LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
16 AOU AUG 1985
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

33-34 Élisabeth II

VOLUME II, 1985

COMPRENANT LA PÉRIODE DU VINGT ET UNIÈME JOUR DE JANVIER 1985
AU QUINZIÈME JOUR DE MARS 1985, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 21 janvier 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 17 décembre 1984, de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale, ainsi que de l'amendement de M. Gray (Windsor-Ouest) (p. 1302).

M. George Baker (Gander-Twillingate): Merci, monsieur le Président.

M. Hnatyshyn: J'espère que vous avez passé un joyeux Noël.

M. Baker: Monsieur le Président, j'espère que tous les députés ont passé un joyeux Noël et je leur souhaite un bon retour à la Chambre. J'espère que la session qui se poursuit sera très productive et que le gouvernement changera d'attitude à l'égard des Canadiens en leur permettant de souffler un peu au lieu de sabrer encore dans deux programmes très importants instaurés par l'ancien gouvernement libéral, un gouvernement qui se souciait des gens. Nous pouvons voir que le gouvernement actuel se préoccupe surtout du déficit et qu'il ne s'intéresse pas vraiment aux citoyens.

Je voudrais conclure mes observations sur l'amendement du leader de l'opposition à la Chambre. Cette motion a été proposée pour deux principales raisons: premièrement, le projet de loi présenté à la Chambre est plutôt nébuleux et ne répond pas aux objectifs que le ministre a énoncés dans son exposé; deuxièmement, les actes du gouvernement ne sont certainement pas conformes aux intentions de cette mesure, du moins telles que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) les a énoncées.

Nous avons vu les mesures prises par le gouvernement depuis que la Chambre s'est ajournée pour le congé de Noël. Nous avons vu le gouvernement fédéral rencontrer les gouvernements provinciaux dans un climat de consultation, puis décider de s'en prendre de nouveau aux petites entreprises en augmentant les contributions au Régime de pensions du Canada pour toutes les entreprises, tous les employeurs et tous les employés.

Le public trouve sans doute étrange qu'il consulte les gouvernements provinciaux à ce sujet. Pourquoi le gouvernement du Canada consulte-t-il les gouvernements provinciaux à propos de cette mesure? Ce n'est sûrement pas parce qu'il a énoncé son intention de les consulter. Si vous consultez les premiers ministres provinciaux au sujet de la majoration des cotisations au RPC, c'est un peu comme si vous consultiez les propriétaires à propos d'une hausse de loyer. Cela revient exactement au même. Le ministre des Finances (M. Wilson) et ses homologues provinciaux se sont gardés d'expliquer que depuis la création du RPC, les fonds en caisse ont servi à financer les programmes de dépenses des gouvernements provinciaux. Autrement dit, depuis 1966 et 1967, les provinces ont puisé dans les excédents en fonction des sommes que les entreprises et les travailleurs versent à la caisse. Toutefois, monsieur le Président, les provinces n'ont pas encore remboursé un seul sou au RPC. Si je me souviens bien, cet argent était emprunté sous forme d'obligations sur 20 ans. Autrement dit, chaque mois, les gouvernements provinciaux empruntent de l'argent au RPC pour 20 ans et ils ne lui ont toujours pas remboursé un sou. Cependant, les remboursements doivent, en principe, commencer en 1986.

Monsieur le Président, ni le ministre des Finances ni ses collègues provinciaux n'ont répondu à la question des Canadiens: que fera-t-on de ces remboursements de centaines de millions de dollars qui vont commencer en 1986? Cet argent suffira-t-il à renflouer la caisse du Régime de pensions du Canada d'ici l'an 2000? Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il est tout à fait trompeur de consulter les gouvernements provinciaux à ce sujet sans donner d'explications aux Canadiens. Cela ne reflète sûrement pas les intentions avouées du gouvernement. Se propose-t-il de prêter davantage aux provinces? Autrement dit, ces augmentations sont-elles destinées à redonner aux provinces l'argent qu'elles devront commencer à verser à la caisse en 1986?

Je le répète, monsieur le Président, le gouvernement a pris tant de mesures qui vont à l'encontre de l'objet du projet de loi que le leader de l'opposition à la Chambre a dû y proposer un amendement.

En présentant le projet de loi, le ministre a dit que le gouvernement donnait la priorité à la création d'emplois. En fait, cet objectif le préoccupait tellement qu'il n'a pas caché sa joie quand le premier ministre (M. Mulroney) et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) se sont vantés au début du mois d'avoir créé 96,000 emplois dans le secteur privé depuis qu'ils sont au pouvoir. A la radio et à la télévision, le premier ministre et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration se sont attribué le mérite d'avoir créé 96,000 emplois depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir le 4 septembre. Malheureusement, ils ont oublié de vérifier les faits, car ils auraient constaté qu'au cours de la période correspondante sous l'administration Trudeau, encore plus d'emplois furent créés durant les trois derniers mois. Si le gouvernement tient à se vanter d'avoir créé des emplois dans le secteur privé, il devrait préciser qu'il s'agissait d'environ 24,000 emplois par mois, contre à peu près 32,000 emplois créés dans le secteur privé pendant les trois derniers mois du gouvernement Trudeau. Le chef de l'opposition (M. Turner) a fait encore mieux

pendant ses deux mois au pouvoir, soit 33,000 nouveaux emplois par mois dans le secteur privé.

• (1110)

Il est dommage que les gouvernements essaient de s'attribuer à tort le mérite de quelque chose, alors qu'ils n'y sont vraiment pour rien. En fait, le gouvernement a peut-être même fait diminuer le nombre d'emplois dans le secteur privé.

Il suffit de consulter ce que j'appellerais la bible du nouveau gouvernement, le document sur la réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux publié par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). On y apprend qu'au chapitre des versements spéciaux à l'exportation des produits laitiers, des compressions de 6.2 millions de dollars seront pratiquées. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale cherche à tout prix à faire des exceptions pour les organismes culturels dans ce projet de loi. On a donc tronqué leurs crédits de 7.5 millions de dollars. Les subventions destinées au secteur pétrolier ont été diminuées de 250 millions. Voilà qui ne correspond certainement pas à l'esprit de ce projet de loi. Les fonds destinés à la recherche et au développement dans le domaine de l'énergie ont été réduits de 60.8 millions. On a coupé de 4 millions les crédits du programme de développement des marchés d'exportation grâce auquel le gouvernement fédéral vient en aide aux entreprises en partageant avec elles les risques financiers associés à la conquête de nouveaux débouchés. Le budget de la Corporation commerciale canadienne a été allégé de 5 millions. Quelque 11.7 millions ont été amputés des crédits aux programmes d'expansion du secteur de la pêche. La liste est interminable, monsieur le Président.

Prenons maintenant le ministère même du parrain du projet de loi; l'aide financière destinée à encourager les initiatives du secteur privé cette année a été tronquée de 200 millions. Les tarifs de VIA Rail seront majorés. Le coût du transport des marchandises va augmenter, ce qui permettra des économies de 93 millions. Le programme de mobilité de la main-d'œuvre, qui permet aux travailleurs d'aller dans les régions où ils pourront trouver de l'emploi, dispose maintenant de 2.8 millions de moins, de sorte que les subventions qui permettent aux chômeurs de quitter les régions à chômage élevé sont presque impossibles à obtenir. Mais le pire, c'est que dans le même ministère, on a supprimé le programme de travail partagé et de formation professionnelle ainsi que le programme d'échange des jeunes travailleurs.

En fonction du projet de loi présenté par le ministre, nous ne savons plus à quoi nous en tenir à la Chambre des communes à propos de ces réductions. Quand on lui demande quelles initiatives le gouvernement et elle-même ont prises, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ne manque pas de rappeler la création du fonds de 400 millions de dollars pour la création directe d'emplois. Pratiquement tous les candidats progressistes conservateurs à avoir brigué les suffrages aux dernières élections dénigraient ce programme et en exigeaient la suppression.

Comme vous devez vous en rendre compte, monsieur le Président, les candidats ne manquent pas pour ces emplois; mais un jeune homme ou une jeune femme sans aucune expérience de travail, et dont le sort préoccupe au plus haut point la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, à l'entendre, ne peuvent être orientés par Main-d'œuvre Canada vers ces emplois. D'après les directives de la ministre aux divers bureaux de main-d'œuvre du pays, le programme de création directe d'emplois mis sur pied par le gouvernement fédéral ne permet pas à une jeune personne n'ayant jamais touché de prestations d'assurance-chômage d'occuper un emploi créé grâce à ce programme fédéral de création directe d'emplois.

• (1115)

Quant aux femmes que la ministre se dit si intéressée à intégrer dans la population active, aucune d'elles qui n'en a jamais fait partie auparavant et n'a jamais touché d'assurance-chômage ne pourra être embauchée. Nous devrions penser à cela. Au lieu de s'attarder aux projets nébuleux du ministre de l'Expansion industrielle régionale, la Chambre des communes ne devrait-elle pas plutôt consacrer son attention à ce qui arrive réellement aux gens de tout le pays et se rendre compte que ces descriptions d'emploi ne leur permettront pas d'obtenir du travail?

Je le répète, le problème remonte tout droit aux consultations tenues avec les gouvernements provinciaux il y a trois ans. Ces derniers se souciaient surtout de couper leurs dépenses et ils ont décidé de veiller à ce que les assistés sociaux soient les premiers embauchés pour tous les programmes de création d'emploi faisant l'objet de négociations fédérales-provinciales. Le gouvernement fédéral a en l'occurrence décidé de voir à ce que les prestataires de l'assurance-chômage soient embauchés en second. Voilà l'état de choses qui a conduit à ces lignes directrices.

Vous me faites comprendre qu'il ne me reste plus qu'une minute, monsieur le Président, mais je n'ai même pas encore abordé le projet de loi. Il y a beaucoup de questions dont il faut parler. Le gouvernement a commis tant d'erreurs et proposé tant de coupures budgétaires dont souffriront tellement de gens que je n'ai même pas pu aborder le projet de loi depuis que j'ai pris la parole à 11 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Des questions ou des observations?

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer mes meilleurs vœux de bonne année à vous, aux autres députés et à tous les Canadiens. J'espère que la Chambre pourra réaliser quelque chose cette année au profit de la population canadienne.

Je suis heureux de pouvoir intervenir dans la discussion du projet de loi C-15, vu l'importance qu'il revêt pour l'avenir de l'économie et de la société canadiennes. Comme les coupures qui ont été annoncées à l'automne, cette mesure constitue une des toutes premières mais très nettes indications de l'orientation que le gouvernement entend adopter. Avec mon parti, je suis tout à fait opposé à cette orientation qui n'aidera pas les Canadiens.

Tout d'abord, je voudrais parler de la façon dont le gouvernement cherche à promouvoir ce projet de loi, de la rhétorique à laquelle il a recours. Parlant d'envoyer des signaux, le gouvernement a utilisé le langage de l'action pour se poser en gouvernement d'action qui allait faire quelque chose pour notre économie. En fait, il abdique ses responsabilités. Le message qu'il donne, c'est que le Canada est une boutique dont les portes sont grandes ouvertes et dont le gardien a sombré dans le sommeil.

Le gouvernement fait aussi le rhéteur quand il parle de rendre le pouvoir décisionnel au marché. Le marché, cela sonne bien à l'oreille de la plupart des Canadiens parce que cela évoque l'image d'une petite ville, avec sa place où les gens se réunissent, alors que l'État évoque l'image d'une grosse machine bureaucratique et impersonnelle. Les gens se sentent plus à l'aise quand on leur parle de marché que lorsqu'on parle de l'État.

Il faut donc se demander quelle réalité se cache en 1985 derrière cette image de marché. La réalité, en 1985, c'est que notre marché est dominé par les multinationales avec leurs conseils d'administration interconnectés, leurs réseaux mondiaux d'information et d'accès aux ressources, la mobilité de leurs capitaux. C'est leurs moyens financiers, leur pouvoir plus grand que ceux de beaucoup d'États, et leur éthique dominée par la maximisation du profit.

On nous sert de belles métaphores à propos des capitalistes «preneurs de risques» comme on les appelle. Et ces preneurs de risques, on en fait les héros existentiels de notre époque. Mais ce qu'on craint dans mon parti c'est que les véritables preneurs de risques du Canada—et il y en a parmi nos petits hommes d'affaires—vont être coincés et évincés par les grosses sociétés qui vont absorber leur entreprise.

• (1120)

Ce qui m'inquiète, c'est la faiblesse de la législation canadienne antitrust. Il est certain que le précédent gouvernement libéral n'a rien fait pour la renforcer, mais si l'on en croit les clameurs du gouvernement actuel, cela ne figure pas non plus en tête de ses priorités. En ouvrant les portes au capital étranger, on fait courir à un plus grand nombre d'entreprises canadiennes des dangers plus grands que jamais, et nous allons tous vivre beaucoup plus dangereusement encore. Voilà pour la métaphore des preneurs de risques.

Dian Cohen et Kristin Shannon, dans leur livre *The Next Canadian Economy*, s'inquiètent de la tendance croissante aux absorptions capitalistes et à la concentration des capitaux dans les investissements sûrs qui ne présentent pas de risques. Il y a une tendance croissante aux absorptions qui ne créent pas d'emplois. D'après ce qui s'est passé chez nous en Colombie-Britannique, et ailleurs j'imagine au Canada, ces absorptions se traduisent très souvent par des suppressions d'emplois. En quoi ce genre d'ouverture à ce genre de capitalisme encourage-t-il les preneurs de risques canadiens? Loin de les encourager, elle va les mettre dans une situation encore plus précaire, plus dangereuse et elle va conduire à des suppressions d'emplois.

Il faut donc se demander où cela va se terminer. Les conservateurs disent que l'AEIE est un obstacle aux investissements internationaux au Canada. Dans son livre *Canada and the Reagan Challenge*, Stephen Clarkson énumère certaines des objections américaines à l'AEIE. Il parle en particulier de l'opposition des Américains aux obligations de comportement, qui obligent les sociétés acquérant des filiales au Canada d'avoir un certain niveau de contenu canadien ou à créer une certaine quantité d'emplois.

Supposons que nous nous débarrassions de l'AEIE. Supposons que nous supprimions, comme cela est prévu au projet de loi C-15, ces obstacles-là à l'investissement étranger, mais que nous ne réussissions quand même pas à attirer des investissements étrangers. Quelle sera la prochaine étape? Supposons que les investisseurs étrangers décident que notre réglementation relative à l'environnement est défavorable aux investissements. Cela voudra-t-il dire que nous allons modifier cette réglementation? Est-ce que notre environnement est à vendre? Supposons que les normes du travail ne soient pas favorables à l'investissement étranger. Devrons-nous pour cela les modifier de façon à les rendre plus acceptables à l'investissement étranger? Jusqu'où faudra-t-il aller?

Ce projet de loi permet notamment de reconnaître le capital étranger dans sa puissance et sa mobilité. Il le fait surtout en s'y soumettant et en le servant comme s'il s'agissait d'une quelconque divinité qu'il faut adorer. Nous savons tous que l'AEIE n'était pas l'outil idéal à utiliser compte tenu de la réalité de l'investissement étranger. Mais nous aurions sans doute pu l'améliorer.

Un exemple serait peut-être utile. Remontons au début du syndicalisme au Canada. Au tournant du siècle, et surtout en Colombie-Britannique, les syndicalistes s'opposaient vivement à l'immigration. Beaucoup de travailleurs voyaient les immigrants comme une menace à leur niveau de vie. Les travailleurs essayaient de s'organiser pour obtenir de meilleurs salaires et des conditions de travail plus avantageuses et plus sûres. Les immigrants, toutefois, étaient souvent employés à faible salaire et acceptaient des conditions de travail moins rigoureuses. Le syndicalisme se trouvait face à deux options. La première était d'abandonner la lutte et dire que, comme les immigrants minaient leurs efforts, autant valait continuer à travailler à faible salaire et dans de piètres conditions—ce qui est essentiellement ce que font les conservateurs avec l'AEIE—ou les syndicalistes pouvaient aussi tenter d'empêcher les immigrants d'entrer au Canada, s'efforcer de faire du Canada une enclave pour les gens qui ont un niveau de vie convenable et en exclure tous les autres.

• (1125)

Ils ont soutenu en vain cette position pendant quelque temps. Par la suite, les syndicats ont entrepris de lutter pour obtenir des salaires convenables et de bonnes conditions de travail. Ils ont également opté en faveur d'une notion de solidarité généralisée qui n'excluait personne. Ils ont pu, de la sorte, assurer à tous des conditions de travail satisfaisantes et des salaires raisonnables.

Voilà ce que nous devrions faire dans le cas de l'Agence d'examen des investissements étrangers. Nous devons maintenir les restrictions qui la concernent, afin de protéger les Canadiens. Par contre, il nous faut aussi étendre notre solidarité aux autres peuples. Nous devons veiller à ce que les multinationales agissent de façon responsable. Mais le Canada ne pourrait pas y parvenir à lui seul. C'est pourquoi il doit agir de concert avec d'autres pays.

Je regrette de voir le gouvernement démissionner tout bonnement ou prétendre que faute d'autres solutions il va devoir abolir l'Agence et laisser le champ libre aux capitalistes étrangers. Au contraire, il faut que l'Agence demeure et que nous nous employions à renforcer son rôle. Ainsi que les syndicats l'ont fait au début du XX^{e} siècle, nous devrons faire preuve d'une plus grande solidarité avec les autres peuples du monde. Il nous faut insister auprès des autres nations pour que les multinationales se montrent raisonnables.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations suite au discours du député? La Chambre est-elle prête à se prononcer? La parole est au député d'Algoma (M. Foster).

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir débattre ce projet de loi. On voit avec la loi sur Investissement Canada, qu'on nous propose, que les Canadiens ont tout lieu de s'inquiéter de l'attitude que le premier ministre (M. Mulroney) a adopté à l'endroit des États-Unis dès son élection et la prestation de son serment d'office. Avant même d'en informer la presse ou les députés, il s'est empressé d'aller dire aux Américains, à Washington, qu'ils pouvaient venir acheter à leur guise au Canada, sans craindre d'être importunés. Le projet de loi à l'étude n'est qu'une autre manifestation de cette attitude.

Voyons un peu de quelle façon le premier ministre conçoit le Canada. Pour lui, nous sommes en quelque sorte une succursale de Washington. C'est ce qu'il a toujours cru en matière d'affaires étrangères et d'investissement, depuis le moment où il chantait *Danny Boy* sur les genoux du colonel McCormick, à Baie-Comeau, dans sa circonscription. De façon générale, le Canada pour lui est le vassal des États-Unis. Du temps qu'il était président de l'*Iron Ore of Canada* lorsque les autorités de Cleveland lui ont ordonné de fermer les usines à Sept-Îles et à Schefferville, Brian leur a obéi. Cette vassalité se reflète dans le projet de loi à l'étude.

Et elle trouble beaucoup les Canadiens. De toute évidence, il y a eu beaucoup d'investissements étrangers au Canada par le passé. Nous avons besoin de beaucoup de capitaux étrangers, mais nous voulons que ce soit à nos conditions. Nous ne voulons pas ouvrir toutes grandes nos portes aux sociétés américaines qui voudraient acquérir l'actif de petites entreprises canadiennes qui se sont bien tirées d'affaires jusqu'ici et qui se préoccupent non seulement de leur propre bien-être économique, mais aussi de celui de l'ensemble des Canadiens. Nous ne voulons pas que ces sociétés américaines élargissent leurs débouchés au Canada pour ensuite fermer leurs usines dans notre pays et nous obliger à nous approvisionner uniquement aux États-Unis. C'était la raison d'être de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Cette agence atteignait assez bien l'objectif visé. Je doute qu'elle ait vraiment dissuadé beaucoup d'étrangers d'investir au Canada.

• (1130)

Jetons un coup d'œil sur les capitaux étrangers investis au Canada pendant les années d'activité de l'Agence. Entre 1964 et 1973, les investissements étrangers représentaient en moyenne 690 millions de dollars par année. Après l'établissement de l'AEI en 1974, ils atteignaient en moyenne 1.4 milliard de dollars. Au cours des quatre dernières années, l'investissement étranger représentait en moyenne 2 milliards de dollars par année. En 1983, l'apport de capitaux au Canada s'est élevé à 2.8 milliards de dollars.

Ces investissements devaient tous être avantageux pour le Canada. Ce n'est certainement pas être trop exigeant que de demander à un investisseur étranger de garantir que ses investissements procureront certains avantages au Canada. Il n'est pas raisonnable qu'une société refuse de fournir de telles garanties et dise qu'elle veut nos débouchés, mais qu'elle tient à ce que la fabrication et la recherche, de même que la gestion, se fassent aux États-Unis. Je ne pense pas que nous refusions qui que se soit qui veuille procurer des avantages au Canada. Si nous examinons les opérations de l'Agence pendant cette même période, on constate que 92 p. 100 des demandes ont été approuvées. Depuis 1982, quand l'Agence a simplifié, modernisé et mis à jour ses règlements, elle a approuvé 97 p. 100 des demandes présentées.

Ces chiffres ne sont pas assez détaillés pour montrer dans quelle mesure nous réussissions à obtenir que la nouvelle entreprise soit gérée localement ou qu'elle obtienne une plus grande part du marché international. Ils ne montrent pas dans quelle mesure nous avons pu promouvoir les activités de recherche et de développement au Canada. Le premier ministre a renoncé à cet outil de négociation lors de sa première visite à Washington, avant même de rencontrer le Parlement ou la presse canadienne. Il a déclaré que le Canada ferait ce que les États-Unis voudraient à propos du Programme énergétique national, de l'Agence d'examen de l'investissement étranger et des dépenses en matière de défense. Il aurait dû se servir du pouvoir de l'Agence pour négocier quelque chose de mieux pour le Canada. A mon avis, le premier ministre ne s'est pas montré très bon négociateur. Le système américain n'est pas monolitique; le président ne possède pas tous les pouvoirs. Le Congrès et le Sénat en ont beaucoup. Lorsqu'on négocie, on doit le faire à partir d'une position de force et se servir de tous les outils dont on dispose.

Dans un article publié le 15 janvier sur la première page du *Chronicle Journal* de Thunder Bay, on dit que le sénateur Larry Craig, un républicain de l'Idaho, et Jim Weaver, membre du Congrès et démocrate de l'Orégon, ont présenté au Congrès un projet de loi visant à limiter les importations de bois mou canadien à 25 p. 100 de la demande aux États-Unis. C'est environ 8 p. 100 de moins que les quantités importées à l'heure actuelle. Cette décision entraînerait la fermeture d'usines dans le nord-ouest et le nord-est de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Le Congrès a fixé à février le début des audiences à ce sujet.

Il suffit de se reporter deux ans en arrière, aux audiences de la Commission du commerce international qui ont duré 33 semaines et à celles que le secrétaire au Commerce a fait tenir en même temps, pour s'apercevoir de la tendance marquée au protectionnisme qui existe au sein du Congrès américain. Si nous voulons réagir, nous devons employer tous les moyens de négociation à notre disposition. L'Agence d'examen de l'investissement étranger pourrait de toute évidence être utile. Nous ne devons pas abandonner notre position de force. Il m'intéressera de voir si par suite de la mesure proposée par ces deux dirigeants du Congrès, dont l'un préside le sous-comité interne des mines et des forêts, les fournisseurs canadiens vont perdre 8 p. 100 du marché américain de bois mou. Il sera intéressant de voir si notre gouvernement va laisser les Américains agir à

leur guise. Le gouvernement canadien doit négocier d'égal à égal et non pas se montrer servile envers un voisin dominant et beaucoup plus puissant. Nous devons nous montrer beaucoup plus autonomes et négocier davantage sur un pied d'égalité que le premier ministre ne nous le propose aux termes du projet de loi. Les Canadiens s'inquiètent de l'attitude vassalisante que l'on adopte à l'heure actuelle. Les États-Unis ont multiplié les restrictions comme la loi favorisant les achats aux États-Unis qui bloque l'importation de matériel canadien de transport urbain.

Une étude récente du Brookings Institute révèle que les barrières non tarifaires que les États-Unis ont dressées contre le Canada et d'autres pays sont passées de 20 p. 100 en 1980 à 35 p. 100 en 1983. Ce mouvement ne peut pas rester unilatéral. Nous ne pouvons pas les laisser venir acheter tout ce qu'ils veulent sans être importunés tandis qu'ils érigent ces barrières. Les échanges doivent se faire sur une base plus autonome et positive que ce que propose le projet de loi.

Les conservateurs et le premier ministre se plaisent à critiquer le Programme énergétique national de même que la part de 25 p. 100 que le Canada détient dans les ressources pétrolières des terres du Canada. Ils parlent des milliards de dollars d'investissements qui sont perdus. Nous pouvons constater que la plupart des investissements de milliards de dollars qui sont allés aux États-Unis au début des années 80 y ont servi à accroître notre part de propriété dans les sociétés pétrolières canadiennes depuis trois ou quatre ans. La participation canadienne dans le secteur énergétique du pétrole et du gaz naturel est passée de 28 à 40 p. 100. L'objectif à atteindre d'ici 1990 est de 50 p. 100. J'ignore s'il sera modifié. J'espère qu'il ne le sera pas après que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) aura négocié l'entente avec les gouvernements des provinces. L'objectif du Programme énergétique national était d'assurer notre autonomie pétrolière vers 1990. En réalité, tout compte fait, nous sommes devenus autosuffisants dès 1983. Il est remarquable que nous ayons atteint l'autosuffisance en l'espace de deux ou trois ans.

• (1140)

Il y a quelques semaines, j'ai assisté avec des collègues à une séance d'information au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Selon les projections des fonctionnaires, notre autonomie serait assurée jusqu'à la fin du siècle. Voilà qui est réconfortant. Et cela est survenu sept ans plus tôt que ne l'avaient prévu les auteurs du Programme énergétique national. Cela, grâce aux nouveaux gisements de l'Ouest, à la récupération assistée, aux sables bitumineux, etc. Il ne faut pas oublier non plus le pétrole de la mer de Beaufort et les gisements sous-marins de la côte est.

Nous produisons donc tout le pétrole dont nous avons besoin. Selon les données du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, les activités de prospection et de mise en valeur se seraient accrues de 53 p. 100 par rapport à 1980 et, 1980 a été une année record. De même, nous disposerions de réserves pour 33 ans à venir en matière de gaz naturel, si bien que, dans ce domaine, la prospection et la mise en valeur vont au ralenti.

Les données dont je viens de faire état sont très encourageantes. Nous voyons bien dans quelle mesure nous avons pu améliorer nos réserves de gaz naturel. Tout compte fait, nous sommes assurés de l'autosuffisance pétrolière jusqu'à la fin du siècle. La participation canadienne dans ce domaine est passée de 28 à 40 p. 100. Ces résultats sont très importants, eu égard à nos objectifs en matière de canadianisation de nos richesses naturelles.

En ce qui concerne le projet à l'étude, monsieur le Président, nous verrons bien ce qu'il donnera. Il faudra juger l'approche conservatrice d'après ses résultats concrets. Il convient de signaler que les banquiers américains ne prévoient aucun accroissement des entrées de capitaux au Canada. Le point crucial, au fond, est celui des possibilités d'investissement intéressantes. C'est une approche défendable, à laquelle nous n'avons aucune objection pourvu que notre pays y trouve son compte.

A Sault-Sainte-Marie, ville située dans ma circonscription, l'Abitibi-Price prévoyait ou bien de fermer son usine, ou de la vendre. Un groupe d'industriels des États-Unis désirait acquérir l'établissement. Nous avons longuement négocié pour obtenir une aide financière du gouvernement du Canada et de celui de la province d'Ontario afin que l'usine qui emploie de 400 à 500 travailleurs, modifie sa production et se modernise.

Au début, nous nous demandions si l'usine n'allait pas fermer. Les pourparlers se déroulaient entre une grosse entreprise canadienne, l'Abitibi, et un petit exploitant américain dont les intérêts, les idées et l'ingéniosité nous plaisaient. Les difficultés ne provenaient pas de l'AEIE. L'Agence n'a jamais inquiété le futur acquéreur ni personne d'autre, je pense, puisque son point de vue était parfaitement défendable et qu'il proposait de fabriquer un nouveau produit. Aujourd'hui, l'entreprise lui appartient, une entreprise qu'il espère bien agrandir.

Voilà le genre d'investissement que nous accueillons volontiers, le genre d'innovation qui a transformé une vieille papeterie en un établissement fabriquant un produit nouveau, un papier fin, pour lequel il existe des débouchés aux États-Unis. L'examen pratiqué par l'AEIE à l'égard de cette société n'a posé pour ainsi dire aucun problème. Selon la société américaine créée pour exploiter l'usine d'Abitibi à Sault-Sainte-Marie, usine que l'on appelle aujourd'hui St Mary's, la difficulté n'était pas due à l'AEIE mais plutôt à l'obtention d'une aide financière financière qui, pour la plus grande part, provenait des deux paliers supérieurs de gouvernement.

Cela me surprendrait que les critères appliqués par la plupart des investisseurs américains, Ouest-allemands, japonais et autres ne reposent pas sur les possibilités économiques. Par exemple, dans le *Star* de Toronto de samedi, page D-1, j'ai lu dans un article qu'à l'heure actuelle, la société Nissan n'est pas intéressée à investir au Canada dans le but de créer une nouvelle usine. Elle songe plutôt à étendre ses activités en Grande-Bretagne, aux États-Unis, en Chine et en Asie du sud-est, mais elle n'a aucun projet d'expansion au Canada pour le moment. On est loin des quatre usines construites au Canada au printemps dernier. Ce projet de loi ne changera pas grand-chose aux investissements étrangers au Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des commentaires découlant du discours du député?

Pendant que j'y suis, je voudrais signaler aux députés qu'aux termes de l'article 35(2) du Règlement, nous venons d'entamer une période où les discours seront limités à 10 minutes au maximum, sans possibilité de poser des questions ou de faire des commentaires.

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, j'ai constaté avec horreur ce matin que les députés du Nouveau parti démocratique et du parti libéral qui sont intervenus dans le cadre du débat sont favorables au chômage. Il ressort de leurs remarques qu'ils ne veulent pas que nous créions des emplois dans notre pays.

M. Blackburn (Brant): Nous savons pourquoi vous intervenez maintenant, c'est parce que nous ne pouvons pas poser de questions.

M. Dick: J'aurais volontiers pris la parole plus tôt mais malheureusement, le Président l'a donnée à quelqu'un d'autre. Le député pourra peut-être s'en prendre au Président, ce qui n'est pas mon intention. Toutefois, je serais heureux de discuter de cette question avec le député et on pourra peut-être, avec le consentement unanime de la Chambre, me poser des questions après mon intervention.

Il y a longtemps que je n'avais pas entendu autant de foutaises que ce matin, monsieur le Président. Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly), un néo-démocrate, a déclaré que notre parti s'opposait à l'immigration. Lorsque notre parti a été au pouvoir durant une brève période en 1979, quel est le parti qui a admis 50,000 réfugiés dans notre pays? Le député a oublié de le signaler. Qui s'efforce de faire venir des gens au Canada à l'heure actuelle . . .

M. Manly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'ai jamais dit et je n'ai jamais laissé entendre que le parti conservateur s'opposait à l'immigration. Les députés conservateurs n'ont pas dû écouter très attentivement. Si je l'ai dit, je tiens à m'en excuser et à retirer mes paroles. Cependant, je voudrais vérifier les «bleus» pour m'en assurer.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a dit ce qu'il avait à dire.

M. Dick: Monsieur le Président, c'est bien ce qu'il a dit. Il s'est peut-être mal exprimé. Cependant, nous vérifierons volontiers dans les «bleus». Je voudrais faire en sorte de déclarer publiquement que nous encourageons l'immigration et que nous invitons les gens à venir au Canada pour travailler et réaliser leur désir de commencer une nouvelle vie dans notre pays.

Je voudrais également revenir sur les propos du député d'Algoma (M. Foster), qui a déclaré qu'à son avis, l'AEIE est un organisme important et que le Programme énergétique national était valable. Durant les dernières élections, les Canadiens ont élu avec une majoration écrasante le parti qui s'est dit prêt à modifier l'AEIE et le PEN. Le député va-t-il laisser entendre qu'il ne partage l'avis des électeurs canadiens? Veut-il revenir à la façon d'agir du gouvernement libéral qui a multiplié les interventions néfastes pour le Canada et a agi sans consulter personne? Voudrait-il aller à l'encontre des vœux que 50 p. 100 des électeurs ont exprimés le 4 septembre dernier?

• (1150)

M. Foster: Les 50 p. 100 qui restent se sont prononcés contre vous.

M. Dick: Le député croit-il que les 28 p. 100 des suffrages recueillis par son parti représentent mieux ce que veulent les Canadiens? A mon avis, les libéraux manifestent une fois encore leur arrogance en ne se souciant guère de la décision très nette des électeurs qui veulent modifier l'AEIE et le Programme énergétique national pour favoriser l'expansion du Canada.

Je voudrais faire un retour sur le passé, monsieur le Président. En 1973, les Canadiens âgés de 14 à 24 ans comptaient 9.7 p. 100 de chômeurs. En 1974, le chômage avait atteint 10.6 p. 100 et il a continué à augmenter chaque année au cours des années 70, sous un régime libéral, en partie à cause de son régime autocratique et parce que les Canadiens ne lui faisaient plus confiance. Au cours des 8 dernières années, des Canadiens nantis ont investi environ 68 milliards de dollars à l'étranger. Pour la première fois, nous avons été témoins d'un exode massif de capitaux. Des Canadiens sont en train d'aménager le quartier des affaires à Dallas, au Texas. Les Canadiens achètent partout en Floride. Les frères Reichman, des Canadiens, ont acheté sept ou huit gratte-ciel à New York. Les Canadiens ont investi à l'étranger parce qu'ils ne pouvaient souffrir le gouvernement dirigé par les libéraux avec l'assentiment de leurs copains néo-démocrates. Voilà pourquoi un nombre considérable de Canadiens ont voté autrement en septembre. Ils voulaient un nouveau départ et une nouvelle chance.

Je voudrais signaler que, depuis trois mois, notre parti parle positivement des possibilités offertes aux Canadiens et aux étrangers d'investir au Canada et, pour la première fois depuis des années, le chômage a baissé en décembre dernier. Cent mille nouveaux emplois ont été créés.

M. Riis: Dites-nous un mot du commerce.

M. Manly: Parlez-nous un peu de la Colombie-Britannique?

M. Dick: La Colombie-Britannique? Il y a eu 100,000 nouveaux emplois au Canada.

M. Keeper: Combien de Canadiens ont cessé de chercher un emploi?

M. Dick: J'estime, monsieur le Président, que nous avons connu un certain succès et si les députés d'en face manifestaient la même confiance que les Canadiens et collaboraient avec nous pendant un an ou deux, je suis persuadé que des milliers de nouveaux emplois seraient créés. Toutefois, les partis de l'opposition cherchent à détourner l'attention en demandant si le gouvernement modifiera le Code canadien du travail. C'est une question qui ne se pose pas, mais qui pourrait être envisagée plus tard. Un visionnaire d'en face croit qu'après avoir modifié certaines règles concernant les investissements étrangers nous abolirons les dispositions législatives au sujet du travail des enfants au Canada. C'est ridicule. La coalition libérale et néo-démocrate tente d'égarer l'opinion.

M. Boudria: Ce sont vos amis, pas les nôtres.

M. Dick: Notre parti a été élu en promettant que nous créerions des emplois et, maintenant que nous nous y consacrons, nous constatons que le Nouveau parti démocratique nous critique, prétendant que, au contraire, nous allons en supprimer. Ce sont pourtant eux qui appuyaient les libéraux lorsqu'ils étaient minoritaires. Ce sont eux, avec les libéraux, qui ont fait tomber le gouvernement conservateur de 1979. C'est cette coalition qui a créé le chômage que nous connaissons et chassé les investissements. Voilà ce que notre parti veut changer et, de toute évidence, c'est également ce que les Canadiens veulent modifier.

M. Blackburn (Brant): Vous feriez mieux de commencer par changer Reagan.

M. Dick: Nous voulons remplacer le nom de l'Agence d'examen des investissements étrangers par quelque chose d'un peu plus positif, comme Investissement Canada. Si les députés voulaient bien lire le projet de loi, ils constateraient que la Partie IV porte sur l'examen des investissements et la Partie III sur les avis d'investissement. Nous ne supprimons pas entièrement ces deux aspects car personne de sensé n'est prêt à laisser tout le monde s'installer sans contrôle. Nous avons encore un mécanisme d'examen qui interviendrait en cas de prises de contrôle ou d'expansions massives.

Le député d'Algoma déclarait que sous le gouvernement libéral, appuyé par le petit groupe de roses de l'Ouest, 92 p. 100 des demandes avaient été approuvés. Puis, la loi fut modifiée en 1982 ce qui fit passer le taux d'approbation à 97 p. 100. Si l'agence n'est qu'un simple organisme approbateur, pourquoi alors ne pas avoir quelque chose de plus positif? Pourquoi ne pas la modifier un petit peu de sorte que le taux d'approbation reste le même, mais que l'on encourage les investisseurs plutôt que d'être toujours négatifs, comme les néo-démocrates et les libéraux, lorsque l'on parle de chômage et d'investissement?

Oui, il y a des problèmes et nous ne devons pas les négliger. Nous devons avoir un processus d'examen et nous devons connaître l'importance de la propriété étrangère dans notre pays. Les Américains le font. Le mois dernier, j'ai remarqué qu'un Canadien qui avait acheté de la terre dans le Mississippi avait été condamné par les tribunaux à la remettre, car les étrangers n'ont pas droit d'y posséder des terres. Lorsque la Corporation de développement du Canada a essayé d'acheter la mine de Kidd Creek qui appartenait à Texas Gulf, il y a eu une longue série de procès au Texas où un pays étranger n'a pas le droit d'acheter une société texane. Ce n'est qu'après de longues négociations et après avoir transféré des avoirs que les Canadiens ont pu prendre le contrôle de la mine de Kidd Creek. Mais la décision a traîné en raison des lois américaines. Il y a des lois dans le midwest américain interdisant aux étrangers de posséder des terres pétrolières et gazières ainsi que des terres agricoles.

M. Blackburn (Brant): Et des stations de radio ou de télévision.

M. Dick: Les Américains ne sont pas les seuls. Un Américain ne peut pas acheter une station de radio ou de télévision au Canada. Cela ne me gêne pas. Les Américains protègent leurs intérêts et nous protégeons les nôtres, mais nous devons savoir ce qui se passe. J'admets qu'il nous faut conserver un processus d'examen et l'obligation de déposer un avis d'investissement, deux stipulations qui figurent dans le projet de loi que nous proposons et qui feront que nous serons toujours informés.

Je rappelle que le chômage n'a pas cessé d'augmenter au Canada depuis les années 1973-1974, depuis que nous avons adopté la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, bien que cette mesure n'ait pas nécessairement été la seule cause de cette progression du chômage.

M. Riis: C'est vrai.

M. Dick: Il ne faut pas oublier non plus que c'est le Nouveau parti démocratique qui nous a donné le gouvernement que nous avons eu en 1974 et en 1980. C'est lui qui a soutenu le gouvernement libéral responsable du climat qui régnait au Canada ces années-là. C'est un aspect de la politique qui est peut-être difficile à saisir. Nous ne pouvons pas, par exemple, prédire combien d'emplois seront créés ce mois-ci ou cette année-ci, mais nous savons bien que, lorsque le climat politique est favorable, quand l'État fait davantage preuve de collaboration, les capitalistes investissent volontiers dans notre pays. Nous voulons que les Canadiens placent leurs capitaux chez nous. Nous voulons récupérer les 68 milliards de dollars qui ont fui le Canada ces huit dernières années. Si nous avions réussi à garder cet argent chez nous au lieu de créer des emplois en terre étrangère, surtout aux États-Unis—en Floride, si je ne m'abuse—nous serions en bien meilleure posture aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre!

M. Dick: Il est regrettable que je n'aie pas plus de temps, monsieur le Président, mais j'espère que les néo-démocrates et les libéraux auront une attitude plus positive en parlant des moyens de créer des emplois au lieu de favoriser le chômage.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. J'espère que les députés se sont tous bien reposés pendant les vacances. Je donne la parole au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis).

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, en réponse au dernier orateur, je tiens à préciser que nous aurons quelque chose de positif à dire, que nous proposerons notamment de renvoyer à six mois l'étude de ce projet de loi. On devrait, monsieur le Président, changer le nom de cette mesure, intitulée à l'heure actuelle Loi concernant l'investissement au Canada, pour la rebaptiser «Loi tendant à vendre le Canada». On pourrait également la qualifier de «Loi tendant à permettre à des étrangers de contrôler davantage l'avenir de nos enfants».

M. Dick: Donnons du travail aux chômeurs.

M. Riis: Si nous étions aux États-Unis, et s'il s'agissait du Congrès, les tribunes seraient remplies à pleine capacité aujourd'hui. Les gens seraient ici pour se battre pour leur propre pays et non pour essayer de trouver une façon de remettre leur pays à des étrangers.

M. Dick: Ils veulent des emplois.

M. Riis: Donnons-leur donc du travail, monsieur le Président. Je voudrais demander à mon vis-à-vis qui se charge de répondre à tout—pour ne pas dire de hurler—de nous dire où les travaux de recherche et de développement auront lieu au Canada? Y procèdera-t-on dans une succursale d'une société étrangère ou dans le pays d'origine de la société mère? Les faits parlent d'eux-mêmes, monsieur le Président. Les travaux de recherche et de développement sont effectués au siège social de la société mère et non pas dans une succursale à l'étranger.

• (1200)

Si nous étions au Congrès ici et qu'on nous disait que 30 p. 100 de tous les établissements non financiers américains sont dominés par des capitaux étrangers, il soufflerait alors un vent de panique. Cette proportion n'est que de 3 p. 100 à l'heure actuelle aux États-Unis et pourtant de quoi le Congrès est-il saisi? Des projets de loi sont soumis à presque tous les comités économiques du Congrès, afin de protéger les entreprises américaines du fait que 3 p. 100 de tous les établissements non financiers sont dominés par des capitaux étrangers. Au Canada, par contre, la proportion est de 30 p. 100. Elle s'établit à 48 p. 100 dans le secteur manufacturier et à 40 p. 100 dans le secteur minier. Dans le cas de l'industrie pétrolière et gazière, l'une des plus importantes du secteur primaire au Canada, le chiffre est de 65 p. 100. Cela signifie que le gouvernement fédéral veut que l'avenir économique de nos enfants, de nos petits-enfants, de nos neveux et nièces se joue à Hong Kong, à Tokyo, à Frankfort et dans d'autres villes étrangères.

M. King: Vous savez que c'est faux.

M. Riis: Pas du tout! Que le député se lève et nous prouve que l'avenir économique de ses petits-enfants, car je présume qu'il en a, n'est pas déterminé par des gens d'affaires de Hong Kong, du Japon ou des États-Unis. Ce ne sont certes pas des Canadiens qui le font. Aucun autre pays industrialisé du monde n'est dominé par des capitaux étrangers dans les proportions que je viens de citer. Aucun autre pays industrialisé ne pourrait tolérer un seul instant une telle situation. Or, non seulement l'acceptons-nous, mais encore le gouvernement fédéral dit-il vouloir accroître la proportion de notre économie dominée par des capitaux étrangers. Est-ce croyable, monsieur le Président? Le gouvernement fédéral prétend que nous voulons davantage d'investissements étrangers et une plus grande mainmise étrangère sur notre économie et que nous désirons voir une plus grande partie des travaux de recherche et de développement être effectués à l'étranger.

Il est temps que nous nous penchions sur les véritables conséquences du projet de loi. Il signifie que la recherche et le développement se feront ailleurs qu'au Canada. En effet, plus nous serons dominés par des capitaux étrangers, plus les travaux de recherche et de développement seront effectués dans le pays de la société mère. Cela va entraîner l'exode des emplois. Beaucoup de ces usines régionales n'existent que pour desservir le marché canadien. Le président de la société Bell et Howell a déclaré récemment aux Canadiens: «Vous devez comprendre quel est notre rôle au Canada. Notre société est implantée au Canada depuis 1954 et son premier objectif est d'écouler sa production sur le marché canadien; nous n'avons pas l'intention d'exporter vers d'autres marchés, notre société mère ayant déjà pris des dispositions pour vendre ses produits en Europe et dans le reste du monde».

Monsieur le Président, l'un des plus sérieux défis que l'industrie canadienne doit relever à l'heure actuelle est de découvrir, d'analyser et d'exploiter de nouveaux marchés étrangers. Pourtant, le président de la société Bell et Howell déclare que sa société n'est précisément pas là pour cela. Les filiales ne sont tout simplement pas chargées de découvrir de nouveaux débouchés à l'étranger. Pourquoi nos fabricants ne cherchent-ils pas de nouveaux marchés à l'étranger? Pourquoi nos sociétés extractives ne cherchent-elles pas de nouveaux marchés à l'étranger? Parce que les uns et les autres ne sont là que pour exploiter le marché canadien.

Songez un peu à ce que cela signifie pour l'élaboration d'une politique d'achat au Canada. Le slogan «Buy American» constitue vraisemblablement l'un des stimulants les plus vigoureux aux États-Unis. Il exhorte les Américains à acheter d'abord et avant tout des produits américains. A cet égard, quelle politique résultera du projet de loi? Celle d'acheter le plus de produits étrangers possible. Les filiales canadiennes d'entreprises étrangères sont tout naturellement portées à s'approvisionner dans leur pays d'origine; elles y trouvent un intérêt financier. Elles s'approvisionnent le plus souvent possible auprès de la société mère ou d'autres filiales. Qu'est-ce que cela signifie pour les entreprises canadiennes concurrentes? Que la politique d'achat chez nous est réléguée au second plan. En somme, le gouvernement encourage tout simplement les Canadiens à s'approvisionner à l'étranger.

L'exemple le meilleur et le plus récent auquel je puisse songer en fait de mainmise étrangère porte sur le refus d'un certain nombre de filiales canadiennes de participer avec l'URSS à la construction d'un important pipe-line à travers l'Europe centrale sous prétexte que la loi américaine interdisait aux sociétés mères américaines d'y participer.

M. McDermid: Nous avons présenté une loi pour changer tout cela.

M. Riis: Il y avait aux États-Unis une loi portant sur les échanges commerciaux avec l'ennemi. Elle a changé de titre tout dernièrement mais cette loi interdit aux filiales américaines d'avoir des échanges avec des pays avec lesquels nous avons des rapports commerciaux, monsieur le Président. Cuba est un exemple. Je demande aux ministériels ce que cela signifie pour l'économie canadienne qui est sous la coupe d'entreprises étrangères. Certains secteurs sont dominés dans une proportion de 90 p. 100 par des intérêts étrangers et d'autres le sont dans une proportion de 99 p. 100. Qu'est-ce que cela signifie lorsque les filiales font des bénéfices? Où vont ces bénéfices? Sont-ils inévitablement réinvestis aux Canada? Parfois, mais le plus souvent, ils sont naturellement récupérés par la société mère.

Monsieur le Président, en étudiant le projet de loi C-15 aujourd'hui, nous laissons entendre que nous voulons accentuer l'exode de capitaux en versant des bénéfices et des dividendes à d'autres pays. Cet argent devrait rester ici et être réinvesti. Je demande donc aux députés d'en face de se rendre compte que le projet de loi réduira la recherche et le développement et qu'il favorisera une concurrence injuste pour les entreprises purement canadiennes. A cause de ce projet de loi, les bénéfices et les dividendes sortiront du pays. Il n'encouragera pas l'ouverture de nouveaux marchés à l'étranger. Pourquoi faisons-nous

cela? Le rapport Gray publié dans les années 1960 et le rapport Watkins paru dans les années 1970 ont expliqué en plusieurs centaines de pages pourquoi il ne faut pas envisager d'adopter ce projet de loi. Les députés d'en face ont-ils lu ces rapports? Dans ce cas, je n'arrive pas à imaginer pourquoi ils ont le courage de défendre le projet de loi C-15 qui vise à vendre le Canada. Je ne comprends pas pourquoi les députés d'en face poursuivraient le débat alors que nous devrions adopter immédiatement l'amendement visant à renvoyer le projet de loi à six mois dans l'espoir que les ministériels retrouveront la raison dans les domaines économique et financier.

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, le projet de loi C-15, intitulé Loi sur Investissement Canada, que nous étudions aujourd'hui, est à peu près le seul projet de loi que le gouvernement conservateur ait fait inscrire au *Feuilleton* qui n'ait pas été proposé à l'origine par le gouvernement libéral précédent. Et les conservateurs voudraient maintenant que la Chambre adopte les projets de loi proposés l'année dernière par les libéraux et auxquels les conservateurs se sont opposés ou dont ils ont retardé l'adoption. Le projet de loi C-15 est donc en réalité, parmi les mesures législatives présentées par les conservateurs, la première dont ils sont les auteurs.

Nous allons discuter de ce projet de loi maintenant. Cependant, quand on songe aux problèmes qu'éprouvent les Canadiens en 1985, il est consternant de penser que, malgré la nécessité de mettre sur pied un programme positif pour permettre à plus de un million de Canadiens de trouver du travail, malgré la nécessité de procurer des emplois cet été à un très grand nombre de jeunes gens, malgré le besoin urgent de protéger notre environnement et de lutter contre le fléau des pluies acides, malgré les problèmes économiques et fiscaux de notre pays, les conservateurs ne peuvent nous soumettre, près de cinq mois après leur élection, qu'un seul nouveau projet de loi qui n'ait pas été conçu par le gouvernement libéral précédent, soit le projet de loi C-15 et je dis bien, une période de cinq mois.

• (1210)

Ce gouvernement conservateur qui affirmait volontiers qu'il allait créer des dizaines de milliers d'emplois et revigorer notre pays n'a visiblement pas grand-chose à nous mettre sous la dent. Nous constatons une fois de plus que les périodes où les conservateurs sont au pouvoir sont des temps difficiles. Et cela, tout simplement parce que le gouvernement ne fait rien. Les conservateurs sont capables d'expliquer ce qui ne tourne pas rond dans à peu près n'importe quel domaine, mais, une fois au pouvoir, ils sont incapables de prendre une mesure valable.

Malheureusement, le projet de loi C-15 qu'on nous propose aujourd'hui vient confirmer ce fait. Un des aspects les plus positifs de ce projet de loi, et peut-être le seul, c'est son titre «Investissement Canada». Si le but de l'exercice est d'attirer davantage d'investissements étrangers au Canada, le titre du projet de loi est probablement une bonne opération de relations publiques. Le nom proposé est plus simple que l'appelation actuelle d'Agence d'examen de l'investissement étranger ou AEIE. Si l'objectif est uniquement d'augmenter le nombre de dollars étrangers investis au Canada, il est possible qu'un simple changement de nom soit utile.

Cependant, il ne faut pas oublier que l'AEIE avait été créée non pas pour décourager les investissements étrangers au Canada, mais au contraire pour s'assurer que ces derniers procureraient des avantages importants à notre pays, par opposition aux investissements susceptibles d'affaiblir des entreprises canadiennes, d'empêcher le Canada d'être concurrentiel, d'éliminer des emplois canadiens, d'entraver la croissance des activités de recherche et de développement dans notre pays et ainsi de suite. En étudiant la situation au Canada, nous nous sommes rendu compte que les étrangers détenaient un pourcentage exagéré des actifs dans certains secteurs vitaux de notre industrie d'exploitation des ressources naturelles. Les Canadiens en convenaient, comme les sondages l'ont confirmé, et le gouvernement a reçu l'appui de la population. Tout comme les États-Unis protègent des secteurs entiers de leur économie comme le transport maritime, l'industrie aéronautique, le transport aérien, la radiotélédiffusion et la fabrication de matériel militaire pour empêcher des sociétés étrangères de les contrôler, les Canadiens de toutes les régions ont estimé et estiment encore qu'il est dans notre intérêt, comme n'importe quel autre pays souverain, de limiter le pourcentage des actifs que peuvent détenir des étrangers dans nos industries principales. Les Canadiens ont estimé que nous avions le droit, comme tout autre pays souverain du monde, de profiter pleinement des avantages que nous procurent nos ressources naturelles.

L'AEIE ne visait pas à entraver les investissements étrangers au Canada, mais son nom disait honnêtement ce que les Canadiens voulaient faire comprendre au reste du monde. Il disait que le Canada est prêt à faire des affaires mais qu'il n'est pas à vendre. Il n'était pas question que les entreprises et les ressources canadiennes soient sacagées, pillées ou vendues au rabais.

Le 11 décembre 1984, en présentant le projet de loi sur Investissement Canada, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a montré qu'il s'apprêtait à effacer les progrès que nous avons réalisés en vue de permettre à des chefs d'entreprises et à des travailleurs canadiens de contrôler l'économie canadienne. Ce ministre conservateur tente de renverser le processus visant à affirmer notre droit d'exploiter nos propres ressources dans notre intérêt et de conserver les avantages découlant de l'esprit créateur des scientifiques et des chercheurs canadiens. Il mine les importants progrès réalisés par le gouvernement précédent en vue de défendre notre propre mode de vie et de proclamer notre souveraineté.

Le ministre a décidé d'éliminer l'Agence d'examen de l'investissement étranger pour la remplacer par quelque chose appelé «Investissement Canada». Sous ce nouveau nom, le nouvel organisme est censé examiner les investissements de la même façon que l'AEIE, mais les mailles du filet seront tellement lâches que bien, voire la plupart des entreprises canadiennes ne seront plus protégées contre des investisseurs étrangers qui voudraient les racheter pour s'emparer de leurs biens et les vider de toute substance. Cet organisme ne s'intéressera en effet qu'aux intentions des personnes souhaitant investir plus de 5 millions de dollars directement ou 50 millions indirectement. Ce contrôle que l'ancien gouvernement exerçait, si encombrant que d'aucuns le trouvaient, servait à protéger les emplois des Canadiens, car pour tout investissement de taille ou tout rachat d'envergure effectués sous la direction libérale de l'AEIE, il fallait prouver que ces opérations profitaient aux Canadiens. Si l'Agence a découragé 11 p. 100 des investisseurs étrangers, comme le démontrent les faits, j'estime que c'est peu

payer pour épargner les emplois des Canadiens, sauvegarder nos ressources et favoriser notre recherche.

D'autres pays prennent des mesures très sévères pour se protéger contre la concurrence et les produits de l'étranger. Aux États-Unis, haut lieu de la notion conservatrice de la libre entreprise, on trouve certes de l'entreprise, mais elle n'est pas libre, du moins pas pour tous. D'après une étude menée récemment par le Brooking Institute, 35 p. 100 des biens manufacturés aux États-Unis sont protégés par des quotas, des règles favorisant l'achat de produits américains et d'autres restrictions non tarifaires; en outre, toujours d'après cette étude, cette protection a augmenté au lieu de diminuer; en effet, elle a augmenté de 15 p. 100 depuis trois ans, sous le régime Reagan. Tandis que nos scouts conservateurs font preuve de sollicitude à l'égard des États-Unis et ouvrent toutes grandes les portes aux investisseurs américains et autres, voilà que nos voisins du Sud leur ferment la porte au nez avec leurs mécanismes protectionnistes.

Le gouvernement conservateur est non seulement mauvais, monsieur le Président, il est désastreux. Si les détenteurs de capitaux américains ou étrangers décident d'investir au Canada, ce n'est certainement pas parce que nous aurons pu modifier le nom de l'Agence d'examen de l'investissement étranger en Investissement Canada—LIC au lieu d'AEIE. Ces gens décident d'investir au Canada parce qu'ils estiment que leur investissement va fructifier et leur rapporter des bénéfices et des gains en capital. Ils apprécient la sécurité que nous leur offrons et les bénéfices qu'ils réalisent chez nous, et ce n'est certainement pas à cause du changement de nom de cet organisme ou encore parce qu'ils ne sont plus tenus de remplir autant de formulaires fastidieux qu'ils investissent au Canada. Leur décision tient au fait qu'il est encore possible de gagner de l'argent au Canada et que notre pays est sûr et son gouvernement, stable. Le Canada est un pays stable où il fait bon vivre, travailler et investir. Voilà pourquoi les détenteurs de capitaux seront portés à investir chez nous. Ce n'est pas avec des changements superficiels ou en bradant le pays qu'on réussira à attirer les investisseurs américains et étrangers. S'ils viennent chez nous, c'est qu'il y a des bénéfices appréciables à réaliser avec des investissements intéressants.

Malgré les affirmations et les statistiques trompeuses et ridicules que nous ont fournies les conservateurs avant, pendant et après les élections, l'investissement étranger, qu'il soit direct ou sous forme de nouvelles valeurs en portefeuille, est très considérable. La stabilité de notre pays et sa situation propice à l'investissement incitent les détenteurs de capitaux à y investir. Je vous remercie, monsieur le Président, du temps de parole que vous m'avez accordé.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, en ce premier jour, compte tenu du nouvel ornement que je porte, je pense devoir dire quelques mots, histoire d'interrompre tous les chahuts auxquels je vais devoir m'habituer.

Mon propos n'est pas de faire un discours à ce sujet aujourd'hui mais simplement d'émettre quelques opinions au sujet de la mesure prise par le gouvernement et essayer d'établir le parallèle avec ce qui se passe actuellement à Washington. Il y a quelque temps, j'ai déclaré, au nom des collègues de mon parti, que nous redoutions vivement un désastre économique si notre pays n'est pas en mesure de déterminer le genre d'investissement, d'expansion et de possibilité d'emplois qu'il souhaite à l'intérieur de ses frontières. Il est tout aussi important de pouvoir décider quand et dans quelles circonstances les étrangers peuvent investir dans notre pays.

• (1220)

Nous entendons souvent les conservateurs—pas nécessairement les députés conservateurs, car plusieurs libéraux ont une attitude conservatrice—faire valoir que le Canada n'a pas besoin de contrôler les investissements, parce que les investisseurs américains agiront au mieux des intérêts du monde des affaires et, du même coup, au mieux des intérêts de notre pays. Un tel raisonnement comporte tellement d'erreurs qu'il serait impossible de les nommer toutes dans le peu de temps dont nous disposons aujourd'hui.

D'abord, je n'ai jamais cru que l'Agence d'examen de l'investissement étranger que nous avions remplissait la mission qui lui avait été confiée avec autant d'intensité que je l'aurais souhaité. Même si cette agence obtenait des engagements au sujet des emplois, de la recherche et du développement et de la façon dont les investisseurs se comporteraient, en réalité elle ne faisait pas grand-chose pour s'assurer qu'ils étaient suivis et veiller à ce que les investisseurs les respectent vraiment.

Malgré tout, elle nous permettait d'avoir un droit de regard sur les investissements et de savoir ce que faisaient les investisseurs étrangers et comment ils se comportaient par rapport aux employeurs et aux sociétés du Canada qui opéraient dans le même secteur économique. Par conséquent, l'AEIE était utile à cet égard, car ses rapports permettaient d'établir qui achetait, combien les investisseurs accumulaient et quels secteurs de l'économie les intéressaient le plus. Elle était utile, car elle exigeait que les investissements étrangers soient connus du public. Elle permettait également aux Canadiens de dire non, si c'était la solution la plus sage. Je crois que la mesure que propose actuellement le gouvernement éliminera ces aspects fort utiles.

Ce que je trouve le plus inquiétant, c'est que pendant que le gouvernement canadien élimine l'AEIE, les investisseurs américains qui parlent de leur économie nationale conseillent à leur gouvernement de limiter l'entrée du Canada aux États-Unis, sinon sur le plan des investissements, en tout cas sur celui des exportations.

La semaine passée, à Washington, des audiences ont eu lieu sur le libre-échange, sectoriel ou autre, afin d'établir ce que les hommes d'affaires américains croient être leurs intérêts supérieurs. J'ai été un peu étonné de lire dans la presse que la majorité des témoins aux audiences recommandent au Congrès américain de s'opposer aux Canadiens qui préconisent le libre-échange sectoriel.

Monsieur le Président, je sais que vous vous intéressiez à cette question avant d'être nommé à votre poste prestigieux. Lorsque la Chambre des communes a été saisie de ce dossier dans le passé, il m'a toujours semblé que le Canada répondait à des questions posées par la Maison-Blanche au sujet de l'élimination des obstacles tarifaires afin de libéraliser les échanges entre les deux pays. L'ex-ministre du Commerce ou le ministre actuel ont laissé entendre que les pourparlers avaient été amorcés par les États-Unis, mais il semble que les Américains disent le contraire. Aux fabricants, industriels et investisseurs américains qui s'inquiétaient de la situation économique

des États-Unis, on disait que c'était les Canadiens qui voulaient libéraliser les échanges, lever les obstacles tarifaires et préconiser le libre-échange sectoriel, sinon total.

Il faudrait que le gouvernement attende le résultat des audiences que le Congrès va tenir à Washington et des négociations qui devraient avoir lieu ensuite entre le Canada et les États-Unis, avant de démembrer et de supprimer ces organismes qui nous protègent contre des investissements non nécessaires, peut-être indésirables et même débridés dans des endroits où nous n'en voulons peut-être pas.

J'estime qu'il faut un organisme nous permettant de contrôler les investissements nouveaux. Cela est nécessaire pour procéder à une évaluation exacte de l'efficacité de toute cette démarche libre-échangiste. Un pareil régime de libre-échange risque d'enlever aux investisseurs américains tout intérêt à venir au Canada. Peut-être ont-ils envisagé d'investir au Canada avec ou sans libre-échange, en tout cas la suppression de ces obstacles ne les obligerait plus à investir au Canada, parce que pour alimenter le marché canadien ils n'auraient plus qu'à utiliser les fins de série de leur production qui ne sont pas distribuées aux États-Unis. Si nous n'avons pas l'organisme de surveillance qu'il faut pour le régime de libre-échange, il nous sera impossible d'évaluer l'efficacité ou l'impact de ces accords de libre-échange sur l'investissement au Canada.

Le gouvernement tient à faire adopter ce projet de loi parce qu'il y voit un des grands éléments de sa plate-forme électorale. Mais il faut attendre, pour l'examiner, que nous soyons mieux fixés sur ce que vont donner les négociations de libre-échange global ou sectoriel avec les États-Unis, et sur l'effet qu'elles vont avoir non seulement sur les États-Unis et le Canada mais sur le reste de nos partenaires commerciaux.

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur le Président, je commencerai par souhaiter une bonne année à tous les députés. J'aimerais ajouter que l'année 1985 sera meilleure grâce à ce qui est arrivé le 4 septembre.

A titre de député de la Nouvelle-Écosse, je trouve le présent débat sur le projet de loi C-15 particulièrement opportun. Pas plus tard que vendredi dernier, une société internationale a annoncé son intention d'implanter une importante usine en Nouvelle-Écosse. Ce projet entraînera des investissements de plusieurs millions de dollars et la création de centaines d'emplois pour les Néo-Écossais. Je représente la circonscription de Cape Breton Highlands-Canso, dans le nord-est de la Nouvelle-Écosse.

• (1230)

Cette société redonnera du travail aux chômeurs de la province. Des Néo-Écossais appellent à mon bureau de même qu'aux bureaux de bien d'autres représentants gouvernementaux. Ils ne se soucient pas de savoir si cette société est étrangère. Les gens veulent un chèque de paye à la fin de la semaine. Ils veulent pouvoir payer leurs factures tout comme nous à la Chambre. Or, mes mandants du Cap-Breton n'en ont pas la possibilité depuis des mois, voire des années dans certains cas.

Je tiens à féliciter le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, le premier ministre Buchanan et son ministre du Développement pour le dynamisme avec lequel ils ont sollicité ces investissements que souhaitent si ardemment les habitants de la province. Cette société collabore admirablement bien avec le gouvernement provincial pour mettre au point des programmes de formation qui permettront à des Néo-Écossais non qualifiés mais désireux de travailler d'obtenir du travail en acquérant la formation voulue.

Les investissements étrangers procurent des emplois. Ils fournissent à de jeunes Canadiens, brillants et pleins d'énergie, l'occasion de devenir des éléments productifs de notre économie. Nous, de notre parti, encourageons vivement ce genre d'investissement. Le présent débat n'a rien d'idéologique, il porte sur la question du chômage, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. O'Neil: Dans notre région où sévit un chômage chronique, je connais fort bien les coûts sociaux qu'il a fallu payer pour les démarches idéologiques des gouvernements précédents.

Le présent débat a trait également à notre besoin de capitaux. Les chômeurs canadiens et leur famille continuent de payer pour le nationalisme aveugle du gouvernement précédent. Les gens du Cap-Breton veulent des emplois. Ils veulent des investissements étrangers s'ils sont créateurs d'emplois. Mes électeurs et ceux des autres circonscriptions du Cap-Breton ont le plus à gagner de lois de ce genre. Nous avons effectivement payé dans le passé le prix le plus écrasant pour les politiques du gouvernement précédent.

Quand l'AEIE a été mise sur pied en 1974, le taux de chômage était beaucoup moins élevé que de nos jours. La population de Cape Breton Highlands-Canso attend depuis dix ans les nombreux investissements canadiens qu'on leur a promis au début des années 70. Ils les ont chèrement gagnés. Ils ont connu des années difficiles. Ils ont subi les conséquences sociales du chômage. Oui, monsieur le Président, les gens que je représente ont décidé qu'ils en avaient assez de payer. Le 4 septembre 1984, ils ont opté pour le changement, le changement qu'incarne le présent gouvernement.

Que nous réserve l'avenir? Le Canada aura besoin de 100 milliards de dollars de nouveaux investissements d'ici à 1991. Si la loi existante n'est pas modifiée, nous manquerons dangereusement de capitaux. Récemment, le Canada se situait au dernier rang parmi 22 pays pour ce qui concerne l'accueil réservé aux investissements étrangers. Cette réputation est un autre résultat qu'a donné l'AEIE, un héritage qui s'est soldé en possibilités perdues pour les Canadiens. Notre parti a fait campagne en promettant davantage d'investissements. Notre gouvernement s'est empressé de respecter cette promesse.

Le premier ministre (M. Mulroney) a invité les investisseurs étrangers au Canada. Notre premier ministre s'est fait le plus ardent défenseur de l'investissement canadien. Nous nous engageons à créer au Canada un climat qui va pousser les Canadiens à investir chez eux afin que leur argent profite à tous les Canadiens. Certes le gouvernement n'a pas à s'en excuser. On ne s'attend sûrement pas à ce qu'il s'excuse de vouloir aider les défavorisés ou de faire passer la création d'emplois avant l'idéologie.

Le projet de loi à l'étude s'intitule: «Loi sur Investissement Canada». Il a pour objet de remplacer l'AEIE par un nouvel organisme appelé «Investissement Canada». Celui-ci aura pour mandat d'encourager et de favoriser les investissements, le genre d'investissements qui contribuent à créer des emplois, à

lancer des idées et des techniques nouvelles. Il faut manifestement redorer le blason du Canada en tant que pays d'investissement. Ce projet de loi vise à modifier le nom et le mandat de l'AEIE. Il contribue ainsi grandement à améliorer la réputation du Canada. Il montre clairement aux Canadiens comme aux étrangers que nous souhaitons encourager les investissements et stimuler le développement industriel et commercial.

Les acquisitions importantes effectuées par des étrangers continueront d'être évaluées en fonction de leur bénéfice net pour l'économie, mais le processus sera grandement modifié. Il sera désormais plus simple et plus rapide. Par exemple, presque tous les investissements visant à établir de nouvelles entreprises au Canada échapperont à l'examen. Avec ce projet de loi la plupart des acquisitions d'entreprises canadiennes par des étrangers ne seraient plus sujettes à un examen, sauf dans le cas d'acquisitions importantes qui pourraient avoir des répercussions sérieuses sur l'activité économique, industrielle ou culturelle au Canada. Il autorise l'examen d'acquisitions de moindre importance et l'établissement de nouvelles entreprises dans des domaines reliés à la culture, comme l'édition, la production de films et la distribution. La mesure tient compte de la différence entre les acquisitions d'entreprises dont la plus grande partie de l'actif est d'origine canadienne et celles où l'actif canadien est simplement compris dans une transaction plus importante conclue à l'extérieur du Canada. Elle garantit qu'on prendra rapidement une décision au sujet des propositions qui doivent être soumises à un examen en fixant des délais précis, en simplifiant le processus de prise des décisions et en fournissant à l'avance des conseils aux investisseurs possibles.

J'ajoute, monsieur le Président, que pendant le débat, les députés de l'opposition qui ont pris la parole pour défendre l'Agence d'examen de l'investissement étranger ont affirmé que l'Agence n'avait rien fait en réalité pour dissuader les investissements étrangers. Ensuite, ils ont donné toutes sortes de raisons qui devraient nous inciter à nous opposer aux investissements étrangers. C'est tout à fait paradoxal. Comme nous savons que l'investissement étranger peut créer les emplois dont le Canada a besoin et qu'il créera effectivement ces emplois, que les Canadiens veulent travailler et envisagent le problème de façon raisonnable, notre parti et notre gouvernement prennent les mesures nécessaires pour attirer de nouveaux emplois au Canada. Les habitants de Cape Breton Highlands-Canso favorisent l'investissement étranger et veulent des emplois pour eux-mêmes et leur famille. Ils préféreraient que ce soit des Canadiens qui investissent et cela fait des décennies qu'ils les invitent à le faire. On ne peut cependant pas nous demander d'endurer le sous-développement économique et les coûts sociaux qui l'accompagnent pendant bien des décennies encore.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je prends avec plaisir la parole sur le projet de loi C-15, loi sur Investissement Canada. Certains de mes collègues s'étonneront peut-être qu'un député de l'Île-du-Prince-Édouard s'intéresse à ce point au changement de nom de l'Agence d'examen des investissements étrangers qui va devenir Investissement Canada.

Cet organisme n'a pas eu tellement d'influence dans les provinces de l'Atlantique. Il est certain que l'Île-du-Prince-Édouard n'a pas autant ressenti ses effets que bien d'autres provinces. Les données relatives aux capitaux investis dans la région de l'Atlantique depuis dix ans nous révèlent que dans cette région 3 p. 100 seulement ont servi à des prises de contrôle, et 5 p. 100 à l'implantation de nouvelles entreprises. Il ne faut toutefois pas en conclure que le projet de loi sur Investissement Canada ne modifiera pas la portée des investissements étrangers dans les provinces de l'Atlantique.

Le Canada a besoin de capitaux étrangers pour mettre ses ressources en valeur et créer des emplois. De tout temps ils ont été utiles au développement régional et ils ont contribué, dans l'ensemble, à mettre nos ressources en valeur. A la fin du XIX^{e} siècle et au début du XX^{e}, nous avons eu recours aux investissements étrangers pour construire notre réseau de transports. Ceux-ci nous ont aidés à le parachever. A l'époque, il s'agissait principalement de portefeuilles de titres grâce auxquels les Canadiens conservaient la propriété de leurs entreprises.

La situation diffère un peu de nos jours. L'investissement se fait aujourd'hui directement et la plupart des grandes sociétés au Canada n'appartiennent plus à des Canadiens. Nous ne voulons pas décourager l'investissement au Canada, mais nous devrions tous nous efforcer d'accroître le niveau de participation canadienne dans les entreprises. La participation canadienne sert évidemment à sauvergarder les intérêts des Canadiens. L'équilibre entre l'investissement et la participation est possible. Le Canada possède d'abondantes ressources dont l'exploitation fournit de nombreuses occasions d'investissements avantageux. Il est toutefois tout aussi important que les Canadiens gardent le contrôle de leurs ressources, surtout celles du secteur primaire comme l'agriculture, les pêches, les forêts et les mines. C'est important pour l'avenir de ce secteur et pour que le Canada reste concurrentielle sur les marchés internationaux.

• (1240)

Je voudrais examiner avec vous certaines des dispositions qui transforment l'Agence d'examen de l'investissement étranger en Investissement Canada. La modification la plus remarquable est celle qui retire au cabinet le pouvoir ultime de décision dans l'examen des demandes. Les instances régionales pouvant orienter les décisions pour qu'elles répondent au mieux des intérêts des régions, sont supprimées. En d'autres termes, le ministre chargé d'Investissement Canada pourra essentiellement prendre lui-même cette décision. En ma qualité de représentant de l'Atlantique, plus précisément de l'Île-du-Prince-Édouard, cela m'inquiète beaucoup. Je me demande si le ministre comprend bien la situation de cette région.

Il faudrait repasser quelques déclarations que le ministre a faites ces dernières années. D'abord, il n'a pas été un grand promoteur de la création d'emplois et les habitants des provinces atlantiques le savent bien. L'économie de notre région bat de l'aile et nous devons compter largement sur les programmes de création d'emplois. L'infrastructure industrielle, qui existe ailleurs au Canada, surtout dans le centre, nous fait défaut. Nous en sommes réduits à nos ressources traditionnelles, soit l'agriculture, la pêche et l'exploitation minière.

Jusqu'ici, le débat a porté surtout sur ce qui se passe au sud de notre frontière, sur les flux de capitaux entre les États-Unis et le Canada. La plupart des députés ont parlé d'investissements américains. Pourtant, par le passé, et il en sera probablement ainsi à l'avenir, nous avons réussi à obtenir des investissements d'Europe. J'ignore si le ministre, et le gouvernement en général, ont réfléchi aux effets que la loi sur Investissement Canada allait avoir sur le secteur de la pêche, à moins que la

situation ne soit soigneusement évaluée. Par exemple, le ministre responsable a dit que la Fishery Products International, société de la Couronne, ou cet investissement du gouvernement du Canada, était à vendre, s'il y avait des acheteurs intéressés. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a déclaré que nous avons à peu près autant de chances de vendre cette société que d'envoyer un homme sur la lune. Je suis assez d'accord avec lui pour le moment. La plupart de ces sociétés sont visées par des quotas de pêche. Il serait très facile à un investisseur étranger concurrent de racheter l'avoir de certaines grandes sociétés et de leur faire cesser toute activité pendant un certain temps. Lorsqu'on est dans les affaires, c'est bien entendu pour réaliser des bénéfices, et il n'y a rien à redire à cela. Nous risquons d'assister à la fermeture de nombreuses usines, ce qui provoquera le déplacement ou le licenciement de milliers de travailleurs dans la région de l'Atlantique. C'est un véritable problème que pose la mainmise étrangère, surtout lorsqu'elle touche le secteur de la pêche.

Voyons un peu un autre secteur de l'agriculture, et notamment la transformation de la pomme de terre. Si la situation, aux États-Unis ou dans un autre pays, devient telle que les entreprises en cause souhaitent éliminer leurs concurrents, elles pourront venir dans notre pays, racheter certaines usines de transformation de pomme de terre et les reléguer au second plan. C'est ce projet de loi que nous souhaitons reléguer au second plan le temps de procéder à de nouvelles études, ces usines pourraient être reléguées au second plan jusqu'à ce qu'une société donnée trouve de nouveaux marchés, supprimant ainsi ceux que détenaient précédemment des entreprises comme McCain ou Cavendish Farms. Je ne vois pas très bien ce que l'on peut répondre à cela. Cela pourrait effectivement se produire et ce serait certainement au détriment des Canadiens. Cet aspect m'inquiète.

Considérons la décision de la Cour internationale qui donne au Canada le contrôle d'une partie très riche du banc Georges. Cela devrait profiter considérablement aux pêcheurs canadiens. Toutefois, la Commission américaine du commerce international a publié un rapport déclarant que les importations de poisson canadien aux États-Unis donnent un avantage injuste aux pêcheurs canadiens qui bénéficient, de la part du gouvernement canadien, d'aides à la commercialisation et de subventions pour leurs navires. En essence, la Commission appuie les pêcheurs américains qui prétendent que les Canadiens vendent leur poisson à perte sur le marché américain. Ils menacent d'imposer des droits compensateurs sur le poisson canadien entrant aux États-Unis.

Nous devons étudier très soigneusement cette nouvelle idée d'Investissement Canada. Il se peut que le changement de nom soit une bonne chose, mais le contenu m'effraie, tout comme il effraie de nombreux députés de ce côté-ci de la Chambre. Il faudrait plus de temps. Il est parfois agréable de pouvoir en finir rapidement avec une mesure législative. Nous étions à votre place précédemment. Certains d'entre nous comprenons que les ministres veuillent faire adopter leurs mesures. Mais les seules bonnes mesures sont celles qui profitent à tous les Canadiens. C'est pourquoi il arrive que ce que l'on fait à la hâte soit au détriment de certaines parties du pays.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat d'aujourd'hui. Le ministre, le député de Lanark-Rendrew-Carleton (M. Dick), et le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. O'Neil) ont laissé entendre que, le principal enjeu était l'avenir de l'emploi au Canada. Rien n'est plus éloigné de la vérité puisque c'est de la mainmise étrangère sur notre économie, sur l'industrie du Canada dont il est question actuellement. Nous nous demandons s'il y a lieu de redouter cette mainmise étrangère, s'il vaut mieux nous doter d'un mécanisme d'examen afin de réglementer les entrées et peut-être aussi les sorties de capitaux. Nous discutons également des effets de la mainmise étrangère toujours plus grande au sein de notre économie sur l'esprit d'entreprise au Canada. Voilà les sujets à l'étude aujourd'hui.

Nous manquons bien sûr d'emplois et nous savons que, pour en créer, il faut donner de l'expansion à nos industries et à notre économie. Mais comment faire? C'est ce que nous voulons voir aujourd'hui et non pas nous interroger sur la nécessité de créer des emplois. Nous tâchons de savoir si ce qu'envisage le gouvernement est la bonne solution.

• (1250)

Nous vendrons notre pays si nous adoptons cette mesure. Nous ferons de nos propriétés industrielles des enclaves étrangères. Nous déplorons déjà la vassalisation de notre économie. Par cette mesure, nous allons généraliser cet état de choses. Et un jour, nos entreprises produiront si peu que nos exportations finiront par tomber.

A l'heure actuelle, 51 p. 100 de nos entreprises manufacturières appartiennent à des étrangers. Cette proportion est de 93 p. 100 dans l'industrie du caoutchouc, 51 p. 100 dans la fabrication de machines agricoles, 92 p. 100 pour le matériel de transport, 70 p. 100 dans le domaine des appareils électriques, 71 p. 100 pour les produits chimiques et 52 p. 100 dans le cas des petits articles courants vendus dans nos magasins. Bon nombre de ces articles pourraient être fabriqués par des entreprises canadiennes. Le gouvernement propose, dans cette mesure, que des étrangers se substituent aux industriels canadiens pour les fabriquer.

Qu'arrive-t-il lorsque 55 p. 100 ou davantage d'une économie dépend des étrangers comme c'est le cas au Canada? Mon collègue faisait justement remarquer tout à l'heure que le Canada est le seul pays qui se trouve dans une telle situation. En 1982, la mainmise étrangère en Suède est passée de 7 à 7.2 p. 100. Qu'ont fait les Suédois pour contrecarrer cette tendance? Ils ont immédiatement institué des mécanismes de contrôle pour contrer tout expansion de la propriété étrangère dans leur pays. Ils bloquèrent immédiatement la hausse des investissements étrangers. Ils s'inquiétaient de ce que la mainmise étrangère sur leur industrie puisse dépasser 7 p. 100. Au Canada, nous ne nous inquiétons pas de ce qu'elle dépasse 50 p. 100. En fait, nous offrons de vendre le Canada aux étrangers, de façon qu'ils puissent posséder une plus grande partie de notre économie.

Qu'arrive-t-il quand une entreprise étrangère investit dans un pays?

M. Shields: Des emplois.

M. Hovdebo: Je me réjouis que le député ait dit cela. Peu avant Noël, la société Black and Decker a fait l'acquisition d'une usine à Barrie. Par suite de la fermeture de cette usine, la ville de Barrie a perdu 600 emplois. C'est à cela qu'aboutit la propriété étrangère.

Pourquoi une société mère permettrait-elle à ses filiales canadiennes de lui faire concurrence? Si la société mère américaine a bien du mal à écouler ses produits, laisserait-elle sa filiale canadienne produire et lui faire concurrence? Pas question! La première usine à fermer ses portes serait sa filiale canadienne. Le gouvernement actuel veut maintenant accroître la propriété étrangère.

Tout d'abord, il y a les emplois que nous perdons. Les mainmises ne créent pas toutes des emplois. Une forte proportion des investissements étrangers ont servi et continueront de servir à favoriser la mainmise étrangère sur des usines et des entreprises canadiennes. Une fois l'acquisition faite, l'usine continue de fonctionner pendant un certain temps. Quand elle commence à faire concurrence à la société mère, celle-ci la ferme tout simplement.

Nous croyons que le projet de loi doit être renvoyé à plus tard et examiné à nouveau avant d'être adopté. Nous ne voulons pas que la fuite des capitaux vers les États-Unis soit accrue. Selon les données que j'ai en main—elles remontent à plus d'un an—2 millions de dollars passent à chaque heure du Canada aux États-Unis. Cette somme se présente sous forme d'intérêt sur des obligations ou des investissements, de travaux de recherche et de développement et de profits réalisés par les sociétés étrangères établies au Canada. Si ce montant continue de s'accroître, en définitive, tous les profits, tous les travaux de recherche et de développement et notre espoir d'avoir la maîtrise de notre économie s'envoleront aux mains des sociétés multinationales, la plupart américaines.

Nos priorités divergent grandement. L'actuel gouvernement est fier du secteur privé, les petites entreprises étant le moteur de l'économie. Avec le projet de loi, il force les chefs de petite entreprise qui veulent fabriquer le moindre petit article à faire concurrence aux grandes multinationales, qui peuvent compter sur de forts appuis. Au lieu de protéger les petites entreprises, le gouvernement les fait entrer en concurrence avec les grosses sociétés multinationales. En fait, ces dernières sont invitées à venir s'établir ici soit en achetant une entreprise existante soit en en créant une nouvelle qui viendra la concurrencer. Voilà un exemple du manque de planification et de clairvoyance de la part du gouvernement. C'est ce qui se produira si le Canada continue de s'exposer à l'afflux illimité ou à la domination des capitaux étrangers.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Hamilton-Est.

Mme Copps: Monsieur le Président, puis-je signaler qu'il est 13 heures?

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA CULTURE CANADIENNE

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉVISER LES MESURES PROPOSÉES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, depuis la présentation de l'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson), de nombreux groupes m'ont fait part de leurs préoccupations, en particulier les milieux culturels et artistiques. En effet, les réductions budgétaires prévues dans le cadre des programmes culturels fédéraux sont alarmantes. Les coupures de 75 millions de dollars à Radio-Canada, de 3.5 millions de dollars au Conseil des arts du Canada et de 1.5 million de dollars à l'Office national du film, pour ne citer que ces quelques cas, porteront un grave préjudice au développement culturel du Canada.

Il ne faut pas oublier que les activités culturelles constituent une véritable industrie. Aussi les principaux intéressés ont lieu de s'inquiéter. En l'occurrence, il serait urgent que le ministre des Finances reconsidère les mesures proposées touchant le domaine de la culture, car les compressions vont affecter dramatiquement l'un des secteurs les plus dynamiques de notre économie.

* * *

LES TRANSPORTS

L'INDUSTRIE PRIVÉE—LES POSSIBILITÉS QUE POURRAIENT OFFRIR LES PETITS EMBRANCHEMENTS EU ÉGARD AU SERVICE LOCAL

M. Fernand Ladouceur (Labelle): Monsieur le Président, j'aimerais ressusciter aujourd'hui un débat qui, en 1981, a fait couler beaucoup d'encre dans la presse régionale et provoqué beaucoup d'amertume pour les gens de ma circonscription, la circonscription de Labelle.

Il s'agit en effet, monsieur le Président, de la décision unilatérale de VIA Rail de mettre fin au transport ferroviaire des voyageurs dans la circonscription de Labelle, service jugé par les autorités d'alors comme service non rentable, décision qui ne fut en aucun temps reconsidérée par l'ancien ministre des Transports, et qui fut rendue sans tenir compte des désirs et de la volonté de notre population.

Monsieur le Président, cette coupure de service du transport voyageur, en l'occurrence le «P'tit train du Nord», et plus récemment les requêtes déposées par CP Rail relativement à l'abandon du service de marchandises, ont eu et auront pour principales conséquences de nuire considérablement à notre industrie touristique locale, à notre essor économique au niveau de la petite, moyenne et grande entreprises et de miner tout esprit d'initiative chez nos entrepreneurs locaux.

C'est en ce sens que j'aimerais aujourd'hui souligner l'excellent travail qu'est en voie d'accomplir l'honorable ministre des Transports en ordonnant une enquête d'une durée de six mois sur les possibilités que pourraient offrir les petits embranchements en termes de service local de transport effectué par l'entreprise privée. Comme vous le savez, monsieur le Président, étant donné l'immensité de son territoire, la circonscription de Labelle se trouve présentement confinée à l'utilisation des transports par route ce qui, à toutes fins pratiques, a pour

effet de créer des situations de monopoles au niveau du transport des voyageurs, et toute situation . . .

M. le Président: Je regrette, mais le temps de parole de l'honorable député est écoulé. Le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) a la parole.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES REVENUS AGRICOLES NETS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, à l'occasion de la reprise des délibérations du Parlement du Canada, je tiens à attirer votre attention sur le fait que la crise financière persiste et s'aggrave pour les agriculteurs canadiens. Depuis une décennie, les revenus agricoles restent peu élevés. Les revenus agricoles nets n'ont pratiquement pas changé depuis dix ans. Le coût de la vie a pratiquement triplé depuis 1974 mais on dit aux agriculteurs canadiens qu'ils devront s'adapter à un revenu réel beaucoup plus faible.

Lorsqu'on le met au pied du mur, le gouvernement parle des dures réalités et il explique que bien des agriculteurs devraient abandonner ou que les forces du marché entraînent nécessairement des faillites. Le gouvernement fait des déclarations spécieuses et il ne tient pas compte de la réalité.

Qui doit abandonner l'agriculture? Ce sont les producteurs les mieux équipés technologiquement parlant qui sont poussés à la faillite. Ce sont les agriculteurs les plus productifs, les jeunes, qui doivent abandonner. Ces agriculteurs ont commis apparemment l'erreur impardonnable d'essayer d'accroître leur capacité de production.

Le gouvernement fait fi des besoins des agriculteurs débutants en recyclant les politiques éculées du gouvernement précédent. Il n'offre qu'un petit répit sur le plan des taux d'intérêts. Il acceptera que l'on refinance des prêts contractés à un taux élevé, mais à un taux de 13.5 p. 100, dans un secteur qui peut avoir un rendement de 3 à 4 p. 100 seulement.

Il y a peut-être de l'espoir, monsieur le Président. Le gouvernement parle maintenant de relouer, ce qui rappelle la réserve foncière de la Saskatchewan. Le nouveau gouvernement cessera-t-il de se gargariser de belles paroles et . . .

M. le Président: Je dois malheureusement signaler au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LE CANADA

VŒU DE BONNE ANNÉE

M. Gordon Taylor (Bow River): Bonne année monsieur le Président! Quoi, avec une dette de 200 milliards de dollars, plus de un million de chômeurs, un déficit de 37 milliards et des coffres vides, je me permets de dire «Bonne année»!

Eh bien oui. Nous avons des ressources naturelles exceptionnelles encore intactes, les meilleures terres agricoles du monde, des élevages florissants, un potentiel dans le secteur industriel et celui des transports qui dépasse probablement celui de tout autre pays, des gens compétents et énergiques, dont des milliers de jeunes en mesure de recevoir n'importe quelle formation technique, d'excellentes universités, des océans et des rivières poissonneux, des chefs de grandes et de petites entreprises qui sont prêts à investir et à travailler, des villes très vivantes, des paysages grandioses, un air pur et de l'eau limpide. En fait, nous avons en grande quantité de tout ce qu'il faut pour mener une vie intéressante et saine.

Nous avons un pays magnifique et un nouveau gouvernement bien décidé à sauvegarder l'unité du Canada d'une manière honnête et équitable en donnant aux chefs d'entreprises et aux travailleurs l'occasion d'accroître leur productivité. Car c'est en effet sur la productivité qu'il faut compter en fin de compte pour rembourser nos dettes et aider tous ceux qui en ont besoin.

Le roi George VI a rendu espoir au monde libre au moment où il risquait l'annihilation en citant le poème suivant d'Haskins:

> Je dis à l'homme qui s'apprêtait à franchir le seuil d'une nouvelle année: Donnez-moi une lampe pour que je puisse progresser sans risque dans l'inconnu!
>
> Et il répondit: Avancez dans l'obscurité et placez votre main dans celle de Dieu. Ce sera pour vous mieux que la lumière et plus sûr qu'un chemin déjà connu.

Par conséquent, bonne année, Canada!

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LES PROJETS DE RESTAURATION DE LA CITADELLE DE HALIFAX ET DE LA FORTERESSE DE LOUISBOURG

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, le 9 novembre 1984, le gouvernement canadien annonçait que la restauration d'un des lieux historiques les plus achalandés au Canada, la citadelle de Halifax, avait été annulée et que d'importants travaux à la forteresse de Louisbourg avaient été bloqués. Comme tous les députés le savent, la citadelle de Halifax offre un des derniers exemples de fortifications bastionnées en Amérique du Nord. Elle rappelle des événements historiques à tous ceux qui se rendent sur les lieux. Cet élément de notre patrimoine culturel nous permet de comprendre pourquoi nous avons deux grandes langues officielles, l'anglais et le français.

La restauration de la citadelle était censée être terminée au cours de l'année financière 1988-1989 et si elle demeure inachevée, ce sera une horreur et une honte non seulement pour la population de Halifax mais aussi pour le personnel de la Direction des parcs nationaux. L'arrêt de ce projet sera coûteux, car il faudra entreposer le matériel, verser des indemnités de départ, sacrifier des emplois et renoncer à des recettes touristiques.

Le bloquage des projets d'investissements à la forteresse de Louisbourg qui, je dois ajouter, est le joyau de Parcs Canada, interrompra des travaux importants d'entretien à l'extérieur de certains immeubles qui nécessitent l'installation d'abris et de contre-fenêtres d'époque pour les protéger durant l'hiver. Je recommande instamment au ministre chargé de Parcs Canada et au ministre représentant la Nouvelle-Écosse d'examiner immédiatement la question et de revenir sur cette décision rétrograde.

Article 21 du Règlement

L'ÉCONOMIE

MESSAGE DE CONFIANCE

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur une question qui préoccupe tant de Canadiens en ce début d'année: la confiance. Depuis un mois, tous les députés ont eu l'occasion de coudoyer leurs concitoyens d'un bout à l'autre du pays, de leur parler, de tâter leur pouls et de discuter de leurs espoirs. Pour ma part, j'ai parlé a beaucoup d'électeurs de Capilano, y compris des commerçants, des étudiants, des chefs de famille et des dirigeants du monde des affaires. Ils m'ont demandé de transmettre un message à la Chambre: il est impératif de renforcer et justifier la confiance qui les anime depuis que le nouveau gouvernement est au pouvoir.

Beaucoup m'ont dit: «Nous sommes prêts à faire de nouveaux investissements, nous sommes sur le point d'agrandir nos entreprises. La clientèle a repris confiance et nous nous apprêtons à créer des emplois et à prendre de l'expansion. Cependant, vous devez nous garantir une certaine stabilité. Nous sommes ravis de la nouvelle orientation. Expliquez-nous vos projets et prouvez-nous que vous faites vraiment confiance au secteur privé et à l'esprit d'initiative des hommes d'affaires canadiens».

Au moment où nous nous remettons à la tâche en 1985, nous devons tous reconnaître que, peu importe le parti auquel nous appartenons, nous avons des responsabilités envers nos concitoyens qui cherchent du travail, nourrissent des espoirs et regardent l'avenir avec confiance. Il nous incombe de nous comporter de façon à susciter plus de respect pour le Parlement, et il nous incombe de débattre et de mettre en œuvre . . .

M. le Président: Je regrette de dire à la députée que son temps de parole est écoulé.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE PLAN DES ÉTATS-UNIS EN VUE D'ENTREPOSER DES ARMES NUCLÉAIRES DANS DES BASES CANADIENNES

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je voudrais parler aujourd'hui d'un grand sujet de préoccupation pour de nombreux Canadiens, à savoir les plans d'urgence du gouvernement des États-Unis, en vue d'utiliser les bases et le matériel militaires canadiens pour entreposer et lancer des armes nucléaires américaines, notamment des charges nucléaires explosives anti-sous-marines, à Comox et à Greenwood. La grande majorité des Canadiens s'opposent à ce que le Canada participe à l'entreposage et au lancement d'armes nucléaires et exhortent le premier ministre (M. Mulroney) à déclarer catégoriquement que le Canada n'acceptera pas que des armes nucléaires américaines soient entreposées ou lancées sur son territoire.

• (1410)

Les Canadiens savent bien que le gouvernement canadien n'admettra jamais la présence ou le déploiement d'armes nucléaires au Canada et qu'il n'acceptera jamais de divulguer quoi que ce soit là-dessus. Il n'acceptera jamais de renseigner les Canadiens sur l'essai des missiles de croisière. Dans le passé, le gouvernement américain a déjà mis les bases canadiennes en état d'alerte, ce qui compromet la souveraineté canadienne. Il fut un temps où les États-Unis transportaient régulièrement au Canada par voie aérienne des armes nucléaires destinées à servir en cas de conflit. Les députés ministériels et bon nombre de candidats aux dernières élections se sont engagés à créer au Canada une zone dénucléarisée. Il est temps que le premier ministre tire les choses au clair de façon à faire comprendre à tous les Canadiens et les Américains que le Canada ne servira jamais de base à l'armement nucléaire et que nous n'utiliserons jamais ce type d'armes.

* * *

[*Français*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga-Maisonneuve): Monsieur le Président, je veux blâmer énergiquement l'ancien gouvernement libéral qui a blessé outrageusement l'industrie des chantiers maritimes canadiens au cours des dernières années au profit de pays étrangers. Le résultat: le nombre d'emplois qui était de plus de 16,000 il y a quelques années à peine passait à 7,260 au 30 septembre dernier, sans compter tous les emplois indirects qui ont été perdus dans les industries connexes. Heureusement que le parti libéral n'est plus ou presque. Nous, du parti progressiste conservateur, nous allons maintenant tenter de rétablir un ordre logique.

Aussi, monsieur le Président, je rappelle à mes honorables collègues du gouvernement et de l'Opposition l'importante réunion que j'ai convoquée pour mercredi de cette semaine avec les représentants de l'industrie navale à laquelle participeront les syndicats, et la presse y aura accès. Il faut reconnaître que ces dernières années, cette industrie de base, un élément essentiel de notre économie, a connu une grave récession économique; elle nécessite rapidement notre intervention allant même jusqu'à éliminer les échappatoires que l'ancien gouvernement libéral a permises et que ses politiques gouvernementales renferment encore actuellement.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, la profusion de nominations politiques que le gouvernement a effectuées le mois dernier, peu avant Noël, démontre encore une fois jusqu'à quel point le parti conservateur a honteusement et délibérément trompé les Canadiens au cours de la campagne électorale.

Des voix: Oh, oh!

M. Skelly: Asseyez-vous!

M. Nunziata: Le premier ministre (M. Mulroney) fait preuve d'une hypocrisie et d'un mépris sans égaux à l'égard des Canadiens en nommant ses argentiers et ses copains à des postes de prestige. Si le favoritisme libéral était si mauvais, monsieur le Président, qu'est-ce donc qui rend le favoritisme conservateur si bon?

Maintenant que le premier ministre a le choix et qu'il peut répudier l'ancien régime, il l'entérine. Voilà où est l'hypocrisie. Est-ce le diable qui le pousse à agir ainsi, ou si au contraire il est tout simplement fidèle à sa promesse d'avant les élections de récompenser les conservateurs qui l'ont appuyé? Faut-il s'étonner ensuite que les Canadiens mettent sérieusement en doute la crédibilité et l'intégrité du gouvernement?

L'arrogance inqualifiable du premier ministre n'échappe pas aux Canadiens. Ceux-ci se souviennent que le premier ministre ne tarissait pas au cours de la campagne quand il dénonçait les méfaits du favoritisme. Ils se souviendront également de la façon dont il a puisé dans l'assiette au beurre peu avant Noël. Où sont donc les critères de qualité promis qui devaient tant édifier les Canadiens? Où est donc la réforme promise? Ce qui importe davantage, monsieur le Président, où est donc l'honnêteté du gouvernement? S'il y a quelque chose de pire qu'une vieille putain, monsieur le Président, c'est bien une vieille putain hypocrite . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

M. Dan McKenzie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, notre grand premier ministre (M. Mulroney) mérite vraiment l'immense éloge et l'acclamation que nous tenons à lui accorder aujourd'hui à la Chambre des communes. Notre chef exceptionnel et dynamique a réussi à unifier le Canada, un accomplissement auquel on n'avait fait qu'aspirer jusqu'à maintenant. Le sondage Gallup de novembre a en effet révélé que les Canadiens ne manquent dorénavant plus de confiance dans l'avenir de la Confédération.

Le premier ministre a réalisé une œuvre historique en politique canadienne en réussissant à répandre l'unité et l'harmonie. Le séparatisme dans l'Ouest et au Québec est mort et enterré, et nous voyons maintenant un Canada fort et uni, solidement soudé par le premier ministre. L'esprit d'unité qui règne dans notre gouvernement, qui représente toutes les régions du pays, reflète vraiment l'unanimité que partagent maintenant les Canadiens.

Je remercie le premier ministre et je le félicite de son triomphe extraordinaire que tous considèrent comme un immense succès.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'EXEMPTION D'IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, tout ce que je puis dire au premier ministre, en ce premier jour de la nouvelle année où le Parlement siège, c'est que nous n'avons pas pris l'initiative de cette salve d'applaudissements, mais je tiens personnellement à lui offrir mes meilleurs vœux de santé et de bonheur. A part cela . . .

Une voix: C'est bien suffisant.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je tiens à dire cependant que notre parti se réjouit tout particulièrement de ce que, selon la déclaration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le gouvernement semble renoncer à s'attaquer à l'universalité . . .

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . de nos programmes sociaux, surtout la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales. Nous attendons de voir dans le document si la position du gouvernement nous satisfait vraiment car, monsieur le Président, les ministres du gouvernement et même le premier ministre ont été aussi instables sur cette question que les marées de la baie de Fundy.

Une voix: Et comment!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a bien dit, cependant, que le gouvernement envisageait toujours la possibilité de supprimer l'exemption d'impôt en raison d'âge. Étant donné que les personnes âgées, les femmes surtout, sont les plus pauvres de notre société, le premier ministre voudrait-il promettre que le document ne proposera pas d'éliminer l'exemption qui leur est accordée?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le très honorable chef de l'opposition constatera en relisant la déclaration qui a été faite vendredi dernier de même que celles du premier ministre, que l'universalité n'était pas remise en question, qu'elle demeure, qu'on n'allait pas établir d'examen des ressources, qu'on n'allait pas . . .

Une voix: C'est un dépôt sacré!

M. Epp (Provencher): En effet, un dépôt sacré et c'est ce que nous affirmons.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Cela étant, je suis sûr que lorsque le très honorable chef de l'opposition prendra connaissance du document lundi en huit, il y verra nos positions confirmées plutôt que le programme qu'il suppose.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous attendons cela avec impatience, monsieur le Président.

L'INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DE LA PENSION DE VIEILLESSE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Puisque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a décidé de répondre au nom du premier ministre, voudrait-il bien expliquer les autres observations qu'il a faites en réponse aux questions qui lui ont été posées à l'issue des discussions du lac Meach, lorsqu'il a dit que le gouvernement songeait encore à supprimer l'indexation des allocations familiales et de la pension de vieillesse? Le gouvernement ne peut pas vraiment songer à faire une chose pareille au groupe le plus vulnérable de notre société, aux citoyens qui ont le plus besoin d'aide.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je dois dire au très honorable chef de l'opposition que je n'ai fait aucune déclaration après les discussions du lac Meach et qu'il devrait donc vérifier ce qu'il avance. Deuxièmement, à propos du débat qu'il essaie de ranimer, si le très honorable chef de l'opposition veut bien examiner mes observations, il constatera que ce qu'il a dit ne reflète pas mes paroles et que nous avons très clairement déclaré que le programme actuel, c'est-à-dire le régime universel de prestations aux personnes âgées et d'allocations familiales, sera maintenu.

Nous allons présenter un document de consultation. J'espère que le très honorable chef de l'opposition pourra convaincre son caucus que, même si son parti a un programme politique qu'il juge valable, nous devons tenir compte d'une question plus importante et trouver le meilleur moyen de protéger les mesures sociales destinées à ceux qui en ont le plus besoin.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je tiens à garantir au député que notre programme vise à protéger les personnes âgées et les familles du Canada. Le fait que le ministre ait été obligé de récrire son document pendant le congé de Noël montre à quel point ce programme est important.

Des voix: Bravo!

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LE NIVEAU DES COTISATIONS—L'ENGAGEMENT RELATIF À LA PENSION DES FEMMES AU FOYER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ma dernière question supplémentaire s'adresse au premier ministre, monsieur le Président. Le ministre des Finances a déclaré, et j'espère qu'il le confirmera, que le gouvernement songe à augmenter les cotisations au Régime de pensions du Canada. Si c'est vrai, qu'arrivera-t-il à l'engagement pris par le gouvernement pendant la campagne électorale en vue de verser une pension aux femmes au foyer? Si le régime doit disposer de plus de fonds qu'auparavant, quand versera-t-on une pension aux femmes au foyer? Quelle est la position du gouvernement à ce sujet?

• (1420)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai bien fait la déclaration que le très honorable représentant a mentionnée au sujet des cotisations au Régime de pensions du Canada. C'est tout ce que j'ai dit. Je demande au député de faire preuve de patience au sujet de son autre question.

* * *

L'EMPLOI

L'EMPLOI D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi. Dans moins de trois mois, des milliers d'étudiants canadiens, sortis des universités et des collèges, seront à la recherche d'un emploi pour payer leurs frais de scolarité et autres dépenses de l'année suivante. En novembre, le ministre des Finances a annulé l'excellent programme Été Canada et, jusqu'à présent, rien n'a été annoncé pour le remplacer. Quand la ministre annoncera-t-elle un programme d'emploi d'été aux étudiants et ce programme contiendra-t-il une disposition d'emploi direct, de sorte que nous soyons certains que les étudiants obtiennent les emplois dont ils ont besoin avant la prochaine année scolaire?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, lorsque je suis sortie, jeudi dernier, de l'excellente conférence fédérale-provinciale sur les stratégies d'emploi, j'ai dit que l'on terminerait dans une semaine ou deux la préparation des programmes d'été pour les étudiants. Je suis heureuse de pouvoir dire à la Chambre que ces programmes auront l'entière collaboration des gouvernements provinciaux et du secteur privé. Je pourrais ajouter également qu'ils seront beaucoup plus orientés vers la carrière que ceux qui existaient par le passé, de sorte que l'expérience acquise par les étudiants qui travailleront cet été les préparera pour les emplois permanents de l'avenir.

LE PROGRAMME ACCÈS-CARRIÈRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, d'habitude on annonçait les programmes d'été bien avant Noël. Nous sommes maintenant en janvier et nous n'avons toujours rien. Comme tout le monde le sait, il faut pas mal de temps pour mettre ces programmes en œuvre avec succès.

La ministre parle de programmes orientés vers la carrière. L'année dernière, dans le cadre du programme Été Canada, nous avions Accès-carrière, un programme qui a connu beaucoup de succès. Continuera-t-il à figurer dans le programme d'été du gouvernement?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, pour l'information du député, il y a de nombreux aspects d'Accès-carrière qui existent toujours. Il ne le sait peut-être pas. En fait, nous annoncerons de nombreux programmes pour cet été et je pense que lorsque le député les verra, il sera satisfait.

LES FINANCES

LE RÉGIME FISCAL DES SOCIÉTÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, dont l'exposé économique a entraîné des compressions de l'ordre de 4 milliards de dollars dans différents programmes de dépenses. Cependant, on n'a pas touché aux milliards de dollars que représentent les dépenses fiscales prévues dans le régime d'imposition des sociétés. Quelques jours après sa déclaration, le ministre a indiqué qu'il allait étudier la question et que le gouvernement envisagerait de refondre tout ce régime fiscal. Cette étude est-elle en cours et va-t-elle déboucher, à l'occasion d'un exposé budgétaire, sur un remaniement général du régime fiscal des sociétés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, vous me permettrez de rappeler au député que l'économie a commencé à bouger depuis mon exposé économique. Comme certains l'affirment, des dizaines de milliers de nouveaux emplois ont été créés et, depuis septembre, c'est plutôt de 100,000 nouveaux emplois qu'il faut parler. De même, les taux d'intérêt ont sensiblement baissé. Les ventes au détail se sont améliorées en novembre justement à cause de l'exposé économique. Tout un lot de choses intéressantes se sont produites.

Pour répondre plus précisément à la question, oui, le ministère a entamé l'étude de toute la question des dépenses fiscales. J'espère pouvoir présenter des propositions à cet égard à peu près au moment de l'exposé budgétaire.

LA DURÉE DE L'ÉTUDE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, cette étude sera-t-elle terminée au moment du budget et va-t-on annoncer à ce moment-là un remaniement du régime fiscal des sociétés ou encore l'étude va-t-elle se prolonger après le budget?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député pose une question au sujet d'un aspect extrêmement complexe de la réforme fiscale. Ce n'est pas une question qui se règle en quelques mois. Cependant, nous devrions avoir une très bonne idée des grandes lignes de cette réforme, ce qui nous permettrait de prendre rapidement certaines décisions.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LES SOCIÉTÉS MELCHERS ET WABASSO—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Depuis le 4 septembre dernier, le Québec subit de durs coups au niveau de la perte d'emplois. La région de Montréal voit VIA Rail et Radio-Canada «passées au couteau»; la région de Berthier vit la fermeture de la Melchers et, plus récemment encore, l'économie de la Mauricie s'affaissera avec la liquidation de la Wabasso et la disparition de près de 1,200 emplois. Ma question au ministre est celle-ci: Est-ce que le gouvernement a l'intention de s'impliquer financièrement dans les «opérations relance» de la Melchers et de la Wabasso plutôt que de rester passif et de blâmer les travailleurs pour leurs malheurs, comme l'a fait le ministre des Travaux publics la semaine dernière?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons décidé d'offrir les services d'une commission industrielle pour aider les chômeurs à Montréal . . .

[*Traduction*]

Je signale au député que non seulement des commissions collaboreront avec ces groupes au sujet des licenciements de la Wabasso ou de Melcher's mais que nous étudions aussi les différents secteurs dans la région de Trois-Rivières et dans d'autres régions pour voir s'ils peuvent être désignés pour d'autres programmes comme le Programme d'ajustement de l'industrie et de la main-d'œuvre ou sa version modifiée ou s'ils répondent aux critères du SERB. J'étudie ces programmes avec mes collègues le ministre du Travail et le ministre de l'Expansion industrielle régionale.

[*Français*]

M. Lapierre: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Je suis heureux de voir que la ministre veut utiliser les programmes du gouvernement précédent qu'elle a tellement décriés, mais les gens de Trois-Rivières et de Berthierville sont très inquiets, surtout en sachant que le premier ministre est un expert dans la création de villes fantômes.

Je demande donc à la ministre quelles mesures concrètes elle a l'intention de prendre pour éviter que Berthierville et Trois-Rivières viennent s'ajouter à Schefferville.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, j'ai dit que le gouvernement est très préoccupé au sujet des mises à pied de la Wabasso et d'autres compagnies. J'ai déjà annoncé que nous commencerons à offrir de l'aide aux comités pour aider les travailleurs affectés, et nous continuerons à aider les travailleurs dans ce secteur.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE RÉGIME FISCAL DES SOCIÉTÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. J'espère qu'il va cesser, au moins pour cette question, de s'imposer la consigne du silence durant la période des questions.

Avant Noël, le gouvernement a annoncé des compressions de plus de 4 milliards de dollars dans les programmes qui touchent les Canadiens ordinaires. Le ministre des Finances vient d'admettre que rien ne sera changé, dans le prochain budget, au programme de concessions fiscales de 20 milliards de dollars, dont profitent les grandes sociétés et que le vérificateur général et bon nombre d'hommes d'affaires ont remis en question parce qu'il représente un gaspillage possible de millions de dollars pour notre économie, va rester sous sa forme actuelle dans le prochain budget. Ma question est tout simplement la suivante: pourquoi le gouvernement est-il disposé à modifier

des programmes qui ont une incidence directe très néfaste sur les Canadiens à revenus moyen et faible, mais ne fait-il rien pour supprimer, dans ce budget, les dépenses de centaines de millions de dollars que nous pourrions économiser, ce qui nous permettrait de ne rien changer à nos programmes sociaux?

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne sais pas pourquoi le chef du Nouveau parti démocratique cherche à décrire des programmes contenus dans le prochain budget. Je pensais qu'il se réjouirait au moins modérément de voir qu'en peu de temps, nous avons créé près de 100,000 nouveaux emplois. Le taux d'escompte a diminué de 2.7 p. 100, ce qui est très important, comme il en conviendra. Le taux de chômage est tombé en-dessous de 11 p. 100 pour la première fois en 32 mois. Ce sont là des signes très prometteurs, qui sont encourageants pour les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Même si ces signes d'amélioration sont modestes, j'en conviens, ils sont malgré tout importants et je puis assurer à mon honorable ami que le gouvernement examinera activement la question qu'il a soulevée et d'autres dans ses déclarations économiques et ses budgets, conçus pour créer des emplois au Canada. Voilà le fin mot de l'histoire, la création d'emplois, et c'est précisément notre objectif.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le ministre des Finances et je l'ai entendu dire que les études dont mon collègue vient de parler dans sa question se poursuivront après le budget. Il n'a pas dit que celui-ci prévoirait une réforme importante de l'impôt sur les sociétés. Il a déclaré que ces études se poursuivraient. Je voudrais que le premier ministre nous fournisse des éclaircissements, car des millions de dollars sont en jeu, et cela touche également les programmes sociaux et les emplois.

Un document du gouvernement indiquant deux choses a été porté à mon attention pendant les vacances de Noël. Il montre que la politique qui consiste à réduire l'impôt sur les sociétés est la façon la plus coûteuse et la moins efficace de créer des emplois. Ce document émane d'un ministère fédéral. Le premier ministre est-il prêt à y donner suite? Est-il prêt à agir dans le prochain budget? Plus précisément, va-t-il modifier la politique à l'égard de l'impôt sur les sociétés, de façon que ces dernières obtiennent de l'argent uniquement si c'est pour créer directement des emplois? Va-t-il cesser de leur faire des cadeaux?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je vais dire au député ce qu'il sait déjà, à savoir que, conformément à la politique suivie depuis des années, des changements fiscaux seront annoncés dans le budget et nulle part ailleurs.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE METTRE FIN À LA POLITIQUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ce n'est pas si facile. Le premier ministre a déclaré lui-même après la réunion du lac Meech qu'il y aurait d'autres restrictions budgétaires. Je fais allusion à ce qu'il a déclaré. Il a dit qu'il y aurait des restrictions budgétaires et, si j'ai bien compris, c'était du côté des programmes sociaux, mais peut-être pourrait-il le préciser. Pourquoi ne peut-il pas dire aux citoyens que, par souci de justice, d'équité et dans l'intérêt de la création d'emplois, il va mettre fin à la politique concernant l'impôt sur les sociétés qui nous coûte des milliards de dollars et qui ne permet pas de créer suffisamment d'emplois?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous sommes déterminés à rendre le régime fiscal plus équitable tant pour les particuliers que pour les sociétés. Nous nous sommes également engagés à créer des emplois. Le député conviendra que nous avons fait un assez bon travail jusqu'ici en créant près de 100,000 nouveaux emplois à plein temps au Canada en l'espace de trois mois. Je peux vous assurer que tous les projets et programmes qui seront annoncés en temps voulu par le ministre des Finances viseront précisément à atteindre ces objectifs.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'UTILISATION DES CRÉDITS PAR LES PROVINCES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, par le passé, les provinces ont eu recours à l'excédent qu'accusait le Régime de pensions du Canada pour emprunter à bon marché. Ma question s'adresse au ministre des Finances. A l'occasion de la renégociation du taux de participation des provinces, peut-il garantir au Parlement qu'il va dorénavant empêcher ces dernières d'abuser comme elles l'ont fait de ces crédits et proposer à la place, que l'excédent serve à augmenter les prestations d'invalidité versées par le Régime de pensions du Canada et à permettre, enfin, aux Canadiens de prendre une retraite anticipée? La province de Québec a pris cette initiative il y a un an.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il y a beaucoup de convertis tout à coup sur le chemin de Damas. Les libéraux ont instauré en 1966 le Régime de pensions du Canada qui permet aux provinces d'emprunter à bon compte. J'ignore ce qui s'est passé depuis pour que l'opposition se mette à reprocher au gouvernement de vouloir effectuer une révision de fond en comble de ce régime.

Nous analysons actuellement avec les provinces la question des primes, selon les recommandations dont le gouvernement a été saisi au fil des ans mais que l'opposition a toujours rejetées, lorsqu'elle était au pouvoir. Nous nous y intéressons parce que les prestataires ont tout lieu de se demander si le régime de pensions est solide et suffisant. Les provinces espèrent aussi pouvoir continuer à emprunter. Nous voulons également donner aux chefs de petites entreprises la chance de voir venir l'augmentation inévitable des primes, sur laquelle chacun s'accorde si le Régime de pensions du Canada doit demeurer rentable.

M. Frith: Monsieur le Président, il y a eu beaucoup plus de conversions sur le chemin du lac Meech que sur celui de Damas.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RELEVER LES PRESTATIONS VERSÉES AUX INVALIDES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Une augmentation importante des taux de cotisation au Régime de pensions du Canada entraînera l'accumulation d'excédents appréciables de fonds dans ce régime. Le ministre utilisera-t-il ces excédents pour relever les prestations versées aux invalides? Ne pourrait-il pas s'en servir pour permettre aux Canadiens de jouir d'une retraite anticipée en laissant ainsi la place aux jeunes qui ont le plus fort taux de chômage?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député omet de dire à la Chambre que si on ne modifie pas les taux de cotisations au Régime de pensions du Canada, les fonds seront épuisés dans quelques années. Il faut donc les modifier et c'est pour cette raison surtout que mes collègues provinciaux et moi-même nous sommes réunis à Montréal il y a une semaine. Nous tâcherons d'évaluer les conséquences des modifications envisagées, non pas uniquement en ce qui concerne l'importance du fonds lui-même, et forcément de l'argent qui sera redistribué aux provinces, mais aussi en fonction des conséquences qu'elles pourraient avoir pour les petites entreprises qui voient dans toute augmentation indue de leurs contributions au Régime un obstacle à la création d'emplois. Nous voulons éviter cet écueil.

* * *

LES FINANCES

LE RÉGIME FISCAL DES SOCIÉTÉS—DEMANDE DE RÉFORME

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je reviens tout juste de Colombie-Britannique et je tiens à dire au ministre que les banques de vivres . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Mitchell: Je tiens donc à dire au ministre et au gouvernement que le nombre de banques de vivres a beau avoir doublé, elles ne suffisent quand même pas à la tâche. Le taux de chômage augmente, 25,000 emplois ayant été perdus depuis trois mois. La criminalité est à la hausse et les enfants sont marqués à jamais par la pauvreté. Telle est la situation en Colombie-Britannique seulement.

Les gens ne peuvent tout simplement plus faire face à d'autres mesures d'austérité très dures comme celles que le ministre semble vouloir proposer dans son budget à venir. Pourquoi ne présente-t-il pas la réforme de la fiscalité des sociétés et des particuliers que notre chef et notre parti réclament? Pourquoi ne pas annoncer que, pour une fois, ce sont les gens ordinaires qui vont être avantagés plutôt que les sociétés?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à la députée à Ottawa.

M. Waddell: Ne prenez pas votre air supérieur.

Mme Mitchell: Il est à peu près temps que vous vous rendiez là-bas vous-même.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Permettez-moi de répondre à la question.

M. Blaikie: Il n'y a rien de drôle là-dedans, Mike.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): En réponse à la question que m'a posée le député de Kamloops-Shuswap, j'ai précisé que le prochain budget ne renfermerait aucune réforme fiscale importante. Il est trop tôt pour cela. La question est trop complexe.

M. Broadbent: Il est plutôt trop tard.

• (1440)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je tiens à dire au chef du NPD que s'il désire une politique fiscale perturbatrice qui nuira à la création d'emplois par les petites entreprises, la meilleure façon de s'y prendre, c'est de formuler à la hâte une réforme de la fiscalité qui ne soit pas le fruit d'un examen réfléchi.

L'exposé économique de l'automne dernier visait à réduire les taux d'intérêt. Cette réduction est la meilleure façon de créer des emplois et de résoudre les problèmes dont la députée a parlé tout à l'heure.

ON DEMANDE DE MODIFIER CERTAINS IMPÔTS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, permettez-moi de revenir sur une observation faite une peu plus tôt par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet de la meilleure façon de protéger les programmes sociaux pour ceux qui en ont le plus besoin. Le ministre des Finances est-il prêt à suivre la suggestion de notre chef et à réformer les exemptions d'impôt pour enfants, à appliquer un impôt minimum et à relever les taux d'imposition les plus élevés, afin de réaliser des économies qui pourront être ensuite utilisées pour augmenter les allocations familiales versées aux familles qui en ont désespérément besoin?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, selon moi, c'est dans un budget que l'on peut régler le mieux toutes les questions que la députée a soulevées aujourd'hui. Je la remercie de ses observations. Je suis en désaccord avec certaines d'entre elles, mais nous devrons attendre la présentation d'un budget pour voir comment on entend aborder ces questions.

* * *

L'EMPLOI

LES JEUNES CHÔMEURS—LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le gouvernement a fait des coupes dans les programmes d'embauche s'adressant spécialement aux jeunes Canadiens—des programmes d'apprentissage, de transition entre l'école et la vie professionnelle comme First Chance on the job training. Sous le nouveau gouvernement, combien de temps faudra-t-il pour que l'économie puisse absorber les 454,000 jeunes chômeurs d'aujourd'hui? La ministre peut-elle mettre la Chambre dans le secret et nous dire ce que le gouvernement fera pour ces jeunes gens?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député n'était peut-être pas à la Chambre lorsque j'ai répondu à une question de son collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Allmand: Il s'agissait d'Été Canada au travail.

Mlle MacDonald: Je dirais que l'on annoncera dans deux semaines les projets relatifs aux jeunes.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président . . . premièrement, madame la ministre, je ne parlais pas des étudiants d'été, je parlais des jeunes, des trois quarts de nos jeunes qui ne sont pas dans l'école, qui sont en dehors sur le marché du travail, sans travail.

Madame la ministre, vous n'avez pas été franche avec le peuple canadien. En réalité, vous et vos collègues avez parlé des taux qui étaient saisonnalisés, moi je parle des taux non désaisonnalisés, qui démontrent une perte de 11,000 emplois entre octobre et décembre. Quelles mesures sont déjà en place pour diminuer ce taux de chômage inacceptable?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il y a une chose dont je suis absolument certaine quand les députés libéraux posent des questions, c'est qu'ils ne reconnaîtront jamais de bonnes nouvelles.

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Je le comprends, compte tenu du fait que d'après les sondages, leur popularité diminue d'un mois à l'autre. Lorsqu'on a continuellement de mauvaises nouvelles comme celles-là, il est difficile de changer d'état d'esprit.

Je signale à la députée que le taux de chômage parmi les jeunes a heureusement commencé à fléchir et qu'il a diminué d'un point de pourcentage le mois dernier.

* * *

L'AGRICULTURE

LA MISE AU POINT D'UNE NOUVELLE VARIÉTÉ DE BLÉ

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au représentant du ministre de l'Agriculture. Des scientifiques de la station de recherches agricoles de Swift Current, en Saskatchewan, ont mis au point une nouvelle variété de blé moyennement dur, le HY320. Des essais menés au cours d'une dizaine d'années ont prouvé que le rendement de cette variété était d'environ 30 p. 100 supérieur à celui des variétés dures de blé rouge du printemps. Il semble en outre qu'il existe des marchés d'exportation pour le HY320. Quand pouvons-nous espérer voir breveter le HY320?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, je me permets de signaler que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé est présentement en Saskatchewan pour le compte du gouvernement. Je crois que le député vient de soulever un point fort important pour les producteurs céréaliers. Je sais que le processus d'approbation a l'appui notamment de la Commission canadienne du blé, de la Commission canadienne des grains et d'Agriculture Canada. Je crois savoir que la question est présentement à l'étude et qu'une décision devrait être prise très bientôt.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LA NOUVELLE CONCERNANT LE PROJET DES ÉTATS-UNIS D'ENTREPOSER DES ARMES NUCLÉAIRES DANS DES BASES CANADIENNES

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale, qui a dit ne rien savoir des plans américains de déploiement de 32 bombes nucléaires sous-marines en période de crise à Greenwood et Comox. Comme le ministre n'est pas au courant des plans américains de déploiement, est-ce qu'il continue de soutenir comme il l'a fait la semaine dernière à la radio que les Canadiens n'ont ni le besoin ni le droit d'être au courant des projets de déploiement nucléaire américains, et qu'en matière nucléaire le Canada est un simple prolongement du territoire américain?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il est réconfortant de voir quelle conception le NPD a du Canada comme pays. Je ne vois pas bien ce que la députée essaie de me dire, à propos d'un document dont on dit qu'il a fait l'objet d'une fuite aux États-Unis. Il faudrait peut-être que le NPD reprenne un peu de bon sens et réexamine sa position relativement à l'OTAN.

Pour ce qui est de la question, je tiens à dire que le document dont parle la députée est un vieux document qui a été conçu en 1975. Il n'a rien à voir avec la consultation canado-américaine. Je puis donner à la députée l'assurance que s'il y a un jour des projets concernant la défense commune du Canada et des États-Unis, notre gouvernement sera consulté.

Mme Jewett: Monsieur le Président, le ministre devrait démissionner.

LA POLITIQUE DU CANADA

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, le ministre n'est pas sans savoir que le groupe de planification nucléaire ignore tout des plans d'urgence des Américains portant sur le déploiement d'engins nucléaires à l'extérieur de leur territoire, et que le gouvernement canadien en ignore tout également. Maintenant que le ministre est au courant, va-t-il faire connaître la politique canadienne aux États-Unis avant que ces derniers n'adoptent d'autres plans d'urgence? Cette politique est celle qui a été adoptée antérieurement par le premier ministre, voulant qu'il n'y aura pas d'engins nucléaires en territoire canadien?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la réponse est simple. Il n'existe pas de plans de ce genre.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES CONSÉQUENCES DES DÉPENSES MILITAIRES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances au sujet de la question essentielle de la création d'emplois. Il n'ignore probablement pas que son collègue le ministre de la Défense nationale a déclaré pendant les vacances de Noël que le plan de relance économique du gouvernement conservateur consiste à augmenter les dépenses militaires. A un moment où l'on réduit les subventions destinées aux entreprises, à la recherche et au développement, et où l'on parle d'impôt plus lourd pour les pensionnés, le ministre des Finances pense-t-il, à l'instar du ministre de la Défense nationale, que nous relancerons l'économie du pays en achetant davantage d'armes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait se rappeler que, le 8 novembre, nous avons exposé clairement un programme de développement économique très large qui n'est pas sans rapport avec le fait que 100,000 emplois aient été créés au Canada depuis quatre mois. Je l'invite à considérer notre programme économique dans son ensemble. Il est possible que le député désire concentrer son attention sur certains éléments du programme, mais notre programme en trois parties est le plan de développement économique global que nous avons établi d'une manière assez large et qui permettra de créer des milliers d'emplois en plus de ceux qui ont été créés jusqu'à présent.

• (1450)

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je pense qu'il serait souhaitable que le collègue du ministre, le ministre de la Défense nationale, lise cette déclaration et cesse de donner l'impression aux Canadiens que nous allons créer des emplois en dépensant davantage pour acheter des armes.

Je voudrais que le ministre des Finances, ou peut-être le premier ministre, nous dise s'il désavoue et rejette la position du ministre de la Défense nationale qui affirme que nous allons relancer l'économie canadienne par des achats d'armes. Le ministre est-il prêt à reconnaître que c'est là une politique absurde qui n'aura pas les effets que lui attribue le ministre de la Défense nationale?

Mme Jewett: Vous êtes bien placé pour le savoir puisque vous avez beaucoup dépensé vous-même.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce que le ministre de la Défense nationale a déclaré, c'est qu'il est possible d'accomplir des progrès grâce à l'excellent accord de partage que le secrétaire de la Défense des États-Unis et lui-même ont élaboré et qui permet à des petites et moyennes entreprises de jouer un rôle beaucoup plus important qu'auparavant dans toutes sortes de programmes de dépenses militaires des États-Unis. Cela permettra de créer des emplois au Canada, comme tous les autres facteurs dont il a été question directement dans l'exposé économique du 8 novembre.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Sommes-nous donc une machine de guerre?

* * *

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

LE CONTRAT ACCORDÉ

M. Michael Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Elle concerne le contrat plutôt extraordinaire de 1.8 million de dollars par an que le gouvernement a accordé à une maison de publicité dirigée par Messieurs Pierre Nantel et Peter Simpson. Étant donné que le premier ministre avait promis pendant la campagne électorale de mettre un terme aux pratiques du gouvernement libéral précédent inspirées du favoritisme politique, peut-il expliquer pourquoi un contrat aussi important a été accordé sans appel d'offres, bien que ce soit exigé explicitement par l'article 8 du chapitre 310 de l'annexe F des règlements du Conseil du Trésor concernant les contrats accordés par le gouvernement?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, quand le premier ministre m'a confié ces responsabilités, il m'a demandé de prendre des mesures pour diminuer les dépenses publicitaires du gouvernement du Canada. Une des décisions que nous avons prises immédiatement a été de supprimer le CIUC. Une autre mesure visait à obtenir un meilleur contrat que celui de l'administration précédente avec la société qu'elle avait embauchée. Nous avons négocié un meilleur contrat qui permet au gouvernement d'économiser $18,000 par mois. Nous allons prendre d'autres mesures pour économiser encore davantage les deniers publics, car c'est le mandat que m'a confié le premier ministre.

Des voix: Bravo!

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Michael Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Le ministre peut-il nous dire à combien d'autres sociétés on a demandé quel montant elles exigeraient pour faire le travail? Si le gouvernement n'est pas disposé à résilier ce contrat, quelles mesures le ministre va-t-il prendre pour s'assurer qu'un organisme conservateur chargé des contrats de publicité ne se servira pas des pouvoirs que lui donne la possibilité d'octroyer pour 60 millions de dollars de contrats publicitaires en vue de récompenser les médias favorables au gouvernement et de pénaliser les autres?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, le chiffre de 60 millions provient de l'administration précédente. Ce n'est pas le montant que nous avons retenu. Ce n'est pas ce que nous dépenserons.

Les contrats publicitaires ne sauraient faire l'objet d'appel d'offres. Cela n'existe nulle part dans le monde, c'est-à-dire dans le monde libre où la publicité existe.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Écoutons la voix des défenseurs du système communiste.

M. Andre: Les instructions que j'ai données à mes collaborateurs étaient très explicites. Je les ai chargés de négocier un contrat permettant d'économiser les deniers publics. En outre, nous instaurerons une certaine concurrence dans la publicité que les ministères peuvent effectuer . . .

M. Deans: Je croyais que cela n'existait nulle part dans le monde libre.

M. Andre: . . . en donnant à ces ministères une liste de trois, quatre ou cinq sociétés, de manière que ces dernières puissent se faire concurrence pour un travail donné, contrairement à l'ancien système où une seule maison de publicité était affectée à un ministère.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

LES CONSÉQUENCES DE LA DÉCISION DE FOURNIR DES AVIONS CANADIENS À L'ARMÉE DE L'AIR DE LA TURQUIE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre pourrait-il nous dire si l'on a décidé de donner 20 CF-104 à la Turquie? Si c'est le cas, le ministre est-il prêt à revenir sur sa décision, étant donné que nous éprouvons des problèmes constants avec nos alliés de l'OTAN, la Grèce et la Turquie, que le Canada a une force de maintien de la paix à Chypre depuis vingt ans et que les efforts de médiation récemment entrepris par les Nations Unies à propos de Chypre ont pris fin au cours du week-end dernier?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la décision concernant les CF-104 a été prise il y a deux ans à la suite de consultations avec tous nos alliés de l'OTAN, y compris la Grèce et la Turquie. A cette époque, la Grèce n'avait manifesté aucun intérêt pour ces appareils, et c'est alors que la Turquie s'est dite intéressée et des ententes ont été conclues avec elle.

Le gouvernement grec a récemment déclaré qu'il était revenu sur sa position et il nous a demandé d'étudier la possibilité de lui fournir des avions. Nous nous sommes dits prêts à envisager de lui céder une partie de l'équipement excédentaire dont nous disposons. Nous poursuivons les pourparlers en ce sens.

* * *

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

LE CONTRAT ACCORDÉ—L'ENQUÊTE RELATIVE AUX ALLÉGATIONS

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai une question à poser sur la publicité gouvernementale et elle s'adresse au ministre des Approvisionnements et des Services. Le ministre doit se souvenir que depuis quelques semaines, cette question a suscité de vives controverses et que certaines accusations ont été lancées. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement est prêt à collaborer pleinement avec la commission d'enquête criminelle de la GRC chargée d'examiner les allégations faites à cet égard durant les vacances de Noël?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, les articles de presse qui ont poussé le député à écrire à la GRC étaient inexacts. Il n'est absolument pas question de pots-de-vin. J'ai donné l'ordre à mes responsables de signer un contrat qui permettra d'économiser des deniers publics. Ils ont exécuté ce contrat sans autre condition.

Nous collaborons pleinement avec la GRC, à laquelle j'ai remis les contrats en question. Le député et tous ceux qui le désirent peuvent les voir, je les ai sous la main. Les députés pourront examiner ces contrats quand bon leur semblera. Je dois demander au député d'admettre qu'il laisse entendre une possibilité d'activité criminelle et la tradition veut, à la Chambre, que l'on soit très prudent lorsqu'on lance ce genre d'accusations.

M. Boudria: Monsieur le Président, je n'ai accusé personne de quoi que ce soit. J'ai demandé au ministre sa collaboration, c'est tout.

[*Français*]

ON DEMANDE QU'UN COMITÉ FASSE ENQUÊTE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, en vertu de la controverse qu'a créée cet événement durant les derniers mois au sujet de l'attribution de ce contrat, est-ce que le ministre est en mesure d'assurer la Chambre que le tout pourrait être traité par une commission parlementaire qui serait mandatée pour voir si les contrats de ce genre, à l'avenir, pourraient être donnés soit par appels d'offres, soit par une autre méthode, le tout avec la collaboration de l'industrie, laquelle pourrait venir faire une présentation à une commission parlementaire afin de nous assurer que les promesses faites par le gouvernement durant la campagne électorale vont être tenues, savoir la promesse d'enlever le patronage du gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je puis assurer au député que les contrats que j'ai signés au nom du gouvernement seront plus avantageux pour les contribuables canadiens que ceux de nos prédécesseurs avec leurs agences de publicité.

Je tiens également à informer le député que les contrats de publicité ne font pas l'objet d'appels d'offres. Les agences sont rémunérées par rapport au budget total de la campagne publicitaire. C'est ainsi que cela fonctionne. Il n'est pas en notre pouvoir, je pense, de changer un usage en vigueur depuis une centaine d'années. Je puis garantir au député qu'il pourra examiner les contrats que nous avons signés, ainsi que les prochains à venir, pour se convaincre que les contribuables en auront tout à fait pour leur argent, ce qui est l'essentiel, dans le cadre du mandat que le premier ministre m'a confié.

* * *

• (1500)

LE REVENU NATIONAL

L'OBLIGATION DU MINISTÈRE DE RENDRE DES COMPTES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Pourquoi estime-t-il nécessaire de doter son ministère d'une politique qui aurait pour effet d'intimider les contribuables qui croient avoir lieu de se plaindre de la façon dont ils sont traités par le fisc mais qui, en fait, seront découragés de le faire à cause des mesures que prend le ministre?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): C'est tout le contraire. Tandis que le député et ses collègues gardaient le silence, l'an dernier, des députés de notre parti ont entrepris une tournée à travers le pays pour réclamer que les services de l'impôt respectent les droits des contribuables. C'est toujours notre politique, même si le député est resté silencieux pendant toute cette période.

Ce que j'ai dit est conforme, je crois, à la position que le député a adoptée l'automne dernier. Il a peut-être changé d'avis. Il pensait alors que le gouvernement devait rendre compte le plus possible de ses projets et de ses actions. J'ai dit que je voulais que mon ministère soit tenu de rendre compte, publiquement, de ses activités faisant l'objet d'allégations.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LES DÉDUCTIONS FISCALES ACCORDÉES AUX SOCIÉTÉS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Spadina (M. Heap) le vendredi 21 décembre 1984 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DU GREFFIER ADJOINT AU SERVICE DE RECHERCHE

M. le Président: J'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui que Mary Anne Griffith a récemment été nommée greffier adjoint au service de recherche de la Chambre des communes par le gouverneur en conseil.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le Président: Mary Anne Griffith devint membre du personnel de la Chambre des communes en 1970 et œuvra dans plusieurs directions, dont le Service des comptes rendus des comités, les Comités et la législation privée, et les Bureaux du Greffier et de l'Administrateur. Tout récemment, elle occupait le poste de greffier principal de la Direction des recherches pour le Bureau.

[*Traduction*]

A titre de greffier adjoint au service de recherche, elle continuera de diriger les travaux de ce service dont le mandat comprend la recherche entreprise pour le compte de la présidence, des greffiers et des députés, de même que la publication des documents de procédure et des volumes de jurisprudence. Ce service entreprend un projet majeur qui comprend la création d'une banque de données sur la procédure et la publication éventuelle d'un nouvel ouvrage détaillé sur la procédure et la pratique parlementaire canadienne.

[*Français*]

Cette nomination témoigne de l'essor que prend la recherche professionnelle au sein du service à la procédure de la Chambre.

[*Traduction*]

J'ai appris à bien connaître la nouvelle titulaire du poste de greffier adjoint et cette fois-ci encore la Chambre va bénéficier de services exceptionnels.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES NUCLÉAIRES

LES NÉGOCIATIONS BILATÉRALES PROJETÉES

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le 8 janvier, après deux jours de délibérations à Genève, le secrétaire d'État américain, M. George Shultz, et le ministre des Affaires étrangères soviétique, M. Andrei Gromyko, ont convenu d'entreprendre une nouvelle série de négociations bilatérales sur les armes nucléaires et spatiales. Cet accord représente un progrès important dans les relations entre les États-Unis et l'Union soviétique et laisse espérer une réduction du danger de conflit nucléaire. Le processus de négociation ainsi déclenché pourrait avoir des conséquences favorables importantes pour les relations est-ouest et également pour les négociations multilatérales auxquelles le Canada participe directement. Je voudrais

m'empresser, au début de cette nouvelle session, de féliciter les États-Unis et l'Union soviétique de cette reprise des négociations.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Clark (Yellowhead): Nous sommes particulièrement encouragés par les objectifs dont ont convenu les deux parties: prévenir une course aux armements dans l'espace et mettre fin à cette course sur terre, limiter et réduire les armes nucléaires et renforcer la stabilité stratégique, conduisant à terme l'élimination complète des armes nucléaires. Ces objectifs sont depuis longtemps des composantes centrales de la politique étrangère canadienne. Comme l'indique la déclaration conjointe faite à l'issue des entretiens Shultz-Gromyko, l'objet de ces négociations est constitué par, et je cite:

un ensemble complexe de questions concernant les armes spatiales et nucléaires—à la fois stratégiques et de portée intermédiaire—toutes ces questions devant être examinées et résolues dans le respect de leur interdépendance.

Il est entendu que l'un des thèmes principaux des discussions sera la relation qui existe entre les systèmes offensifs et les systèmes défensifs.

Parmi les systèmes défensifs figureront l'initiative de défense stratégique des États-Unis et les systèmes soviétiques de défense. Il convient donc tout particulièrement que les systèmes défensifs tant actuels que potentiels des deux parties soient inscrits à l'ordre du jour de ces négociations.

[*Traduction*]

Le président américain, M. Reagan, a déclaré que l'initiative de défense stratégique est un programme de recherche destiné à examiner les moyens de renforcer la stabilité stratégique et de diminuer la dépendance à l'égard des armements nucléaires, en attachant une plus grande attention aux mesures défensives non nucléaires. On n'a toujours pas étudié complètement ce programme et il serait donc prématuré de tirer des conclusions définitives à son sujet. Étant donné les questions techniques extraordinairement complexes que soulève l'IDS, des questions que même un programme intensif de recherche ne résoudra pas avant de nombreuses années, s'il les résout, il est évident que cela demeure un concept hautement hypothétique.

Tel que l'on comprend le programme actuellement, la recherche sur l'IDS ne contrevient pas, en elle-même ou par elle-même, aux dispositions du Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique et du Traité de 1972 sur les missiles antibalistiques que le Canada appuie sans réserve. A la lumière des progrès importants réalisés par l'Union soviétique, au cours des dernières années, dans le domaine de la recherche sur la défense au moyen de missiles balistiques et le déploiement de tels missiles, il est sage que l'Occident se renseigne sur la faisabilité de tels projets.

Toutefois, le développement et le déploiement de systèmes de défense constitués de missiles balistiques dans l'espace, par l'une ou l'autre des parties, seraient contraires au Traité sur les missiles antibalistiques tel qu'il existe actuellement. Cela pourrait avoir des conséquences très graves pour le contrôle des armements et justifierait, par conséquent, une attention soutenue de la part de toutes les parties concernées. A cet égard, nous sommes heureux que le président Reagan ait affirmé que les États-Unis n'iraient pas au-delà de la simple recherche sans discussions et négociations.

Il ne faut pas se faire d'illusions, la démarche entreprise à Genève ne sera pas facile. Ce que nous voyons actuellement n'est que le début d'un processus très long et très délicat. La conduite du Canada doit viser à favoriser le succès de ce processus. Rien n'est plus important qu'un accord des deux superpuissances sur les moyens de mettre fin à la course aux armements.

En ce qui nous concerne, le Canada continuera à travailler activement aux Nations Unies, à l'OTAN et ailleurs, pour obtenir des progrès pratiques en matière de contrôle des armements nucléaires et pour améliorer la compréhension entre l'Est et l'Ouest. L'accord de Genève, après une longue et dangereuse interruption, nous donne un nouvel espoir et le monde ne peut gaspiller cette occasion.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je tiens à remercier le ministre de nous avoir donné avis de sa déclaration; cet avis nous est parvenu un peu avant 13 h 30 cet après-midi. Je lui sais gré toutefois du rapport qu'il a présenté à la Chambre et le remercie de nous avoir donné quelque idée de la position du gouvernement sur la reprise des pourparlers entre les deux superpuissances mondiales. Nous voulons profiter de cette occasion pour féliciter à la fois l'Union soviétique et les États-Unis d'avoir repris ces négociations.

[*Français*]

La course aux armements nucléaires est le problème le plus important posé à l'humanité aujourd'hui. L'élimination complète des armes nucléaires, comme l'a dit le ministre, demeure le grand objectif de la politique étrangère du Canada.

• (1510)

[*Traduction*]

Le ministre a cependant négligé de rappeler que les Canadiens et leurs gouvernements successifs ont toujours favorisé le bon sens, le dialogue et une participation concrète à la quête mondiale de la paix. Certes, le ministre a déclaré, à propos des entretiens entre MM. Gromyko et Shultz, que la conduite du Canada doit viser à favoriser le succès de ce processus. Or, il ressort de sa déclaration que le ministre et son gouvernement ne font guère plus que réaffirmer la position des États-Unis. Rien n'indique que le Canada jouera le moindre rôle dans la quête de la paix, selon la tradition établie par MM. Pierre Trudeau, Lester Pearson ou Louis Saint-Laurent.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre a déclaré à Londres que l'actuel gouvernement ne comptait pas, et là je pense reprendre ses paroles, poursuivre le drame de la mission de paix de M. Trudeau. Je tiens à lui préciser que le drame ne tient pas à cette mission. Le drame découle plutôt du problème et des dangers que pose pour la planète cette crise nucléaire. En fait, le gouvernement du Canada semble tolérer, si ce n'est favoriser pleinement, la notion de guerre spatiale que les gouvernements canadiens précédents ont systématiquement rejetée.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Rien ne peut constituer un élément plus déstabilisateur pour ces négociations ni accroître davantage la menace que cette initiative des États-Unis.

Je tiens à signaler que le parti libéral est le seul à avoir constamment réclamé ici même que le Canada joue un rôle plus actif et plus interventionniste sur la scène internationale. C'est pourquoi au cours du débat à la Chambre sur le contrôle des armements, avant Noël, nous avons proposé un amendement à une motion présentée par le NPD, laquelle allait à l'encontre de la tradition libérale qui consiste à être réaliste face à la course aux armements. Nous avons voté à l'unanimité en faveur de cet amendement, malgré certaines des opinions exprimées par la suite. En fait, à propos de nuances apportées à un point de vue, je remarque les déclarations faites au cours de la fin de semaine dernière par la députée de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett) selon, lesquelles son parti, le NPD, devrait réexaminer son opposition à l'OTAN. J'ai bien hâte de voir les commentaires sur l'unité monolithique de ce parti à propos de cette question au cours des prochaines semaines.

Nous avons saisi l'occasion de présenter à la Chambre des propositions sensées qui auraient invité clairement les deux superpuissances à mettre à l'ordre du jour de leurs négociations un gel nucléaire vérifiable par les deux partis s'accompagnant d'une réduction de l'armement nucléaire, le renforcement du traité de non-prolifération des armes nucléaires, la reprise des pourparlers de Vienne sur la réduction simultanée et équilibrée des forces—pourparlers qui ont été rompus—le rapprochement de la session spéciale des Nations Unies sur le désarmement qui est maintenant prévue pour 1986 ainsi que la conclusion d'un accord sur l'interdiction de la mise à l'essai d'armes anti-satellites à haute altitude, la guerre des étoiles, dont j'ai parlé et l'amélioration des techniques de vérification des armement nucléaires. En bref, nous pensions que le Parlement canadien pouvait d'une seule voix enjoindre les deux superpuissances de s'entendre sur ces questions.

Cet amendement a été rejeté par les deux autres partis, qui sont trop liés par leurs idéologies de droite et de gauche respectivement pour appuyer un dialogue constructif entre les superpuissances. Pourtant, la possibilité d'une confrontation nucléaire ne concerne pas simplement les superpuissances. Elle touche tous les hommes, femmes et enfants de cette terre.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Tout gouvernement parlant au nom du Canada a le devoir de réclamer un dialogue constructif sur cette question et d'exercer des pressions sur les deux superpuissances, afin de trouver une solution. Je vois que le premier ministre (M. Mulroney) est parmi nous. J'en suis heureux, car la question est importante. Avant Noël, en réponse à une question de mon collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), il a accusé le député et indirectement tous les membres de notre parti d'adopter une position anti-américaine. Je tiens à lui dire que ce n'est pas être anti-américain—et je désire autant que lui une amélioration de nos relations avec les États-Unis—que d'insister sur une politique étrangère indépendante et d'examiner la question la plus cruciale aux yeux de l'humanité et de la plupart des Canadiens. Il a dit à New York que le Canada était de nouveau ouvert aux gens d'affaires. J'ai toujours cru que c'était le cas. Quoi qu'il ait voulu dire à New York, je tiens à lui préciser que notre pays est peut-être ouvert aux gens d'affaires, mais qu'il n'est pas à vendre.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Cela signifie parfois avoir le courage de dire à nos amis la vérité. Mon caucus et moi-même sommes vivement déçus de voir que le gouvernement n'a pas profité de l'occasion qui lui a été offerte de suivre cette tradition et d'assumer son devoir. J'exhorte le ministre et le premier ministre à faire de la recherche active de la paix l'une des priorités de leur gouvernement.

Des voix: Bravo!

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, je tiens à remercier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) d'avoir renoué avec la tradition de faire une déclaration à l'appel des motions et de permettre de répliquer aux deux autres partis représentés à la Chambre. A l'instar du ministre et de mes collègues, à l'instar aussi de ses propres collègues, j'en suis sûre—je ne sais vraiment pas quelle est la position des libéraux à ce sujet—j'ai le plaisir de dire au ministre au nom de mes collègues que les ministres des Affaires étrangères des deux superpuissances ont bel et bien convenu d'au moins engager des pourparlers. Nous ne savons absolument pas si leurs positions ont changé, se sont adoucies par exemple, mais nous savons qu'il est de l'intérêt de la paix mondiale, si nous y arrivons jamais, que des négociations aient lieu.

J'étais un peu déçue qu'elles aient été ainsi scindées en trois volets. Nombre d'entre nous auraient préféré les voir porter à la fois sur les armes intermédiaires et sur les armes stratégiques. J'aurais aimé connaître l'opinion du ministre à cet égard.

J'aurais aimé entendre le ministre nous éclairer davantage sur ce que les gouvernements américain et soviétique entendent dans le communiqué par des négociations portant sur un ensemble de questions ayant trait aux armes spatiales et nucléaires—toutes questions étant considérées et résolues du point de vue de leur interdépendance. Je me demande si le député du ministre à Ottawa a réussi à expliquer cela au ministre, car je sais que celui-ci a une piètre opinion des bureaucrates. A mon avis, cela veut dire que les trois séries de pourparlers seront liées et non hermétiquement séparées. Comme elle ne sont pas fusionnées, il est absolument essentiel qu'elles soient très étroitement liées.

La déclaration du ministre porte pour le reste et d'une façon extraordinairement contournée sur l'initiative de défense stratégique du président Reagan. Je crois que le ministre a essentiellement été conseillé là-dessus par le ministère américain de la Défense plutôt que par des spécialistes indépendants. Il dit par exemple qu'il est trop tôt pour tirer des conclusions au sujet de l'initiative de défense stratégique. Il dit que compte tenu des questions techniques extrêmement complexes qu'elle soulève, il s'agit manifestement d'une motion très hypothétique. C'est bien là ce que prétend le ministère américain de la Défense, mais telle n'est pas l'opinion de la plupart des plus grands spécialistes américains. En fait, ceux-ci prétendent exactement le contraire, à savoir que nous en savons suffisamment sur l'initiative de défense stratégique pour dire qu'elle stimulera davantage la course aux armements nucléaires. Encore une fois, nous trompons tout le monde quand nous disons qu'un prétendu système de défense peut être efficace. Le ministre lui-même a avalé cela.

• (1520)

Au paragraphe suivant, le ministre parle d'un avancement significatif de la recherche soviétique réalisé ces dernières années en matière de défense contre les missiles balistiques, et du déploiement d'un véritable système de défense contre les missiles balistiques. Le ministre ne sait-il pas que les Soviétiques ont déployé ce système dans le cadre du traité régissant les missiles balistiques, chose qu'ils étaient autorisés à faire? Il en parle comme s'ils venaient tout juste de le faire soudainement. Les Américains s'y sont refusés, mais les Soviétiques l'ont fait autour de Moscou.

Le ministre essaie plutôt de nous effrayer en nous faisant croire que les Soviétiques sont en train d'accomplir tous ces formidables progrès en matière de défense contre les missiles balistiques. Ne sait-il pas que les militaires américains ont dit qu'il était absolument impossible aux Soviétiques de rivaliser avec les progrès de la technologie américaine en matière de guerre de l'espace? C'est bien sûr la raison pour laquelle les Soviétiques ne veulent pas que ces progrès se matérialisent.

A propos du paragraphe suivant, le ministre pense-t-il réellement que les Américains abandonneront leurs recherches sur la guerre de l'espace? Ne sait-il pas qu'ils ont déjà fait l'essai de certaines composantes de leur programme, chose qui me paraît contraire au traité régissant les missiles antibalistiques? Ne sait-il pas qu'ils s'apprêtent à faire davantage d'essais et même à procéder à un déploiement partiel de matériel de guerre de l'espace? S'est-il laissé complètement tromper pour croire qu'ils ne s'adonnent qu'à de la recherche? Effectivement il s'est laissé tromper. Comme une aussi bonne partie de la déclaration du ministre traite de la guerre de l'espace, je trouve très inquiétant qu'il se soit laissé leurrer complètement par ce que le secrétaire américain de la Défense lui a dit de croire. J'espère que nous entendrons plus tard de la bouche du ministre une analyse plus critique et plus réfléchie de l'initiative de défense stratégique.

M. le Président: Des questions?

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'aimerais poser plusieurs questions au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) au sujet d'un revirement très troublant de la tradition de notre pays qui s'était toujours fait un défenseur convaincant de mesures de contrôle des armements. Le ministre a dit ne pas croire que le gouvernement devrait s'élever contre la guerre de l'espace même si dans son propre discours devant l'Organisation des Nations Unies il avait prononcé un vibrant plaidoyer pour la prévention de toute forme de militarisation de l'espace. D'abord je voudrais savoir pourquoi il est revenu sur la position qu'il a défendue devant les Nations Unies, en acceptant une nouvelle présence militaire dans l'espace.

Ensuite, que pense le ministre de cette question qu'il doit bien connaître, puisqu'il a étudié l'histoire, à savoir que depuis la Seconde Guerre mondiale, quand a commencé la course aux armements traditionnels puis nucléaires, les deux superpuissances ont toujours cherché à se rattraper mutuellement? Quand l'une annonce qu'elle va faire une percée technologique, l'autre prétend pouvoir en faire autant. Si nous appuyons le programme américain de recherches de l'ordre de 25 milliards de dollars, allons-nous accueillir de la même manière le programme de recherches sur les missiles, qui coûtera lui aussi 25 milliards de dollars, que les Soviétiques veulent entreprendre en vue de rattraper les Américains?

Autrement dit, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il justifier l'incroyable instabilité dans laquelle le programme IDS, pour la guerre des étoiles, va plonger les rapports entre les deux superpuissances? Pour l'amour du ciel, pourquoi rompre la tradition selon laquelle le Canada s'emploie depuis des années à freiner la course aux armements, pour appuyer une mesure qui aura pour effet de l'accélérer?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, cette question m'inspire quelques observations. D'abord, on nous accuse de déroger aux traditions. Je trouve assez curieux d'entendre le député, le chef du parti libéral (M. Turner) formuler ces propos et aussi bien sûr, la porte-parole néo-démocrate qui était, si je ne m'abuse, à l'époque de la décision sur les fusées Bomarc, membre du parti libéral. Il n'est arrivé qu'une seule fois dans notre histoire que la question d'installer des armes nucléaires sur le sol canadien donne lieu à des divergences entre les partis. Ce fut lorsque le parti progressiste conservateur, qui forme maintenant le gouvernement, s'est opposé à ce qu'on installe ces missiles au Canada. Le parti libéral, de même que la députée néo-démocrate qui était alors libérale, ont approuvé la présence d'armes nucléaires au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): En fait de revirement d'opinion, nul doute que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) parle en connaissance de cause. Il importe ici de signaler que le député de Winnipeg-Fort Garry tient une position désuète lorsqu'il prétend que nous sommes engagés dans une course de rattrapage entre les superpuissances en vue d'obtenir la suprématie nucléaire dans le monde. Les deux superpuissances ont repris les négociations. Peut-être que le député souhaiterait participer lui-même aux négociations. Mais il n'y est pas invité. Ce sont l'Union soviétique et les États-Unis qui négocient ensemble. Des entretiens sont donc en cours et le rôle le plus important pour notre pays est de veiller à ce que les négociations sur l'ordre du jour établi aient des chances d'aboutir. Il serait impardonnable que notre pays, le gouvernement ou le Parlement, adopte une attitude qui puisse nuire à ces négociations.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Monsieur le Président, dans sa déclaration, le ministre nous a débité de bien belles phrases sur le désarmement. Cependant, je voudrais revenir à la question posée par mon collègue, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), relativement à des propos tenus par le ministre de la Défense nationale (M. Coates). Ce dernier a affirmé que l'une des façons de relancer l'emploi serait d'accroître nos dépenses d'armement. Je renvoie le ministre à un document bien connu, le rapport Thorson, et je voudrais citer un article paru dans le *Chicago Sun-Times* sous la plume de Pat Orvis. Cet article résume le rapport en ces termes:

Loin de créer de l'emploi, la course aux armements coûte des emplois si on en croit un rapport sur «Les liens entre le désarmement et le développement», rédigé par 27 pays pour le compte des Nations Unies . . .

Ce rapport est mieux connu sous le nom de rapport Thorson. Je pourrais aussi citer au ministre bien d'autres sources selon lesquelles les fonds investis dans les armements créent moins d'emplois que dans n'importe quel autre secteur.

M. le Président: Le député a-t-il une question à poser?

M. Allmand: Oui, je vais poser ma question. Le secteur des armements est comparé notamment au commerce de détail, à l'éducation, aux hôpitaux, à la presse, au secteur de l'énergie et à celui des métaux.

J'ai deux questions à poser au ministre. Ce dernier approuve-t-il les propos tenus par le ministre de la Défense nationale pour qui il serait possible de régler les problèmes de chômage en consacrant davantage de crédits aux armements? En second lieu, comment pourra-t-il convaincre le monde entier qu'il est véritablement en faveur du désarmement quand le ministre de la Défense nationale affirme que nous fabriquons davantage d'armements pour créer de l'emploi, ce qui ne sera pas le cas?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, si nous vivions dans un monde parfait, il ne serait pas nécessaire de dépenser pour nous défendre. Mais notre monde n'est pas parfait. Nous vivons dans un monde déchiré par des conflits entre des pays et nous ne partageons pas tous les mêmes valeurs. Le Canada ne peut rester indifférent devant les luttes idéologiques. Nous sommes en faveur de la liberté. Nous participons, avec nos alliés, à la défense de la liberté.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Nous sommes prêts à accepter nos obligations pour défendre la liberté tout comme nous assumons notre devoir en favorisant le contrôle des armes et le désarmement.

Je ne voudrais pas être trop long, mais je rappelle que l'ancien gouvernement libéral n'a jamais convoqué le comité consultatif sur le désarmement. Pourtant, c'est ce que vient de faire le conseiller en désarmement nommé par le gouvernement actuel. Même en période de restrictions budgétaires, le gouvernement est prêt à engager les sommes nécessaires pour que le Canada contribue à l'étape essentielle de la vérification des accords sur le contrôle des armements, si ces accords sont conclus un jour. Je pourrais poursuivre encore longtemps, mais je dois insister sur le fait qu'il est absolument essentiel de travailler à la fois pour la paix et la liberté et c'est ce à quoi notre gouvernement s'est engagé.

Des voix: Bravo!

M. Robinson: Monsieur le Président, je voudrais reparler de la question qu'a posée ma collègue, la députée de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett), pour clarifier les propos fort troublants du ministre qui a soutenu que la recherche sur les armes de la guerre de l'espace était fondamentalement acceptable aux yeux du gouvernement du Canada. Je voudrais lui poser une question à ce sujet et une autre dans un domaine apparenté.

Le ministre pourrait-il clarifier sa position pour la gouverne du Parlement et du peuple du Canada en nous disant si elle diffère un tant soit peu de celle du gouvernement américain ou du président Reagan en ce qui concerne la prétendue recherche sur les armes de la guerre de l'espace?

• (1530)

Peut-il nous dire exactement ce qu'il sait de la mesure dans laquelle on ne s'en est pas tenu tout simplement à des recherches mais on a pris d'importantes mesures en vue de déployer des armements dans l'espace? Quelles différences y a-t-il, si différence il y a, entre la position du gouvernement du Canada et celle du gouvernement des États-Unis en ce qui concerne la recherche sur les armes de la guerre de l'espace et leur déploiement?

Deuxièmement, monsieur le Président, sur une autre question fort importante, le ministre a déclaré que le Canada n'hésiterait pas à défendre les libertés et nous sommes évidemment d'accord avec lui.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Et l'OTAN?

M. Robinson: Cela veut-il dire que le Canada a son rôle à jouer dans les plans d'urgence des gouvernements américains actuel ou précédents même s'il n'en a pas été informé et n'y a pas donné son consentement? Le ministre pourrait-il nous expliquer . . .

M. le Président: Merci.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je suppose que rien ne pourrait mieux montrer la différence d'attitude à l'égard de nos responsabilités dans la poursuite d'un accord sur la réglementation de l'armement que le fait qu'au moment où des négociations délicates commencent enfin, on nous demande de préciser les divergences au lieu d'appuyer les gens assis à la table, au risque de troubler ces négociations. C'est peut-être la position du Nouveau parti démocratique, mais ce n'est pas celle du gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): On m'a posé une question générale; on m'a demandé s'il y a désaccord sur une notion qui en est encore à ses premiers balbutiements et qui est hypothétique . . .

Mme Jewett: Elle n'est pas hypothétique.

M. Clark (Yellowhead): . . . et il s'agit d'une question très compliquée. La seule façon pour moi de répondre au député, monsieur le Président, c'est de lui demander s'il a une question précise à me poser au sujet d'un aspect de la recherche sur l'IDS, de me la poser directement au lieu de se retrancher derrière des questions générales et évasives.

En ce qui concerne la dernière question du député, je ne peux pas répondre de la conduite des gouvernements antérieurs. Je peux répondre de celle du gouvernement actuel. Étant donné la façon dont la situation a évolué dernièrement, nous avons demandé au gouvernement des États-Unis de nous garantir que le Canada sera consulté sur les initiatives nucléaires prises en temps de crise qui risquent de le toucher . . .

Mme Jewett: Trop tard.

M. Clark (Yellowhead): . . . et qu'aucune initiative de ce genre ne serait prise sans l'accord du Canada, et nous avons reçu cette garantie.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je permettrai de poser encore une question.

M. Tobin: Monsieur le Président, alors que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et le Nouveau parti démocratique parlent de leur position sur la guerre des étoiles, je leur signale que le parti libéral s'oppose à cette guerre des étoiles tant du côté des États-Unis que de l'Union soviétique, il ne changera pas d'opinion.

Il est fascinant d'essayer de suivre le raisonnement logique sur lequel repose cette déclaration; c'est un exercice mental compliqué. D'une part, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonce que le gouvernement du Canada approuve tacitement les recherches menées aux États-Unis sur l'Initiative de dépense stratégique—au coût de 25 milliards—et, de l'autre, dans la même déclaration, il nous tient ces propos: «On n'a toujours pas étudié complètement ce programme et il serait donc prématuré de tirer des conclusions définitives à son sujet». C'est exact; il serait prématuré pour le Canada de donner à entendre à l'Occident que, d'une certaine façon, nous approuvons tacitement ces dépenses effectuées par les États-Unis. Le ministre hésiterait-il, non pas à prendre parti, mais à faire savoir aux États-Unis comme à l'Union soviétique que la mise au point de l'armement nucléaire ou de la nouvelle technologie de l'espace est répréhensible et que nous nous y opposons carrément, tant aux États-Unis qu'en Union soviétique? Pourquoi le ministre ne pourrait-il pas prendre cette position maintenant? Je ne lui demande pourtant pas de prendre parti.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, tout ce que je puis dire à propos de l'entrée en matière du député—et je suppose qu'il se fait le porte-parole du parti libéral—c'est que certains députés libéraux ont une idée bien arrêtées sur la question, alors que d'autres parmi leurs collègues sont moins catégoriques.

M. Gauthier: Nommez-les.

M. Clark (Yellowhead): Nous avons hâte de connaître leur position. D'après nous, la reprise des entretiens entre les deux superpuissances est la question primordiale à l'heure actuelle, l'aspect le plus important non seulement en ce qui concerne le contrôle de l'armement mais, en fait, la possibilité de parvenir à la paix mondiale. Les deux superpuissances ont établi un ordre du jour qui est passablement complet.

A mon avis, et c'est également l'avis du gouvernement, nos initiatives, nos déclarations officielles et officieuses, notamment celles que j'ai faites lors de mon séjour en Union soviétique en avril dernier, devraient faire comprendre aux deux parties que nous tâcherons par tous les moyens de favoriser le succès de ces entretiens, sans succomber à la tentation de tenir à une population prévenue des propos qui risqueraient de nuire à ces entretiens essentiels.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE

PROCLAMATION OFFICIELLE DU DÉBUT DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, l'année 1985 est encore toute jeune. Aussi, vous me permettrez de vous adresser ainsi qu'à nos collègues mes souhaits les plus chaleureux. Avec vous et avec tous ceux qui ont su rester jeunes de cœur et d'esprit, je forme des vœux pour la jeunesse de notre pays et celle du monde entier.

En ce jour où j'ai l'honneur de proclamer officiellement le début de l'Année internationale de la jeunesse, je lance un appel pressant à chacun d'entre vous pour que nous fassions œuvre commune en faveur des jeunes Canadiennes et Canadiens.

[*Traduction*]

La génération actuelle est une riche mosaïque. Ce n'est plus le groupe presque uniforme des décennies antérieures. Elle cherche à jouer un rôle plus important dans la société. Le monde adulte, qui est également très diversifié et qui subit de rapides changements technologiques tout en faisant face à de graves difficultés économiques, constitue pour certains un défi et pour d'autres une menace. Il ne faut toutefois pas exagérer l'importance du défi. Nous ne devrions pas sous-estimer le potentiel de nos jeunes. La plupart d'entre eux sont bien équipés pour affronter les obstacles de la vie. Mieux informés et mieux éduqués, les jeunes d'aujourd'hui font preuve de beaucoup de réalisme. Ils souhaitent avant tout des possibilités d'emploi intéressantes, la paix et la sécurité mondiales et un environnement salubre. Ils ne peuvent réussir seuls. Nous avons, en tant que députés, des responsabilités à cet égard. Nous devons chercher à mettre fin aux préjugés à l'endroit des jeunes et à inciter nos partenaires du patronat et des syndicats à leur faciliter l'accès à leurs champs d'activité.

[*Français*]

Dans l'intérêt même des jeunes, nous devrions renoncer à faire de la jeunesse un champ d'affrontement politique.

La situation des jeunes, tout en méritant une attention particulière, doit être examinée en tenant compte de l'état de la société dans son ensemble. Notre vision du monde et notre philosophie sont parfois divergentes, mais il y a des réalités sur lesquelles nous devrions être d'accord. A titre d'illustration, je mentionnerai un domaine qui nous préoccupe tous, celui de la création d'emplois durables. Un moyen primordial d'y parvenir est l'assainissement de notre économie. Dans ce contexte, le gouvernement continuera à prendre les mesures qui s'imposent pour favoriser une relance économique annonciatrice de nouveaux emplois.

L'Année internationale de la jeunesse se prête parfaitement aussi au renouvellement de notre approche vis-à-vis des jeunes et nous, les députés de cette Chambre, nous sommes particulièrement bien placés pour écouter les jeunes, pour prendre acte et tenir compte de leurs aspirations pour les engager à participer pleinement à la vie de notre pays.

Nous sommes aussi dans une position privilégiée pour sensibiliser la population à la situation et à la valeur des jeunes, à la nécessité de les encourager, de les accueillir franchement et cordialement.

Le programme que le gouvernement a élaboré à l'occasion de l'Année internationale de la Jeunesse tient compte de ces orientations et des thèmes proposés par les Nations Unies: participation, développement et paix.

[*Traduction*]

Pour cette année nous avons notamment prévu un programme de subventions qui devrait faciliter la mise en œuvre des projets spéciaux entrepris par des jeunes ou en leur nom par des groupes ou organismes bénévoles. Nous finançons également en partie des initiatives communes du secrétariat de la jeunesse et d'autres ministères et organismes fédéraux. Le programme de paix et de développement permettra aux jeunes Canadiens de mieux comprendre les réalités internationales au Canada et à l'étranger. Nous établissons un programme d'information et de communication qui vise à renseigner les citoyens sur la situation des jeunes et leur contribution à la société. J'annoncerai bientôt des nominations à un comité consultatif composé de jeunes de tous les coins du pays. Enfin, nous tiendrons cinq tribunes nationales dans différentes régions. Ces échanges reflètent notre intention d'amener les jeunes à participer pleinement à l'élaboration des politiques qui les concerne.

• (1540)

Toutefois, l'Année internationale de la jeunesse dépasse le cadre d'un simple programme ou d'une série de projets. C'est une année de discussion et d'action. C'est d'abord et avant tout une année qui appartient aux jeunes et à tous ceux qui s'intéressent à leur bien-être. De nombreux Canadiens leur ont déjà consacré énormément de temps et d'effort, et je les en félicite.

[*Français*]

L'aube qui se lève sur l'Année internationale de la jeunesse pour être porteuse d'espoir n'est cependant pas «le matin des magiciens». Nous n'accomplirons pas des tours de magie, mais des progrès.

Cela dit, monsieur le Président, le jour de la reprise des travaux parlementaires, je voudrais réaffirmer la volonté du gouvernement d'encourager activement la formation des jeunes. A cette effet, le programme Option Formation Jeunesse a été institué à titre de projet pilote, et ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), est en train d'élaborer de nouveaux programmes en vue de dispenser aux jeunes une formation correspondant aux besoins de l'économie moderne.

[*Traduction*]

Notre gouvernement n'oubliera pas les étudiants qui ont besoin d'un emploi d'été. Cependant, avant de nous lancer dans un nouveau programme, nous voulons consulter les intéressés pour trouver la meilleure façon d'atteindre cet objectif. Les jeunes constituent l'une des ressources encore inexploitées du Canada, et je m'engage à faire en sorte que l'Année internationale de la jeunesse s'étende bien au-delà de 1985. Si nous travaillons avec les jeunes et nos partenaires des secteurs social et économique, cette année spéciale ne sera pas une simple année de célébrations, mais une année de progrès réel. Tels sont les objectifs que je me suis fixés et que je m'efforcerai d'atteindre au cours de l'Année internationale de la jeunesse, en collaboration étroite avec chaque Canadien.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le Parti libéral du Canada se réjouit de l'occasion que cette Année internationale de la Jeunesse nous offre de renouveler notre appui et notre engagement à l'endroit de tous les jeunes Canadiens. Nous comprenons leurs inquiétudes et nous sommes conscients que notre avenir dépend de la possibilité qu'ils auront de contribuer à la croissance et au développement permanents de notre magnifique pays. En ces temps troublés, la sécurité et la préservation de cette grande ressource humaine importent tout autant que des considérations fiscales à court terme. La politique officielle doit être tout aussi juste qu'innovatrice. En déclarant ouverte l'Année internationale de la Jeunesse, la ministre d'État a encore une fois établi très clairement que ni le caucus conservateur ni elle ne sont déterminés à empêcher une grave tragédie de frapper nos jeunes. Ils ont promis des emplois, mais ils annoncent des compressions budgétaires. De 16 à 37 p. 100 de nos jeunes sont en chômage dans certains coins du pays et le gouvernement ne fait rien pour contrer leur désillusion ou pour leur donner un sens de dignité et d'estime personnelle. Une partie importante de notre société est présentement à la dérive. Ses blessures ne se cicatriseront jamais. Cela nous touchera tous et tournera en dérision les thèmes de participation, de développement et de paix qui doivent être ceux de la présente année.

[*Français*]

L'idée de critiquer la ministre d'État à la Jeunesse ne me plaît pas. Tout de même, je me dois de souligner quelques failles en ce qui concerne ses activités et actions. Il y a presque un demi-million de jeunes en chômage, c'est-à-dire un jeune sur quatre. Mais la ministre veut s'occuper et parler de nos jeunes qui vont bien dans notre société. Mettre ces jeunes en valeur, c'est bien. Mais est-ce la vraie priorité étant donné le taux si élevé de chômage, le niveau de suicide, l'augmentation de la consommation des drogues, d'alcool, de la délinquence, les filles-mères, la pauvreté, et j'en passe? Son ministère, qui a un budget de 28 millions de dollars a été établi afin de gérer des programmes et des projets pour l'Année internationale de la jeunesse et d'agir comme porte-parole des jeunes. Ses actions jusqu'à présent me portent à croire que soit qu'elle ne comprend pas son rôle, soit, et pis encore, que ses collègues ne l'écoutent pas. Alors, qui agit comme porte-parole des jeunes? Il est bien clair que ce n'est pas madame la ministre.

Année internationale de la jeunesse

Les programmes déjà annoncés ne représentent qu'une goutte d'eau dans la mer. Ses projets n'apportent pas de réconfort aux jeunes qui souffrent, qui ne voient pas un avenir, un débouché sur le marché du travail, qui se sentent lésés par la société. Si son caucus est d'avis que le secteur privé tout seul va créer assez d'emplois pour les 454,000 jeunes en chômage, il voit tout en couleur!

[*Traduction*]

Il est vrai que la ministre a reçu un mandat restreint, mais son rôle consiste bel et bien à défendre les jeunes et leurs intérêts. Et, pourtant, elle disait en fin de semaine que le gouvernement fédéral n'allait accorder une attention spéciale à aucun groupe en particulier en 1985. Cela entre étrangement en contradiction avec son mandat, ce que je trouve inacceptable. Où était-elle lorsque son gouvernement a sabré le Programme de la première chance et des possibilités de formation pour les jeunes? C'est là la preuve la plus flagrante du manque d'intérêt des conservateurs pour les besoins des jeunes. La raison d'être du Programme de la première chance était très importante. Le gouvernement dépensait des milliards de dollars pour l'enseignement postsecondaire alors que bien peu était fait pour préparer et former les trois quarts de nos jeunes qui ont besoin d'une aide professionnelle pour passer des bancs de l'école au marché du travail où le chômage est à son plus fort. Nos jeunes ont besoin d'un emploi et aussi d'une formation appropriée. Ce sont là les questions clés, madame la ministre.

Où était-elle lorsqu'on a mis la hache dans les programmes à l'intention des jeunes dirigeants d'entreprises et qu'on a mis fin au programme d'échange des jeunes travailleurs? Où était la ministre lorsqu'on a retranché 85 millions de dollars des programmes d'emplois d'été?

C'est beau la consultation, mais il faut également faire preuve d'initiative. Combien de temps les jeunes devront-ils attendre pour voir le gouvernement agir en matière d'emploi? La ministre a laissé le ministre des Finances (M. Wilson) et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) mettre la charrue devant les bœufs lorsqu'ils ont sabré et abandonné d'important programmes destinés à aider les jeunes. Elle aurait dû insister pour que les programmes à l'intention des jeunes restent en vigueur jusqu'à ce que les nouvelles orientations conservatrices pour 1986 soient prêtes à être mises en œuvre. Avons-nous entendu la ministre dénoncer ces mesures en disant qu'on réduisait là les chances pour les jeunes de gagner leur vie et d'apprendre? Les belles paroles du gouvernement actuel ne tiennent pas compte des thèmes de participation et de développement de l'Année internationale de la Jeunesse.

[*Français*]

Où était-elle quand Radio-Canada et la CBC ont subi des coupures dramatiques? Il s'agit là de programmes culturels de qualité dirigés vers notre jeunesse.

Où était-elle au moment où on a proposé au solliciteur général de retarder après le 1^er^ avril la mise en œuvre de la Loi sur les jeunes contrevenants?

[*Traduction*]

Où était-elle lorsque le ministre de la Défense nationale (M. Coates) s'en est pris aux manifestants en faveur de la paix, lorsqu'on a sabré les programmes de reboisement et qu'on a abandonné le programme de formation des bénévoles, Katimavik? A-t-elle oublié que les jeunes se préoccupent intensément de l'écologie et du désarmement? S'est-elle exprimée sur les diverses questions de santé mentale soulevées par le rapport Badgley et sur le taux de suicide de plus en plus élevé chez nos jeunes? A-t-elle apporté son appui sur la question du logement social qui concerne les jeunes familles pauvres et les mères célibataires?

Le jeunes Canadiens, monsieur le Président, qu'ils soient travailleurs ou chômeurs, ne fréquentent pas le Club Rideau ni n'appartiennent à la Chambre de commerce. La ministre doit se faire l'écho de leurs préoccupations et prendre des mesures pour leur venir en aide. Il est noble de célébrer l'Année internationale de la Jeunesse décrétée par l'Organisation des Nations Unies, mais, monsieur le Président, la ministre a montré que sa voix, que son plaidoyer n'avaient pas été entendus. Nous trouvons son silence révoltant, et les jeunes sont scandalisés par l'indifférence et les priorités peu judicieuses des conservateurs. Les jeunes Canadiens méritent mieux que cela.

[*Français*]

Notre jeunesse canadienne a besoin d'une voix qui porte. Leur avenir est en jeu.

[*Traduction*]

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je me joins pour commencer à tous les députés qui, j'en suis sûr, félicitent les jeunes Canadiens à l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse que viennent de proclamer les Nations Unies et dont les trois thèmes principaux sont la participation, le développement et la paix. Je suis persuadé que tous les députés appuient ces trois thèmes dans un esprit dénué de tout sectarisme politique.

Je dois avouer qu'alors que j'écoutais attentivement les propos de la ministre, j'essayais de me mettre dans la peau d'un jeune homme ou d'une jeune femme de ma circonscription ou d'ailleurs, qui est sans travail depuis des mois, qui peut-être a une jeune famille ou poursuit des études et désespère de trouver un emploi d'été ou de plus longue durée. Je me mettais à la place de cette jeune personne et je me demandais ce que les initiatives prises jusqu'ici par le gouvernement permettaient d'espérer. Les actes sont beaucoup plus éloquents que les discours, monsieur le Président. Les grands thèmes choisis par les Nations Unies devraient se refléter dans les actions des ministériels. Pourtant, le gouvernement jusqu'à maintenant a manqué à ses engagements envers les Canadiens et il a échoué dans l'entreprise la plus importante de toutes: la création d'emplois permanents et valables pour les jeunes.

• (1550)

Le *Star* de Toronto publiait hier les résultats d'une enquête sur les grands sujets de préoccupation chez les jeunes. Je suis sûr que le ministre a pris connaissance de ces résultats qui sont troublants. Une proportion de 65 p. 100 des jeunes s'inquiètent profondément à cause du chômage. Le gouvernement prétend que nous devons lui faire confiance parce que le secteur des affaires, qui va être stimulé, créera à son tour des emplois, selon le vieux principe des vases communicants. Or cette théorie n'a jamais rien donné, monsieur le Président, et elle ne donnera certainement pas davantage aujourd'hui. Il y a près de 700,000 jeunes Canadiens entre 15 et 24 ans qui cherchent un emploi mais n'en trouvent pas.

Le temps me manque pour donner les nombreux exemples que tous les députés connaissent autant que moi, j'en suis sûr, qui illustreraient l'angoisse de même que les difficultés financières et psychologiques causées par cet échec à fournir des emplois qui soient significatifs. Voilà jusqu'à maintenant la preuve la plus accablante de l'échec du gouvernement. On a mentionné le programme Été-Canada. La ministre a promis qu'il serait remplacé, mais il aurait fallu qu'on renseigne déjà les étudiants sur la nature du nouveau programme d'emplois d'été. La ministre d'État à la Jeunesse (M^me^ Champagne) aurait dû depuis longtemps exiger à la Chambre que son gouvernement prenne des mesures constructives en vue de donner du travail aux étudiants cet été.

La ministre et le député libéral qui m'a précédé ont parlé d'enseignement postsecondaire. Alors qu'il évoque l'avenir des jeunes avec optimisme et en termes d'espoir, le gouvernement plafonne les crédits des prêts aux étudiants. Les gouvernements conservateurs des provinces songent à adopter des programmes qui transformeraient les établissements d'enseignement postsecondaire en bastions d'élites. La Commission Bovey vient de recommander une augmentation en flèche des frais de scolarité. Le gouvernement conservateur fédéral n'a certainement pas inversé la politique par laquelle le gouvernement libéral a réduit le financement des études postsecondaires.

Fait à signaler, l'Année internationale de la jeunesse est axée sur le thème de la paix. Qu'y a-t-il de plus crucial et de plus essentiel, en effet, que la paix et le désarmement? Or, aujourd'hui même, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) vient d'annoncer que le Canada participera à la recherche sur de nouveaux engins et à leur mise à l'essai. Que diront les jeunes de cette décision que leur gouvernement a prise?

[*Français*]

Monsieur le Président, je dois aussi inviter le ministre à se pencher sérieusement sur les recommandations de la Commission Badgley afin d'assurer que nos jeunes soient mieux protégés contre les ravages de l'abus sexuel et les autres abus sur lesquels la Commission Badgley s'est très bien documentée.

Et en ce qui concerne la Loi sur les jeunes contrevenants, monsieur le Président, je souhaite que le ministre travaille avec son collègue, le solliciteur général du Canada (M. MacKay), et insiste auprès de ce dernier pour que cet important projet de loi, cette importante législation, soit mis en vigueur aussitôt que possible, dans sa totalité, parce que le ministre sait très bien que cette loi s'adresse aux besoins spéciaux des jeunes qui ont été souvent négligés auparavant, des jeunes en bas de 18 ans, devant notre système juridique. Et le ministre, j'espère, va demander à son collègue, le solliciteur général, de ne pas céder aux pressions des gouvernements provinciaux conservateurs, de ne pas proclamer cette législation pour garantir l'égalité à nos jeunes partout au Canada.

[*Traduction*]

Pour terminer, il est certain que je m'associe à toute la Chambre pour reconnaître avec enthousiasme l'importance de l'Année internationale de la jeunesse comme symbole. Évidemment, les jeunes se préoccupent aussi de chômage. La ministre, qui est l'avocate des jeunes, n'a parlé ni de chômage ni d'environnement. Pas plus qu'elle n'a parlé des compressions imposées au Service canadien de la faune, de la qualité et de l'entretien de nos parcs et des programmes de recherche sur les effets des déchets industriels toxiques. Les jeunes se préoccupent de ces questions et ils souhaitent que leur ministre fasse état de leurs préoccupations.

Nous avons eu l'Année internationale de la femme qui a fait naître bien des espérances. Cette année est encore une aurore symbolique, mais la ministre doit admettre que les jeunes réclament des mesures concrètes dans les domaines que j'ai mentionnés. Ils veulent qu'on mette un terme aux injustices engendrées par la pauvreté dans le monde. Nous devons répondre à leurs vœux, monsieur le Président. Nous ne devrions jamais laisser tomber nos jeunes, et surtout pas cette année.

M. le Président: Questions?

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'aurai une brève observation et ensuite, une question à poser à la ministre. Si je m'associe volontiers à elle pour saluer l'Année de la jeunesse, je m'étonne que le gouvernement n'ait songé à aucune mesure concrète pour venir en aide à nos jeunes. Je rappelle sans détours à la ministre que les jeunes Canadiens en ont assez des politiques, surtout des ministériels, qui parlent de la prospérité de demain. Les jeunes veulent la prospérité tout de suite. Ils veulent des emplois. Ils veulent avoir l'occasion de se perfectionner. Ils en ont assez des belles paroles de la ministre.

Quand celle-ci donnera-t-elle suite aux recommandations du comité consultatif sur l'emploi qui a préconisé un régime de pré-retraite afin de débloquer des emplois pour les jeunes? On a aussi proposé de réduire la durée de la semaine de travail. Qu'entend faire la ministre? A-t-elle déjà pris des décisions à ce sujet ou se tient-elle à l'extérieur de la salle du conseil des ministres pour écouter les bavardages de ses collègues? Quelle est sa position au juste?

[*Français*]

M. Rossi: T'es pas à la télévision «icitte». C'est le temps de parler. C'est pas «Un homme et son péché» «icitte là».

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher d'entendre la remarque du député de Bourassa (M. Rossi) puisque, de toute évidence, il a été un fidèle spectateur de cette fameuse série télévisée. A un moment dans sa vie il a fait preuve de bon goût.

[*Traduction*]

Je comprends bien pourquoi les jeunes en ont assez des politiques. Cela dure depuis 22 ans. Le député a dit que les jeunes voulaient la prospérité tout de suite. Le gouvernement aurait souhaité avoir tous les fonds nécessaires, mais les coffres étaient vides. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a dit, il y a quelques minutes, qu'elle annoncerait un nouveau programme qui remplacera Été Canada. Cette question est de son ressort et il ne m'appartient pas de faire des déclarations à sa place.

Année internationale de la jeunesse

• (1600)

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je veux poser une question très directe à la ministre. Si elle n'a rien à voir avec les jeunes, quel est exactement son rôle au sein du Cabinet?

M. Rossi: Elle est actrice.

M. Hnatyshyn: Règlement! Vous êtes un clown.

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur le Président, je suis un porte-parole très virulent des jeunes au sein du Cabinet, mes collègues pourront vous le dire. Le gouvernement a dû prendre des décisions très délicates, dont certaines touchaient les jeunes. Il nous faudra encore attendre longtemps avant de surmonter les problèmes hérités des 22 dernières années. Cependant, nous nous attelons à la tâche et je puis dire au député que je fais mon travail tant au Cabinet qu'à l'extérieur.

M. Marchi: Monsieur le Président, dans son discours, la ministre d'État à la Jeunesse (M^me^ Champagne) a dit que les jeunes représentaient une riche mosaïque multiculturelle. Elle a ajouté que nous devrions cesser d'avoir des préjugés. Je suis tout à fait d'accord avec elle.

Lors de mes rencontres avec les diverses associations ethnoculturelles du pays, le problème du chômage est continuellement revenu sur le tapis. La ministre verra dans le rapport sur les minorités visibles que dans certaines régions du pays les plus défavorisées, le chômage parmi les jeunes des minorités visibles atteint parfois jusqu'à 87 p. 100.

Quels programmes précis la ministre et son gouvernement vont-ils proposer pour s'attaquer à ce problème très réel et grave, surtout dans les régions les plus pauvres du pays?

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur le Président, je ne crois pas que ce taux de chômage de 87 p. 100 soit survenu d'un seul coup le 4 septembre dernier. Nous examinons tous ces problèmes, de concert avec le ministre d'État au Multiculturalisme (M. Murta). La mosaïque canadienne sera bien représentée au comité consultatif auprès de la ministre et ma collègue de l'Emploi et de l'Immigration fera en sorte, j'en suis sûre, de mettre sur pied des programmes divers et bien adaptés aux différentes régions et aux besoins différents des provinces. La situation va certainement s'améliorer d'ici quelques mois.

M. Manly: Monsieur le Président, alors que nous célébrons cette année internationale des jeunes, quels conseils la ministre peut-elle donner aux jeunes de Colombie-Britannique, par exemple, où il y a aujourd'hui 25,000 emplois de moins que lorsque son gouvernement a pris le pouvoir? Il y a à l'heure actuelle 200,000 chômeurs en Colombie-Britannique.

Quelles possibilités s'offrent aux jeunes qui sortiront des écoles et des collèges l'été prochain? Alors que cette année leur est consacrée, quelles possibilités s'offrent à eux compte tenu des compressions annoncées dans les programmes en novembre dernier? Pourquoi a-t-il fallu aussi longtemps au gouvernement pour se décider à annoncer un nouveau programme? Pourquoi ce programme n'est-il pas déjà en vigueur pour permettre aux jeunes de planifier leur vie et d'avoir quelque chose à célébrer?

[*Français*]

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur le Président, un programme d'Emplois Été avait été suggéré par les députés d'en face au cours de la campagne électorale. Après étude, il s'est avéré irréalisable et extrêmement coûteux. Nous avons donc décidé de conduire certaines consultations, consultations qui m'amenaient aussi récemment que la semaine dernière en Colombie-Britannique où j'ai parlé à ce moment-là avec beaucoup de jeunes étudiants, où j'ai parlé il y a un mois avec M. McClelland, le ministre responsable de l'Année internationale de la jeunesse et des jeunes. Des efforts sont faits partout et je sais que nous verrons des résultats très bientôt.

M. Malépart: Monsieur le Président, la ministre vient de dire que le gouvernement antérieur avait proposé un programme. Ce n'est pas exact. Le programme Été-Canada pour étudiants existait déjà. Je pense qu'il serait important de le dire.

Tantôt vous avez mentionné à mon collègue de Bourassa (M. Rossi) qu'il suivait une émission de qualité, où vous étiez en vedette. Moi aussi je la suivais. Mais malheureusement, je dois vous dire qu'en tant qu'actrice je disais bravo, mais qu'en tant que ministre je dois dire zéro. Ce dont les jeunes ont besoin, ce dont la jeunesse a besoin présentement et ce que je crains de ce gouvernement, ce sont des actions et non des discours. C'est le «fun» de faire des boniments. Les changements, les programmes d'Été-Canada, ce sont pour des étudiants qui en ont besoin; cela leur permettait d'acquérir de l'expérience. Et le danger de trop s'associer avec le secteur privé et les provinces, ce seront des jeunes qui sont comme dans la circonscription de Montréal-Sainte-Marie, dans la circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve, dans la circonscription de Rosemont, ce sont des jeunes du secondaire qui seront privés, parce que vous voulez aider strictement les jeunes étudiants des universités.

Alors j'aimerais savoir si la ministre va défendre ces jeunes-là, ou si ce seront ceux du milieu populaire qui sont des jeunes du secondaire, car s'ils n'ont pas d'emploi cet été, ils ne pourront pas continuer leurs cours aux cégep.

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot): La preuve, monsieur le Président, de l'importance que le gouvernement place au niveau formation, autant des jeunes qui sont encore dans les écoles que de ceux qui sont sortis des écoles ou des universités, je l'ai prouvé tout à l'heure par, si vous voulez, ce mélange entre les deux programmes. Je ne parlais pas d'Été-Canada, mais bien de ce qu'on avait parlé, de ce programme de formation qui a été présenté l'été dernier. Été-Canada sera remplacé très prochainement, et vous verrez qu'il y en aura pour les étudiants des universités, qu'il y en aura, comme je l'ai dit tout à l'heure, pour ceux de toutes les classes de la société et de toutes les régions du Canada.

[*Traduction*]

M. Orlikow: Monsieur le Président, cette année nous sommes censés célébrer l'Année internationale de la jeunesse. Le premier ministre (M. Mulroney) s'est réjoui tout à l'heure de ce que le taux de chômage soit inférieur à 11 p. 100 pour la première fois depuis longtemps. Nous savons que le taux de chômage parmi les jeunes frôle les 20 p. 100.

La ministre a déclaré que le programme d'emploi d'été mis au point par le gouvernement précédent avait été mis au rancart et serait remplacé par un autre. A supposer que le nouveau programme soit une amélioration par rapport au précédent, il n'offrira des emplois qu'à une proportion minime de jeunes chômeurs. A la fin de cette Année internationale de la jeunesse, le taux de chômage parmi les jeunes sera-t-il inférieur au taux actuel de près de 20 p. 100 et nos jeunes auront-ils de quoi se réjouir?

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur le Président, à l'instar du député d'en face, je suis déçue que tout le monde soit si pessimiste aujourd'hui alors que nous exprimons nos espoirs pour les jeunes Canadiens.

M. Gauthier: Donnez-nous une raison de nous réjouir.

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot): J'ai dit dans mon discours que je n'étais pas magicienne. Je ne prédirai pas de pourcentage, mais, avec le concours de mes collègues ministres, je suis persuadée que nous réussirons à l'abaisser et que le taux sera plus bas que sous le gouvernement précédent.

M. Baker: Monsieur le Président, je ne demande pas à la ministre d'être magicienne, mais je la prie de demander à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) de faire quelque chose en faveur des jeunes chômeurs démunis.

La ministre demandera-t-elle à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de modifier les lignes directrices régissant le recrutement pour les programmes de création d'emplois directs en vertu de l'article 38 du programme Canada au travail en vue de rendre admissible les jeunes âgés de 18 à 25 ans? Aux termes des directives du ministre, ils ne peuvent même pas avoir une lettre de recommandation pour les emplois créés directement par le gouvernement fédéral. C'est la vérité, monsieur le Président. La ministre aurait-elle l'obligeance de voir auprès du sous-ministre ou de quelqu'un d'autre si j'ai effectivement raison? Si je ne me suis pas trompé, demandera-t-elle au ministre de l'Emploi de modifier cette directive qui est de la pure discrimination, qui devrait aussi préoccuper la Commission des droits de la personnes et surtout la ministre chargée de la Jeunesse (M^me^ Champagne). Sait-elle au moins de quoi je parle? Sinon, aurait-elle l'obligeance de dire à la Chambre qu'elle va se renseigner? Pourrait-elle le faire au nom des jeunes démunis du Canada qui n'ont pas droit à l'assistance publique parce qu'ils demeurent chez leurs parents et qu'ils ont 18 ans? Ils n'ont pas d'allocations familiales à 18 ans et ils ne peuvent non plus postuler l'un des emplois annoncés par le gouvernement dans le cadre de son programme de création directe d'emplois. Pourrait-elle me répondre par oui ou par non? Demandera-t-elle au ministre de l'Emploi de modifier cette directive?

• (1610)

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur le Président, je sais que certains critères font l'objet d'une révision actuellement. Je sais que la ministre, en tout cas d'après les conversations et les rencontres que nous avons eues depuis quelques mois, va tâcher d'aider cette catégorie de jeunes.

M. Nunziata: Quel est votre point de vue, au juste?

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot): Je rappelle au député que je dois m'accommoder de certains critères arrêtés par le parti du député pour tous les programmes de mon ministère, programmes dont il n'a pas été du tout question jusqu'ici.

M. Baker: Pourquoi ne les modifiez-vous pas, alors?

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot): Pour ne pas être injustes envers ceux qui se sont déjà vu refuser un emploi et parce que nous ne pouvons pas leur en donner un autre, forcément. Le gouvernement va certes modifier ces critères.

M. Keeper: Monsieur le Président, la ministre prétend avoir de l'influence au cabinet sur toutes les questions qui concernent la jeusesse. Elle sait certainement que nos jeunes veulent aussi participer à l'essor de notre société. Ils aimeraient travailler. Ils s'intéressent à la justice dans le monde et ils s'inquiètent de l'écart qui existe entre le Canada et les pays du tiers monde. Ils militent pour la paix et pour le désarmement.

Compte tenu de ce que le gouvernement a fait jusqu'ici, qu'un jeune sur quatre ne travaille pas, qu'on a sabré dans l'aide extérieure et que le gouvernement a autorisé les essais du missile de croisière sur notre sol, j'ai de sérieuses réserves sur l'influence qu'exerce la ministre au cabinet au nom de notre jeunesse. Comment explique-t-elle l'attitude du gouvernement, étant donné qu'elle a pour mission de faire valoir le point de vue des jeunes Canadiens?

[*Français*]

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur le Président, à entendre les observations provenant d'un peu partout, que ce soit pendant les remarques faites d'abord par la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) ou alors durant les dernières remarques que l'on vient de faire, je serais, paraît-il, la seule personne responsable de tous les problèmes qui existent non seulement au Canada, mais dans le continent, si ce n'est pas dans le monde. Nous pouvons . . . Je fais le travail qui m'incombe, croyez-moi, au Cabinet, et je pense qu'il faudra faire preuve d'un peu de patience et que les espoirs de tout le monde en cette Année internationale de la jeunesse . . . Si, comme je le disais tout à l'heure, nous n'arrivons pas à faire de la magie, nous ferons d'énormes progrès pour la jeunesse, avec l'aide de la jeunesse, et j'ose l'espérer, avec l'aide des députés de cette Chambre.

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA RÉDUCTION DES HEURES D'OUVERTURE D'UN BUREAU DE POSTE

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom d'un certain nombre de citoyens inquiets du village de Penobsquis, qui sont extrêmement contrariés par les réductions proposées dans les heures d'ouverture du bureau de poste, maintenant que la Société des postes a demandé au bureau local de faire une proposition dans ce sens. Les clients ruraux, et pas seulement ceux du Nouveau-Brunswick, sont extrêmement inquiets du traitement qu'ils reçoivent. Je demande au gouvernement qu'il fasse en sorte que Postes Canada les traite aussi justement et équitablement que ses clients urbains.

[*Français*]

L'ABOLITION DE CERTAINS PROGRAMMES VISANT À LA CRÉATION D'EMPLOIS

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de mes commettants de la circonscription de Saint-Michel-Ahuntsic qui demandent à cette Chambre de prendre en considération leur inquiétude face à l'abolition du programme Été-Canada et d'autres pogrammes de création d'emplois. Le taux de chômage étant très élevé partout au Canada, ces travailleurs sont en droit de se demander si leur emploi sera garanti. De plus, monsieur le Président, plusieurs jeunes de ma circonscription sont angoissés à l'idée de s'endetter ou d'abandonner leurs études faute de travail cet été.

L'ABOLITION DU PROGRAMME ÉTÉ-CANADA

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, à la demande de mes commettants, j'ai l'honneur de présenter à cette Chambre une pétition protestant au sujet de l'abolition du programme Été-Canada au Travail qui subventionnait auparavant des activités des camps d'été organisés dans trois écoles de ma circonscription, l'École Dante, l'École Honoré-Mercier et l'École Pierre-de-Coubertin.

Cette mesure, monsieur le Président, empêchera un grand nombre d'enfants de participer durant les vacances d'été à des programmes organisés dans leur milieu tout en supprimant des emplois d'été aux étudiants qui s'occupent de ces programmes.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 21, 32, 54, 77, 96, 102, 107, 112, 125, 162 et 163.

[*Texte*]

LES AVOCATS EMPLOYÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Question nº 21—**M. Howie:**

Combien d'avocats le ministère de l'Environnement emploie-t-il?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Il y a six avocats affectés au ministère de l'Environnement provenant du ministère de la Justice.

LA GRC—L'APPEL D'OFFRES POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION À FREDERICTON (N.-B.)

Question nº 32—**M. Howie:**

1. Lancera-t-on à un appel d'offres pour la construction du bureau central de la Division «J» de la GRC à Fredericton (N.-B.) et, dans l'affirmative, quand?

2. Où en est rendue la planification du projet?

3. A-t-on retenu les services d'experts-conseils, d'architectes ou de planificateurs de l'extérieur et, dans l'affirmative, quels sont *a*) leur nom, *b*) le montant prévu pour leurs services?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): 1. L'appel d'offres pour le marché principal du projet est prévu pour le 30 avril 1985.

2. Suite à l'approbation effective du projet par le Conseil du Trésor le 5 juin 1984, les phases et devis sont commencés et 66 p. 100 du travail est terminé.

3. Suite à l'approbation du Conseil du Trésor le marché initial passé avec les conseils a été élargi et

a) Les services des conseils principaux, des firmes Duschênes & Fish, et Neill and Gunter Ltd., en association, ont été retenus pour la réalisation des devis et la surveillance des travaux de construction;

b) Actuellement le montant maximum du marché passé avec les conseillers principaux s'élève à $1,900,000 ce qui comprend la prestation des services professionnels pour toutes les étapes du design et de la supervision des travaux de construction.

LA SOCIÉTÉ 116335 CANADA INC.

Question nº 54—**M. Howie:**

Le gouvernement sait-il si 116335 Canada Inc. est une filiale des Chemins de fer nationaux du Canada et, dans l'affirmative, quels sont les *a*) nom, *b*) fonctions des membres de la direction et du conseil d'administration de 116335 Canada Inc. et, dans chaque cas, combien lui a-t-on payé à l'égard de ce poste au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1984?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): La direction des Chemins de fer nationaux du Canada nous informe de ce qui suit: La 116335 Canada Inc. a cessé d'exister le 1er janvier 1983.

a) et *b*) Sans objet.

LE SERVICE DE SÉCURITÉ—LES DEMANDES DE MANDATS DE SURVEILLANCE

Question nº 77—**M. Nunziata:**

Le service de sécurité a-t-il présenté des demandes de mandats de surveillance et, dans l'affirmative, combien?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Le service de sécurité a présenté des demandes de mandats de surveillance en vertu de l'article 21 de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité. Il n'est pas dans l'intérêt de la sécurité nationale de révéler, à ce moment-ci, le nombre de demandes de mandats présenté.

LE CENTRE MARITIME RÉGIONAL

Question nº 96—**M. Dingwall:**

Le ministre des Transports fournira-t-il des fonds pour l'établissement d'un centre maritime régional qui logera les bureaux de la Garde côtière canadienne à Louisbourg (N.-É.) et *a*) dans l'affirmative, quand, *b*) sinon, pourquoi?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Non. *a*) Sans objet. *b*) Il n'y a pas de bureaux de la Garde côtière à Louisbourg. Les installations actuelles de la station de sauvetage de Louisbourg sont adéquates.

LES AUDIENCES DU CRTC SUR LA DEMANDE DE CN-CP TÉLÉCOMMUNICATIONS

Question nº 102—**M. Orlikow:**

Le CRTC a-t-il tenu, entre le 4 septembre et le 16 novembre 1984, des audiences officielles sur la demande présentée par CN-CP Télécommunications en vue d'offrir des services téléphoniques interurbains concurrentiels et, dans l'affirmative, combien *a*) de pièces de correspondance le bureau du ministre des Communications a-t-il reçues de particuliers et de groupes au sujet de la déréglementation du réseau téléphonique et de la modification du barème des tarifs téléphoniques, *b*) de pétitions le bureau du ministre a-t-il reçues au sujet de la déréglementation du réseau téléphonique et de la modification du barème des tarifs téléphoniques et combien de signatures figuraient sur ces pétitions?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a tenu des audiences publiques entre le 4 septembre et le 16 novembre 1984 sur la requête des Télécommunications CNCP demandant l'autorisation d'offrir des services téléphoniques interurbains publics.

En date du 10 décembre 1984, *a*) le cabinet du ministre des Communications a reçu 10,899 pièces de correspondance de particuliers et de groupes au sujet de la déréglementation et de la modification du barème des tarifs téléphoniques; *b*) 51 pétitions signées par 5,592 particuliers ont été reçues.

LES ÉTUDES CONCERNANT LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

Question nº 107—**M. de Jong:**

1. Le ministère des Finances a-t-il entrepris ou commandé des études sur la mise en oeuvre et l'administration d'une taxe sur la valeur ajoutée au Canada et, dans l'affirmative, *a*) ces études portaient-elles uniquement sur le niveau de compétence fédéral ou traitaient-elles aussi de l'application fédérale-provinciale de cette taxe, *b*) combien d'études sont terminées et, dans chaque cas, quand l'ont-elles été?

2. Des études sont-elles présentement en cours et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) qui y participe, *c*) quel en est le coût estimatif dans chaque cas?

3. Des études sont-elles terminées et, dans l'affirmative, seront-elles déposées à la Chambre ou autrement diffusées au public?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Le ministère des Finances étudie toujours les moyens d'améliorer l'efficacité du régime fiscal canadien. Le système de la fiscalité indirecte du Canada fait en particulier l'objet d'un examen intensif depuis quelques années. En ce qui concerne la taxe de vente actuelle au niveau du fabricant, plusieurs systèmes de rechange ont été déterminés, dont l'application d'une taxe sur la valeur ajoutée. Le ministère des Finances n'a rédigé aucune étude détaillée de la taxe sur la valeur ajoutée, mais le rapport du Comité d'examen de la taxe fédérale de vente présenté au gouvernement en mai 1983 contient une analyse de cette option.

Le ministère des Finances a entrepris d'étudier la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) après le dépôt du rapport du Comité d'examen de la taxe fédérale de vente. A l'occasion d'une récente tournée en Europe, des fonctionnaires des Finances et de Revenu Canada ont recueilli directement des renseignements sur le fonctionnement des systèmes de taxe sur la valeur ajoutée actuellement en vigueur dans la Communauté économique européenne. Les renseignements obtenus par ce groupe de fonctionnaires sont à la base des travaux effectués actuellement par le ministère pour évaluer cette option.

Il ne faudrait pas déduire de l'intérêt que le gouvernement porte à la taxe sur la valeur ajoutée qu'il appuie cette solution plus qu'une autre. Aucune décision n'a été prise pour remplacer la taxe de vente au niveau du fabricant, encore moins sur la nature de la taxe qui pourrait la remplacer.

Aucune étude n'est effectuée à l'extérieur du secteur public sur les aspects fédéraux-provinciaux d'un système de taxe sur la valeur ajoutée, bien que ces aspects revêtent une importance capitale et soient examinés par le ministère des Finances.

Le ministère a récemment commandé une étude sur le fonctionnement de la TVA. Cette étude porte sur le secteur du logement et le secteur financier qui, advenant l'adoption de la TVA au Canada, poseraient certaines difficultés. L'étude coûtera $21,500.

Le ministère n'a encore terminé aucune de ses études. Lorsque les études en cours seront terminées, le gouvernement les rendra publiques et étudiera la faisabilité de la solution de la TVA.

LES MARCHÉS DE TPC ADJUGÉS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE MANICOUAGAN

Question nº 112—**M. Boudria:**

Depuis les élections du 4 septembre, combien de marchés du ministère des Travaux publics ont été adjugés à des fournisseurs ou des entrepreneurs provenant en totalité ou en partie de la circonscription de Manicouagan, ou ont été remplis par eux, et, dans chaque cas, quelle était la valeur totale des marchés?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Depuis l'élection du 4 septembre dernier, quatre marchés ont été adjugés par Travaux publics Canada. Les valeurs totales de ces marchés sont les suivantes: $6,720, $23,302, $11,799, $58,670.

LES CHEFS DE CABINET DES MINISTRES

Question nº 125—**M. Robichaud:**

1. A-t-on donné des cours aux chefs de cabinet des ministres et, dans l'affirmative, *a*) combien ont-ils coûté, *b*) combien de temps ont-ils duré?

2. A-t-on procédé à des appels d'offres avant d'adjuger le contrat à la Biolink Management et, dans l'affirmative, *a*) combien de soumissions ont été étudiées, *b*) qui étaient les soumissionnaires, *c*) quel était le montant de ces soumissions?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): 1. Les chefs de cabinet ont pu s'inscrire à un cours *a*) dont le coût était de $986.80 par participant; et *b*) dont la durée était de: une soirée et deux jours complets.

2. Aucun contrat n'a été adjugé par le gouvernement du Canada à la firme Biolink Management.

LES PROJETS SUPPRIMÉS DES PROGRAMMES DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE

Question nº 162—**M. Orlikow:**

Le ministère d'État (Sciences et technologie) a-t-il supprimé des projets de ses programmes de science et de technologie afin d'absorber les compressions de dépenses imposées à la suite de l'exposé économique que le ministre des Finances a fait à la Chambre, le 8 novembre 1984 et, dans l'affirmative, lesquels et quel en est le coût?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Il n'y a eu aucune compression de dépenses imposée à la suite de l'exposé économique que le ministre des Finances a fait à la Chambre, le 8 novembre 1984.

LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Question nº 163—**M. Orlikow:**

Le Secrétariat d'État a-t-il supprimé des projets de ses programmes de science et de technologie afin d'absorber les compressions de dépenses imposées à la suite de l'exposé économique que le ministre des Finances a fait à la Chambre, le 8 novembre 1984 et, dans l'affirmative, lesquels et quel en est le coût?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Le Secrétariat d'État n'administre pas de programme de science et de technologie.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. McDermid: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale, ainsi que de l'amendement de M. Gray (Windsor-Ouest) (p. 1302).

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, c'est la première fois aujourd'hui que j'ai la chance de joindre le député de Bow River (M. Taylor) qui, ce matin, a souhaité à tout le monde une bonne et joyeuse nouvelle année à la Chambre des communes et à tous les Canadiens. Je pense que mes collègues du parti libéral et moi-même aimerions bien souhaiter une bonne nouvelle année à tous les Canadiens. C'est pour cette raison-là que je vois, que je regarde le projet de loi présenté par le gouvernement conservateur avec une grande difficulté.

Monsieur le Président, on sait bien que la question d'investissements canadiens intéresse tous les Canadiens parce que, comme il l'a dit au cours de la campagne électorale, notre premier ministre a promis qu'il créerait dès que le gouvernement conservateur serait élu des milliers d'emplois, et nous, dans le parti libéral, on acquerrait une politique quelconque qui va créer ce type d'emplois pour tous les Canadiens. Mais malheureusement, le type de projet de loi tel que présenté par notre gouvernement va exactement faire le contraire. J'aimerais, monsieur le Président, vous démontrer à partir de l'introduction de Foreign Investment Review Agency par l'ancien gouvernement libéral que l'on a eu, comme Canadiens, le plaisir de prendre un certain contrôle sur notre économie.

[*Traduction*]

Tout comme le député de Bow River (M. Taylor) je voudrais souhaiter à tous les Canadiens une heureuse année. Comme le député de Bow River et le premier ministre (M. Mulroney) j'aimerais aider à créer des dizaines de milliers d'emplois pour les Canadiens. Mais, monsieur le Président, la mesure à l'étude, qui enlève tous ses pouvoirs à l'Agence d'examen de l'investissement étranger en créant Investissement Canada, ne promet pas le nirvâna auquel le gouvernement aimerait que les Canadiens croient. Cette mesure n'offre pas les garanties d'emploi et l'approche économique nouvelle et créatrice que souhaite le parti libéral. Elle ne dit pas aux Canadiens que nous réserverons un bon accueil aux investissements étrangers dans la mesure où ils ne feront pas perdre d'emplois aux Canadiens et où ces derniers pourront conserver la haute main sur leur économie qu'ils commencent tout juste à acquérir.

• (1620)

Le gouvernement voudrait nous faire croire que l'Agence d'examen de l'investissement étranger était un échec, mais les faits prouvent le contraire. Depuis 1974, l'année de la création de l'AEIE, jusqu'en 1982, si nous examinons les chiffres pour les secteurs de la fabrication, du pétrole, du gaz naturel, des mines et de la métallurgie, en fait, tous les secteurs de l'économie canadienne, nous constatons que les intérêts canadiens ont commencé à contribuer aux investissements dans une plus grande mesure. Je voudrais vous citer un exemple. Si vous prenez les multinationales étrangères, celles qui ont provoqué la fermeture de nombreuses usines canadiennes pendant le marasme économique, vous constatez que ces entreprises n'ont pas demandé au gouvernement canadien ce qu'elles pouvaient faire pour soutenir notre économie. Elles n'ont pas cherché à garantir des emplois aux Canadiens. Quand la situation est devenue difficile, les investisseurs étrangers sont partis; ils ont quitté le pays en laissant les Canadiens qui travaillaient dans leurs succursales sans emplois, sans sécurité, sans espoir d'avenir. Au cours des dix années qui ont suivi la création de l'AEIE, les Canadiens ont commencé à prendre en main leur économie, suivant leurs objectifs.

J'éprouve certainement beaucoup d'inquiétude et d'angoisse vis-à-vis de la politique du gouvernement, qui suit de si près celle du président des États-Unis et la politique économique républicaine des Américains qu'elle adhère complètement au concept du libre-échange. Nous savons que, comme l'a déclaré un ancien député conservateur, les investissements étrangers ne sont pas nécessairement tous bons pour notre économie. Cela figure dans un article publié dans le *Citizen*, en janvier, et dans lequel Jim Gillies, économiste et ancien député conservateur, signale qu'il serait naïf de croire que tous les investissements étrangers stimuleront l'économie, qu'en fait certains capitaux peuvent comporter des dangers.

Nous savons que si le gouvernement s'oriente dans la voie du libre-échange qui a été adoptée par plusieurs de ses membres, nous constaterons, selon les prévisions du Conseil économique de l'Ontario, qu'un libre-échange multilatéral entraînerait une réduction de l'emploi d'au moins 10 p. 100 dans l'industrie du cuir, de la fabrication diverse et de l'outillage, et l'élimination quasi totale de l'industrie du tricot.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais demander si les députés québécois du côté du gouvernement sont pour une politique qui va mener à la destruction et à l'abolition totale de l'industrie du tricot au Canada. Étant donné que je suis députée dans la région sud-ouest de l'Ontario, je sais très bien, quand j'ai vu la fermeture de la Wabasso dans le district du sud-ouest de l'Ontario, que les Canadiens vont appuyer une politique qui garderait d'abord et avant tout . . . qui garantirait les jobs, les emplois aux Canadiens.

[*Traduction*]

Rien dans cette mesure ne permet aux Canadiens de croire que nous favoriserons les investissements étrangers à la condition que les emplois canadiens ne soient pas menacés. Je voudrais parler d'un sondage Gallup.

[*Français*]

. . . le sondage qui dit que plus des deux tiers des Canadiens ont peur de perdre leur job.

[*Traduction*]

La Chambre des communes est appelée à relever un défi qui consiste à élaborer une politique économique faite au Canada et axée sur nos besoins, notamment le plein emploi, des mesures novatrices relatives à la retraite anticipée et la dynamisation de l'économie à l'échelle nationale par l'adoption d'une stratégie industrielle, au lieu de nous plier aux exigences des investisseurs étrangers, comme l'a laissé entendre le premier ministre (M. Mulroney) lors de son séjour à New York où il a annoncé que le pays était à vendre.

S'il est une chose que le parti libéral nous a laissée en héritage et dont il a tout lieu d'être fier, c'est d'avoir réussi à canadianiser l'économie nationale. Au contraire de ce que croyait un ancien premier ministre pour qui nous étions des porteurs d'eau et des coupeurs de bois, notre parti souhaite relancer l'économie au niveau des industries secondaires, même s'il devient nécessaire d'adopter à cette fin certaines mesures de protection nationale. Je connais un cas dans ma circonscription, celui de Susan Shoes. Sous peu, le gouvernement devra renégocier les quotas tarifaires au chapitre de l'importation de chaussures. Mes collègues et moi-même lutterons farouchement non seulement pour sauvegarder les emplois des Canadiens mais aussi pour faire comprendre aux multinationales nos véritables besoins, comme nous le faisions auparavant par l'entremise de l'AEIE. Cette agence n'empêchait pas l'investissement étranger au Canada. Elle était l'instrument qui nous permettait de faire comprendre aux sociétés que si elles voulaient s'établir au Canada et profiter de nos vastes ressources naturelles et de la très forte productivité des travailleurs canadiens, elles en auraient le loisir à condition de participer pleinement à l'économie canadienne, notamment en nous donnant des garanties en matière d'emploi, ce qui n'apparaît pas dans le document déposé par le gouvernement.

Tout à l'heure, lors d'une discussion au sujet de ce projet de loi, j'ai déclaré qu'il y aurait lieu d'en changer le titre. Au lieu d'Investissement Canada, il faudrait l'appeler «Abandon Canada». Compte tenu de l'inertie du gouvernement, dont témoignent la politique de guerre spatiale, et du simulacre de politique d'examen de l'investissement étranger, le gouvernement actuel ne paraît pas s'être engagé à favoriser une stratégie économique axée sur les besoins du Canada. Il ne semble pas décidé à favoriser les idées novatrices ni la création d'emplois ni la garantie des emplois de millions de Canadiens qui s'en remettent au gouvernement.

C'est là une situation déplorable qui augure mal de la nouvelle année pour les Canadiens, à moins que le gouvernement ne consente à notre motion visant à renvoyer à au moins six mois l'étude de ce projet de loi qui risque d'entraîner la perte d'emplois d'un bout à l'autre du Canada.

M. Elliott Hardey (Kent): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir intervenir à la Chambre et participer à la suite du débat sur le projet de loi C-15, un projet de loi qui profitera à toutes les régions du Canada en encourageant les investissements et la création d'emplois. Il sera particulièrement prisé dans ma circonscription de Kent, dans le sud-ouest de l'Ontario.

Je viens d'une des régions agricoles les plus fertiles du Canada. Nous sommes aussi très progressistes du point de vue industriel et désireux d'implanter un secteur manufacturier. De nouvelles agglomérations résidentielles ne cessent de se développer. Pas plus tard que la semaine dernière, on nous a annoncé l'octroi d'un prêt fédéral-provincial sans intérêt pour la construction de 32 logements à loyer modique dans la ville de Chatham. Nous avons des gisements de gaz naturel, des réserves illimitées d'énergies hydro-électrique et un bon approvisionnement en eau, de même que des routes et des chemins secondaires excellents. Nous avons tout ce qu'il faut pour une croissance industrielle. Il ne nous manque que les capitaux.

Les Canadiens veulent des emplois. C'est leur grande priorité, et cela se comprend fort bien. En tant que gouvernement, nous voulons permettre à l'entreprise privée de fournir ces emplois. Le gouvernement ne peut à lui seul fournir des emplois véritables et durables. Je sais que des députés ont exprimé l'opinion que le projet de loi dont nous sommes saisis entraînera une perte d'emplois, mais je ne suis franchement pas de leur avis.

A la suite d'une enquête qu'il a menée cet été, le Forum européen de management a classé le Canada au dernier rang de 28 pays pour sa réceptivité en matière d'investissements étrangers. Cela ne constituerait pas un problème si nous disposions amplement de capitaux au Canada pour développer notre secteur industriel de façon à fournir du travail à notre population, mais il est évident que ce n'est pas le cas et que l'AEIE ne jouait pas son rôle malgré les raisons qu'on a invoquées pour la défendre au cours du présent débat.

Un député d'en face s'inquiétait de ce que ce projet de loi contribue à enlever leur emploi à des travailleurs et travailleuses. Il craignait en outre que la politique socio-économique du Canada soit tracée par des investisseurs étrangers. Je lui rappelle qu'entre 1980 et 1984, des investissements directs d'une valeur de 18 milliards de dollars ont quitté le Canada. Il est

inutile de se demander l'effet que cela a eu sur les travailleurs et les travailleuses. La réponse saute aux yeux.

• (1630)

L'Agence d'examen de l'investissement étranger, ou FIRA comme on l'appelle en anglais, avait été instituée en 1974 pour tamiser les projets d'investissements étrangers et déterminer s'ils apporteraient des avantages appréciables au Canada. Mais au lieu d'encourager les investissements, l'Agence a malheureusement donné l'impression aux investisseurs canadiens et étrangers intéressés que le Canada était peu accueillant pour les investissements étrangers.

Le projet de loi dont nous sommes saisis va réparer les dommages qu'a causés l'AEIE et mettre en place un nouvel organisme ayant clairement pour mandat de stimuler et de faciliter les investissements grâce à une nouvelle attitude idéologique. Il vaut la peine de noter cette attitude et j'attire à cet effet l'attention sur le préambule du projet de loi C-15 qui reconnaît «qu'une augmentation du capital et que le développement de la technologie apporteraient des avantages au Canada» et propose donc «d'encourager les investissements au Canada par des Canadiens et des non-Canadiens qui contribueront à la croissance de l'économie et à la création d'emplois». La loi constituant l'AEIE soulignait par contraste que «la mesure dans laquelle le contrôle de l'industrie et du commerce canadien est passé aux mains de personnes autres que des Canadiens et l'effet de ce contrôle sur la capacité, pour les Canadiens, de conserver le contrôle effectif de leur milieu économique sont des sujets de préoccupation nationale». Aux termes du projet de loi, ce sera l'avantage net pour le Canada qui constituera le critère d'admission, ce qui est une attitude plus pratique.

Les Canadiens ont demandé un changement, ils l'ont en fait exigé, et l'exposé économique a clairement laissé entendre que le gouvernement avait l'intention de remplir ce mandat. Grâce à ce changement d'orientation, on fait clairement savoir aux intéressés que le Canada souhaite devenir un pays où il fera bon faire des affaires pour les investisseurs étrangers.

Il y en a, bien sûr, qui croient que les investissements étrangers au Canada sont dangereux et qui souhaitent moins plutôt que davantage de capitaux étrangers. Ce serait bien si nous n'avions pas besoin des investissements étrangers, mais ce n'est pas le cas. Dans sa deuxième d'une série d'études sur le rôle des investissements étrangers au Canada, le Conference Board du Canada a reçu de très intéressantes réponses aux questionnaires qu'il avait distribués. Selon l'auteur de l'étude, plus de la moitié des sociétés interrogées ont déclaré que l'AEIE avait gêné leurs projets d'investissement.

Le président du Conference Board a maintenant conclu dans un communiqué publié la semaine dernière que même si le deuxième rapport révélait l'existence d'un certain nombre de sujets de préoccupation pour les investisseurs au Canada, le projet de loi répondait à chacun de ces sujets de préoccupations.

La mesure à l'étude a gagné l'approbation générale du monde des affaires et je ne puis songer à un appui plus significatif que celui du vice-président de la Chambre de commerce du Canada qui aurait déclaré, d'après les médias, que «nous tenons là quelque chose de solide». Il a très bien exprimé le sentiment général.

Le *Financial Post* du 5 janvier qualifie ce projet de loi d'énorme progrès dans le domaine des investissements étrangers. Il exhorte le gouvernement à adopter rapidement la mesure et à se concentrer, dans l'application de cette nouvelle loi, sur le rôle qu'il faudra donner sans délai aux capitaux étrangers dans la stratégie économique nationale qui fait appel au secteur privé.

Ceux qui prétendent qu'il faudrait soumettre les investissements étrangers à des règles plus sévères au lieu de plus souples n'ont pas à s'inquiéter. En effet, tout en accueillant mieux les capitaux étrangers, Investissement Canada se réserve le droit d'examiner toute acquisition dans des secteurs mous ou tout investissement qui dépasse un certain montant. Les investisseurs étrangers ne seront donc pas à l'abri d'un examen, mais ils pourront intervenir sans entrave sauf lorsque des retards s'imposeront pour des motifs valables.

A ceux qui souhaitent freiner les investissements étrangers, surtout s'ils proviennent des États-Unis, je signale que près du tiers de notre produit national brut en 1983 était tributaire de nos exportations. Je leur rappelle aussi qu'au total, 73 p. 100 de nos exportations sont allés aux États-Unis, de même que 80 p. 100 de nos produits fabriqués. Ainsi, environ 20 p. 100 de notre PNB et trois millions d'emplois tenus par des Canadiens dépendent du marché américain.

La concurrence des nouveaux pays industrialisés s'accroît, et les États-Unis augmentent leurs mesures protectionnistes. Le Canada est dans une situation particulièrement vulnérable parce que nos échanges commerciaux de 130 milliards de dollars revêtent une plus grande importance pour nous que pour les Américains. Il ne faut pas estimer que ce débouché nous est acquis, malgré la proximité de nos frontières et les rapports amicaux que nous avons toujours entretenus avec les États-Unis.

On estime que pour créer deux millions d'emplois au cours des prochaines années, nous aurons besoin d'investissements étrangers de l'ordre de 4 milliards de dollars, ce qui nécessitera quand même le triple de cette somme en investissements canadiens.

Le moment est venu d'être pratique. Aux termes du projet de loi, les offres d'investissement étranger seront étudiées dans un délai maximum de 45 jours. Il appartiendra au ministre et non au cabinet tout entier de décider si l'offre est nettement à l'avantage du Canada. Nous ne verrons plus dans nos journaux d'articles comme celui qui est paru le 8 décembre dernier dans le *Chronicle* de Halifax, où l'on apprenait, dans une chronique sur les investissements étrangers, que le cabinet avait étudié une prise de contrôle valant $1,000 alors qu'en moyenne, un examen effectué par l'Agence coûte $6,000 aux contribuables.

Avec Investissement Canada on s'efforce sincèrement de trouver une solution au problème de la pénurie de capitaux nécessaires à notre développement, tout en conservant la main haute sur notre destinée. Cette mesure nous offre la possibilité d'y parvenir de manière réaliste.

De toute évidence, les Canadiens ne peuvent à eux seuls fournir les capitaux nécessaires qui devront donc provenir de l'étranger, étant donné que le gouvernement ne peut sans aide procurer aux Canadiens les 1.5 million d'emplois qu'il nous faut de toute urgence.

Dans ma circonscription, des entreprises qui ont la compétence et la main-d'œuvre nécessaires, sont prêtes à prendre de l'expansion. Elles manquent cependant d'argent. Elles ne veulent pas être rachetées et ne craignent pas cette éventualité. Elles accueilleraient avec plaisir une injection de capital étranger.

J'ai discuté de ce projet de loi avec quelques hommes d'affaires de ma circonscription. Selon Mike McGregor, président de Canadian Fram de Chatham, il est temps que l'agence change de personnalité. Même une nouvelle appellation aide à la débarrasser du caractère rébarbatif qui a contribué à la conception négative qu'on se fait des investissements étrangers au Canada.

Don Benn, le président de Benns Iron Foundry à Wallaceburg défend lui aussi ce nouvel organisme mais il fait cette mise en garde: le Canada ne doit pas se considérer comme un pays pleinement développé. Nous avons besoin d'investissements étrangers pour accroître notre productivité, exploiter nos ressources humaines et naturelles. À mesure que les fonds de l'étranger entreront dans notre pays, les Canadiens vont probablement se mettre eux aussi à investir dans leur pays au lieu de déposer leur argent dans des comptes d'épargne. Il faudrait que le niveau actuel de 11 p. 100 des épargnes soit réduit à environ 4 p. 100.

Je comprends la crainte de perdre le contrôle des entreprises qui ressort clairement de notre débat. Je comprends ce point de vue tant qu'on n'exagère pas. Selon moi, le député pour qui le résultat ultime de cette mesure législative sera un abaissement terrible du niveau de vie des Canadiens n'est pas allé voir dans les familles de sa circonscription dont le soutien est chômeur. Ces personnes sont déjà bien éprouvées et elles cherchent désespérément du travail. C'est une situation dont nous devons tenir compte.

Je demande que l'on aborde la question des investissements et des capitaux étrangers avec réalisme. Les Canadiens ne semblent pas enclins à risquer leur capitaux, et l'économie ne peut prendre d'expansion sans les fonds nécessaires. C'est aussi simple que cela.

Sous le régime de la nouvelle agence, les investisseurs étrangers qui ont moins de 5 millions à placer pourront le faire sans examen. Pour ce qui est du tort que l'on redoute pour le secteur des affaires déjà en difficulté, rien ne justifie ces craintes.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. J'informe respectueusement le député que les dix minutes qui lui étaient allouées sont terminées.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)—La sécurité sociale—*a*) On demande quel niveau de revenu sera affecté par les compressions budgétaires. *b*) Les compressions budgétaires—La position des gens de Baie-Comeau; l'honorable député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall)—L'assurance-chômage—*a*) La politique relative aux pensions et aux indemnités de départ. *b*) Le calcul des prestations; l'honorable député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn)—Le revenu national—La vérification des investissements dans la recherche et le développement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale, ainsi que de l'amendement de M. Gray (Windsor-Ouest) (p. 1302).

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat. La proposition que nous fait le gouvernement est d'une importance fondamentale pour l'économie du Canada. Il ne s'agit que d'une proposition, car il n'est pas encore certain que ce projet de loi sera adopté. Nous espérons, grâce à ce débat, donner au gouvernement le temps de réfléchir à son projet et, en avançant des arguments, de lui fournir matière à réflexion.

On nous propose donc d'abandonner tout examen de l'investissement direct étranger au Canada. On renoncera à tout examen réel des investissements directs provenant de l'étranger. En supprimant tout contrôle sur l'investissement étranger, on nous promet en même temps que le Canada connaîtra la relance économique et que les Canadiens trouveront de l'emploi. C'est une promesse vide de sens et c'est justement ce que j'ai l'intention de démontrer dans mon intervention.

• (1640)

S'il est possible que la mesure que nous propose le gouvernement ne soit pas avantageuse sur le plan économique pour le Canada et ne crée pas d'emplois, il faut se demander pourquoi le gouvernement s'engage dans cette voie. Assurément, ses motifs sont divers, mais l'idéologie n'est pas étrangère à ses choix. Le gouvernement qui a été élu le 4 septembre dernier, croit dans la déréglementation du marché. Sa doctrine s'apparente à celle de l'économiste américain, Milton Friedman, qui a été l'inspirateur de l'expérience économique vécue au Chili après le coup d'État qui a entraîné la mort de Salvador Allende et la mise en place d'un régime militaire. L'expérience monétariste lancée dans ce pays a été un échec complet pour l'économie du Chili, pays qui avait déjà été le plus industrialisé de l'hémisphère sud.

Voilà le genre d'expérience que le gouvernement actuel veut tenter au Canada. Il est décidé à fonder la relance économique sur le principe de la déréglementation du marché. Et c'est pour obéir à ses convictions idéologiques qu'il propose ce projet de loi et non à la suite d'un examen approfondi de la situation économique et des résultats probables de cette mesure. C'est dommage, car les députés conservateurs appartiennent à un parti qui avait déjà reconnu la nécessité d'une stratégie économique nationale. Celui qui, le premier, a occupé le poste de premier ministre du Canada s'est fait élire en préconisant une politique nationale. De toute évidence, si le Canada veut affronter une concurrence internationale acharnée, il aura besoin d'une politique économique nationale.

Le parti conservateur délaisse donc ses propres traditions et son héritage dans le domaine économique. Non seulement commet-il une erreur en préconisant l'investissement étranger sans examen ainsi que la déréglementation, mais il délaisse par le fait même une partie de son patrimoine politique.

Je voudrais maintenant rappeler certaines expériences canadiennes en matière d'investissement étranger direct afin de fournir l'occasion au gouvernement de se demander si la libéralisation de l'investissement étranger profitera à notre pays. En matière de recherche et de développement, les entreprises étrangères ne dépensent pas autant que les entreprises canadiennes. C'est très important puisque la recherche et le développement sont la pierre angulaire de la croissance économique et de la productivité.

J'aimerais lire quelques statistiques du Conseil économique du Canada pour la gouverne de la Chambre. Il faut rappeler tout d'abord que les petites entreprises sont indiscutablement celles qui créent le plus d'emplois au sein d'une économie moderne et il est donc absolument essentiel de savoir comment elles fonctionnent. Or, celles qui emploient moins de 50 personnes consacrent 11.2 p. 100 du produit de leurs ventes à la recherche et au développement. Voyons maintenant ce qu'il en est des sociétés étrangères, monsieur le Président. Le pourcentage des fonds qu'elles débloquent à cet titre devrait normalement être, sinon plus élevé, du moins égal à celui des sociétés canadiennes puisqu'on considère que l'investissement étranger est une véritable bénédiction pour l'économie du Canada. Or, il se trouve que le pourcentage des ventes consacré à la recherche et au développement par nos sociétés de moins de 50 employés est de 11.2 p. 100 alors qu'il n'est que de 3.3 p. 100 chez les sociétés étrangères de même taille. Autrement dit, les sociétés étrangères dépensent moins du tiers du montant que nos compagnies réservent à ce domaine.

Ceux qui s'inquiètent de l'état de la recherche et du développement au Canada et des conséquences de notre politique pour les petites entreprises, les plus grandes créatrices d'emplois, devraient se demander pourquoi le gouvernement déréglemente l'entrée des capitaux étrangers dans notre pays. Mais peut-être s'agit-il d'une simple anomalie statistique. Peut-être est-ce seulement le cas des petites entreprises. Dans le cas des entreprises plus grandes, les sociétés étrangères sont peut-être à l'origine de plus de recherche et de développement et contribuent davantage à l'essor de notre économie. Voyons ce qu'il en est.

Les entreprises canadiennes qui emploient entre 50 et 100 personnes consacrent 10.1 p. 100 du produit de leurs ventes à la recherche et au développement. Ce pourcentage est de 4.3 p. 100 chez les entreprises étrangères. C'est moins de la moitié. Pour ce qui est des entreprises comptant entre 100 et 200 employés, la proportion est de 3.7 p. 100 dans les sociétés étrangères contre 9.1 p. 100 pour les sociétés canadiennes. Et dans le cas des entreprises qui comptent plus de 500 employés, les sociétés canadiennes consacrent 10.3 p. 100 de leurs recettes à la recherche et au développement comparativement à 2 p. 100 pour les sociétés étrangères. Ces dernières n'investissent que le cinquième de la somme dépensées par les sociétés canadiennes.

Par conséquent, ceux qui voudraient que notre économie soit vigoureuse, qui s'inquiètent de notre productivité et de la concurrence étrangère, devraient avoir de sérieuses réserves en ce qui concerne l'investissement étranger. Nous devons nous demander si un investissement en particulier servira ou desservira les intérêts de notre économie. Nous possédons la preuve écrite que les entreprises entre les mains d'investisseurs étrangers consacrent au Canada moins d'argent à la recherche et au développement, contribuant ainsi à l'affaiblissement de notre économie.

Ce n'est pas seulement dans le domaine de la recherche et du développement que nous avons appris à nous méfier des investissements étrangers directs. Ainsi, quand une société se lance dans une entreprise, il y a toujours des retombées économiques par suite de l'achat de machines et d'autres produits. Ces retombées peuvent avantager les fournisseurs canadiens. Cependant, l'expériene nous a appris que les sociétés aux mains d'intérêts étrangers importent davantage ce dont elles ont besoin que les sociétés canadiennes. Les sociétés aux mains d'intérêts étrangers dépensent moins de leurs dollars au Canada et davantage . . . J'imagine que mon temps s'épuise rapidement. Je me hâte de conclure, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): En toute déférence, le député a plus qu'épuisé le temps qui lui était alloué.

• (1650)

[*Français*]

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, permettez-moi d'intervenir aujourd'hui dans le présent débat et de commencer mon intervention par une courte expression qui résume bien le changement qui s'est amorcé depuis le 4 septembre. Enfin! Oui, enfin le gouvernement ou plutôt notre gouvernement canadien amorce une véritable politique de concertation avec ses partenaires de l'entreprise privée.

Le projet de loi C-15 que nous étudions en deuxième lecture est l'expression concrète des grands principes de relance économique que notre gouvernement a mis de l'avant au cours de la dernière campagne électorale. Pour faire face à un déficit national demesuré approchant les 38 milliards de dollars et un taux de chômage record, le gouvernement canadien se doit d'effectuer un virage d'importance. C'est ce que les progressistes conservateurs ont compris et c'est cela, monsieur le Président, que les Canadiens nous ont demandé.

Les gens viennent nous voir dans nos bureaux de circonscription. Les citoyens nous arrêtent même sur la rue. Ce qui les préoccupe, ce dont ils nous parlent, c'est d'emplois. Les gens veulent travailler, ils veulent des emplois. Ils nous supplient d'intervenir pour qu'on améliore leur sort. Ce que nous présentons aux citoyens avec le projet de loi C-15, c'est précisément un pas dans cette direction.

Nous voulons mettre fin à cette loi du gouvernement libéral précédent qui choquait les hommes d'affaires et les empêchait d'investir chez nous au Canada. Enfin, oui enfin on se met à l'œuvre pour aider nos Canadiens et Canadiennes à la recherche d'emploi en ouvrant nos frontières aux investisseurs. Nous abolirons l'AEIE pour la remplacer par Investissement Canada.

Monsieur le Président, les nouvelles orientations énergiques de notre gouvernement en matière de relance économique et d'initiative d'emploi tiennent compte de la réalité. Elle est pragmatique et s'inspire des grands courants socio-économiques de notre société industrielle. Les grands principes sur lesquels repose la loi C-15 créant Investissement Canada sont ceux qui veulent que l'État à lui seul ne peut jamais se substituer à une nouvelle forme de partnership entre le gouvernement et l'entreprise privée. Monsieur le Président, jamais l'État à lui seul ne se sortira de l'impasse qu'a créée l'État-providence entretenu par nos prédécesseurs libéraux. Malgré les quelques vertus électoralistes d'alors cet État-providence n'a réussi qu'à conduire notre pays dans un cul-de-sac constitutionnel, économique et social.

Pour avoir une idée plus juste de la situation nationale avant notre arrivée au pouvoir, ajoutons à ce portrait le taux de chômage sans précédent que l'on retrouve partout et dont le record peu enviable a été atteint dans ma région, Chicoutimi-Jonquière, avec le taux de 18.6 p. 100 dernièrement. Le projet de loi C-15 en ouvrant la porte aux investisseurs étrangers met en évidence cette volonté nationale de créer une nouvelle alliance État-secteur privé pour procéder à l'édification d'un nouvel ordre social et économique. Enfin, on abolit l'État-providence pour le remplacer par une nouvelle concertation entre les secteurs publics et privés, chacun respectant et encourageant les champs de compétence de son partenaire économique. Voilà le nouvel esprit qui préside à la mise en place d'Investissement Canada.

Monsieur le Président, je suis heureux et fier de faire partie de cette nouvelle équipe, de ce nouveau gouvernement de la réconciliation, et de participer à la mise en place d'Investissement Canada qui vient remplacer l'AEIE, cette agence d'examen de l'investissement étranger. Il faut bien comprendre que cette modification à nos politiques d'ouverture aux investisseurs étrangers n'est pas l'aboutissement d'un simple caprice politique. Rappelons comment les investisseurs étrangers, américains, japonais ou autres étaient choqués de devoir se présenter devant l'AEIE pour se soumettre à des investigations souvent longues et inutiles. De toute façon l'intervention de l'AEIE frôlait le ridicule. Qu'il suffise de se rappeler que 98 p. 100 des projets analysés étaient acceptés. Quand on veut protéger nos entreprises canadiennes d'éventuels envahisseurs étrangers, on ne se dote pas d'un filet avec des mailles si grandes. Grâce au projet de loi C-15, le Canada s'ouvre aux investisseurs.

Mais attention! Accueillir ne veut pas dire abandonner toute responsabilité. Investissement Canada favorisera les investissements étrangers. En clair, un investisseur étranger pourra injecter directement cinq millions dans notre économie ou 50 millions dans une entreprise à contrôle canadien sans affronter d'investigations ou d'enquêtes désagréables et repoussantes. C'est cela la porte ouverte. Mais au-delà de ces normes, Investissement Canada fera sentir sa présence par des contrôles et des mesures fermes propres à protéger nos entreprises contre une concurrence trop forte ou des pertes de contrôle. C'est le volet «porte ouverte» aussi, mais avec un contrôle, un contrôle pour les investissements macro-économiques seulement. Mais seulement, attention, dans tous les cas sans exception, la culture et l'identité canadiennes devront être respectées!

Monsieur le Président, Investissement Canada, c'est la création d'emplois. C'est un stimulant économique dont nous avons besoin. Investissement Canada, c'est une politique d'accueil et non de discrimination. Investissement Canada, c'est le trait d'union entre la relance et la prudence.

A plus long terme, cette nouvelle politique aura pour effet de transformer notre mentalité d'épargnant. En cette optique, le projet de loi C-15 aura pour effet d'inciter les Canadiens à investir dans leur économie. Ce sont ces investissements d'ailleurs qui donneront le goût aux gens d'ici de maîtriser davantage le levier économique de la nation.

Monsieur le Président, Investissement Canada représente l'espoir de jours meilleurs, particulièrement pour nous dans les régions éloignées.

La présence de la grande industrie dans la circonscription de Jonquière, telles les sociétés de pâtes et papier et de l'aluminium, devrait inciter les investisseurs à venir établir des usines de transformation si génératrices d'emplois. La présence d'un port en eau profonde à Grande-Anse, la construction supposée prochaine d'un axe routier à grand débit sont des incitatifs favorisant les investisseurs étrangers à venir dans notre région. Je vous l'affirme! Tout investisseur étranger est bienvenu chez nous.

Récemment, en mai 1984, lors du sommet sur le développement économique de notre région, les leaders régionaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la circonscription de Jonquière établissaient un consensus régional là-dessus.

Eh bien, précisément, le projet de loi que parraine l'honorable ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) est l'incarnation de cette volonté politique de notre nouveau gouvernement, c'est-à-dire favoriser l'implantation d'entreprises au Canada. Le projet de loi C-15, grâce à Investissement Canada, démontre que nous sommes à l'écoute des régions et de leurs besoins, surtout au niveau du gagne-pain. Nous agissons, monsieur le Président, et je suis fier d'aller dans le sens des préoccupations des gens du sommet économique régional de chez nous et de me faire le porte-parole de la population de la circonscription de Jonquière. J'appuie fermement ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, arrivé à ce point du débat, je tiens brièvement à dire que je comprends que le ministre responsable de ce projet de loi, volontairement ou non, ne soit pas là pour écouter les critiques des députés à son sujet. Il ne fait aucun doute, comme l'on déclaré d'autres membres de mon caucus et de mon parti, que les investissements étrangers au Canada sont on ne peut plus souhaitables. Cela ne fait aucun doute, monsieur le Président. Cependant, certaines questions revêtent une importance primordiale, à notre avis, dans la mesure où nous, Canadiens, devrions exercer un certain contrôle, si vous voulez, sur les

secteurs où se feront ces investissements à l'intérieur de nos frontières. Venant d'une région dont les paysages sont magnifiques mais dont la puissance économique n'est malheureusement pas aussi forte que celle d'autres régions du pays, je suis surpris de voir les députés ministériels intervenir en disant que les investissements étrangers débarrasseront le Canada et les jeunes Canadiens du chômage parce qu'ils permettront de créer une foule d'emplois. Toutefois, avant les dernières élections fédérales, monsieur le Président, nous avons entendu au comité le témoignage d'un ministre des Pêches d'un gouvernement provincial conservateur. On lui posait une question au sujet de l'investissement étranger dans le secteur des pêcheries, en lui demandant où son gouvernement et lui chercheraient une aide financière pour soutenir l'industrie de la pêche en perte de vitesse dans la région de l'Atlantique. Malgré les rêvasseries des députés conservateurs qui, pour la première fois au cours de cette législature, sont intervenus pour parler de ce problème très important qui assaille les Canadiens, le ministre n'a pas pu donner de réponse au comité. C'est pourquoi je suis très sceptique en entendant les propos des députés conservateurs, selon lesquels l'apport d'investissements étrangers, que ce soit des États-Unis ou d'autres pays, sera très avantageux pour les Canadiens sur le plan de la création d'emplois. Je n'ai pas encore vu les preuves concluantes que le gouvernement prétend détenir en ce qui concerne la création d'emplois. En outre, pour conclure mes observations pour le moment, monsieur le Président . . .

• (1700)

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): Tous les articles précédant le nº 33 sont-ils reportés par consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE AU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Neil Young (Beaches) propose: Que le projet de loi C-212, tendant à protéger et à améliorer la qualité de l'eau potable au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la deuxième lecture de mon projet de loi. La Loi sur la qualité de l'eau potable au Canada est destinée à répondre à certaines des graves inquiétudes des Canadiens au sujet de la qualité de l'eau potable qu'ils consomment chaque jour.

Le récent rapport du comité des produits toxiques de la rivière Niagara montre la gravité de la situation actuelle dans le bassin hydrographique rivière Niagara-lac Ontario. Ce rapport s'ajoute à une longue liste de mises en garde qui devraient inciter les gouvernements à agir rapidement. Il est clair que tous ceux qui en ont le désir peuvent constater la crise dans ce bassin hydrographique causée par la présence de déchets chimiques toxiques déversés directement dans la rivière ou provenant de décharges de déchets chimiques. Toutefois, personne ne sait, actuellement, quelles sont les conséquences économiques, sociales, médicales et personnelles de cette pollution ni ce qu'elles seront à l'avenir.

Dans mon projet de loi, je propose des débuts de solution à ce problème. Le projet de loi permettrait au public de participer à la préparation de règlements fixant le niveau maximal de certains polluants et d'autres substances dans l'eau potable. Le projet de loi prévoit la constitution d'un Office du contrôle des eaux qui aurait le pouvoir de tenir des audiences sur la qualité des eaux potables. Il prévoit également un Conseil consultatif des eaux qui ferait connaître au ministre de l'Environnement les résultats des recherches sur la qualité de l'eau potable et sur les effets des polluants qu'elle pourrait contenir. En vertu du projet de loi, un fournisseur d'eau qui distribuerait une eau qui ne serait pas conforme aux règlements ou qui ne se conformerait pas aux exigences de surveillance et d'avis se rendrait coupable d'une infraction et les utilisateurs pourraient le poursuivre en dommages et intérêts pour avoir contrevenu à la loi.

Le comité des produits toxiques de la rivière Niagara a été constitué en 1981 pour étudier les produits chimiques déversés dans la rivière. Il est composé de représentants des gouvernements du Canada et des États-Unis. Un récent rapport du comité faisait ressortir une fois de plus l'importance du danger que posent les déchets toxiques dans la rivière Niagara et le lac Ontario. Le comité mentionnait 261 produits chimiques présents dans le bassin. Parmi ceux-ci, 34 seulement sont considérés comme ayant peu ou pas d'importance. Cinquante-sept autres exigeraient des mesures immédiates, car ils posent un danger pour l'environnement ou la santé de l'homme.

En raison du manque de renseignements, les scientifiques ne savent que penser des 168 autres produits chimiques. L'absence de renseignements au sujet des produits chimiques est rappelée constamment lors des discussions sur la pollution par des produits toxiques. La plupart des produits chimiques n'existent pas depuis suffisamment longtemps pour que nous sachions ce que seront leurs effets à long terme sur les humains et les autres formes de vie. Bien entendu, les entreprises qui fabriquent ces produits chimiques, et qui en profitent, sont promptes à en minimiser le risque. Pourtant, il est réellement nécessaire d'avoir des renseignements fiables et indépendants sur lesquels nous puissions baser notre politique à l'égard des effets de ces produits chimiques sur l'environnement. Même si l'on nous dit que les quantités présentes dans les eaux sont extrêmement minimes et si l'on nous rappelle constamment qu'il n'y a pas de danger immédiat pour notre eau potable, le public n'en demeure pas moins inquiet.

De nombreux scientifiques avisés et de groupes qui s'intéressent à la protection de l'environnement tels qu'Enquête Pollution font remarquer que les effets de la bioaccumulation, la concentration sensiblement élevée de polluants à des niveaux plus élevés de la chaîne alimentaire peuvent susciter des inquiétudes.

Le Niagara River Toxics Committee a identifié sur la rive américaine de la Niagara 29 sources ponctuelles productrices de 91 p. 100 des polluants trouvés dans cette rivière. Sur la rive canadienne, huit sources ponctuelles produisent 9 p. 100 des polluants. Chaque jour, ces sources produisent une quantité estimative de 1323 kilos de métaux et de cyanure et 270 kilos de polluants organiques. Il est beaucoup plus difficile d'évaluer les sources non ponctuelles de substances chimiques toxiques. Toutefois, elles peuvent causer des dégâts épouvantables. Du côté canadien, des 17 décharges de déchets, le comité a décidé que cinq seulement pouvaient contaminer gravement la Niagara. On ne possède aucun relevé détaillé de la quantité et de la nature des polluants qu'on peut trouver à ces endroits. Du côté américain, monsieur le Président, 164 décharges de déchets dangereux situées à trois milles ou moins de la rivière Niagara ont été classées par le comité des produits toxiques comme des agents pouvant contaminer la rivière.

Si aucune mesure n'est prise, une grande partie de ces déchets toxiques risque de se déverser dans le bassin de la rivière. Une publication intitulée *Layman's Guide to the Niagara River Toxics Committee Report*, rapport officieux établi à des fins internes par le ministère de l'Environnement, nous apprend ce qui suit:

> La réalité, c'est qu'étant donné l'état actuel de ces décharges, la question n'est pas de savoir s'il y aura déversement, mais bien quelle sera son importance et quand il se produira.

La décharge de Hyde Park est considérée comme la plus dangereuse, à cause de la présence connue de dioxine à cet endroit. On retrouve dans cet emplacement, qui a été utilisé de 1953 à 1975 par la société Hooker Chemicals, qui appartient maintenant à l'Occidental Petroleum, depuis que le tristement célèbre Love Canal a été rempli, 80,000 tonnes de déchets chimiques dangereux, et notamment, selon les évaluations, un minimum d'une tonne de dioxine, un produit chimique extrêmement toxique et cancérigène. A l'heure actuelle, on estime que la quantité totale de dioxine déversée dans le lac Ontario se situe entre une once et une livre. Cette faible quantité a suffi pour que l'on retrouve des traces de ce produit chimique chez les goélands argentés et certains poissons et plus récemment dans l'eau potable non traitée. Des études effectuées en 1983 ont montré que les fuites de produits chimiques en provenance de cet emplacement étaient considérables. Cet emplacement risque de causer un désastre écologique sans précédent.

Dans le *Layman's Guide to the Niagara River Toxics Committee Report*, on ajoute:

> Il est clair que la rivière Niagara et le lac Ontario sont des écosystèmes contaminés et que l'on retrouve dans tous les milieux et organismes qui en dépendent, notamment les humains, diverses quantités de biocides ou de produits chimiques destinés précisément à tuer la biote. D'un point de vue moral, cette situation est intolérable.

On précise en outre:

> La vérité, c'est que, étant donné l'existence de ces décharges dans leur état actuel, surtout celles contenant du TCDD, la plus puissante des dioxines, on ne peut écarter la possibilité d'une contamination qui détruirait irréversiblement l'écosystème jusqu'au Saint-Laurent et au-delà.

• (1710)

La rivière Niagara fournit 83 p. 100 des eaux affluentes du lac Ontario. Quatre millions d'Ontariens tirent leur eau potable du lac et des millions d'autres du bassin du fleuve Saint-Laurent. Selon Pollution Probe, l'eau potable de Toronto renferme des traces de plus de 50 produits dangereux. Les usines de traitement des eaux actuelles ont été conçues il y a plus de 40 ans et elles réussissent à éliminer les maladies virales et bactériennes transmises par des agents contenus dans l'eau. Elles sont incapables, cependant, de faire disparaître de l'eau potable les déchets chimiques toxiques. Parmi les produits chimiques trouvés à Toronto, on note les mutagènes, c'est-à-dire des produits chimiques qui provoquent des mutations. On croit maintenant que l'une des répercussions de la technique actuelle de chloration utilisée pour purifier l'eau de Toronto est en fait un accroissement des mutagènes.

Même si l'on nous dit que l'eau potable tirée du lac Ontario respecte, et de loin, les normes de sécurité, les citoyens peuvent s'inquiéter du fait qu'il n'existe aucune norme légale et que les lignes directrices en vigueur s'appliquent à un nombre limité de contaminants chimiques. Un autre organe gouvernemental, le groupe d'étude fédéral-provincial sur l'eau potable, a établi des directives sur 42 substances seulement. Moins de la moitié de ces directives portent sur des matières organiques toxiques. Il n'existe pas de directives pour des centaines de composés toxiques qui se déversent dans le réseau hydrographique. On trouve souvent que les directives actuelles concernent des doses trop élevées.

Lorsqu'on a établi ces directives, on s'est attaché à étudier les substances chimiques séparément, même si les gens sont exposés à toute une série de substances différentes. On peut seulement deviner les conséquences néfastes de ces substances combinées parce que les recherches faites à ce sujet sont minimes. La recherche médicale a démontré que bien souvent, deux substances nocives combinées ont un effet bien plus grave que chaque substance isolément. D'après le Conseil national de recherches, les risques d'attraper le cancer sont neuf fois supérieur chez les ouvriers de l'amiante que dans le grand public et les risques d'en mourir sont 92 fois plus grands chez ceux qui fument. C'est de l'inconscience que de ne pas tenir compte de la possibilité que des quantités infimes de plusieurs produits chimiques différents dans l'eau potable puissent avoir des conséquences tragiques.

Nous savons que bien des produits chimiques sont dangereux en grandes quantités, mais on ne sait pas grand-chose des effets de quantités infimes de matières toxiques sur l'eau potable sur une longue période de temps. Bien des produits chimiques s'accumulent dans les tissus humains et animaux, et c'est seulement au bout de bien des années que des signes de cette contamination se manifestent. Puisque les êtres humains sont au sommet de la chaîne alimentaire, nous risquons plus à la longue d'avoir dans notre corps les plus fortes concentrations de ces produits chimiques.

Voici ce que dit un rapport de Pollution Probe intitulé *Drinking Water, Make It Safe*:

> Parmi les 53 produits contaminants identifiés dans l'eau potable de Toronto, qui est traitée, on en a décelé 16 . . . qui ont fait contracter le cancer à des animaux ou à des êtres humains . . . On trouve par ailleurs dans l'eau potable de Toronto des solvants industriels comme le xylene et le toluene. S'ils ne causent pas le cancer, ces deux solvants endommagent à la longue le foie et les reins.

Si nous esquivons le problème maintenant, nous pouvons être certains que nos descendants payeront un prix exorbitant, qu'ils contracteront des maladies et souffriront.

On croit que les produits qui ont contaminé Love Canal ont provoqué des mutations génétiques, des malformations congénitales et des troubles respiratoires. Nous ne savons tout bonnement pas quel prix il faudra payer à la longue pour le traitement médical, les frais d'hospitalisation, les pensions d'invalides, l'absentéisme au travail et les souffrances personnelles.

Les habitants de Toronto s'inquiètent de la qualité de l'eau qu'ils boivent. On estime que les Torontois achètent chaque année pour 4 millions de dollars d'eau en bouteille. Et que pensez des coûts économiques de réserves d'eau polluées, monsieur le Président? Voici ce qu'en dit le *Layman's Guide* dont j'ai déjà parlé:

La valeur économique du lac Ontario est énorme. Le coût de remplacement de cette ressource n'a jamais été calculé. Sa contamination croissante nous obligera à entreprendre ce calcul, car il devient évident que cette ressource est en danger.

Comme je l'ai déjà souligné, monsieur le Président, un des problèmes cruciaux de la situation actuelle concernant la qualité de l'eau potable tient au manque de normes applicables. Il existe certaines lignes directrices, mais elles sont inapplicables et portent seulement sur un très petit nombre des produits chimiques contenus dans l'eau. En outre, il est permis de se demander si les limites maximums établies sont réellement sans danger. C'est pourquoi je propose la création d'un Office du contrôle des eaux qui permettrait à la population d'avoir son mot à dire dans l'établissement de règlements fixant le niveau maximum des polluants dans l'eau potable.

Compte tenu des graves problèmes actuels dans le lac Ontario et dans nos réserves d'eau en général, je trouve absolument incroyable que le gouvernement ait pris des mesures qui minent sérieusement et risquent de saboter les activités que des scientifiques ont menées à bien grâce aux subventions du gouvernement au fil des ans. Le gouvernement actuel affirme vouloir faire de la croissance industrielle une priorité au Canada. Nous avons certes besoin d'emplois, monsieur le Président, mais ne les créons pas aux dépens de l'environnement et de la santé des Canadiens. Le gouvernement peut m'en croire, les Canadiens ne considèrent pas la santé et l'écologie comme un luxe.

Comme bien d'autres Canadiens, j'ai été déçu d'entendre ce qu'a répondu le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie (M. Siddon) à Radio-Canada quand on lui a posé des questions sur les coupures budgétaires touchant la recherche sur l'environnement. Il a affirmé qu'il considérait «la qualité de l'environnement comme un service; ce n'est pas en soi, a-t-il dit, un facteur de croissance économique». Il faut en conclure que la qualité de l'environnement doit céder le pas à la croissance économique. Je rejette complètement cette notion. C'est ce genre d'attitude qui explique que notre planète connaisse aujourd'hui une crise écologique. Notre environnement ne nous appartient pas; nous l'empruntons simplement aux générations à venir. Nous n'avons absolument pas le droit de faire de notre environnement une sorte d'énorme système d'élimination des déchets pour l'industrie. Les entreprises et le gouvernement ont le devoir de faire en sorte que notre environnement reste sans danger pour que les générations actuelles et futures puissent y vivre.

Au cours de la campagne électorale, le gouvernement actuel a déclaré:

Un gouvernement progressiste conservateur collaborera avec les gouvernements provinciaux pour établir une série de règlements et de normes à l'égard de l'eau potable. Nous le ferons en tenant compte des moyens techniques dont nous disposons et des contraintes économiques.

J'invite simplement les membres du gouvernement à ne pas étouffer mon projet de loi. Ils devraient plutôt veiller à ce qu'il soit renvoyé au comité où le public pourra non seulement dire ce qu'il pense de la présence de ces déchets chimiques dangereux dans l'eau potable, mais également étudier de près la façon dont le gouvernement élabore les politiques qui touchent notre environnement.

J'ai reçu d'autres lettres, non seulement de mes électeurs, mais de citoyens du pays qui s'inquiètent sérieusement des coupes que le gouvernement a opérées dans les projets et la recherche concernant l'environnement. J'exhorte les ministériels à exercer autant de pressions qu'ils le pourront au sein de leur caucus ainsi que sur les décideurs, afin que notre environnement ne fasse pas les frais de la politique gouvernementale.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je tiens beaucoup à participer au débat d'aujourd'hui, car je représente la grande circonscription de Hamilton-Est qui est l'une des plus industrialisées du Canada. Les citoyens de Hamilton, et surtout les métallurgistes, connaissent bien les problèmes posés par l'environnement, et surtout le problème de la pureté de l'eau que soulève le projet de loi.

Comme j'ai passé un certain temps à l'Assemblée législative de l'Ontario, je comprends assez bien le rôle du gouvernement provincial à cet égard. Je pense que nous devons étudier la question de la pureté de l'eau, non seulement du point de vue fédéral, mais également en ce qui concerne les responsabilités provinciales et municipales.

• (1720)

Le député de Beaches (M. Young) n'ignore sans doute pas que la Loi sur les ressources en eau du Canada a été instaurée par un gouvernement libéral fédéral, afin que notre pays ait juridiction sur ses eaux. Par ailleurs, nous avons constaté de temps à autre que l'apathie des provinces causait de très graves problèmes.

Je veux surtout parler du cas de la rivière Niagara, et notamment de la situation qui s'est produite l'année dernière dans la circonscription du député, celle de Beaches. La Chambre n'ignore pas que le gouvernement fédéral a pu, dans le cadre de son programme de projets spéciaux de relance, fournir une aide financière pour nettoyer les plages non seulement dans la circonscription de Beaches, mais aussi à Toronto et dans les autres régions de l'Ontario, y compris Sudbury et St. Catharines.

En tant que libérale, je suis fière de dire que nous avons été les premiers à sensibiliser l'opinion publique aux problèmes écologiques. Je pense notamment au travail accompli par l'ancien député de Sault-Sainte-Marie en ce qui concerne les pluies acides. Son comité a pu attirer l'attention de la population et du Parlement sur la nécessité pour le Canada d'agir seul en matière de précipitations acides si les États-Unis, sous la direction de leur président, n'étaient pas disposés à reconnaître le problème. Le problème des pluies acides atteindra très bientôt un stade critique et le président des États-Unis demeurera l'un des très rares personnages à refuser d'admettre le lien direct entre les émissions d'anhydride sulfureux et la destruction de notre environnement.

Cela m'attriste en tant que Canadienne et surtout en tant que libérale de constater que notre gouvernement adopte encore là une position attentiste et refuse d'intervenir sur la question de l'environnement, qui est la plus importante pour ce qui est de la qualité de la vie au Canada. Non seulement le gouvernement a-t-il adopté une attitude de non-intervention en ce qui concerne tout le problème des pluies acides, mais nous pouvons constater dans le processus d'examen du budget, l'énoncé de politique écologique et les actions de la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) que le gouvernement a pris la décision politique de comprimer les dépenses budgétaires en ce qui concerne l'environnement au Canada.

Dans ma région même se trouve le Centre canadien des eaux intérieures qui gère le programme de recensement des goélands argentés. En fait, la ministre a dû faire volte-face. Toutefois, nonobstant son travail de relations publiques à l'égard du rétablissement de ce programme, celui-ci n'a pas été entièrement rétabli. Partout au Canada, des groupes qui s'intéressent à l'environnement ont été profondément déçus de la position du gouvernement et du premier ministre.

Au cours de la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) a pris la peine d'envoyer une lettre à la Coalition canadienne sur les pluies acides, énonçant toutes les merveilles qu'il ferait s'il était élu. Nous pouvons voir maintenant ce que cela donne. De bien tristes résultats.

[*Français*]

Monsieur le Président, on a pu s'apercevoir que ce gouvernement, et surtout ce premier ministre, a fait certaines promesses au sujet de l'environnement, et je pense, même si je représente la circonscription la plus industrialisée du Canada, qu'il y a belle lurette que tout le monde a dit qu'on ne peut pas faire de programme pour l'environnement parce que ça va nous coûter des emplois. On voit très clairement aujourd'hui que protéger notre environnement, c'est créer des emplois pour l'avenir.

Une voix: Qu'est-ce que vous avez fait pendant 20 ans?

Mme Copps: Monsieur le Président, il demande: «Qu'est-ce que vous avez fait pendant 20 ans?» Je vais vous dire ce qu'on a fait. On a créé le Clear Water Act, on a créé des consensus comme en a fait le comité de M. Ron Irwin que je vais vous indiquer. C'est un comité tripartite où il se trouvait, par exemple, des conservateurs, des néo-démorates qui parlaient au sujet des pluies acides au Canada.

Avant les élections, tous les conservateurs étaient d'accord sur le fait que le Canada d'abord devrait faire des négociations avec les États-Unis pour abaisser l'émission des toxiques au Canada, surtout des dioxydes de soufrre. Ce qui se passa, finalement, quand le gouvernement conservateur est arrivé, ils ont tout à fait oublié leurs promesses. Maintenant, ils ne veulent rien faire avant d'avoir l'appui total de notre président des États-Unis. Mais je vous demande, monsieur le Président, est-ce qu'on est ici des citoyens du Canada, est-ce qu'on est ici des citoyens du Québec, de l'Ontario et de toutes les provinces, ou est-ce qu'on est des citoyens, les marionnettes des États-Unis? Si on n'est pas les marionnettes, je vais vous demander, monsieur le Président, sur des moyens comme le projet de loi qui a été présenté par le député de Beaches (M. Young), je vais vous demander de renforcer à ce gouvernement l'appui du peuple canadien auprès de l'environnement.

[*Traduction*]

Dans ma circonscription, le bassin Windermere a été reconnu comme étant l'une des trois masses d'eau les plus polluées en Amérique du Nord, ainsi que l'a rappelé la Commission mixte internationale. Cette situation résulte de la négligence de gouvernements provinciaux comme celui de l'Ontario qui a refusé de reconnaître la gravité du problème de la pollution dans des endroits comme le bassin Windermere et le dépotoir situé au haut de la rue Ottawa dans ma propre localité.

Le refus du gouvernement provincial d'améliorer les réseaux d'égout dans toute la province a fini l'année dernière par forcer le gouvernement fédéral à tenter de renflouer les services d'égout des villes de St. Catharines, Sudbury et Toronto tout simplement parce que le gouvernement provincial n'était pas disposé à s'engager fermement à épurer l'eau.

La situation est claire. Le député de Beeches a déjà exposé la situation telle que l'a décrite Pollution Probe dans la ville de Toronto au sujet des Grands lacs et en particulier à propos des gens qui boivent l'eau du lac Ontario. Non seulement je bois cette eau, mais j'y nage. Je me préoccupe très sérieusement de la dégradation de la qualité de l'eau car j'ai pu en observer l'évolution au cours des dernières années.

La question de la protection de l'environnement est de celles qui nous rallient tous sans égard aux affiliations politiques. Il s'agit pour nous de protester auprès du gouvernement américain et de lui faire savoir que nous allons agir de notre propre initiative pour réduire les émissions d'anhydride sulfureux si le gouvernement américain continue de refuser de se rendre à l'évidence devant toute la preuve scientifique et toutes les données internationales accumulées et s'il persiste à dire que les émissions d'anhydride sulfureux ne sont pas la cause des pluies acides qui tombent un peu partout sur notre pays. Nous sommes présentement les victimes d'une attitude de laissez-faire . . .

[*Français*]

. . . laissez-faire politique, une politique de laissez-faire de la part de notre gouvernement, même si ce gouvernement, même avec une lettre qui a été écrite, si vous vous souvenez bien, de la main de notre premier ministre durant la campagne électorale aux coalitions canadiennes pour les pluies acides. Il a dit: Dès que je serai élu, je vais faire mon «tout» pour adresser ce problème au niveau international. Mais on voit ce qui arrive. Dès qu'il a été élu, il a fait tout ce qui a été demandé par le président des États-Unis. Il n'a rien fait pour insister sur les droits canadiens, sur l'environnement, sur le droit d'avoir de l'eau potable, sur le droit d'avoir de l'air frais et sur le droit acquis comme cherchent les citoyens dans ma circonscription.

[*Traduction*]

Les gens de ma circonscription veulent que le gouvernement tienne les promesses qu'il a faites surtout en ce qui concerne l'environnement.

Les hommes politiques ne ferment plus les yeux sur les mesures à prendre pour assainir l'environnement à cause de leurs effets négatifs sur l'économie. Nous nous rendons compte aujourd'hui que nous devons maintenir une qualité de vie dans les pays et les villes industrialisés afin de développer les industries de demain. Cette proposition de loi et d'autres mesures qui peuvent attirer l'attention sur l'inertie du gouvernement conservateur dans ce domaine sont bien accueillies par les membres de notre parti. On entre en 1985.

[*Français*]

On entre en 1985. On donne la dernière chance.

[*Traduction*]

Nous allons donner au gouvernement une dernière chance d'annoncer à la population canadienne qu'il va revenir sur ses positions en matière d'environnement. Nous allons demander à la ministre de l'Environnement de rétablir le programme relatif aux goélands argentés mais de reprendre et d'augmenter la contribution financière du gouvernement et sa participation sur le plan international à la solution des problèmes écologiques auxquels nous devons faire face.

Si le gouvernement n'est pas prêt à le faire ni à présenter des mesures qui obligeront les gouvernements provinciaux à accomplir ce que les citoyens exigent d'eux sur le plan écologique, les élections du 4 septembre sont alors une imposture. Je dois les qualifier d'imposture commise contre les Canadiens par un gouvernement qui a promis d'assainir l'environnement, de mettre fin aux pluies acides et de tenir tête aux Américains. Au lieu de cela, il a totalement renié ses promesses, par le pire à-plat-ventrisme qu'on ait jamais vu au Canada.

• (1730)

[*Français*]

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia-Matane): Monsieur le Président, je suis heureux de noter l'intérêt et la préoccupation que manifeste l'honorable député de Beaches (M. Young) à la protection et à l'amélioration de la qualité de l'eau potable au Canada et au dépôt du projet de loi C-212.

Les approvisionnements d'eau douce réservés à la consommation préoccupent beaucoup la population, plus particulièrement lorsque l'on soupçonne la contamination chimique de l'eau potable provenant des réserves d'eau souterraine ou de surface. Cette contamination peut être causée par plusieurs activités dont le lessivage de décharges de déchets toxiques, les pesticides provenant du drainage des terres agricoles, la percolation des pesticides dans les puits de fermes, le nitrate provenant de l'utilisation d'engrais, l'arsénic et l'uranium décelés dans les régions où il y a déjà eu une exploitation minière, l'évacuation des déchets ainsi que les fuites des bassins de retenue et des décharges.

L'inquiétude du public relativement à la qualité de l'eau potable a entraîné une hausse phénoménale des ventes d'appareils servant au traitement de l'eau domestique. Nombre d'entre eux préoccupent les responsables de l'hygiène à cause des problèmes bactériologiques dont ils sont la cause. De plus, il n'existe aucune loi pour assurer un contrôle adéquat de ces appareils. D'autres personnes ont opté pour l'eau embouteillée. Ce choix cause un préjudice économique au consommateur sans compter que l'eau embouteillée peut être de qualité moindre que celle qu'elle remplace. Une source d'eau potable de qualité est essentielle à la vie. On définit habituellement comme telle une eau dépourvue de contaminants mais contenant assez de minéraux dissous pour la rendre agréable au goût.

Le projet de loi C-212 met en jeu maintes questions qui touchent à la fois le gouvernement fédéral et les provinces et requièrent une discussion en profondeur avec les provinces. A titre de députés, vous êtes conscients du fait que les questions relatives à la qualité de l'eau potable qui sont de la compétence du Parlement relèvent de l'honorable Jake Epp, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et c'est ce ministère qui se charge de résoudre les problèmes au niveau fédéral. Conformément à son mandat et à ses responsabilités en matière de qualité de l'eau potable, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a entamé des discussions avec les gouvernements provinciaux afin de formuler des propositions et de présenter à la Chambre un projet de loi sur la qualité de l'eau potable au Canada. Ce projet de loi aura pour but de fixer des objectifs visant à assurer la qualité de l'eau potable. Il visera également à ordonner des contrôles de la qualité des produits chimiques et de matières utilisées pour le traitement des eaux ainsi que des appareils conçus à cette fin. Mon ministère appuie inconditionnellement les travaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. La qualité de l'eau potable dépend de celle des réserves d'eau brute. Environnement Canada se préoccupe de cette question et travaille en collaboration avec les provinces à l'évaluation et à la protection des lacs, des cours d'eau et des sources d'eau souterraines du Canada. Lorsque cela s'avère possible, il est sage d'empêcher la contamination de l'eau potable avant que l'eau n'atteigne les stations d'épuration plutôt que d'y aménager des installations de traitement coûteuses afin d'éliminer cette contamination. Par conséquent, mon ministère complète les activités de Santé et Bien-être social dans ce domaine. Plus précisément, il identifie et évalue les principales sources d'eau potable, élabore des lignes directrices fédérales-provinciales relatives à la qualité de l'eau et met au point des lignes directrices concernant l'évacuation des effluents ainsi que des initiatives de dépollution afin de promouvoir de meilleures méthodes d'élimination des déchets.

Monsieur le Président, j'aimerais souligner l'existence d'un comité important qui s'occupe des questions hydriques au niveau fédéral et qui est présidé par mon ministère. Crée en 1968, le Comité interministériel de l'eau a pour mandat la coordination des programmes fédéraux concernant les ressources en eau et de donner des conseils à cet égard. Depuis sa formation, il se charge de remplir son mandat et a tenu 53 réunions. Au total, 21 ministères et organismes intéressés par les questions hydriques sont représentés à ce comité composé de 27 membres. Des sous-comités et des groupes de travail sont mis sur pied au besoin. Le comité compte à l'heure actuelle, premièrement, l'accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs, deuxièmement, la qualité des eaux, troisièmement, les inondations, quatrièmement, la préparation de réponses aux rapports de la Commission mixte internationale et, cinquièmement, la coordination des activités fédérales relatives au bassin du Mackenzie.

En plus des travaux de ces sous-comités, j'aimerais mentionner plusieurs problèmes ou questions d'intérêt qui ont été portés à l'attention du Comité interministériel des eaux l'an dernier; le comité d'enquête sur la politique fédérale relative aux eaux; un projet de politique du ministère des Pêches et Océans sur la gestion de l'habitat des poissons; les travaux d'adduction de la Qu'Appelle; une station d'épuration des eaux destinée aux villes de Regina et de Moose Jaw; le plan de gestion de l'estuaire du Fraser; le réseau des cours d'eau du patrimoine canadien; la conservation de l'eau et du sol dans l'Ouest canadien; l'étude du mercure dans le réseau des rivières Wabigoon et des Anglais; l'exportation d'eau par navire-citerne; les projets spéciaux de relance en Ontario; un projet de loi sur l'eau potable proposé par Santé et Bien-être social. C'est par le biais de ce comité, monsieur le Président, que les autres ministères qui manifestent un intérêt aux questions hydriques sont appelés à participer avec Santé et Bien-être social à la rédaction d'une projet de loi sur la qualité de l'eau potable dont je vous ai parlé précédemment.

J'aimerais également, monsieur le Président, attirer votre attention sur l'enquête de la politique fédérale relative aux eaux. Le comité d'enquête complète actuellement la dernière étape des audiences publiques qui ont débuté le 18 septembre à Halifax, et celles-ci ont déjà permis à ses membres de rencontrer plus de 200 citoyens et représentants d'organismes pour discuter de la politique fédérale relative aux eaux et entendre des mémoires à ce sujet. Le comité a pour mandat d'identifier et de décrire les problèmes hydriques actuels y compris ceux concernant l'eau potable, et de préciser les ramifications des compétences provinciales, fédérales et internationales sous la responsabilité desquelles elles doivent être traitées. Le rapport définitif du comité d'enquête doit être transmis le 31 juillet 1985. Il n'y a aucun doute que les recommandations reliées à la qualité de l'eau potable en représenteront une part importante. Par le biais de l'enquête, le processus de consultation est entendu de manière à englober un grand nombre de questions hydriques qui influencent la question globale à savoir comment approvisionner les Canadiens en eau potable de très haute qualité.

Je porte cette question à votre attention, monsieur le Président, car je crois qu'il est prématuré à ce moment-ci de discuter d'une loi sur la qualité de l'eau potable au Canada en tant que projet de loi d'initiative parlementaire. Je suis persuadé que mon collègue, l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), saura utiliser judicieusement le projet de loi C-212 et les résultats de l'enquête du comité Pearse lorsqu'il rédigera des recommandations concernant l'eau potable de qualité.

Monsieur le Président, j'aimerais également profiter de l'occasion pour aborder d'autres questions. Mon ministère préside le Comité interministériel des produits chimiques toxiques. C'est la présence éventuelle de produits chimiques toxiques dans l'eau potable qui constitue la plus grande menace pour la santé humaine. Le CIPCT prépare actuellement un certain nombre de plans d'action en vue de traiter les questions majeures reliées à ces produits. Il s'avère opportun de préparer un plan qui traitera d'une eau potable de qualité et assurera la coordination et l'efficacité des activités fédérales dans ce domaine.

Le rôle traditionnel que jouent les provinces et les municipalités dans des domaines tels que la construction, le fonctionnement et l'entretien d'ouvrages de purification de l'eau et de stations d'épuration de l'eau usée ainsi que dans l'établissement des normes relatives à la qualité de l'eau potable est d'une importance capitale lorsqu'il s'agit d'approvisionner les Canadiens en eau potable de bonne qualité.

Au cours de l'élaboration du projet de loi sur la qualité de l'eau potable, il est important de prévoir suffisamment de temps pour permettre au gouvernement fédéral et aux provinces de discuter à fond de la question, car ce dialogue est essentiel à la préparation de tout projet de loi fédéral en cette matière.

Les questions concernant l'approvisionnement en eau potable et la qualité de l'eau figuraient régulièrement sur la liste des priorités de la conférence des ministres de la santé et sur celle du comité consultatif de l'hygiène et du milieu et du travail. Des groupes de travail relevant du comité consultatif et formés de représentants du gouvernement fédéral et des provinces ont préparé des recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada qui sont présentement en révision. Les produits chimiques toxiques sont examinés de plus près dans la nouvelle édition de ces recommandations. Ces dernières préconisent des concentrations limites pour les substances pouvant influencer la qualité de l'eau potable et sur l'utilisation de l'eau à d'autres fins domestiques.

Mon ministère collabore à la préparation de ces recommandations en donnant des conseils d'expert sur des questions touchant l'environnement, sur le cheminement des contaminants et sur la destination des produits chimiques qui peuvent avoir des effets sur l'eau potable. L'application de ces recommandations n'est pas obligatoire. Toutefois, elles se retrouvent dans les exigences établies au sujet de l'eau potable par les divers organismes.

Les objectifs de qualité des eaux fournissent non seulement une mesure pour déterminer si l'eau est d'une qualité acceptable, mais également un moyen d'assurer une gestion efficace de la qualité de l'eau en établissant les limites à respecter afin de protéger certaines utilisations, y compris l'approvisionnement en eau potable.

Ces mêmes objectifs ont été établis en vertu de l'accord canado-américain relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs et aux fins d'autres accords bilatéraux. Lors de la réunion du Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement tenue en 1984, les participants ont décidé d'uniformiser dans l'ensemble du Canada les lignes directrices relatives à la qualité de l'eau. Ces lignes directrices constituent l'information scientifique de base utilisée dans l'établissement d'objectifs de qualité pour des endroits précis.

Le gouvernement fédéral se chargera de cette tâche en collaboration avec les provinces en publiant des lignes directrices relatives aux eaux de surface. Ces dernières porteront sur de nombreuses utilisations de l'eau, y compris l'eau pour usage domestique, et seront d'une grande valeur pour assurer aux Canadiens un approvisionnement en eau de qualité.

Monsieur le Président, mon ministère, d'autres ministères fédéraux et les provinces travailleront ardemment à un autre projet. Il s'agit des lignes directrices relatives à la qualité des eaux de surface, projet qui aboutira à l'établissement de normes de la qualité de l'eau. Si vous le voulez, monsieur le Président, j'aimerais formuler certaines observations au sujet des objectifs de qualité des eaux ainsi que de leur utilisation. La qualité de l'eau est habituellement évaluée en jugeant de sa capacité à satisfaire différents usages que l'on souhaite en faire. L'eau est-elle d'une qualité la rendant propre à la consommation? Peut-elle permettre la croissance d'une population de poissons en santé ou du benthos? Est-ce qu'un contact direct avec l'eau provoquera une irritation cutanée? L'eau est-elle adéquate pour irriguer les terres ou abreuver le bétail? Il est peut-être difficile de répondre à ces questions qui, pourtant, semblent simples et, particulièrement, si l'on pense que l'accessibilité de l'eau potable dépend de la perception du public et de la disponibilité de techniques de traitements adéquats.

Le besoin d'appuyer les pêcheries dépend de l'économie des espèces de poissons et de la chaîne alimentaire. L'industrie des loisirs nautiques est en pleine expansion, même dans les régions possédant un faible potentiel dans le secteur des loisirs. La qualité d'eau nécessaire pour l'irrigation dépend du type de sol et de culture. Il est possible de répondre à ces questions en élaborant ou en choisissant des critères de qualité nécessaires pour assurer une utilisation particulière. A partir de ces critères, des objectifs de qualité sont établis à l'intention d'organismes de gestion qui les utiliseront pour gérer des masses d'eau servant normalement à de multiples usages. Ces objectifs présentent des concentrations limites souhaitables ou acceptables pour diverses substances dans l'eau, les sédiments ou le biote.

J'aimerais également faire mention de la Conférence nationale sur les questions critiques relatives à la qualité de l'eau potable qui a eu lieu en février dernier, organisée par la Fédération des associations canadiennes de l'environnement. Cette conférence réunissait des délégués du Canada, des États-Unis et de l'Europe. Même si les participants partageaient dans une certaine mesure les mêmes préoccupations au sujet de la qualité de l'eau potable, ils ne s'entendaient pas sur la gravité du problème et encore moins au sujet de la façon d'y remédier. Il est important de tenir compte de ces opinions avant de présenter un projet de loi à la Chambre.

Par ailleurs, je tiens à souligner que nous ne manquons pas de lois et de règlements concernant les ressources en eau. En effet, il existe déjà dans ce domaine 15 lois fédérales importantes et 82 lois provinciales, soit en tout près de 100 lois. Avant de présenter un autre projet de loi, assurons-nous, comme le fait actuellement, j'en suis certain, mon collègue de la Santé nationale et du Bien-être social, de bien comprendre le problème, d'examiner toutes les options législatives qui s'offrent à nous.

Monsieur le Président, il est évident que le projet de loi C-212 est fondé sur de bonnes intentions, mais il ne constitue pas un mécanisme adéquat pour susciter l'harmonie entre le gouvernement fédéral et les provinces dans le secteur de la protection et de l'amélioration de la qualité de l'eau potable au Canada. Je vous ai déjà expliqué comment le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, de concert avec plusieurs ministères dont le mien d'une part et le comité d'enquête d'autre part, examine présentement cette question.

Je recommande donc le retrait du projet de loi C-212 jusqu'à ce que mon honorable collègue de la Santé nationale et du Bien-être social soit en mesure de déposer son projet de loi afin de permettre à la Chambre de réviser en profondeur les considérations fédérales en matière d'eau potable.

[*Traduction*]

M. Tom Hockin (London-Ouest): Monsieur le Président, en tant que député de London-Ouest, je suis heureux de participer à ce débat. Ma circonscription est entourée de trois magnifiques lacs. L'affluent Medway, aux eaux parfois tumultueuses, et la belle rivière Thames passent également dans ma circonscription. On retrouve à London un système de puits qui compte parmi les plus complets et les plus anciens au Canada. La question de l'eau potable me concerne ainsi que mes électeurs.

Pour cette raison, je voulais examiner et décrire le système de protection et d'amélioration qui existe au niveau fédéral. Lorsqu'on étudie ce projet de loi, il faut tenir compte des responsabilités des gouvernements provinciaux et fédéral. Il faut également prendre en considération les domaines où ces deux niveaux collaborent étroitement. C'est un aspect important dans un projet de loi comme celui-ci qui suppose des pourparlers sur toutes cette question avec les provinces. Le gouvernement fédéral et les organismes provinciaux veillent déjà de très près à ce que l'eau potable puisse être bue sans danger.

Je voudrais examiner les diverses activités menées par le gouvernement, afin de placer cette loi dans son contexte. Il faut comprendre que nous menons déjà à bien tout un éventail d'activités, et que certaines vont bien au-delà de la portée du présent projet de loi. Près de 85 p. 100 des Canadiens obtiennent leur eau potable de réseaux municipaux d'adduction d'eau. Ces réseaux exigent des installations pour la distribution de l'eau et pour le traitement des eaux, afin qu'elles soient propres à la consommation. Si près de 90 p. 100 des municipalités du Canada comptent des usines de désinfection des eaux, seulement un tiers d'entre elles ont des usines de filtration, un élément de base pour le traitement conventionnel des eaux. On retrouve bien des disparités régionales en ce qui a trait au traitement des eaux. Peu de municipalités peuvent compter sur des installations ultra-modernes.

Comme bien d'autres choses, l'approvisionnement en eau potable au Canada relève de plusieurs compétences. Les responsabilités sont partagées entre les ministères fédéraux et provinciaux, et les municipalités. La première responsabilité des provinces consiste à protéger et à contrôler les sources desquelles ces approvisionnements en eau sont tirés. C'est là leur principale responsabilité. Elles doivent également établir les normes que l'eau potable doit respecter. Les municipalités et les services des eaux se voient généralement déléguer l'autorisation de la distribuer aux habitants. Le gouvernement fédéral a des responsabilités semblables dans les terres et territoires fédéraux. En outre, il incombe au gouvernement fédéral d'effectuer des recherches, afin d'évaluer la qualité de l'eau et d'élaborer des lignes directrices sur la qualité de l'eau potable. Les gouvernements provinciaux et fédéral se partagent les responsabilités pour ce qui est des sources internationales d'eau comme les Grands lacs.

• (1750)

Les ministères fédéraux et provinciaux et les organismes municipaux collaborent étroitement. Ainsi, premièrement, des études importantes sur le traitement des eaux ont été entreprises en collaboration par les gouvernements fédéral et provinciaux. Le groupe de travail fédéral-provincial sur l'eau potable est chargé de faire des recommandations au sujet de lignes directrices sur l'eau potable au Canada. Deuxièmement, dans le passé de nombreuses usines de traitement des eaux ont été construites avec l'aide du gouvernement fédéral par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Même si aucun crédit n'est disponible à l'heure actuelle pour des programmes de ce genre de façon régulière, le gouvernement fédéral contribue directement à certains projets municipaux relatifs à l'eau potable dans le cadre de programmes spéciaux. Troisièmement, le gouvernement fédéral fournit de l'aide aux trois provinces des Prairies pour le forage de puits et la construction de mares artificielles dans les régions rurales en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

Le gouvernement se préoccupe de la qualité de l'eau potable et il mène déjà un large éventail d'activités par l'entremise d'un certain nombre de ministères. Sous la direction du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), notre gouvernement élabore des lignes directrices sur la qualité de l'eau potable, de concert avec les provinces et avec l'aide du ministère de l'Environnement. Avec la collaboration des provinces et avec l'aide du ministère de l'Environnement, le gouvernement établit des directives concernant la qualité de l'eau potable. Ces directives servent aux organismes responsables à élaborer des normes sur l'eau potable et à évaluer la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

De même, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fait des enquêtes à l'échelle nationale pour détecter les contaminants, procède à des études toxicologiques et épidémiologiques pour établir les liens entre les contaminants et la santé publique, et fait des études sur la contamination de l'eau potable. Le ministère procède à des études approfondies pour mettre au point de nouvelles techniques d'analyse, pour élaborer des techniques de traitement de l'eau potable ou encore, de concert avec les provinces, procède à des recherches et à des évaluations sur les appareils ménagers de traitement de l'eau pour les fournisseurs et les consommateurs. Tous ces renseignements sont transmis au public au moyen de publications et de communiqués spéciaux.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social réglemente également l'eau embouteillée et contrôle la qualité de l'eau sur les lieux de travail de tous les fonctionnaires fédéraux, dans les milieux urbains et ruraux, et sur les navires fédéraux.

Le gouvernement participe étroitement au contrôle de la qualité de l'eau potable dans les collectivités indiennes et du Nord. Le ministère surveille la qualité de l'eau non traitée et de l'eau potable ainsi que l'exploitation d'usines de traitement et conseille les services d'approvisionnement en eau dans ces mêmes localités. Ce service est offert en collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et inclut la formation de responsables autochtones chargés du traitement de l'eau.

Aux termes de la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère applique également les règlements sur l'eau potable applicables aux transporteurs publics. La loi exige que soient approuvées et contrôlées toutes les réserves d'eau à bord des trains, autobus, navires, aéronefs, transbordeurs et vaisseaux des Grands lacs, qui traversent les frontières interprovinciales et internationales. Au sein de l'administration fédérale, c'est le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui est responsable de tous les problèmes d'hygiène relatifs à l'eau potable. Le ministère est également chargé de toute une gamme d'activités ayant trait à l'hygiène, dont le contrôle des aliments, des drogues et des appareils médicaux, et il est normal qu'il veille aussi à la qualité de l'eau potable.

J'ai longuement fait état des responsabilités qu'assume le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour garantir la qualité de l'eau potable. D'autres services fédéraux contribuent également à assurer la qualité de l'eau potable au Canada. Environnement Canada a commandé une étude sur la politique fédérale en matière d'eau et le responsable, M. Pearse, a tenu des audiences partout au Canada. Les conclusions de cette étude, quelles qu'elles soient, contribueront à améliorer la qualité de l'eau. Environnement Canada estime qu'il importe de protéger les rivières et les lacs qui nous fournissent l'eau de boisson. Les mesures préventives sont certainement beaucoup plus sûres et, à long terme, beaucoup moins coûteuses que la construction d'usines de traitement importantes destinées à produire une eau potable sûre à partir d'eaux de rivières et de lacs polluées. Environnement Canada poursuit cette stratégie et sa priorité est d'évaluer la qualité et la quantité des eaux des rivières et des lacs, ainsi que des eaux souterraines qui sont utilisées comme sources d'eau potable. Cet inventaire sera effectué en vertu d'accords fédéraux-provinciaux sur la surveillance de la qualité et de la quantité des eaux.

Environnement Canada prépare également, en collaboration avec les provinces et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, des directives sur la qualité des eaux servant aux approvisionnements en eau potable. Ces directives seront publiées par le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement et seront applicables à toutes les eaux canadiennes. Elles définiront la qualité des rivières et des lacs. Ayant défini la qualité des eaux utilisables pour l'approvisionnement, il sera nécessaire de mettre en place des mesures de surveillance appropriées. Ce sera fait. Pour protéger les approvisionnements en eau potable, Environnement Canada met au point des directives sur les effluents et des initiatives de dépollution, afin de protéger les approvisionnements en eaux superficielles et souterraines.

Considérons maintenant la Loi sur les pêcheries et voyons ce que nous faisons. Environnement Canada a préparé des directives sur les effluents et des initiatives de dépollution dans huit secteurs relevant de la Loi sur les pêcheries. Environnement Canada tient un inventaire des installations municipales de traitement des eaux et prépare de nouvelles directives.

En conclusion, l'importance et la nature de ces activités—et je n'ai fait qu'en mentionner quelques-unes—montrent qu'il existe déjà un contrôle de l'eau potable. Un certain nombre d'études et de mécanismes de collaboration existent également. Personne ne peut douter que nous travaillons à la sûreté et à la qualité de l'eau de boisson. J'estime que les mécanismes de collaboration entre les gouvernements sont là et qu'ils peuvent

servir à protéger et à améliorer les eaux de notre pays. Si ce n'était pas le cas, nous n'hésiterions pas à les améliorer.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur le Président, dans la minute qui reste, j'aimerais féliciter le motionnaire. Je pense qu'il admettra qu'il se hasarde dans un domaine très sensible du point de vue constitutionnel. Notre porte-parole a indiqué les raisons pour lesquelles nous ne pouvons accepter le projet de loi. Toutefois, rassurez-vous. Je dis simplement que 92 p. 100 de tout cette pollution dont il a parlé est profitable. Le meilleur moyen d'obtenir un résultat rapide est de montrer aux provinces que la situation peut être améliorée sans qu'elles ne dépensent d'argent et que les mesures de dépollution peuvent être une activité rentable pour l'industrie.

Je conclurai d'une phrase. L'eau propre est un problème mondial. Je parie qu'au cours des deux prochaines décennies, il y aura dans la plupart des pays du monde des méthodes de purification qui permettront d'éliminer non seulement les solides, mais aussi les microbes et les virus, ce qui éliminera les principales causes de maladie en même temps. Les connaissances existent déjà et ont été amassées au cours des 14 dernières années, bizarrement, par une société ontarienne. Son système se répandra dans le monde entier au cours des deux prochaines décennies, mais nous devons travailler en collaboration avec les provinces de bonne foi sans essayer de leur imposer la volonté du gouvernement central.

* * *

• (1800)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je voudrais annoncer à la Chambre les travaux prévus pour demain et mercredi. Au cours d'entretiens avec les leaders de l'opposition, je les ai prévenus de mon intention de poursuivre demain l'examen du projet de loi sur Investissement Canada, à l'étude en ce moment. Si nous réussissons à clore le débat là-dessus demain, je propose que nous passions ensuite au projet de loi C-20, qui traite des communications.

Pour ce qui est de mercredi, monsieur le Président, je voudrais désigner ce jour comme premier jour réservé à l'opposition. Quand nous aurons effectué d'autres consultations, j'espère alors pouvoir annoncer à la Chambre dès mercredi les travaux prévus pour le reste de la semaine.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—A) ON DEMANDE QUEL NIVEAU DE REVENU SERA AFFECTÉ PAR LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES. B) LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LA POSITION DES GENS DE BAIE-COMEAU

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, l'occasion m'est donnée ce soir de revenir un peu en arrière. Il y a un mois, je soulevais en cette Chambre une question avec le très honorable premier ministre (M. Mulroney) concernant l'universalité d'accès et d'admissibilité des Canadiens aux programmes sociaux. On se souviendra que le débat tant dans cette Chambre qu'à l'extérieur a demandé beaucoup de patience de la part des Canadiens avant de pouvoir savoir ce que le gouvernement avait l'intention de faire avec ces programmes. Les contradictions entre les déclarations du ministre des Finances (M. Wilson), du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), du premier ministre étaient telles que l'opinion publique était inquiète, et je pense que cela justifiait l'essentiel du débat que nous avons tenu ici. On se rappellera que le 14 décembre dernier, je demandais au premier ministre à quel niveau de salaire ou de revenu familial il avait l'intention de couper ou de diminuer les prestations des services et des programmes sociaux.

A cette question le premier ministre m'a répondu que le but de son gouvernement, c'était de consulter. Très bien. C'était de consulter avec les députés de l'opposition. C'était de consulter avec les syndicats. C'était de consulter avec le secteur privé. Il m'a parlé de la Conférence des premiers ministres qui sera tenue les 14 et 15 février prochain, et il m'a dit jusqu'à quel point il était soucieux de vouloir soulager au Canada ceux qui ont besoin d'aide, et il m'a encouragé à apporter ma collaboration, et je lis textuellement ici: à apporter la collaboration afin d'élaborer des politiques plus bénéfiques pour ceux dans notre société qui en ont besoin. C'est excellent comme principe et même si cela ne répondait pas à ma question, monsieur le Président, à quel niveau de revenu est-ce qu'ils allaient couper dans les services, cela donnait une réponse tout de même évasive et quelque peu éclairante.

Je disais au premier ministre dans ma question que 90 p. 100 des Canadiens gagnent moins de $35,000, c'est-à-dire que la majorité des Canadiens ont une déclaration d'impôt qui est inférieure à $35,000; la moyenne de $26,000 semble plus appropriée. Ce sont les mêmes gens qui défraient évidemment une grande partie des programmes sociaux actuels grâce aux taxes qu'ils paient au fisc tous les ans.

On se souviendra que pendant plusieurs semaines le premier ministre et ses ministres ont tergiversé sur la question de l'universalité, pas trop certains de ce qu'ils voulaient, pas trop certains de ce qu'ils allaient faire. C'était vraiment ce qu'on appellerait nous, chez nous, «s'emberlificoter» au «coton» dans un ramassis de promesses électorales. Ils avaient tellement fait de promesses qu'ils oubliaient bien des choses, et ils oubliaient même le but. Ils avaient promis des emplois, des emplois, des emplois, des jobs, des jobs, des jobs. Bien, ils ont coupé. Je le sais, moi chez nous, le taux de chômage il y a un an était de 6.8 p. 100. Il est aujourd'hui à 9.4 p. 100 dans Ottawa-Vanier. Dans Ottawa-Carleton, aussi, le chômage a augmenté. Ce n'est pas à cause du gouvernement évidemment qu'il a créé des emplois, au contraire, c'est qu'il a coupé.

On nous a dit, les programmes sociaux, c'est sacro-saint.

• (1805)

[*Traduction*]

Un principe sacro-saint du gouvernement. Mais que s'est-il passé? Nous avons eu six semaines d'affilée de débat, d'indécision, de confusion absolue entre les ministériels des premières banquettes, et l'opinion publique a été perturbée.

M. Blenkarn: Non, non.

M. Gauthier: Le député soutient que non. Or il a été souvent absent du débat. Mes collègues de ce côté-ci ont entendu tous les jours les plaintes de leurs électeurs fort préoccupés et, en fait, fort inquiets au sujet des intentions du gouvernement.

Vendredi dernier, six à huit semaines après le début du débat, un article paru dans le *Citizen* d'Ottawa du 19 janvier rapportait les propos suivants du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp):

> Le ministre de la Santé nationale, M. Jake Epp, a annoncé vendredi que le gouvernement n'a aucune intention de toucher à l'universalité des programmes déjà en vigueur. Il a précisé qu'il n'imposerait pas de surtaxe spéciale sur les allocations versées aux gros revenus.
>
> En lieu et place, le gouvernement du Canada envisagera d'autres solutions en vue d'améliorer les programmes sociaux dans un document d'analyse qui sera diffusé le 28 janvier prochain.

Ce Livre blanc ou ce Livre vert—Dieu sait comment il sera, il pourrait même s'agir d'un Livre gris, pour ma part—donnera la position du gouvernement, je suppose. C'est la plus grande escroquerie que l'on ait jamais vue. On nous dit que c'est sacro-saint. Le premier ministre (M. Mulroney) prépare le public, il dit aux Canadiens: «La situation est terrible. Nous allons avoir un budget qui fera vraiment mal. Nous devrons l'offrir aux Canadiens et nous allons nous servir du régime fiscal, de l'impôt sur le revenu». Qu'est-ce que le premier ministre utilisera en réalité? Se servira-t-il de la déduction de $1,000 sur les intérêts?

M. Blenkarn: Oui.

M. Gauthier: Le député dit que oui. Je sais qu'il est bien informé et je prendrai son signe de tête pour une affirmation. Dira-t-on aux personnes âgées que leurs déductions seront tellement réduites qu'il n'en restera plus rien? Diminuera-t-on le crédit d'impôt aux enfants?

M. Blenkarn: Non, non.

M. Gauthier: Dira-t-on également aux Canadiens que d'autres exemptions, et il y en a beaucoup, seront réduites pour faire augmenter les rentrées du gouvernement? Les moyens auxquels le gouvernement aura recours pour ce faire seront révélés publiquement lundi prochain. Je vous le dis, monsieur le Président, nous étudierons très attentivement la position du gouvernement sur l'universalité sacro-sainte de certains programmes.

Vous me signalez qu'il me reste peu de temps, monsieur le Président. Je le regrette parce que j'aurais bien voulu débattre ce sujet. J'ai toute une série de notes là-dessus. Je suppose que j'aurai l'occasion d'en discuter la semaine prochaine après avoir pu étudier la position du gouvernement dans le document qui doit paraître et que j'attends impatiemment.

[*Français*]

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la question soulevée par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) sous-entend que le gouvernement envisage d'affaiblir ses programmes sociaux, en particulier les prestations de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales. Or, jamais le gouvernement n'a annoncé pareilles mesures. Nous croyons, cependant, qu'un examen de ces programmes sociaux s'impose tant dans le but d'instaurer une bonne politique sociale que de bien répartir les ressources pendant cette période où de lourdes contraintes pèsent sur les ressources financières du gouvernement fédéral.

Nous avons fermement l'intention d'assurer la stabilité de nos programmes sociaux et d'être fidèles au principe d'équité dans notre politique sociale.

En outre, le député d'Ottawa-Vanier se souviendra que nous avons annoncé dans le discours du trône et dans l'exposé économique notre intention d'étendre le programme de l'allocation au conjoint à toutes les personnes veuves âgées de 60 à 64 ans qui ont des revenus faibles. Cette mesure démontre bien que non seulement nous n'avons pas l'intention d'affaiblir les programmes sociaux actuels, mais que nous travaillons à les améliorer.

Je tiens encore une fois à répéter que toute considération en vue d'apporter ces changements aux programmes sociaux devra tenir compte de la priorité que nous avons de protéger les personnes qui sont dans le besoin. Il doit être bien clair que le gouvernement n'a aucunement l'intention de diminuer les prestations à ces personnes.

Nous allons très bientôt, comme vous le savez, publier un document de travail concernant le système des prestations pour enfants et le système des prestations et avantages fiscaux pour les personnes âgées. Le gouvernement invitera tous ceux qui sont intéressés, y compris le député d'Ottawa-Vanier, à lui faire leurs suggestions concernant l'amélioration de ces systèmes.

• (1810)

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—A) LA POLITIQUE RELATIVE AUX PENSIONS ET AUX INDEMNITÉS DE DÉPART B) LE CALCUL DES PRESTATIONS

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, il s'agit d'une question que j'ai posée le 27 novembre à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald). Ce n'est pas un sujet à débattre, monsieur le Président, mais c'est une question fondamentale que le gouvernement du Canada doit affronter dans les prochains mois. Elle est surtout fondamentale pour les personnes âgées. Le gouvernement laisse entendre que l'on tiendra compte dorénavant des indemnités de départ et du revenu de retraite pour calculer les prestations de chômage des personnes âgées.

Monsieur le Président, il y a des problèmes importants, mais jamais le gouvernement n'a été aussi hypocrite qu'à ce sujet. Pendant la campagne électorale, les conservateurs représentaient le parti de la modération, le parti de la réforme des pensions. Qu'ont-ils fait? Monsieur le Président, ils ont fait des réformes très néfastes pour tous les Canadiens qui sont le moins en mesure de s'adapter à ces changements. Le gouvernement dit aux Canadiens âgés, dont beaucoup ont travaillé pendant 30 ou 40 ans, que, quand ils atteindront l'âge de 65 ans et souhaiteront prendre leur retraite, ils ne pourront pas toucher de prestations d'assurance-chômage.

J'entends le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) murmurer. Il n'a pas le courage de dire carrément aux syndicats de notre pays quelle est sa position sur cette question en tant que député conservateur. C'est de l'hypocrisie, monsieur le Président, de la part d'un autre député conservateur. Et nous assistons à ce genre de chose quotidiennement. Je n'ai pas l'intention de me disputer avec lui, car j'ose dire que ce n'est pas un mauvais bougre.

J'en reviens à mon argument, monsieur le Président. C'est une question importante et le gouvernement a promis une réforme des pensions. Mais il veut frapper les Canadiens âgés dans leur dernière année de travail. C'est révélateur de l'idéologie et des principes du parti conservateur. D'un côté, les conservateurs affirment qu'il faut faire quelque chose dans un esprit de modération et réaliser une réforme des pensions. Leurs actes contredisent leurs paroles. Ils ont complètement retourné leur veste. Ils s'en prennent à la personne retraitée qui a travaillé pendant très longtemps et qui a prévu avec son conjoint et sa famille d'augmenter ses revenus pour pouvoir profiter d'un programme auquel ils ont contribué pendant de nombreuses années.

• (1815)

Le parti conservateur ne croit pas en la Loi sur l'assurance-chômage. Il y voit un programme de bien-être. Ce n'est pas mon opinion, monsieur le Président, ni celle de mon parti. Pour nous, il s'agit d'un programme d'assurance auquel contribuent les Canadiens de toutes les régions. Je ne vois pas pourquoi il faudrait empêcher les Canadiens qui ont contribué au programme d'assurance-chômage de toucher des prestations comme le propose le gouvernement. Les conservateurs diront que ces gens-là pourront toucher des prestations d'assurance-chômage. Toutefois il faudra vraiment qu'ils soient sans le sou avant de pouvoir toucher les prestations.

Tout cela montre bien l'hypocrisie du premier ministre qui prétendait pendant la campagne électorale que son parti défendrait les personnes nécessiteuses. Le parti conservateur se présentait comme le grand défenseur des personnes plus défavorisées que nous. Pourtant, cela ne l'a pas empêché d'agir dans un sens contraire.

En terminant, monsieur le Président, je dirai que les périodes conservatrices sont des temps difficiles. Les conservateurs ont fait un tort considérable aux retraités de notre pays depuis quatre mois. Ils ont permis à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'aller chercher de l'argent dans la poche de ceux qui en ont le plus besoin pour embaucher, à un coût de 30 millions de dollars, des personnes chargées de faire la police et de harceler les prestataires d'assurance-chômage. C'est honteux de la part de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et des moutons comme le député de Mississauga. Ils devraient avoir honte de leur parti et de leur chef. En fait, ils devraient démissionner immédiatement.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national et Postes Canada): Monsieur le Président, comme le ministre l'a déjà affirmé, le calcul des prestations d'assurance-chômage continuera de se faire d'une façon juste et équitable pour tous les Canadiens. En vertu des règles actuelles, la rémunération payée à la cessation d'un emploi peut être suppléée par les prestations d'assurance-chômage. Il en résulte ainsi un double revenu pour une période allant jusqu'à 50 semaines.

Il a été décidé qu'à compter du 31 mars 1985, les prestations d'assurance-chômage seront retardées ou réduites en raison des gains versés à la cessation de l'emploi. Ces gains comprennent notamment l'indemnité de départ, les pensions, les allocations de retraite, les crédits de congés de maladie accumulés, les primes, les gratifications, les salaires tenant lieu de préavis, la paie de vacances et les versements rétroactifs de salaire. Ces dispositions élimineront le paiement provenant de deux sources, mais continueront d'offrir au prestataire tous les avantages du programme, c'est-à-dire en remplaçant le manque à gagner tout en évitant la duplication de la rémunération.

En ce qui a trait aux pensions de retraite provenant d'un emploi, les changements se feront en janvier 1986. Une personne pourra toucher des prestations d'assurance-chômage tout en recevant une pension, mais cette dernière somme sera assujettie à la règle des 25 p. 100, laquelle stipule que toute rémunération excédant 25 p. 100 du taux de prestation hebdomadaire doit être réduite des prestations payables. Le report de ces changements permettra au secteur privé de s'ajuster.

Il est à noter, monsieur le Président, que les modifications proposées toucheront tous les travailleurs, non seulement les Canadiens âgés, comme le laisse entendre le député. Cependant, des mesures transitoires protégeront les travailleurs qui avaient déjà négocié des paiements de cessation, ayant à l'esprit les règles actuelles de l'assurance-chômage. Conséquemment, les travailleurs déjà sur prestations avant l'entrée en vigueur des changements seront traités selon les règles actuelles. De même les travailleurs couverts par une convention collective ou une entente employé-employeur portant sur la fermeture d'usine continueront d'être traités selon les règles actuelles jusqu'à l'expiration de l'entente ou convention.

J'aimerais souligner que dans des pays tels que l'Autriche et l'Allemagne, les chômeurs âgés qui sont admissibles à une pension de sécurité de la vieillesse avant l'âge de 65 ans voient leurs prestations suspendues. Aux États-Unis, monsieur le Président, en vertu de la législation fédérale, toute pension versée par le gouvernement ou une autre partie et fondée sur l'emploi antérieur de l'individu diminue également les prestations d'assurance-chômage.

• (1820)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette, mais le député a épuisé le temps qui lui était accordé.

M. Dingwall: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Charest): Il est interdit d'invoquer le Règlement au cours du débat sur la motion d'ajournement.

LE REVENU NATIONAL—LA VÉRIFICATION DES INVESTISSEMENTS DANS LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'interviens ce soir pour donner suite à une question que j'ai posée au ministre du Revenu national (M. Beatty) le 10 décembre dernier. Elle porte sur le fameux programme de crédits d'impôt pour la recherche et le développement proposé à la Chambre dans le dernier projet de loi de l'impôt sur le revenu déposé par l'ancien gouvernement.

En vertu de ce programme, une société peut vendre ses crédits d'impôt pour la R et D de façon à en faire profiter un autre contribuable. Ce véritable trafic des crédits d'impôt pour la R et D a fait énormément de tort au Revenu national. Notre parti l'a clairement signalé tandis qu'il formait l'opposition. Nous nous sommes opposés notamment à cette disposition précise du projet de loi de l'impôt sur le revenu.

En effet, la modification d'il y a un an a eu pour effet de réduire les recettes de cette année d'au moins 1.5 milliard de dollars parce que certaines personnes ont profité de la disposition touchant la recherche et le développement pour supprimer complètement ou en grande partie l'impôt sur les sociétés et sur le revenu des particuliers qu'elles auraient dû payer.

Comme le taux d'imposition fédéral est d'environ 34 p. 100 pour un particulier et qu'on peut obtenir en moyenne un remboursement de 50 p. 100, tant les particuliers que les sociétés fédérales, non seulement il existe un transfert généralisé dans tous les cas, mais l'impôt à payer diminue en termes absolus. Très peu de sociétés et de particuliers paient l'impôt au taux maximum. Les dispositions de la loi ont pour effet de réduire l'impôt fédéral au-delà du montant que pourrait normalement payer n'importe quel contribuable.

En outre, ce manque à gagner de 1.5 milliard de dollars en recettes ne serait pas trop regrettable, peut-être, s'il avait été compensé par des investissements de 3 à 4.5 milliards dans la recherche et le développement. Dans ce cas-là, au lieu de dépenser environ 1.1 ou 1.2 p. 100 de son PNB à la R et D, le Canada aurait consacré à ce secteur plus de 2 p. 100 par an. Mais je doute que ce soit le cas. Je crains qu'on n'ait trafiqué pas mal les livres en ce qui concerne les crédits débloqués pour la recherche et le développement.

Je tiens à en parler au ministre parce qu'il a prétendu ne pouvoir rien faire à moins qu'il y ait fraude. Or, il est très difficile d'établir qu'il y a fraude en droit fiscal ou en droit pénal. J'estime donc que le ministre devrait présenter des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu non seulement pour combattre la fraude, mais aussi pour modifier la nature même des crédits consacrés à la recherche et au développement afin qu'ils soient équitables, qu'ils indemnisent les sociétés qui ont fait effectivement de la recherche et du développement d'une certaine valeur, qui ont déjà déboursé de l'argent à ce titre, pour des projets achevés et non pas pour de la recherche et du développement à l'état de simple projet. Nous devons aussi nous assurer que la recherche et le développement s'effectuent bel et bien, de manière à pouvoir constater que les deniers publics attribués à cette fin ont effectivement contribué à la croissance du Canada.

• (1825)

Nous ne pouvons pas continuer, comme le faisait l'ancien gouvernement, à lancer l'argent des contribuables par les fenêtres. Il nous faut modifier entièrement ces dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu; non pas seulement les plus faciles à détourner, que le ministre a résolues par voie de règlement, mais l'ensemble des dispositions, de telle sorte que la loi prévoie la remise d'une partie des sommes effectivement dépensées pour la recherche et le développement, sous forme d'un crédit d'impôt. Mais les crédits d'impôt ne sont pas très utiles à ceux qui n'ont pas d'impôt à payer. Pour compenser ceux qui font de la recherche et du développement, le gouvernement devrait donc prévoir un transfert authentique. Nous ne devrions payer qu'une fois les travaux effectués et les résultats obtenus, pas avant.

En vertu du régime actuel, on ouvre un compte et on accorde des crédits qui sont censés servir à la recherche et au développement. Mais on ne donne aucune définition rigoureuse de la recherche et du développement. L'argent est versé et les transferts se font entre particuliers. Les entreprises peuvent déclarer faillite et je crains, dans bien des cas, qu'en raison des failles dans la Loi de l'impôt sur le revenu, le manque à gagner dont le ministre a parlé sera pire encore et qu'il va se répercuter sur les prochaines années. Bien que le régime actuel ne donne pas lieu à de nombreuses poursuites en justice pour fraude fiscale, il prive le Canada de revenus importants sans que nous en tirions de grands avantages.

J'invite le secrétaire parlementaire à signaler au ministre la nécessité de modifier la loi afin de redonner quelque sens aux crédits d'impôt à la recherche et au développement.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national et Postes Canada): Monsieur le Président, le Programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique a été adopté en janvier 1984 à l'égard des dépenses engagées pour la recherche à partir du mois d'avril 1983. Le programme permettait effectivement que 50 p. 100 des frais de recherche soient transférés sous forme d'un crédit d'impôt à un investisseur dans une compagnie de recherche. L'une des caractéristiques de ce programme permettrait à un investisseur d'utiliser le mécanisme des «ventes-rachats» de titres pour réaliser un bénéfice immédiat, sans risque.

On a vite constaté que le mécanisme de «ventes-rachats» était le principal moyen d'utiliser le programme, avec le résultat que la compagnie de recherche en cause recevait moins de la moitié des fonds nécessaires pour réaliser la recherche admissible requise pour ne pas être assujettie à l'impôt de la Partie VIII. L'impôt de la Partie VIII est un impôt auquel est assujettie la corporation qui transfert des crédits d'impôt à des investisseurs. Cet impôt est remboursable, ou non exigible, si la corporation consacre suffisamment de fonds à la recherche admissible dans les délais prescrits.

Alors, pour répondre à cette législation et à ces événements, le ministère a entrepris un programme de contrôle selon lequel des cotisations ont été établies pour l'impôt de la Partie VIII, et un examen des cas a permis de déterminer si une garantie devait être obtenue ou si des mesures de recouvrement devaient être prises immédiatement. Si des recherches véritables avaient été faites avec suffisamment de fonds pour éliminer l'impôt de la Partie VIII, aucune mesure ne devait être prise, monsieur le Président.

Cela a été une façon juste de résoudre la situation afin d'éviter les abus sans compromettre le programme.

Cependant, compte tenu des questions soulevées quant à l'efficacité et à l'efficience du programme, étant donné que tous les fonds n'étaient pas acheminés au destinataire souhaité, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé le 10 octobre dernier un moratoire sur les ventes-rachats de titres donnant droit au crédit d'impôt pour la recherche scientifique. Ce moratoire reste en vigueur jusqu'à ce qu'il y ait un réexamen complet du programme en consultation avec les parties intéressées, dont notre député.

Le gouvernement s'est engagé fermement à améliorer les encouragements conçus pour augmenter les activités de recherche et de développement au Canada et il essaie de trouver des moyens plus efficaces de canaliser les encouragements fiscaux aux entreprises qui s'adonnent à la recherche et au développement, de sorte que celles-ci bénéficient des plus grands avantages possibles.

En attendant, monsieur le Président, les actions ordinaires qui répondent aux critères régissant les actions admissibles au crédit d'impôt à l'achat d'actions donneront droit au crédit aux fins de la recherche.

En outre, afin d'assurer une transition équitable, certains arrangements ont été reconnus comme des droits acquis s'ils avaient été conclus ou s'ils étaient fort avancés avant l'annonce du ministre des Finances (M. Wilson).

Quant aux demandes qui ont été présentées, monsieur le Président, elles seront examinées de nouveau afin de s'assurer qu'elles sont légitimes, et si des fraudes sont découvertes, les mesures qui s'imposent seront prises.

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 22 janvier 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 21 janvier 1985, de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale, ainsi que de l'amendement de M. Gray (Windsor-Ouest) (p. 1302).

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre mes observations concernant l'amendement ainsi que le projet de loi sur Investissement Canada. Quand cette mesure a été présentée à la Chambre, le moment m'a paru mal choisi. A la suite des déclarations contenues dans le discours du trône et de celles du premier ministre (M. Mulroney), et plus particulièrement du ministre des Finances (M. Wilson), je pensais, comme beaucoup d'autres Canadiens, que le gouvernement tiendrait de nombreuses consultations au sujet de cette mesure et de l'orientation qu'il souhaitait prendre.

Malheureusement, c'est tout le contraire. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) désire devenir ministre des Finances, comme ses actes en témoignent. Le ministre des Finances parle de consultations, mais il prend des mesures sans consulter personne. Je trouve inquiétant qu'aucune consultation n'ait eu lieu au sujet d'une mesure législative aussi importante que la Loi sur Investissement Canada. Les provinces n'ont pas été consultées.

Pendant toutes les années où il a siégé dans l'opposition, et particulièrement pendant la période qui a précédé les élections, le parti conservateur a laissé entendre que les gouvernements provinciaux de tout le pays devaient être consultés régulièrement sur les questions non seulement de forme, mais aussi de fond. Je le répète, monsieur le Président, il n'y a eu aucune consultation. Je pensais que le gouvernement conservateur aurait peut-être inscrit l'investissement étranger à l'ordre du jour du sommet économique. Encore une fois, le premier ministre et le ministre des Finances parlent de consultations, mais ils font exactement le contraire en présentant unilatéralement une mesure sur laquelle les Canadiens souhaitent être consultés.

Les citoyens doivent être consultés au sujet de l'investissement et de la mainmise étrangère, car cela se répercute sur leur vie de tous les jours. La question des investissements étrangers est très importante. Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés toutes les industries qui sont sous mainmise étrangère au Canada, mais je crois bon d'en énumérer trois ou quatre. L'industrie du tabac est à 99 p. 100 entre les mains d'intérêts étrangers. L'industrie du caoutchouc est sous mainmise étrangère à 90 p. 100. L'industrie chimique est à 75 p. 100 aux mains d'intérêts étrangers et les carburants à 70 p. 100. Certaines de nos principales industries sont sous mainmise étrangère, et je suis certain que les Canadiens, du moins ceux de ma circonscription, souhaiteraient être consultés au sujet des changements proposés par le gouvernement.

• (1110)

Je ne suis pas d'accord avec certaines observations et déclarations des députés conservateurs qui prétendent que l'ancienne Loi sur l'examen de l'investissement étranger nuisait à l'investissement étranger au Canada. La réalité est tout autre. Le fait est que plus de 90 p. 100 des demandes présentées ont été approuvées. C'est certainement une bonne moyenne. Je ne trouve pas très logique de dire qu'il faut éliminer la Loi sur l'examen de l'investissement étranger parce qu'un petit nombre de demandes ont été rejetées ou parce que cela a ralenti le processus. Il est toutefois parfaitement vrai que certaines améliorations s'imposaient pour remédier aux lenteurs administratives. Nous avons essayé de remédier à la situation en 1982.

Nous avons réussi, je pense, à atténuer les effets préjudiciables des critiques formulées par certaines personnes au sujet de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Je ne veux pas dire que cette mesure était parfaite, car elle était loin de l'être. Je tiens néanmoins à rappeler certains propos de M. Duncan McDowall au sujet de l'Agence d'examen de l'investissement étranger au Canada. Il a soutenu que notre pays était un lieu favorable à l'investissement, ajoutant que «le Canada passe depuis longtemps pour un pays stable et d'un bon rapport pour les investissements étrangers.»

Les arguments des conservateurs ne tiennent tout simplement pas debout. Le Canada est effectivement un lieu propice aux investissements étrangers et nous disposons d'un excellent régime qui nous permet de protéger et de favoriser ces investissements de façon à créer de l'emploi.

D'autres pays se sont dotés comme le Canada de mécanismes destinés à les protéger contre les investissements étrangers. Pas plus loin qu'aux États-Unis, le transport des marchandises, la radiodiffusion et les transports aériens font l'objet de restrictions en ce qui concerne l'investissement étranger. Je signale à la Chambre en passant que l'Australie a, elle aussi, prévu un régime spécial pour les investissements étrangers. Le Japon a également prévu de quoi se protéger contre ce type d'investissement tout en l'encourageant, pour ainsi dire, en même temps. Voilà pourquoi je soutiens que le Canada disposait d'un bon mécanisme en la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Mais on l'a remplacé par Investissement Canada. Il faut reconnaître qu'on s'y est pris par des moyens détournés, en ce sens que le gouvernement a prétendu que la

Loi sur Investissement Canada favoriserait la création de milliers et de milliers de nouveaux emplois.

J'ai demandé au ministre et aux députés conservateurs de me montrer des documents prouvant sans la moindre équivoque que des milliers de nouveaux emplois seraient créés grâce à l'accroissement de l'investissement étranger et à l'assouplissement des normes existantes. Où sont ces preuves? Eh bien, il n'en existe pas. Le premier ministre préfère dresser le miroir aux alouettes.

Comme chacun sait, le premier ministre ne manque aucune occasion de faire des courbettes devant les Américains. Son attitude compromet, à mon avis, la souveraineté nationale. Je ne tiens pas le moindrement à ce que le Canada soit annexé aux États-Unis. Je souhaite au contraire qu'il demeure un pays autonome tant sur le plan de sa politique étrangère que sur celui de sa politique économique en matière d'investissement. Il est parfaitement ridicule de penser que les Canadiens croiront aveuglément à la création de milliers de nouveaux emplois par suite de la mise sur pied d'Investissement Canada. On a monté le même bateau aux Canadiens durant la campagne électorale. Le premier ministre a promis que, s'il était élu, des dizaines de milliers de nouveaux emplois seraient créés. Or il n'en a pas été ainsi. Il avait promis que ces emplois se matérialiseraient du jour au lendemain. Mais rien de tel ne s'est produit, monsieur le Président.

• (1115)

Et que dire d'Investissement Canada? Combien d'emplois seront créés par son entremise? Est-ce que ce sera un million d'emplois en quatre ans, ou bien 1.3 million? Quel en sera le nombre? Pareille situation témoigne du caractère superficiel du parti conservateur, et notamment du premier ministre et du troupeau de moutons assis derrière lui. En terminant, monsieur le Président, je tiens à dire que ce gouvernement conservateur, qui est décidé à vendre le Canada à son voisin du Sud, essuiera un lamentable échec aux prochaines élections générales.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, la majorité des Canadiens pensent que notre plus grave problème est le nombre excessif de chômeurs, soit un million et demi. Le premier ministre (M. Mulroney) partage leur avis puisque, au cours de la campagne électorale, il a dit que sa plus haute priorité serait de créer des emplois.

D'après le gouvernement, le projet de loi à l'étude est censé favoriser la création d'emplois. Le gouvernement prétend que, si nous accueillons à bras ouverts les investisseurs étrangers et éliminons l'obstacle minime que constitue l'Agence d'examen de l'investissement étranger, ces investisseurs vont se ruer sur le Canada, ce qui créera des emplois.

La question a été analysée par des journaux comme le *Globe and Mail* et le *Financial Times* qui en ont discuté avec des investisseurs américains, et leur conclusion est claire: aucune vague d'investissements ne déferlera sur le Canada à la suite de l'adoption de cette mesure.

Le gouvernement semble penser que tout investissement est bon. Il va ouvrir les portes et vendre le pays aux enchères. A quelques exceptions près, presque tout ira au plus offrant.

Au cours des quelques minutes dont je dispose, j'aimerais parler d'un aspect de l'investissement qui est créateur de nouveaux emplois, soit le domaine critique de la recherche et du développement. Le gouvernement a insisté sur l'importance de la recherche et du développement, surtout dans les secteurs dynamiques de l'électronique, de la fabrication, des télécommunications, de la logistique et d'autres domaines de haute technicité. En vérité, parmi toutes les nations industrialisées, le Canada vient presque au dernier rang quant à la part de son produit national brut allouée à la recherche et au développement: nous consacrons à peu près 1.5 p. 100 de notre PNB à la recherche et au développement, contre 2.5 p. 100 ou plus dans les autres pays. Nous nous laissons distancer, monsieur le Président, dans les technologies les plus récentes.

Nous aurons plus d'emplois, nous dit-on, si nous accueillons les investisseurs au Canada. Cependant, nous nous désintéressons du secteur manufacturier où plus de la moitié des entreprises appartiennent déjà à des étrangers, nous n'y investissons pas au profit de la recherche et du développement et ne faisons aucun effort dans ce sens-là. Je reviendrai là-dessus si j'ai le temps.

Nous avons constaté, et les études l'ont amplement démontré, que depuis des années il s'effectue au Canada d'importants efforts de recherche et de développement soit dans les universités canadiennes, soit dans les ministères ou sociétés de la Couronne comme le Conseil national de recherches. Ce sont ces organismes qui ont fait les recherches et ce sont eux qui souffrent maintenant de ce que le gouvernement refuse de jouer un rôle majeur dans la stimulation de la recherche et du développement, du fait qu'il a gelé les crédits, ou pis encore les a réduits.

Je vais donner un exemple précis de ce que j'avance, monsieur le Président. Il n'y a pas de signe plus révélateur de la stratégie contradictoire du gouvernement que la décision qu'il a prise de supprimer l'Institut de technologie industrielle de ma ville de Winnipeg. Winnipeg est un centre industriel en soi. C'est aussi le siège de deux grandes universités et de plusieurs établissements de formation technique. Il était donc logique d'y implanter ce centre, qui avait pour objet d'effectuer les travaux de recherche et de développement qui ne se font pas en ce moment au pays: le rajeunissement des techniques, des procédés et des méthodes qui pourraient servir dans nos usines ou être vendus à l'étranger à titre d'applications.

• (1120)

Si Winnipeg a été choisi pour recevoir l'ITI, ce n'est pas parce que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) aurait fait mousser l'idée quand il était ministre. Ce n'est pas là un exemple de favoritisme. C'est à cause de la planification à long terme du Conseil de recherches manitobain, qui s'est occupé d'un projet soumis en 1980 par le gouvernement conservateur du Manitoba au Conseil national de recherches. L'ITI, qui représente une somme énorme de planification, est maintenant sabordé par un gouvernement décidé à ouvrir nos portes à la libre exportation des emplois américains.

L'intention était d'assurer les moyens intellectuels des universités de Winnipeg et du Manitoba, les installations de recherches du Conseil national de recherches, les techniques et l'expérience de l'industrie et de la production privées. Voilà le genre d'activité à forte composante de main-d'œuvre qui a des retombées avantageuses. Déjà 42 personnes, sur un personnel de 125, ont été embauchées pour l'institut. Le gros équipement a été commandé et livré. Les travaux de recherche ont démarré en divers endroits du pays. Supprimer maintenant cette activité, c'est la pire des erreurs et c'est tout à fait contraire à la prétendue politique du gouvernement.

C'est par l'ITI que le Canada devait s'attaquer aux problèmes d'adaptation de la technologie, mettre au point des procédés nouveaux dans des domaines de pointe comme les systèmes de fabrication flexibles, les capteurs, la robotique, la conception et la fabrication assistées par ordinateur et l'intelligence artificielle, tous des domaines très prometteurs dont s'occupent d'autres pays. Tous sont susceptibles de nous aider à nous doter d'une industrie de pointe. Mais une des premières décisions prises par le gouvernement a été de supprimer une initiative qui concrétisait une belle somme d'efforts et qui aurait profité pas seulement à ma ville de Winnipeg mais à l'industrie de tout le pays.

Comme je l'ai déjà dit, il y a beaucoup de personnes qui travaillent dans le secteur secondaire. Mais celui-ci est contrôlé pour plus de moitié par les États-Unis, et il s'y fait très peu de recherches et de développement. Parmi nos plus grosses sociétés il y a la General Motors du Canada qui ne fait pour ainsi dire pas d'expérimentation en technique automobile chez nous. Non seulement ses recherches dans le domaine automobile s'effectuent aux États-Unis, mais elle étend ses activités à d'autres domaines importants dans ce pays.

J'aimerais rappeler un article qui a paru il y a quelque temps dans le *New York Times*. Il y était dit que la société General Motors Corporation mettait en chantier un important programme de recherches sur l'intégration des ordinateurs, du logiciel, des robots, des capteurs et des systèmes de télécommunication pour aboutir à un procédé de fabrication hautement automatisé, susceptible d'abaisser le prix de fabrication des voitures et peut-être de révolutionner les procédés de fabrication d'un éventail d'autres industries. Nous avons également une grosse société de produits chimiques, la Du Pont, qui se lance dans un nouveau programme de recherches, non pas au Canada mais aux États-Unis. Le *New York Times* encore une fois a signalé qu'elle se lançait dans des recherches pour pénétrer les domaines de la biologie, de la biotechnologie et de l'électronique. Les chercheurs de la Du Pont étudient une gamme variée de sujets comme la structure des polymères, le contrôle génétique des plants de tabac, la biologie moléculaire de l'immunologie de la leucémie, et les disques optiques à gravure au laser, mais tout cela se fait aux États-Unis.

A-t-elle l'intention de faire quelque chose au Canada? Pas du tout. Nous avons à leurs débuts des sociétés très intéressantes et compétitives de micro-électronique et des sociétés de biotechnologie. Ce sont de petites entreprises, mais elles peuvent constituer de véritables industries nouvelles faisant travailler beaucoup de monde. Elles ont peu d'argent et constituent des objectifs logiques d'acquisition pour les sociétés américaines. Quand elles auront été absorbées, les emplois qu'elles ont créés s'en iront aux États-Unis.

• (1125)

Voilà une des raisons pour lesquelles je suis opposé à ce projet de loi, à l'instar des autres députés de mon parti.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer au débat sur l'amendement au projet de loi C-15, tel que proposé par mon collègue, le député de Windsor-Ouest (M. Gray).

[*Traduction*]

Ce projet de loi a été débattu à la Chambre durant un certain nombre de jours. Il devient de plus en plus évident que les Canadiens ne veulent pas de ce genre de mesure. Si les ministériels d'en face et ceux qu'on appelle maintenant les serre-livres, c'est-à-dire ceux qui se trouvent en face de leurs collègues de part et d'autre de ce côté-ci, voulaient prendre quelques instants pour se livrer à l'exercice suivant, cela se révélerait d'un grand avantage pour eux et leurs électeurs.

J'ai en effet l'intention de consulter les habitants de ma circonscription à ce sujet au cours des quelques semaines à venir. Le prochain bulletin que j'enverrai à mes commettants comportera un questionnaire. Je demanderai aux habitants de la magnifique circonscription de Glengarry-Prescott-Russell ce qu'ils pensent du projet de loi C-15 et du risque qu'il présente de faire diminuer la participation canadienne à la propriété de nos industries. D'après les discussions que j'ai eues avec certains de mes électeurs, je suis persuadé que ni eux ni le reste des Canadiens ne sont en faveur de ce genre de mesure.

Alors que j'étais député à l'Assemblée législative de l'Ontario, j'ai fait distribuer un questionnaire comportant une question similaire. La voici: «Estimez-vous que le degré de participation canadienne à la propriété de notre industrie est suffisant à l'heure actuelle?» Suivait une autre question: «Favorisez-vous l'imposition de mesures plus rigoureuses pour assurer que sera maintenue la propriété de nos industries par des Canadiens?». La grande majorité des électeurs de ma circonscription ont toujours été d'avis que nous ne possédions pas à l'heure actuelle une maîtrise suffisante de nos industries et que nous ne devrions pas laisser la situation se détériorer davantage.

L'objet de la mesure à l'étude est troublant. Le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a décrit de quelle façon le projet de loi nous porte à croire qu'il propose des restrictions plus souples et des démarches publicitaires destinées à attirer chez nous des capitaux américains, tout en comportant certaines restrictions dissimulées qui, bien que pas immédiatement apparentes, n'en existent pas moins. Cet aspect schizophrène du projet de loi est quelque peu déroutant.

Je me permettrai de vous en donner quelques exemples. On nous dit que seront exemptés tous les nouveaux investissements commerciaux et tous les investissements directs touchant des actifs de moins de cinq millions de dollars. Mais comment déterminer que les actifs d'une société sont inférieurs à cinq millions? La seule façon de le faire consiste pour le nouvel organisme à examiner tous les documents pertinents, les livres de comptabilté et autres de la société, comme cela se faisait auparavant. Une fois ces entreprises examinées, nous pouvons leur dire que nous n'avons pas besoin de les examiner parce qu'elles disposent d'un montant inférieur à celui préconisé dans le nouveau projet de loi. Évidemment, pour le savoir, il nous faut suivre tout le processus.

• (1130)

Je trouve que c'est là un élément plutôt embarrassant du nouveau projet de loi. Les ministériels profiteront peut-être de l'occasion que leur fournit la rotation des interventions pour nous expliquer comment au juste on pourrait déterminer si de nouvelles entreprises sont admissibles en vertu de ce projet de loi pour les raisons que je viens de mentionner si l'on ne procède pas à l'examen de leurs livres. Cela ne me semble pas cadrer avec ce que le gouvernement essaie de faire.

On nous dit que le dernier mot revient maintenant au ministre plutôt qu'au cabinet et qu'aucune disposition d'appel à une autorité supérieure n'est explicitement prévue. Encore là, c'est une attitude plutôt déroutante de la part des ministériels qui, d'un côté, se targuent d'être libres, ouverts et démocratiques, et de l'autre, accordent les pleins pouvoirs à un ministre plutôt qu'à tout le cabinet, ce qui serait, à mon avis, une attitude plus démocratique. Cela ne concorde pas non plus avec le message que les ministériels tentent de faire passer aux Américains et à tous les autres investisseurs étrangers.

Nous apprenons aussi que le critère d'acquisition est passé de «profit important» à «profit net». Quel que soit l'adjectif utilisé, il est parfaitement clair que nous devrons examiner les profits d'un investisseur pour pouvoir statuer s'ils sont importants ou tout simplement nets.

De toute manière, il est évident, je crois, que l'on continuera d'appliquer une bonne partie du processus qui existait déjà, même si les ministériels essaient de nous faire croire le contraire. Il n'en reste pas moins que le message clair qu'ils tentent de faire passer est que la loi antérieure n'était pas efficace et qu'elle nuisait aux investissements étrangers. Si c'était là le cas, comment se fait-il alors, comme l'a signalé le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) que le taux d'approbation était de 97 p. 100? Si l'on ne favorisait pas les investissements étrangers, pourquoi en avoir approuvé 97 p. 100? Sans doute, monsieur le Président, parce que la Loi antérieure était très efficace.

Je crois important de reconnaître qu'à un moment donné la loi antérieure a eu besoin d'être modifiée et qu'elle l'a été pour refléter de nouvelles circonstances. Il est entendu que les investissements étrangers sont les bienvenus. Toutefois, les ministériels ont tort de dire aux Américains que nous ne leur imposerons pas de contraintes.

Nous respectons les États-Unis. Ce pays est notre plus proche voisin et c'est une superpuissance qui nous a toujours témoigné de l'amitié. Cependant, je répète ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire, nous ne confions pas nécessairement les clés de notre maison à nos amis pour qu'ils y pénètrent à leur guise. J'ai de bons amis, mais de là à leur donner les clés de ma maison, c'est autre chose. Quand il m'arrive de le faire, c'est pour quelque raison valable. Nos amis ne devraient pas non plus en prendre ombrage. Il s'agit simplement de nous affirmer en tant que pays. Il est temps de reconnaître que le fait de vouloir rester maître chez soi n'est pas une preuve d'inimitié.

Quelques-uns de mes collègues ont mentionné que les États-Unis, notamment, imposaient aussi des restrictions qui sont parfois, dans le cas d'un grand nombre de pays, plus rigoureuses que les nôtres en ce qui concerne la propriété des sociétés aériennes, de radio et de télédiffusion, et ainsi de suite. Par conséquent, si nous reconnaissons à d'autres pays le droit d'établir des contraintes, il faut admettre que c'est un droit que nous possédons également.

A titre d'exemple, le Canada risque de se voir imposer diverses restrictions dans le domaine de l'agriculture. Les députés savent tous que les Américains vont peut-être réduire leurs importations de produits à base de porc canadien. Des milliers d'emplois pourraient ainsi être supprimés. Or, il n'est pas souvent question de cette éventualité à la Chambre. Le gouvernement passe son temps à nous dire que nous devons ouvrir toutes grandes nos portes. Quand un ami sonne à la porte, nous l'accueillons mais nous demeurons maîtres des lieux. C'est pourquoi bien que les investissements étrangers soient les bienvenus, nous ne devrions accueillir que ceux qui concordent avec les intérêts de l'ensemble des Canadiens.

• (1140)

[*Français*]

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, d'abord, je voudrais offrir mes vœux pour une excellente année à vous-même ainsi qu'à tous les parlementaires, et j'espère que nos travaux progresseront dans l'intérêt de tout le Canada.

Je représente la circonscription de Beauce, là où commence le Canada. Nous sommes situés à la frontière des États-Unis, avec l'État du Maine comme voisin. Les Beaucerons, comme vous le savez sans doute, exercent toujours cet esprit de bonne entente, cette collaboration avec nos voisins, et chez nous, nous savons plus que bien d'autres ce que peuvent apporter ces bonnes relations. Voilà pourquoi je me sens très à l'aise de parler sur le projet de loi C-15.

La politique nationale du Canada doit se fonder sur des objectifs internationaux. La reprise économique commence par la reprise des investissements. Cette reprise constitue pour nous un défi exaltant. Nous avons été élus par une population qui a confiance en nous. Il faut y aller de lucidité, de réalisme et de perspicacité. On veut tous réussir, mais pour cela, il faut ouvrir les portes aux investisseurs, à ceux qui ont repris confiance en notre pays et en notre gouvernement. Les capitaux demeurent donc la matière première de base pour toute réussiste chez nous.

L'investissement, c'est la clé de la croissance économique parce que nous savons tous qu'il est l'activité permettant de mettre en place l'équipement qui rendra le Canada plus productif et qui procurera plus d'emplois à nos Canadiens. C'est ce que nous recherchons. Les Canadiens apprécieront ce nouveau coup de pouce à l'économie car le taux de chômage au Canada est de l'ordre d'environ 11 p. 100. Le taux de chômage réel est peut-être encore plus élevé, et chez les jeunes, l'insertion au monde du travail est devenue un problème social crucial. C'est dans cette perspective, monsieur le Président, après plus d'une dizaine d'années de fonctionnement de l'AEIE, qu'il faut s'interroger sur ses bienfaits et même sur sa légitimité. C'est ce qui incite notre gouvernement à agir en conséquence en présentant ce projet de loi fort important. Il ne faut pas oublier qu'avant l'abondance des années 1960 et du début des années 1970, le Canada s'est bâti à même les investisseurs étrangers, d'abord britanniques, puis principalement américains, l'industrialisation de notre pays n'aurait certes pas été possible autrement.

Partout où elles ont été appliquées sous le couvert du nationalisme à outrance, les mesures de contrôle de l'investissement étranger ont mené au sous-développement. Par exemple, c'est le cas de l'Argentine et du Mexique. Le capitalisme local n'y a jamais trouvé son compte, car nous savons tous que la caractéristique particulière de l'investissement, activité critique du secteur industriel, est d'être non pas un fourgon remorqué, mais plutôt une locomotive. C'est l'investissement qui fait marcher notre économie. Au Canada, un bon exemple est peut-être celui de l'industrie pétrolière, surprotégée par la politique nationale de l'énergie mise en place par les libéraux, l'industrie pétrolière canadienne a perdu l'accès aux capitaux étrangers. Résultat; une mainmise aussi rapide que sans précédent de l'État; on n'a qu'à voir le monstre qu'est devenu Petro-Canada.

Selon Jacques Forget, l'éditorialiste du journal *Finance*, à Montréal, l'investissement n'est pas seulement une force motrice de l'économie, son impact est renforcé par ce que les économistes appellent «l'effet multiplicateur». L'investissement étranger au Canada a traditionnellement été le moteur principal du développement économique. Un gouvernement responsable, comme nous prétendons l'être, doit s'attaquer à la réduction du déficit fédéral toujours grandissant sous le régime des libéraux.

Pour favoriser la poursuite de la relance dans notre pays, le gouvernement canadien a compris qu'il se devait d'imposer le bâillon à l'AEIE. Les investisseurs étrangers, à la suite du discours du premier ministre devant l'Economic Club à New York récemment, se sont rendu compte que, avec les progressistes conservateurs, le Canada redeviendra l'un des pays privilégiés pour l'investissement, les investisseurs pourront désormais combiner un rendement élevé avec la sécurité. Nous allons faire confiance à l'investisseur à long terme. Nous allons faire confiance à l'entreprise ainsi qu'aux individus. L'économie canadienne y trouvera son compte par la création d'emplois et la croissance de la balance commerciale, facteur déterminant dans la valeur du plan du dollar, et ainsi la pression sur les taux d'intérêt en sera certes amoindrie.

Tout cela est possible, car notre gouvernement est le gouvernement des gens qui travaillent, le gouvernement des gens qui épargnent, le gouvernement des gens qui investissent, le gouvernement des gens qui créent des entreprises et des emplois. Je vous le dis, monsieur le Président, la foi renaît dans les marchés libres, la foi renaît dans l'homme libre et la foi renaît dans le Canada.

Pendant 20 ans, nous avons vécu au-dessus de nos moyens à cause de cet irresponsable gouvernement que formaient quelques survivants de nos amis d'en face, qui se sont parés d'un chef renouvelé, mécaniquement «réusiné». Depuis le 4 septembre, les Canadiens ont fait confiance à notre gouvernement et lui font très largement confiance aujourd'hui selon les sondages: un gouvernement qui prône une politique réaliste et courageuse.

Monsieur le Président, on a souvent, du côté de l'Opposition, des interventions, des élucubrations fantaisistes pour ne pas dire folichonnes. Pourquoi ces gens-là ne se lèvent-ils pas, pourquoi ne prononcent-ils pas des discours, pourquoi ne donnent-ils pas leur point de vue? On entend plutôt ces grognements qui tentent de déranger ceux qui parlent. Nous devons faire des choix difficiles pour le bien des générations futures. Les Canadiens ont mis fin à la démagogie libérale et ils se sont aperçu que le gouvernement libéral n'était pas la solution aux problèmes du Canada, mais que le gouvernement libéral était le problème.

Les besoins en capitaux à venir sont énormes, et le seront peut-être plus encore que tout ce que nous avons connu depuis l'explosion industrielle consécutive à la Seconde Guerre mondiale. Les industries en plein essor, les télécommunications, la robotique, l'informatique, la bio-ingénierie, exigent toutes des investissements massifs, elles sont donc à base de capital. La meilleure illustration, c'est que, à l'heure actuelle, la secrétaire travaille avec un équipement de $3,000. Celle de demain, spécialiste de l'informatique, exigera un investissement de près de $25,000. Les gains en productivité seront certainement considérables. Mais là n'est pas la question. Nous n'avons, en fin de compte, pas le choix. Notre main-d'œuvre sera de plus en plus composée de gens essentiellement qualifiés pour le travail intellectuel. Ils ne seront productifs qu'à la condition de disposer des outils nécessaires à ce genre de travail et aussi de bénéficier de l'apport de capitaux étrangers adéquats.

Monsieur le Président, soyons réalistes pour comprendre et accepter que la baisse du taux de chômage chez les jeunes passe par l'apport de capitaux étrangers. Les adversaires qui s'opposent à l'investissement étranger s'opposent à la réinsertion des jeunes sur le marché du travail. Nous devons comprendre que nous n'obtiendrons les emplois nécessaires pour les Canadiens que si nous faisons l'investissement en capitaux exigé. Il nous faut être réalistes, on a besoin des autres pour croître. Le président Reagan l'a compris, car la reprise aux États-Unis provient surtout d'une augmentation des investissements, donc une plus grande confiance dans le gouvernement. Cela a contribué à la croissance du Produit national brut de 0,7 à 1,8 point, grâce à la philosophie «pro-business» de l'administration Reagan.

Monsieur le Président, si les États-Unis attirent les capitaux du monde, alors pourquoi le Canada n'attirerait-il pas les capitaux des États-Unis et d'ailleurs? Notre pays doit se rebâtir un stock en capital pour relever le défi, pour se lancer dans une nouvelle révolution industrielle. Le président Reagan a déclaré en janvier, et je termine par ceci, dans son message sur l'état de l'Union: «America is back» et on pourrait ajouter «Canada will follow».

[*Traduction*]

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'interviens dans le débat sur le projet de loi C-15 concernant Investissement Canada afin d'appuyer l'amendement dont la Chambre est saisie et qui tend à reporter de six mois la deuxième lecture du projet de loi.

Je suis contre tout adoucissement d'une loi qui déjà, en matière d'investissements, autorise à prendre des décisions qui peuvent être contraires aux intérêts nationaux et qui accroissent la possibilité que le développement de l'économie canadienne ne réponde pas aux besoins des Canadiens, qu'ils soient investisseurs, ingénieurs, technologues ou fournisseurs. A divers égards, il est possible de prouver que nous avons besoin non pas d'adoucir la loi, mais d'en appliquer les dispositions actuelles avec plus de fermeté.

Je voudrais approfondir certains de ces aspects, car il importe au plus haut point de mesurer les conséquences de ces décisions. Dans le cours de nos réflexions sur ces décisions, nous devons nous demander si le gouvernement a fait plus que suggérer théoriquement—selon un acte de foi comme le disait l'orateur précédent—qu'il faut ouvrir toutes grandes nos frontières, car c'est le seul moyen pour nous d'atteindre le plein emploi et de connaître à nouveau la prospérité.

L'Agence d'examen de l'investissement étranger existe depuis une dizaine d'années. Ses réalisations prouvent l'importance de la volonté politique. En 1984 surtout, il est devenu évident qu'un gouvernement qui ne se soucie pas des conséquences de l'investissement étranger—conséquences qu'on a pu toucher du doigt à maintes reprises à la fin des années 60 et tout au long des années 70—pouvait faire en sorte que l'Agence d'examen de l'investissement étranger gêne peu l'investissement étranger. On peut en conclure que la mesure à l'étude ne vise qu'à donner bonne impression aux investisseurs étrangers ou à baisser pavillon devant eux et à n'opposer aucune résistance à leurs projets d'investir au Canada.

En 1984, l'Agence d'examen a approuvé de nombreux projets d'investissement étranger. Ce n'est que dans un nombre très restreint de cas qu'elle a exigé que les investissements accroissent l'emploi au Canada. Elle a même rarement exigé que de nouveaux investissements étrangers soient faits au Canada. A compter du début de 1984, 16 p. 100 des demandes approuvées ne promettaient ni nouveaux emplois ni nouveaux investissements. Évidemment dans ces cas-là, il fallait se demander quelles étaient les répercussions des projets approuvés étant donné le changement de contrôle résultant du fait que les exploitants étrangers avaient une plus grande influence sur l'orientation de l'économie canadienne. Sur ce point, je puis dire que les conséquences des décisions relatives aux investissements étrangers sont devenues très évidentes dans ma propre région.

• (1150)

Depuis une semaine, les habitants de Thunder Bay s'inquiètent de la fermeture probable d'un des magasins de Canada Safeway. En 1983, la majorité des magasins de la localité qui s'occupaient de la vente au détail de produits alimentaires ont été regroupés quand les chaînes Loblaws et Dominion ont quitté les lieux. Les chaînes A & P et Canada Safeway ont repris leurs anciens magasins et créé ce qu'on pourrait appeler un duopole de points de vente au détail puisqu'il n'y avait que ces deux sociétés qui luttaient pour obtenir le contrôle du marché. L'Agence d'examen de l'investissement étranger avait donné son approbation même si elle savait que Canada Safeway augmentait sensiblement sa domination du marché grâce à ses acquisitions à Thunder Bay, à Winnipeg, à Regina et peut-être ailleurs. Ce que l'Agence a fait, semble-t-il, a été d'exiger une réduction du nombre de magasins pour essayer d'augmenter la concurrence et de réduire cette domination.

Il semble maintenant que Canada Safeway se serve de cette décision pour fermer ses magasins les plus vieux et les plus petits afin de concentrer ses activités dans les centres plus importants. Dans un secteur de Thunder Bay, cela veut dire la perte d'un magasin très achalandé qui existait depuis longtemps, ce qui oblige les clients à aller faire leurs courses plus loin. Dans le cas de personnes âgées qui n'ont pas d'automobile, cela veut dire prendre l'autobus ou probablement le taxi sur de longs trajets pour faire leurs courses. De toute évidence, c'est une question grave pour des gens n'ayant qu'un très faible revenu.

Bien entendu, on ne tient compte que de la moitié du problème si l'on se contente de blâmer l'AEIE. Ce qu'il faut examiner, ce sont les activités de chaînes importantes de produits alimentaires, dans ce cas-ci deux sociétés américaines, qui ont réussi à accaparer tout le marché dans une localité et qui ont ensuite pris une décision qui incommode les habitants de la ville. Il est regrettable que Dominion et Loblaws soient disparus de Thunder Bay parce qu'ils rendaient le marché plus concurrentiel. Cela montre quelles peuvent être les conséquences de l'investissement étranger.

Selon moi, nous n'avons pas eu au Canada de preuves concrètes que l'investissement étranger est avantageux. Certains affirment avec conviction que ces investissements sont nécessaires, mais mes collègues ont pour leur part insisté sur les dangers qu'ils représentent. Nous avons longuement discuté de l'investissement étranger de façon superficielle. Cependant, on n'a pas beaucoup parlé du fait qu'à notre époque, les capitaux étrangers sont investis d'une certaine façon qui a des conséquences beaucoup plus marquées que d'autres genres de placements.

Quand nous avons discuté de la question en décembre dernier, quelqu'un a parlé des investissements britanniques aux États-Unis au XIX^{e} siècle. Ce que cette personne a omis de relever, c'est que ces investissements se limitaient en bonne partie à des placements. Autrement dit, les investisseurs britanniques achetaient des actions dans certaines entreprises. Ils investissaient dans des obligations de chemin de fer aux États-Unis ou dans d'autres valeurs du même genre. A moins qu'ils ne décident de former un comité parce que l'entreprise éprouvait des difficultés, ils ne s'intéressaient guère à détenir une prépondérance des actions.

Les placements, les entreprises conjointes et peut-être aussi l'octroi de permis sont tous des moyens d'obtenir des capitaux. Par ailleurs, ce que nos collègues des banquettes ministérielles ne reconnaissent pas comme un danger pour l'économie du Canada, c'est le fait qu'à notre époque, les investisseurs étrangers se servent de leurs capitaux pour créer des filiales. Les Canadiens ne pourront jamais investir dans une entreprise fermée, peu importe sa rentabilité, à moins que nous ne rendions la loi plus stricte et que nous exigions que les propriétaires permettent aux Canadiens d'acheter des actions et de participer aux bénéfices produits par l'entreprise. Sinon, nous aurons simplement une filiale qui recevra sans doute un apport de capitaux étrangers au départ, mais qui, par la suite, se contentera d'exploiter les sources de capitaux canadiens. Même selon les théories de nos amis d'en face, cela ne peut représenter qu'une réduction des capitaux dont disposent les Canadiens.

Ainsi, lorsque la filiale utilise la technologie étrangère au lieu de favoriser la technologie canadienne et la recherche industrielle, lorsqu'elle obtient ses produits de la société mère et qu'elle encourage l'importation de produits au Canada au lieu de favoriser la production canadienne, ses activités vont à l'encontre des intérêts économiques du Canada. Je ne puis donc que déplorer au nom des Canadiens qu'un gouvernement soi-disant national prenne de telles mesures qui dénotent une mentalité coloniale et brade les intérêts des Canadiens.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, dans les années 1980, peu de personnes sont en désaccord sur le besoin d'augmenter le capital d'investissement, aussi bien étranger que domestique, pour donner un nouvel élan au développement économique. Il est évident que l'AEIE qui a approuvé plus que 90 p. 100 des demandes d'investissement étranger présentées durant les 10 dernières années a joué un rôle capital dans le développement de l'économie nationale.

L'AEIE a été créée en 1974 à cause des préoccupations de l'ensemble de la population canadienne sur le contrôle étranger de plus en plus grand de notre économie. En 1973, par exemple, les investissements étrangers au Canada étaient de 32.9 milliards de dollars comparativement à seulement 20.6 milliards de dollars aux États-Unis, une économie à l'époque 10 fois plus grande.

En 1973, les intérêts étrangers, principalement américains, contrôlaient 57 p. 100 du secteur manufacturier canadien, 75 p. 100 de l'industrie du gaz et du pétrole et 58 p. 100 des activités minières. Les sondages d'opinions indiquaient que 70 p. 100 des Canadiens croyaient que nos possibilités économiques étaient fortement menacées par un contrôle étranger d'une telle importance.

Durant les 10 dernières années, sous l'administration du parti libéral du Canada, et grâce au travail de l'AEIE, le niveau de contrôle étranger dans l'industrie canadienne et surtout dans le secteur de l'énergie a diminué de façon appréciable. Au cours de ces 10 ans, les investissements ont fortement augmenté, de 690 millions de dollars en 1974 à 2 milliards en 1983, mais le pourcentage de contrôle étranger a sensiblement diminué.

Que nous propose le gouvernement progressiste conservateur dans sa politique sur les investissements étrangers? Premièrement, tout nouvel investissement étranger ne fera plus l'objet d'aucune analyse. Deuxièmement, toute prise de contrôle de compagnies ayant des actifs de moins de 5 millions de dollars pourra se faire automatiquement. Par ces deux articles, le gouvernement rend possible le contrôle étranger dans 90 p. 100 de nos industries et compagnies. Troisièmement, dans le cas des prises de contrôle indirect, c'est-à-dire lorsqu'une compagnie étrangère avec une filiale canadienne est achetée par une autre compagnie étrangère, il n'y aura analyse de la transaction que si les actifs sont de plus de 50 millions de dollars.

Le gouvernement progressiste conservateur vient de livrer pieds et mains liés notre économie aux acheteurs étrangers, sans se préoccuper des retombées réelles des investissements étrangers sur la croissance économique de notre pays.

• (1200)

[*Traduction*]

Le Canada a repris les affaires en main.

[*Français*]

Ou plutôt, comme le dit si bien la Bible, il a vendu son droit d'aînesse pour un plat de lentilles.

[*Traduction*]

Le Canada a repris les affaires en main.

[*Français*]

. . . mais entre les mains des conservateurs, c'est plutôt: les affaires des autres avant les nôtres.

Il faut savoir, lorsqu'on parle d'investissements étrangers, qu'un grand nombre de filiales d'entreprises multinationales et plusieurs entreprises nationales fonctionnant sous brevet ou licence d'une firme étrangère doivent fonctionner dans le cadre de ce qu'on appelle les mandats restreints. Ces derniers limitent les activités de recherche et de développement, la production et la mise en marché internationales. Les mandats restreints interdisent expressément dans beaucoup de cas l'exportation à un autre pays, mais sans que le public en soit informé puisque ces mandats sont généralement gardés secrets par les compagnies mêmes. Il est évident que ces mandats restreints créent d'importants obstacles à la capacité d'exporter du Canada et qu'il faudra chercher à élargir ces mandats. Alors que le gouvernement libéral a toujours insisté, par le biais de l'AEIE sur l'importance d'attirer au Canada des compagnies pouvant faire progresser notre pays, les conservateurs préfèrent vendre notre pays au plus offrant.

[*Traduction*]

Le Canada a repris les affaires en main.

[*Français*]

Mais je pose la question, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Pour qui? Des affaires pour ceux qui nous disent que nos entreprises ne peuvent plus exporter à leur gré, qu'elles ne pourront plus investir les fonds nécessaires à la recherche et au développement?

[*Français*]

En 10 ans, l'AEIE a accepté plus de 90 p. 100 des demandes d'investissement. Les demandes refusées étaient souvent faites par des individus ou des compagnies qui se proposaient de s'établir au Canada pour profiter de nos ressources sans rien apporter au développement national puisqu'ils imposaient des mandats restreints à leurs filiales canadiennes.

Alors que le gouvernement conservateur veut implanter une politique de laisser-faire qui permettra à n'importe qui, à n'importe quelles conditions, de prendre le contrôle de n'importe quelle compagnie canadienne, le parti libéral du Canada a toujours insisté sur l'importance d'obtenir des investissements étrangers qui créeront une véritable croissance économique au Canada et des emplois à long terme pour les Canadiens. Nous croyons qu'il est important d'avoir un mécanisme de contrôle comme l'AEIE qui permet, par exemple, de favoriser la venue au pays d'investissements étrangers qui créent des filiales à mandat restreint mondial plutôt que des filiales à mandat restreint. Les filiales ne s'installent dans un pays qu'à cause des avantages tarifaires et elles dépendent

entièrement de la compagnie mère pour tout ce qui concerne la conception et le marketing des produits. Ces compagnies ne restent dans un pays que dans la mesure où les avantages tarifaires enrichissent leurs investisseurs.

Dans une optique qui veut faire prévaloir la croissance économique du pays plutôt que l'enrichissement des investisseurs étrangers, un organisme comme l'AEIE est essentiel. Il ne s'agit pas de refuser les investissements offerts par les multinationales, mais plutôt de s'assurer que leurs filiales aient ce qu'on appelle communément en économie «des mandats mondiaux».

Il est de la responsabilité du gouvernement de s'assurer que les compagnies créées à l'aide d'investissements étrangers soient des organismes de production autonomes, à qui la société mère confie la responsabilité de concevoir un ou plusieurs produits, de les fabriquer et de les vendre sur les marchés mondiaux.

Le parti libéral, le gouvernement libéral, a toujours voulu dans sa politique favoriser la venue au pays des compagnies à mandat mondial. Vous, les conservateurs, vous venez de détruire 10 ans de travail, alors que nous avons toujours, par le biais de l'AEIE, insisté sur l'aspect international des marchés, alors que nous savons que la filiale à mandat mondial crée d'importants investissements en recherche et en développement.

[*Traduction*]

Dans le domaine de la conception et de la mise au point des produits.

[*Français*]

Les petites et moyennes entreprises vont devenir, avec Investissement Canada, des cibles privilégiées des prises de contrôle étranger. La clause qui exempte les prises de contrôle des petites et moyennes entreprises de toute analyse est probablement la clause la plus dangereuse du projet conservateur.

Monsieur le Président, le parti progressiste conservateur vendra les compagnies d'État à leur concurrent le plus dangereux, permettra la prise de contrôle de nos petites et moyennes entreprises par des intérêts qui les exploiteront à fond avant d'aller s'installer ailleurs.

[*Traduction*]

Au lieu de dire que le Canada ouvre ses portes aux investisseurs, nous devrions dire que le Canada est sur le point d'être bradé par les conservateurs.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je désire participer au débat de l'amendement qui propose de reporter à six mois l'étude du projet de loi C-15. Je pense que cet amendement est judicieux parce qu'il fournit au gouvernement l'occasion de reconsidérer sa position.

Je ne pense pas qu'il y ait un seul député ou même un seul citoyen canadien qui n'ait pas ressenti une certaine fierté quand nous avons rapatrié la Constitution. Je pense qu'au fond d'eux mêmes les Canadiens ont commencé à sentir qu'ils étaient Canadiens, que le Canada avait les moyens de modifier sa Constitution. C'était une question de maturité que de pouvoir décider de la façon dont notre pays allait être gouverné. Je crois que c'est une chose très importante pour la fierté nationale.

La maturité des Canadiens peut s'exprimer d'une autre façon, par exemple, en contrôlant notre destinée économique, autrement dit, en étant capables d'orienter notre économie ainsi que la façon dont elle croît et se développe. Hélas, c'est une chose qui a fait défaut. Je pourrais citer comme exemple la montée des taux d'intérêt en 1982. De toutes parts, on demandait au gouvernement de tenter quelque chose pour contrôler les taux d'intérêt. Le gouvernement en place, un gouvernement libéral, ne cessait de répondre qu'il ne pouvait rien faire parce que tout cela était décidé à Washington et à Wall Street. C'est donc l'économie américaine qui fixe les taux d'intérêt au Canada. C'est encore l'économie américaine qui, d'une façon générale, détermine comment vont les choses au Canada. Nous souhaitions tous vivement que la reprise économique aux États-Unis favorise une baisse des taux d'intérêt, et que les Canadiens puissent profiter de ce fléchissement.

Entre autres choses, la maturité économique consiste à orienter les investissements étrangers au Canada. Nous devrions pouvoir déterminer si ces investissements sont favorables aux intérêts des Canadiens. Ayant moi-même immigré au Canada pour m'y établir, j'estime que c'est un privilège que d'être citoyen canadien. Je me rends compte qu'il est possible de contribuer à l'évolution du Canada. Les immigrants le croient. Et c'est de cette façon que nous devrions envisager les investissements étrangers. Ce ne devrait pas être des investissements de passage, fructueux mais fugitifs.

• (1210)

Je pense que le développement du Canada devrait être une condition à ces investissements. Naturellement, comme n'importe quel Canadien, les investisseurs étrangers peuvent retirer des bénéfices. Il est donc important de scruter chaque investissement étranger, car nous ne pouvons supposer que nos bons amis les Américains sont toujours dignes de foi. Nous savons qu'il est arrivé que ces bons amis aient fait des choses pas très plaisantes pour les Canadiens. Par exemple, la CIA a payé des psychiatres canadiens pour faire des expériences sur les Canadiens.

Par ailleurs, des sociétés mères étrangères ont déjà interdit à leurs filiales canadiennes de commercer avec d'autres pays parce que le gouvernement des États-Unis n'acceptait pas la doctrine politique de leurs gouvernements. Je songe entre autres choses, à la vente de véhicules Ford à Cuba. Le gouvernement américain a demandé à la Société Ford d'ordonner à sa filiale canadienne de s'abstenir de commercer avec Cuba à cause de l'embargo décrété par les États-Unis. Le très honorable John Diefenbaker, ancien premier ministre a toujours refusé d'adopter une telle attitude et pourtant, une loi américaine était appliquée à une filiale canadienne ici même au Canada. De même, la Robin Hood Flour, une filiale canadienne, a dû s'abstenir de commercer avec la Chine rouge comme on l'appelait alors. Pourtant, nous avions reconnu le gouvernement de la Chine dès 1970.

Ce sont là des exemples de mesures pas très amicales prises par nos bons amis. Il arrive parfois que les Américains, emportés par leur sentiment de puissance, considèrent certains pays tel le Canada, comme le prolongement d'eux-mêmes. C'est la souveraineté du Canada qui est mise en cause et voilà pourquoi un certain contrôle est nécessaire.

Il vaut la peine de noter que c'est à Washington que le nouveau premier ministre progressiste conservateur (M. Mulroney) a fait son premier voyage pour aller rendre hommage au roi Ronald. En second lieu, il est allé s'entretenir avec les financiers de Wall Street . . .

M. Stewart: Où il est chez lui.

M. Rodriguez: Un député conservateur d'en face affirme qu'il est chez lui là-bas.

M. Stewart: C'est vrai.

M. Rodriguez: Il est allé garantir aux banquiers que le Canada était à vendre. Les conservateurs ont fait la même tentative en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Le gouvernement créditiste de Bill Bennett a ouvert les portes de la Colombie-Britannique. Il l'a mise en vente. Les investisseurs étrangers se sont présentés, ont pris tout ce qu'il y avait à prendre et se sont enfuis. A l'heure actuelle, cette province connaît l'un des taux de chômage les plus sévères du pays. C'est une province extraordinaire qui offre de grandes possibilités, mais elle est littéralement dévastée par le chômage et le marasme économique.

Il est évident que le gouvernement s'incline devant les monopoles impérialistes de Wall Street. Il ne fait aucun doute qu'il doit donner l'assurance aux financiers de Wall Street que notre pays est à vendre pour attirer les investissements étrangers au Canada. Le gouvernement leur a garanti que ces investissements ne seraient soumis à aucun examen.

Dans toutes les démocraties occidentales développées, on applique une sorte de processus d'examen. Par exemple, le Japon possède une agence d'examen très efficace. En Australie, une commission d'examen est chargée de passer au crible les investissements étrangers. Notre pays a besoin d'une procédure d'examen convenable pour s'assurer que les investisseurs qui viennent dans notre pays servent bien ses intérêts supérieurs et ne cherchent pas simplement à l'exploiter au maximum avant de se retirer en laissant les Canadiens payer les pots cassés.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'interviens pour appuyer l'amendement tendant à reporter de six mois l'étude du projet de loi. La loi sur investissement Canada déposée dernièrement, le projet C-15, constitue une tentative de la part du gouvernement fédéral en vue d'exercer un contrôle et une surveillance moins stricts à l'égard des investissements étrangers au Canada. Ce projet de loi aura pour effet de diminuer de 90 p. 100 par rapport aux dispositions actuelles de la loi sur l'AEIE, le nombre de transactions faisant l'objet d'un examen. La nouvelle loi exemptera totalement la plupart des nouveaux investissements de tout examen et restreindra le mandat du nouvel organisme à l'examen des achats de sociétés par des étrangers. Du fait de ces dispositions, la mainmise étrangère sur l'économie canadienne augmentera.

Je partage l'avis du député qui m'a précédé au sujet de la . . .

[*Français*]

. . . fierté canadienne qui commence à se manifester, et tant mieux pour cela.

[*Traduction*]

Depuis le début des années 70, le taux de mainmise étrangère a diminué. Cette amélioration est attribuable en partie à l'AEIE et au Programme énergétique national.

Le gouvernement prétend que la nouvelle loi vise à supprimer les conséquences néfastes de ces mêmes programmes. Comme le but avoué de ces nouvelles dispositions législatives est d'accroître l'investissement étranger direct au Canada, il est utile d'examiner les répercussions que la mainmise étrangère sur notre industrie risque d'avoir pour notre économie. Premièrement, examinons certains aspects de cette loi. Prenons par exemple le domaine de la culture. L'agence a le droit d'examiner tous les investissements dans les secteurs délicats sur le plan culturel. Même si ce secteur n'a pas été clairement défini, il englobe néanmoins les médias et les télécommunications.

[*Français*]

Cela est inquiétant parce que cela touche notre vie culturelle et je pense qu'il faut au moins avoir une définition plus élargie, plus étoffée pour prévoir la préservation de ce qui est «nous» en tant que Canadiens.

[*Traduction*]

En deuxième lieu, à propos de la recherche et du développement, on a prétendu que le secteur manufacturier canadien est faible au point de vue technologique, que ce secteur occupe une place relativement modeste dans l'économie canadienne, selon les normes de l'OCDE, et que ses efforts en recherche et développement sont plutôt anémiques par rapport à ceux d'autres pays industrialisés. D'après les données exposées dans «Une nouvelle direction pour le Canada», le financement de la recherche et du développement par le secteur privé au Canada se classe bon dernier avec .8 p. 100 parmi les pays de l'OCDE. Le Conseil des Sciences du Canada faisait remarquer il y a longtemps la relation étroite entre notre médiocrité dans le domaine de la recherche et du développement et l'importance de l'emprise étrangère sur l'économie. Les sociétés internationales ont tendance à concentrer les travaux de recherche et de développement soit dans leur pays d'origine soit à l'endroit où se trouve leur marché le plus important. Ces deux facteurs sont préjudiciables aux travaux de recherche et de développement au Canada et, à mon avis, il s'agit d'un problème très grave.

D'après le Conseil des sciences du Canada, les sociétés étrangères font moins de recherches ici que les sociétés canadiennes. A mesure que l'emprise étrangère s'intensifiera au détriment des sociétés canadiennes, les possibilités d'emploi pour notre main-d'œuvre diminueront dans ce domaine. Qu'arrivera-t-il à tous nos étudiants qui s'orientent actuellement dans le domaine des sciences et de la recherche? Il faut y songer. L'exode des cerveaux nous inquiétera-t-il et songerons-nous à son incidence sur la recherche et le développement?

Sous ce rapport, il est particulièrement opportun de faire remarquer que l'achat des petites entreprises ne sera assujetti à aucun examen aux termes de la nouvelle Loi concernant l'investissement au Canada. Néanmoins, ce sont précisément ces sociétés qui font le plus de travaux de recherche et de développement et innovent dans notre régime économique. Cela pourra être particulièrement dangereux dans l'industrie de haute technicité où nous avons prouvé que nous possédions des compétences hors pair. Songeons combien nous étions fiers du Canadarm lors des vols de la navette spatiale. Ce sont les petites sociétés comme celles-là, d'une valeur inférieure à 5 millions de dollars fixée par le ministre, qui souffriront de l'incidence de cette mesure. Nous subirons des pertes bien réelles. Que gagnerons-nous? C'est un point très important.

• (1220)

A mon avis, nous avons besoin de ce délai, afin d'étudier à fond l'incidence de cette mesure sur l'autonomie canadienne. En permettant à des sociétés américaines d'acheter des petites compagnies canadiennes, de les fusionner dans leur organisation générale au détriment de la main-d'œuvre canadienne, nous desservirons nos propres intérêts. Ce projet de loi ne vient aucunement en aide à la petite entreprise qui, nous le savons tous, est le principal moteur de la relance et du développement au Canada. C'est sur elle que nous comptons pour revitaliser notre économie.

Je tiens à rappeler que le parti libéral ne s'oppose pas à l'investissement étranger. Il accueille volontiers les investisseurs étrangers à titre d'associés dans l'économie canadienne, mais il refuse de leur céder les rênes. Par l'intermédiaire de l'AEIE qui pouvait avoir mauvaise réputation, mais dont les résultats n'ont pas été médiocres, le gouvernement précédent a pu négocier certains avantages en faveur des travailleurs canadiens. Ce projet de loi supprime cette protection qui me semble indispensable si le Canada ne veut pas devenir l'esclave des États-Unis. Notre chef a répété à maintes reprises que nous sommes disposés à faire des marchés, mais que nous ne sommes pas prêts à vendre notre pays. Il est bon de le rappeler. J'estime que nous devons conserver notre perspective à nous.

Selon Glen Williams, de l'Université Carleton, les filiales canadiennes se sont toujours vu imposer, par la maison mère américaine, des restrictions à l'exportation et l'on peut probablement dire que les exportations de 75 p. 100 de toutes les filiales canadiennes sont strictement contrôlées par la société mère. C'est grave pour un pays comme le Canada dont le revenu national dépend tellement des exportations.

Ce sont les Américains qui se sont plaints le plus, mais ce sont eux qui préservent le plus jalousement leurs intérêts. Une étude récente de l'Institut Brookings démontre que le pourcentage des biens manufacturés américains protégé par des restrictions non tarifaires—quotas ou autres—est passé d'environ 20 p. 100 en 1980 à 35 p. 100 en 1983. En vérité, les États-Unis sont tout aussi nationalistes que nous lorsqu'il est question d'économie.

Ce que les conservateurs essaient de faire avec ce projet de loi, c'est de présenter sous un nouvel emballage une mesure législative qui a donné d'excellents résultats. Au cours des cinq dernières années, plus de 92 p. 100 de toutes les demandes faites à l'AEIE ont été approuvées. On prétend que la mesure législative gênait les investissements étrangers, mais les statistiques ne le confirment en rien.

Regardons ce que disait un journaliste bien connu du *Toronto Star*. Selon lui, le ministre du Développement régional aurait annoncé que 90 p. 100 de tous les investissements étrangers ne seraient plus examinés. La notion d'avantage important sera remplacée par celle d'avantage net. Investissement Canada recherchera maintenant activement des investisseurs étrangers, plutôt que de négocier avec eux pour obtenir la meilleure affaire possible et, au lieu que ce soit le cabinet dans son ensemble qui décide des 10 p. 100 qui restent, les prises de contrôle les plus importantes que même les conservateurs jugent inopportun de laisser libres, la décision dépendra maintenant du ministre seul. Un seul ministre prendra des décisions touchant des milliards de dollars. Les préjugés d'un seul homme influeront sur l'avenir de milliers de travailleurs ou sur les intérêts de régions entières. Il n'y a jamais eu un tel déséquilibre entre le pouvoir et la capacité depuis que Caligula avait nommé son cheval comme conseiller. Je pense que c'est un aspect très important de ce projet de loi. Ce ne doit pas être ce qu'attendaient les députés et je ne pense pas non plus que ce soit pour ce genre de changement que les Canadiens ont voté. Il ne s'agit plus d'un processus démocratique.

Je voudrais attirer l'attention des députés sur d'autres facteurs qui ont aussi leur importance. La réglementation, tant fédérale que provinciale, a un effet direct sur le volume des investissements étrangers au Canada. Il ne suffit pas de modifier l'AEIE, qui ne représente que l'un des échelons de contrôle de notre économie. Les contraintes ne sont pas mentionnées dans ce projet de loi et le ministre n'en a pas parlé non plus. Peut-être que sa courte vue des problèmes canadiens l'empêche de les discerner. Il est vrai que nous devons augmenter notre productivité et nous imposer sur les marchés étrangers. Oui, emplois, croissance et développement. Mais lorsque l'on s'imagine que des mots suffisent à créer une atmosphère favorable et que l'on choisit de négliger les nombreux facteurs qui influent sur notre climat économique, les prévisions sont plutôt sombres et incertaines.

Je vois que l'heure avance. Je voudrais vous inviter, monsieur le Président, à étudier les autres facteurs qui importent lorsqu'on laisse les décisions aux hommes d'affaires. Je voudrais souligner la nécessité d'encourager les Canadiens à investir chez eux. Nous avons été victimes d'une fuite de capitaux.

M. Dick: C'était le gouvernement libéral.

Mme Finestone: Je pense qu'il y a des moyens qui peuvent empêcher cela et encourager les Canadiens à investir ici. J'estime que l'obsession à l'égard des investissements étrangers est injustifiée. Il y a toutes sortes d'autres moyens qui permettraient de créer un climat favorable. La structure fiscale, les relations syndicales, la réglementation, la présence de main-d'œuvre qualifiée et, puisque je parle de fiscalité, disons que l'impôt est particulièrement lourd au Canada et au Québec en tout cas.

Pour conclure, je voudrais rappeler que, de ce côté de la Chambre, nous sommes favorables à l'investissement étranger au Canada. Dans la mesure où il aide notre économie et crée des emplois tout en étant dans l'intérêt national. Malheureusement, je ne vois rien dans le projet de loi qui puisse aller dans ce sens. Il faut retarder l'adoption de cette mesure législative, de façon à pouvoir l'étudier de plus près, car elle semble faire partie des mystifications des conservateurs, comme toutes celles utilisées lors de la campagne électorale à propos de l'universalité ou de la création d'emplois. Les paroles du ministre ne sont qu'un écran de fumée qui se dissipera rapidement, laissant paraître les problèmes véritables auxquels le gouvernement devrait s'attaquer.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je suis fort heureux de pouvoir parler de ce projet de loi qui restreindra les possibilités d'intervention du Canada à l'égard des investissements étrangers. J'ai l'intention d'aborder cette question à trois titres différents. Je parlerai d'abord en tant que critique de mon caucus dans le domaine des relations fédérales-provinciales, puis comme critique du portefeuille du travail et enfin à titre de représentant d'une circonscription. Cette mesure me touche donc sur ces trois plans.

En tant que critique dans le domaine des relations fédérales-provinciales, je crains que, une fois cette loi adoptée, ni les provinces ni le gouvernement fédéral ne puissent réglementer ou contrôler les activités économiques qui relèvent de leur compétence respective. Nous nous retrouverons dans une situation qu'on a vue bien souvent: les décisions importantes qui influent sur l'expansion de l'économie, sur les perspectives d'emploi de nos enfants et sur l'exploitation de nos ressources seront prises ailleurs. Autrement dit, elles seront prises dans d'autres pays, dans les officines des conseils d'administration de sociétés dont le siège est généralement situé à l'étranger.

Il est de notoriété publique que les investissements étrangers ont nui aux Canadiens au cours de notre histoire. Certes, les capitaux étrangers ont permis de créer des emplois, de faire de la recherche et du développement. Personne ne nie non plus que, à cause des investissements étrangers, l'exploitation de nos matières premières a eu des retombées bénéfiques pour le Canada. Mais les statistiques laissent aussi entendre un autre son de cloche. Elles montrent que la recherche et le développement battent de l'aile lorsqu'un pays est dominé par la propriété étrangère. Elles rappellent aussi que les mises à pied sont plus nombreuses au sein de sociétés étrangères comparativement aux entreprises canadiennes. Des statistiques démontrent que nous avons indiscutablement essuyé des pertes nettes au titre des paiements de dividendes depuis 1926. A ce propos, nous accusions en 1983 des pertes de 9.4 milliards de dollars en versements effectués à des sociétés autres que les grandes sociétés nationales du Canada. Cela représente un hémorragie de capitaux pour notre économie, de l'argent qui aurait dû servir pour effectuer davantage de recherche et de développement et pour créer plus d'emplois.

Nous savons aussi, par expérience, que les sociétés qui appartiennent à l'étranger n'ont pas l'habitude de transformer nos matières premières en produits manufacturés. Autrement dit, elles extraient la matière brute et l'acheminement vers leurs installations centrales ou vers des usines situées dans d'autres pays. Si nous avions eu la haute main sur ces sociétés, les emplois auraient été plus nombreux dans les secteurs secondaire et tertiaire.

• (1230)

Nous n'avons droit qu'à dix minutes au cours de ce débat. C'est malheureux, car il y a un certain nombre de questions que je voudrais soulever. Cependant, je parlerai maintenant de quelque chose qui nous touche tous, que l'on siège de ce côté-ci de la Chambre ou de l'autre côté. En octobre dernier, j'ai écrit au premier ministre (M. Mulroney) au sujet d'une étude du Conseil des sciences du Canada qu'on ne peut certes qualifier de socialiste ou de favorable aux syndicats. Dans le cadre de cette étude effectuée donc par le Conseil des Sciences du Canada, on a examiné le rôle de l'investissement étranger au cours des nombreuses années pendant lesquelles le gouvernement libéral précédent a été au pouvoir. On a tiré des conclusions très intéressantes. Tout d'abord, on s'est aperçu que, généralement, les sociétés étrangères ne consacraient pas à la recherche et au développement autant d'argent qu'elles en recevaient à cette fin des gouvernements fédéral ou provinciaux, contrairement aux sociétés canadiennes.

Cette étude, effectuée par Frank Longo pour le Conseil des Sciences du Canada, a permis d'établir que c'est ce qui se produit depuis de nombreuses années au Canada. En d'autres termes, les sociétés étrangères consacrent les avantages fiscaux, les subventions ou autres qu'elles peuvent obtenir du gouvernement à des travaux de recherche et de développement, mais elles n'investissent pas leur propre argent. Quand elles le font, c'est dans d'autres pays que le Canada.

Qu'est-ce que cela veut dire pour les Canadiens? Cela signifie que la recherche et le développement n'ont pas été effectués ici. Cela signifie également que les Canadiens ont moins de chance de tirer profit de la recherche et du développement. Cela signifie enfin que nos jeunes perdent la possibilité de travailler dans le domaine de la recherche et du développement, car la majeure partie de l'argent dépensé par des firmes étrangères l'est à l'étranger. Les Canadiens n'ont d'autre choix que de s'expatrier lorsqu'ils veulent travailler dans le domaine de la recherche et du développement dans ces sociétés. Ainsi, les nombreux emplois découlant de la recherche et du développement ne seront pas créés au Canada. Nous sommes perdants à bien des égards lorsque les sociétés refusent d'effectuer des travaux de recherche et de développement chez nous.

L'étude Longo a permis de découvrir une autre chose très intéressante, à savoir que la grande majorité des entreprises étrangères ont effectué bien moins de travaux de recherche et de développement, que ce soit avec ou sans subventions gouvernementales, que les sociétés canadiennes. Elles ne consacrent pas à ces domaines autant qu'elles reçoivent du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux, contrairement aux sociétés canadiennes et, en outre dans l'ensemble, ces sociétés étrangères ne font même pas autant de travaux de recherche et de développement chez nous. Cette étude a été dirigée par l'ancien chef du parti libéral provincial en Ontario, qui n'est pas connu pour ses tendances de gauche ou ses opinions radicales. En fait, sur bien des points, il s'est révélé être à la droite du parti conservateur.

M. Boudria: Allons, allons!

M. Murphy: Je sais que c'est difficile à croire, mais il y a certainement des libéraux qui sont plus à droite que le parti conservateur. Quoi qu'il en soit, dans cette étude, on a examiné le bilan du gouvernement libéral précédent. On a établi que l'investissement étranger nous faisait perdre des capitaux dans le domaine de la recherche et du développement et dans celui des débouchés pour nos jeunes.

Que fait le gouvernement conservateur à ce sujet? Il affirme que même si la surveillance laxiste exercée dans le passé ne donnait pas de bons résultats, il faut y mettre fin et la relâcher encore plus, afin que les sociétés étrangères aient davantage les coudées franches à l'avenir.

Je viens d'une circonscription qui renferme de nombreuses ressources naturelles. Le taux de chômage est très élevé parmi les femmes, les jeunes et les autochtones. Si nous relâchons la surveillance des sociétés étrangères, qui ont la mainmise sur tant d'industries et de sociétés dans le domaine des ressources naturelles, il s'ensuivra qu'à l'avenir nous aurons encore moins notre mot à dire sur ce qui se passe au Canada, et plus particulièrement dans ma circonscription.

C'est pourquoi je crois que l'amendement tendant à reporter à six mois l'étude de ce projet de loi mérite d'être adopté. Nous pourrions alors examiner non seulement les études du Conseil

des Sciences du Canada, mais d'autres données qui montrent que nous ne pouvons nous permettre de relâcher davantage la surveillance très limitée que nous exerçons à l'heure actuelle.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, moi aussi je suis heureux de participer au débat sur l'amendement au projet de loi C-15 proposé par notre parti. Le Parlement et le pays ont besoin de ce délai pour étudier cette mesure législative. Le projet de loi vise pour l'essentiel à éliminer l'AEIE pour la remplacer par un nouveau mécanisme régissant les investissements, qui sera connu sous le nom d'Investissement Canada, et, par le fait même, de modifier profondément la façon dont le nouveau gouvernement conservateur s'occupera de la question des rachats d'entreprises.

En réalité, le projet de loi C-15 montre une fois de plus que le gouvernement s'intéresse davantage aux relations publiques qu'aux résultats concrets, puisqu'il est prêt à sacrifier la planification économique à long terme et notre souveraineté économique pour tenter de se créer une image à court terme.

Le ministre qui a présenté le projet de loi à la fin de l'année dernière a fait la déclaration suivante dans un communiqué:

> Nous sommes de nouveau prêts à faire des affaires. Grâce à ce projet de loi, le monde saura que le Canada recommence à accueillir favorablement les investissements.

De quel monde le ministre voulait-il parler? Où était-il donc ces dernières années? Notre pays a toujours été prêt à faire des affaires et il n'a jamais cessé de bien recevoir les investissements. Dans le cas contraire, nous n'aurions pas aujourd'hui un pays qui, dans l'ensemble, est très prospère et florissant. Sur le plan des investissements, sous un gouvernement libéral et en particulier depuis la création de l'AEIE, le Canada, comme tout autre pays, tenait à accorder la priorité à ce qui était bon pour le Canada et les Canadiens. Est-ce là une attitude négative? N'est-ce pas ainsi qu'un pays peut gagner le respect des milieux d'affaires internationaux?

L'AEIE, créée par un gouvernement libéral, était un instrument de politique essentiel et bien conçu qui visait à faire en sorte que les investissements étrangers procurent au Canada d'importants avantages. L'AEIE permettait aux Canadiens de négocier en position de force avec toutes sortes d'entreprises multinationales. A ce propos, je voudrais donner l'exemple de la société Getty Oil qui a racheté en 1980 86 p. 100 de l'actif de la compagnie Canadian Reserve Oil and Gas Ltd. La première demande présentée par la société Getty à l'AEIE en 1981 avait été rejetée. Grâce aux négociations sérieuses qui s'ensuivirent, une transaction plus bénéfique pour le Canada fut approuvée seulement un an plus tard. La société Getty s'engageait notamment à ramener sa part des actions de la compagnie canadienne à 50 p. 100 et à dépenser 5 millions de dollars en quatre ans pour exploiter des gisements connus. Les deux sociétés s'engageaient à dépenser des millions de dollars en prospection et en exploitation pendant un certain nombre d'années. En outre, elles acceptaient d'acheter des biens et des services canadiens quand elles pouvaient se procurer ces derniers à des prix concurrentiels, de même qu'à accorder des bourses par l'intermédiaire d'universités canadiennes. Enfin, au moins 80 p. 100 des administrateurs des deux sociétés devaient vivre au Canada et être d'origine canadienne. La compagnie Getty s'engageait également à transférer certaines technologies au Canada et à y financer des recherches.

Cet exemple montre parfaitement que l'AEIE contribuait énormément à s'assurer que les investissements étrangers étaient bénéfiques non seulement pour l'investisseur, mais pour le Canada.

• (1240)

L'AEIE n'a jamais eu pour but de gêner les investisseurs étrangers, mais plutôt de répondre aux besoins et aux aspirations de notre pays. Il convient de noter que depuis sa création en 1974, comme on l'a déjà dit, l'AEIE a approuvé en moyenne 92 p. 100 des demandes. Ce chiffre montre clairement que les investisseurs étrangers non seulement voulaient investir au Canada, mais qu'ils l'ont fait énormément et qu'ils étaient prêts à satisfaire aux critères fixés par L'AEIE. Bref, ces investisseurs ont reconnu qu'il était normal que leurs investissements entraînent une création d'emplois au Canada et stimulent la recherche et le développement dans notre pays, de même que les exportations canadiennes. Notre parti et les Canadiens se demandent pourquoi les choses devraient être différentes aujourd'hui.

Il est peu vraisemblable que l'AEIE ait découragé véritablement des investisseurs étrangers qui avaient vraiment l'intention d'investir des capitaux au Canada. D'ailleurs, dans une étude publiée en avril dernier, le Conference Board estimait que l'AEIE n'avait exercé un effet dissuasif que pour 11 p. 100 des investissements étrangers, et ce, surtout pour une question de délais.

Qui plus est, les données de Statistique Canada montre que l'AEIE n'a pas freiné les investissements américains au Canada. En fait, l'afflux brut d'investissements américains directs au Canada a continué à augmenter pendant l'existence de l'AEIE. Cet afflux brut a oscillé entre 1 milliard et 1.4 milliard de dollars pendant la majeure partie des années 70, avant d'augmenter d'une façon vertigineuse en 1980 et 1981.

Le gouvernement a dépeint aveuglément l'Agence d'examen de l'investissement étranger comme l'ennemi des investissements étrangers et il prétend que la suppression de cette agence et son remplacement par Investissement Canada marquera un nouveau départ, mais si l'on examine rapidement les faits et les chiffres, on se rend compte que ce n'est pas vrai. Rien n'est moins vrai.

D'après le projet de loi, les acquisitions directes par des non Canadiens d'entreprises canadiennes dont les avoirs s'élèvent à moins de 5 millions de dollars ne font pas l'objet d'un examen. Les reprises indirectes résultant de l'acquisition de maisons mères situées hors du Canada non plus, lorque la filiale canadienne a des avoirs de plus de 50 millions. Cette situation préoccupe beaucoup les petites entreprises canadiennes, surtout dans le secteur de la technologie de pointe, où la concurrence s'accentue. Le gouvernement favorisera la reprise des entreprises situées en-dessous de ces seuils. Que gagnera en réalité le Canada si ces petites entreprises risquent davantage de devoir fermer leurs portes? Que gagnerions-nous si ces emplois canadiens n'étaient pas garantis? Que pourra faire le gouvernement du Canada pour éviter de telles difficultés économiques? Quelle initiative le gouvernement peut-il prendre pour garantir des avantages au Canada et pour garantir des emplois pour tous les Canadiens? Malheureusement, la réponse à ces questions, ou à d'autres, est que le gouvernement actuel ne veut pas tenir les engagements qu'il a pris à l'égard des petites entreprises.

Ces concessions économiques ne seront plus possibles avec Investissement Canada. Bien des entreprises situées en-deçà

des nouveaux seuils sont peut-être petites, mais ensemble, elles constituent le moteur et l'esprit qui sont à la base de la création de nouveaux emplois au Canada.

Ce qui vient encore aggraver les injustices que crée Investissement Canada, c'est le fait que les reprises importantes qui dictent le sort de milliers de travailleurs canadiens et qui menacent les intérêts de régions entières seront dorénavant à la merci d'un seul ministre. Au sein de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, ces responsabilités seraient partagées par tout le cabinet afin de tenir compte des différentes disciplines, des différents intérêts et des différents besoins régionaux, et de les comprendre. En fin de compte, la perspective était bien plus vaste. Du fait qu'une décision portant sur des milliards de dollars dépendra d'un seul ministre, on centralise le pouvoir comme on ne l'a jamais fait auparavant et on impose de terribles limites en omettant de tenir compte de tous les intérêts en jeu.

Non seulement l'idée que l'Agence d'examen de l'investissement étranger a découragé les investissements étrangers est un mythe fabriqué de toutes pièces, perpétué par les conservateurs, mais on a par ailleurs l'impression que pour le moment, les États-Unis sont peu susceptibles de se mettre à investir activement à l'étranger. Cette idée de plus en plus répandue a été reprise dans un article fascinant paru dans le *Globe and Mail* du 20 décembre 1984, dans lequel d'éminents banquiers d'affaires new-yorkais prétendent que «ceux qui attendent que des investissements étrangers créateurs d'emplois soient faits au Canada ne devraient pas retenir leur souffle. N'allez pas croire que beaucoup de gens attendent à la frontière l'occasion de venir au Canada avec des sacs d'argent.

Par conséquent, compte tenu de ces perspectives d'investissements et du fait que l'Agence d'examen de l'investissement étranger n'a pas découragé les investissement étrangers, on se demande pourquoi on étudie le projet C-15 et comment le pays peut se développer et profiter de la création d'Investissement Canada. Investisssement Canada est le premier projet de loi important du gouvernement, et il montre très vite aux Canadiens quelles sont les tendances philosophiques du parti conservateur qui le bloquent. Un débat où l'on compare l'Agence d'examen de l'investissement étranger et Investissement Canada est un exemple classique qui permet de faire la distinction entre l'attitude d'un gouvernement libéral et celle d'un gouvernement conservateur.

En premier lieu, l'Agence d'examen de l'investissement étranger était un instrument au service du pays; elle visait à aider les Canadiens et à garantir et promouvoir la souveraineté économique du Canada. Investissement Canada ne fera ni l'un ni l'autre. Deuxièmement, on considérait les investissements étrangers comme un secteur indispensable de l'économie, mais l'Agence d'examen de l'investissement étranger était une initiative canadienne visant à accorder la priorité aux Canadiens; elle visait à inciter les Canadiens à se fixer des objectifs, à augmenter leur vitalité et à les pousser à prendre des initiatives. Avec Investissement Canada, on continuera à reprocher au Canada de manquer de dynamisme et de ne pas avoir le courage de provoquer le changement, comme on le fait souvent. Troisièmement, l'Agence d'examen de l'investissement étranger ne reléguait pas le Canada au second plan; elle considérait le Canada et les États-Unis comme des colocataires du continent nord-américain. Investissement Canada considère les États-Unis comme le propriétaire et le Canada comme le locataire, comme le subalterne.

J'ai autre chose à dire, mais je crois que mon temps de parole est écoulé.

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, au nom de mes concitoyens de Nepean-Carleton, je me réjouis de prendre la parole pour m'opposer à cet amendement et appuyer le projet de loi à l'étude. Celui-ci se fonde sur le principe que les investissements sont essentiels à la croissance économique et à la création d'emplois, et qu'ils sont la clef du progrès technologique.

J'ai été renversé d'entendre les propos que certains députés ont tenus ce matin en faveur de l'Agence d'examen des investissements étrangers, surtout à la suite de l'article émanant de la Presse canadienne et qui a paru la semaine dernière, intitulé «Le Canada au dernier rang». Je voudrais en citer quelques passages à l'intention des députés:

> Selon une étude sur la concurrence internationale parue lundi, sur 28 pays le Canada occupe le septième rang pour sa compétitivité, mais il est bon dernier pour ce qui est d'accueillir les investissements étrangers.
>
> L'étude reprenait les critiques maintes fois entendues, selon lesquelles, de tous les pays le Canada est sans doute le plus réfractaire aux investissements étrangers.

L'Agence d'examen a probablement beaucoup contribué à répandre cette opinion parmi les investisseurs éventuels. Pour la circonscription de Nepean-Carleton, qui se compose surtout de petites entreprises et qui constitue le haut lieu de la technologie de pointe au Canada, ce projet de loi concernant l'investissement au Canada est particulièrement de bon augure. Dans la technologie de pointe il faut recueillir rapidement des capitaux. Les entreprises de ce secteur n'ont que de douze à dix-huit mois pour se retourner. Il importe aussi que ces dernières puissent procéder à un échange de licences en toute célérité. Les chefs d'entreprise dans le secteur des PME et de la technologie de pointe, dans Nepean-Carleton, souhaitent que cette mesure entre en vigueur au plus tôt.

Je voudrais maintenant parler brièvement des conséquences du projet de loi sur le secteur minier au Canada. Je constate avec plaisir que le ministre d'État aux Mines (M. Layton) est présent aujourd'hui à la Chambre. Le gouvernement et le Canada ont la chance de pouvoir compter sur ce ministre pour donner à ce secteur important une orientation tant législative que politique.

• (1250)

Nous sommes le troisième plus grand centre minier du monde, après les États-Unis et l'Union soviétique. La production de nos puits ou usines enrichit le pays de 33 à 35 milliards de dollars par an. Cette nouvelle richesse représente environ 30 p. 100 des exportations nettes du Canada. L'industrie est soumise à une concurrence extrêmement forte. Elle doit faire face à toute une variété de problèmes, dont un grand nombre sont reliés au secteur des investissements. Je voudrais pendant quelques instants vous exposer quelques-uns de ces problèmes.

Au Canada, il faut quatre ou cinq ans pour découvrir un gisement de minerai de fer d'importance. Ce programme de prospection, évalué en fonction de chaque nouvelle découverte, coûte autour de 25 à 30 millions de dollars par gisement. Par ailleurs, la mise en valeur de ces établissements miniers de

classe mondiale peut coûter entre 200 et 400 millions de dollars, soit des capitaux énormes pour le portefeuille de placements de qui que ce soit.

L'industrie minière a besoin de beaucoup de capitaux. Il y a également une chose dont la Chambre des communes et ceux d'entre nous qui légifèrent dans le domaine minier devraient prendre bonne note, à savoir que le facteur temps joue un rôle considérable dans l'exploitation d'une mine. La prospection dure de trois à cinq ans. La planification d'une nouvelle mine exige deux ou trois ans de plus et il faut sans doute au moins cinq années encore pour aménager la mine, l'usine, l'infrastructure communautaire et tous les autres éléments d'un grand complexe minier. La mine entre alors en production et a besoin d'au moins dix, quinze ou vingt ans de stabilité pour pouvoir produire.

Ce que je tiens à souligner, c'est qu'il peut s'écouler au moins vingt à trente ans entre le moment où vous commencez à investir votre argent dans une mine et celui vous obtenez un plein rendement de la mine en question. Par conséquent, pour que l'industrie minière puisse se développer et prospérer, il faut une certaine stabilité dans le régime fiscal et les investissements.

La pléthore de mesures législatives régissant la fiscalité et les investissements a été l'une des principales sources de problèmes de l'industrie minière à compter de 1971, 1972 et 1973. Cela a eu tendance à la ralentir et à lui faire perdre confiance dans les législateurs et les décideurs canadiens. J'espère que grâce au nouveau projet de loi à l'étude, nous pourrons donner à l'industrie minière canadienne l'occasion d'attirer au Canada une grande quantité de nouveaux capitaux et que nous rejetterons rapidement l'amendement à l'étude pour adopter cette excellente mesure dont le secteur de l'entreprise, de la haute technologie et des mines et, en fait, tous les Canadiens ont désespérément besoin.

Des voix: Bravo!

M. Simon de Jong (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je me réjouis moi aussi de pouvoir prendre part au débat de l'amendement proposé par le parti libéral et visant à renvoyer à six mois la deuxième lecture du projet de loi C-15 relatif aux investissements étrangers au Canada. Après avoir entendu les interventions de certains députés, je suis quelque peu étonné—même si cela ne devrait pas me surprendre—de constater que certaines des théories économiques que j'ai entendues remontent tout droit au XIX^{e} siècle et s'apparentent aux théories de l'époque sur les réalités politiques et économiques. Je trouve également étonnantes certaines des interventions que j'ai entendues de la bouche de mes collègues libéraux. D'une part ils s'attribuent le grand mérite de la loi créant l'AEIE tandis que de l'autre ils se mettent en quatre pour prouver que l'AEIE n'a en fait ni bloqué ni gêné les investissements étrangers au Canada.

Tous ceux qui sont au fait de l'histoire politique du pays savent bien que c'est le Nouveau parti démocratique qui a vraiment suscité à la Chambre au début des années 70 la pression publique et politique qui a finalement forcé les libéraux à proposer la création de cet organisme. Nous avons assisté depuis à une érosion constante de l'AEIE au fil des dernières années.

Il n'est donc absolument pas surprenant qu'au cours des dernières années, l'AEIE ait approuvé de 95 à 98 p. 100 de toutes les acquisitions de sociétés canadiennes par des investisseurs étrangers. Il n'est donc pas étonnant qu'après toutes ces années de gouvernement et d'administration—ou devrais-je dire de mauvaise administration—de l'économie canadienne par les libéraux, le Canada connaisse, par habitant, davantage de participation étrangère à la propriété et à la maîtrise de son économie que n'importe quel autre pays industrialisé au monde. Voilà pourquoi j'ai été quelque peu surpris d'entendre le député de Nepean-Carleton (M. Tupper) prétendre que le Canada était le pays le moins accueillant pour les investissements étrangers. Vous parlez d'un manque d'accueil!

Notre pays, ou tout au moins une bonne partie du pays, est déjà sous la domination des investissements étrangers et connaît déjà, par habitant, un degré plus élevé de propriété étrangère que n'importe quel autre pays industrialisé au monde. Or cela ne suffit pas pour nos amis conservateurs. Que veulent-ils de plus? Veulent-ils que les étrangers en soient propriétaires à 100 p. 100? Veulent-ils tout simplement le vendre tout entier? Veulent-ils que notre pays soit dominé tout entier par les sociétés multinationales? Veulent-ils que l'économie canadienne soit totalement asservie à l'étranger? Où vont-ils s'arrêter? Jusqu'où faut-il aller? Jusqu'à quel point allons-nous vendre notre économie? Ne détenons-nous pas déjà la palme à cet égard?

Je voudrais bien que certains de mes collègues conservateurs nous disent à quel point ils veulent que l'investissement étranger augmente au Canada. Cet investissement est sans aucun doute nécessaire. Cependant, cela s'applique seulement à certaines catégories d'investissements étrangers. Permettez-moi de présenter la question de cette façon: en tant que particulier, je pourrais être locataire toute ma vie et ne jamais posséder ma propre maison. D'un autre côté, je pourrais emprunter de l'argent à la banque, verser un acompte et finir par payer ma maison. Elle sera alors à moi. Ce qui se produit au Canada, c'est que nous sommes devenus des locataires dans nos propres maisons. Nous ne verrons jamais le jour où nous serons propriétaires de nos usines ou de nos mines si nous continuons à payer un loyer. C'est ce qui explique qu'en 1983, le Canada avait un déficit de 9.4 milliards de dollars sous forme de paiements d'intérêt et de dividendes.

Depuis que l'on a commencé à tenir des statistiques, en 1926, le Canada est un exportateur net de capitaux sous forme d'intérêt et de dividendes. En d'autres termes, même si l'investissement étranger rapporte des avantages immédiats à court terme, les gens n'investissent pas sans s'attendre à recevoir davantage que ce qu'ils ont investi. C'est un principe de l'économie qui remonte à Adam Smith. Je suis persuadé que mes collègues conservateurs sont bien conscients que quiconque investit au Canada s'attend à toucher des bénéfices. C'est le cas à l'heure actuelle. Les capitaux qui sortent du Canada sous forme de paiements de dividendes et d'intérêt découlant d'investissements passés sont supérieurs à ceux qui y rentrent. Si la solution consiste à emprunter davantage pour combler la différence, nous ne faisons alors qu'hypothéquer l'avenir.

Je signale qu'il est 13 heures, monsieur le Président. Je voudrais poursuivre mes observations un peu plus tard cet après-midi.

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

L'ENGAGEMENT DU CANADA

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, tout juste avant le congé de Noël, j'ai demandé au ministre de la Défense nationale (M. Coates) s'il avait recours à l'achat de l'appareil CF-18A et des six nouvelles frégates de patrouille pour rehausser le prestige de son parti auprès de l'OTAN, alors que ces décisions avaient été effectivement prises par le gouvernement libéral précédent et étaient en voie d'exécution.

Auparavant, lors de l'une des fréquentes absences du ministre de la Défense nationale, j'avais posé la même question au ministre suppléant de la Défense nationale qui est le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees). Ce dernier ne savait rien du discours prononcé par le ministre de la Défense nationale à l'OTAN, mais il a assuré à la Chambre que le ministre avait fait une déclaration fort satisfaisante et raisonnable à l'OTAN même s'il en ignorait la teneur.

Comme nous l'avons constaté depuis lors, le ministre de la Défense nationale s'est servi des décisions prises et du nouveau matériel acheté par le gouvernement libéral précédent pour tenter de donner l'impression à l'OTAN que ce tout nouveau gouvernement faisait une bonne besogne. Dans sa déclaration à l'OTAN, le ministre de la Défense nationale aurait dit:

> Nous mettons la dernière main au projet d'achat d'armes qui permettront à nos forces stationnées en Europe de contrer les menaces d'attaque à faible altitude. Nous substituons à tous nos appareils CF-104 en Europe des appareils CF-18 beaucoup plus perfectionnés. Nous nous proposons, en adoptant ce nouvel appareil, d'améliorer la préparation et la capacité opérationnelles du groupe aérien du Canada . . .

M. le Président: Je signale au député que son temps de parole est expiré.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE SUBVENTION DES FRAIS DE TRANSPORT DES CÉRÉALES FOURRAGÈRES

M. Pat Binns (Cardigan): Monsieur le Président, les éleveurs de bétail des Maritimes recommandent au gouvernement fédéral de relever la subvention des frais de transport des céréales fourragères à un niveau qui leur permettra de soutenir une concurrence équitable avec les éleveurs du reste du pays.

En 1941, le Programme de subvention des frais de transport des céréales fourragères couvrait 90 p. 100 de ce qu'il en coûtait pour transporter les grains de provende jusque dans les Maritimes. Or cette proportion n'a cessé de diminuer pour n'atteindre que 20 p. 100 en 1984. Durant la même période, les frais de transport ont quadruplé, ce qui a fait grimper injustement les prix des grains de provende dans l'est du pays. A cause de l'écart des prix des céréales fourragères, l'élevage des

porcs dans les Maritimes coûte maintenant $20 de plus par tête qu'en Ontario.

La survie de l'industrie de l'élevage du porc dans les Maritimes est de toute évidence menacée, et les éleveurs de vaches laitières, de volailles, de bovins et de moutons ont eux aussi à porter un lourd fardeau.

Si on ne remédie pas à ce problème, nous risquons de perdre de 4,000 à 5,000 emplois dans les industries de l'élevage du bétail et du traitement des produits alimentaires au cours des prochaines années. Je demande donc au gouvernement de mettre en œuvre un programme de péréquation des coûts des céréales fourragères pour les grains importés de l'Ouest et de l'Ontario, et pour les concentrés protéiques importés. Je recommanderais en outre que le ministère de l'Agriculture établisse un barème de primes à payer aux producteurs des Maritimes en fonction des taux élevés de production des céréales fourragères et des cultures protéiques.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA NOMINATION PAR LE GOUVERNEMENT DE REPRÉSENTANTS DES GROUPES ETHNIQUES

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur garde vivante une regrettable tradition que les gouvernements libéraux précédents ont fidèlement observée. Cette tradition—soit la nomination par le premier ministre de vieux amis et de fidèles partisans à des postes d'influence et d'autorité—a été consacrée pendant le congé de Noël quand le premier ministre (M. Mulroney) a fait plus de 90 nominations, dont 24 à des postes supérieurs de la Fonction publique et 66 à d'autres organismes comme des offices, commissions et cette bonne vieille planque, le Sénat.

Les nominations de représentants des groupes ethniques que le premier ministre avait promises brillent par leur absence. Les propos suivants ont été attribués au premier ministre:

> Le parti progressiste conservateur du Canada nommera des femmes et des hommes compétents et qualifiés qui incarnent notre diversité culturelle à des postes au sein d'organismes gouvernementaux, de sociétés d'État et aux échelons supérieurs de la Fonction publique.

De plus en plus de Canadiens se demandent et demandent au premier ministre: quand? De fait, la seule nomination d'un membre de nos communautés ethniques qui regroupent plus de huit millions de Canadiens a été celle d'un neurologue de la Saskatchewan, le Dr Efstathios Barootes, qui accède au Sénat.

A ce qu'on dit, le premier ministre est furieux qu'on ne lui ait pas soumis une plus longue liste de candidats appartenant aux communautés visibles. Pourtant, nous apprenons du président du Canadian Ethnocultural Council, M. Navin Parekh, qu'il a lui-même remis les curriculum vitae de 70 de ses membres les plus qualifiés au chef des nominations du premier ministre. Aucun de ces candidats n'a reçu de poste jusqu'à maintenant.

En ne choisissant aucune de ces personnes, le premier ministre est-il en train de dire qu'elles ne sont pas aptes à servir le Canada? J'espère sincèrement que non.

M. le Président: Je suis désolé, mais le temps de parole du député est expiré.

Article 21 du Règlement

VIA RAIL

LE RÉTABLISSEMENT DE L'ATLANTIQUE LTÉE

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de signaler au ministre des Transports (M. Mazankowski) ainsi qu'au gouvernement du Canada le bonheur et l'immense satisfaction que les citoyens de Fundy-Royal et du sud du Nouveau-Brunswick ont éprouvés à l'idée que les services de VIA Rail dans la région de l'Atlantique allaient reprendre.

Les habitants de ma circonscription et du sud du Nouveau-Brunswick se réjouissent de voir que le gouvernement les a écoutés et qu'il a voulu redresser un tort en restaurant un service efficace et rentable qui, par-dessus tout, était souhaité.

Il y a trois ans et demi, un gouvernement plus soucieux de sauver les apparences que de maintenir le service ferroviaire de voyageurs au Canada avait passé outre aux vœux de milliers de Canadiens qui s'étaient vigoureusement prononcés en faveur de la remise en service de cette ligne. Il avait également rejeté les conclusions du groupe de travail sur le service voyageurs au Canada que le parti progressiste-conservateur avait créé, et s'était furtivement soustrait à l'autorité de la Commission canadienne des transports, laquelle aurait fort bien pu empêcher la suppression de ce service. L'arrogance et l'arbitraire de ce gouvernement lui ont valu de languir maintenant dans l'opposition.

Les Canadiens auront donc de nouveau accès à une liaison entre Montréal, Saint-Jean et Halifax. Les voyageurs des provinces maritimes vont rendre ce service ferroviaire encore plus efficace et rentable. Enfin, les Canadiens ont obtenu un service qu'ils réclamaient.

En novembre 1981, j'étais à bord du train qui affectuait son dernier voyage entre Saint-Jean et Montréal. J'ai l'intention, le 1er juin, de prendre le train de la victoire et de célébrer avec les Canadiens la restauration de ce magnifique service.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES DÉLINQUANTS

L'APPLICATION DU CALENDRIER PRÉVU

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais vous parler d'une rumeur qui circule dans les milieux journalistiques au sujet de la loi sur les jeunes délinquants. Une réforme entreprise durant la dernière législature entre progressivement en vigueur selon des règlements stricts. Le 1er avril, certaines dispositions sont censées être étendues à tous les jeunes Canadiens de 16 et 17 ans qui tomberont alors sous le coup de la loi sur les jeunes délinquants.

Il y a quelques mois, Brian Smith, procureur général de la Colombie-Britannique, a signalé qu'il avait plus ou moins réussi à convaincre le solliciteur général (M. MacKay) de modifier la loi. Dernièrement, Gordon Walker, ministre de l'Ontario, a exhorté le gouvernement fédéral à retarder l'entrée en vigueur de l'application de cette loi aux jeunes de 16 et 17 ans.

Il est extrêmement important que le gouvernement s'en tienne au calendrier prévu. J'espère que le solliciteur général fera savoir au pays que le gouvernement n'a aucune intention de s'écarter de ce calendrier qui permettra d'uniformiser l'application de cette loi dans tout le pays à compter du 1er avril. Si la loi s'applique à des groupes d'âge différents selon les provinces, cela contreviendra à la Charte des droits et des libertés, une fois les articles concernant l'égalité entrés en vigueur.

En outre, en encourageant les gouvernements provinciaux—en refusant de faire une déclaration publique à ce sujet—à croire que l'application risque d'être retardée, le ministre risque d'empêcher la loi d'entrer en vigueur comme prévu, avec toutes les dispositions prises et tous les gouvernements provinciaux.

M. le Président: Je tiens à signaler au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

ON PROPOSE DE RENVOYER LA QUESTION AU COMITÉ

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Monsieur le Président, le 17 octobre dernier, à 15 h 30 environ, un appareil Piper Cheyenne portant le nº C-GAPT s'est écrasé à l'approche de l'aéroport international Lester B. Pearson, entraînant dans la mort tous ses passagers. Toute perte de vie en pareille situation est une tragédie, mais la brillante carrière et l'avenir prometteur du propriétaire de l'appareil, M. Grenville Martin, la rendent doublement affligeante. Lorsque nous apprenons que d'après tous les rapports, le pilote avait triché à propos de ses examens médicaux, ces pertes de vie nous semblent encore plus absurdes.

Je demande au ministre des Transports (M. Mazankowski) de songer sérieusement à renvoyer la question au comité permanent des transports pour que celui-ci ou l'un de ses sous-comités enquête et fasse rapport sur l'ampleur de ce genre de tricherie et recommande des moyens d'y mettre fin.

Étant moi-même pilote depuis plus de vingt-cinq ans et ne pouvant plus voler à cause d'un petit problème de santé, je suis très au fait de la lutte qui se joue dans ce domaine. Mais si de nouveaux règlements plus stricts contribuent à sauver ne serait-ce qu'une seule vie, cela en vaudra certes la peine.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

L'ANNULATION DES PROJETS DE RECHERCHE À GIMLI ET CHURCHILL (MANITOBA)

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, à un certain nombre de reprises, je suis intervenu à la Chambre pour parler de l'intention du gouvernement d'annuler les projets de recherche à Gimly et Churchill, au Manitoba, et j'ai demandé alors au premier ministre (M. Mulroney) et au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) de revenir sur cette décision.

Je voudrais ajouter à mes instances celles des professeurs du Département de Physique de l'Université de Toronto et également de l'Université de Calgary. Dans leurs lettres, ils écrivent ceci:

Article 21 du Règlement

Notre recherche vise à mesurer les gaz à l'état de traces qui sont importants dans les problèmes climatiques . . . Je devrai abandonner le fruit de cinq années d'efforts jusqu'à maintenant, sans compter le temps et les ressources nécessaires pour lancer un projet de recherche à l'avant-garde mondiale . . .

● (1410)

Nos installations sont maintenant au point et, à bien des égards, elles sont uniques au monde. L'annulation soudaine de ce programme signifie que les travaux de recherche d'étudiants visant à l'obtention d'un diplôme seront perturbés, que des accords internationaux seront rompus et que les découvertes scientifiques récentes ne seront pas exploitées, ce qui fera perdre aux scientifiques canadiens œuvrant dans le domaine de la recherche sur les ballons et les fusées leur rôle de chefs de file dans le monde.

Il s'agit là du résultat d'une seule compression gouvernementale, monsieur le Président, un programme qui coûte un million de dollars par année et dont l'annulation coûtera au gouvernement fédéral 10 millions de dollars, car on devra remettre l'emplacement dans l'état où on l'a trouvé au départ.

* * *

[*Français*]

L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE

L'IMPORTANCE D'ÊTRE SOLIDAIRES DANS LE BUT D'AMÉLIORER LA CONDITION DES JEUNES

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, je tiens à déplorer le comportement odieux de l'opposition, hier après-midi, à la Chambre alors que la ministre d'État (Jeunesse) (Mme Champagne) faisait une déclaration pour saluer l'Année internationale de la jeunesse.

Monsieur le Président, les députés de l'opposition ont été méprisants et mesquins envers la ministre qui a su garder son calme et sa dignité. Ce n'est pas par des attaques viles et mesquines sur le passé de la ministre qu'ils viendront à bout de sa fougue et de sa détermination. Les partis d'opposition ont raté une belle occasion de se ranger derrière la ministre pour signaler l'importance de l'Année internationale de la jeunesse. Ils auraient dû se montrer solidaires et prêts à travailler à améliorer la condition des jeunes, la relève de demain. Mais ils ont préféré, comme à l'habitude, faire de la petite politique en accusant de façon honteuse la ministre de tous les maux de notre société. Quel comportement irresponsable et qu'ont fait nos prédécesseurs pour les 500,000 jeunes qui sont sans travail au Canada?

Heureusement, monsieur le Président, je fais appel au bon sens et au bon jugement des jeunes qui sauront voir en notre ministre et en notre gouvernement des intervenants qui travailleront sans relâche à l'amélioration de leur avenir. Désormais, les jeunes sauront qui, en cette Chambre, est leur véritable allié.

M. Rossi: La ministre n'a rien fait.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LE DÉBAT SUR L'AVENIR DE LA TÉLÉVISION CANADIENNE POUR LES JEUNES—LA NÉCESSITÉ DE TENIR DES AUDIENCES PUBLIQUES

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, je demande au ministre d'État à la jeunesse (Mme Champagne) et au ministre des Communications (M. Masse) de faire des pressions au nom des jeunes Canadiens afin que le CRTC tienne des audiences publiques pour les émissions de télévision auxquelles nos adolescents ont présentement accès.

L'Office national du film parraine une demande au nom d'une fondation sans but lucratif qui se compose entre autres d'associations de jeunes, du grand public, en vue de mettre sur pied un service de télévision destiné aux jeunes.

Cette initiative vient d'être écartée par le CRTC qui élimine également la possibilité pour le public de participer au débat sur l'avenir de notre télévision pour les jeunes.

Je demande donc aux deux ministres de prendre en main l'avenir de notre jeunesse; je leur demande de permettre aux divers groupes de jeunes et d'adultes d'intervenir aux audiences du CRTC. Il est grand temps de montrer notre intérêt dans le domaine de la télévision pour une programmation canadienne plus adéquate destinée aux téléspectateurs âgés entre 12 et 17 ans.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

ON DEMANDE LE RETOUR DE L'ÉMISSION «THE FRIENDLY GIANT»

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, à une certaine époque, on pouvait prendre la parole pour parler d'une question urgente.

L'année 1985 est l'Année internationale de la jeunesse. C'est une année consacrée aux jeunes de tous les pays du monde, une année visant à offrir plus d'occasions aux jeunes du Canada et du monde entier, à porter un jugement et à prendre des décisions sur des questions qui les touchent en tant qu'individus. Étant jeune député, j'ai gardé un très bon souvenir de bien des noms familiers comme ceux de Mickey Mouse, Donald Duck, Blanche Neige, Buck Rogers et de bien d'autres personnes imaginaires importés. Ayant fait partie de la génération du «moi» mais étant resté peu égoïste lorsqu'il s'agit de partager ce qui est bien, je trouve que le réseau anglais de Radio-Canada a fait incontestablement preuve d'un manque de jugement, de mauvais goût et d'égoïsme en décidant par pure coïncidence—et j'insiste là-dessus—de supprimer *The Friendly Giant*.

On entendra encore pendant un certain temps des noms familiers comme Rusty, Jerome et Friendly grâce aux reprises, mais la jeunesse canadienne de demain sera privée d'un élément indubitable de bonté canadienne. Je crois parler au nom de centaines de milliers de Canadiens de moins de 40 ans, et des générations futures, en disant qu'il y a tellement peu de bons personnages imaginaires canadiens qu'il faudrait garder ceux que nous avons. Les habitants de Québec supprimeraient-ils Bonhomme et les Montréalais liquideraient-ils Youppi?

Abaissons à nouveau le pont-levis qui mène au château où règne une atmosphère chaleureuse et amicale et conservons Friendly, Rusty et Jerome pour les générations futures.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES NUCLÉAIRES

LES NÉGOCIATIONS BILATÉRALES—ON DEMANDE QUE L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS SOIT INSCRITE À L'ORDRE DU JOUR

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je regrette que le premier ministre ne soit pas ici cet après-midi. Il n'a pas répondu à mes questions hier après-midi, et j'espérais que nous allions reprendre le dialogue. En son absence, je désire poser une question au vice-premier ministre qui pourra peut-être y répondre au nom du gouvernement.

Le député du Yukon n'ignore sans doute pas que je suis pour une politique de défense énergique. Il sait sans doute aussi que mon parti s'est engagé à respecter les principes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Néanmoins, nous sommes également pour une politique étrangère canadienne indépendante orientée vers la paix. Le vice-premier ministre accepterait-il de demander aux États-Unis, conformément à la requête que nous avons présentée hier à la Chambre, d'accepter d'inscrire à l'ordre du jour des pourparlers des superpuissances sur le contrôle des armements la question du système de défense antimissile dans l'espace baptisé Initiative de défense stratégique des États-Unis, et plus communément connu sous le nom de «guerre des étoiles»? Va-t-il réexaminer la position du gouvernement canadien avec ses collègues et le premier ministre afin d'exhorter les États-Unis à inscrire à l'ordre du jour des pourparlers cet élément crucial du contrôle des armements?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Fort Garry a fait le même genre de proposition avant le début de ces pourparlers, en disant qu'il serait souhaitable que le Canada suggère les questions à inscrire à l'ordre du jour des pourparlers entre les superpuissances. Nous avons estimé que nous ne contribuerions pas au succès des négociations en nous en mêlant, alors que nous n'y participions pas. Cette décision s'est révélée bonne et le succès de la première ronde des négociations de Genève est sans doute en partie attribuable à l'absence d'ingérence extérieure. Je pense que ce raisonnement, qui a permis de donner un bon départ aux pourparlers, vaut toujours et qu'il constitue la meilleure garantie de succès.

Comme je l'ai dit hier, ces pourparlers entre les superpuissances constituent, selon nous, l'événement international le plus important de ces derniers mois. Nous ne voulons pas prendre, pour des raisons partisanes ou autres, la moindre mesure qui puisse faire échouer ces pourparlers.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'espérais que le premier ministre se serait intéressé lui-même à cette question très importante qui n'a rien de partisan. Nous la posons au nom des Canadiens, en tant que membres de l'humanité, pour soutenir une initiative de paix très importante.

LA REMISE À L'ÉTUDE DE LA POLITIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a prétendu avoir remis à l'étude la politique étrangère du Canada au nom du premier ministre, notamment en ce qui concerne le contrôle de l'armement. Je voudrais bien savoir où est ce rapport ou ce document. Renferme-t-il quoi que ce soit qui justifierait l'attitude illogique du gouvernement canadien au chapitre de la mission de paix? Publiera-t-il le rapport en question afin qu'il puisse faire l'objet d'un débat public?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai toujours été édifié par le respect que le très honorable chef de l'opposition témoigne au Parlement. Je connaissais son intention de me poser aujourd'hui des questions ayant trait à mon rôle de ministre habilité à répondre au nom du gouvernement. Par conséquent, je présume que le rapport auquel il fait allusion est celui qui devrait faire l'objet, comme nous l'avions promis, d'une étude parlementaire, la première étude parlementaire, soit dit en passant, qui ait été menée depuis longtemps, s'il y en a jamais eue, sur les relations internationales du Canada. Ce rapport est en voie de préparation et je compte le déposer à la Chambre des communes d'ici à quelques semaines. J'attends impatiemment le grand débat public qui sera engagé tant à la Chambre que dans tout le pays au sujet des positions que le Canada aurait avantage à prendre sur les divers aspects de nos relations internationales.

• (1420)

LA MISSION DE PAIX DE L'ANCIEN PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Compte tenu de la position officielle du ministre sur la question, que nous connaissions déjà, nous voulons savoir s'il y a quelque chose dans ce rapport, ou dans sa nouvelle étude de la situation, qui aurait pu l'inciter à convaincre le premier ministre et son gouvernement de mettre un terme à l'importante mission de paix de mon prédécesseur, M. Pierre Elliott Trudeau. Il serait alors vraiment paradoxal, à mon avis, de vouloir faire inscrire à l'ordre du jour des entretiens entre les deux superpuissances tous les sujets imaginables, notamment les systèmes d'armement éventuels, tant offensifs que défensifs.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, à vrai dire, je ne pense pas qu'il soit particulièrement utile à cette étape-ci de discuter le pour et le contre des initiatives du prédécesseur du très honorable chef de l'opposition. Je rappelle que ces initiatives ont été prises à une époque où les négociations étaient au point mort, les superpuissances s'étant chacune retranchée dans son camp. Or la situation actuelle est tout à fait différente. On est enfin sorti de cette impasse dangereuse. Les superpuissances ont repris le dialogue et les entretiens vont bon train. Le gouvernement s'est donné pour objectif, que le chef de l'opposition et tous les députés devraient partager, de faire tout en son pouvoir pour assurer le succès de ces entretiens, en résistant notamment à toute tentation de prendre au Canada des mesures qui risqueraient de compromettre ces pourparlers.

LA MILITARISATION DE L'ESPACE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je puis affirmer au nom de mon parti que nous souhaitons nous-mêmes vivement que ces négociations sur les armements aboutissent. Nous nous demandons justement ce que peux faire notre pays pour contribuer à leur succès. Je voudrais revenir un instant sur les propos que le ministre a tenus aux Nations Unies le 25 septembre. Il avait déclaré à l'époque que des efforts multilatéraux suscités et favorisés par des puissances moyennes pourraient permettre d'inscrire des propositions valables à l'ordre du jour des négociations et que nous devons encourager les superpuissances à interdire les armes dans l'espace. Notre ambassadeur chargé du désarmement, M. Roche, a confirmé ce point de vue aux Nations Unies en disant qu'il était urgent d'accomplir des efforts pour prévenir une course aux armements dans l'espace.

Le ministre était donc prêt en septembre à recommander une démarche concertée visant à inciter les superpuissances à interrompre la militarisation de l'espace, mais il a changé d'avis depuis. Ce retournement est-il dû à des discussions que le ministre a eues avec des représentants du gouvernement américain? Ce dernier a-t-il demandé directement au Canada de modifier sa position?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pour répondre à l'insinuation directe qui vient d'être faite, monsieur le Président, je puis affirmer que ni l'Union Soviétique, ni les États-Unis, ni un autre pays ne nous ont commandé de faire quoi que ce soit. Nous avons évalué la situation en tant que gouvernement indépendant et souverain désireux de promouvoir la paix et de contribuer dans la mesure du possible à interrompre la course aux armements. Nous avons estimé en toute indépendance qu'il n'était pas souhaitable de notre part ou de celle d'autres pays d'essayer de faire inscrire à l'ordre du jour des propositions qui pourraient compromettre la réussite des négociations sur les armements. C'est, je pense, une position qui mérite l'appui du Parlement du Canada et que les Canadiens approuvent, j'en suis sûr.

Par ailleurs, au début de sa question, le député a fait allusion à un discours que j'ai prononcé au nom du Canada en septembre. A l'époque, les superpuissances n'étaient pas à la table de négociations. En septembre, les pourparlers sur les armements étaient dans une impasse. Nous sommes sortis de cette impasse et nous ne voulons pas prendre une initiative qui risquerait de ramener le monde dans cette situation.

M. Axworthy: Monsieur le Président, c'était une description bien compliquée de la façon dont se déroulent les négociations sur le contrôle des armements.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Comment le ministre peut-il penser que nous risquons de nous retrouver dans une impasse si les autres pays et les autres gouvernements du monde disent, au nom de leur population, que nous ne voulons pas d'une course aux armements dans l'espace, ce que ne manquerait pas de provoquer le projet IDS? Le gouvernement n'a-t-il pas la responsabilité—comme le montrent les consultations qu'a menées M. Roche et à propos desquelles j'aimerais une confirmation du ministre—de prendre fermement position contre toute initiative débouchant sur une application militaire dans l'espace? Une telle position serait conforme aux intérêts et à l'opinion des Canadiens, et il serait utile pour les superpuissances de connaître ces intérêts et cette opinion. Pourquoi le gouvernement tient-il à agir à l'encontre des intérêts et des sentiments des Canadiens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est normal d'être tenté, pour des raisons purement partisanes, de gagner sur les deux tableaux dans ce domaine. J'estime cependant que cette question est tellement importante pour notre pays et pour le monde entier qu'il faut la soustraire aux jeux politiques.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Le député de Winnipeg-Fort Garry affirme qu'il ne veut pas entraver le processus de limitation des armements qui est en marche. Cependant, il s'empresse aussitôt de proposer des façons d'interférer dans les négociations. Nous n'avons pas l'intention d'agir d'une manière aussi incohérente.

Des voix: Bravo!

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LA NOUVELLE CONCERNANT LE PROJET D'ENTREPOSER DES ARMES NUCLÉAIRES DANS DES BASES CANADIENNES

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, le ministre sait maintenant que les libéraux s'apprêtent à s'opposer aux essais du missile de croisière. Il sont en train de préparer le terrain.

Des voix: Oh, oh!

Mme Jewett: Étant donné que nous nous heurtons à un mur en ce qui concerne la guerre des étoiles, une initiative à laquelle le ministre souscrit sans réserve, je vais lui poser une question sur les projets de déploiement nucléaire des États-Unis. Contrairement à son collègue le ministre de la Défense nationale, savait-il que le tout dernier projet à ce sujet a été sanctionné par le président des États-Unis en mars 1984? Savait-il aussi que le projet d'expédier des bombes sous-marines dans deux bases militaires du Canada n'a pas vu le jour en 1975, mais en 1984? Est-il au courant également que la Norvège, le Danemark, voire le Japon, refusent dorénavant d'entériner tout déploiement d'armements nucléaires des États-Unis à l'étranger? Admet-il maintenant que toute consultation à ce sujet en temps de crise arriverait beaucoup trop tard, car nous serions alors forcés de consentir au déploiement de tels armements?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je sais, en tout cas, que le gouvernement du Canada a obtenu des autorités américaines la garantie formelle qu'il y aurait consultation avant que toute manœuvre soit entreprise sur le territoire canadien. Mais plus important encore, le gouvernement du Canada, aux termes de cette garantie, aurait le droit d'interdire tout projet qui concerne le territoire du Canada.

Quant au préambule de la députée, j'observe avec intérêt la constante évolution des positions prises par les députés d'en face en ce qui concerne le missile de croisière ou l'OTAN.

Des voix: Bravo!

LA POLITIQUE CANADIENNE CONCERNANT LES ARMES NUCLÉAIRES

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Je sais gré au ministre de manifester de l'intérêt. Faut-il croire le premier ministre qui a déclaré en juillet dernier lorsqu'il a annoncé le retrait des missiles air-air Genie du sol canadien, qu'il n'y aurait plus d'autres armements nucléaires dans notre territoire? Le premier ministre emboîtait-il le pas au Danemark ou à la Norvège lorsqu'il disait qu'il n'y aura pas d'armements nucléaires au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le gouvernement du Canada a toujours eu pour politique de ne pas avoir d'armements nucléaires dans son territoire. Nous avons réussi à obtenir l'assurance du gouvernement des États-Unis que non seulement nous serions consultés advenant l'installation d'armements sur notre territoire, mais que nous aurions le droit de les refuser. Le gouvernement du Canada exercerait un tel droit dans l'intérêt du Canada, le cas échéant. C'est très simple.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens).

Les médias nous rapportent que le ministre n'a pas été surpris du tout de la décision de la Wabasso et il a même prédit que la fatalité frapperait plusieurs autres communautés dans l'avenir.

J'aimerais donc demander au ministre comment il peut concilier ses propos défaitistes avec ceux de son chef qui déclarait à Sherbrooke, le 26 juillet dernier, qu'il ne s'agissait aucunement d'industries en déclin et qui, du même souffle, prenait 10 engagements en faveur de l'industrie pour lui assurer stabilité et développement. Qui a dit la vérité? Est-ce que les promesses de son chef ne tiennent plus ou a-t-il l'intention de prendre les mesures promises immédiatement pour sauver la Mauricie?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je puis assurer au député que les propos qu'il me prête ne sont pas les miens. Le fait est que nous nous inquiétons vivement de la fermeture de l'usine Wabasso. L'OCRI a pris des mesures pour tenter de sauver le plus d'installations possibles de la fermeture proposée par la Dominion Textile.

Plus précisément, Shawinigan et Trois-Rivières devraient recevoir l'aide nécessaire pour que le chômage que cette fermeture ne fera qu'accroître, soit allégé au plus tôt.

[*Français*]

LA WABASSO—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis heureux que le ministre soit maintenant sensibilisé à cette situation. Mais justement, est-ce que le ministre, qui est en possession du rapport Vachon, qui sait que l'OCRI a déjà investi 5.3 millions dans la Wabasso, s'assurera que la compagnie ne disposera pas de ses actifs à la pièce et au rabais avant qu'une proposition d'ensemble ne soit déposée par le comité de relance, afin de sauver le maximum d'emplois possibles?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, encore une fois, je puis assurer au député que notre ministère est mis au courant tous les jours de la situation. En ce qui nous concerne, les fonds ont été avancés dans l'espoir d'assurer la solvabilité et la viabilité de Wabasso. Ils n'ont peut-être pas donné les résultats escomptés si la société a perdu de 7 à 8 millions de dollars l'an dernier et que nous nous trouvons maintenant dans la terrible situation dont le député fait mention. Toutefois, je me permets de lui assurer que nous ferons tout notre possible pour aider les chômeurs que créera cette fermeture.

* * *

LES FINANCES

LE RÉGIME FISCAL DES SOCIÉTÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement s'est dit préoccupé par la création d'emplois dans les mois à venir. En même temps, le ministre des Finances a signalé à la Chambre hier qu'aucun changement fondamental ne serait apporté dans le prochain budget au régime fiscal des sociétés.

Le ministre a tenu ces propos sachant que selon un rapport gouvernemental que j'ai déposé à la Chambre et qu'il a eu le temps de lire, la politique fiscale actuelle touchant les sociétés nuit considérablement à la création d'emplois et qu'elle a une incidence on ne peut plus néfaste sur notre déficit. Si le gouvernement se préoccupe de la création d'emplois et de la justice, pourquoi n'envisage-t-il pas de réformer le régime fiscal des sociétés dans le budget à venir?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je dirai tout d'abord que le rapport dont parle le député n'émane pas du gouvernement actuel, car il a été rédigé par nos prédécesseurs. Je l'ai vu pour la première fois lorsqu'on me l'a remis en dehors de la Chambre.

Je tiens à lui signaler certaines faiblesses que renferme le rapport en question, qui offre une perspective à très court terme. Dans l'exposé du 8 novembre dernier, nous avons énoncé certains programmes à long terme qui entraîneront la création d'emplois permanents, ce qui permettra aux Canadiens de reprendre confiance pour un certain nombre d'années et de faire des projets.

Pour répondre à la question précise concernant la réforme fiscale, aucun changement important n'est prévu. Cette initiative aurait des conséquences préjudiciables, surtout sur les petites entreprises. Cependant, le gouvernement a pris et continuera à prendre des initiatives précises en vue de supprimer les injustices du régime fiscal au fur et à mesure qu'il les décèle, et je serais heureux de connaître les idées du député à ce sujet.

ON DEMANDE DES CHANGEMENTS AU RÉGIME FISCAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il n'y a pas seulement le Nouveau parti démocratique du Canada, mais également le vérificateur général, et des hommes d'affaires dont le directeur général de l'une de nos banques à charte canadiennes, si ma mémoire est bonne, qui ont affirmé que l'argent des contribuables canadiens était grossièrement gaspillé à cause de l'absence d'une véritable politique fiscale applicable aux entreprises. L'argent est éparpillé ici et là dans l'espoir naïf qu'il servira à créer des emplois. Voilà ce qu'ont affirmé et prouvé un certain nombre de personnalités canadiennes.

Étant donné que le ministre n'a pas craint d'amputer de 4 milliards des programmes conçus pour le simple citoyen, pourquoi le ministre ne voudrait-il pas examiner froidement le régime fiscal des entreprises et proposer des changements qui obligeraient toute entreprise à créer de l'emploi afin de bénéficier d'un avantage fiscal?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait savoir que nous examinons tous les aspects du régime fiscal et que nous allons faire des changements. L'an dernier, nous avons modifié le mécanisme des «ventes rachats» de titres donnant droit à des crédits d'impôt à la recherche scientifique. Cet avantage a été supprimé, initiative qui a été généralement bien accueillie. D'autres problèmes seront réglés à mesure qu'ils seront identifiés.

Je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure à savoir qu'une réforme fiscale d'envergure engendrerait beaucoup de confusion et qu'elle minerait la confiance de la petite entreprise. Sauf erreur, c'est sur la petite entreprise que nous comptons le plus pour créer des emplois permanents, non pas le type d'emplois à court terme résultant des programmes de création d'emplois, comme le réclame le député. Ces emplois à court terme n'inspirent pas confiance et ne favorisent pas la croissance à long terme.

LA DISTRIBUTION DES FONDS PUBLICS AUX SOCIÉTÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre sait ou devrait savoir que la petite entreprise est beaucoup plus imposée que la grande et qu'elle ne bénéficie pas d'avantages fiscaux surtout conçus pour la grande entreprise. Nous allons appuyer le ministre s'il s'intéresse vraiment d'une manière réelle et innovatrice au sort de la petite entreprise.

Nous demandons au ministre de remettre en question, d'une façon juste et déterminée, les millions de dollars de fonds publics distribués inconsidérément, lesquels ne créeront pas d'emplois mais vont plutôt gonfler les profits de bien des entreprises qui ne le méritent pas. Le ministre va-t-il modifier la situation?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déjà expliqué que nous examinons toute une série de mesures dont l'objectif est d'évaluer l'efficacité des divers stimulants fiscaux. Cependant, nous refusons de procéder à une réforme fiscale d'envergure, source de confusion, comme semble le souhaiter le député. Je lui rappelle qu'un groupe de travail dirigé par le vice-premier ministre est en train d'examiner chacun de ces stimulants fiscaux avec la collaboration de représentants du secteur privé, afin de déterminer quels changements s'imposent. Contrairement à ce que souhaiterait le député, nous allons procéder avec prudence en évitant de semer la confusion.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

LA POSITION DU GOUVERNEMENT AU SUJET D'UNE POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPORT DES PASSAGERS

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Transports, j'aimerais adresser ma question au ministre d'État (Transports). Le ministre reconnaîtra sans doute que parmi les divers aspects pour un système de transport-passagers efficace et à bon coût il y a évidemment les équipements modernes, mais aussi des centres d'entretien modernes. D'ailleurs, concernant cette politique de transport, les députés du parti progressiste conservateur ont parlé abondamment d'une politique nationale de transport-passagers. Ma question est la suivante: Comment le gouvernement et le ministre des Transports entendent-ils établir cette politique nationale sans entreprendre immédiatement une modernisation des équipements, mais aussi et surtout la construction des centres d'entretien à Montréal, Halifax et Winnipeg?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, l'honorable député de Laval-des-Rapides associe le centre de maintenance au développement de l'équipement. Le gouvernement a annoncé la semaine dernière, lors d'une conférence de presse, la remise en place de six routes qui garantissent la dimension nationale de VIA Rail. Nous avons l'intention d'évaluer à sa juste valeur la construction du centre de maintenance prévu à Montréal. Nous avons déjà annoncé la mise au ban de ceux de Winnipeg et de Halifax. Nous le ferons en collaboration avec le groupe d'action qui, actuellement, fait les études nécessaires et, sur leur recommandation, nous pouvons assurer l'honorable député et que le circuit de VIA Rail sera national et que nous répondrons aux exigences des . . .

• (1440)

M. Garneau: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

La déclaration que le ministre des Transports a faite récemment, c'est un peu comme donner le glaçage, mais pas de gâteau. Si on veut avoir un service national, ça nous prend des équipements, mais aussi des centres d'entretien. Comment le ministre des Transports entend-il assurer cette politique nationale dont il parle en voulant entièrement concentrer l'entretien des équipements dans une seule région, à Toronto?

M. Bouchard: Monsieur le Président, le gouvernement ne glacera pas de gâteau qui n'existera pas. Nous avons défini l'équipement comme étant le problème majeur et c'est ainsi que les Canadiens l'ont exprimé, et dans notre esprit, ce n'est pas une question de Montréal ou de Toronto, c'est une question de donner des services aux Canadiens, c'est tout.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE RÉGIME FISCAL DES SOCIÉTÉS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il a suffi de trois mois après les élections de septembre pour que le ministre soit en mesure de procéder à des réductions marquées dans le domaine de la politique sociale, de la politique environnementale et d'autres politiques liées à l'emploi. Pourquoi faut-il plus de sept mois avant que le gouvernement n'effectue une étude qui lui permettrait inévitablement de conclure que le moyen le moins efficace de créer des emplois au Canada est de continuer à accorder des concessions fiscales aux sociétés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député oublie de mentionner également qu'au cours de ces trois ou quatre mois nous avons créé 100,000 emplois.

Des voix: Bravo!

M. Blackburn (Brant): On croirait entendre les libéraux il y a un an.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Laissez-moi répondre à la question, que je me permettrai de reformuler. Le député me demande pourquoi nous nous sommes attaqués aux dépenses en liquide avant de s'attaquer aux dépenses fiscales. La réponse, c'est que les premières sont tout à fait directes. Elles sont faciles à mesurer et n'ont rien des complexités ou interrelations qui caractérisent le régime fiscal. Ce sont ces complexités et ces interrelations entre les différents éléments du régime fiscal. qui doivent être étudiées très soigneusement, avec l'aide de ceux qui seront directement touchés. C'est ce que nous avons l'intention de faire lorsque nous aurons délimité les domaines clés dans lesquels nous pensons pouvoir nous attaquer à la question des dépenses fiscales.

M. Deans: Monsieur le Président, je rappellerai simplement au ministre que, s'il y a 100,000 emplois de plus dans l'économie, il y a encore 1.5 million de chômeurs.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE MODIFIER LE RÉGIME

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Étant donné que l'on a prouvé hors de tout doute que les concessions fiscales aux sociétés qui ne sont pas liées directement à la création d'emplois constituent le moyen le plus coûteux pour essayer de redonner du travail aux Canadiens, comment se fait-il que le ministre ne tente pas de lier les concessions fiscales et les dégrèvements accordés aux sociétés à la création directe d'emplois?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous déplorons autant que le député qu'il y ait plus de 1.3 million de chômeurs. Nous avons abordé ce problème sans détours dans le programme que nous avons publié le 8 novembre. C'est un programme économique clair, mais je voudrais faire une distinction pour le bénéfice du député. Ce qu'il propose pour la création directe d'emplois, ce sont des programmes à court terme.

M. Broadbent: Non, pas du tout.

M. Deans: Ce n'est pas de cela que je parle.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ils sont à court terme par leur nature même. Ils ne renforcent pas l'économie de façon durable.

M. Deans: Ce n'est pas ce que nous disons.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est ce que nous essayons d'éviter, en ayant recours à des moyens à plus long terme qui créeront des emplois permanents, une économie plus concurrentielle et conduiront par conséquent, à une réduction durable du niveau de chômage.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LA VOCATION DE PETRO-CANADA

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, ma question s'adresse à mon collègue, l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Lors de la dernière samba des prix de l'essence au Québec, un porte-parole de Petro-Canada déclarait, et je cite *La Presse* du 10 janvier 1985, que l'été dernier Petro-Canada a fait parvenir 68 millions de coupons à l'automobiliste à $1 et cette compagnie a dit que cela coûtait 10 millions au Québec. Voici ma question, monsieur le Président.

Pour une compagnie de la Couronne, son attitude envers le consommateur devrait être meilleure. Est-ce que Petro-Canada est train de changer sa vocation qu'on pourrait appeler The Petro Burger Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, en réponse à la question du député, je lui signalerai que la campagne de commercialisation dont il parle a été entérinée en juillet dernier, et que les membres du conseil d'administration de l'époque ont maintenant presque tous été remplacés par d'autres.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: La politique du gouvernement à l'égard des sociétés de la Couronne veut qu'elles agissent comme si elles étaient dans le secteur privé. Si le député n'aime pas les pratiques commerciales de Petro-Canada, il n'a qu'à demander à ses cadres de «suivre le bœuf».

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

LA FAUNE

LA SUPPRESSION DE PROGRAMMES DE RECHERCHE

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je voudrais poser à la ministre de l'Environnement une question qui découle de nouvelles parues dans les journaux. En effet, les représentants des provinces et des territoires auraient dit à la ministre de l'Environnement la semaine dernière qu'ils ne peuvent prendre en charge la recherche sur la faune, recherche sacrifiée en raison de ses compressions budgétaires. A la séance du comité des pêches et des forêts, le 20 décembre dernier, la ministre a déclaré:

> . . . les coupures au ministère de l'Environnement réflètent notre attitude et nos principes. Les provinces sont nos véritables partenaires, elles sont capables d'assumer leurs propres responsabilités.

La ministre dira-t-elle à la Chambre qui se chargera des programmes de recherhe sur la faune qui ont été supprimés et dont les provinces prétendent ne pouvoir se charger?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, à la Conférence des ministres de la faune la semaine dernière, nous nous sommes penchés sur le problème de la recherche. Nous nous sommes aperçu, et il y a eu un consensus en ce sens et tous les ministres des provinces étaient d'accord avec moi, que nous avons beaucoup de recherche en toxicologie au Canada, mais que la façon dont les priorités sont définies tient du plus grand désordre. Et nous avons immédiatement entrepris, par la voie d'un sous-comité qui va se pencher sur ces questions, de mieux définir nos priorités de recherche. Et je suis certaine qu'à l'issue de cette démarche, il y aura plus de recherche en toxicologie et qu'elle sera aussi mieux orientée pour répondre à nos problèmes réels.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DES PROGRAMMES

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire à la ministre de l'Environnement. De toute évidence, la ministre ne semble pas tenir compte de la déclaration faite par son collègue du Manitoba. Je dois donc lui demander, étant donné que ses collègues provinciaux ont rejeté son hypothèse chimérique voulant que les ministres provinciaux assument le coût, si elle s'engage à redoubler d'efforts au sein du cabinet en vue de rétablir les programmes de recherche du Service canadien de la faune?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, pour répondre à mon honorable collègue, je dirai que les propos de mon collègue du Manitoba sont un peu sortis de leur contexte actuellement. Ce qu'il m'a dit, en effet, c'était qu'il ne faudrait pas s'attendre du côté du gouvernement fédéral que toutes les coupures soient prises en charge par les provinces parce que sa province, entre autres, avait les mêmes problèmes de réduire les dépenses que nous avons au gouvernement fédéral. Et, en ce sens, nous nous sommes entendus avec les autres ministres provinciaux pour nous revoir plus souvent et pour mieux gérer nos responsabilités partagées dans le domaine de la faune, ce qui, j'en suis certaine, sera très utile pour la population canadienne.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE RÉGIME FISCAL DES SOCIÉTÉS—LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES TOUCHANT L'ENVIRONNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre a déclaré que la réforme de l'impôt sur le revenu des sociétés était trop complexe pour que nous puissions nous attendre à des mesures fiscales plus équitables dans le budget d'avril. Le ministre ne convient-il pas que le déséquilibre écologique résultant de diverses formes d'activité humaine constitue l'un des problèmes les plus complexes de notre époque? Dans l'affirmative, va-t-il ordonner un moratoire sur les coupes inconsidérées effectuées dans le budget de la recherche sur la nature et la surveillance de l'environnement, qui ont d'ailleurs été critiquées par de nombreux membres de son caucus? Peut-il nous expliquer pourquoi on intervient si rapidement dans ce secteur complexe et si lentement pour remédier aux injustices du régime fiscal des sociétés?

• (1450)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le député n'a pas écouté les réponses que j'ai déjà données. Nous nous orientons vers une réforme de l'impôt sur le revenu des sociétés. Nous étudions chaque question séparément, mais nous n'allons pas nous lancer dans l'importante réforme fiscale qui semble être l'objectif de son chef. J'ai discuté de la question avec plusieurs représentants de la petite entreprise, qui disent qu'une telle réforme causerait des bouleversements et les empêcherait de créer avec autant d'efficacité les emplois que nous désirons tous.

Questions orales

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RÉEXAMINER LA QUESTION

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il faire un gros effort d'imagination pour comprendre que les déficits financiers ne sont pas les seuls à redouter et qu'en ce qui concerne l'environnement, nous pourrions hypothéquer notre avenir jusqu'au point de non-retour? S'il parvient à imaginer la situation, peut-il réexaminer les coupes inconsidérées effectuées dans le domaine de la recherche sur la nature et la surveillance de l'environnement et écouter les critiques émanant non seulement de ce côté-ci de la Chambre, mais aussi de son propre caucus?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député n'a pas le monopole de toutes les idées. Nous avons dit que nous allions gérer le déficit et contrôler les dépenses en tenant compte du maximum de facteurs. Nous avons examiné attentivement les conséquences des différentes politiques sur l'environnement. Mon collègue en a parlé avec beaucoup d'éloquence à la Chambre aujourd'hui encore. Je tiens à lui dire qu'il y a bien d'autres façons d'atteindre cet objectif qu'en dilapidant de l'argent, comme le député nous suggère de le faire.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Vous dilapidez l'argent au profit des sociétés, voilà le problème.

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Moose Jaw.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

L'UTILISATION DES TERRES REPRISES

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le bruit a couru un peu partout dans l'ouest du pays la semaine dernière que la Société du crédit agricole mettait la main sur un grand nombre de terrains par suite de la crise financière qui sévit dans le secteur agricole. Le ministre peut-il dire à la Chambre si la SCA compte louer ces terres à leurs anciens propriétaires pour une période donnée, avec option de rachat, ou bien compte-t-elle constituer des réserves foncières?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je puis peut-être tirer les choses au clair en répondant tout d'abord à la seconde partie de la question. Ni la Société du crédit agricole ni moi-même ni le gouvernement n'avons l'intention de constituer des réserves foncières.

La confusion actuelle découle d'un malentendu, sans doute de faits dénaturés—de propos non délibéré, j'en suis persuadé—concernant l'étude interne que mène à l'heure actuelle la SCA. En effet, nous avisons aux moyens de modifier la loi et notre politique de façon à nous adapter à la situation difficile à laquelle la Société et les agriculteurs canadiens se trouvent confrontés.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

L'EMPRISONNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE AU COURS DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE—LES NÉGOCIATIONS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Multiculturalisme) et concerne la rupture des négociations avec la communauté japonaise. Le ministre n'est pas sans savoir que l'Association nippo-canadienne est très ennuyée par le processus de deux jours et par l'éventualité d'une action unilatérale. Par conséquent, le ministre est-il disposé à ne pas bousculer les choses pour pouvoir respecter son propre calendrier officiel et à reprendre plutôt les négociations de façon ordonnée et sincère?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je répondrai au député que, compte tenu des réalisations de son propre gouvernement à cet égard, je m'attendrais à ce qu'il se réjouisse de toute initiative ou discussion que nous puissions amorcer avec la communauté nippo-canadienne.

Nous avons eu ce que je considère comme des pourparlers très fructueux avec la communauté nippo-canadienne, ou plutôt avec ses dirigeants. Je vais consulter à nouveau mes collègues du cabinet à ce sujet. Comme je l'ai déjà dit au député à la Chambre, il sera parmi les premiers à être informés des résultats de ces discussions.

ON DEMANDE DE POURSUIVRE LES NÉGOCIATIONS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le ministre semble s'appesantir sur le passé. Selon l'Association, les discussions n'ont pas été fructueuses. Des différends existent toujours. Le ministre a laissé entendre qu'il y avait un fossé énorme à combler. Assurera-t-il à la communauté japonaise que les négociations se poursuivront de façon ordonnée jusqu'à ce qu'intervienne une modification ou un accord, plutôt que de permettre que l'une ou l'autre des parties quitte la table sans avoir été satisfaite?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, le député s'inspire d'articles de presse et notamment d'informations de seconde main. Ces dernières semaines, nous avons eu ce que je considère comme des pourparlers très positifs avec cette communauté importante en vue d'essayer de régler ce que beaucoup—certainement la majorité des Canadiens—qualifie d'atteinte aux droits d'un groupe en particulier. Je crois que le résultat de ces discussions de même

que ce que nous ferons ensemble à la Chambre contribueront à nous rendre justice et à rendre justice aux Canadiens d'origine japonaise.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS PROMISES À DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ET À DES SOCIÉTÉS À BUT NON LUCRATIF DE TORONTO

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la SCHL et qui a compétence en matière de logement. Il a promis pour Noël de ne pas sabrer le programme de logements coopératifs. Pourquoi a-t-il permis à la Société canadienne d'hypothèques et de logement d'annuler les attributions de logements promises à cinq sociétés coopératives et sociétés à but non lucratif de Toronto auxquelles on avait assuré à la mi-décembre qu'elles répondaient à toutes les exigences de la SCHL? Ces attributions ont été annulées à la toute dernière minute, le 31 décembre, sans avertissement d'un changement des règles.

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, j'attire l'attention du député sur une lettre qu'il a en sa possession et qui est revêtue de ma signature. Il y est expliqué qu'il n'y a eu aucun changement de critères, aucun changement de politique, et que la Société canadienne d'hypothèques et de logement applique les mêmes règles depuis trois ans. La différence cette année, c'est qu'il existait une accumulation de projets de construction de logements soumis par des sociétés coopératives et des sociétés privées à but non lucratif dont la mise en chantier avait été retardée et était prévue pour le 31 décembre parce que certains de ces projets n'avaient pas obtenu l'approbation municipale, que d'autres n'avaient pas encore de plans et que d'autres n'avaient pas encore de devis fermes, de sorte qu'ils ne répondaient pas aux critères établis par la SCHL depuis trois ans.

LA RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il justifier que lui et la SCHL aient concédé plus de 500 des logements excédentaires attribués et destinés à des sociétés coopératives et sociétés à but non lucratif locales, non pas à d'autres sociétés à but non lucratif qui étaient prêtes à mettre leurs projets en chantier à Georgetown et à Mississauga mais à un certain lotisseur privé lié aux frères DelZotto, à la toute dernière minute de l'année d'attribution, le 31 décembre?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je signale encore une fois au député que les permis de construction de logements disponibles ne s'adressaient pas exclusivement aux sociétés coopératives, aux sociétés publiques ou aux sociétés privées à but non lucratif.

• (1500)

Je crois comprendre que la Société n'a pas pu trouver ailleurs au Canada d'autres projets de construction de logements soumis par d'autres sociétés qui fussent disponibles et qui puissent être mis en chantier en répondant au critère d'un engagement ferme le 31 décembre. Le député hoche la tête. Je lui demanderais de m'aider en me donnant les noms de ces sociétés qui répondaient aux critères de la Société canadienne d'hypothèques et de logement le 31 décembre 1984 et dont la demande de permis a été refusée. Je fais donc appel à sa collaboration à cet égard.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que les pétitions présentées par les députés, le lundi 21 janvier 1985, sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA TENUE D'UN VOTE LIBRE SUR LA PEINE CAPITALE

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition qu'a fait signer M^me^ Ruth Ross dont le mari, l'agent de la police provinciale de l'Ontario, M. Jack Ross, a été tragiquement assassiné alors qu'il était de service le 7 octobre 1984, jour de l'action de grâces. M^me^ Ross, sa famille et des amis ont réussi à obtenir 14,277 signatures pour exiger du Parlement qu'il règle immédiatement la question de la peine capitale en tenant un vote libre à la Chambre ou en tenant un référendum national. Je lance un défi à tous les policiers du Canada. Si la veuve d'un agent de police peut, à elle seule . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député m'a entendu dire, à maintes reprises, que les députés devaient se contenter de présenter les pétitions. Je comprends que cette question, dont je saisis toute l'importance, lui tient énormément à cœur, mais avec tout le respect que je lui dois, je crois que j'aurais tort de faire des exceptions.

LA FERMETURE D'UN CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA NATURE

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, au nom de quelque 1,700 habitants de la circonscription de Simcoe-Nord et d'autres circonscriptions, de présenter une pétition demandant qu'on revienne sur la décision de fermer le centre d'interprétation de la nature Wye Marsh, à Midland, en Ontario.

LE CENTRE NATIONAL DE RECHERCHES TECHNOLOGIQUES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter une pétition signée par plus de 1,000 citoyens de Winnipeg, qui demandent instamment à la Chambre des communes de remédier à ce qu'ils considèrent comme un grave recul du progrès scientifique, à savoir la compression de 41 millions de dollars opérée au Centre national de recherches technologiques. J'espère que la Chambre pourra faire quelque chose à ce sujet car ce centre

est fort important pour l'avenir de l'Ouest du Canada et de la technologie dans notre pays.

L'INTERVENTION MILITAIRE EN AMÉRIQUE CENTRALE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter cette série de pétitions au nom de Canadiens que la situation en Amérique centrale préoccupe beaucoup. Ils demandent instamment au gouvernement du Canada d'exposer publiquement, en des termes non équivoques, son opposition à l'intervention militaire des États-Unis en Amérique centrale, notamment aux violations et aux aggressions répétées par les États-Unis sur le territoire du Nicaragua, à leur participation directe aux opérations militaires par le soutien qu'ils apportent aux «Contras», à la présence militaire accrue des Américains au Salvador et, enfin, à leurs tentatives militaires pour généraliser ce conflit régional.

LA FERMETURE D'UN CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA NATURE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de la circonscription de Swift Current-Maple Creek, en Saskatchewan, qui tiennent à protester contre la fermeture du centre d'interprétation de la nature des Prairies, fermeture qui empêchera les étudiants et le grand public de se renseigner sur leur patrimoine faunique.

L'AIDE MILITAIRE ACCORDÉE EN AMÉRIQUE CENTRALE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux citoyens de Hamilton, en Ontario, qui protestent contre l'escalade des hostilités en Amérique centrale par les États-Unis qui ont notamment accru leur aide militaire de 44 millions en 1981 à plus de 50 millions en 1983. Les pétitionnaires demandent que le Canada dénonce l'aide américaine aux attaques du Nicaragua par les Contras, les violations de territoire international, les violations du territoire nicaraguayen de même que l'escalade de la présence militaire. Je voudrais présenter cette pétition.

L'INTERVENTION MILITAIRE EN AMÉRIQUE CENTRALE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, au nom d'environ 700 de mes concitoyens d'Ottawa-Centre, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui prie le gouvernement canadien de déclarer clairement et publiquement qu'il s'oppose totalement à l'intervention militaire des États-Unis en Amérique centrale, y compris l'appui qu'ils donnent aux Contras, le minage des ports du Nicaragua et la présence de leurs troupes au Salvador.

LES PROGRAMMES UNIVERSELS DE SÉCURITÉ SOCIALE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de citoyens d'Algoma qui protestent contre la réduction de nos programmes sociaux universels que projette le gouvernement et qui demandent à la Chambre des communes et au Parlement du Canada de veiller à n'adopter aucune loi qui aurait pour effet de priver les citoyens du Canada de leurs programmes universels de sécurité sociale.

L'INTERVENTION MILITAIRE EN AMÉRIQUE CENTRALE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition d'environ 550 personnes qui supplient la Chambre de faire pression auprès des États-Unis pour qu'ils mettent fin à leur agression contre le Nicaragua, au minage des ports, à la présence agressive de leurs troupes au Salvador et à l'escalade de la guerre régionale notamment au Guatemala. Et les pétitionnaires, comme ils en ont le devoir, ne cesseront de prier.

LE SERVICE DE LIVRAISON DU COURRIER À ORLÉANS (ONT.)

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je demande la permission de présenter une pétition au nom de citoyens d'Orléans, dans ma circonscription, qui réclament un meilleur service de livraison du courrier à domicile. La pétition porte 330 signatures.

LES DÉGRÈVEMENTS FISCAUX ACCORDÉS AUX SOCIÉTÉS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition présentée par des citoyens de Toronto qui demandent au Parlement d'adopter une mesure législative qui modifiera l'impôt sur le revenu de façon à ce que les grandes entreprises n'aient droit à des dégrèvements que si elles s'engagent à créer des emplois dont le nombre sera communiqué au Parlement tous les trimestres. Et les pétitionnaires, comme ils en ont le devoir, ne cesseront de prier.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 7, 43, 74, 108, 129 et 137.

[*Texte*]

LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'«OCEAN RANGER»

Question nº 7—**M. McGrath:**

1. Le rapport de la Commission royale d'enquête sur le naufrage de la plateforme de forage *Ocean Ranger* a-t-il été rendu public en août 1984 et, dans l'affirmative, contenait-il des recommandations sur les opérations de recherche et de sauvetage au large de Terre-Neuve?

2. Le Programme de modernisation des hélicoptères de recherche et de sauvetage du Canada sera-t-il mené à terme et, dans l'affirmative, quand?

3. En cas d'évacuation d'urgence d'une plate-forme, quelles recommandations, s'il en est, a-t-on faites au sujet de l'entraînement du personnel clé sur terre et en mer du centre régional et du centre de coordination des opérations de recherche et de sauvetage?

4. Le gouvernement a-t-il l'intention de déployer des hélicoptères de recherche et de sauvetage à Saint-Jean (T.-N.) où ils seront plus près des activités en haute mer et sinon, pourquoi?

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Oui, et il contenait six recommandations sur les opérations de recherche et de sauvetage.

2. Le Programme de modernisation des appareils de recherche et de sauvetage (SARCUP) s'est terminé en juin 1984. La modification de trois hélicoptères *Voyageur* supplémentaires est cependant en cours, pour les rendre conformes aux normes SARCUP, et devrait être terminée d'ici juin 1986.

3. Des plans national et régionaux de recherche et de sauvetage en cas de désastre maritime de grande envergure ont été élaborés. Ces plans d'urgence, élaborés par des sociétés d'exploration du sous-sol de la mer et revus par les autorités compétentes du MDN, de la GCC et de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (COGLA), sont mis à l'essai dans le cadre d'exercices auxquels participent le RCC, le SAREC, les escadrons de SAR et des représentants de l'industrie, à terre, à bord de bateaux de service et sur des plates-formes de forage.

4. Durant l'hiver, un hélicoptère SAR des Forces canadiennes se déploiera régulièrement à Saint-Jean, à partir de sa base, à Gander.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

Question nº 43—**M. Howie:**

Le 1er janvier *a*) 1983, *b*) 1984, par grade, combien de personnes servaient dans les forces armées régulières du Canada?

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):

	1er janvier 1983	1er janvier 1984
Total—Tous les grades	82 207	81 701
Total—Officiers	15 912	16 835
Généraux	2	3
Lieutenants-généraux	8	10
Majors-généraux	26	27
Brigadiers-généraux	80	84
Colonels	341	337
Lieutenants-colonels	976	992
Majors	3 099	3 208
Capitaines	6 181	6 410
Lieutenants	1 658	1 751
Sous-lieutenants	1 004	1 138
Élèves-officiers	2 537	2 875
Total—Non-officiers	66 295	64 866
Adjudants-chefs	836	854
Adjudants-maîtres	2 272	2 278
Adjudants	4 522	4 552
Sergents	10 096	10 206
Caporaux-chefs	11 226	11 612
Caporaux	14 955	16 913
Soldats (formés)	6 071	6 975
Soldats (confirmés)	15 435	11 397
Soldats (recrues)	882	79

Questions au Feuilleton

MDN—L'AUGMENTATION DES DÉPENSES

Question nº 74—**M. McKinnon:**

Quelle a été l'augmentation réelle des dépenses du ministère de la Défense nationale, y compris les coûts statutaires, chiffres exprimés en pourcentage, au cours de chaque année financière entre 1970-1971 et 1983-1984?

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):

Année financière	Augmentation/(diminution) réelle en pourcent
1970/71	(6.7)
1971/72	(2.8)
1972/73	(5.4)
1973/74	4.2
1974/75	(4.3)
1975/76	4.0
1976/77	2.5
1977/78	3.0
1978/79	2.5
1979/80	(0.2)
1980/81	3.2
1981/82	3.1
1982/83	5.3
1983/84	7.1

LES ÉTUDES CONCERNANT LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

Question nº 108—**M. de Jong:**

1. Le ministère du Revenu national a-t-il entrepris ou commandé des études sur la mise en œuvre et l'administration d'une taxe sur la valeur ajoutée au Canada et, dans l'affirmative, *a*) ces études portaient-elles uniquement sur le niveau de compétence fédéral ou traitaient-elles aussi de l'application fédérale-provinciale de cette taxe, *b*) combien d'études sont terminées et, dans chaque cas, quand l'ont-elle été?

2. Des études sont-elles présentement en cours et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) qui y participe, *c*) quel en est le coût estimatif dans chaque cas?

3. Des études sont-elles terminées et, dans l'affirmative, seront-elles déposées à la Chambre ou autrement diffusées au public?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Le ministère du Revenu national n'a entrepris aucune étude détaillée sur la mise en œuvre et l'administration d'une taxe sur la valeur ajoutée au Canada.

Des fonctionnaires du ministère collaborent avec des fonctionnaires des Finances qui entreprennent présentement une étude de la taxe sur la valeur ajoutée. (Voir la réponse à la question nº 107 donnée le 21 janvier 1985.)

Tel qu'indiqué au paragraphe (1) ci-dessus, le ministère n'a entrepris aucune étude de la taxe sur la valeur ajoutée.

LE STATUT DE LA FEMME

Question nº 129—**M. Rodriguez:**

1. Entre le 1er avril et le 17 septembre 1984, combien le cabinet de la ministre responsable du Statut de la femme a-t-il dépensé?

2. A-t-on dépassé le budget prévu et, dans l'affirmative, de combien?

3. Au cours de la même période, combien de personnes exemptes, y compris celles embauchées aux termes d'un marché de services personnels, la ministre a-t-elle employées et quels sont leurs nom, date de nomination et traitement?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): 1. Pour la période allant du 1er avril 1984 au 17 septembre 1984, les dépenses de fonctionnement du cabinet ministériel du ministre responsable de la condition féminine ont été de $33,486.

Questions au Feuilleton

2. Non, il n'y a eu aucun dépassement budgétaire. Les lignes directrices ont été respectées.

3.

Nom	Date	Salaire
Jane Youngson	le 3 octobre 1983	jusqu'à $36,729
Rebecca Butovski	le 3 octobre 1983	jusqu'à $36,729

Aucun marché de services personnels n'a été conclu pour la période susmentionnée.

LE FONDS D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Question nº 137—**M. Nickerson:**

1. Quels taux d'intérêt portent les obligations spéciales non commercialisables émises par le gouvernement à la caisse de placement du Régime de pensions du Canada à l'égard des cotisations au Régime de pensions du Canada des résidents des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon?

2. Ces renseignements sont-ils omis des Comptes publics du Canada et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): 1. Les titres reçus par le Fonds d'investissement du Régime de pensions du Canada rapportent des intérêts à des taux égaux aux rendements moyens des obligations du gouvernement du Canada ayant une maturité de 20 ans et plus, ceux-ci composés semi-annuellement. Ces taux sont appliqués chaque mois aux nouveaux titres, incluant les titres ayant trait aux contributions au Régime de pensions du Canada payées par les résidents des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Le taux d'intérêt moyen pour l'ensemble de l'encours du Fonds d'investissement du Régime de pensions du Canada au 31 mars 1984 était de 10.59 pour cent.

2. Le taux d'intérêt moyen sur les obligations spéciales non-négociables du Fonds d'investissement du Régime de pensions du Canada au 31 mars de chaque année est publié dans les Comptes publics du Canada. (Comptes publics du Canada, 1983-84, Volume I, page 11.9.)

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale, ainsi que de l'amendement de M. Gray (Windsor-Ouest) (p. 1302).

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, n'ayant pas l'habitude de vous voir occuper le fauteuil à la reprise de la séance, me voilà tout disposé, Monsieur, à vous souhaiter un bon après-midi.

Avant la pause de midi, j'étais en train de dire qu'il m'était difficile d'accepter certains arguments qu'on a fait valoir à la Chambre. Le gouvernement semble espérer qu'en assouplissant encore, au moyen du projet de loi C-15, les dispositions relatives à l'AEIE, les capitaux étrangers afflueront au Canada. Je lui ai signalé certains des problèmes que nous posent déjà les investissements considérables venant d'ailleurs et la mainmise étrangère. En dernière analyse, la part importante de capitaux étrangers au Canada provoque, en fait, la fuite de capitaux. Aucun investisseur ne place son argent chez nous sans s'attendre, à la longue, à réaliser des gains. Nous constatons que le paiement des intérêts et des dividendes sur le déficit canadien qui est l'un des pires de notre histoire atteint actuellement 9.4 milliards de dollars.

• (1510)

La propriété étrangère entraîne encore d'autres effets négatifs. Sur l'ensemble des importations canadiennes, 72 p. 100 étaient destinées à des sociétés appartenant à des intérêts étrangers. Il s'ensuit donc une détérioration de notre balance des paiements et une baisse du dollar canadien.

En réalité, les succursales canadiennes placent la plupart de leurs commandes auprès de leur société-mère, aux États-Unis, bien qu'elles puissent s'approvisionner à meilleur compte auprès de fabricants canadiens. Autrement dit, elles ne se comportent pas en bons citoyens. Ces entreprises n'investissent pas au Canada. Elles ne soutiennent pas les intérêts canadiens parce qu'elles ne sont que les succursales de sociétés qui sont installées principalement aux États-Unis.

L'autre point que je tiens à signaler, c'est que lorsqu'on examine les données relatives aux licenciements pour les quelques dernières années, on constate que ce sont les sociétés étrangères qui ont mis à pied le plus grand nombre de travailleurs. En cas de marasme économique, elles sont les premières à licencier leurs travailleurs. Là encore, ces mesures ont une incidence négative sur toute l'économie canadienne.

Je voudrais signaler un autre problème qui nuit à notre économie, à savoir celui de la recherche et du développement. Lorsqu'on examine les statistiques, on s'aperçoit que les sociétés étrangères ne consacrent pas les mêmes sommes à la recherche et au développement que les sociétés canadiennes. Durant une bonne partie des années 60 et 70, le Canada a pris beaucoup de retard dans ce secteur. En effet, nos engagements dans le domaine de la recherche et du développement par rapport à notre produit national brut sont presque équivalents à ceux de bon nombre de pays sous-développés du Tiers Monde. Lorsqu'on pousse un peu plus loin l'examen, comme l'ont fait divers organismes, on s'aperçoit que les sociétés multinationales sont les grandes fautives. Les succursales ne font pas leurs recherches dans notre pays, mais dans le pays d'origine de la société-mère, généralement les États-Unis.

Dans un rapport publié à l'automne dernier par le Conseil des sciences du Canada et intitulé *Le développement industriel au Canada: Quelques propositions d'action*, on traite des répercussions qu'ont les sociétés multinationales sur les activités de recherche et de développement au Canada. Que constate-t-on? Nous constatons que la productivité des succursales exploitées au Canada est inférieure à celle des entreprises canadiennes. Je voudrais vous lire le passage suivant de ce rapport, le voici:

> En comparant la productivité des industries canadiennes avec celle de leurs concurrentes américaines, on s'est aperçu que, dans le secteur manufacturier, l'écart était d'environ 25 pour cent[12]. Plusieurs facteurs concourent à la piètre productivité du Canada, mais le plus surprenant est peut-être l'effet négatif du contrôle étranger sur la productivité canadienne en comparaison de celle des Américains. Comme l'a démontré R. Saunders, la domination étrangère d'une industrie canadienne contribue à la faible productivité du pays.

Je trouve surprenant que le gouvernement considère qu'accroître la domination étrangère est la solution économique pour sortir notre pays du pétrin dans lequel il se trouve. Ce n'est certainement pas la voie à suivre pour résoudre nos problèmes à long terme. La solution, c'est sans aucun doute que le Canada devienne plus autonome. C'est pouvoir produire les biens et services dont nous avons besoin pour notre consommation personnelle. C'est adopter une approche différente, en prenant des initiatives qui tendent vers l'autonomie. C'est faire en sorte de mettre au point de nouvelles technologies, de nouvelles méthodes et activités de recherche et de développement dans des secteurs de production à petite échelle, ce qui est tout aussi efficace, sinon plus, que la production à grande échelle. La solution, c'est prendre des mesures en vue de conserver les capitaux disponibles dans notre pays. C'est s'orienter vers la décentralisation, le contrôle communautaire et la participation des travailleurs. C'est adopter une perspective nouvelle pour le Canada, ce qui signifie abandonner la perspective libérale, selon laquelle nous devenons peu à peu une économie secondaire à la botte des États-Unis. Il nous faut devenir véritablement maîtres chez nous.

Je vois, monsieur le Président, que vous me faites signe que mon temps de parole est bientôt écoulé. Il me reste quelques minutes et je veux demander le consentement unanime de la Chambre pour pouvoir poursuivre mes observations et les conclure.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette, mais comme le député l'a entendu, il n'y a pas consentement unanime.

• (1520)

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à la Chambre à cet important débat sur l'investissement étranger au Canada. Je crois fermement que le Canada ne devrait pas devenir un simple entrepôt pour les entreprises étrangères. Nous reconnaissons tous l'importance de l'investissement étranger pour la croissance du Canada, mais le gouvernement doit demeurer vigilant et s'assurer que la nature du nouvel investissement étranger aura à long terme un effet bénéfique pour tout le pays. Malheureusement, l'abolition de l'AEIE et son remplacement par une carte blanche signifie que les grosses entreprises américaines passeront outre au désir des Canadiens et feront fi des politiques conçues pour protéger et promouvoir les intérêts canadiens.

J'aimerais passer en revue l'histoire de l'investissement étranger au Canada pour illustrer les lacunes du projet de loi C-15. Cette Chambre a déjà reçu plusieurs rapports qui faisaient ressortir les effets nuisibles d'une infiltration des investissements étrangers partout au Canada. En 1957 il y avait le rapport Gordon, en 1968 le rapport Watkins, en 1970 le rapport Wahn et, finalement, en 1972 le rapport Gray. Toutes ces études, monsieur le Président, décrivaient les principaux problèmes découlant d'un contrôle massif de notre économie par les entreprises étrangères.

En effet, les inconvénients d'un contrôle étranger massif avant 1974 étaient, entre autres, l'effet de réplique en miniature: la prolifération des filiales, ce qui a eu pour effet de réduire la concurrence en établissant des oligopoles au sein des industries canadiennes.

La loi américaine antitrust qui a empêché la rationalisation et l'optimisation des filiales entraîne ainsi une faible productivité, une grande inefficacité et des prix plus élevés pour le consommateur.

Il faut aussi parler des profits des filiales qui étaient acheminés vers les sociétés mères à l'extérieur du Canada plutôt que d'être réinvestis au pays. Cela s'est fait grâce à diverses méthodes, par exemple: l'établissement des prix de transfert ou les importations anormales.

Il ne faut pas oublier de mentionner, monsieur le Président, le contrôle de la filiale exercé par le siège social. Les filiales sont souvent exclues des mandats de production mondiale et sont régies par des décisions prises dans un pays étranger.

Plusieurs filiales, d'ailleurs, sont dépourvues d'installations de recherche et de développement et n'ont d'autres tâches que celles d'assembler et de vendre les produits. J'aimerais signaler l'excellent argument avancé l'autre jeudi par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) à la Chambre lorsqu'il a déclaré que la somme de recherche et de développement entreprise par les sociétés canadiennes est de cinq fois supérieure à celle des sociétés étrangères situées au Canada. La Chambre sait fort bien que la recherche et le développement constituent un élément vital de la croissance et du renforcement de l'économie canadienne.

Tels étaient les principaux problèmes liés aux pouvoirs excessifs des sociétés sous contrôle étranger au sein de l'économie canadienne avant la création de l'AEIE.

En 1974 l'Agence d'examen de l'investissement étranger a été créée par le gouvernement pour faire face aux problèmes que je viens de mentionner.

Les propositions d'investissements étrangers étaient examinées par le Cabinet pour s'assurer qu'elles présentaient un avantage important pour le Canada. Le processus d'examen devait tenir compte des cinq critères suivants: premièrement, l'effet de l'investissement sur le degré et la nature de l'activité économique au Canada, y compris l'emploi, le traitement des ressources et les exportations. Deuxièmement, le degré et l'importance de la participation canadienne à l'entreprise commerciale et au secteur industriel auquel cette entreprise appartient. Troisièmement, l'effet sur la productivité, l'efficacité industrielle, le développement technologique, l'innovation et la diversification sont autant de critères qui étaient utilisés pour

déterminer le bien-fondé d'un investissement. Quatrièmement, l'effet sur la concurrence, et, finalement, cinquièmement, la compatibilité de l'investissement avec les politiques industrielles et économiques nationales tout en tenant compte des objectifs de politique industrielle et économique des provinces susceptibles d'être passablement touchées par l'investissement.

Lorsque l'AEIE a été créée, monsieur le Président, les Américains n'ont pas été offensés. L'ambassadeur des États-Unis, M. Thomas Enders, aurait dit en mai 1979 ce qui suit: «On craignait que l'AEIE ne constitue un obstacle pour l'arrivée de nouveaux investissements au Canada. Mais on a plutôt constaté que l'Agence s'en est tenue à son mandat qui était de voir à ce qu'il y ait dans les propositions d'investissements ou certains avantages pour le Canada». L'ambassadeur américain poursuit en disant: «Son taux d'approbation actuelle de 90 p. 100 est une indication de la qualité des propositions qu'elle reçoit». Il dit: «Je puis comprendre le point de vue du Canada qui dépend aussi lourdement de l'investissement étranger, lorsqu'il estime qu'il est nécessaire d'avoir un tel mécanisme pour s'assurer que ses intérêts sont connus et respectés.»

Monsieur le Président, cette citation provient du représentant des États-Unis qui, en 1979, ne faisait pas un plat de l'existence de l'AEIE. Pourtant, manifestement l'AEIE a été efficace et les Canadiens ont profité de cette mesure législative.

Oui, il est vrai que, par la suite, de l'autre côté de la frontière, on a critiqué l'AEIE, mais les commentaires négatifs portent sur les exigences de procédure et les difficultés administratives de l'Agence plutôt que sur le droit du Canada, voire l'obligation même de s'assurer que les investissements étrangers servent mieux les intérêts de notre pays.

Monsieur le Président, malheureusement, le nouveau gouvernement semble se soucier plus de faire des courbettes devant les États-Unis que de résoudre les problèmes liés à une économie dominée par les intérêts étrangers.

La nouvelle agence, Investissement Canada, sera dotée selon l'honorable ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), et je cite:

> . . . d'un nouveau mandat positif pour encourager et faciliter les investissements.

Après lecture de la loi, il est manifeste que le ministre s'intéresse à deux choses: les États-Unis et élargir ses propres pouvoirs.

En vertu du projet de loi C-15, les nouvelles propositions d'investissement qui seront examinées doivent être approuvées par le ministre et non le Cabinet, comme c'était la situation sous l'AEIE. C'est-à-dire que l'opinion d'une personne décidera des mainmises qui créeront ou supprimeront des milliers d'emplois pour les Canadiens. L'objectivité, en fait la volonté politique, dépendra strictement d'un ministre qui pourra faire cela dans la confidentialité de son bureau. C'est là une responsabilité et un pouvoir trop étendus pour un seul ministre, surtout en connaissant le ministre responsable de l'AEIE ou d'Investissement Canada. C'est un peu, monsieur le Président, donner cette responsabilité-là à l'honorable ministre comme si on confiait à Dracula l'administration de la banque de sang.

Une voix: Je comprends!

M. Lapierre: Le ministre a substitué au concept de bénéfice important celui de bénéfice net. En d'autres mots, le gouvernement se soucie davantage de réaliser des investissements fructueux que d'assurer au Canada des transactions étrangères avantageuses. Autrefois, nous étions en mesure de négocier et de maximiser les profits des investissements étrangers au Canada. Aujourd'hui, les Américains peuvent entrer au Canada et faire en somme ce qu'ils veulent. Tandis que le ministre responsable tend la main aux États-Unis, les Américains, eux, menacent d'élever des barrières non tarifaires contre les produits canadiens.

Je vois des députés d'en face, et je suis convaincu qu'ils ont des producteurs de porc dans leur circonscription, et ils vont bien savoir que ce n'est pas à se mettre à genoux devant les Américains qu'ils vont sauver les exportations de porc. Et à ce moment-ci, je suis fort inquiet de voir la situation qui se développe ainsi que ces ministres-là à plat ventre devant le président Reagan, à plat ventre devant les intérêts américains qui veulent continuer de dominer le Canada, et on s'aperçoit que, par contre, les produits canadiens qui veulent entrer aux États-Unis ont toutes les difficultés du monde. On s'aperçoit qu'ils se sont mis à genoux sans demander quoi que ce soit en contrepartie. Monsieur le Président, une négociation comme celle-là, ce n'est pas une négociation.

On a vu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lui, appuyer le président Reagan dans sa guerre des étoiles. On a vu . . . Écoutez, monsieur le Président, vous savez fort bien que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas l'imagination de penser à une politique strictement canadienne.

Et en suivant le modèle américain, il pense, encore une fois, que ça va aider le Canada. Je peux vous dire, monsieur le Président, autant avec Investissement Canada qu'avec la position à plat ventre du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, on est en train de miner l'indépendance, la souveraineté et la fierté du Canada.

[*Traduction*]

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, je viens d'écouter quelques-uns de mes collègues des deux côtés de la Chambre parler de l'amendement au projet de loi C-15. Je dois dire tout de suite que je m'y oppose sans réserve.

J'ai été étonné d'entendre le député de Shefford (M. Lapierre) affirmer que le Canada donnait tout à son plus grand associé commercial, les États-Unis. De toute évidence, il ne se rend pas compte que ce pays est le plus puissant au monde. Pas plus qu'il ne semble réaliser que nous sommes ses voisins et son principal partenaire commercial. Le député sait-il que si le Canada n'est pas inexorablement lié aux États-Unis, nos deux pays sont unis par des liens d'une autre nature—des liens culturels, linguistiques et multiculturels.

J'ai aussi pris le temps d'examiner et de scruter les propos du député de Regina-Est (M. de Jong). Avant l'heure du repas, le député a affirmé des choses étranges au sujet de l'investissement étranger. Il a affirmé—et peut-être avait-il raison, je ne connais pas les chiffres—que de tous les pays industrialisés, c'est le Canada qui compte la plus grande proportion d'investissements étrangers. On le voit bien, cela apparaît inacceptable au député. Il a même ajouté que le Canada comptait une plus forte proportion d'investissements étrangers que certains pays du tiers monde. Et après? Je songe à certains de ces pays où personne n'oserait investir parce que la situation politique de ces pays est trop instable.

Nous entendons les appels claironnants et la voix stridente du NPD préconisant le nationalisme, déplorant l'investissement étranger d'une part et de l'autre encourageant la Weyerhaeuser à acquérir les concessions forestières qu'elle détient en Colombie-Britannique. Le NPD appuie la Weyerhaeuser, une entreprise américaine, mais rejette la participation des Canadiens. Un groupe canadien était disposé à acquérir l'exploitation au moment où la Weyerhaeuser a présenté sa demande. Quel a été le choix du NPD? La proposition américaine. C'est ainsi que les choses se sont passées et je défie n'importe quel député d'en face de me prouver le contraire. Était-ce une chose inacceptable? Pas à mon avis. Car Weyerhaeuser est l'un des rares bons gestionnaires du secteur forestier.

J'aurais un meilleur exemple, celui de la St. Regis Pulp and Paper. C'est une entreprise américaine dont le siège social est à New York et qui est établie à Hinton. L'entreprise exploite l'une des plus grandes pépinières au monde. La compagnie est en mesure de s'approvisionner n'importe quand dans un rayon ne dépassant pas 45 milles. En dépit du climat froid, elle a créé un excellent système de pépinière de même qu'un système de sylviculture permanent que pourrait bien imiter l'ensemble de l'industrie forestière au Canada dont les Canadiens sont les propriétaires et exploitants.

• (1530)

Les députés de Colombie-Britannique qui connaissent le secteur forestier savent de quoi je parle. Mais la société St. Regis Pulp and Paper est américaine. Elle ne peut donc être sans tache. Les députés néo-démocrates doivent lui trouver des défauts ou éprouver des soupçons. Disons que le nationalisme économique de ce parti est parfait, tant qu'il n'a pas à expliquer aux Canadiens qu'ils devront réduire considérablement leur niveau de vie, si nous refusons l'investissement étranger comme il le souhaite.

J'ai écouté le député de York-Ouest (M. Marchi), un peu plus tôt aujourd'hui, qui disait que les conservateurs faisaient l'impossible pour attirer des investissements étrangers. Il ne nous a pas parlé de l'autre aspect de la question. Il ne nous a pas dit que son gouvernement avait fait l'impossible pour chasser l'investissement étranger, avec l'aide du NPD. Il a conçu le Programme énergétique national et a non seulement éliminé le secteur industriel qui contribuait le plus aux recettes fiscales, mais également supprimé des milliers d'emplois manuels dans les régions pétrolières de l'Alberta. Il y est parvenu avec beaucoup de succès.

Les néo-démocrates se prétendent bien informés sur ce sujet. Tellement bien, monsieur le Président, que l'ancien critique énergétique du parti ne connaissait pas la différence entre le pétrole lourd et les sables bitumineux lorsqu'il s'adressait à des gens de l'Alberta. Si c'est là ce que le NPD appelle être bien informé! Disons franchement que l'opposition semble méconnaître le processus de l'AEIE. Elle ne sait pas qu'il fallait l'approbation du cabinet pour un investissement de $4,000 pour prendre possession d'un lave-auto à Windsor. Quelle stupidité. Quelle perte de temps et de talent pour un cabinet. Un gaspillage sans nom. Il y a ensuite l'histoire de la personne du Massachusetts qui voulait fournir un certain élément du secteur de la programmation de l'industrie informatique. C'était un petit homme d'affaires qui voulait faire un petit investissement. Combien de temps a-t-il attendu une décision, parce que cette intrusion aurait eu un effet défavorable sur notre économie? Il a attendu dix mois une décision du cabinet. Voilà ce que peuvent faire les députés de l'opposition. Voilà ce qu'ils peuvent comprendre. Ils connaissent la bureaucratie. Ils l'ont supportée, ils l'ont créée et ils l'aiment. Mais ce n'est pas ainsi que nous voulons fonctionner. Ce n'est pas ainsi que nous comptons procéder. Nous comptons donner aux Canadiens l'occasion d'avoir des emplois qui ne peuvent être créés, en partie du moins, qu'en encourageant les investissements étrangers.

Je demande au NPD et aux libéraux de me donner leur réponse au sujet des constructeurs automobiles. Quelle est la position des travailleurs de l'automobile canadiens à ce sujet? Parlez-moi de General Motors, de Ford, de Chrysler et d'autres sociétés? Parlez-moi de ces compagnies et d'autres géants américains établis au Canada. Je suis sûr que j'aurais pu surprendre une de ces personnes en train de manger un Big Mac au McDonald's. C'est un mauvais nom parce qu'il est américain. On passe du sublime au ridicule. On prétend que c'est le dernier cri. Je peux vous dire quelles sont leurs politiques, monsieur le Président; elles remontent au déluge.

J'ai eu l'occasion dans ma circonscription de croiser le fer avec une entreprise américaine assez grande. Je ne veux pas dire que toutes les entreprises étrangères qui investissent au Canada sont le gratin ou qu'elles sont très bonnes et font de bons voisins. Ce n'est pas le cas. Je me souviens très bien d'une société américaine qui a décidé de s'établir dans une petite agglomération de ma circonscription, dans le secteur forestier. Elle a fait à l'Agence d'examen de l'investissement étranger une demande qui fut rejetée. Ses représentants vinrent me demander si je voulais bien l'aider et je l'ai fait. Elle présenta une nouvelle demande et elle obtint l'autorisation. Monsieur le Président, si j'avais maintenant l'occasion de rejeter la demande, je le ferais, parce que cette société m'a menti et qu'elle n'a pas employé un seul travailleur. C'est l'exception, et nous surveillons les exceptions.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais souhaiter la bienvenue à la Chambre au député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) et lui répondre également. Il a déclaré que les néo-démocrates étaient les porte-voix criards du nationalisme. Je l'invite à lire les œuvres du très honorable John George Diefenbaker. Sauf erreur, c'était un conservateur qui ne ratait pas une occasion de vanter les vertus de la nationalité canadienne, de dire sa fierté d'être Canadien et de rappeler la nécessité de se battre pour garder notre pays indépendant. J'espère que le député ne le qualifiera pas de criard. Il était un progressiste conservateur de la vieille école dont nous voudrions voir de plus nombreux émules au sein de

ce nouveau groupe de conservateurs qui sont devenus pratiquement les marionnettes de M. Reagan. Il sort les promener occasionnellement lorsque le premier ministre (M. Mulroney) le rencontre à Washington ou prononce une allocution à New York.

En fait, monsieur le Président, le député comprend mal, à mon avis, ce que l'Agence d'examen de l'investissement étranger essayait de faire. Nous ne voulons pas abaisser le niveau de vie des Canadiens, contrairement au gouvernement créditiste conservateur de la Colombie-Britannique qui, lui, réduit effectivement le niveau de vie des Canadiens. La pauvreté s'accentue et le taux de chômage se situe à 15 p. 100. Ce gouvernement a appliqué ce genre de programme radical d'austérité, ce genre de politique d'ouverture à l'investissement étranger, mais on attend toujours les investisseurs étrangers. Eh bien, ce n'est pas le genre de politique que nous prônons.

Je voudrais présenter la position des conservateurs telle que je la comprends. Les conservateurs croient que le Canada a besoin de l'investissement étranger et que l'Agence d'examen de l'investissement étranger est un symbole hostile à cet investissement qui nous empêche d'obtenir notre juste part d'investissements étrangers et de créer davantage d'emplois. Il me semble que c'est là leur argumentation. A première vue, cet argument a de quoi séduire, car on serait alors porté à dire, puisqu'on veut des emplois, que le Canada devrait s'ouvrir davantage à l'investissement étranger. Cependant, il faut se rappeler que nous sommes un petit pays et que notre voisin est extrêmement puissant, mais il s'agit là d'un voisin que nous aimons beaucoup, il ne faudrait pas s'y tromper. Les Américains sont nos alliés et nos amis. Le fait demeure, cependant, pour paraphraser Tommy Douglas, que le loup est dans la bergerie et que c'est chacun pour soi. Les États-Unis sont un immense pays à côté duquel le Canada fait figure de nain et nous ne devons pas l'oublier. L'investissement étranger a des avantages, mais aussi des inconvénients; il serait stupide de l'oublier.

La réalité, monsieur le Président, c'est que l'Agence d'examen de l'investissement étranger pose un certain nombre de questions au sujet de l'investissement étranger ou des prises de contrôle. Elle exige que les sociétés démontrent que leur implantation au Canada sera très profitable au Canada. Elle base sa décision sur la réponse aux 10 questions suivantes: La société en question offrira-t-elle des emplois aux Canadiens? Permettra-t-elle au Canada d'exporter davantage? Fera-t-elle en sorte que davantage de matières premières canadiennes soient traitées chez nous? Permettra-t-elle de nouveaux investissements au Canada? S'approvisionnera-t-elle au Canada pourvu que les prix soient compétitifs? Les Canadiens auront-ils la possibilité de devenir actionnaires, administrateurs et dirigeants de cette entreprise? Le Canada aura-t-il un meilleur accès à de nouveaux produits et procédés? L'investisseur accroîtra-t-il la productivité industrielle du Canada? Intensifiera-t-il la concurrence? Et enfin les investissements proposés sont-ils compatibles avec la politique économique et industrielle du gouvernement?

• (1540)

Les députés conservateurs, et particulièrement celui qui vient de parler, ne peuvent certainement pas s'opposer à ce genre de critères. On ne saurait nier que ce sont des critères très raisonnables visant à protéger les Canadiens contre certains des problèmes et des coûts qu'engendrent les investissements étrangers. Beaucoup d'études ont été effectuées à ce sujet. Nous savons que les succursales de compagnies américaines ont tendance à s'approvisionner auprès de la maison mère, aux États-Unis. Elles achètent un pourcentage beaucoup plus élevé de leurs matières premières à la compagnie étrangère au lieu d'effectuer leurs achats au Canada.

Le propre groupe de travail du parti conservateur sur l'évolution technologique a effectué des études qui montrent que les compagnies étrangères ont tendance à mener leurs activités de recherche et de développement à l'étranger. Nous savons que c'est un problème. Je pense que tous les députés sensés, ce qui englobe pratiquement tous les députés de la Chambre, reconnaissent que c'est un problème. Nous savons que ces sociétés ont tendance à rapatrier leurs bénéfices plus que les compagnies canadiennes. En tant que critique de mon parti pour les questions énergétiques, j'ai constaté que les entreprises canadiennes du secteur énergétique investissent plus au Canada que les multinationales étrangères. Vous pouvez demander à Bob Blair, un homme d'affaires canadien qui travaille à la société Nova; il vous dira la même chose.

Les investissements font l'objet d'un examen dans d'autres pays. Savez-vous ce qu'est l'AEIE aux États-Unis? Les États-Unis ont un organisme qu'ils appellent le Congrès. En ce moment même, un comité du Congrès des États-Unis tient des audiences pour écouter certaines personnalités politiques et certains hommes d'affaires américains selon lesquels le Canada détient une part trop importante de l'industrie du gaz. Nous avons 6 p. 100 de l'industrie du gaz aux États-Unis. Voilà quel est l'équivalent de l'AEIE chez nos voisins. C'est la même chose dans d'autres pays. Nous ne faisons pas bande à part en ayant un organisme chargé d'examiner ou de régir les investissements étrangers.

Le député a cité l'exemple d'un lave-auto de Windsor, avec des investissements de $4,000, dont le cabinet doit étudier le cas. C'est affreux. Débarrassons-nous en. Améliorons l'AEIE si nous voulons, mais ne l'éliminons pas. Ne permettons pas au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) d'avoir le dernier mot dans certains cas. A mon avis, ce serait une erreur. Il me semble que la situation la plus dangereuse dans laquelle notre pays pourrait se retrouver est ce qui constitue peut-être l'objectif du parti conservateur, c'est-à-dire le libre échange avec une économie de succursales. Ce serait la pire situation possible, car, à long terme, elle entraînerait une diminution des emplois et un déclin de l'économie canadienne.

En fin de compte, notre économie risque d'être encore davantage aux mains des étrangers qu'à l'heure actuelle et notre capacité d'exporter et d'innover risque de diminuer, nous empêchant par voie de conséquence de nous faire une place dans un monde où la concurrence est de plus en plus vive. A long terme, en adoptant ce projet de loi et en éliminant l'AEIE au lieu de la modifier, nous risquons donc de perdre des emplois au Canada.

Voici ce que disait l'éditorial du *Toronto Star* du 9 décembre 1984:

> En réalité, le principal rôle de l'Agence n'a pas consisté à limiter les investissements étrangers, mais à fournir un instrument de négociation pour persuader les investisseurs potentiels de créer plus d'emplois et d'accorder des avantages plus substantiels au Canada.

Ce sont les conservateurs qui font preuve d'un esprit dogmatique. Ils vivent en dehors de la réalité. Ils compromettent à long terme la situation des travailleurs canadiens. Certes, leur argument est séduisant à priori, surtout en cette période de difficultés économiques, mais nous devons garder un organisme, tout comme les autres pays, qui examinera les investissements étrangers et s'assurera qu'ils sont bénéfiques pour le Canada. C'est la seule façon d'avoir une économie qui fonctionne vraiment bien.

Pour cette raison, notre parti appuie l'amendement visant à suspendre pendant six mois l'étude de cette mesure, de manière que le gouvernement puisse nous présenter un nouveau projet de loi acceptable qui nous protégera contre les problèmes découlant des investissements étrangers, au lieu d'envisager rapidement, de façon euphorique, les avantages qui sont censés en résulter.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer quelques minutes à ce débat sur le projet de loi C-15 concernant Investissement Canada. Ce que je voudrais tenter de faire brièvement, c'est de démontrer que le débat en cours dans cette Chambre est un débat qui, à mon avis, vise à faire du millage politique plutôt qu'à attirer les investissements étrangers dont nous avons besoin ici, au Canada.

Établissons tout d'abord que les investissements provenant de l'extérieur, nous en avons besoin. Tout le monde se plaint à travers le pays du fait qu'il y a un million et demi de chômeurs. Nous avons des ressources naturelles immenses. Nous avons une main-d'œuvre qui est qualifiée, qui est prête à travailler, qui demande à travailler et qui ne réussit pas à travailler en nombre aussi grand qu'elle le voudrait. Alors, sur cet objectif général d'attirer l'investissement étranger, nous sommes tous d'accord. Je dois, cependant, ajouter immédiatement que d'attirer l'investissement étranger comporte certainement deux dangers. Le premier, c'est que ces investissements étrangers proviennent en majeure partie d'un même pays, ce qui a parfois été la situation dans le passé et ce qui expose les Canadiens à des représailles si, dans un pays étranger, qui a investi en masse chez nous, il arrivait des changements législatifs de nature à nuire à certains de nos intérêts. De plus, évidemment, un des autres dangers qui nous guettent, c'est de laisser à tort et à travers des investisseurs étrangers investir dans tous les domaines de l'activité canadienne sans se soucier du fait que certains de ces domaines doivent être protégés pour l'intérêt même des Canadiens. Je pense, entre autres, à des domaines comme la finance. Nous ne voulons certainement pas, en tant que Canadiens, que des intérêts étrangers en viennent à contrôler nos institutions financières. De même dans le domaine culturel, il serait dangereux si des investisseurs provenant de l'extérieur en venaient à contrôler nos médias, en venaient à contrôler les revues, les stations de radio, les stations de télévision.

Ce que je veux soutenir ici, c'est que le gouvernement précédent, l'administration libérale, tout en faisant de son mieux pour attirer les investissements provenant d'outre-mer et d'outre-frontière, avait pris les mesures suffisantes pour nous protéger tout d'abord du premier danger qui était le fait que les investissements proviennent en grande partie du même endroit. On se rappellera l'initiative de M. Trudeau qui avait tenté d'ouvrir une seconde voie en faisant lui-même des démarches personnelles auprès des pays européens afin de tenter d'attirer de l'investissement provenant de cette région du monde. Le danger qui nous menace, et je l'ajoute, c'est d'avoir des investissements qui proviennent du même endroit. Et nous savons quand je dis cela de qui on parle, c'est-à-dire de notre voisin du Sud.

Tenter de diversifier les investissements qui proviennent de l'étranger était un effort louable du gouvernement précédent. Je ne vois rien dans l'attitude actuelle des progressistes conservateurs qui vise à diversifer nos investissements provenant de l'étranger. Au contraire actuellement, toute leur opération de relation publique ressemble plus à un «agenouillage» devant le géant américain, devant l'Oncle Sam, pour lui demander de venir investir au Canada. Eh bien, nous, nous voulons des investissements américains, cependant nous voulons aussi des investissements japonais, des investissements allemands, des investissements français, des investissements australiens, des investissements qui proviennent de la plupart des pays industrialisés du monde. Nous avons un dossier dans le passé qui établit clairement que nous avions pris des mesures pour tenter de diversifier la source des investissements provenant de l'étranger, dossier dont ne peut se vanter le gouvernement actuel qui, en fait, tente une drôle d'opération. Il tente maintenant, par sa rhétorique, d'attirer l'investissement en faisant croire que le gouvernement précédent essayait d'empêcher, de refouler les investissements étrangers. Ce qui n'est évidemment que balivernes.

Une autre chose que le gouvernement progressiste conservateur tente de passer comme message, c'est que l'Agence d'examen de l'investissement étranger, FIRA, comme on l'appelle en anglais et parfois même en français, tentait de rejeter systématiquement la plupart des investisseurs étrangers et constituait, en fait, un arrêt, un blocage, à l'entrée de capitaux provenant de l'extérieur. Rien n'est plus faux! Si on examine, si vous voulez, l'historique des décisions qui ont été prises par l'Agence d'examen de l'investissement étranger, on se rend compte qu'au plus environ 3 p. 100 des demandes d'investissement étaient rejetées. C'est donc un mythe de la plus pure espèce que de tenter d'attaquer le parti libéral du Canada, en ayant créé AEIE, d'avoir ainsi érigé un mur qui empêchait les investissements étrangers d'entrer.

Je dirais au contraire que, au cours des deux ou trois dernières années, ce sont les attaques répétées du parti progressiste conservateur à la Chambre des communes, dans les médias, à l'extérieur de la Chambre, les critiques répétées sur l'AEIE qui ont, sans doute, effarouché des investisseurs étrangers qui à force d'entendre les conservateurs dire qu'il est difficile d'entrer des capitaux au Canada parce que les libéraux avec l'AEIE ont un système pour bloquer l'entrée des capitaux . . . Alors, avec seulement 3 p. 100 de rejet des demandes qui ont été faites dans le passé, on se rend compte que tout cela n'est que de la rhétorique, que c'est une opération publicitaire qui tente simplement de démontrer au public canadien que les conservateurs sont beaucoup plus intelligents sur le plan de l'économie, et qu'ils désirent beaucoup plus que nous, les libéraux, le désirions, de l'investissement provenant de l'étranger, ce qui évidemment est de la plus pure invention.

J'ai cependant hâte d'entendre des précisions sur la façon dont s'y prendra le gouvernement actuel pour s'assurer que les

investissements étrangers qui vont entrer au Canada ne viendront pas à l'encontre de certains intérêts particuliers canadiens, en particulier dans le domaine culturel et dans le domaine financier que je mentionnais plus tôt.

Le gouvernement a déjà dit qu'il allait surveiller de près ces secteurs de façon à s'assurer qu'il n'y ait pas une emprise étrangère dans ces domaines. En disant cela, le gouvernement conservateur abonde simplement dans le même sens que la politique libérale qui avait créé l'AEIE, l'agence de tamisage, créé exactement pour ces objectifs.

Alors je vous en prie, cessons de faire de la rhétorique ici, cessons de nous accuser mutuellement. Je pense que tous les partis, à quelque endroit de la Chambre qu'ils se trouvent, désirent et reconnaissent l'importance que des investissements provenant d'outre-mer et d'outre-frontière pénètrent au Canada pour développer nos ressources et créer les emplois dont nous avons tellement besoin.

En tout cas, pour autant que le parti libéral du Canada, l'Opposition officielle, est concerné, qu'il soit clair que nous désirons l'entrée au Canada d'investissements étrangers, que personne ne croit la rhétorique de nos adversaires qui tentent de faire croire à la population que nous nous opposons aux investissements étrangers.

• (1550)

[*Traduction*]

Nous voulons également que ces investissements étrangers soient diversifiés et proviennent de plusieurs pays plutôt que d'un seul. Nous ne voulons pas nous trouver à la merci d'une loi adoptée au sud de la frontière et qui pourrait nous faire du tort. Nous voulons plus d'investissements, mais en provenance d'un plus grand nombre de pays. Telle est la politique du parti libéral du Canada.

[*Français*]

Alors, cessons de nous accuser mutuellement, et, comme mon préopinant, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), le disait, le projet de loi C-15 était un projet de loi superficiellement séduisant. Eh bien, pour ma part, je dis que c'est un projet de loi qui est plutôt superficiel. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle le leader parlementaire de mon parti a présenté une motion visant à retarder l'étude du projet de loi de façon à permettre à l'honorable gouvernement qui administre le pays dans le moment de se pencher sur les problèmes qui doivent être réglés afin que l'investissement étranger au Canada soit plus considérable, mais surtout qu'il soit vraiment dans l'intérêt des Canadiens. Un peu de réflexion aidera sans doute le gouvernement à présenter un projet de loi qui soit plus complet et aussi à réviser sa rhétorique en réalisant que ce n'est pas en accusant l'ancien gouvernement que nous allons attirer des capitaux étrangers au Canada.

[*Traduction*]

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour la première fois pour parler du projet de loi qui prévoit la création d'Investissement Canada, selon son appellation quelque peu hypothétique, ainsi que de la motion tendant à renvoyer cette mesure à six mois. Comme c'est mon premier discours à la Chambre des communes, je voudrais en profiter pour parler de ma circonscription et de plusieurs aspects du processus parlementaire dont je crois utile de discuter publiquement.

Pour commencer, je voudrais féliciter mon prédécesseur immédiat, l'honorable John Reid, qui a représenté Kenora-Rainy River pendant plus de 17 ans et que j'ai fini par remplacer au troisième essai. L'un de mes collègues a dit charitablement que c'était un coup de chance, mais il sait aussi bien que moi que la chance est souvent le résultat d'une bonne préparation alliée à une conjoncture favorable. C'est de cette préparation dont je vous parlerai plus tard.

M. Reid a bien servi sa circonscription suivant ses idées et ses principes et, en tout cas, il l'a fait pendant longtemps. Il a dit avoir passé plus de la moitié de sa vie d'adulte à la Chambre, et maintenant, il a l'occasion de consacrer son temps à d'autres activités.

Je voudrais rendre hommage à son prédécesseur, le regretté sénateur William Benidickson, qui est décédé il y a quelques jours et qui laisse dans le deuil une grande dame très dévouée, sa femme Agnes. M. Benidickson a siégé ici pendant près de 20 ans et il a dirigé plusieurs ministères. Il s'est également énormément dévoué à la cause de la démocratie ainsi qu'à la profession d'avocat et aux citoyens de la circonscription de Kenora-Rainy River.

C'est pour moi un jour historique, car c'est la première fois qu'un député de Kenora-Rainy River prend la parole à la Chambre ailleurs que dans les rangs du parti libéral. Si je ne m'abuse, l'équipe électorale qui m'a aidé à me faire élire a rompu la suite de «coups de chance» la plus longue des annales politiques du Canada.

La circonscription de Kenora-Rainy River est au nombre des cinq plus grandes du pays. Sa superficie est égale à celle des deux Allemagne réunies. Elle compte une population de près de 80,000 habitants et la densité moyenne est de 1 habitant par quatre kilomètres carrés. Pour ceux d'entre nous qui ne sont pas bilingues ou biculturels, cela représente, façon de parler, un peu moins d'une personne par mille carré. Ces gens ont une foule d'occupations dont la diversité est étonnante. On y retrouve ainsi des agriculteurs, des trappeurs, des chasseurs, des pilotes, des mineurs, des bûcherons, des employés de manufactures, d'usines et de scieries, et des cheminots. Ils sont nombreux à travailler au service soit du gouvernement fédéral, soit du gouvernement provincial, et beaucoup d'entre eux sont établis à leur propre compte, ce qui était mon cas avant d'être élu à cette institution, dans les affaires ou les professions libérales.

J'irai jusqu'à dire que, du fait qu'elle regroupe plus d'une centaine de collectivités dans une région de la superficie des deux Allemagne, ma circonscription est l'une des plus diversifiées jamais représentées à la Chambre, et sans doute aussi l'une des plus difficiles à représenter convenablement.

Au cours de l'ajournement—que les journalistes se plaisent si souvent et à tort à qualifier de vacances—j'ai personnellement parcouru plus de 5,000 milles au service de mes mandants. Je me suis tout de même accordé deux semaines de vacances au cours desquelles j'ai aussi voyagé.

Je voudrais traiter rapidement des origines ethniques de mes électeurs. Cette région du pays, pour une bonne part, n'a été officiellement cédée à la Couronne, c'est-à-dire que la souveraineté de la Couronne n'a été officiellement reconnue pour cette région, que dans les années 1929, 1930 et 1931. Il y a

encore de mes électeurs qui se rappellent l'époque où une bonne partie de la circonscription n'avait pas encore été intégrée au Canada; elle faisait plutôt partie du territoire de la nation souveraine des Anishinabek dont les descendants vivent toujours au même endroit.

• (1600)

C'est un grand honneur pour moi que de représenter les Anishinabek. Napich keechee-énandan kai-seck che-a-anee tomou-ka Anishinabek. Je leur suis reconnaissant de leur grand appui. Ga-chee-enan-dan ka-ke wee-chee (ka-pou-tou) showwatch.

[*Français*]

C'est aussi un privilège pour moi-même de représenter ceux qui sont de différentes langues d'expression, les francophones dans ma circonscription ainsi que ceux qui sont d'origine ukrainienne, allemande, hollandaise, polonaise et de, je crois, tous les pays de l'Europe, la plupart des pays du monde, qui sont représentés ou par des immigrants ou par des descendants.

[*Traduction*]

Il convient aussi, je crois, que je dise aujourd'hui à la Chambre que je suis moi-même un néo-Canadien. Les élections générales qui m'ont conduit à la Chambre ont été déclenchées le jour du 14e anniversaire de mon arrivée au Canada. C'est un événement que je n'oublierai sûrement jamais. L'un de mes thèmes favoris, lorsque j'ai l'occasion et le privilège de prendre la parole devant une assemblée, que ce soit dans ma circonscription ou ailleurs, c'est la profusion des possibilités que nous offre aujourd'hui le Canada. Je ne puis imaginer que j'aurais pu bénéficier de pareilles possibilités si j'étais resté dans mon pays d'origine. Je dis à mes amis et je ne plaisante qu'à demi, que j'ai fui la bière anglaise, le thé anglais et le torysme anglais.

Des voix: Oh, oh!

M. Parry: Il s'en trouvera pour dire que j'ai eu ce que je méritais. J'ai réussi à éviter et le thé et la bière anglaise. Il semble que le torysme, quant à lui—et je le dis à regret—est plutôt difficile à éviter, surtout ici, à la Chambre. Je dirai à mes amis d'en face, en les enjoignant de ne pas trop s'en formaliser, car ils ne sont après tout pas tous pareils, que je préfère de beaucoup avoir affaire à eux, même en grand nombre, qu'aux conservateurs qui dirigent à l'heure actuelle mon pays d'origine et qui s'acharnent tant à en détruire l'économie, le commerce et le tissu social, comme ne le feront jamais au Canada, du moins je l'espère, mes amis d'en face.

Des voix: Bravo!

M. Parry: Je ne serais pas ici aujourd'hui, monsieur le Président, sans l'appui de mon parti, de mes nombreux amis personnels et de mes électeurs de la circonscription de Kenora-Rainy River et, surtout, sans l'appui de mon épouse et de mes enfants. Je n'oublierai jamais l'appui que m'accorde ma famille et je lui en serai toujours reconnaissant. Il sera toujours pour moi l'un des éléments essentiels de ma vie.

Je l'ai dit et je le répète, la circonscription de Kenora-Rainy River regroupe plus d'une centaine de localités, des plus petits villages de moins d'une centaine d'habitants aux villes prospères de quelque 10,000 âmes comme Kenora. On y trouve de petites villes manufacturières comme Dryden et Fort Frances, des localités ferroviaires et administratives comme Sioux Lookout et des petites villes minières comme Ear Falls et Red Lake.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je regrette de devoir dire au député que son temps de parole est écoulé. Je sais que c'est son premier discours à la Chambre, mais je suis persuadé qu'il aura beaucoup d'autres occasions d'y prendre la parole.

M. Manly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Étant donné que c'est le premier discours du député à la Chambre, serait-il possible de demander le consentement unanime pour lui permettre de poursuivre?

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de Kenora-Rainy River de poursuivre?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je me rends compte qu'il s'agit du premier discours du député à la Chambre. Tant qu'il fera preuve de la modération dont j'ai personnellement fait preuve à la Chambre quant à la longueur de mes interventions, nous serons sûrement heureux de lui permettre de conclure son intervention dans un délai raisonnable.

M. Parry: Monsieur le Président, je tiens à remercier le leader du gouvernement à la Chambre et ses collègues de me faire cette politesse et cette courtoisie . . .

M. Keeper: Et nos amis à notre droite.

M. Parry: Et nos amis à notre droite, comme me le rappellent mes collègues, de me faire cette politesse et cette courtoisie pour lesquelles il deviendra un jour universellement célèbre.

J'allais me lancer dans une comparaison entre ma circonscription et de nombreuses autres circonscriptions du pays. Bien qu'à mon avis elles ne soient pas plus favorisées, ni plus avantagées, ni plus richement dotées, elles n'en sont pas moins à de nombreux égards plus privilégiées. Mais je vais garder ces observations pour un autre jour et me contenter de conclure brièvement en faisant quelques observations au sujet de la motion et du projet de loi.

Nous connaissons bien les diverses analogies évoquées pour décrire la situation de nos affaires économiques par rapport à celle que connaît notre voisin du Sud. J'ai souvenance de quelqu'un qui a longtemps siégé à la Chambre, mais qui ne lui a jamais témoigné grand respect, et qui disait que la situation du Canada était comparable à celle d'une souris endormie à côté d'un éléphant. Il semblerait, d'après certaines déclarations publiques de même que d'après certaines déclarations exprimées en privé de la part de nos voisins du Sud, qu'ils nous considèrent parfois comme leur cinquante-et-unième État. Il est peut-être heureux et à d'autres égards malheureux que nous fassions partie d'une économie continentale, que cela nous plaise ou non et quelles que soient les barrières que nous dressions pour nous en protéger, ou même quels que soient les obstacles que nous aplanissions dans la voie de cette économie continentale, mais le commerce qui existe entre notre pays et les États-Unis d'Amérique fait office de cordon ombilical. Il est nourricier. Il joue cependant, selon notre perspective, dans le sens Nord-Sud plutôt que Sud-Nord. Arrêtons là cette analogie à propos de notre collaboration avec ce géant économique.

Je voudrais maintenant insister sur la différence entre achat et investissement, pour dire que ce qui constitue un investissement du point de vue de l'investisseur n'en est pas nécessairement un du point de vue du pays où il se fait. Lorsqu'une entreprise canadienne change de main, il y a certes lieu de considérer l'investissement non pas en fonction du prix qu'on a payé ni de la prise de contrôle qui s'est effectuée, mais bien en fonction des avantages que cet achat ou cette prise de contrôle a pu procurer au Canada. Dans le sens étroit du terme, il y a investissement quand on met en place des moyens de production destinés à procurer des avantages non seulement à l'investisseur mais aussi à la collectivité, au pays tout entier, voire, effectivement, aux travailleurs de l'usine ou de l'entreprise où l'investissement s'est fait.

Au Canada, les capitaux étrangers ont servi à mettre nos ressources en valeur. Nous savons dans quelle mesure on a ainsi détourné des bénéfices vers l'étranger. Nous avons pu constater, à la suite du rachat par des Américains d'une entreprise canadienne, comment les services de génie, de recherche et de développment de ladite entreprise ont été vite déménagés aux États-Unis. En pareil cas, le Canada ne sert qu'à la production excédentaire. Certaines décisions qu'on a prises ne seront pas avantageuses pour notre économie ni pour les Canadiens ou les collectivités en cause.

Nous ne pouvons pas permettre qu'Investissement Canada devienne un comptoir de soldes. Le fait que le gouvernement crée cet organisme au moment où il vient exprimer son intention de mettre en vente toute société d'État pour laquelle il trouvera preneur constitue une coïncidence trop alléchante pour certains observateurs, en particulier pour ceux qui possèdent les capitaux à investir. C'est pourquoi j'exhorte la Chambre à adopter cette motion qui vise à reporter à six mois l'étude du projet de loi C-15.

• (1610)

Des voix: Bravo!

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Algoma (M. Foster)—L'agriculture—L'incidence des taux d'intérêt des prêts bancaires des agriculteurs. *b*) L'action du gouvernement; le député de York-Centre (M. Kaplan)—L'administration de la justice—Les sociétés de télédistribution sans permis—Les poursuites. *b*) La position du ministre; le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy)—La publicité du gouvernement—Le contrat accordé. *b*) Les mesures prises par le gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale, ainsi que de l'amendement de M. Gray (Windsor-Ouest) (p. 1302).

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat sur l'amendement de mon collègue de Windsor-Ouest (M. Gray) à savoir que le projet de loi C-15 ne sera pas lu immédiatement, mais déféré en 2e lecture à un vote ultérieur qui se tiendra dans six mois. La raison pour laquelle nous avons proposé cet amendement, monsieur le Président, vous le savez, c'est pour donner une chance aux députés de la Chambre de se prononcer, de tous les côtés, sur ce projet de loi fort important d'Investissement Canada, le projet de loi C-15. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour trouver dans chaque circonscription, dans chaque région de notre pays, des exemples assez frappants de mainmises étrangères sur l'industrie, sur le commerce, sur l'économie canadienne, et c'est dans le but de renforcer l'économie canadienne que cette agence de tamisage avait été mise de l'avant, il y a plusieurs années, pour aider non seulement l'économie canadienne, mais pour préserver chez nous aussi les emplois et surtout créer, en encourageant la recherche et le développement, de plus amples activités économiques qui sont productives d'emplois.

Nous ne sommes pas les seuls au monde à mettre en place ces agences de tamisage. Les Américains, par exemple, le font d'une façon assez propre à eux. Il faut noter qu'au Japon également et dans plusieurs pays américains, nous pouvons constater l'existence d'agences gouvernementales qui ont pour objet de contrôler la mainmise étrangère. Je pense, par exemple, aux États-Unis, où il est impossible pour une firme étrangère de prendre le contrôle dans certains domaines économiques, par exemple le transport maritime, la radiodiffusion, le transport aérien et toute production en matière de défense. Il est absolument impossible pour un pays ou une compagnie étrangère de prendre le contrôle de ces industries. A titre d'exemple, l'Australie possède une «Foreign Investment Review Board» très semblable à la nôtre. Le Japon exerce des contrôles très étendus sur l'investissement étranger.

Donc, ce n'est pas une mesure qui est étrange dans ce sens qu'elle a déjà été mise en place dans bien des pays et fait, comme pour nous, le tamisage des investissements.

Ce projet de loi, monsieur le Président, propose en résumé, d'après plusieurs observateurs, d'ouvrir toutes grandes les portes du Canada aux investissements étrangers, ce qui veut dire évidemment la mainmise étrangère sur des secteurs économiques fort importants, que ce soit l'industrie, le commerce ou autre chose. Je pense entre autres à des exemples dans ma circonscription d'Ottawa-Vanier, qui n'est pas une circonscription industrielle, au contraire c'est une circonscription qui, en grande partie, est peuplée par des professionnels, des fonctionnaires, des gens qui sont au service de l'État, mais qui sont aussi au service du public. Le plus gros employeur chez nous,

c'est l'Université d'Ottawa, l'université qui compte 3,000 employés dans ma circonscription.

Il y a deux ans, l'université éprouvait des problèmes assez sérieux avec sa librairie. Les ventes déclinaient, le fardeau de l'administration était très élevé, on faisait des pertes de l'ordre de $100,000 à $200,000 par année. On ne demandait pas de loyer. On était dans le «trou» continuellement. L'université cherchait à rentabiliser cette librairie. L'industrie canadienne, le secteur canadien, tant producteurs de livres que distributeurs, s'est intéressé au dossier. Une compagnie américaine, Brennan College Service Inc., s'est également intéressée à cette question et a fait une proposition à l'université. Les négociations qui ont duré près d'un an ont démontré que ce n'était pas à l'avantage du Canada de laisser une compagnie américaine prendre le contrôle de cette librairie menaçant ainsi, selon certains, l'industrie du livre canadienne et de la publication professionnelle et universitaire.

L'AEIE a examiné et rejeté une première demande de la compagnie américaine Brennan College Service Inc. comme je vous l'ai dit, pour des raisons très simples, c'est qu'elle ne répondait pas aux exigences de l'AEIE voulant générer des bénéfices importants pour le Canada. C'est important de le dire: des bénéfices importants pour le Canada, c'est-à-dire qu'il n'y avait rien là-dedans qui semblait justifier la mainmise étrangère. Suite à ce refus de l'AEIE, l'administration de l'Université d'Ottawa a conclu une nouvelle entente avec la compagnie américaine, entente qui conservait la propriété ici au Canada, à l'université, et qui donnait à Brennan College Service Inc. une chance de participer avec l'université à la remise en état, à la relance de la librairie qui était, comme je l'ai dit tantôt, déficitaire.

Je parlais hier au vice-recteur de l'administration qui me disait que les choses vont bien, que la compagnie canadienne qui s'appelle Ottawa Brennan Inc. fonctionne très bien, que tout semble maintenant indiquer qu'il y aura un profit de l'ordre de $100,000 cette année et que l'Université d'Ottawa est très heureuse de cette association d'une compagnie étrangère, mais en statut minoritaire dans une compagnie canadienne. Et à ce sujet, moi, je ne vois rien de travers en ce qui a trait à la technologie étrangère qui vient chez nous avec sa capacité de nous donner peut-être une expertise nouvelle, soit-elle en administration, soit-elle en formation de la main-d'œuvre. Et c'est d'ailleurs le commentaire du vice-recteur de l'université, à savoir qu'ils ont profité de l'expertise de Brennan College Service Inc. ainsi que de la formation offerte par cette compagnie aux employés de la librairie de l'Université d'Ottawa. Donc, cela a été une expérience heureuse, mais qui a empêché, justement, une compagnie américaine de prendre le contrôle absolu d'un commerce, dans ma circonscription d'Ottawa-Vanier, et qui a permis également de continuer parce que, autrement, je pense que l'université aurait été obligée de fermer ses portes, du moins les portes de la librairie. Donc cela a été une expérience heureuse, mais l'AEIE a eu un impact assez important dans la décision finale qui a été d'encourager cette entente. Donc, cela a été pour moi l'expérience que j'ai vécue durant les deux dernières années avec l'Agence d'examen de l'investissement étranger du gouvernement fédéral, et je dois dire que ce fut enrichissant au niveau de l'expérience.

Cela m'amène à dire que n'eût été de la présence de l'AEIE, la librairie de l'Université d'Ottawa n'aurait probablement pas continué ses activités et aurait probablement été propriété américaine. La compagnie américaine ne possède pas, d'après beaucoup de gens, et selon votre humble serviteur, l'expertise culturelle, le biculturalisme de l'Université d'Ottawa, le bilinguisme de l'université. Ce n'était pas dans l'esprit de cette compagnie-là et donc, on aurait peut-être perdu l'esprit de respect pour les deux langues qu'on cherche à créer chez nous ainsi que les nombreuses cultures qui s'épanouissent dans notre milieu. Donc, pour moi, cela a été une solution heureuse à un problème assez sérieux.

Le gouvernement actuel nous offre son projet de loi C-15, Investissement Canada, dans lequel 90 p. 100 des intentions d'acquisitions des PME canadiennes ne seront même pas assujetties à un examen, ne seront pas sujets à un examen par l'agence Investissement Canada.

Comment pouvons-nous, avec un tel projet, prétendre relever le défi que nous chérissons, celui d'avoir un produit canadien à l'image des Canadiens?

Pour établir sa stratégie commerciale, le Canada doit savoir maîtriser sa base économique. Si cette base appartient à des intérêts étrangers, le pouvoir de décision du Canada sur le plan international en sera fortement réduit. Il n'était pas dans le mandat du gouvernement de faire en sorte que le Canada perde son identité nationale. Les Canadiens sont des gens qui aiment leur pays, ce sont des gens qui sont accueillants dans le sens le plus large et le plus profond du mot. Mais ce ne sont pas des gens qui vendraient leur identité sociale sur le seul principe de faire bonne figure devant les États-Unis.

Le gouvernement actuel a sûrement mal compris son mandat. L'histoire économique récente démontre très bien qu'en temps de récession et de crises diverses, les intérêts des pays créditeurs passent toujours avant ceux des pays débiteurs. Aussi la mainmise étrangère peut également occasionner une perte d'identité nationale, spécialement si des secteurs sensibles comme les secteurs culturel et éducationnel . . .

Je parlais de l'éducation tantôt, monsieur le Président. Je vois que vous allez vous lever dans quelques intants pour m'interrompre. J'aurai peut-être l'occasion de m'adresser encore à la Chambre à ce sujet. Donc, je respecte votre décision et je dois cesser mes remarques.

• (1620)

[*Traduction*]

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, j'interviens à regret dans le cadre du débat sur ce projet de loi. Ce n'est en effet qu'une mesure de façade tout-à-fait superficielle. Rien dans la teneur de ce projet de loi ne permettra de créer des emplois dans les diverses régions du pays. Ce n'est qu'un autre écran de fumée comme nous en voyons beaucoup depuis quelques mois.

On prétend qu'en modifiant le nom de l'AEIE et en apportant quelques autres changements superficiels, les investissements américains vont affluer d'un seul coup. On laisse entendre également que ce n'était pas le cas jusqu'ici. C'est un mythe que nous devons dissiper sans tarder.

Tous ceux qui prennent la peine de lire à fond le *Globe and Mail*—les demandes présentées à l'AEIE ont toutes été publiées le lendemain de leur approbation par le cabinet—constateront que plus de 90 p. 100, soit la grande majorité des requêtes présentées à l'AEIE et au Cabinet ont été approuvées. C'est un mythe de croire qu'il existait une impasse ou que

l'Agence bloquait les requêtes des États-Unis ou d'autres pays étrangers. C'est un mythe que nous devons dissiper sans tarder. C'est entre autres pourquoi ce projet de loi est superficiel.

Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a fait valoir cet argument et il a eu raison. Le gouvernement a tort de faire croire aux Canadiens, par le biais de ce projet de loi, que si l'on apporte ces changements et que l'AEIE devient Investissement Canada, des investissements américains afflueront d'un seul coup dans notre pays, grâce à ces mesures purement superficielles. Ce ne sera pas aussi simple. Certains analystes américains ont déclaré publiquement que malgré ces initiatives, les choses ne vont pas changer du jour au lendemain.

Les investissements aux États-Unis—même là-bas—se déplacent du nord-est au sud-ouest. Dans ce pays, certaines industries et certaines régions sont en perte de vitesse. De nouvelles industries prennent la relève, qui attirent les investissements. Même aux États-Unis on assiste à ce genre de chose. Il est faux de prétendre que si l'on adopte ce projet de loi et que l'on change le nom de l'Agence d'examen, les investissements américains afflueront de ce côté-ci de la frontière. Les choses ne sont pas aussi simples.

Ce que le gouvernement devrait nous présenter au lieu de ce projet de loi, ce sont des moyens de stimuler la création d'industries appropriées dans les diverses régions du pays. Il y a la «Silicon Valley» en Californie et nous avons aussi la nôtre ici, dans la région de la capitale nationale. Le gouvernement devrait nous proposer une stratégie visant à inciter de nouvelles industries futuristes à s'implanter dans les diverses régions du pays, au lieu de ces mesures superficielles. Voilà le genre d'initiative que devrait nous proposer le gouvernement. Comment allons-nous réussir à attirer des entreprises de pointe dans la région atlantique et dans d'autres régions de l'Ouest? Voilà le genre de politique que le gouvernement devrait préconiser au lieu de nous proposer ce ravalement de façade.

Qu'est devenue la politique de développement régional? Quand le gouvernement nous dira-t-il comment il entend renforcer les différentes régions de notre pays? Nous attendons toujours ces réponses. Je souhaite que le gouvernement nous expose bientôt et très clairement sa politique de développement régional. Quand notre parti était au pouvoir, notre politique de développement régional comportait un élément clé, mais nous n'en avons pas entendu parler. J'ai été témoin des conséquences néfastes des compressions qu'on nous a annoncées. Jusqu'à présent, les investissements américains ne se sont pas manifestés.

Loin d'éloigner l'investissement américain, nous avons tenté de l'encourager. Quand nous avons mis sur pied la Fishery Product International à Terre-Neuve, beaucoup de gens se sont efforcés d'obtenir une participation, quelle qu'elle soit, du secteur privé. Nous tous ici, quelle que soit notre allégeance, croyons qu'il n'y a que le secteur privé qui puisse créer de l'emploi à long terme. Mais cela nous l'attendons toujours et nos gouvernements ont dû passer à l'action et fournir les capitaux nécessaires.

Un autre secteur d'activité nous est familier, à savoir l'extraction du minerai de fer. Loin d'attirer de nouveaux capitaux américains, nous les faisons plutôt fuir et les entreprises américaines exploitent dans des secteurs autres que ceux qu'elles détiennent au Canada. Le député de Vancouver-Kingsway a très bien exposé la situation et il avait raison. Ce n'est pas parce qu'une filiale américaine est établie au Canada que l'avenir est assuré. C'est plutôt le contraire. Il ne faut pas s'imaginer qu'en attirant le capital américain, nous aurons désormais la vie facile. Les Américains s'occupent d'abord de leurs propres affaires et des nôtres ensuite. C'est une chose qu'il ne faut pas perdre de vue.

Dans ma province, nous acceptons volontiers les capitaux américains. Nous entretenons depuis longtemps de bonnes relations avec les Américains. Je me souviens qu'au temps des bateaux à voile mon grand-père se rendait en Nouvelle-Angleterre, qu'on appelait alors chez nous les États de Boston. Nous entretenions un commerce très lucratif avec les États de l'Est. Et il en est de même aujourd'hui pour le Canada atlantique, pour la côte ouest et pour l'ensemble du Canada. Les provinces limitrophes en particulier entretiennent d'excellentes relations commerciales avec les États-Unis.

Quand nous sommes entrés dans la Confédération en 1949, Don Jamieson, un ancien collègue, avait présenté comme option aux habitants de Terre-Neuve une union économique avec les États-Unis. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, il existait cinq bases importantes dans ma province. De nombreux militaires américains en poste à Terre-Neuve s'étaient mariés avec des filles de chez nous qui ont suivi leur mari aux États-Unis. Si l'économie américaine est en pleine relance aujourd'hui, ce n'est pas à cause de la politique économique de Reagan. Je songe à toutes ces filles de chez nous mariées à des militaires américains qui ont engendré la nouvelle génération à l'origine de la vitalité de ce pays.

C'est avec beaucoup d'empressement que j'accueillerai les Américains. Nous avons été amis depuis des années, en fait depuis des siècles. Il est inutile de nous faire croire que c'est l'ennemi qu'il faut mettre à la porte, car ce n'est pas le cas. Nous avons besoin de leurs investissements. Car c'est la seule façon de créer des emplois à long terme. Mais ce n'est pas avec des mesures superficielles que nous réussirons à attirer les investissements. Il nous faudrait une mesure plus étoffée que celle que nous étudions actuellement.

• (1630)

Avec votre permission, monsieur le Président, j'aimerais ouvrir une parenthèse. S'agit-il de marché noir, d'un subterfuge, en tout cas j'aimerais rappeler que le tamisage des investissements dans le cadre de la nouvelle loi sur l'investissement étranger a pour but notamment de protéger notre patrimoine culturel. De prime abord, c'est un but fort louable. Rien de plus louable, en effet, que de vouloir protéger le patrimoine culturel du Canada. Mais le gouvernement ne peut poursuivre un tel but en adoptant en même temps une autre mesure qui lui est contraire. Le gouvernement ne peut pas prétendre qu'il examinera les investissements étrangers pour protéger notre patrimoine grâce à cette mesure tout en imposant des compressions à la Société Radio-Canada.

Les véritables atteintes à notre patrimoine culturel sont la fermeture et l'abandon progressif des différents postes de Radio-Canada, surtout dans les petites localités éloignées du Nord du Canada. Leur station de télévision est la seule voix qu'ont les habitants de ces localités, le seul reflet qu'ils ont d'eux-mêmes. Or, alors même que beaucoup d'entre elles combattent pour leur survie culturelle, on leur enlève les seuls moyens dont ils disposent pour protéger ce reflet distinctif et

l'ensemble de leur patrimoine culturel. Je voudrais que le gouvernement réexamine cette politique, qu'il intervienne auprès de Radio-Canada pour éviter qu'on nous dépouille de notre patrimoine culturel.

Un exemple frappant de cette situation est la station de Labrador City, localité située dans une région éloignée dont le premier ministre (M. Mulroney) s'occupait lorsqu'il était président de la compagnie Iron Ore du Canada. Des localités comme celle-là se débattent actuellement pour survivre. Nous n'ignorons pas que les industries du fer et de l'acier traversent une période extrêmement difficile par les temps qui courent. Je ne crois pas qu'elles soient à l'agonie, mais elles ont du mal à survivre. Le moment est fort mal choisi, il me semble, alors que ces industries battent de l'aile, pour enlever aux localités dans lesquelles elles se trouvent leur unique moyen de s'exprimer, de s'identifier et de protéger leur patrimoine culturel. Je ne crois pas que le gouvernement réussisse à protéger ce patrimoine par cette mesure, car, au même moment, il en prend d'autres pour le détruire. Je voudrais demander aux députés ministériels de revoir cette politique, monsieur le Président.

Je crains que la mesure dont nous sommes saisis à l'heure actuelle ne soit pas valable, mais qu'il s'agisse simplement de poudre aux yeux. Cela n'aura rien d'étonnant, car le gouvernement nous a habitués à ce genre de choses dans le domaine économique. Les députés ministériels ont peut-être besoin d'un peu plus de temps. Je sais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a fait des exposés de principe sérieux. Nous pouvons approuver ou rejeter ces déclarations, mais elles disent quelque chose. Il doit en être de même en ce qui concerne la politique économique.

Le gouvernement doit nous présenter des mesures positives pour la création d'emplois. Il se contente d'effectuer des coupures. Par exemple, les prestations d'assurance-chômage ont été réduites à un moment où la création d'emplois atteint un point sans précédent dans ma province. Par exemple, l'infrastructure des pêches a été victime de compressions alors que ce secteur doit lutter pour survivre. Le tarif des transbordeurs a été augmenté à Terre-Neuve. Les transbordeurs sont un élément essentiel des îles comme la mienne et l'île du Prince-Édouard. Si le tarif des transbordeurs augmente, non seulement les entreprises en souffriront et verront leurs dépenses augmenter, mais le consommateur dont les moyens sont limités devra supporter un fardeau accru.

Au lieu d'être saisis de mesures positives pour la création d'emplois, nous subissons des coupures qui nuiront à notre économie. Je dis au gouvernement qu'il doit maintenant renoncer à la pose, aux déclarations ampoulées et aux relations publiques et s'empresser de nous présenter de mesures vraiment concrètes afin de créer des emplois au Canada.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à propos de ce projet de loi. J'ai estimé que je me devais de mettre les gens en garde contre l'enthousiasme débordant du gouvernement qui déclare, à qui veut l'entendre, que le Canada est ouvert à tous les investissements, et ne pose aucune condition. Je ne m'oppose pas à ce principe. J'applaudis toute initiative susceptible d'amener des capitaux de façon légitime. Je rappelle au gouvernement que, au cours de la dernière année, 97 p. 100 environ des demandes présentées à l'AEIE ont été approuvées. Appeler cela Investissement Canada au lieu d'Agence d'examen des investissements étrangers, même si c'est un changement très inspiré, n'aura pas beaucoup d'effet en soi sur la création d'emplois.

Alors que le premier ministre (M. Mulroney) dit aux Canadiens et à certains groupes d'hommes d'affaires des États-Unis que le Canada est ouvert aux investisseurs, il y a d'autres groupes aux États-Unis qui nous disent que leur pays est fermé aux exportations canadiennes. Les Canadiens savent que les quelques mots d'amitié échangés par le Président et le premier ministre en mars ne signifient pas que l'on a beaucoup d'influence sur l'administration, et encore moins sur le Congrès ou sur les divers secteurs de l'économie américaine. Je parle en particulier des efforts du secteur des résineux qui, au cours des dernières semaines, a essayé de nouveau de limiter les exportations canadiennes.

Le Canada est de loin le plus grand exportateur mondial de bois d'œuvre. Nous fournissons plus de 40 p. 100 des approvisionnements mondiaux. En 1982, plus de 66 p. 100 de ces exportations allaient aux États-Unis. De cette quantité, 56 p. 100 venaient de la seule province de Colombie-Britannique.

Il me semble un peu effrayant que, au moment où nous déclarons que le Canada est ouvert aux investissements et l'est depuis quelque temps, les États-Unis manifestent des tendances protectionnistes toujours plus grandes. Le secteur des résineux aux États-Unis agit rapidement, non pas par de simples protestations, mais au moyen de mesures législatives interdisant ou limitant à un minimum les importations de bois du Canada.

L'industrie forestière est le plus grand employeur au pays. Il n'y a pas de secteur industriel plus important. Pour notre balance commerciale, c'est un secteur plus important que l'agriculture, les pêches, les mines, le pétrole et le gaz réunis. C'est donc dire l'importance de ce secteur pour le Canada. Malheureusement, à la Chambre des communes et, me semble-t-il, dans tout le pays, dans le grand public et au cabinet en particulier, on ne se rend pas bien compte de ce que signifie cette statistique économique pourtant frappante.

Plutôt que de faire des changements esthétiques dans le nom des organismes, plutôt que de gérer en manipulant les médias, plutôt que de lier son apparence de compétence aux capacités de ses relationnistes, j'aimerais que le gouvernement, tout en manifestant son amour pour le gouvernement américain actuel, commence à défendre les intérêts canadiens. L'administration a récemment signé un accord limitant les expéditions canadiennes de papier journal en franchise, à destination de l'Europe, à 600,000 tonnes par année. Notre quota était autrefois de 1.5 million de tonnes. Je viens de rappeler à la Chambre l'importance du secteur des résineux. Je voudrais dire également que le papier journal est le deuxième élément du secteur forestier canadien. Plus de 100 localités au Canada n'ont qu'une seule industrie dont elles dépendent étroitement. Pourtant, on a signé, au cours des vacances de Noël, un accord dont les détails ont été annoncés le 27 décembre, alors que personne n'y prêtait attention. Cet accord limite la capacité du Canada d'exporter en franchise sur ce marché. Il y a quelques jours, un porte-parole de l'industrie a déclaré au *Chronicle Herald* de Halifax que cette décision était injuste et qu'elle avait été prise sans consultation avec les représentants de l'industrie. Si les industriels n'ont pas été consultés, pouvons-nous supposer que d'autres Canadiens l'ont été?

• (1640)

M. Clark (Yellowhead): L'industrie a été consultée.

M. Tobin: Je tiens à dire à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) que selon le *Chronicle-Herald*, l'industrie n'a pas été consultée et elle considère cette décision comme injuste. Que fait le gouvernement de la promesse qu'il a faite de consulter les intéressés? Je signale que cet accord a été rejeté par le gouvernement précédent qui a refusé de le signer, car il le considérait comme fondamentalement injuste. Il a reconnu—sachant la croissance que connaîtra ce secteur d'ici l'an 2000—que cela revenait à renoncer à l'avance aux emplois qui pouvaient être créés à l'avenir dans ce secteur. Il a donc rejeté cet accord, mais le gouvernement actuel l'a signé et il a annoncé sa décision le 27 décembre. Qu'essaie-t-il de cacher?

Il y a quelque temps, j'ai invité le premier ministre à porter des boules Quiès à la Chambre, afin de rendre ainsi un grand service non seulement à lui-même, mais également au pays. La Chambre a eu droit au spectacle regrettable d'un premier ministre qui a mal compris les applaudissements de 211 partisans chaleureux et, en toute déférence, stupides, et cru qu'ils représentaient l'aval des Canadiens à sa politique. Je tiens à dire au premier ministre, qui a pris les applaudissements de sa tribu pour l'approbation des Canadiens, qu'il se doit, accompagné de son secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de son ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher), de consulter les intéressés dans le secteur forestier au sujet de l'accord qui a été conclu avec la CEE, accord qui bloquera toute possibilité de croissance dans ce secteur au Canada. Il se doit de voir comment les intéressés dans le secteur du bois de construction perçoivent la menace renouvelée d'une limitation des exportations canadiennes aux États-Unis. Mais, pas un mot du gouvernement dans cette affaire.

Lorsque je vois un gouvernement qui est au pouvoir depuis quatre mois, qui n'a pas présenté un seul projet de loi vraiment nouveau ou important et qui gaspille le temps de la Chambre en changeant le nom de l'Agence d'examen de l'investissement étranger pour Investissement Canada, cela me rappelle quelque peu la vieille dame de l'annonce télévisée de Wendy's. Les Canadiens ont envoyé 211 petits pains à la Chambre et je me demande bien où est le bœuf.

Puis-je humblement suggérer qu'un report de six mois s'impose à l'heure actuelle.

M. Kempling: Vous n'avez jamais été humble de votre vie.

M. Tobin: Le gouvernement devrait, lorsqu'il aura des mesures quelque peu substantielles à nous mettre sous la dent et à soumettre à notre humble considération, essayer une fois de plus d'attirer l'attention pleine et entière et sérieuse de notre humble Chambre.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole pour discuter d'une motion visant à renvoyer à six mois la mise en œuvre du projet de loi sur Investissement Canada pour pouvoir l'étudier de plus près. C'est un amendement excellent et nécessaire.

Le gouvernement propose de protéger le patrimoine culturel du Canada et les ministériels ont dit au cours du débat que c'est pourquoi le gouvernement n'accepte pas les investissements étrangers dans les secteurs qu'il considère comme culturels—la radiodiffusion, les journaux et ainsi de suite. Un des arguments que les députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre ont avancés, c'est que l'on ne peut pas protéger un patrimoine culturel tout en permettant à des forces extérieures d'avoir la main haute sur notre économie. Je ne consacrerai pas beaucoup de temps à cet argument; je me contenterai de signaler un fait dont nous sommes tous conscients, c'est qu'au Canada, le patrimoine culturel des autochtones n'a pas été très bien protégé lorsqu'on leur a pris leur économie. Le Canada n'aura pas de patrimoine culturel si l'économie canadienne est progressivement érodée, si elle nous est enlevée et si elle tombe entre les mains d'étrangers.

On pourrait faire bon usage de ce délai de six mois pour étudier de plus près les conséquences de ce projet de loi. J'ai relevé neuf problèmes dans la position du gouvernement. Le gouvernement part du principe que s'il attire les étrangers, le secteur commercial se développera et des emplois seront créés. J'éprouve beaucoup de difficulté à comprendre cela parce que le Canada suit ce genre de raisonnement depuis la Seconde Guerre mondiale, y ayant apporté toutefois un petit changement en créant l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Il y a de nombreux problèmes, mais j'en esquisserai seulement sept, qui sautent aux yeux dans le projet de loi.

Le premier problème, c'est que les entreprises étrangères ne consacrent pas autant d'argent à la recherche et au développement que les sociétés canadiennes, loin s'en faut. La recherche et le développement sont une source essentielle de croissance et de productivité économiques. Pourtant, en comparant les sociétés canadiennes aux sociétés étrangères, on constate que les premières ont fait bien plus dans la recherche et le développement que les secondes. Je renvoie la Chambre à deux études, l'une réalisée par le Conseil économique du Canada en 1983 et l'autre effectuée par le Conseil des sciences du Canada en 1984. Ces deux études ont abouti à des résultats comparables. On a constaté que les entreprises canadiennes de moins de 50 salariés consacraient environ 11.2 p. 100 de leur chiffre d'affaires à la recherche et au développement, alors que les entreprises de même importance appartenant à des intérêts étrangers réinvestissaient seulement 3.3 p. 100 de leur chiffre d'affaires.

Ces études comportent de longs tableaux sur lesquels je ne m'appesantirai pas, mais les pourcentages sont encore plus désastreux pour les grandes sociétés. Les compagnies de plus de 500 salariés contrôlées par des intérêts canadiens ont consacré 10.3 p. 100 de leur chiffre d'affaires à la recherche et au développement, alors que les entreprises contrôlées par des intérêts étrangers n'ont réinvesti que 2 p. 100 de leur chiffre d'affaires dans ces activités. La recherche et le développement procurent des emplois durables. En m'appuyant sur les conclusions du Conseil économique et du Conseil des sciences—et ces deux organismes ont abouti à des résultats très concordants après avoir effectué leurs recherches séparément—j'affirme que les entreprises étrangères ne font pas leur part dans le domaine de la R et D. Par voie de conséquence, elles ne créent pas autant d'emplois que les entreprises canadiennes.

Le deuxième problème évident que pose la position des conservateurs, c'est que les importations des sociétés contrôlées par des intérêts étrangers dépassent de loin celles des compagnies canadiennes. Là encore, je voudrais citer certains chiffres pour montrer que les avantages secondaires découlant des achats des sociétés canadiennes, effectués surtout au Canada, lesquels entraînent la création d'autres emplois, n'existent pas quand la compagnie effectuant les achats est une entreprise étrangère qui s'approvisionne auprès de la maison mère. En fait, les importations des sociétés étrangères ont atteint 22 p. 100 de leur chiffre d'affaires, ce qui est cinq fois supérieur aux importations des compagnies canadiennes. Dans le secteur manufacturier, les entreprises étrangères ont importé l'équivalent de 30 p. 100 de leur chiffre d'affaires, ce qui est le quadruple du montant importé par les entreprises canadiennes.

D'après ces statistiques, il est évident que les sociétés étrangères ont tendance à s'approvisionner dans leur pays d'origine et qu'elles n'entraînent pas l'effet multiplicateur nécessaire pour assurer la croissance de l'économie canadienne et permettre la création d'emplois au Canada.

• (1650)

La troisième difficulté que nous risquons de nous attirer en favorisant un plus grand contrôle étranger de l'économie nationale, c'est que les sociétés pour mainmise étrangère effectuent une plus forte proportion de leurs paiements à l'étranger. Je songe à l'intérêt et aux paiements de dividendes et de frais de service à la société mère. Les ressources disponibles au Canada s'en trouvent donc réduites, de même que les possibilités de création de nouveaux emplois et d'accroissement des investissements découlant de ces bénéfices. A titre d'exemple, les sociétés sous mainmise américaine détenant 36 p. 100 des avoirs industriels au Canada en 1981 ont compté pour 61 p. 100 des versements effectués à l'étranger. Il est donc clair que, par rapport aux sociétés canadiennes, les premières ont exporté du capital dans une proportion de deux contre un. Les sociétés appartenant à des étrangers n'ont pas une réputation aussi bonne que les sociétés canadiennes et ne sont pas aussi utiles au chapitre du recyclage de l'argent et de la création d'emplois au Canada. En fait, elles aggravent le problème en saignant l'économie du pays et en faisant fuir des capitaux canadiens à l'étranger.

La quatrième difficulté dont je voudrais parler aujourd'hui, c'est que les multinationales cherchent à maximiser leurs bénéfices généraux en minimisant l'impôt qu'elles ont à payer. Dans certains des pays où elles sont établies, l'impôt est lourd, alors que dans d'autres, c'est plutôt le contraire. Au moyen de transferts internes de fonds et de l'imposition de divers frais de service, elles réussissent à faire en sorte que leurs bénéfices soient plus importants là où le taux d'imposition réel est le plus bas. En voici un exemple: une étude menée dans le secteur de l'informatique a révélé une perte de 50 millions de dollars en recettes fiscales grâce à ce mécanisme, ce qui revient à 30 p. 100 de moins que ce qui aurait dû être versé, compte tenu des bénéfices réalisés dans notre pays. Ces renseignements proviennent d'un rapport préparé en 1981 par Evans Research Corporation. La Chambre ferait bien, dans les six prochains mois, de se familiariser avec cette étude qui montre que cette décision politique des conservateurs est dangereuse pour le Canada.

La cinquième difficulté, c'est que les sociétés sous mainmise étrangère exportent une quantité bien moindre de produits réels par rapport à leurs ventes que leurs concurrentes canadiennes. En fait, d'après certaines études, et notamment selon le rapport Gray, 90 p. 100 des exportations des succursales canadiennes sont allées aux sociétés mères américaines en 1978, année où le rapport a été achevé, et 57 p. 100 des succursales américaines ont restreint les exportations de leurs usines canadiennes. La société mère veille à ce que le pays d'origine reçoive la part du lion des bénéfices d'une succursale exploitée à l'étranger, en l'occurrence au Canada, et à ce que ce pays, en voie de colonisation, si l'on veut, n'obtienne que la portion congrue.

J'aborde rapidement le sixième et dernier problème, monsieur le Président. Plus la proportion de la mainmise étrangère sur l'industrie canadienne est forte, plus la productivité s'en trouve affaiblie, du fait de la réduction même de la concurrence, a conclu le Conseil des sciences pas plus tard qu'en 1984. En terminant, je signale que les études entreprises par le Sénat américain et la Harvard School of Business ont permis de constater que l'investissement américain direct au Canada entraîne la création nette d'un nombre important d'emplois dans tous les secteurs aux États-Unis, alors que, au Canada, c'est l'envers de la médaille, car nous subissons une perte nette au chapitre de l'emploi. Voilà où je veux en venir, monsieur le Président; je cède maintenant volontiers la parole à un autre collègue.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je désire intervenir en faveur de la motion tendant à reporter l'étude du présent projet de loi à six mois au moins. Selon moi, cela est tout à fait sensé, car, une fois de plus, le nouveau gouvernement a été pris à son propre jeu. Il croit tellement à la libre entreprise qu'il ne peut vraiment se rendre compte des répercussions de ce projet de loi.

Il y a deux éléments dans mon exposé qui comprendra probablement deux parties, monsieur le Président. Je voudrais dire comment la région du nord-ouest de l'Ontario sera touchée. Nous sommes à la limite ouest de l'Ontario et nous nous considérons probablement citoyens de l'ouest du pays plutôt que de l'Est. L'un des problèmes qui se posent pour nous depuis que cette région a été colonisée, c'est la façon d'attirer les investissements nécessaires pour créer des emplois et la richesse qui, si souvent, nous échappent. Comme l'ouest du pays, nous voyons que les capitaux sont investis dans la conurbation de Toronto. Le secteur manufacturier se concentre dans cette région en utilisant nos ressources, les matières premières étant généralement fournies par des villes qui ne possèdent qu'une seule industrie pendant 20 à 30 ans. Ces villes ne peuvent pas compter par la suite sur des entreprises du secteur secondaire ou tertiaire. L'Agence d'examen de l'investissement étranger constituait au moins un mécanisme permettant d'essayer de diriger ou de contrôler la répartition des investissements, même s'il s'agissait d'investissements étrangers. Cela ne veut pas dire que je suis d'accord avec le mode de fonctionnement de l'Agence, car je crois, et je suis persuadé que vous serez d'accord avec moi là-dessus, qu'un gouvernement qui, de par ses convictions, est contre l'interventionnisme, n'a absolument aucune raison d'intervenir, car il finit généralement par tout gâcher. Il prend tellement de mesures afin de se protéger que le mécanisme devient inefficace et ne sert pas le but pour

lequel il a été mis en place. Nous avons vu comment les libéraux se sont servis de l'Agence d'examen de l'investissement étranger de cette façon.

Sans ce mécanisme de contrôle qui aurait pu être utilisé grâce à l'Agence d'examen de l'investissement étranger et qui est certainement absent dans le cas d'Investissement Canada, tous les investisseurs étrangers viendront s'établir dans la conurbation de Toronto et favoriseront ainsi le secteur de la fabrication dans cette région. Cependant, nous, dans le nord-ouest de l'Ontario, et j'ajouterais dans toutes les autres régions du pays, ne pourrons alors obtenir les investissements dont nous avons besoin pour produire de nouvelles richesses. L'investissement ne sera pas dirigé vers des localités comme Atikokan ou Ear Falls, qui subit à l'heure actuelle une grave crise de l'emploi. On n'aidera pas une localité comme Thunder Bay où plus de 14,000 personnes se cherchent à l'heure actuelle un emploi à temps plein. J'ai bien peur que d'ici la fin de l'hiver, ce nombre soit supérieur à 15,000. Investissement Canada ne va pas favoriser les investissements dans le nord-ouest de l'Ontario et dans ces localités.

Selon moi, si le gouvernement avait six mois pour effectuer le genre de recherche dont mon collègue a parlé, pour repenser le projet de loi, on pourrait peut-être alors, au lieu d'être encore moins maître de notre destinée, compter sur un mécanisme qui permettrait de s'assurer que les capitaux, qu'ils soient canadiens ou étrangers, seront utilisés à l'avantage des Canadiens.

Je vais m'arrêter pour l'instant, monsieur le Président, et je reprendrai demain.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Tous les articles qui précèdent l'article nº 27 sont-ils reportés du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'OPPORTUNITÉ DE PROMOUVOIR L'AUTONOMIE POLITIQUE DES INDIENS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 4 décembre 1984, de la motion de M. Penner:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de promouvoir l'autonomie politique des Indiens:

1. en annonçant qu'il appuie une politique positive de reconnaissance constitutionnelle de l'autonomie politique des autochtones;

2. en poursuivant activement des discussions bilatérales avec des représentants des Premières Nations sur des questions comme l'autonomie politique, les revendications des autochtones et la suppression de la politique d'extinction; et

3. en présentant dans le but de reconnaître l'autonomie politique des Premières Nations, une mesure législative élaborée conjointement et par l'intermédiaire du Comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien.

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de parler de la motion portant sur l'autonomie politique des Indiens qui a été présentée il y a quelques semaines. Quand j'ai interrompu mes propos en décembre, je n'avais pas encore eu l'occasion d'étudier en détail certaines questions que je juge importantes. J'ai siégé ces derniers mois au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien. J'ai eu ainsi l'occasion de mieux comprendre les affaires indiennes et les problèmes des autochtones. Mes propos porteront uniquement sur la circonscription de Timiskaming, dans le nord de l'Ontario. Il existe des bandes indiennes dans la région de Moose Factory ainsi que dans celles de Temagami, North Bay et Sturgeon Falls.

En tant qu'élus du peuple, nous devons étudier les problèmes des autochtones du Canada. Il y a un an à un an et demi, le comité de la Chambre a parcouru le Canada pour se pencher sur certains des problèmes des autochtones. Il convient par exemple de s'intéresser à la question du logement des autochtones dans la région de la Baie James. Le gouvernement précédent a omis pendant seize ans de s'occuper de ce problème catastrophique qui bouleverse la vie des autochtones depuis fort longtemps. Le dernier gouvernement n'a pas non plus résolu les problèmes médicaux existants dans la région de la Baie James. Je suis heureux de dire que le nouveau gouvernement et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) ne manqueront sûrement pas d'examiner ces problèmes. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien rencontrera demain à Thunder Bay les chefs du traité nº 9, qui vise la partie inférieure de la Baie James.

Le gouvernement s'efforce de collaborer avec les autochtones pour résoudre les problèmes qui se posent à eux depuis des années. C'est pourquoi il m'est difficile de traiter si rapidement de cette motion concernant l'autonomie politique des Indiens. Le gouvernement désire travailler de concert avec les autochtones et les provinces pour résoudre des problèmes dont les origines remontent à de nombreuses années. Nous allons nous occuper de la question du logement et de celle des soins médicaux qui ont été négligées pendant longtemps.

Une question dont il faut nous occuper très rapidement est celle du chômage chez les autochtones, que ce soit dans les réserves ou ailleurs. Les autochtones du Canada n'ont pas eu jusqu'à présent la possibilité d'occuper des emplois stables comme les autres Canadiens. Il n'est pas surprenant que les conseils de bandes de tout le pays veuillent résoudre ce problème en réclamant l'autonomie politique des Indiens. Tous les Canadiens doivent être très sincères; ils doivent se préoccuper de ce problème et en être conscients.

Le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien a abordé bien des questions concernant les autochtones au cours des dernières semaines, et il continuera à le faire. C'est une bonne chose de discuter comme nous le faisons avec les représentants du gouvernement et ceux des conseils de bandes de toutes les régions du Canada pour essayer de résoudre les problèmes. Je me réjouis de pouvoir dire, à la fin de notre mandat de quatre ans, que nous avons collaboré étroitement, en toute liberté, et que nous avons résolu

les problèmes qu'ont les autochtones depuis des années. Le gouvernement précédent ne pouvait pas en dire autant. Il n'a pas discuté avec les représentants des provinces, du gouvernement fédéral et des conseils de bandes pour essayer de résoudre les problèmes économiques qu'ont les autochtones. Je suis toutefois persuadé que le gouvernement actuel, mon ministre et les représentants de toutes les régions du pays, pourront faire quelque chose pour résoudre les problèmes économiques des autochtones. Nous pourrons les aider à renforcer leur position au Canada.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, le 4 décembre, mon collègue le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) a proposé la motion suivante à la Chambre:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de promouvoir l'autonomie politique des Indiens:

1. en annonçant qu'il appuie une politique positive de reconnaissance constitutionnelle de l'autonomie politique des autochtones:

2. en poursuivant activement des discussions bilatérales avec des représentants des Premières Nations sur des questions comme l'autonomie politique, les revendications des autochtones et la suppression de la politique d'extinction; et

3. en présentant dans le but de reconnaître l'autonomie politique des Premières Nations, une mesure législative élaborée conjointement et par l'intermédiaire du Comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien.

J'ai eu l'honneur insigne de faire partie du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien aux côtés du député de Cochrane-Supérieur. Je tiens à le féliciter pour sa sincérité et pour son acharnement au travail. Les députés savent probablement qu'il a présidé le comité permanent spécial sur l'autonomie politique des Indiens, dont j'ai fait partie, qui a produit ce que l'on appelle communément le rapport Penner.

Ce comité s'est déplacé dans tout le pays, est allé voir des bandes et des conseils de bandes, et a écouté les groupes autochtones. Il est devenu clair que les lois adoptées par le passé ont eu pour effet de reléguer les Indiens du Canada dans un état de servitude qu'aucun Canadien sain d'esprit n'accepterait à notre époque de grande clarté.

• (1710)

Je m'accorde à dire avec le député de Cochrane-Supérieur que les Indiens ont souffert de l'attitude très paternaliste adoptée à l'égard de leurs propres moyens d'existence. Nous devons nous rappeler qu'il n'y a pas bien longtemps—et je m'en souviens très bien à l'époque où j'étais un jeune garçon grandissant dans le nord de l'Alberta—les Indiens qui voulaient quitter la réserve devaient aller en demander la permission à un agent des affaires indiennes. Ils devaient d'abord en demander la permission, puis signer un document les autorisant à quitter la réserve et enfin dire à l'agent des affaires indiennes quand ils reviendraient. Il n'y a pas si longtemps que cela, les Indiens ne pouvaient pas quitter leur réserve.

Les députés se rappelleront que les Indiens n'étaient pas autorisés à voter à l'occasion de quelque élection que ce soit au Canada. Autrement dit, ils étaient totalement privés du droit de vote. Ils ne pouvaient participer au processus démocratique.

Aujourd'hui, les bandes indiennes élisent leur chef. Elles élisent aussi les membres du conseil de bande qui sont chargés d'appliquer la loi, de diriger la bande et ses membres. Ce conseil peut adopter une résolution prévoyant la dépense des fonds provenant de l'exploitation des ressources. Cette résolution doit toutefois être soumise au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, à Ottawa. Le ministre doit l'approuver car, aux termes de la loi, il est le gardien de tous les Indiens du Canada. Cet état de choses est absolument inacceptable à notre époque.

Je partage l'avis du député de Cochrane-Supérieur: nous devons nous pencher sur cette question. Permettez-moi de revenir sur quelques-unes des difficultés que nous aurons à mettre fin au paternalisme dont nous faisons preuve dans nos rapports avec les Indiens. Je félicite le député de Cochrane-Supérieur de l'initiative qu'il prend dans sa proposition de loi. Je le félicite pour la sincérité et le soin qu'il met à s'occuper de cette question. Tout le travail qu'il a fait au sein du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord fait honneur à la Chambre des communes. Je tiens à ce que ce soit clairement consigné dans le compte rendu de nos délibérations, car à l'avenir nous nous souviendrons de son œuvre en tant que président du comité spécial qui a parcouru le pays pour nous donner le rapport Penner, jalon de l'insertion du peuple indien au sein de la société canadienne. Nous serons passablement fiers de cet homme et de son œuvre.

J'éprouve cependant quelque difficulté à appuyer sans réserve le projet de loi à l'étude aujourd'hui. Il serait utile de rappeler non seulement à son auteur, mais aussi à tous les députés, les faits récents d'ordre constitutionnel en ce qui concerne les droits des aborigènes.

En février 1979, les organismes autochtones nationaux ont assisté à la Conférence des premiers ministres sur la Constitution à titre d'observateurs. En septembre 1980, il y a eu une autre conférence des premiers ministres sur la Constitution et les chefs nationaux des autochtones y ont cette fois-là aussi été invités à titre d'observateurs.

Vers la fin de 1980 et au début de 1981, le comité spécial mixte de la Constitution du Canada a tenu des audiences et présenté son rapport final. On y a fait plusieurs recommandations précises, concernant notamment les droits des autochtones au Canada et la participation des peuples aborigènes aux conférences constitutionnelles. Ce fut là un événement marquant à l'époque.

En 1981, les gouvernements fédéral et provinciaux ont convenu d'insérer dans la Constitution une disposition en vertu de laquelle les droits existants, ancestraux et issus des traités, des peuples autochtones étaient reconnus et confirmés. Nous savons tous combien il a été difficile de constitutionnaliser cette disposition lors des négociations fédérales-provinciales, et même lors des discussions à la Chambre et au comité.

En avril 1982, la Loi constitutionnelle a été proclamée et renfermait plusieurs dispositions concernant les autochtones. Prenons, par exemple, l'article 25 qui précise ceci:

Le fait que la présente charte garantit certains droits et libertés ne porte pas atteinte aux droits ou libertés—ancestraux, issus de traités ou autres—des peuples autochtones du Canada, notamment:

a) aux droits ou libertés reconnus par la Proclamation royale du 7 octobre 1763;

b) aux droits ou libertés acquis par règlement de revendications territoriales.

Et voici l'article 35:

(1) Les droits existants—ancestraux ou issus de traités—des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés.

(2) Dans la présente loi, «peuples autochtones du Canada» s'entend notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada.

La Constitution prévoyait aussi la convocation d'une conférence constitutionnelle dans l'année suivant l'entrée en vigueur.

C'est en mars 1983 qu'a eu lieu la conférence des premiers ministres sur les droits des peuples autochtones, à laquelle les chefs autochtones ont participé pleinement. Pour la première fois dans toute l'histoire du Canada, on a examiné cette question très délicate en présence des chefs autochtones. A l'issue de cette conférence, on a rendu public un Accord constitutionnel visant à modifier la Loi constitutionnelle de 1982 et prévoyant la convocation de conférences constitutionnelles sur une période de trois ans afin d'établir et de définir les droits des peuples autochtones.

Ces modifications visaient surtout à s'assurer que les droits des autochtones et d'autres issus de traités s'appliqueraient tant aux hommes qu'aux femmes. A mon avis, nous connaissons tous les problèmes que soulève cette question. Deuxièmement, elles visaient à s'assurer que les peuples autochtones participeraient à des conférences officielles avant qu'on ne modifie de quelque façon que ce soit certains articles des Lois constitutionnelles de 1867 à 1982. Soit dit en passant, le fait que les chefs autochtones ont accepté cet article lors de la conférence constitutionnelle nous empêche aujourd'hui de pousser plus loin cette mesure d'initiative parlementaire, même si beaucoup de députés et moi-même aimerions renvoyer ce projet de loi au comité.

Troisièmement, les droits acquis à la suite d'ententes existantes et futures sur le règlement de revendications territoriales seraient reconnus et confirmés dans la Constitution, tout comme les droits issus de traités. C'est là que nous nous heurtons à une difficulté. Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs.

• (1720)

Il y a eu une nouvelle conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones en mars 1984. Aucune entente n'a été conclue au sujet des quatre questions à l'ordre du jour. Comme vous vous en souviendrez, monsieur le Président, il s'agissait du droit à l'égalité; des titres et des droits des autochtones; des traités et des droits issus des traités; des terres et des ressources et de l'autonomie gouvernementale des autochtones. Il vaut la peine de le répéter. Aucune entente n'a été conclue sur ces quatre questions. Vous remarquerez, monsieur, que la quatrième question à l'ordre du jour est celle de l'autonomie gouvernementale des autochtones.

Une autre conférence des premiers ministres sur les affaires constitutionnelles des autochtones doit avoir lieu au printemps 1985. Il y en aura encore une autre en avril 1987.

Je me permets de faire remarquer à mon ami et collègue, le député de Cochrane-Supérieur, que le gouvernement s'oriente dans la direction que nous souhaitons en ramenant les Indiens et les autres autochtones, les Inuit, au sein de la société canadienne, afin qu'ils puissent occuper pleinement leur place dans notre mosaïque nationale. Ils n'aiment pas la situation actuelle, pas plus que nous et, de toute évidence, pas plus que le député de Cochrane-Supérieur. Je n'aime pas que les Canadiens qui ont été les premiers à peupler le pays, que des hommes et des femmes adultes et travailleurs aient encore à demander la permission d'un père blanc à Ottawa, d'un ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, pour vivre et faire le genre de choses que nous trouvons normal d'accomplir quotidiennement. Il faut certainement redresser cette injustice, et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) est certainement décidé à le faire. Notre gouvernement a l'intention de le faire et nous le ferons.

Les questions en jeu dans ces négociations constitutionnelles sont complexes. Nous le savons tous. Il s'agit des rapports entre les autochtones et le reste des Canadiens. Le règlement de cette question permettra de créer de nouveaux liens. Nous devons la régler et, quand ce sera fait, nous aurons établi de nouveaux rapports. Les liens qui nous unissent actuellement aux Indiens du Canada font de ces derniers des citoyens de deuxième classe. Il faut remédier à cette situation. Nous allons résoudre cette question. Mais de nouveaux liens seront établis avec le reste du Canada en raison des droits des autochtones, des titres de propriété, des droits territoriaux, des règlements fonciers et des droits issus des traités. Il faut tenir compte de tous ces facteurs. En temps voulu, nous éliminerons la bureaucratie épouvantable du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

En ce qui concerne le gouvernement autochtone, la complexité des questions juridictionnelles saute aux yeux. Il faut négocier soigneusement en fonction des buts et des besoins et avec la détermination d'instaurer des relations intergouvernementales qui fonctionneront bien. Comme nous le savons tous, il y a des réserves dans chaque province, dans les territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Comme il est toujours difficile de travailler avec un autre gouvernement, certaines réserves collaborent de près avec les municipalités; c'est le cas, par exemple, de la réserve Hobbema et de la réserve Sarcee à Calgary. Le développement urbain de Calgary commence à entourer de ses tentacules certaines parties de la réserve Sarcee. La même chose se passe à Edmonton où la ville s'étend vers l'ouest et commence à absorber certains secteurs de la réserve. Les conseils de bande de ces deux réserves ont établi des subdivisions, avec l'autorisation, il va sans dire, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et des gouvernements antérieurs. Nous retrouvons le même phénomène à Vancouver et à Victoria. Les questions de compétence sont manifestement très complexes.

La tradition politique canadienne repose sur l'interdépendance et la collaboration de plusieurs paliers de gouvernement. Comment allons-nous alors y incorporer un gouvernement autochtone s'il devient jamais réalité? Comment s'insérera-t-il dans le système actuel? Notre tradition repose certes sur la collaboration. Depuis maintenant à peu près dix ou quinze ans, il n'y a pas en beaucoup de collaboration entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. C'est une situation à laquelle le nouveau gouvernement fédéral est en train de remédier. On peut le constater d'un bout à l'autre du pays. Comme les pouvoirs et la structure du pouvoir découlent de la Constitution, il faudra qu'un gouvernement autochtone puisse faire et qu'il fasse vraiment partie de cette tradition politique.

Je regrette de ne pouvoir appuyer ce projet d'initiative parlementaire proposé par un collègue que j'admire beaucoup. Nous serons tous fiers plus tard qu'il ait siégé à la Chambre des communes en même temps que nous parce que nous saurons reconnaître l'immense travail qu'il aura accompli pour les autochtones avec une fierté réelle, sincère et marquée. Je vois que le temps mis à ma disposition est expiré, monsieur le Président. Je le regrette, car j'avais encore quelques observations à faire. Compte tenu de la complexité du problème, nous aurons encore l'occasion d'en débattre et je sais que le député contribuera de façon très significative à toute décision que prendra la Chambre des communes ou même le comité permanent de affaires indiennes et du Nord canadien.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole cet après-midi au sujet de ce projet de loi afin de signaler de très sérieuses réserves que suscite dans mon esprit la question d'un gouvernement autochtone.

Nous croyons tous ici que les autochtones ont droit à l'autodétermination. C'est un droit qui doit leur être rendu. Ils ne l'ont jamais vendu ni cédé, et le gouvernement doit se faire un devoir de le leur rendre et de le leur reconnaître au plus tôt.

S'il ne subsiste aucun doute à ce sujet, je voudrais faire part brièvement des activités d'une bande indienne de ma circonscription. Je veux parler des Sechelt. Les Sechelt ont mené campagne afin d'humaniser les relations entre le gouvernement fédéral et les autochtones du Canada. Ils ont pris position de façon très positive, dynamique et énergique sur ce sujet, et notamment en ce qui concerne la question d'un gouvernement autochtone. Ils y ont consacré une bonne partie de leurs ressources. Il s'agissait d'une importante priorité pour le chef, M. Stan Dixon, pour le conseil de bande et pour tous les Sechelt. Ils ont investi un temps et des ressources énormes dans ce projet.

• (1730)

Je voudrais parler de l'attitude qui caractérise la nation Sechelt. Grâce à son expérience, à sa façon d'administrer ses affaires, de concevoir, d'établir et de réaliser des projets, la nation Sechelt, en dépit des contraintes que lui impose la Loi sur les Indiens, a profité au maximum des ressources accordées aux bandes. Elle s'est prévalue des moindres avantages discrétionnaires mis à sa disposition. Et pourtant, elle ne parvient pas à s'épanouir. Les mesures colonialistes et paternalistes que le gouvernement canadien impose à tous les Indiens nuisent à la qualité de vie et au développement des Sechelt.

Devant ces difficultés, la nation Sechelt, son conseil de bande et son chef, Stan Dixon, ont fait une proposition au gouvernement. Il s'agissait d'un projet de constitution pour la bande indienne des Sechelt, présenté il y a quelques années. Les Sechelt voulaient que la Chambre des communes étudie leur proposition. Ils demandaient, par cette mesure, qu'on leur reconnaisse le droit de rédiger une constitution qui soit conforme à leurs intérêts. Ce texte de loi leur aurait donné l'autonomie dont jouissent les autres Canadiens pour poursuivre les mêmes activités qu'eux, pour améliorer la qualité de vie des citoyens de leur collectivité.

Ils se sont malheureusement heurtés à de nombreux obstacles administratifs. Je vais reprendre ici leur cheminement. Ils ont obtenu, au niveau du district, l'aide et l'appui du ministère des Affaires indiennes. Aux services du ministère pour la région de l'Ouest, on leur a fourni une aide technique et financière afin de réaliser un projet de législation et de constitution destiné à la bande indienne des Sechelt. Fort de ce soutien, ils ont trouvé à Ottawa de nouveaux appuis pour leur projet. Certains députés ont promis qu'ils les soutiendraient. Le ministre du gouvernement précédent leur a également accordé son appui. Il était disposé à présenter un projet de loi tendant à accorder aux Indiens Sechelt l'autonomie politique qu'ils souhaitaient.

Puis il y eut la course à la direction du parti libéral. La mesure a été renvoyée aux derniers jours de l'ancienne législature. Loin de se décourager, les Sechelt ont contacté tous les partis représentés à la Chambre. Ils se sont adressés au ministère des Affaires indiennes. Les voilà de nouveau prêt à proposer au gouvernement une mesure en vue de leur auto-détermination qui permettrait à leur bande de rédiger une constitution conforme aux intérêts de leur milieu.

Je crois savoir que le gouvernement et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) connaissent bien ce projet de loi et qu'ils l'ont accepté pour en faire un projet-pilote devant servir à mettre au point leur conception de l'autonomie politique des autochtones, et le présenteront à la Chambre d'ici la fin de janvier. J'espère que le ministre présentera le projet de loi. Il peut être assuré de l'appui du Nouveau parti démocratique pour en expédier l'adoption à la Chambre des communes afin de répondre aux besoins des Sechelt.

La bande des Sechelt a préparé un projet de loi que j'estime approprié pour servir de projet-pilote afin de lancer le processus d'affranchissement politique des autochtones. Le Parlement doit agir vite et bien pour reconnaître ce droit et le rendre aux autochtones du Canada. Dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet, les Sechelt pourraient servir de modèle pouvant convenir ou non aux autres bandes. Il s'agirait certes d'une mesure positive. Si le ministre agit rapidement pour faire adopter le projet de loi à la Chambre, cela permettra aux Sechelt de se doter d'une constitution, d'entamer leur processus d'autonomie politique, de se soustraire au cadre restrictif de la Loi sur les Indiens et de commencer à réaliser le projet-pilote que constitue ce projet de loi.

La situation présente bien sûr un aspect financier. Il est reconnu que le gouvernement du Canada a une responsabilité financière à l'égard des collectivités autochtones. La bande des Sechelt et ses membres ont présenté une proposition en vue d'expédier et de rendre plus significatifs les liens financiers entre le gouvernement du Canada et leur bande de même que les autres qui voudraient lancer leur processus d'affranchissement politique. Cet engagement financier doit être reconnu. Il est certain qu'en adoptant au cours de la dernière législature le projet de loi relatif au statut de membre pour remédier aux problèmes que pose l'alinéa 12(1)*b*) de la Loi sur les Indiens, nous nous sommes heurtés à la question de savoir s'il était convenable de rendre à quelqu'un le statut de membre d'une collectivité sans tenir compte de l'opinion des membres de cette même collectivité. Nous n'avons pas reconnu la nécessité essentielle de fournir des moyens financiers à ces collectivités pour accueillir de nouveaux membres de façon juste et équitable. Il faut que nous en parlions.

J'espère que le gouvernement respectera ses engagements envers les Sechelt. J'espère qu'il présentera le projet de loi d'ici la fin de février afin que la Chambre puisse l'adopter de façon rapide et expéditive et mettre en branle l'une des premières entreprises fermes d'émancipation politique des autochtones au Canada. Le mérite en reviendra au gouvernement et aux Sechelt qui ont travaillé si longtemps et si énergiquement à cette fin.

J'aimerais consigner deux citations du chef Stan Dixon. Il aurait d'abord déclaré:

> La bande des Sechelt n'a pas cessé de chercher à rester maîtresse de ses destinées. Elle estime que l'application du projet de loi la laisserait indépendante du ministère des Affaires indiennes et maitresse d'elle-même, mais quand même bénéficiaire des droits indigènes et constitutionnels des populations autochtones.

Voici un autre passage:

> Notre projet n'est qu'une mesure transitoire qui va nous permettre à nous et aux autres qui désirent se libérer du carcan de la Loi sur les Indiens de le faire avec une charte élaborée au niveau des bandes.

Que peut-il y avoir de plus simple? Quel droit fondamental pourrait-on reconnaître plus facilement que dans ce cas-là?

Il va sans dire que bon nombre de points dont la Chambre ne s'est pas occupée sont extrêmement importants. Mais il n'y en a pas de plus important que celui de l'autonomie politique des Indiens. C'est un droit des populations indiennes. Ce droit doit être reconnu. Il ne s'est jamais éteint. Il n'a jamais été racheté. Il n'a jamais été abandonné. Il faut le rétablir.

Au dossier de l'autonomie politique il y a bien des questions d'une très haute importance. Par exemple l'enseignement. Le droit des populations indiennes de se donner une qualité de vie qui soit normale et prévisible dans notre pays a été contrarié depuis l'instant où l'actuel gouvernement du Canada est entré au pouvoir. Il y a des taux énormes d'abandons scolaires dans les collectivités autochtones. J'ai été étonné d'apprendre, quand j'ai visité plusieurs de ces collectivités, que ce taux est encore énorme. La scolarisation moyenne d'un enfant autochtone de ma région est à peu près la dixième année scolaire. Et il y en a certainement beaucoup qui ont encore moins que cela. Le gouvernement fédéral a réduit son aide à l'enseignement des autochtones. Les enfants indiens n'ont pas du tout les mêmes possibilités que les autres enfants du Canada. C'est une véritable honte. Cette honte qui s'attache au pays, le Parlement pourrait la faire disparaître en assumant la responsabilité qu'il a de donner aux enfants indiens du Canada des moyens financiers suffisants pour assurer leur instruction. Le gouvernement, de par sa politique étroite et mesquine, refuse de satisfaire aux besoins d'instruction des enfants indiens. Par ce simple fait il détruit la qualité de vie, et la qualité des chances des enfants autochtones.

J'ai conversé avec un chef du centre de la côte de la Colombie-Britannique. Il m'a dit que leurs problèmes étaient de caractère financier. Il a également dit qu'ils avaient des problèmes de transport, et également des problèmes à faire admettre leurs droits comme peuple au pays. Et, selon lui, un de leurs plus grands problèmes c'est celui des ressources humaines. Ils ne peuvent pas faire instruire leurs enfants parce que le gouvernement leur refuse tout simplement les fonds qu'il accorde aux autres enfants du pays. Même avec les fonds qu'on leur donne dans le cadre de l'accord type de scolarisation, par exemple qu'on donne à la province de la Colombie-Britannique, ils n'ont pas de garantie que ces fonds seront dépensés au mieux des intérêts des enfants indiens.

• (1740)

Le gouvernement doit confier la gestion des fonds affectés à l'enseignement à ceux qui sont le plus en mesure de dépenser cet argent à bon escient. Les autochtones de la Colombie-Britannique et de tout le Canada doivent avoir leur mot à dire dans la façon dont cet argent est dépensé. Une petite école de district représente des dizaines de milliers de dollars chaque année. Même si le district scolaire reçoit cet argent chaque année, il ne l'emploie pas comme il le devrait à l'instruction des autochtones. La situation ne sera pas rectifiée tant que nous ne confierons pas aux autochtones, surtout en Colombie-Britannique, la gestion des fonds destinés à l'éducation que verse le gouvernement fédéral. Bien des gens croient que la province dépense mal ces fonds. Elle ne reconnaît pas vraiment que les autochtones ont le droit de s'instruire.

Il subsiste de graves doutes quant à la façon dont cet argent est utilisé. A mon avis, il conviendrait que le ministre des Affaires indiennes entreprenne une enquête sur la façon dont la Colombie-Britannique dépense l'argent fourni par le gouvernement fédéral selon l'entente principale sur les frais de scolarité et certains autres programmes. Bien des gens pensent que cet argent n'est pas dépensé conformément aux désirs du gouvernement fédéral et en fonction des modalités des programmes.

Le gouvernement fédéral ne reconnaît pas les besoins de ces étudiants et ne leur fournit pas les fonds nécessaires pour obtenir un diplôme universitaire ou une formation technique quelconque. Je crois savoir que l'argent nécessaire n'est pas fourni. Moi-même et bien d'autres députés sommes convaincus que le gouvernement fédéral a le devoir de garantir que les enfants autochtones sont instruits convenablement, prennent la place qui leur revient de droit dans la société et ont un mode de vie convenable. Il est temps que nous recommencions à fournir ces fonds pour garantir que les autochtones pourront fréquenter l'université, les écoles techniques, les écoles professionnelles et les collèges communautaires. Nous devons fournir aux bandes les ressources nécessaires à leur épanouissement. C'est essentiel. Nous négligeons nos obligations à titre de gouvernement du Canada si nous ne leur fournissons pas les fonds nécessaires.

Il y a une autre question importante reliée à l'autonomie des autochtones. Si nous voulons satisfaire aux besoins des localités autochtones, il importe de garantir qu'elles auront une base économique financièrement stable. Le gouvernement doit faire davantage. Il doit s'engager fermement à régler la question des revendications territoriales des autochtones. La province de la Colombie-Britannique néglige entièrement ses devoirs à cet égard et ne fait rien pour reconnaître les droits des autochtones aux territoires qu'ils habitent et aux ressources qu'ils exploitaient auparavant. Une bonne partie de ces ressources ont été usurpées et exploitées par des localités blanches plutôt qu'autochtones.

Un exemple qu'on me rappelle très souvent est celui des petites réserves données aux autochtones en Colombie-Britannique. Ils n'ont pas eu accès aux ressources minières, aux combustibles fossiles et aux ressources forestières dont disposaient les autochtones d'autres régions du Canada qui possédaient des territoires plus vastes. Ils n'ont pas eu accès à ces ressources même s'ils s'en servent tous les jours. Les réserves sont très petites en Colombie-Britannique parce que les localités autochtones dépendent essentiellement de la pêche. Cette raison a été invoquée à maintes reprises. Pourtant, les autochtones de la Colombie-Britannique ont été tenus à l'écart de la pêche dans une grande mesure. Les réserves sont trop petites pour le nombre de gens qui les habitent. Voilà pourquoi tant de gens habitent ailleurs. Il arrive parfois que 50, 60 ou 70 p. 100 des autochtones ne peuvent habiter leurs petites réserves du fait d'un financement déficient.

Il faut clairement établir que les autochtones ont droit aux territoires et aux ressources qu'ils utilisaient auparavant. Si nous leur donnons accès aux richesses naturelles, c'est-à-dire à la terre, au poisson, au bois et aux ressources minérales qu'ils utilisaient auparavant dans les territoires qui leur appartenaient, ces bandes pourraient avoir une certaine sécurité financière et économique. Sinon, ils ne pourront pas recommencer à prospérer ou avoir cette sécurité financière.

Le gouvernement doit agir rapidement, en prévision du règlement des revendications territoriales, pour donner accès si possible aux ressources dans les cas où les communautés autochtones possèdent les ressources et ont besoin d'aide. Nous en avons eu un exemple à la Chambre le jour où les conservateurs ont soulevé la question de l'exploitation forestière et ont critiqué la politique forestière du Canada. Tous les partis s'étaient entendus pour demander instamment la mise en œuvre d'un programme d'exploitation forestière par le ministère des Affaires indiennes à l'intention des autochtones. Jusqu'ici, aucune suite sérieuse n'a été donnée à cette affaire. Je défie les membres du gouvernement actuel qui sont intervenus à la Chambre lorsqu'ils formaient l'opposition et qui ont promis de faire quelque chose de donner à ces personnes l'accès aux richesses forestières. Voilà un exemple.

Il faut également prévoir l'accès aux ressources de pêche. S'il y a des terres disponibles, il faut les fournir. En résumé, nous devons entamer le processus à l'avance en vue de convaincre nos collègues de la Colombie-Britannique, qui vivent encore à l'époque de l'homme de Néanderthal dans ce domaine, que l'on peut faire quelque chose en vue de fournir une base de richesse aux autochtones.

Je vois que mon temps de parole est presqu'écoulé, monsieur le Président. Je vous remercie de m'avoir permis de faire quelques remarques sur ce projet.

M. F. Oberle (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir brièvement dans le cadre de ce débat cet après-midi. Comme les députés doivent le savoir, de concert avec mon collègue de Cochrane-Supérieur (M. Penner), j'ai été chargé de mettre au point un projet pour l'avenir, qu'on a fini par désigner le rapport Penner, concernant les relations futures entre le gouvernement du Canada, les autres partenaires de la Confédération et nos autochtones.

Je félicite bien entendu mon collègue d'avoir proposé cette motion à la Chambre. Cependant, je dois lui dire sans tarder qu'elle comporte une sérieuse faille. Comme nous le savons tous, si la Chambre adoptait cette motion cet après-midi, celle-ci serait renvoyée au comité.

La faille que je décèle dans la motion du député c'est que le comité a déjà examiné cette question. Le député et moi-même, ainsi que plusieurs de nos collègues, avons voyagé pendant un an et demi à travers le pays pour préparer un rapport sur l'autonomie qui renferme 58 recommandations très distinctes. Ce rapport a été déposé à la Chambre. Le comité a fait son travail. Je le répète, le comité a rédigé un projet de plan d'avenir et telle en était bien la teneur.

Le député doit bien entendu profiter de l'occasion pour relancer l'affaire dans tout le pays. Cependant, il ne servirait absolument à rien de renvoyer à nouveau la question au comité.

Je ne trouve rien à redire à la motion du député qui propose de confirmer le principe des droits des autochtones. Comme l'a déclaré mon collègue d'Athabasca (M. Shields), cela ne pose plus de problème puisque ce principe est désormais constitutionnalisé, de sorte que l'on ne peut plus abolir les droits précis que détiennent les autochtones dans notre pays et qui remontent à la proclamation royale de 1763.

Il est inutile de réaffirmer ce principe, c'est déjà fait. Nous devons maintenant nous attaquer à une autre question, à savoir la définition du principe des droits des autochtones. Selon les personnes, cela n'a pas le même sens. Il y a dans le pays 258 bandes ou nations. Si l'on s'entretient avec chacune d'entre elles, comme nous avons essayé de le faire, on s'aperçoit que ces 258 bandes définissent de façon différente les droits et titres des autochtones. Cependant, le comité a pu déceler immédiatement certains thèmes, tendances et principes communs à ces différents groupes. Ainsi, nous avons constaté que, pour tout le monde, le principe des droits des autochtones signifie le droit à l'autodétermination et à l'autonomie politique. C'était particulièrement clair et il n'y avait pas de dissension là-dessus. Il est logique que le député de Cochrane-Supérieur, qui était président de ce comité spécial, rappelle à la Chambre le fait qu'il y a d'abord le principe de la reconnaissance des droits des autochtones et ensuite que ceux-ci englobent le droit à l'autodétermination et à l'autonomie politique.

• (1750)

En ce qui concerne la forme, la nature et les responsabilités de ces gouvernements autonomes, le rapport du comité reste muet et pour cause. Une fois de plus, pendant toutes nos délibérations dans toutes les parties du pays, avec différentes associations, bandes et nations, nous avons constaté que chacune avait une idée différente de la structure qu'elle aimerait avoir et qui permettrait de préserver son patrimoine, ses traditions, sa culture et sa religion. Il eut été anormal pour nous, en tant que comité, et en fait pour le gouvernement, d'imposer une structure qui ne conviendrait pas aux aspirations légitimes de nos autochtones. C'est pour cette raison que le comité n'a pas présenté de forme de gouvernement, mais une structure générale de gouvernement autonome qui pourrait par la suite être définie par voie de négociation entre les nations indiennes et un représentant spécial du gouvernement fédéral.

Une grande partie de ce qu'il y aurait à définir pour un gouvernement autonome porterait sur la responsabilité des chefs indigènes et sur la façon dont ils rendraient des comptes à leurs administrés. Devraient-ils être responsables au même titre que nous le sommes devant nos électeurs ou, en tant qu'indigènes, et parce qu'ils ont des méthodes particulières et traditionnelles pour se gouverner, ont-ils de meilleurs moyens? Cela doit faire l'objet de discussions. Je m'aventurerais jusqu'à dire qu'il pourrait y avoir différentes méthodes permettant aux autochtones de nous prouver qu'ils sont et peuvent être responsables devant leurs administrés.

Les députés qui m'ont précédé ont mentionné les bases économiques sur lesquelles ces gouvernements doivent reposer. L'appartenance au groupe des autochtones est une question critique. Un autre sous-comité l'a examiné, en même temps que l'article de la Loi sur les Indiens qui établit une distinction. Cette disposition influe sur cette question critique.

Il s'agirait de formes de gouvernement bien à part, car elles ne seront ni municipales ni provinciales, mais particulières, tout en restant dans le cadre de la Confédération. C'est un autre aspect que le comité a reconnu. Le comité souhaiterait que les Indiens se joignent à la Confédération d'une façon distincte mais différente.

Nous devrons établir de quelle façon ces nouveaux gouvernements traiteront avec les autres—les municipalités, les provinces, le fédéral—comment ils traiteront entre eux, avec les Métis, et avec les Indiens qui ne sont pas visés par les traités et qui s'appellent eux-mêmes les oubliés et avec les Inuit qui n'ont pas participé à ces discussions. Tout cela doit être envisagé.

Je regrette que le député de Cochrane-Supérieur ne soit pas présent aujourd'hui. Je n'aimerais pas que le nouveau gouvernement agisse avec la hâte indécente de l'ancien gouvernement, tout juste avant les élections. Il a présenté un projet de loi donnant tout, à tout le monde, sans consultation ni dialogue. Ce projet de loi n'avait pas d'autre objet que de chercher des voix en gagnant l'affection des Indiens que le gouvernement précédent avait profondément déçus. Ce n'est pas le genre d'initiative à laquelle je souscrirais, pas plus que le député de Cochrane-Supérieur ne le ferait d'ailleurs.

Je crois que nous devrions engager le dialogue avec les autochtones de la même manière que nous l'avons fait avec les gouvernements provinciaux, selon une nouvelle version du fédéralisme coopératif, car n'avons-nous pas, après tout, l'intention de rassembler les gouvernements autochtones au sein d'un nouveau fédéralisme coopératif?

Je tiens à rappeler à toute la population et à vous, monsieur le Président, que le gouvernement conservateur a bel et bien l'intention d'agir promptement, avec un sentiment de compassion, de justice, d'ouverture d'esprit, mais aussi avec fermeté pour établir des rapports plus harmonieux avec nos concitoyens autochtones. Nous procéderons d'une façon plus conforme à nos traditions et à notre esprit de justice, pour réparer certains torts qui leur ont été causés jadis.

M. Thomas Suluk (Nunatsiaq): Monsieur le Président, je suis fort heureux de cette première occasion qui m'est offerte de prendre la parole pour autre chose qu'une déclaration ou une question. Je tiens à parler de la question des gouvernements autochtones parce que je suis moi-même un autochtone. Même si je ne fais partie d'aucune tribu indienne, j'appartiens au peuple Inuit qu'on désigne généralement dans le monde sous le nom d'Esquimaux. Je ne me considère pas cependant comme un Esquimau, car, pour les Inuits, ce terme est très péjoratif.

J'ai déjà été chargé du dossier des revendications territoriales et j'ai été l'un des principaux négociateurs de notre organisme des Territoires du Nord-Ouest pendant les quatre dernières années. Nous négocions avec le gouvernement du Canada depuis 1974-1975. Lorsque les Inuit parlent de gouvernement autonome, ils entendent normalement tout ce qu'une telle notion embrasse. Mais, au fil des ans, comme le faisait remarquer le secrétaire parlementaire, il y a eu tant d'interprétations de cette notion qu'il est devenu difficile de la définir à moins d'y consacrer énormément de temps.

L'une des définitions que les Inuit de Nunavut ont tenté d'utiliser est la notion politique que le terme englobe. Nous avons effectivement essayé l'option gouvernement territorial en demandant qu'on divise les Territoires du Nord-Ouest. J'ai le plaisir d'annoncer aux députés qu'il y a à peine plus d'une semaine, les groupes de l'est et de l'ouest de l'Arctique ont réussi à s'entendre sur la délimitation. Je suis convaincu qu'on réussira à clarifier d'autres notions qui ne manqueront pas de surgir au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

Je voudrais que le gouvernement étudie d'abord la question plus vaste de la division des Territoires du Nord-Ouest, question omniprésente parmi la population inuit de ma circonscription. Il n'y a rien là de radical. C'est même plutôt fidèle à la tradition, en ce qui concerne la formation des gouvernements.

• (1800)

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais il aura sans doute d'autres occasions de terminer son discours.

A l'ordre, je vous prie. L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposée d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'AGRICULTURE—L'INCIDENCE DES TAUX D'INTÉRÊT DES PRÊTS BANCAIRES DES AGRICULTEURS. B) L'ACTION DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le 20 novembre 1984, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Wise) si le gouvernement avait l'intention de ramener le taux d'intérêt de tous les prêts agricoles en vigueur au niveau des taux d'intérêts actuels, comme il l'avait promis. Le ministre a parlé dans le vague pendant un moment, mais il n'a pas vraiment dit ce qu'il comptait faire.

Des milliers de jeunes agriculteurs canadiens se trouvent aujourd'hui dans une véritable situation de crise. Selon une étude effectuée récemment par la Société du crédit agricole, 39,000 agriculteurs éprouvent des difficultés financière graves au Canada. On considère qu'un agriculteur est dans ce cas s'il consacre plus de 40 p. 100 de ses revenus bruts pour rembourser ses emprunts. Le deuxième critère est que l'agriculteur est effectivement propriétaire de moins de 15 p. 100 de son exploitation. Le troisième critère est que l'agriculteur emprunte plus qu'il n'investit en capital dans son exploitation. Quand nous étudions la situation, nous constatons que chacun de ces 39,000 agriculteurs répond à au moins un de ces critères. C'est une situation très grave.

Le pire, c'est que la plupart de ces 39,000 agriculteurs sont jeunes. Ce sont ceux qui innovent le plus et qui ont commencé à se servir des techniques nouvelles. En fait, ils produisent la moitié de la production canadienne annuelle.

Jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas pris de décision ni de mesure pour aider la grande majorité de ces agriculteurs qui sont au bord de la faillite. Le ministre de l'Agriculture a annoncé il y a quelques semaines un programme modeste qui ramenerait les taux d'intérêt de 14 ou 15 p. 100 à 12.75 p. 100 pour une période bien définie en 1981 et 1982. Nous devons cependant considérer cette mesure à la lumière de la recommandation présentée par l'Association des éleveurs canadiens, le Syndicat national des cultivateurs et la Fédération canadienne de l'agriculture selon lesquels le taux d'intérêt devrait être ramené à environ 8 p. 100 pour les producteurs de certaines denrées.

La semaine dernière, le ministre de l'Agriculture du Manitoba a annonçé son intention de présenter un projet de loi visant à interdire toute saisie si le gouvernement et les banques ne ramènent pas les taux d'intérêt à 8 p. 100. Ce qui est inquiétant, c'est que le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan a déjà fait la même chose. Si le ministre de l'Agriculture du Manitoba prend cette mesure, le financement des exploitations agricoles posera sans doute un grave problème. Tout d'abord les banquiers refuseront de prêter aux agriculteurs manitobains l'argent dont ils ont besoin pour ensemencer au printemps prochain. Dans les autres provinces, en prévision d'une mesure similaire, les banquiers imposeront un moratoire et continueront les saisies. Il existe à l'heure actuelle des milliers d'agriculteurs qui risquent la saisie. Ce sera finalement le chaos dans le secteur du crédit agricole.

Si nous comparons ce qu'a fait le gouvernement actuel, soit à peu près rien pour éviter ces faillites, avec ce que fait le Farmers Home Administration aux États-Unis, nous constatons que ce dernier a établi un programme qui diffère le paiement d'un quart de la dette d'une exploitation agricole jusqu'à concurrence de cinq ans. Nous remarquons aussi que cet organisme a déjà examiné environ 477 demandes au cours au premier mois d'application de ce programme. Il prévoit que 150,000 demandes seront présentées et il est prêt à les examiner. Il a déjà ramené de 11 ou 12 p. 100 à 7 ou 5 p. 100 les taux sur les 8,000 prêts approuvés. Nous trouvons donc aux États-Unis un programme très efficace qui diffère le paiement d'une partie de la dette pour éviter des faillites et mettre fin au bouleversement provoqué parmi les 39,000 agriculteurs touchés par le faible prix des denrées, la baisse de la valeur des terres et les taux d'intérêt élevés. J'espère que le secrétaire parlementaire sera en mesure de nous donner une réponse positive ce soir.

• (1805)

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, au nom du ministre de l'Agriculture et du gouvernement du Canada, je suis heureux de répondre à la question qui a été posée par l'honorable député d'Algoma (M. Foster). Cette question avait été posée le 20 novembre relativement aux taux d'intérêt élevés et sur ce que le gouvernement était en train de faire pour venir en aide aux agriculteurs qui sont gravement touchés par des problèmes de crédit. Il est un peu regrettable que mon collègue d'Algoma ne se rappelle pas que si nos producteurs agricoles sont dans une situation difficile, précaire même dans certains cas, les taux d'intérêt de 16 et 17 p. 100, ce n'était pas notre gouvernement qui était au pouvoir lorsque ces taux d'intérêt étaient en vigueur.

La semaine dernière, à Québec justement, le ministre de l'Agriculture a annoncé que nous remplissons déjà une autre de nos promesses électorales. Nous nous étions engagés à mettre immédiatement à la disposition des producteurs agricoles les fonds nécessaires pour les aider à refinancer leurs prêts aux taux d'intérêt en vigueur.

Je devrais expliquer que nous avons reçu de nombreuses demandes d'aide de la part des producteurs qui avaient des prêts à long terme, bloqués à des taux d'intérêt élevés auprès de la Société du crédit agricole. Ces gens constituaient un groupe particulier, car ils avaient effectué leurs emprunts lorsque les taux d'intérêt, et cela vous devez vous en rappeler, atteignaient leur plafond, et que la Société ne leur permettait pas d'en fixer eux-mêmes l'échéance. Ces emprunteurs sont, par conséquent, engagés pour des périodes pouvant atteindre 20 ans, 30 ans, et à rembourser des dettes dont les taux varient de 14 à 16¾ p. 100. La plupart d'entre eux ne peuvent pas refinancer leur emprunt à un taux moins élevé auprès d'une compagnie commerciale, ou par le biais d'obligations de la petite entreprise.

Voilà pourquoi le ministre a annoncé que tous ceux qui ont souscrit à un emprunt auprès de la Société du crédit agricole, entre le 1er avril 1981 et le 8 décembre 1982, pourront voir leur taux réduit, et ce à 12¾ p. 100 à partir du 1er janvier 1985. Cette mesure touche 5,600 clients de la Société, lesquels ont

déjà été informés des détails, ainsi que des démarches à entreprendre. Et tout cela sera rétroactif au 1er janvier. Ce que j'annonce représente une économie annuelle de 16 millions de dollars pour les cinq prochaines années pour ce groupe d'emprunteurs. Ce changement peut avoir une influence sur quelques saisies qui ont été ordonnées par la Société. La suspension temporaire est terminée depuis le 16 janvier. Cependant, tous les emprunteurs qui ont fait l'objet d'une saisie peuvent maintenant faire réviser leur cas par un comité d'appel indépendant. Des mesures ont également été annoncées à cet effet-là en décembre dernier. De plus, ces emprunteurs pourront faire réévaluer leur cas et si cela est possible faire changer leur taux d'intérêt, à ce moment-là, pour un taux d'intérêt plus faible.

Monsieur le Président, nous avons pu annoncer hier d'autres nouvelles positives à propos du crédit agricole. La Société du crédit agricole a baissé ses taux d'intérêt et ce, à partir du 21 janvier. Les taux sont passés de 13¼ à 12¾ et je dis en terminant, monsieur le Président, qu'il est bien évident qu'il serait simple, comme le disait mon collègue d'Algoma, de ramener des taux d'intérêt à 6 et à 8 p. 100, mais il faut bien comprendre que partir des taux d'intérêt de 16 et 17 p. 100 où nous étions il y a quelques années où le gouvernement nous avait mis, eh bien, c'est déjà un premier pas que nous avons fait.

• (1810)

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LES SOCIÉTÉS DE TÉLÉDISTRIBUTION SANS PERMIS—LES POURSUITES. B) LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le 3 décembre 1984, j'ai prié le ministre de la Justice (M. Crosbie) de faire régner la justice parmi les sociétés de télédistribution avec ou sans permis au Canada. Au lieu de régler le problème, il tolère une confusion incroyable. Cette confusion risque de détruire le réseau de radiodiffusion au Canada. Les droits des sociétés de télédistribution détentrices d'un permis sont lésés et elles subissent de très graves pertes financières.

Je prends la parole aujourd'hui pour exposer l'affaire de façon un peu plus détaillée. Je crois savoir qu'il y a deux secrétaires parlementaires chargés de répondre, mais je crois qu'il en faudrait toute une cohorte. Je ne crois pas qu'on puisse donner une réponse convenable.

Il y a deux catégories de sociétés de télédistribution au Canada à l'heure actuelle. Un groupe s'est adressé au CRTC et a obtenu des permis. Il s'agit de sociétés canadiennes qui diffusent des émissions d'origine canadienne. Ils ne peuvent offrir toute la programmation américaine qu'ils souhaiteraient. Ils paient le prix de ces émissions et en outre, versent un droit de 6 p. 100 à un fonds spécial pour financer la création et la présentation d'émissions canadiennes. Ils opèrent dans notre pays.

En même temps, dans leur propre territoire, il existe d'autres exploitants qui ne relèvent pas du CRTC, car s'ils ont demandé un permis, on le leur a refusé. Ils se sont quand même installés. Ces établissements n'appartiennent pas nécessairement à des Canadiens ne respectant pas la norme de présentation d'émissions canadiennes. Ils relaient des signaux américains sans verser quoi que ce soit à ceux-ci. Ils peuvent diffuser ce qu'ils veulent, même des programmes de canaux qui ne sont pas accessibles aux diffuseurs autorisés tel le canal Disney, d'autres qui présentent des films salés, HBO et Cinemax. Ils peuvent donc relayer toutes sortes d'émissions qui ne sont pas à la portée des exploitants autorisés. Ils offrent tout cela à des prix réduits à une clientèle desservie par des télédiffuseurs autorisés. En outre, ils ne versent pas le droit de 6 p. 100 pour financer la programmation d'émissions canadiennes.

L'ancien gouvernement avait intenté des poursuites contre les exploitants de câble non autorisés afin de protéger les droits que détiennent les exploitants autorisés. Par exemple, à Salmon Arm, en Colombie-Britannique, pour autant que je sache, les deux établissements sont situés face à face dans la même rue. L'exploitant autorisé remplit toutes les conditions que j'ai énumérées et son concurrent d'en face n'en satisfait aucune. Des poursuites avaient été engagées par l'ancien gouvernement quand l'actuel procureur général du Canada a décidé d'y surseoir.

Je pense qu'il faut chercher la raison de cette décision dans la campagne électorale. Sauf erreur, il existerait plus de 500 câblodiffuseurs non autorisés dans les Prairies qui font concurrence sans restriction à des exploitants autorisés. Sans doute des candidats conservateurs les ont rassurés, leur promettant de les soutenir s'ils remportaient les élections. Et ils ont gagné. Les exploitants non autorisés ont reçu des garanties. Quand ils ont appris que les poursuites avaient été suspendues, ils ont crié victoire. Ils ont accru le nombre de leurs abonnés, aux dépens de ceux qui respectent le contenu canadien, paient la taxe et paient les émissions qu'ils importent des États-Unis. Et leurs concurrents ont remporté une grande victoire.

Il existe une confusion indescriptible. Ce sont les producteurs canadiens et tout le système de radiodiffusion qui en souffrent. Les particuliers qui ont obtenu des permis sont pénalisés. Et le gouvernement reste les bras croisés.

• (1815)

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, dans son rôle du procureur en chef de la Couronne, le procureur général du Canada doit exercer une certaine discrétion quand il estime que l'intérêt public est en jeu. Ce faisant, il tient compte de certains principes parlementaires, juridiques et constitutionnels et peut compter sur un riche héritage légué par les détenteurs de cette charge importante à la fois au Canada et en Grande-Bretagne.

Avant de décider d'intenter des poursuites, le procureur général doit s'informer et demander conseil. Cela ne veut pas dire que ce sont ses collègues ou encore le Parlement qui lui dictent sa conduite. On ne peut affirmer cependant que le procureur n'a pas à rendre compte de ses actes devant le Parlement, car il le doit.

Quiconque comprend bien la position et le rôle du procureur général sera en mesure de comprendre que les dernières décisions concernant l'application de la loi sur la radiodiffusion ont été prises en tenant compte de nos meilleures traditions.

Comme l'a déjà dit le ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Crosbie), il a fondé sa décision sur l'ordre public et sur la politique. Il s'est assuré auprès d'un de ses collègues du gouvernement que l'on envisageait un changement imminent de la politique de radiodiffusion du gouvernement. Comme toute personne avertie le sait déjà, depuis quelques années, il est devenu de plus en plus difficile d'harmoniser la loi avec les réalités de l'évolution technologique dans la répartition des signaux de programmation de télévision aux agglomérations rurales et éloignées du Canada.

Dans ces conditions, du fait que des procès sont sur le point de se tenir dans les tribunaux criminels et que l'on va revoir la politique de réglementation, le procureur général en est arrivé à la conclusion qu'il faut suspendre ces poursuites, en attendant une révision qui pourrait toucher certaines causes qui auraient été jugées à ce moment-là. C'est la raison pour laquelle le procureur général a adopté cette position.

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT—LE CONTRAT ACCORDÉ. B) LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, pendant la campagne électorale, une des principales promesses du parti progressiste conservateur portait sur la suppression du favoritisme pratiqué par les libéraux pendant les dernières années de leur mandat.

Au mois de juillet, et c'est une des rares initiatives qu'il a prises alors qu'il était au pouvoir, le gouvernement Turner a accordé un contrat de 21 mois comme Agence d'enregistrement à un consortium de quatre agences de publicité, la Canadian Media Corp., qui a des liens étroits avec le parti libéral. Lorsqu'on a entendu parler de la transaction, le ministre actuel du Revenu national (M. Beatty) a parlé franchement du marché qui se faisait dans le plus grand secret sans appel d'offres. Il a dit que le gouvernement Turner allait loin dans le favoritisme.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai demandé ce débat sur l'ajournement parce que je trouve impossible de distinguer l'octroi en janvier d'un contrat avec la compagnie Media Canada pour être Agency of Record avec le gouvernement fédéral. C'est cela qui avait été fait par les libéraux, sauf que maintenant ce sont les progressistes conservateurs et pas des libéraux qui seront bénéficiaires. Les députés seront au courant, par les commentaires faits par M. Roger Nantel de Montréal, un des dirigeants de Media Canada, quand le contrat a été dévoilé au public. Il était le chef des communications pour le parti progressiste conservateur à Québec pendant la campagne électorale. Il faisait des commentaires qui laissent entendre qu'on était entré dans des accords avec le parti progressiste conservateur comme une condition du contrat avec le gouvernement du Canada.

Monsieur le Président, ces déclarations sont maintenant le sujet d'une enquête de la Gendarmerie royale. Il est quand même très clair que malgré la compétence que M. Nantel et son partenaire, M. Simpson, possèdent, ils ont reçu ces contrats, surtout à cause du fait qu'ils sont des progressistes conservateurs qui ont travaillé dans le passé pour le parti progressiste conservateur et qui continueront à travailler pour le parti progressiste conservateur.

[*Traduction*]

En posant la question hier, j'ai dit que la décision de négocier un contrat avec un fournisseur de services d'achats pour les médias sans faire l'effort de faire des appels d'offres ni d'étudier les possibilités des autres fournisseurs, allait totalement à l'encontre des règlements du gouvernement. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) a insinué que la publicité ne se prête pas à des appels d'offres. Son bureau a dit à mon bureau qu'un contrat comme celui-là ne tombe pas sous le coup des règlements du Conseil du trésor en matière d'appels d'offres.

J'ai vérifié ces règlements, et la réponse est que ce n'est tout bonnement pas vrai. Les règlements du gouvernement sur les contrats relatifs à des services dit autre chose. Voici notamment ce que dit l'alinéa 3.1 du contrat signé avec Media Canada: «Ceci est un contrat de services régi par les règlements du gouvernement en matière de contrats (PC 1975-2042)». Ce sont quelques-uns de ces règlements que j'ai cités à la Chambre lundi. L'article 8 de ces règlements est très explicite et réclame de l'autorité contractante qu'elle lance un appel d'offres avant de conclure quelque contrat que ce soit, sauf en cas d'urgence, pour des petits contrats, lorsque cela ne serait pas dans l'intérêt de la population ou qu'une seule personne ou société est capable de remplir le contrat.

• (1820)

Les modifications apportées à ces règlements sur les contrats gouvernementaux depuis 1975 ne prévoient aucune exception pour la publicité et le gouvernement Clark n'a pris aucune mesure en ce sens lorsqu'il a créé le système de la société embauchée par le gouvernement. Le fait de changer la société embauchée par le gouvernement n'est pas une urgence. Il s'agit d'un contrat important. Il est difficile de voir comment le lancement d'un appel d'offres serait contraire à l'intérêt public. En outre, plus d'une société est capable de remplir ce contrat.

[*Français*]

C'est très clair, monsieur le Président, qu'une partie des problèmes auxquels nous faisons face, c'est l'abus, le système qui touche les appels d'offres pour les contrats de service auprès du gouvernement. Dans certains articles parus dans les journaux, on a dit que 85 p. 100 des contrats pour les services sont octroyés avec une valeur qui excède deux milliards de dollars par année, et sont octroyés sans appels d'offres.

[*Traduction*]

Cependant, si on permettait au nouveau gouvernement de changer le système, ce serait pour faire le ménage dans le système laissé par les libéraux et non pour le perpétuer.

M. Andre prétend que des contrats comme celui-là ne sauraient faire l'objet d'appels d'offres. Pourtant, il est courant dans le domaine de la publicité que les agences se fassent concurrence, non pas en fonction des prix, mais bien en fonction de la qualité de leur soumission. Cependant, M. Andre . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le ministre, s'il vous plaît.

M. Cassidy: . . . se vante d'avoir obtenu un prix inférieur. Si c'est le cas, pourquoi ne pas lancer des appels d'offres pour voir si des prix plus avantageux n'auraient pas été accordés. Il prétend qu'il y aura des appels d'offres pour les contrats des divers ministères. S'il en est ainsi, pourquoi ne pas en lancer dans le cas de ce contrat en particulier?

Les règles régissant les appels d'offres du gouvernement ne sont pas complexes. Elles auraient pu être suivies en l'occurrence. Il y a au moins six sociétés qui auraient été en mesure de remplir ce contrat. Ce sont Media Canada, Canadian Media Corp. et Foster Advertising, en Ontario, une société embauchée par le gouvernement de l'Ontario, qui est bien cotée par les conservateurs. Il y a également les sociétés Harrison, Young et Pesonen, Media Dimensions et Media Specialists, de Toronto. Toutes ces sociétés auraient pu présenter des soumissions pour ce contrat, monsieur le Président. On ne les a pas cependant invitées à le faire.

Selon moi, lorsque Brian Mulroney a déclaré au cours de la campagne électorale . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. C'est le très honorable premier ministre et l'honorable ministre.

M. Cassidy: . . . au cours de la campagne électorale, lorsque l'actuel premier ministre (M. Mulroney) a déclaré:

> Le népotisme est si flagrant chez les libéraux que nous devrons tous examiner sérieusement notre propre sectarisme politique.

Il est évident qu'après l'avoir fait, le gouvernement conservateur a décidé qu'il se contenterait d'imiter les libéraux lorsqu'ils étaient au pouvoir.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à préciser qu'il n'a pas été accordé de contrat de 1.8 million de dollars comme le député l'a laissé entendre dans la question qu'il a posée l'autre jour. La société en question, que dirigent MM. Nantel et Simpson, a obtenu un contrat de $375,000.

Il est vrai que cette somme couvre une période de trois mois, du 1er janvier au 31 mars, à raison de $125,000 par mois. Je signale au député que l'ancien contrat coûtait $143,000 par mois. Le gouvernement a économisé $18,000 par mois sur ces contrats de publicité. En comparant ce contrat à d'autres semblables conclus par le gouvernement précédent, on voit que sur une base mensuelle le gouvernement a économisé aux contribuables, je le répète, $18,000. Les conditions du nouveau marché ont été négociées en tenant compte de la promesse que le gouvernement a faite de favoriser les intérêts des contribuables autant que possible. Il faut bien préciser une chose.

Jamais le gouvernement n'a embauché une maison de publicité par adjudication. Je dois même ajouter que l'idée d'embaucher une société, introduite par Peter Simpson en 1979, a fait économiser des sommes appréciables au gouvernement. En embauchant une société, le gouvernement a économisé 3.6 millions de dollars depuis 1981.

Je répète que le gouvernement s'est engagé à agir dans l'intérêt du pays et de celui de ses contribuables. L'objectif du gouvernement n'est pas le favoritisme, ni le prestige coûteux, mais des économies solides pour que l'économie nationale prenne enfin son essor.

Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) a déjà déclaré à la Chambre que les contrats de publicité ne se prêtaient pas à l'adjudication. Il devrait être possible de choisir la société qui convient le mieux, qui est le mieux en mesure de fournir à son client les services dont il a besoin pour chacun des programmes ou projets.

M. Cassidy: Pourquoi n'a-t-on pas demandé à d'autres de soumissionner?

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Du point de vue créatif, ce serait idéal. Ce serait possible si les frais des maisons de publicité étaient uniformisés dans tous les services de l'État comme mon collègue le ministre des Approvisionnements et Services a l'intention de le faire.

Pour répondre aux critères, l'entreprise devra être créatrice, compétente, souple et digne de confiance.

• (1825)

Je répète, en terminant, que le nouveau contrat accordé à la société que le gouvernement a embauchée a fait économiser de l'argent aux contribuables. Le principe d'une agence unique que Peter Simpson a établi, a fait réaliser des économies appréciables au gouvernement soit 3.6 millions de dollars depuis 1981. Notre objectif, contrairement au gouvernement précédent, n'est pas le favoritisme, mais la bonne administration des deniers publics.

(La séance est levée à 18 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 janvier 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES JEUNES—LA NÉCESSITÉ DE PRENDRE DES MESURES SPÉCIALES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, durant le congé parlementaire j'ai rencontré plusieurs groupes de personnes afin d'engager le dialogue sur les questions d'actualité. Deux sujets de discussions sont constamment venus sur le tapis, soit l'universalité des programmes sociaux et le problème du chômage, particulièrement le chômage chez les jeunes. Plusieurs dizaines de jeunes m'ont fait part de leur inquiétude que je veux porter à l'attention de cette Chambre et, en particulier, des membres du Conseil des ministres.

Je suis peiné de constater que la ministre d'État (Jeunesse) (M^me^ Champagne) ne fait rien pour convaincre ses collègues du gouvernement de passer à l'action de façon concrète, en particulier alors que nous célébrons en 1985 l'Année internationale de la jeunesse.

Les jeunes travailleurs nous disent qu'ils ont sonné aux portes de l'entreprise privée, mais celle-ci, lorsqu'elle embauche un nouvel employé, exige qu'il ait de l'expérience. Les étudiants sont complètement désarmés face à la décision de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) de couper le programme Été-Canada.

Des jeunes fils d'agriculteurs manifestent leurs inquiétudes devant les nombreuses faillites agricoles dont on parle dans les journaux et à la télévision.

Je demande au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de réintroduire dès maintenant le programme d'emplois directs pour les jeunes étudiants communément appelé Été-Canada et de ne pas se fier uniquement à l'entreprise privée.

Je demande au ministre de l'Agriculture (M. Wise) de mettre de l'avant des mesures spéciales afin de permettre à nos jeunes qui désirent se lancer en agriculture de le faire avec confiance.

Je demande enfin au ministre d'État (Jeunesse) de faire le nécessaire pour que soient réintroduits les programmes de formation Première Chance pour répondre aux besoins, non seulement des jeunes . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député. Son temps de parole est maintenant écoulé.

[*Traduction*]

CANAGREX

LE RÉTABLISSEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Le printemps dernier, monsieur le Président, notre société d'exportation de produits agricoles—Canagrex—a commencé à servir les agriculteurs canadiens en les aidant à écouler leurs produits sur les marchés internationaux du monde. Elle a fait d'excellentes affaires au cours des premiers mois, soit des ventes s'élevant à environ 16 millions de dollars, et elle compte en conclure d'autres d'une valeur de 100 millions d'ici au 31 mars prochain. C'est très impressionnant, étant donné surtout que le fonds de démarrage n'était que de 2.66 millions.

D'ici quelques années, la vente de produits agricoles sur les marchés mondiaux va devenir très compétitive. Les Américains vont essayer de monopoliser davantage les marchés extérieurs, aiguillonnés comme ils le seront vraisemblablement par leur nouvelle loi agricole.

Le gouvernement fait preuve d'une grande imprévoyance en liquidant Canagrex. De nombreux organismes agricoles s'y opposent farouchement, y compris les 300,000 membres de la Fédération canadienne de l'agriculture et le Syndicat national des cultivateurs. Liquider Canagrex, c'est un peu comme fermer le service des ventes d'une société qui veut grossir son chiffre d'affaires.

Canagrex a tous les pouvoirs nécessaires pour écouler nos produits agricoles à l'étranger grâce à ses programmes de financement agricole et d'assurance, et ses services de commercialisation, d'analyse et de promotion des ventes. C'est surtout un point de vente où les acheteurs étrangers peuvent faire toutes leurs transactions.

Au nom de milliers d'agriculteurs qui tiennent à cette société, j'exhorte le gouvernement à revenir sur sa décision pour permettre à Canagrex de poursuivre la tâche qui lui a été confiée.

* * *

L'UKRAINE

L'ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE

M. Bill Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le 22 janvier 1985 marquait le 67^e^ anniversaire de la déclaration d'indépendance de l'Ukraine.

En tant que Canadien d'origine ukrainienne, je tiens à souhaiter, à l'instar de centaines de milliers d'autres Canadiens d'origine ukrainienne, que la lutte pour la liberté et la démocratie ne finisse jamais.

Au lendemain de la chute de l'empire tsariste, le 22 janvier 1918, le Parlement ukrainien déclara l'indépendance de l'Ukraine et établit la République démocratique ukrainienne

Article 21 du Règlement

indépendante. On y reconnaissait les grands principes démocratiques de la liberté de parole, de presse, de religion, de réunion, d'association, de même que les droits fondamentaux de la personne.

Toutefois, en 1922, le régime communiste russe renversa et conquit de force ce nouvel État indépendant. Le régime communiste se révéla encore plus despotique et oppressif que ne l'avait été l'empire tsariste.

Aujourd'hui, l'âme de l'État ukrainien subsiste toujours. Les Ukrainiens ont payé cher leur aspiration à la liberté. L'histoire fait trop souvent abstraction de la famine noire de 1933. Plus de six millions d'innocents, victimes du communisme, ont été affamés sans pitié et en sont morts.

Nous prions pour que la liberté et le respect des droits de la personne caractérisent à jamais notre pays, le Canada. Nous prions pour que la liberté règne dans d'autres pays, pour les peuples opprimés dont le peuple ukrainien.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'OBLIGATIONS AGRICOLES AMÉRICAIN

M. François Gérin (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur le Président, du 8 au 10 janvier, avec un groupe de parlementaires canadiens, j'ai eu l'occasion d'être invité à Washington par le Centre d'échanges interparlementaires pour étudier leur programme d'obligations agricoles et bénéficier de leur expérience. Le programme a commencé il y a environ quatre ans.

Nous avons été reçus à cet endroit par M. Jim Obestar, représentant du Minnesota, et son épouse qui travaille pour le Centre d'échanges interparlementaires, alors que la visite était préparée ici par M[me] Barbara Reynolds.

Je voudrais dire et témoigner publiquement de toute mon appréciation du travail et du dévouement de ces gens qui nous ont reçus et ont mis à notre disposition tout ce dont nous avions besoin pour nous faire une idée de ce qu'était ce programme.

Nous avons eu aussi l'occasion de rencontrer et de discuter avec le secrétaire d'État américain à l'Agriculture et ainsi de constater que les problèmes américains en matière d'agriculture sont souvent les mêmes que ceux que nous avons au Canada.

Je tiens à remercier tous ces gens pour ce qu'ils ont fait pour nous et à les assurer que leurs invités Canadiens ont beaucoup apprécié leur expérience.

* * *

[*Traduction*]

LA MONNAIE

ON PRÉCONISE LA MISE EN CIRCULATION D'UNE PIÈCE DE UN DOLLAR

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, il est grand temps que le Canada mette en circulation sa pièce de un dollar. De récents sondages d'opinion ont révélé que les Canadiens souhaitent avoir cette pièce. Diverses sociétés de machines distributrices ont pressé le gouvernement d'agir rapidement en ce sens car une telle pièce simplifierait énormément leurs activités. On ne peut acheter que très peu de choses à notre époque pour moins de un dollar. Le prix du billet d'autobus excède un dollar dans bien des villes canadiennes, tandis que les tarifs des parcomètres et les prix des journaux se rapprochent rapidement de ce chiffre.

La pièce de monnaie serait plus durable que le billet en papier dont la durée de vie est plutôt courte. On a calculé que le gouvernement fédéral pourrait économiser jusqu'à 300 millions de dollars en dix ans s'il adoptait cette pièce. De plus cette dernière pèse moins que quatre pièces de vingt-cinq cents.

L'adoption de cette pièce aurait des retombées avantageuses pour des localités exclusivement minières. Dans la circonscription de Nickel Belt, la société INCO a les moyens de produire la pièce de un dollar, et cette initiative permettrait en fait de créer des centaines de nouveaux emplois dans notre localité qui déplore un taux de chômage de plus de 15 p. 100. Si la demande de pièces de un dollar augmentait, les localités productrices de nickel en bénéficieraient.

• (1410)

Je presse le gouvernement et en particulier le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) d'agir aussi rapidement que possible pour mettre la pièce de un dollar en circulation dans notre pays.

* * *

LES AFFAIRES SOCIALES

LES CENTRES DE DISTRIBUTION D'ALIMENTS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, les images obsédantes de la grande crise restent fraîches à la mémoire de nombreux Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Ils ont un souvenir très vif des longues files d'hommes et de femmes qui attendaient en silence de se faire servir un bol de soupe pour tromper leur faim jusqu'au lendemain.

La réapparition en masse des soupes populaires en dit long, hélas, sur l'ordre des priorités de nos gouvernants. En Colombie-Britannique, les centres communautaires de distribution d'aliments sont florissants. Celui de Vancouver a doublé en un an et on y distribue aujourd'hui plus de 3,000 sacs de provisions par semaine. Pourtant, cette semaine, il devra renvoyer, les mains vides, au moins 500 personnes.

A Kamloops, le centre communautaire de distribution d'aliments s'occupe de plus de 2,400 familles par mois. Le panier de provisions typique pour une famille pour un mois comprend: 6 boîtes de soupes en conserve, 2 boîtes de légumes en conserve, une boîte de fruits en conserve, un paquet de flocons d'avoine, un paquet de poudre de lait, un sac de pommes de terre, des repas préparés Kraft, 2 boîtes de haricots au lard, un paquet de viande de conserve, un paquet de sucre, une demi-livre de margarine, deux pains et une livre de viande hachée.

Voilà l'aide alimentaire d'urgence qu'on donne à une famille pour un mois. C'est une honte! C'est le résultat de la politique d'austérité de M. Bennett. Ce n'est pas une nouvelle réalité. C'est tout simplement le retour de la vieille dépression. Que personne ne s'y trompe. Les restrictions aveugles mènent tout droit à la catastrophe économique et sociale. Telle est la réalité que les gens de la Colombie-Britannique ne connaissent que trop bien, et j'espère qu'elle ne prendra pas une envergure nationale.

* * *

LES FORÊTS

LA NÉCESSITÉ DE REBOISER

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, tous les députés sont sans doute au courant des perspectives d'avenir consternantes qui sont celles de l'industrie forestière. L'exploitation de nos précieuses ressources en bois d'œuvre se fait à un rythme beaucoup plus rapide que leur renouvellement.

L'industrie forestière, qui est le plus gros employeur au Canada, est menacée de disparaître au cours de la présente génération si des mesures ne sont pas prises sous peu.

Le ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) accomplit un travail admirable en consultant les dirigeants industriels. Toutefois, il ne peut agir seul.

Les parlementaires doivent être à la hauteur de la situation si nous voulons préserver notre ressource la plus précieuse. Certains hommes politiques au Canada ont la réputation d'être peu clairvoyants et égocentriques. Notre législature pourrait peut-être passer à l'histoire si nous consentions à une planification sérieuse.

Environ un million de personnes ont des emplois directement ou indirectement liés avec l'exploitation forestière et leur avenir dépend de la sagesse dont nous pouvons faire preuve actuellement.

Le reboisement, les coupes de nettoyage et d'éclaircie ainsi que l'engraissage des terres exploitées au Canada ne sont malheureusement pas suffisantes par rapport à la récolte. Il est déjà déplorable d'utiliser avec désinvolture les ressources non renouvelables, mais il est tout à fait scandaleux de feindre d'ignorer l'épuisement de cette ressource renouvelable.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LE REFINANCEMENT DES EMPRUNTS

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je prends la parole à propos d'une situation qui préoccupe bien des agriculteurs. Environ 1,300 d'entre eux, en Saskatchewan, étaient condamnés à payer des taux d'intérêt fort élevés sur des prêts contractés avec la Société du crédit agricole. C'est donc avec soulagement qu'ils ont appris la semaine dernière, de la bouche du ministre de l'Agriculture, qu'ils pouvaient maintenant refinancer leurs emprunts au taux de 12.75 p. 100.

Cette mesure représente une injection de capitaux de plus de 3 millions de dollars par année, pendant les cinq prochaines années, pour l'économie de la Saskatchewan. Elle va faire baisser un peu le loyer de l'argent. Et les exploitations agricoles qui risquent la saisie pourront demeurer viables.

Je tiens donc à féliciter le ministre de l'Agriculture (M. Wise) en le priant instamment, ainsi que son collègue des Finances (M. Wilson), d'améliorer le sort des agriculteurs en présentant une mesure pour supprimer l'impôt sur les gains en capital réalisés sur les terres agricoles et en leur permettant de recourir aux obligations agricoles pour obtenir des prêts à faible taux d'intérêt.

* * *

L'ÉDUCATION

LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS ET LES FRAIS DE SCOLARITÉ

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, l'attitude du gouvernement conservateur vis-à-vis des étudiants canadiens est consternante, c'est le moins qu'on puisse dire. En effet, il n'a pris aucune initiative pour alléger le fardeau de nos jeunes chômeurs au moment même où les jeunes gens estiment que des études supérieures leur offriront de meilleurs débouchés. Ils sont même nombreux à rester sur les bancs de l'école faute de pouvoir trouver du travail.

Et que font les conservateurs pour remédier à cet état de choses? Le ministre des Finances annonce qu'il amputera de 5 millions de dollars le budget du secteur de l'éducation et qu'il gèlera les prêts aux étudiants. Cette décision non seulement rendra la vie plus difficile à nos jeunes gens, mais elle en empêchera même certains d'obtenir les fonds nécessaires pour poursuivre leurs études.

Et pour couronner le tout, le ministre des Finances de l'Ontario, un conservateur, réclame une augmentation de 13 p. 100 par an des frais de scolarité, tandis que la ministre de l'Éducation, après avoir constitué la Commission Bovey, lui a lié les mains en lui disant: «Ne dépensez pas l'argent de la province, prenez-vous-en plutôt aux jeunes.» C'est pourquoi la Commission recommande dans son rapport une hausse de 50 p. 100 des frais de scolarité.

Nos jeunes gens se trouvent pris dans ce piège conservateur; en effet, d'une part, le gouvernement conservateur fédéral bloque les prêts aux étudiants et, de l'autre, les gouvernements conservateurs provinciaux augmentent les frais de scolarité. En cette Année internationale de la jeunesse, il aurait convenu de se montrer plus généreux envers les jeunes Canadiens, au lieu d'être aussi mesquin. Les conservateurs devraient rougir de honte.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'IMPÔT SUR L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE—LA NOUVELLE RAPPORTÉE PAR LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, j'ai eu du mal à en croire mes oreilles quand j'ai entendu annoncer, ce matin, à Radio-Canada, que le gouvernement avait conclu une entente secrète avec l'industrie pétrolière sur une question fiscale. J'ai obtenu la transcription de ce qui a été dit, simplement pour vérifier si j'avais bien

entendu. Apparemment, des porte-parole de l'industrie affirment que des hommes d'affaires ont négocié une entente avec le gouvernement plus d'un an avant les élections et qu'ils ont conclu un marché qui se concrétisera dans le budget du printemps prochain. Le ministre des Finances peut-il confirmer ou infirmer qu'un tel marché a été conclu?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je profite de cette occasion pour signaler que le représentant du secteur pétrolier dont on a cité les paroles a, depuis, émis une déclaration dans laquelle il nie s'être exprimé en ces termes et déclare que cette nouvelle était totalement erronée et qu'il parlait seulement des consultations que notre gouvernement et, avant cela, notre parti ont tenues après une décennie de mesures unilatérales. Il a également déclaré que nous avions adopté la seule approche permettant de relancer l'activité économique et de créer de nouveaux emplois pour les Canadiens.

[*Français*]

LE BUDGET

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Alors, j'accepte évidemment la déclaration du ministre, monsieur le Président, et je suis fort impressionné qu'elle ait été obligée de convaincre le porte-parole d'émettre une autre déclaration aujourd'hui que je n'ai pas encore lue. Mais pour établir l'intégrité de notre procédure budgétaire, j'insiste, monsieur le Président, sur le fait que le ministre devrait déposer ici, à la Chambre, toute correspondance avec l'association en question ainsi que tous les procès-verbaux des rencontres, et ensuite le public sera convaincu que l'intégrité de notre système est bien protégée.

[*Traduction*]

Par ailleurs, je crois important que personne ne puisse connaître, à l'avance, les changements apportés et en profiter. Je voudrais que le ministre confirme que les changements dont il était question ce matin ne seront pas apportés dans le budget d'avril prochain.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à préciser qu'il n'y a eu aucune fuite budgétaire, car ces décisions n'ont pas encore été prises. La ministre poursuit les négociations avec ses homologues provinciaux. Comme elle l'a dit très clairement, les pourparlers que nous avons eus avec les industries ainsi que les autres intéressés au sujet de l'énergie nous ont grandement aidés à répondre aux besoins du secteur pétrolier et à élaborer les mesures à prendre pour faire du secteur énergétique le moteur de la croissance et de la production d'emplois au Canada . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

ON DEMANDE DE DÉPOSER LES DOCUMENTS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aimerais beaucoup avoir des précisions sur les conversations téléphoniques qui ont eu lieu ce matin entre le bureau de la ministre de l'Énergie et l'Independent Petroleum Association. De toute évidence, on a donné aux sociétés pétrolières canadiennes l'impression qu'un accord avait été conclu et que le ministre des Finances ou la ministre de l'Énergie avait pris des engagements. Je demande à l'un de ces deux ministres de nous garantir qu'ils déposeront tous les documents relatifs aux négociations et toute la correspondance échangée avec l'Association, afin que la Chambre puisse s'assurer qu'aucun accord n'a été conclu.

• (1420)

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Visiblement, monsieur le Président, le très honorable député ne sait pas grand-chose des Albertains s'il me croit capable de convaincre un Albertain d'émettre un communiqué.

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: Comme nous l'avons expliqué, aucune entente n'a encore été conclue. Le communiqué du président de l'IPAC dit clairement que toutes les négociations seront menées de gouvernement à gouvernement. Voilà la nature des consultations en cours. Les députés de ce côté-ci de la Chambre n'ont pas l'habitude de conclure des accords avec les milieux industriels.

Des voix: Oh, oh!

LES NÉGOCIATIONS ET LES CONSULTATIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le représentant de l'Independent Petroleum Association a employé ce matin le mot «négocier». La ministre de l'Énergie a beau prétendre que le gouvernement négocie seulement avec les provinces, elle avait néanmoins déclaré pendant la campagne électorale qu'il existait un accord officieux et que la population n'avait pas le droit d'en savoir plus. Si le gouvernement a négocié avec l'industrie pétrolière, la Chambre doit être mise au courant, car il s'ensuit que l'Independent Petroleum Association et ses membres ont été mis dans le secret d'une partie du prochain budget du ministre des Finances. Nous estimons que c'est très grave.

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): La question du très honorable député montre bien, monsieur le Président, qu'il ne comprend pas en quoi consiste un processus de consultation. Son parti a tellement peu l'habitude de ce genre de chose qu'il ne se rend même pas compte qu'il s'agit de consultations. Le président de l'IPAC s'est pourtant exprimé sans ambiguïté, et je le cite:

> Le nouveau gouvernement conservateur consulte les pêcheurs au sujet de la politique concernant la pêche, les agriculteurs à propos de la politique agricole et les milieux pétroliers au sujet de la politique pétrolière. C'est une question de bon sens et c'est dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PORTE-PAROLE DE L'INDUSTRIE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions supplémentaires sur le même sujet. La ministre de l'Énergie a laissé entendre qu'il n'y avait eu ni marché ni engagement et elle a dit à la Chambre que, oh! miracle, un porte-parole de l'industrie a retiré aujourd'hui ce qu'il a dit hier. J'ai entendu ce même porte-parole aux nouvelles du réseau anglais de Radio-Canada ce matin. Il a dit que les pourparlers entre le gouvernement et les représentants de l'industrie pétrolière ne visaient qu'à mettre au point les détails de l'entente. Pourtant, il avait clairement dit hier qu'un marché avait été conclu et que le parti qui formait à ce moment-là l'opposition officielle avait pris certains engagements envers l'industrie pétrolière.

Peu importe ce que cette personne dit aujourd'hui, lors des entretiens qu'a eus la ministre avec les représentants de l'industrie pétrolière l'année dernière, a-t-elle pris un engagement quelconque au sujet de la politique fiscale de son parti qui aurait pu faire croire à ce porte-parole de l'industrie qu'un marché avait été conclu?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur le Président.

LES CONSULTATIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre sur le même sujet car il est un peu curieux qu'un représentant de l'industrie pétrolière qui a clairement dit une chose hier affirme maintenant le contraire. Ce ne serait peut-être pas tout à fait incompréhensible s'il s'est rendu compte depuis hier de la gravité de la question. Le premier ministre sait-il si d'autres représentants de son cabinet ont aussi participé aux négociations? Ont-il parlé aux représentants de l'industrie pétrolière et conclu un marché quelconque qui aurait laissé croire aux représentants de l'industrie que les conservateurs s'étaient engagés à apporter des changements aux dispositions fiscales relatives à l'industrie pétrolière?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, monsieur le Président. L'autre membre du cabinet qui était au courant de la question c'était moi. Nous avons conclu un marché uniquement avec les Canadiens et nous nous sommes engagés à mettre fin à l'intervention unilatérale et à l'hostilité telle que manifestées par le PEN, qui ont empêché la croissance économique de l'ouest du Canada pendant une décennie. Nous allons y mettre fin.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous avons aussi déclaré que nous allions essayer, comme nous l'avons fait d'ailleurs, de conclure une entente avec Terre-Neuve et le Labrador pour exploiter leurs riches ressources de façon à en faire profiter les habitants de Terre-Neuve et l'ensemble des Canadiens et que nous le ferions dans un esprit de justice. Voilà les engagements que nous avons pris et nous continuerons à les respecter. Notre pays vit en régime de libre entreprise et nous avons l'intention de respecter ce principe.

• (1425)

M. Broadbent: Monsieur le Président, je signale au premier ministre que nous sommes à la Chambre des communes et que, de temps à autre, nous aimons bien obtenir des réponses aux questions que nous posons.

LES DISPOSITIONS DU PROCHAIN BUDGET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je suis certain que le premier ministre comprend la gravité de la question. S'ils avaient des renseignements privilégiés, les membres de l'industrie pétrolière, que ce soit en Alberta ou ailleurs, avaient la possibilité de réaliser des bénéfices de plusieurs centaines de milliers de dollars si c'est vraiment . . .

M. le Président: Sauf tout le respect que je dois au député, il est temps qu'il pose sa question supplémentaire.

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'en viens tout de suite à la question. Le premier ministre peut-il nous garantir que le prochain budget ne contiendra pas de modifications concernant le secteur pétrolier, du genre de celle à laquelle un porte-parole de ce secteur a fait allusion hier? Nous assurera-t-il qu'il n'y aura pas de modifications semblables dans le budget?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ignore pourquoi le chef du NPD soupçonne toujours la mauvaise foi. Il le fait invariablement. La personne qui a fait cette observation . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Il me semble que même le NPD devrait faire preuve d'objectivité. Cette personne a déclaré que dans l'article en question—ou celui que l'on m'a remis, en tout cas, puisque je n'ai pas entendu la déclaration originale—on avait mal interprété ses propos. Dans ce cas, ses observations correspondraient tout à fait aux intentions du gouvernement. Nous avons tâché de convaincre l'Ouest et Terre-Neuve, en matière de pétrole et de gaz naturel, que nous les aiderions à se débarrasser des règlements et des charges fiscales pré-production qui ont paralysé les secteurs pétrolier, gazier et énergétique au Canada. Nous voulons les aider à devenir les moteurs de la croissance et de l'unité nationale, et non pas continuer à les écraser.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

LES ALLÉGATIONS FORMULÉES À L'ENDROIT DU GOUVERNEMENT ÉTHIOPIEN

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Je m'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur le Président, dans le but de m'assurer que le gouvernement et les organismes non gouvernementaux du Canada continuent de s'intéresser à la famine qui sévit en Afrique et tout particulièrement en Éthiopie.

Le ministre n'ignore sûrement pas les très graves allégations formulées hier soir à l'émission *The Journal* au réseau anglais de Radio-Canada et selon lesquelles le gouvernement éthiopien affamerait de propos délibéré et dans certains cas assassinerait des innocents dans les provinces du Tigré et de l'Érythrée. Le ministre pourrait-il s'engager à obtenir une évaluation complète et impartiale des très graves allégations formulées hier soir et à en transmettre les résultats à la Chambre? J'insiste qu'il doit s'agir en l'occurrence d'une évaluation faite par une institution indépendante et impartiale.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de sa question. Elle me permettra d'abord de faire le point, à savoir que nous savions très bien que venir en aide à l'Éthiopie, c'était venir en aide à un pays où une guerre civile fait rage. Nous avions donc deux choix: celui de demander aux Éthiopiens de s'entendre d'abord, et vous avez deviné, nous avons retenu le deuxième choix, soit celui de venir en aide aux hommes, aux femmes et aux enfants qui ont faim.

Je désire affirmer que la deuxième option est celle que nous avons l'intention de continuer de retenir et je désire confirmer que l'aide se rend en Éthiopie et qu'un rapport vous sera remis dès que notre coordonnateur, qui revient tout juste de sa mission, nous le remettra, soit d'ici quelques jours.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UNE ÉVALUATION INDÉPENDANTE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je me réjouis que la ministre et son collègue aient eu la chance de se rendre en Éthiopie. Je félicite le gouvernement pour les efforts accomplis jusqu'à maintenant et pour l'aide apportée à ceux qui en ont besoin. Cependant, je m'inquiète du sort des multitudes qu'on prive de nourriture et qu'on affame ainsi délibérément. Je suis de ceux qui appuie les efforts que le gouvernement a déployés jusqu'à maintenant pour aider ceux qu'il est parvenu à atteindre.

• (1430)

Je le demande encore une fois: le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou sa collègue s'engageraient-ils à fournir à la Chambre l'évaluation la plus complète et la plus impartiale possible, compte tenu des contraintes, au sujet des accusations formulées hier soir au cours de l'émission *The Journal*? C'est important si nous voulons que le gouvernement et les organismes non gouvernementaux du Canada continuent de verser de l'argent pour nourrir les Éthiopiens qui ont toujours besoin de notre aide.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à cette honorable assemblée que nos collaborateurs en ce qui a trait à l'aide distribuée au niveau de l'Afrique sont, d'une part, les autorités gouvernementales et, d'autres part, les ONG.

Il serait peut-être bon d'ajouter que les deux tiers de l'aide sont distribués par nos organismes non gouvernementaux et un tiers par les autorités gouvernementales.

Je le répète, le rapport de notre coordonnateur M. MacDonald sera déposé, et nous nous ferons un plaisir de vous en faire part.

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PORTE-PAROLE DE L'APIC

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Au cours de l'interview radiophonique que M. Morgan a accordée—et j'ai la bande enregistrée en main—on lui a demandé si on lui avait promis, d'une façon ou d'une autre, une baisse des impôts dans le budget du printemps. Il a répondu que le gros du travail s'était fait avant les élections, qu'il avait travaillé en collaboration avec Pat Carney et qu'il avait obtenu la promesse qu'on instaurerait un régime d'imposition fondé sur les bénéfices. Qu'a dit au juste la ministre à l'Association avant les élections?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai dit à l'Association pétrolière que nous étions prêts à entendre les doléances de leur secteur, contrairement au gouvernement précédent, et que nous collaborerions volontiers avec les provinces consommatrices et les provinces productrices pour assurer et la sécurité énergétique et des emplois aux Canadiens. Voilà ce que j'ai dit à l'APIC.

LES CONSULTATIONS DU PREMIER MINISTRE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, c'est à ne pas en croire ses oreilles tellement cette réponse est creuse. Je voudrais poser ma question supplémentaire au premier ministre. Il vient d'admettre, en réponse à une question de mon chef, qu'il s'était engagé lui aussi envers l'APIC. Je voudrais savoir s'il a dit à cette association qu'il allait modifier l'impôt sur les recettes pétrolières et gazières, s'il s'est engagé à le faire, et s'il est vrai que cet organisme a obtenu du gouvernement la promesse que de telles modifications entreraient en vigueur dans le budget du printemps prochain?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, à entendre mon collègue, on dirait qu'il y a quelque chose d'abominable à consulter ou à rencontrer des représentants de cette association. Je vais rencontrer des représentants de l'Association canadienne des professeurs d'université cet après-midi dans le cadre de nos consultations visant à favoriser notre compréhension mutuelle. J'ai aussi rencontré d'autres groupes et j'ai bel et bien l'intention de poursuivre dans cette veine-là. Nous prêtons une oreille attentive à ce qui se dit et il nous arrive parfois d'apprendre du nouveau. Nous avons écouté les doléances de différents groupes de l'ouest du Canada des secteurs agricole, forestier, pétrolier et gazier. Nous avons fait campagne en proposant un programme passablement bien structuré, un programme qui, à notre avis, sera profitable à l'ouest du Canada et qui revifiera le secteur pétrolier, si important pour tous les Canadiens. Nous avons exposé ce programme pendant la campagne électorale. Il ne comporte rien de caché ou de secret. C'était une proposition fort bien

articulée. Et c'est à partir de cette proposition que les Canadiens de l'Ouest et les autres, si je ne m'abuse, ont rendu leur verdict le 4 septembre dernier.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE SON EXCELLENCE JACOB DE RUITER, MINISTRE DE LA DÉFENSE DES PAYS-BAS, ET DU GÉNÉRAL G. L. J. HUIJSER, CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE DES PAYS-BAS

M. le Président: Je voudrais profiter de l'occasion pour signaler à la Chambre la présence à la tribune de Son Excellence Jacob de Ruiter, ministre de la Défense des Pays-Bas, accompagné de son chef d'État-major de la défense, ainsi que d'une délégation actuellement en visite dans notre pays.

Des voix: Bravo!

* * *

L'IMMIGRATION

LA DEMANDE D'IMMIGRER AU CANADA QU'AURAIT FAITE UN CRIMINEL DE GUERRE NAZI EN 1962

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre, mais elle porte sur un point différent. Selon un document américain publié aujourd'hui, Josef Mengele, le tristement célèbre «ange de la mort» d'Auschwitz, a demandé à immigrer au Canada en 1962 et certains responsables du gouvernement canadien ont appris à l'époque qui il était. Je sais qu'il y a environ un mois, le premier ministre a reçu une lettre suggérant la même chose et que ce matin, il s'est excusé d'avoir égaré la lettre et a demandé une enquête sur cette affaire. Je voudrais demander au premier ministre si, dans le cadre de cette enquête, on se reportera à certains documents que les Américains détiennent au sujet de cette affaire d'immigration au Canada? Je veux également savoir si, durant l'enquête, des documents du cabinet Diefenbaker ou tout autre document concernant les criminels de guerre seront publiés?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. J'ai répondu à la lettre reçue de la fondation ce matin, après en avoir pris connaissance. J'ai communiqué avec les responsables de la fondation et j'ai immédiatement donné l'ordre au ministre de la Justice et au solliciteur général d'entreprendre d'urgence une enquête approfondie en vue de vérifier les allégations contenues dans la lettre. Il va sans dire que nous ferons toutes les recherches possibles pour vérifier si Mengele a effectivement demandé asile au Canada ou déterminer quelle part de vérité il y a dans toute cette affaire.

Il n'y a, à mon avis, rien de plus choquant pour un Canadien que de s'imaginer que le gouvernement du Canada ait pu par inadvertance encourager sa demande de refuge dans notre pays. Ce serait une initiative révoltante au plus haut point pour notre citoyenneté.

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: Monsieur le Président, je rappelle au premier ministre que, d'après les renseignements donnés sur cette affaire, il ne s'agit pas d'une mesure prise par inadvertance puisque les fonctionnaires en cause savaient qui était Josef Mengele.

[*Français*]

LE CRIMINEL DE GUERRE MENGELE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général. Le même article laisse entendre qu'il était peut-être possible que Mengele ait été ou soit même maintenant dans notre pays. Et ma question au solliciteur général est la suivante. A-t-il demandé, ou est-il disposé à demander à la Gendarmerie royale d'effectuer une chasse à l'homme pour trouver ce criminel de guerre, suite à la politique sur les criminels de guerre de la Gendarmerie royale, que j'ai établie quand j'étais solliciteur général?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à assurer à l'ancien ministre que la GRC a fait enquête sur toute cette affaire, comme l'a expliqué le premier ministre, depuis qu'elle a été portée à son attention. Sur les directives du premier ministre et de mon propre chef, j'ai demandé à la GRC d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour aller au fond des choses dans cette affaire.

* * *

L'ÉNERGIE

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PRÉSIDENT DE L'APIC

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais de nouveau questionner le premier ministre au sujet de ce qui pourrait fort bien figurer dans le budget, d'après ce que nous avons appris aujourd'hui, et je tiens à lui dire que ses consultations sont absolument excellentes. Personne ne s'en plaint.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Toutefois, le président de l'IPAC a clairement déclaré en réponse à une question concernant les promesses du gouvernement que «tout le travail a été accompli avant les élections. Nous avons collaboré avec Pat Carney, discuté avec M. Mulroney et obtenu la promesse que l'impôt se baserait sur les profits». Est-ce exact?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'auteur de cette déclaration, M. Morgan—et je cite un document qu'il a publié aujourd'hui—déclare lui-même que les nouvelles transmises sur les ondes de la radio nationale ont déformé la nature de ses propos. Je suppose que ce monsieur a dit la vérité dans la mesure où il s'agit des faits. Quant à des engagements que moi-même ou un autre ministre aurait pris, c'est évidemment faux.

Questions orales

ON DEMANDE SI UN ENGAGEMENT A ÉTÉ PRIS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, si j'ai bien compris ce que le premier ministre vient tranquillement de nous dire, cette déclaration est fausse si elle s'applique au premier ministre et au gouvernement. Autrement dit, les propos attribués à M. Morgan sont faux. Afin de régler cette question une fois pour toutes, je poserai au premier ministre la question suivante: Au cours des entretiens que M. Morgan a eus avec la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou avec le premier ministre, s'est-on engagé à modifier la politique fiscale du Canada dans le prochain budget ou par la suite, de façon à établir un régime d'imposition basé sur les profits?

• (1440)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, à part les promesses que le parti conservateur a faites lorsqu'il a demandé aux Canadiens de l'élire, il n'y en a pas eu d'autres. Nous avons exposé notre programme exactement comme votre parti l'a fait. Nous avons pris tous nos engagements publiquement. J'espère que cela satisfera le député.

* * *

LE REVENU NATIONAL

L'IMPOSITION DES PRESTATIONS DE DÉCÈS

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Dernièrement, le Régime de pensions du Canada a versé $1,500 en prestations de décès pour aider à payer les frais d'enterrement d'un jeune homme qui n'avait à peu près aucun bien. Par la suite, les parents ont reçu un avis d'imposition de ces $1,500. Le ministre est-il disposé à modifier cette loi libérale qui taxe les morts et à autoriser la déduction des frais d'enterrement? Tout au moins, accepterait-il d'exempter d'impôt les prestations de décès du Régime de pensions du Canada?

Des voix: Bravo!

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme le député le sait, l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu relève de mon collègue, le ministre des Finances qui, j'en suis certain, était à l'écoute quand le député a posé sa question. Je peux assurer à mon collègue que nous allons examiner ce cas particulier. Quand un collègue comme le député prend la peine de nous citer un cas semblable, nous ne pouvons faire la sourde oreille.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

L'EMPLOI D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

L'honorable ministre, suite à une réponse, lundi dernier, à mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce en ce qui concerne les programmes d'emplois d'été pour les étudiants, affirmait que le nouveau programme que vous êtes censée annoncer, j'espère pour bientôt parce que les étudiants sont impatients et les représentants de l'université vont sûrement le dire au premier ministre, l'honorable ministre affirmait qu'elle avait l'appui du secteur privé.

Est-ce que par cette affirmation vous laissiez sous-entendre que strictement le secteur privé sera admissible à ces programmes-là et qu'on laisserait de côté tous les organismes communautaires, culturels et sportifs qui ne pourront pas soumettre de projets?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai annoncé que les programmes d'été pour les étudiants seraient annoncés dans quelques jours et, à ce moment-là, le député et les autres verront la coopération, bien sûr, du secteur privé mais aussi des provinces et des groupes dans les collectivités. C'est un programme pour tout le monde cet été.

M. Malépart: Monsieur le Président, la ministre peut-elle nous assurer que lorsqu'elle annoncera ce programme, comme elle vient de le mentionner, il y aura des emplois pour tous les gens, que ce soit des gens qui étudient dans les domaines social, artistique ou autres, mais qu'il y aura des budgets dans chacune des circonscriptions?

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, c'est un programme pour les étudiants, pour les jeunes, au cours de l'Année internationale de la jeunesse. Comme je l'ai dit, c'est un programme qui s'adresse à tout le monde.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LES ENTRETIENS ENTRE LA MINISTRE ET LE PRÉSIDENT DE L'APIC

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances qui vient de s'entretenir avec M. Morgan. La ministre voudrait-elle nous dire ce qui s'est passé au cours des entretiens qu'elle a eus hier avec M. Morgan pour que celui-ci décide de rendre publique la déclaration qu'il a faite ce matin?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je me suis entretenue plusieurs heures avec M. Morgan dans le cadre de nos consultations. Ce fut une séance d'information au profit du ministère des Finances et personne n'a pris d'engagement au cours de cette réunion. Nous avons discuté de questions d'intérêt mutuel et la rencontre a été cordiale.

LA TENEUR DES ENTRETIENS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre d'État aux Finances. Au cours de ces entretiens qui furent, dit-on, très cordiaux, M. Morgan a-t-il parlé au ministre d'engagements précédents du genre de celui qu'il a mentionné publiquement ce jour-là?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je pense que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a répondu à cette question . . .

M. Broadbent: Non.

Mme McDougall: . . . et il n'a nullement été question d'engagements de quelque nature que ce soit.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LE DROIT D'UN VEUF OU D'UNE VEUVE DE TOUCHER LES PRESTATIONS DE PENSION DE SON CONJOINT DÉCÉDÉ

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le député de Provencher. Je voudrais savoir s'il a prévu de modifier les règles s'appliquant au droit qu'a une veuve aux prestations de survivant dans le cadre du Régime de pensions du Canada. Le gouvernement précédent a discuté de cette question, mais n'y a jamais donné de suite. Au nom de la famille et pour éviter que les gens ne vivent en union libre, le ministre peut-il nous garantir que le gouvernement fera le nécessaire pour donner aux maris ou aux femmes le droit de toucher les prestations de pension de leur conjoint décédé en cas de remariage?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, cette question revêt une grande importance dans le cadre de la réforme des pensions envisagée par le gouvernement. Toutes les personnes qui ont examiné cette question acceptent en général ce principe. Le groupe de travail précédent sur la réforme des pensions avait également examiné la question. Pour ma part, je suis convaincu que le temps est venu de régler cette question. Je souhaite que certains changements soient apportés. Comme le député le sait peut-être, pour modifier le Régime de pensions du Canada, nous devons obtenir l'approbation des deux tiers des provinces. J'espère que nous y parviendrons. D'autres personnes ont déjà fait la même proposition que le député, laquelle est très valable à mon avis.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES DES MINORITÉS VISIBLES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle doit sûrement être au courant du rapport émanant de Toronto intitulé «Qui décroche le travail?» et qui développe les éléments d'information des rapports Abella et *L'égalité, ça presse*, lesquels affirment essentiellement que nos minorités, et en particulier nos minorités visibles, sont défavorisées sur le marché du travail.

Étant donné que ce problème est primordial chez les jeunes et que dans certaines régions le chômage dépasse 87 p. 100 chez les jeunes des minorités visibles, la ministre peut-elle dire à la Chambre et au pays à quels programmes spéciaux elle songe pour faire face à ce véritable racisme qui s'exerce de façon aussi choquante sur le marché du travail?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis persuadée que tous les députés sont d'accord avec moi pour déplorer le racisme et la discrimination où qu'ils s'exercent. Au Canada, nous nous sommes toujours flattés d'être tolérants et compatissants. Nous sommes sûrement tous d'accord pour désirer que cela continue.

Je n'ai eu que le temps de parcourir le rapport et je déplore la discrimination qu'on semble avoir constatée. Néanmoins, je dirai au député que lors des consultations que j'ai eues au sujet de la formation et de l'emploi, un des sujets que les gouvernements provinciaux comme aussi le secteur privé et les groupes des jeunes ont abordés, c'est la façon dont nous pourrions promouvoir l'embauchage des groupes minoritaires. Je dirai au député qu'il en sera question dans la suite que le gouvernement donnera au rapport Abella.

LES MESURES PROJETÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je pense qu'il y a eu une longue déclaration là-dessus. Je sais gré à la ministre de ses bonnes intentions, et j'admets avec elle que la Chambre condamne ces manifestations de racisme à l'embauche, mais j'aimerais en revenir à ma question. Il y a eu rapport sur rapport. On a parlé d'un taux de chômage incroyable, 87 p. 100 chez les jeunes des minorités visibles. La ministre peut-elle dire à ces gens-là ce que le gouvernement va faire exactement? Au lieu d'étudier rapport sur rapport, au lieu de confier ce travail à de nouveaux groupes d'étude ou peut-être à d'autres députés, la ministre veut-elle nous dire quelles mesures concrètes la population peut attendre du gouvernement?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est parce que nous n'étions pas satisfaits de la façon dont le gouvernement précédent s'occupait de ces rapports que nous avons adopté une approche tout à fait différente. Le député sait, et je l'ai déjà annoncé, que les renseignements concernant les programmes d'emploi et la répartition des onze milliards du programme de développement de l'emploi et des ressources humaines seront publiés d'ici quelques semaines.

Questions orales

• (1450)

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE DÉPLOIEMENT D'ARMES NUCLÉAIRES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Il se souvient sans doute qu'hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit à la Chambre que si les États-Unis demandaient, en cas d'urgence, la permission de déployer des bombes nucléaires sous-marines ou n'importe quelles autres armes nucléaires sur notre territoire, le cabinet étudierait la question. Le ministre sait que les armes nucléaires tactiques mettent de sept à huit minutes environ à atteindre leur objectif. Je songe par ailleurs à l'accident qui s'est produit en Norvège il y a quelques semaines à peine.

Étant donné que l'on n'aurait pratiquement pas le temps de convoquer le cabinet pour en discuter, le ministre peut-il enfin être franc avec la Chambre et les Canadiens et dire s'il a déjà conclu un accord sur le déploiement d'armes nucléaires au Canada ou s'il compte le faire, ou bien peut-il affirmer catégoriquement que l'on ne déploiera pas d'armes nucléaires au Canada pour quelque raison que ce soit?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je répète pour la gouverne du député que nous n'avons pas de tels projets.

LES DÉCLARATIONS DES MINISTRES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il dit que le cabinet étudierait la question du déploiement d'armes nucléaires américaines sur notre territoire alors que le ministre de la Défense nationale prétend que l'on n'a pas de tels projets? Qui dit la vérité?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Nous avons dit à plusieurs reprises que nous n'avions pas de tels projets, monsieur le Président.

* * *

L'EMPLOI

LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS—LES DIRECTIVES D'EMBAUCHE S'APPLIQUANT AUX JEUNES

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, le gouvernement a réduit les subventions à la mobilité et ce qu'il accordait pour la formation en cours d'emploi. Il n'aura pas de programme de création d'emplois pour la jeunesse du genre d'Environnement 2000. C'est le gouvernement le plus pingre de toute l'histoire du Canada. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration modifiera-t-elle ses directives d'embauche pour les programmes actuels de création d'emplois au Canada qui sont hautement discriminatoires à l'égard des jeunes et des femmes, et de ceux qui entrent ou reviennent sur le marché du travail?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme le député le sait, certaines règles ont été mises en vigueur par le gouvernement précédent en ce qui concerne ces programmes qui s'adressent à ceux qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage et n'ont pas d'autre revenu que l'assistance sociale que peuvent leur accorder les provinces. Au cours des discussions que j'ai eues avec les provinces au sujet des nouvelles méthodes auxquelles nous pourrions avoir recours, nous avons parlé de cette question. Je peux garantir au député que les nouvelles méthodes que nous appliquerons à l'ensemble de la question du chômage et de la formation des travailleurs seront beaucoup plus humaines que celles qui existaient précédemment.

M. Baker: Oui, rejetez le blâme sur le gouvernement précédent. Je voudrais rappeler à la ministre qu'elle fait maintenant partie du gouvernement. Les conditions d'embauche ont été signées par elle et non par sir John A. Macdonald.

ON DEMANDE QUE LES DIRECTIVES SOIENT MODIFIÉES

M. George Baker (Gander-Twillingate): Étant donné qu'on procède maintenant à l'embauche de 200,000, 300,000 ou 400,000 personnes, la ministre ne pourrait-elle pas, dès aujourd'hui, modifier les directives qu'elle a approuvées et qui sont injustes pour les jeunes et les femmes?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les programmes visés par l'article 38 de Canada au Travail pour cet hiver s'appliquent aux personnes de tout âge qui touchent l'assurance-chômage ou ont épuisé leurs prestations. Ce sont les deux groupes auxquels ces programmes sont spécifiquement destinés. Il y a d'autres programmes du ministère qui sont conçus pour les jeunes. Je pourrais mentionner l'option Formation jeunesse, les Compagnies de travailleurs, et l'Accès carrière qui s'adressent tous aux jeunes de façon directe.

* * *

L'ÉNERGIE

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PRÉSIDENT DE L'APIC

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Tout à l'heure, il a déclaré ici même que M. Morgan avait nié avoir tenu les propos qu'on lui a attribués aujourd'hui sur les ondes de Radio-Canada. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré qu'il s'était rétracté.

J'ai demandé à mon personnel de se mettre en rapport avec la station de la Société Radio-Canada à Calgary et on me dit qu'on a enregistré la déclaration de M. Morgan au sujet de promesses qui auraient été faites relativement aux modifications à apporter à l'impôt des sociétés dans le secteur pétrolier. Sur cette bande, il déclare notamment, en parlant précisément de ces modifications: «Les conservateurs se sont engagés envers nous en ce qui a trait à la réforme de la fiscalité». Étant donné cette affirmation de M. Morgan, le premier ministre pourrait-il s'engager à faire effectuer immédiatement une enquête complète à sujet et à nous en communiquer les résultats dès demain?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est malheureusement typique de la conduite du NPD que le député ait décidé d'appeler la station de la Société Radio-Canada à Calgary plutôt que la personne qui est censée avoir fait cette déclaration. Si le chef du Nouveau parti démocratique veut vraiment savoir la vérité, la prochaine fois qu'il se jettera sur le téléphone, il ferait peut-être bien d'appeler la personne à qui l'on attribue la déclaration. Je ne mets aucunement en doute la bonne foi de l'intéressé. Il a émis un communiqué que j'ai en main et dont mon hon. collègue doit avoir un exemplaire. Dans ce communiqué, il précise qu'on a mal rapporté sur les ondes de Radio-Canada la nature des consultations avec le secteur pétrolier. Il affirme que ses paroles ont été mal interprétées. J'aurais espéré que mon collègue prenne le temps de s'entretenir avec lui plutôt que de lancer des insinuations à la Chambre.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai fait mon enquête en fonction de ce que le premier ministre lui-même avait à dire. Il a affirmé à la Chambre, à l'instar de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, que M. Morgan n'avait pas tenu les propos que la Société Radio-Canada lui a attribués lors d'une émission radiophonique nationale. J'ai trouvé cela tout à fait normal, puisque le premier ministre . . .

M. le Président: En toute déférence . . .

M. Broadbent: Très bien, j'en viendrai à la question. Je me suis adressé aux sources de la nouvelle et les personnes concernées m'ont dit avoir cité les propos de M. Morgan, dont elles ont l'enregistrement.

Le premier ministre n'a pas répondu à la question. La Société Radio-Canada affirme maintenant que M. Morgan a bel et bien déclaré que le parti conservateur s'était engagé envers lui à apporter ces modifications et qu'il s'attendait à ce qu'elles se trouvent dans le budget. Le premier ministre s'engagera-t-il à faire enquête sur cette importante question et à nous mettre au courant demain?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue m'a déjà posé la question. J'ai déclaré alors que je n'avais rien dit de tel et qu'aucun ministre n'avait fait une affirmation de ce genre. La personne qui est censée avoir tenu ces propos affirme, quant à elle, qu'on a mal interprété ses paroles. Si cela ne satisfait pas mon honorable collègue, je ne peux que lui proposer d'interroger les représentants de la Société Radio-Canada, mais tout ce que je peux dire au nom du gouvernement du Canada, c'est que nous avons pris des engagements envers les Canadiens et que nous avons été jugés en fonction de ces engagements. Nous avons agi en conséquence et élaboré une politique visant à aider les Canadiens de l'Ouest et du pays tout entier à retourner au travail.

LES COMMUNICATIONS DES BUREAUX

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre pourrait-il enjoindre au personnel de son bureau et de ceux du ministre des Finances et de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de vérifier si quelqu'un, dans l'un ou l'autre de ces bureaux, ou encore dans celui du ministre d'État aux Finances, a communiqué avec M. Morgan par suite de l'émission de ce matin pour lui demander de préciser ou de modifier sa déclaration, voire même de se rétracter? Je voudrais que la Chambre sache quelles pressions le gouvernement a exercées sur M. Morgan.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je devrai peut-être présenter des excuses à la Société Radio-Canada. Je pense que le chef du NPD n'a pas appelé Radio-Canada à Calgary. C'est le chef de l'opposition qu'il a appelé.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Ce n'est pas en blaguant que vous réussirez à vous en tirer.

M. Mulroney: La dernière fois que le NPD a soulevé une question de ce genre, un de ses députés a dû présenter de très plates excuses, au grand chagrin de mon honorable collègue. Vous mettez en jeu la réputation d'un homme qui a déclaré tout net qu'on avait mal rapporté ses propos. Tout ce que je peux vous dire, c'est que notre conduite a été en tout temps honorable et irréprochable. Un Canadien dit qu'on a mal rapporté ses propos. C'est à lui que vous devriez vous adresser.

* * *

• (1500)

LES PÉNITENCIERS

LE TRAITEMENT DE FAVEUR ACCORDÉ À UN DÉTENU D'UN ÉTABLISSEMENT D'EDMONTON

M. Peter Elzinga (Pembina): C'est au solliciteur général que je m'adresse, monsieur le Président. On a donné à entendre que Colin Thatcher, détenu à l'établissement à sécurité maximale d'Edmonton, avait droit à un traitement de faveur. Le ministre pourrait-il nous donner l'assurance qu'aucun détenu, quelle qu'ait été sa situation antérieure, n'a droit à un traitement de faveur dans nos pénitenciers?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Je fais faire enquête, monsieur le Président. Je puis donner à mon collègue l'assurance que M. Thatcher est traité comme il se doit et qu'il n'a droit à aucun traitement de faveur.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mardi 22 janvier 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

Présentation de projets de loi

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES CLINIQUES D'AVORTEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, il m'incombe de présenter cette pétition des soussignés, électeurs de la circonscription de Peterborough, qui demandent humblement au Parlement de proposer sans délai des modifications à la loi, de façon que les cliniques d'avortement soient accessibles à toutes celles qui ont besoin de leurs services.

L'EMPLOI À MEAFORD (ONT.)

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 2,480 citoyens de la ville de Meaford en Ontario, dans ma circonscription de Grey-Simcoe. Les pétitionnaires signalent au gouvernement que le taux de chômage, déjà très élevé, continue à monter à Meaford, et ils demandent au ministère de la Défense nationale de rouvrir le champ de tir de Meaford, ce qui créerait des emplois dans la région. Ils demandent également au ministère de l'Industrie de les aider à attirer des industries à Meaford afin de compenser la fermeture de Westmills Carpet et la perte d'une centaine d'emplois.

L'INTERVENTION MILITAIRE EN AMÉRIQUE CENTRALE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, la pétition que j'ai le plaisir de présenter à la Chambre des communes prie le Parlement de faire pression auprès du gouvernement canadien afin qu'à chaque intervention militaire des États-Unis en Amérique centrale, il déclare clairement et publiquement l'opposition catégorique du Canada.

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et le privilège de présenter une pétition par laquelle 54 citoyens de Scarborough-Ouest prient humblement le Parlement de rétablir la peine de mort dans le cas des personnes qui se déclarent coupables ou sont reconnues coupables de meurtre prémédité.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION CONCERNANT LES MENACES VERBALES DE MORT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est) demande à présenter le projet de loi C-220, tendant à modifier le Code criminel (menaces verbales).

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Allmand: Monsieur le Président, le projet de loi a pour objet de faire désigner les menaces verbales de mort comme un délit criminel. En octobre dernier, Donna Kertzer de Montréal a été abattue par son mari dont elle était séparée. Bien que le meurtrier ait à plusieurs reprises menacé M^me^ Kertzer de la tuer, les policiers ne pouvaient pas intervenir parce que les menaces orales ne constituent pas une infraction. La mesure que je propose vise à combler cette lacune de la loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^re^ fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. André Bissonnette (au nom du ministre de l'Expansion industrielle régionale) demande à présenter le projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

M. le Président: Le ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^re^ fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT
LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à présenter le projet de loi C-24 tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes.

M. le Président: Le ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^re^ fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 8, 34, 47, 48, 51, 82 et 195.

[*Texte*]

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

Question nº 8—**M. McGrath:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de mieux desservir les secteurs Hibernia en établissant une région SAR séparée pour Terre-Neuve?

2. Entre 1983 et 1984 à ce jour, par province, quelle est la ventilation des dépenses consacrées à la recherche et au sauvetage par *a*) le ministère de la Défense nationale, *b*) la Garde côtière canadienne?

3. Entre janvier et octobre 1984, *a*) à combien d'incidents le centre de coordination SAR de l'Atlantique à Halifax a-t-il dû répondre au large de Terre-Neuve, *b*) combien impliquaient (i) des embarcations de plaisance (ii) des navires de pêche (iii) des navires de l'industrie pétrolière?

4. Le gouvernement sait-il si l'on forera davantage sur les Grands bancs cet hiver et, si oui, *a*) prend-il des mesures pour revoir sa politique sur le forage hivernal, *b*) augmentera-t-il la présence à Terre-Neuve des services de recherche et de sauvetage?

5. Prévoit-on déployer des avions dans l'est de Terre-Neuve avant le début de la saison du forage hivernal et, si oui, pourquoi?

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. A l'heure actuelle, il n'est pas prévu de créer une région SAR distincte pour Terre-Neuve.

2. Ni le ministère de la Défense nationale ni la Garde côtière canadienne ne sont en mesure d'établir la ventilation des dépenses de SAR par province.

3. *a*) Entre janvier et octobre 1984, on a dénombré 35 incidents maritimes; *b*)(i) 12 embarcations de plaisance, (ii) 18 navires de pêche et (iii) aucun navire de l'industrie pétrolière.

4. Il y aura cette année, comme l'an dernier, six plates-formes de forage en opération dans la région.

a) Le gouvernement fédéral étudie constamment les politiques en matière de forage, de concert avec les représentants de l'industrie;

b) le MDN déploiera à Saint-Jean un appareil *Tracker* supplémentaire pour l'hiver et y détachera, au besoin, des ressources supplémentaires, conformément aux plans d'urgence en vigueur.

5. Un appareil *Tracker* est affecté à Saint-Jean à temps plein, et un deuxième y sera déployé pour la saison du forage hivernal.

LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES OFFERTS DANS LES PÉNITENCIERS

Question nº 34—**M. Howie:**

1. Au cours de l'année financière terminée le 31 mars *a*) 1983, *b*) 1984 des détenus incarcérés dans les pénitenciers fédéraux se sont-ils prévalus des programmes universitaires et, dans l'affirmative, combien?

2. Dans quels pénitenciers ces programmes étaient-ils offerts?

3. Quel a été le coût total de ce programme?

4. Comment et dans quelle mesure a-t-on réalisé les objectifs appropriés à la suite du programme?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada: 1. Oui.

a) & *b*)

	Année financière se terminant le 31 mars 1983	Année financière se terminant le 31 mars 1984
Étudiants à plein temps, en moyenne	188	138
Étudiants à temps partiel, en moyenne	76	76

La décroissance du nombre d'étudiants inscrits à plein temps est due à l'annulation des programmes universitaires en vigueur le 1er avril 1983 (à l'exception de la Colombie-Britannique) par le solliciteur général antérieur. Suite à une réorganisation de fonds, tous les programmes ont été rétablis pour l'année financière 1984-1985. J'aimerais souligner que depuis, il y a un accroissement continuel d'inscriptions d'étudiants à plein temps.

Le 28 septembre 1984, 184 étudiants étaient inscrits à plein temps et 207 étudiants étaient inscrits à temps partiel.

2. Pendant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1983, l'établissement de Laval, au Québec, la Prison des femmes et les établissements de Collins Bay et de Millhaven, en Ontario, l'établissement de Stony Mountain au Manitoba, ainsi que les établissements de Matsqui, de William Head, de Mountain et de Kent en Colombie-Britannique offraient des programmes universitaires sur place.

Pendant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1984, les établissements de Matsqui, de William Head, de Mountain et de Kent en Colombie-Britannique offraient des programmes universitaires sur place.

Les détenus de divers autres établissements du pays ont également pu bénéficier des cours par correspondance durant ces deux années financières.

3. Le coût total des programmes universitaires en 1982-1983 a été de $818 000. Le coût total des programmes universitaires en 1983-1984 a été de $470,000.

4. Les autorités correctionnelles et universitaires considèrent que les programmes offrent aux détenus des établissements susmentionnés des possibilités précieuses et efficaces de perfectionnement au niveau individuel et scolaire.

LE CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN SUR LA SITUATION DE LA FEMME

Question nº 47—**M. Howie:**

1. Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme emploie-t-il des personnes et, dans l'affirmative, combien et quelles sont les dépenses prévues au titre des traitements pour la présente année financière?

2. Quelles étaient-elles au cours des deux années financières précédentes?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): 1. Le Conseil se compose de 37 employé(e)s et présentement de 25 membres. Les dépenses prévues au titre des traitements pour l'année financière 1984-1985 et comprenant les avantages sociaux des employé(e)s et les honoraires des membres s'élèvent approximativement à $1,020,000.

2. Les dépenses prévues au titre des traitements pour l'année financière 1983-1984 s'élevaient à $1,014,207. Celles prévues pour l'année 1982-1983 étaient de $897,190. (Les deux comprenent les avantages sociaux des employé(e)s et les honoraires des membres).

LES MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN SUR LA SITUATION DE LA FEMME

Question nº 48—**M. Howie:**

Quels sont les noms des membres du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme et combien chaque membre a-t-il touché à l'égard de ces fonctions au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1984?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État):

Questions au Feuilleton

Liste des membres et ex-membres du Conseil:

Nom	Traitements (Exercice financier 1983-1984)
Shirley Alcoe (N.-B.)	$ 2,850
Nicole Arbour (Québec)	1,800
Jean Augustine (Ontario)	1,350
Constance Backhouse (Ontario)	900
Monique Bernard (Québec)	nouvelle nomination
Patrice Merrin Best (Québec)	1,800
Francine Boivin (Québec)	450
Shirley Bradshaw (N.-É.)	2,400
Clarisse Codère (Québec)	nouvelle nomination
Patricia Cooper (Alberta)	3,450
Anne Enge (T.N.-O.)	600
Mary Lou Fox Radulovich (Ontario)	900
Jacqueline Demers (Québec)	3,150
Kilby Gibson (C.-B.)	900
Marthe Gill (Québec)	nouvelle nomination
Gerald Griffin (Ontario)	nouvelle nomination
June Marie Hampton (Yukon)	600
Dianne Harkin (Ontario)	2,400
Alison Hinchey (N.-É.)	nouvelle nomination
Frederica Hodder (T.-N.)	nouvelle nomination
Lucille Huot (Manitoba)	2,100
Joyce Krause (C.-B.)	2,400
Lynne MacFarlane (C.-B.)	2,400
Monica Matte (Québec)	nouvelle nomination
Edith Linda Nee (C.-B.)	1,050
Jeannette Pelletier (N.-B.)	2,250
Anne Marie Perry (Î.-P.-É.)	2,250
Lynne Pieper (Saskatchewan)	2,400
Joanne Purvis (Manitoba)	nouvelle nomination
Berenice Sisler (Manitoba)	2,400
Irene Stayshyn (Ontario)	1,800
Donna Tink (Alberta)	2,250
Brigitte Turcotte (Québec)	2,100
Total	$46,950

Sont compris dans les dépenses prévues les traitements de:

E. Hendry (v.p.-ouest)	GIC4 $52,860 — $62,210
M. H. Boyle (v.p.-est)	GIC4 52,860 — 62,210
L. Pépin (ex-présidente)	GIC5 56,640 — 66,660

L'AIDE ACCORDÉE À LA RÉGION DE CHATHAM-NEWCASTLE

Question nº 51—**M. Howie:**

Depuis le 1er janvier 1983, le ministère de la Défense nationale a-t-il annoncé des subventions, des contributions ou de l'aide pour la région de Chatham-Newcastle, au Nouveau-Brunswick et, dans l'affirmative, de quelle nature?

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Non.

LE STOCKAGE DES DÉCHETS NUCLÉAIRES DANS LE ROC

Question nº 82—**M. Angus:**

Effectue-t-on au Canada des recherches en vue de vérifier la sécurité du stockage des déchets nucléaires dans le roc et, dans l'affirmative, *a*) où, *b*) par emplacement, combien en a-t-il coûté par année au cours de laquelle on a effectué de telles recherches?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, l'Énergie atomique du Canada, Limitée mène, depuis 1978, un programme de recherche visant à évaluer le concept du stockage du combustible irradié dans les formations profondes de roches cristallines du Bouclier canadien.

a) Des recherches géologiques ont été effectuées dans des zones situées à proximité:

de White Lake, près de Renfrew, en Ontario

des Laboratoires nucléaires de Chalk River

du lac East Bull près d'Elliott Lake, en Ontario

d'Atikokan, en Ontario

de la baie Overflow et du lac Denmark, près de Kenora, en Ontario

de l'Établissement de recherches nucléaires Whiteshell, à Pinawa, au Manitoba

des Laboratoires de recherches souterraines, près de Whiteshell, au Manitoba

b) Étant donné la méthode de comptabilité des coûts qu'utilise l'EACL, les coûts des études sur la sécurité du stockage éventuel des déchets nucléaires dans les formations rocheuses ne peuvent être isolés des dépenses totales du programme de gestion des résidus nucléaires. Par conséquent, seuls les coûts globaux du Programme sont énumérés ci-après:

1977-1978	$ 2,085,000
1978-1979	5,966,000
1979-1980	6,909,000
1980-1981	11,000,000
1981-1982	15,520,000
1982-1983	22,710,000
1983-1984	26,940,000
1er avril 1984 au 31 octobre 1984	20,050,000

STATISTIQUE CANADA—LES CANADIENS CÉLIBATAIRES

Question nº 195—**M. Stackhouse:**

Combien de Canadiens ayant plus de 21 ans sont célibataires, combien de ceux-ci ont *a*) de 55 à 64 ans, *b*) plus de 65 ans?

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants:

En date du 1er juin 1984, on estimait le nombre de Canadiens célibataires âgés de 21 ans et plus à 3,061,200. De ce nombre, *a*) 154,500 étaient âgés de 55 à 64 ans; *b*) 216,800 étaient âgés de 65 et plus.

[*Français*]

M. McDermid: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Deans: Monsieur le Président, au sujet des réponses aux questions écrites, selon l'usage, les leaders parlementaires des partis de l'opposition reçoivent tous les jours avant que le secrétaire parlementaire prenne la parole, la liste des questions auxquelles on va répondre. A-t-on mis fin à cet usage pour une raison quelconque?

M. McDermid: Monsieur le Président, je ne peux pas répondre à cette question pour l'instant. Normalement, cette liste est distribuée à certains d'entre nous, mais nous ne l'avons pas encore reçue non plus. Je peux vérifier immédiatement ce qu'il en est et veiller à ce que les leaders parlementaires en obtiennent un exemplaire.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Tous les avis de motion restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 30 DU RÈGLEMENT

LES CHANGEMENTS ÉVENTUELS À LA POLITIQUE FISCALE

M. le Président: Je dois avertir la Chambre que j'ai reçu un avis de motion aux termes de l'article 30 que j'aurais dû présenter avant les avis de motion portant production de documents.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais simplement proposer la motion suivante: Que la Chambre des communes s'ajourne pour étudier les graves conséquences des promesses que le gouvernement aurait faites privément à des représentants du secteur pétrolier, envers qui il se serait engagé à apporter certains changements à la politique fiscale dans le budget du printemps prochain.

M. le Président: Le député d'Oshawa (M. Broadbent) m'a prévenu qu'il réclamerait un débat d'urgence.

L'article 30 du Règlement prévoit la possibilité de proposer l'ajournement «en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence». Cet article du Règlement s'applique aux affaires urgentes tellement importantes qu'elles s'imposent à l'attention de la Chambre immédiatement dans l'intérêt national. Le député a laissé entendre et laise encore entendre dans sa motion que le secret budgétaire a peut-être été trahi et que le gouvernement a pu prendre, privément, des engagements envers les représentants du secteur pétrolier. C'est une question très hypothétique et non pas une affaire déterminée, comme l'exigent les critères s'appliquant aux demandes de débat d'urgence. Mais surtout, tant que nous n'aurons pas vu le budget, nous pourrons difficilement établir si le secret budgétaire a été trahi ou non.

Je dois par conséquent déclarer la demande du député non conforme aux exigences du Règlement.

• (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

M. le Président: Nous passons maintenant à l'étude d'une motion de l'opposition. Je croyais qu'un député demanderait la parole.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je pensais qu'on donnerait lecture de la motion, monsieur le Président.

M. Deans: Monsieur le Président, je voudrais simplement dire que j'ai remarqué, comme vous aussi sans doute, que deux motions figuraient à l'ordre du jour. Après avoir dûment consulté nos collègues de l'opposition et comme c'est le premier jour réservé à l'opposition en cette période de subsides, il a été convenu d'accorder la journée au parti libéral.

L'EMPLOI DES JEUNES CANADIENS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement n'a pas veillé à assurer au Canada une participation significative à l'Année internationale de la jeunesse en négligeant d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes complets de formation professionnelle et d'accès à l'emploi destinés à aider les jeunes Canadiens à trouver des emplois utiles et valorisants et à apporter ainsi leur contribution à l'avenir du Canada.

—Monsieur le Président, en cette Année internationale de la jeunesse, j'ai sous les yeux le document publié par la ministre, où il est question de la participation du Canada à cet événement. C'est là une excellente occasion pour la Chambre de cerner les difficultés qu'éprouvent les jeunes Canadiens.

Les trois grands thèmes qui ont été choisis pour l'Année internationale de la jeunesse sont la participation, le développement et la paix. Ces thèmes, auxquels peuvent s'identifier nos jeunes Canadiens, nous y souscrivons tous avec enthousiasme de ce côté-ci de la Chambre. Nous avons ainsi l'occasion cet après-midi non seulement de mettre en relief les principaux problèmes que doivent affronter nos jeunes au Canada, mais aussi d'amener le gouvernement à leur trouver des solutions concrètes.

Je suis d'accord avec la ministre d'État à la Jeunesse (M^me^ Champagne) qui a dit lundi à la Chambre que les jeunes ne formaient absolument pas un bloc monolithique. Notre jeunesse est diversifiée. Elle ne l'a pas dit clairement, mais lorsque nous parlons des jeunes Canadiens, nous parlons aussi bien des jeunes de 15 ans que des couples dans la vingtaine qui ont un ou plusieurs enfants. Nous parlons des jeunes à l'école et de ceux qui n'y sont plus. Nous parlons de ceux qui ont décroché à l'école secondaire et de ceux qui ont ou ont eu la chance et l'avantage d'acquérir une formation universitaire. Nous parlons des chômeurs et des jeunes qui ont pu trouver de l'emploi à temps partiel ou à plein temps. Nous parlons aussi des jeunes qui travaillent dans les fermes et de ceux qui habitent dans les villes et villages du Canada. Mais la question qui nous préoccupe et l'emporte sur toutes les autres, monsieur le Président, c'est celle de l'emploi. Voilà le point central du débat d'aujourd'hui.

Le nombre total des chômeurs au Canada s'établit maintenant à 1.4 million de personnes, soit 10.8 p. 100 de la population active. Pour le groupe d'âge des 15 à 24 ans, cette proportion passe à 16.7 p. 100 et représente plus de un demi-million de jeunes. Nous pouvons exprimer cette statistique de façon encore plus saisissante. En effet, 36 p. 100 de tous les chômeurs canadiens sont âgés de 15 à 24 ans.

[*Français*]

Cela reflète une tragédie monumentale pour nos jeunes. C'est le plus grand défi posé à notre pays, à tous, nous autres les Canadiens. Ce n'est pas seulement un défi, c'est une obligation, et tous les députés à la Chambre, monsieur le Président, de tous les partis et de tous les endroits dans cette Chambre, reçoivent chaque jour des demandes d'aide de leurs commettants, les jeunes. Sûrement, il faut intégrer nos jeunes à la vie normale de la société; autrement, on risque de les condamner pour la vie à passer du chômage au bien-être social et éventuellement au désespoir.

[*Traduction*]

Nous risquons d'entretenir au Canada un climat de désespoir où nos jeunes perdront espoir et ambition, confiance en eux et sentiment de dignité. Le gouvernement nous a servi de jolis propos depuis qu'il est arrivé au pouvoir. Il nous a abreuvé de belles paroles, mais les décisions qu'il a prises démontrent de façon éloquente qu'il est incapable de voir dans le chômage chez les jeunes un problème majeur. Il n'a rien fait d'autre que sabrer les programmes d'emploi des jeunes depuis qu'il est arrivé au pouvoir. L'une des premières mesures du gouvernement actuel a été de supprimer le programme de la Première Chance. Celui-ci visait à remédier à la situation absurde ou impossible où se trouvaient les jeunes qui allaient demander du travail à un employeur éventuel. Ce dernier se plaisait à féliciter le jeune homme ou la jeune fille de ses bons résultats scolaires, de son application aux études, de son engagement dans la vie de la collectivité, mais refusait de l'embaucher à cause de son inexpérience. Et le jeune de demander à l'employeur: «Comment pourrais-je avoir de l'expérience? Je n'ai jamais eu d'emploi. C'est ma première occasion d'en acquérir».

Quelle tragédie pour le pays: un demi-million de jeunes sans expérience, donc sans emploi. Tant qu'ils n'auront pas d'emploi ils ne pourront acquérir d'expérience. Telle était la raison d'être du programme la Première Chance: donner à nos jeunes leur première chance de formation sur le tas.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le programme a été annoncé et mis en application. Nous avons demandé la collaboration des gouvernements provinciaux, du monde du travail et des entreprises. Le programme a reçu l'appui du Congrès du travail du Canada, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, de l'Association des manufacturiers canadiens, des Chambres de commerce de tous les coins du pays, du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, et de la Fédération canadienne du travail. Il répondait au besoin absolu qu'ont les jeunes d'avoir leur première chance, d'acquérir un peu d'expérience pour pouvoir postuler un emploi.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait, monsieur le Président? Il a mis fin au programme et l'a remplacé par un programme-pilote—je vois que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) est ici—destiné à 3,000 ou 4,000 jeunes. Un projet-pilote seulement. Ce programme-là aurait comblé une lacune aux profit de ceux qui ne vont pas à l'université, il leur aurait permis d'obtenir une certaine formation et une certaine expérience pour décrocher les emplois à venir.

J'ai examiné le document que le gouvernement a déposé en décembre 1984. Ce document insiste sur la nécessité d'un programme de transition entre l'école et le travail comme le programme de la Première Chance. On lit à la page 24 de ce document, intitulé «Formation»:

> La deuxième stratégie découlerait du principe qu'en période de compressions budgétaires, les dépenses fédérales devraient être de plus en plus orientées vers les domaines où la nécessité d'un appui fédéral est le plus évidente.

Et plus loin:

> L'aboutissement de ce principe consisterait au niveau fédéral à accorder plus d'importance à la formation assurant la transition entre l'école et le travail, à la formation des sans-travail et des groupes spéciaux, et à la formation concernant les changements de carrière.

Nous souscrivons entièrement au document de la ministre. Nous approuvons également ce que la ministre d'État à la Jeunesse a déclaré il y a deux jours à la Chambre, à savoir:

> Nous devons chercher à mettre fin aux préjugés à l'endroit des jeunes et à inciter nos partenaires du patronat et des syndicats à leur faciliter l'accès à leurs champs d'activité.

Nous ne saurions être plus d'accord avec elle. Que s'est-il passé? Les conservateurs ont supprimé le programme même qui aurait contribué à atteindre cet objectif. Si la ministre de l'Emploi et la ministre d'État à la Jeunesse s'inquiètent du crédit politique de ce programme, elles devraient en changer l'appellation. Nous pourrons les aider à lui trouver un autre nom.

Une voix: C'est ce qu'elles vont faire.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous irions même jusqu'à leur céder notre droit d'auteur, car il importe davantage que les jeunes puissent bénéficier de ce genre de programme.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Pour constater à quel point les programmes de formation du genre de Première chance sont nécessaires pour favoriser la transition des bancs de l'école au marché du travail, il suffit de jeter un coup d'œil sur les taux de chômage parmi les jeunes ayant tout au plus une scolarisation de 8^e^ année. J'aimerais citer les données de Statistique Canada pour décembre 1984, selon lesquelles les jeunes n'ayant tout au plus qu'une 8^e^ année forment 30.4 p. 100 des chômeurs; ceux n'ayant fait que leurs études secondaires, 18.4 p. 100; ceux ayant une certaine instruction postsecondaire, 11.6 p. 100 et ceux ayant un diplôme universitaire, 9.3 p. 100. Ces taux sont tous trop élevés, mais ils montrent clairement la nécessité pour le gouvernement fédéral de s'engager à long terme à l'égard de programmes de formation pour les jeunes. Ces statistiques sont nettement probantes. Il s'agit là d'un grand défi pour le pays. Il faut absolument s'engager autant auprès des jeunes qui quittent tôt l'école que nous l'avons traditionnellement fait auprès de ceux qui possèdent une instruction postsecondaire.

• (1520)

Je tiens à rappeler d'autres exemples de programmes pour les jeunes que le gouvernement a pris en chasse. L'été dernier, le programme Été Canada a fourni 89,000 emplois aux jeunes et aux étudiants. Qu'a fait le gouvernement? Il l'a supprimé. Et le programme Katimavik? Il a réduit le budget de cette merveilleuse initiative de 20 millions de dollars. Plus tôt, cet après-midi, mon collègue s'est enquis à la Chambre d'une réduction de cinq millions de dollars au titre des prêts aux étudiants. Que fait ce nouveau gouvernement pour les jeunes du Canada? Où est la promesse d'un grand nombre d'emplois et d'un avenir meilleur? Elle doit s'être volatilisée, tout comme beaucoup d'autres engagements et la plupart des promesses qu'ont faites les gens d'en face avant de prendre le pouvoir et de siéger à la Chambre à la droite de Votre Honneur.

Nous constatons une différence fondamentale de point de vue. Le parti progressiste conservateur veut s'en remettre exclusivement au secteur privé. Nous admettons que celui-ci, la petite entreprise en particulier, est responsable de la création de la plupart des nouveaux emplois. Toutefois, qu'advient-il des régions qui n'ont pas de secteur privé solide? Comment un jeune de 18 ans de la campagne terre-neuvienne, qui n'a pas terminé ses études secondaires, peut-il trouver un emploi? Le taux de chômage dans cette catégorie de gens, à Terre-Neuve, est de 57.9 p. 100. Le gouvernement abandonne son rôle de création directe d'emplois.

[*Français*]

J'ai annoncé à la Chambre lors de mon premier discours, monsieur le Président, le principe du libéralisme. Nous croyons à l'entreprise privée. Oui. Mais le gouvernement aussi a un rôle à jouer sur le marché du travail lorsque le secteur privé ne peut pas suffire à la tâche ou refuse d'agir.

Voilà pourquoi nous avons des programmes de création directe d'emplois. Et selon un autre principe du libéralisme, l'égalité d'accès à la formation est essentielle pour permettre aux gens de poser leur candidature aux emplois disponibles. Mais l'égalité d'accès ne sert à rien s'il n'existe pas de programmes dont on peut se prévaloir. C'est là que nous en arriverons avec l'orientation actuelle adoptée par le gouvernement.

[*Traduction*]

C'est pourquoi nous avons choisi de porter ce sujet à l'attention de la Chambre et du pays. C'est pourquoi le parti libéral combattra les politiques destructives du gouvernement en matière de programmes de formation. Je vois que la ministre sourit.

Des voix: Elle rit.

M. Turner (Vancouver Quadra): Un million de jeunes de ce pays devraient voir ce sourire, ce rire maintenant.

Une fois de plus, le premier ministre (M. Mulroney) a parlé aujourd'hui de consultation, de consensus et d'examen. Il est maintenant clair que, lorsque le gouvernement parle d'examen, c'est un code secret qui veut dire: chercher et détruire. Les jeunes ont besoin d'aide pour démarrer leur propre entreprise. C'est pourquoi nous avions créé un programme d'aide aux jeunes entrepreneurs. Qu'est-il arrivé à ce programme? Il a été supprimé. Le gouvernement renonce à son rôle. Comment pouvons-nous espérer que le secteur privé fasse ce travail lui-même, en particulier dans le domaine de la formation et du recyclage? Qu'on le veuille ou non, le gouvernement élimine les programmes d'emploi et de formation et nous n'avons toujours vu aucun programme de remplacement.

Je le demande aux deux ministres présents cet après-midi, où est le plan d'action? Franchement, peu m'importe que l'on change les noms des programmes ou que l'on trouve d'autres étiquettes, nous laisserons les conservateurs s'en glorifier, mais ils devraient au moins rétablir certains programmes pour nos jeunes qui demandent des emplois à cor et à cri.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le premier ministre s'accorde maintenant le crédit—ne l'avons-nous pas tous remarqué?—de la création de 100,000 emplois depuis septembre, époque où il a formé le gouvernement. Il sait aussi bien que moi—à moins qu'il l'ignore—que les politiques économiques n'agissent qu'à retardement. Les politiques économiques d'un gouvernement ne portent fruit qu'après 6, 9, 12 ou 18 mois. Lorsqu'il cite ces chiffres, il ne fait que donner les résultats de la politique libérale. Mais même en se fiant aux chiffres seulement—et l'un de mes collègues m'a communiqué des données de Statistique Canada—au cours des trois derniers mois de l'administration du premier ministre Trudeau, l'augmentation de l'emploi a été de 32,000 par mois. Au cours des trois mois où j'ai eu l'honneur de diriger le gouvernement, les chiffres sont passés à 33,000 nouveaux emplois par mois. Depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir, ce n'est plus que 26,000 par mois. Par conséquent, qu'on n'essaie plus de nous éblouir avec ces chiffres. Ce n'est guère utile aux chômeurs, mais peut-être que le premier ministre et le cabinet en tirent un brin de satisfaction non méritée.

A part les 100 postes accordés par favoritisme à de fidèles partisans après l'ajournement de Noël, sans compter les 700 policiers embauchés par la Commission d'assurance-chômage et les commissaires politiques à 80 briques par année pour les 40 ministres—le cabinet le plus imposant de toute notre histoire—le gouvernement n'a pas mis sur pied un seul programme de création directe d'emplois depuis qu'il est au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'ai entendu quelque part cette voix de basse auparavant; on sait ce que l'ex-chef conservateur, M. Diefenbaker, pensait des voix comme celle-là.

Je voudrais maintenant parler brièvement du financement de l'enseignement postsecondaire par le gouvernement fédéral, car je trouve que cela cadre bien avec notre propos. A l'heure actuelle, les fonds sont transférés aux provinces selon un accord de financement global. Je sais de quoi je parle, car je représente la circonscription de Vancouver Quadra, où est située l'Université de la Colombie-Britannique, qui compte 35,000 étudiants. Les habitants de la Colombie-Britannique, comme ceux des autres provinces, sans aucun doute, se sont inquiétés avec raison lorsque nous avons découvert au cours de la campagne électorale que les fonds remis aux provinces par l'entremise du gouvernement fédéral pour financer l'enseignement postsecondaire n'étaient pas utilisés aux fins prévues dans le cadre de cet accord. En Colombie-Britannique, la proportion de fonds détournée de l'enseignement postsecondaire

est de 12 p. 100. En Nouvelle-Écosse et en Ontario, cette proportion est moindre, mais quand même importante. Le gouvernement ne nous a pas dit comment il allait s'y prendre pour renégocier ces ententes avec les provinces pour que cet argent serve bel et bien à financer l'enseignement postsecondaire, la recherche, les prêts aux étudiants, les bourses d'études et à établir des normes nationales en matière d'enseignement pour favoriser la mobilité des étudiants qui auront l'assurance d'avoir accès à un enseignement de bonne qualité où qu'ils aillent au Canada.

Je voudrais que le ministre me dise—je ferais peut-être mieux de m'adresser au secrétaire d'État (M. McLean)—quelles seront ces normes nationales. Comment le gouvernement va-t-il renégocier ces ententes pour établir des normes nationales en matière d'enseignement postsecondaire et pour s'assurer que les deniers publics sont utilisés à bon escient par les provinces? Le gouvernement prévoit-il réduire ces paiements de transferts? J'aimerais bien être une petite souris pour entendre ce que dit le ministre des Finances (M. Wilson); j'imagine qu'il faudra attendre d'avoir la bande enregistrée. Qui sait? J'aimerais bien savoir ce qu'on est en train de dire. Nous saurions ainsi si le gouvernement s'intéresse aux jeunes et quels seront les programmes qu'il entend leur proposer quand la formule sera renégociée dans le courant de l'année. En particulier, est-il d'accord avec le rapport Bovey, que l'un de mes collègues a mentionné, qui recommande au gouvernement ontarien de doubler les frais de scolarité de telle sorte que les étudiants assument le quart des frais d'administration dans les universités? Qu'en pense le gouvernement?

• (1530)

Un débat en bonne et due forme s'impose à la Chambre sur la renégociation de la formule des transferts. J'espère que le gouvernement nous en donnera l'occasion; sinon, nous pourrions nous prévaloir d'une journée réservée à l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai souvent évoqué cette question depuis ma rentrée sur la scène publique, car je crains que les provinces ne consacrent à d'autres fins les crédits fédéraux destinés à l'enseignement postsecondaire.

Les députés des deux côtés de la Chambre, notamment les députés libéraux qui ont présenté cette motion à Votre Honneur, ou qui souhaitent prendre la parole cet après-midi, de même que l'ensemble des Canadiens, doivent accepter d'investir dans notre jeunesse. Il faut que nous donnions aux jeunes Canadiens la chance de bâtir leur avenir et de mener une vie plus productive. Il faut redonner de l'espoir à toute une génération désabusée. Ne risquons pas de perdre ces jeunes en refusant de répondre à leurs besoins. En sabrant les programmes qui leur sont destinés, le gouvernement refuse ce renouveau. Nos jeunes ne veulent plus entendre parler de compressions.

La ministre d'État à la Jeunesse a dit lundi que les jeunes constituaient pour le Canada une ressource inexploitée. Nous sommes d'accord. Cependant, l'attitude que le gouvernement a adoptée jusqu'ici et les initiatives qu'il a prises nous garantissent carrément que cette ressource va demeurer inexploitée cette année et pendant encore longtemps.

J'ai mentionné, au nom de mon parti, comme s'apprêtent à le faire quelques-uns de mes collègues, des domaines où nous devons agir de toute urgence, c'est-à-dire dès maintenant et non dans un mois ou le printemps prochain. Il faut agir tout de suite.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Conformément aux dispositions de l'article 62(13) du Règlement, nous disposons de dix minutes pour des questions ou des observations. Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Turner (Vancouver Quadra): Pas dans ce cas.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 62(13) du Règlement prévoit une durée de vingt minutes pour les discours, suivie d'une période de dix minutes pour poser des questions. C'est le Règlement de la Chambre.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question au chef de l'opposition officielle (M. Turner). En 1981, un comité parlementaire avait présenté à la Chambre un document intitulé «Les perspectives d'emploi pour les années 80». Le comité était présidé par le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) et j'en étais vice-président. L'une des choses qui m'ont troublé ces trois dernières années, c'est que le gouvernement ait accepté si peu des recommandations formulées par le comité.

Je voudrais profiter du débat sur la motion présentée aujourd'hui pour lire la recommandation 135 et demander au chef de l'opposition s'il appuie cette recommandation. Il sait sans doute que, si c'est le cas, il appuiera essentiellement les intentions du gouvernement telles qu'exprimées par la ministre d'État à la Jeunesse (Mme Champagne) et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) puisque le gouvernement compte accepter les conseils qui émaneront des consultations. Voici donc la recommandation 135:

> Le gouvernement fédéral devrait maintenir ses programmes d'emplois d'été pour les étudiants, mais il devrait les simplifier, en améliorer la conception en leur donnant un élément permanent, et les coordonner davantage aux programmes d'éducation et de formation. Dans la mesure du possible, le Programme d'emplois d'été devrait offrir une formation en cours d'emploi à ceux qui fréquentent les écoles secondaires, les collèges communautaires et les universités.

C'est la recommandation que nous avions faite en 1981. Les libéraux ne l'ont pas acceptée à l'époque. L'acceptent-ils maintenant?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le député ne fait que renforcer ce que j'ai dit et je l'en remercie.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'aurais une question à poser au très honorable chef de l'opposition. Depuis quelques mois, il a eu l'occasion de parcourir notre pays, en particulier l'Ouest, et s'est entretenu avec différents groupes du Canada atlantique surtout des régions les moins favorisées de notre pays. Ne convient-il pas qu'il incombe à l'actuel gouvernement, le gouvernement national évidemment, d'offrir quelques stimulants économiques, un peu plus que ce qu'il donne ailleurs, afin de créer des emplois, non seulement pour les jeunes travailleurs mais aussi pour les moins jeunes? Le très honorable chef de l'opposition est-il d'accord avec ce point de vue, un point de vue que lui ont également fait valoir d'autres Canadiens?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, comme il en a l'habitude, le député a mieux exposé les choses que je ne l'aurais fait moi-même. Au sujet de la formation, si la motion d'aujourd'hui se contente de mettre l'accent sur les jeunes en rappelant l'Année internationale de la jeunesse, la formation et le recyclage sont une chose tout aussi importante pour les travailleurs et les travailleuses qui, à leur corps défendant, ont été remplacés par de nouvelles techniques, de nouvelles machines, des ordinateurs, des procédés informatiques, ou des robots. J'abonde très fortement dans le sens du député.

La question du député soulève aussi un autre problème. On constate que le nouveau gouvernement délaisse ce qui était une question fondamentale des gouvernements libéraux précédents, soit l'égalité des chances, l'égalité régionale. Tous les jeunes, hommes et femmes, de toutes les régions devraient avoir une chance égale d'occuper un emploi, qu'ils habitent le Cap-Breton, d'où vient le député, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le nord de l'Ontario, la Gaspésie ou l'Ouest. C'est un autre principe sur lequel nous insisterons un autre jour devant Votre Honneur quand l'occasion s'en présentera.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je me demande si le chef de l'opposition a examiné la loi sur les accords fiscaux modifiée l'an dernier par laquelle son prédécesseur a plafonné à 6 et 5 p. 100 la hausse des transferts en matière d'éducation en dépit des fortes réserves manifestées par notre parti et le Nouveau parti démocratique. A-t-il pris connaissance de l'amendement proposé à cette occasion par la députée de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) laquelle réclamait que le gouvernement dépose chaque année un bilan sur l'utilisation par les provinces des fonds destinés à l'enseignement postsecondaire afin que cet argent ne serve pas à d'autres fins? C'était la députée de Kingston et les Îles qui avait proposé l'amendement. Mis dans l'embarras, le dernier gouvernement avait été obligé de l'accepter. Le chef de l'opposition a-t-il eu l'occasion de prendre connaissance de ces débats?

M. Turner (Vancouver Quadra): Oui, je suis au courant. A cause des exigences de la campagne électorale, j'ai même eu le malheur et l'obligation de lire certains documents conservateurs à ce sujet. J'espère que le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) rappellera à la députée de Kingston et les Îles, aujourd'hui ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le contenu de cet amendement quand elle et ses collègues entreprendront de renégocier ces accords.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais que le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) nous dise s'il ne trouve pas curieux que, en réponse à une question que je posais à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) sur les programmes d'emploi cet été, elle disait que son nouveau programme, qu'elle devrait annoncer très bientôt, serait sûrement meilleur que l'ancien pour une formation de la main-d'œuvre.

Est-ce que vous ne trouvez pas curieux qu'une ministre dise, d'un côté, que son programme serait mieux pour la formation de la main-d'œuvre et que, d'un autre côté, elle coupe des millions dans le programme de formation de la main-d'œuvre en milieu de travail. Je pense que vous êtes au courant que, étant donné les changements technologiques, il est important si on veut que notre main-d'œuvre, que notre jeunesse qui a un emploi, le garde, il faut donc qu'il y ait de la formation de la main-d'œuvre. Alors j'aimerais connaître votre opinion à ce sujet-là.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je suis d'accord avec l'honorable député. Les propos de l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) ne sont pas seulement curieux, mais bizarres, illogiques et cruels.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les commentaires sont terminés.

• (1540)

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Je dois admettre, monsieur le Président, qu'à la Chambre, il est toujours très agréable de se faire huer par les députés du parti libéral, car on se rend compte alors que l'on a fait quelque chose de bien.

Je voudrais dire pour commencer que je suis reconnaissante au leader parlementaire du Nouveau parti démocratique qui m'a permis de participer au débat en renonçant au tour qui revenait à son parti dans l'ordre du débat, pour tenir compte de mon emploi du temps. Je tiens à l'en remercier.

Je veux également remercier le chef de l'opposition officielle (M. Turner) de nous avoir soumis cette motion aujourd'hui. Je tiens à lui dire que je lui en suis reconnaissante et ce, pour deux raisons. Premièrement, parce qu'elle nous rappelle encore une fois que pour le chef de l'opposition, l'opportunisme passe avant les besoins réels du pays. Deuxièmement, cela me permet encore une fois de rappeler les mesures que nous prenons en vue de redresser la situation déplorable dont les Canadiens, notamment les jeunes et les travailleurs âgés d'un bout à l'autre du pays, ont hérité du gouvernement précédent.

Le chef de l'opposition a saisi la Chambre de cette motion et ce, quelques jours à peine après que je lui ai dit, ainsi qu'aux autres députés, que le gouvernement annoncerait des programmes d'emplois d'été pour les jeunes dans un délai très bref. Bien entendu, j'ai constaté en écoutant ses remarques d'aujourd'hui qu'il avait une mémoire très sélective. Je me rends compte qu'il a été absent de la Chambre pendant un certain nombre d'années et je puis comprendre qu'il ait oublié que lorsqu'il était ministre des Finances, il n'a pas jugé bon de venir à la Chambre discuter de la loi sur les ententes fiscales avec les provinces avant les négociations. Cela remonte à longtemps en arrière. Je comprends pourquoi il n'était pas au courant du débat qui s'est déroulé à la Chambre sur l'enseignement postsecondaire et sur l'amendement que j'ai proposé en vue d'examiner la question de la responsabilité avec les provinces. Il était absent à l'époque, et c'est pourquoi il n'est pas au courant de la situation. Cependant, je n'arrive pas à comprendre comment sa mémoire sélective s'applique aux événements qui se sont déroulés depuis son retour à la Chambre.

Le chef de l'opposition a fait allusion au fait que le gouvernement n'a rien dit au sujet de la création d'emplois ou de la formation. Il aurait certainement écouté avec intérêt les remarques du ministre des Finances (M. Wilson) dans son exposé économique de novembre dernier. Voici ce que le ministre a déclaré à l'époque:

> Nous sommes résolus à fournir des emplois durables à tous les Canadiens qui veulent travailler. Aussi le gouvernement engagera-t-il $1 milliard de plus en 1985-1986 principalement pour aider les Canadiens à acquérir des compétences et à trouver des emplois dans le secteur privé ou le secteur public.

Ce genre d'amnésie sélective qui fait oublier au chef de l'opposition l'affectation de un milliard de dollars à la formation, au perfectionnement des ressources humaines et à la création d'emplois dans toutes les régions du pays, témoigne, à mon sens, du pire opportunisme; c'est une simple tentative en vue d'induire le pays en erreur.

C'est au sujet du chômage et de la formation que le chef de l'opposition n'y est pas du tout. Ce n'est pas ce que souhaitent entendre les Canadiens. Les Canadiens savent que le nouveau gouvernement s'attaque à une foule de problèmes qui lui ont été légués par le gouvernement précédent. Je voudrais dire que, en ce qui concerne le perfectionnement des ressources humaines, le gouvernement actuel laissera son empreinte sur l'économie négligée par le gouvernement précédent, notamment auprès des jeunes, qui sont notre plus précieuse ressource.

Le chef de l'opposition a parlé du document sur la formation que j'ai déposé à la Chambre. Je suis heureuse qu'il l'ait accueilli si favorablement aujourd'hui. La dernière fois qu'il en a été question, il ne l'avait pas lu, il n'en avait pas pris connaissance et il ne savait même pas, je crois, qu'il avait été déposé. Il a fait des progrès. Il commence à approfondir la question. Je constate avec plaisir qu'il s'y intéresse.

Toutefois, il a affirmé dans ses remarques que la façon de procéder, en l'occurrence, consistait simplement à modifier le nom des programmes. En toute franchise, monsieur le Président, ce n'est pas ce que nous avons l'intention de faire. Nous adoptons une nouvelle approche. Je l'ai déjà dit à la Chambre et je continuerai durant toute l'année, comme le gouvernement le fait depuis quelques mois, de montrer que nous adoptons une attitude nouvelle.

Le chef de l'opposition peut ridiculiser ou dénigrer les 100,000 nouveaux emplois créés depuis l'automne dernier. Toutefois, je peux vous dire, monsieur le Président, que cela signifie que 100,000 personnes qui travaillent actuellement étaient en chômage quand le gouvernement libéral était au pouvoir. Chaque Canadien qui peut travailler contribue à améliorer l'économie. Voilà pourquoi nous nous efforçons de tenir des consultations et de mettre au point de nouveaux programmes.

[*Français*]

L'Année internationale de la jeunesse fournit à chacun de nous l'occasion de repenser le rôle des jeunes dans la société. Il est heureux que le Canada puisse compter sur les jeunes pleins de talent, d'enthousiasme et d'énergie. Ils peuvent apporter une contribution énorme dans tous les secteurs de la société.

[*Traduction*]

Pour que nos jeunes puissent apporter cette contribution, il faut que tous les Canadiens puissent les aider à se réaliser et à s'exprimer d'une façon constructive et profitable pour l'ensemble de la société. Il faut certainement trouver des moyens de permettre aux jeunes de prendre la place qui leur revient dans notre société, afin qu'ils puissent mener une vie fructueuse et contribuer à l'épanouissement de la société canadienne.

Au cours de mes consultations des deux derniers mois, je me suis entretenu avec de nombreux jeunes et ils m'ont dit qu'ils en ont marre de la façon dont les choses se passent et qu'ils ont perdu toutes leurs illusions. Ils attendent de nous que nous leur donnions une formation qui ouvre la porte à des emplois permanents et durables.

Il y a quelques mois, les Canadiens se sont exprimés lors des élections et ils ont dit alors qu'il était temps de procéder à des changements et de s'attaquer d'une nouvelle façon aux maux qui affligent notre société. Je tiens à dire que le chef de l'opposition aura beau faire, nous n'avons pas l'intention de nous en tenir aux anciennes méthodes. Lorsque le gouvernement précédent faisait face à un demi-million de jeunes chômeurs, tout ce qu'il était capable de faire, c'était de proposer des solutions de replâtrage qui ne soulageaient que bien peu les souffrances et le désarroi de nos jeunes.

• (1550)

[*Français*]

Depuis mon entrée en fonction, monsieur le Président, nous avons adopté un ensemble de mesures pour redresser l'économie canadienne et permettre à tous les Canadiens de contribuer dans des structures bien organisées au mieux-être de la société.

[*Traduction*]

La motion dont le chef de l'opposition a saisi la Chambre aujourd'hui reprend exactement la façon d'aborder le problème que les Canadiens ont rejetée. Cette solution consiste simplement à tenter de nous débarrasser de nos problèmes à coups de dollars. Comment peut-il compter résoudre les problèmes qui affligent notre pays alors qu'il ignore leur nature et qu'il ne s'y est pas attaqué? Comment peut-on compter sur des emplois et des solutions à long terme alors que le parti du député croit que l'on peut résoudre les problèmes en pratiquant une politique de confrontation?

Le chef de l'opposition a parlé du programme Première chance. Ce qu'il a oublié de dire, c'est qu'aucun crédit n'a été affecté à ce programme.

Mme Copps: C'est un mensonge.

Mlle MacDonald: Je le répète, il s'agissait d'une illusion. Où était donc le milliard de dollars dont il a parlé? Nulle part.

Pendant la campagne électorale, nous avons dit aux Canadiens que nous leur retrouverions des emplois. Nous avons commencé avec différents programmes, dont certains sont en œuvre pour le moment. Nous n'avons toutefois pas usé d'expédients et nous n'avons pas fait de promesses fantaisistes sans avoir l'argent pour les tenir. Nous avons effectivement consacré un milliard de dollars à la création d'emplois et à la formation cette année, mais nous avons étudié tous les programmes figurant dans les dépenses du gouvernement. Nous les avons examinés tous. Nous avons réaffecté des crédits. Nous avons étudié les priorités à maintenir. C'était difficile, mais nous avons fini par trouver un milliard à consacrer à la formation, à la création d'emplois et au développement des ressources humaines qui fourniront les emplois, les compétences et la sécurité que les Canadiens recherchent. Ce ne sera qu'un début parce qu'il faudra s'y prendre tout à fait autrement qu'on ne l'a fait autrefois. Nous ne créerons pas le genre de programmes d'embauche de courte durée que les libéraux aimaient. Nous aurons des projets durables et permanents.

C'est pour cette raison qu'en recherchant de nouvelles méthodes et de nouveaux moyens de faire des compétences et de la formation un élément fondamental de notre développement économique, j'ai tenu des consultations dans tout le pays avec les gouvernements provinciaux, les entreprises, les travailleurs, les jeunes, les associations féminines et les associations autochtones, pour qu'ils participent à l'élaboration des programmes que nous envisageons de mettre en œuvre. J'ai entendu leurs idées et je partage leurs préoccupations. Je sais ce qu'ils veulent dire lorsqu'ils me confient qu'ils n'ont pas de possibilités. J'entends tout le temps cette réflexion. Ils n'ont pas eu de possibilités. Nous essayerons d'y remédier en présentant une politique cohérente et cohésive qui fonctionne dans toutes les régions du pays et qui résolve le problème de la formation et du recyclage. Il faut améliorer les programmes gouvernementaux et supprimer ceux qui font double emploi pour utiliser le mieux possible les deniers publics.

Le secteur privé dit qu'il veut bien contribuer à ce renouveau, qu'il veut bien aider. Les provinces nous aideront. J'ai rencontré les représentants des provinces la semaine dernière, et ils ont dit qu'ils voulaient coopérer. Grâce à ces consultations, nous avons découvert qu'il existe des thèmes, des soucis et des problèmes communs et que nous devons nous atteler tous à la tâche et ne pas compter uniquement sur des programmes qui reposent sur un seul échelon de gouvernement sans tenir compte du fait que nous pouvons coopérer avec les gens, avec les pouvoirs publics et avec le secteur privé, dans toutes les régions du Canada. Nous n'adopterons pas la bonne vieille attitude unilatérale. C'est ce que les Canadiens ont rejeté le 4 septembre. C'est grâce à un nouvel esprit de coopération, à la confiance et à la volonté de se serrer les coudes que les gens pourront trouver la sécurité.

J'ai remarqué que le chef de l'opposition a parlé de la nécessité d'avoir des programmes complets de formation professionnelle et de création d'emplois. Je tiens à lui rappeler que c'est exactement ce que le gouvernement précédent n'a pas donné aux Canadiens. La méthode choisie ne revêtait aucun caractère global.

[*Français*]

Le gouvernement conservateur actuel, monsieur le Président, s'est préoccupé de redresser la situation au pays, de remettre les Canadiens au travail et de fournir aux jeunes l'occasion de réussir leur intégration dans la société.

[*Traduction*]

Je sais que ma collègue la ministre d'État à la Jeunesse (M^me^ Champagne) s'est occupée de ce programme et a eu des entretiens à ce sujet dans toutes les régions. Elle en a parlé l'autre jour avec éloquence. Je la félicite pour le travail qu'elle a effectué.

[*Français*]

Nous commencerons à nous occuper de ces problèmes durant l'Année internationale de la jeunesse, mais les solutions véritables et durables seront le fruit d'un effort concerté de la part de tous les secteurs de la société qui devra être consenti durant une période prolongée.

[*Traduction*]

Nous avons annoncé de nouvelles initiatives et la création de nouveaux programmes pour régler ce problème extrêmement grave, notamment pour les jeunes. Les mesures que nous avons prises ces derniers mois nous mèneront, avec ces consultations, jusqu'à la conférence des premiers ministres de février et au sommet économique de mars. Ces conférences donneront aux principaux représentants de toutes les régions du pays l'occasion de définir la voie dans laquelle le Canada doit s'engager.

Le défi n'est pas mince. Les Canadiens devront faire preuve de beaucoup d'ingéniosité et de détermination pour le relever. Il nous faut relancer notre économie. Nous avons commencé à rétablir un climat de confiance. Nous tenons à ouvrir des possibilités aux jeunes pour l'avenir afin qu'ils ne sombrent pas dans le désespoir. Dans ce but, nous avons dit que nous annoncerions très bientôt, avec la collaboration des provinces et du secteur privé, des programmes de formation et de création d'emplois pour les jeunes cet été. Je me permets de rappeler une fois de plus au chef de l'opposition, car sa mémoire est défaillante, que nous donnerons suite aux programmes annoncés. Je peux en donner l'assurance à tous les jeunes Canadiens.

Je tiens également à lui dire que le gouvernement ne cherche pas des palliatifs quand il parle de programmes de création d'emplois et de formation. Ce n'est pas en créant des emplois pour six ou dix semaines et en renvoyant ensuite les gens au chômage qu'on réglera ce problème très délicat. Il faut l'aborder d'une façon cohérente. Je puis assurer au chef de l'opposition, qui s'est déclaré favorable à mon rapport sur la formation aujourd'hui, que nous atteindrons les objectifs énoncés dans ce document, pour les jeunes, les travailleurs déplacés ainsi que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes dont le vœu le plus cher est de trouver un emploi satisfaisant. Nous prenons cet engagement envers eux.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des commentaires?

• (1600)

[*Français*]

L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, je ne sais pas comment je peux exprimer ma déception suite aux propos que j'ai entendus du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald). Je n'aurais jamais pensé qu'une personne qui touche un salaire de $40,000 de plus pouvait changer de mentalité aussi rapidement que cela. Je croyais qu'elle était une parmi les ministres qui avaient du cœur, qui étaient humains et qui étaient là pour défendre les citoyens à moyen et à faible revenus.

Je me rapelle la ministre lorsqu'elle était ici, dans l'opposition, et qu'elle posait les questions lorsque les gens étaient mal pris, et qu'elle demandait de l'aide tout de suite. Je me rappelle la ministre lorsqu'elle est venue dans ma circonscription durant le référendum, alors qu'on a circulé ensemble, c'était une ministre humaine, mais je n'aurais jamais pensé que strictement pour une augmentation de salaire la ministre se ferait la défenderesse du ministre des Finances (M. Wilson).

A mon avis, ce n'est pas une place pour faire de la comédie, et venant de cette ministre-là . . . d'autres pouvaient laisser faire, c'est la seule chose qu'ils savent faire, mais en ce qui concerne votre personnalité, votre réputation, je pense que ce n'est pas une ministre comme vous qui peut nous dire que le gouvernement a mis un milliard pour la création d'emplois, alors que vous savez très bien qu'il a coupé pour quatre milliards de programmes et de travaux qui avaient pour but de créer de l'emploi. Alors, c'est de partager de l'argent à l'endroit de travailleurs qui devaient recevoir des sommes d'argent.

Lorsque la ministre, et je suis convaincu que ce n'est pas de son cœur qu'elle dit cela, lorsque la ministre essaie de vanter . . . de dire que c'est grâce au gouvernement progressiste conservateur s'il y a eu des emplois supplémentaires créés, veut-elle dire que c'est à cause du gouvernement progressiste conservateur que 1,200 emplois vont être perdus à la Wabasso, qu'ils vont être perdus à d'autres endroits? Si vous voulez vous attribuer le mérite de certaines créations d'emplois, vous allez vous attribuer le mérite des faillites qui vont avoir lieu au Canada.

Ma dernière question que je poserai au ministre . . . Cet après-midi, j'ai demandé précisément s'il y aurait des budgets pour les programmes d'Été-Canada, pour toutes les circonscriptions, dans chacune des circonscriptions, elle n'a pas répondu. Est-ce que cela veut dire que ce sera une enveloppe globale, que cela va être coordonné et que les circonscriptions défavorisées comme la mienne et plusieurs autres seront encore pénalisées?

[*Traduction*]

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je ferai une déclaration en temps opportun sur cette question. Je tiens à dire néanmoins au député qu'il ne doit pas s'attendre à ce que j'annonce quelque chose à la Chambre aujourd'hui en réponse à sa question. Le gouvernement prépare un programme qui permettra une participation accrue des jeunes et l'élaboration d'objectifs à leur intention. Nous entendons favoriser ainsi au maximum le développement. Je peux assurer au député que ces programmes seront annoncés très prochainement.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je voudrais brièvement m'efforcer de placer ce débat dans une juste perspective. Je ne mets pas en doute les chiffres cités par l'honorable ministre, ni les propos qu'a tenus le chef de l'opposition (M. Turner) à la Chambre. Nous entendons parler malheureusement tous les jours du grand nombre de jeunes chômeurs que comptent nos circonscriptions. Le chef de l'opposition a soutenu que les 100,000 nouveaux emplois créés depuis le 4 septembre étaient le fait de retombées de la politique économique d'il y a six, douze et dix-huit mois et qu'il conviendrait donc d'en attribuer le mérite à son parti. Je voudrais demander à la ministre si, à son avis, le nombre inadmissible de jeunes chômeurs au Canada devrait également être attribué aux libéraux par suite de l'effet cumulatif des piètres programmes économiques mis en œuvre par les gouvernements libéraux successifs ces dernières années?

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, tant qu'il y aura des jeunes ou, quant à cela, des Canadiens en chômage, personne ne sera satisfait de la situation. J'ai écouté attentivement le chef de l'opposition et j'estime, monsieur le Président, qu'il nous faut au moins espérer—et dans notre pays, tous les espoirs sont permis—que les tendances des derniers mois et la diminution du chômage chez les jeunes se poursuivront.

Après avoir examiné les chiffres, je puis dire qu'en ce qui concerne le chômage chez les jeunes Canadiens, il y a 56,000 chômeurs de moins par rapport à l'an dernier. Il y en a 29,000 de moins par rapport au mois dernier. C'est là un bon début, mais n'oublions pas que ce n'est qu'un début. Devant le nombre total de chômeurs, 500,000 ou un demi-million, nous voyons bien que ce n'est qu'un début. Les mesures que nous prenons, monsieur le Président, visent à réduire davantage et constamment ce nombre.

[*Français*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je viens d'assister à la plus belle démonstration d'impuissance qu'il m'ait été donné de voir par un ministre de la Couronne depuis que je siège à la Chambre.

La ministre nous a servi une pluie de mots, et je devrais dire un déluge de mots, mais, malheureusement, c'est tombé dans un désert d'idées. Aucune proposition concrète, monsieur le Président, rien de la part d'un ministre et d'un gouvernement qui sont en place tous les deux depuis déjà le mois de septembre. Rien! Seulement des accusations sur le gouvernement précédent, gouvernement libéral qui, au moins, avait eu le cœur de mettre de l'avant des programmes comme Été-Canada, et le seul geste concret que la ministre ait posé depuis qu'elle est en poste, c'était d'annuler ce programme qui visait précisément à créer des dizaines de milliers d'emplois pour les jeunes étudiants l'été prochain. Voilà le geste concret qui a été posé, monsieur le Président.

Ce geste ne fait qu'empirer le désespoir des jeunes qui doutent déjà de pouvoir trouver un emploi l'été prochain.

Mais aujourd'hui la ministre vient de dépenser vingt minutes du temps de la Chambre pour ne dire absolument rien. Tout le monde s'attend à des annonces qu'elle nous promet. Les programmes sont, habituellement, annoncés en décembre.

Je n'ai qu'une question à poser à la ministre: Qui diable pense-t-elle leurrer en nous servant un discours aussi sec cet après-midi?

[*Traduction*]

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je remarque encore une fois qu'un député libéral, le député de Saint-Jacques (M. Guilbault), demande la parole pour faire certaines déclarations et je crois comprendre où il veut en venir cet après-midi. Je puis lui dire cependant que nous sommes de ce côté-ci de la Chambre tout aussi préoccupés que lui. Je tiens également à lui rappeler en passant que ces observations ont été prononcées par un député dont la circonscription a reçue grâce au programme Canada au travail des crédits qui ont été augmentés des deux tiers cette année.

M. Manly: Monsieur le Président, je note la présence de certains députés de la Colombie-Britannique derrière la ministre. J'espère qu'ils ont eu la bonne grâce d'être gênés lorsque la ministre a prétendu avoir créé 100,000 emplois au Canada depuis quatre mois, car depuis qu'elle a accédé à son poste, 25,000 emplois ont disparu en Colombie-Britannique. En septembre, la province comptait 1,226,000 travailleurs. Les statistiques de décembre, qui viennent de paraître, révèlent qu'il n'en reste plus que 1,201,000 en chômage. Il y a donc 25,000 emplois de moins maintenant qu'il y a quatre mois.

La ministre voudra peut-être attribuer cela à l'attitude du gouvernement provincial que dirige Bill Bennett, étant donné que son chef, le premier ministre (M. Mulroney) a dit qu'il avait fait un pas dans la bonne direction. Ou peut-être voudra-t-elle s'en attribuer elle-même le mérite.

Je remarque que lorsque la ministre d'État à la Jeunesse (M^me^ Champagne) est allée en Colombie-Britannique, la semaine dernière, pour s'entretenir avec un groupe de jeunes, elle a dit que les jeunes ne devaient s'attendre à aucun traitement de faveur. Selon le *Sun* de Vancouver du 19 janvier, elle aurait dit:

> La situation des jeunes mérite certes une attention spéciale, mais elle doit être examinée à la lumière de la situation de la société dans son ensemble . . . Nous nous devons d'adopter une attitude d'équilibre. Nous ne pouvons ni négliger ni favoriser un groupe en particulier.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) nous dira-t-elle quand elle entend faire quelque chose pour les Canadiens de la Colombie-Britannique? Quand allons-nous assister à la création plutôt qu'à la perte d'emplois en Colombie-Britannique?

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, les programmes que nous annoncerons sous peu s'appliqueront d'un océan à l'autre. Toutefois, ils tiendront compte des besoins particuliers des diverses régions du pays. Par le passé, des programmes élaborés à Ottawa ont été mis en œuvre uniformément dans tout le pays. Cela ne fonctionne pas. Le cas de la Colombie-Britannique en est un excellent exemple.

• (1610)

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps réservé aux questions et aux observations est maintenant expiré.

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je ne suis pas particulièrement enchanté de devoir me porter à l'appui de la motion en discussion. Avec la naïveté du nouveau député j'avais l'intime conviction que, malgré les différences théoriques qui nous séparent, le gouvernement accorderait à l'Année internationale de la Jeunesse l'urgence que lui confère la situation des jeunes au Canada. Je pensais que les jeunes auraient un porte-parole efficace, et que le gouvernement présenterait des mesures audacieuses dans l'esprit du thème de l'Année, qui est la participation, le développement et la paix. Au lieu de cela, il met un zèle doctrinaire à chercher partout des moyens de réduire le déficit et d'inspirer la confiance par la promesse de profits pour les multinationales à capital principalement étranger. Simultanément, il s'est mis avec une précipitation de mauvais goût à sabrer les programmes destinés aux jeunes, en promettant pour les remplacer des programmes qui ne viennent pas, mais qui finiront bien sans doute par profiter plus aux entreprises qu'aux jeunes.

La ministre d'État à la Jeunesse (M^me^ Champagne) a promis de se faire le porte-parole des jeunes. Je m'étonne donc que ce soit la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) qui représente le gouvernement dans ce débat plutôt que la ministre d'État à la Jeunesse. La ministre d'État à la Jeunesse avait pourtant promis de se faire le porte-parole des jeunes et d'exprimer leurs préoccupations. Les jeunes se préoccupent de la paix. Qu'a-t-elle fait lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) s'est emballé à propos de la guerre des étoiles? Les jeunes se préoccupent de l'environnement. Est-ce que la ministre est intervenue lorsque la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) a été mise K.-O. par l'attaque du ministre des Finances (M. Wilson) contre son ministère? Les jeunes se préoccupent de la maîtrise de nos destinées nationales. Que fait-elle au moment où l'on sacrifie ces destinées aux priorités économiques des entreprises à profits étrangers?

Nos jeunes veulent créer. Qu'a-t-elle fait quand des milliers de jeunes ont été évincés de la vie culturelle par le ministre des Communications (M. Masse)? Nos jeunes se préoccupent de la canadianisation de nos médias. Qu'a-t-elle fait quand Radio-Canada a été agressée et que l'ONF a été écarté au profit de Walt Disney? Nos jeunes se préoccupent de scolarisation. Qu'a-t-elle dit quand Été-Canada a été supprimé et que 80,000 emplois aptes à permettre de payer les frais de scolarité ont été supprimés, que les prêts aux étudiants ont été bloqués et que d'un bout à l'autre du pays les provinces ont fermé les portes de nos collèges et de nos universités à ceux qui ont le plus besoin d'être aidés?

Ce qui est le plus important c'est que les jeunes Canadiens veulent des emplois qui leur procureront un sentiment de valeur et d'épanouissement alors qu'ils travailleront à rendre notre société meilleure et à faire un exemple pour le monde entier de la façon dont on peut atteindre à la prospérité en travaillant à la cause de la justice sociale et de la paix. Comment la ministre réagit-elle devant son collègue de la Défense nationale (M. Coates) qui voit dans les engins de guerre un instrument de croissance économique?

La ministre a laissé entendre que nous devrions mettre l'accent sur ce qu'il y a de bon chez les jeunes Canadiens. Si elle veut dire louer leur détermination et leur épanouissement, je me joins volontiers à elle. Mais nos jeunes sont victimes de tellement de maux. Il est déplorable que 701,000 d'entre eux n'aient pas d'emploi au Canada et que certains n'en aient jamais eu et n'en auront peut-être jamais. Il est malheureux que dans certaines régions comme Terre-Neuve jusqu'à 70 p. 100 d'entre eux soient en chômage.

Je me trouvais dans les provinces de l'Atlantique l'autre jour. Il y a là tellement de choses déplorables. Il est navrant de voir les trottoirs des villes remplis de jeunes qui se prostituent. Il est triste de voir des jeunes voler de la nourriture et faire les poubelles pour manger. Il est pitoyable de voir que les soupes populaires et les asiles de nuit sont devenus les lieux de rencontre des jeunes sans emploi et laissés pour compte. Il est aberrant de constater que 80 p. 100 des jeunes Noirs de Halifax n'ont jamais eu d'emploi. On n'a qu'à écouter ce que disent le père McKenna de Halifax et ceux qui parlent pour Saint-Jean et Sydney. Monsieur le Président, il est tragique que le chômage se traduise par un sentiment de désespoir et d'inutilité, de colère et d'aliénation à l'endroit de ses semblables, de sa famille et de la société. Monsieur le Président, il est scandaleux de voir des vieux jouer avec des armes susceptibles d'empêcher les jeunes de vieillir à leur tour.

Il est peut-être injuste de s'en prendre à la ministre d'État à la Jeunesse en dénonçant l'échec du gouvernement, car c'est au gouvernement tout entier d'en partager le blâme. Elle en est cependant le porte-parole, et c'est à elle de bien faire comprendre au gouvernement le sens réel de la participation, du développement et de la paix. Si on examine bien les priorités établies par l'Organisation des Nations Unies pour remplir les exigences du thème de la présente année, il est clair qu'il faut appuyer la motion des libéraux.

Je vais esquisser partiellement en quoi consistent ces priorités. L'une consiste à accroître les possibilités d'emploi grâce à la formulation de programmes, de mesures et de projets efficaces visant à réduire le chômage et à supprimer les conditions discriminatoires d'emploi chez les jeunes. Une autre consiste à assurer l'accessibilité à tous les niveaux d'enseignement et à offrir une formation technique et professionnelle, surtout dans les régions rurales. Une troisième priorité est l'attention qu'il faut accorder aux préoccupations des jeunes femmes et à leur rôle dans le développement. Un autre impératif encore est de mettre sur pied et de promouvoir une activité communautaire intersectorielle concernant l'éducation en matière de santé, l'hygiène publique, la nutrition, la formation à la vie de famille, la planification des naissances et les autres services sociaux qui encouragent les jeunes à s'aider eux-mêmes et qui leur en fournissent les moyens. Il est impérieux également de faire régner un climat culturel qui soit propice à la participation de la jeunesse au développement.

Nous du Nouveau parti démocratique avons fait des propositions concrètes concernant la jeunesse. Pour exhorter le ministre et le gouvernement a tenir les promesses qu'ils ont faites aux jeunes Canadiens, nous avons plusieurs recommandations à leur soumettre et à leur faire appliquer. Nous recommandons la formation d'un fonds d'initiatives de la jeunesse qui permettra aux jeunes de créer leurs propres emplois. Nous recommandons que soit institué un système de subventions à l'industrie afin de donner aux jeunes la possibilité de recevoir une formation. Nous recommandons la restitution des sommes que le gouvernement précédent a retenues dans une proportion de 6 et 5 p. 100 et l'octroi de fonds supplémentaires pour assurer la qualité, la pertinence et l'accessibilité des études collégiales et universitaires en même temps qu'un certain niveau de financement. Nous recommandons que soit institué un comité parlementaire de la jeunesse afin que tous les partis aient leur mot à dire dans l'établissement des priorités pour cette année. Il faudrait envisager la formation d'un conseil consultatif national sur l'enseignement postsecondaire en même temps que des mesures pouvant assurer l'accessibilité aux universités.

En plus de tout cela et des cinq tribunes régionales que la ministre a décrites, qu'elle fasse en sorte qu'on se mette à l'écoute de la jeunesse sur toutes les grandes questions d'actualité et non pas seulement sur celles qui les concernent directement. Il faut entendre la jeunesse sur les questions notamment de la paix, de l'environnement, de la culture canadienne, du développement économique, de l'égalité des sexes, de l'emploi et du désarmement.

Enfin, que le gouvernement renonce à lutter contre le déficit, et partant contre les pauvres, et qu'il considère la création d'emplois comme sa toute première priorité. Le Nouveau parti démocratique a montré clairement quelles sont les initiatives à prendre, et j'invite le gouvernement à se mettre à l'œuvre.

• (1620)

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je voudrais interroger le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy). Chacun sait que le gouvernement a supprimé le programme Été-Canada grâce auquel les étudiants, surtout, pouvaient trouver un emploi d'été qui leur permette de gagner de l'argent afin de continuer leurs études à l'automne. La situation est sans doute moins grave dans des villes comme Toronto et Montréal où le taux de chômage est assez faible, mais elle est crucial pour les collectivités monoindustrielles qui sont au nombre de 811 au Canada. Elles ont besoin de ce programme parce que faute d'industries, il n'y a pas d'emplois pour les travailleurs.

A son avis, le gouvernement compte-t-il nous annoncer sans délai la création d'un programme conçu précisément pour donner du travail aux jeunes pendant l'été?

M. McCurdy: Monsieur le Président, j'ai accepté jusqu'ici de croire sincèrement que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) annoncerait la création de programmes d'emplois d'été pour les jeunes. Toutefois, on a atteint le summum de l'irresponsabilité, il me semble, quand on a supprimé Été-Canada sans le remplacer par un autre programme, ce qui a fait naître l'incertitude et un sentiment d'insécurité chez les jeunes; pour bon nombre d'entre eux, il est déjà trop tard pour qu'ils décident de poursuivre leurs études l'an prochain.

Nous avons constaté, lors de consultations que nous avons menées dans les provinces de l'Atlantique et ailleurs, et par la correspondance que nous recevons, que le programme Été-Canada comportait un autre volet très intéressant. Ce programme permettait aux jeunes d'offrir certains services, notamment aux invalides et aux personnes ayant besoin de services sociaux. Non seulement prive-t-on les jeunes de l'argent qu'ils auraient gagné pour acquitter leurs frais de

scolarité et leurs dépenses personnelles, mais on menace de supprimer un certain nombre de services très utiles aux plus démunis de la société. Par conséquent, la situation est grave là aussi.

M. Young: Monsieur le Président, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) nous a signalé qu'elle avait entrepris de consulter diverses associations canadiennes sur les programmes d'emploi. Bien évidemment, nous applaudissons à cette mesure. Cependant, elle a oublié de mentionner un groupe que semblent passer sous silence ceux qui élaborent les politiques. Je veux parler des invalides qui constituent 10 p. 100 de la population canadienne. A l'intérieur de ce groupe, le taux de chômage atteint 80 p. 100, par exemple, les aveugles dont plus de 80 p. 100 seraient sans emploi.

Avant les élections, les conservateurs avaient affirmé à un groupe au moins, à la Coalition des organisations provinciales des personnes handicapées (COPPH) qu'ils seraient prêts à proposer un programme d'obligations contractuelles conformément aux recommandations présentées par le Comité spécial de la Chambre des communes concernant les invalides et les handicapés. En se préparant pour le débat, mon collègue a-t-il songé à des programmes qui permettraient aux handicapés d'être des citoyens actifs à part entière?

M. McCurdy: Monsieur le Président, nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec des représentants d'associations d'handicapés et de personnes qui s'en occupent. Je pense que le gouvernement devrait entériner ces obligations contractuelles, mesure que ce groupe a préconisée. A cet égard, je rappellerais que le 14 août 1984, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré relativement à cette question: «Oui, selon les recommandations 26 et 27 du rapport de 1981 *Obstacles*.»

M. Hawkes: Monsieur le Président, le député pourrait-il préciser jusqu'où, à son avis, devraient aller les obligations contractuelles? Devraient-elles s'appliquer aux petites entreprises ou uniquement aux grandes?

M. McCurdy: Monsieur le Président, je crois que la plupart de ceux qui ont une idée de ces obligations contractuelles qui sont en vigueur dans d'autres administrations et qui sont jugées applicables, fixent généralement un nombre d'employés en-deça duquel il n'y a pas d'obligations. Je pense que c'est une chose dont il faudrait tenir compte dans les consultations qui précéderont le projet de loi.

M. Hawkes: Monsieur le Président, pourrions-nous avoir une idée de la politique du NPD à l'égard de ces limites?

M. McCurdy: Monsieur le Président, je dirais une centaine d'employés.

M. le Président: D'autres questions ou observations? Reprenons le débat.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis extrêmement heureuse de participer à ce débat et je trouve très important que le parti libéral ait choisi de discuter des responsabilités du gouvernement envers les jeunes en profitant de la première journée d'opposition de la nouvelle année. Au moment où la Chambre reprend ses travaux, nous entrons dans l'Année internationale de la jeuness, au cours de laquelle on s'efforcera particulièrement de déceler les besoins de nos jeunes et d'y répondre.

Les conservateurs ont gagné la confiance de la population et ont été élus en promettant le changement. Ils ont promis à notre jeunesse un jardin de roses, mais jusqu'à présent ils ne lui ont donné qu'un buisson d'épines. J'ai déjà dit à maintes reprises à la Chambre que la jeunesse canadienne se trouvait dans une situation tragique.

Un grand nombre d'organismes, de recherches et d'études ont permis l'élaboration de rapports qui exposent en détail les problèmes des jeunes et qui procurent au gouvernement une base pour son action législative. Le *Citizen* d'Ottawa du 21 janvier a publié les résultats d'une étude approfondie menée au cours d'une période de deux ans par le professeur Reginald Bibby, professeur de sociologie à l'Université de Lethbridge, auprès de 3,530 adolescents. On y apprend que les adolescents estiment que les adultes sont contre eux. Je trouve cela très triste. Ils pensent que leur opinion n'a pas d'importance et qu'ils sont dans un état d'impuissance.

En fait, tant l'action que l'inaction du gouvernement actuel semblent justifier les opinions, les sentiments et les revendications des jeunes. Nos adolescents pensent qu'ils doivent défendre leurs propres valeurs et travailler dur pour s'épanouir.

Les principaux sujets d'intérêt et d'inquiétude des jeunes sont le chômage, les amis, les évènements culturels, la sexualité, les enfants maltraités, la criminalité, la guerre nucléaire, la drogue et le suicide. Ces données permettent de penser que le gouvernement devrait s'efforcer d'appuyer des projets ou des propositions portant sur ces questions cruciales.

Jetons un coup d'œil sur les perspectives économiques découlant de l'action du gouvernement pour voir la situation actuelle. Les jeunes s'intéressent en premier lieu à leur possibilités d'emploi parce qu'ils ont à cœur de jouer un rôle actif dans la société et d'y occuper une place intéressante. Comme le gouvernement n'a pris jusqu'à présent aucune mesure ni créé aucun programme, ils ont vraiment l'impression d'avoir été bernés, et cela risque d'exercer une influence fondamentale sur eux et sur la société dans l'avenir.

L'élimination du Programme de la première chance par les conservateurs est peut-être le meilleur signe du manque d'intérêt que manifeste le gouvernement envers les besoins de notre jeunesse. Ce programme était l'expression de la plus importante politique gouvernementale jamais adoptée à l'égard des jeunes depuis que le premier ministre St-Laurent a établi la responsabilité et le rôle du gouvernement fédéral en matière d'aide à l'enseignement secondaire. Avant de cerner cette notion de Programme de la première chance—et comme les conservateurs ont un penchant incroyable pour la consultation qui ne se concrétise pas dans l'action, cela les intéressera peut-être—d'importantes consultations ont été menées auprès du Congrès du travail du Canada, de l'Association des manufacturiers canadiens, de la Chambre de commerce, du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national et des gouvernements provinciaux. Le raisonnement proposé était très logique et très important. Le gouvernement donnerait des milliards de dollars, de quatre à cinq milliards en fait, à l'enseignement postsecondaire, mais les programmes ainsi financés ne visaient qu'un pourcentage restreint de jeunes qui poursuivent leurs études au collège et à l'université. On faisait très peu pour les trois quarts des jeunes, ceux qui ne poursuivent pas leurs études au delà du secondaire. On consacrait très peu d'argent à les préparer et à les former en vue d'un emploi. Le besoin en était pourtant criant. Le Programme de la première

chance constituait une bonne initiative du gouvernement fédéral pour répondre à leurs besoins. La décision des conservateurs de réduire le budget de formation des jeunes de 100 à 27 millions de dollars, de limiter le programme dit de la première chance à trois ou quatre milliers de jeunes au lieu des 10,000 prévus, et la suppression du milliard de dollars proposé et engagé à l'égard de 100,000 jeunes pour le prochain exercice financier, est inexcusable. C'est de la mauvaise planification qui témoigne d'un total désintéressement. Ce sont les jeunes que le chômage frappe le plus. C'est parmi eux que le chômage est le plus élevé et ce sont eux que nous devons aider.

• (1630)

La décision des conservateurs de réduire le Programme de la première chance à une initiative expérimentale et d'en limiter le budget à 27 millions de dollars, alors qu'il est manifestement urgent d'implanter pareil programme, est inacceptable. Cela m'étonne d'autant plus qu'aucun programme de rechange de taille raisonnable n'a été mis en place. Le Programme de la première chance répondait pourtant à tous les critères chers aux conservateurs. Il aurait servi les intérêts tant du secteur privé que des jeunes. Il était conçu de façon à s'adapter aux besoins de formation décelés dans le secteur industriel local et régional. L'employeur voyait ses frais additionnels réglés, était le premier a évaluer les employés nouvellement formés et pouvait ensuite garder en permanence ceux qui faisaient preuve d'une grande motivation. L'employeur faisait son devoir de bon citoyen, et le salaire du nouvel employé patronné par le Programme de la première chance était payé par le gouvernement fédéral.

Le débutant, durant cette phase de transition entre l'école et le monde du travail, acquiert la confiance en lui-même, des compétences et de bonnes habitudes de travail, ainsi qu'un sentiment de valeur personnelle, autrement dit, une chance de gagner sa vie et d'apprendre. Voilà ce qu'on a supprimé, une chance de gagner sa vie et d'apprendre.

Ce Programme de la première chance était un programme de formation, non de création d'emplois. Il avait reçu l'appui du secteur privé et visait les entreprises en difficulté. Il s'agissait d'un programme de collaboration entre le gouvernement, le secteur privé et les groupes communautaires.

[*Français*]

Les jeunes occupent des emplois occasionnels ou temporaires; de courte durée, ces emplois n'offrent aucune sécurité et contraignent les titulaires à une planification à courte vue. Pour les jeunes, plus qu'une simple donnée économique, le chômage est une réalité concrète qui compromet les chances d'autonomie de beaucoup d'entre eux. Pour les jeunes, cela signifie une insécurité perpétuelle, l'absence d'autonomie, une impossibilité de former des projets personnels à long terme, plus grave encore pour la société comme pour les jeunes, c'est la perte de valeur de la formation théorique à mesure que la pratique se fait attendre. Lorsqu'on ne détient pas une formation un peu plus en demande, les employeurs préfèrent l'expérience et ils ont le choix. Beaucoup s'enfoncent alors dans un cercle vicieux: pas d'expérience, pas de travail, pas de travail, pas d'expérience. Et le travail à temps partiel constitue également une forme de chômage masquée dont plusieurs doivent se contenter.

[*Traduction*]

Le taux de chômage chez les jeunes est presque deux fois plus élevé que le taux national. En ne prenant pas de mesures dès maintenant, le gouvernement risque de créer pour la vie chez nos jeunes des attitudes négatives à l'égard de la société, car il façonne, par son inaction économique, une génération de citoyens frustrés, découragés et par conséquent improductifs. Le chômage chez les jeunes qui appartiennent aux minorités visibles excède 85 p. 100. Les jeunes handicapés et les jeunes autochtones ont besoin d'une attention particulière au niveau de l'emploi. Il vaut la peine d'étudier très attentivement le rapport Abella traitant de l'équité en matière d'emploi pour se rendre compte de la nécessité d'une promotion sociale. Non seulement celle-ci s'impose-t-elle, mais elle constitue un impératif moral.

Nous avons affaire non pas seulement à un désillusionnement à court terme, mais à une tragédie. Nos jeunes ont besoin de travail et d'une formation appropriée. Ce sont là les éléments-clés.

[*Français*]

Monsieur le Président, il est bien prouvé qu'il y a un lien entre le niveau d'éducation acquis et le succès à trouver un emploi. La situation est la suivante: Beaucoup de jeunes entrent dans le système d'éducation mais très peu en sortent avec un diplôme terminal. Surtout, beaucoup ne trouvent pas d'emplois même avec un diplôme terminal. Voilà pourquoi il nous faut des programmes de formation spéciale qui feraient le lien entre l'école et le marché du travail. Ce défi pourrait améliorer la formation et maximiser les chances d'emploi.

D'une part, le gouvernement va encourager les jeunes à suivre des études, de l'autre, la Commission Bovey suggère une augmentation des frais de scolarité et le budget des prêts canadiens a été gelé. Quel encouragement!

[*Traduction*]

Dans le domaine culturel, que constatons-nous? Les compressions budgétaires ont frappé le service à la jeunesse de Radio-Canada, le Conseil des arts du Canada, l'Office national du film, organismes gouvernementaux qui sont censés protéger notre identité et refléter notre fierté d'être Canadiens. «Oh Canada!» ne semble pas être l'hymne national des conservateurs. Qu'ils se le tiennent pour dit: c'est notre hymne national et nous entendons le faire respecter.

Que pense le gouvernement du nombre élevé de programmes étrangers qui s'offrent à nos jeunes? Ne sait-il pas que les Canadiens sont novateurs et créateurs dans le domaine de la culture? Ne devrions-nous pas promouvoir notre identité canadienne, rendre nos jeunes fiers de leur caractère distinctif? Les ministères qui ont pris des mesures pour encourager l'initiative canadienne ne procurent-ils pas au ministre un certain sens du devoir accompli?

Le fait qu'on ait réduit de 75 millions de dollars le budget de Radio-Canada et de 3.5 millions celui de l'Office national du film, pour ne donner que ces deux exemples, révèle un énorme préjugé défavorable au développement culturel et à l'économie du Canada. Il montre aussi qu'on n'attache aucune importance à la nécessité d'avoir une culture authentiquement canadienne, ce dont les prochaines générations auront à subir les conséquences.

Selon Statistique Canada, 414,000 personnes travaillent dans le domaine des arts, à titre d'artistes et de créateurs ou dans les organismes culturels. C'est dire qu'ils sont presque aussi nombreux que les agriculteurs canadiens ou les fonctionnaires fédéraux.

Ces compressions budgétaires dans le secteur culturel ont pour conséquence immédiate de supprimer des emplois et, nécessairement, de nuire à l'économie et de menacer notre identité. Dérogeant à la notion d'orientation canadienne qui anime même le projet de loi concernant Investissement Canada, sans qu'elle soit définie pour autant, le gouvernement n'est pas intervenu lorsque le CRTC a refusé d'étudier une demande que l'Office national du film lui a présentée relativement à son service de Téléjeunesse Canada. Il s'agissait d'une proposition novatrice en vue de créer un service français et anglais qui aurait comblé les lacunes actuelles de la télévision. Cette chaîne de câblodistribution à l'intention des jeunes aurait offert aux enfants et aux adolescents âgés de 2 à 17 ans des émissions pour la plupart canadiennes.

[*Français*]

La proposition du Conseil national du film n'était pas la seule. Il y en avait d'autres, mais aucune n'offrait une gamme de tentatives aussi compréhensives, aussi capables de s'adresser directement aux jeunes et de représenter notre vie culturelle en tant que canadienne. D'ailleurs, la représentation canadienne des autres propositions n'était que de 25 p. 100. Quant au reste, il s'agissait des émissions américaines et des émissions de l'Angleterre, des émissions qui donnaient un portrait de la vie américaine plutôt, qui ne se concentraient pas sur les questions auxquelles la jeunesse canadienne doit faire face. Les choses qui nous différencient.

● (1640)

[*Traduction*]

Le canal de câblodistribution privé que proposait l'ONF aurait fait place aux jeunes. Il leur aurait en outre donné la possibilité de «s'aider eux-mêmes», pour reprendre l'expression de la ministre, et le financement aurait été assuré par l'industrie privée, les loteries et les abonnements. Les fonds publics auraient pris la forme d'un prêt. L'Office ne demandait ni cadeaux ni charité.

La proposition de l'ONF répondait à tous les critères que le gouvernement a énoncés quand il a parlé d'emplois et de programmation destinés aux jeunes. Elle reposait sur l'initiative du secteur privé. Elle faisait intervenir les jeunes directement. Elle comblait une lacune évidente des programmes existants et portait sur des questions sociales et de santé qui jusqu'ici n'ont pas été abordées de manière efficace.

L'Office national du film a cependant été coincé par le CRTC dans une situation sans issue où le gouvernement s'est abstenu d'intervenir: sans approbation, pas de permis; sans permis, pas d'autorisation de solliciter le secteur privé pour recueillir les fonds nécessaires. Hier j'ai exprimé mon mécontentement en m'en prenant à la ministre d'État à la Jeunesse (M^me^ Champagne). J'étais très sincère. Je ne la visais pas personnellement; je m'en prenais à la fonction qu'elle représente. J'espère qu'elle le comprend. Je dois aujourd'hui lui redemander comment elle conçoit son engagement de ministre envers nos jeunes.

Lorsqu'elle a répondu aux questions acérées de mes confrères, la ministre s'en est habilement sortie, rejetant la responsabilité sur ses collègues du Cabinet. Il est inacceptable qu'elle se décharge ainsi de ses responsabilités. Il faut que la ministre d'État à la Jeunesse se rende compte que ses collègues ne prennent pas les intérêts des jeunes à cœur et qu'ils n'interviennent pas en leur nom. Les jeunes ont besoin de son appui. Ils ont besoin qu'elle les défende. Ils veulent l'entendre parler haut et clair; ils ne l'entendent pas s'exprimer au caucus. A-t-elle perdu la voix? Par exemple, dans le cas de la proposition de l'ONF, a-t-elle communiqué avec le CRTC? S'est-elle entretenue avec le ministre des Communications (M. Masse)? Voilà le genre d'interventions que nous attendons d'elle.

Le gouvernement a perdu une occasion de se concentrer sur les préoccupations des jeunes de manière efficace et innovatrice. Ce n'était pas intentionnel de la part de la ministre, j'en suis sûre ou du moins je l'espère. L'inaction du gouvernement déçoit amèrement les membres des conseils de la jeunesse de tout le pays, les jeunes et leurs parents.

J'aurais beaucoup à dire sur les graves conséquences de l'inertie du gouvernement en matière de diffusion et de programmation orientée sur la jeunesse. C'est surprenant et consternant de voir que, dans ce domaine comme dans tant d'autres, on fait si peu de cas des préoccupations des jeunes. Le gouvernement s'est dépêché de sabrer, non pas seulement dans un secteur, mais dans des douzaines de programmes et de budgets destinés à aider la jeunesse dans les domaines de l'emploi, de l'enseignement, de la formation et du perfectionnement. On dirait que le gouvernement attache plus d'importance à l'argent qu'aux êtres humains. Il continue de ridiculiser des thèmes comme la participation, la paix et le développement.

Qu'a fait le gouvernement conservateur sur le plan social? Il a aboli programme sur programme. Prenons le cas de Katimavik, par exemple, un service national qui a pour but d'aider les jeunes à s'épanouir et à mieux connaître leur pays.

[*Français*]

Les jeunes du Québec adoraient le programme Katimavik. J'espère que la ministre est consciente de cela.

[*Traduction*]

Au cours des deux dernières années, plus de 8,500 jeunes ont participé à cette belle aventure. Ils ont appris à connaître leur pays grâce à une expérience vécue. On vient de réduire de 20 millions de dollars le budget de Katimavik. J'aimerais savoir pourquoi. Pourquoi s'en prendre à un programme dont les grands thèmes sont la participation, la paix et le développement?

Et la liste, hélas, ne cesse de s'allonger. On a supprimé aussi le programme d'échange de jeunes travailleurs. Pourtant, ce programme permettait aux jeunes Canadiens de mieux se connaître, de mieux comprendre leur société et celle d'autres pays. Il leur permettait de s'épanouir davantage comme personnes et d'exploiter leurs talents pour le mieux-être du pays tout entier. Nous devrions apprendre à nos jeunes à être fiers d'être Canadiens en leur faisant prendre conscience de ce qui se passe ailleurs dans le monde. Notre jeunesse est notre meilleur atout et notre ressource la plus précieuse. Nous ne pouvons pas nous permettre de la laisser à elle-même, sans but dans la vie. Nous lui refusons la chance de devenir indépendante et responsable. Et c'est une chose que nous n'avons pas le droit de faire.

Les compressions pratiquées dans le logement social et coopératif sont aussi une autre source d'inquiétude. Et pourtant, un bon logement et un milieu où il fait bon vivre sont essentiels aux familles monoparentales qui n'ont pas grand revenu. Je me demande si la ministre sait que le taux de suicide chez nos jeunes ne cesse d'augmenter. J'ai du mal à croire les statistiques et toutes les misères qu'elles laissent entrevoir.

[*Français*]

Le taux de suicide a grimpé de 400 p. 100 depuis les années 1970. Même si je cite les données du Québec, la situation au Canada est semblable. Chaque semaine huit jeunes Québécois se suicident et pour chaque jeune qui réussit, il y en a 100 qui échouent. Cela est grave.

Les fatalités routières sont la principale cause de ces décès, mais les experts sont d'avis que beaucoup de noyades, de fatalités de chasse et d'auto ne sont, en réalité, que des tentatives de suicide mal recherchées. Les jeunes Canadiens, eux-mêmes, nous ont fait part de leur angoisse, de leurs sentiments de désespoir et d'incertitude. De plus, on dit que, si on ne les écoute pas, le taux de suicide ne va qu'augmenter.

[*Traduction*]

L'exploitation sexuelle des jeunes utilisés pour la pornographie et la prostitution et le nombre de cas de sévices à enfants mentionnés par la Commission Badgley, tout cela soulève de graves questions. Quelle est la position de la ministre d'État chargé de la Jeunesse sur ces questions? Se fera-t-elle enfin entendre, se fera-t-elle le porte-parole des jeunes? Commencera-t-elle à s'opposer à des initiatives qui réduisent et menacent les possibilités de nos jeunes? Sera-t-elle présente aux audiences où les problèmes des jeunes seront abordés?

La ministre d'État chargée de la Jeunesse disait hier qu'elle mettrait bientôt en place un comité d'information et de communication qui recueillera les doléances des jeunes. Je me demande pourquoi, près d'un mois après le début de l'Année internationale de la jeunesse et cinq mois après que le gouvernement a pris le pouvoir, ce comité n'est toujours pas en place au début de 1985. De plus, je me demande pourquoi on a supprimé des programmes avant que ce comité ne soit consulté. Les programmes existants auraient dû être, au moins, conservés jusqu'à ce que l'on ait de nouvelles initiatives conservatrices à proposer. Il n'est pas surprenant que nos jeunes soient découragés et désorientés. Le gouvernement semble tout faire à l'envers—tout d'abord supprimer ensuite consulter, agir et après, rafistoler.

La ministre pourrait-elle rassurer la Chambre et surtout les jeunes et déclarer qu'elle s'engage à se faire réellement leur avocat? Cet hiver est particulièrement dur pour les jeunes Canadiens. Je m'attriste de voir qu'il sera plus dur encore si le gouvernement conservateur ne commence pas à agir dans leur intérêt, dans l'intérêt de toutes les familles canadiennes.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je m'excuse d'interrompre le débat un jour réservé à l'opposition, mais je voulais profiter de l'occasion pour annoncer les travaux de la Chambre après les consultations que nous venons d'avoir avec les leaders de l'opposition à la Chambre.

Très rapidement, je tiens à signaler à la Chambre que demain, nous poursuivrons le débat sur Investissement Canada, puis que nous étudierons le projet de loi C-20 et la Loi sur les prêts aux petites entreprises dans cet ordre, si le projet de loi sur Investissement Canada est adopté à la deuxième lecture et renvoyé au comité.

L'autre point, c'est que je veux désigner la journée de vendredi comme deuxième jour réservé à l'opposition de ce trimestre. Par ailleurs, nous nous sommes consultés au sujet d'un ordre. Monsieur le Président, si vous demandez le consentement unanime de la Chambre, vous constaterez, je crois, qu'elle est en faveur de la présentation et de l'adoption de l'ordre suivant:

Aux fins de l'article 2 du Règlement, on considérera que la première journée de séance de 1985 a été le 14 janvier 1985.

C'est pour régulariser le calendrier des journées de séance qui a été publié pour ce trimestre jusqu'à Pâques.

M. le Président: La Chambre a entendu ce que le leader du gouvernement à la Chambre a dit. Consent-elle à l'unanimité à ce que cet ordre soit présenté?

M. Gauthier: Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre a parlé d'un projet de loi concernant les petites entreprises. Je ne l'ai pas vu au *Feuilleton*. Je me demandais seulement s'il pourrait nous dire où il est.

• (1650)

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, il a été présenté et on en a donné la première lecture aujourd'hui.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que l'ordre soit présenté?

Des voix: D'accord.

M. le Président: L'ordre est-il adopté tel quel?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT— L'EMPLOI DES JEUNES CANADIENS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Vancouver Quadra):

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement n'a pas veillé à assurer au Canada une participation significative à l'Année Internationale de la Jeunesse en négligeant d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes complets de formation professionnelle et d'accès à l'emploi destinés à aider les jeunes Canadiens à trouver des emplois utiles et valorisants et à apporter ainsi leur contribution à l'avenir du Canada.

M. le Président: La Chambre en revient maintenant à la période de 10 minutes pour les questions et réponses.

M. Binns: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la députée de Mount Royal (Mme Finestone). Lorsque le chef de l'opposition (M. Turner) est intervenu, il a déclaré que 36 p. 100 des chômeurs sont âgés de 18 à 24 ans. Il a ajouté qu'il faut parfois attendre six, 12 et même 18 mois avant que les décisions de politique gouvernementale entrent en vigueur. La députée convient-elle avec le chef de son parti que le taux de chômage actuellement élevé parmi les jeunes est la conséquence désastreuse de la politique du gouvernement libéral?

Mme Finestone: Monsieur le Président, je me demande parfois si le député se rend compte qu'il vit dans un pays très privilégié, où les programmes déjà en place nous ont permis de faire face à une récession internationale incroyable. Cette récession internationale ne s'est pas fait sentir aussi vivement au Canada que dans le reste du monde grâce aux nombreuses garanties sociales qui existaient déjà. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure pour le moment parce que ces garanties ont coûté de l'argent au Trésor et accru le déficit. Ce qui importe, c'est que nous ayons pu venir en aide à nos jeunes et à leur famille.

M. Baker: Monsieur le Président, je félicite la députée pour son discours. Je suis heureux qu'elle ait parlé des critères de recrutement du gouvernement fédéral. Je tiens à signaler pour la gouverne de la Chambre que le problème est plus grave cette année que jamais parce que le gouvernement a supprimé les programmes d'emplois directs pour les jeunes, comme Environnement 2000. Ce programme n'existe pas. Il a conservé les critères de recrutement prévus pour l'entente fédérale-provinciale concernant le programme RELAIS.

Je tiens à signaler brièvement à la Chambre le cas d'une veuve, pensionnée du CN à $350 par mois. Elle a deux fils de 18 et 19 ans qui sont toujours à la maison. Ils ont terminé l'école et ne peuvent pas trouver d'emploi. Elle a également une fille qui a fait une école professionnelle, où elle a suivi un cours de comptabilité. Il existe un programme fédéral de création d'emplois dans cette localité, mais aucun de ces jeunes n'a répondu aux critères d'admissibilité en vue d'obtenir un emploi. L'assistance sociale ne verse plus rien pour les enfants de plus de 18 ans. Bien que la fille ait suivi une formation professionnelle et que les deux fils soient aptes à travailler, aucun d'eux n'a pu participer à un programme de création d'emploi dans la localité.

Cette localité veut engager quelqu'un de la famille, mais elle en est incapable. Pourquoi? Parce que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) a fixé des règles d'embauche qui stipulent que l'on doit d'abord engager les assistés sociaux. Il se pourrait que les prestations d'assistance sociale soient plus élevées que le salaire prévu par Canada au Travail qui ne verse que $200 par semaine. Ensuite la priorité est accordée aux chômeurs qui touchent des prestations même s'ils touchent le maximum de $255 par semaine. Obliger quelqu'un à accepter un emploi qui lui rapporte $200 par semaine est une façon de priver ses enfants de nourriture.

J'ai une question à poser. Le député n'estime-t-il pas que c'est de la pure discrimination contre les jeunes et contre les mères en chômage qui cherchent un emploi? N'est-ce pas honteux que la ministre d'État à la Jeunesse (Mme Champagne) n'ait pas réussi à convaincre la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de modifier les critères d'embauche une fois supprimés les programmes de création d'emploi direct prévus pour les jeunes?

M. le Président: Je rappelle au député que la période de dix minutes est consacrée aux questions et aux observations. L'intervention ne prend pas nécessairement la forme d'une question, mais elle doit être brève.

Mme Finestone: Monsieur le Président, comme j'aurais voulu être aussi claire et aussi précise que mon collègue. Oui, c'est honteux! Et j'espère sincèrement que c'est la dernière fois que nous entendons un tel boniment de la part de la ministre. Peut-être que la prochaine fois elle nous prouvera, hors de tout doute, qu'elle a du cœur et qu'elle présentera des programmes solides.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je commencerai par une brève observation. La députée de Mount Royal (Mme Finestone) a cité des statistiques concernant les suicides qui nous inquiètent tous. Je les avais déjà signalées à son prédécesseur en 1980, en soulignant qu'elles découlaient peut-être de certaines initiatives prises à ce moment-là dont le Programme énergétique national et d'autres mesures. Je l'avais aussi signalé à l'ancien premier ministre. Je lui avais dit que s'il appliquait de telles politiques, le taux de suicide allait grimper. Ce n'est pas de gaieté de cœur que je l'ai entendu confirmer qu'on n'a pas suivi mon conseil et que les conséquences ont été ce qu'elles sont.

La députée a parlé de l'emploi dans le secteur culturel en précisant que plus de 400,000 personnes y étaient employées. Je suppose qu'elle n'a pas avancé ce chiffre sans se documenter. Peut-elle nous préciser la part de ces emplois qui sont financés par le gouvernement et ceux qui le sont par l'entreprise privée?

Peut-elle nous dire également combien de ces emplois ont été supprimés depuis quatre ans du fait de la politique économique qui a rendu impossible l'achat de billets, de livres et de disques? N'a-t-elle pas lu dans le rapport d'Emploi et d'Immigration de 1983-1984 que 37,200 années-personnes avaient été créés grâce à tous ces merveilleux programmes destinés aux jeunes, et que le nouveau gouvernement en l'espace de quatre mois avait créé plus de 50,000 emplois pour les jeunes? Voudrait-elle admettre que nous sommes peut-être dans la bonne voie et qu'il vaut mieux pour le secteur culturel et pour les jeunes, que le gouvernement s'en tienne aux objectifs pour lequel il a été élu?

Mme Finestone: Monsieur le Président, j'aurais deux observations à faire. D'abord, si le député veut avoir toutes ces statistiques, qu'il s'adresse à Statistique Canada. Et s'il n'a pas l'adresse de l'organisme, je la lui donnerai. En second lieu, cela me ferait plaisir de communiquer et d'accepter les observations du député si au moins nos vis-à-vis nous avaient annoncé le moindre programme.

Les subsides

M. de Jong: Monsieur le Président, je voudrais faire une brève observation. J'ai écouté l'actuelle ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) ainsi que d'autres ministres de l'Emploi et de l'Immigration. En vérité, c'est du pareil au même, on nous fait les mêmes promesses, on nous parle des mêmes études, on nous dit que les choses vont s'améliorer et que nous avons enfin découvert le filon économique. Évidemment, depuis quelques années, le sort des jeunes ne s'est pas amélioré.

Il est hypocrite de la part des libéraux de rejeter tout le blâme sur les conservateurs qui ne sont au pouvoir que depuis quatre mois. Les premiers doivent assumer une bonne part du blâme pour la situation dans laquelle les jeunes Canadiens se trouvent de nos jours.

Les libéraux évoquent des chiffres sur le suicide chez les jeunes. Il y a un an et demi, j'avais demandé la parole pour parler d'un jeune artiste de ma circonscription qui, à l'époque, touchait l'assurance-chômage. Pour tâcher d'améliorer son sort, il avait lancé une petite affaire; il s'agissait de fabriquer des affiches destinées aux jeunes apprenant à jouer de la guitare; ces affiches devaient remplacer le manuel du guitariste en herbe. Or, d'après les règlements de l'assurance-chômage, il a été décidé que ce jeune homme était établi à son compte et on a donc supprimé ses prestations. Il s'est donc retrouvé démuni de toute ressource et a fini par s'enlever la vie. Cet incident regrettable est imputable au régime libéral et aux règlements tâtillons du régime d'assurance-chômage.

Les conservateurs ont accédé au pouvoir après avoir promis des réformes et redonné de l'espoir aux jeunes Canadiens. Ces derniers sont vivement déçus, car il n'y a vraiment rien à espérer des gens d'en face. En fait, ils se contentent de perpétuer la politique de leurs prédécesseurs. Ils rejettent la faute sur la victime, les jeunes, et les chômeurs. Ce sont pourtant ces gens qui assument la plus grande part du fardeau au Canada.

• (1700)

[*Français*]

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, lundi, et encore aujourd'hui, certains députés du gouvernement sortant ont exprimé avec plus ou moins d'à-propos leur inclination pour les choses culturelles et le théâtre. Effectivement, il y a un rôle qui leur irait très bien, celui de Tartuffe, de l'imposteur.

En effet, comment les libéraux, qui ont brisé les rêves et les aspirations de toute une génération de jeunes Canadiens, peuvent-ils nous faire la leçon? Nous ne sommes au pouvoir que depuis quatre mois, eux y sont restés 22 ans sans interruption presque. En somme, ils veulent nous laisser croire que, à notre place, ils auraient soudainement réussi, en quatre mois, ce qu'ils n'ont pas pu accomplir en 22 ans. On peut toujours rêver, comme disait un historien français, que la république était belle sous l'Empire.

Si, comme le disait la députée de Mount Royal (Mme Finestone), de 16 à 37 p. 100 des jeunes sont sans emploi au Canada, c'est la conséquence directe des politiques de son parti quand il était au pouvoir. Et ces politiques ont fait augmenter le taux de chômage des jeunes dans des proportions alarmantes. Comment les députés libéraux ont-ils l'audace et l'hypocrisie de nous en tenir responsables aujourd'hui?

En juin 1984, le nombre des jeunes Canadiens ayant un emploi avait diminué de 278,000 par rapport à mars 1980, c'est-à-dire le mois où les libéraux ont repris le pouvoir. Entre 1980 et 1983 le taux de chômage des jeunes est passé de 13.2 à 19.9 p. 100 dans l'ensemble du pays. Le nombre de jeunes gens n'ayant pas un emploi à plein temps a augmenté de 406,000 entre 1980 et 1983. En 1983, le nombre de jeunes gens ayant un emploi avait diminué de 97,000 au Québec et de 80,000 en Ontario par rapport à 1980. Et on nous accuse de ne pas avoir rectifié la situation en quatre mois.

Les programmes de formation du gouvernement libéral étaient inadéquats et n'étaient pas établis en fonction des besoins du marché du travail.

Les programmes destinés expressément à résoudre le problème du chômage chez les jeunes n'ont visé que le court terme et n'avaient pas suffisamment de rapport avec la formation ou l'expérience de travail déjà acquises par les participants. Malgré la gravité de la situation, les libéraux ont fait peu d'efforts pour coordonner leurs activités avec celles des provinces, des municipalités ou du secteur privé, ou pour rendre leurs programmes compatibles avec les programmes de développement économique à long terme des diverses régions.

Je disais récemment à cette Chambre que, pour être porteuse d'espoir, l'Année internationale de la jeunesse n'était pas «Le matin des magiciens». Il ne faudrait pas non plus qu'elle devint «Le temps des imposteurs». Avec près d'un demi-million de jeunes chômeurs sur la conscience, l'Opposition officielle veut s'ériger en juge . . . Je vous en prie, un peu de décence!

Mais quelle crédibilité pouvons-nous accorder aux récriminations et aux jérémiades du parti libéral? Quelle crédibilité mérite une formation politique selon laquelle la jeunesse canadienne est désœuvrée, suicidaire, alcoolique, droguée et délinquante? Cette vision délibérément pessimiste fait injure à nos jeunes et à la vérité. C'est une insulte aux jeunes Canadiens. La majorité des jeunes Canadiens est fort heureusement saine de corps et d'esprit; elle est laborieuse, active, assoiffée certes, mais assoiffée seulement de vie et d'idéal.

D'après les résultats d'une enquête publiée cette semaine et à laquelle se référait la députée de Mount Royal (Mme Finestone) tout à l'heure, la première valeur à laquelle croient les jeunes Canadiens est l'amitié. Est-ce les traiter amicalement que de dire qu'ils ne sont qu'une bande de ratés? Une attitude amicale commande qu'on les aide à se prendre en main.

Que l'on ne me fasse pas dire ce qui n'est pas: le gouvernement n'a pas l'intention d'abandonner les plus démunis, mais de là à vouloir les faire passer comme représentatifs de la jeunesse canadienne, le subterfuge est un peu grossier.

Alors de grâce, cessez, ainsi que je vous l'ai demandé au début de la semaine, de verser des larmes de crocodile! Arrêtez de faire de la jeunesse un champ d'affrontement politique! Encore une fois, je vous le demande, il y va de l'intérêt des jeunes.

C'est Jean-Paul Sartre qui disait: «L'essentiel n'est pas ce qu'on a fait de l'homme, mais ce qu'il fait de ce qu'on a fait de lui.» Dans l'arène politique, méditer cette pensée est parfois tout à fait réconfortant. Il en est ainsi, par exemple, lorsque la distinguée députée de Mount Royal (Mme Finestone) ne me donne que deux possibilités: ou bien, dit-elle, je ne comprends pas quel est mon mandat ou bien mes collègues ne m'écoutent pas. Je répondrai à la députée que j'ai une conception très

claire de mon mandat et que je suis mieux placée qu'elle pour avoir une idée de l'audience que j'ai auprès de mes collègues.

Depuis quatre mois, le gouvernement auquel j'ai l'honneur d'appartenir a travaillé activement. Ainsi, bientôt, très bientôt, ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), démontrera combien sont injustes les critiques de l'opposition au sujet de la formation et de l'emploi des jeunes. Ce qui sera annoncé n'aura rien à voir avec le programme de formation aussi gigantesque qu'irréaliste, voire irréalisable, du gouvernement précédent. Il faudrait vraiment être de mauvaise foi pour déplorer la modification ou la suppression des programmes qui se sont avérés être un fiasco sans vouloir attendre l'annonce très prochaine de nouveaux programmes.

Par ailleurs, je travaille en étroite collaboration avec mes collègues qui ont un mandat dont une partie concerne les jeunes. Il est toutefois prématuré de faire ici le point sur nos échanges. Tous les secteurs, tous les points soulevés par mes homologues du parti libéral et du parti néo-démocrate font partie de nos préoccupations. «On n'a pas bâti Rome en un jour!».

Contrairement aux allégations de l'opposition, l'Année internationale de la jeunesse est partie sous les meilleurs auspices au Canada.

En parcourant notre immense pays, j'ai constaté que l'Année internationale de la jeunesse suscite partout un même enthousiasme; qu'un même engouement habite les jeunes, les divers paliers de gouvernement, le milieu des affaires, les syndicats et les organisations non gouvernementales.

Lundi, ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et elle vous le répétait aujourd'hui, vous faisait remarquer, monsieur le Président, que les députés libéraux refusaient systématiquement de voir ce qu'il y a à mettre à l'actif du gouvernement. Devant une telle cécité, je crois opportun de mentionner qu'à l'instar de mes collègues du Cabinet, et contrairement aux pratiques du gouvernement précédent, j'ai eu aux mois de novembre et de décembre des entretiens très fructueux avec mes homologues provinciaux. Nous sommes d'ailleurs convenus de poursuivre nos contacts. Il en est de même avec nos autres partenaires sociaux.

Après avoir rappelé que l'Année internationale de la jeunesse ne se réduit pas à un programme et à des projets, après avoir rappelé que c'est une année de réflexion et d'action, j'aimerais faire le point sur le programme du gouvernement canadien à cette occasion.

Avant de citer certains des projets acceptés et pour vous démontrer notre ouverture d'esprit, laissez-moi vous préciser dans quel contexte, nous, au gouvernement, nous accordons ces subventions.

Tout d'abord, nous voulons encourager les jeunes à entreprendre des projets qui leur permettront de réfléchir sur leur situation personnelle et collective; de nous conseiller sur les moyens appropriés qu'il faut prendre pour en arriver à des solutions à long terme à leurs problèmes.

Nous ne croyons pas que les jeunes peuvent tout faire eux-mêmes. Voilà pourquoi j'ai décidé d'ajouter aux critères d'admissibilité aux subventions un élément-salaire ou d'honoraires qui donnera aux groupes de jeunes notamment la possibilité d'avoir recours à des personnes-ressources pour les guider dans la préparation de leurs soumissions et l'administration de leurs projets. Les jeunes auront ainsi l'occasion de profiter de l'expérience acquise par leurs aînés.

Nous ne rejetterons donc aucune soumission valable de la part des jeunes parce qu'elle nécessiterait des fonds pour financer un certain encadrement. Je dois ajouter à ce sujet que cette initiative ne vient pas seulement de moi: elle m'a aussi été suggérée par des groupes de jeunes dont les projets ont été refusés lamentablement par l'administration précédente.

Contrairement à l'ancien gouvernement, le gouvernement actuel met tout en œuvre pour faciliter aux jeunes l'accès maximal aux programmes qui leur sont offerts. Nous ne disons pas simplement: Le programme existe, utilisez-le! Nous disons aux jeunes: Voici la procédure à suivre pour bénéficier d'un programme!

• (1710)

Notre façon de fonctionner est de personnaliser les programmes destinés aux jeunes afin qu'ils s'y reconnaissent eux-mêmes, qu'ils n'aient plus à être aux prises avec une bureaucratie harassante.

Au titre des subventions visant à faciliter la mise en œuvre de projets spéciaux entrepris par les jeunes ou pour les jeunes à travers des groupes et des organismes bénévoles, nous avons octroyé plus d'un million de dollars au cours des tout derniers mois.

Voici quelques exemples des subventions que nous avons accordées.

Au Conseil national des YMCA, nous avons attribué $94,500 pour organiser, à l'intention des jeunes de 18 à 25 ans, un stage axé sur le développement du leadership et consistant notamment en études aux niveaux local, national et international.

Au Comité organisateur du 32^e^ Congrès mondial de la Fédération internationale des jeunesses musicales, nous avons donné une subvention de $50,000 pour financer une série de 7 concerts régionaux à travers le pays, regroupant 500 jeunes musiciens des 37 pays membres de la Fédération.

A la Société de recherche en orientation humaine Inc., nous avons octroyé $20,000 pour l'organisation d'un colloque international à Montréal.

Au «Last Touch Regional Youth Council Inc.», nous avons attribué $75,000 pour une conférence nationale organisée par des jeunes de la Saskatchewan, qui se tiendra à Fort San en août.

La Conférence sur les jeunes et la loi a aussi reçu une subvention pour rassembler lors d'une conférence internationale des jeunes avocats et travailleurs parajuridiques, ainsi que des étudiants en droit. La Conférence se tiendra à Montréal en 1985.

Une subvention aidera un comité de jeunesse à organiser les jeux d'hiver des jeunes autochtones qui auront lieu à Winnipeg, durant la semaine du 17 février. Les jeux sont ouverts à tous les jeunes autochtones du Manitoba et porteront sur une variété de sports.

Les subsides

Cinq mille dollars ont été attribués à la «Canadian Ecumenical Youth Coalition» pour organiser une consultation nationale de jeunes dans le cadre de l'Assemblée triennale du Conseil canadien des Églises qui se tiendra à Halifax. Il s'agira de favoriser une participation accrue des jeunes aux décisions des Églises.

Ce ne sont là que quelques exemples. Nous ne donnons pas nos subventions à l'aveuglette, mais au contraire, dans un contexte précis: celui d'obtenir des jeunes leurs vues sur des sujets importants pour eux, pour leur épanouissement présent et pour leur orientation future.

A maintes reprises, j'ai mentionné que notre action est fondée sur la consultation et sur la concertation. L'ancien gouvernement nous dira peut-être qu'il a agi ainsi. A ce propos, monsieur le Président, permettez-moi de vous raconter une anecdote. Au cours de la première série de consultations que j'ai eues avec mes homologues provinciaux responsables de l'Année internationale de la jeunesse, trois d'entre eux ont souligné le fait que, au cours des trois derniers mois, ils ont eu plus de contacts avec des ministres du gouvernement fédéral conservateur au sujet de programmes d'intérêt commun qu'ils n'en ont eu au cours des cinq dernières années du régime libéral. Ce n'est pas peu dire!

Cela est d'ailleurs peu de chose comparativement aux problèmes et aux difficultés de tout ordre que vous, les membres de l'opposition officielle, vous nous avez laissés en héritage le 4 septembre. Aussi, quels que soient nos efforts, ils seront nécessairement plus positifs que ceux du gouvernement précédent. Cela ne veut pas dire que nous nous en tiendrons au minimum, et surtout, que nous ferons n'importe quoi!

Le président suppléant (M. Paproski): Questions, commentaires?

[*Traduction*]

M. de Jong: Monsieur le Président, les jeunes se préoccupent beaucoup de la qualité de l'enseignement universitaire. Je conviens entièrement avec le ministre qu'un grand nombre des problèmes qu'ils connaissent actuellement ne datent pas de ces quatre derniers mois. Nous les devons aux politiques des anciens gouvernements libéraux.

Ces derniers ont notamment commis l'erreur de changer radicalement les ententes de partage des frais conclues entre les provinces et le gouvernement fédéral au sujet de l'enseignement supérieur. Je pense—et mes collègues du NPD sont certainement de cet avis—qu'en leur donnant de l'argent sans restrictions, ils ont incité les provinces à décroître leurs subventions à l'enseignement supérieur. Nous constatons aujourd'hui que de nombreux étudiants ne trouvent pas de place dans les universités à cause d'un manque de locaux, de personnel enseignant et de salles de classe. De plus en plus d'universités limitent l'accès des étudiants en augmentant leurs exigences ou les frais de scolarité. Ce dernier aspect est le pire, car il signifie que seuls les fils et les filles de familles aisées peuvent poursuivre leurs études et cela, bien sûr, est contraire à l'universalité du système d'enseignement supérieur.

Je me demande si la ministre accepterait de faire quelques remarques sur le très important sujet du financement de l'enseignement supérieur et de nous dire si elle a fait des suggestions à ses collègues du cabinet, en particulier au secrétaire d'État (M. McLean), de qui relève ce financement et les contributions fédérales aux provinces. De plus, pourrait-elle nous dire si elle a rencontré l'Union nationale des étudiants pour entendre leurs doléances au sujet du financement de l'enseignement supérieur?

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot): Oui, monsieur le Président, je m'inquiète de ce problème. Nous avons eu des entretiens avec le secrétaire d'État et le problème figurera à l'ordre du jour de notre prochaine réunion avec lui. Il rentre d'une réunion avec les provinces où ce fut le principal sujet de conversation. Nous n'avons pas encore eu le temps de présenter un rapport, mais je pense que ce sera fait bientôt. Je suis persuadée que le ministre se fera un plaisir de donner plus de détails dans quelques jours.

M. Hawkes: Monsieur le Président, après avoir consulté de hauts fonctionnaires du ministère d'État à la Jeunesse, j'en déduis que l'une des priorités au nombre des dépenses prévues pour la prochaine année réside dans le financement d'activités culturelles à l'intention des jeunes et surtout de ceux qui font partie de groupes comme les Jeunesses musicales et qui ont des chances de faire carrière dans les arts. Ai-je raison de croire que l'une des priorités établies pour l'Année internationale de la Jeunesse est le financement d'organisations culturelles?

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur le Président, le député aurait tort de dire que c'est là une priorité, même si je voulais de tout mon cœur qu'il en fût une. Je crois très important d'aider les Jeunesses musicales dans le cadre d'une conférence internationale, mais j'ai déjà énuméré un bon nombre de subventions dont certaines touchent le domaine culturel. Il n'y a pas vraiment de secteur prioritaire. Tout dépend des projets proposés. les recommandations du ministère découlent du projet même et pas nécessairement du domaine visé.

• (1720)

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les propos du ministre d'État (Jeunesse) (M^me^ Champagne). Elle nous a exposé la partie des jeunes qu'on ne teste pas, qui sont d'excellents citoyens, qui sont des modèles et qui nous remplaceront sûrement avec plus d'efficacité, mais la ministre devrait admettre qu'il y a quand même une partie des citoyens qui sont des jeunes en difficulté . . . et il y en a un nombre considérable.

Je pense que tous les députés de la Chambre des communes ici, de quelque parti que ce soit, souhaitent qu'il n'y ait aucun chômeur. Je pense que tout le monde s'entend là-dessus.

Mais est-ce qu'on ne doit pas être un peu réaliste et humain? Est-ce que vous ne pensez pas, étant du Québec comme moi, qu'il y a des milliers de jeunes au Québec qui subissent la discrimination au niveau de l'aide sociale? Parce qu'ils sont jeunes, on leur donne moins, ils ont seulement $150 par mois. Est-ce que vous ne pensez pas que le temps que le secteur privé se réorganise, le temps que tout le monde établit une politique de plein emploi, il n'est pas préférable plutôt que de les laisser crever, de leur donner quand même des projets à court terme qui permettent de les maintenir sur le marché du travail, qui permettent de les recycler dans d'autres formations car, à mon avis, ces projets-là ont quand même un aspect humain?

Et je termine mes remarques, monsieur le Président, en posant une question à la ministre d'État (Jeunesse) (Mme Champagne): Lorsqu'elle consulte ou qu'elle a rencontré ses homologues provinciaux, est-ce qu'elle a demandé au gouvernement du Québec, au ministre responsable, de modifier sa politique de discrimination envers les jeunes au Québec qui sont pénalisés en vertu des prestations d'aide sociale, qui sont coupées de 50 p. 100 strictement parce qu'ils ont moins de 30 ans?

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur le Président, il est bien évident que, de même que mon collègue, je souhaiterais ardemment que l'on puisse faire cesser totalement le chômage, effacer de la carte du Canada le mot «chômage», mais ce n'est pas une chose que nous pourrons faire du jour au lendemain et, comme on le disait tout à l'heure, on a vu des problèmes. Il parle de court terme; il parle de recyclage. On a vu ce que les politiques à court terme que le gouvernement libéral a mises en pratique ont donné. Les résultats ont fait que la situation est allée de mal en pis. Alors, ce gouvernement, et je pense que le ministre l'a bien dit tout à l'heure, voudrait remplacer le court terme par des choses qui ont plus de chance de continuer. Que l'on parle de recyclage, ayez un peu de patience, la ministre vous a dit tout à l'heure qu'elle annoncerait ses choses, et je ne suis pas ici pour annoncer les choses de ma collègue.

Vous vous demandiez si je suis au courant qu'il y a beaucoup de gens qui peuvent difficilement se trouver des emplois et qui n'ont pas accès à l'assurance-chômage. Je peux même vous parler de la situation de gens dont vous n'êtes peut-être pas vous-même au courant. Je peux vous parler d'artistes, puisque vous m'en reparlez constamment, qui, eux, n'y ont jamais droit. Je peux vous parler de techniciens de cinéma qui n'ont jamais la possibilité de travailler 20 semaines de suite. Et qu'est-ce que vous en avez fait?

Alors, je me souviens très bien de démarches qui ont été faites, monsieur le Président, face à l'ancien gouvernement à ce sujet-là et qui ont été reçues avec des rires. Alors, je pense que, avant de m'adresser des reproches après quatre mois, il faut retourner un petit peu en arrière et ne pas présumer de ma non-connaissance des dossiers.

En ce qui concerne les problèmes dont vous faisiez part face au ministre du Québec, je signalerai que le ministre que j'ai rencontré principalement est celui qui est responsable de l'Année internationale de la jeunesse et président du Conseil du Trésor, et il n'est pas le ministre responsable des problèmes auxquels vous faisiez allusion.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, je trouve certaines observations de la ministre plutôt pompeuses et hypocrites en ce sens qu'elle semble fonctionner en vase clos. Puis-je lui rappeler, à elle et à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald), que d'autres ministères influent directement sur la création d'emplois au Canada. Loin de moi l'idée, monsieur le Président, de rappeler à la ministre d'État à la Jeunesse (Mme Champagne) et à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration l'un de ces organismes, à savoir Radio-Canada, et les compressions budgétaires qu'on y a effectuées, entraînant une perte d'emplois non seulement pour les travailleurs techniciens et artistes de cette société, mais aussi pour les autres personnes qui exécutent des contrats pour elle. Par conséquent, la logique de la ministre m'échappe. Celle-ci peut-elle confirmer à la Chambre que, dans le cadre d'une politique générale d'emploi, elle dirige une stratégie d'emploi spécialement destinée aux jeunes du pays? Peut-elle confirmer à la Chambre qu'elle est bel et bien la ministre compétente en matière de stratégie d'emploi pour les jeunes Canadiens?

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur le Président, le présent gouvernement compte une ministre de l'Emploi, ce que je ne suis pas. Je suis le porte-parole des jeunes. La ministre et moi entretenons d'excellentes relations et, comme elle l'a dit plus tôt aujourd'hui, les nouveaux programmes très complets qu'elle va annoncer sous peu tiendront amplement compte des jeunes de notre pays.

• (1730)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. L'honorable député de Shefford (M. Lapierre) a la parole.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat aujourd'hui, premièrement à titre d'ancien ministre d'État à la jeunesse et, deuxièmement, parce que mon chef a bien voulu signer une motion aujourd'hui pour attirer l'attention de la Chambre sur la question si importante de la jeunesse. C'est grâce au parti de l'opposition si cette question a été soulevée en cette Chambre. On a vu que depuis la reprise de la session parlementaire . . . depuis l'ouverture de la session le gouvernement n'a consacré aucun temps de la Chambre à prendre des mesures en faveur de la jeunesse. Il a donc fallu que l'opposition s'en charge, qu'elle se charge de soulever les inquiétudes, les préoccupations et les problèmes de la jeunesse. Le bien-être et l'avenir du Canada reposent entre les mains de la jeunesse de notre nation et, par conséquent, le gouvernement fédéral a l'énorme responsabilité de voir à ce que nos jeunes soient préparés et équipés pour entreprendre l'importante tâche de poursuivre la croissance du Canada.

La création d'un portefeuille distinct pour la jeunesse, il y a près d'un an, a été une reconnaissance tangible, par le gouvernement libéral, de la situation critique des jeunes Canadiens qui méritent une attention spéciale de la part du gouvernement.

J'entendais la ministre d'État (Jeunesse) (Mme Champagne) critiquer l'ancien gouvernement. A mon avis, elle devrait plutôt nous remercier. Si la fonction de ministre d'État (Jeunesse) existe, si elle peut siéger au Cabinet, elle devrait nous remercier, il s'agit d'une création du gouvernement libéral.

Mais j'aimerais bien maintenant examiner, monsieur le Président, ce qu'est devenu le portefeuille du ministre d'État (Jeunesse) sous un gouvernement progressiste conservateur. On a vu cet après-midi à l'ouverture du débat la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) «tasser» le ministre d'État (Jeunesse), faire son intervention et donner les nouvelles qu'elle pouvait. La ministre d'État (Jeunesse) (Mme Champagne) est arrivée en deuxième plan, et par les actions du gouvernement on s'aperçoit que ce n'est pas juste à la Chambre qu'elle est en deuxième plan. C'est dans toutes les décisions du gouvernement.

Monsieur le Président, à l'époque du gouvernement libéral, le ministre d'État (Jeunesse) ne faisait pas que se référer à ses collègues. Le ministre d'État (Jeunesse) avait une responsabilité particulière. Ce ministre a laissé détruire le secrétariat d'État à la jeunesse au niveau de l'Emploi et de l'Immigration. Cette ministre-ci maintenant doit faire la courbette devant la ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour avoir de l'influence sur la politique d'emploi des jeunes. Elle a laissé partir le Programme d'échange étudiant. Le ministre d'État (Jeunesse) avait la responsabilité, sous le gouvernement libéral, des programmes d'échange étudiant. Cette ministre-ci est obligée, encore une fois, d'aller faire des courbettes devant ses collègues.

Au niveau des programmes d'emploi, sans broncher, elle s'est fait enlever Été-Canada. Elle l'a laissé complètement détruire, monsieur le Président. Ce qui laisse la ministre d'État (Jeunesse) avec le genre de discours qu'on a entendu aujourd'hui: «complètement vide». Et je ne blâme pas l'individu en question, c'est la faute de son gouvernement qui la laisse strictement avec l'opération «relations publiques» de l'Année internationale de la jeunesse. Elle n'a aucune autre responsabilité et aucun autre pouvoir au sein de ce gouvernement-là.

Et cela montre jusqu'à quel point le nouveau gouvernement progressiste conservateur accorde peu d'importance à la situation des jeunes.

J'aimerais rappeler à l'actuelle ministre que son rôle était celui d'être porte-parole de la jeunesse au sein du Cabinet, non pas être le porte-parole du Cabinet auprès de la jeunesse, monsieur le Président. Ce qu'elle a fait aujourd'hui, c'est vanter les mérites de son gouvernement sans s'inquiéter des problèmes des jeunes. Et cela, à mon avis, est contraire au mandat qui avait été assigné au ministre d'État (Jeunesse). On s'aperçoit qu'elle est maintenant devenue le porte-voix des grosses entreprises, des banquiers amis du parti progressiste conservateur, mais le seul souci qu'elle n'a pas, c'est celui des jeunes et, pourtant, son mandat devrait être très clair: non pas une relationniste pour le gouvernement auprès des jeunes, mais l'âme et la conscience du gouvernement au sujet des jeunes.

Monsieur le Président, qu'a-t-elle fait depuis cinq mois? Qu'a-t-elle annoncé depuis cinq mois: consulter, conférences sur circonférences, comme disait un de vos héros politiques. Je pense que le seul discours que j'ai entendu de la ministre d'État (Jeunesse) qui a porté un peu dans les journaux, c'est celui où elle disait: «Moi, comme ministre d'État (Jeunesse), je vais m'occuper de ceux qui vont bien.» Mais j'aimerais rappeler à la ministre que ceux et celles qui vont bien n'ont pas besoin d'elle du tout. Ceux et celles qui ont besoin de l'intervention d'une femme politique de sa trempe, ce sont ceux et celles qui ont des difficultés dans la société.

Je demanderais au ministre d'État (Jeunesse) d'arrêter de jouer à l'autruche, d'arrêter de tout simplement se pavaner avec ceux qui ont du succès, et de comprendre que son rôle politique et son rôle social, comme ministre, c'est de s'assurer l'opportunité des chances, l'égalité des chances pour tous les éléments de la société.

Et donc, étant donné que proportionnellement parlant, plus de jeunes Canadiens sont sans emploi que toute autre catégorie de Canadiens, des mesures doivent être mises en œuvre pour corriger cette situation.

On a eu droit à une avalanche de mots du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), mais elle n'a rien annoncé encore aujourd'hui. Et elle dit: Ça va venir, ça va venir! Mais c'est comme un abcès, monsieur le Président, il faudrait qu'elle aboutisse. On est déjà rendu à la fin de janvier. Les étudiants, habituellement, avaient l'annonce des programmes avant les Fêtes, et ils pouvaient préparer des projets et des propositions. Les compagnies qui avaient l'habitude d'engager des étudiants pouvaient être au courant des programmes, faire leur planification pour l'été, tandis que là, elle va arriver . . . très bientôt, qu'elle dit, avec une annonce de programmes qui, malheureusement, va arriver au moment où les étudiants vont commencer à se préparer pour leurs examens. Et, bien sûr, il y aura le processus d'approbation; il y aura le processus mécanique des fonctionnaires. A quel moment les étudiants vont-ils pouvoir compter sur un emploi d'été, monsieur le Président? Et c'est cela qui est l'inquiétude.

Je comprends qu'ils veulent réviser, rebaptiser, recolorer et tout faire pour enlever toute trace d'initiative libérale, monsieur le Président. Mais il faudrait que, dans ce travail-là, ils réalisent que la situation des jeunes passe bien avant le crédit politique. Ils devraient réaliser que l'intérêt de la jeunesse canadienne, que l'intérêt des étudiants qui sortiront au mois de mai et juin devrait passer avant les porte-drapeaux du parti conservateur.

Donc, pendant notre mandat comme gouvernement, et pendant le mien, aussi bref qu'il a été comme ministre d'État (Jeunesse), nous avions pris d'importantes mesures, et cela ne nous a pas pris cinq mois. On avait pris d'importantes mesures pour répondre aux préoccupations fort valables de la jeunesse au Canada.

Le programme Première Chance, conçu pour offrir une formation spécialisée aux jeunes, promettait d'être une mesure originale et efficace pour faire face au dilemme «pas d'expérience pas d'emploi; pas d'emploi pas d'expérience», auquel font face ceux qui entrent sur le marché du travail pour la première fois.

Monsieur le Président, il y avait 100 millions de dollars dans ce programme-là. Et la ministre d'État (Jeunesse), ils lui ont passé cela sous le nez et elle n'a rien vu passer!

Il y avait un milliard de dollars de commis pour la prochaine année fiscale et, monsieur le Président, encore une fois, la ministre d'État (Jeunesse) n'a pas rechigné, elle a laissé cela passer. Et elle a laissé son enveloppe aller dans les mains de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald). Je vous gage ma chemise, monsieur le Président, que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ne consacrera pas ce milliard de dollars strictement à la question des jeunes. Et encore une fois, ils vont tenir les jeunes pour acquis; ils vont oublier leurs préoccupations et on va se mettre dans une situation où, encore une fois, le taux de chômage sera encore plus élevé chez les jeunes, la souffrance sera encore plus grave et, pendant ce temps-là, la ministre d'État (Jeunesse) va dire qu'elle s'occupe de ceux qui vont bien.

Le programme des jeunes entrepreneurs, monsieur le Président, qui a été proposé, voulait combler le besoin d'aide au démarrage des petites entreprises pour alimenter la création d'emplois. On ne peut pas dire que c'est contre les principes conservateurs cela: faire démarrer les entreprises pour la création d'emplois. Et pourtant, encore là, ils l'ont passé au couteau. Mais qu'ont-ils l'intention de faire? Est-ce que tout ce qui avait une trace libérale doit être éliminé? Est-ce qu'on doit faire de la politique sur le dos des jeunes qui veulent se «partir» de petites entreprises? Les laisser tomber comme on l'a fait depuis quatre mois?

Monsieur le Président, vous allez partager avec moi l'impression que ce gouvernement-là est en train de faire des économies sur le dos de ceux qui en ont le plus besoin. On sait que le programme Environnement 2000—et on sait jusqu'à quel point la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) s'est fait avoir elle aussi au niveau des coupures—était prévu pour cet hiver afin de créer des emplois. Et, encore une fois, il est coupé!

Monsieur le Président, à ce moment-ci on se pose la question: Jusqu'à quel point ce ministre d'État (Jeunesse) a de l'influence? Est-ce qu'on s'en sert strictement pour lire des discours à droite et à gauche, offrir quelques petites subventions? On se serait cru au bingo quand on l'entendait défiler: $5,000 ici, $2,000 là!

Monsieur le Président, mais ce n'est pas avec cela qu'on va régler les problèmes de la jeunesse au Canada, maintenant que le gouvernement a changé et, par conséquent, il en est de même des promesses électorales.

Je me souviens, moi, pendant la campagne électorale: les promesses, en voulez-vous? Mettez-en, ce n'était pas de l'onguent! Et pourtant, pourtant, je me souviens, entre autres, à côté du cégep de Granby, l'engagement du parti progressiste conservateur, l'emploi des jeunes. Eh bien, mon Dieu, depuis qu'ils sont au pouvoir, l'engagement a été de couper tout ce qu'il y avait pour les jeunes, monsieur le Président. Je pense que la population et les jeunes en particulier, eux, réalisent et vont commencer à faire des pressions intenses sur les députés de l'autre côté de la Chambre pour qu'ils se lèvent, en fait, de leur siège et aillent dire à la ministre d'État à la Jeunesse (M^me^ Champagne): Faites votre job!

Monsieur le Président, je pense qu'on va avoir l'occasion de discuter de l'Année internationale de la jeunesse pendant encore les prochains mois. On a juste à examiner la manière que l'année a été lancée, à examiner la priorité que ce gouvernement-là a donnée à l'Année internationale de la jeunesse. Premièrement, la ministre d'État annonce pendant les Fêtes qu'elle allait faire une grande annonce à l'ouverture de la session. Elle arrive ici avec son petit discours préparé, et là le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) dit: Tasse-toi, j'ai quelque chose de plus important. Et le secrétaire d'État est allé faire son annonce sur la Guerre des étoiles; tout ce contre quoi sont les jeunes. Et encore là, monsieur le Président, la ministre d'État à la Jeunesse a été poussée au second rang, elle n'a pas eu une petite ligne dans un journal, et c'est cela qu'elle appelle un grand lancement pour la sensibilisation de la population à l'Année internationale de la jeunesse. Le pire, au moment où la ministre d'État à la Jeunesse a commencé à parler, la Chambre de ce côté-là s'est complètement vidée. Monsieur le Président, si c'est cela dire que pour eux les jeunes, c'est une priorité et que l'Année internationale de la jeunesse va vouloir dire quelque chose, c'est, à mon avis, une bien piètre illustration.

Par conséquent, non seulement c'est beau d'avoir un slogan, d'avoir un programme pour des subventions, mais il faudrait savoir ce que le ministre a annoncé. Dans ses promesses de changement, j'examinais son discours et, en réalité, ce que la ministre d'État à la Jeunesse annonçait, c'est du réchauffé. L'octroi de subventions: le programme était en place. Les initiatives à prendre avec les ministères et autres agences du gouvernement fédéral, c'est en place, monsieur le Président. Le programme Paix et Développement, c'était là. Le programme d'Information et de communication, c'était en place. Le Comité consultatif, là en fait il y en avait un, puis là on a décidé que, et là pourtant on parle de participation, on dit qu'il faut impliquer les jeunes dans les décisions qui les concernent. Elle annonce le programme de subventions, elle annonce tout ce qui va se passer au cours de l'Année internationale de la jeunesse et, pourtant, son comité consultatif n'est pas encore formé, monsieur le Président. Donc, les jeunes doivent participer au développement de ce qui les concerne, du programme qui les affecte, mais ils ne sont pas nommés, monsieur le Président.

Bien sûr, je suis convaincu que dans ses tournées elle n'a pas fini de rencontrer tous les jeunes conservateurs et qu'elle doit attendre pour avoir la bénédiction du Comité de nomination, monsieur le Président. Mais le problème c'est que toutes les décisions ont été prises avant la formation d'un comité consultatif. Mais consulter sur quoi, monsieur le Président? Encore une fois, c'est prendre les jeunes Canadiens pour des tampons. Les décisions sont prises, et j'ose espérer que les jeunes qui vont être invités à faire partie de ce comité-bidon vont pouvoir dire au ministre: On refuse, on refuse d'être des tampons pour les décisions que vous avez déjà prises.

Monsieur le Président, étant donné que l'on veut que l'Année internationale de la jeunesse soit beaucoup plus qu'un slogan, on sait que l'on devrait examiner les trois thèmes dans le contexte canadien, le thème de la participation, le thème du développement et le thème de la paix. Les concepts de la participation et du développement de la jeunesse sont, bien sûr, étroitement liés. Malheureusement, malgré toute l'attention que l'Année internationale de la jeunesse consacrera aux préoccupations des jeunes, la situation actuelle au Canada ne se prête pas à la participation de la jeunesse. Alors que plus de 500,000, et comme le mentionnait mon chef, de nos jeunes sont sans emploi, les perspectives d'un engagement plus intense de la jeunesse dans notre société sont peu encourageantes. Donc, à partir du moment où on utilise le thème participation, il faudrait s'assurer que l'on a des moyens de favoriser la participation des jeunes dans notre société. Et la participation la plus importante pour eux, c'est certainement la participation au marché du travail. Et par conséquent, en ayant un discours de platitudes comme celui que l'on a eu, il n'y a rien dans le contenu du discours de la ministre qui va permettre aux jeunes une plus grande participation sur le marché du travail. La croissance et le développement des jeunes canadiens dépendent en grande partie du processus d'apprentissage, de l'indépendance et de la dignité d'un emploi rémunérateur.

Cela dit, plutôt que de mettre en œuvre des initiatives si essentielles de formation et de création d'emplois à un moment où la crise de chômage chez les jeunes ne pourrait guère être pire, le nouveau gouvernement conservateur a choisi de mettre

fin au programme Première chance qui avait été si bien accueilli sans rien proposer pour le remplacer.

Il y a aussi, au niveau de la participation et du développement, des problèmes dans bien d'autres secteurs. Nous pouvons, entre autres, examiner le système de l'éducation postsecondaire. Encore-là la ministre d'État (Jeunesse) (Mme Champagne) va se défiler, et c'est la responsabilité du Secrétaire d'État. Mais, il faut qu'elle reconnaisse que, même si l'éducation relève des provinces, le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer dans le cas de la loi sur les programmes établis. Les universités et collèges du Canada sont piètrement financés, ce qui nous laisse un système caractérisé par l'abandon, et dont la qualité ne cesse de se dégrader.

De plus, si elle a consulté les jeunes et si elle les a écoutés, elle a certainement eu des témoignages, des problèmes de financement de nos universités, des problèmes d'accessibilité à l'éducation, et je suis convaincu que les représentations qu'elle a eues devraient déboucher vers des efforts supplémentaires au niveau du gouvernement pour aider la situation des collèges et des universités.

Pire encore, elle est peut-être sensibilisée, mais les actions sont justement contraires. Le gouvernement conservateur a contribué déjà, dans le si peu de temps qu'il a été au pouvoir, à augmenter cette triste situation en réduisant de 5 millions de dollars l'aide qu'il accordait au Programme de prêts aux étudiants du Canada et en enlevant à de nombreux autres la capacité d'assumer des coûts d'inscription de plus en plus élevés en annulant l'important programme d'emplois d'été au Canada.

Donc, monsieur le Président, avec un thème comme «la participation», les occasions pour la participation et le développement des jeunes deviennent de plus en plus rares.

Je pourrais certainement vous parler aussi de celui de la paix. Devant la course aux armements nucléaires poursuivie par les superpuissances, la question de la paix et de la stabilité globale pèse lourd dans les esprits de tous les Canadiens, mais cette question hante particulièrement les jeunes. Malheureusement, le gouvernement du Canada ne semble ni reconnaître, ni respecter le travail qu'effectuent les Canadiens pour ramener le monde légalement et élégamment à une paix durable.

Le ministre de la Défense nationale (M. Coates) aurait dit, selon The Toronto *Star* du 25 décembre, que: «Les démarches des pacifiques ne méritent pas tant d'attention.» Monsieur le Président, on sait que, dans les mouvements pacifistes, grand nombre de jeunes participent. Et le ministre de la Défense nationale les insulte publiquement. Et qu'est-ce qui arrive? La ministre d'État (Jeunesse), qui aurait dû aller lui faire des remontrances, ne dit pas un mot.

Monsieur le Président, on pourrait mentionner une série d'autres initiatives que la ministre d'État (Jeunesse) devrait prendre. Elle devrait assumer son rôle. Elle devrait certainement s'assurer que la crise chez les jeunes ne soit pas cachée derrière ceux qui vont bien, mais s'intéresser aux problèmes de ceux qui en ont. Malheureusement, le gouvernement ne lui a pas donné de mandat.

Je dois vous dire, en concluant mes remarques, monsieur le Président, que, à cause des reculs successifs de la cause des jeunes au sein du gouvernement, particulièrement à cause de l'insignifiance du rôle de la ministre au sein du Cabinet, pourtant, une personne qui, dans sa carrière professionnelle, était au premier plan, on l'a réduite maintenant au Cabinet à un rôle de figurante.

J'aimerais, monsieur le Président, qu'elle aille voir le premier ministre et lui demande un mandat réel, qu'elle lui demande des pouvoirs pour exercer la fonction qu'elle devrait exercer normalement, et si le premier ministre ne veut pas faire des jeunes une priorité, elle devrait avoir le courage de poser le geste honorable et de lui soumettre sa démission.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires.

• (1740)

[*Traduction*]

M. Hawkes: Monsieur le Président, la journée a été dure. On semble vouloir le retour à un système qui a créé des chômeurs canadiens de première et de deuxième classes en invitant les politiciens à distribuer de l'argent plus généreusement, bien sûr, aux circonscriptions autrefois libérales.

J'invite le gouvernement à poursuivre dans la voie qu'il a choisie, qui est à la fois juste et équitable et qui ne crée pas de citoyens de première et de deuxième classes. En entendant les discours des libéraux, on a l'impression qu'ils veulent en revenir à l'époque où ils distribuaient de l'argent à leurs amis sans se soucier du reste des Canadiens. Pour notre gouvernement, cette époque est révolue.

Le discours du député faisait la louange du parti libéral qui a eu la sagesse de créer le ministère. Si le député examine les statistiques concernant le chômage chez les jeunes, il constatera qu'entre la défaite du gouvernement conservateur et 1982, soit en un peu plus d'un an, ce taux a dépassé 22 p. 100. Pourquoi son gouvernement a-t-il attendu jusqu'en 1984 pour former ce ministère si les jeunes sont tellement importants et si le gouvernement s'en souciait tellement? Pourquoi son gouvernement a-t-il attendu jusqu'en 1984, alors que le taux de chômage chez les jeunes commençait à diminuer? Pourquoi les libéraux n'ont-ils pas agi au moment où le problème était le plus grave, en 1982?

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, j'entends le député dire: «le gouvernement a l'intention de continuer sur la même voie que l'entreprise». Si le gouvernement a l'intention de continuer sur la voie empruntée depuis le mois de septembre, c'est la voie de ne rien faire du tout. Et je suis convaincu qu'un député de son calibre n'accepterait pas de siéger au sein d'un gouvernement qui ne fait rien du tout. Actuellement, il se laisse tout simplement porter par les événements. On peut savoir que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) n'a rien fait, n'a rien annoncé, elle a consulté. On peut savoir que le ministre des Finances (M. Wilson) consulte. On sait aussi que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mme Carney) consulte et fait de petits arrangements. Mais, monsieur le Président, je suis convaincu que ce député-là qui a une conscience sociale ne voudrait pas laisser, peu importe les statistiques, 500,000 jeunes sans emploi. C'est beaucoup trop! Et c'est dans ce sens-là que je demande l'intervention du gouvernement. S'il pense que son entreprise privée seule peut régler la

crise d'ici demain ou d'ici six mois, qu'il nous en donne l'assurance!

Mais en attendant il y a des jeunes qui souffrent. Il y a des jeunes qui touchent l'aide sociale: $140 par mois.

Et quand je vois le député jouer avec les statistiques, il oublie la misère des gens. Pensez à la misère humaine et non pas aux statistiques. Il y a des choses à faire et ce n'est pas en ne faisant rien que vous allez aider les jeunes qui en ont tant besoin.

M. Hamelin: Monsieur le Président, j'ai un bref commentaire à faire évidemment sur le discours du député de Shefford (M. Lapierre) et sur ceux des libéraux, en général. Comme on dirait chez nous, dans Charlevoix, le discours du député de Shefford a l'air de rien, mais quand on l'examine comme il faut, il n'y a vraiment rien là non plus, parce que, effectivement, monsieur le Président, c'est un grand privilège que de ne rien faire. Ce gouvernement a eu toutes les occasions, et ce ministre en particulier, de faire quelque chose pour la jeunesse, et pourtant cette jeunesse a voté progressiste conservateur le 4 septembre dernier, a décidé de nous appuyer, et j'estime que, au lieu de prononcer de grands discours, n'est-ce pas, sur les besoins de la jeunesse, nous sommes en train, nous, d'étudier la situation, et surtout d'agir.

Et j'aurai l'occasion, dans ma circonscription, la semaine prochaine, d'annoncer deux projets auxquels le gouvernement du Canada participe et qui créeront, ces deux projets, une centaine d'emplois directs. Et évidemment on pourrait passer notre temps à la Chambre des communes à prononcer de grands discours sur les besoins de la jeunesse qui sont réels. Évidemment, j'estime que, au lieu de s'attaquer à la personne même de la ministre d'État (Jeunesse) (M^me^ Champagne) qui participe à un processus de consultation avec les provinces, avec tous les milieux, on arrive à des solutions beaucoup plus signifiantes que votre ergotage pendant des années.

Et combien de fois pendant la campagne électorale n'ai-je pas entendu des jeunes me dire: Je suis écœuré de ces projets à la petite semaine qui me font vivoter. On cherche autre chose et on va trouver tous ensemble au Canada et on va trouver dans ma circonscription.

Je pense que votre intervention cet après-midi, c'est du frame-up de A à Z, il n'y a rien là, il n'y a pas de substance. Bien sûr, nous, nous allons prendre le temps de réfléchir, c'est ce que nous faisons, c'est ce que la ministre fait, et on va arriver à quelque chose de concret pour autant, bien sûr, qu'il reste des fonds, parce que vous avez vidé littéralement les coffres de nos gouvernements, et on est en train d'utiliser les ressources financières que l'on a au meilleur des intérêts des Canadiens et des jeunes en particulier. C'est ma préoccupation et c'est celle de ce gouvernement. Alors vous n'impressionnez personne en demandant la démission de qui que ce soit, et vous n'êtes surtout pas, si l'on en croit les sondages, placés pour exiger la démission de qui que ce soit. Si on tenait des élections aujourd'hui, vous mangeriez encore une plus grande «volée» que celle vous avez mangée le 4 septembre dernier.

M. Lapierre: Monsieur le Président, en parlant d'insignifiance, on vient d'en avoir un exemple. Il parle d'un discours sans contenu. Le député vient de nous faire la démonstration que la seule raison pour laquelle il peut se vanter, c'est d'avoir gagné les élections du 4 septembre. Monsieur le Président, le député devrait savoir qu'après qu'on a gagné des élections, il faut aussi agir, il ne faut pas tout simplement étudier, et ici je peux lui dire une chose. Si ça continue, du train que c'est parti, on va avoir la démonstration du député, premièrement qui ne connaît même pas les Règlements de la Chambre; donc avant d'accuser les autres, il devrait apprendre les Règlements, je devrais lui dire qu'on va avoir la démonstration qu'il a été élu sous de fausses représentations.

Et le temps qu'il étudie, le temps qu'il cherche, il y a des jeunes de sa circonscription qui ont des difficultés, qui se fiaient sur lui pour des solutions, et pourtant, pour l'instant, il n'en a pas beaucoup à leur proposer. Tout ce qu'il espère, c'est de gagner du temps, espérant que, par magie, l'économie va se régler toute seule, et pourtant le député au lieu de faire de la petite politique sur le dos des jeunes et des libéraux, il devrait être heureux qu'on ait soulevé la situation des jeunes à la Chambre parce que lui, il ne l'a jamais fait, monsieur le Président.

• (1750)

Le président suppléant (M. Paproski): Question supplémentaire? L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a une question?

M. Malépart: Oui, monsieur le Président, je pense qu'il ne pouvait pas avoir une supplémentaire. Il a fait son premier effort. Je tiens à féliciter le député de Charlevoix (M. Hamelin). Mais c'est bon signe, monsieur le Président, si on a pu réveiller quelques backbenchers. Mais j'aimerais savoir de mon collègue. Est-ce que justement les interventions des backbenchers conservateurs ne seraient pas au caucus pour s'assurer que les jeunes aient des projets d'annoncés? Au lieu de se promener ici autour du ministre, d'être des kids cameras, est-ce que ce ne serait pas mieux au caucus de dire et d'aider la ministre d'État à la Jeunesse? C'est parce que vous la connaissez mal, c'est une femme qui en veut des budgets, mais dans une situation difficile, ce serait à vous autres à faire la job de l'aider, de la seconder à avoir des budgets. Est-ce que mon collègue de Shefford (M. Lapierre) ne trouve pas curieux, dans une journée aussi importante qui touche l'emploi et les jeunes, de voir l'absence de la ministre responsable de la jeunesse et celle de la ministre responsable de l'Emploi et de l'Immigration? Est-ce que l'absence de ces deux personnes-là ne démontre pas le manque d'intérêt pour les populations qui sont dans le besoin?

Et la seule préoccupation, ce sont les multinationales du pétrole.

M. Lapierre: Monsieur le Président, mon collègue a tout à fait raison. Aujourd'hui on débat d'une question qui représente 35 p. 100 de la population canadienne, et ils sont une poignée de députés conservateurs. On n'a pas entendu un backbencher parler sur la situation de la jeunesse parce que les ministres en avant ont dit: Eh, on va vous museler, et c'est cela qui est arrivé, c'est de même depuis le début du Parlement, monsieur le Président, où les députés n'ont pas le privilège de dire à la Chambre et à la population canadienne quelles solutions ils offriraient.

J'aimerais entendre le député de Charlevoix (M. Hamelin) nous offrir des solutions aux problèmes de la jeunesse. Au lieu d'être à genoux devant son chef, il devrait se lever pour dire comment sauver la Wabasso, il devrait se lever pour dire comment sauver la Melchers, au lieu de rester assis sur son siège et de ne pas dire un mot. Ce sont les emplois de Québécois qui sont en jeu, et le député est silencieux, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Hudon) a la parole.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je fais partie de la poignée de ceux qui vont parler aux «poignés» de l'autre côté, car je réalise que même si on est une poignée en Chambre, on est quand même six fois plus nombreux que ceux de l'autre côté. C'est parce qu'on a été bon, on en a gagné 211. La population savait quoi faire. La population a fait un choix, monsieur le Président.

Je remarque avec étonnement que le chef de l'opposition (M. Turner) ose se lever à la Chambre et, sans retenue, montrer du doigt le gouvernement tout en laissant entendre que nous n'avons rien fait, rien, monsieur le Président, pour aider les jeunes à trouver des emplois valables et stimulants. Il a, semble-t-il, oublié, ou peut-être lui-même il lui est trop pénible de se le rappeler, qu'il y a à peine quelques mois c'était à son gouvernement qu'il appartenait de trouver des emplois valables et stimulants pour les jeunes. Et qu'a réalisé ce gouvernement? Bien peu de choses!

Nous avons hérité de ce gouvernement de programmes qui ne pouvaient pas répondre aux défis de la population active du Canada ainsi que d'une politique sans ordre ni continuité avec laquelle il était impossible de résoudre les problèmes, problèmes d'hier et d'aujourd'hui auxquels il faut s'attaquer de façon systématique si nous voulons que nos jeunes aient un avenir. Les programmes de créations d'emplois se voulaient des solutions à court terme à des problèmes qui étaient à l'époque et qui existent encore aujourd'hui, alors que l'ancien gouvernement savait fort bien que les jeunes Canadiens faisaient face à un taux de chômage chronique élevé, et que ce chômage n'allait pas disparaître du jour au lendemain. Au lieu de s'entendre avec les provinces sur une façon simple d'aborder la formation et la création d'emplois pour les jeunes, il nous a préparé un triste héritage. Des ententes fragmentaires, des promesses rompues et aucune considération envers les besoins particuliers au point que nulle coopération, à quelque palier que ce soit, n'apparaissait possible ni même désirable.

Le gouvernement précédent, monsieur le Président, n'a pour ainsi dire rien fait en vue de l'Année internationale de la jeunesse et, de plus, ce petit groupe usé qui est devant nous insinue que nous suivons son exemple. Il prétend que nous nous épuisons en vaines actions plutôt que de nous attaquer aux problèmes, rechercher l'appui de nos partenaires économiques et élaborer des solutions. Le gouvernement actuel a décidé d'aborder de façon concertée la formation et le développement de l'emploi à l'intention des jeunes. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M[lle] MacDonald) vient tout juste de terminer une ronde de consultations avec nos partenaires des provinces et des milieux économiques. Et elle nous a clairement exprimé, monsieur le Président, que le secteur privé dont les vues n'ont pas été prises par l'administration précédente s'attend à ce que le gouvernement fédéral et les provinces vont collaborer à préparer une politique nationale cohérente en matière de formation, de recyclage et de développement de l'emploi. Au lieu de travailler de concert avec les provinces à trouver des solutions pratiques, le précédent gouvernement s'est complu à faire cavalier seul. Ainsi les programmes fédéraux et provinciaux venaient en conflit les uns avec les autres et ne permettaient pas d'espérer que les jeunes puissent un jour avoir leur place dans notre pays.

Les jeunes Canadiens, en fait tous les Canadiens, s'attendaient à plus du gouvernement fédéral. En septembre, ils ont manifesté leur désenchantement total à l'égard de cette politique de confrontation et ont laissé entendre qu'ils voulaient un gouvernement décidé à collaborer avec les provinces. Et c'est ce que nous faisons. La semaine dernière, le gouvernement fédéral et les provinces sont convenus de la nécessité de mettre l'accent sur la collaboration plutôt que sur la confrontation. Ce début prometteur constitue une percée formidable en matière de coopération fédérale-provinciale. Les Canadiens espèrent voir se réaliser davantage de programmes conjoints et une plus grande harmonisation des programmes, ce qui ne pourra être qu'à leur avantage.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions de l'article 62(11) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

La Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 24 janvier 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 22 janvier, de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale, ainsi que de l'amendement de M. Gray (Windsor-Ouest) (p. 1302).

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, lorsque j'ai clôturé ce débat il y a deux jours, j'ai dit qu'au lieu d'ouvrir nos portes par l'entremise d'Investissement Canada, nous devrions trouver un nouveau mécanisme pour nous assurer que l'argent provenant des investissements canadiens ou étrangers sera utilisé dans l'intérêt du Canada et des Canadiens. Au cours des cinq minutes qui me restent, je tiens à dire comment je crois que nous pourrions attirer des capitaux pour répondre aux besoins de notre pays.

Il faudrait chercher davantage à répondre aux besoins. Lorsque je parle des besoins, je songe aux gens qui ont des idées, aux hommes d'affaires qui ont besoin de capitaux pour transformer leurs idées en entreprises fructueuses qui créeront des emplois réels et, partant, des richesses. D'autre part, nous avons au Canada des citoyens qui ont de l'argent et qui désirent investir dans de nouvelles entreprises pour s'enrichir tout en créant une nouvelle entreprise qui, elle-même, créera des richesses. Si Investissement Canada permettait de faire le lien entre les investisseurs et les besoins, ce serait tout à notre avantage. Il se peut que nous n'ayons pas toujours au Canada des investisseurs prêts à prendre le risque de financer de nouvelles entreprises. Il se peut également que des idées naissent dans d'autres pays. Leurs auteurs voudront peut-être nous en faire profiter. Nous ne nous y opposons pas. Nous voulons l'assurance que le mécanisme que nous mettrons en place servira les intérêts des Canadiens.

Nous voulons également être sûrs que nos mécanismes empêcheront les intérêts étrangers de mettre la main sur des entreprises canadiennes. Cela ne sert pas les intérêts bien compris de notre pays et de ses citoyens. Par exemple, si le propriétaire d'une usine désire prendre sa retraite et liquide son actif, j'estime que le gouvernement du Canada a la responsabilité de veiller à ce que tout le nécessaire soit fait pour trouver un acheteur canadien. Quand il s'agit de trouver des employés, le gouvernement n'hésite pas à dire à celui qui veut faire venir quelqu'un de l'étranger pour travailler dans son entreprise, quelle soit grande ou petite: «Avez-vous cherché des candidats au Canada? Êtes-vous passé par les services de main-d'œuvre? Avez-vous cherché dans tout le pays s'il n'y a pas un Canadien en chômage capable d'occuper ce poste?» De toute évidence, c'est ainsi que l'ancien gouvernement procédait comme celui-ci aussi le fait, d'ailleurs. Alors pourquoi ne pas appliquer le même principe à l'égard des investissements? Il y a des capitaux qui dorment, qui ne servent à rien. Ce sont ces capitaux qu'il nous faut mettre à l'œuvre. Le gouvernement et le Parlement devraient dire à ceux qui ont besoin de capitaux d'investissement: «Avez-vous cherché dans tout le Canada? Voici ce que nous pouvons faire pour vous aider à trouver une personne qui a des capitaux inemployés».

Il vaudrait beaucoup mieux adopter cette approche que de dire: «Les portes sont ouvertes, achetez-nous». Je ne veux pas être acheté. Je tiens à ce que les Canadiens restent maîtres chez eux. Je pense que le gouvernement a le devoir de veiller à offrir le maximum de possibilités aux Canadiens et de les aider.

Je suis très heureux de la motion dont nous avons été saisis en vue de différer l'adoption de cette mesure, afin que le gouvernement dispose des six mois dont il a besoin pour réviser sa position et mettre en place un mécanisme qui servira les intérêts de notre pays.

• (1110)

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir dans ce débat à ce moment-ci pour, justement, demander au gouvernement de réfléchir à la proposition que nous leur faisons de retarder l'adoption de leur projet de six mois afin de reconsidérer, de repenser à leur projet de loi.

Il est certain que l'idée de base du gouvernement en présentant la loi sur les investissements au Canada était de faciliter l'entrée au pays d'investissements qui pourraient créer des emplois. Or, le gouvernement conservateur, à mon avis, a fait une très grave erreur en voulant réécrire l'histoire de l'agence de tamisage des investissements étrangers.

Il est tout à fait naturel, pour un nouveau gouvernement de penser qu'il peut mieux faire que le gouvernement précédent et de vouloir recommencer à zéro à réécrire l'histoire. En réalité, le ministre devrait réfléchir sur les avantages qu'a apportés au Canada la Loi sur le tamisage des investissements étrangers. Bien sûr, au cours de son histoire, cette loi a connu des ajustements administratifs. A certains moments, on a reproché à l'agence de prendre trop de temps pour répondre aux demandes de ceux qui voulaient acheter une compagnie canadienne ou investir au Canada. Il s'agissait de mesures administratives qui pouvaient être réglées assez facilement, mais à mon avis, le fait de venir abolir, comme le ministre du Commerce veut le faire, la loi qui existe déjà et qui protège les intérêts économiques canadiens est une erreur grave. Non seulement ce projet de loi qui nous est présenté par le gouvernement ne relancera

pas l'économie, mais il ne créera pas non plus les emplois escomptés. Et pourquoi ce projet de loi ne répondra-t-il pas aux attentes du gouvernement? C'est parce qu'il donne carte blanche aux investisseurs étrangers. Il leur permet, en réalité, de venir acheter ce qu'ils veulent au Canada, sans aucune considération pour l'intérêt économique de notre pays.

Nous avons connu, au cours des années, des politiques de développements régionaux, des politiques qui ont permis au gouvernement, à l'occasion, d'inciter une compagnie à venir investir dans une région un peu moins développée qu'une autre, dans une région où il y avait plus de chômage qu'ailleurs. Et je soutiens, monsieur le Président, que cette politique de développement régional a été salutaire à notre pays. De plus, je crois que le fait de permettre aux investisseurs étrangers de venir investir seulement où ils veulent, et d'acheter dans bien des cas une compagnie canadienne qui est rivale sur le marché international, va être une mesure qui, à court terme, pourra amener de l'argent au Canada, mais qui, à long terme, sera néfaste pour l'économie canadienne. Nous avons déjà une très forte concentration de compagnies canadiennes. La concurrence au Canada est déjà très limitée. On se rend compte que dans plusieurs secteurs de l'économie canadienne, il n'y a qu'une ou deux compagnies dominantes sur le marché, et ce manque de concurrence, ce manque de libre compétition sur le marché canadien ne joue pas toujours à l'avantage du consommateur. Bien au contraire, on réalise que si l'économie canadienne était plus concurrentielle, elle servirait mieux les intérêts du pays et de la population en particulier.

Alors, cette politique que nous propose le gouvernement est un dur coup à la libre concurrence au Canada, parce que je prédis que les investisseurs étrangers vont acheter des compagnies canadiennes pour diminuer la concurrence sur le marché canadien, et cela ne servira certainement pas ni à court terme, ni à long terme, la population canadienne et nuira aux intérêts économiques du Canada.

Je trouve un peu aberrant que le nouveau gouvernement se lance dans cette politique de non-contrôle sur les investissements dans notre pays. Cet exemple n'existe nulle part ailleurs dans les pays industrialisés, en particulier dans les pays qui concurrencent avec nous sur le marché international.

Monsieur le Président, essayez d'aller acheter une compagnie japonaise, essayez d'aller acheter une compagnie française, essayez d'aller investir dans les pays qui sont les principaux concurrents du Canada, au Japon et dans les pays du Marché commun, et vous reviendrez me dire si vous avez été capable d'investir en toute liberté, sans aucune contrainte, sans prendre aucun engagement en faveur des intérêts économiques du pays où vous voulez investir! Cela n'existe pas! Cela n'existe pas en France; cela n'existe pas en Allemagne; cela n'existe pas au Japon. Et pourquoi cela existerait-il au Canada? Cela existerait au Canada parce que le ministre du Commerce veut faire plaisir à certains Américains, à certaines grandes compagnies américaines qui ont été frustrées dans le passé parce qu'elles n'ont pas pu prendre le contrôle de certaines compagnies canadiennes parce que, à l'époque, nous avions jugé que ce genre de prise de contrôle ne servirait pas les meilleurs intérêts du Canada.

• (1115)

Je trouve regrettable que l'un des premiers gestes que pose ce nouveau gouvernement est de s'agenouiller devant certains intérêts économiques américains. Pour faire plaisir à certains Américains, on met en danger notre stabilité économique, notre libre concurrence sur le marché canadien. Et je prédis que ce genre de projet de loi ne créera pas les emplois que le gouvernement espère voir créer.

Ce qui m'inquiète en particulier, c'est cette offre que le ministre a faite également en parallèle au dépôt de son projet de loi de vendre certaines grandes sociétés de la Couronne qui jouent, qui ont joué et qui doivent continuer de jouer, à mon avis, un rôle économique important au pays. Je pense, en particulier, à des compagnies comme la Canadair de Montréal, la de Havilland de Toronto, qui sont dans un secteur de pointe, dans un secteur extrêmement important pour créer des emplois de valeur au Canada, et qui risquent d'être vendues à faible prix, à prix de feu, comme on dit, à des intérêts étrangers qui ne protégeront pas les emplois, les permanences d'emplois qui ont été données à plusieurs travailleurs des régions de Montréal ou de Toronto dans ces industries de l'aéronautique.

Or, nous nous opposerons à cette loi, tant que le gouvernement ne nous dira pas qu'il va insister pour qu'il y ait des conditions prévues et imposées à ceux qui veulent investir au Canada pour créer de l'emploi au Canada, pour protéger les emplois qui existent déjà au Canada, pour permettre à ces compagnies qui pourraient être vendues à des intérêts étrangers de continuer à fonctionner au Canada et à jouer un rôle dans le secteur économique. Je pense que ce projet de loi est trop dangereux et ne devrait pas être adopté par la Chambre.

[*Traduction*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je veux moi aussi dire deux mots au sujet du projet de loi C-15 et faire valoir que nous devrions en retarder l'adoption de plusieurs mois jusqu'à ce que le gouvernement ait eu l'occasion de le remettre à l'étude.

On s'imagine au Canada que la mainmise étrangère sur nos industries a favorisé une grande prospérité dans le pays. Je prétends qu'il n'en est rien. Cette forte proportion de mainmise étrangère sur nos principales ressources nous a plutôt appauvris et nous a fait perdre des milliers d'emplois au fil des ans.

[*Français*]

Dans ce pays, monsieur le Président, 26 p. 100 de nos industries seront contrôlés maintenant par les étrangers. En contraste, en France, aux États-Unis, c'est une proportion de 3 p. 100 de leurs entreprises et, au Japon, c'est seulement 1 p. 100.

[*Traduction*]

Le contraste entre notre pays et ces autres pays au chapitre de la mainmise étrangère sur l'économie nationale est vraiment frappant. Par secteur, en 1980, 1981 et 1982, nos entreprises de fabrication étaient sous contrôle étranger dans une proportion de 48 p. 100. La fabrication du caoutchouc était à 76 p. 100 sous mainmise étrangère. En 1982, 19 des 50 sociétés les plus importantes du pays étaient sous contrôle étranger.

• (1120)

La mainmise étrangère sur notre économie comporte un certain nombre de conséquences qui font que notre pays est beaucoup plus pauvre qu'il ne devrait l'être par rapport aux autres pays industrialisés du monde. L'une de ces conséquences est que notre base industrielle en est très fragmentée, car l'économie nationale tend à être calquée en plus petit sur celle des États-Unis. En fait, celle-ci reflète celle-là. Le marché américain est beaucoup plus important que sa contrepartie canadienne. Il est dix fois plus gros. Par exemple, si les États-Unis comptent dix sociétés dans un secteur particulier, celui de la réfrigération entre autres, au Canada, du fait que nous copions les États-Unis, nous sommes portés à avoir nous aussi dix sociétés dans le même secteur. Or notre marché n'est tout simplement pas assez vaste pour absorber pareille fragmentation industrielle. C'est ce qui explique un chômage plus élevé et une efficacité moindre au Canada qu'aux États-Unis, compte tenu de l'importance diverse de nos marchés.

Même de nombreuses entreprises productives au Canada ferment à cause des décisions de conseils d'administration étrangers surtout aux États-Unis. Je me rappelle très bien qu'il y a quelque années, l'usine Bowater de Terre-Neuve a mis environ 700 employés à pied en dépit du fait qu'elle faisait des bénéfices et payait des dividendes à ses actionnaires. Elle a en fait congédié 700 employés alors qu'elle avait versé près de 40 millions de dollars en dividendes aux actionnaires étrangers au cours de deux années précédentes, de 1980 à 1982. Il peut arriver qu'une entreprise efficace qui appartient à une multinationale ferme au Canada parce qu'il n'est pas dans l'intérêt général de la société mère de la maintenir en activité. Cette fermeture peut résulter des projets établis ailleurs dans le monde ou aux États-Unis. Nous avons vu cela se produire maintes et maintes fois.

Une étude de l'expansion industrielle au Canada révèle que les industries les plus efficaces, stables et prospères appartiennent le plus souvent à des Canadiens et ne sont pas fragmentées outre-mesure. C'est le cas par exemple dans les secteurs de l'acier, des brasseries et des communications, pour n'en nommer que quelques-uns.

La propriété étrangère au Canada a aussi pour conséquence de nous appauvrir parce qu'elle nous fait perdre beaucoup de possibilités de recherche et de développement. Nous avons l'une des pires fiches de rendement du monde industrialisé en ce qui concerne l'investissement dans la recherche et la mise au point de nouveaux produits et de nouvelles techniques au Canada. En 1981, nous n'avons consacré que 1.1 p. 100 de notre PNB à la recherche et au développement. Lorsqu'ils formaient l'opposition et au cours de la campagne électorale, les conservateurs disaient: «Élisez-nous et nous accroîtrons le pourcentage du financement de la recherche et du développement». Et, pourtant, dans son mini-budget de novembre, le ministre des Finances (M. Wilson) a encore réduit le financement de nombreux programmes de recherche et notamment les budgets du Conseil national de recherches du Canada. Et voilà qu'on a trahi une autre très importante promesse électorale, de même que la confiance et les espoirs du peuple canadien en matière de développement industriel.

En 1981, je le répète, nous avons consacré 1.2 p. 100 de notre PNB à la recherche et au développement, alors que les États-Unis et le Japon y ont consacré respectivement 2.5 et 2 p. 100 de leur PNB. La France, elle, y a consacré 1.8 p. 100 de son PNB. Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, nous venons après tous les pays industrialisés du monde ou presque pour ce qui est de l'importance des fonds consacrés à la recherche et au développement. Le pourcentage de notre PNB que nous consacrons à la recherche et au développement est inférieur à celui qu'y consacrent beaucoup d'autres pays dont la Belgique, la Norvège et la Yougoslavie. Je crois savoir que nous venons au même rang que l'Irlande et l'Égypte en ce qui concerne l'ampleur du financement accordé à la recherche et au développement.

Voyons les nouveaux domaines prometteurs de la technologie de pointe. A l'heure actuelle, le Canada importe environ deux fois plus de techniques de pointe qu'il n'en exporte. Il s'ensuit évidemment une perte d'emplois pour les Canadiens et en particulier pour les jeunes. En 1980, notre déficit commercial au titre de la technologie de pointe s'établissait à quelque huit milliards de dollars. Dans le cas des seules techniques informatiques, on estime qu'en 1990, soit dans seulement cinq ans, notre déficit commercial atteindra approximativement les dix milliards de dollars. Je ne vois absolument aucune raison pour que nous accusions un déficit commercial de quelque dix milliards de dollars au chapitre des techniques informatiques au moment même où nous entrons dans une ère où tous les écoliers du pays auront leur ordinateur personnel à l'école. Il n'y a absolument aucune raison pour que nous ne produisions pas ces ordinateurs ici même, au Québec, en Ontario, dans l'Ouest ou dans les provinces de l'Atlantique. Il n'y a aucune raison pour que nous ne produisions pas les ordinateurs dont ont besoin nos écoles et nos hôpitaux. Il n'y a aucune raison pour que nous ne fournissions pas les ordinateurs qu'il faut non seulement pour le secteur public, mais encore pour le secteur privé. C'est ce que nous ferions si nous avions un peu d'imagination. L'une des conséquences de la propriété étrangère, c'est que nous n'effectuons pas de travaux de recherche et de développement ni de planification parce que des étrangers le font à notre place à Dallas, au Texas, à New York ou ailleurs où se trouve le siège social de la société mère.

• (1125)

La propriété étrangère a pour autre conséquence de restreindre souvent les exportations canadiennes vu que les sociétés mères prennent les décisions voulues concernant les exportations de leurs filiales établies dans le monde entier. Le rapport Gray paru il y a 10 ou 12 ans nous apprenait qu'environ 58 p. 100 des filiales manufacturières canadiennes avaient à se plier à des restrictions en matière d'exportations. La proportion en dépassait 50 p. 100 à cette époque-là et la situation est presque aussi mauvaise encore de nos jours.

Statistique Canada a publié en 1981 un rapport qui a suscité beaucoup de controverse au Canada. Ce rapport révélait que les entreprises appartenant à des capitaux étrangers importaient environ quatre fois plus que les entreprises canadiennes du même secteur. Cela représentait la perte de milliers d'emplois pour les Canadiens. Parce qu'elle est filiale d'une société dont le siège social est établi à l'étranger, l'entreprise étrangère aura donc tendance à importer quatre fois plus qu'une entreprise purement canadienne. De plus, la propriété étrangère a fait de nous des fournisseurs de matières premières et des importateurs de produits ouvrés. Le déficit de la balance

commerciale dans le secteur de la fabrication s'élevait à quelque 21 milliards de dollars pour la seule année 1981. Cela a coûté des milliers et des milliers d'emplois au Canada chaque année.

Nous devons également tenir compte des sorties de fonds sous forme de dividendes, de paiements d'intérêts et de capitaux directs qui s'élèvent à des milliards de dollars. De 1976 à 1981, ces sorties de fonds canadiens passant aux mains d'actionnaires étrangers sous forme de dividendes, d'intérêts et de bénéfices directs se sont élevés à quelque 38 milliards de dollars.

Ce ne sont là que quelques arguments qui m'ont poussé à appuyer la motion dont la Chambre est saisie et à inviter le gouvernement à repenser toute sa stratégie en matière d'investissements étrangers. L'organisme qu'on veut ainsi remplacer est l'AEIE. Le gouvernement libéral précédent lui avait retiré presque tous ses pouvoirs. Le gouvernement précédent et le gouvernement actuel ont fait marche arrière, et pour les mauvaises raisons à mon avis. Le gouvernement devrait adopter cet amendement, réfléchir de nouveau à la question et nous revenir avec une mesure plus vigoureuse qui aiderait les Canadiens à prendre en main leur destinée et leur économie, et à bâtir une société dont ils auront le contrôle. Ainsi, dès la fin des années 1980 et le début des années 1990, nous pourrions nous employer à rapatrier notre économie comme nous l'avons fait pour notre Constitution en 1982. Nous réussirions, à cette condition, à rendre les Canadiens maîtres de leur destinée et nous serions en mesure de donner du travail à chacun, quelle que soit la région où ils résident. Cependant, nous échouerons si nous persistons à accueillir à bras ouverts les multinationales qui viennent établir des succursales au Canada, qui se préoccupent peu de recherche et de développement, importent les outils et les pièces dont elles ont besoin, n'exportent pas beaucoup et créent peu d'emplois pour les Canadiens. Souvent, les sociétés étrangères s'installent notamment dans des petites villes minières qu'elles condamnent à une industrie unique. Lorsqu'il n'est plus avantageux pour elles d'y rester, elles ferment leurs portes laissant la collectivité à l'abandon, comme cela s'est passé à Schefferville, au Québec. Les gens n'ont plus alors aucun avenir.

En terminant, je tiens à signaler que je viens de la Saskatchewan, la province qui compte sans doute le plus grand nombre d'industries et d'entreprises au Canada appartenant à des gens de la région qui en assument également le contrôle. Ce résultat découle du pouvoir immense que détient le mouvement coopératif. Les syndicats du blé, qui appartiennent aux agriculteurs, vendent maintenant 70 p. 100 de notre production. La Saskatchewan compte aussi sur de puissantes coopératives de crédit. Il y en a dans chaque ville et chaque village de la Saskatchewan. La province a des magasins coopératifs de vente au détail et le mouvement coopératif est présent dans tous les secteurs, notamment le raffinage du pétrole. En Saskatchewan, le secteur public est très puissant, lui aussi, en particulier grâce à la Potash Corporation of Saskatchewan, aux sociétés pétrolières et gazières et à la Saskatchewan Power Corporation. Toutes ces initiatives ne sont pas étrangères au faible taux de chômage que nous connaissons, la Saskatchewan occupant à cet égard l'avant-dernier rang au Canada. Si notre pays s'était engagé dans cette voie, chacun de nous s'en porterait beaucoup mieux.

• (1130)

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, c'est avec une certaine conscience de l'histoire qu'on intervient dans le débat sur le projet de loi C-15. Nous poursuivons, en fait, monsieur le Président, un débat de longue date qui remonte au temps de la Confédération et probablement plus loin que cela. Chaque fois qu'il est question de mouvement de marchandises et de capitaux entre le Canada et les autres pays, principalement les États-Unis d'Amérique, un certain malaise s'empare des Canadiens parce que nos voisins au Sud sont des géants à côté de nous. Nous n'avons jamais vraiment su comment aborder le problème. Dans nos périodes de prospérité, nous étions portés à penser que nous pouvions nous passer des fonds d'outre-frontière, et nous avons adopté des lois comme celle de l'examen de l'investissement étranger pour les empêcher d'entrer. Par contre, quand les choses ne vont pas aussi bien et que nous avons besoin d'augmenter les emplois, la tendance, comme aujourd'hui, est d'ouvrir les portes, de laisser tomber les barrières comme l'Agence d'examen de l'investissement étranger et de lancer une invitation aux investisseurs de l'extérieur. Je soupçonne, monsieur le Président, que ce débat à épisodes et qui dure depuis des siècles, va se poursuivre ainsi pendant encore des siècles.

La différence entre le projet de loi C-15 et l'ancienne loi sur l'examen de l'investissement étranger reflète la façon de concevoir la vie qui distingue les libéraux et les socialistes des conservateurs. Les interventions que les libéraux et les néo-démocrates ont faites au cours du débat révèlent leur très grande tendance à l'introspection. Ils ont tendance à se replier sur eux-mêmes. La crainte est leur réaction spontanée devant tout nouveau mouvement. Ils sont plutôt réactionnaires. Dans leurs programmes, ils sont portés à insister sur la protection. Ils veulent se protéger contre tout ce qui peut survenir. Les libéraux et les socialistes font penser à des escargots, monsieur le Président. Dès que quelque chose se produit autour d'eux, ils rentrent dans leur coquille.

Par comparaison, les idées nouvelles et les principes qu'épouse le parti ministériel, à qui les Canadiens ont jugé bon de donner l'une des plus fortes majorités de l'histoire du Canada, sont plutôt ouvertes vers l'extérieur. Les changements qui se produisent dans le monde en général nous apparaissent comme des occasions d'agir et non comme des menaces. Nous, du côté ministériel, croyons que les Canadiens peuvent soutenir la concurrence de qui que ce soit dans le monde. Nous faisons confiance aux Canadiens et au Canada.

C'est à cause de nos convictions, comme quoi il faut réduire au minimum l'ingérence et le contrôle de l'État dans la vie privée des citoyens qui sont libres de disposer de leurs biens à leur guise, que la mesure législative à l'étude a été présentée. Par le passé, nous avons eu tendance au Canada à nous entourer de murs tellement épais et élevés que nous avons fini par ne plus rien voir au-delà. Nous voulons faire tomber ces murs; le projet de loi C-15 est l'un des moyens que nous prenons à cette fin.

Il y a un monde à explorer au-delà de nos frontières. C'est un monde nouveau, excitant, riche d'occasions et de défis pour les Canadiens. Nous croyons que les Canadiens sont capables de relever ce défi. Mon souhait, monsieur le Président, c'est que le Canada entre dans ce monde nouveau.

Monsieur le Président, pour que nous puissions jouir d'un haut niveau de vie, c'est-à-dire pour que les gens gagnent bien leur vie, nous avons forcément besoin d'investissement. Et pour être en mesure de verser de bons salaires, il nous faut plus de machines afin de produire davantage en exploitant nos richesses grâce à notre main-d'œuvre. Plus nous produirons, plus élevé sera notre niveau de vie. C'est dire que les investissements sont essentiels pour le Canada et les Canadiens.

Il y a eu forcément des entrées de capitaux au Canada sous l'ancien gouvernement, des capitaux qui nous ont aidés à exploiter nos industries, mais avant même que ce gouvernement ait achevé son mandat et que les Canadiens lui aient signifié son congé, le flot des capitaux avait été renversé. Ce gouvernement avait non seulement dressé des barrières pour empêcher l'entrée des capitaux au Canada, mais il avait même suscité des obstacles aux investisseurs canadiens qui s'étaient mis à placer leurs avoirs à l'étranger, aux États-Unis et ailleurs. Il y a donc eu hémorragie de capitaux et c'est pour cette raison que nous déplorons tant de chômage aujourd'hui. Cet état de choses est l'aboutissement des mesures que le gouvernement a prises naguère, qui ont entraîné cet exode de capitaux.

Ce que nous comptons faire maintenant et dans les prochaines années, c'est renverser cette tendance pour que les Canadiens investissent dans leur pays, car ils peuvent y faire de bonnes affaires. Nous devons aussi faire en sorte que les étrangers investissent chez nous, car nous n'avons pas suffisamment de capitaux canadiens pour créer tous les emplois que nous souhaiterions et faire baisser le chômage. En inversant la tendance dont je parlais tout à l'heure, c'est-à-dire en attirant les capitaux chez nous, nous favoriserons très certainement l'emploi. Nous nous débarrasserons peu à peu des maux horribles que décrivent les statistiques actuelles sur le chômage grâce au nouveau gouvernement et à la venue des capitaux. Les occasions ne manqueront pas de se lancer en affaires pour tous les Canadiens, quel que soit le domaine qui les intéresse.

Les principes du projet de loi à l'étude ont été exposés en long et en large pendant la dernière campagne électorale. Ils constituaient un élément fondamental du programme électoral du parti conservateur. Les idées avancées ont rallié l'appui massif des Canadiens et je trouve que l'opposition ferait bien de ne pas faire traîner ce débat en longueur en proposant le renvoi à six mois que nous sommes en train de débattre actuellement. Elle devrait plutôt se rendre aux vœux des Canadiens en nous aidant à améliorer cette mesure. L'opposition ne devrait pas s'opposer au principe du projet de loi et au désir des Canadiens; elle devrait plutôt travailler à l'améliorer. Voilà la suggestion que je tiens à faire aux députés de l'opposition, monsieur le Président, et j'espère qu'ils en prendront note.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je demande au gouvernement de revoir le projet de loi qu'il appelle Investissement Canada. Il vaudrait mieux l'appeler Loi sur les investissements étrangers, parce qu'il ne favorise en rien les investissements dans notre pays. Les seuls bénéficiaires de cette mesure seront les investisseurs étrangers.

Si le gouvernement voulait prendre la peine d'examiner le projet de loi, il verrait qu'il renferme des erreurs. Comment peut-il espérer d'une entreprise étrangère qui possède une succursale au Canada qu'elle finance autant d'activités de recherche et de développement qu'une société canadienne? Cela ne se produira pas. La société mère située dans un pays autre que le Canada, la plupart du temps aux États-Unis, ne le permettra pas, pas plus que la politique du pays en question. Comment les succursales pourront-elles exporter des produits comme le font des sociétés canadiennes? C'est impossible. La société mère ne les y autorisera pas. Seule une société canadienne qui a mis au point un produit grâce à une technologie de pointe peut l'exporter. Une succursale canadienne n'est rien d'autre qu'une façade chargée de vendre au Canada un produit déjà existant. Ce n'est et ce ne sera jamais rien de plus. Comment le gouvernement peut-il prétendre qu'il va créer de nouveaux emplois grâce à cette loi sur Investissement Canada? De par sa nature, une succursale est obligée d'importer plus de pièces, de matériel et de technologie qu'une société canadienne. Les statistiques et le bon sens nous le prouvent, monsieur le Président.

• (1140)

En cas de marasme économique, dans quels secteurs les emplois seront-ils supprimés? Ils le seront plus rapidement et en plus grand nombre dans les sociétés étrangères, parce qu'elles protègeront la société mère, dans le pays d'origine. Elles ne vont pas s'inquiéter de leurs succursales au Canada ni des chômeurs canadiens. Les Canadiens auront du travail tant qu'il y en aura, mais en périodes difficiles, en cas de marasme économique, ce seront eux qui en pâtiront les premiers et le plus.

Cela ne veut pas dire que notre parti s'oppose à l'investissement étranger, loin de là. Les investissements étrangers sont extrêmement importants, et ils ont beaucoup apporté à notre économie. Nous investissons également dans des pays étrangers également et nous manquerions de prévoyance en refusant tout investissement étranger dans le nôtre. Cependant, là n'est pas la question. Si nous détruisons complètement le cadre actuel qui nous permet de surveiller et de réglementer les investissements étrangers dans notre pays, ce qui nous laisse droit de regard sur notre économie et nos industries, nous y irons au-devant de la catastrophe. Nous subirons des revers économiques sans précédent.

On dit que l'AEIE n'a servi à rien. Le gouvernement, en tout cas, trouve l'Agence trop restrictive, mais mon ami de Yorkton-Melville (M. Nystrom) prétend que l'AEIE n'était pas assez stricte. Le gouvernement libéral précédent a eu certainement raison d'agir dans ce sens. Pourquoi ne pas reprendre la loi actuelle, comme l'a proposé mon collègue de Papineau (M. Ouellet), la modifier et examiner les problèmes qui se posent? Il est vrai que l'AEIE a posé des problèmes. L'étude des requêtes prenait beaucoup trop de temps, et ce n'en est qu'un exemple, mais nous cherchons aujourd'hui à démanteler une loi utile et un organisme qui a rendu de très bons services à notre pays et à son économie.

Le gouvernement a dit que ce projet de loi serait une bénédiction pour l'économie. Les Américains, pour leur part, ont dit qu'ils n'attendent pas derrière nos portes les bras pleins d'argent. Il ne faut pas s'attendre à ce qu'une modification de l'AEIE provoque un déferlement d'investisseurs américains dans notre pays. Les Américains disent qu'ils ne vont pas affluer et investir en grand nombre au Canada, et pourtant c'est là-dessus que repose tout l'argument du gouvernement. Il est prêt à complètement détruire la trame économique de notre

pays dans l'espoir bien mince d'accroître les investissements étrangers au Canada. Nous avons besoin d'emplois dès à présent et si nous ne pouvons pas les obtenir, par tous les dieux, faisons au moins le nécessaire pour conserver ceux que nous avons.

Le gouvernement a incité les investisseurs étrangers à venir au Canada. Il veut ces investissements. Le problème, c'est de savoir ce qui se passera dans ce contexte. Tout achat direct d'une valeur inférieure à 5 millions de dollars ne fera l'objet d'aucun examen, aux termes de la loi. Je tiens à dire au gouvernement qu'aucune transaction commerciale ne sera soumise à examen dans ces conditions. On ne me fera pas croire qu'à la suite du dialogue que le gouvernement a engagé pour favoriser la bonne entente avec les États-Unis, il se mettra soudainement à scruter les activités et les investissements des Américains au Canada. Non, il n'en fera rien. Ce fut une erreur que de le penser.

C'est surtout vrai dans le secteur énergétique, là où les dégâts seront les plus impressionnants. A la Bourse, les titres énergétiques souffrent d'anémie. Si les multinationales ont les moyens de vendre à l'heure actuelle, les ressources leur font défaut et les entreprises énergétiques canadiennes sont mûres pour être acquises par des entreprises étrangères. Le gouvernement se voilera la face pour ne pas voir le danger, pourtant, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a dit qu'une meilleure participation canadienne est un des objectifs de son gouvernement. De toute évidence, il existe un fossé entre les politiques préconisées par les deux ministres.

Naturellement, ceux qui se sont plaints le plus bruyamment de l'AEIE, ce sont ceux qui accueilleront les investisseurs étrangers au Canada, par exemple, les avocats et les comptables. Il fallait bien s'y attendre. Mais ces gens-là n'ont pas à s'occuper de la prospérité de notre pays. Cette question incombe au gouvernement lequel néglige ou n'assume pas du tout son rôle. Qu'arrivera-t-il à la petite entreprise? Les Américains ne vont pas fonder de nouvelles entreprises, ils vont surtout acquérir des entreprises canadiennes existantes et c'est là que nous allons perdre des emplois. Pourtant, le gouvernement ne nous a-t-il promis qu'il libérerait des capitaux pour les petites entreprises et toutes les entreprises canadiennes en général? Il semble avoir plutôt choisi la voie de la moindre résistance en faisant quelque chose qui n'est pas essentiel et à laquelle il n'a pas réfléchi. Or, les Canadiens ont fait les frais de la canadianisation du secteur énergétique et voilà que le gouvernement actuel veut revenir à zéro en cédant ce secteur et d'autres aux investisseurs étrangers. Et tout sera liquidé en l'espace de quelques années.

Le gouvernement a tenté de faire croire que les investisseurs étrangers afflueraient aux quatre coins du pays, que même les régions défavorisées en profiteraient puisque les entreprises étrangères s'y installeraient. Et bien, ce n'est pas vrai; cela ne se passera pas ainsi. Les statistiques prouvent que si l'on supprime les contraintes imposées aux investisseurs étrangers, ils se retrouveront tous dans la même région. On peut les comparer aux comptoirs des repas-minute: ils voudraient s'empiler les uns sur les autres. Comment cette attitude irait-elle dans le sens des priorités de notre pays, celles du développement régional? Non seulement cela ne servira à rien, mais cela pourrait aggraver le problème.

C'est une mascarade. Le gouvernement n'administre pas l'économie, il l'agite plutôt à tous les vents, se préparant à accueillir les entreprises étrangères qui feront ce qu'elles voudront sans tenir compte de nos besoins. On ne tient pas compte du développement régional, pas plus que de l'orientation économique ni de la création d'emplois. Le gouvernement ne se préoccupe pas de ces différents aspects. Il veut seulement se faire des amis de l'autre côté de la frontière, et cela, aux dépens du citoyen moyen. Ce n'est qu'un simulacre de politique et je demande au gouvernement de reconsidérer sa position à cet égard. Ce serait une très grave erreur si le projet de loi était adopté dans sa forme actuelle.

• (1150)

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-15 qui propose la création d'un organisme nommé Investissement Canada. L'objet est d'encourager les investissements au Canada de la part de Canadiens et de non-Canadiens.

Les objectifs de cette mesure législative ont été définis comme suit: premièrement, augmenter l'esprit d'entreprise au Canada; deuxièmement, accroître la recherche et le développement ainsi que la diffusion des nouvelles technologies; troisièmement, développer la base économique et industrielle du Canada; quatrièmement, stimuler le commerce et, enfin, créer des emplois.

J'imagine qu'aucun député ne trouvera à redire à ces objectifs. En fait, peu de projets de loi présentés à la Chambre proposent des objectifs plus souhaitables que ceux-là. Toutefois, en mesurant la valeur de cette mesure législative, nous devons examiner si les moyens proposés sont conformes aux objectifs visé et s'ils témoignent d'un parti-pris idéologique ou d'un examen lucide des faits. En ce qui me concerne, j'estime que cela relève de l'idéologie, car les faits n'appuient pas l'hypothèse selon laquelle un investissement étranger plus libéral permettra d'obtenir les avantages économiques décrits.

De toute évidence, les plus grands investisseurs étrangers sont les Américains. S'opposer à cette mesure législative, c'est probablement s'exposer à se faire accuser d'anti-américanisme. Laissez-moi répondre à cela tout de suite. Je viens de Windsor. Les Canadiens de cette région connaissent particulièrement bien les Américains et sont certainement les moins anti-américains qui soient. Nos emplois dépendent de façon exceptionnelle du secteur automobile qui est propriété américaine et un exemple classique, dans le cas du Pacte de l'automobile, de ce que l'on peut obtenir, avec les garanties voulues, des investissements américains ou étrangers.

A Windsor, nous sommes envahis par les publications et les émissions américaines. Nous appuyons les Pistons, les Lions, les Tigers et les Red Wings. Une grande partie de nos loisirs et de nos activités culturelles gravitent autour de Détroit. Ma femme et mes enfants sont Américains. J'ai obtenu mon doctorat aux États-Unis.

Nous ne sommes pas Américains, mais parfois nous avons l'impression que notre pays nous a vendus aux États-Unis et nous devons nous battre contre cela, comme nous l'avons fait contre les compressions injustifiées effectuées dans les opérations de Radio-Canada à Windsor. Nous nous battons constamment pour faire valoir notre identité canadienne. Par conséquent, nous sommes non seulement des admirateurs des

Américains, mais nous connaissons mieux que la plupart des Canadiens leurs défauts et les dangers de la domination américaine. Nous savons que, dans leur poursuite des objectifs de leur pays, de leurs sociétés, ils ne s'encombrent guère de philantropie ou d'inquiétude au sujet de l'indépendance économique ou politique du Canada. Ce sont des objectifs que nous devons poursuivre nous-mêmes. Lorsque nous l'avons fait, ce fut à l'avantage de Windsor.

Par contre, des centaines de travailleurs de Windsor peuvent témoigner des résultats dans les cas où nous n'avons pas défendu les intérêts canadiens. Laissez-moi vous citer simplement quelques exemples: les 200 emplois de Canadian Motor Lamp, les 500 emplois de Bendix, les 500 emplois de Dall Specialties et les 500 emplois de Walker Metals. Ils ont été perdus parce que les intérêts canadiens n'ont pas été protégés suffisamment.

Le premier ministre (M. Mulroney) est allé à New York s'adresser au Economic Club et il a promis aux Américains que le Canada aurait une nouvelle attitude et un nouvel objectif national. Cet objectif était d'améliorer la souveraineté et l'indépendance du Canada en nous déclarant ouverts sans restriction aux investissements américains. Les Américains s'en réjouissent. Ils tirent de chez nous des profits et des paiements représentant 61 p. 100 de tous leurs revenus provenant de l'extérieur. Les filiales américaines au Canada représentent une grande partie des exportations américaines au pays. Comme le Sénat américain et la Harvard Business School l'ont constaté, l'investissement au Canada crée des emplois dans tous les secteurs de l'économie américaine. Les professionnels, les techniciens, les scientifiques et les ingénieurs américains occupent les plus hauts emplois des filiales américaines au Canada.

Quels avantages Investissement Canada apportera-t-il? Considérons les objectifs du gouvernement. Le premier est d'améliorer l'esprit d'entreprise au Canada. Je suppose que c'est là l'un des aspects les plus curieux du projet de loi. Le gouvernement nous dit que l'objectif est d'augmenter l'investissement canadien. Bien entendu c'est essentiel, mais nous ne voyons nulle part dans le projet de loi d'indications sur la façon de procéder. Passons sur le fait qu'il s'agit d'une absurdité sur le plan de logique: comment le fait de faciliter l'investissement américain et la réalisation de profits à nos dépens peut-il encourager l'esprit d'entreprise au Canada?

Le projet de loi C-15 accroîtra-t-il la recherche et le développement? Cette question frise l'absurde tellement elle fait fi de la réalité. En fait, si le bilan de l'industrie canadienne est si minable en ce qui touche la recherche et le développement, c'est en grande partie la faute des filiales de sociétés américaines, car les entreprises appartenant à des intérêts canadiens y ont investi 10 p. 100 de leur chiffre d'affaires, contre 3 p. 100 seulement pour les filiales de sociétés américaines. Ces 10 p. 100 se situent dans la bonne moyenne.

Nous sommes censés avoir accès aux techniques nouvelles. Cela se traduit normalement sur le plan de la productivité, mais comme le Conseil des sciences l'a signalé, les filiales de sociétés américaines ont un dossier vraiment peu reluisant en comparaison des sociétés canadiennes pour ce qui est de l'accroissement de la productivité. Mais à quoi bon cet accès aux nouvelles techniques si nous n'avons pas ce qu'il faut pour les exploiter, si l'infrastructure scientifique et l'ingénierie nous font défaut?

Nous sommes censés diversifier notre base économique et industrielle. Cela suppose un meilleur accès aux nouvelles techniques et une plus grande pénétration sur des marchés étrangers qui nous échappent à l'heure actuelle. Il faudrait pour cela que les gains soient réinvestis: ils ne le sont pas. Il faudrait pour cela que les filiales de sociétés étrangères s'approvisionnent au Canada: elles s'approvisionnent ailleurs. Voici un exemple de ce qui se produit dans les meilleures conditions. De 70 à 80 p. 100 des pièces qui entrent dans la fabrication des fourgonnettes Chrysler assemblées à Windsor proviennent de l'étranger.

On nous dit que le projet de loi va stimuler notre commerce extérieur, mais l'expérience nous enseigne que les filiales de sociétés étrangères ne sont là que pour exploiter le marché canadien. En fait, mis à part les produits qui sont acheminés vers les sociétés mères et qui représentent quelque 90 p. 100 de leurs exportations, les filiales de sociétés étrangères peuvent voir leurs acitivités restreintes par leurs sociétés mères, voire même par l'application à l'étranger des restrictions décrétées par le gouvernement des États-Unis.

Le projet de loi permettra-t-il de créer des emplois? Voyons un peu les faits. En 1982, 50 p. 100 de tous les emplois que nous avons perdus l'ont été à cause d'entreprises américaines figurant parmi les 50 plus grandes entreprises de notre pays.

Quand j'examine ce projet de loi, j'ai du mal à imaginer ce qui a bien pu pousser le gouvernement à le présenter. On prétend que la loi actuelle dissuade les Américains d'investir chez nous mais, en réalité, 95 à 98 p. 100 des demandes ont été approuvées au cours des deux dernières années. Seulement 50 p. 100 des investisseurs ont été priés de satisfaire à des conditions concernant l'emploi et 15 p. 100 d'entre eux ne créaient aucun nouvel emploi ou aucun nouvel investissement. En fait, le Conference Board a souligné que l'AEIE n'a dissuadé d'investir que 11 p. 100 des investisseurs étrangers.

Il est possible qu'un examen plus rapide et plus efficace des demandes s'impose, mais si nous voulons faire ce que les conservateurs disent nécessaire d'accomplir pour accroître le commerce, le nombre d'emplois, la recherche et le développement, et élargir notre base industrielle, il faudrait prévoir des dispositions en ce sens, car cette loi n'en contient pas. En réalité, le gouvernement met notre pays en vente. C'est une vente de garage et nous offrons en prime la maison et les enfants.

Le fait est que l'abolition de l'AEIE n'aura sans doute aucun résultat. Les banquiers américains consultés à ce sujet ont déclaré que s'il y a de nouveaux investissements, ce ne sera sans doute pas avant une dizaine d'années et que la plupart d'entre eux iront vers le secteur primaire, ce qui ne nous aidera pas du tout. Le premier ministre (M. Mulroney) nous a promis une nouvelle orientation et de nouveaux objectifs nationaux. C'est en effet nécessaire, mais nous n'y parviendrons pas en nous tournant vers les États-Unis ou ailleurs. Aucun pays n'a pu poursuivre ses objectifs nationaux dans un territoire étranger. Nous devons compter sur nous-mêmes, sur les investisseurs et les possibilités d'investissement du Canada pour atteindre les objectifs visés dans cette mesure.

• (1200)

[*Français*]

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, beaucoup de choses ont été dites à la Chambre

depuis le début des débats sur le projet de loi C-15, Investissement Canada, cette loi, qui permettra aux pays étrangers d'accaparer le contrôle de nos petites et moyennes entreprises sans aucune obligation de leur part.

Puisque c'est la deuxième fois que je prends la parole sur ce projet de loi, j'ai l'intention de limiter mes remarques en ce qui a trait à la situation de la femme au Canada. Plus que jamais, les femmes sont sur le marché du travail. En 1981, 51.6 des femmes en faisaient partie. Et d'après le rapport Dodge, dans 10 ans, les femmes constitueront 65 p. 100 de la population active. L'augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail s'est particulièrement fait sentir dans le domaine des services. Selon les dernières données publiées par le ministère du Travail en février 1984, 61 p. 100 de tous les employés dans le secteur des services en 1981 étaient des femmes.

Il y a, monsieur le Président, dans le projet de loi C-15, un danger pour la travailleuse canadienne, parce qu'on retrouve cette dernière dans les secteurs de services et dans les secteurs administratifs et, comme on le sait, il s'agit là de la petite et moyenne entreprise.

En examinant de plus près la place de la femme au sein de la petite et moyenne entreprise, on s'aperçoit que la femme est la base de celle-ci. Le projet de loi, on l'a souvent dit, met en cause la sécurité des propriétaires des petites entreprises. On remet en question les emplois des femmes dans ce secteur. La plupart des femmes continuent à être enfermées dans des ghettos d'emplois traditionnels, tels les postes de caissières, de secrétaires, de vendeuses dans les magasins et de toutes sortes d'autres choses. Et ce sont précisément ces emplois qui se trouvent immédiatement menacés par l'avènement de la microtechnologie. Additionnons les retombées négatives qu'entraîneront l'application de la loi Investissement Canada aux emplois qui seront éliminés par la mise en place de la haute technologie et, encore une fois, ce seront les femmes qui seront les victimes de mauvaises politiques gouvernementales.

De plus, on constate qu'il y a un grand écart de salaire entre le travail accompli par les hommes et celui que les femmes accomplissent. Il faut admettre que l'employeur recherche les services d'une travailleuse pour des travaux plus routiniers, moins stimulants et surtout moins rémunérés.

En 1980, les femmes gagnaient en moyenne 58 p. 100 du salaire des hommes. Le salaire moyen d'une femme est de $15,000. Le salaire moyen d'un homme est de $29,000. Dans le groupe d'âges de 25 à 34 ans, un homme ayant neuf ans de scolarité gagne $15,698, tandis qu'une femme détenant une maîtrise ou même un doctorat gagne moins. Cette femme gagne $15,527 en moyenne.

Dans plusieurs familles, l'apport économique des femmes qui travaillent à l'extérieur est essentiel. Tout cela pour maintenir le niveau de revenu familial adéquat. En 1980, plus de 49 p. 100 des épouses qui détenaient un emploi rémunéré étaient mariées à un homme gagnant moins de $20,000 par année. Ces femmes fournissaient donc un revenu additionnel nécessaire pour leur famille. Sans sa participation sur le marché du travail, plusieurs familles vivraient en-dessous du seuil de la pauvreté.

Divers rapports et études, dont il est maintes fois question dans les débats parlementaires, illustrent de façon spectaculaire l'ampleur du problème et, je le répète, les changements technologiques menacent gravement les secteurs de l'emploi traditionnellement réservés aux femmes au moment même où celles-ci entrent en nombre toujours croissant sur le marché du travail.

Au cours de la campagne électorale, les trois grands partis politiques ont fait de nombreuses déclarations de principe au sujet de la nécessité d'instaurer des programmes de formation et de recyclage à l'intention des femmes, ainsi que des programmes d'action positive. La déclaration de l'honorable premier ministre (M. Mulroney) par exemple, au cours du débat sur la condition féminine, illustrait bien le fait qu'il semblait vouloir ouvrir des nouvelles portes pour les femmes, et je le cite:

> Il faudrait rien de moins qu'un programme de recyclage d'une générosité et d'une ingéniosité sans précédent pour faire face à cette nouvelle réalité qui veut que des centaines de milliers de femmes seront défavorisées sur le plan économique, à moins que nous nous engagions à l'échelle nationale à éviter cette situation.

J'ai examiné à la loupe les gestes et les actions posés par le gouvernement d'en face depuis les élections du 4 septembre, et je regrette de dire que ces belles paroles à l'égard des femmes, comme beaucoup d'autres paroles, n'étaient que des vœux pieux.

Monsieur le Président, je tente ici de faire voir le rôle de la femme au sein de l'économie canadienne. Elle est, de loin, le pilier de l'économie. Elle est souvent obligée d'accepter certains types d'emplois inférieurs soit à cause de la responsabilité familiale ou encore à cause de l'absence d'alternatives. Certaines femmes, chefs de famille, ont été forcées d'occuper deux emplois à temps partiel faute de se voir offrir une sécurité d'emploi.

Lorsqu'on retrouve la femme travailleuse au sein d'une petite et d'une moyenne entreprise, c'est souvent aux côtés de son mari ou encore à son propre compte. Monsieur le Président, mon bureau de circonscription m'a sensibilisée aux problèmes et à la discrimination que les travailleuses subissent dans leur milieu de travail et je me dois, aujourd'hui, d'intervenir en leur faveur.

Le problème de l'emploi pour les femmes a été soulevé à maintes reprises depuis des années. La politique à cet égard n'est encore qu'au stade de l'élaboration. L'expérience passée nous a prouvé que, lorsqu'une compagnie est en difficulté financière, ce sont les femmes qui sont les premières à être mises à pied et réduites à accepter du travail à demi-temps, ce qui a pour effet de leur garantir une pauvreté au moment de leurs «vieux jours». Tout le monde le sait; «petit salaire égale petite pension».

Si le projet de loi C-15 était adopté dans sa forme actuelle, à mon avis, il mettrait en danger toutes les petites et moyennes entreprises qui sont la toile de fond de notre économie canadienne. De plus, la loi Investissement Canada n'offre aucune garantie d'une économie forte et, pis encore, on n'y retrouve rien qui protégerait nos emplois canadiens. Monsieur le Président, j'espère donc que nous consacrerons tout le temps nécessaire en comité parlementaire pour apporter les amendements nécessaires à ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais formuler quelques brèves observations sur ce projet de loi. Je n'ai pas eu l'occasion jusqu'à maintenant de participer à cet important débat auquel nous devrions accorder

une attention particulière. En effet, le projet de loi fait ressortir certaines des divergences importantes qui existent entre le gouvernement et le Nouveau parti démocratique, surtout en ce qui a trait à notre perception de l'économie canadienne et de l'économie mondiale.

Je crois être juste envers le gouvernement en disant qu'il considère l'économie mondiale et les décisions que prennent les investisseurs internationaux comme une série de décisions neutres et indépendantes, dans lesquelles les Canadiens, surtout les membres du gouvernement, doivent voir certains faits élémentaires comme celui de nous accommoder, par exemple, des conditions atmosphériques. Considérant que les décisions en matière d'investissements sont prises en fonction de certains critères, il incombe donc au gouvernement de créer au Canada ce que les conservateurs appelleraient un climat propice aux investissements, incitant les investisseurs, compte tenu des règles qui régissent leur action, à venir s'établir chez nous plutôt que dans d'autres pays.

• (1210)

Notre opinion diverge à ce sujet. Tout d'abord, nous souhaitons l'instauration d'un ordre économique international dans lequel ces décisions ne seraient pas prises en vase clos dans les salles de conférence des sociétés multinationales ou planétaires, comme on les qualifie à juste titre dans bien des cas. Nous voudrions voir un ordre économique mondial dans lequel ces décisions sont prises dans l'intérêt de l'économie mondiale elle-même et de tous les pays, et pas simplement de ceux dans lesquels des investissements sont susceptibles d'être effectués.

Bien sûr, cela ferait entrer en jeu toute la question du dialogue Nord-Sud et le reste, non pas d'un point de vue charitable, mais bien de la façon dont la Commission Brandt l'a si bien précisé, le bien-être économique du Nord étant lié à celui du Sud.

Je voudrais revenir sur le principal point que je voulais soulever, c'est-à-dire la façon dont nous, au NPD, percevons les décisions relatives aux investissements. Selon nous, les critères qui régissent ces décisions ne sont pas simplement une fatalité avec laquelle nous devons apprendre à vivre. Au nom de l'intérêt public, du bon fonctionnement de l'économie canadienne et du bien commun, nous voudrions, si nous étions au pouvoir, que ces décisions soient prises dans l'intérêt du Canada. L'intérêt des investisseurs ne devrait pas avoir préséance sur celui de la collectivité et en l'occurrence, du pays. C'est pourquoi dans le passé nous avons appuyé et, en fait, lancé ici même des idées comme celle de l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Cette agence ne nous satisfaisait pas. Selon nous, elle ne remplissait pas son mandat aussi bien qu'elle aurait pu le faire. Nous lui reprochions son laxisme. Malgré son existence, dans bien des cas des sociétés respectaient ses exigences, mais après avoir été autorisées à investir au Canada, elles faisaient exactement le contraire de ce qu'elles avaient promis et elles agissaient à l'encontre de l'intérêt des Canadiens.

En somme, il s'agit là d'une mesure tout à fait cohérente de la part du gouvernement. Il ne se contredit pas. Le projet de loi va parfaitement dans le sens de sa perception de l'investissement. Selon lui, notre pays devrait simplement capituler devant la réalité internationale, capituler devant les investisseurs internationaux et leur donner tout ce qu'ils veulent. Le premier ministre (M. Mulroney) dit qu'il incombe à son gouvernement de créer le climat et les conditions que réclament les investisseurs et qui sont propices à l'investissement.

Ce n'est pas notre perception des choses. On nuit non seulement à l'économie canadienne, mais également à l'avenir de l'économie mondiale et on rend plus difficile l'établissement d'un nouvel ordre économique juste et durable dans lequel ceux qui décident des investissements ne pourraient pas dresser les travailleurs et les agriculteurs d'un pays contre les travailleurs et les agriculteurs d'un autre pays et décider du sort des gens. Je veux parler de ceux qui menacent d'aller investir ailleurs si le gouvernement n'établit pas pour eux un climat propice et qui reprochent au Canada d'avoir des lois sur l'environnement, un mouvement ouvrier avec lequel ils devront compter et d'autres choses du genre.

En se prêtant à ce genre de chantage de la part des investisseurs, non seulement le gouvernement dessert le Canada, mais il fait également obstacle à l'avènement d'une économie mondiale dans laquelle ce genre de chantage ne serait pas possible. Il n'y a pas d'autre mot pour le dire. C'est pour cela que les sociétés sont en affaires, aussi bien au Canada quand elles montent une province contre l'autre qu'à l'échelle internationale quand elles montent un pays contre l'autre.

Le projet de loi à l'étude nous fournit un exemple classique de ce qui différencie le Nouveau parti démocratique du gouvernement. Bien que nous ayons toujours été mécontents de l'action symbolique à laquelle se livraient les libéraux dans le cas de l'AEIE, nous considérons la mesure à l'étude comme un pas en arrière de la part du gouvernement progressiste conservateur. Celui-ci est en train d'abandonner entièrement toute prétention de veiller à ce que les investisseurs étrangers agissent dans les intérêts du Canada. Au moins pouvons-nous dire à cet égard que le gouvernement est plus honnête. Il ne cherche pas à faire croire quoi que ce soit. Il cherche seulement à bien faire comprendre sa conception du monde. Nous nous inscrivons en faux car nous ne croyons pas que le monde fonctionne de cette façon. Nous ne croyons pas que le monde des investisseurs internationaux se compose d'un groupe de personnes innocentes et bien intentionnées qui se demandent comment elles peuvent faire du bien dans le monde ou comment elles peuvent distribuer les biens et les services de la façon la plus équitable. Cela ne prend tout simplement pas avec nous. Nous savons que lorsqu'ils se réunissent, ces gens élaborent des stratégies globales de rentabilité et réfléchissent beaucoup à la meilleure façon de monter un pays contre l'autre. Nous savons que tout pays qui adopte le genre d'attitude indolente et bonasse que le gouvernement prône présentement pour le Canada finira par le regretter.

Ce n'est malheureusement pas seulement le gouvernement qui finira par le regretter. S'il ne s'agissait que du gouvernement, ce serait parfait puisque du moins il se serait lui-même attiré ce malheur. Ce sont malheureusement tous les Canadiens qui finiront par souffrir de la décision prise par le gouvernement sous la forme de la mesure à l'étude. C'est ce qui est dommage.

Je n'ai rien d'autre à dire au sujet de cette mesure.

Des voix: Tant mieux!

M. Blaikie: J'entends des députés d'en face dire «Tant mieux!». Cela les met toujours mal à l'aise que quelqu'un d'autre puisse exposer leur position mieux qu'ils n'en sont capables. Il est néanmoins utile de les aider à comprendre comment en fait ils perçoivent le monde afin qu'ils puissent se voir eux-mêmes clairement par rapport à ce que d'autres disent. Ils n'aiment pas se livrer à un franc débat où les Canadiens se verraient confrontés à des choix idéologiques clairs. Un choc véritable et franc des idées pourrait compromettre l'efficacité de leurs beaux discours et la façon dont ils aiment bien faire croire d'autres choses.

Je regrette d'avoir provoqué chez le député de Bow River (M. Taylor), chez le député de Western Arctic (M. Nickerson) ou chez qui que ce soit en face un certain malaise en tâchant de décrire plus clairement la situation. J'espère qu'ils prendront plus d'intérêt à l'avenir à un échange d'idées bien franc, et qu'une telle démarche ne les mettra plus mal à l'aise.

• (1220)

[*Français*]

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer): Monsieur le Président, je pense qu'il était de mon devoir d'apporter ma contribution au sujet du débat sur le projet de loi C-15, Investissement Canada, qui, à mon sens, est une erreur que tous les Canadiens regretteront dans les années à venir.

Si nous faisons un peu l'historique, comme plusieurs l'ont déjà fait, nous réaliserons que l'agence de tamisage à l'investissement étranger a été créée en 1974 et qu'elle contenait des critères. Mais une chose dont il faut bien se rappeler, c'est que le but premier était que cette agence verrait à ce que tout investissement étranger représenterait un avantage marqué pour le Canada. Et quand je dis un avantage marqué pour le Canada, il s'agit d'un avantage à tout point de vue, surtout pour conserver les emplois, pour ne pas être envahis par des riches investisseurs étrangers qui auraient pu accaparer certaines de nos industries importantes et en faire une dépendance, si vous voulez, soit américaine, soit anglaise, soit australienne et, éventuellement, créer moins d'emploi chez nous que si cette industrie avait été gérée par des Canadiens. Mais je pense que l'agence de tamisage des investissements étrangers avait un but beaucoup plus profond, c'était celui de la canadianisation et une espèce de fierté d'appartenir au Canada. On dit souvent que c'est parce que nous craignions, nous avions peur des investissements américains. Monsieur le Président, il y a peut-être un peu de vérité quand on connaît la puissance énorme américaine, un pays de plus de 225 millions de citoyens, alors que nous, nous sommes à peine 26 millions. Il faut se donner des éléments afin d'affirmer notre souveraineté canadienne, afin de donner cette fierté qui, au cours des années, nous manquait tellement, mais qui a été créée petit à petit parce que nous sommes encore un pays jeune, et je peux vous donner de ces exemples de fierté: le drapeau canadien est un exemple de fierté. Et en passant, je peux vous assurer aussi que ce processus de fierté continue, puisque, encore dernièrement, les ouvriers de l'automobile se sont scindés, le syndicat s'est scindé en deux, c'est que la partie canadienne restera au Canada et la partie américaine demeurera aux États-Unis. Et je pense que c'est là un signe de canadianisation, un signe de volonté, un signe de fierté d'appartenir au Canada.

On pourrait aussi se référer à l'histoire. Il aurait été bien simple de laisser passer les Américains en 1814, à Châteauguay, mais les Canadiens se sont levés, une petite poignée d'entre eux n'a pas voulu, pour la simple raison qu'ils étaient fiers d'être chez nous.

Et je disais tout à l'heure qu'il faut se donner des outils pour contrer l'envahissement étranger, et la plus grande peur ce sont, bien sûr, les investissements américains, connaissant la puissance américaine. Mais ce qui me peine le plus à voir ce changement qui, au fond, n'est simplement qu'un changement, qu'un cosmétique, si vous voulez, qu'un changement de vitrine, c'est que dans cette agence d'Investissement Canada, on exclut 90 p. 100 de la petite et de la moyenne entreprise qui représente le secteur le plus important d'emplois au Canada.

Il faut se rappeler aussi que l'agence de tamisage d'investissements étrangers n'a refusé, à toutes fins pratiques, que 3 p. 100 de toutes les demandes qui ont été examinées. Alors, c'est pour vous dire, monsieur le Président, que c'était tout simplement cette agence créée en 1974 et qui contenait certains critères que j'appellerais de fierté, qui était là pour continuer à faire progresser le Canada par lui-même avec une indépendance sur les plans économique et politique, parce que vous savez que si jamais nous perdons l'indépendance économique du Canada, il s'ensuivrait rapidement une dépendance politique.

C'est donc pour ces raisons que j'ai voulu apporter à cette Chambre mon humble contribution afin de sensibiliser le gouvernement, bien que durant la campagne électorale il avait promis de faire des changements, il avait promis ni plus ni moins que d'ajouter ses propres condiments aux aliments qu'il allait, «au grand banquet», offrir à la population canadienne. C'était son droit, bien sûr. Mais devant un changement qui, au fond, est radical surtout dans le domaine des investissements étrangers, je pense que, à la longue, on fait un faux pas.

Et quand je dis que l'Agence d'examen de l'investissement étranger était un des éléments de fierté que le Canada s'était donné depuis quelques années... J'ai parlé du drapeau. J'aurais pu parler de l'hymne national. J'aurais pu parler d'une foule de choses, mais ce sont des jalons, ce sont des balises que nous mettons de temps à autre le long de la route pour affranchir le Canada de tout investissement qui pourrait nuire éventuellement à notre unité nationale, à notre unité politique et, surtout, à notre unité économique.

Voilà la contribution que je voulais un peu apporter parce que j'ai l'impression que, étant donné les données et les chiffres que j'ai signalés tout à l'heure, on ouvre la porte toute grande aux investissements étrangers et, par conséquent, on ouvre la porte toute grande à, justement, la perte de notre identité politique en passant par la perte de l'économie. A mon avis, si on examine, si on scrute le pourquoi de la création, en 1974, de cette Agence d'examen de l'investissement étranger, on y voit là une sauvegarde pour l'avenir du Canada, pour nos emplois, pour notre économie, notre jeunesse, bien sûr, et jamais on ne le répétera trop.

Récemment, mon bon ami d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) signalait à cette Chambre, justement, un exemple frappant qui nous donnait exactement le pourquoi de la création de cette Agence d'examen de l'investissement étranger, alors qu'il parlait de la librairie de l'Université d'Ottawa. Cette dernière, je pense que mon honorable collègue, le député d'Ottawa-Vanier,

l'a mentionné, est un employeur très important. La librairie est en train de passer à des investissements américains. C'est grâce à l'Agence d'examen de l'investissement étranger qu'on a pu freiner un peu toute cette chose et aujourd'hui nous avons . . . bien que certains deniers américains y sont présents, c'est une agence qui, à toutes fins pratiques, n'a pas le contrôle, et ce sont des Canadiens qui l'ont.

Alors tout cela pour vous dire, monsieur le Président, que j'ai été heureux d'apporter mon humble contribution. Tout a été dit ou presque, tout a été complété sur le sujet, mais je suis sûr qu'il fallait absolument que tous les députés de la Chambre participent à ce débat, et c'est la raison pour laquelle je suis intervenu aujourd'hui, et c'est également la raison fondamentale pour laquelle mon collègue de Windsor-Ouest (M. Gray) a présenté un amendement en vue de «repousser» le tout à une période ultérieure, savoir six mois, afin que tous les députés puissent participer à ce débat.

[*Traduction*]

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat très important sur le projet de loi C-15. Je voudrais tout d'abord faire quelques observations au sujet de la façon dont ce projet de loi a été présenté à la Chambre des communes. Il est intéressant de remarquer qu'il n'a pratiquement fait l'objet d'aucune consultation. Bien qu'il s'agisse d'une mesure extrêmement importante qui aura des répercussions très graves dans l'ensemble du pays, le gouvernement n'a pas jugé bon de procéder à de véritables consultations. A ma connaissance, les provinces n'ont pas été consultées, pas plus que les divers organismes concernés qui auraient pourtant aimé pouvoir donner leur avis sur le projet de loi C-15. Le gouvernement avait promis non seulement d'être ouvert et accessible, mais de faire un large usage des consultations. Néanmoins, dans le cas de cette mesure législative, il a décidé de laisser tomber les consultations.

• (1230)

La deuxième remarque que je voudrais faire, c'est qu'il s'agit du premier projet de loi important du nouveau gouvernement. Comme c'est son premier projet de loi important, on peut supposer qu'il s'agit de sa principale priorité à l'heure actuelle. Cela est toutefois surprenant puisque le premier ministre (M. Mulroney) affirme aux Canadiens que l'économie et l'emploi constituent sa toute première priorité. On devrait donc nous présenter d'autres projets de loi plus importants.

En annonçant le dépôt du projet de loi C-15, le ministre responsable de l'industrie a déclaré que celui-ci annonçait une nouvelle ère pour le Canada. Certes, mais c'est une ère qui n'a rien de réjouissant. Par ce projet de loi, le gouvernement anéanti tout espoir de voir le Canada contrôler un jour son économie. Le peu de cas que les conservateurs font de l'indépendance et de la souveraineté du Canada, sur le plan politique comme sur le plan économique, ne devrait surprendre personne.

En effet, ils ne peuvent s'empêcher de penser en termes de relation maître-esclave. Au début du siècle, les conservateurs tenaient à ce que nous restions rattachés à la Grande-Bretagne. Arthur Meighen répondit «à vos ordres» à Lloyd George pendant la crise Chanak. Aujourd'hui, c'est «Brian succursale» qui dit «à vos ordres» à Ronald Reagan et aux dirigeants de l'industrie américaine.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Nunziata: Ce n'est pas par coïncidence que le gouvernement a annoncé l'élimination de l'AEIE à la veille du discours que le premier ministre a prononcé humblement devant l'Economic Club de New York. Je suis convaincu que les grands patrons de la compagnie Iron Ore auront du mal à dissimuler leur fierté.

Le ministre responsable de l'industrie a déclaré en annonçant le dépôt de ce projet de loi que le Canada était prêt à faire des affaires. Comme l'a souligné mon chef, notre pays a toujours été prêt à faire des affaires. Il n'a jamais fermé ses portes. Nous avons toujours bien accueilli les capitaux étrangers. Nous voulons des investissements étrangers, mais à nos conditions. Le Canada n'est pas à vendre, comme mon chef l'a si bien dit. Pourtant, le gouvernement y a planté une pancarte «à vendre». Il est prêt à brader notre identité culturelle et notre souveraineté économique.

Ce projet de loi constitue une grave erreur de la part du ministre, car il est rétrograde et représente un énorme pas en arrière. Ce n'est cependant pas une surprise. Après tout, il est conforme à la façon de faire des conservateurs. Le parti conservateur estime que ce qui est bon pour General Motors est bon pour le pays. Les députés conservateurs font aveuglément confiance au secteur privé. Ils sont convaincus que cette mesure législative va attirer des tas de capitaux étrangers au Canada et créer les emplois dont nous avons tant besoin. Alors qu'il nous a fallu des années d'efforts méthodiques pour reprendre en partie le contrôle de notre économie, les conservateurs sont prêts à vendre notre pays à des intérêts étrangers.

En vertu de ce projet de loi, il est probable que 90 p. 100 des rachats d'entreprises canadiennes par des étrangers ne seront soumis à aucune formalité. Qu'a-t-on besoin du projet de loi C-15? Les conservateurs prétendent que cette mesure va attirer les investissements étrangers et créer des emplois. Ils ne peuvent toutefois pas nous prouver qu'ils ont raison. Je vais tâcher de montrer que le contraire pourrait se produire.

Les conservateurs affirment également que l'AEIE faisait obstacle aux investissements étrangers, ce qui est contraire aux faits. L'Agence n'a pas éloigné les capitaux étrangers. Chacun sait que depuis sa création en 1974, elle a examiné au-delà de 6,000 demandes qu'elle a approuvé dans une proportion de 92.2 p. 100. En 1977 puis en 1982, la loi a été modifiée dans le but de simplifier les modalités d'examen. Depuis 1982, on a approuvé 97 p. 100 des demandes. Quoi qu'en dise le gouvernement, l'AEIE n'a pas découragé les investissements étrangers.

La Loi sur l'examen de l'investissement étranger était bien faite, même si elle n'était pas parfaite. Elle faisait bon accueil aux capitaux étrangers, pourvu qu'ils soient avantageux pour le Canada. Nous, membres du parti libéral, reconnaissons les avantages des investissements étrangers. Mais il y en a de bons et de mauvais. Nous avons légiféré pour faire savoir aux investisseurs du monde entier qu'ils étaient les bienvenus, pourvu que leurs initiatives soient profitables aux Canadiens, sans quoi nous n'en voulions vraiment pas. A vrai dire, pourquoi vouloir des investissements étrangers qui ne soient pas avantageux pour les Canadiens d'un bout à l'autre du pays?

J'ajouterai, en toute humilité, qu'il y a même des limites aux bons investissements. Ainsi, toutes les études montrent que les sociétés dirigées de l'étranger font moins de recherche et de développement que celles qui appartiennent à des Canadiens. Elles révèlent en outre que la plupart des sociétés étrangères au Canada achètent à l'étranger la majorité de leurs pièces.

On a donc créé l'Agence d'examen afin de s'assurer que les investissements étrangers n'auraient pas de conséquences néfastes pour le Canada. Nous voulions ces capitaux, mais nous insistions sur les avantages qu'ils devaient nous apporter. Nous voulions aussi poser nos propres conditions. Le fait est que l'AEIE constituait pour le Canada un instrument très important de négociation auprès des sociétés étrangères qui souhaitaient investir chez nous. Nous étions en mesure de les avertir que pour faire affaires au Canada, elles devaient se plier à nos exigences. Elles devraient créer des emplois au Canada et faire d'autres choses qui seraient avantageuses pour notre économie.

Le Canada n'est pas le seul pays à s'être doté d'un organisme comme l'AEIE. Comme les députés le savent, il existe aussi des mesures du même genre aux États-Unis, en Australie et au Japon. Ces pays surveillent de très près les investissements. Par exemple, les États-Unis appliquent des contrôles très stricts à des secteurs entiers de l'économie américaine, plus spécialement dans le domaine du transport maritime, de la radio et de la télédiffusion, du transport aérien et de la défense.

L'AEIE a obtenu les résultats espérés. Pendant les années de récession, l'investissement étranger a augmenté tous les ans à compter de 1974. Entre 1964 et 1973, les investissements étrangers au Canada s'élevaient en moyenne à 690 millions de dollars par année. Depuis 1974, ils représentent en moyenne 1.4 milliard de dollars par an. Depuis quatre ans, la moyenne a été de 2 milliards de dollars par an. En 1983, 2.8 milliards de dollars de capitaux sont entrés au Canada.

Que fera Investissement Canada? Le gouvernement prétend qu'il créera des emplois. Pourtant, rien ne le garantit. Il est tout à fait possible que des sociétés étrangères investissent au Canada, achètent des compagnies rivales et décident ensuite de fermer ces compagnies pour accaparer le marché canadien. Est-ce là ce que veut le gouvernement? C'est inévitable et nous devons être prudents.

A cause de cette nouvelle mesure, nous perdrons lentement le contrôle de notre économie. Beaucoup d'emplois disparaîtront. Comme je l'ai dit, l'AEIE était utile. Elle nous a permis de prendre notre économie en main. Dans tous les secteurs importants, le pourcentage de propriété étrangère a baissé. Il suffit pour s'en rendre compte d'examiner les chiffres relatifs au contrôle étranger de l'industrie canadienne entre 1971 et 1981. Le pourcentage du contrôle étranger dans l'industrie minière a baissé de 62 à 30 p. 100. Dans l'industrie pétrolière et gazière, il a baissé de 90 à 49 p. 100. Dans la fabrication des métaux primaires, il est tombé de 41 à 13 p. 100.

• (1240)

Si j'ai bien compris, monsieur le Président, mon temps de parole est écoulé. En terminant, je dirai simplement que nous, du parti libéral, lutterons jusqu'au bout contre cette mesure. A notre avis, ce projet de loi est mauvais. J'encourage les députés d'en face à examiner sérieusement les conséquences graves et néfastes que pourrait avoir le projet de loi C-15.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, j'interviens avec grand plaisir dans le cadre du débat cet après-midi. En réfléchissant à la nature du projet de loi à l'étude et à la loi que nous examinons cet après-midi, cela m'a rappellé une vieille histoire que j'ai lue dans une revue au sujet des libéraux. Ce sont eux qui ont véritablement bradé le Canada, à mon sens.

Des voix: Oh, oh!

M. Skelly: Je pense qu'ils protestent trop. Les libéraux commencent déjà à se plaindre. En effet, mes collègues conservateurs conviennent avec moi que les libéraux ont vendu le Canada. Ils sont restés au pouvoir durant 63 ans au cours de ce siècle! Qui d'autre aurait pu vendre notre pays à des intérêts étrangers?

M. Gauthier: C'est nous qui avons adopté la loi sur l'AEIE. Nous y avons pensé.

M. Skelly: J'essaie d'être aussi constructif que possible. Je me souviens de l'époque où l'honorable Alastair Gillespie était ministre de l'Industrie pour le gouvernement libéral. Un jour, quelqu'un lui a demandé ce qu'il ferait au sujet de la mainmise étrangère. M. Gillespie a répondu que de temps à autre, si sa secrétaire découvrait un article d'intéressant dans une revue ou un journal, elle le découperait et le porterait à son attention. On lui a demandé alors ce qu'il ferait et il a répondu: «Dans l'ensemble, rien». Il a déclaré que les investissements étaient utiles à notre pays. C'est ainsi que les libéraux, sans s'en cacher, ont vendu notre pays au cours des années.

M. Gauthier: Foutaises!

M. Skelly: Ce ne sont absolument pas des foutaises, c'est la vérité. Les faits le prouvent et le parti libéral et les gouvernements libéraux ont bradé le Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Skelly: Que les libéraux se rassurent, je ne vais pas laisser les conservateurs s'en tirer à si bon compte. Attendez un peu.

On a rappelé que les libéraux avaient créé ce que l'orateur précédent a appelé une bonne loi, mais imparfaite. Non, elle n'était pas parfaite! Pour éviter que le Canada ne soit liquidé trop rapidement à cause de leur indifférence, les libéraux avaient concocté une loi créant l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Dans leur sagesse, ils s'efforçaient toujours de régler un problème. Généralement, ils proposaient de bonnes mesures à la Chambre, mais ils les vidaient de leur substance avant qu'elles n'entrent en vigueur; c'est ce qu'ils ont fait pour la loi établissant l'AEIE. Et quand les libéraux eurent fini de tripatouiller le projet de loi, c'était une politique beaucoup plus ouverte que celle du secrétaire d'Alastair Gillespie.

L'orateur qui m'a précédé, le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata), a admis que 92 p. 100 des demandes soumises à l'Agence jusqu'en 1977, avaient été approuvées. Les seuls candidats à qui ont faisait la moindre difficulté étaient les membres de la Mafia qui voulaient tenter de recycler de l'argent en passant par le Canada. En pareil cas, les libéraux éprouvaient peut-être quelques scrupules, mais je ne suis pas certain . . .

M. Gauthier: Attention!

M. Skelly: D'accord, je serai gentil.

Devant des résultats aussi peu reluisants—les investisseurs se contentaient d'acheter des entreprises canadiennes pour les fermer ensuite—le gouvernement libéral fut mis au courant de la situation. Mais il ne fit rien. Pour eux, le tamisage était suffisant. Étant bien au courant de ce dossier, l'orateur précédent a quand même eu l'audace d'affirmer que des améliorations s'imposaient. Il souhaite peut-être que la Mafia puisse désormais investir au Canada. Pourquoi la forcer à aller ailleurs? Quoi qu'il en soit, de 1977 à 1982, 97 p. 100 des demandes ont été approuvées.

Je pense qu'il existe suffisamment de preuves pour établir que les libéraux ont, à toutes fins pratiques, bradé le Canada. Ils savaient déjà que la recherche et le développement étaient effectués aux États-Unis. Ils savaient que les frais de service exigés des entreprises canadiennes aux États-Unis étaient énormes. Ils savaient aussi que les dividendes acheminés aux États-Unis étaient une saignée pour le Canada. Le Canada devait rembourser 10,000 fois aux Américains l'argent qu'il recevait en investissement. Bien souvent les dispositions prises en ce qui concerne les marchés étaient telles que c'était la maison mère américaine qui profitait au maximum des exportations dans le monde. Tout cela, les libéraux le savaient.

L'un de mes collègues a avancé un chiffre intéressant: le coût que le gouvernement libéral a imposé au Canada aurait été de l'ordre de $2,170,000 l'heure, 24 heures par jour, sept jours par semaine. Un coût énorme pour les Canadiens. Tel était le fruit de l'attitude libérale qui présentait de bonnes mesures mais les vidait de leur substance ensuite. Le gouvernement a créé un organisme tolérant, pour ne pas dire laxiste.

Les libéraux ne sont pas tous mauvais.

M. Langdon: C'est une espèce en voie d'extinction.

M. Skelly: Je pense que leur repentir est sincère après la dégelée que leur a servie l'électorat canadien.

Mme Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot): Trop peu et trop tard.

M. Skelly: La député dit: Trop peu, trop tard. Elle a raison. Malheureusement, les Canadiens ne sont pas allés assez loin dans ce qu'ils ont fait, parce que les libéraux n'avaient pas réglé de façon satisfaisante la question de l'investissement étranger au Canada.

Cela m'amène à parler de l'amendement que nous devrions appuyer. Toute initiative en vue de retarder l'adoption de cette mesure pour l'examiner consciencieusement—et je m'adresse maintenant à mes collègues conservateurs et fais appel à leur bonne volonté et à leur intelligence . . .

Mme Mitchell: N'y comptez pas.

M. Skelly: Soyez gentille. Les conservateurs devraient étudier cet amendement. Leurs promesses électorales au sujet de la tenue de consultations étaient excellentes. Elles ont été acceptées comme un effort honnête pour remettre de l'ordre au sein du gouvernement fédéral et être davantage à l'écoute des Canadiens. Les libéraux ont bien fait de présenter cette motion. Généralement, leurs bonnes idées sont plutôt rares. Toutefois, ils ont présenté là une bonne proposition et ce projet de loi devrait être renvoyé à six mois.

Le bilan des libéreaux en matière d'investissement étranger est ignoble. La Chambre devrait prendre la peine de l'étudier. A part cela, la seule chose qui nous reste . . .

M. Nunziata: Examinez ce qui s'est passé.

M. Skelly: Mon collègue dit que nous devrions revenir sur le passé. C'est ce que font les libéraux: revenir sur le passé. L'empire glorieux des libéraux s'est effondré à jamais. Tournons-nous vers l'avenir.

M. Nunziata: Nous faisons une pause.

M. Skelly: Ils font une pause! En réalité, ils sont complètement déphasés.

M. Taylor: Ils ne s'avoueront jamais vaincus.

M. Skelly: Mon collègue de Bow River (M. Taylor) dit qu'ils ne lâcheront jamais. Pendons-les haut et court.

Nombre de mes collègues ont exprimé les préoccupations du NPD. Nous voudrions certes que le projet de loi soit mis au rancart, car il aggravera la situation que nous devons aux libéraux. Les conservateurs peuvent se dire au moins une chose: «Nous n'avons pas manqué à nos promesses de la dernière campagne électorale, au cours de laquelle nous avons dit que nous ferions mieux si on nous laissait les rênes du pays». Et je crains qu'ils n'aient raison, car, ils sont en train avec cette mesure, de vendre plus rapidement notre pays que les libéraux. Ils n'hésitent pas à accepter un taux d'acceptation des demandes d'investissement supérieur à 92 ou même 97 p. 100. Je crains que, dans leur empressement à plaire au gouvernement américain, ils ne vendent littéralement l'avenir du Canada.

Nous n'avons pas manqué de faire valoir que l'investissement étranger, l'absence de mesure pour assurer notre emprise sur notre économie en plus de ce qui s'est passé sous le régime libéral, se sont traduits par un recul de la recherche et du développement au Canada. Ce phénomène va prendre encore plus d'ampleur. Il n'y a pas à en douter. Nous perdrons des emplois parce que les sociétés mères américaines fermeront leurs filiales canadiennes. Elles n'auront plus ainsi à soutenir la concurrence que ces filiales leur livraient sur les marchés internationaux, voire sur le marché canadien. L'achat de pièces et autres composantes aux États-Unis drainera davantage nos capitaux hors du pays, sans compter que nous devrons payer les services d'ingénierie, d'architecture, les services financiers et comptables à des taux gonflés. Là encore, nous assisterons à une hémorragie accrue de nos capitaux.

• (1250)

Je rappelle que c'est une question de dividendes. Les bénéfices réalisés à même les investissements étrangers ne seront pas réinvestis chez nous, mais ils seront retournés aux États-Unis, ce qui représentera d'énormes pertes d'emplois pour les Canadiens. Nous allons effectivement poursuivre sur la lancée des libéraux qui ont tenté d'empêcher les Canadiens de se tailler une place sur les marchés d'exportation partout dans le monde. Il faudrait certes reporter cette mesure de six mois, faute de la retirer.

Je regarde l'heure, monsieur le Président, et je me demande si je ne devrais pas déclarer qu'il est 13 heures?

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne voudrais pas décevoir le député, mais je ne crois pas qu'il puisse déclarer qu'il est 13 heures.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je n'ai pas tellement, comme on le sait, l'habitude de prendre la parole à la Chambre, car je crois tellement plus souvent à l'efficacité du travail que l'on peut faire dans les comités parlementaires, soit dans nos caucus, soit en parcourant le pays pour rencontrer les gens qui nous font part directement de leurs principales préoccupations.

Par contre, ce qui me porte à participer à ce débat aujourd'hui, et je serai bref, puisque le temps qui nous est alloué est très limité, nous n'avons que 10 minutes pour expliquer aux Canadiens le processus qui se passe actuellement, c'est que, à ce moment-ci de la discussion, maintenant qu'il y a eu 8 heures de débat sur la motion principale, nous sommes limités à 10 minutes. Il faut donc faire vite.

Mais je voudrais, monsieur le Président, faire quelques commentaires, entre autres, sur la question de fierté canadienne. Qu'est-ce que cela veut dire la fierté canadienne? Deuxièmement, répondre très gentiment à mon honorable collègue et ami de Comox-Powell River (M. Skelly) qui, je pense, devrait étudier un peu mieux l'histoire du Canada et l'histoire du parti libéral. Troisièmement, j'aimerais parler aussi de ce que représente pour moi ce projet de loi et des dangers que je peux y voir.

D'abord, je ne mets pas en doute la compétence du ministre; moi, j'ai très bien connu l'honorable ministre qui est le parrain de ce projet de loi, il a siégé à la commission parlementaire des Affaires extérieures que j'ai eu l'honneur de présider pendant plusieurs années et en avoir été membre pendant presque 20 ans.

L'honorable ministre d'aujourd'hui a participé activement, comme vous le savez, aux travaux de la Chambre et de ceux du comité sur l'étude des relations du Canada avec l'Amérique latine, présidé par mon très honoré collègue de Labelle, M. Dupras, qui, aujourd'hui, nous a quittés; les électeurs, dans son cas, n'ont pas décidé qu'il quitterait, mais il a quitté volontairement.

Je voudrais dire que c'est une question de fierté. Qu'est-ce que c'est que d'être Canadien? Être Canadien, ce n'est pas être anti-américain. Être Canadien, ce n'est pas être anti-britannique. Être Canadien, ce n'est pas être anti-français. J'ai choisi un peu ce qui préoccupe le plus toute la population, nos voisins du Sud, les Américains, nos amis, je le dis et je le redis, mais nous n'avons pas à être Américains! Nos grands-mères patries, la France et l'Angleterre . . . L'Angleterre qui me permet aujourd'hui de m'exprimer dans un système britannique que j'aime bien et que je serai toujours prêt à défendre parce que je pense que c'est un des meilleurs systèmes politiques au monde. Il ne faut pas avoir peur de le dire, et je ne le dis pas en anglais, je le dis en français, parce que je crois au système britannique. Ce n'est donc pas être anti-britannique que d'être pro-canadien. Ce n'est pas être anti-français non plus, comme je l'ai dit. C'est une question de bâtir un peu plus, tous les jours, avec équilibre la canadianisation de nos institutions.

Vous avez été ici, monsieur le Président, et très peu de députés se souviennent des débats orageux que nous avons connus lorsque nous avons voulu, il y aura bientôt 20 ans, oui, 20 ans dans moins d'un mois, ce drapeau que vous voyez à votre droite. Cela sied bien d'ailleurs de dire, à votre droite, cela convient dans votre cas. Mais c'était d'être un peu plus Canadien. Il y en a qui étaient attachés au passé. Il y en a qui veulent développer ce canadianisme pour ces jeunes gens que je vois assis devant vous, monsieur le Président, qui veulent faire un peu plus un Canada pour ces gens nouveaux, donc protéger ce Canada pour que les autres que nous aimons bien ne viennent pas mettre la main sur nos choses à nous, sur notre fierté de développer économiquement notre pays à notre manière.

Mon honorable collègue et ami de Comox-Powell River (M. Skelly) a blâmé les libéraux, mais il connaît mal l'histoire.

Les libéraux ne sont certainement pas ce qu'il y a de mieux au monde; il y en a probablement qui pourraient faire mieux au Canada, mais ils ont encore à le prouver. Quant à mes amis du Nouveau parti démocratique, ils n'en auront jamais l'occasion. Mais ce qu'il m'a très bien dit, d'ailleurs je le connais, j'ai tellement voyagé souvent avec lui, je ne suis pas certain, d'ailleurs, qu'il le faisait avec amitié, parce que je ne pense pas qu'il soit si méchant contre ce grand parti politique qui a présidé aux destinées de notre pays, qui en a fait cette puissance mondiale des petites et moyennes nations de ce qu'il est aujourd'hui, mais c'est exactement ce que c'est que d'être un libéral.

Il faudrait peut-être que je lui donne un cours. C'est quoi être un libéral? Je regarde l'honorable ministre d'État (Jeunesse) (M^me^ Champagne) qui sourit agréablement. Elle me semble bien d'accord. C'est quoi être un libéral? Je vais me risquer dangereusement, monsieur le Président, je vais me risquer à vous dire que c'est une question d'équilibre. Dans ce projet de loi, c'est un ministre qui dit: «Venez chez nous, faites donc ce que vous voudrez, essayer de créer des emplois.» Nous croyons que cela ne créera pas des emplois. Nous ne croyons pas que cela va aider la recherche et le développement chez nous. Il faut donc avoir beaucoup de prudence entre cette porte complètement ouverte et cette porte qui souvent est complètement fermée par nos amis du Nouveau parti démocratique. Eux, c'est non. C'est le soupçon entretenu contre nos bons voisins du Sud, nos amis américains, tout ce qui est américain, pour plusieurs d'entre eux, et je les respecte beaucoup, parce que j'ai beaucoup d'affinité avec ce parti, je ne m'en cache pas, mais pour ces gens-là, quelques-uns d'entre eux, tout ce qui est marqué américain est nécessairement mauvais. Je ne partage pas cette opinion-là. Mon parti, qui a fait beaucoup pour ce qu'est le Canada d'aujourd'hui, ne partage pas cette opinion-là, mais ne partage pas l'opinion non plus de plusieurs des gens

du gouvernement d'aujourd'hui qui pensent que, immédiatement par un phénomène que je n'ai jamais compris, le fait de dire: Venez chez nous, l'AEIE n'existe plus . . .

Je pense que ce qui a peut-être été mauvais chez les libéraux, c'est de mal expliquer aux Américains entre autres, puisque ce sont ceux-là que le gouvernement veut bien recevoir ici aujourd'hui, c'est de leur expliquer les véritables intentions de ce qu'était l'agence de tamisage que nous appelons plus communément l'AEIE. C'était de leur dire que nous sommes exactement comme vous messieurs, mesdames les Américains. Vous vous protégez, vous avez le Sénat très puissant, vous avez la Chambre du Congrès très puissante, qui examinent dans chacun des domaines d'activités économiques du pays ce qui pourrait nuire à leurs entreprises. Comment ces gens peuvent-ils nier à un pays aussi fier que le Canada, à un pays aussi fidèle dans ses amitiés et militaires, et sociales, et économiques qu'est le Canada pour les États-Unis, comment peuvent-ils nous refuser, à nous, ce qu'ils se donnent si facilement à l'intérieur de leur Congrès avec la puissance incroyable de leurs lobbies, le lobby du bois, le lobby du fer, le lobby en ce qui a trait à à peu près tous les domaines d'activités?

Moi, j'ai peur, monsieur le Président, j'ai peur d'abord que les jeunes Canadiens, à qui nous voulons insuffler la vertu du patriotisme, comme en a si bien parlé M. Reagan. Moi, je connais bien M. Reagan. Il est venu au Parlement ici. Je l'ai vu. Je ne le connais pas intimement, mais je l'ai rencontré. J'ai beaucoup de respect pour lui parce qu'il a su faire une grande démonstration dans sa réélection. C'est d'exciter le patriotisme de ces gens. Qu'y a-t-il de mauvais, monsieur le Président, dans le fait d'exciter chez nous le patriotisme de nos jeunes Canadiens et d'expliquer à ceux qui vivent depuis le Canada d'hier que c'est dans les meilleurs intérêts du Canada? Il me reste deux minutes, monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ATICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'IMPOSITION DES PRESTATIONS D'ACCIDENT DU TRAVAIL

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, depuis plusieurs mois maintenant, je suis inondé de lettres et de coups de téléphone au sujet des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu relatives aux prestations d'accident du travail et au supplément du revenu garanti. J'ai déposé un avis de motion demandant à la Chambre de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de manière à ne plus imposer les privations attribuables aux modifications mentionnées qui font que, maintenant, les prestations d'accident du travail sont considérées comme un revenu à l'égard de l'impôt et du supplément du revenu garanti.

Comme nombre de députés présents le savent, je réclame depuis quelque temps ce changement à la loi qui touche profondément les revenus déjà maigres de beaucoup de mes électeurs, en particulier les personnes âgées. Les conséquences sont très importantes pour de nombreux Canadiens en proie à des difficultés économiques. Auparavant, il s'agissait d'un dégrèvement fiscal accordé à nos personnes âgées. Je demande aux députés des deux côtés de la Chambre, de tous les partis politiques, d'envisager l'abrogation de ces dispositions de la loi de sorte que nous puissions revenir à la situation antérieure.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

HOMMAGE AUX FONCTIONNAIRES

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui porter à votre attention et à celle de la Chambre un changement d'attitude qui est apparu depuis que les progressistes conservateurs forment le gouvernement.

J'ai en main copie d'une lettre qui m'a été envoyée par un de mes électeurs, M. Mike Mallory, à propos de difficultés qu'il avait eues dans son entreprise. M. Mallory s'est adressé à moi, l'automne dernier, parce qu'il devait rencontrer des fonctionnaires des douanes canadiennes. Je lui ai affirmé que la rencontre serait tout à fait amicale et professionnelle et je lui ai souhaité que ses difficultés se règlent. Je suis sûr que vous serez comme moi ravi d'apprendre, monsieur le Président, que j'ai récemment reçu une lettre de cet électeur faisant état du haut degré de professionnalisme et de collaboration qu'il avait constaté, non seulement dans ses démarches auprès du personnel de Revenu Canada, aux douanes et à l'accise, mais aussi auprès de tous les membres de la Fonction publique auxquels il s'est adressé.

Je pense que tous les Canadiens seront fiers de cette nouvelle situation et l'applaudiront: un nouvel esprit de collaboration entre le gouvernement, la Fonction publique et l'industrie privée augure certainement bien pour les années à venir.

Des voix: Bravo!

Article 21 du Règlement

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

L'ACHAT D'UNIFORMES

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je tiens à signaler aux Canadiens le projet insensé du ministre de la Défense nationale (M. Coates) qui voudrait dépenser 36 millions de dollars pour procurer de nouveaux uniformes aux membres de nos Forces armées. Pourtant, le ministre sait très bien que la majorité de nos militaires n'ont jamais porté que leur uniforme actuel. Il devrait savoir en outre que des militaires de tous grades critiquent vertement son projet insensé de dépenser pour l'achat d'inutiles uniformes 36 millions de dollars qui pourraient être dépensés beaucoup plus utilement à d'importants programmes de défense.

Je signale au ministre que ce dont les Canadiens ont vraiment besoin à l'heure actuelle, de la part du ministère de la Défense nationale, ce n'est pas tant de nouveaux uniformes multicolores ou de nouveaux engins pour jouer à la guerre des étoiles, mais bien de nouveaux hélicoptères pour participer aux opérations de recherche et de sauvetage sur la côte ouest, de même qu'une meilleure répartition des cinq hélicoptères stationnés à Comox. Le ministre sait que tout cela ne coûterait que 10 millions de dollars. Pourquoi donc le ministre tient-il tant à dépenser 36 millions de dollars pour acheter de nouveaux uniformes quand 10 millions épargneraient des vies humaines?

* * *

LES FINANCES

L'IMPOSITION DES PRIVILÈGES ACCORDÉS AUX EMPLOYÉS DES COMPAGNIES AÉRIENNES

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, souvenez-vous du 12 novembre 1981. C'est le jour où l'honorable Allan MacEachen a promis de rendre le régime fiscal équitable. Son budget catastrophique hantera à jamais les Canadiens ordinaires. L'imposition injuste des privilèges en matière de voyages accordés aux employés de compagnies aériennes canadiennes n'est qu'un exemple. Perdue parmi toutes les mesures régressives proposées, comme l'abolition des déductions d'impôt accordées aux pensionnés canadiens et la tentative d'imposition des cotisations versées par les travailleurs canadiens au régime d'assurance-santé, l'imposition des laissez-passer aériens a survécu au tollé général qu'a soulevé le budget MacEachen.

Voici comment cette mesure fiscale a été mise en œuvre. Tout employé d'une compagnie aérienne canadienne qui obtient un siège réservé sur un vol pour moins de la moitié du tarif économique ordinaire doit verser un impôt sur la différence entre le prix payé et 50 p. 100 du tarif.

Cette semaine, la société Air Canada a annoncé ses tarifs réduits. Un voyage Toronto-Vancouver coûte maintenant $299 comparativement au tarif économique ordinaire de $810, soit une réduction de 60 p. 100. Ainsi, un Canadien ordinaire paie moins de 40 p. 100 du tarif économique ordinaire et il ne paie aucun impôt supplémentaire alors qu'un employé d'Air Canada qui profite du même tarif doit payer de l'impôt sur un prétendu avantage de $106.

L'ancien ministre libéral des Finances a reçu sa rétribution politique, mais les employés des compagnies aériennes paieront pour ses erreurs.

L'ENVIRONNEMENT

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a beaucoup insisté pour que le Canada demeure silencieux, et ce mutisme ne peut être interprété que comme un appui à la recherche dite de guerre des étoiles et à l'escalade qui en découlera. Le ministre croit à la théorie selon laquelle une fois que des négociations sont en cours, les Canadiens ne devraient pas manifester l'angoisse que leur inspire la recherche de guerre des étoiles parce que cela pourrait nuire aux négociations. Il croit aussi de son devoir de résister aux pressions nationales et de s'abstenir à tout prix de transmettre au gouvernement américain les inquiétudes des Canadiens à l'égard de cette très importante question.

Cet argument est fallacieux, mais il n'en demeure pas moins que le ministre doit une explication à la Chambre et à tout le pays quant aux raisons pour lesquelles il appuie les programmes de recherche spatiale qui risquent de nous détruire tous un jour, mais refuse d'accroître la contribution canadienne au programme des Nations Unies pour la recherche sur l'environnement qui vise à trouver des moyens de protéger la biosphère et partant toute l'humanité.

Si la recherche sur l'espace interplanétaire doit se poursuivre dans l'intérêt des négociations, pourquoi le ministre ne s'assure-t-il pas au moins que la recherche sur l'environnement, au Canada comme à l'étranger, et par l'entremise du programme des Nations Unies pour la recherche sur l'environnement, bénéficie du même appui de la part du Canada que le programme de guerre des étoiles.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA BASE DES FORCES CANADIENNES À CHATHAM—LE MAINTIEN DES EMPLOIS

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, à propos du ministère de la Défense nationale, je voudrais dire que notre gouvernement, lui, n'a qu'une parole. Il y a environ trois ans, le ministre de la Défense nationale de l'époque avait annoncé que l'escadron opérationnel de la base des Forces armées à Chatham serait déconsigné. Cette annonce avait fait l'effet d'une bombe, car on n'avait fait aucune promesse ni déclaration ou encore proposé de solution pour venir en aide aux centaines de fonctionnaires qui risquaient de perdre leur emploi. Le ministre avait déclaré à l'époque, sauf erreur, que c'était là une excellente occasion pour ces gens de montrer un peu d'esprit d'initiative. Eh bien, c'est ce qu'ils ont fait, monsieur le Président. Pour la première fois en 42 ans, ils se sont présentés en nombre record pour voter, et ils ont voté pour les conservateurs.

Juste avant Noël, notre ministre de la Défense nationale (M. Coates) a tenu ses promesses envers les habitants du Nouveau-Brunswick et de Miramichi en annonçant la mise en œuvre d'un programme militaire qui garantira les emplois, le gagne-pain et l'avenir de ces loyaux fonctionnaires jusqu'au siècle prochain. En leur nom, je tiens à remercier le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de la Défense nationale d'avoir rempli leurs promesses et d'avoir tenu parole.

AIR CANADA

LES MESURES CONCERNANT L'OUEST CANADIEN

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, les préjugés contre l'Ouest ne sont pas morts avec l'arrivée des conservateurs au pouvoir.

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: Bien que le parti conservateur et son chef se soient engagés solennellement avant les élections, et depuis qu'ils sont au pouvoir, à faire un meilleur sort à l'ouest du Canada, ils se montrent dignes de l'ancien régime libéral en permettant que des services soient supprimés dans des villes de l'Ouest et en poursuivant la discrimination dont s'est rendu coupable le gouvernement précédent.

Les trois derniers coups portés à l'Ouest sont la suppression de 43 postes au service des réservations d'Air Canada à Regina et à Saskatoon, certains employés étant envoyés à Winnipeg et d'autres au chômage, et le fait qu'Air Canada refuse de permettre la vente de billets d'avion à tarif réduit dans ces deux villes.

En outre, le ministre des Transports se propose de retirer les agents de sécurité de la GRC en poste à l'aéroport de Regina. Les libéraux avaient déjà enlevé à Regina ses météorologistes, ses contrôleurs de la navigation aérienne, son personnel des douanes et de l'accise, ses dossiers de l'impôt, et voilà maintenant que les conservateurs continuent dans la même veine. Nous demandons au ministre des Transports (M. Mazankowski) de s'acquitter de ses responsabilités envers sa région en obligeant Air Canada à conserver ses bureaux de réservation de Regina et de Saskatoon, à offrir des billets à tarif réduit en Saskatchewan, et à faire en sorte que les agents de la GRC continuent à assurer la sécurité à l'aéroport de Regina, ville qui est celle de la GRC et la leur.

Les conservateurs nous ont promis des emplois. Quand vont-ils enfin en créer au lieu d'en supprimer?

* * *

[*Français*]

LA GUERRE DES ÉTOILES

LE BUT DU PROJET «STAR WARS»

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour exprimer mon opinion concernant le nouveau système de défense nucléaire proposé par le président Reagan.

Le projet «Star Wars» du président américain qui est entériné par l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) est un concept révolutionnaire de défense en matière d'armement qui a pour but, à long terme, de permettre la disparition de tous les missiles nucléaires de la surface de la terre ou, du moins, d'éviter la continuation d'une prolifération inquiétante depuis plusieurs années.

Je m'étonne que l'opposition fasse une critique tellement acerbe face à un projet qui permettrait de réduire considérablement la possibilité d'une hécatombe. C'est une arme beaucoup plus morale que toutes les autres car elle vise à anéantir les armes adversaires et non pas les populations. L'opposition

Article 21 du Règlement

est ancrée dans une attitude de confrontation face à notre voisin américain depuis de nombreuses années. L'application de ce programme déchaîne des passions. Certains spécialistes mettent en doute le pouvoir des Américains et de leurs alliés de développer cette technologie nouvelle. On affirme que le principe de base, c'est-à-dire mettre en place un miroir dans l'espace d'une dimension de 100 mètres à 36,000 kilomètres de la terre est irréalisable. Bien sûr, les risques sont grands et souvent impondérables, mais il est important de croire en nos possibilités. Il faut donner notre appui à un partenaire qui effectue d'énormes dépenses pour notre sécurité.

Monsieur le Président, je suis convaincu que les Canadiens comprendront et appuieront notre position qui est réaliste et foncièrement humaine, car la morale en matière d'armement ne consiste pas à se laisser anéantir en se prétendant pacifiste, mais bien de choisir entre deux maux le moindre.

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur envisage de créer une superagence d'information, initiative comparable à celle de se doter d'une Pravda Canada.

Mille-neuf-cent-quatre-vingt-quatre est peut-être déjà chose du passé, mais l'esprit de *1984* de George Orwell est toujours vivant et se porte bien au sein du gouvernement conservateur. Le gros bras du parti, le vice-premier ministre (M. Nielsen), a imposé sa présence autoritaire à tous les ministères de l'État. Naturellement, il l'a fait de la même manière discrète qui a caractérisé toutes les communications conservatrices, comme, par exemple, le bâillonnement de la Fonction publique en septembre dernier.

Le gouvernement conservateur traite également avec autant d'arrogance et de cynisme les promesses qu'il a faites et les engagements qu'il a pris avant les élections. Il y a dix ans, les conservateurs ont vivement dénoncé Information Canada comme ils se sont opposés plus tard au Centre d'information sur l'unité canadienne. Maintenant au pouvoir, ils veulent mettre sur pied un système gigantesque qui éclipse le Centre d'information sur l'unité canadienne. Loin de se montrer ouverts, les conservateurs gouvernent en cachette, de sorte que toute l'information est soigneusement manipulée par le tout-puissant gouvernement central.

La création d'une agence d'information centralisée renforcera la politisation de la Fonction publique puisque les principaux programmes d'information du gouvernement seront entre les mains de l'entreprise privée. Oui, c'est donc bien Pravda Canada qu'il faudrait baptiser cette nouvelle super-agence.

Article 21 du Règlement

LES AÉROPORTS

ON DEMANDE L'INSTALLATION D'UN RADAR À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VICTORIA

M. Patrick Crofton (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministère des Transports a décrit dans un communiqué les améliorations qu'il s'apprêtait à apporter à l'Aéroport international de Victoria au cours des 18 prochains mois en doublant la capacité d'accueil des installations aéroportuaires. On songerait même à installer un radar dès 1987 ou 1988.

L'Aéroport de Victoria dessert la capitale provinciale. Le Grand Victoria est considéré comme la Mecque du tourisme au Canada. Et on dit de cet aéroport que c'est un aéroport international qui peut servir pour les atterrissages d'urgence ou de piste de secours pour la ville de Vancouver. C'est l'un des 10 aéroports les plus achalandés du Canada.

Cela fait longtemps qu'on attend le radar promis, un système de sécurité essentiel dans un aéroport. Je prie donc instamment le gouvernement de revoir le calendrier des travaux et de faire installer ce système essentiel le plus tôt possible.

* * *

VIA RAIL

LA NÉCESSITÉ D'AMÉNAGER UN ATELIER DE RÉPARATION À WINNIPEG

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, on ne peut s'empêcher d'approuver les annonces que le ministre des Transports a faites récemment au sujet du rétablissement des services de transport-voyageurs supprimés par les libéraux et il faut espérer que le projet annoncé d'améliorer, de moderniser et d'étendre le service-voyageurs se traduira par le déblocage de crédits et par des mesures concrètes.

Toutefois, si on songe à moderniser et à améliorer le service, tôt ou tard Via Rail devra aménager un nouvel atelier de réparation dans l'Ouest, plus particulièrement à Winnipeg, si l'on veut faire preuve de logique et de sens commun. Je regrette donc qu'on ait suspendu indéfiniment voire annulé la construction d'un atelier de réparation de VIA Rail à Winnipeg.

Le ministre des Transports (M. Mazankowski) ne devrait pas commettre la même erreur que son prédécesseur, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), et être tenté de choisir l'emplacement de cet atelier pour des raisons politiques. C'est le choix de Fort Rouge à Winnipeg, qui se trouvait comme par hasard dans la circonscription du député de Winnipeg-Fort Garry, plutôt que d'autres emplacements envisagés, sans consultation préalable de la ville ou des chemins de fer, qui avait tout d'abord mis le projet en danger. Avec ses atermoiements, la ville de Winnipeg avait alors aggravé le problème permettant ainsi au nouveau gouvernement conservateur d'obéir à ses propres préoccupations électorales.

Je prie le ministre des Transports actuel de s'élever au-delà des considérations d'ordre politique et de faire preuve de la perspicacité dont il est capable en veillant à ce que le nouvel atelier de VIA Rail dans l'Ouest soit construit à Winnipeg.

AIR CANADA

LE PROCESSUS D'ADJUDICATION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DU PAVILLON POUR L'EXPO

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, je désire attirer l'attention de la Chambre sur une affaire qui concerne Air Canada. Elle m'a été signalée par un secteur du bâtiment. Air Canada a eu recours à la méthode d'appel d'offres restreint pour son pavillon d'Expo, comme la loi l'autorise à le faire.

Son processus de sélection a toutefois exclu 10 ou 12 entreprises qui auraient voulu soumissionner. Les deux entreprises non syndiquées n'ont pas non plus été invitées à soumettre des offres. Je trouve suspect qu'on veuille exclure les entreprises non syndiquées. Air Canada pense peut-être que ces entreprises sont incapables de construire des pavillons pour l'Expo, bien qu'elles en aient construit quelques-uns. Je ne vois pas comment l'adjudication peut être la méthode la plus économique pour Air Canada si la concurrence entre les entreprises est réduite au minimum.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'UNITÉ CANADIENNE

ON DEMANDE S'IL EST VRAI QUE LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À REPRENDRE DES NÉGOCIATIONS CONSTITUTIONNELLES AVEC LE QUÉBEC

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en décembre dernier le très honorable premier ministre du Canada a laissé entendre que la négociation constitutionnelle avec le Québec n'était pas pour son gouvernement une urgente priorité.

Ce matin, dans le journal *Le Devoir*, il est rapporté que, apparemment, le premier ministre serait maintenant disposé à entreprendre des négociations constitutionnelles avec le Québec et à en accélérer le processus.

Ma question au premier ministre est la suivante: Maintenant que le Parti québécois a établi, lors de son congrès la fin de semaine dernière, que la question de la souveraineté ou de l'indépendance ne ferait plus partie de son programme électoral pour les prochaines élections québécoises qui, selon le premier ministre du Québec, M. Lévesque, seraient toujours au cours des prochains mois, est-il exact que le premier ministre du Canada est prêt à reprendre des négociations constitutionnelles avec le Québec afin de tenter d'en arriver à une entente avec le gouvernement québécois avant les prochaines élections?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne pense pas avoir mentionné tel que rapporté dans *Le Devoir* ou ailleurs que j'encouragerais une telle proposition.

On m'a adressé cette question hier dans le but de savoir si, d'après moi, M. Lévesque avait un mandat pour négocier. J'ai répondu: Mais bien sûr. Il est le premier ministre dûment élu du Québec et il a un mandat pour négocier tant dans le domaine constitutionnel que dans le domaine économique. Le

fait que son mandat tire à sa fin ne met pas en doute, je pense, tout de même, la portée de son mandat.

Cela étant dit, nous avons toujours affirmé que notre préoccupation était essentiellement économique, mais nonobstant cela, nous n'empêcherions pas, bien sûr, le premier ministre d'une province de nous soumettre des propositions dans un autre domaine, n'est-ce pas!

Il s'agit de la suite d'une rencontre que nous avons eue avec M. Lévesque, il m'a indiqué sa priorité et son intention de me soumettre peut-être des propositions constitutionnelles après Pâques, et, à ce moment-là, je lui ai répondu que cela me ferait plaisir comme premier ministre du Canada de les examiner de façon objective.

Je persiste à croire que les préoccupations du Québec sont essentiellement de nature économique, mais je suis tout de même disposé à rencontrer le premier ministre du Québec en tout temps afin d'essayer de trouver une formule qui nous permettrait d'avoir le Québec à l'intérieur d'un accord constitutionnel pour le Canada.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le premier ministre a parlé du mandat de M. Lévesque. Comme il le sait fort bien, le gouvernement du Québec ayant déjà établi, dans une motion adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 24 novembre 1981, les conditions minimales qu'il pose à une reprise des discussions constitutionnelles, est-ce que le premier ministre du Canada pourrait indiquer à la Chambre ce que son gouvernement entend mettre sur la table pour démontrer sa bonne foi, comme l'a fait le Parti québécois, le gouvernement québécois en fin de semaine dernière, afin d'en arriver rapidement à ce que le Québec réintègre le cadre constitutionnel nouveau issu du rapatriement de la Constitution canadienne?

M. Mulroney: Monsieur le Président, je pense qu'il serait peut-être quelque peu prématuré pour ne pas dire quelque peu malhabile de ma part de soumettre des propositions alors qu'il est entendu, comme M. Lévesque l'a dit lui-même, à Québec, que la «balle est dans sa cour». Il l'a mentionné avec raison. Il est vrai qu'il y a eu des propositions entérinées d'ailleurs par l'Assemblée nationale à l'automne de 1981 qui, sans aucun doute, en partie du moins feront partie d'une discussion constitutionnelle. Je suis conscient de cela et je serais prêt à examiner, après Pâques, la situation que M. Lévesque souligne, si les propositions sont toujours les mêmes ou qu'elles sont changées un petit peu ou sensiblement.

• (1420)

LE QUÉBEC—LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, l'attitude du premier ministre n'est peut-être pas aussi enthousiaste que celle rapportée ce matin. Puis-je lui demander s'il est prêt à mettre à l'ordre du jour de la réunion avec les premiers ministres provinciaux, le 14 février, le point ayant trait à la révision constitutionnelle pour le Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, parce que notre priorité demeure toujours économique. L'ordre du jour de Regina a été fixé avec le concours unanime de toutes les provinces, de tous les premiers ministres. Il s'agit de problèmes à vocation économique, et nous allons nous consacrer à cette tâche.

M. Lévesque, lui-même, a mentionné publiquement que, après Pâques, il serait disposé et prêt à nous soumettre des propositions constitutionnelles assez précises, et je vais attendre ce moment-là afin de peut-être entamer le processus de négociation ou de consultation au niveau du Parlement fédéral.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LES DISCUSSIONS AVEC L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, avant que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous fasse entendre le même refrain au sujet des avantages de la consultation, ou qu'elle s'écroule sous le poids des congratulations qu'elle s'adresse . . .

Mlle MacDonald: Vous voulez parler de John Turner.

M. Johnston: . . . Je tiens à lui dire que nous approuvons les consultations prébudgétaires qu'elle a tenues . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Johnston: . . . car le gouvernement précédent est celui qui, depuis le début de la Confédération, a tenu les consultations prébudgétaires les plus importantes et les plus vastes.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Nous sommes même allés jusqu'à consulter le chef du Nouveau parti démocratique, M. Dennis McDermott.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: La ministre n'ignore pas la différence entre ce genre de consultations et les consultations secrètes ainsi que les promesses secrètes faites derrière porte close à un secteur ou à un groupe d'intérêts en particulier. La ministre peut-elle confirmer que les promesses faites dans le cadre de ces négociations secrètes avec le secteur pétrolier ne différaient en rien des engagements que les porte-parole de son parti ont pris publiquement?

M. Deans: C'est un coup de circuit.

M. Hnatyshyn: Non, c'est une chandelle.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je peux dire à la Chambre que, comme l'a déclaré le premier ministre, nous avons pris tous nos engagements publiquement au cours de la campagne électorale. Nous n'avons fait aucune promesse en secret au secteur pétrolier ou à une industrie quelconque.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: On peut alors se demander pourquoi il y a eu des négociations secrètes si tous les engagements ont été pris publiquement.

Des voix: Oh, oh!

LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE L'IPAC

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut-elle confirmer, pour répondre à une question posée hier par le chef de l'opposition, que des fonctionnaires ou ministres du gouvernement ont communiqué hier avec l'IPAC pour suggérer à M. Morgan de revenir sur sa déclaration? Peut-elle le confirmer?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, d'abord, nous ne négocions pas avec le secteur pétrolier. Comme le député ne comprend pas, il y a seulement eu des négociations entre moi-même et mes collègues provinciaux et elles se poursuivent toujours.

Quant à l'autre suggestion du député, elle est tout simplement insultante.

M. Gauthier: Vous n'avez pas répondu à la question.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

L'EMPRISONNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE—LES COMPENSATIONS

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État au Multiculturalisme. Certains journaux ont laissé entendre cette semaine que le gouvernement envisageait d'agir unilatéralement en ce qui a trait aux compensations qui seront accordées à la collectivité canadienne-japonaise pour les injustices dont elle a été victime pendant la Seconde Guerre mondiale. A la lumière de ce qu'a dit le ministre en quittant ce matin le comité de la planification et des priorités du cabinet, peut-il confirmer à la Chambre que le gouvernement n'a pas encore décidé de prendre arbitrairement une telle mesure?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, le gouvernement s'efforce de trouver une solution que nous estimons juste et honorable. J'espère que le député et son parti, de même que les députés du parti libéral, nous appuyeront dans l'accomplissement de cette tâche qui est très importante à mon avis.

M. Deans: Nous ne sommes pas encore dans le coup.

M. Benjamin: Cela dure depuis 1942.

M. Murta: J'ai expliqué aux journalistes ce matin que le leader du gouvernement à la Chambre allait s'entretenir avec les leaders parlementaires de l'opposition à ce sujet. Tant que ces discussions ne seront pas terminées, je m'abstiendrai d'évoquer en public les résultats éventuels de ces discussions.

L'ACTION DU GOUVERNEMENT

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, étant donné que la question d'une compensation appropriée pour la collectivité canadienne-japonaise a des ramifications complexes, le ministre peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement n'agira pas avant d'avoir conclu un accord avec la National Association of Japanese Canadians?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, nous nous sommes efforcés d'avoir des discussions aussi étendues que possible sur cette très importante question. Comme je l'ai déjà dit au député, nous pensons que les discussions pourront se terminer aujourd'hui, ou sinon demain, afin que la Chambre des communes puisse, au moins sous une forme quelconque, réparer un préjudice qui aurait dû l'être il y a déjà longtemps, je pense que nous en convenons tous.

M. Blackburn (Brant): Quarante-trois ans.

LA DATE LIMITE

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre d'État au Multiculturalisme. Vu que son propre ministère avait annoncé en décembre le début de négociations et qu'il y a eu seulement deux ou trois réunions depuis lors, lesquelles ont servi à explorer les paramètres de diverses questions mais certainement pas à conclure un accord, le ministre peut-il assurer à la Chambre et à la National Association of Japanese Canadians qu'il n'imposera pas une date limite trop rapprochée pour la fin des négociations dans le but d'obtenir un accord sur cette question tellement importante pour l'honneur national?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, le député sait que je considère, tout comme la National Association of Japanese Canadians et les Canadiens d'origine japonaise eux-mêmes, que nous avons entamé avec eux en décembre non pas des négociations, mais des discussions. Ils le savent et le député aussi. A mon avis, nos discussions ont été très utiles. Nous avons réussi à examiner les divers aspects de la question. Comme je l'ai déjà dit au député dans mes deux réponses précédentes, nous espérons que tous les députés à la Chambre des communes seront amenés à approuver une solution à la fois honorable et appropriée dans un avenir rapproché.

• (1430)

[*Français*]

L'UNITÉ CANADIENNE

LA PREMIÈRE CONDITION POSÉE PAR LE QUÉBEC POUR ACCEPTER L'ACCORD CONSTITUTIONNEL

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et se situe dans le cadre des nouvelles et de l'article du journal «Le Devoir» de ce matin. Est-ce que le premier ministre pourrait nous dire si la première condition posée par l'Assemblée nationale du Québec pour accepter l'accord constitutionnel qui a été établi au Canada et qui se lit comme il suit: «On devrait reconnaître que les deux peuples qui ont fondé le Canada sont foncièrement égaux et que le Québec forme à l'intérieur de l'ensemble fédéral canadien une société distincte par la langue, la culture, les institutions et qui possède tous les attributs d'une communauté nationale distincte», si cette condition lui semble acceptable? Dans la négative, quelles modifications pourraient y être apportées afin qu'on en arrive le plus tôt possible à ce que le Québec réintègre le nouvel accord constitutionnel?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député sait fort bien que je ne pourrai pas répondre à une telle question hypothétique. Je pense que sur une question aussi vitale que le dialogue constitutionnel, il faut éviter l'ambiguïté à tout prix. Donc, la simple prudence exige que j'attende, tel que convenu par M. Lévesque, les propositions décrites précises qu'ils doivent nous soumettre après Pâques, et nous allons les étudier, les analyser calmement et je donnerai des réponses à mon interlocuteur à ce moment-là, sur le tout et non pas sur une espèce de variable isolée.

M. Garneau: Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. La question que j'ai posée au premier ministre n'est pas une question hypothétique, c'est une question qui a été soumise à un vote de l'Assemblée nationale, qui a été votée par l'ensemble des députés, c'est donc une question précise. Je demanderais au premier ministre de nous indiquer dans quel contexte . . . Il m'apparaît que c'est une condition fort valable qui servirait de base intéressante à une discussion. Il me semble que si le premier ministre pouvait indiquer à la Chambre le contexte dans lequel son gouvernement entend négocier, parce que pour négocier il faut avoir une proposition non seulement d'un côté, mais des deux côtés, il me semble que si le premier ministre pouvait donner à la Chambre et à la population canadienne une certaine orientation sur une question aussi simple, cela aiderait, je pense, le débat.

M. Mulroney: Monsieur le Président, ce que nous essayons de faire, c'est de rebâtir un climat de confiance entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, entre tous les Québécois et tous les Canadiens et, à mon avis, cela va relativement bien. Nous sommes en train de bâtir des ponts de confiance et nous sommes en train également de répudier l'héritage libéral de méfiance qui a existé depuis trop longtemps au Canada. Voilà ce que nous voulons faire!

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE FONDS D'INDEMNISATION PÉTROLIÈRE—LE DÉFICIT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je pose ma question à la ministre de l'Énergie qui est en train de devenir le pantin de l'industrie pétrolière.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Étant donné que la ministre s'est engagée à transformer la taxe sur les recettes pétrolières en un impôt sur les bénéfices qui laissera plus d'argent entre les mains de l'industrie pétrolière, et que lorsque le gouvernement haussera les prix au cours mondial, quatre grandes sociétés pétrolières du Canada sous contrôle américain vont se partager des superprofits de plus de 234 millions de dollars, la ministre voudrait-elle s'engager envers le consommateur à ne pas lui faire payer le déficit de un milliard de dollars qui s'accumule dans le Fonds d'indemnisation pétrolière? Voudrait-elle promettre à la Chambre et aux consommateurs qu'elle va récupérer l'argent en imposant les superprofits des sociétés pétrolières?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le déficit de un milliard du compte d'indemnisation pétrolière est l'héritage que nous a laissé le gouvernement fédéral avec le plein appui et encouragement du NPD.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Le consommateur canadien qui paie à l'heure actuelle plus que le cours mondial—non, pas plus que le cours mondial, mais un prix extrêmement élevé . . .

M. Riis: Vous disiez juste la première fois.

Mlle Carney: . . . peut remercier le député de ce privilège.

LA RÉDUCTION DU DÉFICIT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, peu m'importe ce que le gouvernement libéral précédent a laissé en héritage. Un problème se pose à la ministre: où trouver l'argent? Elle sourit, mais elle a quand même un problème à résoudre. Comment se propose-t-elle d'éponger le déficit de un milliard dans le Fonds d'indemnisation pétrolière? Le gouvernement va-t-il combler le déficit ou la ministre ira-t-elle chercher l'argent dans l'industrie? L'obtiendra-t-elle du premier ministre Lougheed ou fera-t-elle payer les consommateurs?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je fais remarquer au député que ce n'est pas à moi qu'il doit s'adresser, car cette question budgétaire ne relève pas de ma compétence. Je puis tout de même signaler encore une fois que les problèmes qu'éprouvent le secteur énergétique et les consommateurs sont l'héritage qui nous vient directement du gouvernement libéral qu'appuyait le NPD.

Questions orales

LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE L'IPAC

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comment la ministre peut-elle dire que le gouvernement fédéral n'a pas donné des instructions à M. Morgan sur la façon dont il devait répondre aux questions que susciterait la déclaration qu'il a faite hier à Radio-Canada, alors que M. Morgan a lui-même avoué aujourd'hui que le gouvernement consultait les pêcheurs à propos de politique en matière de pêche et les agriculteurs à propos de politique agricole, ce qui . . .

Des voix: Bravo!

M. MacLellan: Eh bien, en voilà de l'incompétence à revendre! La ministre nous dira-t-elle comment M. Morgan peut être au fait de ces négociations, qui n'avaient pas été engagées avant la campagne, si ce n'est grâce au gouvernement fédéral?

Des voix: Oh, oh!

M. MacLellan: Ce que je voudrais demander à la ministre . . .

M. le Président: Je regrette, mais on a déjà posé une question.

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je veux bien dire au député que M. Morgan est probablement au courant du processus de consultation parce que, contrairement au député, il lit les journaux. Ce n'est un secret pour personne que mon collègue de Vancouver a consulté le secteur des pêches. Ce n'est un secret pour personne que mes autres collègues mènent des consultations sur une foule de sujets au Canada. Cela vient du fait que nous sommes un nouveau gouvernement et que nous nous proposons d'apporter des changements après avoir consulté les Canadiens et en collaboration avec eux.

LES INTÉRÊTS DES CONSOMMATEURS

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, qu'est-ce que ces négociations ont à voir avec ce qui s'est produit avant les élections? C'est cela qui n'est pas clair. Le seul point qui n'était pas dans la déclaration de M. Morgan, c'est le fait qu'on a oublié le consommateur. Comment la ministre dira-t-elle aux consommateurs en quoi consistait exactement l'entente sur les droits acquis qu'elle a conclue avec le secteur en cause?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'estime que le député devrait se plier aux directives de son chef en matière de solidarité du caucus. Un de ses collègues qui siège sur les premières banquettes a déjà déclaré appuyer notre processus de consultation.

Permettez-moi de citer ici officiellement ce que M. Morgan a dit après qu'on eut lancé hier ce ballon en pure perte:

> Le malheur, c'est cette affaire . . . les circonstances de cette affaire ont créé l'impression que nous avions obtenu une espèce d'accommodement spécial. Rien ne saurait être moins vrai.

LA DÉFENSE NATIONALE

LE RAPPORT DU COMITÉ SÉNATORIAL—LA RECOMMANDATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME SPATIAL

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Il aura eu le temps au moins de lire les recommandations du rapport du comité spécial de la défense aérienne canadienne de l'autre endroit. Dans ce rapport, le Sénat demande au Canada de mettre en œuvre son propre programme spatial militaire. Étant donné que le ministre, le premier ministre et leur gouvernement n'ont pas voulu répudier le programme américain de guerre des étoiles, est-ce que le ministre veut bien dire à la Chambre que le Canada n'a pas l'intention de mettre en branle son propre programme de guerre des étoiles?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, mon parti apprécie à sa juste valeur l'excellent travail effectué par le comité spécial de la défense de l'autre endroit. Cette démarche a été extrêmement utile et sera une aide précieuse pour notre parti et pour la population canadienne dans la discussion d'un Livre blanc qui établira les priorités de défense que le Canada doit envisager pour les cinq prochaines années, peut-être pour les 15 prochaines années.

• (1440)

LA MISE EN DISCUSSION DU LIVRE VERT

M. Dereck Blackburn (Brant): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question. Il n'a pas dit si le Canada appliquerait ses propres mesures de défense stratégique. Le ministre a multiplié les déclarations brumeuses à la Chambre et à l'extérieur. Veut-il nous dire aujourd'hui quand le Livre vert sera mis en discussion et quand le comité spécial de la défense pourra l'examiner, pour que nous puissions percer le brouillard dont il a entouré la question?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je vais répondre au député d'une façon très précise. Le Livre vert devrait être prêt et distribué au début mars. Dès qu'il sera disponible, nous organiserons la discussion du Livre blanc. Je répète que le rapport du comité du Sénat sera très utile dans le cadre de l'examen global auquel les Canadiens vont procéder.

* * *

LA CONSOMMATION

LE GONFLEMENT DES PRIX

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le froid sans précédent qui s'est abattu récemment sur la Floride a causé des dommages aux cultures de légumes et d'agrumes, et les médias ont prédit que les consommateurs canadiens pourraient donc s'attendre à payer plus cher pour ces denrées. Dès lundi de cette semaine, les épiciers détaillants du pays ont eu à subir des hausses des prix de gros atteignant jusqu'à 100 p. 100 qui finiront, bien sûr, par se répercuter sur les consommateurs canadiens. Or il s'agissait de stocks déjà existants, non de produits de Floride frappés par le gel. Quelle protection le ministre peut-il offrir aux consommateurs canadiens contre ce cas flagrant de gonflement des prix?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'aimerais rassurer mon honorable collègue. Nous sommes évidemment préoccupés par la situation de l'augmentation des prix des aliments. Nous suivons l'évolution de la situation de très près et nous entendons faire les instances nécessaires à cet effet en temps opportun.

* * *

[*Traduction*]

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE DISCOURS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OTAN

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention du ministre de la Défense nationale. Ce dernier le sait, lord Carrington a déclaré dans un important discours prononcé hier à Toronto que les États-Unis devraient consulter le Canada et leurs autres alliés de l'OTAN lorsqu'ils mettent au point des plans d'urgence en vue du déploiement d'armes nucléaires en territoire allié et ne pas remettre les consultations aux temps de crise. Le ministre de la Défense nationale a déjà fait savoir clairement à la Chambre et à tous les Canadiens qu'il n'était pas au courant que le Pentagone caressait de tels plans concernant le Canada. Voilà qui en dit beaucoup sur les séances intensives d'information. Même si le ministre a nié l'existence de ces plans ou projets, promettra-t-il sans ambages à la Chambre et à tous les Canadiens que le Canada participera même aux étapes initiales de l'étude de tous les plans du genre car, comme le faisait remarquer lord Carrington, il est trop tard pour négocier lorsque survient une crise?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ferai remarquer à mon honorable collègue et ami que lord Carrington est un homme très sage. Je suis convaincu que nos amis américains et nos autres alliés de l'OTAN tiendront très sérieusement compte de ce qu'il a dit ici au Canada. Nous en tiendrons certainement compte, comme le feront d'ailleurs les Américains, j'en suis persuadé.

LES CONSULTATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Comme d'habitude, monsieur le Président, le ministre a été très évasif et nous a servi des généralités au lieu de répondre à la question. Puisque le ministre s'entête à dire que les Canadiens seront consultés, comme il l'a déjà dit, expliquera-t-il à la Chambre comment il se fait que lui, ministre de la Défense nationale, n'a même pas été consulté ni même le moindrement informé au sujet de projets de discussions au Pentagone touchant des plans d'urgence en vue du déploiement d'armes nucléaires au Canada lorsqu'il a eu ses entretiens intensifs à Washington il y a quelques semaines à peine?

M. le Président: A l'ordre.

M. Hopkins: Est-il ou non en faveur du déploiement d'armes nucléaires en sol canadien?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai dit la semaine dernière, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a affirmé lui aussi, que nous serons bel et bien consulté.

* * *

LES FORÊTS

L'ACCORD DE REBOISEMENT ENTRE LE CANADA ET LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Forêts. Certes, les députés savent que le secteur forestier est le plus important au Canada. Or, la moitié du bois coupé provient de la Colombie-Britannique. Par conséquent, le ministre veut-il nous expliquer pourquoi lui et ses collègues du cabinet sont disposés à n'accorder que 30 millions de dollars par année au titre de l'accord quinquennal de reboisement entre le Canada et la Colombie-Britannique? L'Université de la Colombie-Britannique a pourtant prévu que les besoins atteindraient 600 millions de dollars par année mais les fonctionnaires du ministère les ont fixés à 200 millions. Pourquoi donner si peu d'argent à cette province?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, le député n'ignore tout de même pas l'intérêt que le gouvernement porte à ce secteur puisqu'il y a affecté un ministre. Jusqu'ici nous avons conclu deux accords, l'un avec l'Alberta, l'autre avec l'Ontario. Nous en sommes à l'étape finale des négociations avec la Colombie-Britannique et le Québec. Nous espérons pouvoir annoncer du nouveau sous peu.

LE MONTANT DE LA SUBVENTION FÉDÉRALE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Celui-ci et son cabinet examinent actuellement les sommes attribuées à la Colombie-Britannique. Le Service canadien de la forêt vient de terminer une étude selon laquelle le secteur forestier risque de s'effondrer dans une proportion de 25 à 35 p. 100 à moins d'un accord adéquat sur le reboisement.

M. le Président: A l'ordre. Le député a-t-il une question supplémentaire?

M. Fulton: Le premier ministre est-il disposé à consentir les crédits que le gouvernement fédéral a jugés nécessaires, soit 200 millions de dollars annuellement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous reconnaissons l'importance cruciale que le secteur des produits forestiers joue au Canada et, tout particulièrement, il me semble, en Colombie-Britannique. J'assure à mon collègue . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Ça recommence, monsieur le Président. On s'efforce d'aider la Colombie-Britannique, et les néo-démocrates en rient.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est typique, ils cherchent à se faire de la publicité. Peu importe le manque de sérieux des néo-démocrates, le gouvernement compte accorder une aide considérable au secteur forestier de la Colombie-Britannique parce que ce secteur est essentiel à la relance de l'économie canadienne.

* * *

LA COLLINE DU PARLEMENT

LA PRÉSENCE DU CAMPEMENT POUR LA PAIX

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Je lui ai posé des questions concernant le campement pour la paix au début de la session. Il m'a répondu que celui-ci disparaîtrait vraisemblablement avec l'arrivée du froid. Le froid est arrivé, il commence à faire plus doux et ce sera bientôt le printemps. Quelles mesures le gouvernement va-t-il prendre au sujet de cette utilisation des biens publics, ou compte-t-il autoriser d'autres groupes de contestataires à établir un campement sur les pelouses d'honneur du Parlement?

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'aurais le goût de dire que je manifeste autant de patience que ceux du camp de la paix.

Il n'en demeure pas moins que si mon honorable collègue qui s'inquiète du fait qu'il pourrait y avoir d'autres groupes qui voudraient s'installer sur la Colline parlementaire, je pense qu'il y aurait alors une décision qui pourrait être prise rapidement.

J'ai dit que j'attendrais évidemment. Il semblait que ce camp de la paix prendrait fin avant la période des Fêtes, et je prends en haute considération la demande que me fait actuellement mon honorable collègue.

* * *

[*Traduction*]

LE NORD CANADIEN

LA MINE CYPRUS ANVIL DE FARO, AU YUKON

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle porte sur l'avenir de la mine Cyprus Anvil et des habitants de Faro, au Yukon. Comme le ministre le sait, le gouvernement libéral a rouvert cette mine en 1983 et maintenu la ville en activité. La mine a été fermée à nouveau et tout ce que le ministre a fait jusqu'ici, c'est nommer un conseiller spécial. Son rapport a été retardé à trois reprises. Le ministre a-t-il des nouvelles de M. Lassonde? Dans l'affirmative, a-t-il des recommandations à formuler au sujet de l'avenir de cette mine et des habitants de Faro?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, comme le député le sait, j'ai chargé M. Pierre Lassonde de représenter le gouvernement dans les discussions avec les parties susceptibles de rouvrir cette mine. Les négociations en vue de l'ouverture de la mine se poursuivent depuis sa nomination. Les choses vont assez bien, je crois. Je me suis entretenu avec M. Lassonde il y a une semaine, lequel m'a remis un rapport préliminaire et m'a demandé de nouvelles directives pour les entretiens avec certaines autres parties. Je lui ai donné ces directives. J'attends un rapport dans un proche avenir et dès que je le recevrai, j'en informerai la Chambre et le député.

• (1450)

LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre si le temps n'est pas venu de se montrer franc et honnête envers la Chambre et de nous dire clairement et sans équivoque qu'en raison de l'inertie du gouvernement, la mine Cyprus Anvil ne sera pas rouverte et que la ville de Faro a bel et bien été rayée de la carte.

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, comme le député doit certainement le savoir, je suis toujours franc et honnête avec la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Dans cet état d'esprit, j'espère qu'il ne m'en voudra pas de lui rappeler que la mine a été fermée sous le régime libéral précédent. Je m'efforce de la rouvrir. En outre, je puis lui assurer que dès que j'aurai les renseignements qui nous permettront d'ouvrir la mine, je ne cacherai rien et ferai en sorte d'en informer en premier lieu les députés.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA DISCRIMINATION À L'ENDROIT DES FEMMES

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre a promis de présenter un projet de loi, afin de mettre fin à la discrimination dont sont victimes les femmes autochtones aux termes de la Loi sur les Indiens. A cause de la complexité de la question, il est important que le comité ait le temps voulu pour l'étudier et il convient également que le projet de loi soit adopté avant que la Charte des droits et libertés n'entre en jeu au début d'avril. Je demande donc au ministre de nous dire à quel moment il présentera le projet de loi et de préciser si cette mesure renfermera des dispositions prévoyant la réintégration des femmes autochtones, conformément au concensus auquel en sont arrivées, au printemps dernier, l'Assemblée des Premières nations et l'Association canadienne des femmes autochtones, à Edmonton?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, comme le député le sait peut-être, la question doit être réglée d'ici le printemps et ainsi, je compte présenter le projet de loi en question d'ici deux ou trois semaines. Je m'entretiens avec tous les groupes intéressés d'un bout à l'autre du pays et je terminerai ces entretiens d'ici la fin de la semaine. Par conséquent, la Chambre devrait être saisie de ce projet de loi d'ici trois semaines environ.

LES DISPOSITIONS MODIFICATIVES

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question au sujet des dispositions du projet de loi relatives à la réintégration. Je voudrais qu'il y réponde et qu'il garantisse également à la Chambre que le projet de loi renfermera des dispositions financières suffisantes, afin d'éviter que les bandes indiennes ou les femmes autochtones aient à supporter le fardeau d'un siècle de sexisme imposé par le gouvernement. Le ministre peut-il nous garantir qu'il y aura bel et bien réintégration et que le projet de loi renfermera des dispositions financières?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je sais que le député voudra attendre de voir le projet de loi. Qu'il suffise de dire que je me suis entretenu avec un certain nombre de personnes des dispositions contenues dans le consensus dégagé à Edmonton. Je suis tout à fait conscient de l'importance du succès de ce projet de loi. Je peux dire au député que lorsque la Chambre en sera saisie, il obtiendra, selon moi, le consentement unanime de tous les députés, car il répondra aux questions soulevées par le député.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA HAUSSE DES PENSIONS

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer): Monsieur le Président, c'est au ministre des Affaires des anciens combattants que je m'adresse. A deux reprises déjà ces derniers temps, le ministre des Finances a fait savoir aux anciens combattants canadiens qu'il allait majorer leurs pensions, qui seraient égales au traitement moyen de fonctionnaires d'un groupe composé de cinq catégories d'emplois, ou encore indexées à la hausse de l'indice des prix à la consommation, selon le plus élevé des deux montants. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi la hausse accordée aux anciens combattants depuis le 1er janvier 1985 correspond en fait à la moindre de ces deux hausses?

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président . . .

Des voix: Bravo!

M. Hees: Monsieur le Président, je suis vraiment sensible à cet hommage.

Pour répondre au député, je dirai que les fonds dont nous disposons à l'heure actuelle ne nous permettent pas de verser rétroactivement aux anciens combattants cette hausse très généreuse qu'ils ont entièrement méritée. Si nous pouvions le faire, nous le ferions volontiers. Nos moyens financiers sont limités, et nous entendons les utiliser au meilleur escient pour le plus grand bien de nos très méritants anciens combattants.

[*Français*]

ON DEMANDE LA RÉTROACTIVITÉ POUR LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer): Monsieur le Président, comme question supplémentaire, je voudrais demander au ministre des Affaires des Anciens combattants s'il ne serait pas préférable de cesser de dire aux anciens combattants qu'il a une générosité extraordinaire envers ceux qui ont bien servi leur pays. Ma question est donc celle-ci: Est-il possible d'apporter des amendements afin que la meilleure des deux solutions soit retenue pour qu'il y ait une rétroactivité, même si les fonds augmentent, vous avez déjà 22 millions de dollars, tel qu'annoncé par le ministre des Finances, pour que les anciens combattants puissent jouir à partir du 1er janvier 1985 de ce que vous leur avez promis tellement souvent?

[*Traduction*]

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants): L'année dernière et au cours des 12 dernières années, monsieur le Président, malgré les vives protestations des anciens combattants, le précédent gouvernement a insisté pour que la hausse des pensions soit égale à la hausse de l'indice des prix à la consommation et non pas, comme nous le faisons actuellement, à la plus forte de deux hausses, soit celle de l'indice des prix à la consommation, et celle du traitement moyen de cinq catégories de fonctionnaires. Voilà le changement qui doit figurer dans le nouveau projet de loi que le gouvernement va présenter. Il figurera parmi un train de mesures fort généreuses qu'il présentera très bientôt. Depuis un an seulement, le refus du précédent gouvernement d'accorder la plus généreuse des deux hausses et sa détermination à ne verser que la hausse égale à celle de l'indice des prix à la consommation a coûté à chaque pensionné $611, montant dont les anciens combattants ont dû se passer.

* * *

LES PÊCHES

LE TRAITÉ SUR LE SAUMON DE LA CÔTE OUEST

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je voudrais faire remarquer que, actuellement, la Colombie-Britannique n'est pas un endroit où il fait bon vivre et où l'on rit beaucoup, car elle a le taux de chômage le plus élevé au Canada. Cela, on le doit à son modèle, Bill Bennett, qui a appliqué le genre de politiques qu'on est actuellement en train de mettre en place à Ottawa.

Ma question porte sur le traité d'interception du saumon de la côte ouest. Le premier ministre pourrait-il nous garantir qu'il n'empêchera pas la Chambre des communes et le comité des pêches d'étudier ce traité simplement parce qu'il veut avoir quelque chose à signer avec Ronald Reagan, lorsqu'ils se rencontreront à Québec, au mois de mars? Pourrait-il assurer à la Chambre qu'il ne retarde pas la signature de ce traité qui touchera tous les habitants de Colombie-Britannique qui vivent dans une localité côtière?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Tout au contraire, monsieur le Président. Le traité non signé fait l'objet de négotiations depuis 15 ou 16 ans. Nous avons fini par terminer. Le ministre des Pêches et Océans se rendra très bientôt en Colombie-Britannique, pour signer le traité de sorte que nous puissions commencer à aider les pêcheurs de la côte ouest qui en ont tellement besoin. Voilà ce qu'il en est.

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ce traité touche la souveraineté, l'accès aux ressources et la vie de tous les habitants de la Colombie-Britannique. Si le premier ministre pouvait clarifier la situation, tout le monde à la Chambre en serait heureux. Je crois comprendre que le gouvernement refuse de soumettre ce traité, qui nous touche tous, à l'examen d'un comité. Le premier ministre peut-il nous garantir qu'il arrêtera de se chercher quelque chose de très important à signer à Québec et renverra-t-il la question au comité?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Typiquement néo-démocrate, monsieur le Président: «Faites quelque chose, mais à reculons». C'est exactement ce que le député dit.

Ce matin, le cabinet a approuvé un décret du conseil demandant au ministre des Pêches et Océans d'agir aussi rapidement que possible dans l'intérêt des pêcheurs de Colombie-Britannique et l'intérêt du Canada.

M. Skelly: Sans aucune consultation.

M. Mulroney: Cela n'interdit pas d'autres discussions ou consultations. Toutefois, nous devons agir dans l'intérêt des habitants de Colombie-Britannique et des pêcheurs de la côte ouest.

* * *

[*Français*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE AGENCE CENTRALE DE COMMUNICATIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services et concerne la superagence de communications qui aurait un contrôle de tout à partir des communiqués jusqu'aux sondages d'opinion publique.

Le bureau du ministre disait la semaine dernière, monsieur le Président, qu'il niait avoir vu le document et qu'il ne pouvait pas le commenter, mais qu'il pensait que les fonctionnaires qui l'avaient complété étaient «surzélés». Maintenant que le ministre est mieux renseigné, peut-il informer la Chambre quant à sa position, à savoir s'il entend ou non procéder à l'établissement d'une telle agence centrale de communications pour le gouvernement canadien?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, non seulement n'avons-nous aucune intention de créer un nouveau supercentre d'Information Canada ou Centre d'information sur l'unité canadienne, mais encore n'avons-nous jamais eu cette intention. En outre, le document en question n'a jamais laissé entendre cela. En fait, toute cette histoire n'est que le fruit de l'imagination de quelqu'un.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DU DOCUMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, s'il s'agit du fruit de l'imagination de deux journalistes différents, le ministre pourrait-il alors s'engager à déposer le document à la Chambre, afin que tous les députés, les médias et la population en général puissent être certains que le vice-premier ministre n'essaie pas à nouveau de contrôler l'information que le gouvernement divulgue à la population?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, ce que le député réclame, c'est qu'un document de travail qui a été rédigé par des fonctionnaires et dont le ministre n'a jamais pris connaissance, soit déposé à la Chambre. Or, comme les députés de son parti et le chef du Nouveau parti démocratique l'ont précisé, ces recommandations au ministre doivent demeurer confidentielles. Elles devaient censément m'être soumises. Je n'en ai jamais pris connaissance. Lorsque le Cabinet prendra une décision au sujet de quelque changement que ce soit, le député et tous les intéressés en seront informés. Cependant, je peux garantir au député que notre gouvernement n'a absolument pas l'intention de créer un autre organisme comme Information Canada qui avait été mis sur pied par le parti libéral.

Des voix: Bravo!

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées le mercredi 23 janvier 1984 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE DROIT D'AUTEUR

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION EN VUE DE LA RÉVISION DE LA LOI CANADIENNE SUR LE DROIT D'AUTEUR

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, en conformité de l'article 46 du Règlement, je désire déposer, rédigés dans les deux langues officielles, des exemplaires du Livre blanc sur le droit d'auteur «De Gutenberg à Télidon».

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, les membres du groupe Citizens United for Safety and Justice croient que les personnes reconnues coupables d'agression sexuelle et de violence ne devraient pas être remises en liberté sans avoir été traitées. Les 25,480 signataires de cette pétition demandent humblement au Parlement de rétablir la peine capitale dans les cas d'assassinats d'agents de police et de gardiens de prison, de meurtre prémédité, de meurtre commis en cours de détention et d'agression sexuelle.

LA FERMETURE D'UNE SCIERIE À CLEARWATER (C.-B.)

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'une centaine de citoyens de la localité de Clearwater, en Colombie-Britannique. Les signataires s'inquiètent de la fermeture de l'usine de l'entreprise Clearwater Timber Products et demandent au Parlement canadien d'exercer toutes les pressions possibles, par l'entremise du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), pour que la société Clearwater Timber Products obtienne du gouvernement fédéral un prêt ou quelqu'autre aide financière lui permettant de rouvrir sa scierie.

* * *

LA LOI SUR LA STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Charles Mayer (au nom du ministre de l'Agriculture) demande à présenter le projet de loi C-25, tendant à modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles.

M. le Président: La Chambre consent-elle à ce que le ministre présente le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

COMMUNICATIONS ET CULTURE

RENVOI D'UNE QUESTION AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, après consultation des leaders parlementaires de l'opposition, nous avons convenu, je crois, d'adopter ici unanimement la motion de renvoi suivante, et je cite:

Que le comité permanent des communications et de la culture soit autorisé à étudier tous les aspects de la révision du droit d'auteur;

Que le document intitulé «De Gutenberg à Télidon, Livre blanc sur le droit d'auteur: propositions en vue de la révision de la Loi canadienne sur le droit d'auteur», déposé plus tôt aujourd'hui, soit déféré au comité et que le comité effectue une étude et présente un rapport sur les propositions contenues là-dedans.

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'experts; et

Travaux de la Chambre

Que le comité fasse rapport concernant ses conclusions et ses recommandations au plus tard le 24 mai 1985.

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que le leader parlementaire du gouvernement présente la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre de nous indiquer le programme de la semaine prochaine.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, le leader parlementaire de l'opposition n'ignore pas que nous avons déjà eu cette semaine un certain nombre de discussions au sujet des travaux de la Chambre et d'autres questions. Je vais voir comment nous progresserons aujourd'hui, puis je consulterai de nouveau les leaders de l'opposition à la Chambre.

En ce qui concerne le début de la semaine prochaine, je pense que nous pourrions poursuivre lundi les travaux déjà entrepris si nous ne progressons pas aujourd'hui. J'ai l'intention de discuter de cette question en fonction de ce qui se passera aujourd'hui. Je compte en discuter demain, et je pourrai peut-être alors être plus précis.

Je dois répéter que demain a été désigné comme journée de l'opposition. Quand nous nous rencontrerons, je serai peut-être en mesure de fournir plus de précisions au sujet de nos travaux de la semaine prochaine.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, à propos des travaux de la Chambre, il y a peut-être un malentendu au sujet de certaines négociations. Je voudrais que le leader du gouvernement à la Chambre précise bien que nous ne négocions pas l'entente entre le gouvernement et les Canadiens d'origine japonaise pour le moment et que nous ne l'avons jamais négociée.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, si j'ai froissé la susceptibilité du leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, je m'en excuse. Je n'avais pas l'intention d'interpréter de travers la position de son parti au sujet de cette question. Il n'ignore pas, toutefois, que nous avons envisagé différentes approches et je lui ai donné à entendre que différentes solutions s'offraient pour régler cette question. Il est certain que ces négociations n'obligent en rien le député à prendre position. J'ai dit cela simplement pour le mettre au courant des intentions du gouvernement le plus tôt possible, comme je le fais toujours. Je pense que je suis même allé jusqu'à lui indiquer certaines des options possibles, sans pour autant tirer de conclusions anticipées. Il peut appeler cela des négociations ou des discussions, mais je pensais qu'il s'agissait pour le moment de négocier le programme des travaux de la Chambre.

M. le Président: Cela me pose un problème, car je pense que nous nous écartons de la tradition qui veut que nous posions des questions et obtenions des réponses au sujet des travaux de la Chambre, pour nous lancer dans des conversations qu'il faudrait sans doute tenir ailleurs. Je suis néanmoins prêt à entendre la question du député de Hamilton Mountain (M. Deans).

M. Deans: Monsieur le Président, je tiens simplement à assurer au leader parlementaire que je n'en veux à personne et que je n'étais pas froissé non plus. Je ne voulais pas que l'on pense à tort que nous étions partie aux négociations entre le gouvernement et la collectivité nippo-canadienne. Jusqu'à présent, nous nous sommes contentés de soulever la question.

M. Gray: Monsieur le Président, je tiens à confirmer que les négociations entre le leader du gouvernement à la Chambre, moi-même en ma qualité de leader de l'opposition et le leader du NPD ont porté sur le meilleur moyen dont la Chambre pourrait examiner les propositions du gouvernement en vue de régler la question du traitement infligé aux Nippo-Canadiens. Nous n'avons pas négocié le fond de quelque proposition formulée en ce sens par le gouvernement.

• (1510)

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je veux dire seulement que c'est exactement ce que je disais tout à l'heure.

M. le Président: Le député de Comox-Powell River veut-il poser une question au sujet des travaux de la Chambre?

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je voudrais seulement que le leader parlementaire précise que le gouvernement n'a pas l'intention de soulever cette semaine la question du traité de pêche relatif à la côte ouest. Peut-il nous confirmer que l'affaire est bel et bien réglée et que le gouvernement ne compte pas soulever la question cette semaine, même si les Américains n'ont pas encore ratifié ce traité et que le Sénat américain ne l'a pas encore examiné? Le leader parlementaire peut-il nous dire si cette question reviendra sur le tapis de la Chambre avant d'être classée? Aussi, permettra-t-on aux Canadiens d'avoir leur mot à dire à propos de ce document, comme on l'a permis aux citoyens américains?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'estime que c'est là une troisième question supplémentaire faisant suite aux deux questions que le député a posées lors de la période des questions.

M. le Président: Votre question porte-t-elle sur un autre sujet concernant les travaux de la Chambre?

M. Skelly: Oui, elle concerne les travaux de la Chambre.

M. le Président: Non, j'ai demandé si elle portait sur un autre sujet concernant les travaux de la Chambre. Le député de Comox-Powell River a-t-il une question à poser sur un aspect distinct des travaux de la Chambre?

M. Skelly: Je voudrais soulever une question de première importance.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 42, 45, 94 et 188.

[*Texte*]

CONSEIL DU TRÉSOR—LE GROUPE D'AFFECTATIONS TEMPORAIRES

Question nº 42—**M. Howie:**

Au cours de la période du *a*) 1er avril au 30 novembre 1983, *b*) 2 décembre 1983 à ce jour, le Conseil du Trésor employait-il des personnes dans un programme d'affectations temporaires et, dans l'affirmative, combien et, dans chaque cas, quelles étaient (i) l'échelle de traitement (ii) les fonctions de chaque poste?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Le groupe d'affectations temporaires a été établi en 1974. On voulait y créer un bassin central de cadres et de hauts fonctionnaires ayant des niveaux de rendement supérieurs, qui pouvaient être prêtés aux ministères sur demande, individuellement ou en équipe, pour des périodes déterminées, afin d'examiner des politiques et d'accomplir des tâches semblables sans qu'il soit nécessaire pour ces ministères de créer des postes permanents qui entraînent des délais et des coûts considérables.

Depuis 10 ans, les participants au programme, qui est géré par le Secrétariat du Conseil du Trésor selon une formule de récupération des coûts, ont rempli un total de 377 affectations dans 54 ministères.

a) Pendant la période du 1er avril au 30 novembre 1983, de 37 à 41 personnes ont fait partie du Groupe d'affectations temporaires.

b) Entre le 2 décembre 1983 et le 30 novembre 1984, de 33 à 40 personnes en ont fait partie.

A compter du 30 novembre 1984, (i) le niveau de traitement et (ii) les fonctions des participants au PAT étaient les suivants:

(i) trois fonctionnaires dont les traitements varient entre $68,870 et $80,970 (niveaux EX 4), treize fonctionnaires dont les traitements varient entre $63,000 et $74,050 (niveaux EX 3) sept fonctionnaires dont les traitements varient entre $58,050 et $68,500 (niveau EX 2), cinq fonctionnaires dont les traitements varient entre $53,210 et $62,530 (niveaux EX 1), sept fonctionnaires dont les traitements varient entre $50,350 et $59,220 (niveau SM).

(ii) Les fonctions des agents du PAT comprennent la planification, la direction, la coordination et la mise en œuvre de programmes nouveaux ou révisés ayant des répercussions considérables sur le gouvernement ou les ministères, ainsi que l'évaluation des programmes, l'analyse des politiques et la planification des programmes existants, particulièrement dans les domaines où des réorganisations sont envisagées.

Affectations typiques:

SBSC, Négociateur en chef, Bureau des Jeux olympiques d'hiver de 1988

SCC, Conseiller spécial, Conditions d'emploi des employés de la catégorie de l'exploitation

MEIR, Conseiller, Mise en œuvre du programme de stimulants industriels liés au projet des achats de la défense

SE, Directeur général, Système de gestion et analyse de la coordination de la politique

CPRC, Directeur exécutif, Enquête sur l'Industrie pétrolière canadienne

BCP, Président, Groupe de travail interministériel sur les conflits d'intérêt

RC-I, Conseiller spécial auprès du sous-ministre, enquête Woods Gordon

MDN, Coordinateur d'un groupe de travail chargé de l'examen des activités de la défense nationale

SCT, Directeur, Étude sur la gestion de l'actif

AE, Coordinateur du secteur des plans de gestion et de la planification centrale

SNBS, Directeur général, Développement social

SE, Directeur général, Promotion des langues officielles

CCDP, Gestionnaire, modifications apportées à la Loi canadienne sur les droits de la personne

SE, Coordinateur, Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres ayant trait à la participation du Canada au programme mondial des Nations Unies concernant les personnes handicapées

SCT, Directeur intérimaire, Division des communications

STW, Chef de groupe, Relations internationales

EIC, Revitalisation du service d'emploi

SCT, Conseiller spécial, égalité de rémunération pour un travail de valeur égale

CCC, Conseiller auprès du coordinateur fédéral de l'isolation à la mousse d'uréformaldéhyde

L'ACHAT DE NOUVEAUX NAVIRES

Question nº 45—**M. Howie:**

En 1984, le ministère de la Défense nationale prévoit-il placer des commandes en vue de remplacer des navires ou d'en acheter de nouveaux et, dans l'affirmative, combien?

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Non.

Questions au Feuilleton

LES DEMANDES DE STATUT D'IMMIGRANT REÇU

Question nº 94—**M. Redway:**

Combien de personnes ont demandé le statut d'immigrant reçu en *a*) 1979, *b*) 1980, *c*) 1981, *d*) 1982, *e*) 1983, *f*) 1984 à ce jour et combien faut-il de temps en moyenne pour traiter une demande de statut d'immigrant reçu?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):

	*Demandes présentées à l'étranger	Demandes présentées au Canada
a) 1979	93,404	13,324
b) 1980	94,873	13,255
c) 1981	105,857	15,179
d) 1982	96,522	15,891
e) 1983	64,714	13,706
f) 1984 jusqu'au 15 octobre	53,794	9,490
Délai moyen de traitement	221 jours	415 jours

*A remarquer que le nombre total de demandes représente seulement le nombre de demandes qui n'ont pas été rejetées à l'étape de la sélection administrative. On ne tient aucun registre des demandes refusées à cette étape.

L'ÉTUDE ENTREPRISE PAR LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT

Question nº 188—**M. Stackhouse:**

La Commission de réforme du droit a-t-elle entrepris des études sur le droit criminel relatif aux renseignements stockés dans des systèmes d'ordinateurs et, dans l'affirmative, a-t-elle publié des rapports ou des recommandations?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice): La Commission de réforme du droit n'a entrepris aucune étude sur le droit criminel ayant spécifiquement trait aux renseignements stockés dans des systèmes d'ordinateurs.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le Président, si la question numéro 91 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 91 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE PROGRAMME DE CONTESTATIONS JUDICIAIRES

Question nº 91—**M. Gauthier:**

1. Depuis la création du programme de contestations judiciaires du Secrétariat d'État, quels sont les personnes ou organismes qui ont reçu des fonds du gouvernement pour *a*) assembler les éléments d'une cause, *b*) défendre une cause devant les tribunaux?

2. Quel était, dans chaque cas, le sujet du litige et devant quel tribunal a-t-il été ou doit-il être entendu?

3. Quelles sommes d'argent ont été engagées ou promises à ce programme?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

Mme Landry: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale, ainsi que de l'amendement de M. Gray (Windsor-Ouest) (p. 1302).

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir me permettre quelques observations au sujet du projet de loi C-15. Je me réjouis de voir à la Chambre aujourd'hui mon ami le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Stevens), député de York-Peel.

Le remplacement du nom AEIE, Agence d'examen de l'investissement étranger, par celui d'Investissement Canada est tout à fait dans l'optique que le gouvernement a adoptée jusqu'ici pour la conduite des affaires de l'État. Ce n'est pas du solide, ce sont des belles phrases, les changements de nom, l'habillage, qui caractérisent les politiques du gouvernement conservateur depuis qu'il est entré en fonction le 4 septembre, si l'on peut parler de politiques. Comme le disait Shakespeare, ce que nous nommons rose sous un tout autre nom sentirait aussi bon. Voilà ce qu'on peut dire de ce que le ministre veut faire.

Déjà le premier ministre (M. Mulroney) nous a dit pendant la campagne électorale—il était chef de l'opposition alors—que dès que Knowlton Nash annoncerait sur les écrans de télévision une majorité conservatrice, les investissements afflueraient au pays. Je pense qu'il en était vraiment persuadé. Mais avec votre expérience de la vie publique, avec les années que vous avez passées à la Chambre, vous savez bien, monsieur le Président, à quel point les capitaux peuvent être craintifs. On peut les faire fuir avec des discours comme ceux qu'on a entendus de la part du Parti Québécois. Il est très facile à ceux qui ont des fonctions élevées dans la vie publique de détruire la confiance par leurs discours. Mais il est beaucoup plus difficile de la faire naître, de créer un climat propice aux investissements par de simples changements de nom, par des beaux discours débités à l'intention des Canadiens et des étrangers. Nous savons que les conservateurs ont eu beau ouvrir les bras aux milieux d'affaires et aux investisseurs, ces derniers n'ont répondu que par de chaleureuses déclarations.

Les conservateurs devraient maintenant avoir reconnu qu'il faut plus que des changements de nom, des beaux discours et la mise sur pied d'Investissement Canada; il faut mettre en œuvre tout un ensemble de mesures spéciales dont nous n'avons encore rien vu. En réalité, c'est honteux quand on songe que le gouvernement actuel a accédé au pouvoir au Canada le 4 septembre et qu'il faut attendre sept à huit mois avant qu'il ne présente un budget. Il faut l'attendre tout ce temps de la part d'un gouvernement qui avait promis de faire des tas de choses une fois au pouvoir. Il a 211 députés pour les accomplir. Le gouvernement a reçu un mandat des Canadiens mais refuse de l'assumer.

Comme nous le savons bien à la Chambre, monsieur le Président, et comme les Canadiens ne tarderont pas à s'en apercevoir, je sais que cette bande de députés ne sont pas prêts à gouverner le pays, mais qu'ils sont prêts à nous servir de beaux discours, du bricolage superficiel, des modifications et le reste.

Quant au projet de loi à l'étude, monsieur le Président, j'ai vraiment essayé de le lire afin de voir s'il accomplira réellement ce que la documentation dont il est assorti prétend qu'il fera. J'en suis arrivé à la conclusion qu'il y réussira peut-être, mais je ne puis en être certain car il est si mal rédigé. Ce document ne le cède en rien à la Loi de l'impôt sur le revenu en matière de complexité et, pourtant, monsieur le Président, il s'agit du document qui est censé simplifier et rationaliser la procédure et, nous dit-on, favoriser les investissements et créer un climat de confiance.

J'ai voulu savoir en quoi consistaient vraiment les investissements sujets à l'examen, aussi me suis-je reporté à l'article 14 qui stipule ceci:

(1) Sont sujets à l'examen au titre de la présente partie si les limites fixées au paragraphe (3) ou, dans le cas de l'alinéa *d*), au paragraphe (4), s'appliquent, les investissements faits par un non-Canadiens dans l'un des buts suivants:

a) acquérir le contrôle d'une entreprises canadienne de la manière visée aux alinéas 28(1)*a*), *b*) ou *c*);

b) acquérir le contrôle d'une entreprise canadienne de la manière visée au sous-alinéa 28(1)*d*)(i);

c) acquérir le contrôle d'une entreprise canadienne de la manière visée au sous-alinéa 28(1)*d*)(ii) si la condition mentionnée au paragraphe (2) s'applique;

Il est enfin question des limites fixées au paragraphe (4), qui s'appliquent, puis le texte se poursuit. J'entends par là, monsieur le Président, que cette mesure complexe et alambiquée ne contribue pas du tout à simplifier le processus d'examen.

J'ai eu un entretien intéressant l'autre jour avec un ancien collègue du Barreau qui m'affirme que les juristes ont beaucoup de mal à interpréter les dispositions de ce projet de loi que le gouvernement conservateur a établi afin de simplifier et de rationaliser la loi actuelle. On prétend que cette initiative va créer de l'emploi. En effet, monsieur le Président, elle donnera beaucoup de travail aux avocats canadiens qui devront s'efforcer, encore une fois, d'en comprendre les dispositions en vue de renseigner leurs clients. Le gouvernement a effectivement créé de l'emploi, mais pour les conservateurs, les groupes de travail, les conseillers et, maintenant, les avocats. Quand le premier ministre se flatte d'avoir créé, comme il le dit, 100,000 emplois, il sait pertinemment, tout comme vous le savez, monsieur le Président, ainsi que mes collègues libéraux et les députés des deux côtés de la Chambre le savent, que si l'on a pu créer des emplois, c'est grâce aux mesures économiques que l'ancien gouvernement avait prises. Plus précisément, si des emplois sont créés, c'est parce que le taux d'inflation, qui a baissé, réduit les taux d'intérêt et favorise les investissements,

ce qui permet de créer des emplois. La situation ne dépend nullement des initiatives que le gouvernement aurait pu prendre car, à vrai dire, il n'a rien fait qui vaille jusqu'à maintenant. Cependant le document à l'étude va nécessiter des milliers d'heures de travail non productif à des spécialistes qui devront établir quels investissements sont sujets à l'examen.

• (1520)

Le gouvernement veut nous faire croire qu'il a simplifié les choses. Il s'emploie à nous en convaincre. Jusqu'ici, les Canadiens ont accordé le bénéfice du doute aux conservateurs. Pour tout dire, ils ont regardé sans voir. Ils ont entendu sans vraiment écouter. Ils se sont laissé berner par de belles paroles sans essayer d'évaluer les actions du gouvernement. S'il me fallait qualifier l'attitude des Canadiens actuellement, je dirais qu'ils regardent sans écouter. Autrement, comment expliquer le gouffre qui sépare les déclarations des porte-parole du gouvernement sur ce projet de loi et la nature de ce qu'il est en réalité? C'est ce qui arrive depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir. Il n'y a rien de nouveau là-dedans.

Si vous me le permettez, je voudrais donner quelques exemples pour appuyer ce que j'avance. Les conservateurs ont critiqué et ridiculisé le gouvernement libéral antérieur parce qu'il avait aidé certaines entreprises à se sortir du pétrin. Vous rappelez-vous Massey-Ferguson, monsieur le Président? Vous rappelez-vous Chrysler? Vous savez combien les conservateurs nous ont critiqués et ridiculisés à ce sujet. Même après l'arrivée au pouvoir des conservateurs, le ministre des Finances (M. Wilson) avait dit «qu'il était insensé de dépenser de l'argent pour résoudre certains problèmes sans traiter et même examiner la situation dans son ensemble.» Le leader du gouvernement à la Chambre devrait m'écouter. Il fait partie du cabinet. Qu'est-ce que le gouvernement a fait la première fois qu'il avait l'occasion de mettre sa politique en pratique? Il a succombé à la tentation ou cédé aux demandes du Parti québécois et injecté 15 millions de dollars de l'argent des contribuables dans Petromont. C'est honteux!

M. Hnatyshyn: Nous n'avons pas dit que nous n'avions pas le choix.

M. Johnston: C'est un investissement que mon gouvernement avait refusé de faire même au milieu d'une campagne électorale. Le public s'est-il révolté? Que faisait l'Alberta à cette époque? Monsieur le Président, vous savez ce que faisait l'Alberta. Où étaient les autres partisans du gouvernement? Ils espéraient qu'il s'agissait d'une aberration et que le nouveau gouvernement ne continuerait pas dans la même voie. J'ai bien peur que ce ne soit pas le cas et que leurs espoirs soient déçus. C'est clairement ce qu'indique le projet de loi.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que de participer de nouveau à cet important débat. Je pense qu'à ce stade il convient de réfléchir à ce qui a été dit jusqu'à présent. Au départ, le gouvernement était convaincu que le projet de loi franchirait rapidement les trois étapes, la Chambre, le comité et l'adoption finale. En fait, à un moment donné, le ministre a même eu le courage d'affirmer qu'il espérait que tout serait réglé vers la mi-mars. Monsieur le Président, vu les événements actuels, cette éventualité est de moins en moins probable.

Au fur et à mesure du débat, nous avons constaté d'abord que le gouvernement voulait transmettre un message très simple, en fait, simpliste, à savoir que grâce à ce projet à l'étude et aux changements qu'il entraînera, le Canada bénéficierait de nouveaux investissements de l'ordre de 1 milliard de dollars. Le gouvernement a tenté de nous faire croire que de nombreux emplois seraient créés et que ceux d'entre nous qui s'opposent à la mesure sont un peu hors circuit, vieux jeu, et sont des nationalistes qui se laissent mener par leurs sentiments plutôt que par leur raison.

D'une certaine manière, notre réponse a été aussi simple. Nous avons affirmé que les investissements étrangers ne régleraient pas nos problèmes économiques, qu'en réalité, la solution résidait dans le contrôle de ces investissements. L'absence de contrôle aggrave plutôt le problème puisque les firmes étrangères importent de la société mère au lieu de s'approvisionner au Canada. Aussi, parce que l'investissement étranger engendre de fortes sorties de capitaux. Mon collègue, le député de Comox-Powell River (M. Skelly), a expliqué ce matin que plus de 2 millions quittent le pays toutes les heures, 24 heures par jour, du fait de l'investissement étranger. Ainsi, au gouvernement qui clamait Investissement Canada, nous avons simplement répondu que le bill C-15 prône Filiale Canada. Car cette mesure va faire de notre économie une économie de filiales encore plus qu'auparavant et cela ne va nullement créer les emplois dont nous avons tellement besoin.

A la réflexion, monsieur le Président, je pense que nous sommes sur le point de faire comprendre au public le véritable sens du débat. Je viens tout juste de passer trois jours dans les provinces atlantiques pour écouter des groupes, des particulies et des responsables locaux. Je peux dire à la Chambre qu'il règne un sentiment d'inquiétude, de malaise dans des provinces comme Terre-Neuve ou des endroits comme le Cap-Breton, qui ont vu ce que peuvent faire à une localité des investissements étrangers privés non contrôlés. Dans ces endroits, des mines et des usines ont fermé et les gens s'inquiètent de voir le gouvernement prendre à nouveau cette orientation.

Comme signe de cette inquiétude, le 9 février, dans quelques semaines à peine, un groupe de personnes qui veulent donner un nouvel essor à l'ancien groupe des Canadiens en faveur d'un Canada indépendant se réunissent une fois de plus. Ils vont remettre cette organisation sur pied et lui faire mener une lutte constante contre cette tentative en vue de supprimer nos premières lignes de défense contre la domination étrangère et les problèmes que cela entraîne pour notre économie. Tous les jours, je reçois des lettres de mes électeurs et d'autres. Elles viennent de l'Ontario, de la région de l'Atlantique et font état d'un sentiment d'inquiétude et de malaise. Nous constaterons au cours de ce débat que de plus en plus de Canadiens reconnaissent que l'objectif que poursuit le gouvernement par le biais de ce projet de loi ne créera pas de nouveaux emplois. Il cherche à accorder de nouvelles faveurs aux investisseurs étrangers qui l'ont toujours appuyé par le passé et envers lesquels ils se sent redevable après sa victoire électorale.

• (1530)

Tandis que le groupe d'action du Nouveau parti démocratique sur les emplois voyage à travers le pays, j'ai également l'impression que cette tournure de chasse au trésor que prend notre planification économique, comme l'a signalé Richard Cashin, du Syndicat des pêcheurs de Terre-Neuve, n'a plus raison d'être. Pour les Canadiens, la réponse à nos problèmes n'est pas, je pense, d'ouvrir les portes du pays et d'inviter des étrangers à venir exploiter nos ressources et profiter de nos avantages. Je ne pense pas que les gens voient d'un œil favorable ce genre de solution importée aux problèmes qui nous assaillent.

Au contraire, ce que je décèle de plus en plus dans le pays, c'est un désir d'indépendance de la part des Canadiens. Ces derniers souhaitent des initiaves locales et orientées visant à redresser notre économie.

A Terre-Neuve, ce désir se manifeste par la création de nouvelles coopératives qui créent des emplois et jouent le rôle que les investisseurs étrangers privés n'ont jamais réussi et ne réussiront jamais à jouer dans la plupart des régions du pays. A Glace Bay, il se manifeste par une tentative en vue de créer des centres commerciaux à petite échelle qui donnent la chance à de petites entreprises de desservir la localité et de répondre aux besoins des Canadiens tout en offrant des solutions bien canadiennes.

Nous avons constaté que le pays veut prendre une orientation bien différente. Malheureusement, ses efforts sont complètement sapés par le projet de loi C-15 et nous continuerons à nous battre pour convaincre le gouvernement d'abandonner l'étude de ce projet et d'adopter de plus en plus une nouvelle attitude d'indépendance et d'orientation communautaire.

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je participe volontiers au débat sur le projet de loi C-15. Le nouveau gouvernement est tellement intéressé à mettre ses politiques à exécution que le ministre n'est même pas ici pour assister au débat. Je me souviens que les conservateurs, au cours de la dernière législature, reprochaient constamment au gouvernement précédent l'absence de ses ministres. Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, les ministres ont assisté aux séances de la Chambre dans une proportion de 2.5 p. 100. Aujourd'hui la proportion est de 5 p. 100 pour les conservateurs, et voilà qu'un autre ministre est sur le point de partir.

M. McMillan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député confirmera-t-il qu'il n'y a actuellement à la Chambre que deux députés de son caucus?

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement. La parole est au député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins).

M. Hopkins: Ce n'est certes pas un rappel au Règlement, mais cela ne m'étonne pas de la part d'un ministre de cet excellent nouveau cabinet. Il me semble que 3 sur 40 est une meilleure proportion que 2 sur 211.

J'ai souvent fait affaire avec le MEER, le MEIR et l'AEIE pour encourager de nouvelles industries à venir s'établir au Canada. Je n'ai jamais fait face aux horribles problèmes dont on nous parle à propos de l'AEIE. Il sera intéressant de voir quels progrès Investissement Canada réalisera.

Une société canadienne désignée sous le nom de Magline est établie dans ma circonscription. C'est une petite société qui fabrique des raquettes et d'autres articles. Elle fabrique des raquettes pour les Forces armées américaines et canadiennes et les relations commerciales ne posent aucun problème à cet égard. De fait, cette société fabrique des raquettes de si bonne qualité que j'en présenterai une paire au ministre de la Défense nationale (M. Coates) qui esquive les questions et patine depuis quelques jours. Ses patins semblent usés et des raquettes lui conviendraient peut-être mieux.

L'élimination de Canagrex par le gouvernement est un autre fait inquiétant. Nous avons entendu dire que la concurrence que livrait Canagrex au secteur privé était une des raisons pour laquelle il était opportun d'instituer des programmes tels que Investissement Canada. Toutefois, le Canada doit vendre de nombreux produits agricoles à l'étranger et Canagrex fournit les installations non seulement pour l'expédition mais aussi pour l'entreposage dans les pays où il n'y a pas d'endroit pour conserver nos exportations. L'un des premiers gestes posés par le nouveau gouvernement a été d'abolir Canagrex, sans pour autant prévoir un autre mécanisme pour aider l'agriculture. Canagrex avait pour mission de promouvoir la vente de nos produits agricoles. Pourtant, le gouvernement n'a même pas songé à un organisme pour s'occuper des ventes de produits agricoles à l'étranger.

Pendant que le gouvernement s'occupe du projet de loi sur les investissements, deux sénateurs américains ont repris le bâton du pèlerin pour convaincre les autorités américaines de contingenter l'importation de produits forestiers canadiens. Nous allons ouvrir les bras aux capitaux étrangers qui serviront à acheter nos industries alors que d'autres gouvernements prendront des mesures pour entraver la vente de nos produits chez eux. Mieux, les deux sénateurs en question voudraient contingenter les produits forestiers canadiens dans une proportion représentant 25 p. 100 de la demande américaine.

Nous avons une autre industrie canadienne dans la vallée de l'Outaouais qui s'appelle Haley Industries. Elle fabrique beaucoup de choses pour les sociétés américaines. L'une de ses principales spécialités est la fabrication de moules de moteur et autres produits d'avionnerie. La nomination du ministre actuel de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) m'a inquiété, car je sais quelle compassion il éprouve pour les régions les moins favorisées du Canada. Il vient d'une région bien nantie de l'Ontario et la situation observée dans le nord et dans l'est de cette province ne le trouble pas outre mesure.

Mlle Carney: C'est une honte!

M. Hopkins: Je ne vous le fais pas dire. Je suis entièrement d'accord avec la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney).

Mlle Carney: Honte à vous-même.

M. Hopkins: Le gouvernement prétend qu'il cherche à relancer l'emploi. Le gouvernement ouvre grand les bras aux capitaux étrangers qui serviront à acheter des industries. Je n'ai rien contre la venue de capitaux au Canada.

• (1540)

Mais je ne veux pas que de nombreuses entreprises canadiennes soient dominées par des capitaux étrangers. Elles doivent demeurer canadiennes. Je sais que certains articles de ce projet de loi portent sur cette question, mais l'Agence d'examen de l'investissement étranger était loin d'être aussi laxiste. Le gouvernement conservateur devrait tirer les leçons du passé et se reporter au cas de l'avion Arrow et de l'usine que je viens tout juste de mentionner, Haley Industries. Cette société fabriquait des pièces pour l'Arrow. Or, que s'est-il passé? Le gouvernement conservateur de l'époque a mis fin à tout le projet et il est allé jusqu'à détruire les moules qui se trouvaient dans l'usine, afin qu'ils ne puissent plus être utilisés à nouveau. Voilà le progrès que l'on peut attendre d'un gouvernement conservateur en matière de création d'emplois et de progrès technologiques. Si ce programme avait été poursuivi, nous n'aurions pas à importer des masses de capitaux étrangers au Canada à l'heure actuelle, nous n'aurions pas à vider nos caisses pour acheter nos avions à l'étranger. Au lieu de cela, nous vendrions l'Arrow qui était l'un des meilleurs avions au monde et qui ne serait pas démodé à l'heure actuelle. Cependant, le dernier gouvernement conservateur a détruit l'une de nos meilleures industries nationales et à l'heure actuelle nous achetons un avion aux États-Unis, ce qui coûte des milliards de dollars au contribuable canadien. C'est ce que les conservateurs appellent le progrès. Ironiquement, nous sommes saisis aujourd'hui d'un projet de loi intitulé Investissement Canada.

Que se passe-t-il dans le domaine des produits du bois, monsieur le Président? Dans cette grande région du Parc Algonquin, dans la haute vallée de l'Outaouais et dans les régions du nord de l'Ontario, le gouvernement provincial a accordé à des sociétés étrangères des baux. L'une de ces sociétés, provenant des États-Unis, du Missouri plus exactement, a réussi à obtenir une grande étendue boisée dans laquelle on retrouvait du bois d'œuvre d'excellente qualité. Les sociétés canadiennes locales ne pouvaient même pas acheter du bois d'œuvre et lorsqu'elles le faisaient, elles devaient verser non seulement les droits qui revenaient normalement au gouvernement de l'Ontario, mais également des droits à cette société américaine du Missouri. On peut difficilement qualifier cela de progrès ou d'Investissement Canada. C'est pourtant ce qui s'est fait sous un gouvernement conservateur en Ontario. On parle tant de la nécessité d'aménager nos forêts, mais on aurait dû en parler il y a bien des années.

M. Benjamin: C'est ce que nous avons fait, mais vous, libéraux, avez refusé d'écouter.

M. Hopkins: La gestion des forêts incombe aux gouvernements provinciaux. Ils les détruisent depuis des années. Ils les vendent, afin d'obtenir des capitaux étrangers. Ils n'encouragent pas les entreprises locales à se lancer dans la transformation du bois au Canada.

Je vois, monsieur le Président, que vous me faites signe. J'essaierai de vous satisfaire. Plutôt que de laisser simplement un gouvernement conservateur comptant 211 députés présenter un projet de loi inititulé Investissement Canada, prenons des mesures concrètes pour obtenir certains progrès, en faisant en sorte que notre industrie soit développée pour et par des Canadiens, et nous verrons alors la couleur de certains de ces dizaines de milliers d'emplois qui nous ont été promis au lendemain des élections. Voici maintenant, après toutes les critiques qui ont été formulées à l'endroit des programmes à court terme, qu'on est sur le point d'annoncer le lancement du programme «Canada au Travail», un programme libéral, je tiens à le signaler, en conclusion. Je suis heureux que le gouvernement ait vu son utilité.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, les conservateurs appellent ce projet de loi Investissement Canada. Moi, je l'appelle Trahison Canada. Jamais il n'a été plus urgent de profiter des erreurs du passé, pour ne pas être condamnés à y retomber, que dans le domaine de l'investissement étranger.

Une certaine dose d'investissement étranger est toujours souhaitable. De tous temps le Canada n'a épargné aucun effort pour attirer les capitaux de l'étranger, à tel point que même les libéraux ont dû se départir de leur indulgence à l'égard des investissements étrangers, surtout ceux des États-Unis. Le contrôle de notre économie par des étrangers nous a servi d'amères leçons.

Je suis d'avis qu'une plus grande partie de l'investissement étranger devrait prendre la forme de prêts et une plus petite partie celle de capital-actions. Je donne pour exemple les mesures que nous avons prises dans ma province de la Saskatchewan dans le cas d'une société publique d'électricité. En presque dix ans nous avons fortement accru notre capacité de production. Nous avons électrifié toutes les villes et tous les villages de la province. Nous avons électrifié 60,000 fermes et emprunté plus de 600 millions, la majeure partie à l'étranger, mais comme capital d'emprunt. Les investisseurs étrangers qui ont consenti des prêts à la commission hydroélectrique de la Saskatchewan ont réalisé des profits satisfaisants et raisonnables. Ces prêts ont été remboursés et la population de la Saskatchewan est propriétaire de sa société d'électricité contrairement à d'autres services publics qui appartiennent à des étrangers ou qui sont dominés par eux.

Il y a une foule d'investissements accessibles au Canada. Je ne reproche pas aux sociétés américaines leur comportement avec nous. C'est nous qui sommes à blâmer. Les investisseurs étrangers doivent connaître au préalable nos règles fondamentales. Nous avons besoin de règles de base bien établies qu'ils doivent connaître au préalable. Tant qu'ils peuvent réaliser des profits raisonnables, ils respecteront ces règles. En supprimant ces règles fondamentales, nous favorisons simplement les abus passés.

Permettez-moi de citer comme exemple un problème lié à l'investissement étranger au Canada qui remonte aux années 60. La société Chrysler de Windsor, en Ontario, avait eu la chance de vendre quelques centaines de camions à Cuba. Le gouvernement américain a alors averti la société mère aux États-Unis qu'il ne pouvait autoriser sa filiale au Canada à vendre des camions à Cuba. Cela aurait été «commercer avec l'ennemi». Le gouvernement américain disait donc à une société, dont le siège social est aux États-Unis, que des travailleurs canadiens, dans une usine canadienne, ne pouvaient pas produire et vendre des camions à un autre pays. Voilà une atteinte directe à notre souveraineté et à notre indépendance.

Ce genre de chose s'est répété maintes et maintes fois. Plus on s'ouvre à l'investissement étranger, comme le gouvernement se propose de le faire, et plus on s'expose à ce genre de risque.

Il y a beaucoup de capitaux canadiens qui pourraient être investis sur place. Pourquoi ne pas mettre de l'ordre dans nos propres affaires avant de nous occuper des investissements étrangers que nous pourrions attirer?

Vous ne le savez peut-être pas, monsieur le Président, mais les reports d'impôt sur les sociétés qui ne seront jamais payés atteignent les 35 milliards. De plus, on ne perçoit même pas d'intérêt sur cet argent. Si l'on imposait ne fût-ce que 9 ou 10 p. 100 d'intérêt, le gouvernement pourrait être plus généreux en ce qui concerne l'assurance-maladie, l'assurance-hospitalisation, le logement ou d'autres problèmes sociaux. Qu'arrive-t-il de ces impôts sur les sociétés? Laissez-moi vous donner un exemple, monsieur le Président.

Le capital canadien quitte le pays à coup de centaines de millions de dollars pour être investi ailleurs. Par exemple, Great Lakes Paper, filiale du Canadien Pacifique a obtenu des reports d'impôt de quelque 150 millions de dollars. Cette société a reçu des subventions fédérales et provinciales de 50 millions de dollars pour moderniser ses installations industrielles du nord de l'Ontario et qu'en a-t-elle fait? Elle en a investi 25 millions aux États-Unis pour construire une usine de pâtes et papiers. On ne peut pas dire qu'elle se conduit comme un bon citoyen. On exporte nos emplois vers les États-Unis. Et pourquoi? Parce que la Great Lakes Paper, filiale du Canadien Pacifique, tient à tirer le meilleur parti possible de nos lois commerciales au détriment de notre pays. Elle devrait au moins avoir la décence de rembourser ces 50 millions de dollars pour qu'une autre société puisse les investir dans la production de pâtes et papiers au Canada.

• (1550)

Le Canadien Pacifique doit 1.5 milliard de dollars en impôts différés. En principe, cette société devrait en profiter pour les investir dans la modernisation de ses usines, pour acheter du matériel neuf, relever sa production, se lancer dans de nouvelles technologies et procurer des emplois aux Canadiens. Toutes les années pendant lesquelles elle profitait de ces reports d'impôt, elle investissait cet argent. Elle a acheté une usine de céramique à Syracuse, dans l'État de New York, pour la somme de 20 millions de dollars. Elle possède des terrains de stationnement, des centres commerciaux et des condominiums en Californie. Elle exploite aussi des mines en Amérique centrale et dans d'autres régions du monde. Elle fait de la prospection pétrolière à l'étranger. Voilà ce qu'elle a fait de ses bénéfices. Elle ne se conduit donc pas comme un bon citoyen. Elle aurait dû investir ces capitaux au Canada. Il faut rappeler aux sociétés comme le Canadien Pacifique qu'elles doivent se comporter en bons citoyens en investissant chez nous, là où le besoin s'en fait sentir.

Nous avons besoin des investissements étrangers justement parce que notre régime politique permet aux sociétés de se conduire ainsi. International Nickel est une autre compagnie qui doit environ 1.5 milliard de dollars en impôts différés. Elle aussi a placé cet argent. Sait-on dans quel pays? Au Guatemala, en Indonésie et au Chili. Elle s'est enfuie avec cet argent, de l'argent qu'elle devait investir dans ses entreprises canadiennes.

Je répète que je ne reproche pas aux sociétés américaines de se conduire ainsi. Lorsqu'une société mère des États-Unis constate qu'elle produit trop, qu'elle doit fermer des usines, il est tout à fait naturel qu'elle ne commence pas par celles qui se trouvent dans son pays. Elle fermera celles qu'elle exploite à l'étranger, notamment au Canada. Quoi de plus normal? C'est la règle du jeu. Il va de soi qu'une telle société prendra des mesures dans l'intérêt de son pays et du siège social d'abord: la filiale dans laquelle elle investit vient au deuxième rang dans ses préoccupations. C'est le mal chronique dont nous souffrons depuis des décennies. Les premières compagnies sacrifiées sont les filiales étrangères en territoire canadien.

L'AEIE était trop faible. C'était un tigre édenté. Elle a autorisé des investissements, alors qu'elle n'aurait pas dû le faire. Elle n'a pas essayé d'obtenir davantage d'investissements canadiens. Elle a simplement attendu tranquillement l'arrivée d'investissements étrangers dont nous ne voulions pas et dont nous n'avions pas besoin et qui auraient pu être remplacés par des investissements canadiens. Cela a également entraîné l'exportation de capitaux sous forme de dividendes et d'intérêts. Je ne vois pas d'objection à ce que les investisseurs obtiennent un rendement raisonnable de leur investissement, mais bien souvent, ils ont rapporté chez eux trois ou quatre fois la somme investie.

J'ai remarqué dans un journal de langue anglaise publié à Mexico que le Mexique avait reçu 1.2 milliard d'investissements américains sur une période de trois ans. Les investisseurs américains ont sorti du Mexique 4.5 milliards. C'est un pays pauvre. La plupart de ses habitants sont pauvres. Voilà les avantages de l'investissement étranger.

Il est grand temps que nous établissions des règles à la fois raisonnables, équitables et qui protègent la souveraineté, l'indépendance et les emplois du Canada. S'ils connaissent les règles d'avance et s'ils savent qu'ils recevront un traitement équitable et honnête et qu'ils obtiendront un rendement raisonnable de leur investissement, les investisseurs étrangers seront prêts à investir dans des prêts ou des capitaux de financement. Si nous ouvrons toutes grandes nos portes pour permettre aux investisseurs étrangers d'aller et venir à leur guise, ce n'est certainement pas ainsi que nous servirons les intérêts du Canada ou que nous créerons des emplois pour les Canadiens. L'exemple récent de Great Lakes Paper et d'autres cas du même genre montrent, une fois de plus, qu'il faut cesser de faire des pieds et des mains pour obtenir des investissements étrangers aux dépens de notre souveraineté et de notre indépendance.

Nous espérons que le gouvernement réexaminera cette mesure et qu'il va non seulement conserver une agence de contrôle des investissements—peu importe comment il l'appelera—mais qu'il la renforcera et la rendra plus efficace que tous les moyens pris jusqu'ici.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur Investissement Canada. Je voudrais dire tout d'abord que les députés de l'opposition devraient se réjouir que le gouvernement reconnaisse au moins l'utilité d'analyser d'une façon ou d'une autre les propositions d'investissements étrangers. Sans l'évolution des deux partis d'opposition au fil des ans, la population n'aurait jamais compris la nécessité de cette opération au Canada.

Je voudrais rappeler certains faits. Jusqu'en 1952, la plupart des investissements étrangers au Canada concernaient des portefeuilles d'actions, des obligations et la gestion de caisses de retraite. Toutefois, à partir de cette époque et sous divers gouvernements libéraux et conservateurs, les Canadiens ont pris conscience des répercussions importantes découlant du fait que des secteurs primordiaux de notre économie soient dominés par des intérêts étrangers. Par exemple, entre 1952 et 1971, l'importance des intérêts étrangers, et surtout américains, dans certains secteurs vitaux comme l'énergie—beaucoup moins dans les institutions financières—et les transports ont provoqué chez des gouvernements successifs une prise de conscience des inconvénients dus aux investissements étrangers dans l'économie.

Certains députés gouvernementaux voudraient nous faire croire que depuis 1971, parce que l'Agence d'examen de l'investissement étranger a entamé ses activités en 1972, le montant des investissements étrangers au Canada a diminué. En réalité, à l'exception de l'année 1981, où le Programme énergétique national visant à renforcer la participation canadienne dans le secteur énergétique a contribué à provoquer une exportation nette de capitaux, les pays étrangers ont continué à investir au Canada malgré l'existence de l'AEIE. A entendre les députés du gouvernement, on pourrait penser que le Canada est le seul pays du monde occidental industrialisé qui dispose d'un mécanisme comme l'AEIE.

Pour la gouverne de ceux qui suivent le débat, il est intéressant de faire remarquer que d'autres pays occidentaux ont jugé nécessaire à un moment donné de limiter les investissements étrangers dans des secteurs cruciaux de leur économie afin de protéger leurs intérêts nationaux. Aux États-Unis, dans des secteurs entiers de l'économie, il est impossible à une société étrangère de prendre le contrôle d'une entreprise. C'est le cas du transport maritime, de la radiotélédiffusion, du transport aérien et des usines de matériel militaire. L'Australie a un organisme comparable à l'AEIE. En outre, il va sans dire que les Japonais contrôlent énormément les investissements étrangers. Je tenais à donner ces exemples.

D'autres pays ont estimé que leur intérêt national exigeait que le gouvernement contrôle directement le montant des capitaux étrangers franchissant leurs frontières. Je voudrais à présent parler des États-Unis en citant des cas précis. Aux États-Unis, il est strictement interdit aux étrangers d'investir dans les transports maritimes fluviaux et côtiers. Le secteur de la construction navale ne bénéficie d'aucune subvention de l'État. Je pourrais citer bien d'autres exemples. La télédistribution et les usines nucléaires sont des domaines interdits à l'investissement étranger.

• (1600)

Si les gouvernements nationaux adoptent des mesures législatives afin d'exercer un certain contrôle sur les investissements étrangers sur leur territoire, c'est pour d'excellentes raisons. Il y a lieu de s'interroger sur les perspectives d'avenir de l'investissement étranger au Canada. Dans un discours qu'il a prononcé à New York il y a environ six semaines, le premier ministre (M. Mulroney) a donné à entendre qu'il n'y avait eu aucun investissement étranger au Canada sous le régime de MM. Trudeau et Turner et que ce n'est que depuis l'élection d'un gouvernement conservateur, le 4 septembre dernier, que l'on est en droit d'espérer, grâce à la nouvelle politique d'accueil du gouvernement conservateur, que des milliards de dollars en capitaux étrangers soient investis au Canada par suite des prétendus changements apportés à l'Agence d'examen de l'investissement étranger, que l'on a remplacée par la Loi sur Investissement Canada.

Si c'est cela qu'on prétend, il faudrait voir ce qui est prévu pour les États-Unis entre 1986 et 1990. Si pour la période des 30 dernières années, vous examinez le flux des investissements proprement américains, vous constatez qu'à partir du milieu des années 70, les États-Unis jusque-là exportateurs nets de capitaux en sont devenus des importateurs nets. En fait, la dette internationale contractée par les États-Unis au cours des dernières années va éponger complètement tous les actifs internationaux qu'ils avaient acquis au cours des 30 dernières années.

M. Fennell: Cela va changer.

M. Frith: Le député dit que cela va changer. Il est possible d'être optimiste à ce point-là, en tout cas il est clair que le gouvernement conservateur se lance dans une orientation dont il espère qu'elle va faire créer des milliers et des milliers d'emplois au Canada grâce aux entrées de capitaux. Du point de vue des Canadiens, j'espère bien que cet optimisme sera justifié par des résultats concrets autant que par des discours. Mais, je rappelle aux députés d'en face que dans le cas contraire, nous serons nombreux de ce côté-ci de la Chambre à rappeler gentiment au gouvernement ses promesses de la dernière campagne électorale, la confiance absolue qu'il a mise dans l'aptitude des investissements étrangers à venir soutenir les intérêts canadiens.

Cette confiance a été mal placée en partie. A l'intention des députés d'en face, je vais passer en revue certaines conséquences de comportement des filiales étrangères au Canada. La confiance qu'ils ont placée dans l'aptitude des investissements étrangers à venir soutenir les intérêts canadiens ne se justifie pas dans les faits. Combien de fois n'est-il pas arrivé que des travaux de recherche et de développement ont été supprimés au niveau de la filiale, au plus grand détriment de l'emploi au Canada, afin que la société mère, surtout américaine, puisse poursuivre ses travaux de recherche et de développement sur son territoire?

Inutile de chercher plus loin que l'Iron Ore Company of Canada. Les décisions prises à l'étranger, c'est-à-dire aux États-Unis, ont sonné le glas des activités de la filiale canadienne. Je ne cherche pas à monter en épingle le cas de l'Iron Ore; ce que je dis, c'est que les entreprises à contrôle canadien ont dans une grande mesure protégé les intérêts propres du Canada dans les domaines autres que la recherche et le développement et l'emploi, ce qui prouve qu'il ne faut pas mettre toute notre confiance dans l'aptitude des sociétés mères situées à l'extérieur de nos frontières à s'occuper de nos intérêts.

En dernier lieu, on peut s'interroger sur certaines mesures que le gouvernement conservateur propose dans le projet de loi créant Investissement Canada, qui diffère considérablement de l'Agence d'examen des investissements étrangers créée par des gouvernements libéraux antérieurs. Il supprimera évidemment l'exigence qui existait auparavant de faire la preuve d'un contenu canadien important et du bien-fondé de l'investissement dans des entreprises canadiennes. En plus du mandat confié à

l'organisme lui demandant d'entreprendre des examens du rendement des investissements pour des entreprises dominées par des capitaux étrangers et des entreprises canadiennes, et d'élaborer une politique visant à accroître l'autonomie des filiales canadiennes, nous avions proposé durant la dernière campagne électorale des mesures qui auraient pu remédier à certains des problèmes qui s'étaient fait jour au fil des années dans les activités de l'Agence d'examen des investissements étrangers. Elles auraient servi à assurer un intérêt personnel constructif pour les Canadiens.

J'ai dit au début que je me réjouissais de ce que le gouvernement ait au moins déclaré qu'il souhaitait s'accommoder des principes fondamentaux de l'Agence d'examen des investissements étrangers tout en leur apportant quelques modifications. Pour les députés de ce côté-ci de la Chambre, cela paraît une bonne nouvelle même si c'est fort peu. Au fond, tout au fond, le projet de loi créant Investissement Canada comporte certains éléments extrêmement valables. Il peut arriver à la faveur du présent débat que le gouvernement tienne compte de certaines des propositions constructives des députés de l'opposition et les incorpore dans cette nouvelle loi.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Bow River (M. Taylor)—Le Revenu national—L'imposition des prestations de décès; le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy)—La société Radio-Canada—Les compressions budgétaires—Les conséquences pour la station de télévision de Windsor. *b*) On demande des consultations.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale, ainsi que de l'amendement de M. Gray (Windsor-Ouest) (p. 1302).

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le débat qui se poursuit aujourd'hui porte sur l'amendement présenté par un de mes collègues demandant que ce Parlement ne procède pas immédiatement à l'étude du projet de loi C-15, Investissement Canada, mais que son étude soit reportée à six mois.

Comme député de cette Chambre et comme citoyen canadien ayant œuvré quelque temps dans d'autres secteurs, le secteur privé entre autres, je suis extrêmement concerné par l'avenir économique de notre pays, l'avenir de nos enfants, l'avenir des travailleurs, des jeunes comme des moins jeunes. J'espère que nos amis d'en face, députés du gouvernement, comprendront les raisons qui motivent notre attitude dans ce débat fort important et la raison pour laquelle nous demandons que cette étude soit remise à six mois.

Ce projet de loi C-15 ne traite pas des problèmes fondamentaux de l'économie canadienne. De plus, les quelque 50 articles que l'on retrouve dans ce projet de loi ne correspondent pas au titre qu'on lui a donné, c'est-à-dire Investissement Canada. De plus, telle qu'abordée dans le projet de loi C-15, la question des investissements étrangers comme levier de prospérité économique additionnelle est, pour le moins, très ambiguë et très incertaine. Plusieurs témoignages d'hommes d'affaires américains, d'hommes d'affaires étrangers sont venus confirmer ce fait.

Du côté du gouvernement, on nous dit, on nous répète, peut-être avec une certaine réalité, et je suis d'accord largement sur certaines des choses qui ont été dites, à savoir que la reprise économique, la création d'emplois, est basée en partie sur le degré de confiance du secteur privé et sur l'accroissement de la part du secteur privé des investissements. Mais je voudrais ajouter, comme élément additionnel à la réflexion, que la confiance ne peut venir que lorsque les agents économiques qui ont à prendre des décisions, les investisseurs, les gestionnaires, les travailleurs, les consommateurs, lorsque tous ces agents économiques connaissent les règles du jeu. Et à ce moment-ci, c'est important pour les citoyens canadiens, mais également pour d'éventuels investisseurs étrangers.

Pour que ces règles du jeu soient connues, le gouvernement doit préciser ses politiques dans des secteurs comme celui de la pétrochimie qui est un secteur très important pour une région comme celle de Montréal, par exemple, dans laquelle ma circonscription se trouve située en grande partie, ainsi que celui de l'aérospatiale qui est un secteur qui emploie des centaines et des milliers de personnes à la Canadair, dans Ville-Saint-Laurent. De plus, il faut que les politiques du gouvernement soient précises en ce qui concerne les équipements de transport.

Par exemple, je songe aux coupures qui ont été effectuées à VIA Rail ainsi qu'à l'abandon de la construction du Centre d'entretien moderne à Montréal qui aurait créé quelque 3,000 emplois, ce qui risque d'amener la mise à pied de plusieurs des employés actuels de VIA Rail ou du CN, le tout dépendant des décisions qui seront prises par le gouvernement.

Il y a tout le secteur des télécommunications, le secteur important du textile. Peut-on penser pour un instant que des investissements étrangers pourront venir au Canada dans un secteur comme celui-là si on ne connaît pas la politique précise que le gouvernement conservateur entend mettre de l'avant?

Un des autres leviers de l'économie québécoise, de l'économie canadienne et particulièrement au Québec, c'est la forêt. Peut-on songer que des investisseurs étrangers, à cause de la Loi C-15, viendraient s'établir au Québec si on ne connaît pas la politique du gouvernement canadien dans le domaine de l'industrie forestière, politique qu'on nous annonce depuis longtemps?

D'une façon connexe, il faut que le gouvernement nous précise aussi la façon selon laquelle il entend traiter les modifications annoncées dans les questions reliées aux institutions financières.

Nous attendons toujours aussi les précisions . . . et cela peut être très relié à des investissements étrangers potentiels, quelles conditions le gouvernement conservateur va mettre pour accepter la vente éventuelle de certaines sociétés d'État. On ne connaît pas la politique du gouvernement.

Tant que ces politiques ne seront pas plus éclaircies, plus précises, il ne sera pas étonnant de voir des courtiers, des banquiers européens, américains, comme on l'a vu dans les journaux récemment, pour ceux qui regardent certains hommes d'affaires newyorkais, nous dire que le projet de Loi C-15, tel que présenté par le gouvernement conservateur, n'augmentera pas du tout les investissements étrangers au Canada. Et je comprends très bien le sens des propos de ces hommes d'affaires. Je comprends pourquoi un président de banque ou un courtier américain ne pourrait pas, en toute bonne conscience, aviser ses clients que le projet de loi C-15, s'il était adopté, signifierait pour eux des avantages additionnels de venir investir au Canada.

D'autre part, ce projet de Loi C-15 ne fait rien en lui-même pour aider les hommes d'affaires à investir ici, au Canada. Or, plusieurs rapports l'ont démontré, l'ont confirmé. Les firmes canadiennes sont sous-capitalisées par rapport aux sociétés américaines. Ce problème est particulièrement aigu pour la petite et la moyenne entreprise. Or, il n'y a rien dans le projet de loi C-15 qui permette aux hommes d'affaires, aux propriétaires de PME d'espérer que l'adoption du projet de loi viendra les aider de quelque façon que ce soit. Au contraire, le seul autre projet de loi à l'étude à la Chambre, le projet de loi qui amende la Loi sur les prêts aux petites entreprises, vient diminuer les bénéfices qui sont accordés à la petite entreprise en baissant le niveau de la garantie qui peut être accordée par le gouvernement fédéral auprès de la PME. D'ailleurs, les représentants de la PME et de l'entreprise indépendante ont rapidement fait connaître leur désaccord.

Comme je l'ai mentionné, la PME au Canada est sous-capitalisée. Il n'y a rien dans ce projet de loi pour régler ce problème de la sous-capitalisation de l'entreprise.

On me dira sans doute que la section 5. *e*) de la Loi C-15 parle du fait que le ministre devra aider à l'élaboration des politiques économiques et industrielles qui affecteront l'investissement au Canada. Or, ni ce projet de loi, ni aucune proposition connexe annoncée à la Chambre par le ministre lors de son discours de deuxième lecture ne viennent donner des indications précises quant aux mesures qui pourraient être prises pour augmenter ces investissements par des Canadiens ici même au Canada.

C'est pour permettre à ce gouvernement de faire ses devoirs complètement, de prendre le temps de réfléchir avant de demander l'adoption de cette Loi, que nous avons proposé, de ce côté-ci de la Chambre, que l'étude du projet de Loi C-15 soit reportée à six mois.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): Le débat portait sur la motion et l'amendement suivants. M. Stevens, appuyé par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-15, Loi concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale. M. Gray (Windsor-Ouest), appuyé par M. Ouellet, propose:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-15, Loi concernant l'investissement au Canada, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour».

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Gray (Windsor-Ouest), mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote nº 9*)

POUR

Messieurs

Althouse	Gauthier	McCurdy
Angus	Gray	Murphy
Baker	(Windsor-Ouest)	Nicholson (M^lle^)
Benjamin	Guilbault	(Trinity)
Berger	(Saint-Jacques)	Nunziata
Boudria	Heap	Nystrom
Caccia	Hopkins	Ouellet
Cassidy	Jewett (M^me^)	Penner
Deans	Johnston	Pépin (M^me^)
de Jong	(Saint-Henri-Westmount)	Prud'homme
Dingwall	Kaplan	Riis
Finestone	Keeper	Robinson
(M^me^)	Killens (M^me^)	Rodriguez
Frith	Lapierre	Skelly
Fulton	MacLellan	Tobin
Gagliano	Manly	Turner—45.
Garneau	Marchi	(Vancouver Quadra)

CONTRE

Messieurs

Andre	Champagne	Côté
Beatty	(Champlain)	(Langelier)
Belsher	Charest	Crofton
Bertrand (M^me^)	Clark	Crombie
Binns	(Yellowhead)	Crouse
Blais	Clark	de Cotret
Blais-Grenier (M^me^)	(Brandon-Souris)	Desjardins
Bourgault (M^me^)	Clifford	Dorin
Boyer	Coates	Edwards
Brightwell	Cochrane	Ellis
Brisco	Comeau	Epp
Cadieux	Cook	(Provencher)
Caldwell	Cooper	Fennell
Champagne (M^me^)	Corbett	Ferland
(Saint-Hyacinthe-Bagot)	Côté	Fontaine
	(Lac-Saint-Jean)	Forrestall

L'ajournement

Messieurs

Fraleigh	Ladouceur	Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Fraser	Landry (M^me^)	Schellenberger (Wetaskiwin)
Fretz	La Salle	Scott (Hamilton-Wentworth)
Friesen	Layton	Scowen
Gagnon	Lesick	Siddon
Gass	Lopez	Sparrow (M^me^)
Girard	MacKay	Stevens
Graham	Mailly (M^me^)	Stewart
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)	Malone	Tardif (M^me^) (Charlesbourg)
Greenaway	Masse	Taylor
Grisé	Mayer	Thacker
Guilbault (Drummond)	McCain	Toupin
Gurbin	McCrossan	Tremblay (Québec-Est)
Gustafson	McCuish	Tremblay (Lotbinière)
Hamelin	McKnight	Vézina (M^me^)
Hamilton	Merrithew	Warner
Hawkes	Minaker	Weiner
Hnatyshyn	Moore	Wenman
Holtmann	Murta	White
Horner	Nickerson	Wilson (Swift Current-Maple Creek)—117.
Hudon	Nielsen	
Jardine	Nowlan	
Jelinek	Oberle	
Jepson	Porter	
Joncas	Price	
Kindy	Redway	
King	Reid	
	Reimer	
	St. Germain	
	St-Julien	

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'ai récemment discuté avec le leader parlementaire de l'opposition et, compte tenu de l'heure, je pense que la Chambre consentira à l'unanimité à dire qu'il est 18 heures.

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LE REVENU NATIONAL—L'IMPOSITION DES PRESTATIONS DE DÉCÈS

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, j'ai posé hier au ministre du Revenu national (M. Beatty) une question concernant les prestations de décès. Le ministre m'a dit qu'il étudierait la chose. J'ai également envoyé une lettre au ministre des Finances (M. Wilson) au sujet de cette même question. Je désire en parler de nouveau aujourd'hui, car je n'ai pas pu donner de précisions au cours de la période des questions. Je faisais allusion au sous-alinéa 56(1)*a*)B) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le ministère a dit que cette disposition permet d'imposer les prestations de décès, et c'est de cela que je voudrais parler.

A mon avis, les prestations de décès provenant du Régime de pensions du Canada n'ont pas été payées au contribuable dans les deux cas que je vais vous citer. Dans le premier cas, les prestations ont été payées aux héritiers d'un jeune homme tué dans un accident et, dans le deuxième cas, elles ont été versées aux héritiers d'une sœur décédée. En vertu des dispositions législatives en vigueur depuis quelques années, le gouvernement a imposé une charge fiscale aux parents du jeune homme et au frère de la jeune fille. Je voudrais examiner ces deux cas sous l'angle législatif.

Je résume brièvement la situation. Un jeune homme a été tué dans un accident. Il avait à peine vingt ans et ne possédait à peu près aucun bien. Les parents ont dû se sacrifier pour payer les frais d'enterrement de leur fils. Le Régime de pensions du Canada a versé $1,500 au titre des prestations de décès puisque le jeune homme avait cotisé au régime. Étant donné que l'enterrement a coûté au-delà de $3,000, les parents se sont réjouis d'obtenir cette aide. Toutefois, le ministère du Revenu national leur a envoyé par la suite un avis d'imposition de ces $1,500, comme s'il s'agissait d'un revenu qu'ils auraient empoché. La prestation a permis de payer une partie des frais d'enterrement, mais elle ne constituait pas du tout un revenu.

Dans le deuxième cas, une jeune femme est morte. Elle n'avait pas de parents. Son frère, par bonté de cœur, a décidé de payer les frais d'enterrement. Là encore, le Régime de pensions du Canada a remis de l'argent à la succession. Le frère a cependant reçu une facture, plus tard, comme si l'argent lui avait été versé à lui.

Je trouve que quelque chose cloche dans cette loi. Nous ne devrions pas imposer les morts et faire payer les membres de la famille, surtout lorsqu'ils ont la bonté d'acquitter les frais d'enterrement.

Je voudrais citer l'article 56 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il se lit comme il suit:

> Sommes à inclure dans le revenu de l'année.
>
> (1) Sans restreindre la portée générale de l'article 3, sont à inclure dans le calcul du revenu d'un contribuable pour une année d'imposition,
>
> (a) Pensions, prestations d'assurance-chômage.—toute somme reçue par le contribuable dans l'année au titre, ou en paiement intégral ou partiel,

● (1750)

Dans chaque cas, c'est le contribuable qui touche l'argent et si le contribuable est décédé, l'argent va à la succession. Assurément, nous n'allons sûrement pas considérer comme contribuable celui qui paie la facture. Revenons maintenant à l'article 3. Cet article se lit comme suit en partie:

> Le revenu d'un contribuable pour une année d'imposition, aux fins de la présente Partie, est son revenu pour l'année, déterminé selon les règles suivantes:
>
> *a*) en calculant le total des sommes qui constituent chacune le revenu du contribuable pour l'année (autre qu'un gain en capital imposable résultant de la disposition d'un bien), dont la source se situe à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada, y compris, sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le revenu tiré de chaque charge, emploi, entreprise et bien;

Encore une fois, il s'agit du contribuable. Les contribuables en question étaient la sœur et le jeune homme qui a été tué, mais ils n'ont pas laissé de succession. Aujourd'hui, le ministère impose les $1,500 que le Régime de pensions du Canada a versés aux parents et au frère qui ont payé les funérailles et toutes les autres dépenses. D'après moi, monsieur le Président, la prestation de décès ne pouvait s'adresser qu'à la personne décédée. En vertu de la loi, les parents ne sont pas le contribuable, pas plus que le frère. Je voudrais que la loi soit modifiée de manière à l'expliciter.

Cet exemple illustre bien la politique fiscale libérale qui cherche à extorquer le plus d'argent possible aux contribuables, même aux personnes décédées. Je voudrais qu'il soit précisé que lorsque le Régime de pensions du Canada fait un versement à une succession, la succession du contribuable est le bénéficiaire, non les parents ni le frère qui paient la note. Je signale cette question à l'attention du gouvernement, car j'estime qu'elle doit être précisée.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, quand le Régime de pensions du Canada a été instauré en 1966, il prévoyait le versement de prestations à la succession d'un participant au moment de sa mort. La prestation de décès payable dans le cadre du Régime de pensions du Canada est calculée en fonction du montant de la pension auquel le participant décédé aurait droit, jusqu'à concurrence de 10 p. 100 des gains annuels maximums ouvrant droit à la pension. En 1984, le montant maximum de la prestation de décès était $2,080. Toute personne qui a cotisé au Régime de pensions du Canada pendant trois ans est admissible à la prestation de décès.

Comme vous le savez, monsieur le Président, les cotisations versées au Régime de pensions du Canada sont déductibles du revenu imposable et, comme pour d'autres montants déductibles du même genre, par exemple les cotisations à un régime de pension enregistré, à un régime enregistré d'épargne-retraite et à l'assurance-chômage, les prestations reçues en vertu du régime sont comprises dans le calcul du revenu. C'est un principe fondamental qui simplifie l'application des règles du régime et son administration.

Le député a laissé entendre que la plupart des gens croient que la prestation de décès du Régime de pensions du Canada est associée aux frais funéraires. Les frais funéraires sont sous de nombreux rapports un choix personnel: certains dépensent beaucoup, d'autres peu. Étant donné la nature de ces dépenses, elles ont toujours été considérées comme étant des dépenses personnelles à l'égard desquelles aucune déduction n'est accordée aux fins de l'impôt sur le revenu.

Le député sait, j'en suis certain, que de nombreux particuliers ne sont pas admissibles aux prestations de décès versées en vertu du Régime de pensions du Canada. En exonérant de l'impôt sur le revenu les prestations de décès versées en vertu du Régime de pensions du Canada sous prétexte qu'elles servent à acquitter les frais funéraires, on serait injuste envers les contribuables qui doivent supporter ces frais, mais ne sont pas admissibles à une prestation de décès de ce genre.

En terminant, monsieur le Président, les prestations que verse le Régime de pensions du Canada sous forme de paiement unique à une succession ou à un bénéficiaire est le dernier paiement versé d'après une formule établie. Je le répète, les cotisations que fait un contribuable durant sa vie sont déductibles intégralement et les sommes reçues font partie du revenu. Cette façon d'agir est conforme aux principes bien établis du fisc et elle est équitable pour tous les bénéficiaires, c'est-à-dire ceux dont les revenus sont plus élevés paient proportionnellement plus d'impôt sur les prestations reçues que ceux dont les revenus sont moins élevés qui paient moins d'impôt ou n'en paient pas du tout.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—A) LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LES CONSÉQUENCES POUR LA STATION DE TÉLÉVISION DE WINDSOR. B) ON DEMANDE DES CONSULTATIONS

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je prends la parole à propos d'une question que j'ai posée au ministre des Communications (M. Masse) il y a quelque temps. Il semblerait que le moment soit maintenant mieux choisi que lorsque j'ai soulevé pour la première fois la question des compressions qui menaçaient CBET et les autres stations de Radio-Canada à Windsor, car, le ministre prétendait à l'époque, qu'il était trop tôt pour en parler puisqu'il ne s'agissait que de rumeurs.

En fait, monsieur le Président, les compressions à Windsor ont été beaucoup plus sauvages et sévères que prévues. Alors que dans l'ensemble du Canada on a supprimé 8 à 10 p. 100 du personnel et du budget, à Windsor les compressions sont de l'ordre de 25 à 30 p. 100.

Nous considérons que cela est extrêmement grave. Comme je le faisais remarquer à l'époque, géographiquement la région de Windsor est pratiquement entourée par les États-Unis, car nous sommes sur une péninsule qui s'avance entre le Michigan, l'Ohio et New York, à la périphérie des Grands lacs. C'est une localité où l'on peut facilement recevoir 12 stations de télévision américaines. En fait, on a dit de Windsor—je suis persuadé que le secrétaire parlementaire en conviendra—que c'était la région du monde où l'on recevait la plus grande densité d'émissions, la plupart venant des États-Unis.

Toutefois, ce n'est pas la seule influence de la radio et de la télévision qui touche Windsor. Le secrétaire parlementaire sait également que les habitants de la ville peuvent très bien lire le *Detroit Free Press*, pour savoir ce qui se passe à Détroit. Comme je le disais ce matin, nous prenons parti pour les Tigers, les Red Wings, les Pistons ou autre. Il est parfois difficile de ne pas se considérer comme Américains, surtout lorsque le reste du Canada paraît nous le confirmer et semble parfois prêt à nous céder aux États-Unis. Par conséquent, le problème du poste CBET à Windsor est très grave.

Pour être plus précis, il a dû éliminer 63 emplois et réduire son budget de 25 p. 100. On tient absolument à ce que Windsor ait accès non seulement aux émissions canadiennes en général, mais que le poste CBET continue d'assumer son rôle culturel majeur en présentant des nouvelles et des manifestations d'intérêt local, d'autant plus, comme l'ont signalé le syndicat des musiciens de l'endroit et d'autres, qu'il permet aux talents de la ville de Windsor et des environs de se manifester et de se faire connaître. Par suite de ces coupes sombres, le poste CBET ne remplit plus parfaitement son rôle et nous devons maintenant nous contenter des nouvelles en fin de soirée. Nous avons perdu nos émissions de nouvelles de fin de semaine et toutes nos émissions locales.

Il est un autre aspect de la télédiffusion canadienne dans la région de Windsor que nous ne devrions pas perdre de vue. Windsor, je l'ai dit, constitue une importante fenêtre ouverte sur les États-Unis. En fait, les chaînes 4 et 7 ont pris l'initiative de diffuser des émissions sur la région de Windsor, ce qui témoigne de l'intérêt des Américains à l'égard de ce qui se passe non seulement au Canada, mais dans la région de Windsor proprement dite. Le poste CBET est en mesure de rejoindre quelque huit millions d'auditeurs de l'autre côté de la rivière, ce qui peut contribuer énormément à faire connaître le Canada aux États-Unis.

Au moment où j'ai posé cette question, j'ai demandé à rencontrer le ministre des Communications; je n'ai reçu d'invitation de sa part ni à ce moment-là, ni après avoir communiqué avec lui par écrit. Nous avons depuis rencontré M. Juneau qui nous a dit que les compressions à Radio-Canada ne concernaient pas que Windsor, ce que nous savions déjà, mais touchaient aussi durement d'autres localités isolées à bien des points de vue. Si on donnait satisfaction à Windsor, on ne ferait qu'aggraver la situation dans d'autres endroits, car il n'y aurait plus moyen vraiment de transférer les fonds de grands centres comme Montréal et Toronto vers d'autres localités. Il n'y a donc, semble-t-il, rien à gagner à parler à M. Juneau.

• (1800)

Les habitants de Windsor tiennent toujours à rencontrer le ministre et j'aimerais bien qu'on leur donne satisfaction. J'ai demandé au secrétaire parlementaire de faire part de nos doléances au ministre et de faire l'impossible pour que ces consultations aient lieu. Il pourrait peut-être transférer à Radio-Canada les fonds non utilisés actuellement pour les services de téléfilm, comme l'ont fait valoir d'autres groupes, afin d'alléger le fardeau imposé à cette société et traiter Windsor et d'autres localités avec moins de rigueur en ce qui concerne la production locale.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, comme je connais mieux la question que lors de mon intervention précédente, je suis très heureux de parler des problèmes soulevés par le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy) pour deux raisons particulières. Tout d'abord, en tant que représentant de la circonscription d'Hamilton-Wentworth, je viens de la même région de l'Ontario que le député. Deuxièmement, et c'est plus important, j'ai été le correspondant parlementaire de la station CBET de Windsor pendant plusieurs années avant d'exercer ma profession actuelle. Le maintien du mandat régional de Radio-Canada dont parle le député me tient donc particulièrement à cœur.

A propos du mandat de Radio-Canada en matière de programmation et des compressions budgétaires globales imposées à la Société, il faut rappeler que le ministre des Communications (M. Masse) a demandé à Radio-Canada de faire en sorte que ces coupures budgétaires touchent surtout les services administratifs. D'ailleurs, le ministre s'est réjoui de constater que la Société s'était arrangée pour protéger les émissions au maximum. Le ministre a présenté cette demande pour que les compressions affectent le moins possible les producteurs et les artistes canadiens que la Société et le gouvernement désirent encourager. Le but est de faire le meilleur usage possible des deniers publics servant à favoriser l'expression artistique et journalistique, et de veiller à ce que les compressions budgétaires ne compromettent pas le développement culturel que le gouvernement fédéral s'est efforcé de stimuler.

Par ailleurs, le ministre a précisé que les consultations devaient tenir compte des responsabilités respectives du ministre des Communications et de la Société Radio-Canada, de manière à respecter leurs prérogatives. Bien que Radio-Canada ait annoncé certaines coupures dans les dépenses de ses réseaux de radio et de télévision, la Société a promis de faire le maximum pour maintenir le volume des émissions, particulièrement pour la programmation régionale. En outre, il faut tenir compte des besoins des petites collectivités isolées et des intérêts des groupes linguistiques minoritaires.

Soit dit en passant, monsieur le Président, je voudrais signaler au député que la station CBET Windsor compte sur un personnel journalistique plus important que son pendant de Montréal au sein de la Société.

Depuis juin dernier, la Société procède à des examens internes, afin de réduire ses frais d'exploitation. C'est ce qui explique peut-être certaines nouvelles et rumeurs non fondées au sujet de la programmation et des services régionaux. Étant donné la complexité de la tâche et l'examen inévitable de diverses options auxquel doit procéder la Société Radio-Canada, il ne faudra tenir aucun compte des rumeurs relatives aux décisions qui ont pu être prises tant que la Société ne les aura pas annoncées officiellement.

En conclusion, je prétends qu'il incombe non pas au gouvernement mais bien à la Société Radio-Canada de déterminer où ces compressions devraient être effectuées.

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 06.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 janvier 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LE RÉGIME D'ASSURANCE DES BATEAUX DE PÊCHE

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) a annoncé dernièrement que le régime d'assurance des bateaux de pêche sera supprimé progressivement d'ici à 1986, ce qui va ruiner les pêcheurs de ma localité et, en fait, de tout le Canada.

A l'origine, l'intervention du gouvernement dans le domaine de l'assurance des bateaux de pêche s'expliquait du fait que le secteur privé ne répondait pas aux besoins des pêcheurs. Désormais, ces derniers devront traiter avec des compagnies privées pour assurer leurs bateaux. Règle générale, les rares sociétés privées qui assurent des navires refusent d'assurer les petits bateaux et les machines, ce qui cause des ennuis aux pêcheurs désireux d'obtenir un emprunt. La Commission des prêts aux pêcheurs, je le rappelle, exige que tous les bateaux et tous les engins de pêche pour lesquels elle consent un prêt soient assurés.

Compte tenu des difficultés que suscitera cette mesure, j'exhorte le ministre des Pêches et des Océans, au nom des pêcheurs du Canada, à revenir sur sa décision.

* * *

LES FORÊTS

L'IMPORTANCE DE L'INDUSTRIE POUR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, la forêt est la plus importante des ressources renouvelables du Canada. L'emploi de près de un million de travailleurs dépend directement ou indirectement de l'industrie forestière. En Colombie-Britannique, une personne sur quatre tire sa subsistance de cette industrie vitale.

Le premier ministre (M. Mulroney) a réitéré hier à la Chambre l'intérêt réel qu'il porte à cette importante industrie nationale. Il a déclaré qu'une industrie forestière saine était essentielle à la relance de notre économie. Plus important encore, le premier ministre a assuré aux habitants de la Colombie-Britannique et à tous les Canadiens que le gouvernement comptait apporter une aide substantielle au secteur forestier de la Colombie-Britannique.

Pour la première fois en vingt ans, le gouvernement fédéral a inscrit les forêts en tête de liste de ses priorités économiques. Une nouvelle ère de collaboration fédérale-provinciale s'ouvre, et de nouveaux accords forestiers sont en cours de négociation. Le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) et le premier ministre vont voir à revivifier l'industrie forestière canadienne qui fut jadis florissante. Nous, de la Colombie-Britannique, nous réjouissons de cette nouvelle attitude et de ce nouvel engagement.

M. Skelly: Une partie de la population de Colombie-Britannique.

M. St. Germain: Nous attendons tous avec impatience que le gouvernement fédéral en arrive à conclure un nouvel accord forestier avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et qu'apparaissent les milliers d'emplois et les nouvelles perspectives qu'une industrie forestière florissante ne manquera pas de créer et que les néo-démocrates n'ont cessé de réclamer à grands cris, et qu'ils obtiendront.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

L'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS À DES COOPÉRATIVES ET À DES SOCIÉTÉS À BUT NON LUCRATIF

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, mardi, le ministre du Travail (M. McKnight) m'a demandé les noms de coopératives et de sociétés à but non lucratif qui répondaient aux exigences de la Société canadienne d'hypothèques et de logement le 31 décembre 1984 mais à qui on a refusé d'attribuer des logements pour en accorder plus de 500 à un promoteur privé lié aux frères DelZotto. Cette injustice couronne deux années où les précédents gouvernements et le gouvernement actuel ont dévalorisé les coopératives et sociétés à but non lucratif locales.

Je fais parvenir au ministre les noms et les adresses d'affaires de quatre groupes de Georgetown, Oakville, ainsi que de Vancouver et Richmond en Colombie-Britannique, qui, tous, sauf erreur, satisfaisaient aux exigences de la SCHL en matière de terrains, de zonage, de devis et de contrats de construction. Je prie instamment le ministre de faire enquête, et s'il découvre que ces groupes répondaient aux exigences de la SCHL, de veiller à ce qu'il leur soit attribué des logements à temps pour qu'ils les construisent ce printemps; je le prie également de faire rapport de la question à la Chambre.

Peut-être existe-t-il de nombreuses autres coopératives et sociétés à but non lucratif qui seraient prêtes ou presque à réaliser des projets valables. J'invite fortement le ministre à prendre ces projets en sérieuse considération au lieu d'accorder la préférence à une société bidon à but non lucratif qui n'est rien d'autre qu'une façade dont se sert un lotisseur privé pour puiser à pleines mains . . .

Article 21 du Règlement

M. le Président: Je signale à regret au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA SITUATION DES FEMMES ÂGÉES DE 50 À 65 ANS

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, le gouvernement progressiste conservateur a demandé aux députés et à tous les Canadiens de présenter des suggestions pour accroître l'efficacité de nos programmes sociaux. A l'heure actuelle, un certain pourcentage des fonds publics profite à des gens à l'aise. S'il est vrai qu'une partie de cet argent est imposée, j'estime qu'il y a moyen de rendre nos programmes plus efficaces.

La plus grande lacune de nos programmes sociaux concerne les femmes âgées de 50 à 65 ans qui ont des moyens très précaires et doivent se contenter de l'aide sociale. Ce groupe inclut les femmes célibataires qui ont consacré leur vie active à s'occuper de parents âgés, d'une frère ou d'une sœur handicapé physique ou mental. Les divorcées ou les femmes dont le mari est mort jeune, et celles qui ont passé leur vie à faire des ménages pour subvenir aux besoins de leur famille, n'ont jamais eu l'occasion de contribuer au Régime de pensions du Canada et aujourd'hui, elles ne peuvent trouver du travail, même si elles sont en bonne santé.

Voilà la question que je pose aux libéraux et aux membres du Nouveau parti démocratique qui redoutent tellement qu'on enlève quoi que ce soit aux riches: quelle solution proposez-vous à ces femmes à qui ont mesure l'aide sociale pendant que les riches déposent les fonds publics à la banque pour s'enrichir davantage?

J'invite donc le gouvernement à réexaminer les programmes sociaux. Je considère que les femmes de 50 à 65 ans sont le groupe dont il faut s'occuper en priorité. Seuls les plus cupides vont critiquer un programme social qui vient réellement en aide à ceux qui en ont le plus besoin.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES RÉPERCUSSIONS DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, c'est l'ancien gouvernement libéral qui, le premier, a songé à conclure des accords sur les forêts avec les provinces. Je constate avec plaisir que le gouvernement actuel a décidé de maintenir cette autre excellente politique des libéraux.

Depuis son arrivée au pouvoir en septembre dernier, le gouvernement conservateur administre mal le pays. Je voudrais donner quelques exemples. Dans le domaine du chômage, le gouvernement qui promettait des emplois a annulé le programme d'emploi d'été pour les étudiants, laissant planer ainsi une grande incertitude parmi les dix milliers d'étudiants qui comptent sur le travail d'été pour payer leurs études. Dans le domaine de l'environnement, le gouvernement a renoncé au rôle de premier plan que le Canada jouait sur la scène internationale en s'attaquant au problème des pluies acides et s'efforçaient de former une coalition de pays disposés à agir sur le plan mondial.

Le gouvernement a pratiqué des coupes sombres dans le budget du Service canadien de la faune. Il a mis en péril l'avenir des centres d'interprétation de la faune. Il se propose de réduire la recherche sur les produits anti-parasitaires et leurs effets sur certaines espèces. Le gouvernement élimine les emplois de scientifiques, de techniciens et d'autres personnes hautement compétentes et dynamiques affectées à des projets écologiques à long terme. A l'instar des gouvernements conservateurs précédents, il chasse du Canada les personnes de valeur.

Le gouvernement leur dit en somme: «Nous le regrettons, mais vos emplois seront supprimés à compter du 31 mars 1985; tentez votre chance ailleurs . . . »

M. le Président: Je regrette de le signaler au député, mais son temps de parole est expiré.

* * *

• (1110)

L'ÉCONOMIE

LA RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊTS

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Depuis qu'il a accédé au pouvoir en septembre dernier, monsieur le Président, le nouveau gouvernement s'est appliqué à réduire les taux d'intérêt. Ses efforts à cet égard ont été couronnés de succès, puisqu'il est parvenu à les réduire de 2 ou 3 p. 100.

Le parti libéral, avec sa politique du loyer élevé de l'argent, a causé un tort considérable à notre économie en condamnant au chômage des centaines de milliers de travailleurs canadiens; en haussant sans cesse les taux d'intérêt, il espérait vainement cacher à la population son incurie financière. Le parti conservateur, au contraire, va chercher à réduire encore les taux d'intérêt, stimulant ainsi la construction résidentielle et commerciale, la fabrication de biens d'équipement et de consommation, sans oublier l'agriculture et les industries extractives.

Le succès de la politique conservatrice des taux d'intérêt peu élevés se mesure non pas seulement aux nombreux nouveaux emplois créés depuis l'application de cette politique et à la popularité sans précédent du nouveau gouvernement mais au fait que pas une seule fois depuis le début de la législature, les députés libéraux et néo-démocrates n'ont mentionné cette politique éclairée du nouveau gouvernement. On peut raisonnablement en conclure qu'ils en sont eux aussi pleinement satisfaits.

M. le Président: Le député a épuisé son temps de parole.

* * *

LES PÊCHES

LE TRAITÉ SUR LE SAUMON DE LA CÔTE OUEST

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre et du public sur le traité canado-américain concernant l'interception du saumon sur la côte ouest. Les conservateurs nous ont promis un gouvernement ouvert qui ne ménagerait pas les consultations. Sa parole ne vaut absolument rien.

Hier, le gouvernement conservateur, en catimini, a approuvé le traité canado-américain concernant l'interception du saumon sur le côte ouest. Ce traité compromet gravement la souveraineté du Canada et l'accès de nos concitoyens aux pêches de la côte ouest. Il va nuire à toutes les personnes et à toutes les localités de la côte ouest qui dépendent de la pêche pour vivre.

Les maires des principales localités, l'Association des Chambres de commerce, les organismes de pêcheurs, voire d'éminents conservateurs ont demandé instamment au premier ministre (M. Mulroney), au ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) et au comité de laisser le comité permanent en question procéder à une étude et faire rapport au Parlement du Canada sur les conséquences de ce traité en matière de pêches et de forêts. Mais le gouvernement conservateur a préféré faire la sourde oreille. Lorsque le premier ministre rencontrera le président des États-Unis, il va abolir les droits de pêche des Canadiens sur la côte ouest dans l'espoir d'obtenir en échange quelque faveur du président américain.

* * *

L'ÉNERGIE

ON FÉLICITE LE GOUVERNEMENT POUR SA FAÇON DE PROCÉDER

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui louanger le gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Les louanges pleuvent.

M. Hawkes: Les députés savent que depuis cinq ans et demi, j'insiste pour signaler à la Chambre que la consultation doit former la base même des initiatives gouvernementales. Le gouvernement s'est mis à la tâche, surtout en ce qui concerne les industries extractives dont il y a tout lieu maintenant d'espérer la création d'emplois et la croissance économique. Dans ma région, l'optimisme règne parmi les sociétés pétrolières et gazières quant aux bons résultats de la consultation.

Les députés du centre du Canada s'apercevront que cette consultation va déboucher, dans les usines, sur la création d'emplois qui va relancer l'économie. Je tiens simplement à féliciter le gouvernement et à l'inviter à poursuivre dans cette voie; qu'il continue à consulter et nous aurons des emplois. Il s'agira aussi d'emplois intéressants et à long terme.

* * *

[*Français*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

LES VIVRES DESTINÉS AUX ÉTHIOPIENS VICTIMES DE LA FAMINE

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, plus de 1.5 million de personnes mourront de faim en Éthiopie d'ici le printemps 1985, sur une population de 40 millions d'habitants dans un territoire équivalant à la superficie de la province d'Ontario.

Au début de cette semaine, pendant l'émission «The Journal», une équipe de journalistes nous faisait part des résultats d'une enquête effectuée dans les secteurs de l'Érythrée et du Tigre au nord de l'Éthiopie. Apparemment, le gouvernement éthiopien ferait une guerre d'idéologie politique en retenant les vivres destinés aux Éthiopiens victimes de la famine. D'après cette équipe de journalistes, les gens de ces régions du nord seraient des rebelles contre la cause du gouvernement communiste.

Je suis convaincue, monsieur le Président, que le peuple canadien a été tout aussi choqué que je l'ai été d'apprendre cette triste nouvelle, et je lui demande de ne pas démissionner dans l'envoi de ses dons. Ces pauvres gens comptent sur nous pour les aider à surmonter cette dure épreuve et je sais que, malgré ces malheureux incidents, nous saurons être à la hauteur de la situation.

Conséquemment, je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), d'entreprendre une enquête approfondie immédiatement afin de vérifier les accusations portées contre le gouvernement éthiopien.

Dans l'affirmative, le ministre révisera-t-il notre politique d'aide pour que ces gens continuent de recevoir l'aide des Canadiens?

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LE TRAITÉ SUR LE SAUMON DE LA CÔTE OUEST—L'EXAMEN PAR LE COMITÉ

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Pêches et des Océans qui est présent à la Chambre ce matin. A ma connaissance, le ministre a fait approuver hier par le cabinet le traité canado-américain sur le saumon et il a été chargé de rencontrer lundi des représentants des États-Unis pour signer ce traité. Cette décision a été prise bien que pas un seul membre du comité permanent des pêches de la Chambre des communes n'ait eu l'occasion de voir le texte définitif du traité et bien que tous les députés conservateurs membres de ce comité aient refusé hier par leur vote de donner au comité permanent l'occasion d'examiner le texte en question, comme le demandait l'opposition.

Le ministre est-il disposé à communiquer aux membres du comité permanent des pêches le texte définitif du traité, les documents utilisés pour la dernière phase des négociations, ainsi que les résultats de l'analyse des coûts et des avantages pour le Canada? Par ailleurs, accepterait-il de permettre à ses négociateurs de témoigner devant le comité pour que les députés et les témoins venant de Colombie-Britannique puissent participer à une réunion du comité avant que le premier ministre et le président des États-Unis signent officiellement le traité à Québec?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): La question soulevée par le très honorable chef de l'opposition est importante pour le pays, monsieur le Président, et elle l'est également pour les relations entre notre pays et les États-Unis d'Amérique. Je prends donc sa question très au sérieux.

La réponse, c'est que des dispositions ont été prises depuis 24 heures pour remettre le traité et ses annexes aux membres du comité. En outre, après avoir étudié les questions posées lors des réunions de comité des pêches à propos d'autres documents, j'ai décidé de les mettre aussi à la disposition du comité dans la mesure où ils existent.

Je souhaite que le comité puisse non seulement examiner les documents appropriés, mais également interroger des membres de l'équipe de négociation, et ce, immédiatement. Toutefois, le très honorable chef de l'opposition ne doit pas oublier qu'il appartient au cabinet et non à un comité permanent de la Chambre de décider s'il convient de conclure un traité.

ON DEMANDE LA TENUE D'AUDIENCES PUBLIQUES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je reconnais la validité de l'argument constitutionnel du ministre. Le problème, cependant, c'est que le texte définitif n'a pas été rendu public et que les députés de la Chambre n'ont donc même pas pu dire ce qu'ils en pensaient.

Maintenant que le ministre s'est engagé à permettre aux membres du comité d'étudier le texte du traité, je me demande s'il accepterait d'organiser des réunions d'information publiques lors de son prochain voyage en Colombie-Britannique pour que les groupes légitimement concernés et les citoyens de la côte ouest touchés par ce traité puissent lui poser des questions et qu'il donne aux habitants de la Colombie-Britannique son opinion sur le traité.

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, la proposition du très honorable député est fort intéressante, et je ferai mon possible pour y donner suite. Je tiens toutefois à souligner que, depuis que le traité a été paraphé, j'ai rencontré personnellement à plusieurs reprises les membres du Conseil consultatif de la pêche sportive de Colombie-Britannique qui s'intéressent énormément à la question. Hier soir encore, j'ai déjeuné avec le président du Conseil consultatif de la pêche sportive et un autre membre de cet organisme. Nous avons longuement discuté du dossier.

Je conviens avec le très honorable député qu'il importe d'expliquer en détail aux citoyens les conditions du traité et ses importantes conséquences. Je remercie le très honorable chef de l'opposition d'avoir soulevé cette question cruciale, car je sais que son intérêt est sincère et bien fondé.

LA DATE DE LA SIGNATURE OFFICIELLE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je remercie le ministre de cette observation, monsieur le Président. Je vais m'efforcer de l'aider en posant une question au vice-premier ministre, en l'absence du premier ministre.

Nous croyons savoir que le premier ministre et son bureau ont exercé des pressions sur le ministre des Pêches et des Océans pour accélérer la conclusion du traité afin que le premier ministre puisse le signer officiellement avec le président des États-Unis le jour de la Saint-Patrick, quand ils se rencontreront à Québec. Je demande au vice-premier ministre si . . .

• (1120)

M. Hnatyshyn: D'où tenez-vous vos renseignements?

M. Turner (Vancouver Quadra): Pour répondre au leader parlementaire, je dirai que le gouvernement adore les dates symboliques. Entre deux Irlandais, la Saint-Patrick serait donc tout indiquée.

Des voix: La Saint-Valentin.

M. Turner (Vancouver Quadra): Comme je l'ai déjà dit, je peux vous assurer que le gouvernement va déclencher un massacre de la Saint-Valentin à Regina quand il dira la vérité aux provinces.

M. Hnatyshyn: Le 4 septembre ne serait pas un mauvais choix non plus.

M. Turner (Vancouver Quadra): Puisque le ministre des Pêches et des Océans vient de s'engager à laisser les membres du comité examiner le texte immédiatement, le vice-premier ministre pourrait-il s'efforcer de convaincre son leader parlementaire et le premier ministre de renoncer à la date arbitraire du 17 mars si les membres du comité découvrent de graves lacunes dans le texte du traité?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): La question peut se justifier car elle est importante, monsieur le Président, mais il est également indispensable que tous les Canadiens sachent que ces négociations duraient depuis des années et qu'il n'a pas été facile de ramener les deux équipes à la table de négociation. Je suis obligé de dire au très honorable député qu'il est absolument impossible de modifier ce traité. J'ai dû prendre la responsabilité de décider que ce traité, dans sa version actuelle, est le plus favorable que nous puissions obtenir, et qu'il est dans l'intérêt du Canada de l'accepter. Ce n'était pas facile, mais j'ai pris cette responsabilité.

LES CONDITIONS DU TRAITÉ

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Je trouve assez surprenant d'entendre le ministre dire avec beaucoup de sérieux et de sincérité qu'il est prêt à nous laisser examiner le document et à nous consulter à son sujet, mais qu'il est trop tard et qu'il ne peut pas prolonger un délai arbitraire. Quoi que nous puissions découvrir, le traité qui a été formulé, avant que nous n'ayons pu le voir, est absolument inaltérable. C'est assez sidérant, monsieur le Président.

Des voix: La question.

M. Tobin: Le ministre des Pêches et des Océans sait qu'il y a deux ans, après avoir consulté les groupes d'usagers des deux pays, les négociateurs ont paraphé une entente que le gouvernement américain a rejetée à cause du sénateur Stevens, de l'Alaska. Quelles concessions le ministre a-t-il faites aux États-Unis pour que ces derniers soient non seulement prêts, mais même impatients de signer une entente, alors que le comité permanent des pêches et des forêts de notre Parlement n'a même pas encore vu le texte du traité?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, il n'est pas tout à fait exact de dire que personne n'a vu le texte du traité. Le public et les groupes intéressés ont pu consulter assez librement non seulement le texte, mais les annexes. Le député omet de reconnaître que le système américain est différent du nôtre. Selon ce système, quel que soit le désir de l'administration, les traités doivent toujours être ratifiés par le Sénat. Les choses se passent différemment chez nous. Notre système est celui du Parlement britannique et cette décision incombe au cabinet. Il est important de le comprendre. Je suis sûr que le député nous aidera à expliquer cette différence au public. Les choses étant ce qu'elles sont, j'assume la responsabilité de ce traité et il sera adopté sous sa forme actuelle.

LES CONCESSIONS

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'apprécie la leçon du ministre, mais je me demande toujours quelles concessions il a faites aux Américains au nom des citoyens de la Colombie-Britannique pour que le traité soit conforme au système politique des États-Unis. Pourquoi cette précipitation? Quelles concessions a-t-il faites depuis que nous avons signé, il y a deux ans, une entente qui a été paraphée par les deux parties? Quels sont les points sur lesquels les citoyens de la Colombie-Britannique ne voulaient pas céder il y a deux ans et auxquels le ministre a maintenant renoncé pour tenir compte du système politique américain et du désir du premier ministre de jouer la grande amitié avec le président Reagan, à Québec, en mars? Que se passe-t-il? Qui représente les citoyens de la Colombie-Britannique?

• (1125)

M. Hnatyshyn: Vous venez de ruiner une excellente question.

M. Axworthy: Je tiens à savoir s'il y aura une assemblée publique?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, c'est une question importante. Le député assume ses responsabilités envers le secteur de la pêche et j'apprécie donc sa question.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Voulez-vous voter sur ce sujet?

M. Fraser: Le député a demandé quelles concessions ont été faites. Il n'y a pas eu de concessions. Grâce aux bons offices d'un ancien membre éminent du parti du député, l'honorable Mitchell Sharp, à qui j'ai demandé de demeurer au sein de l'équipe de négociation après notre arrivée au pouvoir, vu l'utilité de ses services, nous avons réussi, grâce à ses efforts et à ceux des négociateurs des deux côtés, à dissiper les malentendus qui nous avaient empêchés de conclure ce traité il y a deux ans.

Comme il parle de concessions, monsieur le Président, je répondrai ceci. Les deux parties ont convenu que, pendant quelque temps, il ne serait pas possible de pêcher le poisson de façon aussi désordonnée et irresponsable qu'avant. Nous mettrons en place un régime de conservation pour repeupler les stocks. Ce n'est pas une concession, mais ce que l'on appelle la mise en valeur des ressources en saumon.

ON DEMANDE DES AUDIENCES DU COMITÉ

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, j'aimerais dire trois choses en préambule à ma question. Tout d'abord . . .

Des voix: Règlement!

M. Skelly: Pour tourner la question autrement, monsieur le Président, le ministre doit savoir qu'il s'agit d'un document fallacieux, que le public n'y a pas participé et qu'essentiellement les Canadiens considèrent que c'est un torchon à montrer au moment où le premier ministre rencontrera le président américain.

Étant donné que les Américains disposent de moyens de participation, est-ce que le ministre voudrait reconnaître aujourd'hui même qu'avant le 17 mars, les Canadiens pourraient exprimer par l'intermédiaire du comité permanent des pêches et océans leurs préoccupations au sujet de ce traité qui compromet la souveraineté canadienne, limite l'accès à nos propres ressources halieutiques, et nous interdit en fait le poisson des rivières qui franchissent la frontière? Le ministre voudrait-il reconnaître que d'un seul trait de plume le gouvernement pourrait permettre aux gens de comparaître devant le comité et d'exprimer leurs préoccupations au sujet des effets que cela va avoir sur eux?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député semble disposé à dire que son parti n'est pas d'accord sur ce traité tel qu'il est actuellement rédigé. Il en a certainement le droit s'il le désire. Mais en outre, il ne paraît pas bien saisir la différence qu'il y a entre le système américain et le système canadien.

M. Keeper: Vous avez déjà entendu parler de démocratie parlementaire?

M. Fraser: Quelqu'un demande si j'ai déjà entendu parler de démocratie parlementaire.

M. Keeper: Oui.

M. Fraser: Ce dont je parle, c'est de démocratie parlementaire canado-britannique, et non de démocratie républicaine américaine. Ce n'est pas la même chose. Si le député me demande de renvoyer ce traité à un comité ou à quelqu'un d'autre pour qu'il soit renégocié par des déclarations à la presse et à la Chambre, je suis contraint de lui dire que ce serait de la pire inconscience et que je ne m'y plierai pas.

ON DEMANDE UNE CONSULTATION PUBLIQUE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, les Américains permettent à leurs citoyens de participer au débat de ces questions par le truchement du Sénat. Notre gouvernement pourrait permettre aux Canadiens d'y participer aussi avant la signature. Le ministre veut-il reconnaître qu'il est disposé à autoriser des réunions à huis clos avec les groupes d'intéressés pour faire des compromis, plutôt que de permettre aux groupes qui se préoccupent gravement de la question des pêches de comparaître devant un comité? Voudrait-il reconnaître également que les Canadiens n'étaient pas dans le cirage quand les ministériels ont promis, avec le respect dû aux dépôts sacrés, que nous aurions un gouvernement ouvert et des consultations? Cela se fait aux États-Unis et cela pourrait se faire ici par simple décision de la Chambre. Le ministre voudrait-il reconnaître qu'il veut bien que cela se fasse à huis clos plutôt que devant l'opinion publique?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, cette démarche n'a pas eu lieu à huis clos.

M. Skelly: Vous venez de le reconnaître, John!

M. Fraser: La circonscription du député est à cheval sur l'île de Vancouver et la terre ferme, et c'est évidemment une circonscription de pêche. Les gens de sa circonscription étaient représentés à cette équipe de négociation, et pas seulement pour la dernière série d'entretiens qui a débouché sur l'accord, mais depuis des années. Le député le sait bien. Il ne s'agit pas d'une démarche dissimulée. Tous ceux qui sont à l'écoute de la pêche professionnelle en Colombie-Britannique le savent, et j'aurais cru que le député l'aurait été également. Il pose des questions pour faire de l'esbroufe bien plus que pour découvrir des faits, car les faits il les connaît déjà bien.

* * *

• (1130)

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LA DÉFENSE AÉRIENNE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au sujet du rendez-vous galant du président des États-Unis et de notre premier ministre, prévu pour le 17 mars. Cette fois-ci, il va être question du très important projet de signature d'un accord de défense qui supposera des dépenses de plusieurs milliards de dollars de la part du gouvernement canadien. Il impliquera aussi l'installation dans le nord du Canada de nouvelles armes de défense aérienne, de nouvelles bases de chasseurs, et peut-être le déploiement de missiles terre-air.

Compte tenu des importantes répercussions de ce projet d'accord et de ces négociations, le ministre et le gouvernement sont-ils disposés à présenter l'accord proposé, au Parlement, devant un de nos comités afin que les parlementaires puissent l'examiner comme il se doit et en débattre à la Chambre avant que nous prenions un engagement aussi lourd de conséquences pour l'avenir de notre pays?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, l'initiative de défense stratégique des États-Unis ne comporte ni ne prévoit aucun plan canadien de remplacement de la ligne DEW de pré-alerte ni rien d'autre concernant le Canada.

L'EXISTENCE DE NÉGOCIATIONS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, le ministre nous a lu un joli texte tout préparé. Toutefois, des déclarations de hauts fonctionnaires américains et canadiens et des témoignages présentés au comité du Sénat font état de négociations . . .

M. le Président: A l'ordre. Les députés prennent de plus en plus de temps. Puis-je demander au député de bien vouloir poser sa question supplémentaire?

M. Axworthy: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de la poser. Le ministre veut-il dire qu'il n'y a à l'heure actuelle aucune négociation ni aucune intention de signer un nouvel accord au niveau de NORAD ou quelque autre accommodement de défense avec les États-Unis?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il est évident que les systèmes qui ont été mis en place il y a trente ans, soit au milieu des années 50, doivent être remplacés. Des études et des projets mixtes ont été amorcés au milieu des années 70 et sont toujours en cours. La Chambre comprendra que je ne puisse rendre compte de négociations qui sont toujours en cours.

M. Frith: Il lit son texte.

M. Coates: Si je lis mon texte, c'est pour une raison bien simple. Comme il s'agit d'une question très grave, nous ne voulons certes pas que les Canadiens confondent deux sujets bien précis qui n'ont aucun rapport entre eux.

M. Axworthy: Présentez tout cela au Parlement et on verra.

LA PROPOSITION DU PENTAGONE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'imagine que le ministre lit bien ses réponses pour s'assurer qu'il s'en tient aux faits. Je voudrais lui poser quelques questions sur le même sujet très important.

D'après le bulletin de nouvelles donné hier soir, les Canadiens et les Américains sont en train de discuter d'une proposition du Pentagone qui vise à apporter des changements importants au système de défense dans le nord du Canada. Le ministre peut-il le confirmer? Peut-il nous dire comment les entretiens se déroulent au juste?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans ma dernière réponse, ces entretiens ont commencé en 1970. Ils ne font que se poursuivre. Le député sait que, tant qu'ils ne sont pas terminés, je ne peux pas faire de déclaration à la Chambre à leur sujet.

L'OBJET DES NÉGOCIATIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il ne s'agit pas de donner à tout le pays et au monde entier des détails très précis sur des questions reliées à la défense. Je comprends que le ministre ne veuille pas le faire. La situation est cependant bien différente si le gouvernement du Canada participe à la mise au point de modification stratégiques qui pourraient changer entièrement l'orientation de notre politique de défense.

Selon le bulletin de nouvelles, on serait en train de discuter du déploiement d'un nouveau système antimissile et antisatellite dans le nord du Canada. Est-ce vrai? Discute-t-on aussi de la possibilité de déployer des armes nucléaires au Canada dans le cadre du programme de missiles? Enfin, est-ce que cela a un rapport avec le projet de guerre de l'espace du président Reagan?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je tiens à mettre les choses au point non seulement pour le député, mais aussi pour toute la Chambre. Les négociations portent sur un système d'avertissement radar. Cela n'a rien à voir avec le système d'armement.

ON DEMANDE UN DÉBAT PARLEMENTAIRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre sait que tout cela est très clair. Il nous garantit que les pourparlers n'ont aucun rapport avec le projet de guerre de l'espace du président Reagan. Je voudrais qu'il le confirme. Le ministre acceptera-t-il de faire ce que le gouvernement libéral n'a jamais fait, malgré les questions que les députés libéraux posent maintenant, c'est-à-dire de communiquer la portée générale des propositions à la Chambre des communes et à un comité pour que nous puissions avoir une discussion complète là-dessus avant qu'une entente soit conclue?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, quand j'ai répondu à la première question, j'ai lu ma réponse très soigneusement parce que je ne voulais pas de malentendu. Même si j'ai répété au député trois fois que nous discutons d'un système d'avertissement et non d'un système d'armement, il me demande de le confirmer encore. Pour la dernière fois, il s'agit uniquement d'un système d'avertissement radar.

Questions orales

LES MINORITÉS VISIBLES

L'EMPRISONNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE—LES CONSULTATIONS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Multiculturalisme. Depuis plusieurs jours, il est devenu évident que le gouvernement est impatient de prendre des mesures de redressement des torts faits à la communauté nippo-canadienne. Cependant, le ministre sait certainement que celle-ci n'est absolument pas contente du calendrier imposé par le gouvernement actuel.

Au lieu de faire adopter à la hâte ce train de mesures par la Chambre, pourquoi le ministre ne procède-t-il pas au préalable à une série de consultations, ce qui donnera au gouvernement et à la communauté nippo-canadienne une véritable chance d'élaborer une entente mutuelle?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, nous n'avons jamais établi de calendrier, et il n'en a même jamais été question. Je ne suis pas totalement d'accord avec le député selon lequel ce groupe est terriblement mécontent de la tournure actuelle des événements. Bien sûr, il est préoccupé. Des particuliers qui prétendent représenter un important secteur de cette communauté signalent au gouvernement depuis toujours et commencent à le faire dans la presse qu'ils souhaitent une reconnaissance de notre part et un règlement symbolique, selon leurs propres termes. D'autres personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenus ont dit qu'elles souhaitent un règlement de l'ordre de 50 millions de dollars. Certains particuliers nous ont parlé d'un règlement de 20 millions de dollars. L'association proprement dite a laissé entendre que pour sa part, elle souhaitait un règlement de 300 millions de dollars.

Dans ce contexte, monsieur le Président, le gouvernement s'est efforcé d'avoir des entretiens avec les représentants de cette communauté pour voir si nous pouvons nous mettre d'accord sur une série de propositions et les soumettre à la Chambre des communes . . .

M. le Président: En toute justice, je ne puis exiger des députés de ce côté-ci qu'ils abrègent leurs questions sans demander aux honorables ministres de limiter également leurs réponses. S'ils veulent faire une déclaration les ministres doivent le faire au moment des déclarations de la part des ministres. Une question supplémentaire.

M. Marchi: Soit dit en toute déférence, monsieur le Président, nous aimerions des réponses un peu plus directes.

ON DEMANDE LA REPRISE DES DISCUSSIONS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Hier, le premier ministre a déclaré que le cabinet était parvenu à une entente sur cette proposition: autrement dit, les discussions sont terminées.

M. le Président: Le député a-t-il une question à poser?

M. Marchi: Oui, monsieur le Président, j'y arrive.

Le ministre se montrera-t-il plus compréhensif et poursuivra-t-il les négociations pour faire en sorte qu'il y ait vraiment consultation?

Le gouvernement prétend favoriser la consultation et pourtant, les consultations avec la communauté japonaise ont pris fin hier. L'honorable ministre jugera-t-il bon de rouvrir ces discussions pour permettre au processus de consultation d'atteindre l'objectif prévu?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, les discussions avec la communauté nippo-canadienne se poursuivent depuis un certain temps. C'est durant la dernière semaine de septembre que je me suis entretenu pour la première fois avec les parties intéressées. Nous sommes arrivés à un point où nous voudrions régler cette affaire le plus rapidement possible. Nous souhaitons également obtenir l'accord de tous les partis à la Chambre des communes et c'est ce que le leader parlementaire du gouvernement envisage de faire d'ici les prochains jours.

• (1140)

ON DEMANDE UNE AUTRE RENCONTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Multiculturalisme. Étant donné que les représentants de la collectivité nippo-canadienne continuent à avoir de sérieuses réserves et qu'il n'y a pas réellement urgence, le ministre ne pourrait-il pas réfléchir un peu plus longtemps, ce qui serait dans l'intérêt de tout le monde, afin que la collectivité japonaise soit convaincue de la justice de la démarche suivie? De plus, ne pourrait-il pas les rencontrer une nouvelle fois pour essayer de parvenir à un accord?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, lors de la fin de semaine dernière, j'ai eu des entretiens avec des représentants de la collectivité japonaise à Vancouver. La question que je leur ai posée ressemblait beaucoup à celle que vient de soulever le député. L'unanimité est loin d'être faite sur les objectifs à poursuivre, ce qui n'a rien d'extraordinaire, car ce serait la même chose dans n'importe quelle collectivité.

Une grande partie de la collectivité nippo-canadienne aimerait que la résolution soit appuyée par tous les députés de tous les partis. Elle aimerait que la compensation permette de rappeler ce qui s'est passé à toutes les collectivités qui composent notre société. Nous pensons que c'est cette voie qui sera la plus largement acceptée dans l'ensemble de la collectivité. Comme je l'ai déjà dit, et pour conclure mes remarques, il appartiendra aux leaders des trois partis à la Chambre de voir s'ils peuvent parvenir à un accord . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis déjà intervenu une fois, et je n'aime pas avoir à recommencer.

LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le ministre déclare que la collectivité japonaise est divisée. Ce n'est pas surprenant. Puisqu'il reconnaît que c'est vrai et également que l'Association nationale a déclaré vouloir de nouvelles réunions, le ministre ne voit-il pas que cette façon de procéder conduirait à une conclusion beaucoup plus satisfaisante des discussions qui ont eu lieu et qu'il devrait accéder à cette demande?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, il est certain que de nombreux membres de la collectivité japonaise souhaitent que cette question soit résolue dans un délai raisonnable.

M. Deans: Nous sommes prêts.

C'est tout ce que nous demandons à l'opposition: voir avec nous comment nous pouvons parvenir à un accord à la Chambre pour résoudre cette question.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Allez-y.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE GROUPE CONTADORA ET LA PAIX EN AMÉRIQUE CENTRALE

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est rendu, la semaine dernière, au Mexique pour discuter du groupe Contadora et de la paix en Amérique centrale. Le ministre aurait-il l'obligeance d'informer la Chambre des résultats de ses pourparlers avec les représentants mexicains?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme on le sait bien ici à la Chambre des communes, le processus Contadora est accepté par tout le monde comme étant le meilleur processus pour réaliser un système de paix en Amérique centrale. Étant donné l'expertise du Canada dans les questions de maintien de la paix, les pays du Contadora lui ont demandé de leur faire certaines suggestions en vue d'améliorer le processus pour une mission visant à maintenir la paix dans cette situation.

Nous avons soumis une proposition détaillée aux pays du Contadora. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Mexique, M. Sepulveda, m'avait remercié alors que j'étais au Mexique pour la contribution canadienne. C'est une indication des choses que le Canada a pu faire. C'est une question où nous sommes experts. Nous avons rendu notre expertise disponible aux pays de l'Amérique centrale pour contribuer à la solution des questions difficiles là-bas.

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES SOMMES VERSÉES AU TITRE DU SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI AUX PERSONNES QUI REÇOIVENT DES PRESTATIONS DE LA COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je la pose en toute sincérité. Le ministre croit-il qu'il soit juste que le gouvernement fédéral réduise les sommes versées au titre du supplément de revenu garanti aux pensionnés qui reçoivent des prestations de la Commission des accidents du travail?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député a déjà soulevé cette question lors de législatures précédentes. Je sais qu'elle lui tient à cœur. Je tiens à lui signaler que j'étudie à l'heure actuelle cette question, et je n'essaie pas par là de la repousser à plus tard. Comme le député le sait suite à des discussions précédentes, cette question a des conséquences graves dans d'autres domaines d'admissibilité aux pensions.

Je connais son opinion et je sais que c'est en toute sincérité que le député a présenté des instances à ce sujet lors de deux législatures. Je peux lui dire que c'est une question que j'ai à l'esprit, mais que je n'ai pris aucune décision définitive jusqu'à maintenant.

ON DEMANDE UNE MESURE MODIFICATIVE

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je rappelle au ministre que des députés de son parti et de mon parti sont en faveur de revenir à l'ancienne législation. Pourrait-il envisager de présenter une motion des voies et moyens ou de faire en sorte que le budget à venir renferme une recommandation en ce sens?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la recommandation du député ressemble à certaines autres qui ont été faites précédemment. Le gouvernement prendra sa décision après avoir étudié les diverses solutions qui s'offrent. Je remercie le député de ses instances.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre au sujet des négociations qui se poursuivent cette semaine dans le domaine de l'énergie. J'ai en main une lettre envoyée au caucus conservateur, dans laquelle un député conservateur se dit fort inquiet des récentes augmentations du prix de l'essence au détail.

Le vice-premier ministre pourrait-il répondre à ces questions? Voici un passage de la lettre en question:

> Je commence à croire que nous sommes à la merci de ces sociétés qui ne pensent qu'à réaliser des bénéfices, et que le gouvernement fédéral nous a effectivement abandonnés.

Il ajoute ceci:

> N'existe-t-il pas d'autres solutions ou d'autres moyens de contrôler ces grandes sociétés? Se pourrait-il que nous ayons oublié comment faire depuis notre victoire du 4 septembre dernier?

Comment le vice-premier ministre répond-il à l'un de ses collègues de l'arrière-ban?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, étant donné l'absence de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je veillerai à ce que cette lettre lui parvienne; elle pourra sans doute à son retour répondre elle-même au député.

M. Waddell: C'est ce qu'on verra.

LE DÉFICIT AU COMPTE D'INDEMNISATION PÉTROLIÈRE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire à la ministre d'État aux Finances. Étant donné que les préoccupations exprimées par l'un de ses collègues font écho aux propos que nous avons tenus cette semaine à la Chambre, la ministre peut-elle s'engager au nom du gouvernement à imposer les superprofits que les sociétés pétrolières réaliseront lorsque nos prix seront portés au cours mondial? Peut-elle également promettre que le gouvernement ne fera pas payer au consommateur le déficit de 1 milliard de dollars au compte d'indemnisation pétrolière? Peut-elle s'engager officiellement en ce sens?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député sait sûrement que nous avons à cœur l'intérêt des Canadiens . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Plutôt des sociétés pétrolières.

Mme McDougall: . . . que nous éprouvons de grandes difficultés par suite de la politique énergétique mise en œuvre par l'ancien gouvernement et que nous réglerons ces questions dans les intérêts bien compris du pays.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Ce qui est bon pour Imperial Oil est bon pour le Canada.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LES DISPOSITIONS FISCALES S'APPLIQUANT À UNE FABRIQUE DE TUYAUX EN CONSTRUCTION

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Son ministère tarde depuis septembre à se prononcer et à rendre une décision par anticipation sur une entreprise en participation, une association limitée, mettant en cause la société Algoma Steel, et cela retarde réellement l'achèvement d'une fabrique de tuyaux de 350 millions de dollars qui créerait plusieurs centaines d'emplois tant durant sa phase de construction que durant celle de son exploitation. Le ministre est-il en mesure d'annoncer ce matin un jugement favorable relativement à cette décision par anticipation?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député sait bien que l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu m'empêche de faire état des difficultés fiscales de quelque contribuable que ce soit, même si celui-ci est une société. Le député a communiqué de temps à autre avec moi à ce sujet. On a certes pris bonne note de ses instances.

Questions orales

• (1150)

LES DÉCISIONS PAR ANTICIPATION

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, comme cette affaire est très importante pour une localité qui a beaucoup souffert de la récession, le ministre nous dira-t-il quand son ministère va prendre une décision à cet égard? Pourrait-il nous dire également si on ne va pas abandonner cette politique de ne pas rendre de décision par anticipation à propos d'entreprises en participation ou d'associations limitées susceptibles de créer des emplois et de contribuer de façon importante au développement économique du pays, et si le gouvernemnent n'en reviendra pas à l'habitude qu'il avait antérieurement de rendre des décisions par anticipation?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, la question du député comporte réellement deux volets. Il veut tout d'abord savoir quand une décision sera rendue, le cas échéant. Je répète que l'article 241 de la loi m'empêche de donner le moindre renseignement de ce genre.

Le second volet porte sur une question de principe beaucoup plus vaste car il cherche à savoir si on rendra à l'avenir des décisions par anticipation à propos d'associations limitées. Comme il y avait en circulation pour environ deux milliards de dollars de crédits d'impôt inutilisés qui auraient pu être rétrocédés grâce à des expédients comme les associations limitées et autres dispositifs, le ministre des Finances a exigé l'automne dernier l'imposition d'un moratoire sur les nouveaux projets d'associations limitées. Il existait cependant des procédures concernant les droits acquis qui permettaient d'accorder une certaine considération aux projets qui étaient déjà en bonne voie de réalisation. Nous les avons donc examinés un à un selon leurs mérites.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR CERTAINES NOMINATIONS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre.

Dans son livre *Where I stand*, et dans les débats télévisés pendant la campagne électorale, le premier ministre a recommandé que les nominations des autres fonctionnaires responsables pour les dossiers économiques du gouvernement, et faites par arrêté en conseil, soient examinées par un comité de la Chambre des communes.

Dans le cas des nominations du 8 janvier, savoir celles de M^me^ Sylvia Ostry, comme représentante du premier ministre pour le Sommet économique, de M. Rob Richardson comme sous-ministre du Commerce extérieur et de M. Paul Labbé comme président d'Investissement Canada, le vice-premier ministre peut-il expliquer pourquoi ces nominations n'ont pas été déférées à un comité de la Chambre des communes?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si le député a suivi attentivement les changements que le gouvernement a effectués, il sait alors que le très éminent représentant de Saint-Jean-Est a été nommé à la tête du comité spécial de la réforme parlementaire. Je présume que ce comité va justement examiner entre autres cet aspect de la question et qu'en temps opportun, il saisira la Chambre de diverses recommandations.

LE MANDAT DU COMITÉ

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, étant donné que l'examen des nominations gouvernementales ne fait pas partie du mandat du comité et que celui-ci n'a pas du tout étudié cette question, si j'en crois notre représentant à ce comité, le gouvernement est-il disposé à faire examiner par le Parlement ses nominations faites par décret ou teintées de favoritisme, ou doit-on penser désormais que le livre du premier ministre s'intitule *Telle était ma position*?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, quand le député aura siégé aux Communes pendant quelque temps, il saura que les mandats que la Chambre confie aux comités spéciaux sont plus souvent élargis que restreints. Le comité spécial de la réforme parlementaire, en particulier, a déjà débordé le cadre de son mandat et je suis persuadé qu'il ne négligera pas cette question.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Près de six mois se sont écoulés sans que nous sachions si le gouvernement avance ou recule et s'il le fait en mètres ou en pieds. Le ministre a dit qu'il ne voulait pas aller trop vite afin d'opter pour la solution la plus logique. Il répondait ainsi à une question que je lui avais posée. Je voudrais maintenant savoir ce qu'il entend par «logique». Ce qui est logique pour les consommateurs, les fabricants et les élèves l'est-il aussi pour le gouvernement?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'ai déjà déclaré, en réponse à certaines questions, que le ministère entendait examiner toutes les consultations relatives au système métrique. Une décision a effectivement été prise; nous sommes à en établir les modalités d'application et nous en ferons l'annonce en temps opportun, ce qui devrait être prochainement.

ON DEMANDE L'ANNONCE D'UNE DÉCISION

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le ministre dit qu'une décision a été prise. Le ministre des Travaux publics nous annonce une chose, lui, il dit autre chose.

Il me semble que les consommateurs et les milieux d'affaires . . .

M. le Président: Il me semble que nous avons besoin maintenant d'une question.

M. Berger: D'accord, monsieur le Président.

Au lieu de semer la confusion pendant des mois, peut-il nous annoncer ou nous dévoiler immédiatement sa décision ici à la Chambre?

[*Traduction*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, nous annoncerons sous peu à quel moment les modalités d'application de cette décision seront mises au point.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Qu'en est-il du projet de loi sur les sociétés de fiducie? Quand prévoit-on qu'il sera présenté à la Chambre?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous examinons actuellement la question des institutions financières, ainsi que je l'ai déjà dit à la Chambre. Nous sommes déjà très avancés dans l'élaboration du rapport qui sera présenté. Mais je ne peux préciser à quel moment la mesure sera présentée. Elle fera suite à la publication d'un document de travail, ce qui devrait réjouir le député.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION DESTINÉS AU MANITOBA

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que je m'adresse. Bien des organismes manitobains se demandent avec inquiétude si la province du Manitoba pourra continuer de fournir des soins de santé qui respectent les normes nationales, maintenant que le gouvernement fédéral a réduit de 72 millions de dollars ses paiements de péréquation. Pour ce motif, le ministre a-t-il demandé au ministre des Finances de rendre au Manitoba ses 72 millions?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Si je dois discuter de la chose avec le ministre des Finances, monsieur le Président, je le ferai au sein du cabinet.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministre a déclaré ce qui suit à la Chambre le 23 mars 1982:

> . . . je me demande vraiment si le gouvernement du Manitoba a les moyens de fournir ces services aux Manitobains.

Il a ajouté:

> . . . les députés néo-démocrates et progressistes conservateurs du Manitoba s'entendent là-dessus.

Estime-t-il toujours avec nous qu'il faut rendre au Manitoba ces 72 millions de dollars?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Du point de vue politique, monsieur le Président, le député le sait, je ne suis jamais d'accord avec lui. Le ministre des Finances rencontre présentement les représentants de cette province pour négocier sérieusement le financement non seulement des services de santé, mais aussi de l'enseignement postsecondaire et de toute une variété d'autres programmes. A mon avis, c'est là la bonne manière de procéder.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES CRÉDITS CONSACRÉS AU SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, c'est à la ministre de l'Environnement que je m'adresse. Selon le *Citizen* d'aujourd'hui, la ministre aurait reconnu devant son caucus albertain qu'elle avait eu tort de couper les fonds du Service canadien de la faune. Elle a plus tard déclaré aux journalistes qu'elle avait eu raison de le faire. La ministre doit se brancher. Pourrait-elle reconnaître maintenant à la Chambre qu'elle a commis une erreur? Pourrait-elle s'engager à tenter de convaincre le cabinet de rendre au Service canadien de la faune les fonds qu'elle lui a enlevés?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je n'ai pas l'habitude de discuter en Chambre des informations que j'ai échangées avec mes collègues de différents caucus. Cependant, je dois reconnaître que j'ai déjà dit à certains endroits que, n'étant pas parfaitement un dieu, j'ai le droit de faire des erreurs et qu'il est possible, à un certain moment, que j'en fasse comme tout le monde.

* * *

• (1200)

LES COMMUNICATIONS

LES AUDIENCES DU CRTC CONCERNANT UNE CERTAINE CHAÎNE CANADIENNE POUR LES JEUNES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Communications, et même de son secrétaire parlementaire, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Avant d'accorder un permis aux propositions des ministères fédéraux tels que Transports Canada et Environnement Canada, il est normal d'entreprendre une analyse de l'impact social et économique sur la qualité de vie des Canadiens. Dans le cas des audiences du CRTC concernant une chaîne canadienne pour les jeunes, aucune analyse n'a été effectuée. Le vice-premier ministre peut-il expliquer à la Chambre la raison pour laquelle on n'a pas entrepris cette analyse?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Dans son préambule et le corps de sa question, monsieur le Président, la député formule des observations sur les questions que je connais mal, que je ne suis d'ailleurs pas censé bien connaître. Cependant, compte tenu de l'approche vraiment méthodique et gestionnaire que le gouvernement a adoptée, je suis certain qu'il pèse mûrement ses décisions avant de les prendre.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Peterborough (M. Domm), le jeudi 24 janvier 1985, est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

LA FERMETURE D'UNE SCIERIE À CLEARWATER

M. le Président: La pétition présentée par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), le jeudi 24 janvier 1985, n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON DEMANDE L'ANNEXION D'UNE LETTRE AU COMPTE RENDU OFFICIEL

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour demander que la Chambre consente à l'unanimité à ce que soit annexée au hansard d'aujourd'hui une lettre du député de Champlain (M. Champagne) au ministre des Finances (M. Wilson), qui est datée du 15 janvier 1985 et porte sur la hausse récente des prix de l'essence au Québec et au Canada.

M. le Président: Le député demande le consentement unanime? Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Le consentement unanime est refusé.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) demande à présenter le projet de loi C-26, tendant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 17, 113, 144 et 175.

[*Texte*]

LES AVOCATS EMPLOYÉS PAR REVENU CANADA

Question no 17—**M. Howie:**

Combien d'avocats le ministère du Revenu national emploie-t-il?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Quatorze avocats du ministère de la Justice sont affectés au ministère du Revenu national.

LES EFFETS DES PESTICIDES SUR LA FAUNE

Question no 113—**M. Robichaud:**

1. Le ministère de l'Environnement a-t-il entrepris des études sur les effets que les pesticides pulvérisés pour lutter contre l'infestation par la tordeuse du bourgeon de l'épinette ont sur la faune du Nouveau-Brunswick et, dans l'affirmative, prévoit-on d'autres études?

2. Le ministère a-t-il supprimé sept emplois à Sackville et quatre autres à Fredericton et, dans l'affirmative, cela signifie-t-il que l'on ne fera pas d'autres travaux dans cette région?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): 1. Oui; d'autres études sont prévues.

2. Non. Les études pour évaluer les effets des pesticides forestiers au Nouveau-Brunswick seront continuées.

L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE

Question no 144—**Mme Killens:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention d'affecter des fonds spéciaux à l'Année internationale de la jeunesse et, dans l'affirmative, en informera-t-on la Chambre?

2. Le gouvernement fournira-t-il une liste des critères préalables à l'obtention de tels fonds et qui est chargé de les administrer?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): 1. Oui, un budget est prévu pour l'Année internationale de la Jeunesse (AIJ). Le 31 mai 1984, le gouvernement a annoncé un train de mesures pour l'AIJ ainsi qu'un budget de 12 millions de dollars pour les années financières 1984-1985 et 1985-1986. De cette somme, plus de 7.9 millions sont prévus pour subventionner des activités spéciales. Une somme additionnelle de 12 millions est prévue pour les initiatives des autres ministères et organismes fédéraux. De plus, le gouvernement lancera bientôt un programme doté d'un budget de 2.6 millions destiné à sensibiliser les jeunes Canadiens aux enjeux internationaux.

2. Oui, les critères pour les activités spéciales sont décrits dans une brochure intitulée «Année internationale de la Jeunesse 1985—Programme spécial de subventions», qui est disponible gratuitement.

Ces critères sont amendés afin que les salaires deviennent une dépense admissible. De plus, un délai supplémentaire a été fixé, soit le 15 août 1985, pour la présentation de demandes relatives à des activités d'envergure nationale. Ces changements sont inclus dans la nouvelle brochure.

Pour ce qui est des initiatives des autres ministères et organismes fédéraux, les critères seront les suivants: la conformité de l'initiative avec les thèmes de l'année et les objectifs fixés par le gouvernement; l'impact de l'initiative sur certains domaines intéressant la jeunesse; le caractère novateur de l'initiative et la mesure dans laquelle elle vise à répondre aux besoins des jeunes et à produire des résultats tangibles; la mesure dans laquelle l'initiative favorise l'indépendance en encourageant la participation des jeunes; le rapport entre l'initiative et le rôle du ministère ou de l'organisme.

Pour ce qui est du programme de sensibilisation des jeunes aux enjeux internationaux, les critères ne sont pas encore établis.

C'est le Secrétariat de l'AIJ, service créé au sein du Secrétariat d'État, qui est chargé, sous la direction du ministre d'État à la Jeunesse, d'administrer le programme.

LA SUBVENTION REÇUE PAR LES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES POUR CHAQUE ÉTUDIANT

Question nº 175—**M. Stackhouse:**

1. En 1983, par province, à combien s'est élevée la subvention par étudiant versée par le gouvernement pour distribution aux universités et collèges?

2. Combien ce montant représente-t-il *per capita*?

3. En 1983, quelle subvention par étudiant les universités et collèges confessionnels ont-ils reçu en réalité?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): 1. L'aide financière à l'enseignement postsecondaire selon la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé n'est pas attribuée par étudiant, donc, elle ne peut être déterminée de cette façon.

2. Le montant *per capita* transféré aux provinces au chapitre de l'aide à l'éducation postsecondaire en 1983-1984 était de $159.62. Ce montant comprend les versements directs de fonds et les transferts de points d'impôt.

3. Les transferts aux provinces en vertu du financement des programmes établis au chapitre de l'éducation postsecondaire ne sont pas destinés à des fins particulières ni à des institutions désignées.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par la secrétaire parlementaire.

Mme Landry: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

M. Deans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vous demande en toute déférence de mettre en discussion la motion inscrite au nom du député d'Essex-Windsor (M. Langdon).

M. le Président: Je tiens à dire au député de Hamilton Mountain (M. Deans) que même si j'ai pu lui faire craindre tout à l'heure que je rejetterais sa demande, je suis en fait tout à fait disposé à y donner suite.

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Que la Chambre reconnaisse la nature extrêmement urgente de la crise du chômage dans la région de l'Atlantique et exhorte le gouvernement à lancer sur-le-champ un programme majeur de développement régional fondé sur

1. la gestion appropriée des ressources afin de relancer les secteurs de l'exploitation forestière, des charbonnages et de la pêche;

2. des programmes communautaires autonomes afin d'augmenter le nombre des emplois permanents par le biais des coopératives et des petites entreprises;

3. des programmes d'action positive afin de supprimer les obstacles à l'emploi que rencontrent les femmes; et

4. des investissements stimulés par le gouvernement afin d'accroître et de préserver les emplois dans l'industrie sidérurgique par l'entremise de Devco (Société de développement du Cap-Breton).

—Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui vous parler ainsi qu'à la Chambre de l'urgence des difficultés et des dangers auxquels fait face notre pays, comme nous l'avons appris la semaine dernière, dans toute la région de l'Atlantique. Il faut passer à l'action dès maintenant pour résoudre les nombreux problèmes de chômage qui se sont aggravés au fil des ans et qui sont devenus extrêmement pressants ces derniers temps, alors que le taux de chômage a atteint des proportions de plus en plus alarmantes dans cette région.

Je tiens à faire part aux députés de ce que nous ont dit des groupes comme les chômeurs de la Paroisse Saint-Joseph de Sydney. Les jeunes ont désespérément besoin d'emplois à long terme et non pas d'emplois artificiels et temporaires, comme cela se passe trop souvent dans la région de l'Atlantique. Ce groupe a demandé une subvention au titre du programme Canada au Travail et on la lui a refusée. Au Cap-Breton, plus de 40 p. 100 de la main-d'œuvre serait sans emploi. Dans une ville comme Glace Bay, la proportion est supérieure à 60 p. 100.

Je voudrais vous faire part de ce que des groupes comme la compagnie de travailleurs du YMCA, à Terre-Neuve, a dit à notre groupe d'action, à savoir que le véritable taux de chômage à Terre-Neuve se situait entre 39 et 45 p. 100. Plus de 50 p. 100 des étudiants du secondaire abandonnent leurs études et se retrouvent sans avenir sur le marché du travail dans cette province. Le désespoir accable les habitants de cette province, et plus particulièrement les jeunes.

Je voudrais vous dire ce que nous a signalé le vice-président du Conseil du travail du district de Newcastle-Chatham. Sur plus de 18,000 personnes aptes au travail à Miramichi, au Nouveau-Brunswick, 8,000 touchent des prestations d'assurance-chômage et 2,000 sont pris en charge par l'assistance sociale. Plus de la moitié de la main-d'œuvre dans cette région du Nouveau-Brunswick est sans emploi.

[*Français*]

Le jeune étudiant à l'Université de Moncton nous a dit! «C'est l'Année internationale de la jeunesse», mais pour les jeunes ici, à Moncton, je dois dire que c'est l'Année du chômage.

[*Traduction*]

Selon le groupe de la condition féminine à Saint-Jean à Terre-Neuve, plus de 45 p. 100 des femmes de cette province seraient sans emploi. Elles doivent surmonter d'énormes obstacles à l'emploi. Dans leur cas, on devrait parler de dépression plutôt que de récession. Pour elles, la courtoisie ne suffit plus.

Le problème est immense. Les statistiques officielles montrent que le chômage décroît quelque peu sur la scène nationale, mais augmente de façon marquée dans la région de l'Atlantique. A Terre-Neuve, le taux de chômage désaisonnalisé est passé de 19 p. 100, il y a un an, à plus de 21 p. 100. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, il est de 13.5 p. 100, soit une augmentation de 2 p. 100 par rapport à l'année dernière. En Nouvelle-Écosse, bien qu'il ne soit pas aussi élevé, il est quand même à la hausse. Le Nouveau-Brunswick est pratiquement dans la même situation. Le taux de participation à la main-d'œuvre active est nettement inférieur dans la région de l'Atlantique à ce qu'il est dans le reste du pays. Dans l'ensemble au Canada, le taux est de 65 p. 100, mais à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, il n'est respectivement que de 53.5 p. 100, 61 p. 100 et 55.7 p. 100.

• (1210)

Ces chiffres révèlent qu'il y a des gens qui feraient partie de la population active s'ils demeuraient ailleurs au Canada, mais qui ne peuvent pas se trouver d'emploi parce qu'ils vivent dans la région de l'Atlantique. C'est pour cette raison que le taux de chômage réel, celui que nous signalent les gens, se situe effectivement entre 30 et 45 p. 100 à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

C'est un mal chronique. Les services sociaux de l'île du Cap-Breton nous faisaient justement valoir que ce problème existait depuis nombre d'années, mais qu'aujourd'hui, au début de 1985, il est encore plus grave. La fédération du travail de la Nouvelle-Écosse nous a déclaré que s'il fallait qu'un pareil taux de chômage règne dans tout le pays, ce serait la révolution. Nous devons donc agir rapidement, car les conséquences sociales d'un tel état de choses mènent tout droit à la catastrophe.

Les professeurs de l'Université de Moncton nous ont parlé de la montée de la violence, de l'augmentation du nombre des suicides au Nouveau-Brunswick. La coalition pour la santé de l'île du Cap-Breton rappelle que le nombre des admissions dans les hôpitaux psychiatriques a subi une hausse de plus de 50 p. 100 au cours des sept dernières années.

Voilà maintenant que les habitants de la région de l'Atlantique éprouvent de nouvelles craintes lorsqu'ils songent aux premières mesures que le gouvernement a prises pour tâcher de régler les problèmes de développement régional qui existent dans ce coin du Canada. Cette nouvelle appréhension tient aux compressions qui ont été pratiquées et aussi, il faut le dire, à certains problèmes qui ont surgi lorsqu'on a amorcé les consultations. Je voudrais faire savoir à tous ce que disent les habitants de la région de l'Atlantique. Certains ministres sont partis du bon pied en matière de consultations, mais ce n'était pas le cas pour d'autres, ce qui a créé une sorte de malaise parmi les gens. Nous avons entendu, notamment, les doléances de la New Brunswick Federation of Wood Lot Owners, petit groupe d'entrepreneurs et d'agriculteurs qui produit presque 30 p. 100 de tout le bois abattu dans cette province. Ce groupe n'a reçu que 16 p. 100 des subventions prévues dans le cadre de l'accord fédéral-provincial concernant le reboisement. On nous a dit que le 15 décembre, ce groupe avait rencontré le ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) qui est pourtant lui-même originaire du Nouveau-Brunswick. Ce groupe qui avait demandé au ministre, à cette occasion, de modifier la formule de partage des fonds destinés au reboisement afin qu'elle soit plus équitable attend toujours sa réponse depuis six semaines déjà. Il a demandé au ministre un peu plus de justice dans la répartition des subventions ce qui leur permettrait de créer 350 emplois par année au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement ne leur a pas encore répondu.

L'association des personnes âgées du Nouveau-Brunswick nous a demandé ce qui allait arriver aux travailleurs qui risquaient d'être forcés de prendre leur retraite pour laisser la place aux jeunes. Après cette année, ils ne pourront plus recevoir de prestations d'assurance-chômage pendant la première année de retraite à cause des compressions que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a proposé de pratiquer dans le fonds de la Commission d'assurance-chômage. Les personnes d'un certain âge, dans l'île du Cap-Breton, sont effrayées de ce que leur réserve l'avenir.

[*Français*]

Des étudiants et professeurs à l'Université de Moncton ont parlé des coupures de Radio-Canada, des coupures à Moncton, mais il y a aussi des coupures à Gander, des coupures au Cap-Breton. Les problèmes causés par ces coupures pour la communauté francophone au Nouveau-Brunswick sont importants.

[*Traduction*]

Ce genre de compressions effrait les gens de la région de l'Atlantique, car ils constatent la réduction de leurs possibilités de s'exprimer par l'intermédiaire de ces importants moyens de communication nationaux.

Ainsi, le syndicat des pêcheurs des Maritimes, par exemple, a entamé avec espoir et en étant conscient de ses responsabilités ses négociations sur le partage des quotas de poisson dans

la région du Cap-Breton, entre les pêcheurs côtiers et les pêcheurs industriels. Il a accepté des compromis et est parvenu à un accord.

Il savait que cet accord imparfait ne répondait pas à tous ses vœux, mais il estimait pouvoir s'en accommoder. Toutefois, dans l'accord final, le ministre a pris une direction presque opposée à celle qui avait été convenue. Les pêcheurs se sentent donc extrêmement mal à l'aise au sujet des la signification exacte des consultations.

Nous avons entendu parler des inquiétudes des gens de la région de Glace Bay qui se sont vu imposer une diminution de 25 p. 100, par rapport à l'an dernier, du programme d'aide à la remise en état des logements. Ce programme est une source importante d'emplois dans cette localité. Les Mineurs unis d'Amérique et la Fédération du travail de la Nouvelle-Écosse nous ont fait part de leur inquiétude à l'égard des remarques de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney), qui a déclaré que, peut-être, le gouvernement se débarrasserait de Devco et privatiserait les mines de charbon de l'île du Cap-Breton. Il se peut que ce soit une suggestion populaire auprès de ses électeurs en Colombie-Britannique, mais cela effraie beaucoup les gens de la région atlantique.

Pendant que nous étions là, notre groupe a parlé à 45 ou 50 groupes locaux et nous avons constaté un manque croissant de confiance à l'égard de la voie que semble suivre le gouvernement et une recherche d'autres solutions. Toutefois, il importe de faire remarquer que nous avons également ressenti un certain espoir dans ces localités de l'Est. En dépit des problèmes qui existent et de l'urgence des mesures nécessaires, la région de l'Atlantique n'est pas un poids mort. Les gens de cette région sont fatigués d'être traités avec condescendance par le Canada central. Ils sont las du contrôle qu'exerce cette partie du Canada, que ce soit par l'intermédiaire de grandes compagnies comme Noranda au Nouveau-Brunswick ou Abitibi-Price à Terre-Neuve, ou de la part de bureaucrates du Canada central. Ils sont las du contrôle des bureaucrates d'une organisation comme Devco qui, en dépit de sa contribution, laisse l'impression parmi les Mineurs unis d'Amérique et les travailleurs de l'acier du Cap-Breton, qu'elle n'est pas prête à consulter honnêtement, ouvertement et complètement les travailleurs qui seront tellement touchés par les décisions de cette société.

• (1220)

Ces gens, monsieur le Président, nous ont fait part de certains projets captivants. La motion mise à l'étude aujourd'hui tente de résumer, non pas de façon détaillée mais avec quelque précision, les espoirs dont nous avons entendu parler et que nous avons ressentis. On espère tout d'abord que des petits groupes d'organismes plutôt que des grandes sociétés se chargeront de l'exploitation des ressources. Par exemple, monsieur le Président, nous avons appris que les travaux de reboisement à Terre-Neuve pourraient créer mille emplois par an si le gouvernement fédéral et le gouvernement de cette province réussissaient à s'entendre pour prendre rapidement des initiatives de ce genre. J'ai déjà mentionné les 350 emplois qui, d'après les propriétaires de terres à bois au Nouveau-Brunswick, seraient créés si des responsabilités accrues leur étaient accordées dans le domaine du reboisement.

Il en est de même dans le domaine des pêches. Le syndicat des pêcheurs de Terre-Neuve nous a exposé nettement ses projets et ses espoirs de rebâtir cette industrie dans la province grâce à des usines communautaires qui n'auraient pas à compter sur les grandes sociétés extérieures qui n'ont aucun lien ou intérêt dans les localités.

Je dois aussi mentionner le charbon, monsieur le Président. Les Mineurs unis d'Amérique ont formulé ce que j'estime être un projet audacieux et dynamique pour rétablir et réorganiser l'exploitation du charbon au Cap-Breton. Je constate avec plaisir que le ministre intéressé a encouragé le syndicat à poursuivre ce projet. Toutefois, il ne faudrait pas tromper cet espoir. C'est une initiative à laquelle le gouvernement doit donner suite.

Il ne faut pas songer simplement aux ressources. Il importe d'exploiter les ressources des provinces de l'Atlantique, mais nous devons aller plus loin. Nous devons utiliser les ressources humaines qui se trouvent dans ces provinces. On estime dans toutes les localités que nous avons visitées que les citoyens peuvent en se soutenant créer eux-mêmes d'autres emplois. Ils peuvent réussir comme ceux de Glace Bay. Les petites entreprises y ont aménagé un centre commercial recouvert qui procurera de nombreux emplois et les coopératives peuvent en faire autant. Toutefois, à mesure que le nombre d'emplois augmentera, comme nous l'ont signalé les groupes les uns après les autres, il faudra se montrer équitables envers les femmes et établir aussi des industries de base dans cette province tout en favorisant la croissance dans les domaines de la construction maritime et de la sidérurgie.

En terminant, monsieur le Président, je dirai que si ces projets et ces espoirs se réalisent, nous pourrons régler des problèmes extrêmement graves dans cette région et atténuer les vivres inquiétudes au sujet du chômage qui touche si durement la population de ces localités.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou remarques? Comme il n'y en a pas, je cède la parole au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens).

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) de sa motion. Elle me fournit l'occasion d'exposer à la Chambre les dernières initiatives que le gouvernement a prises depuis quelques mois, surtout depuis quelques semaines, pour encourager le développement régional et la petite entreprise. En vérité, hier soir, quand j'ai pris connaissance de la motion, les quatre points énumérés m'ont paru tellement judicieux que pendant un instant, j'ai cru que l'auteur en était ou bien le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. O'Neil), ou encore le député de Carleton-Charlotte (M. McCain), deux députés, et je pense que leurs collègues en conviendront, qui sont de fervents promoteurs au sein de leur groupe parlementaire, du développement régional, surtout de la région atlantique. Cependant, après vérification, j'ai appris que l'auteur en était un de nos collègues socialistes qui, après nous avoir fait part de son point de vue aujourd'hui, semble être retombé dans l'ornière d'où les socialistes ne peuvent se dégager, et d'où ils nous font entendre leur voix de désespérés. Pourtant, nous n'avons rien à redouter et le désespoir ne fait qu'engendrer le désespoir.

Comme vous le savez sans aucun doute, monsieur le Président, lundi de cette semaine, je me suis entretenu avec mes homologues provinciaux et territoriaux, les ministres responsables du développement régional, et j'aurais aimé que les députés qui participeront au débat aujourd'hui, soient témoins de l'esprit de collaboration qui régnait à cette réunion, esprit que partageait chaque délégué provincial ou territorial. En fait, monsieur le Président, la plupart de ceux qui étaient présents ont pris la peine de m'écrire ou de me rencontrer pour me dire qu'ils avaient assisté à la meilleure réunion du genre qu'ils avaient vue, sûrement la meilleure depuis trois ans et demi. C'est une chose que je tenais à signaler, parce que l'ordre du jour de cette rencontre sera également celui que nous comptons proposer pour la conférence des premiers ministres à Regina. Nous espérons donc que les nombreux points qui ont fait l'objet d'un accord à la réunion de lundi, seront repris et confirmés par les premiers ministres à Regina.

Je peux vous assurer que la région atlantique se réjouira sûrement si quelques-unes des ententes conclues au niveau des ministres sont reconduites à la conférence des premiers ministres. Cela dit, je voudrais peut-être rappeler aux députés que du côté ministériel, on retrouve des ministres et des députés qui sont décidés grâce à un travail d'équipe, à relever les défis du développement économique régional, quelles que soient les difficultés présentes, et à en faire une entreprise de développement dynamique dans les régions qui en ont le plus besoin.

Nos vis-à-vis se contentent de répéter les platitudes cyniques de ceux qui voient dans ce débat une occasion de servir du réchauffé. Les ministres que j'ai rencontrés connaissent la différence, et ils sont prêts à approuver notre approche collective. Comme je l'ai dit, le mois prochain, les premiers ministres des provinces rencontreront notre premier ministre (M. Mulroney) à Regina, et ils espèrent bien définir les grandes lignes de ce travail d'équipe que nous préconisons. Naturellement, nous sommes prêts à accepter toutes les idées constructives d'où quelles viennent, de sorte que j'invite nos vis-à-vis à changer de monture et à rejoindre l'équipe qui fera un excellent travail au profit de toutes les régions du Canada.

Comme la Chambre le sait, le développement régional est l'un des quatre grands sujets qui seront abordés à la conférence des premiers ministres à Regina. Au lac Meach, la question a été inscrite à l'ordre du jour de la réunion de Regina. Bien entendu, je ne puis en toute bonne fois révéler les détails des entretiens dont j'ai parlé et qui ont eu lieu lundi, mais je puis dire qu'ils se sont déroulés dans un esprit de cordialité et de franchise et que nous avons progressé dans nos délibérations.

• (1230)

Comme le gouvernement précédent n'a jamais pris de mesures concrètes en matière d'expansion régionale, la Chambre sera toute aussi surprise que moi d'apprendre que la réunion de lundi dernier était la première de l'histoire du Canada à mettre en présence les divers ministres canadiens de l'expansion régionale. Jamais auparavant, depuis l'origine de la confédération, une telle réunion n'avait eu lieu. Celle-ci a permis de donner une nouvelle orientation à cette question. Les participants ont réaffirmé que l'époque de l'expansion régionale unilatérale est révolue. En effet, ils se sont engagés à collaborer, à se consulter et, dans la mesure du possible, à coordonner leurs activités.

A la suite de cette réunion, nous sommes convenus d'en tenir d'autres bientôt. Le calendrier de ces réunions et l'endroit où elles auront lieu seront inscrits, du moins nous l'espérons, à l'ordre du jour des discussions des premiers ministres à Regina.

Pour en venir aux aspects précis de l'expansion régionale dans la région de l'Atlantique, notre premier ministre a résumé la question à Halifax en août dernier lorsqu'il a déclaré, et je cite:

> Tout le Canada a été la victime de vingt ans de politique libérale ratée, mais cet échec a été encore plus flagrant dans la région de l'Atlantique. C'est là que l'héritage libéral se fait le plus durement sentir; c'est là que la politique ratée et les promesses rompues du gouvernement libéral ont eu les conséquences les plus désastreuses.

En tant que ministre chargé de la mise en vigueur de bon nombre de programmes destinés à résoudre les problèmes d'expansion régionale, je me rends compte que cet échec n'était pas tant dû aux programmes proprement dits qu'à un refus de collaborer et de coordonner ces programmes avec les projets et objectifs provinciaux. Pour servir de toile de fond à nos délibérations et replacer l'expansion régionale des provinces de l'Atlantique dans une juste perspective, je voudrais signaler que nos principaux engagements en matière d'expansion économique dans cette région, y compris les ententes conclues avec les provinces, s'élèvent à près de 5 milliards de dollars à l'heure actuelle. Le moins qu'on puisse dire, c'est que cela représente une jolie somme. Même si la plupart de ces engagements s'étendent jusqu'aux années 90, comme le programme de réorganisation des pêcheries de l'Atlantique et la partie du programme des frégates de patrouille qui concerne la région de l'Atlantique, une grande partie de ces fonds seront dépensés au cours de la législature actuelle.

Je voudrais en venir maintenant aux points précis soulevés dans la motion à l'étude, et particulièrement au point nº 1. Il traite de la gestion appropriée des ressources afin de relancer les secteurs de l'exploitation forestière, des charbonnages et de la pêche dans les provinces de l'Atlantique. J'espère que les députés savent que mon ministère vient d'engager 23.5 millions de dollars dans le Centre de recherches forestières des Maritimes, au Nouveau-Brunswick, près de 475 millions dans les pêcheries de l'Atlantique et 493 millions dans les charbonnages. En outre, en vertu des accords d'expansion économique régionale, le gouvernement du Canada a affecté 4 millions de dollars à l'industrie des pâtes et papiers de Terre-Neuve, 12.5 millions de dollars à l'exploitation des ressources forestières à l'Île-du-Prince-Édouard, 12 millions de dollars à la Nouvelle-Écosse et 42.3 millions de dollars au Nouveau-Brunswick. Outre le programme de restructuration des pêches de l'Atlantique qu'il a instauré pour respecter les engagements pris pour donner suite au rapport Kirby, le ministère des Pêches et des Océans a affecté 67.5 millions de dollars aux ministères des Pêches de la région de l'Atlantique.

Même si les lois régissant les accords sur le développement économique régional prévoient des consultations, suivies de changements s'il y a lieu, à la date anniversaire de la signature des accords, deux des provinces de l'Atlantique, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, nous ont fait savoir qu'elles voulaient avancer la date des réunions. Je peux garantir aux députés que nous avons l'intention d'accéder à la demande de ces deux provinces. Ces rencontres anniversaires nous donnent une excellente occasion d'analyser le travail effectué en vertu de l'accord pendant l'année précédente, d'apporter des modifications s'il y a lieu, de fixer de nouveaux

objectifs de développement si l'on en a constaté la nécessité et de suivre l'évolution de la conjoncture de la façon la plus efficace possible. Je suis certain que ces réunions se dérouleront dans la même atmosphère de respect et de collaboration mutuelle que notre rencontre de lundi dernier.

Je voudrais maintenant parler de la deuxième question soulevée par le député d'Essex-Windsor. Depuis le début, notre gouvernement a précisé que la clé de la prospérité au Canada était le secteur privé et surtout la petite entreprise canadienne. La motion du député mentionne des programmes communautaires autonomes destinés à augmenter le nombre d'emplois permanents par le biais des coopératives et des petites entreprises. Le gouvernement a promis de créer un climat de confiance dans le secteur privé afin que celui-ci puisse s'employer à remettre les Canadiens au travail. Cela a été notre principal objectif dans le secteur de la petite entreprise. Cela ne veut pas dire que le gouvernement fédéral refusera d'assumer ses responsabilités à l'égard de l'expansion régionale. Au contraire, il atteindra ses objectifs globaux qui consistent à favoriser au maximum l'expansion régionale grâce à la collaboration plutôt qu'à l'affrontement.

L'efficacité de cette politique a été mise en évidence par la publication en fin de semaine d'un sondage du Conference Board au Canada selon lequel les entreprises du Canada comptent faire davantage dans le domaine de la recherche et du développement au cours des années à venir. Les 200 entreprises interrogées ont signalé qu'elles comptaient augmenter leurs dépenses de recherche et de développement d'environ 7 p. 100 par année jusqu'en 1989. Cette augmentation dépasse de beaucoup le taux prévu de l'inflation pour ces années et cela montre bien que les entreprises ont décidé d'augmenter vraiment leurs travaux de recherche et de développement au Canada. Selon moi, ce n'est qu'un des nombreux facteurs que je pourrais énumérer et qui indiquent que le secteur privé est disposé à faire sa part dans un climat de confiance renouvelée et justifiée.

Au cours des mois à venir, et de fait très prochainement, nous annoncerons de nouvelles initiatives dans la région de l'Atlantique et je sais que tous ceux qui voudront bien renoncer à y voir une combine politique, s'en réjouiront.

Depuis ma nomination, le ministère a apporté des changements au programme d'expansion industrielle régionale qui auront des conséquences profondes sur l'examen des demandes de subventions pour la petite entreprise. Comme les députés en particulier le savent, l'adoption de rapports maximums de partage automatique pour les travaux demandant moins de $100,000 d'aide de la Couronne permet d'étudier rapidement et avec certitude au niveau local les demandes de cette catégorie peu élevée d'aide. C'est là exactement ce que désirent les petites entreprises, à ce que nous avons compris.

De même, les modifications apportées par le projet de loi créant Investissement Canada, qui a été présenté à la Chambre et qui est actuellement au stade de la deuxième lecture, vont supprimer de nombreux côtés exaspérants de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. En particulier, le relèvement du seuil d'examen a pour effet de soustraire la plupart des petites entreprises à la procédure d'approbation, qui était longue et parfois pénible. Mais ce qui m'étonne, c'est que lorsque nous essayons de faire quelque chose de bien, comme en ce moment avec Investissement Canada qui va avoir de profonds effets au niveau du lancement d'entreprises dans la région atlantique, c'est que ce sont les socialistes et leurs alliés de l'opposition officielle libérale qui bloquent le projet de loi et qui ferment la porte à des emplois futurs en faisant le blocus à la Chambre.

Des voix: Bravo!

• (1240)

M. Stevens: Nous avons également manifesté l'intérêt que nous portons aux petites entreprises cette semaine quand j'ai déposé des modifications à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, qui élèvent de 300 millions le plafond de l'ensemble des prêts et qui portent de 1.5 à 2 milliards le plafond des bénéfices bruts admis au prêt. Nous aurons autre chose à annoncer à leur endroit quand l'actuelle démarche de consultation avec les petites entreprises sera terminée.

Notre ministère a adopté le Programme d'action positive lancé par le Conseil du Trésor à l'intention du personnel de l'État, et il encourage les entreprises qui soumissionnent à des travaux recevant l'appui fédéral à adopter elles aussi des programmes d'action positive. Je tiens à dire que nous venons de terminer une étude sur les pratiques d'embauchage de notre ministère, dans le but d'évaluer les problèmes qui pourraient exister et d'abolir les obstacles existants. Cette étude sera transmise au Conseil du Trésor au cours des quelques jours qui viennent. L'action positive a l'appui de notre premier ministre et nous l'appliquons avec le plus de rapidité et de justice qu'il est humainement possible de le faire.

Margré tout le respect que je lui dois, je crois que le député est un peu mêlé lorsqu'il associe acier et Devco. Comme le savent tous les députés qui connaissent bien la région, Devco n'est évidemment pas une société sidérurgique, mais bien une entreprise charbonnière.

Je crois que nous ne devrions pas oublier au fil des années que le gouvernement fédéral a pris un engagement financier énorme à l'égard du Cap-Breton par l'entremise de Devco. Au cours des cinq dernières années, il a fourni directement plus de un demi-milliard de dollars. Cette année seulement, le gouvernement consacrera 150 millions de dollars à Devco, qui de son côté emploie quelque 3,400 habitants de l'île. A l'appui de notre engagement à l'égard du Cap-Breton et de Devco, j'ai fait l'an dernier une tournée de l'île, y compris de quelques entreprises et installations minières, pour me mettre au courant de la situation. Je puis assurer aux députés que le gouvernement est déterminé à consolider les activités de Devco afin que l'industrie charbonnière continue de jouer un rôle important dans l'avenir économique de la région de l'Atlantique. De bonnes nouvelles seront annoncées sous peu en ce qui a trait à cette société.

En terminant, monsieur le Président, je voudrais remercier à nouveau le député d'Essex-Windsor de m'avoir donné l'occasion de rappeler brièvement l'engagement continu du gouvernement actuel à l'égard du développement économique de la région de l'Atlantique. Notre premier ministre a su résumer cet engagement l'an dernier lorsqu'il a dit à peu près ceci:

Les subsides

Nous nous rendons bien compte que le gouvernement provincial et les conseils municipaux de la région n'ont pas les moyens de fournir l'aide voulue pour relever les défis économiques des années 80 et 90 et que le gouvernement fédéral a le devoir, dans les limites de ses ressources, de combler ce vide. Nous nous rendons compte aussi que le seul moyen de garantir que soit adoptée une politique qui réponde vraiment aux circonstances du moment, c'est d'amener les Canadiens de la région de l'Atlantique à participer le plus possible à la planification du développement économique de leurs propres localités.

Je puis assurer aux députés que la réunion de cette semaine des ministres chargés du développement régional de tout le Canada constitue une étape importante de ce processus, non seulement pour la région de l'Atlantique, mais pour la totalité et chacune des régions de notre grand pays qui va se reprendre à prospérer grâce à un nouveau gouvernement favorable à l'entreprise privée.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser au ministre. Il a fait allusion à la grande fierté de son gouvernement d'avoir agi promptement en matière de promotion sociale. Peut-il nous dire dès exactement quel est le délai prévu pour la mise en œuvre du rapport Abella? Les femmes, les jeunes et les handicapés ont éprouvé beaucoup de difficultés dans la région de l'Atlantique. Ils sont très désireux de connaître le délai que le gouvernement s'est fixé pour la mise en œuvre du rapport Abella qui traite, en des termes très énergiques, de l'égalité d'emploi et de l'action positive. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M[lle] MacDonald) a dit que son gouvernement étudiait activement ce rapport et qu'il agirait rapidement. Quelle est le délai prévu?

M. Stevens: Monsieur le Président, ce que j'aime chez le député, c'est qu'il répond souvent à ses propres questions. Il a mentionné la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, de qui relève le rapport Abella. Je lui suggère de poser sa question à cette ministre.

M. Nystrom: Monsieur le Président, le ministre veut-il dire qu'il ignore ce qui se passe?

M. Stevens: Monsieur le Président, je peux assurer au député que les membres du cabinet travaillent ensemble. Nous laissons tous nos ministres s'exprimer eux-mêmes, et je n'ai certainement pas l'intention de changer cette habitude.

M. Dingwall: Monsieur le Président, le ministre sait fort bien que le développement régional intéresse également d'autres ministères. Selon certaines rumeurs, on ne créera pas d'institut nautique comme prévu, à Port Hawkesbury, en Nouvelle-Écosse, dans la circonscription de mon collègue de Cape Breton Highlands-Canso, et cet argent serait dépensé à Halifax.

M. Stevens: Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de répondre quoi que ce soit à ce que vient de dire le député. Je lui rappelle qu'en tant que président du comité ministériel de l'expansion économique et régionale, j'ai la chance de pouvoir coordonner les activités de tous les ministères et ministres dont il parle. Je peux vous dire que cette coordination vise avant tout à assurer une expansion économique régionale efficace et rapide.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je suis très content que le ministre ait reconnu l'existence de liens entre les divers ministères. Je me réjouis qu'il soit président du comité ministériel. Le ministre ne croit-il pas juste et raisonnable, compte tenu de la situation économique désastreuse de la région de l'Atlantique, que les ministères révisent les dépenses prévues dans l'enveloppe du logement, afin que le PAREL, comme nous l'appelons, bénéficie de nouveau du même budget que les années précédentes? Le ministre le sait bien, les dépenses effectuées à ce titre ont d'excellentes répercussions car c'est dans l'industrie de la construction domiciliaire que leur effet multiplicateur est le plus élevé. Pourrait-il nous dire ce qu'il en pense?

M. Stevens: Monsieur le Président, je sais que le député est peut-être un nouveau-venu à la Chambre, mais j'espère qu'il évitera l'énorme piège où sont tombés tant de ses collègues trop enchaînés au passé. Ils ne peuvent penser qu'en termes de programmes de dépenses et d'intervention ou d'ingérence de l'État. Nous sommes entrés dans une ère nouvelle. Joignez-vous à nous pour en profiter durant les années 80 et je suis persuadé que vous trouverez la prospérité et de meilleurs logements. Un meilleur niveau de vie pour la population recommencera à être la règle plutôt que l'exception au Canada.

M. Langdon: Monsieur le Président, il est devenu évident qu'il y a au moins une ressource que le ministre s'emploie à accroître dans la région de l'Atlantique, c'est le hareng saur qui sert à brouiller les pistes. On a évoqué un très grand nombre de points intéressants qui ont malheureusement bien peu à voir avec les problèmes de développement régional dans les provinces de l'Atlantique. Je trouve très intéressant d'entendre parler des programmes d'action positive appliqués dans son ministère, mais je ferai remarquer en toute déférence qu'il y a beaucoup plus à faire en termes directs pour la région de l'Atlantique.

J'ai quelques questions précises à poser au ministre concernant certains problèmes qui nous ont été soumis durant la tournée de notre groupe d'intervention. S'il est incapable de répondre lui-même à ces questions, il pourrait demander l'aide de ses collègues afin de renseigner les gens de la région de l'Atlantique.

• (1250)

Premièrement, le ministre verra-t-il à ce que le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) réponde à la Federation of Woodlot Owners du Nouveau-Brunswick qui voudrait qu'on modifie les dispositions de l'accord fédéral-provincial de reboisement en ce qui concerne le partage des installations?

Deuxièmement, va-t-il recourir aux auspices de la Devco ou de Sysco? Il n'ignore certainement pas que la Devco ne s'intéresse pas uniquement à l'extraction mais aussi au développement industriel du charbon du Cap-Breton.

Prendra-t-il les moyens nécessaires afin de répondre aux métallurgistes du Cap-Breton qui s'interrogent sur la deuxième phase des travaux d'expansion de Sysco?

Troisièmement, le ministre veillera-t-il à ce que l'on réponde au conseil terre-neuvien de la condition féminine qui a demandé que les hommes et femmes à Terre-Neuve se partagent équitablement les projets de Canada au Travail?

Quatrièmement, le ministre veillera-t-il à ce que le ministre des Communications (M. Masse) accorde au moins une entrevue à ceux qui sont visés par les réductions du service de Radio-Canada au Cap-Breton? Il y a des mois qu'un comité tente d'obtenir pareille entrevue.

Cinquièmement, le ministre rassurera-t-il enfin tous ceux de la région de l'Atlantique qui s'interrogent sur les réductions de l'assurance-chômage dont sont victimes non seulement ceux auxquels on offre une retraite anticipée mais un grand nombre de personnes qui craignent que le règlements ne soient plus sévères à l'avenir?

Le ministre peut-il répondre à ces questions précises au nom du gouvernement?

M. Stevens: Monsieur le Président, le député qui m'a bombardé de cinq ou six questions se rend sûrement compte qu'il m'est absolument impossible en vertu du Règlement de répondre en détail à toutes. Si le député veut bien me poser ces questions par écrit, ou s'il accepte que j'en prenne note maintenant, je m'engage à lui fournir une réponse complète.

M. Heap: Pourquoi n'y avez-vous pas répondu dans votre discours?

M. Stevens: Le député ne m'avait pas posé les questions.

M. Foster: Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) est allé à New York prendre la parole devant les membres du Economic Club. En gros, il les a invités à venir acheter ce qu'ils voulaient au Canada. Puisque la politique gouvernementale nous interdit toute question, peu importe le nombre d'entreprises de fabrication qui vont fermer ou autre, et puisque nous traitons de la région de l'Atlantique, je voudrais savoir, compte tenu de cette intervention du premier ministre et des merveilles que doit faire, selon le ministre, son projet de loi sur Investissement Canada—que certains appellent élégamment «mesure tendant à brader le Canada»—combien de nouvelles requêtes il a reçues exactement de la part d'investisseurs étrangers, à la suite de cette nouvelle politique qui, aux dires du ministre, va amener des milliers de nouvelles entreprises au Canada?

Je voudrais savoir ce que cela représente pour la région de l'Atlantique, en termes financiers. En outre, je voudrais savoir combien de nouvelles demandes le gouvernement a reçues et quelle augmentation cela représente par rapport aux règles actuelles de l'AEIE pour les nouvelles industries qui s'implanteront dans la région de l'Atlantique?

Le président suppléant (M. Charest): Puis-je rappeler au ministre, en toute déférence, qu'il nous reste moins d'une minute avant la fin de cette période?

M. Stevens: Monsieur le Président, c'est dommage que le temps presse, car je voudrais bien répondre un peu plus longuement au député d'Algoma (M. Foster). De toute évidence, le député oublie une chose. La loi sur l'examen de l'investissement étranger est toujours en vigueur. Nous proposons de la modifier. Mais la nouvelle loi n'est pas encore votée. Nous sommes tenus d'appliquer les dispositions qui existent depuis dix ans. Quand le député me demande s'il y a une marée d'investissements ou s'il y a de nouveaux candidats, je dois me contenter de lui répondre que la loi est toujours en vigueur. Pour notre part, nous proposons des changements. Nous souhaitons une approche plus positive. Et je voudrais que le député nous appuie dans notre tentative afin de faire affluer les investisseurs.

Je peux également vous préciser, monsieur le Président, qu'en anticipation d'un nouveau climat plus favorable et plus accueillant pour l'investissement étranger, nous avons reçu des dizaines de demandes de gens qui souhaitent que la nouvelle loi soit votée pour que les investisseurs soient mieux accueillis.

Si le député veut avoir un point de vue indépendant sur l'attitude de notre pays vis-à-vis des capitaux étrangers, qu'il lise le magazine *European Management Form* selon lequel, sur 28 pays recensés, c'est le Canada qui est le plus hostile aux investisseurs étrangers. Je dirais ceci au député: Soyez fier du Canada, et n'ayez pas peur du monde.

Des voix: Bravo!

M. Foster: Répondez simplement à ma question.

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) de présenter aujourd'hui cette motion et de nous faire part des problèmes qui affligent les habitants de la région de l'Atlantique et qu'il a pu constater en parcourant cette région.

Je tiens à dire au député et plus particulièrement au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) que les solutions à ces problèmes sont, selon moi, politiques. Il incombe au ministre de prendre l'initiative et d'obtenir la collaboration du secteur privé.

Je voudrais lui citer très brièvement, avant que la séance ne soit interrompue, une phrase tirée du rapport daté du 12 octobre 1983 que la Commission de recherche et de développement du comté de Picton a soumis à la Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada. Voici: toute nouvelle solution au problème de chômage doit avoir pour objectif principal de donner aux localités désavantagés des emplois et des revenus. Dans le cas contraire, les localités actuellement désavantagées continueront d'être les victimes du progrès.

Quand on voit ce que le gouvernement conservateur fait, monsieur le Président, depuis qu'il est au pouvoir, on s'aperçoit que malgré le slogan «des emplois et encore des emplois pour les Canadiens» . . .

M. Stevens: C'est «des emplois, encore des emplois et toujours des emplois». Trois fois «emplois».

M. Dingwall: En dépit d'interventions comme celle-ci, les conservateurs ne respectent certainement pas leurs propres belles paroles ou celles des autres.

Je voudrais signaler au ministre qui est rarement parmi nous, mais qui l'est aujourd'hui . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: . . . que l'enveloppe réservée au développement économique et régional a baissé de 1.1 milliard de dollars suite aux compressions budgétaires de notre fameux spécialiste en la matière, ce qui représente la plus importante réduction de dépenses dans le plan financier du Conseil du Trésor. Voilà un bel exemple d'aide aux localités de la région atlantique ou d'ailleurs au Canada.

Si l'on ajoute les réductions non budgétaires, les prêts et les investissements aux sociétés de la Couronne de 625 millions de dollars, le total des réductions . . .

M. Stevens: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député a fait des remarques désobligeantes sur mon assuidité à la Chambre. Je voudrais qu'il cite un seul jour où je n'étais pas ici.

M. MacLellan: Le 21 décembre.

Le président suppléant (M. Charest): Avant que le député ne prenne la parole, je voudrais faire une remarque. Il n'est pas permis à un député, et je voudrais que le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) en prenne note, de faire des remarques sur l'absence ou la présence d'un autre député à la Chambre. C'est répréhensible.

M. Beatty: Du moins quand il est là, et il est tout là!

M. Dingwall: J'accepte la décision de la présidence, mais je continuerai à dire qu'il est peut-être présent de corps, mais certainement pas d'esprit.

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: Au total, on a supprimé 2.2 milliards de dollars des dépenses budgétaires du gouvernement, ce qui signifie que les dépenses . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette, mais comme le député a commencé son discours à 12 h 55, il devra s'interrompre et continuer après la pause.

Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Le président suppléant (M. Charest): Quand la séance a été interrompue à 13 heures, le député de Cape Breton-Richmond-Est avait la parole.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je voudrais poursuivre mes remarques. Les dépenses budgétaires du gouvernement fédéral ont été amputées d'environ 2.2 milliards de dollars, et 80 p. 100 de ces coupures budgétaires représentent des crédits qui étaient destinés à l'expansion économique régionale.

La région de l'Atlantique doit habituellement compter sur les dépenses fédérales visant à atténuer les disparités régionales. Notre croissance et notre survie sont essentiellement liées à la politique fédérale d'expansion régionale. De toute évidence, le gouvernement conservateur accorde peu d'intérêt aux provinces de l'Atlantique, comme on peut le constater dans cet aperçu de sa stratégie d'ensemble.

Des 625 millions retranchés au titre des prêts et capitaux octroyés aux sociétés de la Couronne, 275 millions de dollars étaient destinés à Petro-Canada. Étant la principale entreprise qui se livre à des travaux d'exploration des gisements sous-marins dans la région de l'Atlantique, cette réduction du pouvoir de dépenser de Petro-Canada ne pourra qu'être néfaste à l'économie de la région, notamment en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve.

Dans les provinces de l'Atlantique, nous sommes fortement tributaires du secteur des ressources et des programmes de politique économique régionale et de création d'emplois que le gouvernement du Canada a mis en œuvre et appuie financièrement. Or, quatre ministères fédéraux sont particulièrement engagés dans l'économie des provinces de l'Atlantique. Ce sont le ministère de l'Expansion industrielle régionale, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministère des Pêches et des Océans, et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Des 21 ministères touchés par les coupes récentes, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est celui qui, de loin, a subi la coupe la plus sombre: 613 millions de dollars; vient ensuite le ministère de l'Emploi et de l'Immigration: 432 millions. Le ministère de l'Expansion industrielle régionale figure à cet égard au cinquième rang: le budget de son programme de stimulants industriels a été réduit de 200 millions de dollars. Enfin, il est un ministère dont le budget est assez modeste et qui joue pourtant un rôle primordial dans les provinces de l'Atlantique, et c'est celui des Pêches et des Océans. Il figure au treizième rang avec une coupe de 36.1 millions, soit beaucoup plus que celles du ministère de la Justice et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Les coupes touchent notre secteur forestier. Recherche forestière: 1.4 million. Recherche dans le domaine des pêches et des océans: 1.5 million. Ces programmes favorisent le développement du secteur des pêches. Commercialisation des produits et exploitation des ressources sous-marines: encore 11.7 millions. Les crédits des services de transbordeur, et notamment le service de traversier entre Yarmouth et Bar Harbour, qui est assuré en été seulement, ont été réduits de 16 millions de dollars. Le budget du CN l'a été de 21 millions. La construction du gazoduc trans-Québec et Maritimes a été remise à plus tard, les fonds destinés à ce projet ayant été coupés de 8 millions. Le projet de construction à Cornerbrook, à Terre-Neuve, du nouveau centre de recherches en foresterie a lui aussi été repoussé à plus tard, ce qui signifie une nouvelle réduction de 3 millions et demi pour la région de l'Atlantique. Les dépenses d'immobilisation dans le secteur de la pêche pour la gestion des stocks de poisson par les services d'océanographie et d'hydrographie ont été supprimées, soit une autre coupe de 18.1 millions. Le transfert de Halifax à Sydney du bureau régional d'administration des programmes de sécurité du revenu de la Nouvelle-Écosse représente encore une réduction de 2.1 millions. On a renoncé à faire construire de nouveaux immeubles à bureaux à Halifax, ce qui revient à 14 millions de moins pour notre région. La hausse des droits de mouillage, des frais d'inspection dans les ports et du coût des permis accordés aux bâtiments étrangers représente une autre perte de 6.3 millions pour la région de l'Atlantique. De toute évidence, les milliers d'emplois qui nous ont été promis avant les élections ne se sont pas matérialisés, en dépit des belles paroles du ministre chargé de ce dossier et de son gouvernement.

• (1410)

Nous avons été témoins de réductions massives qui ont rendu la vie beaucoup plus difficile aux Canadiens de la région de l'Atlantique. Je voudrais faire certaines propositions au gouvernement, qui font suite à celles du député d'Essex-Windsor (M. Langdon). C'est bien beau de parler du secteur privé. Mon parti aussi est favorable au secteur privé. Mais répéter

sans cesse comme le fait le parti conservateur, et en particulier aujourd'hui, que le secteur privé va venir à la rescousse pour créer des emplois et les richesses nécessaires à la région atlantique, c'est manquer un peu d'honnêteté. Les faits sont là. Il est nécessaire que l'État intervienne dans l'économie, pour que les régions les moins fortunées du pays puissent faire un apport véritable à l'économie canadienne.

Et ce qu'il peut y avoir de mieux c'est que le gouvernement national prenne honnêtement son rôle au sérieux. La Constitution, l'accord signé avec les gouvernements des provinces dit fort clairement que le gouvernement du Canada va aider les régions défavorisées du pays. Mais ce n'est pas ce que fait le gouvernement actuel—il fait le contraire justement. Le secteur forestier, qui employait 70,000 personnes en août, n'en avait plus que 9,000 en décembre. Si c'est cela qu'on appelle des performances dans la région atlantique, j'espère qu'il n'y en aura pas d'autres du même genre. La pêche, qui y employait 29,000 personnes en juillet, n'en avait plus que 18,000 en décembre. Dans l'alimentation, le chiffre est tombé de 54,000 à 31,000.

Que dire du bâtiment où travaillent bien des gens de la région de l'Atlantique? Le niveau de l'emploi y a baissé de 29,000 à 18,000 en décembre. Le nombre d'emplois qui relèvent directement du Gouvernement du Canada a baissé de 40,000 à 33,000. Le gouvernement ne prend pas au sérieux le développement régional. Sinon, il ne s'attaquerait pas aux régions les moins fortunées et ne ferait pas ses coupures budgétaires les plus dévastatrices et les plus importantes dans des secteurs qui touchent les habitants de la région.

Il a été question ailleurs qu'à la Chambre de ce que le gouvernement du Canada devrait faire. Les députés sont au courant des difficultés des habitants du Cap-Breton et de la situation à laquelle ils font face à l'heure actuelle. J'ai proposé au ministre de prendre des mesures provisoires et de conclure une entente spéciale avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement doit assumer ses responsabilités et fournir les infrastructures nécessaires. Que cela relève du gouvernement fédéral ou de la province, les deux doivent collaborer. Il est essentiel qu'une entente subsidiaire spéciale soit conclue entre le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Écosse.

Dans le domaine de l'industrie du charbon, un régime de retraite anticipée aiderait à résoudre le problème à court terme et serait encore plus important à long terme pour aider la région de l'Atlantique et contribuer à l'expansion économique du Canada. On l'a conseillé bien des fois, dans des rapports économiques publiés par divers organismes publics du Canada, ou par les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral lui-même.

Il faut élargir les dispositions du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre et désigner d'autres régions dans le cadre de ce programme. J'aimerais, à ce propos, citer le cas des Mineurs unis d'Amérique qui ont demandé instamment au gouvernement d'adopter un régime qui permettrait aux travailleurs âgés de prendre une retraite anticipée pour laisser la place aux plus jeunes.

Pour ce qui est des mines de charbon, les habitants de cette région attendent toujours la réponse du ministre qui a promis de réaliser un projet de longue haleine à Glace Bay. Nous attendons patiemment. J'ai pris la peine d'écouter le discours que le ministre a prononcé tout à l'heure. J'espère bien qu'il tiendra parole et qu'il annoncera des mesures à ce sujet, non pas dans quatre ou six mois d'ici, mais dans quelques jours. Il faut absolument qu'il donne suite à ce projet.

Dans la motion que nous débattons cet après-midi, on demande que le gouvernement du Canada investisse des fonds dans la Sydney Steel en deux étapes pour moderniser cette entreprise. C'est un projet que le gouvernement laisse traîner. Ce n'est pas le gouvernement libéral qui avait proposé ce projet, mais le gouvernement conservateur de la Nouvelle-Écosse. Il est grand temps que le ministre concerné et le gouvernement du Canada respectent la promesse des gouvernements précédents en débloquant les fonds prévus pour la deuxième phase du projet.

L'industrie forestière est un secteur important de la région de l'Atlantique. Il y a environ 148 scieries dans cette région. Et ces petites entreprises sont importantes pour les différentes localités dans lesquelles elles se trouvent. Qu'a fait le gouvernement jusqu'à présent pour améliorer la situation? Je l'exhorte à prendre ses responsabilités au sérieux. Le gouvernement devrait s'arranger pour protéger les personnes licenciées et faire en sorte que les gens craignent moins d'acheter ou de construire une maison. Nous devrions avoir en permanence des mesures favorisant l'achat de maisons neuves, qui varieraient en fonction des cycles du marché. Le gouvernement devrait éliminer la taxe de vente fédérale de 5 p. 100 sur le bois de construction. Il faudrait aussi augmenter les subventions accordées en vertu de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes et de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique pour atténuer les problèmes liés à la distance des marchés qui se posent pour les fabriques de bois de construction des Maritimes.

Il faudrait créer dans les provinces de l'Atlantique un institut de formation spécialisé dans les techniques employées par les scieries pour accroître la productivité, diminuer les coûts de formation et d'apprentissage, former la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour faire fonctionner de nouvelles machines très perfectionnées, et surtout remplacer au fur et à mesure une main-d'œuvre qui veillit à un rythme inquiétant.

Je sais que mon temps de parole est presque écoulé. Dans le secteur de la pêche, le gouvernement devrait injecter de l'argent, et améliorer la commercialisation et la promotion par des recherches. Nous connaissons les conséquences du Livre bleu déposé par le ministre des Finances (M. Wilson). Le gouvernement prétend vouloir favoriser la recherche. Mais qu'a-t-il fait en réalité? Il a amputé de 1.5 million de dollars le budget de recherche du ministère des Pêches et des Océans. Voilà ce qu'il a fait. Il se doit d'améliorer la promotion internationale des produits de la pêche vendus à l'étranger, de concert avec les provinces et les autorités internationales. Peu importe que l'organisme qui s'en charge soit Investissement Canada ou le ministère du Commerce international et des Relation extérieures. C'est une tâche à laquelle le gouvernement doit s'atteler immédiatement.

Je pourrais aborder bien d'autres points, mais je voudrais terminer par une question qui intéresse ma circonscription. Je veux parler d'une politique économique reposant sur des faits et non sur des hypothèses ou des idées provenant des États-Unis. C'est bien beau de parler aux représentants du secteur

privé mais, sérieusement, je ne pense pas que le secteur privé soit très présent dans les régions du Canada où sévit le chômage. Il est peut-être présent dans le secteur de la petite entreprise, et je pense que nous devrions faire tout notre possible pour aider ce secteur. Cependant, le fait est que, dans la région de l'Atlantique, le secteur privé ne peut pas combler toutes les lacunes et créer les milliers de nouveaux emplois dont nous avons besoin.

• (1420)

Le gouvernement du Canada a, en vertu de la Constitution canadienne, la responsabilité de fournir des services à toutes les régions du pays et d'assurer l'égalité des chances à tous les Canadiens, qu'ils vivent au Manitoba, au Québec, dans la région de l'Atlantique ou ailleurs. Je vois rire la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall). Elle peut bien rire, mais je tiens à lui dire que le sourire béat, l'attitude et la faillite intellectuelle des membres du parti conservateur commencent à se faire remarquer d'un bout à l'autre du pays. Cette suffisance et cette indifférence à l'égard des citoyens de la région de l'Atlantique sont particulièrement évidentes dans la déclaration à laquelle elle a sans doute contribué, et je veux parler de l'exposé économique du ministre des Finances ainsi que du Livre bleu qui l'accompagne.

Le gouvernement pourrait faire énormément de choses s'il prenait ses responsabilités au sérieux. Les citoyens de l'Atlantique ne veulent pas qu'on leur fasse la charité. Il est toutefois vrai que le taux de chômage atteint des proportions catastrophiques et que le gouvernement du Canada devrait, par souci d'équité et de justice, verser d'importantes sommes d'argent pour améliorer la situation économique des habitants de cette région.

Le président suppléant (M. Charest): Avez-vous des questions ou des observations?

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député avant que nous passions au débat. J'apprécie certaines observations qu'il a faites au sujet du chômage dans les provinces de l'Atlantique et, bien sûr, si mon parti a soulevé cette question, c'est notamment parce que nous nous préoccupons du chômage, non seulement dans les provinces de l'Atlantique, mais dans tout le pays.

Lorsque le nouveau gouvernement a accédé au pouvoir, il a promis d'accorder une attention prioritaire à la création d'emplois. En fait, aucune des mesures prises par le nouveau gouvernement ne semble avoir modifié la situation du chômage, même si l'évolution de l'économie américaine et la baisse des taux d'intérêt lui ont facilité la tâche.

Comment le député peut-il justifier une telle escalade du chômage dans sa circonscription en près de 20 années de gouvernement libéral? Le parti libéral a eu toute les occasions voulues de créer les emplois durables dont la région de l'Atlantique a tellement besoin.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je suis content que le député ait posé cette question. Même si j'ai pris au sérieux l'objet de sa motion, il est facile de constater que les néo-démocrates l'ont proposée aujourd'hui pour essayer, sans succès, de faire une percée dans l'Atlantique et de profiter de la misère dans laquelle se trouvent les habitants de cette région.

Le député a demandé pourquoi le taux de chômage était aussi élevé, alors que notre gouvernement est resté au pouvoir pendant longtemps. Je voudrais pousser ce raisonnement un peu plus loin, monsieur le Président. Je ne suis député dans ma circonscription que depuis quatre ans. Qui la représentait avant moi? Était-ce un libéral? Était-ce un conservateur? Non, c'était un néo-démocrate. Toutefois, en quatre ans à peine, le gouvernement libéral a fourni à la Société de développement du Cap-Breton plus de 628 millions de dollars afin de venir en aide aux Canadiens de cette région.

Comme preuve de l'hypocrisie du Nouveau parti démocratique et du député qui a posé la question, je rappelle que les néo-démocrates se sont découvert un intérêt dans la région de l'Atlantique seulement après s'y être rendus quatre fois. Ils ont en effet rendu visite aux villes de Saint-Jean, de Halifax, de Sydney et de Moncton. Selon toute apparence, l'Île-du-Prince-Édouard ne compte pas. Voilà qui prouve que les néo-démocrates sont hypocrites, comme le dit le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), car ils essaient de tirer parti des difficultés qu'éprouvent d'autres régions du Canada. Je voudrais dire à ce collègue—non pas à d'autres députés, mais bien à ce collègue en particulier—qu'il devrait avoir honte de son hypocrisie et de . . .

M. Tobin: Cela n'a pas marché en Ontario.

M. Dingwall: Cela n'a pas marché en Ontario. Il devrait avoir honte d'avoir laissé entendre que les gouvernements précédents ne s'étaient nullement intéressés à cette région.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je voudrais moi aussi poser une question au député. Mais auparavant, je voudrais dire que s'il y a un hypocrite ici, c'est bien lui. En fait, la région du nord de l'Ontario, qui ressemble beaucoup à celle de l'Atlantique, compte douze circonscriptions fédérales représentées à la Chambre des communes. Année après année, onze de ces douze circonscriptions ont été d'allégeance libérale. Plusieurs de ces députés libéraux ont été membres du cabinet. En fait, mon siège était détenu par une ministre. Ces députés détenaient le pouvoir. Ils auraient fort bien pu reconstituer et restructurer l'économie du pays en faisant disparaître les localités axées sur une seule industrie et en réglant les problèmes structuraux passablement graves qui existent. Mais ils ne s'en sont jamais donné la peine. Le député a beaucoup de culot de pointer du doigt les néodémocrates dont les exploits en matière de restructuration économique et d'amélioration de l'emploi dans les provinces de l'Ouest où ils sont au pouvoir sont inégalés.

Le député devrait expliquer en toute honnêteté aux Canadiens comment il peut prétendre avoir des solutions à ces problèmes, alors que c'est le parti libéral qui a gouverné pendant la grande majorité des cinquante dernières années. Il devrait peut-être se tourner vers le Nouveau parti démocratique pour en obtenir quelques idées novatrices.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je me contenterai de dire que je serais prêt n'importe quand à comparer les réalisations du député à celles de son prédécesseur. Qu'il suffise de dire que ce dernier a fait plus en quatre ans que lui en huit ans.

En outre, je tiens à dire que la motion comporte une importante lacune. Le NPD n'a pas su, en tant que parti, soulever la question des usines d'eau lourde. Savez-vous pourquoi, monsieur le Président? Contrairement aux libéraux et aux conservateurs, les néo-démocrates sont contre l'industrie nucléaire au Canada. Ils veulent voir fermer les usines d'eau lourde, mais ils n'ont pas le courage d'aller le dire ouvertement à Port Hawkesbury ou à Glace Bay, en Nouvelle-Écosse. Ils n'iront pas le dire aux syndiqués d'Elliot Lake. Cela prouve une fois pour toutes à la Chambre et à tous les députés que ceux qui profitent le plus de la misère des Canadiens siègent ici à ma gauche.

• (1430)

M. MacLellan: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue, le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall), au sujet de ses observations sur le programme PAREL. Il a posé une question au ministre à ce sujet et celui-ci l'a très cavalièrement évitée, se souciant fort peu de ce besoin très réel. Le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) a dit que 60 p. 100 des citoyens de Glace Bay, dans la circonscription du député, sont en chômage. Comment les gens de Glace Bay arrivent-ils à réparer et à rénover leurs maisons afin de les conserver s'il ne gagnent aucun revenu?

M. Dingwall: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je crois qu'il comprend très bien mon intérêt pour cette région du Canada. Je dirais que les fonds accordés au cours des années dans le cadre du programme PAREL ont beaucoup contribué à conserver l'énergie et à créer des emplois, pour le plus grand bien du secteur du bâtiment dans son ensemble. Comme je le disais cependant et comme je tiens à le répéter tandis que le ministre est à la Chambre, il faudrait faire figurer dans un accord fédéral-provincial annexe intervenu avec la Nouvelle-Écosse un programme comportant des fonds supplémentaires pour le PAREL, la protection de l'environnement et pour les pêches ou la protection marine.

Je suis persuadé que si le sujet évoqué par mon hon. collègue figurait dans un accord, il aurait des avantages non seulement à court terme, monsieur le Président, mais des avantages également très lointains pour ceux qui ont de vieille maisons, qui désirent y rester, et qui sans l'avoir cherché manquent des capitaux nécessaires pour effectuer les rénovations nécessaires.

Je demanderai donc, de concert avec mon collègue et pour donner plus de poids à la question qu'il a soulevée, que le ministre compétent réfléchisse peut-être à la question et qu'il en reparle à son collègue, le ministre chargé du logement, afin que cela puisse faire l'objet d'un accord annexe fédéral-provincial axé sur les difficultés économiques des personnes concernées du Cap-Breton.

Le président suppléant (M. Charest): Il reste moins d'une minute.

M. Taylor: Il me faut moins d'une minute pour dire ce que j'ai à dire, monsieur le Président. Je tiens à savoir s'il s'agit là d'une querelle privée entre les néo-démocrates et les libéraux, ou s'il est possible d'intervenir dans le sujet. Les deux députés néo-démocrates et les libéraux se querellent. Comme si leurs propres gens n'avaient pas assez souffert! Je conseille aux deux députés de retrousser leurs manches, parce que la prochaine fois il va y avoir un député conservateur dans chacune des deux circonscriptions, et alors les choses vont marcher.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) pour terminer.

M. Dingwall: Monsieur le Président, le député aurait peut-être intérêt à réfléchir lui-même sur la question qu'il a évoquée. On ne peut faire reproche au Nouveau parti démocratique d'avoir évoqué une question aussi importante à la Chambre des communes. Même si j'ai un point de vue absolument différent de celui de ces députés, je dis qu'il importe que la question soit soulevée. Cependant j'aurais aimé que des députés conservateurs interviennent, qu'ils posent des questions intelligentes et qu'ils proposent des solutions pour résoudre les difficultés dont la population de cette région est affligée.

En dernier lieu, monsieur le Président, j'aurais pensé que ces députés-là sauteraient sur l'occasion de participer au débat. A l'exception de ceux qui rabâchent sans cesse que le secteur privé va s'occuper d'eux, j'aurais cru qu'ils ne manqueraient pas de solutions à proposer, pour que nous les examinions avec la population de la région. J'aurais cru qu'ils apporteraient quelque chose au débat.

M. Waddell: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. C'est aujourd'hui l'anniversaire de Robbie Burns, la fête traditionnelle des Canadiens d'origine écossaise. Je porte mon kilt. Ne sachant si cela est conforme à l'étiquette vestimentaire de la Chambre, je vous demande l'autorisation, monsieur le Président, de siéger à la Chambre vêtu du kilt. Étant donné que notre pays a en fait été fondé par les Canadiens-français et les Écossais, je pense que je devrais y être autorisé.

Mme Finestone: Au sujet du rappel au Règlement, je voudrais dire, monsieur le Président, que je n'y vois aucun inconvénient pourvu que l'honorable député veuille bien nous faire part de ce qu'il porte sous son kilt.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Charest): Je voudrais mettre en garde le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

M. Waddell: Monsieur le Président, permettez-moi de répondre à la députée pour qui, soit dit en passant, j'éprouve beaucoup de respect et d'admiration. Elle compte parmi ceux de nos nouveaux collègues à la Chambre qui s'expriment avec le plus d'aisance, mais pas à la manière de Robert Burns, bien sûr. Tout ce que je puis dire c'est que rien ne se porte sous le kilt; tout est parfaitement conforme.

M. Nystrom: Monsieur le Président, est-ce que le député de Vancouver-Kingway accepterait de le déposer?

M. Taylor: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, un oiseau mort ne peut tomber de son nid.

M. Frith: Dans le même ordre d'idées, monsieur le Président, je voudrais dire à la Chambre que le parti libéral ne tient pas à le nationaliser non plus.

Le président suppléant (M. Charest): Avant de reprendre le débat, je dirai au député de Vancouver-Kingsway que la Chambre acceptera sa tenue pour aujourd'hui, pourvu bien sûr qu'il n'en fasse pas sa tenue habituelle.

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, j'hésite presque à prendre la parole de crainte d'abaisser le haut niveau du présent débat.

J'aimerais faire quelques observations à propos de la motion présentée par le député d'Essex-Windsor (M. Langdon). Ma circonscription englobe cinq localités de la région de l'Atlantique et passe pour être le pivot des Maritimes et le centre des voies de communication des provinces de l'Atlantique. Je serai relativement bref car je suis impatient de rentrer dans ma circonscription, bien qu'après avoir écouté la description que le député d'Essex-Windsor a faite de la situation lamentable de la région, je ne sais pas très bien pourquoi je devrais être si pressé d'y retourner. Ma circonscription se portait bien lorsque je l'ai quittée lundi, mais je ne sais pas à quel point ses idées socialistes ont pu saper le moral des Canadiens de l'Atlantique en mon absence. Je vais cependant rentrer et faire de mon mieux pour mousser leur foi et leur confiance dans le Canada et les Maritimes.

A l'entendre, le député d'Essex-Windsor donne l'impression que dans les provinces de l'Atlantique, les gens sont déprimés, qu'ils se laissent aller au désespoir, que les suicides sont fréquents et que la violence imprègne notre vie quotidienne, et que tous ces malheurs sont imputables au gouvernement. Que le député se rassure, à titre de député de la circonscription de Moncton, dans la région de l'Atlantique, je peux affirmer qu'il n'en est rien. Les Canadiens de cette région ont beaucoup de fierté. Ils sont fiers d'être Canadiens et veulent participer au mieux-être collectif. Ils sont optimistes et possèdent une joie de vivre. Ce sont aussi des travailleurs acharnés et diligents. A l'occasion, bien sûr, le gouvernement doit leur venir en aide et faire adopter des mesures législatives à leur intention, mais ils ne demandent pas la charité. Nous ne voulons pas de faveurs qui seraient le fruit de mesures d'urgence ou de rapiéçage pour régler nos problèmes économiques. Les citoyens des provinces de l'Atlantique réclament des emplois utiles qui ne découlent pas d'une loi ou d'une initiative spéciales mais qui soient permanents, de longue durée, productifs et qui soient le produit d'une économie vigoureuse avec le concours d'un gouvernement économe.

Il me tarde de voir de quelle manière le comité d'action du NPD remplira son mandat, car s'il persiste à informer la Chambre de ses moindres incursions dans les régions, nous allons prendre du retard dans notre examen des questions nationales qu'il nous faut régler afin de remettre le Canada sur pied. Si l'on présente une motion chaque fois qu'on va écouter ce que les gens ont à dire, nous allons nous retrouver une fois de plus avec les mêmes solutions faites de bric et de brac qui sont incapables de régler les problèmes économiques de l'Atlantique et de l'ensemble du Canada. Nous avons connu ces solutions fragmentaires qui étaient inspirées par des motifs partisans.

C'est d'ailleurs ce qui inspire sans doute la motion d'aujourd'hui et qui a poussé le NPD à créer ce comité d'action. Nous avons trop connu de ces initiatives isolées qui répondaient à des impératifs partisans et je voudrais en signaler une brièvement, qui concerne un secteur à proximité de ma circonscription que le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) représentait à l'époque. Le ministère de l'Expansion industrielle régionale s'est intéressé tout à coup, pour des motifs partisans, à une certaine usine. On souhaitait faire de la technologie de pointe dans un secteur qui n'y était pas encore préparé.

• (1440)

Incidemment, il n'y a pas eu de consultations. Le gouvernement fédéral s'est engagé dans l'affaire sans avoir consulté la province. Or, le seul gouvernement à avoir accordé des crédits fut celui du Nouveau-Brunswick. La province a dépensé avec peine 5 millions de dollars afin d'ériger une passerelle et d'aménager les conduites d'eau et d'aqueduc pour une usine dont le projet n'était pas économiquement justifiable. Le MEIR n'avait aucune raison valable à l'époque de financer cette entreprise. Il n'avait pas fait non plus de consultations. Voilà la façon illogique dont l'ancien gouvernement voulait solutionner nos problèmes au Canada et que cette motion nous rappelle. Des solutions de ce genre, à la petite semaine, ne pourront pas résoudre les problèmes des Canadiens de l'Atlantique. Elles s'inspirent du pifomètre et nous en avons déjà trop vu de semblables.

Un regard rapide sur la motion, et c'est heureusement tout le temps que j'ai pu y consacrer, monsieur le Président, permet de constater qu'elle ne traite pas d'un grand nombre de questions qui intéressent les Canadiens de la région de l'Atlantique. Il n'y est pas question d'élargir notre base industrielle autrement que par les petites entreprises et les coopératives. Il n'y est pas question de tourisme. On ne peut pas ne pas sentir le dynamisme et la vigueur de l'industrie touristique dans la région de l'Atlantique, qu'appuie l'accord de 32 millions de dollars que le gouvernement a signé avec le Nouveau-Brunswick et un autre semblable avec l'Île-du-Prince-Édouard. La motion sommaire que proposent nos collègues de l'opposition n'en dit rien. Il n'y est pas question d'éducation ou de recyclage.

Elle est cependant exacte sur un point: l'allusion aux excellentes ressources humaines qui sont disponibles dans la région de l'Atlantique. Ces personnes veulent travailler à la relance économique du pays. Mais la motion ne parle pas de les recycler. Elle ne parle pas non plus de l'enseignement supérieur à leur donner pour les préparer à se tailler une place dans notre monde voué à la technologie. Il n'y a rien dans cette motion au sujet des transports. Moi qui viens d'un coin situé au cœur des Maritimes et au centre des transports de la région de l'Atlantique, cela m'inquiète. Je veux que l'équipe gouvernementale dont je fais partie travaille de concert avec toutes les provinces afin que les mesures législatives que nous présenterons pour aider la région de l'Atlantique et toutes les autres n'omettent aucun des secteurs nécessaires comme les transports.

J'ai entendu avec plaisir les députés du parti libéral parler du programme de subventions au transport des marchandises dans la région de l'Atlantique. La motion ne dit rien cependant de ce programme qui vise à aider les agriculteurs de notre région à atteindre l'autosuffisance et à alimenter aussi bien nos propres marchés que ceux de l'exportation. Un tas de problèmes ou de solutions concernant la région de l'Atlantique sont passés sous silence, et c'est le genre de conception fragmentaire des problèmes que nous devons combattre parce que c'est à cause de cela que nous sommes dans une situation aussi difficile.

Nous de la région de l'Atlantique avons besoin de programmes complets. Il nous faut, bien sûr, des programmes régionaux, mais aussi des programmes nationaux complets qui visent à aider les régions au lieu de les dresser les unes contre les autres.

Il est curieux de voir que le député de Cape Breton-Richmond-Est connaît maintenant toutes les réponses. Je ne sais pas ce qu'il faisait quand son parti était au pouvoir. Que faisait-il au caucus lorsqu'il aurait dû prendre la parole pour dire tout cela? Je ne comprends pas comment il peut avoir toutes les réponses maintenant alors qu'il n'en connaissait aucune auparavant. De toute évidence, il a trouvé toutes sortes de choses dont il n'est pas question dans la motion. Je surveillerai donc de près ce qu'il fera au moment du vote pour voir s'il appuiera la motion même s'il sait qu'elle ne mentionne pas bien des choses dont la région de l'Atlantique aurait besoin pour remonter la pente.

M. Nystrom: Il n'y aura pas de vote. La motion n'appelle pas un vote.

M. Cochrane: Les mesures nationales qui nous semblent avantageuses pour le Canada le sont aussi pour la région de l'Atlantique.

M. Tobin: C'est ridicule.

M. Cochrane: La région de l'Atlantique voudrait qu'on réduise la dette nationale. Le gouvernement doit se rendre compte que nos dépenses ne peuvent pas continuer à dépasser d'autant nos recettes. Le gouvernement tient à réduire le déficit, ce qui fera baisser les taux d'intérêt, comme nous l'avons déjà constaté. Cela créera un climat de confiance dans l'ensemble du Canada et certainement dans la région de l'Atlantique.

Certains engagements ont été pris à l'égard de la recherche et du développement. De fait, on prend probablement des engagements dès maintenant dans la région de l'Atlantique vu que l'heure y est plus avancée qu'ici. Nous avons besoin de mesures comme le projet de loi tendant à créer Investissement Canada pour favoriser l'investissement dans notre pays et dans la région de l'Atlantique.

M. Benjamin: Pour aider K. C. Irving.

M. Cochrane: Je ne devrais pas répondre à cette remarque, mais je le ferai tout de même. Il est malheureux que la parti du député ne puisse pas reconnaître ce que l'entreprise privée et un homme d'affaires compétent peuvent faire pour une province comme le Nouveau-Brunswick. A titre d'habitant du Nouveau-Brunswick, je ne critiquerai jamais la famille Irving et ce qu'elle a fait pour notre province.

M. Cassidy: Elle a acheté et vendu la province.

M. Cochrane: Je puis vous garantir que cette famille a fait davantage pour la région de l'Atlantique, surtout le Nouveau-Brunswick, que les groupes d'étude du NPD ne pourront jamais le faire.

Des voix: Bravo!

M. Frith: Agitez le drapeau.

M. Cochrane: Comme le ministre l'a mentionné ce matin, nous avons fourni des encouragements au secteur de la pêche. Nous avons investi 23.5 millions de dollars dans le centre de recherche forestière de Fredericton. Le gouvernement fait aussi beaucoup dans le domaine des transports, ce qui est très important pour relier la région de l'Atlantique au reste du Canada et au reste du monde. A en juger d'après les mesures qu'il prenait, le gouvernement antérieur semblait vouloir faire disparaître le service de trains de voyageurs. Le nouveau gouvernement s'est quant à lui engagé à rétablir le train Atlantique à partir de Halifax jusqu'à Montréal. Il a rétabli le train Railliner entre Moncton et Edmundston. Il s'est engagé à acheter du matériel neuf au lieu de réparer l'ancien.

C'est ce qu'il faut à la région de l'Atlantique pour rester en contact avec le reste du Canada et le reste du monde et pour profiter des occasions que le Canada et les autres pays du monde peuvent nous offrir.

Il n'est pas question de tourisme dans cette motion restreinte et pourtant, les 32 millions que doit recevoir le Nouveau-Brunswick à ce sujet offrent d'excellentes perspectives. Dans ma seule circonscription, 5.4 millions serviront à mettre en valeur la troisième attraction touristique naturelle en importance de notre pays, la Côte magnétique. Cet argent servira à bâtir une infrastructure qui permettra à l'entreprise privée d'employer des personnes et d'attirer des touristes dans notre région. Voilà le genre de choses dont nous avons besoin. Mais la motion est muette au chapitre du tourisme.

Pour terminer, monsieur le Président, ce dont nous avons besoin, c'est d'un gouvernement soucieux du climat économique. Nous sommes des gens fiers dans les provinces atlantiques. Nous trouverons bien une façon de tirer parti de ce que nous avons. Si notre pays peut retrouver son aplomb, si nous pouvons rétablir la confiance, les habitants des provinces atlantiques mettront tout leur cœur à l'ouvrage et profiteront de chaque occasion qui leur sera offerte. Et en cas d'échec, il faudra peut-être avoir recours à une mesure législative particulière. Mais qu'on nous donne une dernière chance et nous saurons bien être à la hauteur. Donnez-nous une chance pendant que l'inflation régresse et que les taux d'intérêt sont raisonnables. Laissez-nous examiner de près les problèmes de la région de l'Atlantique, les problèmes qu'il reste à résoudre. Faisons en sorte que les mesures que nous allons voter visent à résoudre des problèmes d'envergure nationale et incitent les Canadiens de toutes les régions à mettre en œuvre tous leurs moyens et leur intelligence. Et nous verrons ce que nous avons à faire dans chacune des régions.

Le président suppléant (M. Charest): Des questions et des observations?

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les propos du député. Il a adressé quelques reproches au groupe d'étude mis sur pied par le NPD qui a passé plusieurs jours dans les provinces atlantiques. Le député voudrait-il admettre que, depuis quelques années, tous les partis politiques ont eu recours à une telle pratique?

M. Nystrom: Sauf les libéraux.

M. Benjamin: Son propre parti a mis sur pied des équipes itinérantes qui ont parcouru le pays et dont les travaux ont donné lieu à . . .

M. Rodriguez: A n'en plus finir.

M. Benjamin: . . . des motions et des discours à la Chambre. Nous l'avons appuyé jusqu'à un certain point, monsieur le Président. Le député n'y voit-il pas une pratique légitime pour tous les partis politiques?

• (1450)

Pendant que notre groupe était dans les provinces atlantiques, nous avons découvert des choses intéressantes. Nous nous contentons de rapporter ce que des gens de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve nous ont dit. Et c'est à partir de là que nous avons rédigé la motion à l'étude. J'espère que le député finira par accepter ce que nous avons fait. Personne ne s'est jamais opposé à ce qu'un parti politique fasse son travail, c'est-à-dire prenne connaissance de ce qui se passe dans toutes les régions, prenne le pouls de la population et fasse part au Parlement de ses conclusions. De quoi le député se plaint-il au juste?

M. Cochrane: Monsieur le Président, je crois avoir discerné une question dans cette intervention. Assurément ces députés ont parfaitement le droit de visiter les provinces atlantiques. En fait, nous les encourageons à parcourir nos régions. Je comprends très bien que le Nouveau parti démocratique sente la nécessité de s'occuper de la région atlantique, car il n'a manifestement pas pu préconiser les politiques susceptibles d'inciter les électeurs de ces régions à élire un des leurs au Parlement.

Je puis assurer aux députés que notre parti fait passer le message de la région de l'Atlantique. Nous travaillons dans nos circonscriptions. Nous consultons nos électeurs et communiquons les renseignements obtenus à notre caucus pour nous assurer que la région de l'Atlantique est bien représentée, ce qui nous permet de proposer des programmes susceptibles de l'aider.

M. Benjamin: Le député est-il en train de se plaindre que nous rapportons ce que nous disent les habitants de la région de l'Atlantique? Je suppose qu'il ne se plaint pas que nous rapportions les propos de ces personnes à la Chambre des communes.

M. Cochrane: Monsieur le Président, je ne me plains pas à ce sujet. Je me plains, je suppose, de la méthode peu systématique que nous appliquons pour élaborer une mosaïque nationale en vue de faire face aux problèmes du pays. Si chaque fois que l'on va dans une région, on en revient avec une motion visant à régler les problèmes propres à cette région, on perd de vue les objectifs et les problèmes nationaux. Nous avons besoin d'une économie nationale saine dont pourra profiter pleinement la région de l'Atlantique.

M. Tobin: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Moncton (M. Cochrane) pour le zèle quasi évangélique avec lequel il nous donne son avis sur la récente visite des députés néo-démocrates dans la région de l'Atlantique. Pour ma part, les recettes du tourisme provenant du Nouveau parti démocratique sont toujours bonnes à prendre. J'espère que ces députés ont fait quelques bons repas et apprécié l'esprit de camaraderie, la chaleur et la générosité des Canadiens de l'Atlantique. Je ne sais pas pourquoi le député s'affole.

Le député a une conviction presque religieuse. Il a reçu une sorte d'absolution depuis son arrivée à Ottawa, il y a à peine trois ou quatre mois. Il nous a montré à quel point il a mûri sur le plan politique, dans l'espoir peut-être d'attirer l'attention du premier ministre et d'être promu aux banquettes ministérielles lorsque le ministre de la Défense nationale (M. Coates) ou un autre disparaîtra lors d'un remaniement ministériel. Il nous a dit qu'il ne veut comme politique pour la région de l'Atlantique qu'une politique nationale. Cette attitude fait de lui un député digne, adulte, mûr, sur le continent à Ottawa. Elle fait de lui un centralisateur, monsieur le Président.

Certains problèmes dans notre pays sont propres à la Colombie-Britannique. Certains sont uniques au Canada de l'Ouest, comme le tarif du Nid-de-Corbeau et le prix de transport des céréales. Au Québec, la politique linguistique est un problème unique en raison de l'importance des deux langues officielles du pays. Certaines conditions sont propres au nord de l'Ontario et nous avons élaboré une politique nationale qui en tient compte. Ne vous excusez pas de demander qu'une politique spéciale, adaptée aux besoins de votre région, soit mise au point dans une tribune nationale

Je conseille au député de s'entretenir avec l'un des hommes politiques de la région de l'Atlantique qui a le plus réussi, le député de Carleton-Charlotte (M. McCain). Depuis le nombre d'années qu'il est député, il n'a pas cessé un seul jour de se battre pour les intérêts régionaux particuliers de la région de l'Atlantique. C'est pour ça qu'il a réussi. Cessez de vous excuser. Nous avons des besoins et des intérêts spéciaux qui sont tout aussi importants que ceux des autres régions du pays. Ce sont des intérêts réels dont il faut tenir compte.

Le député veut-il dire qu'il accepte l'augmentation spectaculaire de 20 à 30 p. 100 des tarifs-marchandises que le CN a imposée à la région de l'Atlantique, alors que dans l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, le chemin de fer est, la plupart du temps, le seul moyen de transport des marchandises et des voyageurs? Le député veut-il nous dire qu'il accepte cette coupure radicale de 200 millions de dollars de la caisse d'expansion régionale? Croit-il comme son ministre, qui écoute assis en face, qu'il n'y aura plus jamais de politique au Canada destinée à favoriser l'expansion industrielle et à créer des emplois dans les régions les plus démunies? Croit-il qu'il n'y aura plus de régions désignées, là où le chômage est particulièrement élevé? Est-il d'accord là-dessus?

S'il l'accepte d'emblée, il devrait alors au cours des six ou neuf prochains mois, écouter, méditer et retourner s'entretenir avec ses électeurs. Quand il aura compris les véritables besoins et inquiétudes de ses électeurs, je voudrai l'entendre dire que la seule politique que peut approuver la population de Moncton et du nord du Nouveau-Brunswick aux prises avec de graves problèmes de chômage, comme toute la région de l'Atlantique où le chômage a augmenté au lieu de baisser depuis trois mois . . .

Le président suppléant (M. Charest): Je vous en prie, soyez raisonnable. Il ne reste que deux minutes au député pour répondre à cette longue question.

M. Cochrane: Monsieur le Président, je présume simplement que le représentant d'une circonscription qui s'appelle Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe ne peut être autrement que loquace. Au cas où cela lui aurait échappé, comme je le crois, je voudrais répéter que je ne suis pas contre les politiques régionales et que je ne cherche pas d'excuses pour la situation qu'on observe dans la région de l'Atlantique. Toutefois, je ne prétends pas que nous ayons besoin d'initiatives très différentes du reste du Canada. A notre avis, ce projet de loi ne suffit pas à remédier à nos besoins et à favoriser nos intérêts. Procurons du travail aux Canadiens. Abaissons les taux d'intérêt. Proposons des stimulants et des innovations.

M. Tobin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): La parole est au député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe qui invoque le Règlement.

M. Tobin: La Chambre est saisie d'une motion et non d'un projet de loi.

Le président suppléant (M. Charest): La parole est au député de Moncton (M. Cochrane).

M. Cochrane: Monsieur le Président, il n'en est pas question dans la motion et ce n'est donc pas la solution au problème. Je ne cherche pas à présenter des excuses. Je demande qu'on n'oublie pas la région de l'Atlantique dans un pays où les taux d'intérêt sont raisonnables et où le gouvernement est conscient que nous ne pouvons pas continuer à dépenser beaucoup plus que nous n'en avons les moyens. Si nous ne pouvons pas réagir et soutenir l'économie canadienne, le gouvernement devrait alors présenter un projet de loi spécial pour régler nos problèmes distincts auxquels nous sommes incapables de faire face.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, s'il y avait le 4 septembre un point sur lequel tout le monde s'entendait, c'est que la création d'emplois était la tâche la plus importante qui incombait au nouveau Parlement. C'est l'une des raisons pour laquelle nous avons pris l'initiative de former au sein de notre parti un groupe d'action.

Pendant qu'il parcourait le pays, juste après l'écrasante victoire du premier ministre (M. Mulroney) et de son parti, le pape a fait plusieurs déclarations sur le chômage. Un éditorial du *Toronto Star* du 14 septembre se lit ainsi:

> En termes très directs, le pape Jean-Paul II vient de demander que l'on remette les Canadiens au travail. A Flat Rock, à Terre-Neuve, le pape a prié que l'on restructure l'économie, de sorte que le chômage disparaisse. Ce message confirme la sagesse des évêques catholiques du Canada, qui avaient publié un appel un peu semblable il y a deux ans. De plus, cela pose un lourd défi au premier ministre nouvellement élu, Brian Mulroney, et à son gouvernement.

Je pense, monsieur le Président, que c'est le plus grand défi que le Parlement ait à relever. Les deux ou trois jours que je viens de passer dans l'est du Canada m'ont montré que, en dépit de la pauvreté et du chômage, il y a encore un optimisme considérable dans notre pays. Les gens de l'Atlantique envisagent encore l'avenir avec optimisme et cherchent des solutions. J'ai été réellement impressionné. Je viens de la Saskatchewan où le chômage est très bas—de l'ordre de 5, 6 ou 7 p. 100 dans ma circonscription—et j'étais réellement outré du taux de chômage, ce qui fait que j'ai été impressionné par l'attitude positive des gens. Ils cherchent des occasions, des solutions et des possibilités.

• (1500)

[*Français*]

Et comme tout le monde à la Chambre le sait, monsieur le Président, le taux de chômage dans ce pays est maintenant de l'ordre de 10.8 p. 100 au niveau national. Mais dans les provinces Atlantiques, la situation est très différente. A Terre-Neuve, d'après les chiffres du mois de décembre, le taux de chômage officiel était de l'ordre de 21.2 p. 100. En décembre 1983, le taux de chômage était de 19 p. 100. Cette augmentation de 2 p. 100 durant les derniers 10, 11, 12 mois . . . C'est exactement le même chose dans l'Île-du-Prince-Édouard. Il y avait aussi une augmentation du chômage entre l'année 1983 et 1984. La situation est exactement la même en Nouvelle Écosse et au Nouveau-Brunswick.

Monsieur le Président, l'emploi et le taux de chômage sont des choses très importantes dans ce pays, mais le problème est encore plus grave dans les quatre provinces Atlantiques de notre pays.

[*Traduction*]

Le groupe d'action qui s'est rendu dans les provinces maritimes avait trois objectifs lorsqu'il est parti. Ces objectifs, nous les conserverons pendant toute la tournée et nous visiterons 22 centres dans les dix provinces, y compris l'Île-du-Prince-Édouard où nous irons un peu plus tard.

Le premier était de donner aux Canadiens moyens l'occasion de s'exprimer sur la question la plus importante, celle du chômage. C'était aussi d'essayer de glaner des idées sur la voie à suivre pour construire un nouveau Canada et d'avoir une nouvelle vision pour les années à venir.

Tous ces Canadiens moyens nous ont dit beaucoup de choses. Ils nous ont dit, à Terre-Neuve, qu'en 1984 quelque 54 p. 100 de la population avaient été touchés par le chômage à un moment ou à un autre. Certains ont travaillé dix semaines et ont vécu par la suite de l'assurance-chômage. D'autres ont travaillé 12 à 14 semaines, mais de toute façon, la majorité des gens, à Terre-Neuve, selon ce qu'on nous a dit, a été touchée par le chômage d'une façon directe et personnelle. On nous a dit également que la deuxième source de revenu de la province de Terre-Neuve était l'assurance-chômage, monsieur le Président. La première, c'est la rémunération versée aux fonctionnaires fédéraux, aux fonctionnaires provinciaux et aux employés des sociétés de la Couronne; en d'autres termes, les gens qui sont payés par la Fonction publique ou les gouvernements. La deuxième source, c'est l'assurance-chômage.

Nous avons parlé également à une personne bien connue à la Chambre, Richard Cashin, ancien député qui est maintenant chef du syndicat des pêcheurs, et à l'un de ses collègues, M. Earl McCurdy. Ils nous ont parlé des problèmes du secteur de la pêche à Terre-Neuve et des difficultés qu'il a toujours éprouvées: la pauvreté et un travail essentiellement cyclique—quelques semaines de travail puis le chômage. Ils nous ont parlé de l'absence de revenu décent. Ils nous ont rappelé que nous devions porter une plus grande attention au secteur de la pêche, tout comme nous devons nous intéresser davantage à certains agriculteurs des Prairies et à leurs problèmes.

On nous a parlé également des jeunes. Le taux officiel de chômage parmi les jeunes est de 16.7 p. 100 à l'échelon national. Il s'agit du taux «officiel» mais bien des gens, et surtout des jeunes, ont renoncé à se trouver du travail. Ils sont découragés et bon nombre d'entre eux retournent vivre dans leur famille. Certains vivent de l'assistance publique. Ils ont tous littéralement abandonné la partie. C'est ce qu'ont tâché de nous faire comprendre des représentants du YMCA de Terre-Neuve.

Nous avons entendu, à Halifax, de la bouche du père McKinnon l'un des témoignages les plus émouvants qu'il nous ait été donné d'écouter pendant les trois jours que nous avons passés dans les provinces de l'Atlantique. Il nous a parlé de certains problèmes qui affligeaient les jeunes de Halifax. Il dirige un établissement appelé Hope Cottage, une sorte de soupe populaire. Ils nous a dit que depuis trois ou quatre ans des gens totalement démunis ne cessent d'affluer en nombre toujours plus grand pour se sustenter, car ils n'ont rien d'autre à manger.

Il nous a également appris aussi qu'en 1981, son établissement avait distribué quelque 3,600 repas. En 1983, ce nombre était passé à quelque 51,000 et maintenant, en 1984, le nombre de repas servis aux plus pauvres et aux plus démunis de Halifax s'élève à environ 61,000.

Je trouve injuste que, dans notre société, tant de gens errent comme cela dans les rues. C'est une injustice criante que des gens en soient rendus à se nourrir de ce qu'ils trouvent dans les poubelles. Et c'est non moins injuste que d'autres soient réduits à voler ou à quêter pour vivre. Je trouve cela d'autant plus injuste que, dans une ville comme Halifax, dont certains loyers sont parmi les plus élevés au Canada, il existe des propriétaires de taudis qui exigent le prix fort pour leurs appartements, de sorte que les locataires, pour joindre les deux bouts, doivent s'entasser à plusieurs dans une petite pièce. C'est une injustice criante que dans un pays aussi riche et aussi plein de promesses que le Canada, il y ait tant de pauvreté. C'est aussi une injustice criante pour la très grande population noire de Halifax, car le taux de chômage est de 75 p. 100 parmi les jeunes noirs. Il n'y a eu que 20 jeunes noirs qui ont terminé leur secondaire en 1984 dans cette ville. Il y a forcément quelque chose qui ne tourne pas rond dans une société riche comme la nôtre lorsque tant de gens vivent dans le dénuement le plus absolu.

Nous avons aussi entendu parler des femmes lors de notre séjour, monsieur le Président. Nous avons eu l'occasion d'entendre Beth Lacey et Dorothy Engels à St. John's. Elles nous ont parlé de la discrimination dont les femmes étaient victimes au travail. Elles nous ont déclaré qu'il y avait, d'après les travaux et les recherches qu'elles avaient effectués, environ 45 p. 100 de femmes en chômage à Terre-Neuve. Ces dames nous ont rappelé qu'il y avait très peu de garderies de jour pour les parents qui travaillent. Elles assurent que c'est Terre-Neuve qui, parmi toutes les provinces canadiennes, a le moins de places en garderie par habitant. Elles ont parlé des nombreuses femmes qui voudraient travailler, mais n'arrivent pas à trouver un emploi permanent, qui travaillent à des salaires de famine dans des emplois à mi-temps à cause de la terrible récession ou dépression économique que Terre-Neuve traverse actuellement.

Nous avons aussi parlé à un représentant des handicapés.

[*Français*]

Et, monsieur le Président, ce monsieur s'appelait Shawn McCormick, à Halifax. Il a dit qu'environ 10 p. 100 de la population canadienne sont handicapés. C'est une situation que j'ai oubliée, et je pense que beaucoup de monde, beaucoup de députés dans cette Chambre oublient de temps en temps. Il a dit: Malgré le fait que les handicapés représentent environ 10 p. 100 de notre population, le gouvernement fédéral, au cours des derniers trois ou quatre ans, a diminué les dépenses fédérales, les dépenses budgétaires, pour les handicapés dans ce pays. Il a également dit que, malgré le fait qu'il y ait beaucoup de chômage parmi les handicapés canadiens, il n'y a seulement qu'un coordonnateur pour les personnes handicapées dans les quatre provinces Atlantiques, il n'y a seulement qu'un coordonnateur pour les personnes handicapées dans la province de Québec, il n'y a seulement qu'une personne qui coordonnait les programmes pour les handicapés en Ontario, et il n'y avait qu'une personne dans les quatre provinces de l'Ouest au Canada.

Monsieur le Président, il n'est pas juste dans notre système où nous avons beaucoup de richesses, où nous sommes très riches au pays, que . . .

[*Traduction*]

. . . que les infirmes touchent si peu d'argent. C'est quelque chose que nous changerions. Le député de Moncton (M. Cochrane) dit que nous avons eu des quantités de groupes de travail. Une équipe de travail parlementaire fut formée il y a quatre ans environ. Les députés de tous les partis qui en faisaient partie ont étudié les problèmes des handicapés au Canada. Sauf erreur, selon M. McCormick qui a comparu devant nous, ces députés ont formulé 19 recommandations; or, le Parlement du Canada a donné suite à seulement six de ces recommandations. Je trouve qu'il est temps que nous nous mettions d'accord et que nous passions à l'action pour aider les handicapés du Canada. Nous avons, je le répète, les recommandations du juge Abella qui a déposé son rapport à la fin de novembre. Elle a réclamé justice pour les handicapés en matière d'emploi. J'estime qu'il faudrait donner suite à ses recommandations le plus tôt possible.

• (1510)

Le premier objectif du groupe d'action sur les emplois était de fournir aux Canadiens ordinaires handicapés, femmes, pêcheurs, bûcherons, mineurs, jeunes, bref tous les citoyens—une tribune qui leur donnerait l'occasion de s'exprimer et de nous faire connaître leurs difficultés.

Notre deuxième objectif, en sillonnant le Canada, était de recueillir les idées des Canadiens. Je pense sincèrement qu'il n'existe pas de spécialiste en ce domaine. A mon avis, il n'existe pas de spécialiste dans le domaine de la création d'emplois. Les meilleurs spécialistes, ce sont les Canadiens ordinaires. Ce sont eux qui connaissent le mieux leur milieu. Ils y vivent. Ils savent mieux que la plupart d'entre nous ce qu'il y a lieu de faire. Nous avons recueilli beaucoup d'idées nouvelles. Si elles ont un dénominateur commun, c'est que jusqu'à maintenant Ottawa, ou Saint-Jean (Terre-Neuve) ou Halifax (Nouvelle-Écosse) ont eu l'habitude d'imposer de trop nombreux programmes centralisateurs. Il y a eu de trop nombreux programmes centralisateurs élaborés par des économistes, de trop nombreuses théories sur les moyens de remettre les gens au travail ou de restructurer les secteurs. De très nombreux Canadiens ordinaires nous ont dit qu'ils ont trop vu de ces programmes.

Ils nous ont dit qu'ils souhaitaient une approche plus décentralisée qui ferait appel aux forces vives des diverses localités. Ils voulaient un développement sur une petite échelle à partir de leurs ressources locales. Ils voulaient une plus grande décentralisation, et non plus des mégaprojets ou des programmes de dépenses énormes comme ceux dont ils ont été trop souvent témoins par le passé. En fait, Michael Kay, représentant du Comité d'action sociale de l'archidiocèse de Saint-Jean, à Terre-Neuve, a déclaré ce qui suit: «Ce qu'il faudrait, ce sont des stratégies d'emploi fondées sur des intervention industrielles de petite envergure partout à Terre-Neuve». Il a ajouté: «Ce qu'il faudrait aussi, c'est davantage de coopératives de travailleurs et de producteurs».

Des étudiants de l'université Memorial, Gavin Will et Nina Patey, nous ont dit qu'il fallait plus de stimulants et d'aide pour les petits entrepreneurs de Terre-Neuve. Ils ont ajouté qu'ils avaient besoin de plus d'encouragements de la part des gouvernements fédéral et provinciaux pour implanter solidement le mouvement coopératif qui a connu un succès exceptionnel au Québec . . .

[*Français*]

. . . ainsi que chez nous, dans la province de Saskatchewan, où le mouvement coopératif est très important . . .

[*Traduction*]

Il marche très bien. Selon Keith Davis du Newfoundland Unemployment Action Committee, ce qu'il faut, ce sont des projets communautaires, un contrôle local, des initiatives locales.

Selon moi, le message que nous transmettent ces gens est très clair. Ce qu'il faut faire, c'est aider les gens à s'aider eux-mêmes. Nous devrions essayer de faire progresser les industries et les entreprises voulues en fonction des localités. Nous devrions envisager sérieusement d'essayer d'offrir une aide accrue, de créer des coopératives et d'essayer de favoriser le mouvement coopératif.

On nous a ensuite soumis quelques suggestions au sujet de la fiscalité qui sont intéressantes et sur lesquelles la Chambre devrait se pencher, à mon avis. Un professeur d'université, M. Bob Hill, a signalé que ce sont les petites entreprises qui créent la plupart des emplois au Canada. Il a rappelé que le taux d'imposition est uniforme pour les sociétés, peu importe qu'elles réalisent des bénéfices importants ou minimes. Il a proposé qu'on envisage d'en venir à un impôt progressif pour les sociétés. Ainsi, une petite société qui ne réalise pas beaucoup de profits pourrait compter sur un taux bien inférieur alors qu'une grosse société réalisant des profits astronomiques verrait très progressivement son taux augmenter, comme c'est le cas pour les particuliers, à l'heure actuelle, au Canada. Selon moi, c'est une idée qui mérite qu'on s'y arrête. Ce serait peut-être une façon d'aider les petites entreprises canadiennes. Ce pourrait être également une façon d'obtenir de l'argent des grosses sociétés qui font des affaires d'or. Il a ajouté qu'on devrait également songer à des impôts spéciaux lorsqu'il s'agit de villes ou de localités dépendant d'une seule industrie. Souvent, une grosse société vient s'établir dans une localité parce que le marché international est très bon. Elle réalise d'énormes profits puis, lorsque le marché est moins bon, la mine ferme, la société disparaît et tous les employés sont licenciés. Selon lui, nous devrions envisager la possibilité d'exiger de cette société un droit ou un impôt spécial en période de vaches grasses. L'argent ainsi recueilli devrait être remis non pas au gouvernement fédéral ou au gouvernement provincial, afin qu'il mette en œuvre ses plans et ses idées, mais bien à la municipalité, afin de diversifier l'économie ou la base économique de la localité en question.

Si une mesure de ce genre avait été mise en œuvre il y a des années, Schefferville serait peut-être encore une localité où il fait assez bon vivre, où il y a des débouchés pour les gens malgré la fermeture de la mine par la société Iron Ore.

Ce sont là certaines des idées que nous ont soumises les gens ordinaires qui ont témoigné devant le groupe de travail. Dès les premiers jours d'existence de ce groupe d'action sur l'emploi, j'ai su qu'il y avait au Canada bien des gens qui avaient bon nombre d'idées sur la façon de résoudre le problème, qui pouvaient nous dire ce que nous pouvions faire dans leur localité. En général, ils ont réclamé une intervention sur une petite échelle, surtout à Terre-Neuve et au Cap-Breton où l'on retrouve tant de petites localités, ce qui peut signifier un emploi ici, cinq emplois là, etc., mais des emplois permanents à long terme et conformes aux besoins de l'économie locale.

Je le répète, nous avions trois objectifs. Le premier consistait à permettre aux gens de s'exprimer; le deuxième, à obtenir certaines nouvelles idées et le troisième, à essayer, grâce à ce mécanisme et à d'autres, de s'assurer que la question de l'emploi demeure la priorité du Parlement et du gouvernement. Si ce mécanisme permet aux gens d'exprimer de nouvelles idées et d'exercer des pressions sur nous, en tant que parlementaires, afin que nous nous penchions sur cette question, notre contribution à l'avenir de notre pays est alors considérable, selon moi.

Les perspectives économiques sont bonnes au Canada, à mon avis. Je crois que nous pouvons redonner de l'emploi aux chômeurs et en créer pour nos jeunes. Nous pouvons être justes envers les femmes en leur offrant de bons emplois bien rémunérés et en leur donnant droit à une rémunération égale pour un travail d'égale valeur. Je crois que c'est à notre portée. Nous pouvons devenir une nation de producteurs et contrôler notre propre économie. Tout cela est possible, mais il faudra d'abord que la Chambre des communes, le Parlement, prenne l'initiative et essaie d'aider les gens à s'aider eux-mêmes dans les diverses localités d'un bout à l'autre du pays, tout en s'efforçant d'ouvrir de nouveaux horizons quant à l'avenir du Canada.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'était clair, durant mes trois jours dans les provinces Atlantiques, que les gens qui nous avaient parlé, nous avaient parlé d'un pays dans lequel il y avait plus d'autosuffisance dans toute la communauté canadienne. On nous a parlé du système visant à décentraliser que nous avons ici maintenant, mais ils nous ont aussi parlé avec beaucoup de fierté de la région de Terre-Neuve ou du Cap-Breton ou de Halifax, et les gens étaient très positifs.

[*Traduction*]

Ils envisagent aussi l'avenir avec beaucoup d'optimisme. Je pense que le Canada peut atteindre le plein emploi et se débrouiller très bien.

J'avais commencé en citant certaines choses que le pape a dites lors de son voyage au Canada. je terminerai par deux autres citations du pape:

Les hommes et les femmes sont nés pour contribuer par leur travail à bâtir l'humanité et à s'épanouir pleinement par la même occasion . . .

Il a déclaré également:

L'impossibilité de trouver un travail valable à long terme est une atteinte à la dignité de la personne qu'aucun programme d'assistance sociale ne saurait compenser vraiment.

Je pense que nous sommes en mesure de relever le défi si la Chambre des communes en fait la principale priorité du pays. Au lieu d'essayer d'imposer des décisions à la population, nous devrions collaborer avec elle pour régler les problèmes province par province, agglomération par agglomération et quartier par quartier.

M. Crofton: Monsieur le Président, les conversions tardives sont une chose merveilleuse. Comme mon collègue de Moncton, je félicite le Nouveau parti démocratique de s'aventurer dans les provinces de l'Atlantique où il n'a aucun député. J'espère qu'il trouvera le temps de parcourir d'autres régions du pays où il n'est pas représenté. Il se rendra ainsi compte que la misère et les souffrances sont choses communes au Canada, parce que les mesures législatives stupides et malvenues adoptées au cours des 20 dernières années ont amené le pays au bord de la faillite.

• (1520)

La seule façon de rétablir la situation est d'adopter un projet de loi global que le Nouveau parti démocratique se fera, je l'espère, un devoir d'appuyer quand mon parti le présentera. Ce ne sont pas des palliatifs qui permettront de régler nos problèmes. Les libéraux ont toujours tenté de s'y prendre de cette manière, et nous avons vu les résultats.

Je me permets de rappeler au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) que, quand mon parti cherchait à attirer l'attention du Parlement sur les problèmes du Canada, c'est le NPD qui a aidé les libéraux à se maintenir au pouvoir chaque fois qu'ils étaient en difficulté. Le NPD est donc en partie responsable des problèmes de notre pays.

M. Nystrom: Le député vient de faire quelques réflexions intéressantes, monsieur le Président. Il a parlé de l'appui accordé par notre parti au gouvernement libéral lors des votes à la Chambre. Il devrait vérifier ses données. Il constatera alors que le parti conservateur a appuyé le gouvernement libéral deux fois plus souvent que notre parti. Si nous partagions la couche des libéraux, je ne sais pas ce qu'il faudrait dire à propos des conservateurs, puisqu'ils ont voté avec les libéraux deux fois plus souvent que nous. Leur culotte de pyjama tombait facilement.

M. Frith: Portaient-ils des kilts?

M. Nystrom: Non, ils ne portaient pas de kilts non plus.

Le député a tenté d'être sarcastique. Il a fait remarquer que notre caucus ne comportait pour le moment aucun député des provinces de l'Atlantique. C'est ce genre d'attitude qui a fait perdre aux libéraux les dernières élections. Après plusieurs années, les Canadiens se sont dit que les libéraux ne s'intéressaient plus à certaines régions du Canada et avaient un air trop suffisant. Ils ont perdu le pouvoir pour des motifs comme celui-là. Je suis convaincu que le député de Gander-Twillingate (M. Baker) reconnaîtra que mon analyse est assez objective.

Nous n'avons peut-être pas de député fédéral dans cette région pour le moment, mais depuis le 4 septembre nous avons remporté notre première élection partielle provinciale à Terre-Neuve. Nous avons fait élire un député à Saint-Jean, dans la circonscription dont le ministre des Forêts était auparavant député. Les conservateurs représentaient pourtant cette circonscription depuis la Confédération. Nous avons triplé le nombre de nos députés à l'élection du 6 novembre en Nouvelle-Écosse. Notre parti est donc en plein essor dans la région de l'Atlantique. Si le gouvernement ne s'intéresse pas plus aux problèmes du pays, il finira comme le parti libéral le 4 septembre. Nous ne sommes pas un pays qui peut être gouverné par des grands plans monolythiques centralisés. Nous devons aborder les problèmes avec beaucoup de souplesse à cause de la diversité du Canada, et j'espère que le député d'en face s'en rend compte.

M. Baker: Monsieur le Président, je félicite le député de son discours. A la suite des propos du député conservateur, je tiens à signaler une ou deux choses à l'auteur de ce discours. D'abord, s'il n'y a pas de garderies à Terre-Neuve, c'est parce que cette province n'a jamais conclu d'entente avec le gouvernement fédéral pour partager les frais d'un réseau de garderies dans le cadre du Régime de pensions du Canada. Deux provinces n'ont pas conclu d'entente. Le gouvernement de Terre-Neuve, qui est conservateur, ne juge pas suffisamment prioritaire d'établir des garderies.

Le député ministériel a tenu des propos très intéressants. Dans le document intitulé «Une nouvelle direction pour le Canada» qu'il a présenté à la Chambre, le ministre des Finances (M. Wilson) expose une façon toute nouvelle de résoudre les problèmes de l'industrie extractive à Terre-Neuve. Il dit qu'il faut rationaliser les conserveries de poisson et réinstaller les travailleurs dans d'autres régions du pays ou dans d'autres professions. Autrement dit, il propose de changer le caractère même de la main-d'œuvre.

Le gouvernement terre-neuvien a envoyé un énoncé de sa politique au nouveau gouvernement conservateur à Ottawa. Signalons qu'il s'intitule *Document de travail sur les principaux problèmes bilatéraux* entre le Canada et Terre-Neuve. Je ne vois pas trop d'objections aux demandes faites par le gouvernement de Terre-Neuve en vue d'obtenir davantage de fonds pour financer l'infrastructure. Mais certaines demandes concernant l'infrastructure ne sont peut-être pas très raisonnables.

Ce que je trouve intéressant, c'est de retrouver l'idéologie ultraconservatrice typique dans ce document où il est dit: «L'amélioration de la productivité, qui doit être l'objectif de l'économie terre-neuvienne, de l'aveu général, doit également être au centre des discussions publiques et privées». Un autre passage fait allusion aux problèmes de productivité de Terre-Neuve. Il en est question d'un bout à l'autre de ce document.

Le fait est que l'industrie extractive est le principal employeur de l'économie terre-neuvienne. Vous ne pouvez pas comparer la productivité de l'ouvrier d'une conserverie qui gèle la morue en bloc pour l'exporter vers le Massachussetts où sera élaboré le produit final avec celle de l'ouvrier de l'usine de conditionnement du Massachussetts. Vous ne pouvez pas comparer la productivité de ces deux travailleurs de conserverie, alors que tous les économistes de Terre-Neuve et du gouvernement fédéral le font depuis toujours. Je trouve pour le moins insultant de trouver ce genre d'observation dans un document du gouvernement conservateur de Terre-Neuve.

C'est essentiellement ce qui ne va pas dans l'économie terre-neuvienne. Dans ce document, Terre-Neuve se plaint que l'ancien gouvernement se souciait seulement du secteur secondaire et qu'il ne faudrait donc pas accorder de subventions à ce dernier. Toute cette histoire ne tient pas debout. Il est regrettable que le nouveau gouvernement fédéral n'ait pas discuté avec Terre-Neuve pour s'attaquer sérieusement au problème posé par l'absence quasi totale de production finale dans l'industrie primaire.

Il est regrettable que cette question ne soit pas abordée dans ce document sur les problèmes bilatéraux. On y dit que notre productivité est faible. Il faudrait demander pourquoi. Elle est faible parce que Terre-Neuve doit se contenter d'exporter un produit brut qui sera transformé en produit fini dans un autre pays. Nous n'aurions pas un seul chômeur à Terre-Neuve aujourd'hui si l'on s'attaquait sérieusement à ce problème. Personne à Terre-Neuve ne serait en chômage si le gouvernement se souciait des gens et du fonctionnement de l'industrie primaire de notre province. L'idéologie conservatrice du gouvernement provincial, ou du gouvernement fédéral qui dans «L'avenir du Canada» parle de réinstaller les travailleurs dans d'autres régions du pays, ne contribuera pas à améliorer la situation.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Il a fait un excellent discours et un voyage très fructueux dans l'est du pays. Au cours de ce voyage, il a dû rencontrer beaucoup de jeunes très inquiets à l'égard des perspectives d'emploi d'été. Je songe surtout aux étudiants du postsecondaire. Il a dû entendre les inquiétudes exprimées par les étudiants, en groupe ou individuellement. Le député peut-il nous parler des questions soulevées et des inquiétudes exprimées?

Le président suppléant (M. Charest): Je me permets de rappeler au député qu'il lui reste moins d'une minute.

M. Nystrom: Monsieur le Président, nous nous soucions probablement davantage du chômage chez les jeunes que de tout autre problème. Il y a plus de 700,000 jeunes officiellement en chômage. On a fait remarquer à maintes et maintes reprises qu'il s'agissait là de chiffres officiels, et que les chiffres réels sont probablement beaucoup plus élevés, particulièrement dans des régions comme Terre-Neuve où le chômage est un mal chronique.

Les restrictions budgétaires annoncées en novembre par le gouvernement ont suscité beaucoup d'inquiétude. Ce dernier a en effet sabré les services gouvernementaux en supprimant les programmes de la première chance et Été Canada qui procuraient du travail aux jeunes. Dans le cas du programme Été Canada, on ne s'inquiétait pas seulement du fait que les étudiants n'auraient pas de travail cet été mais aussi des répercussions que cela aurait pour la collectivité.

Une partie de cet argent avait servi à organiser des camps de jour pour les enfants. La disparition du programme ne touchera donc pas seulement les étudiants qui y travaillaient mais aussi les enfants et les handicapés qui en bénéficiaient. Que deviendront-ils en juillet et en août? Voilà certaines des préoccupations dont on nous a fait part.

Nous avons entendu répéter à maintes reprises que les provinces de l'Atlantique ne possédaient pas un important secteur privé en termes de grandes entreprises. On n'était pas rassuré par le refrain du premier ministre (M. Mulroney) et du ministre des Finances qui affirmaient que le secteur privé nous tirerait d'affaires et serait le générateur de richesse et d'emplois au Canada. Quand ils parlent du secteur privé, ils pensent surtout aux grandes sociétés, et on nous répète maintes et maintes fois qu'il n'existe pas beaucoup de grandes sociétés privées dans la région de l'Atlantique. Quel sort cette nouvelle idéologie réserve-t-elle à ces provinces? Voilà pourquoi nous devons favoriser un développement à échelle plus réduite, mieux approprié aux besoins, et encourager une autonomie accrue. Nous devons privilégier la coopération et la collaboration et édifier un pays nouveau au progrès duquel chacun participe, pas seulement les riches et les puissants.

• (1530)

Le président suppléant (M. Charest): La période des questions et des observations est maintenant écoulée. Reprenons le débat.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi féliciter les députés néo-démocrates de leur tournée dans la région de l'Atlantique. Je crois que c'est une initiative valable, comme nous-mêmes l'avons constaté lorsque nous étions dans l'opposition. Toutefois, je crois que la prochaine étape consiste à bien identifier les besoins et à comprendre ce qui a été fait et ce que l'on se propose de faire.

Voyons certains éléments que le présent gouvernement a examinés jusqu'à maintenant et dont ne s'était pas préoccupé le gouvernement précédent. Au nombre des accords qui ont été signés figurent l'Accord subsidiaire du Canada et de l'Île-du-Prince-Édouard en matière de tourisme, l'Accord de développement du tourisme au Nouveau-Brunswick et l'accord intervenu avec le gouvernement terre-neuvien même si, selon le député de Gander-Twillingate (M. Baker), Terre-Neuve n'en

aurait rien retiré. Il existe effectivement un accord en matière de modernisation des usines de pâtes et papiers de cette province. Il y a aussi l'Accord subsidiaire de pêches en Nouvelle-Écosse et l'Accord subsidiaire du Canada et de la Nouvelle-Écosse en matière de tourisme. La première réunion de tous les ministres associés au développement du tourisme s'est tenue à Moncton, au Nouveau-Brunswick. On a adjugé un contrat à la société Interna, au Cap-Breton, lié au programme de frégates. Et la liste s'allonge.

Le programme gouvernemental comporte des consultations et des études. Il va se poursuivre et se révéler constructif et productif. Toutefois, ne débattons pas cette motion comme si le présent gouvernement était au pouvoir depuis 21 ans, à l'instar du gouvernement précédent. N'allons pas imputer le blâme de tous les problèmes au ministre actuel qui est intervenu ce matin. Celui-ci a besoin de temps. La plupart des critiques que l'on a adressées au gouvernement actuel devraient toutes êtres dirigées vers le parti d'opposition à ma gauche, monsieur le Président.

Nous acceptons des recommandations positives et constructives, mais nous regrettons que toutes ces recommandations se veuillent des critiques à l'endroit du présent gouvernement qui, à son arrivée au pouvoir, a hérité d'une situation de faits. C'est un héritage que nous sommes tout disposés à reprendre, à travailler et, à la longue, à corriger. Toutefois, on ne doit pas nous en rendre responsables à ce stade-ci.

Je pense par exemple que c'était le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) ou celui de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) qui a parlé des tarifs-marchandises et de leur influence néfaste sur l'économie de la région atlantique. Je veux vous parler, monsieur le Président, des tarifs applicables aujourd'hui à un produit agricole transformé, expédié de l'Ontario. Pour expédier de l'Ontario à New York une caisse de boîtes de maïs de 12 onces, il faut payer 27c. Pour l'expédier à Terre-Neuve, il faut payer $1.22. Je dirai à ces deux parlementaires que j'ai mentionnés tantôt que le gouvernement a hérité cette situation du gouvernement libéral. Pourtant ces deux députés siégeaient du côté gouvernemental à l'époque, et ils sont restés muets à ce sujet.

Pour expédier une caisse de maïs à Hambourg, en Allemagne, il faut payer 76c., mais pour l'envoyer à Terre-Neuve il faut payer $1.22. Nous avons hérité des résultats de la négligence du parti que dirige actuellement le très honorable chef de l'opposition (M. Turner). Pour livrer ce même maïs au Japon, il faut payer 14c. de plus que pour l'expédier à Terre-Neuve. Voilà ce dont nous avons hérité.

Les députés de la Colombie-Britannique devraient se préoccuper de ce que pour expédier au Japon cette caisse de maïs il faille payer $1.36, en la faisant sans doute transiter par un port de l'Ouest, alors qu'il faut payer $1.63 pour l'envoyer à Vancouver. Je répète, $1.36 pour l'expédition au Japon, contre $1.63 pour l'expédition à Vancouver.

Je vous dirai, monsieur le Président, que lorsque les députés de l'opposition libérale critiquent la politique ou les tarifs-marchandises, ils se critiquent eux-mêmes. C'est dire à quelles difficultés nous nous heurtons quand nous cherchons à distribuer au Canada les produits canadiens, puisqu'il faut payer plus cher pour livrer à Vancouver qu'au Japon, plus cher pour livrer à Terre-Neuve qu'à Hambourg, en Allemagne. Ce n'est pas très juste pour les Canadiens, mais c'est ce dont nous avons hérité.

Dans ce débat, je n'ai peut-être entendu que le député de Gander-Twillingate accorder une certaine importance à la pêche. Je voudrais dire aux députés qu'il y a la forêt, l'agriculture et la recherche, qu'il y a l'éducation, l'industrie et les programmes de santé qui sont soumis à la consultation, consultation qui faisait si gravement défaut sous l'ancien gouvernement libéral appuyé des députés NPD.

Il est facile de se plaindre de la moindre réduction qui a été opérée, quand on refuse de mentionner tous les accords que nous avons signés et dont je parlais tantôt. Il est malhonnête, immoral et des plus injustes de la part de députés d'en face d'essayer de faire croire aux Canadiens que le gouvernement se soustrait à ses responsabilités, alors que les deux partis ont souscrit au projet de loi sur la santé présenté par l'ancienne ministre de la Santé qui n'est plus des nôtres depuis bien longtemps déjà. Le projet de loi en question avait réduit en dollars réels les fonds destinés à la région de l'Atlantique au chapitre de la santé et des programmes sociaux. Je parle ici de dollars réels et non pas de dollars apparents. Ce projet de loi avait reçu l'appui des néo-démocrates, sauf erreur. Pourtant, voilà qu'ils critiquent tout changement concernant la région de l'Atlantique qu'ils relèvent dans le budget.

Que la population en soit juge. J'éviterai d'employer les épithètes qui s'appliquent dans ce cas, car ce serait manquer de politesse. Je vais tâcher de montrer de bonnes manières. J'ai cependant beaucoup de mal à garder secrètes mes pensées à ce sujet.

Cette affaire me fait penser à la question des pêches qui a été soulevée au début de la journée. Les négociations concernant l'entente sur les pêches de la côte de l'Atlantique et de la côte du Pacifique se sont déroulées dans le plus grand secret. Les pêcheurs, les conditionneurs et d'autres intéressés dans le secteur sur l'une et l'autre côte n'ont pas eu la moindre possibilité d'avoir voix au chapitre dans ces négociations. L'entente n'a jamais été communiquée au comité des pêches, comme vous le savez, monsieur le Président. Nous déplorons le secret dont on a entouré la négociation de la dernière entente concernant la côte ouest, alors que les pêcheurs et les conditionneurs y assistaient. Ils faisaient pourtant partie de la structure dans son ensemble, comme l'a rappelé aujourd'hui le ministre des Pêches (M. Fraser), ce qui a paru consterner le député qui l'interrogeait. Le gouvernement fait preuve d'honnêteté, et il favorise la consultation tout en veillant aux intérêts et du Canada et de la région de l'Atlantique. On a fait beaucoup de progrès pour mieux comprendre les difficultés de la région de l'Atlantique.

Et que fait-on de la subvention supplémentaire qui a été consentie au Conseil de recherche et de productivité du Nouveau-Brunswick? Nous déplorons certes la situation du secteur de la pêche, mais que dire du fait que l'ancien ministre des Pêches a refusé de signer avec le Nouveau-Brunswick une entente prévoyant l'expansion des pêches dans la province? Nous pourrions parler longuement de cette affaire. Mais je n'ai pas le temps d'exposer en détail, comme il le faudrait, les raisons qui ont motivé ce refus.

On ne peut s'attendre à ce que nous, ou quiconque, ayons pu en moins de cinq mois réparer tous les dommages causés depuis 1963 par l'administration libérale avec la collaboration du NPD. C'est impossible. J'espère qu'on ne demandera pas au gouvernement de délier les cordons de la bourse dès qu'un problème se posera quelque part au Canada, y compris dans les provinces de l'Atlantique. Il nous faut d'abord créer le climat économique qui incitera les gens à investir au Canada et, notamment, dans cette région. Si les gens ne peuvent pas se hisser à la force de leurs poignets, qu'ils s'aident alors des moyens à leur disposition. Voilà l'objectif que nous nous sommes fixé.

• (1540)

Monsieur le Président, si le gouvernement emploie des méthodes si mauvaises qu'on veuille les critiquer autant qu'on l'a fait dans le débat d'aujourd'hui, pourquoi, alors, ne les a-t-on pas modifiées avant? C'est la question que je pose au député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe, au député de Gander-Twillingate et au député de Cape Breton. Pourquoi nous les avoir transmises en héritage? Le gros des critiques faites au gouvernement s'appliquent en fait au gouvernement dont ces députés formaient l'arrière-ban il n'y a pas si longtemps et concernent des méthodes que nous n'avons pas encore eu le temps de changer.

M. Frith: Comment s'en tire M. Hatfield?

M. McCain: Pardon?

M. Frith: Comment M. Hatfield s'en tire-t-il au Nouveau-Brunswick?

M. McCain: Vous savez, monsieur le Président, les libéraux sont toujours à l'affût de façons habiles de détourner la question, de faire dévier la discussion. Gardons le débat à l'intérieur de la Chambre des communes comme il se doit et ne cédons pas à la tentation de flagorner ou de déterrer les scandales.

Dans le courant de la journée quelqu'un a parlé du programme de construction de frégates. Je rappelle à la Chambre que le contrat a été accordé à une entreprise de Saint-Jean, au grand désarroi d'autres régions. Il a fallu ensuite négocier la partie des retombées de ce contrat qu'obtiendrait le reste du Canada. Il a fallu des mois de consultations et d'examen pour diriger ces travaux en dehors du Nouveau-Brunswick, monsieur le Président, mais on a merveilleusement bien réussi. Le principal entrepreneur est établi au Nouveau-Brunswick mais en fin de compte, le Québec tire du programme 50 p. 100 d'avantages de plus que le Nouveau-Brunswick.

M. Rossi: Qu'avez-vous contre le Québec?

M. McCain: Je n'ai rien contre le Québec; je m'oppose à ce qu'on dévalise le Nouveau-Brunswick.

M. Rossi: Qu'avez-vous contre le Québec?

M. McCain: Je vous ai répondu. Calmez-vous, menu fretin, sinon on ne fera qu'une bouchée de vous. Il faut dire, monsieur le Président, que la plupart des députés du Québec sont plus polis que le député qui vient de m'interrompre.

Monsieur le Président, on a critiqué le programme du gouvernement qui concerne la Devco. Il a aussi été fait allusion aux difficultés qu'éprouvent Stellarton, New Glasgow, Amherst et d'autres endroits de la région de l'Atlantique. Parlons-en. Quand Devco est devenue une entreprise publique financée par les fonds fédéraux et provinciaux, elle a fait l'objet d'études, d'atermoiements, de retards et de sous-financement. Une aciérie, en assez bon état de production quand elle a été étatisée, a manqué de financement au point de s'effondrer et de ne plus compter pour grand-chose dans son domaine. Que l'usine puisse être relancée, cela je l'ignore, mais passons maintenant . . .

Des voix: Oh, oh!

M. McCain: Ai-je interrompu quelqu'un une seule fois aujourd'hui? Et je suis ici depuis ce matin. J'invite les députés à faire preuve des bonnes manières qui sont de mise à la Chambre.

Une voix: Bravo!

M. McCain: Il existait à Stellarton dans la région de Pictou-New Glasgow une industrie . . .

M. Rossi: Ne touchez pas au Québec.

M. McCain: . . . qui fabriquait du matériel roulant de chemin de fer. L'outillage était sophistiqué au point que des lingots incandescents étaient transportés depuis le laminoir situé au Cap-Breton jusqu'aux ateliers de forge situés dans la région de New Glasgow-Pictou-Stellarton. A cette époque-là, la ville était très prospère mais, monsieur le Président, je veux attirer votre attention sur les différences entre les politiques. Sauf erreur, la dernière commande de matériel roulant passée par le CN a été annoncée dans les journaux en vertu d'un décret gouvernemental, avant le 4 septembre, commande répartie dans trois régions au détriment de l'établissement de la Devco et de New Glasgow-Stellarton-Pictou. Et pourquoi donc le député de Cap-Breton, qui est membre du parti ayant fait ce coup à la Nouvelle-Écosse, ne cesse-t-il de se plaindre à tort et à travers? N'est-ce pas illogique? Je pourrais aussi citer le cas de l'industrie aéronautique en pleine expansion dans la ville d'Amherst, la localité de l'actuel ministre de la Défense nationale (M. Coates). Les perspectives étaient excellentes à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Je vous demande, monsieur le Président, de demander aux libéraux pourquoi cette industrie n'est pas florissante aujourd'hui. C'est que le gouvernement a décidé que pratiquement toutes les commandes aéronautiques seraient passées dans d'autres régions du Canada, de sorte que cette industrie n'a plus l'importance qu'elle aurait pu avoir.

Voilà le genre de politiques dont nous avons hérité, sans compter la pauvreté qui en découle, situation que l'on ne peut rattraper du jour au lendemain. Comme l'a si bien signalé le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe, je me suis efforcé d'améliorer les choses et je continuerai de le faire comme le fera le gouvernement. Ce n'est pas nous qui allons déclarer à l'une ou l'autre région du Canada atlantique, comme l'ont fait des ministres du gouvernement précédent appuyés par le Nouveau parti démocratique: «Nous refusons de signer une entente sur les pêches avec le Nouveau-Brunswick, à moins qu'on ne se plie à toutes nos exigences». C'est une proposition préjudiciable de favoritisme politique—non pas envers le particulier, mais envers le régime libéral—qui a mis la région de l'Atlantique dans la situation où elle se trouve aujourd'hui.

Il a également été question de Chatham et du chômage dans la région de Northumberland-Miramichi, mais, monsieur le Président, ce n'est pas nous qui avons supprimé l'essentiel des activités des forces aériennes dans cette région. Au contraire, nous les avons rétablies. Il faudra du temps pour surmonter les torts subis dans le domaine de l'emploi dans la région de Northumberland-Miramichi. Les électeurs intelligents de cette circonscription ont pris la bonne voie, en élisant une personne différente. Je dois dire que ce candidat libéral a été jeté aux loups presque volontairement par le parti libéral. Je suis presque désolé pour lui, même si je sais qu'un homme politique doit courir le risque de la défaite, mais celui-ci a été exploité par son propre parti d'une façon qui en dit long sur la mentalité du parti libéral et son manque de loyauté occasionnel envers des personnes qui ont fait tout leur possible pour servir leur région.

J'espère sincèrement, monsieur le Président, que grâce à une juste combinaison de leadership, de consultation et de collaboration entre le gouvernement, le patronat et les syndicats et entre le gouvernement du Canada, les provinces et les municipalités, le gouvernement actuel pourra favoriser—et je suis convaincu qu'il y parviendra—un meilleur climat dans tout le pays, et notamment dans la région de l'Atlantique. Je suis sûr que cela répondra au moins en partie et automatiquement aux problèmes des chômeurs et des défavorisés de notre pays. Il est déjà difficile de trouver un emploi pour les personnes en bonne santé, compétentes, capables et non défavorisées. Il va sans dire que lorsque nous nous attaquerons à ce problème dans son ensemble, nous résoudrons en même temps celui des défavorisés. Il faut insister sur le fait que tout le monde doit avoir la possibilité de travailler, et nous espérons y parvenir. C'est absolument indispensable.

Je veux dire pour conclure, monsieur le Président, qu'aucun groupe de personnes, où que ce soit, n'est capable en à peine plus de quatre mois de supprimer toute la pagaille et réparer le préjudice causé à une économie qui aurait dû subir un bien meilleur sort depuis 1963, date où elle est tombée en de mauvaises mains et ce, de façon continuelle depuis lors. L'inquiétude exprimée aujourd'hui dans le cadre du débat contredit, sauf erreur, la sincérité de ces personnes à l'époque où elles étaient députés de la Chambre et membres du gouvernement. Le député peut bien faire signe que non, mais il n'en demeure pas moins qu'il n'y avait pas de ministre des Forêts pour s'occuper de ce secteur et s'il y en avait eu un, il ne serait peut-être pas nécessaire à Terre-Neuve que les gouvernements du Canada et de la province subventionnent aujourd'hui la modernisation de ce secteur. Tout cela n'aurait peut-être pas été nécessaire. On aurait pris les grands moyens pour planifier les activités de ce secteur en donnant un meilleur leadership que celui que nous avons eu. Mais nous nous attaquons vraiment à ces problèmes actuellement et nous devrions bientôt en récolter les fruits d'une façon plus concrète que ne le montrent les données de Statistique Canada qui indiquent que le chômage est en recul au Canada, que les revenus . . .

• (1550)

M. Rossi: Qui a dit cela?

M. McCain: Statistique Canada. Qui d'autre?

M. Rossi: Ce n'est pas vrai. Les chômeurs en question vivent de nouveau de l'assistance publique.

M. McCain: Statistique Canada vit de l'assistance publique?

M. Rossi: Non, les chômeurs . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre!

M. McCain: Plus la journée avance, moins vous êtes poli. Vous devenez de plus en plus grincheux.

M. Langdon: Monsieur le Président, je trouve très curieux qu'on prétende que le chômage, d'après Statistique Canada, est à la baisse dans la région de l'Atlantique. J'ai sous les yeux les résultats de l'enquête sur la population active, qui montrent indiscutablement, sur une base désaisonnalisée ou autrement, que le chômage dans cette région du pays est bien pire qu'il ne l'était il y a un an.

Mais je voudrais poser mes questions au député, un des piliers de son caucus et un représentant du Nouveau-Brunswick, qui aimerait sans doute à ce titre savoir ce qui se passe vraiment dans certaines régions de sa propre province. J'ai cité tout à l'heure certaines statistiques pour Miramichi qui démontraient que dans cette région le taux de chômage réel dépassait de beaucoup 50 p. 100. Le député est-il prêt à promettre à la Chambre et aux habitants du Nouveau-Brunswick qu'il discutera de certains problèmes que des gens de sa province ont signalés à notre groupe lorsqu'il les a rencontrés à Moncton? Ils ont parlé notamment des compressions qui ont durement touché la station de Radio-Canada à Moncton. C'est un service tellement important pour la communauté francophone du Nouveau-Brunswick. Il y a aussi les doléances de la Fédération des propriétaires forestiers de cette province. Ils ont révélé qu'il y a six semaines, ils s'étaient entretenus avec le ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) et lui avaient demandé une juste répartition des crédits disponibles pour le reboisement, ce qui permettrait selon eux de créer 350 autres emplois. Permettez-moi de vous assurer, monsieur le Président, ainsi qu'à la Chambre qu'il ne s'agit pas de notre part d'une manœuvre partisane. Nous voulons permettre aux groupes qui ne sont pas assez puissants pour se faire entendre de faire leur apport au Canada.

Le député serait-il disposé à donner suite aux nombreuses questions qui nous ont été posées au sujet des négociations entre Noranda et le Nouveau-Brunswick au sujet de la raffinerie de zinc dans cette province? La province a engagé des fonds considérables, mais Noranda n'a rien fait encore. Enfin, dissipera-t-il les préoccupations exprimées par le conseil du travail de la région de Newcastle et de Chatham concernant la réduction des prestations d'assurance-chômage envisagés par le ministre à compter d'avril, ce qui empêchera les travailleurs touchant une indemnité de départ et obtenant un congé payé d'en profiter sans qu'il en soit tenu compte dans le calcul de leurs prestations d'assurance-chômage? J'ai parlé tantôt du problème que pose la retraite anticipée.

A titre de membre de longue date du caucus de son parti, veillera-t-il à ce que le gouvernement réagisse aux graves inquiétudes qui existent au Nouveau-Brunswick et dont nous avons été avisés lors de notre passage à Moncton?

M. McCain: Monsieur le Président, mes électeurs s'inquiètent vivement de ce qu'il faille un milliard pour les activités de Radio-Canada. Dans la région de ma circonscription où on peut capter directement les stations américaines, environ 95 p. 100 de la période d'écoute est consacrée directement ou indirectement à des émissions américaines, australiennes ou anglaises. Ils ne s'intéressent pas à celles de Radio-Canada. Mes électeurs se montreront donc exigeants envers Radio-Canada tant que la société ne justifiera pas son mandat. Je voudrais donc que cette situation soit rectifiée. Mais tant que 95 p. 100 de la période d'écoute est consacrée à d'autres émissions, il n'y aura dans ma circonscription aucun soutien pour les productions de Radio-Canada. Je crois que cela répond à la question.

La question suivante concerne la Federation of Woodlot Owners. Je pense que notre politique permettra à la fédération d'avoir au moins une partie de ce qu'elle désire. Je suis persuadé que, lorsque le budget et le plan final du nouveau ministère seront en place, le député aura une réponse satisfaisante, ou presque satisfaisante, à sa question. Elle était fort à propos et je l'en remercie.

Il y a une chose que ni vous ni moi ne pouvons faire, monsieur le Président, et c'est redresser le marché mondial des métaux et des minéraux. Tant que les prix mondiaux n'augmenteront pas, je ne vois pas comment il serait possible au Nouveau-Brunswick, à Noranda ou au gouvernement du Canada de procéder à une expansion de ce secteur. Cela ne veut pas dire que je ne comprends pas combien le chômage est pénible. A une époque, j'ai parcouru le monde les poches vides et je sais ce qu'il en est. Néanmoins, ni nous, de ce côté de la Chambre ni vous, de l'autre côté, ne pouvons faire quoi que ce soit à propos du prix mondial des biens que nous produisons. Il en est malheureusement ainsi.

Une fois de plus, je demande à mon collègue d'attendre le budget. Je pense qu'alors, lui et moi serons mieux placés pour évaluer les questions qu'il a soulevées, en dehors des trois auxquelles j'ai répondu directement. J'aimerais attendre de voir le budget. Je ne sais pas ce qu'il contient, pas plus que les députés à la gauche du Président, et je n'en saurai rien tant qu'il n'aura pas été déposé. Alors, nous pourrons répondre à certaines de ces questions directement et de façon définitive.

M. Tobin: Monsieur le Président, je voudrais dire tout simplement à mon collègue d'en face que, même si je suis profondément en désaccord avec un certain nombre de ses remarques, même si j'ai encore beaucoup de choses à apprendre puisque je ne suis ici que depuis cinq ans à peine, j'ai énormément d'estime pour lui.

Je voudrais lui dire que prétendre que la controverse actuelle sur les tarifs-marchandises dans la région atlantique résulte de la politique de l'ancien gouvernement est une remarque inexacte et fausse, qu'il a dû faire par inadvertance. Il sait que la CCT vient d'ordonner à Terra Transport d'augmenter ses tarifs de jusqu'à 39 p. 100 sur 127 produits et que le ministre des Transports (M. Mazankowski) a refusé d'intervenir. J'ai en main une lettre d'un grossiste important de ma circonscription de Cornerbrook, à Terre-Neuve. Le signataire dit que les gens de l'ouest de Terre-Neuve n'ont jamais été aussi bien servis. Il m'invite instamment à intervenir pour empêcher qu'ils ne soient pénalisés simplement pour satisfaire le désir de l'entreprise de gagner plus d'argent. C'est une décision qui a été prise sous le gouvernement actuel et à laquelle le ministre des Transports a refusé de s'opposer.

• (1600)

J'ai aussi reçu un télex d'une autre grande entreprise de ma circonscription. Elle fait savoir que les tarifs de Terra Transport sont compatibles avec les taux d'inflation des dernières années. Elle proteste elle aussi contre les nouveaux tarifs imposés sous le gouvernement actuel. Le député sait pertinemment que la hausse de 15 à 20 p. 100 des tarifs de CN Marine . . .

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette, mais la période de dix minutes est écoulée. Nous reprenons le débat.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) d'avoir présenté cette motion à la Chambre aujourd'hui. Selon moi, elle traite d'un sujet très important et urgent. Je félicite le député d'avoir pris l'initiative de présenter cette motion au nom de l'opposition néo-démocrate. Je veux qu'il sache que je suis tout à fait d'accord avec ce qu'il a dit au début de son discours. Il a déclaré que la Chambre devrait reconnaître l'extrême urgence de la crise du chômage dans la région de l'Atlantique. Le député et d'autres membres de son parti ont passé trois jours dans cette région. Je le félicite aussi d'avoir pris cette initiative. Je ne lui reproche pas de ne pas y être resté plus longtemps. Je sais que son emploi du temps est très chargé à titre de député et qu'il ne pouvait pas rester bien longtemps.

A titre de député de la région de l'Atlantique, je peux lui dire que ce qu'il a vu et entendu ne reflète qu'une petite partie du grave problème qui existe dans cette région du pays. Nous avons tous signalé à la Chambre que les pensions des personnes âgées sont nettement insuffisantes. Je peux dire aux députés que je m'entretiens constamment avec des électeurs qui habitent avec trois ou quatre de leurs frères, de leurs sœurs ou de leurs enfants et avec leurs parents. Trois générations habitent donc sous le même toit. Ces familles n'ont pour seul revenu que la pension des grands-parents ou des parents et ce cas n'est pas exceptionnel. La situation est très grave.

Je suis bien d'accord avec les quatre propositions faites par le député, mais je ne voudrais pas que la Chambre aille croire que cela suffirait pour faire disparaître le chômage et résoudre le problème des disparités régionales dans notre région parce que ce n'est pas le cas. Même si les quatre initiatives proposées étaient fort utiles, ce serait bien insuffisant pour redresser la situation. Le député dit que nous avons besoin d'une gestion appropriée des ressources pour relancer les secteurs de l'exploitation forestière, des charbonnages et de la pêche. Il y a d'autres industries en difficulté, par exemple l'agriculture et la fabrication. Le député dit que nous avons besoin de programmes communautaires autonomes pour augmenter le nombre des emplois permanents grâce au concours des coopératives et des petites entreprises. C'est très important. Cependant, les employeurs des localités visées disent eux-mêmes que cela ne suffira pas. Les coopératives ont besoin d'orientation, d'aide, de planification et d'infrastructures financières pour collaborer avec les entreprises.

Le plus grand problème des petites entreprises consiste à trouver des capitaux. Qui investira dans une région défavorisée victime d'un chômage élevé et des disparités régionales? Pourtant, le gouvernement encourage la Banque fédérale de développement à être pratiquement une société rentable. Cet organisme est-il là pour aider les régions victimes d'un taux de chômage élevé et des disparités régionales ou pour réaliser des bénéfices? Le gouvernement doit trancher une fois pour toutes.

A Sydney, en Nouvelle-Écosse, avec ou sans garantie personnelle, il est impossible d'obtenir un prêt hypothécaire commercial d'une banque ou d'une institution financière. Comment ouvrir une petite entreprise si les voies normales de financement sont fermées? Le gouvernement prétend qu'on peut se fier sur le secteur privé. Monsieur le Président, ce dernier n'a pas rempli le rôle qu'on lui avait confié. Que va-t-on faire?

Le problème prend sa source au gouvernement. Il suffit de relire l'exposé économique et financier pour voir quelle a été la région du Canada la plus touchée. Le gouvernement a déclaré pouvoir sacrifier la région de l'Atlantique en vue des prochaines élections, puisqu'il ne peut satisfaire toutes les régions. Il suffit de lire l'exposé économique et financier pour s'en convaincre.

Voyez l'attitude du ministre. Les députés de son parti ne me feront jamais croire que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) est favorable au développement régional. Pour tous ceux qui se sont entretenus avec lui, il est clair qu'il ne se préoccupe absolument pas de cette question. Je ne dis pas cela pour le critiquer. J'aurais bien voulu qu'il soit parmi nous maintenant, afin que je puisse lui dire toutes ces choses en personne. Le ministre vient de Toronto et il se peut fort bien qu'il ne soit pas sensibilisé à ces questions. J'espère sincèrement que je me trompe ou qu'il finira par s'éveiller à ces problèmes. Cependant, à l'heure actuelle, je doute fort que le développement régional ait de l'importance à ses yeux.

C'est grave, car comme le ministre l'a dit ce matin, il est également le président du comité du cabinet chargé du développement économique et régional. C'est un poste extrêmement important. Comme il l'a dit, il coordonne tous les ministères, leurs activités, leurs dépenses et leurs initiatives en matière de développement régional. Le développement régional englobe les transports, le commerce, la formation et les subventions, bref toutes les sphères d'activité. Or, il existe un manque total de compréhension dans ce domaine extrêmement important.

Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a demandé ce que le gouvernement libéral avait fait. Je reconnais que le gouvernement libéral n'a pas fourni toutes les réponses. En fait, je prétends encore que l'une de ses pires erreurs a été de faire disparaître le MEER. Je suis tout à fait d'accord. Si la suppression du MEER était une si grave erreur, ce n'est pas pour la raison la plus évidente. C'est parce que nous avons réuni le MEER et le ministère de l'Industrie et du Commerce. Les gens d'IC, qui ne s'intéressent pas du tout au développement régional, ont réussi à réduire au silence les voix de la raison qu'il y avait au sein du MEER. Les idées d'IC l'ont emporté aux dépens de la notion de développement régional.

Quand le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, il restait un petit problème à régler. Dans les régions du Canada où le développement régional était une question importante et ou IC et le MEER avaient fusionné, les services du MEER étaient plus étoffés et réussissaient à imposer leurs idées. Cependant, le ministre n'en a fait aucun cas. Si vous allez maintenant poser une question au ministère de l'Expansion industrielle régionale, on ne vous répondra pas, comme sous le dernier gouvernement libéral. On ne vous dira pas que personne n'est autorisé à faire des commentaires parce que rien n'a encore été approuvé ni adopté. On ne vous le dira pas au ministère. On vous y répondra: «Nous ne savons pas. Nous ne sommes pas au courant. Nous n'avons rien à voir avec cela». Ce qui arrive, monsieur le Président, c'est que les professionnels de l'expansion régionale et du développement régional œuvrant sur place ne savent absolument pas ce qui se passe dans les régions dont ils sont censés s'occuper.

• (1610)

Venons-en à l'annonce récente concernant la société Pratt and Whitney pour laquelle je félicite le gouvernement. C'est une excellente décision qui profitera à la Nouvelle-Écosse. J'ai une réserve à formuler. On n'a pas pu me dire à Halifax, à Moncton, au bureau régional, ou à Ottawa quel était l'apport du gouvernement fédéral. Personne n'était au courant. Je sais que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ne va pas financer toute l'affaire. Je me moque que l'argent vienne du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial. Comprenez-moi bien, monsieur le Président. Ce qui m'inquiète, et je l'ai dit au ministre des Finances (M. Wilson), c'est le précédent créé du fait que des députés et d'autres intéressés ne puissent pas savoir ce qui se passe en Nouvelle-Écosse, pas plus que dans d'autres provinces et régions du pays où ils ont des intérêts acquis. Bon Dieu, les gens des régions défavorisés y ont davantage d'intérêts acquis que ceux des régions prospères! Ils sont démunis. Ils manquent de choses que ceux des autres régions tiennent pour acquises. Ils ont payé suffisamment cher le droit de savoir ce qui se passe.

Je répète à l'intention du ministre de la Défense (M. Coates) que la même chose se produit maintenant en ce qui concerne la Sydney Steel Corporation. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse n'a pas officiellement demandé au gouvernement fédéral de financer la deuxième étape de l'établissement de la Sydney Steel Corporation. Il n'y a aucun doute là-dessus. Je sais que le ministre, le solliciteur général (M. MacKay), le premier ministre et le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) ont eu des entretiens à cet égard, mais il n'y a pas encore eu de demande formelle de la part du gouvernement provincial. Il s'agit là d'une société d'État provinciale. Ne peut-on pas raisonnablement s'attendre à ce que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse écrive au gouvernement fédéral pour lui expliquer ce qu'il veut? Qu'est-ce que cela veut dire? Qu'est-ce que c'est que ce jeu de cache-cache où toute l'affaire est étouffée, l'argent fourni en douce, alors que personne ne sait pourquoi? Personne ne connaît le plan d'exploitation qui a servi à la réalisation de la première phase ou d'après lequel on en a calculé le financement. A-t-elle été réalisée d'après le plan d'exploitation que nous avions exigé? Nous voulions nous assurer que le financement allait être utilisé pour promouvoir le succès de l'entreprise et finalement celui de la région. Si nous ne savons rien du plan d'exploitation sur lequel s'appuyait la première phase, nous ne saurons pas s'il a été appliqué convenablement. C'est malhonnête. Non seulement est-ce là une

preuve de mauvaise gestion, mais c'est trahir complètement la confiance de la population que le gouvernement actuel prétend vouloir aider. C'est inouï, monsieur le Président.

Le gouvernement a dit que la DEVCO, la Société de développement du Cap-Breton, avait essuyé des pertes. Bien sûr que DEVCO a subi des pertes. Mais qu'a fait le gouvernement? Il est passé à l'autre extrême. On ne sait absolument pas ce qui se passe. Le ministre affirme qu'il va annoncer des nouvelles importantes, mais personne ne sait lesquelles. Personne ne sait sur quelle base les décisions seront prises. La Société a complètement paralysé toutes les activités. Elle comporte deux divisions, l'une chargée des charbonnages, et l'autre chargée du développement industriel. Rien ne peut être fait. Au début de l'année dernière, une entreprise d'experts-conseils a effectué une étude sur la Société et les changements à effectuer. La première version du rapport de cette étude était prête en août, mais le rapport n'a toujours pas été publié. Les gens se demandent ce qu'il va advenir de leur emploi. Ils ne peuvent travailler efficacement dans de pareilles conditions. La situation est très grave.

Le ministre a déclaré ce matin que l'argent ainsi attribué avait été tout simplement gaspillé. Chaque fois que les représentants de la région de l'Atlantique disent qu'ils n'obtiennent rien, on les accuse de faire un enjeu politique des problèmes de la région. Certains de ses habitants n'ont que des pensions pour tout revenu. Des familles de quatre et cinq personnes ne vivent que de ces pensions. On suppose que je ne devrais pas en parler de crainte d'en faire un enjeu politique. Comment peut-on manquer autant de pitié et de considération!

Le ministre a fait une intervention ce matin. Elle était peu instructive et plutôt condescendante. Il a tout simplement traité à la blague cette question très sérieuse. Ce n'est pas une blague. La situation est extrêmement grave. Et pas seulement dans les provinces de l'Atlantique. Le gouvernement actuel ne veut pas se rendre compte d'un problème très réel au Canada. Le problème qui s'aggrave de plus en plus au Canada n'est pas limité à la région de l'Atlantique, mais malheureusement c'est uniquement là que nous avons pris la tête.

Le désespoir règne à Toronto. Les gens n'ont plus d'espoir en cette ère technologique. Il est impossible de se recycler. Le gouvernement ne le veut pas. La chose la plus précieuse au Canada est la vie de chaque citoyen. Le gouvernement affirme qu'il n'y a aucune chance de s'y épanouir et d'y mener une vie bien remplie? Que peut-on envisager? Je ne peux trop insister sur le fait qu'une société est en train de se développer dans la société. La société que nous voyons officiellement est celle qui réussit à s'enrichir, à s'instruire et à réaliser ses aspirations. Le gouvernement veut supprimer la société sans espoir, sans emploi et sans revenu. Toutefois, cette société veut subsister et posséder quelques biens comme les simples Canadiens qui considèrent ces choses comme allant de soi. Je vois des personnes de ce genre dans ma circonscription. J'en vois constamment, notamment des jeunes qui ont terminé leurs études. Nombre d'entre eux possèdent un ou deux diplômes universitaires, mais ils n'ont aucun espoir. Néanmoins, quand des emplois seront disponibles, il y aura alors un nouveau groupe de diplômés et on entendra dire: «Ces étudiants et ces jeunes sont en chômage depuis trois ans. De toute évidence, ils ne veulent pas travailler». C'est de l'insensibilité pure, ou je ne m'y connais pas. Cela ne va pas du tout.

Le gouvernement dit qu'il désire «développer» le développement régional. Il ne sait même pas ce que c'est que le développement régional. Le gouvernement affirme—et le ministre de la Défense le confirme—avoir affecté huit millions à la ville de Sydney dans un accord annexe intervenu avec le gouvernement de la province de la Nouvelle-Écosse et la province ne les a pas eus. Ces huit millions ont été attribués par le cabinet de l'ancien gouvernement libéral, et adoptés par le Conseil du Trésor. L'accord annexe est venu, mais où sont passés les huit millions? Si le gouvernement se préoccupe tant des inégalités régionales, pourquoi ne fait-il pas travailler au moins l'argent qui a été adopté?

Et le bureau de la sécurité de revenus, qui a été supprimé à la suite de l'exposé économique et budgétaire du 8 novembre? Ce bureau devait décentraliser 85 emplois, de Halifax vers Sydney. Le gouvernement fédéral avait déjà dépensé un million pour le décentralisation. Les gens avaient été formés. Peut-être avaient-ils trouvé d'autres emplois. D'autres avaient renoncé à des emplois dans l'espoir d'avoir un de ces postes à Sydney. Mais le gouvernement a mis fin à la décentralisation. Où est allé le million? Il y a eu là une économie de 2.1 millions. Un million a été gaspillé, dont $400,000 devaient servir à rénover un immeuble qui est toujours vide. C'était pour une usine qui pouvait donner du travail. Il y avait la possibilité de retombées qui auraient pu se produire avec immunité et assurer la stimulation économique d'une région qui en a grandement besoin.

Si nous voulons susciter du développement régional, il faut faire quelque chose avec les localités. Et si une société pétrolière dit qu'elle veut s'implanter à tel endroit? Est-ce que le gouvernement va dire que parce qu'il assure à la société tant pour cent de financement, elle devra aller à tel ou tel endroit? La société pétrolière va bien s'amuser. Elle ira là où elle veut aller. L'industrie pétrolière et quant à cela n'importe quelle autre industrie dira au gouvernement: «Nous voulons aller là, ou à tel autre endroit, ou nous n'irons nulle part». Si la société Pratt and Whitney avait dit: «Nous allons à Halifax et pas ailleurs», qu'est-ce que le gouvernement aurait dit? Aurait-il insisté: «Non, vous allez aller à tel autre endroit»? Je ne veux pas dire que la Pratt and Whitney aurait dit cela. Je prends uniquement la Pratt and Whitney comme exemple. La situation est grave. Ce n'est pas une situation qui appelle des solutions de simplicité. Il faut du travail, mais il faut aussi du cœur et de l'intérêt vis-à-vis des personnes concernées.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des observations? Sinon, nous reprenons le débat.

• (1620)

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je me joins aux autres députés à la Chambre pour remercier le représentant d'Essex-Windsor (M. Langdon) d'avoir présenté cette motion aujourd'hui. Je ne faisais pas partie du groupe de travail qui s'est rendu dans les provinces de l'Atlantique pour le compte du Nouveau parti démocratique. Cependant, par le passé, j'ai visité cette région à titre de coordonnateur du caucus néo-démocrate pour les questions qui la concernent. Par conséquent, j'ai connu entre autres bon nombre des collectivités auxquelles le groupe de travail a rendu visite dernièrement. Je me réjouis de voir que le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) se trouve à la Chambre, du moins depuis un bref moment. Je le félicite d'avoir maintenant un député provincial

d'allégeance néo-démocrate dans sa circonscription. Les citoyens de cette circonscription s'en trouveront avantagés pendant longtemps.

Soyons sérieux. Les habitants de la région de l'Atlantique éprouvent des problèmes très particuliers que les gouvernements ont négligés depuis de longues années. Il est certain que les gouvernements conservateurs et libéraux, à l'échelle provinciale et fédérale, ont consacré quelque argent à ces problèmes. Sysco a coûté cher, Devco également. On a englouti des fonds dans le secteur des pêches et celui des forêts. On a aussi renfloué telle ou telle entreprise. Toutefois, il n'y a jamais eu de planification économique positive avec la collaboration des gens de cette région.

Au cours de mes déplacements, je me suis aperçu, essentiellement, que les gouvernements n'écoutaient pas les gens. Notre groupe de travail a reçu la semaine dernière, dans la région de l'Atlantique, des mémoires remplis de bonnes idées que lui ont communiqués des associations coopératives, des syndicats, des comités d'action sociale, des organismes de développement communautaire et ainsi de suite, qui s'inquiètent de l'avenir de leurs collectivités. J'ai eu maintes occasions de constater que les gens de l'endroit n'étaient pas écoutés, que les travailleurs de Sysco et de Devco ne l'étaient pas non plus. Ainsi, les ouvriers de Sysco nous apprennent que la chaudière à charbon tombe en ruine et que certaines installations n'ont pas été modernisées depuis une trentaine ou une quarantaine d'années. Ils savent où sont les goulots d'étranglement dans leur usine. Cependant, quand vient le moment des décisions, ce sont des fonctionnaires ou des représentants de la société qui les prennent sans qu'ils se soient donné la peine de comprendre quels sont les véritables problèmes. Souvent la situation est pire encore lorsqu'un gouvernement dirige l'exploitation. Cela s'explique, bien que je sois socialiste, parce qu'alors, qu'il s'agisse de Sysco ou de Devco, les gouvernements ne sont pas sûrs de pouvoir gérer comme il faut l'exploitation. La réussite de Sysco n'est pas une priorité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Celle de Devco n'en était pas une non plus pour l'ancien gouvernement fédéral. C'est un problème. Si nous ne sommes pas décidés à bien faire ce que nous entreprenons, nous n'aboutirons à rien.

J'ai écouté le député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) dire à quel point cela l'a attristé que le ministère de l'Expansion économique régionale disparaisse et soit englouti par le nouveau ministère de l'Expansion industrielle régionale. Il a dit que, de toute évidence, les employés de l'expansion économique régionale avaient perdu de leur influence, qu'ils prenaient moins de décisions au sein du nouveau ministère et que les dirigeants de ce nouveau ministère, y compris le ministre, n'écoutaient pas vraiment les conseils des responsables de l'expansion économique régionale. C'est un reproche que j'avais moi-même formulé quand j'étais le porte-parole du Nouveau parti démocratique en matière d'expansion économique régionale. J'avais dit que nous avions besoin d'un organisme gouvernemental distinct qui s'occupe de l'expansion économique régionale et qui collabore avec les intéressés et les entreprises pour garantir que l'économie des régions prenne effectivement de l'expansion. Malheureusement, les priorités du ministère de l'Industrie et du Commerce ne sont pas les mêmes. Quand il planifie ses activités, il tient compte surtout de ses propres priorités.

Je pense qu'on peut faire quelque chose pour la région de l'Atlantique. Comme le dit la motion, nous pouvons baser nos industries sur les ressources forestières, la pêche et le charbon. Nous pouvons écouter les gens et mettre sur pied des programmes communautaires. Nous pouvons instaurer des mesures d'action positive pour aider les femmes dans les régions où le taux de chômage est élevé. Nous pouvons développer la sidérurgie grâce aux sociétés de la Couronne. Cependant, nous y parviendrons seulement si les planificateurs du gouvernement écoutent les intéressés et accordent la priorité à l'expansion des sociétés de la Couronne, aux programmes communautaires et aux entreprises locales.

Le problème de Devco, de Sysco et du secteur de la pêche tient en partie au fait que le gouvernement et ses hauts fonctionnaires n'étaient pas vraiment décidés à obtenir de bons résultats. Les principaux conseillers du gouvernement ne sont pas les seuls à blâmer. Dans une démocratie parlementaire, les ministres doivent assumer leur part de responsabilités. Ce sont eux qui doivent garantir que leurs conseillers travaillent de leur mieux et donnent les directives voulues à leurs employés pour garantir, par exemple, qu'un toit ne s'effondrera pas à Sysco. Quand j'ai visité Sysco il y a trois ans, c'est littéralement ce qui se passait. En visitant l'usine, nous avions constaté que les parties du toit étaient lentement en train de s'effondrer. Le problème existait depuis des années, mais rien n'avait été fait. C'était la même chose à Devco. La mine aurait dû prendre davantage d'expansion. Personne ne s'en occupait. A l'époque, les ministres du gouvernement libéral ne faisaient rien. Ils ne veillaient pas à ce que leurs ministères travaillent ou à ce que la Société de développement du Cap-Breton exploite la mine aussi efficacement que possible.

Je me rends compte que je n'ai pas beaucoup de temps pour parler de cette motion. Cependant, je voudrais signaler que lorsqu'on écoute les gens, on entend des idées qui peuvent changer bien des choses. Le mémoire remis au groupe de travail par la section 1064 du Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique de Cap-Breton renfermait certaines propositions concernant l'expansion de Sydney Steel. Selon les auteurs, il faut finir les produits sur place. Ils ont signalé que depuis la création de Sysco, les activités de fabrication et de finition de l'acier faisaient partie d'un système intégré. Cependant, lorsque Hawker Siddeley est parti du Cap-Breton, l'entreprise a laissé derrière elle un secteur d'activité qui n'était pas intégré aux autres aspects de l'industrie métallurgique. Dès le début, la société d'État ne répondait pas aux besoins d'une industrie métallurgique moderne intégrée. Depuis lors, même si l'on a versé beaucoup d'argent dans l'entreprise Sydney Steel, on n'a jamais mis au point de projet d'expansion en vue de fabriquer les produits finis dont Sydney Steel a besoin.

• (1630)

Je n'ai pas le temps de vous lire le mémoire en entier, mais il est intéressant de voir les diverses propositions faites par les ouvriers métallurgistes en vue de fabriquer des tiges métalliques, de l'acier de construction léger et des sous-produits de coke. Ils ont passé en revue les différents moyens de moderniser l'usine de Sydney Steel, qui est très importante pour la localité.

J'ai entendu avec intérêt les porte-parole du mouvement coopératif. Le Conseil coopératif de Cap-Breton a fait un exposé devant le groupe de travail, dans lequel il a cité M. N. Cote, l'une des figures de proue du mouvement coopératif. Selon ce dernier, il faut adopter une attitude favorable à notre épanouissement, ainsi qu'à celui des autres personnes intéressées non seulement par les bénéfices et les dividendes, mais également par l'expansion de notre localité, et concevoir les affaires sous un angle tout à fait différent. Être dans les affaires, ce n'est pas simplement prendre de l'argent à la localité. Il faut en faire partie soi-même. On fait partie de la localité, laquelle fait partie du reste du monde.

Sur quoi reposait la force du mouvement coopératif au Cap-Breton? Le gouvernement devrait peut-être réfléchir davantage à cet idéal. Il devrait envisager la création d'entreprises communautaires, qui ne sont pas là simplement pour faire de l'argent. Il n'y a rien de mal à cela. Manifestement, les gens se lancent dans les affaires dans un but bien précis, tout comme les gens acceptent un emploi dans un but bien précis, mais cela ne suffit pas.

Un des principaux problèmes, c'est que le gouvernement fédéral et les provinces ont tendance à ne voir que les mégaprojets. Lorsque j'étais porte-parole de l'Expansion économique régionale, j'ai reçu une année des chiffres portant sur certains programmes du MEER. Ce qui était intéressant, c'est que lorsque l'on ventilait l'argent accordé pour l'encouragement industriel, une année particulière, on constatait que 75 millions avaient été accordés à des sociétés importantes et qu'elles avaient créé 4,691 emplois. Par contre, la même année, le gouvernement fédéral avait versé 25 millions de dollars à de petites sociétés qui avaient créé 4,681 emplois. Le gouvernement avait donc donné aux grandes sociétés un supplément de 50 millions, trois fois plus qu'il n'avait accordé aux petites sociétés, et elles n'avaient créé que 10 emplois de plus. Il serait intéressant de savoir combien de ces grandes sociétés sont encore en activité aujourd'hui et fabriquent les produits que le gouvernement fédéral a subventionnés.

Cela prouve que le point de vue de beaucoup de programmes gouvernementaux est faussé. L'argent va aux grandes sociétés, alors que ce ne sont pas nécessairement elles qui produisent le plus d'emplois. De nombreuses petites sociétés et industries manufacturières créent des emplois à long terme dans les petites villes. Dans des régions sous-développées comme les provinces atlantiques, où un grand nombre de petites et moyennes localités ont un taux de chômage extrêmement élevé, le gouvernement devrait considérer les petites conserveries, les petites fabriques d'ampoules ou autres entreprises qui y restent et qui créent des emplois. Dans tout programme touchant le secteur forestier, il faut prendre en considération les propriétaires de boisés. Pourtant, le gouvernement ne le fait pas.

Je vois que j'ai bientôt épuisé le temps qui m'était accordé et que d'autres ont l'intention de prendre la parole. Je vais donc conclure rapidement. J'espère que très bientôt la Chambre aura à nouveau la possibilité d'étudier l'expansion régionale. Le débat d'aujourd'hui qui a porté essentiellement sur les provinces de l'Est nous en a fourni l'occasion. J'ai été heureux d'entendre un libéral qui avait été secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale, le député de Cape Breton-The Sydneys admettre que c'était une erreur. J'espère que le nouveau gouvernement rétablira le ministère de l'Expansion économique régionale de sorte qu'il y ait au moins un ministère qui se consacre spécialement au développement des régions et des sous-régions. C'est important et nécessaire. Avec le MEIR ou d'autres ministères, les régions défavorisées ne se développeront jamais. Personne n'écoute les gens de ces régions et ils ne savent pas qui prend les décisions qui les touchent.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou observations?

M. Gérald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, n'étant pas pourvu des talents oratoires du député de Carleton-Charlotte (M. McCain), je serai donc bref. Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un certain passage de la motion à l'étude, où il est question de «la gestion appropriée des ressources afin de relancer les secteurs de l'exploitation forestière, des charbonnages et de la pêche». J'ai été heureux d'entendre le Nouveau parti démocratique enfin admettre que les problèmes qu'il a aidé les libéraux à créer obligent le parti conservateur, le seul parti véritablement national, à reconstruire les secteurs vitaux de l'économie, car notre parti est le seul à avoir le courage et la volonté de s'attaquer de front aux difficultés du Canada.

Si le Nouveau parti démocratique ne s'était pas acoquiné avec le parti libéral au fil des ans s'il avait fait preuve d'un certain courage, nous aurions pu nous éviter des problèmes aussi graves que ceux dont nous a fait cadeau l'ancien gouvernement. Je tiens à rappeler que les habitants de la région de l'Atlantique ont pris deux décisions depuis quelques mois, la première le 4 septembre et la seconde, le 6 novembre, en Nouvelle-Écosse, et qu'ils ont parlé haut et clair d'un bout à l'autre du Canada.

Le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) a déclaré que la solution des programmes de création d'emplois à court terme a servi trop longtemps. Je suis d'accord là-dessus. Je l'invite donc à renoncer aux liens traditionnels qui unissent son parti aux libéraux et à se joindre à nous pour nous aider à résoudre les problèmes de la région de l'Atlantique.

J'ai été content d'entendre le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) reprocher au NPD son intérêt de fraîche date, pour le sort de cette région. Ces gens auraient intérêt à se rendre encore quelquefois dans ce coin du pays avant de prétendre s'en faire les porte-parole. Je les invite à séjourner pendant un peu plus de trois jours dans la région de l'Atlantique. Comme l'a si bien dit un autre député, nous avons besoin de touristes et des dollars qu'ils nous rapportent.

Le député d'Essex-Windsor nous a parlé d'un étudiant de l'Université de Moncton qui était sans emploi.

[*Français*]

J'espère bien que ce type n'a pas de travail à ce moment-ci, car il est censé être en train de suivre ses cours.

[*Traduction*]

Si ces étudiants n'ont pas de travail pour le moment, c'est qu'ils fréquentent l'université. Il existe peut-être un autre moyen de favoriser la création d'emplois en Nouvelle-Écosse.

• (1640)

Je voudrais signaler un article récemment publié dans le *Chronicle-Herald*, de la Nouvelle-Écosse. Cet article rapporte les propos tenus par le chef du Nouveau parti démocratique provincial, après que le ministre du Développement de la Nouvelle-Écosse eut annoncé la première phase du projet de Pratt and Whitney prévoyant la construction d'un parc industriel aérotechnique en Nouvelle-Écosse. Voici un passage de cet article:

La première phase coûtera 124 millions de dollars et emploiera 275 personnes, une fois entièrement opérationnelle; les deuxième et troisième phases, qui dépendent du succès de la première, devraient créer 1,000 emplois.

Qu'en pense le chef du Nouveau parti démocratique de la Nouvelle-Écosse? Elle est sceptique à l'égard de Pratt and Whitney et estime que l'opposition doit suivre ce dossier. Selon cet article, elle a déclaré:

«En tant que parti de l'opposition bien informé, je pense que nous avons la responsabilité de soumettre ce projet de création d'emplois à un examen public extrêmement attentif et d'en analyser le coût et les avantages», a-t-elle déclaré.

Je conseille au parti d'en face de demander au chef du Nouveau parti démocratique de la Nouvelle-Écosse de réserver un bon accueil à ce genre d'investissement. Je suis certainement d'accord. Je ne pense pas que les Néo-Écossais soient contre la création d'un millier de nouveau emplois.

Avant de me rasseoir, je voudrais commenter les propos du député de Cape Breton-Richmond-Est, selon lesquels le secteur privé ne peut pas combler les lacunes sur le plan de l'emploi. Je vais vous citer un article récemment paru dans le *Globe and Mail* où nous pouvons lire ceci:

Mais jusqu'ici, les hommes d'affaires sont peu nombreux à se plaindre du gouvernement conservateur.

«Désormais, la responsabilité de créer des emplois incombera surtout aux gens comme nous qui dirigent des entreprises et emploient des travailleurs» . . .

Tels sont les propos tenus par M. Rowe, président de IMP Group Ltd., de Halifax et de la Chambre de commerce de Halifax. Il a ajouté:

«Des emplois pourront être créés, particulièrement dans le secteur des exportations, mais c'est au secteur privé qu'il appartient, en étroite collaboration avec le gouvernement, de créer ces emplois».

J'aimerais rapporter un petit entretien que j'ai eu avec un homme d'affaires de Halifax à bord de l'avion qui me ramenait de la Nouvelle-Écosse la semaine dernière. Il m'a dit: «Je rends grâce au Ciel que votre parti soit enfin au pouvoir, monsieur Comeau. Nous commencions à désespérer, et il était grand temps que des gens comme vous interviennent et cherchent à rétablir le climat de confiance comme vous le faites depuis quelques mois. Continuez votre bon travail, et si vous désirez d'autres commentaires comme ceux-ci, je vais volontiers faire en sorte que d'autres hommes d'affaires en formulent».

En terminant, j'invite le député d'Essex-Windsor à venir n'importe quand dans les provinces de l'Atlantique pour voir se qui s'y passe. Il y trouvera sûrement beaucoup de gens optimistes qui se réjouissent de la marche des événements. Tout comme le député de Moncton cet après-midi, je dis qu'il ne faut pas se contenter d'un programme de replâtrage, mais se mettre à l'œuvre afin de reconstruire toutes les régions du Canada. Reconstruisons non seulement les provinces de l'Atlantique, mais aussi le Québec, les provinces centrales et l'Ouest également. Que ce soit là l'œuvre d'un parti d'envergure vraiment nationale.

Le président suppléant (M. Charest): Questions? Observations? Reprise du débat.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais reprendre le débat là où le député de South West Nova (M. Comeau) l'a laissé. Je reconnais certes l'importance de son apport au débat. Sur le point de conclure, il a dit qu'il avait rencontré des hommes d'affaires des provinces de l'Atlantique et que ceux-ci lui avaient confié qu'ils avaient presque perdu tout espoir et qu'ils étaient heureux du changement de gouvernement. Si heureux que je sois du changement de gouvernement, je trouve que le député de South West Nova et les autres députés de son parti devraient se rendre compte qu'il y a dans les provinces de l'Atlantique et ailleurs au Canada une foule de Canadiens qui sont en chômage et qui sont en train de perdre espoir. Ils ne voient pas la lumière au bout du tunnel. Ils se rendent compte maintenant qu'une relance satisfaisante pour le secteur privé ne leur donne pas nécessairement du travail pour autant.

Même si la reprise économique est engagée depuis deux ans au Canada, le chômage continue de friser les 11 p. 100. C'est une bien modeste amélioration par rapport à il y a quelques mois; cependant, c'est un taux de chômage qui aurait été jugé tout à fait intolérable il y a à peine quelques années.

Lorsque notre groupe d'étude sur l'emploi s'est rendu dans la région de l'Atlantique pour rencontrer des gens et pour étudier d'autres possibilités de solution, il s'est peu à peu rendu compte que cette région éprouvait des problèmes qui lui étaient propres à cause de sa dépendance du secteur primaire et des distances qui la séparent des grands marchés du Canada, Montréal, les autres villes du Québec, l'Ontario et l'Ouest. Le coût des transports est fort élevé sans compter les difficultés d'accès à notre marché intérieur.

La région de l'Atlantique se heurte donc à des problèmes réels, notamment parce que, depuis quelques années, le secteur privé l'a, somme toute, pratiquement toujours ignorée. Les fois qu'il a consenti à investir là-bas, il s'agissait de multinationales qui ont imposé des conditions que mon parti et moi-même trouvons intolérables.

Je me rappelle notamment l'attitude anti-syndicaliste de la société Michelin qui a réussi à faire adopter, par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, des projets de loi qui ont effectivement fait table rase du droit syndical alors que le syndicat des travailleurs des deux usines de pneus était à la veille d'obtenir son accréditation syndicale. Je me souviens de même que le gouvernement de Terre-Neuve a obtempéré récemment quand on lui a demandé de mettre en œuvre des mesures anti-syndicales pour l'usine de pâtes et papiers de Cornerbrook.

C'est ce genre de comportement qui incite les députés de mon parti à ne pas vouloir se fier uniquement au secteur privé pour amener dans la région de l'Atlantique les emplois, la prospérité et les perspectives d'avenir qu'elle mérite. C'est pourquoi notre groupe de travail chargé de la question de l'emploi s'est d'abord rendu dans les provinces maritimes et s'apprête maintenant à étudier ces questions dans d'autres régions avant de retourner dans les Maritimes plus tard.

Je me souviens que les membres du parti progressiste conservateur promettaient pendant la campagne électorale de créer des tas d'emplois. Nous avons constaté le 8 novembre que les priorités avaient changé. Le ministre des Finances (M. Wilson) a décidé qu'il fallait d'abord réduire le déficit et que le secteur privé reprendrait peut-être alors suffisamment confiance pour commencer à relancer l'activité économique dans notre pays.

Mes collègues de Colombie-Britannique sont en mesure de dire à la Chambre que, s'il y a eu un regain de confiance au sein du secteur privé, cela n'a pas eu de répercussions dans cette province. On peut même dire que la situation de la province a empiré depuis quelques mois. Il n'y a pas eu de relance en Colombie-Britannique. Or cette province a fait l'expérience pendant deux ans et demi de compressions des dépenses gouvernementales et d'autres remèdes que le ministre des Finances voudrait administrer au pays tout entier. S'il le fait, nous risquons malheureusement d'assister dans les provinces de l'Atlantique, comme en Colombie-Britannique actuellement, à une augmentation du chômage et à une diminution de la confiance dans l'avenir.

Mes collègues du groupe de travail qui se sont rendus dans les Maritimes, comme l'ont si bien expliqué le député d'Essex-Windsor et le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), ont constaté que les Canadiens ordinaires qui sont venus parler au groupe de travail en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, individuellement ou non, faisaient encore preuve d'un grand courage et avaient foi dans l'avenir malgré tous les problèmes. Ils ont constaté que les gens étaient prêts à profiter des occasions qui se présentaient, mais qu'ils voulaient travailler en association, librement, et qu'ils cherchaient le moyen de relancer l'économie des Maritimes sur une base différente, à l'aide de techniques et de solutions nouvelles.

• (1650)

Une des raisons d'être du groupe de travail auquel le Nouveau parti démocratique a consacré tant de ressources, c'est que le moment est venu, d'après nous, pour tous les Canadiens, et pour tous les parlementaires quel que soit leur parti, de tirer un trait sur l'époque d'Adam Smith, contrairement à ce que souhaite le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Il ne faudrait pas revenir à ce qui s'est passé en 1979 ou en 1980, comme semblent le souhaiter tant de conservateurs chaque fois qu'ils s'en prennent à notre parti. Inutile de rêver à l'âge d'or du capitalisme et de la libre entreprise, il faudrait plutôt s'occuper d'évaluer nos problèmes économiques et les chances qui s'offrent à nous pour une ou deux décennies à venir. Nous devons aussi nous rendre compte que le temps presse. Cette urgence ressort sûrement de la motion présentée par le député d'Essex-Windsor (M. Langdon). Il faut se rappeler que de 13 à 14 p. 100 des travailleurs de la région atlantique sont en chômage et qu'ils sont encore bien plus nombreux ceux qui sont tellement découragés qu'ils ne se donnent plus la peine de chercher un emploi. Chez les jeunes de Terre-Neuve, le taux de chômage dépasse les 20 p. 100 et tout ce que les conservateurs de Terre-Neuve peuvent offrir après six années de pouvoir, c'est une commission d'enquête pour examiner les solutions possibles. Monsieur le Président, voilà une réponse que j'estime tout à fait inadéquate.

Quand je dis que nous devons commencer à chercher d'autres solutions, je songe, entre autres choses, que la Chambre et le gouvernement du Canada devraient se rendre compte de l'effervescence qui se manifeste dans le monde autour de nous, au Canada et dans d'autres pays. Il y a deux ans, de passage en Grande-Bretagne, j'ai pu constater comment des entreprises coopératives étaient nées et avaient grandi grâce aux efforts de gens de métiers, de jeunes travailleurs et d'autres, à la suite du désastre économique engendré par les politiques du gouvernement de Margaret Thatcher. De nouveaux types d'entreprises ont vu le jour là-bas non pour surmonter toutes les difficultés, mais au moins pour régler certains problèmes. Ainsi, en dépit du marasme économique qui sévit en Grande-Bretagne, des choses nouvelles voient le jour dans ce pays.

Il y a trois ans, de passage à Minneapolis, j'ai constaté avec surprise que cet État offrait toute une gamme de solutions à des problèmes économiques, beaucoup plus que je ne me l'étais imaginé. On y retrouvait toutes sortes d'entreprises d'économie mixte, des groupes d'étude conjoints et ainsi de suite, assurant, au niveau de la collectivité, des services et des programmes de développement économique. Cela existe au Canada également, monsieur le Président. Nous avons vu naître de nouveaux types d'industries, nous avons assisté à la création de nouveaux modes de travail et de gestion des entreprises dans le secteur privé, le secteur coopératif, ou encore grâce à des entreprises mixtes qui font appel aux pouvoirs publics provinciaux ou municipaux et à l'initiative individuelle. D'après moi, il convient d'encourager ce genre de solutions nouvelles plutôt que de les combattre.

C'est l'une des causes de la déception que je ressens devant certaines décisions du nouveau gouvernement qui avait promis le changement quand il a accédé au pouvoir le 4 septembre. Tout indique que ce gouvernement n'y comprend rien. Autour de Noël, le ministre chargé du logement, son ministère et la Société canadienne d'hypothèques et de logement ont retiré à des sociétés coopératives et des sociétés à but non lucratif les subventions destinées à 500 logements pour les donner au secteur privé. La mesure peut sembler minime, monsieur le Président, mais le coup a frappé durement un secteur important du bâtiment et de l'habitation qui, à mon avis, doit non pas mourir mais plutôt prendre de l'expansion. Les réductions du 8 novembre ont eu pour conséquences notamment de diminuer

de 16 millions de dollars par an l'appui que le gouvernement fédéral accorde, par l'entremise du Conseil national de recherches, à la recherche et au développement des industries faisant appel à des sources énergétiques de remplacement, y compris l'énergie solaire, l'énergie éolienne, la tourbe, l'hydrogène et l'économie d'énergie, soit tout un éventail de techniques que mettaient au point un nouveau et important secteur industriel en pleine expansion. Je reconnais à cette industrie une importance toute particulière dans la région de l'Atlantique, parce qu'elle doit compter sur le pétrole pour assurer ses besoins en énergie. Le fait est que jusqu'à maintenant nous n'avons pas aussi bien réussi que nous l'espérions à exploiter les ressources de pétrole et de gaz naturel qui, semble-t-il, gisent au large des côtes de l'Atlantique. Même lorsque ces ressources pétrolières seront mises en valeur, monsieur le Président, elles trouveront d'importants marchés aux États-unis et dans le reste du Canada. L'économie d'énergie et les sources de remplacement fournissent à cette région l'occasion de créer de nouvelles industries privées et les moyens de surmonter les déficits énergétiques chroniques qui l'affligent depuis toujours.

La résolution parle de revitaliser les houillères du Cap-Breton comme d'un autre moyen de corriger le déficit énergétique de la région. Ce qui arrive dans cette région, monsieur le Président, c'est que la division de l'énergie du Conseil national de recherches a coupé l'herbe sous le pied de nombreuses entreprises qui faisaient œuvre de pionnières dans ce domaine, au moment même où ces techniques commençaient à concurrencer les formes traditionnelles d'énergie. Je cite cela en exemple, car je crois que le nouveau gouvernement devrait encourager les solutions de rechange, les nouvelles idées, les nouvelles façons de faire. C'est l'objectif que nous tentons de réaliser par l'entremise de notre groupe de travail. L'une des choses que nous pouvons faire en tant que parti d'opposition, c'est d'écouter les Canadiens.

Le député de Moncton (M. Cochrane), sauf erreur, a reproché à notre parti d'avoir mis sur pied un groupe de travail, ce qui montre qu'il a oublié, semble-t-il, à quel point son parti a fait appel à de tels groupes de travail lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre. Je n'ai certes pas à rougir de cette façon d'aborder les choses de notre part. Selon moi, c'est l'une des fonctions essentielles qui incombent à l'Opposition. Cependant, il ne suffit pas d'écouter les Canadiens. Il faut également passer à l'action. C'est pourquoi notre groupe de travail va chercher à élaborer des plans d'action et des solutions de rechange qui peuvent être mis en œuvre, afin de s'assurer que des emplois seront créés pour les habitants de la région de l'Atlantique et du reste du Canada également.

En matière de consultation, on commence à reprocher, entre autres choses, au nouveau gouvernement de vouloir, semble-t-il, écouter toujours, sans jamais rien faire. Il semble avoir oublié la nécessité de formuler certains de ses plans sous forme de Livres blancs qui permettraient une consultation plus constructive. De graves problèmes se posent, monsieur le Président, du fait que le gouvernement ne comprend pas que lorsqu'on consulte, on doit s'engager à passer à l'action à la fin; or, on ne voit rien venir.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai remarqué dans les remarques du député de Moncton (M. Cochrane), qu'il a dit que les propos du Nouveau parti démocratique n'étaient pas suffisants pour répondre à la crise économique des provinces Atlantiques. Franchement, je suis d'accord que peut-être la motion qui a été déposée par le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) aurait pu être plus longue, plus compréhensive, mais, quand même, nous avons essayé de nous concentrer sur les facteurs les plus importants pour assurer un commencement, un «rebâtiment» économique des provinces Atlantiques.

De notre côté, monsieur le Président, nous sommes engagés dans un processus de participation, de discussions, de rencontres, non pas simplement avec les gens des provinces Maritimes, mais aussi avec les gens de Québec, les gens de l'Ontario et les gens des provinces de l'Ouest.

Ici, je veux commenter brièvement sur la situation de la province de Québec. J'ai remarqué par exemple que dans son discours, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Stevens) n'a aucunement parlé de la situation de la région de la Mauricie qui est affectée maintenant par les fermetures des usines de textile de la Wabasso et de la compagnie Melchers.

Voilà un exemple des problèmes qui n'est pas . . . qui a été créé par le secteur privé et auquel le secteur privé n'a aucune réponse. Qu'on parle de politique compréhensive, cela demande un engagement de la part du gouvernement, non pas simplement des discours en faveur de l'entreprise privée, mais des mesures précises, des mesures pratiques, des mesures qui répondent à une capacité, à un talent, des gens, des petites compagnies et des commerçants dans chaque région pour la création d'emplois.

Et jusqu'ici, monsieur le Président, on a vu que le gouvernement avait une tendance de parler entre parenthèses de l'importance de l'entreprise privée; mais, en même temps, on ignore les problèmes précis subis par les gens dans toutes les régions du pays, un pays qui a, malheureusement, encore un taux de chômage qui excède 11 p. 100, et qui, dans la province de Québec, est maintenant 12 p. 100.

[*Traduction*]

En conclusion, monsieur le Président, je voudrais dire que je suis fier des réalisations de notre groupe de travail sur l'emploi. J'entends être présent lorsqu'il se rendra à Chicoutimi, dans la région du lac Saint-Jean, dans le courant de la semaine prochaine ou peu après. J'espère et je crois fermement que ce groupe de travail permettra de trouver des solutions de rechange constructives qui ont vraiment un sens pour les Canadiens et auxquelles, nous l'espérons, le gouvernement

donnera suite s'il veut vraiment du changement, comme il l'a promis durant la campagne électorale.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 17 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions de l'article 62(11) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

La Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 28 janvier 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 24 janvier, de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

Mme Monique Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le projet de loi présentement à l'étude est de première importance. Il est la pierre angulaire sur laquelle reposera une partie importante de notre économie. Le projet de loi C-15 se veut une mesure d'encouragement, d'accueil et de dynamisme qui reconnaît la contribution positive que l'investissement étranger peut apporter, car le mandat spécifique d'Investissement Canada est d'encourager l'investissement afin de favoriser la croissance et les emplois. De plus, en disant oui à l'investisseur, en lui fournissant un sol fertile, non seulement les entreprises canadiennes resteront en affaires, mais elles se développeront et embaucheront de nouveaux employés. Mais pour que cela se réalise, il faut annoncer nettement que le Canada a repris en affaires, et c'est ce que veut faire Investissement Canada. La chose est vitale pour notre économie.

En effet, je connais très peu de gens d'affaires qui sont intéressés à investir dans une usine qui semble fermer ses portes. Il faut très clairement afficher que nos affaires «roulent» et que l'investissement est bienvenu. Voilà comment on évitera que le Canada, notre beau et grand pays, ne soit vendu à des mains étrangères pour une bouchée de pain.

Monsieur le Président, on achète un vieil entrepôt pour le démolir et l'anéantir, mais on investit dans une entreprise qui fonctionne. Il faut donc refaire notre image économique vis-à-vis du monde entier. Il faut repolir un blason que trop d'années d'incurie libérale ont laissé ternir, et voilà exactement ce à quoi vise ce projet de loi.

Monsieur le Président, malgré l'importance indéniable de ce projet de loi présentement à l'étude, il est malheureux de voir la piètre qualité des débats qui l'entourent. A ce jour, plus de 14 heures ont été consacrées à l'étude du projet de loi C-15. Trente et un libéraux, 25 néo-démocrates et 13 de mes collègues ont pris la parole. Et voilà où je veux en venir, monsieur le Président. Au point où nous en sommes rendus, le débat traîne en longueur. Il languit. L'opposition nous ramène toujours les mêmes arguments, quasiment à chaque intervenant. Ils disent que l'on veut vendre le Canada à n'importe quel prix et que notre pays deviendra le 51e état américain. Nous avons clairement et nettement démontré que le projet de loi comporte toutes les garanties afin d'accueillir les investisseurs étrangers et stimuler l'investissement canadien tout en préservant notre identité nationale.

Ils disent que cela créera du chômage à moyen terme. Nous avons exposé l'effet positif sur les nouveaux emplois créés et la réduction du chômage à court terme. N'est-ce pas là ce dont le Canada a vraiment besoin, des «jobs» maintenant?

Face à la question de la recherche et du développement, ils se plaignent que le Canada sera laissé pour compte. A cela, nous avons maintes fois répondu que bien que le projet de loi ne vise pas directement la promotion de la recherche et du développement, puisque le gouvernement a d'autres politiques à cette fin, l'article 5 et le paragraphe 20*c*) auront pour effet direct la promotion de la recherche et du développement au Canada.

Les libéraux nous reprochent de rompre avec la tradition de sir John A. Macdonald, tradition protectionniste particulièrement vis-à-vis des États-Unis. Si nos collègues de l'opposition officielle affichent aujourd'hui une attitude protectionniste anti-américaine, ce sont eux qui rompent avec la position traditionnelle de leur parti, imprégnée notamment par un de leurs chefs Mackenzie King, premier ministre du XXe siècle et non du XIXe siècle. Les temps changent, monsieur le Président; on semble l'oublier.

Enfin, trouvaille de génie, ils nous reprochaient la semaine dernière de rompre avec nos promesses électorales et de refuser d'entendre le fruit des consultations face à ce projet de loi. Monsieur le Président, jamais nos collègues ne se sont sentis aussi ouvertement contredits. Tout d'abord, que ce soit lors de nos présences dans nos circonscriptions ou encore par des lettres comme celles que l'on reçoit, nous savons, et ils le savent très bien eux-mêmes, que la population canadienne est très majoritairement favorable aux mesures proposées par le projet de loi C-15. D'ailleurs, le meilleur moyen de vérifier la chose n'est-il pas de procéder immédiatement et de déférer le projet en comité où des témoins, des intervenants, pourront se faire entendre?

Je suis persuadée, monsieur le Président, que nos amis libéraux et néo-démocrates sauront appuyer cette motion s'ils ont vraiment à cœur, comme ils le prétendaient la semaine dernière, de nous aider à remplir nos promesses électorales.

Comme le disait un des leurs, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), ce n'est pas en cette noble Chambre que le travail de fond sur un projet de loi s'effectue en réalité. Procédons et allons immédiatement devant le comité.

A ce niveau-ci du débat, monsieur le Président, l'opposition a épuisé ses arguments et pourtant on «occupe le plancher» en enfilant les orateurs à la queue leu leu. De cela, nous en avons deux preuves. La première se trouve dans la répétition des arguments de l'opposition, et la seconde, c'est qu'ils n'ont plus rien à dire au sujet du projet de loi. J'en prends à témoin le député de Gander-Twillingate (M. Baker) qui, candidement, donnait le ton au débat en tant que premier orateur à la reprise de nos travaux lundi dernier. Il concluait son exposé en disant, et je le cite:

Je n'ai même pas pu aborder le projet de loi depuis que j'ai pris la parole à 11 heures.

Cela veut tout dire, monsieur le Président. D'autant plus que l'on compte 56 interventions de l'opposition pour 70 députés. Il me semble qu'il ne s'agit en rien de brimer leur droit de s'exprimer sur le projet de loi.

• (1110)

Au lieu d'utiliser le temps qui nous était imparti pour nos travaux d'une manière aussi peu efficace, il vaudrait mieux passer immédiatement à l'étape suivante. Toute la population canadienne nous en sera reconnaissante. Si nous ne savons pas gérer notre temps, comment saurons nous gérer les affaires du pays?

Je propose donc, monsieur le Président, appuyée par l'honorable député de Lévis (M. Fontaine):

Que la question soit maintenant mise aux voix.

[*Traduction*]

M. Deans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il se pourrait que j'aie mal compris le Règlement et vous pourriez peut-être me l'expliquer. J'avais cru comprendre cependant que, en vertu de ce Règlement, un ministre était tenu de proposer une telle motion. Vous pourriez peut-être nous apporter des précisions là-dessus, monsieur le Président. Si je m'en souviens bien, le Règlement l'exige.

M. le Président: Le député pourrait peut-être m'indiquer dans le Règlement l'article en question. L'article 56 prévoit seulement que, dès que la motion est présentée, tout autre amendement est exclu. C'est là tout ce que précise l'article 56. Je veux bien entendre les arguments du député à ce sujet, s'il en a à nous présenter. Toutefois, je ne pense pas qu'il puisse invoquer un article de Règlement pour justifier son point de vue.

M. Deans: Monsieur le Président, j'avoue avoir été pris de court par la présentation de cette motion. Je m'attendais à ce que ce soit un ministre qui nous en saisisse, et je pensais que vous me permettriez de faire valoir mon point de vue après la période des questions cet après-midi, au cas où je réussis d'ici là à trouver la référence en question pour prouver qu'un ministre est tenu de présenter pareille motion. Je demande simplement que vous me laissiez le loisir de faire valoir mon point de vue, si je le souhaite, après la période des questions aujourd'hui.

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour la même raison. L'initiative du député étonne et déçoit les députés de notre caucus, car, comme nous le savons tous, ce projet de loi est au cœur même de la grande stratégie économique du gouvernement. On aurait donc pu croire qu'un ministre aurait été chargé de la démarche radicale qu'on vient de proposer. Voilà pourquoi j'estime que l'étude de la motion devrait être suspendue jusqu'à ce que nous puissions rassembler nos arguments; en effet, il est fort étrange et inhabituel qu'un simple député à la Chambre des communes propose cette motion et que les ministres se lavent les mains de toute responsabilité concernant une mesure à la fois diabolique et difficile qui entraîne la clôture du débat sur un projet de loi aussi important.

M. le Président: Cette question n'est pas facile à trancher. J'avoue aux députés que je ne peux pas reporter à plus tard ma décision à son sujet. Je voudrais que tout le monde sache que, la dernière fois que cette motion a été proposée, c'était sous le régime précédent et que c'est un député de l'arrière-ban qui en était l'auteur. Il existe un document très clair sur la procédure à suivre dans cette affaire, auquel les députés peuvent se reporter, et il ne fait aucun doute dans mon esprit, à la lecture du Règlement, que la présentation de cette motion n'est soumise à aucune restriction et qu'un simple député, tout aussi bien qu'un ministre ou un secrétaire parlementaire, peut la proposer à la Chambre.

En fait, comme le savent peut-être les députés, la motion peut être proposée pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, ce qui, par définition, signifie qu'elle doit nécessairement être présentée par un simple député. Par conséquent, je n'ai aucune raison de reporter ma décision et j'estime que nous avons été saisis de la motion en bonne et due forme. Je précise, comme on vient de me le rappeler, que la motion est évidemment recevable aux fins de la discussion. Commençons donc le débat.

• (1115)

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je voudrais parler de la motion de la députée de Charlesbourg (M^me^ Tardif). Sans doute est-il logique que j'en parle, car le député a dit que j'avais déjà pris la parole pendant vingt minutes à ce sujet au cours du débat précédent, et il a fait remarquer en concluant que je n'avais pas vraiment abordé l'objet du projet de loi. Après vérification, j'ai découvert que la motion proposait de renvoyer le projet de loi à six mois. Si cette motion a été proposée, c'est parce que ni la politique ni la législation du gouvernement ne correspondaient aux objectifs que ce dernier avait énoncés en proposant cette mesure.

Le député a déclaré que tous les arguments avaient été invoqués, que l'opposition retardait le projet de loi et qu'il n'y avait rien de nouveau à dire à son sujet. Tous les députés lisent certainement le hansard. Nous pouvons y retrouver d'excellents discours, par exemple, celui du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). C'est un des meilleurs discours que nous ayons entendus au cours de la session au sujet de ce projet de loi. L'un des pires est celui que le ministre a fait en présentant cette mesure. Un néo-démocrate a fait un discours fort intéressant, mais constamment interrompu par le ministre.

Pour en venir aux faits, je voudrais vous citer un passage du discours du ministre.

> Je lui rappellerai que lorsque l'AEIE a été créée, le taux de chômage dépassait à peine 5 p. 100. Aujourd'hui, il est supérieur à 11 p. 100.

Le ministre a prononcé ces paroles le 11 décembre 1984. Puis il a ajouté, comme on peut le lire à la page 1094 du hansard:

> Cela n'égale pas ce que nous avons perdu en 1981 et 1982. Et les capitaux qui sont partis?

Le ministre faisait sans doute allusion aux fuites de capitaux. Un peu plus tard au cours du débat, le ministre a nié les affirmations du député d'Essex-Windsor (M. Langdon) qui signalait que le bilan de l'investissement étranger direct au Canada n'était pas aussi négatif que le ministre le prétendait et qu'en réalité ces investissements s'étaient accrus depuis l'établissement de l'AEIE. Le député d'Essex-Windsor a déclaré, comme nous pouvons le lire à la page 1100 du hansard:

> Nous sommes partis d'un bilan négatif de 4.5 milliards de dollars en 1981 et l'écart négatif était encore de 900 millions en 1982. Par contre, en 1983 nous avions un solde positif de 200 millions et, en 1984, nous avons jusqu'à présent un surplus de 1.3 milliard.

Un autre député lui a alors demandé «quelle est votre source?» Le député d'Essex-Windsor lui a répondu que sa source était Statistique Canada. Bien sûr, le député d'Essex-Windsor a cité des chiffres parfaitement exacts. Ce qu'on a omis de se demander jusqu'ici, c'est pourquoi il y avait eu de telles fuites de capitaux vers les États-Unis en 1981 et 1982. S'agissait-il vraiment d'une sortie de capitaux?

Si nous examinons l'afflux brut de capitaux américains au Canada, nous constatons qu'il a augmenté depuis la création de l'AEIE, en 1974. Ce chiffre s'est accru pour atteindre son maximum en 1981. Si nous étudions la fuite brute de capitaux d'investissement vers les États-Unis, nous constatons que ce chiffre a également battu tous les records en 1981.

• (1120)

Si l'on accepte le raisonnement qui sous-tendait les arguments invoqués par le ministre dans son discours ainsi que le raisonnement sur lequel les députés ont fondé leurs réponses après leur discours, nous pourrions affirmer que depuis sa création, l'AEIE a favorisé l'investissement au Canada de capitaux américains comme cela n'était jamais arrivé avant 1974. Mais ce ne serait pas tout à fait honnête. Nous pourrions également affirmer comme l'a fait le ministre, que les sorties brutes de capitaux du Canada en faveur des États-Unis qui ont culminé en 1981 et 1982, représentaient une perte nette au Canada et que nous avons perdu des emplois du fait de ce mouvement de capitaux en direction des États-Unis. Cependant, monsieur le Président, chaque fois qu'il est question de sorties de capital, quel que soit le pays, il faut tenir compte de la destination de cet argent ainsi que des causes du mouvement.

Or, il arrive que Statistique Canada ne fasse pas de distinction dans les chiffres qu'il publie. En examinant les faits et d'autres données, nous constatons que les gros investissements de 1981 et de 1982 ont servi à acquérir des filiales au Canada qui appartenaient à des Américains. De ce fait, les statistiques indiquent une sortie nette de capitaux du Canada pour 1981 et 1982.

Si l'on examine les données du point de vue des États-Unis, on peut constater un accroissement invraisemblable de capitaux américains entrés au Canada depuis la création de l'AEIE jusqu'en 1981, et que la tendance s'est maintenue jusqu'en 1984, mais ce faisant il faut aussi se poser la question suivante: en quoi ont consisté les investissements nets en provenance des États-Unis? Quand il a présenté son projet de loi, le ministre s'est empressé de souligner qu'en 1981 et 1982, l'investissement direct net en provenance des États-Unis avait été négatif.

Mais ce faisant, le ministre a omis de faire deux distinctions importantes. D'abord, les destinations du capital en question. Ce dernier a servi à acquérir des filiales implantées au Canada. L'investissement était donc d'origine canadienne mais l'argent est allé aux États-Unis. Le ministre a également omis de mentionner que la plus forte croissance d'investissements en provenance des États-Unis s'est manifestée depuis que l'Agence a été créée en 1974.

Je vous signale également, monsieur le Président, qu'en présentant sa motion, la députée a dit que le gouvernement progressiste conservateur avait la bonne recette puisque l'entreprise privée avait déjà commencé à créer de l'emploi. Cela rappelle l'argument invoqué par le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ Macdonald). Mais à quelle époque le secteur privé a-t-il créé le plus d'emplois? Voyons les faits, monsieur le Président. Depuis que le gouvernement est au pouvoir, depuis trois mois et demi, 27,000 emplois ont été créés par mois. Au cours des trois derniers mois du gouvernement Trudeau, le secteur privé avait créé 32,000 emplois par mois. Et sous le gouvernement Turner, ce furent 33,000 emplois qui ont été créés. Personne ne se donne la peine de remonter dans le passé pour voir combien d'emplois ont été créés. Ils continuent de déformer les faits pour démontrer que le gouvernement accomplit quelque chose.

Cependant, si on examine les entrées au Canada d'investissements américains, et si l'on met en parallèle les sorties et les entrées brutes pour se faire une idée de l'investissement net provenant des États-Unis, nous constatons que c'est au cours des neuf premiers mois de 1984, que le Canada a reçu le plus d'investissements nets. Et si l'on examine les données mois par mois, on constate que c'est sous le gouvernement Turner que l'investissement net a été le plus fort. Mais on exagère un peu en affirmant que tout cela est dû à des mesures gouvernementales.

• (1125)

Depuis que le présent projet est à l'étude, monsieur le Président, on a omis de citer un certain nombre de choses. Par exemple, personne n'a fait de comparaison quant aux retombées du projet à l'étude. Il y a une question qui se pose . . . mon temps est-il terminé, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Presque.

M. Baker: Je n'ai même pas eu le temps d'exposer mon point de vue. Cependant, je suis certain que j'aurai l'occasion de le faire au cours de la présente session.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le gouvernement ne s'est pas prévalu de l'occasion qui lui était offerte de profiter de six mois de plus pour examiner toute cette question de l'investissement étranger. Ce matin, le gouvernement a effectivement imposé la clôture du débat. Voilà, je suppose, une indication du genre de démocratie auquel nous pouvons nous attendre de la part des 211 députés du parti conservateur élus à la Chambre des communes. Ils n'acceptent pas l'idée que la démocratie permette à l'opposition d'exposer tous ses arguments à la Chambre, et aux Canadiens de connaître leur position et de savoir dans quelle voie ils s'engagent. En fait le gouvernement se trouve maintenant à limiter le volume d'information à diffuser dans la population. Il nous incombe donc de le faire plus directement.

L'un des points que l'on a oublié de signaler à la Chambre, c'est l'autre solution possible qui s'offre au gouvernement par rapport à toute cette question de l'investissement étranger. Les capitaux d'investissement ne manquent pas au Canada. En 1974, 10 p. 100 des revenus bruts des Canadiens étaient déposés sous forme d'épargnes. De 1974 à 1982, cette proportion est passée de 10 à près de 14 p. 100, et je crois savoir qu'elle a augmenté encore davantage en 1984 et 1985. Je le répète, il existe énormément de capitaux d'investissement au Canada, et il n'est pas nécessaire d'attirer chez nous des capitaux étrangers à investir inconditionnellement. Ce qui est ennuyeux, c'est le peu d'empressement du monde des affaires à investir au Canada. Cela étant, le gouvernement devrait tâcher de stimuler l'économie afin d'encourager les investissements canadiens. Ce devrait être là la première chose à faire.

Comment le gouvernement peut-il faire cela? Tout d'abord, on a fait remarquer à maintes reprises au cours du débat que les investissements de rachat n'étaient pas bons pour le Canada. Nous savons que ces investissements étrangers ne sont pas bons pour le Canada et qu'ils ont tendance à faire disparaître des emplois. Acquérir une nouvelle entreprise avec des capitaux disponibles ne crée pas d'emplois car ces emplois existent déjà. C'est simplement utiliser des capitaux disponibles pour faire accroître le porte-feuille d'une société donnée. Les capitaux étrangers sont toujours suspects car même s'ils peuvent aider le Canada au début, il vient un temps où cet argent doit retourner à la société mère et cesse alors d'être utile au Canada.

• (1130)

L'AEIE n'a pas fait du très bon travail à certains égards. Elle n'a pas fonctionné particulièrement bien, mais du moins existait-elle pour définir les conditions auxquelles les investissements étrangers pouvaient entrer au Canada. La mesure à l'étude cherche à supprimer ces conditions que les sociétés étrangères désireuses d'investir chez nous devaient prendre en ligne de compte. Au lieu de permettre aux capitaux étrangers d'entrer chez nous inconditionnellement, nous devrions établir des critères qui s'appliqueraient à ces investissements. Une fois ces critères établis, il resterait à instituer un organisme chargé d'en surveiller l'application. C'est ce que l'AEIE était censée faire. Elle ne l'a pas bien fait, mais au moins elle existait. Nous devrions accroître ses pouvoirs de surveillance au lieu de les supprimer complètement.

Quels devraient être les critères de l'investissement canadien? Comme le chômage est notre problème numéro un, l'investissement devrait viser à l'alléger. Les investissements d'acquisition ne devraient pas être acceptés. Au nombre des critères devrait figurer l'incidence de l'investissement sur la localité. On devrait tenir compte des possibilités réelles de formation qui peuvent rehausser la valeur des emplois à long terme et relever le niveau de vie des intéressés. Il faudrait vérifier l'incidence des investissements sur la balance commerciale du pays. L'investissement étranger finit par accentuer la fuite des capitaux hors du Canada. Cela nuit à notre balance commerciale et nous force à hausser les taux d'intérêt afin de stopper l'hémorragie. Les critères devraient aussi tenir compte de l'impact social de l'investissement sur la localité et le pays.

Une fois les critères établis, il nous faudrait fixer les objectifs de l'investissement. Si le gouvernement veut vraiment encourager les investissements et la relance, il doit employer une partie de son argent à stimuler l'économie. Si l'entreprise privée ne veut pas ou ne peut pas prendre de l'expansion, comme cela semble s'être produit ces dernières années, le gouvernement fédéral et les gouvernement provinciaux devraient investir de façon à stimuler l'économie. Je pourrais citer une bonne douzaine de domaines où ils devraient investir. Nous avons des ressources à profusion et deux millions de chômeurs. Nous manquons terriblement de logements. Nous avons tout le bois d'œuvre et tous les autres produits dont le secteur de la construction a besoin. Nous avons aussi une masse de travailleurs de la construction en chômage. Le gouvernement devrait donc multiplier les programmes de construction de logements afin de stimuler l'économie.

Les gouvernements contribueraient à stimuler l'économie s'ils investissaient dans les moyens de transport public, dans les installations pour soins médicaux, dans l'enseignement. Je trouve choquant que, dans des localités comptant plusieurs milliers de chômeurs, un professeur ait à s'occuper de 30, 40 ou même 50 élèves.

Cette motion de clôture visant à limiter le débat est tragique parce qu'elle empêchera que tous ces points soient portés à l'attention du peuple canadien comme du gouvernement. Nous devrions supprimer les compressions des dépenses publiques qui sont directement préjudiciables à la population. Nous devrions abaisser les taux d'intérêt. Ce sont tous là de bons moyens de stimuler l'économie que le gouvernement n'a pas examinés. Nous n'avons pas pu demander au gouvernement de nous dire ce qu'il pense de ces autres possibilités de solutions parce qu'il a présenté la motion de clôture afin de limiter le débat.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir informer le député que le temps mis à sa disposition est maintenant expiré.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je me dois de protester contre la motion à l'étude qui va empêcher la Chambre d'étudier le projet de loi aussi bien qu'elle le devrait. Je voudrais, en quelques mots, examiner la motion sous l'angle de la procédure.

Celle-ci constitue de la part du gouvernement une tentative pour empêcher l'opposition de présenter tout autre motion de fond qu'il serait normal de présenter à l'étape de la deuxième

lecture. Étant donné que les députés d'opposition sont beaucoup moins nombreux qu'ils ne l'étaient sous d'autres législatures, le Parlement sera donc forcé d'adopter à très brève échance le projet de loi afin de lui faire franchir les étapes de l'examen parlementaire. Or, le gouvernement vient d'agir d'une façon inédite en l'occurrence, vu l'importance de la question et le peu de temps qu'on y a consacré jusqu'ici.

En effet, le projet de loi ne nous a été présenté qu'en décembre. La Chambre n'a donc pas eu l'occasion de le débattre très longtemps et les Canadiens n'y ont pas été tellement sensibilisés. D'après son titre, on sait que la mesure concerne les investissements étrangers. Ce domaine a toujours suscité beaucoup d'intérêt par le passé lorsque qu'il s'est agi d'établir la politique que suivra le secteur public. Le gouvernement a donc tort de vouloir faire adopter le projet de loi avant que la grande majorité des Canadiens n'aient été saisis de la question. En agissant ainsi, il cherche à leur cacher qu'il va apporter des changements très significatifs aux lois fondamentales qui protègent l'économie canadienne contre les effets néfastes que peuvent avoir les investissements étrangers.

Quand j'ai entendu le premier ministre (M. Mulroney) annoncer que le Canada était prêt à se remettre en affaires, je me suis inquiété, me disant qu'il fallait probablement entendre par là qu'on effectuerait des modifications importantes à la loi régissant les investissements étrangers au Canada. Je n'ai pu déceler dans le projet de loi, pas plus d'ailleurs que quiconque l'a étudié, je présume, par quels moyen on pourra protéger à l'avenir notre pays contre les conséquences nuisibles de l'investissement étranger.

Il convient de signaler qu'en vertu de la loi actuelle qui a été adoptée par l'ancien gouvernement libéral qui nous a dirigés depuis le début des années 1970, il existait en fait un moyen non pas pour exclure les capitaux étrangers, car ni le gouvernement précédent ni les Canadiens ne l'ont jamais souhaité, mais pour s'assurer que les capitaux entrant au Canada servaient au mieux les intérêts des Canadiens.

• (1140)

On ne peut partir du principe que tout investissement, peu importe qu'il soit étranger, est avantageux. Les hommes de loi qui, parmi nous, ont eu l'occasion de conseiller des investisseurs étrangers savent que ces derniers préfèrent conserver une certaine marge de manœuvre et ne pas être tenus de créer des emplois, d'effectuer de la recherche et du développement, d'investir une somme prévue ni de garantir qu'ils feront appel aux travailleurs et aux services qui existent sur place au lieu de recruter et d'acheter dans le pays où se trouve leur siège social. Ils aiment mieux qu'on leur laisse le champ libre et qu'on leur fasse confiance pour ce qui est de travailler dans l'intérêt des Canadiens. Bien que telles soient les intentions d'un grand nombre d'investisseurs étrangers, à moins que nous n'obtenions l'assurance qu'ils les mettront effectivement à exécution, nous courons le risque que les Canadiens ne retirent pas de ces investissements le maximum d'avantages. C'est pourquoi l'examen prévu par la Loi en matière d'investissements étrangers était si précieux pour assurer la promotion et le développement de l'économie canadienne et de nos intérêts.

Je suis persuadé que tout le monde, même ceux qui s'opposent à toute intervention du gouvernement dans les investissements étrangers, souhaiterait avoir une économie authentiquement canadienne et autonome qui travaille uniquement dans l'intérêt des Canadiens. Même si l'AEIE existe depuis près d'une décennie, notre économie actuelle est loin d'être autonome car, lorsque nous avons proposé des mesures à l'égard des investissements étrangers, elle était fortement contrôlée par des intérêts étrangers qui en possédaient une bonne partie.

L'important rapport Watkins qui avait été commandé par mon collègue, le député de Windsor-Ouest (M. Gray), lorsqu'il était ministre responsable, et qui lui a été présenté, montrait à quel point nous avions perdu le contrôle de notre propre économie. Même si nous tirions des avantages considérables de l'investissement étranger, nous subissions également les inconvénients que ces investissements supposent.

La question était donc de savoir comment rendre notre économie plus autonome et encourager sa canadianisation tout en autorisant les investissements étrangers. En même temps, cette politique devait faire en sorte que l'économie canadienne soit la propriété de Canadiens et qu'elle soit gérée par eux dans toute la mesure du possible.

Je me souviens qu'à l'époque j'ai consacré une grande partie de mon énergie à me battre pour cette mesure législative et à l'expliquer aux partisans d'une intervention minimum de l'État. Je sais qu'il y a encore parmi les membres du caucus et du cabinet conservateurs de ces gens qui ne reconnaissent pas au gouvernement un rôle positif, alors que l'histoire du développement de l'économie canadienne montre que l'État a permis des réalisations qui, sans lui, auraient été impossibles.

Je ne dis pas cela pour critiquer le capitalisme. J'estime que c'est parfaitement dans l'intérêt public que d'encourager des entrepreneurs canadiens ou étrangers à exploiter une entreprise dans des régions où ils peuvent faire des bénéfices. Toutefois, on ne peut pas espérer que ces entrepreneurs prendront en considération des objectifs qui ne sont pas ceux de la libre entreprise, mais qui nous semblent souhaitables dans notre économie. La création d'emplois n'est pas un but direct de la libre entreprise. Celle-ci vise avant tout à gagner de l'argent et si elle peut y parvenir en diminuant le nombre d'employés, elle n'hésitera pas à remplacer les travailleurs par des machines plus productives.

Par conséquent, on peut se demander qui se préoccupera de la place de l'emploi dans l'économie. Ce que je viens de dire sur les objectifs de l'entreprise et sur ceux des Canadiens pour leur économie montre qu'il y a place pour une intervention et des politiques de l'État qui n'empêchent pas les entreprises de prendre de l'expansion, mais les encouragent à prendre en considération les volontés des Canadiens à l'égard de leur économie.

J'admettrai volontiers que l'Agence d'examen des investissements étrangers a été critiquée dans certains pays. Une des raisons, c'est que son intervention était tout à fait évidente. De nombreux pays ont des restrictions sur les investissements étrangers, mais, dans la plupart des cas, elles sont beaucoup plus discrètes. Même aux États-Unis, un investisseur étranger doit se rendre dans le pays et commencer à poser des questions avant de s'apercevoir qu'il y a beaucoup de restrictions sur le libre accès des entreprises étrangères aux marchés américains, et pourtant, c'est peut-être l'économie où l'entreprise est la plus libre au monde.

J'ai vu les études faites par Watkins et des études plus récentes qui montrent l'existence aux États-Unis de douzaines de restrictions. Par exemple, le *Jones Act*, les règlements sur les navires utilisés pour le commerce intérieur, le *Fishing Fleet Improvement Act* et d'autres mesures sont de nature restrictive.

Je vois qu'il ne me reste plus de temps. Je pense que j'en ai dit suffisamment pour montrer qu'il importe de se préoccuper davantage des aspects négatifs des investissements étrangers que ne le fait cette mesure législative.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, la Chambre n'est absolument pas prête à se prononcer.

M. Nickerson: Mais si.

M. Keeper: Les députés d'en face, eux sont peut-être prêts à se prononcer. Il est regrettable qu'ils cherchent à restreindre le débat à la Chambre dès le début de leur mandat à la tête du pays. Nous constatons que le parti conservateur agit bien différemment de lorsqu'il formait l'opposition. A cette époque, ce parti préconisait le respect de la démocratie parlementaire et il voulait réformer la Chambre des communes pour donner plus de pouvoirs aux simples députés et obliger le Parlement à rendre compte des deniers publics. Maintenant qu'il est au pouvoir, il limite le débat.

Ce n'est qu'un simulacre de processus politique. Durant les élections, les conservateurs ont promis que le gouvernement agirait au grand jour. Le voilà qui refuse d'informer les Canadiens au sujet de la politique des investissements. Il est regrettable pour les Canadiens qu'un gouvernement qui leur a tant promis leur donne si peu.

Ce projet de loi que le gouvernement appuie et essaie d'imposer aux Canadiens vise à déréglementer l'investissement étranger. Aux yeux du gouvernement, la déréglementation, c'est la poursuite du Saint-Grââl, une formule magique censée redonner un coup de fouet à l'économie canadienne. En réalité, c'est une vaine promesse de prospérité pour tout le monde. Le gouvernement a fait de nombreuses promesses qu'il a rompues. Lorsqu'il saisit la Chambre d'une mesure législative où il fait encore d'autres promesses, nous devons voir ce qu'elles cachent. Nous devons nous demander ce qui pousse le gouvernement et pourquoi il a si hâte de faire adopter ce projet de loi.

• (1150)

Cette mesure a pour objet de déréglementer l'investissement étranger et de lâcher la bride aux investisseurs. Il vise également à permettre aux multinationales de venir dans notre pays et de faire ce qu'elles veulent, sans que les représentants du public puissent surveiller leurs actes pour voir s'ils servent bien les intérêts des Canadiens.

D'après notre expérience, avons-nous des raisons de vouloir examiner les investissements étrangers au Canada? Ont-ils, par le passé, été si avantageux que nous pouvons supposer qu'ils serviront les intérêts des Canadiens? Je voudrais poser une ou deux questions au sujet de l'incidence de l'investissement étranger au Canada, questions qui nous prouveront qu'il est nécessaire de réglementer au minimum l'investissement étranger.

A cause des investissements étrangers, notre économie dépend en grande partie de succursales, dans le secteur de la fabrication, des sortes de rejetons des sociétés mères qui se trouvent dans d'autres pays. Ces succursales canadiennes relèvent en grande partie de sociétés mères américaines.

Que se passe-t-il dans une économie de succursales? Nous sortons à peine de la dernière récession. Nous ne nous sommes pas encore relevés de la suppression des emplois et des conséquences de cette récession dont pâtissent encore les Canadiens. Durant la récession, une multitude d'emplois ont été supprimés. C'est entre autres parce que notre économie, qui repose sur des succursales, était très vulnérable au ralentissement de l'activité économique internationale. Au début de la récession, les succursales ont renvoyé les emplois vers leurs sociétés mères, la plupart du temps aux États-Unis. Elles ont renoncé aux emplois au Canada pour protéger ceux des États-Unis. C'était non seulement une décision privée de la part de sociétés privées, mais également une question de politique publique aux États-Unis. Il est manifestement dans l'intérêt du gouvernement américain de protéger autant que possible les emplois de ses ressortissants. Comment peut-on critiquer un gouvernement qui a pris des mesures pour protéger les emplois de la population de son pays?

Le gouvernement et le premier ministre du Canada (M. Mulroney) vouent une grande admiration au gouvernement et au président des États-Unis. Le premier ministre devrait s'inspirer de ce qu'a fait le président américain dans le domaine de l'investissement. Il a protégé l'emploi dans son pays au détriment des emplois dans d'autres pays. Les mesures concrètes du président des États-Unis en disent plus long que ses belles paroles. Il faut que nous pratiquions une bonne politique si nous voulons protéger nos propres emplois. Nous n'avons pas seulement besoin du dynanisme du secteur privé et d'entrepreneurs déterminés à investir et à créer des emplois, mais aussi d'une bonne politique gouvernementale qui protégerait les emplois existants et l'économie de notre pays. Quand la conjoncture est défavorable et que l'économie repose sur des filiales étrangères, nous perdons plus d'emplois que si les entreprises canadiennes avaient la prépondérance.

Même en période de relance, comme on semble maintenant en déceler les signes, notre économie reste largement tributaire de l'investissement étranger et, par conséquent, de filiales étrangères. Nous ne recevons donc pas toutes les retombées des investissements étrangers. Une entreprise qui fabrique un produit qu'elle écoule au Canada se procurera les matières qui entrent dans la fabrication de ce produit auprès de la société mère, aux États-Unis. Les entreprises canadiennes, surtout les petites, perdent les débouchés que leur offre le marché à cause de la façon dont notre économie est structurée. C'est très grave pour l'emploi au Canada. Nous savons tous, et le gouvernement aussi l'admet parfois, que les petites entreprises sont les plus grandes créatrices d'emplois. Nous devrions donc faire l'impossible pour les soutenir.

Vous êtes en train de me faire signe qu'il ne reste plus que quelques minutes, monsieur le Président. Pour aider nos petites entreprises, il faut notamment que notre économie repose davantage sur des entreprises canadiennes et non pas sur des filiales étrangères, parce que les entreprises canadiennes s'approvisionnent chez nous, créant ainsi nombre d'emplois.

Bref, il est triste et même consternant que le gouvernement décide maintenant de limiter le débat sur un projet de loi qui vise à déréglementer l'investissement étranger. C'est une tragédie, car il faut que les Canadiens connaissent toutes les conséquences de l'investissement étranger pour le Canada. Nous avons besoin d'investisseurs pour créer des emplois, mais d'investisseurs qui se conduisent bien. Il incombe au gouvernement d'adopter les mesures nécessaires pour s'assurer qu'ils se comportent en bons citoyens afin de procurer des emplois aux Canadiens.

Je demande donc au gouvernement d'élargir ce débat au lieu d'y mettre un terme. Je voudrais qu'il se montre ouvert en faisant des Canadiens et de l'emploi sa première préoccupation au lieu de penser, au nom de je ne sais quelle idéologie, qu'une simple déréglementation de l'investissement étranger va automatiquement améliorer la conjoncture. Il faudrait examiner en long et en large ce projet de loi. Je demande donc au gouvernement d'élargir ce débat au lieu d'y mettre un terme.

• (1200)

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je trouve regrettable que l'un des premiers gestes de la nouvelle députée de Charlesbourg (M^me^ Tardif) qui a changé de siège, mais que je retrouve en cette Chambre, et je suis beaucoup plus à l'aise de lui parler qu'elle est ici . . . Je veux dire que, à mon avis, il est regrettable que la nouvelle députée de Charlesbourg ait décidé d'imposer la clôture d'un débat très important en cette Chambre. Je me serais attendu vraiment à beaucoup mieux de la part de l'honorable députée. Ses électeurs seront certainement surpris de constater son impatience même un peu, je dirais, son arrogance et certainement, à tout le moins, son manque de sens démocratique. Car en effet, monsieur le Président, si on lit l'article 56 du Règlement, on se rend compte de la gravité du geste posé par la députée de Charlesbourg. L'article 56 stipule ceci, et je cite:

La question préalable, tant qu'elle n'est pas résolue, exclut tout amendement à la question principale, et elle est posée en ces termes: «Que cette question soit maintenant mise aux voix».

Et le paragraphe suivant de l'article 56 stipule, et je le cite pour la bonne gouverne des nouveaux députés dans cette Chambre, en particulier certains nouveaux députés progressistes conservateurs qui n'ont peut-être pas eu la chance de lire et de bien comprendre le Règlement:

Si la question préalable est décidée affirmativement, la question initiale doit être aussitôt mise aux voix sans amendement ni débat.

Or, monsieur le Président, c'est purement et simplement la clôture que la députée de Charlesbourg nous a présentée ce matin. Avec une majorité aussi écrasante, j'aurais pensé que le gouvernement se serait bien gardé de montrer aussi tôt dans cette nouvelle législature, dans ce nouveau Parlement, ses dispositions précises, parce que, finalement, qu'est-ce qui arrive, c'est que les députés de l'opposition, aussi bien du parti libéral que du Nouveau parti démocratique, ne pourront plus discuter de cette question, une question qui, à mon avis, est fondamentale pour l'économie canadienne. Pourquoi, et je me pose la question bien sérieusement, pourquoi un ministre progressiste conservateur n'a-t-il pas eu le courage de venir faire lui-même ce travail de bras? Pourquoi recourir à un simple député pour faire ce que je qualifie de sale travail de bâillonner ainsi l'opposition en cette Chambre des communes?

Je trouve cela regrettable, je trouve cela malheureux parce que cette jeune nouvelle députée qui me semble pourtant bien charmante, mais dont la naïveté ou le manque d'expérience peut-être, le manque d'expérience parlementaire, me semble exploité, et je le dis, me semble exploité par le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) . . . Où est-il ce ministre?

Au fait, monsieur le Président, je voudrais vous faire remarquer que, depuis le 11 décembre dernier, le jour où il a présenté son projet de loi, nous n'avons pas vu très souvent à la Chambre le ministre responsable de ce projet de loi. Vous qui siégiez avec lui dans l'opposition antérieurement, vous vous rappelez à quel point ce ministre d'aujourd'hui qui, à l'époque, était de ce côté-ci de la Chambre, se fâchait contre le gouvernement, contre les ministres libéraux qui, d'après lui, ne respectaient pas le Parlement canadien. Jamais, monsieur le Président, le ministre d'aujourd'hui n'aurait permis, à l'époque, qu'un projet de loi aussi important soit étudié sans la présence constante du ministre responsable! Or, il n'est venu que quelques minutes à l'occasion de ce débat et le plus souvent, le ministre était absent en cette Chambre comme il l'est présentement.

Les progressistes conservateurs se sont donné 40 ministres. J'ai peine à en trouver deux à ce moment-ci en cette Chambre . . .

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je crois que le député vient de mentionner l'absence d'un député de la Chambre, en particulier, et il me semble que cela va à l'encontre du Règlement de noter l'absence ou la présence d'un député en particulier.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne s'agit pas là d'un recours au Règlement. La députée ne devrait pas parler de l'assiduité des députés à la Chambre. Elle le sait, j'en suis persuadé.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je pense que le public canadien doit savoir que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) qui est responsable de ce projet de loi n'est pas ici ce matin et qu'il n'a presque pas participé à ce débat qui est très important et qui peut changer substantiellement la perspective économique canadienne.

Pourquoi nous, les libéraux, nous opposons-nous avec une telle vigueur à ce projet de loi? C'est parce que nous croyons fondamentalement que dans l'économie canadienne, nous devons être maîtres de notre économie. Les progressistes conservateurs, par ce projet de loi, sont prêts à se vendre à n'importe quel prix, à n'importe qui, n'importe quand et nous nous opposerons avec vigueur jusqu'à la dernière limite dans l'étude de ce projet de loi, même si par ses manigances de ce matin la députés de Charlesbourg (M^me^ Tardif) est en train de tenter de nous bâillonner, parce que, ce qui est remarquable, c'est que le projet de loi C-15 veut nous faire approuver en toute urgence une nouvelle conception de l'économie canadienne. Les progressistes conservateurs nous présentent cette loi en nous faisant accroire que cela va créer plus d'emplois. Or, nous disons, monsieur le Président, qu'il s'agit d'une loi mauvaise, d'une loi qui, loin de créer de nouveaux emplois, va probablement faire perdre des centaines d'emplois à des Canadiens.

Je constate avec plaisir la présence du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) qui a la responsabilité de la concurrence au Canada. Il sait, parce qu'il a commencé à étudier ses dossiers, jusqu'à quel point nous avons une très forte concentration des grandes compagnies au Canada et que dans presque tous les secteurs importants de l'économie canadienne il n'y a que deux ou trois compagnies qui dominent le marché économique canadien; que la concurrence est excessivement difficile à réaliser au Canada et que constamment les consommateurs canadiens sont à la merci de quelques grandes compagnies.

Or, les conservateurs prenant le pouvoir, le premier geste qu'il ont posé a été de favoriser les grandes multinationales dans le domaine pétrolier. Nous, nous avions voulu canadianiser l'industrie pétrolière. Nous, nous avions passé une loi qui permettait et favorisait la canadianisation de cette industrie importante et nous avions créé Petro-Canada. Or, les conservateurs n'ont jamais été en faveur de cela. Ils ont toujours voulu appuyer les multinationales, les compagnies étrangères qui dominent l'industrie pétrolière canadienne et qui font payer le gros prix aux consommateurs canadiens.

Je dis donc que cette loi C-15 est mauvaise parce qu'elle va permettre l'ingérence des plus gros et des plus forts dans l'économie internationale, et qu'ils vont bousculer les petits propriétaires canadiens parce que cette loi que les conservateurs présentent aujourd'hui, qui n'a plus les mêmes exigences, les mêmes critères importants que la loi que nous, nous avions présentée en 1974, et par laquelle l'Agence d'examen de l'investissement étranger pouvait amener de nouveaux investisseurs canadiens à donner des garanties, non seulement créer de nouveaux emplois, mais au moins garantir les emplois qui existaient déjà, et surtout, favoriser la croissance économique, maintenant, cette loi donne carte blanche aux investisseurs. N'importe qui peut venir investir dorénavant au Canada sans aucune contrainte, sans aucune obligation envers les canadiens. Cela, nous le dénonçons, nous trouvons cela inacceptable et nous regrettons que la députée de Charlesbourg (M^me^ Tardif) ait eu recours à une tactique de bâillonnement des débats dès le début de sa carrière politique. C'est de très mauvais augure.

[*Traduction*]

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je m'empresse de participer au débat de ce matin, même si notre temps de parole est limité à 10 minutes.

Je voudrais en premier lieu rappeler à la Chambre, notamment aux nouveaux députés que, depuis de nombreuses années, nous luttons énergiquement au Canada pour favoriser l'expansion de notre économie nationale. Dans les années 50, le Canada était pour ainsi dire aux mains des étrangers, qu'il s'agisse du secteur des ressources naturelles ou de celui de la fabrication. Quand j'étais plus jeune et jusque dans les années 60, une forte vague de nationalisme a balayé le Canada. Ce n'était pas un nationalisme particulièrement sain. Il découlait d'un ressentiment normal et compréhensible en grande partie imputable au fait que les Canadiens avaient non seulement l'impression mais aussi la conviction que les divers gouvernements, notamment les gouvernements libéraux, avaient cédé notre pays à des capitalistes étrangers. Telle était la situation dans les institutions financières et principalement dans la fabrication. Cette situation a suscité une attitude négative et malsaine partout au Canada.

Si nous adoptons le projet de loi C-15 et établissons l'organisme Investissement Canada, je suis d'avis que non pas demain ou l'an prochain mais que d'ici 5 ou 10 ans, ce nationalisme négatif et malsain que nous constatons dans le secteur de la fabrication et des ressources ressurgira et deviendra irrépressible. Je me souviens d'une époque où environ 80 p. 100 de nos resources naturelles étaient directement ou indirectement sous l'emprise des capitaux étrangers. Il n'y a pas si longtemps, environ 60 p. 100 du secteur manufacturier était entièrement aux mains d'étrangers. C'était une situation malsaine.

• (1210)

Je voudrais faire comprendre aux députés ministériels comme d'autres l'ont fait avant moi qu'il n'est pas toujours avantageux de vendre une entreprise à une société étrangère. Ce n'est pas toujours une bonne affaire que de permettre à une société américaine d'acheter une société canadienne. De fait, c'est très souvent le contraire. Les inconvénients ne se révèlent pas nécessairement du jour au lendemain, en quelques semaines ou quelques mois, mais ils finissent toujours par paraître. Certaines de nos industries canadiennes ont été réduites à l'état d'entrepôts ou de centres de distribution de produits fabriqués à l'étranger.

Les sociétés étrangères ne sont pas les meilleurs employeurs. Bien que je n'aie pas le temps en dix minutes de vous donner des précisions, les faits me donnent raison. Nous savons tous que les premières sociétés à mettre à pied leurs employés au moment d'une crise économique sont les sociétés étrangères. De toute évidence, elles veulent protéger les employés à leur

siège social, qu'il soit sité à Des Moines, en Iowa, en Allemagne de l'Ouest, en Suède ou au Japon.

Quant à la recherche et au développement, les faits sont éloquents. Les sociétés qui ont fait le plus de travaux de recherche et de développement au Canada appartiennent à des Canadiens. Néanmoins, ce projet de loi exercera des pressions sur les sociétés canadiennes et atténuera leur enthousiasme à l'égard des travaux de recherche et de développement effectués au Canada, car les sociétés étrangères font la plupart de leurs travaux à l'étranger. Elles les exécutent dans les pays offrant le régime fiscal le plus généreux le moins onéreux, ordinairement les pays du tiers monde. Bien entendu, ces pays offrent des avantages dont nous devrons tenir compte sous peu. Si ces sociétés n'exécutent pas leurs travaux de recherche de développement dans le tiers monde, elles les font à la société mère qui est d'ordinaire située aux États-Unis. En outre, les sociétés ramènent aux États-Unis des proportions élevées des bénéfices, des gratifications, des dividendes et d'autres paiements de même nature, ce qui contribue à faire baisser notre dollar.

J'avoue que toutes les sociétés étrangères au Canada ne sont pas exploitées comme des filiales, mais un grand nombre le sont. Celles qui sont exploitées de cette façon ont une marge de manœuvre minime dans le domaine de la commercialisation. Ainsi, elles n'ont accès qu'à des marchés très restreints, ne pouvant faire concurrence à leur société mère. Elles ne desservent que le marché canadien. Après tout, si elles se sont implantées chez nous, c'est pour passer outre aux barrières douanières. Elles sont venues au Canada pour franchir les barrières douanières en implantant chez nous une petite usine pour desservir un marché canadien fort restreint.

Si une usine appartenant à des étrangers fonctionne comme une filiale comme beaucoup sinon la majorité le font, elle a un marché très restreint. Au Canada, son marché domestique est limité, mais son marché international l'est aussi. Bien souvent ces filiales apprennent à 10 heures du matin, non pas par écrit mais au téléphone, où elles peuvent vendre, quelles quantités elles peuvent vendre et à quel prix. Elles apprennent qu'elles ne doivent pas concurrencer à l'étranger la maison mère, car celle-ci a déjà le marché dans sa poche.

J'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir avec les administrateurs de quelques filiales. Ceux-ci reconnaissent volontiers, pour peu que je leur promette de ne pas les nommer ni eux ni leur entreprise, qu'ils sont découragés d'avoir une marge de manœuvre aussi limitée et de ne pas pouvoir utiliser leurs talents créateurs pour améliorer le secteur. Leur patron étranger où que se trouve le siège social de la société mère, les empêche toujours d'agir.

Il y a une chose que j'invite fortement le gouvernement conservateur à ne pas perdre de vue au moment où il s'apprêtera à vendre le Canada à des sociétés étrangères en général et américaines en particulier. Qu'on essaie de s'imaginer la réaction d'un Américain moyen qui n'a pas investi le moindre cent dans l'économie, la grande entreprise ou la haute finance, au moment de se rendre à sa partie de football s'il apprenait que le pays qui borne les États-Unis au Nord et qu'on appelle le Canada contrôlait plus de la moitié du secteur de la fabrication de son pays et peut-être jusqu'à 60 p. 100 de ses ressources extractives. Les Américains n'ont pas leurs pareils pour dire qu'ils tiennent à ce que les Japonais, les Britanniques, les Français et les Canadiens investissent chez eux. Mais combien d'Américains ont une idée vraiment exacte du tableau d'ensemble?

En fait, les étrangers contrôlent ou possèdent aux États-Unis moins de 3 p. 100 des entreprises commerciales privées qui ne sont pas de nature financière. Ici, au Canada, nous tentons désespérément de conserver une économie nationale canadienne, de nous faire une place sur les marchés internationaux libres autant que possible de toute attache, et le gouvernement veut abolir le seul organisme raisonnablement capable de contrôler chez nous les investissements étrangers, l'Agence d'examen de l'investissement étranger, organisme que le NPD avait obligé les libéraux de créer à une époque de gouvernement minoritaire.

Les gens là-bas veulent anéantir l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Ils ne disent pas que le Canada est prêt à faire des affaires; ils invitent tout simplement les étrangers à venir exploiter nos richesses et à nous violer purement et simplement. Voilà l'invitation qu'ils lancent aux gros entrepreneurs des États-Unis, de l'Europe et des autres pays du monde. Je dis que c'est une honte. Si nous perdons notre économie nationale, nous perdrons en même temps notre sens des valeurs, notre culture et notre identité. Tout cela disparaîtra et le Canada ne sera plus qu'une immensité blanche longeant au nord les États-Unis.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer? Débat.

• (1220)

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'avais bien l'intention de participer ce matin au débat sur le projet de loi C-15, cependant, j'étais loin de m'attendre à ce qu'on ait un tel coup de théâtre. Je ne pensais jamais que la nouvelle députée de Charlesbourg (M^me^ Tardif) nous arriverait comme cela et proposerait, à sa façon, une forme de clôture visant à mettre fin le plus rapidement possible à ce débat pourtant si important pour l'avenir économique du Canada.

Mon collègue le député de Papineau (M. Ouellet) mentionnait tantôt que le gouvernement progressiste conservateur s'était servi d'une nouvelle députée pour exécuter ses basses œuvres, c'est-à-dire pour imposer la clôture. Je pense qu'il a eu un lapsus parce que, en fait, la nouvelle députée n'est pas un simple député, au contraire, elle est la secrétaire parlementaire, à moins que je ne me trompe, du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Ce qui veut dire qu'il s'agit là d'un geste officiel du gouvernement progressiste conservateur. Ce n'est pas un «back bencher» qui a erré et qui, pensant bien faire, a décidé de mettre la hache dans ce débat. Au contraire! On voit que la secrétaire parlementaire représente très bien son ministre, d'ailleurs elle a besoin de le faire parce que le ministre n'est jamais là durant le débat. Mais elle sert en fait de haut-parleur, de porte-parole, pour avancer à la Chambre cette mesure ignominieuse qui est un geste gouvernemental, comme je le répète, et qui constitue, à mon avis, si tôt dans ce Parlement, un abus flagrant de la majorité énorme que détient le parti progressiste conservateur, une majorité de 211 sièges.

Et, pensons-y bien, se sentir obligé d'aller imposer la clôture à une opposition qui est réduite à sa plus simple expression, ne contenant que 40 libéraux et 30 néo-démocrates... Cependant, je suis assuré que les électeurs voient ce qui se passe et qu'une opposition si faible sera de courte durée. Les électeurs ne laisseront pas un gouvernement, à qui ils ont fait confiance, traiter ainsi la minorité à la Chambre des communes, un parti qui a gagné une majorité écrasante en faisant des promesses de toutes sortes et qui s'empresse de rompre avec ses promesses les unes après les autres. Une des promesses qui a été le plus bafouée, c'est celle de s'engager continuellement dans un processus de consultation. Nous avons ici le plus bel exemple d'un gouvernement qui s'engage dans un domaine névralgique, celui de l'investissement étranger, et ce qu'il fait sans avoir consulté personne.

La seule personne qu'on a entendue ce matin du côté progressiste conservateur, la même secrétaire parlementaire à laquelle je me référais tantôt, nous dit, non, nous consultons. Chaque fin de semaine, nous allons dans nos circonscriptions rencontrer nos électeurs. Nous recevons des lettres. Cela, c'est une façon facile de s'en sortir. Je sais fort bien que lorsque les députés entrent dans leur circonscription en fin de semaine, ils voient des électeurs, mais ce n'est pas particulièrement pour parler de ce sujet-là, c'est pour régler des problèmes particuliers et c'est pour parler d'une foule d'autres choses dans lesquelles le gouvernement progressiste conservateur s'est embourbé. Comme par exemple, que font les progressistes conservateurs pour venir en aide aux producteurs de porc au Québec? Moi, je suis sûr que tous les députés progressistes conservateurs, lorsqu'ils sont allés dans leur circonscription et qu'ils ont rencontré des agriculteurs, ce n'est pas de l'investissement étranger et du projet de loi C-15 qu'ils se sont fait parler, c'est: Quand allez-vous nous donner les 13 millions de dollars que vous avez promis? C'est cela que les électeurs disaient en fin de semaine et, d'ailleurs, c'est cela que les journaux rapportent.

Alors pas de consultation! Dépêchons-nous à «couper» le débat. La seule consultation qui avait lieu, en fait, c'est la consultation qui se produit actuellement, alors que les divers députés de la Chambre sont en mesure de se lever et de dire ce qu'ils pensent au sujet de C-15, une loi touchant à l'investissement étranger.

La rhétorique du parti progressiste conservateur a été à l'effet que C-15 vise à attirer l'investissement étranger, tout en protégeant notre identité nationale. Laissez-moi pendant quelques minutes parler surtout de cet aspect de protection de notre identité nationale. Là, vraiment, le parti progressiste conservateur tente de revêtir le manteau libéral. Qui au cours des dernières années a tenté, tout en laissant venir l'investissement étranger, quand même d'assurer une certaine protection à plusieurs secteurs de l'industrie canadienne, sinon les libéraux? C'est une politique libérale que d'avoir créé l'agence de tamisage des investissements étrangers, mieux connue sous le nom de l'AEIE (FIRA). Et n'en déplaise à mon collègue du Nouveau parti démocratique qui a pris la parole juste avant moi, il aura beau nous faire croire que c'est le Nouveau parti démocratique qui a poussé les libéraux à présenter une loi visant à créer l'agence de tamisage, eh bien, pour quiconque a suivi la politique canadienne, c'est que cette idée-là a germé lors d'un congrès libéral tenu à Toronto en 1972 et ce sont des congressistes, des membres du parti libéral du Canada, qui ont suggéré au gouvernement fédéral libéral de l'époque de créer une agence afin de s'assurer que les investissements provenant de l'étranger pouvaient réellement bénéficier à l'économie canadienne et ne mettraient pas en danger certains secteurs de cette économie!

Qui a décidé de mettre des restrictions à la venue de l'investissement étranger dans certains secteurs précis, comme dans celui de la culture, comme dans celui de la finance, sinon le gouvernement libéral qui administrait préalablement le pays?

Qui a décidé de faire des démarches auprès de la Communauté économique européenne pour tenter de diversifier la source des investissements étrangers, sinon le très honorable Pierre Elliott Trudeau lui-même, alors qu'il était premier ministre du pays, parce qu'un des grands dangers qui nous menacent, c'est d'avoir des investissements étrangers qui proviennent en grande majorité d'une seule source? De cette façon, nous sommes à la merci de législations qui sont passées par nos voisins du Sud et qui sont susceptibles de nuire à notre économie.

Ces mesures de protection vis-à-vis de l'investissement étranger, ce sont les libéraux qui les ont mises de l'avant et je m'oppose à ce que les représentants du parti progressiste conservateur viennent aujourd'hui nous servir la rhétorique que le gouvernement progressiste conservateur désire attirer les investissements étrangers, mais tout en protégeant notre identité nationale. Cette partie, protéger notre identité nationale, c'est de la foutaise, ce n'est pas ce qu'ils tentent de faire.

La rhétorique des progressistes conservateurs, pour autant que la création d'emplois est concernée, est présentement et était au cours des dernières élections: laissons le capital créer les emplois. Cette rhétorique a continué à se manifester par des gestes précis. Depuis que les travaux ont repris à la Chambre des communes, nous avons vu non seulement le gouvernement progressiste conservateur continuer à chanter qu'il faut laisser le capital indépendant créer les emplois, mais nous avons vu ce gouvernement abdiquer son rôle important qui est de créer des emplois.

Nous avons vu ce gouvernement annuler des programmes de création d'emplois tout en répétant continuellement que sa priorité est de créer des emplois. Le plus bel exemple: l'abolition du programme Été-Canada, la somme de 75 millions de dollars qui devait créer des emplois pour nos jeunes l'été prochain. On nous dit: Laissons le capital créer les emplois. Maintenant, la nouvelle rhétorique de 1985, depuis le tournant de l'année, c'est: Laissons le capital étranger créer les emplois. C'est là une modification intéressante mais dangereuse de la rhétorique conservatrice. Non seulement le gouvernement abdique la création des emplois, non seulement le gouvernement dit: Laissons le capital canadien créer des emplois; maintenant c'est: Laissons les étrangers créer des emplois. C'est une façon pour le parti actuellement au pouvoir de pleurer sur le sort de ceux qui se cherchent des emplois, de donner l'impression que le gouvernement s'en préoccupe et veut en créer mais, par leurs gestes concrets, ils sont en train de nous démontrer qu'ils veulent laisser le capital étranger créer des emplois au Canada.

Le danger de cela, monsieur le Président, vous le savez autant que moi, c'est que les sociétés étrangères qui ouvrent

des succursales au Canada le font dans leur intérêt privé. Et, lorsqu'ils viennent au Canada tout d'abord acheter une entreprise déjà existante, ce qui ne crée aucun nouvel emploi, ce que cela crée, c'est une situation par laquelle les anciens emplois, sous une nouvelle société, sont contrôlés par une entreprise dont le bureau chef est situé à l'étranger.

En période difficile, lorsque le marché de cette entreprise-là va se rétrécir, qu'est-ce que la société va faire? Elle va commencer par fermer la succursale canadienne et les emplois qu'on nous promet aujourd'hui, en nous disant: «Laissons le capital étranger créer des emplois», ce sont des emplois temporaires, monsieur le Président. Ce sont des emplois qui sont susceptibles de s'évaporer suivant la conjoncture internationale et le développement des marchés internationaux.

Aussi, le parti progressiste conservateur serait bien avisé de laisser plus de temps pour les débats à la Chambre sur la loi C-15 visant à favoriser l'investissement étranger. Nous sommes d'accord sur la venue du capital provenant de l'extérieur. Cependant, nous désirons, en tant que parti libéral du Canada, obtenir des garanties sérieuses pour que les investissements que feront les étrangers ici soient dans l'intérêt des Canadiens, qu'ils ne créent pas des emplois temporaires, mais des emplois à long terme, et que les secteurs les plus névralgiques de notre économie ne soient pas affectés de façon adverse par l'investissement provenant de l'extérieur.

C'est ce que nous tentons de faire, monsieur le Président, en parlant sur le projet de loi C-15; nous ne tentons pas d'étirer le débat, mais nous tentons d'obtenir justice pour les Canadiens qui veulent investir et pour ceux qui se cherchent un emploi et qui n'en trouvent pas.

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, il est frappant de constater, si peu de temps après la reprise des travaux parlementaires, que le gouvernement est pressé de mettre fin au débat sur cette question d'une importance cruciale. On pourrait penser que ce débat dure depuis des semaines. En fait, le ministre a saisi la Chambre de ce projet de loi avant Noël et elle n'a pu y consacrer qu'un certain temps. Il semble que cela fait bien longtemps que ce projet de loi a été présenté, mais c'est simplement parce que les vacances de Noël ont duré tellement longtemps. Depuis que la Chambre a repris ses travaux, il y a une semaine, il y a eu deux journées d'opposition où on n'a accordé que très peu d'attention à l'objet de ce projet de loi.

Selon moi, si la Chambre est saisie d'une motion de clôture, c'est parce que nous, les néo-démocrates et les députés libéraux, avions réussi au cours de ce débat à faire pencher de plus en plus la balance en notre faveur et à formuler des critiques qui portent. En toute franchise, le gouvernement a peur qu'il nous soit possible de reprendre un nouvel élan et d'analyser de façon critique ce projet de loi répréhensible dont nous sommes saisis.

• (1230)

J'ai l'impression, et je crois que c'est peut-être un sentiment partagé par le gouvernement—ce qui expliquerait qu'il ait présenté si rapidement cette motion de clôture—qu'un peu partout au pays, on est de plus en plus conscient à l'heure actuelle que ce qui se passe maintenant à Ottawa est dangereux pour notre avenir et pour notre sentiment d'indépendance. Il est vraiment regrettable que le gouvernement ait décidé de forcer l'adoption à la Chambre d'une mesure qui n'a pas fait l'objet de l'examen approfondi qui s'impose dans le cas d'une question de cette importance. Il s'agit après tout, monsieur le Président, d'une question qui est au cœur de nos problèmes de développement économique au Canada depuis plus de 100 ans.

J'ai mentionné dans le débat précédent que c'était dans les années 1870 que les premières filiales sont venues s'établir au Canada. Depuis lors, nous avons assisté à l'élaboration graduelle et prudente d'une politique publique relative aux filiales. Dans les années 1870 et 1880, nous pensions, à l'instar du gouvernement actuel, semble-t-il, que les investissements étrangers de tout genre étaient bons pour notre pays. Cependant, monsieur le Président, bien des choses se sont passées depuis lors. Nous avons appris beaucoup. Nous avons vu les problèmes qui peuvent se poser dans une économie où est absente toute stratégie face à l'investissement étranger. C'est pourquoi de ce côté-ci de la Chambre nous nous inquiétons tant de l'abandon de toute stratégie et de l'absence d'orientation politique que ce nouveau projet de loi représente.

Ce ne sont pas juste ceux qui trouvent à redire à l'investissement étranger qui sont conscients du problème. Permettez-moi de faire part aux ministériels de certains des propos tenus par ceux qui dirigent, en fait, les filiales de sociétés étrangères au Canada. Ainsi, le président de la Dow Chemical of Canada Limited, société établie à Sarnia, a parlé à la presse de la possibilité d'attirer certains capitaux canadiens, certains actionnaires canadiens, dans sa filiale. Il a dit que cela l'inquiétait, car sa société était une filiale de multinationale. Il a ajouté que sa société n'agissait pas toujours, afin d'améliorer son propre bilan, mais qu'elle essayait de faire en sorte que celui de la société mère soit le meilleur possible.

Cela signifie, monsieur le Président, que les notions de rentabilité et d'investissements profitables pour notre pays ne sont pas au cœur du fonctionnement de cette filiale. Au lieu de cela, elle est là pour servir la société mère; c'est là son objectif prioritaire. M. David Clark, le président de la société Campbell Soup Company Ltd., autre filiale établie dans le sud-ouest de l'Ontario, il a déclaré que la direction risquait de faire des transactions fictives. Il entendait par là la possibilité de faire sortir de l'argent du pays grâce aux transactions avec la société mère.

Pour cette raison, il est heureux de pouvoir compter sur des actionnaires canadiens dans sa société. Cela donne à l'entreprise, selon lui, un plus grand sens des responsabilités financières et la rapproche de la réalité. C'est le genre de filouterie, le genre de transfert interne de ressources au sein d'une société, qui sont possibles dans une économie dominée par les capitaux étrangers. C'est pourquoi nous avons besoin d'une stratégie, d'orientations et de la capacité d'examiner et de contrôler la très grande proportion de notre économie qui est dominée par des capitaux étrangers.

Ce qui m'inquiète particulièrement, monsieur le Président, c'est que le ministre propose, par l'entremise de son secrétaire parlementaire, de mettre fin au débat avant d'avoir présenté à la Chambre la voie qu'il entend suivre au sujet d'une partie primordiale du projet de loi C-15, à savoir celle relative aux secteurs culturels clés de notre économie.

Lors de sa conférence de presse au sujet de ce projet de loi, le ministre a signalé qu'il préciserait le genre de secteurs qui devraient être visés par cette partie du projet de loi et les mécanismes auxquels il aurait recours, afin que ce projet de loi puisse jouer son rôle à cet égard. La Chambre attend encore que le ministre prenne des mesures en ce sens bien que l'Association of Canadian publishers ait demandé au ministre de le faire, non pas simplement pour des raisons générales, mais bien en fonction du problème très particulier que pose la prise de contrôle de la société Prentice-Hall par les sociétés Gulf et Western aux États-Unis. Prentice-Hall est une énorme société américaine qui a réalisé des investissements considérables dans notre secteur culturel.

Nous pensons, monsieur le Président, que le ministre devrait nous donner une idée de la façon dont il entend procéder au sujet de cette partie du projet avant que ce dernier ne soit renvoyé au comité. Les instances de l'Association of Canadian publishers au sujet de la société Prentice-Hall étaient extrêmement détaillées. L'Association a signalé que des acheteurs canadiens ont le désir et les moyens d'acheter la filiale canadienne de la société Prentice-Hall, mais le ministre ne nous a absolument pas dit comment cela serait possible en vertu du nouveau projet de loi.

Ainsi, monsieur le Président, cette motion constitue un geste prématuré auquel nous nous opposons. Nous espérons que le gouvernement reviendra sur sa décision et retirera cette motion de clôture à cette étape, afin de permettre un débat complet sur ce projet de loi.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je sais que les députés trouveraient regrettable que les conservateurs imposent aujourd'hui à la Chambre leur motion de clôture. La raison pour laquelle le gouvernement cherche à imposer la clôture est évidente. Il sait tout simplement que la façon dont le premier ministre (M. Mulroney) traite la question des investissements étrangers suscite beaucoup de remous dans notre pays. Les Canadiens acceptent mal qu'il se précipite à New York pour dire en gros aux milieux d'affaires new yorkais: «Venez prendre ce que vous voulez; nous avons des choses susceptibles de vous intéresser et nous ne posons pas de questions».

Il est évident que les Canadiens accordent une grande importance aux emplois et veulent voir les entreprises canadiennes prospérer et se développer autant que les compagnies étrangères. A mon avis, c'est la raison pour laquelle nous devrions étudier en profondeur ce projet de loi aujourd'hui. La semaine dernière, j'ai demandé au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) combien de demandes l'AEIE avaient reçues depuis que le premier ministre est allé dire aux Américains à New York qu'ils pouvaient venir acheter ce qu'ils voulaient au Canada sans formalité. Le ministre est monté sur ses grands chevaux et a raconté toutes sortes de fadaises, mais il n'a pas dit combien de demandes avaient été reçues depuis que le projet de loi a été présenté à la Chambre et que le cabinet a fait savoir à toutes fins pratiques aux Américains qu'ils pouvaient présenter une demande pour racheter n'importe quelle entreprise canadienne sans qu'on leur pose de questions. Je pense par conséquent que les intentions du gouvernement suscitent beaucoup de réticence au Canada.

• (1240)

Nous sommes convaincus, monsieur le Président, que les hommes d'affaires d'Europe occidentale, du Japon et des États-Unis sont prêts à investir au Canada quand ils en ont l'occasion. A notre avis, nous devrions bien accueillir ces investissements à condition qu'ils favorisent la création d'emplois, les activités de recherche et de développement au Canada, ainsi que la croissance de nos importations. Cela paraît tout à fait logique. C'est pourquoi nous trouvons utiles les règles actuelles concernant l'AEIE.

Environ 97 p. 100 des propositions d'investissement émanant de l'étranger ont été approuvées au cours des deux dernières années, mais ce chiffre n'indique pas combien de sociétés ont ainsi été encouragées à faire leur R & D au Canada ou à donner à une partie de leur capacité de production canadienne une vocation internationale. Il suffit de penser à l'essort exceptionnel qu'a connu l'économie ontarienne cette année. Elle s'est développée au rythme de 5 p. 100, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale. En fait, son expansion a probablement permis de relever la moyenne nationale d'environ un point. La majeure partie de cette croissance est due à la production de deux véhicules, une automobile Chevrolet et une mini-fourgonnette Chrysler. La production d'automobiles a atteint environ 8 milliards de dollars l'année dernière et elle approchera le cap des 13 milliards cette année. Ce phénomène a donné un grand coup de fouet à la construction automobile, et il ne semble donc pas très judicieux de renoncer à la possibilité de négocier avec les constructeurs américains ou d'autres compagnies étrangères.

Par ailleurs, si ce projet de loi faisait l'objet d'un long débat, les conservateurs craindraient énormément que les Canadiens se rendent mieux compte des progrès accomplis dans la voie de la canadianisation. Ainsi, si environ 30 p. 100 de l'actif des entreprises minières et des fonderies était détenu par des Canadiens en 1970, la proportion était passée à 52 p. 100 en 1980. C'est loin d'être négligeable. En 1975, il se faisait pour environ un milliard de dollars de recherche et de développement au Canada. En 1984, le chiffre correspondant était de 5.3 milliards, grâce en bonne partie au fait que nous pouvions convaincre les investisseurs étrangers, par des négociations, de faire un minimum de recherche et de développement dans notre pays.

Les résultats de nos efforts visant à accroître la participation canadienne dans l'industrie pétrolière et gazière posent également un problème aux conservateurs. Au cours des trois premières années d'application du Programme énergétique national, la part de ce secteur détenue par des Canadiens est passée de 28 à 40 p. 100. La prospection pétrolière a augmenté de 53 p. 100 entre 1980 et 1984. Les réserves de gaz naturel ont atteint un niveau record correspondant à 33 ans de consommation. D'après le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, nous serons autosuffisants sur une base nette dans le secteur pétrolier jusqu'à la fin du siècle. Quand le PEN a été proposé au Parlement, nous osions espérer atteindre l'autosuffisance en 1990. Seulement trois ans se sont écoulés et nous allons être autosuffisants sur une base nette jusqu'en l'an 2000. Dans ces conditions, les conservateurs veulent naturellement faire adopter une motion pour mettre un terme au débat, car

ils craignent énormément que les citoyens commencent à se poser de sérieuses questions sur l'attitude du premier ministre envers les investissements étrangers.

Par ailleurs, il est très intéressant de voir comment le gouvernement coordonne sa politique avec celle du gouvernement de l'Ontario. Le premier ministre de l'Ontario, qui vient de prendre sa retraite, avait créé il y a de nombreuses années une taxe de 20 p. 100 sur la vente de terrains à des non-résidents. Bien entendu, cette mesure a sérieusement amputé le chiffre d'affaires des agences immobilières du nord de l'Ontario qui vendaient par exemple des terrains pour la construction de chalets. Maintenant que nous avons un gouvernement conservateur au niveau fédéral, on verra bien si l'on négociera avec le gouvernement de la province en vue de favoriser ce genre d'investissement dans le pays.

Je signale également un titre intéressant paru dans le *Star* de Toronto du 19 janvier, selon lequel la société japonaise Nissan n'envisagerait pas d'investir davantage au Canada en dépit des mesures prises par le premier ministre (M. Mulroney) au moyen de la Loi sur Investissement Canada. Ce dernier a pourtant soutenu que les sociétés se bousculeraient pour investir au Canada. Si l'on compare les échecs du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) l'automne dernier auprès de Nissan qui, soit dit en passant, compte faire des investissements en Grande-Bretagne, en Chine, en Asie du Sud-Est et dans d'autres pays, aux succès réalisés le printemps dernier par son prédécesseur, M. Lumley, on voit bien qu'ils ne sont guère brillants. En trois ou quatre mois, M. Lumley avait été en mesure d'annoncer l'ouverture d'une usine Honda en Ontario, un investissement de 100 millions de dollars qui a permis la création de quelque 350 emplois. Il a également négocié l'ouverture d'une nouvelle usine AMC/Renault, soit quelque 700 millions et 7,000 emplois. Il y a eu également deux autres usines de GM qui ont créé 1,100 emplois et représentent un investissement de plus de 1 milliard et quart. Si l'on compare les deux hommes, on voit bien que M. Lumley s'est beaucoup mieux tiré d'affaire, puisqu'il a réussi à nous obtenir 2.1 milliards en investissements et 10,000 emplois. Manifestement, la politique de l'actuel gouvernement n'est pas efficace, monsieur le Président.

• (1250)

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, d'innombrables Canadiens doivent partager ma déception. Pendant la campagne électorale le premier ministre (M. Mulroney) et son parti ont dit qu'une fois investis du pouvoir, ils établiraient un nouveau programme pour le Canada. Le visage souriant, inspirant confiance, de celui qui a prononcé ces paroles, doit avoir fait croire à bien des Canadiens qu'ils détermineraient la destinée de ce pays, conformément aux belles paroles qu'ils avaient entendues pendant la campagne électorale. Nous avons entendu dire à ce moment-là et depuis les élections que le gouvernement prônerait la consultation au lieu de la confrontation. On a dit notamment que l'opposition serait consultée sur tous les sujets pour que la Chambre serve les intérêts des citoyens.

Nous pensions que ces déclarations étaient le prélude de résolutions du nouvel an pour 1985. Une des premières initiatives du gouvernement est une motion visant à clôturer le débat sur un sujet aussi important pour les Canadiens que le projet de loi intitulé Investissement Canada. Tout le monde doit trouver passablement étranger de voir un premier ministre canadien se rendre à New York pour annoncer que la destinée du Canada sera tracée là-bas.

Il y a quelques jours à peine, j'ai prononcé un discours à Toronto, en Ontario, où j'ai rencontré des immigrants argentins et chiliens. Ils trouvent regrettable que les Canadiens ne soient pas aussi conscients qu'ils le devraient de ce qui se passe à la Chambre des communes ces jours-ci. Je voudrais que les Canadiens puissent comprendre les conséquences du projet de loi à l'étude, à la lumière de l'expérience des citoyens sud-américains. Si nous voulons être maîtres de notre gouvernement, de notre économie et de notre avenir, il faut apprendre les leçons de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale. Nous savons quelles conséquences les investissements américains non réglementés auront sur ces trois aspects de notre existence.

Si ce n'était pas aussi grave, ce serait presque comique de recompter les objectifs d'Investissement Canada. On part du principe que les Canadiens sont légèrement pervertis pour vouloir rester maîtres de leur économie, que l'Agence d'examen de l'investissement étranger décourage et a découragé les investissements et que si nous supprimons cette agence, l'argent affluera de toutes les régions du monde, pour nous aider. En fait, tout nous porte à croire que l'Agence d'examen de l'investissement étranger n'a pas repoussé les investissements étrangers et surtout les américains, compte tenu de la concurrence d'autres sources éventuelles de profits pour les investisseurs américains.

Peu importe le genre d'analyse que l'on peut faire pour vérifier cela, rien ne prouve que la création d'Investissement Canada va faire affluer les investissements américains comme le gouvernement voudrait nous le faire souhaiter. Même si c'est le cas, les Américains nous disent sans ambages que notre seul secteur lucratif pour eux est celui des ressources primaires. Vous pouvez être certains que leurs investissements ne créeront pas d'emplois au Canada. Ils ne seront pas basés sur des priorités canadiennes.

Étudions ce projet de loi que le gouvernement ne veut pas débattre de façon trop détaillée parce que les Canadiens risquent d'en savoir de trop sur lui et sur les répercussions qu'il a pour le Canada. Si cette motion était rejetée et que le débat se poursuivait, on décèlerait une duplicité qui étonnerait les Canadiens; il y a une différence entre ce que dit ce projet de loi et ce qu'il propose en fait de faire.

Il propose de créer plus d'emplois mais on a beau étudier cette mesure législative dans le menu détail, l'éplucher à fond, on ne trouve pas une seule disposition qui garantisse la création d'emplois au Canada. Il propose d'augmenter les exportations. On ne trouve absolument rien qui le garantisse. Le projet de loi laisse entendre qu'il y aura une recrudescence de la recherche et du développement au Canada. On peut en examiner chaque ligne et chaque point et jamais on y trouvera pareille disposition.

Le gouvernement prétend que ce projet de loi contribuera à accroître la diffusion des techniques. Cela est ridicule car, comme je viens de le dire, rien n'est prévu à cette fin dans le projet de loi. C'est une bien triste proposition que celle qu'on a présentée au peuple canadien et à la Chambre. Je comprends que le gouvernement veuille clore le débat au plus tôt de peur que les Canadiens ne se rendent compte de quoi il retourne.

Article 21 du Règlement

Nous ne voulons pas voir vendre le Canada à des étrangers. Demandez à des gens ordinaires de localités forestières, minières, agricoles ou de pêche du Canada qui ne vont bénéficier en rien des profits énormes qu'apportent la productivité et l'innovation ce qu'ils pensent de l'idée de vendre l'avenir du Canada aux étrangers, et ils vous diront que les Canadiens en ont assez de ne pas contrôler leur avenir, leurs emplois, et les ressources qu'ils voudraient posséder afin de créer des emplois au Canada.

Nous pouvons être sûrs que les Américains ont leurs propres priorités. Les journaux de tout le pays signalaient en fin de semaine dernière que deux des plus éminents groupes d'experts aux États-Unis recommandaient de ne rien faire à propos du problème des pluies acides. Ils recommandaient de cesser de porter tant d'attention à cette question car ils ne voyaient qu'une raison de lui accorder une certaine priorité: cela servirait surtout les intérêts du Canada et des Canadiens. Voilà un indice bien clair du genre de décisions et de priorités auxquelles serait soumis notre avenir à l'étranger.

Nous avons accompli des progrès en matière de propriété canadienne. Nous réussissons mieux à contrôler notre propre destinée. Nous avons réussi à rendre de plus en plus possible aux Canadiens innovateurs de travailler à faire de notre pays un exemple aux yeux du monde entier de ce que la prospérité, fondée sur la justice sociale et la paix, peut accomplir. Si nous échouons . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'avoir à dire au député que son temps de parole est écoulé.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'EMPLOI

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, le gouvernement prend crédit pour la baisse du taux du chômage, mais oublie de reconnaître une diminution de plus que la normale du taux d'activité de la part de la main-d'œuvre canadienne. Cette diminution est un symptôme du découragement du grand nombre de chômeurs qui ont perdu tout espoir de trouver un emploi et pour qui les promesses électorales des progressistes conservateurs sont toujours des mots sans substance.

Après l'assermentation du cabinet, l'honorable députée de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald), ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a essayé d'expliquer l'augmentation du chômage en déclarant qu'il y avait maintenant plus de Canadiens qui voulaient travailler puisque nous avons un gouvernement progressiste conservateur.

Maintenant les progressistes conservateurs doivent être tenus responsables pour les 105,000 chômeurs qui ont perdu toute confiance dans le gouvernement et abandonnent la recherche d'un emploi ainsi que pour les 81,000 emplois perdus durant les mois de novembre et de décembre. Que le gouvernement entame ses procédés consultatifs avec les chômeurs! Que le gouvernement consulte les chômeurs pour savoir ce qu'ils pensent de ces coupures budgétaires!

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LE CHOIX DE M. FRANK MILLER COMME PREMIER MINISTRE DÉSIGNÉ DE L'ONTARIO

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, l'Ontario n'a pas dérogé à la tradition sachant une fois de plus se choisir des premiers ministres exceptionnels. Je suis absolument ravi d'informer la Chambre que Frank Miller, mon homologue provincial de Muskoka, a été choisi pour être le nouveau premier ministre ontarien.

En faisant leur choix samedi soir, les délégués ont fait preuve de sagesse et de flair politique. Malgré la rude opposition que lui ont livrée ses adversaires, M. Miller s'est mérité la confiance de son parti.

Dans le cabinet ontarien où il a dirigé successivement quatre portefeuilles, il a acquis la réputation d'un homme juste et d'un travailleur acharné.

Ceux qui connaissent le mieux M. Miller, c'est-à-dire les gens de Parry Sound-Muskoka, l'ont appuyé sans réserve. Au cours de sa carrière politique, il a suscité la confiance de toutes les couches de la société.

En même temps que j'adresse aujourd'hui mes félicitations à Frank Miller, je veux aussi rendre hommage au premier ministre sortant, Bill Davis, à qui l'Ontario doit beaucoup. Les Ontariens ont la chance que des personnalités de cette trempe aspirent au poste de premier ministre.

Je n'hésite pas le moindrement à dire combien j'ai hâte de voir Miller gouverner l'Ontario. Par le passé, nous avons été dirigés d'une main de maître et nous sommes promus, maintenant, à un brillant avenir. C'est l'heure de Miller.

* * *

LES CATASTROPHES

L'INCENDIE DE L'USINE DE TRANSFORMATION DU POISSON À GLACE BAY (N.-É.)

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, aux nouvelles ce matin, on a annoncé une nouvelle catastrophe économique à Glace Bay au Cap-Breton. Un incendie a détruit l'usine de transformation du poisson qui était le dernier employeur important d'une localité où le taux de chômage dépasse déjà 50 p. 100. Pas plus tard que l'année dernière l'incendie du puits n° 26 avait mis 1,200 travailleurs en chômage.

La situation à Glace Bay est tragique, mais ce n'est qu'un exemple de l'acuité du chômage auquel font face les habitants de tout le Cap-Breton. Hélas, le nouveau gouvernement conservateur a trouvé qu'une solution au problème, soit de supprimer les programmes qui auraient réduit ce taux de chômage.

L'une des premières mesures prises par les conservateurs a été d'annuler le déménagement de la direction de la sécurité du revenu de Halifax à Sydney.

Le gouvernement fédéral doit mettre sur pied un programme pour s'attaquer au tragique problème du chômage au Cap-Breton. Le plan commercial de Sydney Steel ne doit être tracé qu'après avoir consulté les travailleurs pour garantir qu'il produira des avantages économiques dont pourront profiter les habitants de cette région défavorisée. La situation est maintenant critique et nous avons désespérément besoin de solutions concrètes.

* * *

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

LA RECOMMANDATION DU RAPPORT PENNER

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je pense que, à l'exception du Sénat, aucun organisme gouvernemental n'a été soumis à autant d'études que la Commission d'énergie du Nord canadien.

Le gouvernement libéral précédent a toujours commandé des études au lieu de s'attaquer aux vrais problèmes du moment. Les habitants du Nord s'attendent à ce que le nouveau gouvernement prenne des mesures concrètes. Les principales recommandations du rapport Penner sur la commission devraient être mises en pratique sans tarder.

La compétence en matière de distribution de l'énergie dans les territoires devrait être remise aux administrations territoriales. Les commissions territoriales devraient devenir les organismes de réglementation, à la place de la Commission nationale de l'énergie, comme le préférait le gouvernement précédent. Des dispositions doivent être prises pour relier la partie sud des territoires au réseau de l'Alberta. Les questions de rationalisation des tarifs et des subventions dans les localités isolées, alimentées par des génératrices au diesel, doivent être résolues.

Oui, j'espère que le nouveau ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) prendra des mesures au lieu d'éviter les problèmes comme le faisait son prédécesseur.

* * *

L'EMPLOI

L'IMPORTANCE DU PROGRAMME DE CAMPS D'ÉTÉ DES CADETS

M. John Nunziata (York Sud-Weston): Monsieur le Président, lundi dernier la ministre d'État à la Jeunesse (M^me^ Champagne) a dit de nobles paroles à l'occasion du début de l'Année internationale de la jeunesse. L'année 1985 donnera l'occasion de mettre en lumière les préoccupations des jeunes; et ce qu'ils veulent surtout c'est du travail et non des mots.

Quelque 80,000 d'entre eux qui avaient trouvé un emploi l'été dernier grâce au programme Été-Canada, sont maintenant dans l'incertitude pendant que le gouvernement tergiverse, s'agite et fait l'idiot au sujet d'un programme qui a donné d'excellents résultats.

Article 21 du Règlement

Un élément du programme Été-Canada qui a fait les frais des compressions budgétaires du ministre des Finances (M. Wilson), c'est le programme de camps d'été pour les cadets dont on a retranché près d'un million de dollars.

Grâce aux ressources d'Été-Canada, les cadets de la marine, de l'armée et de l'aviation avec la collaboration du ministère de la Défense nationale, ont accompli des activités extrêmement valables et enrichissantes pour nos jeunes. Les camps d'été font mieux comprendre à nos jeunes ce que signifie être Canadien. C'est un moyen de développer chez eux des qualités d'autonomie et d'iniative tout en leur fournissant l'occasion de rencontrer d'autres jeunes Canadiens des quatre coins du Canada. En amputant le programme Été-Canada de 85 millions sans offrir aucune autre solution de rechange, le gouvernement a agi d'une manière étrange, cruelle et insensible.

S'il s'apprête à annoncer de nouveaux programmes, je demanderais au gouvernement de ne pas toucher au programme d'été pour les cadets.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA DÉDUCTIBILITÉ DES FRAIS DE SCOLARITÉ

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, les universités accréditées des États-Unis accueillent un nombre considérable d'étudiants canadiens. Or, pour accommoder les étudiants d'âge adulte qui travaillent et qui n'ont pas les moyens de prendre de longs congés, certaines universités condensent tout un semestre d'études en quelques semaines courtes mais très intensives.

C'est ainsi qu'un de mes commettants a réussi à compléter dans une université américaine un semestre complet d'étude en sept semaines seulement au cours de l'été. Pour ce faire, il a dû débourser quelque $2,000 de frais de scolarité.

Mon commettant, M. Snell, a appris avec surprise que ces frais de scolarité ne sont pas déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu parce que les cours qu'ils a suivis aux États-Unis n'ont pas duré au moins 13 semaines.

Pour expliquer cette restriction, on peut seulement conclure que le gouvernement ne tient pas particulièrement à ce que l'argent des contribuables serve à financer en partie des vacances d'été à l'étranger. Ce faisant, on fait du tort aux Canadiens qui désirent sincèrement poursuivre leurs études et qui n'ont tout simplement pas les moyens de s'absenter de leur travail pendant plus de 13 semaines.

Je propose que des modifications soient apportées à l'article 60 de la Loi de l'impôt sur le revenu relativement à l'exonération des frais de scolarité, pour venir en aide aux Canadiens soucieux d'acquérir des crédits en suivant des cours de n'importe quelle durée dans une maison d'enseignement reconnue, que ce soit au Canada ou à l'étranger.

Article 21 du Règlement

LES PÊCHES

LE PROJET DE RACHAT DES BATEAUX DE LA CÔTE OUEST

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, j'ai entendu dire que le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) rencontrera son comité consultatif demain à Vancouver pour discuter d'un programme de rachat des navires affectés à la pêche du saumon sur la côte ouest.

• (1410)

J'ai entendu dire aussi que le gouvernement fédéral débloquera 100 millions de dollars pour ce programme. Il espère récupérer 40 millions en revendant ces navires. En outre, le gouvernement fédéral compte soutirer 200 millions de dollars aux pêcheurs de la côte ouest au cours des dix prochaines années en leur imposant une taxe sur les débarquements de poisson pouvant représenter jusqu'à 13.5 p. 100 de la valeur des prises.

Au bout du compte, ce seront les pêcheurs de la côte ouest qui feront les frais de ce programme de rachat. Grâce à cette taxe sur les débarquements, le gouvernement réalisera des bénéfices de 150 millions de dollars au cours des dix prochaines années. On constate que ce sont les banques, qu'on est en train de sortir du trou, qui en sortiront gagnantes. Les pêcheurs paieront plus de 200 millions de dollars en taxes sur les débarquements et des milliers d'habitants de la Colombie-Britannique perdront leur emploi à cause de ce programme de rachat.

Il faudrait bien que le ministre nous confirme que cette réunion aura bel et bien lieu avec son comité ministériel consultatif, qu'il va discuter de ce programme de rachat et qu'il fournira aux députés et au comité permanent, contrairement à ce qu'il a fait dans le cas du traité sur les pêches, les documents traitant du programme de rachat.

* * *

L'INDUSTRIE

LES ENTREPRISES PÉTROCHIMIQUES DE SARNIA-LAMBTON

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, à titre de porte-parole des 6,000 travailleurs ou plus qui sont directement employés par les entreprises pétrochimiques de Sarnia-Lambton et des 12,000 personnes qui tirent indirectement leur gagne-pain de la vallée de la pétrochimie, je signale que l'attention que porte le gouvernement actuel au secteur des hydrocarbures est une attitude positive.

Il existe toutefois une disparité qui doit retenir immédiatement notre attention. Nos grandes sociétés pétrochimiques qui font directement concurrence aux entreprises du Golfe du Mexique, ont été durement touchées par la chute récente du prix du brut de l'ouest du Texas, qui est analogue au brut léger canadien. Cette chute du prix américain a modifié la structure des prix des produits pétrochimiques. Nos entreprises canadiennes sont nettement désavantagées. Alors que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney), les provinces et le secteur privé poursuivent le dialogue sur l'établissement d'une nouvelle politique énergétique, il est impératif de trouver une solution transitoire pour l'industrie pétrochimique qui dépend du pétrole.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LE GOÉLAND ARGENTÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, en décembre dernier, la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) a déclaré aux Canadiens, et surtout aux habitants de la région de Hamilton, qu'elle allait rétablir le programme de recherche sur le goéland argenté, interrompu à la suite des compressions effectuées dans le secteur de l'environnement. En effet, j'ai dit à la Chambre mardi dernier que ce programme n'avait pas été rétabli et que sur l'équipe initiale de six chercheurs, dont deux biologistes et un chimiste, attachés au programme, un seul avait été rétabli dans ses fonctions et chargé de simplement recueillir les œufs, sans procéder à la moindre analyse des malformations des goélands que l'on avait commencé à déceler lors des expériences.

En disant aux Canadiens qu'elle a rétabli le programme sur l'insistance de notre parti et de tous les écologistes du pays, la ministre les a induits en erreur. Elle a non seulement induit les Canadiens en erreur, mais lorsque je lui en ai parlé il y a à peu près une semaine à la Chambre des communes, j'ai reçu de son cabinet une lettre circulaire qu'elle a expédiée à tous les Canadiens qui s'étaient renseignés au sujet de ce programme de recherche sur les mouettes et sur les problèmes qu'elles posent pour les avions.

La ministre a montré aux Canadiens et aux députés de la Chambre des communes qu'elle est prête à déformer la vérité par opportunisme politique. La seule solution pour elle, étant donné qu'elle a non seulement refusé de rétablir tout le programme, mais qu'elles a induit les Canadiens en erreur, c'est d'offrir sa démission.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, on n'a plus les conservateurs qu'on avait!

En effet, lorsque le gouvernement progressiste conservateur a massivement augmenté le prix du litre d'essence par une taxe l'automne dernier, aucun député progressiste conservateur ne s'y est opposé, et surtout pas le député de Duvernay (M. Della Noce). Pourtant, dans l'opposition les progressistes conservateurs réclamaient quotidiennement une diminution de la taxe sur l'essence.

Récemment, les sociétés pétrolières, très chères au cœur de ces progressistes conservateurs, augmentaient leur prix et, à ma grande surprise, les députés progressistes conservateurs de Duvernay et de Champlain (MM. Della Noce et M. Champagne) qui, jusque-là étaient demeurés muets comme des carpes, se sont opposés à cette nouvelle hausse de prix.

Le très honorable premier ministre (M. Mulroney) rappellera sûrement à l'ordre ces deux députés néophytes, car s'attaquer aux pétrolières multinationales, c'est s'attaquer au parti progressiste conservateur même. Et de plus, monsieur le Président, pour aider la tribune de la presse à mieux faire son travail, est-ce que le député de Champlain pourrait se lever et s'identifier?

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LES CONDITIONS DE VENTE—LA PROTECTION DES EMPLOIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre de l'Expansion industrielle régionale étant absent, j'adresserai ma question au premier ministre. Le président de la Corporation de développement des investissements du Canada aurait récemment déclaré au sujet des sociétés de la Couronne qu'il est chargé de vendre au nom du gouvernement et qu'on l'accuse de vouloir brader, que les acheteurs éventuels de Canadair, de Havilland, Eldorado nucléaire et Téléglobe ne sont pas obligés de fournir des garanties en matière d'emploi.

De toute évidence, M. Marshall n'a reçu aucune instruction quant à la façon dont il doit effectuer cette vente. Le premier ministre peut-il nous dire si ces négociations mettent en danger les emplois des travailleurs de ces quatre sociétés d'État fédérales?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne crois pas que cela mette en danger quoi que ce soit. Le ministre a essayé, de concert avec le président du Conseil du Trésor, d'établir des critères objectifs qui permettront au gouvernement d'envisager la vente de certaines sociétés d'État, par exemple, de celles qui concurrencent directement le secteur privé. Les déclarations du député me permettent de constater que cette idée lui répugne autant qu'à moi. Si nous pouvons nous entendre sur des critères objectifs, ces derniers s'appliqueront normalement.

[*Français*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, la grande question serait: Les travailleurs en question sont laissés dans l'ignorance, à leur sort, le sort que le gouvernement leur réserve. Ma question est la suivante: Si, au cours du marchandage du ministre, ce dernier a consenti à laisser aller les emplois des travailleurs de ces quatre compagnies, le ministre peut-il au moins informer les travailleurs de leur avenir?

M. Mulroney: Monsieur le Président, mon ami a tout à fait raison. Effectivement, l'implication syndicale et l'implication de l'individu représentent une considération extrêmement importante. Bien sûr, lorsque des offres seront reçues, ce sera un élément important dans la considération du gouvernement.

Et je puis garantir à l'honorable député que, en ce qui nous concerne le ministre et moi-même, l'implication syndicale ainsi que l'implication de l'individu seront respectées.

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DE CANADAIR ET DE DE HAVILLAND

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre et le ministre pourraient au moins informer M. Marshall des conditions de cette vente. M. Marshall aurait également déclaré, selon ses propres termes: «Nous n'avons pas discuté de la mainmise étrangère». Le premier ministre n'ignore pas qu'il est important que notre industrie aérospatiale demeure entre les mains d'intérêts canadiens. Peut-il donner l'ordre à son ministre de limiter les conditions de vente, particulièrement dans le cas de Canadair et de de Havilland, de façon que ces deux entreprises demeurent sous contrôle canadien pour protéger la technologie canadienne et surtout les emplois dont j'ai parlé tout à l'heure?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne pense pas nécessaire de donner des instructions au ministre. Ce dernier est parfaitement conscient de l'importance de ce fait et de ces facteurs. Comme il l'a déjà dit ici, il s'efforcera d'en tenir compte dans toute la mesure du possible.

* * *

L'ÉNERGIE

LES ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ

M. Maurice Foster (Algoma): En l'absence de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, monsieur le Président, je poserai ma question au premier ministre. Le gouvernement s'est vanté de pouvoir créer des centaines de milliers d'emplois et de relancer l'économie grâce au secteur énergétique. Vu que, cette fin de semaine, la conclusion d'un accord sur le gaz naturel a été reportée à l'été et que la signature d'un accord pétrolier avec les provinces a été repoussée de deux mois, je voudrais savoir si le gouvernement a décidé de reporter le dépôt de son budget du printemps après le mois d'avril ou s'il va présenter son budget sans avoir conclu d'accord énergétique avec les provinces, comme il l'a fait en 1979.

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous espérons bien parvenir à un accord de ce genre. Je sais que mon honorable ami se réjouira des progrès réalisés lors des réunions auxquelles ont participé dimanche les représentants des provinces productrices de l'Ouest et la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Tout porte à croire que les discussions sur ce dossier fort complexe et délicat ont permis de réaliser des progrès importants. La ministre sera probablement en mesure de donner davantage de précisions au député dès son retour à la Chambre. Je suis convaincu que nous sommes en voie de régler cette question délicate d'une manière satisfaisante. Je pense que c'est bon pour l'ouest du Canada et pour tous les Canadiens.

Questions orales

LA PART DE RECETTES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré que le secteur énergétique serait le moteur de la croissance. Étant donné l'attitude conciliante des conservateurs envers les gouvernements provinciaux, nous pensions qu'un accord serait signé beaucoup plus tôt. Combien d'autres reports y aura-t-il avant qu'on fasse démarrer ce moteur de la croissance? En vertu de l'entente en cours de négociation avec les provinces, le gouvernement fédéral continuera-t-il à percevoir environ 17 p. 100 des recettes pétrolières, comme en 1984, ou sa part des recettes sera-t-elle réduite de manière à stimuler davantage ce secteur pour créer les centaines de milliers d'emplois que la ministre s'est vantée de pouvoir créer dans le secteur énergétique? Le gouvernement ramènera-t-il son pourcentage des recettes à un niveau inférieur à ce que le gouvernement fédéral touchait en 1984?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne pense pas qu'on puisse taxer la ministre de vantardise. Elle s'est beaucoup démenée pour s'acquitter des lourdes responsabilités de son poste. Elle a l'air bien partie pour réussir, tant sur la côte est avec Terre-Neuve et le Labrador que dans l'ouest du Canada. Son but est de relancer le secteur privé et les sociétés énergétiques de l'Ouest qui se sont retrouvés dans une situation très précaires à force d'être matraqués par les Libéraux. Voilà ce que nous nous efforçons de faire.

* * *

L'EMPLOI

LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui nous promet depuis des semaines un programme d'emplois d'été pour les jeunes qu'elle dit nettement meilleur au programme Canada au Travail. J'ai un document dans lequel est décrit un programme appelé SELF qui semble répondre en théorie à ce que la ministre a approuvé. Celle-ci va-t-elle nier que ce programme créera moins d'emplois et consacrera moins de fonds à l'emploi des étudiants cet été que ne l'a fait l'été dernier le programme Canada au travail?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai dit la semaine dernière à la Chambre—je ne crois pas que le député était alors présent—que je serais en mesure d'annoncer de nouveaux programmes d'emplois d'été en dedans de deux semaines. Je puis lui assurer qu'il en sera bien ainsi.

LES FONDS ALLOUÉS

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration va-t-elle nier qu'un document a été approuvé, et qu'au lieu des 20 millions de dollars prévus, on allouera 140 millions à la création de 65,000 plutôt que de 85,000 emplois, comme l'a fait l'été dernier le programme Été-Canada?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je puis garantir au député que, lorsque les programmes seront approuvés et annoncés, il pourra se rendre compte que notre gouvernement a à cœur d'aider les jeunes.

Des voix: Bravo!

LA CONSULTATION FAITE PAR LE GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, la ministre ne répond pas à ma question. Peut-être répondra-t-elle à une question directe. Il s'agit d'une chose très importante pour les étudiants du Canada. Va-t-elle nier qu'elle a refusé de rencontrer des représentants de la plus importante organisation d'étudiants et de jeunes du pays avant d'examiner et d'approuver ce programme?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, s'il y a une chose que le gouvernement a faite, c'est de bien vouloir consulter des Canadiens de tout le pays avant de décider des programmes à établir. Je sais que notre volonté de consultation nous a attiré les critiques des partis d'opposition, mais c'est ainsi que le gouvernement entend procéder. Je crois que les Canadiens n'auront pas à s'en plaindre.

* * *

NORAD

LE FUTUR RÔLE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): J'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vendredi dernier, le ministre de la Défense nationale a déclaré catégoriquement à la Chambre qu'il n'y avait absolument pas de négociations en cours avec les États-Unis à propos de quoi que ce soit qui puisse ressembler à un nouveau système nord-américain de défense aérienne, et qu'il s'agissait purement et simplement de systèmes radar. Au cours de la fin de semaine le ministre a parlé de la nécessité de nouvelles consultations. Peut-être pourrait-il être plus franc avec nous et nous expliquer les contradictions qui existent entre sa déclaration et celle du secrétaire d'État à la Défense des États-Unis, Caspar Weinberger, lequel a déclaré que la mise en place d'un nouveau système de guerre des étoiles va exiger un nouveau système de défense nord-américain qui pourrait coûter 50 milliards par année.

Le ministre peut-il nous expliquer également le démenti qui lui a été infligé par l'important changement en cours de réalisation dans la mission confiée au NORAD, et qui fait que le NORAD a maintenant la charge du système antisatellite de repérage et de guerre aérospatiale? Le ministre peut sûrement nous expliquer pour quelles raisons ces changements sont en train de s'effectuer et pourquoi les Canadiens n'en sont pas informés. Peut-il également nous dire pour quelles raisons il faut que nous nous précipitions pour signer un accord avec les Américains avant d'avoir pu en discuter à la Chambre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il n'y a pas d'autres contradictions à expliquer que celles qui existent peut-être dans la tête du député. S'il a une question à poser, qu'il la pose.

LES DISCUSSIONS CANADO-AMÉRICAINES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je ne m'imaginais pas que le ministre pouvait être encore plus évasif que le ministre de la Défense nationale. Mes questions sont les suivantes: les États-Unis projettent des changements majeurs au système de défense nord-américain. Y a-t-il des discussions en cours à ce sujet avec les États-Unis? Le gouvernement est-il disposé à examiner ces changements avec un comité parlementaire, pour que nous puissions savoir en quoi ils consistent? Également, va-t-il refuser de signer tout accord avec les États-Unis tant que l'opinion canadienne et le Parlement n'auront pas en la possibilité de savoir quels sont ces changements et s'ils sont conformes à l'intérêt général du Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il importe de temps à autre de ne pas se laisser intimider par le bluff des députés d'en face. Permettez-moi de le dire, et de faire un bref rappel d'histoire récente à l'intention du député. La question de la valeur des systèmes d'alerte radar Pinetree, DEW et autres dans le grand Nord fait l'objet de discussions entre le Canada et les États-Unis depuis au moins le milieu des années 70. Le député a été ministre fédéral pendant une partie de ce temps. Il est mal venu de prétendre qu'il y a un fait nouveau ou étonnant en train de se produire. Ce qu'il y a peut-être de nouveau et de pas étonnant, c'est que ces discussions ont maintenant la chance de déboucher sur un accord avantageux pour le Canada, pour les États-Unis et pour notre défense commune.

* * *

L'EMPLOI

LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il y a quelques minutes, mon collègue de Windsor-Walkerville a levé le voile sur le programme d'emplois d'été du gouvernement pour les étudiants. Il a demandé à la ministre si on ne négligeait pas les étudiants en accordant des stimulants au programme d'emplois axés sur la carrière et en ne prévoyant que 140 millions de dollars au lieu des 200 millions alloués l'année dernière, et si ces mesures n'auraient pas pour effet de réduire à 65,000 le nombre des emplois ainsi offerts? La ministre nous dit-elle que mon collègue se trompe, ou refuse-t-elle tout simplement de s'expliquer clairement en répondant à la question?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député de Windsor-Walkerville m'a interrogée au sujet de consultations. Je puis dire aux deux députés que nous avons procédé à énormément de consultations et que nous avons eu le bonheur, je me permets de le dire au député, de recevoir des propositions d'un grand nombre de gens, non seulement de la part de particuliers et d'organismes, mais aussi de la part d'autres ministères du gouvernement. Ces propositions se traduiront par les décisions que nous finirons par annoncer.

• (1430)

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): La ministre pourrait-elle répondre à la question? Le financement du programme sera-t-il ramené de 200 à 140 millions, oui ou non?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous annoncerons en temps voulu notre décision sur ce qu'il adviendra du programme Été-Canada. Je conseille au député . . .

M. Rodriguez: Mais il existe déjà!

Mlle MacDonald: Au lieu de crever de frustration tout de suite, je lui conseillerais d'attendre l'annonce qu'on en fera.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES GRANDS LACS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. En décembre dernier, elle a annoncé dans un communiqué que le programme de détection et de surveillance des subtances toxiques dans les Grands lacs serait maintenu, car il y va de la santé de millions de Canadiens. Or nous apprenons aujourd'hui dans les journaux que le travail exécuté jusqu'ici par six personnes le sera désormais par un seul scientifique. Comment la ministre ose-t-elle prétendre que le programme sera rétabli, alors que seulement un scientifique sur les six chargés à l'origine de ce programme accomplira maintenant ce travail fort important?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai dit et je répète que toutes les recherches destinées à effectuer le monitorage de l'eau des Grands lacs seront poursuivies et notamment par le Centre des eaux à Burlington. C'est à ce centre que nous continuerons de faire toutes les recherches nécessaires incluant, s'il y a lieu, celles sur les œufs de goélands dont nous continuons à ramasser les échantillons.

[*Traduction*]

LA POSITION DE LA MINISTRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je voudrais bien savoir qui la ministre cherche à berner. Il n'est que logique de déduire que lorsque le nombre de responsables d'un programme est ramené de six à un, l'essence même du programme est compromise. Encore une fois, je demande à la ministre de nous expliquer comment elle peut prétendre qu'elle rétablit le programme destiné à l'origine à protéger la santé de millions de Canadiens et d'Américains vivant en bordure des Grands lacs, si une seule personne est censée exécuter le travail de six?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je pense que tout simplement nos procédures sont plus efficaces que celles de l'ancien gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

LA NOUVELLE CONCERNANT L'INSTALLATION ÉVENTUELLE DE RÉACTEURS NUCLÉAIRES DANS L'ARCTIQUE CANADIEN

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je pense qu'il sait que l'Énergie Atomique du Canada Limitée et le ministère de la Défense nationale sont en train de négocier avec le gouvernement Reagan pour installer dans l'Arctique canadien 39 réacteurs nucléaires des plus modernes qui assurerait le fonctionnement du système d'avertissement du Grand Nord. Le ministre sait-il que la Circumpolar Inuit Conference s'oppose à ce qu'on installe n'importe quel dispositif nucléaire dans l'Arctique et, dans l'affirmative, a-t-il l'intention de demander l'avis de cet organisme ou de tenir compte de ses objections?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à dissiper les malentendus qu'ont pu créer ce matin les bulletins de nouvelles disant que des pourparlers avaient été entamés entre l'EACL et le ministère de l'Énergie des États-Unis. Ces entretiens en sont encore à l'étape préliminaire et ils visent simplement à examiner s'il serait possible que les deux pays collaborent à la mise au point d'une source d'énergie nucléaire pour satisfaire à divers besoins. C'est tout ce dont il est question. Ces pourparlers extrêmement techniques ne produiront probablement pas de résultats avant longtemps.

Le député a demandé s'il y aurait des consultations. Je n'étais pas au courant de la résolution qu'il a mentionnée. Je lui promets que le gouvernement consultera le groupe en question avant de prendre une décision.

LA PROPOSITION VISANT À FAIRE DÉCLARER L'ARCTIQUE ZONE DÉNUCLÉARISÉE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je me suis entretenu ce matin avec le président de l'EACL, M. Donnelly, et il a confirmé que les entretiens sur les questions techniques sont un peu plus avancés que le ministre ne le sait peut-être et que les dispositifs en question pourraient, de fait, être installés d'ici 1988. Ma question supplémentaire a trait à la Circumpolar Inuit Conference, qui exerce maintenant des pressions auprès des Nations Unies pour obtenir que la région de l'Arctique qui forme la calotte polaire du nord soit déclarée zone dénucléarisée. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le gouvernement sont-ils d'accord pour que le haut Arctique canadien reste une zone dénucléarisée?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, pour mettre les choses au point, je tiens à préciser que les entretiens entre l'EACL et le ministère de la Défense des États-Unis n'ont rien à voir avec la modernisation du système d'avertissement au radar du Grand Nord dont le député de Winnipeg-Fort Garry a parlé dans sa question. Quant à la question posée par le député de Skeena, je pense que la meilleure réponse, la plus honnête et la plus directe que je puisse lui donner c'est de dire que je me renseignerai sur les instances présentées par l'organisme en cause et que je verrai ensuite quelles conséquences cela peut avoir sur notre politique.

* * *

[*Français*]

LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

LES TARIFS POUR L'UTILISATION DE NAVIRES

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Pêches et des Océans.

[*Traduction*]

On craint que bientôt le ministère ne fasse payer des droits pour l'utilisation du navire aux chercheurs universitaires. J'ai deux questions à vous poser, Monsieur.

Des voix: Oh, oh!

M. Winegard: Est-ce vrai?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je redoute la deuxième question. Je réponds à la première par l'affirmative; c'est vrai, et il y aura des consultations entre le ministère et les universités afin de savoir précisément quelles seront les conséquences de cette décision sur ces dernières.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE ULF ADELSOHN, CHEF DE L'OPPOSITION DE LA SUÈDE

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre la présence aujourd'hui à la tribune de M. Ulf Adelsohn, chef de l'opposition en Suède et chef du Moderata Samlingspartiet de Suède.

Des voix: Bravo!

LA CULTURE

LA RÉUNION DE LA COALITION NÉO-ÉCOSSAISE SUR LA POLITIQUE CULTURELLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, hier, à Halifax, j'ai eu l'honneur d'assister à une réunion de la coalition néo-écossaise sur la politique culturelle du gouvernement fédéral à laquelle assistaient plus d'un milliers de Canadiens qui s'intéressent à la question. Le ministre des Communications, qui était absent, a raté une occasion en or d'entendre l'opinion d'écrivains, de cinéastes et de musiciens venant de cette région très riche de l'Atlantique, du point de vue culturel. Tous les participants déplorent vivement les compressions budgétaires annoncées.

[*Français*]

Ma question s'adresse au ministre des Communications. Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi il a rejeté les engagements de son parti annoncés lors de la dernière campagne électorale et que l'on retrouve dans le Bulletin de la Conférence des arts dans son édition de septembre-octobre 1984?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que j'aurais participé à la rencontre durant le week-end à Halifax, mais des engagements déjà prévus dans ma circonscription électorale m'ont empêché de me rendre à cette réunion. J'aurai l'occasion, lors de la prochaine rencontre avec mon collègue provincial, le ministre des Affaires culturelles de la Nouvelle-Écosse, de rencontrer les représentants du groupe en cause pour discuter de ces questions-là.

Deuxièmement, le gouvernement n'a pas répudié ses engagements électoraux. Au contraire, dès l'arrivée de la nouvelle équipe gouvernementale, par une meilleure collaboration avec les provinces en particulier, par un meilleur agencement interministériel des budgets culturels de l'État canadien, nous pouvons rassurer le député de Saint-Denis à l'effet que le gouvernement tiendra largement compte des engagements électoraux qu'il a pris devant les Canadiens.

ON DEMANDE DES MESURES POUR TROUVER DES EMPLOIS

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelle mesure il entend prendre pour trouver des emplois à ces milliers de personnes qui ont été ou seront mises en chômage à cause de ces coupures faites sans consultation, tel que promis lors de la dernière campagne électorale?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, si le député n'avait pas écrit d'avance sa question supplémentaire, il aurait pu tenir compte de ma réponse.

Des voix: Bravo!

M. Masse: J'ai expliqué, monsieur le Président, que le gouvernement, fin d'augmenter l'enveloppe budgétaire consacrée aux industries culturelles en général et au monde des arts en particulier, est, d'une part, en consultation étroite avec les provinces ainsi que l'ensemble des ministères du gouvernement pour que par une meilleure coordination nous assurions l'augmentation de ces budgets-là. Et, d'autre part, par les mesures économiques qui ont été prises par le ministre des Finances, nous allons améliorer la situation économique du Canada. Les budgets de l'ensemble de l'État augmenteront et, dans ce sens-là, nous respecterons nos engagements.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre nie-t-elle que le directeur d'Été-Canada a envoyé une lettre aux gestionnaires et aux directeurs régionaux, leur indiquant que la ministre avait examiné et approuvé le programme expérience d'été et fonds d'apprentissage, et que par le biais de ce programme, le gouvernement s'apprête à réduire les crédits affectés aux programmes d'été, ce qui entraînera une réduction du nombre d'emplois pour les étudiants?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Oui, monsieur le Président, je nie cette affirmation.

• (1440)

LA NOTE DU MINISTÈRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, puis-je demander à la ministre de consulter les dossiers d'Emploi et d'Immigration Canada et de lire la note datée du 9 janvier selon laquelle, elle aurait examiné et approuvé l'un des documents intitulés *Expérience d'été et fonds d'apprentissage*, dans lequel on propose de réduire sensiblement le nombre d'emplois financés directement par le gouvernement qui seront offerts cet été aux étudiants canadiens.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, des particuliers, des organismes et des ministères ont présenté différentes propositions au gouvernement. Le député peut être certain que ses cris, ses gémissements et autres expressions de son impatience ne nous feront pas prendre cette décision une minute plus tôt que prévu.

* * *

LES CATASTROPHES

L'INCENDIE DE L'USINE DE CONDITIONNEMENT DU POISSON À GLACE BAY, EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Comme il doit le savoir, il y a eu un autre incendie tragique à Glace Bay, en Nouvelle-Écosse, lequel a ajouté 350 personnes aux 1,200 qui ont perdu leur emploi il y a moins d'un an lors d'un incendie survenu à la mine nº 26. Que fait le gouvernement pour créer des emplois pour les mineurs au chômage et les travailleurs de l'usine d'Highland Fisheries à Glace Bay? Que va faire le gouvernement pour recréer la base économique de cette ville?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la localité de Glace Bay a subi une série de coups durs sur le plan économique, le dernier en date étant l'incendie qui a détruit l'usine de conditionnement du poisson durant la fin de semaine. Je tiens à dire au député et à la Chambre que je me suis entretenu avec le maire Clark de Glace Bay, ce matin, auquel j'ai donné l'assurance que le gouvernement fédéral est prêt à offrir toute l'aide possible. Par exemple, nous avons signalé au maire et aux habitants de Glace Bay que, s'ils décident de reconstruire l'usine de conditionnement du poisson, le gouvernement fédéral pourra contribuer au financement. Nous étudions à l'heure actuelle d'autres propositions formulées par le conseil économique communautaire.

LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, au nom de mon collègue le député de Cape Breton-Richmond-Est, qui rencontre des conseillers municipaux aujourd'hui, je voudrais demander à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui vient également du Cap-Breton et qui est au courant de la situation de ne pas sous-estimer la crise actuelle. Quand le gouvernement proposera-t-il une formule de retraite anticipée pour les mineurs âgés et quand proposera-t-il un projet d'exploitation des nouvelles ressources houillères dans la ville de Glace Bay?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est parce que je viens du Cap-Breton que je ne sous-estime pas les problèmes qui assaille actuellement la localité de Glace Bay. Je tiens à assurer au député que le gouvernement explore, du point de vue de l'expansion économique régionale et de concert avec les autres ministères, toutes les solutions possibles en vue d'aider cette localité.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE STABILISATION POUR LES ÉLEVEURS DE PORCS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le 16 janvier, le ministre m'a écrit pour me dire qu'il avait revu la question des versements de stabilisation pour les éleveurs de porcs et qu'il était prêt à continuer la politique de 1983-1984, lancée par les libéraux. Étant donné que le gouvernement a ainsi accepté la façon de travailler des libéraux, comment se fait-il que le lieutenant conservateur au Québec, l'actuel ministre des Travaux publics, promette aux éleveurs de porcs du Québec 13 millions de dollars en versements de stabilisation?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si le député comprenait réellement la très grave situation qui existe dans le secteur de l'élevage porcin du fait, en particulier, de l'enquête actuellement en cours aux États-Unis sur les importations de porcs canadiens, il s'apercevrait que ce n'est pas le meilleur moment pour soulever la question de la stabilisation.

LA PROMESSE ÉLECTORALE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au premier ministre. Étant donné que son gouvernement ne semble avoir aucunement l'intention de verser ce qui a été promis par son représentant au Québec, l'actuel ministre des Travaux publics, demandera-t-il à ce ministre de présenter des excuses aux agriculteurs québécois qu'il a délibérément induits en erreur au cours de la campagne électorale?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai entendu beaucoup de commentaires, mais je n'ai pas encore eu l'occasion d'examiner ce qu'a dit à ce sujet mon collègue, le ministre des Travaux publics.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

ON DEMANDE QUE LES PRODUCTEURS SOIENT PAYÉS LE PLUS TÔT POSSIBLE

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, ma question porte sur la Caisse de stabilisation du grain de l'Ouest et je voudrais la poser au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Étant donné les graves difficultés qu'éprouvent les agriculteurs de l'Ouest, et étant donné qu'il est évident que des paiements seront effectués au titre de la Caisse cette année, le ministre a-t-il l'intention de présenter une mesure habilitante, afin que les producteurs de l'Ouest puissent être payés le plus tôt possible?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je veux remercier le député de sa question. Les agriculteurs des Prairies ont certes un besoin pressant d'argent, et c'est encore plus vrai dans la région qu'il représente, à savoir le sud des Prairies. Nous avons l'intention de présenter sous peu une mesure législative tendant à modifier la loi, afin de permettre un paiement provisoire. Puis-je ajouter que j'apprécie vivement la collaboration des deux partis de l'opposition qui ont dit vouloir permettre l'adoption rapide de cet amendement, afin qu'un paiement privisoire puisse être effectué avant les semailles de printemps.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LES PRODUCTEURS DE PORC DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au «sous-ministre» de l'Agriculture.

Le 22 août dernier, son collègue de Joliette a pris un engagement formel au nom de son parti. Il a même été jusqu'à signer un chèque symbolique de 13 millions de dollars envers les producteurs de porc de Québec, membres de la Fédération.

Est-ce que le ministre, par sa réponse précédente, est en train de nous dire que l'engagement et la signature de son collègue de Joliette ne tiennent plus et qu'il a l'intention maintenant de reléguer aux oubliettes la promesse et la signature de son collègue de Joliette pour les producteurs de porc du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je tiens à mettre en garde mes vis-à-vis au sujet du danger que pose une discussion de ce genre dans laquelle il est question de négociations qui ont cours entre le Canada et les États-Unis, en particulier sur cette question.

Je me suis rendu au Québec et à bien des reprises, je me suis entretenu avec les producteurs de porc et les représentants de l'UPA. En fait, ces discussions se poursuivent. Je n'étais pas là lorsqu'on aurait présenté un chèque symbolique. Je le répète, je me suis entretenu avec bien des gens au Québec et, bien entendu, avec des intéressés de ce secteur. Je ne peux vous dire directement si oui ou non mon hon. collègue a agi d'une façon ou d'une autre.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre. Le 22 août, le député de Joliette a assuré les producteurs présents qu'il avait l'appui de son chef pour poser ce geste-là. Est-ce que le premier ministre a l'intention d'endosser le chèque sans fonds de son collègue de Joliette ou de tout simplement reléguer, encore une fois, la promesse aux oubliettes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je peux dire ceci: En ce qui concerne des promesses non remplies, les Québécois vont reconnaître les libéraux comme étant les grands experts de tout temps. Ce sont des promesses brisées du parti libéral qui font en sorte qu'on est en train de régler . . . grâce au concours de l'UPA et au franc parler habituel de mon ami de Joliette, on est en train, tranquillement pas vite, d'en venir à une solution en faveur des producteurs du Québec et non pas contre les producteurs du Québec, comme cela a été le cas pour le parti libéral.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LES ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS QUI ENCAISSENT LES CHÈQUES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Il doit savoir que les activités des sociétés qui encaissent les chèques ont sensiblement augmenté. Peu avant Noël, l'une de ces sociétés, Money Mart, de Winnipeg, a encaissé des chèques d'assistance sociale postdatés en prélevant un intérêt de 21 p. 100. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement enquête sur ce genre d'activité, puisque le profit ainsi réalisé représente un taux d'intérêt annuel de plus de 2,500 p. 100, et qu'au-dessus de 60 p. 100, cela constitue une infraction criminelle?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'aimerais rassurer mon honorable collègue et lui dire que nous suivons l'évolution de cette situation de très près. Il n'y a pas de loi interdisant de telles utilisations, et nous allons apporter les solutions appropriées en temps opportun.

• (1450)

[*Traduction*]

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, à titre de question supplémentaire, je voudrais demander au ministre s'il est prêt à faire enquête sur les nombreuses sociétés qui encaissent les chèques et avancent les remboursements d'impôt au Canada, dont le nombre augmente sans cesse malgré la loi adoptée dernièrement? En même temps, pourra-t-il s'assurer que la loi est bien respectée? Et si la législation actuelle ne permet pas de faire face à ces problèmes, verra-t-il s'il y a lieu de la réviser et de la rendre plus stricte?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'aimerais, encore une fois, rassurer mon honorable collègue et lui dire que nous avons la responsabilité de voir à ce que les lois soient suivies ainsi et de protéger l'intérêt des consommateurs, et c'est dans cet esprit que nous allons continuer à œuvrer.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LE COÛT DE LIVRAISON DU TEXTE DE L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE AUX PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, ma question s'adresse au premier ministre. Elle porte sur certains déplacements effectués par ses six collègues à bord de ces sacrés moyens de transport.

[*Français*]

Est-ce que le très honorable premier ministre peut informer la Chambre quant à la raison qui a poussé lui et son collègue, le ministre des Finances, à envoyer les six députés d'arrière-ban de son parti, pour ne pas dire les six facteurs, livrer des colis aux 10 premiers ministres provinciaux au coût de $23,850, quand les mêmes colis auraient pu être livrés par Air Express à un coût de $105, soit une épargne de plus de $23,000 aux contribuables canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous croyons qu'il s'agissait là d'une utilisation saine d'un appareil gouvernemental que de pouvoir s'assurer que les premiers ministres des provinces reçoivent au même moment que le ministre des Finances s'apprêtait à prendre la parole à la Chambre pour la lecture d'un document national très important, qu'ils aient en main la documentation importante qui pourrait avoir un impact sur leur province.

Je peux vous dire que l'on procède avec prudence dans ce dossier-là, et je pense que nonobstant les meilleurs efforts de qui que ce soit, on ne pourra jamais battre le record du gouvernement libéral, lequel s'est servi des avions du gouvernement comme des taxis.

[*Traduction*]

LA LIVRAISON DES DOCUMENTS PAR DES DÉPUTÉS

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, dans sa réponse, le premier ministre a déclaré qu'il souhaitait que ses homologues provinciaux, bien entendu, prennent connaissance de ces documents en même temps que la Chambre des communes. Le premier ministre peut-il nous dire pourquoi les six députés de l'arrière-ban de son parti, dont deux ne sont même pas secrétaires parlementaires, ont eu ces documents en main bien avant les autres députés? N'est-il pas insultant pour la Chambre que des documents budgétaires et des motions concernant les Voies et les moyens de la Chambre aient été remis à des personnes qui n'ont même pas prêté le serment traditionnel du secret?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je répondrai que ces documents étaient scellés, tout comme l'esprit du député.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

LES PROFITS DU SECTEUR PÉTROLIER

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais poser au premier ministre une question qui, j'en suis persuadé, lui ouvrira l'esprit. Le premier ministre ne doit pas ignorer que deux de ses députés conservateurs ont dit, avec quelque courage, que le gouvernement se comporte comme si le secteur pétrolier l'avait à sa merci.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Qui a dit ça?

M. Waddell: Ils l'ont dit. Le premier ministre est-il au courant que, selon l'agence gouvernementale de surveillance du secteur pétrolier, les profits du secteur pétrolier sont en augmentation de 40 p. 100 pour les six premiers mois de 1984 et, en fait, le secteur connaît de nouveau les profits de 1979? Le premier ministre est-il au courant de cela? Si oui, pourquoi propose-t-il de donner à ce secteur encore plus d'argent, aux dépens des consommateurs canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous savons tous que, du fait de l'alliance entre les néo-démocrates et les libéraux, notre secteur pétrolier et gazier a été paralysé pendant cinq ans. Nous essayons, en collaboration avec les provinces productrices, de trouver une politique et une attitude qui permettront de susciter un climat propice à l'épanouissement de ce secteur, vital pour tous, en tant qu'instrument de croissance économique et d'unité nationale et comme source d'emplois pour tous les Canadiens. Voilà ce que nous essayons de faire.

LE DÉFICIT DU FONDS D'INDEMNISATION PÉTROLIÈRE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, le premier ministre voyage en limousine mais, avant de faire quoi que ce soit, il pourrait peut-être penser un peu au consommateur qui, lui, a besoin de faire le plein.

M. Hnatyshyn: Vous êtes plein de vous-même.

M. Waddell: Le premier ministre serait-il prêt, après cette grande déclaration à la défense du secteur énergétique, à donner une chose au consommateur canadien: l'engagement qu'il ne l'obligera pas à payer, à la pompe, le milliard de déficit qu'il y a actuellement au compte de la redevance d'indemnité spéciale? Peut-il prendre cet engagement et suivre la voie tracée, si justement, je pense, par deux de ses députés québécois?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suppose que le député a raison. J'ai une limousine. Elle n'est pas aussi neuve que celle du chef du Nouveau parti démocratique.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Ce n'est pas très honnête, vous savez.

M. Mulroney: Je peux dire à mon collègue que, comme il le sait, à propos de cette indemnité et de ce compte, nous nous trouvons devant une charge financière terrible en raison de l'inaction du gouvernement précédent qui a refusé de prendre les mesures qui s'imposaient avaint les élections. Cette anomalie, qui coûte très cher, doit être corrigée. C'est ce que j'essaie de faire, dans un esprit de justice, sans j'amais oublier l'importance du consommateur dans cette équation. Nous essayons d'être juste.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LE RAMASSAGE DES ŒUFS DE GOÉLANDS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse encore une fois à la ministre de l'Environnement qui ne veut pas dire la vérité au peuple canadien et à la Chambre des communes, qui fait une confusion fondamentale au peuple canadien et dans la Chambre des communes.

Monsieur le Président, la ministre de l'Environnement vient de dire à notre critique en matière d'environnement que le programme, tel que constaté avec «Canada Centre for Inland Waters», va continuer avec le ramassage des œufs de goélands. On sait très bien . . . Est-ce qu'elle peut confirmer que deux techniciens . . . un chimiste et deux biologistes ne travaillent plus dans le programme à cause de ces coupures budgétaires? Est-ce qu'elle peut confirmer qu'on n'a plus un chimiste, deux biologistes et deux techniciens qui ne travaillent plus sur le programme?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, au tout début, en ce qui concerne cette étude sur les œufs de goélands, ils ont commencé à recueillir plusieurs séries de données. Cela étant fait, nous continuons le monitorage des agents qui peuvent être retrouvés dans les œufs de goélands. Je ne peux pas le dire différemment. Si ma collègue ne comprend pas, je ne sais pas comment l'exprimer autrement.

[*Traduction*]

LA DÉCLARATION DE LA MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, sa collègue comprend bel et bien que la ministre a semé la confusion dans l'esprit des Canadiens et les a induits en erreur . . .

M. Clark (Yellowhead): Règlement!

Mme Copps: . . . en leur disant que le programme allait être rétabli. J'aimerais citer ce qu'elle déclarait dans son communiqué du 12 décembre . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: La question, je vous prie.

Mme Copps: La ministre s'en tient-elle à son communiqué du 12 décembre où elle affirme que le programme a été entièrement rétabli, ou ne fait-elle qu'induire davantage les Canadiens en erreur?

M. Clark (Yellowhead): Règlement!

Des voix: Répondez.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai donné l'assurance à cette Chambre que le programme, tel qu'il est actuellement envisagé, correspond à nos obligations bilatérales avec les États-Unis. Je ne peux pas en dire plus.

* * *

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

LE TRANSPORT DE PRODUITS DANGEREUX

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Pourrait-il nous dire si le nouveau règlement qu'il a lui-même annoncé vendredi et qui, je le suppose, découle directement du déraillement survenu à Mississauga il y a quelques années, impose des limites de vitesse réduites aux convois de marchandises transportant des produits dangereux à travers des zones urbaines? Le règlement exigera-t-il que les wagons de ces trains soient clairement identifiés lorsqu'ils contiennent de ces produits dangereux?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le règlement qui a été annoncé ne limitera pas la vitesse des trains. Cet aspect relève de la Commission canadienne des transports. Quant à la disposition relative au marquage, la réponse est affirmative car le règlement exige que les wagons-citernes et autres transportant des substances dangereuses soient identifiés par certains signes et symboles. Ces dispositions du règlement entreront en vigueur le 1er juillet.

• (1500)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DÉPÔT D'UN DOCUMENT SUR LES PRESTATIONS POUR LES ENFANTS ET LES PERSONNES ÂGÉES

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en conformité de l'article 48(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des copies du document d'étude du gouvernement sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées.

* * *

PÉTITIONS

LE SERVICE POSTAL DANS LES SECTEURS RURAUX DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre au nom des habitants du village de Hopewell Hill, situé dans ma circonscription, qui sont très préoccupés et se sentent très frustrés du fait que les Postes ont décidé unilatéralement de réduire les heures de service dans les secteurs ruraux de la région de l'Atlantique. Ils me demandent et ils demandent à la Chambre d'inciter le gouvernement à revenir sur sa décision; j'attends impatiemment que le gouvernement fasse un mouvement dans cette voie.

LA POSSIBILITÉ DE CAPTER LES SIGNAUX D'UNE STATION DE RADIO

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant la signature de 504 habitants de la région de Nolalu et South Gillies du nord-ouest de l'Ontario. Ils disent qu'ils devraient pouvoir capter, eux aussi, les signaux de la station de radio CBQ, du réseau anglais de Radio-Canada, qui assure la présence de cette société dans le nord-ouest de l'Ontario.

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 65, 156 et 190.

[*Texte*]

LE COMPTE DE DÉPENSES FISCALES

Question nº 65—**M. Nunziata:**

1. Le ministère des Finances recommencera-t-il à publier le compte de dépenses fiscales afin de permettre au public de déterminer dans quelle mesure un avantage fiscal donné a pu favoriser les particuliers et les sociétés et sinon, pourquoi?

2. Le ministère du Revenu national divulguera-t-il le nom de toutes les sociétés qui bénéficient de plus de $25,000 d'avantages et de stimulants fiscaux et les montants en cause?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Les ministères des Finances et du Revenu national m'informent comme suit:

1. Le premier compte de dépenses fiscales du gouvernement du Canada a été rendu public en 1979, sous le gouvernement conservateur. Une mise à jour a été présentée en 1980. Un nouveau compte de dépenses fiscales est actuellement en voie de préparation. Il est important que le compte traduise exactement les avantages qu'offre le régime fiscal, c'est pourquoi un certain nombre de points sont revisés. Il est à espérer que le compte de dépenses fiscales sera publié sous peu.

2. Non, en vertu de l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu, ce renseignement ne peut être fourni.

LES COMPRESSIONS DE DÉPENSES—LES FORÊTS

Question nº 156—**M. Orlikow:**

Le ministère des Forêts a-t-il supprimé des projets de ses programmes de science et de technologie afin d'absorber les compressions de dépenses imposées à la suite de l'exposé économique que le ministre des Finances a fait à la Chambre, le 8 novembre 1984 et, dans l'affirmative, lesquels et quel en est le coût?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Non.

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Question nº 190—**M. Stackhouse:**

Quel est le pourcentage des femmes employées au Service canadien du renseignement de sécurité et combien sont cadres intermédiaires ou supérieurs?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Le pourcentage des femmes employées au Service canadien du renseignement de sécurité est de 33.5 p. 100. Il n'existe pas de femme employée aux cadres supérieurs et 4 p. 100 du total des femmes employées font partie des cadres intermédiaires.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, par courtoisie à l'égard de mes collègues, voici les travaux pour demain: j'ai l'intention de demander à la Chambre d'étudier la même mesure qu'aujourd'hui. Si nous avançons, je consulterai mes collègues sur l'opportunité d'aborder d'autres mesures législatives, pour autant que nous ayons terminé l'étude du projet de loi C-15 aujourd'hui ou demain.

M. Deans: Nous avons l'intention de faire la même chose.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale, ainsi que de la motion de Mme Tardif (Charlesbourg) (p. 1708).

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, il est regrettable que l'on commence cette semaine parlementaire avec une motion de clôture sur un débat aussi important que le projet de loi C-15 qui pourrait affecter la vie de plusieurs petites entreprises canadiennes.

En effet, monsieur le Président, les sondages d'opinions indiquaient que 70 p. 100 des Canadiens croyaient que nos possibilités économiques étaient fortement menacées par un tel degré de contrôle étranger.

Suite au consensus sur le fait qu'il fallait s'assurer que les investissements étrangers aient des retombées positives pour l'économie canadienne, le gouvernement libéral du temps avait créé l'AEIE au début des années 1970. Comme l'a précisé le Rapport Gray en 1972, il fallait se préoccuper dans le cas d'investissements étrangers de trois grandes possibilités. Premièrement, les distortions du marché international qui proviendraient de l'intervention d'autres gouvernements pour servir leur propre intérêt. Deuxièmement, la nature des entreprises multinationales qui sont susceptibles d'ignorer les intérêts locaux et de déterminer l'emplacement de fonctions comme la recherche et le développement, ainsi que la transformation avancée sans tenir compte des objectifs économiques nationaux. Et troisièmement, monsieur le Président, l'existence de quelques entreprises internationales qui dominent en grande partie certains secteurs et qui ne réagissent pas aux forces du marché de la même manière que les plus petites entreprises.

Investissement Canada n'aura que 75 jours pour accepter les demandes d'investissement qui sont soumises à une analyse et, après ces 75 jours, la demande sera acceptée automatiquement. Le gouvernement canadien fait soit preuve d'une naïveté inacceptable ou d'un désir suicidaire d'empêcher sa propre créature de fonctionner. Toute personne qui connaît le moindrement les ramifications des compagnies multinationales sait qu'il est impossible de finaliser en si peu de temps le genre d'analyse requis pour accepter un projet d'investissement. Le gouvernement veut, au départ, faire d'Investissement Canada un organisme fantoche n'ayant aucune efficacité.

Deuxièmement, alors que jusqu'à maintenant ceux qui faisaient une demande d'investissement étranger devaient prouver qu'un investissement résulterait en des bénéfices significatifs pour le Canada, dorénavant ceux-ci doivent simplement démontrer qu'un investissement provoquera un bénéfice net. Le gouvernement canadien remet en cause la santé financière des milliers de petites entreprises canadiennes. La politique conservatrice va considérablement diminuer la possibilité que le gouvernement a d'assurer que les investissements étrangers bénéficient non seulement à l'investisseur, mais aussi à l'économie canadienne. Les investisseurs étrangers investissent prioritairement dans le secteur de la petite et de la moyenne entreprises. Quarante pour cent de l'argent investi en 1980 étaient placés dans le secteur manufacturier, 12.7 p. 100 dans le secteur financier et 7.6 p. 100 dans la vente au détail. Les investisseurs évidemment sont surtout intéressés par les secteurs les plus rentables et par ceux faisant appel à la haute technologie. Est-ce que «Canada is open for business» veut dire pour le parti progressiste conservateur . . .

[*Traduction*]

Nos entreprises doivent fermer leurs portes à tout espoir de développement?

[*Français*]

Est-ce que ce slogan veut dire: Pour quelques dollars de taxe, étouffons l'avenir de nos petites entreprises, détruisons la possibilité d'expansion de nos marchés internationaux, créons un régime colonial?

Un secteur comme celui de la haute technologie, où les compagnies sont en général petites, pourrait passer rapidement entre les mains d'intérêts étrangers. Or, avec la politique de mandats restreints des multinationales, nos industries seraient totalement paralysées face au développement de la technologie de pointe. Qu'est-ce qui empêcherait une compagnie étrangère de prendre le contrôle d'un concurrent canadien, d'éliminer son budget de recherche et de développement, de restreindre ses possibilités d'exportation pour favoriser la vente internationale des produits de la maison mère?

Le gouvernement progressiste conservateur sait fort bien, monsieur le Président, que la politique des mandats restreints est très étendue et est toujours gardée secrète par les compagnies. Les petites et moyennes entreprises sont le fer de lance de l'économie canadienne. Elles ont généré 70 p. 100 des nouveaux emplois du secteur privé au cours des dix dernières années. Le gouvernement progressiste conservateur qui s'est toujours targué d'être le défenseur de la libre entreprise va, en fait, livrer nos petites entreprises à des investisseurs qui, souvent, auront comme premier intérêt de ne pas les voir entrer en concurrence avec les produits de leurs maisons mères.

Monsieur le Président, j'aimerais que cette Chambre consacre le temps nécessaire au débat de toute cette quetion d'investissement étranger, car l'avenir des petites entreprises . . . la petite entreprise qui est créative de la majorité des emplois pourrait être en danger et tomber dans les mains des investisseurs étrangers.

• (1510)

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder la parole. J'ai regretté que vous ne soyez pas au fauteuil quand je portais mon kilt, le jour de Robbie Burns. Je sais que vous auriez fait quelques commentaires. A la réflexion, peut-être valait-il mieux que vous ne soyez pas là.

Je voudrais parler de cette motion. J'ai déjà parlé de l'amendement précédent et j'attire l'attention de Votre Honneur sur le discours que j'ai fait à ce moment-là. Je voudrais y ajouter certaines choses aujourd'hui. Si j'ai bien compris, nous étudions une motion de clôture. Je suis sidéré de voir à quel point le gouvernement conservateur s'est empressé de calquer sa conduite sur celle de l'ancien gouvernement libéral. C'est une question importante, qui concerne l'avenir du pays, les investissements, la politique économique, et peut-être même l'indépendance du Canada. Nous constatons pourtant que le gouvernement veut clore très rapidement le débat sur cette question.

Je me souviens de l'époque où les conservateurs de ce côté-ci se sont levés l'un après l'autre pour se prononcer contre la clôture. Et les voilà qui s'empressent de nous l'imposer à leur tour. «Plus ça change, plus c'est pareil». Autrement dit, plus les choses changent, plus elles restent identiques. Les mêmes mots figuraient dans une lettre écrite par un député conservateur pour se plaindre au ministre des Finances (M. Wilson) du fait que les conservateurs marchent la main dans la main avec l'industrie pétrolière et n'ont pas vraiment de politique à offrir aux consommateurs. Il a prononcé les mêmes paroles que celles que je prononce ici aujourd'hui.

Dans mon discours précédent au sujet de cette question, j'ai souligné qu'il ne fallait pas avoir peur de l'AEIE. L'AEIE s'est contentée de fixer un certain nombre de critères. L'investissement étranger allait-il créer des emplois pour les Canadiens? La compagnie allait-elle investir et acheter au Canada? Allait-elle faire ses recherches au Canada? Cela créerait-il suffisamment de possibilités d'emploi pour les Canadiens? C'était, en fait, une loi très pratique. Si j'avais des critiques à formule à l'endroit de l'AEIE, je dirais simplement qu'elle aurait pu être mieux administrée. Les formalités auraient pu être plus rapides. Il ne faut toutefois pas jeter le bébé avec l'eau du bain; vous réformez l'AEIE. Vous la remplacez par Investissement Canada.

Dans son brillant discours, le député qui m'a précédé a déclaré que, grâce à cette nouvelle initiative, le Canada était maintenant prêt à faire des affaires. Que veut-il dire? Lorsque le Canada a adopté cette attitude autrefois, notre industrie pétrolière a tout à coup été prise en charge par des étrangers. Ces sociétés sous domination étrangère faisaient faire leurs travaux de recherche et de développement de préférence dans leur pays d'origine, c'est-à-dire aux États-Unis. Les dividendes étaient versés à la société mère à l'étranger. Cette dernière achetait son matériel dans un autre pays. Les Canadiens perdaient donc sur trois plans: recherche et développement, capitaux et emplois. Il y a eu vassalisation de notre économie.

J'ai grandi à Etobicoke, ce que j'avoue rarement depuis que je représente une circonscription de Vancouver. Toutefois, il n'en demeure pas moins que j'ai grandi à Etobicoke. Je me souviens que cette économie vassalisée nous a apporté une certaine prospérité pendant un certain nombre d'années. Toutefois, une économie de ce genre posait des problèmes et nous avons souffert de la crise économique plus que les États-Unis. Quand les problèmes financiers surgissent, les filiales se tournent vers la société mère qui prend tout en main.

Je vois un député de Toronto en face qui est un des députés les plus réfléchis. Je sais que cela l'intéressera. Le débat le plus important au Canada, exception faite de celui sur l'universalité qui se poursuit dans les coulisses, portera sur le libre-échange. La pire chose qui puisse arriver au Canada, c'est le libre-échange dans une économie fondée sur des filiales. L'autonomie canadienne serait alors gravement menacée.

Voilà pourquoi je m'oppose au projet de loi concernant l'investissement au Canada. A mon avis, cette mesure révèle que nous avons renoncé à protéger l'indépendance de l'industrie canadienne. Le Nouveau parti démocratique n'y renoncera jamais. Depuis quelques années, la proportion de propriété canadienne dans l'industrie pétrolière, qui était de 28 p. 100, est passée à 40 p. 100. Voilà qui nous réjouit. Ces sociétés ne doivent pas forcément être d'intérêt public, mais il peut y en avoir certaines d'intérêt public et d'autres d'intérêt privé. C'est la façon de procéder au Canada, à l'heure actuelle. Il faut maintenir ce cap, car nous pourrons ainsi garantir l'autonomie de notre pays.

Je voudrais aborder une question dont on n'est probablement guère au courant. Je veux parler d'une industrie pétrolière. La société Chevron ou Standard Oil de la Californie a acquis la société Gulf des États-Unis. Il y a chez nous les sociétés Gulf Canada et Chevron Canada. En fait, Chevron Canada est propriétaire de Gulf Canada. Aux termes de l'ancienne loi qui, sauf erreur, continue de s'appliquer, la société Chevron devra adresser une demande à l'Agence d'examen de l'investissement étranger, ce qu'elle a fait, pour faire face à la situation au Canada, car il y a eu une mainmise aux États-Unis. Je prédis que nous allons assister à une mainmise à rebours. La société Gulf pourrait bien en effet s'approprier la société Chevron.

C'est une situation curieuse, mais elle nous fournit une possibilité extraordinaire. En effet, les gouvernements fédéral et provinciaux, les associations coopératives et les hommes d'affaires de chez nous devraient en profiter pour se porter acquéreur de la société Gulf. Nous pourrions accroître ainsi notre participation. Cependant, le mouvement est inversé. Les hommes d'affaires ou le secteur public de notre pays devraient en profiter pour s'approprier la société Gulf étant donné ce qui s'est passé à la suite des mainmises aux États-Unis. En effet, ces dernières touchent le Canada. Souvenez-vous que la société Gulf participe aux travaux d'Hibernia sur la côte de l'Atlantique et à ceux de la mer de Beaufort dans le Nord, et qu'elle possède de vastes territoires et des stations service partout au Canada. Voilà, il faudrait débattre ces questions au Canada qui n'ont pas été abordées jusqu'ici.

Quand l'Agence d'examen de l'investissement étranger a été établi, ce n'était pas pour refuser les investissements étrangers, mais bien pour les trier et faire en sorte qu'ils profitent aux Canadiens. Tous les pays du monde agissent de même. Ce n'est pas comme si le Canada faisait bande à part. Les États-Unis ont bien un organisme chargé de trier les investissements étrangers: c'est le Congrès américain qui s'occupe d'examiner les mainmises survenues aux États-Unis, ainsi que les modifications apportées à la fiscalité, et le reste. A l'heure actuelle, un comité du Congrès enquête sur la participation des Canadiens au secteur du gaz naturel dont ils possèdent plus de 6 p. 100. Cette situation inquiète les Américains comme c'était le cas pour nous lorsque nous avons établi l'Agence d'examen. Ils veulent faire en sorte de protéger les intérêts des Américains. Quand la Norvège et l'Allemagne examinent ces question, c'est également pour protéger les intérêts de leurs citoyens.

Nous vivons dans un monde ouvert. Je suis citoyen de l'Ouest maintenant et je suis partisan de la liberté des échanges. Nous avons besoin de libre échange et d'investissements. Nous allons assister à un investissement massif de la part des pays de l'Asie du Sud-Est. Nous le constatons déjà dans ma province de la Colombie-Britannique. Nous devons faire en sorte qu'il crée des emplois pour les Canadiens. Il ne doit pas servir uniquement à effectuer des mainmises et à rapatrier les bénéfices. Il ne doit pas servir non plus à financer la recherche et le développement ailleurs, ni à s'approvisionner dans d'autres pays. Cela ne favoriserait pas le progrès de notre pays, pas plus que cela n'abaisserait le niveau constamment élevé de notre chômage.

Je suis Écossais et j'ai émigré au Canada à l'âge de cinq ans. C'est l'âge que Sir John A. MacDonald avait lorsqu'il est venu au Canada. J'ai toujours été un ardent admirateur de Sir John A. A mon avis, Sir John A. ne serait guère enthousiasmé par ce projet de loi. La politique conservatrice traditionnelle consistait plutôt à tenter d'édifier un Canada indépendant où nous compterions le plus possible sur nos propres ressources, nos investissements et nos marchés. Simplifiée à outrance, c'est la position qu'aurait prise Sir John A. Macdonald.

• (1520)

Le projet de loi C-15 rompt avec la tradition conservatrice. Je crains vraiment qu'il compromette l'indépendance de notre pays s'il est adopté. Nous serions alors en situation de vassalisation économique, avec encore moins d'emprise que maintenant sur notre économie.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, je me permets de dire que la politique qui sous-tend le projet de loi C-15 est beaucoup trop importante pour que son débat fasse si tôt l'objet d'une mesure de clôture. La question à débattre au sujet du projet de loi C-15 n'est pas de savoir s'il devrait ou non y avoir un processus d'examen ou si nous devrions avoir un moyen ou une méthode d'évaluation de

l'investissement étranger. La question est de savoir si le processus qui reste continuera, avec l'adoption du projet de loi C-15, d'être efficace et de servir le moindrement l'intérêt national.

Lorsqu'il a présenté ce projet de loi, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a dit que nous garderions un processus d'examen et un moyen d'évaluer l'investissement étranger. Ce qui est plutôt étrange, c'est qu'il a ajouté alors qu'en exemptant de nouvelles entreprises de l'examen et en limitant celui-ci aux plus importantes acquisitions, nous allions diminuer de 90 p. 100 le nombre des transactions présentement assujetties à l'examen. Le ministre soutient ensuite que nous devons avoir un mécanisme d'examen, mais réduit sensiblement même la piètre efficacité qu'avait l'AEIE.

En 1973, lorsque la loi créant l'AEIE a été débattue à la Chambre, je l'avais qualifiée de prudente. J'ai relu le compte rendu de ces débats et j'ai remarqué que le député de York-Simcoe, qui est devenu ministre de l'Expansion industrielle régionale, avait pris la parole après moi et avait convenu qu'il s'agissait là d'un projet de loi effectivement prudent. Tout le monde sait que l'AEIE n'a bloqué que de très rares demandes d'investissement. En fait, entre l'entrée en vigueur du projet de loi en 1974 et 1984, 92 p. 100 de toutes les demandes nécessitant une décision ont été approuvées. Nous pouvons dès lors en conclure que les investisseurs étrangers n'avaient rien à craindre de l'AEIE.

Pourquoi ces derniers s'opposaient-ils donc à l'AEIE? Pourquoi ont-ils exercé des pressions sur le parti conservateur pour qu'il la supprime s'il prenait jamais le pouvoir? C'est très simple, je crois. Les investisseurs étrangers peuvent parfois être encore plus cachotiers que les gouvernements. Un processus d'examen révèle ce que font les investisseurs étrangers et ce qu'ils feront de leur argent au Canada. Le projet de loi C-15 éliminera 90 p. 100 du contrôle exercé par l'AEIE. La plupart du temps, l'investissement étranger signifie tout simplement une mainmise étrangère.

Quand la Loi sur l'Agence d'examen de l'investissement étranger a été promulguée, à la fin des années 70, les Canadiens savaient que la mainmise étrangère avait d'importantes conséquences dans tous les domaines de notre vie politique, économique et culturelle, conséquences en grande partie préjudiciables.

Le premier ministre (M. Mulroney) a récemment déclaré que, grâce à cette mesure, le Canada serait de nouveau prêt à faire des affaires. Cela a amené le chef de l'opposition (M. Turner) à dire, à juste titre, que nous avions toujours été prêts à faire des affaires. Chacun sait que nous l'avons toujours été. La question est de savoir si nous sommes à vendre.

Si vous le permettez, je voudrais mentionner un rapport très important que le comité des affaires extérieures a publié au cours de la même période, juste avant la présentation du projet de loi sur l'AEIE. Il s'agit du rapport Wahn, qui porte le nom d'un des membres de ce comité, M. Ian Wahn. Ce rapport faisait clairement valoir que si nous nous placions dans une situation de dépendance économique, nous perdrions la liberté de prendre des décisions politiques dans notre intérêt. C'est surtout pour cette raison que je redoute les investissements étrangers illimités et incontrôlés qui résulteront du projet de loi C-15.

M. Dick: Ce n'est pas vrai.

M. Penner: C'est vrai, et je vais vous expliquer pourquoi. Qui dit investissement étranger, dit mainmise étrangère. Nous avons toutes les raisons d'être inquiets.

Il ne s'agit pas d'imposer des capitaux. Il ne s'agit pas de l'émission d'obligations flottantes à l'étranger. L'AEIE ne s'est jamais souciée de cette question et ce n'est pas ce qui nous inquiète. Ce qui nous préoccupe, c'est la mainmise sur les industries, les ressources et les entreprises du Canada. Le contrôle de l'investissement étranger permet tout simplement d'évaluer l'impact négatif et positif de ces investissements par rapport aux intérêts nationaux. La création d'emplois est dans l'intérêt national. Mais y aura-t-il des emplois de créés? Aurons-nous une technologie nouvelle? Certaines des régions désavantagées du Canada connaîtront-elles une expansion plus rapide? J'exhorte les ministériels à envisager sérieusement de ne pas affaiblir les mécanismes d'examen des investissements étrangers à cette étape-ci de notre histoire. C'est plutôt le moment de les renforcer.

Voyons un peu comment les choses se passent en Australie. Dans ce pays, les investissements jouissent de la même faveur que chez nous. Les Australiens ont toutefois une politique assurant la haute main de leur pays sur les industries et les ressources, dans la mesure qui convient à chaque cas particulier. Voilà le rôle de leurs mécanismes d'examen.

Or le projet de loi C-15 fait le contraire pour répondre à mon collègue d'en face, il permet de faire absolument fi de l'intérêt canadien dans 90 p. 100 des cas. Voilà ce qu'autorise ce projet de loi. Si le député peut me prouver le contraire, je suis bien disposé à écouter ses arguments. Cette position politique officielle n'est ni valable ni réfléchie ni acceptable. En vertu du projet de loi C-15, on remplace un mécanisme d'examen modeste et inoffensif par un autre qui équivaut à donner carte blanche aux investisseurs étrangers. En 1977 et 1982, le gouvernement libéral avait pris certaines dispositions en vue de réduire les pouvoirs de l'AEIE. Les limites imposées sur les investissements avaient été augmentées de façon à accélérer l'examen des demandes au lieu de leur faire subir une analyse approfondie. Je m'y serais opposé si j'avais alors fait partie du gouvernement, mais la situation à l'époque semblait exiger que nous procédions de la sorte.

N'oublions pas, et c'est important, que les mécanismes d'examen étaient demeurés inchangés. Je ne m'inquiète pas du fait que le gouvernement veuille changer le nom de l'organisme. Il peut bien l'appeler Investissement Canada plutôt qu'Agence d'examen de l'investissement étranger; cela importe peu. Il convient toutefois de prévoir un mécanisme qui nous permette d'examiner les investissements étrangers dans notre pays. Il serait imprudent d'en être démunis.

La déclaration du ministre sur le projet de loi C-15 est terriblement déroutante. Il affirme d'une part que le Canada a besoin de mécanismes pour protéger ses intérêts et qu'il nous faut donc un mécanisme d'examen mais, il affirme d'autre part que les nouveaux investissements ne feront l'objet d'un examen que dans le cas des prises de contrôle importantes. Par conséquent, 90 p. 100 des investissements étrangers ne feront pas l'objet d'un examen. C'est donc dire que le gouvernement se débarrasse du mécanisme de l'examen, ce qui contredit carrément les propos du ministre. Il faut qu'il sache ce qu'il veut.

Dorénavant, nos portes seront grandes ouvertes. Mais je crains que nous n'en tirions pas tous les avantages escomptés. Nous n'obtiendrons pas les emplois et la technologie de pointe dont le ministre a parlé. Il n'y aura pas d'expansion économique régionale et de développement. Que pourra faire d'autre le gouvernement quand il l'aura constaté? Quelles mesures pourra-t-il prendre afin d'attirer les capitaux étrangers au Canada tout en voulant protéger notre participation et notre mainmise? C'est une question qui dans les années 1970, préoccupait vivement les Canadiens. Les sondages Gallup ont révélé à l'époque qu'on redoutait la domination étrangère sur notre économie, et que le gouvernement ne s'en était pas assez préoccupé avant l'adoption de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger et qu'il y avait lieu de faire d'avantage. La création de l'Agence a indubitablement réussi à régler une partie du problème. Le pourcentage de la propriété étrangère au Canada a été considérablement réduit.

• (1530)

On se coucie moins de nos jours de la propriété et de la mainmise étrangères parce que le taux élevé de chômage vient au premier rang, et à juste titre, des préoccupations des Canadiens. Le gouvernement ne veut certes pas leur faire croire que le projet de loi C-15 va régler la question du chômage. Autrement, il se prépare franchement à les décevoir. Cette mesure ne créera pas d'emplois. Étant donné que 90 p. 100 des investissements étrangers seront exempts d'examen, les Canadiens ignoreront si ces derniers correspondent à notre intérêt national et même s'ils apporteront quelque avantage que ce soit au Canada. Quand nous ouvrirons les yeux, nous nous apercevrons peut-être amèrement que nous avons troqué notre indépendance et que nous ne sommes plus que des marionnettes.

Le nationalisme économique ne nous oblige pas à l'isolement et ne nous met pas forcément sur la défensive ; il nous pousse à prendre des mesures positives en vue de renforcer la position du Canada au pays et à l'étranger. Un mécanisme d'examen de l'investissement étranger peut y contribuer, mais non pas le projet de loi C-15. Dans son attaque qu'il a sauvagement lancée dans le but de détruire les initiatives libérales du passé, je crains que le gouvernement ne se soit coupé l'herbe sous le pied.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, aujourd'hui est un jour triste pour le Canada. Parce que nous sommes empêchés de présenter d'autres amendements à la résolution dont nous sommes saisis, la Chambre des communes étudie une mesure par laquelle on s'apprête, et mes collègues des deux partis l'ont déjà signalé, à sacrifier nos moyens de contrôler notre propre destinée. C'est aussi un jour néfaste pour le parti conservateur. Pendant de nombreuses années, ce parti était animé d'un sens du développement national. Comme le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) l'a si bien souligné, au tout début de la Confération, son premier chef a fait voter différentes politiques pour assurer notre épanouissement national. Plus récemment, sous la direction de feu le très honorable député de Prince Albert, ce parti avait tenté d'élaborer des politiques nationales qui ne concédaient rien au désir d'autrui, que ce soient les États-Unis ou la Grande-Bretagne, l'objectif étant de contrôler le développement économique de notre pays. Fort de cet héritage, je me demande ce que ressent le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) au moment où la Chambre des communes examine ces mesures.

L'idée de mettre en valeur nous-mêmes nos ressources conformément à nos intérêts et l'idée de le faire sous le contrôle des Canadiens sont deux objectifs qui ont été abandonnés. Le Nouveau parti conservateur est de toute évidence imbu de théories économiques néo-classiques, théories qui ont prévalu tout de suite après la guerre, des principes qu'au tout début ses membres avaient critiqué au point de les rejeter. Aujourd'hui, ce sont ces principes qui triomphent. Le parti qui gouverne notre pays aujourd'hui est partisan du néo-colonialisme. Dans bien des régions du monde, il est reconnu comme un parti qui ne croit pas que l'économie, les richesses et les chances puissent être contrôlées par des Canadiens dans l'intérêt de tous les Canadiens. Ce parti estime plutôt que tout cela doit être laissé au soin des autres, qu'il importe plutôt d'obtenir par tous les moyens le capital qui permettra de créer les emplois dont nous avons besoin. Fort de cette conviction, il estime que la prospérité ne pourra être atteinte qu'en reniant les traditions du passé et en ouvrant les portes toutes grandes aux capitalistes quelle que soit leur origine, afin qu'ils exploitent à loisir notre pays. Pendant des années, ce genre de doctrine économique néo-classique a eu beaucoup d'adeptes au sein du parti libéral. Aujourd'hui, chose incroyable, c'est la politique du parti conservateur du Canada.

D'anciens collègues de milieux intellectuels ont consacré beaucoup de temps à examiner l'évolution de ces idées. Sous l'inspiration de feu le professeur Donald Creighton, ces idées avaient gagné le parti libéral et ce dernier avait bradé notre pays. Cela se passait au cours des années 70, et chose curieuse, si on en croit John Hutcheson, ces idées progressaient très lentement au sein du parti libéral, d'étude en étude et de rapport en rapport. On finit par admettre, grâce au Nouveau parti démocratique, à l'époque du gouvernement minoritaire de 1972 à 1974, qu'il s'imposait de contrôler d'une façon ou d'une autre les investissements étrangers. Ce qui donna lieu à la création par le gouvernement libéral de l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Si quelqu'un se demande si, ce faisant, ils ne confirmaient pas la réputation qu'ils avaient en certains milieux, à savoir que c'était le parti conservateur qui devait être considéré comme le parti du libéralisme international qui ne tient pas compte du contrôle du développement national, il est évident aujourd'hui, puisque les libéraux s'associent à nous pour défendre le contrôle des investissements étrangers, que le parti conservateur toujours imbu des mêmes convictions erronées, s'apprête à vendre notre pays.

Quelles sont les perspectives d'avenir? Nous sommes dirigés par un gouvernement convaincu en son âme et conscience que notre salut ne peut dépendre que de ceux qui ont de l'argent et du capital à investir. Cependant, comme ceux qui se sont rendus à Wall Street au cours des dernières semaines nous l'ont dit clairement, il ne suffit pas de modifier la loi canadienne. Les capitalistes ne s'intéresseront pas à nous s'ils n'entrevoient pas d'excellentes possibilités de profits.

Comment cela se produira-t-il? Je suppose que l'une des façons de rendre le Canada attrayant pour l'investisseur serait d'avoir des salaires inférieurs à ceux offerts ailleurs. Cependant, dans un monde dans lequel les pays asiatiques en particulier sont de puissants concurrents et les taux de rémunération de bien des pays sont inférieurs aux nôtres, est-ce que le gouvernement se propose de réduire nos salaires d'une façon ou d'une autre jusqu'à ce que notre pays soit attrayant à ce titre? Quels autres facteurs qui peuvent entraîner des frais devrons-nous abandonner? Les lois sur les relations de travail seront-elles abrogées? Ce sont là les questions sur lesquelles mes collègues se penchent. Ils s'enquièrent du développement des zones économiques libres qui sont pertinentes dès maintenant. Comment, en fait, ramènerons-nous au Canada les capitaux étrangers qui sont censés nous donner des emplois? C'est certainement en envisageant un destin terrible de ce genre que l'on peut aller jusqu'à penser que cela pourrait arriver.

La perspective d'investissements permettant d'approvisionner le marché canadien, surtout au moment même où le gouvernement envisage des réductions de tarifs et une libération accrue des échanges semble très limitée. Elle l'est d'autant plus, lorsque le gouvernement ne comprend pas la nécessité de créer une demande au Canada. Il ne s'occupe pas du déficit, si ce n'est en réduisant les dépenses fiscales que nous avons étudiées la semaine dernière à la Chambre, dépenses fiscales dont le montant pourrait être supérieur à celui du déficit budgétaire. Si cela devait être le cas, il serait alors évident que le contribuable canadien paie beaucoup trop d'impôts. Voilà une bonne raison, la plus sensée, de savoir que le marché canadien et le consommateur canadien ne peuvent soutenir la demande dont notre pays a besoin.

• (1540)

La conjoncture actuelle ne laisse guère prévoir qu'un projet de loi sur les investissements puisse résoudre nos problèmes économiques. Nous nous retrouvons dans la même situation que naguère. Il se peut qu'un tel projet attire des capitaux. Mais la technologie qui accompagne ces capitaux profitera à d'autres, nous laissant avec moins de fonds pour la recherche et le développement au Canada et avec moins d'emplois pour nos ingénieurs et nos savants.

Il y aura moins de débouchés pour les gestionnaires. Moins de possibilités pour eux d'accéler aux plus hautes fonctions au sein de ces compagnies au Canada. Nous allons assister à un déséquilibre des échanges commerciaux, à cause de l'ampleur des importations de produits manufacturés achetés aux sociétés mères à l'étranger au lieu des fabricants canadiens et autres industries de chez nous. Nous assisterons aussi à une recrudescence des exportations de matières premières qui ne seront pas transformées au Canada. Bref, il y aura un recul de l'emploi chez nous. Il y aura aussi un exode de capitaux vers l'étranger.

Si les investissements étrangers présentent si peu d'avantages pour le Canada, pourquoi tient-on a adopter une telle mesure? Si elle profite à d'autres gens sans avoir vraiment de retombées au Canada, il est à craindre que les invetissements étrangers ne servent à acquérir des entreprises canadiennes, à prendre la haute main sur elles ou simplement à les fermer. Voilà à quoi pourraient aboutir les mesures que le gouvernement compte prendre.

Comment croire que le projet de loi C-15 va favoriser le développement économique du Canada? Cette mesure est un désastre. Il est profondément regrettable pour l'intérêt de tous les Canadiens que le gouvernement impose aujourd'hui la clôture à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, quand le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré à New York que le Canada était prêt à faire des affaires, certains d'entre nous ont été extrêmement surpris. Nous nous demandions ce qu'il pouvait bien vouloir dire puisque le Canada a toujours été disposé à faire des affaires.

Le projet de loi à l'étude contient beaucoup de généralités prétentieuses. Le seul aspect important semble être le changement du nom de l'organisme chargé d'examiner les investissements étrangers. Une bonne partie des investissements étrangers proposés échapperont désormais à toute analyse. C'est peut-être pour cette raison qu'on en vient à s'interroger sur les intentions cachées du gouvernement, car je ne connais aucun État souverain indépendant qui ne limite ou ne contrôle dans une certaine mesure les investissements étrangers pour s'assurer qu'ils sont conformes aux objectifs nationaux.

L'Agence d'examen de l'investissement étranger, qui a été tant critiquée, approuvait environ 90 p. 100 des demandes. Elle accueillait favorablement les investissements étrangers au Canada, du moment que ces derniers étaient dans l'intérêt national. D'après l'ancien projet de loi, il fallait que les investissements comportent des avantages substantiels pour le Canada. A la place, le projet de loi à l'étude prévoit que les investissements devront procurer un avantage net au Canada. Jusqu'à présent, personne n'a pu nous expliquer clairement pourquoi cette phrase avait été changée.

Ce projet de loi lève de nombreuses questions cruciales qui méritent d'être étudiées en profondeur à l'étape de la deuxième lecture. Je déplore donc que le gouvernement ait décidé d'imposer la clôture. Vu le faible nombre des députés de l'opposition, le gouvernement aurait certainement pu s'abstenir de profiter de son écrasante majorité pour permettre un débat en profondeur sur ces questions importantes.

Le Canada aura sans aucun doute besoin de gros investissements étrangers dans les prochaines années. C'est ce qui ressort d'une étude du Conference Board du Canada, et nous sommes tous conscients de ce fait. Cependant, rien ne prouve que le projet de loi permettra d'attirer des capitaux étrangers. Étant donné le déficit commercial massif des États-Unis et le fait que de nombreux secteurs de l'économie américaine seront obligés d'investir énormément pour se moderniser, nous n'avons aucune raison de nous attendre à voir beaucoup de capitaux américains arriver au Canada dans les prochaines années. Au mieux ou au pire, selon le point de vue, on peut penser que certains investisseurs américains placeront leur argent au Canada à court terme tout en cherchant l'occasion d'investir à long terme dans leur propre pays. Cette solution leur sera très facile puisque la mesure à l'étude ne prévoit pas de seuil minimum en ce qui a trait aux avantages que retirera le Canada. Qui plus est, les nouveaux investissements ne feront l'objet d'aucun examen, sauf dans certains cas sur lesquels je reviendrai.

Le parti conservateur a toujours détesté l'AEIE. Permettez-moi toutefois de vous citer un exemple où l'AEIE aurait pu éviter bien des problèmes. Il y a deux ans environ, un homme fier s'est retrouvé en larmes dans mon bureau. La compagnie pour laquelle il travaillait avait été fondée au Canada avant la création de l'AEIE. C'était une succursale de société américaine. Elle ferma ses portes du jour au lendemain. Quand cet homme se rendit au travail un lundi, la compagnie avait disparu. C'était une succursale comme il en existait avant l'apparition de l'AEIE; elle ne faisait pas de R & D au Canada et ne s'efforçait nullement de former ses salariés. En outre, les décisions touchant la commercialisation des produits étaient prises aux États-Unis.

Quand cette compagnie décida qu'elle aurait intérêt à s'implanter dans l'un des États du sud des États-Unis où il n'y avait pas de syndicat et où elle pourrait payer le salaire minimum, il lui suffit de fermer ses portes et de tout déménager pendant une fin de semaine. Ainsi, après 20 ans de bons et loyaux services, cet homme se retrouvait au chômage, sans véritable compétence.

De telles tragédies humaines étaient monnaie courante dans l'ensemble de l'Ontario. C'est le genre de chose que l'AEIE visait à éviter. L'AEIE incitait l'investisseur à faire de la recherche appliquée au Canada et veillait à ce que les salariés ne se retrouvent pas à la rue sans compétence si la société étrangère décidait de fermer sa filiale.

Par ailleurs, cette mesure, qui fera échapper à tout examen la plupart des propositions d'investissement, soulève le problème de l'autonomie dont jouissent les filiales pour prendre des décisions. La question de la prise de décision à distance a souvent été abordée à la Chambre. Je viens de citer un exemple, mais il existe de multiples cas où le fait que des décisions touchant des travailleurs canadiens soient prises à l'étranger risque de provoquer des problèmes.

L'AEIE approuvait 90 p. 100 des demandes qui lui étaient présentées. Toutefois, l'approbation était précédée de négociations visant à conclure le meilleur arrangement possible pour le Canada. Aujourd'hui encore, il convient de se demander ce que retireront les Canadiens? Est-il dans l'intérêt à long terme du Canada d'ouvrir ses portes aux investissements sans exiger que ces derniers soient dans l'intérêt du pays? Le projet de loi permet une analyse du dossier dans certains cas, mais nous n'avons pas obtenu assez de précisions à ce sujet au cours de ce très bref débat de deuxième lecture. Il me semble qu'il faudrait éclaircir cela avant que la question ne soit renvoyée au comité.

• (1550)

Le projet de loi prévoit un examen dans le cas d'investissements qui concernent le patrimoine culturel ou l'identité canadienne, mais cette proposition a une portée très générale. Quels domaines le gouvernement vise-t-il et y aura-t-il des mécanismes de contrôle par voie de règlement? Peut-il s'agir du pétrole, du gaz naturel, des mines, de l'uranium? A quelle fréquence et dans quelles circonstances le gouvernement va-t-il se prévaloir de ce pouvoir discrétionnaire?

Qu'en est-il du mécanisme d'examen? Selon le projet de loi, le pouvoir semble être confié globalement au ministre. Est-ce souhaitable? Ne devrait-il pas y avoir d'autres méthodes d'examen? Notre parti s'attend à des réponses très nettes à ces questions lors de l'étude du projet de loi en comité puis à la Chambre, à l'étape du rapport.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer? Le débat se poursuit.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, nous ne sommes pas encore tout à fait prêts à passer au vote. Nous le serons peut-être plus tard, et alors nous vous le ferons certainement savoir.

Je viens tout juste de m'entretenir avec certaines personnes dans le couloir. En fait, j'ai discuté avec une des pages, à qui j'ai demandé si, après avoir suivi une bonne partie de ce débat, elle ne songeait pas à une question que je pourrais soulever en son nom, puisqu'elle fait partie des jeunes touchés par les programmes inefficaces de l'ancien gouvernement, et tout aussi touchés, sinon plus gravement, par les piètres programmes de l'actuel gouvernement.

Sa réponse m'a paru fort intéressante. Elle a déclaré que ce débat était effectivement important et que les jeunes le reconnaissaient aussi, mais que ce qui comptait au fond à leurs yeux, c'était de savoir s'ils allaient réussir ou non à se trouver du travail cet été. Les jeunes veulent savoir s'ils pourront se trouver cette année un emploi d'été qui leur permettra de poursuivre leurs études, comme nous le leur souhaitons. Cette observation m'a paru très à propos. Cette jeune fille voulait savoir au fond pourquoi nous perdions notre temps en ce moment, au lieu de nous pencher sur la question qui, sans aucun doute, revêt une importance primordiale pour le pays. Pourquoi ne cherchons-nous pas à établir quelles sont les possibilités actuelles d'emploi de nos chômeurs?

Cela ne change absolument rien au sort du million et demi de chômeurs actuels que le gouvernement fasse adopter ou non cette mesure législative pendant la session en cours. J'en ai déduit des observations de la jeune fille que, bien qu'elle ait compris l'utilité d'un débat sur l'investissement étranger et, en fait, qu'elle ait été en faveur d'une discussion plus approfondie et d'une analyse plus détaillée du dossier, elle me demandait s'il n'était pas possible de passer à autre chose et de nous consacrer à des questions plus actuelles. Savez-vous ce que je pense de tout cela, monsieur le Président? Eh bien, c'est que ce point de vue est parfaitement défendable.

Sauf erreur, monsieur le Président, vous-même et la plupart des autres députés êtes allés dernièrement dans vos circonscriptions respectives et avez constaté, tout comme moi, que le principal souci de la très grande majorité des gens avec qui nous avons discuté, pour la plupart d'entre nous était le sort des chômeurs. Ces gens voulaient savoir où ils pourraient trouver du travail. Si je comprends, comme je le pense, les mécanismes économiques et les programmes sociaux du Canada, cette mesure, si importante et opportune que puissent la considérer le ministre qui en est chargé et le premier ministre (M. Mulroney), ne correspond en rien au principal objectif que le gouvernement s'est donné, à savoir créer des emplois, des emplois et encore des emplois.

En fait, monsieur le Président, je vais vous dire pourquoi cette mesure va à l'encontre des intérêts avoués du gouvernement. Elle va à l'encontre . . .

M. Dick: C'est vous qui le dites.

M. Deans: Ce n'est pas moi qui le dis, c'est un fait. Elle va à l'encontre des déclarations du gouvernement.

Comme vous vous en souviendrez, lorsqu'il s'est porté candidat à la direction de son parti, puis, lorsqu'il s'est présenté aux élections, le premier ministre a déclaré, à juste titre, qu'il fallait surtout à notre pays des emplois, des emplois et encore des emplois. Je cite ses paroles textuellement.

J'aimerais attirer votre attention sur des événements qui se sont produits à Hamilton et qui se rapportent directement à cette mesure. Tous les députés ont sans doute entendu parler de la société United Technologies. Cette entreprise a une très mauvaise habitude qu'elle a prise au cours des années dans de nombreux pays du monde. United Technologies achète des entreprises, elle en réduit systématiquement l'efficacité et, finalement, elle les fait disparaître. Ma collègue, la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), est certainement au courant.

Il y a quelques années, United Technologies a pu acheter Otis Elevator. A la suite de son programme de fermeture, elle a privé des centaines de gens de Hamilton de la possibilité d'occuper de bons emplois.

Chaque jour, je rencontre, ainsi sans doute que mon collègue de Hamilton-Est, des gens dans la fin de la quarantaine ou au début de la cinquantaine qui ont travaillé toute leur vie ou presque chez Otis Elevator. Ces personnes ne voulaient pas que United Technologies rachète leur entreprise. Elles ne s'attendaient pas qu'après avoir pris d'importants engagements, United Technologies ferme l'usine et disperse sa production dans les quatre coins du monde. Elles ne s'attendaient pas à ce qu'elle les prive de leur sécurité d'emploi et les empêche de gagner leur vie et celle de leur famille. C'est pourtant exactement ce qui s'est passé.

Nous voyons là l'exemple d'une grande société qui vient investir au Canada, qui achète une entreprise viable et qui décide de la fermer. Cette entreprise a été fermée non par faute d'être rentable, faute de fabriquer des produits à la fine pointe de la technologie ou faute d'offrir des produits jouissant d'une réputation internationale, mais bien parce que cette société a décidé, pour des raisons comptables quelconque, qu'elle préférait fabriquer une partie, sinon la totalité, de ses produits aux États-Unis ou en Allemagne de l'Ouest.

Est-ce là le genre d'investissements que les conservateurs souhaitent? Est-ce là ce que nous sommes sur le point d'encourager? Est-ce là un exemple des grands bénéfices que nous devrons espérer tirer des investissements qui envahiront le Canada lorsque nous aurons supprimé le processus d'examen? Dans ce cas, je puis vous citer bien d'autres situations similaires qui ont surgi ces cinq ou six dernières années, et cela en dépit du processus d'examen.

Je dirai que le processus d'examen que nous avons connu était insuffisant. Mais au lieu de le supprimer, nous aurions dû le renforcer. On aurait dû exiger que certains engagements une fois pris fussent respectés. Le processus d'examen aurait dû prévoir qu'une entreprise autorisée à mettre la main sur une tranche importante de l'économie canadienne fournisse à tout le moins en retour des emplois aux Canadiens. Ce n'est toutefois pas ce qui est arrivé.

Étant donné qu'il y a des années, le Canada était un champ libre où n'importe qui pouvait acheter ce qu'il voulait et payer dans la devise de son choix, et que nous avons fini par découvrir que cela se faisait à notre détriment et qu'il nous fallait nous doter d'un processus qui puisse nous protéger contre la vente à rabais de nos entreprises ou la fermeture de nos principales usines, j'aurais cru que le présent gouvernement aurait vu que la voie de la prospérité n'était pas le retour à cette époque qui s'est soldée par la création de l'AEIE, mais bien une rationalisation des activités de cet organisme et un renforcement de ses aspects insuffisants.

• (1600)

Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) sait, tout comme moi, que, même si nous avons arraché des promesses à la majorité des personnes qui ont repris des grandes entreprises au Canada, nous n'avons jamais pu ni voulu vérifier par la suite ni les obliger à tenir leurs promesses. C'était le point faible de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. C'est ce qu'il aurait fallu changer.

Comme me l'a dit un jeune ami, il serait peut-être plus avantageux de répondre à la question qui préoccupe beaucoup de 1.5 à 2 millions de Canadiens qui se demandent où trouver un emploi cette année, pas dans cinq ans ni dans dix ans. Le gouvernement ne fait rien pour répondre à cette question.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy)—La recherche—L'annulation du projet de construction du Centre de recherche sur les techniques de fabrication de Winnipeg. *b*) La politique du gouvernement en matière de consultation; le député de Gander-Twillingate (M. Baker)—L'environnement—Le projet d'exiger des frais pour les renseignements sur la météorologie. *b*) La méthode de mise en œuvre; la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps)—La condition féminine—La position du gouvernement. *b*) La déclaration faite au cours de la campagne électorale.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale, ainsi que de la motion de Mme Tardif (Charlesbourg) (p. 1708).

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'aimerais me joindre aux commentaires faits non seulement par mes collègues du parti libéral, mais aussi par mon collègue de Hamilton Mountain (M. Deans).

J'ai été étonnée après quelques jours d'absence de voir le choix du parti conservateur dans la province d'Ontario, le congrès à la direction dont j'étais très très heureuse. Je suis revenue pour savoir que ce gouvernement s'est introduit une espèce de clôture, clôture sur un des sujets qui prendra une importance incroyable pour les Canadiens.

Monsieur le Président, à mon avis, et du point de vue de mon parti, je suis étonnée, incroyablement surprise de voir que ce gouvernement qui vient, au mois de septembre, d'élire un nombre sans précédent de conservateurs, de députés, soit 211 députés conservateurs élus le 4 septembre, ne puisse pas trouver les députés qui veulent parler sur le sujet de l'investissement étranger au Canada.

Monsieur le Président, on sait que le parti libéral est maintenant peu nombreux. Nous avons 40 députés à la Chambre, et le parti néo-démocrate a 30 députés à la Chambre. Les deux partis compris, nous avons quand même eu la conscience de nos populations «d'adresser les problèmes» qui se trouvent dans ce projet de loi tel qu'il a été introduit par ce gouvernement. Mais nous voyons un nombre majoritaire silencieux auprès des sièges gouvernementaux.

Monsieur le Président, j'aimerais demander: Est-ce que les conservateurs au Canada . . . les députés ont une position de prise, quelle qu'elle soit, pour ou contre? Mais ils n'ont pas de position de prise sur ce projet de loi sur l'investissement tel que constaté par le gouvernement.

Monsieur le Président, cela m'étonne que même les députés de ma circonscription, de la région de Hamilton, les députés conservateurs ne parlent pas sur l'investissement étranger au Canada. On sait très bien que l'industrie du fer à Hamilton, la Steel Company, la Dofasco, est à l'avance des industries canadiennes ce qui démontre à la population que nous, les Canadiens, nous pouvons faire mieux que n'importe quel pays au monde.

Monsieur le Président, je pense que l'on veut s'éloigner un peu de la question des investissements étrangers, ce projet de loi ne parle pas de l'investissement fait par les Canadiens, comment on peut aider les compagnies comme la Steel Company, comment on peut aider la Dominion Foundries afin de faire profiter leurs investissements auprès de tout le monde. On ne devrait pas rester chez nous, mais parlons de la question de l'investissement chez nous. Les Canadiens peuvent concurrencer avec tout le monde. On sait qu'on le fait déjà dans l'industrie du fer. On sait que nous les Canadiens sommes les meilleurs au monde. C'est pour cela que les Américains aimeraient imposer des blocages à l'importation de fer aux États-Unis. Mais, monsieur le Président, pour une raison quelconque et je ne peux pas croire vraiment que les députés conservateurs dans cette Chambre ne s'y intéressent ni dans l'investissement étranger au Canada ni dans l'investissement canadien à l'étranger.

Monsieur le Président, on a quand même au moins quatre ans, on sait qu'on a élu un gouvernement majoritaire sans précédent. On a quatre ans. Est-ce que deux semaines, trois semaines de débat, c'est trop pour un projet de loi de l'importance de ce projet de loi tel que constaté par notre gouvernement? J'aurais pensé, j'aurais attendu que tous les députés de tous les partis se lèvent pour prendre la parole, soit pour appuyer, soit pour défendre ou soit pour parler contre. Mais je vois, ils ne s'intéressent pas, ils ne voient pas la situation de l'investissement en tant que clé pour ouvrir non seulement l'économie canadienne, mais pour ouvrir les marchés internationaux aux Canadiens. Monsieur le Président, cela est la question que ce Parlement, ce gouvernement, ce ministre doivent se poser s'ils désirent l'épanouissement des marchés pour les Canadiens, car on sait très bien que ce n'est pas seulement en regardant l'investissement au Canada qu'on va améliorer l'économie pour nos Canadiens. Il est évident que notre tâche primordiale, c'est l'épanouissement des marchés canadiens aux internationaux. Et, monsieur le Président, dans cette espèce de clôture et je dirai . . .

[*Traduction*]

Nous avons assisté à une opération de bâillonnement en ce qui a trait au projet de loi concernant l'investissement au Canada. Je me demande pourquoi les ministériels ne sont pas intervenus. J'invite les ministériels de la région de Hamilton à nous dire s'ils sont en faveur de ce projet de loi.

Il y a 40 députés libéraux. Nous siégeons à de nombreux comités. Nous sommes ici pour défendre non seulement les droits de nos électeurs, mais également ceux de tous les Canadiens dans le cas des grandes questions de l'heure. Les conservateurs ont obtenu en septembre dernier une majorité sans précédent, 211 députés, mais le gouvernement ne peut trouver assez de députés dans ses rangs pour intervenir au sujet d'un projet de loi qui touchera le gagne-pain, les emplois et l'avenir de tous les Canadiens.

M. Blenkarn: Nous en avons déjà parlé.

Mme Copps: Le député de Mississauga-Sud affirme que les conservateurs ont déjà abordé cette question. Je prétends qu'aucun ministériel de la région de Hamilton n'est intervenu à ce sujet. Je les invite à nous dire leur position à cet égard. Une motion de clôture présentée au début d'une session . . .

M. Blenkarn: Votons.

Mme Copps: Monsieur le Président, j'ai bien peur que l'œil du député ne soit pas la seule chose qui soit fermée aujourd'hui. La question ne tourne pas simplement autour d'une discussion ouverte et en profondeur du sujet, et notamment des amendements à ce projet de loi que j'ai intitulés «Abandon Canada», mais également autour de la nécessité pour tous les députés d'intervenir. Le secrétaire parlementaire a créé un précédent extrêmement dangereux en présentant une motion qui muselle dans les faits les quelques représentants de l'opposition et les empêche de défendre les intérêts des Canadiens.

J'aurais pensé que les ministériels, qui sont si nombreux et dont bon nombre se cherchent des occasions de faire quelque chose, car ils n'ont pas de rôle défini au sein du gouvernement en tant que secrétaires parlementaires ou ministres, auraient recherché les occasions de défendre les intérêts de leurs électeurs. Cependant, non seulement les ministériels restent muets lorsqu'ils ont l'occasion d'intervenir sur cette question d'Investissement Canada, mais encore le gouvernement fait appliquer la clôture à une motion dès les premiers jours de cette session, par l'entremise du secrétaire parlementaire, qui a vraisemblablement le consentement plein et entier du premier ministre (M. Mulroney) et du cabinet. C'est là un bien dangereux précédent dont les Canadiens devraient à mon avis s'inquiéter, qu'ils devraient même avoir en horreur.

• (1610)

Les députés de l'opposition ne sont pas très nombreux. Les 40 députés que nous sommes doivent faire partie de comités, préparer des projets de loi d'initiative parlementaire et traiter de diverses questions. Puisque nous sommes si peu nombreux, monsieur le Président, je trouve qu'avec sa majorité écrasante, le gouvernement n'a pas besoin d'invoquer la clôture. Il devrait laisser les députés faire preuve d'imagination et expliquer aux Canadiens les conséquences de ce projet de loi. Les députés seront responsables de ce qu'ils auront dit.

M. Blenkarn: Si, pour changer, vous nous parliez de la création d'emplois?

Mme Copps: Le député de Mississauga-Sud voudrait que je parle de la création d'emplois. En fait, si le prétendu ministre et député de Mississauga-Sud regardait de tous ses yeux et écoutait de toutes ses oreilles, il se serait aperçu que l'une des carences manifestes de ce projet de loi, c'est qu'il ne dit rien des investissements canadiens sur les marchés internationaux. Monsieur le Président, je trouve que nous devons nous ouvrir les yeux au monde et reconnaître que notre économie devrait imiter la sidérurgie canadienne si elle veut pouvoir concurrencer les pays étrangers. Notre sidérurgie s'est fait une place au soleil; elle ne mérite ni nos quolibets, ni nos plaisanteries, mais bien notre appui sous la forme d'un projet de loi dont la reconduction permette aux Canadiens de concurrencer les étrangers. Nous n'avons pas besoin ni de jouer les seconds violons, ni de prendre la place des Américains, monsieur le Président. Nous pouvons concurrencer les pays étrangers et nous le ferons. Il est grand temps que le gouvernement, renonçant à sa motion de clôture, laisse les députés de l'opposition présenter des propositions d'amendement susceptibles d'améliorer ce projet de loi et laisse les Canadiens mettre leurs ressources à l'épreuve sur le marché économique.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, c'est avec amertume que je parle de l'amendement proposé par un député pour lequel j'éprouvais un certain respect, depuis que je suis revenu à la Chambre des communes, la députée de Charlesbourg (M^me^ Tardif).

J'ai passé huit ans à la Chambre des communes, de 1972 à 1980, et lorsque les libéraux formaient le gouvernement, ils ont tenté à maintes reprises de museler l'opposition. Les conservateurs formaient alors l'opposition officielle et ils ne se privaient pas pour crier leur colère et leurs frustrations et pour accuser l'ex-gouvernement de tenter de museler la loyale opposition de Sa Majesté. Et voilà, monsieur le Président, que ces mêmes gens qui forment maintenant le gouvernement se conduisent exactement avec la même arrogance et la même fatuité que les libéraux naguère.

Cet amendement qui met effectivement un terme au débat sur une question fort importante d'envergure nationale ne repose sur aucun fondement logique. Lorsque j'ai parlé à la députée de Charlesbourg plus tôt aujourd'hui, elle m'a demandé à quoi au juste l'opposition trouvait à redire. Elle m'a dit: «J'aimerais savoir ce que vous n'aimez pas dans le projet de loi C-15».

Monsieur le Président, voyons au juste quels sont les arguments que le gouvernement a avancés pour défendre ce projet de loi? L'argument de poids, celui défendu par le borgne qui représente Mississauga-Sud (M. Blenkarn), le cyclope de Mississauga, un argument qu'il a clamé sur tous les tons à la Chambre, c'est la création d'emplois. La vérité, monsieur le Président, c'est que rien ne prouve qu'on créerait des emplois en supprimant toute forme d'examen de l'investissement étranger. Mieux, après les courbettes du premier ministre (M. Mulroney) à New-York, devant les barons de Wall Street, après qu'il leur eut baisé les mains, les pieds et d'autres parties de leur anatomie, après ce spectacle vraiment obscène de New-York, les banquiers admettaient eux-mêmes qu'ils n'entrevoyaient pas d'investissements de capitaux au Canada. La preuve nous en est donnée dans un article du numéro du 20 décembre 1984 du *Globe and Mail*. Il ont dit effectivement que les Canadiens devaient se montrer patients, que le volume de l'investissement au Canada augmenterait, mais pas nécessairement assez pour combattre le chômage. Voilà donc les banquiers eux-mêmes qui admettent que tout cela n'est qu'un écran de fumée, un miroir aux alouettes, les mêmes arguments fallacieux dans lesquels les députés d'en face sont passés maîtres. C'est de la frime. C'est une supercherie. Au demeurant, l'expédient que nous sommes en train d'étudier pour attirer les investisseurs étrangers ne créera aucun emploi. Le ministre lui-même a déclaré, monsieur le Président, dans une allocution qu'il a prononcée le 7 décembre, lorsqu'il a présenté cette mesure à la Chambre que l'idée qu'on se faisait d'une politique jouait un rôle vital dans les milieux d'affaires. C'est le même genre d'argument qu'utilisent les escrocs des foires pour berner leurs clients. Le gouvernement cherche à donner le change aux Canadiens.

Certains emplois seront créés, et je les ai trouvés.

M. Blenkarn: Nous y voilà!

M. Rodriguez: Je voudrais citer les propos du premier ministre, d'après un article paru dans le *Star* de Toronto du 15 décembre, à l'intention des adversaires du projet de loi C-15. Voici le titre de l'article en question: «Le premier ministre méprise les nationalistes qui craignent les capitaux étrangers». D'après l'article, le premier ministre a déclaré ceci: «Je viens d'une ville qui s'appelle Baie Comeau, au Québec, où la papeterie a été construite grâce au *Chicago Tribune*. Rendons grâce à Dieu.» Plus loin dans cet article, on dit ceci, et c'est important parce qu'il y est question d'emplois. «Sans cet investissement, moi et tous mes amis n'aurions pas eu les occasions que nous avons eues». Monsieur le Président, nous savons que le premier ministre est un parfait exemple de l'effet néfaste que les investissements étrangers risquent d'avoir sur l'économie canadienne. Une des petites stratégies employées est de toujours choisir une personne de l'endroit comme gérant. C'est exactement ce qu'a fait la société Hanna Mining. Elle a

engagé un garçon de Baie Comeau et l'a nommé président de l'Iron Ore du Canada. Nous savons que c'est arrivé. Dès que la situation s'est détériorée, l'Iron Ore a tout simplement fermé boutique à Schefferville, elle a repris ses billes et elle est partie. La même chose s'est produite avec la Hanna Mining à Capréol, petite ville dont je proviens. Dès que les difficultés se sont manifestées, l'Iron Ore a fermé sa mine; elle a fait ses bagages et elle est allée au Minnesota.

Lorsque des immigrants arrivent au Canada, monsieur le Président, on leur demande toujours «En quoi votre présence va-t-elle être bénéfique pour le Canada?»; je crois que l'on peut poser la même question aux investisseurs étrangers. Nous n'acceptons pas des gens qui, d'après le gouvernement, n'apporteront rien au Canada. Je me souviens que la dernière fois que j'ai parlé de ce projet de loi, j'ai dit que les Canadiens étaient fiers lorsque nous avons rapatrié notre Constitution. En fait, nous pouvons modifier notre Constitution au Canada et nous ne devons pas dépendre d'un Parlement étranger pour apporter les modifications nécessaires à notre place. La seule conclusion qu'on peut en tirer, monsieur le Président, c'est que nous devrions agir exactement de la même façon avec notre économie. Il faut à tout prix rapatrier notre économie. Il incombe à ceux qui ont été élus pour gouverner d'orienter les investissements et de déterminer le type d'emploi à créer. Certains de nos vis-à-vis affirment également que ce sont les compagnies étrangères qui apportent les capitaux dont le Canada a besoin. Eh bien, je me souviens que le Sénat des États-Unis avait tenu des audiences sur l'investissement étranger aux États-Unis. On y avait signalé entre autres choses que la majorité des sociétés qui investissaient au Canada acquéraient des entreprises canadiennes avec de l'argent canadien. Autrement dit, elles s'installent chez nous, empruntent aux banques canadiennes l'épargne des Canadiens, pour acheter des entreprises canadiennes.

• (1620)

M. McCurdy: Elles nous achètent avec notre propre argent.

M. Rodriguez: Le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy) a raison de dire qu'ils nous achètent avec notre propre argent. Et le gouvernement actuel de renchérir: Cela nous convient, continuez à le faire.

Monsieur le Président, il est impossible au Nouveau parti démocratique d'appuyer le projet C-15. Nous avons dit que l'AEIE n'était qu'un mouton bêlant. Qu'elle n'avait pas les moyens qu'elle aurait dû avoir et que nous n'en étions pas satisfaits. Rappelons-nous un peu quel était le climat économique avant l'entrée en scène de cet organisme. Qu'est-ce qui avait motivé sa création? C'était pour répondre à un problème réel. Les investisseurs étrangers venaient dépouiller notre pays et s'empressaient de déguerpir quand les choses se gâtaient. Souvent, les sociétés mères obligeaient leurs filiales canadiennes à ne pas concurrencer ses produits sur les marchés mondiaux. On sait également qu'il est arrivé souvent qu'elles imposent les lois de leur propre pays à la filiale en dépit du fait que celle-ci exploite au Canada.

La dernière fois, j'ai signalé deux exemples. Que la Robin Hood avait été forcée de ne pas vendre de farine à la Chine dans les années 60, et que Ford avait été empêchée de vendre des voitures à Cuba. Aucun pays digne de ce nom, aucun pays souverain, aucun pays maître de sa destinée économique ne permettrait à un pays étranger d'orienter son propre développement. Je pense, monsieur le Président, que si les conservateurs cessaient de ramper devant les magnats étrangers, nous n'en serions pas là aujourd'hui.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir de nouveau l'occasion de débattre le projet de loi C-15 qui est à l'étude à la Chambre, cependant, je suis malheureux de voir qu'on est devant une motion de clôture. En fait, on assiste au premier exercice de la tyrannie de la majorité, monsieur le Président. On s'aperçoit qu'un gouvernement qui a 211 députés, qui a la plus grosse majorité de l'histoire, qui est face à une opposition qui a eu de la difficulté, doit à ce moment-ci utiliser un député d'arrière-ban, utiliser ce que le député de Champlain (M. Champagne) pourrait appeler un «deux de pique» pour faire son «job» sale.

Monsieur le Président, le ministre responsable du projet de loi n'a même pas le courage d'être à la Chambre pour écouter les récriminations des députés de ce côté-ci de la Chambre qui sont bien fondées. Malheureusement, il ne peut pas avoir de grands conseils des députés de son parti, parce qu'ils ont tous été muselés, monsieur le Président. Depuis quelques jours, depuis même quelques semaines, on s'aperçoit que ce projet de loi n'obtient aucune considération de la part du gouvernement, qu'ils se sont mis à suivre l'exemple du ministre responsable, qu'ils ont perdu tout à coup leur imagination, qu'ils ont perdu leur droit d'intervenir et on sait, monsieur le Président, qu'ils ont été avertis de ne pas parler dans ce débat-ci, et on se ramasse dans une situation où l'opposition est obligée d'utiliser tous les moyens disponibles à sa disposition pour essayer un peu d'entrer quelque chose dans la tête du ministre responsable. C'est difficile. C'est presque une mission impossible. On verra après les travaux du comité, mais je pense, monsieur le Président, que vous allez être d'accord avec nous pour dire que l'utilisation d'une motion de clôture, à ce moment-ci, est pour le moins prématurée.

Dans une question aussi fondamentale que la souveraineté de l'économie canadienne, le fait de vouloir immédiatement, pour faire plaisir aux Américains, passer par-dessus la tête du Parlement canadien, aller rendre des comptes au président Reagan et lui dire: Écoute, on est prêt à se mettre à genoux pour toi. Le premier ministre utilise la députée de Charlesbourg (M^me^ Tardif) pour, en fait, faire cesser un débat si important pour l'avenir de notre pays. Et pourtant, monsieur le Président, on pensait qu'avec une nouvelle portée de députés, le premier ministre utiliserait ces nouveaux élus, ces nouvelles élues qui ont de l'imagination, qui ont certainement la connaissance de leur milieu, et je suis convaincu que la députée de Charlesbourg connaît les problèmes du contrôle de l'économie par les étrangers, je suis convaincu qu'elle est inquiète de voir que l'industrie du pétrole et du gaz est contrôlée à 49 p. 100 par les étrangers, je suis convaincu qu'elle est contente de la politique énergétique canadienne qui a permis, au cours des dernières années, de 1971 à 1981, de réduire de 90 p. 100 à 49 p. 100 le contrôle étranger. Mais ce n'est pas encore assez, monsieur le Président. On veut absolument que les députés d'en face deviennent comme nous, beaucoup plus préoccupés par la propriété canadienne, que tout simplement vendre leurs âmes aux Américains et aux étrangers.

C'est un peu cela le message qu'on veut leur passer. On veut leur dire qu'on est d'accord sur le fait d'avoir des emplois au Canada, on est d'accord sur le fait d'avoir de nouveaux investissements, mais vous êtes le gouvernement et vous devriez réaliser que pour ces emplois-là, si la compagnie étrangère qui a l'intention de venir s'établir au Canada, ne peut pas démontrer à l'Agence d'examen de l'investissement étranger qu'elle a l'intention de créer des emplois au Canada, ce n'est pas nécessairement un bon investissement, monsieur le Président.

L'assurance d'avoir des emplois créés, c'est, bien sûr, d'exiger la démonstration devant l'Agence. On sait que des régions comme celle de Trois-Rivières et les autres vont avoir besoin d'investissements nouveaux. Et à ce moment-là, comme on le voit, dans le projet de loi à l'étude, la chose qu'ils ont oublié d'encourager, c'est l'investissement par les Canadiens. Pourquoi tout simplement penser que c'est seulement à l'étranger qu'il y a des capitaux? Quand on sait, monsieur le Président, que l'économie a fait 21 p. 100 . . . que le niveau d'économies des Canadiens est deux fois plus élevé que celui des Américains. Et à ce moment-ci, on sait qu'il y a des capitaux un peu partout de disponibles qui seraient prêts à être investis, qui seraient prêts à acheter des actions dans des compagnies canadiennes. Qu'est-ce que ce projet de loi-là fait pour cela, monsieur le Président? Qu'est-ce que le projet de loi à l'étude fait pour créer ce qu'on appelle Investissement Canada? Qu'est-ce qu'il fait pour aider les Canadiens qui voudraient investir? Pourquoi les nouveaux députés du Québec qui connaissent l'expérience provinciale, qui connaissent le programme d'investissement dans les compagnies québécoises et canadiennes, pourquoi ces députés-là ne se lèvent-ils pas aujourd'hui pour demander des amendements au projet de loi pour permettre à nos concitoyens d'investir dans leur économie, d'investir dans la création d'emplois, monsieur le Président?

Ce sont ces genres de mesures-là que nous recherchons nous du parti libéral, et non seulement un écran de fumée pour faire plaisir aux amis américains, aux anciens patrons du premier ministre . . . anciens, c'est un gros mot, plusieurs diraient actuels patrons du premier ministre, mais ce qu'on veut faire, monsieur le Président, c'est s'assurer qu'un projet de loi de cette nature-ci, Investissement Canada, ne soit pas simplement destiné aux étrangers. On veut que les progressistes conservateurs prennent confiance dans le pouvoir des Canadiens de prendre en main leur économie. Et, actuellement, ce projet de loi C-15, monsieur le Président, est un aveu d'impuissance de la part du gouvernement. Ils parlaient de recréer un climat de confiance et au lieu de s'attarder à recréer un climat de confiance au Canada, ils veulent le faire à l'étranger. Et cela, c'est complètement inacceptable. Et on a vu que la tentative n'a pas rapporté.

Mon préopinant citait, entre autres, les banquiers américains qui se sont aperçu de la chose et qui ont ri en pleine face du gouvernement en disant: Ce n'est pas parce que vous allez changer le nom qu'il y a de l'argent de disponible pour remplir les portes au Canada. Pourtant pendant la campagne électorale le premier ministre disait: Au lendemain de mon élection, les capitaux vont entrer à pleine porte. Des dizaines de milliers d'emplois, monsieur le Président, allaient être créés au Canada. Et pourtant on ne voit pas cela. Il n'y a aucune statistique qui nous démontre que les investissements ont augmenté. Il y a encore un million et demi de chômeurs. Donc, quand je regarde mes vis-à-vis ne pas s'inquiéter de la situation, par exemple, dans l'industrie du transport, laquelle est actuellement contrôlée à 69 p. 100 par les intérêts étrangers, cela m'inquiète. Rien ne s'adresse à la propriété canadienne dans cela! Qu'est-ce qu'ils pensent des industries chimiques qui sont contrôlées à 75 p. 100 par les étrangers au Canada?

Et je pense que ce gouvernement, pour mettre quelque chose sur le menu législatif, a tout simplement voulu mettre une mesure à la sauvette pour faire plaisir aux Américains sans se soucier du contrôle canadien, sans se soucier de l'investissement au Canada. Et c'est pourquoi on a l'intention de s'opposer catégoriquement à ce projet de loi.

• (1630)

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney), qui était alors chef de l'opposition officielle, a déclaré aux Canadiens que la création d'emplois devait être la toute première priorité du pays. On nous disait que des centaines de milliers d'emplois apparaîtraient presque aussitôt comme par enchantement si nous avions le bon sens d'élire un gouvernement progressiste conservateur.

Le premier ministre avait raison d'affirmer que l'emploi était le principal sujet de préoccupation des Canadiens. D'après un sondage Gallup dont les résultats ont été publiés il y a quelques jours, plus de 50 p. 100 des gens placent la création d'emplois et le chômage au premier rang de leurs préoccupations. Cependant, monsieur le Président, nous n'avons pas vu la couleur de ces emplois. Tous les organismes, publics et privés, qui effectuent des recherches économiques et étudient les probabilités dans le domaine de l'emploi s'entendent pour dire que le nombre de chômeurs ne diminuera pas vraiment dans un avenir prévisible. Nous aurons toujours près d'un million et demi de chômeurs, et le taux de chômage, qui est actuellement de 11 p. 100, ne descendra probablement pas en dessous de 10 p. 100 dans les prochaines années.

La situation est encore plus alarmante dans le cas des jeunes. Le taux de chômage chez les jeunes frôle les 20 p. 100. Je suis convaincu que tous les députés ont reçu la visite, pendant la campagne électorale ou récemment à leur bureau, de jeunes gens très instruits qui n'ont pas réussi à trouver du travail dans leur domaine de compétence. Quand je faisais du porte à porte pendant la dernière campagne électorale, je suis rentré un jour dans une maison où vivait un jeune homme qui avait obtenu son diplôme d'ingénieur depuis plus de deux ans. Il avait réussi à trouver du travail temporairement, mais on ne lui avait pas offert un seul emploi, même temporaire, en rapport avec les études universitaires qu'il avait faites.

Nous rencontrons souvent maintenant des gens qui ont occupé un emploi stable pendant dix, 15 ou 20 ans et dont l'entreprise vient de fermer ses portes. Nous avons vu encore récemment le cas de la société textile Wabasso qui employait 1,200 personnes en Ontario ou au Québec et qui ferme ses usines. Cette fin de semaine, dans ma propre ville de Winnipeg, on a appris la fermeture de l'usine de piles Rayovac qui était en service depuis 20 à 25 ans et employait 65 personnes. Je parle des travailleurs dans la quarantaine ou la cinquantaine qui ont occupé le même emploi pendant des années et qui doivent maintenant rejoindre les rangs des chômeurs. Où sont les emplois pour les gens dans la quarantaine ou la cinquantaine? Ils sont tout simplement inexistants.

Telle est la situation, monsieur le Président. Le gouvernement prétend qu'il suffit d'adopter cette mesure qui nous débarrassera de la vilaine Agence d'examen de l'investissement étranger pour que l'argent afflue au Canada. Il a fallu des années pour amener l'ancien gouvernement libéral à adopter la Loi établissant l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Cette dernière a approuvé plus de 90 p. 100 des demandes. Selon les études de certains organismes comme Statistique Canada, l'AEIE n'a pratiquement pas dissuadé les étrangers d'investir au Canada.

Un certain nombre de journaux et de périodiques non sectaires ont étudié la question. Je voudrais vous citer quelques phrases d'un long article de Thomas Walkom, qui n'a certainement rien d'un radical, publié dans le *Globe and Mail* du 20 décembre 1984. M. Walkom dit ceci:

> Le grand amour entre Brian Mulroney et les investisseurs américains a peut-être du bon, mais ceux qui attendent le déferlement sur le Canada de capitaux étrangers qui produiront des emplois risquent d'être déçus.
>
> Tel est le message adressé par le petit groupe qui exerce un contrôle sur des milliards de capitaux américains, les banques d'investissement de New York.

Il ajoute que ce programme ne fait rien pour résoudre les problèmes fondamentaux du Canada. Il explique pourquoi. Voici la suite de l'article:

> Ils soulignent toutefois que les investisseurs étrangers sont des gens qui cherchent avant tout à gagner de l'argent. Au Canada, cela signifie que les industries primaires et le secteur des ressources, à l'exception du pétrole et du gaz, ne sont pas considérés comme de bons investissements.

Si les banquiers américains ne considèrent pas les industries extractives, qui ont été si importantes pour nous et qui ont employé des centaines de milliers de citoyens canadiens, comme de bons investissements, vers quels secteurs les capitaux étrangers vont-ils affluer?

● (1640)

Voici ce qu'a dit un autre des banquiers dont il est question dans l'article de M. Walkom:

> «Les ressources naturelles sont menacées un peu partout dans le monde», selon un autre. «Je me demande bien qu'est-ce qui pourrait renverser la situation et je m'apitoie sur le Canada qui a fondé son existence même sur les ressources naturelles.»

Un autre banquier soutient que l'AEIE en soi n'était pas un épouvantail qui faisait fuir les investisseurs étrangers, et le PEN était un bouc émissaire, d'ajouter un autre de ses collègues. D'aprés ces gens, le Canada ne se serait pas retrouvé dans une situation bien différente aujourd'hui si le PEN n'avait pas existé. Le véritable coupable, c'était le cours mondial du pétrole.

Dans les années 1970, alors que nous envisagions d'accroître considérablement la production de nouvelles formes d'énergie au Canada et d'exploiter les sables bitumineux, les gouvernements fédéral et provinciaux avaient présumé que le prix du pétrole augmenterait de 15 p. 100 par an. Cela signifiait que lorsque les usines de traitement des sables bitumineux entreraient en activité, le cours mondial du pétrole atteindrait environ $70 le baril. Il paraissait donc logique de donner suite au projet d'exploitation des sables bitumineux.

Mais les choses ne se sont pas passées ainsi. Nous savons que le prix du pétrole baisse au lieu d'augmenter. Par conséquent, il n'aurait pas été avisé de compter sur pareil programme pour créer des emplois à l'époque, pas plus que maintenant.

Les forêts, les mines, l'agriculture et la pêche sont les secteurs traditionnels où les Canadiens ont toujours travaillé. Tous ces secteurs sont à l'heure actuelle en proie à de sérieuses difficultés du fait de la récession mondiale, de la concurrence accrue des pays du tiers monde, de l'automatisation accrue, de l'informatisation et de l'accroissement de l'efficacité un peu partout. Dans tous ces secteurs, on emploie moins de gens qu'autrefois, et ce serait rêver que de croire que les nouveaux investissements étrangers seront canalisés vers ces domaines. Voilà pourquoi nous nous opposons à ce projet de loi.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je ne pouvais absolument pas laisser passer l'occasion aujourd'hui de parler brièvement sur la motion présentement à l'étude. Je suis sûr, et même convaincu, que l'honorable députée d'Argenteuil-Papineau (M^me^ Bourgault), qui est assise de l'autre côté me l'aurait reproché si je n'avais pas su profiter de cette occasion pour exprimer mes propos là-dessus. Je l'invite également, monsieur le Président, à participer à ce débat très important, parce que je sais que les gens de la circonscription d'Argenteuil-Papineau veulent des industries canadiennes; ils veulent que nous soyons: Maîtres chez nous. C'est ce que les gens de cette circonscription, tout comme ceux de la mienne, veulent pour nous, les Canadiens.

Aujourd'hui, monsieur le Président, le gouvernement a choisi d'avoir le bâillon sur ce projet de loi, la guillotine. Alors, on doit se demander pourquoi . . .

[*Traduction*]

Pourquoi le gouvernement décide-t-il d'imposer cette motion de clôture à ce moment-ci? Il faut présumer que c'est parce qu'il croit que l'on a débattu suffisamment de la question.

M. Blenkarn: En effet.

M. Boudria: Je me réjouis d'entendre le député d'en face dire qu'il pense ainsi. Peut-être est-ce parce que le gouvernement a un programme législatif très chargé. Revoyons donc son programme législatif.

Nous nous en souvenons, le gouvernement a proposé durant la campagne électorale un programme législatif plutôt chargé pour les Canadiens. Il a pris de nombreux engagements, comme les conservateurs se plaisent à les appeler. Je les qualifierais plutôt de promesses en l'air: 338 promesses.

[*Français*]

. . . des promesses de tout bord et de tout côté pour les Canadiens. C'est cela que le gouvernement avait. Laissez-moi vous en énumérer quelques-unes . . .

[*Traduction*]

Nous devons clore immédiatement le débat puisque, selon le gouvernement, nous avons tant à faire. Voici ce qu'ont promis les conservateurs. Dans 113 cas ils ont promis de dépenser davantage et dans cinq cas de dépenser moins. Dans deux cas ils ont promis d'accroître les recettes fiscales et dans 26 cas de les faire diminuer. Ils ont proposé 139 mesures susceptibles d'accroître le déficit et sept mesures susceptibles de le réduire. Telles sont les promesses que le parti d'en face a faites durant la campagne électorale.

Je me permettrai de citer quelques promesses précises que les conservateurs veulent sans doute nous faire débattre aussitôt que la motion de clôture aura été adoptée. A en juger par ses promesses, le gouvernement voulait adopter une attitude positive à l'égard de la gestion de la productivité grâce à l'élaboration de stimulants visant à répondre aux objectifs énoncés dans tout programme dont est saisi le cabinet ou le Parlement. Mais quel est donc son programme? Bien qu'il ait été élu il y a près de six mois, il n'a que huit projets de loi au programme. Il impose maintenant la clôture en invoquant la nécessité de passer à d'autres mesures urgentes. Mais il n'y a rien au programme et on nous dit que le placard est vide. Or le placard législatif du gouvernement est vide parce qu'il manque d'imagination. Il n'a rien à proposer à la population. Si le gouvernement avait beaucoup de promesses à faire il y a quelques mois, pourquoi n'en remplit-il pas quelques-unes maintenant?

Pour ce qui est des simples députés, il est intéressant de noter qu'on ne compte que 14 motions d'initiative privée émanant des 211 députés conservateurs. Le placard est vide en effet. Moins de 10 p. 100 des députés ministériels ont réussi à contribuer au menu législatif de la Chambre des communes. Voilà tout ce qu'ils ont à offrir.

Je vais vous donner d'autres exemples de promesses électorales auxquelles le gouvernement souhaite donner suite dès maintenant et qui l'ont poussé à imposer aujourd'hui la clôture. Il verra à ce que le Parlement joue un rôle plus énergique. Comment le Parlement le peut-il quand le gouvernement impose la clôture? Ce ne serait pas la première fois qu'il se contredit.

Le gouvernement parle d'économiser, mais dépense $24,000 pour faire livrer dix colis d'un bout à l'autre du pays et un demi-million de dollars en un mois pour déplacer ses ministres par avion à réaction.

Le gouvernement ne remplit pas ses promesses. C'est ainsi qu'il a dit vouloir réaffirmer et renforcer le mandat du Conseil du Trésor en tant que gérant général des ressources gouvernementales. Comment peut-il concilier pareille promesse et l'octroi de contrats de publicité sans appels d'offre?

M. Dick: Qu'est-ce que cela a à voir avec le projet de loi?

M. Boudria: Nous ne discutons pas du projet de loi, mais bien pour le moment de la motion de clôture, au cas où le leader parlementaire du gouvernement (M. Dick) ne l'aurait pas remarqué. Je me permets de l'en informer.

M. Dick: Parlez du projet de loi.

M. Boudria: Il a beau parler du projet de loi, mais moi, je parlerai de la motion de clôture.

M. Dick: Ce n'est pas la clôture, c'est l'article 37 du Règlement.

M. Boudria: Appelez cela comme vous voulez; cela n'en demeure pas moins la même chose. Le gouvernement tranche dans le processus normal de débat du Parlement afin de pouvoir passer à d'autres affaires pressantes. Cependant, le gouvernement n'a pas d'autre affaire pressante, car il ne fait pas son travail. Il ne présente pas le programme législatif qu'il a promis aux Canadiens au cours de la campagne électorale. Il a pourtant eu tout le temps voulu pour le préparer. Si dans six mois le gouvernement n'a pas trouvé le moyen de le présenter, les ministériels mordront la poussière aux prochaines élections. Ils vont se retrouver sur ces banquettes-ci qu'ils occupaient naguère. Voilà ce qui ne manquera pas de se produire si le parti conservateur ne se réveille pas et s'il ne montre pas la voie ainsi qu'il l'a promis.

• (1650)

Au cours de ma campagne électorale, je n'ai pas formulé 338 promesses. Tout comme vous, monsieur le Président, j'ai dû les endurer. Je les ai entendues les unes après les autres sans pouvoir en croire mes oreilles, avec la certitude que le gouvernement ne saurait les réaliser.

M. Blenkarn: Passons donc à autre chose.

M. Boudria: Le gouvernement ne cherche même pas à les réaliser. J'ai bien entendu le député d'en-face. A quelle autre chose voudrait-il que nous passions? Le programme législatif ne comporte que huit projets de loi.

M. Blenkarn: C'est pourtant huit projets de loi.

M. Boudria: Si le gouvernement a tant à cœur de nous fournir ce dont nous avons besoin, qu'il présente le projet de loi sur l'embauche des jeunes dont nous avons besoin immédiatement. Si le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) se présentait à la Chambre pour offrir aux jeunes un excellent programme d'emplois, je suis sûr que tous les députés seraient d'accord pour écouter une annonce importante, qui offrirait un semblant de réalité aux jeunes chômeurs de notre pays qui ont opté pour des perspectives d'espoir le 4 septembre dernier.

Le gouvernement ne nous dira rien de cela cet après-midi. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration ne peut pas faire de déclaration semblable parce qu'elle est absente et qu'elle n'a pas encore établi de programme. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas de programme? C'est simple.

M. Dick: Parlez du projet de loi.

M. Blenkarn: Parlez du projet de loi.

M. Boudria: Je parle de la décision du gouvernement d'écourter le débat. Si les députés d'en face voulaient participer à ce débat, nous serions trop heureux de les entendre. Ils devraient nous dire pourquoi le projet de loi concernant Investissement Canada leur semble si nécessaire actuellement.

Je voudrais parler d'un article très intéressant de M. Thomas Walkom qui à paru dans le *Globe and Mail* le 20 décembre dernier. Comme il ne me reste pas beaucoup de temps je vais en parler très brièvement. Apparemment, le premier ministre (M. Mulroney) et le parti conservateur, qui reprochent à l'Agence d'examen de l'investissement étranger et au PEN d'avoir découragé les investissements étrangers directs, ont tenté de faire valoir ce point de vue en reprenant les données de Statistique Canada sur les investissements directs des États-Unis au Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, nous devrions nous montrer prudents, je pense, avant d'exhorter le gouvernement à tenir ses promesses. Durant la campagne électorale, le parti conservateur a fait de nombreuses promesses que j'espère ne pas le voir tenir. Dans certains cas, j'espère qu'il ne les tiendra pas. Ce projet de loi tendant à démanteler l'AEIE en est un exemple. Dans cette mesure, le parti conservateur est fidèle à son ordre du jour politique et idéologique. C'est pourquoi nous nous y opposons.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Pour cette question du moins, sinon pour d'autres, les conservateurs ont le courage de leurs convictions.

Je me rends compte que nous débattons une motion qui est une forme atténuée d'attribution de temps ou de clôture. Ce n'est pas la mesure la plus sévère que l'on puisse prendre. J'y renviendrai dans un instant. Cependant, nous devons examiner ce projet de loi dans son contexte, dans le cadre de l'attaque généralisée lancée contre l'indépendance du Canada dont nous sommes témoins depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement. Je me demande comment tout cela est compatible avec les initiatives prises dans le domaine de la politique étrangère et l'accueil favorable que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) fait à la politique américaine concernant la guerre des étoiles, les négociations pour la limitation des armes nucléaires et ainsi de suite. Ce projet de loi s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de mesures adoptées sur une certaine période par le gouvernement progressiste conservateur et qui sapent sérieusement, à mon avis, notre indépendance. Il fait partie d'un train de mesures qui vise peu à peu à grignoter l'indépendance du Canada.

Ce projet de loi fait partie également d'un autre ensemble de mesures économiques grâce auxquelles le gouvernement cherche à créer ce qu'il appelle un climat favorable aux investissements mais qui, à mes yeux, n'est qu'une capitulation devant des facteurs contre lesquels nous devrions lutter au lieu de les accepter. Cette mesure concernant l'investissement étranger fait partie d'une série de quatre ou cinq initiatives tout à fait déplorables à mon avis.

Premièrement, nous ouvrons les portes du pays aux investissements étrangers sans imposer de critères valables pour savoir si oui ou non, ils profiteront aux Canadiens. Nous devons examiner cette question parallèlement aux modifications dans le secteur de la politique sur l'environnement, où le gouvernement a déclaré que dans le but de rendre le climat plus favorable aux investissements et de restreindre le déficit, il ne s'inquiètera pas autant qu'avant des déchets que les usines, fabriques et autres entreprises économiques déversent dans nos lacs, nos rivières, notre atmosphère, nos sols ou autres. C'est un autre signe pour les investisseurs que le Canada est un endroit idéal où investir parce qu'il ne se préoccupe pas autant qu'auparavant des questions écologiques.

Un autre signal est donné en ce qui concerne les conditions de travail et la main-d'œuvre. En retardant les modifications à la Partie IV du Code canadien du travail, nous faisons savoir aux travailleurs que le gouvernement actuel ne leur porte pas le même intérêt qu'auparavant. Voilà donc un message donné aux investisseurs étrangers, un autre aux travailleurs et un troisième en matière d'environnement. Le gouvernement a fait passer un autre message—et ils vont tous de pair—en laissant entendre qu'il est disposé à tripoter nos programmes sociaux au lieu d'entreprendre une sérieuse réforme fiscale. C'est un autre signe pour les investisseurs auxquels il dit: «Ne vous inquiétez pas à notre sujet, les gars; si nous avons des problèmes financiers, nous préférons tripoter nos programmes sociaux plutôt que vous faire payer votre part.» On leur demande de venir investir chez nous et on leur dit qu'ils peuvent compter sur nous. Nous serons des bonnes poires, comme la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) l'est pour les sociétés pétrolières. Voilà le genre de message que nous envoyons autour de nous et c'est regrettable.

C'est dramatique, parce que bon nombre de ces changements sont apportés dans les meilleures intentions. Ils font partie d'un programme global logique, sur le plan interne, mais je tiens à dire à tous les députés que nous regretterons tous ensemble, en tant que pays, le genre de mesures que le gouvernement prend aujourd'hui et celles qu'il va prendre dans les jours qui viennent, croyant innocemment créer ce qu'il considère comme un climat favorable aux investissements et ce que pour ma part, je considère comme une capitulation. Tout cela vise à faire du Canada la république bananière qu'il risque de devenir si nous épousons pleinement les opinions que prônent les progressistes conservateurs, autrefois à l'opposition et aujourd'hui au gouvernement.

Quant à la motion, je le répète, cela revient à une sorte d'attribution de temps. Je voudrais profiter de l'occasion pour dire au gouvernement qu'il soulève là toute la question de la réforme parlementaire et de l'attribution du temps du Parlement. La Chambre est saisie des recommandations du groupe de travail spécial sur la réforme parlementaire, lesquelles ont été adoptées à l'unanimité par deux comités de suite. Si les conservateurs sont le moindrement sérieux lorsqu'ils parlent de réforme parlementaire, comme ils le prétendaient constamment lorsqu'ils étaient dans l'opposition, ils feraient mieux de donner suite à ces recommandations. Ils ont la chance de joindre le geste à la parole après des années de beaux discours concernant la réforme parlementaire. Si le comité veut continuer à faire son travail et si les députés veulent avoir l'impression que l'élan donné par les réformes entreprises durant la dernière législature est maintenu, le gouvernement ferait mieux d'agir au plus vite.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires inscrites aux noms des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Tous les articles qui précèdent l'article nº 150 sont-ils reportés du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1700)

LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION EN VUE D'INCLURE LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 6 décembre 1984, de la motion de M. Blenkarn:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait modifier la Loi constitutionnelle de 1982 afin d'y inclure le droit à la propriété et que le gouverneur général émette une proclamation sous le Grand Sceau du Canada afin de modifier l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés pour qu'il se lise comme il suit:

«7. Chacun a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la jouissance de ses biens; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.»

M. Brian White (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, je voudrais dire tout d'abord que j'apprécie la ténacité dont fait preuve le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) pour obtenir l'inclusion du droit à la propriété dans la Constitution. Par contre, je prétends que l'heure réservée aux initiatives parlementaires n'est pas le bon moment pour résoudre des questions d'importance sur les plans constitutionnel, économique et social. Pendant la brève période qui nous est accordée, nous n'avons tout simplement ni le temps ni la capacité d'examiner des initiatives constitutionnelles complexes. Le débat, par contre, nous permet d'aborder certaines questions et de nous faire une meilleure idée des conséquences de l'inclusion du droit à la propriété dans la Constitution.

Je tiens tout d'abord à dire que je suis en faveur du principe de cette motion. Le droit à la propriété est, à mon avis, indissociable de notre mode de vie. Il appartient aux droits fondamentaux qui nous permettent de vivre sans avoir à dépendre de l'État pour notre subsistance. Il constitue la base de notre droit à exercer des activités commerciales et à en tirer profit. Il nous permet d'acquérir toutes les choses dont nous avons besoin ou que nous désirons, dans notre vie quotidienne. Le droit à la propriété, tout comme les autres droits et libertés protégés par la Constitution, nous donne une certaine indépendance vis-à-vis du gouvernement, un certain degré de protection contre les ingérences de l'État, souvent bien intentionnées mais peut-être inutiles.

L'inclusion du droit à la propriété dans la Constitution symboliserait pour le Canadien moyen l'importance de ce droit au Canada. Ce serait la preuve également qu'il a le droit de posséder une propriété et d'en profiter sans ingérence arbitraire ou malvenue du gouvernement. L'importance de ce symbole ne doit pas être sous-estimée. La Charte canadienne des droits et libertés apporte des remèdes juridiques à la violation des droits et libertés qui y figurent, bien sûr, mais c'est également un document symbolique. C'est un symbole pour les Canadiens et c'est un symbole que nous pouvons montrer au monde, en particulier aux pays où ces droits et libertés, notamment le droit à la propriété, n'existent pas.

De nombreux Canadiens naturalisés ont quitté leur pays d'origine pour pouvoir profiter de droits et libertés que nous considérons comme allant de soi. Ils surveillent avec une vigilance particulière le maintien de ces droits et libertés. Ils ont travaillé dur pour fonder une famille, bâtir un foyer, créer une entreprise et ils ont contribué au développement du Canada. C'est pourquoi ils s'attendent, à juste titre, à ce que les choses qu'ils ont acquises par leur dur labeur soient protégées. Ils savent qu'un excellent moyen d'assurer la protection de ces droits est de les faire figurer dans la Constitution.

Pourtant, je dois reconnaître qu'il y a des intérêts sociaux importants qui nécessitent l'adoption, par le gouvernement, de lois qui touchent le droit à la propriété. Ces intérêts doivent être pris en considération. Les provinces ont pris des mesures pour protéger les intérêts des femmes. Reconnaissant leur contribution dans les relations familiales, les gouvernements ont apporté d'importantes réformes au droit des familles pour assurer le partage des avoirs familiaux, indépendamment du titre légal de propriété, au moment de la rupture du mariage.

La Cour suprême du Canada a, au cours des derniers jours, accepté, avec l'affaire Sorochan, de considérer les droits des époux vivant en union libre, au moment de la rupture d'une longue relation maritale. Que signifierait l'inclusion du droit à la propriété dans la Constitution pour l'évolution d'une telle réévaluation des traditions en regard de l'évolution sociale? Nous ne savons tout simplement pas et une inclusion absolue et sans réserve du droit à la propriété ne nous permet pas de prévoir dans quel sens se déplacera l'équilibre des grandes valeurs sociales.

De façon plus générale, les intérêts d'une société se reflètent dans la multitude de lois qui ont une incidence sur le droit de propriété. Les provinces ont cherché à obtenir des garanties que leur droit de légiférer dans ce domaine ne soit pas indûment restreint. Il ne faut pas oublier, au demeurant, que seulement deux d'entre elles ont adopté des résolutions demandant que le droit de propriété soit garanti par la Constitution. Aucune autre province ne l'a fait. Elles songent aux conséquences que la protection constitutionnelle du droit de propriété pourrait avoir sur leur pouvoir de légiférer et d'adopter des règlements. Les lois provinciales en matière de propriété, portent sur des éléments nécessaires à la vie d'une société, notamment l'utilisation des terres et l'urbanisme, l'acquisition et la vente de biens fonciers et personnels, les normes de construction, l'environnement, et le droit en matière d'expropriation. Et la liste est loin d'être épuisée. Or, quand on considère toute l'étendue du droit provincial dans le domaine de la propriété, on comprend que les provinces craignent que le droit de propriété ne soit constitutionnalisé.

Ces préoccupations se reflètent dans la résolution adoptée à l'unanimité par le conseil du Barreau de l'Ontario. Cette résolution, qui figure à la page 1 du numéro de juin 1984 de «Briefly Speaking», bulletin mensuel du Barreau Canadien, Chapitre de l'Ontario, expose la question en ces termes:

Loi constitutionnelle de 1982

Attendu que certains gouvernements provinciaux ont déclaré vouloir faire constitutionnaliser le droit de propriété;

J'imagine que les auteurs font allusion aux résolutions présentées par les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick. Et on poursuit plus loin:

Que pareille mesure pourrait empêcher les provinces de légiférer dans le domaine de l'environnement, des ressources, de l'utilisation des terres et des biens fonciers, que peu d'études ont été effectuées sur cette question pour en mesurer les conséquences et que les ministres fédéraux et ontariens de l'Environnement ont tous deux demandé que le Barreau canadien et le Barreau de l'Ontario se penchent sur ladite question, il est résolu, par les présentes, que le Barreau de l'Ontario instituera un comité chargé d'étudier les conséquences que pourrait avoir la constitutionnalisation du droit de propriété sur l'environnement, les ressources, l'utilisation des terres; le droit municipal et le droit foncier, que ledit comité fera rapport au Conseil . . .

Il saute aux yeux que les provinces se demandent sincèrement quelles seraient les conséquences d'une telle mesure. On ne peut pas ne pas tenir compte de leurs préoccupations et il est évident qu'une résolution de fond sur cette question doit être présentée avant de garantir dans la Constitution le droit de propriété.

La position des provinces est d'autant plus justifiable que la Constitution leur accorde un rôle prépondérant dans le domaine du droit foncier. En effet, l'article 92(13) de la Loi constitutionnelle de 1867 stipule que chaque province pourra exclusivement décréter des lois concernant «La propriété et les droits civils dans la province». D'autres dispositions de l'article 92 autorisent aussi les provinces à voter des lois concernant les droits à la propriété. Dans l'exercice de ces pouvoirs, les provinces ont voté des lois qui, comme je l'ai signalé, affectent à bien des égards les droits à la propriété. Et comme elles en ont le droit, les provinces ont également permis aux municipalités de voter des règlements semblables.

C'est ainsi que pour des impératifs d'aménagement, dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques, les provinces ont voté des lois foncières et ont permis aux municipalités de voter des règlements de zonage, des codes du bâtiment et des règlements concernant la santé et la sécurité. Les règlements d'urbanisme et de zonage peuvent contrôler ou limiter l'aménagement et l'utilisation de terres dans l'intérêt de la collectivité. Par exemple, les industries jugées incompatibles ne pourront s'établir dans les secteurs résidentiels. Les codes du bâtiment visent à s'assurer que les maisons et les bureaux satisfont à des normes de sécurité et de conception. Les règlements de sécurité veillent à ce que les bâtiments soient bien conçus et bien équipés en fonction de certaines situations d'urgence, par exemple, en cas d'incendie. Les règlements concernant l'hygiène exigent la propreté des locaux publics et que l'hygiène publique répondent aux exigences de l'habitat humain.

Les provinces ont voté des lois protégeant l'environnement. Elles contrôlent l'usage des terrains en vue de prévenir la pollution découlant des déchets et des émissions industriels. Des lois provinciales protègent notre patrimoine à la fois culturel et naturel. On préserve les lieux historiques et autres biens qui appartiennent au patrimoine culturel.

Non contentes de réglementer l'usage de la propriété, les provinces réglementent aussi l'acquisition et la disposition de biens immeubles, des terrains et d'autres biens personnels telles des automobiles. Pour certaines propriétés, plusieurs personnes peuvent détenir divers intérêts. Comme exemple de diversité d'intérêts, il pourrait y avoir ceux du propriétaire en titre, des détenteurs d'une première et seconde hypothèques et du bénéficiaire d'un droit d'usage. En outre, les créanciers peuvent obtenir un droit de rétention sur le terrain ou faire entériner par la cour leurs droits relatifs au terrain concerné. Les provinces ont promulgué des lois, afin que la création, le transfert et l'aliénation de ces intérêts se fasse dans des conditions bien définies. Ces lois régissent l'interdépendance de tous ces intérêts et établissent des priorités. Elles veillent également à ce que les personnes qui passent des contrats relatifs à des biens immobiliers obtiennent bien ce à quoi elles ont le droit de s'attendre. Des lois semblables s'appliquent aux biens personnels.

● (1710)

Il est parfois nécessaire, dans l'intérêt public, d'exproprier des biens à des fins publiques importantes. La loi permet l'expropriation de terrains pour la construction de routes ou de services publics pourvu qu'une indemnité raisonnable soit versée aux propriétaires touchés. Le gouvernement fédéral, à l'instar des provinces, a besoin de conserver ce pouvoir tout en reconnaissant la nécessité de bien protéger les propriétaires.

Comme vous pouvez le constater, par mon exemple, monsieur le Président, il y a tout un éventail de domaines dans lesquels les provinces ont adopté des lois touchant la propriété ou la jouissance de biens, afin de protéger les intérêts vitaux de la société. Elles ont peur, cependant, que leurs lois soient susceptibles d'être attaquées si les droits à la propriété sont inclus dans la Constitution. Non pas que les provinces veuillent faire en sorte que leurs lois ne tiennent pas compte de la notion de justice; bien au contraire.

Les provinces ont essayé de faire la part des choses entre l'intérêt de la société d'une part et les droits à la propriété individuelle d'autre part, en prévoyant dans la loi des mécanismes de protection des droits à la propriété. De nombreuses lois provinciales qui prétendent toucher certains droits à la propriété renferment une procédure ainsi que des mécanismes importants permettant de protéger ces droits. Dans bien des cas, les citoyens ont droit à une audience juste et équitable, ils peuvent défendre leur point de vue et bénéficient d'un droit d'appel. Bon nombre de ces mécanismes de protection sont également prévus dans le droit commun par les règles de la justice naturelle. Les lois provinciales en renferment également d'importants. Ainsi, les lois relatives à l'expropriation permettent généralement l'expropriation de biens à des fins publiques importantes, lorsqu'aucune autre solution n'est envisageable, mais elles prévoient également des indemnités raisonnables.

Les provinces ne semblent pas s'inquiéter tant de l'inclusion de mécanismes de protection des droits à la propriété, que de toute mesure qui pourrait permettre aux tribunaux de décider ce qui est ou n'est pas une politique gouvernementale acceptable dans le cas de lois touchant les droits à la propriété. Elles veulent recevoir l'assurance que les garanties relatives à ces droits ne seront pas utilisées pour attaquer des lois protégeant des intérêts importants de la société.

Monsieur le Président, il me semble que nous devrions faire le nécessaire pour apaiser le plus possible les craintes des provinces et pour essayer d'obtenir si possible un consensus sur la constitutionnalisation des droits à la propriété. Nos efforts seraient évidemment basés sur le principe que nous sommes en faveur de la constitutionnalisation des droits à la propriété, compte tenu de la promesse que nous avons faite pendant la

campagne électorale, à savoir qu'il ne faut éviter de léser les femmes.

Les provinces et les autres parties concernées auraient une occasion raisonnable d'étudier à fond la question et de donner leur opinion. Pour constitutionnaliser les droits à la propriété dans un esprit de coopération, il faudra nécessairement éviter les obstacles inutiles et il faudra aplanir la voie qui mène à la modification de la Constitution. Celle-ci n'est pas unilatérale. Il faut l'appui d'au moins sept provinces dans le cas qui nous occupe.

J'ai surtout parlé jusqu'à présent des préoccupations des provinces, mais une modification de la Constitution en ce qui a trait aux droits à la propriété aurait également des répercussions pour le gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral a également adopté une multitude de lois relatives aux droits à la propriété. Il y a notamment les lois sur le droit d'auteur, les lois sur l'environnement, les lois sur l'utilisation du sol et les lois sur l'exploitation de nos ressources naturelles. Ces lois, pas moins que les lois provinciales, servent d'importants intérêts sociaux. Nous devrions dire clairement quel effet cette constitutionnalisation des droits à la propriété aurait sur ces lois.

Comme la plupart des Canadiens, j'admets que les problèmes urgents à l'heure actuelle sont d'ordre économique. Le gouvernement s'efforce de relancer l'économie, d'encourager les entreprises et de retrouver des emplois aux Canadiens. Ce sont les priorités principales pour les Canadiens. Le changement constitutionnel prend du temps et nécessite du travail mais nous savons qu'on s'en occupera comme il se doit.

Le fait que nous voulions nous assurer qu'aucune modification de la Constitution ne soit préjudiciable aux femmes ni à d'autres intérêts sociaux importants n'en diminue pas pour autant l'appui que nous donnons à la constitutionnalisation des droits à la propriété. Il ne faut pas prendre cette modification de la Constitution à la légère. Il faut peser soigneusement les conséquences éventuelles d'une modification, car on ne peut pas remédier facilement aux conséquences indésirables une fois la Constitution modifiée. C'est pourquoi la constitutionnalisation des droits à la propriété méritent notre attention et une étude approfondie.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer? Débat.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je prends la parole pour exprimer l'opinion du Nouveau parti démocratique sur cette motion. N'importe quelle motion visant à modifier notre Constitution pour la première fois est très importante. Il s'agit de recommander au gouvernement de présenter un amendement constitutionnel. Comme l'a expliqué le député qui vient de se rasseoir, la marche à suivre prévue par la Constitution est très simple. Il faut obtenir le consentement de sept provinces et du gouvernement du Canada pour modifier la Constitution de manière que les droits de propriété et leur protection ne relèvent plus des provinces mais du gouvernement fédéral.

Je sais naturellement que nous avons un gouvernement progressiste conservateur au niveau fédéral et qu'au moins sept provinces canadiennes sont également gouvernées par les progressistes conservateurs. Cela étant, il est permis de penser que les discussions iront bon train et qu'un amendement constitutionnel sera probablement déposé à la Chambre dans un avenir très rapproché.

Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, que les provinces et le gouvernement fédéral doivent organiser des conférences pour aboutir à un tel accord. Ils devraient élaborer des propositions en vue de modifier la Constitution, lesquelles seraient présentées à la Chambre des communes une fois que les sept provinces et le gouvernement fédéral auraient donné leur accord. Par la suite, un comité serait saisi de la question et les citoyens ordinaires auraient l'occasion de donner leur point de vue. Cependant, les discussions entre les provinces et le gouvernement fédéral auraient eu lieu auparavant.

Si je ne m'abuse, cette question a été soulevée pendant la campagne électorale parce que les conservateurs l'avaient inscrite à leur programme. Cela étant, j'ai du mal à comprendre pourquoi il est nécessaire de rappeler au gouvernement une de ses promesses en présentant cette motion.

Avant de nous aventurer trop loin dans la voie du changement, j'estime que diverses questions s'imposent et qu'il nous faut obtenir un certain nombre de réponses. Tout d'abord, à mon avis, les droits de propriété ont été bien protégés par les juridictions provinciales, à part peut-être quelques exceptions relativement mineures. J'ai du mal à trouver beaucoup d'exemples quand je me demande en quelle occasion il a été porté atteinte aux droits de propriété des Canadiens. C'est une des premières questions que je me pose quand on parle de modifier la Constitution. Je peux trouver dans l'histoire quelques cas où ces droits ont été enfreints, l'un de ces cas étant la confiscation des biens des Canadiens d'origine japonaise pendant la dernière guerre. Vers le même temps, la loi du cadenas était adoptée au Québec et les Témoins de Jéhovah se voyaient refuser le droit d'utiliser leurs salles et leurs églises. Je signalerais que même avec la Constitution et le transfert au pouvoir fédéral de la compétence sur les droits de propriété exercée par les provinces, ces deux événements se seraient probablement produits avec ou sans la fédéralisation du droit de propriété. Je soutiens que dans le cas des Nippo-Canadiens, ce fut une époque très tendue. Nous étions en guerre avec un autre groupe racial. Ce qui est arrivé aux Nippo-Canadiens n'a rien à voir avec la propriété, mais prenait sans doute sa source dans l'attitude raciale qui régnait alors à leur endroit. Je suis d'origine germanique, et nos biens n'ont été confisqués ni dans la Première ni dans la Seconde Guerre mondiale. Mes grands-parents, qui étaient Canadiens bien avant la Première Grande guerre, sont allés visiter leurs parents aux États-Unis et se sont vu refuser au retour l'entrée sur le territoire, à l'automne de 1914, à cause de la guerre qui venait d'éclater. Mais leurs biens n'ont pas été saisis. Ils ont dû passer quatre ans et demi aux États-Unis parce que le gouvernement canadien leur refusait le retour, même s'ils avaient la nationalité canadienne. Mais leurs biens n'ont pas été saisis. Donc, je soutiens que ce qui est arrivé aux Nippo-Canadiens se serait probablement produit même s'il y avait eu garantie des droits de propriété.

• (1720)

De même, mais pour d'autres raisons, les Témoins de Jéhovah se sont vu refuser l'accès à leurs biens, pour des raisons essentiellement religieuses. La discrimination, aussi bien raciale que religieuse, est maintenant interdit par la Constitution, mais il reste à voir si la Constitution aura assez de force pour empêcher de telles choses de se manifester un jour. Peut-être aurions-nous intérêt à ne pas nous précipiter pour faire passer la compétence constitutionnelle du pouvoir provincial au pouvoir fédéral, tant que nous ne saurons pas si effectivement la compétence fédérale réussira à empêcher les très sérieuses manifestations de discrimination raciale et religieuse qui ont eu lieu dans le passé.

A ce qu'il semble, les gouvernements provinciaux ne sont pas pressés de faire ce changement. Le gouvernement de l'Alberta a un contrat de droit de propriété avec ses citoyens, mais il est encore possible en Alberta, lorsque le bien est sur le tracé d'un pipe-line, d'une ligne électrique ou d'une ligne téléphonique, que ce bien puisse être aussi facilement saisi pour constituer l'emprise, que dans les provinces qui n'ont pas de garantie quant aux droits de propriété. A première vue, il est difficile de trouver un avantage dans une province qui a les droits de propriété. Je rappellerai également que l'Alberta est une province qui est violemment opposée à toute tentative de faire passer le droit de propriété sous la compétence fédérale. Ce serait une condition importante que cette province se plie à un pareil changement, puisqu'elle figure parmi les sept provinces dont l'accord est nécessaire pour un pareil changement constitutionnel. Étant de même orientation politique que le gouvernement fédéral, on peut supposer que le gouvernement de l'Alberta serait un des premiers à donner son accord à ce sujet.

La discussion est ouverte quant à la sorte de droits qui seraient garantis. Il est généralement admis par tous qu'en fait de biens, il s'agit de biens immobiliers. Mais une fois qu'on a énuméré les maisons, les usines, les commerces, les granges et choses du genre, on entre dans une zone floue. Je pense qu'il y a accord en général pour dire que les obligations et les hypothèques sont des biens, mais dans le cas d'une hypothèque se pose la question de savoir sur quels biens les droits priment. Est-ce que cela sera précisé dans la Constitution? S'il y a désaccord au sujet des conditions d'une hypothèque, la banque a-t-elle priorité sur celui ou celle qui s'efforce de le rembourser?

Nous pourrions parler des contrats. S'agit-il d'un contrat d'assurance? Si c'est le cas, un contrat de travail n'est-il pas une forme de propriété? Si oui, serait-il possible à des travailleurs qui ont conclu une entente de travail avec une entreprise, d'être mis à la porte soit par un lock-out ou des congédiements? Combien de droits sont inclus dans le contrat, s'il s'agit d'un bien?

Quelle bien a la priorité? Par exemple, nous pourrions parler de l'environnement. Refusons-nous de voir la pollution que notre génération est en train de créer vu que ce seront les générations futures qui seront affectées, les pluies acides qui empoisonnent les lacs, les arbres et le sol? Une résolution portant sur la propriété va-t-elle régler toutes ces questions? Si les droits à la propriété sont garantis par la Constitution, les générations futures auront-elles un environnement salubre, des bonnes terres pour la culture, des terres qui produiront des arbres et des lacs qui nourriront le poisson? Je doute que cela change beaucoup de choses. Je ne pense pas que le fait d'inclure les droits à la propriété dans la Constitution change beaucoup de choses pour les groupes que j'ai mentionnés.

Nous devons nous rendre compte que les droits à la propriété dont bénéficient les Canadiens nous ont été transmis par le «common law» britannique et que ceux d'entre nous qui possèdent des biens les détiennent en toute jouissance de la Couronne. Ces droits sont clairement stipulés dans le titre, en ce qui concerne les minéraux au-dessus et au-dessous du sol, l'accès aux services publics ou la présence d'une route sur la propriété. Ce titre décrit également les servitudes et hypothèques grevant la propriété. Cependant, le titre comporte également certaines charges. Nous devons payer les taxes et souvent on exige que le bien soit maintenu en bon ordre, en fonction de la localité où il est situé. S'il s'agit d'une collectivité agricole, le propriétaire doit détruire les mauvaises herbes nocives. Le propriétaire pourrait être tenu de ne pas laisser à l'abandon un bâtiment. On ne peut établir d'usine dans les endroits résidentiels. Il existe un grand nombre de choses qu'un propriétaire ne peut effectuer en fonction des besoins de la collectivité. Les droits que détient un propriétaire sont consentis uniquement après considération des intérêts de la collectivité et des exigences de la Couronne.

• (1730)

Et ce système est en place depuis quelques centaines d'années. Jusqu'à présent, personne ne s'était plaint de graves lacunes. Voilà pourquoi je demande aux députés pourquoi nous devrions changer de système s'il ne présente pas de graves inconvénients. Pourquoi enlever le droit à la propriété des pouvoirs des provinces et le confier au pouvoir fédéral? Surtout qu'il existe tant d'intérêts différents dans les diverses régions de notre pays, serions-nous bien avisés que de centraliser ce droit-là? Est-il normal que l'Île-du-Prince-Édouard ait le droit de décider que ses meilleurs sites récréatifs ne doivent pas tomber sous le contrôle de propriétaires étrangers? Faut-il s'en plaindre si l'Île-du-Prince-Édouard fait en sorte que ce sont ses citoyens ou au moins des Canadiens, qui ont accès à ses meilleures plages? Est-ce qu'une pareille attitude va à l'encontre du droit d'une personne de les accaparer, cette personne qui en aurait les moyens, qu'elle habite Hong-Kong ou Bonn? Voilà certaines questions qu'il faut régler dans cette province et elle a déclaré qu'elle avait un droit prioritaire sur ces plages.

De même, en Colombie-Britannique, on se demande quelle sorte de politique doit s'appliquer à la propriété des terres agricoles très restreintes qui s'y trouvent. Cette province a décidé d'imposer des restrictions dans ce domaine: seuls les agriculteurs peuvent posséder des terres agricoles, lesquelles doivent servir uniquement à des fins agricoles. Si les droits à la propriété étaient garantis dans la Constitution, la Colombie-Britannique aurait-elle toujours ce droit, ou toute personne ayant l'argent nécessaire pour acheter des terres agricoles serait-elle autoriser à en disposer comme bon lui semble? Quels en seraient les conséquences pour les futures générations d'habitants de la Colombie-Britannique qui, à la recherche de production agricole, s'apercevraient qu'ils ne sont pas en mesure de produire eux-mêmes la plupart des denrées alimentaires dont ils ont besoin?

Que deviennent les terres des Indiens et des Inuit dans ce genre de modification constitutionnelle? Comme vous le savez, monsieur le Président, la Couronne, au nom du Canada, a repris ces terres par traité. Les Indiens n'étaient pas vraiment au courant, mais c'est ce qu'a fait la Couronne. Puis, si je comprends bien, elle a cédé la majorité des droits sur les ressources et le contrôle de ces biens aux provinces, et aujourd'hui, Indiens et Inuit s'efforcent de négocier avec le gouvernement fédéral pour s'assurer que dans le cadre des traités et dans les régions où aucun traité n'est encore en vigueur, il sera entendu que les autochtones possèdent certains droits, qui sont des droits acquis, même si un traité a été signé. Et l'on en arrive à se demander si le gibier appartient aux Inuit et aux Indiens. C'est une question très litigieuse que nous n'avons pas convenablement examinée. En tout cas, ce n'est pas en décidant de retransférer des provinces au gouvernement fédéral les droits à la propriété que l'on a résolu le problème de façon satisfaisante.

Pour terminer, je voudrais signaler encore une fois que les choses sont parfaitement claires désormais puisqu'il existe une formule d'amendement de la Constitution. Le gouvernement, en l'occurrence, s'il souhaite amorcer ce débat, peut et doit entreprendre les discussions avec les provinces. S'il peut obtenir l'accord de sept des dix provinces, les termes de leur accord pourront être soumis à la Chambre. Nous examinerons alors cet accord et déciderons s'il faut l'accepter ou non. Il sera renvoyé au comité où tous les Canadiens auront la possibilité de décider si l'accord leur est favorable ou non. Si la motion, la modification de la Constitution est adoptée, certaines provinces auront encore le choix de se retirer de l'accord tous les cinq ans. Il est donc fort possible que malgré la modification, bon nombre des provinces, sinon toutes, décident de ne pas participer à l'entente.

L'important à mes yeux, monsieur le Président, c'est que j'ai du mal à comprendre quels avantages représente cette modification radicale à la Constitution. Jusqu'ici, rien dans ce débat ne nous permet de dire quels avantages cela procurera aux Canadiens. J'espère que les prochains députés qui interviendront dans le cadre du débat nous le signaleront, s'ils envisagent sérieusement de modifier la Constitution de cette façon.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) d'avoir eu l'initiative de présenter cette motion priant le gouvernement de protéger le droit à la propriété en modifiant la Constitution. Comme l'a dit le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse), il faudrait l'accord de sept provinces réunissant la moitié de la population canadienne. Le député demande pourquoi on changerait le système actuel s'il ne suscite pas de problèmes—c'est à peu près ce qu'il a dit, je crois, sinon exactement du moins en substance—et je lui répondrai tout simplement que nous traversons à l'heure actuelle une période de transition. Nous sommes habitués à deux siècles de droit coutumier, un système que nous avons fort bien assimilé. Nous passons maintenant à une nouvelle forme de droit constitutionnel avec la constitutionnalisation d'une charte des droits.

J'ajouterai que le député de Humboldt-Lake Centre—que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et de plaisir—a soulevé des questions très pertinentes en ce qui a trait à la définition de la priopriété et tous autres facteurs connexes. Toutefois, son allocution du début à la fin m'a rappelé la plus grande partie du débat constitutionnel, débat que j'ai pris bien soin à l'époque de suivre très attentivement à la Chambre. Je me souviens très bien du processus qui était intervenu à l'étape du comité, lorsque le comité s'était réuni dans la pièce 200. Je me rappelle très clairement qu'un jeudi soir, le parti conservateur avait exercé des pressions auprès du gouvernement pour qu'il modifie la charte des droits afin qu'elle prévoie le droit à la propriété. Il s'est trouvé que le ministre de la Justice de l'époque, le député de Saint-Maurice (M. Chrétien), avait agréé à pareille modification visant à constitutionnaliser le droit à la propriété. Les députés néo-démocrates sont rentrés chez eux cette fin de semaine-là pour consulter leurs collègues, surtout ceux de la Saskatchewan. Ils sont revenus le lundi suivant en disant: «Si vous constitutionnalisez le droit à la propriété, nous vous retirons notre appui pour l'ensemble du projet». Compte tenu de la connivence qui existait alors entre le Nouveau parti démocratique et le parti libéral, et qui existe peut-être encore quelque peu aujourd'hui et du fait qu'il importait beaucoup au gouvernement libéral de l'époque de s'assurer l'appui du Nouveau parti démocratique, l'ancien ministre de la Justice est revenu sur son engagement de faire constitutionnaliser le droit à la propriété.

• (1740)

Il faut donc se demander pourquoi le Nouveau parti démocratique s'oppose à la protection du droit de propriété dans la Constitution? Il est très facile de répondre à cette question. C'est en premier lieu à cause de son attitude à l'égard de la propriété, de l'idée qu'il se fait de l'État, de la possibilité qu'a l'État de s'ingérer dans la planification centrale et de poursuivre des objectifs nationaux. Voilà pourquoi il juge le droit de propriété si important. Dans un monde socialiste, on ne peut pas poursuivre des objectifs nationaux, élaborer une planification nationale, établir une économie entièrement planifiée quand on ne possède pas tous les éléments.

M. Althouse: Nous voudrions en l'occurrence qu'ils soient du ressort fédéral.

M. Friesen: La question est donc très importante sous un régime socialiste. Je ne leur en fait pas le reproche, ils sont au moins logiques. Toutefois, il s'est demandé pourquoi la population s'inquiète tant à ce sujet. Il y au moins deux raisons pour lesquelles les Canadiens sont préoccupés. Comme je suis originaire de la Colombie-Britannique, je peux vous parler de ce qui s'est passé dans cette province.

A l'automne de 1972, la population de la Colombie-Britannique élisait un gouvernement socialiste sous la direction de Dave Barrett. Je crois maintenant, somme toute, qu'on doit à M. Barrett des réalisations valables. Toutefois, la seule initiative prise au cours de son mandat qui lui a été probablement le plus préjudiciable ainsi qu'au gouvernement socialiste de la Colombie-Britannique a été le bloquage de toutes les ventes de propriétés dans la province. Je crois que le député a raison de dire qu'un des problèmes auquel se heurte la province est l'accès très limité à de bonnes terres fertiles. Comme 95 p. 100 de la superficie de cette province est montagneuse, les terres arables sont rares. Nous avons parfaitement raison de nous inquiéter de leur dévalorisation par suite de l'industrialisation ou d'une planification médiocre. Sous ce rapport, je ne reproche nullement à M. Barrett d'avoir agi comme il l'a fait. Toutefois, il a agi instinctivement comme un socialiste. Il n'a pas

simplement bloqué la vente de terres arables, mais celle de chaque propriété partout en Colombie-Britannique.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Il travaille maintenant pour Radio-Canada.

M. Friesen: Il n'était vraiment pas nécessaire de bloquer la vente d'un terrain de 33 pieds en plein cœur de Vancouver. Il n'était pas nécessaire de bloquer les quartiers industriels et commerciaux des grands centres. S'il voulait s'attaquer à ce problème, il aurait pu très facilement le faire en faisant effectuer une étude circonstanciée des meilleures terres agricoles à conserver pour laisser un patrimoine à nos enfants. C'était là un souci légitime de sa part, et s'il avait voulu faire cela, il aurait pu le faire. Mais au lieu de cela, il s'est laissé guider par son instinct et il s'est attaqué à la province tout entière.

Quelles ont été les conséquences, monsieur le Président? Au lieu de préserver le patrimoine à l'intention de nos enfants, il l'a ruiné. Dès qu'il eut bloqué les ventes de réserves foncières, la demande de terrains s'est accrue considérablement. Du jour au lendemain, la valeur des propriétés est montée en flèche. Nos enfants qui voulaient se porter acquéreurs de propriétés dans les quelques années qui ont suivi n'en ont pas eu les moyens.

M. Althouse: La valeur de ces propriétés a partout monté en flèche en 1974.

M. Friesen: Ainsi, en quelques années, les terres à exploiter sont devenues rares à cause d'une mauvaise planification, de sorte que les gens que M. Barrett voulait protéger furent privés de cette protection. Les citoyens de la Colombie-Britannique ont donc d'excellentes raisons de tenir à ce que la Constitution garantisse le droit à la propriété.

Monsieur le Président, il se peut qu'il faille définir le caractère de la propriété. Comme le député l'a dit, c'est une notion à laquelle il faudrait s'arrêter. Il se peut également que la définition du droit à la propriété ne se limite pas à la superficie qu'on peut posséder. Mais c'est un fait que les gens ont besoin de sécurité, et s'ils s'imaginent que le gouvernement ou un organisme quelconque, mais surtout le gouvernement, peut s'approprier leur bien, ils sont inquiets, et cela nuit à notre pays.

La deuxième expérience à laquelle nous devrions nous reporter est celle de la province du député lui-même. Je ne puis dire que le gouvernement du premier ministre Blakeney s'est comporté comme celui du premier ministre Barrett. Il s'y est pris autrement. Il s'est contenté d'acheter les terres. Au moment où il a abandonné le pouvoir il y a deux ou trois ans, je crois que le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan s'était porté acquéreur d'environ un million d'acres de terrains.

M. Althouse: N'avait-il pas le droit de le faire?

M. Friesen: N'avait-il pas le droit de le faire? C'est que . . .

M. Althouse: Ne devraient-ils pas avoir ce droit?

M. Friesen: Lorsqu'il est question de gens . . .

M. Althouse: Les droits de qui?

M. Friesen: C'est une question de droits, mais c'est également une question de pouvoirs. Celui qui possède deux quarts de section de terres auxquels il attache beaucoup de valeur a beaucoup de mal à résister à l'offre d'une gouvernement qui semble disposer d'une réserve d'argent illimitée et qui peut acheter des terres à un prix supérieur à leur valeur. Le gouvernement a des pouvoirs auxquels les citoyens ne peuvent pas toujours résister.

M. Althouse: Le gouvernement a pratiquement acheté toutes les terres en-dessous de leur valeur marchande.

M. Friesen: Je ne veux pas dire que le gouvernement Blakeney ait fait quoi que ce soit d'illégal ou de mal du point de vue juridique. Je veux simplement dire qu'une certaine nervosité règne parmi les gens qui ont l'habitude et ressentent le besoin de posséder des biens fonciers qui leur apportent un sentiment de sécurité, lorsqu'un gouvernement peut, que cela leur plaise ou non, venir leur acheter ces biens. Je me souviens des propos tenus par un citoyen originaire d'Europe de l'Est qui vivait en Saskatchewan. Au cours de la campagne électorale, il a participé à une sorte d'entrevue au cours de laquelle il a déclaré: «Si je suis venu au Canada, ce n'est pas parce que le gouvernement m'a promis de m'octroyer des terres, mais parce que je pouvais venir ici et devenir propriétaire.» Comme vous le constatez, ce sont les possibilités qui sont en jeu.

Le député ajoute qu'un des exemples de confiscation auxquels nous songeons tous est celui dont les Canadiens d'origine japonaise ont été victimes. Je lui rappelle que, si je ne m'abuse, les Japonais qui vivaient à plus de 100 milles de la côte n'ont pas perdu leur propriété. Seuls les Japonais qui vivaient sur la côte l'ont perdue. Par conséquent, c'était à cause des mesures de sécurité prises à l'époque, à tort ou à raison. Je pense qu'ils ont été traités de façon répréhensible et je n'absous pas le gouvernement de l'époque ni les personnes en cause. Le fait est qu'ils ont perdu leur propriété. Il dit que les Allemands ne l'ont pas perdue. Eh bien, les Japonais ne l'ont pas tous perdue non plus, je crois. Je tiens à lui signaler que, selon les témoignages présentés au comité constitutionnel il y a plusieurs années, le gouvernement a jugé urgent de déplacer ces Japonais à la suite d'une demande du gouvernement américain. Le gouvernement américain a exhorté le gouvernement canadien à déplacer ces Japonais. C'est pour cette raison qu'on l'a fait. Je suis donc d'accord en partie avec le député et je me demande pourquoi il a appuyé la Constitution au départ.

Je pense que le député a soulevé un bon argument. En période de tension extrême, la Charte des droits ne nous garantit pas nécessairement que nos droits seront protégés. Je préférerais une constitution sans charte. Je pense que le common law et les traditions parlementaires nous auraient mieux protégés qu'une charte qui énumère nos droits. Je le crois pour plusieurs raisons, et notamment parce que ce genre d'énumération n'a pas de fin. Il faut toujours ajouter des droits à la liste. Vous n'en voyez jamais le bout. Les seules personnes qui y trouvent leur compte sont les avocats. Nous allons devenir un pays de plaideurs à cause de la Charte des droits, et c'est fort regrettable. Tous les avocats que je connais, qui étaient auparavant mes amis, réagissent à mes propos. Autrefois, nous pouvions régler beaucoup de problèmes par la discussion, les campagnes électorales et la médiation. Désormais, nous nous adressons aux tribunaux et nous devenons protagonistes. Ce n'est pas sain. En outre, la liste va s'allonger. Tous les ans, les gens voudront faire inscrire un nouveau droit dans la Constitution, car ils croient, à tort, qu'ils seront ainsi mieux protégés.

• (1750)

L'autre raison pour laquelle j'estime que la Charte n'est pas une protection, c'est qu'elle n'est pas formulée comme elle le devrait. Elle est mal orientée. Dans la Déclaration des droits des États-Unis, ce sont les citoyens qui limitent les pouvoirs du gouvernement. Au contraire, par la Charte canadienne, c'est le gouvernement qui accorde certains droits à la population. Ce n'est pas normal et c'est une des lacunes de notre Charte.

Je dis par conséquent au député qu'il existe des problèmes et qu'une charte ne nous protégera pas nécessairement. Même si nous ajoutons ce droit dans la Charte, nous ne serons pas obligatoirement protégés. Néanmoins, nous avons la Charte et devons nous en accomoder. Nous devons par conséquent énumérer dans cette Charte les droits réalistes que les Canadiens voudraient y voir. Le député prétend que le système actuel ne pose pas de problèmes. J'ai déjà fait remarquer que le système actuel n'est pas celui auquel nous sommes habitués. Nous sommes dans une période de transition entre le common law et le droit constitutionnel. Nous entrons dans une nouvelle ère, mais nous n'avons pas encore commencé à réagir.

Nous étions autrefois un pays surtout rural au gouvernement peu imposant. Au cours des dernières décennies, notre population a augmenté tout en devenant plus cosmopolite. Pour sa part, le gouvernement s'est beaucoup développé pendant la même période. A mon avis, le but de la Charte devrait être de nous protéger moins contre nos concitoyens que contre le gouvernement. La raison d'être de la Déclaration américaine des droits était de protéger les citoyens contre un gouvernement menaçant et tyrannique. Pour que notre Charte puisse s'appliquer d'une façon logique et responsable, elle devrait avoir le même effet. Le gouvernement canadien grossit d'année en année. C'est certes le cas depuis une vingtaine d'années. Les Canadiens ont besoin de savoir que cette expansion a des limites et que le gouvernement ne peut pas à sa guise empiéter sur les droits des citoyens.

Il importe que dans les traditions des pays d'Occident, les droits à la propriété soient étroitement liés à la liberté politique. Il n'en va pas de même partout dans le monde. Je connais des régimes où les choses ne se passent pas ainsi. En Afrique, par exemple, il existe un système communal. Dans les pays occidentaux, les droits à la propriété signifient un peu partout liberté politique aussi, car le citoyen propriétaire peut être autonome et se débrouiller par ses propres moyens. Dans les pays où les droits à la propriété ont été supprimés, il n'existe pas de liberté politique. La liberté politique et les droits à la propriété sont donc communs à la plupart des pays d'Occident.

Pour insécuriser les gens, il suffit de les priver de la possibilité de subvenir à leurs propres besoins. Ils ne sont nullement assurés de pouvoir se débrouiller seuls s'ils n'ont pas de propriété. C'est précisément le cas des habitants des pays d'Europe de l'Est.

Nous devons exhorter le gouvernement à garantir dans la Constitution les droits indéniables et inaliénables à la propriété, non pas dans le but de nous protéger les uns des autres, mais bien pour nous protéger d'un gouvernement qui cesse d'être attentif aux besoins du peuple et qui justifie son existence pour toutes sortes d'autres raisons. Je félicite le député de Mississauga-Sud de nous avoir saisis de cette motion. J'espère que nous verrons bientôt ces droits consacrés dans la Constitution.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Murray Cardiff (Huron-Bruce): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) de l'intérêt qu'il porte à la constitutionnalisation du droit à la propriété. C'est là une question à laquelle s'intéressent beaucoup de Canadiens. C'est cependant pour cette raison que je dois convenir que l'heure réservée aux initiatives parlementaires n'est pas bien choisie pour régler cette question.

Je ne suis pas moins favorable en principe que mes collègues à l'insertion du droit à la propriété dans la Charte canadienne des droits et libertés. Ce droit mérite la protection que peut lui assurer sa constitutionnalisation. Nous accomplirions deux choses en le reconnaissant dans la Constitution. Nous affirmerions tout d'abord l'importance du droit à la propriété et la valeur qu'il revêt pour les citoyens canadiens. Deuxièmement, nous accorderions aux Canadiens un droit juridique que les tribunaux verraient à faire respecter. Comme la Charte des droits et libertés est la loi suprême du pays, ce droit prévaudrait sur les lois décrétées par le gouvernement là où elles empiéteraient sur la jouissance de ce droit. Il ne faut donc pas en sous-estimer l'importance.

Nous, du parti progressiste-conservateur, ne sous-estimons pas l'importance qu'il y a à garantir ainsi le droit à la propriété. Les députés ont entendu mes collègues parler de l'appui soutenu du parti progressiste-conservateur à la constitutionnalisation du droit à la propriété. Cet appui a été réitéré durant la dernière campagne électorale. Voici la réponse qu'a donnée notre parti durant la campagne aux questions à ce sujet:

> Un gouvernement progressiste-conservateur consultera les gouvernements provinciaux en vue de modifier la Constitution pour faire inscrire le droit à la propriété dans la Charte des droits et libertés, tout en veillant à ce qu'une telle modification ne compromette pas les autres droits avérés des individus (par exemple, en droit familial). Nous croyons que l'exercice de ce droit à contribué à l'édification du Canada et constitue un principe auquel tiennent la grande majorité des Canadiens. Comme vous le savez, le droit à la jouissance des biens est reconnu dans la Déclaration canadienne des droits. Nous croyons que ce droit devrait être garanti dans notre Constitution.

Cette déclaration illustre bien le sérieux de notre engagement à constitutionnaliser le droit à la propriété.

L'ajournement

L'importance historique du droit à la propriété dans notre société saute aux yeux. On peut en retracer l'origine jusqu'à la Grande Charte de 1215. L'évolution du droit à la propriété est liée à celle de nos institutions démocratiques. Ce lien avait été signalé par le député de Richmond-Delta-Sud et actuel ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) lors du débat d'une motion visant à constitutionnaliser le droit à la propriété proposée par le parti progressiste-conservateur en 1983. Voici ce qu'avait dit le député, comme en fait foi le hansard du 29 avril 1983 à la page 24999:

> Si nous remontons dans le temps, nous constatons que le droit fondamental à la propriété et à la jouissance des biens n'a pas eu d'importance que dans l'histoire du Canada. Comme le député de Provencher l'a signalé, il faut remonter à l'époque du roi Jean, de la Grande Charte et des luttes continuelles qui ont marqué notre histoire pendant toute l'évolution du régime parlementaire, des droits à la propriété et des droits personnels. C'était le seul moyen d'échapper à la monarchie, au féodalisme et aux droits du seigneur, anciens régimes en vertu desquels certains citoyens avaient beaucoup plus de droits, de pouvoirs et de privilèges que les autres.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LA RECHERCHE—L'ANNULATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE RECHERCHES SUR LES TECHNIQUES DE FABRICATION DE WINNIPEG. B) LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE CONSULTATION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler, au moment de l'ajournement, d'une question que j'ai soulevée à la Chambre le 14 novembre dernier, question tellement importante qu'elle demeure toujours d'actualité, car elle a de très graves conséquences pour le développement économique du Canada et pour la croissance économique de ma propre province, le Manitoba.

La semaine dernière, j'ai présenté à la Chambre une pétition signée par plus de 1,000 habitants de Winnipeg qui demandaient à nouveau au gouvernement fédéral de reconsidérer sa décision de pratiquer des compressions en annulant la construction d'un laboratoire national de recherches industrielles et technologiques à Winnipeg. Nous connaissons les motifs de cette décision, mais ce que nous ne savons pas, c'est que ce projet répondait à tous les critères exposés dans l'énoncé du ministre des Finances (M. Wilson).

Je n'ai pas pu savoir, au cours de la période des questions, pourquoi un projet qui avait fait l'objet de consultations, qui répondait aux critères en matière de recherche et de développement et qui était conforme à la nouvelle politique de croissance et de développement économiques, a été rejeté par le gouvernement conservateur.

Un tour d'horizon des événements pourrait peut-être rafraîchir la mémoire des députés. Le laboratoire du CNR est un projet qui a vu le jour après consultation auprès des entreprises, des syndicats, des universités, du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral. Ce centre était destiné à établir dans l'ouest du Canada un laboratoire industriel et technologique qui favoriserait la naissance de nouvelles technologies dans le domaine de la fabrication pour le plus grand bien du Canada tout entier. Il nous aurait permis de soutenir la concurrence internationale en écoulant nos produits à l'étranger et il aurait incité les petits entrepreneurs à mettre au point de nouvelles techniques industrielles pour se tailler une place sur les marchés internationaux.

En outre, on l'a établi dans une ville de l'ouest du pays, afin de s'assurer que ce ne soit pas simplement une ou deux régions du Canada qui profite de la technologie de pointe, mais bien toutes les régions du pays.

Cela faisait également partie intégrante du programme important de réhabilitation du centre-ville visant à permettre l'établissement de nouveaux travailleurs dans ce secteur et à favoriser ainsi la croissance économique globale de cette région. L'immeuble était déjà en construction. Les préposés à la recherche avaient déjà été engagés. En fait, ils menaient déjà à Winnipeg des travaux de recherche à l'université.

Ce qui est plus important encore, plus de quatre grandes sociétés, dont certaines venaient de la Californie et d'autres endroits, avaient décidé d'établir de nouvelles usines de fabrication à Winnipeg suite à la décision d'implanter le laboratoire dans cette ville. On aurait ainsi créé de nouveaux emplois, donné au Canada une nouvelle technologie en matière de fabrication et stimulé grandement la croissance du Manitoba. Les jeunes sortant de nos universités et de nos collèges de formation auraient eu alors un espoir de se trouver un emploi. Au lieu de cela, le gouvernement a décidé d'annuler le projet.

Il faut rendre aux Manitobains ce qui leur revient; ils n'ont pas abondonné. Ils n'ont pas accepté cette décision. Un certain nombre d'organismes, l'université, la Chambre de commerce, et un regroupement de citoyens continuent de présenter des instances. En tant que leur représentant, je suis ici à nouveau pour défendre leur position et inciter le gouvernement à réexaminer le projet, à revenir à la raison et à reconnaître que l'annulation de ce projet ne fait rien d'autre que nuire au Manitoba, à Winnipeg et au pays en général.

Si le gouvernement tient tellement à ne pas s'engager à financer complètement le centre national de recherche, je voudrais l'inviter, comme je l'ai fait durant la période des questions, à au moins accepter l'établissement d'une coopérative de recherche. Je propose que nous concluions une entente en vertu de laquelle les universités, les gens d'affaires et les gouvernements concernés partageraient les responsabilités en ce qui a trait à ce laboratoire et à son développement et élaboreraient de concert un plan économique pour cette région tournant autour des installations de recherche du Centre. Du seul fait que le gouvernement dit vouloir consulter et collaborer, il pourrait au moins accepter la proposition que lui soumettent tous les intéressés au Manitoba.

• (1805)

Le temps presse. Si le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) et le ministre des Finances (M. Wilson) font traîner les choses et empêchent les intéressés de savoir à quoi à s'en tenir, les entreprises qui songeaient à s'établir là abandonneront leurs projets, les hommes de science et les ingénieurs qui étaient venus à Winnipeg pour travailler dans un laboratoire repartiront d'où ils venaient et les jeunes de l'endroit perdront la possibilité de planifier leur carrière en fonction des installations qui auraient découlé de l'implantation du laboratoire.

J'exhorte donc maintenant le gouvernement non seulement à répondre à la proposition tendant à la création d'une coopérative de recherche, mais également à le faire de façon claire et dans les plus brefs délais. S'il se contente simplement d'attendre et de ne pas répondre aux requêtes et supplications des membres de cette collectivité, bien des avantages qu'on aurait pu tirer de la création de ce centre seront perdus et le Manitoba ne sera plus en mesure de planifier un nouvel avenir économique et d'y faire face. Je voudrais simplement dire ce soir au représentant du ministre qu'il est temps de prendre des mesures et des décisions, afin que le Manitoba puisse aller de l'avant et bien planifier l'avenir de ses habitants.

M. Bernard Valcourt (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, la décision d'annuler le financement du Centre de recherches sur les techniques de fabrication, au Manitoba, n'a pas été facile pour le gouvernement. Comme dans le cas des autres décisions difficiles qu'il a annoncées le 8 novembre, le gouvernement a dû affronter cette désagréable réalité, étant donné l'augmentation de la dette nationale, de ne pas pouvoir se permettre d'accomplir tout ce qu'il souhaite.

Le Centre de recherches sur les techniques de fabrication aurait nécessité des frais d'exploitation supérieurs à 20 millions de dollars par an. De toute évidence, le gouvernement précédent n'avait pas suffisamment tenu compte de ces dépenses lorsqu'il a approuvé le projet de construction.

Le 14 novembre dernier, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a voulu savoir quelles seraient les conséquences de cette décision. En réponse, je lui signale qu'il serait difficile d'en établir de façon sérieuse les conséquences précises. Effectivement, les responsables du projet ne s'entendent pas encore sur la nature des recherches qu'on y effectuerait et sur les installations dont le centre aurait besoin. Le député ne peut ignorer les critiques que le groupe de travail Wright, l'AMC, le comité sénatorial des finances nationales et ainsi de suite ont adressées à l'ancien gouvernement à propos de sa position sur les centres de technologie et, notamment de centre de recherches du Manitoba.

C'est dans ce contexte que la décision du 8 novembre a été prise. Néanmoins, le gouvernement reconnaît l'importance des techniques de fabrication. Il sait que des personnes bien intentionnées ont conjugué leurs efforts en vue de créer ce centre de recherches. C'est pourquoi le ministre poursuit diverses initiatives dans le but de garder au CNR les spécialistes en techniques de fabrication.

De plus, nous allons honorer les marchés déjà conclus, de sorte que la construction de l'immeuble sera presque terminée. Le ministre a déclaré à Winnipeg en novembre dernier que l'immeuble pourrait servir à plusieurs fins et que le gouvernement était résolu à le rendre productif, quelles que soient les contraintes financières qui nous affligent. C'est ainsi qu'il a invité le secteur privé et le gouvernement provincial à participer au recrutement de l'effectif et au fonctionnement du centre.

Il s'agit d'une proposition très prometteuse. Je le répète, le groupe de travail sur les politiques et les programmes fédéraux en matière de développement technologique, le comité sénatorial des sciences et de la technologie et bien d'autres ont souligné la nécessité de rapprocher le gouvernement qui effectue la recherche, et le secteur privé qui en fait l'application. Le gouvernement estime que le secteur privé s'intéressera davantage à la recherche et voudra d'autant plus l'utiliser qu'il y aura un intérêt financier. C'est pourquoi nous demeurons optimistes quant à la décision que le ministre a prise concernant le Centre de recherches de Winnipeg.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

• (1810)

L'ENVIRONNEMENT—LE PROJET D'EXIGER DES FRAIS POUR LES RENSEIGNEMENTS SUR LA MÉTÉOROLOGIE. B) LA MÉTHODE DE MISE EN ŒUVRE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, c'est pour des raisons fort simples que je demande des précisions sur une question que j'ai posée à la Chambre il y a quelque temps au ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier). J'avais rejeté la responsabilité de ces compressions sur le ministre des Finances (M. Wilson), mais la ministre de l'Environnement a eu le courage de déclarer à la Chambre, la semaine dernière, que ce n'était pas le ministre des Finances, mais elle-même, qui avait réduit les programmes de son ministère. La ministre de l'Environnement est donc la seule responsable de ces réductions qui n'ont aucun sens.

La ministre a annoncé qu'elle allait facturer les Canadiens qui téléphonent au service de l'environnement atmosphérique; faire payer les appels au service de la météorologie. Elle a annoncé en même temps qu'elle supprimerait les visites guidées dans les parcs nationaux. Par contre, il y aura des visites autoguidées, bien que je ne sache trop de quoi il s'agit.

Lorsque j'ai demandé à la ministre si elle allait faire payer les gens qui téléphonent au bureau météorologique, elle a confirmé. Je lui ai alors posé des questions sur nos conditions météorologiques changeantes et de l'importance qu'elles ont pour les agriculteurs de l'Ouest, les pêcheurs de l'Est, de ceux qui empruntent nos routes du Nord ou d'ailleurs? Étant donné que le temps change sans cesse, il faut des mises à jour fréquentes et, pour cela, on ne peut s'en remettre uniquement aux moyens d'information. La ministre déclarait que, dans le cas où la santé et la sécurité sont en jeu, il n'y aurait pas de frais. En réponse à une question directe, elle a dit que les pêcheurs ne seraient pas facturés.

A partir de ce moment-là, la ministre était réellement en difficulté. Comment déterminer ceux qui seront facturés et qui en décidera? Bell Canada ne percevra pas l'argent pour le gouvernement du Canada; elle ne percevra pas les frais des communications téléphoniques en tenant compte des revenus. De toute évidence, les employés des stations météorologiques ne peuvent pas questionner tous ceux qui appellent. S'ils devaient le faire, cela prendrait beaucoup de temps et, même alors, comment feraient-ils pour vérifier les renseignements qu'on leur donne? Qu'est-ce qu'un appel justifié? Vérifieront-ils le numéro d'assurance sociale de tous ceux qui appellent, pour déterminer s'ils sont pêcheurs, agriculteurs ou simples automobilistes? Comment vérifier cela?

En annonçant ces compressions mal avisées, la ministre est revenue sur certaines de ses décisions. Par exemple, elle est revenue sur sa décision en ce qui concerne l'étude des substances toxiques dans les œufs de goéland argenté. Maintenant, ce programme et quelques autres dans ce domaine resteront. Je ne veux pas que la ministre revienne sur cette décision-ci comme elle l'a fait pour cette décision-là. Elle a rétabli une année-personne pour s'occuper du programme de tous ceux qui ont été remerciés par le Service canadien de la faune. Que la ministre essaie de nier cela. C'est impossible.

La ministre a déclaré à la presse, aujourd'hui, que le programme sur les œufs de goéland argenté reprendrait le 1er avril. C'est plutôt bizarre, étant donné que les compressions ne devaient pas prendre effet avant le 1er avril. Je ne veux pas que la ministre déclare aujourd'hui qu'elle va revenir sur cette décision de facturer les gens qui appellent le service météorologique, comme elle est revenue sur ses décisions antérieures. Cela ne veut rien dire.

Je veux que la ministre explique comment elle mettrait en pratique cette politique de facturer les appels au service météorologique. Comment décidera-t-elle que la santé et la sécurité sont en jeu? Je suis persuadé qu'elle va se lever pour nous dire que l'on ne va pas réellement facturer ou que toute personne qui téléphone devra payer, revenant ainsi sur la déclaration qu'elle a faite à la Chambre pendant la période des questions. Il faut que ce soit l'un ou l'autre. La situation ne peut pas être celle qu'elle a exposée publiquement à la Chambre, car c'est impossible à mettre en pratique. Je suis impatient d'entendre la ministre et je suis très heureux qu'elle soit encore ici. J'ai hâte de l'entendre annuler ces frais qu'elle proposait d'imposer au public canadien.

● (1815)

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie mon aimable collègue de me donner la chance de préciser dans cette Chambre les actions que nous allons entreprendre pour apporter certains fonds qui vont nous aider à compléter nos services de météorologie. Vous avez remarqué que mon collègue, qui m'a offert plusieurs compliments très aimables avant Noël, m'a fait de grands sourires tout le temps qu'il a posé sa question, quoique le ton était outrageusement offusqué. Mais c'est le sourire que je retiens.

Monsieur le Président, l'information météorologique destinée au public en général de même qu'à des groupes d'usagers particuliers comme les agriculteurs et les pêcheurs est déjà diffusée par l'entremise des médias et notamment par les moyens électroniques comme la radio, la télévision et les câblodistributeurs. Les renseignements météorologiques maritimes, par exemple, y compris les avertissements sont disponibles par l'entremise de bandes marines de la garde côtière canadienne qui les diffusent continuellement. Voilà donc pour différencier les catégories d'usagers.

Environnement Canada a établi des stations radiométéo qui diffusent des renseignements météo 24 heures par jour sur une fréquence spéciale dans les 13 plus importants centres du pays. Dans les quatre provinces de l'Atlantique, les gouvernements provinciaux collaborent étroitement financièrement avec nous pour rendre ce service accessible à un plus grand nombre d'usagers par le moyen de répondeurs automatiques. Tout cela pour rassurer mon collègue et lui dire que les renseignements météorologiques généraux sont accessibles par l'un ou l'autre de ces moyens pour la très grande majorité des Canadiens.

Mais il y a aussi des gens qui, parfois, veulent certains renseignements additionnels, par exemple des statistiques sur les conditions passées de la météo, les conditions de la météo dans d'autres régions du pays ou à l'étranger, des détails plus précis sur les prévisions ou simplement ils trouvent plus commode d'obtenir ces renseignements par téléphone. A cause de leur application limitée ou spécialisée, de tels services ne devraient pas être payés par tous les Canadiens puisqu'ils sont actuellement défrayés par les deniers publics. C'est pourquoi les gens qui veulent ces services additionnels devront, dorénavant, payer certains frais minimes pour les obtenir. Et je crois que c'est une mesure qui est juste. Pour la première année qui débute en 1985, nous espérons recueillir 1.3 million de dollars par ce moyen.

Un groupe de travail a été formé au ministère pour établir les modalités d'application du programme et les services que le gouvernement continuera d'offrir aux médias pour dissémination au public, comme il le fait depuis 100 ans. On accordera une attention particulière au maintien de la qualité des services d'information météorologique et à la mise en place d'un système d'imposition réaliste, efficace et rentable.

LA CONDITION FÉMININE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT. B) LA DÉCLARATION FAITE AU COURS DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, d'après les remarques du ministre de l'Environnement (Mme Blais-Grenier), c'est le fardeau financier du gouvernement qui est tombé sur le dos de l'environnement des Canadiens. Cela est incroyable!

Monsieur le Président, dorénavant je tenterai d'adresser une autre question, question que j'ai déjà adressée au premier ministre (M. Mulroney) il y a quasiment deux mois. Les députés de la Chambre ainsi que les Canadiens sont bien conscients des promesses qui ont été faites par notre premier ministre au cours de la période du débat historique féminin qui était diffusé au Canada français ainsi qu'au Canada anglais, en fait à tous les Canadiens. Au cours de ce débat avec les trois chefs de partis, notre premier ministre a fait certaines promesses auprès des femmes canadiennes, promesses qui portaient justement sur la question de salaire égal pour un travail d'égale valeur, et déjà ce gouvernement qui existe depuis environ cinq mois n'a rien fait pour les femmes canadiennes, sauf les paroles qu'on a eues de la part du premier ministre, paroles de comédie. Il se voit en tant qu'acteur ou comédien,

un peu comme un Johnny Carson qui ne veut vraiment pas répondre aux gens du Canada et surtout aux femmes du Canada qui ont des besoins réels du point de vue économique.

Monsieur le Président, quand on parle de la question du salaire égal pour travail de valeur égale, on sait déjà qu'au niveau fédéral 10 p. 100 des employés canadiens se trouvent au niveau fédéral. On n'a qu'à voir ce qui arrive dans les banques canadiennes pour être au courant du fait que les travailleurs, surtout aux niveaux fédéral et provincial, les travailleurs féminins gagnent en moins environ 60c. pour chaque dollar gagné par un travailleur masculin.

Le gouvernement, le ministre et le premier ministre ont promis aux femmes canadiennes que dès qu'ils seraient élus ils feraient quelque chose, tout de suite, afin de régler l'affaire . . .

• (1820)

[*Traduction*]

Le premier ministre (M. Mulroney) a fait certaines promesses aux femmes du Canada, promesses sur lesquelles il a basé sa campagne électorale. Il leur a dit que, dès qu'il serait élu, des dizaines de milliers d'emplois seraient créés pour les Canadiens et que le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale serait non seulement appliqué avec justice, mais aussi que les contrats octroyés par le gouvernement fédéral devraient s'inspirer de ce principe et que les entreprises qui voulaient faire des affaires avec le gouvernement devraient le respecter. Pendant le débat d'août dernier, il avait dit: «J'irai plus loin.»

Comme nous l'avons vu dans le livre blanc déposé aujourd'hui, où il est question de renoncer au principe d'universalité et de supprimer les prestations pour les familles dont le revenu est supérieur à $28,000 par an, nous constatons maintenant que ce n'était qu'une autre promesse superficielle faite par un premier ministre superficiel et un gouvernement superficiel qui n'a nullement l'intention de respecter les promesses faites aux femmes du Canada.

Pendant le débat constitutionnel de 1982, les femmes du Canada ont oublié la politique de parti et montré qu'elles refusaient de capituler devant qui que ce soit. Les femmes de tous les allégeances politiques—les libérales, les conservatrices, les néo-démocrates et celles qui n'ont aucune allégeance—se sont ralliées pour que l'on accorde l'égalité des droits aux Canadiennes dans la Constitution, malgré les attaques, les plaintes et les jérémiades des premiers ministres progressistes conservateurs du Canada. Les Canadiennes ne resteront pas silencieuses. Elles surveillent le gouvernement. Elles jugent le premier ministre non pas sur son verbiage, et il n'en manque pas, mais sur ses actes.

Si l'on songe aux résultats économiques obtenus depuis le mois de septembre, aux résultats politiques, et à l'oubli des promesses faites aux Canadiennes, on voit clairement que le gouvernement est dirigé par un premier ministre qui n'avait nullement l'intention de tenir ses promesses; il ne méritait pas la confiance des Canadiennes ni les voix des Canadiens et il sera vertement châtié par les électeurs lorsqu'ils auront l'occasion de réélire un gouvernement libéral. Un gouvernement libéral tiendra ses promesses alors que les conservateurs se sont montrés incapables de le faire ou peu disposés à le faire. Les Canadiennes attendront quatre ans et elles continueront à lutter pour l'égalité que le gouvernement et le premier ministre ne leur ont pas donnée.

Le premier ministre ne s'est même pas donné la peine de venir à la Chambre pour discuter de ce sujet très important.

[*Français*]

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la question que soulève aujourd'hui l'honorable député de Hamilton-Est (M^me^ Copps) est d'une importance primordiale, mais que j'aimerais donc qu'elle la soulève d'une façon plus calme, moins agressive et peut-être qu'on arriverait à de meilleurs résultats entre femmes.

En effet, l'application du principe de salaire égal pour un travail d'égale valeur est essentiel à l'accession des femmes à l'égalité économique. Comme l'honorable députée le sait, deux ministères et un organisme . . .

Mme Copps: Je n'ai pas besoin de lecture dans ma présentation.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre!

Mme Bertrand: Monsieur le Président, comme l'honorable députée doit le savoir, deux ministères et un organisme du gouvernement ont la responsabilité de veiller à l'application du principe du salaire égal pour un travail d'égale valeur au sein de la Fonction publique. Tout d'abord le Conseil du trésor en tant qu'employeur pour toute la Fonction publique a une responsabilité d'ensemble en ce qui a trait à la détermination des taux des salaires. Le ministère du Travail diffuse aux employeurs l'information concernant la politique gouvernementale et encourage ceux-ci à reconnaître les problèmes qui peuvent exister dans leur milieu de travail et à les régler à l'amiable. Enfin, la Commission canadienne des droits de la personne reçoit les plaintes des employés sous la juridiction fédérale qui n'ont pu obtenir satisfaction auprès de leurs employeurs.

J'aimerais souligner que, jusqu'à ce jour, quatre catégories de plaintes déposées par des membres de la Fonction publique ont été réglées à leur satisfaction. Les parties en cause ont pu obtenir un règlement satisfaisant dans tous les cas. Ce n'est que récemment qu'un cas a dû être déféré à un tribunal de la Commission des droits de la personne.

Les mesures législatives garantissant un salaire égal pour un travail d'égale valeur existent depuis 1977. Cependant, ces mesures en elles-mêmes ne sont pas suffisantes. Il faut qu'elles soient appliquées de manière efficace. Le nouveau gouvernement s'est engagé dans le discours du Trône à faire respecter le principe du salaire égal dans les secteurs de compétence fédérale. Le ministre responsable de la condition féminine a déjà

écrit à ses collègues, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), ainsi que le ministre du Travail (M. McKnight), afin d'entreprendre des discussions visant à assurer la réalisation de l'égalité économique pour les femmes canadiennes dans leur milieu de travail. Cela viendra en temps et lieu et le plus vite possible.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 29 janvier 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 28 janvier, de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale, ainsi que de la motion de Mme Tardif (Charlesbourg) (p. 1708).

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je m'oppose à la motion que le gouvernement a proposée hier. Cette motion vise à étouffer le débat à un très mauvais moment. Lorsqu'on étudie une mesure qui vise à créer Investissement Canada et que le gouvernement juge très importante, j'estime nécessaire de la soumettre à un examen aussi vaste et approfondi que possible, non seulement au comité, mais également au cours des différentes étapes du débat à la Chambre.

Au lieu de laisser ce débat se poursuivre, au lieu de permettre aux députés d'avoir toutes les occasions voulues d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations au cours de la deuxième lecture, le gouvernement a proposé un amendement qui revient à enlever aux députés la possibilité de proposer des amendements raisonnés et de déclencher un vote en deuxième lecture. Cela me paraît tout à fait déplacé et inopportun. Cette motion mérite d'être rejetée.

Je m'oppose à cette motion non seulement parce qu'elle vise à étouffer le débat de deuxième lecture avant que les députés n'aient eu suffisamment le temps d'exprimer leurs opinions, comme je l'ai déjà dit, mais également parce que nous n'avons pas eu la preuve que ce projet de loi mérite l'appui de la Chambre. Le débat qui se poursuit depuis plusieurs semaines a plutôt eu l'effet contraire.

En proposant au Parlement la création d'Investissement Canada, le gouvernement a fait valoir que cela ferait affluer massivement au Canada les investissements dont nous avons besoin pour créer des emplois et développer notre économie. Il y a toutefois lieu de remarquer qu'après la présentation de cette mesure pour la deuxième lecture, plusieurs articles ont été publiés dans les journaux à ce sujet. Tous en sont venus à la conclusion que le projet de loi ne ferait rien, en soi, pour attirer au Canada les investissements dont nous avons toujours besoin pour créer des emplois et améliorer notre situation économique.

Les articles en question signalaient, comme je l'ai fait moi-même dans un discours précédent, que ce qui attire les investisseurs dans un pays ou une région, c'est la perspective de réaliser des bénéfices et de pouvoir s'implanter sur un marché. Autrement dit, les investisseurs sont attirés lorsque la demande de produits ou de services que leurs investissements doivent créer est suffisante pour leur permettre de vendre à profit ces produits ou services. Le projet de loi sur Investissement Canada ne fait rien pour améliorer les perspectives de profit des investisseurs, qu'ils soient étrangers ou canadiens. Cette mesure ne fait rien pour améliorer la situation économique du Canada de façon à inciter les investisseurs à croire qu'ils ont davantage de chances de réaliser des bénéfices que la situation actuelle ne le permet.

• (1110)

Je voudrais examiner certains de ces facteurs dans le contexte du projet de loi. D'abord, l'exploitation de la capacité de production de l'économie canadienne, c'est-à-dire dans quelle mesure les entreprises de fabrication et les installations destinées à produire et à fournir des services dans l'économie canadienne sont sous-utilisées. Cela saute aux yeux: notre capacité de production industrielle est carrément sous-exploitée et ce projet de loi ne contribue pas à améliorer la situation.

Autre facteur: le taux de profit réel ou escompté des hommes d'affaires canadiens. Beaucoup d'entre eux ont l'impression que les profits n'ont pas rebondi depuis le creux atteint pendant la récession au point de les inciter à investir davantage. Rien dans le projet de loi ne permet aux hommes d'affaires canadiens d'escompter des profits plus élevés, ce qui les encouragerait à investir davantage dans l'économie canadienne.

De plus, un des problèmes qui font hésiter les hommes d'affaires à investir davantage au Canada c'est l'accumulation rapide de la dette des entreprises canadiennes, conséquence de la dernière récession. Tant que les hommes d'affaires ne réussiront pas à améliorer leur coefficient d'endettement, c'est-à-dire tant qu'ils ne pourront contenir leurs dettes, il vont hésiter à investir. Je le répète, le projet de loi sur Investissement Canada ne règle pas le problème que des dettes excessives causent à de trop nombreuses sociétés canadiennes.

Il ne suffit pas d'attirer plus d'investisseurs étrangers; il faut que les Canadiens eux-mêmes investissent encore plus de façon à profiter de l'exploitation des ressources, des possibilités et de la main-d'œuvre spécialisée que nous avons au Canada. Les Canadiens ont les moyens d'investir directement dans leur pays, comme en témoigne le taux d'épargne très élevé en pourcentage du produit national brut. Notre taux d'épargne est plus élevé que celui des États-Unis, probablement le double, en fait. Rien dans le projet de loi n'encourage les Canadiens à investir dans leur économie. Rien dans le projet de loi n'encourage les Canadiens à transformer leurs économies considérables en investissements. On a l'impression que le projet de loi tend à promouvoir l'investissement mais, en réalité, il ne comporte aucune mesure pour inciter les Canadiens ou les étrangers à investir.

Jusqu'ici dans le débat de deuxième lecture, les ministériels n'ont rien dit à l'opposition ou aux Canadiens à propos de la vague d'investissements à laquelle s'attend le gouvernement et dont nous avons besoin pour créer des emplois et relancer l'économie du Canada. Les porte-parole des milieux d'affaires dont on a rapporté les propos dans la presse, notamment dans le *Financial Post* dernièrement, sont toujours d'avis que le niveau de l'investissement prévu au Canada sera faible par rapport au niveau auquel il se situait dans le passé sous des régimes libéraux.

• (1115)

Monsieur le Président, il faudrait rejeter la motion dont la Chambre est saisie afin que les ministériels puissent mieux nous expliquer ce que cette mesure fera au juste pour notre pays, car jusqu'à présent, ils ne nous en ont pas convaincus. En fait, ils n'ont pas réussi à détruire l'argument fondamental que moi-même et d'autres collègues avons fait valoir, à savoir que le projet de loi concernant Investissement Canada, au lieu d'entraîner pour les Canadiens des retombées dans les domaines de l'emploi, de l'investissement, de la recherche et du développement, aura précisément l'effet contraire. Voilà pourquoi monsieur le Président, tant que le gouvernement n'aura pas réussi à nous convaincre, ainsi que les Canadiens, au cours du débat de deuxième lecture, qu'il importe de faire progresser l'étude de ce projet de loi, nous n'en ferons rien. Le débat de deuxième lecture devrait donc se poursuivre et cette motion être rejeté catégoriquement.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, nous étudions en ce moment un projet de loi que l'on a qualifié à bon droit de mesure destinée à brader notre pays. Faut-il s'étonner alors que le gouvernement soit si pressé de mettre fin au débat au moyen d'un bâillon? Il préférerait que les Canadiens ne sachent pas que cette mesure aidera en fait les hommes d'affaires étrangers, notamment ceux de notre principal partenaire commercial, les États-Unis, à faire l'acquisition de nos entreprises pour les fermer ensuite, comme dans le cas de l'usine de Black and Decker.

Ce projet de loi ne nous est d'aucune utilité. Il ne servira à rien d'affaiblir l'AEIE; il faudrait plutôt la renforcer et lui donner les moyens d'agir un peu comme le tribunal antidumping. Il faudrait permettre au public de faire entendre son point de vue sur tout projet de rachat par une société, laquelle devrait exposer sa situation financière et les raisons de son acquisition, et s'engager à faire certaines choses pour le pays où elle compte réaliser des bénéfices. Nous voulons entendre le point de vue des travailleurs et des localités qui seront touchés par la transaction. On aurait ainsi l'occasion de s'entendre sur de nouveaux engagements ou du moins de permettre à la localité visée de savoir ce que lui réserve l'avenir.

Toutefois, rien de tel n'est prévu dans cette mesure. Ce projet de loi reprend plutôt la position adoptée par le premier ministre (M. Mulroney) l'automne dernier et par le ministre qui l'a proposé, car d'après eux, le Canada aurait besoin de devises étrangères, ce qui sous-entend qu'ils sont prêts à faire n'importe quoi pour en obtenir à court terme. Le mécanisme auquel on a recours consiste à rendre plus secret ou plus limité l'examen des demandes—en fait, cet examen est fait par une seule personne. Ce n'est pas ce dont nous avons besoin, monsieur le Président. Car c'est de cette façon que nous nous sommes plongés dans nos difficultés actuelles.

Les investisseurs étrangers se sont rués sur le Canada depuis 1945, à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Je me souviens qu'à notre licenciement des Forces armées, le slogan à la mode était «le plein emploi». Nous nous souvenions tous des sombres années 30, des vagabonds qui voyageaient dans les wagons de chemin de fer vers l'Est et vers l'Ouest, à la recherche d'emplois inexistants. L'église que je fréquentais à l'époque avait organisé une collecte de marmites pour une certaine famille nécessiteuse qui avait décidé de rentrer sur sa terre au Manitoba; la région était si pauvre qu'elle était déserte à l'époque. Je me rappelle que mon demi-frère, Bill, travaillait pour la soupe populaire, à Winnipeg. Il s'estimait chanceux d'y faire le ménage la nuit, alors que des chômeurs en étaient alors réduits au suicide. Je me rappelle que mon père disait à un voisin: «Si la guerre était déclarée aujourd'hui, je parie que vous auriez un emploi demain». En 1945, nous ne voulions pas revivre ces temps difficiles. On a donc ouvert toutes grandes les portes à l'investissement étranger, croyant que cela résoudrait nos problèmes. Au cours de cette période de vassalisation économique, le taux de chômage a grimpé de 3 à 12 p. 100 environ. Le chômage a quadruplé au Canada au cours des quarante années de règne de l'investisseur étranger. C'était une solution à court terme, un cataplasme, comme d'aucuns l'ont appelée. Cela a apparemment fonctionné pendant quelques années, mais nous payons maintenant le prix fort pour cet avantage immédiat. Le Canada a été livré en gage aux États-Unis.

• (1120)

Cette forte augmentation de l'investissement étranger ne s'est pas assortie d'un engagement à garder les usines canadiennes en exploitation. Nous avions oublié ce qui s'était produit dans les années 30, lorsque les entrepreneurs étrangers fermaient leurs usines du Canada parce que pendant quelques années, après la Deuxième Guerre mondiale, le Canada et les États-Unis étaient pratiquement les seuls pays au monde à pouvoir vendre des produits ouvrés. Tout semblait facile. Ce n'est que vers la fin des années 50 que nous avons compris ce qui s'annonçait. Sous le gouvernement Diefenbaker, le dernier gouvernement conservateur qui ait duré plus que quelques mois, les capitaux étaient rares, les faillites et le chômage à la hausse. Vous rappelez-vous qu'on blâmait alors les immigrants pour le chômage élevé? Pendant tout ce temps, les Américains s'emparaient de nos usines de sorte qu'ils possèdent ou contrôlent maintenant 51 p. 100 de notre secteur manufacturier, où nous avons perdu des centaines de milliers d'emplois depuis

une couple d'années. Le secteur du caoutchouc leur appartient à 98 p. 100, et celui de l'agriculture à 51 p. 100. Dans ma jeunesse, je croyais que le Canada était un pays agricole, que s'il y avait une chose que les Canadiens pouvaient faire, c'était de produire des vivres pour eux-mêmes et pour d'autres. Nous avons maintenant perdu toute emprise sur 51 p. 100 du secteur canadien de l'agriculture et rien ne dit que le Canada ne sera pas un jour au rang des pays qui exportent des denrées alimentaires pendant que leur population crève de faim.

Quelque 92 p. 100 du matériel de transport, 70 p. 100 des fournitures électriques et 71 p. 100 des produits chimiques sont produits sous mainmise américaine.

Par conséquent, on peut dire ceci des cinquante plus grandes sociétés en activité au Canada. Les sociétés américaines ont perdu deux fois plus d'emplois au Canada que les sociétés canadiennes au cours de 1982 et 1983. Pourquoi? On a découvert que parmi les entreprises comptant plus de 500 employés, les sociétés canadiennes ont consacré une proportion dix fois plus grande de leurs profits à la recherche et au développement que les sociétés étrangères. Des diplômés de l'Université de Toronto se cherchent un emploi, mais les postes de chercheurs se font plus rares parce que les sociétés étrangères ne font pas de travaux de recherche au Canada. Pourtant le ministre propose d'ouvrir la porte à plus d'acquisitions d'entreprises par des étrangers et ne veut pas que les diplômés de l'Université de Toronto sachent ce qu'il fait à temps pour protester.

Les entreprises étrangères saignent le Canada de ses capitaux. Les sociétés américaines qui possèdent 36 p. 100 de tous les actifs d'entreprises au Canada comptent pour 61 p. 100 des sorties de capitaux. En d'autres termes, au moment où les petites entreprises cherchent à emprunter des capitaux, elles en sont privées par les entreprises étrangères. Le tiers des recettes fiscales que nous aurions dû tirer du secteur de la fabrication de matériel informatique ont été détournées par des sociétés qui ont joué à la fixation des prix entre usines à l'échelle internationale.

Nous n'obtenons pas, monsieur le Président, les avantages qu'on nous faisait miroiter avec l'acquisition d'entreprises canadiennes par les Américains. Ces acquisitions ne créent pas plus d'emplois. C'est ce qui semblait se passer pendant quelques années après la Deuxième Guerre mondiale, mais il n'en est rien en fait et c'est pourquoi nous avons éprouvé de si graves ennuis ces trois ou quatre dernières années. Nous n'avons pas besoin que des étrangers mettent la main sur de plus en plus de nos usines qui, l'orateur précédent l'a fait remarquer, ne tournent même pas à plein régime. Des propriétaires étrangers seraient probablement heureux des les fermer complètement. Il nous faut plutôt davantage de protection pour les travailleurs canadiens et pour l'industriel canadien désireux d'implanter des entreprises qui fonctionneront ici au Canada et créeront des emplois pour les Canadiens.

L'expérience d'autres pays est tout à fait semblable à celle du Canada mais en plus grave. Elle a été plus désastreuse parce qu'ils étaient plus faibles pour commencer. Prenons un pays comme les Philippines. Après 10 années de ce genre de programme, la mainmise étrangère sur les capitaux d'investissement et les politiques d'import-export de leur gouvernement ont eu pour effet de réduire de moitié les salaires réels des Philippins. Les travailleurs dont le pouvoir d'achat a été réduit de moitié n'ont plus les moyens d'acheter du riz, ce qui fait que le prix payé aux agriculteurs a lui aussi été réduit de moitié. Il en résulte que la population des Philippines est en proie à la pauvreté, à la répression, aux assassinats et aux émeutes. Nous n'en sommes pas encore là au Canada, il s'en faut de beaucoup. Nous n'observons qu'une pauvreté croissante et certains signes de répression que laisse entrevoir le projet de loi du gouvernement précédent sur les services secrets.

Cela n'est pas arrivé qu'aux Philippines. La même chose est survenue durant la même période en Corée du Sud, en Amérique centrale et en Amérique du Sud sous la direction du Fonds monétaire international. Tous ces pays avaient des gouvernements qui ont accepté de laisser se multiplier les acquisitions d'entreprises par des étrangers, soit directement, soit par le truchement de prêts du FMI et des banques occidentales. Dans tous ces pays, le chômage et la pauvreté se sont aggravés pour atteindre des proportions désespérées. Tous ces pays risquent la faillite.

• (1125)

Nous n'avons pas besoin de cette motion qui nous force à mettre fin au débat. Il nous faut plutôt faire savoir ce qui se passe aux Canadiens.

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, le mardi 11 décembre 1984 va passer à l'histoire comme journée d'infamie. C'est ce jour-là que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a présenté le projet de loi C-15, relatif à Investissement Canada, pour qu'il soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité. C'est en ces termes et beaucoup d'autres qu'il a entrepris de démolir les progrès que nous avions réalisés au fil des décennies pour donner chez nous plus de contrôle aux entrepreneurs et aux travailleurs canadiens.

Et la journée d'hier 28 janvier 1985 passera également à l'histoire comme jour de trahison. Ce jour-là le gouvernement et le parti conservateur ont demandé la clôture pour empêcher le débat de se poursuivre, pour nous empêcher de discuter de ce que cette question si importante met en jeu. Certains estiment qu'il y a là une menace pour l'indépendance même du Canada. Dans l'opposition, nous savons que cela va menacer notre indépendance nationale et nuire à notre souveraineté. C'est ce qui fait que l'enjeu de ce débat est considérable.

Lorsque le parti conservateur était dans l'opposition, il se montrait fort jaloux de son droit de discuter longuement chaque projet de loi. Il parlait de l'importance de la liberté d'information, de la consultation et du dialogue. Or, le même parti conservateur qui, il y a si peu de temps, était encore de ce côté-ci de la Chambre, a déjà trahi la promesse qu'il avaient faite à l'électorat de former un gouvernement ouvert, disposé à écouter et à discuter. Contrairement au gouvernement libéral, disait-il, il allait prendre son temps et écouter l'avis des gens. Mais si peu de temps après l'ouverture de la Chambre des communes, et bien que nous ayons adopté un bon nombre de projets de lois, sur un projet aussi vital on le voit bondir d'impatience pour étouffer le débat. Spectacles affligeant, il veut réduire au silence une opposition peu nombreuse, qui ne cherche qu'à exprimer un appel à la prudence et la préoccupation d'un grand nombre de Canadiens qui ont appuyé ce programme pendant des années par leurs votes et leurs opinions. Ce n'est pas une question de peu de conséquence. Elle mérite d'être étudiée attentivement par la Chambre des communes.

• (1130)

Nous constatons maintenant que nous ne pourrons pas poursuivre ce débat. Malheureusement, dans l'exposé qu'ils ont fait de cette importante question, les conservateurs ont donné une idée inexacte de l'AEIE et des effets qu'a eus sur le Canada la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Nous estimons avoir la preuve qu'elle a donné des résultats avantageux pour le Canada et pour les Canadiens.

Voyons quelle est la situation en nous basant sur les statistiques. Au cours des dix années qui ont précédé la création de l'AEIE, c'est-à-dire de 1964 à 1973, il entrait au Canada en fait chaque année 700 millions environ d'investissements directs nouveaux en provenance de l'étranger sous la forme d'absorptions et autres opérations. Depuis la création de l'AEIE, de 1974 à 1984, la moyenne annuelle a été d'environ 1.4 milliard en comparaison de ces 700 millions. Il y a donc eu une augmentation considérable des investissements depuis que l'AEIE existe.

Au cours des quatre dernières années, les chiffres des investissements directs nouveaux en provenance de l'étranger ont été de plus de deux milliards en moyenne. En 1983 seulement, les taux d'intérêt ont été historiquement élevés par rapport aux taux américains. De même, de grosses entreprises ont procédé à des compressions, à des rationalisations et à des retraits. Mais au cours de cette année difficile, il y a eu 2.8 milliards d'entrées nettes de capitaux à long terme. Voilà qui contredit le mythe brandi par le parti conservateur au sujet des dangers de l'AEIE.

En fait, même si les conservateurs nous parlent souvent des 17 milliards de capitaux qui sont sortis du pays depuis l'adoption du Programme énergétique national, la réalité c'est que sur cette période il y a eu 21 milliards d'entrées nettes globales de capitaux au Canada.

S'il est exact qu'il y a eu des sorties de capitaux à cause du PEN, c'est surtout parce que, grâce à des offres d'achat, les entreprises canadiennes ont pu acquérir des filiales pétrolières de sociétés étrangères, ce qui a considérablement élargi la participation canadienne dans le secteur des hydrocarbures. Ceux qui en douteraient n'auront qu'à réfléchir que la propriété canadienne de l'industrie pétrolière a augmenté considérablement pendant cette période, moyennant des décaissements relativement peu élevés.

Il nous a coûté cher de racheter ces filiales mais les Canadiens les estimaient nécessaires et estiment toujours que nous devons exploiter nous-mêmes nos ressources et en tirer un avantage substantiel. Nous n'avons pas à rougir de l'avoir fait.

D'autre part, depuis 1974, l'Agence d'examen de l'investissement étranger a approuvé 92 p. 100 des demandes qu'elle a reçues. Depuis que le mécanisme a été simplifié conformément au budget de juin 1982, le taux d'approbation se situe aux environs de 97 p. 100. Je vois mal comment on peut nous reprocher d'avoir sérieusement découragé les investisseurs étrangers.

L'Agence a pour mandat de s'assurer que les investissements étrangers seront à l'avantage du Canada et des Canadiens, ce dont elle s'acquitte en étudiant les projets d'investissement sous divers angles, à savoir, quelles seront leurs conséquences sur l'activité économique, dans quelle mesure feront-ils participer les Canadiens, quels sont les besoins des provinces et, enfin, les projets sont-ils compatibles avec la politique industrielle nationale?

Depuis que l'AEIE existe, le gouvernement fédéral a consulté les autorités provinciales sur chaque projet d'investissement étranger. Loin de prendre des décisions arbitraires, il a sollicité la participation des provinces dans tous les cas. Au cours des neuf dernières années, il n'y a eu désaccord entre les provinces et le gouvernement fédéral qu'en ce qui concerne moins de 3 p. 100 des projets.

Bien que la plupart des pays n'aient pas de mécanisme central pour examiner les investissements étrangers, ils ne leur ouvrent pas pour autant toutes grandes leurs portes. Bon nombre d'entre eux, dont les États-Unis, ont recours aux dispositions de la loi et à des mécanismes administratifs pour assurer l'examen des investissements. Notre pays est l'un des rares à étaler ses règlements au grand jour.

Une étude de la Brooking Institution révélait dernièrement que 35 p. 100 des produits fabriqués aux États-Unis sont contingentés et protégés par des règlements encourageant l'achat aux États-Unis et diverses autres restrictions non tarifaires. On y apprend que ces mesures américaines de protection ont augmenté de 15 p. 100 dans les trois dernières années du régime Reagan. Pendant que nos scouts conservateurs font leurs B.A. pour plaire aux États-Unis et sont disposés à accueillir les investisseurs américains et autres, avec leur protectionnisme les Américains ferment la porte au nez du gouvernement.

Le débat qui se déroule est crucial pour assurer notre indépendance, notre souveraineté et les intérêts des Canadiens. Nous nous inquiétons du chômage et nous savons que certaines prises de contrôle par des étrangers ont pour effet de fermer des usines et, du jour au lendemain, de mettre des travailleurs à pied. Le débat devrait se poursuivre; le gouvernement devrait calmer nos inquiétudes et nous montrer ce qu'il entend faire pour écarter ces dangers. Je suis amèrement déçu de constater que le gouvernement a préféré écourter un débat qui concerne l'un des sujets les plus importants qu'il soit donné à la Chambre d'étudier.

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, il est plutôt décourageant de participer à un débat sur une question que les Canadiens croyaient que leur gouvernement national avait commencé à régler il y a plus de dix ans en créant l'Agence d'examen de l'investissement étranger. A l'époque, les Canadiens étaient convaincus que le gouvernement fédéral s'attaquait à la question de la domination étrangère de l'économie canadienne, qui était surtout le fait des États-Unis.

Si les députés du parti conservateur croient que les Canadiens ne se préoccupent plus de la domination étrangère de notre économie et d'autres secteurs, ils se trompent lourdement. J'ai du mal à comprendre comment les conservateurs ont pu faire toute une campagne électorale sans se rendre compte que les jeunes Canadiens tiennent à ce que le Canada demeure un pays indépendant capable de défendre ses propres intérêts sur la scène internationale. Peut-être trouveraient-ils ce projet de loi salutaire s'ils croyaient qu'une économie canadienne totalement intégrée à celle des États-Unis, pratiquement une économie de succursales, allait leur ouvrir des perspectives très alléchantes. Cependant, il leur faut se rendre compte qu'un

projet de loi comme celui-ci ne leur procurera pas les possibilités qu'ils cherchent sur le plan économique. Tous nos jeunes estiment à juste titre qu'ils sont doublement coïncés. Il n'y a plus de fierté nationale, et les perspectives sur le plan de l'économie et de l'emploi sont bien sombres.

• (1140)

Quand l'Agence d'examen de l'investissement étranger a été créée, on pensait que le Canada allait enfin avoir, au moins théoriquement, un mécanisme lui permettant de s'assurer que la domination de nos secteurs primaire et secondaire et des industries de transformation par les multinationales allait procurer certains avantages aux Canadiens. Il est dommage que l'AEIE n'ait jamais expliqué clairement comment elle comptait obliger les sociétés étrangères à favoriser le développement économique du Canada comme elles s'y étaient engagées. En fait, les statistiques nous montrent que les rachats d'entreprises autorisés par l'AEIE ne se sont guère traduits par de nouveaux investissements réels au Canada. Nous avons vu à maintes reprises des multinationales étrangères racheter des entreprises canadiennes sans créer de nouveaux investissements. Elles les achetaient souvent même avec notre argent, qu'elles avaient emprunté à des banques canadiennes, sans réaliser de nouveaux investissements ni créer d'emplois.

Nous avons souvent répété ces dernières années qu'il faudrait absolument qu'une société étrangère s'engage à faire des investissements réels et à créer de nouveaux emplois avant d'être autorisée à exercer ses activités au Canada, et qu'il faudrait vérifier sérieusement par la suite si elle a tenu parole. Du moins, malgré toutes les lacunes de l'AEIE, les Canadiens étaient fiers d'avoir un organisme de contrôle qui ne disait pas simplement aux étrangers qu'ils pouvaient acheter tout le Canada. Il est décourageant pour les députés du Nouveau parti démocratique d'assister à l'élimination de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, et il est encore plus démoralisant d'entendre le gouvernement, quand il tente de justifier cette mesure, ce qui n'est pas très fréquent ces temps-ci, prétendre que les investissements étrangers qu'il espère attirer grâce à ce projet de loi permettront de procurer des emplois à des Canadiens, malgré l'absence de contrôles.

Je le répète, nous savons par expérience qu'il n'y a pas de création d'emplois au Canada en l'absence de contrôles ou d'engagements. Mes collègues du Nouveau parti démocratique n'ont pas manqué de souligner fréquemment, monsieur le Président, que, parmi les 50 premières compagnies du Canada, ce sont les filiales de sociétés américaines qui ont supprimé le plus d'emplois depuis deux ans.

Si les conservateurs voulaient offrir une cure de jouvence à une politique économique déjà ancienne et ne voulaient pas sembler être entièrement prisonniers du capitalisme international, ils auraient pu proposer quelque chose comme les entreprises en coparticipation dans lesquelles se sont engagées par exemple la Suède, l'Italie et la Chine. L'entrée de capitaux étrangers est contrôlée très strictement dans ces pays. En l'occurrence, on réunit des capitaux nationaux et des capitaux étrangers, et l'entreprise nationale demeure habituellement, au moins en grande partie, propriétaire de la compagnie qui a investi des capitaux dans l'entreprise en coparticipation. A ma connaissance, le gouvernement n'a pas étudié ce genre de mécanisme qu'on trouve notamment en Suède, en Italie, en Chine et même aux États-Unis.

En étudiant l'évolution de l'industrie automobile américaine depuis un an, j'ai constaté que de nombreuses sociétés américaines s'étaient associées à des compagnies japonaises pour fabriquer des produits et des pièces au Japon. L'inverse se produit aussi. Honda fabrique des voitures en Ohio et Nissan construit des camions au Tennessee. Dans les secteurs de pointe, des centaines de compagnies japonaises ont conclu des contrats d'approvisionnement avec des entreprises américaines et construisent des usines ou des laboratoires aux États-Unis et y financent des travaux de recherche. Ce phénomène oblige même le gouvernement américain à inciter les compagnies étrangères exerçant leurs activités aux États-Unis à faire fabriquer des produits perfectionnés par des travailleurs américains, à maintenir un niveau minimum d'emplois et à conserver les installations de recherche et de développement. Pourquoi les conservateurs n'étudient-ils pas au moins ce genre de mécanisme pour contrôler les activités des multinationales au Canada au lieu d'abandonner la patrie? Les conservateurs pourraient obliger les sociétés étrangères à réaliser de nouveaux investissements réels et à créer des emplois, mais ce projet de loi ne permettra en aucun cas d'obtenir des engagements des multinationales. De toute évidence, le gouvernement demeure une marionnette du capitalisme international, tout comme il se fait manipuler dans la diplomatie de la guerre froide.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, je voulais intervenir durant le débat principal du projet de loi C-15, mais comme ce n'est pas possible en raison de la motion de clôture, mes remarques, bien que brèves, porteront donc sur cette motion de clôture.

M. Dick: Ce n'en est pas une.

M. Allmand: Il est intéressant de voir que ce projet de loi est la seule mesure importante déposée jusqu'ici par le gouvernement conservateur au cours de cette législature et malgré tout, il n'est pas disposé à laisser le débat se dérouler normalement. Cette initiative vient d'un parti politique qui, durant toutes les années où il était dans l'opposition a dénoncé non seulement l'application de la clôture, mais également celle de l'attribution de temps. En l'occurrence, nous n'avons même pas droit à une attribution de temps.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vois que le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement (M. Dick) veut invoquer le Règlement.

M. Dick: Monsieur le Président, il convient de signaler au député, s'il ne connaît pas notre Règlement, que la clôture relève de l'article 37 tandis que c'est l'article 57 qui s'applique . . .

M. de Corneille: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement. Le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est a la parole.

M. Allmand: Monsieur le Président, voilà le genre de paroles en l'air dont use le gouvernement actuel depuis le début de la session. Je connais le Règlement . . .

M. Dick: Non, vous ne le connaissez pas.

M. Allmand: . . . mais en réalité, cette motion vise à clôturer le débat. Je sais qu'il existe une autre procédure de clôture prévue aux termes d'un autre article, mais le résultat est le même. Celle-ci a pour effet de mettre un terme à un débat des plus importants.

Lorsqu'il est allé à New York à la suite du dépôt de ce projet de loi, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé que le Canada ouvrait désormais ses portes au monde des affaires. Là encore, ce ne sont que des belles paroles. Il suffit d'examiner les statistiques et les résultats des deux dernières années pour voir que le volume du commerce entre le Canada et les États-Unis a été énorme. En effet, la balance commerciale a été tellement favorable au Canada que le gouvernement américain est très inquiet. Nous avons réalisé un énorme volume de ventes sur le marché américain et de très importants bénéfices et les Américains ont vendu également beaucoup chez nous. Il ne s'agit donc pas d'ouvrir nos portes au commerce avec les États-Unis. Il s'agit, comme l'ont dit bien des gens et notamment le chef de notre parti, de savoir si nous voulons vraiment brader notre pays aux États-Unis ou à d'autres intérêts étrangers.

Bon nombre de députés ministériels ont essayé de donner l'impression que l'AEIE, l'Agence d'examen de l'investissement étranger, était contre l'investissement étranger, mais ce n'est pas vrai. Cet organisme avait pour objet d'assurer, grâce à un examen, que tous les investissements faits au Canada servaient les intérêts supérieurs du pays et des Canadiens.

• (1150)

Pourquoi a-t-il fallu adopter cette loi il y a quelques années? Parce qu'à l'époque, lorsque des sociétés étrangères achetaient des entreprises canadiennes ou investissaient de fortes sommes au Canada, elles faisaient diverses choses qui allaient contre nos intérêts. La plupart du temps, elles mettaient un terme aux activités de recherche et de développement menées par les entreprises canadiennes. Toutes ces activités étaient transférées à leur siège social, soit à Chicago, à New York ou à Londres, en Angleterre.

Je rappelle aux députés conservateurs de Montréal le cas de Ayerst McKenna, entreprise de produits pharmaceutiques qui, après avoir été pendant longtemps en tête de file, a été rachetée par une société américaine. Celle-ci a peu à peu supprimé le service de recherche et de développement de Ayerst McKenna à Montréal, laissant sans emploi un grand nombre de scientifiques et de chercheurs hautement compétents. Sans l'intervention l'an dernier du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec, qui ont créé des installations de recherche dans le cadre du programme de relance, la plupart de ces scientifiques auraient été obligés d'aller aux États-Unis pour trouver du travail. Voilà une raison.

D'autre part, bon nombre d'entreprises appartenant à des étrangers, Américains et autres, ont cessé de fabriquer au Canada pour aller le faire ailleurs, à l'étranger. Elles se sont contentées de conserver un bureau de vente au Canada chargé d'écouler les produits américains.

On a enregistré bien d'autres effets négatifs. Par exemple, le rapatriement des bénéfices aux États-Unis ou ailleurs. De même, des filiales canadiennes ont été obligées de tenir compte des intérêts politiques américains. On l'a vu pendant la crise pétrolière de même que dans le cadre de nos rapports avec Cuba.

Au moment de déposer le projet de loi, les ministériels ont affirmé que l'adoption de la nouvelle loi et la suppression de l'AEIE allaient favoriser la création d'emplois. Ce sera plutôt le contraire. S'il ne nous est pas possible de tamiser l'investissement étranger, de négocier avec les investisseurs étrangers ou encore de les obliger à faire en sorte que leurs investissements servent au mieux les intérêts du Canada, ils vont abandonner leurs activités de recherche et de développement et leur production et feront du Canada un simple comptoir de ventes. Ainsi, nous allons perdre des emplois au lieu d'en créer.

L'AEIE présentait l'avantage de chercher à obtenir le meilleur parti pour le Canada. Comme beaucoup d'intervenants l'ont signalé, 92 p. 100 des demandes ont été approuvées. En somme, une faible proportion a été rejetée. Cela ne figure pas dans les statistiques mais beaucoup d'entre nous le savent parce que nous avons été mêlés au processus depuis des années, et du seul fait de la présence de l'AEIE, le futur investisseur savait que son projet devait contenir certains éléments favorables au Canada. Il savait pertinemment qu'il ne pourrait ni acquérir une entreprise canadienne ni simplement investir chez nous sans tenir compte des intérêts de notre pays. C'était une sorte de moyen de dissuasion qui obligeait l'intéressé à constamment tenir compte de tous ces facteurs.

Lorsqu'une entreprise étrangère en faisait abstraction, loin de repousser tout simplement le projet d'investissement, très souvent le gouvernement tentait de négocier avec l'intéressé en lui faisant valoir que sa proposition était insuffisante qu'il devait s'engager à s'approvisionner auprès de fournisseurs canadiens, à effectuer des travaux de recherche et de développement au Canada ou encore à s'implanter dans le secteur de la fabrication. Il arrivait très souvent qu'à l'issue de ces négociations, l'investisseur s'engageait à respecter ces conditions et sa demande était alors acceptée. Cela ne figure pas toujours dans les statistiques concernant les demandes approuvées ou rejetées, mais c'était un rôle très important de l'AEIE qui obtenait des avantages pour le Canada et des emplois pour les Canadiens.

Le projet de loi C-15 n'est qu'un élément d'un programme du gouvernement conservateur destiné à affaiblir considérablement l'indépendance du Canada du point de vue économique, politique et culturel. Quand on considère les compressions qui ont frappé la Société Radio-Canada et les organismes culturels, quand on songe combien le gouvernement est à la remorque des États-Unis en ce qui concerne la défense et la politique étrangère, s'empressant d'approuver la militarisation de l'espace et autre chose du genre, on ne peut que redouter des difficultés pour l'avenir. Nous n'aurons ni les institutions ni les lois nécessaires pour conserver ces choses que les Canadiens estiment importantes.

Il y a plus d'une centaine d'années, nous avons décidé d'être un État souverain. Nous ne voulions être ni américains ni britanniques. Dernièrement, nous nous sommes dotés d'une nouvelle Constitution. Nous voulons être Canadiens même si nous ne sommes que 25 millions répartis sur des milliers de milles le long d'une frontière commune avec un pays puissant qui compte plus de 200 millions d'habitants. A défaut de lois spécifiques et d'institutions comme Radio-Canada, les chemins de

fer Canadiens Nationaux, une société aérienne nationale et l'AEIE, nous serions complètement débordés, submergés et envahis par l'économie, la culture, le système politique américains. Et ce n'est pas ce que les Canadiens souhaitent.

Certes, nous n'avons pas la majorité nécessaire de notre côté pour refuser ou modifier le projet à l'étude, mais à l'occasion de ce débat nous espérons pouvoir éclairer l'opinion du public pour que ce dernier fasse comprendre aux députés conservateurs ce qu'ils pensent de la souveraineté, de l'économie, de la culture et de la politique du Canada et exerce les pressions qui s'imposent. Nous espérons également inciter des groupes, des particuliers, des enseignants et des auteurs à venir témoigner devant le comité parlementaire pour nous dire ce qu'ils pensent de la mesure.

Mon temps est terminé. Du fait de la motion de clôture, le débat est très limité. J'invite donc le gouvernement à reconsidérer un grand nombre des dispositions du projet de loi et à faire preuve de bon sens à propos d'une question de cette importance.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, c'est la deuxième fois que je prends la parole au sujet du C-15, et la première à propos de la motion de clôture. J'en profite pour énoncer certains principes fondamentaux, non seulement ceux du Nouveau parti démocratique, mais aussi certains principes commerciaux qu'on foule au pied dans le projet de loi C-15.

Le NPD n'éprouve aucune hostilité à l'endroit des États-Unis et des capitalistes américains en soi. Et il ne bat pas systématiquement en brèche certaines pratiques qu'ont introduites chez nous les compagnies américaines, pratiques qui leur ont réussi dans leur milieu commercial. Le NPD n'a rien contre les méthodes de commercialisation américaines même si des députés des deux côtés de la Chambre ont considéré, sans aucun doute, que les techniques importées, surtout dans le domaine de la politique, étaient exagérées et trop voyantes à notre goût, compte tenu que nous avons toujours eu le sens de la modération et du juste milieu. Bref, nos voisins du Sud produisent des systèmes qui fonctionnent, en règle générale. Et quand des systèmes donnent des résultats, ils s'y tiennent.

Je répète donc que nous ne cherchons pas querelle aux capitalistes américains et que nous n'avons rien contre leurs sociétés ou leurs pratiques commerciales. Nous voulons réaffirmer nos propres traditions économiques. Nous sommes persuadés que le gouvernement a présenté le C-15 parce qu'il a été séduit par la propagande politique et commerciale des Américains. Je répète encore que nous croyons non pas que cette propagande soit le fait d'un vaste complot, mais qu'elle reflète plutôt une communauté d'intérêts qui ne répond pas aux mécanismes exposés, mais permet à nos voisins du Sud d'acheter nos ressources, nos sociétés, nos actifs à des prix qui leur conviennent beaucoup mieux qu'à nous. C'est une technique commerciale très répandue, monsieur le Président. Elle n'est pas foncièrement immorale, mais elle trouve dans le gouvernement actuel, non seulement un appui, mais un allié.

• (1200)

Nous ne voyons rien d'inhabituel dans l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Nous trouvons de tels mécanismes de réglementation dans d'autres pays, comme le Japon, où l'on procède à des examens beaucoup plus vastes et beaucoup plus complets des investissements étrangers que ne le faisait notre agence.

L'un de mes collègues a avancé un excellent argument, hier, un argument que le gouvernement aurait dû faire sien. Il a rappelé que les États-Unis eux-mêmes ont un organisme d'examen de l'investissement étranger qui est le Congrès américain. Le Congrès américain a l'habitude, et personne ne songerait à lui en contester le droit, d'examiner la part des capitalistes étrangers au sein de leur économie, non pas seulement ceux qui investissent ou achètent des sociétés américaines, mais également les plus discrets, ceux dont la présence se fait sentir d'une façon plus insidieuse, les importateurs. Qu'on ne s'y trompe pas. Le régime commercial américain est beaucoup plus injuste au point de vue qualitatif et quantitatif envers l'économie et l'entreprise canadiennes que l'Agence d'examen de l'investissement étranger, le Programme énergétique national et la politique nationale ne l'ont jamais été envers les sociétés américaines établies au Canada.

En déposant ce projet de loi, le gouvernement adresse un message regrettable au marché. Et, non content de cette initiative, il se propose de vendre les sociétés de la Couronne. Je ne plaisantais qu'à moitié quans j'ai dit dans mon premier discours, la semaine dernière, que le gouvernement tentait d'établir un comptoir de soldes au Canada. Nous avons vu le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) s'empressant de répondre à une démarche initiale de la B.C. Resources Investment Corporation en vue de prendre en charge quelques sociétés de la Couronne offertes en vente. J'ai dit que la B.C. Resources Investment Corporation se montrait, par là, prête à faire le saut dans le vide. L'acheteur en question ne possédait pas les biens, l'expérience commerciale ou les antécédents voulus pour prendre en charge des sociétés de la Couronne auxquelles le ministre le croyait intéressé.

Le gouvernement n'a pas donné l'assurance à la Chambre que seuls des investisseurs ou des sociétés canadiennes pourront acheter des sociétés de la Couronne. L'absence d'une garantie en ce sens ainsi que le projet de loi à l'étude inciteront, à mon avis, les Américains à croire qu'ils pourront se porter acquéreur des sociétés de la Couronne à un prix plus favorables aux intérêts des Américains qu'à ceux des contribuables canadiens.

En déposant le projet de loi concernant l'investissement au Canada, le gouvernement déroge à une tradition honorable du nationalisme économique canadien que respectait le parti progressiste conservateur et ses prédécesseurs. Pourquoi avons-nous un chemin de fer qui va de l'Atlantique au Pacifique? Pourquoi le dernier crampon a-t-il été rivé à Craigellachie en 1886? Ce chemin de fer a été construit et le dernier crampon a été rivé afin de lier un pays. Tout cela s'est fait parce des gouvernements antérieurs ont au moins eu la sagesse de croire qu'un gouvernement qui n'avait pas la haute main sur les liaisons vitales pour son économie ne pourrait pas se livrer à une planification économique suffisante et serait incapable de diriger, façonner et guider l'expansion économique du pays.

Je crois que les faits se passent de commentaires. Nous avons constaté que la politique nationale était couronnée de succès. A mon avis, les liens qui assurent l'unité de notre économie ne sont peut-être pas aussi tangibles que l'a été la construction du Pacifique Canadien en 1886. Néanmoins, ils sont aussi importants que ceux d'il y a un siècle.

Cette tradition du nationalisme économique n'a pas été établie à l'aveuglette pour de simples raisons d'ordre politique. Elle n'a pas été établie simplement pour faire preuve d'originalité et recourir à des mécanismes différents. Elle a été établie pour d'excellentes raisons, c'est-à-dire édifier la nation canadienne et favoriser le patriotisme, auquel le régionalisme peut contribuer ou nuire. Elle a été établie pour des raisons solides et, pour ces raisons mêmes, elle mérite d'être respectée.

Les provinces de l'Ontario, du Québec, du Manitoba et de la Colombie-Britannique reconnaissent toutes que seule une régie provinciale des services publics peut leur permettre d'orienter, de soutenir et de favoriser vraiment la croissance provinciale. Voilà pourquoi nous avons . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. George Henderson (Egmont): Lorsque précédemment j'ai été appelé à traiter de ce projet de loi, monsieur le Président, j'ai fait état de certaines inquiétudes que des représentants des provinces de l'Atlantique m'avaient communiquées à propos notamment du secteur des pêches. Depuis lors, les travailleurs de ce secteur ressentent ces inquiétudes encore plus vivement. Ils s'inquiètent des répercussions que le projet de loi ne manquera pas d'avoir sur les mainmises étrangères, car la plupart des conserveries de poissons sont astreintes à un contingentement. Les sociétés étrangères pourraient en effet s'approprier ces contingents et les utiliser à leur guise. Elles pourraient par exemple fermer une conserverie si elles estimaient qu'elle fait concurrence à une conserverie mère; elles pourraient en outre restreindre son activité ou bien encore, dans certains cas, l'accroître, ce qui serait excellent. Cela ne risque pourtant pas de se produire.

J'ai également formulé des doléances au sujet de la gestion d'Investissement Canada. J'ai dit mon inquiétude de ce que le ministre soit appelé à décider de ce qui est bon ou mauvais pour le Canada. Je me fais beaucoup de souci au sujet de ce procédé. En vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, un comité représentatif du cabinet décidait en dernier ressort. A mon avis, toutes les régions du Canada, y compris les provinces de l'Atlantique, les Territoires du Nord-Ouest et les provinces de l'Ouest du Canada, devraient avoir voix au chapitre au moment de la prise des décisions, surtout en ce qui concerne la façon dont les investissements risquent de toucher ces régions.

Ces derniers jours, nous avons vu comment fonctionne le gouvernement. Il n'existe aucun recours en ce qui concerne l'accord bilatéral relatif au saumon de la côte ouest que le ministre a réussi à parapher avec les États-Unis. Il est bien difficile de discuter ouvertement de cette décision avec les différents intervenants du secteur. Ils n'y ont pas participé. Je comprends que les gouvernements doivent parfois prendre des décisions, mais comment se fait-il que les principaux intéressés du secteur des pêches—pêcheurs sportifs, représentants des propriétaires de chalutiers et les autres—n'aient pas été invités à dire ce qu'ils pensaient de cet accord? Qu'une seule personne soit habilitée à décider pour le gouvernement tout entier ne va pas sans risque. On ne saurait trop insister là-dessus.

• (1210)

Si nous examinons les antécédents des investisseurs étrangers chez nous, nous constatons qu'ils n'ont pas toujours été excellents. Je pense que le Canada a perdu au chapitre de la recherche et du développement. Les société étrangères qui sont implantées au Canada font ailleurs le gros de leur recherche et de leur développement. Pourtant, la recherche et le développement seraient la source de beaucoup d'emplois pour les Canadiens. Ils avantageraient nos diplômés d'université. Nous ne pouvons constamment exporter nos cerveaux. Il doit y avoir une façon de créer de véritables emplois et non pas des emplois ordinaires qui durent de six à huit semaines. Nous devons encourager la création d'emplois bien rémunérés.

Le projet de loi sur Investissement Canada pose des dangers pour les industries de pointe. Je ne suis pas le seul à le croire. Dans le cahier des affaires du numéro d'aujourd'hui du *Star* de Toronto, M. James Gillies, professeur de politique et directeur du programme Max Bell d'études commerciales et gouvernementales au sein de la faculté des études administratives de l'Université York, qui a longtemps siégé ici même en tant que progressiste conservateur, déclare:

> Ce qui contribue également au problème qui se pose en ce qui a trait à la balance des paiements, c'est l'entrée de capitaux étrangers. Il est urgent que les capitaux étrangers qui rentrent au Canada servent à des fins productives et non pas simplement au transfert de titres de propriété, ce qui ne sert en rien l'économie et ne fait que contribuer au problème des changes.

M. Gillies signale très clairement que les capitaux étrangers n'ont pas toujours été profitables au Canada. Il ajoute:

> Tous les investissements étrangers ne sont pas productifs. Il serait naïf de croire que l'entrée de capitaux au Canada est nécessairement profitable à l'économie. Tout dépend de la destination de ces capitaux. S'ils ne sont pas affectés à la construction d'une nouvelle usine et à la fabrication de matériel et s'ils n'entraînent pas une augmentation des exportations, ils peuvent avoir des conséquences économiques extrêmement négatives.
>
> En outre, tant que le problème de la balance des paiements demeure, nous devrions tenter de limiter nos emprunts à l'étranger. Aucun gouvernement ou organisme gouvernemental ne devrait emprunter sur les marchés étrangers dans les conditions actuelles. Si un gouvernement juge qu'il doit absolument mener à bien un projet, que ce soit directement ou par l'entremise d'un organisme gouvernemental, il devrait obtenir les capitaux sur le marché intérieur ou remettre à plus tard le projet.

M. Gillies—et je suis persuadé que nous avons le plus grand respect pour ses vues sur le sujet—prétend que ce n'est pas nécessairement une bonne chose. Cependant, le parti auquel il a appartenu force maintenant l'adoption de ce projet de loi à la Chambre.

C'est bien beau de créer des emplois—c'est un objectif que nous avons à cœur—mais il ne s'agit pas de sacrifier pour ce faire les emplois qui existent déjà. Quels avantages le Canada retirera-t-il si les investisseurs étrangers viennent au Canada faire l'acquisition d'une société qui forcera d'autres sociétés à fermer leurs portes? C'est ce qui m'inquiète dans les dispositions de ce projet de loi.

Là encore, sachant que l'application du projet de loi sera l'affaire d'un seul homme, que prévoit-on pour permettre aux autres entreprises d'exprimer leurs vues, d'avoir une idée de ce qui se passe? Cela ressemble à l'exclusion des travailleurs non syndiqués. On devrait présenter un amendement en vertu duquel les décisions devraient être rendues publiques. Les investisseurs canadiens risquent pratiquement d'être rayés de la carte du jour au lendemain par la décision d'une personne, décision qui va directement à l'encontre de leur exploitation.

J'ai mentionné précédemment certains des problèmes dans le secteur de la pêche dans les provinces de l'Atlantique. Le Syndicat national des cultivateurs s'inquiète beaucoup d'Investissement Canada, à cause de l'apparition de succédanés et certes des nouveaux produits à base de petit-lait, apparition qui nuit énormément à l'industrie laitière au Canada. La même chose s'applique au secteur de la pêche avec l'apparition de similichair de crabe.

Je vois que mon temps de parole expire. Dix minutes ne suffisent pas pour présenter notre position sur ce projet de loi et pour inciter le gouvernement et les ministériels à accorder à cette mesure toute l'attention voulue.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais parler de la façon dont nous envisageons les capitaux d'investissement au Canada et l'investissement étranger. Si une société a besoin de ressources humaines et souhaite recruter à l'extérieur de nos frontières—en d'autres termes si elle veut aller chercher un travailleur à l'étranger—le gouvernement actuel, comme le précédent, exige de la société qu'elle se mette à la recherche de candidats. Autrement dit, la compagnie doit chercher d'un océan à l'autre pour s'assurer qu'il n'y a pas de Canadien en chômage qui pourrait faire le travail. Nous devrions faire la même chose lorsqu'il s'agit de capitaux. Si une entreprise a besoin d'un apport de capitaux, pour un financement partiel ou total, on devrait exiger qu'elle cherche d'abord dans tout le Canada. J'estime que le rôle du gouvernement est de faciliter cette démarche.

J'ai soulevé cette question avec le ministre d'État chargé des Petites entreprises (M. Bissonnette) au comité des finances, hier soir, et je lui ai demandé si c'était là le rôle de la Banque fédérale de développement. Il m'a répondu que son rôle n'est pas de travailler de concert avec l'AEIE pour chercher des capitaux, lorsque cette agence reçoit une demande d'une société canadienne l'autorisant à vendre à une société américaine ou autre, mais il pense que c'était une bonne idée que nous devrions peut-être envisager.

Pour faire ressortir mon point de vue, je voudrais me reporter aux dernières approbations de l'Agence d'examen des investissements étrangers qui figurent dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui. On déclare que 38 propositions ont été approuvées. L'article nous donne une idée du genre de chose que nous abandonnons aux capitaux étrangers. Nous permettons à une société de Rockford, dans l'Illinois, d'acquérir le contrôle d'une entreprise canadienne qui importe, distribue et entretient des compresseurs d'air. Il est certain que des Canadiens peuvent faire cela. Nous n'avons pas besoin que quelqu'un vienne de l'Illinois faire cela pour nous. Nous n'avons pas besoin que quelqu'un de Hartford, au Connecticut, prenne le contrôle d'une société canadienne qui importe et vend des machines et des filières pour usiner des filets et des profilés. Nous pouvons y arriver seuls. Nous avons les compétences et les connaissances. Il est certain qu'une compagnie canadienne le faisait déjà mais, pour une raison ou pour une autre, elle a besoin de capitaux, que ce soit parce que le propriétaire prend sa retraite et veut se retirer des affaires ou parce que ses besoins en capitaux dépassent ses possibilités. Nous devrions nous adresser à cette société et lui demander ce que nous pouvons faire pour elle. Ce que nous pouvons faire pour qu'elle reste propriété canadienne.

• (1220)

Une société de Dallas, au Texas, a reçu l'autorisation de prendre le contrôle d'une entreprise de l'ouest du Canada qui vend des verres de lunettes, des verres de contact et autres produits de nature ophtalmologique. Une société de Portland, dans l'Oregon, a reçu la permission d'acquérir une société canadienne qui fabrique des scies à bande pour l'industrie du bois. La dernière chose à faire, monsieur le Président, c'est laisser une autre société étrangère pénétrer dans notre secteur manufacturier. Nous avons les compétences et la capacité pour produire nos propres machines pour la récolte de notre propre bois et pour l'exploitation de nos propres minerais. Inutile d'aller à l'extérieur de nos frontières pour trouver du capital. Nous devrions chercher chez nous.

Notre parti admet que, de temps à autre, il faut du capital étranger pour lancer de nouvelles entreprises, car il arrive qu'aucun Canadien ne soit prêt à prendre les risques voulus. Toutefois, il y a un cas qui réellement me dépasse. Pouvez-vous imaginer, monsieur le Président, qu'on a autorisé une société de San Antonio, au Texas, à venir au Canada pour exploiter un élevage de bovins? C'est inqualifiable. Il y a certainement des Canadiens qui peuvent faire cela. Nous exploitons des fermes bovines dans l'ouest du Canada depuis fort longtemps. Nous n'avons pas besoin que des Texans viennent le faire pour nous. C'est peut-être parce que les agriculteurs et les éleveurs ne reçoivent pas suffisamment d'aide.

Ce que je veux faire ressortir, monsieur le Président, c'est que nous ne devrions pas ainsi ouvrir nos portes, par l'intermédiaire d'Investissement Canada, et laisser entrer les capitaux étrangers sans contrôle aucun. Nous devrions revoir nos propres règles concernant l'investissement étranger et nous demander comment nous pouvons protéger les Canadiens, faire en sorte qu'il n'y ait pas d'acquisitions inutiles ni d'investissements dans des domaines où les Canadiens ont les ressources nécessaires et la capacité financière voulue. Par contre, nous devrions nous assurer que, lorsqu'il y a des investissements, ils apportent des avantages réels, pas seulement à l'investisseur, mais aussi aux travailleurs et à la collectivité. Nous devons assurer une certaine protection. J'admets que l'AEIE n'était pas le meilleur des moyens. L'agence n'avait certainement pas été constituée comme nous l'aurions voulu.

Dans ma circonscription et dans celle de mon collègue, le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp), l'AEIE a approuvé l'acquisition par Canada Safeway Ltd., sauf erreur, de Dominion Stores Limited, et l'une des conditions posées était que le

magasin de Thunder Bay ferme ses portes. Le gouvernement a tort d'inciter une entreprise à rationaliser ses affaires, mais la solution n'est pas Investissement Canada. Il ne suffit pas de simplement ouvrir toutes grandes nos portes, nous devons nous assurer de conserver un certain contrôle sur nos destinées et que tout dollar qui sera dépensé le sera à l'avantage des Canadiens.

La Banque fédérale de développement dispose d'un excellent programme de placements en actions qui lui permet d'acquérir des parts dans des sociétés qui, ayant besoin de fonds supplémentaires, n'ont cependant pas les moyens d'emprunter. Le gouvernement peut ensuite leur revendre ces parts. En fait, il est tenu, après une certaine période, de revendre ces parts à la société en question. De la sorte, on lui laisse le temps de souffler, le temps de se retourner et de redevenir rentable. Voilà ce que nous devrions faire, monsieur le Président. Nous devrions nous servir d'instruments comme la BFD pour aider les hommes d'affaires canadiens à surmonter leurs difficultés et à donner de l'expansion à leur entreprise, afin que le pays puisse s'épanouir et que nous puissions transmettre notre prospérité en héritage à nos enfants.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Grand Bay-White Falls-Labrador a la parole.

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Merci, monsieur le Président, c'était presque cela; je vous félicite. C'est Grand Falls-White Bay-Labrador. Je sais que c'était un lapsus.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de parler encore une fois de ce projet de loi, monsieur le Président, car je trouve qu'il faut insister sur certains des points que j'ai signalés la dernière fois et peut-être en signaler d'autres. Les habitants de ma province devraient savoir que le projet de loi que l'on nous demande d'étudier n'a pas une importance capitale. Il ne revêt aucun caractère d'urgence et nous devrions étudier d'autres mesures législatives bien plus importantes. On n'a en réalité pas besoin de ce projet de loi pour le moment. C'est de l'épate, c'est un effort de relations publiques. L'Agence d'examen de l'investissement étranger fonctionnait. En lisant le *Globe and Mail*, on constatera que plus de 90 p. 100 des demandes présentées au cabinet et à cette agence ont été approuvées. Nous n'avons pas conséquent pas besoin de ce projet de loi pour repousser ou attirer les capitaux américains. Cela ne fera pas de différence d'une façon ou d'une autre.

Supposons que le projet de loi attire effectivement des capitaux étrangers au Canada. Il importe davantage à mon sens que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) nous dise comment il va orienter ces capitaux étrangers ou canadiens vers les différentes régions du pays. C'est là que réside le principal défi. Comment s'assurer que l'Est, l'Ouest et le Nord reçoivent ces capitaux? Le ministre ne nous l'a pas dit. Y aura-t-il des stimulants fiscaux? Le ministre a déjà modifié le programme du MEIR. Ainsi, il a déclaré que le secteur touristique ne pourra plus recevoir de subventions ni de prêts du MEIR, le Programme d'expansion industrielle régionale. Quels stimulants le ministre va-t-il nous offrir pour veiller à ce que ces investissements étrangers ou canadiens soient destinés aux différentes régions sous-développées du pays? Ce n'est pas ce que nous examinons en ce moment mais ce devrait l'être.

Le ministre devrait nous dire comment l'expansion régionale va s'effectuer. Quelle est sa politique à cet égard? Tout ce que nous savons jusqu'à présent de ce gouvernement, c'est qu'il tient beaucoup à ce que le secteur privé remplace le secteur public. Nous ne critiquons pas cette attitude. C'est un objectif louable. Comment s'assurer qu'il sera atteint? La seule chose que ma région ait reçue du gouvernement actuel, comme preuve de sa bonne volonté et de l'efficacité de sa politique, c'est une réduction des crédits dont nous dépendons depuis des années, des décennies voire des générations. Je ne le dis pas par fierté, je suis réaliste.

Jusqu'à présent, la politique du gouvernement dans l'Est a été de nous reprendre ce que nous avons. Voyons les coupes qui ont été effectuées. Ainsi, les dépenses consacrées à l'infrastructure de la pêche ont été réduites. On devait aménager des quais, des brise-lames, des chemins de halage et des installations terrestres pour les pêcheurs de Terre-Neuve, du Labrador et des provinces de l'Atlantique, mais cela ne s'est pas fait. On a réduit les dépenses d'infrastructure dans le secteur de la pêche.

Le premier ministre (M. Mulroney) a fait une promesse aux entreprises forestières de Corner Brook pendant la campagne électorale. Les crédits nécessaires n'ont pas été affectés. M. Crosbie insinue que le projet de construction d'une prison à sécurité minimum ou moyenne dans le centre de Terre-Neuve pourrait être abandonné. Il prétend ne pas pouvoir trouver de l'argent pour ce projet alors qu'il y en avait. M. Crosbie nous annonce que le gouvernement ne tiendra peut-être pas sa promesse.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais que le député, qui était ministre, s'adresse à son collègue de Terre-Neuve en l'appelant par son titre de ministre de la Justice.

M. Rompkey: Je suivrai votre conseil, monsieur le Président. Merci. Monsieur le Président, le ministre de la Justice (M. Crosbie) devrait s'intéresser à la justice. C'est injuste de supprimer une chose qui existe depuis des années pour la remplacer par autre chose. Ne mettons pas la charrue devant les bœufs. Si le ministre de la Justice s'intéresse vraiment à la justice, il devrait veiller à ce que justice soit faite à ma circonscription et à ma province. C'est le nœud de nos objections.

• (1230)

Les principes de justice ne l'ont pas emporté jusqu'ici. Le budget de Radio-Canada a été réduit, surtout pour les stations du Nord. Je l'ai déjà dit et je le répète, si le gouvernement veut vraiment faire quelque chose pour protéger notre héritage culturel, il annulera ces coupures. Le gouvernement a sabré dans les subventions à la recherche pure et appliquée. A cause de cela, nous allons perdre les scientifiques qui travaillent maintenant à la seule université qui existe à Terre-Neuve. Le secteur de la recherche appliquée ne peut pas être dynamique si celui de la recherche pure ne l'est pas. Les deux vont de pair et ces compressions budgétaires vont immédiatement se répercuter sur la création d'emplois. Elles auront aussi des conséquences graves sur la création d'emplois à long terme parce qu'il n'y aura pas eu d'innovations technologiques.

Le budget de l'assurance-chômage a été réduit à une époque où le taux de chômage atteint des niveaux records. Voilà ce qui est arrivé jusqu'ici et ce sont les seuls faits sur lesquels je puisse me baser.

Entre-temps, monsieur le Président, les tarifs des traversiers ont été majorés dans la région de l'Atlantique. Bien entendu, cela fait augmenter tous les prix. Les habitants de la région de l'Atlantique doivent donc payer plus cher, qu'ils soient producteurs ou consommateurs. Par quoi remplacera-t-on les dépenses du secteur public qui ont été supprimées? Y aura-t-il de nouveaux capitaux du secteur privé venant du Japon, des États-Unis ou de la Grande-Bretagne? Peu m'importe d'où viennent les capitaux. Vont-ils aider l'industrie forestière? Jusqu'ici, dans ma région, le dossier des capitaux britanniques n'est pas reluisant. Les usines qui fonctionnent grâce aux capitaux britanniques ne font que se détériorer; elles ne se modernisent pas et sont incapables de faire face à la concurrence. Voilà ce que les capitaux britanniques ont fait à Terre-Neuve. De nouveaux capitaux seront-ils investis dans la pêche? Il n'y en a pas eu jusqu'ici. Au contraire, le gouvernement a dû prendre la relève et injecter les capitaux nécessaires. A-t-on investi de nouveaux capitaux dans les mines? Non, les investisseurs américains ont réduit leur activité, ce qui a entraîné des congédiements à Labrador City et sur toute la côte nord du Québec. Certains de mes collègues des deux côtés de la Chambre, y compris le premier ministre, savent très bien que les investisseurs américains ont réduit leur activité et créé du chômage. Ce n'est donc pas brillant jusqu'ici.

J'imagine qu'en ce qui concerne ma province, le gouvernement dira que les nouveaux emplois seront créés à la suite de la signature de l'entente sur les gisements sous-marins. C'est probablement ce que dira le gouvernement. Il affirmera sans doute que c'est ainsi qu'il créera des emplois à Terre-Neuve. Nous ne savons cependant pas vraiment ce qui en est parce que nous ignorons le contenu de cette entente. Tout ce que nous savons, c'est ce que le premier ministre disait dans une lettre, écrite à l'époque où il était chef de l'opposition, au premier ministre de Terre-Neuve. Nous avons posé des questions à ce sujet mais en vain. Nous croyons que le gouvernement constituera probablement une caisse de développement de près de 500 millions de dollars pour Terre-Neuve. C'est une forte somme mais s'agira-t-il vraiment d'argent nouveau ou bien simplement d'anciens fonds recyclés? A mon avis, c'est la question que nous devons poser. S'agira-t-il simplement d'une nouvelle utilisation des fonds qui nous sont remis, comme aux autres provinces de l'Atlantique, depuis des années pour favoriser l'expansion industrielle régionale? Par exemple, l'Île-du-Prince-Édouard, comme Terre-Neuve, reçoit chaque année du gouvernement du Canada certains fonds destinés à l'expansion économique. La nouvelle caisse de développement ne doit pas être alimentée avec ces fonds-là. J'ai déjà demandé à le savoir, mais je n'ai pas obtenu de réponse.

Comment cet argent sera-t-il dépensé? Servira-t-il à des travaux de voirie? Le premier ministre provincial s'en servira-t-il pour sa campagne électorale en avril une fois que l'entente aura été signée s'il doit y avoir des élections? S'en servira-t-on pour construire des routes et notamment pour prolonger l'autoroute du Labrador? Ce sont les questions que nous avons posées, mais nous n'avons pas obtenu de réponse. Combien d'argent sera investi dans le cadre de l'entente sur les gisements sous-marins? D'où viendra-t-il? Que rapportera-t-il aux investisseurs, au gouvernement du Canada et à celui de Terre-Neuve? Qui fixera le montant des redevances que recevra Terre-Neuve? Est-ce que ce sera le gouvernement du Canada ou celui de Terre-Neuve? A combien s'élèveront ces redevances? Outre la caisse initiale de 500 millions de dollars, combien d'argent recevra ma province et dans combien de temps?

Si vous me le permettez, monsieur le Président, je voudrais finir de poser ces questions parce que je les juge très importantes. Se servira-t-on de plates-formes en béton? Affectera-t-on des fonds à la formation pour que les Terre-neuviens puissent trouver des emplois dans l'exploitation des gisements sous-marins?

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. De fait, je lui ai déjà donné 15 secondes de plus.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je ne doute pas que vous serez aussi généreux avec moi et que j'aurai certainement droit à 15 secondes de plus comme d'ailleurs d'autres députés. La générosité de l'occupant actuel du fauteuil est bien connue à la Chambre.

Tout d'abord, monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole cet après-midi et exposer certaines des inquiétudes que m'inspire la question à l'étude. Il s'agit probablement de la première fois que le gouvernement actuel se prévaut de cette vilaine disposition d'attribution de temps pour limiter le débat et impose cette mesure cruelle qui entrave le processus démocratique de discussion à la Chambre. Combien de fois ai-je entendu les conservateurs, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, dénoncer l'outrage intolérable à la démocratie que le recours fréquent du gouvernement libéral à la règle de la clôture constituait pour la Chambre? Or nous voyons maintenant le parti conservateur recourir à la même règle, violer ses promesses électorales et manquer à son engagement d'instaurer un climat de franchise et de loyauté au gouvernement. Si c'était la seule fois que le gouvernement revenait sur ses promesses, peut-être pourrions-nous le comprendre. Quelque disposition du projet de loi nous a peut-être échappé. Il existe peut-être quelque besoin impérieux qui oblige les Canadiens à vendre leur âme aux Américains. Nous n'avons peut-être pas su le voir, mais j'en doute.

Le parti conservateur vient de s'apercevoir qu'il n'a que faire d'un gouvernement transparent. Pour réaliser son programme, il va désormais imposer la clôture. Il aurait été agréable, monsieur le Président, de pouvoir établir des rapports qui nous auraient permis de débattre ces questions, sans formalités à l'extérieur de la Chambre. Mais le parti conservateur, même le vice-premier ministre (M. Nielsen) et ses *apparatchiks* qui fixent l'ordre de nos travaux en ont décidé autrement. Leurs plans sont établis pour les cinq prochaines années et ils devraient en avoir honte.

Pour vous montrer ce que je veux dire, je voudrais rappeler un incident qui s'est produit cette semaine. Le traité canado-américain sur la pêche au saumon montre bien le mépris avec lequel le gouvernement traite la Chambre et les Canadiens, dont il vient de faire la preuve en imposant la motion de clôture aujourd'hui. Chacun sait, bien entendu, qu'on tente depuis quelques années de conclure avec les États-Unis un traité sur l'interception du saumon. Or, le premier ministre et

son cabinet se sont empressés servilement d'approuver un traité qui, j'insiste, déplaît à bien des habitants de la Colombie-Britannique qui vivent de la pêche. Le gouvernement a ratifié ce traité sans avoir communiqué les documents à qui que ce soit. Les Canadiens et leurs représentants élus n'ont pu les obtenir qu'une fois que le cabinet eut ratifié ce traité. Quand Mitchell Sharp, l'ancien ministre des finances libéral et éminence grise du parti libéral, a comparu devant notre comité, il a déclaré qu'à son avis les gens ne devraient pas discuter de ce traité de peur que les Américains refusent de l'entériner. A dire le vrai, je trouve que nous avons accordé aux Américains de si bonnes conditions qu'ils seront on ne peut plus désireux de ratifier ce traité.

• (1240)

Néanmoins, monsieur le Président, la façon dont ce traité a été signé me porte à croire que le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) n'est qu'un sous-fifre du vice-premier ministre et de l'équipe d'*apparatchiks* qui dirige le gouvernement, fixe ses priorités, et décrète les ordres de marche. Le ministre des Pêches n'aurait pas accepté ce genre de traité. Ce n'est pas le genre de chose qu'il a promis aux habitants de la région du pays qu'il représente. Pour qu'il fasse cela, il aura fallu absolument que le vice-premier ministre lui dise: «Vous allez faire cela, car nous avons décidé de ce qui va arriver aux habitants de la Colombie-Britannique». En fait, monsieur le Président, le vice-premier ministre, l'actuel premier ministre (M. Mulroney) et le groupe des priorités avaient plus à cœur de donner quelque chose au président des États-Unis lors de son arrivée à Québec que de protéger les intérêts des habitants de la côte ouest qui dépendent du secteur de la pêche.

Le parti conservateur a obtenu probablement la plus importante majorité de notre histoire. Cela s'explique par les nombreuses promesses que le premier ministre et les ministériels ont faites d'un bout à l'autre du pays. Il est ironique que bien des partisans conservateurs propriétaires d'entreprises touristiques en Colombie-Britannique soient tout à fait consternés par ce traité. Ils avaient tout fait pour rencontrer le ministre et pour faire en sorte que la question soit soumise au comité avant d'être approuvée.

Bon nombre d'entre eux ont maintenant été poignardés dans le dos par le gouvernement. J'ai reçu hier et aujourd'hui un très grand nombre de télégrammes de gens inquiets des répercussions de cette mesure sur le tourisme dans la région et sur leurs entreprises. Ils en ont déjà eu un avant-goût. Le ministre des Pêches et des Océans prétend maintenant qu'il assumera l'entière responsabilité de ce qui se passera, que le gouvernement n'entend pas réouvrir ce traité, que c'est un fait accompli sur lequel le gouvernement n'entend pas revenir et que le vice-premier ministre lui a demandé d'agir ainsi. Je crois que c'est le cas, monsieur le Président.

Le secteur de la pêche est un bon exemple du mépris qu'affichent aujourd'hui les conservateurs ici même en présentant cette motion de clôture. Lorsque le ministre des Pêches et des Océans appuyait les candidats conservateurs le long de la côte ouest, notamment le candidat de ma circonscription, il a parlé d'un programme de rachat juste et la restructuration de la flotte de pêche de la Colombie-Britannique de façon sensée, afin de répondre aux besoins de toujours des gens de ce secteur et des petites localités le long de la côte de la Colombie-Britannique. Tout le monde était d'accord sur la nécessité de restructurer et de réaligner cette industrie, mais bien des gens voulaient que le gouvernement en reconnaisse la nature traditionnelle.

Les documents que le ministre a remis au comité consultatif montrent qu'on va en fait renflouer les banques. Au bout du compte, les banques finiront par être remboursées. Il est de notoriété publique qu'elles ont prêté énormément d'argent aux pêcheurs pour qu'ils s'achètent de nouveaux navires dotés d'un matériel technologique dernier cri qui leur permetta d'emboîter le pas au reste de ce secteur sur la côte ouest. Or, lorsque le gouvernement a laissé augmenté les taux d'intérêt, bon nombre d'entre eux se sont retrouvés dans une situation financière fort difficile. Les banques se sont retrouvées, quant à elles, avec de mauvaises créances sur les bras.

Le ministre actuel voudrait les secourir. Les pêcheurs vont perdre leur navire. Sans compter que les localités de la côte ouest perdront des milliers d'emplois et que bon nombre d'entreprises, comme les ateliers de réparation notamment, devront fermer leurs portes. Je crois même que cette mesure va toucher directement des députés des Communes par le recul que va connaître l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique à cause de ce projet de réorgansiation et du programme de rachat très avantageux pour les banques. Nous allons perdre des emplois et des entreprises. La pêche telle qu'elle a toujours été pratiquée sur la côte ouest de la Colombie-Britannique va être envisagée dans une optique radicalement différente.

Le ministre a reçu son ordre de mission du vice-premier ministre et de ses *apparatchiks*, qui lui ont dit: «Nous ne voulons pas savoir ce que vous avez envie de faire, vous ou les députés conservateurs de la région. Nous avons la solution qu'il faut pour mettre fin à ce problème». L'actuel ministre des Pêches et des Océans est actuellement sur la côte de la Colombie-Britannique en train de brader les habitants de la province pour rescaper les banques. Il va forcer des pêcheurs à verser 200 millions au gouvernement fédéral pour promouvoir un programme de rachat de 100 millions. Le gouvernement fédéral va vendre pour 40 millions de dollars des bateaux qui en valent 100. Bref, avec ce programme de rachat aux frais des pêcheurs, le gouvernement va réaliser un bénéfice net de 160 millions. Il va rescaper les banques, faire perdre plusieurs milliers d'emplois sur la côte de la Colombie-Britannique, fermer des entreprises, altérer le mode de vie côtier traditionnel. Il va vendre l'industrie de la pêche aux Américains et mettre ce secteur en sérieuses difficulté.

Je vous remercie de la générosité que vous m'avez manifestée en me permettant de parler 15 secondes de plus, monsieur le Président. Avec votre autorisation, j'aimerais dire qu'il est 13 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, c'est la troisième occasion que j'ai d'intervenir sur ce débat du projet de loi C-15, et la question que l'on doit se poser à ce moment-ci est la suivante: Pourquoi le gouvernement actuel a-t-il décidé de poser la question préalable quant à l'étude de ce projet de loi, question préalable qui a pour effet de suspendre toutes les autres motions que l'opposition aurait pu présenter en 2e lecture, en fait imposer le bâillon sur la discussion en 2e lecture du projet de loi C-15?

La question est d'autant plus pertinente qu'il n'y a rien au *Feuilleton* de la Chambre des communes qui soit substantiel, il n'y a rien que le Parlement, l'actuel Parlement, pourrait discuter d'une législation importante en quelque sorte en poursuivant le débat sur le projet de loi C-15. Parfois, je me demande si l'opposition ne rendait pas service à ce gouvernement qui est au pouvoir depuis le 4 septembre dernier. Le Parlement s'est réuni depuis l'automne dernier et aucune loi importante n'a encore été présentée. Un parti qui, au moment où il faisait campagne électorale au Québec comme dans toutes les autres régions du Canada, avait des solutions à tous les problèmes canadiens: Si on parlait d'emploi, on allait créer des dizaines et des dizaines de milliers de «jobs» dès le lendemain de l'assermentation de ce gouvernement, et on constate que durant les mois qu'il a été au pouvoir, il y a eu moins de création d'emplois que durant les trois derniers mois du premier ministre Trudeau et, sur une base mensuelle, moins d'emplois que durant les deux mois où le très honorable actuel chef de l'opposition (M. Turner) a été premier ministre du pays.

Ayant été dans l'opposition pendant plusieurs années, nous étions en droit de nous attendre qu'un parti politique serait arrivé avec des solutions concrètes, des projets de loi prêts, des politiques prêtes et, tout ce qu'on retrouve, ce sont des documents bleus, jaunes, verts ou blancs qui établissent des consultations à n'en plus finir, donc un gouvernement qui n'avait pas de politique, qui n'avait pas de programme précis à présenter à la population canadienne.

Et imposer le bâillon, à ce moment-ci, à une opposition formée d'environ 70 députés contre une majorité de 211, c'est réellement surprenant. Ce gouvernement qui se promène un peu partout en criant à la consultation, en criant au fait que l'on veut dialoguer avec la population, n'est même pas capable d'accepter que des députés de l'opposition, même une opposition relativement minime en nombre, puisse argumenter sur un seul projet de loi valable qui est à l'étude à la Chambre. On pourrait se demander pourquoi on veut poser la question préalable à ce moment-ci, pourquoi on veut mettre le bâillon aux députés de l'opposition sur le projet de loi C-15. Évidemment on pourrait tirer toutes sortes de conclusions, mais il y en a une qui me vient plus particulièrement à l'esprit, c'est le fait que le gouvernement progressiste conservateur, depuis l'automne dernier, tente de faire croire à la population canadienne que, à cause de la loi sur l'AEIE, il n'y avait pas de relations commerciales importantes entre le Canada et les États-Unis. Et, au fur et à mesure que ce débat se poursuit, on se rend compte que le discours du premier ministre canadien à New York était complètement en dehors de la réalité.

• (1250)

Comme preuve je mentionnerai un article publié dans l'*Actualité*, sous la signature de Michel Vastel, qui est fort intéressant, et qui cite en particulier des chiffres révélateurs sur le type de relations commerciales qui existent entre le Canada et les États-Unis, qui démontrent clairement que les propos tenus par le premier ministre du Canada, dans son discours à New York, étaient contraires à la vérité. Et lorsqu'il disait aux Américains, à New York, que le Canada était maintenant ouvert aux affaires, rappelons seulement les quelques chiffres que nous cite M. Michel Vastel dans la revue l'*Actualité*. Il dit ceci: Les Américains achètent 72 p. 100 de notre production forestière, 65 p. 100 de la pétrochimie, 59 p. 100 de la production métallique et les neuf dixième de nos ventes d'énergie, gaz, pétrole et électricité. Inversement, poursuit M. Vastel, les Canadiens achètent aux États-Unis les trois quarts de tous les produits industriels qu'ils importent. Et grâce au Pacte de l'automobile, les Américains nous fournissent 89 p. 100 de nos importations d'automobiles et de pièces, tandis que 98 p. 100 des ventes canadiennes s'en vont aux États-Unis. Le commerce canado-américain est de 35 milliards de dollars supérieur à celui des États-Unis avec le Japon. En fait, conclut M. Vastel, le Canada constitue le client le plus important pour les États-Unis et l'Ontario, à elle seule, a un commerce avec les États-Unis supérieur à celui du Japon. Comment le premier ministre du Canada, dans son discours de New York, pouvait-il dire que, maintenant que les conservateurs sont arrivés au pouvoir, le Canada était ouvert pour les affaires sinon pour essayer soit de tromper l'opinion publique ou encore de passer un message qui n'a aucune commune mesure avec le projet de loi C-15?

J'ai eu l'occasion, monsieur le Président, lors de mon intervention en deuxième lecture sur le projet de loi C-15, d'indiquer ces contradictions qu'il y avait entre la rhétorique du gouvernement et le texte législatif. Et j'ai l'impression que, en posant la question préalable, le gouvernement actuel sentait que petit à petit la population étant mieux informée, petit à petit les citoyens canadiens se rendent compte aussi des effets néfastes que peut avoir sur l'économie canadienne et sur l'autonomie du Canada, non seulement face aux États-Unis mais face au monde . . . que ce projet de loi C-15 pouvait avoir des conséquences qu'il vaut peut-être la peine d'examiner à deux fois avant de les adopter. Nous avions l'intention et nous avons toujours l'intention, de ce côté-ci de la Chambre, de proposer, lors du stade du comité, des amendements importants à ce projet de loi pour tenir compte, justement, des points de vue de la population canadienne. Nous aurions aimé pouvoir le faire au cours de cette étape de deuxième lecture en proposant certains amendements au principe du projet de loi, mais cette question préalable qui met le baillon à l'opposition nous empêchera de le faire.

Monsieur le Président, n'eut été de cette motion préalable, peut-être aurions-nous eu l'occasion d'entendre certains députés «back benchers», comme on les appelle, des députés d'arrière-ban, se prononcer sur cette importante législation. J'aimerais bien savoir, moi, ce que pensent certains des députés du

Québec, par exemple, face à cette loi, eux qui ont tenu des discours fort virulents au cours de la campagne électorale et qui demandaient à leur gouvernement d'intervenir pour protéger les emplois des citoyens canadiens, surtout face aux multinationales. Je comprends maintenant la frustration de certains députés. Et cela ne me surprend pas du tout, d'un autre côté, de voir dans les journaux des copies de lettres traitant l'actuel gouvernement de «gouvernement de deux de pique». Ceux qui ont une connaissance de la langue française, et surtout des expressions du terroir dans certaines de nos régions, comprennent ce que cela veut dire.

Mais, au lieu de les écrire dans des lettres, ces députés seraient bien mieux de prendre la parole à la Chambre et de faire connaître exactement leur point de vue, car il y a peut-être des «jobs» dans chacune de leurs régions qui pourront être mises en danger, si aucune révision des investissements nouveaux n'est faite, et qui viendraient faire concurrence à des entreprises canadiennes établies dans chacune de nos régions et qui créent de l'emploi et qui, peut-être, seraient dans l'impossibilité de faire face à une concurrence déloyale de la part d'investissements qui pourraient venir leur faire concurrence sur leur propre terrain.

Toute la question qui se pose ici, c'est le vieux débat de la politique nationale du fondateur des conservateurs et cette référence à la politique nationale canadienne. Parce que les conséquences . . . Tout s'enchaîne vous savez, monsieur le Président. Nous avons le projet de loi C-15, nous avons cette ouverture avec les Américains, on parle de zones de libre-échange, même si on n'a pas encore défini les mots. J'ai hâte de voir ce que contiendra le document que doit déposer cet après-midi le ministre du Commerce international. J'aurais préféré qu'il le fasse à la Chambre, semble-t-il qu'il va le faire à l'extérieur de la Chambre. Mais toutes ces pièces constituent les pièces d'un «puzzle», d'un casse-tête, et on veut forcer l'adoption de cette loi C-15 sans avoir vu les autres pièces de ce casse-tête.

Monsieur le Président, je vois que mon temps de parole est écoulé, et je vous remercie de votre bonne attention. J'espère que les députés au pouvoir se rendent compte que le bâillon qu'ils nous imposent aujourd'hui est contraire à tous les discours qu'ils ont prononcés à la Chambre ou à l'extérieur de la Chambre.

[*Traduction*]

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir quelques minutes, avant 13 heures et un peu avant la période des questions, pour faire certaines observations sur la motion proposée par le gouvernement pour nous bâillonner. Je présume que le gouvernement ne veut pas que le public canadien en sache trop long sur le projet de loi C-15.

Plutôt que de parler des problèmes créés au Parlement par une motion de clôture comme celle-ci, je veux, une fois de plus, mettre en garde les Canadiens contre les problèmes du projet de loi C-15 et donner les raisons pour lesquelles ce projet de loi créant Investissement Canada devrait être remis à plus tard et réécrit. Même si le ministre responsable du projet de loi veut que les Canadiens pensent que c'est un nouveau moyen de réduire la bureaucratie et éliminer les obstacles à l'investissement nécessaire pour créer des emplois au Canada, tout le monde sait ce que faisait l'AEIE. La Loi sur l'examen de l'investissement étranger faisait beaucoup plus peur qu'elle n'était efficace. Elle n'était aucunement avantageuse pour le Canada. A mon avis, il faudrait qu'on nous saisisse d'un projet de loi sur l'AEIE beaucoup plus rigoureux que ce que le gouvernement propose maintenant.

Je constate avec intérêt que peu de députés ministériels prennent la parole pour souligner les avantages du projet de loi C-15. Un grand nombre d'entre eux, y compris vous-même, monsieur le Président, se rendent probablement compte des énormes lacunes du projet de loi C-15.

Permettez-moi de signaler certains problèmes qui surgiront quand des investisseurs étrangers viendront acheter des entreprises ou des terres au Canada et se livreront à la spéculation. Le premier problème qu'on a souligné est que les sociétés aux mains d'étrangers ne dépensent pas autant que les compagnies canadiennes au titre de la recherche et du développement, élément essentiel pour assurer l'expansion économique et l'augmentation de la productivité.

Examinons certains exemples tirés d'études effectuées par le Conseil économique du Canada en 1983 et par le Conseil des sciences du Canada en 1984. Pour ce qui est de la recherche et du développement, les sociétés canadiennes comptant moins de 50 employés y ont affecté 11.2 p. 100 de leurs capitaux tandis que les sociétés étrangères n'y consacraient que 3.3 p. 100. Les entreprises canadiennes employant de 50 à 100 personnes consacrent 10.1 p. 100 de leurs recettes à la recherche et au développement alors que les entreprises étrangères se contentent de 4.3 p. 100. Les entreprises canadiennes comptant entre 100 et 200 employés ne dépensent plus que 9.1 p. 100 et les entreprises étrangères de taille comparable, 3.7 p. 100. Quant aux entreprises ayant plus de 500 employés, les canadiennes dépensent 10.3 p. 100 à l'effort de recherche et de développement mais les étrangères à peine 2 p. 100.

On peut donc constater que les grandes entreprises, surtout les entreprises étrangères organisent leurs activités de recherche et de développement, des activités tellement importantes du point de vue de la création de nouveaux emplois, à l'extérieur du Canada, surtout aux États-Unis. Avec votre permission, je reviendrai là-dessus à 15 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député aura encore sept minutes à 15 heures.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pur le reprendre à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'UNIVERSALITÉ DES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, les mesures annoncées hier par le gouvernement concernant l'universalité des programmes sociaux sont totalement inaccepta-

bles. Par exemple, la réduction du montant des allocations familiales affecte grandement deux catégories de notre population déjà éprouvées financièrement: les travailleuses à domicile et les familles à faible et à moyen revenu.

Voici quelques constatations. Les chèques d'allocations familiales sont trop souvent le seul argent que les travailleuses à domicile reçoivent en nom propre. Les familles à moyen et à faible revenu sont heurtées par ce projet gouvernemental. Les familles touchant moins de $10,000 par année ont moins d'avantages sociaux que celles qui reçoivent $50,000 par année.

Où sont passées, monsieur le Président, les belles paroles du premier ministre (M. Mulroney) qui voulait imposer les banquiers à $500,000? Avec cette réforme, ces gens se promènent toujours en limousine payée à même les sommes qui devraient, en toute justice, être dévolues aux Canadiens qui en ont le plus besoin.

[*Traduction*]

LE CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANT

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, une réforme fiscale n'est possible que si l'on fait la distinction entre déductions d'impôt et exemptions fiscales.

Une déduction est quelque chose de facultatif. Elle peut être accordée ou refusée en fonction de la politique gouvernementale. Une exemption fiscale est essentiellement différente. Elle n'est pas facultative mais suppose que le revenu d'un particulier échappe en partie à l'autorité de l'État.

Le crédit d'impôt-enfant en est un bon exemple. Ce n'est pas un avantage accordé par l'État, mais bien un droit qui doit être respecté. Si les parents ont l'obligation de subvenir aux besoins de leurs enfants, ils ont alors droit au revenu qui leur est nécessaire à cette fin. Ce revenu devrait être officiellement à l'abri des incursions du fisc.

Si je dis cela, c'est qu'il y a une différence entre une politique fiscale socialiste et une politique fiscale conservatrice. Pour les socialistes, l'État est libre de faire les ponctions qu'il veut dans le revenu des particuliers. C'est l'État qui décide de la portion de son revenu que le particulier peut dépenser à sa guise. En vertu d'une politique fiscale conservatrice, par contre, une personne demeure maîtresse de certaines parties de sa vie qu'elle a le droit de soustraire au fisc.

* * *

L'ÉNERGIE

LES PROFITS D'UNE SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je tiens à féliciter les députés conservateurs de Champlain (M. Champagne) et de Duvernay (M. Della Noce) de se joindre à moi et au NPD en se portant à la défense du simple consommateur canadien d'essence qui se fait littéralement tabasser par les grandes sociétés pétrolières du pays et par la cupidité fiscale des gouvernements fédéral et provinciaux. On parle beaucoup d'avoir des députés indépendants et de laisser s'exprimer les députés. Les médias et le public devraient les encourager quand ils le font.

J'en ai donc deux de mon côté et encore 209 à convaincre, monsieur le Président. J'invite les 209 autres députés conservateurs à jeter un coup d'œil sur le rapport publié aujourd'hui par la société Imperial Oil. Celle-ci vient d'annoncer que ses bénéfices étaient passés de 332 à 533 millions de dollars.

Paul Joseph, de la firme d'experts-conseils Burns Fry en matière énergétique, prévoit que les bénéfices d'Imperial Oil augmenteront encore davantage en 1985. Or 69.5 p. 100 des avoirs de cette société appartiennent à la société Exxon de New York. Quel autre pays au monde accepterait que sa plus grosse société pétrolière appartienne à des capitaux étrangers et lui accorderait des dégrèvements fiscaux et autres avantages pour transférer à la société mère l'argent que les simples Canadiens paient à la pompe et lui permettre d'acquérir encore davantage d'actifs au Canada? Cette société accapare déjà 52 p. 100 du gâteau, ou 11.6 milliards, et en veut toujours plus, et le gouvernement actuel est prêt à donner davantage.

[*Français*]

. . . plus cela change, plus c'est pareil.

[*Traduction*]

Il n'est pas nécessaire qu'il en soit ainsi. Nous partagions autrefois un grand rêve national, et nous pouvons encore espérer que le simple consommateur canadien sera moins pressuré et que les grandes sociétés pétrolières et les gouvernements provinciaux cupides ne s'enrichiront pas à ses dépens.

* * *

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

ON BLÂME L'ORGANISME POUR AVOIR FINANCÉ UN FILM DE PROPAGANDE SUR L'AVORTEMENT

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour signaler à la Chambre les préoccupations dont m'ont fait part bon nombre de mes électeurs à la suite du film de propagande récent sur l'avortement intitulé «Abortion: Stories North and South».

L'Office national du film a fourni des fonds à une partisane de l'avortement, Gail Singer, pour la préparation de ce film qui lui permet de présenter son opinion partiale sur cette question, sous prétexte d'éclairer la population, comme elle a eu l'audace de le prétendre.

Tout ce que l'on peut dire, c'est que cette utilisation abusive des deniers publics par l'Office national du film en vue de promouvoir l'opinion des partisans de l'avortement est scandaleuse. Ce gaspillage de deniers publics et cet abus de confiance sont intolérables.

A l'instar de bien d'autres Canadiens, je suis convaincu que la vie commence dès la conception et qu'à partir de cet instant, les enfants à naître ont les mêmes droits et privilèges que nous.

A mon avis, il faut cesser d'employer des expressions dans le vent comme «cessation de grossesse» et reconnaître que l'avortement n'est en réalité que le meurtre d'un enfant à naître.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je veux exprimer ma déception au sujet des changements proposés au chapitre des allocations familiales et des autres prestations reliées aux ménages ayant charge de famille.

Article 21 du Règlement

Le document expose deux options constituant, en fait, des augmentations de taxes déguisées pour les classes moyennes sans pour autant apporter des bénéfices substantiels aux familles à revenus modestes. On visait, selon les conservateurs, le président de la banque et on a frappé son concierge.

Suivant l'option 1, les ménages gagnant moins de $10,000 ne toucheraient que 98c. de plus par jour, et pour les familles gagnant entre $10,000 et $20,000, le gain ne serait que de 68c.

Si on se réfère à l'option 2, c'est encore pis. Les ménages gagnant moins de $10,000 de revenus ne recevraient que 48c. par jour d'augmentation et ceux entre $10,000 et $20,000, 36c. par jour.

De plus, le document présenté fait référence au revenu familial alors qu'il n'y a pas dans la fiscalité canadienne la reconnaissance du concept du revenu familial pour fins de taxation en général.

C'est donc dire que si le gouvernement fédéral entend appliquer l'une ou l'autre des options présentées dans son programme déposé hier, des enquêtes devront être faites auprès d'un grand nombre de ménages. Après bien des tergiversations le gouvernement a réellement accouché d'une souris. La vérité est bien simple, c'est que le ministre des Finances (M. Wilson) a engagé une bataille qu'il a perdue.

Le gouvernement tente de camoufler la perte de crédibilité du ministre des Finances par un remaniement superficiel qui contient des augmentations de taxes importantes pour les classes moyennes et qui n'apportent aucun bénéfice substantiel aux familles à revenus modestes.

* * *

LES TRANSPORTS

LA VILLE DE MONTRÉAL—LE COMITÉ HORNER—LES PROPOSITIONS DE LA SOCIÉTÉ BOMBARDIER

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga-Maisonneuve): Monsieur le Président, la semaine dernière la ville de Montréal, le COPEM, la Chambre de commerce et le Bureau de commerce de Montréal ont appuyé et présenté les propositions de la Bombardier au comité Horner. Je suis d'accord avec eux en ce qui concerne le rôle de Montréal comme centre de transport au Canada, et pour que les gouvernements encouragent une politique de contrat à l'entreprise privée plutôt que de créer d'autres opérations relevant du secteur public. Cependant, je ne comprends pas qu'ils aient ignoré d'autres sociétés montréalaises, dont la versatile Vickers située dans ma circonscription, qui existe depuis 74 ans, qui a construit le premier métro de Montréal et qui possède déjà, contrairement à la Bombardier, des installations qui permettent la construction ou la réparation des wagons de passagers, cette usine ayant plus de 205,000 pieds carrés et pouvant accueillir plus de 500 travailleurs. Elle a l'équipement, l'expertise et la technologie.

Je voudrais donc demander à la ville de Montréal de reconsidérer sa position et au comité Horner de noter ces faits. On ne doit pas favoriser un de ses membres au détriment de ses autres membres. D'autant plus que la Bombardier s'est unie à la Corporation du développement du transport urbain pour solliciter les contrats du gouvernement fédéral et de l'Ontario en vue de fabriquer les nouveaux trains de VIA Rail. On pourrait peut-être laisser l'entretien à quelqu'un d'autre.

* * *

[*Traduction*]

LES CORPORATIONS

LA GUERRE DES PRIX DU PAIN EN SASKATCHEWAN—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES PETITES BOULANGERIES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, à cause de la guerre des prix du pain qui fait actuellement rage en Saskatchewan entre les deux principaux fournisseurs, Westons et McGavins, des petites boulangeries de la province doivent fermer leurs portes. Bien des petites boulangeries m'ont demandé d'intervenir en leur nom pour leur éviter une faillite due à une réduction excessive des prix.

Leurs plaintes sont parfaitement justifiées. Ces petites entreprises sont importantes parce qu'elles contribuent beaucoup au bien-être des économies locales. Si elles ne survivent pas à cette guerre des prix, les rangs des chômeurs continueront à se gonfler et le prix du pain dépassera rapidement l'ancien prix dès que les boulangeries locales auront fermé leurs portes.

Le pain qui se vendait $1.05 au détail ne restera pas à son prix actuel de 58c. Lorsque les petites boulangeries auront disparu et que McGavins et Westons prendront la relève, on trouvera que le pain était bon marché à $1.05.

● (1410)

J'exhorte le gouvernement à faire immédiatement le nécessaire en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions pour que ces petites entreprises restent ouvertes. Les clients auront le choix et les boulangeries locales pourront continuer à jouer un rôle important dans l'économie locale. Un gouvernement qui prétend être ouvert ne peut pas rester impassible pendant que les géants du pain ferment les petites boulangeries en voulant devenir les maîtres absolus du marché.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA FORMATION DE L'INDO-CANADIAN ASSISTANCE SOCIETY

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, l'Inde vient de connaître une année tragique. Nous avons été témoin de l'assassinat du premier minsitre, M^me^ Gandhi, et des manifestations de violence que ce crime a déclenchées dans nombre de localités. Cet assassinat et bien d'autres événements ont dressé les Indiens les uns contre les autres et il est arrivé que des membres d'une confession se soient attaqués à des membres d'une autre confession pour des motifs purement religieux. D'autres événements, comme la tragédie qui est survenue dernièrement a Bhopal, ont débordé les différends religieux. Ces tragédies ont provoqué, en quelque sorte, des remous jusqu'au Canada. Les rapports entre Canadiens d'origine indienne, mais de confessions différentes ont été parfois tendus.

C'est pour cette raison que le mois dernier, à Toronto, un groupe de Canadiens d'origine indienne, mais appartenant aux grandes religions de l'Inde, ont décidé de former l'Indo-Canadian Assistance Society. Cette société sans but lucratif s'est donné comme mission d'aider les victimes de la violence en Inde indépendamment de leur confession religieuse et de secourir aussi les victimes de l'accident qui s'est produit à Bophal dernièrement. La présidente de cette association est chrétien, le trésorier hindou, le secrétaire sikh et le premier vice-président, musulman.

Deux députés se sont déjà joints avec moi à ce groupe, les députés de Dollard (M. Weiner) et d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) qui ont accepté de devenir présidents à titre honorifique de cette société. Nous comptons bien travailler en étroite collaboration pour venir en aide aux victimes de l'Inde et pour atténuer les différends religieuses qui existent entre Canadiens de confessions différentes.

* * *

LES CATASTROPHES

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE DES MESURES POUR AIDER GLACE BAY (N.-É.)

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, comme le savent la plupart des députés, la ville de Glace Bay et ses environs viennent de subir un autre coup dur samedi dernier, par suite d'un incendie qui a détruit la conserverie Highlands Fisheries et laissé 350 autres personnes sans emploi. C'est la deuxième catastrophe à frapper l'économie de cette localité en moins d'un an. En effet, un incendie à la houillère nº 26 avait privé de leur emploi 1,200 mineurs. Le taux de chômage a maintenant grimpé à 55 p. 100 dans la localité.

Comme je devais rencontrer les représentants de la ville et le propriétaire de la conserverie pour discuter de la situation, je n'ai pas pu assister aux délibérations de la Chambre hier, mais j'ai été rassuré par la promesse de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) de venir en aide à la localité et de voir ce que le gouvernement pourrait faire pour nous.

Le gouvernement a le choix entre de nombreuses initiatives. Il incombe à la ministre de donner le feu vert. Tout d'abord, le gouvernement pourrait signer une entente auxiliaire fédérale-provinciale sur les projets d'infrastructure pour la ville de Glace Bay. Ensuite, il pourrait créer un régime de retraite anticipée à l'intention des mineurs plus âgés, ce qui permettrait à leurs collègues plus jeunes de trouver de l'emploi et de faire des projets d'avenir. Enfin, il pourrait prendre le ferme engagement de favoriser de nouveaux projets d'exploitation houillère à Glace Bay. J'exhorte donc la ministre à agir immédiatement.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

LES USINES DE PÂTES ET PAPIERS

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers a commencé hier sa 72^e^ assemblée annuelle à Montréal. L'industrie canadienne se sent optimiste et prévoit augmenter sa production à 68 millions de tonnes d'ici 1995. Pour atteindre cet objectif, l'industrie se voit prête à investir de trois à cinq milliards par année pour moderniser les usines de pâtes et papiers afin d'apporter une plus grande productivité, des prix plus concurrentiels et des profits plus élevés. Il est intéressant de souligner que l'année 1984 a vu une augmentation de 6.2 p. 100 sur l'année précédente.

Voilà un exemple, monsieur le Président, d'une industrie florissante grâce aux consultations et aux ententes que nous avons avec les provinces au niveau de la gestion des forêts. Nous sommes confiants en l'avenir de l'industrie forestière canadienne et en particulier des industries de pâtes et papiers, et nous tenons à manifester notre appui et notre engagement envers les entreprises et les associations industrielles qui favorisent la relance économique dans notre pays.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DES AUTOMOBILES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, sur la question des pluies acides, la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) a fait savoir que dorénavant, le gouvernement ferait ressortir la nature bilatérale plutôt qu'internationale du problème. Il me semble que tout en continuant à insister sur l'aspect international de ce dernier, la ministre aurait deux mesures à prendre en ce qui concerne nos relations bilatérales, en particulier relativement aux États-Unis.

Premièrement, elle devrait rétablir véritablement le programme de ramassage des œufs de goélands, pour montrer que nous nous intéressons à l'environnement. Nous pourrions ainsi prêcher aux États-Unis par l'exemple. Ensuite, elle pourrait inviter le ministre des Transports (M. Mazankowski) à réduire le taux d'émissions sulphureuses puisque les automobiles sont aussi la cause des pluies acides. Si bien que nous aurions les mains propres pour débattre le problème avec les États-Unis, étant donné que nous aurions contribué, à l'échelle internationale, à assainir l'eau des Grands lacs et que nous aurions réduit le taux d'émissions sulphureuses dans l'air. Le ministre des Transports doit s'occuper dès maintenant de cette question.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE DOCUMENT D'ÉTUDE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aurais voulu poser cette question au premier ministre, car elle concerne la politique de son gouvernement à l'égard des programmes sociaux. Si vous le permettez, je vais l'adresser au vice-premier ministre. Le «document d'étude» publié hier n'a certainement pas fait beaucoup de tort au président de la banque qui touche $500,000 par an, mais il en a certainement causé à la caissière, mère de deux adolescents. Après les deux mois d'incertitude et de confusion suscitées par les déclarations contradictoires des ministres et du premier ministre au sujet de l'universalité de nos programmes sociaux, ce document devait dissiper tous les doutes.

A la page 11, le ministre déclare qu'il «ne s'agit pas de propositions précises de changement». A la page 15, il dit que «le gouvernement n'entend pas suggérer de préférences». Pourquoi le gouvernement a-t-il provoqué et lancé ce débat sur les programmes sociaux sans savoir où il allait et sans avoir de propositions concrètes à faire? Pourquoi, hier, le gouvernement n'a-t-il fait qu'augmenter la confusion et l'incertitude pour des millions de familles canadiennes? Quand le gouvernement nous fera-t-il connaître sa position sur la réforme fiscale et les programmes sociaux?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, comme nous l'avons dit dès le départ, et notamment dans la déclaration du 8 novembre du ministre des Finances, nous avons l'intention de tenir des consultations. C'est certainement une approche souhaitable. Si nous ne l'avions pas fait, le député aurait été le premier à nous demander pourquoi nous ne consultions pas les Canadiens au sujet des programmes sociaux. C'est exactement ce que nous faisons.

LES CONTRIBUABLES À REVENUS MOYENS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, après avoir lancé ce débat, le ministre et son gouvernement devraient être en mesure de nous dire quelle orientation sociale ils désirent donner à notre pays. Examinons l'une des options favorites. Apparemment, la favorite, la deuxième, accorderait aux familles pauvres la misérable somme de 48c. par jour. D'autre part, cette option s'attaquerait à des millions de familles à revenus modestes. Prenons l'exemple d'une famille où il y a deux adolescents. L'allocation familiale est supprimée, les impôts sont augmentés et il n'y a pas d'emplois d'été. Pourquoi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est-il attaqué aux familles modestes? Pourquoi s'attaque-t-il à ceux qui gagnent aussi peu que $23,000 par an? Pourquoi les contribuables à revenus moyens sont-ils les seuls à porter le fardeau de la réforme fiscale?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député a fait un certain nombre de déclarations qui ne sont pas conformes à la vérité. Par exemple, il a dit qu'il n'y aurait pas de programme d'emplois d'été. C'est faux. Ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, l'a clairement déclaré à la Chambre. S'il désire une réponse exacte en ce qui concerne les familles à revenus moyens . . .

Mme Copps: C'est un programme basé sur l'évaluation des moyens.

M. Epp (Provencher): Comme à son habitude, la députée de Hamilton-Est n'écoute pas et ne réfléchit pas. Elle se contente de criailler.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Je ferais remarquer au député qu'en ce qui concerne la deuxième option, ce n'est pas une question de préférence.

• (1420)

En ce qui concerne la première option, la plupart des gens ont fait valoir que l'exemption d'impôt pour enfants constituait l'élément le plus régressif du régime fiscale. En tant qu'ancien ministre des Finances, le député n'ignore sans doute pas que dans un régime fiscal progressif, les plus riches se trouvent les plus avantagés.

Dans la plupart des cas, les gens ont dit que cette question devait être réexaminée et qu'il fallait rediriger une partie de ces économies vers les nécessiteux. Nous l'avons fait. En fait, si le député étudie soigneusement les tableaux, il constatera que ses affirmations ne sont pas fondées, même dans le cas des moyens salariés.

LA QUOTE-PART FISCALE DES PROVINCES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, avant de poser ma question, je voudrais faire comprendre au ministre que les provinces ont été les vraies gagnantes hier. Les perdantes ont été les familles qui doivent élever des enfants avec un revenu modeste.

Les provinces reçoivent une augmentation d'impôt d'environ 330 millions dans le premier cas, et de 150 millions dans l'autre. Quant aux familles pauvres elles reçoivent, en moyenne, 48c. par jour, et deux millions de familles à revenus modestes doivent donc faire les frais de cette hausse d'impôt en faveur des provinces.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député n'ignore sans doute pas qu'il s'agit simplement de propositions à étudier. Que cela lui plaise ou non, telle est l'approche adoptée par le gouvernement.

Deuxièmement, je ferai remarquer au député qu'il s'agit là d'économies et que le gouvernement fédéral a dit que toutes les économies devraient être redirigées vers ceux qui en ont le plus besoin. Tout le monde est d'accord là-dessus et le député reconnaîtra sans doute que tel est l'objectif du gouvernement fédéral.

En outre, les ententes actuelles à l'égard du financement des programmes établis et de la péréquation ainsi que d'autres accords fiscaux entre Ottawa et les provinces sont conclus à l'issue de consultations, comme il le sait certainement en tant qu'ancien ministre des Finances. Malheureusement, ce n'est pas tout à fait ce qui s'est produit récemment. C'est toutefois ainsi que les choses fonctionnent au Canada. Tel devrait être le résultat des ententes actuelles. Le document ne dit aucunement que ces économies reviendraient automatiquement aux provinces. Certains d'entre nous estiment possible de discuter avec ces dernières.

[*Français*]

L'EXEMPTION FISCALE POUR LES FAMILLES QUI ONT CHARGE D'ENFANTS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et elle est reliée aux propos qu'il vient de tenir.

Le 20 décembre dernier, je posais au très honorable premier ministre la question suivante: Le premier ministre pourrait-il dire à cette Chambre si c'est la politique de son gouvernement ou si son gouvernement a l'intention de diminuer progressivement sur un certain nombre d'années l'exemption fiscale pour les familles ayant charge d'enfants? Et la réponse du premier ministre a été la suivante:

Non, monsieur le Président. Ce n'est pas ce que le gouvernement a l'intention de faire.

Alors ma question au ministre est la suivante: Comment se fait-il que le 20 décembre dernier le premier ministre du Canada nous a dit en cette Chambre de son siège, à nous et à toute la population canadienne, qu'il n'a pas l'intention de toucher aux exemptions fiscales pour les familles ayant charge d'enfants, et que, hier, le ministre présente deux options et dans les deux cas, la première fait disparaître complètement les exemptions fiscales, et la deuxième les coupes des deux tiers? A quel moment, monsieur le Président, peut-on prendre la réponse d'un premier ministre à la Chambre des communes comme valable et acceptable?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur le Président, le député devrait donner foi aux qdéclarations du premier ministre. Il devrait aussi croire le premier ministre lorsqu'il dit que le principe de l'universalité demeurera. Cela est prévu dans le document. Il devrait aussi croire le premier ministre lorsqu'il dit qu'il n'y aura pas d'évaluation des ressources. Cela est prévu dans le document. Il devrait aussi croire le premier ministre lorsqu'il dit qu'on ne se servira pas de cela pour réduire le déficit.

Ce qu'il lui faut croire maintenant, c'est qu'il s'agit d'un document de travail. Nous y proposons des options. Je suis persuadé que le député a lu le document. Il sait par conséquent qu'on n'exclut pas d'autres options ou des variations de ces options, et j'invite le député à en proposer lui-même.

[*Français*]

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT ENVERS LE QUÉBEC

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, dans tout le débat qui a eu lieu ici à la période des questions orales, c'est la seule réponse précise que le premier ministre nous a donnée concernant les questions qui ont été posées, et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social les a trahies complètement dans son document.

Ma question supplémentaire est la suivante: Compte tenu du fait que la province de Québec est la seule province au Canada qui n'a pas d'exemptions lesquelles ont été remplacées par des allocations familiales provinciales, comment le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social entend-il compenser le Québec pour les pertes de revenu ainsi occasionnées?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je me réjouis que le député ait posé la question. S'il lit très attentivement le document, il verra qu'on y parle de ce que d'aucuns ont considéré comme une économie de 80 millions de dollars pour le gouvernement fédéral. J'ai toujours dit, et je l'ai répété encore hier, que je ne voulais pas tomber dans le même panneau que celui dans lequel l'ancien gouvernement fédéral est tombé lorsqu'il a apporté des modifications aux allocations familiales et aux programmes sociaux. Cela lui avait alors attiré des ennuis avec le gouvernement du Québec. Comme il n'existe pas d'accord de perception des impôts entre le Canada et le Québec, ces 80 millions de dollars serviront manifestement à cette fin. Je compte éviter le panneau dans lequel sont tombés les anciens députés libéraux du Québec et c'est bien pour cela que le document porte cette mention.

LES PROGRAMMES SOCIAUX DESTINÉS AUX FAMILLES AYANT DES ENFANTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Avant Noël, le ministre des Finances avait fait savoir à tout le monde, sauf à une personne, que le pays n'avait plus les moyens de financer les programmes sociaux destinés aux Canadiens à revenu moyen. A l'époque, le premier ministre avait démenti la chose.

Hier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a publié un document qui bouleverse les priorités du gouvernement en proposant deux façons de réduire les revenus supplémentaires que touchent plus d'un million de familles canadiennes de la classe moyenne ayant des enfants. Pourquoi le gouvernement a-t-il complètement changé de priorités? Pourquoi la réforme sociale ne vise-t-elle plus le président de banque dont le revenu atteint $500,000 par an.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): A propos de ce que le député d'Oshawa vient de dire au sujet d'un président de banque, je lui dirai, monsieur le Président, que le ministre des Finances est toujours libre de retenir cette option. Par ailleurs, si le député veut bien se souvenir des propos qu'il a tenus pendant les vacances de Noël, il constatera qu'il a proposé une solution qui revient en gros à l'Option 1. J'explique dans le document que l'Option 1 présente certains inconvénients. Je suis convaincu que le député a

bien réfléchi à la question, mais je lui demande au moins d'être logique avec lui-même.

M. Broadbent: Monsieur le Président, notre parti a toujours été cohérent en matière de politique sociale. Je me ferai un plaisir d'envoyer . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: De toute évidence, les députés conservateurs se sentent mal à l'aise devant l'hypocrisie dont fait preuve le gouvernement en se proposant d'aller chercher des centaines de milliers de dollars dans la poche des Canadiens à revenus moyens, au lieu de celle des milliers de Canadiens qui gagnent au moins $50,000 par an et ne paient pas un cent d'impôt. C'est pourquoi ils sont dans leurs petits souliers.

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES SOCIAUX

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, pourquoi le ministre a-t-il plafonné le montant que le gouvernement est prêt à consacrer aux programmes sociaux? Comme le ministre le sait, selon un des documents publiés hier, le gouvernement n'a pas l'intention de dépenser davantage pour les programmes sociaux. Si le gouvernement s'intéresse vraiment au sort des pauvres et désire conserver les programmes destinés aux Canadiens à revenus moyens, pourquoi n'a-t-il pas annoncé qu'il allait augmenter immédiatement les sommes consacrées aux pauvres et qu'il irait chercher cet argent dans la poche des riches qui ne paient pas leur part d'impôts?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'insiste bien sur le fait qu'il s'agit d'options proposées dans le cadre de consultations; et d'ailleurs une de ces options ressemble beaucoup à une solution proposée par le député lui-même. Si le député d'Oshawa approfondit la question, il se rendra compte que, avec l'Option 1, 70 p. 100 des sommes redistribuées proviendraient de familles à revenu annuel supérieur à $40,000. Dans l'Option 2, plus de 80 p. 100 de la redistribution se ferait aux dépens de familles qui gagnent plus de $40,000 par an. Quand le député affirme que c'est la classe moyenne qui fait les frais de l'opération, il devrait surveiller ses paroles, autrement il risque d'être contredit par les faits.

• (1430)

LES FAMILLES GAGNANT ENTRE $30,000 ET $50,000 PAR AN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je conseillerais à mon tour au ministre, monsieur le Président, de faire attention à ce qu'il dit. Après avoir écouté le ministre, je voudrais lui demander s'il est prêt à démentir que les deux options qu'il a présentées aux Canadiens entraîneraient une forte diminution de revenus pour plus de un million de familles moyennes gagnant entre $30,000 et $50,000 par an. Le ministre veut-il bien confirmer que le gouvernement s'apprête, avec l'une de ces deux options, à réduire le revenu de un million de familles de cette catégorie, alors qu'il refuse en même temps de modifier la fiscalité pour obliger les Canadiens très riches qui ne paient pas d'impôt actuellement à verser leur part? Reconnaît-il ces faits?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je tiens à dire tout d'abord au député d'Oshawa qu'il a affirmé plusieurs choses inexactes.

Premièrement, en ce qui a trait aux revenus élevés, le gouvernement conserve ses options. Le député devrait donc faire attention à ce qu'il dit à ce sujet. Deuxièmement, s'il regarde la situation des Canadiens gagnant moins de $10,000, il constatera que ces derniers seront avantagés. Tous les Canadiens dont le revenu ne dépasse pas $20,000 auront plus d'argent. Le gouvernement a aussi annoncé—et je dis cela parce que le député a parlé d'un gel des dépenses sociales—qu'il allait faire en plus quelque chose pour les veuves et les veufs. S'il considère l'ensemble de nos propositions, il verra que c'est un bon programme.

Des voix: Bravo!

L'INCIDENCE DES OPTIONS SUR LES RECETTES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je dois d'abord saluer le courage qu'il a de se présenter à la Chambre. Ce faisant il fait beaucoup mieux que le premier ministre. On comprend facilement son embarras. Même le vice-président ministre est tout rouge!

Le document est invraisemblable. C'est ridicule à l'extrême. Pire que cela, c'est une mauvaise plaisanterie. Et pire encore, c'est une ponction fiscale énorme aux dépens des programmes sociaux—voilà ma question, monsieur le Président . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Johnston: Monsieur le Président, je suis scandalisé. Ce sont les programmes sociaux et les Canadiens des classes moyennes qui vont écoper.

Le ministre des Finances peut-il confirmer que, selon la première option, le gouvernement retient 58 p. 100 des montants soustraits aux programmes? Voudrait-il confirmer également que, selon la deuxième option, 60 p. 100 du montant est retenu par les gouvernements? Voudra-t-il confirmer qu'une telle initiative sera prise au détriment des programmes sociaux?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais qu'une chose soit claire. Sur la couverture de la brochure, c'est écrit «Document de consultations». Ce sont donc des suggestions, pas des propositions. On cherche à obtenir le point de vue de différentes personnes intéressées qui veulent participer au débat d'une façon active et intelligente. Voilà la méthode que nous allons adopter au cours des prochains mois; ensuite les décisions seront prises au moment de la présentation du budget.

L'UTILISATION DES ÉCONOMIES RÉALISÉES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je suppose que le mot «consultation» sera aussi inscrit sur le budget. Quoi qu'il en soit, ce que je voudrais c'est que le ministre des Finances promette aujourd'hui à la Chambre et aux Canadiens que chaque cent qui pourra être prélevé selon l'une ou l'autre des propositions, sera réaffecté aux programmes d'aide aux familles.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cette question est traitée en long et en large dans le document. On précise que les économies réalisées seront réallouées à l'enveloppe sociale.

L'INCIDENCE DES OPTIONS SUR LES FAMILLES GAGNANT $25,000 PAR ANNÉE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je voudrais lui demander s'il croit juste qu'une secrétaire qui gagne $15,000 par année et dont le mari, au chômage, touche peut-être $10,000 en prestations, perde des avantages en vertu des solutions proposées? Est-il juste que les travailleurs pauvres qui se démènent pour ne pas devoir être pris en charge par le bien-être social soient pénalisés?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je tiens à dire à la députée que l'objet de cette initiative est d'essayer de rendre le régime plus juste. Je tiens à lui dire en toute franchise que si l'on prend le crédit d'impôt-enfants, il est évident que tout le monde, que ce soit un gouvernement, une société en général ou les individus pris séparément, voudrait que ce soit ceux qui ont le plus besoin qui reçoivent le plus. Cependant, il faut manifestement tenir compte de la capacité de payer du pays et de ses citoyens.

M. Broadbent: Oh, oh!

M. Epp (Provencher): Il se peut que le député d'Oshawa ne comprenne pas cet argument, mais ce n'est pas le cas de certains d'entre nous.

M. Broadbent: Nous le comprenons fort bien.

M. Deans: En effet.

M. Epp (Provencher): Ainsi, ce que j'essaie . . .

M. Deans: Imposer les pauvres, cela a toujours été dans vos principes.

M. le Président: A l'ordre!

M. Epp (Provencher): La députée connaît fort bien la politique sociale du Canada. Elle remarquera, par exemple, que dans le cas du crédit d'impôt-enfants les avantages accordés diminuent à partir de $26,330 et jusqu'à $41,000. On pourrait arguer que ce seuil pourrait être supérieur et constater qu'à l'heure actuelle il n'est pas indexé. Évidemment, en dollars réels et par rapport au revenu disponible ce montant baisse d'année en année. Nous pourrions discuter des niveaux. C'est là l'objet de la consultation. Cependant, je tiens à dire à la députée une chose, et c'est que lorsque nous examinons ces programmes, nous tentons de déterminer la façon dont ils pourraient le mieux profiter aux Canadiens, mais sans oublier cependant qu'il s'agit là de l'argent du contribuable et non pas des largesses du gouvernement fédéral.

LA SITUATION D'UN PRÉSIDENT DE BANQUE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je parle ici de personnes qui essaient d'élever des enfants à une époque où le revenu des jeunes ménages baisse et leurs dépenses augmentent. On réduit maintenant leurs avantages familiaux et même les allocations familiales, dans l'une des solutions envisagées, ce qui va dans le sens de la politique libérale.

Le ministre a demandé une discussion objective. Comment peut-on rester objectif lorsqu'un président de banque qui gagne $500,000 par année devra faire le mince sacrifice de $345 par année, mais conservera en retour tous ses abris fiscaux et toutes ses échappatoires fiscales alors qu'une famille qui a toutes les difficultés du monde à joindre les deux bouts avec son revenu de $25,000 par année verra ses avantages familiaux réduits de $120? Comment peut-il affirmer qu'il s'agit là d'une politique sociale juste et progressiste?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis persuadé que la députée sera d'accord pour dire qu'il est juste et progressiste sur le plan social que les familles dont le revenu est inférieur à $20,000 obtiennent plus d'argent en vertu des solutions qui ont été présentées aux fins de consultation que ce qu'elles touchent à l'heure actuelle.

Ce qu'elle oublie constamment, c'est que ce document n'est qu'un des multiples programmes qui peuvent être mis en œuvre. Il est évident qu'elle n'a parlé là que d'une question budgétaire. Pour une fois, je voudrais qu'elle pense à plus d'une chose à la fois.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES FAMILLES MONOPARENTALES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Dans son document sur les programmes sociaux, rendu public hier, le gouvernement fait preuve d'une perception tronquée sur la réalité économique des familles canadiennes, particulièrement des familles monoparentales, dont 65 p. 100 d'entre elles sont dirigées par des femmes.

Étant donné le coût de plus en plus élevé du panier de provisions, des logements, du transport et de l'éducation et sachant que l'augmentation proposée varie de 48c. à 98c. par jour, le ministre peut-il indiquer à la Chambre ce qu'il entend faire pour aider réellement ces familles monoparentales, surtout ces femmes à faire face à leur situation financière précaire quotidienne?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée vient de faire une observation fort valable. Si elle relit le document, elle y verra que dans le cas des familles monoparentales—puisqu'il s'agit d'un document de travail il me faut donner des exemples—les plus démunies d'entre elles retireront encore plus d'avantages destinés aux gens dans le besoin.

[*Français*]

Mme Pépin: Monsieur le Président, étant donné que l'augmentation proposée leur permet à peine... même pas de s'acheter un litre de lait, je voudrais savoir ce que le ministre peut nous donner comme réponse pour rassurer ces femmes qui nous téléphonent. Que peut-on leur dire à ce moment-là pour leur prouver que le gouvernement s'occupe d'elles?

• (1440)

[*Traduction*]

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, je voudrais bien que la députée transmette à ces femmes la réponse que je viens de lui donner. Je vais même élargir la question. La représentante s'y connaît en matière de politique sociale. J'en sais aussi quelque chose, à tel point qu'à mes yeux, la meilleure politique sociale consiste à remettre notre économie sur les rails pour pouvoir ainsi nous permettre le coût de ces programmes. Les pires mesures sont celles qui découlent d'une mauvaise politique économique. Nous devons donc poursuivre un double objectif en établissant une bonne politique sociale tout en nous employant à revigorer notre économie. Quand nous l'aurons atteint, nous en tirerons les avantages que souhaite la députée.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE L'ONTARIO, L'HON. ROY McMURTRY

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler aux députés la présence à la tribune aujourd'hui du procureur général de l'Ontario, l'honorable Roy McMurtry.

Des voix: Bravo!

* * *

L'EMPLOI

LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS—LE DOCUMENT DU MINISTÈRE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question sera posée calmement et sans élever la voix de façon à ne pas perturber la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, à la Chambre, la ministre a nié avoir vu et accepté un programme appelé SELF qui fournirait des emplois d'été aux étudiants, mais en moins grand nombre que l'an dernier. De hauts fonctionnaires du ministère viennent de confirmer l'authenticité du document qu'elle a vu, comme je le disais hier. Il y a certainement quelqu'un qui induit le public en erreur. Il y a certainement quelqu'un qui ne dit pas la vérité.

M. le Président: Il y a certainement quelqu'un qui devrait poser une question.

Des voix: Oh, oh!

M. McCurdy: La ministre est-elle en mesure, aujourd'hui, de contredire les déclarations de ses propres fonctionnaires?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, lorsque j'ai eu enfin l'occasion de voir le document dont parle le député, je l'ai reconnu, monsieur...

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Attendez. Je l'ai reconnu comme étant un document préliminaire pour lequel j'avais autorisé que l'on poursuive l'étude. Celle-ci se fait parallèlement à d'autres, qui portent sur un certain nombre de propositions...

M. Broadbent: Un autre changement de politique en vue.

Mlle MacDonald: ... présentées par mes fonctionnaires. Je peux déclarer au député que ces études se poursuivent et que c'est d'elles que sortiront les décisions qui régiront le programme d'emploi d'été pour les étudiants. J'espère que, lorsque le député verra ces décisions, il se lèvera pour applaudir.

M. McCurdy: Monsieur le Président, je serais ravi d'applaudir un bon programme, mais j'espère le voir avant que les rouges-gorges ne soient de retour, que la neige fonde à Ottawa et que les étudiants soient complètement désespérés par l'absence d'emplois.

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UN PROGRAMME

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): La ministre est-elle prête à garantir à la Chambre, aux étudiants et aux jeunes qu'elle va présenter un programme cette semaine, car si elle le reporte encore, des milliers d'étudiants seront dans une situation particulièrement difficile cet été?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, lorsque j'ai annoncé l'automne dernier qu'il y aurait de nouveaux programmes d'emplois d'été pour les étudiants, j'avais établi un calendrier. Il n'était pas fixé par les fuites de documents ni par l'hystérie du député. Il était fixé en fonction d'une approche planifiée de cette importante question. Si le député patiente un peu, il finira par apprendre ce que nous proposerons.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE FRÉGATES

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Prévoit-il des retards appréciables ou prolongés par suite des changements effectués à la direction du chantier maritime à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick? Pourquoi la compagnie a-t-elle décidé de recourir aux services d'une entreprise américaine pour l'aider à construire les frégates?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir signalé son inquiétude au sujet des retards que pourrait subir la construction de frégates. Je tiens à dire au député que je me suis entretenu ce matin avec le président du conseil et le président des chantiers maritimes de Saint-Jean. Des entretiens se poursuivent actuellement et j'espère, demain, être en mesure de renseigner davantage les députés là-dessus.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'EXEMPTION D'IMPÔT AU TITRE DES ENFANTS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, je voudrais poser ma question au ministre des Finances. Il doit savoir que le premier ministre a induit les Canadiens en erreur en décembre dernier . . .

M. Hnatyshyn: Règlement!

Mme Copps: . . . lorsqu'il a déclaré à la Chambre que l'exemption fiscale des familles avec enfants ne serait pas diminuée. Le premier ministre a-t-il également induit les gens en erreur lorsqu'il a répondu à une question du député de Sudbury, comme en témoigne la page 1198 du hansard, et je cite:

> Compte tenu de l'interview qu'a accordée hier à *La Presse* le ministre des Finances, le premier ministre peut-il nous dire si les familles canadiennes qui gagnent $35,000 ou plus par année doivent s'attendre à ce qu'on leur enlève les prestations de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales auxquelles elles ont droit?

Le très honorable premier ministre a répondu: «Non, monsieur le Président». Le ministre des Finances s'attend-il à ce que les Canadiens croient de telles foutaises?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je rappelle encore une fois à la députée qu'il s'agit d'un document de consultation. Nous souhaitons obtenir des commentaires judicieux, de sa part et d'autres personnes quant à la valeur des propositions qui ont été avancées.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je rappelle à la députée qu'en vertu d'une des options—il est très intéressant de voir que ce sont les personnes qui ont le moins à dire qui font le plus de bruit, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): En vertu de la première option, aucun changement ne sera apporté aux chèques que touchent les Canadiens. C'est une solution envisagée et nous voulons savoir ce que les gens en pensent.

Mme Copps: Je puis dire qu'au gouvernement actuel, c'est le ministre des Finances qui, semble-t-il, n'a pas grand-chose à dire.

LA RÉFORME STRUCTURELLE DU RÉGIME FISCAL

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Compte tenu de ce qui précède, je pose ma question supplémentaire au ministre des Finances. Son collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, au lieu de défendre les droits des Canadiens à revenu moyen, et notamment des familles qui gagnent $23,000 ou plus par an, met en œuvre des mesures en vue de faire main basse sur les prestations versées aux familles. Pourquoi le ministre des Finances n'est-il pas disposé à déposer cette semaine à la Chambre un document de travail semblable, sur la réforme structurelle globale de notre régime fiscal, réforme qui s'impose pour veiller à ce que nos programmes sociaux ne fassent pas les frais de la situation actuelle, que ce ne soit pas dans ce secteur . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: . . . que les Canadiens sont censés faire les frais de notre situation économique nationale?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai signalé que je suis tout à fait ouvert aux idées des députés quant aux modifications que nous pourrions apporter au régime fiscal des sociétés ou des particuliers. J'ai prouvé jusqu'ici que je suis disposé à apporter des changements et je continuerai à le faire. Cependant, il nous faudra attendre pour cela la présentation du budget. Dans l'intervalle, je demande à la députée de me communiquer ses opinions à ce sujet.

LES AUTRES MESURES FISCALES POSSIBLES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu que, depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a déjà augmenté d'environ $500 les impôts des familles canadiennes à revenu moyen et que, par suite de ses nouvelles initiatives dans le domaine social, il compte, semble-t-il, faire plafonner à peu près au niveau actuel les dépenses reliées aux programmes sociaux, pourquoi n'a-t-il pas songé à obtenir autrement l'argent nécessaire pour aider les personnes dans le besoin, en percevant par exemple des impôts auprès de ceux qui ne paient pas leur juste part à l'heure actuelle?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je signale au député de Hamilton Mountain qu'il ne s'agit pas d'initiatives mais de consultations. J'espère que le député le comprend. Deuxièmement, le ministre des Finances n'a pas rejeté la possibilité qu'il a mentionnée relativement au régime fiscal.

LA FISCALITÉ

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le ministre reconnaîtra certainement que, dans sa documentation, le gouvernement laisse entendre qu'il compte faire plafonner les dépenses à peu près au niveau actuel. Dans ce cas-là, pourquoi n'est-il pas question dans le document de consultation d'autres moyens d'obtenir l'argent nécessaire pour aider les pauvres? Pourquoi n'envisage-t-on pas la possibilité de percevoir des impôts auprès de ceux qui à l'heure actuelle ne paient pas leur juste part, au lieu de proposer les mesures présentées dans le document?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je tiens d'abord à préciser que le plafond mentionné par le député porte sur l'ensemble des dépenses et non pas sur le montant des prestations individuelles. Je pense que c'est le premier point à établir.

M. Deans: C'est très bien. Je comprends.

M. Epp (Provencher): Parfait, tant qu'il n'y a pas de malentendu. Je ne voudrais pas que l'on dise des choses qui pourraient prêter à confusion dans l'esprit du public.

M. Deans: Il ne les comprend pas de toute façon.

M. Epp (Provencher): Vous pourriez faire quelque chose d'utile . . .

M. Deans: C'est ce que nous essayons de faire.

M. Epp (Provencher): . . . en n'embrouillant pas la question avec des inexactitudes.

• (1450)

Ce que j'essaie de dire au député, c'est que si le gouvernement accepte une de ces possibilités ou une notion du même genre, les familles dont le revenu est inférieur à un certain niveau obtiendront davantage. C'est la première chose que j'ai dite. J'ai déjà cité également le cas de l'allocation au conjoint.

La troisième chose, et j'espère que le député sera d'accord, c'est que, peu importe leur parti, tous les députés à la Chambre voudraient sans doute faire davantage pour aider les Canadiens à faible revenu. C'est évident. Un instant! Voici où je veux en venir. Pour cela, l'économie doit créer plus de richesses et c'est l'objectif que nous devons viser.

M. Deans: Ce n'est pas de cela que vous parlez. Vous ne le mentionnez même pas.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ FAMILIALE

LA POLITIQUE RELATIVE À LA FAMILLE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je pense que tout le monde a entendu les déclarations du très honorable premier ministre qui désirait s'attaquer aux présidents des banques qui gagnaient $500,000 et plus, et qui touchaient des allocations familiales, mais je pense que le ministre admettra avec moi que, à la lecture de son «chiffon», c'est le concierge de la banque qui a surtout été attaqué au niveau des allocations familiales.

J'aimerais savoir du ministre pourquoi il n'a pas le courage, comme le ministre de la Justice a le courage de défendre le salaire des juges, et eux sont pauvres, ils n'ont que $100,000 par année, pourquoi il n'a pas eu le courage de défendre la politique de la famille et d'établir sa priorité dans ce domaine pour fins de consultations? Pourquoi deux poids, deux mesures? Le ministre de la Justice ne consulte personne pour le salaire des juges et lorsqu'il s'agit des familles pauvres, lui, il consulte tout le monde.

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je rappelle au député avec tout le tact possible . . .

Une voix: Ce n'est pas beaucoup.

M. Epp (Provencher): C'est votre opinion. Je lui rappelle que si l'une ou l'autre de ces options était adoptée, les familles dont le revenu est inférieur à $25,000 auraient plus que sous le gouvernement dont il faisait partie.

M. Ouellet: Quarante-six cents.

M. Epp (Provencher): Pourquoi n'a-t-il pas défendu ces familles comme nous le faisons?

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Je pense qu'il sait très bien que c'est 40c. par jour d'augmentation; il sait très bien ce que ça coûte une famille.

Ma question supplémentaire est la suivante: Dans le discours du trône, ce n'est pas une promesse électorale, c'est dans le discours du trône, le gouvernement s'engageait à améliorer la politique de la famille. Est-ce que c'est cela détruire la politique de la famille de la part de votre gouvernement?

[*Traduction*]

M. Epp (Provencher): Le député ne devrait pas oublier que, si minime que soit cette augmentation, elle est quand même supérieure à ce qu'il offrait. Et le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est ferait bien de mesurer ses paroles, car son gouvernement a présenté un programme qui réduisait le montant des allocations familiales.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Il faut être conséquent. Vous avez réduit les prestations familiales.

Si le député a de meilleures propositions à formuler, je veux bien l'entendre, mais qu'il propose des mesures pour améliorer la situation plutôt que d'affirmer qu'une solution garantissant aux familles à faible revenu des prestations plus généreuses est pire que le programme appliqué autrefois par son gouvernement.

[*Français*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE DE RÉVISER LE PROGRAMME SELF

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. A la lumière du fait que le critère de bénéfice à la collectivité semble avoir été minimisé dans le programme SELF, la ministre peut-elle assurer la Chambre qu'elle va réviser le programme de manière à ce que le critère de bénéfices à la collectivité y soit clairement inclus?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député ne s'attend tout de même pas à ce que je lui fournisse aujourd'hui les modalités d'un programme que je dois annoncer en temps opportun. Cependant, je puis lui donner l'assurance qu'au moment où je l'annoncerai, ce programme d'emplois d'été pour les étudiants paraîtra juste, équitable, et permettra aux étudiants d'occuper des emplois utiles.

LES NIVEAUX D'EMBAUCHE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, la ministre a parlé de consultations fructueuses. Jamais les députés et les autres intéressés n'ont été consultés, et nous avons été contraints de formuler ces instances à la Chambre. Pourrait-elle donner à la Chambre l'assurance que les niveaux d'embauche au sein de la Direction générale du développement de l'emploi atteints en 1984 seront maintenus, lorsqu'elle annoncera ce programme en 1985?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les consultations ont commencé dès . . .

M. Rodriguez: Il ne s'agissait pas du programme d'emplois d'été.

Mlle MacDonald: . . . le début de décembre. Chaque jour j'espère entendre quelque parole de sagesse . . .

M. Rodriguez: Je viens de vous les adresser.

Mlle MacDonald: . . . de la part du député. Bien qu'il ait eu deux mois pour le faire, il n'a pas communiqué avec moi, il ne m'a pas écrit, et il ne m'a rien envoyé.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'INTERPRÉTATION DE LA NÉGLIGENCE PROFESSIONNELLE DE LA PART DES MÉDECINS

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Le 14 décembre, j'ai fait une déclaration aux termes de l'article 21 du Règlement à propos de la difficulté qu'un de mes électeurs avait à obtenir une interprétation d'une disposition de la Loi sur les pensions. Je demande au ministre, par votre entremise, monsieur le Président, si cette interprétation a été faite et, dans la négative, quand on peut espérer l'obtenir.

M. Turner (Vancouver Quadra): Question à inscrire au *Feuilleton.*

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, cette question est à l'étude pour le moment; on pense avoir une réponse d'ici quelques jours.

M. Turner (Vancouver Quadra): Sensass, George.

M. le Président: Pour la prochaine fois, je signale que cette question aurait pratiquement dû être inscrite au *Feuilleton.*

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE MONTANT DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à propos du document de consultation présenté hier. D'après la deuxième option prévue dans ce document, on réduirait du tiers le montant des allocations familiales versées aux familles à revenu familial supérieur à $20,000. Le ministre croit-il que deux conjoints qui travaillent et ont un revenu total de $20,000, et qui ont trois enfants à élever ont les moyens de perdre une partie de leurs allocations familiales maintenant?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je suis d'accord avec la députée; les familles qui se trouvent dans cette situation n'ont pas les moyens de perdre une partie de leurs prestations. Je le répète, c'est une option à étudier. Si la députée examinait la question, elle constaterait que cette famille aurait en fait un revenu disponible supérieur. Il faut voir à mon sens si en réduisant les allocations familiales mensuelles et en augmentant le crédit d'impôt-enfant, on ne répond pas mieux aux besoins des familles qui ont besoin d'un revenu disponible plus grand d'un mois à l'autre. J'aborderai un autre sujet, celui du crédit d'impôt-enfant que la mère reçoit dans la plupart des cas à la fin de l'année. C'est là qu'interviennent les escompteurs. Ce sont des questions parfaitement valables et j'attends impatiemment son opinion sur les questions à l'étude.

LES DONNÉES DU RECENSEMENT DE 1981

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, d'après le recensement de 1981, il y avait dans ma circonscription 7,900 familles, avec de deux à quatre enfants à charge, à revenu familial de $21,346. Ces familles sont constituées de bons citoyens, travailleurs et économes. Ils achètent une maison et éduquent leurs enfants. J'espère sincèrement que le ministre arrivera à trouver un moyen d'aider les pauvres autrement qu'en mettant les familles à contribution.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée a un sens poussé des responsabilités; je lui signale que c'est notre but. Je n'ai nullement l'intention, et le gouvernement non plus, de m'en prendre aux familles dont elle a parlé.

M. Axworthy: Lisez votre document.

M. Epp (Provencher): Juste une minute. Ce que nous disons . . .

M. Axworhty: Vous tenez des propos ambigus.

M. Turner (Vancouver Quadra): Lisez le document, Jake.

M. Epp (Provencher): Voici ce que nous disons dans le document: Certaines de ces options ou des solutions qui en dérivent constituent-elles une meilleure façon d'aider ceux qui en ont le plus besoin? Voilà la question que nous nous posons.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LES CHÔMEURS DE 40 À 60 ANS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga-Maisonneuve): Monsieur le Président, je félicite l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui fait montre d'une initiative peu commune et qui est à préparer des nouveaux programmes visant à la création d'emplois durables pour nos jeunes chômeurs, et un nouveau programme d'emplois d'été. Cependant, la ministre prévoit-elle des mécanismes appropriés pour aider une catégorie de chômeurs que j'appelle les «personnes oubliées», les 40 à 60 ans, qui sont laissées à leur sort? Et est-ce que son ministère aura bientôt des propositions à soumettre pour leur venir en aide?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis très consciente de l'intérêt des Canadiens mentionnés par le député, et je suis certaine que leurs besoins seront satisfaits par le gouvernement.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions que les députés ont présentées le lundi 28 janvier 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le second rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, portant sur le texte réglementaire nº 29.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

DÉPÔT D'UN DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'ACCÈS AUX MARCHÉS EXTÉRIEURS

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader parlementaire du gouvernement)): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 46(2) du Règlement, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un document de travail intitulé: *Comment maintenir et renforcer notre accès aux marchés extérieurs.*

* * *

[*Français*]

LES BIENS CULTURELS

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA LOI SUR L'EXPORTATION ET L'IMPORTATION DE BIENS CULTURELS

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, conformément à l'article 46(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer le rapport annuel de la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, dans les deux langues officielles.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA LIGNE FRONTIÈRE DE L'ALASKA

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui, au nom d'un grand nombre de mes électeurs, de déposer une pétition sur le litige à propos de la frontière de l'Alaska. Le 17 octobre 1903, le tribunal frontalier de l'Alaska établissait de façon permanente la frontière internationale entre le Canada et les États-Unis en tirant une ligne allant vers l'Ouest à partir de Cape Muzon, jusqu'à l'embouchure du canal Portland.

Vos pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de confirmer au plus tôt cette frontière par une loi. J'ai annexé à la pétition la liste des nombreuses collectivités qui l'ont signée.

ON DEMANDE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LA PORNOGRAPHIE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de certains électeurs de la région de Thessalon qui déplorent que l'on puisse se procurer au Canada des publications de pornographie scandaleuse. Ils prient la Chambre des communes de resserrer les règles de sécurité à la frontière afin d'empêcher l'entrée de ces publications et d'exercer un contrôle plus sévère sur l'accord des permis de production et de diffusion dans le cas des bandes vidéo qui ont des effets néfastes sur les jeunes Canadiens.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Questions au Feuilleton

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 135, 170 et 178.

[*Texte*]

L'ACHAT DE VÉHICULES POUR LES MINISTRES

Question nº 135—**M. Boudria:**

Au sujet de la réponse à la question nº 6, quels étaient, dans chaque cas, *a*) la valeur marchande, *b*) le prix d'achat des véhicules en cause, *c*) le nom du concessionnaire où ils ont été achetés?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services):

Marque	Modèle	Année	Valeur marchande	Prix d'achat	Concessionnaire
Oldsmobile	88	1985	$19,328.00	$18,171.00	Myers Chev. Olds Cadillac Ltd., Ottawa
Oldsmobile	88	1985	21,500.00	19,000.00	Atomic Auto Sales, Saskatoon, Sask.
Oldsmobile	88	1985	18,513.40	16,214.00	Colonial Chev. Olds Newmarket, Ont.
Pontiac	Parisienne	1985	18,497.25	17,150.00	Turpin Pontiac Buick Ltd., Ottawa
Pontiac	Parisienne	1985	17,096.45	15,492.00	Jack May Pontiac-Buick Ltd., Manotick
Buick	Le Sabre	1985	18,455.30	17,455.30	Surgenor Pontiac Buick (1975) Ltd., Ottawa
Chevrolet	Caprice	1985	17,092.95	16,081.00	Myers Chev-Olds Cadillac Ltd., Ottawa
Mercury	Grand Marquis	1985	20,626.00	16,930.49	Fairview Mercury Lincoln, Pointe Claire, Québec
Oldsmobile	98	1984	22,327.35	18,380.00	Lalonde Chev. Olds Ltée, Ville de Laval, Québec
Ford	Crown Victoria	1984	19,575.00	18,599.00	Campbell Ford, Ottawa

LES DÉLITS COMMIS PAR DES PERSONNES EN LIBERTÉ SOUS CAUTION

Question nº 170—**M. Stackhouse:**

En 1983, combien d'hommes et de femmes ont été accusés de délits alors qu'ils étaient en liberté sous caution?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: Les données actuellement recueillies par Statistique Canada sur les personnes accusées de délits ne sont pas assez détaillées pour permettre d'établir une distinction entre les délits commis en liberté sous caution et ceux commis dans d'autres circonstances. Ces données n'existent nulle part ailleurs.

LE REVENU ANNUEL MOYEN

Question nº 178—**M. Stackhouse:**

1. En *a*) 1982, *b*) 1983, quel était le revenu annuel moyen des familles (i) biparentales (ii) monoparentales?

2. Combien y avait-il de familles monoparentales et combien étaient dirigées par des hommes?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants:

1. Les revenus moyens des familles et des familles monoparentales ne sont pas encore connus pour 1983. Cependant, d'après les données de l'enquête annuelle de Statistique Canada sur les finances des consommateurs, voici les estimations qui ont été établies pour 1981 et 1982:

	Revenu moyen des familles ($)	
	1981	1982
Familles	30,440	32,981
Familles monoparentales	18,182	18,683

2. En 1982, le nombre de familles monoparentales s'est élevé à environ 664,000, dont environ 98,000 avaient à leur tête un homme.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire exactement quand le gouvernement compte répondre à la question nº 131 inscrite à mon nom. C'est une question fort brève concernant le favoritisme politique. Je constate que le gouvernement met beaucoup de temps à répondre à ce genre de questions. Il fait mine de ne pas les voir.

M. Dick: Monsieur le Président, je tiens à dire qu'au 35e jour de séance, nous avions répondu à 26.5 p. 100 des questions, alors que . . .

M. le Président: Non.

M. Dick: . . . alors qu'au cours de la 32e législature, le gouvernement n'avait répondu qu'à 18.3 p. 100 des questions.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES RÉUNIONS D'INFORMATION POUR LES DÉPUTÉS AU SUJET DE DOCUMENTS DE CONSULTATION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si vous le permettez, je le ferai en posant une question au leader du gouvernement à la Chambre. C'est au sujet d'une situation qui pourrait bouleverser l'ordre établi si elle n'était pas au moins signalée au gouvernement. Le leader n'ignore pas, tandis que vous l'ignorez sans doute, monsieur le Président, qu'hier et aujourd'hui le gouvernement a tenu, pendant la période des questions, des conférences de presse et des réunions à huis clos sur des questions qui présentent une importance considérable pour les citoyens du Canada et la Chambre des communes. Cela a empêché les députés de participer à toute séance d'information ou conférence de presse qui a eu lieu au sujet de deux questions d'une importance vitale.

Je demande amicalement au leader parlementaire du gouvernement de bien vouloir demander aux ministres, dans la mesure où il peut le faire, de choisir pour cela un autre moment que la période des questions, au cours de laquelle la plupart des députés doivent nécessairement être à la Chambre.

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'interviens sur le même rappel au Règlement.

M. le Président: Le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy).

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'aimerais intervenir sur le même rappel au Règlement, si on me le permet, c'est-à-dire sur l'usage qu'on vient d'établir de présenter des documents pour consultation sans aucun renvoi au Parlement. Dans le mandat qu'il s'était lui-même défini, le gouvernement s'était présenté comme le grand défenseur du Parlement. Il allait, disait-il, l'utiliser d'une façon nouvelle, efficace et plus large. Et pourtant on voit des ministres présenter des documents, pour consultation, sans renvoi aux Communes ou à un comité, sans même en parler dans l'enceinte de la Chambre.

Nous en avons eu un exemple aujourd'hui quand la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) a déclaré que les députés pouvaient consulter sur la formation, mais nous n'avons même pas eu accès aux documents. La politique en question a été annoncée pendant les vacances de Noël, alors que la Chambre ne siégeait même pas. Est-ce que le leader parlementaire pourrait nous dire quelles sont les intentions du gouvernement au sujet du renvoi de ces documents de consultation à des comités de la Chambre?

M. le Président: Le député voudrait-il me dire en quoi consiste son rappel au Règlement, puisqu'il n'y a pas matière à invoquer le Règlement sur la recevabilité ou la non-recevabilité du dépôt d'un document? Il y a une tradition de recourir à une procédure de rappel au Règlement, que nous appelons en réalité la question des travaux de la Chambre, pour permettre aux leaders parlementaires de s'entretenir rapidement à la Chambre. Je ne suis pas disposé à permettre qu'on faufile à la sauvette d'autres questions qui ne justifient pas en réalité le rappel au Règlement. Je suis donc en difficulté. Si le député est justifié d'invoquer le Règlement, je serai heureux de l'entendre.

M. Axworthy: Monsieur le Président, il est clair que le rappel au Règlement se fonde sur la définition que vous en donnez vous-même. Il concerne les travaux de la Chambre. Nous disons qu'on fait fi de la procédure des travaux de la Chambre en ne déposant pas les rapports à la Chambre.

M. le Président: Il n'y a pas là matière à invoquer le Règlement.

M. Axworthy: Alors je pense que vous devriez modifier la définition.

M. le Président: Ce n'est pas le Président qui dit en quoi consiste un rappel au Règlement. C'est le Règlement de la Chambre qui . . .

M. Axworthy: Comment obtenir des réponses de ces types-là?

M. le Président: Je déduis que le député cherche à obtenir une réponse du leader parlementaire du gouvernement au sujet d'une question qui le concerne. Je veux dire au député . . .

M. Axworthy: Elle concerne la Chambre.

M. le Président: Je dirai à certains députés qu'il est déjà regrettable qu'ils n'écoutent pas les réponses de ceux à qui ils posent des questions. Mais quand on interroge le Président et qu'on n'écoute pas sa réponse, alors je trouve cela inadmissible.

M. Axworthy: Nous aimerions avoir des réponses.

M. le Président: C'est inadmissible. Pardon?

M. Axworthy: Nous aimerions avoir des réponses.

M. le Président: Je vais donner au député la réponse à la question qu'il cherche, je suppose. Voilà: s'il a une question à propos des travaux de la Chambre, il n'a qu'à la poser à son leader parlementaire, qui la posera au leader parlementaire du gouvernement. Voilà la tradition à la Chambre. Si le député estime que la bonne marche des travaux a été violée, alors il peut invoquer le Règlement à la Chambre et exposer ses motifs.

M. Axworthy: C'est exactement ce que j'ai fait.

M. le Président: Je n'ai encore rien entendu qui autorise à invoquer le Règlement.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je voudrais prendre la parole au sujet du rappel au Règlement.

M. le Président: A propos de quel rappel au Règlement le député de Winnipeg-Fort Garry veut-il intervenir?

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à cause de ce que je crois être une atteinte au Règlement de la Chambre vu que des documents importants ne sont pas renvoyés à la Chambre par des ministres de la Couronne. Nous voudrions que le leader parlementaire du gouvernement nous dise pourquoi et ce qu'il entend faire pour y remédier.

M. le Président: Le député aurait-il l'obligeance de me citer l'article du Règlement, la règle de la Chambre des communes, l'ordonnance ou la coutume que l'on n'aurait pas respectés?

M. Axworthy: La tradition de la Chambre.

M. le Président: Oh non, le député invoque le Règlement!

M. Axworthy: En effet.

M. le Président: Le député voudrait-il citer une règle de la Chambre?

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'estime que le greffier et vous devriez peut-être examiner les coutumes et la procédure de la Chambre en ce qui a trait au devoir qu'a le gouvernement de renvoyer à la Chambre les principaux documents de la politique gouvernementale pour que les députés, que les Canadiens ont élus pour s'occuper de ces questions, aient la possibilité . . .

• (1510)

M. le Président: J'invite le député à consulter le Règlement de la Chambre des communes. Pour sa gouverne, je vais lire le commentaire qui pourrait l'intéresser, à savoir le commentaire 233(1) de la 5e édition du Beauchesne, et je cite:

> 1) Les rappels au Règlement sont des questions posées afin d'appeler l'attention sur toute dérogation au Règlement ou à la procédure législative ordinaire; ces questions peuvent être posées en toute circonstance . . .

Je regrette de devoir instruire le député à cet égard. Lorsqu'il aura à invoquer le Règlement à l'avenir, j'invite le député tout simplement à le faire.

M. Axworthy: J'en ai l'intention.

M. le Président: Lorsque le député invoque le Règlement et que je lui réponds, je le prierais d'écouter. Je lui demande de le faire par courtoisie envers la présidence.

M. Dingwall: Monsieur le Président, au sujet du point soulevé par mon collègue, je ne veux certes pas argumenter avec Votre Honneur . . .

M. le Président: Le député a-t-il un rappel au Règlement? J'ai déjà fait savoir que le point soulevé n'avait rien d'un rappel au Règlement.

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. En me réclamant des simples règles de la justice naturelle, j'espère que Votre Honneur me permettra au moins de me faire entendre avant de prendre des décisions prématurées à propos des travaux de la Chambre.

Tout d'abord, je crois que mon collègue a soulevé une question qui me préoccupe, moi et d'autres députés de notre parti.

M. Parry: Il a déjà dit que cela ne justifiait pas un rappel au Règlement.

M. Dingwall: Lorsque nous voudrons connaître votre opinion, nous vous la demanderons.

M. le Président: On me pardonnera si je donne l'impression d'argumenter, mais je demanderai au député d'en venir à son rappel au Règlement, quel qu'il soit, en tenant compte du fait qu'en ce qui le concerne et en ce qui concerne le député qui a soulevé plus tôt une objection, j'ai déjà fait savoir que cette dernière ne justifiait en rien un rappel au Règlement. Le député a-t-il un rappel au Règlement distinct?

M. Dingwall: Monsieur le Président, vous avez posé une question bien précise touchant un point de l'ordre du jour de la Chambre. Je vous dit que je croyais que la coutume et la tradition voulaient à la Chambre, à propos de la publication de documents . . .

M. le Président: Le député est-il maintenant en train de discuter avec la Présidence, ou a-t-il un rappel au Règlement distinct? S'il prend la parole pour me faire des instances sur une question distincte qui justifie un rappel au Règlement, je suis disposé à l'entendre. Sinon, je lui demanderais de ne pas intervenir sur la même question dont j'ai déjà disposé.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale, ainsi que de la motion de Mme Tardif (Charlesbourg) (p. 1708).

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de reprendre le débat interrompu avant la pause. Nous discutions du bâillon que veut nous imposer le gouvernement au sujet du projet de loi sur Investissement Canada.

Je voudrais reprendre le fil de mes observations et vous parler de certaines considérations importantes dont les Canadiens sont sans doute au courant, mais auxquelles ils ne pensent pas souvent relativement à la mesure présentée par le ministre. Je vais donc expliquer certains aspects de l'ancienne loi sur l'examen de l'investissement étranger et mentionner certaines questions qui, selon cette loi, étaient posées lors d'acquisitions importantes par des investisseurs étrangers.

La première question vise à déterminer si l'acquisition en question va procurer des emplois aux Canadiens. A mon avis, c'est une question pertinente lorsque des entreprises étrangères veulent investir au Canada. Il est difficile de comprendre pourquoi le nouveau ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) ne voudrait pas la poser.

Une autre question consiste à se demander si l'acquisition contribuera aux exportations du Canada. Il me semble que c'est une autre considération importante lorsque des étrangers veulent investir dans notre pays. Ces investissements permettront-ils qu'une plus grande partie des matières premières du Canada soient transformées sur place? Je signale que ce facteur est souvent mentionné par tous les partis politiques pendant les campagnes électorales, mais il semble avoir été oublié dans le projet de loi.

L'investisseur fera-t-il de nouveaux investissements au Canada? A mon avis, cette question doit être posée au sujet de tout investissement étranger, que ce soit dans le cadre de l'ancienne loi ou du nouveau projet de loi.

L'investisseur s'approvisionnera-t-il au Canada s'il peut le faire à un prix concurrentiel? J'en dirai plus long là-dessus dans quelques instants. Un facteur clé lorsqu'une société étrangère s'installe au Canada consiste à savoir où elle achète son matériel et ses matières premières. C'est d'une importance capitale.

Les Canadiens auront-ils la possibilité de devenir actionnaires, directeurs ou administrateurs de l'entreprise? C'est là un critère très important pour déterminer si les Canadiens pourront influencer l'orientation d'une société sans que les gouvernements fédéral ou provinciaux s'en mêlent de sorte que la société s'engagerait dans la voie tracée par les Canadiens.

Cela permettra-t-il au Canada d'avoir accès à de nouveaux produits et à de nouvelles méthodes? On aurait aimé que ce critère continue à figurer dans la loi, mais nous constatons encore une fois que le nouveau ministre l'a éliminé. La productivité du Canada s'en trouvera-t-elle améliorée? On aurait aimé que ce critère soit maintenu, mais les conservateurs l'ont estimé inapplicable.

La concurrence s'en trouvera-t-elle intensifiée? C'est ce qu'on espérait certes et non le contraire; il y a donc lieu de se demander pourquoi les conservateurs ont jugé bon d'abolir ce critère du projet de loi relatif aux investissements étrangers.

L'acquisition est-elle compatible avec la politique industrielle et économique du gouvernement? Il s'agit là apparemment d'un critère élémentaire et fondamental qu'appliquent tous les pays industrialisés du monde, qu'ils soient démocratiques ou pas. On s'attendrait à ce que le nôtre en fasse autant.

J'aimerais dire encore quelques mots des carences de ce projet de loi. Même le *Star* de Toronto le 9 décembre 1984 qualifiait les projets du nouveau gouvernement au sujet des investissements étrangers, de «pari myope de Stevens». Il écrivait en effet:

> Stevens brade donc des avantages immédiats contre des ennuis à long terme. S'il réussit à convaincre des sociétés étrangères d'implanter des filiales au Canada avec la seule obligation de travailler dans l'intérêt de notre pays, peut-être parviendra-t-il à créer immédiatement quelques emplois, mais de quoi notre économie aura-t-elle l'air dans dix ans?
>
> On court le risque de se retrouver avec une économie qui soit encore plus que maintenant contrôlée par les étrangers, qui soit encore moins capable d'exporter et d'innover, et qui soit encore moins en mesure de se faire une place dans un monde de plus en plus concurrentiel—en fin de compte qui soit de moins en moins capable de créer des emplois pour les Canadiens.

Je pense que quelques faits sont essentiels à la compréhension du débat même si nous pourrions consacrer le peu de temps dont nous disposons à dire pourquoi la clôture est si inopportune. J'estime donc essentiel de préciser pourquoi ce projet de loi devrait être refondu. S'il est vrai que depuis deux ans l'AEIE avait approuvé de 95 à 98 p. 100 des projets, moins de la moitié des candidats comptaient accroître leurs investissements pour créer de nouveaux emplois. Depuis le début de 1984, 15 p. 100 des candidats reçus ont refusé de promettre de créer des emplois ou d'investir des capitaux. Il s'agissait simplement de gros poissons qui voulaient en manger de plus petits, des Canadiens.

La mainmise étrangère au Canada, par habitant, est plus élevée que dans tout autre pays industrialisé et plus que dans bien des pays en développement.

En troisième lieu, le Canada importe en franchise plus de produits manufacturés, même en excluant les produits de l'industrie automobile, que les États-Unis, le Japon et la Communauté européenne réunis. Ces données proviennent du Conseil des sciences du Canada.

Selon *Canadian Business*, sur les 50 principales sociétés au Canada, depuis quelques années, ce sont des entreprises américaines qui ont accusé les plus fortes pertes d'emplois.

En 1983, le Canada a accusé un déficit de 9.4 milliards au chapitre du versement d'intérêts et de dividendes. Depuis 1926, le Canada a été un exportateur net d'intérêts et de dividendes.

Les investisseurs étrangers ont recours à des capitaux canadiens pour étendre leur mainmise à l'intérieur du Canada. Le fait a été démontré à maintes reprises. L'investisseur étranger, ayant acquis soit une filiale soit une exploitation minière, se sert de nos épargnes accumulées dans les banques ou les caisses populaires, pour renforcer sa position et acheminer des dividendes et des bénéfices dans son pays d'origine.

Les entreprises étrangères rapatrient nos richesses naturelles pour créer des emplois chez eux dans le secteur de la fabrication. Ce matin, j'ai donné quelques chiffres à ce sujet. Il est difficile d'imaginer la quantité de ressources qui sont acheminées ainsi vers le pays de la société mère. Par exemple, 72 p. 100 de toutes les importations au Canada avaient comme destinataire des firmes étrangères ce qui a contribué à détériorer notre balance des paiements. Ces chiffres proviennent d'une étude de Statistique Canada effectuée en 1978.

En 1983, le déficit commercial du Canada en produits finis s'est établi à 14.9 milliards et à la fin d'octobre 1984, il s'élevait à 15.5 milliards.

En 1981, un comité du Sénat des États-Unis affirmait: «L'essentiel de nos échanges avec des pays étrangers se compose de commandes de filiales d'entreprises américaines. Par exemple, 75 p. 100 de nos ventes à 300 grandes sociétés au Canada proviennent de filiales de sociétés américaines.»

J'ai été heureux d'avoir eu la chance de dire quelques mots au sujet du projet à l'étude qui a grandement besoin d'être revu et corrigé.

• (1520)

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je veux faire quelques observations sur cette motion de clôture. En tant que député, j'estime de mon devoir de prendre la parole pour faire connaître aux Canadiens qui m'ont élu le 4 septembre dernier ma position sur diverses questions. Il incombe à chacun d'entre nous, à la Chambre des communes, d'intervenir pour permettre à nos électeurs de déterminer ce que pense leur député des questions d'intérêt national.

Je constate que très peu de députés ministériels ont participé au débat sur ce projet de loi. Le parti au pouvoir compte 211 députés et pourtant, seulement une poignée d'entre eux ont jugé bon d'exprimer leurs opinions. A mon sens, ou bien ces députés s'en moquent, ou ils n'ont rien à dire, ou bien ils ont reçu l'ordre de ne pas intervenir, ce qui est plus vraisemblable, selon moi. Je suppose que le leader parlementaire ou quelqu'autre membre puissant du parti conservateur a conseillé aux députés de ne pas intervenir dans le cadre de ce débat pour que le projet de loi puisse être adopté le plus rapidement possible.

Fait intéressant à noter, un comité parlementaire spécial a été chargé d'examiner le rôle des députés de l'arrière-ban, en vue de conseiller le Parlement et le gouvernement sur les moyens d'accroître leur participation. Il est hypocrite de la part du gouvernement, à mon avis, d'entreprendre cette enquête parlementaire tout en imposant la consigne du silence à ses propres députés.

A mon avis, Votre Honneur, les députés ministériels et ceux de l'opposition rendent un très mauvais service à leurs électeurs en refusant d'intervenir pour donner leur avis et faire savoir aux Canadiens pourquoi ils approuvent ou rejettent le projet de loi précis dont la Chambre est saisie. Je reconnais qu'il est important que des ministériels appuient le projet de loi parce que c'est une initiative gouvernementale, mais cela ne les empêche pas d'intervenir à la Chambre pour expliquer leur position. Je le répète, je pense bien honnêtement que les électeurs et l'ensemble des Canadiens ont le droit de connaître la position de leur député.

Le gouvernement parle d'accroître la participation des députés de l'arrière-ban. Quelle hypocrisie. Il est un fait que les possibilités offertes aux députés ministériels de l'arrière-ban sont assez restreintes. Ils n'ont guère de possibilité d'intervenir durant la période des questions et, étant donné leur grand nombre, ils peuvent rarement faire des déclarations aux termes de l'article 21 du Règlement. Leur participation même aux délibérations des comités permanents de la Chambre est restreinte. Pourtant, les députés ministériels ont la possibilité d'intervenir pour dire qu'ils appuient ce projet de loi pour telle ou telle raison, ou qu'ils le désapprouvent pour telle autre, ou encore pour proposer des amendements éventuels ou des solutions de rechange à cette mesure.

Je défie les députés ministériels de l'arrière-ban de prendre la parole, faute de quoi leur rôle sera réduit à néant. Autrement, ce comité parlementaire spécial et ses délibérations ne riment à rien.

Pour en revenir à la motion à l'étude, je voudrais dire que le moyen choisi pour présenter cette motion m'inquiète vivement et me désole. Grâce à une ruse parlementaire, un ministériel de l'arrière-ban a proposé cette motion de clôture. A mon avis, la motion de clôture dont la Chambre est saisie constitue un abus flagrant de la part du gouvernement, qui profite de la grande majorité qu'il détient actuellement à la Chambre.

Après le 4 septembre, les Canadiens ont eu peur, en raison de l'importance de la majorité au Parlement. Leurs craintes sont parfaitement fondées, monsieur le Président. A mon avis, le gouvernement ne fait que commencer à abuser de son écrasante majorité.

En présentant cette motion, le gouvernement nous refuse, en fait, toute nouvelle possibilité de présenter des motions de fond. C'est malsain pour notre régime démocratique. L'opposition, comme on a pu s'en apercevoir, a de sérieuses réserves à propos de cette mesure législative importante, la première que le gouvernement nous présente. Il me semble qu'il lui appartient de prendre les dispositions voulues pour que la mesure fasse l'objet d'un débat aussi complet que possible, car ses conséquences seront graves et toucheront tous les Canadiens d'un océan à l'autre.

Ce projet de loi s'éloigne radicalement de la politique du gouvernement précédent. Il s'en éloigne par ses dispositions sur l'investissement étranger.De ce fait, le gouvernement est dans l'obligation, non seulement parce qu'il a une imposante majorité mais aussi par respect pour le Parlement et la Chambre, de s'assurer que sa proposition soit débattue à fond.

Le gouvernement a décidé d'imposer cette forme de clôture. J'admets que l'opposition aura d'autres occasions d'exprimer son point de vue. Le projet de loi ira au comité et l'opposition pourra alors parler et présenter les amendement jugés nécessaires et souhaitables dans l'intérêt des Canadiens.

Le gouvernement vient de créer un précédent dangereux pour le reste de cette législature en décidant d'invoquer la clôture. Ce n'est que le début. Je prie le gouvernement de reconnaître l'importance du respect du Parlement, du droit de la minorité et du droit des deux partis minoritaires à se faire entendre. En imposant cette mesure brutale, le gouvernement, à mon humble avis, fait preuve d'un manque de respect vis-à-vis du Parlement et des traditions parlementaires.

Il me semble que rien ne serait perdu, sauf peut-être quelques précieuses semaines, si le gouvernement laissait l'opposition poursuivre le débat. Il me semble que le gouvernement tient à imposer cette mesure coûte que coûte. Il se prétend un gouvernement de consultation. Au cours de la période des questions aujourd'hui, le ministre des Finances (M. Wilson) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) ont prétendu vouloir consulter la nation à propos des programmes sociaux. Ils veulent, semble-t-il, que les Canadiens donnent leur avis sur ces changements importants. Je vous le demande, monsieur le Président, qui est intervenu à propos de la mesure à l'étude? Qui le gouvernement a-t-il consulté en dehors des riches hommes d'affaires de Bay Street et des barons pétroliers de Calgary? Qui d'autre a été consulté? Quelles autres possibilités ont été présentées, comme on l'a fait pour l'universalité et les programmes sociaux? Quels choix ont été donnés aux Canadiens? La réponse est simple: aucun. Le gouvernement a décidé qu'ils n'auraient aucun choix.

• (1530)

Je vois que mon temps est épuisé. Je tiens simplement à redire les vives inquiétudes que suscite en moi la décision du gouvernement de mettre un terme au débat. A mon humble avis, cela n'augure pas bien des travaux de la législature en cours ni de la démocratie elle-même.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, il est triste de prendre la parole à l'occasion d'une motion qui est, somme toute, une motion de clôture. J'étais suspendu aux lèvres du député libéral qui vient de parler lorsqu'il a dit que la motion de clôture nuisait au Parlement, qu'elle était antidémocratique. Monsieur le Président, je suis persuadé que, pendant les nombreuses années que vous avez passées dans l'opposition, vous avez souvent vu des libéraux présenter, sous différentes formes, des motions de clôture pour empêcher l'opposition de poursuivre un débat et de soulever certaines questions à la Chambre. Les libéraux disent une chose de ce côté-ci de la Chambre, et font le contraire lorsqu'ils forment le gouvernement.

L'hypocrisie n'est donc pas le seul fait des gens à ma droite. Elle règne aussi en face. Quand vous faisiez partie de l'opposition, monsieur le Président, vous étiez entouré de gens qui tempêtaient et fulminaient contre les motions de clôture. Au demeurant, vous n'avez sûrement pas oublié un incident au cours duquel les députés conservateurs s'en sont pris à la présidence de la Chambre à propos d'une affaire de clôture. Je ne prêche pas pareilles extrémités, mais j'en parle simplement pour rappeler que les conservateurs s'opposaient catégoriquement à toute limite des débats lorsqu'ils formaient l'opposition à la Chambre.

J'admets qu'il faut parfois limiter la durée des débats à la Chambre des communes, mais pas cette fois-ci. Le gouvernement actuel a pris les rênes du pays l'automne dernier. Il a attendu jusqu'en décembre pour présenter cette mesure et nous sommes maintenant rendus à la fin de janvier. Nous n'avons consacré que quelques jours de débat à ce projet de loi. La majorité des gens ignorent ce qu'il renferme et la seule façon de les renseigner, c'est de prononcer des discours à la Chambre. Or, la motion de clôture dont nous sommes saisis revient à dire que le débat prendra fin dans un jour ou deux.

A cause de ce projet de loi, nous reverrons de nouveau sur la scène politique un groupe qui est disparu il y a deux ou trois ans, le Comité pour un Canada indépendant. Les membres de ce mouvement parlent de se regrouper de nouveau à cause des mesures que le gouvernement compte prendre. Malheureusement, si nous adoptons ce projet de loi à la hâte à l'étape de la deuxième lecture, si nous l'envoyons précipitamment au comité et que le gouvernement en profite à cette étape-là aussi pour en forcer l'adoption, les groupes qui s'intéressent à l'avenir de notre économie et à la propriété des industries du Canada n'auront pas eu vraiment l'occasion de s'y opposer. Voilà une situation qui nous préoccupe tous beaucoup.

Un certain nombre de députés néo-démocrates ont rappelé que le Canada est l'un des pays qui compte le plus grand nombre d'industries détenues par des entrepreneurs et des sociétés étrangères. Et certains néo-démocrates qui font partie de notre caucus ont démontré que la plupart de nos ressources naturelles n'appartiennent pas à des Canadiens. Les uns après les autres, ils ont démontré que les entreprises américaines appliquent le droit américain et non pas le droit canadien, lorsqu'elles font affaire au Canada.

Je suis heureux de voir que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) est parmi nous. Il n'est pas sans savoir qu'à certaines reprises des entreprises établies au Canada n'ont pas suivi la politique du gouvernement fédéral, mais bien celle du gouvernement américain ou du gouvernement de leur pays d'origine. Le Canada perd des emplois non pas à cause de la politique canadienne, mais bien à cause de la politique américaine.

Je suis intervenu au sujet de ce projet de loi la semaine dernière. Je n'ai pas cité des représentants du mouvement ouvrier, des socialistes ou des nationalistes. J'ai cité plutôt le Conseil des Sciences du Canada, organisme gouvernemental dirigé par un ancien chef du parti libéral de l'Ontario, M. Stuart Smith. J'ai fait allusion à une étude effectuée par M. Frank Longo, du Conseil des Sciences du Canada, dans laquelle on comparait les travaux de recherche et de développement effectués par les sociétés étrangères établies au Canada et ceux des sociétés canadiennes. L'étude de M. Longo a permis de découvrir que généralement les sociétés étrangères effectuaient beaucoup moins de travaux de recherche et de développement que les sociétés canadiennes. Ainsi, en moyenne, une société étrangère s'occupera moins de recherche et de développement au Canada. Je répète que cette étude a été effectuée par le Conseil des Sciences du Canada.

Nous obtenons ces résultats en vertu de la législation peu sévère qui est appliquée à l'heure actuelle et pourtant le gouvernement envisage maintenant de relâcher encore davantage les contrôles extrêmement limités qui sont exercés à l'heure actuelle sur l'investissement étranger et ainsi, notre avenir nous échappera encore davantage.

L'étude de M. Longo s'est également penchée sur l'argent versé par le gouvernement canadien aux investisseurs étrangers. Il est intéressant de constater que les sociétés canadiennes en général, pas toutes, ont consacré à la recherche et au développement au Canada autant qu'elles avaient reçu du gouvernement sous forme de subventions. Ce n'est pas le cas des sociétés étrangères. Il y a eu des exceptions et certaines d'entre elles ont fait de l'excellent travail dans ce domaine, mais en moyenne, elles se sont contentées d'utiliser les subventions que le gouvernement fédéral leur avait versées. Ainsi, non seulement les sociétés étrangères effectuent moins de travaux de recherche et de développement mais encore, elles ne consacrent pas à ce domaine autant d'argent qu'elles en ont reçu du gouvernement fédéral à ce titre.

J'ai soumis cette étude au premier ministre (M. Mulroney) et au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). J'ai en main une lettre de ce dernier dans laquelle il admet ignorer de quelle étude je parle. J'ai signalé son auteur et le fait qu'elle avait été effectuée par le Conseil des Sciences du Canada. Si un ministre a en main une étude qui touche un projet de loi dont la Chambre est saisie, il devrait la lire. Cette étude a été, après tout, payée par le contribuable canadien. Elle se penche sur la façon de développer notre économie et le ministre ne l'a même pas examinée.

Je sais que suite à la motion de clôture présentée par les conservateurs, il ne me reste plus qu'une minute. J'exhorte les ministériels de l'arrière-ban, la majorité silencieuse de la Chambre des communes, à songer à leur rôle ici même. Demandez-vous ce qu'il adviendra de la recherche et du développement, des débouchés pour nos jeunes et des possibilités de développement économique à l'avenir, et votez contre ce projet de loi. Les députés ont un devoir. Je les exhorte à le remplir pour le bien de leurs électeurs.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer? L'honorable député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) a la parole.

• (1540)

[*Traduction*]

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi participer au débat. Je dois dire tout d'abord que j'ai été assez surpris en lisant la motion de la députée de Charlesbourg (M^me^ Tardif), d'autant plus que le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) se trouve à la Chambre. Quand il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, je me souviens parfaitement qu'il s'opposait avec véhémence à toute motion visant à limiter la durée d'un débat. Je me souviens également, comme vous aussi certainement, monsieur le Président, du soir où des députés conservateurs ont assailli le fauteuil du Président.

Il semble injuste de vouloir limiter aujourd'hui le débat, puisque les députés n'ont pas encore eu l'occasion d'étudier à fond toute la question des investissements étrangers. Le gouvernement semble vouloir accélérer indûment l'adoption de ses mesures législatives. Dès que le projet de loi a été déposé à la Chambre des communes, je me suis dit que c'était une erreur. Je pensais que le gouvernement aurait le bon sens de consulter les Canadiens et les députés à la Chambre des communes avant de rédiger un tel projet de loi. Après tout, le très honorable premier ministre (M. Mulroney) ne nous a-t-il pas promis que la consultation serait la règle d'or du nouveau gouvernement? A la place, nous avons eu droit à deux incidents. D'une part le gouvernement a retiré arbitrairement 4.2 milliards de dollars à l'économie canadienne, et d'autre part il a tenté de faire adopter une mesure législative concernant les investissements étrangers sans avoir réellement consulté la population. Cette attitude semble aller à l'encontre des belles promesses des conservateurs au sujet de la consultation. Quoi qu'il en soit, nous sommes en présence de ce projet de loi.

Je trouve regrettable que les députés du gouvernement, pour une raison que j'ignore—et je peux seulement supposer qu'ils ont une raison valable—ne souhaitent pas prendre la parole à tour de rôle pour donner leur avis sur la teneur du projet de loi. Tenter d'imposer cette mesure législative aux Canadiens à la suite d'un débat limité est contraire à ce qu'ont toujours dit les députés du parti conservateur quand ils étaient dans l'opposition.

Je trouve de très mauvais goût qu'on nous fixe un délai pour adopter ce projet de loi, alors que la Chambre a chargé un comité d'examiner le rôle des députés. C'est tout à fait inacceptable, surtout si nous voulons modifier la façon dont le Parlement fonctionne et devrait fonctionner.

Le projet de loi à l'étude laisse beaucoup à désirer, sans doute autant pour les députés que pour les sénateurs. D'autres Assemblées législatives du pays éprouvent également de graves inquiétudes au sujet du fond de ce projet de loi. Le ministre du Développement de la Nouvelle-Écosse, un député conservateur provincial, a exprimé de sérieux doutes quant à l'efficacité avec laquelle cette mesure attirerait les investissements, surtout vers la Nouvelle-Écosse. Il est très frustrant que le gouvernement essaie de nous faire adopter ce projet de loi à toute vapeur, mais il l'est encore plus de constater que même ceux qui ne sont pas de la même allégeance politique que moi partagent mes inquiétudes légitimes à ce sujet.

Deuxièmement, les Canadiens de tout le pays craignent que l'absence de contrôle sur les investissements étrangers, sur laquelle cette mesure est axée, ne permette aux investisseurs étrangers de se soustraire à tout examen. Je pense que cela préoccupe tous les Canadiens. J'aurais cru que les députés d'en face voudraient en discuter à la Chambre des communes. Apparemment, c'est exactement le contraire.

J'ai également été déçu de constater que le ministre chargé de présenter cette mesure a oublié, pour Dieu sait quelle raison, de présenter au Parlement un document précisant le genre d'emplois qu'il s'attendait à voir créés à la suite de l'adoption du projet de loi. On a dit aux députés que si celui-ci était adopté, il apporterait aux Canadiens richesses, emplois et prospérité. On nous a dit qu'il ouvrirait les portes et donnerait aux jeunes, aux femmes et aux groupes minoritaires la possibilité d'occuper un emploi intéressant. Je pense que tous les députés applaudiraient à un tel objectif. Le gouvernement est toutefois allé encore plus loin. Il a dit que cela se produirait immédiatement.

Tout ce que j'ai demandé au ministre et à ses collaborateurs, c'est de déposer sur la table de la Chambre des communes la documentation concernant les emplois pour que les députés qui ne partagent peut-être pas la même idéologie sur la façon de diriger l'économie puissent discuter de l'interprétation à donner à ces chiffres. Le ministre interessé n'a malheureusement pas jugé bon d'accéder à cette requête fort raisonnable et objective. C'est cela qui nous fait douter des intentions du gouvernement.

Nous avons un gouvernement qui a commencé par parler d'emplois, encore et toujours d'emplois. Puis il a parlé de consultations, encore et toujours de consultations. Il n'y a pas eu d'emplois de créés et le projet de loi à l'étude n'a fait l'objet d'aucune consultation, et le gouvernement tente maintenant de nous le faire adopter de force. Combien de fois ai-je entendu dire, tant à la Chambre des communes que dans les médias, que le gouvernement se souciait d'instaurer un climat de confiance dans l'économie canadienne? D'après le gouvernement, il s'agissait pour ce faire de consulter la population d'un bout à l'autre du pays. Mais le projet de loi C-15 n'a fait l'objet d'aucune consultation. Je ne constate aucune effusion de confiance à la suite de la présentation de la mesure à l'étude. Je constate au contraire qu'en présentant son projet de loi sur Investissement Canada si tôt au cours de son mandat, le gouvernement n'a réussi qu'à susciter craintes et appréhensions et à faire douter de ses intentions.

Si on voulait se livrer à des considérations politiques, on pourrait croire qu'il existe un désaccord entre le ministre des Finances (M. Wilson) et le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), et que l'un tente de l'emporter sur l'autre. Peut-être le ministre de l'Expansion industrielle régionale veut-il vraiment être ministre des Finances et est-ce pourquoi il a voulu prendre de vitesse son collègue des Finances. J'espère que ce n'est pas vrai, mais d'aucuns ont prétendu que ce pourrait être le cas. J'espère qu'il n'y a pas de désunion au sein du parti d'en face car le gouvernement a un important mandat à exercer pour le bien des Canadiens.

La transformation de l'Agence d'examen des investissements étrangers telle que nous la connaissons aujourd'hui en Investissement Canada ne se justifie par aucune documentation présentée par le parti conservateur qui établisse sans équivoque que des emplois seront créés dans chacune des provinces du Canada. Il est très important d'avoir des garanties d'emplois. J'ai une certaine expérience de l'investissement étranger. Nous faisons bon accueil aux investissements étrangers, mais il faut imposer des restrictions sur leur utilisation et sur leur activité à l'intérieur de l'économie canadienne. Je trouve que le premier ministre est allé trop tôt à Washington. Il est allé à New York et à Washington et a donné aux Américains tout ce qu'ils demandaient sans chercher à obtenir la réciproque à l'égard de ce que nous voulons pour le Canada. C'est là un signe flagrant d'immaturité dans la direction du pays et d'improvisation dans celle de l'économie.

• (1550)

J'espère que d'autres députés participeront au débat et diront comment ils pensent que nous devrions agir dans les conditions actuelles.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je veux moi aussi participer au débat sur le projet de loi C-15 qui fait l'objet d'une motion de clôture. Je constate avec tristesse que c'est là la première motion de clôture que présente le nouveau gouvernement conservateur. Quelque chose me dit que ce ne sera pas la dernière, que c'est probablement la première d'une longue série.

Il est triste aussi qu'un parti qui, lorsqu'il était dans l'opposition, a dénoncé avec tant d'éloquence les nombreuses motions de clôture que l'ancien gouvernement libéral a souvent présentées sans raison valable commette maintenant exactement le même péché. Le genre de conversion et de changement d'attitude dont nous sommes témoins de la part des hommes et des femmes qui siègent en face de nous sont renversants. Oui, le pouvoir corrompt. Je suis stupéfait de voir combien vite cela s'est fait.

Il est aussi plutôt navrant que quelques députés ministériels seulement aient pris la peine d'expliquer et de justifier ce projet de loi. Nous avons entendu des déclarations et des slogans fort simplistes du genre qu'affectionnent les ministériels. Ce projet de loi repose essentiellement sur des prémisses simplistes, la principale étant que le problème actuel du Canada, c'est l'insuffisance des investissements étrangers. Les conservateurs disent que c'est la faute des vilains libéraux, ces socialistes de fait, qui ont fermé la porte aux investissements étrangers si le taux de chômage est aussi élevé aujourd'hui au Canada. Tout ce qu'il nous reste donc à faire, c'est d'ouvrir les bras aux investissements étrangers qui contribueront à créer les emplois et la prospérité dont le Canada a besoin pour connaître une nouvelle relance économique.

Je comprends que des députés—qui sont après tout des hommes politiques—prononcent des discours politiques, et que ces discours comportent souvent des notions simplistes. Ce qui m'inquiète, c'est que ce sont là non seulement les propos mais bien la politique et le point de vue véritables du présent gouvernement. Cela me fait peur parce qu'une politique aussi simpliste ne peut engendrer les solutions escomptées: elle risque de créer plutôt davantage de problèmes à l'avenir.

D'abord, il y a cette idée que l'AEIE et l'ancien gouvernement libéral, qui a créé et géré l'AEIE, ne sont qu'une bande de socialistes qui a stoppé l'influx des investissements étrangers. Rien ne saurait être moins vrai. Étant donné que ces deux dernières années, le gouvernement libéral a approuvé de 95 à 98 p. 100 des demandes, l'Agence d'examen n'était donc qu'un tigre de papier. Elle n'a pas empêché les étrangers d'investir au Canada. Vu qu'on compte au Canada, par habitant, une proportion de propriété et de mainmise étrangères supérieure à celle de tout autre pays industrialisé, il faut admettre que ce sont les gouvernements libéraux qui sont surtout responsables de cette situation. Par conséquent, il est ridicule d'accuser l'Agence et les libéraux d'avoir endigué le flot des investissements étrangers.

D'autre part, on a préconisé l'idée simpliste de se débarrasser de l'AEIE pour que les investissements étrangers affluent au Canada. Il n'en sera rien puisque nous savons, d'une part, que l'Agence était inefficace et, d'autre part, que les investisseurs étrangers ne se pressent pas à nos portes pour pénétrer chez nous dès que ce projet de loi sera adopté. Le *Globe and Mail* a voulu vérifier auprès des financiers et des banquiers américains—principalement à New York—et s'est aperçu que très peu d'entre eux comptaient effectuer de nouveaux investissements au Canada. Je pense que les conservateurs sont quelque peu désillusionnés. Ils s'imaginent, parce qu'ils ont été élus et parce qu'ils ont présenté la mesure présentement à l'étude, que les investissements étrangers vont pleuvoir sur le Canada. Les investisseurs étrangers réagissent à certaines conditions économiques et sociales, des conditions favorables aux investissements. Les investisseurs qui ont déjà passablement investi au Canada n'ont pas de motifs de fonder de nouvelles filiales. Pour le moment, cela leur suffit. Ils ne voient pas la nécessité d'établir de nouveaux centres de production.

Une bonne partie de ce que nous avons entendu au cours du présent débat n'est que du vent et ne tenait pas compte de la réalité. Quand nous entendons tel conservateur affirmer: «Adoptez cette mesure et nous aurons de nouveaux investissements», je pense qu'il se trompe. Et quand des débutés libéraux se lèvent pour énumérer les dangers de l'investissement étranger, je crois qu'ils se trompent eux aussi. Si, en chiffres par habitant, le Canada appartient davantage à des étrangers que tout autre pays développé au monde, c'est à cause de la politique libérale.

Il est en outre dangereux de croire qu'en ayant davantage d'investissements étrangers tous nos problèmes seront résolus. Certes, cela pourrait à court terme créer des emplois et favoriser le développement. Personne ne le nie. Mais les financiers investissent parce qu'ils s'attendent à recevoir plus qu'ils ne donnent. Il faut bien faire le bilan un jour ou l'autre. L'argent qui s'en va sous forme de dividendes et d'intérêts est plus élevé que les nouveaux investissements qui arrivent.

Ce bilan, le Canada l'a fait il y a quelque temps. Le Canada perdait plus de capital sous forme de dividendes qu'il n'en recevait de nouveau. C'est pourquoi pour équilibrer notre déficit et la balance des paiements, nous avons voulu encourager les nouveaux investisseurs. C'est comme si on s'était mis à creuser un trou pour en remplir un autre qui existait déjà depuis un certain temps. Mais, le nouveau trou était plus profond. Ce qui veut dire qu'il faut hypothéquer l'avenir pour payer les intérêts de la dette. Depuis qu'ils sont au pouvoir, les conservateurs n'ont fait que poursuivre les politiques des gouvernements libéraux précédents. Il s'agit d'attirer des capitaux étrangers au Canada pour éponger le déficit qui provient de la sortie de capitaux. C'est une politique économique absurde qui aboutira à un échec. Nous ne faisons que repousser les graves problèmes auxquels seront aux prises les générations futures.

De nombreuses études ont confirmé que l'investissement étranger n'était pas nécessairement la solution à nos problèmes. Les études affirment que la recherche et le développement sont faibles quand la plupart des grands secteurs d'activité ne sont que des filiales de multinationales étrangères. Dans un cas semblable au nôtre, nous avons vu que le taux d'emploi pouvait diminuer quand la grande majorité des entreprises appartiennent à des étrangers. On s'aperçoit qu'il y a une fuite de capitaux vers l'étranger. On s'aperçoit également qu'un pays perd de son indépendance socio-économique et politique lorsque des pans entiers de son économie sont dominés par des capitaux étrangers.

• (1600)

Ce que je trouve, entre autres choses, décourageant dans la politique économique du gouvernement, c'est qu'elle est tournée vers le passé. J'avais espéré qu'avec l'élection d'un nouveau gouvernement et l'arrivée sur la scène politique de nouvelles figures, nous pourrions compter sur de nouvelles perspectives. Nous entrons dans une nouvelle ère socio-économique. Tout semble indiquer que dans cette nouvelle ère, la production doit se faire sur une petite échelle, que les localités, les régions et les pays doivent être autosuffisants et que les nouveaux produits qui arrivent sur le marché doivent être hautement sophistiqués. C'est l'opposition entre la fabrication sur commande et la fabrication en série.

On semble se diriger vers ce type d'économie. Or, le projet de loi dont nous sommes saisis nous lie à un passé révolu de fabrication en série, d'assignation de marchés et à une économie qui appartient aux multinationales et qui est téléguidée de l'étranger. C'est un péché que d'encourager ce genre d'économie.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Swift Current-Maple Creek (M. Wilson)—La Commission canadienne du blé—On demande que les producteurs soient payés le plus tôt possible; le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—*a*) La Consommation—Les activités des sociétés qui encaissent les chèques. *b*) On demande une enquête; le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey)—Les banques—Le refus des banques à charte d'encaisser les chèques d'assistance publique. *b*) L'existence d'encaisseurs de chèques.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale, ainsi que de la motion de Mme Tardif (Charlesbourg) (p. 1708).

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, en effet je me sens quelque peu chanceux d'avoir cette occasion de terminer les quelques commentaires que j'ai commencés la semaine dernière. Vous savez, monsieur le Président, que la semaine dernière j'étais en train de citer quelques exemples de la rhétorique offerte par nos collègues d'en face qui ne correspond pas du tout aux gestes posés ni aux politiques énoncées ici à la Chambre et ailleurs.

En effet, monsieur le Président, j'ai cité le cas de la Pétromont où le gouvernement avait gaspillé environ 15 millions de dollars dans un projet que nous avons rejeté au cours de la campagne électorale. Mais c'est simplement un exemple. Et comme je vous l'ai expliqué ainsi qu'à mes collègues en Chambre, il y a quelques jours, pour le projet de loi à l'étude, c'est la même chose. C'est toujours de la rhétorique. Il n'y a pas de gestes concrets. On change le nom, on fait d'autres choses, on invite des étrangers à venir ici faire des investissements parmi nous. On a fait la même chose avec les investisseurs canadiens. Et alors je vous pose la question, monsieur le Président: Avec quel résultat?

En effet, je viens de lire aujourd'hui dans deux journaux, *Le Devoir* et *La Presse*, les commentaires de notre ministre des Finances (M. Wilson) à Toronto, hier, et je cite:

> Insuffisance des investissements: Wilson fustige les gens d'affaires

En voici une autre:

> Wilson estime que le secteur privé ne fait pas assez pour stimuler la reprise.

Il continue en disant, et je cite:

> Certains hommes d'affaires ne semblent pas encore avoir pris conscience que la reprise économique dépend autant d'eux que du gouvernement, a déclaré lundi le ministre fédéral des Finances, M. Michael Wilson.

Alors je vous pose la question suivante, monsieur le Président: Est-ce qu'on aura la même approche vis-à-vis de nos amis à l'étranger? Est-ce que le ministre des Finances va encore fustiger, si vous voulez, les hommes d'affaires d'autres pays de ne pas être ici au Canada en faisant des investissements? Et voilà encore de la rhétorique, monsieur le Président. Et j'insiste sur ce point: les Canadiens ne se rendent pas compte que la rhétorique qu'on nous donne chaque jour ici à la Chambre ne correspond aucunement aux gestes concrets posés.

Autre exemple, monsieur le Président: les porte-parole conservateurs ont toujours soutenu que la certitude en matière fiscale était tout à fait indispensable pour susciter la confiance chez les investisseurs, créer des emplois ici au Canada et ainsi de suite. Personne ne conteste cela, mais je vous dis, monsieur le Président, que l'une des premières mesures prises par le gouvernement en matière de politique fiscale a été de suspendre la pratique consistant à rendre certaines décisions préliminaires. Alors, cette mesure, ce geste concret a créé de l'instabilité, de l'incertitude et, en même temps, a saboté des transactions importantes au cours des négociations. Où étaient les critiques, monsieur le Président? Je vous pose la question. Où étaient les critiques? Ici à la Chambre parmi mes collègues de l'opposition, mais ailleurs le grand public, presque pas de critiques du tout.

Un autre exemple, monsieur le Président. Les progressistes conservateurs, lorsqu'ils formaient l'opposition, avaient critiqué le projet relatif à la hausse de la taxe de vente du ministre des Finances parce que, selon eux, celle-ci était l'impôt fédéral le plus répressif qui soit, perçu par des hypocrites, des cyniques, des manipulateurs, des fourbes et des sournois.

Alors je vous cite les commentaires de plusieurs critiques du parti progressiste conservateur. Ils avaient demandé à M. Lalonde qui était le ministre des Finances dans le temps de retarder ou d'annuler ce projet. Monsieur Mulroney, dans le temps, notre premier ministre maintenant, qui était chef de l'opposition, l'avait pour sa part exhorté, le ministre des Finances, mon collègue dans le temps, M. Lalonde, à revenir sur sa décision de majorer les impôts afin de, et je cite le chef, le premier ministre:

> Afin de rectifier l'orientation déplorable qui a ravagé le pays et l'économie.

Alors, malgré ces critiques quasiment hystériques formulées contre l'augmentation de la taxe de vente de 1 p. 100, qu'a fait le gouvernement actuel, monsieur le Président, lorsqu'il a eu l'occasion de le faire? Qu'est-ce qu'ils ont fait? Est-ce qu'il a renversé la décision de son prédécesseur lorsqu'il avait l'occasion de le faire? Du tout. Ils l'ont confirmée. Et alors, cette fois-ci, les critiques ont grommelé un peu, mais pas beaucoup.

Un autre exemple, monsieur le Président, toujours dans le domaine fiscal, et écoutez-moi bien vous autres en face, parce que voilà le dossier de votre gouvernement.

Quelques députés . . . Alors je m'excuse, monsieur le Président.

Alors, voici d'autres exemples que j'aimerais citer, toujours dans ce même domaine: Les progressistes conservateurs alors soutenaient depuis longtemps que la taxe d'indemnisation pétrolière posait un obstacle coûteux et sérieux à la croissance économique. Les critiques ont dit: Fantastique, ils vont supprimer cette taxe, l'occasion d'arriver au pouvoir. Ils vont certainement supprimer cette taxe, n'est-ce pas?

Alors, c'est bien logique, mais qu'ont fait les progressistes conservateurs? Ils ont de nouveau fait volte-face et décidé de maintenir cette taxe en tant que source de revenus généraux.

Je pourrais continuer, monsieur le Président, tout l'après-midi pour vous dire et pour vous démontrer que, entre ce que nos collègues d'en face disent, d'une part, et ce qu'ils font, d'autre part, il y a un écart qui s'agrandit chaque jour. C'est incroyable!

Autre exemple. Au nom des compressions budgétaires annoncées par le ministre des Finances (M. Wilson) dans son exposé économique, son petit budget, comme on l'appelle, son petit budget du 8 novembre 1984, alors, il y figurait une réduction de 150 millions de dollars au chapitre de la recherche et du développement. Élément essentiel, ils ont dit, élément essentiel dans la croissance économique, selon les progressistes conservateurs, depuis de nombreuses années d'ailleurs.

• (1610)

Voilà une autre contradiction concrète dans la politique, d'une part dans les paroles, dans la rhétorique qu'on a ici à la Chambre et ailleurs, et d'autre part dans les gestes concrets posés.

Finalement, les dépenses consacrées à la défense. C'est là une question qui intéresse beaucoup notre ami de Winnipeg qui se trouve ici à la Chambre aujourd'hui. Il s'intéresse à ce sujet.

Monsieur le Président, qui au Canada ne croit pas que les conservateurs projetaient d'augmenter les dépenses en matière de défense? Mais alors, que nous ont-ils dit pendant la campagne électorale? Dans son exposé économique, le ministre des Finances, a fait savoir qu'il baisserait le budget de la défense de 154 millions de dollars.

Il faut continuer pour souligner ce point, monsieur le Président, car j'aimerais terminer en vous disant quelque chose . . .

Pour moi, cette loi est extrêmement dangereuse parce qu'on met entre les mains de notre collègue le ministre de l'Industrie, la discrétion qui va lui permettre, à lui seul, de déterminer si un investissement provenant de l'étranger devrait être accepté, ici, au Canada. N'est-ce pas? Alors, comment pouvons-nous voter pour une telle loi qui mettra entre les mains d'un seul ministre, «d'un seul ministre», la décision définitive en ce qui concerne ces placements tellement importants pour le Canada?

Alors, franchement, c'est un vrai scandale, monsieur le Président, d'accorder à n'importe qui une telle discrétion. Cela peut être de l'ordre d'un demi-milliard de dollars. Cela peut être de l'ordre de cent millions de dollars. Cela peut être de n'importe quel montant, c'est-à-dire, un montant toujours sujet à la loi. Alors, c'est toujours entre les mains d'un seul ministre.

En effet, monsieur le Président, je vous dis que si nous acceptons cette loi, le Conseil des ministres a totalement, complètement, abandonné ses responsabilités.

[*Traduction*]

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, si je comprends bien, le gouvernement insiste pour démanteler l'Agence d'examen d'investissement étranger sous prétexte que de cette façon, le Canada réussira à créer des centaines de milliers d'emplois du jour au lendemain et que nos problèmes de faible productivité et de chômage élevé sont directement dus à l'AEIE. A mon avis, monsieur le Président, on ne doit pas tenir l'Agence responsable de l'incurie des gouvernements libéraux qui se sont succédé.

D'après l'expérience passée, l'AEIE n'a absolument pas empêché les investissements étrangers, bien au contraire, si l'on en croit les statistiques. Si l'Agence peut être tenue responsable de quelque chose, c'est peut-être de s'être perdue dans la paperasserie et d'avoir retardé inutilement les décisions d'éventuels investisseurs étrangers. Les statistiques prouvent clairement que l'investissement étranger au Canada n'a absolument pas diminué depuis la création de l'AEIE. En effet, il appert que 98 p. 100 de toutes les demandes présentées à l'Agence ont été approuvées. C'est pourquoi on induit totalement le public en erreur en faisant valoir un argument idéologique selon lequel l'AEIE empêche les investissements au Canada.

Si le gouvernement prend cette décision d'ordre idéologique parce qu'il n'aime pas les organismes du secteur public, c'est différent et il devrait nous le dire honnêtement. Cela vaudrait mieux que prétendre qu'en supprimant l'AEIE, nous allons créer toutes sortes d'emplois du jour au lendemain. Je souhaite que le gouvernement présente certaines statistiques à l'appui de ce qu'il avance. S'il le faisait, les députés de l'opposition verraient peut-être ses tentatives d'un œil plus favorable. Cependant, monsieur le Président, d'après mon expérience personnelle, je puis vous dire que l'AEIE, les décisions qu'elle a prises et la politique du gouvernement à son égard n'ont absolument rien fait pour protéger les travailleurs et le marché canadiens.

La situation est grave, monsieur le Président. Par exemple, la société Canadian General Electric fait partie d'une économie de succursales et il y a lieu de se demander si, oui ou non, cette société a vraiment procuré des avantages directs aux Canadiens. Une usine de Toronto, Radio Valve, qui est devenue plus tard l'usine de la Canadian General Electric fabriquait des tubes électroniques pour les téléviseurs et les radios. La CGE l'a fermée vers 1969 sous prétexte qu'elle n'était plus rentable. De fait, la compagnie a fermé cette usine dans le cadre de son programme international de rationalisation. Elle a décidé que l'usine ne pouvait plus fournir rentablement des tubes électroniques pour le marché canadien. Cet argument était peut-être valable, mais la compagnie a confié cette production à une usine américaine et a continué à importer exactement le même produit au Canada. Cependant, elle a mis à pied 800 Canadiens. Certains de ces employés comptaient plus de 40 ans de service.

Les Canadiens ne seraient pas plus favorable que moi à des investissements de ce genre, monsieur le Président. Si nous autorisons des compagnies à venir s'établir ici pour exploiter notre marché et les travailleurs canadiens en vue de réaliser des profits, elles sont alors tenues de prouver que leur apport sera appréciable au Canada. D'après ce que j'en sais, tel n'est pas le cas.

Si vous examinez les principaux secteurs de notre économie, monsieur le Président, vous constaterez que la plupart sont dominés par des sociétés étrangères. Je pense qu'on peut dire également, sans trop de risques de se tromper, et beaucoup seront d'accord avec moi, car je l'ai souvent entendu dire, que le Canada est probablement le seul pays au monde en voie de désindustrialisation. La plupart des pays s'industrialisent. L'une des principales raisons de cette situation, c'est le degré de contrôle étranger sur les investissements. Nous n'avons rien à dire du tout sur la façon dont nous sommes contrôlés et, d'ailleurs, l'AEIE ne changeait rien à la situation. Une fois que nous nous serons débarrassés de l'AEIE et que nous aurons ce nouvel organisme que le gouvernement veut créer, la situation risque d'empirer encore.

Je voudrais mentionner deux autres cas, plus récents que celui de la Canadian General Electric dont je viens de parler. Le premier est la fermeture de l'usine Black & Decker à Barrie, en Ontario. Cette société a reçu l'autorisation, l'an dernier, d'acheter l'usine de la CGE à Barrie et, moins d'un an plus tard, on a accepté qu'elle la ferme pour fusionner sa production avec celle d'une autre usine. Je pense qu'on va mettre à pied quelque 500 travailleurs.

Je ne crois pas que cela soit là le genre d'investissement que le gouvernement devrait encourager ou, s'il doit l'encourager, il devrait s'assurer qu'une société qui s'établit chez nous ne fera pas ce que fait actuellement Black & Decker à Barrie.

• (1620)

Je voudrais citer un autre exemple: ce qui se passe actuellement à Toronto entre Pepsi-Cola et 7-Up. Dans ce cas-là, la société Pepsi a fait l'acquisition de l'usine de 7-Up à Montréal alors que 7-Up faisait de même pour l'usine de Pepsi à Toronto. Plus de la moitié des 260 employés de l'usine de Pepsi de Weston, à Toronto, perdront leur emploi lorsque l'usine fermera ses portes le mois prochain. Le syndicat a appris que 7-Up construira une usine neuve à Malton, hors du territoire compris dans la convention collective, pour répondre à la demande accrue au lieu de se servir de ses installations de Toronto.

On peut fort bien se passer d'une autre société américaine qui s'en prend violemment aux syndicats. Que ces sociétés viennent au Canada pour exploiter nos débouchés, fort bien, mais qu'elles se conduisent au moins comme de bons citoyens et non comme des voyous qui cherchent à détruire des syndicats en place depuis des années. Cette société a, d'une simple décision, détruit 260 emplois alors que nombre des employés comptaient jusqu'à 30 ans d'ancienneté à son service

Qu'on prenne certes des mesures pour attirer des sociétés étrangères chez nous, mais qu'on leur dise au moins que nous avons besoin de protéger nos emplois. Je doute qu'on manque de capitaux, car la plupart de ces sociétés investissent de l'argent canadien pour acheter des sociétés canadiennes. Très peu viennent au Canada pour mettre sur pied une nouvelle entreprise. Plus tard, lorsque la concurrence est trop vive, elles ferment leurs entreprises canadiennes, mais continuent de profiter de nos débouchés à partir de la société mère.

Monsieur le Président, mon temps est écoulé. Je vous remercie de votre patience.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer? L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, c'est avec plaisir mais également avec déception que je prends la parole sur l'amendement déposé par une députée du Québec qui a accepté, comme première mission, de faire le sale boulot que le ministre n'a pas voulu faire. Je pense que la députée n'est pas au courant ou n'est pas consciente du geste qu'elle a posé, celui d'être la première à déposer une motion qui a pour but de faire taire l'opposition, de faire taire les gens qui sont la voix des citoyens. Et je suis très déçu que ce soit une personne qui vient de la même province que moi, qui se contente d'avoir $9,000 de plus de salaire strictement pour porter les valises du ministre et de voir que le ministre est absent à l'occasion de ce débat.

Monsieur le Président, on remarque que le gouvernement . . . S'il y a des «back benchers» conservateurs qui ont quelque chose à dire, qu'ils aient le courage de le faire! Qu'ils se lèvent! C'est votre collègue de Champlain (M. Champagne) qui a dit «les deux de pique, levez-vous», et c'est votre collègue de Duvernay (M. Della Noce) qui a dit publiquement qu'il ne comprend pas le comportement de ses collègues qui se contentent de faire des voyages et de ne rien faire. Ce ne sont pas les paroles des libéraux, ce sont deux députés progressistes conservateurs qui disent cela de vous du Québec. Alors, si vous avez quelque chose à dire . . . Monsieur le Président, je les invite à parler tantôt au lieu de rester assis sur leur fauteuil.

Je disais donc que le gouvernement dépose une motion de bâillon. Alors qu'on apprenait que les Américains, même si la loi n'est pas adoptée, ils sont certains que maintenant le Canada leur appartient. On n'a qu'à voir strictement ce qui se passe dans l'industrie en ce qui concerne les frégates. Non seulement c'est l'investissement, mais c'est la main-d'œuvre américaine qui s'en vient ici. Non seulement les Américains ou les gens des autres provinces pourront venir investir, créer de l'emploi, cela je suis d'accord, mais à aucun moment ni le ministre ni personne du côté conservateur n'a démontré que cela pouvait créer de l'emploi. Aucune personne . . .

Le député qui vient de chialer . . . S'il a quelque chose à dire, qu'il se lève! Il n'a pas pris la parole encore une fois. Je pense que le gars du Lac-Saint-Jean qui était à la Chambre avant avait plus de courage que celui qui vient de parler parce qu'il avait une colonne vertébrale: Il se levait et il parlait.

Mme Mailly: Il a été battu aussi.

M. Malépart: Alors, monsieur le Président . . . Attends, le député de Gatineau, ça ne sera pas long, ton tour s'en vient!

Monsieur le Président, je pense que ce «supposé» gouvernement qui établit deux genres de politiques à l'endroit des citoyens et des citoyennes, et à l'endroit des pétrolières, se vante de la consultation auprès des gens. Alors, lorsque le moment de prendre des décisions en ce qui concerne la hausse du prix de l'essence arrive, ce gouvernement rencontre les chefs d'entreprises pétrolières, pour écouter ce que les chefs des entreprises des pétrolières dictent et mettre en application immédiatement, même sans consulter les députés de son parti, cela ne compte pas, ce sont des porteurs de valises, et ça c'est la déclaration des députés de Champlain et de Duvernay (MM. Champagne et Della Noce) qui sont tous deux députés progressistes conservateurs.

Monsieur le Président . . . toi aussi l'autre gars du Lac-Saint-Jean, quand tu auras le courage, tu te lèveras, tu parleras!

Monsieur le Président, quand arrivent des mesures qui touchent l'ensemble des citoyens et des citoyennes, quand il arrive qu'il s'agisse de mesures qui sont humaines, comme l'allocation au conjoint pour les personnes seules âgées de 60 à 64 ans, lorsqu'arrive le moment pour des réformes, pour des supposées réformes visant à améliorer une politique familiale en ce qui concerne les allocations familiales, là c'est différent, on étire le temps, on n'est pas pressé, puis là on établit toutes sortes de règles en cachette pour essayer de récupérer de l'argent sur le dos des citoyens et des citoyennes à moyen et à faible revenu.

Monsieur le Président, c'est le ministre d'État (Jeunesse) (M^me^ Champagne), ce n'est pas moi qui le dis: Ottawa n'a pas beaucoup d'argent pour aider les jeunes. Les jeunes, vous avez compris! On vous a fait des promesses. C'est fini, ils le savaient. Il y avait un ministre, le ministre de la Justice (M. Crosbie) qui était franc durant la campagne; lui, il a dit la vérité, mais les autres ne l'ont pas dit, monsieur le Président. Je ne blâme pas les «back-benchers» progressistes conservateurs. Je les entends «japper». Je sais que la vérité fait mal. Je comprends que vous faire dire la vérité, vous n'aimez pas cela. Je vois le député de Chambly (M. Grisé) qui m'appuie sur ces propos-là.

Alors, monsieur le Président, je suis persuadé que vous êtes déçu de voir vos collègues . . . Je suis persuadé, monsieur le Président, qu'un homme humain comme vous qui aurait été dans le Cabinet, que vous n'auriez pas laissé passer des choses du genre de celles qu'on voit présentement se passer du côté de ce gouvernement-là.

Monsieur le Président, tout ce que l'on remarque, c'est en ce qui concerne . . . dès que ce sont des Américains . . . On se rappelle le premier ministre . . . Il a accepté d'être l'homme de main d'une multinationale qui s'appelait . . .

La députée de Gatineau (M^me^ Mailly) a bien hâte de parler. Levez-vous!

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je signale au député que lorsque le Président est au fauteuil, il est dans une situation très neutre. Il joue le rôle d'arbitre. Je n'apprécie guère la déclaration ni l'insinuation du député. Je voudrais qu'il s'abstienne à l'avenir de faire de telles insinuations.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, j'ai toujours une grande admiration pour la présidence et surtout la personne qui occupe le Fauteuil présentement. Vous avez démontré vos qualités dans tous les domaines.

Monsieur le Président, si les députés peuvent me laisser exprimer mon opinion . . . Je disais que le premier ministre actuel avait accepté d'être l'homme de main de l'Iron Ore. Il avait accepté, et je pense que les Québécois s'en rappellent très bien, il avait accepté le poste pour venir fermer une industrie en douce ainsi qu'une ville.

Monsieur le Président, on se rappelle que le premier ministre, immédiatement après qu'il a été élu, est allé rencontrer la haute finance américaine, puis le président des Américains, et on sait très bien que très tôt il est allé chercher des ordres et que très bientôt il sera obligé . . .

• (1630)

Mme Mailly: Monsieur le Président, il me semble que selon les règlements de la Chambre les discours sont censés être pertinents au sujet. Je ne vois pas . . . Jusqu'à maintenant, je n'ai pas entendu un seul mot qui soit pertinent au projet de loi.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne crois pas que ce soit un rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, sur la question du Règlement, la députée de Gatineau (M^me^ Mailly) vient de nous démontrer son ignorance. On ne discute pas du projet de loi, on discute de l'amendement, du bâillon. Alors, il serait peut-être temps qu'il y ait un petit cours qui se donne au caucus afin d'expliquer que c'est sur l'amendement présenté par la députée que l'on discute, et le bâillon, monsieur le Président, c'est une motion.

Mme Mailly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Oui, monsieur le Président. Je crois que le député se trompe; je crois que nous sommes en train de discuter de la question préalable, qui est le projet de loi C-15. N'est-ce pas, monsieur le Président?

J'aimerais que vous nous éclairiez là-dessus. Je crois . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Je regrette, ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Malépart: Monsieur le Président, la question ce . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Une minute, s'il vous plaît!

M. Malépart: Merci, monsieur le Président. La question du bâillon! Je comprends les interventions, les interférences faites par les députés conservateurs qui ne désirent pas entendre la vérité, mais je sais très bien, et je sais qu'ils la connaissent eux-mêmes, et qu'on a vu dernièrement dans les journaux leur déception.

Monsieur le Président, je disais que le premier ministre (M. Mulroney) devra rencontrer le président des États-Unis (M. Reagan) et prouver qu'il a livré la marchandise, qu'il a exécuté les ordres.

Je pense que c'est pour cette raison que la députée de Charlesbourg (M^me^ Tardif) a accepté de faire ce travail qui, malheureusement—j'admire cette personne qui est compétente, qui est très gentille—mais, malheureusement, qui a accepté de faire un travail, de remplir un rôle qui n'est pas digne d'elle.

Monsieur le Président, il faut penser que la motion qui est déposée aujourd'hui va nous revenir lorsqu'on discutera de l'allocation au conjoint, ce qui est une injustice à l'endroit de 80,000 personnes du troisième âge au Canada, dont 85 p. 100 sont des femmes et qui seront exclues de ce programme social, strictement parce qu'elles sont célibataires, séparées ou divorcées.

Ils nous déposeront une motion pour clôturer de ce débat-là.

Monsieur le Président, deuxièmement, lorsque nous arriveront les discussions importantes en ce qui concerne les modifications, les améliorations au programme d'une politique de famille, encore là j'ose espérer que ce ne sera pas un autre député du Québec qui acceptera de faire un travail sale et de déposer une motion pour empêcher non seulement les députés de l'opposition . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette . . .

[*Traduction*]

Je regrette, mais le temps réservé au député est expiré.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, comme le gouvernement a proposé une motion visant à mettre fin à ce débat, c'est la dernière occasion que j'ai de parler du projet de loi à cette étape-ci. La prochaine occasion sera à l'étape de la troisième lecture, si le gouvernement manque de perspicacité au point de poursuivre son initiative.

Je crois que s'il écoute les doléances des Canadiens, si ceux-ci peuvent comparaître devant le comité, le gouvernement se rendra compte des problèmes qu'il cause aux Canadiens et à l'économie. Nous espérons toutefois qu'il décidera alors de laisser tomber le projet de loi.

Je rappelle à la Chambre les origines de cette mesure législative. Comme on l'a déjà dit, l'ancienne Agence d'examen de l'investissement étranger était essentiellement un tigre édenté. Elle faisait partie d'une politique globale que le gouvernement essayait d'adopter à la demande de bien des Canadiens, il y a une dizaine ou une quinzaine d'années.

Je suis sûr que les députés se souviennent des conclusions du Comité pour un Canada indépendant et de certains des travaux effectués par Mel Hurtig à l'époque. Les résultats de la décision, prise après la guerre, de permettre aux multinationales d'investir au Canada ne font aucun doute. Dès le milieu des années 60, nous avions pratiquement une économie de succursales. Même si ce n'est plus autant le cas aujourd'hui dans l'ensemble, cela reste vrai dans certains secteurs. L'application de la politique touchant les investissements au Canada a provoqué un changement d'attitude. Naturellement, à l'époque, cette attitude était due en partie aux investisseurs et aux entreprises manufacturières du Canada.

Un problème, à mon avis, tenait au fait que les institutions existantes ne voulaient pas être menaçées par d'autres entreprises canadiennes. Ainsi, au lieu d'émettre des actions pour prendre de l'expansion, de nombreuses sociétés préféraient emprunter de l'argent à des banques, à des sociétés de fiducie ou à des compagnies d'assurance. Par voie de conséquence, un petit groupe du grand monde des investisseurs opéraient en cercle fermé. Cela privait les petits investisseurs de l'occasion de participer au développement de grandes usines et de techniques industrielles.

Un exemple nous en a été donné récemment par Nova Corporation, qui est pour l'essentiel une compagnie albertaine. Les dirigeants de cette société sont venus à Ottawa expliquer leurs activités et parler des répercussions qu'ont eues sur leur compagnie certaines mesures gouvernementales. A mon avis, leurs déclarations ont un rapport direct avec le débat sur le projet de loi d'investissement Canada, qui va modifier à toutes fins pratiques les règles relatives à l'importation de capitaux étrangers dans notre pays. Leurs explications montrent aussi comment fonctionne le grand monde des investisseurs.

Les chefs d'entreprises rencontrent des difficultés quand ils essaient de développer une compagnie et d'attirer des capitaux en émettant de nouvelles actions. C'est la solution qu'a retenue Nova Corporation, mais cette société en a subi les contrecoups comme d'autres compagnies. Si elle procède à une émission d'actions pour faire de nouveaux investissements, la valeur de ses actions demeure relativement stable. Or la société était en concurrence avec d'autres qui avaient préféré conserver le même nombre d'actions et contracter des emprunts auprès de banques ou de sociétés de fiducie plutôt que d'émettre de nouvelles actions. Ainsi, la valeur de leurs actions pouvait grimper très rapidement.

Je rappelle à la Chambre que ce sont les compagnies d'assurances et les sociétés de fiducie qui détiennent le gros des fonds d'investissement. Elles recherchent de préférence des actions qui augmentent très rapidement et très régulièrement de valeur. Les entreprises qui attirent cet argent sont celles qui empruntent sans pourtant accroître le nombre des actionnaires ni payer de dividendes ou d'impôts. Ensemble notre politique fiscale et notre politique d'investissement ont déterminé le genre de nouveaux investissements qui se font au Canada.

• (1640)

Une société comme Nova Corporation qui a cherché à s'agrandir en mettant de nouvelles actions et de nouvelles valeurs en circulation était nettement désavantagée. Je pense que les activités du Comité pour un Canada indépendant et d'autres groupes semblables ont contribué à attirer l'attention sur ces inconvénients et ils ont réussi dans une certaine mesure à éviter que dans sa politique fiscale et dans certains de ses programmes, le gouvernement ne compte plus exclusivement sur la petite clique d'investisseurs très puissants qui ont guidé jusqu'à présent ses décisions en matière d'investissements au Canada les mettant hors de portée des Canadiens ordinaires.

J'ai signalé les efforts fructueux de la société Nova Corporation qui a mis à profit la politique énergétique nationale pour étendre ses activités dans un certain nombre de domaines du pétrole et du gaz. Elle a effectivement obtenu d'excellents résultats, réussissant à tripler ou quadrupler son chiffre d'affaires en huit ou neuf ans à peine.

J'aimerais signaler en outre à la Chambre certaines des formules qui ont été mises à l'essai en même temps que les sociétés entreprenaient ces autres expériences. Des expériences ont aussi été faites par des gouvernements provinciaux pour tenter de reprendre la maîtrise de leurs ressources et de racheter des entreprises sous mainmise étrangère. L'une de ces expériences bien connues, du moins dans ma province, est la reprise par le gouvernement de la Saskatchewan du contrôle de l'industrie de la potasse. La moitié de ce secteur est repassée aux mains du gouvernement de la Saskatchewan après que celui-ci eut créé une société d'État à cette fin expresse.

Quels furent certains des avantages de la provincialisation de cette industrie? D'abord, l'administration centrale se trouvait en Saskatchewan. Elle n'était pas à Albuquerque ou encore à Chicago, mais bien à Saskatoon. Cela veut dire que les décisions de gestion étaient prises à Saskatoon. Les deuxième et troisième paliers de gestion étaient surtout occupés par des personnalités de la Saskatchewan et le conseil d'administration était déterminé à tenter d'exploiter cette entreprise d'une façon avantageuse pour la Saskatchewan et susceptible de créer des emplois pour les Canadiens de la Saskatchewan.

Je vois, monsieur le Président, que vous me signifiez de conclure mes observations. Je crois que ces expériences ont montré qu'il y a moyen de stimuler les investissements canadiens et que cela vaut beaucoup mieux que de compter sur des investissements étrangers. Je voudrais bien que le gouvernement envisage la chose avant d'imposer tout bonnement ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre d'État et leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn) invoque le Règlement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je viens de m'entretenir avec les leaders parlementaires des partis d'opposition et je crois opportun pour moi de simplement signaler les travaux prévus pour demain. Nous progressons tellement vite avec ce projet de loi que je crois que nous allons essayer de nous en tenir au même ordre du jour qu'aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale, ainsi que de la motion de Mme Tardif (Charlesbourg) (p. 1708).

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je le répète, je ne vois franchement pas pourquoi on dit du projet de loi qu'il concerne l'investissement au Canada. On devrait plutôt en parler comme du projet de loi concernant l'investissement étranger. Les investisseurs canadiens ne tireront aucun avantage de la mesure à l'étude. Elle ne fera rien pour l'investissement au Canada. Les avantages iront aux investisseurs étrangers. La mesure ne bénéficiera certes pas à l'industrie canadienne ni aux travailleurs canadiens. Je n'arrive pas à voir comment le gouvernement peut nous assurer que le projet de loi sera bénéfique pour l'économie ou qu'il créera des emplois et stimulera l'économie.

Celle-ci va plutôt devenir de plus en plus une économie de succursale. De plus en plus nos entreprises seront accaparées par des sociétés américaines. Les Américains n'auront pas tendance à investir au Canada. Ils ont dit qu'ils n'investiraient pas chez nous. Même à la suite du discours que le premier ministre (M. Mulroney) a prononcé à New York, ils ont dit qu'ils n'accroîtraient pas leurs investissements au Canada pour le moment et qu'il ne fallait pas nous attendre à voir les investisseurs américains faire la queue à la frontière, comme ils disent, chargés de sacs d'argent à investir chez nous.

Cela étant, à quoi pouvons-nous nous attendre? A bien peu de choses, j'en suis sûr. Le résultat sera en fait négatif. Par exemple, si notre économie en devient une de succursales, comme je le prédis, quel sera l'avenir de la recherche et du développement au Canada? Les capitaux étrangers qui domineront nos entreprises de l'étranger ne maintiendront pas un niveau élevé de recherche et de développement dans leurs filiales. Ils réduiront les travaux de recherche et de développement au Canada. Le peu de recherche et de développement qui se fait encore ici passera de plus en plus aux sièges sociaux des sociétés multinationales dans leur pays d'origine.

Quelle est la position du gouvernement au sujet des exportations? Si une compagnie a une succursale au Canada, celle-ci ne peut pas exporter les produits de la société mère. C'est cette dernière qui se charge des exportations. La succursale vend le produit dans le pays où elle se trouve, en l'occurrence le Canada. En fait, cette succursale ne sera qu'une façade qui permettra à la compagnie mère de vendre son produit au Canada, sans qu'il soit possible d'exporter ce produit vers d'autres pays. Si le gouvernement cherchait énergiquement à développer notre industrie, à favoriser la recherche et le développement, à promouvoir les produits canadiens que nous pourrions exporter, nous serions beaucoup plus avancés.

Et qu'en est-il pour les pièces, l'outillage et l'équipement? Si ces succursales sont des filiales de sociétés étrangères, elles auront l'obligation et l'envie d'importer des pièces, de l'outillage et de l'équipement d'autres filiales de la même compagnie établies à l'étranger ou de la maison mère.

Que se passera-t-il en cas de ralentissement économique, monsieur le Président? Quels seront les premiers secteurs touchés? Ce seront les pays où sont situées les succursales. On cherchera à assurer la solidité de la compagnie mère, à la consolider dans son pays d'origine, là où se situent ses principales activités. Ce sont les succursales et les façades qui pâtiront. Le Canada perdra des emplois et sera le premier à souffrir de tout nouveau ralentissement économique.

Je ne veux pas dire que l'investissement étranger soit totalement mauvais. Je n'affirme certainement rien de tel. Il faut toutefois le développer et le contrôler suivant certains paramètres. Le député de Regina-Est (M. de Jong) a reproché à l'ancien gouvernement libéral de s'être montré trop indulgent, d'avoir autorisé trop d'entreprises étrangères à s'établir au Canada. Le gouvernement dit, quant à lui, que nous étions trop stricts et que, de tous nos partenaires commerciaux du monde occidental, nous étions les plus hostiles aux investissements étrangers.

La vérité se situe certainement entre ces deux extrêmes. L'ancien gouvernement libéral a adopté la bonne attitude et l'AEIE constituait la meilleure façon de procéder. Cela ne veut pas dire qu'elle fonctionnait à la perfection. Certaines choses avaient besoin d'être modifiées et auraient dû l'être. Le processus décisionnel était trop lent. Certaines considérations n'avaient vraiment rien à voir avec nos objectifs économiques nationaux.

• (1650)

Mais cela ne veut pas dire que le mécanisme ne fonctionnait pas, au contraire. Bien que l'Agence d'examen des investissements étrangers n'ait pas refusé un bien grand nombre de projets d'investissements ces dernières années, il n'en reste pas moins que les investisseurs éventuels connaissaient les principes qu'elle appliquait. Ils savaient, avant de présenter leurs projets, qu'ils devaient tenter de les conformer à ses exigences. C'est ce qu'ils ont fait et le Canada en a beaucoup profité.

Par contre, notre secteur énergétique est en difficulté et pourrait nous causer de graves problèmes. Le marché des valeurs est très déprimé dans certaines parties de ce secteur. S'il arrivait qu'une multinationale ou qu'une société importante de commercialisation ait besoin de s'appuyer sur une industrie extractive, bien de nos entreprises canadiennes seraient une proie facile. Leur acquisition pourrait être avantageuse ou non. Néanmoins, il ne faut pas rejeter cette possibilité. Apparemment, le gouvernement s'est donné pour principal objectif, notamment dans le domaine énergétique, d'accroître la participation canadienne. Mais comment peut-il écarter ce danger si des entreprises canadiennes passent à des mains étrangères dans le domaine de l'énergie? Nous avions l'AEIE pour y veiller.

Le ministre a dit que le gouvernement n'interviendrait pas, qu'il n'y aurait aucun examen lors d'une prise de contrôle d'une société dont la valeur ne dépasse pas 5 millions de dollars. J'estime personnellement que le gouvernement n'exigera pas un seul examen. Nous sommes allés dire aux États-Unis que nos portes étaient grandes ouvertes aux investissements. On a invité les investisseurs à venir acheter nos industries à leur gré, s'ils en ont les moyens et que nous ferions mine de ne rien voir. Étant donné son attitude envers les capitaux étrangers et son peu d'intérêt pour la propriété canadienne, je vois mal quels obstacles le ministre pourrait poser, quel examen il pourrait ordonner, en vue de bloquer une prise de contrôle majeure de nos industries canadiennes. Croyez-moi, le gouvernement va s'en repentir avant longtemps.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'avais, la semaine dernière, fait quelques remarques à la Chambre où je signalais l'importance que nous attachions à ce projet de loi. Je dois dire que j'étais flatté, très flatté, que l'honorable députée de Charlesbourg (M^me^ Tardif) qui, comme vous le savez, est l'honorable secrétaire parlementaire du ministre qui a déposé ce projet de loi, qui en est le parrain, me cite. Je savais bien que je finirais par déclencher quelques applaudissements au moins chez les conservateurs. Mais elle a toute mon admiration pour l'excellent discours qu'elle a prononcé. Je ne sais pas si mon admiration découle du fait qu'elle m'a cité, mais elle disait, et je la cite, monsieur le Président:

> Comme le disait un des leurs, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), ce n'est pas en cette noble Chambre que le travail de fond sur un projet de loi s'effectue en réalité. Procédons et allons immédiatement devant le comité.

Ce que j'aimerais vous souligner, monsieur le Président, c'est que je me demande si vraiment on a été si lent à s'occuper d'un tel projet. En effet, il y a eu, au moment où madame parlait, 31 libéraux, 25 néo-démocrates et 13 conservateurs, 13 de ses collègues sur 211 . . . Je comprends alors qu'ils sont très impatients de procéder à l'étude de ce projet de loi . . . et à son étude en comité. Je reconnais ce que j'ai dit, c'est la vérité. C'est en comité que le meilleur travail se fait. Mais d'un autre côté que seulement 13 collègues sur 211 se soient prononcés, cela me surprend, car il s'agit d'un projet de loi très important.

Je parlais, monsieur le Président, et je vais m'en tenir absolument au projet de loi pour ne pas choquer le whip adjoint du parti, la députée de Gatineau (M^me^ Mailly), je parle et sur le projet de loi et sur la motion parce que motion double il y a. L'honorable députée de Charlesbourg a présenté une motion selon le Règlement qui a posé la question préalable. La question préalable, c'est un mot très agréable pour ne pas dire une clôture parce que, en réalité, c'est exactement ce que cette motion . . . et je regarde nos conseillers du Bureau qui sont neutres, pour voir si je me trompe. Parce que si je me trompe, je vais me corriger, mais la question préalable, c'est l'équivalent d'une motion de clôture puisque nous ne pourrons plus parler en cette Chambre et que nous devrons immédiatement voter sur le projet de loi et son report à la commission qui voudra bien l'étudier.

Ce que j'ai dit et ce que je continue de maintenir, contrairement à mes amis du NPD, et je dis mes amis du NPD, je l'ai toujours dit, mais contrairement à eux qui sont toujours soupçonneux de tout ce qui peut se passer aux États-Unis, vous avez mes amis conservateurs, et je salue l'arrivée de l'ancien premier ministre, le très honorable député et secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Je me sens comblé aujourd'hui; il est même accompagné de son ministre très distingué aux Relations extérieures (M^me^ Vézina). Franchement, c'est plus qu'on en espérait, mais il doit y avoir quelque chose qui s'en vient à 17 heures. Je suis certains que ce n'est pas pour écouter des députés discuter de ce projet de loi. Mais je disais donc que c'est une motion de clôture sur un projet de loi très important.

Je pourrais, madame, je vous regarde, monsieur le Président, être très partisan . . . Il reste exactement quatre minutes. Je pourrais être très partisan et dire: Mais, mon Dieu, madame la députée de Charlesbourg, il aurait fallu être ici pendant de nombreuses années pour voir le temps incroyable que nos amis maintenant du gouvernement, autrefois de l'opposition, ont pris de cette Chambre.

Que l'on songe qu'il a fallu appliquer, nous aussi, la clôture sur une chose aussi simple que la formation d'un comité sur la Constitution. Il a fallu, et pour les plus vieux députés, et je pense souvent pour les plus jeunes, et les jeunes qui travaillent maintenant à la Chambre, pendant neuf mois, monsieur le Président, nous avons discuté d'une chose aussi importante que le drapeau du Canada, neuf mois! C'est quasiment incroyable, mais c'est la vérité.

Et pour discuter d'un projet de loi qui va à la source même de notre canadianisation, je disais la semaine dernière, et je le répète: Les jeunes et la population canadienne sont en droit de savoir les tenants et aboutissants de cette législation. Et le whip de mon parti et tous ceux qui ont participé, qui semblent bien occupés maintenant, à ce projet, tous ceux qui ont participé à la discussion, savent très bien que les tenants et aboutissants de cette législation ne sont pas encore connus de la population canadienne. Et pour que l'on comprenne bien ce que c'est que le parlementarisme, très souvent il faut avoir plusieurs journées de débat avant même que la population canadienne ne finisse par se rendre compte de la réalité, de ce qui se passe à la Chambre des communes.

Alors, si je peux me permettre le plus . . . mon Dieu, j'allais presque dire sans paternalisme, si je peux me permettre de dire pourquoi, à l'occasion, il est bon qu'une législation soit débattue plus longtemps à la Chambre des communes, c'est que lorsqu'il s'agit d'une législation que l'on considère très importante, si elle est débattue très peu de temps à la Chambre des communes, elle n'a jamais l'occasion d'atteindre l'opinion publique qui, elle, voudrait peut-être, à ce moment-là, faire part de ses vues. Alors peut-être que nous avons eu tort. Le débat achève, c'est bien évident. Je ne pense pas qu'il y ait eu

abus de la Chambre. Je vous annonce même que le débat achève certainement, j'allais dire faute de combattants. Mais le débat achève probablement, éventuellement cela va finir. Mais pas trop vite.

• (1700)

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au Feuilleton d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Tous les articles qui précèdent l'article nº24 sont-ils reportés du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1867

MODIFICATION VISANT À INCLURE HULL DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 7 décembre, de la motion de M. Isabelle: Que le projet de loi C-207, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (capitale nationale du Canada), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) avait la parole.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'avais demandé la parole, vous vous en souviendrez, dans ce débat, parce que suite aux remarques de la députée de Gatineau (Mme Mailly) concernant cette proposition législative, on se souviendra que la députée de Gatineau avait donné son appui de principe au projet. Je voudrais simplement faire quelques commentaires portant sur ce projet et proposer que . . .

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'honorable députée de Gatineau (Mme Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Oui, je regrette, monsieur le Président, mais je ne me rappelle pas avoir donné mon appui en principe à ce projet de loi, au contraire!

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais la parole est au député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier). Si la députée de Gatineau (Mme Mailly) souhaite prendre part au débat, elle en aura l'occasion plus tard.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, je ne peux pas, j'ai déjà parlé. Mais je crois que si le député fait des accusations contraires à la vérité, il faudrait peut-être le rappeler au Règlement. Je n'ai jamais appuyé le principe . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Pour l'instant le débat se poursuit, mais si cela se produit je rappellerai le député à l'ordre.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, de toute façon, ce n'est pas un rappel au Règlement, si le député a perdu la mémoire. Je lirai d'ailleurs textuellement ses paroles telles que rapportées à la page 1032 tantôt, mais le débat ce soir se tient sur le projet de loi C-207, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (capitale nationale du Canada) et déposé par mon collègue et ami, le député de Hull-Aylmer (M. Isabelle).

J'avais proposé, monsieur le Président, lors de ce débat, étant donné qu'on avait presque un appui en principe de la part de tous les députés de la Chambre, que le projet de loi serait probablement mieux traité si on pouvait le déférer à un comité de la Chambre pour étude et considération.

Durant ses remarques, la députée de Gatineau (Mme Mailly), tel que rapporté à la page 1032 du compte rendu des Débats du 7 décembre 1984, a dit:

> Donc, bien que nous approuvions le principe de ce projet . . .

Ce sont ses paroles, donc je ne les ai pas inventées.

> . . . présenté par le député de Hull-Aylmer (M. Isabelle), nous croyons que ce n'est pas le projet de loi tel qu'il est structuré qui devrait amorcer les discussions très sérieuses . . .

Et cela continue. Bon! Alors, en principe, elle approuvait le projet de loi et c'est ce que j'ai dit, tout ce que j'ai dit.

Monsieur le Président, avec le consentement de mes collègues et étant donné qu'on a déjà eu un débat d'une heure sur ce projet de loi, je propose, appuyé par M. Guilbault (Saint-Jacques) l'amendement suivant:

> Qu'on modifie en retranchant tous les mots suivant «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «le projet de loi C-207, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (capitale nationale du Canada), ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré et l'objet déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques».

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), appuyé par le député de Saint-Jacques (M. Guilbault), a présenté une motion concernant l'objet du projet de loi. Nous allons maintenant débattre cette motion. La parole est au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy).

Loi constitutionnelle de 1867

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de commenter à la fois la motion présentée par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) de même que le principe du projet de loi. La proposition dont la . . .

[*Français*]

. . . les propos du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) en décembre, à savoir que le sujet, la matière du projet de loi soit déféré à un comité de la Chambre des communes, mais que le projet de loi lui-même ne soit pas déféré. C'est un propos que j'accepte et que j'appuie comme député de la région. Je n'accepterais pas que tout le projet de loi avec les propos précis qui ont été faits par le député de Hull-Aylmer soit déféré à un comité.

Puisque que c'était très clair par exemple dans l'intonation de la députée de Gatineau (M^me^ Mailly) qu'il y a des réserves de l'autre côté de la rivière et que dans mes consultations d'aujourd'hui j'ai parlé avec le bureau du maire d'Ottawa et personnellement avec le maire de Hull et tous les deux ont de graves réserves au sujet de ce projet de loi et de la manière dont il a été proposé, surtout à cause du fait que le député de Hull-Aylmer, apparemment, n'a vraiment pas eu de consultation avec les chefs municipaux, et les deux plus importantes municipalités de la région, c'est-à-dire la municipalité de Hull et la municipalité d'Ottawa . . .

[*Traduction*]

Revenons-en à la proposition du député d'Ottawa-Vanier, soit l'idée d'examiner différents moyens, en modifiant la Constitution, d'étendre le territoire de la capitale du Canada de manière à y inclure Hull ou encore la rive québécoise de la région de la capitale nationale. C'est là un projet que j'appuie et que je suis disposé à examiner. Cependant, j'ai de très grandes réserves au sujet du projet de loi lui-même et sur la façon dont il a été présenté par le député de Hull-Aylmer (M. Isabelle).

Je pense que le projet de loi tient compte de l'évolution qui est survenue depuis à peu près un siècle, surtout depuis la création de la Commission de la capitale nationale quelque temps après la guerre. De fait mais non pas de droit, la région de la capitale nationale existe, englobant une partie du Québec et de l'Ontario. La partie québecoise de la région est aussi vaste ou presque aussi vaste que la partie ontarienne. Un nombre important de fonctionnaires et aussi un certain nombre de ministères de l'État sont maintenant installés aux Terrasses de la Chaudière et dans les autres immeubles gouvernementaux que l'on a construits au cours des 15 dernières années au cœur de la ville de Hull. Il n'est plus vrai désormais que Hull soit le parent pauvre pendant que Ottawa a tous les atouts en sa qualité de capitale du Canada. Et je m'en réjouis.

[*Français*]

Monsieur le Président, je crois que c'est un bon pas en avant que dans les quinze dernières années on a commencé effectivement, de facto, à reconnaître le fait que la capitale du pays n'est pas simplement Ottawa, mais c'est Ottawa et la région de Hull. Que nous reconnaissons bien plus qu'auparavant le fait que nous sommes un pays bilingue, un pays biculturel, et c'est à cause de cela que nous avons une capitale qui touche les deux plus grandes provinces du pays et qui englobe les deux cultures.

Lorsque j'ai parlé aujourd'hui avec le maire de Hull, M. Michel Légère, il a mentionné directement son espoir que la ville de Hull, soit, comme il le dit: Une vitrine de la culture québécoise, la réalité francophone de notre pays et qui serait complémentaire à Ottawa qui serait, je suppose, et à son avis, «une vitrine» sur la culture pour la réalité anglophone et peut-être multiculturelle de notre pays.

[*Traduction*]

Cela je l'accepte sûrement, monsieur le Président, mais j'ai des réserves. J'appuie l'idée de renvoyer uniquement l'objet du projet de loi étant donné la façon dont le député de Hull-Aylmer l'a présenté.

Le projet a provoqué beaucoup d'inquiétude au moment où il a été débattu en décembre. Je partage moi-même ces inquiétudes puisque les intentions du député de Hull-Aylmer dépassent la portée de cette mesures. Le député a affirmé explicitement que le projet de loi devrait être une première étape pour aboutir à la formation d'un district fédéral englobant la Capitale nationale du Canada, pour en faire une entité à peu près comparable au district fédéral de Washington, le district de Columbia, aux États-Unis. C'est ce que le député a affirmé sans ambages. Il n'a pas fait mystère de ses intentions. Voici ce qu'on peut lire à ce sujet à la page 1028 du hansard du 7 décembre dernier:

. . . pour que cela devienne un jalon vers ce que beaucoup veulent réaliser, un district fédéral.

Il a ajouté, comme en témoigne la page 1029:

Alors je pense aussi que si on relève ce que certains hommes politiques ont dit au cours des ans, il est sûr que la meilleure façon de gouverner la capitale nationale serait de faire un district fédéral.

Et plus tard au cours du débat, il a fait cette affirmation:

. . . le gouvernement doit avoir les outils nécessaires sur le plan décisionnel.

En d'autres termes, il discutait d'un district fédéral qui, je le suppose, irait dans le sens de ce qu'a proposé par M. Douglas Fullerton dans son rapport sur la capitale nationale de 1973 ou 1974. Dans ce rapport, M. Fullerton proposait un certain regroupement des municipalités et la création d'une autorité supranationale ou supragouvernementale qui regrouperait les élus municipaux, peut-être les représentants provinciaux et le gouvernement fédéral. On donnerait ainsi un gouvernement à près de un million de personnes qui vivent dans la région de la capitale nationale. J'ignore qui sont tous ces gens de . . .

• (1710)

[*Français*]

Franchement, je ne connais pas ces gens qui veulent si chaleureusement la création . . . qui préconisent la création d'un district fédéral semblable au district fédéral de Washington, aux États-Unis. Je ne les connais pas et puisque j'ai été politicien dans la région pour une période de presque 15 ans, dans toute cette période, je ne crois jamais avoir rencontré aucun citoyen de la région qui appuyait l'idée d'un district fédéral, sauf peut-être M. Fullerton qui reste un commettant dans ma circonscription d'Ottawa-Centre.

[*Traduction*]

D'un autre côté, j'ai entendu bien des critiques à l'endroit de cette position. Elles se sont fait entendre chaque fois que la question est venue à la surface. Ainsi, elles ont surgi en réponse à la proposition de M. Fullerton au début des années 1970. Un comité parlementaire a été créé, afin d'étudier le rapport Fullerton. Les municipalités de la région ont soit boycotté les travaux du comité, soit formulé seulement des critiques, car elles jugeaient—et je crois qu'elles avaient raison—qu'il était répréhensible de priver les gens de la région de l'accès aux genres de gouvernement sur lesquels ils pouvaient compter depuis des décennies, à savoir les niveaux municipal et provincial.

Beaucoup de mes électeurs d'Ottawa-Centre travaillent pour des industries de pointe. D'autres sont des employés de Loblaws ou de la Baie. D'autres encore essaient de s'organiser, car ils travaillent chez Eaton's. Certains sont des experts-conseils ou des gens qui sont venus s'établir en Ontario, car ils aimaient la vie à Ottawa. Ces gens n'ont peut-être rien à voir avec le gouvernement fédéral si ce n'est qu'ils vivent dans la ville où le gouvernement fédéral a établi son administration centrale. Bien des personnes qui travaillent pour le gouvernement fédéral partagent l'avis de celles qui n'ont rien à voir avec lui. Elles ne veulent pas courir le risque de perdre l'assurance-maladie provinciale, le système judiciaire et les priorités dont elles profitent depuis longtemps, par suite de la création d'un district fédéral. Elles craignent une forme de gouvernement—une Commission de la capitale nationale ou un groupe de commissaires nommés par le cabinet ou le premier ministre—qui siégerait sur un pied d'égalité avec le maire d'Ottawa et celui de Hull. Il se pourrait même qu'il n'y ait pas de maire d'Ottawa ou de Hull.

Certaines personnes auxquelles je parle de cette question depuis de nombreuses années émettent de sérieuses réserves quant à ce genre de projet. Pour elles, c'est un pas vers l'inconnu. Elles désapprouveraient également certaines observations faites par le député de Hull-Aylmer (M. Isabelle) dans le cadre de ce débat. Par exemple, il a déclaré que la planification effectuée au niveau municipal le préoccupait vivement. A son avis, ce genre de chose tient la Chambre des communes à l'écart. Voici ce qu'il a déclaré:

> La beauté n'est pas le seul problème en jeu, mais le Parlement doit être «chez lui», comme on dit, sauf qu'en l'occurrence, il est sous le contrôle de la municipalité d'Ottawa, ce qui est absurde, si je puis dire.

Le député n'a pas tenu compte du fait que dans la planification effectuée par la ville d'Ottawa, après la publication du rapport Greber, et au moment de la planification du centre-ville, au début des années 60, on s'est efforcé de tenir compte de la proéminence de la Tour de la Paix et de la Chambre des communes. Aujourd'hui, dans notre sagesse, nous trouvons peut-être que ce n'était pas judicieux mais néanmoins, tous ceux qui examinent le centre-ville d'Ottawa constateront que la hauteur maximale des immeubles a pour effet de créer une sorte de cuvette, de sorte que la Chambre des communes et la Tour de la Paix restent le point culminant de ce secteur du centre-ville. Ce n'est qu'en s'éloignant de la rue Wellington et de la colline du Parlement que les édifices ont le droit d'être de plus en plus hauts. Ce genre de planification peut sembler simpliste à notre époque, mais elle visait clairement à tenir compte du fait que la colline du Parlement est un symbole national important et qu'elle doit conserver sa proéminence.

La planification de la ville d'Ottawa à cette époque—et j'ai été membre du conseil municipal pendant un certain temps—se faisait en étroite collaboration avec la Commission de la Capitale nationale. Cette situation demeure. Je pourrais citer l'exemple de l'emplacement du nouveau palais de justice que l'on construit dans ma circonscription, au coin de l'avenue Laurier et de la rue Elgin. La Commission de la Capitale nationale a joué un rôle très important dans ce cas-là. Lorsque la ville a déclaré que l'immeuble devait être orienté vers Elgin, la Commission de la Capitale nationale, au nom des citoyens du Canada, s'y est opposée. Elle estimait que c'était un immeuble important, symbole de la présence de la province d'Ontario dans la capitale nationale. Elle a donc décrété que l'immeuble devait être orienté vers le canal et le Centre national des arts plutôt que vers la rue Elgin. Bien entendu, elle a gagné. On peut donc difficilement dire que le contrôle de la ville d'Ottawa nuit au respect dont est digne cette ville qui est aussi la capitale nationale.

Ce qui m'inquiète, c'est que, si l'on accepte le principe du projet de loi, il faut ménager les susceptibilités dont nous avons pris conscience lors du débat en décembre.

[*Français*]

Je pense, par exemple, aux commentaires qui viennent de la députée de Gatineau (M^me^ Mailly), le fait que Gatineau est maintenant une ville avec une population qui excède par 20,000 la population de la ville de Hull. Même si Hull est le cœur de la population urbaine, sur le côté québécois, de la région de la capitale nationale, il y a quand même maintenant une concurrence entre Gatineau et Hull qui doit être reconnue.

Franchement, je ne sais pas comment on doit réagir à cette réalité! Est-ce qu'on va créer une capitale nationale qui serait nommée Ottawa-Hull-Gatineau ou bien puisque la population de Nepean est presque semblable à celle de Gatineau, est-ce que ce doit être Ottawa-Hull-Gatineau-Nepean, ou bien est-ce que Gloucester ou Cumberland vont avoir leur journée à la lumière? Je ne sais pas.

Évidemment, il y a des problèmes et ce sont des problèmes qu'on peut étudier si la matière est déférée à un comité de la Chambre des communes. Mais un ordre de renvoi du projet de loi tel quel ferait deux choses à mon avis, monsieur le Président: d'un côté, cela pourrait provoquer une certaine réaction de certaines gens des deux côtés de la rivière qui diraient par exemple comme on dit en anglais:

[*Traduction*]

. . . «the capital of Canada was always meant to be Ottawa». Ce sont des réactionnaires qui ne comprennent pas que ce pays a changé depuis la Confédération. Peut-être qu'à l'époque, les Pères de la Confédération ne comprenaient pas que notre pays avait besoin d'être cimenté; qu'il fallait que deux peuples égaux s'y trouvent réunis. Ils n'étaient pas prêts à l'admettre. Il n'y a pas de doute que, dans la capitale du Canada, les Québécois et les Hullois sont restés parties négligeables pendant longtemps. La situation a maintenant changé.

Faire figurer le nom de Hull dans un projet de loi et l'envoyer en espérant qu'il parviendra à la troisième lecture, sans avoir étudié les différentes possibilités, c'est manquer un peu de clairvoyance. Nous créerions une situation quelque peu explosive si nous présentions un projet de loi avec les commentaires du député de Hull-Aylmer, et notamment sa suggestion qu'il s'agit d'un premier pas vers la création d'un district fédéral. Je serais un peu mal à l'aise à ce sujet, tout comme mes électeurs. Je prétends que les électeurs du député pourraient, eux aussi, ne pas trouver cela de leur goût. Que l'on sache bien que lors des élections de 1980, le député de Hull-Aylmer a été élu avec une majorité de 17,500 voix, une majorité qui est tombée à 1,500 ou 1,600 voix au cours de celles de 1984. Cela démontre peut-être qu'il n'y a pas tant d'électeurs dans sa circonscription que ce projet emballe, un projet qu'il a présenté à maintes reprises, surtout qu'on n'a consulté ni les dirigeants municipaux ni les autres dirigeants, des gens qui mériteraient pourtant d'être consultés.

M. Dick: Et votre majorité à vous?

M. Cassidy: Elle est beaucoup plus petite, mais elle a grimpé, elle n'a pas descendu.

Bref, les députés se rappellent que les recommandations du rapport Fullerton étaient restées lettres mortes, semble-t-il, après la froide réception que ses auteurs avaient reçue au Québec. Québec n'entend céder aucune parcelle de son territoire. Indépendamment de ce qui s'est passé lors du congrès du PQ il y a quelques semaines, je ne crois pas qu'aucun chef ou aucun parti politique au Québec partage ce point de vue. Les dirigeants ou les partis politiques du Québec ne cèderaient pas une partie du territoire de cette province. Ils veulent même récupérer le Labrador. Ils ne cèderaient rien à l'Ontario ou à une autre province, même dans l'intérêt national.

• (1720)

Voilà ce qu'en pensent les gens de l'Ontario, monsieur le Président. Dans ma circonscription, nous sommes fiers d'être Ontariens, d'habiter Ottawa et la région de la Capitale nationale. Nous réussissons depuis longtemps à faire cohabiter harmonieusement ces trois notions et nous sommes des Canadiens fiers de l'être. Je ne vois aucune raison de changer, de modifier l'état de choses actuel en adoptant les propositions du député de Hull-Aylmer.

[*Français*]

Alors, c'est pour ces raisons-là, monsieur le Président, que j'appuierai les propos du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier): que la matière soit déférée à un comité, je dirai oui, que le bill soit déféré, je dirai non.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. J'ai examiné l'amendement et je le trouve recevable. Aussi, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), appuyé par le député du Drummond (M. Guilbault), propose l'amendement suivant:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-207, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (capitale nationale du Canada) ne soit pas maintenant lu une 2e fois mais que l'ordre soit révoqué, le projet de loi retiré et l'objet renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.»

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, en ma qualité de député d'Ottawa-Ouest, j'ai l'honneur de prendre la parole au sujet de la motion et du projet de loi. Je suis en fait le seul député de ce côté-ci de la Chambre dont la circonscription se trouve entièrement dans les limites de la ville d'Ottawa. Je suis par conséquent extrêmement heureux de participer à un débat sur la capitale nationale du Canada, qui est devenu une espèce de tradition à la Chambre, et qui a été lancé par le député de Hull-Aylmer (M. Isabelle); il ne revient peut-être pas chaque année mais souvent. Le député présente régulièrement un projet de loi à ce sujet depuis 1967 et s'il n'en a pas présenté certaines années, il a compensé cette lacune en le présentant deux fois en 1984. En fait, il y a juste un an, pendant la deuxième session de la trente-deuxième législature, le député a présenté un projet de loi assez semblable. Le fait qu'il persiste prouve qu'il est logique et qu'il a du ressort.

Le thème est toujours le même, monsieur le Président, mais il existe néanmoins des variantes. Cette fois-ci, on ne nous propose pas de remplacer le nom de la capitale du Canada, Ottawa, par l'expression «région de la capitale nationale» ou par un autre équivalent anonyme. Si je ne m'abuse, on propose simplement d'appeler la capitale «Ottawa-Hull» au lieu d'Ottawa.

Bien entendu, ce n'est pas le député de Hull-Aylmer qui a proposé pour la première fois de rebaptiser ou de réorganiser la capitale nationale du Canada; même si, après 17 ans, il pense peut-être avoir acquis des droits sur ce territoire, nous pourrions probablement le lui pardonner. La création d'un district fédéral lié à la capitale nationale a été proposée régulièrement depuis des années. En 1962, un observateur de la région écrivit que la création d'un tel district était seulement une question de temps. Il était même convaincu que ce serait chose faite avant les célébrations du centenaire de 1967. Cette échéance ayant coïncidé avec le moment où le député de Hull-Aylmer a commencé à présenter des motions et des projets de loi sur cette question à la Chambre—peut-être était-ce son projet du centenaire—il s'agit maintenant de savoir si un tel district sera créé avant le 100e anniversaire de la première motion du député.

Les discussions sur cette question sont toutefois antérieures à tout cela. Elles remontent à la Confédération. Contrairement à une impression répandue, Ottawa n'a pas été choisie comme capitale du Canada sur un coup de tête de la reine Victoria. Avant de prendre une décision, on avait étudié sérieusement la possibilité de lui préférer Kingston, Toronto, Québec ou Montréal. La ville d'Ottawa a finalement été retenue parce qu'elle offrait de nombreux avantages qu'elle conserve aujourd'hui. Sa population et sa culture étaient un hybride composé des deux peuples fondateurs. Elle se trouvait à la limite du Haut-Canada et du Bas-Canada. En outre, son site était évidemment d'une grande beauté naturelle. Les députés qui vont participer ce soir à la partie de hockey des parlementaires dans le cadre du Bal de neige reconnaîtront qu'Ottawa a un hiver tonifiant et vivifiant que nous apprécions tous.

Le débat sur le choix de l'emplacement de la capitale du Canada fut animé et dura pendant des années avant la Confédération. Il s'est poursuivi depuis, en portant cette fois-ci non plus sur l'emplacement, je suis heureux de le dire, mais sur l'organisation administrative de notre capitale. Le projet de loi du député de Hull-Aylmer n'est donc que la dernière phase d'un débat aussi ancien que notre pays. Voici ce que l'un des Pères de la Confédération, John Hamilton Gray, a déclaré à ce sujet en 1872:

Une erreur a été commise à l'époque: aucune disposition ne permettait de faire de la capitale un district fédéral et de la soustraire au contrôle exclusif de l'Assemblée législative d'une des provinces.

La ville choisie comme capitale de la Confédération est sans doute en droit de s'attendre à un appui concret de la part des citoyens du Dominion. Son ordre, ses services, ses installations sanitaires, ses règlements policiers, ses ornements et ses améliorations sont essentiels au confort et à la sécurité non seulement des élus qui siègent au Parlement, mais de tous ceux qui doivent séjourner dans la capitale du pays pour s'acquitter des diverses fonctions reliées à l'administration des affaires publiques.

Ces propos nous rappellent ceux du député de Hull-Aylmer, et M. Gray a ajouté:

Elle devrait avoir une réputation nationale et non pas provinciale. Elle n'appartient pas plus à l'Ontario qu'au Nouveau-Brunswick, à la Nouvelle-Écosse, au Québec ou à n'importe laquelle des provinces qui forment la Confédération.

Puis, il a ajouté une chose sur laquelle les habitants d'Ottawa seront certainement d'accord.

Les dépenses nécessaires au maintien de l'ordre sont nécessairement beaucoup plus élevées que s'il s'agissait d'une municipalité ordinaire. Il ne suffit pas de dire que la plus-value des biens immobiliers justifie le fardeau supplémentaire imposé à ses habitants.

Le débat se poursuit depuis lors, toujours sur les mêmes arguments: d'abord, la capitale nationale ne devrait être incluse dans aucune province et, deuxièmement, il faudrait mieux administrer la capitale en éliminant le chevauchement juridictionnel qui existe actuellement entre les autorités fédérales, provinciales et municipales dans la région de la capitale nationale.

Le député n'a pas laissé entendre, du moins dans ce projet de loi, qu'il faudrait créer un district fédéral. Il suggère seulement d'inclure Hull dans la capitale nationale. Je conviens toutefois avec le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) que, de toute évidence, le député de Hull-Aylmer songe à la création d'un district fédéral. En tout cas, il s'est déjà déclaré en faveur d'une telle solution. L'année dernière, au cours d'un débat sur un projet de loi, il a parlé des problèmes que posait l'administration de la région de la capitale nationale et il a déclaré en conclusion:

C'est pourquoi j'ai toujours préconisé la création d'un district fédéral, afin que le gouvernement fédéral soit chez lui ici.

En fait, monsieur le Président, je pense qu'au bout de 117 ans, le gouvernement fédéral doit se sentir chez lui à Ottawa. Les arguments qui militent en faveur de la création d'un district fédéral, et surtout les arguments d'ordre administratif, ont une certaine validité et cette proposition mérite sans doute d'être étudiée. Mais il faut se demander, et je suis sûr que les Canadiens nous poseront la question, s'il vaut vraiment la peine de créer un district fédéral. Les problèmes juridictionnels que nous connaissons déjà ne sont rien à comparer aux difficultés que nous éprouverions à persuader l'Ontario et le Québec de céder une partie de leur territoire pour créer un nouveau district fédéral.

Est-ce vraiment la principale question à régler sur la scène nationale? Les questions constitutionnelles revêtent-elles une telle importance pour les Canadiens à l'heure actuelle, après un amer débat constitutionnel qui a duré des années et au moment où les parlementaires devraient sans doute concentrer leur attention sur les problèmes économiques nationaux et internationaux, le problème de la famine et de la paix mondiale? Et de toutes les questions constitutionnelles qui peuvent être débattues, la création d'une nouvelle entité administrative pour la Capitale nationale devrait-elle être prioritaire? Devrait-elle prévaloir, par exemple, sur la question de la participation du Québec à l'accord constitutionnel? Devrait-elle avoir la préséance sur la création de nouvelles dispositions administratives pour les Canadiens du Nord qui vivent vraiment depuis des années sous un régime quasi colonial? La question de la réorganisation administrative de la capitale est-elle plus importante que la solution de graves problèmes constitutionnels et de questions relatives aux droits des autochtones de notre pays?

• (1730)

Je ne crois pas que nous trouverions beaucoup d'appui auprès des Canadiens de tout le pays si nous décidions de consacrer maintenant une bonne partie de notre temps à cette question. Cela prendrait du temps, monsieur le Président. Le député de Hull-Aylmer et d'autres députés ont participé il y a quelques années à des délibérations du comité sur cette question, délibérations qui ont demandé des mois de travail et d'efforts de la part de beaucoup de gens. C'est une question complexe qui ne peut être tranchée par un débat précipité à la Chambre, pas si nous voulons l'examiner convenablement. Cela demanderait d'autres délibérations et de délicates négociations constitutionnelles. Le fait est—et je le dis parce que je comprends les efforts du député et que je connais, pour avoir vécu ici près de la moitié de ma vie, les problèmes que vivent les citoyens d'Ottawa—que la région de la Capitale nationale est une région plutôt favorisée.

La situation n'est pas parfaite et il y a des chevauchements administratifs. Les questions de compétence peuvent être difficiles à saisir comme le sait quiconque a eu affaire à trois ou quatre différents corps de police en l'espace d'une journée. Mais cela marche. La vie continue. Nous réussissons à faire fonctionner la ville, toute la région, assez bien pour que beaucoup de gens souhaitent venir y vivre. Il y a place pour des améliorations et un district fédéral proprement structuré pourrait constituer un changement positif, mais l'investissement d'énergie et de temps nécessaire ne serait pas assez rentable pour justifier d'entreprendre pareille réforme à l'heure actuelle.

Comment concilierait-on les systèmes juridiques différents du Québec et de l'Ontario dans un nouveau territoire unifié? Je suppose que le député voudrait que Hull fasse partie d'un tel territoire. Et l'autonomie régionale, monsieur le Président? Nous ne voudrions pas que la capitale devienne une autre colonie nationale où les citoyens n'auraient plus comme maintenant une foule d'occasions, quelles que soient les complications, d'élire divers organismes. Nous ne voudrions pas restreindre les activités politiques des gens qui vivent ici. Une grande partie de la population locale a déjà souffert d'une atteinte à ses droits politiques—en tant que fonctionnaires privés du droit de se prononcer sur des questions importantes les concernant de près.

Sous quel régime politique cette nouvelle capitale nationale serait-elle placée, monsieur le Président? Créerait-on des conseils territoriaux pour remplacer les conseils municipaux qui existent des deux côtés de la rivière? Aurions-nous un seul conseil territorial pour l'ensemble, ou bien deux? S'il n'y en avait qu'un, comme la logique le voudrait, étant donné que les arguments en faveur d'un district fédéral sont de réduire la confusion qui règne entre les divers paliers de gouvernement, quelle protection offrirait-on à la minorité qui vit dans l'Outaouais québécois?

Comment trancherait-on les intérêts fédéraux et locaux en vertu de ce nouveau régime politique, monsieur le Président? Il ne semble pas que les électeurs de ce district seraient affranchis au niveau fédéral, pas plus qu'au niveau municipal; ils continueraient donc à élire des députés fédéraux. Il paraît évident qu'un régime territorial ne jouirait pas de la même latitude qu'une province puisque cette proposition a précisément pour objet de soustraire la capitale aux régimes provinciaux en vue de traiter plus facilement de ce que l'on qualifie de questions d'ordre national dans l'administration de la capitale. Nommerait-on des représentants fédéraux au conseil territorial et quel serait l'équilibre entre les représentants élus et ceux qui seraient nommés?

Les questions ne manquent pas, monsieur le Président, et il faudrait des années de négociations pour les résoudre au préalable, suivies par des années de conflits, de compromis et d'adaptation pour mettre la solution en pratique. A vrai dire, une politique ou un programme peuvent sembler fort simples, mais il n'est jamais facile de les appliquer. Voilà bien l'un de ces projets compliqués à établir et dont la mise en application soulèverait beaucoup d'animosité et de problèmes imprévisibles. Idéalement, on peut songer à placer la capitale dans un district fédéral, mais il s'agit, dans le monde réel où nous vivons, de faire de notre mieux pour trouver une solution. Étant donné que notre monde est imparfait, il nous faut établir des priorités, évaluer nos ressources et tâcher de régler nos problèmes les plus urgents avant de pouvoir réaliser nos rêves. Cette réforme politique et administrative de la capitale, bien que souhaitable, ne presse certes pas.

Dans ce cas, le député se demande sans doute pourquoi ne pas adopter son projet de loi aujourd'hui, comme mesure provisoire, afin de modifier la Constitution pour que Hull fasse partie de la capitale nationale. Le projet de loi du député irait encore plus loin. Il permettrait au Parlement de constitutionnaliser le principe qui permettrait d'intégrer dans la capitale nationale d'autres territoires avoisinants. Et si la capitale nationale devait s'appeler dorénavant Ottawa-Hull, pourquoi après tout ne pas comprendre aussi Nepean, Gloucester, Vanier, Aylmer et Gatineau? Quel obstacle magique, quelle ligne de démarcation invisible pourrait bien exclure d'autres régions? Monsieur le Président, le fait est que la capitale tire son caractère des gens qui habitent hors du territoire de la ville d'Ottawa. Des milliers de fonctionnaires fédéraux habitent à l'extérieur d'Ottawa, et comme le député l'a signalé, nombreux sont les résidents d'Ottawa qui travaillent dans des édifices du gouvernement fédéral tant dans sa circonscription que dans la mienne.

Personne ne conteste qu'il y ait interaction ou que cette interaction entre Ottawa et les zones avoisinantes de la région de la capitale nationale soit importante pour la culture et le caractère de la ville. Les interactions qui forment le caractère des personnes, des groupes et des villes sont presque illimitées. A l'heure actuelle, c'est Ottawa qui est la capitale de notre pays. Demain, si les vœux du député se réalisaient, ce pourrait être Ottawa-Hull. Le lendemain, qui sait? Ce pourrait-être Ottawa-Hull-Nepean-Gloucester-Vanier-Aylmer-Gatineau? L'étape suivante serait de revenir à l'idée première du député et de parler de nouveau de la «zone de la capitale nationale» ou de quelque chose d'analogue. Cette formule serait plus heureuse pour l'oreille que cette longue suite de noms, mais combien fade, insipide et ennuyeuse. 4802

Peut-être pourrions-nous donner un nom autochtone à cette morne entité administrative. Que dire d'Algonquin? D'Asticou? Ou bien quelque chose comme Ottawa? Je trouve que c'est un nom qui sonne bien, qui a des racines historiques, des traditions, des résonnances. Ce n'est pas un nom qui vient d'ailleurs. C'est un nom fier que tous les Canadiens connaissent et que les étrangers reconnaissent comme étant celui où se trouve le Parlement de notre pays, soit la capitale du Canada.

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole cet après-midi pour exprimer les préoccupations des électeurs de Nepean-Carleton au sujet du projet de loi à l'étude et de l'amendement qui y a été proposé. Avant de commencer mon exposé cet après-midi, je tiens à féliciter les deux orateurs précédents et à dire que je suis d'accord avec le point de vue qu'ils nous ont présenté.

Les capitales des divers pays du monde ne sont pas toutes gouvernées de la même façon. Il existe bien des systèmes différents à Washington, à Canberra, à Moscou, à Londres et ailleurs. Les modes de gouvernement des divers pays du monde comportent des avantages et des inconvenients. On peut cependant dire que l'on n'a pas encore mis au point un système parfait pour gouverner les capitales nationales.

De toute évidence, le projet de loi à l'étude n'est pas sans valeur mais ce qui a vraiment suscité mon inquiétude c'est lorsque le motionnaire a dit que cette mesure représentait le premier pas en vue de la création d'un district de la capitale nationale. Essentiellement, monsieur le Président, c'est cet aspect du projet de loi qui m'inquiète le plus. Je suis d'accord avec le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney), qui a dit que, selon les études déjà menées en vue de créer un district de la capitale nationale au Canada, les habitants de la localité ne seraient pas en faveur d'un tel système. La question a été examinée bien des fois, la dernière remontant au début des années 70 quand les habitants de la région avaient eu un débat spectaculaire et déchirant à ce sujet. Ce qui en est ressorti, c'est que les gens de la localité ne tiennent pas le moindrement à un tel système de gouvernement pour la capitale nationale et qu'ils en retireraient peu d'avantages.

• (1740)

Ottawa, la capitale nationale, est située au confluent de l'Outaouais et de la rivière Rideau. C'est un lieu d'une grande beauté naturelle. La capitale est construite sur des rochers précambriens qui datent d'au moins un milliard d'années. Ces rochers précambriens, qui s'étendent sur plusieurs centaines de kilomètres, sont couverts d'une mince couche de roc ordovicien formée il y a environ 580 millions d'années. Les roches de l'ère précambrienne et du silurien inférieur forment l'essentiel de la géographie physique de cette région.

Après des millénaires, c'est-à-dire il y a 20,000, 30,000 ou 40,000 ans, une épaisse couche de glace a recouvert cette région. Nous n'en connaissons pas actuellement l'épaisseur, mais elle était suffisamment épaisse et lourde pour entraîner des dépressions de terrain de 180 à 260 pieds. La glace a fini par fondre avec le temps, mais l'écoulement des eaux a été plutôt lent, la région étant complètement inondée il y a 16,000 ou 20,000 ans par ce que nous appelons maintenant la mer de Champlain.

Cette inondation a été une bénédiction du ciel. Les sédiments déposés par cette mer ont formé les vallées du Saint-Laurent et de l'Outaouais, des terres agricoles de premier ordre. Si la mer de Champlain n'avait pas inondé cette région, il n'y a pas si longtemps, nous aurions hérité d'une terre stérile de l'époque précambrienne, sans avenir agricole aucun.

Une fois les eaux de la mer de Champlain complètement retirées, il y a 12,000 à 16,000 ans de cela, elles ont cédé la place à une forêt très dense. Les populations algonquines et iroquoises se sont établies dans cette région. Elles se sont multipliées et se sont livré la guerre plus tard. Enfin, un jour, au début des années 1600, Champlain a exploré rapidement l'endroit; je crois que c'était en 1600 ou 1602. Le prochain explorateur à se rendre dans cet endroit a été Nicolas Gatineau Duplessis. Il a descendu la rivière, à laquelle il a donné son nom, qui désigne également cette grande vallée.

Il s'est écoulé bien des années avant que les peuplades algonquines et iroquoises ne subissent l'influence des explorateurs. Il a fallu attendre jusqu'en 1798 et 1799 pour qu'un dénommé Philemon Wright, de Woburn, au Massachusetts, lance deux expéditions dans la vallée de l'Outaouais. C'était un agriculteur et un éleveur puritain. Il était originaire du Kent, si je ne m'abuse. Au cours de l'hiver de 1800-1801, il a déménagé avec les siens et cinq autres familles dans la vallée de l'Outaouais et s'est établi sur ce qui est maintenant l'emplacement de la ville de Hull. Il fut le premier magnat du bois et le premier agriculteur à s'établir dans cette région.

Je crois que l'événement le plus marquant de notre histoire locale a été ensuite l'arrivée du colonel John By, en 1827. Il avait été chargé par le gouvernement de l'Angleterre de construire un canal reliant Kingston à Ottawa. A son arrivée, le village situé sur la rive sud de la rivière fut appelé Bytown, en son honneur. En 1847, Bytown devint une ville avec un maire et un conseil municipal. Son premier maire fut un certain John Scott qui devint par la suite député fédéral de cette région. C'est seulement en 1854 que Bytown prit le nom d'Ottawa en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Canada uni. C'est à cette époque que la reine Victoria décide que le gouvernement du nouveau pays appelé Canada s'installera à Ottawa.

En 1860, le prince de Galles, qui avait alors 17 ans et est peut-être plus connu sous le nom de duc de Newcastle, visita le Canada. Au cours de son voyage, il posa la première pierre du Parlement du Canada. C'est une chose que nous devrions savoir. A partir de cette date, le domaine du Parlement que nous connaissons aujourd'hui s'est étendu.

Dans les années qui ont suivi, on créa la Commission de la capitale nationale et le district de la capitale nationale. En 1969 s'ajouta dans notre région une forme de gouvernement régional créé par la province d'Ontario. La municipalité régionale d'Ottawa-Carleton fut le premier gouvernement régional de ce genre au Canada.

Dans l'agglomération d'Ottawa, nous avons aujourd'hui trois paliers de gouvernement. L'un concerne les activités de la Commission de la capitale nationale, un autre la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, et le troisième est constitué par les municipalités locales comme la ville de Nepean, la ville d'Ottawa ou la municipalité de Rideau.

La Commission de la capitale nationale est responsable de nombreuses activités dans le district de la capitale nationale. Il importe de bien faire cette distinction. Elle s'occupe de certains aspects de la planification. Elle est chargée de l'aménagement des parcs, de certaines promenades nationales et de diverses activités éducatives au sud de la rivière des Outaouais. Elle assume aussi d'autres responsabilités qui sont légèrement différentes au Québec. En plus des choses dont je viens de parler, elle est naturelleemnt responsable de la protection, de l'aménagement et de la gestion du domaine du Parlement.

Pendant une période brève mais passionnante de ma vie, j'ai eu le privilège d'être conseiller dans le gouvernement régional auquel appartiennent toutes les municipalités locales. Ce palier régional de l'administration s'occupe de tous les services sanitaires sur le plan local. Il est responsable des égouts et de l'alimentation en eau, ainsi que de la grande planification. Il est aussi chargé du réseau routier régional, des transports en commun et de tout ce qui touche au système de bien-être de la région. C'est une administration raisonnablement démocratique qui revient malheureusement très cher. Cependant, je crois que ses activités ont un effet bénéfique sur l'ensemble de l'agglomération d'Ottawa.

• (1750)

Ses réalisations sont là pour le prouver, d'autant plus qu'elles sont très durables. Beaucoup d'entre nous ne s'en rendent pas compte, mais le réseau d'égouts et d'alimentation en eau de la municipalité régionale fait appel à certaines des techniques les plus modernes en Amérique du Nord.

Certains d'entre nous voudront peut-être émettre des réserves à cause des mois d'hiver, mais nous avons un remarquable système de transports en commun. Peu d'entre nous savent que les transports en commun se chargent de plus de 70 p. 100 des déplacements effectués dans le centre de la région d'Ottawa pour le travail. L'objectif de notre réseau local de transport en commun est d'assurer 80 p. 100 de tous les déplacements de travail en direction du centre-ville. Je suis persuadé que ce but va être atteint grâce à la réalisation des nouvelles voies d'autobus et de leurs ouvrages accessoires.

Le système d'administration municipale qui existe par exemple dans les villes d'Ottawa, Nepean, Gloucester et Vanier ainsi que dans les cantons d'Osgoode, Rideau, Goulburn et la ville de Kanata, a été établi en 1851 et 1852 et modifié à diverses époques. Il prévoit cependant l'élection d'un maire ou d'un préfet et d'un conseil pour chaque municipalité.

Un des grands avantages de ce système d'autorités locales auquel on est actuellement élu pour trois ans, c'est la possibilité pour le simple citoyen de se mettre en rapport avec elles. Il est possible d'appeler l'après-midi son conseiller local, et d'avoir à la séance municipale du lendemain soir la question résolue. Les choses se règlent très vite. A l'échelon local, il y a beaucoup d'activités qui sont assurées par des bénévoles. Voilà une chose très précieuse.

Dans la partie sud de ma circonscription, par exemple, la lutte contre les incendies est assurée par des pompiers bénévoles. Ce sont des gens sur qui on peut compter à toute heure du jour ou de la nuit pour venir à titre gracieux s'occuper d'une situation d'urgence locale. Dans ces localités, toutes les activités récréatives sont assurées par des bénévoles. Le réseau de bibliothèques est désservi par des bénévoles. Presque toutes les activités récréatives sont surveillées et organisées par des bénévoles.

Il faut dire également que presque tout le travail d'organisation s'effectue localement et bénévolement. C'est donc un merveilleux système d'autorités locales que nous avons avec ces bénévoles et ces conseillers électifs qui travaillent de concert au niveau de la localité pour l'avantage de tous les citoyens.

En dehors de ce genre d'administration régionale et municipale, il y a un splendide système éducatif que ceux d'entre nous qui vivons de façon décentralisée trouvons très précieux. A ce niveau-là c'est la province d'Ontario qui intervient mais cela n'est pas terriblement important. La majeure partie du système local d'enseignement a été élaborée à l'échelle locale et il prévoit des garderies, des programmes d'immersion en français aux niveaux primaire et élémentaire et des écoles publiques et privées. Tout cela fait partie de l'un des meilleurs systèmes d'enseignement, selon moi, du Canada et peut-être même du monde.

Les citoyens de l'agglomération d'Ottawa ont mis sur pied cet énorme système d'enseignement local eux-mêmes, avec fierté, afin d'offrir des débouchés à l'échelle locale. Nous avons assisté au fil des ans à la création et au développement de deux grandes universités, l'Université d'Ottawa et l'Université Carleton, ainsi que du Collègue Algonquin. Si nous devions aller dans la voie prévue par ce projet de loi, ces universités perdraient-elles leur identité locale? Devraient-elles, par nécessité, devenir des universités nationales? Quelle serait leur relation avec l'Ontario? Quelle serait leur relation avec la collectivité locale? Comment seraient-elles administrées et financées? En tant qu'universités nationales, devraient-elles rendre des comptes à la collectivité locale ou aux citoyens de Saint-Jean ou de Vancouver? On peut se le demander.

En tant que député local et en tant que personne qui œuvre au sein de cette collectivité depuis près de 25 ans, j'ai bien des craintes au sujet de la création possible d'un district de la capitale nationale et du gouvernement qui va de pair avec ce district. Si on créait ici un district national, on peut imaginer que le gouvernement qui viendrait s'y superposer ressemblerait probablement à celui qui régit à l'heure actuelle la Commission de la capitale nationale. Il y aurait un président qui, bien que choisi en fonction de ses compétences, serait probablement également choisi pour des raisons politiques. Il y aurait, en outre, des conseillers choisis, eux aussi, pour des raisons politiques. En vertu de la Constitution actuelle de la Commission de la capitale nationale, trois ou quatre membres seulement viennent de la région, si je ne m'abuse.

Dans ce régime, il n'y a aucune façon d'influencer ces gens. Ils n'ont aucun compte à rendre à la population locale. Ils n'ont pas besoin d'écouter, car rien ne les pousse à le faire. Ils ont un autre maître. Rien dans le régime ne les rend comptables envers la population locale ni ne les force à être à l'écoute des besoins locaux. Naturellement, en tant que Canadiens, ils seraient fiers de la capitale nationale, mais au-delà, leurs intérêts seraient bien différents des intérêts permanents de ceux d'entre nous qui ont le privilège de vivre dans les basses régions de la vallée de la rivière Rideau et le long de la rive sud de la rivière des Outaouais.

Je suis persuadé que c'est avec les intentions les plus pures qu'on a proposé une alliance entre Hull et Ottawa et ceux d'entre nous qui ont appris à connaître les valeurs et les traditions des deux cultures représentées à l'échelle locale ne pourraient penser à rien de mieux pour raffermir ces liens, mais les résultats que ce projet de loi risquent d'avoir n'ont rien à voir avec la voie que les habitants de Nepean-Carleton et, si je ne m'abuse, ceux d'Ottawa-Carleton veulent suivre. J'exhorte les députés à ne pas adopter ce projet de loi pour les raisons que je viens de vous donner.

• (1800)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé en conformité de l'article 45 du Règlement.

LA CONSOMMATION—LES ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS QUI ENCAISSENT LES CHÈQUES. B) ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, hier j'ai posé deux questions au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) au sujet de la situation suivante: la veille de Noël, dans la ville de Winnipeg, une de ces sociétés qui encaissent les chèques, une grande entreprise qui a une vingtaine de succursales au Canada, a réclamé $76 à une mère de famille dont le chèque de bien-être s'élevait à $466. Le chèque était daté du 28 décembre. L'entreprise a exigé $76 pour que l'intéressée puisse toucher son chèque quatre jours plus tôt, soit le 24 décembre. Ce qui fait un taux d'intérêt de 21 p. 100. Quand on parle de taux d'intérêt sans préciser, il s'agit de taux annuels. Par conséquent le taux annuel aurait été de 21 p. 100. L'entreprise qui avait encaissé le chèque le 24 décembre a pu en toucher la valeur intégrale, soit $466 quatre jours plus tard. Ce 21 p. 100 d'intérêt calculé sur une année représente plus de 2,500 p. 100.

Ce ne sont pas les députés, ni des médecins ni des avocats, ni des hommes d'affaires ni même des travailleurs qualifiés qui doivent avoir recours à l'une de ces sociétés pour toucher un chèque quelques jours avant qu'il soit légalement payable, ce sont les pauvres, les autochtones et les assistés sociaux. Ces entreprises volent littéralement des êtres qui sont dans le besoin. Elles les exploitent sans vergogne. Il se peut que leurs procédures soient légales et j'y reviendrai dans un instant, mais de toute manière c'est sûrement hautement immoral.

Dans le local de l'entreprise en question, il est indiqué qu'il faut payer entre 10 et 21 p. 100 pour toucher un chèque postdaté. La loi sur les petits prêts comporte une disposition qui se lit comme suit:

«taux criminel» désigne tout taux d'intérêt annuel effectif, appliqué au capital prêté et calculé conformément aux règles et pratiques actuarielles généralement admises, qui dépasse soixante pour cent . . .

Soit 60 p. 100 par année, je suppose.

J'ai demandé au ministre d'enquêter sur ce qui s'est passé. Il ne s'agissait pas d'un cas isolé. Si nous croyons que l'entreprise en question a violé la loi, elle doit être poursuivie. Par contre, si elle s'en tient à la loi, dans ce cas c'est la loi qui laisse à désirer.

• (1805)

Nous voulons que le ministère, après avoir fait enquête, propose une nouvelle mesure. S'il n'est pas nécessaire de légiférer, le ministre devrait lui dire ce qu'il fera pour mettre un terme à ce genre de pratique tout à fait inacceptable. Ce n'est pas la première fois qu'on le signale au gouvernement. L'Organisation nationale anti-pauvreté en avait déjà parlé à l'ancien gouvernement libéral. Mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson), l'avait signalé au ministre de la Consommation et des Corporations en mars dernier, soit il y a presque un an. A ce moment-là, le ministre avait répliqué ce qui suit:

Malheureusement, il est trop tard pour agir cette année, mais je peux assurer au député qu'un nouveau système sera mis en place pour la prochaine année financière.

De toute évidence il n'y a pas de nouveau système. L'actuel ministre a déclaré ce qui suit:

J'aimerais rassurer mon honorable collègue et lui dire que nous suivons l'évolution de cette situation de très près. Il n'y a pas de loi interdisant de telles utilisations, et nous allons apporter les solutions appropriées en temps opportun.

Je veux que le ministre et son ministère apportent ces solutions appropriées tout de suite ou très bientôt et non à un moment indéterminé. J'invite donc le ministre à agir rapidement au nom des plus démunis qui doivent avoir recours à ces entreprises.

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a posé deux questions le 28 janvier, la première concernant les services d'encaissement de chèques que fournissent certaines entreprises, et la seconde concernant les services d'avances sur les remboursements d'impôt. En ce qui concerne la question du député sur les activités d'encaissement de chèques, je tiens à informer la Chambre que cette question est à l'étude.

Le député a recommandé qu'on fasse enquête sur ces entreprises. Il a déjà soulevé ce problème, et je lui sais gré de l'avoir porté à l'attention du ministère et de la Chambre. Comme il l'a fait remarquer, le nombre de ces entreprises a augmenté rapidement ces dernières années. Elles encaissent divers types de chèques contre rétribution. Je crois savoir que ces frais varient de 2 à 10 p. 100 pour la plupart des chèques, quoiqu'ils puissent varier de 12 à 21 p. 100 dans le cas des chèques postdatés. Cette rétribution tient compte du fait que ces services sont offerts pendant les heures de fermeture des banques, habituellement de 9 heures du matin à 9 heures du soir, six jours par semaine et parfois même le dimanche.

Quand on examine la loi, il n'est pas clair que l'on puisse considérer la rétribution pour ces services comme un taux d'intérêt. Si tel était le cas, il appartiendrait au procureur général de chaque province d'intenter des poursuites s'il s'agissait effectivement d'un taux d'intérêt excédant le taux maximal permis aux termes du Code criminel. Nous examinons présentement la question des frais variant de 12 à 21 p. 100 et la question de savoir s'il s'agit d'une forme de rétribution ou d'un taux d'intérêt. Ces entreprises offrent un service pour lequel de nombreux Canadiens sont disposés à payer. Leurs raisons pour ce faire peuvent être bien légitimes; ils trouvent peut-être le procédé plus commode. Je le répète, le ministère a pris bonne note des préoccupations du député et nous lui savons gré d'avoir porté le problème à notre attention.

Quant aux services d'avances sur les remboursements d'impôt, le député peut être assuré que nous surveillons ces activités afin de nous assurer qu'elles se conforment à la loi fédérale. On a déjà en effet intenté des poursuites en vertu de la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt.

Je tiens à rappeler l'objet de cette loi à la Chambre. Elle vise à protéger les intérêts des contribuables qui font cession de leur droit au remboursement d'impôt escompté en touchant immédiatement en échange un mimimum de 85 p. 100 de la valeur du remboursement. La loi a été adoptée en 1978 sur les instances des gouvernements provinciaux. La loi semble avoir réussi à régler les problèmes auxquels elle avait pour but de remédier. De nouvelles entreprises ont envahi ce marché et il

semble que la concurrence commence à faire baisser les frais exigés des contribuables.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'avoir à dire au secrétaire parlementaire que son temps de parole est écoulé.

• (1810)

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—ON DEMANDE QUE LES PRODUCTEURS SOIENT PAYÉS LE PLUS TÔT POSSIBLE

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, cette question fait suite à celle que je posais hier et qui figure sous la rubrique de la Commission canadienne du blé alors qu'elle porte effectivement sur la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest.

Les difficultés auxquelles se heurte l'agriculture dans l'Ouest sont manifestes, à mon avis. Il y a un très grave problème de liquidités imputable à l'étau coût-prix et aux difficultés du crédit. L'étau coût-prix est évident. Le prix des céréales baisse depuis quelques années mais les producteurs réalisent des profits grâce au volume de leurs ventes. Ils produisent des quantités croissantes de céréales. La sécheresse de 1984 et la maigre récolte qui en a résulté ont accentué le problème. Quant aux coûts, le prix des engrais, des produits chimiques, de l'outillage, du combustible et le loyer élevé de l'argent, ils continuent à alourdir le fardeau des agriculteurs.

Pour remédier à la situation, le parti progressiste conservateur a pris en juillet dernier à Prince-Albert, certains engagements envers l'ouest du Canada, engagements destinés à en faire un associé au sein de la confédération. Après 20 ans d'exclusion, les citoyens de l'ouest du Canada estiment que la situation s'est grandement améliorée.

On a déjà donné suite à certaines promesses. Nous sommes représentés par 13 ministres au sein du cabinet. Nous avons réduit le prix du carburant pour les producteurs, notamment les agriculteurs de l'Ouest, d'environ 28c. le gallon. Les taux d'intérêt ont baissé de 2.5 p. 100 depuis les élections. Certaines voies ferroviaires qui étaient censées être abandonnées ont été rétablies et améliorées. Les taux d'intérêt de la Société du crédit agricole ont été abaissés pour une certaine catégorie d'emprunteurs.

Je me souviens également que nous avons affirmé à Prince-Albert que nous modifierions la loi pour permettre au gouvernement d'appliquer plus rapidement les dispositions de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et d'être plus sensible aux tendances économiques et aux besoins immédiats des producteurs. Il y a nettement diverses raisons pour lesquelles le gouvernement devrait tenir sa promesse de modifier la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest pour autoriser un versement provisoire au printemps. Je voudrais préciser ces raisons et demander au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé de répondre.

Si un paiement provisoire s'impose, c'est surtout à cause de la sécheresse qui a dévasté les Prairies l'été dernier. On y a perdu au moins cinq millions de tonnes de céréales. Ces céréales qui pourraient avoir une valeur de $200 la tonne représentent directement pour les agriculteurs canadiens et indirectement pour les sociétés qui leur fournissent des services une perte de l'ordre de un milliard de dollars. En plus de ces pertes imputables à la sécheresse, de nombreux agriculteurs du nord-est de la Saskatchewan et de la région centrale du Manitoba ont perdu des céréales à cause d'une humidité excessive. Ces pertes viennent s'ajouter à celles des années précédentes.

L'an dernier, les agriculteurs de l'Ouest ont consacré directement environ 1.4 milliard de dollars à leurs récoltes, notamment pour les semences, les engrais, les produits antiparasitaires et d'autres fournitures. Ils ont dû faire la plupart de ces dépenses au printemps. Cette année, les frais vont encore augmenter. Statistique Canada prévoit une augmentation d'environ 5 p. 100. En outre, le prix des céréales qui était déjà bas l'an dernier doit baisser légèrement cette année.

On a fait beaucoup de battage autour de l'annonce, en décembre dernier, selon laquelle le revenu net réalisé des agriculteurs canadiens a augmenté de 14 p. 100 en 1984. Ce chiffre est tout à fait trompeur étant donné que le gain net, ce que les agriculteurs touchent réellement en espèces, ne tient pas compte des fluctuations de stocks. Ce gain qui a atteint 15 p. 100 dans les Prairies n'a été possible que grâce à une diminution considérable des stocks. Les agriculteurs ont livré la plus grande partie du grain qu'ils avaient entreposé.

Si l'on examine le revenu net réel tiré de la récolte de l'an dernier, on constate qu'il a diminué de plus de 50 p. 100 dans les Prairies. Le revenu net réel des agriculteurs a diminué de près de 400 millions de dollars en Saskatchewan, de près de 220 millions en Alberta et au Manitoba, après une année presque catastrophique, les agriculteurs ont réalisé un gain de seulement 140 millions de dollars.

• (1815)

Il serait absurde de supposer que l'argent versé par le gouvernement fédéral au titre de l'assurance-récolte, de la stabilisation, des paiements finaux de la Commission du blé et de l'aide aux régions frappées par la sécheresse, permettra aux agriculteurs de tenir durant la saison des semences. Dans la plupart des cas, ils ont déjà remis cet argent à leurs créanciers pour la récolte de l'an dernier.

Il est vrai que la plupart des agriculteurs jeunes et débutants sont les plus endettés. C'est également sur eux que nous devrons compter pour nos approvisionnements futurs de denrées alimentaires. Ces jeunes agriculteurs sont fortement endettés parce qu'ils ont acheté leur terre au prix fort. Depuis quelques années, en raison de la hausse des frais de production et de la baisse du prix des céréales, le prix des terres a subi un revirement. Il a considérablement diminué et les organismes de prêts—banques et caisses de crédit—ont cessé de prendre en garantie la valeur des biens fonciers pour prêter de l'argent et elles s'intéressent désormais, et c'est normal, aux liquidités. Je dis que c'est normal parce que sans liquidités, il ne peut y avoir remboursement. Il eut été souhaitable que l'emprunteur et le prêteur accordent la même importance aux liquidités à l'époque où le prix de la terre était à la hausse qu'aujourd'hui où il diminue.

Bon nombre d'institutions qui prêtent de l'argent d'après la juste valeur marchande des biens voient leurs garanties s'effriter et elles rappellent donc les prêts. La plupart d'entre elles refusent d'accorder du crédit aux producteurs qui sont dans une situation précaire. Ceux qui se trouvent dans cette situation auront du mal à emprunter le capital d'exploitation nécessaire aux ensemencements de printemps. Il devient urgent de leur accorder un paiement provisoire aux termes du Régime de stabilisation du prix du grain de l'Ouest. Je ne parle pas d'un

paiement semblable à celui des libéraux qui ont fait une offre cynique en août, deux semaines à peine avant les élections fédérales. Nous avons fini par nous habituer à ce genre de manipulations dans l'Ouest. Je parle d'une réponse honnête et opportune à un problème qui se pose dans l'Ouest comme celle dont il a été question dans la déclaration de Prince Albert. Le gouvernement devrait envisager d'effectuer un paiement provisoire aux agriculteurs pour les aider à faire face aux frais importants que représente l'ensemencement de printemps. Je demande au ministre d'agir au plus vite pour présenter un projet de loi modificateur en vue d'autoriser un paiement provisoire à temps pour les semences de printemps.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député d'en face de me donner l'occasion de lui répondre. Je lui certifie que le gouvernement partage bon nombre de ses préoccupations. Nous avons pris certaines initiatives non seulement pour les agriculteurs de l'Ouest mais aussi pour tous les agriculteurs canadiens.

Dans la déclaration que le ministre des Finances (M. Wilson) a faite le 8 novembre, nous avons considérablement réduit la taxe sur les combustibles agricoles. La taxe sur ces combustibles est encore très élevée, je le reconnais, mais le gouvernement fédéral admet qu'il existe un problème et il fait le nécessaire pour améliorer la situation. La semaine dernière, le gouvernement a présenté un projet de loi tendant à modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, ce qui permettra d'instaurer un programme volontaire tripartite de stabilisation du prix de la viande rouge au Canada. Juste avant Noël, nous avons annoncé pour la première fois que nous allions appliquer des quotas sur l'importation de viande, en vertu des dispositions d'un projet de loi adopté par le gouvernement précédent.

Je voudrais signaler une autre initiative avantageuse pour les agriculteurs de l'Ouest. Le ministre des Transports (M. Mazankowski) a bloqué le péage sur la Voie maritime pour les agriculteurs que la hausse des coûts préoccupait.

Je voudrais répondre directement à la question du député de Swift Current-Maple Creek (M. Wilson). Nous prévoyons être en mesure de faire un versement provisoire. Nous présenterons très bientôt un projet de loi. Comme je l'ai dit hier en réponse à sa question, j'apprécie beaucoup l'esprit de coopération—et les agriculteurs de l'Ouest aussi, j'en suis sûr—qu'ont manifesté les deux partis de l'opposition en nous assurant qu'ils adopteraient très rapidement le projet de loi.

Voici la question plus générale qu'on se pose: Que faire de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest? Il y a une dizaine d'années que cette loi est en œuvre et je crois que c'est une période de temps suffisante pour savoir comment elle fonctionne. Beaucoup d'éléments nous portent à croire qu'il faut reviser la loi. Le gouvernement s'en occupera le plus vite possible.

Certains demandent que le gouvernement tienne compte d'un plus grand nombre de chiffres de production individuels, qu'il n'attende pas des dégâts majeurs dans les cultures des Prairies pour faire un versement. D'autres, que la loi renferme des dispositions permettant aux personnes qui cultivent leur grain et s'en servent comme fourrage de participer au plan.

Le gouvernement se dépêchera de faire un versement provisoire, à temps pour les semis du printemps. Nous savons très bien que les agriculteurs des Prairies ont un problème de liquidités et nous nous rendons très bien compte de ce qu'ils apportent à l'économie nationale.

• (1820)

Nous allons examiner la situation sans tarder pour voir ce qu'on peut faire. Certains gouvernements provinciaux m'ont déjà fait des suggestions, et nous demandons à d'autres personnes de nous dire comment il faudrait modifier la loi à longue échéance, de façon à l'assouplir et à éviter d'avoir à adopter une autre mesure législative pour être en mesure de faire un versement provisoire. Nous aurons la loi, elle sera plus souple et nous n'aurons pas à la modifier afin de pouvoir payer les producteurs qui ont besoin d'argent comptant.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) a la parole.

LES BANQUES—LE REFUS DES BANQUES À CHARTE D'ENCAISSER LES CHÈQUES D'ASSISTANCE PUBLIQUE. B) L'EXISTENCE D'ENCAISSEURS DE CHÈQUES

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Merci, monsieur le Président. Je vous félicite de votre mémoire. Je félicite également ceux qui organisent cette partie des débats, car nous pouvons discuter aujourd'hui d'un sujet auquel je donne une extrême importance. Il a déjà été abordé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Ce qui se passe dans notre pays est vraiment honteux. On met les Canadiens à faible revenu à la merci des usuriers. Parce que les banques à charte refusent d'encaisser leurs chèques, ces usuriers imposent des taux d'intérêt énormes, tout à fait irréalistes et, à mon avis, illégaux. De toute façon, cette situation est immorale et honteuse et on ne devrait pas permettre qu'elle se perpétue. Les banques refusent d'encaisser des chèques du gouvernement en bonne et due forme et des usuriers profitent de la situation.

Le député de Winnipeg-Nord a dit ce soir, à propos d'un cas récent que, si l'on extrapolait les frais imposés on parviendrait à un taux d'intérêt de 2500 p. 100 par année. Monsieur le Président, on ne peut tolérer pareille situation.

J'ai soulevé la question le 3 décembre et j'ai été déçu d'entendre, aujourd'hui, le secrétaire parlementaire déclarer que la question est toujours à l'étude. Elle est à l'étude depuis bientôt un an maintenant, car notre parti, lorsqu'il était au pouvoir, avait entrepris, par l'intermédiaire du ministre de la Consommation et des Corporations, de trouver une solution. Pourtant, rien n'a toujours été fait.

Que peut-on faire? Tout d'abord, le ministre des Finances pourrait intervenir auprès de l'Association des banquiers canadiens à Toronto. Il pourrait leur dire que la situation ne peut continuer. Il pourrait les inviter à accepter les chèques du gouvernement et à permettre aux Canadiens à faible revenu et à ceux qui bénéficient de l'aide sociale d'encaisser leurs chèques gratuitement.

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) pourrait également étudier la loi qui a été adoptée au Québec, en 1980. Elle stipule que personne ne peut exiger d'un consommateur des frais pour encaisser un chèque émis par un gouvernement fédéral, provincial ou municipal. Cette loi a posé quelques problèmes au Québec, mais aucun, je pense, que nous ne pourrions résoudre. Une autre solution possible, monsieur le Président, serait de faire déposer ces chèques directement dans un compte en banque pour ces gens. En Grande-Bretagne il y a une caisse d'épargne dans les bureaux de poste, ce qui fait que toute personne qui a une adresse postale a un compte d'épargne. Quelle que soit la voie que préfère le gouvernement, il importe d'agir.

Le secrétaire parlementaire disait également que cette situation est apparue soudainement. Je dois dire qu'elle est apparue au cours des dernières années ce que l'on peut difficilement parler de soudaineté. Il est temps maintenant que le gouvernement cesse d'étudier cette question et prenne des mesures de sorte que les Canadiens à faible revenu puissent être traités avec justice, comme des Canadiens à part entière. Les banques à charte font des bénéfices substantiels, monsieur le Président, et il n'est pas juste que ceux qui peuvent le moins se le permettre paient des taux d'intérêt aussi élevés. C'est une situation qui devrait cesser et je demande au gouvernement, et au ministre des Finances et au ministre de la Consommation et des Corporations, de faire en sorte que cette situation soit rectifiée immédiatement.

• (1825)

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, à l'heure actuelle aucune loi n'oblige les banques à charte à encaisser les chèques établis par le gouvernement du Canada. La seule obligation faite aux banques qui détiennent une charte en vertu de la Loi sur les banques est qu'elles n'ont pas le droit d'exiger des frais de service pour l'encaissement des chèques émis par le gouvernement du Canada.

A cause du nombre de plus en plus élevé de fraudes, les banques et d'autres institutions financières sont réticentes à encaisser un chèque de quelque nature que ce soit lorsque le porteur ne fait pas affaires avec elles. Certaines institutions financières se sont dotées de mécanismes pour aider les gens qui reçoivent régulièrement des paiements de gouvernements ou d'organismes sociaux, mais ces mécanismes n'ont pas donné tous les résultats escomptés. Des établissements se sont donc spécialisés dans l'encaissement des chèques et ils peuvent exiger des frais en contrepartie de leurs services puisqu'ils ne sont pas assujettis à la Loi sur les banques.

Le ministre des Finances (M. Wilson) comprend la réticence des institutions financières, y compris les banques, des sociétés de fiducie et des caisses d'épargne et de crédit, à offrir des services à des personnes qui ne font pas partie de leur clientèle à cause du nombre élevé des fraudes. Toutefois, il croit fermement que, si le porteur du chèque présente des pièces d'identité satisfaisantes et si tout porte à croire qu'il est le détenteur légitime du chèque, les institutions financières devraient alors offrir le service demandé, conformément à leur mandat.

Le ministre a l'intention de s'entretenir de cette question importante pour nos Canadiens démunis avec les représentants des milieux bancaires dans un avenir rapproché et suggérer éventuellement à la Chambre ou proposer au gouvernement les mesures qui s'imposent, comme vient de le dire notre collègue, sinon légalement, tout au moins moralement.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 30 janvier 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LE COÛT DES VOYAGES AÉRIENS

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les députés conservateurs reprochaient au gouvernement libéral d'abuser des voyages aériens financés par les contribuables. Le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) en a parlé pendant des heures à la Chambre. Il a notamment dit ceci:

Il est étonnant qu'un gouvernement qui prêche l'austérité s'adonne à ce genre d'extravagance.

Cela nous dit quelque chose. Nous n'avons pas encore entendu le député, qui siège du côté ministériel, se plaindre du fait que le gouvernement actuel a dépensé plus de $496,000 en deux mois en voyages aériens et qu'il refuse de révéler publiquement les raisons pour lesquelles il utilise ces instruments sacrés de voyage.

Pendant toute la campagne électorale, le gouvernement a induit les Canadiens en erreur en leur promettant d'apporter certains changements; de ne pas abuser de sa situation; d'être ouvert et de créer des emplois. Il a fait en tout 338 promesses.

Le gouvernement n'a pas encore prouvé aux citoyens du pays que les promesses qu'il a faites pendant la campagne électorale n'étaient pas des promesses en l'air. Le bonheur, c'est de ne jamais avoir à dire qu'on est conservateur.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, les essais du missile de croisière ont lieu dans l'aire de tir du lac Primrose qui couvre l'angle nord-ouest de ma circonscription.

Je me suis entretenu récemment avec des membres de l'Association de The Battlefords pour le désarmement nucléaire. Certains d'entre eux m'ont dit s'opposer aux essais du missile de croisière, à notre engagement avec les États-Unis, à l'investissement de fonds dans la défense et même à l'OTAN. Un membre du groupe m'a expliqué qu'il appuyait ce qu'il appelle «l'aide» soviétique à l'Afghanistan.

A mon sens, les Canadiens souhaitent un désarmement vraiment mutuel, équilibré et vérifiable. Notre gouvernement s'efforce d'y contribuer en adoptant une attitude modérée, une attitude de conciliation sur la scène diplomatique. Je crois que les Canadiens raisonnables et justes, qui forment la majorité de notre population, favorisent une approche honnête et logique. Beaucoup de protestataires font valoir leur point de vue très moral. Souhaiter la paix est certes moral. Aucune partie au débat n'a l'exclusivité de la moralité.

Des voix: Bravo!

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LE DÉPLOIEMENT D'HÉLICOPTÈRES SUR LA CÔTE OUEST

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je tiens à signaler à la Chambre et aux Canadiens qu'une enquête s'est ouverte aujourd'hui à Port Hardy, en Colombie-Britannique, sur la mort de cinq pêcheurs et sur le fait que des renseignements météorologiques erronés sont diffusés sur la côte ouest.

Je me réjouis d'apprendre que la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) a examiné la question, mais je préviens le gouvernement qu'il ne s'agit pas simplement d'améliorer la diffusion des avertissements météorologiques. Le matériel de recherches et de sauvetage sur la côte de la Colombie-Britannique est à ce point insuffisant que lorsque des pêcheurs ou d'autres personnes se trouvent en difficulté, les hélicoptères ne peuvent bien souvent pas venir à leur secours en hiver durant le jour parce qu'ils ne sont pas déployés de façon satisfaisante le long de la côte. Je ferai également remarquer que les sociétés Sikorski et Boeing Vertol qui fabriquent les hélicoptères ont dit que toute la côte de la Colombie-Britannique pourrait être desservie par des hélicoptères en moins d'une heure de vol à un coût de 10 millions de dollars.

Il faut faire davantage pour assurer la sécurité des gens de mer que se contenter d'améliorer les prévisions météorologiques et leur diffusion. Le gouvernement doit montrer qu'il se préoccupe du problème à bien d'autres égards en coordonnant et en améliorant les ressources que nous possédons déjà.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LES TEXTILES ET LE VÊTEMENT

LA SITUATION ACTUELLE—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE DES MESURES

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que la crise qui sévit dans l'industrie du textile et du vêtement persiste et s'aggrave. Ainsi, depuis 10 ans, on relève une perte de 34,000 emplois dans cette industrie. C'est un fait déplorable si l'on considère qu'il en coûte plus de $250,000 pour créer un emploi par année dans ce secteur. Plusieurs de mes commettants m'ont fait part de leurs préoccupations à cet égard. Il devient impérieux que le gouvernement adopte des politiques pour pallier cette situation.

En août 1984, on comptait 39,700 employés dans le secteur du textile et 48,100 employés dans celui du vêtement et de la bonneterie au Québec. Ces industries fournissent un emploi sur cinq dans l'industrie manufacturière du Québec, dont plusieurs milliers dans ma circonscription de Drummond. C'est dire l'importance de ces industries pour notre économie.

Ces dernières années, on remarque des importations record de textiles et de vêtements au Canada. En 1983, les importations ont augmenté de 25 p. 100 par rapport à l'année précédente. Cette croissance continue des importations a pour effet que plus de 27,000 pièces de vêtements entrent à chaque heure de chaque jour au Canada. Cette situation est due à l'inaction des libéraux qui ont été incapables de respecter les principes de leurs propres politiques.

Pour contrer cette situation, monsieur le Président, je demande au ministre responsable . . .

M. le Président: Je regrette d'avoir à informer l'honorable député que son temps de parole est écoulé. L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'ALLOCATION AU CONJOINT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, vendredi dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) déposait le projet de loi C-26. Ce projet de loi a pour but d'étendre aux personnes seules, dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans un des programmes de sécurité de la vieillesse qui s'appelle l'allocation au conjoint. Dans un premier temps, je dis, bravo! Mais, malheureusement, le gouvernement a décidé d'ajouter un nouveau critère d'admissibilité qui a pour conséquence de créer de la discrimination et de l'injustice sociale à l'endroit de 80,000 personnes au Canada, dont la très grande majorité sont des femmes.

Monsieur le Président, je suis persuadé que tous les députés de la Chambre des communes, quelle que soit leur couleur politique, n'accepteront pas que l'on adopte ce projet de loi s'il n'est pas modifié, parce qu'il va être scandaleux de réaliser . . . si on accepte le projet de loi tel qu'il est présentement, dans chacun de nos bureaux de circonscription lorsqu'une personne, une dame de 62 ans, viendra nous rencontrer et nous dira dans chacun de nos bureaux: «J'ai été refusée!», on lui posera la question: Pourquoi? Elle nous dira: Tout simplement parce que j'ai dû me séparer un jour.

Monsieur le Président, je compte énormément sur l'appui de tous les députés de cette Chambre pour inviter le premier ministre, et je suis persuadé qu'il le fera, à modifier ce projet de loi afin de le rendre accessible à toute personne seule dans le besoin.

* * *

• (1410)

L'EMPLOI

LE DÉBAT SUR INVESTISSEMENT CANADA—L'ATTITUDE DE L'OPPOSITION

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, actuellement le chômage demeure la première préoccupation de notre gouvernement. Malheureusement, il ne semble pas que nos amis de l'opposition soient aussi sensibles que nous à cette question. En effet, ils continuent à grand renfort d'interventions à prolonger indûment le débat sur le projet de loi d'Investissement Canada, ce projet de loi qui, justement, pourra permettre à nos petites et moyennes entreprises de passer à un stade supérieur et générateur d'emplois.

Dernièrement, monsieur le Président, un industriel allemand me disait que plusieurs de ses compatriotes n'attendaient que l'adoption de mesures canadiennes plus propices à l'investissement pour venir s'établir chez nous et créer des milliers de «jobs» dont ce pays a désespérément besoin.

Monsieur le Président, nos amis d'en face utilisent le Règlement et la procédure de la Chambre non pas pour éclairer davantage le débat, ou encore pour apporter des améliorations à certains de nos projets de loi afin de corriger une situation intolérable pour les Canadiens, mais plutôt pour se faire valoir de la presse à titre d'opposition officielle peut-être de la semaine, du mois ou de l'année, qui sait, monsieur le Président!

* * *

[*Traduction*]

L'ANTISÉMITISME

LA DESTRUCTION D'UNE SYNAGOGUE PAR UNE BOMBE INCENDIAIRE À VANCOUVER

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je dois, à regret, signaler à la Chambre qu'en début de matinée, le vendredi 25 janvier, le temple Sholom, situé sur la 10e avenue, ouest, à Vancouver, a été détruit par une bombe incendiaire. Le feu n'a laissé que les murs de la synagogue et les dommages s'élèvent à $400,000. Le lundi soir suivant, on lançait une autre bombe incendiaire contre le Schara Tzedeck, un salon funéraire juif. Assurément, les députés à la Chambre déplorent d'un commun accord ces terribles attaques.

Selon le *Globe and Mail*, le rabbin Philip Bergman a déclaré ce qui suit:

. . . par le passé, il a embauché des gardiens pour garder le temple pendant les offices des jours saints, qui se déroulent à l'automne. Depuis qu'il a été affecté à la synagogue il y a quatre ans et demi, il est arrivé maintes fois qu'on brise les fenêtres à coup de pierres; sa voiture a fait deux fois l'objet de vandalisme, on a répandu de la peinture rouge sur les portes d'entrée de sa maison et sur l'étoile de David, des obscénités ont été proférées au téléphone ainsi que des appels à la bombe.

Nous ne sommes pas en Europe ni à Paris, monsieur le Président, mais bien au Canada. Dans notre optimisme béat, nous nous croyions à l'abri de telles actions. Il faut se rappeler que c'est quand l'antisémitisme semble bel et bien mort qu'il fait son apparition sournoise. A l'occasion du quarantième anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, j'aurais cru que les Canadiens, dans leur ensemble, seraient parvenus à se libérer du terrible problème qu'est l'antisémitisme.

Tant que des Juifs seront mis au ban et persécutés, personne au Canada ne sera en sécurité; il convient donc de dénoncer les terribles attaques qui ont eu lieu à Vancouver.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ATLANTIC PROVINCES TROWEL TRADES COLLEGE

ON DEMANDE D'ACCORDER UN SOUTIEN PUBLIC

M. Pat Binns (Cardigan): Monsieur le Président, l'Atlantic Provinces Trowel Trades College a été établi récemment à Summerside, dans Île-du-Prince-Édouard. La vocation de cet établissement est d'encourager les jeunes à s'orienter vers la maçonnerie pour répondre aux besoins de l'industrie de la construction dans la région de l'Atlantique.

Ce collège a été fondé grâce à la perspicacité et aux engagements des dirigeants syndicaux et municipaux, des établissements de formation, du gouvernement fédéral et des provinces. Certains d'entre eux sont à la tribune aujourd'hui, notamment MM. Albert Vincent, Leo Rossiter et Derek Key. Ils sont venus ici s'entretenir avec les députés représentants de la région de l'Atlantique. Ils veulent obtenir le soutien de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), du gouvernement fédéral, des dirigeants des gouvernements provinciaux et des municipalités ainsi que des chefs de syndicat en vue de poursuivre leurs cours de formation. Je recommande instamment qu'on continue à accorder un soutien public à ce collège.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'INTENTION D'ANNULER L'ÉMISSION «OUR NATIVE LAND»

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, on m'a dit que le réseau anglais de la Société Radio-Canada entendait annuler *Our Native Land*, émission d'affaires publiques consacrée aux autochtones. Cette émission radiophonique d'une demi-heure, diffusée sur l'ensemble du réseau le samedi soir, est la seule qui traite exclusivement de questions qui intéressent les Indiens, les Inuits et les Métis. Les questions y sont traitées en profondeur et ne sont pas reprises ailleurs.

Monsieur le Président, je me souviens que lorsque la Société Radio-Canada avait réduit la durée de cette émission d'une heure à une demi-heure, sous le gouvernement libéral précédent, j'avais trouvé cette décision honteuse, et je n'avais pas manqué de le faire savoir. Voici maintenant qu'on veut supprimer entièrement l'émission *Our Native Land* et la remplacer par trois reportages hebdomadaires portant sur les autochtones.

Encore une fois, la Société Radio-Canada ne remplit pas comme elle le devrait son mandat qui est de refléter la culture des différents peuples du Canada. Je sais que la Société Radio-Canada obéit aux directives qu'elle a reçues du gouvernement de réduire ses dépenses. C'est un fait que la Société compte beaucoup de bois mort; on ne saurait le nier. Abolissons donc un de ces postes de vice-présidents inutiles et conservons l'émission *Our Native Land*.

Des voix: Bravo!

M. Penner: Le mois prochain marquera les vingt et un ans de diffusion de l'émission, monsieur le Président. J'invite le ministre des Communications (M. Masse) à intervenir personnellement pour faire entendre raison aux administrateurs de la Société Radio-Canada qui se complaisent dans leur tour d'ivoire corporative.

• (1415)

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PROGRAMMES SOCIAUX—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRÉSENTER UN BUDGET

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, en Chambre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne semblait pas pouvoir confirmer si les options contenues dans le document de consultations du gouvernement étaient oui ou non la politique gouvernementale. Quarante-huit cents de plus par jour aux citoyens défavorisés est presque une insulte. L'incertitude et la confusion règnent partout dans le pays et c'est le leadership qui manque. Depuis des mois la confusion évidente au sein du cabinet sème la peur parmi les familles à revenu modeste, les citoyens du troisième âge et les mères de famille qui travaillent. Seul un budget peut mettre fin à cette confusion.

Est-ce que le premier ministre peut amener son ministre des Finances à mettre fin à cette confusion en présentant un budget aussitôt que possible?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que, tel que convenu, le ministre des Finances procédera au dépôt d'un document budgétaire vers la fin du mois d'avril; je pense que cela a déjà été énoncé. Mais, en ce qui concerne «la confusion» que soulève mon très honorable ami, il y a lieu, à mon avis, de citer une voix peut-être plus objective, à savoir celle de Louise Dulude . . .

[*Traduction*]

. . . du groupe de réforme de la politique sociale qui, hier soir, sur les ondes de CTV, a dit que le Livre blanc sur la sécurité sociale était un excellent premier pas. C'est là le processus de consultation dont nous parlons, monsieur le Président.

M. Gauthier: C'est un groupe conservateur.

Questions orales

LES PRESTATIONS DE MATERNITÉ

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. En décembre, le ministre des Finances a contribué à semer la confusion en laissant entendre qu'il fallait mettre fin aux programmes sociaux pour les salariés à revenus moyens. Depuis, le ministre a parlé, à Toronto, de s'attaquer aux prestations de maternité. Va-t-il cesser de semer la confusion, car les travailleuses commencent à s'inquiéter de ses déclarations? Va-t-il ajouter à la confusion en publiant un autre document d'étude?

M. Crosbie: C'est dans l'opposition que règne la confusion.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au chef de l'opposition que j'ai déclaré exactement la même chose le 8 novembre, comme on peut le voir à la page 78 de mon exposé dans lequel j'ai signalé que les primes d'assurance-chômage étaient élevées et empêchaient les petites entreprises de créer des emplois. Encore cette semaine, j'ai demandé s'il ne valait pas mieux faire sortir ces programmes du cadre du régime d'assurance-chômage, afin qu'ils soient financés par les recettes générales de l'État. Si le député a des remarques à faire à ce sujet, je me ferais un plaisir de les entendre.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je répondrai au ministre des Finances que le document du 8 novembre semble ne pas avoir été toujours respecté, si bien que nous ne savons plus si nous pouvons nous y fier.

* * *

LES FINANCES

LA DATE DE LA PRÉSENTATION DU BUDGET

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Comme je l'ai dit dans ma première question, seul un budget peut dissiper cette confusion. Je suppose que le budget est retardé en partie à cause des dissensions qui règnent au cabinet . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . et peut-être aussi parce que le ministre des Finances s'est fait récemment rabrouer par le premier ministre. Je désire toutefois une réponse à une troisième possibilité. Le premier ministre peut-il confirmer que si le budget est retardé, malgré la confusion qui règne au Canada, c'est parce que ses alliés politiques de Regina, de Queen's Park et de Saint-Jean envisagent des élections et préfèrent s'en débarrasser avant que le ministre des Finances ne présente le budget désastreux auquel ils s'attendent?

• (1420)

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: C'est exactement ce qu'a dit Frank Miller.

M. Turner (Vancouver Quadra): D'après un communiqué que le cabinet du premier ministre a publié ce matin, il doit aller voir M. Miller, le premier ministre désigné de l'Ontario. Je pourrais peut-être lui demander, monsieur le Président, si c'est M. Miller qui va choisir le moment de présenter le budget.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je déteste être méchant, mais il faudrait lui redonner ses cartes de notes, dans l'intérêt de l'harmonie nationale.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je trouve curieux que le député parle de «dissensions» le jour même où le député de Shawinigan revient à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: De Saint-Maurice.

M. Mulroney: Je veux seulement dire . . .

Mme Copps: Demandez à Champagne son avis sur l'unité du parti.

M. Mulroney: La chahuteuse de Queen's Park repart à l'attaque. C'est surtout sa voix harmonieuse que j'aime.

Des voix: Bravo!

M. le Président: De toute évidence, nous sommes mercredi.

M. Mulroney: Je répondrai au député qu'il peut s'attendre en temps voulu à ce qu'un ministre des Finances vraiment exceptionnel présente un budget exceptionnel.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PRESTATIONS DE MATERNITÉ

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le message que le gouvernement transmet aux Canadiens cette semaine, c'est de ne pas procréer. Il réduit les allocations familiales et l'exemption d'impôt pour enfants. Il s'apprête à éliminer le congé de maternité du régime de l'assurance-chômage, et il se désintéresse totalement de la question des garderies.

Le gouvernement du premier ministre a-t-il sérieusement l'intention d'éliminer les prestations de maternité que prévoit la loi sur l'assurance-chômage? Si oui, comment peut-il concilier cette mesure avec les promesses qu'il a faites au cours du débat télévisé organisé par les femmes avant les élections? Est-il en train de dire aux Canadiens que nous n'avons pas les moyens de soutenir financièrement les femmes qui interrompent leur carrière pour avoir des enfants? Est-ce bien ce qu'il est en train de leur dire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Quand on pense qu'il promettait tant il y a à peine quelques années lorsqu'il faisait partie du mouvement des jeunesses catholiques alors qu'il se laisse aller maintenant à dénaturer ainsi les faits! La réponse est un non catégorique. Nos efforts en l'occurrence tendent vers le même but que dans bien d'autres cas. Je le dis à mon collègue et ami avec affection. Il sait aussi bien que moi que le but que nous visons est de venir en aide à nos compatriotes les plus déshérités.

LES PRESTATIONS DE MALADIE ET DE RETRAITE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, s'il en est ainsi, quel est l'avantage pour les Canadiens que le gouvernement réfléchisse publiquement sur l'élimination d'un programme sans savoir quelle sera la solution de rechange? Cela ne sert qu'à créer la confusion et l'incertitude.

Le ministre des Finances a parlé d'éliminer des programmes sociaux. Songe-t-on aussi à supprimer ou à modifier les prestations de maladie du régime de l'assurance-chômage? Est-ce qu'on s'oriente aussi dans ce sens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de dire au député, avec la plus grande sincérité et le plus grand sérieux, qu'il ne lui sied pas de dénaturer ainsi les faits.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai dit très clairement que nous songions à financer ces programmes non plus au moyen du régime d'assurance-chômage mais par les recettes générales du gouvernement fédéral. Jamais je n'ai parlé de modifier le programme.

• (1425)

Comme je le disais dans une réponse précédente, nous agissons ainsi afin de venir en aide aux petites entreprises afin qu'elles aient plus à acquitter cet impôt préalable et qu'elles puissent créer des emplois. Il me semble que le député devrait nous encourager dans cette entreprise.

LA POLITIQUE FISCALE ET LES RICHES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur les plans de dépenses sociales du gouvernement. La seule façon d'augmenter les dépenses sociales destinées aux pauvres sans réduire les prestations versées aux Canadiens à revenu moyen est d'accroître le total consacré aux programmes sociaux et de trouver les recettes supplémentaires en modifiant la politique fiscale, de façon à faire payer plus d'impôt aux riches. Comment se fait-il que, dans le document qui a été publié lundi, on ait exclu cette importante option?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je puis dire au député d'Oshawa que sa question est très similaire à celles qui ont été posées hier et auxquelles on a déjà répondu. La réponse avait deux aspects. Premièrement, si nous augmentons les dépenses sociales, nous devons faire en sorte que l'économie produise davantage. Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus.

M. Deans: Non.

M. Epp (Provencher): C'est de toute évidence un aspect que nous devons faire connaître. Toute autre option touchant la réforme fiscale est de nature budgétaire et relève donc du ministre des Finances.

M. Broadbent: Répéter précisément ce qui a été dit ne constitue pas une réponse rationnelle à la question.

LA REDISTRIBUTION DES RECETTES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je vais poser ma question supplémentaire au ministre, puisque le premier ministre ne veut pas trancher la question. Il vient de dire que la croissance économique est la seule façon de percevoir des recettes supplémentaires pour les programmes sociaux.

A l'heure actuelle, plus de 8,000 Canadiens dont le revenu est supérieur à $50,000—on peut supposer qu'ils travaillent—ne paient pas du tout d'impôt sur le revenu. En outre, des milliers de Canadiens aisés ont vu leurs impôts diminuer fortement il y a quelques années, parce qu'ils avaient des revenus élevés, contrairement à d'autres.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas retenu parmi ses options la possibilité d'imposer une augmentation d'impôt à ces gens-là plutôt qu'aux familles de la classe moyenne, et de redistribuer ces recettes aux pauvres qui en ont tellement besoin?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai étudié les arguments avancés hier par le député, selon lesquels c'est la classe moyenne qui fait les frais de l'opération. Hier, j'ai fait remarquer que 70 p. 100 de l'argent redistribué proviendrait de familles à revenu supérieur à $40,000 si l'Option I était retenue, et que ce pourcentage dépasserait 80 p. 100 dans le cas de l'Option II.

J'ai étudié la question plus à fond hier soir. Si l'on considère le cas des familles gagnant plus de $50,000, on constate qu'elles verseraient 66 p. 100 de l'argent redistribué. Or c'est justement le fardeau fiscal de cette catégorie que le député recommande d'alourdir.

S'il prend l'exemple du concierge et du président d'une banque, il verra que le concierge aurait plus d'argent alors que le président de la banque perdrait 65 p. 100 de ses avantages.

LA CLASSE MOYENNE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Une fois de plus, monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à la question. Il a omis de dire dans sa réponse que plus de un million de familles de la classe moyenne gagnant entre $30,000 et $50,000—dont beaucoup disposent de deux sources de revenu—perdront des centaines de milliers de dollars qu'elles devront . . .

M. le Président: Je prie respectueusement . . .

M. Broadbent: J'en arrive à ma question, monsieur le Président. Pourquoi, comme l'ont dit certains groupes de pauvres, le ministre s'est-il lancé dans un programme qui imposera des sacrifices surtout à la classe moyenne en vue de redistribuer de l'argent aux pauvres, au lieu d'aller chercher cet argent dans la poche des Canadiens qui peuvent s'en passer, c'est-à-dire des riches, en réalisant dès maintenant une réforme fiscale?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis obligé de donner au député la même réponse. Il n'aime peut-être pas ma réponse, mais c'est la bonne. Par ailleurs, je voudrais souligner que l'option qu'il a proposée présente de très graves inconvénients et qu'il essaie maintenant de renverser la vapeur pour se protéger. Il s'efforce désormais de parler des riches.

Je lui ai expliqué que les options envisagées permettaient une redistribution de 65 p. 100 en faveur des gagne-petit. J'espère qu'il comprendra si je lui répète que la réforme fiscale qu'il propose est de toute évidence une question budgétaire.

* * *

• (1430)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE SIR PATRICK WALL, DÉPUTÉ, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE L'ATLANTIQUE NORD

M. le Président: Permettez-moi d'interrompre les délibérations de la Chambre pour signaler au député la présence à la tribune aujourd'hui de sir Patrick Wall, député du Royaume-Uni, président de l'Assemblée de l'Atlantique-Nord.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HONORABLE MABEL DEWARE, MINISTRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que parmi les visiteurs présents aujourd'hui se trouve également l'honorable Mabel DeWare, ministre de l'Éducation permanente pour la province du Nouveau-Brunswick.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE DÉPUTÉS DE FINLANDE

M. le Président: Je voudrais également vous signaler la présence à la tribune d'une délégation de députés de Finlande, accompagnés de leur président Tarja Halonen et du vice-président Saara Mikkola.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES FAMILLES DANS LE BESOIN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il est maintenant clair que les familles à revenu moyen devront payer cher, environ 571 millions de dollars, pour assurer des bénéfices dérisoires de 48c. par jour aux familles qui sont le plus dans le besoin, ce qui ne paie même pas une pinte de lait par jour, et cela parce que le gouvernement a choisi de transférer plus d'argent aux gouvernements provinciaux conservateurs qu'aux familles dans le besoin.

Je voudrais demander au ministre, monsieur le Président, comment il peut même penser à transférer des sommes aussi considérables aux gouvernements provinciaux, au lieu d'augmenter sensiblement les bénéfices dérisoires qu'il se propose de donner aux familles qui en ont le plus besoin.

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, hier le très honorable chef de l'opposition a proposé l'option des 48c. par jour. Je l'ai examinée hier soir et je tiens à la replacer dans une juste perspective aujourd'hui.

La plus forte prestation, si l'on tient compte des trois programmes d'avantages familiaux réunis, est d'environ $800 soit un peu plus de $2 par jour. Une augmentation de 48c. pour les membres les plus pauvres de notre société représenterait une hausse de 25 p. 100 des prestations.

M. Deans: Grand Dieu!

Une voix: On ne peut même pas acheter un litre de lait pour ce prix.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI DES SOMMES AUSSI ÉNORMES ONT ÉTÉ TRANSFÉRÉES AUX PROVINCES

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Monsieur le Président, quelle réponse! Le ministre nous dit que 48 cents, c'est assez. Monsieur le Président, je veux savoir pourquoi tant d'argent va aux provinces. Quels compromis le ministre a-t-il pu faire avec les gouvernements provinciaux pour leur transférer des sommes aussi énormes? Est-ce qu'il tente de les apaiser en compensant des réductions que le ministre des Finances s'apprête à faire dans d'autres programmes de transferts aux provinces?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, dans le préambule de sa question, le député m'a attribué des propos qui sont une version déformée de ce que j'ai dit. Ce que j'ai dit et ce que j'ai souligné concernait la prestation, parce que le très honorable chef de l'opposition a prétendu hier, sauf erreur, que ce montant est insignifiant.

M. Deans: C'est vrai.

M. Epp (Provencher): Ce que je cherche à faire ressortir, c'est l'avantage que cela représente pour ces personnes. Il va sans dire que nous voudrions faire plus, mais compte tenu de la redistribution, il faut voir ce que nous obtenons et ce que représentent comme augmentation annuelle ces 48c. par jour, et replacer cette question dans sa juste perspective. Je demande au député de ne pas déformer mes propos.

En ce qui concerne la redistribution dans les provinces, j'ai dit hier, et je le répète au député aujourd'hui, que nous sommes tout à fait disposés à rencontrer les provinces pour discuter avec elles de leurs programmes sociaux et des éventuelles dispositions à prendre si l'une de ces options est retenue par le gouvernement.

LES MUNICIPALITÉS

LA SITUATION DE L'INFRASTRUCTURE

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Celui-ci n'est pas sans avoir eu la possibilité maintenant d'examiner le rapport qui lui a été présenté il y a plus d'une semaine par la Fédération canadienne des maires et des municipalités, dans lequel il est fait état de la dégradation de l'infrastructure municipale et de la nécessité pour le gouvernement fédéral d'injecter du capital dans le secteur municipal.

Le ministre ne conviendra-t-il pas qu'un tel investissement dans nos municipalités, qui créerait, estime-t-on, quelque 75,000 emplois par année, constituerait une sage utilisation des deniers publics et, comme le gouvernement fédéral a réduit à presque rien sa contribution au niveau municipal, voudrait-il s'engager maintenant à s'entretenir avec des représentants de la Fédération canadienne des maires et des municipalités afin de hâter la conclusion d'un accord qui permettrait de lancer les affaires dès ce printemps?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le sait le député, j'ai eu pendant toute une matinée des entretiens très utiles et productifs avec tous les membres du conseil de la Fédération canadienne des maires et des municipalités. Ils ont soulevé la question même que le député vient de soulever au sujet de l'état de l'infrastructure des municipalités. J'ai dit que c'était là quelque chose que nous examinerions attentivement afin de déterminer s'il nous serait possible d'accorder notre appui. Toutefois, j'ai bien averti la Fédération que, compte tenu des grands besoins financiers du gouvernement et de notre piètre situation financière, il ne serait pas facile d'accéder à la demande de son conseil.

ON DEMANDE DES NÉGOCIATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances. Compte tenu de la situation des municipalités, du fait que le gouvernement fédéral a cessé toute contribution depuis au moins dix ans et que nous avons besoin d'emplois au pays, le ministre ne conviendra-t-il pas qu'il est urgent que le gouvernement laisse entendre aux municipalités qu'il injectera des fonds et qu'il est disposé à négocier leur importance, peut-être même avec les gouvernements provinciaux?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends très bien l'inquiétude du député de même que celle des représentants des municipalités. Il existe beaucoup de besoins pressants aujourd'hui au Canada. Le leur en est un dont nous tiendrons compte lorsque nous examinerons le large éventail d'exigences qu'il nous faut satisfaire à l'heure actuelle.

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE DIALOGUE SECTORIEL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Dans la feuille de chou qu'il a publiée hier, le ministre met en veilleuse l'approche sectorielle au moment où aux États-Unis deux organismes tiennent des audiences publiques sur le sujet. Qu'est-ce que le gouvernement canadien a fait depuis septembre pour poursuivre le dialogue sectoriel?

J'aimerais aussi savoir du ministre quel geste il a posé pour donner suite à l'engagement de son chef qui disait, à Toronto, le 18 avril dernier: Nous poursuivrons les discussions déjà amorcées avec les États-Unis à l'égard de certains secteurs. Qu'est-ce que le ministre a fait depuis septembre pour garder cette option ouverte, monsieur le Président?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je dirai en réponse au député que les discussions sectorielles sur le commerce international sont pour le moment interrompues avec les États-Unis car nous voulons explorer avec les Canadiens toute la gamme d'options qui s'offrent à nous dans nos relations commerciales avec les États-Unis. Une fois que ce dialogue sera terminé, nous poursuivrons nos discussions avec les Américains sur l'option qui aura été retenue.

Je tiens à faire remarquer au député que des discussions sur des questions commerciales ordinaires se poursuivent entretemps avec les États-Unis.

[*Français*]

L'ANNONCE DU MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Monsieur le Président, justement le ministre parle d'une consultation et je sais que, hier, il a annoncé aux médias qu'il ferait une chaîne de lettres sur le commerce international. Je demanderais donc au ministre si tous les Canadiens sont concernés par le commerce international, s'il a l'intention de faire étudier son document par un comité de la Chambre pour s'assurer qu'une question aussi fondamentale soit discutée par les parlementaires en cette Chambre.

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je dirai au député qu'un renvoi de la question à un comité de la Chambre à ce stade-ci nous paraît prématuré.

Des voix: Oh, oh!

M. Kelleher: Je ferai remarquer au député qu'il s'agit d'un document de travail. Nous voulons savoir quels sont les problèmes dans le secteur canadien.

M. Deans: Voilà 50 fois que vous les étudiez.

M. Kelleher: Une fois que nous aurons bien circonscrit les problèmes, nous serons en mesure d'orienter nos discussions et peut-être d'en saisir le Parlement et un de ses comités à ce moment-là.

* * *

L'EMPLOI

LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je suis heureux d'apprendre qu'elle a enfin consenti à rencontrer les représentants de la Fédération canadienne des étudiants pour discuter de son nouveau programme.

Des voix: Bravo!

M. McCurdy: Il s'agit évidemment d'un programme d'apprentissage professionnel subventionné par les secteurs public et privé. Ne se rend-elle pas compte qu'il est déjà trop tard pour lancer ce programme dont l'efficacité semble douteuse? Ne voit-elle pas que les étudiants sont terriblement inquiets? La ministre ne ferait-elle pas mieux de reconduire cette année encore l'ancien programme qui, malgré ses lacunes, a largement fait ses preuves? Nous savons qu'il créera des emplois à cause des projets qu'il prévoit et les étudiants sauront maintenant ce qu'ils feront l'été prochain. La ministre pourrait ensuite procéder aux consultations et aux préparatifs nécessaires pour mettre en œuvre son nouveau programme l'an prochain, ce qui vaudrait mieux.

• (1440)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'arrive pas très bien à m'y retrouver dans le dédale de cette question. Mais je tiens à dire au député que j'ai bel et bien rencontré, au cours des derniers mois, les étudiants et les chômeurs de Regina, Saint-Jean, Halifax, Toronto et de partout ailleurs au Canada pour leur donner voix au chapitre en ce qui concerne les programmes d'été que nous comptons adopter. Quant à moi, je trouve qu'il n'est pas trop tard pour annoncer les importants programmes dont nous entendrons parler prochainement.

LES SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je disais hier que l'été n'était plus très loin maintenant.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Il y a sûrement eu trois caucus très fructueux ce matin. La parole est au député de Windsor-Walkerville pour une question supplémentaire.

M. McCurdy: Les étudiants pensent déjà à l'été qui vient et se demandent comment ils feront pour payer leurs frais de scolarité l'an prochain. La ministre et le gouvernement ne pourraient-ils pas aborder ce problème d'une façon plus rationnelle? Plutôt que de se lancer dans ce programme qu'elle a évidemment bien du mal à mettre sur pied, la ministre ne ferait-elle pas mieux de rationnaliser certaines dépenses afin de créer des emplois permanents pour les chômeurs en général et des emplois d'été pour les étudiants, d'utiliser cet argent d'une façon plus utile sur le plan économique, plus productive, pour combler certains besoins, notamment pour rebâtir les infrastructures municipales, reboiser nos forêts et combler des besoins sociaux . . .

M. le Président: Le député devrait peut-être laisser à la ministre l'occasion de répondre, non?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en guise de réponse au député, je tiens à lui dire que, lorsque nous avons annulé le programme de 85 millions de dollars du gouvernement libéral—et il ne faut pas oublier que cette somme figurait dans le budget d'Été Canada pour cette année—nous avons annoncé que nous présenterions un programme qui répondrait aux véritables besoins des jeunes. Nous avons fait cette promesse. J'assure au député que j'ai bel et bien l'intention de la respecter.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle découle des réponses qu'il a déjà données aujourd'hui pendant la période des questions au chef de l'opposition et au député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est. Le ministre a dit qu'il envisageait d'imputer une partie des frais du programme de l'assurance-chômage aux recettes fiscales en général. Le ministre des Finances est-il en train de confirmer, contrairement aux engagements que lui-même et le premier ministre ont déjà pris, à savoir qu'il n'y aurait pas de hausse générale des impôts, que le gouvernement envisage maintenant un relèvement général des impôts pour couvrir les frais du programme d'assurance-chômage et aussi bien d'autres dépenses?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je me demande s'il m'est permis de remettre le présent document au député afin qu'il se renseigne parce que, de toute évidence, il refuse d'écouter. J'ai simplement dit qu'une partie du programme d'assurance-chômage ne constituait pas véritablement de l'assurance-chômage au sens premier du mot «assurance». Devrions-nous songer à financer les programmes sociaux à même les recettes générales de l'État et non celles des entreprises car, selon les représentants de la petite entreprise—et le député les a entendus quand il était de ce côté-ci de la Chambre—cette dernière formule empêcherait de créer de nouveaux emplois? C'est tout ce que j'ai dit. En me faisant dire autre chose le député déforme mes propos.

ON DEMANDE UN SEUL DOCUMENT GOUVERNEMENTAL

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, le ministre des Finances affirme que je déforme ses paroles. Cependant, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré qu'il supprimerait les prestations de la classe moyenne et le ministre des Finances a dit lui qu'il ferait payer les prestations de chômage par l'ensemble des contribuables. Quand donc les membres du gouvernement vont-ils se mettre d'accord et nous présenter des propositions par écrit afin que les Canadiens sachent ce qu'ils auront à payer à partir d'avril prochain?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait bien que certaines de ces questions ne peuvent être posées qu'à l'occasion d'un exposé budgétaire. Cependant, je lui signale que nous cherchons le moyen de mettre un peu d'ordre dans le gâchis que nous a légué le gouvernement précédent à cause des contradictions dans ses politiques, contradictions qui empêchent notamment la petite entreprise de créer des emplois.

M. Axworthy: Allez-vous augmenter les impôts, oui ou non?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député est-il en train de nous dire qu'il ne veut pas que nous aidions la petite entreprise?

* * *

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

LA SURVEILLANCE DE LA DISTRIBUTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN ÉTHIOPIE

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Relations extérieures. Dans son rapport de 1984, à propos de l'administration de l'ACDI sous le gouvernement précédent, le vérificateur général a affirmé que les projets d'aide alimentaire de l'ACDI ne faisaient pas l'objet d'un contrôle suffisant. Si j'en crois l'enquête que j'ai effectuée au cours des derniers jours auprès de l'ACDI et du ministère des Affaires extérieures, le gouvernement n'aurait à l'heure actuelle aucun représentant en Éthiopie chargé exclusivement de surveiller la distribution quotidienne de l'aide alimentaire canadienne. Nous savons que des représentants du gouvernement ont effectué de brefs séjours . . .

M. le Président: En toute déférence, le député a-t-il une question? Les déclarations doivent être faites plus tôt dans la journée.

M. Stackhouse: Afin que les Canadiens puissent être certains que leurs dons servent bien à aider les gens qui en ont besoin, le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures ont été prises pour surveiller quotidiennement la distribution de l'aide alimentaire canadienne aux Éthiopiens?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question, puisqu'elle me permettra de faire le point sur la situation actuelle en Éthiopie.

Faudra-t-il répéter ou rappeler que notre ligne de conduite est dictée d'abord par des soucis humanitaires plutôt que par des considérations politiques, que les informations que nous avons reçues de notre ambassade et de nos organismes non gouvernementaux nous indiquent que, dans la mesure du possible, l'aide est distribuée aux affamés, que nous savons qu'il existe de grandes difficultés pour atteindre les provinces de l'Érythrée et du Tigre?

Nous faisons l'impossible pour que l'aide soit distribuée . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Je dois, en toute déférence, inviter la ministre à faire une déclaration dans le cadre des déclarations de ministres.

* * *

[*Français*]

LA CULTURE

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LES CONSULTATIONS AVEC LES GROUPES ARTISTIQUES

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications qui a rencontré hier les représentants d'une nouvelle coalition fondée en réponse aux coupures budgétaires dans le domaine de la culture. Cependant, le ministre n'a pas encore rencontré les groupes majeurs dans ce domaine comme «The Canadian Conference of the Arts». J'aimerais donc savoir si le ministre a l'intention de tenir la promesse, faite par son parti au cours de la campagne électorale, de consulter les groupes artistiques. Je ne parle pas des ministres conservateurs de la culture, mais des groupes mêmes, des représentants de la communauté artistique. Et, dans l'affirmative, quand fait-il ces consultations?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai effectivement rencontré hier certains représentants du groupe en question. Je peux d'ailleurs rassurer la députée en lui disant que je m'étais rendu, il y a plusieurs semaines, à la Conférence canadienne des Arts, c'est-à-dire l'organisme auquel elle fait référence, pour inaugurer leurs nouveaux locaux. J'ai rencontré plusieurs ministres, non seulement les ministres conservateurs, mais également celui du Manitoba qui, à ma connaissance, est plutôt favorable au parti de l'opposition le NPD.

Nous avons donc une politique de consultations avec l'ensemble de ceux qui ont un rôle à jouer au sein de la communauté culturelle. Dans cet esprit, compte tenu du fait que nous aurons une conférence fédérale-provinciale sur la culture à Vancouver à la fin du mois, je me propose de consacrer une large partie du mois de février à rencontrer la plupart des groupes auxquels vous faites référence.

* * *

[*Traduction*]

RADIO-CANADA

LES ÉMISSIONS TRAITANT DES AUTOCHTONES—ON DEMANDE DES CRÉDITS SUFFISANTS

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Elle porte sur un aspect particulier des compressions et découle de l'annulation de l'émission *Our Native Land* sur les ondes radiophoniques de Radio-Canada. Le ministre pourrait-il nous dire l'importance qu'il accorde aux émissions consacrées aux autochtones et comment il entend s'assurer qu'il y ait des crédits suffisants et que des émissions traitant des autochtones soient diffusées au Canada?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, la députée sait fort bien qu'il appartient aux responsables de la Société Radio-Canada de définir la programmation ainsi que l'orientation qu'elle doit prendre dans l'un ou l'autre des secteurs mentionnés. Le gouvernement a informé Radio-Canada de la nécessité de diminuer le déficit national et que, dans cet esprit-là, toutes les agences, ministères et organisations de l'État doivent assumer une partie de leurs responsabilités. Mais je peux assurer la députée que je transmettrai au président de Radio-Canada les inquiétudes qu'elle a exprimées à la Chambre.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA DISPOSITION CONCERNANT L'ACHAT DE TERRES

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. De nombreux contribuables qui ont vendu une terre et en ont acheté une autre à la place font l'objet d'une nouvelle cotisation, en vertu de l'article 44 de la Loi de l'impôt sur le revenu, pour n'avoir pas déclaré leur option. Étant donné que Revenu Canada n'a pas de formule d'option, le ministre voudrait-il examiner cette question des reports en vertu de l'article 44 et considérer l'achat comme une option de fait, ce qui n'imposerait pas à ces contribuables un traitement injuste?

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national et Postes Canada): Monsieur le Président, le ministre du Revenu national est présentement à Toronto en train d'annoncer des changements importants au niveau de la Loi sur l'impôt. Alors, je prends note de la question et la transmettrai au ministre.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE

LES DROITS AMÉRICAINS SUR LA MORUE CANADIENNE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Pêches et Océans, j'adresserai ma question au très honorable premier ministre. Il n'ignore pas que le Département du Commerce des États-Unis a imposé une barrière commerciale provisoire contre les importations de morue salée canadienne. Il en résultera des droits moyens de 24 p. 100 sur ce produit. Étant donné que les exportateurs canadiens, et en fin de compte les pêcheurs, devront supporter le coût de cette mesure protectionniste, quelle action le gouvernement fédéral envisage-t-il de prendre pour mettre fin à ce tarif imposé sur le poisson canadien par les États-Unis?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à une question au sujet des pêches, étant donné que personne n'en pose au sujet de la justice.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: C'est parce qu'il n'y a pas de justice dans ce pays.

M. Deans: Nous ne savions pas quoi vous demander. Nous n'avions aucune idée de ce que vous pouviez savoir.

M. Crosbie: En fait, monsieur le Président, ils ne s'intéressent pas à la réponse. Ils ne font que hurler comme des fantômes qui seraient revenus hanter la Chambre.

Le député n'ignore pas que ce qu'a publié le Département du Commerce, c'est une estimation préliminaire de la marge de dumping qui pourrait être imposée aux producteurs canadiens de morue salée entière avec la peau. Cette morue salée a la peau. La plupart des députés d'en face n'ont pas réussi à sauver la leur.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Au moins, nous ne sommes pas dans la saumure comme vous. Nous ne voulons pas d'un cornichon comme ministre.

M. le Président: Le député va-t-il terminer sa question en queue de poisson?

Des voix: Oh, oh!

ON DEMANDE UNE INTERVENTION DU CANADA

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'aimerais bien que le ministre de la Justice donne des réponses plus dépouillées.

Des voix: Bravo!

M. Henderson: C'est une question parfaitement sérieuse et je suis persuadé que les pêcheurs de l'est du Canada aimeraient qu'on leur rende justice. Étant donné que la question touche la circonscription du premier ministre autant que d'autres, j'avais imaginé que le gouvernement essaierait sérieusement d'intervenir auprès du gouvernement américain. Étant donné les excellentes relations que le premier ministre déclare entretenir avec le gouvernement des États-Unis, il pourrait certainement intervenir au nom des braves pêcheurs de l'est du Canada et s'assurer qu'on leur rend justice sur les marchés.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il n'y a pas de doute que, si cela devient nécessaire, le premier ministre présentera des instances. Toutefois, il ne peut pas intervenir dans le système quasi judiciaire aux États-Unis.

La Commission du commerce international des États-Unis doit déterminer si le secteur visé aux États-Unis est réellement touché. Le Département du Commerce a jugé que nous vendions la morue aux États-Unis à un prix inférieur aux coûts de production. Malheureusement, c'est vrai parce que le prix mondial est inférieur au coût de production. Toutefois, c'est pour cela que nous avons un Office canadien du poisson salé. Il est là pour aider le Québec, le Labrador, Terre-Neuve et le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Au moment approprié, s'il est nécessaire d'intervenir, le premier ministre, en raison de ses relations avec le président des États-Unis, pourra agir efficacement.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DU PÉTROLE EXPORTÉ

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Depuis que quatre ministres conservateurs de l'Énergie se sont avoués incapables de s'entendre sur les nouveaux prix et l'imposition du pétrole et du gaz en fin de semaine, elle a annoncé que les producteurs canadiens de pétrole pourraient vendre notre précieux pétrole brut à des prix encore plus faibles aux raffineurs américains. Comment la ministre peut-elle justifier la vente du pétrole brut canadien aux Américains à des prix inférieurs à ce que les raffineurs de l'est du Canada doivent payer sur le marché mondial?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je crois avoir le droit de demander au député de justifier sa question puisque, lors du débat sur le Programme énergétique national, il a lui-même déclaré que ce programme était le seul succès remporté par le gouvernement, c'est-à-dire le gouvernement libéral. Cette disparité de prix est imputable au gouvernement précédent qui avait reçu l'appui du NPD. Je voudrais faire une rectification, car le député sait parfaitement bien que, à la tête de puits, le pétrole vendu aux Canadiens ou le pétrole exporté coûtent exactement la même chose.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, la ministre sait très bien que le NPD n'a appuyé ni le Programme énergétique national ni le gouvernement précédent.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Je voudrais poser une question à la ministre, car nous devons nous préoccuper de la situation actuelle. D'après une politique énoncée par la ministre, le gouvernement, semble-t-il, ne vendra pas de gaz naturel aux Américains à un prix inférieur à celui que les Canadiens paient à Toronto. Pourquoi le gouvernement a-t-il adopté une politique différente pour le pétrole. Pourquoi le gouvernement n'est-il pas logique à ce sujet et fait-il une distinction injuste envers les Canadiens?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la politique dont le député parle est celle de l'ancien gouvernement qui avait reçu l'appui du NPD. Le gouvernement actuel collabore étroitement avec les provinces en vue de poursuivre la déréglementation qui nous débarrassera de ce régime pernicieux qui s'est révélé si préjudiciable pour l'ouest du Canada et qui nuit actuellement aux consommateurs du Québec et de l'Ontario.

* * *

L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE

L'INVESTISSEMENT DANS UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'HÉLICOPTÈRES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le ministre sait sans doute que le pays a investi ou se propose d'investir 275 millions de dollars dans Bell Helicopter et 100 millions de dollars dans Pratt & Whitney pour établir un programme portant sur la construction d'hélicoptères bimoteurs. On a dit qu'il n'existe pas de débouchés pour ce genre d'hélicoptères ou qu'ils ne sont pas suffisants pour justifier un tel investissement. Le ministre a-t-il vérifié ces allégations? Le ministre peut-il dire à la Chambre ce qu'il fait à ce sujet?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je tiens à mettre le député de Mississauga-Sud en garde contre ce qu'il lit dans les journaux et surtout contre l'article auquel il a fait allusion, car il relève de la pure spéculation et s'inspire bien peu de la vérité.

* * *

L'AGRICULTURE

LE MONTANT DE LA DETTE AGRICOLE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre de l'Agriculture a trait à la crise de la dette agricole qui sévit actuellement au Canada. Au cours de l'année qui vient, le nombre de faillites agricoles devrait atteindre 1,000. La Société du crédit agricole a donné à entendre que les prêts agricoles en défaut de paiement pourraient atteindre plus de 2 milliards de dollars d'ici un an environ. Le ministre entend-il accéder aux demandes de l'opposition, de la Fédération canadienne de l'agriculture et du Syndicat national des cultivateurs et mettre immédiatement en œuvre un programme pour éviter un certain nombre de ces faillites?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je sais gré au député de sa question et de l'intérêt qu'il porte à toute cette affaire. Non seulement nous avons réagi, mais nous l'avons fait très rapidement. Le député sait sans doute que nous avons imposé sur-le-champ un moratoire sur les faillites agricoles. Nous avons ensuite ouvert des bureaux d'appel du crédit agricole dans toutes les régions du Canada. Nous avons enfin mis en œuvre dans les comtés de Bruce et de Grey en Ontario un projet pilote qui fait appel aux banques, aux gouvernements fédéral et provincial et aux associations agricoles.

Dépôt de documents

• (1500)

LE PROGRAMME DES ÉTATS-UNIS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je me demande pourquoi le ministre ne prend pas des mesures énergiques comme celles qu'a prises le gouvernement des États-Unis. Celui-ci est en effet venu en aide à plus de 8,000 agriculteurs américains, soit en réduisant leur taux d'intérêt à 7 p. 100, soit en mettant de côté jusqu'à un quart de leur dette agricole pour une période de cinq ans. Pourquoi le ministre ne met-il pas en œuvre un programme considérable et efficace analogue à celui que le gouvernement applique aux États-Unis à l'heure actuelle et qui a donné de si bons résultats au cours de ses six premières semaines d'application?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si le député examinait en profondeur le succès du programme américain, peut-être ferait-il preuve d'un peu moins d'enthousiasme.

D'autre part, je ne comprends pas pourquoi le député manifeste une telle indignation. Nous nous étions engagés au cours de la campagne électorale à abaisser les taux d'intérêt et nous les avons abaissés. Nous avons réduit les taux d'intérêt de 4 p. 100 au profit de quelque 5,600 agriculteurs de notre pays. Alors que le parti dont se réclame le député formait le gouvernement, il n'a pas contribué le moindre cent au programme spécial d'aide à l'agriculture pour toute l'année 1984. Apparemment, le député trouvait tout à fait acceptable un taux d'intérêt de 16.75 p. 100 à l'époque où son parti était au pouvoir. Quant à nous, nous avons trouvé ce taux inacceptable et nous l'avons abaissé.

Des voix: Bravo!

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions que les députés ont présentées le mardi 29 janvier 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

DÉPÔT D'UN DOCUMENT DE CONSULTATION

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 46(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la copie d'un document d'étude sur le logement.

[*Français*]

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer aujourd'hui à la Chambre la politique du gouvernement sur la conversion au système métrique. Ces derniers mois, nous avons consulté de façon exhaustive les détaillants, les associations, les consommateurs, les entreprises et de nombreuses personnes qui tenaient à exprimer leur opinion. Nous en sommes venus à une décision laquelle, je crois, répondra aux besoins et aux attentes, tant des entreprises que de nos concitoyens, de même qu'aux besoins courants du marché.

Au début des années 1970, afin de planifier le processus de conversion, l'économie fut divisée en plus de 100 secteurs. Dans tous ces secteurs, la conversion fut entreprise sur une base volontaire, avec l'entière collaboration de l'industrie et au rythme établi par l'industrie elle-même. Cependant, en ce qui concerne les secteurs de vente au détail de l'essence et du carburant diesel, des articles d'ameublement et des aliments pesés individuellement, il fut décidé d'adopter des règlements qui rendaient obligatoire l'emploi des unités métriques et limitaient l'emploi des unités impériales. Ces règlements ont été adoptés en vertu de la Loi sur les poids et mesures.

[*Traduction*]

Nous donnons raison aux Canadiens pour qui l'imposition du système métrique exclusivement constitue une mesure rigoureuse et autoritaire.

Des voix: Bravo!

M. Côté (Langelier): Par conséquent, nous allons abroger les trois règlements qui, aux termes de la Loi sur les poids et mesures, régissent l'essence et le carburant, les articles d'ameublement ainsi que les aliments pesés individuellement. Nous les remplacerons par des dispositions qui permettent l'emploi du système métrique seulement ou du système métrique et du système de mesures impériales en ce qui concerne la publicité, l'étalage et les poids et mesures pour ces trois groupes de produits. Partout ailleurs, la situation va demeurer inchangée.

Ainsi, les consommateurs qui connaissent mal le système métrique pourront employer les mesures impériales lorsqu'ils achètent au détail les produits de ces trois secteurs. Toutefois, les mesures métriques seront toujours de rigueur, pour faciliter la comparaison des prix entre magasins et produits. De cette façon, on veut garantir que les détaillants se livreront une concurrence juste et équitable.

[*Français*]

Les petits détaillants, monsieur le Président, pour qui se conformer à la nouvelle politique comporte des difficultés d'ordre pratique, des conséquences pénibles et des coûts déraisonnables, seront exemptés des dispositions touchant le pesage et le mesurage. Cela signifie qu'ils pourront continuer à utiliser les balances impériales. Ils devront, toutefois, utiliser le système métrique seul ou en parallèle avec le système impérial dans la publicité, l'affichage et l'étiquetage.

Notre gouvernement croit que cette politique correspond aux meilleurs intérêts de tous les Canadiens. Le système métrique est ici pour rester. L'industrie canadienne et les marchands détaillants ont consacré des sommes importantes à la conversion au système métrique. Les jeunes qui sortent aujourd'hui de l'école ne connaissent que le système métrique. Mais nous savons que la conversion, de la façon dont elle a été imposée au niveau du commerce de détail, a créé des problèmes à ces nombreux Canadiens qui ont de la difficulté à utiliser le seul système métrique.

Le gouvernement s'engage à réaliser la conversion. Mais, plus important encore, il s'engage à la réaliser selon un processus plus flexible et plus humain que celui qu'on a vécu dans le passé. Cette nouvelle approche, permettant l'utilisation du système impérial avec le système métrique, tient compte des préoccupations exprimées par nos concitoyens et concitoyennes tout en correspondant pleinement à leurs besoins éventuels.

[*Traduction*]

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, ma principale critique, aujourd'hui, c'est que le gouvernement ait attendu si longtemps avant d'annoncer une politique quelconque.

Des voix: Oh, oh!

M. Rompkey: Depuis la reprise des travaux de la Chambre, en novembre, nous pressons le gouvernement d'agir. Aujourd'hui, nous avons enfin droit à une déclaration quelconque de la part du ministre qui sera peut-être connu à l'avenir sous le pseudonyme de «M. Moitié-Moitié».

Ce qui est le plus révélateur dans la déclaration du ministre, c'est l'affirmation selon laquelle le système métrique est là pour de bon. Des entreprises et des détaillants canadiens ont déjà fait d'énormes investissements. Les jeunes sortant des écoles à l'heure actuelle n'ont appris que le système métrique. C'est l'évidence.

Cela dit, pourquoi a-t-il fallu tant de mois pour que le gouvernement se décide à présenter une politique à ce sujet?

M. Dick: La consultation.

M. Rompkey: La raison est bien simple, c'est que durant la campagne électorale, ce parti a promis d'abandonner le système métrique. Cela était très clair.

M. Dick: Jamais.

Des voix: Oh, oh!

M. Rompkey: Comme l'a décrite le député—et politiquement donnons-lui ce qui lui revient . . .

M. le Président: En toute déférence envers le député, je voudrais bien entendre ce qu'il a à dire et j'invite les autres députés à lui permettre de se faire entendre.

M. Rompkey: La politique de nos vis-à-vis durant la campagne électorale a été énoncée très clairement par le député qui fait maintenant office de secrétaire parlementaire du ministre. En fait, il y a quelques semaines encore, ce secrétaire parlementaire a déclaré que le système métrique était mort. Or, c'est faux! Il se porte fort bien. C'est la seule politique que le gouvernement puisse adopter. Pourquoi a-t-il fallu tant de temps aux conservateurs? Parce qu'ils sont très divisés sur cette question.

Des voix: Oh, oh!

M. Rompkey: Ils écoutent des arguments antédiluviens. Nous avons assisté aujourd'hui à un autre volte-face de la part du gouvernement—un autre exemple de revirement. Les conservateurs ne tiennent pas les promesses qu'ils ont faites durant la campagne électorale. Il y a une certaine confusion dans les rangs des députés d'en face, monsieur le Président. Je tiens à dire aux députés du gouvernement qu'ils ont été élus pour gouverner et qu'ils devraient prendre leurs responsabilités au sérieux et s'en acquitter, même si la solution est difficile.

• (1510)

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, depuis que je siège au Parlement, je ne pense pas avoir entendu de déclaration aussi confuse et embarrassée que celle que vient de faire le ministre. Après tout, monsieur le Président, quand le programme de métrification a été mis sur pied, des députés du parti conservateur ont reproché au gouvernement de faire trop traîner les choses. Il a fallu quelques années pour procéder aux changements, lesquels ont coûté des dizaines de millions de dollars, monsieur le Président. Récemment, les milieux industriels, les détaillants, les négociants en céréales et l'Association des consommateurs ont dit au gouvernement qu'il était trop tard pour faire marche arrière. Le ministre le reconnaît dans sa déclaration, puisqu'il affirme que le système métrique est là pour de bon.

A mon avis, monsieur le Président, quand nous aurons eu la possibilité de poser des questions et quand les gens saisiront la portée de la déclaration du ministre, ils constateront que rien n'a véritablement changé.

Le ministre a déclaré que les détaillants du secteur alimentaire, par exemple, pourront employer les deux systèmes. Faut-il en conclure qu'ils devront posséder deux genres de balance? C'est absurde. Peuvent-ils utiliser uniquement des balances graduées selon le système impérial? Le ministre affirme que non. De toute évidence, monsieur le Président, ils ne vont pas revenir à l'ancien système. Le ministre a dit par ailleurs que les petits détaillants qui ont encore des balances graduées en livres peuvent continuer à s'en servir à condition d'inscrire le prix de leurs produits à la fois en kilos et en livres. Mais comment peuvent-ils calculer les prix en métrique s'ils n'ont pas de balance métrique?

Je crois en fait qu'il y aura très peu de changements. Le ministre le sait, mais, comme l'a souligné mon collègue du parti libéral, il devait faire certaines concessions aux députés conservateurs qui avaient préconisé le retour au système impérial. Les porte-parole de tous les groupements d'intérêt ont demandé au gouvernement et au ministre de mettre un terme à la confusion. Il faut savoir ce que nous faisons: conservons le système métrique.

Bien des gens, dont beaucoup de personnes âgées, ont encore du mal à comprendre le système métrique. Nous le savons. Toutefois, les magasins ont résolu le problème puisque, même s'ils se servent de balances métriques, la plupart inscrivent le prix de leurs produits à la fois en kilos et en livres pour que les gens s'y retrouvent. Selon moi, le gouvernement devrait arrêter ces âneries, cesser de défendre deux positions contradictoires et reconnaître que nous avons adopté le système métrique et que nous ne reviendrons pas au système impérial.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, j'aimerais demander au ministre, étant donné la déclaration qu'il vient de faire, comment, maintenant, dans le cas de l'essence par exemple, le propriétaire d'une petite station d'essence, pour faire plaisir à ses consommateurs qui préfèrent le système métrique et à d'autres consommateurs qui préfèrent le système impérial, comment, techniquement, un détaillant d'essence peut offrir deux sortes de pompes sur son terrain? Est-ce qu'il a l'intention de faire rééquiper les détaillants d'essence avec les deux sortes? Est-ce dans le cas du petit boucher du coin . . . Est-ce que, à ce moment-là, étant donné le programme que le ministre vient d'annoncer, est-ce qu'il va avoir un programme de subventions pour permettre au petit boucher du coin de se rééquiper en «impérial», parce qu'il n'a plus sa vieille balance? Qu'est-ce que cela veut dire pour le marchand du coin dont les consommateurs vont exiger les deux systèmes? Est-ce que le ministre peut nous dire exactement quelles répercussions cela va avoir pour les marchands?

M. Côté (Langelier): Monsieur le Président, en réponse à la question de mon honorable collègue, je voudrais lui dire qu'après maintes consultations, ce qui nous a été demandé, c'est de prévoir un système beaucoup plus flexible qui permette l'utilisation de mesures impériales sans qu'il y ait de poursuites judiciaires. Alors, ce que nous venons d'émettre aujourd'hui comme politique est tout à fait dans cet ordre d'idées-là. Ce que nous disons, c'est le métrique seulement ou l'utilisation des deux mesures. Cependant, pour les petits détaillants, les épiciers du coin, comme mon honorable collègue les appelle, ils pourront obtenir les exemptions selon qu'ils désirent continuer à utiliser les mesures impériales.

M. Gauthier: Monsieur le Président, ma question au ministre est celle-ci: Quelle assurance les consommateurs ont-ils que les inspecteurs de son ministère continueront à garantir que les poids et les mesures canadiens seront contrôlés et bien réels dans ce marasme que le ministre vient de créer en permettant, d'une part, le système métrique et, d'autre part, le système impérial? Quelle protection les consommateurs ont-ils qu'ils vont recevoir un bien qui est bien pesé? Vos inspecteurs, obtiennent-ils du ministre les budgets nécessaires pour faire l'inspection des pompes d'essence, et à la fois des mesures telles les balances qu'on utilise dans les magasins? Est-ce que le ministre a des budgets additionnels pour permettre à ses inspecteurs de faire ces inspections-là?

M. Côté (Langelier): Monsieur le Président, je pense qu'avec toute la bonne diligence et les instructions nécessaires, les inspecteurs du ministère sauront appliquer les règlements tels qu'ils ont été précisés, et je ne prévois aucun problème de poursuite. D'ailleurs, je voudrais préciser à mon honorable collègue qu'il existe actuellement une loi qu'on appelle «Consumer Packaging and Labelling Act» qui permet justement l'utilisation du système métrique ou des deux mesures, et il n'y a jamais eu aucun problème ni aucune poursuite en vertu de cette loi qui est en vigueur depuis 10 ans.

[*Traduction*]

M. Orlikow: Monsieur le Président, dans sa déclaration, le ministre laisse entendre que les épiceries pourront utiliser le système métrique uniquement ou le système impérial en même temps que le métrique. Le ministre veut-il dire que les magasins auront deux jeux de balances, un en unités de mesure métriques et l'autre en impériales ou peuvent-ils avoir une des deux sortes de balances? Autrement dit, les magasins peuvent-ils avoir uniquement des balances en unités de mesure impériales?

M. Hnatyshyn: Lisez la déclaration.

M. Orlikow: J'ai lu la déclaration, c'est le problème.

[*Français*]

M. Côté (Langelier): Monsieur le Président, je voudrais préciser à mon honorable collègue que nous émettons une politique qui dit: C'est le système métrique dans une épicerie ou les deux mesures, ce qui veut dire que dans un magasin où vous avez, par exemple, plusieurs unités de mesures, nous voulons que le propriétaire continue d'utiliser s'il le veut le système métrique uniquement, mais s'il décidait d'utiliser les mesures impériales, il devra pouvoir avoir une présence raisonnable d'unités métriques de façon à pouvoir en tout temps permettre au consommateur de comparer ces mesures afin de prendre une meilleure décision dans son achat.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, ce qui me frappe, c'est que cela revient à faire deux choses contradictoires en même temps.

M. Hnatyshyn: Voici l'expert.

M. Rodriguez: Il y a eu beaucoup de problèmes lorsque le gouvernement précédent a dit que nous passions au système métrique et lorsque les exploitants de stations-services qui gardaient le compteur de leur pompe en gallons ont été poursuivis. Avec ce système, ceux qui vendent de l'essence au gallon vont-ils devoir avoir une pompe en unités métriques? Les personnes qui ne connaissent que le système métrique ont le droit de voir la quantité d'essence qu'elles achètent en unités métriques, soit en litres. Le gouvernement va-t-il forcer ses collègues du parti conservateur qui possèdent des stations-service à avoir une pompe en unités métriques et une en unités impériales?

M. King: Ils l'avaient déjà.

[*Français*]

M. Côté (Langelier): Monsieur le Président, la réponse est oui. Et comme mes collègues de ce côté-ci de la Chambre qui exploitent, selon les dires de mon honorable collègue, une station, ils devront utiliser ou avoir la présence d'un système métrique, s'ils veulent continuer à utiliser les mesures impériales.

[*Traduction*]

M. le Président: J'ai des problèmes. La Chambre sait que selon la tradition, les questions ne doivent pas durer plus longtemps que l'ensemble des discours. Par conséquent, je ne peux plus accorder que deux minutes et demie.

• (1520)

[*Français*]

M. Boudria: Monsieur le Président, je suis fort inquiet de la décision du ministre et j'aimerais poser la question suivante, si vous me le permettez.

J'aimerais savoir du ministre: N'est-il pas d'avis que ce qu'il fait dans le moment, c'est encourager et récompenser ceux qui ont brisé la loi dans le passé, ceux qui n'ont pas suivi la loi, qui n'ont pas effectué la conversion au système métrique et qui vont maintenant être récompensés, car ce sont eux qui vont être équipés avec les anciennes balances, l'ancien équipement qui peut, peut-être, devenir un avantage dans le moment?

Je vois un député conservateur d'arrière-ban, monsieur le Président, qui applaudit ceux qui ont brisé la loi dans le passé. Est-ce que c'est l'attitude du gouvernement de récompenser ceux qui refusent d'obéir aux lois de notre pays?

S'il en est ainsi, j'aimerais également que le ministre puisse répondre à la question suivante: Comment le détaillant fera-t-il la conversion exacte entre les deux systèmes s'il a seulement une balance, par exemple, métrique ou impériale? Est-ce que vos inspecteurs vont également s'assurer que la conversion se fera de façon précise? Allez-vous donc inspecter l'équipement qui sera utilisé pour faire cette conversion?

M. Côté (Langelier): Monsieur le Président, je voudrais juste préciser à mon honorable collègue que la politique qui existait auparavant empêchait l'utilisation de mesures impériales et incitait ceux qui avaient de la difficulté à vivre avec le système métrique seul . . . pouvaient être enclins à être poursuivis pour utilisation d'une mesure qu'ils avaient de la difficulté à comprendre. Or, selon les consultations que nous avons faites, plus des trois quarts des Canadiens qui ont été consultés ont jugé qu'ils ne devaient pas être punis ou passibles de poursuites pour utiliser un système avec lequel ils avaient de la difficulté à vivre.

Alors, je pense que la politique émise aujourd'hui est justement beaucoup plus flexible, beaucoup plus compréhensive et qu'elle répond justement à ce besoin des Canadiens. C'est un engagement du gouvernement à continuer vers la conversion métrique, mais c'est en même temps une compréhension et une acceptation pour ceux qui veulent continuer à utiliser le système impérial pour autant qu'ils puissent utiliser également le système métrique pour permettre une meilleure comparaison en tout temps.

[*Traduction*]

M. le Président: Pour éviter toute confusion, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) prétend que je viens de prendre une décision. Non. J'ai tout simplement signalé à la Chambre quelle était la tradition sous les présidents précédents, je lui ai rappelé que le Président a le droit absolu de décider de la durée de cette période. Pour la gouverne du député d'Ottawa-Vanier, je signale que j'exercerai mon pouvoir car presque tout le temps dont nous disposons est écoulé, mais pour ne pas offenser le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), je lui permettrai de poser une question.

[*Français*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, ma question est très simple et je pense qu'elle est très importante. Est-ce que le ministre veut bien nous dire si, au meilleur de sa connaissance pour aujourd'hui, il ne coûtera absolument rien aux inspecteurs pour se rééquiper, à la suite de l'annonce qu'il vient de faire aujourd'hui? Actuellement, les équipements des inspecteurs des aliments sont absolument métriques. Maintenant, le ministre donne la permission et nous dit que le système est d'abord et avant tout métrique, mais qu'on peut aussi avoir l'autre système. Alors est-ce qu'il peut nous dire à combien se chiffrera le rééquipement des inspecteurs des aliments afin de pouvoir aussi inspecter ceux qui jugeront à propos de ne pas se conformer ou de se servir des deux systèmes?

M. Côté (Langelier): Monsieur le Président, je voudrais répondre à mon honorable collègue en lui disant que je n'ai pas de chiffres exacts à lui donner aujourd'hui relativement à sa question, mais je le ferai dans les délais les plus raisonnables. Cependant, je ne crois pas que l'on puisse être en mesure aujourd'hui de dire qu'il y aurait des coûts additionnels. Nous ferons preuve de tolérance, de compréhension et de flexibilité en réponse aux besoins des Canadiens. Nous répondons tout simplement par une politique qui est voulue et qui est demandée par la majorité et des consommateurs et des détaillants de ces trois secteurs de l'industrie.

[*Traduction*]

M. le Président: Pétitions.

M. Taylor: Monsieur le Président, des centaines d'agriculteurs et d'autres Canadiens qui sont devenus des étrangers dans leur propre pays à cause du système métrique obligatoire se réjouiront de ce choix.

M. le Président: Pétitions. Excusez-moi, allez-y.

* * *

PÉTITIONS

LES ÉMISSIONS SUPPRIMÉES PAR RADIO-CANADA

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de sept pages signée par 98 personnes de ma circonscription qui protestent contre l'annulation par la Société Radio-Canada de l'émission *The Friendly Giant*. Selon les signataires, il est possible d'effectuer de nombreuses compressions dans d'autres domaines que les émissions éducatives destinées aux enfants. Je présente donc cette pétition en leur nom.

LA MILITARISATION DE L'AMÉRIQUE CENTRALE

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un comité formé de plusieurs Églises de la ville de Chilliwack dans la circonscription de Fraser Valley-Est. Ce comité s'inquiète de la militarisation croissante en Amérique centrale et il désire exprimer son appui à l'initiative de paix du groupe de Contadora.

Questions au Feuilleton

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ON DEMANDE DE RENVOYER AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES LE DOCUMENT INTITULÉ: «COMMENT MAINTENIR ET RENFORCER NOTRE ACCÈS AUX MARCHÉS EXTÉRIEURS»

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour renvoyer le document intitulé: «Comment maintenir et renforcer notre accès aux marchés extérieurs» au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Monsieur le Président, vous savez que ce document touche une question fondamentale qui relève de la souveraineté économique et politique de notre pays, et je pense que la Chambre devrait accepter de soumettre ce document devant son comité, de l'étudier, et je suis convaincu que mes honorables collègues d'en face voudront aussi . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Le député pourrait formuler ses observations si la question était présentée du consentement unanime, ce qu'il essaie d'obtenir. Je dois maintenant déterminer si la Chambre désire consentir à la présentation de la motion. Y a-t-il consentement unanime pour la présentation de la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Le consentement unanime est refusé.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 169 et 192.

[*Texte*]

LA CONDUITE EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ

Question nº 169—**M. Stackhouse:**

1. En 1983, combien de personnes ont été *a*) accusées, *b*) reconnues coupables de conduite en état d'ébriété?

2. En 1983, combien y a-t-il eu de morts accidentelles sur les routes et autoroutes et, dans chaque cas, combien y a-t-il eu de *a*) morts causées par des conducteurs en état d'ébriété *b*) blessures causées par ces accidents?

3. En 1983, combien de conducteurs de moins de 21 ans ont été reconnus coupables de conduite en état d'ébriété?

4. En 1983, combien de permis de conduire a-t-on suspendus pour conduite en état d'ébriété?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants:

1. *a*) En 1983, au Canada, 135,701 personnes ont été accusées de conduite en état d'ébriété. Ce chiffre comprend (i) des conducteurs en état d'ébriété par suite de consommation de stupéfiants ou d'alcool; et (ii) des conducteurs en état d'ébriété ayant plus de 80mg d'alcool dans 100 millilitres de sang.

b) Ces données n'existent nulle part ailleurs.

2. *a*) et *b*) Ces données n'existent nulle part ailleurs.

3. Ces données n'existent nulle part ailleurs.

4. Ces données n'existent nulle part ailleurs.

LE NOMBRE DE MEURTRES COMMIS AU CANADA

Question nº 192—**M. Stackhouse:**

En *a*) 1980, *b*) 1981, *c*) 1982, *d*) 1983, combien d'assassinats ont été commis au Canada et combien de victimes étaient des agents de police ou des gardiens de pénitenciers en fonction?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants:

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'homicides et de meurtres commis au Canada en 1980, 1981, 1982 et 1983 ainsi que le nombre de policiers et d'agents de correction assassinés pendant qu'ils étaient en fonction.

Année	Nombre total d'homicides*	Nombre total de meurtres	Nombre de policiers en fonction assassinés	Nombre d'agents de correction assassinés
1983	682	625	1	1
1982	668	622	1	3
1981	648	601	5	0
1980	593	493	3	0

* Les homicides comprennent les meurtres, les homicides involontaires et les infanticides.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservés?

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 29 janvier, de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale, ainsi que de la motion de Mme Tardif (Charlesbourg) (p. 1708).

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je sais qu'il ne me reste que quatre minutes et j'ai des collègues qui attendent impatiemment le début de la réunion du Comité de gestion et de services aux députés que j'ai l'honneur de présider. Aussi, c'est tout à fait dans l'intérêt des députés d'en face que j'aille présider cette réunion-là, surtout avec l'ordre du jour d'aujourd'hui, cela concerne plusieurs de ses collègues.

L'honorable députée de Charlesbourg (Mme Tardif) qui m'avait fait l'honneur de me citer, la secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) m'a cité mais, après réflexion et après, hier, lui avoir rendu hommage au sujet de cette citation, j'ai été quand même un homme prudent à la source, et je me rends compte que je ne voudrais pas dire qu'elle m'a exactement bien cité.

• (1530)

L'honorable députée et secrétaire parlementaire a dit et je la cite:

> Comme le disait un des leurs, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), ce n'est pas en cette noble Chambre que le travail de fond sur un projet de loi s'effectue en réalité. Procédons et allons immédiatement devant le comité.

Alors, je n'haïrais pas que cela passe à l'histoire comme étant une de mes citations, mais c'est bien ce qu'elle a interprété de ce que j'avais dit qui est et je cite en partie la page 1636 du compte rendu des Débats du 24 janvier 1985:

> Car je crois tellement plus à l'efficacité du travail que l'on peut faire dans les comités parlementaires, soit dans nos caucus, soit en parcourant le pays . . .

Je voudrais bien dire que je n'étais pas en contradiction et que je n'avais pas dit: Procédons et allons immédiatement en comité puisqu'il y a si peu de ses collègues qui ont participé au débat.

Moi, monsieur le Président, c'est à peu près tout ce que j'aurai le temps de dire, puisque nous avons ce bâillon qui est suspendu sur nos têtes par cette question préalable, mais je pense qu'il serait intéressant pour nous, les parlementaires, comme pour vous d'ailleurs, monsieur le Président, qui êtes un parlementaire chevronné, et qui êtes député depuis longtemps, il aurait été intéressant pour la «députation» qui siège ici depuis plusieurs années d'entendre les jeunes députés, la nouvelle «députation», surtout la nouvelle «députation» gouvernementale, de nous exprimer ses sentiments face à ce projet de loi que nous considérons, je le répète, ils le considèrent, eux, comme capital puisqu'ils veulent le passer immédiatement.

Donc, c'est un projet de loi important. La répercussion de ce projet de loi fait que, éventuellement, nous croyons, et je pense qu'ils n'ont pas de raison de douter de notre sincérité, c'est que nous croyons que ce n'est pas dans les intérêts du Canada, pays indépendant, pays qui a le droit, comme nos amis les Américains ont ce droit, de se protéger, comme la Grande-Bretagne, comme la France, mais plus particulièrement les États-Unis. Nous avons eu, monsieur le Président, et je conclurai là-dessus avant de donner la parole à mon collègue de Saint-Maurice (M. Chrétien), si vous voulez bien la lui donner, à moins que j'invite mes collègues du gouvernement à se lever . . .

Alors, monsieur le Président, ce n'est pas dans les intérêts du Canada qu'aux États-Unis ils s'imaginent qu'avec la venue du nouveau gouvernement, du très honorable premier ministre (M. Mulroney) que nous respectons, mais qu'avec la venue de ce nouveau premier ministre, la porte est grande ouverte au Canada. Il n'y a plus de contrôle au Canada. Venez vous installer, créez des emplois, enlevez des emplois, faites la recherche et la technologie chez vous. Nous avons des témoignages. Lorsque ce sont des compagnies canadiennes de moins de 50 employés, 11 p. 100 de la recherche est faite chez nous, 3 p. 100 à l'étranger. De 50 à 100 employés, je termine, 10 p. 100 de la recherche est faite chez nous, quand ce sont des compagnies étrangères, c'est 4 p. 100. Plus que 500 employés, 10 p. 100 de la recherche est faite chez nous, 2 p. 100 de la recherche est faite chez . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé. L'honorable député de Saint-Maurice (M. Chrétien) a la parole.

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, il me fait plaisir de revenir à la Chambre aujourd'hui et de voir que nous sommes impliqués dans une question de procédure où le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) se sert de sa jeune secrétaire parlementaire (Mme Tardif) pour faire faire sa «job» sale. Franchement, j'offre mes sympathies à la députée de Charlesbourg parce que vous vous rappelez que j'ai été ministre des Finances en cette Chambre . . .

[*Traduction*]

Lorsque j'étais ministre des Finances, mon critique était le député qui est maintenant ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Nous avons eu alors ici même un débat qui a duré 15 semaines. Après tout ce temps, il posait encore des questions et il me reprochait de laisser tout faire par mon secrétaire parlementaire. Je suis alors intervenu pour dire que cela suffisait, qu'après 15 semaines nous devions voter.

J'étais à la Chambre tout ce temps-là. Or, le ministre est absent aujourd'hui. Où est-il? Ferme-t-il des usines au Québec? Vend-il le Canada aux Américains? Il a rédigé le discours que le premier ministre prononcera pour faire plaisir aux huiles américaines à Baie-Comeau. C'est également au ministre de l'Expansion industrielle régionale que l'on doit le discours que le premier ministre a prononcé il y a quelques semaines à New York, afin de rentrer dans les bonnes grâces des Américains. Il n'est pas parmi nous pour remplir son devoir. Où est-il alors que le gouvernement impose la clôture après 14 heures de débat seulement? Il se sauve et demande à l'un de ses collègues de faire le sale boulot à sa place. Où sont nos vis-à-vis?

[*Français*]

Ces «M. Muffler» qui, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, se plaignaient parce que nous imposions une clôture parfois après 20 semaines de débats . . . Aujourd'hui, il n'y en a pas un. Au moins je félicite le député de Champlain (M. Champagne), lui, ce n'est pas un «M. Muffler», il a dit qu'il était un «deux de pique», le «deux de pique», l'autre, son voisin, c'est le «trois de carreau», j'imagine. Où sont-ils ces députés conservateurs élus au Québec qui sont silencieux? La députée de Charlesbourg (M^me^ Tardif) qui dit elle-même qu'elle a été utilisée par son ministre, qu'elle ne connaissait pas la procédure. Franchement, j'étais tellement scandalisé que je me suis senti obligé de prendre la parole, monsieur le Président.

Quand on voit quelle est la politique des conservateurs! Encore une fois, on a vu aujourd'hui la confusion relativement à la question du métrique et du non-métrique. Là, ils disent: on va abolir l'AEIE, cela n'existera plus, mais on crée un nouvel organisme qui s'appelle Investissement Canada. Les Américains vont être obligés peut-être de faire des «applications». Ils leur disent que non lorsqu'ils sont aux États-Unis, et ils passent une législation au Parlement qui va maintenir, effectivement, une obligation de présenter devant un organisme du gouvernement une «application» pour faire des investissements au Canada.

C'est sûr que nous voulons avoir des investissements étrangers, mais pas au prix de notre fierté nationale. C'est humiliant pour un Canadien de voir ce qui s'est passé à New York il y a quelques semaines, lorsque le premier ministre du Canada est allé chanter pour faire sourire les hommes d'affaires de New York. Mais où sont les investissements aujourd'hui? Qu'est-ce qui se passe aujourd'hui? Seulement dans la région de la Mauricie que je représente depuis l'arrivée des conservateurs, la Melchers est fermée à Berthier, la Wabasso et Westinghouse sont fermées à Trois-Rivières et la Wabasso, le Carbure et la CIL sont fermées à Shawinigan. Ce sont Les carbures de Shawinigan. Et je pourrais continuer bien d'autres implications comme celles-là dans la région qui a amené le député de Champlain, que je félicite, à avoir dit que c'était un désastre dans la Mauricie depuis que les conservateurs sont là. De plus, nous avions des projets pour la Mauricie comme le Centre de recherche en électrochimie pour Shawinigan qui a été mis de côté, le Centre de recherche en agriculture pour la circonscription de Trois-Rivières qui a été mis de côté, le Centre de recherche en agriculture pour Victoriaville qui a été mise de côté. En même temps, qu'est-ce qu'on voit? Au moins 2,000 emplois ont été perdus seulement dans le cœur du Québec depuis que les conservateurs sont arrivés là. Où sont ces grands parleurs de l'été dernier qui disaient qu'on ne faisait rien pour le Québec? Où sont ces députés qui ont été élus pour amener des investissements au Québec, pour créer des emplois au Québec? Silencieux! Ils sont tous des silencieux! Ils sont venus, monsieur le Président, les nouveaux «M. Muffler» de la télévision.

Je vois le ministre qui sourit là-bas, on ne l'a pas entendu parler souvent sur les problèmes économiques du Québec. On n'entend rien, aujourd'hui on paie le prix du silence de ces gens-là. Ils n'ont pour seule notion que d'aller se mettre à genoux devant les Américains pour leur demander de venir investir. Ils vont venir s'il y a des profits à faire au Canada. Ils ne viendront pas parce qu'on va s'humilier devant eux. La fierté d'être Canadiens ne nous permet pas d'aller dire aux Américains, comme nous le faisons à l'heure actuelle: Venez prendre le Canada, il est à donner. Ils ne nous respecteront pas. Ils vont venir s'ils peuvent faire de l'argent. Ils ne viendront pas parce qu'on leur fera des sourires. Mais entre-temps, qu'est-ce qui arrive de notre pays?

J'arrive d'un voyage en Extrême-Orient à ce moment-ci, et les gens se demandent à l'heure actuelle si ça existe encore le Canada ou si nous ne sommes devenus qu'une extension des États-Unis. Je l'ai posée la question l'autre jour, et il devient de plus en plus évident que le seul désir du premier ministre du Canada, c'est de devenir le premier gouverneur de l'État du Canada, c'est d'essayer de plaire aux Américains.

De toute façon . . . Prenez dans le domaine des affaires extérieures, la semaine passée, le secrétaire d'État aux affaires extérieures (M. Clark) alors que cette Chambre, à l'automne, disait clairement que nous étions contre la politique américaine sur la question de la guerre des étoiles, que, à l'époque, l'opposition était d'accord avec le gouvernement, nous avions l'unanimité dans cette Chambre sur cette politique internationale vraiment importante. Parce que Reagan a dit à Mulroney: On veut t'avoir de notre bord, c'était réglé. Notre contribution est disparue. On avait réussi à développer entre les partis une mission, une unanimité dans cette Chambre sur notre position en politique internationale dans le domaine de la paix, et parce que les Américains de New York ont parlé à Mulroney, c'est réglé encore une fois. Et, aujourd'hui, après à peine 14 heures de débat, monsieur le Président, vous avez été ici, à la Chambre, depuis tellement longtemps . . .

• (1540)

Mme Mailly: Deux points: le rappel au Règlement, je crois qu'on veut parler du très honorable premier ministre (M. Mulroney) plutôt que de Mulroney. Et deuxièmement, je commence à m'inquiéter de la santé auditive de mes députés, je me demande s'il pourrait parler moins fort.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): L'ancien ministre devrait savoir que, en s'adressant au premier ministre (M. Mulroney), il doit dire «le très honorable».

M. Chrétien: Le très honorable gouverneur du Canada.

[*Français*]

Monsieur le Président, je vois qu'on touche des cordes sensibles du côté des conservateurs. Seulement, ce que je tiens à dire, c'est que c'est honteux, alors que nous sommes à ce moment-ci à décider de l'avenir du Canada, quelle sorte de politique économique allons-nous avoir au Canada? Qui va prendre les décisions au Canada quant aux emplois, quant à la recherche et au développement? Qu'est-ce qui arrive dans cette Chambre? Et c'est là qu'est le scandale, le ministre est caché, le ministre demande à sa secrétaire parlementaire de poser la question préalable. C'est sans précédent dans cette Chambre que les ministres n'assument pas leurs responsabilités et qu'on ait, à ce moment-ci, à imposer une clôture . . . sans précédent . . . après seulement 14 heures de débat sur un projet de loi extrêmement important, sur un projet de loi où il n'y a pas eu de consultation au Canada. On se fait emplir les oreilles:

[*Traduction*]

«Nous consulterons tout le monde.» J'ignore qui a été consulté au sujet de ce projet de loi. Même les députés ne l'ont pas été. Les conservateurs ont probablement consulté les hommes d'affaires de New York, mais pas ceux du Canada.

Quelle sera l'incidence de ce projet de loi dans certaines régions du Canada? Dans la région septentrionale des États-Unis, les gens se plaignent parce que les emplois passent du Michigan ou du New Hampshire au sud. Que se produira-t-il dans notre cas, puisque nous nous trouvons encore plus au Nord s'il n'y a pas de frontière ni possibilité de prendre des décisions pour protéger nos propres emplois au Canada? Quels sont les résultats, après six mois de ce régime si favorable à la libre entreprise? C'est une véritable catastrophe au Québec. Depuis trois mois, une usine après l'autre doit fermer ses portes.

Le ministre refuse de discuter les solutions possibles et n'interviendra pas pour sauver des emplois. Il laissera les Américains s'emparer du Canada. A mon avis, le Parlement a encore sa place au Canada; on doit lui donner la chance d'exprimer ses opinions sur la politique économique à adopter au lieu de laisser aux hommes d'affaires de New York le soin de prendre cette décision.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je voulais tout d'abord souhaiter la bienvenue au député de Saint-Maurice (M. Chrétien) qui nous revient des salles de conseil d'entreprises de Toronto. C'est un plaisir de le voir faire l'artiste invité à la Chambre et nous sommes heureux de le revoir après un pareil spectacle.

Je suis ravi de participer au débat sur cette question fondamentale. Encore une fois, j'ai suivi avec intérêt les discours des députés libéraux, notamment celui de Saint-Maurice. J'ai encore très frais à l'esprit le temps où les députés de notre parti, de concert avec nos collègues conservateurs de l'opposition, sont intervenus maintes fois pour interroger le gouvernement au sujet des fermetures d'entreprises dans tout le pays. C'est ce même ministre libéral et ce gouvernement libéral qui ont dit que le marché était déterminant et qu'ils laissaient s'exercer les forces du marché. Une telle hypocrisie est inadmissible aux yeux des Canadiens.

Les libéraux déclarent d'un air indigné que le Canada ne doit pas recevoir ses ordres des salles de conseil de New York, de Hatford ou d'ailleurs aux États-Unis. Si l'on examine la politique extérieure de l'ancien gouvernement et les décisions qu'il a prises à l'égard des essais des missiles de croisière, par exemple, on se demande où sont aujourd'hui ces grands champions de l'autonomie du Canada. Ce sont eux qui, il y a quelques mois à peine, défendaient la politique économique et étrangère des États-Unis, ainsi que tout ce qui concernait ce pays.

Je me souviens d'avoir interrogé l'ex-ministre de l'Expansion économique régionale au sujet d'une société qui avait fermé, dans ma circonscription. Elle faisait partie des 98 ou 99 p. 100 de sociétés dont la demande avait été approuvée en vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger du gouvernement précédent. J'avais alors posé des questions au ministre au sujet des promesses faites par cette société lorsque sa demande d'acquisition de l'entreprise canadienne avait été approuvée. On m'a répondu que malheureusement, ces promesses n'étaient pas du domaine public mais que c'était une affaire entre le gouvernement du Canada, l'AEIE et la société en cause. On a même refusé aux 250 travailleurs de l'établissement qui ont perdu leur emploi de leur communiquer les conditions de l'acquisition.

Aujourd'hui, le gouvernement a entrepris de faire savoir que la boutique était en vente. On offre le Canada au plus haut soumissionnaire. Si l'on considère que l'AEIE était presque impuissante et que ses exigences étaient minimes, comment le gouvernement peut-il oser prétendre qu'il veut supprimer la procédure de tamisage qui existait précédemment, aussi bénigne soit-elle?

Quelles questions avait-on l'habitude de poser aux sociétés qui voulaient investir au Canada? On s'informait d'abord si le nouvel investissement allait créer de l'emploi pour les Canadiens. J'aurais supposé que c'était la question fondamentale à poser à toute entreprise étrangère voulant investir au Canada. Par son projet de loi, le gouvernement affirme que cette précaution est superflue. Si une société veut acquérir des entreprises canadiennes, le gouvernement s'empresse de dérouler le tapis rouge. Si, au bout de six mois, la société décide de fermer l'établissement du fait de l'organisation de ses moyens de production à l'échelle mondiale et qu'elle désire maximiser ses bénéfices en s'implantant là où la main-d'œuvre est bon marché, là où il n'existe pas de contraintes d'ordre écologique, syndical ou ouvrier, le gouvernement ne s'en offusque pas parce que c'est le principe de la libre entreprise.

Certes, mais si nous jetons un coup d'œil aux états de service des investisseurs étrangers au Canada, on constate qu'en définitive, ils nous ont fait perdre des milliers d'emplois. Sans compter que les activités de recherche et de développement au Canada sont plus faibles que dans tout autre pays industrialisé du monde occidental.

Évidemment, les entreprises étrangères implantées au Canada ne feront pas de recherches et de développement ici même, elles les feront plutôt là où est situé le siège social, aux États-Unis. Les entreprises étrangères ont toujours considéré le Canada comme une source bon marché de matières premières ainsi qu'un marché lucratif pour leurs biens et services.

• (1550)

Les décisions fondamentales concernant les investissements, l'emploi, la recherche et le développement, les exportations, la technologie et la commercialisation ont été prises non pas au Canada, par des Canadiens dans l'intérêt de notre pays, mais à l'étranger dans le but d'augmenter les bénéfices globaux d'une multinationale.

En fait, le gouvernement conservateur sert les intérêts de ses amis des grosses sociétés et leur propose de brader le Canada, de le brader encore plus qu'ils ne l'ont déjà fait. Notre parti considère que c'est absolument inacceptable.

Je vois un député conservateur de l'arrière-ban qui désire la parole, monsieur le Président. Il pourrait peut-être profiter de ce débat, pendant qu'il en a encore l'occasion, pour défendre la politique de son gouvernement qui ouvre grandes les portes aux capitaux étrangers et empêche les Canadiens de conserver la haute main sur les investissements au Canada. J'ai l'impression que le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) ne nous dira pas grand-chose, à part les jérémiades provenant de l'arrière-ban. Nous savons à quoi nous en tenir maintenant. Le gouvernement a agi dans le secret en prétendant souhaiter la réforme parlementaire et instaurer une ère nouvelle pour le Parlement. Mais qu'ont fait les conservateurs d'un projet de loi qui importe au plus haut point aux Canadiens? Ils ont mis fin au débat. Les Canadiens se souviendront de ce geste scandaleux et du silence que les conservateurs de l'arrière-ban ont maintenu, quand viendront les prochaines élections.

Il s'agit, incontestablement, d'un débat historique parce qu'il concerne notre avenir et ceux qui prendront les décisions concernant nos ressources et nos emplois au Canada. Il n'est pas nécessaire de faire encore des études pour montrer dans quelle mesure notre économie s'est dégradée du fait que nous ne sommes au fond que des locataires dans notre pays. La Commission Gordon dans les années 1950, le rapport Watkins dans les années 1960 et le rapport Gray dans les années 1970 ont tous fait ressortir très nettement les problèmes que nous causent les investissements étrangers au Canada.

Il faut donc se demander qui va contrôler le processus de décision économique au Canada. La réponse que semblent donner les conservateurs, c'est . . .

M. Rodriguez: Wall Street!

M. Robinson: . . . que nous ne nous en soucions plus car en définitive les décideurs se retrouveront dans les milieux où le parti conservateur sera disposé à accueillir les investissements étrangers.

L'attitude des libéraux à l'égard de la propriété étrangère n'était pas bien meilleure, mais au moins ils n'ont pas proposé de démanteler l'AEIE. Ed Lumley, un ancien ministre, affirmait que le Canada était l'un des pays les plus accueillants du monde. Je ne puis imaginer un autre pays qui accorde un traitement plus généreux aux investisseurs étrangers. Nous avons vu des centaines de milliers de Canadiens perdre leur emploi parce que le gouvernement actuel et le précédent ont été excessivement bienveillants à l'égard de la propriété étrangère. Nous avons affaire ici à une politique de contradiction. D'une part, le gouvernement parle de réduire le déficit, mais il présente d'autre part la mesure à l'étude qui aura pour effet de l'accroître car il en résultera nettement une fuite de capitaux passant à l'étranger sous forme de dividendes et d'intérêts. Il est grand temps que les Canadiens prennent en main l'économie de leur pays dans leur propre intérêt.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, en conformité de l'article 64(1) du Règlement, j'ai l'honneur, au nom du ministre des Finances (M. Wilson), de déposer un avis de motion de voies et moyens tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. Je demande que l'étude de cette motion soit inscrite à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avant d'interrompre les affaires courantes et les travaux à l'ordre du jour, le ministre ne doit-il pas obtenir le consentement unanime pour pouvoir revenir aux avis de motion ou à une autre étape des travaux?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a invoqué le Règlement. Je lui signale que les termes de l'article 64(1) du Règlement, qui se trouvent à la page 61, sont les suivants:

64. (1) Un ministre de la Couronne peut en tout temps, pendant une séance, déposer sur le Bureau de la Chambre un avis de motion des voies et moyens . . .

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale, ainsi que de la motion de M^me^ Tardif (Charlebourg) (p. 1708).

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je pense qu'il serait bon de situer un peu le débat et de se rappeler que c'est l'article 56.(1) du Règlement qui est invoqué en ce moment et qui exige que la question préalable soit mise aux voix.

On se souviendra que c'est la députée de Charlesbourg (M^me^ Tardif), la secrétaire parlementaire du ministre, qui a présenté cette motion et c'est à regret que nous constatons que, encore une fois, le ministre n'a pas le culot ni le cœur de venir lui-même faire son travail à la Chambre, et on l'a rarement vu d'ailleurs dans ce débat depuis le commencement, et si je recule, je regarde les gens qui ont participé, et je pense que l'honorable député de Saint-Maurice (M. Chrétien) avait raison d'appeler les députés du gouvernement des «mufflers», parce qu'ils n'ont pas parlé beaucoup dans ce débat qui est fort important pour nous.

A lire le compte rendu des Débats de la Chambre, monsieur le Président, je m'aperçois qu'il y a à peine quelques heures, pour être exact, je vais le faire consigner, pour les progressistes conservateurs, il y a eu trois heures et 12 minutes de débat, ce n'est pas les «gros chars», 10 heures 51 minutes pour les libéraux, et puis neuf heures et 19 minutes pour le Nouveau parti démocratique. Ce n'est pas ce que j'appellerais exagéré que de débattre un projet de loi aussi important pendant 22 heures et nous faire imposer le bâillon par le gouvernement, un gouvernement d'ailleurs qui est composé de 211 députés, et ils n'ont rien à dire parce qu'ils n'ont rien à dire. C'est évident, ils n'ont pas parlé. Mais nous avons beaucoup à dire sur ce projet de loi et nous insistons pour que notre droit démocratique soit respecté à la Chambre. C'est pour cela, monsieur le Président, que nous nous opposerons et que nous voterons contre cette mesure de bâillon imposée par le gouvernement.

Monsieur le Président, l'article en plus d'être un bâillon prévient ou empêche, si vous voulez, toute personne, tout député de présenter un amendement à ce projet de loi. Au stade où nous sommes, à la deuxième lecture, c'est traditionnellement le stade du principe du projet de loi, c'est là où on nous permet à la Chambre de discuter du principe de ce projet de loi.

Je croyais que le gouvernement serait intéressé à entendre le point de vue de tous les députés, et comme je vous l'ai dit tantôt, il n'en est pas ainsi. Je suis d'ailleurs très étonné de voir que les députés de ma région, Ottawa-Carleton, n'ont pas parlé dans ce débat à l'exception d'un je crois à ce jour, et j'aurais pensé que ces gens-là auraient participé, tant d'Ottawa-Ouest, que de Nepean-Carleton, dans ce débat fort important parce que c'est dans leur circonscription que l'on retrouve, dans la région d'Ottawa, une industrie importante de la haute technologie, une industrie de pointe, une industrie qui engage, qui crée beaucoup de «jobs», de travail.

Monsieur le Président, on se souviendra que le député de York-Peel je crois, le ministre, quand il présentait ce projet de loi à la Chambre, nous faisait remarquer que l'effet du projet de loi C-15, c'était de créer des emplois.

Or, si l'on regarde la presse, ou si l'on regarde les commentaires des députés d'alors, on s'aperçoit que ce n'est pas tout à fait la vérité de prétendre que cette modification ou changement de nom va apporter des contributions très grandes à la création d'emplois. Je pense, entre autres, à un article de journal, paru dans le *Globe and Mail* le 20 décembre 1984, dans lequel on prétendait que les grands financiers américains n'étaient pas tout à fait pressés ni prêts aujourd'hui à venir investir, et je voudrais simplement faire une citation de cet article, en anglais:

[*Traduction*]

. . . les investisseurs étrangers sont des gens âpres au gain. Au Canada, cela veut dire investir surtout dans les industries de ressources. Or on n'estime pas judicieux d'investir dans l'exploitation des richesses minérales à l'exception du pétrole et du gaz.

Le monde abonde en matières brutes comme le cuivre, le nickel, et certaines sortes de bois d'œuvre, que le Canada produit depuis toujours.

[*Français*]

Et parlant des fonds que ces Américains supposément viendraient investir au Canada, je cite encore le même article de M. Thomas Walkom dans le *Globe and Mail*:

● (1600)

[*Traduction*]

«On n'a pas l'impression qu'il y a beaucoup de monde plein d'argent qui attend à la frontière de pouvoir entrer au Canada», a dit un banquier en affichant un sourire ironique.

«Les Canadiens devront se montrer très patients» . . . «Les investissements vont augmenter, mais pas nécessairement assez pour alléger le chômage.»

[*Français*]

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est un banquier américain, un des amis du premier ministre à New York. Donc, l'argent, les jobs, il ne faut pas compter sur les Américains pour nous en apporter. Je lis également dans le hansard de la Chambre des communes du Canada un commentaire sur l'article 21 présenté par mon ami d'Ottawa-Carleton (M. Barry Turner) dans lequel il dit, parlant des jobs, parlant des investissements:

[*Traduction*]

Les ressources en capital au Canada ne sont pas suffisantes pour satisfaire les appétits des pouvoirs publics qu'ils soient fédéral, provincial ou municipal, ni les besoins du secteur privé.

Alors, une affirmation d'une part à l'effet qu'on a besoin d'argent; d'autre part, les banquiers américains qui disent: On en a, mais on n'est peut-être pas aussi pressés que vous le pensez.

Monsieur le Président, le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick), dans les remarques qu'il faisait ici à la Chambre, disait:

[*Traduction*]

Je tiens seulement à signaler que, depuis trois mois que nous, de notre parti, encourageons . . . les étrangers à investir au Canada . . . le taux de chômage a baissé. Cent mille nouveaux emplois ont été créés.

Je dois lui dire qu'il faut être drôlement naïf pour croire que de belles paroles peuvent créer 100,000 emplois. Nous savons tous qu'il y a un décalage de six mois dans le processus économique et que les emplois surgissent après un certain temps. Résultat: les emplois dont il se vante ont bel et bien été créés grâce à des politiques adoptées il y a des mois par l'ancien gouvernement libéral. En fait, si l'on jette un coup d'œil sur les statistiques, on s'aperçoit qu'il n'a pas été créé plus d'emplois ces derniers mois qu'au cours des mois antérieurs.

Une déclaration plus intéressante encore a été faite par un ami des conservateurs et ex-député à la Chambre, M. James Gillies. Je fais allusion à un article qui a paru dans le *Globe and Mail*, dans lequel M. Gillies parle d'entrée de capitaux et de création d'emplois. Je crois qu'il vaut la peine de le lire. Il nous en apprend beaucoup à propos de l'investissement étranger. En voici un extrait:

Ce ne sont pas tous les investissements étrangers qui sont productifs. Il serait naïf de croire que n'importe quelle entrée de capitaux va faire progresser l'économie. Tout dépend de ce à quoi ils servent. S'ils ne sont pas investis dans la réalisation d'outillages et équipements nouveaux et ne débouchent pas sur une augmentation des exportations, ils peuvent avoir de graves inconvénients économiques.

Ce n'est pas moi qui le dis. C'est M. James Gillies, économiste de profession et ancien député conservateur. Je reprends:

En outre, tant que notre difficile problème de balance des paiements n'aura pas été résolu, il faut essayer de limiter nos emprunts de capitaux à l'étranger. Dans les circonstances actuelles, aucun gouvernement et aucun organisme gouvernemental ne devraient emprunter sur les marchés étrangers. Lorsqu'un gouvernement a une mission qu'il estime nécessaire d'exécuter, soit directement, soit par un organisme de l'État, il faut ou bien qu'il se procure des capitaux sur le marché intérieur, ou bien qu'il retarde l'opération envisagée.

Cette déclaration me semble plutôt intéressante. Elle a paru dans un numéro de janvier 1985 du *Globe and Mail*.

M. Paul Marshall, l'encanteur de certains actifs nationaux—Canadair, de Havilland, Teleglobe et autres sociétés du genre—s'est vu confier la mission de vendre ces sociétés à des acheteurs éventuels s'il le pouvait. Suivant un article récent du journal *The Citizen* M. Paul Marshall, président de la Corporation de développement du Canada, a déclaré que ces ventes éventuelles ne comportaient pas de garanties d'emploi. En fait, a dit M. Marshall, «il n'y a pas de garanties d'emploi en ce moment». On se demande pourquoi le gouvernement voudrait se débarrasser de certains actifs nationaux sans une certaine garantie d'emploi au profit du personnel de ces sociétés. Le gouvernement nous promet des emplois, mais il est évident qu'il ne s'exécute pas. En tout cas, il ne prêche pas d'exemple quand il met aux enchères des sociétés qui sont canadiennes et qui ont des actifs canadiens.

Je terminerai en disant que nous sommes contre la motion et que nous le déplorons énormément.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de cette mesure. Je la trouve vraiment lamentable et malencontreuse. Je désire faire entendre mes objections au nom de mes électeurs.

On a dit que les Canadiens se souciaient peu de savoir si une entreprise appartenait à des intérêts étrangers ou canadiens du moment qu'elle leur donnait des emplois. Au contraire, c'est parce que les Canadiens se préoccupent vivement de l'emploi qu'ils doivent se demander si l'entreprise est étrangère ou nationale. Les sociétés étrangères ne créent pas autant d'emplois et sont même largement responsables du chômage que nous connaissons. C'est parce que les décisions sont prises au siège social des entreprises étrangères que des emplois disparaissent, qu'on ne crée pas d'emplois au Canada dans le secteur de la recherche et du développement et que les biens et services sont importés de l'étranger au lieu d'être achetés au Canada, ce qui entraînerait la création d'autres emplois.

Avant la présentation du projet de loi C-15, avant le démantèlement de l'AEIE, la situation n'était pas satisfaisante. L'AEIE n'était pas assez forte. Sa présence était seulement symbolique. Je voudrais que l'AEIE soit renforcée. Elle ne répondait pas aux besoins. Évidemment, elle a desserré son emprise. Elle approuvait presque systématiquement les demandes sans vraiment tenir compte des intérêts des Canadiens en leur trouvant de l'emploi.

Nous n'irions pas dans le sens où va la mesure à l'étude pour remédier aux lacunes de l'AEIE. Nous irions exactement dans la direction opposée. L'AEIE a manqué de fermeté. Elle n'en a pas fait assez. Le gouvernement aurait dû prendre d'autres mesures pour soutenir l'Agence et créer le climat propice pour permettre aux Canadiens de reprendre leur économie en main.

J'ai récemment fait un voyage dans la région de l'Atlantique ainsi qu'à Regina avec le comité d'action pour l'emploi du caucus néo-démocrate. Nous avons rencontré un grand nombre de groupes communautaires. Ils nous ont fait part de leurs préoccupations au sujet du chômage. Personne, pas un groupe, pas un expert ou un spécialiste ne nous a demandé de nous débarrasser de l'AEIE, de la démanteler ou de l'affaiblir. J'ai pourtant entendu les opinions d'un grand nombre de gens, d'experts, d'économistes, de politicologues, de dirigeants de coopératives, de chefs de petites entreprises, de personnes jouant un rôle actif dans la vie économique de leur région et de chômeurs qui voulaient participer à la vie économique de leur ville. Ils ont parlé d'exercer un plus grand contrôle sur l'économie canadienne. Ils ont parlé des coopératives et des petites entreprises. Ils ont parlé de la création locale d'emplois et des industries qui doivent acheter leurs biens et services localement pour que l'argent ne sorte pas de la région. Ils ont parlé des sociétés étrangères qui viennent s'installer chez eux et font leur beurre—surtout en extrayant les ressources—avant de repartir. C'est exactement ce que les sociétés étrangères sont libres de faire. Ils ont aussi parlé des profits réalisés par les propriétaires étrangers qui n'ont pas intérêt à les réinvestir sur place.

J'ai entendu toutes sortes de remarques sur les difficultés que nous causent les investisseurs étrangers qui dominent notre économie. Les gens en veulent moins, non pas plus. Ils veulent garder la haute main sur leurs propres affaires et ils veulent que l'argent reste chez eux. C'est là qu'ils veulent des emplois. Ils veulent les biens et services ainsi que la diversification que leur offrent les sociétés dirigées par des Canadiens, car elles s'approvisionnent chez eux et contribuent à l'essor de l'économie.

Nous avons des problèmes très fondamentaux. Il faut tenir compte des différences entre les sociétés sous contrôle étranger et les autres sous contrôle canadien et se demander pourquoi les premières ne contribuent pas grand-chose à notre économie. D'abord, je signale que les sociétés étrangères importent beaucoup plus que nos sociétés, de sorte qu'elles achètent moins au Canada. Cette diminution des achats entraîne des pertes d'emplois et les retombées économiques en sont réduites d'autant. Il s'agit notamment des achats de machines et d'autres aussi importants.

• (1610)

Les sociétés étrangères ont importé 22 p. 100 de leurs ventes, soit cinq fois plus que les sociétés sous contrôle canadien. Dans le secteur de la fabrication, les sociétés sous contrôle étranger ont importé 30 p. 100 de leurs ventes, soit quatre fois plus que les sociétés canadiennes. Pourquoi voulons-nous qu'une plus grande partie de notre économie passe aux mains de sociétés qui vont importer davantage? Nous y perdrons tout simplement des emplois.

Le problème que pose une deuxième différence entre les sociétés en majorité étrangères et les sociétés en majorité canadiennes concerne la part disproportionnée de paiements à l'égard d'impondérables comme les intérêts, les bénéfices et les frais de service et d'administration. Les ressources disponibles pour des investissements éventuels et la création d'emplois sont réduites par les sorties de fonds sous forme, notamment, de paiements en intérêts, de dividendes et de bénéfices qui sont expédiés aux sièges sociaux. La balance des paiements du Canada s'en ressent, de sorte qu'il y a moins d'argent disponible. L'argent sort du pays pour acquitter les services de gestion qui pourraient très bien être assurés par des Canadiens. Cela veut dire qu'il reste dans l'économie canadienne moins d'argent à y réinvestir afin de créer d'autres emplois.

Plus précisément, les entreprises sous domination américaine détenant 36 p. 100 des actifs industriels au Canada ont été responsables de 61 p. 100 des sorties de capitaux. Cet argent, provenant de sociétés étrangères, surtout américaines, passe directement aux sièges sociaux de l'autre côté de la frontière. Les sociétés canadiennes trouvent dans une bien plus grande mesure au Canada les services de gestion et autres dont elles ont besoin, et versent leurs intérêts, leurs bénéfices et leurs dividendes à d'autres Canadiens qui réinvestiront cet argent chez nous.

Le troisième problème structurel observé chez les sociétés dominées par des capitaux étrangers, c'est qu'elles ne dépensent pas autant au chapitre de la recherche et du développement, il s'en faut de beaucoup, que les sociétés appartenant à des capitaux canadiens. Voilà qui révèle une bonne dose d'hypocrisie de la part du gouvernement qui prétend favoriser la recherche et le développement. La même chose est également vraie du gouvernement précédent. Nous l'avions certes mis au courant de ce problème, et il nous avait assuré qu'il se préoccupait de la recherche et du développement. Il n'a bien sûr pas fait grand-chose à cet égard. Tout accroissement de la maîtrise étrangère de l'économie s'accompagnera d'une diminution de la recherche et du développement au Canada et, partant, d'une réduction des perspectives d'emploi pour les Canadiens qui évoluent dans ce secteur. On compte beaucoup de diplômés titulaires de doctorats en toutes sortes de disciplines qui sont au chômage. On voit des diplômés pourvus d'une bonne formation dans les domaines de recherche se faire chauffeurs de taxi ou occuper des emplois à temps partiel parce qu'ils ne peuvent trouver d'emploi dans leur domaine. Où sont ces emplois? Ils sont attachés aux sièges sociaux à l'étranger. Les Canadiens ne sont pas nommés à ces emplois très importants. En fait, l'investissement que nous avons fait en donnant une formation à ces diplômés et en les aidant à développer leurs aptitudes se trouve perdu pour l'économie canadienne.

Une analyse des dépenses consacrées à la recherche et au développement par des entreprises de diverses tailles révèle que les très grandes entreprises, celles que l'on croirait contribuer le plus à la recherche et au développement, sont en réalité celles qui y contribuent le moins. Le ratio de la recherche et du développement par rapport aux ventes pour les sociétés canadiennes comptant plus de 500 employés s'établit à 10.3 p. 100. Dans le cas des sociétés appartenant à des étrangers, il est de 2 p. 100, c'est-à-dire qu'il est environ cinq fois moindre. Or, ce sont ces sociétés en particulier sur lesquelles nous comptons pour faire des travaux de recherche et de développement au Canada.

Je voudrais aborder un autre problème, celui de la productivité médiocre des entreprises canadiennes sous contrôle étranger dont le nombre est élevé ce qui réduit la concurrence. En effet, les filiales étrangères ne subissent pas la concurrence de leurs sociétés mères. C'est ainsi que fonctionne le système. Il ne faut pas non plus que leurs activités au Canada concurrencent celles de la société mère; au contraire, les filiales ont pour mission d'acheter, souvent au prix fort, les produits que fabriquent la société mère ou ses autres filiales. Il n'est pas question qu'elles mettent sur le marché des produits qui sont le fruit de leurs travaux de recherche et de développement mais qui feraient concurrence à ceux de la société mère, car ce qui compte pour la prise de décisions économiques, ce sont les bénéfices de la société mère et non pas ceux de ses filiales. Dans ce système, on ne veut pas de succursale qui soit innovatrice et risque de devenir concurrentielle.

Les entreprises d'appartenance étrangère achètent 72 p. 100 de toutes les marchandises importées au Canada. C'est ce qu'on attend d'elles. Elles doivent importer au lieu d'exporter et d'être concurrentielles. Cette situation a été analysée à maintes reprises par divers ministères gouvernementaux, Statistique Canada et, bien entendu, bon nombre de chercheurs indépendants et ils ont tous expliqué clairement ce très grave problème structurel.

Le dernier des problèmes structurels dont je veux parler a trait au fait que, parce que les entreprises sous contrôle étranger comptent plus que les autres sur les marchandises importées, qui sont ordinairement reliées à la société mère et auxquelles les sociétés rivales canadiennes n'ont pas accès, cela entraîne une réduction des occasions d'emploi pour les Canadiens. Selon les études menées par le Sénat des États-Unis et la Harvard Business School, l'investissement direct par des Américains au Canada crée beaucoup plus d'emplois dans tous les secteurs de la main-d'œuvre américaine qu'au Canada. C'est excellent pour les travailleurs américains, mais pourquoi le Parlement canadien devrait-il donner plus d'occasions d'emploi aux Américains au détriment des travailleurs canadiens?

Nous devons nous préoccuper du taux de chômage élevé dans notre propre pays. C'est tout à fait scandaleux d'appuyer une mesure qui fera augmenter le chômage au Canada à une époque où il est déjà élevé. Cela veut dire que des travailleurs de tous les secteurs, qu'ils soient spécialistes en recherche et en développement ou cols bleus, perdront des occasions d'emploi à cause de la structure du système de filiales. Les filiales enlèvent des ressources au Canada. Ce sont les nouveaux coupeurs de bois et porteurs d'eau du Canada qui alimentent la fabrication et la recherche industrielle de la Société mère.

Même sous sa forme actuelle, l'AEIE n'a certes pas fait beaucoup pour limiter l'investissement étranger au Canada puisque depuis deux ans, l'Agence a approuvé entre 95 et 98 p. 100 des demandes. Nous ne pouvons donc pas dire que l'AEIE ait refusé beaucoup de capitaux étrangers. Moins de la moitié des demandes de mainmise étrangère approuvées par l'AEIE visaient à augmenter l'investissement ou à créer de nouveaux emplois et c'est un facteur très important.

Les sociétés qui ont reçu l'approbation de l'AEIE n'ont rien fait pour créer des emplois. Elles n'ont pas fait de nouveaux investissements ou pris de l'expansion et elles n'ont certainement pas contribué à augmenter la productivité ou à favoriser les exportations, les innovations ou quoi que ce soit de ce genre. Il s'agissait simplement d'acquisitions. Dans certains cas, ces acquisitions ont même entraîné une diminution de la production au Canada. Nous savons que cela se produit. Une société achète une usine canadienne et, un an plus tard, malgré toutes les belles promesses faites à l'AEIE, elle ferme l'usine et des emplois disparaissent. Très souvent, les entreprises étrangères s'implantent au Canada sans même prétendre qu'elles veulent aider l'économie de notre pays.

L'actuelle AEIE n'a pas veillé d'assez près à ce que les investissements étrangers, dans l'ensemble, soient favorables à l'économie canadienne. Elle n'a même pas respecté son propre mandat. A l'avenir, on peut s'attendre à ce qu'Investissement Canada joue un rôle encore moins important, sauf si l'on modifie considérablement ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre la députée, mais son temps de parole est écoulé.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le projet de loi C-15 est la première mesure d'initiative gouvernementale importante à être présentée à la Chambre. Il donne très rapidement aux Canadiens une idée de la tournure d'esprit restrictive du parti conservateur.

Le débat sur les avantages de l'AEIE par rapport à Investissement Canada est un exemple type de la différence entre un gouvernement libéral et un gouvernement conservateur. Premièrement, l'AEIE était un instrument d'édification nationale. C'était un moyen de préserver et de promouvoir la souveraineté économique du Canada et des Canadiens. Investissement Canada ne fera ni l'un ni l'autre.

Deuxièmement, même si l'investissement étranger était considéré comme un aspect essentiel du secteur économique, l'AEIE représentait une tentative, par les Canadiens, de penser à eux en priorité. Cette initiative visait à donner aux Canadiens un sentiment de détermination, de vitalité et d'orientation. Investissement Canada ne fera que confirmer la critique souvent entendue selon laquelle le Canada manque de dynamisme et de courage pour servir ses propres intérêts.

Troisièmement, l'AEIE faisait passer le Canada au premier plan. Elle considérait notre pays et les États-Unis comme des colocataires du continent nord-américain. Investissement Canada considère les États-Unis comme le propriétaire et le Canada comme le locataire obséquieux.

• (1620)

En somme, l'AEIE considérait que la capacité de contrôler son économie assurait la force de cette économie, et que cela était essentiel au genre de pays que nous avons et que nous voulons avoir. Avec Investissement Canada, nous allons perdre le sens de la volonté et de l'effort collectifs. La théorie de l'asservissement économique que défend le nouveau gouvernement ne favorisera pas à long terme la croissance économique, puisqu'elle sera au service d'autres pays et d'autres personnes. Elle ne servira qu'à renforcer la valeur du dollar américain, de l'eurodollar et du yen japonais. Pendant ce temps, les Canadiens se demandent: «Et nous?»

Le projet de loi C-15 n'est qu'un autre exemple de la façon dont le gouvernement s'intéresse plus à l'art des relations publiques qu'à la substance de la mesure elle-même. Le gouvernement est prêt à sacrifier toute planification économique à long terme et toute souveraineté économique pour des objectifs de propagande à court terme. Le ministre qui a présenté le projet de loi à la fin de l'an dernier affirmait ceci dans son communiqué:

> Nous sommes de nouveau ouverts aux affaires. Ce projet de loi annonce au monde entier que, de nouveau, le Canada accueille les investissements.

De quel monde le ministre veut-il parler? Notre pays a toujours été ouvert aux affaires, a toujours bien accueilli les investisseurs. Dans le cas contraire, nous ne serions pas une grande nation prospère et florissante. Pour ce qui est des investissements économiques, comme tout autre pays, le Canada, par la voix de son gouvernement libéral et plus précisément par celle de l'AEIE, avait tenu à préciser ce qui était bon pour le Canada et les Canadiens. S'agit-il là d'une attitude négative? N'est-ce pas de cette façon qu'un pays commande le respect au sein du monde des affaires internationales?

L'AEIE était un instrument de politique essentiel et souple qui veillait à ce que les investissements étrangers s'accompagnent d'intéressantes retombées pour le Canada. Cet organisme permettait aux Canadiens de négocier en position de force avec toute une variété d'entreprises multinationales. L'objectif de cet organisme n'était ni d'empêcher ni de décourager les investissements étrangers, mais plutôt de les orienter et de veiller aux besoins et aux aspirations des Canadiens.

Il convient de se rappeler que depuis sa création en 1974, l'AEIE a approuvé en moyenne 92 p. 100 de toutes les demandes. C'est la preuve formelle que les investisseurs étrangers non seulement ont voulu investir massivement au Canada, mais aussi qu'ils étaient prêts à se soumettre aux exigences de l'organisme. En somme, ils se rendaient compte que leurs projets d'investissement devaient comporter des emplois pour les Canadiens, des activités de recherche et de développement ainsi que des ventes à l'étranger. Devrait-il en être autrement aujourd'hui?

Je doute que l'AEIE ait systématiquement découragé tout investisseur étranger qui souhaitait vraiment investir au Canada. Le Conference Board of Canada a publié une étude en avril dernier selon laquelle l'AEIE était considérée comme un obstacle par seulement 11 p. 100 des entreprises étrangères. En outre, les données de Statistique Canada établissent que l'AEIE n'avait pas nui à l'entrée de capitaux américains au Canada. Pendant toute cette période, les entrées brutes d'investissements américains directs au Canada ont continué de croître. Elles ont varié de 1 à 1.4 milliard presque tout au long des années 70 avant de s'accroître sensiblement en 1980 et 1981. Si nous analysions rapidement les faits et les chiffres, nous constaterions qu'ils ne correspondent effectivement pas à la description partiale du gouvernement, qui prétend que l'AEIE était défavorable à l'investissement étranger et que l'agence Investissement Canada qui la remplacera marque un nouveau départ.

Aux termes du projet de loi dans sa version actuelle, l'achat par des étrangers d'entreprises canadiennes ayant des actifs de moins de 5 millions de dollars ne sera pas assujetti à un examen non plus que les prises en charge indirectes par suite de l'achat des sociétés mères à l'étranger quand la filiale canadienne a des actifs évalués à plus de 50 millions de dollars. A mon avis, la question inquiète vivement les petites entreprises canadiennes, notamment celles qui doivent faire face à une concurrence croissante en technologie de pointe. Le gouvernement veut laisser la porte ouverte toute grande et autoriser la prise en charge des sociétés moins importantes. Qu'en tirera le Canada si la plupart de ces petites entreprises sont fermées? Qu'y gagnerons-nous si ces emplois canadiens ne sont pas garantis? A quelles mesures le gouvernement canadien peut-il recourir pour éviter de pareilles difficultés économiques? Quelle initiative le gouvernement peut-il prendre pour s'assurer que le Canada en profitera et que tous les Canadiens auront des emplois? Malheureusement, la réponse à ces questions est que le gouvernement ne veut pas honorer son engagement envers les petites entreprises.

Les conditions qui ont été négociées lorsque la Herald Company de Syracuse, dans l'État de New York, une société d'édition, a pris le contrôle de Random House of Canada Limited, témoignent, une fois de plus, de la protection que l'AEIE donnait aux petites entreprises. Grâce à l'intervention de l'AEIE, l'acheteur américain a accepté de garantir les emplois des 85 employés de Random House et d'offrir des emplois à dix employés d'une autre société canadienne qui fermait son atelier de Mississauga. De plus, les employés canadiens de Random House ont eu la possibilité d'acheter des intérêts prépondérants dans la société. Enfin, l'acheteur a accepté d'imprimer au Canada tous les livres qu'il publiait lorsque les ventes canadiennes promettaient de dépasser 10,000 exemplaires. Avec

Investissement Canada, ces concessions économiques ne seront plus possibles. Les nombreuses entreprises qui sont au-dessous du nouveau seuil sont peut-être petites, mais, collectivement, elles sont le moteur de la création d'emplois au Canada.

Pour ajouter encore aux aberrations d'Investissement Canada, les grandes prises de contrôle qui mettront en cause le sort de milliers de travailleurs et les intérêts de régions entières, relèveront d'un seul ministre. Précédemment, les facteurs auraient été étudiés par l'ensemble du cabinet, ce qui garantissait la prise en compte d'une grande variété de disciplines, d'intérêts et de préoccupations régionales. C'était donc un point de vue beaucoup plus vaste. Maintenant, une décision portant sur des milliards de dollars sera entre les mains d'un seul ministre, ce qui est sans précédent. Ce faisant, nous imposons des limites épouvantables à la représentation des intérêts de la nation.

Non seulement l'idée que l'AEIE décourageait l'investissement étranger est-elle un mythe, fabriqué de toute pièce et perpétué par les conservateurs, mais cette inexactitude s'ajoute à l'impression, actuellement, que les États-Unis seraient moins portés à investir activement à l'étranger. Ce point de vue, de plus en plus commun, faisait l'objet d'un article particulièrement intéressant du *Globe and Mail*. Vous me faites signe, monsieur le Président, que le temps qui m'était imparti est terminé. Peut-être que si le débat était prolongé, je pourrais lire ce fascinant article à la Chambre des communes à un autre moment.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, il faudrait souligner la date d'aujourd'hui à l'encre rouge dans les annales du nouveau gouvernement Mulroney. Les conservateurs sont en train de bâillonner le Parlement. Ils battent en retraite sur un nouveau front; ces braves, qui faisaient des déclarations fracassantes en juillet, ont déjà la mine piteuse en janvier. Voilà où en sont rendus les modèles de vertu en matière de droits parlementaires.

Nous étudions sans aucun doute le projet de loi le plus contestable qu'il nous ait été donné de voir depuis bien des années. Après un débat restreint d'à peine 20 heures, ces 211 députés, forts de leur majorité, battent en retraite dans le dernier refuge des gredins, la motion de clôture. Et pour quelle raison? Parce que ce qu'ils entendent leur fait peur. Les ministériels n'aiment pas se faire dire au Parlement qu'il font fausse route avec leur projet de loi sur l'investissement.

Nous n'en sommes pas autrement surpris, de ce côté-ci de la Chambre. Le gouvernement a inauguré son règne en trahissant sa parole. Je voudrais citer un passage d'un article fort intéressant du *Calgary Herald*, que je lis fidèlement tous les jours, évidemment. On avait demandé au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), lorsqu'il était critique de l'opposition, à l'époque, ce qu'il ferait de l'Agence d'examen de l'investissement étranger si jamais les conservateurs étaient élus. Il a répondu qu'il préférerait ne pas parler des changements envisagés, mais qu'il y aurait des audiences publiques à ce sujet. Voici les propos qu'il a tenus ensuite:

> Ces audiences publiques auront lieu avant qu'un nouveau gouvernement conservateur ne présente un projet de loi . . .

Nous attendions tous ces fameuses audiences, mais voilà que le ministre s'est faufilé à la Chambre en catimini, a déposé son projet de loi sur la table et a pris la poudre d'escampette. Pendant que nous écoutions le débat, où était donc passé le ministre? Le gouvernement actuel qui parle de consultation, de participation des gens, pratique la discrimination à l'endroit des députés. Le gouvernement ne veut pas entendre les députés, ni les siens ni les nôtres. Le ministre ne s'est pas donné la peine de venir, pas plus que le premier ministre (M. Mulroney). Ce projet de loi est au centre de son programme économique, il en est le plus beau fleuron, mais les ministres ne prennent même pas la peine de s'éloigner une minute ou deux de leur chef de cabinet pour venir écouter le débat. Au contraire, ils mettent fin à ce débat.

• (1630)

S'ils y mettent fin, c'est évidemment parce qu'ils reconnaissent qu'il s'agit d'une mauvaise mesure qui ne remplit pas sa mission. Cela n'a rien à voir avec l'investissement au Canada. Il s'agit simplement d'une façon punitive ou vindicative de combler les lacunes que le gouvernement voyait dans l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Jusqu'ici, le débat nous a permis de constater dans ce projet des défauts très graves dont les Canadiens commencent à prendre conscience. Quand avons-nous vu un projet de loi accorder à un ministre de tels pouvoirs discrétionnaires quant aux décisions à prendre au sujet de l'emplacement des grandes usines et du développement économique, et cela, sans consulter le cabinet, le Parlement ou un comité quelconque? On en a fait le grand gourou de l'économie et il n'a de comptes à rendre à personne. C'est un pouvoir incroyable, et si j'étais conservateur, cela m'inquiéterait un peu, car ces députés ne seront pas plus renseignés que les autres Canadiens. Nous savons à quel point ce ministre est inaccessible. Il n'est jamais à la Chambre et j'ignore quand ses collègues peuvent le voir. Confier de tels pouvoirs à un ministre, c'est vraiment courir au-devant des ennuis, comme les députés d'en face auront largement l'occasion de le constater. Les décisions seront prises pour les raisons suivantes: qui a payé sa cotisation au parti le mois dernier, qui a parlé à qui au dernier dîner des anciens de la Banque de l'Ouest? Qui va profiter de cet examen? Nous l'ignorons, monsieur le Président, et les autres Canadiens l'ignoreront également.

Nous savons parfaitement que ce projet de loi confie au ministre le pouvoir de prendre des décisions qui toucheront les régions. Rien n'est plus important pour le développement économique, et nous avons là un ministre qui n'a cessé de manifester son indifférence à l'égard du développement régional. Il ne comprend même pas le sens de cette expression. Il ne voit pas plus loin que son élevage de chevaux situé au nord de Toronto. De toute évidence, ce qui se passe dans la région de l'Atlantique lui importe peu, car nous le voyons priver cette région de tous les investissements susceptibles d'en favoriser le développement.

Quelle est la raison de tout ceci, monsieur le Président? Nous savons que cela nous coûtera cher, et pourtant, nous allons, chapeau bas, dire à nos amis américains: «Nous ouvrons grand la porte aux investissements». Cette politique est constamment présente à la Chambre. Elle s'impose partout. Nous voyons le ministre de la Défense nationale (M. Coates) céder sur la question de la ligne de première alerte, signer des ententes qui peuvent être lourdes de conséquences. Nous voyons le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), un

ancien conservateur rouge, qui tourne à un violet indescriptible, déclarer: «Je suis pour la guerre des étoiles. C'est un grand progrès vers la paix mondiale». Nous allons donc opter pour la guerre des étoiles, parce que cela va faciliter et favoriser les négociations. Selon la logique du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le fait de dépenser 40 ou 50 millions de dollars afin de produire un nouvel arsenal interspatial va contribuer, en quelque sorte, au maintien de la paix dans le monde. J'ai trop de respect pour le ministre pour croire cela. Le premier ministre a dû tout simplement lui ordonner de ne pas risquer de nuire aux relations franches et cordiales qu'il veut établir avec le président des États-Unis dans le but avoué d'obtenir de meilleurs avantages économiques.

Mais, monsieur le Président, que nous a rapporté cette attitude complaisante et servile que le gouvernement a adoptée? Nous venons d'apprendre aujourd'hui pendant la période des questions que pour récompenser notre soi-disant accessibilité, les Américains s'apprêtent à augmenter considérablement les droits sur la morue, ce qui va nuire à l'économie de l'est du Canada tout entier. La circonscription même du premier ministre fait partie des régions qui seront touchées de la manière la plus dure et la plus irrémédiable. Mais peu importe que nos amis les Américains augmentent du quart ces droits tarifaires.

La semaine dernière, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) nous apprenait que le Canada supprimait la surcharge sur l'essence et le mazout exportés aux États-Unis. Que vont payer les Canadiens? Six dollars de plus le baril. A mon avis, monsieur le Président, le gouvernement s'engage sur une voie épineuse. Le plus troublant, bien sûr, c'est que les conséquences lui échappent. Il marche à tâtons, à l'aveuglette. Les ministres prennent des décisions fortuites, quand ils en prennent. Ils se contredisent les uns les autres et ne possèdent aucune stratégie nettement formulée sur la façon de développer notre économie. D'autre part, les Américains eux-mêmes, notamment les courtiers en valeurs de Wall Street, le Conference Board du Canada, tous ont affirmé que cette mesure législative ne nous rapporterait pas un sou de plus en investissements étrangers. Ils invoquent des problèmes d'une autre nature. L'an dernier, dans le cadre de l'AEIE, 4.3 milliards de dollars sont entrés au Canada. Il y avait toutefois une différence, monsieur le Président. Nous avions la possibilité et la capacité, grâce à l'Agence, de nous assurer qu'il y ait des avantages et des emplois pour les Canadiens, que l'on fasse de la recherche et du développement chez nous et qu'il y ait une bonne gestion. Mais le gouvernement actuel renonce à ces droits. Il renonce au pouvoir de négocier pour obtenir de meilleurs arrangements pour les Canadiens. Sa politique de la fenêtre ouverte n'est qu'une autre façon de dire . . .

M. Dick: Bravo!

M. Axworthy: On dirait qu'il y a une conspiration irlandaise et il faudrait probablement remonter à quelque complot fénian du XIX^e^ siècle pour expliquer l'affaire Mulroney-Reagan, cette union amoureuse qu'on voit chaque jour et qui ne donne absolument aucune protection aux Canadiens. Voilà le problème que nous avons. Nous nous aventurons dans de nouvelles liaisons qui ne donnent aux Canadiens aucun droit. Nous perdons nos droits. Il n'y aura aucun développement économique. Il n'y a rien dans le projet de loi pour encourager les investisseurs canadiens. Il n'y a rien pour protéger nos petites entreprises. Nous n'avons rien pour négocier. Le Parlement est bâillonné, les débats sont étouffés et on nous répond qu'il n'est même plus nécessaire de continuer à étudier les questions.

Eh bien, monsieur le Président, nous estimons qu'il y a encore un grand nombre de questions importantes. Je peux dire, au nom de mon caucus, que si on ne nous laisse pas le privilège et le droit de continuer à débattre de ce projet de loi à la Chambre, en tant que parlementaires, nous ferons certainement plein usage de nos droits avec efficacité lorsque nous serons en comité. Je peux vous dire, monsieur le Président, et j'espère que le leader à la Chambre m'entend, qu'il est préférable qu'il ne prévoie pas un départ en vacances précoce cet été.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, ce n'est pas sans quelque ironie que j'écoute les libéraux faire des discours sur la clôture comme en ont fait les conservateurs l'an dernier, l'année précédente et l'année d'avant également. Si l'on voulait une preuve qu'il n'y a réellement aucune différence entre les libéraux et les conservateurs, nous l'avons eu aujourd'hui et aucun des partis n'a même eu la courtoisie d'en rougir. J'aimerais qu'ils échangent leurs discours, car alors ils pourraient à tour de rôle les utiliser quand on impose la clôture.

La question n'est pas de savoir si les investissements étrangers sont nécessaires. Il n'y a pas de doute à ce sujet. Ce dont nous avons besoin, c'est de prêts et non de propriété étrangère ou de capital action. J'aime beaucoup les Américains, comme nous tous. Ce sont de bons voisins et de bons amis. J'aime bien mes amis et mes parents, mais je ne veux pas qu'ils déménagent chez moi et me forcent à vivre dans le garage. C'est une citation de Tommy Douglas, à l'époque où nous avons forcé le gouvernement libéral minoritaire à procéder à un examen de l'investissement étranger. Nous avons fini par avoir un tigre édenté, mais c'était un début.

Le Canada n'est pas le seul à être traité de cette façon par l'investissement étranger. J'ai été à Mexico et, lorsque je suis parti, j'ai acheté le *Mexico City Daily News*. Sur la page financière on peut lire: «Les entreprises étrangères récoltent les profits». Voici ce qui s'est passé au Mexique. Les sociétés multinationales établies dans ce pays ont investi 273 millions de dollars au cours du premier semestre de 1984. Au cours de la même période, elles ont sorti du Mexique 820 millions de dollars sous forme de redevances, d'intérêts et de profits, soit, monsieur le Président, presque quatre fois leur investissement. Et le Mexique est un pays pauvre. Personne ne s'oppose à ce que les sociétés étrangères réalisent un profit raisonnable, mais tout pays digne de ce nom doit avoir certaines règles de base régissant le réinvestissement des profits. Ces sociétés ne doivent pas filer avec le butin quand bon leur semble.

• (1640)

Dans ce pays pauvre qu'est le Mexique, en deux ans et demi, du début de 1982 au milieu de 1984, les sociétés des États-Unis ont investi 1.2 milliard de dollars. Or, au cours de cette même période, les sociétés mères américaines ont retiré de ce pays quelque 4.78 milliards de dollars. On saigne ainsi un pays pauvre. Il est répréhensible de saigner un pays comme le nôtre, relativement prospère, mais c'est encore pire lorsqu'il s'agit d'un pays pauvre comme le Mexique.

J'ai parlé de règles de base sur l'investissement étranger. Ces règles doivent porter notamment sur la part des bénéfices qui doivent être réinvestis. Elles doivent préciser qu'une société étrangère œuvrant dans le secteur primaire et établie dans une ville ne possédant qu'une seule industrie doit verser un droit à une caisse, afin de protéger cette ville pour le cas où cette ressource viendrait à être épuisée ou le projet ne serait pas rentable. Ainsi, si la société venait à s'en aller, elle laisserait derrière elle assez d'argent pour s'assurer que la localité puisse investir dans d'autres industries et survivre. Cela doit s'appliquer également aux sociétés nationales qui croient pouvoir, 20 ans après être venues s'y établir, quitter des localités et les laisser en plan.

Il faut fixer des limites aux montants que la société peut renvoyer à la société mère sous forme de paiements d'intérêt et de dividendes. Il faut forcer les sociétés mères à effectuer une certaine part de leurs travaux de recherche et de développement dans les pays où elles ont des filiales. Ils ne doivent pas être fait entièrement dans le pays d'origine. Sans ce genre de règles fondamentales, monsieur le Président, nous ne devenons rien de plus qu'un prolongement du territoire des États-Unis ou de toute autre grand investisseur étranger. Tout comme nous sommes devenus un prolongement territorial des États-Unis sur le plan militaire, nous deviendrons également un prolongement territorial économique de ce pays. Le pays qui accepte une mainmise trop complète sur son économie perd une partie de sa souveraineté économique et de son indépendance nationale. La chose s'est déjà produite et risque de se reproduire, si le gouvernement persiste dans sa volonté absurde d'attirer sans la moindre contrainte les investissements étrangers.

Le Canada doit y trouver un avantage marqué, monsieur le Président. C'est là le critère primordial. Il figurait dans le mandat de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Cependant, le gouvernement de l'époque n'a pas fait en sorte que l'Agence sache clairement quelles règles de base elle devait appliquer. Tant que nous ne disposerons pas de règles de ce genre, nous devrons faire preuve de la plus extrême prudence et même de méfiance à l'égard des investissements étrangers. Nous ne pouvons pas laisser les sociétés internationales agir à leur guise au détriment des intérêts de notre pays.

Monsieur le Président, je crois que la plupart des Canadiens ont vraiment à cœur notre indépendance, notre souveraineté et notre maîtrise totale de nos politiques nationales tant dans le domaine de la défense que dans celui de l'économie. Dès l'instant où nous laissons les investissements étrangers envahir un ou plusieurs secteurs de notre économie, nous perdons une partie de notre souveraineté et de notre indépendance. Aucun parlementaire qui se respecte ne peut permettre cela. Nous croyons tous dans les bonnes relations internationales. Nous sommes tous internationalistes mais pas aux dépens de notre nationalisme et de notre nationalité. Nous ne sommes pas internationalistes aux dépens de notre souveraineté.

On ne peut pas reprocher à l'investisseur étranger ou à la compagnie étrangère d'agir comme ils le jugent bon, dans leur intérêt, quand on leur permet d'agir librement ou quand il n'existe pas vraiment de règles à respecter. On ne peut pas leur en vouloir; c'est à soi-même qu'il faut en vouloir. Depuis avant la Confédération, les gouvernements partisans de la libre entreprise qui se sont succédé ont fait des pieds et des mains pour obtenir des capitaux étrangers permettant de mettre la main sur une partie importante de notre économie; ils ont mendié et imploré pour les obtenir. Les gouvernements nationaux qui se sont succédé n'ont par conséquent pas pu faire face comme ils le voulaient aux hauts et aux bas ou à ce qu'il y avait entre les deux, car ils risquaient les foudres du gouvernement du pays où ces sociétés étrangères avaient leur siège. Les États-Unis, comme les puissances coloniales britannique, française et allemande ont depuis longtemps la réputation d'exercer leur pouvoir sur des pays comme le Canada lorsqu'ils croient que leurs sociétés et leurs investissements risquent d'être bloqués ou réduits. Par principe, le gouvernement des États-Unis, qu'il soit démocrate ou républicain, a toujours été en faveur des grandes sociétés qui ont mis la main sur jusqu'à 90 p. 100 d'un secteur de notre économie.

J'espère bien que le gouvernement envisagera d'adopter une série de règles que nous puissions tous appuyer et qu'il les présentera au comité si ce projet de loi y arrive. Alors, Investissement Canada sera une agence encore plus forte que l'Agence d'examen de l'investissement étranger et elle sera capable d'étudier de façon impartiale les propositions d'investissements étrangers, dans l'intérêt de notre pays.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je ne me trouve pas simplement à la Chambre parce que je voulais vous revoir, monsieur le Président, bien que ce soit toujours un plaisir.

M. de Jong: Vous pourriez vous donner l'accolade ailleurs.

M. Turner (Vancouver Quadra): Quand je vois l'expérience, la conscience professionnelle et le bon jugement de la présidence, je sais que je peux m'attendre à un traitement équitable.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Ils ont maintenant changé.

• (1650)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je viens de dire sur votre adjoint des choses gentilles, que vous pourrez lire dans le hansard. J'ai beaucoup de respect pour la présidence, et particulièrement pour un vieil ami. Cependant, ce n'est pas la raison de ma présence ici.

Je suis ici parce que je m'inquiète, comme tous les députés de mon parti, de l'empressement inutile avec lequel le gouvernement voudrait faire adopter ce projet de loi très important. Je m'insurge contre les méthodes qu'il emploie pour limiter le débat et accélérer indûment l'adoption de cette mesure par la Chambre des communes.

Je tiens tout d'abord à féliciter les députés de mon parti qui ont expliqué en long et en large ce qu'il fallait penser de ce projet de loi. Je songe particulièrement à mon vieil ami et collègue le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), au député de Windsor-Ouest (M. Gray) et au député de Cape

Breton-Richmond-Est (M. Dingwall), qui ont été les principaux porte-parole de notre parti dans ce débat.

M. Benjamin: N'oubliez pas le député de Saint-Maurice (M. Chrétien). Lui aussi a fait du bon travail.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il s'est bien acquitté de sa tâche cet après-midi, tout comme le député de York-Ouest (M. Marchi).

Ce projet de loi n'a pas vraiment été présenté à la Chambre des communes. Il a été présenté un beau soir à New York, devant les investisseurs et les banquiers américains.

Des voix: C'est honteux.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce jour-là, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que le Canada était de nouveau prêt à faire des affaires. Je n'avais jamais pensé que cela avait cessé d'être le cas. Je désire autant que le premier ministre améliorer nos relations commerciales et développer notre amitié avec notre grand voisin, les États-Unis. En d'autres occasions, j'ai dit au premier ministre que notre relation avec les États-Unis en Amérique du Nord ne devait pas à mon avis ressembler à une relation entre un propriétaire et un locataire, mais au contraire à une relation entre deux locataires égaux qui partagent les ressources, l'avenir et l'environnement du continent. Nous ne devons à aucun prix développer nos relations avec notre voisin en renonçant à mener une politique étrangère indépendante ou en compromettant notre souveraineté politique ou notre intégrité économique et culturelle. Ce sont justement les enjeux de ce projet de loi.

J'ai dit que je n'avais aucune objection à ce que le premier ministre déclare que notre pays est ouvert aux gens d'affaires. Cependant, je répète à nouveau ce que j'ai déclaré ici même et dans tout le pays, à savoir que le Canada n'est pas à vendre.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je m'inquiète, à l'instar de mes collègues, de voir que le gouvernement ne remet pas sérieusement en question ses relations avec les États-Unis en matière de défense. Il accepte presque aveuglément ce que le secrétaire américain à la Défense peut dire ou ce que le Pentagone peut lui dicter. Nous avons déjà parlé du prolongement de nos systèmes de défense dans l'espace et de la déstabilisation qui s'ensuivra.

La semaine dernière, à la Chambre des communes, nous avons assisté à quelque chose d'extraordinaire; j'ai dû en effet poser une question au ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) suite à une session du comité, jeudi, au cours de laquelle les membres conservateurs du comité permanent ont refusé de permettre que le texte d'un traité devant être signé avec les États-Unis soit divulgué aux autres députés membres du comité. J'ai rencontré la délégation américaine qui est venue à Ottawa lundi pour signer ce traité. J'ai dit ne pas être en mesure de donner ma position, car je n'avais pas eu l'occasion de lire ce traité. J'ai précisé qu'au moment voulu nous voudrions connaître les concessions qui ont été accordées aux pêcheurs de l'Alaska pour éviter que le Sénat américain ne rejette à nouveau ce traité comme il l'a fait il y a deux ans.

Je tiens à vous signaler cela car je crois que c'est pertinent, monsieur le Président. Ce cas de mépris à l'égard du Parlement est sans précédent. Un traité touchant les pêcheurs de la côte ouest a été signé à Ottawa sans qu'aucun député ou membre du comité permanent de la Chambre compétent ait eu la possibilité de l'examiner. Je reconnais que le ministre des Pêches et des Océans a raison de dire qu'en vertu de la Constitution, le cabinet a le pouvoir de signer un traité à moins qu'il n'ait des conséquences législatives exigeant l'intervention du Parlement ou des provinces. Cependant, un traité est un document important qui a beaucoup plus de validité et de portée qu'un simple accord, un échange de notes ou un contrat. Il lie deux pays.

J'ai eu une certaine expérience de la négociation de traités. J'ai eu l'honneur de faire partie de l'équipe de négociations du Traité du fleuve Columbia. L'honorable Paul Martin était secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'époque, et j'étais secrétaire parlementaire du regretté Arthur Laing, dont la circonscription de Vancouver-Sud est maintenant représentée par le ministre des Pêches. Nous avons conclu, à la lumière de nos précédents constitutionnels, que le traité sur la rivière Columbia n'avait pas besoin d'être soumis au Parlement pour ratification même s'il avait dû être approuvé par le Sénat aux États-Unis. Cependant, le traité était tellement important que nous avons décidé de le soumettre au comité permanent des affaires extérieures. Le comité étudia le traité et entendit des témoins à ce sujet pendant six semaines afin de convaincre les Canadiens qu'il était avantageux pour notre pays.

Le nouveau traité soulève des questions très délicates. Le gagne-pain des pêcheurs de la côte ouest et le sort des pêcheurs sportifs en dépendent. Ce traité, qui touche un secteur très important de l'économie de la Colombie-Britannique, n'a pas encore fait l'objet de discussions à la Chambre des communes ou dans un comité permanent. Ce genre d'attitude fait tache d'huile au sein du gouvernement. Le fait de demander un vote à ce moment du débat témoigne d'un mépris pour la Chambre des communes.

C'est le premier projet de loi original et important que le gouvernement présente à la Chambre. Cette mesure soulève plus de questions qu'elle n'apporte de réponses au sujet des investissements étrangers. Elle suscite de graves questions dont la Chambre doit discuter. Mes collègues ont attiré votre attention sur ces questions à maintes reprises. L'examen des investissements auquel on procède est-il trop strict? Quelles seront les conséquences pour les petites entreprises canadiennes indépendantes? Que se passera-t-il si nous exigeons que le Canada retire des investissements un avantage «net» au lieu d'un avantage important? Ces termes peuvent avoir une grande importance pratique dans l'application de cette mesure.

Quand nous examinons les critères de l'évaluation, nous retrouvons les cinq critères existant dans l'ancienne loi, plus les expressions «compatibilité avec la politique culturelle» et «effet sur la compétitivité canadienne sur les marchés mondiaux». Que signifient ces mots? Le gouvernement ne nous a pas donné suffisamment de précisions et d'explications à ce sujet. Ces termes ont pourtant une importance absolument cruciale puisqu'il s'agit des critères sur lesquels se fonde l'organisme dans ses évaluations.

Que faut-il penser du processus d'examen lui-même et de l'expression «facteur ayant une importance culturelle»? Le pouvoir discrétionnaire d'examiner tout investissement, quelle qu'en soit l'importance, dans les secteurs «ayant une importance culturelle», peut être remis en cause. Que signifie «caractère culturel»? Encore une fois, les explications n'ont pas été suffisantes.

Mon collègue, le député de Winnipeg-Fort Garry a traité avec compétence de l'aspect création d'emplois. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) affirme que le projet de loi favorisera l'entrée des investissements et donc la création d'emplois. Ce n'est qu'une hypothèque qui n'a pas été prouvée. Comme l'a dit mon collègue, quand des journalistes canadiens ont demandé à des financiers new-yorkais si tel serait le cas, la réponse a été négative. Le projet de loi ne modifiera pas les forces du marché et n'accroîtra pas l'utilisation de notre capacité industrielle, facteurs qui nuisent aux investissements que nous souhaitons. De même, le projet de loi ne modifiera pas le rapport endettement-capital qui est inquiétant pour nos petites entreprises, dont des centaines de milliers ont été durement éprouvées par la récession. Rien dans ce projet de loi ne favorise l'investissement canadien et pourtant on l'a appelé l'Investissement Canada. Mon collègue de Laval-des-Rapides en a exposé les principales raisons.

• (1700)

[*Français*]

Le pouvoir de révision des investissements appartient maintenant à un seul ministre, c'est le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), mais un ministre qui ne croit pas vraiment dans l'expansion régionale, qui ne croit pas vraiment dans une politique régionale. Est-ce qu'on doit permettre qu'un seul ministre, lui, retienne le monopole sur l'approbation des investissements au Canada? A mon avis, c'est là un risque que je ne veux pas prendre.

Alors, plusieurs députés ont mentionné que le ministre n'est pas là.

Ici, devant vous, monsieur le Président, c'est un débat très important, une législation très importante. Mais le ministre responsable n'est pas là. Il s'est absenté de la Chambre pendant plusieurs de ces séances. Il n'est jamais là! Le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) a dit alors qu'il avait l'habitude, comme ministre des Finances, de présider, dans son siège, à toute la législation de son ministère. Moi aussi, quand j'avais la responsabilité d'être ministre de la Justice et ensuite ministre des Finances, j'ai passé des jours et des jours à assister au débat, devant vous, monsieur le Président, concernant la législation dont j'avais la responsabilité, parce que j'avais un respect pour le Parlement parce que j'avais un respect pour le forum de la nation, et parce que j'avais un respect pour tous les députés de n'importe quel parti politique, parce que chaque député représente la population qui l'a élu. Mais ce ministre n'est pas là. Le gouvernement, sauf quelques ministres, un seul, n'est pas là.

M. La Salle: Oui, mais un bon!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il est là depuis longtemps. Il a des problèmes dans sa circonscription avec la «cochonnerie», mais cela, c'est autre chose. Un seul ministre . . . mais pas le ministre responsable, pas le premier ministre.

Et auparavant, les décisions dans ce domaine étaient prises par le Cabinet tout entier. Je connais l'approche du ministre par rapport à nos sociétés de la Couronne. Ce sont les ventes au rabais. Il n'a pas même précisé les termes de vente de la Canadair, de la de Havilland, de la Eldorado nucléaire, de la Téléglobe. Quels seront les acheteurs admissibles? Pour quel prix? Quelle protection pour la technologie canadienne et, même plus important, quelle protection pour les ouvriers canadiens, les ouvrières canadiennes? Il ne le dit pas! Est-ce qu'on va donner à ce même ministre le monopole de contrôler les investissements qui entrent dans ce pays? Quel risque! Eh bien, la Chambre n'aurait pas le temps de tenir le débat. Pourquoi n'y a-t-il pas au moins un comité des ministres? Pourquoi le ministre des Finances n'a-t-il pas voix au chapitre?

Il n'y a eu non plus aucune consultation publique, contrairement à ce que le ministre avait promis. On parle quotidiennement dans cette Chambre de ce nouveau gouvernement de la consultation. C'est la consultation éternelle, c'est la consultation pour essayer de trouver un tel consensus, c'est la consultation qui manque de leadership. Mais ce domaine de la consultation . . . Avec les Américains peut-être, mais pas avec nous, pas avec les députés de cette Chambre.

[*Traduction*]

De même il n'y a pas eu d'audiences publiques. Le gouvernement semble s'intéresser plus à plaire aux financiers de Wall Street, New York, qu'au boulanger du coin au Canada.

J'en arrive à la motion. Pourquoi le gouvernement a-t-il tellement peur de l'opposition au point qu'il ait dû imposer cette mesure coercitive pour mettre un terme au débat? Les députés conservateurs ont été élus partout avec des majorités et un mandat très clairs. Pourquoi restent-ils muets? On n'entend que des applaudissements. Chaque fois que le leader parlementaire donne le signal, on s'empresse d'applaudir le premier ministre.

Nous n'avons eu que 23 heures pour débattre une question fondamentale pour les Canadiens. Le ministre des Transports (M. Paproski) a maintenant quitté la Chambre.

M. Lewis: Il est justement ici.

M. de Jong: Nous sommes à l'œuvre.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre et le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), qui vient de prendre la parole, se souviendront que le débat sur le projet de loi modifiant le tarif du Nid-de-Corbeau avait duré plus de 400 heures. Tous les Canadiens s'étaient intéressés à une question d'une telle importance, surtout pour les provinces de l'Ouest. Oui, 400 heures de débat mais seulement 23 pour le projet à l'étude qui sera tellement important pour notre pays. Sur ces 23 heures, conformément au Règlement, 11 heures ont été utilisées par des députés libéraux avant cet après-midi, 9.2 heures par des néo-démocrates et 3.2 heures par des conservateurs. Et si on répartit ces 3.2 heures entre les 211 députés conservateurs, cela ne fait pas beaucoup par député, n'est-ce pas?

M. Axworthy: A peu près 48c. par jour.

M. Turner (Vancouver Quadra): Que devient le respect pour le Parlement?

Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) est chargé de mettre sur pied un comité de réforme du Parlement. Personne de notre côté ne met en doute sa sincérité. Nous nous rappelons que, dans l'opposition, les conservateurs voulaient rehausser le rôle du député. Je suis d'accord, car chacun de nous a été élu par des gens de ce pays, dans des circonscriptions de 80,000, 100,000 ou 120,000 habitants. Je respecte tous les députés à la Chambre, et même si je ne crois pas qu'un seul d'entre eux me déplaise, je n'ai pas encore eu l'occasion de faire la connaissance de cette nouvelle masse anonyme, les nouveaux conservateurs. Je ne suis pas en mesure de les juger, car aucun d'entre eux ne prend la parole. Personne ne dit quoi que ce soit. Peut-être sont-ils encore intimidés par la Chambre ou par vous, monsieur le Président. Je sais que vous avez initié ces nouveaux députés à la Chambre des communes. C'est un privilège que d'être élu ici et le plus grand honneur que puisse mériter tout citoyen, c'est d'être élu par ses pairs à la Chambre des communes du Canada.

Nous en sommes fiers et nous avons exercé nos droits. J'invite les députés conservateurs à retrouver leur dignité et leur indépendance de député. Je les prie de montrer à leurs électeurs qu'ils ne sont pas des nullités ou des inconnus siégeant à la Chambre des communes. Ils ont été élus par leurs mandants, et pourtant, il n'y a encore eu que 3.2 heures de débats en 14 allocutions.

M. Jepson: Le peuple a parlé. Pourquoi n'écoutez-vous pas?

M. Turner (Vancouver Quadra): Le peuple a parlé, mais il s'attend à ce que vous le fassiez aussi. Les gens de London veulent que vous preniez la parole et vous devriez le faire.

Nous n'avons pas un gouvernement par référendum ou par plébiscite où les citoyens sont tenus de se prononcer sur chaque projet de loi. Ils nous ont élus, tous et chacun d'entre nous, pour que nous usions de notre jugement et de notre expérience et que nous fassions preuve d'éloquence dans l'examen des projets de loi présentés à la Chambre des communes. Les députés conservateurs d'en face ont négligé leurs devoirs en ce qui concerne ce projet de loi.

M. Dick: Passons au vote.

M. Turner (Vancouver Quadra): Où est ce grand respect pour le Parlement? C'est le premier grand projet de loi du gouvernement et il a recours à la clôture. Les conservateurs peuvent encore participer au débat, car il ne prend pas fin tant que tous ceux qui le veulent n'auront pas pris la parole.

Je me souviens, et vous vous en souviendrez aussi, monsieur le Président, de ce que les conservateurs disaient lorsque, après des heures et des semaines de débat, il fallait parfois appliquer la clôture. Ils disaient que le recours à toute mesure visant à limiter le débat marquait la fin de la démocratie et menaçait la survie de la Chambre. Les rôles sont inversés maintenant. Voilà maintenant que, tout d'un coup, après seulement 23 heures de débat, la motion de clôture s'impose. Voilà maintenant que nos grands défenseurs des droits parlementaires se font les disciples d'un gouvernement qui méprise les droits des députés, un gouvernement dont le ministre qui a présenté le projet de loi n'a même pas l'obligeance, envers vous et encore nous, monsieur le Président, de se présenter à la Chambre pour nous entendre.

• (1710)

Les conservateurs ont renoncé aux principes qu'ils prétendaient défendre. Pourquoi imposer la motion de clôture, monsieur le Président? Les conservateurs n'avaient rien d'autre à offrir que cette mesure, à mon avis.

M. Dick: Ce n'est pas une motion de clôture. Savez vous ce qu'est une motion de clôture? Lisez le Règlement.

Une voix: On entend le cliquetis des chaînes là-bas.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): On connaît bien ce type-là dans la vallée de l'Outaouais. Le problème, c'est qu'on ne le connaît pas assez bien encore.

M. Dick: Mais on m'a réélu.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Étant donné qu'un seul ministre, le député de Joliette (M. La Salle), est présent, pourrais-je faire appel à vos bons offices, monsieur le Président, pour dire aux ministériels que nous ne nous laisserons pas bousculer? Pourriez-vous leur dire que nous comptons bien passer ce projet de loi au peigne fin à l'étape du comité? Nous allons convoquer des témoins. Nous allons alerter le public canadien pour qu'il sache en quoi consiste exactement cette mesure.

M. Young: On ne nous réduira pas au silence.

M. Turner (Vancouver Quadra): Pourriez-vous leur dire, monsieur le Président, que ce type de guillotine ne va pas clôre le débat pour autant? Et vous pourriez peut-être en profiter pour leur rappeler que cette attitude des conservateurs augure fort mal pour les prochains projets de loi, puisqu'ils laissent tomber la guillotine sur la seule mesure vraiment importante qu'ils aient présentée depuis qu'ils forment le gouvernement. Nous ne laisserons pas le gouvernement s'en tirer aussi facilement à coup de motions draconiennes pour mettre fin à ce débat. On ne nous réduira pas au silence sur cette question. Nous n'allons surtout pas faire les morts comme les députés conservateurs de l'arrière-ban. Voilà le ministre des Transports qui sourit. Il a bien de la chamce d'occuper la première banquette. Oui, il a bien de la chance.

M. Johnston: Il est également à la ligne de feu.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il mettra peut-être les transports par chemins de fer en veilleuse . . .

M. Mazankowski: Nous avons tellement de talent à l'arrière-ban que je ne peux pas quitter ma place.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre a tellement de talent derrière lui qu'il ne peut même pas le voir.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je signale au ministre des Transports qu'il n'a pas à se sentir menacé par ses députés de l'arrière-ban. Ils ne disent rien. Il n'y a qu'une seule personne qui doit le préoccuper.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: L'exécuteur des hautes œuvres.

M. Turner (Vancouver Quadra): De toute façon, ce fut un honneur d'être devant vous et de voir ces banquettes vides de l'autre côté. Ce fut formidable d'entendre les chiens savants pendant la période des questions. Grand Dieu, espérons que les députés conservateurs de l'arrière-ban prendront conscience de leurs responsabilités de députés sans quoi les Canadiens poseront des questions. Il y a ensuite ceux qui siègent derrière les tentures. Souvenez-vous du temps où l'on pouvait fumer derrière les tentures. On ne peut plus le faire. Que ceux qui sont là se montrent d'ici une demi-heure. Nous tiendrons un vote. Souvenez-vous que le rôle des députés à la Chambre des communes ne se borne pas à voter. Nous espérons entendre parler des conservateurs. Je m'assieds en attendant. Merci, monsieur le Président, d'avoir regagné le fauteuil.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le Président: Le vote porte sur la motion suivante, que propose M^me^ Tardif (Charlesbourg), appuyée par M. Fontaine:

Que la question soit maintenant mise aux voix.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M^me^ Tardif, mise aux voix, est adoptée.)

Investissement Canada—Loi

(Vote n^o^ 10)

POUR

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (M^me^)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (M^me^)
Blenkarn
Bouchard
Brightwell
Brisco
Browes (M^me^)
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne (M^me^) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Corbett
Cossitt (M^me^)
Côté (Langelier)
Crofton
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Dick
Dorin
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fretz
Friesen
Gagnon
Gass
Gervais
Gormley
Gottselig
Graham
Gravel
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Hamilton
Hardey
Harvey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
Jacques (M^me^)
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Landry (M^me^)
La Salle
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (M^lle^) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (M^me^)
Malone
Mantha
Marin
Martin (M^me^)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McDougall (M^me^) (St. Paul's)
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Moore
Mulroney
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Oberle
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Peterson
Pietz
Plourde
Porter
Redway
Reimer
Roman
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Sparrow (M^me^)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (M^me^) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (M^me^)
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Wise
Witer—162.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Angus
Axworthy
Benjamin
Blaikie
Boudria
Cassidy
Chrétien
Deans
Dingwall
Frith
Garneau
Gauthier
Heap
Henderson
Hopkins
Isabelle
Jewett (M^me^)
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Lapierre
Malépart
McCurdy
McDonald (M^me^) (Broadview-Greenwood)
Mitchell (M^me^)
Murphy
Orlikow
Parry
Robinson
Rodriguez
Skelly
Turner (Vancouver Quadra)
Young—34.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée, par une faible marge.

Le prochain vote porte sur la motion suivante: M. Stevens, appuyé par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

Pouvons-nous nous dispenser de la sonnerie?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Stevens, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 11)

POUR

Messieurs

Andre
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Brightwell
Brisco
Browes (Mme)
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Langelier)
Crofton
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Dick
Dorin
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fretz
Friesen
Gagnon
Gass
Gervais
Gormley
Gottselig
Graham
Gravel
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Hamilton
Hardey
Harvey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
Jacques (Mme)
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Landry (Mme)
La Salle
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Moore
Mulroney
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Oberle
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Peterson
Pietz
Plourde
Porter
Redway
Reimer
Roman
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Wise
Witer—164.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Blaikie
Boudria
Cassidy
Chrétien
Deans
de Corneille
Dingwall
Frith
Garneau
Gauthier
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Isabelle
Jewett (Mme)
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Lapierre
Malépart
McCurdy
McDonald (Mme) (Broadview-Greenwood)
Mitchell (Mme)
Murphy
Orlikow
Parry
Penner
Pépin (Mme)
Prud'homme
Robinson
Rodriguez
Skelly
Turner (Vancouver Quadra)
Waddell
Young—41.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je veux simplement annoncer les travaux prévus pour demain. Nous commencerons la deuxième lecture du projet de loi C-20, suivi par le C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises. J'espère voir progresser l'étude de ces deux mesures.

M. le Président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 07.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 31 janvier 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications), appuyé par M. Scott (Hamilton-Wentworth), propose: Que le projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radio, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: L'honorable député de Saint-Denis a la parole.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je voudrais peut-être souligner que cela demande deux ministres, et non pas un ministre et un secrétaire parlementaire.

[*Traduction*]

M. le Président: Quand deux ministres sont à la Chambre, il est normal que l'un propose et que l'autre appuie. Un projet de loi doit être proposé par un ministre, c'est vrai, mais, à ma connaissance, le Règlement ne précise pas qui doit l'appuyer. Je peux demander à quelqu'un d'autre de le faire. Si le député s'inquiète de voir le secrétaire parlementaire appuyer le projet de loi, un autre député peut l'appuyer, si c'est là le problème.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je ne suis ici que depuis douze ans, mais jamais nous n'avons eu besoin d'au moins deux ministres pour proposer et appuyer un projet de loi entraînant des dépenses. Je pense qu'ils peuvent le faire du consentement unanime, et nous serions d'accord dans ce cas. Autrement dit, je préférerais ne pas créer de précédent.

M. le Président: L'ennui, c'est que je ne connais aucun règlement empêchant de le faire, si bien que je ne vois pas la nécessité de demander le consentement unanime. Toutefois, si la Chambre le désire, nous le ferons.

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, véritable armature économique, intellectuelle et culturelle du pays, notre système national de télécommunications et de diffusion constitue, sans conteste, l'un des plus puissants liens qui unissent les Canadiens entre eux.

Ce système qui n'a pas son pareil dans le monde est l'une de nos plus éclatantes réussites en même temps que la concrétisation des rêves prophétiques que des hommes comme John A. Macdonald et R. B. Bennett ont entretenus au sujet du Canada. Il est aussi le fruit d'une coopération dynamique entre le secteur privé et le secteur public qui ont, tous deux, su mettre à profit le progrès technologique et harmoniser leurs efforts avec ceux des organismes de réglementation.

Le projet de loi modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radio, numéroté C-20, marque une étape importante dans l'évolution des télécommunications canadiennes. Ce projet vise essentiellement à clarifier, à régulariser le partage des pouvoirs et à rechercher un juste équilibre entre les objectifs du gouvernement et ceux de l'agence de réglementation et des télécommunications.

Avant d'analyser les détails de ce projet de loi, j'aimerais le situer brièvement dans son contexte historique ainsi que dans l'environnement actuel, particulièrement en ce qui a trait aux télécommunications, à la législation et à la réglementation.

La politique canadienne de radiodiffusion est en constante évolution depuis la première émission de radio en 1919. Pendant les années 1920, la radiodiffusion se développait si rapidement que la confusion régnait sur les ondes. Il était clair que des règles devaient être établies. En 1928, la première Commission royale canadienne sur la radiodiffusion fut établie.

La Commission royale, présidée par sir John Aird, a recommandé qu'un système national de radiodiffusion soit établi. Le rapport fut soumis en 1929 sous le gouvernement libéral de Mackenzie King qui fut impuissant à y donner suite avant la fin de son mandat. Il appartenait donc au gouvernement progressiste conservateur du premier ministre Bennett d'agir. Ce qu'il fit. La première loi canadienne sur la radiodiffusion fut alors présentée à la Chambre des communes.

Le premier ministre, en déposant le projet de loi sur la radiodiffusion, disait, et je cite:

Ce pays doit contrôler absolument la radiodiffusion de source canadienne sans ingérence ni influence étrangères. Sans ce contrôle, la radiodiffusion ne saurait devenir l'agence pour la diffusion de la pensée et de l'unité nationales. Seule l'étatisation du système assurera au peuple de ce pays, sans qu'il soit question de classe ou de localité, des avantages égaux de la radiodiffusion.

Il ajoutait également:

«Il se peut que, dans l'avenir, lorsque la science se sera développée davantage, il soit désirable de faire d'autres arrangements.»

Ainsi, c'est le gouvernement progressiste conservateur de R. B. Bennett qui a institué le prédécesseur de la Société Radio-Canada, ce qui fut à l'époque la Commission canadienne de la radiodiffusion.

Quand les conservateurs ont pris le pouvoir en 1957, ils constatèrent que la Loi sur la radiodiffusion, qui datait du gouvernement conservateur antérieur de M. Bennett, avait déjà 22 ans et ne répondait plus aux exigences de l'heure. Le secteur privé s'était élargi considérablement. Il souhaitait ardemment avoir une part plus importante du système de radiodiffusion qui prenait forme. Le secteur public, qui exerçait le mandat d'organisme de réglementation et de radiodiffuseur à la fois se trouvait en mesure de réglementer sa propre concurrence. Cette situation de conflits d'intérêts ne pouvait durer.

• (1110)

Le gouvernement Diefenbaker a donc pris les mesures qui ont marqué toute l'évolution future de la politique de la radiodiffusion. Il a présenté une nouvelle loi sur la radiodiffusion qui, pour la première fois, établissait une nette distinction entre les fonctions de réglementation et celles de la radiodiffusion. Il créa le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, l'ancêtre de l'actuel Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le CRTC.

Pour sa part, le CRTC a été établi en deux étapes: Premièrement, le Conseil de radio-télévision canadienne a été créé par le Parlement en 1968 en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, succédant ainsi au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Deuxièmement, la responsabilité pour la réglementation des télécommunications a été transférée de la Commission canadienne des transports au Conseil de la radio-télévision canadienne en 1976, en vertu de la Loi sur le Conseil de la radio-télévision et de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

La principale responsabilité du Conseil est de réglementer et de surveiller tous les aspects du système de la radiodiffusion canadienne en vue de mettre en œuvre la politique de radiodiffusion énoncée dans l'article 3 de la Loi, en particulier, cet article dit que, et je cite:

La meilleure façon d'atteindre les objectifs de la politique de la radiodiffusion pour le Canada . . . consiste à confier la réglementation et la surveillance du système de la radiodiffusion canadienne à un seul organisme public autonome.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la technologie des télécommunications a connu une évolution constante et importante à tous égards. Plus particulièrement à cause de progrès récents dans l'informatique, on a vu la numérisation et l'interconnexion modifier profondément les réseaux téléphoniques alors même que les secteurs de la téléphonie, de la télégraphie et de l'informatique s'ouvraient à la concurrence. L'évolution technologique a été telle que les distinctions traditionnelles entre ces services se sont, à toutes fins utiles, estompées. Parallèlement, les Canadiens, ayant entrevu les nouveaux horizons ouverts par les nouvelles technologies, se sont mis à réclamer de plus en plus de services, à des prix, bien sûr, abordables.

Si la panoplie des nouvelles technologies de l'information peut aider, d'une part, à atteindre nos objectifs en matière de télécommunications, qu'il s'agisse de l'affirmation de notre personnalité canadienne et de nos particularités culturelles, de l'unification du pays, d'une plus grande ouverture au monde, du resserrement des liens avec nos collectivités éloignées, elle pose, d'autre part, un défi de taille aux législateurs et aux agences de réglementation, notamment, puisque c'est leur responsabilité, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Notre cadre législatif et réglementaire, dont l'essentiel remonte à plus de 17 ans, ne pouvait anticiper à ce moment ces bouleversements technologiques. Il accuse donc aujourd'hui un retard manifeste par rapport aux possibilités culturelles, économiques et sociales qu'offrent les techniques de pointe. Si nous ne voulons pas qu'il devienne une entrave à la croissance économique, à l'innovation technologique, à notre épanouissement culturel, il nous faut à tout prix l'adapter aux réalités de l'heure, que ce soit la déréglementation aux États-Unis et son impact sur le Canada, ou encore le développement spectaculaire des services satellisés. Dans le domaine des télécommunications et de la télédiffusion l'heure de la révision a donc sonné.

• (1115)

Comme le déclarait mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), dans son exposé économique du 8 novembre 1984, et je cite:

Il est manifestement nécessaire d'instaurer une politique nationale des télécommunications pour pouvoir profiter des possibilités qu'offre une technologie en évolution rapide et la demande croissante de nouveaux services.

Pourquoi? Parce que, comme l'expliquait le ministre des Finances, le secteur des télécommunications, peut-être plus que n'importe quel autre au Canada à l'heure actuelle, possède des moyens d'innover considérablement sous l'impulsion du marché pour peu que les interventions réglementaires des pouvoirs publics soient maintenues au minimum indispensable. Bref, par une réforme réglementaire, l'état peut favoriser l'innovation et stimuler grandement ce secteur.

En effet, la déréglementation ne sera pas pour nous synonyme de concurrence sauvage, car nous avons la ferme intention de procéder de façon graduelle et réfléchie. Le secteur de la téléphonie n'est-il pas d'ailleurs un domaine où la concurrence est en train de faire ses preuves? Depuis les années 1950, les Canadiens jouissent des avantages de l'exploitation concurrentielle par les télécommunications CN-CP et les compagnies de téléphone, d'installation d'hyperfréquences.

En ce qui concerne les dispositifs terminaux, les consommateurs et les entreprises ont l'option depuis 1980, soit d'acheter leurs appareils d'une foule de fournisseurs, soit de les louer de leur compagnie de téléphone locale. Pour les abonnés, cette concurrence signifie un choix d'appareils beaucoup plus étendu, des prix plus abordables et un foisonnement d'idées nouvelles dans la conception des appareils. Quant aux services commutés, les télécommunications CN-CP ont obtenu le droit, en 1979, d'établir une interconnexion avec le réseau Bell afin de pouvoir assurer eux aussi des services de ce genre, notamment pour la transmission de données. En 1981, ce droit d'interconnexion a été élargi pour englober «British Columbia

Telephone». Le CRTC vient de terminer une série d'audiences publiques, et il étudie une demande de CN-CP visant à obtenir une interconnexion avec la Bell et la «BC Telephone» pour la prestation au grand public de services de téléphone interurbains. Placé devant ces pressions grandissantes, pour donner plus de jeu à la concurrence dans un secteur traditionnellement réglementé de façon très stricte, le gouvernement a entrepris de refondre sa politique des télécommunications en 1985 et examine actuellement l'état de la concurrence dans ce domaine.

Un autre exemple d'un secteur réglementé: les signaux satellisés. Depuis 1983, les particuliers n'ont plus besoin d'une licence radio pour utiliser une antenne parabolique destinée à la réception d'émissions qui ne sont pas retransmises. A condition de ne pas redistribuer les signaux, les tavernes et les bars des hôtels peuvent eux aussi se servir d'une antenne de ce genre sans avoir à demander une licence radio ou de télédiffusion.

Le 20 décembre 1984, j'ai annoncé une refonte de la politique de réglementation des signaux satellisés pour avantager les petits systèmes de télédistribution et faciliter l'accès équitable par les collectivités mal desservies à une vaste gamme d'émissions. En plus de favoriser l'industrie de la télédistribution et les consommateurs intéressés, cette mesure servira à assouplir et à renforcer le système canadien de télédiffusion.

Quant à notre engagement de continuer à réglementer où il le faut, vous en avez un exemple patent dans les mesures que je vais proposer pour doter le CRTC des pouvoirs nécessaires pour contrôler les émissions à caractère abusif dont je vous parlerai davantage dans quelques instants.

Deux principes directeurs inspireront l'élaboration de notre politique des télécommunications:

Premièrement, la consultation de tous les intéressés sera de règle. En agissant ainsi, nous ouvrions manifestement une ère nouvelle dans la façon dont sera élaborée désormais la politique des télécommunications dans ce pays. Ces consultations sont nécessaires car, pour paraphraser Montesquieu, «l'esprit des lois n'est pas le même selon qu'on habite en deçà ou au-delà des montagnes».

• (1120)

Deuxièmement, dans tous les cas où la déréglementation ne portera pas préjudice aux intérêts des consommateurs canadiens, nous choisirons cette voie.

Le projet de loi que nous avons soumis à votre examen est donc la première étape d'une révision fondamentale de tout le cadre législatif et réglementaire de notre système de télécommunications. Son adoption me paraît de la plus haute importance, si nous voulons que le gouvernement dispose des pouvoirs qui lui permettront d'assouplir la réglementation et, dans le cas des services qui se prêtent à un régime totalement concurrentiel, de l'abroger, bien qu'il puisse y avoir concurrence réglementée. Ce projet de loi constitue, en somme, une loi-cadre qui nous permettra de mener à terme les réformes qui seront nécessaires pour donner suite à la refonte de notre politique des télécommunications.

Examinons maintenant de plus près les articles principaux de ce texte législatif.

La Partie I du projet de loi modifie la Loi sur le CRTC pour permettre au gouverneur en conseil de donner au CRTC des instructions exécutoires en matière de politique. Ces instructions seraient déposées devant le Parlement qui aurait l'occasion de les prendre en délibéré avant qu'elle n'entrent formellement en vigueur.

Bien que la Loi de 1968 établissant le CRTC n'ait pas accordé ce pouvoir au gouvernement de façon générale, il m'apparaît aujourd'hui nécessaire de préciser qu'il appartient au gouvernement et non au CRTC d'établir la politique en matière de télédiffusion et de télécommunications, principe qui jouit de l'appui des provinces, de l'industrie et du Conseil même. Il a d'ailleurs été entériné en 1979 par la Commission Lambert dont l'une des recommandations précise que, et je cite:

«Les lois constitutives des organismes indépendants de décision et de consultation renferment des dispositions visant à permettre au gouverneur en conseil de leur donner des directives en matière de politique.»

Ce principe a également été appuyé en 1980 par le comité parlementaire spécial de la Chambre des communes sur la réforme de la réglementation, dans les termes suivants:

«Le Cabinet (devrait être) en mesure d'émettre des directives qui lieront . . . le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.»

La relation entre le gouvernement et le Conseil fait l'objet d'études depuis de nombreuses années. S'il est un aspect que l'examen et le débat publics ont mis en lumière, c'est bien que le gouvernement doit être responsable de l'établissement de la politique et le CRTC, de sa mise en œuvre conformément au cadre législatif fixé par le Parlement. Ce partage des pouvoirs entre le gouvernement et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes est conforme au principe démocratique qui veut que seul le gouvernement, parce qu'il est responsable de ses actions devant l'électorat par l'entremise du Parlement, est habilité à établir les grandes politiques du pays.

Des voix: Bravo!

M. Masse: Doté du pouvoir de donner publiquement des instructions au CRTC, le gouvernement pourra ainsi mettre en application sa politique touchant les secteurs des télécommunications et de la radiodiffusion. Privé de ce pouvoir, il ne pourra influencer l'élaboration de celle-ci et, par conséquent, en être tenu responsable. Comme le veut la législation actuelle, il ne pourrait alors que réagir après coup, en appel, cas par cas, aux décisions du CRTC.

Mais, comme l'a si bien dit le cardinal Richelieu, et je cite:

«Ainsi les ministres d'État doivent-ils souvent se remettre devant les yeux . . . qu'il est plus important de considérer l'avenir que le présent, et qu'il vaut mieux s'avancer (devant des maux), que de se réserver à les chasser après leur arrivée.»

Je suis fermement convaincu qu'en rendant le gouvernement responsable de la politique envers le Parlement, nous supprimerons certaines ambiguïtés tel le cas des antennes paraboliques, ambiguïtés qui constituent des obstacles de taille à la croissance dynamique du secteur qui nous intéresse.

• (1125)

Le gouvernement doit, à mon avis, mettre en place les mesures qui inciteront et aideront les Canadiens à prendre des risques et à faire face à la concurrence dans les domaines de la fabrication du matériel de télécommunication, de la production d'émissions télévisuelles et de la mise au point des nombreux produits qu'exigera le nouvel environnement des communications. La responsabilité du gouvernement de fournir ce cadre propice à la croissance va de pair avec sa responsabilité devant le Parlement.

La Partie I du projet de loi ajoute également à la Loi sur le CRTC le paragraphe 14.6 qui permettra au gouverneur en conseil d'ordonner au CRTC de déréglementer les services de télécommunication pouvant être assurés à titre concurrentiels. Investi de ce pouvoir, le gouvernement pourra juger s'il est dans l'intérêt public de ne pas réglementer certains services de télécommunication en régime de monopole, en raison de la nature compétitive du marché. Je songe, par exemple, aux radiotéléphones mobiles cellulaires. La nature de cette technologie est telle que ces services pourraient être assurés par des entreprises concurrentielles. Il serait donc illogique de réglementer, suivant des principes monopolistiques, des services comme celui-ci qui se prête à un régime plus compétitif.

La Partie I prévoit aussi que le gouverneur en conseil peut ordonner la déréglementation s'il est d'avis qu'un service de télécommunication fait ou fera l'objet d'une concurrence suffisante pour assurer des taux, droits ou tarifs justes et raisonnables.

Monsieur le Président, je ne saurais trop insister sur le fait qu'à notre avis, le pouvoir de déréglementer devra toujours être utilisé avec discernement. Le gouvernement devra d'abord se convaincre qu'une telle mesure est justifiée avant d'ordonner au Conseil de l'appliquer.

Je signale aussi aux députés de la Chambre des communes, monsieur le Président, que tout en proposant le pouvoir de donner des instructions et le pouvoir d'ordonner la déréglementation, le gouvernement demeure conscient de la nécessité de prévenir les abus. Je rappelle que ce projet de loi comporte quatre garanties pour les prévenir: Premièrement, en vertu de la Charte canadienne des droits et des libertés, le gouvernement ne pourra pas donner des instructions limitant la liberté d'expression; deuxièmement, le projet de loi lui interdit strictement de donner des instructions quant à l'attribution d'une license de radiodiffusion à une personne en particulier, ou la modification ou le renouvellement d'une license; troisièmement, le ministre des Communications doit consulter le CRTC avant que le gouvernement ne donne à ce dernier des instructions; quatrièmement, pour permettre un examen parlementaire et public des instructions, il est prévu que celles-ci doivent être déposées au Parlement, renvoyées au comité concerné et n'entreront en vigueur que 30 jours après leur dépôt. Cette mesure permettra au Parlement et aux Canadiens intéressés d'examiner attentivement toutes les instructions avant leur mise en œuvre.

Le Parlement a un rôle capital à jouer pour s'assurer que le gouvernement rende compte de sa politique et facilite la participation du public aux débats. Les comités parlementaires sont à mon avis la pierre angulaire de cette obligation d'imputabilité du gouvernement. Ils peuvent convoquer des témoins, y compris des ministres de la Couronne, et demander tous les éclaircissements, explications et garanties jugés nécessaires. Ils constituent une excellente tribune qui permet aux Canadiens de faire connaître à leurs représentants élus leurs vues sur la politique officielle. Je suis persuadé que les garanties que prévoit le projet de loi en ce qui concerne le pouvoir de donner des instructions et le pouvoir d'ordonner la déréglementation assureront l'imputabilité du gouvernement et favoriseront une participation saine et vigoureuse de tous les Canadiens.

La Partie II du projet de loi crée un nouvel objectif de politiques qui fera partie de l'article 3 sur la Loi de la radiodiffusion. Cet objectif porte sur les émissions à caractère abusif et vise à préciser le mandat du CRTC à cet égard. Il incitera également les télédiffuseurs à être de plus en plus attentifs à ce problème, et voici le texte:

• (1130)

«*c*.1) La programmation fournie par le système de radiodiffusion canadienne devrait respecter et promouvoir l'égalité et la dignité de toute personne, groupe ou catégorie de personnes sans égard à la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, au sexe, à l'âge ou aux déficiences mentales ou physiques.»

Il s'impose, je crois, d'adopter des mesures législatives établissant sans l'ombre d'un doute que les émissions à caractère abusif n'ont pas leur place au sein du système canadien de télédiffusion. Le discours du trône a, d'ailleurs, confirmé l'engagement du gouvernement de veiller à ce que la justice sociale au Canada évolue au rythme des besoins des Canadiens. On y annonçait même la présente mesure qui vise à l'élimination de ces émissions à caractère abusif.

Dans son rapport de juin 1984, le sous-comité parlementaire sur les émissions à tendances sexuelles abusives recommandait d'ailleurs l'ajout, à l'article 3 de la Loi sur la radiodiffuison, d'une disposition affirmant que les émissions doivent traduire le droit des femmes à l'égalité. Je fais remarquer que l'objectif inclus dans le projet de loi ne vise pas seulement à garantir l'égalité et la dignifité des femmes, mais à empêcher toutes les formes possibles de vexations, qu'elles aient pour cibles l'origine raciale, nationale ou ethnique, ou encore la couleur, la religion, l'âge ou une déficience mentale ou physique.

Les Parties II et III du projet de loi renferment d'autres modifications à la Loi sur la radiodiffusion et à la Loi sur la radio qui ont pour objet de clarifier et de simplifier le processus réglementaire. Les dispositions législatives de ces deux lois étant, dans certains cas, manifestement périmées, il faut les modifier pour qu'elles tiennent compte des progrès récents.

Par exemple, dans l'affaire Lount mettant en cause un hôtel (Holiday Inn) de Winnipeg, la Cour fédérale a jugé que le libellé de la Loi actuelle sur la radiodiffusion et la Loi sur la radio était déficient et qu'il devait être modifié pour préciser le statut des systèmes qui redistribuent des signaux satellisés, spécialement dans le cas des hôtels et des immeubles en hauteur. Les articles 2 et 7 du projet de loi à l'étude visent justement à rectifier cette anomalie. Ils sont très techniques parce qu'ils servent justement à combler une lacune de cette nature dans la Loi.

L'article 2, par exemple, qui modifie la Loi sur la radiodiffusion, stipule que toute personne qui transmet ou distribue par télécommunication, sauf à titre uniquement de transporteur de télécommunication, avec ou sans contrepartie, de la programmation reçue par radiocommunication, est réputée exploiter une entreprise de radiodiffusion. Cela signifie que les particuliers qui redistribuent des signaux satellisés seront assujettis à la Loi sur la radiodiffusion. De même, l'article 7 accorde la loi sur la radio à la Loi sur la radiodiffusion pour tenir compte de cette modification. Ces mesures permettront au gouvernement et au CRTC de mettre en œuvre la politique sur les signaux satellisés que j'ai annoncée le 20 décembre dernier.

La Partie II du projet de loi renferme également des modifications à la Loi sur la radiodiffusion qui visent à supprimer les facteurs empêchant le système réglementaire d'être plus efficace et efficient. A cette fin, l'article 5 propose, et je cite:

> Premièrement, de porter de cinq à sept ans la durée maximale des licences de radiodiffusion. Cette mesure incitera les télédiffuseurs à améliorer leur rendement, en contrepartie de licences de durée prolongée, ce qui contribuera à réduire le fardeau réglementaire.
>
> Deuxièmement, d'accroître le pouvoir du CRTC d'accorder des exemptions à l'obligation faite en vertu de la Loi de détenir une licence de radiodiffusion. Cette disposition allégera le fardeau réglementaire que le Conseil impose dans les cas où il n'est ni opportun ni nécessaire d'attribuer des licences.

En terminant, monsieur le Président, j'aimerais rappeler le défi de taille que nous proposait le ministre des Finances (M. Wilson) dans son exposé économique. Il nous invitait, ni plus ni moins, à redéfinir le rôle de l'État afin que ce dernier s'emploie d'abord et avant tout à instituer un climat propice à la croissance, qui seule nous permettra de créer des emplois, de favoriser l'innovation et de nous préparer à faire face au changement.

Le projet de loi que nous débattons aujourd'hui s'inscrit dans cette foulée en conférant au gouvernement le pouvoir de donner des instructions au CRTC, d'ordonner, le cas échéant, la déréglementation de certains services, la loi stimulera et dynamisera le secteur des télécommunications et de la télédiffusion pour le plus grand bien de tous les Canadiens, où qu'ils habitent. Nul doute aussi que les télédiffuseurs et les télécommunicateurs en profiteront pour faire preuve d'imagination et d'innovation dans la prestation des services qui gagneraient à être déréglementés. Il faut bien voir aussi que les réorientations que nous proposons nous aideront à atteindre nos grands objectifs demain en matière de télécommunications et de télédiffusion.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat qui, sûrement, est le premier d'une longue série en ce qui concerne les télécommunications sous la responsabilité de l'honorable ministre des Communications (M. Masse). Je sais qu'il a plusieurs projets en tête et ce sera très intéressant de nous mettre à l'heure nouvelle, à l'heure de la déréglementation et à l'heure des nouveaux pouvoirs du gouvernement de donner des instructions.

J'ai écouté attentivement le ministre et je voudrais lui dire d'abord, au début de mes remarques, que je lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions comme ministre d'un secteur très important de l'économie canadienne . . . Je pense que les Canadiens ne comprennent pas suffisamment l'importance de la culture au Canada, de ce que nous appelons la grande industrie, les grandes industries culturelles. Et le ministre qui est un homme comme on a pu le voir racé, un homme cultivé, encore aujourd'hui il nous a épatés par ses grandes connaissances historiques, par ses citations de Montesquieu, par ses citations du cardinal Richelieu et, bien humblement, je pense que je n'essaierai pas de le suivre sur ce terrain car il y aurait un risque, pour moi, d'un danger politique évident.

Mais je dois dire au ministre qu'il m'a un peu rassuré et en même temps il m'a un peu inquiété. Ce que nous devons constater, et je ne voudrais pas faire l'historique du CRTC, je pense que le ministre des Communications l'a très bien fait, j'essaie, comme vous le savez, d'être le plus dépolitisé, donc si je suis d'accord, je ne vois pas pourquoi je répéterais ce que le ministre a dit. C'est un exposé honnête de l'histoire un peu de la radio et de la télédiffusion au Canada et du pouvoir des gouverneurs. Évidemment qu'il a donné une bonne couverture à son parti, puisqu'il nous a déjà révélé au comité parlementaire qu'il était un digne fils du parti progressiste conservateur. Je sais aussi qu'il est, comment pourrais-je dire, il est aussi un fils de ce grand parti qui a fait beaucoup pour le Canada. C'est évident. Mais je sais qu'aussi le ministre est un produit d'un autre parti politique que nous avons connu qui est l'Union nationale. Alors je vais essayer de me situer un peu entre les deux pour toujours être fédéraliste et aussi prudent dans ce que je dirai au ministre des Communications.

Ce qui me frappe, monsieur le Président, c'est qu'aucune allusion n'a été faite à un de ses prédécesseurs, l'honorable Francis Fox, maintenant on peut l'appeler par son nom, car si on examine de près le présent texte du projet de loi C-20, en le comparant à celui de l'honorable Fox, déposé le 8 février 1984, on constate que les réalisations de M. Fox se poursuivent aujourd'hui auprès du gouvernement, puisque ce projet de loi avait été déposé le 8 février 1984: il était beaucoup plus copieux.

• (1140)

Et je dois redire que je n'ai pas d'objection majeure à ce que le ministre des Communications (M. Masse) ait scindé ou ait demandé que ce projet de loi très complexe—c'était un bill omnibus en réalité que l'honorable Francis Fox avait présenté, qui s'occupait et des télécommunications et de la télédiffusion, la Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne et la Loi sur la radiodiffusion. Je pense que le ministre nous reviendra éventuellement avec ces projets de loi-là. Le ministre Fox avait aussi déposé en 1984, le 8 février, dans une autre partie de ce projet de loi qui s'appelait comme par hasard le projet de loi C-20 . . . Il y avait aussi tout le projet de la réorganisation de la Bell Canada, et je pense que le ministre, à juste raison, en a fait un bill séparé qui s'appelle le projet de loi C-19.

Donc, là-dessus, on ne fera pas de discussions, si ce n'est que je remarque que c'est exactement en ce qui concerne le projet de loi de l'honorable ministre actuel et l'honorable ministre anciennement . . .parce que j'ai fait, comme mon travail me le demande, ce n'est pas toujours facile, mais j'ai fait une étude exhaustive en comparant le projet de loi que j'appellerai Masse, le projet de loi que j'appellerai Fox, et j'ai vu à quels endroits il pouvait y avoir des changements; aussi, je m'emploierai à faire quelques réflexions sur les changements que j'ai trouvés à une lecture très attentive des deux projets de loi.

La Partie I, comme je le disais, du présent projet de loi correspond à la Partie II du projet de loi C-20 de l'honorable Francis Fox, qui traite de la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. En effet, dans son communiqué de presse du 8 février 1984, il explique que cette partie du projet de loi C-20, appelons-le le projet Fox, modifierait la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, et je tiens, pour ceux qui seraient intéressés, dans mes mains ce projet de loi et cette loi qui avait été sanctionnée le 19 juin 1975, je dirais, puisque le ministre s'est permis de mentionner les bontés du gouvernement conservateur, je dirais donc sanctionné le 19 juin 1975 sous un gouvernement libéral . . . Il me force un peu à le rencontrer au moins sur ce terrain-là.

Cette loi-là modifie, et je cite: «De façon à permettre au gouverneur en conseil d'émettre des directives générales au Conseil, sous réserve de certaines limites et de l'examen du Parlement. Elle permet aussi au gouverneur en conseil de donner des directives exécutoires au CRTC sur toutes les questions relevant de sa compétence, sauf la délivrance d'une licence de télédiffusion à un particulier ou la modification ou le renouvellement d'une licence particulière de télédiffusion.»

J'allais dire que plus ça change, mon Dieu, plus ça se ressemble. De plus, le projet de loi exigerait que les directives soient déposées devant le Parlement et renvoyées à l'étude d'un comité parlementaire. Ces directives n'entreraient en vigueur que 30 jours après avoir été déposées.

Là-dessus, je vais dire au ministre que lorsque nous étudierons le projet de loi en commission parlementaire, parce que j'ai toujours dit que je préfère ce travail de fond à la commission parlementaire, je lui donne avis aujourd'hui que j'aurai des questions très précises afin de savoir ce que cela veut dire, parce que, pour ceux qui ont une connaissance profonde des commissions parlementaires à Ottawa, et je préfère l'expression «commission parlementaire» à «comité parlementaire», je préfère le terme québécois de «commission parlementaire», alors, à la commission parlementaire, il y aura une étude exhaustive de ce projet de loi-là et j'aimerais qu'on me dise exactement qu'est-ce que ça veut dire, et je cite: «Ces directives n'entreront en vigueur que 30 jours après avoir été déposées».

Qu'arrive-t-il si le ministre, par hasard, dépose un projet de loi, donne des directives, et comme la loi à ce moment-là, si elle est acceptée, et je peux lui dire qu'elle sera acceptée, eh bien, à ce moment-là, le ministre profitant d'une urgence, je ne veux pas dire qu'il serait de mauvaise foi, mais profitant d'une urgence, décide de donner des directives et, selon la loi, de les déposer au Parlement si le Parlement ne siège pas, et ça peut être le cas très souvent? Donc, il faudra voir où ça s'applique les 30 jours. Est-ce 30 jours après qu'il a fait le dépôt, ou 30 jours après que les parlementaires auront étudié la question? Nous verrons cela dans les détails lors de l'étude au comité parlementaire.

D'autre part, le projet de loi C-20, présenté par le présent honorable ministre des Communications, prévoit un nouveau pouvoir que je cite du communiqué du ministère des Communications du 20 décembre 1984: « . . . autorisant le gouverneur en conseil à ordonner au CRTC de déréglementer les services de télécommunication fournis en régime concurrentiel et même d'ordonner au Conseil de ne plus exercer les pouvoirs et les fonctions qu'il aurait.»

Et cela par l'ajout de l'article 14.6 auquel le ministre a fait référence et que l'on ne retrouvait pas dans le texte de l'honorable M. Fox. Nous, nous sommes en droit, dans le moment, jusqu'à ce que nous ayons les explications au comité parlementaire de nous demander si le nouveau ministre des Communications et son gouvernement veulent s'approprier plus de pouvoir que ne l'avaient prévu ses prédécesseurs parce que, si on se souvient bien de l'honorable Fox, je ne veux pas être désagréable mais je vais parler positivement de M. Fox, ce qui ne veut pas dire que cela s'applique nécessairement d'une manière désagréable au nouveau ministre, mais l'honorable Fox avait la réputation de consulter avant d'agir et de passer à l'action après avoir obtenu un consensus réel et authentique.

Eh bien, alors j'ai quand même écouté le débat d'aujourd'hui. Le ministre a dit qu'il avait l'intention de faire un grand consensus et de bien l'étudier. Eh bien, j'espère que cela va s'appliquer, parce que si je me fie à ma correspondance énorme de ces gens qui, justement, ont écrit à mon chef, l'honorable chef de l'opposition (M. Turner), s'il y en a qui veulent des copies, qui ont écrit à l'honorable ministre des Communications (M. Masse), une lettre et copie à moi, je suis obligé de répondre à tout cela. Ce n'est pas facile, à M. Bureau, à M. Juneau et puis au très honorable premier ministre, et je vous passe sous silence toutes les lettres que j'ai reçues directement comme critique. Et ces gens justement disent: Comment cela se fait-il que des coupures ont été exercées avant que nous ayons pu être consultés? Alors, je prends la parole du ministre. C'est dangereux politiquement de faire des compliments parce qu'on est obligé de vivre avec. Je regarde mon whip là, mais je vais en faire quand même. Moi, j'ai confiance que le ministre croit qu'il va faire des consultations. Moi, j'ai confiance. Jusqu'à preuve du contraire je donne toujours le bénéfice du doute.

Mais si je remarque ce qui s'est passé depuis le 8 novembre; dimanche, j'étais à Halifax et je dois dire que, étant donné les 1,000 personnes et plus, ce n'était pas facile. Ce n'était pas facile pour l'honorable député de Halifax qui vous a représenté. Chapeau! Et je trouve que cela peut être agréable. Il a très bien fait dans les circonstances très difficiles, l'honorable député de Halifax (M. McInnes), je pense, était dans un embarras évident parce que ce n'était pas un auditoire des plus chaleureux et des plus sympathiques à la cause qu'il avait à défendre, c'est-à-dire aller leur dire: Oui, nous avons à faire des coupures et nous allons en faire encore.

Mais tous ces gens de la «Nova Scotia Coalition on Federal Culture Policy» m'ont dit aussi que . . . Je vous fais grâce de tous les nommer. Je les ai tous, le programme est en anglais parce que lorsqu'on va un peu loin, quelquefois, c'est tout en anglais. Mais des écrivains, des writers, des performers, des

visual art crafts, des art educators, des Museum Galleries Heritage Societies, des film makers, des musicians, National Film Board, Canadian Broadcasting Corporation et cet homme extraordinaire et remarquable, cet auteur de D'escousse de Cap-Breton, Silver Donald Cameron et M. Curtis Barlow, le président du Canadian Conference of the Arts qui, entre parenthèses, a bien hâte de rencontrer, d'une manière très élaborée, le ministre. Il m'a souligné que c'est difficile, mais il est un homme important au Canada. Il représente tout un groupe de Canadiens qui ont un intérêt dans la grande industrie culturelle. Et je dois vous dire, monsieur le ministre, qu'il attend toujours son entrevue et qu'il aimerait bien être consulté, et j'espère que ces consultations que le ministre nous promet auront véritablement lieu.

Je disais donc que l'honorable Francis Fox avait très bien su se rapprocher de ces milieux qui ne sont pas des milieux faciles. Le ministre le sait maintenant, parce que le milieu de la créativité, c'est un milieu très sensible, c'est un milieu qui a l'impression . . . et moi je dis, qui crée beaucoup et qui, souvent, a l'impression de recevoir peu en retour, parce qu'on ignore dans bien des milieux canadiens . . . Moi, je veux me faire ce porte-parole, ce défenseur, et je sais que le ministre va le faire, je sais que mes honorables amis, mon honorable ami qui était à Halifax aussi, le critique du NPD, était à Halifax aussi. Ces gens-là ont l'impression de donner beaucoup plus à la société canadienne et ont l'impression, et je pense qu'elle est vraie, de recevoir beaucoup moins.

Donc, devant cette emprise croissante du présent gouvernement sur le CRTC par ses nouveaux pouvoirs de directive on a le droit d'être—en tout cas comme on le dit au Québec—on a le droit d'être «douteux». Alors, pour le moment, je vais m'en tenir à cela.

• (1150)

C'est sans doute, et de toute façon, la raison pour laquelle je remarquais l'honorable M. Crombie qui avait très bien défendu avec l'honorable monsieur le Président et M. Geoff Scott, et je les nomme parce que, à ce moment-là, c'était par nom, et ça me revient à la mémoire ce qu'ils disaient. C'était bien le parti progressiste conservateur qui, au sujet de l'autonomie des organismes culturels fédéraux, déclarait dans le bulletin de la Conférence canadienne des Arts dans son édition de septembre et octobre 1984, et ce n'est pas moi qui disait cela, c'est l'honorable Crombie, l'honorable Bosley, notre distingué président, et M. Geoff Scott, et je les cite:

> Nous sommes convaincus que les organismes et les conseils doivent être à l'abri des changements de perspectives politiques, de théories bureaucratiques et de priorités de dépenses. Nous sommes maintenant disposés à traduire en action les efforts que nous avons déployés dans l'opposition . . .

. . . à l'époque. Et je remarque par ailleurs mon ami qui me fait face, c'est une de ses citations, du moins c'est sous son écriture.

> . . . que nous avons déployés dans l'opposition, par la mise en œuvre de plans quinquennaux et de mécanismes formels de consultation . . .

Alors, je répète encore que ce processus de consultation, on nous le promet maintenant et toutes ces centaines de gens avec qui je dois communiquer, sans partisanerie, parce qu'ils m'ont écrit, alors je vais leur dire que j'ai reçu leur témoignage et que je me fais aujourd'hui leur porte-parole à la Chambre.

Eh bien, c'est à la page 6, et on nous a bien dit qu'il y aura consultation. Alors, moi je vais m'en tenir à ce terme! Le ministre nous l'a promis aujourd'hui, il me connaît, il sait que je ne suis pas le genre pour faire des troubles inutiles, mais on a droit, le plus respectueusement, et comme on veut le faire, d'une manière très civilisée, de rappeler qu'on a promis des consultations et je serai là pour le rappeler.

Alors, je voudrais dire que dans la seconde partie du projet de loi C-20, elle correspond à la Partie III du projet C-20 de l'honorable Fox qui traite de la Loi sur la radiodiffusion. J'en reviens toujours à l'honorable Fox qui, dans son communiqué du 8 février 1984, nous expliquait le texte législatif qui devait modifier la Loi sur la radiodiffusion. Alors, pour ceux qui seraient intéressés au Parlement, je sais que certains de mes collègues me l'ont déjà demandé, j'ai apporté la Loi sur la radiodiffusion qui a été sanctionnée en 1967 . . . toujours pour rappeler au ministre qui a dit: Que trois bonnes choses ont été faites sous le régime conservateur. Eh bien, mon Dieu, cela a été fait en 1967, si ma mémoire est fidèle, c'était sous ce grand premier ministre que j'ai connu, le très honorable Lester Pearson, d'ailleurs sous le règne duquel j'ai été élu deux fois et de qui je garde un grand souvenir pour nous avoir donné ce drapeau, ce drapeau extraordinaire dont nous fêterons le 15 février prochain le 20e anniversaire. J'espère que nous serons unanimes cette fois à célébrer le drapeau canadien, parce que nous l'étions beaucoup moins en 1965, je vous prie de le croire!

Alors, l'explication de M. Fox, c'était quoi, et je cite:

> A) Redéfinir la télédiffusion en tenant compte des récents progrès technologiques pour que le CRTC puisse réglementer la distribution des signaux de satellite;
>
> B) Permettre au CRTC de dispenser des licences d'exploitation des entreprises de télédiffusion; et
>
> C) Redéfinir le rôle de la société . . . etc . . .

Alors, je remarque que l'article 3 de la Loi sur la radiodiffusion est sensiblement altéré. Il faudra donc savoir pourquoi. Nous questionnerons le ministre et ce n'est pas le temps aujourd'hui.

La question traitée à l'article 17 du projet de loi C-20 de l'honorable Fox est comparable aux articles 3 et 4 du projet de loi déposé par l'honorable ministre des Communications (M. Masse). Précisément, l'article 3 du projet de loi C-20 tient compte d'ailleurs des observations annoncées par l'honorable Fox le 24 mai 1984 lorsqu'il expliquait ainsi, et ça c'est très important:

> La responsabilité en matière du contenu de la programmation incombe au radiotélédiffuseur, et ce, dans le cadre des règlements du CRTC . . . La modification que je propose définira clairement l'engagement du gouvernement canadien au principe que tous les Canadiens ont droit à une programmation qui respecte la dignité et l'égalité de toutes les personnes et de tous les groupes.
>
> J'entends ainsi la programmation qui selon le contexte ne porte nullement préjudice à la personne, qu'il s'agisse de la race, de l'origine nationale ou ethnique, de la religion, du sexe, de l'âge ou de l'état physique ou mental.

Alors, rien de nouveau encore sous le soleil. J'avais l'impression tantôt . . . j'ai un collègue qui vient d'entrer et qui m'a dit: Mais c'est toute une nouvelle loi, c'est dynamique, c'est nouveau. Alors, j'ai été obligé de lui dire: Bien, non, le ministre a sectionné le projet de loi, c'est à peu près la même chose, c'est à peu près les mêmes mots. On ne lui en porte pas ombrage, mais il faudrait quand même dire que ça devait être bon puisque le gouvernement nouveau, massivement élu, démocratiquement élu, et moi je me plie à cela, a décidé que ce projet de loi-là serait présenté de nouveau, il devait être bon. Alors ce n'est donc pas du nouveau que le ministre nous a annoncé.

Monsieur le Président, je suis heureux de constater que ce sont les mêmes paroles et les mêmes mots que l'on a substitués à l'alinéa c1.1) du texte actuel présenté par le ministre des Communications. Cette modification avait d'ailleurs l'appui du ministre responsable de la Condition féminine, l'honorable Judy Erola. Et toujours, selon l'honorable Francis Fox, la modification, je le cite: «fournirait des assises mieux définies aux mesures de réglementation que pourrait prendre le CRTC, en vue d'assurer que le système de radiodiffusion contribue à donner une représentation positive à des femmes et d'autres groupes . . . » Je sais que ma collègue du NPD reviendra sur cette question-là. Je vais lui en laisser une partie parce que c'est un peu ennuyeux pour nous qui suivons les débats de nous écouter puis de nous répéter, et je continue la citation: «sans pour autant brimer la liberté d'expression prévue par la Loi sur la radiodiffusion ou par les dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés introduite par le gouvernement libéral précédent.»

L'honorable Francis Fox . . . j'ai l'impression qu'il est encore dans cette Chambre, mais je vois son distingué député d'aujourd'hui, mais j'ai l'impression que M. Fox est là puisque j'entends à peu près les mêmes choses lorsqu'il termine son communiqué en disant: Le gouvernement vise ainsi à répondre aux préoccupations soulevées par les Canadiens face à l'influence de la pornographie et des contenus à tendances abusives en donnant à l'organisme de réglementation le pouvoir d'agir s'il y a lieu. J'ai marqué ici dans mon texte «prudence». Ça veut dire: il ne faut pas que je charrie trop, mais il ne faudrait tout de même pas qu'on en arrive à la conclusion, parce qu'il y a des gens, vous savez, qui exagèrent au Canada, il ne faudrait tout de même pas qu'on en arrive à la conclusion que le marchand de Venise, c'est pornographique. Alors, c'est toujours la question de chercher un équilibre, et je sais que le ministre, lorsqu'il donnera ses instructions, lorsque la Loi lui permettra de faire certaines choses que la Loi ne lui permet pas de faire actuellement, je sais que le ministre gardera cet équilibre-là.

Les observations de l'honorable Fox précédaient bien entendu le communiqué du ministre des Communications qui nous explique sa législation comme il suit:

> Dans le récent discours inaugurant la première session du nouveau Parlement, le gouvernement du Canada a rappelé que le problème des émissions à caractère abusif constituait une question prioritaire. La modification proposée à la Loi sur la radiodiffusion concernant ces émissions vise à écarter les craintes du public et à donner suite au rapport du sous-comité parlementaire sur les émissions à tendances sexuelles abusives publié en juin 1984.

Alors, j'ai l'impression que le ministre et moi . . . on s'est consultés, il y a fait allusion, donc nous sommes d'accord.

On discutera alors en comité de l'étendue de notre accord quant à la proposition à l'article 5 qui a pour but d'alléger le fardeau de la réglementation et des dispositions de l'article 6. Alors le ministre saura déjà d'avance où je m'en vais lorsque nous arriverons à la commission parlementaire.

Donc, je pense que ça pourrait aller pour quelques autres commentaires que j'avais, mais je vais continuer en disant que le projet de l'honorable Fox allait apporter aussi des changements à la Société Radio-Canada, mais je sais que le ministre nous reviendra dans un autre projet de loi, j'imagine, et à ce moment-là, nous nous préparerons en conséquence. Sauf que vous vous souviendrez que le ministre a dit qu'il y aura des consultations et il y aura aussi de nouvelles réglementations. Alors vous comprendrez, pour nous les vieux parlementaires et pour l'honorable ministre des Communications qui suit attentivement, et je le remercie de rester, je vais donc lui dire d'être prudent parce que vous comprenez que dans le communiqué de presse . . . «a souligné que le ministère des Communications, sous la coordination, écoutez bien cela, des trois consultants, probablement, c'est moi qui le dis, travaillera en étroite collaboration avec le groupe de travail présidé par le premier ministre suppléant, l'honorable Eric Nielsen, afin de déterminer quelles autres réformes de réglementation sont soumises.»

Pour les vieux parlementaires comme nous, vous pouvez vous imaginer comment nous allons être prudents si on sait que l'honorable premier ministre suppléant peut commencer à donner, lui aussi, des directives sur la question des réglementations et de les faire passer par son ministre des Communications. Je veux lui dire que cela apparaît d'ailleurs aux procès-verbaux nº 1, le président d'ailleurs étant M. Gabriel Fontaine, le 4 décembre 1984. Alors nous serons donc très prudents, monsieur le Président, lorsque nous examinerons ces nouvelles réglementations, surtout, je le répète, si l'honorable vice-premier ministre a un mot à dire dans ces questions-là.

• (1200)

La Partie III du présent projet de loi C-20 correspond à la Partie V du projet de loi C-20 de l'honorable Fox qui vise la loi sur la radio. Il s'agit donc d'une répétition du texte législatif de l'honorable Fox, son prédécesseur. Et pour ceux qui, justement, aimeraient prendre note, j'ai cette loi ici concernant la radio. Alors, je sais aussi que cette nouvelle législation pourrait, et je soumets au secrétaire parlementaire, le ministre étant temporairement quelques secondes absents, que peut-être, alors . . . peut-être il me fait signe, peut-être que dans un geste positif . . .

Vous savez que nous avons, monsieur le Président, plusieurs collègues qui présentent, à l'occasion, des projets de loi personnels. Et je vais en nommer plusieurs et peut-être que, éventuellement, le ministre voudra se pencher sur ces projets de loi des députés qui étaient alors, à l'occasion, dans l'opposition et qui sont maintenant au gouvernement, et aussi de l'honorable critique des affaires culturelles. Alors peut-être que, éventuellement, le ministre voudra se pencher pour savoir quoi faire avec ces projets de loi de ses propres collègues. Je vais en citer quelques-uns: le projet de loi C-301 de l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), le projet de loi C-461 du député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen), mon nouveau président de l'Union parlementaire internationale qui, justement, reçoit aujourd'hui le secrétaire général de l'Union parlementaire pour signer le contrat qui fera qu'en septembre prochain nous recevrons le grand congrès mondial. Cela s'est passé aussi sous un libéral, j'en étais le président. J'ai fait l'invitation, mais c'est mon ami le nouveau président de Surrey-White Rock-Delta-Nord qui ouvrira la grande conférence mondiale des parlementaires en septembre 1985. J'y serai comme spectateur un peu éloigné, avec un peu de regret. Mais qu'est-ce que vous voulez, ainsi va la vie en politique.

Il y a aussi concernant ces projets de loi, monsieur le ministre, la nécessité de protéger la jeunesse contre les annonces publicitaires trop agressives au cours de programmes destinés aux enfants. Il y avait aussi des représentations des députés depuis 1980 à la représentation provinciale au Conseil de la radiodiffusion. Je vous réfère au projet de loi C-595 de votre honorable collègue de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman). S'il y en a qui veulent prendre connaissance de ces projets de loi, je les ai tous retrouvés depuis 1980, 1981, 1982, 1983, 1984.

Il y a aussi un autre projet de loi de l'honorable critique, je pense, des communications du NPD, l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), le projet de loi C-413 concernant le temps de diffusion égal pour els partis politiques de l'opposition. Il y a aussi une question relative à l'usage éducatif d'émissions, croyez-le ou non, venant de votre distingué collègue de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie), le projet de loi C-236 et C-224; évidemment, le projet de loi C-675 de l'honorable député de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald), l'interdiction de tout commentaire de caractère discriminatoire fondé sur le sexe, proposé dans le projet de loi C-675, comme vous le savez, qui avait déjà été écouté et reçu et accepté par l'honorable Fox dans une deuxième déclaration du 24 mai 1984 et qui amendait sa déclaration du 8 février 1984. Et pour ceux qui seraient intéressés de prendre connaissance de tous ces projets de loi, je les ai ainsi que les discussions qui se sont présentées.

Alors je pourrais continuer et je voudrais ne pas abuser du temps de la Chambre, mais je pense que j'ai encore quelques minutes. Donc, le projet de loi C-20 sera renvoyé au Comité permanent des communications et de la culture selon l'intention qu'il mentionnait lors de sa comparution devant le comité, le 4 décembre 1984. Alors, monsieur le Président, au moment de cette comparution, le comité permanent aura l'occasion, je pense que le président de ce comité est présent.

Alors je lui donne avis d'avance. Je ne vois pas pourquoi je ne le ferais pas une semaine à l'avance. Je n'aime pas prendre mon témoin par surprise, comme les avocats souvent peuvent le faire. Alors voici le genre de témoins que nous pourrions . . . évidemment le gouvernement aura ses témoins, le Nouveau parti démocratique, mais j'aimerais mentionner leurs noms et probablement que le ministre sera surpris. Ce ne sont pas des gens qui sont des témoins surprise, mais ce sont des gens très connus, le plus connu probablement de ma première liste, un des mieux connus, le professeur John Meisel de l'Université Queen's qui probablement pourrait être appelé comme témoin. J'ai ici, on m'a donné une longue biographie, et je vous en fais grâce. Nous pourrions nous entendre au comité pour convoquer M. Alan Borovoy du General Counsel, du Canadian Civil Liberty Association de Toronto, dont la réputation n'est plus à faire, ainsi que le *Toronto Star* du 8 novembre 1983 le disait dans une page entière consacrée à M. Alan Borovoy, ce champion des droits civils, pour la défense des droits civils, et qui est très bien connu. Donc, s'il y en a qui veulent prendre connaissance, à savoir qui est ce témoin . . . Nous pourrions peut-être aussi, et pourquoi pas, monsieur le Président, pourquoi ne pas inviter l'honorable Fox puisque ce projet de loi d'aujourd'hui ressemble tellement au projet de loi qu'il a déposé. Nous pourrions certainement, je ne dis pas que c'est obligatoire, mais c'est certainement parmi la liste que je soumettrai . . . Les représentants du CRTC, il va de soi. Il est bien évident que ce serait nous priver d'un plaisir évident que de nous priver de la présence du ministre. Alors je ne le nomme pas puisque c'est tellement évident que c'est lui qui sera le témoin principal. Nous pourrions aussi inviter les représentants de l'Association canadienne des radiotélédiffuseurs, les représentants du Syndicat des travailleurs en communication du Canada (STCC) et de la FTQ, les représentants de l'Association canadienne des câblodistributeurs, des compétences dans des domaines variés, et écouter évidemment les représentations qui nous seront faites. J'ai reçu des témoignages de gens qui veulent être entendus, mais il faudra les garder pour d'autres circonstances, puisque cela ne concerne pas directement au projet de loi. Mais peut-être que nous aurions l'Alliance of Canadian Television and Radio (Actra), l'Association of Canadian Films Craft People, l'Association of Canadian Films and Television Producers. J'ai une liste de 50 noms, je vais donc vous en faire grâce pour le moment.

Je voudrais dire . . . le ministre nous dit qu'il y a des nouvelles instructions. Alors il faudrait s'assurer que, dans les instructions qui seront données, les pouvoirs du CRTC puissent être mis en pratique. Je sais que, depuis, l'honorable ministre de la Justice a décidé d'écouter les gens qui lui ont recommandé de ne pas faire de poursuites qui avaient été entreprises par le CRTC. Vous vous souvenez de cette déclaration d'ailleurs rapportée publiquement dans le *Globe and Mail* du 24 novembre 1984, le ministre de la Justice s'est même vanté de ne pas poursuivre certaines des personnes qui avaient été enfin poursuivies par le CRTC. Mais je crois comprendre que depuis ce temps-là le ministre fait une enquête exhaustive à travers tout le pays. Je suis prêt à reconnaître qu'à ce moment-là l'argumentation que j'aurais voulu produire aujourd'hui sera un peu moins forte, puisque déjà ce genre de consultations, je sais, se poursuit à travers le Canada, et je veux féliciter le ministre pour un personnel qui sait donner le genre de renseignements qui n'est pas partisan. Alors c'est à cause de son personnel que je peux être un peu moins féroce aujourd'hui sur cette question-là, et je pense que le ministre se doit de savoir que c'est grâce à son personnel que j'ai su qu'il y a cette consultation qui se fait à ce moment-ci. Mais il reste un fait, c'est que ces poursuites ne se sont pas faites et qu'elles auraient dû être entreprises. D'ailleurs, mon collègue, critique de la Justice, député de York-Centre (M. Kaplan), y fait référence pour ceux qui seraient intéressés à suivre le débat de près, c'est le 28 novembre 1984 dans le texte français, à la page 681: il y a un échange assez vigoureux.

Alors on m'informe qu'à la dernière conférence fédérale-provinciale à laquelle ont participé des ministres provinciaux, ceux-ci désiraient plus de pouvoir de direction pour le gouvernement du Canada auprès du CRTC, et c'est probablement dans cet esprit que le projet de loi C-20 présent et le précédent projet de loi C-20 traitent de ce dilemme. Parce que le ministre comprend que c'est un dilemme, un dilemme parce qu'on désire que le CRTC fonctionne sans intrusion politique indue et, d'autre part, la nécessité, par exemple, pour les autorités provinciales, à l'occasion, de vouloir faire valoir leurs points de vue au niveau politique, ainsi que le respect des droits garantis par notre Constitution.

• (1210)

Alors, je sais que le ministre danse sur la corde la plus raide, probablement que c'est un des ministères les plus sensibles sur cette question-là. On lui demande d'être à «arm's length» et en même temps on lui demande d'intervenir. Alors, c'est là qu'on verra au cours des années le sens d'équilibre que le ministre manifestera. De toute façon je veux lui dire, le plus aimablement possible, que nous serons là pour l'aider.

Monsieur le Président, vous comprenez que les gens sont très inquiets. C'est qu'il y a eu tellement de coupures qui ont été faites sans consultation, et qu'on vienne nous dire aujourd'hui qu'il y aura consultation, c'est aussi pour moi qui est le critique et qui se doit de faire ce travail honorablement mais honnêtement, c'est un dilemme que je pourrais approfondir en insistant, en rouvrant des plaies que je sais que le ministre a beaucoup de difficultés à panser ces jours-ci, parce que tout le monde lui tombe dessus pour ces coupures qui lui ont été probablement imposées.

Alors je ne sais pas si le ministre a fait les représentations nécessaires auprès du ministre des Finances pour lui dire: Mais non, tu peux couper . . . mais tu ne peux pas couper des gens qui donnent tant et qui reçoivent si peu. C'est ça! . . . Qui donnent tant à notre pays, qui lui donnent tellement sa fierté, qui lui donnent son identité canadienne. C'est ça qu'il faut comprendre! Il y a deux grands mouvements au Canada dans la survivance: Vous avez les francophones qui eux, Dieu sait, savent ce que c'est que le mot «survivance» et la vie française. Et le ministre se doit aussi de comprendre les appréhensions du Canada anglophone qui a une crainte épouvantable de l'américanisation. Et c'est pour ça que le ministre ne devrait pas et ne devra pas . . . et je sais qu'il ne sera pas surpris de voir cette montée dans le Canada anglophone.

Je sais, et nous allons nous employer à faire comprendre aux gens qui ne comprennent pas que le milieu anglophone canadien a une crainte énorme de l'américanisation. C'est pour cela que la question de la déréglementation, c'est bon, mais il ne faut pas que ça devienne sauvage non plus. Parce qu'il faut de la protection. Quand on veut avoir une culture canadienne, anglophone ou francophone, il faut se donner, monsieur le Président, des instruments de protection, parce que notre voisin est tellement envahissant.

Alors, je voudrais dire au ministre qu'il pourra compter sur ma coopération au comité parlementaire qui, très bientôt, étudiera ce projet de loi. Je veux lui dire que je ne peux pas lui donner l'assurance de combien il y aura d'orateurs aujourd'hui, mais que lorsque le président, le distingué président de la Commission parlementaire, je sais très bien son nom, M. Fontaine, mais peut-être que le whip pourrait m'indiquer sa circonscription . . .

Une voix: Lévis.

M. Prud'homme: . . . l'honorable député de Lévis. Je sais que nous nous entendrons très bien au comité parlementaire d'abord sur le nombre de gens que nous voudrions bien convoquer comme témoins, sur le nombre de réunions que nous voudrions bien avoir pour discuter à fond de ce projet de loi, pour s'assurer que ce que nous voulons, c'est-à-dire une protection pour les Canadiens, afin de nous assurer qu'ils ont un gardien dans le CRTC afin de nous assurer que les envahissants, qui voudraient ne pas aider la culture canadienne, puissent être mis à leur place d'une manière, évidemment, très civilisée.

Alors, monsieur le Président, je pense que pour ce matin mes remarques sont suffisantes et je laisserai le soin à d'autres collègues de poursuivre sur ce chemin. Je répète au ministre qu'il peut compter sur notre collaboration lors de l'étude de ce projet de loi en Commission parlementaire et ainsi pour les autres projets de loi qu'il voudra bien amener devant la Chambre.

[*Traduction*]

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du projet de loi C-20. C'est une mesure très modeste en ce qui concerne son épaisseur, mais cela ne veut pas dire que la question dont elle traite n'est pas importante. Il y a là plusieurs principes en jeu qui, pour la plupart, n'ont rien de sectaire ou de controversé. La plupart des mesures à l'étude aujourd'hui figuraient déjà dans le projet de loi qui nous a été proposé l'année dernière, mais qui n'a pas été adopté.

Même si ce sont des mesures importantes, compte tenu des coupes récemment opérées dans le budget de Radio-Canada, je trouve inquiétant et décevant que nous n'abordions pas les questions plus importantes à résoudre dans le domaine de la radiodiffusion. Ce n'est peut-être pas la fin du monde, mais je trouve inquiétant que l'on ferme des stations et que l'on congédie du personnel créatif.

Ceux d'entre nous qui tiennent à préserver au Canada un réseau solide et important de radiodiffusion savent que cela n'est possible que si Radio-Canada assure une présence très forte du secteur public. Cette société doit évidemment disposer de fonds suffisants pour jouer pleinement son rôle sur les réseaux anglais et français de télévision et de radio MA et MF. Ce sont là des questions qu'il faudra examiner, de sorte que je suis encore plus impatiente de participer à la prochaine discussion que le ministre suscitera peut-être que de discuter du projet de loi dont nous sommes maintenant saisis. Il nous faut énoncer une politique et prévoir un financement adéquat en matière de radiodiffusion pour que le système que nous sommes en train de modifier fonctionne comme nous le souhaitons.

Quant aux dispositions précises du projet de loi C-20, monsieur le Président, je voudrais parler d'abord de l'article 14.1. Nous appuyons certes ces propositions, qui permettront au ministre d'émettre des directives à l'intention du CRTC. Il importe que le ministre ne puisse pas intervenir en ce qui concerne des demandes particulières présentées au CRTC, et le projet de loi prévoit des garanties à cet égard.

On a attiré mon attention sur le fait que ces garanties ne sont pas suffisamment solides et qu'il faudra peut-être en revoir la formulation au comité, mais le principe, lui, est valable. Le ministre est responsable devant le Parlement pour la politique en matière de radiodiffusion; il en répondra donc devant le Parlement et comparaîtra devant le comité permanent des communications et de la culture pour expliquer ces directives. Tout cela fait partie de notre régime parlementaire.

Je voudrais maintenant passer aux dispositions de déréglementation proposées à l'article 14(6). Nous ne les appuyons pas. Nous sommes contre ces mesures. Incidemment, elles ne faisaient pas partie de l'ancien projet de loi qui avait été présenté l'an dernier à la Chambre. Cet article accorderait des pouvoirs très étendus au ministre, des pouvoirs inacceptables de décréter qu'il n'y aura pas de réglementation dans tel ou tel

secteur, sous prétexte que la concurrence est telle qu'elle justifie pareille mesure.

Je n'ai tout simplement pas confiance que l'intérêt public sera bien servi par cet énorme pouvoir de déréglementation, comme cela a été la tendance aux États-Unis. Nous en avons certes déjà vu certaines répercussions des plus déplorables. La situation est plutôt difficile ici et diffère énormément de celle du reste du continent. Nous devons être très soucieux de l'intérêt public. Il va sans dire que la rentabilité n'est pas l'apanage du système de radiodiffusion canadienne, mais nous subissons déjà une influence étrangère irrésistible dans ce domaine où s'affrontent des monopoles et où la concurrence est excessivement limitée. Il faut donc que le CRTC conserve d'autant plus de pouvoir pour veiller à ce que l'intérêt public demeure primordial.

Passant maintenant à d'autres dispositions, l'article 2 à la Partie II et l'article 7 à la Partie III ont pour objet de clarifier la définition d'une entreprise de radiodiffusion en télévision et en radio respectivement. Ces dispositions assujettiront clairement à la réglementation les antennes paraboliques principales installées sur des immeubles tels les hôtels, les condominiums et les grandes maisons de rapport. Nous trouvons inquiétant que les propriétaires de maisons unifamiliales et de petits immeubles à appartements puissent utiliser ce matériel tout en échappant à la réglementation, mais nous approuvons certes les nouvelles modifications visant à assujettir ce domaine à la réglementation et à combler une lacune dans la loi. Ces dispositions servent simplement à clarifier une situation dont on aurait dû s'occuper plus tôt, et c'est pourquoi nous les appuyons.

• (1220)

Un autre volet de la Partie II fait allusion à un groupe d'étude du CRTC qui fera rapport au début de février sur les difficultés qu'éprouvent les petites localités isolées à capter les émissions de radio et de télévision. Il s'agit là d'une question dont traite la loi. Si les recommandations de ce groupe d'étude sont appropriées et pertinentes, peut-être pourrait-on les présenter à l'étape de l'étude en comité pour les insérer dans le projet de loi. Mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) abordera plus tard cette question de façon plus détaillée.

J'ai certaines réserves à l'égard d'une autre disposition contenue dans la Partie II, à l'article 5(1). Il s'agit d'une nouvelle disposition visant à prolonger de cinq à sept ans la période de validité des licences. Cela s'inscrit en quelque sorte dans l'esprit de la déréglementation. On affaiblit la réglementation en accordant ainsi aux stations et aux réseaux des licences pour une plus longue période. Stations et réseaux auront ainsi moins de comptes à rendre à l'organisme de réglementation. Il ne s'agit pas là d'une question purement futile ou théorique. Je pense au cas où le CRTC avait autorisé la diffusion de programmations pornographiques à la télévision payante. Il a par la suite soutenu l'avoir fait par erreur. Il avait certes été prévenu du problème, mais il avait bel et bien accordé des permis de diffusion pour découvrir plus tard le caractère de ces émissions. Quand on l'a critiqué sur ce point, après l'avoir saisi du problème, il a répondu qu'il n'y pouvait rien avant cinq ans, c'est-à-dire avant que la licence n'arrive à échéance. Cinq ans c'est très long pour une licence. J'hésiterai beaucoup à porter cette période à sept ans.

Soyons francs à propos du mécanisme d'audition du CRTC. Ses audiences constituent l'un des sports favoris au Canada. Elles se déroulent dans une ambiance très agréable et permettent aux particuliers et aux groupes de se faire entendre. Bref, cela montre que la démocratie se porte bien. Le Conseil sort de sa tour d'ivoire et du haut de sa grandeur, de sa richesse et de sa majesté comparaît devant le public afin de savoir ce que les gens pensent de sa politique et ce qu'ils souhaitent en matière de radio et de télédiffusion. Le public qui regroupe des particuliers, des spécialistes et des associations, vient exposer ses doléances. C'est un aspect très sain de notre mécanisme régulatoire. Des organismes féminins s'en sont prévalus pour protester contre l'existence de stéréotypes sexistes dans les médias et contre la pornographie. Certaines audiences dans des domaines comme les émissions religieuses, et les émissions pour enfants, qui sont d'un intérêt crucial pour la population et sur lesquels elle est abondamment renseignée, ont eu une importance considérable. Ce mécanisme perdrait de son efficacité si l'on devait prolonger la durée des licences. Au lieu de traiter le public avec cynisme en reportant à sept ans ses possibilités d'intervenir, il faut lui en faciliter l'occasion. En effet, les Canadiens, pour qui existent la radio et la télévision, peuvent y contribuer positivement. Ils s'acquittent très efficacement de cette tâche lors des audiences que tient le CRTC.

J'en viens maintenant à l'article 3 du projet de loi et aux modifications qu'il prévoit. Celles-ci font suite au projet de loi C-675 que j'avais moi-même présenté. Nous avions débattu cette mesure l'année dernière et l'avions renvoyée au comité. Le sous-comité qui l'a ensuite étudiée a été unanime à reconnaître la nécessité de modifier la loi mais, malheureusement, la Chambre n'a pas pu légiférer là-dessus avant la fin de ses travaux, en juin dernier. Nous retrouvons ces dispositions aujourd'hui bien que formulées autrement, ce qui ne me plaît pas vraiment mais que je trouve néanmoins acceptable puisque l'objectif sera atteint. La modification consiste à ajouter à l'article 3 de la Loi sur la radiodiffusion, qui concerne la politique en cette matière, le sous-alinéa 3.*c*.1) que voici:

La programmation fournie par le système de radiodiffusion canadienne devrait respecter et promouvoir l'égalité et la dignité de toute personne, groupe ou catégorie de personnes sans égard à la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, au sexe, à l'âge ou aux déficiences mentales ou physiques;

C'est une disposition très générale, formulée en termes très généraux. Elle dit «devrait» et non pas «doit». Elle fixe un objectif qui est conforme à l'article qui énonce les autres objets de la loi sur la radiodiffusion. Il n'y est question que de programmation en général, et non de chacune des émissions. Ce n'est pas une mesure très précise, mais elle fixe un objet qui a son importance pour nous.

Pour que cette fin soit atteinte, il faut des règlements beaucoup détaillés sur la question. Le CRTC a présenté un règlement en ce sens. Le CRTC a mis beaucoup de temps à réagir au problème de la pornographie violente et gravement avilissante. Mais il a finalement agi en présentant un règlement. Une fois le CRTC convaincu, nous avons appris que c'est le ministère de la Justice qui se montrait réticent et faisait des difficultés. Le CRTC était prêt à agir plus rapidement. Il est donc possible de le convaincre. Il y a donc ce règlement qui de toute évidence doit figurer dans l'article décrivant les objets de la loi de laquelle découle les règlements plus précis du CRTC.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur une précision qui a été omise et qui, à mon avis, aurait dû être incluse.

Ma proposition de loi précisait que les propos abusifs étaient défendus nonobstant les dispositions de l'article 3, concernant la liberté d'expression. La présence d'une pareille disposition «nonobstant» dans la loi ne laisserait aucun doute qu'en tant que législateurs nous sommes parfaitement conscients de cet objectif qu'est la liberté d'expression, mais que nous y mettons des réserves afin que soit aussi respecté un autre principe fondamental, celui de la dignité et de l'égalité de tous les individus. Nous ne faisons pas fi de la liberté d'expression; nous reconnaissons l'importance considérable d'un autre principe.

Cet article provoquera sans doute des recours aux tribunaux. Des personnes vont s'adresser aux tribunaux où elles vont invoquer, pour se défendre, les dispositions de la Charte des droits sur la liberté d'expression. Je trouve important de guider les tribunaux sur ce point. Les jugements des tribunaux canadiens sur les affaires d'égalité sont notoirement mauvais. C'est pire quand l'égalité est réclamée par les femmes que par tout autre groupe. Les précédents sont nombreux, depuis l'affaire des «personnes» jusqu'à celle de Laval contre Bédard et l'affaire Murdoch. Ces jugements ont prouvé que les tribunaux sont indifférents aux droits des femmes à l'égalité. Il serait prudent de laisser savoir aux tribunaux, sans équivoque, que l'égalité et la dignité de tous les individus doivent être respectées. De bonnes raisons militent en faveur de l'inclusion de cette précision dans le projet de loi.

[*Français*]

Le Réseau d'action et d'information sur les femmes a constaté en témoignant devant le sous-comité sur l'abus sexuel qui a étudié la matière de mon projet de loi, et je cite:

Comme notre société a désormais une charte qui non seulement établit clairement l'égalité des sexes mais admet aussi des moyens de correction pour redresser les torts causés aux femmes, il est logique que les émissions doivent se conformer à cette nouvelle justice et que tout abus contre l'égalité sexuelle doive être éliminé.

En conséquence, cette modification de la loi dans le projet de loi que nous étudions aujourd'hui est une suite logique de la Charte canadienne des droits et libertés.

Je voudrais remercier tous mes concitoyens et toutes mes concitoyennes qui m'ont appuyée dans la revendication d'une telle modification de la loi. Un très grand nombre de Canadiens et Canadiennes de toutes les parties du Canada et de tout parti du Canada se sont battus pour une meilleure protection contre la pornographie violente et dégradante. Ils et elles se sont battus en qualité d'individus et de groupes, en qualité de féministes et mères et pères de famille. Je cite en particulier la participation de la Fédération des femmes du Québec, Media Watch, The National Action Committee on the Status of Women, le Réseau d'action et d'information sur la femme, le Front commun contre la pornographie, les Églises, The Catholic Women's League, Specialists from the Universities and the Professions of Canada qui nous ont aidés au cours des séances du sous-comité.

Nous nous sommes rendu compte du fait que les attaques contre les femmes et contre les enfants par la pornographie violente et dégradante sont des attaques contre l'égalité et la dignité de tout être humain. Or, la Charte canadienne des droits et libertés garantit l'égalité de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes. La programmation qui porte atteinte à la dignité et à l'égalité d'une partie de notre humanité est un affrontement contre la valeur et la dignité de toute cette humanité.

• (1230)

[*Traduction*]

C'est avec plaisir que j'appuie le principe du projet de loi. S'il est vrai qu'il nécessitera des changements au comité, nous approuvons l'ensemble de son contenu et les changements que nous souhaitons pourront être faits à cette étape de son étude. Nous défendons cette mesure et ferons preuve d'esprit de collaboration tout au long de l'étude en comité.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais rappeler à la Chambre que les discours dureront maintenant 20 minutes, conformément à l'article 35(2) du Règlement, et seront suivis d'une période de 10 minutes consacrée à des questions et aux réponses.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, le projet de loi comporte un aspect en particulier sur lequel je voudrais revenir. Je veux parler des modifications à la Loi sur la radio et à la Loi sur la radiodiffusion qui visent à réglementer la radiodiffusion au Canada. Il est intéressant de noter qu'on propose de porter de 5 à 7 ans la durée des licences d'exploitation. Le ministre nous a expliqué la portée de ce changement dans son discours d'ouverture.

Le projet de loi accorde au gouvernement et donc à la population canadienne de nouveaux pouvoirs pour réglementer ou contrôler le CRTC ainsi que les activités générales de radiodiffusion. Je me demande si, aux termes de la présente loi, le ministre ou le CRTC sont en mesure d'empêcher la fermeture de stations-radio.

Dans le cadre de la politique de compressions des dépenses, la Société Radio-Canada a décidé elle seule de fermer une station-radio. Je crains qu'il n'y ait pas de recours contre une telle décision à moins que le ministre ait inclu dans ses recommandations à la Chambre concernant la réglementation, que Radio-Canada ou tout autre réseau devra comparaître en séance publique devant le CRTC. Si je dis cela, c'est pour deux raisons. Quand le CRTC autorise l'inslallation d'une station-radio dans une petite localité, il est entendu que l'exploitant doit assurer un service complet. Il arrive parfois, pour des raisons d'ordre économique, que l'exploitant décide qu'il est plus avantageux pour lui de n'établir qu'une station relais. Radio-Canada a agi ainsi partout à travers le pays pour rationaliser ses services, se contentant de diffuser des signaux à partir de ce qu'on appelle des émetteurs relais à faible puissance.

Autrement dit, si Radio-Canada ou d'autres radiodiffuseurs privés y sont autorisés, tout un réseau de stations pourront être branchées sur une station centrale et l'on pourra prétendre qu'elles offrent le même service en dépit de l'absence de nouvelles et autres communications locales. En somme, l'indicatif de la station devrait préciser ceci: Vous êtes à l'écoute des chaînes de la Société Radio-Canada.

Ce genre de chose est inacceptable, tant à l'heure actuelle qu'à l'avenir.

Afin de citer un exemple précis de ce que je suis en train de dire au sujet de la Loi sur la radio et de la Loi sur la radiodiffusion, permettez-moi de signaler la présence à Ottawa d'une délégation en provenance de Gander, à Terre-Neuve. Ces personnes sont ici pour s'entretenir avec des responsables de la société Radio-Canada. En outre, le ministre des Communications (M. Masse) a eu l'obligeance de les recevoir. Ce groupe proteste contre la fermeture de la station radiophonique de

Radio-Canada dans leur localité. Comme le personnel va être muté ailleurs, cette initiative permettra à la société d'économiser la maigre somme de $75,000 par an en frais d'exploitation relatifs à cet immeuble.

Lorsqu'on demande aux responsables de Radio-Canada pourquoi ils ont pris cette décision, ils fournissent quelques explications intéressantes. J'ai eu un entretien de trois heures avec le président de Radio-Canada et le Directeur de la radio pour le pays. Ils m'ont proposé cette deuxième option dont j'ai parlé plus tôt. Il s'agit de la concentration, solution qui semble acceptable aux radiodiffuseurs privés et à Radio-Canada. Ils se sont efforcés de me prouver qu'une localité sera mieux desservie si la station radiophonique se trouve à une centaine de milles.

Durant cette séance d'information, ils m'ont présenté les données relatives aux cotes d'écoute. Selon celles-ci, des trois stations régionales, celle que la société Radio-Canada a fermée avait la meilleure cote entre 6 heures et 9 heures du matin, de midi à 14 heures et à nouveau entre 16 heures et 18 h 30. Autrement dit, la société Radio-Canada qui ne fait pas de publicité sur ses ondes, venait en tête des deux autres réseaux privés dans ce secteur.

Durant ces entretiens, j'ai conseillé aux représentants de Radio-Canada d'examiner ces cotes pour vérifier si l'emplacement n'était pas la seule raison expliquant un résultat aussi élevé, et je leur ai laissé entendre que s'ils prenaient la même initiative qu'à Vancouver et dans d'autres régions du pays, la cote d'écoute risquait de diminuer. Il est un fait que la station de Radio-Canada qui doit fermer a une cote d'écoute plus forte que les autres réseaux. Dans quelle autre région du pays est-ce le cas? Je le répète, la société Radio-Canada prend cette initiative pour économiser la maigre somme de $75,000, sous prétexte que le gouvernement fédéral a sabré dans son budget. La société se plaint qu'on ait réduit son budget de 75 millions de dollars et elle veut fermer une station pour économiser $75,000. Où est la logique dans tout cela?

L'important, c'est que la station en question dessert un secteur géographique énorme, non seulement Gander, mais toute la côte nord-est de Terre-Neuve et la région centrale. Si cette station et son personnel sont déplacés ailleurs, disons à une soixantaine ou une centaine de milles de là, il n'existera plus de liens avec la localité comme ceux que la société avait avec le monde des arts, de la musique ou les événements locaux. Actuellement, cette station est en mesure de faire des reportages sur la dernière réunion du conseil municipal de Badger's Quay ou de Joe Batt's Arm. De toute évidence, s'il y avait centralisation, ce serait impossible. C'est grâce à cela que sa cote d'écoute est tellement élevée.

• (1240)

Il y a un autre aspect que j'ai déjà souligné à la Chambre. Je suis persuadé que tous les députés se souviennent de CBG Gander. J'ai déjà fait remarquer que la décision de fermer CBG voile les modalités de l'union avec le Canada. Au moment de l'union de Terre-Neuve et du Canada, la société Radio-Canada a repris les stations de radio qui existaient dans la nouvelle province. Il se trouve que CBG existait déjà à ce moment-là. Pourtant, il semble que nous n'ayons aucun recours. Les gens de cette localité n'ont aucun recours actuellement et ne peuvent obtenir d'audience du CRTC. Tout cela, parce que le ministre refuse de s'en mêler. C'est fort louable de sa part de l'avoir dit, monsieur le Président. Le conseil doit résoudre ses propres problèmes. J'ai cependant du mal à admettre ce qu'a déclaré le ministre à la Chambre des communes, et vous pouvez vous y reporter, monsieur le Président, puisque cela figure à la page 1007 du hansard du 7 décembre 1984:

> Cette obligation administrative portait en elle-même un enjeu; elle risquait d'affecter les opérations à long terme et la stratégie de Radio-Canada. C'est pour cette raison que j'ai convenu, en accord avec le président de la Société Radio-Canada, de la nécessité d'un processus de consultation.

Il a ensuite cité une lettre de M. Juneau déclarant que des consultations s'imposeraient entre la société et le ministre. Ce dernier a ensuite nommé trois personnes très compétentes et a déclaré aux administrateurs qu'ils devraient travailler avec ses «conseillers spéciaux». C'est ce qu'on trouve à la page 1007. Ce comité consultatif devait certainement examiner les possibilités de compressions. C'est ce qu'il devait faire pour obtenir l'accord de la société et celui du ministre.

Je dois vous dire, monsieur le Président, ce qu'il y a d'autre qui me chagrine, bien que je ne m'y oppose pas dans des circonstances normales, c'est que le ministre des Communications a annoncé unilatéralement—ce n'est pas Radio-Canada qui l'a annoncé ni son président, je l'ai entendu, et j'ai lu ses déclarations—que ce qu'il allait faire, utilisant la logique dont je parle en ce qui concerne CBG Gander, c'était développer le réseau français de Radio-Canada au Québec. Il dit que c'est nécessaire. Pourquoi est-ce nécessaire, selon le ministre? Il disait qu'il n'y a pas suffisamment de gens qui écoutent Radio-Canada français. «Nous devons rejoindre un plus vaste auditoire au Québec; par conséquent, il y aura là une certaine expansion.»

Pour en revenir à la question originale, quel pouvoir ont les gens que je représente? Quel pouvoir a le conseil municipal de Gander auprès d'Ottawa aujourd'hui? Que veulent-ils? Que peuvent-ils faire? Ils sont venus de Gander jusqu'à Ottawa, aux frais du contribuable, pour intervenir contre la fermeture de CBG qui, je le répète, fera économiser à Radio-Canada $75,000 par année. Quel recours ont-ils? Ce n'est pas sans raison que le ministre déclarait dans l'introduction à son projet de loi, que celui-ci donne au gouvernement, et à lui en particulier, le pouvoir de donner des instructions—pour utiliser les mots qu'il a employés—«le pouvoir du peuple sur la diffusion par l'intermédiaire de ses représentants élus, le pouvoir de gouverner, le pouvoir de donner des instructions au CRTC».

J'estime que le ministre des Communications devrait avoir le pouvoir, quelque part, d'ordonner au CRTC de tenir des audiences dans le cas de fermetures de station, qu'il s'agisse de réseaux privés ou que ce soit Radio-Canada qui ferme une station mais maintient un retransmetteur local. Le CRTC devrait être obligé de tenir une audience publique pour permettre aux groupes d'intérêts de ce pays de communiquer leur cas. Si on le faisait pour CBG Gander et dans plusieurs autres cas, avec les stations privées également, le CRTC déciderait que l'on ne peut pas installer tout simplement un émetteur avec le permis que l'on a. Dans le cas de CBG, la station serait rouverte le lendemain. Il ne faudrait pas une matinée et un après-midi. Il faudrait une matinée, et le CRTC ordonnerait au réseau anglais de Radio-Canada de maintenir le service dont il est responsable dans cette région.

Monsieur le Président, je vous signale que je n'ai pas critiqué le ministre des Communications aujourd'hui. Je l'ai déjà fait, mais pas aujourd'hui.

M. Prud'homme: Pourquoi?

M. Baker: Mon collègue me demande pourquoi. J'espère que le ministre des Communications et son secrétaire parlementaire interviendront auprès de M. Juneau pour appuyer la demande du conseil municipal de Gander qui a amené des pétitions de toute la côte nord-est de Terre-Neuve pour demander à Radio-Canada de ne pas fermer CBG Gander. Une économie de soixante-quinze mille dollars n'est pas une excuse pour supprimer une station qui dessert les habitants de Terre-Neuve et qui les dessert mieux, à en juger d'après les cotes d'écoute, que les stations privées. J'espère, à en juger d'après l'intervention qu'il a faite aujourd'hui et étant donné le ton relativement doux que j'ai adopté aujourd'hui, que le ministre des Communications et son secrétaire parlementaire écoutent. S'ils décident d'intervenir, je serai le premier à les féliciter le lendemain.

M. Hopkins: Les libéraux sont ainsi.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires. Comme il n'y a pas de questions ou de commentaires, je donne la parole au député d'Edmonton-Sud (M. Edwards).

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi de parler du projet de loi C-20, vu que j'ai travaillé pendant 29 ans dans la radiotélédiffusion, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Tout comme le député de Gander-Twillingate (M. Baker), je m'inquiète du manque de logique et de la confusion qui semblent caractériser toute décision ou absence de décision de Radio-Canada. Pour avoir visité New World Island et diverses autres parties de la magnifique circonscription de Gander-Twillingate, je me rends compte des services que Radio-Canada y a assurés. Je peux garantir au député que ses remarques ne sont pas tombées dans l'oreille d'un sourd.

Des voix: Bravo!

M. Edwards: La radiotélédiffusion est une question de mots, d'idées et d'aspirations qui sont liés à l'essence même du Canada. Je trouve plutôt curieux que la délégation venue lundi à Ottawa pour protester contre les compressions budgétaires du secteur public dans le domaine culturel soit composée de gens qui se débrouillent très bien dans le secteur privé. Il me semble utile de souligner que M. Berton, l'un des chefs de la délégation, lancera demain, 1er février, une magnifique série de nouvelles émissions radiophoniques intitulées *The Canadian Achievers*. En tant qu'Albertain, j'hésite à préciser que ces émissions sont commanditées par Petro-Canada. Elles permettront de mieux connaître des héros canadiens et d'autres personnes, de toutes les couches de la société, ayant accompli de grandes choses. Je rappelle qu'il s'agit d'une radio privée, monsieur le Président, et que M. Berton et beaucoup de ses alliés obtiennent d'excellents résultats dans ce secteur. Dans un sens, je pense qu'ils essaient d'agiter un spectre, de dresser un épouvantail, en prétendant que le domaine culturel et le secteur des communications feront l'objet d'autres compressions budgétaires.

Il est temps de réexaminer tout le système de radiotélédiffusion du Canada. Cela a déjà été fait à maintes reprises. Je pense qu'il est tout à fait normal que cette étude se fasse au Parlement du Canada, comme il se doit. Je dis cela parce que nous sommes l'organisme par lequel doit normalement s'exprimer la volonté des Canadiens en ce qui a trait au réseau de radiotélédiffusion. Il est grand temps de procéder à un tel examen à cause des progrès technologiques et du fait que la réglementation se développe de façon incontrôlée dans un vide juridique.

• (1250)

Je voudrais rappeler brièvement l'histoire de la réglementation touchant la radiotélédiffusion dans notre pays. Au départ, on jugea nécessaire d'établir une réglementation pour contrôler les fréquences servant à communiquer avec des navires ou des bateaux de pêche en mer. A l'origine, par conséquent, les règlements relevaient du ministère de la Marine et des Pêcheries. Plus tard, ce fut la responsabilité de la Commission canadienne de radiodiffusion, le précurseur de Radio-Canada, qui s'occupa de la réglementation touchant la radiodiffusion privée. Le même principe fut observé quand le gouvernement Bennett créa Radio-Canada dans les années 30.

En 1958, parce que des entreprises privées de radiotélédiffusion, qui jusque là s'étaient vu imposer des règles par leur concurrent, Radio-Canada, réclamaient un traitement équitable, le gouvernement de l'époque, dirigé par le très honorable John Diefenbaker, constitua un Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. C'était le premier organisme indépendant à régir à la fois les activités de Radio-Canada et des sociétés privées. Il céda sa place en 1968 à l'organisme actuel qui s'appelait alors le Conseil de la Radio-télévision canadienne et qui s'occupe également aujourd'hui des télécommunications.

J'ai parlé tout à l'heure du vide juridique qui existe depuis de nombreuses années pour ce qui est de l'orientation à donner au développement de la radiotélédiffusion. A cause de ce problème, le CRTC a été amenée à prendre certaines décisions ridicules ou pour le moins discutables. Je citerai simplement un ou deux exemples. Les députés de la Chambre et les Canadiens se souviennent très bien qu'on a décidé il y a un peu moins de deux ans d'accorder un permis à diverses entreprises de télévision payante. Cette décision n'avait aucun fondement, ni sur le plan économique, ni dans la réalité. Nous avons assisté petit à petit à l'unification bien orchestrée de ce système, au point où nous n'avons plus aujourd'hui pratiquement qu'un seul réseau anglais dans l'ensemble du Canada.

En outre, il y a eu une tendance malheureuse consistant à accorder des permis globalement pour certaines fréquences dans diverses localités. Je trouve cela regrettable. Mes amis NPD d'en face m'accuseront peut-être ne pas défendre la libre entreprise et de rechercher un solution de facilité. Ce n'est pas du tout le cas. En fait, aux États-Unis, où beaucoup trop de permis ont été accordés, de nombreuses stations ne disposent pas des ressources nécessaires pour offrir un service de qualité comme celui qui a valu aux entreprises de radiotélédiffusion canadiennes, tant publiques que privées, une réputation méritée.

Nous avons observé également une prolifération de règlements douteux dans ce vide législatif. Cette prolifération de règlements a permis au CRTC d'imposer des règles chimériques et plutôt gênantes et de prononcer des énoncés de politique par ordonnance à tel point que des interprètes de troisième ordre de ces règles finissent par dicter aux Canadiens ce qu'ils peuvent voir ou entendre. En fait, ils vont même dans certains cas jusqu'à déterminer quelles pièces de musique précises il convient à certaines stations de radio de diffuser. Voilà qui frise la violation de la liberté d'expression.

J'aimerais m'attarder quelques instants à traiter des dispositions de l'article 1 du projet de loi. Le pouvoir de donner des instructions qui y est proposé servirait à faire en sorte que ce soit le gouvernement plutôt que le CRTC qui soit chargé d'établir la politique en matière de télécommunications et de radiodiffusion au Canada. Il pourrait servir à définir les critères généraux d'après lesquels le Conseil pourrait se prononcer sur les cas particuliers dont il est saisi. Il pourrait servir dans d'autres cas à assurer que les politiques nationales générales dans des domaines comme l'économie s'appliquent à la radiodiffusion et aux télécommunications. Peut-être le cas de la télévision payante dont j'ai parlé plus tôt pourrait-il s'inscrire dans ce cadre.

On peut se demander s'il existe des garanties qui empêchent le gouvernement d'abuser en matière d'instructions et de gêner la liberté d'expression des radiodiffuseurs. Eh bien, la Charte des droits et libertés interdirait de donner des instructions qui nuisent à la liberté d'expression. Le projet de loi contient en outre une restriction très ferme, en ce que les instructions d'ordre politique ne peuvent être données à l'égard de la délivrance, de la modification ou du renouvellement d'une licence de radiodiffusion en particulier. Le projet de loi prévoit en outre que les instructions seront renvoyées à un comité parlementaire avant qu'elles n'entrent en vigueur.

Malgré l'heure tardive, je voudrais tout de même faire une ou deux observations à propos des paragraphes 5(1) et 5(2) qui concernent le prolongement de la durée maximum des licences. Une députée d'en face s'est demandé s'il convenait de porter cette durée maximum de cinq à sept ans, disant, quant à elle, qu'une période de cinq ans lui paraissait déjà trop longue. Le secteur en cause est de taille. Au même titre que l'ensemble des Canadiens demandent au gouvernement, comme il s'y applique, de les doter d'une politique cohérente et prévisible, les radiodiffuseurs et les câblodistributeurs veulent savoir à quoi s'en tenir afin de faire des prévisions à plus long terme.

Nous parlons d'une industrie qui, dans le secteur de la radio et de la télévision, produit des recettes de plus d'un milliard de dollars par année, dont 492 millions dans le domaine de la radio et 833 millions dans celui de la télévision. Évidemment, la plus grande partie de ces recettes, la quasi-totalité, proviennent de la publicité. Nous parlons d'un nombre considérable d'employés: 9,666 dans le seul secteur privé de la radio et 6,905 dans celui de la télévision. Nous parlons d'une masse salariale de plusieurs centaines de millions de dollars. Nous parlons d'immobilisations, dans le seul secteur de la radiodiffusion, de 637 millions de dollars. Dans la câblodistribution, les recettes brutes au cours de l'année de déclaration la plus récente ont été de 535 millions de dollars. Les bénéfices nets après impôts ont été de 34.2 millions, ce qui représente un rendement de 5.9 p. 100 sur des immobilisations de 579 millions. L'ensemble de la rémunération des 6,484 employés à plein temps de la câblodistribution représente environ 149 millions de dollars.

La stabilité est absolument essentielle. L'émission des licences pour deux années de plus que la période maximale actuelle de cinq ans est une mesure qui plaira à l'industrie et même au public. Avec la stabilité, la rentabilité devient possible. Et seule la rentabilité de la radiodiffusion privée peut produire une programmation innovatrice, créer des emplois, renforcer l'identité canadienne et même améliorer le service public.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député doit savoir qu'il lui reste sept minutes de temps de parole dont il pourra se prévaloir après 15 heures. Il a aussi droit à une période de questions et d'observations de dix minutes qu'il pourra utiliser s'il le désire.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES ARMEMENTS DANS L'ESPACE

ON DEMANDE AUX SUPER-PUISSANCES D'EMPÊCHER LA COURSE AUX ARMEMENTS DANS L'ESPACE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, lundi dernier à New-Delhi, les chefs de six puissances moyennes de cinq continents ont encore une fois demandé aux États-Unis et à l'Union soviétique d'empêcher la course aux armements dans l'espace et de mettre un terme à l'essai, à la fabrication et au déploiement de toutes les armes nucléaires.

Cette initiative des Parlementaires pour un ordre mondial est le fait des chefs d'État de l'Inde, de la Suède, de la Grèce, du Mexique, de l'Argentine et de la Tanzanie et fait suite à une déclaration publiée le 22 mai dernier demandant aux cinq puissances nucléaires du monde de cesser la production et le déploiement d'armes nucléaires et de se servir de l'argent économisé pour soulager les pays du tiers monde.

Ce geste de la part de six puissances moyennes est la preuve que l'humanité refuse d'être un témoin muet, pendant que les États-Unis et l'Union soviétique engagés dans une lutte d'hégémonie, décident seuls du sort de la planète. J'invite dans le premier ministre (M. Mulroney) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) à reconsidérer ce qu'ils ont décidé dernièrement, soit d'appuyer la militarisation à un rythme accéléré de l'espace par les États-Unis, et à s'associer à l'initiative de ces cinq puissances moyennes qui sont nos amis et alliés. Au Canada, l'initiative a reçu l'appui du Conseil canadien pour la coopération internationale, du Syndicat canadien de la Fonction publique, du Syndicat national de la Fonction publique provinciale, du Mouvement canadien pour une

Article 21 du Règlement

Fédération mondiale de l'opération Désarmement, du projet «Plowshares» et de l'Association des médecins pour la responsabilité sociale.

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, car son temps de parole est terminé.

* * *

LES JEUX PAN-AMÉRICAINS

LE CHOIX DE LONDON, ONTARIO, COMME VILLE HÔTE

M. Tom Hockin (London-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais faire une déclaration au sujet d'une décision historique, prise la semaine dernière, qui pourrait apporter des avantages économiques et sociaux importants au Canada. L'Association olympique canadienne a choisi London, en Ontario, comme ville hôte des Jeux pan-américains qui auront lieu dans six ans. Il faut encore que le Canada soit choisi de préférence aux autres pays qui se sont portés candidats.

Les avantages économiques pour London, pour le sud-ouest de l'Ontario et, dans un sens plus général, pour l'en semble du Canada ont été évalués, très raisonnablement, à 500 millions de dollars. Les jeux fourniront au moins 150,000 journées-personnes de travail dans le secteur de la construction et 400 emplois pour une période commençant un peu avant les jeux et se terminant un peu après. Je demande par conséquent à la Chambre et au gouvernement du Canada de travailler à faire en sorte que le Canada soit choisi comme hôte de ces jeux afin que notre pays puisse en profiter sur le plan touristique et en obtenir tous les autres avantages économiques et sociaux prodigieux.

* * *

NORAD

LES CHANGEMENTS PROJETÉS PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, nous aurions du sentir que quelque chose n'allait pas lorsque le ministre de la Défense nationale (M. Coates) a pris l'avion pour Washington juste après avoir obtenu ce poste. Une des conséquences de ce voyage, c'est qu'une équipe de représentants du Pentagone est venue expliquer les avantages de la course à la mort pendant que le ministre de la Défense nationale parlait en blaguant de jeter tous les Canadiens pacifistes en prison.

Le gouvernement a montré qu'il n'avait pas le cran de prendre une position morale sur les essais de missiles de croisière. Les députés d'en face ne pouvaient pas s'offrir le luxe d'offenser M. Reagan alors que son gouvernement offrait beaucoup de contrats pour la défense à des entreprises canadiennes. Le gouvernement ne pouvait pas non plus s'offrir le luxe de parler au nom des citoyens et de voter pour le gel nucléaire aux Nations Unies, comme la Grèce et le Danemark. Nous avons remarqué que les Américains ne se sont pas donnés la peine de nous dire qu'ils nous enverraient quelques bombes atomiques mortelles ou quelques bombes sous-marines en cas de crise. La seule réaction du gouvernement conservateur, c'est qu'il faut faire confiance à nos amis, que ceux-ci nous dévoileront leurs plans pour le pays quand ils le jugeront nécessaire.

Le Canada ne pouvait même pas s'opposer à la course aux armements dans l'espace parce que nos alliés risquaient de laisser leur tête à Genève et de tout donner aux Soviétiques. Nous avons appris quelques jours plus tard quelle était la véritable raison, grâce à une indiscrétion venant de—devinez où—Washington. Les représentants du Pentagone nous disent qu'ils veulent que le NORAD s'occupe de la guerre de étoiles et du programme anti-satellites. Le ministre de Défense nationale lit sa réponse sur des pense-bêtes qu'il a empruntés au chef de l'opposition (M. Turner). Il insiste sur le fait que nous parlons seulement des réseaux de radars avec les Américains. Je suis sûr que les Américains nous parleront de leurs autres projets lorsqu'ils seront certains que nous devons être mis au courant.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

LA RÉGION DE LA HAUTE-GATINEAU

M. Barry Moore (Pontiac-Gatineau-Labelle): Monsieur le Président, j'aimerais faire une déclaration d'importance pour ma circonscription de Pontiac-Gatineau-Labelle et en particulier pour la population de la Haute-Gatineau.

Récemment, un porte-parole de la ville de Maniwaki déclarait aux médias que le projet d'une route reliant Maniwaki au Témiscamingue avait été relégué aux oubliettes pour de bon par les gouvernements impliqués. Également, on affirmait que le projet de centre de recherche ne verrait jamais le jour en Haute-Gatineau.

Le 4 septembre 1984, monsieur le Président, la population de ma circonscription a élu un représentant pour mieux défendre ses intérêts que par le passé. J'ai donc rencontré lundi, le 28 janvier dernier, le ministre d'État aux Forêts, l'honorable Gerald S. Merrithew, et des membres de son personnel pour lui faire part des demandes de mes concitoyens. La réunion fut positive, et bien que des fonds ne soient pas disponibles selon l'entente forestière présentement en négociation, d'autres possibilités existent et je vais y donner suite auprès de mes autres collègues.

Je suis également optimiste quant aux possibilités d'établir un centre d'activités forestières dans la région de la Haute-Gatineau. Le ministre Merrithew s'est engagé à inclure un tel projet dans les présentes négociations avec le gouvernement du Québec. De mon côté, je tiendrai la population au courant de tout fait nouveau.

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE DROIT IMPOSÉ SUR LE POISSON SALÉ CANADIEN PAR LES ÉTATS-UNIS

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) et moi avons quelque chose en commun. Nos circonscriptions exportent toutes les deux du poisson salé aux États-Unis. Or, le département du commerce des États-Unis a imposé un droit de 26.6 p. 100 sur tout le poisson salé que l'Office canadien du poisson salé exporte de la circonscription du premier ministre et de la mienne vers les États-Unis. Les autres droits varient de 13 à 34 p. 100 quand ce sont des sociétés privées qui exportent vers les États-Unis.

Notre gouvernement applique la politique dite «de la porte ouverte». Nous étudions présentement un projet de loi qui vise à accueillir à bras ouverts les hommes d'affaires américains. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) est en train de conclure une entente permettant de vendre le pétrole canadien aux Américains à un prix inférieur à celui payé par les raffineries canadiennes. Je suis sûr que le premier ministre est aussi indigné que moi devant cette décision du gouvernement américain. Pour bien danser, les danseurs doivent s'accorder; or, notre gouvernement n'a manifestement pas le pas.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE BON ACCUEIL RÉSERVÉ AU DOCUMENT DE CONSULTATION DU GOUVERNEMENT

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, il est très agréable de voir les réactions initiales au document de consultation sur les prestations pour les enfants et les personnes âgées déposé cette semaine par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp).

Contrairement aux commentaires négatifs et erronés des partis d'opposition, les représentants des syndicats, des entreprises et des organismes s'occupant de politique sociale ont tous bien accueilli les options contenues dans ce document. Ils ont réagi dans l'esprit de collaboration et de dialogue constructif que le gouvernement espérait voir naître du processus de consultation.

Les députés d'en face doivent savoir que le Groupe de réforme de la politique sociale s'inquiète vivement de voir que les tactiques alarmistes dont use l'opposition risquent de nuire à une réforme sociale grandement nécessaire. Comme l'a déclaré hier Chaviva Hosek, présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme:

> Nous ne pensons pas que les modifications proposées sont du simple tripotage et que les réformes envisagées constituent une attaque contre la classe moyenne. Bien au contraire, grâce à des modifications mineures, la première option présentée par le gouvernement permettra de réaliser une très importante réforme que bon nombre d'autres groupes de politique sociale et nous-mêmes préconisons depuis déjà longtemps. Les députés d'opposition jettent l'enfant avec l'eau du bain.

Les deux partis d'opposition cherchent tellement à s'éclipser mutuellement dans leur lutte à mort qu'ils ne veulent pas admettre lorsque des options de politique sociale sont valables et que la consultation est franche et honnête.

Article 21 du Règlement

M. le Président: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LE RÉSEAU POUR LES JEUNES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre la vive inquiétude qui règne au sujet de la situation de la radiodiffusion au Canada. De plus en plus, les Canadiens veulent savoir s'il y aura une programmation canadienne efficace pour contrer l'envahissement des émissions américaines.

Nous sommes particulièrement inquiets aujourd'hui, car, selon toute probabilité, la programmation américaine dominera ou occupera exclusivement un réseau réservé aux enfants qui obtiendra une licence du CRTC. La seule solution garantissant une teneur canadienne de 70 p. 100 se trouvait dans la demande de l'Office national du film, rejetée par le CRTC. Le Conseil peut maintenant revenir sur sa décision, maintenant qu'il a suspendu les audiences. Le ministre peut ordonner au CRTC d'examiner à nouveau cette question aux termes des dispositions du projet de loi C-20. Nous prétendons qu'il devrait être disposé à agir maintenant. De nombreux Canadiens inquiets veulent que le CRTC assume les responsabilités qui lui sont confiées en vertu de la Loi sur la radiodiffusion pour assurer une présence canadienne dans ce domaine essentiel qu'est la radiodiffusion.

* * *

• (1410)

L'AGRICULTURE

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT POUR AIDER LES AGRICULTEURS

M. Jim Caldwell (Essex-Kent): Monsieur le Président, l'agriculture peut jouer et joue effectivement un rôle essentiel dans la relance de notre économie, mais le gouvernement tient à recourir à la consultation. Aujourd'hui, dans le cadre de ce processus de consultation, 160 agriculteurs ontariens s'entretiennent avec leurs députés. Le gouvernement souhaite avoir leur avis, mais il a déjà prouvé qu'il s'intéresse au secteur agricole. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a déjà pris plusieurs mesures afin d'alléger les problèmes financiers de nombreux agriculteurs.

Des milliers de prêts de la SCA ont été ou vont être renégociés à un taux d'intérêt moindre de 12.75 p. 100. Les producteurs de raisin de la région de Niagara ont été intégrés à un programme d'achat. La taxe de 4.8c. sur l'essence et le diesel a été supprimée. Le programme de travailleurs étrangers est en vigueur pour 1985. Les plus-values de capital sont désormais admissibles comme contributions à des REER.

Comme le montrent ces programmes, le gouvernement a accordé la toute première priorité au secteur agricole ces derniers mois, et il n'a pas l'intention de changer cela ni d'en rester là. Le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements provinciaux à l'établissement d'un programme tripartite de stabilisation de la viande rouge. L'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu est à l'étude, et les obligations agricoles

Article 21 du Règlement

seront examinées plus à fond. Le gouvernement est prêt à agir en ces domaines.

Le gouvernement ne peut plus se limiter à faire des promesses en matière d'agriculture ni à faire passer ce secteur économique après tous les autres. Le gouvernement actuel ne laissera pas tranquillement les agriculteurs subir encore dix ou vingt ans de négligence et de désespoir. L'agriculture est le pilier de notre économie et le gouvernement a bien l'intention de renforcer ce pilier dans la mesure de ses ressources financières.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES CONSÉQUENCES DES CHANGEMENTS POUR LES MILITAIRES QUI PRENNENT LEUR RETRAITE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ces dernières semaines, j'ai reçu une avalanche d'appels téléphoniques de militaires qui craignent les conséquences des changements apportés à l'assurance-chômage au moment de leur retraite. Les membres des forces armées doivent prendre leur retraite à 55 ans ou après 25 ans de service.

L'accumulation des indemnités de départ constitue l'un des avantages vraiment mérités dont bénéficie le personnel des forces armées. Le gouvernement conservateur a annoncé qu'à compter du 31 mars 1985, ces paiements seraient considérés comme un revenu aux fins de l'assurance-chômage. D'après les renseignements qui m'ont été communiqués par le cabinet du ministre, il semble que les dispositions qui permettent de placer les indemnités de départ dans un REER, afin qu'elles ne soient pas considérées comme un revenu aux fins de l'impôt, ne s'appliqueront pas aux fins de l'assurance-chômage. Cela annule toute la valeur de ces paiements qui étaient considérés jusqu'ici comme une allocation de travail.

Un grand nombre de membres des forces armées qui prennent leur retraite continuent à travailler jusqu'à 65 ans, l'âge habituel de la retraite, et à cotiser à l'assurance-chômage. Le gouvernement a annoncé que les pensions seraient considérées comme un revenu aux fins de l'assurance-chômage, afin que ces retraités n'aient pas droit aux prestations d'assurance-chômage. Comme les employés des forces armées prennent leur retraite de bonne heure, ils se trouvent dans l'obligation très particulière de devoir cotiser au régime d'assurance-chômage sans avoir le droit de profiter de ses prestations. Je voudrais faire valoir à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) qu'il faudrait réviser ces aspects discriminatoires des changements apportés à l'assurance-chômage.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE LA SUPPRESSION DE L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL FRAPPANT LA VENTE DE TERRES AGRICOLES

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, les agriculteurs ont souffert pendant des années à cause de la tyrannie de l'ancien gouvernement libéral appuyé par ses alliés du NPD.

La question des gains en capital est une épée de Damoclès qui menace les agriculteurs et a provoqué une catastrophe économique et des tensions entre les diverses régions du Canada.

Je félicite notre gouvernement pour la baisse des taux d'intérêt, lesquels ont diminué à 19 reprises en 19 semaines, pour la réduction de la taxe sur les combustibles, pour avoir imposé un moratoire sur les saisies effectuées par la Société du crédit agricole, et plus récemment pour avoir ramené à 12.75 p. 100 le taux d'intérêt sur plus de 5,600 prêts accordés par la SCA. De plus, le gouvernement a rendu optionnelle l'utilisation du système métrique. Je demande à mon gouvernement de faire un geste supplémentaire en éliminant l'impôt sur les gains en capital frappant la vente de terres agricoles, afin de dissiper ce nuage d'incertitude pour les agriculteurs.

Puisqu'il s'agit d'une taxe sur les économies d'un agriculteur retraité et sur la production de denrées alimentaires qui renchérit énormément le prix de la terre pour les jeunes agriculteurs, je demande à tous les députés de la Chambre d'approuver son élimination immédiate.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE HATFIELD

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, dans notre droit criminel, il y a des principes fondamentaux qui veulent que toutes les personnes soient traitées de la même façon et qu'un individu soit présumé innocent tant qu'il n'est pas reconnu coupable. L'acquittement, mardi, du premier ministre Richard Hatfield d'une accusation de possession de marijuana me porte à penser que ces principes fondamentaux n'ont pas été respectés.

L'enquête qui a conduit à l'accusation puis aux poursuites soulève un certain nombre de questions troublantes. Pourquoi la GRC a-t-elle attendu un mois avant d'accuser le premier ministre Hatfield? Y a-t-il eu des interventions politiques? Quand le solliciteur général (M. MacKay) et le ministre de la Justice (M. Crosbie) ont-ils été consultés? Quelles instructions ont-ils, éventuellement, données à la GRC? Y a-t-il lieu d'ajouter foi aux allégations de tentative de camouflage de la part de la GRC? Est-il juste que le juge accuse de façon injuste et abusive un journaliste d'avoir placé illégalement cette marijuana? Le premier ministre Hatfield a-t-il bénéficié d'un traitement de faveur? Y a-t-il une loi pour les riches et les puissants et une autre pour les citoyens moyens? Plus important encore, est-ce qu'un cas similaire, touchant un adolescent d'un milieu défavorisé, aurait été conduit de la même façon? Je soupçonne que non.

Je demande au solliciteur général d'effectuer une enquête indépendante et complète sur l'enquête et les poursuites pour faire la lumière sur cette affaire et pour faire en sorte que le public continue à avoir confiance dans notre système de justice criminelle et pour que les innocents ne soient pas lésés par les déclarations irresponsables d'un juge.

De mon point de vue, on a commis de graves erreurs dans l'affaire opposant la Reine à Richard Hatfield.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, on m'a dit que le ministre de la Défense nationale serait ici aujourd'hui, mais comme il est absent, je vais poser ma question au premier ministre.

Le 25 janvier, le ministre a déclaré à la Chambre:

> Monsieur le Président, l'initiative de défense stratégique des États-Unis ne comporte ni ne prévoit aucun plan canadien de remplacement de la ligne DEW de pré-alerte, ni rien d'autre concernant le Canada.

Le ministre vient d'arriver, monsieur le Président. Puis-je répéter la première partie de ma question?

M. le Président: Oui.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le 25 janvier, le ministre de la Défense nationale a déclaré à la Chambre:

> Monsieur le Président, l'initiative de défense stratégique des États-Unis ne comporte ni ne prévoit aucun plan canadien de remplacement de la ligne DEW de pré-alerte, ni rien d'autre concernant le Canada.

Plus tard, il a ajouté:

> Cela n'a rien à voir avec le système d'armement.

Hier, le *Washington Post* annonçait, à la une, que l'armée américaine expérimenterait un système de défense antimissiles sol-air en Alaska. Hier soir, Craig Oliver, au réseau CBC, a déclaré de Washington:

> A Washington, la plupart des analystes en matière de défense tiennent pour acquis que le Canada est indissociable de la Guerre des étoiles et, selon eux, si les autorités canadiennes n'en sont pas conscientes, c'est parce qu'elles ne posent pas les bonnes questions aux bonnes personnes.

Le ministre peut-il nous dire ce qu'il pense de ces déclarations inquiétantes émanant de Washington? Peut-il nous dire s'il négocie avec les États-Unis un traité de défense ou un amendement que le premier ministre signera avec le président des États-Unis à Québec?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je remercie le chef de l'opposition de cette question. D'abord, il rapporte les spéculations de la presse. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, nous négocions au sujet d'un système d'alerte et non pas d'armement. C'est toujours le cas.

Le gouvernement ne peut pas assumer la responsabilité de ce qui a été publié dans le *Washington Post* ou dans toute autre publication des États-Unis. Nous pouvons simplement dire au député que cela ne s'inscrit pas dans l'Initiative de défense stratégique. C'est un système d'alerte. Ce n'est pas un système d'armement, et cela ne changera pas.

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je trouve insultant que les Canadiens soient obligés d'aller à Washington pour découvrir où en sont les négociations sur la défense nord-américaine. Ou bien les États-Unis et le Canada tiennent des pourparlers au sujet de systèmes antimissiles et les Canadiens sont laissés dans l'ignorance, ou bien le ministre n'est pas au courant de ce que font les États-Unis. Je demande au ministre laquelle de ces deux réponses est la bonne. Sait-il ce qui se passe, et ne veut-il pas nous le dire, ou bien ignore-t-il ce qui se passe? Les Américains sont-ils en train de mettre au point un système de défense nord-américain en étant sûrs d'avance de notre coopération et de notre participation?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je trouve un peu insultante la question du chef de l'opposition. Comme il a été premier ministre pendant une très brève période, il devrait savoir ce que signifie des négociations avec les États-Unis. Je lui ai dit que nous négocions. Il devrait accepter cette réponse, car c'est la vérité. Mais il préfère semer la confusion et faire peur aux Canadiens. Je tiens à dire au député que nous négocions l'établissement d'un système d'alerte et non pas d'un système d'armement, et je m'en tiendrai à cela.

• (1420)

Des voix: Bravo!

L'OBJET DES NÉGOCIATIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ignore ce que les Canadiens vont dire, mais je n'ai pas peur de cette réponse.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'en ai parlé hier. Un traité de pêche a été signé entre les États-Unis et le Canada lundi, avant qu'un seul membre du comité permanent des pêches et des forêts puisse voir ce traité. Nous craignons que le traité du NORAD ne soit modifié sans que la Chambre ait l'occasion de l'examiner. C'est pour cette raison que je pose ma question. Le ministre veut-il dire que si nous voulons savoir où en sont les négociations, nous devons aller à Washington?

L'hon. Robert C. Coates (ministre la Défense nationale): Monsieur le Président, je dirai au chef de l'opposition que sa première hypothèse était fausse, de même que la deuxième et aussi la dernière qu'il vient d'émettre.

Des voix: Oh, oh!

LA LIGNE RADAR CADIN-PINE TREE

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Une voix: Voici l'artillerie lourde.

M. Hopkins: Comme le ministre réagit très mal lorsqu'on l'interroge au sujet des systèmes de défense, je vais y aller un peu plus mollo avec lui. Je ne veux pas qu'il se fâche. Le ministre pourrait-il répondre à une simple question au sujet de la ligne radar Cadin-Pine Tree? Si, comme on l'a dit, le gouvernement est prêt à faire une annonce concernant les négociations sur le système d'alerte du Nord, le ministre de la Défense nationale pourrait-il nous faire savoir s'il sera question dans cette annonce de l'avenir de la ligne radar Cadin-Pine Tree et, dans la négative, pourquoi?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député se rend compte que la ligne Cadin-Pine Tree est au Canada un système radar vétuste et démodé parce que le parti auquel il se trouve appartenir et qui a longtemps formé le gouvernement canadien ne s'est pas préoccupé de la souveraineté canadienne et de la nécessité d'améliorer nos systèmes radar. Naturellement, si nous avons des négociations sur le système d'alerte du Nord, la ligne Cadin-Pine Tree en fait nécessairement partie, et nous discuterons de la question dans le cadre des négociations sur le système d'alerte du Nord.

M. Hopkins: Voilà une autre réponse pâteuse, monsieur le Président.

M. Clark (Yellowhead): Pâteuse?

M. Hopkins: Une réponse pas claire au sujet de la ligne Cadin-Pine Tree.

LA PARTICIPATION CANADIENNE AU SYSTÊME D'ALERTE

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Qu'a vraiment fait le ministre—et qu'on ne nous parle pas des tournées que les Américains ont faites dans tout le Canada—pour garantir une participation canadienne maximale à la ligne de surveillance du système d'alerte du Nord? Peut-il assurer absolument et sans équivoque à la Chambre et aux canadiens qu'il ne se hâte pas de faire une annonce simplement pour se conformer au calendrier du président Reagan et, partant, sans se soucier le moindrement d'améliorer les retombées industrielles au Canada.

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je dois dire que le député y va un peu fort lorsqu'il dit—au nom de son parti—qu'il y a quelque chose de «pâteux» dans le domaine de la défense nationale. Ce que nous essayons de faire en tant que gouvernement, c'est de rattraper seize années de négligence de la part du parti du député en matière de défense nationale.

Des voix: Bravo!

M. Coates: Ce n'est pas très facile, monsieur le Président, compte tenu du pétrin économique que le ministre des Finances a dévoilé aux Canadiens en novembre dernier. Nous allons faire tout en notre pouvoir pour obtenir que les Canadiens participent le plus possible à tout nouveau projet dans le domaine de la défense au Canada.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE UNE RÉVISION DE L'ACCORD CONCERNANT LE NORAD

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de la Défense nationale. Comme nous tenons de source digne de foi que le nord du Canada et l'Alaska sont compris dans les plans du Pentagone en matière de guerre spatiale dont certains éléments impliquent que nous devenions la première ligne de défense contre les missiles antibalistiques . . .

M. Clark (Yellowhead): De l'information sûre provenant de Craig Oliver.

Mme Jewett: . . . et comme le ministre ne veut pas admettre que cela est vrai, voudrait-il non seulement confirmer que nous entrons dans ces plans et ces préparatifs, mais aussi s'engager immédiatement à saisir le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale d'un mandat sur l'accord concernant le NORAD—puisque c'est en 1981 que le gouvernement Trudeau en a secrètement retiré la mention des missiles antibalistiques—et permettre au comité permanent de la Chambre . . .

Des voix: La question!

Mme Jewett: . . . de revoir dès maintenant l'accord concernant le NORAD? Le ministre voudrait-il ne pas attendre jusqu'en mai lorsqu'il sera obligé de confier la question au comité?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Tout d'abord, monsieur le Président, je dirai à la députée que je me réjouis beaucoup de voir l'orientation qu'elle et son parti sont en train de prendre. Il est agréable de constater que ce parti estime enfin maintenant que le Canada devrait peut-être faire partie de l'OTAN.

Des voix: Bravo!

M. Coates: La députée devrait comprendre que si le Canada doit faire partie de l'OTAN, les États-Unis y seront un de nos partenaires, et donc que lorsque nous négocions avec nos partenaires nous devons le faire ensemble et traiter chacun de nos partenaires sur un pied d'égalité. Quant à l'accord concernant le NORAD, je me permettrai de dire à la députée que nous présenterons au début de mars un Livre vert à un comité parlementaire.

M. Blackburn (Brant): Pouvons-nous y compter?

M. Coates: Suivra plus tard une discussion sur un Livre blanc au cours de laquelle la députée et son parti pourront apporter tous leurs sujets de préoccupation au sujet de la défense au comité chargé d'étudier le Livre blanc.

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, le ministre a encore une fois éludé complètement la question que je lui avais posée sans détours. Puisque le gouvernement Trudeau a secrètement retiré en 1981 la mention des missiles antibalistiques de l'accord concernant le NORAD, le ministre s'engagera-t-il maintenant à saisir le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale de la question du NORAD sans attendre jusqu'en mai lorsqu'il sera obligé d'en confier l'étude au comité?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai bel et bien dit à la députée—si elle n'est pas sourde—que nous allions présenter un Livre vert au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale . . .

M. Blackburn (Brant): Ce sera alors un fait accompli, quelle que soit la couleur du livre en question.

M. Coates: . . . ou à un comité spécial du Parlement où l'on pourra discuter de ce sujet et de tous les sujets liés à la défense.

Mme Jewett: Non, nous voulons parler de l'accord concernant le NORAD.

* * *

LE LOGEMENT

LE DOCUMENT DE TRAVAIL DU GOUVERNEMENT

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail, qui est responsable du logement. Il vient de publier dans ce domaine un document de travail dans lequel il reconnaît qu'un demi-million de locataires vivent à l'étroit et n'ont pas les moyens de se loger convenablement, mais il déclare que le gouvernement est à court d'argent et qu'il doit réaffecter certains crédits à d'autres fins. Pourquoi le ministre a-t-il expressément passé sous silence, dans son rapport, les exemptions fiscales de l'ordre de milliards de dollars qui sont accordées aux gros constructeurs d'immeubles locatifs, alors qu'il réclame de l'argent pour aider ceux qui en ont encore besoin?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je constate avec plaisir que le député voudra sans doute prendre part à la consultation qui se déroulera au cours des deux prochains mois. Pour répondre à sa question concernant les exemptions offertes aux constructeurs d'immeubles locatifs, il semble reprocher au gouvernement, à celui qui l'a précédé ainsi qu'à d'autres, notamment le gouvernement manitobain que dirige le parti auquel il appartient, d'employer le même mécanisme pour venir en aide aux Canadiens ayant besoin d'un logement locatif. Le député n'ignore certes pas que certains de ces immeubles abritent des gens de diverses catégories de revenu et que des subventions sont offertes aux personnes dans le besoin.

• (1430)

LES ÉTUDES SUR L'ALLOCATION DE LOGEMENT

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, bien que le ministre n'ait pas du tout répondu à ma question qui portait sur les exemptions fiscales, me dirait-il s'il a étudié les propositions que lui a faites, notamment, la Canadian Homebuilders Association, à propos de l'allocation de logement? Dans l'affirmative, va-t-il mettre ces études à la disposition des députés et des Canadiens en général?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je n'ai pas étudié la notion d'allocation de logement. Mais la SCHL l'a fait et l'on peut s'en procurer les résultats par son intermédiaire. J'ai étudié certains aspects de cette question, à l'instar du député, mais sous d'autres angles, à savoir, les avantages sociaux mis à la disposition des Canadiens. Je suis d'accord que cette allocation de logement devrait en faire partie. J'espère que nous débattrons cette question plus à fond au cours des deux prochains mois de consultation.

LE CONTRÔLE DES LOYERS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le ministre a-t-il consulté des homologues provinciaux sur la question du contrôle des loyers dont la Canadian Homebuilders' Association réclame la suppression d'ici trois ans?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que ce sont les gouvernements provinciaux qui règlementent les loyers de façon autonome. Je lui signale que certains d'entre eux ont aboli cette réglementation mais que huit provinces la conservent. Cette question est de compétence provinciale mais je signale au député que le gouvernement fédéral tiendra compte des conséquences que la réglementation des loyers peut avoir sur l'offre de logements aux Canadiens lors de ses consultations avec les autorités provinciales.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DES NÉGOCIATIONS QUI ONT LIEU ACTUELLEMENT À WASHINGTON

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président . . .

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Au moment où il se discute, à Washington, des engagements à long terme très importants qui pourraient enfreindre la souveraineté de notre territoire et qui, au surplus, pourraient démontrer éventuellement que le Canada n'a plus la possibilité d'avoir sa propre politique en matière d'affaires extérieures, est-il vrai que dans les négociations qui ont cours présentement à Washington, les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures ont été complètement exclus et que toutes les négociations dans ce domaine sont faites par le ministère de la Défense nationale?

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les représentants du ministère des Affaires extérieures ou du ministère de la Défense nationale n'ont pas participé aux négociations dont parlent les députés de l'opposition pour la bonne raison qu'il n'y en a pas eu. C'est uniquement le fruit de l'imagination de Craig Oliver et des députés de l'opposition.

M. Deans: Vous voulez dire des autres députés de l'opposition.

M. Clark (Yellowhead): Excusez-moi, je ne tiens pas à associer le Nouveau parti démocratique à des ennuis qu'ils ne se sont pas attirés.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Quant aux négociations sur le renouvellement des réseaux radar d'alerte dans le Nord, elles se poursuivent depuis le milieu des années 1970, le député devrait le savoir, et des représentants des deux ministères y sont participé, y compris le député, lorsqu'il était ministre.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DE NORAD

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Je voudrais demander au ministre s'il peut donner une garantie à cette Chambre qu'il n'y aura pas de changement à NORAD ou à l'autre association, l'OTAN, avec le gouvernement des Américains dans les mois qui suivent, parce que, selon les indications que nous avons, il y a apparemment à ce moment-ci des discussions qui ont cours pour amender NORAD de façon à permettre, comme les questions antérieures l'ont démontré, une nouvelle initiative du gouvernement américain qui pourrait, à très court terme, nous mettre devant des faits accomplis selon lesquels les Canadiens perdraient complètement le contrôle de leur souveraineté dans le Nord.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il n'y a aucune négociation de cette espèce. Les négociations qui sont en cours maintenant sont celles qui étaient en cours quand le gouvernement précédent était au pouvoir. La différence est que maintenant il y a une possibilité d'une résolution des négociations pour protéger la souveraineté canadienne.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNION PARLEMENTAIRE

M. le Président: Je voudrais interrompre les délibérations pour signaler la présence à la tribune de M. Pio-Carlo Terenzio, secrétaire général de l'Union interparlementaire.

Des voix: Bravo!

* * *

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

LES PLANS DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi adresser mes questions au ministre de la Défense nationale. Ses arguments témoignent d'une curieuse logique, puisqu'il dit que nous ne faisions que négocier un réseau d'alerte, comme le confirmait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Selon cette logique, une fois le réseau en place, si nous voyons venir un missile de croisière ou un bombardier, nous allons lui faire de grands signes quand il passera puisque l'on ne parle pas de l'autre élément: la réponse.

De toute évidence, les Américains prévoient un nouveau dispositif de défense nord-américain et nous voulons savoir ce que fait le gouvernement pour répondre à ce changement radical de la stratégie américaine à l'égard de l'Amérique du Nord? Selon leur porte-parole officiel, les États-Unis prévoient un nouveau dispositif de défense dans la partie nord de l'Amérique, ce qui comprend le Canada. Que faites-vous à ce sujet? Y pensez-vous? En discutez-vous avec eux et allez-vous faire quelque chose pour que les Canadiens sachent quelles sont les conséquences?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il faut déduire de la question de mon collègue que son parti et le gouvernement auquel il appartenait ont laissé le Canada dans une situation telle que nous n'avions même pas de réseau d'alerte pour nous dire si des engins pénétraient au Canada en provenance de l'URSS. Nous allons, au moins, doter l'Amérique du Nord d'un système d'alerte capable de déceler les engins qui arrivent, si cela devait se produire. La garantie pour les Canadiens c'est que, avec un tel système d'alerte, il est moins probable que des engins soient lancés dans notre espace aérien.

M. Axworthy: Monsieur le Président, le ministre de la Défense a tout dit. Il ne sait pas ce qui se passe.

LA SIGNATURE D'UN ACCORD PRÉVOYANT UN SYSTÈME D'ALERTE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, il importe que le gouvernement nous affirme que le premier ministre ne signera pas un accord avec le président prévoyant un nouveau réseau d'alerte tant que les conséquences n'en auront pas été clairement exposées à tout le monde et tant que nous ne saurons pas combien il en coûtera pour ce système de défense de l'Amérique du Nord. De même, nous devons savoir ce que seront les engagements en ce qui concerne l'emplacement des avions ou des missiles d'interception ou de toute autre forme de surveillance. Nous aimerions également avoir l'engagement que le ministre de la Défense essaiera de savoir ce qui se passe en Amérique du Nord de sorte que nous puissions nous défendre convenablement.

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il est certain que, lorsque les libéraux étaient au pouvoir, nous n'avions aucun moyen de nous défendre convenablement. La seule chose qu'ils aient faite, c'est de conclure un accord pour acheter des avions CF-18. Mais à quoi bon avoir des CF-18 si nous n'avons pas de système d'alerte qui nous signale que des choses se déplacent dans notre espace aérien?

LES AFFAIRES INDIENNES

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ SUR L'ÎLE MEARES (C.-B.)

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes. Ce dernier n'ignore pas qu'un conflit de plus en plus inquiétant a éclaté dans l'île Meares, en Colombie-Britannique. Le ministre pourrait-il profiter de l'occasion pour assurer aux bandes Clayoquot et Ahousaht qu'elles sont bien propriétaires de l'île Meares et pour annoncer qu'il va entamer immédiatement des négociations avec le gouvernement de la Colombie-Britannique pour résoudre le conflit?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, comme le député le sait sûrement, le gouvernement fédéral a accepté de négocier sur la base de cette revendication territoriale. C'est un fait. Le gouvernement de la Colombie-Britannique et les deux bandes indiennes concernées sont au courant, et je n'ai donc pas à insister sur ce point. Permettez-moi d'ajouter que je connais très bien les problèmes qui se posent dans l'île Meares, et que je me rends compte du caractère explosif de la situation. Je tiens à assurer au député que je ferai tout mon possible pour contribuer à régler ce problème.

LA NOMINATION D'UN NÉGOCIATEUR

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, Louis Riel a été pendu il y a 100 ans pour avoir osé défendre les droits des Indiens de notre pays, particulièrement leurs droits de propriété. Le ministre peut-il garantir aujourd'hui au conseil tribal Nuu-chah-nulth qu'il va nommer immédiatement un négociateur, de manière à avoir au moins un mécanisme en place pour résoudre ce conflit qui risque de provoquer des effusions de sang et une tragédie comme celle de Duck Lake?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Comme je l'ai déjà dit une fois au député, monsieur le Président, les bandes connaissent la position du gouvernement fédéral depuis qu'il a accepté d'entamer des négociations sur cette question. Les négociations se dérouleront en temps opportun et de la façon normale, par l'intermédiaire d'un négociateur.

Quant au problème de l'île Meares, c'est une question qui doit naturellement être tranchée par les tribunaux, mais je vais m'efforcer de contribuer à la régler de façon non officielle cette fin de semaine, comme je l'ai dit au député.

* * *

• (1440)

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT PRÉVOIT SIGNER AVEC LE QUÉBEC UNE ENTENTE AUXILIAIRE RELATIVE AUX MINES

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Suite à l'entente-cadre signée en décembre dernier avec le gouvernement du Québec sur le développement économique régional, le ministre a déjà signé avec le Québec des ententes auxiliaires sur le tourisme le 16 janvier et sur le développement industriel le 23 janvier.

Ma région, le Témiscamingue, étant une région où le développement minier est important pour notre économie, je demande au ministre: Quand prévoit-il signer avec le Québec une entente auxiliaire relative aux mines?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis heureux de signaler au député de Témiscamingue que sauf erreur, mon collègue le ministre d'État aux Mines a eu des entretiens avec les personnes compétentes à Québec, dans le but de signer une entente minière. Nous avons déjà signé une entente de développement industriel et une entente auxiliaire sur le tourisme avec la province de Québec. Vendredi, nous signerons une entente sur les communications. Je pense bien que nous signerons en temps et lieu l'entente minière dont le député a parlé.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PRESTATIONS DE MATERNITÉ

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le gouvernement a lancé une nouvelle attaque contre la famille par le biais des mesures qu'il projette de prendre en ce qui concerne les allocations familiales et le crédit d'impôt-enfant. Le ministre recommande maintenant de retirer les prestations de maternité du programme d'assurance-chômage. Le ministre trouve-t-il que c'est juste pour les femmes qui ont payé pour ces prestations de songer à y toucher?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je signale à la députée que nous n'avons nullement l'intention de supprimer ces prestations. Nous parlons de la façon dont elles doivent être financées. Comme la députée le sait, les prestations sont financées maintenant par le biais du programme d'assurance-chômage. Nous proposons de voir s'il n'y a pas lieu de les financer par le biais du régime fiscal en général, pour abaisser le montant des déductions salariales versées par les petites entreprises, afin de leur permettre de créer plus d'emplois.

[*Français*]

LES CONGÉS DE MATERNITÉ

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Encore une fois, la sécurité économique est d'importance capitale pour les Canadiens qui veulent élever une famille. Comment le ministre peut-il justifier des changements à l'assurance-chômage sans consultation en enlevant les congés de maternité? Pourquoi n'a-t-il pas tout de suite déposé un Livre blanc sur le sujet au lieu de soulever la crainte des femmes? Est-ce que c'est l'égalité, monsieur le ministre?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à bien préciser que j'avais exposé ma proposition dans le programme que j'ai présenté au mois de novembre. Les gens ont eu amplement l'occasion d'en discuter. On en aura encore l'occasion plus tard, lorsque les consultations se poursuivront.

* * *

LA CONSTITUTION

LES DROITS DES AUTOCHTONES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. L'an dernier, l'ancien premier ministre, M. Trudeau, s'est attiré des critiques méritées parce qu'il n'a communiqué sa position sur les droits des autochtones dans la Constitution qu'une journée avant l'ouverture de cette conférence. Le ministre de la Justice voudrait-il nous dire quand le nouveau gouvernement conservateur va rendre publique sa position sur les droits des autochtones dans la Constitution?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député n'a pas pu remarquer qu'avant Noël nous avons eu une conférence des ministres de la Justice. Mon collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien assistait à la conférence avec les ministres provinciaux et les représentants des peuples autochtones. Nous leur avons exposé clairement notre position. Ils ont été satisfaits des progrès que nous avons faits.

Quand la conférence constitutionnelle aura lieu, les 2 et 3 avril, le premier ministre présentera une position bien définie et mûrement réfléchie qui, à notre avis, plaira aux peuples autochtones, aux députés et aux Canadiens. Il se fait un travail considérable. Ce n'est pas parce que nous ne passons pas notre temps à en discuter publiquement ou à vociférer là-dessus que nous ne faisons rien. Il se fait beaucoup de travail et il continuera de s'en faire. En outre je ne veux pas prendre trop de temps, monsieur le Président. En outre . . .

M. le Président: Bien. La parole est au député de Churchill pour une question supplémentaire.

M. Murphy: Monsieur le Président, ce n'est pas la longueur de la réponse qui m'inquiète. C'est le fait que le ministre ne nous donnera pas l'information avant la conférence.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DONNER L'INFORMATION LE PLUS TÔT POSSIBLE

M. Rod Murphy (Churchill): Le ministre peut-il nous donner l'assurance qu'il ne se reproduira pas la même chose qu'à la conférence de l'an dernier où les gouvernements provinciaux se sont plaints avec raison de se plaindre de n'avoir pas reçu l'information assez tôt? L'information sera-t-elle rendu publique bien avant le commencement de la conférence?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir rassurer le député sur ce point. L'an dernier le gouvernement précédent a voulu jouer au plus fin, il n'a dit à personne ce qu'il faisait. Les provinces et les peuples autochtones n'ont jamais pu savoir ce qu'il proposerait. Nous nous sommes engagés envers les gouvernements des provinces et les peuples autochtones à leur faire connaître nos propositions d'avance. Ils ont pris le même engagement envers nous. Ils sont tout à fait heureux de la façon dont nous les traitons. Il n'y a pas eu de récriminations, que je sache, sauf celles qui ont germé dans le cerveau affaibli du député.

* * *

LE TRANSPORT MARITIME

LE SERVICE DE TRAVERSIERS DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Pat Binns (Cardigan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. L'Île-du-Prince-Édouard dépend des traversiers pour transporter les personnes, les marchandises et assurer les services. L'Île et la Nouvelle-Écosse sont bien desservies par la société Northumberland Ferries Ltd., bien que l'on commence de plus en plus à s'inquiéter des longues attentes, des horaires et des tarifs élevés. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre si son gouvernement voudra entrer en pourparlers avec le gouvernement provincial et la société Northumberland Ferries pour assurer une fréquence suffisante des traversiers, des tarifs raisonnables et le remplacement des bateaux actuellement en service?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député a expliqué ce qui constituait pour lui un service de traversier suffisant. Pour ce qui est de l'acquisition de nouveaux bateaux, Transports Canada a commandé une étude à ce sujet. Elle servira à examiner les différentes options, les besoins en matériel et en services d'ici l'an 2000. Je m'attends à ce que ces propositions me parviennent en février. J'invite de toute manière le député à me faire part de son point de vue et à me faire des suggestions sur les façons d'améliorer le service.

* * *

[*Français*]

LE CONSEIL CONSULTATIF SUR LA SITUATION DE LA FEMME

LA NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État du Canada responsable de la Condition féminine. Depuis juillet dernier, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme se retrouve sans présidente et est dirigé par une vice-présidente qui ne vient à Ottawa qu'à temps partiel et dont le mandat se termine le 1er mars 1985. Le ministre peut-il dire à la Chambre quand son gouvernement a l'intention de nommer une présidente à cet organisme qui se trouve sans direction depuis six mois?

[*Traduction*]

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je peux assurer à ma collègue et ancienne présidente que la question sera réglée d'ici quelques semaines. Le gouvernement annoncera sous peu la nomination d'une présidente et les autres postes vacants seront comblés. Comme je l'ai déjà expliqué à la Chambre, nous avons entrepris de revoir le fonctionnement de l'organisme et de consulter les autorités provinciales et d'autres instances sur la façon dont le Conseil consultatif sur la situation de la femme pourrait devenir l'organe le plus représentatif des préoccupations de toutes les Canadiennes.

[*Français*]

ON DEMANDE QUI DIRIGE LE CONSEIL ACTUELLEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

La vice-présidente demeurant à Vancouver, la directrice de la recherche étant en congé de maternité, la directrice exécutive ayant quitté le Conseil depuis décembre dernier, est-ce que l'honorable ministre pourrait nous dire qui prend les décisions quotidiennes pour le personnel, qui dirige le Conseil? Est-ce l'honorable ministre?

[*Traduction*]

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je peux assurer à la députée et ancienne présidente du Conseil que, comme elle le sait bien, la présidente suppléante et ancienne vice-présidente, exerçait les pleins pouvoirs pendant son mandat intérimaire. Je n'ai manqué aucune occasion de la consulter. Nous avions nommé une directrice générale par intérim. On ne peut donc parler d'ingérence gouvernementale ni d'absence de direction au sein du Conseil.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE—LA TENEUR CANADIENNE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Comment se fait-il que, lors des entretiens en cours sur la politique commerciale, le gouvernement ait rejeté l'option relative à la teneur canadienne qui, convenablement négociée, obligera les entreprises à créer des emplois et à mettre au point une nouvelle technologie au Canada, ainsi qu'à réinvestir au Canada les bénéfices produits dans notre pays dans l'intérêt des Canadiens?

• (1450)

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je tiens à signaler au député qu'à ma connaissance, le Canada n'a rejeté pour le moment aucune des options en matière de commerce, qu'il s'agisse des importations ou des exportations. Comme il le sait très bien, nous examinons actuellement toutes les options que renferme ce document de travail et nous demandons l'avis de tous les intéressés. Par la suite, nous étudierons la question pour savoir si, oui ou non, cette idée peut être valable pour notre commerce.

LE DOCUMENT DE TRAVAIL DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, puisque d'autres pays ont adopté des programmes semblables, le Japon en étant le meilleur exemple, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas inclus cette option dans son document d'étude? Pourquoi a-t-elle été expressément exclue du document de travail déposé par le ministre il y a deux jours?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je rappelle au député que dans le document de travail en question, nous déclarons qu'il est loin d'être exhaustif, que toutes les options sont ouvertes à discussion et ce n'est pas parce qu'une option n'y figure pas précisément qu'elle a été rejetée d'office.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PRESTATIONS DE CONGÉ DE MATERNITÉ

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Les cinq millions de Canadiennes qui travaillent sont alarmées par la proposition du ministre des Finances visant à supprimer le congé de maternité payé du programme d'assurance-chômage. Le ministre peut-il nous dire exactement comment il compte procéder? Les futures mères devront-elles demander des prestations d'assistance-sociale à la province, même si elles travaillent? A quoi serviront leurs cotisations à la caisse d'assurance-chômage?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les cinq millions de travailleuses canadiennes n'ont absolument aucune raison de s'inquiéter, contrairement à ce que laisse entendre la députée. Tout ce que nous avons envisagé, c'est un éventuel transfert du financement.

Je tiens à la prévenir, avant qu'elle ne se lance avec plus d'acharnement dans la politique alarmiste à laquelle elle recourt . . .

M. Axworthy: Nous y voilà encore une fois. C'est vous qui l'avez dit.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Disons qu'en supprimant cet obstacle qui empêchera les petites entreprises de créer de nouveaux emplois, nous serons en mesure de créer des emplois pour bon nombre d'autres travailleuses.

Mlle Nicholson (Trinity): Je regrette que le ministre ne prenne pas cette affaire au sérieux, car c'est une question symbolique très importante concernant la façon dont les prestations de maternité vont être payées.

Questions orales

L'ÉGALITÉ DANS LE MILIEU DE TRAVAIL

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je demande au ministre de s'efforcer de comprendre, si ce n'est pas déjà fait, l'incidence que peut avoir une déclaration suivie d'aucune explication. Cela peut nuire sérieusement à l'égalité dans le milieu de travail et j'espère sincèrement qu'il fera le nécessaire à ce sujet.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne sais pas si cette déclaration de la députée comportait une question. Je vais lui répéter ce que j'ai dit dans ma première réponse, à savoir qu'elle n'a absolument aucune raison de s'inquiéter pour les travailleuses.

* * *

LE TOURISME

L'ENTENTE CONCLUE ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET L'ONTARIO

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Tourisme. C'est dommage que le procureur général de l'Ontario, l'honorable Roy McMurtry, ne soit pas ici pour entendre ma question. Étant de passage récemment dans ma circonscription, ce dernier a déploré l'annonce tapageuse d'une entente conclue entre la province et le gouvernement fédéral prévoyant une subvention de 44 millions répartis sur cinq ans à l'industrie du tourisme. Le procureur a dit que c'était une goutte d'eau dans l'océan. L'entente quiquennale conclue entre le gouvernement fédéral et les provinces représente-t-elle l'effort global que le gouvernement veut bien consentir au profit du tourisme?

L'hon. Tom McMillan (ministre d'État (Tourisme)): Monsieur le Président, je m'étonne d'entendre le député dire que ce montant est une goutte d'eau dans l'océan, car il s'agit quand même de 44 millions. C'est la plus généreuse de toutes les ententes conclues avec n'importe quelle autre province, sauf une. Cela demeure, par habitant, un geste généreux de la part du Trésor fédéral.

Soit dit en passant, depuis 16 ou 17 semaines que je suis ministre du Tourisme, j'ai conclu plus d'ententes, portant sur des montants plus élevés, avec un plus grand nombre de provinces que ne l'avait fait le gouvernement précédent au cours de tout son mandat.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire et je regrette d'étonner l'honorable ministre, mais le mot que j'ai utilisé était donc un mot d'un de ses collègues provinciaux du parti progressiste conservateur.

Étant donné l'importance du tourisme et de l'industrie hospitalière pour l'économie entière, pourquoi le gouvernement ne présenterait-il pas un document d'étude sur la politique du tourisme?

[*Traduction*]

L'hon. Tom McMillan (ministre d'État (Tourisme)): Monsieur le Président, en vérité un document sera publié dans quelques semaines, je l'espère. Il s'agira d'un document de consultation et d'un instrument de concertation avec les provinces, les entreprises et d'autres organes du gouvernement fédéral. Je pense que même le député sera satisfait de son contenu. Si ce n'est pas le résultats d'un effort collectif, ce document n'en amorce pas moins un long processus de consultation qui devrait commencer vers la mi-février et qui aboutira, en automne, à une conférence nationale mettant en présence des représentants des provinces, des travailleurs, du patronat et du monde des affaires.

* * *

LE LOGEMENT

LE DOCUMENT DE CONSULTATION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du logement. Le ministre des Finances nous a habitués à des réponses du genre «faites-moi confiance, mon petit». J'espère que le ministre responsable du logement ne nous servira pas cette sorte de réponse.

Le ministre a publié hier un document selon lequel un demi-million de Canadiens éprouvent des difficultés en matière de logement. Or, tout ce qu'il propose, c'est une diminution des subventions, au lieu d'une mesure législative visant à régler ce problème de toute urgence. Le ministre peut-il nous dire quelles mesures précises il se propose de prendre pour aider les 500,000 Canadiens qui ont désespérément besoin d'un logement et pour lesquels on ne propose aucune solution dans ce document de consultation?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je tremble d'effroi à l'idée que j'aurais pu répondre à la députée par les mots qu'elle m'a suggérés. J'en prends bonne note. Les documents de consultation et les discussions que j'aurai avec les milieux non gouvernementaux ne visent pas à diminuer les coûts actuels. Nous voulons trouver des moyens de procurer d'une manière plus efficace des logements aux Canadiens, et particulièrement aux personnes les plus nécessiteuses.

Mme Copps: Je dois dire que les rêvasseries du gouvernement au sujet de la politique du logement sont aussi inquiétantes que celles sur le congé de maternité.

LE CONTRÔLE DES LOYERS—LA COMPÉTENCE PROVINCIALE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, on prétend dans le rapport que les contrôles des loyers sont responsables de la pénurie de logements locatifs au Canada.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Je ne sais pas où vous l'avez dénichée, mais renvoyez-la d'où elle vient.

Mme Copps: Je reconnais que le ton est peut-être agressif, mais l'intention est tout à fait sincère.

Le ministre pense-t-il, comme on le dit dans son propre document, que, «si les problèmes sont dus à des facteurs relevant des provinces, comme le contrôle des loyers, il faut s'interroger sur l'opportunité d'accorder une aide fédérale»? C'est une façon directe de menacer les huit gouvernements provinciaux qui contrôlent les loyers. Le ministre croit-il que de telles menaces amélioreront la situation du logement au Canada et aideront spécialement ces 500,000 Canadiens, en majorité des femmes, qui louent un logement et ont besoin de l'aide du gouvernement?

• (1500)

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, si vous m'en donnez le temps, je me ferai un plaisir de répondre aux diverses questions qu'a posées la députée. Si elle veut bien se souvenir de la phrase exacte contenue dans le document, elle verra que c'est simplement une observation et certainement pas une menace.

En répondant au député de Spadina, j'ai dit que, dans le cadre du processus de consultation, je voulais qu'il y ait des discussions avec les huit administrations provinciales ou territoriales sur 12 qui contrôlent les loyers, pour voir s'il est prossible de procurer un logement aux citoyens sans avoir une disposition qui, d'après certains, décourage les investisseurs. Dans le même ordre d'idées, je rappelle à la députée que ce genre de mesure est une prérogative des provinces et non du gouvernement fédéral.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mercredi 30 janvier 1985 répondent aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, pourrions-nous en revenir à la période des questions, du moins pour me permettre de demander au leader du gouvernement à la Chambre quels sont les travaux prévus la semaine prochaine.

M. le Président: Je prends la question au sérieux. J'en déduis que le député veut poser maintenant la question concernant les travaux de la Chambre?

M. Gray (Windsor-Ouest): Oui, monsieur le Président.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je voudrais signaler au leader parlementaire de l'opposition officielle et à l'ensemble des députés que, demain, la Chambre doit poursuivre l'étude du projet de loi C-20 commencée aujourd'hui, si nous n'avons pas terminé cet après-midi. Puis nous aborderons le projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Si ces deux projets de loi sont adoptés en deuxième lecture, nous passerons au projet de loi C-22, tendant à constituer le Centre international d'exploitation des océans et à modifier la Loi sur l'administration financière en conséquence.

Lundi, le premier article à l'ordre du jour . . .

M. le Président: Je ne voudrais pas interrompre le député, mais je suis sûr que certains députés s'efforcent d'entendre sa réponse. Je demanderais donc aux autres de nous permettre de le faire.

M. Hnatyshyn: . . . monsieur le Président, tout le pays écoute avec attention ce que j'ai à dire en réponse à l'honorable leader parlementaire de l'opposition.

Quoi qu'il en soit, si le débat sur le projet de loi C-26 est terminé, je propose de mettre en délibération . . .

M. Deans: Désolé, je n'ai pas entendu.

M. Hnatyshyn: . . . le projet de loi tendant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse, une mesure extraordinaire de par sa clairvoyance que nous proposons pour aider les Canadiens du troisième âge que doit bien connaître le député de Hamilton Mountain (M. Deans).

M. Deans: Ce n'est pas la peine d'être désagréable, je ne vous ai pas entendu.

M. Hnatyshyn: Vous n'avez qu'à écouter. Branchez votre écouteur.

M. Deans: Le micro était fermé.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Après ce projet de loi, je compte mettre en délibération . . .

M. Beatty: Ian, collez-le-vous dans l'oreille.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: . . . le projet de loi tendant à modifier certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et des libertés que le ministre de la Justice (M. Crosbie) compte proposer dans le courant de l'après-midi.

Mardi sera le troisième jour prévu pour cette période des subsides. Mercredi et jeudi, nous poursuivrons les travaux commencés lundi.

Nous surveillerons bien entendu les progrès réalisés dans l'étude de ces mesures. Si les circonstances changent, je serai peut-être appelé à modifier l'ordre des travaux et je voudrais me réserver le droit d'intervenir à une date ultérieure pour ce faire. J'espère que nous pourrons avancer et poursuivre le programme législatif que j'ai annoncé pour la semaine prochaine.

M. Deans: Monsieur le Président, je voudrais simplement signaler au leader parlementaire du gouvernement, de peur que les autres ne comprennent mal, que notre échange a été plus acrimonieux que d'habitude. Si j'ai dû poser cette question c'est que son microphone a été fermé quand vous vous êtes levé, monsieur le Président. J'avais bien mon écouteur en place et j'étais attentif, mais je n'ai pas entendu quand il a mentionné le projet de loi C-26.

M. Gauthier: C'est au public que vous vous adressez.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Puisque Dieu nous a tous pourvus de la même quantité d'hormones et que le député a décidé d'employer toutes les siennes pour se faire pousser la barbe, sa faculté d'audition en a donc beaucoup souffert.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Est-ce que le leader parlementaire voudrait remettre ça?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÊCHES ET FORÊTS

PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter le deuxième rapport du comité permanent des pêches et des forêts, dans les deux langues officielles et . . . sans poils.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Français*]

COMMUNICATIONS

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 1983-1984

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, en conformité de l'article 46(2) du Règlement, je désire déposer, rédigés dans les deux langues officielles, des exemplaires du Rapport annuel 1983-1984 du ministère des Communications. Ce rapport doit être déféré au Comité permanent des communications et de la culture, conformément à l'article 46(4) du Règlement.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS À L'ÉGALITÉ

DÉPÔT D'UN DOCUMENT DE TRAVAIL

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, aux termes de l'article 46(2) du Règlement, j'ai le plaisir de déposer dans les deux langues officielles, un document de travail intitulé *Les droits à l'égalité et la législation fédérale*, document qui, je l'espère, sera renvoyé à un comité spécial chargé de tenir des audiences et de présenter des recommandations.

* * *

PÉTITIONS

L'EMPLACEMENT D'UN BUREAU DE POSTE

M. Ted Schellenberg (Nanaimo-Alberni): Monsieur le Président, moi aussi j'ai mis toutes mes hormones à me faire pousser la barbe et moi aussi je trouve indignes les propos du leader parlementaire. La prochaine fois, on s'en prendra à nos lunettes, monsieur!

Des voix: Oh, oh!

M. Schellenberg: Pour revenir aux choses sérieuses, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée de 499 citoyens de la ville de Parksville, en Colombie-Britannique, pétition qui concerne l'emplacement d'un nouveau bureau de poste dans cette ville.

LA HAUSSE DES TARIFS DES PARCS NATIONAUX

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition au nom du Conseil de l'artisanat de l'Île du Prince-Édouard et de citoyens préoccupés par la hausse des tarifs des parcs nationaux annoncées lors de l'exposé du ministre des Finances (M. Wilson). Les artisans de l'Île du Prince-Édouard se demandent si les hausses des tarifs ne vont pas dissuader les touristes de visiter l'Île du Prince-Édouard, ce qui compromettrait leur moyen de subsistance.

* * *

LA LOI DE MODIFICATION LÉGISLATIVE (CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS)

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-27, tendant à modifier certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

ADOPTION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je propose:

Que le deuxième rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, déposé à la Chambre le mardi 29 janvier 1985, soit adopté.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1510)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 59 et 158.

[*Texte*]

LE CONSEIL DE RECHERCHES MÉDICALES

Question no 59—**M. Howie:**

Quels sont les *a*) nom, *b*) fonctions des membres de la direction et du conseil d'administration du Conseil de recherches médicales et, dans chaque cas, combien a-t-on payé à l'intéressé à l'égard de ce poste au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1984?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le Conseil de recherches médicales est un organisme fédéral composé d'un président et d'au plus 21 autres membres, qui sont tous nommés par le gouverneur en conseil. Le comité exécutif se compose du président et de sept autres membres du conseil.

a) et *b*)

Docteur Pierre Bois, président*
Docteur H. B. Dinsdale, vice-président*
Docteur J. H. Dirks*
Dcoteur G. J. Mogenson*
Docteur M. W. Spence*
Docteur R. L. Cruess*
Docteur D. Gagnon*
Docteur S. Carrière*
Docteur N. Bégin-Heick
Docteur H. G. Friesen
Docteur C. Kay
Docteur B. Schnell
Docteur J. G. Levy
Honorable juge D. Marshall

Questions au Feuilleton

Docteur K. Dorrington
Professeur M. Gent
Docteur K. Lederis

---

*Membres du comité exécutif

A l'exception du président, tous les autres membres du conseil et du comité exécutif ne sont pas rémunérés, mais ont droit à des indemnités de déplacement raisonnables et au remboursement d'autres dépenses engagées dans l'exercice de leurs fonctions lorsqu'ils s'absentent de leur lieu de résidence.

Le président, le docteur Pierre Bois, touche un salaire de niveau DM-1 (de $79,120 à $93,004). Son traitement est versé par l'Université de Montréal, qui est remboursée en vertu d'un contrat conclu entre le Conseil de recherches médicales et l'Université de Montréal.

LES PROJETS DU CONSEIL DE RECHERCHES MÉDICALES

Question no 158—**M. Orlikow:**

Le Conseil de recherches médicales a-t-il supprimé des projets de ses programmes de science et de technologie afin d'absorber les compressions de dépenses imposées à la suite de l'exposé économique que le ministre des Finances a fait à la Chambre, le 8 novembre 1984 et, dans l'affirmative, lesquels et quel en est le coût?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En ce qui concerne le Conseil de recherches médicales: Non.

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La question no 88 est très simple. Elle porte sur les projets de règlements concernant les camps sur la colline du Parlement. Le gouvernement pourrait y répondre pour un simple oui ou non. Quand pouvons-nous compter avoir une réponse à cette question qui est inscrite au *Feuilleton* depuis le 15 novembre?

M. Dick: Bientôt, monsieur le Président.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député de Mississauga-Sud: il serait facile de répondre à la question no 88 par un oui ou par un non. J'espère que le secrétaire parlementaire va en tenir compte et qu'il va nous fournir la réponse sans plus tarder.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire ne manquera pas de noter que des députés de partis différents se mettent d'accord pour réclamer une réponse.

On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

CRTC—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Masse: Que le projet de loi C-20, tendant à modifier la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radio, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, avant 13 heures, je parlais des objectifs du projet de loi C-20, qui vise à confier au gouverneur en conseil le pouvoir de donner des instructions au CRTC dans le domaine de la radiodiffusion et des télécommunications, ainsi qu'à autoriser le cabinet à ordonner explicitement au CRTC de déréglementer les services de télécommunications qui peuvent être assurés de façon concurrentielle.

Ce pouvoir de donner des instructions, qui figure à l'article 14.1, est conforme aux recommandations de la Commission royale d'enquête Lambert et du comité parlementaire spécial sur la réforme de la réglementation. Dans le cadre de sa stratégie de mars 1983 en matière de radiodiffusion, le gouvernement précédent avait annoncé qu'il présenterait une mesure en ce sens. Ce pouvoir est indispensable si le gouvernement veut s'assurer que le CRTC applique sa politique en matière de télécommunications et de radiodiffusion. Sans ce pouvoir, le gouvernement ne peut pas contrôler l'orientation de la politique et doit se contenter de réagir aux initiatives du Conseil. En général, les intéressés, y compris les provinces, sont en faveur d'un tel pouvoir d'orientation politique. Cela leur permet d'exercer des pressions auprès du gouvernement pour que certaines politiques soient incluses dans la réglementation.

J'attire l'attention de la Chambre sur un récent exemple des réactions du CRTC vis-à-vis de l'opinion publique. En fait, c'était la première fois, depuis des années, qu'il cédait devant l'opinion publique. Signalons qu'il a eu cette réaction à la veille de la présentation de ce projet de loi. Le CRTC avait refusé de renouveler la licence de câblodistributeurs pour la retransmission des émissions d'une certaine station FM, KMBI-FM, de spokane, à Calgary et Edmonton, en Alberta. Apparemment, le CRTC en avait contre cette station parce qu'elle affirmait diffuser un message chrétien. Cette décision du CRTC a suscité une telle levée de boucliers qu'elle a été annulée et que la station a pu continuer à émettre sur ses réseaux de câblodistribution.

Le pouvoir d'orientation politique est également nécessaire pour mettre en œuvre les ententes fédérales-provinciales sur les questions de politique. Il est complété par le second pouvoir, soit le pouvoir de déréglementation. Dans les grandes lignes, ce pouvoir doit augmenter la concurrence et diminuer la réglementation des services de télécommunications. Ce pouvoir est nécessaire parce qu'en vertu de la loi actuelle, le CRTC est obligé de réglementer les activités des compagnies considérées comme des compagnies de téléphone, selon la définition de la Loi sur les chemins de fer, même si elles comptent offrir des services de télécommunications concurrentiels, ce qui veut dire que le CRTC n'aurait plus besoin de réglementer leurs tarifs.

Le deuxième pouvoir permettrait au gouvernement d'ordonner au CRTC de déréglementer les services de télécommunications qui, selon lui, n'ont pas besoin d'être réglementés, vu qu'ils sont offerts à des prix concurrentiels. Par exemple, le gouvernement précédent avait annoncé son intention d'accorder des licences à des services de téléphone mobiles cellulaires, en vertu de la Loi sur la radio. Il s'agit de services concurrentiels, car deux entreprises se concurrencent sur chaque marché. Toutefois, le Conseil a estimé avoir l'obligation légale de réglementer ces compagnies, même s'il s'agit d'une réglementation relativement légère. Le pouvoir de déréglementation permettrait au gouvernement d'ordonner au CRTC de déréglementer ces services.

Comme solution de rechange au pouvoir d'abstention, le CRTC soutient que les questions de déréglementation devraient être réglées en première instance par le Conseil grâce à un nouveau pouvoir prévu dans la Loi sur les chemins de fer. Si le gouvernement n'était pas satisfait de la décision du CRTC, il pourrait la modifier en vertu de l'article 64 de la Loi nationale sur les transports ou la révoquer, émettre une nouvelle directive et obliger le Conseil à tenir une autre audience. Cette façon de faire implique des retards considérables. En outre, elle nie le principe voulant que le gouvernement soit responsable de l'établissement des éléments fondamentaux de la politique en matière de télécommunications.

En résumé, il est évident que l'article 1 fournit une orientation extrêmement nécessaire pour tout le secteur de la radiodiffusion qui comporte aujourd'hui de nombreuses ramifications culturelles et techniques.

Des voix: Bravo!

M. Orlikow: Monsieur le Président, Je voudrais poser au député d'Edmonton-Sud (M. Edwards) une question ayant trait aux observations qu'il a faites à l'égard de la décision sur le téléphone mobile cellulaire. Je ne conteste pas que le ministre et donc le gouvernement doivent établir une politique. Toutefois, le député conviendra-t-il que le régime en vertu duquel le CRTC a abordé la question comportait un avantage, à savoir que cette façon de procéder exigeait et rendait possible la tenue d'audiences publiques où les parties intéressées pouvaient poser des questions, obtenir des renseignements et contester les recommandations?

M. Edwards: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé la question. En fait, il peut être assuré qu'en matière de questions politiques controversées, le processus des audiences sera sans aucun doute maintenu.

M. Orlikow: J'espère que le député a raison, que les audiences se poursuivront. Si le ministre et son ministère ont le pouvoir d'établir la politique, il se pourrait fort bien que la décision soit prise à la suite de discussions limitées au cercle très étroit du ministère, du ministre et de ses hauts fonctionnaires.

Je voudrais revenir à certaines observations que le député à faites avant l'heure du dîner. Il a parlé de la vitalité et du succès des stations privées de radio et de télévision. Le succès des postes de télévision et des nouveaux réseaux de télévision payante est dû en grande partie aux engagements qu'ils ont pris lorsqu'ils ont demandé un permis. Ils s'étaient engagés à

avoir un contenu canadien, à produire des émissions canadiennes de théâtre, de musique, de ballet, etc. La plupart de ces promesses n'ont pas été respectées. Si l'on excepte Radio-Canada, nous n'avons à peu près pas de productions canadiennes faisant appel à la participation d'écrivains, de peintres, d'acteurs, de musiciens, de danseurs et d'autres artistes canadiens. Le député en conviendra-t-il?

M. Edwards: Je crois que le député devrait se renseigner un peu. Et je me ferais un plaisir de l'y aider. Je ne dispose pas aujourd'hui de tous les faits et chiffres.

Toutefois, je soulignerai que les statistiques que j'ai citées ont trait à l'importance du secteur privé, des entreprises tant de transmission que de réception d'émissions. Je conteste cependant l'allégation du député que les diffuseurs privés n'ont pas respecté leurs promesses dans la pratique. En fait, il n'y a pas à ma connaissance un seul radiodiffuseur privé au Canada ni un seul réseau privé de radiodiffusion qui n'ait respecté la promesse de prestation qu'il a faite et les engagements qu'il a pris lorsqu'il a demandé sa licence.

• (1520)

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député le sait, lorsque le CRTC était à élaborer sa politique concernant la télévision payante, il a reçu un grand nombre de demandes de licences. Le CRTC a acquiescé à un certain nombre de chaînes régionales. Ces dernières se sont toutes engagées à produire et à diffuser des émissions canadiennes. L'hypothèse adoptée par le CRTC qu'un certain nombre de chaînes régionales pourraient fonctionner rentablement s'est révélée fausse. Comme l'a dit le député plus tôt, nous n'avons vraiment plus qu'une seule chaîne aujourd'hui au Canada anglais. Le député sait-il que cette chaîne produit très peu d'émissions canadiennes?

M. Edwards: Monsieur le Président, je me réjouis de voir que le député a limité la portée de sa question à la télévision payante. A cet égard, il a tout à fait raison de dire que le CRTC s'est fourvoyé en pensant que les radiodiffuseurs auxquels avait été accordée une licence d'exploitation de télévision payante pouvaient survivre au Canada. Il a fait lamentablement erreur sur ce point. Voilà à mon avis une bonne raison pour nous doter des pouvoirs décrits à l'article 1 afin de donner une certaine orientation économique au Conseil puisqu'il semble dépourvu de tout sens en matière d'économie. Je ferai remarquer qu'à cause de ces accidents dans l'octroi de licences et à cause également de la récession économique, le Conseil a fait d'énormes concessions en octroyant de nouvelles licences et en rajustant les licences des services de télévision payante. Je le concède au député à l'égard des titulaires actuels et restants de licences.

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'invite le député à examiner ce qui s'est passé ces quelque 20 dernières années ou plus, non les demandes de licences des services de télévision payante mais des stations et des réseaux de télévision commerciale. Il constatera qu'en présentant leur demande ils ont tous promis qu'ils produiraient beaucoup d'émissions canadiennes de musique, de danse et de variétés. On n'a qu'à comparer ces promesses aux réalités. Je suis conscient des difficultés. Je reconnais que les ressources manquent pour réaliser ces émissions parce que les recettes de publicité sont insuffisantes. C'est leur seul moyen d'existence. Je presse le député d'examiner ce dossier afin de se rendre compte que ce que j'ai dit est effectivement vrai.

M. Edwards: Monsieur le Président, je suis absolument ravi de remonter 20 ans en arrière. Je me rappelle le régime du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion dont je dirai, pour être aimable, qu'il fut peu sévère. Plus récemment, nous avons eu le CRTC qui fait preuve d'une certaine rigueur. En plus de cela, nous avons assisté à la renaissance du sentiment de l'unité canadienne qui n'a pas été le fruit d'une réglementation, mais plutôt une effusion spontanée remontant à 1967, l'année de notre merveilleux Centenaire. J'aimerais signaler les grandes contributions qu'a apportée à notre pays le système de radiodiffusion canadienne. Le secteur privé a contribué depuis ce temps-là, sans qu'il n'en coûte un sou aux contribuables canadiens, à édifier le meilleur système de radiodiffusion du monde.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Y a-t-il consentement unanime à revenir au dépôt de documents pour que le ministre des Finances (M. Wilson) puisse en déposer un?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'IMPÔT

DÉPÔT D'UN DOCUMENT DE TRAVAIL

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie mes collègues d'avoir consenti à l'unanimité à ce que nous revenions au dépôt de documents. Conformément aux dispositions de l'article 46(2) du Règlement, je voudrais déposer un document de travail concernant la fiscalité et l'agriculture.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-20: Que le projet de Loi C-20, Loi modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radio, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, le projet de loi C-20, prévoyant la réforme de la Loi régissant le CRTC, la radiodiffusion et la radio, et déposé le 20 décembre dernier, n'est autre que l'importante réforme annoncée il y a près d'un an par le ministre des Communications, l'honorable Francis Fox.

Deux points majeurs dans ce projet de loi méritent d'être relevés. D'une part, il y a le pouvoir du gouverneur en conseil de donner des directives exécutoires au CRTC sur toutes les questions relevant de sa compétence. D'autre part, il expose clairement l'engagement du gouvernement canadien au principe que tous les Canadiens et les Canadiennes ont droit à une programmation qui respecte la dignité et l'égalité de toutes les personnes. Tout cela est conforme à l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Cette dernière assertion mérite nos égards, mais son étroite imbrication aux nouveaux pouvoirs conférés au ministre appelle notre attention de tous les instants, et une mise en garde rigoureuse contre toute tentation d'un dirigisme qui s'écarterait de sa mission première et qui n'accorderait pas la priorité aux causes importantes reliées au respect des personnes et à leur dignité. Pour illustrer mon propos, je me référerai à mon expérience antérieure à titre de présidente du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme.

Ces éléments de dignité, respect et égalité dont nous parlions concernent en majorité les femmes et sont trop souvent reliés au problème de la violence.

Lors de mon passage au Conseil, cette perspective mobilisa notre action pendant plusieurs années. En effet, depuis 1975, le Conseil a formulé des recommandations précises pour que des réformes majeures soient effectuées à nos lois et à l'administration de la justice. Notre postulat de départ voulait que ces lois soient un des miroirs de notre société. Or, nous avons constaté à quel point ce miroir déformait trop souvent la réalité contemporaine et qu'il devenait urgent d'en changer la glace.

Le Conseil s'est donc réjoui de la nouvelle orientation que le législateur a adoptée dans la réforme de la partie du droit pénal relative aux infractions à caractère sexuel, en retirant d'abord et en relativisant les infractions devenues désuètes, pour concentrer prioritairement son intérêt aux valeurs et aux mentalités qui correspondent plus fidèlement à la perception contemporaine des délits sexuels.

Je vous demande de prendre conscience et de demeurer attentifs au phénomène de la violence envers les femmes, mais également de la violence en général, et particulièrement de la violence faite aux enfants. Les actes de violence commis sur les enfants illustrent également une réalité effarante. Toutes ces constatations donnent à réfléchir et à s'interroger sur les racines de ce mal.

A cet égard, toute diffusion d'une violence quelconque, par quelque moyen que ce soit, notamment par la télévision, qui est sous la juridiction du CRTC, propage et légitime en quelque sorte ces formes de violence et engendre par sa répétition des actes de violence gratuits, dénués de sens et de respect.

L'attention et la surveillance de la Chambre sont primordiales dans ce domaine, et il est souhaitable que les nouveaux pouvoirs conférés au ministre dans ce domaine soient utilisés avec discernement, conscience et respect envers les personnes et les groupes touchés par ces paramètres, et non à d'autres fins moins avouées, et conformes à nos attentes. Car ces nouvelles dispositions et attitudes sont rendues indispensables à cause de la courbe ascendante de cette violence. C'est également à cause d'une nouvelle approche des femmes face à leur sexualité si ce caractère obligatoire des amendements a pu apparaître. Cette approche est elle-même conditionnée par l'ensemble de la démarche féministe. La réaction des femmes face à la violence qu'elles doivent subir encore trop souvent n'est pas un phénomène qui se dissocie du reste de la condition féminine.

Dans cette optique, la nouvelle philosophie du Code pénal relative aux délits sexuels répondait à des attentes légitimes, se fondant sur la notion de violence et insistant plus sur les effets de l'acte commis que sur sa nature même.

Mis à part les principes d'égalité et de respect, le seul fait que dans notre société les femmes violentées se comptent par milliers suffit à justifier cette intrusion dans ce lieu privé qu'est la famille, en supervisant mieux ces intrants privilégiés dans la vie privée et familiale que sont les moyens de communication. Il n'y avait plus de justification possible au maintien de cette exemption. A cet égard, il faut féliciter le ministre d'avoir su reconnaître l'importance de cette réforme entreprise par le gouvernement libéral, sous l'égide de son ministre des communications, M. Francis Fox.

Toutefois, des mises en garde s'imposent. Cette noble intention qui répond à des besoins spécifiques en certains domaines, comme je l'ai illustré plus avant, ne doit pas laisser place à une tentative de dirigisme qui véhiculerait des valeurs bien précises, au détriment de l'effet de représentation positive des femmes et des autres groupes. Cela, sans brimer la liberté d'expression prévue par la Loi sur la radiodiffusion, mais en gardant toujours à l'esprit les dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés, notamment en ce qui concerne l'article 15.

De plus, ces nouveaux pouvoirs conférés au ministre devront se manifester avec une volonté politique réelle de sauvegarde de la dignité et de la justice et non demeurer des vœux pieux, exempts d'action directe et efficace.

Ce gouvernement, monsieur le Président, s'est trop souvent complu dans ses promesses utopiques, dans le seul but d'apaiser certains intérêts particuliers, mais où les actions salvatrices se font toujours attendre.

Mon parti, monsieur le Président, est très préoccupé par cette réforme et entend y apporter une attention de tous les instants, lors de l'étude en comité.

La volonté politique du gouvernement devra transparaître, mais ne point se démarquer de l'esprit de cette loi qui doit prévenir et non servir de tremplin à une action dirigée qui contournerait les réels problèmes auxquels nous sommes confrontés, et dont d'importantes caractéristiques ont été illustrées au cours de mon intervention.

• (1530)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Puisqu'il n'y a ni questions ni observations, je cède la parole au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) qui poursuit le débat.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le projet de loi C-20 est la nouvelle version d'une mesure qui avait été présentée sous la législature précédente par celui qui était alors ministre des Communications. La principale différence tient au fait qu'on a amputé cette mesure de la partie qui touchait la réorganisation de Bell Canada, que la Chambre étudiera lors du débat sur le projet de loi C-19.

Le projet de loi C-20 accorde au ministre des Communications (M. Masse) le pouvoir de donner au CRTC des instructions de politique générale sur d'importantes questions d'intérêt public. Il accorde par ailleurs au gouverneur en conseil le pouvoir de soustraire des services ou des activités aux pouvoirs de réglementation du CRTC. Nous convenons que le ministre devrait pouvoir établir des principes généraux, mais le fait que le ministre réclame d'autres pouvoirs nous inquiète. Lorsque survenait des questions litigieuses, le ministre des Communications pouvait toujours s'en laver les mains en soutenant qu'elles étaient du ressort du CRTC. D'autre part, le ministre a annoncé qu'il élaborerait une politique concernant l'ensemble des télécommunications. Bien entendu, il appartient au ministre et au gouvernement d'énoncer des directives globales. Mais étant donné que le ministre n'a pas encore fait connaître sa politique sur les télécommunications, si bien que ce domaine relève toujours, juridiquement, du CRTC, nous nous trouvons dans une étrange situation où le Conseil étudie actuellement la déréglementation de notre système téléphonique. Il examine actuellement une demande de CNCP Télécommunications destinée à permettre à cette société de fournir désormais au public des services téléphoniques interurbains.

Selon Bell Canada—que je ne porte pas tellement dans mon cœur—des associations de consommateurs ainsi que les sociétés de téléphone de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba—qui sont toutes trois des sociétés d'État—la concurrence que livrerait CNCP Télécommunications dans le secteur des services interurbains serait terriblement néfaste à ces sociétés. Leurs abonnés s'en ressentiraient gravement. Le Canada possède un réseau téléphonique formidable. On estime que 97 p. 100 des Canadiens ont le téléphone. Le téléphone est moderne et efficace et ce service ne coûte pas très cher aux Canadiens, du moins par comparaison avec ce que l'on paie dans d'autres pays. Si les tarifs téléphoniques sont si bas, c'est en grande partie parce que la tarification des appels interurbains permet de réaliser des profits substantiels. Ces profits ont été utilisés pour subventionner les services assurés aux particuliers, aux agriculteurs et aux petits entrepreneurs.

Les États-Unis ont déréglementé leurs services téléphoniques il y a quelques années et il semblerait que cette déréglementation et l'autorisation de la concurrence pour les tarifs interurbains les ait fait baisser, ce qui signifie des augmentations importantes, parfois de l'ordre de 100 à 200 p. 100—pour les abonnés locaux. La même chose se produira au Canada si l'on accepte la demande de CNCP ou une autre. Les compagnies de téléphone l'ont déclaré, de même que les gouvernements provinciaux et les associations de consommateurs.

Le ministre nous a dit qu'il publiera un exposé de principe sur les télécommunications. S'il ne le fait pas bientôt, le CRTC pourrait prendre rapidement une décision regrettable et donner à CNCP le droit de concurrencer les réseaux téléphoniques existants. Les perdants seraient les particuliers, les agriculteurs et les petits entrepreneurs. Les bénéficiaires, les gens qui profitent de la concurrence, seraient les grandes sociétés qui ont un volume considérable de communications interurbaines. Nous déclarons donc au ministre que s'il désire le pouvoir de proposer des directives générales, nous l'appuierons, mais nous voulons qu'il exerce ce pouvoir sans tarder.

• (1540)

Il y a un article dans le projet de loi auquel nous nous opposons, c'est l'article 14.6 de la partie I. Il donne au ministre le pouvoir d'exclure certains services ou certaines activités du contrôle si il y a «un niveau de concurrence suffisant pour garantir des tarifs ou des taux justes et raisonnables». Cela constitue un accroissement considérable et inutile des pouvoirs du ministre de déréglementer les activités de diffusion ou de télécommunication. Je crois savoir que le gouvernement de l'Ontario s'est opposé à la déréglementation des services téléphoniques avant que le gouvernement n'ait fixé une politique.

La partie II du projet de loi parle de la révision de la Loi sur la radiodiffusion. Tout d'abord, elle précise la définition d'une entreprise de radiodiffusion pour y inclure toute personne qui distribue ou transmet un signal autre qu'un transporteur de télécommunication, avec ou sans rémunération. Cette clarification résulte de l'échec du gouvernement fédéral dans ses tentatives de poursuites contre des radiodiffuseurs qui ne détiennent pas de licences. En 1978, le gouvernement a poursuivi le Holiday Inn de Winnipeg et a perdu. Dans la partie II, l'article 3 est une nouvelle disposition ajoutée pour empêcher toute discrimination fondée sur le sexe. Les parties II et III contiennent également d'autres changements qui découlent des précédents.

Ma collègue, la députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald), a déjà exposé notre position en ce qui concerne l'article portant sur la discrimination sexuelle. Nous estimons que l'addition de cette disposition doit assurer la promotion de l'égalité et de la dignité en vertu de la Loi sur la radiodiffusion et qu'elle résulte des constatations d'un sous-comité spécial sur les émissions abusives du point de vue sexuel. Cette disposition rendra la loi conforme à la charte. Par conséquent, nous sommes en faveur de cette modification.

Toutefois, monsieur le Président, nous avons des réserves au sujet de la partie III. Nous estimons qu'elle est conforme à la partie II qui révise la Loi sur la radiodiffusion et clarifie ce qu'est une entreprise de radiodiffusion. Il en résultera que les antennes communautaires sur le toit des hôtels, des immeubles en copropriété et des immeubles d'appartements pourront être considérées comme des entreprises de réception de télévision. Les maisons privées, les tavernes et les petits blocs d'appartements continueront à être exemptés. Nous ne nous opposons pas à l'application du règlement aux entreprises de réception et de retransmission par satellite mais nous recommandons au CRTC d'accorder un traitement spécial aux petites entreprises communautaires de retransmission par satellite qui sont sans but lucratif. C'est une question très litigieuse.

Je crois que les députés des deux côtés de la Chambre qui représentent des agglomérations isolées du nord du Canada savent que celles-ci ont eu beaucoup de difficulté à recevoir un service de télédiffusion suffisant. Certaines ont pu améliorer leur service en étendant le réseau CANCOM à leur région. Monsieur le Président, CANCOM ne se trouve pas partout et de toute façon, dans plusieurs agglomérations, de petits groupes ont déjà établi de leur propre initiative des services sans but lucratif au moyen d'une antenne parabolique. Si le gouvernement se base sur la loi—comme il l'a fait—et il continuera à le faire, si je ne m'abuse—et s'il applique la loi dans un sens très strict, au pied de la lettre, il va causer de grosses difficultés à bon nombre de ces petites collectivités.

Sauf erreur, on a chargé un groupe d'étude spécial du CRTC d'étudier ces problèmes et de présenter un rapport dans le courant du mois prochain. Nous osons espérer que le ministre et que le gouvernement étudieront très attentivement les recommandations du groupe d'étude et qu'ils les intégreront toutes si possible dans le projet de loi, pendant qu'il est en comité.

Certains députés représentant des régions qui connaissent des problèmes de ce genre en parleront sans doute plus en détail que moi. J'ose espérer que le ministre et le gouvernement étudieront attentivement ces problèmes.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement la série de remarques du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). En guise de commentaire, sans que cela ait préséance sur les remarques que je voudrais faire plus tard, je signale au député de Winnipeg-Nord que le ministre des Communications (M. Masse) et le CRTC ont étudié les problèmes des collectivités rurales et isolées. Le député trouvera un compte rendu dans le communiqué du 20 décembre 1984.

J'entrerai un peu plus dans les détails lorsque ce sera mon tour de parler du projet de loi C-20, monsieur le Président. Nous comprenons que le ministre doit pouvoir exercer de toute urgence certains pouvoirs prévus dans le projet de loi C-20, mais le député n'admet-il pas que la raison pour laquelle la Chambre étudie ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture c'est qu'il faut pouvoir le renvoyer au comité permanent des communications et de la culture aussi rapidement que possible afin de consulter le plus possible tous les membres du Parlement? Nous pourrons alors l'étudier à nouveau ici, à l'étape de la troisième lecture, pour lui donner force de loi. Nous aurons alors ce pouvoir sur le CRTC. C'est pourquoi nous voulons étudier ce projet de loi aussi rapidement que possible.

M. Orlikow: Rien de ce que j'ai dit ni de ce qu'ont déclaré les autres députés de mon parti, monsieur le Président, n'a pour but d'empêcher l'adoption rapide de ce projet de loi. Nous reconnaissons que cette mesure nous permettra de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous sommes engagés, et je fais allusion à ce qui s'est produit sous divers gouvernements précédents. Quand quelqu'un ou un organisme public formulait des réserves ou des objections au sujet de certaines décisions, on leur répondait: «Nous comprenons vos arguments et ce que vous demandez, mais nous ne pouvons rien faire parce que cette question relève du CRTC».

Pour bien me faire comprendre, monsieur le Président, je voudrais revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure. Le ministre réclame le droit d'établir une politique, et nous pensons qu'il devrait avoir ce droit. Cela mérite au moins de faire l'objet d'un débat. Cependant, à l'heure actuelle, le ministre dit qu'il n'a pas ce droit et refuse même de demander au CRTC de reporter sa décision en attendant qu'il obtienne ce droit et qu'il adopte une politique sur les principes des télécommunications. Le CRTC étudie pour le moment la demande du CNCP et pourrait bien décider de permettre au CNCP d'entrer en concurrence avec les compagnies de téléphone existantes pour les appels interurbains. Je ne suis pas le seul à avoir des réserves à ce sujet; les compagnies de téléphone, l'association des consommateurs et divers gouvernements provinciaux ont dit: «Nous ne voulons pas que le CNCP se mêle de ce genre d'activité, car cela va nuire énormément aux citoyens et va provoquer une hausse importante des tarifs téléphoniques». Par conséquent, monsieur le Président, nous souhaitons que le ministre dispose de ce pouvoir. Nous voulons que le ministre exerce ce pouvoir, mais en attendant il peut certainement au moins demander au CRTC de ne pas prendre de décision tant qu'il n'aura pas le pouvoir d'élaborer une politique, si le CRTC tient absolument à ses audiences.

• (1550)

Le président suppléant (M. Paproski): Pas d'autres questions ou observations? J'accorde la parole au député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley).

Mme Finestone: Monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député veut-il poser une question?

Mme Finestone: Je me suis levée avant lui.

Le président suppléant (M. Paproski): Je préférerais que la députée se tienne à la Chambre plutôt que derrière le rideau. J'accorde la parole à la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) pour une question.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je voudrais demander au député si les consultations concernant l'établissement d'une chaîne pour enfants ont été retardées à cause d'un désir véritable de garantir un contenu canadien ou si la seule façon de l'obtenir, du point de vue financier, est d'avoir une chaîne Disneyworld, disons en raison des contraintes financières que représente la production d'émissions de télévision ayant un contenu canadien? Seriez-vous d'accord pour donner une licence à Disneyland, Disneyworld ou à une autre chaîne, afin que nos propres chaînes puissent présenter un contenu canadien?

Je voudrais également savoir ce que le député pense de la disparition de l'émission *The Friendly Giant*?

M. Orlikow: Monsieur le Président, je suis évidemment d'accord avec tous les députés qui regrettent la suppression de l'émission *The Friendly Giant*.

En ce qui concerne la chaîne de télévision payante pour enfants, un grand nombre d'organismes qui œuvrent dans le but d'améliorer le sort des enfants nous ont fait des instances, comme ils en ont fait sans doute aussi à la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) et aux députés conservateurs. Tous ces organismes craignent que si nous autorisons l'établissement d'une chaîne de télévision payante pour enfants, nous n'obtenions, comme c'est le cas pour les autres chaînes de télévision payante, une programmation presque entièrement américaine, qu'il s'agisse de Disney ou d'une autre compagnie. La seule proposition qui ait été faite au CRTC et qui garantirait un contenu canadien suffisant est celle de l'Office national du film, qui a proposé de créer une société sans but lucratif en collaboration avec d'autres organismes. Même s'il a rejeté cette demande préliminaire, le CRTC a heureusement remis à plus tard sa décision finale afin de tenir des audiences dans toutes les régions du pays. J'espère qu'il réexaminera sérieusement la proposition de l'Office national du film.

Mme Finestone: Une question supplémentaire?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, je vais laisser la députée poser une très brève question supplémentaire, car il ne reste qu'environ une minute et demie.

Mme Finestone: Ma question supplémentaire porte sur les informations que le député possède au sujet des propositions originales de TV Ontario qui étaient extrêmement créatives. Est-il possible que ce projet soit réexaminé?

M. Orlikow: Monsieur le Président, je ne suis certainement pas qualifié pour répondre à cette question. Toutefois, comme j'ai vu certaines des choses réalisées par TV Ontario, je serais très content que les organismes comme l'Office national du film et TV Ontario ou tout autre organisme sans but lucratif coopèrent pour créer une chaîne de télévision payante pour enfants véritablement canadienne.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée.

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je voudrais parler aujourd'hui en faveur du projet de loi C-20, loi modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radio. Je voudrais faire porter mes observations sur deux éléments importants, d'abord l'amendement devant permettre au gouvernement d'établir la politique en ce qui concerne le CRTC, et ensuite la Loi sur la radiodiffusion en ce qui a trait à la programmation abusive.

En ce qui concerne tout d'abord l'article 14.1, je dois dire que dans l'esprit de beaucoup de Canadiens et à mon avis, en tant qu'ancien radiodiffuseur qui s'intéresse aux communications, cette mesure était depuis longtemps nécessaire. Lorsqu'on examine le travail du CRTC, il faut faire une distinction claire et bien marquée entre l'établissement de la politique et les paramètres de la réglementation. Jusqu'à maintenant et grâce aux pouvoirs réglementaires que lui conféraient la loi actuelle et la tradition, le CRTC a établit ce qui constitue somme toute une politique. L'article en question autorise le gouverneur en conseil à émettre des directives à l'intention du Conseil en ce qui a trait aux questions de politique générale, telle celle de la déréglementation du téléphone, par exemple, que d'autres ont débattue aujourd'hui. Parce que je crois que celui qui établit la politique, soit le gouvernement canadien, devrait être celui qui établit aussi la politique générale en matière de concurrence des compagnies de téléphone—et je crois traduire ici le sentiment de bien des gens—je voudrais que la question de la concurrence des compagnies de téléphone relève du gouverneur en conseil. Cela impliquerait une étude par le comité et un processus de consultation.

En tant que député de la Saskatchewan, j'ai déjà exposé ici mes inquiétudes au sujet des conséquences que la déréglementation proposée aurait en Saskatchewan. C'est pourquoi je préfère que l'on fasse appel au ministre et au processus politique pour déterminer la politique exacte à suivre dans ce domaine particulier. Une étude menée en Saskatchewan et recueillant les vues du gouvernement provincial, des associations de consommateurs et de beaucoup d'autres personnes a démontré qu'il serait néfaste en Saskatchewan d'ouvrir à la concurrence le marché des communications téléphoniques interurbaines. Cela est particulièrement vrai dans les régions rurales de la Saskatchewan où le coût élevé des installations téléphoniques de base est absorbé par la SaskTel, la société téléphonique d'État, qui rentre dans ses frais grâce aux tarifs actuels des appels interurbains. Dans l'intérêt des Canadiens de la Saskatchewan et de partout ailleurs, il faut que le coût des services téléphoniques soit abordable. J'ai déjà soulevé cette question à la Chambre et je me réjouis de pouvoir prendre part à la consultation, de sorte que lorsque le gouvernement donnera ses instructions au CRTC, il le fera dans l'intérêt national. Il devra tenir compte de nos différences et de la diversité entre les régions de la Saskatchewan.

En ce qui concerne les instructions, il y a lieu de rappeler fermement à ceux qui craignent que le gouvernement ne s'immisce directement dans les questions de réglementation ou qu'il n'intervienne peut-être de manière trop partisane, les modifications proposées à l'article 14.1(2) selon lesquelles:

> Les instructions . . . ne peuvent être données à l'égard de la délivrance . . . de la modification ou du renouvellement d'une licence de radiodiffusion . . .

La réglementation concernant les licences de radiodiffusion, lesquelles doivent faire l'objet d'un examen attentif, demeure l'apanage du CRTC. Il existe en outre cette garantie dont nous avons parlé, qui consiste à renvoyer les instructions à un comité parlementaire et donc à les soumettre à la consultation. Par conséquent, le gouvernement n'agira pas ou ne semblera pas agir de façon arbitraire, unilatérale ou intransigeante lorsqu'il formulera une recommandation en matière de principes. Il veut procéder ouvertement, dans un esprit de conciliation et de consultation.

A propos du pouvoir qu'aura le gouvernement de donner son avis au CRTC sur des questions de principe, j'avoue que certaines activités courantes du CRTC me préoccupent. Cette proposition particulière est effectivement d'intérêt national. Je voudrais mentionner aux députés les difficultés que le fonctionnement courant du CRTC pose à diverses personnes de ma circonscription. Dans l'intérêt de l'unité canadienne, j'espère que le CRTC jugera bon d'y mettre de l'ordre. Une petite entreprise de câblodistribution, Battlefords Community Cablevision, qui loue des lignes à la société de téléphone, reçoit de temps à autre des avis d'augmentation de coût. Elle utilise le

réseau téléphonique pour assurer la câblodistribution et doit donc assumer les hausses de tarif. En vertu des règlements du CRTC, cette entreprise doit demander chaque fois au Conseil la permission de hausser le coût de l'abonnement. Il ne s'agit même pas d'une hausse de tarif mais d'un simple ajustement.

• (1600)

Cette société de câblodistribution a éprouvé certains problèmes il y a quelque temps. Cette année, elle savait six mois à l'avance quand l'augmentation se ferait. Elle a donc adressé au CRTC la pétition prévue afin de pouvoir transmettre le coût à ses abonnés. La demande a été faite en août 1984. Après des mois où l'on a assuré ce petit câblodistributeur que l'on s'occupait de la question, ce n'est que la semaine dernière que le CRTC a trouvé moyen de faire inscrire la demande dans la *Gazette* du Canada. Après la parution de l'avis dans la *Gazette*, il faudra encore un mois pour mettre cette proposition en application. Ce petit câblodistributeur demande depuis des mois qu'on règle cette affaire de routine.

Ce sont dans pareils aspects d'activité courante que le fonctionnement du CRTC inquiètent les Canadiens. Ses méthodes administratives donnent aux petits exploitants et aux particuliers l'impression qu'ils ne peuvent pas traiter avec cet organisme de réglementation. J'espère que le CRTC va s'arranger pour traiter de manière plus compréhensive et plus directe avec les petits câblodistributeurs et diffuseurs.

Je voudrais parler du contenu abusif d'émissions et de l'effet du projet de loi C-20 sur l'article 3 de la loi sur la radiodiffusion. Les dispositions du projet de loi sur le contenu abusif d'émissions font plaisir à beaucoup de Canadiens. Comme un député de l'opposition l'a dit tout à l'heure, elles sont conformes à l'article 15 de la Charte des droits. La question en elle-même ne concerne pas seulement les femmes. Cette modification se lit ainsi:

La programmation fournie par le système de radiodiffusion canadienne devrait respecter et promouvoir l'égalité et la dignité de toute personne, groupe ou catégorie de personnes sans égard à la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, au sexe, à l'âge ou aux déficiences mentales ou physiques;»

Cette disposition dépasse les questions féministes et fait appel au sens moral de tous les Canadiens qui regardent et écoutent les réseaux établis de diffusion. Ces personnes exigent une norme précise de ce qui relève du sens moral. Il ne s'agit pas de nuire de quelque façon que ce soit aux importantes mesures que prend le ministre de la Justice (M. Crosbie) contre la pornographie dans le Code criminel. Pour bien des gens, c'est une question de goût. Avec les années, ils ont vu les normes se relâcher jusqu'à la violence gratuite, les stéréotypes sexuels et la description de rôles malsains portant atteinte à la famille dans les émissions populaires de télévision. Nous aurons maintenant dans la loi sur la radiodiffusion des dispositions bien précises sur le contenu abusif d'émissions.

J'ai trouvé très intéressants les propos entendus à la Chambre cet après-midi, surtout ceux des députés de l'opposition. Quelqu'un a affirmé qu'il s'agissait d'une ancienne mesure qui ne fait que reprendre quelque chose que l'ancien gouvernement avait déjà proposé. Il importe de noter qu'au cours des six premiers mois de son mandat, le gouvernement légifère en matière de radiodiffusion. Nous voulons réprimer certains abus. Le dernier gouvernement avait attendu beaucoup plus que six mois pour enfin écouter ce que des Canadiens avaient à dire au sujet du CRTC et pour s'occuper de ce que nous réclamions depuis longtemps au sujet de la radiodiffusion.

Quelqu'un a dit qu'avant d'adopter cette modification, nous devrions préciser notre politique en matière de télécommunication et de déréglementation. Notons que le présent amendement aura bien d'autres effets que de déréglementer le secteur des télécommunications et du téléphone, question pourtant très importante. Il touche bien d'autres questions ayant trait au rôle du CRTC dans la radio, la télévision, les télécommunications et ailleurs. Dans l'intérêt général, nous devrions mettre en œuvre ces dispositions sans tarder. A l'étape du comité quand nous étudierons ces questions en détail, nous pourrons nous pencher davantage sur les mesures particulières que le gouvernement entend prendre.

Pour terminer, je dirais que le projet de loi C-20 n'est qu'un début. Il affectera bien d'autres questions que celles que nous avons signalées comme la radiodiffusion abusive. Il touche par exemple la retransmission d'un signal provenant d'un satellite. Et en portant de cinq à sept ans la durée maximale de la licence, il soulage de nombreux radiodiffuseurs privés. D'une certaine façon on pourrait dire qu'il s'agit d'une mesure d'ordre administratif. Quand nous entreprendrons une réforme globale et examinerons davantage le fonctionnement du CRTC ainsi que l'application de la loi sur la radiodiffusion et toute la législation connexe, le gouvernement pourra alors mettre en place un mécanisme représentant plus explicitement les intérêts légitimes des radiodiffuseurs privés, des exploitants de câble, des coopératives locales et des intérêts des régions périphériques dont les choix se résument à la télévision par satellite. Il sera davantage question de toutes ces choses au moment où nous examinerons la Loi sur la radiodiffusion ainsi que la législation régissant le CRTC.

Voilà pourquoi j'appuie le projet de loi et pourquoi je demande aux autres députés d'en faire autant. Nous aurons l'occasion de l'étudier davantage en comité. Nous pourrons alors représenter les intérêts légitimes des Canadiens qui veulent une orientation précise de la part du gouvernement pendant que le CRTC reste chargé de réglementer et non de déterminer la politique comme ce fut le cas jusqu'à présent.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Algoma (M. Foster)—L'agriculture—Le montant de la dette agricole. *b*) Le programme des États-Unis; le député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille)—L'éducation—Le financement du programme des prêts aux étudiants. *b*) Les frais de scolarité; le député de York-Est (M. Redway)—VIA Rail—L'âge des locomotives—Les projets du gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Masse: Que le projet de loi C-20, tendant à modifier la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radio, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

M. Jim Caldwell (Essex-Kent): Monsieur le Président, c'est la première fois qu'il m'est donné d'intervenir à la Chambre. Si vous me permettez de glisser quelques petites remarques personnelles, je voudrais remercier les électeurs d'Essex-Kent de m'avoir élu au Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Caldwell: Essex-Kent est la circonscription la plus au sud du pays. C'est là que se trouve le parc Point Pelee et la réserve ornithologique Jack Miner. Dans ma ville natale, Wheatley, se trouve la plus grosse pêcherie de poisson d'eau douce du monde. En outre, ma circonscription compte également l'un des principaux secteurs de communication en Amérique du Nord. Ceux qui connaissent leur géographie doivent savoir que Détroit, au Michigan, se trouve à un demi-mille de Windsor et que c'est l'un des principaux centres de communication depuis de nombreuses années. Cependant, à l'instar de bien d'autres régions du pays, elle a été touchée par les décisions du CRTC. Le poste CKLW de Windsor, station qui émet à 50,000 watts, était à une époque la première station radiophonique d'Amérique du Nord. Cependant, elle a beaucoup perdu de son avance en raison des règlements du CRTC. Cet exemple prouve que le CRTC n'est pas moins strict avec les hommes d'affaires canadiens.

• (1610)

Dans notre région, on peut capter 32 postes AM et 40 en FM. On peut se servir d'une antenne ordinaire pour capter 10 à 15 stations au lieu du câble. Windsor est l'une des dernières villes du pays à être desservie par câble. Cela se fait à l'heure actuelle.

A l'instar de certains de mes collègues, j'ai passé 18 mois dans le domaine de la radiodiffusion. Au cours de cette période, j'ai été témoin de grands changements dans le domaine de la radiodiffusion, tant privée que publique. Je me souviens de l'époque où il n'y avait qu'une ou deux stations dans ma région rurale de l'est de l'Ontario. Aujourd'hui, notre vie est fondamentalement axée sur la télévision. C'est devenu le principal moyen de diffusion des nouvelles, le principal moyen de distraction dans le pays. La télévision est devenue une scène nationale, une tribune nationale pour l'information et le débat.

Il est temps pour nous de décider comment nous allons utiliser ces nouveaux moyens de communication et quelle incidence ils auront sur notre vie future. Les Canadiens passent aujourd'hui la moitié de leurs loisirs à regarder la télévision, soit en moyenne 23 heures par personne et par semaine. Cela représente 3 h 30 par jour et par homme, femme et enfant canadien. Si l'on fait la somme du temps que le Canadien passe à lire des livres, journaux ou revues, à aller au cinéma, à regarder des émissions sur magnétoscope, à aller voir un ballet ou écouter un concert, à suivre un événement sportif, à jouer avec l'ordinateur familial ou même à ne rien faire, on arrive à un total inférieur au temps qu'il passe à regarder la télévision.

J'estime à propos que notre gouvernement présente une nouvelle mesure législative adaptée à notre génération et à celles qui suivront. Nos enfants passent de plus en plus de temps à regarder la télévision, et elle les influence énormément. Il est à propos également que notre gouvernement conservateur modifie la Loi sur la radiodiffusion, car c'est pendant la crise, en 1932, que notre parti, sous la direction du très honorable R. B. Bennett, a établi le principe de la souveraineté nationale sur les ondes et créé un réseau national.

La Loi canadienne sur la radiodiffusion a été adoptée par la Chambre à l'unanimité moins une voix. A l'époque, il n'y avait que quelques stations de radio. Elles n'avaient que peu de puissance et étaient largement dominées par les États-Unis.

Cinquante ans plus tard, les communications ont évolué, mais à bien des égards nous faisons face au même vieux problème de l'envahissement de la programmation américaine. Le nombre d'heures que nos enfants passent devant la télévision aura certainement un effet sur les générations futures. Ce que disait R. B. Bennett en 1932 demeure vrai. Notre pays doit avoir un contrôle complet sur la radiotélédiffusion d'origine canadienne, sans aucune ingérence ni influence étrangère.

C'est là l'objet du projet de loi C-20. Il permettra d'établir certains règlements qui n'ont que trop tardé. Je n'irais pas jusqu'à dire qu'ils auraient dû être adoptés il y a longtemps, car le secteur des communications évolue si vite que même un gouvernement ne peut pas apporter les modifications nécessaires assez rapidement. Ce projet de loi propose des changements. Il est important d'agir dès maintenant, avant que le secteur n'échappe à tout contrôle.

Nous vivons à une époque où les consommateurs peuvent, en tournant un simple bouton, recevoir jusqu'à 100 canaux qui leur donnent accès à une information aussi variée qu'ils le veulent. Même si je suis persuadé que tout le monde rêve d'avoir une antenne parabolique sur son toit, j'ai des convictions personnelles en ce qui concerne leurs effets sur le secteur des communications. Je suis en faveur des règlements qui

découleront de ce projet de loi et qui s'appliqueront à ces antennes. Je suis heureux que l'on reconnaisse que les émissions des chaînes payantes ne doivent pas être distribuées dans les hôtels et les autres établissements au moyen d'antennes paraboliques.

Si les consommateurs pensent que tout est gratuit, il faut qu'ils se rendent compte que les chaînes de télévision payante ne pourront plus produire d'émissions si elles ne reçoivent rien des sociétés de câblo-distribution. Elles achètent les films aux producteurs qui, eux, paient les artistes. Les consommateurs doivent se rendre compte que les émissions diffusées ne sont pas nécessairement gratuites. Si elles sont piratées, elles finiront par disparaître. Qui paiera les artistes si personne ne paie pour regarder les émissions?

Je suis également en faveur des dispositions qui interdisent aux propriétaires d'immeubles à appartements de distribuer les programmes à leurs locataires. Si on l'autorisait, ce serait une difficulté supplémentaire pour les câblo-distributeurs qui ont déjà de graves difficultés financières.

En ce qui concerne le contrôle de notre réseau de radiodiffusion, je serais le premier à m'opposer à toute tentative du gouvernement de contrôler de la programmation par le gouvernement. Je suis convaincu que, si le gouvernement l'avait estimé possible, il aurait modifié certaines de ses politiques en ce qui concerne les compressions à Radio-Canada. Certains députés savent que j'ai travaillé à Radio-Canada pendant 18 ans et que j'ai pris un moyen détourné pour ne pas être mis à pied. Toutefois, il faut remarquer que le gouvernement a un accord avec Radio-Canada qui l'empêche d'intervenir directement, de façon à ce qu'il ne contrôle pas la programmation quotidienne. Le gouvernement ne peut pas se mêler des décisions de Radio-Canada en matière de licenciements pas plus qu'il ne peut se mêler de ce que Mike Duffy diffuse tous les soirs.

Je suis heureux d'avoir pris part à ce débat. En guise de conclusion, je dirai que j'ai travaillé pendant un certain temps pour une station de radio privée et je crois qu'un permis de cinq ans, c'est trop court. Je préconise, moi aussi que l'on porte cette période à sept ans parce que cela permettra aux programmateurs de mettre leurs programmes en vigueur.

M. Schellenberger: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'Essex-Kent (M. Caldwell) pour son discours. En tant qu'ancien radiodiffuseur, je donne mon appui au projet de loi, moi aussi. On se demande pourquoi les Canadiens ne regardent pas autant d'émissions canadiennes que nous le voudrions. Est-il possible que ce projet de loi s'attaque à ce problème?

Je me souviens d'une caricature que j'ai vue il y a quelques années. La société General Motors avait de la difficulté à vendre son produit parce que l'on achetait trop de voitures aux fabricants japonais. Les planificateurs étudiaient leurs véhicules pour essayer de comprendre pourquoi ils n'arrivaient pas à en vendre assez. Ils avaient derrière eux une pancarte portant la mention suivante en lettres majuscules: «Faites un meilleur produit». Comment faire un meilleur produit pour inciter un plus grand nombre de Canadiens à regarder davantage d'émissions canadiennes? Le député pourrait-il faire des commentaires à ce sujet?

M. Caldwell: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Elle est très difficile. Yogi Berra a dit un jour que si les gens ne veulent pas aller au stade de base-ball on n'y peut rien. Je crois qu'il en est de même ici. Nous pouvons passer des émissions à la télévision mais nous ne pouvons pas obliger les gens à les regarder.

• (1620)

Je pense que nous ne pouvons pas simplement tout abandonner aux Américains. Si je peux me permettre une digression, je voudrais dire que l'orientation que prend le secteur des télécommunications m'inquiète beaucoup. Certes, je pense qu'on ne peut pas imposer la moralité par voie législative. Cependant, si quelqu'un peut aller louer un film au magasin du coin, rentrer chez lui pour le regarder et faire la même chose tous les soirs, cela m'ennuie. Allons-nous avoir une génération de gens qui regardent seulement des westerns, si c'est ce qu'ils préfèrent, ou des cassettes Playboy, ou que sais-je encore? Cela m'embête. Est-ce ainsi que nous voulons passer nos soirées? Tant que nous avons les réseaux commerciaux et les réseaux d'État, je pense qu'au moins à l'occasion certaines personnes regardent le *Journal*, un opéra sur CTV ou Radio-Canada, ou encore *The Nature of Things* et d'autres émissions de ce genre. Que se passera-t-il si nous levons les bras au ciel en disant «C'est la liberté complète. Faites ce que vous voulez»? Je reconnais que nous ne pouvons pas empêcher les gens de regarder des films sur leur magnétoscope chez eux si c'est ce qu'ils veulent. Toutefois, si tout le monde agit de la sorte, qui va produire des émissions pour CTV, Radio-Canada, Global ou les autres réseaux? C'est un problème que je ne sais pas comment régler, mais c'est à coup sûr un problème.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de tous nos députés, féliciter le député d'Essex-Kent (M. Caldwell) dont c'était le premier discours et qui s'est très bien tiré d'affaire.

Des voix: Bravo!

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Il ne va pas toutefois s'en sortir si facilement. Moi qui ai travaillé pendant 17 ans à Radio-Canada, qui connais bien le fonctionnement du système canadien de radiotélédiffusion et qui viens d'une région inondée par les signaux américains, comme c'est le cas à Windsor, je voudrais lui demander s'il pense que notre système de télédiffusion est en mesure de résister à un tel balayage des signaux américains?

M. Caldwell: Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire du ministre des Communications (M. Scott) de sa question. Comme je l'ai dit, j'ai travaillé dans ce secteur pendant 17 ans. La situation a toujours été difficile. Nous ne serons jamais en mesure de lutter sur un pied d'égalité et d'avoir un auditoire comparable à celui de «Dallas» ou d'autres émissions de ce genre qui passent sur les chaînes américaines dans la région. La station anglaise de Radio-Canada arrivait continuellement au quatrième rang pour toutes ses émissions dans la région de Windsor et dans ma circonscription, sauf pour les informations. Je me demande si nous avions raison de réaliser certaines des émissions que nous faisions à Radio-Canada. Je pense toujours que nous devrions accorder une grande importance aux nouvelles et à l'information dans ce secteur. Je me réjouis de voir que la direction de Radio-Canada n'a pas touché aux émissions d'information et que nous en avons toujours une de 90 minutes tous les soirs. Je

crois que notre station est la seule au Canada dans ce cas. Cela dure maintenant depuis un an ou un an et demi.

Pour répondre à la question du député, je dois dire que nous ne serons probablement jamais en mesure de concurrencer les Américains sur un pied d'égalité. Nous pourrons le faire seulement pour certaines émissions très populaires qui ressemblent à des émissions américaines. Par ailleurs, il faut dire que Radio-Canada souffre d'un complexe et que nous avons tous entendu des gens déclarer que, si ça passe à Radio-Canada, c'est «culturel», ou quelque chose comme ça. Les gens ne souhaitent pas regarder continuellement des émissions artistiques, ni être convaincus que ce qu'ils regardent est culturel. Radio-Canada a de très bonnes émissions, mais le tout est de savoir les combiner avec de bons divertissements pour attirer un plus grand nombre de téléspectateurs.

Ce n'est pas une tâche aisée. J'ai toujours pensé que la station de Radio-Canada de Windsor pourrait être une vitrine ouverte sur les États-Unis. Il y a quatre millions de téléspectateurs dans la région desservie par CBET, et il serait possible de parvenir à ce résultat. J'ai vivement regretté que la direction de Radio-Canada ait décidé de supprimer autant d'emplois dans la région. On en a éliminé 65 sur environ 211. Il est très dommage d'avoir sacrifié certaines émissions. Je pense cependant que Radio-Canada doit retrousser ses manches et s'attaquer à la programmation pour bien assumer ses responsabilités. Je regrette qu'on ait conservé encore trop d'administrateurs à Radio-Canada et qu'on ait renvoyé des gens chargés des émissions.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés.

[*Traduction*]

M. Prud'homme: Une période de dix minutes n'est-elle pas réservée aux questions?

Le président suppléant (M. Paproski): S'il reste du temps, je permettrai au député de Saint-Denis (M. Prud'homme) de poser une question.

M. Prud'homme: Je compte les minutes, monsieur le Président. J'ai fait mon discours il y a 21 ans. Je félicite le député de l'excellent débit de sa présentation. S'il peut prononcer un discours avec autant d'aisance aujourd'hui, je me demande ce qu'il fera s'il est toujours là dans 20 ans.

Parlera-t-il d'une des vives inquiétudes que ressentent les Canadiens anglophones. Je veux parler de la crainte de l'américanisation. C'est une crainte, comme le député le sait, que les francophones éprouvent moins, car ils se heurtent à d'autres problèmes de survivance. M'étant trouvé parmi un millier des meilleurs citoyens des provinces Maritimes, je peux assurer au député que le groupe de Néo-Écossais avec lesquels je me suis entretenu dimanche dernier s'inquiètent grandement de l'américanisation. Le député voudrait-il dire un mot du danger que pose la déréglementation pour ce qui est de la survivance culturelle, notamment chez les Canadiens anglophones?

M. Caldwell: Monsieur le Président, j'ignore si le député était à la Chambre quand on m'a posé une question analogue à la sienne. Je tiens mon honorable vis-à-vis en haute estime. Je lui sais gré de ses observations. Je sais qu'il jouit d'un excellent crédit dans le monde des arts et des communications.

Nous avons effectivement du mal à convaincre nos concitoyens de regarder des émissions canadiennes. Nous avons également bien du mal à soutenir la concurrence des Américains. Nous savons tous par exemple que chaque épisode de «King of Kensington» coûte $60,000, alors que chaque émission de «Dallas» en coûte deux ou trois millions. Comment peut-on résister à une telle concurrence, même si les artistes sont excellents? Impossible de ne pas échouer quelque part. Impossible de produire des émissions de qualité. Au lieu de chercher à satisfaire tout le monde, la Société Radio-Canada devrait s'appliquer à réaliser d'excellentes émissions dans certains domaines et chercher à les écouler sur le marché nord-américain et ailleurs dans le monde.

Des voix: Bravo!

M. Caldwell: A mon avis, c'est là ce que nous devrions faire. Je pense que chacune de nos régions aurait tort de vouloir produire sa propre émission de variété ou son propre concert de jazz. Pourquoi ne pas produire un concert de jazz de haute volée, le financer et le commercialiser, et faire en somme ce qu'il faut pour que nous en soyons fiers.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. Débat. L'honorable député de Saint-Jacques (M. Guilbault) a la parole.

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, vous comprendrez qu'il me fait plaisir de participer aujourd'hui au débat sur ce projet de loi, d'autant plus que la maison de Radio-Canada est située en plein cœur de ma circonscription de Saint-Jacques et que sûrement beaucoup de citoyens de ma circonscription s'attendent à ce que je prenne la parole sur ce sujet aujourd'hui.

J'en profite pour me joindre à ceux qui ont félicité le député d'Essex-Kent (M. Caldwell) pour son premier discours à la Chambre. On pouvait voir, à écouter ses propos, qu'il a vraiment une expérience dans le domaine des communications, et cela ne me surprend pas qu'il nous ait dit, à un moment donné, qu'il était dans ce domaine depuis près de 17 ans.

Monsieur le Président, nous souhaitons honnêtement de ce côté-ci de la Chambre la bienvenue au projet de loi C-20. C'est un projet de loi qui, essentiellement, est semblable à celui qui avait été présenté par le gouvernement antérieur.

L'honorable Francis Fox, ci-devant député de Blainville-Deux Montagnes, qui, d'ailleurs, a encore beaucoup d'amis en ces lieux, avait été, bien sûr, le premier à apporter cette législation. Cependant, en examinant le projet de loi à l'étude, présenté par le nouveau ministre des Communications (M. Masse), on se rend compte qu'il a quand même été diminué. L'ancien projet comprenait beaucoup d'autres sections qui ne sont pas comprises ici. On a enlevé dans le projet de loi présent toute référence à ce qui est du contrôle des moyens de communication par téléphone, Bell Canada, et ainsi de suite. Cependant, je vois où on veut en venir, c'est que le gouvernement a décidé de présenter ces mesures par le véhicule d'un autre projet de loi, le projet de loi C-19. Aussi, je ne m'inquiète pas du tout de ne pas voir de référence aux communications téléphoniques dans ce projet de loi. Ce qui me préoccupe le plus, et ce que je considère être une omission importante, c'est qu'il n'y a plus rien dans ce projet de loi qui traite de Radio-Canada, qu'il n'y a pas grand-chose non plus au sujet du développement

de l'industrie cinématographique au Canada, deux sujets qui étaient amplement couverts par l'ancien projet de loi qui avait été piloté dans cette Chambre par l'honorable Francis Fox.

Je reviendrai tantôt sur ces omissions, mais je veux, dès le début de mes remarques, mentionner que c'est un sujet d'inquiétude pour celui qui vous parle. Une chose qui me plaît quand même dans le projet de loi, dans ce qui reste de l'ancien projet, dans ce que nous retrouvons encore dans celui-ci, c'est qu'au moins une partie de la philosophie de l'ancienne administration libérale est demeurée. Le gouvernement désire avoir plus de pouvoirs vis-à-vis du CRTC, mais quand même dans des domaines qui sont, à mon avis, compatibles avec l'approche à distance que le gouvernement doit maintenir avec tout le réseau de radiodiffusion au Canada. Ce à quoi nous nous opposons, c'est que le gouvernement s'immisce dans l'octroi des licences, des permis aux radiodiffuseurs. Les députés libéraux, à l'époque, s'étaient opposés à ce que le gouvernement libéral touche à cela, que le gouvernement commence à avoir une mainmise sur qui aura des permis de radiodiffusion au Canada et ce n'était pas, d'ailleurs, une des mesures qui était préconisée dans l'ancien projet de loi. Nous remarquons que le gouvernement conservateur, à ce chapitre, a parfaitement raison. On ne voit pas ici l'intention du gouvernement de commencer à s'immiscer dans l'octroi des licences, bien que je ne m'opposerais pas à ce que les nouveaux pouvoirs qu'exercera le ministre et qui lui permettront d'influencer certaines des politiques du CRTC aillent quand même aussi loin que de regarder les critères qui président à l'octroi des licences, sans, toutefois, permettre au ministre ou au gouverneur en conseil d'aller décider lui-même quelle entreprise de radiodiffusion se verra octroyer un permis. Mais que le gouvernement ait son mot à dire sur les critères impartiaux de sélection, ce me semble quand même un champ dans lequel le gouvernement pourrait exercer son action à condition que cette action, bien sûr, soit exercée avec discernement.

Nous nous apprêtons, en adoptant C-20, à donner plus de pouvoirs au gouverneur en conseil, c'est donc dire au ministre des Communications, au gouvernement. Je vous avouerai que ce n'est pas sans une certaine inquiétude que j'en arriverai finalement à donner mon accord à ce projet de loi. Nous faisions confiance à l'ancien ministre qui avait toujours—et ceux qui l'ont précédé—gardé une démarcation très claire entre le gouvernement et le système de radiodiffusion au Canada. Cependant, le nouveau ministre des Communications me semble avoir des tendances un peu plus directrices que les ministres qui l'ont précédé.

Le ministre, tout d'abord, enlève Radio-Canada complètement de l'empire du CRTC. On dirait, cependant, qu'il veut lui-même commencer à mieux gérer, à mieux se mettre le nez dans les affaires de Radio-Canada. Avant même de présenter ce projet de loi C-20, il avait commencé par approuver des coupures de 75 millions dans le budget d'opération de Radio-Canada, de 10 millions dans les budgets d'immobilisation de cette même société. Aussi, ça nous inquiète de voir que le ministre réclame aujourd'hui des pouvoirs accrus sur le réseau de radiodiffusion au Canada. Le ministre a coupé dans l'ONF, il a coupé dans le Centre national des Arts et, chose bizarre, alors qu'aujourd'hui il demande plus de pouvoirs pour pouvoir influencer le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, il a commencé, avant même de réclamer ces pouvoirs, par sabrer brutalement dans le budget du CRTC en enlevant des crédits s'élevant à 1.5 million de dollars. De plus, le ministre va pénaliser d'une certaine façon les radiodiffuseurs en augmentant considérablement les tarifs qui sont imposés à ceux qui demandent des licences de radiodiffusion. En fait, une étude des crédits déposés à la Chambre démontre que le CRTC, en raison de cette augmentation de tarifs, réussira à augmenter ses revenus de 22 millions par année, ce qui est quand même considérable. Tout cela avant même que le ministre ait commencé à penser comment il va influencer le CRTC.

• (1630)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) pour un rappel au Règlement.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je sais que la pertinence est l'un des critères à respecter. Je ne vois rien dans ce projet de loi qui concerne les coupes opérées dans le budget de Radio-Canada. Je me demande où nous allons, si nous ne nous sommes pas trompés de tribune ou si ce qui se passe est bien régulier.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est un débat. Je pense que les propos du député sont sur le point de devenir très pertinents.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, en fait, si le député avait écouté ce que j'ai dit au lieu de lire son journal, il aurait constaté que mes propos se rapportaient au projet de loi. Ce qui m'inquiète dans ces coupes, surtout les coupes dans le budget du CRTC, c'est qu'on commence par sabrer dans les budgets avant de présenter à la Chambre une mesure comme le projet de loi C-20 qui confiera au ministre des Communications (M. Masse) des pouvoirs supplémentaires sur le CRTC. Si ce n'est pas en rapport avec le sujet de notre débat, je vois mal de quoi nous devrions parler.

[*Français*]

Pour surveiller, superviser les coupures qui se sont faites chez le plus grand radiodiffuseur canadien et que je mentionnais tantôt de 75 millions de dollars dans le budget des opérations et de 10 millions de dollars dans le budget des immobilisations, le ministre s'est empressé de nommer une troïka de spécialistes en communication qui vont fouiner par-dessus l'épaule des administrateurs de la Société . . .

Évidemment, cela ne fait pas plaisir à mes amis d'en face que je rappelle à tout le public canadien et aux députés de cette Chambre que la troïka qui surveille les coupures dans le domaine de la radiodiffusion chez le plus grand radiodiffuseur canadien et dirigé en particulier et présidé par un spécialiste en communications, était l'aviseur principal de l'actuel premier ministre (M. Mulroney) durant la dernière campagne électorale.

Ce qui m'inquiète aussi du ministre en question, c'est que lorsque ces coupures ont été effectuées, et lorsque le public canadien s'est inquiété de l'effet que ces coupures pouvait avoir sur la qualité de la programmation à Radio-Canada, il s'est empêché de se lever et de poser en héros, prétendant que la Société Radio-Canada faisait ses coupures surtout dans la programmation et non pas dans l'administration. Il s'est placé comme celui qui sauvait la programmation. Ce qui a été carrément démenti par le président de la Société Radio-Canada, M. Juneau.

Je soutiens que la relation à distance entre le gouvernement et le système de radiodiffusion au Canada doit demeurer. Aussi, nous surveillerons l'utilisation que le gouvernement s'apprête à faire des nouveaux pouvoirs qui lui sont donnés en vertu du projet de loi C-20 sur le CRTC.

Il me semble que dans le projet de loi C-20 qui est à l'étude, la plus grande omission, c'est de se rendre compte à sa lecture qu'il n'est plus mention du tout du premier et du plus grand radiodiffuseur au Canada, notamment la Société Radio-Canada.

Nous en sommes alors à nous demander qui, maintenant, est le vrai patron de la Société Radio-Canada? Si ce n'est plus le CRTC qui peut donner des directives à Radio-Canada, c'est donc le ministre! Et de la façon malheureuse avec laquelle le ministre a procédé à ce jour dans ses relations avec la Société Radio-Canada, nous sommes en plein droit de nous inquiéter et de poser des questions à ce gouvernement.

Revenons-en aux objectifs qui, à mon avis, devraient présider aux directives que le gouvernement voudra dans l'avenir donner au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, puisque c'est ce dont il s'agit dans ce projet de loi.

A mon avis, l'objectif principal qui devra préoccuper le ministère des Communications et le gouvernement qui nous fait face, c'est la qualité de la programmation.

Un des éléments, à mon avis, qui est le plus déplorable lorsqu'on observe tout le secteur de la radiodiffusion au Canada, c'est que l'objectif d'avoir des émissions de qualité, malheureusement, ne correspond pas toujours aux objectifs financiers de ceux qui produisent les émissions et de ceux qui les diffusent.

A regarder le soir chez-soi calmement la télévision et en «sautant» d'un poste à l'autre, on se rend compte que des différences de qualité énormes existent entre les divers radiodiffuseurs. Il n'y a pas d'erreur que le premier radiodiffuseur au Canada, Radio-Canada ou la CBC, comme on l'appelle en anglais, est le chef de file dans le domaine de la qualité de la programmation au Canada. Il est aussi le chef de file dans la protection de l'identité canadienne. Cependant, l'ennui c'est que Radio-Canada coûte cher et qu'elle est financée par les impôts. Ce que d'ailleurs plusieurs députés ont déjà reproché en cette Chambre, et c'est peut-être une des raisons pour lesquelles Radio-Canada fait l'objet des coupures budgétaires que je mentionnais tantôt. Cependant, il faut réaliser au premier chef que faire de la programmation de qualité pour un radiodiffuseur, c'est souvent se condamner à avoir des recettes moindres. C'est souvent faire endurer à ses actionnaires des bénéfices qui sont moins élevés. Aussi, je trouve que c'est une mauvaise décision que d'avoir soustrait la Société Radio-Canada à l'empire du CRTC. Et j'ai hâte de voir comment le gouvernement va se débrouiller dans sa relation entre la Société Radio-Canada et le ministère des Communications.

La qualité, cela doit être au premier chef, ce qui est recherché dans tout notre réseau de distribution, et le député de Nanaïmo-Alberni (M. Schellenberg), qui est nouveau dans cette Chambre, avait absolument raison tantôt lorsqu'il comparaît la qualité des voitures américaines à celle des voitures japonaises. Nous avons le même problème au sujet de la qualité de la programmation. Et c'est ce qui cause, en grande partie, notre problème de contenu canadien.

Le problème qui menace la partie anglophone du Canada lorsqu'elle se sent continuellement envahie par la programmation américaine. Tout d'abord il y a la quantité de la programmation qui traverse la frontière. Il y a aussi un autre phénomène, la qualité des émissions. Il est déplorable de se rendre dans des grandes villes comme Toronto et Winnipeg, de regarder les rapports du BBM, qui est l'organisme qui accumule des statistiques sur les cotes d'écoute, pour se rendre compte que, assez souvent, les sept ou huit émissions préférées des gens de ces localités sont des émissions américaines. Nous avons ce problème aussi au Canada français, mais l'ampleur en est beaucoup moindre. Tout d'abord, le Canada français est protégé par la barrière de la langue. Il est quand même remarquable de regarder les rapports du BBM et de voir quelles sont les émissions, à Montréal par exemple, les plus populaires. On a aussi la malheureuse surprise de se rendre compte que dans les quatre ou cinq émissions les plus populaires, il y en a deux ou trois qui sont des émissions américaines.

Aussi, probablement que le problème le plus important auquel doit faire face le CRTC, s'il veut vraiment protéger la culture canadienne et surtout la culture canadienne au Canada anglais qui n'est pas protégée par cette barrière de la langue, cela va être de s'attaquer au problème du contenu canadien et, finalement, à celui de la qualité. Et c'est là que certains des objectifs de déréglementation qui nous sont proposés par le ministre des Communications en viennent à nous inquiéter. Le danger, à mon avis, qui nous guette avec la déréglementation, c'est tout d'abord l'anarchie dans le système de radiodiffusion. Le problème qui suit l'anarchie habituellement est le problème de difficultés dans les recettes, d'avoir une distribution équitable des recettes parmi les radiodiffuseurs ce qui, éventuellement, finit sans exception par affecter la qualité.

Monsieur le Président, mes remarques vous feront tout simplement réaliser que, de côté-ci de la Chambre, bien que nous soyons en accord sur l'objectif général du projet de loi C-20, nous devront réfléchir quelque temps avant de donner notre assentiment. J'irais même jusqu'à suggérer que le ministre, au cours du débat sur le projet de loi C-20, veuille bien se lever en Chambre et faire une déclaration sur la façon dont il prétend ou prévoit satisfaire à certains des objectifs que j'ai mentionnés, en particulier en matière de qualité de la programmation, en matière de protection de la culture canadienne contre l'invasion des émissions américaines. Je fais ici cette invitation officiellement au nom de mon parti. Nous aimerions grandement que le ministre, avant de se voir accorder les pouvoirs quand même importants qu'il réclame en vertu du projet de loi C-20, pouvoirs qui lui permettront d'influencer les politiques de l'organisme qui contrôle et la radio et la télévision au Canada, vienne faire une déclaration à la Chambre sur ces objectifs, qu'il vienne aussi se soumettre aux questions des

députés de l'opposition, et même des députés de son parti qui désireront en savoir plus sur les objectifs que voudra bien poursuivre le ministre lorsqu'il aura, dans l'avenir, la possibilité d'influencer le CRTC.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Communications a la parole.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Très bien, monsieur le Président.

• (1640)

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je ne voudrais évidemment pas mettre le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) ou un autre libéral sur la sellette. Il n'a cependant cessé de répéter pendant la majeure partie de son discours que le ministre des Communications (M. Masse) devrait laisser Radio-Canada tranquille. A peu près un jour sur deux, des libéraux demandent au ministre des Communications d'ordonner à Radio-Canada de maintenir tel ou tel programme. Je sais que ce débat porte sur une question de principe. Je voudrais connaître l'opinion du député à ce sujet. Il ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Dans quelle mesure, selon lui, le gouvernement devrait donner à Radio-Canada des instructions concernant sa programmation, les coupes à effectuer et le reste?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le député a-t-il du mal à comprendre la position de notre parti à l'égard de Radio-Canada? Nous n'avons jamais dit qu'il ne fallait pas y toucher. Nous avons dit qu'il fallait laisser le couteau ou la hache de côté. Nous ne sommes pas satisfaits de la façon dont Radio-Canada a été traitée. Son budget a été amputé de 75 millions. Nous ne nous opposons pas pour autant à ce que le gouvernement surveille les activités de Radio-Canada. Nous n'avons jamais laissé entendre que le gouvernement devrait s'occuper de la programmation de Radio-Canada. Il faut garder nos distances. Nous n'avons jamais demandé au gouvernement d'agir ainsi avec un radiodiffuseur, quel qu'il soit.

J'ai dit tout à l'heure, en français, que Radio-Canada joue un rôle très particulier. Elle est financée par le public. Contrairement aux radiodiffuseurs privés, son premier objectif devrait être la recherche de la qualité plutôt que celle du profit. Le fait que son budget ait été amputé de 85 millions ne va certainement pas aider Radio-Canada.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, le député de Saint-Jacques veut-il dire qu'il n'y a aucune économie à faire à Radio-Canada, qu'aucune coupe ne peut et ne doit être effectuée dans une société aussi énorme que Radio-Canada, alors qu'il faut en faire partout si nous voulons réduire notre déficit considérable? Veut-il dire qu'il faudrait laisser Radio-Canada tranquille? Je comprends sa sympathie à l'égard de Radio-Canada, mais veut-il dire qu'il n'y a aucun moyen d'y réaliser des économies et qu'il ne faut pas y faire de coupes?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, si le député m'a entendu dire cela, c'est que j'ai bien mauvaise mémoire. Je n'en ai pas parlé. Ce n'est pas ce que j'ai dit. S'il est possible de réaliser des économies sur le plan de l'administration et d'utiliser cet argent pour améliorer la programmation, je suis d'accord, mais ce n'est pas ce qui s'est passé. Nous avons assisté à une réduction budgétaire graduelle, d'abord de 75 millions le 8 novembre, puis de 10 millions. Ce qui me chagrine encore plus, c'est que le ministre joue les héros en prétendant sauver la programmation. La rumeur s'est répandue, et le ministre a déclaré à la télévision qu'il se portait au secours de la programmation. M. Juneau l'a contredit le lendemain. Quelle est cette plaisanterie? Vous ne pouvez pas amputer un budget de 75 millions, puis jouer le héros qui va à la rescousse de Radio-Canada.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je suis d'accord avec certaines des remarques du député de Saint-Jacques (M. Guilbault) au sujet de la qualité et du contenu canadien des émissions de Radio-Canada. Je pense que Radio-Canada a l'obligation de maintenir ces deux choses. Les États-Unis nous inondent de propagande sous forme imprimée et visuelle.

Comme le député s'en souviendra peut-être, la semaine dernière j'ai parlé d'une émission pour enfants canadiens que Radio-Canada a éliminée. Il s'agissait de l'émission *The Friendly Giant*. De nombreux Canadiens m'ont écrit et m'ont téléphoné pour exprimer leurs inquiétudes devant l'élimination de cet élément de notre culture. Que comptent faire le député et son parti pour sauvegarder l'intégrité et le contenu canadien de la programmation de Radio-Canada?

[*Français*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le député ne peut pas me demander ce que je vais faire et ce que mon parti va faire demain et après-demain. Ce n'est plus nous qui gouvernons le pays. Il n'a qu'à examiner l'historique des derniers 10, 15 ans, alors que mon parti était au pouvoir, pour voir dans quelle mesure les émissions de qualité de la Société Radio-Canada ont augmenté en nombre et en qualité. Je veux dire, c'est évident. Tout ce que je peux demander, c'est au gouvernement qui a maintenant les rênes du pouvoir d'avoir le courage de prendre le problème de la programmation canadienne comme on prend un bœuf par les cornes, comme l'ancien gouvernement l'a fait. Ce n'est certainement pas en réduisant les budgets de la Société Radio-Canada que l'on va répondre aux désirs exprimés par le député. Pourtant, je l'ai vu bêler comme un mouton à l'appui de ces coupures-là. Aujourd'hui, il vient se plaindre que la programmation est coupée.

Le président suppléant (M. Paproski): D'autres questions? D'autres commentaires? L'honorable député de Saint-Denis a la parole.

[*Traduction*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'ai une très brève observation à faire en réponse à l'interpellation de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney). Elle a effectivement posé une excellente question. Elle a demandé quelles dépenses nous devrions supprimer.

Nous croyons qu'au sein d'une société, il faut faire un choix. D'aucuns estiment qu'il faut économiser un peu partout et pénaliser tout le monde de la même façon. A notre avis, toutefois—et je ne m'attend pas à ce que tous le partagent, comme je suis persuadé que la ministre ne s'attend pas à ce que tous

partagent son opinion—il faudrait envisager de faire un choix. Il faudrait voir où la survie l'emporte sur le coût.

Si j'étais Canadien-anglais, je ne toucherais pas à CBC. Pourquoi? Parce que dans le Canada anglais, CBC est une institution importante du point de vue de la survie culturelle du Canada. Je ne parle pas des francophones. Je parle de la survie de la culture anglo-canadienne. Elle est en grand danger d'américanisation. Ce point de vue a été récemment exprimé par des auteurs et artistes à Halifax. On continuera de l'exprimer dans tout le Canada. C'est là une de mes inquiétudes que je voudrais voir partagée par le gouvernement.

• (1650)

Où devrions-nous couper? A mon sens, nous ne devrions pas trancher dans l'ensemble et pénaliser tout le monde également, mais nous devrions faire des compressions sélectives. Nous ne choisirions pas de supprimer les mêmes dépenses, mais c'est là, je crois, un bon point à débattre. Le gouvernement a décidé de trancher dans l'ensemble. Je ne contesterai pas ce fait. Voilà la réponse que je fournirais à la question que la ministre a posée au député de Saint-Jacques (M. Guilbault).

Mlle Carney: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Saint-Jacques (M. Guilbault). A la lumière des observations qu'a faites le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), le député de Saint-Jacques convient-il que dans une société comme Radio-Canada, qui coûte près de un milliard de dollars par année aux contribuables, il n'y a pas place pour des compressions budgétaires, surtout au niveau de la direction et de la gestion? Estime-t-il que les contribuables doivent engager un certain montant dans telle ou telle institution sans avoir le moindre droit de regard sur la façon dont cet argent est dépensé? Croit-il qu'on ne peut réduire de 75 millions de dollars les dépenses d'une société qui a été établie par un gouvernement conservateur et dont les objectifs sont approuvés par le gouvernement conservateur? Veut-il dire que sur un budget de près de un milliard de dollars, on ne peut épargner 75 millions au niveau des activités quotidiennes de direction et de gestion?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je crois avoir répondu à cette question. Elle a été posée tout à l'heure par le secrétaire parlementaire. J'ai dit très clairement que je m'opposais à la façon dont on avait effectué les compressions budgétaires. D'abord, cela s'est fait sans avertissement . . .

Mlle Carney: Êtes-vous d'accord?

M. Guilbault (Saint-Jacques): J'y viens. Elle n'a pas à répondre à ma place.

Les compressions ont été effectuées sans préavis, du jour au lendemain, le 8 novembre. Nous, de ce côté-ci, n'avons pas aimé cela lorsque le ministre des Communications s'est donné des airs de héros et s'est targuée d'avoir sauvé la programmation. Le président de Radio-Canada a complètement nié la chose le lendemain. Je ne suis pas . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je le regrette, mais le temps imparti au député est maintenant expiré. Le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) a la parole pour participer au débat.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, étant donné l'intérêt considérable . . .

M. McKnight: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre du Travail (M. McKnight) a la parole pour invoquer le Règlement.

M. McKnight: Monsieur le Président, je crois que le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) cherchait à attirer l'attention de la présidence. Nous venons d'entendre un député de l'opposition. Le Président n'a peut-être pas vu que le député de Calgary-Ouest voulait prendre la parole.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai accordé la parole aux orateurs dans l'ordre où j'estime qu'ils devraient intervenir. C'est pourquoi j'invite le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) à intervenir dans le débat.

M. Parry: Merci, monsieur le Président. Étant donné l'angoisse évidente du ministre du Travail (M. McKnight), je suis plus que disposé à céder la parole à mon honorable collègue qui a sans doute des choses d'une grande importance à nous dire.

Le président suppléant (M. Paproski): Si la Chambre se fait si raisonnable, je vais inviter, au nom du député, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) à prendre la parole et à poursuivre le débat.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon honorable collègue . . .

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) pour invoquer le Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, vous avez fait preuve d'un très bon jugement, et nous pouvons résoudre cette difficulté en demandant le consentement unanime. Je vous demanderais donc de poser la question à la Chambre pour vous assurer que l'on consent à l'unanimité à ce que le député auquel vous aviez d'abord donné la parole puisse la céder au député ministériel et pour que son ordre d'intervention soit protégé.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai donné la parole au député de Kenora-Rainy River qui l'a cependant cédée au député de Calgary-Ouest. J'ai alors invité ce dernier à intervenir. C'est donc maintenant lui qui a la parole. Mais je dois maintenant dire qu'il est 17 heures.

[*Français*]

Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 2 est-il reporté, du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Louis David Riel

LOUIS DAVID RIEL

MESURE VISANT À ANNULER LA DÉCLARATION DE CULPABILITÉ

M. Les Benjamin (Regina-Ouest) propose: Que le projet de loi C-217, tendant à annuler la déclaration de culpabilité de Louis David Riel, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour débattre ce projet de loi afin que nous redressions un tort commis il y a longtemps. Je le ferai brièvement pour donner à mes collègues des deux autres partis l'occasion soit d'honorer leur promesse électorale en appuyant cette mesure, soit de renier encore une fois l'engagement qu'ils ont pris envers les Métis, en rejetant le projet de loi.

• (1700)

Je ne demande pas que l'on gracie Louis Riel, ce qui demeure, bien entendu, le privilège de Sa Majesté et relève de la Couronne; il faudrait, pour ce faire, une motion qui demande la permission de recevoir le consentement royal et non une simple sanction. Au lieu de cela, Monsieur, je réclame qu'on annule la déclaration de culpabilité de Louis David Riel. Je demande au Parlement de déclarer que Louis Riel a été injustement reconnu coupable, qu'il n'a jamais commis le crime de haute trahison, et j'invite le Parlement à faire ce qui aurait dû se faire il y a cent ans, c'est-à-dire à reconnaître le droit des Métis et des autres peuples autochtones à l'autodétermination ainsi que leur droit de négocier les conditions de leur entrée dans la confédération canadienne.

Le rôle que Louis David Riel a joué dans l'histoire du Canada, la controverse qui dure depuis l'époque de son exécution pour cause de trahison, ont soulevé chez nombre de Canadiens la conviction profonde qu'il y a toujours lieu d'examiner pour les corriger les erreurs résultant d'une action ou d'une omission. L'opinion publique est tout à fait d'accord pour que l'on reconnaisse à Riel la qualité de père de la confédération et de fondateur de la province du Manitoba, pour la cause qu'il a défendue jusqu'à sa mort et dont les Canadiens commencent seulement à saisir l'importance, grâce à l'avènement des débats constitutionnels sur les droits des autochtones.

Le Parlement a hérité d'un intérêt particulier pour la cause de Louis Riel, en raison de la dualité dans le rôle que la Chambre a joué, souvent à la manière de Janus, lors des événements qui ont mené à sa pendaison et qui, en 1870 puis 1885, ont condamné le peuple Métis à la dispersion. Depuis, maintes initiatives fédérales ont de nouveau abandonné ce peuple à son triste sort. Riel fut le premier député dûment élu à la Chambre dans la circonscription de Provencher. Néanmoins, pour des motifs étroitement liés à la persécution qu'il subit ultérieurement, il n'eut jamais le droit d'y siéger et dut même s'exiler. Plus tard, il y aura cent ans au mois de novembre, on l'a pendu, entre autres motifs pour se venger misérablement des gestes qu'il avait posés en 1870. Telle fut l'erreur de fait dont le gouvernement s'est rendu coupable alors et que chacun de nous à la Chambre devra assumer tant que nous ne l'aurons pas réparée.

Malgré leur caractère constitutionnel, les conditions essentielles que le gouvernement provisoire de Riel avait fixées en vue de conclure l'union avec le Dominion du Canada, comme on appelait alors, n'ont pas encore été remplies. C'est une erreur d'omission qui persiste. Le Parlement, par conséquent, doit veiller à ce que soient réparées les erreurs commises contre l'un de ses anciens membres, qui a été traité si mesquinement au début des années 1870, qui a été si injustement jugé, condamné et pendu en 1885.

Nous ne pouvons pas ressusciter Riel ni indemniser sa famille et son peuple pour les dommages qui leur ont été faits, mais nous pouvons faire en sorte que le Canada et les Canadiens reconnaissent qu'une erreur a été commise et veiller à ce que, même en retard, justice soit néanmoins faite. Le Parlement a le devoir spécial de respecter la conviction des Métis qui s'opposent à toute mesure, comme le pardon, qui ne ferait que légitimer les erreurs commises et perpétuer les omissions.

Les réticences du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux à respecter sérieusement la nécessité de constitutionnaliser les droits des autochtones et des Métis nous forcent à agir pour supprimer les obstacles au changement. Nous pouvons commencer en faisant déclarer par le Parlement que Louis Riel était innocent des accusations portées contre lui. Ce petit geste en cette année du centenaire de la mort de Riel ne vise pas à régler la question une fois pour toutes; il n'est que le premier chapitre de l'obligation fondamentale et finalement plus pressante que nous avons à acquitter envers l'ensemble du peuple métis. Les griefs à régler concernant les réclamations de terres et les droits constitutionnels attendent une solution depuis cent ans. Si le Parlement agit maintenant, nous pouvons nous engager sur la voie de la justice, sachant que nous avons supprimé certaines actions injustes de nos prédécesseurs.

Tout comme les Canadiens d'origine nippone demandent réparation pour les actes commis par le Parlement en temps de guerre, je demande moi aussi réparation pour les torts causés après une autre guerre où le Canada a étendu sa souveraineté jusque dans le territoire d'une autre nation, dans les terres des Métis et des Indiens vers l'Ouest, pour ensuite poursuivre leurs chefs en justice comme des traîtres envers un pays auquel ils n'avaient jamais vraiment consenti à appartenir. Jusqu'à ce que soient rendus tous les droits reconnus par traité qui ont été négociés et jamais accordés et les droits qui ont été supprimés sans traité, l'affaire Louis Riel et celle de sa réputation ne seront pas résolues.

Je demande à la Chambre, à un moment on ne peut plus opportun, cent ans après la mort de Louis Riel, de prendre une initiative qui nous réjouira le cœur à tous, de réparer une injustice qui a été commise il y a cent ans.

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, pour diverses raisons, je suis heureux de pouvoir prendre la parole à l'occasion de l'étude de la motion du député. Tout d'abord, je veux féliciter le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) d'avoir proposé la motion à la Chambre. Ce faisant, il rappelle sans doute à bien des Canadiens que cette année marque le centenaire d'une certaine rébellion. Je souhaite que sa motion de même que les célébrations qui auront lieu cette année ne soient pas une simple façon de rappeler au public qu'il y a 100 ans, une rébellion avait éclaté—en réalité, une deuxième rébellion. J'espère que les Canadiens profiteront de leurs loisirs de l'été pour se renseigner davantage sur le rôle qu'ont joué les Métis dans l'histoire du Canada.

Je suis aussi heureux de participer au débat pour des motifs personnels. Je suis né et j'ai grandi en Saskatchewan dans une localité non loin de Batoche, là où l'été prochain on commémorera le centenaire de l'ultime combat. Comme vous le savez, monsieur le Président, j'habite maintenant au Manitoba et Louis Riel a été le vrai père de cette province. Aucun historien ne semble le contester. Comme vous le savez peut-être aussi, monsieur le Président, j'ai déjà été historien, spécialiste de l'Ouest du Canada de sorte que le personnage de Louis Riel a été et continue d'être pour moi un sujet du plus grand intérêt. En outre, ayant déjà eu le privilège d'enseigner à des étudiants métis à l'université, je sais qu'ils attachent une très grande importance à la question qui fait l'objet de ce débat.

Ce débat arrive à point, monsieur le Président, pour deux ou trois raisons. D'abord parce que cette année marque le centenaire de la rébellion de 1885. La Saskatchewan, d'où vient le député, a décidé de célébrer cet anniversaire puisque c'est une bonne occasion de rappeler le rôle joué par les Métis dans l'histoire de cette province. Je pourrais signaler en passant qu'un certain nombre d'événements se rapportant à l'Année internationale de la jeunesse intéresseront de très près les jeunes Métis.

D'après moi, il est extrêmement important de comprendre, du moins pour un historien et un politique, que l'on devrait célébrer la vie plutôt que la mort de Louis Riel. Je regrette que la motion du député attire l'attention surtout sur la mort de notre héros et sur la façon dont cette affaire a été traitée par les historiens. C'est pour sa contribution à l'histoire du Canada qu'il faut célébrer la mémoire de Louis Riel. Ce fut un distingué Canadien de l'Ouest puisqu'il a été le père du Manitoba. Malheureusement, alors que j'écoutais les propos du député, il m'a paru exister une certaine confusion au sujet des événements ayant trait à la rébellion de 1869-1870 qui a entraîné l'entrée de ma province dans la Confédération, et à la rébellion de 1885, une aventure militaire malheureuse dont les partisans de Riel ont été les grands perdants à bien des égards.

• (1710)

Le jeune Louis Riel, celui de 1869-1870, était un personnage remarquable. Il venait tout juste de quitter ses études au séminaire de Québec, études qu'il n'a malheureusement jamais terminées du fait de la mort de son père. Cet événement devait profondément le marquer. Il est retourné dans les Prairies sans emploi, un peu à la manière de nombreux jeunes aujourd'hui qui ont du talent mais n'ont pas l'occasion de s'en servir. A son retour, l'agitation régnait déjà dans la région. Dès 1869, la région de Red River connaissait une évolution socio-économique spectaculaire. Ceux d'entre vous qui connaissent bien l'histoire de l'Ouest se souviennent peut-être que Fort Garry, au début du 19e siècle, était un comptoir de vente de fourrures. C'est également devenu un foyer de retraite, si vous voulez, pour les marchands de fourrures qui se sont trouvés sans emploi après la fusion des deux principales sociétés de pelleterie en 1821. Bien des gens, tant des îles Orkney que de l'est du Canada, surtout ceux qui étaient issus de mariages qui s'étaient déroulés dans le style du pays entre marchands de fourrures—de souche française autant qu'écossaise . . .

M. Benjamin: Règlement! Quel rapport avec le projet de loi?

M. Clark (Brandon-Souris): Mes remarques le concernent directement.

M. Benjamin: Absolument pas.

M. Clark (Brandon-Souris): Le projet de loi a pour objet de reconnaître le rôle qu'a joué Louis Riel dans notre histoire.

M. Benjamin: Non, il a pour objet d'annuler sa condamnation, espèce d'imbécile! Lisez donc le projet de loi!

M. Clark (Brandon-Souris): Je tiens à dire au député, et je pense qu'il n'écoutait pas, qu'il importe de reconnaître et de commémorer la vie de Louis Riel plutôt que sa mort. Une culture très particulière voyait le jour dans la région de Red River lorsque Louis Riel est revenu, âgé de 23 ans, en 1868. Il est alors devenu l'un des membres les plus éminents de cette nouvelle société de Red River.

A la suite des troubles, monsieur le Président, la population de Red River, pas seulement les Métis, mais tous les habitants se sont réunis pour s'opposer en grande partie à ce qu'ils considéraient comme l'ingérence de la région centrale du pays. Ils agissaient bien entendu tout à fait dans l'esprit traditionnel des Canadiens de l'Ouest.

Après plusieurs mois de délibérations, la minuscule province du Manitoba s'est jointe à la Confédération en 1870 et ce, grâce à Louis Riel plus qu'à tout autre.

Grâce à sa réussite, il fut élu à deux reprises à la Chambre des communes. Malheureusement, en raison du conflit qui sévissait au Canada dans les années 1870 . . .

M. Benjamin: C'était de la bigoterie.

M. Clark (Brandon-Souris): On lui a interdit d'occuper son siège. Le drame de Riel, en 1870, c'est que lui et bien d'autres dans cette localité se sont trouvés pris dans une lutte qui ne les concernait absolument pas. Elle opposait les Anglais et les Français, les catholiques et les protestants. J'en ai parlé en d'autres occasions à des réunions régionales de la Fédération des Métis et, ce qui importe à leurs yeux, c'est de reconnaître beaucoup plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici la place qu'occupe Louis Riel dans l'histoire du Canada. J'espère qu'au cours de l'année, nous nous efforcerons de commémorer les réalisations de toutes la communauté métisse . . .

M. Benjamin: Oui, en adoptant ce projet de loi.

M. Clark (Brandon-Souris): . . . au lieu de nous concentrer sur une seule personne. Riel n'était qu'un membre d'un groupe qui a de nombreuses réalisations à son actif.

Louis David Riel

Je le répète, les Métis étaient uniques dans la mesure où ils étaient issus de deux cultures particulières et qu'eux-mêmes, peut-être plus que tout autre groupe, étaient responsables de la colonisation pacifique de l'Ouest. Si l'on compare notre histoire et celle des États-Unis, nous remarquons que la nôtre s'est déroulée de façon beaucoup plus pacifique, Dieu merci. C'est dû en partie au fait que les Métis constituaient un lien essentiel et permanent. L'histoire de l'Ouest du Canada n'a pas été marquée par un affrontement entre deux cultures parfaitement étrangères l'une à l'autre et ce, grâce à Riel et aux Métis.

Il est extrêmement important, monsieur le Président, que les Canadiens cherchent à comprendre en cette année du centenaire comment l'histoire des Métis se divise en deux secteurs distincts. C'est-à-dire les Métis du Manitoba et ceux de la Saskatchewan. A mon avis, les Métis ont été les victimes de l'évolution technologique.

M. Benjamin: Comme le Canadien Pacifique et la mitrailleuse de Gatling.

M. Clark (Brandon-Souris): Assurément, les problèmes qui ont surgi au Manitoba en 1869 étaient en grande partie imputables à la construction du chemin de fer. Malheureusement, après 1870 et l'arrivée de colons du sud-est de l'Ontario, de nombreux Métis quittèrent la rivière Rouge pour s'établir dans le nord de la Saskatchewan et dans la région au sud de la rivière Saskatchewan où est situé Batoche. Nombre d'entre eux se sont établis dans le territoire qui est maintenant l'Alberta, la province dont vous êtes originaire, monsieur le Président. Ils y sont demeurés, tandis que Riel faisait un séjour de 10 ou 12 ans à l'étranger, jusqu'à ce que le chemin de fer du CP soit prolongé dans cette province. Dans l'intervalle, une terrible tragédie avait frappé les Indiens parce que le gouvernement fédéral avait échoué dans ses négociations au sujet des réserves. La construction du chemin de fer et l'arrivée des colons nous mènent directement à la crise de 1884 et au retour du Montana d'un Louis Riel qui n'était plus aussi jeune.

Quand je considère les événements de 1884-1885 dans les Territoires du Nord-Ouest, c'est une erreur, je crois, de songer uniquement à une seule personne. En agissant ainsi, on rend un mauvais service à cette personne en insistant trop sur les événementst de 1885 et sur les résultats du procès.

M. Benjamin: On rend service aux Métis.

M. Clark (Brandon-Souris): En plus de cela, nous insistons trop sur le rôle d'une seule personne dans toute une culture.

M. Benjamin: C'est absurde.

M. Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, mon honorable ami a droit à ses opinions. Il a eu quelques minutes pour exprimer les siennes et j'ai le droit de donner les miennes.

M. Benjamin: Vous les avez exprimées.

M. Clark (Brandon-Souris): En 1884-1885, le gouvernement fédéral s'est rendu coupable, comme tant de fois depuis, de négligence. Les communications étaient rompues. Chaque Canadien de l'Ouest est au courant de réponses à des lettres expédiées à Ottawa parvenant des semaines ou des mois plus tard. Malheureusement, c'est un problème qui ne s'est pas posé uniquement au XIX[e] siècle. Il y avait eu une crise économique dans les Prairies et des réductions au ministère des Affaires indiennes. En 1884, la situation était explosive dans les Prairies. Le gouvernement fédéral doit en accepter la responsabilité dans la mesure où cette situation était attribuable à l'absence de communications.

Lorsque Louis Riel est revenu à Batoche, que l'on considérait alors comme le quartier général des Métis, il a retrouvé une situation qui avait été créée en partie par le gouvernement canadien. Ce qui s'est produit par la suite est une tragédie, en ce sens qu'il s'agissait d'un affrontement entre deux forces technologiquement tout à fait inégales. D'un côté, nous avions l'armée, que l'on pourrait qualifier de moderne, de l'Est du Canada armée de la mitrailleuse Gatling envoyée par les Américains comme arme expérimentale. De l'autre, la société industrielle vieillissante et affaiblie de culture métis qui essayait de se défendre contre les nouvelles méthodes de guerre. A mon avis, les Métis s'en seraient mieux sortis si la deuxième rébellion n'avait pas eu lieu. Mais, elle s'est produite et je pense qu'à bien des égards les Métis en furent victimes, car leur histoire s'est trouvée liée à une seule personne, Louis Riel.

• (1720)

Il convient de regarder en arrière et d'admettre que l'histoire d'un peuple est plus que l'histoire d'une seule personne. Il importe également de se rendre compte que l'on peut être un héros tout en ayant des traits controversés. Je pense, par exemple, à John A. Macdonald qui, le premier a occupé le poste de premier ministre du Canada. Pendant des décennies, les professeurs d'histoire canadiens ont été gênés d'admettre que cet homme avait de graves problèmes d'alcoolisme. Plus tard, nous avons mûri suffisamment pour nous apercevoir qu'il était un héros en dépit de ses faiblesses.

Je prétends que les Métis devraient être fiers de ce qu'ils ont fait en dépit de la controverse qui entoure la façon dont Louis Riel a été traité par les tribunaux, en 1885. Les Métis devraient honorer Louis Riel pour ses actes, tout comme les autres Canadiens, en dépit de ce que les tribunaux lui ont fait.

J'ai lu la transcription du procès de 1885. Je m'aventurerais jusqu'à prétendre qu'il n'y en a certainement pas beaucoup, parmi les 282 députés, qui peuvent en dire autant. Je ne suis pas avocat, je suis seulement historien. Ayant lu pratiquement tout ce qui a été publié, je peux dire que le débat sur la validité du procès de 1885 continuera longtemps encore. Il n'en demeure pas moins que Louis Rien était un homme politique exceptionnel. C'était un homme de grande stature qui a fait entrer le Manitoba dans la Confédération. Il était sincère lorsqu'il a tenté en 1885 d'obtenir un meilleur règlement pour les habitants des Territoires du Nord-Ouest. Il est évident également, et on ne doit pas l'oublier, qu'il appartenait à un peuple qui a le droit d'être fier de son histoire et de ses réalisations.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat cet après-midi. C'est non sans émotion que je le fais, parce que Louis Riel, pour nous, c'est un héros. Je voudrais d'abord féliciter le député de Regina-Ouest. (M. Benjamin) d'avoir présenté le projet de loi C-217, Loi annulant la déclaration de culpabilité de Louis David Riel.

Les notes explicatives, monsieur le Président, se lisent comme il suit:

Ce projet de loi a pour objet l'annulation de la déclaration de culpabilité de Louis David Riel pour haute trahison, et non pas simplement le pardon à titre posthume.

Évidemment, monsieur le Président, le député de Brandon-Souris (M. Clark) a parlé en historien, et il a fait la preuve que l'histoire du Canada, en tout cas ce qui traite du développement de ce pays, porte à controverse et sera pour toujours, j'imagine, selon l'historien lui-même, une source de débats et je reconnais avec lui qu'à la lecture de tous documents se rapportant à ce fameux procès et à la pendaison de Louis Riel, il y a des opinions partagées d'un bord comme de l'autre. Reste que, pour plusieurs d'entre nous, ce personnage controversé de l'histoire de notre pays est un héros, un homme qui a su rallier avec lui son peuple et qui a, dans l'histoire du Canada, laissé sa marque non seulement au niveau de son peuple d'origine mais, également, je pense que l'historien qui a pris la parole avant moi, le député de Brandon-Souris, reconnaîtra qu'il a été le fondateur de la province du Manitoba.

Monsieur le Président, je ne veux pas utiliser beaucoup de temps de la Chambre, je veux simplement faire quelques commentaires afin d'expliquer aux députés que, en participant à ce débat, je voudrais inviter mes collègues du Québec à titre de Canadiens d'expression française à participer, s'ils le veulent bien, à ce débat afin de présenter leurs points de vue parce que, pour ma part, à tous les Parlements, depuis au moins 12 ans, nous avons, à l'occasion, discuté de cette question.

A maintes reprises, j'ai entendu des députés du Nouveau parti démocratique présenter cette loi. J'ai entendu M. Yurko, l'ancien député d'Edmonton-Est, faire la même chose. J'ai entendu d'autres députés invoquer des articles 43 autrefois. J'ai rarement entendu, je dois l'admettre, un député du Québec se prononcer ou dire ce qu'il pensait de cette idée. Je parle aujourd'hui comme Ontarien de naissance, de longue souche irlandaise, écossaise et française, en invitant mes collègues de cette Chambre du Québec à participer à ce débat afin que l'on sache où ils se tiennent, à quel chapitre ils accrochent leur chapeau sur cette question qui a, je l'avoue, été une question fort importante pour ce pays qui est le nôtre. On s'en souviendra, l'Ontario était le méchant dans cette question, le Québec était «supposément» offusqué par toute cette question et cela nous a causé des problèmes assez sérieux au niveau de l'unité canadienne.

Donc, je pense que c'est une occasion, pour les députés du Québec . . . je regarde le député de Gatineau (M^me^ Mailly) qui parle souvent à cette heure des députés; je l'inviterais peut-être elle-même à se prononcer sur cette question fort importante, et je suis certain qu'elle s'y connaît, elle est capable de nous éclairer et de nous donner le point de vue de ces députés du Québec qui, parfois, sont trop silencieux en cette Chambre sur des questions aussi importantes.

Alors, monsieur le Président, pour éviter de prolonger le débat, pour donner une chance à ces gens-là de se prononcer, et pour démontrer que la Chambre est intéressée au progrès dans ces questions contentieuses et qui portent à discussion, je voudrais faire une proposition que je considère importante, c'est-à-dire proposer au député qui a déposé le projet de loi de retirer son projet de loi afin que l'on puisse l'envoyer en comité et en discuter. Donc, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) serait peut-être d'accord avec moi pour que ce projet mérite une étude plus sérieuse que celle que l'on peut lui donner dans une heure ici à la Chambre. Je propose donc, appuyé par la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), que l'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

Le projet de loi C-217, Loi annulant la déclaration de culpabilité de Louis David Riel, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré et l'objet déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Monsieur le Président, voilà ma proposition!

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. J'ai examiné l'amendement et je l'accepte tel quel. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a la parole pour continuer le débat.

Mme Copps: N'y a-t-il pas de vote, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, il n'y en a pas. Le débat se poursuit jusqu'à 18 heures. Le député de Lethbridge-Foothills a la parole.

• (1730)

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, je vais parler du projet de loi C-217, qui est un projet de loi d'initiative parlementaire. Je tiens tout d'abord à exprimer des regrets sur le discours du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) qui comme l'a déjà fait le parti libéral avant 1900, a essayé de présenter la question sous l'aspect linguistique. Il a essayé d'établir une distinction selon que l'on est francophone ou anglophone. Ce n'était pas bien alors, et ce ne l'est pas à l'heure actuelle. Le parti libéral est disposé à exploiter à son profit les émotions les plus profondes qu'éprouvent depuis toujours les habitants de ce pays et d'autres, c'est une attitude typique.

Cela dit, je crois que le député a raison de dire que le sujet devrait être soumis à un comité. Le projet de loi, à en juger d'après l'érudition du député de Regina-Ouest (M. Benjamin) reflète l'attitude simpliste typique du NPD, qui n'arrive pas à bien mesurer la réalité, alors ou maintenant. Si quelqu'un est de gauche, c'est bien le NPD, idéologiquement et en réalité.

Louis David Riel

Le sujet mérite une longue réflexion. Chaque année, grâce au remarquable travail de nos historiens, nous en apprenons davantage sur la véritable situation au Canada à l'époque. Je pense donc que la Chambre aurait tort d'agir précipitamment en adoptant ce projet de loi. L'amendement du député d'Ottawa-Vanier nous rapproche d'une solution. C'est peut-être ainsi qu'il faudra procéder une fois que les discussions nécessaires auront eu lieu et que le contexte aura été établi. En fait, un grand nombre d'entre nous seraient prêts à accepter cette solution dans l'avenir.

Les documents dont nous disposons aujourd'hui sont assez complexes pour permettre à un comité d'aller au fond de la question. En réalité, la véritable question était de nature religieuse, ce que nous avons beaucoup de mal à croire aujourd'hui. Toutefois, à l'époque, la situation entre catholiques et protestants était comparable à ce qui existe de nos jours en Irlande du Nord.

L'immunité parlementaire nous confère un grand privilège à la Chambre. Je pense que les députés nuisent aux gens de leur circonscription et au pays en essayant de raviver de fortes émotions.

La vérité historique commence seulement à percer. L'ouvrage le plus récent, *Prairie Fires*, des professeurs Bob Beal et Rod MacLeod expose le contexte historique d'une façon remarquable. Comme je ne crois pas qu'il faille s'attendre à voir apparaître d'autres documents, je pense que le moment serait bien choisi pour étudier la question. J'espère que tous les députés liront ce livre qui donne une bonne idée de l'histoire et de la réalité de la région dont viennent les députés de l'Ouest. Quand nous exposons les griefs de l'Ouest à la Chambre, comme le font nos collègues des autres provinces pour leur région, nous devons en profiter pour nous renseigner sur son évolution historique.

Les députés qui étudieront la question se sentiront révoltés en voyant ce qui est arrivé aux Métis et à Louis Riel. Il est exact que le déroulement juridique de l'affaire a été très probablement normal et que Louis Riel lui même avait une juste idée de la situation. Il était défendu par le meilleur avocat du pays. Il est certain qu'il comprenait sa situation juridique et la position adoptée par son défenseur. Il ne pouvait y avoir en droit qu'une seule défense, ils le savaient, mais Riel, à juste titre, n'en a pas voulu.

La vie de Louis Riel nous révèle, ainsi que ce livre le montre, que les Métis formaient, en 1869, un groupe ethnique à part entière au pays. Ils n'étaient pas Indiens, même si à bien des égards ils pouvaient vivre à l'indienne. Ce n'était pas des Canadiens-anglais, même s'ils étaient à l'aise parmi ces derniers. En fait, il y avait de nombreux Métis de langue anglaise bien que, par définition, il faille entendre par ce terme un mélange de Français et d'Indiens. Ce n'était pas non plus des Canadiens-français dans le sens traditionnel de l'habitant qui vivait au Québec.

Les nations distinctes ne se forment pas du jour au lendemain. Il y avait deux cents ans que les Métis vivaient entre eux, sur leurs terres et qu'ils possédaient leur propre culture. Ils habitaient le long des rivières manitobaines, sur des lots cadastrés en longueur, comme au Québec. Ils ont protesté, naturellement, quand les arpenteurs sont venus en 1869 rejeter leurs droits à la propriété en faveur de l'agencement en carré toroïdal, selon la méthode d'arpentage en vigueur dans l'Ouest. Voilà pourquoi, à vrai dire, Louis Riel est un héros pour quiconque connaît son histoire de l'ouest du Canada. Il fut le premier à résister aux mesures oppressives, unilatérales et dictatoriales prises par le gouvernement central, comme d'autres après lui, et il a subi le châtiment ultime.

Quant au Programme énergétique national, il était le reflet d'un gouvernement central insensible et arrogant qui voulait imposer ses vues à l'une de nos régions. Le Programme énergétique national concernait l'ouest du Canada, mais d'autres mesures ont pu toucher quelques autres provinces. Incidemment, le Parlement a réagi de nombreuses façons aux pressions venant du Québec, afin que les Québécois puissent dans leur langue se sentir véritablement Canadiens. Telle est la raison d'être de la Loi sur les langues officielles. C'est pourquoi il m'est facile de la défendre dans ma circonscription. Elle a pour objet de permettre aux gens qui vivent dans une certaine région du Canada de sentir qu'ils sont membres à part entière de notre pays et de contribuer à sa grandeur.

Parallèlement, des députés québécois, progressistes conservateurs surtout, sont allés dans leur province dire combien le Programme énergétique national était néfaste aux Canadiens de l'Ouest.

Le gouvernement provisoire de Louis Riel était légal. En 1869 et en 1870, il y eut un hiatus entre le moment où le gouvernement fédéral obtint la terre de Rupert et les Territoires du Nord-Ouest et celui où il installa légalement son administration. Par conséquent, le gouvernement provisoire de Louis Riel était légitime. Toutefois, il commit une erreur politique en exécutant Thomas Scott. Les querelles religieuses s'envenimèrent à un point que nous ne pouvons guère concevoir actuellement, mais elles existaient vraiment à l'époque. Cette exécution rendit la population de l'Ontario furieuse tout comme l'exécution de Louis Riel exaspéra la population du Québec. Ces événements avec leur coloration raciale et religieuse, provoquèrent une réaction irrépréssible qui aboutit inévitablement aux événements de 1885.

Une fois encore, le député de Regina-Ouest n'a fait aucune distinction dans son exposé du problème en ne dissociant pas les événements de 1885, qui aboutirent à l'accusation de trahison, à la condamnation et à la pendaison, des événements de 1869. En 1885, monsieur le Président, la situation était à peu près analogue. Une fois encore, les Métis s'étaient établis sur le bras sud de la rivière Saskatchewan. Ils s'y trouvaient depuis de nombreuses années; leurs enfants y étaient nés et y avaient été élevés. Il y avait leur parenté. Cela leur donnait une raison valable que seuls peuvent comprendre les agriculteurs dont les ancêtres ont exploité leurs terres. Une fois encore, les arpenteurs arrivèrent. On aurait cru que le gouvernement fédéral aurait alors appris à respecter certains droits des Métis, mais les arpenteurs n'agirent pas de la sorte. Ils commencèrent simplement à piétiner leurs terres une fois encore. Les Métis ne savaient que faire. Aucun des leurs ne possédait des qualités innées de chef politique. Ils envoyèrent donc au Montana Gabriel Dumont, leur meilleur organisateur et chasseur de bisons, chercher Louis Riel. Une délégation fut donc envoyée et Riel revint à contrecœur. Il était devenu citoyen américain et était fier de l'être. Il voulait demeurer Américain et se proposait de retourner là-bas. Toutefois, les Métis avaient besoin de ses conseils. Riel est venu. Il y a eu toutes sortes de réunions sur tout le territoire métis. Ils ont envoyé des pétitions. Ils ont

rédigé leurs griefs très soigneusement, les ont envoyés à Ottawa, mais n'ont jamais eu de réponse. Comme par hasard, le gouvernement de l'époque, à Ottawa, était progressiste conservateur et nous regrettons tous qu'il n'ait pas été meilleur que ceux qui l'ont suivi, le dernier exemple étant le gouvernement libéral et le Programme énergétique national.

• (1740)

Les Métis se sont désespérés. En même temps, dans deux domaines, la recherche montre que Louis Riel n'a pu garder son sang froid, comme nous dirions aujourd'hui. L'un, c'était la politique. Il était furieux de ce qui s'était produit en 1869. Il avait créé le Manitoba. Il n'en avait rien tiré, pas même un remerciement. En 1885, il revint. Semaine après semaine, ils envoyèrent des pétitions et des lettres, sans jamais obtenir de réponse. Soudain, on a envoyé des troupes. Dans le domaine politique, Riel était tellement écœuré qu'une fois de plus il prit les choses en main et décréta un gouvernement indépendant. C'était parfait en 1869, car l'état de la législation le permettait. En 1885, il y avait des lois dûment constituées dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce que faisait Riel était tout simplement illégal. C'était une trahison. Ensuite, les choses se dégradèrent, monsieur le Président. Si je me souviens bien, 29 ou 30 personnes furent tuées. Il s'agissait de résidents tout à fait ordinaires des Territoires du Nord-Ouest qui furent tués par les Métis et les Indiens. C'est de là qu'est sorti l'accusation de trahison.

Lorsque vint le moment du procès, il n'y avait pas de doute que, aux termes de la loi, puisque 30 personnes avaient été tuées, il y aurait condamnation. Les avocats de Riel invoquèrent la folie. Louis Riel lui-même ne voulait pas accepter cette méthode de défense, même si des études ultérieures ont montré que dans le domaine de la politique et dans le domaine de la religion, il avait perdu son bon sens. En ce qui concerne la religion, Louis Riel, à cette époque, se considérait comme un prophète. En fait, la direction de l'église était très gênée par la position qu'il prenait. Riel voulait prendre l'un des évêques et en faire le pape du nouveau monde; lui, aurait été le prophète. C'est une vérité historique. Les chefs de l'église n'étaient pas heureux de cela.

M. Prud'homme: Il a été pendu.

M. Thacker: Je vous invite à lire les lettres du Père André. Faites les recherches vous-même. Si vous examinez cela, vous verrez que cela y est noir sur blanc. Par conséquent, les chefs de l'église n'en furent pas particulièrement mécontents. Ils ne voulaient pas qu'il soit tué. L'ironie du sort, c'est qu'une fois mort il n'était plus une menace pour eux et ils pouvaient en faire un héros.

M. Prud'homme: Quelle belle explication!

M. Thacker: C'est la réalité et je vous invite à la constater par vous-même.

C'est pourquoi ce projet de loi doit être renvoyé à un comité. Si le député d'Ottawa-Vanier a fait ses recherches il a peut-être trouvé ce que je viens de mentionner.

M. Gauthier: Quoi?

M. Thacker: J'aimerais bien savoir ce que le député a à en dire. Il raille, mais a-t-il lu ce livre?

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai déjà parlé dans ce débat. J'ai proposé une motion. Je ne pense pas avoir accusé d'ignorance le député qui a la parole. Il était présent lorsque j'ai parlé. Je pense qu'il devrait retirer ses remarques sur ce que j'ai dit. Il n'a pas compris . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette, mais le député ne fait pas un rappel au Règlement. C'est un sujet de débat. La parole est au député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker).

M. Thacker: Monsieur le Président, je suis surpris de l'intervention du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier). Je le félicitais pour sa stratégie et regrettais que nous n'ayons pas eu le temps d'étudier la question avant. Je m'adressais au député de Saint-Denis (M. Prud'homme) qui n'a pas assez étudié l'histoire et n'était même pas là pendant la majeure partie de mon discours. Il n'était nullement en mesure de comprendre le contexte.

M. Prud'homme: Heureusement, nous avons un bon système de télévision, et il valait bien mieux que je ne sois pas ici.

Mme Copps: Il a décidé de revenir parce qu'il n'en croyait pas ses oreilles.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker).

M. Benjamin: Et alors, qu'est-ce que vous êtes en train de faire de mon projet de loi?

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a la parole.

M. Thacker: La coalition des libéraux et du NPD est à l'œuvre de nouveau, monsieur le Président. Ils essaient de nous empêcher d'exposer les faits et la réalité. Ils se croient obligés de s'agiter.

M. Prud'homme: Ne parlez pas du Programme énergétique national, alors.

M. Thacker: Le député de Regina-Ouest se retrouve une fois de plus seul à la Chambre. Aucun député de son parti n'est là pour l'appuyer. Trois ou quatre libéraux s'efforcent de faire du chahut pour induire la Chambre en erreur et l'empêcher d'aborder la question comme il se doit.

Voilà mon avis, monsieur le Président. Je regrette que le temps nous manque, car j'aurais voulu appuyer l'initiative du député d'Ottawa-Vanier. C'est un sujet qui mérite probablement d'être étudié, même si, selon moi, sur le strict plan juridique, la condamnation de Louis Riel était normale compte tenu du common law de l'époque. Du point de vue politique, elle était maladroite et regrettable. Mais ce n'est pas surprenant de la part de ce gouvernement d'Ottawa.

M. Prud'homme: Vous oubliez qu'il a été pendu.

M. Thacker: La leçon à retenir, c'est que les députés doivent se servir de leurs pouvoirs avec modération. Nous ne devrions pas profiter de notre immunité, comme l'a fait le député d'Ottawa-Vanier, pour essayer d'expliquer cet événement par des facteurs ethniques et raciaux, car ce n'était pas la raison véritable de la condamnation de Louis Riel.

• (1750)

[*Français*]

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, il me fait plaisir, en tant que Québécois, de prendre la parole aujourd'hui sur un sujet aussi important et aussi intéressant de notre histoire canadienne. Et je me joins aux éloges faits par mes collègues de Brandon-Souris (M. Clark) et de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) sur un homme, sur un héros de notre histoire canadienne. Et je trouve important qu'en cette Chambre, à l'occasion, nous puissions rendre hommage à des hommes qui ont marqué notre histoire si chèrement. J'espère que mon collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme) prendra part à ce débat d'aujourd'hui. Je tiens à signaler à la Chambre qu'il y a parmi nous un Métis, actuellement, et j'espère que lui aussi prendra part à ce débat.

Monsieur le Président, il est intéressant qu'un sujet comme celui-ci ait été présenté aujourd'hui à la Chambre, puisque l'année 1985 est l'année de la commémoration de la résistance des Métis en Saskatchewan et au Manitoba. Je pense que c'est avec une grande fierté que le gouvernement fédéral discute présentement avec les représentants du Conseil national des Métis au sujet de subventions pour des fêtes et des activités qui vont commémorer le centenaire de Batoche qui aura lieu en Saskatchewan en juillet 1985. Et je dois également souligner l'active participation du gouvernement de la Saskatchewan à ces activités. Ces nombreuses activités, qui auront lieu cet été en juillet 1985, représenteront une véritable fête nationale où il y aura beaucoup d'activités d'animation socio-culturelle, et nous sommes fier comme gouvernement fédéral d'être associé à cet événement. Cela est la preuve évidente, monsieur le Président, que notre gouvernement veut encourager les activités culturelles des Métis au Canada.

Nous savons tous ici, réunis en cette Chambre, que Louis Riel a joué un rôle très important dans l'histoire du Canada. Nous pouvons même penser que Louis Riel est un des fondateurs du Manitoba, même s'il y a une longue controverse à ce sujet. Nous reconnaissons aujourd'hui la contribution importante de tous les Métis de cette région à l'édification de la société canadienne. Le gouvernement du Canada est en négociation avec les représentants du Conseil national des Métis et des autres organisations des autochtones pour mieux définir le rôle constitutionnel de ceux-ci. Et, de plus, j'aimerais signaler à cette Chambre qu'il y aura une conférence importante les 2 et 3 avril 1985, conférence des premiers ministres traitant des autochtones.

Et enfin, monsieur le Président, je ne voudrais pas utiliser indûment le temps de la Chambre, mais j'aimerais terminer en soulignant que je ressens beaucoup de fraternité vis-à-vis de ces peuples qui cherchent à s'identifier dans la grande mosaïque canadienne.

Mme Copps: Monsieur le Président, je serai très brève parce que je sais que tout le monde aimerait avoir justement l'opportunité de voter sur ce sujet. Si le député qui vient de parler croit vraiment et tient vraiment à montrer à tous les Canadiens l'histoire du peuple métis, je pense que ce serait un premier pas justement de relever la déclaration de culpabilité, tel que son gouvernement a le droit de faire. Alors j'invite tous les députés à nous appuyer dans le parti libéral avec notre amendement, à appuyer notre ami du Nouveau parti démocratique avec son projet de loi et de cesser de dire des paroles qui ne veulent rien dire, si vous n'êtes pas prêts à voter.

[*Traduction*]

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'émotion que je prends aujourd'hui la parole à la Chambre au sujet de ce projet de loi parce que je viens d'une lignée qui remonte jusqu'aux Métis de la province du Manitoba. Dans le salon de mon grand-père se trouvait un portrait de Riel; pas le Riel que dépeint ici ce projet de loi d'initiative parlementaire, mais bien le Riel qui a fait quelque chose pour son peuple, mes parents.

De ma place aujourd'hui, je vois le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) et le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier). Je les ai déjà vus prendre la parole sur des questions à débattre, présenter des projets de loi d'initiative privée et tenter de diviser la Chambre.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Ce n'est pas la première fois que le député essaie de m'attaquer. Je lui demande de me dire exactement quand j'ai tenté de faire pareille chose. Cela fait 21 ans que je suis député à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie.

M. Prud'homme: Toute ma vie, j'ai travaillé à créer un climat d'amitié entre nous tous. Il devrait dire ce qu'il a sur le cœur ou la fermer.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Le député sait que c'est là un point de controverse. Nous aurons l'occasion à un autre moment . . .

M. Prud'homme: Je sais de quoi il s'agit. C'est la seule question qui me fasse perdre mon sang-froid.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. C'est un point de controverse.

M. Prud'homme: Non, monsieur.

M. St. Germain: Monsieur le Président, j'ai manifestement touché une corde sensible de l'opposition.

M. Prud'homme: Expliquez-vous ou fermez-la. Quand ai-je fait pareille chose?

M. St. Germain: Évidemment, monsieur le Président . . .

M. Prud'homme: C'est la négation même de mon rôle ici, ce que vous êtes en train de faire.

M. St. Germain: . . . si le chapeau vous va, portez-le. Je crois que les intentions du député de Regina-Ouest (M. Benjamin) sont honorables. Je ne le conteste pas. Toutefois, je crois qu'il a été légèrement mal conseillé et j'espère qu'il n'a pas proposé le projet de loi pour des raisons politiques.

M. Benjamin: Allez dire cela aux Métis.

M. St. Germain: Vous parlez à l'un d'eux.

M. Benjamin: C'est sur leurs conseils, non les vôtres.

M. St. Germain: Examinons les réalisations des Métis plutôt que les problèmes de Riel. Parlons de leurs réalisations et de l'apport qu'ils ont fait à la culture canadienne et à notre mosaïque culturelle. Le député de Brandon-Souris (M. Clark) a déclaré: «Ne parlons pas de la mort de Riel, mais parlons de ses réalisations qui ont modelé la vie d'un grand nombre de Manitobains».

Comme l'histoire le prouve, de 1869 à 1870, le Manitoba a connu des bouleversements considérables. Il y avait des problèmes. Si nous devions affronter aujourd'hui ce genre de problèmes, nous ne les réglerions pas nécessairement de la même façon qu'ils le furent alors. Toutefois, cela fait partie de notre histoire et nous devons en tirer la leçon plutôt que nous quereller à ce sujet.

En 1869 et 1870, Riel essayait de créer une vie meilleure pour les gens qu'il représentait. Ces derniers l'ont soutenu jusqu'à ce qu'il soit obligé de quitter le Manitoba. Les Métis ne sont pas partis; ils sont encore très nombreux dans cette province. Certains d'entre nous sont allés s'établir dans différentes régions de notre grand pays, mais nous avons apporté notre contribution de même que Riel.

Je voudrais vous parler un peu de la vie au Manitoba à l'époque où j'ai grandi. Nous étions encore victimes d'injustices. Je ne pense pas, toutefois, que nous y songions encore avec rancœur. Nous avons appris la leçon. Nous avons appris à être tolérants et compréhensifs. Nous espérons pouvoir transmettre ces qualités aux générations futures, afin que nous puissions vivre et développer notre pays en comprenant toutes les cultures; non seulement celles des Indiens autochtones et des Métis, mais toutes les cultures originaires de tous les pays du monde. Ils savaient qu'il fallait comprendre et vivre pour pouvoir créer notre grand pays. Regardons les choses de façon positive. N'essayons pas de semer la zizanie.

M. Prud'homme: Alors votons maintenant!

Mme Copps: Votons!

M. St. Germain: Regardons vers l'avenir plutôt qu'en arrière.

Il est impossible de corriger les erreurs du passé. Nous devons chercher continuellement à faire régner la justice à l'époque où nous vivons. Je ne veux rien savoir de ceux qui cherchent à semer la zizanie en se servant de la Chambre ou de n'importe quel autre moyen.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulée.

• (1800)

[*Traduction*]

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. J'aurais dû mettre fin au débat il y a deux minutes, car nous avons commencé deux minutes en avance. J'ai accordé à la Chambre ces deux minutes supplémentaires, car je sais que les députés tiennent beaucoup à parler le plus longtemps possible. Comme il est 6 heures, l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant terminée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'AGRICULTURE—LE MONTANT DE LA DETTE AGRICOLE. B) LE PROGRAMME DES ÉTATS-UNIS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole à l'occasion de la motion d'ajournement étant donné la présence, dans les tribunes, de représentants de la Fédération des agriculteurs de l'Ontario. Plus de 150 d'entre eux venus visiter le Parlement aujourd'hui en ont profité pour présenter un mémoire à de nombreux députés, surtout à ceux de l'Ontario. Je leur souhaite donc la bienvenue.

Hier, j'ai posé une question au ministre de l'Agriculture (M. Wise) au sujet de l'endettement des agriculteurs, le problème dont sont venus nous saisir aujourd'hui des représentants de la Fédération des agriculteurs de l'Ontario. Ils nous rappellent que sur 228,000 agriculteurs que compte le Canada, près de 39,000 éprouvent de graves problèmes financiers. Ce phénomène est dû au fait que les prix des produits agricoles sont très bas, que les taux d'intérêt depuis trois ou quatre ans ont été très élevés et que dans bien des cas, la valeur des terres agricoles a chuté d'au moins 50 p. 100 au cours de la même période. De sorte que d'excellents agriculteurs se sont retrouvés sans aucun avoir en mains.

Un représentant de la Fédération venu me voir à mon bureau aujourd'hui, m'a raconté qu'il avait acheté il y a une dizaine d'années une exploitation pour $320,000. La Société du crédit agricole lui avait alors consenti une hypothèque de $240,000. Or, l'été dernier, son exploitation, un élevage de porcs, n'était évaluée qu'à $165,000. A cause de la chute de la valeur des terres, cet homme a perdu tout son avoir dans sa propriété.

J'ai demandé au ministre s'il avait une solution aux graves difficultés financières qu'éprouvent des milliers d'agriculteurs au bord de la faillite ou de l'insolvabilité. La Société du crédit agricole estime que, d'ici deux ans, les impayés devraient s'élever à 2 milliards de dollars soit le plus fort montant depuis les années 30. Ce sera à l'égal des difficultés de la Dome Petroleum et autres créances douteuses semblables. Mais ici, ce n'est pas une grande société pétrolière qui sera en cause, mais des centaines de milliers de petits exploitants. Qui plus est, ce seront les plus jeunes et les plus productifs. Des agriculteurs très avisés sur le plan technique, responsables de la moitié de la production alimentaire au Canada.

Le ministre a affirmé que les taux d'intérêt avaient été ramenés à 12.75 p. 100. Le Syndicat national des agriculteurs et l'Association des éleveurs canadiens veulent que les taux soient ramenés à 8 p. 100. Le ministre a rappelé qu'en cas de saisie, ils pouvaient faire appel à la Société de crédit agricole. Cette dernière a mis en œuvre un projet expérimental pour venir en aide à ces agriculteurs.

Or, la politique pratiquée par le gouvernement conservateur Mulroney est celle de l'abandon. «On vous abandonne»: c'est ce qu'on répète aux 39,000 agriculteurs en difficultés financières, nombre qui, d'après la Société du crédit agricole, aurait atteint 45,000 depuis deux mois.

Comparons notre situation avec ce qui se passe aux États-Unis. Il y a environ un mois, un groupe de parlementaires s'est rendu dans ce pays pour s'entretenir avec le secrétaire à l'Agriculture, M. John Block. Ils ont appris que la politique américaine consistait à étaler les prêts sur des périodes assez longues. Deux d'entre nous ont eu l'occasion de s'entretenir avec des représentants de la Farmers Home Administration. Il nous a dit qu'il était pour une politique de continuité et qu'il souhaitait que les agriculteurs jeunes, productifs et au courant du progrès technologique restent en activité. Il nous a dit que si ces agriculteurs quittaient la ferme, la valeur des terres baisserait dans les exploitations agricoles des environs, ce qui ne ferait qu'aggraver la situation.

• (1805)

Examinons la politique d'abandon du ministre de l'Agriculture et comparons-la à celle du gouvernement américain. Les États-Unis sont disposés à amortir les taux d'intérêt de 11 ou 12 p. 100 à 5 ou 7 p. 100. Le gouvernement américain est prêt à réserver 25 p. 100 des prêts consentis par la Farmer's Home Administration sur une période de cinq ans et à payer l'intérêt sur ces prêts durant cette période. Si le prêt est consenti par le secteur privé et si la banque est prête à faire grâce de plus de 10 p. 100 du prêt, la Farmer's Home Administration à Washington offrira une garantie de prêt sur les 90 p. 100 qui restent.

Jusqu'ici, ce bureau a reçu 109 requêtes. Il a examiné 3,000 requêtes en attente. Il a amorti 8,000 prêts à 5 ou 7 p. 100. Voilà la politique qui permet de garder les jeunes agriculteurs en activité. Voilà la politique de continuité qui renforce, encourage et appuie les régions rurales.

C'est exactement ce que la Fédération de l'agriculture de l'Ontario attend du gouvernement. Cependant, le parti conservateur a choisi la politique de l'abandon. Le gouvernement a dit aux 45,000 jeunes agriculteurs du pays: «Nous vous abandonnons et sauve qui peut. Nous n'allons pas vous soutenir. Nous n'allons vous fournir aucune aide». Quel manque de cœur et de prévoyance, quelle façon inhumaine de traiter les jeunes agriculteurs qui sont la sève des régions rurales et du secteur agricole pour les années à venir.

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis toujours un peu surpris de réentendre mon collègue d'Algoma revenir sur ces questions, d'autant plus qu'on se demande où était l'ancien gouvernement au moment où les taux d'intérêt étaient à 16 et 17 p. 100. Ce n'est pas le gouvernement actuel qui a autorisé des prêts de cet ordre par la Fédération du secteur du prêt agricole, monsieur le Président, et nous tentons aujourd'hui de minimiser les effets d'une politique qui a été réellement difficile et difficilement acceptable aux producteurs agricoles au Canada.

Monsieur le Président, le député de l'opposition aimerait connaître les actions que le gouvernement entend prendre pour prévenir les faillites dans l'industrie agricole canadienne, c'était l'objet de sa question hier et aujourd'hui, ses commentaires. J'aimerais lui préciser que depuis son arrivée au pouvoir le gouvernement conservateur a beaucoup fait pour prévenir ces faillites.

Au cours des dernières semaines, nous avons pris plusieurs initiatives qui aideront grandement les agriculteurs canadiens. Il y a un peu plus de deux semaines, le 15 janvier pour être plus précis, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a annoncé que 5,600 agriculteurs seraient admissibles à une réduction du taux d'intétêt de leur prêt. De nombreux agriculteurs qui se dirigeaient vers la faillite ont maintenant plus d'espoir de s'en sortir. Ce geste, posé par notre gouvernement, permettra aux agriculteurs admissibles d'épargner environ 16 millions de dollars par année, et ce pour les cinq prochaines années.

Pour aider ceux qui sont dans une situation très précaire ou ceux contre qui des procédures judiciaires ont été entreprises ou sont à la veille d'être intentées, le gouvernement a élargi le mandat des commissions d'appel de la Société du crédit agricole. Cela veut dire, monsieur le Président, que lorsqu'un agriculteur qui a emprunté de la Société éprouve de sérieuses difficultés financières, il pourra se présenter devant ces commissions d'appel et demander la «réétude» de son cas.

Il peut se présenter seul ou en compagnie de ses autres créanciers afin que l'on essaie de trouver des solutions valables. Ce n'est pas toujours facile, monsieur le Président, mais je pense que c'est un objectif que nous devons, comme parlementaires, essayer de trouver avec les producteurs agricoles, des solutions et non pas simplement dire qu'on a une politique à l'abandon, ce qui n'est absolument pas le cas. Les faits sont très clairs, et je pense que les mesures prises par le gouvernement canadien depuis le 4 septembre dernier démontrent un réel souci d'aider les producteurs agricoles.

Les députés s'interrogent aussi sur la possibilité pour le gouvernement d'instituer un programme de détachement des dettes. Nous étudions actuellement plusieurs projets qui pourraient aider à prévenir les faillites dans le monde agricole, et je dois avouer qu'un programme de détachement des dettes est présentement à l'étude.

Nous nous devons d'étudier consciencieusement toutes les avenues possibles. Un programme de détachement des dettes peut sembler intéressant et simple, mais il nous faut étudier toutes les conséquences d'un tel programme. Une subvention des taux d'intérêt pourrait avoir à peu près le même effet net pour l'agriculteur, mais serait peut-être plus simple à appliquer. Le gouvernement ne peut plus se permettre de dépenser ou de diminuer ses revenus sans avoir l'assurance que les résultats en valent la peine. Et soyez assuré, monsieur le Président, que le gouvernement saura assumer ses responsabilités.

• (1810)

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION—A) LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS. B) LES FRAIS DE SCOLARITÉ

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, en décembre, j'ai posé à l'honorable secrétaire d'État (M. McLean) une question très importante concernant l'attitude que son gouvernement vis-à-vis des jeunes Canadiens et les moyens mis à leur disposition pour accéder à l'enseignement post-secondaire ou universitaire. J'ai posé cette question à cause des compressions annoncées par le ministre des Finances (M. Wilson) dans son exposé économique d'automne et parce que je m'inquiète vivement de l'avenir de nos jeunes. J'ai le regret de dire que la réponse du ministre manquait pour le moins de clarté.

L'avenir du Canada et celui de nos jeunes sont étroitement liés. Si nos jeunes reçoivent une éducation et une formation satisfaisantes pour affronter l'avenir, c'est le Canada qui en profitera. Si nos jeunes reçoivent l'instruction voulue, si on leur donne l'occasion de s'instruire, leur imagination et leur intelligence les inciteront à penser, à inventer, à faire des recherches, à produire et à assainir considérablement l'économie canadienne. Non seulement l'économie s'assainira, monsieur le Président, mais toute notre civilisation aussi. Sa culture, ses valeurs et sa qualité de vie seront améliorées en offrant aux jeunes un enseignement post-secondaire. Notre avenir se trouve donc en grande partie entre les mains des jeunes. Si nous voulons être concurrentiels à l'avenir, il nous faudra une population instruite. Nous devons offrir au plus grand nombre possible de jeunes la possibilité de suivre des cours du niveau postsecondaire.

Par ailleurs, monsieur le Président, en cette époque où le chômage chez les jeunes est très aigu, bien des jeunes qui ne peuvent pas trouver un emploi restent à l'école parce qu'ils savent que les chiffres prouvent que plus on a d'instruction, plus on a de chance de trouver un emploi. Ainsi, à peu près 96 p. 100 des personnes munies d'un diplôme universitaire ont obtenu un emploi l'année dernière alors que près de 14 p. 100 des jeunes qui ont abandonné leurs études au niveau secondaire n'ont pas pu en trouver un.

M. David Foot, professeur d'économie à l'université de Toronto, qui est un expert renommé dans son domaine, a fait des études approfondies sur le marché du travail et il nous a prouvé amplement que l'instruction est essentielle pour permettre aux jeunes d'avoir un bel avenir, un emploi convenable et intéressant, et qu'elle est également essentielle pour l'avenir du pays et de l'économie.

Que fait le gouvernement conservateur malgré toutes ces preuves que l'enseignement post-secondaire est important pour les jeunes, pour l'économie et pour notre avenir? Il bloque les prêts aux étudiants, il les maintient au niveau actuel. Il supprime l'indexation au coût de la vie que le gouvernement libéral avait prévue pour les étudiants. Il le fait tout en disant hypocritement qu'il se soucie des personnes les plus démunies. Le gouvernement conservateur s'en prend aux étudiants qui n'ont plus les moyens de rester à l'école parce que le montant des prêts aux étudiants est bloqué. Les conservateurs disent une chose et ils agissent autrement.

Même dans le document d'étude de janvier 1985 que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) vient de présenter cette semaine, on dit ceci: «Le sens des responsabilités sociales impose, dans toute la mesure du possible et davantage que ce n'est le cas aujourd'hui, de diriger des ressources limitées d'abord vers ceux qui en ont le plus besoin.» Est-ce ainsi que le gouvernement compte diriger les ressources vers ceux qui en ont besoin? Les conservateurs veulent bien s'attaquer aux plus pauvres en les empêchant d'emprunter l'argent qui leur permettrait de suivre des cours. Les actes sont plus éloquents que les paroles.

Ce sont les étudiants issus de familles pauvres, ayant un revenu limité, où chaque dollar compte, qui ont besoin d'emprunter cet argent. Tous les étudiants n'ont pas besoin d'emprunter le plein montant, si limité soit-il, mis à leur disposition dans le cadre du programme des prêts aux étudiants. Certains arrivent à s'en tirer avec une partie seulement de ce montant. D'autres arrivent même à s'en tirer sans emprunter du tout. Mais plafonner les prêts aux étudiants fait du tort aux étudiants les plus pauvres qui en ont le plus besoin. Comment le gouvernement conservateur actuel peut-il avoir la cruauté de couper les 5 millions de dollars qui devraient compenser pour la hausse du coût de la vie et s'attaquer aux étudiants qui sont le plus démunis et le moins en mesure de se défendre, tout en versant des larmes de crocodile sur les difficultés des pauvres?

• (1815)

Le secrétaire d'État conservateur actuel a obtenu du Parlement le pouvoir d'augmenter les prêts aux étudiants. Il aurait pu hausser la limite des prêts. En fait, il n'avait même pas à le faire. L'ancien gouvernement libéral avait déjà pris des dispositions pour faire figurer cette hausse dans son budget. Pourquoi donc, alors, le secrétaire d'État a-t-il décidé de la bloquer? Pourquoi s'en prend-il si durement à ces pauvres étudiants?

Peut-être le ministre des Finances a-t-il empêché le secrétaire d'État de faire ce que, j'en suis certain, lui dictait sa conscience. Ou a-t-il tout bonnement décidé de priver les plus pauvres de nos étudiants de leur droit à un enseignement post-secondaire. Les étudiants et les citoyens du Canada ont droit à une réponse précise à cette question. Le gouvernement actuel va-t-il vraiment aider les pauvres ou seulement en parler? Comment peut-il justifier le gel des prêts aux étudiants?

[*Français*]

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le Président, suite aux propos de l'honorable député d'Eglinton-Lawrence, au sujet de la décision du gouvernement de ne pas accroître, en 1985-1986, la limite de prêt hebdomadaire pour le Programme canadien de prêts aux étudiants, je crois qu'il convient d'abord d'expliquer brièvement comment ce programme fonctionne.

Tout d'abord, permettez-moi de signaler à l'honorable député qu'il s'agit du Programme canadien de prêts aux étudiants, dont l'administration est déléguée aux provinces en vertu de la Loi sur le Programme canadien de prêts aux étudiants. Ce sont les bureaux d'aide aux étudiants de chaque province qui évaluent les besoins financiers des candidats, et tout prêt accordé par le Programme tient compte des frais que l'étudiant doit engager pour subvenir à ses besoins, de ses ressources et des frais de scolarité réels. Par conséquent, si une province décide de hausser les frais de scolarité, comme l'Ontario le fera au dire de l'honorable député, il en sera tenu compte dans le calcul des prêts. L'honorable député doit savoir que les frais de scolarité réels ont toujours été et continueront d'être pris en compte dans le calcul des prêts du Programme canadien de prêts aux étudiants. L'honorable député sait peut-être également que dans la plupart des provinces le programme n'est qu'un élément du système d'aide aux étudiants, lesquels ont accès à un programme de bourses ou d'aide spéciale ou, en fait, à un programme de prêts qui leur offre une aide financière complémentaire. Mis ensemble, ces programmes représentent une aide substantielle.

En ce qui concerne le maintien de la limite de prêt au niveau actuel et la compression des dépenses en 1985-1986, je signale à l'honorable député que, contrairement à ce qu'il présume peut-être, le budget du Programme canadien de prêts aux étudiants augmentera l'an prochain. Il passera en effet de 229 à 270 millions de dollars. Je regrette de dire qu'il nous était nécessaire de réduire les dépenses prévues du programme par 5 millions de dollars en 1985-1986, mais vous constaterez qu'il s'agit néanmoins d'une augmentation de 17.9 p. 100 de plus que l'année courante. Devant ces chiffres, l'honorable député reconnaîtra, je n'en doute pas, que personne ne reçoit moins que ce qui lui est dû.

Le maintien de la limite de prêt au niveau actuel, soit $105 par semaine, ne créerait que peu de difficultés pour la plupart des étudiants. Il convient de mentionner, monsieur le Président, que si un étudiant a droit au montant maximum, il reçoit, pour une année scolaire de 32 semaines, $3,360, auxquels peut s'ajouter une aide fournie par la province. Étant donné que les prêts accordés par le Programme s'élèvent en moyenne à $2,300, il semble donc que la limite actuelle de $105 soit suffisante. Pour le peu d'étudiants qui seraient admissibles à la limite de prêt maximum, le maintien de la limite hebdomadaire pourrait les affecter. Cependant, il ne s'agit au plus que de $160 par année et tenant compte du taux inférieur d'inflation qui existe actuellement, nous n'envisageons aucune conséquence importante.

Pour ce qui est du chômage chez les étudiants diplômés, monsieur le Président, l'honorable député sait très bien que, en juin 1983, le Parlement a non seulement accru l'aide financière accordée aux personnes qui font des études postsecondaires, mais a également approuvé la création d'un programme d'exemption d'intérêts à l'intention des emprunteurs sans travail. Ce programme, qui a connu un grand succès, est une autre façon pour le . . .

• (1820)

[*Traduction*]

VIA RAIL—L'ÂGE DES LOCOMOTIVES—LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, le 19 novembre 1984—cela semble bien loin déjà—j'ai posé au ministre d'État (Transports) (M. Bouchard) une question en deux parties concernant VIA Rail. J'ai demandé d'abord si VIA avait l'intention d'améliorer et d'étendre ses services et, ensuite, si la compagnie avait des plans pour réduire son énorme déficit.

Le premier volet de ma question découlait du fait que la Commission canadienne des transports venait de publier un rapport selon lequel, parmi tous les chemins de fer du monde industrialisé, VIA avait le matériel-voyageurs le plus désuet, le plus vieux, le plus usé. D'après le même rapport, VIA Rail avait perdu près d'un million de passagers possibles entre 1982 et 1983.

La seconde partie de ma question m'a été inspirée par le fait qu'en dépit des 93 millions de dollars de diminution du budget de VIA annoncés par le ministre des Finances (M. Wilson) début novembre, la compagnie avait pour l'année courante un déficit de 600 millions de dollars. Ce sont évidemment les contribuables qui devront éponger ces pertes qui font partie du déficit fédéral de 37 milliards auquel nous sommes actuellement confrontés. Si les chiffres sont exacts, cela revient à dire qu'en 1983, le gouvernement et les contribuables du Canada ont dû verser pour chaque voyageur ayant emprunté les trains de VIA Rail une subvention de $70.

Depuis le 19 novembre, le gouvernement a annoncé deux initiatives. La première remonte au soir du 19: le ministre des Transports (M. Mazankowski), parlant à Edmonton, a annoncé la création d'un groupe de travail de trois membres chargé du transport ferroviaire des voyageurs. Il a dit que le gouvernement avait l'intention de renouveler et d'améliorer les locomotives et le matériel de VIA et envisageait également de rétablir certains des services-voyageurs supprimés par le gouvernement précédent. Le 15 janvier courant, le gouvernement a annoncé effectivement le rétablissement de six des services supprimés.

C'étaient là d'excellentes initiatives, monsieur le Président. Je pense que nous nous en félicitons tous. Malheureusement, je ne crois pas qu'elles s'attaquent vraiment au problème clé du déficit de 600 millions de dollars que les contribuables canadiens doivent éponger. Il faut faire quelque chose à cet égard. L'une des solutions possibles consisterait à réduire les coûts. Je suis certains que nous applaudirions tous une telle mesure. Mais, seule, elle ne peut résoudre le problème des 600 millions de déficit. Le seul moyen de parvenir à cette fin, c'est d'accroître les recetes de VIA Rail et, pour cela, il faut augmenter le nombre des voyageurs qui ont recours aux services de VIA.

Mais comment augmenter la clientèle de VIA? Il faut tout d'abord mettre en service des trains plus rapides et plus confortables. Nous devons également veiller à ce que les convois partent et arrivent à l'heure. Vitesse et confort peuvent être assurés grâce à du matériel neuf, mais la ponctualité est une tout autre affaire.

Je suis récemment allé attendre ma fille à Union Station à Toronto. Elle était à bord du Rapido VIA en provenance de Montréal qui devait arriver à 22 h 20. De fait, il est arrivé seulement à 23 h 15, près d'une heure plus tard que prévu et après quatre nouvelles annonces de retard. Les députés peuvent imaginer les sentiments de ma fille et de ses compagnons de voyage, les miens et ceux des autres personnes qui attendaient l'arrivée des voyageurs.

• (1825)

Comment pouvons-nous résoudre le problème? A mon avis, on peut le faire de la même façon que les Américains, c'est-à-dire en ayant une entente semblable à celle qui vise Amtrac. Cette entente accorde la priorité exclusive à Amtrac et prévoit des amendes pour les autres sociétés ferroviaires qui utilisent les mêmes voies que les trains d'Amtrac. Nous avons besoin de quelque chose du même genre au Canada. Nous devons garantir que les services de VIA sont à l'heure.

Je voudrais demander aux représentants du ministre ce que le gouvernement compte faire pour conclure une entente avec le CN et le CP ou bien pour adopter une mesure législative qui accordera la priorité exclusive à VIA et qui imposera des amendes à ceux qui empêchent les services de VIA Rail d'être à l'heure.

[*Français*]

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire parlementaire du ministre des Transports, il me fait plaisir de répondre à la question de mon honorable collègue de York-Est.

[*Traduction*]

Pour le ministre des Transports (M. Mazankowski), le renouvellement du parc de VIA est l'une des plus grandes priorités. La majorité des machines du parc ont 30 ans. Le matériel est coûteux à exploiter et entretenir, sujet aux pannes dans des conditions atmosphériques extrêmes, et il n'offre pas le confort et la fiabilité que le public voyageur exige du transport ferroviaire.

Le ministre des Transports a demandé au groupe d'action sur le service ferroviaire voyageur, que dirige M. Hugh Horner d'Alberta, de soumettre des recommandations sur le remplacement du matériel comme partie de son mandat. Le groupe d'étude doit étudier les moyens de hausser les services voyageurs aux normes modernes et rentables. Plus précisément, en ce qui concerne le renouvellement du matériel, la principale option envisagée est le remplacement de matériel roulant existant par des wagons et locomotives modernes, perfectionnés, de haute capacité et de technologie éprouvée, fabriqués le plus possible par une main-d'œuvre canadienne, avec des pièces canadiennes et par des services de constructions mécaniques canadiens.

Le ministre des Transports estime que le nouveau matériel est essentiel à la future viabilité des services voyageurs ferroviaires et comme il l'a déclaré antérieurement, un vaste programme d'investissements d'environ 200 millions de dollars est prévu dans le budget de VIA à cette fin.

Des mesures ont déjà été prises pour améliorer le service au public et les résultats sont évidents dans le plus grand succès obtenu au cours de la saison des Fêtes cette année. Naturellement, le ministre vise essentiellement à toujours améliorer davantage le rendement de VIA Rail, tant du point de vue financier que de celui du service aux Canadiens.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 1er février 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS D'ACIER—LES CONSÉQUENCES DE LA LOI AMÉRICAINE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Au nom des gens de Hamilton et de tous les Canadiens qui s'inquiètent de l'avenir de notre sidérurgie, monsieur le Président, je dois dire à la Chambre combien je déplore l'inertie du gouvernement concernant la loi américaine de 1984 sur le commerce et les douanes de 1984. Si cette loi est appliquée, tout l'acier importé aux États-Unis devra porter l'estampille de son pays d'origine. Cette nouvelle barrière douanière non tarifaire coûtera des millions de dollars à la sidérurgie canadienne pour s'y conformer et risquera de nous faire perdre des marchés où l'acier ne doit pas porter d'estampille. En fin de compte, elle fera perdre des emplois aux Canadiens dans le secteur de l'acier.

A l'ambassade du Canada la semaine dernière, des instances furent adressées aux fonctionnaires des douanes américaines au sujet des répercussions de cette nouvelle loi. Or, le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) y brillait par son absence. Si le gouvernement se soucie le moindrement de cette question, il aurait pu au moins faire en sorte que le ministre lui-même dirige la délégation canadienne pour protéger les emplois chez nous. J'ajouterai que le document de travail que le gouvernement a présenté cette semaine et où il traite du commerce international ne dit absolument rien de toute la question des aciéries, autre preuve que le gouvernement n'en a cure et s'en fiche éperdument.

Le premier ministre (M. Mulroney) a beau dire que le gouvernement adopte une attitude ferme à ce sujet, il est loin de passer aux actes. Je trouve que le gouvernement du Canada devrait adopter une attitude plus ferme sur cette question à l'égard de celui des États-Unis et cesser de nous jeter de la poudre aux yeux, avant que nous perdions des milliers d'emplois dans les aciéries de Hamilton, de Sault-Sainte-Marie, de Nouvelle-Écosse et d'ailleurs au Canada.

* * *

[*Français*]

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT—LA POSITION DES PETITS DÉTAILLANTS

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à féliciter vivement l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations de sa décision en rapport avec le dossier sur le système métrique.

En tant que défenseur de cette cause auprès des consommateurs et en tant que personne impliquée depuis de nombreuses années dans ce dossier, en ma qualité d'ancien président de l'Association des services de l'automobile du Québec, je considère que cela constitue une véritable victoire pour les petits détaillants, car c'est la première fois que nous entendions un ministre prendre en si haute considération l'intérêt des petits détaillants. Au nom de tous les petits détaillants du Québec et du Canada tout entier, je tiens à exprimer mes remerciements au ministre.

Le ministre a fait preuve de sagesse en respectant, dans un climat controversé, les intérêts et la volonté de la majorité des intervenants. Cela pourra fournir aux petits détaillants l'opportunité de pouvoir mieux s'identifier avec les besoins du consommateur sans être obligés de demander la permission aux multinationales car, dorénavant, ils seront libres et non à la merci de ces dernières.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE FRANK SCOTT

HOMMAGE POUR L'ŒUVRE DE TOUTE UNE VIE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le Canada a perdu hier l'un de ses plus illustres citoyens. Frank Scott, poète, professeur de droit constitutionnel, champion des droits civils et social-démocrate s'est éteint à sa résidence de Westmount.

Ce rebelle infatigable a livré au tribunal à Maurice Duplessis une lutte célèbre en faveur des droits civils, qu'il a remportée, dans la fameuse affaire du cadenas.

Tommy Douglas dit de lui qu'il avait été le stimulant intellectuel des années 1930 et 1940 au Canada.

Son collègue et ami, Charles Taylor, décrit Frank Scott en ces termes: «A ses nobles aspirations politiques et sociales se mêlait curieusement une merveilleuse lucidité qui lui faisait percevoir les faiblesses humaines et jeter sur le tout un regard amusé».

Il a reçu à deux reprises le prix de littérature du gouverneur général et ses faits et gestes ont influencé le cours de l'histoire. Ainsi que l'a prédit un autre poète, Louis Dudek, «je pense qu'il atteindra la grandeur qui crée les mythes».

Article 21 du Règlement

Je vais reprendre ici les mots de Frank Scott:

From those condemned to labour
For profit of another
We take our new endeavour.
For sect and class and pattern
Through whom the strata harden
We sharpen now the weapon.
Till power is brought to pooling
And outcasts share in ruling
There will not be an ending
Nor any peace for spending.

Au nom de mes collègues et de la Chambre et de tous les Canadiens, je l'espère, je voudrais offrir à sa femme Marian et à son fils Peter nos condoléances de même que nos remerciements les plus sincères pour la source d'inspiration qu'il a été.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE BESOIN DE CAPTER LES BULLETINS DE NOUVELLES TÉLÉVISÉS DE TOUTES LES RÉGIONS DU PAYS

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Au nom de mes collègues, monsieur le Président, je tiens à exprimer notre satisfaction de l'excellent service de télévision offert aux députés sur la colline du Parlement. Toutefois, je pense qu'il pourrait être encore meilleur. A l'heure actuelle, nous captons les bulletins de nouvelles des stations d'Ottawa, de Hull, de Kingston, de Toronto et de Montréal. Nous savons ce qui se passe dans le centre du Canada, mais qu'en est-il des nouvelles de l'Ouest, des Maritimes ou des Prairies?

La technologie nous permettrait sûrement de capter ces nouvelles à peu de frais pour les contribuables canadiens. En réalité, c'est un moyen simple et pratique pour les Canadiens de dire aux députés ce qui se passe.

Le Canada s'étend d'un océan à l'autre.

[*Français*]

Cette Chambre a la représentation «A mari usque ad mare».

[*Traduction*]

Monsieur le Président, nous sommes à Ottawa pour représenter nos électeurs, non pas pour en être séparés.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET TERRE-NEUVE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral s'entendra sous peu avec Terre-Neuve au sujet des gisements sous-marins. L'accord devrait être signé ce mois-ci. Nous savons que les compagnies voudront signer un marché à long terme et irrévocable avant de consentir des investissements. Toutefois, de nombreuses questions demeurent sans réponse.

Y aura-t-il, comme nous l'avons entendu dire une nouvelle caisse de 500 millions de dollars où Terre-Neuve et le gouvernement fédéral pourront puiser pour aménager l'infrastructure, notamment la construction de grandes routes comme la TransLabrador. Cette caisse sera-t-elle établie et à combien d'initiatives s'étendra-t-elle? Qui fixera les redevances et à combien s'élèveront-elles? Y aura-t-il un programme spécial pour la formation des jeunes Terre-Neuviens afin qu'ils puissent travailler à l'exploitation des ressources sous-marines?

Le ministre devrait maintenant demander à Mobil Oil de publier son étude sur les incidences écologiques que la compagnie a reçue afin que nous puissions entamer ce débat pleinement conscients de ce que l'avenir réserve à ma province étant donné que cela aura de si grandes répercussions sur nous.

• (1110)

Le ministre devrait donner l'assurance que, lorsque le marché sera conclu et avant qu'il ne soit signé, nous aurons la chance d'en examiner la teneur, qu'il nous soit ou non favorable. En ce moment, monsieur le Président, jamais un si grand nombre de personnes ont été si peu renseignées au sujet d'une affaire qui les touche de si près.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE 40E ANNIVERSAIRE DE L'ACCORD DE YALTA

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, lundi, le 4 février, marquera le premier jour du quarantième anniversaire de la Conférence de Yalta. En 1945, dans cette ville de Crimée, le président Roosevelt, le premier ministre Churchill et le maréchal Staline se sont réunis pendant huit jours afin de prendre les décisions concernant la période suivant la victoire. La Conférence de Yalta a été l'une des réunions au sommet les plus importantes du XXe siècle. Elle a conduit à la séparation de l'Europe par le rideau de fer qui isole toujours l'est de l'ouest de l'Europe.

Je soulève la question à la Chambre des communes parce au nom de tous ces Canadiens qui ont leurs origines dans des pays qui sont toujours sous la domination de l'Armée rouge. Ces Canadiens sont nombreux dans Scarborough, comme ils le sont dans beaucoup de villes canadiennes. Depuis 17 ans, bien des gens se demandent quelle est la position du gouvernement canadien devant la menace soviétique qui pèse sur leur mère patrie. En 1985, le quarantième anniversaire de la Conférence de Yalta, le Canada ne doit laisser aucun doute qu'il continue d'espérer qu'un jour l'Étoile rouge ne dominera plus le ciel de l'est de l'Europe.

* * *

LES FINANCES

LES ÉCHAPPATOIRES FISCALES DES SOCIÉTÉS

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, un des principaux thèmes de la campagne électorale de l'été dernier était l'idée d'une fiscalité équitable. Plus précisément, on a parlé du nombre d'échappatoires fiscales et de possibilités d'évasion fiscale que l'État consent aux grandes sociétés dans le vain espoir que cela les amènerait à fournir des emplois aux Canadiens ordinaires. En réaction à ce programme qui a été arrêté par le Nouveau parti démocratique, le ministre des Finances aurait dit qu'un examen approfondi des allégements fiscaux consentis au secteur privé s'imposait afin de déterminer de quelle façon on abusait du système. A ma connaissance, ce rapport n'a pas encore été publié.

Un exemple que je pourrais porter à l'attention du ministre est celui de la mine de fer de la Stelco, à Ear Falls, où l'on a récemment annoncé de nombreuses mises à pied jusqu'à la fermeture complète de la mine en avril 1986. Les états financiers de cette société font état de 390 millions de dollars d'évasions fiscales. Le ministre des Finances devrait faire savoir clairement aux sociétés du pays que le gouvernement canadien n'accordera désormais plus d'allégements fiscaux aux sociétés qui réduisent de façon sensible le nombre de leurs employés. Ce message devrait être articulé dans le budget du printemps.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA PUBLICATION DES NOMS DES PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS D'ORDRE SEXUEL

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, je désire parler d'une question qui intéresse les citoyens de ma circonscription de Niagara Falls et aussi tous les Canadiens. Il s'agit de l'habitude qui existe de publier les noms des personnes contre qui pèsent des accusations criminelles. Nous imaginons facilement les effets accablants qu'une telle pratique peut avoir, non seulement sur la personne concernée mais aussi sur sa parenté et ses amis. En effet, la présomption d'innocence peut facilement disparaître aux yeux du public. Qu'importe si l'accusé réussit à établir son innocence par la suite, le mal est déjà fait.

Dernièrement, 32 citoyens de la ville de St. Catharines ont été accusés de délits d'ordre sexuel et leurs noms ont été immédiatement publiés. Il est extrêmement coûteux pour un individu de perdre sa réputation et de connaître une telle angoisse, surtout en l'absence de condamnation.

Certains affirment que le droit du public à l'information et la liberté de presse ne sont pas des droits illimités. Certes, ce sont des droits fondamentaux qui ne devraient jamais être traités à la légère. Cependant, il faut tenir compte des droits de la personne, et leur protection est d'une importance capitale. Voilà pourquoi j'inviterais le ministre de la Justice (M. Crosbie), mes collègues du comité et les autres députés à envisager certains amendements au Code criminel interdisant de publier le nom de l'accusé avant qu'il ne soit déclaré coupable.

* * *

[*Français*]

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur continue de créer la confusion chez les Canadiens en permettant le retour à l'ancien système de mesure impérial. Il devient évident que ce gouvernement aura toujours deux poids, deux mesures, alors que la grande majorité des Canadiens étaient convertis au système métrique. Le système qui est en usage dans la majeure partie des pays de ce monde est, en effet, le système métrique. Ce retour au passé est l'une des seules promesses électorales qu'a tenues le parti progressiste conservateur. Il faut se demander, monsieur le Président, si ce changement n'a pas été fait pour profiter à la station d'essence, propriété des 37 députés conservateurs, qui semblait avoir de la difficulté à concurrencer les stations converties au système métrique.

[*Traduction*]

De toute évidence, monsieur le Président, c'est à Domm que nous devons ce retour au système impérial.

* * *

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

LA SITUATION DES ADEPTES DE LA FOI BAHA'I EN IRAN

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, je voudrais exprimer mes inquiétudes au sujet de l'avenir de la foi Baha'i en Iran. Les 300,000 membres de la foi Baha'i n'ont pas été reconnus dans la constitution de l'Iran, et ils sont maintenant persécutés en bloc.

Si la foi Baha'i n'est pas reconnue, elle risque de finir par disparaître comme entité distincte et les fidèles risquent de subir le même sort que celui que les juifs Falasha ont failli subir en Éthiopie.

• (1115)

D'après le *Toronto Star* du 30 janvier, l'Iran est devenu le premier pays à dénoncer la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, et il a bloqué en fait toutes les enquêtes que font actuellement les Nations Unies à la suite de plaintes.

La religion Baha'i interdit formellement à ses fidèles de participer à la politique et elle leur ordonne d'obéir aux autorités civiles, ce qui ne constitue aucune menace pour l'Iran.

Au nom des fidèles Baha'i de Toronto, du Canada et du reste du monde, j'exhorte le gouvernement du Canada à intervenir à l'échelle internationale pour que les Baha'is ne fassent pas l'objet de discrimination en Iran.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CHARTE DES DROITS

L'ÉLIMINATION DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ABUSIVES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. La journée d'hier est à marquer d'une croix noire. La Charte canadienne des droits et libertés vise à protéger tous les Canadiens, même les plus humbles, les plus faibles et les plus marginaux, contre des dispositions législatives abusives et des mesures gouvernementales tyranniques et injustes.

Hier, en proposant des consultations bidons, le gouvernement a porté un rude coup à l'équité et à la justice au Canada. Le ministre de la Justice (M. Crosbie), qui fait habituellement preuve de courage—je dis cela gentiment—s'est rendu coupable d'un acte cynique et lâche en essayant de soustraire le gouvernement à ses responsabilités sous prétexte de consultation. Il s'est fait le champion . . .

M. le Président: A l'ordre. La période des déclarations est terminée. Je dois demander au député de poser une question.

M. Kaplan: Est-il prêt à reconsidérer la décision qu'il a prise hier et qui revient à défendre les causes populaires mais à abandonner les autres sous couvert de consultation? Est-il disposé à revenir sur cette décision et à proposer les changements législatifs rendus nécessaires par la Charte, pour éliminer les abus découlant des lois actuelles et des mesures adoptées par le Parlement et le gouvernement?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il est difficile de prendre le député au sérieux. Son gouvernement a disposé de plus de deux ans pour agir dans ce domaine après l'adoption de la Charte des droits. Où en étaient-ils quant ils ont quitté le pouvoir en septembre dernier? Qu'avaient-ils fait ou préparé? Le député devrait me féliciter vivement d'avoir accompli autant de choses en cinq mois, compte tenu des deux années que son parti a perdues.

Des voix: Bravo!

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Le ministre n'ignore pas que l'ancien gouvernement avait demandé à des fonctionnaires de préparer des projets de loi permettant de rectifier toutes les dispositions législatives qui nécessitaient des corrections. Il n'a jamais été dit que, dans le cas des causes impopulaires et des personnes faibles ou opprimées, on publierait simplement un document de consultation. Le ministre a-t-il l'intention d'étudier les causes en question et de présenter des mesures législatives conformément aux avis juridiques qu'il a reçus?

A quoi pourraient bien servir des consultations puisque la Charte est déjà en vigueur? A quoi bon obliger les faibles et les opprimés à revenir à la charge devant le Parlement et à réclamer aux tribunaux la justice que le ministre leur refuse?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, par la façon mesquine dont le député aborde la situation, il fait penser à un faible. Des propositions législatives ont été présentées à la Chambre hier en vue de modifier plus de 50 lois. Nous avons déposé aussi à la Chambre un document de consultation afin que les Canadiens aient la possibilité d'expliquer comment, à leur avis, certaines questions très importantes qui ne sont pas claires peuvent être tranchées.

Nous devons faire des choix en matière de politique nationale. Nous voulons que les citoyens aient voix au chapitre, et non pas que notre destinée dépende d'un petit groupe de libéraux qui complotent dans un sous-sol. Nous voulons l'aide des Canadiens, par l'intermédiaire d'un comité de la Chambre, et des représentants du peuple, contrairement au député qui souhaiterait voir la question tranchée par un groupe secret délibérant dans une cave.

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: Le ministre sait qu'il va à l'encontre de l'esprit de la Charte. Il réserve à ces minorités le sort auquel la Charte était censée les soustraire en les protégeant contre les caprices de l'opinion publique et la tyrannie éventuelle de la majorité.

LES AVIS JURIDIQUES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le ministre a reçu des avis juridiques qui lui indiquent les décisions à prendre et les changements à apporter. Accepte-t-il de déposer ces avis juridiques pour que les Canadiens puissent se rendre compte des mesures qu'il n'a pas le courage de prendre?

• (1120)

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il est difficile de répondre à une question aussi peu précise.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je ne sais pas à quels avis juridiques le député fait allusion. J'ai déposé à la Chambre un document intéressant intitulé *Les droits à l'égalité et la législation fédérale* qui soulève des questions importantes. Notre côté de la Chambre compte 211 députés qui veulent en discuter et désirent consulter les citoyens pour qu'ils donnent leur avis. De l'autre côté de la Chambre, il y a 70 députés affolés qui ne veulent pas aborder la question avec le public ni faire de recommandations. S'il est membre du comité, le député a le devoir de ne pas hésiter à nous donner son avis sur ces questions. Le travail ne devrait pas lui faire peur. Qu'il s'attelle à la tâche et fasse rapport à la Chambre dans les meilleurs délais.

Des voix: Bravo!

LES DROITS LINGUISTIQUES DE LA MINORITÉ AU QUÉBEC

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Au début de la semaine, Pierre-Marc Johnson, ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, a déclaré que les négociations entre Québec et Ottawa porteraient notamment sur l'article 23 de la Charte des droits. Le premier ministre n'ignore pas que l'article 23 concerne les droits linguistiques de la minorité et qu'en juillet dernier, la Cour suprême du Canada a déclaré que la clause Canada de l'article 23 l'emporterait sur la clause Québec du projet de loi 101.

Le premier ministre peut-il nous dire si ces négociations entre Québec et Ottawa porteront effectivement sur les droits linguistiques de la minorité, la clause Canada? Dans l'affirmative, peut-il nous assurer qu'on ne fera rien pour affaiblir l'application de la clause Canada au Québec?

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas reçu de demande du gouvernement du Québec, encore moins avec la précision dont il est question aujourd'hui de la part de mon honorable ami. Je présume de la bonne foi de mon interlocuteur et en attendant ses revendications, ses opinions, je pense qu'il y aurait peut-être lieu pour moi de me taire sur la spéculation de la part des médias. Mais je pense que je peux dire à mon honorable ami que ma position personnelle ainsi que celles de mes collègues a toujours été catégorique: en faveur de la protection de nos minorités linguistiques là où elles se trouvent.

[*Traduction*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Ce dernier s'est déclaré en faveur des droits linguistiques de la minorité, mais il a omis d'assurer à la Chambre qu'on ne ferait rien pour affaiblir l'application de la clause Canada au Québec. Je tiens à obtenir cette garantie.

Puis-je lui demander si, au cas où les droits linguistiques seraient abordés dans le cadre des négociations entre Québec et Ottawa, le premier ministre va également soulever deux autres questions au cours de ces pourparlers? Premièrement, va-t-il essayer d'amener Québec à appliquer les droits prévus à l'article 23, conformément à l'article 59 de la Charte, et les droits à l'instruction dans la langue de la minorité qui s'appliquent dans les autres provinces vont-il également s'appliquer au Québec? Le premier ministre va-t-il le faire?

Deuxièmement, le premier ministre va-t-il demander au gouvernement du Québec de renoncer à son appel contre le jugement McKenna, décision du juge Boudreault de la Cour supérieure du Québec qui a déclaré que les enseignes bilingues devaient être légales au Québec? Le premier ministre va-t-il également d'essayer d'amener le gouvernement du Québec à se rendre au bon sens du jugement Boudreault et à appliquer intégralement l'article 23?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député ne désire sans doute pas sérieusement que j'intervienne dans ce processus, étant donné que les gouvernements provinciaux ont le droit d'aller devant les tribunaux tout comme nous avons le droit de nous opposer ou d'approuver les questions en jeu.

Je tiens à dire au député que lorsque j'ai fait campagne dans toutes les régions du pays, et particulièrement au Québec, en tant que chef du parti progressiste conservateur, je me suis toujours prononcé en faveur d'un Canada uni où toutes les minorités seront traitées équitablement. Le gouvernement ne fera rien pour léser les droits de n'importe quel Canadien en ce qui concerne sa citoyenneté ou le droit de se faire entendre quand il le désire.

Des voix: Bravo!

LE FINANCEMENT DU PROCÈS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je trouve plutôt étonnant que le porte-parole libéral parle des faibles, des impopulaires et des opprimés, vu que son gouvernement n'a jamais rien fait à l'égard de ce dossier important.

Des voix: Bravo!

• (1125)

M. Robinson: Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Hier, les Canadiennes et les minorités . . .

Mme Copps: Qui vous a tuyauté? La CIA, Svend?

M. Chrétien: Vous avez voté contre. Vous avez voté non.

M. le Président: A l'ordre!

M. Penner: Ce type est contre la Charte.

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Burnaby pour une question.

M. Robinson: Hier, les femmes du Canada et les minorités, notamment les personnes âgées, les homosexuels, les lesbiennes et les handicapés, se sont entendu dire qu'il leur faudra encore patienter pour obtenir la pleine égalité juridique, après avoir cru qu'elle était garantie par la Charte des droits. Par la faute du gouvernement qui n'a pas modifié la législation fédérale, ces groupes vont devoir se battre devant les tribunaux pour obtenir l'égalité complète. En conséquence, le gouvernement est-il disposé à créer un fonds important pour aider ces plaideurs à faire établir leurs droits à l'égalité complète, ou si ces droits ne vont être accessibles qu'à ceux qui ont les moyens de se payer un avocat pour plaider pour eux?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous venons d'avoir un exemple d'écrasement des faibles et des opprimés par les haïssables.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Pour en venir à la question du député, personne ne va être contraint de s'adresser aux tribunaux, comme il le dit. Le 17 avril, les garanties d'égalité de la Charte des droits et libertés vont entrer en application. A partir de ce moment, tous les droits qu'elle prévoit prendront effet au Canada. La question sera de savoir en quoi vont consister les garanties d'égalité de la Charte.

Au cours des cent prochaines années, les Canadiens vont s'attacher à découvrir la pleine et entière signification de la Charte, tout comme aux États-Unis d'Amérique on s'interroge encore sur la signification du Bill of Rights. En attendant, nous avons un document de travail qui porte sur de très graves questions de politique où il y a du pour et du contre. Il n'est pas évident que certains des points en question soient contraires à la Charte. Nous le saurons peut-être pas tant que les tribunaux n'auront pas tranché.

En attendant, les députés pourront entendre au comité les instances du public, des groupes féministes et des handicapés qui vont exposer leur point de vue sur la façon de régler ces questions. Le public canadien va s'intéresser à ces questions et s'y former. Le comité va faire rapport à la Chambre, et le gouvernement présentera d'autres projets de loi dans le courant de l'année. Comment trouver une façon de procéder qui soit plus sage, plus démocratique et plus juste?

LES ÉTUDES DU MINISTÈRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, peut-être le ministre pourrait-il répondre à la question au sujet du fonds créé pour aider les plaideurs à faire état de leurs droits.

Et comme le ministre nous dit que son ministère a effectué de longues études au sujet des incidences de la Charte sur tout un éventail de lois fédérales, veut-il s'engager à ce que le comité spécial qui va être créé pour examiner les questions soulevées par le document de travail dispose de toutes les études et de la documentation établies par son ministère sur l'importante question des incidences de l'article 15 sur les Canadiens?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, pour ce qui concerne l'assistance financière, le député sait que le gouvernement fédéral n'a fourni des fonds aux plaideurs que pour les questions de bilinguisme, les questions linguistiques. La question de leur extension à d'autres questions devra faire l'objet d'une décision. Le secrétaire d'État, qui est un homme aux larges principes humanitaires est également chargé du statut de la femme. Pour cette question c'est un véritable volcan au cabinet prêt à exploser à tout instant. Il examine la question de concert avec le ministère de la Justice. Quand une décision aura été prise, elle sera annoncée.

Pour ce qui concerne la documentation et l'assistance du ministère de la Justice, il y a un groupe de neuf personnes qui s'occupe de la question de la Charte. Ce groupe sera certainement disponible. Les autres ministres et ministères concernés seront également disponibles. Nous aiderons le comité dans toute la mesure du possible. J'espère que l'honorable parlementaire y siégera, car avec son énergie infatiguable je suis persuadé qu'il y fera de l'excellent travail.

M. le Président: A l'ordre.

LA CLAUSE DÉROGATOIRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Son prédécesseur avait promis que son gouvernement ne recourrait en aucun cas à la clause dérogatoire de la Charte des droits, c'est-à-dire à la disposition permettant aux gouvernements de passer outre effectivement aux droits et livertés fondamentaux et aux droits à l'égalité. Le premier ministre donnera-t-il aux Canadiens la même assurance que son gouvernement ne recourra en aucun cas à la clause dérogatoire de la Charte des droits pour renverser des jugements rendus par les tribunaux du pays?

• (1130)

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le premier ministre m'a fait signe de répondre. Notre gouvernement n'a pas songé et ne songe pas à recourir à la clause dérogatoire en ce qui a trait à la Charte des droits et des libertés. Il serait bien peu judicieux à mon avis de dire qu'on n'y recourra jamais en aucun cas. Nous ne pouvons certes en imaginer l'éventualité pour le moment. Nous intervenons dans des causes en instance devant les tribunaux pour faire valoir que le gouvernement du Québec en fait présentement un usage abusif car, le député ne l'ignore pas, les législateurs québécois l'inscrivent dans toutes leurs mesures législatives. Je puis assurer la Chambre que nous ne songeons à aucun recours du genre, mais personne ne peut connaître l'avenir et dire qu'il n'y recourra en aucun cas. Ce serait certes absolument incroyable.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES RÉPERCUSSIONS DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES SUR L'ONTARIO

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je poserai ma question au premier ministre. L'automne dernier, dans l'exposé financier qu'il a déposé à la Chambre le ministre des Finances annonçait que le gouvernement fédéral réduisait ses dépenses dans tout le Canada. Selon l'étude que nous venons de terminer, même si le gouvernement a changé d'avis à propos de certaines de ces compressions budgétaires, en 1985-1986, il enlèvera 877 millions de dollars à l'économie de l'Ontario ce qui aura des conséquences néfastes sur au moins 26,000 emplois. Le premier ministre ou son ministre des Finances vont-ils s'entretenir immédiatement avec le premier ministre désigné de l'Ontario, M. Miller, pour discuter de ces compressions budgétaires et des initiatives que le gouvernement va prendre pour indemniser l'Ontario du tort que ces coupures continuent à faire à l'économie de la province en la privant de dizaines de milliers d'emplois, soit au moins 26,000?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je trouvais les chiffres alarmants avant de savoir qu'ils proviennent d'une étude menée par le député lui-même. De fait, tout observateur objectif reconnaîtrait que le document publié par mon honorable ami est trompeur et partial.

Les indicateurs économiques en Ontario et ailleurs dénotent une amélioration sensible de la situation depuis l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement. Les taux d'intérêt ont baissé, environ 100,000 emplois ont été créés, le taux d'inflation est tombé plus bas qu'il ne l'avait fait depuis 1971 et les projets d'investissement ont augmenté de façon spectaculaire. Je reconnais que la situation est loin d'être idéale, mais jusqu'ici, la conjoncture économique s'est sensiblement améliorée. J'espère que mon honorable ami le constatera avec satisfaction et dira au gouvernement et aux habitants de l'Ontario: «Les choses vont mieux. Nous collaborerons avec le gouvernement pour améliorer le sort des Canadiens,» au lieu de nous contenter de critiquer comme le font constamment les libéraux.

Je vais m'entretenir lundi avec le nouveau premier ministre de l'Ontario. Je puis garantir au député que je collaborerai avec M. Miller aussi étroitement et avec d'aussi bons résultats qu'avec son prédécesseur.

ON DEMANDE UNE COMPARAISON DES ÉTUDES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je suis certain que la Chambre et les Canadiens seront heureux de voir que le premier ministre a reconnu les conséquences heureuses des lignes de conduite de l'ancien gouvernement libéral sur l'économie du Canada et sur celle de l'Ontario. Que va faire le premier ministre pour remédier au tort que les lignes de conduite de son gouvernement ont causé à l'économie de l'Ontario? S'il n'est pas d'accord avec les conclusions de notre étude, je le mets au défi de publier ses études et celles du ministère des Finances pour que le public canadien puisse les comparer. Je le mets au défi de le faire. Jusqu'ici, lui et son ministre des Finances n'en ont pas eu le courage.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne veux pas entamer de discussion pour rien, mais je voudrais que mon honorable ami examine les chiffres du dernier trimestre de 1984. On a créé 100,000 nouveaux emplois à plein temps. Les taux d'intérêt ont baissé de près de 3 p. 100. Cela a eu des conséquences extrêmement positives sur la petite entreprise, les agriculteurs, les pêcheurs et d'autres contribuables de tout le Canada. Les projets d'investissement ont augmenté de façon spectaculaire. J'imagine que mon honorable ami pourrait dire que les chiffres ne sont pas renversants, mais je pense qu'il reconnaîtra que nous avons obtenu des résultats remarquables dans l'espace de trois mois. Nous comptons poursuivre dans la même veine pour ranimer l'esprit d'entreprise, libérer le secteur privé, vivre selon nos moyens et remettre les Canadiens au travail. Voilà ce que nous allons faire.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

L'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES—LE RAPPORT ABELLA

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai aussi une question à poser au ministre de la Justice sur la question de l'égalité. Le ministre ne semble pas comprendre que la plupart des femmes ne peuvent pas et ne devraient pas être obligées de présenter leurs plaintes individuellement. Combien de temps les Canadiennes devront-elles attendre pour avoir droit à l'égalité totale? Le ministre sait qu'elles se sont battues avec acharnement pour faire inclure cette clause dans la Charte des droits. Plus précisément, pourquoi le ministre refuse-t-il de donner suite aux recommandations du rapport Abella visant à légiférer en vue de rendre l'action positive et le respect des contrats obligatoires, alors que son gouvernement a pris connaissance de ces recommandations depuis près de trois mois?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les Canadiennes n'ont pas besoin d'attendre pour avoir droit à l'égalité. La Charte des droits a été adoptée. Nous devons tous attendre le 17 avril prochain pour qu'elle entre pleinement en vigueur.

Les Canadiennes et les associations féministes du pays ont reçu une aide considérable du ministère de la Justice pour leurs activités, et il en ira de même à l'avenir. Elles ont également été aidées, et le seront à l'avenir, par le Secrétariat d'État. Étant donné certains problèmes épineux en cause, ils ne peuvent pas être résolus du jour au lendemain. Il faudra au préalable consulter les Canadiens, lesquels pourront comparaître devant un comité de la Chambre des communes et donner leur avis sur la façon de les résoudre. Ils n'auront pas besoin de saisir les tribunaux. Cette année nous allons proposer d'autres lois dans ce domaine. On ne peut pas résoudre du jour au lendemain ces problèmes délicats auxquels nous nous attaquons pour la première fois au Canada.

Quant à la question de l'action positive et du rapport du juge Abella, je me suis entretenu avec le juge hier soir, et le cabinet examine attentivement son rapport à l'heure actuelle. L'une de nos éminentes collègues, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, s'occupe activement de cette question et d'ici quelques semaines, une déclaration sera faite.

M. le Président: En toute déférence, l'objet des questions est très intéressant, mais les réponses sont longues.

L'ACTION POSITIVE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le ministre répondra-t-il à l'appel de la commission Abella et de la Commission canadienne des droits de la personne en adoptant des lois rendant l'action positive obligatoire avant le 17 avril 1985? Va-t-il le faire?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, avant le 17 avril 1985, le premier ministre ou d'autres membres du cabinet exposeront clairement la position du gouvernement à l'égard du rapport Abella, laquelle sera sans nul doute approuvée par tous les Canadiens et Canadiennes.

Questions orales

L'AGRICULTURE

LES QUOTAS D'IMPORTATION FIXÉS PAR LES ÉTATS-UNIS POUR LES PRODUITS CONTENANT DU SUCRE

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre de l'Agriculture. Il sait, sans doute, que le gouvernement des États-Unis a récemment soumis certains produits contenant du sucre à des quotas d'importation. Une nouvelle entreprise de ma circonscription, Mississauga-Nord, va faire faillite si les restrictions sont maintenues. Bien d'autres entreprises canadiennes vont aussi s'en ressentir. Comment le gouvernement canadien peut-il aider les détaillants canadiens qui emploient le sucre comme base de conditionnement à contrer cette mesure protectionniste non tarifaire que les États-Unis ont dressée le 28 janvier?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je comprends que le député s'intéresse à la question et qu'il s'en inquiète. Je crois que c'est lundi dernier que le président des États-Unis a signé une proclamation qui mettait ces mesures restrictives en vigueur. Elles auront de graves conséquences pour l'industrie. Je n'ai pas le chiffre exact, mais je crois que les quotas réduisent fortement les quantités de produits qui peuvent être expédiés de sources canadiennes aux marchés américains. J'espère que nos fonctionnaires pourront trouver une façon d'atténuer le problème.

J'en ai parlé avec mon collègue le ministre du Commerce extérieur, et je puis assurer au député que les collaborateurs de mon collègue et les miens vont faire tout ce qu'ils pourront pour aider et informer l'industrie canadienne.

* * *

• (1140)

L'ÉCONOMIE

LES RÉPERCUSSIONS DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, ma question s'adresse également au très honorable premier ministre. Elle concerne la perte prévue, en Ontario, de plus de 26,000 emplois au cours des années 1985 et 1986, en raison des compressions annoncées dans l'exposé économique de novembre. Il y a maintenant 1,300,000 travailleurs sans emploi et 56 p. 100 des Canadiens déclarent que le chômage est notre plus important problème. Dans ces circonstances, comment le premier ministre peut-il justifier le maintien de ces compressions qui menacent la stabilité économique des familles?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je présume que la députée tire ses chiffres d'un document qui a été publié par le député de Windsor. S'il en est ainsi, je tiens à dire que toute analyse raisonnable montrerait assurément que ces chiffres ne peuvent être pris au sérieux.

Étant donné que ma collègue a soulevé une très importante question, je voudrais simplement dire que le chômage est, de fait, notre première priorité. Nous avons hérité à cet égard d'une situation catastrophique. J'espère que ma collègue s'enorgueillit et se réjouit du fait que des 100,000 nouveaux emplois à plein temps qui ont été créés depuis que mon gouvernement a pris ses fonctions, une importante proportion se trouve en Ontario. Ce que nous essayons de faire, c'est créer ce genre d'emplois partout au Canada.

LA CONFIANCE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, les gens s'inquiètent de plus en plus et les sondages les plus récents montrent que 66 p. 100 des Canadiens craignent de perdre leur emploi ou que le chef de famille ne perde le sien dans un avenir prévisible. Le gouvernement parle d'accroître la confiance et la relance nette de la consommation. Comment est-ce possible si les gens vivent dans l'angoisse de perdre leur travail et si le gouvernement continue constamment à supprimer des emplois?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en ce qui concerne la confiance, c'est une denrée bien fragile. Elle a été gravement endommagée au cours des dernières années par une succession d'événements. Je pourrais en rappeler deux: le budget présenté à la Chambre en 1981 par le gouvernement précédent et le programme énergétique national qui a fait beaucoup de tort à notre économie nationale et discrédité le Canada comme pays accueillant pour les investisseurs.

Selon une enquête du Conference Board, selon une analyse figurant dans le *Financial Post* de cette semaine et selon toutes les enquêtes objectives, la confiance revient et c'est un élément essentiel de la création d'emplois, de la baisse des taux d'intérêt et de la création, comme ma collègue l'a si justement fait remarquer, de nouveaux emplois, question que, comme elle, je place au premier rang des priorités. Nous avons pris des engagements et nous travaillerons en étroite collaboration avec elle à créer des emplois pour tous les Canadiens.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION EN ALBERTA

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Notre groupe d'intervention pour l'emploi a été mis au courant de faits assez inquiétants, la semaine dernière. Je voudrais parler au premier ministre plus précisément des problèmes des ouvriers de la construction en Alberta qui signalent que leur taux de chômage est de 70 p. 100. Le premier ministre s'est-il entretenu, comme ces gens nous l'ont affirmé, avec des représentants du Conseil des métiers de la construction en Alberta au cours de la campagne électorale? Ne leur a-t-il pas promis, comme ils le prétendent, que son gouvernement veillerait à ce que les projets de construction financés par le gouvernement fédéral en Alberta utiliseraient de la main-d'œuvre syndiquée?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ignore ce dont parle le député. Je peux toutefois lui dire ceci: je suis d'une famille syndiquée. Non seulement mon père était syndiqué, mais il était chef syndical. Je peux dire au député que, à notre avis, le syndicalisme est un élément essentiel et indispensable de notre expansion économique nationale. Nous ne ferons rien qui aille à l'encontre de cette prise de position.

LE PROJET CANADA PLACE À EDMONTON

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, le Conseil en cause a précisé qu'il s'était entretenu avec le premier ministre avant qu'il n'accède à son poste et qu'il avait obtenu la promesse précise qu'on aurait recours à la main-d'œuvre syndiquée. Plus précisément au sujet de Canada Place, projet de 200 millions de dollars à Edmonton, le premier ministre s'engage-t-il à embaucher des ouvriers syndiqués pour ce projet?

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup l'intérêt que manifeste le député au sujet des difficultés avec lesquelles l'industrie de la construction est aux prises. Je suis très heureux aujourd'hui de répondre à ce représentant de l'Ontario pour lui dire que depuis déjà trois semaines, à la suite des revendications faites par les représentants de la ville d'Edmonton, particulièrement, j'ai eu le bon plaisir de signer la recommandation relative au projet de «Canada Place» à Edmonton qui répond exactement, je pense, aux questions que pose l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

LES CATASTROPHES

GLACE BAY (N.-É.)—ON DEMANDE D'ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DU PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Comme la ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'est pas là, monsieur le Président, c'est au très honorable premier ministre que je m'adresse. La question que je lui pose est très sérieuse. Vu la situation désastreuse avec laquelle la région de Glace Bay-Cape Breton est aux prises, le premier ministre n'estimerait-il pas juste et raisonnable, nonobstant les entretiens et les pourparlers en cours avec le premier ministre de cette province, de demander à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'accorder de nouveaux fonds dans le cadre du programme Canada au travail, programme qui oppose une fin de non-recevoir à maintes demandes, et de lever le moratoire qu'il a ordonné dans le cas des initiatives spéciales comme celle du centre récréatif de Glace Bay?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Tout comme le député, monsieur le Président, je suis profondément troublé par les malheurs qui ont frappé la région de Cape Breton et tout récemment la localité de Glace Bay. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'est entretenue avec le maire et d'autres représentants de cette localité. Tous les Canadiens reconnaîtront avec moi, je pense, que la région industrielle de Cape Breton figure parmi celles qui n'a pas toujours joui d'un traitement équitable. J'en suis grandement conscient. Nous espérons au cours des prochains jours faire une déclaration qui, nous l'espérons, devrait contribuer au progrès et au renouveau économique de l'île du Cap-Breton.

LE DÉVELOPPEMENT DES CHARBONNAGES

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, c'est également au très hon. premier ministre que je pose ma question supplémentaire. Je lui sais gré de l'intérêt qu'il porte à cette partie du Canada, mais je dois lui dire que l'urgence est très grande. Je l'inviterais à accélérer les choses au cabinet, et à ordonner au ministre de l'Expansion industrielle régionale de prendre les décisions qui s'imposent dans le cas de l'exploitation du charbon et du projet de retraite anticipée des mineurs âgés de Glace Bay. Le premier ministre prendrait-il cet engagement sur-le-champ, vu l'urgence de la situation dans cette région?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je puis assurer à mon collègue que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le ministre de l'Expansion industrielle régionale sont déjà intervenus avec vigueur. Je puis lui assurer en outre que ni la paperasserie ni les tracasseries administratives ne feront obstacle aux projets utiles et constructifs que nous avons élaborés à l'intention du Cap-Breton.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE RÉGIME DE CONTINGENTEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je voudrais poser, moi aussi, une question au premier ministre, puisque la ministre de l'Emploi et de l'Immigration est absente. Le premier ministre se souvient, je crois, qu'en 1976, le gouvernement libéral a pris la décision draconienne d'imposer un régime de contingentement pour refuser des prestataires de l'assurance-chômage. Le premier ministre peut-il dire si les agents des centres d'emploi du Canada ont des contingents à respecter? Le régime de contingentement viserait à refuser des prestataires de l'assurance-chômage, il serait très semblable à celui qui avait été imposé par l'ancien gouvernement Trudeau en 1976.

• (1150)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en 1976, j'était très jeune; par conséquent, je ne suis pas au courant du problème qui se posait à l'époque . . .

Mme Copps: Vous vous occupiez surtout de Clark en 1976.

M. Mulroney: J'entends à nouveau cette voix mélodieuse.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Si je ne l'avais pas entendue, cela m'aurait attristé pour toute la fin de semaine. Je tiens à remercier ma collègue la députée de Hamilton-Est. Cela vient égayer notre journée.

Mon collègue soulève un problème très important. Je regrette de devoir lui dire que je n'ai pas de réponse précise, mais je me mettrai immédiatement en contact avec la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et je veillerai à ce qu'il reçoive une réponse.

M. Nystrom: Le premier ministre était peut-être très jeune en 1976. Je souhaite seulement qu'il ne devienne pas un très vieux conservateur et qu'il ne devienne trop conservateur à cet égard.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Le premier ministre, à titre de chef du gouvernement, peut-il nous certifier catégoriquement qu'il n'a nullement l'intention d'imposer des contingents sur les prestataires pour faire économiser de l'argent à la caisse d'assurance-chômage aux dépens des pauvres? Peut-il nous promettre catégoriquement qu'on ne le fera pas?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant d'un tel programme ni d'une telle intention, et je rencontrerais bien volontiers la ministre de l'Emploi et de l'Immigration aussitôt que possible; j'en reparlerai à mon collègue.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'ÉTHIOPIE—LA FAÇON DONT AURAIT ÉTÉ ACCUEILLI UN NAVIRE DE SECOURS DANOIS

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Relations extérieures. La ministre ou le gouvernement fédéral ont-ils protesté auprès du gouvernement éthiopien contre le fait rapporté hier par le *Globe* de Boston, selon lequel un navire danois chargé de vivres de secours provenant du Canada et de l'Australie a dû attendre depuis le 18 janvier pour être déchargé alors qu'on déchargeait un navire soviétique transportant du matériel militaire?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je veux rassurer cette assemblée et dire que nos principaux collaborateurs sont les organismes non gouvernementaux; et on nous assure que la distribution de l'aide alimentaire est faite. Nous pouvons, toutefois, donner l'assurance que notre ambassadeur cherche à rencontrer les chefs de la distribution de la Commission du secours à l'Aide alimentaire et, dès que nous obtiendrons une réponse qui pourrait rassurer et inviter les gens à poursuivre leur aide alimentaire, nous la communiquerons.

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD AVEC TERRE-NEUVE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui négocie à l'heure actuelle un accord d'exploitation des ressources sous-marines avec le gouvernement de Terre-Neuve. Elle sait à quel point cet accord est important pour cette province et qu'une fois qu'il aura été conclu, il demeurera inchangé pendant très longtemps. La ministre peut-elle nous dire quand, à son avis, cet accord sera conclu?

Peut-elle nous dire aussi si, une fois qu'il aura été conclu, mais avant qu'il soit signé, elle en exposera les éléments de sorte que nous puissions savoir s'il s'agit d'un bon marché pour Terre-Neuve?

Plus précisément, la ministre dira-t-elle maintenant à la société Mobil de publier l'étude d'impact écologique qu'elle a présentée afin que nous puissions commencer à voir ce que nous réserve l'avenir?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la question du député comporte tellement de sous-questions que je ne sais pas où commencer. Je puis lui assurer que les négociations vont bon train en ce qui concerne l'accord avec Terre-Neuve. Les négociateurs se sont réunis encore cette semaine. Je compte m'entretenir avec le ministre terre-neuvien de l'Énergie, M. Marshall, la semaine prochaine, et nous espérons pouvoir conclure très bientôt l'accord.

Quant à l'accord avec la société Mobil auquel le député fait allusion, j'ai toujours dit à la Chambre que tant que nous ne conviendrions pas du mode d'exploitation—et des études sont en cours à cet égard—il ne conviendrait pas de demander au gouvernement terre-neuvien de changer sa position.

LA CONSTRUCTION D'UNE ROUTE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. On me dit que l'accord avec le gouvernement terre-neuvien portera en partie sur l'établissement d'un fonds de l'ordre peut-être d'un demi-milliard de dollars. Cet argent pourra servir notamment à la mise en place d'une infrastructure, à la construction d'une route, par exemple, qui traverserait le Labrador, de Goose Bay à Baie Comeau. Le premier ministre nous donnera-t-il l'assurance qu'il appuira cette idée si elle est éventuellement proposée? Et acceptera-t-il maintenant de se joindre à moi dans le premier véhicule qui quittera Baie Comeau pour Goose Bay?

M. Gray (Windsor-Ouest): Ou vice-versa.

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ne suis pas sûre que nous puissions accepter cette invitation à ce moment-ci, mais nous pouvons dire que nous sommes à négocier un accord qui a échappé pendant quinze ans au gouvernement précédent et que le but fondamental de tout l'accord est que Terre-Neuve et le

Labrador en soient les principaux bénéficiaires dans un Canada fort et uni. Voilà ce que nous cherchons à réaliser.

Des voix: Bravo!

LA RÉVISION DE LA PROSPECTION SUR LA CÔTE OUEST

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et a trait à la révision de la prospection sur la côte ouest. La ministre est sans doute parfaitement au courant que des huit sociétés détenant des concessions au large de la côte de la Colombie-Britannique, il n'y en a plus une seule qui collabore ou participe aux travaux du comité de révision. Seule la société Chevron du Canada qui fait de la prospection en sous-traitance dans la concession de la société Shell du Canada, collabore vraiment avec le comité. Comment la ministre peut-elle évaluer l'importance qu'aura une exploitation si nous ignorons ce que prévoient faire les sociétés pétrolières?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il serait plus approprié d'adresser cette question à la ministre de l'Environnement dont le ministère s'occupe de ce processus de révision. Je ne puis qu'assurer au député que les sociétés n'y participent pas parce qu'elles ne prévoient rien faire pour le moment. Une partie de la région fait d'ailleurs l'objet d'un moratoire frappant la prospection pétrolière et gazière, et il ne sert à rien d'essayer de réviser des projets inexistants.

LE COÛT DE LA RÉVISION

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire à propos de ce que la ministre vient de dire, à savoir qu'il ne sert à rien de réviser quelque chose lorsque rien ne se passe et rien n'est prévu. La ministre pourrait peut-être expliquer aux Canadiens pourquoi son gouvernement dépense des centaines de milliers de dollars à maintenir en activité un comité de révision de projets inexistants.

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai déjà fait remarquer que ce processus de révision ne relève pas de mon ministère et que je ne peux donc pas en parler. Je ferai également remarquer que nous faisons cette révision conjointement avec les gouvernements provinciaux. Peut-être savent-ils quelque chose que nous ignorons. Merci.

* * *

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

L'APPROBATION DES DEMANDES DE PROJETS

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Je vais lui donner le temps de regagner sa place.

M. Beatty: Il la connaît sa place.

M. Penner: Lundi dernier, le ministre a publié un communiqué pour annoncer l'octroi de $75,000 au Conseil canadien des entreprises autochtones. Il a aussi publié une liste de 20 autres projets totalisant 11.5 millions, imputés au Programme de développement économique des autochtones (PDEA) dont les crédits se montent à 345 millions de dollars. Je suis sûr que le ministre sait qu'il charriait un peu parce que tous ces projets avaient déjà été approuvés par le gouvernement libéral précédent.

A l'heure actuelle, dans le cadre du PDEA, 32 projets dorment sur le bureau du ministre ou encore sur celui de son collègue, et je voudrais savoir quand ces demandes seront approuvées? Par la même occasion, le ministre voudrait-il dire à la Chambre ce qu'il adviendra du programme en question? A-t-il un avenir quelconque aux yeux du nouveau gouvernement?

[*Français*]

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre en tant que ministre responsable du Programme PDEA (NEDP). J'ai justement ce matin signé et examiné une trentaine des projets qui ont été soumis par le comité. Plusieurs ont été acceptés; on est encore à étudier certains autres parce qu'il nous manque des explications.

En ce qui concerne l'avenir du projet, et l'avenir du fonds de 345 millions de dollars, pour ma part il n'est pas mis en cause, et le comité consultatif continue à travailler dans toutes les régions du Canada et à soumettre des projets que nous étudions et que nous allons approuver, comme on le fait présentement.

[*Traduction*]

LA PROPOSITION DE CRÉER UNE BANQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AUTOCHTONE

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, le ministre qui m'a répondu est peut-être chargé du PDEA, mais c'est le ministre de l'Expansion économique régionale qui a publié le communiqué. Je vais revenir à la charge en lui demandant s'il sait que le comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens a recommandé la création d'une banque de développement économique autochtone? On avait demandé au comité consultatif du PDEA d'examiner cette recommandation. C'est fait et un rapport a été rédigé. Le ministre l'a-t-il lu? Qu'en pense-t-il? Et va-t-il le renvoyer au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien qui pourra en faire un analyse approfondie?

• (1200)

[*Français*]

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, j'ai pris connaissance du rapport dont le député fait mention. J'ai à discuter avec d'autres ministres car ce projet de développement implique plusieurs millions de dollars et, à ce stade-ci, je ne suis pas prêt à signer un engagement. Mais dans les semaines à venir nous pourrons, en consultation avec les autres ministres en cause, donner une réponse soit favorable, soit négative à ce groupe.

Absence de députés

[*Traduction*]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions que les députés ont présentées le jeudi 31 janvier 1984 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES OBSERVATIONS SUR L'ABSENCE D'UN DÉPUTÉ

M. le Président: Je saisis l'occasion de rappeler aux députés qu'il se trouve dans Beauchesne un commentaire qui nous interdit de faire des observations sur la présence ou l'absence d'un député. Nous avons pris l'habitude, depuis quelque temps, de faire couramment des commentaires touchant la présence ou l'absence de députés ou de ministres. Cela va à l'encontre de notre pratique et de nos traditions. J'ai cru bon d'en faire état aujourd'hui car il y a eu plusieurs interventions de cette nature à la période des questions. J'ai simplement voulu signaler aux députés que cela ne se faisait pas, voilà tout.

M. Dingwall: Monsieur le Président, est-ce à dire qu'il ne convient pas, lorsque nous posons une question, de préciser qu'en l'absence d'un ministre, elle s'adresse à un autre?

M. le Président: Un grand nombre de présidents, sous diverses législatures, sont intervenus maintes fois à ce propos. En pratique, quand cela commence à se produire, il convient de rappeler aux députés que leurs questions s'adressent, à vrai dire, au cabinet des ministres qui répond comme bon lui semble. Par conséquent, peu importe que ce soit un ministre en particulier qui réponde.

Le commentaire de Beauchesne est très clair, et pour cause: on ne doit pas mentionner à la Chambre la présence ou l'absence d'un député en particulier. J'ai tenu à en parler maintenant parce que nous semblons avoir pris une certaine tangente. Dans la législature précédente, le Président avait fait la même intervention.

En toute déférence, je suis disposé à appliquer le Règlement que la Chambre veut bien se donner. Je le répète, si les députés veulent modifier cette disposition, ils en ont les moyens.

M. Prud'homme: Puis-je poser une question?

M. le Président: Un autre rappel au Règlement?

M. Prud'homme: Le même. Vaudrait-il mieux dire: «En l'absence du cabinet . . . »?

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voudrais vous entendre préciser que vous ne voulez pas que nous disions . . .

M. le Président: J'ai simplement voulu signaler aux députés le commentaire de Beauchesne, voilà tout. Je ne sais au juste si le député invoque le Règlement. Je suis tout à fait disposé à l'entendre. Veut-il savoir ce que je pense des propos de Beauchesne?

M. Dingwall: Oui.

M. le Président: Eh bien, ils signifient précisément ce que Beauchesne a voulu dire.

Des voix: Bravo!

M. Dingwall: L'usage qui consiste à employer l'expression «en l'absence de» en posant des questions existe depuis mon arrivée à la Chambre des communes. Le vice-premier ministre (M. Nielsen) y avait recours lorsqu'il siégeait dans l'opposition. A ce moment-là, il arrivait qu'on pose des questions de cette façon. Si le Président ne veut pas que nous le fassions, je m'en abstiendrai. Pourtant, ce sont les ministériels eux-mêmes qui ont établi la tradition de poser les questions de cette façon lorsqu'ils siégeaient du côté de l'opposition.

M. le Président: Je signale fort respectueusement au député que j'occupais presque la même place qu'il occupe maintenant et que M. le Président Francis m'avait justement rappelé à l'ordre à ce sujet. Je comprends le point de vue du député et pourquoi on emploie une telle expression, mais je suis obligé d'appliquer les règles de la Chambre. Selon un des commentaires de Beauchesne et une tradition de la Chambre, on ne doit pas faire remarquer la présence ou la non-présence d'un député. J'ai soulevé la question aujourd'hui seulement parce que je constate que cette façon de procéder est sur le point de devenir une tradition ou un droit. Si c'est ce que la Chambre désire, elle peut apporter les changements nécessaires, mais c'est la Chambre qui doit en décider. La règle ne doit pas être modifiée de façon fortuite, à mon avis.

Je ne pense pas que ce soit le bon moment pour que j'entame une conversation avec le député; il voudra peut-être l'avoir avec moi à mon bureau. Je suis tout à fait d'accord pour discuter de la question avec lui. Je n'ai pas rendu une décision. J'ai simplement rappelé aux députés ce que dit Beauchesne.

M. Dingwall: Je signale au Président que, même si son prédécesseur l'avait repris à ce sujet, les ministériels ont continué à faire la même chose lorsqu'ils siégeaient du côté de l'opposition.

M. Dick: C'est faux.

Mme Copps: C'est ce que le gouvernement a fait hier à la Chambre des communes.

M. Dick: Dans ce cas-là, vous aviez un mauvais Président.

M. le Président: Une telle remarque ne fait qu'envenimer les choses. Ce que j'essaie de dire aux députés, c'est que j'éprouve quelque difficulté . . .

M. Rossi: Il devrait s'excuser auprès de l'ancien Président. Il n'a aucun respect pour la présidence.

M. le Président: A l'ordre. J'ai mentionné le commentaire de Beauchesne parce que six ou sept députés aujourd'hui, que je ne voulais pas rappeler à l'ordre pendant la période des questions pour des raisons évidentes, ont mentionné la présence ou la non-présence d'un autre député ou d'un ministre. Je me suis donc senti obligé de rappeler aux députés ce que dit Beauchesne. Je n'ai rendu aucune décision, mais j'ai simplement rappelé aux députés ce que dit Beauchesne. Je me trouve dans une situation difficile à cause de la contradiction entre ce que dit Beauchesne et la façon d'agir des députés. Je dois donc signaler aux députés que je devrai éventuellement prendre des mesures pour éliminer cette contradiction. Je ne fais qu'avertir les députés de l'existence d'un problème à cause de ce qui s'est passé. Est-ce que cela répond à la question du député?

M. de Corneille: Je fais appel au Règlement, monsieur le Président. Je me demande s'il n'y a pas moyen d'éclaircir le point suivant. Je pensais que ce qui n'était pas permis, selon Beauchesne, c'était de signaler l'absence d'un député pour des raisons malveillantes ou autres, mais que par courtoisie, lorsqu'on veut poser une question à un ministre, il faut expliquer . . .

M. le Président: Soit dit en toute déférence, si le député désire plus d'information sur ce point, je lui conseille de consulter les journaux, les greffiers, son leader parlementaire ou des experts en procédure. Si je laisse se poursuivre le débat sur une question que j'ai abordée simplement pour rendre service, je crée alors un précédent de l'une ou l'autre de deux façons: soit que les observations du Président ou les rappels au Règlement sont sujets à débat, ce que je ne peux pas laisser faire; ou, deuxièmement, si les députés profitent d'un conseil que je donne pour se lancer dans un débat, alors le député est en train de dire que je ne devrais jamais essayer de donner des conseils.

Si le député se pose des questions sur la procédure, il a d'autres moyens de s'informer.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PETITIONS

LES PERMIS D'EXPORTATION D'ARMES

Mme Monique Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, la question de la paix mondiale préoccupe plusieurs de nos concitoyens et concitoyennes. Au cours des derniers mois, des

jeunes de ma circonscription ont organisé une semaine d'activités visant à éveiller leur milieu à ce problème qui nous concerne tous et toutes. Ils ont alors fait signer une pétition demandant au gouvernement canadien de faire connaître publiquement ces permis d'exportation d'armes au moment de leur émission. Ils demandent aussi que le gouvernement canadien joue un rôle de chef de file pour l'établissement d'un registre international des armes aux Nations unies.

Monsieur le Président, c'est cette pétition que j'ai l'honneur de présenter en leur nom à cette honorable Chambre.

* * *

• (1210)

LOI MODIFIANT LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

M. Fernand Jourdenais (La Prairie) demande la permission de présenter le projet de loi C-221 intitulé Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Jourdenais: Monsieur le Président, il me fait plaisir de présenter aujourd'hui mon premier projet de loi en cette Chambre.

Ce projet de loi rend les personnes qui s'inscrivent à un cours ou à un programme de formation ou d'instruction de leur choix, et à leurs propres frais, admissibles à recevoir des prestations aux termes de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, moyennant l'approbation de la Commission. Contrairement aux personnes qui suivent un cours aux frais de la Commission, ces personnes se voient refuser, selon la loi actuelle, le bénéfice de recevoir des prestations d'assurance-chômage puisqu'elles sont considérées comme n'étant pas disponibles pour travailler.

D'autre part, ce projet de loi prévoit qu'une personne qui obtient gain de cause devant le conseil arbitral peut recevoir des prestations d'assurance-chômage à compter de la date de sa demande initiale à la Commission. Ainsi, nous allons corriger une discrimination à l'égard des gens qui veulent s'en sortir et qui avait été créée par le gouvernement précédent.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Questions au Feuilleton

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LES RÉPERCUSSIONS DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES SUR L'ONTARIO

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je demande la permission de déposer, au nom de mon collègue le député de Windsor-Ouest (M. Gray), l'étude dont il a parlé au cours de la période des questions, sur les répercussions de l'exposé économique en Ontario. Auriez-vous l'obligeance de demander à la Chambre si elle consent à l'unanimité au dépôt de ce document?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, selon les décisions rendues par les Présidents précédents, il ne nous est pas permis de déposer des ouvrages de fiction.

M. le Président: J'en conclus que le consentement unanime n'est pas accordé. Je dois faire remarquer au député qu'à plusieurs occasions des députés ont demandé à déposer des documents. La décision a toujours été que le cas n'était pas prévu. Le député de Windsor-Ouest a d'autres moyens à sa disposition afin de distribuer le document.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre vient d'énoncer un nouveau principe à inclure dans le Règlement de la Chambre. Je me demande si vous accepteriez d'examiner la question. S'il est vrai qu'il ne convient pas de déposer des ouvrages de fiction à la Chambre des communes, comment le gouvernement a-t-il fait pour y présenter son discours du trône?

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 179 et 196.

[*Texte*]

LES FAILLITES

Question nº 179—M. Stackhouse:

En *a*) 1982, *b*) 1983, *c*) 1984 à ce jour, combien de particuliers ont déclaré faillite (i) au Canada (ii) par province (iii) à Scarborough (Ontario)?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations):

Faillites de particuliers[1]

		(a) 1982	(b) 1983	(c) 1984 (au 30 nov.)
(i)	Canada	30,643	26,822	20,575
(ii)	Province			
	Terre-Neuve	339	371	259
	Nouvelle-Écosse	911	928	688
	Île-du-Prince-Édouard	35	30	33
	Nouveau-Brunswick	335	273	277
	Québec	8,878	7,561	5,851
	Ontario	14,301	10,973	7,715
	Manitoba	1,114	1,027	613
	Saskatchewan	507	587	475
	Alberta	2,123	2,411	2,190
	Colombie-Britannique	2,085	2,652	2,466
	Territoires du Nord-Ouest	3	3	6
	Yukon	12	6	2
(iii)	Scarborough (Ont.) [2]	601	503	356

[1] Les statistiques sur les faillites sont tenues en deux catégories: les faillites de «particuliers» et celles d'«entreprises». Une faillite de particulier est définie comme celle où une personne ne s'est pas endettée pour lancer une entreprise, ou une faillite où les emprunts contractés pour lancer une entreprise représentent moins de 50 p. 100 de l'ensemble du passif.

[2] Pour trouver les faillites de particuliers enregistrées à Scarborough, on a utilisé les trois premiers caractères du code postal des faillis; c'est-à-dire de M1B à M1X.

LES VENTES DE PEAUX DE PHOQUES

Question nº 196—M. Stackhouse:

En *a*) 1979, *b*) 1980, *c*) 1981, *d*) 1982, *e*) 1983, pour combien a-t-on vendu au total de peaux de phoques et de sous-produits à la Communauté économique européenne?

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Statistique Canada répond:

Les chiffres correspondant aux exportations de peaux de phoques non apprêtées pour les années 1979 à 1983 sont donnés dans le Tableau ci-après. Les données sur les sous-produits (par exemple les peaux de phoques apprêtées, les vêtements et leurs accessoires) ne sont pas recueillies séparément dans le programme des statistiques des exportations de Statistique Canada.

Exportations canadienne de peaux de phoques vers la Communauté économique européenne

	1979		1980		1981		1982		1983	
Pays	Qt.	Valeur $000's	Qt.	Valeur $000's	Qt.	Valeur $000's	Qt.	Valeur $000's	Qt.	Valeur $000's
Royaume-Uni	16,473	226	22,748	722	19,565	500	15,817	471	1,025	22
Danemark	1,241	33	—	—	—	—	—	—	192	5
France	1,593	78	3,649	192	3,252	157	612	31	—	—
Allemagne de l'Ouest	11,064	387	13,294	304	9,725	213	563	18	—	—
Italie	6	1	—	—	121	4	140	6	—	—
Total Communauté économique européenne	30,377	725	39,691	1,218	32,663	874	17,132	526	1,217	27

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 31 janvier, de la motion de M. Masse: Que le projet de loi C-20, tendant à modifier la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radio, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui au sujet de cette mesure qui concerne la Loi sur la radiodiffusion et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Grâce aux électeurs de ma circonscription, je représente Calgary-Ouest à la Chambre. Cette circonscription a disparu pendant de nombreuses année, à la suite du remaniement de la carte électorale, pour réapparaître en 1979. J'ai eu le plaisir de la représenter depuis cette année-là. L'ancien député de cette circonscription était le premier ministre R. B. Bennett. C'était un gouvernement conservateur et ce premier ministre qui, en 1932, ont instauré le principe de la réglementation des ondes canadiennes. C'était là un des aspects importants de l'identité canadienne. En réglementant ces ondes, nous avions la possibilité de créer quelque chose de vraiment canadien. C'est certainement important pour ceux d'entre nous qui ont la chance de vivre dans ce pays.

Je tiens à rendre hommage à ceux qui ont pris cette décision il y a 52 ans. L'identité et la culture canadiennes ont autant d'importance pour la circonscription de Calgary-Ouest en 1984 qu'elles en avaient en 1932 à l'époque où R. B. Bennett avait l'honneur de représenter les citoyens de cette région.

Hier, j'ai éprouvé une inquiétude de plus en plus vive en voyant les députés des deux partis de l'opposition se servir du débat sur ce projet de loi pour parler des restrictions budgétaires, et plus particulièrement de celles qui touchent Radio-Canada. Quiconque s'est donné la peine de lire le projet de loi sait qu'il n'a rien à voir avec ces coupes. La Chambre s'est toutefois laissé tromper par ceux qui ont cherché à brouiller les cartes.

La mesure à l'étude est importante et devrait être adoptée rapidement. Malheureusement, les députés de l'opposition ont laissé à la Chambre, et sans doute aussi à certains citoyens, une fausse impression au sujet des restrictions budgétaires.

Je voudrais prendre une minute ou deux pour rappeler aux députés de l'opposition et aux Canadiens que si nous avons changé de gouvernement le 4 septembre 1984, c'est notamment parce que le Nouveau parti démocratique et le parti libéral ont refusé de faire face aux réalités financières de notre pays. Ils n'ont pas voulu admettre que si vous gagnez $400 par quinzaine et que vous en dépensiez $600, vous vous retrouvez déficitaire. Le déficit canadien est de cet ordre. Nous recueillons les deux tiers de ce que nous dépensons. Nous dépensons 33 p. 100 de plus que nous ne gagnons. Si une famille gagne $400 par semaine et dépense $600, au bout de quatre semaines elle aura une dette de $800. Toutes les quatre semaines, sa dette s'accroîtra de $800 et elle devra payer de l'intérêt sur cet argent.

Quand j'ai été élu, en 1979, 83 p. 100 des recettes fiscales pouvaient être dépensés à des fins utiles et les 17 p. 100 restants servaient à payer les intérêts. Au bout de cinq ans et demi de mauvaise gestion économique, seulement 65 p. 100 des recettes fiscales peuvent servir à des fins utiles. La différence sert à payer les intérêts.

Qui fait les frais de ce déficit considérable que personne ne semble avoir la volonté politique de contrôler? Ce sont les chômeurs qui n'ont pas de revenu qui souffrent de ce déficit. Ce sont également les personnes âgées et les autres personnes ayant un revenu fixe. Quand un gouvernement emprunte comme les libéraux le faisaient, les taux d'intérêt et le coût de la vie augmentent, l'inflation monte en flèche et les personnes à revenus fixes en souffrent. D'ailleurs, ce sont nos enfants qui vont payer pour ces emprunts: leurs futurs revenus sont déjà hypothéqués, car nous leur transmettons cette dette.

• (1220)

J'espère que les partis de l'opposition ont compris le message des électeurs canadiens. Les Canadiens savent que tout se paye et qu'il faut réexaminer tout l'appareil gouvernemental pour décider quels services sont essentiels et où des réductions sont possibles. Je ne manquerai pas une occasion à la Chambre de dire au gouvernement qu'il faut couper le superflu—avec tact et compassion—afin de rétablir l'équilibre fiscal au Canada. Nous ne pouvons plus dépenser l'argent que nous n'avons pas.

La Société Radio-Canada constitue un bel exemple de ce genre de folles dépenses. On aurait tort de croire que l'activité de cette société ne donne pas lieu à du gaspillage. Personne je pense ne pourrait dire à combien s'élève ce gaspillage, mais il n'y a pas un gouvernement raisonnable qui ne demanderait pas à la société de dépister les gaspillages et d'y mettre un terme. Voilà ce que le gouvernement est en train de faire.

Je dirai également que les coupures décidées par Radio-Canada concernent la subvention de l'État. Le gouvernement n'a pas réduit le budget de Radio-Canada, seulement la subvention qu'il lui verse. Radio-Canada peut se procurer d'autres recettes ailleurs, si elle sait s'y prendre. Elle peut maintenir son budget en augmentant ses recettes. Si elle est capable de réaliser elle-même des émissions de qualité en anglais ou en français, elle pourra découvrir des débouchés à l'étranger et se trouver des recettes par elle-même. Et ces émissions réaliseront en outre nos objectifs culturels. Il faudrait également que Radio-Canada sache trouver davantage d'appuis publicitaires. Il ne faut pas qu'elle compte constamment sur la bonne volonté du contribuable pour qu'il satisfasse à toutes ses demandes.

Ce que je dis en fait, c'est que les coupures de Radio-Canada étaient nécessaires et qu'elles ont été réalisées avec tact. Il n'y a pas qu'une façon pour la société de s'acquitter de sa mission. Et je tiens à dire de façon tout à fait catégorique que je suis d'accord quant à l'orientation prise par le gouvernement à l'égard des coupures.

Passons maintenant au projet de loi.

M. Boudria: J'allais vous le demander.

[*Français*]

Une voix: En français!

M. Hawkes: En français ou en anglais, c'est la même chose.

[*Traduction*]

Ce projet de loi illustre de façon exemplaire la différence qu'il y a entre les façons d'agir des partis d'opposition et ce que le gouvernement conservateur avait dit qu'il ferait. Le projet de loi C-20 concerne le CRTC et la radiodiffusion en général. Il ne parle pas de la société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, de Radio-Canada, ni de Bell Canada. Les nouveaux députés ne l'ont peut-être pas constaté, mais cela me frappe parce que le gouvernement libéral précédent présentait sans cesse des textes législatifs ayant la forme de projets de loi omnibus. Il avait un jour présenté un train de mesures semblables à celles dont il s'agit aujourd'hui. Cependant son projet de loi concernait non seulement la radiodiffusion mais Radio-Canada, la Compagnie de téléphone Bell et la Société de Développement de l'industrie cinématographique canadienne. Et le gouvernement libéral avait alors demandé aux députés de se prononcer par un seul vote sur le principe d'un tel projet de loi.

A mon avis, il s'agissait là de quatre sujets distincts auxquels pouvaient très bien correspondre quatre principes différents. Il n'est pas possible de se prononcer sur un seul principe sous-tendant un tel projet de loi omnibus, et les libéraux sont aujourd'hui dans l'opposition parce qu'ils ont continuellement cherché à saper au Parlement les principes fondamentaux de la démocratie. Ils présentaient des mesures omnibus qui ne s'inspiraient pas d'un principe précis. La sonnerie a retenti durant 17 jours, et ils ont été battus aux élections sur la question fondamentale de savoir s'ils avaient ou non bien servi la démocratie.

Lorsque nous aurons terminé le débat du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, nous pourrons voter sur le principe des avantages qu'il représentera pour la radiodiffusion en général sans nous préoccuper de la Compagnie de téléphone Bell, de Radio-Canada ni de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne. Je félicite le gouvernement d'avoir su tenir cet engagement.

Comment le projet de loi à l'étude diffère-t-il du précédent? Son principe le plus fondamental consiste à donner au Parlement le pouvoir en dernier recours de dicter la politique du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Faute d'un tel principe, le CRTC se ramène à un groupe de personnes nommées habilité à établir la politique nationale en la matière. Une fois nommées au Conseil, ces personnes n'ont de comptes à rendre à personne et ne peuvent être démises de leurs fonctions. On a fait une erreur en adoptant un tel principe à l'origine, et je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir si soigneusement inscrit dans ces modifications le principe fondamental voulant que ce soient ceux qui rendent des comptes aux électeurs canadiens qui seront chargés d'arrêter la politique en ce domaine. Nous, représentants élus du peuple, pourrons dire quoi faire aux personnes appelées à faire partie de cet organisme.

Ce principe fondamental me paraît encore plus important aujourd'hui, étant donné l'explosion technologique que nous connaissons de nos jours. Il sera peut-être nécessaire de nous prévaloir de ce principe au cours des quatre prochaines années de la présente législature à mesure que nous nous accommoderons de la vogue des magnétoscopes, des antennes paraboliques et de tout le reste. Il sera peut-être sans cesse nécessaire de mettre à jour et de modifier la politique afin de mettre en valeur la culture canadienne et de renforcer l'identité canadienne grâce à la bonne utilisation de la nouvelle technologie à mesure qu'elle se répandra. C'est le premier principe, qui est d'ailleurs le plus important.

• (1230)

Il y en a un deuxième que je recommande à l'opposition. Les députés de l'opposition auront peut-être, par réflexe, une réaction négative, mais je leur demande d'y réfléchir quelques instants. Le deuxième principe important de ce projet de loi est qu'il modifie la loi de façon à éviter à la commission de réglementer dans les cas où il existe un marché concurrentiel. Le CRTC ne sera plus un organisme de réglementation.

Pensez un instant, monsieur le Président, aux frais inhérents à la réglementation. Par exemple, il y a les frais de comparution aux audiences et d'autres dépenses nécessaires pour satisfaire aux conditions imposées par la réglementation. Si l'on peut économiser les 1, 2, 10 p. 100 ou autre que l'on consacre actuellement à la paperasserie, qui pourra être supprimée, et les affecter à la programmation, notre pays ne s'en portera que mieux. Je suis heureux de voir ce principe figurer dans le projet de loi à l'étude. Je m'attends à le retrouver dans de nombreuses mesures législatives dont le Parlement sera saisi.

Nous nous sommes laissés pendant trop longtemps mener par une doctrine et un parti politique qui se croyait le plus fort, qui a mis en place un nombre croissant d'organismes de réglementation et augmenté le nombre de règlements imposés à l'économie et à la volonté nationales. Ces règlements sont trop onéreux sur le plan économique et sur le plan psychologique, étant donné l'incidence qu'ils ont sur le moral des gens. Je suis heureux de pouvoir intervenir aujourd'hui pour appuyer la partie du projet de loi qui nous permet de laisser tomber la réglementation. Il est dommage d'avoir un tel libellé, ce qui témoigne bien des convictions sous-jacentes qui régissaient nos affaires auparavant, mais tout cela va changer.

Je suis heureux également de voir que les nouveaux permis seront valables pour une période de sept ans au lieu de cinq. Si je puis me permettre une petite critique, on aurait dû aller jusqu'à dix ans. Les permis devraient peut-être être valables indéfiniment, si l'on prévoit un système d'annulation en cas d'abus. En tout cas, sept ans valent mieux que cinq. Les gens peuvent planifier en toute confiance, et donc être plus efficaces. Ils devront simplement faire les frais d'une nouvelle requête tous les sept ans, au lieu de cinq. Les sommes économisées, là encore, pourront servir à la programmation. J'espère que le gouvernement envisagera de faire encore plus avec le temps.

Il y a dans le projet de loi un autre principe qui est conforme à la Charte des droits et à la volonté des députés de la Chambre. Ce principe est sans doute accepté à l'unanimité par notre groupe. Aucun d'entre nous ne souhaite voir les ondes utilisées à mauvais escient, à des fins qui sont dégradantes pour les femmes, les enfants, les hommes, les différents groupes raciaux, les différentes confessions et les différents groupes ethniques. Les ondes ne doivent pas servir à des fins abusives et je suis heureux de voir que le gouvernement prévoit un mécanisme pour contrôler la situation. J'encourage le comité à examiner attentivement le libellé du projet de loi. Nous ne cherchons nullement à restreindre la liberté de parole, nous voulons simplement nous assurer que le libellé prévoit le mécanisme nécessaire pour empêcher ces abus.

M. Benjamin: Cela s'applique aux messages publicitaires?

M. Hawkes: En résumé, j'exhorte les députés à appuyer ce projet de loi, à l'adopter à toutes les étapes en vue de le renvoyer au comité et de lui donner force de loi le plus rapidement possible.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou commentaires?

M. Allmand: Monsieur le Président, c'est avec étonnement que j'ai entendu mon bon ami de Calgary déclarer que la grande différence entre le gouvernement actuel et son prédécesseur, c'est que son parti ne croit pas dans les projets de loi fourre-tout, contrairement au nôtre. J'ai trouvé cette remarque assez curieuse. Je me demande s'il a lu le projet de loi déposé hier par le ministre de la Justice (M. Crosbie) et qui tend à modifier 50 lois. Le projet de loi C-27 modifie 50 lois du Parlement.

Le député ne sait-il pas que le projet de loi dont est présentement saisi le comité de la Justice embrasse une trentaine de sujets différents? Et je pourrais énumérer un grand nombre d'autres mesures. Ce n'est pas un reproche que je fais là au gouvernement, mais quand le député se lève pour affirmer que la grande différence entre mon parti et les partis d'opposition c'est que ceux-ci ne croient pas dans les projets de loi fourre-tout, cela n'est pas juste.

M. Hawkes: Monsieur le Président, nous allons vers ce que je redoutais. Les députés d'en face ne comprennent pas en quoi consiste un projet de loi d'ensemble.

Des voix: Oh, oh!

M. Hawkes: Selon la procédure parlementaire, l'étape de la deuxième lecture est consacrée à l'examen du principe dont s'inspire un projet de loi. Si la Chambre approuve ce principe, la mesure est renvoyée en comité pour une étude approfondie. En ce qui concerne le projet de loi présenté par le ministre de la Justice (M. Crosbie), il n'y a qu'un seul principe en cause. Il s'agit de savoir si nous voulons que nos lois soient conformes aux exigences de la Charte des droits? Voilà le principe en cause.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Si ce principe est accepté, le bill pourra faire l'objet d'une étude approfondie. Puisqu'il n'y a qu'un principe, il ne s'agit pas d'une mesure d'ensemble. Quand on a affaire à Bell Telephone, la Société de développement de l'industrie cinématographique, l'utilisation des ondes et la Société Radio-Canada, on ne peut avoir un principe unique dans une seule et même mesure, monsieur le Président, et c'est le critère permettant de déterminer si une mesure constitue une mesure d'ensemble.

M. Allmand: Monsieur le Président, la définition que donne le député d'une mesure d'ensemble convient bien à ses objectifs. En ce qui concerne le projet de loi déposé hier par le ministre de la Justice, s'il est vrai qu'il traite des dispositions contraires à la Charte des droits, il aborde aussi bien d'autres questions qui peuvent avoir des incidences sur une loi et non sur l'autre. Je le répète, j'appuie le point de vue défendu hier par le ministre de la Justice, mais je rejette le faux parallèle qu'il a établi entre son parti et les autres concernant l'étude de projets de loi.

Le député pourrait-il m'indiquer le principe général du projet de loi C-24 lequel tout en même temps modifie la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout, ce qui est une chose, et modifie également le Programme d'isolation des maisons? Bien sûr, ces deux mesures portent sur les économies d'énergie mais les objectifs sont quand même très différents.

M. Hawkes: Monsieur le Président, si le député voulait me passer les feuilles qu'il a entre les mains et qui font objet de litige, j'y jetterai un coup d'œil et, en moins de 30 secondes, j'aurais trouvé un principe commun. Ma position n'est pas facile en ce sens que je n'ai pas le texte devant moi pour voir quel est le principe. Peut-être le député voudrait-il lire les dispositions, ce qui nous permettrait de décider du principe en question.

[*Français*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'aimerais demander a mon honorable collègue s'il semble favoriser, comme plusieurs de ses collègues, la déréglementation du CRTC en particulier, et dans plusieurs autres domaines en général. Est-ce qu'il n'y a pas un danger?

[*Traduction*]

A son avis, n'est-il pas dangereux d'aller trop loin en ce sens, notamment en ce qui concerne la culture et la réglementation des ondes au Canada? Comme je le disais hier, et je le répète aujourd'hui, il y a deux attitudes distinctes au Canada au sujet de la culture. Il y a celle des Canadiens d'origine française qui sont moins menacés par les Américains. Non pas que j'aie quoi que soit à redire contre les Américains, leur culture est excellente, mais elle n'est pas la nôtre.

Le député comprendra que les francophones craignent moins l'américanisation de leur activité culturelle. Lors de mon séjour à Halifax, la semaine dernière, j'ai écouté très attentivement une quarantaine de délégués qui ont témoigné devant mille personnes. Ils s'inquiètent vivement de la surveillance de ce qu'ils appellent la culture canadienne. Ils désignent par cette expression, je crois, la culture anglaise ou anglophone, si je peux m'exprimer ainsi sans scandaliser mes collègues.

• (1240)

Le député semble convenir que la déréglementation pourrait être poussée trop loin. N'y voit-il pas un danger pour la culture canadienne, comme je le disais tout à l'heure?

[*Français*]

M. Hawkes: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député pour sa question. Je pense qu'il sera possible pour la Société Radio-Canada d'influencer la culture de la France étant donné la qualité de ses programmes. A mon avis, aujourd'hui, Radio-Canada est meilleure que la télévision en France.

[*Traduction*]

Les échanges peuvent se faire dans les deux sens. Les producteurs, les auteurs, les acteurs et les écrivains sont d'un niveau assez élevé pour qu'on puisse commencer à se tourner vers l'extérieur en craignant un peu moins l'influence étrangère. Il est temps de commencer à rechercher les occasions d'exercer une certaine influence. Si nous modifions notre attitude et reconnaissons que le Canada est un pays vigoureux qui compte des gens de valeur qui peuvent offrir quelque-chose au reste du monde, nous pourrons alors commencer à nous demander si un projet de loi est favorable ou non sous ce rapport.

Pour ce qui est des règlements, le projet de loi ne supprime pas le pouvoir de réglementation. Il supprime la nécessité de réglementer de sorte qu'on peut se demander dans chaque cas si la réglementation est propice ou non. C'est ce principe que je préconise non seulement dans le domaine aujourd'hui à l'étude mais partout. Chose certaine, la réglementation utilise des ressources et il faut consentir des dépenses pour s'y conformer. Si elle est inutile, pourquoi ne pas libérer des fonds qui peuvent servir à la création? Les députés conviendront, je le crois, que dans ce domaine nous devons nous efforcer de favoriser et de financer la création. Si nous agissons ainsi, nous nous orienterons dans la bonne voie. Si nous pouvons réduire les dépenses d'ordre administratif afin d'aider plus généreusement les créateurs, nous aurons fait œuvre utile. J'estime que ce projet de loi est un pas dans la bonne direction et c'est une des raisons pour lesquelles nous devrions l'appuyer.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'ai une dernière remarque à faire. Étant donné que nous pouvons poser des questions ou faire des observations, je dois dire que j'ai beaucoup apprécié le discours du député. Surtout parce qu'il semble soutenir fermement ce projet de loi. J'ai fait des recherches pour mes collègues puisque le domaine des communications m'a été confié, pour le moment du moins.

Toutefois, le député—et c'est de bonne guerre—n'a pas mentionné que le projet de loi est similaire à celui du gouvernement précédent. C'est pourquoi il est peu probable que nous ayons quatre ou cinq jours de délibération avant qu'il n'aille en comité. Le nouveau ministre des Communications (M. Masse) nous présente le projet de loi qui avait été proposé par l'honorable Francis Fox. Je suis très heureux qu'il appuie une bonne mesure législative proposée pendant la législature précédente. Soit dit en passant, après que l'honorable Francis Fox eut présenté le projet de loi en février 1984, il a jugé bon en mai de la même année, alors que le projet de loi n'avait toujours pas été étudié à la Chambre en deuxième lecture, de l'amender pour que, conformément aux vœux que le député a si bien exprimés, les ondes ne puissent être utilisées pour propager le racisme. De toute façon, je suis très heureux de l'appuyer puisqu'il a présenté de très bonnes idées.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette infiniment, mais la période de questions et commentaires est maintenant terminée.

[*Traduction*]

Je vois que le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) veut prendre la parole au sujet de ce projet de loi. On m'a dit que le député a déjà pris la parole hier, mais a ensuite cédé sa place au député de Calgary-Ouest (M. Hawkes). Cela pose un problème de procédure, puisque, en toute rigueur, le député est déjà intervenu dans le débat. Toutefois, s'il veut prendre la parole, nous pouvons demander le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, je veux aussi remercier tous mes honorables collègues pour leur courtoisie en me laissant reprendre la parole dans cette Chambre. Il me fait donc plaisir aujourd'hui d'avoir l'occasion d'ajouter quelques mots et quelques pensées au sujet du projet de loi C-20 et au sujet de la . . .

[*Traduction*]

Lorsqu'on étudie une mesure législative présentée à la Chambre, il ne faut pas s'en tenir strictement à ce qu'il y a dans la mesure ou à ce qu'elle prévoit. Il faut envisager également ce qui n'est pas mentionné, et par conséquent ce qu'il faut supposer, et ce qui pourrait être modifié et ne l'est pas.

L'élément le plus important de cette mesure est le maintien du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. C'est une décision au sujet de laquelle j'ai quelques réserves secondaires, mais je ne m'y oppose pas fondamentalement.

Le CRTC est un exemple de ce que mes collègues britanniques appellent une «quango», autrement dit une organisation quasi-autonome non gouvernementale.

[*Français*]

Je ne sais pas s'il y a une traduction française, un équivalent pour ce thème. C'est bien populaire là-bas.

[*Traduction*]

Les «quangos» sont constituées pour faire ce que le gouvernement considère comme trop sujet à controverse, trop encombrant ou trop peu pratique pour s'en occuper directement. De l'avis de ceux qui les ont observés et les ont analysés, ce sont des mécanismes qui se prêtent aux abus en ce sens qu'ils permettent d'entreprendre des choses qui, normalement, devraient être confiées au gouvernement lui-même.

Néanmoins, le CRTC, en particulier au cours de ses premières années d'existence, n'a pas suscité beaucoup de controverses. Toutefois, il me faut rappeler aux députés le mécontentement dont le CRTC fait l'objet dans de nombreuses régions rurales ou éloignées du Canada. J'y reviendrai peut-être un peu plus tard dans mon exposé.

Comme beaucoup d'organisations de cette nature, le CRTC a donné aux hommes politiques l'occasion de faire du favoritisme. Nous avons vu des nominations à ce conseil qui seraient difficiles à justifier par une évaluation objective des compétences des personnes nommées. Nous reconnaissons néanmoins que certains ont bien œuvré et bien progressé au sein de cet organisme. Nous ne prétendons pas que dans son cadre actuel, le CRTC puisse déterminer la politique du gouvernement. En raison de l'évolution rapide de la technologie et de la façon dont elle a été mise en application, il y a eu des fois où, par la force des choses, la politique du CRTC est devenue celle du gouvernement. Le gouvernement a dû, bon gré mal gré, régler sa politique sur les décisions du CRTC.

• (1250)

A ce propos, je songe au *Chien des Baskerville* et aux propos célèbres qu'échangent Holmes et Watson au sujet du chien. «Souvenez-vous, Watson, de l'étrange comportement du chien au milieu de la nuit», de dire Holmes. «Mais le chien n'a absolument rien fait au milieu de la nuit!», de s'exclamer le bon docteur. «Mais c'est bien cela qui est étrange», de conclure Holmes. Il y a eu des fois où le CRTC, à l'instar du chien au milieu de la nuit, n'a rien fait de ce qu'on pouvait légitimement attendre de lui.

Nous, députés de ce parti, sommes favorables à l'adoption de l'article qui donne au gouvernement le droit d'ordonner au CRTC de se saisir d'une question, d'une affaire ou d'un problème. En utilisant cet article d'une manière judicieuse et sérieuse, le gouvernement peut faire en sorte que le CRTC ne se comporte plus dorénavant comme le chien au milieu de la nuit.

Si ce pouvoir est sanctionné dans la loi, nous demanderons bien sûr au gouvernement d'en user d'une façon responsable et surtout avec mesure. Lors de leurs réunions, les membres du conseil se font une idée des décisions qu'il convient de prendre, comme c'est le cas dans tout organisme. En ajoutant à l'ordre du jour des sujets qui n'étaient pas prévus, on risque de bouleverser les autres acitivités. S'il se donne ce pouvoir, nous espérons que le gouvernement en usera d'une manière responsable et, je le répète, plutôt rarement.

Je passe maintenant à l'article 14.6 qui permet au ministre de soustraire un service ou une activité au contrôle réglementaire si la concurrence est suffisante pour garantir des tarifs justes et raisonnables. Contrairement au député qui a pris la parole avant moi, je dois dire que notre parti trouve ce pouvoir contestable parce qu'il risque de donner lieu à des abus. Ce n'est pas un pouvoir que nous voulons voir conférer par ce projet de loi.

Nous estimons qu'il est possible de simplifier le processus de façon que le mandat d'observation, de révision et de supervision ne nécessite pas beaucoup de ressources et ne gêne pas indûment le conseil. Toutefois, en soustrayant une activité, un marché ou un service au contrôle du conseil, on risque d'ouvrir la porte à des abus. En fait, une telle disposition pourrait créer des échappatoires.

Il est certain que le niveau de la concurrence peut changer brutalement du jour au lendemain dans bien des secteurs. Nous nous souvenons des fusions de banques qui sont survenues au Canada dans les années 20 et les années 30 et qui ont eu pour effet de ramener le nombre de banques à charte de quelques centaines à cinq. Comme on n'a pas prévu la possibilité de supprimer l'exemption ultérieurement, nous contestons l'utilité et le bien-fondé de cet article.

J'en arrive maintenant à la modification proposée pour l'article 3 de la Loi sur la radiodiffusion, selon laquelle toute la programmation devrait promouvoir l'égalité et la dignité de toutes les personnes. Mon parti et moi-même sommes très favorables à un tel changement, mais il faudrait donner du muscle à cette disposition. En effet, il serait facile de trouver des cas d'infraction avec le régime de programmation actuel et même dans le protocole de l'État. Nous avons un hymne national dont la version anglaise dit: «true patriot love in all thy sons command». Il faudrait changer cette phrase pour la rendre conforme à l'article 3 modifié. Promouvoir l'égalité et la dignité de toutes les personnes est un objectif louable, mais il faudrait le renforcer par des directives concrètes dans la nouvelle loi. C'est un objectif dont on parle énormément au Canada sans que de véritables mesures soient prises.

Je m'oppose surtout à la pornographie de la violence qui, à mon avis, consiste à maltraiter et à attaquer non seulement les femmes, bien que je reconnaisse qu'elles soient les victimes choisies le plus souvent, mais aussi les enfants et même les hommes. Je ne suis pas contre la description sincère de l'acte amoureux. Je n'ai rien contre la représentation de corps nus, masculins ou féminins, mais ce qui me préoccupe, c'est que, compte tenu du régime de programmation actuel, surtout des émissions importées de chez nos voisins du Sud, nous permettons la représentation de la violence, de l'hostilité entre des personnes, ce qui risque de donner à la génération qui grandit avec la télévision, contrairement à ma génération et à bien d'autres, la conviction que la violence verbale et physique, l'hostilité—parfois pire que celle qui règne à la Chambre—est monnaie courante dans les relations quotidiennes entre les personnes.

Je me suis intéressé de très près à la question des antennes paraboliques pendant la campagne électorale, et je m'y suis encore intéressé depuis lors. A Red Lake, plus de mille personnes étaient membres d'une entreprise ayant installé une antenne parabolique. Celle-ci a été saisie sur l'ordre du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Je suis heureux que l'on ait créé un groupe d'étude sur la distribution de services de télédiffusion par satellite dans les agglomérations qui ne sont pas desservies. Ce groupe d'étude doit présenter son rapport le 11 février.

J'attends impatiemment un rapport qui répondra aux aspirations légitimes des habitants des agglomérations éloignées, à leurs besoins légitimes et au désir de capter non seulement les émissions culturelles mais aussi toutes les émissions disponibles dans bien des communautés urbaines du Sud.

J'appuie les démarches de l'Association canadienne de la télédiffusion par satellite, bien que je doive réprouver certaines des tactiques employées. Quand la loi permet de saisir le matériel sans devoir indemniser, il n'est pas étonnant que cela émeuve la population.

[*Français*]

Monsieur le Président, je vois maintenant l'horloge qui indique 13 heures exactement. Puis-je signaler qu'il est 13 heures?

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): Lorsque la séance a été interrompue, à 13 heures, c'était le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) qui avait la parole. Comme il n'est pas là, je donne la parole au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria).

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, il me fait grandement plaisir de participer au débat sur le projet de loi C-20, un projet de loi naturellement, comme on le sait, qui est très important: la Loi modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, et aussi la Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radio.

Monsieur le Président, comme nous le savons tous, ce projet de loi, ou un projet de loi très semblable, fut présenté en Chambre par le parti libéral au cours du dernier Parlement. Je pense qu'il serait important de faire une petite revue rapide de la chronologie. Je suis sûr que vous seriez énormément fâché si je ne profitais pas de cette occasion pour revoir l'historique de ce dossier.

Premièrement, c'est le 8 février 1984 que le ministre précédent, le ministre libéral, présentait la Loi sur les télécommunications et la télédiffusion. Alors, on se souviendra également que suite à plusieurs représentations qui ont été faites par des gens, des groupes de femmes, le 24 mai 1984, des modifications furent apportées au projet de loi; les modifications ayant trait au respect du principe de l'égalité et de la dignité de la personne ont été incluses à ce projet de loi. Le 29 mai 1984, encore une fois, le ministre précédent, M. Fox, annonçait une politique nationale du film et de la vidéo aux buts culturel et économique. Voilà donc l'historique des projets de loi du passé.

Maintenant, on s'aperçoit que le gouvernement présente un projet de loi semblable à la Chambre des communes. Ce qui m'étonne un peu, monsieur le Président, c'est le manque de politesse de la part du ministre d'avoir reconnu l'excellent travail fait par son prédécesseur lorsqu'il a présenté ce projet de loi, car c'est ce matin qu'on a entendu le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) nous dire combien important était ce projet de loi, et que c'était une excellente initiative et tout le reste. Alors, je remercie le député de Calgary-Ouest d'avoir reconnu cette initiative libérale de l'ancien gouvernement, et je suis sûr que M. Fox, lorsqu'il lira le compte rendu officiel des Débats de la Chambre, sera extrêmement heureux des éloges qu'a faits à son égard le député de Calgary-Ouest. C'était important, à mon avis, de reconnaître cela.

Monsieur le Président, ce matin, le député de Calgary-Ouest a consacré un bon moment à nous dire qu'on ne devrait pas profiter de l'étude de ce projet de loi pour discuter des coupures budgétaires dans le domaine des télécommunications; il a ensuite consacré une dizaine de minutes pour nous expliquer que les coupures budgétaires étaient raisonnables, après nous avoir dit qu'on ne devrait pas en discuter. Alors, je suis sûr, monsieur le Président, étant donné que le précédent a été créé ce matin, que vous reconnaîtrez que je devrai également parler un peu de ce dossier en réponse à ce qu'a expliqué notre collègue de Calgary-Ouest. D'ailleurs, je crois que je négligerais ma tâche si je n'en parlais pas au moins brièvement, toujours naturellement en rattachant cela au projet de loi à l'étude, parce que je voudrais bien me conformer au Règlement.

• (1410)

[*Traduction*]

Ce matin, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) disait qu'il faut couper les dépenses dans le domaine des arts et des télécommunications. D'après lui, le gouvernement n'élimine pas des programmes, il n'enlève rien à Radio-Canada, il ne fait que lui couper les vivres. Vous vous souvenez sans doute de ce que j'ai dit à ce moment-là, monsieur le Président: le gouvernement n'a tué personne, il n'a fait tomber que quelques têtes. En réalité, si le gouvernement a enlevé à Radio-Canada les ressources dont elle a absolument besoin pour remplir son mandat, il est bien évident que certains programmes vont être éliminés.

Le gouvernement dit qu'il veut rendre des comptes aux Canadiens, qu'il veut respecter le Parlement. Les 338 conservateurs ont fait beaucoup de promesses pendant la campagne électorale.

Une voix: Qui les a comptées?

M. Boudria: Nous comptons, et les Canadiens aussi.

M. Lewis: Qu'arrive-t-il après dix?

M. Boudria: Nous comptons sur le gouvernement pour tenir ses promesses, mais nous n'avons pas beaucoup d'espoir, monsieur le Président. Que je sache, le gouvernement n'a pas promis d'éliminer des emplois. Je ne me souviens pas qu'il ait parlé de compressions dans le domaine des arts, les programmes sociaux et quoi encore. Je pense même qu'il a dit exactement le contraire. Je sais, c'est incroyable qu'un gouvernement dise une chose et fasse le contraire, mais n'oublions pas qu'il s'agit d'un gouvernement conservateur. Ce ne serait pas la première fois que ce parti politique se comporte de cette façon.

Le gouvernement veut se rapprocher du peuple, mais il a diminué le budget de Radio-Canada et il est maintenant question de supprimer en partie la diffusion des délibérations de la Chambre des communes, ce lien précieux—et j'emploie le terme favori du premier ministre (M. Mulroney)—et «sacré» avec les Canadiens. Nous risquons de voir un jour disparaître les émissions de M. Warren ou de ceux qui font œuvre très utile en retransmettant les délibérations de la Chambre à l'intention du public canadien. N'est-ce pas rompre les promesses faites pendant la campagne sur le plan de l'imputabilité et du financement des arts et des télécommunications? Encore une fois, le gouvernement trahit les promesses qu'il a faites il n'y a pas si longtemps.

Le député de Calgary-Ouest nous a dit que, pour réussir, Radio-Canada doit produire une programmation qui se vendra dans le monde entier et qui créera un marché rentable. J'ignore ce que vous en pensez, monsieur le Président, mais je ne tiens pas à ce que Radio-Canada fasse d'autres émissions dans le genre de «A Team» et «Fall Guy», qui sont censées se vendre. J'estime, quant à moi, que nous voyons déjà trop de choses de ce genre à la télévision.

Par contre, nous avons grand besoin d'émissions comme «Radio News» qui informent les agriculteurs du pays et leur fournissent des renseignements essentiels. Voilà le genre d'émissions dont nous avons besoin, mais vont-elles se vendre sur le marché mondial? Probablement pas, monsieur le Président. Radio-Canada a néanmoins un rôle bien précis à jouer. Il faut bien se dire qu'il ne s'agit pas seulement pour elle d'être compétitive et qu'elle a une mission bien particulière à remplir auprès des citoyens. Je suis sûr que le secrétaire parlementaire du ministre des Communications (M. Scott) le reconnaîtra et fera part de nos préoccupations à la personne compétente, étant donné que je ne puis faire d'observations au sujet de la présence des députés à la Chambre.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): J'ai travaillé à Radio-Canada.

M. Boudria: Oui, je sais évidemment que le secrétaire parlementaire a travaillé à Radio-Canada. En fait, je travaillais sur la colline parlementaire au moment où il travaillait à Radio-Canada et je m'en souviens donc parfaitement. Étant donné ses ancécédents, je suis sûr que le secrétaire parlementaire se rangera de notre côté et qu'il fera valoir notre point de vue au ministre. Il va tenir tête à ce ministre et lui dire: «Monsieur le Ministre, vous n'imposerez pas ces coupures à Radio-Canada», et les délibérations de la Chambre des communes continueront d'être diffusées dans l'ensemble du pays, pour que les Canadiens puissent les entendre et se rendre compte que l'arrière-ban conservateur prend rarement la parole sur ces questions d'importance. Voilà une chose que la population est en droit d'entendre dire, monsieur le Président, et en droit de savoir. Il entre dans la mission de Radio-Canada d'assurer cette liaison vitale, et cela s'inscrit dans l'engagement que les conservateurs ont pris envers la population. Ils ont promis de rapprocher le Parlement du peuple, de lui donner plus d'actualité. Le moment est venu pour le gouvernement de tenir cette promesse.

Le député de Calgary-Ouest a longuement entretenu d'économie ce matin. Il nous a parlé du déficit. Il est plutôt étonnant que ce discours qu'il nous a fait sur le déficit et sur les façons de le réduire, nous ne l'ayons pas entendu pendant la campagne électorale. Si la politique du gouvernement est si bonne, pourquoi ne l'était-elle pas autant en juillet et en août? La situation n'a pas changé, le pays est toujours le même, et ce sont toujours les mêmes électeurs qu'il y a là-bas. Tout ce qu'il y a de changé, c'est que les ministériels sont maintenant en situation de réaliser leurs promesses. Mais ils ne s'exécutent pas, monsieur le Président. Voilà ce qu'il y a de décevant pour la population du pays.

Je suis persuadé que l'arrière-ban et les deux ailes, ces députés conservateurs qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, doivent connaître l'importance de tenir ces promesses. Quand ces députés de l'arrière-ban et des deux ailes retourneront dans leurs circonscriptions en fin de semaine, à supposer qu'ils s'y rendent, leurs électeurs leur diront: «Attention, Monsieur de l'aide droite ou Madame de l'aile gauche, nous voulons que vous vous prononciez au sujet de ces coupures de Radio-Canada. Nous, nous voulons que vous vous leviez à la Chambre en notre nom pour dire que nous tenons à conserver ces importantes émissions de radio et de télévision». Ils ne tiennent pas à voir d'autres «*A Teams*» ou «*Fall Guys*», pas plus que ces autres émissions que j'essaie d'oublier mais qu'on nous impose chaque jour, sur les autres chaînes de télévision et même sur celle de Radio-Canada à l'occasion.

On nous a parlé ce matin du déficit, monsieur le Président, et de la proportion des deniers publics qui y est affectée. La fin de semaine dernière, j'ai participé à un certain nombre d'activités dans ma circonscription, comme certains d'entre nous le font toutes les fins de semaine, et j'ai écouté ce que mes commettants avaient à dire sur diverses questions. Savez-vous combien d'entre eux m'ont parlé du déficit, monsieur le Président? Aucun.

M. Lewis: Combien vous adressent seulement la parole?

M. Boudria: Personne n'a abordé la question du déficit. Je tiens à dire au député d'en face que, s'il veut me suivre pendant une fin de semaine—comme son ami conservateur a essayé de le faire au cours de la campagne électorale—il est le bienvenu. Il a beau faire campagne dans ma circonscription. J'ai battu le dernier candidat conservateur par 10,000 voix dans un prétendu raz-de-marée conservateur. Je ne m'en suis pas moins sorti avec la plus forte majorité libérale de tout le pays. Il a donc beau essayer de réussir là où ces conservateurs ont alors échoué. Il saura que j'ai rencontré bien des gens en sillonnant ma circonscription, tout comme lui.

• (1420)

Le député sait fort bien que ses électeurs et les miens s'attendent à ce que le gouvernement respecte ses promesses électorales. Les Canadiens ne comptent pas que le gouvernement passe le plus clair de son temps à faire exactement le contraire. Ils ne l'accepteraient pas parce qu'ils ont élu les conservateurs en toute bonne foi. Se pourrait-il que ce que nous observons aujourd'hui du côté du gouvernement soit seulement le retour de cette politique que le premier ministre aurait préconisée à un moment donné au cours de la campagne, lorsqu'il aurait dit officieusement ou en confidence, qu'il ne faut peut-être pas dire aux Canadiens tout à fait la même chose qu'aux conservateurs? Ne se pourrait-il pas que le gouvernement actuel, qui avait promis d'être économe et efficace, consacre un tout petit peu plus d'attention qu'il le devrait à certaines choses?

Au lieu d'affecter des fonds à Radio-Canada et à d'autres programmes valables, que fait-il? Nous avons entendu ce matin le député de Calgary-Ouest dire que tout finit par se payer. Je me réjouis de le lui entendre dire, monsieur le Président, mais il a oublié de mentionner qu'il y avait des voyages qui étaient gratuits. Pour être plus précis, les ministres conservateurs ont bénéficié de $500,000 en voyages gratuits en avion d'un bout à l'autre du pays en deux mois seulement. J'ai un autre cas qui n'a rien à voir avec les voyages gratuits, mais il en a coûté $24,000 pour livrer le courrier le 8 novembre. Il s'agissait de livrer par porteur des exemplaires du mini-budget aux autorités provinciales, et deux de ces porteurs n'avaient même pas juré le secret. Il en a coûté $24,000 en un seul après-midi pour satisfaire le ministre des Finances (M. Wilson) qui voulait faire plaisir à ses chers homologues provinciaux. Et le député de Calgary-Ouest a le culot de venir dire à la Chambre que tout doit se payer. Eh bien, rien n'est peut-être gratuit pour les Canadiens ou pour les employés de Radio-Canada, mais rien ne devrait l'être non plus pour les ministres. Si nous voulons vraiment représenter nos concitoyens en cette honorable enceinte, nous devons nous rappeler que nous ne sommes pas leurs rois mais leurs représentants.

Le gouvernement prétend que notre parti retarde l'adoption de certains projets de loi. Je trouve cela très curieux. Les députés d'en face affirment que ce n'était pas la même chose lorsqu'ils siégeaient du côté de l'opposition et qu'ils discutaient de certains projets de loi pendant fort longtemps, ou devrais-je dire jusqu'à écœurement. Il s'agissait alors de projets de loi omnibus et, bien entendu, d'après eux, leurs propres mesures législatives ne sont pas omnibus. Même si un même projet de loi vise à modifier 50 lois différentes, ce n'est pas une mesure omnibus. La différence, monsieur le Président, c'est que les députés d'en face sont au pouvoir maintenant. Il faut que le gouvernement décide de ce qu'il veut. Il ne faut pas prétendre d'une part que l'opposition abuse de la procédure parlementaire quand nous exprimons les très graves préoccupations des Canadiens au sujet de questions très importantes comme les communications, Radio-Canada, et ainsi de suite, et, d'autre part, que ses membres avaient le droit alors qu'ils fouraient l'opposition de donner leur avis sur certains projets de loi pendant des centaines d'heures pendant la dernière législature. Nous avons le droit de présenter le point de vue des habitants du Canada à propos de cette très importante mesure et des autres projets de loi présentés au Parlement.

Pour ma part, je me suis fait élire à cause d'une promesse que j'ai faite aux habitants de ma circonscription. J'avais promis d'exprimer leurs opinions au Parlement canadien et de m'efforcer de bien faire et de bien les représenter en cette illustre assemblée. J'invite tous les députés à adopter la même attitude et à dire ce que leurs électeurs pensent de la façon dont le gouvernement envisage les promesses qu'il a faites le 4 septembre dernier.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Lewis: Monsieur le Président, le discours du député m'a plu et je voudrais simplement lui poser une question au sujet des communications à la Société Radio-Canada. Étant donné tous les articles qu'on voit dans les journaux au sujet des dissensions qui régneraient au caucus libéral et des problèmes qu'éprouvent les libéraux, surtout à cause du directeur des communications du caucus, et étant donné les problèmes qu'éprouve l'opposition officielle pendant la période des questions, voudrait-il que Radio-Canada cesse de téléviser la période des questions pour éviter des spectacles aussi embarrassants?

M. Boudria: Monsieur le Président, je suis très heureux que le député ait soulevé la question des communications. Son parti a mis cinq mois à nous dire que nous aurions deux systèmes de mesure au Canada. Ensuite, il dit que nous avons des problèmes de communication au caucus libéral. Les lignes de conduite de son gouvernement sont tellement schizophrènes que nous n'avons pas à nous excuser de nos propres communications. Notre parti ne se contredit pas sur les questions importantes. Nous savons quelle est notre position.

Il se peut que le député d'en face et ses collègues se sentent parfois un peu perdus. Il ne comprend pas toujours de quoi il est question et ses collègues ont même de la difficulté à se reconnaître entre eux. L'autre jour, l'un d'eux a quitté la Chambre sans qu'on le reconnaisse. Ils disent que nous communiquons mal mais, monsieur le Président, on me reconnaît, moi, quand je sors de la Chambre.

Nous avons communiqué avec les gens. Ils nous connaissent. Si le député souhaite qu'on le reconnaisse, c'est lui qui a besoin de meilleures communications et non pas nous.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) veut-il poser une question?

M. Dingwall: J'ai une question et une observation, monsieur le Président. Je sais que le député partage mon point de vue sur le développement régional, à savoir que le gouvernement central devrait se prévaloir de tous les organismes existants en vue de promouvoir le développement économique des régions. Mon collègue convient-il ou non que la décision de Radio-Canada de s'en prendre aux régions les plus défavorisées, particulièrement aux provinces de l'Atlantique, pour effectuer ses compressions budgétaires et, donc, déplacer ou mettre à pied de bons collaborateurs, contredit carrément les promesses que le gouvernement a faites pendant la campagne électorale? Le gouvernement s'est fait élire parce qu'il a promis de créer des emplois et non d'en supprimer. Est-il d'accord avec moi lorsque j'affirme que par l'intermédiaire du ministre des Communications (M. Masse) et en vertu de la Loi sur l'administration financière, le gouvernement se doit d'ordonner au président de Radio-Canada d'annuler les décisions prises en matière de compressions budgétaires afin que les employés qui ont perdu leur poste puissent être réembauchés sans délai?

M. Boudria: A mon avis, ce qui compte c'est que le ministre ait toujours clamé son innocence à propos des compressions budgétaires que Radio-Canada a dû effectuer. Je le trouve coupable, au contraire, pour deux raisons. D'abord, il n'aurait pas dû y avoir de compressions. Le responsable, c'est bien lui. Ensuite, il devrait voir à ce que les régions soient protégées convenablement, qu'il s'agisse aussi bien de la possibilité d'abolir certaines stations radiophoniques francophones dans des régions éloignées que celle de supprimer divers services dans les provinces Maritimes, et ainsi de suite. Le ministre est responsable des communications. S'il ne s'acquitte pas de sa tâche, il devrait peut-être laisser quelqu'un d'autre s'en charger.

• (1430)

Durant la campagne, le parti conservateur a fait de nombreuses promesses. Je n'en passerai en revue que quelques-unes étant donné le peu de temps qui m'est alloué. La Conférence canadienne sur les arts a envoyé un questionnaire auquel les conservateurs ont répondu que le gouvernement s'était engagé à maintenir les subventions des organismes et des conseils à un niveau qui serait fonction du taux d'inflation. Je ne savais pas que l'inflation avait diminué cette année. Connaissons-nous un taux négatif? Tout le monde semble y perdre, cette année. Personnellement, j'ai l'impression que le coût de la vie continue à augmenter.

En réponse à ce questionnaire envoyé durant la campagne, les conservateurs ont dit qu'ils s'engageaient à garantir les contributions fédérales dans ce secteur au taux de croissance réelle. Depuis quand la croissance réelle s'exprime-t-elle en termes négatifs? Les députés qui nous ont fait un véritable cours d'économie ce matin pourraient peut-être nous expliquer comment il se fait que le taux de croissance réel est négatif cette année. Le gouvernement conservateur n'a pas maintenu le financement des organismes et des conseils, dans le domaine des arts ou des communications. Au contraire, il a réduit les subventions de 121.5 millions de dollars.

M. Henderson: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) de l'excellent discours qu'il a fait sur un sujet très pertinent. Il a abordé le problème des coupures touchant la société Radio-Canada. Je vois certains députés de l'opposition qui viennent de Terre-Neuve; ils savent ce que cela veut dire pour les régions reculées du pays.

L'agriculture et la pêche constituent les deux secteurs de base dans ma circonscription à l'Île-du-Prince-Édouard. Deux des principales émissions d'information à l'intention des agriculteurs et des pêcheurs étaient *Radio Noon* et *Window on Resources*. Dans celle-ci, on faisait, pour les pêcheurs et les agriculteurs, une mise à jour sur la conjoncture du marché, le niveau des prises et d'autres questions extrêmement importantes pour ces deux secteurs essentiels. Le 1er décembre, l'émission *Window on Resources* a été supprimée. L'émission *Radio Noon* visait à fournir une information locale de qualité, notamment les prévisions météorologiques, le prix de certains produits et la conjoncture du marché dans toute la région des Maritimes et à Toronto. Cette information a véritablement aidé les agriculteurs et les pêcheurs à planifier leur avenir.

Je vois mon bon ami de Terre-Neuve qui, lui, sait combien les prévisions météorologiques sont importantes, puisque c'est un ancien capitaine de la marine marchande. Les pêcheurs comptent sur tous ces renseignements. Je viens d'une ferme, monsieur le Président. Pendant des années, les agriculteurs et les pêcheurs suivaient les prévisions pendant leur déjeuner. Les agriculteurs voulaient savoir s'ils pourraient faire les foins le lendemain. Ces deux émissions étaient très importantes pour eux. Le député de Glengarry-Prescott-Russell peut-il nous parler à nouveau de l'extrême importance de ces émissions?

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette, mais la période réservée aux questions et commentaires est terminée.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir parler du projet de loi C-20. Le dernier intervenant libéral a souligné que les ministériels, que ce soient ceux qui nous flanquent de chaque côté ou ceux qui siègent en face de nous, s'abstiennent de prendre la parole à l'occasion de l'étude du projet de loi. Je trouve un peu ironique que tant de ministériels aient été élus et qu'ils s'abstiennent maintenant de parler. Quand le parti libéral était au pouvoir, on disait souvent des choses assez déplaisantes au sujet de leurs simples députés. Je suppose que le député en question ne voulait pas rappeler à l'ordre ses propres collègues qui n'ont pas ouvert la bouche pendant quatre ans.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. C'est peut-être à son insu, mais le député manque de rigueur dans ses propos. D'abord et avant tout, les députés qui siègent ici aujourd'hui ont joué un rôle actif au cours de la dernière session. Je pense qu'il est absolument déplacé de la part du député de faire des réflexions ou de porter des jugements sur les intentions, les interventions ou l'absence d'interventions de députés au cours de la dernière session.

Le président suppléant (M. Charest): La parole est au député de Churchill.

M. Murphy: Monsieur le Président, je comprends facilement que le parti libéral fasse preuve de susceptibilité à ce sujet. Que l'on prenne n'importe quelle session, on constate que quand un gouvernement veut faire adopter une mesure, il invite ses députés à ne pas intervenir. Le député qui n'est pas un novice devrait se rappeler qu'en maintes occasions ce sont des députés de l'opposition qui ont alimenté les débats. D'une façon générale, les ministériels de l'arrière-ban adoptent la même attitude, c'est-à-dire qu'ils se taisent. Malheureusement, ce faisant, ils oublient de représenter leurs commettants dans le débat. Nous ne savons pas ce que pensent les habitants de telles régions parce que leurs représentants refusent d'intervenir à propos d'une mesure qui en touchera un grand nombre.

Les députés libéraux ont dénoncé l'utilisation abusive des avions gouvernementaux et autres choses du genre. L'affaire n'est pas nouvelle. A l'occasion d'élections provinciales au Manitoba, on a aperçu trois avions du gouvernement fédéral à l'aéroport de Winnipeg. Trois ministres s'étaient rendu compte qu'ils devaient se trouver à Winnipeg tel jour mais qu'ils ne pouvaient s'y rendre en même temps. Je suppose que les abus de l'actuel gouvernement ne sont pas chose nouvelle; l'ancien faisait la même chose. Le monde existait avant le 4 septembre.

Je voudrais parler du projet de loi lui-même. Je viens d'une circonscription qui sera touchée par cette mesure. Il y a des articles que je me dois d'applaudir. Je ne suis pas d'accord avec tout ce que contient la mesure législative, mais il y a des idées qui ont mis du temps à venir. J'admets que le ministre des Communications (M. Masse) devrait avoir le pouvoir de donner des instructions en matière de politique au CRTC. C'est souvent nécessaire au CRTC tout comme à la CCT. Je vois que le ministre des Transports (M. Mazankowski) est à la Chambre. C'est une commission qui prend souvent des décisions impopulaires. Nous posons des questions à la Chambre au ministre des Transports ou au ministre des Communications et ils nous répondent qu'ils n'y peuvent rien, que c'est le CRTC ou la CCT ou un autre organisme dont les membres sont pourtant choisis parmi les partisans du gouvernement. Il importe que les ministres élus choisissent les orientations et en assument la responsabilité. Nous sommes en faveur de cette modification de la loi.

• (1440)

Toutefois, en dépit de mes remarques, j'estime important qu'il y ait un organisme auprès duquel les personnes touchées par des mesures puissent faire valoir leur point de vue. Le CRTC a joué ce rôle au cours des années, puisque ceux qui étaient touchés par certaines demandes pouvaient exposer leur point de vue aux audiences de ce conseil.

J'espère que lorsque le gouvernement prendra des décisions sur la suppression de certains services ou l'encouragement de l'industrie privée aux dépens de Radio-Canada, il donnera également l'occasion aux personnes touchées par ces décisions de présenter des instances. Je ne considère pas qu'il s'agisse nécessairement d'un travail qui convienne aux comités de la Chambre des communes, car la plupart ne se déplacent pas. Des organismes tels que le CRTC ou la CCT sont en mesure de se rendre dans les régions visées par les demandes. Nous espérons que le CRTC continuera à jouer un rôle dans l'audition des présentations des associations de personnes touchées par la politique canadienne des télécommunications.

Un autre aspect de ce projet de loi me préoccupe. Dans les secteurs où le ministre estime qu'il y aura suffisamment de concurrence, le CRTC perdra son pouvoir de réglementation. Je ne suis pas persuadé qu'il y ait beaucoup de concurrence dans le domaine des communications. La plupart des localités au Canada n'ont qu'une ou deux stations pour les desservir. La plupart des gens abonnés à un réseau de télédistribution n'ont pas le choix entre plusieurs réseaux. Nous devrions nous rendre compte qu'il n'y a pas tellement de concurrence dans les communications au Canada. Il est indispensable d'avoir un organisme de réglementation qui pourra entendre des témoignages non seulement au sujet du prix, mais aussi de la qualité du service offert dans les diverses localités. Si cette disposition acquiert force de loi, j'espère qu'il n'y aura pas trop de cas d'exception dans l'exercice d'un pouvoir de réglementation qui a été en général si efficace.

Ma circonscription englobe les deux tiers du nord du Manitoba. Sa superficie s'étend sur 186,000 milles carrés et comprend 50 localités. Une étude qui touchera ma circonscription est celle qui a été effectuée par un groupe spécial d'étude du CRTC sur le service offert aux petites localités isolées. L'une des difficultés qui se posent au sujet de ce projet de loi, c'est que nous ne disposons pas des conclusions de cette équipe de travail. Alors que nous examinons ce projet de loi qui doit déterminer dorénavant la politique du gouvernement en matière de communications et son orientation, il est regrettable que nous n'ayons pas ces renseignements.

Si cet aspect des communications a suscité des difficultés jusqu'à présent, c'est qu'il était régi par le CRTC d'une façon qui avait été prévue pour de grands centres où de nombreuses sociétés se font concurrence pour l'obtention des permis et où l'implantation de la cablodistribution est peu dispendieuse, c'est-à-dire les régions où les Canadiens vivent à proximité de la frontière américaine et où des services supplémentaires sont déjà disponibles.

L'ennui, dans le cas des localités du Nord et des localités de moindre importance, c'est qu'elles n'avaient accès ni aux émissions radiophoniques, ni aux émissions télévisées, ou encore n'avaient accès qu'à un seul réseau, le plus souvent la Société Radio-Canada. La Société Radio-Canada était chargée de desservir les petites villes, alors que les réseaux privés reconnaissaient eux-mêmes qu'ils ne trouveraient aucun avantage financier à fournir la télévision ou la radio à des localités comme celles de ma circonscription ou de la circonscription du député de Skeena (M. Fulton).

Avec l'avènement de l'antenne parabolique, il est devenu possible de capter les signaux directement. A cause de cela, un grand nombre d'agglomérations se sont lancées dans la diffusion illégale. Par exemple, l'une des premières antennes paraboliques au Canada, en tout cas dans le nord du Manitoba, a été installée dans ma circonscription, par la réserve du lac Red Sucker. Cette réserve ne recevait même pas le service de Radio-Canada, et les autres encore moins. Le chef du conseil a acheté l'antenne avec les $60,000 provenant de sources diverses comme l'organisation d'un bingo et d'événements sportifs. Les signaux captés gratuitement étaient retransmis aux habitants de la réserve. Même si c'était illégal, c'était le seul moyen pour eux d'avoir la télévision.

Ce système de distribution s'est vite répandu dans tout le Nord et le reste du pays. On a réagi à cette situation en mettant le service du réseau Cancom à la disposition de ces centres du Nord. Toutefois, c'est un service très coûteux à fournir. L'une des injustices, c'est que dans les grandes villes comme Winnipeg, les taux pour les services du câble sont assez raisonnables à $6.40 par mois, mais dans les petites localités de ma circonscription, les abonnés au service de transmission par satellite Cancom doivent payer $19.20 par mois. Un grand nombre des habitants de ces localités sont en chômage et n'ont pas beaucoup d'argent.

Dans ses recommandations, le groupe de travail devrait trouver le moyen d'assurer un bon service canadien, car nous avons besoin d'un service qui garantit un minimum de contenu canadien. Avec la télévision éducative de l'Ontario, Radio-Canada et certaines émissions provenant de l'Office national du film, il ne fait pas de doute que le contenu canadien disponible est suffisant. Il faut toutefois aussi tenir compte du prix de ce service. J'espère qu'on étudiera dans le rapport la possibilité de fournir un service à un moindre coût en vue des règlements ultérieurs.

Nous devrions aussi tenir compte du fait que les habitants des petites localités n'ont pas les mêmes possibilités de divertissement que les gens de Winnipeg, Regina, Toronto ou Montréal. Ils souvent tentés de capter illégallement les signaux des satellites pour voir des chaînes qui passent des émissions sportives ou des films, comme le Home Box Office, parce qu'ils n'ont pas de hockey professionnel sur place et qu'il n'y a pas de cinémas dans beaucoup d'agglomérations de ma circonscription. La seule façon dont ils peuvent voir du hockey, du baseball ou toutes sortes de divertissements, c'est en installant une antenne parabolique pour capter ces chaînes grâce aux satellites.

J'espère que le groupe de travail tiendra compte de ce grave problème dans ses recommandations. Certes, les habitants de ces agglomérations peuvent regarder Radio-Canada. A mon avis, Radio-Canada a fait du bon travail jusqu'à présent et il est important d'avoir des émissions canadiennes pour maintenir l'identité culturelle de notre pays. Toutefois, nous ne devons pas oublier que ces gens n'ont guère de possibilités de divertissement. Ils ont besoin qu'on leur offre un plus large éventail d'émissions que celui offert aux habitants des grandes agglomérations urbaines du Canada.

• (1450)

Je voudrais aborder un autre sujet avant que mon temps ne soit écoulé, monsieur le Président. C'est une question dont le thème est sous-jacent à ce débat. Nous ne savons pas très bien où va le gouvernement avec sa politique des communications.

Des voix: Bravo!

M. Murphy: Bien des députés de l'opposition et probablement certains ministériels se sentiraient plus à l'aise dans ce débat si on nous présentait maintenant une politique des communications plus globale. Lorsque le ministre parle de restreindre la réglementation lorsqu'il y a concurrence, je voudrais savoir ce qu'il entend par la concurrence. Comme je l'ai déjà dit dans le courant de ce débat, nous ne croyons pas qu'il y ait beaucoup de concurrence dans les services de télédiffusion au Canada. Nous savons qu'en raison de la disposition même des installations, la plupart des gens n'ont pas le choix entre plusieurs sociétés de câblodistribution. Il n'y en a qu'une, parfois deux. Le plus souvent, il n'y en a qu'une. Dans la plupart des agglomérations, il n'existe pas tellement de sociétés de câblodistribution. La situation de Toronto est peut-être différente. Dans la plupart des agglomérations du pays, il n'y a pas beaucoup de stations de télévision. Il y en a peut-être une, voire deux. Dans la plupart des localités de ma circonscription, il n'y a que Radio-Canada et dans quelques autres localités, il y a un réseau CTV. Aucune n'a le réseau Global. Aucune n'a la télévision éducative de l'Ontario. Je ne vois pas beaucoup de concurrence dans ces localités. Je préférerais que le ministre précise ce qu'il entend par concurrence suffisante.

Ce qui me préoccupe par ailleurs, c'est que nous lui donnons le droit de prendre des décisions de principe et de donner des instructions au CRTC. Nous sommes d'accord sur ce point et je lui donne mon appui. Je voudrais toutefois savoir à quelles instructions le ministre songe. Nous avons le droit de le savoir. Je constate que le secrétaire parlementaire du ministre est là aujourd'hui. J'ose espérer qu'on nous précisera par quel moyen le public pourra donner son avis lorsque le ministre prend des décisions de principe. J'espère que le député le dira à la Chambre lorsqu'il aura l'occasion de parler, d'ici quelques semaines. C'est important.

Cette semaine, nous avons eu la visite d'un groupe qui s'inquiète sur l'avenir de Radio-Canada. Pierre Berton, Farley Mowat et d'autres sont venus assister aux délibérations de la Chambre et ils se sont dits très inquiets de l'avenir de Radio-Canada. Comme d'autres députés, j'ai reçu des lettres sur l'orientation du nouveau réseau à l'intention des jeunes. Qui en sera responsable? L'Office national du film, comme certains de mes collègues le recommandent, ou une société américaine comme Walt Disney? C'est une question d'administration et le CRTC a son mot à dire. Par exemple, la Manitoba Teacher's Society m'a écrit pour exprimer ses préférences et pour savoir comment présenter ses instances au sujet des réseaux pour la jeunesse. A quoi bon si le gouvernement établit la politique? Comment cette société peut-elle avoir voix au chapitre? Une ou deux de ces associations auront le moyen de communiquer directement avec le ministre, mais la plupart des autres ne le pourront pas. J'aimerais que le CRTC tienne des audiences, afin que le public ait son mot à dire.

Le projet de loi contient de très bonnes dispositions et nous en appuyons l'orientation générale. Nous sommes d'accord, il faut tenir compte du domaine sexuel si nous voulons contrôler et réglementer la programmation afin d'empêcher la diffusion au Canada d'émissions axées sur l'exploitation sexuelle. Il est clair que depuis un an ou deux c'est devenu nécessaire.

Le projet de loi contient des dispositions visant à améliorer notre système de diffusion. Il comporte aussi certaines lacunes. J'espère que les ministériels qui s'y connaissent dans ce domaine vont participer au débat et nous dire ce qu'ils pensent, en s'inspirant peut-être de quelques notes fournies par le ministère.

J'ai un autre sujet d'inquiétude dont je n'ai pas encore parlé et c'est peut-être sur ce point que je devrais conclure mes remarques. Il y a de plus en plus de violence dans les émissions de télévision, dont la majorité ne sont pas d'origine canadienne. C'est à cause du système actuel que la plupart de ces émissions américaines sont captées ici, et cela m'inquiète. Comme beaucoup de gens, j'ai une idée des émissions transmises au Canada en passant d'une chaîne à l'autre. Il y a beaucoup trop de violence, de violence souvent dégradante. Je ne crois pas que ce soit nécessaire. Je crois que le CRTC ou le gouvernement doivent intervenir et s'assurer qu'il n'y a pas trop de scènes violentes, car la plupart des parents ne sont pas en mesure de le vérifier. Ils ignorent quelle chaîne leurs enfants regardent à tel ou tel moment de la journée. Ils ne savent pas exactement ce que présente la télévision. Cela me préoccupe beaucoup, et j'espère que le gouvernement ou le CRTC vont se pencher sur cette question.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, j'ai une brève observation à faire et un éclaircissement à demander au député de Churchill (M. Murphy) dont nous avons écouté les propos très sensés auxquels nous accorderons toute notre attention.

Comme j'ai été désigné pour clore le débat de deuxième lecture sur le projet de loi C-20, j'aborderai alors directement les questions soulevées par le député.

Je ferais remarquer au député que le ministre des Communications (M. Masse) et moi-même avons eu l'honneur d'organiser un déjeuner pour Pierre Berton, Farley Mowat, Dinah Christie, Doris Anderson et l'ancien lieutenant-gouverneur de l'Ontario, l'honorable Pauline McGibbon, ainsi que Ray Hazzan, le porte-parole des producteurs de Radio-Canada. Nous sommes parfaitement au courant de leurs préoccupations. Nous avons eu des échanges de vues très fructueux à ce déjeuner.

J'ai écouté avec intérêt l'argument invoqué par le député de Churchill, selon lequel le gouvernement devrait disposer de plus grands pouvoirs de direction sur le CRTC. Le député ne convient-il pas que le CRTC et la Commission canadienne des transports ainsi que les autres organismes du même genre ont un caractère quasi judiciaire? Ils ne sont pas sous l'influence directe du gouvernement et j'estime que les choses doivent demeurer ainsi. Je conviens avec le député qu'ils ne devraient pas établir la politique. Le gouvernement devrait fixer les règlements et ces commissions devraient les faire appliquer. Est-ce parce que le CRTC est en mesure de formuler la politique et de réglementer que cela pose un problème, selon le député?

M. Murphy: Monsieur le Président, je me réjouis de voir que le député a survécu à ce déjeuner avec diverses personnalités qui se préoccupent du sort de Radio-Canada et j'espère que Radio-Canada survivra à ce gouvernement.

En ce qui concerne la question soulevée par le secrétaire parlementaire, à savoir si le CRTC, la Commission canadienne des transports ou d'autres organismes devraient pouvoir formuler la politique, je crois que ce sera toujours le cas, du moins dans une certaine mesure. Pas plus tard que le mois dernier, en janvier, la Commission canadienne des transports a pris des décisions qui auront pour effet de réduire les services assurés dans un certain nombre de localités de ma circonscription situées sur la ligne de chemin de fer du CN. Deux stations de chemin de fer historiques vont être fermées et huit chefs de gare, dont la plupart parlent le cri, vont perdre leur emploi. Dans de nombreuses localités de ma circonscription, la population parle le cri. Il lui sera très difficile à l'avenir d'obtenir des services. Certains répondront à cela que c'est une question d'administration. Je dirais que lorsque le gouvernement réduit les services intéressant un groupe linguistique ou culturel du pays, ou bien il établit, ou bien il suit une politique officielle existante. C'est un peu plus qu'une question d'administration.

• (1500)

J'en parle d'expérience, car j'ai été vice-président de la Commission de police du Manitoba. Même si c'était le gouvernement du Manitoba qui arrêtait une politique, les décisions de la Commission de police, ou de n'importe quelle autre commission au niveau décisionnel, se trouvaient parfois à établir une politique pour l'avenir. C'est un numéro d'équilibrisme. J'espère que c'est le gouvernement qui arrête les politiques générales car nous voulons pouvoir interroger à la Chambre le ministre sur les orientations de ces politiques et exprimer nos préoccupations aux divers ministres, qu'il s'agisse de celui des Transports (M. Mazankowski), de celui des Communications (M. Masse) ou de n'importe quel autre. Il y a également des citoyens et des groupes qui ont besoin d'organismes comme le CRTC ou la CCT, pour visiter leur collectivité et entrendre les observations de ceux qui sont concernés par les décisions.

M. Brisco: Monsieur le Président, j'aimerais présenter des observations au sujet de l'allocution du député de Churchill (M. Murphy). J'ai surtout aimé la dernière partie de son discours, celle où il a parlé du besoin qu'a la collectivité d'entendre et de ressentir l'action du CRTC à l'échelon tout à fait local. Il est clair que c'est cela qui a manqué jusqu'ici.

J'aimerais parler de certaines petites localités de la vallée de Slocan, comme New Denver et Silverton, qui font partie de ce groupe. Elles sont situées dans une région très isolée, à géographie verticale plutôt qu'horizontale. Lorsque leurs permis ont expiré pour la rediffusion d'un canal canadien—à l'époque il s'agissait de Radio-Canada—le CRTC a dit qu'ils ne seraient pas renouvelés. Lorsque les représentants du CRTC sont venus m'annoncer la raison de cette décision, ils ont dit que le village de New Denver devrait peut-être s'installer un studio de télévision pour diffuser localement, au pied de la montagne où les signaux n'arrivaient pas, afin que la population puisse avoir la télévision. Voilà de ces choses dont on a parlé et qui n'ont aucun sens. Elles montrent que le gouvernement et l'administration de l'époque avaient tout à fait perdu le contact de la population. Je suis heureux que ce projet de loi ouvre ce volet-là et permette aux collectivités comme le village de Burton, qui compte 300 habitants, d'avoir ces services. Au lieu que la population de Burton reçoive le signal venant du nord et écoute une programmation en langue française alors que la population n'est pas bilingue—et j'ajouterai qu'elle ne comprend ni le cri ni l'inuit—au lieu qu'elle reçoive deux signaux très mauvais, les conditions ont été changées et améliorées et maintenant elle reçoit des émissions de Radio-Canada et de CTV, émissions dont elle a besoin pour rester informée.

Je terminerai sur les observations suivantes, qui concernent les injustices des communications et mettent en cause encore une fois le village de Burton, avec ses 300 habitants. Il y a une ligne téléphonique qui passe à sa porte. Cette ligne transporte les signaux radio de Radio-Canada. La population ne peut pas les recevoir. Ces 300 personnes ont des récepteurs radio qui ne sont pas assez puissants pour capter le signal de Radio-Canada transporté par la ligne téléphonique qui passe à sa porte. Ce n'est pas une question de force, ils ne peuvent pas s'y brancher. Je suppose qu'ils pourraient le faire s'ils étaient millionaires. Mais le comble c'est que le tarif demandé par B.C. Telephone Company est si astronomique qu'une collectivité de 300 hommes ne peut pas y songer.

Je remercie encore une fois le député de ce qu'il a dit au sujet de la nécessité pour le CRTC de tenir compte des conditions des petites localités et des régions isolées du Canada. Je comprends parfaitement ce qu'il a dit à ce sujet.

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, je tiens à exprimer les profondes réserves que m'inspire le projet de loi C-20. Elles n'ont rien à voir avec les intentions initiales du projet de loi car il est très semblable à celui qu'avait élaboré le gouvernement libéral précédent et qu'avait présenté le ministre libéral des Communications, l'honorable Francis Fox, et elles n'ont rien à voir non plus avec le libellé du projet de loi bien qu'il présente certaines omissions graves et exige des amendements.

Mes réserves sont plus fondamentales encore. Lorsque le gouvernement libéral proposait des modifications, nous supposions qu'il était généralement bien entendu—comme il était juste et raisonnable de le supposer—que le gouvernement allait continuer par principe à garder ses distances et à ne pas s'ingérer dans les affaires du CRTC, de Radio-Canada ou, quant à cela, des conseils des arts et de la culture. Telle a toujours été la politique du gouvernement libéral, et une politique écrite à l'époque. Le gouvernement libéral présumait alors que ces relations d'indépendance se maintiendraient. Mais j'ai maintenant de graves réserves après seulement six mois de régime conservateur. Tout porte à croire que le gouvernement actuel et son ministre des Communications (M. Masse) envisagent une attitude différente et un programme différent.

Le 29 novembre 1984, le *Globe and Mail* signalait que le ministre conservateur des Communications avait dit qu'il voulait repenser cette politique d'indépendance et que son gouvernement prenait rapidement des mesures afin de jouer un rôle politique direct dans les affaires de Radio-Canada. Il a retenu les services de trois experts-conseils du secteur privé pour le conseiller sur le sort à réserver à cette société. Il a fait intervenir des agents politiques dans les affaires de Radio-Canada en leur demandant d'en surveiller les dirigeants et, j'imagine, de les manipuler. Mes collègues libéraux ont déjà signalé ce fait à la Chambre.

On a vu un autre cas d'ingérence gouvernementale et de manipulation flagrantes lorsque le gouvernement a pris Radio-Canada à la gorge pour l'étrangler financièrement, l'intimider et la forcer par la peur à se conformer aux objectifs du gouvernement conservateur. Imaginons les répercussions du projet de loi C-20, s'il prenait effet dès maintenant, entre les mains du gouvernement actuel et de son ministre.

Comment pouvons-nous confier au gouvernement le pouvoir de dicter sa politique au CRTC? Comment pouvons-nous lui faire confiance à la lumière de ces faits? Depuis les quelques mois que le gouvernement actuel est au pouvoir, il a créé plus de chaos et causé plus de ravages dans le monde des arts et de la culture que n'importe quel envahisseur étranger n'aurait pu le faire en autant d'années. En imposant des compressions budgétaires massives et hâtives à Radio-Canada et aux nombreux organismes œuvrant dans les milieux artistiques et culturels canadiens, le gouvernement a suscité méfiance, craintes et consternation chez les radiodiffuseurs, les écrivains, les artistes, les musiciens et les communicateurs de tous genres qui cultivent chez nous le sentiment de notre propre identité. Notre sentiment d'identité nationale est aujourd'hui menacé. Les compressions que le gouvernement impose à Radio-Canada vont porter un dur coup à la programmation canadienne. La direction de la Société l'a pratiquement reconnu.

Je demande au gouvernement comment il peut continuer à diminuer la programmation canadienne au moment où la souveraineté culturelle de nos ondes est plus menacée que jamais. Je rappelle aux ministériels que lorsque leur propre parti a fondé Radio-Canada, il a tenu les propos suivants:

> Il faut assurer à notre pays le contrôle intégral de la radiodiffusion de sources canadiennes . . . à l'abri de toute ingérence ou influence étrangère.

Pourquoi, alors, le gouvernement se conduit-il comme s'il voulait que nos ondes soient envahies par la programmation américaine? Sait-il que deux grands documentaires diffusés récemment en Europe étaient consacrés exclusivement à l'examen du triste état de la télévision canadienne?

• (1510)

Le gouvernement se rend-il compte que seulement 23 p. 100 des émissions de télévision d'une soirée ou l'autre ont un contenu canadien? Sait-il que pour chaque heure d'émissions canadiennes, on diffuse 24 heures d'émissions américaines? Finalement, s'il sait tout cela, pourquoi poursuit-il une politique qui ne fera qu'empirer les choses?

Aucun Canadien qui aime un tant soit peu son pays et ce qu'il représente ne peut approuver les actions du nouveau gouvernement conservateur en matière de radiodiffusion. En opérant des coupes sombres dans les budgets de Radio-Canada, de l'Office national du film, du Conseil national des arts et de toutes les autres institutions sur lesquelles nous comptons pour préserver notre identité, le gouvernement a perdu tout crédit qu'il pouvait avoir comme défenseur de nos aspirations nationales.

C'est un gouvernement antérieur de cette allégeance politique qui a réalisé un rêve national en construisant le chemin de fer transcontinental. Ce même parti nous montre aujourd'hui ce qu'il y a de pire en lui en détruisant un rêve national d'une autre nature, un rêve d'une identité exprimée par les artistes et les gens de radiotélévision.

On ne peut pas avoir confiance que le gouvernement saura bien exercer son contrôle sur la radiodiffusion. Il a prouvé en quelques mois qu'il ne méritait pas notre confiance. Son attaque contre le pilier central de notre système de radiodiffusion, Radio-Canada, a été si brutale et si aveugle, qu'elle pourrait bien être fatale. Étant donné les antécédents du gouvernement et sa honteuse trahison des aspirations nationales, de l'expression de notre identité, de la radiodiffusion publique, nous ne devons pas lui donner les moyens d'accroître encore davantage sa domination sur la radiodiffusion par ce projet de loi.

Voyons comment le gouvernement a agi en peu de mois depuis qu'il est au pouvoir en ce qui concerne sa politique des communications. Les compressions massives imposées à la Société Radio-Canada ont été généralement dénoncées comme hâtives et irréfléchies. Les compressions de 85 millions de dollars dans le budget de Radio-Canada ont inutilement condamné au chômage 1,200 de ses employés. Des centaines d'autres collaborateurs indépendants sont maintenant privés de leur source de revenus.

Un revirement complet d'attitude a bouleversé les rapports entre le gouvernement et Radio-Canada qui avaient toujours gardé entre eux une certaine distance. La conduite du gouvernement a donné lieu à une atmosphère de crainte, de méfiance et de malaise parmi les artistes et artisans de la radiotélévision. La culture est une industrie de plusieurs millions de dollars au Canada. Les réductions imposées à Radio-Canada ne s'appliquaient pas au superflu. Le budget de Radio-Canada est dépensé pour soutenir un grand nombre de laboratoires de film, de studios de son, de petites sociétés de protection et autres industries connexes.

Radio-Canada consacre plus de quinze millions de dollars chaque année à des musiciens et à des compositeurs de notre pays. Aucun autre organisme n'appuie autant nos musiciens. Chaque année, nettement plus de vingt millions de dollars du

budget de Radio-Canada vont à des auteurs et interprètes appartenant à l'ACTRA.

Quelle sera finalement l'incidence des compressions budgétaires imposées à Radio-Canada sur ces Canadiens de talent? Pour des milliers de techniciens, auteurs, artistes, musiciens et interprètes, Radio-Canada n'est pas un luxe. C'est leur principale, sinon leur seule source de revenus. Avec les compressions budgétaires imposées à Radio-Canada, ces gens, qui ont toujours eu du mal à survivre, connaîtront désormais des temps vraiment difficiles.

Le ministre des Communications aurait admis en décembre dernier qu'il aurait peut-être dû, finalement, examiner le mandat de Radio-Canada avant d'effectuer les compressions budgétaires en question. C'est une mince consolation pour les milliers d'employés de Radio-Canada.

Ma circonscription est à Toronto. Ce que je vais dire ne m'est pas seulement inspiré par des lettres que j'ai reçues d'employés de Radio-Canada, mais aussi par ma perception des problèmes qui assaillent ceux d'entre eux qui travaillent dans ma circonscription. Le moral à Radio-Canada est au plus bas. Pendant qu'on tranche gaiement dans ses budgets d'exploitation, de personnel et de programmation, l'organisme se vide de son sang. Les rumeurs de compressions additionnelles et les indices d'enquêtes gouvernementales secrètes ont créé un climat de confusion et de terreur au sein de la société et pourtant, on ne nous a présenté aucune justification rationnelle des compressions budgétaires touchant les arts.

Il faut que le ministre des Communications comprenne bien ceci. Les compressions budgétaires imposées à Radio-Canada ne sont pas, comme il semble le croire, de simples ponctions dans une bureaucratie trop lourde. Elles signifient que des centaines de professionnels se retrouvent sans travail et sans grand espoir d'en trouver ailleurs. Elles signifient que la seule émission destinée aux autochtones, *Our Native Land*, ne sera plus à l'horaire. Que le ministre des Communications aille donc dire après cela aux autochtones que les compressions budgétaires ne changeront rien à la programmation. La populaire émission pour enfants . . .

Le président suppléant (M. Charest): Je tiens seulement à signaler que le député doit s'en tenir au sujet, soit au CRTC et aux modifications apportées à la Loi concernant le CRTC, et non traiter des compressions budgétaires imposées à Radio-Canada.

[*Français*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais souligner que, ce matin, l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), pendant au moins 15 minutes, a «pris sur lui-même» . . . et monsieur le Président a décidé de le laisser parler. Il a parlé du déficit, il a parlé à peu près de tout sauf du projet de loi. Alors, je pense que l'honorable député . . . Je vous soumets simplement cela et je sais que l'honorable député écoute. L'honorable député peut certainement relier les coupures au projet de loi. C'est certain puisqu'il y a eu des coupures au CRTC.

Le président suppléant (M. Charest): Si vous me le permettez, je vais tout d'abord dire à l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) que le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), ce matin, n'a pas discuté pendant une période de 15 minutes concernant les coupures ou le déficit du gouvernement et qu'il a relié les coupures du gouvernement, à ma connaissance, au sujet traité dans le projet de loi C-20 d'une part. D'autre part, il est vrai que le Président, ce matin, a été plutôt large dans son interprétation, sauf que dans le cas du député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille), je vois difficilement, jusqu'à maintenant . . .

[*Traduction*]

M. de Corneille: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de défendre la pertinence de mes propos au sujet du projet de loi C-20. Si l'on consulte le compte rendu, on verra que j'ai établi un principe très simple. J'ai dit au début que, dans sa formulation actuelle, le projet de loi C-20 n'aurait posé aucun problème si le gouvernement n'intervenait pas directement. C'est ce qui était entendu lorsque le projet de loi a été présenté initialement. Il reposait sur cette hypothèse.

Je suis en train de démontrer que, dans tous les secteurs, le ministre et le gouvernement interviennent directement dans les affaires des arts, de Radio-Canada et des autres organismes culturels dont le CRTC est censé être chargé. Si ce projet de loi est adopté et définit les domaines de compétence du CRTC, si l'on en juge par leurs réalisations, cela risque de compromettre notre liberté. Il est donc extrêmement pertinent de signaler ici ce que le gouvernement a fait à Radio-Canada. J'espère, monsieur le Président, que je pourrai rattraper les trois minutes que j'ai perdues, car je voudrais bien montrer que j'étais en train d'établir un lien très pertinent entre les deux. Il faut que le ministre des Communications comprenne que les compressions budgétaires imposées à Radio-Canada ne sont pas de simples ponctions effectuées dans une bureaucratie trop lourde, comme il semble le croire. J'étais en train de signaler que ces compressions nuisent aux autochtones du Canada. J'ai déclaré que l'émission *Our Native Land* ne serait plus diffusée. Je disais que nous devrions laisser le ministre des Communications dire aux autochtones que les compressions n'influeront pas sur les émissions. L'émission pour enfants bien connue, *The Friendly Giant* disparaîtra. Que le ministre des Communications aille dire aux enfants du Canada que les compressions budgétaires de Radio-Canada ne toucheront pas la programmation.

• (1520)

A cause de ces compressions budgétaires, Radio-Canada ne peut pas augmenter sa participation à la caisse de Téléfilm. Les conservateurs diront: «Et après?» Je peux leur répondre, monsieur le Président. La Société Radio-Canada a financé plus de 80 p. 100 des projets de Téléfilm de concert avec des producteurs indépendants du Canada. Si Radio-Canada n'a plus les moyens de cofinancer certains projets avec Téléfilm, où le secteur indépendant trouvera-t-il le temps d'antenne et l'argent nécessaires? Que le gouvernement explique à l'industrie cinématographique indépendante du Canada que les compressions budgétaires n'influeront pas sur la programmation.

Le gouvernement n'avait jamais exercé une influence directe sur la Société Radio-Canada, mais cela a changé. Nous ne sommes plus en 1984, mais le grand frère existe encore à Ottawa. En nommant une troïka de supposés experts-conseils de l'extérieur pour contrôler la Société Radio-Canada et ses compressions budgétaires, le gouvernement a modifié du tout au tout les rapports traditionnels qui existaient entre le Parlement et les organismes culturels indépendants comme Radio-

Canada. Je mentionne d'ailleurs la Société Radio-Canada uniquement à titre d'exemple.

Le gouvernement ne peut pas et ne doit pas dire aux journaux ce qu'ils doivent imprimer et il ne doit pas non plus dire à la Société Radio-Canada ce qu'elle doit faire par l'entremise du CRTC. Si le gouvernement peut dire à Radio-Canada dans quels domaines ou comment elle doit dépenser les crédits qu'il lui accorde, le ministre des Communications pourrait en théorie contrôler la société d'État. J'ai l'impression que peu de Canadiens savaient que la politique du gouvernement conservateur en matière de communications consisterait à nuire à la stabilité ce qui était jusqu'ici l'un des services d'information les plus respectés du monde entier.

Le gouvernement soutient que la Société Radio-Canada est inefficace et trop bien financée. Pourtant, le ministre a, semble-t-il, été étonné que ses compressions budgétaires entraînent la perte de 1,200 emplois. On dirait que le ministre et les contrôleurs qu'il avait nommés n'avaient pas entrevu la possibilité de ces conséquences désastreuses sur Radio-Canada.

Quelles preuves objectives le ministre avait-il pour justifier les compressions budgétaires de la Société Radio-Canada? Selon une étude importante entreprise par la firme McKinsey Management Consultants, Radio-Canada est beaucoup plus productive que n'importe quelle autre entreprise de radio et de télédiffusion du monde, y compris la BBC et les sociétés australiennes et américaines. Les experts-conseils ont constaté que Radio-Canada produisait deux fois plus d'émissions par employé à un coût beaucoup moins élevé. En outre, Radio-Canada réalise les émissions coûteuses que les réseaux du secteur privé du Canada refusent d'entreprendre parce qu'elles ne sont pas rentables. Voilà pourquoi Radio-Canada réalise les seules émissions dramatiques, religieuses et scientifiques de la télévision canadienne. Les télédiffuseurs privés ne veulent pas s'engager à fournir une information canadienne.

Nous devons nous demander si la télévision canadienne doit vraiment subir cette coupure budgétaire de 85 millions de dollars et peut-être davantage. Pourquoi les conservateurs font-ils une telle chose? Est-ce dans un dessein sinistre? Vu les activités du gouvernement ces derniers mois, de plus en plus de gens se méfient d'une politique gouvernementale qui semble avoir été élaborée en secret. Bon nombre de nos jeunes pleins de talents se demandent l'influence que cette politique aura pour leur avenir et pour l'avenir des arts et des sciences. Quel sera leur rôle à titre de jeunes?

L'heure est critique. Au nom de nos entreprises qui œuvrent dans le domaine des arts et des communications, je dois dire que pour certaines personnes, notamment à Toronto, la mise à pied des employés tant de Radio-Canada que des entreprises qui s'y rattachent, laisse planer une lourde menace sur le milieu culturel qui se concentre dans la métropole. Si j'en crois mes collègues qui siègent non seulement de ce côté mais aussi en face, il existe à Montréal une importante collectivité qui s'inquiète terriblement de son avenir et souffre de la situation actuelle.

En conclusion, je serais beaucoup mieux disposé envers ce projet de loi si les conservateurs n'avaient pas, depuis six mois, annoncé tant d'autres initiatives déplorables. Je l'aurais trouvé raisonnable dans un contexte d'indépendance. Étant donné mes réserves, il m'est impossible d'appuyer cette mesure, surtout puisque le gouvernement est incapable à l'heure actuelle de ne pas se mêler, semble-t-il, des affaires du milieu des arts et de protéger notre identité canadienne au lieu, comme il le fait, d'en favoriser l'effondrement.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Henderson: Monsieur le Président, j'ai une petite question à poser au député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille). Je le félicite de son excellent discours sur cette question importante.

Je reçois beaucoup de lettres de mes électeurs concernant la qualité des émissions qu'on leur offre. Ces dernières nous sont surtout transmises par satellite et, bien souvent, de façon illégale. Quoi qu'il en soit, ces émissions contiennent de plus en plus de violence et ont un caractère sexuel de plus en plus marqué. Dans une certaine mesure, ce projet de loi vise la qualité de la programmation, ce qui constitue certainement un bon début.

Le député d'Eglinton-Lawrence voudrait-il nous entretenir des émissions qu'il lui plairait de voir? La question est épineuse. Il est très difficile de faire de la censure. Quel rôle le député attribuerait-il au gouvernement et au CRTC en cette matière très délicate?

M. de Corneille: Monsieur le Président, il m'est impossible, certes, d'énumérer tous les moyens que le gouvernement ou le CRTC pourraient utiliser pour limiter ce genre d'émissions indésirables. A l'instar du député, je pense que l'adoption de ce projet de loi contribuera fortement, s'il est en de bonnes mains, à interdire tout ce qui est obscène, violent et indésirable.

Le paradoxe, c'est que si l'on appuie un projet de loi comme celui-ci, c'est qu'on espère donner à un gouvernement responsable le moyen de lutter contre toutes les émissions inacceptables. C'est pourquoi en donnant de telles prérogatives au gouvernement, comme on l'avait prévu grâce à ce projet de loi sous le gouvernement libéral précédent, on lui aurait permis d'intervenir lorsque l'on présentait des spectacles odieux comme des scènes de promuiscuité sexuelle ou de violence contre les femmes et les enfants. Cela aurait été le bon côté de la chose.

Le mauvais côté que j'ai essayé d'expliquer et que le député comprend sans doute—je suppose qu'il est même de mon avis—c'est que, compte tenu de sa politique depuis environ six mois qu'il est au pouvoir, le gouvernement a complètement bouleversé le secteur des communications et en particulier l'organisme même qui a joué un rôle primordial dans notre effort de canadianisation. C'est pourquoi c'est un paradoxe. Si l'on se prononce contre le projet de loi, on se prononce en même temps contre la possibilité d'empêcher l'obscénité et autres formes de violence. Si l'on se prononce pour le projet de loi, on opte pour un gouvernement qui va chercher à étrangler la société Radio-Canada, comme il le fait pour d'autres organismes dans le domaine des arts. C'est le problème que je voulais expliquer.

M. Dick: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille). N'est-ce pas le summum de l'arrogance de prétendre que le gouvernement libéral, qui a été battu à plate couture aux élections parce que les gens n'en voulaient plus, était un gouvernement responsable qui aurait pu appliquer cette mesure législative, tandis que le gouvernement actuel, qui a été élu par la grande

majorité de la population, est irresponsable? N'est-ce pas faire montre d'arrogance de la part des libéraux de dire aux électeurs canadiens qu'ils ont eu tort?

• (1530)

M. de Corneille: Monsieur le Président, le député devait essayer de se rappeler l'historique de cette affaire, puisque le parti libéral et son gouvernement ont été au pouvoir pendant une quarantaine d'années et qu'ils ont obtenu l'appui des Canadiens pour toutes les réalisations dont j'ai parlé, comme la promotion de l'identité canadienne, la lutte pour la souveraineté canadienne, le rapatriement de la constitution, l'élaboration d'une politique visant à nous rendre maîtres de nos propres ressources, énergétiques ou autres, ou à adopter un drapeau et un hymne nationaux qui nous soient propres. Le parti d'en face, qui détient le pouvoir depuis quelques mois, s'est opposé à toutes ces initiatives. Je dois signaler que le gouvernement libéral est resté au pouvoir durant 14 ans d'affilée. A l'exception d'une période de six mois, le gouvernement libéral a dirigé le pays sans interruption pendant 14 ans avec une forte majorité. Non, ce n'est pas du tout arrogant de la part d'un libéral d'intervenir en disant que les Canadiens sont en faveur d'une politique qui soutient une société nationale de radiodiffusion susceptible de préserver et de maintenir un sentiment d'identité nationale. On ne saurait faire preuve de sectarisme dans ce débat.

M. Dick: Pourtant vous l'avez fait.

M. de Corneille: Je ne fais que rappeler les états de service du parti conservateur depuis six mois et ce qu'il a fait pour démolir et discréditer l'AEIE et ce qu'il fait maintenant pour démolir et discréditer Radio-Canada. Il s'agit pourtant d'institutions dont le rôle est de protéger et d'affirmer la souveraineté et l'identité canadiennes.

M. King: Monsieur le Président, je me demande si le député qui vient de nous énumérer les choses merveilleuses que nous devons au libéralisme, voudrait aussi reconnaître que le libéralisme nous a aussi apporté une dette de 190 milliards et un déficit de 35 milliards pour l'année en cours. Je me demande si le député voudrait admettre que c'est à cause de cette doctrine et de la gestion libérale qu'un tiers de nos recettes sert aujourd'hui à payer l'intérêt de la dette nationale?

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! L'honorable député de Bourassa (M. Rossi) invoque le Règlement.

M. Rossi: Monsieur le Président, tantôt, la présidence a parlé du député qui était debout au sujet de ses commentaires qui n'étaient pas relatifs au projet de loi à l'étude. Je crois que le député qui a la parole s'est éloigné du sujet du projet de loi C-20.

Le président suppléant (M. Charest): Je dois dire à l'honorable député de Bourassa, comme je l'ai dit tantôt, que le Président de la Chambre se trouve actuellement dans une situation qu'il a un peu créée lui-même ce matin.

On a fait des remarques tantôt à votre collègue le député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille) sur la pertinence de son discours et, en contrepartie, on se retrouve avec les questions que l'on mérite.

[*Traduction*]

M. King: Je voudrais aussi demander au député s'il établit également un parallèle entre le libéralisme et le fait que le tiers de nos recettes sert à payer l'intérêt sur la dette nationale?

M. Benjamin: Règlement!

M. King: Si le député n'approuve pas les compressions décrétées par le gouvernement, à quel moment d'après lui, le ministre des Finances (M. Wilson) et le gouvernement du Canada, doivent-ils prendre conscience des sommes sans cesse plus élevées qui sont englouties dans le service de la dette? Selon le député, avant qu'ils réagissent, la proportion devrait-elle atteindre 33.33 p. 100, 40, 50 ou 60 p. 100? A quel moment, toujours selon le député, faut-il intervenir?

Le président suppléant (M. Charest): En toute déférence, la période des questions et observations est terminée.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'essaierai d'être bref dans mon intervention en espérant qu'un autre membre de l'opposition libérale et peut-être aussi mon collègue le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) auront l'occasion d'exposer leurs vues.

Le projet de loi vise à modifier la réglementation de la radio et de la télévision. Il vise à autoriser le ministre à réglementer le contenu des émissions diffusées par les «entreprises» et aussi à définir «l'entreprise» de manière à inclure la plupart de celles qui ne sont pas clairement autorisées. Le projet autorise également le CRTC à réglementer le contenu d'émissions qui s'en prendraient à l'égalité ou à la dignité d'un groupe quelconque, ce qui inclut entre autres choses, les insinuations ayant égard au sexe. On cherche également à ne réglementer que les grandes entreprises et non les toutes petites bien que la définition de ces dernières reste vague.

A partir de ces considérations, je pense que mes électeurs appuieraient l'essentiel du projet de loi. Les citoyens de Spadina sont des gens patriotiques, qu'ils soient nés au Canada ou qu'ils viennent d'ailleurs. Ce qu'ils veulent, ce sont des émissions canadiennes. Ils veulent que la société Radio-Canada et d'autres stations nous présentent à la radio et à la télévision différents aspects de la réalité canadienne. Ils ne veulent pas capter uniquement des émissions en provenance d'outre-frontière ou d'outre-mer. Ils reconnaissent donc la nécessité de confier à l'État la réglementation de ce qui pourrait être monopolisé autrement par une seule opinion. Sous ce rapport, ils savent gré aux conservateurs d'avoir créé cette entreprise d'État il y a une cinquantaine d'années. Certains de mes électeurs voient dans cette initiative une étape marquante vers le socialisme.

Toutefois, ce programme comporte des lacunes. Le projet de loi ne cherche pas à remédier à la violence à la télévision. Il fait de modestes efforts mais guère plus. Il laisse la voie libre à la déréglementation globale dont s'inspire la politique de Reagan, politique adoptée par le gouvernement actuel. C'est une question inquiétante qui laisse en plan la question des services offerts aux petites localités, bien que le rapport d'un groupe d'étude doive porter sur la question.

Comme on l'a signalé, ce projet de loi ne fait rien pour remédier aux dangers qui menacent le contenu canadien, aux dangers de voir disparaître la présentation de nouvelles émissions d'information et autres qui portent sur notre manière de vivre, sur le théâtre et la musique au Canada. Les coupures budgétaires dont il a déjà été question sont également une menace et il convient, comme vous l'avez signalé monsieur le Président, d'en parler dans le cadre de ce débat. Je conviens avec vous, monsieur le Président, que la question de ces coupures n'est pas étrangère au débat. En tout cas, c'est ce que pensent les électeurs de Spadina.

Nombre d'entre eux, bien qu'il représentent une très faible proportion, travaillent dans les services de production non seulement de Radio-Canada, mais aussi de stations privées de radio et de télévision. Aucune réglementation consciencieuse aux termes de ce nouveau projet de loi ne leur permettra de faire leur apport en qualité de Chinois, de Portugais, de Britanniques, d'Irlandais ou d'autochtones. Aucune réglementation ne leur permettra de faire leur apport si toutes les coupures budgétaires effectuées par le gouvernement suppriment le financement de leur travail. Ils sauront se faire entendre au cours des quelques prochaines semaines, monsieur le Président, car ils sont en train de s'organiser avec d'autres Canadiens pour exposer publiquement leur opinion. Je ne m'attarderai pas davantage à présenter leurs vues aujourd'hui, mais je reviendrai à la charge.

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai quelques réserves au sujet du projet de loi à l'étude et j'en ai mentionné une ou deux au secrétaire parlementaire qui a été très ouvert en ce qui concerne l'intention de cette mesure législative. Les modifications à la loi sur le CRTC donneront au gouverneur en conseil le pouvoir de donner à l'organisme des instructions en matière de politique. Ce qui m'inquiète, ce sont les garanties proposées sur le plan de la procédure.

• (1540)

En ce qui concerne le dépôt de documents, le renvoi à un comité et le délai, je félicite le gouvernement. Je pense qu'il importe que les députés, quelle que soit leur appartenance politique ou leur idéologie, aient l'occasion de discuter en détail des changements que le gouvernement a l'intention de proposer. Il n'y a pas de meilleur moyen que de s'adresser à la Chambre des communes ou aux comités.

En ce qui concerne les modifications à la Loi sur la radiodiffusion et à la Loi sur la radio, je suis heureux de voir que le CRTC aura un mandat clair pour s'occuper de tous les genres d'émissions qui appellent la réprobation. J'espère que, en dépit des déclarations concernant les émissions à caractère abusif du point de vue sexuel, la violence sera également visée. Même si le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) souhaitent faire du Canada le cinquante et unième État américain, nous sommes notablement différents des États-Unis. Je pense qu'une des raisons, c'est notre programmation. Comme vous le savez, monsieur le Président, il y a aux États-Unis un groupe de pression extrêmement bien organisé qui soutient le réseau public de diffusion. J'espère que nous continuerons à bénéficier des services de Radio-Canada et que nous garderons ses émissions de qualité. A cet égard, je souhaiterais que le gouvernement indique clairement au CRTC la politique qu'il entend suivre en ce qui concerne les émissions à caractère abusif. D'autres députés ont parlé de la violence à la télévision, notamment des vidéos-rock. Un certain nombre d'émissions et de vidéos font beaucoup de mal. Toutefois, je reste optimiste, je pense que la politique générale qui s'impose viendra.

Les autres amendements à la Loi sur la radiodiffusion sont conçus pour réduire la réglementation touchant le secteur privé. J'applaudis cette initiative, même si une chose m'inquiète, comme je l'ai mentionné au secrétaire parlementaire. Je ne voudrais pas le citer incorrectement. Si c'est le cas, ce n'est pas intentionnel et il pourra me corriger. Je parle des antennes paraboliques collectives dont l'exploitant ne détient pas de licence. Il semble y avoir une prolifération de ces systèmes au Canada, et ceux qui en ont disposent d'un avantage injuste sur ceux qui se sont soumis au CRTC et ont dû demander une licence ou un renouvellement. J'espérais que cette mesure législative serait claire à ce sujet, mais on me dit qu'il n'en est rien. Je ne doute pas que, avec la majorité qu'il y a de l'autre côté, ces amendements soient adoptés, monsieur le Président. Toutefois, j'espère que le ministre des Communications (M. Masse), peu après l'adoption du projet de loi, informera la Chambre de sa politique à ce sujet. Nous ne voulons pas que ces systèmes sans licence prolifèrent au Canada. Je pense que c'est extrêmement important et j'ai bon espoir que le secrétaire parlementaire prendra note de cette suggestion et y donnera suite.

J'ai mentionné certains aspects positifs du projet de loi, monsieur le Président, mais celui qui me donne le plus de difficultés, c'est l'article 14.5. Il dit que le ministre doit consulter le comité de direction du conseil sur la nature et l'objet des instructions ou de l'avis. Le secrétaire parlementaire pourra peut-être nous donner des précisions là-dessus à une autre occasion, à moins que nous puissions en parler jusqu'aux petites heures du matin. Peut-être même que le ministre pourrait nous renseigner. Que faut-il entendre par consultation? S'agit-il d'une réunion d'une demi-heure avec les membres du comité exécutif ou de remettre un document aux membres du comité? Est-ce cela consulter valablement les membres du conseil, lesquels, je n'en doute pas, devront leur nomination à leur objectivité et à leurs compétences, et non pas à leur affiliation politique? Je suis certain que c'est ce qui se passera, comme c'était le cas pour les gens que nous avons nommés, monsieur le Président. Que dire des consultations sinon qu'il faut qu'elles soient très valables?

J'attire votre attention là-dessus, monsieur le Président, car, vous le savez, le gouvernement a amputé le budget de Radio-Canada et d'autres organismes culturels comme le Conseil du Canada, l'Office national du Film et le Conseil des Arts. Quand y a-t-il eu des consultations? La formulation du projet de loi est tellement vague, surtout celle de l'article 14.5, que nous risquons, en adoptant le projet de loi, de permettre au gouvernement non seulement de donner des directives au CRTC, mais de continuer à éliminer arbitrairement des programmes, sans consulter vraiment les personnes qui règlementent les télécommunications au Canada. Compte tenu de sa remarquable carrière antérieure, je ne pense pas que le secrétaire parlementaire voudrait que cela se produise. Il faudrait donc modifier le projet de loi pour qu'il dise clairement que les consultations doivent être «valables». J'espère que le secrétaire

parlementaire comprendra mon point de vue à ce sujet et que nous pourrons soulever cette question en comité.

L'autre point dont je voulais parler, et qui n'est pas sans rapport avec le premier, concerne les directives que le gouvernement du Canada peut donner au CRTC en matière de politique. On peut se réjouir de cette disposition, car elle dit en gros: «Le gouvernement national prendra des décisions et donnera des directives au CRTC». Un autre moyen dont il dispose est l'article 99 de la Loi sur l'administration financière qui porte sur les sociétés de la Couronne. Cet article permet au gouvernement de donner des directives claires et sans équivoque aux sociétés de la Couronne. Il appartient aux personnes occupant des postes de responsabilité, que ce soit à Radio-Canada ou dans d'autres sociétés de la Couronne, de suivre les directives. Je reviens une fois de plus sur l'article 14.5 qui a trait aux consultations. Quelle est sa portée? Le gouvernement ne nous a pas expliqué ce qu'il voulait dire. Nous avons vu le résultat des compressions budgétaires à Radio-Canada. Étant donné votre objectivité et vos antécédents, monsieur le Président, vous pouvez facilement comprendre pourquoi je m'inquiète du sort de ces régions qui, uniquement pour des questions de géographie, à cause de la façon dont la population est répartie au Canada, éprouvent de graves problèmes depuis que le budget de Radio-Canada a été amputé.

• (1550)

Il n'y a pas eu de consultations, monsieur le Président. Le secrétaire parlementaire et le gouvernement ne peuvent pas prétendre le contraire. A l'avenir, j'espère que le gouvernement aura une politique claire en ce qui a trait aux programmes comportant des scènes de violence. J'espère que les directives ne seront pas uniquement de caractère budgétaire.

Dans ma région, on a procédé à des coupes très malheureuses qui sont étroitement liées à ce projet de loi. Il y a par exemple l'émission *Radio Noon*. Je sais qu'il y a des députés représentant des régions urbaines qui, vraisemblablement en raison des mesures d'austérité, n'ont pas voyagé autant qu'ils l'auraient souhaité. L'émission *Window on Resources* revêt également beaucoup d'importance pour ces gens-là. C'est bien injuste de l'abolir. Certains pourraient alléguer que cette décision porte atteinte au pacte constitutionnel. Il y a des émissions qui sont conçues davantage en fonction des régions urbaines de notre pays. Il est certain que notre gouvernement national devrait faire en sorte que la programmation touche aussi bien les régions rurales que les régions urbaines. Les localités qui vivent de la pêche dépendent depuis fort longtemps de cette émission. Dans leur ignorance, certains députés peuvent s'imaginer qu'elle ne saurait avoir beaucoup d'importance. Elle en revêt pourtant beaucoup pour les localités isolées où elle constitue la seule ouverture sur le monde. J'invite fortement les députés ministériels à modifier si possible cette politique.

Dans ma propre circonscription, d'autres émissions ont été annulées. Ainsi, *Talent Cape Breton* . . .

M. Brisco: Quel talent?

M. Dingwall: Le député conservateur demande «Quel talent?» Il a sans doute parlé sans réfléchir. Il ne voudrait sûrement pas porter atteinte à l'honneur des employés de Radio-Canada et des artistes qui ont participé à cette émission. Il ne le voudrait sûrement pas, monsieur le Président. Du moins, je l'espère. J'imagine qu'en tant que Canadien il a suffisamment d'envergure pour comprendre qu'il existe au Canada de nombreuses régions où l'histoire et la culture sont différentes des siennes. Il reconnaîtra facilement que si cette culture n'a pas de sens pour lui, elle en a beaucoup pour les gens qui ont participé aux émissions *Island Echoes* et *Fresh Air*. Après y avoir bien réfléchi, sans doute le député sera-t-il moins prompt dorénavant à porter atteinte à l'honneur de ces gens-là.

Les gens qui ont conçu et préparé ces émissions, de même que les artistes dont ils ont retenu les services et les talents, ont obtenu beaucoup de succès et reçu beaucoup d'encouragement de la part de la population. C'est là une considération qui devrait orienter toute politique nationale en matière de communication. Je voudrais bien que les ministériels admettent qu'en raison même de la configuration géographique de notre pays et de la dispersion de la population sur toute l'étendue du territoire, il faut améliorer les services de Radio-Canada au lieu de les restreindre.

Si le gouvernement veut changer de direction, il devrait le faire. C'est son droit. Radio-Canada a offert un service très important à tous les Canadiens. Le gouvernement a tort, compte tenu de la direction dans laquelle il essaie de nous entraîner. Je me rétracte, monsieur le Président. Je ne crois pas que le gouvernement songe à une direction précise. J'espérais que le ministre des Communications nous présenterait une politique claire. Il ne l'a pas fait. C'est le vieux principe conservateur. Lorsqu'on se demande que faire, on se contente d'imposer des restrictions. Cette attitude fait beaucoup de tort aux Canadiens. Elle fait beaucoup de tort aux personnes qui ont perdu leur emploi. Bon nombre de ces personnes ont travaillé pour cette société pendant une période de temps considérable, et elles sont fières de leur travail. Elles ont fait du bon travail et voilà qu'à cause des restrictions annoncées par le ministre des Finances (M. Wilson) le 8 novembre, leur emploi n'existe plus.

C'est honteux de la part d'un gouvernement national de s'en prendre à une circonscription, que tous les Canadiens, peu importent leurs convictions, ont appris à estimer pour sa valeur intrinsèque.

M. Brisco: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais attirer l'attention de la présidence sur les commentaires du député qui a parlé. J'ai demandé «Quel talent?», en lui donnant ainsi l'occasion de nous parler pour la première fois dans son discours du talent de Cape Breton. Pourquoi a-t-il une attitude aussi négative à l'égard de ce parti et du député de Kootenay-Ouest, alors que je lui ai donné cette occasion? Je ne comprends vraiment pas. Il devrait m'être reconnaissant de lui avoir donné cette occasion.

• (1600)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Saint-Denis.

M. Prud'homme: Je m'excuse. Je vous soumets respectueusement, monsieur le Président, qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Nous ne sommes pas à la période des questions orales, et ce n'est pas un rappel au Règlement que l'honorable député vient de faire. Je vous soumets cela bien humblement.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 16 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): L'article nº 2 est-il reporté du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): Le député d'Okanaga Similkameen (M. King) veut-il proposer la motion à la Chambre en l'abense du député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker)?

M. King: Je crois qu'elle a déjà été présentée.

M. Nickerson: J'invoque le Règlement. Sauf erreur, la motion a été présentée il y a déjà un certain temps. Nous poursuivons le débat. Le nom des motionnaires devraient peut-être figurer au compte rendu. Je ne crois pas que le député d'Okanagan-Similkameen (M. King) était comotionnaire. Il faudrait peut-être rectifier le compte rendu pour y faire figurer le nom de celui qui était effectivement le comotionnaire.

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette vivement que la présidence ait pu susciter une certaine confusion. Il ne s'agit pas de la même motion. C'est une autre.

Le problème auquel nous nous heurtons, c'est que le député de Lethbridge-Foothills n'est pas à la Chambre. La présidence voudrait savoir s'il y a un motionnaire pour remplacer le député.

J'avais cru comprendre, quand le député d'Okanagan-Similkameen a pris la parole, qu'il acceptait de proposer la motion. Est-ce exact?

M. King: Oui.

M. Brisco: J'appuie la motion.

* * *

LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982

L'OPPORTUNITÉ DE MODIFIER LA LOI AFIN D'INCLURE LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ

M. Fred King (Okanagan-Similkameen) propose:

Loi constitutionnelle de 1982

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait modifier la Loi constitutionnelle de 1982 afin d'y inclure le droit à la propriété et que le gouverneur général émette une proclamation sous le Grand Sceau du Canada afin de modifier l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés pour qu'il se lise comme il suit:

«7. Chacun a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la jouissance de ses biens; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.»

et que la Chambre exhorte les assemblées législatives de toutes les provinces et le Sénat à adopter des résolutions semblables.

—Monsieur le Président, si les bonnes gens d'Ottawa buvaient davantage de ce bon vin de Similkameen, ils apprendraient vite à reconnaître la région et à faire le lien entre la qualité des interventions de votre humble serviteur et la qualité de ce vin.

Je tiens à signaler la solidité des arguments que le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a présentés précédemment à la Chambre, sur l'inscription, dans la constitution, du droit à la libre jouissance de la propriété. J'ai pour lui le plus grand respect et je sais que nous nous soucions tous deux également de la protection du droit à la propriété. C'est une préoccupation que les agriculteurs de toutes nos circonscriptions nous ont exprimée avec beaucoup de sérieux. Les agriculteurs ne sont pas les seuls à en avoir parlé, mais étant agriculteur, je mentionne tout particulièrement ces bons citoyens du Canada.

L'heure des initiatives parlementaires fournit l'occasion de discuter, de façon générale, quelques-unes des questions qui se rattachent à l'idée d'inscrire le droit à la propriété dans la constitution. Je ne crois pas cependant que c'est à ce moment-ci que nous pouvons régler une question de cette importance. Je le dis même si je souhaite que le droit à la propriété soit constitutionnalisé. Il faut admettre qu'un grand nombre de personnes, de groupes, même des provinces, ont exprimé des réserves sur l'inscription du droit à la propriété. Dans les circonstances, il ne me paraît pas convenir de prendre des décisions sur cette question à ce moment-ci.

Je tiens à dire bien haut que mon parti et moi-même désirons que la Constitution garantisse les droits de propriété. Je me permets de rappeler que c'est au très honorable John G. Diefenbaker, l'ancien premier ministre et chef du parti progressiste conservateur, que nous devons la Déclaration canadienne des droits. Grâce à lui, depuis 1960, le droit à la jouissance des biens est garanti au niveau fédéral.

Depuis lors, le parti progressiste conservateur s'est prononcé en faveur de l'inscription des droits de propriété dans la Charte canadienne des droits et libertés. En fait, nous avons même exercé des pressions pour que les droits de propriété figurent dans la Charte au moment où elle a été rédigée. Nous avons continué à défendre cette position depuis.

Le parti progressiste conservateur estime que la propriété et le droit d'en disposer sont des caractéristiques essentielles de notre société démocratique, qui la différencient des régimes totalitaires. La prospérité de notre pays ne dépend pas seulement du gouvernement. Au Canada, il existe un certain nombre de partenaires économiques, dont le gouvernement, les entreprises et les particuliers. Nous voulons conserver ce système.

Loi constitutionnelle de 1982

Le droit d'être propriétaire et de disposer de nos biens, notamment à des fins professionnelles, nous permet, en tant que particuliers, de jouer un rôle dans cette association économique et de contribuer à la prospérité du pays. Les entreprises, grandes ou petites, constituent la base de notre économie et appartiennent à des citoyens.

Ces personnes fournissent les ressources et les capitaux dont les entreprises ont besoin. Dans ce contexte, les remarques du Professeur Jack Knetsch de l'Université Simon Fraser sont particulièrement intéressantes. Je voudrais citer un passage de la première page de son ouvrage intitulé *Property Rights and Compensation*:

> Dans la plupart des sociétés se sont développés certains droits qui font notamment en sorte que les fruits des efforts productifs reviennent aux auteurs de ces efforts et ne soient pas distribués arbitrairement à d'autres personnes. Dans la plupart des sociétés, ce phénomène continue à bien protéger les investissements et à favoriser fortement une utilisation efficace des ressources. Les droits qui encouragent les particuliers à bien gérer leurs biens et les efforts que font les citoyens pour obtenir d'autres avantages profitent à toute la collectivité.

A mon avis, il importe de souligner que la conception socialiste, qui reconnaît seulement la propriété de l'État et qui est celle du NPD, a exactement l'effet contraire, c'est-à-dire qu'elle entrave le progrès et le développement économique.

Le droit d'être propriétaire et de jouir de nos biens nous permet de profiter des fruits de notre travail, que nous soyons salariés ou non. Il nous permet d'acheter des voitures, des maisons et des exploitations agricoles, ainsi que toutes les choses dont nous avons besoin pour mener la vie que nous souhaitons au Canada. Le fait d'avoir le droit d'être propriétaire et de jouir de nos biens nous incite à prendre l'avenir de notre pays à cœur. Il est donc important que les droits à la propriété soient bien protégés, ce qui veut dire qu'il faut les inscrire dans la Charte canadienne des droits et libertés.

• (1610)

Ainsi, ils ne dépendraient pas de la bonne volonté du gouvernement de l'heure. La Charte est maintenant la loi suprême du pays. Cela porte atteinte à la tradition voulant que le Parlement ait la suprématie. Les actes du gouvernement peuvent être soumis à l'examen des tribunaux qui sont chargés d'interpréter la Charte et de la faire appliquer. Toutefois, c'est précisément pour cette raison que l'inclusion des droits à la propriétaire mérite un examen attentif. Cela peut avoir de très lourdes conséquences.

Un grand nombre de personnes et de groupes ainsi que des provinces ont exprimé de sincères inquiétudes quant aux conséquences éventuelles de l'inclusion des droits à la propriété. Il faut tenir compte de ces inquiétudes. A cet égard, je signale que le gouvernement fédéral ne peut pas décider à lui tout seul d'inclure les droits à la propriété dans la Constitution. Pour modifier la Charte des droits et libertés de façon à y inclure les droits à la propriété, il faut que les assemblées législatives d'au moins sept provinces, représentant au moins 50 p. 100 de la population, adoptent des résolutions en ce sens. Toutefois, jusqu'ici, seulement deux provinces, la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick, ont adopté des résolutions en faveur de l'inclusion des droits à la propriété dans la Charte des droits et libertés. D'autres provinces ont manifesté certaines hésitations à cet égard. C'est pourquoi nous pensons qu'une motion d'initiative parlementaire ne constitue peut-être pas la meilleure façon de garantir que cette question sera étudiée à fond avant d'être poussée plus loin.

Les provinces craignent que l'inclusion des droits à la propriété ne permette aux tribunaux de contester des lois qui protègent des intérêts sociaux importants. Elles songent notamment aux lois d'urbanisme ou municipales, aux lois relatives à l'environnement, aux ressources, aux propriétés foncières, aux bâtiments, à la santé et à la sécurité ainsi qu'à d'autres genres de lois. Par exemple, elles se demandent si l'inclusion du droit à la propriété peut les empêcher de contrôler l'utilisation des terres privées dans le but de protéger l'environnement ou la collectivité. Leurs préoccupations sont sincères et méritent d'être étudiées.

Je pense que les provinces ont l'esprit ouvert à ce sujet. Comme nous avons besoin de leur appui pour inclure les droits à la propriété dans la Charte, nous devrions travailler en collaboration avec elles pour voir si nous pouvons dissiper leurs craintes d'une façon acceptable pour tous les intéressés. Nous devrions essayer d'établir un consensus à ce sujet, en adoptant l'approche du fédéralisme coopératif qui caractérise le nouveau gouvernement du Canada.

Nous avons également d'autres raisons d'adopter ce genre d'approche. Le paragraphe 38(2) de la nouvelle Constitution, c'est-à-dire de la Loi constitutionnelle de 1982, permet à une province de se dissocier d'une modification constitutionnelle «dérogatoire à la compétence législative, aux droits de propriété ou à tous autres droits ou privilèges d'une législature ou d'un gouvernement provincial». Apparemment, une modification concernant les droits à la propriété serait certainement visée par le paragraphe 38(2). Par conséquent, si ce genre de mesure était proposée au mauvais moment, une province mal disposée pourrait être tentée de s'en dissocier, comme elle en a le droit. Nous avons le devoir d'éviter que les droits à la propriété ne soient pas protégés de la même façon dans les différentes régions du pays. Nous devons chercher à établir un consensus à cet égard.

Les provinces ne sont pas les seules à s'inquiéter des conséquences de l'inclusion des droits à la propriété. Les groupes féministes craignent que cela ne nuise aux intérêts des femmes, à la suite de la récente réforme du droit de la famille. Ces réformes visaient à reconnaître l'égalité des contributions du conjoint au foyer et du soutien de famille. Elles le font en prévoyant, en principe, la division à parts égales des biens en cas de divorce. Les tribunaux peuvent accorder les biens à l'un des conjoints, même si c'est l'autre qui y a apparemment droit du point de vue juridique. Les groupes féministes craignent que des garanties constitutionnelles du droit à la propriété empêchent un tribunal de faire cela, ce qui aurait une incidence néfaste pour les femmes. Même si les tribunaux devaient finalement confirmer ces lois touchant la propriété matrimoniale, les groupes féministes craignent que les femmes aient à absorber le coût financier et émotif des procès que suscitera inévitablement une garantie constitutionnelle du droit à la propriété. Le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme a traité de cette question de la constitutionnalisation du droit à la propriété dans une résolution datant du 27 septembre 1983, dont voici un extrait:

Attendu que le 29 mars 1983, un amendement à l'article 7 de la Charte canadienne des droits et des libertés, concernant le droit à la propriété, a été présenté à la Chambre des communes et y a été rejeté;

Attendu qu'un autre amendement similaire peut être présenté;

Attendu que l'amendement du 29 mars 1983 avait pour but de protéger le droit à la propriété dans le sens traditionnel de ce mot, à savoir principalement la propriété immobilière;

Attendu que les Canadiennes en général ne sont pas des propriétaires fonciers et, de plus, ne possèdent que très peu de biens de quelque sorte que ce soit;

Attendu que les répercussions probables d'un tel amendement n'ont pas été suffisamment examinées ni débattues;

Attendu qu'un tel amendement pourrait avoir de graves répercussions sur les droits que les femmes ont déjà acquis, tel le droit à la division du foyer conjugal;

Attendu que toute nouvelle protection de la propriété garantie par la Constitution canadienne doit aussi viser de nouveaux genres de propriété, qui sont souvent des droits et avantages sociaux comme le contrôle du loyer, les normes en matière de pensions et de travail;

Le CCCSF recommande au gouvernement fédéral qu'aucun nouvel amendement ne soit présenté à la Chambre des communes avant qu'une étude approfondie détermine les répercussions d'une telle mesure sur la vie des Canadiennes. Nous demandons aussi qu'une telle mesure soit soumise à l'ensemble de la population afin que les femmes canadiennes aient la chance de dire ce qu'elles en pensent.

Ce sont là, il me semble, des préoccupations sincères, dont il faut tenir compte. Les associations féminines semblent avoir l'esprit ouvert là-dessus. Nous devrions faire un effort pour dissiper leurs inquiétudes. Nous ne devrions pas laisser passer l'occasion de le faire.

Même en admettant que nous puissions parvenir à un consensus en ce qui concerne la constitutionnalisation du droit à la propriété, il nous reste encore à décider quelle forme cette protection devrait prendre. Même les deux provinces qui ont adopté des résolutions visant à constitutionnaliser le droit à la propriété ne s'entendent pas sur la forme que devrait prendre cet amendement à la constitution. L'assemblée législative de la grande province de la Colombie-Britannique a adopté une résolution visant à constitutionnaliser le droit à la propriété . . .

Des voix: Bravo!

M. King: . . . et proposé de modifier l'article 7 de la Charte de façon à y inclure le droit à la propriété. Selon la résolution de la Colombie-Britannique, l'article 7 devrait se lire comme il suit:

Chacun a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la jouissance de ses biens; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

• (1620)

Par ailleurs, le Nouveau-Brunswick, seule autre province à adopter une résolution visant à constitutionnaliser le droit à la propriété, a proposé que chacun ait le droit à la jouissance de ses biens et le droit de ne s'en voir privé que par voies légales. Cette résolution diffère de celle de la Colombie-Britannique du fait que le citoyen ne pourrait être privé de ce droit que par voies légales, alors que cette dernière ne fait intervenir que les principes de justice fondamentale.

On a beaucoup discuté du sens qu'il y a lieu de donner à «justice fondamentale» et à «voies légales», et de la différence entre les deux expressions. Je n'entends pas continuer à le faire maintenant, si ce n'est pour dire qu'il y a lieu de les examiner de concert avec les provinces.

En outre, nous ne devrions pas exagérer l'urgence d'une action sur le front constitutionnel. Mes commettants et moi nous soucions bien plus d'économie. Si nous voulons atteindre des objectifs sociaux et politiques importants, nous devons nous préoccuper avant tout d'instaurer un cadre économique sain et équilibré.

Comme la Déclaration des droits protège le droit à la propriété au niveau fédéral et que le droit coutumier et la loi les protègent également au niveau provincial, je ne trouve pas que les droits de nos concitoyens soient menacés au point que nous devrions, toute autre affaire cessante, modifier notre constitution.

Monsieur le Président me fait signe que j'ai épuisé mon temps de parole. Je sais que certains députés ont hâte de savoir comment j'entendais terminer mon exposé. S'ils tiennent toujours à le savoir, ils devront venir me le demander.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, vous n'obtenez sans doute pas souvent la réponse officielle du gouvernement avant même d'entendre la motion que présente un député. De fait, je voudrais dire quelques mots en privé au député d'Okanagan-Similkameen (M. King) parce qu'il me semble que son opinion personnelle diffère un peu du point de vue officiel qu'il a exposé . . .

M. Murphy: Oh, oh!

M. Thacker: . . . même s'il existe certaines questions dont on pourrait à juste titre discuter. A mon avis, c'est un sujet d'une importance critique et la Chambre a une belle occasion de faire quelque chose d'utile. A titre de simples députés, nous avons encore une fois l'occasion de faire savoir au gouvernement et à l'exécutif fédéral et provincial que nous représentons le point de vue du peuple et que nous prenons position pour le droit à la propriété. Seulement trois des quatre droits fondamentaux pour lesquels nos ancêtres se sont battus et sont morts figurent dans la nouvelle Charte canadienne des droits. Bien entendu, il s'agit du droit à la vie, à la liberté et à la sécurité individuelle. Le quatrième droit fondamental pour lequel nos ancêtres se sont battus et sont morts ne figure cependant pas dans la Charte canadienne. C'est vrai qu'il fait partie de notre droit coutumier et de nos statuts provinciaux et fédéraux puisqu'il figure dans la Déclaration canadienne des droits, mais il n'est pas encore constitutionnalisé.

Quand, au nom des Canadiens, la Chambre s'est engagé à constitutionnaliser nos droits au Canada, nous aurions dû faire la même chose pour le droit ancien et historique à la propriété. Les luttes de 1215 pour la Grande Charte, les luttes de 1689 pour la Pétition des droits, la lutte du peuple français en 1790, la Révolution française et la guerre de l'indépendance aux États-Unis visaient à défendre les quatre droits fondamentaux, c'est-à-dire le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité individuelle et à la propriété.

Des voix: Non!

M. Thacker: Au XVIIIe siècle, quand le peuple a obtenu le droit à la propriété, cela a permis la création d'une nouvelle richesse. Cela voulait dire que même les pauvres du monde occidental étaient mieux partagés que les rois des époques précédentes. Quand les rois possédaient toutes les richesses au XVIIIe siécle, ils possédaient des pouvoirs absolus et les citoyens ordinaires étaient des paysans asservis; ils n'avaient aucun avenir. Quand on a tenté l'expérience et qu'on leur a accordé certains droits, y compris le droit à la propriété, ils ont travaillé fort et ont économisé pour les générations à venir. C'est pour cela que nous sommes un peuple riche maintenant.

Nous n'avons pas que des raisons anciennes et historiques pour constitutionnaliser le droit à la propriété. Le Canada a signé la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. A titre de nation, nous en sommes signataires. Par conséquent, aucun d'entre nous ne peut s'y opposer à la Chambre. Que dit la Déclaration universelle des droits de l'homme? Voici ce qu'on trouve à l'article 17:

1) Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, à droit à la propriété;

2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

Il y a souvent des députés du Nouveau parti démocratique qui se lèvent et qui citent la Déclaration universelle des droits de l'homme. Je me demande alors pourquoi ils oublient toujours l'article 17. C'est parce qu'essentiellement, ils ne croient pas au droit à la propriété. Nous ne pouvons pas avoir de sécurité individuelle ou de liberté sans le droit à la propriété. Quand les gens ont le droit à la propriété, de même que la chance de travailler et de créer, ils organisent leurs propres régimes de pension. Ils peuvent alors se moquer du pouvoir, des bureaucrates et des gouvernements parce qu'ils peuvent se débrouiller seuls. Voilà pourquoi ce droit est essentiel. C'est la différence entre les démocraties de l'ouest et celles de l'est.

Une autre étape de cette lutte ancienne a été la Déclaration canadienne des droits. Tout le monde devrait lire l'article (1)*a*). Plusieurs provinces ont leur propre déclaration des droits où il est question du droit à la propriété, mais ce n'est pas la même chose. Un statut est un statut. On peut la modifier du jour au lendemain. Une fois qu'elle est constitutionnalisée et qu'elle fait partie intégrante de notre droit fondamental, elle ne peut pas être supprimée arbitrairement par des gouvernements qui risquent de réagir à une crise immédiate, au lieu de penser à l'intérêt à long terme de la population. Par conséquent, puisque notre pays a décidé d'opter pour une charte constitutionnalisée avec tout ce que cela implique sur le plan du transfert des pouvoirs aux tribunaux, je dis que nous devrions aller jusqu'au bout.

Pourquoi ce droit n'était-il pas inclus dans la loi de 1982 sur la Constitution? C'est une triste affaire parce qu'il l'a été pendant quelques heures. A l'époque où le comité constitutionnel siégeait, je me souviens que le parti progressiste-conservateur a proposé un amendement un vendredi. Il a été débattu et accepté par la majorité libérale. Le chef du NPD a pris la parole le samedi en disant que si le gouvernement libéral ne le supprimait pas, les néo-démocrates lui retireraient leur appui. Le lundi, à leur grande honte, les libéraux ont supprimé cet amendement et nous avons perdu à tout jamais le droit à la propriété.

M. Benjamin: Bravo!

M. Thacker: Je puis comprendre que les députés néo-démocrates se réjouissent de cet état de chose, mais ce n'est pas le cas des Canadiens, je pense.

M. Murphy: Où étaient les premiers ministres conservateurs? Qu'en a pensé le premier ministre de votre province? Quelle est la position officielle du gouvernement de l'Alberta?

M. Thacker: Où en sommes-nous aujourd'hui? Fait intéressant à noter, les députés néo-démocrates ont perdu leur place à cause de cette affaire. Les provinces ont pris position. Au comité constitutionnel, elles ont soulevé à juste titre certains points de vue justifiés. Elles ont dit qu'en vertu de la loi constitutionnelle, les droits civils et les droits à la propriété sont du ressort des provinces et que c'est à elles de les protéger. C'est un point de vue valable. Je leur réponds que nous sommes d'accord, mais être Canadien doit vouloir dire quelque chose, avoir la citoyenneté canadienne veut dire quelque chose. Cela veut dire avoir le droit de vivre, d'être libre, le droit à la sécurité de sa personne et le droit à la propriété. C'est pour ces raisons que ce droit devrait être constitutionnalisé.

Si nous consultons la population, je suis convaincu qu'elle adoptera notre point de vue et non celui des provinces qui veulent que ce droit reste dans leurs lois. Je suis honnête: demandons l'avis des gens. Laissons-les décider. Je suis convaincu qu'ils opteront pour la constitutionnalisation des droits.

Certaines autres provinces comme celle de l'Île-du-Prince-Édouard se sont inquiétées. En à peine deux générations l'Île-du-Prince-Édouard a appartenu entièrement à des étrangers. Étant donné les dimensions restreintes de l'île, ses habitants voulaient s'assurer que la province aurait le droit d'exercer un contrôle à cet égard. Ils ne voulaient pas que l'Île-du-Prince-Édouard appartienne à des non-résidents. La Nouvelle-Écosse peut dire la même chose puisque sa côte était rachetée par des Américains.

• (1630)

La charte constitutionnalisée prévoit une protection pour ces deux provinces. Il s'agit de l'article 33, la clause dérogatoire. Les provinces pourraient légalement adopter une loi et déclarer que nonobstant la Charte canadienne des droits, un non résident ne peut pas posséder de biens à l'Île-du-Prince-Édouard. Les tribunaux confirmeraient ce jugement parce qu'il impose une limite acceptable aux droits des autres Canadiens étant donné la petite taille de l'Île-du-Prince-Édouard. Il en va de même pour les côtes de la Nouvelle-Écosse.

Je suis convaincu que nous pourrions amener les gouvernements provinciaux à changer d'avis grâce à l'article 33, la clause dérogatoire. J'espère que la Chambre se joindra aux assemblées législatives de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick et du Yukon qui ont toutes adopté une résolution en vue de constitutionnaliser les droits à la propriété. Il suffit au Parlement d'adopter une motion, et il nous restera à convaincre sept autres provinces. Nous avons trois ans pour adopter une résolution semblable, laquelle pourra devenir un amendement à notre constitution.

Nous sommes ici pour présenter l'opinion de nos électeurs. Je n'ai aucune hésitation à demander à mes collègues d'appuyer cette motion.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, c'est la troisième fois que j'interviens dans l'étude d'une résolution présentée par un député conservateur concernant les droits à la propriété et la Constitution. Comme cela est arrivé dans les cas précédents, je suppose que le parti conservateur veillera à ce qu'il n'y ait ni vote ni résolution au sujet de cette question à la Chambre.

Les deux députés qui m'ont précédé, le motionnaire et le porte-parole du gouvernement, ont cherché à blâmer le Nouveau parti démocratique pour l'absence de cette disposition dans la Constitution. Le porte-parole ministériel a énuméré tous les problèmes qui pourraient se poser s'il en était question dans la Constitution. Jamais, le gouvernement conservateur n'a été explicite à ce sujet. Pourtant ce débat lui offrait une occasion de préciser sa pensée.

Sans doute les députés sont-ils sincères en présentant cette mesure d'initiative parlementaire, mais ils sont membres du parti majoritaire. Je voudrais connaître la position officielle du gouvernement conservateur. Je ne l'ai pas encore entendue exposée à la Chambre des communes. En fait, je ne l'ai jamais entendue. Il n'en était pas question dans le discours du trône et jamais un simple député n'en a parlé. Ils se sont contentés de faire un peu de politique et surtout d'attaquer notre parti.

Je suis le porte-parole officiel de notre groupe en matière de Constitution ce qui inclut les droits à la propriété et je suis autorisé à parler en conséquence. Il est déjà arrivé que j'aie introduit des motions affirmant notre foi dans les droits à la propriété. J'ai dit que nous pouvions même accepter le principe de ces droits dans la Constitution à condition de ne pas priver les Canadiens d'autres droits par la même occasion. Ma motion est connue, l'ayant proposée en guise d'amendement à une motion présentée par les conservateurs quand ils étaient dans l'oppositon. Et en ma qualité de porte-parole officiel de notre parti, je suis toujours prêt à la défendre.

Le député d'Okanagan-Similkameen (M. King) porte-parole du gouvernement, a rappelé les nombreuses inquiétudes que j'avais exprimées comme l'ont fait beaucoup d'autres Canadiens, relativement à la constitutionnalisation des droits à la propriété. Il a rappelé que nombre de groupes féministes se préoccupaient de ce qu'il adviendrait des droits qu'ils ont acquis de haute lutte ces dernières années, surtout étant donné que la majorité des femmes ne sont pas considérées comme propriétaires de biens.

Voilà donc une préoccupation légitime de la part de groupes féministes et d'autres groupes. Comme ma circonscription compte de nombreux groupes autochtones, ils se demandent également comment cette disposition pourrait affecter leurs revendications territoriales et les droits qui s'y rattachent. Ces groupes ajoutent leur voix à celle des femmes. Des syndicalistes se demandent également comment les droits des travailleurs pourraient être affectés en comparaison des droits des propriétaires.

Quand je suis intervenu la dernière fois, j'avais lu un article du *Free Press* de Winnipeg paru en juillet 1983. Un représentant de créanciers hypothécaires expliquait pourquoi il souhaite que les droits à la propriété soient constitutionnalisés. Selon lui, puisqu'une hypothèque est considérée comme un bien, il aurait plus de droits qu'un travailleur ou qu'un autre qui pourrait prétendre à une partie des avoirs d'une entreprise ayant fait faillite. Voilà un intérêt légitime. Cet homme défendait son entreprise et les intérêts de ses semblables. Puisqu'il détenait une hypothèque après avoir consenti de prêter à l'entreprise, de ce fait il avait plus de droits que le travailleur qui n'avait donné que son labeur. Quelqu'un de l'autre côté est en train d'expliquer pourquoi ils veulent que les droits à la propriété soient constitutionnalisés.

Des groupes écologistes ont fait part de leurs préoccupations en expliquant les mesures qui pourraient être adoptées si les droits à la propriété étaient intégrés dans la Constitution. En outre, les gouvernements provinciaux conservateurs ont tous affirmé qu'ils ne le souhaitaient pas. Ce ne sont donc pas 30 députés néo-démocrates de la Chambre des communes qui empêchent ou ont empêché que les droits à la propriété soient constitutionnalisés. C'est le premier ministre de l'Alberta et tous les autres premiers ministres conservateurs des provinces.

Les députés n'ont pas à me croire sur parole. Ils peuvent se reporter à ce qu'ont dit les divers porte-parole des gouvernements conservateurs provinciaux. Puisque l'auteur de la motion vient de l'Alberta, je vais citer les propos du porte-parole du gouvernement de sa propre province. Voici ce qu'à déclaré M. Horseman, ministre des Affaires intergouvernementales de cette province:

> Qu'il soit bien compris que le gouvernement de l'Alberta estime que la responsabilité constitutionnelle en matière de droits civils et de droits à la propriété est du ressort des provinces. Il convient de leur en laisser la responsabilité et de ne pas les inscrire dans la Charte des droits, ce qui les assujettirait au contrôle du gouvernement fédéral.

Je ne connais pas personnellement M. Horseman. Peut-être le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) le connaît-il. Je présume qu'ils sont des amis et des collègues. Je présume que le député ne traitait pas son collègue provincial de socialiste. Je présume aussi que cet homme était chargé de parler au nom du gouvernement de l'Alberta. Nous voyons donc qu'un gouvernement conservateur provincial a déclaré officiellement ne pas vouloir voir ce droit inscrit dans la Constitution. Ne nous blâmez pas, blâmez vos collègues. Le gouvernement albertain n'est pas seul. Je cite encore M. Horseman:

> Après un bref sondage auprès des autres gouvernements provinciaux effectué par les autorités albertaines, il apparaît clairement que les autres gouvernements provinciaux sont très peu en faveur de l'inclusion du droit à la propriété dans la Charte.

● (1640)

La période où ces gouvernements provinciaux s'exprimaient ainsi ressemble beaucoup à la période actuelle. Presque tous ces gouvernements provinciaux sont dirigés par des conservateurs. Trêve de politique partisane! Soyons honnêtes les uns envers les autres. Disons en toute vérité quels sont ceux qui s'opposent à ce que le droit à la propriété soit inscrit dans notre Constitution. Si nous pouvions résoudre les autres problèmes dont j'ai parlé, au sujet de l'environnement, au sujet de la capacité des gouvernements provinciaux de réglementer l'usage des terres relevant de leur compétence; si nous étions sûrs d'être capables de protéger le pouvoir des gouvernements provinciaux de voir à ce que les terres agricoles restent la propriété des résidents de la province, des gens qui cultivent effectivement le sol; si nous pouvions protéger les droits des femmes et si nous pouvions prouver que le droit à la propriété n'est pas un droit qui l'emporte sur les droits des travailleurs, nous ne nous opposerions nullement à ce que l'on inscrive le droit à la propriété dans la Constitution. Mais si l'on veut insérer dans la Constitution un droit qui accorderait plus de puissance à un groupe de Canadiens quelconque, qui lui donnerait plus de droits et de privilèges qu'à d'autres, nous ne sommes pas d'accord.

Je ne parle pas strictement en tant que néo-démocrate. Je parle également au nom de gouvernements provinciaux et d'organismes féminins, comme un ancien député conservateur l'a déjà fait. Je parle au nom des travailleurs, au nom des gens qui se demandent comment ils pourraient récupérer des salaires non payés si la Constitution comportait une disposition régissant le droit à la propriété. Ce sont là des inquiétudes qu'expriment un grand nombre de Canadiens. Je ne peux donc pas appuyer cette résolution, et je vais laisser à d'autres députés conservateurs le soin de veiller à ce qu'elle ne soit pas adoptée.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que de participer au débat de cet après-midi. J'ai écouté très attentivement les observations du député qui a proposé la motion, ainsi que celles du député de Churchill (M. Murphy).

Je pense que, de part et d'autre, c'est un sujet qui préoccupe considérablement les députés. Il ne s'agit pas d'une question parfaitement tranchée. Ceux qui ont une opinion arrêtée sur la question ont des convictions extrêmement profondes.

Je pense que tout le monde au Canada est en faveur du droit de posséder des biens et de les garder, mais il ne s'agit pas réellement de cela. Ce dont nous parlons, c'est de l'effet de l'inclusion du droit à la propriété dans la Constitution et nous nous demandons si ces conséquences seraient positives ou négatives. Nous nous éloignons donc sensiblement de l'idée que tout le monde veut conserver sa propriété.

Je voudrais rappeler un fait au député qui a présenté la motion de façon très partisane en nous rappelant que les conservateurs étaient en faveur de cette motion alors que les autres n'étaient pas du même avis: si je me souviens bien, la plus importante expropriation jamais faite fut celle des actions de Crown, Seaway et Greymac, en Ontario. Ces actions ont été expropriées par un ministre conservateur et par ses collègues. Accuser les autres, qui ne sont pas du même parti politique, de ne pas être en faveur du droit à la propriété n'est pas tout à fait exact. J'aimerais le rappeler au député qui a proposé cette question.

M. Brisco: Regardez ce que nous avons fait.

M. Boudria: Un autre député conservateur dit: «Regardez ce que nous avons fait». Si nous regardons, justement, nous constatons que les divers gouvernements ont, par le passé, pris des décisions qui touchent les droits à la propriété des particuliers. Par contre, dans le cas de Crown Trust, en Ontario, il s'agissait de l'intérêt public, ou d'un prétendu intérêt public, contre les droits des particuliers à posséder des actions, question dont on parle encore à l'assemblée législative de l'Ontario et qui pourrait ne jamais trouver de réponse. Il s'agit d'une question extrêmement complexe.

Je ne pense pas que quiconque ici soit prêt à se déclarer en faveur de la violation des droits d'autrui ou en faveur de la confiscation de la propriété d'autrui. Une fois de plus, ce n'est pas cela qui est en cause.

Revenons en arrière et considérons ce qui s'est produit aux États-Unis. Pendant de nombreuses années, les tribunaux américains ont interprété le droit à la propriété comme interdisant aux législateurs d'adopter des lois sur le salaire minimum. Que se produirait-il si le résultat était le même au Canada? C'est une chose que de dire que nous voulons que les gens aient le droit de conserver ce qu'ils ont, mais, par contre, l'inclusion du droit à la propriété ne doit pas avoir d'effets défavorables sur les gens. Je pense que nous devons nous assurer que toute modification, pour ajouter le droit à la propriété, même si la plupart d'entre nous sommes en faveur du principe, n'aura pas d'effets défavorables plus considérables que les avantages que nous pourrions en tirer. Nous ne devons jamais l'oublier.

De plus, si certaines des provinces s'opposent à l'inclusion du droit à la propriété, en dehors des raisons dont j'ai déjà parlé, c'est qu'elles estiment, et c'est exact dans une certaine mesure, que le droit à la propriété et le droit civil sont actuellement, en vertu de la Constitution, de leur compétence et que les ajouter dans un document constitutionnel équivaudrait à les priver de cette attribution. Je comprends l'hésitation de certains gouvernements provinciaux. On ne peut pas se borner à dire que les députés conservateurs sont en faveur des droits à la propriété alors que les autres sont contre. Quiconque essaie de présenter le problème sous cet angle tient un raisonnement simpliste.

Nous avons tenu un débat analogue—je ne dirais pas identique mais analogue—il n'y a pas si longtemps à la Chambre. A ce moment-là, j'ai dit que j'étais en faveur du principe de la protection de nos droits mais que les conséquences éventuelles de cette adjonction me tracassaient un peu. J'ai reçu une lettre d'un de mes électeurs, et je voudrais en citer quelques phrases si vous me le permettez, monsieur le Président.

[*Français*]

La présente est pour exprimer mon objection à la proposition qui t'a été faite ... pour demander l'enchâssement dans la Constitution du «droit à la propriété privée».

En fait, suite à la lecture de la nouvelle au journal «Le Carillon», j'ai commencé, en tant que membre de l'organisme en question, à contacter d'autres membres pour une assemblée spéciale afin de demander de retirer cette proposition. Cependant, le volume de travail que j'ai ... m'a empêché de continuer mes démarches. Comme tu pourrais savoir, mon travail domine même mon temps libre. De toute façon, j'en ai parlé à ...

... d'autres ... de cet organisme, toujours, monsieur le Président, cette personne-là reflète une proposition d'un organisme auquel elle participe et je néglige d'utiliser le nom pour ne pas utiliser son nom ici à la Chambre. Et je continue la citation:

... et il m'a appris qu'il n'était pas présent lors de l'adoption de cette résolution. Il a indiqué, par ailleurs, qu'il n'est pas favorable lui aussi à une telle résolution.

Comme tu le sais, le droit à la propriété privée est d'abord lié au droit au travail.

C'est un autre sujet dont on pourait parler cet après-midi, monsieur le Président.

Pourquoi demander le premier et ne pas mentionner l'autre? Lequel est le plus urgent? La réponse va de soi. Je me demande même si ceux et celles qui ont pondu cette résolution ont pris deux minutes de réflexion ...

Et celui qui écrit la lettre ajoute entre parenthèse:

. . . (s'ils/elles sont même capables de réfléchir).

Je suis confiant que tu as la sagesse de ne pas considérer cette demande, du moins jusqu'à ce que tu donnes la chance aux gens de s'y prononcer. J'en suis certain. Je ne te cache pas que, personnellement, je ne crois même pas qu'un sondage d'opinion peut rendre justice à la question. Elle va, dans l'analyse, au-delà du simple de droit de posséder une . . . propriété constitutionnellement.

Et enfin, l'auteur de la lettre conclut et nous répète les inquiétudes qu'il a face à l'enchâssement d'une telle proposition dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Alors, tout cela pour vous dire, monsieur le Président, que plusieurs personnes, malgré qu'elles soient en faveur d'une formule quelconque pour leur assurer personnellement que leur propriété ne sera pas envahie, ne sera pas prise, ne sera pas enlevée par quelqu'un d'autre . . . Ils reconnaissent également qu'un tel enchâssement ne devrait pas avoir d'effets négatifs qui pourraient excéder ceux qui sont positifs.

Monsieur le Président, je répète ceci, l'ayant dit lors du dernier débat que nous avons eu sur un sujet semblable, que malgré que certains d'entre nous sommes en faveur du principe, personne ne doute de la bonne volonté du député qui a proposé le sujet en question. Je crois que la meilleure chose que nous pourrions faire à titre de parlementaires, ce serait peut-être de déférer un tel dossier à une commission parlementaire, demandant à plusieurs spécialistes constitutionnels, qui ont eu l'expérience ici, au Canada, dans des dossiers semblables et également aux États-Unis, là o>u ils ont eu pour plusieurs années un enchâssement de ce genre, de façon à avoir leur avis pour nous rassurer tous et chacun à l'effet que l'enchâssement d'un tel droit ne serait pas, comme je l'ai mentionné tantôt, un désastre plutôt qu'un bénéfice.

• (1650)

[*Traduction*]

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, je tiens à signaler l'enthousiasme avec lequel le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a défendu la constitutionnalisation des droits à la propriété. Je le partage. Je suis heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de parler de cette question et d'en discuter certains aspects. Par ailleurs, je dois dire que je trouve moi aussi que l'heure réservée aux initiatives parlementaires ne se prête pas à une étude approfondie des problèmes. La constitutionnalisation des droits à la propriété est une question qui n'est pas sans importance et qui mérite un bon débat. Nous devrions veiller à lui accorder toute la considération qu'elle mérite et à ne pas empêcher toutes les parties intéressées de participer à un débat public.

Je pars du principe que les droits à la propriété devraient être reconnus dans la Charte canadienne des droits et libertés, à l'instar des autres droits fondamentaux comme le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne. Si l'on veut constitutionnaliser les droits à la propriété c'est pour que ceux que nous avons maintenant ne dépendent pas uniquement du bon vouloir du gouvernement. Nous le savons tous, les gouvernements changent. Rien à l'heure actuelle n'empêche le gouvernement du Canada d'adopter des lois qui limiteraient injustement les droits à la propriété. En garantissant les droits à la propriété dans la Constitution, nous les mettrions à l'abri des abus arbitraires de l'État. Aujourd'hui, aux termes du *common law*, la plupart de nos droits à la propriété sont protégés contre les méfaits de nos concitoyens. Par exemple, nous pouvons poursuivre devant les tribunaux civils les intrus ou les personnes qui nous empêchent de jouir pleinement de notre propriété. Malheureusement, nous n'aurions pratiquement aucun recours si le gouvernement passait une loi l'autorisant à nous priver arbitrairement de la jouissance de nos biens. Si nous garantissons les droits à la propriété dans la Constitution, nous serions protégés contre de telles mesures arbitraires et injustes de l'État.

En garantissant les droits à la propriété dans la Constitution, nous imiterions d'autres pays de l'Ouest. Aux États-Unis, par exemple, les droits à la propriété est garanti dans la Déclaration des droits. Depuis presque 200 ans, le gouvernement fédéral américain doit respecter les droits à la propriété tels que garantis dans la Constitution.

En 1971 ils adoptaient le Cinquième Amendement à la Constitution. Celui-ci dispose que personne ne sera privé de sa vie, de sa liberté ou de ses biens si ce n'est par voie de droit; et qu'il ne sera pas exproprié de biens privés pour raison d'utilité publique sans juste compensation. Vers la fin du XIXe siècle, et encore il y a plus de 100 ans, la Constitution des États-Unis a été modifiée pour étendre aux gouvernements des États les guaranties concernant les biens. En 1868, le 14e amendement à la Constitution était adopté. Il dispose qu'aucun État ne privera quiconque de sa vie, de sa liberté ou de ses biens si ce n'est par voie de droit.

Aux États-Unis et dans d'autres pays, les droits à la propriété ont reçu une protection constitutionnelle parce qu'on y reconnaît comme ici l'importance primordiale de ces droits pour la préservation de la démocratie. A mon avis, la notion de propriété est liée indissolublement à celle de liberté. Ce lien a été analysé par le juriste américain Charles Reich, que j'aimerais citer. A la page 733 du volume 73 du *Yale Law Journal*, il écrit:

L'institution qu'on appelle la propriété garde la frontière menacée qui sépare l'individu de l'État. Elle n'en est pas l'unique gardien. Beaucoup d'autres institutions, lois et usages en font office également. Mais dans une société qui prise avant tout le bien-être matériel, le pouvoir de contrôle sur une portion donnée de ce bien-être est le fondement même de l'invidualité.

A la page 771, le Pr Reich faisait remonter encore plus loin le lien entre propriété et liberté.

La propriété est une institution juridique dont l'essence est la création et la protection de certains droits privés sur des richesses de toutes sortes. L'institution accomplit diverses fonctions. Une de ces fonctions consiste à établir une démarcation entre le pouvoir public et le pouvoir privé. La propriété trace un cercle autour des activités de chaque individu ou organisation. Le propriétaire dispose de plus de liberté à l'intérieur de ce cercle qu'à l'extérieur. En dehors de lui, il est tenu d'expliquer ou de motiver ses actions et de justifier ses pouvoirs. A l'intérieur, il est maître, et c'est l'État qui doit expliquer ou justifier toute ingérence. C'est comme si la propriété déplaçait la charge de la preuve. A l'extérieur, elle repose sur l'individu. A l'intérieur, c'est à l'État de démontrer pour quelles raisons il ne faut pas que le propriétaire puisse faire ce qu'il désire.

De la sorte, la propriété accomplit la fonction consistant à maintenir l'indépendance, la dignité et le pluralisme dans une société, en créant des zones à l'intérieur desquelles la majorité cède le pas au propriétaire.

Les députés admettent sans doute que le professeur Reich s'est porté avec persuasion à la défense du droit à la propriété. Suivant cette notion de la propriété, le droit de posséder des biens et d'en jouir ne semble pas moins important que le droit à la liberté qui est déjà inscrit dans la Charte des droits et des libertés.

Il convient, par ailleurs, de comparer le droit à la propriété à d'autres valeurs et à d'autres droits. Mes collègues ont mentionné que de nombreuses lois au Canada sont créées à tous les niveaux de gouvernement, pour servir d'importants intérêts de la société mais qui d'une certaine manière nuisent à l'usage et à la propriété des biens. Diverses provinces ont refusé de constitutionaliser le droit à la propriété précisément parce qu'elles craignaient de faire du tort à ces lois.

Ainsi que mon collègue d'Okanagan-Similkameen (M. King) l'a signalé, certaines associations féminines s'inquiètent aussi du risque de voir les tribunaux invalider la toute nouvelle réforme du droit de la famille en se fondant sur le droit de jouir de ses biens. Les écologistes craignent que les industriels ne contestent les lois régissant les déchets industriels sous prétexte qu'elles nuisent à leur droit d'utiliser leurs biens fonciers à leur guise. Dans les milieux de l'environnement, on craint aussi que la constitutionalisation du droit à la propriété ne mette par ailleurs en péril certaines lois destinées à protéger les meilleures terres agricoles.

Personne, gouvernements, associations ou particuliers, ne s'oppose farouchement à ce qu'il figure dans la constitution. Leurs craintes tiennent au fait que l'on n'a pas encore eu l'occasion d'étudier à fond toutes les conséquences de cette décision. En nous y mettant, nous parviendrions peut-être à calmer ces appréhensions pour aboutir enfin à un consensus qui permettrait de modifier plus facilement la Constitution. D'ici là, d'autres questions ont besoin d'être approfondies. Certains de mes collègues l'ont souligné, la réforme constitutionnelle est un long processus . . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 11 heures, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 4 février 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le projet de loi C-26, tendant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

—Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté que je prends la parole à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi C-26, tendant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Cette mesure aura toujours une importance spéciale pour moi, car c'est le premier élément de la législation sociale que j'ai l'occasion de présenter à la Chambre en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social représentant le gouvernement du Canada. Ce projet de loi remédiera à un très grave problème social qui préoccupe depuis longtemps non seulement moi-même, mais pratiquement tous les députés ici présents.

La mesure à l'étude permettra aux veuves et aux veufs âgés de 60 à 64 ans de bénéficier du programme d'allocations au conjoint, quel soit l'âge auquel leur conjoint décède. Cette mesure fait suite à un engagement que nous avions pris envers les Canadiens au cours de la dernière campagne électorale et avait été annoncée officiellement dans le discours du trône, en novembre. Je suis heureux de dire que le gouvernement du Canada donne suite, ce matin encore, à une de ses promesses électorales.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Cette mesure vise environ 85,000 Canadiens, surtout des veuves, ayant l'âge que j'ai déjà mentionné. Signalons également que la majorité de ces 85,000 personnes admissibles, soit 72,000, sont des femmes. Vu la situation financière dans laquelle elles se trouvent actuellement, je ne pense pas que la Chambre des communes puisse trouver une cause plus importante à défendre. Cette mesure ne tient pas compte de l'isolement et de la solitude qui accablent ces personnes. Seuls ceux qui s'en occupent peuvent remédier à ces problèmes très personnels. Malgré les mesures d'austérité, je crois que les législateurs doivent tenir compte des réalités économiques que doivent affronter ces personnes.

Depuis qu'il est arrivé au pouvoir, le gouvernement a malheureusement constaté que les finances publiques étaient encore en plus mauvais état que nous le pensions. Comme le premier ministre (M. Mulroney) l'a dit aux Canadiens, il faudra prendre des mesures énergiques pour réduire un déficit qui s'est accru hors de toutes proportions au cours de la dernière décennie.

Nous ne pouvons cependant pas laisser un groupe très vulnérable de personnes âgées continuer à souffrir à cause de circonstances auxquelles elles ne peuvent absolument rien. Il y a là un urgent besoin qui a été constaté par les députés présents et passés ainsi que par d'autres citoyens. Les veuves âgées de 60 à 64 ans qui ne disposent que d'un faible revenu ne peuvent pas profiter des nombreuses solutions offertes à la plupart d'entre nous. Par exemple, la majorité des personnes qui bénéficieront de cette mesure sont des femmes qui, pendant toute leur vie ou presque, dépendaient financièrement de leur mari. Elles n'ont jamais contesté cette dépendance financière, étant donné que la société la jugeait normale. La société trouvait normal que le mari travaille et gagne de l'argent pendant que la femme restait à la maison et remplissait les fonctions non payées de mère, de ménagère, de compagne, d'infirmière, de conseillère et de travailleuse communautaire, et ainsi de suite. Cette liste n'a pas de fin. Si la femme travaillait, c'était la plupart du temps pour compléter le budget familial.

Je crois que la mesure à l'étude reconnaît en partie ce rôle. Je sais que personne ne peut quantifier cette contribution en termes financiers. Notre société a souvent tendance à attribuer une valeur financière aux services ou au travail. Que ce projet de loi aille assez loin ou non à leurs yeux, les députés conviendront, je pense, que ces personnes ont apporté à notre société une contribution d'une valeur inestimable. Nous le savons bien, notre témoignage de reconnaissance aujourd'hui est dérisoire au prix de leur dévouement envers chacun de nous.

• (1110)

Bien sûr, des hommes vont bénéficier de cette mesure, mais nous admettons volontiers que la pauvreté frappe surtout les femmes et que les veuves en particulier sont parmi les plus pauvres. Ces femmes ont occupé toutes sortes d'emplois importants au cours de leur vie adulte, elles ont même plus d'expérience et sont mieux qualifiées que beaucoup de gens qui ont eu des emplois rémunérés pendant 40 ans.

Ne nous faisons pas d'illusions: le directeur du personnel n'est pas enclin à engager une veuve âgée de 60 à 64 ans. Pourquoi engager une personne sur le point de prendre sa retraite, alors que des jeunes, probablement plus instruits, se disputent les emplois offerts? Voilà pourquoi la société doit faire preuve de compassion envers ces veuves âgées. Le projet de loi C-26 n'est que le reflet de cette compassion. A partir du mois de septembre prochain, les veufs et les veuves entre 60 et 64 ans vont toucher un revenu qui leur permettra d'assumer leurs frais essentiels. Ils ne seront peut-être pas financièrement indépendants, mais au moins ils ne seront plus indigents.

La meilleure façon d'expliquer cette mesure, c'est de suivre l'évolution de l'évaluation des ressources dans le cas des prestataires âgés de 60 à 64 ans. En 1973, les gouvernements fédéral et provinciaux ont remis à l'étude tant le régime de sécurité sociale des Canadiens, ce qui leur a permis d'analyser diverses formules d'aide financière pour tous les Canadiens à revenus modestes. Le gouvernement fédéral a fait une proposition aux provinces au début de 1976, mais il l'a retiré l'année suivante à cause de leurs hésitations.

Entre-temps, le gouvernement fédéral avait déjà donné suite au programme d'aide financière au profit des couples âgés, c'est-à-dire le programme d'allocations au conjoint. En vertu de ce programme lancé en 1975, le conjoint de 60 à 64 ans d'un bénéficiaire de la sécurité de la vieillesse avait droit à des prestations si ses ressources personnelles étaient insuffisantes. Cette mesure découlait du fait que la plupart des couples âgés n'avaient pas d'autres revenus que la pension de base de la sécurité de la vieillesse et un seul supplément de revenu garanti. C'était très peu pour une seule personne, nettement insuffisant pour deux.

Depuis l'entrée en vigueur du programme d'allocations au conjoint, des pressions ont été exercées constamment pour que le gouvernement fédéral accorde ces allocations à d'autres personnes âgées et nécessiteuses. Jusqu'ici, le programme d'allocations au conjoint a été élargi à deux reprises. Au début, l'allocation au conjoint cessait d'être versée lorsque le conjoint retraité décédait. En 1978, le gouvernement fédéral a modifié la loi afin que l'allocation soit versée pendant six mois après le décès du conjoint retraité. En théorie, le veuf ou la veuve aurait ainsi le temps de s'adapter à sa nouvelle situation avant de perdre ses prestations, mais en pratique, cela ne faisait que prolonger une situation angoissante quasiment inévitable. D'ailleurs, pourquoi une veuve âgée de 60 à 64 ans qui comptait sur le programme d'allocations au conjoint pour subsister aurait-elle perdu l'allocation jusqu'à ce qu'elle devienne admissible à la pension de sa sécurité de la vieillesse à 65 ans?

Voilà pourquoi le parti progressiste conservateur a de nouveau modifié le programme d'allocations au conjoint quand il a pris le pouvoir en 1979. A l'heure actuelle, toute veuve dans le besoin continue de toucher l'allocation jusqu'à l'âge de 65 ans. Au nom du gouvernement, je suis fier de tenir l'engagement que nous avions pris quand nous étions dans l'opposition et de poursuivre le travail que nous avions commencé en tant que gouvernement en 1979. Nous voulons aujourd'hui nous montrer encore plus généreux envers ces personnes défavorisées par rapport à la majorité des Canadiens.

• (1115)

Pendant la discussion de l'amendement, les ministériels ont été les premiers à reconnaître que beaucoup de personnes âgées dans le besoin sont encore exclues du programme d'allocation au conjoint. Mais nous avons estimé que nous ne pouvions faire davantage avant la fin d'un réexamen général du régime canadien des revenus de retraite. Il y a eu un examen de ce genre effectué en 1983 par un groupe d'étude parlementaire spécial sur la réforme des pensions, lequel groupe a publié le résultat de ses travaux en décembre de la même année. Parmi les nombreuses formules proposées par ce groupe, il y a eu celle d'étendre l'allocation du conjoint à tous les veufs et veuves à bas revenus âgés de 60 à 64 ans. Je suis heureux que le groupe d'étude sur la réforme des pensions ait proposé cette mesure, et je suis heureux que le gouvernement prenne une initiative au niveau législatif pour donner suite à cette recommandation.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Je m'en voudrais de ne pas rendre hommage aux députés qui font partie de ce groupe. C'est le député de Sudbury (M. Frith) qui l'a présidé, et qui à ce titre a signé le rapport. Je le félicite de sa clairvoyance.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): La ministre de l'Emploi et de l'Immigration, députée de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald), n'a cessé de se préoccuper du sort de ces Canadiens depuis qu'elle est à la Chambre. Je la félicite aujourd'hui de ce nouveau progrès qu'a réalisé la cause à laquelle elle s'était vouée.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Il y a d'autres membres du groupe que je ne puis nommer en ce moment, mais je sais qu'il y en a de tous les partis politiques, et je les remercie.

Outre les personnes que je viens de nommer aujourd'hui il y en a deux ou trois que j'aimerais mentionner. Par exemple le député de Victoria (M. McKinnon) qui, depuis qu'il siège à la Chambre, ne cesse de rappeler à notre caucus et au gouvernement que les Canadiens de cette tranche d'âge ont apporté quelque chose au pays et qu'il faut leur en savoir gré au plan législatif. Il y a encore eu deux autres apports. Je sais que ce n'est pas l'habitude de trahir les secrets du caucus, mais je vais le faire ce matin. J'aimerais parler des députés de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) et de Bow River (M. Taylor).

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): A maintes et maintes reprises ces deux députés ont parlé de cette question à divers membres de notre caucus, et je vois que le député de Bow River est à la Chambre aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Sur un point, ou peut-être deux, les députés constateront que le projet de loi ne va pas assez loin. On peut d'abord se demander si les mêmes avantages ne devraient pas être accordés aux Canadiens qui sont séparés, divorcés et célibataires. Je ne suis pas en mesure d'envisager individuellement le cas des personnes qui entrent dans ces catégories, pour pouvoir dire qu'elles en aient moins besoin que celles dont le projet de loi s'occupe aujourd'hui. Je pense que les députés reconnaîtront que le groupe pour qui cela est le plus urgent—et je ne cherche pas à nier qu'on puisse invoquer des cas d'espèces pour soutenir le contraire—est celui dont le projet de loi s'occupe et qui en a le plus besoin.

L'autre question sur laquelle je pense que la Chambre pourrait s'interroger est celle de savoir si un projet de loi de ce genre ne pourrait pas être attaqué invoquant la Charte qui va prendre effet le 17 avril, tout comme d'autres textes à caractère social. Quand on examine notre législation sociale, monsieur le Président, on constate qu'il y a discrimination manifeste en fonction de l'âge. En effet, les personnes de 65 ans et plus ont une pension de vieillesse que les plus jeunes n'ont pas. Elle fait des distinctions en ce sens que d'aucuns sont admissibles aux allocations familliales, par exemple, s'ils ont des enfants à charge. On pourrait soutenir que la loi est discriminatoire du point de vue de la situation de famille.

• (1120)

Si je puis me permettre de parler un instant de mon expérience personnelle, j'ai participé quelque peu aux discussions sur la Constitution et la Charte des droits. Quels que furent les points de vue exprimés, pour ou contre la Charte, je ne crois pas qu'une fois les discussions terminées, un seul député ait souhaité que la Charte fût interprétée de façon qu'une loi comme celle dont nous sommes saisis aujourd'hui et les principes sur lesquels repose notre législation sociale puissent être contestés ou compromis.

On pourrait soutenir pareil argument, mais alors si on le poussait à bout, la seule conclusion logique serait, à mon avis, qu'il ne saurait y avoir ni politique ni prestations sociales que si l'on accordait un revenu annuel garanti à tous et à chacun. Je ne veux pas déprécier pareille opinion, mais je donne l'avertissement suivant à la Chambre. Avant de défendre trop énergiquement ce point de vue, on devrait examiner très attentivement non seulement la loi actuelle, mais aussi les conventions collectives, par exemple, et comment elles s'en trouveraient modifiées.

Je voudrais faire valoir un autre point, à savoir la raison véritable pour laquelle cette loi me plaît. Au fil des années où j'ai eu l'honneur de représenter ma circonscription à la Chambre, depuis 1972—et je crois que tous les députés, anciens et nouveaux, en conviendront—les cas les plus difficiles dont nous ayons eu à traiter ont été sans aucun doute les cas de femmes qui s'étaient fait valoir, comme nous l'avons dit, en tant que mères et épouses, par exemple. Elles avaient apporté cette contribution à la société, mais étaient incapables de participer au moindre régime de retraite parce qu'elles n'avaient pas touché de revenu régulier. Elles avaient perdu leur conjoint et si celui-ci était d'âge à toucher une pension, cette pension cessait d'être versée. Non seulement elles avaient à subir la perte d'un être cher, mais encore elles se retrouvaient avec des ressources financières limitées. Nous avons examiné point par point le genre de pension auquel elles pourraient être admissibles et nous en sommes venus à une seule conclusion—que nous avons tous chuchotée un jour ou l'autre, j'en suis sûr—«Eh bien, Madame, il y a toujours l'assistance sociale». Cela est inacceptable compte tenu de ce que ces femmes ont fait pour le Canada. Il ne faut absolument pas dire à des personnes que le mieux qu'on puisse faire pour elles, c'est de leur verser des prestations de bien-être.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Je le répète, cette mesure procurera une aide financière importante à environ 85,000 veufs et veuves, tous des Canadiens à bas revenus. J'ai déjà indiqué la répartition de ce nombre entre hommes et femmes. Cette nouvelle mesure leur garantira le même revenu minimum que celui dont jouissent déjà les autres bénéficiaires de l'allocation au conjoint veuf ou veuve. La prestation mensuelle, qui s'établit présentement à $536.26 et qui augmentera quelque peu d'ici septembre en raison des relèvements trimestriels du coût de la vie, n'assurera certes pas l'aisance à ces personnes à faibles revenus âgées de 62 à 64 ans. Elle leur procurera néanmoins un revenu suffisant pour vivre et améliorera leurs conditions financières actuelles. Il s'agit d'un supplément de revenu dont beaucoup sont privés depuis trop longtemps.

Cette mesure coûtera de l'argent. Pour fournir cette aide financière très nécessaire, il en coûtera en effet 190 millions de dollars environ au cours de l'année financière 1985-1986 à compter de septembre, et 350 millions pour la première année entière d'application en 1986-1987. Il s'agit d'une mesure qui coûtera cher, je le répète, mais les députés reconnaîtront sûrement que le pays doit se permettre cette dépense.

• (1125)

Pour la gouverne de ceux qui disent que le projet de loi ne va pas assez loin, j'ajouterai qu'on a calculé qu'il en coûterait environ un milliard et demi de dollars si nous voulions en faire profiter tout le monde. Il y a deux questions à se poser quand on considère les ressources financières du pays. Premièrement, si on ne peut en faire profiter tout le monde, doit-on ne rien faire? Deuxièmement, doit-on faire ce qu'on peut pour ceux qui en ont le plus besoin? Nous avons évidemment répondu par l'affirmative à cette dernière. Bien que le projet de loi propose de ne faire entrer en vigueur qu'en septembre 1985 ce prolongement de l'allocation au conjoint, il est très important d'adopter cette mesure dès maintenant. Si nous l'adoptons rapidement, cela nous donnera amplement de temps pour faire la publicité nécessaire et amplement de temps aux bénéficiaires éventuels pour en faire la demande afin d'y être admissibles dès septembre 1985. Je n'ai sûrement pas à rappeler aux députés que cette mesure exigera passablement de travail de contact avec les gens et d'organisation bureaucratique avant que le programme ne puisse être mis en œuvre.

Il y a 85,000 Canadiens avec qui notre gouvernement doit se mettre en rapport, 85,000 demandes à remplir et à nous faire parvenir, et 85,000 nouveaux dossiers de prestataires à établir. Il est en outre impérieux de collaborer avec les gouvernements provinciaux afin de nous assurer que la transition se fera aussi en douceur que possible dans les cas où notre programme d'allocation au conjoint aura quelque incidence sur un programme provincial.

Notre gouvernement est le premier à admettre qu'il y a d'autres personnes vieillissantes et nécessiteuses qui demeureront exclues du bénéfice de l'importante protection financière offerte par le programme d'allocations au conjoint. Mais comme le reconnaissait le groupe d'étude multipartite, le gouvernement du Canada, les Canadiens autrement dit, ne peuvent pas pour le moment aller bien au-delà des mesures que nous proposons. Nous pouvons cependant, et nous le devons, étant donné les conditions économiques actuelles, prendre la première mesure qui s'impose logiquement en élargissant l'application du programme d'allocations au conjoint. L'autre mesure la plus logique à prendre après l'adoption du projet de loi consistera à prendre sérieusement en considération les propositions faites tant par le groupe d'étude que par d'autres

organismes et à les appliquer au cours du mandat de notre gouvernement. Tel est l'engagement que nous avons pris. Les députés l'auront remarqué, il ne s'agit là que d'un volet seulement d'un engagement à atteindre un objectif que notre gouvernement s'est fixé.

Je dirai en terminant que j'ai le cœur rempli d'une grande gratitude à l'égard tant de mes collègues du cabinet que de mes collègues à la Chambre. Quoi qu'on dise du Parlement et de son manque d'encouragement à mon égard, mes collègues ont tous bien réagi sur ce point, et je les en remercie.

Des voix: Bravo!

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, avant d'aborder l'essentiel de mon discours, je voudrais signaler—ce qui étonnera peut-être les novices en politique—qu'il arrive des moments dans la vie parlementaire où tous les députés louent le gouvernement et applaudissent à l'une de ses décisions. L'annonce que fait aujourd'hui le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) est de celles qui reçoivent l'approbation des députés de tous les partis représentés à la Chambre.

Pour les bonnes intentions que manifeste l'importante mesure législative à l'étude aujourd'hui, je félicite le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je félicite aussi la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald). Au fil des années, elle a passé beaucoup de temps à promouvoir l'application de mesures législatives comme celle-ci aux femmes surtout, mais également à d'autres membres de notre société qui sont exclus de certaines des mesures sociales qui sont présentées à la Chambre.

• (1130)

Tandis que je suis au chapitre des félicitations, il y aurait lieu de rendre hommage à quelqu'un qui est absent aujourd'hui mais qui d'habitude l'après-midi, prend place au bureau des greffiers. Je veux parler de Stanley Knowles, l'ancien député de Winnipeg-Nord-Centre.

Des voix: Bravo!

M. Frith: Je lui rends hommage pour le rôle qu'il a joué. Il a cherché toute sa vie à améliorer les pensions des personnes âgées. S'il était encore député, je suis sûr que plus que nous tous il applaudirait à la décision que le gouvernement prend aujourd'hui d'accorder l'allocation au conjoint à tous les veufs et veuves de 60 à 64 ans.

Je ne veux pas prolonger les félicitations outre mesure. J'ai remarqué que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas fait preuve d'esprit de parti dans ses observations, sauf à quelques reprises. Je vais donc imiter sa modération dans les deux interventions de cette nature que je vais faire.

Le ministre a expliqué notamment que s'il ne pouvait pas étendre les prestations à d'autres personnes que celles visées dans les propositions d'aujourd'hui, c'était à cause de la situation économique dont le gouvernement a hérité quand il a assumé le pouvoir. Je voudrais toutefois lui rappeler que par-delà ses devoirs de ministre de la Couronne, il a comme titulaire de la Santé nationale et du Bien-être social, l'obligation de protéger les pauvres et les gagne-petit.

Je félicite le ministre d'avoir gagné la première manche du combat et d'avoir obtenu les 190 millions nécessaires à l'élargissement de ce programme. Je rappelle aussi que d'anciens ministres de la Santé nationale et du Bien-être social se sont heurtés eux aussi aux mêmes difficultés économiques dans un contexte plus large. Lorsqu'elle était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Monique Bégin est parvenue, en 1980, à hausser de quelque $35 par mois le supplément de revenu garanti et, encore, pendant la dernière année de notre mandat et malgré la situation économique et l'ampleur du déficit, elle a su trouver les crédits nécessaires afin d'augmenter ce supplément d'environ $50 mensuellement pour 1984.

Dans une grande mesure cette question s'élève au-dessus des considérations politiques. C'est pourquoi je tiens à dire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qu'il a exprimé des sentiments que beaucoup de députés partagent. Au tout début, il a mentionné que sur les 85,000 personnes qui vont bénéficier de la décision d'aujourd'hui, près de 72,000 étaient des femmes. Par conséquent, la proportion de femmes ainsi visées s'élève à environ 87.5 p. 100. Il est donc vrai de dire, ainsi que nous l'ont révélé les travaux de notre groupe de travail sur les pensions, que nous avons plus ou moins institutionalisé la pauvreté des Canadiennes. Ce résultat est non seulement le fruit d'un système inadéquat, mais de l'attitude d'une société qui ne s'est vraiment jamais souciée de réformer la Loi sur le divorce, de donner aux femmes les mêmes possibilités d'emplois qu'aux hommes ni de redresser les déséquilibres salariaux entre hommes et femmes. Le mode de vie que les femmes sont contraintes d'adopter lorsqu'elles atteignent l'âge de la retraite dépend d'un certain nombre de facteurs.

Je voudrais tout d'abord signaler que nous souhaitons aussi que le projet de loi qui est à l'étude aujourd'hui soit amélioré. Selon le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, une des difficultés auxquelles on se heurte avec cette mesure c'est de savoir si elle contrevient aux dispositions de la Charte des droits. Je crois savoir que non, du point de vue juridique. Elle pourrait aller à l'encontre des droits de la personne, vu qu'il ne saurait y avoir de discrimination en raison de la situation de famille. Les tribunaux devront décider s'il s'agit d'un bien ou d'un service. C'est l'une des difficultés que rencontre le gouvernement lorsqu'il s'efforce l'élargir cette disposition pour en faire bénéficier aussi les divorcés et les célibataires âgés de 60 à 64 ans. Les députés de mon parti vont certes user d'arguments éloquents pour prouver que le gouvernement devrait consentir également à ces personnes le supplément de revenu garanti.

Le ministre a évoqué brièvement divers autres problèmes. Étant donné que les nouveaux prestataires sont au nombre de 85,000, il y aura énormément de formulaires à remplir. Cette paperasserie s'impose afin de faire participer tous ces gens au régime. Au besoin, je pourrais intercéder auprès du leader de l'opposition pour lui montrer qu'en adoptant rapidement le projet de loi en comité, la mesure pourrait entrer en vigueur dès le mois de juin plutôt qu'en septembre.

Des voix: Bravo!

M. Frith: Je voudrais en outre expliquer brièvement pourquoi notre société a atteint ce stade où 87 p. 100 des personnes qui bénéficieront de cette mesure sont des femmes. Les représentants des trois partis politiques ont brillamment soutenu qu'il fallait améliorer certaines lois pour éviter que la jeune génération de Canadiens ne se trouve dans la même situation que la nôtre où nous avons en fait institutionnalisé la pauvreté dans notre société en ce qui concerne les femmes.

Nous avons parlé un peu du besoin d'une réforme des pensions. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration et moi-même avons probablement été les premiers à insister auprès de notre propre comité pour qu'on inclue les femmes au foyer dans le Régime de pensions du Canada. Je sais aussi très bien que la réforme des pensions compte parmi les changements les plus importants que le gouvernement a l'intention d'apporter. Ç'aurait été la même chose si le parti libéral avait été au pouvoir. De fait, à certaines périodes de notre histoire, nous visons tous le même objectif. Je pense que le moment est venu de modifier nos régimes de pensions. Je crois savoir que tous les intéressés se sont mis d'accord sur un ensemble de changements à apporter aux régimes de pension du secteur privé. Selon moi, quelques brèves négociations suffiraient pour mettre au point un ensemble de propositions qui pourraient être soumises à l'approbation de tous les gouvernements provinciaux d'ici 12 mois. A mon avis, cela ferait beaucoup pour faire disparaître pour la prochaine génération le spectre de la pauvreté qui menace les années de retraite des hommes et des femmes.

Je reviens maintenant à la question de la pension pour les femmes au foyer. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration et moi-même en avons un peu discuté, mais nous n'avons jamais réussi à convaincre la majorité des membres du comité de modifier la loi à cet égard. Vu les annonces faites par le ministre des Finances (M. Wilson) ces deux dernières semaines, il se pourrait que les membres du cabinet puissent maintenant mettre une telle idée de l'avant. J'espère qu'ils écouteront nos explications.

La réforme des pensions est nécessaire. L'admissibilité à la pension pose un problème. Par ailleurs, la société canadienne que compose la génération actuelle d'hommes et de femmes a changé depuis la génération de nos parents. Par conséquent, si l'on apportait les changements qui s'imposent à la loi sur les normes des prestations de pension et si le gouvernement annonçait des changements appropriés dans son budget d'avril, nous pourrions commencer à prendre des initiatives pour améliorer la situation de la génération actuelle de travailleurs.

Selon les lois actuelles, il faut être âgé de 45 ans ou avoir travaillé dix ans pour la même entreprise pour obtenir à la fois ses propres cotisations au régime de pension et celles de son employeur. Nous nous sommes rendu compte il y a très longtemps qu'à cause de deux tendances qui se manifestent dans le monde du travail, les lois actuelles laissent à désirer. D'abord, beaucoup plus de Canadiens de la génération actuelle changeront d'emploi pendant leur carrière et travailleront peut-être dans deux ou trois provinces différentes. Il est plus que probable qu'ils doivent se recycler à un moment donné. A cause de l'évolution rapide de la technologie sur le marché du travail, il est probable que les travailleurs soient obligés de se recycler pendant leur carrière. Cela veut dire qu'il faudra insister plus qu'auparavant sur le travail partagé et le travail à temps partiel.

Comme les travailleurs déménageront plus souvent que jadis pour trouver un emploi, il est essentiel que nous modifiions les lois sur les pensions pour refléter cette réalité. Les cotisations de l'employeur et de l'employé devraient être bloquées plus tôt et les droits à la pension devraient être plus facilement transférables. Les régimes de pension devraient s'appliquer aux employés à temps partiel de la même façon qu'aux travailleurs à plein temps. Il faudrait modifier les lois fédérales aussi bien que provinciales. J'espère que tous les députés reconnaissent la nécessité d'apporter rapidement de telles améliorations à nos lois.

La question du travail à temps partiel concerne aussi les femmes. Beaucoup plus de femmes que d'hommes ont un emploi à temps partiel ou visé par un programme de partage du travail. Dans une grande mesure, les questions de l'amélioration des prestations de survivant et la réforme de la loi sur le divorce concernant aussi les femmes. Selon les lois actuelles, les droits à la pension ne peuvent pas être divisés si le mariage échoue. Je n'aime pas particulièrement la tendance qui se manifeste maintenant dans les familles, mais à titre de législateurs, nous devons reconnaître que le taux de divorce touche 50 p. 100 de la population. Nos lois doivent refléter ce qui se passe dans la cellule familiale. Elles doivent aussi refléter ce qui se passe sur le marché du travail. D'autres critiques de mon parti parleront des améliorations qu'ils voudraient qu'on apporte à la loi, surtout en ce qui concerne les questions intéressant les femmes.

• (1140)

Je veux pour ma part revenir à la question des femmes au foyer. Je sais qu'elle est au cœur des négociations entre le gouvernement fédéral et les provinces. Comme nous le savons, les deux tiers des provinces regroupant les deux tiers de la population de Canada doivent être d'accord avec tout changement proposé au Régime de pensions du Canada. A cause de sa superficie et du chiffre de sa population, la province de l'Ontario a effectivement un pouvoir de veto. J'imagine que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre des Finances discuteront avec les autres intéressés de la possibilité d'inclure les femmes au foyer dans le Régime de pensions du Canada. Je tiens à répéter qu'il importe de permettre cette inclusion. Je veux rappeler à quel point il importe de faire participer au régime les conjoints au foyer, dans l'espoir que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration soulèvent la question au cabinet et réussissent à convaincre leurs collègues de la valeur de mon intervention.

Au Canada, le fonctionnement des régimes de pensions publics, par opposition aux régimes privés, est, d'un façon générale, fort mal compris. Il est au cœur du débat politique et c'est de lui que dépendra la volonté politique des partis d'entreprendre les réformes nécessaires des régimes de pension. Beaucoup se demandent si, lorsqu'ils prendront leur retraite en 2004, il y aura un régime de pensions viable au Canada qui leur permettra de toucher des prestations suffisantes.

Je voudrais revenir presque 20 ans en arrière, en 1966, pour rappeler à la Chambre pourquoi le régime de pensions actuel a évolué jusqu'à sa situation d'aujourd'hui et indiquer les façons dont nous pourrions l'améliorer. En 1966, il y avait 14 travailleurs pour chaque personne de 65 ans ou plus. Si nous avions financé le régime de pensions public de la même façon que les régimes privés, il y aurait eu une augmentation rapide des excédents et le gouvernement aurait pu éventuellement racheter 58 p. 100 de la bourse de Toronto. On s'inquiétait, en 1966, de l'importance des excédents qui se trouvaient entre les mains du gouvernement. Par conséquent, les mécanismes de financement du régime de pensions public furent conçus d'une façon totalement différente de ceux des régimes privés. En fait, on a adopté un régime par «répartition». En d'autres termes, on percevait chaque année suffisamment d'argent pour payer les pensions, en se réservant toutefois un excédent correspondant à deux ou trois années. C'était, essentiellement, le mécanisme de financement du Régime de pensions du Canada. En 1966, il n'a été tenu compte que des hommes. Pas un mot des conjoints au foyer.

En 1966, nos pères n'avaient pas accès aux régimes de pensions privés et voyaient arriver l'âge de la retraite sans revenus suffisants. Pendant toute leur vie, ils avaient payé des impôts qui avaient permis de construire des universités, des routes et des hôpitaux. Par conséquent, nous avons transféré le fardeau d'une génération à une autre. En 1966, les jeunes travailleurs du Canada ont ainsi déclaré qu'ils verseraient à leurs pères une pension suffisante pour qu'ils puissent terminer leurs jours dans un certain confort. La jeune génération a accepté cette charge. Tous ceux qui ont touché une pension au cours des dernières années n'ont payé que 17c. de chaque dollar perçu. Les 83c. restants ont été payés par la génération suivante. Personne ne s'oppose à ce transfert de charge. Toutefois, en 1966, les femmes n'étaient pas visées. Pourquoi n'avons-nous rien prévu pour nos mères? Elles avaient travaillé tout aussi dur à faire vivre la famille et elles avaient permis à la société canadienne de se développer. Par conséquent, je dirais, comme la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qu'il ne faudra pas oublier le conjoint au foyer dans les révisions qui seront apportées au Régime de pensions du Canada.

Si nous devons modifier les cotisations au régime il devrait y avoir un débat à la Chambre visant à améliorer ce régime en y faisant participer les conjoints. Il y a deux semaines, le ministre des Finances a rencontré ses homologues provinciaux à Montréal. Lors de cette réunion, ils ont convenu d'augmenter les cotisations au Régime de pensions du Canada de façon notable. La définition de «notable» déterminera l'ampleur des excédents de la caisse du Régime de pensions du Canada. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration se rappellera du débat où le parti libéral recommandait que le principe du financement par répartition ne soit pas sensiblement modifié. Comme je l'ai dit plus tôt, ce système signifiait que les cotisations perçues dans une année donnée étaient suffisantes pour tous les versements de la caisse, avec peut-être une réserve correspondant à deux ou trois années.

C'était la situation démographique que nous avions constatée lors de la préparation de nos recommandations il y a quelques 18 mois. Cela signifiait que nous n'avions pas besoin d'augmentation notable des primes. Il fallait de légères augmentations, mais elles seraient entrées en vigueur graduellement, jusqu'à ce que le régime soit entièrement capitalisé en 2030, époque où il aurait fallu verser environ 10 p. 100 du revenu net pour payer les prestations versées. Si la décision des provinces est d'aller au-delà du financement par répartition—et c'est au cœur de la question actuellement à l'étude au cabinet—avec une réserve de deux ou trois ans, et si la décision signifie des augmentations marquées des cotisations, il en résultera une accumulation massive d'excédents.

Dans le rapport de notre groupe de travail sur le Régime de pensions du Canada, nous avons signalé que si on décidait d'aller au-delà du régime par répartition, il fallait alors poser trois questions. En premier lieu, quelle sera l'ampleur de l'excédent? Deuxièmement, qui contrôlera les fonds? Troisièmement, à quoi serviront ces fonds? Nous avons affirmé qu'il fallait examiner ces questions, si le gouvernement voulait modifier un jour le principe du régime par répartition dont s'inspire le Régime de pensions du Canada. Je me rends compte que je me livre ici à des spéculations, mais si on décide de délaisser cette formule pour accumuler des excédents, je crois alors que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social voudra, du même coup, apporter d'autres modifications.

Je conviens avec le ministre qui a dit tout à l'heure que le principal problème auquel se heurte chaque jour l'homme politique est celui des personnes âgées de 55 à 64 ans qui tombent dans la pauvreté à cause du décès de leur conjoint, d'un divorce ou de la rupture de relations familiales. Nous devons affronter aussi d'importants problèmes quand l'homme ou la femme qui est le principal gagne-pain d'une famille se trouve incapable de travailler sans qu'il en soit de sa faute et n'a chez son employeur aucune assurance-invalidité. Cette personne doit se contenter des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada.

Nous reconnaissons tous, je crois, que le financement à ce titre est tout à fait insuffisant. Quant aux améliorations à apporter au régime de pensions, personne, je crois, ne s'opposerait à la bonification des prestations d'invalidité. Il faudrait donc tenir compte de cette question à propos de l'accumulation d'excédents plus élevés dans le Régime de pensions du Canada.

J'approuve volontiers la participation au régime des conjoints au foyer. Cette initiative contribuerait largement à soulager la pauvreté parmi les Canadiens âgés. J'ai parlé il y a un instant du transfert entre les générations. En 1966, nous avons dit à nos parents que nous leur procurerions un niveau de vie raisonnable à leur retraite et, comme nous avions des emplois, nous avons ajouté que nous nous chargerions de verser leur pension. Toutefois, le problème actuel n'a pas la même importance. Le plus grave problème auquel se heurtent tous les partis politiques actuellement est celui du chômage. De façon générale mais non exclusivement, le taux de chômage parmi les jeunes est sensiblement plus élevé que la moyenne générale de chômage. Je ne veux pas minimiser le problème des Canadiens d'âge mûr qui se trouvent en chômage, mais je veux parler plus précisément du chômage chez les jeunes.

• (1150)

En 1966, nos jeunes ont fait un don à leurs parents. Ce don était celui d'une retraite raisonnable. Quand nous nous entretenons avec des Canadiens âgés de 60 à 65 ans qui ont remboursé toute leur hypothèque, nous constatons qu'ils aimeraient se retirer, mais ils ne peuvent le faire plus tôt parce que le régime de pensions ne leur verse des prestations qu'à compter de 65 ans. Il y a ceux aussi qui aimeraient toucher des prestations réduites selon des calculs actuariels.

Il serait peut-être souhaitable d'effectuer un transfert entre cette génération et la génération plus jeune, en rendant ses emplois disponibles pour lui permettre de jouir d'une retraite anticipée. Je constate que le Québec, la première province à se dissocier des autres provinces, a autorisé pour la première fois l'octroi de prestations réduites de la Régie des rentes du Québec. Environ 50,000 Québécois ont alors décidé de prendre une retraite anticipée. J'ignore s'il y a un lien direct entre ce fait et le taux de chômage au Québec qui a baissé depuis un an, mais il conviendrait peut-être d'examiner les données statistiques.

On ferait certes bien mieux d'utiliser ces excédents de fonds, réservés à des fins sociales pour combattre le plus grave problème de l'heure, le chômage, au lieu de les remettre aux provinces à un taux inférieur au taux préférentiel. Je n'ai pas les connaissances statistiques qu'il faudrait, mais la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, la députée de Kingston et les Îles, se souvient certes de M. Michael Wolfson et d'une autre personne qui s'est taillé une excellente réputation au service du groupe de travail sur les pensions. Cette personne, M. Michael Hatfield, travaille maintenant pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il serait donc peut-être souhaitable, lorsque ces discussions se dérouleront, de consulter les statistiques pour voir s'il n'y aurait pas lieu d'utiliser ces excédents de fonds d'une meilleure façon que celle que préconisent certains au cabinet.

Monsieur le Président, en terminant je voudrais féliciter de nouveau le gouvernement pour nous avoir présenté ce projet de loi. Je ne peux faire autrement que d'y souscrire. Cette mesure, comme l'a fait valoir le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, tient compte de l'une des principales recommandations que mon parti a faites par l'entremise de notre propre groupe de travail sur les pensions.

En deuxième lieu, j'espère bien qu'on profitera de l'étude de cette mesure, à l'étape du comité, pour tâcher de l'améliorer peut-être en l'adoptant pour juin au lieu de septembre.

Troisièmement, et je sais que je me fais aussi le porte-parole des autres partis, il faudrait étendre l'application de ce régime aux personnes âgées de 60 à 64 ans en se fondant seulement sur le critère du revenu et non pas sur l'état matrimonial. Je suis absolument convaincu que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait l'impossible pour obtenir cette extension du régime.

Je sais que la lutte est âpre au sein de n'importe quel cabinet lorsque vient le temps de répartir les deniers publics. Je sais que le ministre n'a pas la tâche facile avec le vice-premier ministre (M. Nielsen), député du Yukon, et le ministre des Finances, député d'Etobicoke-Centre et j'espère qu'il réussira à convaincre ses collègues du cabinet. Je sais qu'il n'est pas le seul au cabinet à partager le point de vue que je défends et j'espère qu'il convaincra les fossiles du cabinet que cette mesure progressiste est nécessaire.

Enfin, j'ai bon espoir qu'on présentera, au cours de cette législature, des mesures qui feront du gouvernement actuel l'un des plus progressistes de notre pays sur le plan de la réforme des pensions, un gouvernement qui sait que le chômage, les pensions et la fiscalité sont tous des questions très étroitement liées qui concernent les femmes dans une large mesure. Monsieur le Président, j'espère que les progrès que nous ferons dans ces domaines ne tarderont pas trop.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je voudrais également féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) pour avoir présenté cette mesure tendant à étendre l'application de l'allocation aux conjoints. Il mérite d'autant ces félicitations, monsieur le Président, qu'il s'agit là de la première mesure législative dont il saisit la Chambre. Je suis persuadé que l'adoption de ce projet de loi par tous les partis est assurée.

Cela dit—et je vois que le ministre sourit car il a dit tout à l'heure craindre, suite à la présentation de ce projet de loi, qu'on formule certaines critiques et qu'on lui reproche peut-être de ne pas être allé assez loin—je tiens à lui garantir que ses prédictions sont tout à fait justes. J'entends parler brièvement de ce que je considère être des lacunes graves dans la mesure présentée par le ministre, même si, je le répète, ce projet de loi recevra mon aval et celui de mon caucus. Nous ne ferons rien pour empêcher son adoption rapide.

Je suis peut-être sur le point de faire au ministre une offre qu'il ne peut refuser. Ce que nous reprochons, entre autres choses, à ce projet de loi, c'est évidemment le temps qu'il faudra pour mettre en œuvre cette mesure. Sauf erreur, il faudra attendre septembre, soit un délai de dix mois. Si cela permettait au ministre d'appliquer cette mesure d'ici à la fin du mois, mon parti serait d'accord pour que je sois le seul orateur. Nous pourrions alors lui faire franchir toutes les étapes le plus rapidement possible, si cela convenait au ministre. Si le ministre est d'accord, il lui suffit de me faire parvenir une note et nous l'examinerons d'un œil bienveillant.

Ce que nous reprochons surtout à ce projet de loi, c'est bien entendu, que, même s'il fait beaucoup pour résoudre certains des problèmes graves auxquels ont fait face de nombreuses personnes dans le passé, il exclut encore les personnes qui n'ont jamais été mariées, c'est-à-dire les pensionnés célibataires. Je sais que le ministre a essayé de parer à certaines critiques à cet égard dans ses observations. Cependant, je crois qu'il incombe aux députés de l'opposition de signaler avec insistance que bon nombre de personnes qui sont exclues ont énormément de difficulté à joindre les deux bouts pour un certain nombre de raisons sur lesquelles je me pencherai au cours de mon intervention.

Dans son intervention, le député de Sudbury (M. Frith) a parlé en d'excellents termes de l'ancien député de Winnipeg-Nord-Centre, l'honorable Stanley Knowles, et de sa contribution à la réforme des pensions et même à l'élaboration du Régime des pensions au Canada. J'irais jusqu'à dire, monsieur le Président, que si un député veut savoir comment notre régime des pensions a été établi, il se doit de lire les discours de Stanley Knowles à la Chambre et ses questions et observations au cours de sa carrière politique. En fait, c'est ce que j'ai fait en accordant une attention particulière à ses déclarations relatives aux allocations aux conjoints. Je suis remonté passablement dans le temps et j'ai découvert que M. Knowles s'était intéressé à la question pendant des années.

Aux fins du présent débat, cependant, je crois qu'il suffit de remonter au débat qui a eu lieu ici même le 26 mai 1980. M. Knowles, parlant alors des améliorations appréciables bien que modestes apportées au régime des pensions à l'époque, a déclaré que même si on avait fait un pas dans la bonne direction en ce qui a trait à l'amélioration des pensions, on était encore assujetti à ce qu'il considérait être l'une des mesures sociales les plus injustes jamais adoptées au Canada, à savoir l'allocation au conjoint. Il a par la suite expliqué pourquoi il jugeait cette allocation injuste. Le lendemain, M. Knowles a déclaré ceci, comme en témoigne la page 1456 du hansard:

> En deuxième lieu, je voudrais savoir si le ministre, à qui je tiens à faire valoir toute l'importance de cette question, a l'intention de faire quelque chose au sujet de la loi lamentable relative à l'allocation aux conjoints.

Il a signalé que les femmes de 60 à 65 ans, surtout, devaient être mariées pour en bénéficier et il a ajouté ceci:

> Si une femme a un mari qui décède alors qu'elle est dans cette catégorie d'âge, elle bénéficie d'une pension. Si elle n'a pas de mari parce que célibataire, divorcée ou veuve avant l'âge de 65 ans, elle n'obtient pas de pension.

• (1200)

J'ai lu un discours que le ministre a prononcé en juin dernier et dans lequel il tient à peu près le même raisonnement. Qu'il se soit empressé de donner suite aux intentions qu'il formulait il y a six ou huit mois est tout à son honneur. Il n'en demeure pas moins, cependant, que beaucoup de femmes seules qui ne se sont jamais mariées doivent se passer de ce montant supplémentaire dont elles auraient grand besoin. Même à cette étape tardive de l'étude en comité, nous arriverons peut-être à convaincre le ministre et ses collègues du cabinet de faire quelque chose pour cette foule de personnes.

J'ai été surpris et quelque peu perplexe il y a une semaine ou deux quand j'ai reçu deux lettres du député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), membre du précédent gouvernement, où celui-ci dit s'inquiéter du sort réservé à la foule de femmes seules qui sont exclues du projet de loi. Si la situation n'avait pas été si grave, j'aurais sûrement trouvé fort comiques ses envolées oratoires. Je voudrais simplement demander au député de Montréal-Sainte-Marie où diable il se trouvait pendant toutes les années où Stanley Knowles harcelait le gouvernement à ce sujet. J'ai parcouru le hansard pour voir si l'on peut y trouver une seule occasion où le député aurait exprimé son inquiétude à ce sujet alors qu'il faisait partie du précédent gouvernement, mais en vain.

M. Epp (Provencher): Moi aussi j'ai cherché.

M. Young: Le ministre a cherché lui aussi. Nous savons gré au député de son appui, si tardif qu'il soit, maintenant qu'il siège dans l'opposition. Cependant, son plaidoyer m'aurait beaucoup plus touché si, alors qu'il était en mesure de le faire, il avait pressé le gouvernement dont il faisait partie de rectifier cette injustice de la loi sur les pensions.

Je manquerais à mon devoir, monsieur le Président, si je passais sous silence les engagements antérieurs que le gouvernement actuel avait pris au sujet de la réforme des pensions et les raisons pour lesquelles il n'a rien fait depuis qu'il exerce le pouvoir. Je me reporte en l'occurrence au hansard du 10 mai 1984. J'ai lu attentivement la motion que le parti progressiste conservateur a présentée ce jour-là qui était réservé à l'opposition. J'estime que je pourrais très bien la reprendre à mon compte aujourd'hui, en prenant bien soin évidemment de modifier les dates. Pour la gouverne des nouveaux députés, je donnerai lecture de cette motion à la Chambre:

> Que la Chambre regrette profondément que le gouvernement ait attendu deux ans pour présenter les mesures législatives promises pour améliorer le supplément de revenu garanti accordé aux Canadiens âgés célibataires à faible revenu et qu'elle blâme le gouvernement de n'avoir pas répondu aux propositions novatrices du groupe tripartite de travail parlementaire sur la réforme des pensions qui a recommandé d'améliorer les possibilités des Canadiens de moins de 65 ans de prévoir un revenu adéquat pour leur retraite.

Cette motion, c'est le parti qui constitue aujourd'hui le gouvernement qui l'a présentée alors qu'il formait l'opposition officielle le 10 mai 1984. Plus précisément, c'est la députée de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald), l'actuelle ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui l'a présentée. Je sais que cette ministre a des idées bien arrêtées sur la réforme des pensions. Je lui souhaite bien du succès dans ses efforts pour persuader et convaincre ses collègues du cabinet d'apporter les améliorations si nécessaires dont elle a parlé ce jour-là. En fait, je me proposais de reprendre à mon compte ses arguments et de les servir à mon tour à l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

On entend à nouveau l'argument séculaire. Le gouvernement prétend qu'il voudrait faire une véritable réforme des pensions pour toutes les personnes âgées qui ont donné leur vie pour faire du Canada le pays formidable qu'il est, mais qu'il n'a pas l'argent nécessaire. Il affirme qu'il apportera ces améliorations lorsque l'économie reprendra et lorsque nous aurons à nouveau plein de fric. On invoque cet argument depuis aussi longtemps que je lis le hansard.

En 1951, on a supprimé l'évaluation des ressources pour les pensions de vieillesse. A cette époque, Stanley Knowles a parlé de débats qui duraient depuis des années. On a utilisé également le vieil argument. Le gouvernement a dit qu'il voudrait vraiment faire quelque chose pour les pensionnés mais que le pays n'en avait pas les moyens.

Je me souviens d'avoir lu ce que Tommy Douglas, ancien chef de mon parti et ancien premier ministre de la Saskatchewan, a dit à ce sujet. Il a dit que les gouvernements utilisaient sans cesse cet argument jusqu'à ce qu'il soit défraîchi. Il a dit que les gouvernements ne trouvent jamais l'argent nécessaire pour les programmes sociaux qui devraient permettre aux gens de vivre dans la dignité, mais lorsqu'il s'agit de financer une guerre, ils arrivent toujours à sortir des tas d'argent de nulle part. Je crois que les mêmes arguments sont vrais maintenant.

Je voudrais citer les commentaires que la députée de Kingston et les Îles a faits le 10 mai 1984. Je suis certain que les ministériels les trouveront intéressants. Moi, je les trouve intéressants. Voici ce qu'elle a dit:

> C'est une honte pour un pays de richesses et d'abondance comme le nôtre de laisser 600,000 personnes âgées vivre dans la pauvreté, dans une société qui est censée faire preuve de compassion et d'esprit humanitaire. Les mois et les années passent, et on ne fait toujours rien pour y remédier, ce qui constitue une condamnation accablante du gouvernement actuel. Celui-ci est à court d'idées, n'a plus aucun sens moral, et il est incapable de reconnaître les secteurs qui méritent d'être examinés en priorité. Je sais que le gouvernement préfère accorder la priorité au renflouement de de Havilland, Canadair et Maislin, ou aux primes versées aux cadres supérieurs de la société de Havilland et de la Corporation de développement des investissements du Canada, sans oublier l'achat des stations-service de Petrofina. Nous savons quelles sont les priorités du gouvernement. Quant aux personnes qui, pendant toute leur vie, ont contribué de leur mieux à l'expansion de notre grand pays, elles se raccrochent à la promesse répétée de temps à autre qu'un jour, le gouvernement fera quelque chose pour elles également.
>
> Pas étonnant, monsieur le Président, que nous blâmions aujourd'hui le gouvernement. Nous lui reprochons non seulement de n'avoir présenté aucune mesure législative visant à répondre aux besoins actuels des pauvres du troisième âge, mais également de n'avoir pas procédé à la réforme de tout le régime des pensions, qui s'impose depuis longtemps, pour éviter aux personnes qui tomberont dans la catégorie du troisième âge d'ici à 10, 20 ou 30 ans, de connaître le même sort que nos pauvres d'aujourd'hui. Nous devons nous attaquer sérieusement à ce problème sans tarder, en vue d'y remédier.

J'aurais voulu faire ce discours, monsieur le Président, et c'est ce que je viens de faire. Les mêmes arguments sont toujours aussi valables à l'heure actuelle que le 10 mai 1984, que pendant le débat de 1951 et que pendant le débat du début des années 1930, lorsque les dirigeants de ce pays et d'autres pays ont commencé à parler de pensions. Il était temps que le gouvernement fasse quelque chose au lieu de parler. Lorsque le ministre a déposé le document d'étude sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées, je pensais qu'il aurait profité de l'occasion pour dire quelque chose de sérieux à ce sujet. Je ne doute nullement que le ministre est une personne sincère. Le ministre est un homme intègre, et je pensais qu'il aurait profité de l'occasion pour dire quelque chose de sérieux sur la réforme des pensions.

• (1210)

Il a dit dans son document que le gouvernement ne proposait pas de changements aux prestations pour les personnes âgées dans l'immédiat, mais qu'il demandait aux gens de faire des prestations et des commentaires sur l'exemption en raison d'âge et sur la déduction du revenu de retraite, les prestations pour les personnes âgées et ainsi de suite. Nous n'avons pas besoin d'une autre étude sur la réforme des pensions parce que le sujet a été étudié à mort.

Mon ancien collègue, Ted Miller, et moi nous sommes relayés au groupe de travail sur la réforme des pensions. Soit dit en passant, je tiens également à féliciter ce comité d'avoir étudié un sujet très difficile et très compliqué, et d'avoir proposé les recommandations qu'il a proposées, même si je ne les approuve pas toutes. Je crois que le comité aurait pu faire des recommandations plus fermes sur certains des problèmes qu'il étudiait. De toute façon, je crois qu'il est temps de procéder à une véritable réforme des pensions dans ce pays.

Ce serait négligent de ma part de ne pas parler de la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) qui, il y a deux ans, a présidé le groupe d'étude de notre parti chargé d'examiner la situation des femmes âgées dans tout le pays. Elle a publié un document très impressionnant à la suite de ces recherches et je serais très heureux d'en remettre une copie au ministre s'il n'a pas vu le document. On y aborde les problèmes d'une façon très humaine, très chaleureuse et très compatissante.

Monsieur le Président, il convient de conclure mes observations en parlant de certaines déclarations qui ont été faites au Conseil sur la réforme des pensions pour les célibataires. Le député de Sudbury se souvient peut-être que M^lle^ Cheevers, secrétaire de ce conseil, a comparu devant le groupe d'étude sur la réforme des pensions et qu'elle a fait un témoignage qui a étonné toutes les personnes présentes. M^lle^ Cheevers est une femme âgée de près de quatre-vingt ans, je crois. Quand elle était jeune, l'argent dont disposait une famille servait à faire instruire les garçons.

Voici ce qu'elle a dit à l'audience: ils étaient deux enfants dans sa famille—elle et son frère—et comme l'argent était rare et qu'un seul des deux pouvait poursuivre des études, c'est son frère qui a étudié, parce qu'un jour il aurait à gagner sa vie. M^lle^ Cheevers n'a pu aller à l'école parce que sa famille n'avait pas assez d'argent. Elle était censée se marier plus tard et élever des enfants, situation stéréotypée qu'on accepte plus de nos jours.

La Première Guerre mondiale a éclaté alors que M^lle^ Cheevers était encore relativement jeune. La plupart des Canadiens qui ont fait la guerre sont revenus mariés et beaucoup d'autres ne sont jamais revenus. C'est une des raisons pour lesquelles M^lle^ Cheevers ne s'est jamais mariée. En plus de sa participation à l'effort de guerre au Canada, elle a dû s'occuper de ses parents, qui étaient âgés à la fin de la guerre, de sorte qu'elle n'a commencé à travailler que dans la cinquantaine. Elle n'a pu cotiser à un régime de pension privé et il était déjà trop tard dans son cas pour cotiser au Régime de pensions du Canada. Le Régime enregistré d'épargne-retraite ne lui était d'ucune utilité, car elle n'avait pas de revenu lui permettant d'en acheter un. Comme des milliers d'autres femmes, qui sont membres de ce conseil, M^lle^ Cheevers n'a qu'une très maigre pension pour vivre. Ces personnes ne peuvent pas bénéficier de la loi proposée par le ministre et elles ont beaucoup de mal à joindre les deux bouts.

J'aimerais vous citer un bulletin de nouvelles publié par le Conseil sur la réforme des pensions des célibataires. Cela vous en apprendra plus que je ne saurais en dire, car ces personnes parlent d'après leur propre expérience. Je suis sûr que cela intéressera les députés:

Sous l'ancien gouvernement, c'est le ministre responsable de la condition féminine qui a déclaré que les célibataires qui ne s'étaient pas mariées et qui n'avaient pas eu d'enfants n'avaient rien apporté au Canada. Avec un tel représentant, qui a besoin d'ennemis!

Notre cher ami aurait dû se trouver là pendant les deux guerres mondiales et la crise, pendant les dix-huit années qui auraient dû être les plus productives de leur vie, où les femmes célibataires ont fait bouillir la marmite et ont été considérées comme de véritables héroïnes, le pivot du Canada. A l'époque, nous ne voulions pas laisser notre pays sans défense contre l'ennemi. Nous devions le défendre et l'avons fait en utilisant tout ce que nous possédions. Il ne restait pas d'hommes à épouser à la suite des guerres et ces femmes, qui ont dû faire vivre leur mère, veuve de guerre, ainsi que leurs jeunes frères et sœurs, constatent maintenant que le Canada reconnaissant ne leur accorde même pas de pension, comme si elles n'existaient pas . . .

Nous savons de quoi nous parlons. Nous avons traversé cette période difficile et nous pensons avoir autant de raisons d'être fières de nos réalisations que toute femme qui siège à la Chambre des communes. Il est temps de reconnaître notre contribution. Il ne nous reste pas tant d'années devant nous.

Après nous être soulagées de ce qui nous pesait sur le cœur depuis si longtemps, nous osons espérer que les députés à la Chambre des communes prendront le temps de se renseigner sur les origines de la sécurité de la vieillesse. Il est évident qu'ils ont besoin d'une leçon à cet égard.

Je pense que cela résume bien tout ce que j'aurais pu dire. Je souhaite bonne chance au ministre. Si les députés de mon parti peuvent l'aider à convaincre d'autres membres de son cabinet, nous serons toujours prêts à l'appuyer, et j'espère qu'il en profitera et qu'il agira le plus rapidement possible.

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le ministre d'avoir présenté ce projet de loi, car il s'est déjà trop fait attendre. Permettez-moi de féliciter également le député de Sudbury (M. Frith) et le député de Beaches (M. Young) d'avoir adopté une attitude raisonnable dans ce débat. La Chambre va peut-être aujourd'hui prendre les mesures que réclame le pays sans vraiment susciter de rancœur, ce qui n'est pas coutume.

Je demande depuis longtemps qu'on aide les retraités, les anciens combattants et d'autres Canadiens qui sont victimes des diverses lacunes que comporte notre législation. Je me réjouis énormément de cette initiative progressiste de notre gouvernement.

Je suis heureux d'avoir l'occasion d'aborder ce sujet pour la première fois depuis le début de la présente législature. Le but principal du projet de loi est d'élargir les critères d'admissibilité des allocations de conjoint, en permettant aux veuves et aux veufs qui éprouvent des besoins financiers et qui ont entre 60 et 64 ans de présenter une demande, quel que soit l'âge de leur conjoint décédé.

L'allocation de conjoint a été créée en 1975 par une modification de la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Depuis lors, sa portée a été étendue à quatre reprises. Ce serait donc la cinquième fois qu'on modifierait directement les dispositions portant sur l'allocation de conjoint.

Cette mesure législative n'est pas discriminatoire, puisque les hommes et les femmes pourront en profiter, mais ce sont de loin les femmes qui en seront les principaux bénéficiaires. Pour une raison qui m'échappe, les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes, ce que prouvent les statistiques, et par conséquent elles seront beaucoup plus nombreuses à pouvoir profiter de ce projet de loi. Notre gouvernement tient à s'assurer que la loi, dans ce domaine comme dans d'autres, répond vraiment aux besoins de la population. C'est une mesure progressiste.

• (1220)

Au cours de mes 12 ans de carrière parlementaire, des deux côtés de cette Chambre, j'ai recommandé, avec l'appui total de mes collègues, plusieurs changements importants qui s'inspiraient du même principe que cette modification de la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Dans chaque cas, la loi avait causé une injustice parce qu'elle était trop restrictive ou ne réglait pas le problème. Maintenant que nous sommes en mesure de donner suite aux propositions progressistes que nous avons faites au fil des ans, je suis certain que les Canadiens peuvent s'attendre à beaucoup d'autres changements positifs. D'ailleurs, le gouvernement a annoncé dans le discours du trône qu'il prendrait des mesures pour «qu'il soit constamment tenu compte de l'évolution des besoins des divers segments de notre population».

Je voudrais, moi aussi, rappeler la contribution de deux anciens députés de cette Chambre qui s'efforçaient tout comme moi de corriger les injustices découlant de la loi, surtout celles dont sont victimes les retraités et leurs conjoints. Le premier est le regretté Walter Baker. C'était un travailleur infatigable, doté d'une compétence juridique incontestable et d'une bonne dose de compassion, qui a souvent parlé des besoins des retraités et reproché à l'ancien gouvernement de ne pas avoir la volonté de modifier la loi pour supprimer certaines inégalités. S'il était encore parmi nous, je suis convaincu qu'il partagerait mon enthousiasme devant la modification qu'on se propose d'apporter à la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

L'autre ancien député que tout le monde a mentionné ce matin est l'honorable Stanley Knowles, qui nous fait encore parfois l'honneur de sa présence au Bureau et qui, bien sûr, est très connu pour la façon dont il a toujours défendu les pensionnés et les anciens combattants. Je dois reconnaître en passant qu'il m'a beaucoup aidé quand je suis arrivé à la Chambre, il y a de nombreuses années, en me renseignant sur toutes les questions relatives aux pensions. Pendant les décennies où il a représenté la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre, il s'est toujours fait le champion de la cause de ces personnes défavorisées en incitant le gouvernement à agir. Il ne manquait jamais l'occasion de rappeler au gouvernement ses obligations envers les gens qui ont travaillé dur, et se sont battus pour le reste de leurs concitoyens, et envers qui le gouvernement ne s'est pas montré très généreux au moment de leur retraite. Je ferai de mon mieux pour maintenir cette tradition avec mes autres collègues qui s'intéressent à la question.

Ma circonscription de Victoria compte près de 89,000 habitants qui, d'après mes notes, y travaillent. Malheureusement, un très grand nombre d'entre eux n'ont plus de travail à cause des temps difficiles que nous avons connus. Parmi ces 89,000 personnes, beaucoup ont plus de 60 ans. En fait, à Victoria, 32 p. 100 de la population a plus de 60 ans, ce qui représente 29,000 personnes. Sur ce nombre, environ 61 p. 100 sont des femmes.

C'était par conséquent un grand jour quand le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a proposé le document d'étude sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées. Ce document renforce le principe de l'universalité des prestations destinées aux personnes âgées, puisqu'il affirme que le gouvernement n'envisage pas de renoncer à ce principe. Cette attitude est conforme à ce qu'avait promis le premier ministre (M. Mulroney) avant les élections. Le gouvernement a confirmé cet engagement à maintes reprises à la

Chambre des communes, et le ministre le confirme une fois de plus.

En novembre dernier, le ministre avait déclaré ceci:

> . . . notre but est d'accroître l'intégrité de l'universalité, de renforcer son objectif d'équité et son caractère global . . . Les Canadiens n'ont jamais eu une version de l'universalité dans laquelle la théorie se confondait exactement avec la réalité.

Mes électeurs peuvent être certains de continuer à toucher ces prestations qu'ils ont bien méritées, comme d'ailleurs tous les Canadiens du troisième âge.

Cette modification à la Loi sur la sécurité de la vieillesse n'est que la dernière d'une longue série d'initiatives législatives progressistes que mon parti a appuyées. L'une d'elles pour laquelle j'ai été fier de jouer un rôle, concernait les pensions de ceux qui ont défendu notre pays et de leurs conjoints. En fait, la dernière fois que j'ai défendu une mesure semblable, c'était à l'occasion de l'étude d'un projet de loi que j'avais présenté moi-même. Ayant été nommé ministre des Affaires des anciens combattants dans le gouvernement conservateur de 1979-1980, avec l'appui de mes collègues, j'ai eu le privilège de présenter une loi pour modifier la Loi sur les pensions, la Loi sur les allocations de guerre aux anciens combattants ainsi que la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.

Entre autres choses, ce projet de loi, le C-28, supprimait deux injustices qui avaient duré trop longtemps. D'abord, il assurait une pension raisonnable à la veuve de l'ancien combattant qui touchait une pension d'invalidité de moins de 48 p. 100. Jusque là, une veuve ne pouvait rien toucher si la pension d'invalidité avait été inférieure à 48 p. 100. En second lieu, il y avait les dispositions concernant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Auparavant, le conjoint d'un ancien combattant n'avait aucun droit dans la terre acquise par un ancien combattant aux termes de la loi et le directeur de l'administration de la loi ne tenait pas compte des ordonnances des tribunaux. Désormais, le conjoint allait être autorisé à réclamer, par l'intermédiaire des tribunaux, sa part du patrimoine d'un ancien combattant qui lui revient et le directeur allait être obligé d'en tenir compte. On s'imagine difficilement qu'une disposition de ce genre n'ait pas été adoptée avant 1979. Quoi qu'il en soit, notre gouvernement a été renversé deux jours après que j'eus présenté cette mesure de sorte que je n'ai pu la mener à bonne fin. Heureusement, le projet de loi C-40 proposé par le gouvernement suivant a été adopté rapidement et a aujourd'hui force de loi.

En 1982, une autre mesure de même nature a été proposée et adoptée sans beaucoup de bruit à l'époque. Ce fut la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions. Cependant, la proclamation des Parties II, III et IV ont été indûment retardées. L'objet de la loi était double: supprimer les prérogatives concernant la saisie dont bénéficiaient les fonctionnaires et permettre aux conjoints d'obtenir directement du gouvernement une partie ou la totalité du traitement ou de la pension d'un fonctionnaire si un tribunal l'ordonnait. Cette partie de la loi allait aider certains conjoints qui éprouvaient des difficultés à se faire payer leur pension alimentaire. Ces difficultés les mettaient dans une situation financière précaire. Cette loi adoptée depuis 17 mois n'avait pas encore été proclamée laissant ainsi dans l'incertitude bien des conjoints qui attendaient d'en bénéficier.

A ce moment-là, j'ai écrit des lettres, posé des questions et fait des interventions à la Chambre pour résoudre la question, chose qui s'est réalisée lors de l'adoption d'une deuxième mesure. Je suppose que quelques hauts fonctionnaires de la Chambre des communes savent mieux que moi ce qui empêchait le C-35 d'être proclamé. La question a fini par être réglée quand nous avons adopté une autre mesure affirmant qu'effectivement les employés de la Chambre des communes seraient assujettis aux dispositions de la loi votée par la Chambre.

Voilà, je vous ai résumé quelques initiatives législatives dues à mon parti et à moi-même, du genre de celles dont nous sommes saisis aujourd'hui. Bien sûr, la loi continuera de comporter des anomalies et des injustices. Leurs causes sont nombreuses et j'espère que celles qui découlent de certaines attitudes sociales finiront lentement mais sûrement par s'effacer.

Ici encore, je me permettrai de lire deux passages du discours du trône pour montrer comment nous avons pris parti en faveur de l'égalité sociale:

> . . . il y a un écart considérable entre le principe de l'égalité, qui est largement accepté, et son application dans les faits. Il est donc du devoir du Parlement et du gouvernement de veiller à ce qu'on comble cet écart sans tarder.

Et un peu plus loin voici ce qu'on y dit:

> Les Canadiens apprécient le vaste système de sécurité sociale . . . mis sur pied au cours des ans. Toutefois, le caractère et les besoins changeants de notre société font que de nombreux aspects de ce système doivent être renforcés.

Cependant, il n'est pas facile de mettre en lumière certaines injustices créées par la situation économique, cette situation étant due en grande partie au laxisme de nos prédécesseurs qui gouvernaient par l'opportunisme politique, l'absence de vision et des mesures réactionnaires. Maintenant que le parti conservateur a reçu des Canadiens le mandat non équivoque de réparer les torts causés à notre économie au cours des seize dernières années, cette mesure est la preuve que ce sera fait judicieusement, que notre parti guérira les malaises économiques de notre société tout en assurant protection et justice à ceux dont les moyens financiers sont limités.

Des voix: Bravo!

M. McKinnon: Notre gouvernement a la chance d'avoir l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui est connu pour sa compassion, son sens de l'équité et sa compétence. J'ai bon espoir que cet amendement nécessaire laisse présager l'adoption d'autres mesures équitables. Les Canadiens âgés peuvent avoir aussi confiance que moi.

• (1230)

Certaines parties du projet de loi C-26 sont assez curieuses. Je sais que c'est au comité d'examiner très attentivement le projet de loi et d'obtenir des explications ou des modifications satisfaisantes. Le paragraphe 1 de l'article 1, qui donne la définition de «conjoint», et la partie où l'on interdit le remariage me préoccupent quelque peu. J'espère que l'on s'assurera au comité de ne pas porter de jugements de valeur ni de moraliser outre mesure en privant de fonds des gens qui en ont tout autant besoin que s'ils étaient les personnes les plus irréprochables du monde. Je ne crois pas qu'une loi fédérale doive établir une morale stricte en matière d'admissibilité.

Je voudrais que d'autres lois suivent. C'est maintenant possible. J'ai hâte au jour où nous serons sur un pied d'égalité avec la Belgique où les femmes touchent une pension à l'âge de 60 ans. Cela éviterait que des inégalités ne se fassent jour qu'après la promulgation de la loi. A l'heure actuelle, et même après l'adoption de ce projet de loi, dans le cas de jumelles de 62 ans, l'une pourra toucher cette pension parce que mariée et l'autre pas, parce que célibataire. Cela ne semble pas juste, mais le projet de loi est satisfaisant dans l'ensemble. Si je comprends bien, il prévoit des prestations mensuelles de $536.26 pour une personne ne touchant aucun revenu. Ce montant diminue graduellement en fonction des revenus. Ce n'est que lorsque les revenus excèdent $10,500 que l'allocation sera complètement supprimée. C'est un projet de loi humain.

En résumé, je tiens à appuyer fermement ce projet de loi tendant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Il est tout aussi humain. Il traite de questions qui nous tiennent très à cœur—de questions intéressant les Canadiens âgés, et surtout les femmes. J'espère que mes collègues des deux côtés de la Chambre partageront mon enthousiasme pour ce projet de loi et l'adopteront promptement afin que ses avantages se fassent sentir sans plus tarder.

M. le vice-président: Y a-t-il d'autres questions ou observations au sujet de l'allocution du député? Sinon, reprenons le débat. La députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) a la parole.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole à propos de l'allocation au conjoint et j'applaudis à la décision du ministre à cet égard. Le gouvernement, en étendant cette prestation, aidera environ 85,000 veuves ou veufs âgés de 60 à 65 ans, indépendamment de la date du décès de leur conjoint. Pour ce groupe, c'est une première étape importante. J'appuie cette mesure dans l'espoir que l'on fera plus encore et que, à un moment donné, nous pourrons envisager le sort des 80,000 à 85,000 personnes qui ne bénéficient pas des dispositions de ce projet de loi. Je suis persuadée que le ministre n'est pas plus heureux que moi d'exclure ainsi de la proposition cette partie de la population âgée du Canada. Pour eux, le spectre de la pauvreté est très concret. Je suis persuadée que le ministre partage mon inquiétude.

[*Français*]

Je félicite le ministre pour la présentation de cette mesure qui est dans le meilleur intérêt de tous nos concitoyens. Nous n'avons pas l'intention de nous opposer à la mise en place d'un projet de loi qui a été établi . . . le comité d'étude de ce projet de loi a été mis sur pied pendant que nous étions au pouvoir. Le comité a été présidé par un de nos députés, le député de Sudbury (M. Frith), et nous constatons que, présentement, le gouvernement présente beaucoup de mesures libérales et abandonne les mesures réactionnaires et conservatrices que le ministre des Finances (M. Wilson) est en train de promouvoir. Et je félicite le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) d'être en mesure d'apporter son point de vue pour le mieux-être de notre société.

[*Traduction*]

Je m'inquiète essentiellement parce que, comme c'est souvent le cas lorsqu'on parle de ce genre de mesures, nous n'essayons pas réellement d'avoir une idée générale de la situation. Nous nous disons souvent que toutes ces mesures viennent des bons Samaritains de notre société et que nous ne pouvons pas réellement nous les permettre. En fait, ce que nous ne pouvons pas nous permettre, c'est une société qui laisse les gens vivre dans une abjecte pauvreté, car une telle situation se répercute sur leurs familles, leurs enfants et eux-mêmes et coûte à la longue très cher au pays.

Je voudrais vous raconter l'histoire de mon amie Jeanne. Elle a la cinquantaine avancée. Elle travaille dans une grande société où elle apprend à des employés à se servir de machines informatiques. Elle gagne environ $18,000 par année. A un moment donné, elle considérait qu'elle était bien rémunérée, mais maintenant elle constate la réalité. Alors qu'elle est là depuis 12 ans, d'autres hommes et femmes commencent à la compagnie comme commis ou secrétaires avec un salaire de $19,000 à $21,000 la première année. Cela semble injuste à Jeanne et elle a raison. Ce qui est encore plus injuste, c'est que les hommes qu'elle forme ont immédiatement accès à des postes plus élevés que le sien. Ils sont promus et reçoivent des salaires plus élevés, alors que c'est elle qui les a formés.

Elle voudrait lutter contre le système pour être traitée plus justement, mais elle a peur de perdre son emploi. Elle pense qu'elle ne pourrait pas en obtenir un autre parce qu'elle est trop vieille. Elle n'a pas d'autre revenu ni de pension. Elle ne peut pas transformer le monde toute seule. Elle a besoin de toute l'aide que nous pouvons lui apporter comme législateurs.

Je prétends que dans un certain sens, la question de l'économie et celle du revenu des femmes sont une seule et même chose. On me dira que ces deux questions sont distinctes. Je crois qu'il y a trop longtemps que les questions qui concernent les femmes et celles qui concernent l'économie sont considérées séparément alors qu'il s'agit d'une seule et même chose. Les dirigeants dans les domaines de la politique ou des affaires, les économistes et les fonctionnaires font trop souvent un cloisonnement. «Mon discours d'aujourd'hui, disent-ils, va porter sur la situation des femmes. Je parlerai demain de la politique sociale. Et vendredi, j'exposerai peut-être, notre politique économique.» Traiter les problèmes de revenu de plus de la moitié de la population séparément des grandes questions économiques, c'est ne pas donner aux femmes ce qui leur revient, car leur rôle et leur bien-être sont synonymes de politique économique et sociale. Je suis ravie de savoir que la voix des femmes sera entendue au sommet économique que projette le gouvernement. C'est presque trop tard, mais c'est au moins un pas dans la bonne direction.

La réalité, c'est qu'aujourd'hui et depuis trop longtemps les femmes canadiennes sont perdantes sur le plan économique. La dure réalité, c'est que les deux tiers des Canadiens qui touchent le salaire minimum sont des femmes. L'étonnante réalité, c'est que plus de la moitié de toutes les femmes canadiennes peuvent s'attendre à être pauvres à une étape de leur vie. Une autre triste réalité, c'est que deux fois et demi plus de femmes que d'hommes sont forcées de travailler à temps partiel faute de mieux. L'amère réalité, c'est que lorsque des couples se séparent, l'homme peut généralement s'attendre à ce que son revenu augmente, la femme à ce que le sien diminue. Seulement 27 p. 100 des femmes qui travaillent sont inscrites à des régimes privés de pension et seulement une veuve sur quatre touche une pension. Pour reprendre la question d'un grand

libéral nord-américain: quand un dollar ne vaut-il pas un dollar? Quand c'est une femme qui le gagne; il ne vaut alors que 62c.

Certains diront que me voilà reparti à vouloir dépenser l'argent des impôts pour la politique sociale. Je constate que c'est lorsque quelqu'un d'autre se met à parler de l'existence que mène une femme seule qui travaille et qui élève une famille avec un salaire minimal ou encore une femme sans aucun revenu, qu'on voit vraiment à quel point la politique sociale s'écarte de la politique économique. Pour ceux qui en parlent, c'est de politique sociale qu'il s'agit. Pour la femme qui n'a que le salaire minimum ou pas de revenu du tout, c'est de réalité économique qu'il s'agit.

• (1240)

Il est temps de changer les réalités économiques. Il est temps d'agir. Il est temps de mettre au point et en œuvre une politique économique nationale qui donne sa place à la femme au lieu de l'exclure. Il faut prendre le parti de mettre un terme aux injustices économiques dont souffrent depuis toujours les femmes dans notre pays. Il faut prendre le parti des femmes qui travaillent, de celles qui travaillent à l'extérieur du foyer par choix, et de celles qui n'ont d'autre choix que de travailler à l'extérieur du foyer.

Au Canada si vous allez travailler pour faire vivre votre famille et vous-même et que vous contribuez à enrichir le pays, vous recevrez un salaire égal pour un travail de valeur égale. Nous ne pouvons attendre. Il faut prendre le parti d'agir tout de suite. C'est le moins que nous puissions faire. C'est la justice, c'est l'équité. Il faut partir du principe qu'au travail la femme n'est pas différente de l'homme quant aux aptitudes, à l'énergie, au goût du travail et à ce qu'elle peut produire pour sa famille et pour le pays.

Il nous faut reconnaître le fait que beaucoup de femmes ne sont pas rémunérées équitablement pour ce qu'elles font. Cette injustice se retrouve à tous les niveaux salariaux. Cela est tout aussi vrai pour les femmes qui ont fait des études universitaires. Celles par exemple qui ont un MBA, et qui ont démarré au même salaire que les hommes, sont devancées de plusieurs milliers de dollars par leurs camarades de classe au bout de quelques années. Donc il faut agir tout de suite.

L'État fédéral doit donner à son personnel un salaire égal pour un travail de valeur égale. Il faut faire preuve d'initiative dans ce domaine et chercher la réforme, au lieu de compter sur celles qui s'estiment lésées pour qu'elles agissent. L'État fédéral ne devrait adjuger des contrats qu'à des sociétés, des cabinets ou des établissements canadiens qui donnent à leur personnel un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Il y en a qui prétendent que ces politiques doivent être graduelles et attendre que le gâteau économique grossisse au Canada. Que nous pourrons nous occuper de justice si seulement la croissance peut augmenter, si le gâteau est plus large à partager.

Mlle MacDonald: Exactement.

Mme Finestone: Je constate avec plaisir que la ministre est à la Chambre.

Mlle MacDonald: J'ai toujours été là. Vous, où étiez-vous?

Mme Finestone: J'étais ici. J'ai simplement regardé de votre côté.

Le boom économique des années 60 et 70 a prouvé que tel n'est pas le cas. Alors que la richesse du pays augmentait de façon spectaculaire, l'écart de revenus entre femmes et hommes ne se comblait pas. Que la richesse du pays s'accroisse, et nous travaillons tous à cette fin, ou qu'elle diminue, ce dont je doute, ou demeure stagnante, comme certains le craignent, quelle que soit donc la taille du gâteau, nous devons le partager plus équitablement. La part qu'en ont eue les femmes n'a pas été équitable, et devrait l'être.

Outre l'engagement à assurer un salaire égal pour un travail d'égale valeur, objectif que la ministre, je le sais, est présentement en train d'étudier—et j'attends avec beaucoup d'intérêt sa réaction et celle de son ministère au rapport de la Commission Abella—il se trouve deux autres points sur lesquels nous pouvons agir.

Comme j'estime absolument nécessaire d'assurer davantage d'équité, je dirai qu'il nous faut venir en aide au chef de famille monoparentale à faibles revenus qui élève des enfants. Nous devons également faire davantage pour aider les Canadiennes dans la cinquantaine avancée et dans la soixantaine qui perdent soudainement toute source de revenus. La mesure prise par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) constitue un pas seulement dans cette voie. J'ai parlé de l'autre pas que j'espère voir se concrétiser un jour.

Je me permettrai de parler tout d'abord de l'importante question économique des femmes soutiens de famille monoparentale qui ne peuvent pas travailler ou qui travaillent au salaire minimum ou pas beaucoup plus. On dénombre aujourd'hui au Canada 580,000 femmes dans cette situation. De ce nombre, 41 p. 100 ont un revenu inférieur au seuil de la pauvreté. La plupart de celles qui sont maintenant séparées sont incapables de faire appliquer les ordonnances de pension alimentaire. En fait, seules 30 p. 100 de celles qui y ont droit touchent cette allocation. De plus, la tendance veut qu'au Canada, la moitié des femmes qui se marient avant 30 ans se séparent ensuite. La situation des femmes va encore s'aggraver si nous n'y remédions pas. Trois Canadiennes sur quatre n'ont pas de mari parce qu'elles sont restées célibataires ou qu'elles l'ont perdu en raison d'un décès, d'un divorce ou d'une séparation.

C'est toujours le même sujet qui revient sur le tapis lorsque je m'entretiens avec des femmes, en tête à tête ou en groupe, soit le cas de la personne seule qui doit se débrouiller avec le salaire minimum. La plupart sont des femmes et elles doivent payer le loyer, la nourriture, les vêtements, les frais de transport et de garderie. Malheureusement, le salaire minimum ne suffit pas à payer toutes ces dépenses. On ne peut combler les besoins essentiels avec un aussi faible revenu.

Que faisons-nous, alors, pour les femmes dans cette situation? Sans avoir réponse à tout, j'invite les députés à réfléchir à ce qui se produit quand une femme doit quitter son emploi. Nous perdons sa productivité et le travail qu'elle accomplissait à l'extérieur. Nous perdons sa contribution à l'économie. Nous payons ce qu'il en coûte en frais sociaux pour qu'elle reste à la maison, en dehors du marché du travail. Nous brimons une Canadienne de plus, qui a cédé et qui désespère d'elle-même et de la société. Il doit bien y avoir d'autres façons d'agir. Parfois, je pense que nous n'avons pas la volonté politique de chercher les bonnes solutions.

Je voudrais me pencher maintenant sur le deuxième groupe de femmes canadiennes pour lequel il est nécessaire de modifier nos programmes économiques. Je songe à la femme qui n'a jamais fait partie de la main-d'œuvre active, mais qui a dû travailler toute sa vie à la maison. C'est une travailleuse et, en travaillant pour sa famille, elle a contribué énormément à l'infrastructure sociale et économique du Canada. Tout à coup, son mari meurt ou la quitte et elle se retrouve seule. Il ne s'agit pas de situations hypothétiques. Je pourrais vous citer, monsieur le Président, une multitude de cas de femmes avec lesquelles je me suis entretenue et qui se sont retrouvées dans une telle situation. Elles n'ont aucun revenu. Seulement une veuve sur quatre reçoit des prestations de pension. Seulement 6.7 p. 100 des femmes touchent des prestations de survivant d'un régime de pension du système privé si leur mari meurt avant l'âge de 65 ans. Il faut réformer notre régime de pensions de manière à permettre la transférabilité des droits à la pension, l'attribution de la quote-part de l'employeur et le versement de prestations de survivant. Toutes ces questions doivent être examinées. Nous devons prendre des mesures pour empêcher que les femmes se retrouvent toujours dans de telles situations.

Il y a beaucoup de femmes dont le mari vient de mourir, qui n'ont jamais travaillé à l'extérieur du foyer, qui n'ont aucune formation qui leur permette de s'intégrer au marché du travail actuel, qui cherchent un emploi dans une localité où le taux de chômage est très élevé et qui ne peuvent rien espérer de l'avenir sauf l'aide du gouvernement. Ce n'est pas ce que nous voulons pour l'avenir. Nous voulons que les gens puissent subvenir à leurs propres besoins. Nous devons fournir certains encouragements. Ces femmes ont besoin de l'appui de toute la société et elles devraient l'avoir. Elles pourraient obtenir cet appui cette année si nous étions disposés à agir. Selon moi, nous devrions aider les hommes et les femmes qui n'ont ni revenu, ni pension du secteur privé et qui n'ont pas eu la chance d'investir dans un régime enregistré d'épargne-retraite pour avoir un mode de vie convenable.

Nous devons songer à prendre ces mesures importantes. Il y a toutes sortes de questions économiques qui touchent les femmes, par exemple les garderies, la réforme des pensions, la formation professionnelle, le changement technologique et les modalités du régime fiscal. Nous devons apporter des changements dans tous ces domaines. La question de la réforme des pensions par exemple est urgente, mais les mesures que nous pouvons prendre à cet égard n'aideront pas les femmes dans l'immédiat. Pour aider les femmes, il faut prendre des mesures provisoires en attendant les réformes en question.

• (1250)

Nous devons nous attaquer à tous les problèmes économiques et nous devons aussi, en qualité de politiques, nous donner un ordre de priorités et avoir le courage de nous y tenir. Je demande donc qu'on prenne des mesures pour régler les questions les plus pressantes afin d'aider maintenant nos concitoyens les plus démunis. J'insiste pour qu'on adopte une nouvelle politique économique profitable à tous les Canadiens, mais qui procurera davantage de revenus aux femmes. C'est pour cette raison que j'insiste tant pour qu'on applique le principe du salaire égal pour le travail de valeur égale, pour qu'on aide financièrement les chefs de famille monoparentale, qu'on établisse un revenu minimum pour nos concitoyens et surtout pour les femmes dans la cinquantaine avancée ou au début de la soixantaine qui ont été obligées de rester en marge du marché du travail.

[*Français*]

Monsieur le Président, beaucoup d'individus atteignent l'âge de la retraite sans pour autant avoir atteint l'indépendance économique souhaitable, et il faut absolument que l'on poursuivre les changements dans les régimes de rentes, dans les régimes privés, dans les pensions de sécurité de la vieillesse pour que, à un certain moment, nos aînés qui ont bâti notre société vivent dans la sécurité et dans un style de vie qui est le reflet même de nous-mêmes et de nos valeurs. Vous savez fort bien, je pense, c'est un ancien dicton chinois, que l'on peut vérifier la valeur d'une société à la façon dont on traite les personnes âgées.

[*Traduction*]

Je trouve donc que nous devons absolument traiter nos aînés comme nous voudrions nous-mêmes être traités au sein de notre société en prenant des mesures nécessaires dans l'immédiat et en en prévoyant d'autres qui combattront la misère à l'avenir, surtout chez les femmes.

M. le vice-président: Questions et commentaires.

M. Murphy: Monsieur le Président, je voudrais faire un commentaire et ensuite poser une brève question. En tant que député, je suis fort heureux de cette mesure. Au décès de mon père, ma propre mère n'a pas reçu de prestations de retraite justement à cause de la loi actuelle. C'est donc une mesure que nous attendions depuis longtemps et j'espère qu'elle sera adoptée sans soulever trop d'opposition.

J'espère que le ministre se rendra aux vœux de notre porte-parole, le député de Beaches (M. Young), qui a déclaré que si le ministre pouvait faire adopter cette mesure avant septembre prochain, notre parti s'engagerait à en faciliter l'adoption à toutes les étapes de son étude. Je crois que c'est bien là l'offre qu'il a faite au ministre.

Comme l'ont signalé des représentants de tous les partis, M. Stanley Knowles a été l'un des plus ardents partisans d'une mesure de ce genre pendant les très nombreuses années où il a représenté la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre. Comme M. Knowles l'a signalé à maintes reprises tant aux membres de notre caucus qu'à l'ensemble des Canadiens par le truchement de la Chambre, la grande faiblesse de ce projet de loi tient au fait qu'il serait absolument injuste qu'il fut nécessaire qu'une femme ait un mari ou en ait eu un pour avoir droit à la pension. Son droit à la pension devrait découler du fait qu'elle est une personne humaine d'un certain âge vivant au Canada. J'espère que le gouvernement va s'empresser d'adopter ce point de vue. A l'époque actuelle, nous ne devrions pas nous soucier de savoir si une femme était mariée quand elle avait 40 ou 50 ans, voire quand elle était plus jeune; il devrait suffire pour lui verser la pension qu'elle ait un certain âge et un revenu restreint. J'espère que le gouvernement va s'empresser d'apporter la rectification qui s'impose.

La députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) a déclaré que l'assiette fiscale était considérable dans les années 60 et 70. Pourquoi le gouvernement libéral n'a-t-il donc rien fait pendant toutes ces années où il disposait de beaucoup d'argent?

Mme Finestone: Monsieur le Président, je pourrais répondre au député de diverses façons. Ainsi. je pourrais lui dire que les idées du parti libéral en ce qui concerne les femmes ont évolué

très rapidement. Elles n'ont pas évolué tout à fait assez rapidement à mon goût, mais elles ont tout de même marqué une nette progression sur le plan de la réforme sociale en général. Le parti libéral a instauré le régime du supplément du revenu garanti, sans compter qu'il a majoré le montant prévu dans le cadre de ce régime. C'est bel et bien le Parti libéral qui a pris l'initiative de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. C'est encore lui qui a mis de l'avant la notion de l'allocation au conjoint.

Alors que j'étais présidente de la Fédération des femmes du Québec en 1979, le phénomène de la pauvreté des femmes était l'une de mes grandes préoccupations. Nous avons tenu un important congrès sur la vieillesse et la pauvreté, et nous avons exploré diverses solutions aux problèmes des personnes âgées. Nous avions comme conférenciers invités le ministre québécois compétent et la ministre fédérale compétente, Monique Bégin. Ce qui est intéressant, et je suis persuadé que cela intéressera également l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), c'est que M^me^ Bégin s'est présentée devant nous munie de toute une série de faits et de chiffres, comme l'actuel ministre l'a fait, pour nous montrer combien coûterait la mise en œuvre de l'allocation au conjoint. Inutile de dire que cela lui tenait à cœur, et je crois que l'on peut en dire autant de l'actuel ministre. Cependant, elle avait bien des difficultés à convaincre son caucus.

Il faut voir quelle était la composition de ce caucus. On y trouvait surtout des hommes, et rares sont les hommes qui ont l'esprit aussi large que l'actuel ministre quant au rôle des femmes en tant que partenaires dans la société. Je suppose que M^me^ Bégin a eu bien des difficultés à faire accepter ce qui a, en définitive, été adopté, à savoir la réforme des prestations aux conjoints.

Je crois que nous avons été efficaces. Nous avons appris aux hommes à voir les choses davantage du point de vue des femmes. Je suis très fière de ce que les libéraux ont fait dans le passé et de ce qu'ils continueront d'appuyer et de faire à l'avenir.

M. Keeper: Monsieur le Président, je voudrais formuler une observation et poser une question à la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone). Tout d'abord, je voudrais reconnaître l'immense dette que nous avons envers l'ancien député de Winnipeg-Nord-Centre, l'honorable Stanley Knowles, qui a fait œuvre de pionnier pendant des années en défendant les intérêts des pensionnés au Canada. Sans les efforts qu'il a déployés tout au long de sa carrière parlementaire, nous n'aurions pas de régime de retraite auquel apporter des améliorations. Je crois qu'en tant que Canadiens, nous sommes tous conscients de la dette que nous avons contractée envers l'honorable Stanley Knowles.

La députée de Mount Royal est-elle en faveur d'abaisser l'âge d'admissibilité aux pensions? Faut-il laisser cet âge à 65 ans ou, comme notre parti le réclame depuis longtemps, le ramener à 60 ans? En outre, le projet de loi dont nous sommes saisis constitue un pas dans la bonne direction, en étendant l'admissibilité à l'allocation au conjoint dans le cas des personnes mariées. Je me demande ce que la députée pense d'étendre ces mêmes avantages aux personnes célibataires.

Si la députée croit qu'il est nécessaire d'accorder aux personnes célibataires les mêmes avantages qu'aux personnes mariées et si elle est favorable à l'abaissement de l'âge d'admissibilité, comment peut-elle expliquer alors que son parti, lorsqu'il était au pouvoir, n'a pris aucune mesure en ce sens? Qu'est ce qui nous permet de penser que, si jamais ce parti revenait au pouvoir, il agirait différemment de la dernière fois?

Mme Finestone: Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais signaler que le mot «consultation» n'a pas été inventé depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement conservateur. Les députés d'en face se souviendront certes des nombreuses fois où nous avons consulté la population sur la réforme des pensions en présentant des livres verts ou blancs et toutes sortes de documents. Nous avons voyagé, nous avons parlé, nous avons écouté et nous avons observé. Sous ce rapport, je ne suis nullement mal à l'aise et j'éprouve une grande fierté.

On prétend que l'imitation est la flatterie la plus subtile. Je suis très flattée que le gouvernement imite notre façon de procéder en consultant la population. Je viens d'y penser. N'est-ce pas magnifique?

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES ARMES À FEU

LA FACILITÉ À ACQUÉRIR UNE ARME DE POING

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Le 17 décembre, monsieur le Président, une Montréalaise a commis un meurtre avec une arme de poing achetée légalement quelques heures auparavant d'un vendeur dûment autorisé.

Cette femme a pu obtenir l'autorisation d'acquisition d'une arme à feu et un permis pour une arme de poing en trois heures, même si la loi exige une vérification des antécédents du requérant, y compris son dossier criminel, sa stabilité mentale et tout acte de violence. Manifestement, la vérification n'a pas eu lieu ou a été mal faite dans ce cas-ci.

Si le Parlement a imposé cette vérification, c'est surtout pour donner aux gens le temps de se calmer et pour retarder l'acquisition d'armes à feu afin de réduire le nombre de crimes passionnels. Quand le législateur a adopté la loi il y a quelques années, il pensait que les méthodes de vérification prendraient une à trois semaines. C'est tout à fait ridicule qu'il n'ait fallu que trois heures dans ce cas-ci, car c'est se moquer de la loi. C'est d'ailleurs l'opinion exprimée par le coroner montréalais.

J'exhorte le solliciteur général (M. MacKay) à examiner cette affaire immédiatement et à passer un règlement pour imposer une période d'attente minimale à toute personne qui demande une autorisation d'acquisition d'armes à feu et un permis.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LES PRODUCTEURS DE VIANDE ROUGE—LA RÉGION DE DRUMMOND (QUÉBEC)

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler d'un sujet qui inquiète les producteurs de viande rouge de ma région. Je veux parler du programme de stabilisation de la viande rouge.

Il y a plus de 900 producteurs de viande rouge dans ma circonscription. Parmi eux, les producteurs de porc ont été particulièrement touchés par la conjoncture des prix du marché nettement défavorable depuis environ cinq ans. Plusieurs d'entre eux seront acculés à la faillite prochainement: la situation est urgente.

Monsieur le Président, les producteurs ont des coûts de production différents selon la région où ils se trouvent. Nous devons tenir compte de cette différence si nous ne voulons pas créer un climat d'inégalité entre chaque province. Sous l'ancienne loi, les libéraux maintenaient cette situation d'inégalité et cela non seulement dans ce secteur et ils ont été répudiés par les Canadiens lors des dernières élections générales.

La contribution des producteurs au Fonds de stabilisation du Québec a triplé au cours de la dernière année. Le gouvernement fédéral n'a effectué aucune compensation qui aurait pu contribuer à diminuer l'obligation des producteurs qui ont adhéré au programme provincial. Enfin, monsieur le Président, en matière de stabilisation de la viande rouge, une entente tripartite avec chaque province est nécessaire pour établir une certaine équité à l'échelle nationale, mise à part l'existence de régimes de stabilisation provinciaux . . .

M. le Président: Je regrette d'informer l'honorable député que son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

ON CRITIQUE LA POSITION DU PARTI LIBÉRAL SUR LES ARMEMENTS NUCLÉAIRES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, l'ambiguïté et la duplicité des libéraux à propos de la course aux armements nucléaires ont atteint de nouveaux abîmes avec le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), dont l'hypocrisie en la matière semble sans limite.

Le député de Winnipeg-Fort Garry a en effet déclaré que son parti exigera un débat parlementaire en bonne et due forme sur le NORAD et le système de défense spatiale. Où était-il lorsque des millions de Canadiens demandaient qu'un tel débat ait lieu sur les essais du missile de croisière et que les libéraux l'ont refusé? Cette question n'aurait absolument pas été soulevée à la Chambre si le NPD n'y avait consacré une des journées qui lui étaient réservées.

Le député de Winnipeg-Fort Garry prétend maintenant que les libéraux avaient été amenés sans s'en rendre compte à autoriser les essais du missile de croisière. Ils croyaient ne conclure qu'un accord de défense partagée avec les Américains mais ont finalement été obligés d'accepter ces essais! Pauvres libéraux innocents!

Qu'est-il advenu de tous les arguments moralement prétentieux pour expliquer que nous devions autoriser ces essais à cause de nos engagements envers l'OTAN? Pas nos engagements envers le NORAD, mais envers l'OTAN. Ce mensonge libéral qui a été répandu d'un bout à l'autre du pays est maintenant officiellement passé sous silence par les historiens du parti libéral.

L'ignorance constitue le dernier refuge du député qui soutient ne pas avoir été au courant de ce qui se passait vraiment. La vérité, c'est qu'il ne l'est toujours pas. Les libéraux ne l'ont jamais été et ne le seront jamais. Aveuglés par des années de duplicité et d'ignorance calculée, ils méritent de devenir la risée de ceux qui se préoccupent du désarmement nucléaire. L'avenir de la planète est un sujet trop important pour qu'on se laisse bercer d'illusions par les beaux discours sur les questions de paix et de désarmement que les libéraux vont nous tenir au prochain épisode.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

R.E.A.L. WOMEN OF CANADA

M. Gordon Taylor (Bow River): Merci, monsieur le Président. Imaginez-vous qu'aujourd'hui, je vais parler des femmes, de «vraies» femmes puisqu'il s'agit d'un groupe qui prend de l'ampleur au Canada et s'appelle REAL Women of Canada. Le mot s'épèle «R» pour réelles, «E» pour égales, «A» pour actives et «L» pour «Life» ou vie. C'est un nom bien trouvé.

Pour ces femmes, la famille traditionnelle constitue la cellule de base de la société, et le raffermissement des liens familiaux est le gage d'un pays fort. L'organisation a sur le mariage un point de vue réaliste et positif. En effet, le mariage est un contrat sacré fondé sur l'amour et l'engagement; il enrichit les partenaires et leur donne la force et le courage d'affronter les tensions et les contraintes de la vie quotidienne. Nous voilà loin du message des féministes qui voudraient faire croire aux jeunes femmes que «le mariage est l'union entre une mouche à fruit et un éléphant . . . qui exige des hommes de grands efforts physiques et financiers et constitue pour les femmes une activité à risques élevés».

REAL Women of Canada incite au respect des valeurs et des bonnes habitudes de vie, selon les plus pures traditions du passé. L'organisation entend défendre le droit à la vie et lutter pour les droits des femmes, pourvu qu'ils ne s'opposent pas aux droits de la personne. Elle accorde une place de choix à la maternité et reconnaît autant de valeur aux femmes qui restent au foyer pour s'occuper de leurs enfants qu'à celles qui travaillent à l'extérieur.

Voilà en peu de mots l'image en laquelle croient des millions de Canadiens, hommes et femmes. Je salue ces vraies Canadiennes, ces REAL Women of Canada.

Des voix: Bravo!

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES MESURES PRISES PAR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) était tout simplement mal renseigné quand il a commenté le vendredi 1er février les négociations avec les États-Unis au sujet des pluies acides. Il ignore tout simplement les faits.

Tout d'abord, les États-Unis rejettent chaque année dans l'atmosphère 26 millions de tonnes d'anhydride sulfureux, alors que le Canada n'en rejette que 4.5 millions de tonnes, soit cinq fois moins.

Ensuite, le Canada s'emploie énergiquement à réduire ses émissions d'anhydride sulfureux de 25 p. 100 de 1980 à 1990. Les États-Unis ne le font pas.

Qui plus est, les ministres fédéral et provinciaux de l'environnement se sont engagés unanimement le 6 mars 1984 à réduire le volume des émissions d'anhydride sulfureux de 50 p. 100 d'ici 1994. Ce jour-là, et de nouveau en juin 1984, les mêmes ministres de l'environnement ont déclaré à l'unanimité leur volonté d'aller eux-mêmes de l'avant sans attendre personne.

Par ailleurs, nous faisons partie du «Club des 30 p. 100», dont les pays membres se sont engagés à réduire le niveau de leurs émissions de SO*in2 de 30 p. 100 d'ici à 1993. Jusqu'à maintenant, 20 pays ont adhéré à ce club; les États-Unis n'en font toujours pas partie.

Enfin, les normes américaines en ce qui concerne la pollution causée par les oxydes d'azote sont beaucoup plus rigoureuses que les nôtres. Nos consultations publiques ont pris fin en décembre 1984 . . .

M. le Président: Je dois malheureusement informer le député qu'il a épuisé son temps de parole.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LES CRITIQUES ÉMISES PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL À L'ÉGARD DES MÉTHODES DU MINISTÈRE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, le comité permanent des comptes publics examine actuellement les méthodes employées par le passé au ministère des Travaux publics en ce qui concerne la location. Le vérificateur général, dans son dernier rapport annuel, écrit:

. . . il semble ne pas exister de mécanisme efficace pour vérifier que le MTP et ses clients respectent les politiques et les directives du Conseil du Trésor.

Cette négligence a entraîné le gaspillage de quelque 63 millions de dollars.

Les Canadiens ne toléreront simplement pas une gestion gouvernementale si médiocre. Ils ont souffert trop longtemps sous le gouvernement précédent qui dépensait sans compter et accumulait des déficits élevés.

Je recommande instamment au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) et au ministre des Travaux publics (M. La Salle) d'appliquer un mécanisme efficace de contrôle sur les locations relevant des Travaux publics et de s'assurer que des dépenses excessives de ce genre ne se produisent plus. J'ai

Article 21 du Règlement

bon espoir que le ministre et le gouvernement actuel géreront prudemment et consciencieusement les finances nationales.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ÎLE MEARES (C.-B.)—LES DROITS DES AUTOCHTONES

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, jeudi dernier, en réponse à une question du député de Skeena (M. Fulton), le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a déclaré qu'il prendrait les mesures nécessaires pour dénouer le dangereux conflit qui règne dans l'île Meares.

Depuis lors, le ministre n'a rien fait, à part battre en retraite. Voilà qu'il affirme maintenant ne vouloir intervenir qu'à la demande des parties concernées.

Il ne faudrait pas croire que cette île n'est qu'un secteur de plus dans la concession forestière que la MacMillan Bloedel a le droit d'exploiter à sa guise. Elle n'est pas non plus simplement une partie des terres généralement revendiquées par le conseil tribal Nuu-chalnulth. L'île Meares est au cœur même des revendications autochtones en Colombie-Britannique. Cet emplacement a été utilisé pendant des centaines d'années par les peuples Claioquet et Ahousaht.

• (1410)

Les autochtones ont déclaré qu'ils étaient prêts à mourir pour empêcher l'exploitation forestière de l'île. Et ils vont être activement soutenus par des centaines d'écologistes inquiets qui n'ignorent pas que la forêt de l'île Meares est unique en son genre, qu'elle compte les arbres les plus vieux et les plus grands de tout le Canada.

Il faut donc interpréter les propos des Amérindiens non pas comme une menace, mais comme la réaction à une menace. Car menacer l'intégrité de leurs terres, c'est menacer leur culture et leur avenir. Au lieu d'accorder tant d'importance à un autre télégramme type «Zimmerman» de la part des dirigeants de MacMillan Bloedel, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) ferait mieux de respecter les engagements qu'il a déjà contractés . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

CRITIQUE DU PARTI LIBÉRAL DANS L'OPPOSITION

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, en ma qualité d'observateur impartial et objectif de la scène politique, je crois m'apercevoir que l'opposition, surtout l'opposition officielle, est en train de se désagréger. A l'occasion, le chef de l'opposition fait des discours éloquents, mais il prêche dans le désert. La semaine dernière, il a condamné avec véhémence la Loi sur Investissement Canada, mais ses effets oratoires sont tombés à plat quand seulement 14 de ses soi-disant partisans ont daigné se montrer pour participer au vote.

Article 21 du Règlement

Pendant que l'on assiste à l'auto-destruction du parti libéral et que ses principaux membres passent de plus en plus de temps dans leur étude d'avocat lucrative et de moins en moins à la Chambre des communes, on constate que le Nouveau parti démocratique devient peu à peu le vrai parti d'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Nickerson: Pour mieux tenir compte de la réalité et pour être équitable envers nos deux partis d'opposition, ne serait-il pas normal, monsieur le Président, que la deuxième intervention de la période des questions soit faite par les néo-démocrates et non par les libéraux? Je n'ai d'autre but que de me montrer utile. Si les libéraux refusent d'utiliser même leur très restreinte . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est terminé.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, le gouvernement progressiste conservateur au pouvoir depuis déjà cinq mois est tellement divisé que toute réforme sérieuse m'apparaît tout à fait impossible.

D'abord, au Québec, le véritable pouvoir n'est pas entre les mains du caucus, mais plutôt entre celles des amis montréalais du premier ministre, à savoir les Fernand Roberge, les Jean Bazin et les Michael Cogger.

Le conseil des ministres conservateurs du Québec est à ce point inefficace et obscur que le premier ministre permet la «chicane» entre le président du Conseil du Trésor et le ministre des Communications, et ce dans l'espoir que de cette querelle publique émerge enfin un véritable leader, mais cela est peu probable, monsieur le Président.

Au niveau de leur nouvelle orientation, leur principal objectif est de sauver les apparences. Le leader parlementaire des progressistes conservateurs à la Chambre a même eu le culot de dire à l'émission «Sunday Morning», dimanche dernier, que les Canadiens n'avaient pas voté pour de nouvelles politiques, mais pour une nouvelle approche.

A titre d'exemple, monsieur le Président, les progressistes conservateurs avaient toujours critiqué la conversion du système impérial au système métrique pour toutes sortes de mauvaises raisons. Le premier ministre a donc choisi pour apaiser ses «supporteurs» archiconservateurs de ramener le système impérial tout en conservant le système métrique, et ce pour satisfaire les éléments progressistes de son parti. Il met tout sur le dos de la PME.

Monsieur le Président, à la lumière de ces faits, je n'hésite pas à dire que . . .

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'informer l'honorable député que son temps de parole est maintenant écoulé. L'honorable député de Kenora-Rainy River (M. Parry) a la parole.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AMÉRIQUE CENTRALE—LES PROPOSITIONS DE PAIX DU GROUPE CONTADORA

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, «Ten Days for World Development», l'émission éducative des organismes d'aide et de développement des Églises anglicane, catholique, luthérienne, presbytérienne et unie du Canada, attire une fois de plus l'attention des Canadiens sur la crise qui sévit en Amérique centrale et sur la nécessité d'instaurer la paix. Ces églises méritent des félicitations pour leurs efforts permanents.

Le gouvernement du Canada a également un rôle à jouer, et il doit s'efforcer, lui aussi, d'instaurer la paix en Amérique centrale. Le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement doivent activement exhorter le gouvernement des États-Unis à écouter sérieusement les propositions de paix du groupe mexicain Contadora, de la Colombie, de Panama et du Venezuela, qui réclament une solution diplomatique au lieu d'une solution militaire à la crise qui déchire l'Amérique centrale.

Par ailleurs, le gouvernement du Canada peut s'engager à signer le protocole de septembre 1984 du Traité de paix de Contadora, et montrer ainsi que le Canada l'appuie. Douze pays européens, y compris nos alliés, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne, ont déjà signé ce protocole.

Par ailleurs, nous pouvons annoncer aux États-Unis que nous nous opposons à l'intervention militaire des États-Unis. Que le Canada agisse, soyons parmi les pacifistes!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'IMPLANTATION D'UNE USINE CORÉENNE AU CANADA

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Ce matin, le ministre a annoncé qu'un constructeur automobile coréen allait implanter une nouvelle usine de pièces détachées dans sa région. Cela m'amène à m'interroger très sérieusement, monsieur le Président, sur l'absence de politique globale du gouvernement dans le domaine de l'automobile. Bien que nous devions prendre dans moins de sept semaines une décision au sujet des quotas, le ministre n'a pas encore rencontré les membres du groupe de travail sur l'automobile et il n'a pas non plus entamé de négociations approfondies avec les Américains ou les Japonais.

Le ministre peut-il nous dire si le constructeur automobile coréen a accepté de construire cette usine à condition que le ministre lui permette de continuer à importer ses voitures hors taxes? Ou le ministre a-t-il l'intention de mettre au contraire un terme à cette situation?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis très heureux que le critique de l'opposition officielle en matière d'expansion industrielle régionale me pose une question 45 jours après le début de la législature. C'est la première occasion que j'ai de lui souhaiter bonne chance dans son rôle de critique.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Puisse-t-il conserver ce poste longtemps.

M. Stevens: Le député sera certainement heureux d'apprendre que la société Hyundai n'a pas décidé d'implanter une usine au Canada à la suite de négociations. Tout l'argent qu'elle va investir est le sien. Elle estime simplement que les perspectives au Canada sont intéressantes et elle veut en profiter, comme cela a été dit lors de la conférence de presse d'aujourd'hui.

M. Axworthy: Monsieur le Président, vu que le ministre n'a pas réussi à trouver le temps d'assister à un seul des débats sur Investissement Canada—il n'a pas été là une seule journée pendant le débat . . .

M. Gauthier: C'est exact.

M. Axworthy: Il est difficile de poser des questions si le ministre ne vient pas participer aux discussions.

Des voix: Bravo!

LES PROCÉDÉS D'EXAMEN DE L'AEIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, vu ce que vient de dire le ministre au sujet de cette décision de la société Hyundai, je suppose qu'il sait qu'elle est le résultat d'une entente conclue conformément aux règles de l'Agence examen de l'investissement étranger. Maintenant que le ministre peut constater l'intérêt qu'il y a à ce qu'un constructeur étranger s'engage envers l'AEIE à investir au Canada, est-il disposé à rétablir dans le projet de loi sur Investissement Canada ces dispositions régissant les investissements?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je tiens à dire au député que j'ai été présent à la Chambre à maintes occasions pendant le débat sur Investissement Canada.

M. Axworthy: Oh non, ce n'est pas vrai.

M. Stevens: D'ailleurs, on trouvera dans le hansard la preuve que j'ai répondu à des questions, mais qui ne venaient pas du député.

Pour répondre au député, je tiens à lui dire que la décision de la société Hyundai ne modifie aucunement notre point de vue au sujet du projet de loi sur Investissement Canada. En fait, à mon avis, cette mesure nous permettra de bénéficier d'un plus grand nombre d'investissements étrangers comme celui de Hyundai si les députés de l'opposition veulent bien cesser de compromettre la création d'emplois au Canada en bloquant ce projet de loi.

LES QUOTAS D'IMPORTATION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je me permets de rappeler au ministre que la loi qui a incité Hyundai à investir au Canada a été adoptée quand notre parti était au pouvoir. Les investissements qui suivront sont seulement le résultat des engagements déjà pris.

M. Hnatyshyn: Quelle est la conclusion?

M. Axworthy: La conclusion est celle-ci, monsieur le Président: Il ne nous reste même plus sept semaines avant de décider du sort des quotas d'importation des voitures japonaises. Nous voudrions savoir si le ministre approuve la conclusion de la Direction générale des enquêtes sur les coalitions, selon laquelle il ne devrait pas y avoir de tels quotas. Est-il prêt à rencontrer les membres du groupe de travail sur l'automobile et à reconnaître que nous devons profiter de ces ententes pour accroître le contenu canadien? Quand le gouvernement va-t-il favoriser la création d'emplois au Canada en annonçant sa position sur les quotas concernant les voitures japonaises?

• (1420)

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Vous avez remarqué, monsieur le Président, que le député a bouclé sa boucle. Sa première question portait sur les conditions négociées avec Hyundai pour l'ouverture de son usine. D'après sa dernière question, tout cela est le résultat de l'entente conclue par les libéraux.

Je puis dire au député que nous avons déjà discuté, au Japon et à Washington, avec les représentants des constructeurs automobiles et des syndicats. Nous annoncerons sans aucun doute en temps opportun ce qu'il adviendra des quotas. Je peux assurer au député que la création d'emplois au Canada sera notre principal objectif.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'INVITATION FAITE À LA HYUNDAI

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice) Monsieur le Président, je désire également poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Monsieur le Président, comme le ministre le sait très bien, le cœur du Québec a été terriblement affecté par des fermetures d'usines: la région de Trois-Rivières, la Wabasso, 1250 emplois; la Melchers, à Berthier; Les Carbures à Shawinigan; et des milliers d'emplois ont été perdus au centre du Québec. Est-ce que le ministre avant de décider d'inviter la Hyundai à s'établir dans sa propre circonscription, a donné l'occasion au ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec de faire des offres pour que cette industrie puisse s'établir au Québec à ce moment-ci alors que le cœur du Québec, la province de Québec en général a perdu des milliers d'emplois depuis que les conservateurs sont arrivés au pouvoir?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je tiens à certifier au député que j'ai entendu parler pour la première fois de l'ouverture de Hyundai dans la belle circonscription de York-Peel en lisant les journaux la semaine dernière.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Ce n'était certainement pas le résultat des négociations, contrairement à ce que le député voudrait faire croire à la Chambre. En ce qui concerne la situation de Trois-Rivières, je tiens à garantir au député que pas plus tard que la semaine dernière, nous avons rencontré un groupe qui essaie de prendre des initiatives constructives pour faire rouvrir l'usine Wabasso. Nous avons encouragé de notre mieux ces personnes à essayer de présenter leur plan sous une forme plus concrète pour que l'on crée à nouveau des emplois dans cette région.

* * *

[*Français*]

LES TEXTILES

ON DEMANDE POURQUOI LE MINISTRE REFUSE DE RECEVOIR LES REPRÉSENTANTS DE L'INSTITUT CANADIEN DU TEXTILE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, comment se fait-il que l'honorable ministre, je suis content qu'il ait reçu des représentants de notre région dans ce domaine, mais comment se fait-il que, depuis le 30 octobre dernier, il refuse de recevoir les représentants de l'Institut canadien du textile qui ont écrit à son bureau au cours de la dernière semaine du mois d'octobre pour pouvoir discuter de la situation du textile au Québec et en général au Canada, étant donné que cela affecte aussi des villes comme Winnipeg et d'autres régions du Canada? L'honorable ministre a refusé de les recevoir depuis la dernière semaine du mois d'octobre 1984.

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je certifie au député que nous n'avons pas refusé du tout de rencontrer les représentants du groupe textile ni ceux des sociétés qui font partie de ce groupe. Le député sera probablement très heureux d'apprendre que nous avons même rencontré plusieurs fois les représentants de la créature de son gouvernement, du Conseil canadien pour un renouveau industriel. En fait, le président de ce Conseil est actuellement commissaire de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, et il dirigera peut-être Investissement Canada. Par conséquent, nous connaissons très bien les problèmes du secteur textile.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INTERNEMENT DE NIPPO-CANADIENS AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE—L'IMPORTANCE D'UN RÈGLEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au ministre chargé du Multiculturalisme. Il sait certainement qu'hier le président de l'Association nationale des Nippo-Canadiens a réuni le bureau de direction de cette organisation. Le bureau a réaffirmé sa confiance dans la démarche suivie par le président au cours des réunions avec le gouvernement du Canada.

Il est extrêmement important que nous parvenions à un règlement de cet épisode tragique de notre histoire, règlement que tous les partis à la Chambre puissent accepter et surtout que les Canadiens d'origine japonaise jugent acceptable. Le ministre pourrait-il nous garantir qu'il accèdera à la demande de M. Miki et sollicitera pour ce dernier une rencontre avec le premier ministre?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je ne peux certainement pas parler au nom du premier ministre ni décider pour lui des personnes qu'il rencontrera. J'ai déjà dit à M. Miki et à d'autres membres de la collectivité japonaise que j'étais prêt à les rencontrer n'importe quand pour continuer à parler de cette importante question. Mon offre demeure.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRENDRE DES NÉGOCIATIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, nous remercions le ministre de sa réponse. Pourrait-il dire clairement à la Chambre que le gouvernement est prêt à respecter ses engagements antérieurs et à entreprendre des négociations sérieuses avec les représentants de la collectivité nippo-canadienne avant qu'une proposition ne soit soumise à la Chambre pour ratification?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, ma réponse au député sera à peu près la même que la première. Je suis prêt à rencontrer les représentants de la collectivité japonaise et à parler de cette question n'importe quand. Ils le savent. J'attends une réponse de M. Miki et de son groupe cette semaine. Si je la reçois, je serai prêt à les rencontrer pour parler de n'importe quelle question qu'ils souhaiteront aborder.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, étant donné les discussions qui ont eu lieu à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre, le ministre sait qu'il y a une distinction importante entre des consultations et des négociations. Le ministre est-il prêt à dire que le gouvernement poursuivra les négociations sur cette importante question avant de présenter une mesure législative ou une résolution au Parlement?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, j'ai fait savoir à la collectivité nippo-canadienne que j'étais prêt à avoir des entretiens avec ses représentants. Une des choses qui m'inquiètent, c'est que, si nous entreprenons des négociations comme le voudraient, je crois, certains membres de la collectivité nippo-canadienne, avec leurs avocats présents à la table, nous nous plaçons inévitablement dans une situation de confrontation. Je voudrais faire tout mon possible pour éviter cela. J'aimerais que la question soit discutée, longtemps si nécessaire, de sorte que les deux parties perçoivent distinctement l'orientation à prendre. Je ne pense pas qu'il soit dans l'intérêt des parties de négocier actuellement. Je m'inquiète, comme le député je suppose, du climat de confrontation qui pourrait en résulter.

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'EMPLACEMENT DE LA FUTURE USINE DE MONTAGE DE LA COMPAGNIE GENERAL MOTORS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. La compagnie General Motors a récemment annoncé qu'elle cherchait un emplacement pour construire une usine de montage d'une valeur de 3.5 milliards pour son nouveau projet Saturne. Nous savons également que les gouverneurs de 19 États américains exercent des pressions pour que cette usine soit installée dans leur région. Je voudrais savoir exactement quels sont les efforts déployés par le ministre et ses collaborateurs pour obtenir que cette usine soit implantée au Canada.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je tiens à assurer au député de Windsor-Ouest que nous sommes en liaison étroite avec les dirigeants du siège social canadien de General Motors ainsi que ceux de Detroit. Nous travaillons en collaboration avec les autorités provinciales et fédérales pour que le Canada soit considéré et nous espérons pouvoir obtenir l'implantation au Canada de l'usine dont parle General Motors.

• (1430)

L'AIDE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il raisonnablement s'attendre à ce que cette usine soit construite au Canada, alors que les gouverneurs de 19 États dont j'ai parlé ont offert des conditions très avantageuses pour que l'usine soit implantée dans leur région, tandis que son gouvernement et lui ont réduit l'aide qui était apportée à l'industrie automobile dans le cadre du Programme de développement industriel régional? Reconnaît-il qu'il doit renoncer à ces coupes s'il veut avoir la moindre chance d'obtenir cette usine?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je conseille au député d'engager un meilleur recherchiste, car le gouvernement n'a absolument pas réduit le montant des subventions accordées dans le cadre du programme de développement industriel régional. En fait, nous mettons toujours des subventions à la disposition de l'industrie automobile.

Le député n'a sans doute pas oublié que nous avons offert de l'aide, tout comme le gouvernement du Québec, quand General Motors a proposé d'implanter une importante usine à Sainte-Thérèse, au Québec. Nous sommes prêts à le refaire si cela doit créer davantage d'emplois pour les Canadiens.

* * *

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

LA RENÉGOCIATION DU TRAITÉ

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au sujet des pourparlers concernant la renégocation du Traité du NORAD. Le ministre n'ignore pas qu'en 1981 le gouvernement libéral a supprimé l'article concernant les missiles antibalistiques, ouvrant ainsi la porte à la guerre des étoiles. Est-ce que le secrétaire d'État veut nous donner l'assurance aujourd'hui que durant les négociations en cours et dans les semaines qui viennent, son gouvernement va bien faire comprendre aux Américains que nous désirons le rétablissement de cet article, pour éviter d'être impliqués dans un programme de guerre offensive des étoiles?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député a raison de dire qu'un article a été supprimé. J'ai naturellement cherché à savoir pourquoi le gouvernement libéral avait donné à l'époque son accord à cette suppression. On m'a appris qu'en fait, cet article-là avait été supprimé pour éviter justement qu'on puisse dire que le Canada ou les États-Unis pourraient prendre des mesures violant le traité sur les missiles antibalistiques.

Je serais disposé à examiner la question plus à fond avec le député et avec d'autres membres de la Chambre qui s'y intéressent, ou à déléguer des fonctionnaires.

Renseignements pris, voilà au mieux de mes connaissances la raison pour laquelle cet article a été supprimé. Je serais donc étonné que des députés désireux de faire respecter le traité sur les missiles antibalistiques demandent à faire insérer un article susceptible d'être interprété comme offrant aux États-Unis la possibilité de s'écarter des obligations du traité.

ON DEMANDE L'EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITÉ

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je trouve le raisonnement un peu difficile à suivre. Je crois que la seule façon d'éclaircir cette question consiste à demander au secrétaire d'État de nous promettre qu'il va s'assurer que l'Accord du NORAD en entier sera renvoyé au comité parlementaire permanent des affaires extérieures et de la défense nationale pour un examen complet avant d'être signé par qui que ce soit de ce côté-ci comme de l'autre côté de la frontière?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir que le comité permanent a recommandé il y a un an ou deux que l'Accord du NORAD soit réexaminé avant d'être reconduit. Cette reconduction est prévue pour mars de l'année prochaine, c'est-à-dire dans plus d'un an.

Le député sait sans doute que seront renvoyés aux comités du Parlement un Livre blanc du ministère de la Défense nationale et un Livre vert du ministère des Affaires extérieures qui porteront notamment sur ces questions. Si, après avoir examiné ces documents, les parlementaires en viennent à la conclusion qu'ils ne suffisent pas à pareille étude, le gouvernement examinera volontiers toute demande de discussions supplémentaires afin que la population en général comprenne bien toutes les incidences de la reconduction dans treize mois, de l'Accord du NORAD.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE LA SASKATCHEWAN, L'HONORABLE LORNE HEPWORTH

M. le Président: Je me permets d'interrompre les débats afin d'informer les députés de la présence aujourd'hui à notre tribune du ministre de l'Agriculture de la province de la Saskatchewan, l'honorable Lorne Hepworth.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE HATFIELD—ON DEMANDE UN EXAMEN INDÉPENDANT

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au solliciteur général, porte sur l'affaire de possession de marijuana mettant en cause Richard Hatfield. Étant donné les articles de presse d'aujourd'hui et les nombreuses questions que soulève cette affaire, le solliciteur général voudrait-il entreprendre un examen complet et indépendant de l'enquête et de l'action en justice afin que le public soit assuré que notre système de justice criminelle a fonctionné de façon juste et objective dans cette affaire?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai écouté la question du député avec intérêt. A ce moment-ci, je dois respectueusement refuser de donner pareille assurance.

LA POSITION DU MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, étant donné toutes les circonstances qui entourent cette affaire, le solliciteur général ne reconnaît-il pas qu'une enquête publique indépendante s'impose pour convaincre le public que tous sont traités également devant la loi?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je fais remarquer au député que la question même et certaines remarques qui ont été faites vont plutôt à l'encontre de ce noble principe qu'il vient d'énoncer.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Je veux qu'il sache que je prendrai ses instances en sérieuse considération mais je répète que cette action ne me paraît pas convenir ou s'imposer en ce moment.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES NORMES S'APPLIQUANT AUX GAZ D'ÉCHAPPEMENT DES AUTOMOBILES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre des Transports, fait suite aux remarques que faisait le premier ministre vendredi dernier au sujet des pluies acides. Il a dit que les Canadiens devraient mettre de l'ordre chez eux avant d'être en mesure de négocier avec les Américains.

Étant donné ces observations, le Canada prendra-t-il bientôt des mesures pour donner suite aux recommandations du sous-comité parlementaire des pluies acides, afin que la norme actuellement en vigueur de 3.1 grammes d'oxyde d'azote soit ramenée à 1 gramme par voiture-mille, ce qui est le maximum actuellement toléré aux États-Unis?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, mes collègues du cabinet et moi-même étudions actuellement la question. Nous sommes certes au courant des déclarations que le premier ministre a faites vendredi dernier.

ON DEMANDE UNE ANNONCE DANS LES MEILLEURS DÉLAIS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il être plus précis? Il sait qu'il doit faire cette annonce d'ici le 1er avril si la norme doit s'appliquer aux modèles de 1987.

Peut-il nous assurer qu'il fera cette annonce d'ici le 1er avril—avant même la visite du président Reagan—afin que le premier ministre puisse signaler certaines mesures positives du Canada lors de ses entretiens avec le président des États-Unis au sujet des pluies acides?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, toute annonce au sujet des gaz d'échappement sera faite en temps voulu.

LE CONSEIL DE RECHERCHES MÉDICALES

LA RÉDUCTION DU BUDGET

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pourrait-il dire à quoi s'applique la réduction de 30 millions de dollars dans le budget du Conseil de recherches médicales? Ces 30 millions sont-ils compris dans le budget de base A du CRM? Étaient-ils destinés aux programmes courants de subventions du CRM, ou s'agissait-il d'un fonds spécial pour dépenses d'immobilisations et l'acquisition de matériel?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le CRM a un plan quinquennal. Deuxièmement, il y a ce qu'on appelle le budget de base A qui figure habituellement au budget des dépenses. De plus, pour la première année du plan quinquennal, on avait engagé 20 millions de dollars de plus que le budget de base A, contre 30 millions l'an dernier. On n'a pris aucune disposition pour transférer cet argent au budget de base A pour les trois prochaines années, et c'est surtout ce point-là qui a retenu l'attention du gouvernement.

* * *

L'AGRICULTURE

CANAGREX—ON DEMANDE LE MAINTIEN

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. De nombreux groupements agricoles dont la Fédération canadienne de l'agriculture et le Syndicat national des cultivateurs s'inquiètent des compressions dont Canagrex a été victime. Par exemple, la semaine dernière, la Fédération des agriculteurs de l'Ontario a dit au ministre que ses membres étaient à la fois étonnés et fâchés que le ministre de l'Agriculture et le ministre des Finances aient pris une décision aussi arbitraire.

• (1440)

En outre, étant donné le succès remarquable qu'a connu la société au cours de sa première année d'exploitation puisqu'elle a vendu pour plus de 16 millions de dollars de produits agricoles et qu'elle escompte en vendre encore pour 160 millions de dollars, le ministre voudrait-il reconsidérer sa décision et accorder une année de grâce à la société pour lui permettre de montrer qu'elle peut faire mieux l'an prochain?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, pour répondre à la question du député, je dois lui préciser qu'en ce qui me concerne et aussi en ce qui concerne le gouvernement, Canagrex est vraiment chose du passé.

Des voix: Bravo!

M. Wise: Le député doit savoir que depuis que le gouvernement a annoncé sa décision relativement à Canagrex, j'ai reçu des représentants d'organismes les plus divers de toutes les régions. A deux ou trois exceptions près, celles que le député a mentionnées, la grande majorité des intervenants approuvent la décision prise par le gouvernement.

LES MOTIFS DE LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, de toute évidence, le ministre ignore ce que représentent ces deux organismes agricoles nationaux. Je veux parler de la Fédération canadienne de l'agriculture et du Syndicat national des cultivateurs.

Je demanderais au ministre ceci: au moment où les États-Unis et les pays de la CEE font toutes sortes d'efforts pour vendre leurs produits agricoles, pourquoi faut-il démolir un organisme dont le rôle est de vendre nos produits à l'étranger? Pourquoi prendre une telle initiative pendant que tous les autres pays du monde rivalisent d'ingéniosité pour écouler leurs produits agricoles?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, permettez-moi de déclarer que le gouvernement rivalisera lui aussi d'ingéniosité pour écouler la production agricole. Étant donné les piètres résultats obtenus par Canagrex, nous sommes convaincus que nous obtiendrons beaucoup plus de succès et de bien meilleurs résultats grâce aux efforts des fonctionnaires de mon ministère. Par ailleurs, certaines modifications ont déjà été apportées et nous n'avons nullement besoin d'une société d'État pour fournir les garanties dont nos exportateurs ont besoin. Notre ministère a déjà entamé des pourparlers pour faire appel aux ressources financières de la Société de développement des exportations, afin que cet objectif soit atteint avec succès et efficacité.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BRÉSIL—LA DÉTENTION D'UN CITOYEN CANADIEN

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je tiens à le remercier de ce qu'il a fait jusqu'ici. Comme il le sait très bien, un citoyen canadien de Prince Rupert, M. Roberto Starita, est détenu par la police brésilienne à la prison Praca Maua à Rio de Janeiro depuis trois semaines sans que des accusations aient été portées contre lui. Comme M. Starita a été reconnu comme réfugié politique par les Nations Unies en 1977 quand il se trouvait au Brésil, le ministre a-t-il fait des démarches auprès de l'ONU pour essayer d'obtenir sa libération immédiate et son renvoi au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous n'avons pas encore fait de démarches auprès des Nations Unies, mais comme le député le sait parce qu'il s'est lui-même occupé très activement de cette affaire et qu'il a communiqué avec moi-même et mes adjoints, des représentants de l'ambassade du Canada ont eu des contacts réguliers avec M. Starita et nous faisons tout le nécessaire pour garantir sa sécurité et empêcher que son cas ne s'aggrave. S'il semble utile que nous fassions des démarches auprès d'autres organismes, c'est ce que nous ferons.

Questions orales

LES CONDITIONS DE LA DÉTENTION

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Puisque les autorités brésiliennes se contentent de garder M. Storita dans une cage noire sans fenêtres et sans installations sanitaires avant même d'avoir porté des accusations contre lui et d'avoir tenu son procès, le ministre ne pense-t-il pas qu'il serait temps de communiquer avec le nouveau président élu du Brésil, M. Neves, pour protester énergiquement contre ce traitement abusif d'un citoyen canadien?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous envisagerons toute initiative susceptible de réussir à améliorer la situation. S'il faut communiquer par téléphone avec les autorités brésiliennes, nous le ferons certainement, mais je serai prêt à prendre de telles mesures seulement si nous sommes certains que toutes les autres démarches que nous pourrions prendre resteront sans résultat.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL—LES CLASSIFICATIONS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Dans son Rapport annuel de 1983-1984, le vérificateur général a souligné un problème sérieux dans le domaine des classifications des postes dans la Fonction publique. Il a indiqué que 19 p. 100 des postes à même la Fonction publique étaient «surclassifiés» et à des coûts d'ailleurs très élevés pour les contribuables. Lorsque mon collègue de Windsor-Ouest occupait le poste de président du Conseil du Trésor, il avait annoncé des mesures sérieuses en vue d'essayer de contrer, de corriger cette «surclassification». Est-ce que le ministre pourrait nous dire ce qu'il a fait à ce jour et ce qu'il entend faire d'ici quelques mois afin de régler ce problème très sérieux?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, en ce qui concerne la classification des postes au sein de la Fonction publique, le gouvernement est généralement d'accord sur ce que le Vérificateur général annonçait dans son Rapport annuel. D'ailleurs, ce sont des constatations qui avaient été évidentes dans les vérifications que le Conseil du Trésor faisait pour son propre compte dès 1983. Des mesures correctives ont été prises en 1984, la situation s'est améliorée d'une façon importante, et je peux assurer l'honorable député que je vais suivre de très près les nouvelles mesures qui ont été mises en place pour m'assurer qu'elles soient efficaces pour régler le problème.

[*Traduction*]

LA NÉGOCIATION DES CONTRATS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, l'une des innombrables promesses électorales faites par le parti conservateur consistait à dire qu'à l'avenir, on ferait en sorte que les procédés de dotation en main-d'œuvre, la classification, les changements technologiques, les désignations de postes et certaines autres questions soient négociables au moment de la signature des contrats de travail de la Fonction publique. Le ministre sait aussi certainement que les contrats de travail de 62,000 fonctionnaires viendront à expiration au cours du premier semestre de cette année. Peut-il affirmer à la Chambre que, lorsque de nouveaux contrats seront négociés avec l'Alliance de la Fonction publique ou d'autres syndicats de la Fonction publique à l'avenir, la classification des emplois sera négociable?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je m'entretiens avec les intéressés pour discuter des promesses électorales mentionnées par le député.

M. Turner (Vancouver Quadra): En avez-vous le temps?

M. de Cotret: Oui, j'essaie de trouver le temps qu'il faut. Je reçois régulièrement les dirigeants syndicaux. Nous avons eu plusieurs entretiens ces derniers mois et je suis heureux de dire au député que nous avons accompli des progrès importants à propos des six questions sur lesquelles portent nos discussions.

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LES ACHATS DU GOUVERNEMENT DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question qui s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale, porte sur la récente tournée du groupe d'action du NPD sur les emplois dans la région de l'Atlantique et dans l'ouest du pays. Au cours de cette tournée, des associations d'entreprises et des particuliers nous ont signalé à de nombreuses reprises que la présente politique d'achat du gouvernement est discriminatoire à l'endroit des entreprises de la région de l'Atlantique et de l'ouest du pays, puisque moins de 15 p. 100 de tous les achats du gouvernement sont effectués dans ces deux régions.

Étant donné cette situation, et étant donné la nécessité de créer des emplois dans ces deux régions, le ministre est-il disposé à envisager d'établir des quotas en ce qui a trait aux achats gouvernementaux dans ces deux régions?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, en réponse au député, je voudrais lui assurer que nous nous inquiétons également de voir que le gouvernement n'achète pas plus dans des régions comme l'Ouest, y compris la Colombie-Britannique, et l'Atlantique. J'ignore s'il est juste de parler de pratique discriminatoire. Je crois que ce qu'il faut, c'est davantage de mesures permettant de s'assurer que les entreprises locales soient mises au courant des débouchés, quels qu'ils soient, afin qu'elles puissent au moins présenter une soumission. Nous examinerons la situation, afin de voir si l'établissement de quotas, comme le propose le député, serait une façon de résoudre le problème. Si la méthode des quotas permettait d'encourager efficacement l'achat de produits dans des régions comme l'Atlantique et l'Ouest, nous le ferons.

LES PRODUITS ACHETÉS DES PETITES ENTREPRISES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises). Il a signalé à de nombreuses reprises que le secteur de la petite entreprise créait 90 p. 100 des emplois au Canada.

Or, le ministre n'est pas sans savoir que le gouvernement se procure moins de 30 p. 100 de tout ce dont il a besoin auprès des petites entreprises. Est-il disposé à envisager l'établissement de quotas ou d'une politique régissant les achats gouvernementaux, afin d'aider les petites entreprises et de promouvoir le véritable secteur créateur d'emplois au Canada?

[*Français*]

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, présentement nous examinons très sérieusement la situation des achats du gouvernement auprès des petites entreprises et, suite aux consultations qui seront faites à travers le pays, les entrepreneurs nous diront ce qu'ils en pensent, et je pourrai répondre à l'honorable député dans les semaines qui vont suivre.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'URSS—LES SUJETS DE DISCUSSION ENVISAGÉS PAR LE MINISTRE

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Lors de son prochain voyage en Union Soviétique, le 29 décembre, discutera-t-il de la présence continue des forces armées soviétiques en Afgnanistan et, deuxièmement, abordera-t-il des dissidents d'origine ukrainienne et juive?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et de sa constante préoccupation pour ces questions. La réponse à ces deux questions est oui. Je m'entretiendrai de la présence permanente des troupes soviétiques en Afghanistan et je signalerai naturellement aux dirigeants soviétiques, comme je l'ai fait dans le passé, la situation des dissidents qui sont emprisonnés ou victimes de mauvais traitements dans leur société.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES DROITS DES FEMMES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Comme le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est absent, monsieur le Président, c'est à son suppléant, en l'occurrence le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, que je m'adresse. Depuis que le ministre a promis de présenter dans la semaine qui vient, un projet de loi visant à modifier la Loi sur les Indiens de façon à faire cesser l'injustice et la discrimination à l'égard des femmes autochtones, les associations de femmes indiennes veulent à tout prix savoir ce que le ministre entendait exactement quand il a déclaré que ce projet de loi les «rétablirait dans leurs droits».

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Si je regardais aux alentours, monsieur le Président, c'est que le ministre peut compter sur un secrétaire parlementaire fort compétent et que celui-ci aurait été tout à fait justifié de vouloir répondre. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien discute de cette question avec ses collègues du cabinet et avec des groupes intéressés. Dès qu'il sera en mesure d'annoncer les résultats de ses entretiens, je suis sûr que la députée en sera satisfaite.

ON DEMANDE DES ÉCLAIRCISSEMENTS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'espère sincèrement que nous en serons satisfaits. Les groupes de pression voudraient savoir s'il s'agira d'une restoration ou d'un rétablissement automatique. Les femmes autochtones seront-elles comprises? Devront-elles adresser une demande aux conseils de bande? Leurs enfants seront-ils aussi visés, et en remontant jusqu'à quelle génération?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je tiens à dire à la députée qu'elle pose là des questions tout à fait pertinentes et qu'elle y trouvera réponse dans le projet de loi.

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LE DÉPLACEMENT DES ACTIVITÉS DE L'USINE INGLIS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. La semaine dernière, la société John Inglis, de Stoney Creek, a annoncé qu'elle transportait une partie de ses activités à une usine de Cambridge qui appartenait auparavant au groupe Admiral. Le ministre examinera-t-il les conditions de l'entente conclue entre la société John Inglis et le gouvernement du Canada qui a procuré à la société trois millions de l'argent des contribuables canadiens pour l'acquisition de la société Admiral, afin de voir quelles garanties comporte l'entente pour protéger 150 travailleurs et leur famille contre toute perte d'emploi?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je serai heureux de faire cela pour le député, et je communiquerai avec lui.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES EMPLOYÉS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, en plus d'examiner l'entente, le ministre prendrait-il des dispositions pour discuter avec les dirigeants de la société Inglis du manque d'à-propos des mesures qu'ils ont prises au cours des derniers mois concernant le déplacement d'une partie de leurs activités de leurs usines existantes vers d'autres régions du pays, car bien que ce transfert procure de l'emploi dans ces régions, il a pour effet de bouleverser la vie de beaucoup de familles dans les régions où ces activités s'exerçaient auparavant?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député reconnaîtra sûrement qu'il devrait d'abord me laisser le temps de lire l'entente, si tant est qu'elle existe, et de prendre les dispositions appropriées après que j'aurai pu en prendre connaissance.

Questions orales

LES FINANCES

LA PRÉSENTATION DU BUDGET

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné l'entretien que doivent avoir aujourd'hui le premier ministre élu de l'Ontario, Frank Miller, et le premier ministre . . .

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: . . . dans la bonne vieille tradition familiale et selon le principe de la consultation et du consensus . . .

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: . . . le ministre des Finances est-il en mesure dès maintenant, selon ce que ces entretiens ont donné jusqu'ici, de nous annoncer à quel moment il présentera son prochain budget dont le premier ministre a dit qu'il serait terrible?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie le député de sa publicité gratuite à notre égard et l'invite à recommencer. Pour répondre à sa question, je n'ai pas encore arrêté une date précise. Il n'ignore pas que nous souhaitons présenter un budget ce printemps. Quand la date approchera, j'en informerai la Chambre.

LA TAXE SUR L'ESSENCE PRÉLEVÉE PAR L'ONTARIO

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, dorénavant, le ministre n'aura jamais trop de publicité.

A propos de la même réunion, le ministre des Finances peut-il nous dire quand auront lieu les prochaines élections provinciales en Ontario?

Des voix: Oh, oh!

M. Hopkins: Le premier ministre et son homologue ontarien aborderont-ils, pour la réévaluer, la question des taxes fédérale-provinciale sur l'essence, étant donné que l'Ontario a toujours prélevé sur l'essence une taxe deux fois supérieure à celle du gouvernement fédéral? Le premier ministre parlera-t-il . . .

M. le Président: A l'ordre!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne puis hélas répondre à toutes les questions du député. Il se peut que ces sujets soient à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui entre les deux premiers ministres. Évidemment, ainsi que l'a mentionné la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, (M^lle^ Carney) nous nous efforçons de résoudre la question très complexe de la fiscalité dans le secteur énergétique. J'espère pouvoir proposer une solution dans le budget.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PRESTATIONS VERSÉES EN TROP—ON DEMANDE DE RENDRE LA PARTICIPATION RÉTROACTIVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il découle d'une décision récente de la Cour de l'impôt qu'environ 350 personnes ont reçu des prestations en trop de la Commission d'assurance-chômage. Il y a même une personne qui a reçu $40,000 de trop. La ministre pourrait-elle, après avoir examiné la situation, exercer ses pouvoirs discrétionnaires en considérant que, aux fins de l'assurance-chômage, seules les personnes ayant reçu des prestations entre 1978 et 1982 étaient effectivement visées par la loi sur l'assurance-chômage?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le problème auquel le député fait allusion tient à une décision du tribunal rendant caduques les dispositions de l'ancienne loi. Une fois la décision rendue, certaines personnes ne pouvaient plus participer au régime d'assurance-chômage ni en retirer des prestations. Si elles l'ont fait, comme c'est justement arrivé pour les personnes concernées, la Commission d'assurance-chômage, conformément à la loi, doit rembourser les cotisations qu'elle a perçues indûment et récupérer les prestations qu'elle a versées par erreur.

Mais je tiens à rappeler au député que toute mesure pour récupérer ces versements en trop sera juste et imposée d'une façon humaine. J'ai donné ordre de ne pas réclamer pour l'instant l'argent en question aux personnes vivant de prestations d'assurance-chômage ou de l'assistance publique.

ON DEMANDE DE MODIFIER LA LOI

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, la ministre ne pourrait-elle pas présenter une mesure pour modifier la loi actuelle—mesure à laquelle nous souscririons tous, de ce côté-ci de la Chambre—afin d'alléger les difficultés et la tension des familles concernées? Pourrait-elle nous promettre qu'elle présentera une mesure d'exception pour leur éviter de rembourser ces prestations excédentaires?

• (1500)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je vais certes accorder à la suggestion du député toute l'attention qu'elle mérite. Je comprends son inquiétude. Je voudrais qu'il sache que, pour l'instant, aux termes de la loi actuelle, la Commission d'assurance-chômage et moi-même avons fort peu de latitude.

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LES PERMIS D'EXPORTATION D'ARMES

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par la députée de Charlesbourg (Mme Tardif) le vendredi 1er février, est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA CONSTRUCTION DE LA DOUBLE VOIE DU CN

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de centaines de personnes de la circonscription de Kamloops-Shuswap qui s'inquiètent parce que la construction de la double voie du CN dans la ville de Kamloops a causé des dommages à plus d'une centaine de maisons modulaires et beaucoup d'autres maisons ordinaires. Les pétitionnaires pressent la Chambre des communes d'intervenir auprès du ministre des Transports (M. Mazankowski) afin qu'il prenne les dispositions nécessaires pour obliger la société ferroviaire CN à indemniser les citoyens pour tous les dommages que le programme de construction d'une double voie a causés dans les environs de Kamloops.

LE PROGRAMME ÉTÉ CANADA

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition par laquelle des citoyens d'Espanola, Massey, Nairn, Webbwood et d'autres villes de ma circonscription prient la Chambre des communes et le gouvernement de rétablir le Programme Été Canada qui procure entre 500 et 700 emplois aux jeunes de la circonscription d'Alboma depuis de nombreuses années.

* * *

POLITIQUE ET PROGRAMMES DE LANGUES OFFICIELLES

MOTION CONCERNANT LE COMITÉ PERMANENT MIXTE

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

31 janvier 1985—Le ministre d'État (leader du gouvernement de la Chambre):

Que le quorum du comité permanent mixte du Sénat et de la Chambre des communes de la politique et des programmes de langues officielles soit fixé à six membres, purvu que les deux Chambres, le gouvernement et l'opposition soient représentés lorsqu'un vote, une résolution ou une autre décision doit être prise, et qu'on autorise les coprésidents à tenir des réunions pour recevoir et autoriser l'impression des témoignages, lorsque le quorum n'est pas atteint, dans la mesure où il y a quatre membres présents et que les deux Chambres, le gouverement et l'opposition sont représentés; et

Qu'un message soit transmis au Sénat afin d'en informer Leurs Honneurs en conséquence.

M. le Président: Conformément au paragraphe 2 de l'article 25 du Règlement, cette motion est portée, comme mesure

d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la présente séance ou de la prochaine.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 202.

[*Texte*]

LE REPORT DES INVESTISSEMENTS DANS LES DRAGUES

Question nº 202—**M. Malépart:**

Quelles régions du pays seront affectées en raison du report des investissements en capitaux dans les dragueurs du ministère des Travaux publics?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Le retard du ministère des Travaux publics dans les investissements relatifs aux dragues touchera principalement l'est du Canada. Les chantiers de construction navale s'approvisionnent un peu partout au pays, et les autres régions seront aussi touchées par ce retard, mais à un degré moindre.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-26, tendant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le Président: La Chambre est prête à se prononcer. M. Epp (Provencher), appuyé par M. Hnatyshyn, propose que le projet de loi C-26, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu maintenant pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La parole est au député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell).

Mme Mitchell: Je suis désolée, monsieur le Président. Je voudrais intervenir dans le débat sur le projet de loi.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas l'habitude d'interrompre le débat, mais je croyais que vous aviez mis la motion aux voix. Je me demandais simplement dans ce cas-là si quelqu'un doit se lever après que la motion a été mise aux voix. J'ai peut-être mal compris ce qui s'est passé.

M. le Président: Non. La présidence a demandé si quelqu'un voulait la parole. La députée veut-elle parler du recours au Réglement?

Mme Finestone: Non, monsieur le Président.

M. le Président: La présidence a demandé si d'autres députés voulaient prendre la parole, puis elle a lu la motion dont la Chambre était saisie et elle était sur le point de la mettre aux voix. Sauf tout le respect que je dois aux députés, je ne l'avais pas encore fait. A ce moment-là, j'ai vu la députée de Vancouver-Est et je lui ai accordé la parole.

Mme Copps: Monsieur le Président, je voudrais dire quelque chose à propos du rappel au Règlement.

M. le Président: J'ai des ennuis. La députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) voudrait encore parler d'un rappel au Règlement à propos duquel j'ai déjà rendu ma décision. Est-ce exact?

Mme Copps: Monsieur le Président, je veux simplement obtenir une précision. Au moment de la pause à 13 heures, la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) était toujours debout. Il lui restait quelques minutes. Elle s'est aussi levée pour obtenir la parole.

M. le Président: D'abord, c'est un deuxième rappel au Règlement. Ensuite, la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) était ici. S'il lui restait du temps, elle aurait dû se lever avant que quelqu'un d'autre obtienne la parole. Troisièmement, les services du greffier me signalent que son temps de parole était écoulé. La députée de Mount Royal pense peut-être qu'il lui restait du temps, mais les services du greffier me disent que non. Elle peut obtenir plus de temps si la Chambre y consent à l'unanimité.

Des voix: Non.

M. le Président: Il n'y a pas de consentement unanime. Je dois donc accorder la parole à la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell).

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je suis sûre que les députés s'accordent tous à dire que nous débattons aujourd'hui une question très importante. Outre les grandes lignes du projet de loi, il conviendrait aussi d'aborder certaines de ses conséquences. C'est ce que j'entends faire, en particulier.

Dans son discours, ce matin, le député de Beaches (M. Young) a présenté la position du Nouveau parti démocratique sur le projet de loi C-26. Nous n'allons pas nous opposer à cette mesure qui accorde des prestations aux veufs et aux veuves. Ces prestations seront également versées aux conjoints de droit commun si le couple vit ensemble depuis au moins trois ans. Le projet de loi corrige aussi quelques expressions sexistes.

Nous ne retarderons pas indûment l'adoption de cette mesure. Toutefois, nous aimerions souligner à nouveau qu'elle répond très mal aux besoins des personnes âgées, surtout celles qui ont entre 60 et 65 ans. Bien qu'il ait aboli certains termes sexistes, et c'est tant mieux, étant donné la nature et les limites du projet de loi, le gouvernement continue à faire de la discrimination selon le sexe envers les célibataires de 60 à 65 ans.

L'ancien député de Winnipeg-Nord-Centre qui siège maintenant à la table, l'honorable Stanley Knowles, a maintes fois répété à la Chambre que les dispositions concernant l'allocation au conjoint étaient sexistes, en ce qu'elles sont au détriment des célibataires. Pour y avoir droit, il faut vivre avec une personne de sexe opposé. Le projet de loi est donc manifestement discriminatoire envers les célibataires âgés de 60 à 65 ans, qui sont nombreux dans la société d'aujourd'hui. Statistique Canada estime que 10 p. 100 des femmes âgées de 60 à 64 ans, soit une sur dix, sont célibataires ou divorcées.

Le groupe d'étude sur les femmes âgées que notre parti a mis sur pied il y a plusieurs années a constaté que ces personnes étaient les plus pauvres et les plus démunies, financièrement, de notre société. Le nombre de femmes se situant dans ce groupe d'âge a presque doublé depuis 1971. Les femmes sont les plus pauvres d'entre les pauvres. Dans bien des cas, leur sort est pire que celui des femmes âgées de 65 ans qui, au moins obtiennent les prestations de la sécurité de la vieillesse.

Je rapelle de nouveau à la Chambre que l'honorable Stanley Knowles a souvent soulevé la question. Je voudrais rappeler aux nouveaux députés un discours qu'il a prononcé le 26 mai 1980 à ce sujet. Comme nous pouvons le lire à la page 1400 du hansard, il a déclaré:

• (1510)

> Je voudrais parler de quelques-uns des groupes qui n'ont pas encore reçu l'attention qu'ils méritent. Ce groupe se compose principalement de femmes seules ou célibataires. On a dit bien des choses à propos de ce montant supplémentaire de $35 que nous allons maintenant leur donner, et que nous donnons dans bien des cas à des femmes célibataires . . . Cependant, nous sommes encore assujettis à ce que je considère comme l'une des mesures sociales les plus injustes que nous ayons jamais adoptées au Canada, c'est-à-dire l'allocation de conjoint. Malgré tout l'effort qu'on a consacré à l'améliorer, comme l'ancien gouvernement libéral l'a fait juste avant d'être défait ou comme le gouvernement conservateur l'a fait quand il était au pouvoir, il n'en reste pas moins que l'allocation de conjoint demeure une mesure injuste. Je sais que cela marche dans les deux sens, que c'est vrai aussi pour les hommes s'ils sont plus jeunes que leur femme, mais ils ne sont pas si nombreux.

Je dirai que ces hommes sont actuellement plus nombreux qu'ils ne l'étaient en 1980. Et voici ce qu'il a ajouté:

> Comme les choses se présentent actuellement, les femmes âgées de 60 à 65 ans qui sont dans le besoin n'ont droit à rien si elles ne sont pas mariées et ne vivent pas avec un conjoint plus âgé. La femme de cet âge qui est veuve, divorcée ou célibataire n'a droit à aucune considération. Je sais qu'il existe certains cas de femmes de cet âge qui avaient droit à l'allocation de conjoint et qui vont continuer à la toucher jusqu'à l'âge de 65 ans même si elles ont perdu leur mari. Mais cela ne règle qu'une très petite partie du problème.

M. Stanley Knowles a ensuite déclaré:

La seule façon de le faire, c'est d'accorder exactement les mêmes droits au conjoint âgé de 60 à 65 ans, quelle que soit sa situation matrimoniale.

Je tiens à insister là-dessus, monsieur le Président. J'aimerais bien que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) entende cela. Ces prestations devraient être versées, quelle que soit la situation matrimoniale du bénéficiaire. Puis, M. Knowles a ajouté:

Nous ne pouvons plus, de nos jours, dire à une femme: «Vous aurez droit à notre considération, vous toucherez la pension, vous toucherez l'allocation, uniquement si vous avez un mari».

Voilà ce que M. Knowles a fait valoir, à juste titre.

Je rappelle également à la Chambre qu'en juillet 1981, j'ai pris la parole au sujet d'une résolution présentée par le même ancien député de Winnipeg-Nord-Centre, qui abordait aussi ce problème mais qui allait un peu plus loin en se penchant sur la question de l'admissibilité des personnes qui ne travaillent pas, qui ne sont pas en chômage ou qui demandent leur pension à 60 ans. Et cette résolution, que le député de Winnipeg-Nord-Centre a présentée plusieurs fois, portait sur la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti ainsi que le Régime de pensions du Canada. Elle recommandait d'accorder ces prestations dès l'âge de 60 ans. J'ai alors fait remarquer qu'il ne s'agissait pas de les accorder à tout le monde, mais que ceux qui ne travaillent pas ou qui décident, comme ils devraient en avoir le droit, de prendre leur retraite à 60 ans devraient pouvoir en bénéficier. J'ai également dit qu'il faudrait leur garantir des revenus suffisants pour subsister.

A maintes reprises, le député de Winnipeg-Nord-Centre avait fait remarquer à l'époque que l'âge de la retraite devrait être flexible et que des personnes comme lui-même—il avait alors dépassé de sept ans l'âge de la retraite et quelques années plus tard il prend encore place au bureau—ne devraient pas être obligées de se retirer mais qu'elles devraient partir librement.

M. Benjamin: Le ministre n'écoute pas, de toute façon. Il est trop occupé.

Mme Mitchell: Il n'écoute pas, je crois. Il lira peut-être mes remarques et y réfléchira.

Les collaborateurs du ministre au ministère de la Santé national et du Bien-être social estiment que 80,000 hommes et femmes âgés de 60 à 64 ans sont exclus des dispositions du projet de loi à cause de leur situation matrimoniale. En effet, monsieur le Président, il s'agit d'une distinction injuste fondée sur le sexe qu'on retrouve dans ce projet de loi. Je voudrais citer le passage suivant du document de travail du gouvernement sur l'égalité dans les lois fédérales, dont il a été question à la Chambre la semaine dernière:

Il faut se demander si la situation matrimoniale est un motif valable pour faire un choix entre deux personnes également nécessiteuses, surtout quand l'allocation est accordée en fonction du besoin.

Il ne devrait y avoir aucun motif valable de choisir. De fait, ce projet de loi laisse environ 80,000 célibataires nécessiteux âgés de 60 à 64 ans à la merci de leur gouvernement respectif, car s'ils sont dans le besoin, ils ne peuvent faire autrement que de s'adresser à l'assistance publique. Nous savons que les allocations sociales sont si faibles que bien des gens doivent faire la queue aux banques de vivres.

Je voudrais parler, comme mon collègue, d'un groupe d'étude sur les femmes âgées que nous avons établi et qui a présenté des résolutions adoptées par le Nouveau parti démocratique en 1983. Notre parti, contrairement aux partis conservateur et libéral, est fier d'exposer aux Canadiens et aux députés la politique que nous jugeons très importante et qui fait partie des objectifs que nous poursuivons.

Après l'établissement de notre groupe d'étude sur les femmes âgées, nous avons présenté certaines résolutions de principe relatives aux femmes âgées dont j'ai préconisé l'adoption à la Chambre. Nous avons préconisé l'établissement de programmes d'emploi à l'intention des femmes, et en particulier des femmes d'âge moyen, pour que les femmes qui ont élevé leur famille et qui n'ont été que bien peu d'années sur le marché du travail aient la possibilité de cotiser au Régime de pensions du Canada et aient aussi droit à des prestations suffisantes au moment de la retraite. Nous avons aussi approuvé la résolution suivante en vue d'assurer des revenus suffisants aux femmes âgées:

Tant qu'un système de revenu universel garanti ne sera pas en place . . .

. . . si cela arrive jamais . . .

. . . le gouvernement fédéral devrait ramener l'âge d'admissibilité aux prestations de sécurité de la vieillesse et du SRG à 60 ans pour tous les sans-emplois . . .

Encore une fois, cela fait suite à la résolution de M. Knowles.

La pension de sécurité de la vieillesse doit assurer un revenu supérieur au seuil de la pauvreté et être pleinement indixée;

Compte tenu du nombre croissant de chômeurs et surtout de femmes âgées vivant sous le seuil de la pauvreté, que le NPD presse le gouvernement fédéral d'établir un groupe d'étude en vue d'accorder un revenu annuel garanti aux personnes âgées qui sont sans emploi . . .

Nous avions aussi parlé d'autres réformes qui s'imposaient en matière de pensions. Si je le mentionne, c'est que lorsque nous prévoyons apporter à la loi des modifications qui intéressent les Canadiens ayant l'âge de la retraite ou de la préretraite, nous devrions examiner ces questions dans un contexte très large. Dans beaucoup de pays, l'âge même de la retraite et inférieur à 65 ans. Je crois plutôt régressif que nous ne considérions pas 65 ans comme l'âge universel d'admissibilité à une pension de retraite. Tant que nous n'aurons pas convaincu les gouvernements de voir les choses de façon vraiment progressiste, nous estimons que les allocations au conjoint devraient aussi être accordées aux célibataires. Je crois que c'est important, non seulement pour les femmes célibataires, mais aussi pour les hommes célibataires.

On a effectué récemment à Vancouver une étude portant sur le chômage en Colombie-Britannique, et je suis persuadée que la situation est la même dans toutes les provinces. Cette étude révèle qu'il existe tout un nouveau groupe de chômeurs chroniques au Canada, celui des hommes plus âgés, expérimentés et qualifiés, dont beaucoup sont des travailleurs spécialisés ou professionnels dont le marché du travail n'a plus besoin. Ces hommes entrent dans la catégorie des 55 à 65 ans. Je suis persuadée que nous sommes nombreux à avoir pris connaissance dans nos bureaux de comté de situations extrêmement tragiques. J'ai certes eu connaissance dans ma circonscription de nombreux cas de travailleurs du bâtiment, dont beaucoup sont des immigrants italiens, qui sont venus s'établir au Canada, ont travaillé dur toute leur vie, ont élevé une famille, souvent ont construit leur maison de leurs mains et n'ont jamais touché un cent d'assurance-chômage avant la dernière ou les deux dernières années de leur vie active. Or non seulement ces travailleurs se trouvent maintenant au chômage et jugés en surnombre, mais ils ne peuvent être admissibles aux programmes

de recyclage. Ils sont mis au rancart. C'est une situation affreuse. Lorsque ces travailleurs atteignent l'âge de 60 ans, il est important qu'ils aient la possibilité de toucher un minimum de revenu de pension jusqu'à ce qu'ils puissent en obtenir le plein montant à l'âge de 65 ans.

• (1520)

Je dis ces choses pour inviter le ministre à ne pas se satisfaire de cela et à ne pas limiter sa planification et sa révision de la politique sociale à l'élargissement de l'allocation au conjoint. Nous ne ferons pas obstacle à l'adoption du projet de loi, mais nous devons l'adopter en comprenant bien qu'il est limité et que les besoins de nos concitoyens plus âgés sont grands et le deviennent de plus en plus à cause du chômage qui touche les plus vieux beaucoup plus que nombre d'entre nous qui sommes d'âge moyen.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations? Sinon, je vais donner la parole au député de Hamilton-Ouest (M. Peterson).

M. Peter Peterson (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour vous remercier de m'avoir accordé la parole, puisque c'est la première fois que j'interviens à la Chambre des communes. Je tiens également à féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) de la teneur du projet de loi.

Comme représentant de Hamilton-Ouest, je marche dans la foulée de deux très distingués députés conservateurs. Tout d'abord l'honorable Ellen Fairclough, qui a eu l'honneur d'être la première femme ministre au Canada. D'ailleurs, elle était fêtée vendredi dernier par un groupe de femmes à Toronto. Et ensuite l'honorable Lincoln Alexander, premier noir du Canada à siéger au cabinet et premier député noir. Tous les deux ont cherché, à leur façon particulière à chacun, le bien de la ville de Hamilton, des Communes et du Canada. Je suis décidé à les prendre pour modèles dans la représentation de la population de Hamilton-Ouest.

Je tiens également à exprimer ma gratitude à ces électeurs de Hamilton-Ouest qui m'ont donné, à moi et au gouvernement, une pareille marque de confiance.

C'est il y a 17 ans que mon ami Lincoln Alexander, ex-député de Hamilton-Ouest, a pris la parole dans le débat de l'Adresse en réponse au discours du trône. Dans son allocution il a appelé le gouvernement de l'époque à faire preuve de conscience sociale. Je souscris à ses propos d'alors que je cite: «Dans une société juste, le gouvernement doit avoir constamment en vue de penser à la qualité de la vie des Canadiens et de se préoccuper de son niveau. S'il y a la moindre disparité, si minime soit-elle, il doit s'attacher immédiatement à la réduire, afin que chacun des citoyens puisse mener une vie pleine et productive, et s'intégrer dans le grand courant de la vie canadienne.» C'est cela qui se manifeste dans le projet de loi, avec l'attachement du gouvernement à un système complet de sécurité sociale en phase avec l'évolution de notre société et de ses besoins. Ce projet de loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse est la conséquence d'une des nombreuses décisions positives que notre gouvernement avait promises et qu'il va appliquer.

Pendant la semaine qui a précédé les vacances de Noël, les débats ont été marqués par une âpre discussion de la notion d'universalité des programmes sociaux. L'opposition n'a rien réussi d'autre qu'à capter l'attention des caméras de télévision. J'ai pu suivre ces discussions, et j'aimerais à propos de ce projet de loi dire ce que je pense de l'universalité de nos programmes sociaux.

Le projet de loi C-26 modifie la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Il va modifier un programme social lancé en 1975. Cette prestations sociale n'a jamais été universelle. Le projet de loi prévoit que toutes les veuves et tous les veufs à bas revenus et âgés de 60 à 64 ans auront droit à l'allocation du conjoint, quel que soit le moment où le conjoint est décédé. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré dans son communiqué du 15 novembre 1984 que les compléments de revenu apportés aux Canadiens âgés par voie du supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint sont des programmes qui ne sont pas universels, mais destinés uniquement à ceux qui sont dans le besoin. S'il s'agissait de véritables programmes sociaux universels du type que certains préconisent, toutes les veuves et tous les veufs âgés de 60 à 64 ans, quel que soit leur revenu, toucheraient l'allocation du conjoint.

Si cette proposition était faite dans le projet à l'étude, dans ce cas la veuve de notre fameux président de banque qui touche des revenus de placement de $500,000 par année, sa veuve recevrait également la prestation. N'est-ce pas ce que dénoncent certains adversaires de l'universalité des programmes sociaux? Compte tenu de la situation économique, je ne pense pas que c'est ce que souhaitent les Canadiens en matière de programmes sociaux? Ce genre de raisonnement irréaliste devrait être laissé à ceux qui l'ont inventé.

Mes électeurs et moi-même applaudissons à l'attitude décidée du ministre. C'est aussi une attitude réaliste qui, tout en s'inspirant d'une gestion fiscale saine, est consciente des besoins des Canadiens âgés.

D'aucuns se demanderont pourquoi nous ne sommes pas allés plus loin et pourquoi nous excluons de l'allocation du conjoint les personnes à faible revenu, âgées de 60 à 64 ans, célibataires, divorcées ou séparées? Selon nos estimations, ce groupe compterait quelque 80,000 personnes. On retrouve également dans cette tranche d'âge quelque 250,000 couples mariés à faible revenu qui ne touchent pas de prestations d'aide sociale. Pour l'ensemble, l'aide sociale continuera d'être assurée et distribuée par nos nombreux programmes provinciaux avec l'aide du gouvernement fédéral, en attendant que le programme soit élargi. De même, si l'allocation était offerte à toutes les personnes à faible revenu du groupe des 60 à 64 ans, il en coûterait environ 1.5 milliard de dollars pour la première année.

Si l'opposition libérale avait fait preuve d'un peu plus de responsabilité fiscale durant son règne, nous aurions peut-être réussi à affecter davantage de ressources aux programmes sociaux. A cause de politiques du gouvernement précédent, nous ne pouvons accroître les dépenses sociales pour répondre à tous les besoins de nos personnes âgées. Cependant, nous ne pouvons toujours invoquer comme prétexte les lacunes fiscales du gouvernement précédent. Au contraire, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit que, même dans la situation actuelle de stagnation économique, nous devrions apporter notre aide aux plus démunis.

Par ce projet de loi, nous nous montrons à la hauteur de nos obligations. Obligations envers les veufs et les veuves au début de la soixantaine et non admissibles à la sécurité de la vieillesse ni au supplément de revenu garanti. Ce sont ces citoyens qui ont le plus besoin d'être aidés. On estime que plus de 60 p. 100 des veufs âgés de 60 à 64 ans, dont la majorité seraient des femmes, seraient admissibles à la nouvelle allocation du conjoint. En décembre 1985, on comptera quelque 93,000 bénéficiaires de l'allocation. L'inclusion des personnes veuves âgées de 60 à 64 ans accroîtra de 85,000 le nombre des bénéficiaires ce qui coûtera seulement 190 millions de dollars pour l'année financière 1985-1986. En prenant une telle initiative, le ministre fait un pas de plus pour garantir une plus grande aide financière à nos personnes âgées.

En 1979, par suite des modifications apportées par le gouvernement conservateur, l'allocation au conjoint a été étendu aux veufs et aux veuves âgés de 60 à 64 ans qui touchaient déjà cette prestation avant le décès du pensionné ou du conjoint. En rendant admissibles tous les veufs et les veuves nécessiteux de cette tranche d'âge, comme le proposait le groupe d'étude parlementaire sur la réforme des pensions, on supprime les injustices que comporte actuellement la Loi de la sécurité de la vieillesse à l'égard des veufs et des veuves de 60 à 64 ans.

• (1530)

Ce projet d'amendement au C-26, monsieur le Président, découle d'un engagement ferme qu'a contracté notre parti pendant la campagne électorale de 1984. Dans le discours du trône du 5 novembre dernier, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré qu'«on nous demanderait, au cours de la présente session, d'étudier une mesure visant à accorder l'allocation de conjoint, fixée en fonction du revenu, aux veufs et aux veuves de 60 à 64 ans, indépendamment de l'âge de leur conjoint au moment de son décès.» Monsieur le Président, voilà qui augure bien: nous constatons, encore une fois, qu'une promesse électorale, confirmée dans le discours du trône, va se traduire par une mesure concrète. Ce geste contribuera beaucoup à rétablir la confiance que les Canadiens éprouvaient jadis envers leur régime parlementaire. Monsieur le Président, il saute aux yeux que le gouvernement actuel comble les besoins de tous les Canadiens.

L'année en cours, l'année internationale de la Jeunesse intéresse au premier chef les jeunes de notre pays, monsieur le Président, et au Canada ainsi que dans le monde entier, des gouvernements, des organismes et des entreprises privées devraient parrainer toutes sortes de programmes de sensibilisation à l'intention de nos jeunes. Notre gouvernement a déjà posé les premiers jalons puisque la ministre de l'Emploi et de l'Immigration annoncera instamment des mesures pour favoriser l'embauche des jeunes. Nous n'oublions pas l'importante contribution qu'apportent nos jeunes à l'avenir de notre pays.

En présentant le C-26, le gouvernement démontre qu'il n'est pas insensible aux besoins de nos vieillards, des citoyens qui ont déjà contribué à la richesse de notre pays, une contribution qui n'est nulle part aussi évidente que dans la ville de Hamilton. Cette mesure est nécessaire. Elle arrive à point et la Chambre devrait l'étudier rapidement. Je ne vois pas pourquoi on ne l'adopterait pas dans les plus brefs délais.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions et des commentaires à propos du discours du député?

M. Scott (Hamilton-Wentworth): J'invoque le Règlement, monsieur le Président, non pas pour poser une question ou faire un commentaire, mais pour féliciter le député de Hamilton-Ouest (M. Peterson) qui a prononcé son premier discours. Je sais qu'il va suivre les traces honorables de . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Nous allons reprendre le débat.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, moi aussi je suis contente que l'honorable député de Hamilton-Ouest (M. Peterson) ait finalement, après cinq mois, pu parler au peuple canadien. J'aurais préféré que cela n'ait pas été suscité par les plaintes du parti de l'opposition auprès de ceux qui ont été élus majoritairement le 4 septembre jusqu'au moment . . . surtout dans le district de Hamilton, qui jusqu'à aujourd'hui ont choisi de ne pas parler. Alors, j'attends encore plus d'intervention auprès du député de Hamilton-Ouest et j'attends aussi des interventions de la députée de Lincoln (M^me^ Martin). Je sais qu'il suit de très grands pas, par exemple, les pas de M^me^ Fairclough, et j'étais contente d'avoir été invitée pour souper avec M^me^ Fairclough vendredi dernier. C'est une femme conservatrice qui est vraiment un exemple pour toutes les Canadiennes et j'étais très heureuse de faire partie des invités.

Il a aussi de gros souliers à remplir avec l'ancien député de Hamilton-Ouest, son prédécesseur, qu'il n'a pas nommé ou qu'il a oublié de nommer, l'honorable Stanley Hudecki, qui était quand même, je pense, connu de tous à la Chambre comme étant un député qui vraiment «sursautait» l'impartialité de la politique du parti. C'était vraiment un député honorable dans tous les sens du terme. J'aimerais juste mentionner, dans l'intérêt de la Chambre, que nous manquons beaucoup sa présence ici.

Monsieur le Président, au nom des femmes canadiennes, au nom de mon parti ainsi qu'en mon nom personnel, je suis très heureuse d'appuyer l'intervention telle que faite jusqu'à maintenant sur cette question des allocations au conjoint. J'aimerais juste souligner, et je pense que le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a fait beaucoup d'interventions là-dessus pour souligner un petit problème ayant trait au projet de loi tel que formulé présentement, c'est-à-dire quand on y indique la décision de transférer des allocations conjointes aux veufs et aux veuves canadiens, il y a un manque, je dirais peut-être par ignorance plutôt que par dessein, un manque de reconnaissance du problème économique confronté par nos personnes âgées de 60 à 64 ans qui sont soit séparées, soit divorcées, soit célibataires.

[*Traduction*]

Je sais, par exemple, monsieur le Président, que le gouvernement a présenté une mesure que nous appuierons tous. En même temps, nous devons reconnaître qu'il y a, comme l'ont fait remarquer les députés de ce côté-ci de la Chambre, une discrimination inhérente à cette mesure législative. A mon avis, le ministre et ses fonctionnaires, lorsqu'ils ont pris la décision d'étendre l'allocation au conjoint aux veuves et aux veufs âgés de 60 à 64 ans—ce qui est une mesure fantastique—auraient dû aller encore un peu plus loin et faire profiter des mêmes avantages les gens qui, pour une raison ou pour une autre, ont choisi de ne jamais se marier ou n'ont pas eu de chance dans leur vie conjugale et sont maintenant séparés ou divorcés.

Je sais que dans ma province—où j'ai eu l'honneur de travailler à la modification du Code des droits de la personne de l'Ontario, présenté par un autre gouvernement conservateur, il y a trois ans environ—le gouvernement a décidé que, lorsque la loi provinciale sur les droits de la personne s'applique, il n'y aurait pas de discrimination fondée sur l'état matrimonial. Je voudrais dire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) que, avant de passer à l'application de cette loi où sont laissés de côté les Canadiens séparés, divorcés et célibataires, il devrait se demander si la mesure proposée n'est pas contraire au Code des droits de la personne de l'Ontario. Ce Code précise en effet que les biens et les services doivent être offerts à tous les Canadiens, sans discrimination fondée sur l'état civil. Je prétends, monsieur le Président, que la mesure législative actuelle, dans sa forme actuelle, est discriminatoire, non seulement envers les Canadiens qui ont choisi de ne pas se marier, mais aussi envers ceux qui ne sont plus mariés.

Je pourrais ajouter, monsieur le Président, si je peux parler au nom d'un certain nombre de femmes députées, qu'il y a un certain nombre de personnes qui, pour une raison quelconque, ont choisi de se consacrer à la vie politique et ne se sont pas mariées ou, si elles se sont mariées, sont maintenant séparées ou divorcées. Bien des députés admettront avec moi que le divorce ou le célibat ne devraient pas être pour le gouvernement des prétextes à discrimination, ce qui est pourtant le cas du projet de loi actuel.

Je dirais que l'intention originale de la loi est bonne, puisqu'elle fait bénéficier de prestations les Canadiens de 60 à 64 ans qui sont veufs.

La fin de semaine dernière, dans mon bureau de circonscription, j'ai parlé à une femme qui profitera des dispositions de cette loi. Toutefois, nous nous plaçons dans une situation bien difficile, monsieur le Président, puisque nous faisons de la discrimination fondée sur l'état matrimonial—du fait que la loi ne s'applique pas aux Canadiens séparés, divorcés ou célibataires—mais de plus, nous nous trouvons à faire de la discrimination contre les gens mariés âgés de 60 à 64 ans qui, naturellement, indépendamment de leurs besoins financiers, ne bénéficieront pas de ces prestations tant qu'ils resteront mariés. Je voudrais citer en exemple le cas de cette femme que j'ai rencontrée tout récemment. Elle a 61 ans. Son mari avait 64 ans lorsqu'il est décédé, il y a quelques jours. Étant donné que son mari est décédé, cette femme, dès que la nouvelle loi entrera en vigueur, deviendra admissible à des prestations auxquelles seuls les conjoints mariés étaient admissibles jusqu'à présent. Par ailleurs, même s'il s'agit d'une famille nécessiteuse, ni la femme ni le mari ne touchant de salaire au moment où celui-ci est décédé, il convient de noter que s'il n'était pas décédé, aucun des deux conjoints n'aurait été admissible à recevoir l'allocation au conjoint tant que le mari n'aurait pas atteint 65 ans, de sorte qu'elle aurait dû attendre au moins toute une année avant de toucher son allocation. Voilà pourquoi je soutiens que la loi est discriminatoire à l'endroit non seulement des Canadiens célibataires, séparés ou divorcés dont l'âge se situe entre 60 et 64 ans, mais peut-être aussi des couples mariés dont l'âge se situe entre 60 et 64 ans et qui, en vertu de l'élargissement plutôt limité des avantages que l'on propose, ne seraient pas admissibles à quelque aide que ce soit.

Si je comprends bien les raisons qui le poussent à présenter ce projet de loi, le ministre reconnaît qu'il existe dans notre société des personnes d'un certain groupe d'âge qui ont besoin d'une aide temporaire dans certaines circonstances particulières. Si la notion d'allocation de conjoint, celle de supplément de revenu garanti, et celle d'indexation du supplément ont été mis de l'avant, c'est que le gouvernement libéral avait reconnu qu'il fallait fournir temporairement une aide financière directe aux personnes qui n'étaient pas admissibles immédiatement aux avantages de la réforme des pensions que nous préconisons à long terme.

• (1540)

Je souscris certainement aux propos du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) au sujet de l'absence de programme à l'intention des veuves de 60 à 64 ans ainsi que d'autres personnes malchanceuses qui peuvent être mariées et qui, sans que ce soit de leur faute, ont perdu leur emploi, sont incapables de s'en retrouver un sur le marché du travail, car elles n'ont pas la formation nécessaire pour faire face à la révolution technologique et sont dépendantes des caprices des régimes provinciaux d'assistance sociale. Afin d'essayer de résoudre le problème de discrimination qui a été soulevé dans ce document, le ministre devrait envisager d'élaborer de concert avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) des programmes qui aideront les Canadiens qui, sans que ce soit de leur faute, sont dépassés par la révolution technologique. Je veux parler des notamment des travailleurs de la construction dans ma propre circonscription.

Je crois qu'il est important que nous représentions tous les Canadiens, les hommes et les femmes. Je remarque avec intérêt, en tant que femme, que c'est probablement le seul projet de loi présenté à la Chambre des communes jusqu'à maintenant dans lequel on emploie systématiquement le genre féminin pour désigner les personnes. Je crois qu'il est implicite dans la façon qu'a le gouvernement d'aborder les choses que seules les femmes ont besoin de pensions ou de suppléments. Je crois certes qu'il est temps que le gouvernement présente une réforme globale des pensions pour tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays et que les principaux bénéficiaires de cette réforme seront les femmes. Cependant, il est également à peu près temps que nous reconnaissions que nous avons une responsabilité envers tous les Canadiens, femmes et hommes, de 60 à 64 ans. Nous devons leur garantir une certaine sécurité économique.

[*Français*]

Monsieur le Président, le projet de loi tel qu'il existe en ce moment est clairement discriminatoire. Il n'est pas seulement discriminatoire envers ceux qui sont célibataires ou qui ne se sont jamais mariés ou dont le mariage n'a pas réussi. Il est aussi discriminatoire pour ceux qui sont maintenant mariés avec une femme ou un homme entre 60 et 64 ans. Je pense que le petit pas qui a été fait par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est un pas qui devrait être agrandi un peu. S'il a vraiment du courage, il devrait présenter à la Chambre, dès maintenant, un «paquet» total de transformations auprès de notre système de pensions qui pourraient donner de l'aide à tous ceux qui sont dans le besoin, que ce soit un homme ou une femme, que ce soit un homme entre 60 et 64 ans, que ce soit une femme entre 60 et 64 ans, s'ils sont célibataires, s'ils sont veufs ou veuves ou s'ils sont toujours mariés.

Nous sommes également au courant qu'il y a certains couples qui ont besoin d'aide. Le mari ou la femme pour une raison quelconque, et je vais vous donner un autre exemple . . . La semaine dernière, dans ma circonscription, j'ai eu la visite d'une famille: le gars travaillait depuis plus de 20 ans pour une compagnie qui s'appelait Canron et il a reçu son avis de congédiement à partir du 1er février parce que la compagnie est fermée. Maintenant, sa femme a travaillé pendant 14 ans à Arrow Shirts et dès le mois de novembre de l'année dernière, elle a été renvoyée aussi à cause du manque de travail dans le domaine du textile et à cause d'autres «interventions» qui n'ont pas encore été prises au niveau de notre gouvernement. Cela fait deux personnes entre l'âge de 60 et 64 ans, deux personnes qui ont travaillé toute leur vie, maintenant toutes les deux, dans seulement trois mois, sont renvoyées de leur compagnie. Il leur est quasiment impossible de retrouver de l'emploi.

Ce qu'il faudrait faire pour aider ces familles-là, ce n'est pas seulement de venir avec un petit «paquet» de réformes qui toucheraient seulement les veufs et les veuves, mais ce serait au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) de concert avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) et le ministre du Travail (M. McKnight) d'établir un système de réforme des pensions très clair qui, je pense, recevrait l'appui de tous les Canadiens, surtout de tous les députés de ce côté-ci de la Chambre.

[*Traduction*]

Il est nécessaire de procéder bien plus qu'à une réforme mineure des pensions pour un groupe très restreint de Canadiens. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre du Travail (M. McKnight) doivent élaborer une stratégie globale en matière de pensions et d'emplois au sujet du programme PAAIM qui a été si utile dans certains secteurs. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration doit également faire sa part. Dans ma propre circonscription, l'utilisation du programme PAAIM pourrait aider de nombreux travailleurs de la société Consolidated Bathurst qui font face à la ruine financière et à la faillite et devront compter sur l'assistance sociale. La majorité d'entre eux avaient plus de 25 années de service lorsque la société a décidé de fermer ses portes.

Les mesures qui sont présentées ne suffisent pas. Une stratégie globale s'impose. S'il s'inquiète vraiment du sort des personnes âgées, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social devrait élaborer, de concert avec la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, des programmes qui aideront financièrement nos personnes âgées et faciliteront leur retour sur le marché du travail lorsque c'est possible.

La seule chose que bien des Canadiens âgés aient reçue du gouvernement actuel, c'est une menace: s'ils reçoivent des prestations d'assurance-chômage pendant trop longtemps, la police privée de Flora veillera à ce qu'on les leur supprime. Dans le contexte des programmes d'emploi que le gouvernement va lancer, il nous incombe à tous de nous souvenir des Canadiens qui ont été privés de leurs droits à cause de l'ère technologique et qui se sont trouvés dans la rue lorsque leur société a fermé ses portes.

M. Epp (Provencher): Quel est le rapport?

Mme Copps: Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social trouve peut-être déplacé de parler des travailleurs âgés qui ont perdu leur emploi. Je signale au ministre qu'il faut veiller à ce que les veufs et les divorcés ainsi que les célibataires reçoivent de l'aide du gouvernement quand ils en ont le plus besoin. Il faut veiller par ailleurs à ce que les travailleurs âgés de 60 à 64 ans qui sont mariés, et qui perdent leur emploi sans que ce soit de leur faute, reçoivent de l'aide du gouvernement. Le ministre insinue que le projet de loi ne s'applique pas aux travailleurs de 60 à 64 ans qui sont mariés. C'est un problème, et il est pertinent d'en parler à propos de ce projet de loi.

Le fait d'exclure les couples mariés, les personnes séparées, divorcées et célibataires âgées de 60 à 64 ans montre que le gouvernement n'a pas de programmes pour les aider et qu'il oriente ses efforts vers un segment assez petit de la catégorie des personnes âgées de 60 à 64 ans. Personne n'irait jusqu'à préconiser que le gouvernement laisse de côté le groupe des veufs et des veuves, qui est petit mais qui n'en mérite pas moins notre attentions. Par ailleurs, le ministre doit travailler avec le ministre du Travail et avec la ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour donner aux travailleurs âgés qui ont versé des cotisations pendant 20 à 30 ans et qui, pour des raisons tout à fait indépendantes de leur volonté, se retrouvent à la rue, une idée de ce que le gouvernement est disposé à faire. Au lieu de supprimer les subventions pour la formation générale et de réduire le montant des subventions qu'il accorde pour la création d'emplois par le biais de Canada au travail, le gouvernement doit présenter des programmes innovateurs. Ces programmes devraient être axés non seulement sur les jeunes qui ont besoin de possibilités d'emploi mais aussi sur les travailleurs âgés. Ce devrait être le groupe visé par ce projet de loi.

• (1550)

Les députés de tous les côtés de la Chambre qui ont eu l'occasion de rencontrer ces travailleurs dans leur circonscription tous les jours ou toutes les semaines savent certainement qu'il n'y a rien de plus navrant que de voir un adulte pleurer parce qu'il a perdu son emploi après 30 années de travail et parce qu'il est à la rue, sans savoir où aller.

Je demande au ministre de veiller, avec ses collègues, à ce qu'il existe des programmes pour aider ces travailleurs. Le gouvernement ne peut pas tout simplement tourner le dos à ces travailleurs âgés de 60 à 64 ans, qui ne touchent peut-être pas dans la catégorie visée par ce projet de loi.

[*Français*]

Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dit que cela n'a rien à voir avec le projet de loi. Cela a beaucoup à voir avec le projet de loi, parce que s'il avait eu la chance de rencontrer des milliers de travailleurs entre l'âge de 60 et 64 ans qui ont perdu leur emploi, qui ont été renvoyés à cause des fermetures d'usines, il saurait très bien que ce sont ces travailleurs, aussi bien les veufs et les veuves, qui ont besoin de l'aide des programmes et des choses très précises de ce gouvernement, comme ils n'en reçoivent pas dans le moment.

Alors, je vous invite, monsieur le Président, à demander au ministre de s'unir à toutes les personnes intéressées dans les ministères, par exemple, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le ministre du Travail pour donner aux Canadiens une politique réelle et économique pour tous ceux qui se trouvent sans emploi et dans le besoin, qui sont entre l'âge de 60 et 64 ans, tous les Canadiens. Pas seulement un projet de loi qui fait de la discrimination contre ceux qui sont célibataires ou ceux qui sont divorcés ou séparés, ou ceux qui sont encore mariés et dont le mari ou la femme n'est pas âgé de plus de 65 ans. On vous invite à nous donner cette politique et on vous donnera de l'appui à l'extrême, parce que nous du parti libéral nous constatons que le groupe le plus dans le besoin dans notre société dans le moment, c'est le groupe entre 60 et 64 ans qui se trouve renvoyé, sans que ce soit personnellement sa faute et qui est sans espoir et sans promesse . . . beaucoup de promesses, mais pas d'action de la part de ce gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable député de Hochelaga-Maisonneuve (M. Desrosiers) a la parole.

M. Desrosiers: Monsieur le Président, j'aimerais faire un commentaire à l'honorable députée qui vient d'intervenir. Je pense bien que lorsqu'elle nous dit, cette chère dame, que nous sommes responsables de tous les maux, je pense bien que c'est le parti libéral qui était au pouvoir depuis plus de 20 ans qui est responsable de toute cette situation à travers le pays. Alors, aujourd'hui, si on veut améliorer le sort de nos personnes âgées, je pense que, pour la première fois dans l'histoire, le parti progressiste conservateur tient compte de nos personnes qui sont dans le plus grand besoin. Je me permettrais de le dire à cette charmante dame qui se souvient, bien sûr, que c'est son gouvernement qui a fait toutes les situations lamentables dans notre pays présentement. Toutes les solutions que l'on pourrait faire aujourd'hui . . . Je pense bien qu'elle devrait féliciter le gouvernement progressiste conservateur de voir à améliorer la situation. C'était le commentaire que je désirais faire, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a la parole.

Mme Copps: Monsieur le Président, j'aimerais demander à l'honorable député s'il devrait féliciter la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de sortir à la Chambre un plan de système de sécurité pour fouter dehors les travailleurs de l'âge de 50 à 65 ans, parce qu'elle a dit qu'ils ne cherchent pas de travail, on a besoin de plus de 700 personnes pour les pousser à finir leurs prestations d'assurance-chômage. Monsieur le Président . . .

[*Traduction*]

Le député demande-t-il en fait aux libéraux de féliciter le gouvernement, alors que la seule mesure concrète et importante qu'il ait prise en ce qui a trait aux programmes d'emploi pour les personnes âgées consistait à embaucher 700 contrôleurs qui auront pour tâche de veiller à supprimer les prestations d'assurance-chômage aux personnes âgées qui ne cherchent pas du travail? Le député s'attend-il à ce que nous remercions le gouvernement de cette initiative?

Si le député et d'autres ministres proposent à la Chambre des programmes précis destinés aux travailleurs canadiens les plus âgés et s'ils peuvent montrer à la population les initiatives que le gouvernement a prises depuis que les Canadiens ont voté massivement pour lui le 4 septembre, je serai la première à applaudir. Toutefois, je n'ai pas de raison d'applaudir maintenant puisque les seules initiatives que j'ai vues de la part de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont consisté à affirmer que les travailleurs âgés ne veulent pas travailler . . .

M. McDermid: C'est ridicule!

M. Taylor: Cessez de dire des sottises.

Mme Copps: . . . et qu'ils restent volontairement en chômage. Si l'un de ces députés avait assisté aux audiences consacrées au budget supplémentaire des dépenses pour le travail, la main-d'œuvre et l'immigration, il saurait de quoi je parle.

M. McDermid: Quel rapport avec le projet de loi?

Mme Copps: Je suis en train d'expliquer pourquoi nous n'applaudissons pas le gouvernement. Nous n'avons aucune raison de le féliciter quand il propose des mesures punitives visant à retirer leurs prestations d'assurance-chômage aux vieux travailleurs, causant par le fait même aux personnes âgées un préjudice que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne pourra jamais compenser.

Si le député peut nous donner des précisions sur les mesures prises par le gouvernement pour aider les vieux travailleurs privés de prestations d'assurance-chômage, je l'invite à le faire. Jusqu'à présent, le gouvernement n'a fait que s'attaquer aux travailleurs les plus âgés, ce qu'il regrettera amèrement lors des prochaines élections.

Le président suppléant (M. Paproski): La période consacrée aux questions et aux commentaires est écoulée. La parole est au député de Hamilton Mountain (M. Deans).

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à dire très franchement au ministre . . . Pourquoi secoue-t-il la tête? Est-ce que vous êtes attentif ou n'êtes-vous là que pour la frime?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Hamilton Mountain a la parole pour participer au débat.

M. Deans: C'est ce que je croyais vous avoir entendu dire, monsieur le Président.

M. Epp (Provencher): J'invoque le Règlement.

M. Deans: Nous ne pouvons prendre la parole en même temps.

M. Epp (Provencher): Je tiens à dire au leader parlementaire du NPD qu'il a lui aussi invoqué à l'occasion le Règlement afin d'obtenir des éclaircissements.

Je voudrais que la présidence me fournisse des éclaircissements. Lorsqu'un député de l'opposition a pris la parole, ne devez-vous pas ensuite, pour respecter la loi du nombre, accorder la parole à un député du gouvernement?

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois qu'en vertu du commentaire nº 301 qui figure à la page 99 de la cinquième édition du Beauchesne, la présidence a le droit d'accorder la parole à tout député qui se lève à la Chambre. Je n'ai vu personne d'autre se lever que le député de Hamilton Mountain. Je lui ai donc accordé la parole.

La parole est au député de Hamilton Mountain.

M. Deans: Merci, monsieur le Président. J'aurais cru que le ministre souhaitait que je prenne la parole. Lorsqu'il m'a si grossièrement interrompu, j'allais dire que nous approuvions effectivement cette mesure plutôt petite mais quand même nécessaire. J'ai été décontenancé lorsqu'il a bondi pour essayer de m'empêcher de le dire. Je commençais à me demander si je devais réévaluer ma position ou si j'avais mal compris la nature des efforts du ministre à cet égard.

Je tiens à dire au ministre que je lisais le hansard, comme je le fais souvent le soir après que la Chambre a ajourné et après trois ou quatre heures de travail à mon bureau. Je suis rentré chez moi l'autre soir, je me suis fait un café vers 11 h 30 et j'ai sorti mon hansard. Je me suis mis à le lire et suis tombé sur la page 16597 de celui du 26 avril 1982.

M. McDermid: Page que votre chercheur avait trouvée pour vous.

M. Deans: Non, mon chercheur ne l'avait pas trouvée pour moi, aussi étrange que cela puisse paraître. Il se trouve que je lis le hansard chaque soir avant de m'endormir juste pour me tenir au courant de ce que fait le gouvernement.

M. Epp (Provencher): Voilà qui explique bien des choses.

M. Deans: Les députés se rappelleront peut-être que lorsqu'il est intervenu la semaine dernière, le ministre a fait remarquer comment il était rentré chez lui et avait parcouru les journaux pour en arriver à la conclusion que ce qu'il faisait était bien. Je suis donc remonté en arrière dans le hansard et suis arrivé à la conclusion que dans la mesure où le ministre, son ministère et son gouvernement faisaient quoi que ce soit à cet égard, c'était bien. En fait, non seulement c'est bien, mais cela concorde avec ce que notre parti recommandait au ministre de faire depuis des années. Comme on peut le lire à la page 16597 du hansard, à l'époque où le parti libéral était au pouvoir, mon bon collègue et ami, ancien député de Winnipeg Nord-Centre, l'honorable Stanley Knowles, qu'on voit si souvent assis au bureau, avait posé la question suivante au ministre de la Santé et du Bien-être social, l'honorable Monique Bégin:

• (1600)

Ma question de cet après-midi concerne l'injustice du régime de pension de vieillesse qui accorde une pension à certaines femmes—et aussi quelques hommes, mais ce sont surtout des femmes—âgées de 60 à 65 ans pourvu que leur conjoint ait 65 ans ou plus. Par contre, les célibataires âgées de 60 à 65 ans ou les veuves dont le mari est mort avant 65 ans n'y ont pas droit. M^me^ le ministre va-t-elle songer sérieusement à changer cela afin que les personnes âgées de 65 ans qui sont dans le besoin puissent obtenir cette pension?

Le député avait aussi fait part d'autres regrets. Vous vous en souviendrez peut-être, monsieur le Président, ce jour-là il était de retour à la Chambre après une grave maladie dont il avait presque miraculeusement guéri.

Au début de mon discours, j'ai voulu féliciter le ministre pour s'être rendu compte des besoins. Je le fais maintenant. Ce sera une vraie bénédiction pour l'ensemble des bénéficiaires. Ils seront heureux de toucher une chose qui leur revient. Je dirais cependant que le ministre n'est pas allé assez loin. Il est difficile d'estimer ce qu'aurait coûté ce pas supplémentaire, mais quoi qu'il en soit, c'est un prix que, d'après moi, nous aurions dû payer.

J'estime qu'il est inutile de limiter la prestation à ceux qui ont déjà été mariés. L'ancien député de Winnipeg Nord-Centre, M. Knowles, avait soulevé cette question. En 1982, il avait défendu le cas des célibataires, âgés de 60 à 65 ans, incapables de continuer à travailler pour des raisons économiques ou à cause de leur santé et dont le revenu n'était pas suffisant.

Le ministre a souvent parlé de compassion. Je le connais suffisamment pour savoir qu'il parle avec conviction. C'est avec compassion qu'il parle de la compassion. Je n'exprime donc aucun doute à ce sujet et je pense que l'occasion serait bonne pour lui de nous indiquer ce que le gouvernement a l'intention de faire dans l'intervalle, par exemple en tenant compte des mémoires de mon collègue, le député de Beaches (M. Young). Ce dernier est d'avis que le moment serait peut-être opportun pour élargir la portée du programme et tenir compte des besoins de ceux qui n'ont jamais été mariés, sont âgés entre 60 et 65 ans—je parlerai du cas des autres dans un instant—et qui éprouvent de graves difficultés financières.

C'est vrai que je ne dispose pas d'une analyse économique—j'ignore si le ministre en dispose et si c'est le cas, j'aimerais connaître les données—pas plus que je ne possède de chiffres m'indiquant clairement et avec précision ce qu'il en coûterait de faire bénéficier tous ceux qui ne sont pas les conjoints d'anciens prestataires de la pension de la vieillesse. Il faut que le ministre sache que peu importe le coût, il me semble que nous pouvons nous le permettre. Je suis convaincu que nous pouvons réaffecter des crédits à certaines fins plus utiles et trouver une solution afin de procurer ces avantages aux célibataires.

Il me paraît évident que le fait d'exiger le mariage comme critère essentiel à une allocation qui, nous en convenons tous, est fondée sur le besoin, constitue une injustice. Absolument, monsieur le Président. Si cette allocation doit répondre à un besoin, il importe de la verser à tous les intéressés sur un pied d'égalité. Que ceux qui en ont besoin soient mariés ou non, cela ne change rien au fait qu'ils en ont besoin. De toute évidence, le gouvernement doit traiter de la même façon tous ceux qui vivent dans des conditions financières semblables.

Le ministre a déjà parcouru un bon bout de chemin, mais je l'exhorte sérieusement à aller plus loin afin de résoudre le problème sur lequel voudraient le voir se pencher mon collègue qui représentait autrefois la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre, celui de Beaches et, sans doute, mon collègue qui représente maintenant la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre.

Je sais que le ministre est au courant des discours que sa collègue, la députée de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald), a tenus à la Chambre des communes pas plus tard que le 10 mai 1984. Elle en a également fait d'autres en juin et en février 1984. Un autre collègue a également parlé des problèmes qu'éprouvent actuellement les Canadiens qui, à cause de la situation économique actuelle qui n'existait pas dans les années 50, 60 et 70, ne peuvent pas trouver d'emplois et ne peuvent pas jouir du fruit de leurs longues années de labeur, faute d'avoir atteint ce qui est censé être l'âge normal de la retraite.

Quand le ministre retourne à Provencher, je suis certain que, chaque week-end, il rencontre à son bureau de circonscription ou le dimanche matin à l'église des citoyens dans la cinquantaine plus ou moins avancée, qui ont travaillé dur toute leur vie, bien souvent dans la seule industrie importante de la région. Cet employeur a dû fermer ses portes pour un certain nombre de raisons ou, du moins, réduire énormément son effectif. Je suis sûr que certaines personnes ont signalé au ministre la situation terrible dans laquelle elles se trouvent.

Je suis sûr qu'à Hamilton, comme dans toutes les autres circonscriptions, mon collègue le député de Hamilton-Ouest (M. Peterson) rencontre le même genre de citoyens que moi, et j'ai déjà eu l'occasion de discuter avec une famille des difficultés particulières qu'elle éprouve. Voilà un homme et sa femme qui ont consacré des années à élever leur famille. Ce monsieur a travaillé dans une des usines de Hamilton pendant près d'une trentaine d'années. Il avait d'excellents états de service, mais voilà qu'un jour il découvre que les cadres de l'usine sont trop nombreux. Et cette usine ne fabriquait plus un produit vendable. Ce n'était pas de sa faute. Chaque jour, il allait fabriquer le produit qu'on lui demandait de faire. Il le faisait de son mieux, et sa compagnie le vendait. Graduellement, avec le temps et l'avènement de nouvelles techniques, ce produit est devenu inutile. Nous pourrions dire en passant que cet homme a été la victime de deux choses dont il n'était nullement responsable. Il a été victime de l'évolution du marché et de la transformation rapide du climat économique. Il peut également avoir été la victime de mauvaises décisions de la direction qui, moyennant une bonne planification, aurait dû être en mesure de modifier ses méthodes de fabrication, de chercher de nouveaux débouchés et de fabriquer de nouveaux produits. Malheureusement, ce n'est pas arrivé.

• (1610)

Il est maintenant âgé de 56 ans. Il est allé voir de nombreux employeurs. Personnellement, je l'ai envoyé chez un certain nombre de personnes susceptibles de lui donner du travail, mais il n'en a pas trouvé dans la région de Hamilton. Il est allé à Toronto, Kitchener et même jusqu'à St. Catharines, mais il n'y avait pas d'emploi. Il a bien été obligé de conclure que son âge lui causait du tort. Même si nous savons tous que l'âge ne peut être une cause de discrimination, il semblerait que cela puisse être le cas. Comme il a 56 ans il n'est pas déraisonnable de penser qu'on ne veut peut-être pas de lui simplement à cause de son âge. Il est prêt à faire n'importe quoi. Il ne trouve rien. N'ayant plus droit aux prestations d'assurance-chômage, il n'a plus de revenu personnel. Sa femme travaille, mais à temps partiel parce qu'elle n'a rien trouvé d'autre. Ils doivent finir de rembourser leur hypothèque qu'ils ont contractée il y a 20 ans. Le solde à payer n'est pas énorme, mais il faut quand même l'acquitter. Ils en sont incapables. Que peut-on faire pour un homme comme lui? Que peut-on lui dire? Il y en a une foule comme lui.

Le ministre a présenté cette modification à la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Encore une fois, en toute justice et en toute honnêteté, je répète que j'applaudis à cette initiative. Elle ne s'attaque cependant pas vraiment aux problèmes de l'heure. Elle s'attaque à une partie infime du problème, mais non au problème plus vaste, plus important auquel se heurtent de nombreux travailleurs entre 55 et 60 ans. Nous avons atteint le point où comme députés à la Chambre des communes nous avons le devoir de nous pencher sérieusement sur le sort des personnes dont je parle aujourd'hui et dont le cas est typique. Nous devons trouver les moyens de leur faire réintégrer le marché du travail. Le gouvernement serait ravi que cela se produise, mais il est réaliste et se rend compte que parce que des dizaines, voire des centaines de milliers de jeunes de 20 à 30 ans cherchent du travail, les chances sont minces de trouver des employeurs qui soient disposés à engager ceux qui sont à la fin de la cinquantaine ou au début de la soixantaine. Nous nous exposerions par ailleurs à monter un groupe d'âge contre un autre. Je trouve cela pour le moins répugnant. Nous en sommes au point où le gouvernement, s'il veut se faire un nom dans l'histoire politique de notre pays, doit entreprendre la réforme des régimes fondamentaux de pension.

La mesure à l'étude n'est pas une réforme. Ce genre de rafistolage est inacceptable. Rien n'est plus démoralisant que d'avoir travaillé toute sa vie et de se retrouver, à seulement sept, huit ou neuf années de la retraite, non seulement sans emploi ni revenu convenable mais, dans une période où on avait prévu être encore au travail, incapable de cotiser à un régime de retraite. La diminution du revenu ouvrant droit à pension entraîne la baisse du revenu de pensions à toucher à l'âge généralement accepté comme l'âge de la retraite. Il n'y a pas d'issue. D'une part, on n'a pas de revenu alors qu'on devrait travailler parce qu'on ne trouve pas d'emploi, et on perd les biens qu'on avait accumulés par le fruit de son travail. D'autre part, parce qu'on n'a pas de revenu, on perd une partie sinon la totalité du revenu de pension auquel on aurait eu droit si on avait pu se rendre à l'âge normal de la retraite.

Il est inadmissible que le Parlement ne s'occupe pas de cette question immédiatement. Je sais que le ministre partage mes sentiments. Il faut que cette question devienne une des priorités de la législature. Nous ne pouvons pas nous contenter d'effleurer la question, ni de nous glorifier des petits changements que nous apportons. Bien sûr, nous en sommes heureux. Ceux qui en profiteront seront heureux également. Il est juste qu'ils reçoivent ces avantages, mais le progrès est minime si l'on tient compte de l'ampleur des besoins.

Je voudrais dire au ministre que, indépendamment de l'ordre du jour du gouvernement, nous devons nous préoccuper de cette question. Nous devons la résoudre. Impossible de tergiverser. Pour ceux qui sont touchés, il n'y a pas de retour en arrière. Chaque mois qui passe, chaque année qui passe, leur problème devient plus grand et leurs difficultés plus difficiles à surmonter. Nous ne pourrons pas nous excuser dans huit ans d'ici et leur dire: «Nous aurions aimé faire quelque chose pour vous; malheureusement, c'était impossible». Pour eux, ce sera trop tard. Par conséquent, il faut nous entendre dès maintenant pour trouver le temps de régler aussi rapidement que possible le problème que connaissent ces personnes.

Si le ministre peut s'engager à présenter les mesures législatives adéquates au cours de cette session-ci notre parti promet de faire tout son possible pour assurer le succès de ces mesures. Il doit se souvenir que tout retard accentue la difficulté. Nous ne pouvons pas retarder davantage.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy)—Les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces—a) La consultation avec les provinces. *b*) Les études sur les paiements de péréquation faits au Manitoba; l'honorable député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—L'énergie nucléaire—a) On demande d'instaurer une enquête parlementaire sur l'industrie. *b*) L'obligation de l'industrie de rendre des comptes; l'honorable député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy)—L'emploi—a) Les emplois d'été pour les étudiants. *b*) Les fonds alloués. *c*) La consultation faite par le gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-26, tendant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. George Minaker (Winnipeg-Saint James): Monsieur le Président, merci beaucoup de me donner la parole. J'ai commencé un régime ce matin et j'ai pensé, pendant un instant, que j'avais tellement de succès que vous ne me verriez pas.

C'est la première fois que je prends la parole à la Chambre pour un débat officiel. Je voudrais par conséquent vous demander un peu de patience, de sorte que je puisse vous féliciter de votre nomination comme président suppléant. Je sais que vous continuerez à faire un excellent travail, comme vous l'avez fait jusqu'à maintenant. Je tiens également à féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). C'est la première occasion que j'ai de le faire. Je sais qu'il fera de l'excellent travail. J'ai eu l'occasion de travailler avec lui alors que j'étais ministre dans un gouvernement provincial. Je sais à quel point il a à cœur de se montrer à la hauteur et de bien servir les Canadiens.

Je profite également de l'occasion pour remercier mes électeurs de m'avoir fait confiance pour les représenter. J'essaierai de me montrer à la hauteur de leurs attentes. Je tiens à remercier plus particulièrement tous les gens qui ont travaillé pour moi au cours de ma campagne.

La circonscription de Winnipeg-St. James est relativement nouvelle. Elle a été formée en 1979 suite à l'établissement de la nouvelle carte électorale et elle a d'abord été représentée par l'un de mes amis, M. Robert Lane, un progressiste-conservateur. Elle a par la suite eu pour député l'actuel représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) qui a, pour une raison ou pour une autre, décidé d'aller se présenter dans la circonscription qui était précédemment le fief de l'honorable Stanley Knowles. Quelles que soient les raisons qui l'ont décidé à agir ainsi, cette décision semble nous avoir profité à tous deux.

• (1620)

Winnipeg-Saint James est une circonscription urbaine où l'on retrouve, presque au centre, l'aéroport international de Winnipeg. En tant que député de cette circonscription, je ne peux vous garantir que je vous y accueillerai chaque fois à votre arrivée, même si c'est peut-être la coutume. Cela donne une idée générale de la situation géographique de notre circonscription.

Elle est très représentative du Manitoba. On y retrouve plus de 20 origines ethniques différentes. Comme la plupart des Manitobains, ses habitants sont des travailleurs acharnés. Certains sont établis là depuis fort longtemps, d'autres sont des immigrants et d'autres encore sont de nouveaux citoyens canadiens. On retrouve dans cette circonscription un bon échantillon des diverses ethnies de la province.

Il y a là des cols bleus, des cadres et des entrepreneurs et la circonscription est donc bien représentative du monde des affaires également. Sans vouloir trop vous énerver, monsieur le Président, je voudrais dire que c'est également le territoire des champions de la Coupe Grey de 1984, les Blue Bombers de Winnipeg. J'ai essayé de les féliciter par le biais de l'article 21 du Règlement, et j'y suis presque parvenu. Je voudrais donc profiter maintenant de l'occasion pour féliciter les Blue Bombers de Winnipeg, les champions de la Coupe Grey.

Des voix: Bravo!

M. Minaker: J'ai volontairement omis de préciser que M. le Président a déjà fait partie de l'équipe des Eskimos d'Edmonton. J'ai le privilège de représenter la circonscription de Winnipeg-Saint James et j'en suis fier. Cela dit, je voudrais maintenant formuler quelques observations au sujet du projet de loi.

En tant qu'ancien ministre des services communautaires du Manitoba, j'ai pu constater quotidiennement les problèmes que ce projet de loi permettra de résoudre en partie. Je sais à quel point le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) est sincère dans sa démarche. Je tiens à le féliciter pour la première mesure qu'il a prise, afin de résoudre en partie le problème qui se pose pour les personnes de 60 à 64 ans dont le revenu est faible. Je souscris à son approche axée sur la consultation avec la population et les provinces. La député de Mount Royal (M^me^ Finestone) a parlé des consultations que l'ancien gouvernement libéral avait eu avec les provinces et elle est allée jusqu'à affirmer qu'il avait donné l'exemple dans ce domaine. Cela n'a pas été le cas lorsque j'étais ministre des services communautaires. Si on appelle consultation le fait d'être convoqué à une réunion, de s'asseoir autour d'une table et d'entendre le ministre fédéral dire ce que son gouvernement entend faire, alors je ne suis pas d'accord. Je sais que l'actuel ministre de la Santé et du Bien-être social n'agira pas ainsi.

L'objectif du projet de loi est d'aider les veufs et les veuves économiquement faibles, âgés de 60 à 65 ans, qui satisfont à la règle des dix ans de résidence applicable aux autres bénéficiaires de l'allocation de conjoint, quel que soit l'âge du conjoint décédé. Cette réforme, dont le besoin se faisait sérieusement sentir, touchera environ 85,000 veufs et veuves de 60 à 65 ans. A ma connaissance, quand le projet de loi sera adopté et que le programme entrera en vigueur en septembre, environ 61 p. 100 des veufs et des veuves de cette catégorie d'âge en profiteront. Ce chiffre montre bien qu'il existe un besoin dans ce domaine, auquel nous allons répondre en partie.

La prestation maximum atteindra $536.26 par mois et sera fonction du revenu. Cette réforme éliminera les injustices dont sont actuellement victimes certaines personnes veuves ayant un faible revenu. C'était logiquement la mesure à prendre pour accroître le revenu des personnes âgées nécessiteuses. Pendant la campagne électorale, notre parti s'était engagé à étendre l'application des allocations de conjoint. Cette promesse avait été réitérée dans le discours du trône. Je suis heureux que nous y donnions suite et je félicite le ministre d'avoir présenté ce projet de loi sans plus attendre.

Je voudrais rappeler brièvement l'évolution qui s'est produite dans le domaine des pensions. A mon avis, cela n'est pas sans rapport avec ce dont a parlé le député de Hamilton Mountain (M. Deans). Il est désormais admis que c'est surtout le gouvernement fédéral qui s'occupe des programmes de pension comme la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et le Régime de pensions du Canada. La principale raison est que de tels programmes coûtent extrêmement cher. Les gouvernements provinciaux se partagent avec le gouvernement fédéral la responsabilité d'autres services sociaux comme les programmes de sécurité du revenu, de bien-être et de réadaptation. Je suis sûr que le ministre étudiera le cas de ces programmes, car il existe un partage des responsabilités dans ce domaine et, dans certains cas, les programmes font double emploi.

Quelle est la portée économique du programme de l'allocation de conjoint? En décembre 1985, je crois que 93,681 personnes toucheront cette allocation et que le programme coûtera environ 11.5 milliards de dollars. C'est loin d'être négligeable dans le budget du gouvernement du Canada. Il en coûtera environ 350 millions pour faire bénéficier du programme tous les veufs et toutes les veuves pour une année complète. Les répercussions sur les dépenses du gouvernement sont donc assez lourdes.

Quels sont les objectifs à long terme pour les personnes seules à faible revenu? Les députés de cette Chambre souhaiteraient qu'on fasse en sorte que toutes les personnes seules de 60 à 65 ans qui en ont besoin puissent profiter du programme. Je suis convaincu que le ministre poursuivra cet objectif, mais cela aggravera les problèmes du gouvernement. Le ministre a répété souvent à la Chambre que seule la croissance économique nous permettra d'assurer les services supplémentaires que voudraient voir tous les députés. Cela montre à quel point il est important de nous arranger pour que les investisseurs et les citoyens reprennent confiance dans notre pays afin que les entrepreneurs investissent, créent des emplois et nous procurent les recettes nécessaires pour financer ces programmes.

Nous nous intéressons tous au sort des personnes qui ne sont pas visées par ce projet de loi. Les célibataires et les divorcés à faible revenu ayant entre 60 et 65 ans, qui sont environ 80,000, continueront à compter sur les programmes provinciaux. Je tiens à le mentionner, car le député de Hamilton Mountain a abordé la question des programmes provinciaux, dont beaucoup d'entre nous ignorent peut-être l'existence. Ils varient d'une province à l'autre et permettent d'atténuer certains problèmes dont il a parlé. Étant donné la conjoncture économique, le gouvernement fédéral pourrait difficilement répondre aux besoins de toutes les personnes tombant dans cette catégorie

d'âge. Si l'allocation de conjoint était versée à toutes les personnes économiquement faibles, il en coûterait environ 1.5 milliard de dollars. Je le répète, ce serait une dépense supplémentaire pour les contribuables.

• (1630)

Je tiens à rappeler aux députés que les gouvernements n'ont pas d'argent. Les gouvernements dépensent les deniers des contribuables. C'est ce que l'on m'a appris il y a environ 18 ans, lorsque j'ai été élu membre du conseil municipal de St. James. Savez-vous qui me l'a appris, monsieur le Président? C'est un libéral, je précise que c'était un homme très aimable et très travailleur qui s'appelle Reg Wightman.

Une voix: Il doit être mort maintenant.

M. Minaker: Oui, malheureusement.

L'ancien gouvernement libéral ne l'admettait pas. Que faisait-il? Il dépensait l'argent sans compter, puis il empruntait sans arrêt jusqu'à ce qu'il ait emprunté environ 190 milliards. Je crois que les gouvernements doivent avoir une conscience. Monsieur le Président, je vous demande si c'est bien d'emprunter continuellement de l'argent au nom de notre jeunesse et de nos futurs contribuables, et de les obliger à rembourser ces dettes sans même les avoir consultés? C'est ce qui se passe quand nous avons un déficit.

Je rappelle à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), qui a parlé de discrimination, que le fait de ne pas tenir compte de l'avenir des contribuables en faisant de folles dépenses, est une forme de discrimination contre les futurs contribuables canadiens, y compris contre les femmes. Si nous faisons des dettes telles que 75 p. 100 de nos emprunts servent à payer les intérêts, il faudra limiter les programmes sociaux, ce qui touchera toutes les femmes dont la députée de Hamilton-Est a parlé.

C'est une erreur d'emprunter continuellement de l'argent au nom des futurs contribuables. Notre gouvernement s'engage à réduire le déficit que nous avons, et c'est une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas les moyens de faire l'effort supplémentaire, alors que nous voudrions tous le faire, pour aider les nécessiteux se trouvant dans la classe d'âge de 60 à 64 ans. D'après mes calculs, les contribuables n'ont pas les moyens de payer 1.5 milliard par an. Un jour, lorsque notre économie aura progressé et lorsque le gouvernement aura mis de l'ordre dans ses affaires, nous aurons les moyens de le faire.

En raison des commentaires du député de Hamilton Mountain, je voudrais faire une remarque sur certains des programmes manitobains pour les nécessiteux, dont les frais sont partagés avec le gouvernement fédéral par le biais du régime d'assistance publique du Canada. Je crois que cela représente une somme de l'ordre de 3.9 milliards pour l'ensemble du Canada. En tant que ministre des services communautaires du Manitoba, j'ai fait partie d'un gouvernement progressiste conservateur qui a instauré de nouveaux programmes et élargi les programmes existants pour améliorer un peu le sort des nécessiteux âgés de 60 à 64 ans. je dirais que nous l'avons quelque peu amélioré. Une des principales mesures prises par le gouvernement de Sterling Lyon, au Manitoba, consistait à abaisser l'âge d'admissiblité de 65 à 55 ans. Nous avons constaté la nécessité de le faire pour les personnes âgées non seulement de 60 à 65 ans, mais également de 55 à 60 ans. En outre, vous pouviez bénéficier de certains de ces programmes si au moins 50 p. 100 de votre revenu provenait d'une pension. Tels sont les principaux critères que nous avions établis.

Le groupe de personnes dont nous parlons maintenant est très particulier. Je ne crois pas qu'il aura encore les mêmes problèmes dans 20 ans, car nous sommes à une époque où le mari et la femme travaillent et cotisent à un régime de pension. Peut-être sera-t-il donc nécessaire d'ajuster certains de ces programmes en cours de route.

Pour vous donner une idée des mesures prises, le supplément qui existait déjà au Manitoba pour les pensionnés correspondait au supplément de revenu garanti. Nous avons doublé ces prestations. Nous étions un gouvernement conservateur très progressiste. Nous avons doublé le montant que les citoyens recevaient et abaissé l'âge d'admissibilité à 55 ans. Nous avons également établi ce que nous appelions une allocation-logement pour les locataires âgés, ce qui permettait à une personne âgée de plus de 55 ans d'obtenir jusqu'à $1,448 par an pour payer son loyer si son revenu ne dépassait pas le maximum fixé. En outre, nous accordions au propriétaire ou locataire un abattement supplémentaire sur la taxe scolaire. Nous avons élargi ce programme afin que les propriétaires ou locataires dont le revenu ne dépassait pas un certain montant obtiennent un abattement supplémentaire sur leurs taxes scolaires. Tous les députés connaissent également la forme de sécurité du revenu de dernier recours, soit les prestations d'aide sociale, qui sont très humiliantes pour leurs bénéficiaires. J'espère qu'un jour les personnes âgées de 60 à 64 n'auront pas besoin de ces prestations.

J'espère avoir l'occasion de parler d'un nouveau projet de loi qui accordera une allocation aux célibataires nécessiteux âgés de 60 à 64 ans. J'en suis certain, car plus notre économie sera prospère, plus cette probabilité sera grande.

Le président suppléant (M. Paproski): Avez-vous des questions à poser ou des observations à faire?

M. Taylor: Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le député de Winnipeg-Saint James (M. Minaker) de son excellent et intéressant discours. Quoi que nous fassions grâce à cette mesure, laquelle résout une bonne partie du problème, il restera encore une lacune à combler, car la plupart des gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral n'ont pas encore pu résoudre les difficultés des femmes célibataires âgées de 55 à 65 ans. Leurs besoins sont bien réels.

Je tiens à dire qu'à mon avis, tout le monde souhaite faire le maximum pour aider son prochain. Nous avons toutefois un problème de productivité. Nous nous sommes lourdement endettés. Nous devons 200 milliards. Tant que nous ne commencerons pas à réduire notre déficit et à accroître notre productivité, nous ne pourrons pas, ne serait-ce que maintenir nos programmes sociaux actuels sans courir de risques.

Lorsque je parle aux citoyens de ma circonscription qui ont besoin d'aide, je constate qu'ils craignent surtout que le gouvernement n'aille trop loin et ne les laisse complètement démunis. Si nous allons trop loin, nous nous retrouverons les mains vides, car nous n'aurons pas la productivité suffisante pour couvrir ces dépenses. J'exhorte tous les Canadiens à accroître leur productivité le plus rapidement possible. Incitons les investisseurs à investir afin que nous ayons des emplois. Nous serons ensuite en bonne voie de pouvoir combler cette lacune et prendre soin de tous ceux qui ont besoin d'aide. Cela dépendra de notre productivité.

Je tiens à féliciter le député d'avoir abordé ces questions. Il existe certainement de nombreux programmes au Canada, mais il n'y en a guère, voire aucun, à l'intention des femmes célibataires âgées de 55 à 65 ans, alors que leurs besoins sont bien réels. Augmentons notre productivité afin de pouvoir nous en occuper. C'est de cette façon et non pas en empruntant que nous trouverons la solution.

M. Minaker: Monsieur le Président, je tiens simplement à dire que je suis d'accord avec les observations du député de Bow River (M. Taylor) et que je le remercie d'avoir posé la question.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il d'autres questions ou observations? Nous poursuivons le débat.

• (1640)

[*Français*]

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer): Monsieur le Président, je pense que c'est une journée de félicitations; et à entendre ce que le député de Winnipeg-Saint James (M. Minaker) a dit à votre sujet, j'ai cru, un instant, que vous quitteriez le fauteuil présidentiel, mais votre humilité, j'en suis sûr, a fait que vous y êtes demeuré.

J'aurais aimé aussi que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) puisse continuer à écouter ce que les députés ont à lui dire au sujet du projet de loi C-26, qui, à mon sens, est très important. J'aurais voulu le féliciter et aussi qu'il assiste . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'honorable députée d'Argenteuil-Papineau (M^me^ Bourgault) invoque le Règlement.

Mme Bourgault: Monsieur le Président, je porterai humblement à votre attention que l'honorable député utilise un mot indirect pour dire que le ministre serait ou ne serait pas à la Chambre, et c'est contraire au Règlement et aux coutumes de cette Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais cela n'est pas un rappel au Règlement.

M. Isabelle: Monsieur le Président, j'ai dit que je regrettais l'absence du ministre qui a quitté la Chambre, probablement pour remplir certaines fonctions à son ministère, parce que j'aurais aimé qu'il entende ce que j'ai à proposer ou à lui dire à la fin de mon exposé. Je sais que le ministre est un homme très «dédié», je le connais depuis très longtemps, et je suis sûr qu'il est à la hauteur de la position; et comme je l'ai dit tout à l'heure, je le félicite d'avoir déposé un projet de loi, le projet de loi C-26, qui, à mon sens, est un complément à la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

Bien sûr, monsieur le Président, que je ne répéterai pas ce qui a déjà été dit: combien cela touche de personnes, environ 85,000; que cela touche surtout les veufs et les veuves bien qu'une certaine portion de la population qui est dans des conditions semblables soit oubliée, c'est-à-dire les 80,000 célibataires, divorcés, séparés. Alors, c'est une excellente pièce législative qui suit naturellement les programmes de la sécurité de la vieillesse qui ont été mis de l'avant par le gouvernement précédent, et cela depuis un bon moment. Et on peut voir aussi l'évolution qui s'est produite justement au sujet du régime de sécurité de la vieillesse.

Comme on le sait, depuis 1975 une évolution s'est faite. La première a été de donner au conjoint qui n'avait pas 65 ans, qui était marié à un retraité de 65 ans, l'autorisation de recevoir des prestations d'allocations au conjoint moyennant certaines conditions, bien sûr. Mais vers 1979, un autre amendement a été apporté, parce que nous avions reconnu, dans le temps, qu'il y avait une injustice qui était faite à l'égard du pensionné qui décédait et qu'à toutes fins pratiques celle qui demeurait et qui n'avait pas encore 65 ans était automatiquement éliminée du programme. Et cela, comme je l'ai dit tout à l'heure, est un complément à cette évolution qui s'est faite sur la loi qui a trait à la sécurité sociale.

Ce que je voulais dire, c'est qu'on en a oublié pas mal: 80,000, mais, tout de même, on peut facilement accepter en raison de budget ainsi que d'autres considérations que ce projet de loi ne soit pas aussi complet que nous l'aurions espéré. Mais il faut absolument revoir en profondeur toute la question d'allocation de sécurité de la vieillesse que je qualifierai, en passant, de l'«âge vermeil». Il faut absolument que nous trouvions un mécanisme et un moyen afin que, rendu à l'âge de 60 ans environ, une espèce de revenu garanti soit donné à tous les Canadiens qui sont dans le besoin, ce qui éliminerait automatiquement le régime de pensions du Canada, la pension de sécurité de la vieillesse et toute autre allocation qui pourrait survenir, comme la sécurité du revenu, pour les personnes qui ont atteint l'âge de 60 ans.

Avant d'arriver là, bien sûr, il y a plusieurs façons de tenter d'améliorer le système actuel. Je vous donne un exemple. Au Québec, la Régie des rentes s'est donnée des amendements dans sa réglementation pour que ceux qui ont 60 ans, qui ne sont plus sur le marché du travail, moyennant une certaines pénalité, puissent recevoir les rentes du Québec à 60 ans.

Je pense que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je ne sais s'il l'a fait, mais il devait consulter du moins l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M^me^ Bégin, devait consulter en juin dernier ses homologues provinciaux afin de discuter de cette importante question, c'est-à-dire de rendre le Régime de pensions du Canada semblable à la Régie des rentes du Québec, c'est-à-dire que les contribuables pourraient prendre leur retraite à l'âge de 60 ans et retirer les prestations du Régime de pensions du Canada, à condition qu'ils ne soient plus sur le marché du travail et moyennant une certaine pénalité. De cette façon-là, nous aurions pu mettre sur le marché du travail beaucoup plus de personnes et nous aurions pu également satisfaire ceux qui aujourd'hui comme ceux que nous avons mentionnés tout à l'heure, des gens qui sont dans le besoin, mais qui n'ont aucun mécanisme pour pouvoir leur aider d'une façon convenable. Je ne dis pas que cela aurait réglé tous les problèmes, mais au

moins cela en aurait réglé certains et aurait pu leur donner de quoi se sortir du marasme, du moins temporairement.

Et cela n'a pas été fait. Je ne sais pas pourquoi, mais je pense que nous devrions nous pencher d'une façon tout à fait spéciale sur le fait que le Régime de pensions du Canada devrait être amendé comme celui de la province de Québec qui l'a été l'an dernier.

Et cela cause des préjudices exceptionnels et extraordinaires, surtout aux gens . . . aux centaines de milliers de fonctionnaires qui ont travaillé dans la province de Québec toute leur vie et qui demeurent dans l'Ontario et à ceux de la province de Québec qui ont travaillé toute leur vie en Ontario, comme cela peut se faire entre Hull et Ottawa, où il y a 100,000 fonctionnaires fédéraux. Ce qui se produit, c'est que le fonctionnaire du Québec qui travaille en Ontario toute sa vie, lui, ne peut prendre sa retraite à l'âge de 60 ans, tandis que celui de l'Ontario, qui a travaillé au Québec toute sa vie, peut prendre sa retraite à l'âge de 60 ans.

Alors, je pense bien qu'il y a là une iniquité, une injustice que l'on devrait corriger, puisque, lorsque le Régime de pensions du Canada a été instauré et que la province de Québec a décidé d'avoir un régime particulier à elle, l'entente était à l'effet qu'il y aurait un parallélisme entre les deux, c'est-à-dire que les deux plans pouvaient être parallèles, et de cette façon, chaque fois que la province de Québec ou le Canada amendait sa loi sur les régimes de pension, on aurait dû, si on ne l'a pas fait, se consulter pour éviter des inégalités dont nous sommes victimes aujourd'hui. Et je pense que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aurait tout intérêt à examiner en profondeur ce que je viens d'énumérer au sujet des changements possibles entre la Régie des rentes du Québec et le Régime de pensions du Canada.

A mon avis, comme on l'a répété si souvent dans cette Chambre, c'est un projet complémentaire, c'est un très bon projet.

• (1650)

Et j'espère que l'on ira encore beaucoup plus loin, surtout pour non seulement rendre service, mais pour donner enfin à ceux qui ont tellement rendu service au Canada la possibilité de vivre une «sécurité» durant leur vieillesse qui est déjà un handicap naturel que nous ne cherchons pas, mais dont, malheureusement, nous devons tous subir les conséquences et, naturellement, comme on vieillit un peu . . . dans cette catégorie, les revenus disponibles sont beaucoup moindres.

Alors, il faut absolument qu'un jour ou l'autre on trouve un moyen de donner un revenu garanti aux gens d'un certain âge, de 60 ans disons, et qui sont dans le besoin. Je préviens la Chambre aussi que, d'après les projections d'actuaires, nous devrions entreprendre ces études le plus tôt possible puisque, semble-t-il, la dénatalité au Canada est loin d'être ce que l'on pourrait appeler «en bonne santé», et si les choses continuent comme elles vont actuellement, la pyramide normale, beaucoup de jeunes avec en tête des gens âgés, est en train de se changer, il n'y a plus de jeunes et nous allons avoir affaire à beaucoup de gens âgés ou de gens qui s'acheminent vers l'âge de 60 ans, ce qui veut dire, à toutes fins pratiques, un danger énorme pour la société canadienne, pour les coffres et les budgets des gouvernements quels qu'ils soient.

Quand on parle des gouvernements provinciaux qui ont d'excellents programmes d'attente, si vous voulez, avant que les gens puissent atteindre 60 ou 65 ans, il est bien sûr que c'est encore le gouvernement fédéral qui écope de la note, puisque tous les programmes de sécurité sociale au Canada, sont payés à 50 p. 100 par les taxes du gouvernement fédéral, c'est-à-dire des redevances que nous donnons aux provinces pour qu'elles puissent accomplir ce qu'elles ont comme programmes sociaux chez elles.

Alors, monsieur le Président, c'est là la contribution que j'ai voulu faire; il y a beaucoup de choses à dire, mais des choses qui ont déjà été dites. Alors je ne veux pas être répétitif dans cette Chambre. Je veux simplement attirer l'attention de la Chambre sur le fait que les régimes de pensions du Canada devraient pouvoir être abaissés, c'est-à-dire qu'un contribuable devrait avoir le choix, à 60 ans, s'il n'est plus sur le marché du travail, de pouvoir toucher la pension moyennant certaines pénalités, comme je l'ai mentionné, ce qui mettrait beaucoup plus de gens au travail et qui satisferait une classe délaissée, qui n'a pratiquement aucun revenu, ce qui pourrait donner une espèce de gaieté, si vous voulez, à continuer . . . au fur et à mesure que les années passent, à vivre sans qu'il y ait trop d'embêtements pour ces gens-là.

Monsieur le Président, voilà le témoignage que je voulais rendre, et je vous le dis encore une fois, nous remercions le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'avoir pu penser aux gens qui n'ont malheureusement aucun moyen de défense et encore moins aucun moyen de survivance. J'espère donc qu'il continuera dans ce sens et qu'il nous apportera bientôt, très bientôt même, un projet de loi qui couvrira justement les allocations de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti pour les gens oubliés dans cette pièce législative, c'est-à-dire les célibataires, les divorcés, les séparés, qui sont, à toutes fins pratiques, 80,000 au pays.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont-ils terminés? L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a la parole.

[*Traduction*]

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat, même si je ne peux que commencer mes observations aujourd'hui.

M. Frith: Ce seront les cinq meilleures minutes de la journée.

M. Keeper: Je remercie mon collègue, le député de Sudbury (M. Frith).

Je voudrais commencer, monsieur le Président, en rendant hommage à l'ancien député de Winnipeg-Nord-Centre, l'honorable Stanley Knowles. Je tiens à rendre hommage aussi à son prédécesseur, J. S. Woodsworth, et au mouvement social et politique de ce pays auquel j'appartiens, le CCF d'abord, puis le NPD. Je commence ainsi, monsieur le Président, car M. Knowles et M. Woodsworth et les partis auxquels ils ont appartenu ont eu une influence considérable sur les pensions au Canada. Sans leur intervention et sans le mouvement politique auquel ils appartenaient, nous n'aurions pas les pensions que nous avons aujourd'hui.

C'est en 1926 que la première pension de vieillesse a été créée, à la suite des demandes répétées de J. S. Woodsworth, qui était alors chef du CCF. Il avait pu faire pression sur le gouvernement de l'époque, car celui-ci était minoritaire. En raison de la persistance de cet homme et de ceux qui l'appuyaient, et du fait de la vulnérabilité du gouvernement de l'époque, un régime de pensions a vu le jour. Il est certain qu'on ne le doit pas aux seuls membres du CCF, mais aussi aux syndicalistes et à tous ceux qui avaient une conscience sociale et étaient en faveur de cette innovation.

Une nouvelle fois, en 1966, le parti néo-démocrate a pu amener un gouvernement minoritaire à créer le Régime de pensions du Canada. Il est donc logique que je profite de cette occasion pour reconnaître le travail de mon prédécesseur, l'honorable Stanley Knowles, dans ce domaine important. Nous avons la chance de l'avoir parmi nous, aujourd'hui, lors de ce débat sur les pensions. Il nous rappelle que le combat pour obtenir des pensions suffisantes se poursuit depuis longtemps. De toute évidence, il nous reste encore beaucoup à faire. Nous ne faisons que poursuivre dans la voie tracée par nos prédécesseurs.

En 1973, monsieur le Président, le parti néo-démocrate et M. Knowles ont pu une fois de plus forcer un gouvernement minoritaire à prendre des mesures dans le domaine des pensions et obtenir l'indexation totale du Régime de pensions du Canada. C'est pourquoi, monsieur le Président, je voulais avant toute chose rendre hommage au travail de M. Knowles, qui est parmi nous aujourd'hui, et de M. Woodsworth avant lui, ainsi qu'au mouvement socialiste auquel j'appartiens, le Nouveau parti démocratique issu du CCF.

Notre parti est prêt à appuyer la mesure législative à l'étude aujourd'hui, car elle étend les prestations à quelque 85,000 Canadiens qui en ont besoin. Les bénéficiaires sont généralement des femmes âgées de 60 à 64 ans dont les époux ont droit à la pension. Cette mesure législative aura donc notre appui.

Les députés de notre parti qui ont déjà parlé ont fait remarquer qu'il n'y a pas seulement les personne âgées mariées qui ont besoin de prestations supplémentaires. Il y a aussi celles qui sont célibataires, qui n'ont jamais été mariées. Nous rappelons donc au gouvernement les besoins de ces gens et faisons remarquer que répondre aux besoins de ceux qui sont mariés, en oubliant les célibataires, c'est de la discrimination.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre consent-elle à l'unanimité à passer à l'étude de l'article nº 73?

Des voix: D'accord.

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

ON PROPOSE D'OFFRIR UNE GARANTIE AUX DÉTENTEURS D'HYPOTHÈQUES

M. Maurice Foster (Algoma) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la Loi sur le crédit agricole afin qu'elle prévoie une garantie pour quiconque prend ou détient une hypothèque sur une propriété agricole.

—Monsieur le Président, la motion dont je saisis la Chambre cet après-midi en cette heure réservée aux initiatives parlementaires avait déjà été présentée à la Chambre sous la forme d'un projet de loi au cours de la dernière législature. Elle invite simplement à apporter à la Loi sur le crédit agricole une modification permettant à la Société de garantir les hypothèques. Un simple député ne peut proposer une telle mesure à la Chambre sous la forme d'un projet de loi à cause de ses incidences financières. J'espère cependant que le gouvernement acceptera de faire renvoyer cette question au comité permanent de l'agriculture. Je crois que l'idée serait très bénéfique. Si nous ne pouvons pas l'adopter comme modification à la Loi sur le crédit agricole, cette idée pourrait du moins être étudiée par le comité permanent de l'agriculture. Si elle y était jugée acceptable, le comité en ferait rapport à la Chambre en recommandant d'apporter cette modification à la Loi sur le crédit agricole.

Si la motion était adoptée par le gouvernement, elle aurait deux applications très importantes à la loi. Elle permettrait à l'agriculteur qui prend sa retraite en vendant sa propriété à son fils ou au fils d'un voisin de reprendre une hypothèque. Après en avoir fait l'évaluation, la Société du crédit agricole serait en mesure de garantir cette propriété. On pourrait peut-être ajouter des dispositions prévoyant qu'on exécuterait la garantie si l'agriculteur vendant sa propriété venait à mourir.

C'est la crise financière qui constitue de nos jours le plus grave des problèmes de l'agriculture. Elle est attribuable à bien des facteurs. Il est clair qu'une simple modification à la Loi sur le crédit agricole ne pourrait pas résoudre tous ces problèmes. Au cours des dix dernières années, les prix des denrées agricoles sont demeurés à peu près stables ou ont diminué légèrement, tandis que les coûts des intrants ont continué d'augmenter. Les intérêts sur les prêts agricoles ont atteint des sommets très élevés pour ensuite baisser dans une certaine mesure.

Le facteur le plus grave, c'est que la valeur des terres agricoles a baissé dans une proportion atteignant 25 p. 100 et même 50 p. 100 dans certains cas au cours des deux ou trois dernières années. Les milieux agricoles, notamment la Fédération canadienne de l'agriculture, l'Association des éleveurs canadiens et le Syndicat national des cultivateurs, demandent qu'on crée au Canada un système de financement agricole à des taux d'intérêt bien inférieurs aux taux réguliers du marché. Bien des agriculteurs qui prennent leur retraite seraient disposés à vendre leur exploitation et à reprendre une hypothèque à des taux d'intérêt inférieurs, de 8 ou 9 p. 100 peut-être, s'ils avaient une garantie de prêt de la Société du crédit agricole. Cela répondrait à deux besoins. Les agriculteurs qui prennent leur retraite ont souvent du mal à trouver quelqu'un possédant les capitaux ou détenant un emprunt à long terme nécessaires pour acheter leur exploitation. Les jeunes agriculteurs ont par ailleurs souvent du mal à obtenir une hypothèque à des taux d'intérêt raisonnables.

Cette proposition visant à procurer une garantie de prêt serait très bénéfique pour notre classe agricole. Elle viendrait en aide aux jeunes agriculteurs débutants en quête de prêts à des taux d'intérêt relativement faibles, et aux agriculteurs se retirant des affaires. L'agriculteur qui prend sa retraite sait que s'il reprend une hypothèque à un taux d'intérêt inférieur, l'hypothèque sera garantie. Je crois que c'est là un aspect très important. Cela allégerait la crise de dévaluation des terres agricoles puisque des capitaux seraient disponibles à long terme.

Le second aspect de cette motion concerne la situation d'urgence qui existe aujourd'hui au Canada. La valeur des terres agricoles a chuté de 25 à 30 p. 100. Les agriculteurs qui disposaient d'une bonne valeur nette l'ont tout à coup perdue. Jeudi dernier, des membres de la Fédération ontarienne des agriculteurs ont eu des entretiens avec des députés de l'Ontario. L'un d'eux a parlé de son exploitation porcine du nord de l'Ontario. Il a acheté une exploitation agricole pour $320,000 il y a environ dix ans. Il a souscrit une hypothèque de $240,000 auprès de la Société du crédit agricole. L'exploitation porcine a été évaluée l'an dernier à $165,000. Autrement dit, il a perdu la moitié de sa mise de fonds. Le gouvernement doit faire quelque chose pour résoudre ce problème. Les simples saisies ne font qu'abaisser la valeur des terres agricoles.

Le gouvernement américain a établi un programme «de réserve» dans le cadre de son programme de gestion des résidences agricoles. Il a accordé quelque 273,000 prêts d'une valeur globale de quelque 25 à 27 millions de dollars. Aux alentours du 18 septembre, il a informé les agriculteurs qu'il établissait un programme de réserve des prêts agricoles, en vertu duquel il mettrait de côté le quart de leurs hypothèques pour une période allant jusqu'à cinq ans, pourvu que leur exploitation agricole soit dans une situation bénéficiaire à plus ou moins 10 p. 100. Je crois qu'à la longue ce genre de programme sauvera beaucoup plus d'exploitations agricoles que le petit programme en trois points du ministre qui permettra à des agriculteurs de réduire leur taux d'intérêt hypothécaire de 14 à 12.75 p. 100. Ils peuvent faire appel d'une décision de la Société du crédit agricole si elle envisage une saisie. Il existe, dans quelques comtés du sud-ouest de l'Ontario, une commission de révision où siègent un représentant du milieu agricole, un représentant de la SCA et diverses personnalités locales. Ce mécanisme de consultation et d'appel a le mérite de réunir les créanciers. Cependant, aucune disposition législative n'oblige à réserver une partie du prêt.

• (1710)

Outre le programme de prêts hypothécaires directs aux agriculteurs, qui exige le prélèvement d'une certaine somme, les États-Unis possèdent un programme prévoyant que les établissements de prêts, banques, caisses populaires, coopératives de production, remettent au moins 10 p. 100 de la dette. Le programme de prêts hypothécaires aux agriculteurs fournit, quant à lui, une garantie de 90 p. 100, sur le solde de l'hypothèque.

Ma motion aurait pour effet de prévoir cette garantie hypothécaire. Depuis qu'ils ont adopté ce programme, si je ne m'abuse, les États-Unis ont déjà une reserve d'environ $3,000 pour les prêts hypothécaires aux agriculteurs.

Voilà les deux applications que pourrait avoir la mesure avec laquelle je propose de modifier la Loi sur le crédit agricole. Cette garantie de prêt, que nous pourrions alors offrir, aiderait les jeunes agriculteurs aux prises avec des difficultés financières, de même que les exploitants à la retraite qui veulent accorder un taux d'intérêt avantageux à ceux qui prennent leur relève. Leurs prêts seraient protégés par la garantie, et la Société du crédit agricole serait, elle aussi, protégée parce qu'elle aurait évalué sérieusement les risques avant d'accorder la garantie et qu'elle surveillerait ensuite étroitement le remboursement de l'emprunt.

Le problème le plus urgent est celui d'établir un programme de réserve à court terme. J'ai confiance que le ministre décidera bientôt d'établir un programme dans ce sens. Ma proposition n'est pas présentée parce que je suis dans l'opposition et que je n'ai donc pas les responsabilités d'un ministériel. Mais parce qu'elle me semble tout simplement la bonne mesure à prendre. Quand on examine les faillites ou les saisies agricoles au Canada, on s'aperçoit que la Société du crédit agricole y perd en moyenne de $80,000 à $90,000. Si la Société réservait une partie du prêt pendant quatre ou cinq ans, comme on l'a fait aux États-Unis, les intérêts sur la somme ainsi réservée n'atteindraient sûrement pas les pertes de $80,000 ou $90,000 qu'elle doit éponger.

Le nombre d'agriculteurs en difficulté aujourd'hui est le chiffre le plus troublant depuis les années 30. La dévaluation des terres agricoles en est la cause. J'ai déjà décrit la situation dans le nord de l'Ontario.

La Société du crédit agricole a mené, l'été dernier, une enquête qui portait sur un échantillonnage de 6,000 entreprises agricoles de tout le pays et se conformait aux normes de Statistique Canada. L'enquête a révélé qu'environ 39,000 agriculteurs éprouvent de sérieuses difficultés financières.

Il y a trois critères pour juger si l'on est en sérieuse difficulté financière. Premièrement, l'avoir de l'agriculteur est inférieur à 15 p. 100. Deuxièmement, le remboursement de la dette dépasse 40 p. 100 des recettes brutes. Cela signifie qu'un agriculteur dont les rentrées sont de $100,000 se classe parmi ceux qui sont en sérieuse difficulté financière s'il paie plus de 40 p. 100 de ce montant pour rembourser l'hypothèque et les intérêts. Selon le troisième critère, les emprunts sont plus considérables que les immobilisations. En d'autres termes, l'agriculteur emprunte pour maintenir l'exploitation en activité. L'agriculteur qui répond à l'un de ces trois critères est en proie à de sérieuses difficultés financières.

C'est le cas de 39,000 agriculteurs, mais l'enquête a aussi révélé que 1,700 des personnes interrogées ne possédaient plus rien en propre dans leur exploitation. Le fait que leurs dettes dépassaient leur avoir les plaçait dans une situation particulièrement difficile.

Le fait le plus remarquable à ressortir de cette enquête, comme l'a déclaré le président du conseil d'administration de la Société du crédit agricole au cours d'une entrevue, c'est que le nombre de 39,000 agriculteurs en difficulté qui représentaient 17 p. 100 de l'ensemble des exploitations au Canada, est passé à 45,000 ou 20 p. 100. Le problème s'étend et les répercussions sont aussi graves. J'espère que le gouvernement va réfléchir sérieusement à ma proposition et accorder à la Société du crédit agricole le pouvoir de garantir des prêts aux particuliers et groupes formés en sociétés.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Je donne la parole à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais).

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il est à remarquer que nous apprécions beaucoup les commentaires de l'honorable député d'Algoma (M. Foster). Il est peut-être un peu regrettable qu'il n'ait pas eu suffisamment de ses confrères du gouvernement précédent pour écouter avec autant d'attention ses commentaires, parce que nous ne serions peut-être pas dans la situation économique aussi difficile que celle que nous traversons pour affronter les problèmes en agriculture, monsieur le Président. Et l'honorable député est d'avis que le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la Loi sur le crédit agricole. Il nous propose, en fait, d'y inclure la possibilité de garantir des prêts pour quiconque prend ou détient une hypothèque sur une propriété agricole. Je présume que le texte que le député a proposé et que le fond de sa pensée ne diffèrent pas, car pour moi cette intervention vise à inciter le gouvernement à considérer la possibilité de garantir des prêts hypothécaires privés et non pas à garantir des prêts auprès des banques ou d'autres types d'institutions prêteuses, car si la demande du député ne va pas en ce sens, je peux l'informer tout de suite que le gouvernement n'est pas disposé à se pencher sur cette possibilité.

Cependant, monsieur le Président, si sa requête vise à proposer une nouvelle approche pour favoriser une plus grande participation des particuliers au financement de l'agriculture, je vous dirai que notre gouvernement s'est déjà penché sur ce sujet. D'ailleurs, je pense que l'honorable député d'Algoma est en mesure d'apprécier, il ne le dit pas souvent, le travail et les efforts qui sont faits par le présent gouvernement pour stabiliser et améliorer la situation dans le domaine de l'agriculture.

• (1720)

Il est temps que les personnes œuvrant dans les divers secteurs de l'économie canadienne reprennent en main leurs destinées. L'agriculture est un de ces secteurs. Le gouvernement progressiste conservateur a pour priorité la création d'emplois et la relance économique. L'agriculture est un secteur important de notre économie car nombreux sont les Canadiens qui en vivent directement, et plus nombreux encore ceux dont le travail en découle.

J'aimerais rappeler à la Chambre quelques chiffres qui l'aideront ainsi que les honorables députés à mieux apprécier l'importance de l'agriculture dans l'économie canadienne et, par le fait même, l'attention que ce gouvernement veut lui porter. En 1983, les recettes monétaires agricoles ont totalisé 18.7 milliards de dollars, et cela simplement pour les revenus au cours de l'année 1983, pour un revenu agricole net dépassant les 3 milliards de dollars. Au cours de cette année, l'ensemble des prêteurs agricoles ont accordé des crédits totalisant tout près de 10 milliards de dollars. En parlant de tous les prêteurs, j'inclus les banques, les caisses populaires, les sociétés de fiducie, les Credit Unions, les compagnies de prêts hypothécaires, les institutions financières publiques, comme la Société du crédit agricole du Canada et ses partenaires provinciaux, les concessionnaires d'équipements agricoles, les coopératives et naturellement, et c'est l'objet particulier du débat, les prêteurs privés.

Toujours en 1983, monsieur le Président, les banques ont consenti 844 millions de dollars de crédit à long terme à des exploitants agricoles. Pendant la même période, la Société du crédit agricole canadienne a prêté 854 millions de dollars. Au troisième rang, les particuliers, eux, ont prêté quelque 376 millions de dollars. Le taux d'intérêt moyen qui a été chargé par les banques sur ces prêts a été de 13.42 p. 100. La Société du crédit agricole, de son côté, a chargé un peu en deçà de 13 p. 100 soit 12.95 p. 100. Mais les particuliers, eux, et je pense que c'est important de le signaler, n'ont chargé que 11.5 p. 100.

En fait, monsieur le Président, pour le 1.1 milliard de dollars en crédit à long terme en circulation qui a été consenti à des particuliers en 1983, les taux d'intérêt étaient en moyenne de 11.68 p. 100, alors que les 2.2 milliards de dollars à percevoir par les prêteurs commerciaux portaient un intérêt de plus de 2 p. 100 supérieur, soit de 13.76 p. 100.

Il s'agit là, et la Chambre en conviendra, d'une situation où les personnes intéressées peuvent jouer un rôle moteur dans le financement de l'agriculture. Là-dessus, nous sommes d'accord avec l'honorable député d'Algoma (M. Foster). Il faut absolument faire en sorte qu'un plus grand nombre de particuliers acceptent de financer eux-mêmes la vente de leurs entreprises. Ce sont des actions de ce genre qui vont contribuer à redonner confiance aux Canadiens, et notre gouvernement entend bien encourager cette forme de financement.

Il ne faudrait, cependant, pas oublier que si à cause d'un taux d'intérêt généralement inférieur à ceux du marché l'acheteur trouve son compte dans ce genre de transactions, il faut que le vendeur, lui aussi, y trouve son profit. Si par un mécanisme quelconque le gouvernement décidait d'accorder une certaine forme de garantie à des particuliers qui reprendraient des hypothèques sur des propriétés agricoles, cette action aurait trois conséquences importantes.

Premièrement, une telle mesure rendrait cette forme de crédit plus attrayante pour les exploitants. Il est facile de comprendre qu'un agriculteur qui a travaillé toute sa vie pour bâtir son exploitation n'est pas prêt à la vendre au premier venu. Il n'est pas non plus nécessairement disposé à en assumer le financement. Il faut s'interroger sur les conséquences fiscales d'une telle transaction. Compte tenu des dispositions actuelles de la loi sur les gains de capitaux, les agriculteurs n'ont pas beaucoup d'avantages actuellement à procéder de cette manière. Afin de rendre une telle mesure efficace, il faudrait procéder à un élargissement des dispositions de cette loi. C'est pourquoi il faut bien y réfléchir.

Une deuxième conséquence qu'un programme de garantie pourrait entraîner se situe au niveau du maintien du capital dans ce secteur de l'économie. L'agriculture est un secteur où les revenus dépendent de nombreux facteurs qui échappent au

contrôle même des producteurs agricoles. Cette situation en fait une industrie où le rendement sur le capital est faible et difficile à prévoir à court terme. En encourageant, entre autres, les exploitants qui prennent leur retraite à conserver des placements sûrs dans le secteur agricole, nous pourrions conserver dans ce secteur le capital qu'il a développé au cours des années.

Une troisième conséquence que pourrait apporter un programme de ce genre, c'est l'occasion, pour les particuliers, d'investir directement dans l'agriculture. Il en résulterait très certainement une diminution de la demande d'argent comptant que l'État doit investir dans ses programmes de prêts directs.

J'aimerais, si vous me le permettez, monsieur le Président, revenir sur les coûts de financement agricole. J'ai précisé, il y a quelques minutes, que les taux d'intérêt chargés lors de transactions financées par les particuliers étaient habituellement inférieurs à ceux des autres prêteurs. Une augmentation des transactions de ce genre augmenteraient le montant de crédit à prix raisonnable qui est disponible pour les agriculteurs et surtout pour les agriculteurs débutants. Une forme de garantie quelconque offerte par le gouvernement viendrait probablement réduire les taux d'intérêt en deçà des taux du marché et naturellement viendrait réduire les frais d'intermédiaires financiers. Il serait aussi possible, grâce à un tel programme, de simplifier considérablement le processus de financement privé.

J'apprécie beaucoup la motion que le député a proposée et je dois lui signifier que, comme il peut le constater, ni moi ni le gouvernement ne sommes prêts à prêcher contre la vertu, c'est bien évident. J'aimerais cependant préciser quelques-unes des questions auxquelles il faut répondre avant d'entreprendre la mise sur pied d'un programme fédéral de garanties pour les transactions financées privément dans le domaine agricole.

Il existe actuellement, monsieur le Président, des programmes provinciaux ou fédéraux qui garantissent, et ce sous diverses formes, des prêts accordés par des bailleurs de fonds commerciaux. Naturellement, ces garanties sont données dans le cadre de programmes ayant des objectifs très précis et elles varient de 10 à 100 p. 100 du montant total des prêts.

On nous demande d'amender la Loi sur le crédit agricole afin que le gouvernement offre une garantie à quiconque prend ou détient une hypothèque sur une propriété agricole. Monsieur le Président, l'honorable député oublie peut-être que dans certains cas des transactions financées privément font déjà l'objet de garanties. Par exemple, une hypothèque privée qui est suivie par une hypothèque subséquente est essentiellement une hypothèque garantie par l'hypothèque suivante. La fréquence de ce phénomène est mal connue et nécessite une analyse plus précise.

Avant de décider de mettre sur pied ce genre de programme, il faudrait, monsieur le Président, bien identifier les principes qui en guideront le fonctionnement. Une des conditions que ce genre de programmes devrait remplir, c'est celle de rendre le crédit à long terme plus abordable pour les exploitants et particulièrement pour les agriculteurs débutants et les jeunes agriculteurs qui débutent et qui veulent prendre de l'expansion.

Il nous faudrait aussi «prioriser» la conservation du capital dans le secteur agricole. C'est un élément très important. Cela pourrait se traduire par des avantages fiscaux à court et à long termes. Il faudrait, cependant, éviter que ce genre de programme nuise à d'autres secteurs de l'économie. Et il ne faudrait pas que les investissements privés qu'il pourrait entraîner ne soient faits au détriment d'autres secteurs qui en ont autant besoin.

Si nous n'avions, en fait, que ce secteur où il faut travailler et corriger les erreurs passées, ce serait peut-être plus simple, mais nous avons plusieurs secteurs où le gouvernement doit intervenir.

Si jamais le gouvernement en venait à mettre sur pied un système de garantie pour les prêts hypothécaires privés, il faudrait voir à réduire au minimum la capitalisation des avantages dans la valeur des actifs. J'entends déjà l'opposition décrier nos préoccupations matérielles, mais il faut voir la réalité en face. Il y a eu trop de programmes d'aide aux agriculteurs qui n'ont fait que retarder l'échéance ou pis encore nuire à toute une génération de jeunes agriculteurs. Il faudra nous assurer que si le gouvernement décide de garantir des hypothèques, le prix des fermes ne sera pas artificiellement gonflé. Actuellement, et cela tout le monde ici, tous les députés ont été en mesure de le constater, nous assistons à une baisse du prix des terres. Malheureusement, de nombreux agriculteurs voient la valeur de leurs actifs, gagnés au prix de longues années, diminuer en même temps que celle de leur terre. Il semble, cependant, que lorsque le prix des terres sera à nouveau stable, il aura atteint un niveau plus juste et plus équitable, compte tenu du rendement sur l'investissement, évidemment. Il ne faudrait pas qu'à ce moment, par un programme plein de bonnes intentions, mais mal préparé, le gouvernement soit un facteur majeur d'inflation en agriculture. Nous avons tant décrié cette inflation qu'il serait anormal, monsieur le Président, que par une mesure législative nous venions redonner de l'ampleur à cette inflation que nous détestons tous.

Ayant clairement identifié les principes qui pourraient guider nos réflexions sur ce sujet, j'aimerais maintenant préciser quelques questions d'ordre structurel, monsieur le Président.

Je ne sais pas si le député d'Algoma (M. Foster) est au courant qu'un programme similaire à celui qu'il nous demande d'étudier est en vigueur en Nouvelle-Zélande. Je parle de ce pays, monsieur le Président, parce que son économie est très dépendante de sa performance agricole, tout le monde le sait, et conséquemment, des politiques que le gouvernement néo-zélandais met de l'avant en matière d'agriculture. En Nouvelle-Zélande, grâce à des exemptions fiscales, certaines formes de garanties et la mise en place de bons du trésor, les vendeurs sont encouragés à assumer eux-mêmes le financement de la vente de leur exploitation. Ainsi, sans nécessairement agir directement dans la garantie de prêts hypothécaires, le gouvernement transmet à l'acheteur le bénéfice du geste posé par le vendeur. J'ai présenté cet exemple, monsieur le Président, uniquement pour indiquer à la Chambre que ce n'est pas toujours une intervention directe du gouvernement qui est efficace. Nous savons évidemment que le gouvernement précédent a été un champion dans ce style d'intervention directe à chaque moment de notre vie quotidienne. Il ne faudrait pas continuer dans ce style-là et c'est notre volonté de vouloir sortir de ce genre d'intervention qui nous guide.

En ce qui nous concerne au Canada, monsieur le Président, il nous faut définir le montant total qui pourrait être garanti. Dans le cadre d'un tel programme, quelle serait la durée idéale

d'un terme pour les taux d'intérêt? Dix ans? Davantage? Moins? Il faudrait aussi évaluer à quel niveau il faut fixer les taux d'intérêt. Faut-il les fixer au niveau du produit des obligations d'État du Canada, de nature et de durée comparables? Faut-il les fixer à un niveau supérieur? Pourrait-on, par ailleurs, permettre à quelqu'un qui a un prêt garanti d'emprunter pour une hypothèque subséquente? Comment se ferait l'approbation d'une demande de garantie? Beaucoup de questions, monsieur le Président!

Ce n'est pas tout! Puisque la Société du crédit agricole est responsable de l'administration de la Loi sur le crédit agricole, est-ce que c'est elle qui administrera ce programme? Ou est-ce que l'administration sera faite par des organismes provinciaux, par le vendeur, par l'acheteur?

La motion qui nous est soumise, monsieur le Président, n'est pas aussi simple que certains aimeraient le laisser croire. Je dois dire, cependant, qu'en novembre dernier, lors de la Conférence sur le financement de l'agriculture, les ministres de l'Agriculture de toutes les provinces, c'est important, c'est une unanimité que nous n'avions pas avant le 4 septembre et que nous retrouvons dans la majorité des rencontres que nous avons maintenant avec nos collaboratrices les provinces, alors les ministres de l'Agriculture de toutes les provinces ont recommandé qu'un tel type de garantie soit mis de l'avant. D'ailleurs, le Comité de travail fédéral provincial sur le financement de l'agriculture s'est penché également sur cette question.

• (1730)

Un des éléments dont je n'ai pas encore parlé, mais qu'il ne faut absolument pas négliger, c'est le financement de ce programme, qu'on le veuille ou non, et évidemment ce n'est pas la principale préoccupation de nos amis de l'opposition. Elle ne l'était pas en tout cas dans le passé. Alors, qu'on le veuille ou non, ce programme va coûter quelque chose à l'État. Mais avant même de parler des pertes possibles, il faut évaluer comment ce genre de programme serait financé.

Je suis bien conscient que ces frais ne seraient pas énormes, mais il faut tout de même décider qui va les assumer. Certains diront que c'est au gouvernement de supporter ces frais. Moi et les membres du gouvernement ne sommes pas aussi convaincus de cette chose. Je peux informer la Chambre que, étant donné l'expérience que nous avons eue avec d'autres programmes de prêts directs et de cautions, les pertes dans le cadre d'un tel programme pourraient atteindre 1 p. 100 du principal en circulation. Bien sûr, au cours des premières années, les pertes seraient réduites au minimum, le coût de ces pertes, s'il était nécessaire de recouvrer la caution, dépendrait de la structure même du programme. On pourrait réduire au minimum le risque des pertes ne garantissant uniquement que les prêts d'immobilier agricole. On pourrait contrôler les pertes par un rapport précis entre les prêts et la caution, ou encore on pourrait simplement ajouter des frais pour compenser les pertes; ce sont là diverses hypothèses.

Nous ne pouvons pas non plus nous lancer dans la garantie de prêts sans évaluer quelle serait la demande pour un tel programme. On sait qu'en 1983, 376 millions de dollars ont été prêtés par des particuliers. Combien faudrait-il garantir pour que le montant de ces transactions soit augmenté et réponde à nos objectifs? Il ne s'agit pas d'arriver avec un nouveau programme simplement pour le plaisir. Il faut que le succès, que les apparences de succès à tout le moins on puisse les voir, que ça puisse nous sauter aux yeux un peu.

Il est clair et évident, monsieur le Président, qu'une structure administrative serait nécessaire pour implanter ce programme. Malheureusement, le gouvernement qui nous a précédés en a créé, lui, des structures administratives . . . On n'en manque pas! Il nous faut maintenant travailler avec ce que nous avons et essayer d'en maximiser le rendement. Je crois que la Société du crédit agricole pourrait jouer un rôle dans ce domaine, mais il nous définit clairement ses limites.

J'en ai parlé brièvement plus tôt; un tel programme nécessiterait des modifications à la loi sur l'impôt. Actuellement, un agriculteur peut reporter son gain en capital sur 10 ans lorsqu'il vend son exploitation à quelqu'un de sa famille. Cette période est réduite à cinq ans lorsqu'il s'agit d'une vente à un étranger. Il faudra donc en discuter avec le ministre des Finances (M. Wilson).

En terminant mes remarques, monsieur le Président, si vous me le permettez, j'aimerais rappeler à la Chambre que ce genre de programme ne viendrait nullement en aide aux agriculteurs qui sont actuellement en difficulté financière. Il faut songer, réfléchir, consulter sur de nouveaux programmes pour aider les producteurs agricoles qui en ont le plus besoin aussi. Cela fait partie de nos préoccupations à tous.

Le gouvernement n'écarte actuellement aucune solution réaliste pour aider les producteurs agricoles canadiens. Il s'agit pour nous d'une priorité, monsieur le Président, et nous l'avons clairement indiqué par des gestes très concrets depuis trois semaines, on ne peut le nier. Je suis conscient que le député a proposé cette modification à la Loi sur le crédit agricole avec beaucoup de bonne volonté. Cette proposition est très louable. Voilà pourquoi, monsieur le Président, j'aimerais que ce projet soit déféré au comité permanent de la Chambre sur l'agriculture. Mais avant, j'aimerais préciser le libellé de cette motion. Je propose, monsieur le Président, un amendement à cette motion.

21061 CHARACTER COUNT—2106

[*Traduction*]

Je propose, appuyé par le député de Bruce-Grey (M. Gurbin):

Que la motion soit modifiée en remplaçant tout ce qui suit après «pour» par l'expression suivante:

«tout particulier qui prend ou détient une hypothèque sur une propriété agricole».

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

M. Foster: Monsieur le Président, j'aurais une précision à demander au secrétaire parlementaire.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député demande le consentement unanime pour poser une question. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Foster: Monsieur le Président, j'aurais une question à poser au secrétaire parlementaire concernant le remplacement du mot «quiconque» par «particulier». Quand j'ai rédigé la motion j'ai utilisé le mot «quiconque», car sauf erreur, du point de vue juridique, «quiconque» désigne une personne morale ou physique. Je suppose qu'en proposant de remplacer «quiconque» par «particulier» le secrétaire parlementaire suit les conseils du ministère ou des conseillers de la Couronne pour qui, le mot est plus conforme à la terminologie juridique. Dans ce cas, je veux bien appuyer l'amendement. Est-il exact qu'en utilisant le mot «particulier» au lieu de «quiconque» une telle garantie serait offerte soit à une personne non constituée en société, à un agriculteur constitué en société ou à tout autre type de société? Qu'en pense le secrétaire parlementaire?

• (1740)

[*Français*]

M. Blais (Bellechasse): C'est le cas, monsieur le Président, c'est que c'est pour un individu qui n'est pas incorporé ni en société, ni en corporation.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Donc le débat porte sur la motion ainsi modifiée.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je souscrirais volontiers à cette motion dans sa version modifiée. La plupart d'entre nous qui siégeons à la Chambre depuis quelques années ont dénoncé pratiquement *ad nauseam* la situation financière désastreuse des exploitations agricoles et les problèmes du financement de l'agriculture. Nous avons exploré toutes les avenues possibles, allant même jusqu'à proposer de modifier de fond en comble la Société du crédit agricole. Nous avions consacré un jour entier réservé à l'opposition pour étudier un certain nombre de mesures que le gouvernement pourrait prendre pour résoudre les problèmes financiers qui existent en agriculture.

Je suis donc fort heureux de participer à ce débat et de souscrire à la motion demandant que le comité permanent de l'agriculture se penche sur la motion dans sa version modifiée. Elle constitue une solution possible aux difficultés actuelles. Elle représente un moyen de participer au financement des exploitations agricoles.

Faut-il rappeler que, si les cours agricoles étaient suffisamment élevés, nous n'aurions pas à étudier cette motion ou d'autres mesures dans le domaine du financement agricole. Mais la conjoncture n'obéit pas à de pareilles considérations. Le prix des denrées agricoles ne permet pas aux agriculteurs et aux producteurs agricoles de réaliser des bénéfices suffisants. Nous n'avons d'autre choix que d'alléger les pressions et les problèmes économiques qu'ils subissent. Malheureusement, parfois au compte-gouttes nous n'intervenons parfois qu'au coup par coup.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture est devenue un secteur à forte concentration de capitaux, un secteur sujet aux aléas de la conjoncture mondiale. C'est dire que les entreprises agricoles sont devenus très vulnérables aux différentes pressions économiques, notamment aux fluctuations du coût des capitaux. Mais il ne faudrait pas pour autant, dans notre désir de trouver des solutions à ce problème, nous fonder sur certaines variables seulement, car c'est l'interaction d'un certain nombre de facteurs économiques qui nuit à l'agriculture, des facteurs que nous devons bien comprendre si nous voulons arrêter des mesures adaptées aux besoins.

La valeur des propriétés agricoles a augmenté beaucoup plus vite que le taux de l'inflation pendant les années 1970. Cette situation a eu des conséquences marquées pour les nouveaux agriculteurs, pour ceux qui voulaient se donner de l'expansion, pour ceux qui souhaitaient prendre leur retraite et enfin pour les personnes étrangères à l'agriculture qui avaient acheté des terres pour faire des placements.

Bref, les décisions prises dans ce secteur au cours des années 1970 ont fait grimper en flèche l'ensemble de la dette agricole au Canada. Les agriculteurs ont emprunté pour acheter de nouvelles terres ou pour se donner de l'expansion. La dette agricole est passée de 5 milliards de dollars en 1972, à plus de 20 milliards en 1982. C'est sur le marché du crédit à long terme que cette hausse s'est fait le plus lourdement sentir, car cette forme de crédit est généralement destinée à l'achat de terres. Les titres de crédit en cours au Canada sont passé de 2.1 milliards en 1972 à presque 10 milliards en 1982.

Dans les années 70, les prix des terres augmentaient si rapidement que l'achat d'une exploitation agricole, même financé à 100 p. 100, semblait un bon investissement. Certaine années, cette augmentation permettait un rendement appréciable sur l'investissement même après déduction des coûts d'intérêt. Pour vous donner un exemple de la façon dont cela fonctionnait, prenons le cas d'une année record en matière d'augmentation des prix des terres, 1974. Cette année-là, l'augmentation a été de 27.7 p. 100 et le taux d'intérêt nominal était de 7.3 p. 100. Cela signifie que le taux réel d'intérêt agricole, c'est-à-dire le taux nominal moins l'augmentation du prix des terres, était de moins 20 p. 100. Ainsi, les agriculteurs touchaient un rendement d'environ 20 p. 100 sur l'argent qu'ils empruntaient pour acheter des terres agricoles.

Ces rendements ont entraîné une augmentation de la demande de crédit. Les institutions financières spécialisées dans les prêts commerciaux ont commencé à se lancer dans le marché des prêts agricoles. Les producteurs ont acheté des terres, fait construire des bâtiments modernes et acheté de nouvelles machine, en comptant que les prix des terres continueraient de grimper. Dans les années 1980, par contre, leur rêve s'est effondré.

A l'heure actuelle, les prix ont baissé. Les frais d'intérêt sont supérieurs à ceux des années 1970. Le taux réel d'intérêt agricole en 1984 a été supérieur à 20 p. 100, ce qui a rogné l'investissement des agriculteurs. Ainsi, la demande de crédit a grandement fléchi. Pour vous donner un exemple, le 15 janvier, la Société du crédit agricole n'avait prêté que 200 millions de dollars environ comparativement à près de 700 millions de dollars pour la même période l'année précédente.

Le rétrécissement de la marge brute d'autofinancement et la baisse du pouvoir d'achat qui ont suivi forcent de nombreux agriculteurs à réduire leur dette en mettant en vente leurs terres en partie ou en totalité, mais les acheteurs sont rares, ce qui explique que les prix aient baissé ou stagné. Ceux qui ne pouvaient attendre de vendre ont été forcés d'abandonner l'agriculture, ce qui a entraîné un nombre record de faillites. Nous savons que certains secteurs, tels que les producteurs de bœuf et de porc, ont été plus durement touchés que d'autres.

Les tendances que j'ai décrites montrent le cadre économique général touchant les agriculteurs. Ce ne sont pas tous les

agriculteurs qui éprouvent des difficultés. Une enquête de la Société du crédit agricole effectuée un peu plus tôt cette année montre lesquels en éprouvent.

L'enquête a permis de découvrir également qu'en proportion, l'avoir propre des agriculteurs dans leur exploitation baisse. Lors de la première enquête effectuée en 1981, la proportion était en moyenne de 85 p. 100 alors que trois ans plus tard, elle était tombée à 82 p. 100. La situation est encore bonne, mais ce n'est là qu'une moyenne.

La situation des agriculteurs dans chaque région a été analysée en divisant les agriculteurs en trois groupes égaux selon leur avoir propre dans l'exploitation agricole—faible, moyen ou élevé. Même si les chiffres varient d'une région à une autre, la moyenne pour le premier groupe est bien inférieure à celle pour les deux autres groupes.

Ainsi, en Alberta, le groupe dont l'actif est le plus élevé a un actif qui approche les 100 p. 100. Dans le groupe moyen, l'actif est de 91 p. 100. Dans le groupe inférieur, l'actif n'est que de 62 p. 100. A l'échelle du Canada, le groupe dont l'actif est faible, soit un tiers des agriculteurs, a les trois quarts de la dette agricole. Si la production était répartie de façon égale, ce ne serait pas grave.

Ce qui fait l'importance de cette constatation, c'est que les agriculteurs qui détiennent la majeure partie de la dette ont tendance à être les plus jeunes et les plus productifs. La dette n'est pas concentrée sur un secteur peu important de l'agriculture. La dette est concentrée en plein dans les exploitations agricoles commerciales. Environ la moitié des ventes de produits agricoles sont réalisées par ce groupe à actif faible.

Les agriculteurs de toutes les régions du Canada qui ont de graves problèmes et ceux qui ont des problèmes moyens ne courent pas nécessairement à la faillite. On estime qu'environ 1,700 agriculteurs qui ont de graves problèmes sont peut-être pratiquement insolvables parce que leurs dettes dépassent leurs avoirs. Cela signifie que sur un total national de 228,000 exploitations agricoles, moins de 1 p. 100 des agriculteurs, risquent la débâcle financière dans l'immédiat. Les agriculteurs qui ont de graves problèmes et ceux qui ont des problèmes moyens ont probablement des problèmes de liquidités. Ils risquent d'être en retard dans le remboursement de leurs dettes.

Le 1er janvier 1985, sur environ 16,500, soit 21 p. 100, des 79,000 comptes de la Société du crédit agricole, il y avait au total des arriérés d'environ 197 millions. Quand on envisage l'adoption d'une politique à répondre aux besoins de financement des agriculteurs canadiens, il faut tenir compte de deux grandes considérations. La première, c'est qu'il faut élaborer des programmes nous permettant d'aider les agriculteurs en difficulté. La deuxième, c'est qu'il faut songer à des politiques qui répondront longtemps aux besoins de ce secteur.

Je voudrais parler d'une chose en particulier pendant un instant. Avant cela, je tiens à signaler que le ministre des Finances (M. Wilson) et le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ont aidé l'agriculture et les agriculteurs en trois ou quatre mois. Le ministre des Finances a commencé dans sa déclaration du 8 novembre, il a réduit les frais de production en allégeant une partie des taxes sur les combustibles agricoles. C'était une chose. La deuxième chose, et on l'a constaté la semaine dernière dans le document d'étude, c'est qu'il a annoncé qu'un comité permanent ou un sous-comité de la Chambre des communes étudierait les gains en capital, les obligations agricoles et les aspects du financement agricole incarnés par l'article 31.

• (1750)

M. Foster: Ça n'a pas l'air très encourageant.

M. Gurbin: On peut espérer que le comité publiera au moins un rapport provisoire avant la présentation du budget au printemps. Voilà des mesures précises et concrètes que le ministre des Finances a prises. Globalement, en trois mois, je pense qu'elles représentent probablement trois ou quatre fois plus que ce que les ministres des Finances successifs du gouvernement précédent ont fait pour l'agriculture au cours des quatre ou cinq dernières années.

Le ministre de l'Agriculture s'est également fait remarquer rapidement en diminuant les taux d'intérêt de la Société du crédit agricole. Tous les taux d'intérêt dépassaient 14 p. 100 et certains atteignaient même 16.75 p. 100. Le gouvernement a ramené le taux à 12.75 p. 100, ce qui contribue beaucoup à diminuer le fardeau de l'agriculteur qui a dû emprunter.

Par ailleurs, comme l'a dit le secrétaire parlementaire, nous espérons que le comité permanent étudiera très bientôt le projet de loi sur la stabilisation des prix agricoles. Une autre étape importante dans l'analyse de la situation a été la conférence fédérale-provinciale des ministres, lors de laquelle on s'est penché sur les prêts agricoles. En très peu de temps, à mon avis, nous avons obtenu des résultats en nous efforçant de régler certains problèmes apparus progressivement au cours des dernières années.

Un des derniers points auxquels je voudrais consacrer quelques minutes, ce sont les efforts que nous faisons our aider les personnes qui éprouvent actuellement des problèmes qu'elles ne parviendront peut-être pas à résoudre, même si nous réussissons à apporter rapidement certains changements comme ceux concernant la Société du crédit agricole. Le ministre de l'Agriculture avait imposé jusqu'au 15 janvier de cette année un moratoire sur les faillites provoquées par la Société du crédit agricole. A la fin de ce moratoire, le ministre a annoncé l'instauration d'une procédure d'appel dans l'ensemble du pays, grâce à l'élargissement du comité d'appel de la Société du crédit agricole. Cette procédure d'appel est maintenant en place et permet d'étudier le cas d'exploitations agricoles endettées qui ne semblent pas viables.

En même temps, le ministre a donné son appui à un projet pilote dans les comtés de Bruce et de Grey qui se terminera le 21 mars prochain. Les agriculteurs de la région, l'Association des banquiers canadiens, la Société du crédit agricole et le ministère provincial ont fait preuve d'un esprit de collaboration extraordinaire dans le cadre de ce projet. Le conseil formé de sept personnes se réunit, tient des audiences et formule des propositions, dont certaines ont des aspects très créateurs, qui sont ensuite transmises pour examen à la Société du crédit agricole et aux autres prêteurs. Le système fonctionne très bien. Tous ceux qui y ont participé jusqu'ici en sont satisfaits et ont fait preuve de collaboration.

Je pense qu'avant de décider si cette façon de procéder ou d'autres mécanismes seront utiles, il faudra attendre que le comité ait terminé son travail et que les établissements de prêt aient fait savoir ce qu'ils en pensaient. Je crois cependant que cela permettra encore une fois au gouvernement de montrer

qu'il tient à résoudre certains problèmes qui existent depuis fort longtemps. J'appuie la motion du député parce qu'elle porte sur une autre des possibilités que nous pouvons examiner pour aider davantage le secteur des prêts agricoles.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis un peu froissé que vous ne m'ayez pas accordé la parole en troisième lieu comme le veut la tradition de la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Voilà quelque chose que le député voudra bien porter à l'attention du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et de son comité parlementaire. La période réservée aux initiatives parlementaires devrait peut-être durer deux heures. La présidence ne peut accorder la parole à tout le monde à la Chambre en l'espace d'une heure.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, cette façon d'aborder le crédit agricole n'est ni unique ni nouvelle. Elle a été maintes fois proposée et le gouvernement précédent a eu l'occasion d'y recourir. Elle a l'air très bonne. Elle est peut-être même très pratique. Toutefois, je pourrais en dire beaucoup de choses qui pourraient la rendre inacceptable.

Je remercie le député ministériel de nous avoir donné un aperçu fort technique des avantages et des inconvénients de la motion telle qu'elle est formulée à l'heure actuelle. Toutefois, ce qu'il nous faut vraiment discuter ici, ce n'est pas le crédit agricole, mais bien la situation actuelle de l'agriculture. Nous en sommes maintenant au point où le crédit agricole n'est qu'une des très petites questions qui nous intéressent. En fait, cette motion qui contribuera peut-être à modifier une petite partie de la Loi sur le crédit agricole est un cataplasme appliqué sur un autre cataplasme. Elle laisse entendre que nous aiderons les agriculteurs en difficultés à obtenir davantage d'argent en accordant des garanties au prêteur. Les banques peuvent nous dire dès maintenant qu'elles ne manquent pas d'argent à prêter. Les garanties sont nécessaires et c'est pourquoi je vais appuyer la motion du député d'Algoma (M. Foster).

A bien des égards, ce cataplasme n'est pas très efficace parce que les problèmes de crédit ne sont pas les seuls qui assaillent les agriculteurs. Si ceux-ci pouvaient satisfaire leurs besoins de crédit, nous parlerions alors de quelque chose de valable. Nous aurions un débat valable. Comme l'a laissé entendre l'orateur précédent, il nous faudrait peut-être tout bonnement décréter une espèce de prix garanti pour les produits agricoles. Nous n'aurions alors plus à nous soucier d'appliquer tous ces petits cataplasmes destinés à régler les problèmes de crédit, ou de coût du carburant agricole ou d'autres choses du genre. Nous devons débattre globalement des problèmes des agriculteurs et les examiner tous ensemble plutôt que d'étudier petit problème après petit problème, au fur et à mesure qu'ils se présentent.

Au fil des années, les prix de revient pour les agriculteurs ont augmenté d'environ 300 p. 100. Au cours de la même période de huit ou dix ans, les prix de vente des denrées agricoles n'ont pas augmenté de façon notable. Nous avons donc vu les revenus diminuer ou stagner tandis que les frais de production augmentaient. Il existe de nombreuses autres solutions que nous pourrions examiner. Nous devrions les examiner maintenant, et les examiner toutes ensemble.

Le gouvernement actuel et le gouvernement précédent apparemment ont craint d'envisager la parité comme une solution possible pour venir en aide aux agriculteurs. Ils n'ont pas été capables de recommander de réduire entièrement le coût du crédit pour qu'il ne devienne pas un facteur d'élimination des agriculteurs.

Il nous faut discuter d'un programme pur et simple de sécurité du revenu pour les agriculteurs qui rendrait inutiles toutes ces mesures cataplasmes. Nous nous engagerions alors dans une voie qui permettrait aux agriculteurs de savoir que s'ils produisent bien ils pourront survivre et bien gagner leur subsistance pour eux et leur famille. Si nous pouvions avoir ce genre de programme global parrainé par le gouvernement en faveur de l'agriculture, cela en vaudrait la peine. Il ne vaut pas la peine de proposer ces cataplasmes à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion est modifiée comme suit: M. Foster, appuyé par M^me^ Copps, propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la Loi sur le crédit agricole afin qu'elle prévoie une garantie pour tout particulier qui prend ou détient une hypothèque sur une propriété agricole.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion ainsi présentée?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES—LA CONSULTATION AVEC LES PROVINCES. B) LES ÉTUDES SUR LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION FAITS AU MANITOBA

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je veux encore une fois profiter du débat d'ajournement pour attirer l'attention de la Chambre sur la très grave situation économique dans laquelle se trouve la province du Manitoba, qui appelle une intervention fédérale immédiate pour régler d'une part le très grave problème des paiements de péréquation et pour remplir d'autre part l'engagement, pris par le gouvernement antérieur, de fournir des renseignements et de réétudier la formule de péréquation, ce qui est indispensable à la création d'emplois et à la croissance économique.

Le 27 novembre j'ai soulevé la question auprès du premier ministre (M. Mulroney), après que le ministre des Finances (M. Wilson) eut recouru à son procédé un peu spécial qui consiste à communiquer des renseignements en les laissant tomber dans un hall d'hôtel. A l'époque, j'ai demandé si les instructions données par le sous-ministre des Finances—qui étaient de garder les Manitobains de bonne humeur mais sans leur faire de promesses—correspondaient à la position du gouvernement. Bien sûr, nous n'avons pas eu de réponse à cette question.

Ce qui me préoccupe avant tout, c'est que lorsque la formule initiale de péréquation a été présentée, le gouvernement précédent avait consenti une période de transition pendant laquelle les paiements passeraient de 400 millions à 480 millions de dollars par année. Le gouvernement précédent avait reconnu la nécessité d'une transition qui amortirait les effets de la mise en application de la nouvelle formule.

Nous savons tous pourquoi la nouvelle formule a été adoptée. C'est à cause du recul économique, et la formule a été basée sur la moyenne de cinq provinces au lieu de dix. Si cela n'avait pas été fait, certaines des provinces les plus riches du pays auraient pu toucher des paiements de péréquation. La chose était tout à fait justifiée. Il fallait un rajustement, et le gouvernement précédent avait prévu une période de rajustement de trois ans. Mais en 1983 il est devenu évident qu'en raison des conséquences économiques de la récession, la formule initialement établie en 1982 et les prévisions qui se fondaient sur elle ne seraient pas réalisées. A ce moment-là, notre gouvernement a admis qu'il importait de réétudier la formule et les accords de péréquation, et de partager ces renseignements avec le gouvernement du Manitoba en vue de la renégociation d'un accord. Au nom du gouvernement d'alors, j'ai communiqué ces renseignements au gouvernement manitobain en juillet 1984.

La question importante est celle-ci: est-ce que cette étude a été faite et, dans l'affirmative, pourquoi le nouveau gouvernement n'a-t-il pas voulu en communiquer les résultats et les partager avec le gouvernement et la population du Manitoba? Il est bien évident que les conditions ont changé. Nous l'avions reconnu, et de ce fait nous avons reconnu la nécessité de renégocier l'accord. Dans le cas contraire, le Manitoba perdra probablement environ 72 millions de dollars au cours de sa nouvelle années financière qui commence en mars. Cela aura de graves conséquences sur l'enseignement, les services sociaux et la prestation d'un large éventail de services dans cette province. Le gouvernement doit faire preuve de franchise et dire publiquement—et certainement pour la gouverne du gouvernement du Manitoba—ce qu'il a découvert dans le cadre de l'examen que l'on a demandé aux fonctionnaires des finances d'effectuer et il doit également négocier un nouvel accord.

En outre, au même moment où on laisse traîner la question des paiements de péréquation, on fait face à un très grand nombre de compressions importantes au Manitoba. On n'a qu'à penser aux compressions aux laboratoires du Conseil national de recherches, à la réduction marquée des subventions au titre du programme de développement industriel et régional et à l'annulation récente du centre de VIA Rail. On estime que ces compressions entraîneront la perte de plus de 4,000 emplois permanents et de 2,000 emplois d'été pour les étudiants. Le Manitoba souffre peut-être plus que toute autre province des compressions gouvernementales et la situation est aggravée par l'immobilisme face au problème de la péréquation.

Le ministre des Finances du Manitoba et un certain nombre de représentants de services sociaux et d'établissements d'enseignement du Manitoba sont venus à Ottawa la semaine dernière. Ils ont simplement demandé au gouvernement fédéral d'être disposé à s'attaquer au problème. Nous espérons que le gouvernement reconnaîtra maintenant que ces compressions ont durement frappé la province sur le plan économique et qu'il ne devrait pas aggraver la situation en laissant pourrir le problème de la péréquation. Le gouvernement précédent s'était engagé à se pencher sur le programme, à le négocier, à le réviser et à conclure un nouvel accord. Je crois qu'il incombe au gouvernement conservateur de respecter les engagements qui ont été pris l'année dernière.

• (1805)

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre aux questions du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) concernant les paiements de péréquation. Le député le sait bien, le principe de la péréquation de même que sa fonction primordiale, à savoir veiller à ce que chaque province ait les moyens d'assurer des services suffisants à sa population, n'ont jamais fait l'objet d'un débat entre les trois partis représentés à la Chambre. Il faut signaler que ces principes sont maintenant inscrits dans l'Acte constitutionnel de 1982. Cependant, le député a dit que le gouvernement s'abstenait de consulter le Manitoba depuis qu'il a entrepris de revoir une partie du programme, la garantie transitoire introduite par le gouvernement précédent dont il était membre.

Le député semble ignorer que le ministre des Finances (M. Wilson) est en communication constante avec ses homologues provinciaux, leur dernière rencontre remontant au 15 janvier, à Montréal. C'est ainsi qu'il s'était entretenu avec le ministre manitobain à Winnipeg, le 26 novembre. Cette rencontre avec M. Schroeder avait été très fructueuse et la question des paiements de péréquation transitoires avait été abordée d'une façon franche et cordiale. Le député se rappellera également que les deux ministres se sont de nouveau rencontrés la semaine dernière.

Le député de Winnipeg-Fort Garry a aussi demandé si le premier ministre (M. Mulroney) savait que le gouvernement précédent s'était engagé à revoir la garantie transitoire et à partager ses conclusions avec les provinces. Effectivement, le ministre des Finances a entrepris de revoir cette question et, comme je l'ai dit, a consulté toutes les provinces dont le Manitoba. La question de la garantie transitoire est importante à la fois pour le Manitoba et pour le Québec qui est aussi touché. Le ministre est donc en train d'examiner cette question dans le contexte global de la situation fiscale dont nous avons hérité. Il examine également comment nos politiques pourront affecter les provinces.

Monsieur le Président, je crois que depuis le 17 septembre dernier nous avons eu raison de pratiquer à l'égard des provinces une politique de consultation et d'ouverture. Je pourrais ajouter que le gouvernement précédent lui s'en était abstenu. Les consultations vont donc se poursuivre. La question des paiements transitoires sera donc réexaminée de fond en comble et le gouvernement pourra bientôt tirer certaines conclusions quant aux inquiétudes exprimées par le Manitoba.

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE—ON DEMANDE D'INSTAURER UNE ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR L'INDUSTRIE. B) L'OBLIGATION DE L'INDUSTRIE DE RENDRE DES COMPTES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui à la suite d'une question que j'ai posée à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) le 20 novembre. Je lui ai alors demandé si le gouvernement ouvrirait une enquête parlementaire sur tous les aspects de l'industrie nucléaire au Canada, comme le gouvernement conservateur en avait exprimé l'intention en 1979. Les réponses que la ministre m'a alors données m'ont beaucoup inquiété, car elle a parlé de consulter uniquement les représentants d'Énergie atomique du Canada Limitée et de l'industrie nucléaire de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick pour savoir si cette enquête était souhaitable ou non.

Quel genre de conseils la ministre s'attend-elle à recevoir d'Énergie Atomique du Canada Limitée et de l'industrie nucléaire? S'attend-elle à ce qu'elles demandent une enquête publique? Pourquoi ne s'est-elle pas également engagée à discuter de la question avec la Canadian Coalition for Nuclear Responsibility par exemple, ou d'autres organismes qui considèrent l'option nucléaire de façon critique et moins subjective?

J'ai posé la question à la ministre il y a plus de deux mois et elle n'a toujours pas reparlé de cette enquête. A en juger d'après sa réponse du 20 novembre, c'était à prévoir. Elle m'a dit ceci: «il se peut que les difficultés proviennent de la commercialisation»; cette déclaration révèle très clairement qu'elle n'a pas une attitude très critique à l'égard de l'énergie nucléaire. L'enquête à laquelle je songe irait beaucoup plus loin qu'elle n'est disposée à le faire; on se demanderait notamment si des choses comme des réacteurs nucléaires doivent être commercialisées, même si on arrivait à le faire, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent.

• (1810)

Fait tragique, la ministre semble capable de réfléchir à la question de l'énergie nucléaire en se plaçant uniquement à un point de vue commercial au lieu de se placer à un point de vue moral ou écologique. C'est très effrayant de voir la ministre atteinte d'une telle myopie.

Je songe notamment à la façon dont elle accueille les inquiétudes que bien des Manitobains ont exprimées au sujet du laboratoire de recherche souterrain de l'Énergie atomique du Canada à Lac du Bonnet. En réponse à la lettre que lui a envoyée le conseil municipal de Gimli le 20 juillet 1984, elle répond à une résolution concernant l'évacuation des déchets radioactifs, en disant à propos de l'élimination des déchets radioactifs d'autres pays qu'un «tel projet pourrait présenter des avantages commerciaux considérables». Cette déclaration, jointe au fait que les Américains songent maintenant à investir dans un laboratoire de recherche souterrain au lac du Bonnet, n'est guère rassurante pour ceux d'entre nous qui veulent réfléchir à tous les aspects de l'option nucléaire et qui exigent des garanties que jamais, quelles que soient les circonstances, le Manitoba ne deviendra un dépotoir de déchets radioactifs pour le reste du Canada, les États-Unis ou le monde entier.

Je prie instamment le premier ministre (M. Mulroney) de répondre à la lettre qu'il a reçue du comité de citoyens inquiets du Manitoba, et d'accéder à la requête qu'ils lui présentent en ordonnant publiquement à l'EACL d'établir en principe que le Manitoba n'est pas un dépotoir pour déchets radioactifs et ne le deviendra pas. J'insiste encore une fois auprès de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour qu'elle mette sur pied une enquête parlementaire complète sur l'industrie nucléaire, comme elle en a été priée récemment par l'Association médicale de la Colombie-Britannique, qui, comme moi, réclame cette enquête depuis des années.

J'ai présenté une proposition de loi en ce sens en 1980 et j'ai l'intention de faire de même au cours de la présente législature pour essayer par tous les moyens dont je dispose en tant que député, de réveiller le débat qui s'impose de toute urgence sur cette question. Jusqu'à maintenant le gouvernement a réussi à ne pas modifier sa façon habituelle d'agir dans le domaine nucléaire, et il a imposé des compressions massives dans le secteur de la recherche sur les sources renouvelables d'énergie, de la surveillance de l'environnement et de la préservation de la faune; cela ne laisse présager rien de bon pour l'avenir. J'invite tous ceux qui partagent mes inquiétudes à entrer en communication avec moi afin que nous puissions unir nos efforts pour parvenir à convaincre le gouvernement de changer d'idée.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je remercie le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) de sa question et de la suite qu'il y a donné pour nous permettre de la débattre ce soir.

Depuis dix ans, divers aspects de la production canadienne d'énergie nucléaire ont fait l'objet d'enquêtes et d'études minutieuses tant au niveau fédéral que provincial. Deux enquêtes majeures ont eu lieu en Ontario, province qui produit 85 p. 100 de l'énergie nucléaire au Canada. La Commission Porter, chargée d'enquêter sur la planification en matière d'énergie électrique, s'est longuement penchée sur le programme nucléaire de l'Ontario, de même que l'Ontario Select Committee qui a étudié le secteur hydro-électrique. A l'heure actuelle, nous attendons le rapport des audiences sur l'énergie nucléaire organisées par un groupement œcuménique dont faisaient partie l'Église anglicane, la communauté juive, l'Église catholique romaine, la United Church et la communauté Baha'i.

En Saskatchewan la Commision d'enquête de Cluff Lake—la Commission Bayda—a étudié l'expansion prise par l'extraction d'uranium dans cette province. A l'instar des deux commissions d'enquête ontariennes, celle-ci a examiné tous les aspects du cycle nucléaire, de la production de l'uranium à l'enfouissement des déchets radioactifs, de même qu'elle a débattu les questions d'ordre moral que soulève la prolifération du nucléaire. Fait encourageant, les trois commissions ont approuvé la poursuite des programmes nucléaires du Canada.

En plus de ces enquêtes très globales, il s'est fait aussi des études plus restreintes, portant sur des sujets particuliers. A l'échelon fédéral, un comité d'étude chargé d'une évaluation écologique a présenté un rapport sur quatre emplacements

distincts pour la construction d'une nouvelle raffinerie d'uranium en Ontario. Un rapport a également été présenté sur l'emplacement d'une raffinerie d'uranium en Saskatchewan. Des enquêtes provinciales sur l'exploitation de l'uranium ont été effectuées à Terre-Neuve, au Labrador et en Colombie-Britannique.

• (1815)

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a publié au cours de l'été de 1982 une étude intitulée: Examen de l'industrie nucléaire. Le rapport concluait que les perspectives à long terme de notre industrie nucléaire étaient favorables, car l'énergie nucléaire est la solution le plus économique pour la production d'énergie électrique dans de nombreuses régions canadiennes à l'heure actuelle. Même si la demande est actuellement à la baisse, le système CANDU demeure une technologie attrayante de production pour le Canada et certains marchés à l'étranger. Bien que ce rapport reconnaisse que le gouvernement devra peut-être agir pour soutenir la fabrication à court terme jusqu'à ce que la demande intérieure soit suffisante pour la maintenir, les retombées économiques immédiates et positives d'initiatives de ce genre ne peuvent être négligées.

Tandis que le gouvernement fédéral s'engage dans une nouvelle ère, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a manifesté son intérêt en faisant des recherches sur l'utilité de l'enquête proposée par le député. La ministre a signalé qu'une enquête de ce genre pourrait porter entre autres sur le rôle envisageable pour l'industrie dans le secteur énergétique, la commercialisation internationale des réacteurs CANDU que le député semble critiquer, les exportations d'électricité aux États-Unis et la production d'eau lourde.

Il y a à peine deux semaines, la ministre a répété qu'elle s'engageait à réexaminer les questions nucléaires. Le député prétend qu'elle n'en a pas soufflé mot depuis deux mois. Elle en a parlé il y a tout juste deux semaines dans ses remarques sur les recommandations émanant du rapport du Conseil économique du Canada intitulé: Interconnections. Une stratégie énergétique pour demain. A ce moment-là, elle avait promis d'étudier attentivement les recommandations du Conseil au sujet de l'énergie nucléaire, notamment celles qui portent sur l'appui soutenu du gouvernement en faveur de la technologie nucléaire au Canada. Je peux assurer au député que cette enquête se poursuit et que les constatations qui en découleront seront transmises à la Chambre dans un avenir prochain.

L'EMPLOI—LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS. B) LES FONDS ALLOUÉS. C) LA CONSULTATION FAITE PAR LE GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, le 28 janvier dernier, j'ai posé une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) concernant un document faisant état d'un programme appelé Fonds d'expérience et d'apprentissage.

J'ai demandé alors à la ministre s'il n'était pas effectivement question dans le document en question de dépenses de 140 millions de dollars qui assureraient un emploi d'été à quelque 65,000 étudiants. La ministre m'a dit qu'un programme serait annoncé d'un jour à l'autre, une fois consultés tous les secteurs concernés qui valaient la peine d'être consultés.

Je lui ai alors rappelé que les représentants de la Fédération canadienne des étudiants avaient demandé à la rencontrer, mais qu'elle leur avait répondu qu'elle ne pourrait les recevoir dans un avenir prévisible.

Le lendemain, la ministre s'est aperçue que, comme le document l'indique, elle avait vu et accepté un programme appelé SELF qui est décrit minutieusement, ce qui semble indiquer qu'il sera à la base du programme d'emplois d'été pour les étudiants après approbation par le cabinet. De plus, j'ai établi que, ce même jour, bien qu'elle ait nié précédemment être en mesure de rencontrer les représentants de la Fédération canadienne des étudiants, elle avait accepté la réunion.

Il y a certains changements de direction. J'espère qu'ils continueront et que les consultations avec la Fédération canadienne des étudiants et d'autres amèneront la modification de certains éléments du programme qui prêtent le flanc à la critique et soulèvent des inquiétudes.

Je devrais faire remarquer également que le titre même du programme montre un glissement considérable, d'un programme de création d'emplois à un programme de formation. Ce que l'on a fait, en réalité, c'est utiliser l'accès-carrière d'été comme base d'un programme de 108 millions de dollars. Si j'ai du mal à accepter cela, c'est qu'à l'instar de la plupart des députés, j'estime que tous les emplois disponibles ne seront pas compatibles avec la formation que les étudiants ont acquise, voire aux études qu'ils poursuivent au collège ou à l'université. Il y aura un problème d'adaptation. Pourtant, monsieur le Président, loin de moi l'idée qu'on aurait tort de créer des emplois d'été en fonction des certificats ou des diplômes des étudiants. Le problème, c'est que le programme tout entier sera conçu dans cette optique, ce qui, à mon avis, suscitera d'énormes problèmes.

• (1820)

Un des problèmes majeurs, c'est que la date limite l'année dernière pour les projets d'Été Canada avait été fixée au 24 février, avec une annonce en décembre. Je crois que cela devrait montrer à l'évidence, monsieur le Président, qu'il est déjà bien tard dans l'année pour mettre en œuvre un programme qui soit accessible et utile aux étudiants. Je ne pense pas exagérer en disant que les étudiants doivent éprouver beaucoup d'insécurité et de doute quant à leur chance de trouver des emplois.

Je tiens tout d'abord à insister sur le fait que la ministre et le ministre des Finances (M. Wilson) ont déclaré, parlant des coupes applicables au programme d'emplois d'été, qu'il s'agissait d'un budget de 85 millions de dollars pour créer 40,000 emplois d'été à l'intention des étudiants. Même si seulement 85 millions de dollars avaient été prévus au budget, 201.9 millions ont été dépensés, ce qui a permis de créer 86,000 emplois. La ministre a-t-elle l'intention de proposer un programme susceptible de donner du travail à au moins autant d'étudiants en 1985 qu'en 1984?

Ne serait-il pas raisonnable, vu qu'il est déjà très tard, d'envisager de réduire la partie accès-carrière, c'est-à-dire du programme ICE, pour la ramener au niveau des programmes pilotes, ou du moins d'assouplir le programme pour tenir compte du fait qu'il risque de ne pas y avoir assez de places pour répondre aux besoins des étudiants?

Bien d'autres aspects de ce programme me semblent fortement sujets à caution. Tout d'abord, le programme Été Canada servait autrefois à aider un grand nombre de citoyens qui éprouvaient des difficultés. Je pense notamment aux handicapés, aux femmes, aux chômeurs, qui bénéficiaient des activités des étudiants dans beaucoup de localités. La situation est préoccupante. Il serait très souhaitable, du point de vue de tous les organismes communautaires qui aident les défavorisés et les démunis, qu'on rétablisse cette partie du programme, c'est-à-dire qu'on donne à la partie orientée vers les projets plus d'importance qu'on ne le propose dans le document, et que les répercussions favorables d'Été Canada soient de nouveau vues d'un bon œil.

Je rappelle que le programme était soumis auparavant aux règles de l'action positive exigeant qu'on réserve des places pour les handicapés, les femmes, les autochtones, etc. Nous voudrions que ce soit de nouveau le cas.

Un autre élément du programme me paraît préoccupant. En effet, une partie du programme repose sur une campagne du genre Centraide, c'est-à-dire qu'on lance une campagne publicitaire pour inciter le secteur privé à créer des emplois. Ce qui m'inquiète—la proposition figure dans le document et j'espère qu'elle sera rejetée—c'est qu'on va amputer le budget du programme ICE, qui est un programme de subventions salariales, pour assurer la mise sur pied du programme volontaire. A mon avis, c'est très dangereux pour les étudiants qui veulent travailler.

• (1825)

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), et je suis heureux de répondre à la question de mon ami de Windsor-Walkerville (M. McCurdy).

Je dois vous admettre que je suis quelque peu étonné que l'honorable député pose sa question ce soir, parce que, lorsqu'on regarde les débats de la Chambre des communes, cela s'est passé effectivement lundi passé. La question a été soulevée à la Chambre par mon honorable confrère le 28 janvier et le ministre avait bien annoncé que, d'ici environ deux semaines, il annoncerait des programmes, mais je suis heureux de constater aussi que mon honorable collègue fait mention du fait que la consultation et les points qui ont été soulevés la semaine dernière ont eu des échos. Cela démontre, monsieur le Président, que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration est ouverte à toutes les suggestions, que ce soit pour la rencontre des étudiants ou pour répondre à une question sur un document qui est en circulation à l'heure actuelle et qui, à la demande même du député, a fait l'objet d'une étude particulière.

Très bientôt, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration va annoncer des programmes et vous savez qu'elle est actuellement en consultation avec les provinces, les Territoires, les entreprises, les travailleurs ainsi que les étudiants et les jeunes Canadiens.

Et mon honorable collègue va aussi admettre . . . Et suite aux questions qu'il a soulevées à savoir: Est-ce qu'on va garantir un même nombre d'emplois? Est-ce qu'on peut convertir des programmes actuels en d'autres programmes pour sauver le même nombre d'emplois, les travaux communautaires et les travaux d'action positive? Je pense que la ministre prendra bonne note de la question et cela fait partie à l'heure actuelle des consultations qui ont eu lieu et que la ministre entend dévoiler, du moins lundi passé, entendait dévoiler d'ici deux semaines.

Le gouvernement est actuellement conscient des besoins des jeunes, ils ont véritablement besoin de bonnes possibilités d'emploi. Ils ne veulent pas se retrouver dans un cul-de-sac comme dans le passé. C'est la raison pour laquelle il faut faire, je pense, monsieur le Président, une différence entre être tard dans l'année et être en retard. Je sais que cette année on est plus tard que l'année dernière concernant l'annonce des programmes d'été, mais on n'est pas en retard pour autant parce que, si on en croit les députés de l'opposition, quand on voit le tollé que cela soulève parce qu'on n'a pas encore annoncé à l'heure actuelle, je suis assuré que tous les Canadiens et les Canadiennes, les jeunes, sont à l'affût de l'annonce de ces nouveaux programmes, et la ministre m'assure . . . et je puis vous assurer que vous ne serez pas déçu d'ici quelque temps.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 5 février 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

M. le Président: Comme deux motions sont inscrites au *Feuilleton*, je dois rendre une décision, conformément à l'article 62(4) du Règlement. J'ai choisi la motion inscrite au nom du chef de l'opposition (M. Turner).

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT— L'AIDE À L'AGRICULTURE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir répondu inadéquatement à la crise financière qui s'aggrave dans le secteur agricole et d'avoir omis d'assurer un appui et des services suffisants aux agriculteurs qui font face à de graves difficultés financières dans toutes les régions du Canada.

—Monsieur le Président, la motion que vous venez de lire à la Chambre souligne le grave problème que connaissent actuellement les agriculteurs du Canada. Nous comptons au Canada 300,000 exploitations agricoles, dont des milliers sont aux prises avec de graves difficultés. La Chambre devrait porter son attention sur ce secteur. L'agriculture et les industries connexes représentent une production d'une valeur de plus de 187 milliards de dollars. Au Canada, un emploi sur six est relié à l'agriculture. C'est le secteur économique le plus important de notre pays.

Non seulement nous avons le devoir de stimuler notre économie grâce à la production agricole, mais vous conviendrez, j'en suis sûr, monsieur le Président, que le Canada a le potentiel voulu pour nourrir un monde affamé. Nous avons également le devoir de veiller à ce que notre production agricole soit orientée et dirigée de façon à nous permettre de nourrir nos voisins du monde entier qui meurent de faim.

C'est l'industrie la plus productive du pays. Eugene Whelan, qui a été un grand ministre de l'Agriculture pendant 12 ans, n'a jamais cessé de rappeler aux Canadiens des villes et des régions rurales que nos agriculteurs sont les plus productifs et les plus efficaces au monde et que notre industrie agricole est la plus efficace du pays.

Si j'attire l'attention de la Chambre et des Canadiens sur cette motion, c'est parce que malgré tout ce potentiel, nos agriculteurs se trouvent aujourd'hui dans une situation très incertaine. Non seulement ils doivent faire face à des conditions climatiques imprévisibles, mais dans certaines régions de l'Ouest, ils doivent affronter des inondations, de la sécheresse et un climat économique incertain. Depuis trois ou quatre ans, les agriculteurs luttent contre l'inflation et la récession, la fluctuation des prix et l'incertitude des marchés.

La communauté agricole du Canada compte certains des chefs d'entreprise les meilleurs et les plus dynamiques du pays. Ils savent prendre des risques. Ils ont besoin de notre appui et de nos encouragements. Mais surtout, les agriculteurs canadiens veulent que les gouvernements fédéral et provinciaux les traitent équitablement. Ils ne demandent pas de cadeaux. Ils veulent un traitement équitable.

Le débat d'aujourd'hui vise à attirer l'attention de la Chambre et des Canadiens sur le fait que le gouvernement ne tient pas sa promesse solennelle de traiter les agriculteurs du Canada d'une façon équitable ou compréhensive. Au contraire, depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement renie presque systématiquement toutes les promesses qu'il a faites au cours de la campagne électorale.

L'agriculture est importante dans toutes les provinces, mais elle l'est particulièrement dans l'Ouest. Toutes les fois où j'ai visité cette région depuis les élections, j'ai entendu les citoyens demander pourquoi le gouvernement, qui compte une majorité écrasante de députés de l'Ouest, traite les agriculteurs de façon aussi dure et désinvolte.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je vois que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) est arrivé. Il a l'honneur de représenter une grande circonscription de l'Ontario. Je lui conseille de voyager un peu et d'aller dans l'Ouest. Je pense qu'il constatera quelle est la situation dans cette région.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous avons enfin réussi à les réveiller. Ils ne font rien la plupart du temps, ils se contentent de rester tranquillement assis et d'obéir à leur maître comme de bons toutous bien dressés. Une de mes fonctions à la Chambre consiste à les réveiller et à les faire réagir.

• (1110)

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Pour un vendredi matin, monsieur le Président, ces conservateurs ne sont pas mal.

M. Mayer: C'est mardi matin.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): En réalité, monsieur le Président, il y a si peu de députés à la Chambre que je me pensais un vendredi matin.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Où sont vos 211 députés? Moins de 10 p. 100 sont ici.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je conseille au ministre de relire la charte de Prince-Albert. Il l'a sous les yeux. Heureusement que ce sont des feuilles mobiles, on peut les jeter une à une.

A Prince-Albert, au cours de la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) a pris un engagement envers les agriculteurs canadiens. Le ministre de l'Agriculture a la liste des engagements à la main. Cette liste est longue et impressionnante, mais le nombre d'engagements tenus est minime et pitoyable.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Moi aussi j'ai ce fameux document, monsieur le Président. Comme je l'ai dit, ce sont des feuilles mobiles, faciles à remplacer, à changer et à jeter. Les conservateurs ont promis d'abolir l'impôt sur les gains en capital découlant de la vente de fermes agricoles. Voici l'engagement dans une lettre datée du 17 juillet dernier et adressée au président de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario. La huitième de ces promesses, signées par le premier ministre lui-même, est ainsi formulée:

Nous allons abolir l'impôt sur les gains en capital pour toute vente de terre agricole destinée à garder sa vocation.

Voici l'article nº 2 dans la même lettre qui renferme une partie de la charte:

Un gouvernement progressiste conservateur va établir un programme d'obligations agricoles grâce auquel les producteurs agricoles pourront emprunter à bas taux d'intérêt. Pour rendre ce programme attrayant aux yeux des investisseurs, un dégrèvement fiscal s'appliquera au rendement de ces obligations.

Et l'article nº 7 de la même lettre, monsieur le Président:

Dans la mesure où il s'applique aux agriculteurs, nous allons modifier l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu, afin de le rendre plus équitable, plus impartial, plus simple et plus sûr. De plus, nous allons exiger des fonctionnaires de Revenu Canada qu'ils cessent immédiatement de s'en prendre aux contribuables et de les harceler. Dorénavant, les contribuables vont être traités ouvertement et honnêtement.

M. Frith: Ça aussi c'est sacro-saint?

M. Turner (Vancouver Quadra): J'entends le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Je sais qu'il joue un rôle utile, surtout quand c'est calme à la Chambre, il peut faire réverbérer sa voix de stentor.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, il est assez près de vous pour que vous le teniez en laisse. Une longue laisse, peut-être, mais tenez-le en laisse quand même.

Une voix: Rendormez-vous, Don.

M. Mayer: Quel calme morne jusqu'ici!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ces trois engagements formels ont fait l'objet d'un document de travail la semaine dernière. Et ça recommence. Le ministre de l'Agriculture manque à ces promesses, mais il a préparé un autre document de travail qu'un comité, non désigné pour l'instant, devra étudier pendant une période de temps encore indéterminée, dans un endroit qui n'a pas été encore précisé. A la lecture de ce document, monsieur le Président, on voit bien qu'on y prend le contre-pied de ces engagements. On y rejette les changements proposés aux impôts agricoles.

Je voudrais relever certains passages de ce document. Tout d'abord, il n'est pas question dans le document du ministre de l'Agriculture des promesses figurant dans la charte de Prince-Albert ou encore des promesses faites à la Fédération de l'agriculture de l'Ontario. Ce document propose de ramener le taux d'imposition global des agriculteurs à environ 4 p. 100 du total du revenu agricole. Les changements proposés à l'imposition des gains en capital et à la formule de l'obligation agricole ont fait craindre une concurrence injuste, une hausse possible du prix des terres agricoles et, enfin, un manque d'équité à l'égard des autres contribuables. On y apprend également que la modification de la limite de $5,000 pour les pertes agricoles risque de défavoriser les agriculteurs à plein temps au profit des agriculteurs à temps partiel. En d'autres mots, les difficultés éprouvées par les agriculteurs et attribuables à l'inflation et au fait que la valeur des propriétés foncières a grimpé en flèche, surtout depuis 1971, ont déphasé le rendement des terres agricoles par rapport à leur capacité réelle de production. De la façon dont il est rédigé, ce document renie toutes ces promesses, ces trois promesses. Il ouvre la voie à la discussion, mais il rejette les trois recommandations à la fois.

• (1115)

Au nom des agriculteurs dont je me fais le porte-parole, je fais remarquer qu'on se contente dans ce document de répéter les arguments déjà invoqués par les fonctionnaires des Finances contre tout changement aux impôts agricoles. Je le répète, ce document relègue aux oubliettes ou met en veilleuse les promesses en question. C'est un procédé de longue haleine. Je veux parler des promesses presque solennelles faites à Prince-Albert et qu'on a envoyé par écrit à la Fédération de l'agriculture de l'Ontario. Elles ont été mises de côté, négligées et oubliées. Mais que la Chambre et le ministre se le tiennent pour dit: les agriculteurs ne les ont pas oubliées.

Nous rappelons au gouvernement que ce ne sont pas des documents de travail qu'il a promis, mais bien des mesures législatives et des initiatives. J'exige du gouvernement qu'il nous présente ces mesures sous forme de projets de loi, afin que nous en discutions, et non pas sous forme de vagues documents de travail. L'hiver a été long pour les agriculteurs, qui ont peut-être tout le temps de prendre connaissance de ce document mais, au fond, ils en ont par-dessus la tête car, ce qu'ils souhaitent et ce dont ils ont besoin, ce sont des mesures concrètes.

Viennent ensuite les promesses grandiloquentes au sujet du tarif de transport des céréales. Je regrette que le ministre des Transports (M. Mazankowski) ne soit pas ici aujourd'hui. Les conservateurs ont demandé au peuple de les élire en s'engageant à bloquer les augmentations. Or tout ce qui est bloqué pour l'instant, c'est le gouvernement dans son inertie. Ils ont promis de modifier la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest de façon à autoriser des paiements anticipés pour que les agriculteurs puissent avoir de quoi acheter les semences pour le printemps qui vient. Nous n'avons été saisis d'aucune mesure à cet égard. S'il est un problème qui accable vraiment les agriculteurs canadiens, particulièrement ceux de l'Ouest, c'est bien celui du manque de liquidités. Nous avions promis de

nous y attaquer, mais l'électorat nous a rejetés. Le gouvernement a été élu avec une majorité écrasante dans l'Ouest, mais il manque maintenant à sa parole. L'hiver a été long et a permis aux agriculteurs de réfléchir aux événements de l'été dernier.

Les conservateurs ont promis également de relancer la recherche et le développement dans le domaine agricole. Qu'ont-ils fait? Ils ont supprimé les fonds destinés à construire un laboratoire d'essais de produits pharmaceutiques à Trois-Rivières. Ils ont réduit les crédits alloués à la recherche en foresterie effectuée au ministère de l'Agriculture. Ils ont réduit les crédits alloués aux études sur les effets écologiques des pesticides. Les agriculteurs vont maintenant ignorer les effets des produits chimiques sur l'environnement. Et quant au financement agricole, qui constitue le point principal de la motion dont la Chambre est saisie, on compte aujourd'hui plus de 45,000 exploitations agricoles qui risquent la faillite ou sont en proie à des difficultés financières. Le ministre a institué au sein de la Société du crédit agricole un comité de révision auquel les particuliers peuvent en appeler des décisions de la SCA en matière de remboursement, mais le comité de révision ne dispose d'aucun pouvoir réel ou statutaire.

Je dois cependant féliciter le ministre d'avoir abaissé à 12.75 p. 100 les taux d'intérêt sur quelque 5,600 prêts. Il reste cependant encore 6,800 prêts à des taux d'intérêt supérieurs à 13 p. 100 qui n'ont pas été réduits. Que prévoit-il faire à ce sujet?

Les agriculteurs de tout le pays sont pris dans l'étau coûts-prix, étouffés entre les prix de vente des produits qu'ils cultivent et mettent sur le marché et ce que leur coûtent les éléments entrant dans leur production, qu'il s'agisse des engrais, du carburant ou des machines agricoles. Les agriculteurs sont également aux prises avec un problème de manque de liquidités car ils ont de nombreuses dépenses à faire et les bas prix de leurs produits ne leur assurent pas de fortes rentrées d'argent.

• (1120)

Le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé une autre mesure incroyable dans son exposé de politique économique: il a augmenté de 32.3 millions de dollars les frais de services agricoles tels l'inspection des provendes, le contrôle de la qualité, l'enregistrement du rendement du bétail, et ainsi de suite. Il est stupéfiant de constater qu'au moment où des dizaines de milliers d'agriculteurs sont aux prises avec des difficultés économiques, le ministre prévoit non seulement hausser les frais actuels mais a l'intention d'imposer des frais pour d'autres services, car il parle dans son document de certains services qui sont présentement exempts de frais et pour lesquels il pourrait en imposer. Les agriculteurs sont en difficulté. Il hausse les frais de service pour les agriculteurs d'un bout à l'autre du pays et cherche à trouver d'autres services pour lesquels il puisse leur coller des frais.

[*Français*]

Je regrette infiniment que le ministre des Travaux publics (M. La Salle) ne soit pas ici ce matin.

Une voix: Il se cache!

M. Turner (Vancouver Quadra): Alors, le député de Joliette a peut-être peur de retourner ces jours-ci à Joliette.

Mais parlons donc, monsieur le Président, de ce fameux chèque de 13 millions de dollars, treize millions de dollars, signé publiquement en assemblée contradictoire par le ministre des Travaux publics en faveur des producteurs de porc du Québec . . . cela a constitué visiblement, tangiblement, un engagement plus précis. Ce chèque a été important à plus d'un égard mais, malheureusement, il n'a aucune valeur, car le ministre de l'Agriculture (M. Wise) refuse de l'encaisser, sous prétexte qu'il n'a pas discuté de la question avec son collègue de Joliette qui avait mis sa signature au bas du chèque. Quelle belle affaire!

J'invite le ministre . . . avec son système de traduction, va rencontrer son collègue de Joliette . . . alors, le chèque est peut-être encore dans les grands prés du Québec . . . alors signez le chèque, endossez le chèque, encaissez le chèque, remplissez l'engagement pris solennellement par le collègue le député de Joliette.

Monsieur le Président, face à nos questions à ce sujet provoquées par le député d'Algoma (M. Foster) et d'autres, le ministre de l'Agriculture prétend que nous ne devrions pas soulever ce «lièvre» parce qu'il s'agit d'un domaine de négociations délicates; j'emploie son mot «délicates» avec les États-Unis. C'est la même histoire concernant la guerre des étoiles. On pose des questions au ministre de la Défense nationale (M. Coates), au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark): Ne pose pas de question, s'il te plaît, même à la Chambre, même dans le forum de la nation, parce que nous sommes en négociations délicates avec les États-Unis.

Parlons maintenant de la question du traité sur le saumon du Pacifique. La semaine dernière, monsieur le Président, j'ai posé une question au ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser). Le député de notre comité à la Chambre, de votre comité, monsieur le Président, n'a même pas vu le texte du traité avant la signature ici à Ottawa, et j'ai posé des questions au ministre qui m'a dit: Faites attention, c'est délicat! On ne veut pas que les négociations soient interrompues. On ne veut pas que le Sénat des États-Unis ne ratifie pas; donc, au sujet de ce traité, ne pose pas de question, c'est trop délicat.

Une voix: Ils sont en train de vendre le Canada!

M. Turner (Vancouver Quadra): La même histoire hier et avant-hier sur notre traité, notre accord de NORAD, la défense de l'Amérique du Nord . . . On pose des questions au ministre de la Défense nationale, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures: les très honorables députés me disent ainsi qu'aux députés de Winnipeg-Fort Garry et de Saint-Maurice (MM. Axworthy et Chrétien): Ne pose pas de telles questions, c'est délicat. Nous sommes en négociations. Pas de texte pour nous, les députés, c'est trop délicat. Et maintenant le ministre de l'Agriculture nous dit: Ne pose pas de question au sujet de la belle affaire du député de Joliette, le ministre des Travaux publics, parce que c'est délicat, nous sommes en négociations avec nos voisins, les États-Unis, les Américains.

Je vous pose donc la question, monsieur le Président . . . Je cherche vos conseils: De quoi pouvons-nous discuter à la Chambre, si tous les sujets sont tabous, jusqu'à ce que le gouvernement obtienne le feu vert de Washington pour en parler?

• (1125)

[*Traduction*]

Le gouvernement n'a pas fait grand-chose; comme question de fait on n'entend guère parler de ce que le ministre du Travail (M. McKnight) ou le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) font au sujet d'une grève de 1,200 manutentionnaires de grain. Il y a 1.6 million de tonnes métriques de grain qui attendent en ce moment à Thunder Bay, et la Commission canadienne du blé ne fait rien. C'est une insulte aux agriculteurs, une insulte aux manutentionnaires.

Je ne serai pas long, monsieur le Président. Si je suis en difficulté de temps, le ministre m'accordera peut-être le consentement unanime pour que je termine quelques observations.

M. le Président: Les 20 minutes attribuées au très honorable chef de l'opposition sont expirées. Il pourra cependant poursuivre avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. McKenzie: Non.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Étant donné le rang du député à la Chambre, je demanderai encore une fois le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime à ce que le très honorable député poursuive?

Des voix: D'accord.

M. McKenzie: Non, jamais!

M. le Président: Je regrette, le très honorable député a épuisé son temps de parole. Cependant, je dirai que le très honorable député a une minute pour terminer.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je regrette bien que le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) soit de si mauvaise humeur ce matin. Où sont les députés de son caucus qui ont braillé et tempêté pendant des années après les politiques libérales, qu'ils disaient nocives pour les agriculteurs? Qu'est-ce qu'ils font pour les agriculteurs, maintenant qu'ils ont enfin réussi à passer au gouvernement? On ne les entend plus. L'arrière-ban ne dit pas un mot dans le débat. Les députés de mon parti entendent défendre les intérêts des agriculteurs, sous la très habile direction de notre critique, le député d'Algoma (M. Foster).

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Au nom des agriculteurs du Canada, je presse le gouvernement de retirer ses documents de travail, de présenter les projets de loi qu'il a promis, d'annuler les coupures pratiquées dans les programmes agricoles, de mettre fin aux augmentations de frais qui vont accroître la charge des agriculteurs, de mettre en discussion à la Chambre les mesures qu'il faut pour éviter le désastre économique aux agriculteurs, et éviter la ruine financière qui en attend un trop grand nombre aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Des questions, des observations?

M. Wise: Monsieur le Président, je me félicite et je m'encourage même en un certain sens de connaître, depuis des années, le chef de l'opposition (M. Turner), ex-premier ministre. Il est vrai qu'il a pris une sorte de congé sabbatique en s'éloignant de la Chambre pendant un certain temps, mais quand je suis arrivé ici au début, en 1972, le très honorable député y siégeait. C'est la première fois à ma connaissance que le très honorable député prend le temps de parler du secteur agricole. On peut se réjouir j'imagine que finalement, après tant d'années de négligence libérale, les agriculteurs canadiens ont tourné le dos à ce parti et à l'ex-premier ministre le 4 septembre. Je pense qu'il y a lieu de s'en réjouir.

J'ai un certain nombre de questions tout à fait simples et directes à poser au très honorable député. Si le très honorable parlementaire était si pressé de louanger l'ex-ministre de l'Agriculture Eugene Whelan, pourquoi étant premier ministre a-t-il retiré à Eugene Whelan le portefeuille de l'Agriculture? Peut-être pourrait-il nous éclairer un peu là-dessus. Comment se fait-il qu'étant premier ministre du Canada, il n'a pas levé le petit doigt pour prolonger le programme spécial d'assistance à l'agriculture? Il n'y a pas eu un dollar de dépensé. Ce programme a épuisé tous ses fonds le 1er janvier 1984 . . .

• (1130)

Mme Copps: Vous allez nous faire une conférence sur Eugene Whelan?

M. Wise: Monsieur le Président, je n'ai rien contre mon prédécesseur. Je dirai même que j'ai appuyé Eugene Whelan à plus d'une reprise. Mais je me demande bien ce que l'ex-premier ministre avait contre lui, et pourquoi il l'a fait partir du cabinet.

Pourquoi les libéraux s'indignent-ils tellement aujourd'hui, alors qu'ils trouvaient bon quand ils étaient au gouvernement que les taux d'intérêt fussent à 16.75 p. 100, ce qui a coincé si longtemps les agriculteurs? Nous ne pouvions pas accepter cela et c'est pourquoi nous avons très vite pris des mesures pour ramener les taux d'intérêt de 16.75 à 12.75 p. 100. Cette baisse a signifié des bénéfices de 16 millions de dollars pour 5,600 agriculteurs.

Je crois que le chef de l'opposition est quelque peu perdu lorsqu'il cite le document de Prince-Albert et la lettre que le premier ministre (M. Mulroney) a adressée le 17 juillet dernier au président de la Fédération ontarienne de l'Agriculture, M. Harry Pelissero. Cette lettre faisait état de onze engagements. Pourquoi le chef de l'opposition n'a-t-il pas tenu compte de l'engagement nº 1, qui avait trait aux fonds alloués à des travaux de drainage municipal dans l'est de l'Ontario? En fait, tout le monde connaît la situation. L'engagement nº 2 portait sur les obligations agricoles et cette question a été renvoyée à un comité parlementaire. Pourquoi le très honorable député n'a-t-il pas mentionné le troisième point ayant trait à un programme tripartite de stabilisation? Un projet de loi a été déposé à la Chambre des communes à cet effet. Ce sont là les engagements que nous avons pris et voilà où nous en sommes. Pourquoi le très honorable député n'a-t-il pas parlé de l'engagement nº 4, qui faisait partie de la déclaration de Prince-Albert et qui avait trait à la remise de la taxe de vente de 9 p. 100 sur les carburants agricoles? Nous avons rempli cette promesse.

M. le vice-président: Je dois rappeler à l'honorable ministre qu'il a utilisé cinq des dix minutes allouées aux questions et réponses. La parole est maintenant au très honorable chef de l'opposition (M. Turner).

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, vous remarquerez que nous ne l'avons pas interrompu.

M. Masse: Que dire de la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps)?

M. Turner (Vancouver Quadra): En réponse à la première question du ministre, je lui dirai qu'il n'est pas sans savoir que, lorsque j'ai eu l'occasion de m'occuper d'un certain nombre de portefeuilles à la Chambre des communes, j'ai accordé une attention toute spéciale à l'agriculture. J'ai parcouru le pays et c'est moi qui ai fait supprimer l'impôt sur les gains en capital résultant du transfert d'exploitations agricoles familiales d'une génération à une autre.

Je pourrais citer un bon nombre de possibilités que j'ai ouvertes au secteur agricole du Canada lorsque je détenais le portefeuille des Finances.

Le gouvernement antérieur avait nommé Eugene Whelan ambassadeur à la FAO car il croyait que les talents de M. Whelan et ses connaissances de la situation alimentaire mondiale seraient très utiles aux Canadiens et aux affamés du monde entier. Quand le nouveau gouvernement a annulé cette nomination, il a privé la communauté internationale de l'un des Canadiens les plus renseignés en la matière . . .

Des voix: Quelle honte!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il a annulé le poste même si l'on avait récemment signalé au ministre que ce poste était nécessaire.

L'ancien ministre de l'Agriculture avait établi Canagrex. Le gouvernement conservateur n'avait pas promis de supprimer cette société, mais selon le ministre elle appartient au passé étant donné les piètres résultats qu'elle a obtenus. Je soulève la question de Canagrex à cause des observations du ministre concernant M. Whelan. Canagrex a reçu son mandat du Conseil du Trésor en mai 1984. Ses ventes à l'exportation ont atteint 18 millions de dollars et elle est en train d'en négocier de nouvelles avec les pays en bordure du Pacifique pour un montant de 100 millions de dollars. Canagrex exporte de la canola, des haricots blancs, des pommes de terre, du miel et des provendes. Elle a aussi effectué des études du marché dans 16 pays et elle a reçu plus de 300 demandes d'aide. Pourtant, le ministre affirme que Canagrex a obtenu de piètres résultats et qu'il a reçu des lettres de gens qui appuient sa décision.

Pour revenir à la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, je me demande si le ministre a lu le mémoire présenté le 31 janvier dans lequel les agriculteurs de l'Ontario disaient qu'ils avaient été irrités et étonnés d'apprendre que le gouvernement avait décidé de supprimer la société Canagrex créée par Eugene Whelan.

Des voix: Quelle honte!

M. Turner (Vancouver Quadra): Aucune explication n'a été fournie au sujet de cette décision. Aucune raison n'a été donnée. C'est un autre exemple de la façon dont le gouvernement s'est laissé emporter par son succès.

Le gouvernement n'avait pas promis de réduire le montant de l'aide accordé aux agriculteurs du nord-est de la Saskatchewan touchés par les inondations. Le gouvernement antérieur avait mis de côté 16 millions de dollars à cette fin. Pour sa part, le gouvernement actuel a décidé de verser moins de la moitié de ce montant, soit 7.4 millions de dollars, et les agriculteurs du nord-est de la Saskatchewan sont étonnés lorsqu'ils reçoivent leurs chèques. Le gouvernement fédéral était censé assumer les deux tiers des frais de ce programme, mais il fournit maintenant $1 pour chaque dollar fourni par la province. Le premier ministre conservateur de la Saskatchewan n'a pas protesté. Pourtant, pendant l'été, il avait affirmé que le problème était critique et que la situation était presque catastrophique. Seule la cécidomyie du blé sera favorisée par la décision du nouveau ministre de l'Agriculture. Comme le ministre le sait, l'humidité est très propice à cette récolte.

M. Althouse: Monsieur le Président, le chef de l'opposition officielle (M. Turner) peut-il expliquer à la Chambre en quoi la politique de son parti relativement au programme de stabilisation de la viande rouge diffère du programme décrit dans le projet de loi qui vient d'être présenté à la Chambre? De façon plus précise, pourquoi son parti n'a-t-il pas proposé un programme de stabilisation basé sur le coût plutôt que sur les prix du marché?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le député sait très bien qu'à cet égard aussi, il fallait obtenir l'accord des provinces et que nous avions fait des démarches en ce sens.

M. Althouse: Monsieur le Président, la plupart des programmes des provinces sont clairement basés sur le coût. Selon moi, le gouvernement fédéral a dû avoir bien du mal pendant les négociations lorsqu'il a décidé qu'au lieu d'appliquer le programme basé sur le coût, qui plaisait aux agriculteurs, les provinces reviendraient à l'ancien système basé sur les prix du marché, qui remonte à 1958. Puisque, de toute évidence, il s'agissait d'une question de principe pour son parti, le très honorable chef de l'opposition peut-il dire à la Chambre où est le problème?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, si je me rappelle bien, seul le Manitoba voulait un système basé sur le coût. Les autres provinces voulaient autre chose. Voilà d'où venait le problème.

M. le vice-président: La période des questions et des observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat. La parole est au député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse).

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je m'attendais à ce que le gouvernement réponde à la motion, mais le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ne semble pas disposé à le faire.

M. Wise: Nous voulons entendre vos recommandations.

Les subsides

M. Althouse: La motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui est proposée par l'opposition officielle. Elle blâme le gouvernement d'avoir répondu inadéquatement à la crise financière qui s'aggrave dans le secteur agricole et elle insiste aussi sur le fait que le gouvernement n'a pas assuré d'appui ni de services suffisants aux agriculteurs qui sont en proie à de graves difficultés financières.

L'exposé économique du 8 novembre a montré quelle orientation prenait le gouvernement. Le message que cet exposé a livré aux agriculteurs me semble très clair, soit que l'agriculture ne serait pas une question aussi prioritaire après les élections qu'elle l'était avant. Il suffit de voir les diverses compressions budgétaires qui ont été proposées dans cet exposé pour s'en rendre compte. Les réductions imposées au ministère de l'Agriculture s'élèvent à 62.9 millions de dollars.

Certaines ne se justifient pas facilement, d'un strict point de vue pratique. Par exemple, le gouvernement prétend que les compressions imposées à Canagrex vont signifier des économies de 6.6 millions de dollars l'an prochain. Selon les renseignements que j'ai, jusqu'ici cette année, on a dépensé 3 millions de dollars. Comme il ne reste que deux mois d'ici la fin de l'année, les dépenses seront loin d'atteindre 6.6 millions de dollars. L'information que le gouvernement a fournie révèle que des ventes d'une valeur d'environ 16 ou 17 millions ont été réalisées au cours des cinq premiers mois d'activité, que des contrats de plus de 100 millions sont en voie de conclusion. Selon moi, cela signifie un rapport coût-bénéfices d'environ 2 ou 3 p. 100 des ventes.

• (1140)

Le fait n'est peut-être pas notoire, mais les agriculteurs considèrent les ventes outre-mer comme de nouvelles affaires, ce que pensent aussi tous ceux qui ont l'expérience des affaires, et cet organisme leur vaut 100 millions d'affaires qu'ils n'auraient pas obtenus autrement, au coût, pour le Trésor, de 2 à 3 millions de dollars jusqu'à maintenant. La plupart des gens d'affaires conviendraient que ce sont des investissements qui rapportent bien.

Le gouvernement, toutefois, pour des raisons connues de lui seul, a décidé d'abandonner cet organisme. Je crois que cette décision n'a rien à voir avec les questions financières ou avec l'établissement d'un service dont les agriculteurs ont besoin. Je crois que cela a tout à voir avec l'idéologie du gouvernement en ce qui concerne des sociétés de la Couronne et avec la lutte longue et acharnée que les conservateurs ont menée contre Canagrex quand ils étaient dans l'opposition. Le gouvernement ferait mieux d'admettre qu'il met fin à Canagrex pour des raisons idéologiques plutôt que pour des raisons financières.

Les autres réductions dans les dépenses du ministère de l'Agriculture visent aussi les exportations dans une certaine mesure. Le gouvernement veut diminuer son appui financier aux efforts que la Commission canadienne du lait déploie pour accroître les exportations de fromage et de produits laitiers. La réduction sera d'environ 4 millions dans l'année qui vient et atteindra le plein montant de 6.6 millions l'année suivante.

Les réductions les plus visibles sont celles qui prennent la forme de droits que le gouvernement se propose maintenant d'exiger pour les inspections qui sont effectuées au nom des Canadiens et qui sont donc normalement payées en leur nom par le gouvernement. Dorénavant, les producteurs et les transformateurs de produits alimentaires devront défrayer ces inspections. Le gouvernement compte récupérer ainsi quelque 32 millions de dollars. Il tente d'imposer des droits pour l'inspection des viandes et veut charger les abattoirs d'une partie du travail que des fonctionnaires fédéraux accomplissaient. Ces tentatives font craindre le pire aux consommateurs et aux éleveurs.

En effet, il y a lieu de se demander pour qui les inspecteurs vont travailler. Si les abattoirs paient les services et embauchent les inspecteurs, les consommateurs seront-ils protégés convenablement? On s'interroge, d'autre part, sur l'inspection des viandes importées. Les députés se souviennent certainement d'un rapport provenant d'un inspecteur fédéral à Halifax, selon lequel une certaine cargaison de viandes importées contenait trop de poils et de fumier. La décision a été portée en appel et le vétérinaire du ministère de l'Agriculture a accepté la cargaison. Nous savons qu'il s'est produit de nombreux incidents semblables. Il ne s'agit pas de savoir qui, du vétérinaire ou de l'inspecteur des viandes, possède la compétence voulue, mais bien de savoir si l'on veut confier aux importateurs ou aux abattoirs les responsabilités d'un organisme fédéral.

On s'inquiète également de la hausse vertigineuse des droits que les producteurs doivent acquitter. Je me contenterai d'un seul exemple, faute de temps. Nos producteurs de graines de semence viennent de s'apercevoir qu'en vertu d'un nouveau décret, leurs droits vont augmenter de 400 à 500 p. 100 par rapport à l'année dernière. Le gouvernement prétend qu'il consulte les intéressés et qu'il veut négocier, mais la marge de manœuvre des producteurs est bien mince quand on s'apprête à mettre ce décret en vigueur.

Diverses autres compressions nous semblent insensées, du moins en apparence, et j'attends que le gouvernement nous fournisse de meilleures explications sur la décision qu'il a prise de mettre fin à l'enquête sur la commercialisation des pommes de terre dans les cinq provinces de l'Est. La Chambre n'ignore sans doute pas que l'on étudie ce secteur depuis treize ou quatorze ans; or toutes ces études ont laissé tous les intéressés sur leur faim, car on a toujours cru que la vérité n'était pas encore sortie du sac. C'est pourquoi il y a quelque temps il a été décidé d'instituer une enquête judiciaire, présidée par un juge qui aurait le pouvoir d'assigner des témoins à comparaître et d'examiner leurs dossiers, afin d'aller au fond de l'affaire. Toutefois, craignant vraisemblablement qu'elle ne nuise à certains de ses amis, le gouvernement y a mis un terme.

Or, les agriculteurs voudraient en savoir plus long sur la commercialisation des pommes de terre et sont très fâchés qu'on n'ait pas éclairci la question. Pourtant, compte tenu du mandat très net qu'il venait de recevoir, le gouvernement aurait dû juger qu'il était opportun de découvrir les faits entourant la commercialisation des pommes de terre. Il est regrettable que les conservateurs aient manqué cette occasion unique de jeter un peu de lumière sur les dessous du régime de commercialisation de ce produit au Canada.

Dans son exposé économique du mois de novembre, le gouvernement a annoncé qu'il étudierait trois questions fiscales concernant les agriculteurs. Il s'était nettement engagé au cours de la campagne électorale à supprimer l'impôt sur les gains en capital. Dans le fin fond des campagnes, certains ont tout bonnement compris que les gains en capital seraient abolis. Ces gens ne croyaient peut-être pas si bien dire, étant

donné que la valeur des terres agricoles ne cesse de fléchir dans presque toutes nos régions. C'est peut-être dans le cadre de sa politique économique que le gouvernement terrasse l'agriculture de sorte que les gains en capital sur les terres agricoles qui s'étaient accumulés avec l'inflation vont diminuer et que nous allons en revenir aux prix de 1971. Le gouvernement aura alors, bien entendu, supprimé les gains en capital. Cependant, je pensais qu'il avait promis de supprimer les impôts.

Les conservateurs ont promis également de modifier de fond en comble l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu et de mettre en œuvre les fameuses obligations agricoles, même s'ils n'en ont jamais donné une définition exacte. Les rares fois où on l'a décrite, l'obligation agricole ressemblait quelque peu à celle en vigueur aux États-Unis, laquelle prévoit une concession fiscale pour les investisseurs. Ce système s'est révélé peu efficace pour aider les agriculteurs étant donné que le manque à gagner en recettes du gouvernement équivaut à plusieurs fois ce qu'il lui en aurait coûté pour simplement subventionner l'agriculteur qui est admissible à réemprunter ce qu'il a investi sous forme d'obligations agricoles.

• (1150)

Le 7 novembre, on nous a promis de charger un comité interparlementaire d'étudier ces questions. A ma connaissance, le comité n'a pas encore été constitué. Cependant, jeudi ou vendredi dernier, un document de travail a été publié. Certaines questions mises en discussion par le gouvernement portent sur des domaines peu importants. Par exemple, il ressort clairement du document de travail qu'en ce qui concerne les transferts au sein d'une même famille, les exploitations agricoles relativements riches n'ont aucun problème pour l'impôt sur les gains en capital. Elles produisent suffisamment de fonds pour permettre à la génération actuelle d'agriculteurs de se constituer un fonds d'épargne et de retraite, lorsqu'ils transmettent l'exploitation à leurs fils, filles ou petits-enfants. Cependant, les agriculteurs à revenus faible et moyen ne disposent généralement pas de ce genre de revenu. C'est pourquoi la disposition relative au transfert ne leur est guère utile. Ils sont obligés de vendre leur exploitation, ou une partie de celle-ci, et de payer l'impôt sur des gains en capital. Le système actuel donne de bons résultats pour les agriculteurs relativement riches, mais ce n'est pas le cas des agriculteurs à revenus faible et moyen.

Le traitement des pertes agricoles par Revenu Canada a été une véritable révélation. Je pourrais comprendre en principe que ce soient les personnes à revenu élevé qui en profitent le plus. Cependant, certaines analyses contenues dans le document de travail donnent une idée des concessions auxquelles ont droit les personnes à revenu élevé en déduisant leurs pertes de leurs revenus agricoles. Selon le Tableau 13 de ce document de travail, le revenu moyen non agricole de 105 déclarants s'élevait à $406,000. Il s'agissait d'exploitations agricoles relativement importantes, dont les ventes brutes moyennes s'élevaient à $120,000. Ce qui est surprenant, c'est que notre régime fiscal permet à une exploitation agricole assez importante dont les ventes brutes s'élèvent à $120,000 de déduire des pertes agricoles moyennes de $187,000. Une personne à revenus autres qu'agricoles de $406,000 paie de l'impôt sur $219,000.

Environ 1,700 contribuables ont des revenus non agricoles supérieurs à $100,000. Presque tous ceux qui tombent dans cette catégorie déduisent environ 50 p. 100 de plus que les revenus réels de l'exploitation en ventes totales. Je parle des ventes totales et non des bénéfices, monsieur le Président. Tous ceux qui s'y connaissent en agriculture savent qu'il reste en général entre 14 et 20 p. 100 des revenus pour payer les salaires et réinvestir. Et pourtant, l'article 31 semble se concentrer sur les personnes dont les revenus non agricoles vont de $10,000 à $25,000. Paradoxalement, ces agriculteurs exploitent des entreprises agricoles dont les ventes brutes dépassent de loin le montant des pertes déduites. Ce sont des entreprises presque rentables sur le plan des rentrées et des pertes. Et pourtant, nous nous sommes concentrés sur le cas de ces personnes. Le document de travail ne renferme, semble-t-il, aucune proposition relative aux dépenses fiscales réelles.

Pour terminer, monsieur le Président, je voudrais signaler qu'au cours des quatre ou cinq premiers mois où il a été au pouvoir, le gouvernement nous a donné une idée assez claire de ce qu'il pense de l'agriculture. Il a fait des promesses qu'il n'a pas encore tenues, comme celle de créer un comité interparlementaire pour étudier les trois questions dont je viens de parler: l'impôt sur les gains en capital, l'article 31 et les obligations agricoles. Le gouvernement donne suite à son projet sérieux de sabrer 63 millions de dollars dans le budget de l'agriculture. Nous commençons à peine à nous rendre compte de ce que coûteront les frais de service supplémentaires. Par contre, les pépiniéristes savent déjà que l'autonomie en matière de fournitures et de services aux agriculteurs peut être très coûteuse.

Le gouvernement actuel est loin d'être convaincu de la nécessité d'accroître le commerce des denrées alimentaires. En réduisant les fonds affectés au programme de production laitière et en coupant ceux de Canagrex, il a jeté le bébé avec l'eau du bain. Le gouvernement a fermé les yeux sur de nouveaux débouchés qui auraient dépassé les 100 millions de dollars. Nous nous en souviendrons dans deux ans quand le moment sera venu d'évaluer les réalisations du gouvernement en matière d'agriculture. Nous verrons alors comment il a remplacé ces programmes et combien il aura dépensé à cette fin. Nous allons suivre la situation de près car, jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas fait preuve d'une juste perception économique.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le critique du Nouveau parti démocratique en matière d'agriculture préconise-t-il qu'on renvoie à un comité permanent le Livre blanc sur la fiscalité agricole ce qui nous permettrait d'entendre les recommandations de témoins sur ces questions fiscales?

M. Althouse: Dans son exposé économique, le ministre des Finances (M. Wilson) a dit qu'il songeait à mettre sur pied un comité interparlementaire pour examiner tous ces documents de travail. Voilà ce qu'il a dit il y a trois mois mais aucune mesure n'a encore été prise. Le comité n'a pas encore été formé. Bien sûr qu'un tel comité pourrait examiner tous ces documents.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'en conclus donc que le parti du député favorise l'examen de tous ces documents par un comité et que le député lui-même ainsi que son leader parlementaire ne s'opposeraient pas à une motion de renvoi.

Les subsides

• (1200)

M. Althouse: Monsieur le Président, pour l'instant nous ne savons qu'en faire. Cependant si le ministre donne suite à son projet de créer ce comité, il est certain que c'est à cette instance que ces documents devraient être renvoyés.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au critique néo-démocrate en matière d'agriculture. Ma circonscription compte un petit nombre d'agriculteurs. Depuis quelques années, ceux-ci sont venus m'expliquer comment les taux d'intérêt pouvaient affecter notamment les plus jeunes d'entre eux et ceux qui exploitent dans des régions éloignées comme il en existe dans ma circonscription. Le matériel agricole est coûteux et les agriculteurs tentent d'exploiter de nouvelles terres d'où il s'ensuit que le rendement est limité au départ.

On apprend aujourd'hui que le dollar canadien est de nouveau en baisse. Depuis cinq ans, chaque fois que le dollar canadien a été menacé de perdre du terrain, le gouvernement libéral et le gouvernement conservateur précédent ont haussé les taux d'intérêt. De l'avis du député, qu'arriverait-il si l'on assistait à une nouvelle flambée de ces taux au Canada?

M. Althouse: Monsieur le Président, je pense que la réponse s'impose aux yeux de tous les députés. Si des agriculteurs ont perdu et perdent leur exploitation c'est parce que depuis des années, les taux d'intérêt ont été extrêmement élevés par rapport aux rentrées d'argent et qu'en outre le gouvernement a autorisé l'octroi de prêts à des taux flottants et non à des taux déterminés ce qui a semé la déroute non seulement chez les agriculteurs, mais aussi chez les petits exploitants et chez les propriétaires de maison.

Toute remontée des taux d'intérêt non seulement compliquerait la tâche des banques et autres organismes de crédit, mais elle entraînerait également la faillite d'exploitants agricoles avant même que ne commence la période des semailles.

M. le vice-président: S'il n'y a pas d'autres questions ni observations nous reprendrons le débat en écoutant le ministre de l'Agriculture (M. Wise).

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à la motion qui a été présentée par le chef de l'opposition (M. Turner). Je dois répéter ce que j'ai dit après les observations du très honorable chef de l'opposition. Il ne nous a toujours pas dit pourquoi il avait décidé de remplacer Eugene Whelan comme ministre de l'Agriculture. Il n'a pas essayé d'expliquer à la Chambre et à la collectivité agricole en particulier, pourquoi, alors qu'il était premier ministre, il n'a rien fait pour subventionner les taux d'intérêt des clients de la SCA qui étaient prisonniers de taux d'intérêt élevés. Il semble en réalité que, pendant son mandat, les taux d'intérêt pour les clients de la SCA étaient satisfaisants puisqu'ils se situaient à 16.75 p. 100.

Je voudrais également préciser, pour qu'on le sache bien, que le très honorable chef de l'opposition confond la déclaration de Prince-Albert avec une lettre envoyée au président de la Fédération de l'Agriculture de l'Ontario, le 17 juillet, dernier, et qui était signée par le premier ministre (M. Mulroney). Dans son évaluation des mesures prises sur les 11 points figurant dans la lettre adressée le 17 juillet au président de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, le chef de l'opposition est extrêmement sélectif. Pour que les choses soient bien claires, il serait intéressant de voir exactement ce que la Fédération a dit en ce qui concerne les engagements pris par le premier ministre le 17 juillet.

Un mémoire a été distribué à tous les députés le 31 janvier dernier. Il contient un rapport—qualifions-le d'évaluation—de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, organisme agricole provincial très respecté. De l'avis de la Fédération, des mesures ont été prises en ce qui concerne les obligations agricoles. La question a été renvoyée à un comité parlementaire.

La Fédération disait également que nous avions donné suite au deuxième engagement portant sur l'article 31. Cela aussi a été renvoyé à un comité parlementaire.

Notre troisième engagement portait sur les gains en capital. Il faut remarquer que les organismes agricoles présentent des instances au gouvernement fédéral sur ces trois questions depuis de nombreuses années. En fait, le gouvernement libéral a été au pouvoir pendant la plus grande partie de cette période de 10 à 15 ans et n'a jamais rien fait à ce sujet.

Notre quatrième engagement était de prendre des mesures relatives aux paiements anticipés. A cet égard, une mesure législative est en cours de rédaction et sera présentée à la Chambre prochainement.

A propos du cinquième point, la stabilisation, le très honorable chef de l'opposition devrait savoir qu'un projet de loi a été présenté à la Chambre des communes. J'espère qu'il sera débattu très bientôt et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

Le point nº 7 touche notre engagement vis-à-vis de la Société du crédit agricole. La Fédération de l'agriculture de l'Ontario estime que, sur ce point, des mesures ont été prises. Tous les députés ont un exemplaire de ce mémoire présenté le 31 janvier de cette année. Je voudrais attirer l'attention sur la lettre adressée à tous les députés et signée par le président de la Fédération. L'avant-dernier paragraphe se lit ainsi:

> La Fédération est heureuse de la déclaration du ministre de l'Agriculture, John Wise, concernant l'aide aux entreprises agricoles en difficulté financière.

J'estime que les déclarations de la Fédération justifient certainement sa position en ce qui concerne les mesures que nous avons prises.

Il y a plus encore. De l'avis de la Fédération, nous avons agi en ce qui concerne les commissions d'examen des finances agricoles. En fait, le député reconnaîtra que nous avons créé les commission d'appel de la Société du crédit agricole pour s'occuper des cas de difficultés financières très graves. De plus, il y a un projet-pilote dans les comtés de Bruce et Grey en Ontario.

Neuvièmement, nous nous étions engagés à prendre des mesures en ce qui concerne les importations de bœuf. Les éleveurs canadiens de bœuf n'ont jamais cessé de présenter des instances aux libéraux, lorsqu'ils étaient au pouvoir. Pourtant, le chef de l'opposition qui était alors premier ministre a fait la sourde oreille aux milieux agricoles. Il n'a rien fait et, par sa faute, les éleveurs de bétail ont accusé des pertes de 25 à 50 millions de dollars.

Pour nous, nous n'avons fait la sourde oreille ni aux agriculteurs ni aux éléveurs. Mieux, mes collègues du caucus et moi-même avons invoqué la Loi sur les importations de bœuf.

Quant au onzième point, il s'agit aussi d'une autre promesse que nous avons faite à Prince-Albert, où nous avons dit aux agriculteurs qui'ils recevraient un dégrèvement fiscale pour compenser la hausse des coûts de l'énergie. Il s'agissait d'une mesure budgétaire, mais nous n'avons pas attendu le dépôt du budget pour agir même s'il eut été de bon ton de le faire. La législature ouvrait le lundi et le jeudi suivant, le ministre des Finances (M. Wilson), au cours de son exposé, accordait le dégrèvement en question aux agriculteurs. Cette mesure représentera jusqu'à 100 millions de dollars pour les agriculteurs. Voilà l'engagement que nous avions contracté et que nous avons dûment rempli.

• (1210)

Et la liste continue, monsieur le Président. Nous en sommes maintenant à la promesse nº 12. Il y en avait 11 en tout en juillet dernier, mais nous en avons 12 maintenant. Nous avions promis au cours de la campagne électorale de modifier la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme pour permettre aux producteurs de tabac, s'ils le souhaitaient, de fonder un office national de commercialisation. Nous n'avons pas du tout fait la sourde oreille aux producteurs de tabac du Canada. Nous leur avons fait cette promesse en juin et les élections ont eu lieu. Les agriculteurs ont boudé le parti libéral. Ils nous ont soutenus et nous avons accepté les obligations et les responsabilités qu'ils nous ont confiées. Nous avons modifié la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. Les audiences se poursuivent actuellement et c'est aux producteurs de tabac de décider eux-mêmes s'ils se doteront d'un office national de commercialisation.

Toujours à ce sujet, j'ai combattu sans relâche la décision du gouvernement libéral d'annuler le programme concernant la main-d'œuvre étrangère. Les libéraux n'en voyaient pas la nécessité, même si, dans le sud-ouest de l'Ontario et dans d'autres régions du Canada, il existe de vastes cultures de fruits et de légumes, des plantations de tabac et ainsi de suite.

Un tel programme était absolument essentiel. Je me souviens encore du premier jour où j'ai siégé ici en 1972. Le gouvernement de l'époque était, bien sûr, libéral. Il avait décidé une fois pour toutes qu'il fallait abolir ce programme. Si on l'avait fait, les conséquences auraient été désastreuses pour l'agriculture dans bien des régions du pays. N'eut été des députés de Haldimand-Norfolk (M. Bradley), d'Oxford (M. Halliday), député de Kent à l'époque, et de moi-même, je suis persuadé que le gouvernement libéral aurait réussi.

Nous n'avons fait aucune difficulté, cette année. Nous nous sommes entretenus avec les organismes et les groupes de producteurs qui ont été très heureux d'apprendre si tôt que le programme de main-d'œuvre étrangère sera maintenu. Ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), s'est empressée de signaler à ce secteur de l'agro-alimentaire que le programme de main-d'œuvre étrangère sera maintenu pour la prochaine campagne.

Nous avons également annoncé que le programme à l'intention des étudiants européens restera en vigueur. En outre, mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté), a fait une déclaration à la Chambre l'autre jour pour apporter des éclaircissements sur la métrisation. Cette mesure a provoqué de la confusion, entraîné certaines poursuites judiciaires. Malheureusement il est arrivé que certaines récoltes soient perdues par suite de la conversion. Dans certains cas, par exemple, on a commis des erreurs dans l'utilisation d'un pulvérisateur adapté au système impérial. Les libéraux ont toujours fermé les yeux sur ce problème. Ils n'ont jamais compris certaines difficultés que suscitait le programme au niveau de l'exploitation agricole. Grâce à cette initiative, le gouvernement actuel mettra fin au chaos et à la confusion en faisant preuve d'un certain sens commun et en éclaircissant la situation.

De concert avec mon collègue, le ministre du Revenu national (M. Beatty), nous avons répondu aux instances des collègues de notre caucus, notamment à celles du député de Bow River (M. Taylor), au sujet de certaines modifications à apporter à la politique du Revenu national. Les agriculteurs qui reçoivent des paiements en espèces pourront s'entendre avec le ministère du Revenu national pour reporter ces recettes à l'année suivante. Cette mesure pourra leur être utile.

Des voix: Bravo!

M. Wise: Certaines des choses que je viens de mentionner ne sont pas d'importance nationale, mais je tiens à signaler que des initiatives et des mesures de ce genre montrent aux agriculteurs que nous comprenons leurs problèmes personnels, même d'importance secondaire. C'est un message que nous voulons leur transmettre. Nous n'avons pas beaucoup de fonds. Nous nous sommes engagés à réduire le déficit et nous ne devons jamais l'oublier. Si nous le faisions, nous nous engagerions dans la voie prise par le gouvernement précédent qui aurait abouti à la catastrophe et à la faillite. Cela représenterait une véritable catastrophe pour l'agriculture.

La situation de l'industrie agricole dépend de la situation économique en général dans une large mesure, peut-être plus que ce n'est le cas pour tout autre secteur d'activité. L'agriculture se compare à cet égard aux petites entreprises. A cette exception près, seule la situation économique de l'agriculture est ainsi subordonnée à la situation économique en général. Il n'y a pas de doute là-dessus. Nous pouvons prendre des mesures de stabilisation ici et là. Nous continuerons à le faire, mais si nous croyons qu'en adoptant quelques mesures ici et là, nous résoudrons ce problème économique, nous nous leurrons car de toute évidence, il n'en sera rien.

Je parle constamment aux gens de ce secteur. Le très honorable chef de l'opposition a dit que je devrais voyager davantage partout au Canada. J'aimerais bien le faire. J'ai déjà fait trois ou quatre voyages dans l'ouest du Canada, deux ou trois autres dans l'Est et je me suis rendu dans la province de Québec à trois ou quatre reprises. N'était la motion du très honorable chef de l'opposition, je ne serais pas là aujourd'hui. Je serais dans la province de Québec. Je participerais à Saint-Hyacinthe à la levée de la première pelletée de terre devant marquer le début de la construction d'un centre de recherches au coût de 17 millions de dollars. Je devais y rencontrer les représentants d'un certain nombre d'associations agricoles du Québec. J'aurais vraisemblablement été en mesure de finaliser les arrangements en vue du versement d'une indemnité de 30 millions de dollars au Québec. Nous collaborons en l'occurrence avec le gouvernement du Québec quant aux modalités de versement. Cependant, cela devra attendre encore deux ou trois jours, sinon davantage, car je ne serai pas en mesure de me rendre au Québec pour y rencontrer les intéressés. Je devais également m'entretenir avec un autre groupe de personnes à Montréal aujourd'hui.

En tant que députés ministériels, nous avons un ordre de priorité bien établi. A l'instar de mes collègues du cabinet et de tous les autres membres de notre caucus, je suis désireux de m'attaquer aux problèmes financiers de l'agriculture. C'est le plus grave problème et il figure au premier rang de nos préoccupations. Je n'ai pas eu grand mal à me convaincre d'annuler tous ces rendez-vous que j'avais pris depuis un bon moment. J'ai décidé que j'avais le devoir d'être ici, car ce n'est pas souvent que l'opposition officielle soulève la question de l'agriculture à la Chambre.

Je pense que les représentants du Nouveau parti démocratique reconnaissent l'importance de cette question. Je crois d'ailleurs que c'est en fait le NPD et non pas l'opposition officielle qui a mis a profit l'une des premières journées réservées. Les neo-démocrates avaient fait inscrire au *Feuilleton* une motion analogue, de sorte que la Chambre a déjà eu l'occasion de débattre précédemment des difficultés de notre secteur agricole.

• (1220)

J'ignore de combien de temps je dispose encore. Pas une fois jusqu'ici je ne me suis reporté à mes notes, car j'estime que certaines des observations du très honorable chef de l'opposition étaient quelque peu trompeuses. Cependant, il n'y a pas de doute. Les faits sont clairs et se passent de commentaires. Les gouvernements libéraux ont négligé l'agriculture pendant des années et des années. C'est l'évidence même. Depuis des années et des années que les porte-parole des mêmes associations agricoles adressent des instances au gouvernement. Ce sont de vieilles connaissances. Nous reconnaissons presque leur voix lorsque nous leur parlons au téléphone. Cependant, il n'en demeure pas moins que le parti libéral a formé le gouvernement pendant des années et des années et a toujours fait fi de leurs difficultés. Il a feint de promouvoir le secteur agro-alimentaire, mais sans aucun enthousiasme, contrairement à nous. Même si nous constituons le gouvernement depuis peu, je me fais fort de répondre à tous les reproches de l'opposition officielle. Elle nous a blâmés pour le peu que nous avons fait pour l'agriculture depuis cent jours que nous exerçons le pouvoir. Nous ne sommes pas satisfaits. Nous ne faisons que commencer. Je n'hésiterais pas à comparer les réalistations de nos cent jours à celles de n'importe quelle période de cent jours de leur gouvernement.

Une voix: Et même de la dernière décennie.

M. Taylor: Voire même des 16 dernières années.

M. Wise: J'entends mes collègues, mais je n'irais pas jusque-là. Je sais qu'au cours de ce débat, ils profiteront de l'occasion, ce que je n'ai pas fait, pour faire état de nos réalisations au cours de ces cent jours. Nous pouvons facilement résumer les mesures que le premier ministre et le gouvernement ont prises jusqu'ici. Nous avons versé sous une forme ou sous une autre à notre secteur agro-alimentaire près d'un milliard de dollars. Les paroles s'envolent et les écrits restent. Les députés peuvent vérifier les faits. Qui plus est, ils peuvent vérifier les chiffres de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario.

Des voix: Bravo!

M. Althouse: J'aimerais poser une question au ministre, monsieur le Président. Le ministre a fait état du document de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario qui nous a été remis il y a quelques jours. Il s'agissait en quelque sorte d'un bulletin traitant de chacun des points soulevés par la Fédération de l'agriculture de l'Ontario avant les élections. Ce bulletin portait notamment sur les obligations agricoles, sur l'article 31 de Revenu Canada et sur les gains en capital, et il en parlait comme d'autant de mesures qui avaient été prises et dont un comité avait été saisi. Étant donné que la Fédération semble en savoir bien plus que nous, le ministre pourrait-il nous dire à quel comité cette tâche a été confiée et quand ce comité entreprendra son travail?

M. Wise: Monsieur le Président, je peux garantir au député que je me suis longuement entretenu de ces questions avec le ministre des Finances. Je suis certain que ce dernier le précisera sous peu.

Le simple bon sens nous dit que toutes ces questions sont de nature fiscale et je m'attends donc à ce que le comité pertinent soit le comité des finances, du commerce et des questions économiques ou l'un de ses sous-comités. Je crois comprendre que le député s'est engagé à nous appuyer dans cette démarche. Si le critique de l'opposition officielle prenait le même engagement, cela nous aiderait énormément à renvoyer rapidement au comité ce document de travail.

Il semble y avoir un certain malentendu au sujet du document que le ministre des Finances a déposé la semaine dernière. Il ne s'agit là que d'un document de travail qui sera renvoyé à un comité parlementaire ou à un sous-comité d'un comité parlementaire et rien de plus. Je suis persuadé qu'il favorisera la discussion et le débat et il ne faut donc pas le percevoir comme un énoncé de politique de la part du gouvernement, mais bien comme un document de travail.

Le Nouveau parti démocratique a pris un engagement et je suis certain que l'opposition officielle en fera de même. Si nous obtenons bientôt cet engagement de leur part, je m'attends à ce que le ministre des Finances annonce dans les jours qui suivront les mesures qui seront prises.

M. Foster: Monsieur le Président, je crois que rien n'empêche le gouvernement d'inscrire au *Feuilleton* une motion portant sur le renvoi de ces trois questions. Il est très clair, selon moi, que durant la campagne électorale le gouvernement s'est engagé fermement à présenter des mesures législatives sur les gains en capital, les obligations agricoles et l'article 31. Nous préférerions que le gouvernement présente des projets de loi en ce sens, mais s'il décide de renvoyer ces questions à un comité, afin qu'il les étudie, nous serons naturellement co-opératifs, car il s'agit de questions importantes.

Rien ne retient le gouvernement. Rien ne l'empêche depuis le 5 novembre d'inscrire au *Feuilleton* une motion renvoyant ces trois questions au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques ou à l'un de ses sous-comités. La Fédération de l'agriculture de l'Ontario a l'impression que ce renvoi a déjà eu lieu, mais encore faut-il qu'il soit inscrit au *Feuilleton*, proposé par le ministre et débattu à la Chambre. Or, nous attendons encore que cela se produise.

Le ministre s'est félicité ce matin dans son discours, signalant que des milliards de dollars ont été versés. Je voudrais lui demander ce qu'il pense des 500 millions de dollars et plus qui sont versés au titre de l'assurance-récolte, des 223 millions de dollars qui le sont au titre du programme de stabilisation du grain de l'Ouest, du programme d'aide en cas d'inondations et le reste. Tous ces programmes ont été mis en œuvre par l'ancien gouvernement libéral. Les paiements auraient été effectués quel que soit le parti au pouvoir. Je m'étonne que le ministre n'ait pas parlé davantage de la crise financière dans le secteur agricole. En réponse à une question du chef de l'opposition (M. Turner), il a déclaré que l'ancien gouvernement n'avait pas rétabli le programme spécial d'aide financière aux agriculteurs. En fait, nous avons pris un engagement à cet égard au cours de la campagne électorale. Nous l'aurions appliqué à tous les taux d'intérêt élevés, alors que la mesure législative du ministre, qui s'est fait attendre quatre ou cinq mois, ne s'appliquait qu'à 5,600 prêts agricoles en souffrance auprès de la Société du crédit agricole. En réalité, 6,800 autres prêts hypothécaires à plus de 15 p. 100 n'étaient pas touchés. Cette mesure ramenait les taux d'intérêt à 12.75 p. 100 à une époque où l'Association canadienne des éleveurs de bétail affirme que les agriculteurs ne peuvent se permettre que des taux de 8 p. 100.

Il suffit de regarder la liste des promesses que les conservateurs ont faites pour s'apercevoir qu'ils n'en ont pas tenu beaucoup. Ainsi, que dire des avances sur les récoltes, de la modification de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, afin que les paiements soient versés au moment où les agriculteurs en ont besoin, du rétablissement d'une politique laitière à long terme ou de l'extension des travaux de recherche et de développement dans le secteur agricole? Il suffit de se rappeler de l'annulation d'un certain nombre de projets de laboratoire ou du centre de toxicologie.

Le ministre était fort heureux d'avoir pu, grâce à notre collaboration—et pourquoi n'aurions-nous pas collaboré?—faire adopter une mesure législative créant un office de commercialisation du tabac. Les députés de son propre parti ont fait de l'obstruction systématique, afin d'empêcher l'adoption de ce projet de loi en juin dernier. S'ils ne l'avaient pas faite, nous n'aurions pas eu à nous pencher sur cette question. Or, après avoir été victime d'obstruction en juin dernier, le projet de loi a été adopté à la Chambre en une journée. On aurait pu le faire tout aussi facilement en juin dernier.

• (1230)

Je voudrais poser une question au ministre. Son parti a promis de prévoir les fonds nécessaires pour aider les producteurs à refinancer leurs prêts aux taux d'intérêt pratiqués à l'heure actuelle. Était-ce là un véritable engagement de son parti? Cela s'applique-t-il aux prêts consentis par la Société du crédit agricole? Cela touche-t-il tous les prêts agricoles en souffrance, qu'ils soient à court ou à long terme? Lorsque les conservateurs parlent des taux d'intérêt en vigueur, veulent-ils dire les taux d'intérêt sur les billets à vue? Cette promesse tient-elle toujours? Cela vise-t-il tous les prêts en souffrance des 39,000 agriculteurs, maintenant 45,000, qui éprouvent de très graves difficultés financières? Le ministre pourrait-il éclairer notre lanterne?

M. Wise: Monsieur le Président, je voudrais corriger une autre affirmation inexacte qui a été faite au sujet des installations de recherche au sein du ministère de l'Agriculture. Aucun projet de ce genre n'a été annulé. Nous avons trouvé l'argent nécessaire à la poursuite de deux d'entre eux. Il s'agit de deux laboratoires, l'un à Trois-Rivières et l'autre à Victoriaville. J'ai déjà dit que nous n'avions annulé aucun de ces projets. Ils sont retardés seulement. Il y a une différence entre retarder la construction d'une installation et l'annuler.

Le député demande si notre engagement s'applique à l'ensemble des prêts agricoles. Cela n'est manifestement pas possible. Notre engagement visait les clients de la SCA. C'est là le seul pouvoir que nous donne la loi.

Comparons notre démarche au programme spécial d'aide agricole du gouvernement précédent, qui a manqué de fonds en décembre 1983—ce dont le gouvernement ne s'est alors pas préoccupé—et qui est venu en aide à 2,000 clients environ de la SCA. Pour être admissible à ce programme. il vous fallait prouver que vous étiez financièrement aux abois, et ce n'était pas facile. Notre programme s'appliquera à tous les clients de la SCA. Il touchera non pas 2,000, 3,000, ni 4,000 d'entre eux, mais bien les 5,600 clients de la SCA.

Le député a comparé l'autre jour notre programme au programme superbe qui a été mis sur pied aux États-Unis. Nous avons suivi de très près ce programme. Nos recherches nous ont amené à conclure que c'était loin d'être un succès. C'est exactement ce que j'ai répondu l'autre jour au député. Ce programme extraordinaire lancé aux États-Unis n'a permis d'aider que 8,000 agriculteurs américains.

M. Mayer: Dans le contexte canadien, cela revient à 800.

M. Wise: C'est exact. Notre programme a été conçu et m'a été proposé par les hauts fonctionnaires de la SCA. Je félicite ceux-ci pour la collaboration extrêmement utile qu'ils ont accordée aux groupes agricoles, aux hauts fonctionnaires de mon ministère, au ministère des Finances et à moi-même. Notre programme nous a permis de venir en aide à 5,600 agriculteurs. Si l'on compare notre programme au programme américain, utilisant un rapport de un à dix, notre programme aurait bénéficié à quelque 56,000 agriculteurs américains. C'est là une comparaison extrêmement avantageuse pour nous. L'efficacité de notre programme de conversion des taux d'intérêt ne fait aucun doute.

Les subsides

M. le vice-président: La période des questions et des observations est expirée. Nous allons maintenant reprendre le débat.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis enchanté que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) soit là aujourd'hui. Je regrette qu'il ait dû manquer la cérémonie officielle d'inauguration du laboratoire de Saint-Hyacinthe, dans la Belle Province. Je sais qu'il aime les inaugurations des installations que le gouvernement libéral a mises en place et les cérémonies de levée de la première pelletée de terre. La dernière fois qu'il est comparu devant le comité de l'agriculture, il venait de participer à une cérémonie à Nepean, au nouveau laboratoire du gouvernement. A en juger d'après la façon dont le ministre des Finances (M. Wilson) et le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) gèrent les finances, les seuls édifices fédéraux qu'il aura à inaugurer et pour lesquels il donnera le premier coup de pioche sont ceux du gouvernement libéral.

M. Mayer: Voulez-vous que nous supprimions ces projets?

M. Foster: Je dis tout simplement que nous sommes désolés que le ministre ne puisse pas être à Saint-Hyacinthe aujourd'hui pour l'inauguration officielle. Étant donné que c'est un pilier de la Chambre des communes, je sais qu'il préférait être ici aujourd'hui.

Le gouvernement semble jouer sur les apparences; il ne prend pas vraiment d'initiatives mais il donne l'impression d'agir. Nous avons assisté à la signature symbolique d'un chèque par le ministre des Travaux publics (M. La Salle). D'une façon très ostensible, il a signé un chèque de 13 millions pour les éleveurs de porcs. Le premier ministre (M. Mulroney) et son gouvernement aiment ce genre de symbolisme. Ils adorent qu'on les voie en train de faire quelque chose. Pour eux, c'est aussi bien d'étudier les obligations agricoles, l'article 31 et les problèmes de l'agriculture que de prendre des initiatives. D'un point de vue superficiel, le gouvernement donne peut-être l'impression d'agir. Les éleveurs de porcs de la province de Québec appeleront le ministre des Travaux publics pour avoir des nouvelles de ce chèque. Ils vont aller à la banque et essayer d'encaisser ce chèque. Le ministre de l'Agriculture aura beau dédaigner l'action, les éleveurs de porcs de la province de Québec ne le laisseront pas temporiser.

Le gouvernement abandonne beaucoup de producteurs agricoles. D'après le rapport de la Société du crédit agricole, 39,000 agriculteurs ont de graves problèmes financiers. Ce matin, le ministre a parlé et a répondu pendant dix minutes. Il n'a pas dit comment il allait aider les 39,000 agriculteurs qui sont dans le pétrin. Ce sont des personnes en chair et en os. Les producteurs agricoles ne sont pas les plus prospères. S'ils consacrent plus de 40 p. 100 de leurs liquidités au remboursement de leurs dettes, si leur contingent représente moins de 15 p. 100 de leur exploitation ou s'ils empruntent plus qu'ils ne consacrent aux dépenses d'immobilisations, ils se trouvent dans une situation financière inquiétante. Le plus tragique, c'est qu'il s'agit de jeunes agriculteurs, ceux qui sont en moyenne depuis 11 onze ans dans ce secteur.

• (1240)

Par ailleurs, nos espoirs pour l'avenir reposent sur ces agriculteurs parce que ce sont les plus productifs et les plus avancés sur le plan technique, et parce qu'ils produisent la moitié de l'ensemble des denrées alimentaires du pays. Le gouvernement prétend qu'en ramenant les taux d'intérêt de 14 à 12.75 p. 100, nous résoudrons tous les problèmes, mais ce n'est pas vrai. Je ne vois pas comment m'exprimer autrement qu'en disant que ce n'est pas vrai.

La semaine dernière, j'ai vu à mon bureau un agriculteur qui faisait partie du groupe de la FAO. Il a expliqué comment il a acheté son élevage porcin pour $320,000 il y a dix ans. Il a prix une hypothèque de $240,000 à la SCA. Il a fait évaluer l'exploitation l'été dernier parce qu'il avait entendu dire que la valeur des propriétés agricoles diminuait. En fait, son évaluation était de $165,000. Il avait perdu la moitié de son actif en deux ou trois ans. Je voudrais savoir comment la petite réduction des taux d'intérêt de 14 p. 100 à 12.75 p. 100 aidera ce producteur.

Les 70,000 à 75,000 producteurs agricoles du pays ont des dettes de 17 milliards alors que la dette globale du pays est de 21 milliards à l'heure actuelle. Lorsque les représentants de la Société du crédit agricole sont comparus devant le comité de l'agriculture, ils ont dit que d'ici un an ou deux, des paiements sur ces prêts agricoles pour environ 2 milliards seront interrompus, ce qui représente une somme d'argent colossale. J'ignore combien de milliers d'agriculteurs cette société représente. Apparemment un très grand nombre. En fait, Ralph Ashmead, analyste de la recherche pour la Société du crédit agricole, a dit dans une entrevue relatée dans le *Manitoba Co-operator* en octobre 1984, qu'il y avait d'après lui de 2,000 à 3,000 agriculteurs en danger de faire faillite dans l'immédiat.

J'étais surpris que le ministre parle de l'échec du programme agricole américain de mise de côté. Ce programme vise à aider les agriculteurs dont les actifs ont perdu considérablement de valeur, comme l'agriculteur de Nipissing dont j'ai parlé. De toute évidence, c'est un programme qui n'aidera pas tous les agriculteurs. Si un agriculteur a perdu tout son capital propre dans son exploitation, aucun programme ne peut l'aider. Cependant, quand on met de côté une partie de la dette pendant quelques années, l'agriculteur se retrouve avec une marge nette d'autofinancement d'environ 10 p. 100, et l'American Farmers Home Administration, qui est comparable à notre Société du crédit agricole accepte de mettre cette dette de côté et de payer les intérêts sur le quart de la dette pendant une période maximum de cinq ans.

Le ministre de l'Agriculture n'a aucun programme de ce genre. Certains diront peut-être: «Cela revient simplement à sortir quelqu'un du pétrin. Est-ce vraiment quelque chose que nous devrions faire?» A mon avis, nous devrions envisager très sérieusement d'agir ainsi au Canada. Chaque fois qu'un agriculteur est en cessation de paiement, déclare faillite ou fait l'objet d'une saisie, la Société du crédit agricole perd entre $80,000 et $90,000. En cas de faillite, nous savons que la moitié du cheptel est remplacé et que la moitié des biens disparaissent du jour au lendemain. Au lieu de perde $80,000 ou $90,000 dans une saisie, pourquoi ne pas venir en aide à l'agriculteur en mettant de côté une partie de sa dette, lui permettant ainsi de dégager un *cash flow* positif pendant quelques années, pour lui permettre d'assumer ultérieurement la responsabilité de ses dettes?

En septembre, quand la crise des dettes agricoles a commencé aux États-Unis et quand la valeur des exploitations a diminué de 25 à 50 p. 100 dans ce pays et au Canada, les Américains ont annoncé la mise en place de ce programme et

la Farmers Home Administration a envoyé des lettres à ce sujet à environ 150,000 de ses clients. En outre, elle a reçu plus de 100,000 demandes de renseignements de personnes qui voulaient savoir si elles pouvaient bénéficier du programme. Concrètement, pour plus de 8,000 agriculteurs, les taux d'intérêt ont été ramenés de 11 ou 12 p. 100 à 7 ou 5 p. 100, selon qu'il s'agissait d'emprunts contractés à des fins de production ou d'emprunts hypothécaires sur les terres. Finalement, la Farmers Home Administration a déjà accepté de mettre de côté une partie des dettes de 3,000 agriculteurs.

Il n'y a aucune commune mesure entre le fait que le ministre ait ramené les taux d'intérêt de 14 à 12.5 p. 100 et le programme de la Farmers Home Administration des États-Unis qui a permis de ramener les taux d'intérêt de 11 ou 12 p. 100 à 7 ou 5 p. 100 et de créer un programme de . . .

M. Malone: Quel était le taux d'intérêt quand les libéraux étaient au pouvoir? Il était de 22 p. 100.

M. Foster: Absolument pas viable. Je constate que les députés d'en face commencent à s'agiter. Nous voulons savoir quand ils se décideront à s'attaquer à tous ces problèmes.

Dans son exposé du jeudi 7 novembre de triste mémoire dans lequel il a dit à toutes fins pratiques: «Non seulement nous allons frapper les agriculteurs qui son à terre, mais nous nous lancerons à leurs trousses», le ministre a pour ainsi dire déclaré la guerre aux producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Edouard et aux céréaliers de l'Ouest. Le gouvernement percevra 32.3 millions en droits sur les services au cours de l'année prochaine. Par exemple, les droits de germination passeront de $12.50 à $50.

Cette année va être très difficile pour les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard. Leur coût de production est d'environ 5 c. la livre, alors que leur prix de vente tourne autour de 6 c. la livre. Leur situation est donc très précaire. Un droit d'inspection de 33 c. les 100 livres sera imposé sur les fruits frais, les légumes et les pommes de terre vendus dans d'autres provinces. On me dit que, pour une exploitation normale, il en coûtera environ $66 pour faire inspecter les pommes de terre produites sur un acre. Pour une exploitation agricole moyenne de 200 acres, le coût des inspections sera très important, puisqu'il s'élèvera à environ $12,000 ou $13,000 d'après mes premiers calculs.

En outre, les droits d'inspection des pommes de terre de semence augmenteront d'environ $11 par acre. Il risque d'en coûter à peu près $2,200 à une exploitation. Un droit de 7 c. les 100 livres sera perçu sur les inspections de tubercules secondaires. Et la liste est longue.

Hier, à la réunion du comité de l'agriculture, quand nous avons essayé d'obtenir des précisions à ce sujet de la part du ministre, il a répondu: «Oh, vous savez, nous en discutons avec les groupes de producteurs de tout le pays, mais nous ne pouvons pas donner ces renseignements au comité de l'agriculture de la Chambre des communes». Je soutiens que le comité de l'agriculture de la Chambre des communes est un organisme très important dans le secteur agricole. Si le gouvernement veut augmenter considérablement les droits perçus pour les services agricoles, il me semble qu'il devrait être disposé à fournir les renseignements nécessaires aux membres du comité.

Il y a énormément de choses dont je voudrais parler aujourd'hui, mais je manque de temps. Je signale aux députés que le gouvernement—au moment même où la plupart des agriculteurs canadiens éprouvent de graves difficultés—impose une nouvelle assurance contre les sinistres. A la suite de la sécheresse qui a sévi dans l'ouest du Canada l'été dernier, les gouvernements fédéral et provinciaux ont établi un programme à frais partagés grâce auquel les producteurs toucheraient 60 millions de dollars, dans le sud de l'Alberta et en Saskatchewan. L'ancien gouvernement libéral avait consenti à leur verser 16 millions. Le gouvernement actuel a réduit cette somme de plus de la moitié et le gouvernement provincial de la Saskatchewan a fourni un montant à peu près égal, soit 8 millions.

• (1250)

D'après le nouveau programme du gouvernement, les agriculteurs vont payer la moitié des frais, le gouvernement fédéral, l'autre moitié, et les gouvernements provinciaux n'auront rien à payer, sauf peut-être les frais d'administration. Imaginez la situation dans le nord-est de la Saskatchewan—surtout dans les cinq municipalités rurales où les inondations ont causé beaucoup de dommages deux ans de suite vers la fin du printemps—si les 1,700 agriculteurs avaient été obligés de fournir les 8 millions de dollars versés par le gouvernement provincial. Le gouvernement abandonne les agriculteurs à leur sort à un moment où leur situation financière est des plus précaires et leur endettement à son plus fort depuis trente ou quarante ans. En outre, il impose des droits pour défrayer les inspections et l'assurance contre les sinistres.

Nous regrettons que le gouvernement ait décidé de supprimer Canagrex. Lors de la dernière campagne électorale, les conservateurs promettaient de faire du Canada une superpuissance dans le domaine des exportations agricoles. En fait, notre pays à des normes très élevées à cet égard. A titre d'exemple, en 1983, le Canada a exporté pour 9 milliards et demi de dollars de marchandises, dont 10 p. 100 étaient des produits agricoles. Nous avons accusé en outre un excédent de 4.3 milliards sur les importations. Je reconnais que nous devons une bonne partie de cet excédent aux efforts de la Commission canadienne du blé et aux exportations de la Commission canadienne du lait. Le gouvernement précédent souhaitait la mise sur pied de Canagrex pour mettre en marché bon nombre de produits, notamment les haricots, le canola, le miel et toutes les denrées à volume relativement faible qui rapportent bien et que les gouvernements provinciaux écoulent souvent un peu partout. Au Canada, nous avons vu les gouvernements provinciaux se concurrencer pour la vente de porc. Par conséquent, Canagrex a été créée pour coordonner, identifier et expérimenter les marchés ainsi que pour accorder une aide financière globale. Au cours de ses cinq premiers mois d'activité, Canagrex a enregistré un chiffre d'affaires de 7 millions et elle était sur le point de réaliser des ventes d'une valeur de 160 millions. Canagrex a fait des études de marché dans 16 pays et a examiné 300 demandes d'aide. Ces demandes provenaient non seulement de petites organisations, mais de grandes sociétés comme Canada Packers et Cargill, qui reconnaissaient qu'une société d'exportation de produits agricoles présentait des avantages.

Le gouvernement abolit Canagrex, alors que les États-Unis viennent d'instaurer un excellent programme pour l'exportation de leurs produits agricoles. Le secrétaire d'État à l'Agriculture a annoncé que les États-Unis allaient commercialiser leurs denrées à l'étranger de façon beaucoup plus dynamique.

Le gouvernement abandonne les agriculteurs au moment où ils ont besoin d'encore plus d'aide. Ils ont besoin d'aide sur le plan de la recherche et de la commercialisation ainsi que sur le plan financier. Le gouvernement devrait chercher à soutenir l'agriculture, comme le font les États-Unis, alors qu'il abandonne purement et simplement les agriculteurs canadiens à leur sort.

M. Taylor: Monsieur le Président, les discours du genre de celui que vient de faire le député libéral d'Algoma (M. Foster), coulent sur le dos des agriculteurs des Prairies comme de l'eau sur le dos d'un canard. Quand j'entends le député verser des larmes de crocodile en accusant de ne pas tenir ses promesses notre gouvernement qui n'est au pouvoir que depuis cinq ou six mois, je me demande bien où il peut aller chercher tant de culot.

En 1980, le premier ministre Trudeau a promis que si le gouvernement libéral était réélu, il changerait la date du jour d'évaluation. Cela a donné de l'espoir à des centaines d'agriculteurs, dont le bas de laine était accroché à ce jour d'évaluation. L'ex-ministre de l'Agriculture, M. Whelan, avait promis aux agriculteurs des Prairies qu'il changerait ce jour-là, et qu'il fallait l'en croire. Est-ce que la date a été changée? Chaque fois qu'on lui demandait à la Chambre quand cette date serait changée, M. Whelan répondait: «Bientôt». Ce bientôt n'est jamais venu. C'est ce qui fait que des centaines d'agriculteurs de l'Ouest et d'ailleurs ont vu leurs projets de retraite sabotés. Et malgré cela, le député d'Algoma trouve le culot d'accuser notre gouvernement de violer ses promesses. Quand je l'entends, je me prends à penser que les libéraux sont comme des caméléons. Pourquoi les libéraux n'ont-ils pas changé la date après que leur premier ministre et leur ministre de l'Agriculture eurent fait des promesses fermes à cet égard? Lorsque le député commencera à mettre en pratique ce qu'il prêche, nous commencerons peut-être à l'écouter.

M. Foster: Monsieur le Président, le député de Bow River (M. Taylor), qui est un de mes excellents amis et que je connais depuis de très nombreuses années, a beau parler fort, mais tout cela ne tient pas debout. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les promesses des conservateurs pour voir que les trois quarts n'ont pas été remplies et que rien ne se passe.

M. Taylor: Pas en cinq mois!

M. Foster: Il devrait jeter un coup d'œil sur la liste.

M. Taylor: Et que dire du jour d'évaluation?

M. Foster: La promesse prioritaire sur la liste des mesures à prendre par les conservateurs consistait à abolir l'impôt sur les gains en capital résultant de la vente d'une ferme qui conserve sa vocation agricole. Le Parlement siège depuis le 5 novembre. Pourquoi n'a-t-il encore présenté aucun projet de loi à cet égard? Pourquoi ne renvoit-il pas cette question au comité?

M. Taylor: Nous sommes en train de le faire.

M. Foster: Pourquoi n'agit-il pas alors? On n'y a rien au *Feuilleton*. Pourquoi le gouvernement n'y fait-il pas inscrire un projet de loi pour abolir l'impôt sur les gains en capital? Il veut renvoyer cette question à un comité. De toute façon, les conservateurs vont renier cette promesse.

M. Taylor: Vous croyez?

M. Foster: Si le député s'était donné la peine de lire le document intitulé *Tax Issues in Agriculture*, il verrait que le ministre des Finances a des vues différentes des siennes. Il fait marche arrière à ce sujet. S'il est vrai que le gouvernement compte abolir l'impôt sur les gains en capital provenant de la disposition d'une entreprise agricole, pourquoi a-t-il adopté les mesures sur les gains en capital du budget déposé le printemps dernier par M. Lalonde?

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'EMPLOI

L'URGENCE D'ÉTABLIR DES PROGRAMMES ÉQUITABLES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, voilà plus de deux mois que le rapport du juge Rosalie Abella a été déposé et le parti conservateur n'a toujours pas donné écho aux 117 recommandations proposées pour pallier les problèmes de discrimination en matière d'emploi.

Pourtant, il s'agit là d'un dossier qui requiert une grande attention et des mesures immédiates, entre autres pour les minorités visibles, comme en témoigne une étude préparée conjointement par le Conseil de planification sociale du Toronto Métropolitain et par le «Urban Alliance on Race Relations». L'étude dénonce le racisme dont font l'objet les groupes ethniques à Toronto. Mais le racisme n'est pas un problème typique à la région torontoise: il s'étend à l'ensemble du Canada.

Aussi, il est urgent que des programmes d'équité en matière d'emploi soient établis pour les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles en plus d'offir aux immigrants une formation linguistique et professionnelle adéquate, car ils font face à une discrimination à la fois ouverte et indirecte, tel que le rapportait le rapport du comité spécial sur la participation des minorités visibles au Canada.

En tant que société, nous avons la responsabilité d'éliminer à la source la discrimination envers tous les groupes minoritaires, mais le gouvernement conservateur se doit de prendre les mesures appropriées.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES FRAIS D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES POMMES DE TERRE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, l'Office de commercialisation de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et l'Association des producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard ont l'un ou l'autre reçu la semaine dernière une lettre du sous-ministre de l'Agriculture leur annonçant le relèvement des frais d'inspection et de certification, jugé par le ministère de l'Agriculture comme moyen de recouvrement de fonds.

Les frais d'inspection des pommes de terre de table seront de 33c. les cent livres à partir du 1er avril de cette année. Si l'on considère que le rendement moyen dans l'Île-du-Prince-Édouard est de vingt mille livres à l'acre, cela veut dire que les frais à l'acre vont grimper à $66. Pour l'agriculteur moyen qui cultive deux cents acres en pommes de terre, cela représente plus de $13,000 en frais d'inspection.

On a aussi établi des frais pour les producteurs de pommes de terre de semence qui s'élèveront en moyenne à quelque $5,000 dans la plupart des cas. Ces frais seront prohibitifs pour beaucoup d'agriculteurs qui ont déjà du mal à commercialiser leurs produits à un prix supérieur au prix de revient.

Les producteurs de pommes de terre dans l'Île-du-Prince-Édouard s'opposent à ces nouvelles hausses de frais. Ils s'inquiètent particulièrement du fait que les changements entreront en vigueur sans qu'il y ait eu ni consultation ni apparemment possibilité de compromis. Je ne crois pas que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) soit pleinement conscient de ce que cela implique pour les agriculteurs du Canada et je recommande qu'une véritable démarche de consultation soit amorcée pour permettre aux producteurs d'exprimer leurs inquiétudes en ce qui concerne les mesures de recouvrement de fonds.

M. le Président: Je regrette de devoir interrompre le député, mais le temps mis à sa disposition est maintenant expiré.

* * *

LES RÉFUGIÉS

LE TRAITEMENT RÉSERVÉ AUX PERSONNES DÉTENUES EN ATTENDANT D'OBTENIR LE STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, les réfugiés et les autres personnes qui arrivent en avion à l'aéroport international Pearson et qui sont retenues pour une raison ou une autre à l'Avion Motor Hotel, établissement de sécurité minimum, ne doivent pas être moins bien traitées que les criminels condamnés à l'emprisonnement. J'ai appris que c'est en réalité ce qui se passe. Il paraît que ces personnes ne passent jamais plus d'une heure complète par jour à l'air frais. En fait, le plus souvent, elles ne sortent pas du tout.

Il est strictement interdit aux détenus de parler entre eux, même dans les files d'attente, à l'heure des repas. Il n'y a pas de bibliothèque. Les agents de sécurité fouillent arbitrairement sans permission, les chambres des détenus et leurs objets personnels, qui sont entreposés; certains détenus prétendent qu'on leur a volé leurs objets personnels. Les agents de sécurité disent souvent des grossièretés et, ironie du sort, ils menacent de faire emprisonner les détenus.

Article 21 du Règlement

J'exhorte la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) à se renseigner sur cet établissement de détention et à dire à la Chambre si le Canada répond aux attentes du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; je l'exhorte surtout à dire qui établit les règlements concernant les détenus, qui est chargé de les faire appliquer et quel recours a le détenu qui a l'impression d'être traité injustement.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA COOPÉRATION ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, depuis des semaines nous entendons l'opposition à la Chambre attaquer nos voisins américains à propos de l'investissement étranger, du partage en matière de production de défense et du commerce. Tandis que notre nouveau gouvernement lance des initiatives pour mettre le pays sur la voie de la relance par la coopération à l'intérieur et à l'extérieur du pays, les Canadiens voient l'opposition fustiger les Américains au lieu de joindre ses efforts aux nôtres pour nous redonner des emplois et la prospérité.

Je crois que la plupart des Canadiens souhaitent que nous collaborions avec notre allié et principal partenaire commercial du Sud. Un climat défavorable aux investissements a par le passé poussé trop de Canadiens à aller investir aux États-Unis. Je mets les Canadiens en demeure d'investir au Canada. Par ailleurs, au lieu de critiquer l'investissement étranger, pourquoi ne pas s'associer avec les investisseurs des États-Unis, d'Europe et de pays du Pacifique qui veulent faire affaire dans ce grand pays qu'est le nôtre?

Le Canada a prospéré grâce à la recherche entreprise conjointement avec les États-Unis dans de nombreux domaines comme les soins de santé, les communications et les transports, pour n'en nommer que quelques-uns. Les progrès techniques accomplis par les États-Unis ont contribué à la prospérité générale du Canada, une prospérité que notre nouveau gouvernement tente de raviver, ce qu'il ne réussira pas avec le pessimisme et le mépris, mais avec un esprit d'équité et d'ouverture, une volonté de travailler avec nos alliés. Cette attitude constructive ne fera pas vendre de journaux mais elle va redonner des emplois aux Canadiens tout en préservant notre force et notre souveraineté.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INTERNEMENT DE CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE—LA NÉCESSITÉ D'EN ARRIVER À UNE ENTENTE

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, si j'interviens aujourd'hui, c'est pour encourager le gouvernement à conclure une entente avec l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise. Le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Murta) a reconnu la nécessité pour le gouvernement d'en arriver à une entente avec l'Association, et je l'en félicite. Il fait bien de s'atteler à la tâche urgente de conclure une entente honorable avec la collectivité nippo-canadienne, qui a réappuyé, le week-end dernier, la position de ses dirigeants nationaux. J'exhorte donc le ministre à foncer sans hésiter.

Article 21 du Règlement

Les Canadiens n'approuvent pas les injustices commises contre les minorités visibles. Même ceux qui doutent de la nécessité de dédommager ces gens, reconnaissent que le gouvernement King a agi à l'encontre d'un groupe de Canadiens qui ne s'étaient distingués que par leur origine et leur race.

Il se trouve que la Seconde Guerre mondiale a été une lutte massive contre le racisme génocide. Le gouvernement se doit à présent de redresser les grands torts causés à l'époque à une minorité canadienne visible. J'engage le premier ministre (M. Mulroney) à prendre des dispositions pour que son gouvernement reprenne les négociations, comme il l'a promis en décembre, et examine tous les préjudices subis par les Nippo-Canadiens.

* * *

L'INDUSTRIE

L'IMPORTANCE DES SECTEURS DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur le Président, l'industrie textile est un élément essentiel de notre économie nationale. C'est un secteur complexe, une industrie fortement capitalistique et très concentrée qui influe sur tous les Canadiens. Avec l'industrie du vêtement, elle emploie 183,000 Canadiens partout au Canada. Environ 45 p. 100 d'entre eux se trouvent en Ontario. Les textiles sont très importants dans ma circonscription, Hastings-Frontenac-Lennox et Addington. Nombre de mes électeurs travaillent directement ou indirectement pour cette industrie. Tous les Canadiens utilisent ses produits. L'avenir de l'industrie au Canada nous intéresse tous vivement.

Je félicite le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) d'avoir poursuivi ses consultations avec divers représentants de ce secteur. Je crois comprendre que le ministre s'entretiendra avec le président de l'Institut canadien des textiles, M. Ray Chevrier, et avec M. Des McLaughlin, directeur des relations avec le gouvernement et le commerce du textile à la société Celanese Canada Incorporated ce mois-ci. Je pense que des consultations comme celles-là augurent bien pour le textile et l'industrie du vêtement au Canada. Il y a beaucoup de travail à accomplir et nous le ferons ensemble. L'intérêt, les opinions et les conseils de cette importante industrie sont inestimables. Le ministre mérite notre encouragement et nos meilleurs vœux l'accompagnent.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LA FAIBLESSE DU CAUCUS CONSERVATEUR QUÉBÉCOIS À OTTAWA—LES CONSÉQUENCES POUR LE QUÉBEC

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, la faiblesse du caucus conservateur québécois à Ottawa est de plus en plus alarmante. Ce caucus est tellement faible qu'il se fait quotidiennement damer le pion par le caucus conservateur de l'Ontario. Les ministres du Québec ne sont que de simples porte-parole francophones des ministres importants hors Québec.

Monsieur le Président, alors que la Wabasso ferme ses portes à Trois-Rivières, alors que la Melchers ferme ses portes à Berthier, alors que Les Carbures ferme ses portes à Shawinigan, alors que le plus gros chantier à Montréal, le Centre d'entretien VIA Rail, est annulé, alors que la Commission sur la sécurité aérienne à Montréal est transférée à Ottawa, alors que les projets du Vieux Port de Montréal sont suspendus, alors que les projets Été Canada sont abolis, voilà que la compagnie coréenne d'automobile Hyundai s'installe, non pas au Québec, mais vraiment dans l'Ontario, mais pas n'importe où, dans la circonscription du ministre de l'Expansion industrielle régionale, le député de York-Peel (M. Stevens).

On disait toujours dans le passé que les conservateurs ignoraient le Québec. Monsieur le Président, tant et aussi longtemps que les élus conservateurs du Québec resteront muets, tant et aussi longtemps que le Parti québécois sera la fiancée du parti progressiste conservateur, le Québec risque avec ce gouvernement de se retrouver avec de belles paroles, de belles médailles, mais beaucoup de chômeurs.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA SUPPRESSION D'ÉMISSIONS RADIOPHONIQUES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai appris que la chaîne anglaise de Radio-Canada avait supprimé deux de ses plus anciennes émissions à l'antenne du réseau AM, à savoir *Identities* et *Anthology*. Compte tenu qu'elle a déjà supprimé l'émission *Our Native Land*, c'est donc dire que Radio-Canada a fait table rase de trois émissions diffusées depuis plus de 50 ans et qui étaient spécialement conçues pour les minorités du Canada.

Pourtant, l'un des principaux objectifs de Radio-Canada n'est-il pas d'aider les minorités à s'épanouir pleinement au sein de notre société? Voilà maintenant que cette société préfère les émissions plus faciles «à vendre», croyant qu'elles répondent davantage à ce que les gens dans le «vent» veulent entendre de nos jours, selon les spécialistes de la mise en marché.

Avant que ces changements ne soient approuvés par la haute direction de Radio-Canada, je voudrais que son président examine ces émissions, étant donné que la vocation de cette société est de servir tous les Canadiens. Je demande aussi instamment au ministre des Communications de permettre à Radio-Canada de venir témoigner devant le comité des communications et de la culture des Communes pour nous expliquer les changements que cette société compte apporter dans le cadre des compressions budgétaires qui lui sont imposées.

* * *

L'AGRICULTURE

LA NÉCESSITÉ DE CONSERVER LES TERRES ARABLES

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, la crise éthiopienne qui émeut tant les Canadiens depuis un an témoigne d'une façon dramatique du problème grandissant de la faim dans le monde. Hier, 40,000 enfants de moins de cinq ans sont morts d'inanition. Aujourd'hui, 40,000 autres enfants vont semblablement mourir d'inanition, et un nombre égal en feront vraisemblablement autant demain. Par ailleurs, 70 millions de personnes, soit à peu près trois fois l'équivalent de la population actuelle de notre pays, subissent chaque année des

atteintes permanentes et irréversibles au cerveau par suite d'une carence en protéines.

En dépit du besoin énorme et probant de denrées alimentaires, le Canada ne se rend toujours pas compte de la nécessité de préserver ses terres arables. Nous refusons de regarder la réalité en face, en prétextant que les affamés sont ailleurs et que ce n'est pas notre problème. Nous entretenons le mythe selon lequel le Canada disposerait d'abondantes terres arables. En réalité, la capacité de notre pays de produire des denrées alimentaires diminue si rapidement que nous courons au désastre tant du point de vue économique que de la nutrition si nous ne cessons pas immédiatement de gaspiller nos terres arables.

L'Ontario a maintenant perdu la moitié des terres qui servaient à l'origine à l'agriculture. De 1971 à 1976, en effet la plus vaste province de notre pays a perdu 200,000 acres de terres arables.

M. le Président: Je dois malheureusement informer le député qu'il a épuisé son temps de parole.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES ALLOCATIONS AU CONJOINT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, on sait que le gouvernement, par la voix du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), l'injustice sociale au Canada, a déposé le projet de loi C-26 qui, malheureusement, a pour effet de faire de la discrimination à l'endroit de 80,000 personnes au Canada. J'aimerais citer un télégramme:

L'Association québécoise de défense des droits des retraité(es) et préretraité(es) (A.Q.D.R.) dénonce le caractère discriminatoire de la mesure sociale accordant uniquement aux veufs et veuves entre 60 et 64 ans l'accès à une allocation fédérale.

Toujours selon le télégramme, et je cite:

Les hommes et les femmes, célibataires ou divorcés entre 60 et 64 ans qui, démunis et expulsés, souvent sauvagement, du marché du travail, devraient tout autant avoir droit à la protection minimum d'un revenu garanti, tel qu'accordé aux veufs et veuves de leur classe d'âge.

... annoncée tantôt. Monsieur le Président, cette copie du télégramme a été envoyée au très honorable premier ministre (M. Mulroney) le suppliant de demander au ministre des Finances (M. Wilson) d'accorder les sommes d'argent nécessaires pour éviter que la Chambre fasse de la discrimination à l'endroit de ces personnes-là.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON PROPOSE D'ÉTENDRE LES PRESTATIONS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le gouvernement doit se préoccuper particulièrement des personnes âgées de 50 à 65 ans qui, sans que ce soit leur faute, sont dans l'incapacité de trouver un emploi valable. Elles en sont à une étape de leur vie où les cotisations qu'elles verseraient normalement à un régime de pension leur permettraient de jouir d'un certain revenu une fois arrivées à un âge raisonnable et acceptable de retraite. J'ai découvert, comme beaucoup de députés sans doute, qu'il existait un nombre incalculable d'individus et de familles qui sont en proie à d'énormes difficultés.

Le premier ministre examinerait-il la possibilité d'élargir l'admissibilité à des prestations comme celles de l'assurance-chômage afin que les personnes de ce groupe d'âge, qui sont incapables de trouver un emploi et sont sur le point de perdre tout ce qu'elles ont acquis par leur travail pour leur famille, puissent bénéficier d'une source raisonnable de revenu en attendant que la relance économique leur permette de réintégrer la population active?

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES PLUIES ACIDES—LES NÉGOCIATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai quelques questions à poser au premier ministre au sujet de nos relations permanentes avec les États-Unis. Dernièrement, le premier ministre et plusieurs de ses ministres ont fait un rapport inexact sur certaines de ces questions.

Je parlerai en premier lieu de la question des pluies acides. A mon avis, le premier ministre a considérablement affaibli notre position de négociation avec les États-Unis lorsqu'il a proclamé vendredi dernier que le Canada devrait d'abord mettre de l'ordre dans ses affaires, avant d'exercer des pressions auprès des Américains. Il a déjà été contredit par le premier ministre désigné de l'Ontario. Il l'a été encore une fois aujourd'hui, à Montréal, par le ministre de l'Environnement de l'Ontario, Andrew Brandt.

Le premier ministre admettra-t-il qu'en faisant ces déclarations, il nous a mis dans une mauvaise position de négociation sur une question très importante? Admettra-t-il qu'il doit conclure une entente avec le président des États-Unis lors de la réunion au sommet prévue à Québec le 17 mars prochain? S'il ne réussit pas à conclure une entente exhaustive en matière de contrôle des pluies acides, il aura laissé tombé les Canadiens.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si nos efforts en vue de résoudre ce problème des plus important ont échoué au cours des années, et c'est sans doute le cas, il est évident que le gouvernement libéral du Canada en est en grande partie responsable.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: En effet, si mon très honorable collègue veut rapporter les paroles de ministres provinciaux, il constatera qu'à la même conférence convoquée ce matin par le ministre de l'Environnement, son homologue québécois . . .

[*Français*]

. . . l'honorable Adrien Ouellette a dit, presque textuellement, que: M. Mulroney avait tout à fait raison lorsqu'il s'exprimait ainsi vendredi. Que le gouvernement du Québec l'approuve entièrement dans ses démarches ainsi que ses paroles.

Cela étant dit, monsieur le Président, le fait est qu'il y a un partage de responsabilités entre les États-Unis et le Canada dans ce dossier hautement important et délicat. Et, à mon avis, en reconnaissant la part de nos responsabilités comme Canadiens: nettoyer notre propre cour avant de faire des reproches aux autres, c'est là une indication de bonne foi et un désir de collaborer loyalement afin de régler le problème des pluies acides définitivement.

Ce ne sera pas fait du jour au lendemain, monsieur le Président, mais de bonne foi, nous allons entamer le processus sur une période de temps afin de conclure des ententes qui nous permettront, effectivement, de nettoyer notre environnement.

[*Traduction*]

LE SYSTÈME D'ALERTE DU NORD

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je signale au premier ministre que le 6 mars 1984, le ministre fédéral de l'Environnement a conclu une entente avec toutes les provinces en vue de réduire de moitié les émissions de dioxyde de soufre d'ici 1994. Aujourd'hui, le ministre de l'Environnement de l'Ontario, M. Brandt, a déclaré qu'à son avis, le Canada, et surtout l'Ontario, n'est pas en retard par rapport aux États-Unis. Il a déclaré: «Je pense que nous avons fait plus en vue de restreindre les émissions de dioxyde de soufre au Canada que n'importe quelle autre province».

J'en arrive maintenant à la question de la première ligne d'alerte.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je parle des rapports inexacts faits par le premier ministre et ses ministres Ils ont tenu les gouvernements canadiens précédents responsables de la détérioration du système de première alerte. Le premier ministre sait que ce n'est pas vrai. Ses ministres et lui ont mal rapporté les faits quant au parti qui s'est engagé le premier à recevoir des armements nucléaires sur le sol canadien. Il sait que c'était M. Diefenbaker.

Des voix: Quelle honte!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'étais alors à la Chambre des communes . . .

M. Hnatyshyn: Moi aussi et vous vous trompez.

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . quand M. Diefenbaker a conclu ce marché en douce.

M. Hnatyshyn: Vous vous trompez.

M. Turner (Vancouver Quadra): Cet incident a entraîné la démission de Douglas Harkness et la défaite de son gouvernement. J'étais présent à la Chambre des communes lorsque cela s'est produit.

Des voix: Bravo!

• (1420)

M. le Président: Le très honorable chef de l'opposition a-t-il une question à poser?

M. Turner (Vancouver Quadra): Il semble régner une certaine confusion de l'autre côté quant aux faits réels qui se sont produits. Le premier ministre conviendra-t-il qu'aucune entente sur le système général de surveillance ne sera conclue avec les États-Unis tant que les députés n'auront pas eu l'occasion, tant à la Chambre qu'au comité permanent, d'étudier les négociations entourant cette question, pour permettre aux députés qui sont au courant de cette affaire d'examiner le contenu de cet accord?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue rappelle qu'il était à la Chambre des communes en 1962. Il réussissait mieux alors qu'en ce moment . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Car je sais qu'il peut faire beaucoup mieux que de ternir la mémoire du très honorable John Diefenbaker qui, pendant de longues années, a servi la Chambre et son pays avec honneur et dignité.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Cette dénonciation des libéraux n'est pas venue de moi, mais plutôt d'un Canadien fort distingué, le très honorable Pierre Trudeau, qui a écrit que les libéraux étaient devenus les princes défroqués de la paix au moment où, faisant volte-face, ils acceptèrent pour la première fois d'implanter des armes nucléaires en terre canadienne. Cela se passait en 1962 quand le parti libéral a vendu son âme pour détenir temporairement le pouvoir. Voilà ce qu'on peut reprocher au parti libéral.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Maintenant vous n'en voulez pas?

M. Mulroney: Les néo-démocrates ont dit leur mot. C'est impayable. Ce sont les derniers adeptes de l'OTAN.

M. Skelly: N'y comptez pas.

M. Mulroney: Je peux assurer à mon honorable collègue qui est un homme de distinction et de talent, et je suis certain qu'il me croira sur parole, que notre gouvernement défendra toujours les intérêts de la souveraineté canadienne et ne signera aucun document qui ne soit favorable à la souveraineté, à l'intégrité et à l'indépendance du Canada.

M. Gauthier: Et que faites-vous de la Chambre?

M. Mulroney: Nous partagerons volontiers avec tous les députés de la Chambre, par le truchement d'un comité, toute information pertinente.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Bien sûr, cette assurance nous l'accueillons avec plaisir, mais il n'en va pas de même si le premier ministre tente de récrire l'histoire. Il n'a qu'à consulter son ministre des Affaires des anciens combattants qui a démissionné à propos de la question que j'ai soulevée, car le gouvernement Diefenbaker—je connaissais ce très honorable monsieur aussi bien sinon mieux que le premier ministre le connaissait . . .

M. le Président: En toute déférence . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Laissez-le terminer.

Mme Copps: Pourquoi l'avez-vous laissé continuer? Soyez juste.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'ai chronométré la durée des questions et des réponses. Elles ont été extraordinairement longues.

M. Gauthier: Vous l'avez interrompu.

M. le Président: Si les députés veulent que le très honorable chef de l'opposition pose une question supplémentaire, je lui permets de le faire.

LE TRAITÉ SUR LA PÊCHE AU SAUMON SUR LA CÔTE OUEST

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suppose que ces questions sont assez sérieuses, surtout quand on tente de déformer l'histoire, pour qu'on les débatte à fond à la Chambre des communes. Ma question porte maintenant sur un autre sujet mais elle concerne encore l'absence des Canadiens de cette affaire.

J'avais posé une question au ministre des Pêches et des Océans avant que le premier ministre ne décide que le traité sur la pêche au saumon sur la côte ouest devait être paraphé la semaine dernière à Ottawa, avant qu'un seul député n'ait eu l'occasion d'en voir la couleur. Le ministre de la Justice répondant au nom du ministre des Pêches et des Océans, a affirmé que nous faisions le dumping de la morue salée aux États-Unis, ce qui encore une fois était faux.

Avant qu'il ne signe le traité de concert avec le président le 17 mars prochain, si ce document est ratifié par le Sénat américain, le premier ministre permettra-t-il aux députés de la Chambre d'en voir le texte et de dire ce qu'ils pensent des avantages qui en découleront pour le Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon très honorable rend un bien mauvais service à la Chambre et à moi-même en disant que j'aurais pressé nos négociateurs de conclure une entente simplement pour que j'aie l'occasion de signer le document à Québec. Je pense que ce faisant il sous-estime passablement la sagesse des députés et mon sens du devoir et du patriotisme.

Je rappelle à mon honorable collègue que le négociateur pour le Canada était un Canadien très distingué, l'honorable Mitchell Sharp. Ce dernier pourra confirmer à mon honorable collègue que je me suis simplement contenté de l'inciter à tenir compte des intérêts nationaux des Canadiens. C'est ce qu'il a fait.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

LA CONTRE-VALEUR DU DOLLAR

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je tiens à donner une autre chance au premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Ce gouvernement qui compte sur le public pour savoir ce qu'il doit faire, formé de veilleurs de nuit, de ministres qui se chamaillent et d'un ministre des Finances avec lequel le premier ministre est parfois d'accord, a réussi à semer tellement d'incertitude et de confusion que notre dollar est tombé au-dessous de 75c.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Nous savons ce que le premier ministre avait l'habitude de dire du dollar canadien.

Comme, de toute évidence, notre dollar n'inspire pas confiance, le premier ministre peut-il s'engager à épauler le ministre des Finances de façon à dissiper les dissensions au cabinet, pour qu'il soit possible de donner une orientation globale et cohérente à la politique économique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je remarque que mon collègue de Westmount prend la liberté de faire ce genre de suggestions prétentieuses uniquement lorsque le député de Shawinigan n'est pas assis à ses côtés.

Je peux dire au député ce qu'il sait déjà et ce qu'il a eu la gentillesse de reconnaître bien des fois dans des conversations privées au sujet de la Chambre. Lui et moi considérons le ministre des Finances comme un ministre exceptionnel, compétent et brillant qui rend de très précieux services au Canada et au gouvernement.

[*Français*]

LE DÉPÔT DU PROCHAIN BUDGET—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Monsieur le Président, les banalités, les clichés et même les platitudes du premier ministre sont déjà légendaires au pays, et j'aimerais adresser ma deuxième question au ministre des Finances.

Pourrait-il nous assurer que ce gouvernement d'ambiguïtés, de contradictions, de dissensions, déposera un budget aussitôt que possible, mais surtout avant la fin d'avril afin de restaurer dans quelque mesure la confiance économique au pays?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, au cours des trois mois qui ont suivi l'exposé économique, j'ai longuement discuté avec les gens de toutes les régions du pays. Je suis toujours impressionné de les voir de plus en plus confiants à l'égard de la voie suivie par notre gouvernement ainsi que de l'orientation politique et de l'approche à long terme que nous avons adoptées pour résoudre les problèmes économiques de notre pays.

Le député m'a demandé à deux ou trois reprises quand je présenterai mon budget. Je pense avoir dit très clairement que nous voulions consulter les provinces à l'occasion de la réunion des premiers ministres et de la conférence économique. Dès que ce sera fait, je déposerai un budget à la Chambre le plus tôt possible.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Selon le directeur de la politique spatiale à l'American Federation of Scientists, M. John Pike, les armes destinées à intercepter les missiles intercontiventaux en plein vol devraient être installées au Canada. Un autre rapport, rédigé par M. George Lindsey, chef de la recherche opérationnelle au ministère de la Défense nationale du Canada, laisse entendre qu'il faudra peut-être installer des armes nucléaires dans notre pays pour intercepter ces missiles, Le ministre a-t-il étudié cette possibilité avec les autorités américaines? Les a-t-il informées que le Canada n'accepterait en aucun cas ces armes sur son territoire?

• (1430)

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup que le député me donne l'occasion de faire une mise au point sur des déclarations publiées régulièrement dans les journaux qui n'ont rien à voir avec la politique du gouvernement. Le premier ministre a donné une conférence de presse vendredi. A cette occasion, il a expliqué très clairement ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons déclaré à maintes reprises à la Chambre. Cette position est la politique du gouvernement et continuera de l'être.

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS

M. Derek Blackburn (Brant): Je ne pense pas avoir obtenu de réponse, monsieur le Président. Je vais faire un nouvel essai. Ce même M. Lindsey a déclaré, non pas à un journaliste mais lors d'une séance d'un comité du Sénat, au bout du couloir, qu'il serait «souhaitable sur le plan opérationnel» d'établir un système de défense contre les missiles balistiques sous le contrôle opérationnel de NORAD. En conséquence, le gouvernement va-t-il cesser d'appuyer le programme de la guerre des étoiles tant qu'il ne connaîtra pas toutes les répercussions qu'aura ce programme sur le Canada?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, ce qui me met hors de moi, c'est que l'opposition se permet de mélanger deux ou trois programmes différents pour faire croire aux Canadiens que la situation n'est pas claire. Vendredi, le premier ministre a expliqué sans ambiguïté la position du gouvernement. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même l'avions déjà fait auparavant. Je ne vois vraiment pas pourquoi je devrais répéter tous les jours quelle est notre position. Notre politique est celle que les Canadiens connaissent et que le premier ministre a exposée vendredi. Nous n'avons pas d'armes nucléaires sur notre territoire et nous n'avons pas actuellement l'intention d'accepter des armes nucléaires au Canada.

M. Blackburn (Brant): Je remarque que le ministre a dit que le gouvernement a dit que le gouvernement n'avait pas actuellement l'intention d'accepter des armes nucléaires au Canada.

LE SYSTÈME D'ALERTE DU NORD

M. Derek Blackburn (Brant): J'ai une dernière question pour le ministre de la Défense nationale, monsieur le Président. Le ministre admet-il qu'il est impossible d'avoir au Canada un système radar de repérage au sol pour le programme de la guerre des étoiles qui soit distinct du système d'alerte modernisé du Nord? Reconnaît-il aussi que cela fait partie intégrante de l'élément aéroporté de l'IDS, qu'il est impossible de les séparer et que le Canada s'engage donc logiquement à appliquer le programme de la guerre des étoiles dans notre pays?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne peux accepter aucune des théories du député. Je le répète, nous avons entamé des négociations avec les États-Unis sur un système d'alerte, et sur rien d'autre.

M. Clark (Yellowhead): Cela n'a rien à voir avec la guerre des étoiles.

LE RENVOI À UN COMITÉ

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, maintenant que nous sommes en train de tirer au clair ces déclarations, permettez-moi de poser une question au premier ministre.

M. Crosbie: Retournez à votre domaine à vous.

M. Axworthy: En réponse au chef de l'opposition, le premier ministre a déclaré et a même parlé d'assurance je crois, qu'il permettrait à la Chambre d'examiner l'accord au sujet du système d'alerte de défense avant qu'il soit signé avec le président des États-Unis.

M. Crosbie: C'est plus que vous n'en avez jamais fait. Que faisiez-vous il y a deux ans?

M. Axworthy: J'aimerais avoir confirmation du premier ministre que ce document, avant d'être paraphé ou de faire l'objet d'un accord avec les États-Unis, sera soumis à un comité permanent de la Chambre, et que nous aurons la possibilité d'entendre des témoins et des représentants des ministères de la Défense nationale et des Affaires extérieures avant toute signature? Est-ce que le premier ministre veut nous en donner aujourd'hui la très nette assurance?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai déjà parlé au président du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, et je lui ai dit que le gouvernement serait tout à fait désireux de tenir à l'intention des députés une séance d'information complète et détaillée sur le système d'alerte radar de la défense nord-américaine.

Je suis prêt à la tenir dès cet après-midi. Si les membres des autres partis veulent attendre, nous attendrons. Mais nous sommes disposés à tenir cette séance d'information vraiment le plus tôt possible.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Monsieur le Président, je rappellerai à l'honorable ministre que les membres de mon parti demandent cela depuis trois semaines, et non depuis le début de l'après-midi.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Pourquoi ne l'avez-vous pas demandé quand vous étiez au gouvernement?

M. Axworthy: Tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous sommes heureux d'avoir enfin reçu une réponse positive.

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE—LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): A propos d'assurance, monsieur le Président, j'en reviens à la conférence de presse de vendredi du premier ministre. Il n'a pas dit aussi clairement qu'il l'aurait pu que son gouvernement et le Canada n'accepteront aucune participation à l'initiative de guerre des étoiles, par la voie de notre participation au système radar ou de notre participation à l'OTAN. Le gouvernement peut-il nous donner aujourd'hui l'assurance qu'il n'a l'intention d'accepter aucune participation à la guerre des étoiles, qu'il s'agisse d'approvisionnements, de participation ou de secteurs de commandement, et que nous n'accepterons jamais aucune implantation ou déploiement d'armes nucléaires sur notre territoire de la part des États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme mon collègue le ministre de la Défense nationale l'a précisé aujourd'hui, les réponses à cette question ont déjà été données. La politique du gouvernement consiste et consistera à ce qu'il n'y ait pas d'armes nucléaires basées en territoire canadien. Cela, on peut considérer que c'est catégorique. Et c'est ce que nous voulons. Telle est la position du gouvernement canadien.

Pour ce qui est de la question d'une association quelconque à quelque volet que ce soit de l'initiative de défense stratégique, je peux donner aujourd'hui l'assurance au député, comme je l'ai déjà fait auparavant, qu'il n'y a pas de projet en existence, en attente ou en cours, d'après lequel le gouvernement du Canada participerait de façon quelconque à l'initiative de défense stratégique.

Des voix: Bravo!

* * *

L'EMPLOI

LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui nous a constamment répété à la Chambre qu'elle ne présenterait pas son programme d'emplois d'été pour étudiants tant qu'elle n'aurait pas eu l'occasion de consulter un peu tout le monde et, vraisemblablement, de savoir ce que les étudiants en pensent, notamment la Fédération canadienne des étudiants. Nous expliquerait-elle pourquoi elle n'a jamais reçu les représentants de la Fédération et, en particulier, pourquoi elle a remis cette réunion à lundi prochain, alors qu'elle compte annoncer son programme cinq jours avant cette date?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): L'explication est facile à donner, monsieur le Président. Les représentants de l'organisme en question étaient à l'étranger quand j'aurais pu les recevoir.

M. McCurdy: Monsieur le Président, c'est absolument faux.

Des voix: Oh, oh!

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, pourquoi la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a-t-elle recours à de pareilles excuses, alors que les étudiants lui demandaient un entretien depuis des semaines? Comment peut-elle présenter un programme destiné à des étudiants qui n'ont pas du tout été consultés, que ce soit par l'intermédiaire de la Fédération canadienne des étudiants ou par quelque autre association canadienne qui les représente?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à répondre au député que j'ai eu des entretiens avec des étudiants et des jeunes, individuellement et collectivement partout au Canada et que j'entends continuer à le faire. J'aurais bien voulu qu'il soit présent à Montréal vendredi dernier, quand j'ai rencontré quelque 150 jeunes qui ne sont plus inscrits au chômage parce qu'ils suivent maintenant des programmes de formation qui leur permettront de trouver des emplois permanents.

M. Axworthy: Des programmes de formation créés par les libéraux.

Mlle MacDonald: Ce que je veux savoir c'est comment l'on passe de l'école au chômage, pour enfin aboutir à un travail qui soit productif. Je suis allée me renseigner d'un bout à l'autre du Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1440)

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LA SIGNATURE D'UN ACCORD SUR LE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LES ÉTATS-UNIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. La semaine dernière, son ministre du commerce extérieur a rendu public un document sur les relations commerciales Canada-États-Unis. Il a dit aussi, au cours de cette conférence de presse, qu'il avait l'intention d'en arriver à une décision finale d'ici trois ou quatre mois. Hier, pourtant, le premier ministre désigné de l'Ontario a averti le très honorable premier ministre qu'il s'opposait à une décision hâtive du gouvernement sans avoir en main tous les éléments. Comment le premier ministre a-t-il l'intention de concilier la demande légitime d'hier du premier ministre désigné de l'Ontario, M. Miller, et l'impatience de son gouvernement à signer un accord sur le libre-échange avec les États-Unis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami est en train de fausser la réalité. Pas question pour nous d'être à la recherche d'une entente avec les États-Unis dans le domaine du libre-échange. Il n'en a jamais été question. Nous sommes en train de consulter.

M. Chrétien: Ah!

M. Mulroney: Le député de Shawinigan par le biais de Bay Street dit: Ah! Oui, mais c'est vrai. Cela fait partie d'un processus de consultations.

Le premier ministre désigné de l'Ontario m'a fait valoir son point de vue, que je comprends et que je respecte, et nous allons l'écouter attentivement, comme tous les autres premiers ministres à partir du 14 prochain ainsi que les autres intervenants sociaux dans notre économie, et nous verrons ... Il y a une politique définitive qui sera arrêtée et qui sera annoncée en temps opportun.

LES RELATIONS CANADA-ÉTATS-UNIS—ON DEMANDE SI LE DOCUMENT DÉPOSÉ PAR LE MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR SERA ÉTUDIÉ PAR UN COMITÉ DE LA CHAMBRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Franchement, le premier ministre est en train de nier les propos de son propre ministre du Commerce extérieur à sa conférence de presse. Le premier ministre dit qu'il veut écouter tout le monde et consulter. Justement, le document qui a été déposé par son ministre ... ce serait une occasion pour le comité de la Chambre d'étudier une question aussi fondamentale que les relations Canada—États-Unis.

Est-ce que le premier ministre peut donner l'assurance à la Chambre que le document sera déféré au comité approprié afin que toute cette question soit examinée, que l'on puisse entendre nous aussi les premiers ministres provinciaux et que la Chambre puisse ensuite faire des recommandations au gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je crois qu'il est bien reconnu que le gouvernement est maintenant en train de préparer un Livre blanc sur les politiques étrangères qui touche entre autres choses aux questions de nos relations commerciales, nos relations économiques internationales. Ce document sera disponible à un comité parlementaire, et je répète ce que j'ai dit hier dans un autre contexte: Si les députés trouvent que ce document-là n'est pas adéquat pour leur considération, le gouvernement sera prêt à soumettre aussi le document déposé, la semaine dernière, par mon collègue, le ministre du Commerce extérieur.

Je ne sais pas pourquoi les députés libéraux méprisent le processus d'une consultation canadienne parce que, à notre avis, un des changements profonds recherchés par les Canadiens le 4 septembre dernier était d'avoir finalement un gouvernement prêt à entendre les opinions, les demandes des Canadiens. Et c'est cela l'objectif de notre gouvernement maintenant.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HONORABLE PAUL SCHOENALS, MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES MINES DE LA SASKATCHEWAN

M. le Président: J'interromps les délibérations pour signaler la présence à la tribune de la Chambre de l'honorable Paul Schoenals, ministre de l'Énergie et des Mines de la Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

LES FINANCES

LA CONTRE-VALEUR DU DOLLAR CANADIEN

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il sait sans doute que le dollar canadien vaut maintenant 74.89c. U.S. sur les marchés des devises étrangères. Il sait aussi que lorsque la valeur du dollar canadien baissait dans le passé, le gouvernement libéral en faisait assumer le coût aux Canadiens ordinaires en augmentant les taux d'intérêt, y compris les taux hypothécaires.

Vu qu'une hausse des taux d'intérêt en ce moment critique détruirait la confiance des investisseurs et des consommateurs, le ministre suivra-t-il l'exemple des libéraux et acceptera-t-il passivement que la Banque du Canada augmente les taux d'intérêt jeudi?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait signalé que, pendant 21 des 22 dernières semaines, les taux d'intérêt ont baissé au Canada, à tel point qu'ils sont maintenant plus bas qu'ils ne l'avaient été depuis des années. Cela a fait beaucoup pour redonner confiance aux Canadiens et laisse présager une amélioration de notre succès économique.

Depuis quelques jours, nous avons constaté que certains changements relatifs au dollar U.S. exerçaient des pressions sur le dollar canadien, mais je pense que le député ne doit pas s'impatienter. Ce sont des choses qui arrivent normalement sur le marché.

LE REGAIN DE CONFIANCE PRÉDIT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, les députés de ce côté-ci de la Chambre se rappellent avoir souvent entendu le premier ministre, le ministre de l'Expansion industrielle régionale et le ministre des Finances déclarer qu'après le 4 septembre, le Canada recevrait un apport de milliards de dollars de l'étranger, ce qui renforcerait le dollar canadien et créerait un climat de confiance dans l'économie. Le ministre peut-il expliquer pourquoi cela ne s'est pas produit, pourquoi le dollar canadien est en train de baisser et pourquoi le regain de confiance annoncé ne s'est pas manifesté?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que tout indique que la confiance dans notre économie s'est accrue sensiblement depuis le 4 septembre. Près de 100,000 emplois ont été créés. Les chiffres des ventes au détail ont augmenté. Les Canadiens sont convaincus que ce climat de confiance continuera d'exister et que cela entraînera une amélioration marquée de la performance économique au cours des mois et des années à venir. Le député se complaît dans le pessimisme. Je pense qu'il devrait voir ce qui se passe autour de lui avant de poser de telles questions.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES MANUTENTIONNAIRES DE GRAIN MIS À PIED

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Pourquoi 1,200 manutentionnaires ont-ils été mis à pied à Thunder Bay? En même temps, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi la Commission canadienne du blé est aussi mal gérée? Ce genre de mise à pied est sans précédent. C'est encore pire que ce qui s'est passé sous John Diefenbaker. Je voudrais une explication.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, c'est réellement une question importante. J'aimerais que l'opposition se mette d'accord. Ce matin, le chef de l'opposition parlait d'une grève et le député parle de mise à pied. L'explication est très simple. C'est une très grave situation pour tout l'ouest du Canada. L'an dernier, nous avons eu une très mauvaise récolte. Notre production a baissé de 25 p. 100. Le député accuse la Commission canadienne du blé de mauvaise gestion. Pourtant, il y a environ 150,000 agriculteurs qui ont reçu leur paiement final et sont très satisfaits. Il y a 150,000 agriculteurs qui, comme nous, estiment que la Commission canadienne du blé a très bien fait son travail de gestion et de vente des grains.

Des voix: Bravo!

LE TRANSPORT DU GRAIN PAR RAIL

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, le ministre a oublié un point très important dans sa réponse. Il devrait savoir que la manutention des grains qui aurait se faire sur les Grands lacs s'est faite sur la côte ouest. C'est là la cause de ces mises à pied. Je voudrais savoir pourquoi on n'a pas utilisé le transport par rail au cours de l'hiver. Au cours des quatre dernières années, quelque 100 trains ont transporté environ un million de tonnes de grain. Pourquoi n'y a-t-il pas eu un seul train pour transporter une seule tonne de grain cette année?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je vais tout reprendre en termes simples pour le député. Il a raison de soulever cette question. Cette année, les agriculteurs des Prairies ont produit environ 25 p. 100 de grain de moins que l'année précédente. Il n'y a pas eu de transport vers l'Est par rail suite à une décision de la Commission canadienne du blé. S'il prétend que la Commission canadienne du blé fait mal son travail et si c'est la position de son parti, alors je pense que les agriculteurs de l'Ouest seront heureux de le savoir. Toutefois, tout simplement, il n'y a pas suffisamment de grain à transporter. Nous aimerions bien avoir des excédents à vendre que nous transporterions vers les ports de l'Est, ce qui créerait des emplois dans l'est du Canada. Toutefois, nous n'avons tout simplement pas de grain à transporter.

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PRESTATIONS DE MATERNITÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Ma question résulte des commentaires faits par le ministre des Finances lors de sa rencontre avec le Club canadien. Le ministre suggère l'enlèvement des prestations de maternité en vue de réduire le coût élevé de l'assurance-chômage pour les petites entreprises.

Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que les prestations de maternité ne seront pas enlevées du programme d'assurance-chômage, étant donné que ces prestations n'ont constitué que 4 p. 100 du coût total du programme pour l'année 1984?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est dans son exposé économique du 8 novembre que le ministre des Finances a soulevé cette question pour la première fois. Des représentants du monde des affaires, des syndicats, des employeurs et des employés demandent constamment si les avantages sociaux consentis en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage devraient être versés à même la Caisse d'assurance-chômage ou à même les recettes générales du gouvernement. Il s'agit là d'une question qui peut être soulevée dans le cadre de l'examen de l'assurance-chômage.

• (1450)

LE COÛT DES COTISATIONS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, nous nous inquiétons tous des coûts croissants pour l'employeur et l'employé en ce qui a trait aux cotisations. Tout cela découle de la décision du gouvernement précédent de faire financer le programme d'assurance-chômage par les employeurs et les employés. La ministre est-elle disposée à envisager une entente en vertu de laquelle le gouvernement accepterait de verser une partie des cotisations, ce qui réduirait le fardeau de l'employeur et de l'employé?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député nous présente toujours de bonnes idées. Je l'invite à proposer cela au moment de l'examen de l'assurance-chômage.

* * *

L'APPROVISIONNEMENT ET LES SERVICES

LA DISTRIBUTION DES CONTRATS D'IMPRESSION

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Approvisionnements et Services. Au cours de l'année financière 1983-1984, sous le gouvernement libéral, le ministère des Approvisionnements et Services a dépensé environ 127 millions de dollars en frais d'impression, et les trois provinces les plus à l'Ouest n'ont touché sur cette somme que 2 millions de dollars, soit moins de 2 p. 100, et les provinces maritimes encore moins. Le ministre envisagera-t-il une distribution plus équitable des contrats d'impression entre toutes les régions du Canada, en lançant, peut-être, des appels d'offres à l'échelle régionale lorsque c'est possible?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je suis parfaitement au courant de cette mauvaise répartition des débouchés gouvernementaux en matière d'impression et je m'en inquiète. Nous mettons en œuvre à l'heure actuelle une politique en vertu de laquelle les coûts d'impression sont évalués en fonction du départ usine, afin de ne pas pénaliser certaines régions. Je demande à mes collaborateurs des rapports réguliers sur la situation afin de déterminer si le programme fonctionne bien et nous espérons que les choses vont s'améliorer.

* * *

L'EMPLOI

LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS—L'ANNONCE D'UN PROGRAMME

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question qui s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration fait suite à celle du député de Windsor-Walkerville. Le 17 janvier dernier, la ministre nous a promis d'annoncer un programme d'emploi d'été d'ici deux semaines. Ce délai est passé et rien n'a été annoncé. Ce matin au comité permanent des affaires indiennes, le sous-ministre des Affaires indiennes a déclaré qu'il ignorait s'il y aurait un programme d'emplois d'été à l'intention des jeunes autochtones et quand ce programme serait annoncé. Il a dit n'en rien savoir et que cette décision relevait de la ministre. Quel genre de gestion, de direction est-ce là? Ne se rend-elle pas compte que ses atermoiements ont des conséquences pour des milliers de jeunes Canadiens? Quand annoncera-t-elle ce programme?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Demain, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

LA PORTÉE DU PROGRAMME

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Dieu merci. Le programme d'emploi d'été l'an dernier a aidé non seulement des milliers d'étudiants, mais aussi des milliers de groupes communautaires et des groupes particuliers, notamment les services de garderie, les personnes âgées et les handicapés. Peut-elle donner l'assurance que ses programmes aideront tous ces groupes?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député sait, j'en suis certaine, que je donnerai des précisions lorsque je rendrai le programme public. Je me contenterai de lui dire que les crédits seront sensiblement plus élevés que les 85 millions de dollars que le gouvernement libéral avait affectés au programme de l'été prochain.

Des voix: Bravo!

LES CENTRES D'ACTION-CHÔMAGE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je pose ma question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. A ses audiences de la semaine dernière, le groupe d'action du NPD sur les emplois a entendu des témoignages sur le rôle primordial que jouent les centres d'action-chômage par les services de consultation et de défense de leurs intérêts qu'ils dispensent aux chômeurs et par la façon dont ils leur apprennent à s'aider eux-mêmes. En Colombie-Britannique, le travail à plein temps des coordonnateurs de 28 centres était financé par le gouvernement fédéral, mais ce financement vient d'être suspendu. La ministre voudrait-elle donner à la Chambre l'assurance qu'il y aura au moins un financement intérimaire pendant quatre mois, le temps que la Fédération du travail de la Colombie-Britannique trouve une source plus permanente de fonds pour ces centres d'action?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai suivi les déplacements du comité du NPD qui poursuit dans tout le pays son étude de l'emploi. Des membres de ce comité ont fait des déclarations fort intéressantes, notamment que les discussions sur l'emploi et la création d'emplois devaient se concentrer sur la nécessité d'une plus grande autonomie, d'une plus grande décentralisation des programmes fédéraux et sur le développement de petites entreprises locales de dimensions appropriées. Ces caractéristiques sont justement celles que nous recherchons dans le plan des programmes que nous sommes en train de mettre au point. Je puis assurer au député que dans le cours de cet examen nous tenons compte des besoins des centres d'aide aux chômeurs.

ON DEMANDE DES FONDS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, j'espère que la ministre reconnaît le rôle crucial que jouent ces centres. Je voudrais qu'elle s'engage à garantir le financement d'ici à ce que la Fédération du travail de la Colombie-Britannique trouve une autre source. Accordera-t-elle ce financement de transition afin que les centres survivent?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je comprends si bien le rôle que jouent les centres d'aide aux chômeurs en Colombie-Britannique que l'automne dernier j'ai prolongé la période pendant laquelle des fonds leur ont été versés.

* * *

L'ÉNERGIE

L'OFFRE D'ACQUISITION DE LA UNION GAS

M. Tom Hockin (London-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-elle assurer à la Chambre que si la société Unicorp devient propriétaire de la société Union Gas, cette acquisition n'aura pas de répercussions négatives sur le degré de solvabilité de la Union Gas ni sur le rôle vital que joue cette dernière en assurant les approvisionnements en gaz naturel à tout l'est du Canada?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je tiens à assurer au député que mon ministère est au courant de l'offre d'acquisition de la Union Gas. J'ai demandé à mes collaborateurs et à l'Office national de l'énergie également d'examiner la question. Il sait sans doute que nous n'exerçons aucun contrôle sur les mouvements d'actions, mais nous avons certes un intérêt dans le gazoduc et les installations d'entreposage qui, comme l'a souligné le député, sont loin d'être à l'usage exclusif de la Union Gas.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA NOMINATION DU HAUT-COMMISSAIRE AU ROYAUME-UNI

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai une question pour le premier ministre. Au cours de la campagne électorale, alors qu'il était invité à l'émission *Question Period* au réseau CTV, le premier ministre a déclaré que les nominations aux postes clés qui influent sur la politique économique ou la politique extérieure devraient être soumises à l'examen d'un comité de la Chambre des communes. Le premier ministre ne convient-il pas que le poste de haut-commissaire à Londres est un «poste clé qui influe sur la politique extérieure»? Si oui, quel comité de la Chambre va revoir cette nomination, sinon, pourquoi un comité n'en serait-il pas chargé?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le même comité qui a revu la nomination de l'honorable Don Jamieson à Londres, je présume.

M. Allmand: Vous prenez des airs de petit saint quand il est question de cette nomination-là.

M. Mulroney: Mon collègue ne devrait pas s'exaspérer, car d'après le député de Shawinigan, la nomination de M. McMurtry est géniale et excellente pour le Canada. Je pensais qu'il était critique libéral des affaires extérieures. De toute évidence, le chef des non-conformistes parle au nom du parti libéral dans le domaine des affaires extérieures. Il s'est donc trompé. En fait, j'ai communiqué . . .

M. Blaikie: N'insultez pas les non-conformistes.

M. Mulroney: Excusez-moi. Je retire cette remarque au nom de tous les non-conformistes.

M. le Président: A l'ordre. Peut-être le premier ministre devrait-il compléter sa réponse.

M. Mulroney: J'ai communiqué avec le député de Saint-Jean-Est qui préside le groupe de travail parlementaire sur la réforme de la Chambre des communes, habilement secondé par le critique agricole du parti libéral.

• (1500)

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Et je l'ai défendu. Un de nos députés a dit qu'il avait un petit grain et je l'ai défendu, monsieur le Président.

J'ai communiqué avec le député de Saint-Jean-Est pour lui demander, ainsi qu'à ses éminents collègues, s'ils pourraient trouver une formule qui permettrait aux comités de la Chambre des communes de revoir ce genre de nominations, comme nous le voulons tous.

[*Français*]

LES NOMINATIONS IMPORTANTES—L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Le premier ministre peut-il maintenant garantir à cette Chambre que la promesse électorale d'établir un comité qui passerait en revue toutes les nominations majeures sera en place avant que d'autres nominations ne soient faites, plus particulièrement avant la nomination de M. Davis à Washington?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons un distingué membre de la Fonction publique, M. Gotlieb, notre ambassadeur à Washington, et j'ai eu l'honneur de le confirmer dans ses fonctions. Le député ne semble donc pas avoir écouté la réponse à la première question. Le fait est que nous avons déjà demandé à l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) de travailler avec ses autres collaborateurs des autres partis afin de trouver une formule qui permettrait à la Chambre des communes, justement, de vérifier des nominations semblables à l'avenir.

[*Traduction*]

M. le Président: Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) m'a prévenu qu'il avait l'intention de soulever la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA DIVULGATION PRÉSUMÉE DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège suite à l'avis que je vous ai remis conformément aux dispositions du Règlement. Si je le fais c'est parce que les observations du député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) ont été publiées hier dans la *Gazette* de Montréal. Le député a violé les privilèges de ses collègues parlementaires en divulguant des renseignements qui lui avaient été fournis sous le sceau du secret et qui concernent le premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Les Canadiens défendent toujours le principe fondamental comme quoi un accusé est innocent tant que sa culpabilité n'a pas été établie par le tribunal sans qu'il subsiste un doute raisonnable.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: En répétant des ouï-dire et des insinuations, le député de York-Sud-Weston a terni la réputation du premier ministre du Nouveau-Brunswick, qui est membre du Conseil privé. Il a aussi terni la réputation de plusieurs jeunes . . .

M. le Président: A l'ordre. Cette question de privilège pose les mêmes problèmes qu'une autre qui a déjà été soulevée. Avant que le député ne commence à parler d'autres choses qu'il considère aussi comme vraies, je dois lui demander de me dire très clairement et rapidement sur quoi porte sa question de privilège au lieu de dire ce qu'il pense de la façon d'agir d'un autre député.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, en révélant les renseignements que lui avait fournis un fonctionnaire du ministère de la Justice sous le sceau du secret, le député de York-Sud-Weston a terni la réputation de tous les députés. Maintenant, les membres du public hésiteront à fournir des renseignements confidentiels aux députés par crainte que ces renseignements ne soient divulgués publiquement. Monsieur le Président, je vous exhorte à décider que, de prime abord, nos privilèges semblent avoir été violés et à renvoyer cette affaire au comité permanent de la Chambre des privilèges et des élections.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député m'a fourni un document et la coupure de journal en question. Je l'ai lue et j'ai examiné les précédents à ce sujet. Le député semble affirmer que les privilèges de la Chambre ont été violés à cause de la façon d'agir d'un autre député. Ce qu'il a dit ne m'a pas convaincu que les privilèges de la Chambre ont été violés. Je ne peux rien constater d'autre.

Le député, je pense, connaît mon dilemme. Il est tout à fait libre de porter une accusation précise contre un autre député si c'est ce qu'il veut faire. Il en a le droit. Par ailleurs, vu les faits qu'il a présentés à la Chambre aujourd'hui, je dois déclarer que, de prime abord, les privilèges de la Chambre ne semblent pas avoir été violés.

Selon la coutume, j'aurais pu réserver ma décision, mais puisque la situation ressemble à une autre dont il a déjà été question, j'ai cru qu'il serait plus sage de signaler tout simplement que la décision que j'ai rendue précédemment s'applique aussi en l'occurrence. On ne s'accorde pas sur la convenance des propos qu'un député a tenus. Les députés sont libres de penser ce qu'ils veulent de leurs collègues, mais chacun sait, je l'espère, qu'on ne peut porter d'accusation envers un député sans qu'elle soit fondée et qu'on soit disposé à en subir les conséquences. Dans les circonstances, il est absolument impossible au Président de dire s'il y a eu, effectivement, atteinte aux privilèges, comme on l'a prétendu. Je dois donc déclarer qu'il n'y a pas eu d'atteinte aux privilèges.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le Président voudrait-il nous aider en nous disant à quelle situation il fait allusion? S'agit-il des propos que le député dont la conduite est mise en cause a tenus à l'endroit du député de Burnaby (M. Robinson) ou d'une autre affaire?

M. le Président: Je parle de situations sur lesquelles j'ai déjà été prié de me prononcer en ce qui concerne la conduite des députés.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si vous permettez, il existe certains rapports entre les députés et leurs électeurs, et la population en général, si bien que . . .

M. le Président: Le député invoque-t-il le Règlement à propos de l'affaire qui a été tranchée ou pour une question distincte? S'il intervient sur le même rappel au Règlement, il sait que cela lui est interdit.

M. Rodriguez: C'est sur la même question, monsieur le Président, mais pour obtenir des explications, peut-être, et mieux la situer.

M. le Président: Je n'ai pas voulu poser de dilemme au député. J'ai attendu de voir si d'autres invoqueraient aussi la question de privilège. Comme personne ne l'a fait, il ne restait plus qu'à réserver ma décision ou à la rendre dès maintenant. Sachant ce qu'elle serait, j'ai préféré la rendre tout de suite.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par des députés le lundi 4 février 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DÉPÔT D'UN ACCORD CONCLU AVEC LA BELGIQUE

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en vertu des dispositions du paragraphe 46(2) du Règlement, j'aimerais déposer dans les deux langues officielles un accord sur la sécurité sociale conclu entre le gouvernement du Canada et celui de la Belgique. Comme le prévoit le paragraphe 46(4) du même article du Règlement, je vous demanderais de renvoyer le document au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LA DISTRIBUTION DU COURRIER À DOMICILE—LA CIRCONSCRIPTION DE SAINT-MICHEL-AHUNTSIC (QUÉBEC)

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par une centaine de résidants du projet Sault-au-Récollet dans ma circonscription de Saint-Michel-Ahuntsic qui réclament que le service de distribution de courrier à domicile soit établi dans les meilleurs délais.

Il est inacceptable que ce service public pour lequel ces contribuables paient des taxes ne soit pas encore en place. Les études sont terminées, la demande de facteurs a été faite auprès de M. Warren et les citoyens attendent toujours la décision du président-directeur général de la Société canadienne des Postes.

Cette situation cause un préjudice considérable à mes commettants. Elle leur occasionne des ennuis, des pertes de temps, des déplacements coûteux et d'autres frais découlant du manque de stationnement à proximité du bureau de poste.

Je présente cette pétition et recommande instamment au gouvernement d'y donner suite.

LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE—LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—SACKVILLE (NOUVEAU-BRUNSWICK)

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, il est encore une fois de mon devoir de présenter une pétition des gens de Sackville qui dénoncent encore une fois les coupures au Service canadien de la faune et demandent au ministre de rétablir ces programmes qui ont été abolis sans aucune consultation.

* * *

[*Traduction*]

POLITIQUE ET PROGRAMMES DE LANGUES OFFICIELLES

MOTION CONCERNANT LE COMITÉ MIXTE PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, après des consultations entre les leaders parlementaires, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime pour appeler l'ordre nº 9 émanant du gouvernement à l'appel des motions plutôt qu'en tant qu'article de l'ordre du jour, et vous constaterez qu'il sera adopté sans débat.

• (1510)

M. le Président: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn propose:

Que le quorum du comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes de la politique et des programmes de langues officielles soit fixé à six membres, pourvu que les deux Chambres, le gouvernement et l'opposition soient représentés lorsqu'un vote, une résolution ou une autre décision doit être prise, et qu'on autorise les coprésidents à tenir des réunions pour recevoir et autoriser l'impression des témoignages, lorsque le quorum n'est pas atteint, dans la mesure où il y a quatre membres présents et que les deux Chambres, le gouvernement et l'opposition sont représentés; et

Qu'un message soit transmis au Sénat afin d'en informer Leurs Honneurs en conséquence.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Questions au Feuilleton

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 67 et 138.

[*Texte*]

LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL—L'UTILISATION D'UN AVION DU GOUVERNEMENT

Question nº 67—**M. Nunziata:**

1. Depuis le 4 septembre 1984, combien de fois le Solliciteur général a-t-il utilisé un avion du gouvernement et, dans chaque cas, *a*) quels étaient le point de départ et la destination, *b*) qui l'a accompagné?

2. Ne pouvait-il prendre un vol commercial régulier et, dans ce cas, pourquoi?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): 1. Le solliciteur général a utilisé un avion du gouvernement à deux reprises depuis le 4 septembre 1984.

(i) *a*) D'Ottawa à Toronto aller retour, *b*) M. Von Veh.

(ii) *a*) D'Ottawa à Halifax, *b*) Dr Doucet, Bureau du premier ministre, Mme Laura MacKay, Mlle Wendy MacKay, Mlle Rebecca MacKay.

2. (i) Non, dû au temps restreint et à l'urgence d'être présent à une réunion.

(ii) Non, à cause de l'urgence d'une réunion et puisqu'aucun vol commercial régulier n'était disponible.

LA REVUE «PENTHOUSE»

Question nº 138—**Mme Pépin:**

1. Le ministre du Revenu national a-t-il affirmé le 4 décembre dernier à la Chambre, qu'il avait demandé au contentieux de son ministère des avis juridiques sur le numéro de janvier 1985 de la revue *Penthouse* et, dans l'affirmative, *a*) combien d'avis ont été demandés, *b*) à qui, *c*) quels sont les antécédents professionnels des intéressés, *d*) quelle est la fréquence à laquelle ces mêmes personnes sont appelées à donner des avis sur du matériel de cette nature, *e*) quelle est la teneur des avis soumis au ministre?

2. Le ministre fait-il appel à des tierces personnes pour obtenir des avis sur du matériel importé de cette nature et, dans l'affirmative, avec quelle fréquence?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): 1. *a*) Oui, le ministre du Revenu national a tout d'abord demandé un avis au ministère de la Justice. Un second avis fut ensuite demandé au ministère de la Justice à un niveau supérieur afin de confirmer l'avis initial.

b), *c*), *d*) et *e*) Il n'est pas dans les pratiques de cette Chambre que des avis ou conseils juridiques destinés à l'usage du gouvernement soient émis et il n'est pas non plus d'usage d'identifier les personnes émettant de tels avis.

2. Le ministère de la Justice constitue le seul tiers à qui mon ministère demande des avis sur ces questions. Le nombre de cas soumis à ce ministère pour consultation varie entre trente et quarante par année.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—L'AIDE À L'AGRICULTURE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Vancouver Quadra):

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir répondu inadéquatement à la crise financière qui s'aggrave dans le secteur agricole et d'avoir omis d'assurer un appui et des services suffisants aux agriculteurs qui font face à de graves difficultés financières dans toutes les régions du Canada.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt ce matin l'exposé du chef de l'opposition (M. Turner) sur cette question très importante. Comme l'a signalé le député de Bow River (M. Taylor), j'ai trouvé qu'il fallait beaucoup d'audace, surtout de la part d'un parti qui a été 20 ans au pouvoir, pour saisir la Chambre d'une motion qui reproche au gouvernement de n'avoir rien fait pour les agriculteurs durant les cinq premiers mois de son mandat. Autre fait intéressant à noter, le chef de l'opposition a proposé la motion, fait son discours et s'est éclipsé tout de suite après. S'il s'intéressait véritablement au bien-être des agriculteurs canadiens, on pourrait s'attendre à ce qu'il reste au moins pour suivre le débat.

Je dois rendre hommage au critique néo-démocrate qui a eu le bon sens de dire que le gouvernement sera jugé pour ses actes d'ici quatre ou cinq ans. C'est une position modérée. Mais qu'un parti qui a été au pouvoir pendant vingt ans agisse de cette façon, c'est faire preuve d'une audace monstre et j'en suis scandalisé.

Je suppose que nous pouvons comprendre pourquoi les libéraux veulent s'attaquer au gouvernement en lui reprochant de ne rien faire, puisqu'eux-mêmes n'ont rien fait pendant 20 ans. Il n'existe pas un secteur, en agriculture, où l'on puisse dire que le gouvernement précédent a laissé sa marque. Le gouvernement et le ministre de l'Agriculture précédents excellaient lorsqu'il s'agissait de discuter des problèmes et de la situation parfois précaire des agriculteurs, mais je défie quiconque de citer ne serait-ce qu'une de leurs réalisations.

Certains citeront Canagrex. Eh bien, le parti conservateur comprend l'importance de l'agriculture et il sait ce que représentent les exportations pour les agriculteurs canadiens. Sur chaque dollar que gagne un agriculteur au Canada, 50c. proviennent des exportations. Dans l'Ouest, le pourcentage est même plus élevé, sans doute plus proche de 75 p. 100. Nous connaissons la valeur des exportations. En parlant de Canagrex, le ministre précédent a déclaré qu'en faisant des prévisions modestes—et il aimait utiliser le mot «modeste» même si, malheureusement, ce n'est pas un bon qualificatif pour un conservateur—nous pouvions nous attendre à des ventes de 500 millions de dollars pour la première année. Que s'est-il passé? Les ventes ont atteint environ 17 millions de dollars, soit moins de 5 p. 100 des prévisions. La plupart du temps, on obtient au moins 50 p. 100, mais Canagrex a atteint moins de 5 p. 100 des résultats prévus. A bien des égards, c'est déplorable. Si cet organisme avait donné de bons résultats, le gouvernement actuel n'aurait eu aucune hésitation à l'appuyer et Canagrex

existerait toujours. Cependant, nous n'avions aucune raison de nous attendre à de meilleurs résultats, et c'est là le problème.

Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi le parti qui forme l'opposition officielle—et je lui souhaite beaucoup de chance dans son nouveau mandat—refuse de parler de ses résultats. L'ancien premier ministre a demandé pourquoi il fallait vendre le blé dans l'Ouest. Pourquoi les libéraux voudraient-ils en parler? Qui voudrait rappeler que l'agriculteur canadien paye aujourd'hui plus cher son approvisionnement énergétique que son homologue américain? Pourquoi paye-t-il plus cher? Parce que les libéraux ont imposé des taxes les unes après les autres. Travailler les champs coûte plus cher que jamais aux agriculteurs canadiens et c'est dû en grande partie à la taxe imposée par le gouvernement précédent. C'est ce gouvernement qui, par sa prodigalité irréfléchie et éhontée, a provoqué une montée en flèche des taux d'intérêt. Voilà l'héritage du gouvernement précédent. Rien d'étonnant à ce que les libéraux ne veuillent pas parler de leur bilan. C'est manifestement pour cette raison qu'ils se plaignent.

Le parti libéral dit qu'il veut voir fonctionner le comité permanent de l'agriculture. Nous aussi. Malheureusement, il y a un an, nous n'avons pu réussir à convoquer ce comité. Nous avons demandé à son président, à la Chambre, quand le comité siégerait. Malgré nos instances, il n'a même pas convoqué le comité. Nous avions prévu une réunion un soir pour discuter de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la réunion n'a pas eu lieu parce qu'il n'y avait pas quorum. En effet, un seul député ministériel, le président, s'était présenté à la réunion. Il n'est pas étonnant que les libéraux ne tiennent pas à ce qu'on fasse étalage d'une telle indifférence.

Je n'aurai sans doute pas le temps nécessaire de repasser toutes les choses que le gouvernement a réussi à accomplir en moins de cinq mois. Ce matin, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a admis qu'un bon nombre de ces choses n'étaient pas énormes. Cela nous le savons, mais prises globalement, ces initiatives révèlent l'attitude du gouvernement à l'endroit des industries primaires. Le Canada a les moyens de devenir un pays plus puissant et plus influent en matière d'agriculture à condition que nous nous occupions de nos industries primaires. Je veux parler de l'agriculture, des forêts, de la pêche, de l'énergie et des autres richesses naturelles.

L'une des premières choses que le ministre des Finances (M. Wilson) a accomplies après notre arrivée au pouvoir, ce fut de réduire la taxe sur les carburants agricoles comme nous l'avions promis pendant la campagne électorale. Avec la collaboration de la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) nous avons conçu un mécanisme qui évitait d'octroyer un remboursement. La taxe ne serait pas prélevée pour être remboursée par la suite. Nous espérons que l'on attribuera sous peu aux agriculteurs un numéro qui leur permettra de bénéficier de l'exemption fiscale au moment de l'achat du carburant utilisé dans l'agriculture. Voilà qui sera avantageux pour les agriculteurs.

De même le ministre des Transports (M. Mazankowski) a gelé les droits de la Voie maritime. Je reconnais que ce n'est pas une grosse économie, 1.5 million à 2 millions de dollars, mais les agriculteurs vont quand même en bénéficier. C'est un pas dans la bonne voie.

Nous avons également revu la conversion au système métrique, chose que le ministre nous a très bien expliquée ce matin. Cette politique devrait également aider les agriculteurs. C'est là une autre promesse électorale qui a été remplie. En outre, nous avons haussé les paiements initiaux sur l'orge de manière à accroître les liquidités des céréaliers.

J'ai été déçu, pendant la période des questions, d'entendre un député de l'opposition parler en termes très peu élogieux du rôle de la Commission canadienne du blé. Je déplore pareille attitude. La Commission a annoncé qu'elle venait d'effectuer des versements définitifs qui étaient très bons et on devrait le reconnaître.

Il convenait aussi de noter ce matin que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy)—qui, sauf erreur, est critique pour la Commission canadienne du blé—n'a pas daigné poser de question depuis le 14 novembre relativement au grain de l'Ouest. Quand il était ministre, le système lui était si peu familier qu'il ne pouvait signer les formules autorisant le versements anticipés en espèces aux céréaliers. Pour cette raison, les avances en espèce ont été versées en retard, ce qui n'était jamais arrivé depuis trente ans que je possédais un permis. Pourquoi? Parce que l'ancien ministre n'était pas suffisamment organisé pour faire signer les formules.

• (1520)

Voilà ce que ce gouvernement a réalisé sur le plan de l'agriculture. Il ne faut pas s'étonner si les libéraux ne veulent pas parler de leurs autres réalisations. On pourrait croire qu'en vingt ans, ils ont fait beaucoup pour l'agriculture. Pourquoi ce secteur est-il en si fâcheuse posture? Toute l'influence que le gouvernement a pu exercer était négative. Nous devons maintenant payer les pots cassés.

Nous avons agi le plus vite possible à l'égard des paiements anticipés. Encore une fois, ce n'était pas beaucoup, mais cela a aidé ceux qui n'avaient pas pu récolter leurs céréales dans la région de la rivière de la Paix. Nous avons aidé ceux qui n'avaient pas eu le temps de récolter avant la première chute de neige. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ainsi que le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) ont invoqué la Loi sur les importations de viande. Cela posait un sérieux problème. Si les ministres précédents avaient un peu compris comment fonctionne l'élevage de bovins, nous aurions pu nous en servir l'année dernière. Malheureusement, ils n'ont manifesté aucun intérêt, les choses sont restées trop longtemps en suspens et c'est notre gouvernement qui va devoir remédier à la concurrence injuste que le bœuf importé d'Irlande livre à notre industrie. Qui s'en occupe? Notre gouvernement et notre ministre de l'Agriculture.

Les libéraux parlent de la recherche. La construction d'un centre de recherche a été entreprise aujourd'hui. Les libéraux ne peuvent pas jouer sur les deux tableaux, monsieur le Président. Ils ne peuvent à la fois nous reprocher de réduire le budget de la recherche et nous demander de mener ces projets de l'avant. Nous convenons avec vous que la recherche est importante pour l'agriculture, mais au moins, reconnaissez que la recherche va de l'avant et que le ministère de l'Agriculture ne l'a pas limitée.

Il a été question de l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Je crois que le ministre du Revenu national (M. Beatty) est allé très loin en interprétant cet article de façon à accorder aux agriculteurs le bénéfice du doute.

Ce matin, certaines inquiétudes ont été exprimées au sujet de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Cette loi est en vigueur depuis dix ans et nous avons l'intention de la modifier très rapidement de façon à pouvoir faire un paiement provisoire aux producteurs pour les semailles du printemps. Savez-vous quand l'ancien gouvernement a fait ce paiement? En août. Voilà qui a vraiment aidé les agriculteurs! Rien n'empêchait l'ancien ministre de faire modifier la loi à temps pour que les producteurs recoivent un paiement provisoire pour leurs semailles du printemps. Mais pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Parce que le gouvernement précédent ne s'intéressait pas à l'agriculture.

Il y a également le cas de l'industrie du tabac dans le sud-ouest de l'Ontario. La situation est très grave. Certains députés d'en face étaient à la Chambre à la fin de la dernière législature. Ils sont au courant des manœuvres politiques qui ont eu lieu ici à la fin de la session. J'y étais moi aussi, et on nous a présenté un projet de loi entièrement politique. Les producteurs de tabac étaient à la tribune et il eut été très facile pour le gouvernement d'adopter une modification du même genre que celle qui a été adoptée avant Noël et de donner ainsi au secteur du tabac des raisons d'espérer pour la saison alors en cours. Notre gouvernement a agi et nous tenons compte à l'opposition d'avoir appuyé et adopté en vitesse le projet de loi. Mais le gouvernement précédent aurait tout aussi bien pu faire la même chose.

Le Conseil national de commercialisation des produits de la ferme tient présentement des audiences pour voir ce qu'il peut faire à l'égard de l'office de commercialisation que réclament les producteurs de tabac. Mais c'est le présent gouvernement et l'actuel ministre de l'Agriculture qui ont compris la situation et qui ont su réagir.

M. Foster: Vous nous avez mis les bâtons dans les roues l'année dernière.

M. Mayer: Le député d'Algoma (M. Foster) devrait avoir honte. C'est une personne très avertie. Il est parfaitement au courant du genre de jeux politiques auxquels s'est prêté son propre parti. J'ai eu la chance de m'entretenir à cette époque avec des ministériels et ils n'étaient pas unanimes sur cette question. Cela montre donc ce qui est possible lorsqu'on fait preuve de volonté, de détermination et d'une attitude positive à l'égard des agriculteurs canadiens.

Nous avons en outre conclu un accord avec l'établissement de recherches sur les constituants protidiques des huiles et de l'amidon, situé à Saskatoon. Le député devrait se rendre compte qu'il s'agit là d'un projet de recherches. L'accord prévoit le financement ininterrompu des activités de recherches pour encore cinq ans. Cela avait été proposé au gouvernement précédent, mais rien n'avait encore été fait. Nous avons repris l'idée et, en quelques mois, nous avons pu en arriver à un arrangement prévoyant un financement continu des travaux de l'établissement pendant cinq ans. C'est là une question qui touche de près à l'agriculture et qui profitera aux agriculteurs canadiens.

Les libéraux parlent des Américains. Qu'on le veuille ou non, ceux-ci sont des partenaires commerciaux très importants pour le Canada dans le domaine agricole. L'une des premières initiatives du présent gouvernement a été de négocier avec le secrétaire américain à l'Agriculture un calendrier prévoyant des entretiens avec lui tous les six mois sur des questions de commerce des produits agricoles. Cela contraste vivement avec l'attitude des membres du gouvernement précédent. Chaque fois qu'ils allaient aux États-Unis, c'était pour insulter les Américains. Ce n'est pas une bonne façon de se comporter avec ses voisins. Nous ne faisons que nous présenter à la table des négociations en toute bonne foi pour tirer les problèmes au clair lorsqu'il s'en présente. Voilà certes un pas dans la bonne direction.

Le ministre a institué des comités de révision des finances agricoles à titre expérimental pour voir ce que l'on peut faire pour les agiculteurs en difficulté financière. Il a également pris des mesures pour faire baisser les taux d'intérêts en faveur d'environ 5,600 agriculteurs qui payaient des taux atteignant jusqu'à 16.75 p. 100.

M. Riis: Que faites-vous des autres milliers d'emprunteurs, Charlie?

M. Mayer: J'avoue qu'il y en a encore beaucoup d'autres. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) soulève un point très important. Il y a un tas de problèmes qui affligent les agriculteurs, et il est pratiquement impossible pour le gouvernement de les résoudre tous à la fois. Mais si nous adoptons une bonne attitude et si nous faisons tout notre possible dans les domaines relevant de notre compétence, nos efforts finiront par porter des fruits.

Le chef de l'opposition dit qu'il a parcouru le pays, monsieur le Président. Je me permettrai de lui dire que j'aimerais me rendre en sa compagnie dans certaines localités agricoles pour voir quel genre d'accueil lui est réservé en comparaison de celui que reçoivent les députés de notre gouvernement à cause justement du traitement qui leur a été accordé durant les cinq premiers mois d'existence de notre gouvernement. L'honorable député hoche la tête. Je vais l'accompagner. Je lance un défi à n'importe qui d'entre eux. Je vais aller dans n'importe quelle localité agricole de leur choix au Canada et nous allons parler de ce que nous avons fait en cinq mois en comparaison de ce qu'ils ont fait en 20 ans. Vous verrez qui recevra le meilleur accueil. N'importe quand. Je lance un défi à n'importe qui d'entre vous.

M. Lapierre: Quand vous voudrez au Québec.

M. Mayer: Quand vous voudrez. Vous fixez la date et j'y serai. Voilà un défi que j'aimerais bien vous voir relever. Quand vous voudrez au Québec. Je serais heureux de me rendre au Québec. J'y suis allé bien des fois, et quand on est un agriculteur comme moi, on se comprend entre agriculteurs où que ce soit au Canada.

Une des premières choses que le très distingué ministre des Transports a faites, ce fut d'interrompre l'abandon des

embranchements ferroviaires. Il n'y en aura pas d'autres tant que des audiences complètes n'auront pas déterminé que ces voies ne sauraient servir à autre chose avant d'être enlevées. Personne ici n'en parle. Ils ont parlé ce matin de gel des tarifs. Or les tarifs-marchandises vont baisser l'an prochain, à cause surtout d'une mauvaise récolte malheureusement. Il n'y a pas de volume à transporter, et le volume intervient dans la détermination du tarif complet. Mais c'est encore mieux qu'un gel. Le ministre ne s'est pas levé pour se vanter de ce que les tarifs allaient baisser. Il a dit tranquillement que si nous adoptons le gel, cela va coûter de l'argent, alors nous allons laisser les tarifs baisser normalement et nous y repenserons une autre année. Cela est certainement avantageux pour l'agriculteur canadien.

Une autre chose à laquelle nous n'attachons pas d'importance parce qu'elle s'est produite si graduellement, c'est que les taux d'intérêt ont baissé d'environ 2.75 p. 100 depuis que le gouvernement est au pouvoir. Ils ont baissé à chaque semaine, à l'exception de la semaine dernière où ils sont remontés très légèrement.

M. Lapierre: Et de la semaine prochaine.

M. Mayer: Si vous nous souhaitez malheur, comprenez que vous souhaitez malheur à l'économie canadienne tout entière. Vous devriez vous féliciter de ce qu'ils ont baissé.

Il y a beaucoup d'autres choses que nous avons faites. Il y a une chose qui concerne l'Ouest et qui a été très bien accueillie, c'est la licence accordée par le ministre de l'Agriculture à ce qu'on appelle le HY320. Il s'agit d'une nouvelle variété de grain à haut rendement. Après avoir été cultivé à titre expérimental pendant quelques années, il a fait l'objet d'une licence la semaine dernière. Bon, ce n'est pas cela qui va encore une fois ébranler le monde et faire les manchettes de la presse nationale. Mais, en tout cas, il se fait des choses au profit de l'agriculture canadienne. Je trouve donc absolument aberrant que l'opposition officielle vienne présenter à la Chambre une motion du genre de celle-ci, et j'estime que les gens qui nous écoutent vont penser comme moi.

Il me semble, certes, que la qualité du débat et de la conduite des affaires de la Chambre se trouverait rehaussée si nous exprimions des opinions un peu plus nuancées. En ce qui me concerne, je reconnais que l'ex-gouvernement a pris des mesures méritoires, mais dès que ces messieurs mettent les pieds à la Chambre, ils parlent de fin du monde en évoquant la situation catastrophique qui serait la nôtre. Le chef de l'opposition s'empresse de dire qu'il y a une grève à Thunder Bay. Un autre député libéral prétend au contraire qu'il y a eu mise à pied. Et il demande pourquoi on n'expédie plus de grain par le port de Thunder Bay. Je lui rappelle qu'il y a une couche de glace de huit pieds d'épaisseur dans le port. Comment ferions-nous pour expédier le grain? La question se passe de réponse. Cela s'appelle sombrer dans la bêtise.

Je tiens à féliciter le porte-parole officiel du NPD dans le domaine agricole. Il a fait une déclaration nuancée. Il nous a reproché de ne pas faire certaines choses qu'il estime nécessaires ou d'adopter telle ou telle orientation qui lui semble mauvaise. Mais il a terminé son exposé en disant qu'il faudrait attendre quatre ans avant de juger la politique du gouvernement. Quand on songe à celle du gouvernement précédent qui a exercé le pouvoir pendant 20 ans, on n'a qu'à voir les problèmes agricoles actuels pour en mesurer les véritables conséquences.

• (1530)

En terminant, je tiens à préciser que je suis prêt à défendre notre politique agricole devant n'importe quelle tribune, contre n'importe quel député de l'opposition. Je serais même heureux d'en avoir l'occasion. Je crois que les agriculteurs aimeraient savoir exactement ce qui en est. Je serais vraiment heureux que quelqu'un accepte de relever le gant.

Nous exercerons le pouvoir pendant au moins quatre ans. Nous avons bel et bien l'intention, dans ce laps de temps, de remplir tous nos engagements. Nous espérons certes en avoir la possibilité. Je tâcherai de faire en sorte, au nom des agriculteurs canadiens, et en ma qualité de député, que ce secteur très important de l'activité économique soit traité de façon équitable. Le chef de l'opposition a déjà employé cette expression textuellement. Or, si nous sommes équitables envers les agriculteurs, ils considéreront que nous abordons les problèmes de ce domaine très important d'une façon très neuve, étant donné ce à quoi l'ex-gouvernement les avait habitués.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai suivi le discours de l'honorable ministre, mais il a oublié de traiter de quelques promesses tangibles qui avaient été faites par certains de ses collègues, et notamment le député de Joliette (M. La Salle). Il y a trois éléments sur lesquels j'aimerais que le ministre se prononce.

Premièrement, la question de la stabilisation due aux producteurs de porc du Québec . . . Les 13 millions de dollars, le chèque symbolique que le ministre des Travaux publics a signé, est-ce que le ministre peut s'engager aujourd'hui, devant la Chambre, à dire qu'il allait, oui, payer l'engagement, le chèque sans fonds de son collègue de Joliette?

Deuxièmement, les 60 millions de dollars qui ont été promis aux producteurs du Québec relativement à la sécheresse: Est-ce que le ministre peut s'engager ici, aujourd'hui, à dire que les 60 millions de dollars pour la sécheresse seront remis aux producteurs du Québec?

Et finalement, j'aimerais que le ministre nous explique le bon côté de sa politique laitière et qu'il puisse nous justifier la coupure qu'il a faite dans la politique laitière, que son collègue de l'Agriculture a faite dans la politique laitière à la Commission canadienne du lait, sans consulter a priori les producteurs du Québec et les producteurs du Canada à ce sujet?

[*Traduction*]

M. Mayer: Monsieur le Président, je connais fort bien la situation des éleveurs de porcs du Québec. Je prends à mon compte les propos du chef de l'opposition qui a dit que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) était un homme très juste. Je suis persuadé que les éleveurs de porcs du Québec seront traités sur le même pied que les autres compte tenu des instances fort bien formulées que nous font les députés du Québec et de l'attitude et de la réputation du ministre de l'Agriculture. Nous en avons fait la promesse avant les élections de septembre dernier. Ce genre d'attitude sera la marque du nouveau gouvernement. Il traitera toutes les régions du pays sur le même pied.

Je ne peux pas répondre au député concernant les problèmes de sécheresse, car je n'en connais pas tous les détails. Mais je sais qu'un accord à ce sujet a été signé par les provinces des Prairies afin de conserver les cheptels. La signature de cet accord est le premier geste qu'a posé le ministre de l'Agriculture après le 17 septembre, date à laquelle nous avons pris les rênes du pays. Je suis persuadé que les éleveurs québécois seront traités aussi équitablement que tous les autres éleveurs ailleurs au Canada.

Le précédent gouvernement a beaucoup parlé d'une politique laitière mais il en a sans cesse retardé la mise en application, préférant chaque année la remettre en question. Sauf erreur, le ministre a assuré qu'il mettrait autant que possible en œuvre sa nouvelle politique laitière avant le 1er août. Quand nous disons que nous travaillons avec les gens, c'est exactement ce que nous faisons. Nous mettons cartes sur table et nous entretenons le dialogue. Je pense qu'avec une attitude et une démarche comme celles-là, nous arriverons à nous entendre. Nous ferons tout en notre pouvoir pour respecter l'échéance du 1er août que le ministre de l'Agriculture a fixée.

M. Fulton: Monsieur le Président, la question que je pose au ministre chargé de la Commission canadienne du blé a trait à l'élévateur à grain nº 1 de Prince-Rupert. Je sais que le ministre des Transports (M. Mazankowski) et lui n'ont ménagé aucun effort pour tâcher de le maintenir en activité. Le 14 février, on doit examiner l'étude Price-Waterhouse qui fut remise le 1er février notamment à la Commission canadienne du blé, au gouvernement de l'Alberta et au Syndicat du blé de Prince-Rupert, pour voir si l'élévateur à grain nº 1 ne pourrait pas servir à acheminer d'autres denrées. Le ministre pourrait-il nous donner une idée de la façon dont les choses se présentent en ce qui concerne l'élévateur à grain nº 1? On est sur le point d'inaugurer l'élévateur à grain nº 2. Si on ferme l'élévateur à grain nº 1, la région de Prince-Rupert enregistrera une perte nette d'emplois très considérable.

M. Mayer: Monsieur le Président, le député de Skeena (M. Fulton) soulève là une affaire très importante. Lui et moi avons eu des entretiens et nous nous sommes écrit à ce sujet. Son argumentation est bien étayée. Sauf erreur, nous risquons de perdre 75 emplois environ dans cette région. Nous avons besoin en effet d'une centaine de travailleurs pour faire fonctionner l'élévateur à grain nº 1, et nous en aurons besoin de 25 environ pour faire fonctionner le nouvel élévateur. Celui-ci sert à l'heure actuelle sur une base expérimentale à acheminer du grain.

Ce qui ajoute aux difficultés cette année, c'est que la récolte dans les provinces des prairies a été médiocre cette année. Alors même que nous sommes parvenus à accroître notre capacité d'expédition sur la côte du Pacifique nos exportations vont baisser à cause de la mauvaise récolte. Ayant eu des entretiens avec le ministre des Transports (M. Mazankowski), je puis donner au député l'assurance que nous sommes prêts à collaborer avec lui et à faire tout en notre pouvoir pour maintenir l'éleveur nº 1 en activité. Il a avancé d'excellentes raisons d'envisager d'utiliser l'élévateur nº 1 pour des récoltes spéciales, y compris des boulettes de luzerne.

Le gouvernement entend faire tout ce qu'il peut pour maintenir l'élévateur nº 1 en activité. Cependant, nous devons tenir compte du fait qu'en raison de la récolte médiocre des Prairies, le volume des exportations va baisser. Je comprends l'inquiétude dont le député s'est fait l'interprète au nom de ses commettants.

M. Foster: Monsieur le Président, le ministre est-il d'accord avec la politique annoncée le 21 décembre dernier? Ce jour-là, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a annoncé en effet qu'il abolissait les accords en vigueur depuis quelques années et permettant d'indemniser les victimes de désastres. En application de ces accords, le gouvernement fédéral et les provinces faisaient en sorte d'indemniser les victimes de désastres dus notamment à la sécheresse ou aux inondations dans une proportion de deux tiers un tiers. L'ancien gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan avaient convenu de payer l'un 16 millions de dollars et l'autre 8 millions pour dédommager les victimes des inondations dans le nord-est de la Saskatchewan. Or, le nouveau gouvernement n'a versé que 8 millions de dollars, c'est-à-dire le même montant que la province. Je crois savoir qu'une entente fédérale-provinciale prévoyait une aide de 60 millions de dollars pour le sud de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Si je comprends bien, le ministre de l'Agriculture entend mettre fin à cet accord et faire en sorte que le gouvernement fédéral et les agriculteurs assument entièrement les conséquences des désastres. Pourtant, le ministre sait combien la participation des gouvernements provinciaux a été importante l'été dernier en Saskatchewan, en Alberta et au Québec. Le ministre approuve-t-il la nouvelle approche du ministre de l'Agriculture? L'appuiera-t-il au cabinet à ce sujet? Cela signifiera que les producteurs devront contribuer à parts égales avec le gouvernement fédéral et que les gouvernements provinciaux ne prévoiront aucun secours.

M. Mayer: Monsieur le Président, je peux dire deux choses au député d'Algoma (M. Foster). Quand les agriculteurs ou d'autres groupes se heurtent à des problèmes imputables aux conditions météorologiques, on peut s'attendre à ce qu'une aide quelconque leur soit donnée aux divers niveaux de gouvernement. L'accord mis au point avec les provinces a reçu leur assentiment. Il ne s'agit pas d'une proportion de deux à un, comme le député l'aurait voulu, mais d'un partage à parts égales. Je crois comprendre que les provinces l'ont accepté. Je n'ai reçu aucun message d'une province réclamant davantage. J'en déduis que les provinces approuvent ces dispositions.

En deuxième lieu, nous cherchons à rendre l'assurance-récolte plus efficace. Celle-ci permet de verser une indemnité dans ces circonstances. Si les gens décident de ne pas contribuer à l'assurance-récolte, les deux niveaux de gouvernement ont alors raison d'hésiter à fournir un secours d'urgence. L'assurance-récolte doit être une affaire sérieuse et elle doit pouvoir venir en aide aux agriculteurs en difficulté.

L'accord a été mis au point avec les provinces qui l'ont approuvé. Nous cherchons à voir comment l'assurance-récolte pourrait remédier à ces situations. Nous espérons ne pas être obligés de fournir une aide d'urgence en cas de sécheresse ou de pluies excessives.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je vais entamer le débat d'aujourd'hui du même point de vu qu'hier soir, lors de la brève intervention que j'ai faite dans le débat sur le crédit agricole, pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Pendant la campagne électorale, le parti conservateur a insisté sur le fait qu'il avait un programme qu'il

entendait faire adopter cette année. Les mesures correspondant à ce programme agricole devraient être présentées à la Chambre pour que nous puissions féliciter ou critiquer le gouvernement comme il convient, selon qu'il tient ou non ses promesses.

● (1540)

Permettez-moi de lire des passages d'une lettre qu'a écrite le premier ministre (M. Mulroney) avant d'entrer en fonction, lettre dans laquelle il explique ce que fera le parti progressiste conservateur pour l'agriculture, une fois au pouvoir. Je ferai des observations sur la suite donnée à ces engagements, dont voici le premier:

Un gouvernement progressiste conservateur engagera sa quote-part des fonds nécessaires pour achever l'installation des systèmes municipaux de drainage dans l'est de l'Ontario en vertu de l'entente auxiliaire sur l'est de l'Ontario.

Je ne peux pas me prononcer sur cet engagement, mais je crois que le gouvernement a pris des mesures.

Deuxièmement:

Un gouvernement progressiste conservateur créera un programme d'obligations agricoles pour prêter de l'argent aux agriculteurs à un taux d'intérêt réduit. Les revenus de ces obligations feraient l'objet d'une exemption fiscale pour drainer des capitaux vers ce programme.

Nous avons beaucoup entendu parler d'un tel programme, mais nous n'avons rien vu de concret jusqu'à présent. S'il faut en croire le document portant sur les questions fiscales relatives à l'agriculture, le ministre des Finances (M. Wilson) ne serait pas particulièrement favorable à un programme d'obligations agricoles. Bien que ce soit une promesse, le gouvernement n'a pas dit qu'il la tiendrait.

Le troisième point est le suivant:

Nous créerons, de concert avec les agriculteurs et les gouvernements provinciaux, un programme national de stabilisation volontaire des revenus pour les éleveurs de bovins et tout autre secteur, en dehors de la gestion des approvisionnements, qui désire y participer. Lorsqu'il sera impossible de conclure une entente tripartite, nous modifierons la Loi sur la stabilisation des prix agricoles pour que les versements se fassent quand ils sont le plus utile et pour qu'on tienne davantage compte des coûts de production.

Le gouvernement a proposé certaines modifications de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Même les libéraux qui s'efforcent de défendre leurs anciens programmes devront probablement reconnaître que le gouvernement cherche à modifier la loi en fonction de ses promesses. Si nous acceptons le projet de loi, les amendements combleront au moins quelques lacunes qui nuisent actuellement aux associations agricoles.

Voici le quatrième point:

Nous réduirons le prix des combustibles agricoles de 20 cents le gallon en supprimant la taxe fédérale de 9 p. 100 et en ne percevant pas la taxe d'accise actuellement en vigueur.

Cette mesure a été mise en œuvre, mais la méthode n'est pas tout à fait la même que celle indiquée dans la lettre. C'est un système de remise au lieu d'une réduction du prix des combustibles. Le montant de la réduction a été fixé, et le gouvernement a tenu sa promesse.

Voici le cinquième point:

Afin d'aider les producteurs de tabac, nous présenterons immédiatement un projet de loi unique qui désignera expressément le tabac dans la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme.

Ce projet de loi a été adopté.

Voici le sixième point:

Un gouvernement progressiste conservateur envisagerait d'étendre le rôle de la Société du crédit agricole pour tenir compte des coûts de production élevés, des taux d'intérêt élevés, de la valeur élevée des terres agricoles et du faible prix des denrées. Nous veillerions à ce que les subventions sur les intérêts soient réparties de façon à aider les personnes qui se sont lancées récemment dans l'agriculture.

Je ne pense pas qu'il fallait s'attendre à ce que le gouvernement respecte entièrement cette promesse dès les premiers mois de son avènement au pouvoir. Il faut voir si le gouvernement s'engage vraiment à s'attaquer à ce problème parce que c'est une des principales causes de la situation dans laquelle se trouve le secteur agricole. Il sera intéressant de voir comment le gouvernement aborde ce prolème très difficile.

Voici le septième point:

Nous modifierons l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu pour les agriculteurs afin de respecter les principes de la justice, de la neutralité, de la simplicité et de la certitude. Par ailleurs, on se débarrassera immédiatement des tactiques coercitives et de l'attitude de confrontation actuelles du ministère du Revenu national, et on s'arrangera pour que le contribuable soit traité en toute franchise et en toute honnêteté.

C'est une attitude très louable. L'article 31 porte sur les agriculteurs à temps partiel. Je le répète, le document du ministre des Finances consacré aux problèmes fiscaux en agriculture porte sur l'article 31. A en juger d'après ce que disent les fonctionnaires du ministère des Finances, il est très improbable à mon sens que l'article 31 soit modifié. Nous avons entendu une discussion sur cette promesse, mais le gouvernement n'est pas passé à l'action, et il n'y passera peut-être pas. Il faudra revenir à cette promesse dans six mois.

Voici ce que dit le huitième point:

La vente d'une propriété agricole qui continue à être exploitée à des fins agricoles ne sera plus assujettie à l'impôt sur les gains en capital.

Le gouvernement fait beaucoup de grands discours mais sans passer aux actes. Il a été question d'établir un groupe d'étude ou un sous-comité pour examiner cette question, mais ce n'est pas encore fait. Je me reporte, encore une fois, au document du ministre concernant les mesures fiscales s'appliquant à l'agriculture. Si nous croyons à l'approche exposée dans ce document, nous ne pouvons guère espérer que le gouvernement supprimera l'impôt sur les gains en capital. Il a toutefois la possibilité de tenir cette promesse au cours des prochains mois, s'il le désire, et nous verrons bien s'il la tiendra ou non.

Voici le neuvième point:

Un gouvernement progressiste conservateur apportera sa part des fonds nécessaires pour rénover le Collège vétérinaire de l'Ontario, afin qu'il puisse de nouveau être agréé.

J'ignore ce qui a été fait pour tenir cette promesse.

Dixième point:

Le gouvernement progressiste conservateur adoptera une attitude très ferme à l'égard des importations agricoles subventionnées. Nous contrôlerons ces importations de façon à limiter leurs conséquences négatives.

Je crois que le gouvernement précédent a beaucoup fait sur ce plan. Au cours des dernières négociations du GATT, les négociateurs de l'ancien gouvernement ont réussi à faire augmenter les droits de douane s'appliquant à nos exportations, et réduire les droits de douane sur nos importations. Les dernières négociations menées par le gouvernement précédent dans le cadre du GATT ont eu pour effet d'opposer à nos produits une concurrence plus serrée au Canada et de diminuer la compétitivité de ces mêmes produits sur les marchés d'exportation. Nous pouvons appuyer le gouvernement actuel s'il prend les mesures voulues dans ce domaine.

Les subsides

Point 11:

Nous modifierons la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, de façon à doubler le montant des avances. La loi actuelle permet seulement de le doubler pour les récoltes de céréales de l'Ouest. Nous croyons que la politique agricole du gouvernement doit traiter toutes les récoltes du pays de façon équitable.

Encore une fois, il s'agira d'une politique satisfaisante si cette promesse est tenue. Le gouvernement a dit qu'il le ferait.

• (1550)

Attendons deux ou trois mois pour juger des réalisations du présent gouvernement. Il y a aussi d'autres promesses que les conservateurs ont faites avant de prendre le pouvoir et qu'ils n'ont pas encore remplies. Il était beaucoup question que le gouvernement s'occupe de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Les conservateurs l'ont dit au cours de la campagne électorale et ils l'ont répété à la Chambre dès le début de la session. A peu près à la mi-novembre, ils ont fait savoir que ce n'était plus qu'une question de jours avant que des modifications soient apportées à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Nous attendons toujours ces modifications que les deux partis d'opposition ont dit être disposés à appuyer. Les conservateurs ne les ont pas encore proposées.

Le présent gouvernement a aussi fait savoir qu'il mettrait fin à l'abandon d'embranchements ferroviaires. Je dois dire à leur honneur qu'ils ont donné suite à cette promesse, quoique de façon plutôt timorée. Cela me semble tenir davantage du tape-à-l'œil que d'un réel engagement à remettre en service les lignes dont ont besoin les agriculteurs de l'Ouest pour transporter leur grain et que le gouvernement précédent a supprimées graduellement en l'espace de quinze ans.

Le gouvernement actuel et le gouvernement précédent devraient se garder de se jeter la pierre. Les conservateurs ont encore beaucoup de promesses à remplir.

M. Foster: Ils ne le feront jamais.

M. Hovdebo: C'est au cours des prochains mois et des prochaines années qu'ils devront rendre compte des engagements qu'ils prennent maintenant.

Comme je l'ai déjà signalé, les trois promesses relatives à l'article 31 sur les obligations agricoles et les gains en capital ne semblent pas près de se réaliser, si l'on en juge par le rapport du ministre des Finances.

M. Foster: Ce sont de vaines promesses.

M. Hovdebo: Certaines des initiatives du gouvernement ont été prises à l'encontre des intérêts des agriculteurs. Je puis en donner un exemple précis, dont il a été question hier au comité de l'agriculture. Le prix des services assurés aux producteurs des graines de semence a été majoré de 400 et 500 p. 100, par le gouvernement actuel, dans le cadre d'un programme de récupération. Celui de l'inspection des viandes et des lopins de terre pour graines de semence enregistrées ou certifiées a été doublé, triplé ou quadruplé. Tout cela à une époque où les agriculteurs ne sont guère en mesure de supporter une augmentation de frais. Le gouvernement actuel est une des institutions qui ont fait monter les coûts agricoles et donné un peu plus de mal aux agriculteurs à joindre les deux bouts, au moment où ils ont besoin de toutes les possibilités et de tous les moyens possibles pour faciliter la production et la rentabilité.

Je pense que les libéraux surtout ne devraient pas jeter la pierre. Ils ont eu 20 ans pour régler les problèmes de l'agriculture. Mais pendant ces 20 ans, leur gouvernement s'est fermé les yeux sur ces problèmes. Les libéraux ont fait des tas de choses au sujet de l'agriculture, ici, là et partout; certaines ont eu un avantage marginal pour les agriculteurs, mais beaucoup les ont ennuyés et leur ont causé du tort. Il y a eu surtout la suppression du tarif du Corbeau, cette aide garantie dont les agriculteurs avaient besoin. Et cela encore une fois à une époque où ils étaient mal en mesure de supporter une augmentation de frais.

Ne perdons pas notre temps à chercher lequel des gouvernements est le plus mauvais, du précédent ou de celui-ci. Ce serait danser pendant que la maison brûle. Voilà exactement la situation actuelle de l'agriculture. Il y a des milliers d'agriculteurs en situation désastreuse qui sont sur le point de tout abandonner. Il est grand temps que la Chambre, qui forme le gouvernement et qui est constituée des trois partis qui ont été élus pour prendre la responsabilité de ce qui se produit au pays, se mette d'accord et adopte une approche globale, une structure de sécurité des revenus qui permette aux agriculteurs de produire. En produisant bien, ils sauraient qu'ils pourraient faire face aux obligations des tarifs-marchandises élevés que le gouvernement précédent a adoptés, des frais d'inspection que le gouvernement actuel a adoptés, ainsi que du prix élevé des carburants, des produits chimiques et des engrais. Si les agriculteurs pouvaient compter sur le genre de programme de sécurité de revenu qui leur permettrait de payer ces frais, nous n'aurions plus à nous soucier de mesures de fortune comme les programmes de stabilisation et d'assurance car le programme de sécurité du revenu s'appliquerait à ce genre d'éventualités.

On pourrait commencer par dire qu'il faudrait consentir un prix équitable au gouvernement, un prix qui tiendrait compte du prix de revient de chacune des denrées que produisent les agriculteurs. Ce serait sans doute la façon la plus directe et la plus facile de résoudre leurs problèmes. Si cela est trop difficile, prenons alors ces deux programmes, le programme de stabilisation des céréales de l'Ouest et le programme de stabilisation des prix agricoles, ainsi que les divers autres programmes qui font partie du système de soutien dont nous cherchons à faire profiter les agriculteurs, et combinons-en les avantages. Adoptons à cet égard une approche globale et faisons savoir à l'agriculteur que s'il travaille bien, s'il produit bien, s'il est efficace et s'il fait bon usage des offices de commercialisation, il peut être assuré de survivre et de gagner sa vie et celle de sa famille. Il ne craindra pas la faillite à cause des taux d'intérêt, à cause de la rareté du crédit ou à cause du coût des machines agricoles; il produira comme il devrait s'attendre à le faire et en tirera suffisamment de revenu pour pouvoir survivre. C'est sous cet angle que la Chambre devrait aborder l'agriculture, non sous l'angle de maigres mesures cataplasmes qui seront peut-être utiles maintenant mais qu'il faudra un jour revoir et remplacer par un programme global qui permette à l'agriculteur de bien exercer sa profession et de bien gagner sa vie.

M. Greenaway: J'ai une question à l'intention du député, monsieur le Président. Nous avons parlé à plusieurs reprises de l'article 31. Tous les députés s'accordent à reconnaître qu'il constitue un problème tel qu'il figure présentement dans la loi. Le député pourrait-il nous dire quelle solution il entrevoit au problème ou quelle solution son parti propose à cet égard?

M. Hovdebo: Monsieur le Président, notre parti a examiné le problème comme, je le suppose, tous les autres groupes de personnes intéressées à l'agriculture. Je ne puis dire que nous avons une position bien déterminée. Nous avons cependant fait un certain nombre de suggestions. Nous espérons avoir l'occasion de saisir le gouvernement de ces propositions afin de les débattre.

• (1600)

Pour prouver qu'il ne faut pas modifier les dispositions de l'article 31 on invoque souvent l'idée qu'elles peuvent nuire aux agriculteurs authentiques. Si nous voulons les garder, songeons du moins à hausser le montant minimum. Nous serons peut-être obligés d'en décider ainsi. S'il nous semble nécessaire de maintenir une limite, il nous appartiendra de la fixer. Plusieurs de mes électeurs accepteraient mieux cette limite si elle avait augmenté au même rythme que l'inflation ces dernières années. Chacun sait que les $5,000 d'il y a quelques années ne valent pas grand-chose de nos jours. Voilà l'une des propositions dont nous voudrions discuter avec le gouvernement.

Il y aurait lieu, toujours à l'article 31, de mieux définir que ne l'ont fait les fonctionnaires de l'impôt sur le revenu, ce qui constitue une exploitation commerciale et une exploitation rentable. Nous devons reconnaître les besoins des nouveaux agriculteurs, qui ne sont pas nécessairement des jeunes. Dans ma circonscription, je me suis aperçu que bien des gens de 40 à 45 ans viennent de se lancer en agriculture. Ils s'étaient donné trois ans pour démarrer mais constatent qu'il faut en compter de cinq à sept. Ces dispositions constituent un obstacle pour ces agriculteurs. Nous devrons examiner la question. Sans avoir de position ferme dans ce domaine, nous avons tout de même des idées à soumettre au gouvernement pour en discuter.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député faisait partie de la même délégation que moi et d'autres, lorsque nous sommes allés à Washington étudier le programme américain d'obligations agricoles, selon l'expression courante. Est-il d'avis que cette méthode peut aider convenablement les agriculteurs qui ont besoin de capitaux à long terme? Étant donné ce qui s'est passé aux États-Unis, devrions-nous adopter une autre formule que les obligations agricoles? Le député juge-t-il important qu'un comité de la Chambre étudie le rapport sur la fiscalité et l'agriculture qui a été déposé la semaine dernière, afin de disposer de preuves au Canada sur la question des obligations agricoles? Et encore, à propos de l'article 31, devrions-nous renvoyer cette question à un comité de la Chambre?

M. Hovdebo: Il serait bon, en effet, de confier à un comité de la Chambre le mandat d'examiner très précisément la question des obligations agricoles et, autant que possible, les dispositions de l'article 31. Nous avons besoin, dans ce secteur surtout, de faire appel à des gens de l'extérieur car nous risquons de trop nous isoler si nous restons entre nous.

En ce qui concerne les obligations agricoles, je reconnais, avec tous les autres qui sont aussi allés à Washington, que le plus gros inconvénient auquel se heurte ce programme ou celui des obligations exemptes d'impôt comme on l'appelle aux États-Unis, c'est la perte d'argent ou de fonds que le gouvernement a subie sur une longue période. Nous avons été élus pour diriger le pays tout entier et pas seulement une partie, et ce facteur doit nous sembler suffisant pour nous empêcher de mettre sur pied le mécanisme des obligations agricoles tel qu'on nous l'a décrit aux États-Unis. Le programme américain a cependant mis de l'argent entre les mains de ses agriculteurs lorsqu'ils en ont eu besoin quoique à un coût qui dépasse largement, je suppose, ce que nous sommes prêts à assumer. Je suis toutefois persuadé qu'au Canada nous sommes assez ingénieux pour transformer le programme de manière à ne pas subir de perte. Ainsi, la position de notre parti est qu'il faudrait appliquer le programme au moins dans les cas où des agriculteurs âgés veulent vendre leurs terres. L'obligation agricole devient alors une partie des prestations de retraite. Il y a de nombreuses façons comme celle-là de voir la question. Cette proposition ne se trouve pas dans le rapport sur les questions fiscales et l'agriculture. C'est le genre de proposition qu'il faut faire. C'est pourquoi je crois qu'il faudrait charger un comité ou un groupe d'étude d'examiner la question et de soumettre des recommandations au Parlement.

M. Greenaway: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député au sujet de l'article 31. Quand on lit le document de travail, on se demande si l'application de cet article ne sera pas assortie de toutes sortes de tracasseries et si ces dispositions auront une utilité. Voilà ce qui me préoccupe.

Le député et son parti accepteraient-ils au moins le principe que les percepteurs soient obligés de se faire accompagner d'un expert en fiscalité agricole chaque fois qu'ils effectuent une vérification chez des agriculteurs? Cela leur permettrait de déterminer en toute objectivité si une exploitation est rentable ou viable soit en d'autres mots, dans quelle catégorie il convient de la ranger. Dans ma circonscription, il est arrivé que les vérificateurs, même s'ils ne connaissaient rien à l'affaire, aient décidé arbitrairement de placer telle exploitation dans la catégorie amateur. Le député croit-il que c'est le minimum que nous devrions exiger?

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je connais le problème que le député vient de soulever puisque ma circonscription compte un certain nombre de ces cas. Je pense qu'il conviendrait d'établir une définition ce qui ne serait pas chose facile cependant. J'admettrai que le ministère du Revenu n'a pas toujours été à la hauteur de la tâche relativement à l'application de cette disposition. On l'a surtout appliquée d'une façon rétroactive et je pense que c'est là le gros problème. Cependant, je me demande si nous voulons réellement que soit défini le mot agriculteur, agriculture ou exploitation. Est-ce à dire que les agriculteurs à temps partiel n'apporteraient rien à l'économie de certaines régions? Par exemple, près de Prince-Albert, on compte de nombreux agriculteurs qui travaillent à temps partiel dans une papeterie ou dans la forêt. Ce sont pourtant des gens productifs. On pourrait dire qu'ils s'efforcent de consolider leur exploitation, et qu'ils réussissent très bien dans les deux domaines. S'il leur était impossible de cultiver ou de mener ce genre d'existence, ils déménageraient probablement, surtout ceux qui travaillent en forêt pendant l'hiver. Ils seraient incapables de subsister dans une exploitation agricole

et leur travail de forestier ne suffirait pas. Il faudrait réexaminer tout le régime tout en prévoyant que les contribuables ne soient pas lésés par certaines décisions.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: L'honorable député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan)—L'énergie—a) Le projet Venture *b*) La négociation avec la province de Terre-Neuve d'une entente sur la mise en valeur des ressources sous-marines; l'honorable député de Hull-Aylmer (M. Isabelle)—Le bien-être social—La Régie des rentes du Québec—Le Régime de pensions du Canada—L'injustice envers les fonctionnaires de la région de la capitale nationale; l'honorable député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp)—Le multiculturalisme—a) La mise en œuvre des recommandations du comité. *b*) Le rapport de la Commission Abella—La date de la présentation.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—L'AIDE À L'AGRICULTURE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Vancouver Quadra):

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir répondu inadéquatement à la crise financière qui s'aggrave dans le secteur agricole et d'avoir omis d'assurer un appui et des services suffisants aux agriculteurs qui font face à de graves difficultés financières dans toutes les régions du Canada.

M. Greenaway: Monsieur le Président, pourrais-je poser une question supplémentaire?

M. le vice-président: Malheureusement, la période des questions et observations est terminée. Le débat reprend et la parole est au député de Perth (M. Brightwell).

M. A. H. Harry Brightwell (Perth): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat. La nécessité de maintenir un secteur agricole fort et dynamique a toujours été bien comprise par le parti progressiste conservateur. Nous ne sommes au pouvoir que depuis très peu de temps, et déjà nous pouvons faire état de réalisations en faveur des agriculteurs.

• (1610)

Un coup d'œil sur l'histoire des programmes d'aide permet de constater que la majorité des mesures législatives et des institutions agricoles sont l'œuvre de gouvernements conservateurs. La Commission canadienne du blé, la Société du crédit agricole, l'assurance-récolte, la Loi de stabilisation des prix agricoles, l'ARDA et la Loi de stabilisation du grain de l'Ouest sont de bons exemples de notre dévouement à la cause de l'agriculture canadienne et du bien-être des agriculteurs canadiens. Au niveau provincial, c'est la même chose. Les gouvernements conservateurs ont créé la plupart des offices de commercialisation qui ont permis de stabiliser les revenus agricoles et de remettre de l'ordre sur les marchés agricoles.

Je voudrais rappeler, cependant, que ces organismes et ces mesures législatives ne sont que des mécanismes de soutien. L'intention n'a jamais été de porter atteinte à la liberté personnelle des agriculteurs ou de les empêcher de faire eux-mêmes leur succès.

Du fait de mes étroites relations avec les agriculteurs et de mon expérience des affaires, je connais bien les dures réalités de l'agriculture. Les exploitants savent qu'ils n'ont aucune garantie de sécurité. Ils doivent être prudents et économes. Ils doivent travailler dur et vivre selon leurs moyens, en raison des étroites marges bénéficiaires, des rendements sur les investissements qui ont toujours été faibles et des risques que créent les éléments naturels et l'incertitude des marchés. Les marchés ne sont pas moins menaçants pour les agriculteurs que les inondations, les sécheresses ou les gels. C'est à chaque famille agricole d'affronter ces risques de son mieux. Les agriculteurs savent qu'on ne peut pas échapper à la dure réalité et que rien ne saurait excuser une mauvaise gestion. Bref, les agriculteurs savent qu'ils doivent assumer leurs responsabilités, prendre des risques et en subir les conséquences.

Tout homme d'affaires indépendant doit adopter une attitude pareille à l'égard de son entreprise. Le gouvernement fédéral reconnaît cependant que certains aspects de l'agriculture sont uniques en leur genre. Il y a tout d'abord cette vulnérabilité aux conditions climatiques, à la politique internationale et aux forces économiques, par exemple, facteurs qui tous nécessitent l'adoption par les gouvernements de programmes spéciaux d'aide aux agriculteurs.

Ces programmes de soutien visent non pas à garantir à tout agriculteur de quoi vivre, mais plutôt favoriser un milieu économique où ils peuvent prospérer. Ils permettent également de s'assurer que les consommateurs canadiens seront régulièrement approvisionnés en denrées alimentaires de haute qualité et à des prix raisonnables. En outre, les programmes d'aide du gouvernement ajoutent à l'apport du secteur agricole à l'économie nationale, apport qui est appréciable, je me permets d'ajouter. Sur le plan du commerce, par exemple, le secteur agricole rapporte de 4 à 5 milliards de dollars par an en devises excédentaires.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont mis sur pied une grande variété de programmes destinés à venir en aide au secteur agro-alimentaire. En tout et pour tout, le gouvernement fédéral consacre près de 2 milliards et demi de dollars par an au secteur agricole. En gros, cette somme comprend 60 millions en paiements de stabilisation, 300 millions en subventions au secteur laitier, 160 millions en assurance-récolte, et ce chiffre se rapprochera des 186 millions cette année, 250 millions pour la recherche, 220 millions pour les inspections et l'application des règlements, 650 millions en subventions au tarif du Pas-du-Nid-de-Corbeau et, enfin, 110 millions aux termes de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Viennent ensuite les nombreux programmes de développement des marchés, notamment les paiements anticipés pour les récoltes, grâce auxquels les agriculteurs obtiennent des avances de fonds d'environ 450 millions par an sans intérêt. Il y a aussi les subventions au transport des grains de provende jusqu'aux régions qui en manquent.

N'oublions pas les ententes auxiliaires fédérales-provinciales concernant le secteur agricole, qui permettent d'encourager la prospection de marchés, le transfert de technologies et l'amélioration des ressources naturelles et humaines de l'agriculture. Conçus de concert avec les provinces, ces programmes sont adaptés aux problèmes particuliers à chacune des régions du pays.

Revenons un moment à l'assurance-récolte. Ce programme est l'un des meilleurs exemples de la collaboration qui peut exister entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les producteurs eux-mêmes en vue d'apporter de l'aide là où les besoins se font les plus pressants. Bien que dans la plupart des régions, les conditions climatiques pendant la période de croissance aient été relativement stables la saison dernière, les Prairies ont néanmoins connu des périodes de grande sécheresse un peu partout, alors que certaines autres ont souffert d'inondations.

L'an dernier, plus de 118,000 agriculteurs ont assuré 37 millions d'acres de superficies ensemencées, soit pour un total de 3.7 milliards de dollars. Les primes, dont les producteurs ont payé la moitié, se sont élevées à 331.2 millions. Les versements accordés aux agriculteurs pour les pertes subies en 1984 dépassent les 521 millions. Autrement dit, pour un investissement d'environ 165 millions de dollars, les agriculteurs ont obtenu des paiements supérieurs à 521 millions. Inutile de préciser qu'une grande partie est allée aux exploitants agricoles des Prairies frappés par la sécheresse: 250 millions à la Saskatchewan, 205 millions à l'Alberta et 29 millions au Manitoba.

En même temps, un gouvernement doit garder une certaine marge de manœuvre pour faire face à des situations particulières. Les conditions particulièrement dures qui ont frappé les Prairies l'été dernier ont justifié des mesures supplémentaires et nous avons conclu des ententes avec les provinces dans le cadre d'un Programme d'aide aux éleveurs des Prairies frappés par la sécheresse, dont près de 30,000 éleveurs ont profité. En vertu de ce programme, une somme de $48 est versée par tête pour les bovins et $10 pour les moutons dans les zones désignées sérieusement touchées par la sécheresse, et $30 et $6 respectivement dans les zones moyennement touchées. Les éleveurs se partageront près de 63.5 millions de dollars en prestations, dont le gouvernement fédéral paiera la moitié.

De même, nous partageons avec les provinces le coût des programmes d'aide aux régions inondées, lesquels fourniront près de 15 millions de dollars aux agriculteurs du nord-est de la Saskatchewan et nous sommes en train de mettre au point les détails d'un programme identique au Manitoba. Un programme d'indemnisation des pertes de la récolte de fourrage de 1983 a déjà été annoncé au Québec.

L'assurance-récolte a donné de bons résultats parce que c'est un programme auquel participent les agriculteurs et qu'ils comprennent. La cotisation est facultative, ce qui laisse l'agriculteur libre de prendre sa propre décision en fonction de sa méthode de gestion et de ses moyens.

Les producteurs ont indiqué leur préférence pour un système identique pour des programmes de stabilisation. C'est pourquoi le gouvernement a proposé dernièrement des modifications à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le programme de stabilisation actuel pour en déceler les lacunes. Ce n'est qu'après avoir pris leurs décisions en matière de production et de commercialisation que les agriculteurs savent sur quelle aide ils peuvent compter en vertu de ce programme. Cela équivaut à un déni de justice en raison de retard indû. En outre, aux termes du programme actuel, les agriculteurs reçoivent souvent leurs paiements de stabilisation au moment même où les prix du marché commencent à remonter. Non seulement le moment est mal choisi, mais cela risque également d'influer sur les décisions en matière de production.

Le nouveau programme, que les députés pourront examiner en détail au comité de l'agriculture d'ici peu, sera ponctuel et facultatif et il permettra d'accroître l'aide offerte aux agriculteurs sans coûter davantage au gouvernement fédéral que le programme actuel. En résumé, la nouvelle politique de stabilisation sera conforme à l'objectif général de la stratégie financière du gouvernement, qui consiste à dépenser mieux et non davantage. Le même principe s'appliquera aux modifications que nous proposons à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Un paiement provisoire fait au printemps permettra aux agriculteurs de disposer des liquidités nécessaires au moment critique où ils prennent leurs décisions d'ensemencement.

Pour résumer, il est manifeste que les agriculteurs comprennent qu'ils sont les premiers responsables de la réussite de leur entreprise. Deuxièmement, un système étendu d'aide est déjà en vigueur. Enfin, le gouvernement met au point de nouveaux programmes novateurs en vue de mieux protéger et d'encourager les agriculteurs, mais de façon moins coûteuse.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions et commentaires? Sinon, nous reprendrons le débat.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Tout simplement, monsieur le Président, revenons-en à la raison d'être de ce débat; il s'agit d'aiguillonner le gouvernement afin qu'il passe enfin à l'action. Le temps est venu pour le parti au pouvoir de laisser de côté toute la paperasserie, tous les effets oratoires, toutes les belles promesses et les engagements exagérés et de faire enfin ce pourquoi il a été élu, soit intervenir au nom des agriculteurs qui sont aux prises avec des difficultés majeures très immédiates.

Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) a beau jeu de parler de la nécessité de mettre en œuvre un de ces jours une

stratégie globale visant à régler une fois pour toutes les difficultés des agriculteurs. Cependant, en ce moment-même, les agriculteurs de diverses régions du Canada sont aux prises avec des problèmes précis et immédiats, et ils se tournent vers le gouvernement dans l'espoir que celui-ci prenne des initiatives, ce qu'il n'a pas su faire jusqu'à présent. S'il est à blâmer, ce n'est pas qu'il ait mal agi, mais parce qu'il n'a rien fait du tout. Il n'a pas commencé à s'attaquer aux problèmes dont il parlait pourtant d'abondance l'été dernier. Les ministériels déclaraient qu'ils prendraient en main le sort de la collectivité agricole. Il suffit d'examiner quelques cas pour voir ce qu'ils ont fait en réalité.

• (1620)

Voyons un peu le document de travail que le ministère des Finances a consacré à la fiscalité dans le domaine de l'agriculture. Que dit-il de tous les engagements que le premier ministre (M. Mulroney) a pris l'été dernier? Il dit qu'ils sont irréalisables. Nous avons entendu déjà le ministère des Finances nous débiter le même baratin. Nous savons qu'il peut trouver toutes les réponses à ces questions que les députés conservateurs soulevaient avec la plus grande indignation alors que nous étions au gouvernement. Or, les voici maintenant qui nous servent la même salade, sans aucun changement. C'est exactement le même document que le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté. C'est un conservateur, sauf erreur. Le document est rédigé en son nom et l'on y explique, entre autres choses, pourquoi les obligations agricoles ne fonctionneront pas et pourquoi il est impossible d'utiliser les gains en capital. C'est son propre ministre des Finances qui démolit le plus efficacement les promesses de M. Mulroney.

Nous ne pouvons espérer que les agriculteurs, qui attendent avec impatience depuis l'été que M. Mulroney et sa bande se fassent une idée, prennent tout à coup ce document du ministre des Finances et disent . . .

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) invoque le Règlement et je crois que c'est pour signaler au député qu'il ne devrait pas désigner le premier ministre (M. Mulroney) par son nom.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député sait fort bien que lorsqu'il s'adresse à d'autres députés ou qu'il parle d'eux, il doit les désigner par leur circonscription ou par leur titre.

M. le vice-président: Je suis persuadé que le député le sait.

M. Axworthy: Je demande au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) de bien vouloir me pardonner. Je ne voudrais en aucune façon dénigrer le premier ministre (M. Mulroney) en le désignant par son nom de famille.

Je tiens à dire que le premier ministre a été une fois de plus trompé et trahi par son propre ministre des Finances qui, dans son Livre blanc, contredit tout ce que le premier ministre a dit. A moins que ce ne soit le ministre des Finances qui nous dise la vérité et que ce soit notre très honorable, distingué et estimé collègue qui occupe le poste de premier ministre ne sait absolument pas de quoi il parle. Ce qui est probable, c'est que le premier ministre a simplement pris un engagement qu'il n'avait aucune intention de tenir. Comme à chaque fois que les conservateurs font des promesses en matière d'agriculture, il devait remettre tout cela au jour où les poules auront des dents, et les agriculteurs savent fort bien ce que cela signifie.

Examinons maintenant une autre question extrêmement importante, monsieur le Président. Le gouvernement devait s'occuper de la grave pénurie de liquidités qui afflige les agriculteurs de l'Ouest. Dans son discours prononcé à Prince-Albert, notre chef a déclaré que la toute première mesure législative dont la Chambre serait saisie serait un amendement à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, afin que les agriculteurs de l'Ouest aient suffisamment de liquidités, que ce soit avant la nouvelle année ou après, selon leur situation fiscale.

La Chambre a repris ses travaux la première semaine de novembre. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, «Monsieur Incertitude»—et j'y reviendrai dans un moment—n'a cessé de répéter que cette mesure serait présentée d'un jour à l'autre. Il a dû s'inspirer de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) qui ne cesse de faire des promesses . . .

M. Redway: C'est bien vrai.

M. Axworthy: Tenez, voilà dans le coin là-bas l'un de nos éminents représentants agricoles de la ville de Toronto.

La vérité, c'est que le gouvernement a eu maintes occasions de proposer des modifications au Fonds de stabilisation des prix du grain de l'Ouest dès le début de la législature. Nous sommes déjà rendus à la première semaine de février. Qu'est-il advenu de ces modifications? Parce que rien n'a été fait, bon nombre d'agriculteurs ne savent toujours pas sur quel pied danser en ce qui concerne les engrais à acheter et les dépenses à engager, car ils ignorent toujours combien ils recevront du fonds en question.

Il suffisait que les ministériels se décident à agir, monsieur le Président. Ils doivent prendre conscience qu'ils forment le gouvernement et qu'ils ne sont pas ici pour faire du vaudeville ou pour jouer la comédie chaque jour que Dieu amène. Les ministériels doivent donner le ton en s'attaquant aux grands problèmes de l'agriculture. Nous savons tous combien il est important pour les agriculteurs de disposer de liquidités lorsque le besoin s'en fait sentir. C'est maintenant qu'ils ont besoin d'argent, monsieur le Président. Ils en ont besoin tout de suite et non pas après de quelconques consultations ou après qu'on aura présenté un autre Livre blanc.

Je crains que la véritable politique du gouvernement, ce ne soit d'encourager lui-même, en tant que client, l'industrie des pâtes et papiers. Toutes ses tergiversations n'ont pour but que de relancer l'emploi dans cette industrie. Jamais au cours de notre histoire, un gouvernement n'a produit autant de documents lus par si peu de gens, des documents tellement vides que personne ne sait à propos de quoi il procède à des consultations.

L'un de mes électeurs s'est rendu à l'Imprimerie nationale pour obtenir les documents de consultation du gouvernement. On lui a répondu qu'ils coûtaient $18. Nous savons maintenant qui le gouvernement consulte. Il consulte ses bailleurs de fonds et les amis du régime qui ont les moyens de payer un tel prix pour des documents. Le gouvernement ne tient pas à consulter le grand public, ni à organiser des audiences publiques. Il ne tient pas non plus à faire appel aux comités de la Chambre des communes. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) appelle des consultations le fait de se rendre chez

un ami à Toronto, en pleine nuit, et de lui glisser un document sous la porte afin de lui faire épargner $18. Voilà le genre de consultation qui se pratique. Les ministériels ne sont pas disposés à amorcer un débat public.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre passent leur temps, dans l'opposition, à signaler ces problèmes, pour que le public canadien sache exactement à quoi il peut s'attendre. Notez bien que les ministres s'intéressent tellement à cette question que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et le ministre d'État à la Commission canadienne du blé (M. Mayer) n'ont pas trouvé la possibilité de passer la journée d'aujourd'hui à la Chambre pour entendre parler des problèmes agricoles.

M. Thacker: C'est parce qu'ils rencontrent des représentants d'associations agricoles. Vous n'en avez jamais rencontrés.

M. Axworthy: Il est presque temps que les ministres apprennent qu'il leur incombe avant tout d'être à la Chambre.

Je voudrais reprendre le député. J'étais dans sa circonscription en fin de semaine dernière, et j'y ai rencontré des représentants d'associations agricoles. Le député ferait mieux d'aller vérifier auprès de ces associations, car elles ne sont pas très contentes de ce que le gouvernement et lui-même ont fait.

Nous commençons à comprendre les raisons pour lesquelles le gouvernement se comporte de la sorte. Je voudrais adopter un sujet qui a été signalé hier dans un témoignage très intéressant, fait devant le comité de l'agriculture. Nous avons toujours reconnu que la Commission canadienne du blé devait avoir son propre ministre indépendant, capable de donner une orientation à un organisme auquel on doit incontestablement le travail important qui s'est fait dans l'ouest du Canada. Je tiens à préciser ceci, et certains des députés conservateurs de l'Ouest le diraient aussi s'ils pouvaient parler; le fait que le ministère de l'Agriculture ait eu des ambitions sur la Commission du blé nous a toujours préoccupé. Le fait que la Commission du blé prenne les décisions sur la commercialisation et les exportations, et qu'elle présente les groupes d'intérêt dans ces domaines, ne me plaisait pas. Nous avons appris hier que le nouveau gouvernement, qui prétend représenter les intérêts de l'Ouest, a considérablement modifié les liens entre la Commission du blé et le ministère de l'Agriculture. D'après l'organigramme, la Commission du blé doit rendre des comptes directement au sous-ministre et au ministre de l'Agriculture. Le pauvre ministre d'État à la Commission canadienne du blé est relégué dans le coin gauche, derrière une ligne pointillée, dont je ne connais pas très bien la signification. Elle signifie probablement qu'il voit le ministre de l'Agriculture au moins une fois par mois. Je crois que c'est la signification de cette ligne pointillée.

Il n'y a pas de quoi rire, monsieur le Président. La question est très importante pour l'ouest du Canada. Cela veut dire que la Commission du blé relève maintenant du ministère de l'Agriculture et que le ministre d'État chargé de la Commission est essentiellement devenu un secrétaire parlementaire qui n'a de ministre que le nom. La Commission du blé se trouve sous les ordres du ministère de l'Agriculture, dont les priorités sont très différentes des siennes. Je peux garantir à la Chambre que les priorités du ministère ne consistent pas nécessairement à promouvoir les activités de la Commission du blé.

Il s'agit d'un changement très important qui dilue et réduit les pouvoirs et les fonctions du ministre chargé de la Commission du blé. Cela ne sert plus à rien de lui poser des questions parce qu'il relève du ministre de l'Agriculture. Nous l'avons confirmé en interrogeant le ministre de l'Agriculture, que nous savons être l'une des rares personnes honnêtes et probes à siéger sur les premières banquettes. Il a dit hier: «Oui, c'est bien cela.» Il a reconnu qu'en somme c'est lui qui dirige.

Selon moi, à la suite d'une telle fusion on se demande sérieusement si la Commission du blé est capable de porter les jugements nécessaires pour bien jouer son rôle. En outre, nous avons aussi appris que le Comité des grains relève maintenant du sous-ministre de l'Agriculture. J'espère bien que non! Cette organisation a de sérieux problèmes. Cela veut dire que la Commission du blé a sérieusement compromis sa capacité à représenter les intérêts céréaliers de l'Ouest en ce qui concerne la vente des exportations. Il serait beaucoup plus avantageux pour l'Ouest que la Commission s'intéresse de plus près à la vente des exportations, car c'est là que les choses se passent. C'est dans ce domaine qu'elle a un rôle à jouer. J'espère que le très honorable, distingué, estimé, premier ministre plénipotentiaire—cela devrait satisfaire le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn)—examinera l'organigramme, qui a probablement échappé à son attention, car il est trop occupé à répéter son numéro de comique, et qu'il reconnaîtra qu'il a manqué à ses devoirs de premier ministre, lesquels consistent à diriger le gouvernement de façon à ce que toutes les régions soient bien représentées et que les différents organismes remplissent leur mission.

• (1630)

Des changements importants et fondamentaux s'opèrent actuellement aux États-Unis sur le plan de la politique agricole. La politique du secrétaire d'État à l'Agriculture, M. Block, et le nouveau budget du président Reagan suppriment pratiquement toutes les subventions à l'agriculture. Le Congrès se penche actuellement sur le problème. Cela a d'importantes conséquences pour les producteurs de blé du Canada, et surtout les céréaliers, car M. Block a dit qu'il obtiendrait de l'argent des agriculteurs au moyen d'une commercialisation extrêmement agressive. Nous avons vu le résultat. Nous avons vu les Américains profiter de leur capacité de production céréalière considérable pour maintenir des prix à un bas niveau ou pour les faire baisser.

La situation du Canada est d'autant plus grave à cause de la sécheresse et de la perte de certains marchés d'exportation. Nous devrions adopter la ligne dure vis-à-vis des Américains. Toutefois, d'après ce que nous avons pu voir jusqu'ici, le gouvernement n'est pas de cet avis et préfère leur faire des ronds de jambe. Le gouvernement est prêt à céder devant les Américains. Nous avons vu que, chaque fois que le président des États-Unis lui dit: «Sautez», notre premier ministre lui demande: «A quelle hauteur?»

Les agriculteurs de l'Ouest devront faire face à une concurrence intense de la part du département de l'Agriculture des États-Unis qui, grâce à toutes sortes d'excellents moyens, tels que des subventions et des méthodes de commercialisation, maintiendra le prix international des céréales à un niveau très bas et inondera ce marché. En fin de compte, le Canada sera obligé de réagir énergiquement.

Je constate avec plaisir la présence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), car ces responsabilités pèsent sur ses épaules, du moins en principe. Il devra veiller à ce que les déclarations du secrétaire d'État à l'Agriculture, M. Block, ne se vérifient pas dans les faits. Nous préférerions de beaucoup que la Commission canadienne du blé s'aligne davantage sur les activités des Affaires extérieures dans le domaine commercial, afin que les intérêts des agriculteurs de l'Ouest soient bien protégés.

Même si nous examinons attentivement les documents sur le commerce—ces 32 pages d'idées maintes fois rabâchées—il est difficile d'établir ce qu'il dit au sujet du commerce des céréales et des marchés de denrées. A Winnipeg, nous employons une excellente expression ukrainienne qui veut dire «Il n'y a rien là». Rien ne permet aux agriculteurs de l'Ouest de croire que le gouvernement voit vraiment la nécessité de se pencher sur les très grandes fluctuations du marché international des céréales.

La Commission canadienne du blé fait son travail. Elle s'occupe de commercialisation, mais le nombre de pays où le Canada vend son grain a considérablement diminué au cours des années. Cela s'explique en partie du fait que nous avons été chassés des marchés étrangers. J'estime que c'est aussi en partie attribuable au fait que nous ne tirons pas pleinement profit des possibilités qu'offrent du côté de l'exportation beaucoup des nouvelles cultures spécialisées. Il est très important qu'un autre document de commerce traite spécifiquement de la stratégie, des projets et des programmes qui encourageront l'expansion des marchés d'exportation des denrées de base, des céréales spéciales et des céréales de consommation courante.

Lorsque nous formions le gouvernement, nous avons joué notre rôle. Nous avons modifié la loi concernant le transport des céréales en vue de garantir un réseau de transport valable et efficace. Beaucoup de décisions restent encore à prendre par suite de ces modifications, et nous avons hâte de voir ce que le gouvernement actuel va faire lorsqu'il recevra le rapport relatif à la question du mode de paiement. J'espère que les conservateurs vont apprendre à prendre position, ce qu'ils n'ont pas su faire pendant les longs mois de débat sur cette loi. Le gouvernement sera tenu de prendre une décision et il importe beaucoup que cette décision soit dans le sens de l'expansion de nos marchés d'exportation.

Le présent gouvernement n'a pas non plus pris position sur la question des tarifs compensatoires minimaux, en ce qui concerne les broyeurs de colza de l'Ouest qui connaissent de graves problèmes. L'incertitude en est un. Si une décision n'est pas prise, le secteur du broyage du colza ne sera pas en mesure de prévoir de nouveaux investissements, de se trouver des marchés ou d'envisager de nouvelles possibilités industrielles. Encore là, il est urgent d'agir.

Des décisions n'ont pas été prises parce que le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé s'en va à la dérive et n'a plus de responsabilités quant à cet organisme. Le secteur de l'agriculture a été mis de côté à cause de documents de consultation, de grands rêves et de promesses. Entre-temps, beaucoup de dissentiment et d'incertitude finiront par nuire à toute l'économie canadienne.

Je tiens à mentionner un autre problème qui est critique pour l'agriculture de l'Ouest et dont la solution demande qu'on fasse quelque chose. Il s'agit du grave problème de l'érosion du sol et de la pénurie d'eau. Les libéraux ont mis sur pied une importante commission d'étude hydrologique qui doit bientôt présenter un rapport. Le gouvernement précédent a également tenu un certain nombre de séances de négociations et de consultations où le député de Davenport (M. Caccia) a joué un rôle très efficace. Nous avons observé d'une année à l'autre l'instabilité de la région céréalière qui souffre des grands changements climatiques et tout particulièrement du manque d'eau. Il y a environ 200,000 hectares par année qui deviennent impropres à la production intensive des céréales à cause de l'érosion du sol dans le sud de l'Alberta, le centre et le sud de la Saskatchewan et certaines parties du Manitoba. Il nous faut des capitaux pour remédier à la situation difficile dans laquelle se trouve notre principale région céréalière. Il incombe au gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et avec les milieux agricoles, de fournir l'argent nécessaire pour mener à bien de grands travaux de développement hydrologique. Le gouvernement ne peut se dérober à cette responsabilité. Et, pourtant, le ministre des Finances et ses collègues prêchent actuellement l'évangile de la réduction du déficit. Ils n'admettent pas que les gouvernements doivent investir de temps à autre. Le gouvernement a nettement la responsabilité publique d'investir pour améliorer la production, les installations de production et l'infrastructure. Il n'existe pas dans l'ouest du Canada de priorité plus importante que celle d'investir dans le domaine de l'amélioration des sols et du développement hydrologique. Mais cela ne peut pas se faire avec rien. Il est très important de soulever ce problème dès maintenant, plusieurs semaines avant la présentation du budget. Nous devons nous assurer que le ministre des Finances et ses collègues du cabinet y incluront des investissements dans d'importants projets de développement hydrologique pour les Prairies, que nous puissions commencer à stimuler les gouvernements provinciaux afin qu'ils aient la possibilité de s'y engager eux aussi. Voilà le genre de dépenses publiques auxquelles tous les députés devraient être favorables. Ce sont des investissements qui portent fruit et qui sont conçus pour améliorer la production et assurer l'avenir des agriculteurs de l'Ouest ainsi que du secteur agricole. J'espère que les mieux disposés à adopter la nouvelle doctrine néo-conservatrice, sous l'inspiration du ministre des Finances, reconnaîtront que dans ce secteur, au moins, la pingrerie ne peut pas résoudre les problèmes de l'ouest du Canada.

• (1640)

Par cette motion d'opposition, nous voulons que le gouvernement prenne conscience que c'est lui qui gouverne maintenant. Il ne sert à rien aux députés d'en face de blâmer leurs prédécesseurs et de réécrire l'histoire. Ce sont eux les responsables et c'est à eux de prendre les décisions. Les agriculteurs de l'Ouest les attendent ces décisions, tout comme nous.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Thacker: Monsieur le Président, mon collègue s'exprime bien dans l'opposition et il va y rester longtemps. Convient-il, à l'échelle internationale, que la coupable est bien la CEE qui subventionne l'agriculture et organise le commerce international? Une riposte, comparable, arrivera des États-Unis, ce qui placera le Canada en bien mauvaise posture puisque nous n'avons pas le ressort financier pour concurrencer les ligues majeures. En effet, nous avons une dette énorme dont les seuls intérêts nous coûtent très cher à rembourser. Pourquoi les libéraux ont-ils laissé grimper le déficit à ce point? Il nous empêche maintenant de faire les investissements dont le député a parlé. Pourquoi se sont-ils constamment regimbé devant les États-Unis et les ont-ils tant injuriés, de telle sorte qu'il nous est maintenant difficile de conclure des ententes avec les Américains? Pourquoi n'ont-ils pas signé un accord international sur un prix plancher pour le blé? Pourquoi ont-ils augmenté autant le coût de la production agricole? Je veux parler des dépenses énergétiques et du transport. Pourquoi n'ont-ils pas légiféré en vue d'accorder des brevets aux reproducteurs horticoles de manière à ce que notre économie se ressente sur toute la ligne des avantages des nouvelles variétés? Pourquoi cette inaction de plus d'une vingtaine d'années malgré l'érosion des sols et la perte de nos terres agricoles dans l'Ouest? Pourquoi n'ont-ils rien fait pendant vingt ans, alors qu'ils formaient le gouvernement?

M. Axworthy: Monsieur le Président, je suis bien prêt à reconnaître d'entrée de jeu—et je n'acquiescerai à rien d'autre—que là CEE pose un problème majeur sur les marchés internationaux. C'est surtout vrai en ce qui concerne la réaction à opposer aux subventions et appuis que les pays de la Communauté accordent. Notre action serait beaucoup plus efficace si nous nous donnions une stratégie commune. Ce que j'ai tenté de démontrer dans mon discours, c'est que rien dans tout ce qui émane du gouvernement, en particulier son document sur le commerce, ne laisse entrevoir qu'il se penche sur la question. Ce document n'expose pas ce que le gouvernement fait, ni quel genre d'intervention il est prêt à tenter, s'il adopte le même genre de solution que les Américains. Nous disons simplement que l'occasion se présentait et si le gouvernement n'a pas voulu la saisir, il ferait mieux de faire paraître tout de suite un autre document pour nous dire où il va.

Le député s'est livré à une espèce d'exercice mental propre, d'après moi, à l'école acrobatique *causa Conservatus*, qui rapporte tout au déficit. Le fait est que les dépenses publiques ont servi à la formation professionnelle, aux grandes innovations en matières des transports et à l'expansion des exportations. Elles ont financé les forts investissements dans l'expansion des régions. Je rappelle au député que l'une de nos initiatives, que le gouvernement actuel a le mérite d'avoir maintenue, a été la conclusion d'ententes sur le développement économique régional. Elles englobaient un certain nombre d'ententes agricoles conclues avec les provinces. Dans ma province du Manitoba, nous avons signé une entente agricole de 23 millions de dollars qui prévoyait de nouveaux travaux de recherche et de développement. Des projets de recherche et de développement sur l'eau et des projets d'irrigation ont été entrepris. Nous avons aussi signé une entente concernant un programme de 200 millions de dollars, dont une partie a été consacrée à de vastes travaux de rénovation du port de Churchill, pour doter les Prairies d'un autre port en eau profonde. Nous aurons demain au comité l'occasion de vérifier si le gouvernement actuel entend respecter les conditions de cet accord. Pour la première fois dans l'histoire de l'ouest du Canada, nous avons décidé, en vertu de cet accord, que les wagons de grain seraient fabriqués dans cette région.

Nous nous sommes servis du pouvoir de dépense qui préoccupe tant le député précisément pour accomplir ce dont je parlais. Nous investissions dans l'avenir. Nous mettions en place le genre d'infrastructure de recherche et de développement nécessaires pour donner à la communauté agricole les moyens de s'améliorer. Voilà pourquoi il se pourrait que nous commettions de graves erreurs si le ministre des Finances continue d'affirmer que nous n'avons pas les moyens de dépenser quoi que ce soit. Dans l'exposé économique de novembre, le gouvernement a imposé de nouvelles charges aux agriculteurs, quelque 32 millions de dollars au total. Dans l'Île-du-Prince-Édouard par exemple, les frais d'inspection des pommes de terre sont passés de $15 à $50. Ces frais surviennent au moment même où tout le monde cherche à réduire ses coûts. Loin de leur venir en aide, le ministre des Finances a accru le fardeau des agriculteurs.

M. Greenaway: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du député comme je l'ai fait ce matin pour le très honorable chef de l'opposition (M. Turner). Ce dernier a parlé de l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu mais malheureusement je n'ai pu lui poser de question à ce sujet. Le député se souviendra, je pense, que depuis des années un grand nombre de députés ont soulevé des objections à l'article 31. Enfin, le printemps dernier, l'ancien ministre des Finances avait accepté de mettre sur pied un groupe consultatif pour recueillir l'avis des intéressés. J'ignore ce qu'est devenu ce groupe. Peut-être n'a-t-il jamais existé puisque ses recommandations sont introuvables. Le député vient de nous dire quelle est la position de son parti au sujet de l'article 31. Qu'a-t-il à proposer au sujet de cet article?

M. Axworthy: Monsieur le Président, la question du député m'étonne un peu. Car il devrait l'adresser plutôt à son propre collègue, le ministre des Finances. En fait, notre parti souhaite vraiment connaître la solution. Il est vrai qu'un certain nombre de députés ont abordé cette question. Notre gouvernement avait indiqué qu'il créerait un groupe consultatif et maintenant, nous avons eu de grandes promesses de modification. Nous avons toujours cru que les promesses ne servaient à rien si tout à coup on fait volte-face, en affirmant qu'on va étudier la question. Celle-ci est désormais entre les mains d'un comité et il serait essentiel, à notre avis, que le gouvernement prenne position. Attendons de voir ce qu'en pense le ministre des Finances. Ensuite notre critique en matière d'agriculture s'empressera de dire à son tour ce qu'il en pense.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Le député a prétendu que l'ex-ministre des Finances songeait à créer un comité consultatif pour étudier les problèmes relatifs à l'article 31. L'a-t-il fait?

M. Axworthy: Voilà une question fort pertinente pour le ministre des Finances puisque c'est son ministère qui est concerné. Nous avons entrepris des révisions dans plusieurs cas que nous avions relevés, notamment pour la péréquation au Manitoba, et nous nous sommes aperçus que le ministère n'était guère empressé de leur donner suite jusqu'à ce qu'arrive ce qui est arrivé le 4 septembre. Maintenant que rien ne se passe, le ministère est content puisqu'il se sent soutenu dans ses propres préjugés.

M. Clark (Yellowhead): On s'en prend toujours aux fonctionnaires.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je viens d'une circonscription rurale comme celle du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Je me demande pourquoi il n'a pas félicité le gouvernement d'avoir modifié la taxe sur les produits pétroliers. Somme toute, il s'agissait d'un dégrèvement fiscal de taille pour les milieux agricoles. Voilà certes une promesse respectée, celle de soutenir financièrement les agriculteurs. Pourquoi le député n'a-t-il rien dit de la baisse des taux d'intérêt sur les prêts consentis par la Société du crédit agricole? Ils sont passés de 16.75 p. 100, taux que ses collègues et lui exigeaient des agriculteurs, à 12.75 p. 100, celui que demande notre gouvernement.

• (1650)

Quel nouveau programme voudrait-il que le gouvernement mette sur pied compte tenu de cette motion? Après tout, l'opposition officielle a certainement le devoir de proposer des programmes au gouvernement pour qu'on puisse en discuter et les examiner. Cette motion condamne le gouvernement sans rien proposer de constructif.

M. Axworthy: Je suis très heureux de pouvoir répondre à la question, monsieur le Président. Je constate que le député de Mississauga-Sud n'a pas perdu ses vieilles habitudes. Il a gardé ses manies parce qu'il ne s'est pas encore fait à l'idée qu'il siège désormais du côté du gouvernement. Dans notre Parlement, c'est au gouvernement qu'il revient de faire des propositions. Pour leur part, les députés de l'opposition se font toujours un plaisir de donner les conseils les plus judicieux possibles au gouvernement. Si le député nous a écoutés, et je sais qu'il tend avidement l'oreille quand je parle, il se souviendra que nous avons dit qu'il est grand temps que le gouvernement s'attaque au problème et établisse le fonds de stabilisation, ce qui permettrait d'augmenter de près de 800 millions de dollars les liquidités des céréaliers de l'Ouest. Nous attendons la présentation du projet de loi depuis novembre. Nous nous sommes engagés fermement à fournir immédiatement des liquidités aux agriculteurs pour qu'ils puissent établir leurs plans grâce au fonds de stabilisation.

Tout ce que nous obtenons du gouvernement, ce sont des promesses, encore des promesses et toujours des promesses. Ce serait peut-être un joli titre pour une pièce de Broadway, mais ce n'est sûrement pas une bonne politique agricole. Notre motion consiste à dire qu'il est temps que notre nouveau gouvernement assume ses responsabilités. Il est temps qu'il donne suite à ses engagements. C'est sans intérêt si le gouvernement diminue la taxe d'accise sur les combustibles tout en augmentant les frais de service qui finalement reviennent plus cher aux agriculteurs.

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette, mais la période consacrée aux questions et aux commentaires est écoulée.

[*Français*]

M. François Gérin (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur le Président, ma circonscription comprend beaucoup d'électeurs qui sont des producteurs agricoles, vous le savez, monsieur le Président; il y a la circonscription voisine . . . et je suis surpris d'entendre les commentaires de nos amis libéraux. Ils commencent avant que j'aie commencé à parler. J'en vois déjà qui commencent à nous interrompre au lieu d'écouter ce que nous avons à dire. Ils n'ont pas encore compris ce qui leur arrive. Pourtant, les chiffres sont éloquents . . . Si on examine seulement le nombre de députés libéraux dans les législatures provinciales à travers le Canada et du Parlement canadien, vous êtes rendu à 16 p. 100. Commençons par voir ce qui arrive et ça va bien aller.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Shefford invoque le Règlement.

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je sais que mon collègue de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) vient d'être élu. Il n'est peut-être pas au courant de la règle stipulant que son discours doit être pertinent à la motion débattue actuellement. Je pense que l'on n'a pas de motion ici sur le nombre de députés élus dans les législatures provinciales; je pense que le problème du financement des agriculteurs est beaucoup plus important; et je pense que le député de Mégantic-Compton-Stanstead, à votre invitation, devrait parler de la motion actuellement débattue.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Shefford sait aussi très bien, puisqu'il est dans cette Chambre depuis déjà quelques années, que lorsqu'on commence un discours, on peut faire une introduction, d'autant plus que l'honorable député de Mégantic-Compton-Stanstead a effectivement été interrompu par un de vos collègues. Alors, l'honorable député de Mégantic-Compton-Stanstead a la parole.

M. Gérin: Monsieur le Président, d'ailleurs, c'est justement parce qu'ils n'ont pas compris les problèmes agricoles qu'il y a eu cette débandade à travers le pays qui fait que sur 980 députés à travers le Canada, y compris le Parlement canadien, vous êtes rendus à 162, et nous, nous en avons 579. Et allez voir partout, et c'est cela que les producteurs vont vous expliquer, y compris les producteurs de porc.

On écoute à peu près tout ce qui se dit sur les producteurs de porc; on en a parlé à propos de l'honorable député de Joliette (M. La Salle). Ce dernier a absolument raison dans ce qu'il a fait et il a encore raison dans ce qu'il fait aujourd'hui. Si vous consultez les producteurs de porc à travers le pays, moi je les ai consultés chez nous, vous constaterez qu'ils savent très bien qu'il y a un problème avec les États-Unis, un problème important, et si on le règle à la légère, on peut se retrouver avec des limitations d'exportations, et ce n'est pas cela que les producteurs de porc veulent avoir. D'autant plus que je pense que le problème des 13 millions, on va pouvoir lui trouver une solution politique. Non pas une solution de confrontation, comme vous avez toujours eue depuis bien trop longtemps qui explique

qu'on en est rendu à parler de deux tiers partis ici, une politique de consultation, et c'est cela que dit le document de l'honorable ministre des Finances (M. Wilson), c'est un document de consultation. Lisez bien le dernier paragraphe à la page 67: «Le gouvernement attend de tous les intéressés qu'ils lui fassent connaître leur point de vue sur ces questions de régime fiscal de l'agriculture, à la lumière de ce document et des principes exposés dans le programme de renouveau économique.» C'est cela!

Monsieur le Président, ma circonscription est en grande partie agricole. Il y a des producteurs de lait, il y a des producteurs de porc, il y a des producteurs de moutons. Ils savent qu'il y a des problèmes dans le domaine de l'agriculture. Ils sont intéressés à entendre parler les députés sur les problèmes réels qui existent dans l'agriculture. Puis ces problèmes réels-là, on les connaît tous: un problème de surplus de production, un problème d'exportation de plus en plus difficile, parce qu'il y a ce surplus de production à travers le monde, un problème de «suréquipement» et un problème d'endettement, un trop lourd financement.

Aujourd'hui, on discute ici d'un problème de financement. J'aurais aimé, monsieur le Président, que l'ensemble de cette Chambre se retrouve à Washington, alors que la façon non partisane . . . avec l'honorable député d'Algoma (M. Foster), par exemple, avec mon collègue de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qui participait à cela, qui essayait de chercher les vraies solutions aux divers problèmes de financement agricole. Pourtant, à ce moment-là, après trois jours à Washington, il semblait y avoir unanimité, unanimité qui se trouvait, non pas qu'on devrait mettre moins d'argent dans l'agriculture. Tous les parlementaires étaient conscients du fait qu'il faut consacrer un certain montant d'argent pour aider certaines classes d'agriculteurs de notre pays, mais plutôt qu'il s'agissait de trouver la formule la plus efficace, la plus rentable, non pas en choisir une comme cela, et puis dire après: Bien, on s'est trompé. On a été là pour bénéficier de l'expérience américaine. C'est un nouveau programme.

Lorsqu'il y a eu la conférence des ministres de l'Agriculture, conférence fédérale-provinciale, on ne pouvait pas profiter de cette expérience américaine. Aujourd'hui, on le peut, et c'est ce qui explique que le système d'obligations agricoles pourrait être modifié, uniquement dans le but de trouver la meilleure façon de financer les agriculteurs, particulièrement ceux qui commencent et ceux qui sont en difficulté.

C'est parce que dans ma circonscription il y a énormément de ces producteurs agricoles que je consacre la majeure partie de mon temps ici à essayer de bien cerner les problèmes, à essayer de trouver avec eux, par la consultation, quels sont exactement . . . définir ces problèmes-là, les cerner et trouver les solutions les plus appropriées.

Les producteurs agricoles sont prêts aussi, monsieur le Président, à dépasser seulement la question de financement agricole. Ils savent très bien, parce qu'ils ont vécu aussi et ils vivent encore les problèmes que nous a laissés la précédente administration, un problème par un déficit trop grand, un gouvernement trop lourd, un gouvernement qui intervient trop souvent dans leur vie comme dans la vie de tous les Canadiens. Ils sont prêts à faire eux aussi des sacrifices. Ils ne se sont pas décidés tout simplement à réclamer pour réclamer. Ils veulent qu'on les aide à trouver une solution à long terme, mais qui tienne compte d'une intervention gouvernementale ne visant pas seulement à régler un problème immédiat, mais à régler un problème à long terme. Et le problème à long terme, monsieur le Président . . . J'entends encore une fois le député de Shefford (M. Lapierre) qui essaie de m'interrompre, au lieu d'apporter quelque chose de positif dans cette Chambre . . . Le problème, ils le savent, est relié à leurs coûts de production. Qu'il parle aux producteurs laitiers de sa circonscription, et ils vont tous lui dire: relié aux coûts de production. Ils aimeraient avoir un prix qui se rapproche de leurs coûts de production, le problème éternel. Ce n'est pas autre chose que cela qu'ils vont lui dire.

Monsieur le Président, je pense qu'il n'y a pas d'autre façon que d'y aller avec la consultation, une consultation continue, comme le gouvernement progressiste conservateur s'applique depuis déjà plusieurs semaines à essayer de trouver par la consultation les meilleures réponses. Le gouvernement progressiste conservateur a abordé la question du financement agricole avec une attitude nouvelle, une attitude de coopération et une attitude qui favorise les rapports étroits entre les divers intervenants, et je le dis à mes amis libéraux, et aussi avec les provinces, il faut en tenir compte.

• (1700)

Actuellement, la Société du crédit agricole collabore à des programmes de financement dans plusieurs provinces. Il est intéressant de noter que ces programmes sont généralement orientés vers l'aide aux agriculteurs débutants et aux jeunes agriculteurs en expansion. Nous collaborons directement avec des programmes provinciaux de financement en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Québec, en Nouvelle-Écosse et en Ontario.

Les dirigeants de la Société du crédit agricole recherchent constamment de nouvelles méthodes pour augmenter ce niveau de collaboration. Ils sont des experts et souvent j'incite mes électeurs à aller voir ces experts-là afin de trouver conseil. Les 20 p. 100 de producteurs agricoles qui sont en difficulté peuvent souvent trouver solution à leurs problèmes de financement uniquement en discutant de façon ordonnée et intelligente avec nos experts de la Société du crédit agricole.

La Société du crédit agricole s'est toujours fixée comme objectif majeur, au cours de la prochaine année, de mettre en place de nouveaux programmes qui aideront d'une manière plus dynamique et mieux adaptée aux agriculteurs canadiens qui en ont vraiment besoin.

Des agriculteurs, il y en a beaucoup dans ma circonscription! Ils me téléphonent, ils m'écrivent, ils sont prêts à bien des sacrifices pour passer au travers cette période difficile. S'il y a quelque chose que je veux exprimer aujourd'hui au sujet du rôle du gouvernement dans le financement de l'agriculture, c'est que depuis nos élections, nous avons travaillé très fort afin d'aider les agriculteurs. Ceux qui jusqu'à maintenant payaient des taux d'intérêt de plus de 16 p. 100, soit 16.75 p. 100, pour être plus précis, pour leur prêt et qui ont vu, il y a quelques jours, leur paiement annuel baisser à 12.75 p. 100, c'était déjà un excellent pas dans la bonne direction, ceux-là savent que le gouvernement actuel a fait de l'agriculture une de ses priorités.

Ce gouvernement a été élu avec le mandat d'amener du sang neuf et d'aborder les problèmes avec un regard nouveau. Je peux assurer la Chambre que notre gouvernement n'a pas du tout l'intention de négliger ses responsabilités. Nous avons aidé des agriculteurs à financer leur exploitation et nous continuerons, monsieur le Président.

Je voudrais redire encore une fois, et je pense que c'est le grand message que le gouvernement essaie de donner au peuple canadien et pour lequel nous aurions besoin de votre collaboration, cela aiderait au mieux-être de notre population.

Le gouvernement attend de tous les intéressés qu'ils lui fassent connaître leur point de vue sur ces questions de régime fiscal de l'agriculture à la lumière de ce document et des principes exposés dans le programme de renouveau économique. Monsieur le Président, j'ai demandé 1,500 exemplaires de ce document que je veux faire parvenir à tous les producteurs agricoles de ma circonscription.

Le président suppléant (M. Charest): Questions et commentaires! Je donne la parole à l'honorable député de Shefford (M. Lapierre).

M. Lapierre: Monsieur le Président, je veux féliciter l'honorable député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) pour son discours et lui dire que vraiment, les seuls mots qui sont revenus dans son discours, c'est: consultations, approche nouvelle et ainsi de suite. Tout ça, c'est bien beau! Il peut envoyer 1600, 2000 ou 5000 copies de ce document aux agriculteurs de sa circonscription, cela va aider l'imprimerie, mais cela ne les aidera pas beaucoup.

Et ce que je veux savoir du député de Mégantic-Compton-Stanstead, je sais qu'il a beaucoup d'imagination, qu'il n'est pas venu à Ottawa seulement pour écouter . . . Lorsqu'il s'est présenté en politique, monsieur le Président, le candidat de Mégantic-Compton-Stanstead avait des solutions. Il n'en a proposé aucune dans son discours actuel. Il parle du problème en allant à Washington, et on sait pourquoi le très honorable premier ministre (M. Mulroney) l'a envoyé à Washington, les journaux en ont fait grand état des voyages des députés conservateurs à l'étranger. Je ne suis pas certain que c'était pour régler le problème des agriculteurs mais plutôt pour régler le sien!

Monsieur le Président, ce que je veux savoir . . . Il parle de consulter, l'UPA n'accepte pas le montant de 12.75 p. 100. Ils pensent que c'est trop élevé, ils pensent que cela affecte strictement une minorité de producteurs et ils pensent que le député devrait prendre la parole à la Chambre et réclamer beaucoup moins que cela comme taux d'intérêt. Que pense-t-il de cela?

J'aimerais savoir, car il a parlé tout à l'heure de son expérience américaine et il est presque tombé dans le panneau du ministre de l'Agriculture (M. Wise) en prétendant que les 13 millions de dollars aux producteurs de porc du Québec . . . en fait, on ne devrait pas y toucher tout de suite afin de ne pas déplaire aux Américains. Est-ce que, oui ou non, le député de Mégantic-Compton-Stanstead est en faveur du fait que le gouvernement remplisse l'engagement de son collègue de Joliette (M. La Salle) et verse immédiatement au fonds de stabilisation provincial à la Fédération des producteurs de porc le chèque de 13 millions de dollars qu'il leur a promis? Il a des producteurs de mouton dans sa circonscription. Les $400,000 qui sont dus aux producteurs de mouton de sa circonscription, est-ce qu'il veut que ce soit versé directement, ou a-t-il peur de déplaire aux Américains, monsieur le Président. C'est cela que je veux savoir. Je veux savoir si son gouvernement va arriver bientôt avec sa réforme fiscale que son ministre des Finances (M. Wilson) vient de remettre aux calendes grecques, est-ce que son gouvernement va enlever l'impôt imposé aux agriculteurs pour la transmission de père en fils? Est-ce que son gouvernement a l'intention d'agir là-dessus, pas seulement consulter?

Vous savez, monsieur le Président, à force de se pencher, c'est dangereux de rester courbé, et je suis certain qu'un homme de la trempe du député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) ne restera pas courbé sous le poids de la paperasse que son gouvernement produit.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Mégantic-Compton-Stanstead a la parole.

M. Gérin: Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous indiquer, en ce qui concerne cette session d'étude à Washington qui a débuté le mardi midi pour se terminer le jeudi à quatre heures, où on a eu une dizaine de conférenciers, ce n'était pas pour prendre un député d'arrière-ban et l'envoyer passer son temps, c'était pour ouvrir les esprits, pour connaître, pour apprendre. C'est peut-être dans cet esprit-là justement que le député libéral d'Algoma (M. Foster) était avec nous autres. C'est peut-être dans cet esprit-là que la députée libérale de Trinity (M^me^ Nicholson) était avec nous autres. C'était dans une façon non partisane, et si le député de Shefford (M. Lapierre) voulait, je pourrais, mais je pense que le temps nous en empêche, mais je pourrais lui dire tout ce qu'on a pu apprendre à cet endroit-là qui serait très intéressant pour lui; d'ailleurs, je ne pense pas qu'il le commenterait après de la même façon dont il l'a fait, parce que lui aussi, il n'est pas dépourvu d'intelligence, monsieur le Président. Mais s'il prenait le document qui a été présenté par notre ministre des Finances, votre ministre des Finances, en somme, le ministre des Finances de tout le monde, il verrait à la page 64, je crois, sur les obligations agricoles, à peu près le rapport complet de ce que nous avons vécu là. C'est cela le problème. Ce serait facile à faire.

Je vais vous dire que si les députés libéraux ne sont pas disposés à consulter ou à procéder à cette étape si nécessaire de consultations, c'est sûr que je ne pourrais pas, à moi seul, régler cela, mais je pense bien qu'on pourra se partager la tâche entre les députés conservateurs, et je m'engage à commander un autre 1200 copies de ce manuel-là, et je pense que je vais l'envoyer dans la circonscription de Shefford, parce qu'il serait bon de savoir ce qu'ils pensent là-bas, eux, parce qu'on n'a pas pu encore savoir ce qu'ils pensent, ils ne les consultent pas ses producteurs. Alors, je pense que c'est cela que je vais faire.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Richmond-Wolfe (M. Tardif) a la parole.

M. Tardif: Monsieur le Président, j'ai écouté effectivement, le discours de mon collègue avec énormément d'attention puisqu'il a probablement des fermes dans sa circonscription, donc, une partie dans la mienne . . .

Je lui dirais ceci dans un premier temps. Le 4 septembre dernier, les électeurs de la circonscription de Mégantic-Compton-Stanstead n'ont pas appuyé quelqu'un pour aller étudier, ils ont appuyé quelqu'un pour agir, pour solutionner des problèmes. Maintenant, j'aurais un certain nombre de questions très précises auxquelles il est possible de répondre par oui ou non. Le savant député a dit tout à l'heure que les producteurs de porc, de mouton, de foin, étaient prêts à faire certains sacrifices. Dois-je comprendre qu'ils sont prêts à faire le sacrifice des 13 millions de dollars pour le porc, des $450,000 pour le mouton et des 40 millions de dollars pour le foin, dans un premier temps? Dans un deuxième temps, j'aimerais avoir ses commentaires sur la réaction de M. Proulx, qui n'est quand même pas le dernier venu en la matière, qui disait que la baisse du taux d'intérêt était inacceptable, d'une part. D'autre part, il ajoutait même que cela profiterait à seulement 700 producteurs au Québec. Il ajoutait encore plus que cela: il disait que c'était discriminatoire parce que la réduction du taux d'intérêt ne visait qu'une très courte période. J'aimerais donc avoir les commentaires du député.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) a la parole.

M. Gérin: C'est encore mieux d'aller étudier, monsieur le Président, que de parler pour ne rien dire. Je pense que c'est une vérité que mon collègue de Richmond-Wolfe (M. Tardif) devrait savoir. Pendant que moi, j'allais étudier durant les vacances parlementaires, je me demande ce que lui faisait. Mais immédiatement, en revenant, j'ai fait part aux producteurs de ma circonscription, en trois assemblées différentes, ce qui pouvait représenter environ 400 personnes, des résultats de ce voyage-là, et cela a été productif. Mais c'est évident, et sa circonscription longe la mienne, monsieur le Président, et je dois d'ailleurs tenir une de ces réunions-là à Bury dimanche prochain, et je lui lance l'invitation d'y venir. Il pourra à ce moment-là, comme son collègue de Shefford (M. Lapierre), profiter de l'expérience que nous avons vécue.

Quant aux 13 millions de dollars, je vais, maintenant, lui retourner la question, parce qu'il y a quelque chose qui me préoccupe. Il faisait partie du gouvernement libéral de l'époque. Ce sont eux qui ont créé cette situation épouvantable pour les producteurs de porc, mais maintenant, alors qu'on a le problème, à peu près un an plus tard, je vais lui poser la question: Si le gouvernement payait 13 millions de dollars, combien d'argent irait directement dans le portefeuille des producteurs de porc du Québec? Qu'il aille dire cela aux producteurs de porc, qu'il aille discuter avec eux, et qu'il commence par étudier cette question-là! Alors je pense, monsieur le Président, que poser la question à nouveau, c'est y répondre.

• (1710)

[*Traduction*]

M. Henderson: Monsieur le Président, je constate que le temps passe, mais je voudrais poser une question au député. Il n'a pas besoin de donner une longue réponse. Ma question porte sur le programme de récupération des frais sur les produits alimentaires et autres produits agricoles. Le député le sait, après la parution du document Wilson du mois de décembre, on a parlé de récupérer des frais de 32.3 millions de dollars au ministère de l'Agriculture, soit de faire payer des droits d'inspection. Le député trouve-t-il normal de faire payer des droits d'inspection aux producteurs de pommes de terre ou de denrées agricoles au lieu d'aller puiser l'argent à même le revenu général étant donné que l'inspection est un service au consommateur? Le député accepte-t-il que les agriculteurs paient leur part des droits d'inspection?

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) a la parole. Je vous rappelle qu'il vous reste seulement une minute.

M. Gérin: Il ne me reste seulement qu'une minute? Ça me demanderait plus qu'une minute pour répondre à la question de mon collègue. Je vais lui répéter encore ce que je disais tout à l'heure, que les producteurs agricoles sont conscients du fait que le gouvernement libéral nous a créé une situation épouvantable. Ils sont prêts, comme tous les Canadiens, à participer ensemble aux efforts, parce qu'il va falloir vraiment un effort collectif pour redresser cette situation-là. Il va falloir que cet effort-là provienne non seulement des industriels ou des salariés, il va falloir qu'il provienne aussi des producteurs agricoles et, eux, ils le savent qu'ils doivent faire un effort. On ne coupera pas seulement à Radio-Canada. Cela, c'est un certain nombre de millions qui étaient gaspillés et donnés en trop! Il faut couper «dans le gras» un peu partout. Il faut le faire! Il faut commencer à zéro, vous le savez, 200 milliards de déficit accumulés, cela n'a pas de bon sens. Et les producteurs agricoles sont tous conscients de cela. Ils sont conscients du fait que cette situation-là dans laquelle on est placé, une situation économique désastreuse . . . vous écoutez là, tous les rapports le disent constamment . . . cette situation économique désastreuse: il faut la redresser. Cela va exiger certains sacrifices. Mais je pense que les producteurs agricoles sont bien conscients de cela.

Le président suppléant (M. Charest): La période des questions et commentaires est terminée.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je m'empresse de participer au débat sur une motion de l'opposition. Cette motion révèle une réaction insuffisante à la crise financière qui s'aggrave de plus en plus dans le secteur agricole et accuse le gouvernement d'avoir négligé de fournir un soutien et des services suffisants aux agriculteurs qui doivent affronter de graves difficultés économiques dans toutes les régions du Canada.

Je suis heureux de représenter une circonscription qui compte un nombre élevé d'exploitations agricoles, plus précisément 1200 exploitations agricoles dont la moitié sont des ranchs d'élevage, 30 p. 100 sont voués à la grande culture, 10 p. 100 au maraîchage et à la fruticulture et 10 p. 100 à la culture mixte et spécialisée.

Je n'ai pas l'intention de faire un long exposé aujourd'hui. Je me contenterai de quelques réflexions sur trois ou quatre problèmes particulièrement importants de l'agriculture.

Quand on examine la situation mondiale à l'heure actuelle, monsieur le Président et qu'on discerne les tendances sur le plan international, on constate que les collectivités agricoles en

Europe, souvent généreusement subventionnées, font directement concurrence aux exportations canadiennes. Dans de nombreux cas, ces récoltes et ces produits sont subventionnés au point où il n'y a plus de juste concurrence. Nous voyons cette situation dans d'autres pays, notamment en Argentine qui pratique le dumping de son blé sur les marchés mondiaux et qui est disposée à le vendre à n'importe quel prix non pas simplement pour écouler son produit, mais surtout pour obtenir des devises étrangères. Le dollar américain dont on a tellement besoin dans cette région de l'Amérique du Sud est ce qui motive l'établissement de ses prix.

Quand on songe qu'aux États-Unis, à l'heure actuelle, le gouvernement est résolu à protéger certains de ses secteurs et à subventionner à grands frais son agriculture, il faut se rendre à l'évidence: nous faisons face à une concurrence internationale acharnée quand il s'agit d'écouler nos produits agricoles.

Ici, le nouveau gouvernement a une préoccupation primordiale, celle du déficit. Je ne suis pas persuadé, actuellement, que l'on accordera l'aide nécessaire pour avoir non seulement une agriculture rentable au Canada, mais surtout pour que l'exploitation familiale reste une unité de production viable. En raison de la crise financière, nous sommes aujourd'hui à un point crucial où il nous faudra prendre, au cours des prochaines semaines, des décisions qui détermineront si l'agriculture au Canada continuera d'être une affaire familiale ou si l'avenir appartiendra aux entreprises agricoles de grande échelle.

Il conviendrait, me semble-t-il, que le gouvernement prenne des mesures pour garantir que l'exploitation familiale reste à l'avenir une entreprise rentable et qu'il ne fasse rien qui conduise, inévitablement, au passage rapide à une agriculture industrielle où de grandes fermes industrielles seraient exploitées par des brasseries, des sociétés pétrolières ou pétrochimiques ayant peu d'intérêt pour la vraie collectivité agricole et peu d'attachement à la terre.

J'ai eu la chance de faire partie du groupe du parti néodémocrate qui a étudié la situation de l'emploi. Nous avons parcouru le pays au cours des dernières semaines. Nous avons été partout, de l'Atlantique à l'Ouest, en passant par l'Ontario et le Québec et, s'il y a une chose qui est ressortie clairement, que ce soit dans les régions rurales, les petites localités ou les grands centres urbains, c'est un intérêt profond et une grande inquiétude pour ce qui se passe dans l'agriculture, aujourd'hui.

Que dire des faillites agricoles? Elles continuent à augmenter chaque année. En 1980, il y a eu 200 faillites agricoles et en 1984, 600. En 1985, on prévoit que plus de 1,000 exploitants connaîtront les faillite. Lorsque l'on considère le nombre d'exploitations qui existent, ces chiffres peuvent ne pas paraître très alarmants, mais nous devons, en tant que législateurs, nous rappeler que ce n'est que le sommet de l'iceberg. Pour chaque exploitation qui connaît la faillite et avec tout ce qu'elle a d'horrible pour les intéressés, il y a des centaines et même des milliers d'agriculteurs qui, tout simplement, renoncent. Ils abandonnent parce qu'ils ne peuvent pas vivre de leur exploitation.

La Société du crédit agricole nous a fait savoir que 39,000 agriculteurs connaissent actuellement de graves difficultés financières. Près de 2,000 sont au bord de la catastrophe. C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui. C'est pourquoi l'opposition a décidé qu'il convenait de discuter de la gravité de la situation, afin d'encourager les ministériels à exercer l'influence qu'ils peuvent avoir auprès du ministre de l'Agriculture (M. Wise) et du ministre des Finances (M. Wilson) pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises. Nous ne pouvons nous permettre de rester les bras croisés, de consulter et de continuer de discuter de la situation plus longtemps. Je sais que depuis des années, des associations agricoles représentant toutes les régions du pays et tous les secteurs de l'agriculture font part aux députés et au gouvernement de leurs craintes à ce sujet. Les problèmes qui affligent les producteurs de denrées à l'heure actuelle ne sont un mystère pour personne. Les problèmes sont connus et, ce qui est peut-être encore mieux, les solutions sont relativement claires.

• (1720)

J'ai été quelque peu déconcerté lorsque j'ai reçu du ministre des Finances un document de travail sur des questions de fiscalité et d'agriculture. A l'instar de tous les députés, je m'intéresse vivement au régime d'imposition pour ce qui touche au secteur agricole. Pourtant, lorsque j'ai pris connaissance de ce rapport publié récemment, je n'ai trouvé nulle part la moindre conclusion. Ce document ne renferme même pas de véritables solutions. On en propose trois ou quatre, mais on précise que deux d'entre elles ne fonctionneront pas ou entraîneront toutes sortes de problèmes et qu'on ignore les répercussions de la dernière. Je ne suis pas particulièrement optimiste au sujet de l'article 31 qui revêt beaucoup d'importance dans ma circonscription. La moitié des éleveurs de bétail et des agriculteurs de ma circonscription doivent se chercher un revenu d'appoint. Or, ils sont victimes d'un harcèlement incroyable de la part du ministère du Revenu national. Ces gens sont maintenant considérés comme des agriculteurs à temps partiel alors que certaines familles possèdent leur exploitation depuis trois générations.

L'une des expériences les plus tristes que j'ai eu à vivre au cours de ma brève carrière de député est survenue l'autre jour lorsque je me suis rendu dans une petite ferme bovine. Je suppose que normalement j'aurais dû y trouver de 250 à 300 têtes de bétail. Elle appartenait à un jeune couple ayant trois jeunes adolescents. Le mari et la femme avaient grandi dans des fermes bovines, le premier dans l'exploitation en question et la seconde, dans l'exploitation voisine, tout comme leurs parents et leurs grands-parents. Ils venaient tout juste de perdre l'exploitation familiale malgré de saines méthodes de gestion et du bon matériel. Ils avaient travaillé 12 mois sur 12, probablement 18 heures par jour. Même les trois enfants s'étaient mis de la partie. Pourtant, ils avaient perdu leur ranch. La banque avait décidé de saisir. La tragédie, c'est que si cette famille avait mal géré son exploitation, si elle n'avait pas utilisé du bon foin ou si elle ne s'était pas occupé de son troupeau correctement entraînant de la maladie ou je ne sais quoi, on pourrait comprendre. Cependant, cette famille a perdu son ranch à cause des taux d'intérêt, facteur qui échappe totalement à sa volonté mais qui, par contre, est du ressort du gouvernement.

J'ai lu il y a quelques jours un article paru dans le *Globe and Mail* et intitulé «Les agriculteurs endurent les pires épreuves depuis les années 30». Sur la page opposée, on pouvait lire: «Les profits des banques au Canada sont les plus élevés au monde». D'un côté, nos institutions financières comptent parmi les plus rentables du monde entier et d'un autre côté, nos agriculteurs éprouvent les mêmes difficultés financières que dans les années 30. Que fait le gouvernement à ce sujet? Selon moi—et je suis persuadé que certains de nos vis-à-vis ne seront pas d'accord avec moi là-dessus—le gouvernement ne fait absolument rien pour réduire le déficit.

Encore aujourd'hui, nous avons vu le dollar canadien tomber en-dessous de la barre des 75 cents, si importante sur le plan psychologique. J'ai bien peur que le gouvernement conservateur ne s'inspire du gouvernement libéral précédent et n'augmente les taux d'intérêt, afin de renflouer notre dollar. Si le gouvernement réagit de cette manière à la baisse du dollar, laquelle est liée à d'autres problèmes, je tiens à dire que ce sera l'une des décisions les plus catastrophiques que le gouvernement puisse prendre, car la relance est encore fragile. Les agriculteurs canadiens se sont réjouis du changement de gouvernement. Ce gouvernement a promis diverses choses. Les agriculteurs se sont dit: «Ce ne pourra certainement pas être pire qu'avec les libéraux; nous n'avons donc rien à perdre». Quand les députés d'en face et le premier ministre (M. Mulroney) ont affirmé que le nouveau gouvernement ferait certaines choses, les gens se sont mis à espérer. Je suppose que cet espoir existe encore dans une certaine mesure. Cependant, si les taux d'intérêt augmentent jeudi prochain et les jeudis suivants, ce ne sont pas 1,000 faillites agricoles que nous aurons en 1985, mais beaucoup plus. Je crains que des centaines de milliers d'agriculteurs abandonnent l'exploitation à laquelle ils ont consacré toute leur vie, comme leurs parents et leurs grands-parents l'avaient fait avant eux. La situation est très critique. Je trouve bien décevant le document d'étude du ministre des Finances. Personnellement, et je sais que les députés de mon parti sont du même avis, j'espérais que le gouvernement prendrait bien plus de mesures que ce document n'en propose.

Nous devons nous arranger pour diminuer les taux d'intérêt. Je sais que le gouvernement a horreur de prendre des mesures pour réduire les taux d'intérêt. Il est probablement content de dépenser des centaines de millions de dollars chaque semaine pour soutenir notre monnaie et maintenir les taux d'intérêt. Je suppose que c'est une dépense dont les gens se moquent.

M. Althouse: Ils ne la voient pas.

M. Riis: J'incite le gouvernement à étudier sérieusement la question des taux d'intérêt en se rappelant que les taux d'intérêt réels au Canada sont parmi les plus élevés du monde. Je ne pense pas que nous ayons besoin de nous distinguer plus longtemps de cette manière. Franchement, je préférerais que nous ayons un secteur agricole viable constitué d'exploitations familiales et de ranchs familiaux, c'est-à-dire de personnes qui travaillent la terre.

M. Fulton: Et qui soient propriétaires de leur exploitation.

M. Riis: Et, comme le dit le député de Skeena (M. Fulton), qui soient propriétaires de leur exploitation. Voilà le Canada tel que nous voudrions le voir. Le gouvernement peut choisir d'autres solutions s'il ne désire pas diminuer tous les taux d'intérêt. Tous les partis se sont prononcés à un moment donné en faveur du programme des obligations agricoles. Cette solution mérite d'être étudiée. C'est pourquoi la lecture de ce document m'a profondément déçu. Malheureusement, je ne crois pas que le gouvernement crée maintenant d'obligations agricoles. Nous avons proposé à l'origine que la Loi sur les arrangements entre les cultivateurs et les créanciers soit présentée à nouveau comme solution de rechange. Cette loi a porté ses fruits dans les années 30 et 40, mais je me rends compte qu'il faudrait la modifier pour qu'elle soit efficace de nos jours. Toutefois, cela demeure une option pour nous. Je le répète, il y a seulement quelques mois tous les partis avaient au moins convenu de l'examiner attentivement. Je voudrais que l'initiative vienne encore du gouvernement.

Je voudrais aborder toute la question du programme de réserve. Je tiens à vous rappeler à tous—et surtout aux députés d'en face—qu'aux États-Unis la Farmers' Home Administration a été autorisée à reporter sans intérêt pendant cinq ans jusqu'à 25 p. 100 de la dette des agriculteurs en détresse, jusqu'à concurrence de $100,000. Les prêteurs privés qui sont disposés à réduire une partie des prêts et à établir de nouvelles obligations de remboursement peuvent demander à la Farmers' Home Administration de garantir le reste de la dette jusqu'à concurrence de $400,000 pour les prêts d'exploitation et jusqu'à concurrence de $300,000 pour les prêts hypothécaires. Le gouvernement américain a reconnu qu'il lui fallait faire quelque chose pour aider les agriculteurs qui avaient perdu de l'argent dans leur exploitation et qu'une façon d'y arriver était de surseoir à une certaine partie de la dette jusqu'à ce que l'exploitation agricole redevienne plus rentable. C'est là une autre possibilité.

Il nous faut envisager autre chose de très important pour ceux d'entre nous qui s'intéressent aux entreprises de naissage ou d'élevage, à savoir une espèce de programme de stabilisation du bœuf qui soit basé sur le coût de production. Un programme de stabilisation basé sur la moyenne des prix ou à peu près, comme nous en avons vu ces derniers temps, n'aide pas beaucoup de gens. Comme le cours du bœuf est aujourd'hui inférieur en fait au coût de production, il ne vaudrait pas grand-chose en tant qu'indice fondamental. Un programme de stabilisation du bœuf qui offrirait ce genre d'appui permettrait à l'exploitation familiale ou à la ferme d'élevage d'être rentable.

Je suppose qu'il n'y a pas grand chance que le nouveau gouvernement repense sa position au sujet de Canagrex. Le ministre de l'Agriculture a dit à maintes reprises que Canagrex était de l'histoire ancienne au Canada, que Canagrex tenait du passé, n'avait rien à voir avec le présent et encore bien moins avec l'avenir.

• (1730)

Voyons ce que Canagrex a réalisé sur une très brève période. Au 31 octobre 1984, il en avait coûté $2,659,000 pour établir Canagrex. Cet organisme a réussi des ventes de seize millions de dollars et prévoyait en effectuer pour cent autres millions avant le 31 mars 1985. Il a donc décroché des ventes de 160 millions de dollars dans cette courte période. Soit dit en passant, ces données sont tirées du hansard et sont celles mêmes que le ministre a fournies en réponse à une question bien précise.

S'il y a une chose que le Canada doit faire, et cela, non seulement dans le secteur de l'agriculture, c'est bien de chercher très aggressivement à développer de nouveaux marchés. Jamais encore la concurrence internationale n'a été aussi forte ni aussi importante pour le Canada.

La communauté agricole pensait que Canagrex pourrait jouer un rôle important dans certaines régions. Certains secteurs faisaient un excellent travail. Ils commercialisaient extrêmement bien nos produits agricoles. Dans l'ensemble, c'était là un point faible comme dans bien d'autres secteurs de notre économie. Canagrex aurait pu beaucoup faire pour soutenir l'agriculture du Canada, surtout le nouveau secteur agricole qui crée de nouvelles récoltes et développe notre potentiel d'exportation.

J'hésite un peu à reparler de l'ancien gouvernement, mais si vous examinez ce que nous avons obtenu dans le cadre de la dernière entente du GATT, il y a vraiment de quoi rire. Nos négociateurs sont là pour négocier les conditions avantageuses pour le Canada. J'espère que mes collègues libéraux ont le sens de l'humour. Nos négociateurs ont réussi à augmenter les droits de douane sur un grand nombre de nos exportations. En principe, c'était pour nous aider, mais je ne vois vraiment pas comment. Pour ne pas être en reste, ils ont dit que nous allions abaisser les droits sur toutes nos importations. Ce n'est pas ainsi que nous espérions les voir négocier en ce qui concerne nos denrées agricoles, mais c'est ce qu'ils ont fait.

Après avoir eu l'occasion de parler un peu des problèmes de l'agriculture, surtout dans l'Ouest, je voudrais conclure en disant que nos tarifs de transport jouent un rôle essentiel. Le Canada est le deuxième pays au monde sur le plan de la superficie. Nous devons acheminer un grand nombre de nos produits sur de longues distances. Voilà pourquoi nous nous sommes durement battus pour maintenir le tarif du Nid-de-Corbeau de façon à aider les céréaliers de l'Ouest.

L'autre jour, je suis tombé sur certains renseignements concernant le coût du transport d'une caisse de maïs expédiée de l'Ontario. L'expédition de cette caisse de maïs vers le Japon coûte $1.36. Lorsque le maïs quitte l'Ontario, il est acheminé vers le Japon par le port de Vancouver. Pour envoyer ce même maïs à Vancouver, il faut débourser $1.63. Autrement dit, il coûte plus cher de l'expédier à Vancouver qu'au Japon. Il coûte 76c. d'envoyer cette même caisse de maïs en Allemagne. Toutefois, pour l'expédier à Terre-Neuve, cela vous coûtera $1.22. Si nous voulons assurer la viabilité de notre agriculture, il est essentiel que nous réexaminions la question des frais de transport des denrées agricoles.

J'espère que le gouvernement se rend compte de la gravité de la situation. Les députés de l'opposition ont fait valoir aujourd'hui que le secteur agricole connaissait une crise financière. A moins d'agir très rapidement, l'agriculture va se mettre à péricliter et les exploitations familiales seront particulièrement touchées.

M. Henderson: Monsieur le Président, j'ai certainement apprécié le discours du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis). Il a soulevé de nombreuses questions et insisté sur la gravité de la situation du secteur agricole. Est-il au courant des programmes de récupération des frais annoncés dans l'exposé économique de M. Wilson, le 8 novembre? Sait-il également qu'une lettre a été envoyée à divers organismes de commercialisation des produits agricoles, et surtout de la pomme de terre, dans l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick? Suivant cette proposition, qui doit entrer en vigueur le 1er avril 1985, soit dans moins de deux mois, toutes les pommes de terre de table expédiées de l'Île-du-Prince-Édouard ou du Nouveau-Brunswick seront assujetties à des droits d'inspection de 33c. le quintal.

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, la récolte moyenne est d'environ 200 quintaux à l'acre. Cela représente des frais d'inspection de $66 à l'acre. Les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard cultivent, en moyenne, 200 acres de pommes de terre. Par conséquent, ils doivent s'attendre à des frais d'environ $13,000.

On envisage également d'imposer des frais de $25 l'hectare pour l'inspection des semences. Cela donne $11 l'acre. Dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, 86 p. 100 des pommes de terre cultivées sont des pommes de terre de semence. Toutefois, moins de 50 p. 100 d'entre elles, probablement 42 p. 100, sont vendues comme semences et le reste comme pommes de terre de table. Il se pourrait qu'elles fassent l'objet de doubles frais d'inspection. Environ 40 p. 100 de la production de l'Île-du-Prince-Édouard sera assujettie à ces droits. Cela représente $77 à $78 à l'acre.

Le président de l'Office de commercialisation de l'Île-du-Prince-Édouard m'a lu cette lettre hier soir. Je l'ai lue mot à mot pour m'assurer que j'avais bien compris. Elle portait la signature du sous-ministre M. Quesnel.

Je me demande comment la communauté agricole de ma province ferait pour survivre à une augmentation aussi énorme. La production de pommes de terre dans l'Île-du-Prince-Édouard coûte 6c. la livre à l'heure actuelle. Nous touchons 4.5c. la livre franco à bord Île-du-Prince-Édouard, ce qui veut dire que nous vendons déjà nos pommes de terre 1.5c. de moins qu'elles nous coûtent à produire. Aucun agriculteur ne peut continuer ainsi très longtemps à perdre de l'argent. C'est tout à fait injuste. Renseignez-vous et vous verrez que la plupart des pommes de terre produites en Ontario sont vendues dans la province même. Cette production n'est donc pas sujette aux droits d'inspection. Les régions comme l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick sont entièrement à la merci des expéditions à l'extérieur de la province ou des exportations. Je vois que le ministre est de retour. J'espère qu'il va dire quelques mots sur cette situation très grave que je signale.

• (1740)

Si le gouvernement s'entête à appliquer cette mesure, ce sera la fin de l'agriculture telle que nous la connaissons dans l'Île-du-Prince-Édouard. J'aimerais entendre les observations du député là-dessus.

M. Riis: Monsieur le Président, je remercie le député de sa longue question, et je comprends sa vive inquiétude. Ces lettres ont été envoyées non seulement dans la région de l'Atlantique mais partout au Canada. Je crois que les calculs du député donnent 77 ou 78c. l'acre. Les calculs que nous avons faits de notre mieux donnent à peu près les mêmes résultats. Comme le député l'a fait remarquer, je crois que cela va signifier la fin de l'agriculture comme secteur rentable dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Le même argument vaut pour un grand nombre d'autres régions. Je m'intéresse surtout à l'élevage des bovins de boucherie où la même situation existe. Les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente. C'est pourquoi je dis que nous sommes arrivés à un point critique où comme législateurs nous devons décider si nous voulons que l'agriculture reste un mode de vie rentable dans l'Île-du-Prince-Édouard et aussi dans d'autres régions. L'imposition de frais semblables aux producteurs compromet indéniablement l'avenir de ce secteur. L'inaction sur bien des plans, y compris sur le plan financier, condamne tout le secteur de l'agriculture à dépérir.

Des pays comme le Japon, par exemple, se sont déclarés convaincus que l'agriculture est cruciale pour eux. L'autosuffisance en agriculture est le but qu'ils poursuivent. Nous n'avons pas d'objectif semblable. En fait, si nous devions définir l'objectif que nous poursuivons, à la lumière des observations que vient de faire le député, ce serait de faire cesser graduellement une activité agricole rentable. Voilà pourquoi nous devons décider si oui ou non la culture de la pomme de terre dans l'Île-du-Prince-Édouard doit se poursuivre comme une activité rentable. A notre avis, il faut prendre les moyens de la sauver.

M. Henderson: Monsieur le Président, j'ai une autre question à poser au député. Nous devons nous fixer un objectif, bien sûr, mais je voudrais savoir ce qu'il pense des frais d'inspection. Ces inspections protègent les consommateurs et les dépenses pertinentes devraient être imputées uniquement au compte des recettes générales. Il ne faut pas les imposer aux producteurs qui n'ont déjà pas la vie facile. Il faut continuer à protéger les consommateurs. Qu'en pense le député?

M. Riis: Monsieur le Président, je suis bien obligé de convenir avec le député que les frais d'inspection protègent les consommateurs. Ce sont eux que nous représentons ici. Il est bien entendu qu'il faut imputer ces dépenses au compte des recettes générales. En toute logique, on ne peut légitimement puiser ces crédits à d'autres sources. Il me paraît illogique d'obliger les producteurs à assumer ces dépenses.

Le président suppléant (M. Charest): Le débat se poursuit.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je prends avec plaisir la parole sur cette motion. Le député d'Egmont (M. Henderson) a parlé d'un dilemme en ce qui concerne les frais d'inspection que les producteurs de pommes de terre seraient obligés de payer. Le ministre est lui aussi au courant; il a même écrit à une soixantaine de groupes ainsi touchés, dont une quarantaine lui ont répondu. Aucun ministre et encore moins le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ne permettrait que des frais d'inspection nuisent à un secteur agricole rentable dans quelque région que ce soit. Le ministre est disposé à négocier si jamais ces frais posaient un problème dans la région du député ou ailleurs au Canada. La question est importante et je comprends la préoccupation du député.

J'apprécie moins toutefois le discours que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a prononcé et je me sens tenu de répondre à quelques-uns de ses propos. Tout d'abord, il a dit que le document de consultation coûtait $18. Je suis heureux de commencer par là, parce que c'est absolument faux. Quiconque souhaite en obtenir un exemplaire n'a qu'à téléphoner au service de distribution. Ceux qui en veulent plusieurs exemplaires s'adressent au ministère de l'Agriculture et les obtiennent, bien entendu, toujours gratuitement.

Je sais que les députés libéraux, et surtout le député de Winnipeg-Fort Garry, ont beaucoup de problèmes de consultation. Lorsque le député de Winnipeg-Fort Garry était ministre, il connaissait toutes les réponses. Il ne devait consulter personne parce qu'il connaissait toutes les réponses. Quand nous, qui étions alors dans l'opposition, consultions les agriculteurs de toutes les régions du pays, nous posions au ministre des questions légitimes sur des problèmes qui sapaient la viabilité des exploitations agricoles. Il répondait que le gouvernement savait ce qu'il faisait et qu'il avait toutes les réponses. C'est pourquoi quand nous présentons des documents contenant des suggestions—pas des politiques mais des suggestions—le député a beaucoup de difficulté à comprendre; et c'est pourquoi il prétend qu'il s'agit plutôt d'une aide aux imprimeurs.

Nous n'avons pas de difficulté à cet égard. Il s'agit de prises de position de principe dont nous avons discuté pendant la campagne électorale. Nous tenons à ce que les agriculteurs du pays aient l'occasion de donner leur opinion sur ces suggestions. Nous avons proposé quelques possibilités. Nous n'avons pas épuisé toutes les solutions. Nous espérons que l'on fera d'autres suggestions pour permettre au ministre de l'Agriculture et au ministre des Finances (M. Wilson) d'instaurer des politiques favorables à la viabilité de l'agriculture au Canada. C'est pourquoi nous tenons aux documents d'étude. Ayant souvent participé aux délibérations du comité permanent de l'agriculture qui se rendait dans toutes les régions du pays pour discuter de différents problèmes, je sais que les rapports de comités parlementaires contenaient toujours de bons conseils pour le gouvernement, conseils que celui-ci suivait souvent.

Le député de Winnipeg-Fort Garry a eu l'audace de parler de la Caisse de stabilisation du grain de l'Ouest et de reprocher au ministre d'État à la Commission canadienne du blé de ne pas encore avoir proposé de modification à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Si l'ancien ministre responsable de ce projet de loi avait accepté notre amendement à l'époque, amendement réclamé à l'unanimité par les partis de l'opposition, il n'aurait pas fallu modifier le projet de loi. Dans notre amendement, nous réclamions un versement provisoire, à la discrétion du ministre. Cette mesure aurait permis au ministre de faire ce versement aux agriculteurs des Prairies avant la date indiquée dans le projet de loi, lorsqu'il le jugeait nécessaire. Non, le député de Winnipeg-Fort Garry, qui était ministre à ce moment-là, ne voulait pas suivre cette suggestion. Le ministre actuel est maintenant forcé de régler le problème, et il le fera. Il respectera cette promesse, et ce sera fait cette année, avant que les agriculteurs ne sèment. Vous pouvez en être sûr, monsieur le Président. La situation est désespérée dans les Prairies, et bien des agriculteurs attendent les versements de la Caisse de stabilisation du grain de l'Ouest pour avoir de l'argent pour faire leurs semis cette année.

A l'instar du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), je trouve que le gouvernement doit chercher sérieusement d'autres solutions pour essayer de maintenir la viabilité des exploitations agricoles familiales dans toutes les régions du pays. Quand les membres de notre parti ont discuté de la politique qu'ils envisageaient avant les élections, c'est ce qu'ils avaient en tête, je le sais. Si nous regardons ce que le gouvernement a réussi à faire en quelques mois, depuis son arrivée au pouvoir, nous sommes obligés de reconnaître qu'il a tenu plus de promesses que le gouvernement précédent en cinq ans, sous deux ministres. Je pourrais passer en revue les mesures qui ont été prises, mais d'autres députés l'ont déjà fait. Notre politique a permis de réduire les coûts de production de nombreux agriculteurs. Elle leur a donné l'espoir de pouvoir assumer leurs obligations financières et leur permet d'envisager avec optimisme la récolte de 1985.

• (1750)

Ce qui s'est produit de 1970 à 1981 a laissé de graves séquelles. Pendant cette période, le prix des terres a augmenté énormément et les coûts de production ont suivi la courbe de l'inflation, s'ils n'ont pas grimpé encore plus vite. En même temps, on assistait à une hausse du prix des produits agricoles. Quand nous sommes entrés dans les années 80, les gouvernements ont été pris de court. Les taux d'intérêt ont atteint des niveaux records, alors que les prix agricoles plafonnaient ou diminuaient même dans bien des cas. En même temps, les coûts de production grimpaient rapidement. Les organismes des prêts, dont la Société du crédit agricole, prêtaient de l'argent aux agriculteurs en supposant que leurs avoirs propres augmenteraient. Ils avaient prévu une hausse des prix des denrées agricoles qui ne s'est jamais matérialisée.

Nous ne pouvons pas reprocher aux exploitants de s'être laissés emporter dans la lutte pour l'acquisition de terres ou d'avoir essayé de réaliser un bénéfice raisonnable avec de nouvelles récoltes. Les personnes les mieux placées au Canada leur recommandaient justement de le faire. Les statistiques prouvent que les exploitations qui produisent la majeure partie des denrées agricoles du Canada sont aussi celles où la concentration de capital est la plus forte. En général, ce sont les exploitations qui risquent de se retrouver dans une situation financière délicate si tout ne tourne pas rond.

Nous connaissons les problèmes propres à l'agriculture. Même nos citadins ont probablement eu un père ou un grand-père qui a été élevé dans le milieu agricole. Nous savons que les conditions météorologiques constituent un facteur déterminant dans l'agriculture, contrairement aux autres genres d'entreprises. Rien n'est plus attristant que de voir un agriculteur perdre son exploitation, et sa maison par la même occasion. L'attachement à la terre n'est pas rien. C'est très grave quand un agriculteur est obligé d'abandonner sa ferme. Dans bien des cas, la terre appartenait à la famille depuis plusieurs générations. Dans l'agriculture, il faut tenir compte de facteurs inconnus dans les entreprises ordinaires. Même les meilleurs gestionnaires sont à la merci du mauvais temps et peuvent perdre leur terre parce qu'ils ne réussissent pas à rembourser leurs dettes. Les gouvernements ont le devoir de prendre des mesures pour permettre aux agriculteurs canadiens de survivre.

De nombreux députés ont dit que nous avions du mal à vendre nos produits sur les marchés internationaux à cause de la vive concurrence qui existe entre les États-Unis et la CEE sur ces marchés. Toutefois, le Canada a déjà obtenu de bons résultats dans ce domaine. Le gouvernement progressiste conservateur des années 60 a réussi une percée en URSS et en Chine et a permis aux denrées agricoles canadiennes de trouver des débouchés dans ces pays. Nos céréales y bénéficient maintenant d'un traitement préférentiel. Malgré la concurrence, la Commission canadienne du blé a réussi à vendre, au cours des quatre ou cinq dernières années, toutes les céréales que notre réseau de transport nous permettait d'amener dans nos ports. C'est un bilan remarquable que le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) saura consolider.

Je suis heureux que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ait décidé de modifier la Loi sur le crédit agricole pour permettre aux agriculteurs ayant contracté un emprunt à un taux d'intérêt élevé de réduire ce taux d'intérêt de 4 ou 5 p. 100. Cette solution permet d'aider plus d'agriculteurs au Canada que la politique de mise de côté aux États-Unis. Sauf erreur, 8,000 agriculteurs ont bénéficié de cette politique aux États-Unis, alors que la mesure que nous avons proposée permettra d'aider 6,000 ou 7,000 agriculteurs au Canada. Cette politique du ministre mérite d'être étudiée si elle peut être adoptée. Je crois que plusieurs banques commencent à réagir dans cet esprit.

Je connais un cas dans ma circonscription où une compagnie d'élevage de bétail éprouvait des difficultés financières. Elle a tenté de trouver une solution avec la banque. Cette compagnie avait accumulé pour un million de dollars de dettes depuis trois ou quatre ans à cause de la stagnation des prix des bovins et de l'augmentation des coûts. Après bien des discussions, la banque a trouvé une solution. Elle a acheté la moitié des actions de la compagnie d'élevage et a consenti à laisser de côté la moitié du montant du prêt pendant cinq ans, la compagnie continuant à effectuer des versements sur l'autre moitié. Cet arrangement permettra à la compagnie de redresser sa situation et, on peut l'espérer, de racheter ultérieurement les actions détenues par la banque.

Les institutions financières sont maintenant disposées à réduire certains prêts agricoles. Les comités de révision des finances agricoles qui fonctionnent présentement à titre expérimental dans deux comtés de l'Ontario obtiendront peut-être le même genre de succès en amenant les agriculteurs en détresse et les institutions financières à trouver ensemble des solutions qui permettront aux premiers de conserver leurs terres. A mesure que le gouvernement proposera des mesures susceptibles de faire diminuer les prix de revient et de mettre davantage de produits agricoles sur les marchés mondiaux, les agriculteurs auront de bien meilleures perspectives et réussiront à rembourser les emprunts qu'ils ont accumulés.

Plus tôt aujourd'hui le ministre de l'Agriculture a mentionné la douzaine de changements importants de politique qui ont été effectués au cours des quatre derniers mois. Dans ma circonscription, l'agriculteur moyen économisera maintenant environ $1,000 en carburant lorsqu'il fera ses semences cette année. Il s'agit d'une importante réduction des frais de production pour les agriculteurs. Il s'agit là de l'une des mesures proposées dans l'exposé de politique économique. Le ministre des Finances y a annoncé de fortes réductions budgétaires affectant un certain

nombre de ministères afin de réduire le déficit. Les réductions budgétaires ont cependant été moins marquées au ministère de l'Agriculture que dans certains autres ministères. L'exposé économique prévoyait également une réduction de 100 millions de dollars au chapitre du carburant. Cela montre bien toute l'importance que le gouvernement a immédiatement accordée à l'agriculture.

Je ferai remarquer en terminant que bien que la motion dont nous sommes saisis ait été proposée par le parti libéral, ce dernier a fait bien peu de suggestions sur la façon dont le gouvernement devrait agir. Je présume donc que les gouvernements provinciaux . . .

• (1800)

M. Foster: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voulais simplement faire appel à l'indulgence de la Chambre étant donné les circonstances aujourd'hui où vous avez accordé la parole au député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) plutôt qu'au député de Richmond-Wolfe (M. Tardif). Puisque c'est aujourd'hui notre jour d'opposition et que nous n'avons eu que trois orateurs tandis que le gouvernement en faisait entendre quatre ou cinq, je me demande si nous pourrions ne pas tenir compte de l'horloge durant 15 ou 20 minutes pour que le député de Richmond-Wolfe puisse faire son intervention.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Mayer: Monsieur le Président, je comprends très bien ce que veut dire le député. L'opposition réunie compte 70 députés et a fait entendre six orateurs. Le gouvernement compte 211 députés, soit presque trois contre un, et cinq des nôtres sont intervenus. Cela me paraît une répartition très équitable. Si vous voulez jouer le jeu de la proportionnelle, nous aurions très bien pu procéder autrement et imposer davantage d'intervenants de notre côté.

Le président suppléant (M. Charest): Il n'y a pas consentement unanime.

A l'ordre, je vous prie. Comme il est 18 heures, je dois informer la Chambre que les délibérations relatives à la motion sont terminées, conformément à l'article 62(11) du Règlement.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'ÉNERGIE—LE PROJET VENTURE. B) LA NÉGOCIATION AVEC LA PROVINCE DE TERRE-NEUVE D'UNE ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES SOUS-MARINES

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur une question que j'ai posée le 26 novembre dernier et la réponse que m'a donnée le premier ministre (M. Mulroney). Je lui avais parlé de deux sujets fort importants, le projet Venture en Nouvelle-Écosse et celui d'Hibernia au large des côtes de Terre-Neuve. Je n'étais pas vraiment satisfait de la réponse que m'a donnée le premier ministre, mais depuis lors, on a de plus en plus de mal à comprendre la politique gouvernementale concernant ces deux très importants projets. Pourtant, de tels projets pourraient offrir énormément sur le plan des emplois dans une région aussi durement touchée que les provinces de l'Atlantique où le chômage est un terrible problème qui ne cesse d'empirer.

Si la politique gouvernementale n'aboutit nulle part, monsieur le Président, c'est parce que le gouvernement n'a pas du tout l'intention d'instituer un régime fiscal spécial pour les deux projets en question. J'ai demandé au premier ministre quand l'accord concernant le projet Hibernia serait signé. Où en était cet accord au juste? Il m'a répondu qu'on était en train de le signer. Or, les modalités de cet accord avaient déjà été établies, monsieur le Président. Elles avaient été acceptées en juin 1984 par le premier ministre, à l'époque chef de l'opposition, et le premier ministre de Terre-Neuve. C'était un accord conclu entre deux copains qu'une telle amitié unissait qu'ils ne voyaient aucun problème à le signer. Nous avons donc eu cet accord en juin et un deuxième en décembre, mais pourtant l'entente en question n'est toujours pas signées. Où est-elle passée? Le gouvernement fédéral offrait à Terre-Neuve tout ce quelle souhaitait, semble-t-il, et pourtant la signature se fait toujours attendre. Les choses traînent beaucoup trop. Le gouvernement observe le mutisme le plus complet en ce qui concerne Hibernia. Il esquive tout bonnement la question.

Plus tard, nous avons demandé au premier ministre ce qu'il en était de l'étude sur les répercussions écologiques du projet et ils nous a répondu qu'il nous la remettrait. En réponse à des questions subséquentes de mon collègue de Corner Brook, quelqu'un au sein du gouvernement a déclaré qu'il n'existait pas d'étude des conséquences sur l'environnement et que tout ce dont disposait l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada, c'était un avant-projet d'étude. Nous ne parvenons pas à obtenir de réponses à ces importantes questions. Si les deux parties sont à ce point unanimes, pourquoi n'arrivent-elles donc pas à s'entendre?

• (1805)

La situation se répète maintenant dans l'Ouest. Le gouvernement fédéral a dit qu'il existe maintenant une ère de compatibilité et qu'il n'aura aucun mal à se mettre d'accord avec les trois provinces de l'Ouest. Pourtant, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a déjà reculé l'échéance à deux reprises. La ministre entend se servir du secteur énergétique comme d'un agent de croissance. Je conviens qu'il s'agit-là d'un aspect extrêmement important. Si le gouvernement le tient lui aussi pour important, pourquoi n'a-t-il pas fait l'effort qu'il fallait pour s'entendre avec Terre-Neuve et les trois provinces de l'Ouest? Il n'a pas tenu de séances de négociations avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse depuis qu'il a signé l'accord avec Terre-Neuve. Il n'a toujours pas engagé de dialogue utile avec les représentants du secteur.

Vu ces différentes considérations, monsieur le Président, j'invite le gouvernement à intensifier ses efforts pour régler à l'amiable ces questions très importantes.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, cela m'ennuie énormément de voir le député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) en proie à une si grande perplexité. Je vais faire en sorte de le rassurer, de façon qu'il puisse se détendre et passer une excellente soirée.

Au sujet du projet Venture, comme le premier ministre (M. Mulroney) l'a expliqué au moment où le député a soulevé la question de la fiscalité en novembre dernier, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a informé les sociétés qui participent à cet important projet que le gouvernement veillerait à instaurer un régime fiscal favorable qui ne les désavantagerait nullement par rapport à ce qui existait par le passé.

Il est inexact d'insinuer, comme l'a fait le député, qu'il n'existe aucun régime fiscal applicable aux gisements sous-marins de la Nouvelle-Écosse. La Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, adoptée par le Parlement au cours de la 32^e^ législature, plus précisément en décembre 1982, établit clairement l'autorité fiscale applicable à la Nouvelle-Écosse. Cette loi prévoit des redevances de base de 10 p. 100 sur la valeur de la production, ainsi que des redevances progressives de 40 p. 100 sur les nouveaux profits à compter d'un certain niveau.

Outre ce cadre, en juin dernier, le précédent Parlement fédéral a adopté le projet de loi officialisant l'accord passé entre le Canada et la Nouvelle-Écosse au sujet de la gestion des ressources pétrolières et gazières sous-marines et du partage des recettes. Je suis persuadé que le député s'en souvient et il met probablement au courant la député d'Hamilton-Est (M^me^ Copps) au sujet de cet accord. Ce dernier prévoit un mécanisme permettant d'assurer à la Nouvelle-Écosse, à l'exception de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés, toutes les recettes tirées des ressources au large des côtes jusqu'à ce que la capacité fiscale par habitant de la province se situe à 110 p. 100 de la moyenne nationale.

Cela répond à cette partie de la question. Il existe un régime fiscal pour la Nouvelle-Écosse. En outre, et ce qui est plus important, certaines dispositions prévoient que la Nouvelle-Écosse peut remplacer l'accord actuel par tout accord que le gouvernement fédéral conclurait avec une autre province et qui serait plus avantageux pour la Nouvelle-Écosse. L'accord qui doit être conclu sous peu avec Terre-Neuve et les dispositions pertinentes des accords à venir avec les provinces de l'Ouest, peuvent être visés par cette clause de l'accord.

• (1810)

En ce qui a trait à Terre-Neuve, je voudrais dire dès le départ que le gouvernement demeure fermement résolu à officialiser l'accord de l'Atlantique avec Terre-Neuve. Il ne pose aucun problème et tout marche comme sur des roulettes pourrait-on dire. Nous sommes très heureux de l'évolution de ce dossier.

Depuis notre arrivé au pouvoir, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a rencontré à deux reprises son homologue provincial et leurs entretiens ont été extrêmement cordiaux et non pas marqués par l'acrimonie qu'on retrouvait sous l'ancien gouvernement. En fait, les deux parties ont montré qu'elles étaient déterminées à collaborer, afin de finaliser le plus rapidement possible ces ententes extrêmement complexes et cruciales. Je doute que le député veuille qu'on agisse à la hâte et qu'on finisse par bâcler un accord qui serait au détriment de Terre-Neuve et des Canadiens.

Je peux lui dire que la ministre fédérale de l'Énergie rencontrera pour une troisième fois son homologue terre-neuvien jeudi de cette semaine. Nous sommes persuadés que de gros progrès seront réalisés. Les négociations qui ont lieu à l'heure actuelle se tiennent dans le meilleur climat possible. Les choses avancent et je sais que les Canadiens seront très heureux des résultats qui seront annoncés, j'en suis persuadé, sous peu. Entretemps, les Terre-Neuviens, les entreprises du secteur pétrolier et gazier et les Canadiens dans leur ensemble profiteront de tous les accords que le gouvernement applique dans un climat de conciliation.

Je dois dire que mes électeurs et les gens avec qui je me suis entretenu dans tout le pays se réjouissent de voir que les provinces et le gouvernement fédéral ne sont pas à couteaux tirés contrairement à ce qui s'est passé aux cours des dernières années.

[*Français*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL—LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC—LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA—L'INJUSTICE ENVERS LES FONCTIONNAIRES DE LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer): Monsieur le Président, à une question que je posais au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), le 6 décembre 1984, je n'ai pu obtenir de réponse à cette question très primordiale pour la région et surtout pour la Régie des rentes du Québec et le Régime de pensions du Canada, à savoir: que le gouvernement de l'ancienne «belle province», et c'était la question que j'avais formulée à ce moment là, a amendé son règlement au sujet de ses rentes du Québec, en réduisant l'âge à 60 ans, à la condition que, premièrement, le cotisant ne soit plus sur le marché du travail et que, deuxièmement, il accepte une certaine pénalité: ce qui affecte, et vous en conviendrez, des milliers de fonctionnaires de la région d'Ottawa-Hull.

Je lis, parce que c'est très subtil, que «lorsqu'un Ontarien travaille toute sa vie du côté québécois, il peut toucher les prestations de la Régie des rentes du Québec, tandis que celui qui demeure au Québec, qui travaille toute sa vie à Ottawa ou en Ontario n'est pas admissible, mais est admissible au Régime de pensions du Canada, qui est contraire à la Régie des rentes du Québec en ce qui a trait à cette allocation».

Monsieur le Président, ce qui veut dire, en d'autres mots qu'une injustice a été commise. Je ne sais pas si, lorsque le régime a été instauré, on a pu déceler une faille semblable, parce qu'elle n'existait pas. Il semble que, au sujet des deux régimes, lorsque la province de Québec a décidé de former son propre régime, ce régime devait être en parallèle, devait être identique au Régime de pensions du Canada. C'étaient les critères fondamentaux qui avaient été établis à ce moment-là.

En 1984, j'avais déjà posé cette question à l'ancienne ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin), au mois de mars 1984. Je ne pouvais pas le faire avant, parce que la loi de l'ancienne belle province a été changée, la Régie des rentes du Québec a été changée à partir du 1er janvier 1984. Mais je pense qu'il y a là une injustice qu'on ne trouve nulle part ailleurs, et ça s'adresse non seulement à la région d'Ottawa-Hull, ça s'adresse bien sûr aux endroits frontaliers. C'est pour cela que je voulais savoir si le ministre des Finances (M. Wilson), et surtout le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), au cours de leurs observations avec leurs homologues provinciaux, vont trouver un moyen de faire disparaître cette injustice pour les bénéficiaires du régime de pensions du Canada et du Québec.

Il est bien sûr que celui qui demeure au Québec toute sa vie, qui vit selon les règlements ou les règles que lui impose la province de Québec, et qui veut demeurer dans la province de Québec, mais qui se voit obligé de travailler en Ontario toute sa vie, ne peut bénéficier de ce que la province peut apporter à ses concitoyens.

C'est donc pour cela, monsieur le Président, que j'avais posé la question au ministre, si oui ou non il voulait amender cette faille qui s'est produite dans le Régime de pensions du Canada et la Régie des rentes du Québec. Parce qu'il y a une chose qu'il faut bien noter, c'est que cela a été fait unilatéralement, et il n'y a pas eu de consultations, pour autant que je sache, entre les autorités de l'«ancienne belle province» et les autorités du gouvernement fédéral pour amender cette loi-là. Donc, cela a été fait unilatéralement, et c'est la question que je voulais poser au ministre, je voulais lui demander, s'il ne voulait pas rencontrer ses homologues provinciaux afin de discuter de cette importante faille qui s'est produite au cours des années, surtout depuis la dernière année, afin de permettre qu'une telle injustice n'existe pas, surtout pour les centaines de milliers de fonctionnaires fédéraux, surtout à part les autres qui travaillent, les Ontariens qui travaillent à Hull et ceux de Hull qui travaillent en Ontario, pour faire disparaître cette discrimination qui est très importante. Alors c'est pour cela que je voulais obtenir une réponse du ministre. Ce n'est pas parce qu'il y a une perte d'argent, parce que moi je souhaite que le Régime de pensions du Canada en vienne à la même conclusion que la Régie des rentes du Québec, parce qu'on met plus de monde sur le marché et cela ne coûte pas plus cher au trésor, pour la simple raison qu'on y met une condition, une pénalité, et je crois que c'est 5 ou 6 p. 100 à partir de 60 ans jusqu'à 65 ans. Il n'y a pas d'augmentation du taux normal, la coupure demeure jusqu'à ce que vous ne receviez plus la pension. Et l'autre condition aussi, comme je l'ai dit, le critère, c'est qu'il ne faut plus être sur le marché du travail.

• (1815)

Alors, j'espère . . . Je vois la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bertrand), la députée de Brome-Missisquoi, j'espère qu'elle pourra apporter une réponse assez adéquate aux centaines de milliers de citoyens qui sont pris dans cet avatar, si vous voulez, qui pourrait être facilement corrigé.

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, au début de mes remarques, j'aimerais dire au député de Hull-Aylmer (M. Isabelle) que je l'ai souvent entendu prononcer le mot «injustice» dans son intervention, j'en note une parce qu'il a très souvent dit «l'ancienne belle province», et j'aimerais lui faire remarquer que la province de Québec est encore une «belle province». Mais pour répondre plus précisément à sa question, je lui signalerai que nous sommes, en effet, au courant des modifications que le gouvernement du Québec a apportées à la Régie des rentes, dont la possibilité de verser la rente de retraite dès l'âge de 60 ans, avec ajustement actuariel, vous l'avez bien expliqué. En vigueur depuis le 1er janvier 1984, cette mesure permet aux cotisants de ce régime de se prévaloir d'une rente de retraite anticipée à la condition qu'ils quittent leur emploi. Pour une personne qui demande sa rente avant 65 ans, celle-ci est réduite de 0.5 p. 100 par mois d'anticipation. Il est très important de noter que, en raison du facteur de réduction actuarielle, la somme des prestations versées au cours d'une vie aux personnes qui se prévalent d'une retraite anticipée équivaut à la somme des prestations non réduites qui auraient dû être versées à ces mêmes personnes si elles avaient attendu l'âge de 65 ans pour prendre leur retraite.

Depuis l'instauration du Régime de pensions du Canada et de la Régie des rentes du Québec en 1966, il y a toujours eu des différences entre les deux régimes. La retraite anticipée n'en représente qu'un exemple. Toutefois, malgré ces différences, ces deux régimes ont toujours été considérés comme étant fondamentalement similaires.

Pour ce qui est de déterminer lequel des deux régimes est responsable du paiement des prestations, les règlements sont très simples. Une personne qui a cotisé seulement à la Régie des rentes du Québec est protégée par ce régime, peu importe son lieu de résidence. De même, une personne qui a cotisé seulement au Régime de pensions du Canada est protégée par ce dernier, peu importe son lieu de résidence. Dans le cas des personnes qui ont cotisé à ces deux régimes, il existe un accord entre le gouvernement du Canada et celui du Québec concernant le paiement des prestations. En vertu de cet accord, un cotisant à deux régimes, qui réside dans la province de Québec au moment de sa demande de prestations, est assujetti aux dispositions du Régime des rentes du Québec. Par contre, celui qui réside dans une province canadienne autre que le Québec au moment de sa demande de prestations est assujetti au Régime de pensions du Canada.

Il m'apparaît tout à fait juste et équitable que toutes les personnes qui ont cotisé à un régime puissent bénéficier également des avantages offerts par ce régime. C'est pourquoi je ne vois pas la nécessité de modifier les règlements concernant le paiement des prestations.

Quant à la question et à la suggestion de l'honorable député de Hull-Aylmer, nous croyons que dans cette réforme du Régime de pensions du Canada que nous avons préconisée durant notre campagne électorale, réforme qui se ferait dans le respect des juridictions provinciales . . . je pense que la suggestion du député serait la bienvenue!

• (1820)

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME—LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ. B) LE RAPPORT DE LA COMMISSION ABELLA—LA DATE DE PRÉSENTATION

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, le 14 novembre, j'ai posé au ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Murta) un certain nombre de questions à propos du rapport du comité parlementaire spécial sur les minorités visibles, puis j'ai demandé ce qu'il advenait du rapport de la juge Abella. Je dois dire, et c'est fort compréhensible, que les réponses que j'ai reçues étaient plutôt vagues. J'ai alors demandé la possibilité de parler à nouveau de cette question. Deux mois et demi plus tard et maintenant que le gouvernement est deux fois plus vieux qu'il ne l'était à l'époque, il y a lieu de considérer ce qu'il a fait jusqu'à présent. Il importe également de s'interroger sur les possibilités d'action prochaine et d'insister pour que l'on fasse ce que les divers membres de la collectivité canadienne, constituée de minorités visibles de toutes sortes, espère depuis si longtemps.

Le rapport intitulé *L'égalité, ça presse*! rappelle la nécessité d'agir dans un grand nombre de domaines, mais je voudrais m'arrêter particulièrement aux recommandations concernant l'emploi. Bien entendu, le rapport Abella s'inquiétait de l'égalité d'accès à l'emploi. C'était son principal sujet.

Ce que le gouvernement a fait jusqu'à présent n'est pas très rassurant. La recommandation d'établir un ministère du Multiculturalisme n'a jamais eu l'appui du parti conservateur. Je suppose que ce ne sera pas une politique que le gouvernement retiendra. Nous le regrettons vivement, car il est important d'avoir une personne responsable, ayant un ministère et des ressources suffisantes, pour parvenir au but qu'espèrent tant de Canadiens. Que nous ayons ou non un comité permanent ne dépend peut-être pas entièrement du gouvernement. Il est probable que les recommandations 25 et 26 du rapport ne seront jamais mises en œuvre. On est tenté de conclure que les déclarations et les faits concrets ne correspondront pas mieux sous le nouveau gouvernement qu'ils ne le faisaient sous les gouvernements libéraux qui se sont succédé depuis l'adoption de la politique de multiculturalisme, en 1971.

Une autre chose qui nous inquiète, ce sont les nominations aux différents conseils, commissions ou autres offices qui relèvent du gouvernement fédéral. Une évaluation des décisions du nouveau gouvernement, en dépit des contestations du premier ministre (M. Mulroney), a été une fois de plus très décevante. Très peu de membres des minorités visibles ou de nos collectivités ethnoculturelles ont été nommés. Toutefois, je suis heureux de constater que les francophones et les femmes aient été plutôt mieux traités dans ces nominations.

La recommandation 21 de la commission attend toujours. Les activités du ministre d'État chargé du Multiculturalisme vis-à-vis de l'Association nationale des Nippo-Canadiens, au cours des dernières semaines, nous ramènent à la recommandation 33 du rapport, ce qui, là aussi, n'est pas sans nous inquiéter. On n'est pas prêt à négocier une question bien délimitée pour rendre justice à cette collectivité. J'espère simplement que mon inquiétude s'avérera sans fondement.

Les décisions du gouvernement au cours des dernières semaines nous laissent perplexes quant à l'étendue des mesures qui seront prises en ce qui concerne l'emploi. Il est certain que, en fin de compte, c'est le domaine où il importe de faire quelque chose si l'on veut que le rapport *L'égalité, ça presse!* et le rapport Abella aient un sens réel pour la société canadienne en général.

• (1825)

Entre autres choses, le rapport recommandait au gouvernement fédéral de mettre sur pied sans tarder un programme quinquennal au profit des différents organismes et institutions concernés, un programme bien planifié préconisant le respect volontaire et des moyens de le contrôler. Pour ce qui est des entreprises qui traitent avec le gouvernement, le rapport proposait que soit reconnue l'obligation contractuelle.

Ces recommandations ont été reprises de différentes façons dans le rapport Abella en insistant sur les façons dont l'égalité d'emploi pourrait être atteinte. La juge a fait un excellent travail en préconisant différents moyens d'intervenir au nivau légal, dans les institutions, et en adoptant de nouvelles dispositions conçues pour favoriser une meilleure participation des employeurs canadiens. Ces recommandations ont été approuvées par différents organismes d'envergure, notamment par le Conseil ethno-culturel canadien ainsi que la Commission canadienne des droits de la personne. J'attends maintenant la réponse du secrétaire parlementaire.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Je remercie le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp) de ses observations et je peux lui assurer que le gouvernement veut bien favoriser l'égalité des chances pour tous les groupes minoritaires, quelle que soit la race ou la culture.

Je précise au député que le ministre a soumis un certain nombre de recommandations qui figureront dans les conclusions que le gouvernement va tirer du rapport Abella portant sur l'égalité dans l'emploi. Le député sait peut-être que certaines de ces recommandations figurent également dans *L'égalité, ça presse!*, le rapport du comité parlementaire spécial sur les minorités visibles dans la société canadienne. Ces recommandations visent essentiellement à supprimer les obstacles qui empêchent les minorités visibles d'occuper un emploi.

Selon les résultats d'une enquête menée dernièrement à Toronto intitulée *Who gets the Work*?, enquête financée par la Direction du multiculturalisme, la discrimination raciale serait le principal obstacle que rencontrent les membres des minorités visibles en quête d'emploi.

Je tiens à préciser que le ministre et le gouvernement s'opposent vigoureusement à toute forme de racisme et qu'ils prendront tous les moyens à notre disposition pour le combattre. Je le dis avec la conviction de quelqu'un qui représente une circonscription d'Hamilton où la multiplicité des groupes ethnoculturels n'a de pareille nulle part ailleurs au Canada.

Plus précisément, le gouvernement est prêt à collaborer avec le secteur privé pour éliminer les pratiques discriminatoires dans le domaine de la formation et de l'avancement. Dans les programmes qu'il propose à l'entreprise privée, Emploi et Immigration Canada veillera à ce que les minorités visibles soient considérées comme un groupe cible. Différentes mesures favorables aux minorités visibles seront introduites dans la Fonction publique, là où c'est nécessaire, à la suite d'une enquête qui sera menée au printemps de 1985.

Cependant, comme le gouvernement fédéral ne réussira jamais à lui seul à supprimer la discrimination, il a entrepris de mettre à contribution les provinces, les municipalités et d'autres organismes non gouvernementaux.

Le ministre d'État au multiculturalisme (M. Murta) a déjà amorcé des consultations avec ses homologues provinciaux pour que la prochaine conférence fédérale-provinciale sur le multiculturalisme comporte un grand débat sur les changements au niveau des personnes et des institutions qui s'imposent pour résoudre certains problèmes dont s'inquiètent les minorités culturelles et raciales.

Enfin, les collaborateurs du ministre ont déjà pris certaines initiatives avec la Fédération canadienne des maires et des municipalités et le Congrès du travail du Canada en vue d'établir des programmes pour combattre les attitudes et les pratiques qui donnent lieu à des situations contraignantes et injustes.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 6 février 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA CAISSE DE SECOURS EN CAS DE SINISTRES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, déjà inquiets au sujet de la hausse des frais d'exploitation agricoles, les agriculteurs canadiens ont maintenant une raison de plus de s'alarmer: le gouvernement conservateur vient de mettre un terme aux ententes spéciales avec les provinces en vertu desquelles ils étaient protégés contre les sinistres.

Par suite de l'élimination de la caisse spéciale de secours en cas de sinistres, alimentée par les gouvernements fédéral et provinciaux, les agriculteurs se verront forcés de payer des primes d'assurance-récolte plus élevées pour se protéger.

Les sinistres peuvent survenir n'importe où au Canada, mais c'est surtout l'ouest du pays qui sera le plus durement touché par cette nouvelle politique conservatrice qui tend à protéger les provinces plutôt que les agriculteurs.

Les programmes actuels d'assurance-récolte ne s'appliquent pas à toutes les denrées. On a beau s'efforcer d'étendre cette assurance à toutes les récoltes, les producteurs de provendes et les éleveurs de bétail ont des besoins spéciaux auxquels on n'a pas encore répondu.

Des sinistres tels que la sécheresse et les inondations endommagent les récoltes, bien sûr, mais ils causent aussi des dégâts au sol à cause de l'érosion et d'autres phénomènes qui affectent les récoltes actuelles et futures.

Les provinces et les gouvernements libéraux précédents ont généreusement compensé les agriculteurs en cas de graves sinistres comme les crues printanières au Manitoba, la sécheresse en Saskatchewan et les inondations tardives dans le nord de la Saskatchewan.

Somme toute, les secours accordés profiteront surtout aux gouvernements provinciaux en majorité conservateurs, alors que les agriculteurs, surtout dans l'ouest du Canada, vont devoir supporter des frais supplémentaires. C'est inacceptable. Le gouvernement abandonne nos agriculteurs à leur sort.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF-MARCHANDISES VARIABLE

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je voudrais traiter d'une question qui préoccupe énormément des milliers d'agriculteurs et leurs familles en Saskatchewan. Le CN et deux entreprises céréalières ont demandé l'autorisation de percevoir un tarif-marchandises spécial réduit à certaines périodes dans ma ville de Battleford-Nord et dans deux autres localités de l'Ouest.

A première vue, cette initiative semble avantager les agriculteurs. Je crains cependant, monsieur le Président, que ce ne soit là qu'un premier pas en vue de l'imposition d'un tarif-marchandises variable et cela m'inquiète beaucoup. L'application d'un tarif réduit à certaines localités aura un effet désastreux sur les petites collectivités, les agriculteurs et le transport céréalier. Le tarif variable sonnera le glas pour de nombreuses petites localités et les agriculteurs qui expédient leurs denrées de ces endroits-là. Je voudrais que la Commission canadienne des transports organise des audiences publiques pour étudier la question à fond et permettre aux agriculteurs de faire connaître leur point de vue sur cette demande. Nous ne voulons pas des tarifs variables.

* * *

LES PÊCHES

LA LIMITE ACCORDÉE AUX PÊCHEURS SPORTIFS DE SAUMON SUR LA CÔTE OUEST

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, on pouvait récemment lire dans le *Sun* de Vancouver que le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) avait conclu un accord avec les pêcheurs sportifs de la Colombie-Britannique.

En vertu de cet accord, le ministre serait disposé à leur accorder une limite de vingt prises par année. Pour 400,000 pêcheurs sportifs, cela revient à huit millions de poissons. A supposer qu'ils pêchent avec des enfants de moins de seize ans, nous pouvons nous attendre à ce qu'ils en prennent le double, soit seize millions de saumons chinook. Étant donné que les Américains ne nous autoriseront, en vertu du traité que le ministre a signé, à pêcher que 275,000 saumons chinook au total dans le golfe de Géorgie, le ministre pourrait-il exposer à la Chambre comment il entend répartir ces prises entre les pêcheurs sportifs, les pêcheurs à la traîne du golfe et les quelques pêcheurs au filet possibles?

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, estimons que le ministre doit ou bien expliquer son plan, ou bien revoir ses calculs ou encore présenter à la Chambre un projet de loi montrant qu'il est en mesure de répartir les stocks de saumon de la Colombie-Britannique. Pourrait-il nous dire comment il entend procéder, avant que le traité n'entre en vigueur?

Article 21 du Règlement

LES TERRES DE LA COURONNE

LES PROPRIÉTAIRES DE CHALETS DE DUNCAIRN (SASK.)

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, le barrage de Duncairn a été construit par l'Agence de rétablissement agricole des Prairies au début des années 40. Le réservoir ainsi créé se trouve dans le sud-ouest de la Saskatchewan, à quelque 20 milles en amont de la ville de Swift Current. Il y a quelque 30 ans, un certain nombre d'habitants de la région se sont construit des chalets d'été sur les terres de la Couronne bordant le réservoir. Les propriétaires de ces chalets de Duncairn ont été laissés tranquilles et n'ont fait l'objet d'aucune tentative sérieuse en vue de les en déloger jusqu'à ce que le ministère de la Justice se mette en 1981, à la requête de l'A.R.A.P., à intenter des poursuites pour reprendre possession des terres sur lesquelles sont construits ces chalets. Ces derniers ne suscitent aucun problème à la Couronne quant à la qualité de l'eau ou quant à l'approvisionnement. On me dit que les chalets ne peuvent pas être inondés puisqu'ils sont construits sur des emplacements plus hauts que le sommet du barrage.

L'A.R.A.P. craint apparemment que l'établissement de tels lieux de villégiature ne constitue pour d'autres propriétaires éventuels de chalet, une invitation ouverte à s'établir ainsi autour d'autres réservoirs. L'A.R.A.P. fait valoir également qu'il n'existe aucune disposition dans la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies qui autorise de telles constructions.

Ces propriétaires de chalets ne nuisent pas du tout à la Couronne. Ils ne présentent aucun risque. Il semble que le bien public serait bien servi si on les laissait tranquilles. Il faut noter que les rives de cours d'eau se prêtant à la villégiature sont rares dans le sud-ouest de la Saskatchewan et qu'étant donné le manque de possibilités de loisirs aquatiques dans la région, il pourrait être avantageux d'en permettre un développement accru.

Il est temps de chercher une solution à l'amiable à ce problème de longue date.

* * *

LA CONSOMMATION

ON DEMANDE DE PROTÉGER LE PUBLIC CONTRE LES ESCOMPTEURS

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, nous savons qu'à cette époque de l'année, les glamottes émergent du fond du canal sous la glace pendant le Bal de neige à Ottawa. Mais dans tous les coins du Canada émerge aussi une certaine espèce de requins, dont les économiquement faibles sont la proie. Moyennant certains frais, ces requins paient, d'avance et comptant, les remboursements attendus de l'impôt. Calculés sur une base annuelle, les frais de 15 p. 100 qu'ils exigent peuvent atteindre jusqu'à 90 p. 100. Soixante-cinq pour cent de ceux qui ont recours à leurs services ont des revenus inférieurs à $8,000. Quarante-deux pour cent sont des femmes qui ont droit au crédit d'impôt pour enfants. De 55 à 65 p. 100 de leurs clients sont des chômeurs ou des assistés sociaux. Cette année, près d'un demi-million de Canadiens vont leur verser 43 millions de dollars.

J'ai attiré l'attention du gouvernement sur cette affaire auparavant, comme l'ont fait des groupes tels que l'Organisation nationale anti-pauvreté. Deux provinces ont interdit cette pratique. Mais dans l'ensemble du pays, cette exploitation éhontée des gagne-petit et des contribuables prend des proportions énormes. Je supplie le gouvernement de mettre en œuvre les recommandations de mon ancienne collègue, Judy Erola, et de proscrire immédiatement cette pratique ou de faire cesser d'une façon ou d'une autre cette exploitation éhontée des Canadiens à faible revenu.

Mme Mitchell: Vous n'avez pas agi quand vous étiez ministre.

* * *

L'ÉNERGIE

LES CONDITIONS NÉCESSAIRES À LA CRÉATION D'UN CLIMAT FAVORABLE À L'INVESTISSEMENT

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, s'il obtenait les stimulants voulus, notre secteur énergétique pourrait créer des emplois immédiats et durables, favorisant ainsi la croissance économique partout au Canada sans accroître pour autant le déficit du gouvernement.

• (1410)

Depuis que le gouvernement libéral a mis en œuvre son désastreux Programme énergétique national, le secteur a subi une érosion de sa marge d'autofinancement à cause de l'impôt qu'il doit payer avant même d'avoir réalisé des bénéfices. Ce secteur est en effet, le seul au Canada qui est imposé non pas sur ses bénéfices nets, mais sur ses revenus bruts.

La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) est en train d'élaborer le programme énergétique du parti conservateur. Ce programme doit comporter de toute nécessité les dispositions suivantes: tout d'abord, hausser les prix du pétrole et du gaz au niveau mondial; ensuite, abolir graduellement la taxe sur les recettes pétrolières et gazières; enfin, éliminer progressivement le programme de stimulants pétroliers. Ces trois mesures susciteront au Canada un climat propice aux investissements.

J'exhorte donc vivement la ministre de l'Énergie et son collègue le ministre des Finances (M. Wilson) à traiter le secteur énergétique comme ils traitent les autres secteurs en instaurant une fiscalité fondée sur les bénéfices et en élaborant à son intention un programme à long terme devant permettre à ses dirigeants d'établir des objectifs et des budgets réalistes en ce qui concerne ses activités et ses investissements futurs.

* * *

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

ON DEMANDE DE SUPPRIMER LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, pendant la campagne électorale, le parti progressiste conservateur a proposé une augmentation des crédits du Conseil des arts du Canada au moins équivalente au taux d'inflation.

Comme tout autre secteur industriel, les arts méritent l'augmentation promise. Les arts se situent au onzième rang dans les industries manufacturières et au premier rang par le nombre d'emplois et la proportion de main-d'œuvre. Pourtant, les travailleurs de ce secteur occupent l'avant-dernière position, avant les pensionnés, dans l'échelle des revenus. A une époque où tout le monde reconnaît que le chômage est le problème

intérieur le plus aigu, il est raisonnable d'encourager un secteur qui offre une solution partielle.

L'importance économique des arts mise à part, je tiens à signaler le rôle qu'ils jouent dans le création d'une identité culturelle. Dans bien des villes de toutes les régions du Canada, la qualité de la vie est considérablement enrichie par la contribution des artistes. L'aide publique aux arts est un investissement dans la vie culturelle de tous les Canadiens.

Le Conseil des arts du Canada est le seul organisme qui offre directement de l'aide aux artistes. Il faut revenir sur la décision de réduire le budget du Conseil des arts du Canada, et il faut accorder l'augmentation proportionnelle à l'inflation qui avait été promise.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

LE TRANSPORT DES PRODUITS AGRICOLES—L'ÉTUDE DE LA DEMANDE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, s'il y a quelque chose qui irrite les Canadiens, ce sont les chinoiseries administratives. Des centaines d'entrepreneurs sous le gouvernement libéral sont devenus exaspérés au point de déposer leur argent à la banque ou de l'investir à l'étranger. Notre premier ministre (M. Mulroney) et nos ministres ont déclaré publiquement que le Canada accueillerait volontiers l'investissement étranger pourvu que ses lois soient respectées.

Si nous voulons procurer du travail à des milliers de chômeurs, nous devrons accroître sensiblement notre commerce mondial. Par exemple, la région ouest des États-Unis et les pays du Pacifique veulent acheter nos produits agricoles, mais, à l'heure actuelle, il n'y a aucun moyen de transport au Canada pour livrer ces marchandises. Des Canadiens se sont rendu compte de cette lacune et ont constitué une société internationale pour transporter des marchandises dans le monde entier. Cette société envisage déjà de passer un contrat d'un an représentant 5000 heures de service. Il s'agit d'une importante vente de produits agricoles dont la valeur dépasse 15 millions de dollars.

La demande de prestation de ce service à temps plein a été remise à la CCT au début de janvier et la Commission a été priée de se prononcer le plus rapidement possible. Quand on lui a appris que le contrat de 15 millions serait perdu si elle prenait trop de temps à l'étudier, la CCT a demandé: «Combien de transporteurs étrangers avez-vous consultés au sujet de l'expédition de cette marchandise?» Des transporteurs étrangers! Nous voulons des emplois pour les Canadiens qui se rendront compte que cette entreprise offre d'excellentes chances dans le domaine du commerce mondial. Si les bureaucrates ne changent pas, changeons-les.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): «Monsieur le Président, le premier ministre devrait présenter des excuses aux Canadiens pour avoir fait pareilles nominations.» Voilà ce que disait le chef du parti conservateur le 25 juillet 1984 à propos des nominations faites par le parti libéral. Après cinq mois de pouvoir, ce même chef, que les contradictions ne gênent pas, a procédé à des centaines de nominations parmi ses petits copains. C'est pourtant lui qui disait textuellement que «les critères les plus importants seront la compétence et le désir de servir leur pays».

Qu'on se rappelle l'époque où le premier ministre (M. Mulroney) disait que les nominations libérales étaient une «imposture, une tromperie, une comédie». Je le mets au défi de répéter ces mots à la Chambre maintenant. Je voudrais qu'il me dise ce qu'il en est de la fameuse réforme promise pour empêcher le favoritisme politique. Où sont passés les critères en matière de compétence? Si le premier ministre était sincère lorsqu'il a fait cette promesse pendant la campagne électorale, pourquoi n'a-t-il pas arrêté ces fameux critères avant de procéder aux nominations? C'est un premier ministre du style Marie-Antoinette, mais à l'envers. Ils demandent du pain? Qu'on leur donne l'assiette au beurre.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'EMPLOI

DÉFI 85—LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et concerne la déclaration qu'elle a faite en dehors de la Chambre il y a environ une heure. Elle et son collègue le ministre d'État à la Jeunesse ont essayé de monter, aux dépens de notre jeunesse, l'une des plus grandes opérations de relations publiques de l'histoire du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): L'été dernier, le gouvernement a affecté 200 millions de dollars à la création d'emplois d'été. En novembre, le ministre des Finances a amputé de 215 millions le budget des programmes destinés aux étudiants. Toutefois, cet après-midi, la ministre et son collègue ont remis 205 millions dans ces programmes. Finalement, les étudiants ont donc perdu 10 millions de dollars, puisque la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a rétabli en partie les crédits éliminés par le ministre des Finances. Dans ces conditions, pourquoi n'a-t-elle pas eu le courage de dire aux étudiants et aux jeunes que son intention était en fait de sabrer dans leurs programmes?

Des voix: Bravo!

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, de la part du chef d'un parti qui a affecté seulement 85 millions de dollars . . .

M. Axworthy: Ce n'est pas vrai.

Mlle MacDonald: Le gouvernement libéral avait affecté seulement 85 millions au programme Été Canada pour cette année. Pour notre part, je suis fière de l'annoncer, nous avons décidé de consacrer 205 millions à ce programme cette année. De toute manière, l'important n'est pas tant le montant du budget d'un programme que le nombre d'emplois créés grâce au programme. Cette année, ce programme permettra de créer

95,000 emplois, sans compter tous ceux qui seront créés par le secteur privé.

L'ANNONCE DE LA MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): La ministre n'a annoncé aucun engagement pris par le secteur privé, ni aucune répartition entre les circonscriptions de notre pays, monsieur le Président. En novembre, je le répète, le ministre des Finances a sabré dans le programme de prêts aux étudiants, la formation générale dans l'industrie, les échanges de jeunes travailleurs, Environnement 2000, le programme des jeunes entrepreneurs, les emplois de Parcs Canada et même le programme Katimavik. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration reconnaît-elle au moins que sa déclaration de cet après-midi était uniquement une opération de relations publiques qui visait à berner cruellement la jeunesse de notre pays?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que les jeunes qui comptent sur l'action du gouvernement trouveront très importante la création de 95,000 emplois.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Il s'agit d'un programme sérieux, contrairement au miroir aux alouettes que le chef de l'opposition avait essayé de monter avec le programme Première chance. Il est important. Ce programme procurera des emplois à des jeunes Canadiens cet été. Qui plus est, il encouragera les entreprises du secteur privé à prendre leurs responsabilités, ce que le chef de l'opposition n'a pas jugé bon de faire dans les programmes qu'il a proposés.

LA FORMATION ET L'EXPÉRIENCE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la ministre a fait allusion au programme Première chance qui était un programme . . .

Une voix: C'était la dernière chance.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce sera votre dernière chance si vous ne le rétablissez pas, je vous le promets.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): S'ils ont envie de se faire chauffer les oreilles cet après-midi, qu'ils attendent un peu de voir ce qui se passera quand les jeunes examineront réellement ce programme. La ministre a parlé du programme Première chance de notre gouvernement, grâce auquel 100,000 jeunes par an auraient pu recevoir une formation, et qui aurait servi de pont entre l'école et la vie professionnelle. Ils auraient ainsi bénéficié d'une expérience utile pour leur curriculum vitae.

• (1420)

La ministre peut-elle nous dire précisément ce qu'elle entend proposer pour combler ce vide et permettre aux jeunes de recevoir une formation sur le tas, comme nous avons essayé de le faire concrètement en collaboration avec les provinces, le secteur privé et les syndicats? Qu'a-t-elle à proposer comme solution?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est dommage que le chef de l'opposition n'ait pas eu l'occasion d'étudier les détails du programme que j'ai annoncé pour cet été, mais je l'encourage à le faire le plus tôt possible. Ce programme permettra à des jeunes d'occuper cet été des emplois liés à leur future carrière. Ils pourront obtenir un emploi qui les ramènera à leurs études, mais qui leur donnera aussi une expérience professionnelle qu'ils pourront mentionner dans leur curriculum vitae. Cela les aidera à trouver un emploi permanent. Voilà les avantages du programme, et c'est la méthode que le chef de l'opposition a rejetée. Il ne voulait pas travailler de concert avec les provinces et le secteur privé. Pour notre part, nous croyons en cette sorte de collaboration qui profitera à notre jeunesse cet été.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA MODERNISATION DES INDUSTRIES POLLUANTES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, que les résultats de la réunion que les ministres de l'Environnement ont tenue hier à Montréal reposent entièrement sur un engagement-clé que seul peut prendre le premier ministre d'un gouvernement qui est malheureusement très porté sur les compressions. Le premier ministre peut-il donner à la Chambre, aux Canadiens et au gouvernements provinciaux intéressés l'assurance formelle qu'on ne réduira pas les crédits destinés au Fonds d'expansion industrielle et régionale, de sorte qu'on puisse entreprendre, de concert avec le secteur privé, la modernisation des industries polluantes?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, hier, nous avons conclu une entente avec toutes les provinces, qui a été qualifée par notre collègue du Québec d'entente historique, dans laquelle nous nous sommes entendus pour attribuer aux provinces des allocations pour la réduction des pluies acides. Nous nous sommes également mis d'accord pour répondre à mon honorable collègue que la responsabilité première de payer les coûts de la pollution relève de l'industrie mais que, étant donné les circonstances du marché actuel et selon les besoins de chacune de ces industries, il faudrait nécessairement que les gouvernements provinciaux et fédéral y participent.

[*Traduction*]

LE FONDS D'EXPANSION INDUSTRIELLE ET RÉGIONALE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, puisque le premier ministre ne daigne pas répondre, malgré son engagement ferme, je vais donc poser ma question supplémentaire au ministre de l'Expansion industrielle régionale, dans l'espoir d'obtenir une réponse. Le gouvernement peut-il donner à la Chambre, aux Canadiens et aux provinces concernées la garantie absolue qu'il ne réduira pas les crédits destinés au Fonds d'expansion industrielle et régionale grâce auxquels on pourra moderniser les fonderies de métaux non ferreux?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je m'étonne que le député demande une garantie absolu quand on sait la connotation regrettable qu'avaient ces mots du temps où son parti était au pouvoir. Pour répondre à sa question, je ne crois pas, compte tenu de la réponse très franche que ma collègue lui a donnée, avoir besoin de renchérir.

* * *

• (1425)

L'EMPLOI

DÉFI 85—LE FINANCEMENT DU PROGRAMME

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration au sujet du programme d'emploi d'été qu'elle a annoncé aujourd'hui. L'année dernière, devant le niveau record du taux de chômage chez les jeunes, le gouvernement libéral a annoncé l'octroi d'un montant d'argent que les conservateurs, qui siégeaient alors dans l'opposition, ont déclaré totalement insuffisant. Pourquoi le gouvernement affecte-t-il à la création d'emplois un budget équivalent à celui qu'il jugeait insuffisant l'année dernière lorsqu'il était dans l'opposition? Pourquoi cette somme suffit-elle cette année quand les conservateurs la proposent, alors qu'elle était totalement insuffisante lorsque les libéraux l'ont proposée?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il s'agit d'une approche entièrement différente.

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Cette mesure prévoit un programme de subventions salariales . . .

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Je sais que certains libéraux ne pourront pas le comprendre, mais il s'agit d'un programme de subventions salariales qui incitera le secteur privé à faire sa part. Je voudrais que le chef du Nouveau parti démocratique le comprenne bien. Cela incitera le secteur privé à participer au programme, afin que celui-ci se trouve élargi grâce à la contribution du secteur privé et à celle des provinces.

LE RÔLE DES SOCIÉTÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la ministre n'ignore pas que cette somme est totalement insuffisante. Sachant que les étudiants veulent des emplois et désirent être en mesure d'épargner pour payer leurs études, notre parti estime que le gouvernement devrait pouvoir leur offrir du travail lorsqu'ils désirent travailler.

Comme la ministre a dit que les détails du programme avaient été modifiés, sait-elle que les entreprises canadiennes ont licencié en moyenne 30 p. 100 de leurs employés? Alors qu'elles ont déjà fait des mises à pied, pourquoi seraient-elles prêtes à embaucher des étudiants? Le gouvernement abandonne les étudiants à leur sort et la ministre le sait parfaitement.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je peux dire au député que j'ai fait hier soir une chose qu'il n'aurait sans doute pas pu faire. J'ai rencontré . . .

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Je suis sûre que vous comprendrez.

M. Axworthy: Expliquez-vous.

Mlle MacDonald: Il y a des tas de choses que je peux faire et que lui ne peut pas. Néanmoins, j'ai rencontré hier soir les présidents directeurs-généraux de huit grandes sociétés, à qui j'ai demandé s'ils seraient prêts à assumer certaines responsabilités à cet égard, en plus de ce que le gouvernement fédéral est prêt à faire. Ensemble, ils vont créer 10,000 emplois. Cela augmentera le nombre des emplois qui seront à la disposition des jeunes cet été.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE D'ACCROÎTRE LE FINANCEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai trouvé très intéressant d'apprendre comment la ministre passe ses soirées. Je pense toutefois qu'elle ferait mieux de réexaminer la question, car cela représente moins d'emplois que ceux qui avaient été annoncés par le même nombre de sociétés, l'année dernière, où nous nous sommes retrouvés avec 180,000 étudiants en chômage. Que le chômage vienne des conservateurs ou des libéraux, les étudiants trouvent aussi difficile d'y faire face.

Je voudrais poser à la ministre une question très directe. Lorsqu'elle siégeait dans l'opposition, elle se souciait beaucoup du sort, non seulement des étudiants, mais également des pauvres et des autres Canadiens qui avaient besoin d'aide. Pourquoi ne peut-elle pas amener un cabinet insensible à faire preuve d'un peu plus de compassion en accordant plus d'argent aux étudiants qui désirent travailler?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est justement parce que tous les membres du gouvernement partagent mes préoccupations à cet égard qu'un programme de 205 millions de dollars, représentant 95,000 emplois, a été annoncé aujourd'hui, ce qui témoigne de l'intérêt que nous portons à la jeunesse.

Je peux dire au député et à tous ses collègues que nous déployons des efforts au niveau national, auprès des organismes nationaux, pour amener le secteur privé à prendre des engagements, et j'espère que le député en profitera pour faire la même chose auprès des entreprises, des sociétés et des groupes communautaires de sa propre circonscription, afin qu'ils nous aident eux aussi à créer des emplois pour les jeunes.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1430)

LA RECHERCHE

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Le ministre sait que les réductions arrêtées par son gouvernement et son indécision quant au financement de la recherche menacent l'existence de centaines de jeunes scientifiques canadiens. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration a beaucoup parlé d'approches nouvelles, mais la réalité est tout autre. D'après un neuroscientifique éminent, nous risquons de perdre toute une génération de jeunes scientifiques . . .

M. Crosbie: La question!

M. Mazankowski: La question!

M. Berger: . . . à cause des tergiversations du gouvernement conservateur. Quand le ministre va-t-il prendre une décision au sujet de la dotation du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et du Conseil de recherches médicales? Attend-il que ces jeunes scientifiques s'en aillent aux États-Unis rejoindre l'ami du premier ministre, M. Reagan?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je pense que le député dramatise.

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: En fait, monsieur le Président, il sait que le CRSNGC reçoit une dotation supérieure à 300 millions de dollars cette année. Notre gouvernement s'est engagé à maintenir un financement suffisant et la stabilité du financement de la recherche aux niveaux des études supérieures dans toutes nos universités canadiennes et je présenterai bientôt au cabinet le prochain plan quinquennal pour garantir la réalisation de ce financement.

[*Français*]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LE CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA—LES PRÉVISIONS SUPPLÉMENTAIRES—LA POSITION DU MINISTRE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le ministre a dit au Comité des prévisions budgétaires en général, le 4 décembre dernier, et je cite:

> Je crois que tous seront d'accord pour dire que l'incertitude entourant le budget total du Conseil doit être éliminée et ce rapidement. Je ferai tout en mon pouvoir pour venir devant vous avec d'autres prévisions supplémentaires . . .

Ma question est très simple. On attend toujours de vos nouvelles. Quand viendrez-vous nous voir?

[*Traduction*]

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le gouvernement s'en tient aux affectations de dépenses de l'année financière en cours. S'il était possible d'augmenter les dotations, comment se fait-il alors que notre prédécesseur n'en a pas fait la proposition au cabinet au début de l'an dernier, quand il en avait la possibilité? Je rappellerai à tous les députés que lorsque certaines mesures financières ont été annoncées le 8 novembre, il n'y a absolument pas eu de réductions aux dotations de recherches de nos universités canadiennes.

Des voix: Bravo!

* * *

L'EMPLOI

DÉFI 85—LE PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a dit que ce qui compte, c'est le nombre d'emplois créés, sans doute par la foi, l'espérance et en se disant «qui vivra verra». Elle reconnaît aussi qu'elle éprouve de la difficulté à consulter les intéressés pour garantir la création d'un certain nombre d'emplois et elle voudrait que nous fassions notre part. Pourquoi la ministre ne maintient-elle pas le programme de l'année dernière, qui était axé sur des projets et qui pourrait garantir la création d'emplois cette année comme il l'a fait l'année dernière?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je comprends ce que le député essaie de dire. Bien entendu, il choisira un chiffre et dira qu'on ne peut pas faire davantage. Ce n'est pas ce que nous croyons. Nous ne sommes pas d'accord avec ce raisonnement. A notre avis, nous pouvons favoriser la création de plus d'emplois dans le secteur privé en collaborant avec celui-ci au lieu de faire comme s'il n'existait pas, ce qui était le cas des projets de l'été dernier.

LE RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, personne ne prétend que le secteur privé ne peut pas collaborer, mais ce qui se passe, c'est que la ministre met le secteur privé au défi de faire son travail à sa place et ce qui nous inquiète, c'est de savoir s'il y aura des emplois l'été prochain.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: En effet.

M. McCurdy: Je demande encore une fois à la ministre quelles garanties elle a reçues du secteur privé que ces 80,000 emplois ou davantage dont elle a parlé seront effectivement créés?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les 95,000 emplois que nous avons prévus pour l'été prochain seront créés à cause des projets du gouvernement fédéral. Nous n'en sommes cependant pas satisfaits. Nous voulons davantage. C'est pour cela que nous lançons un défi au secteur privé. C'est pour cela que nous offrons de subventionner les salaires de manière à créer deux emplois pour le prix d'un. Cette méthode est différente de celle qui a été suivie jusqu'ici.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HON. M^ME BRIGITTEA DAHL, MINISTRE DE L'ÉNERGIE DE SUÈDE

M. le Président: Permettez-moi d'interrompre les délibérations pour vous signaler la présence dans nos tribunes de l'honorable Brigittea Dahl, ministre de l'Énergie de Suède ainsi que des membres de sa délégation.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT DE LA MARINE INDUSTRIES LIMITED—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Approvisionnements et Services relativement à l'emploi.

On parle beaucoup d'accord historique, et c'est quelque chose d'historique cette semaine à la Chambre des communes: le gouvernement conservateur est en train de passer un deuxième «sapin» consécutif à la province de Québec parce que, lundi, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a amené dans sa circonscription une industrie sans donner la chance au Québec de pouvoir faire une offre. Mais je voudrais demander au ministre des Approvisionnements et Services s'il est vrai qu'il a l'intention d'annuler le contrat que la Marine Industries Limited était en train de faire à Sorel, mais qu'elle ne peut poursuivre à cause de la grève . . . qu'il a l'intention, au lieu de donner le contrat au deuxième moins offrant, la Canadian Vickers Limited de Montréal, de demander des offres publiques pour répondre aux objectifs de ses collègues qui veulent amener ce contrat dans une autre province que la province de Québec.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, le député peut être certain qu'aucun chantier naval de Calgary n'a soumissionné.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Je voudrais également préciser que le ministère de la Défense nationale a demandé que le *Saguenay* soit prêt pour les manœuvres qui doivent avoir lieu l'hiver prochain dans le cadre de l'OTAN. Si nous nous gardons bien de nous mêler du conflit de travail présentement en cours, il se peut toutefois que nous soyons obligés de prendre certaines mesures pour respecter nos engagements de défense. Le gouvernement agira alors de manière à préserver les emplois ainsi que les intérêts des contribuables. Je crois que le député a déjà conclu que si une décision a été prise elle aura pour effet de transférer des emplois à Calgary ou ailleurs dans un autre chantier naval.

LES APPELS D'OFFRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, peut-être n'y a-t-il pas de chantier naval à Calgary, mais je sais qu'il y en a dans la province du ministre de la Défense nationale. Si le ministre s'apprête à lancer d'autres appels d'offre cette démarche sera injuste pour le deuxième soumissionnaire dont le prix est déjà connu et un concurrent saura l'offre de Vickers Canada Inc. Je sais que la Vickers est prête à exécuter les travaux pour le même prix. Le ministre peut-il garantir à la Chambre qu'il ne fera rien pour nuire à la Vickers ni aux travailleurs des chantiers de Montréal?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je veillerai à ce que le Canada et les contribuables canadiens sont bien servis. Le député pointe déjà un doigt accusateur. Il a inventé une histoire à propos d'une décision qui n'a pas encore été prise et il agite maintenant son épouvantail. Je peux lui assurer que si—et je dis bien si—l'on décide d'assurer la réfection du *Saguenay* à un autre endroit, cette décision sera de nature à répondre aux exigences de tous les contribuables qui pourront même aller jusqu'à s'en féliciter.

Des voix: Bravo!

* * *

L'EMPLOI

DÉFI 85—L'APPLICATION DU PROGRAMME DANS LES RÉGIONS SANS GRANDES ENTREPRISES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Cet après-midi, nous avons assisté à un tour de passe-passe politique tout à fait incroyable. Après deux mois d'atermoiements, on nous propose un programme d'emploi d'été des étudiants dont le budget, cette année, est inférieur à celui de l'an dernier, et qui prévoit des subventions plus élevées pour les grandes entreprises que pour le secteur bénévole sans but lucratif. Comment la ministre compte-t-elle donner du travail aux étudiants dans les régions du pays où il n'existe pas de grandes entreprises, comme les Maritimes, la Gaspésie, le nord du Québec et le Manitoba? Que deviendront les étudiants dans ces régions?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai envoyé une copie du communiqué et tous les détails au député bien avant la période des questions et je pensais qu'il l'aurait lu, mais il a dû remarquer que les crédits alloués aux diverses provinces du pays sont au moins égaux, voire supérieurs à ceux de l'an dernier. Autrement dit, ces fonds vont être affectés et comme le communiqué le signale clairement, si les entreprises du secteur privé ne les utilisent pas, ils seront à la disposition des municipalités, des organismes communautaires, ainsi que des groupes dans tous les secteurs de la société qui souhaitent créer des emplois cet été.

L'ENVERGURE DU PROGRAMME

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, le temps que le gouvernement se promène à droite et à gauche à la recherche d'emplois dans le secteur privé, l'été sera là. Il sera même terminé avant que les autres organismes communautaires puissent avoir accès aux fonds qui restent. La ministre sait qu'il n'y a pas suffisamment d'entreprises privées dans ces régions pour recruter ces étudiants durant l'été. Je lui demande—et nous avons tous des gouvernements conservateurs dans les provinces Maritimes et dans l'Ouest—ce qu'il advient des milliers d'enfants qui participaient à des camps d'été? Ce programme profitait non seulement aux étudiants, mais également aux organismes communautaires, aux handicapés, aux aveugles et aux personnes du troisième âge. Comment, selon elle, son programme pourra-t-il aider non seulement les étudiants, mais également ces personnes dans le besoin?

• (1440)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Je ne puis que répéter au député, monsieur le Président, qu'il devrait relire le communiqué de presse. Les organismes communautaires pourront participer au programme. En outre, ils seront subventionnés à 100 p. 100.

LE BUDGET DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire d'État, j'adresserai ma question au premier ministre. On a annoncé aujourd'hui que le budget de Katimavik avait été ramené de 50 à 19.7 millions. C'est un programme axé sur la collectivité. Dans beaucoup de circonscriptions du pays, nous ne bénéficions pas de la présence de grandes sociétés. Le programme est également bilingue et accorde l'égalité d'accès aux travailleuses. Le premier ministre pourrait-il nous donner l'assurance qu'il est prêt à reconsidérer cette décision désastreuse?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député voulait bien lire une nouvelle fois le communiqué, il constaterait que les organismes communautaires sont visés par le programme.

M. Broadbent: Une petite partie de l'argent.

Mlle MacDonald: Les gens dont il parle, les femmes, les jeunes et les désavantagés auront réellement l'occasion de participer à ce programme d'été.

L'ACTION POSITIVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, suite aux rencontres nocturnes de la ministre avec les dirigeants d'entreprises, nous savons maintenant qui est fourré dans cette affaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Je voudrais que la ministre . . .

Des voix: Règlement!

Des voix: Scandaleux!

M. Rodriguez: Je voudrais que la ministre nous dise quelle disposition . . .

Des voix: Assis!

M. Rodriguez: Je veux savoir . . .

Des voix: Hou!

Une voix: Pourquoi dois-je supporter cela?

M. Rodriguez: Si vous voulez bien vous calmer un peu de l'autre côté, je voudrais que la ministre nous dise . . .

M. Hnatyshyn: Des excuses!

Des voix: Dehors!

M. Axworthy: Que de vent!

M. Hnatyshyn: Vous trouvez ça drôle, Lloyd?

M. Rodriguez: Je demande à la ministre quelle disposition du programme annoncé assure la promotion des femmes afin qu'on leur fasse une place plus large dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Quelle disposition leur garantit leur juste part des emplois?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'ai pas à m'excuser de mes activités nocturnes lorsque je sors d'une réunion avec 10,000 emplois supplémentaires pour les jeunes.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, les programmes qui ont été annoncés seront extrêmement utiles pour les femmes, car ils ne les excluent pas comme c'était le cas par le passé pour beaucoup de programmes qui visaient particulièrement des activités de construction auxquelles elles ne pouvaient pas participer. Ce programme-ci leur donnera l'accès à des programmes de subventions salariales, dans les petites et grandes entreprises, ce qui leur donnera une part plus que suffisante de l'argent versé par le programme d'été.

[*Français*]

LES PLUIES ACIDES

LES INDUSTRIES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Environnement. Se tenait hier, à Montréal, une importante conférence fédérale-provinciale sur les pluies acides, et notre gouvernement doit se réjouir de l'issue de cette rencontre qui marque un grand pas dans notre lutte pour garantir aux Canadiens une meilleure qualité de vie. Est-ce que la ministre peut dire si des mesures concrètes ont été envisagées avec son homologue du Québec pour venir en aide aux industries qui, comme Mines Noranda, sont des sources de pollution importante dans ma circonscription?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Le Québec, en effet, s'est engagé à réduire les émissions acides de 600,000 tonnes d'ici à 1994, et notre rapport financier, dans ce dossier, dépendra de nos discussions avec le québec ainsi qu'avec Mines Noranda, mais il est évident que le gouvernement fédéral participera à cet effort collectif de réduction des acides.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LES ESCOMPTEURS DE REMBOURSEMENTS D'IMPÔT—LA PROTECTION DES PERSONNES À FAIBLE REVENU

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Il n'est pas sans savoir qu'à cette époque-ci de l'année les escompteurs se jettent comme des oiseaux de proie sur les Canadiens à faible revenu. Il n'ignore également pas qu'entre 50 et 60 p. 100 de ces Canadiens sont des assistés sociaux ou des chômeurs et que 42 p. 100 sont des femmes bénéficiant du crédit d'impôt-enfants.

Mme Mitchell: Pourquoi n'avez-vous rien fait à ce sujet?

M. Rompkey: Le ministre peut s'inspirer des recommandations que son prédécesseur, M^me^ Judy Erola, a présentées au printemps dernier. Donnera-t-il maintenant suite à ces recommandations et mettra-t-il fin à ce vol manifeste dont sont victimes les Canadiens à faible revenu?

M. Crosbie: Pourquoi n'avez-vous rien fait?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question. Effectivement, j'ai déjà précisé qu'il s'agit d'une loi qui est en vigueur depuis 1979, soit la loi de la cession et du droit au remboursement en matière d'impôt. Nous sommes actuellement en pourparlers avec nos représentants provinciaux ainsi que la majorité des escompteurs, et dès que nous aurons terminé nos consultations, nous serons en mesure d'émettre une politique définitive sur cette question.

[*Traduction*]

M. Rompkey: Monsieur le Président, il est temps que le ministre cesse de consulter et qu'il agisse. Deux provinces ont décidé de rendre cette pratique illégale et le ministre devrait faire de même.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE VERSEMENT DES RISTOURNES ACCORDÉES

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national. Si le ministre de la Consommation et des Corporations ne présente pas de projet de loi en vue de rendre illégale cette pratique, le ministre du Revenu national prendra-t-il des mesures pour accélérer le versement du crédit d'impôt-enfants et d'autres ristournes de l'impôt accordées aux Canadiens à faible revenu, afin qu'on puisse mettre fin à cette escroquerie dont sont victimes les contribuables canadiens et plus particulièrement les personnes à faible revenu.

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député comprend, à juste titre, qu'il incombe évidemment au ministre de la Consommation et des Corporations de prendre toute mesure directe à cet égard. Cependant, en ce qui a trait à la question que le député m'a posée, j'ai de bonnes nouvelles pour lui.

En effet, lorsqu'il était ministre du Revenu national, les retards étaient monnaie courante, mais nous prenons à l'heure actuelle des mesures pour accélérer l'émission des chèques. Cette année, nous allons mettre en branle l'opération une semaine plus tôt que l'année dernière, ce qui signifie que dans le cas des déclarations sans erreur, les chèques n'auront jamais été envoyés aussi tôt.

* * *

L'EMPLOI

DÉFI 85—LA COOPÉRATION DU SECTEUR PRIVÉ

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre chargée de l'emploi. Elle a déclaré tout à l'heure que 95,000 emplois seraient créés grâce à l'initiative qu'elle a annoncée aujourd'hui. Elle a admis aussi que plus des deux tiers de ces emplois seraient créés dans la mesure où le secteur privé voudrait ou, ce qui est plus probable, pourrait offrir ces possibilités d'emploi.

La ministre sait bien que le secteur privé produit à 60 ou 70 p. 100 de sa capacité dans la plupart des régions du Canada. Les grandes usines ont licencié des employés. Comment peut-elle être sûre que le secteur privé collaborera dans la mesure prévue?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, avant l'annonce que j'ai faite aujourd'hui, il y a eu énormément de consultations auprès du secteur privé pour savoir ce qu'il accepterait de faire pour améliorer ce programme très valable. Nous croyons effectivement que c'est un bon programme qui portera fruit. Nous en sommes d'autant plus persuadés que nous avons confiance dans le secteur privé, ce qui manque au NPD.

• (1450)

LA CAPACITÉ DU SECTEUR PRIVÉ

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, la ministre ne voit-elle pas que ce qu'elle nous dit, c'est que les deux tiers au moins des 95,000 emplois promis aujourd'hui dépendent de la capacité du secteur privé de créer ces emplois? Ne convient-elle pas que, dans bien des régions du Canada, même si le secteur privé ne demandait pas mieux que de créer ces emplois subventionnés à 50 p. 100, il en est simplement incapable parce qu'il ne fonctionne qu'entre 60 et 70 p. 100 de sa capacité et qu'il ne peut se donner de l'expansion alors que des personnes qu'il employait sont licenciées depuis des mois?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'admets rien de tel. Je rejette carrément l'interprétation que nous donne le député parce que cet argent a été débloqué pour les emplois d'été, à compter d'avril ou de la fin d'avril cette année. Cet argent va servir à créer des emplois d'été.

Il se peut, comme l'affirme le député, que, dans certaines régions, le secteur privé ne soit pas en mesure de profiter de ce programme. Celui-ci servira donc à subventionner des emplois créés par les administrations municipales, les organismes communautaires . . .

M. Broadbent: Il sera trop tard alors.

Mlle MacDonald: . . . et par d'autres groupes partout au pays.

M. Broadbent: Il arrive trop tard alors.

Mlle MacDonald: Le leader du NPD prétend qu'il est trop tard. S'il croit que c'est le cas pour Oshawa, qu'il me le dise et je me rendrai moi-même là-bas pour m'assurer que le programme n'arrive pas trop tard.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: On vous donnera un coup de fil, Flora.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE SI VIA RAIL FERA SES PREMIERS ACHATS DE MATÉRIEL ROULANT CHEZ LA BOMBARDIER

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Ce dernier a annoncé hier que des sommes supplémentaires seraient consenties à la société VIA Rail pour acheter du matériel roulant. Le ministre peut-il assurer cette Chambre que les premiers achats qui seront faits par la VIA Rail seront faits auprès de la compagnie québécoise Bombardier?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous étudions à l'heure actuelle le budget destiné à l'achat de nouveau matériel roulant. Je voudrais assurer au député que le matériel que nous achèterons sera fabriqué par des entreprises réputées et bien établies, et que ce sera un produit canadien.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, les députés progressistes conservateurs du Québec posaient la question: Pourquoi? Nous savons maintenant, grâce au député de Champlain, que les députés progressistes conservateurs du Québec sont tous une bande de «deux de pique». J'aimerais avoir l'assurance du ministre des Transports qu'il n'enverra pas à nouveau son ministre d'État, son «valet de pique», à Montréal pour nous annoncer que les premiers achats de la VIA Rail se feront non pas auprès de la Bombardier, mais auprès de la General Motors.

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je signale au député que nous avons déjà eu des entretiens avec les représentants de la société Bombardier et d'autres fournisseurs. Ces pourparlers ont été des plus fructueux et l'acquisition du nouveau matériel roulant et du nouvel outillage se fera d'une façon équitable pour toutes les régions du Canada.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—L'ENTENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LES MESURES DE CONTRÔLE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur l'entente conclue hier entre les gouvernements fédéral et provinciaux au sujet des pluies acides. Dans son libellé actuel, l'entente d'hier ne fait que reconfirmer les ententes précédentes avec les provinces. En fait, on ne s'est entendu que sur une réduction de 42 p. 100 des émissions, plutôt que de 50 p. 100.

Quand révélera-t-on aux Canadiens combien au juste le gouvernement fédéral est disposé à payer, ce qu'il exigera des pollueurs et ce qu'il attendra des provinces, afin que nous sachions quelles mesures sont envisagées et quelles sont les intentions des intéressés?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais rectifier certaines choses que mon honorable collègue vient de mentionner. Il est vrai que 50 p. 100 des émissions acides devaient être réduites d'ici à 1994. L'«objet» très difficile à conclure était de faire les allocations d'émissions pour chacune des provinces. Cette immense difficulté a été franchie dans une bonne collaboration hier, et si mon honorable collègue veut être suffisamment patient, dans quelque temps nous annoncerons la participation du gouvernement fédéral à ce dossier.

[*Traduction*]

LES FONDS AFFECTÉS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre, car c'est bien lui, et non pas la ministre de l'Environnement, qui doit rencontrer M. Reagan le 17 mars prochain. Le premier ministre ne pense-t-il pas qu'il serait utile que les Canadiens comme les Américains sachent d'ici là quel montant au juste le gouvernement du Canada affectera aux pluies acides? Quand le premier ministre passera-t-il de la parole aux actes, non seulement dans notre intérêt, mais aussi pour renforcer notre position lors des négociations avec les États-Unis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, à mon avis, les Canadiens savent que, pour la première fois, le gouvernement du Canada prend au sérieux le désastreux problème des pluies acides, qu'il s'est révélé capable de conclure une entente importante avec les provinces à bref délai et, en outre, qu'il s'est engagé à venir à bout de ce problème. J'ai l'honneur d'annoncer à notre collègue que notre initiative a suscité l'approbation des Canadiens d'un bout à l'autre du pays, notamment de la coalition contre les puies acides.

* * *

L'ÉNERGIE

LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES MULTINATIONALES

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, c'est à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que ma question s'adresse. Ensemble les bénéfices d'Imperial Oil, de Texaco Canada, de Gulf Canada et de Shell Canada excèdent ceux de 1983 de 42 p. 100, pour un total de 1.42 milliard de dollars.

Lors de ses pourparlers avec ces quatre multinationales, la ministre a-t-elle obtenu qu'elles s'engagent à réinvestir ces bénéfices dans de nouveaux projets du secteur énergétique au Canada, qu'elles ne les emploient pas à d'autres fins comme l'acquisition de sociétés canadiennes ni ne les expédient à leur siège social à l'étranger?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour remercier le député d'appuyer la politique des conservateurs concernant les prix du pétrole. Il se trouvait récemment à Calgary—essayez d'imaginer un libéral à Calgary . . .

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: . . . où il a préconisé la conclusion d'un accord sur les prix pétroliers à l'intérieur d'un cadre fiscal favorisant une activité accrue dans le secteur énergétique. C'est évidemment ce que nous faisons. Il se joint à son collègue le critique du NPD, le député de Vancouver-Kinsgway qui se trouvait à Edmonton—imaginez un néo-démocrate à Edmonton . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Nous formons l'opposition en Alberta.

Mlle Carney: Il préconisait un régime de protection des consommateurs.

M. MacLellan: Je rermercie la ministre du compte rendu de ses déplacements. Je tiens à lui dire qu'elle ferait mieux de s'habituer à la présence des libéraux à Calgary.

Des voix: Bravo!

L'INVESTISSEMENT DES BÉNÉFICES

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, la ministre est-elle totalement indifférente au sort des chômeurs ou se désintéresse-t-elle totalement de l'usage que les multinationales font de leurs bénéfices? A-t-elle obtenu cet engagement des quatres multinationales?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la question n'est pas de savoir si nous allons nous habituer à la présence des libéraux à Calgary, mais si Calgary va s'y habituer.

Des voix: Jamais!

M. Andre: Nous pouvons leur réserver une cabine téléphonique pour leurs réunions.

Mlle Carney: Tout ce que je puis ajouter, c'est que la recrudescence de l'activité économique ou des investissements est essentielle à nos négociations avec les provinces productrices.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SORT D'UN CANADIEN INCARCÉRÉ AU NEW JERSEY, ÉTATS-UNIS

M. Gérald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Beaucoup de Canadiens d'un bout à l'autre du pays s'inquiètent du cas de Bruce Curtis, jeune homme de 18 ans de ma circonscription de South West Nova, qui a été condamné à une des plus longues peines d'emprisonnement jamais imposées par les tribunaux du New Jersey. Le ministre dirait-il à la Chambre quelles mesures ses adjoints ont prises afin de s'assurer que justice a été faite dans cette affaire?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question au sujet de Bruce Curtis, car cette affaire a retenu l'attention de tous les députés.

Pétitions

Le ministère des Affaires extérieures—et trois administrations différentes du gouvernement du Canada, si je ne m'abuse—a fait des démarches constantes pour s'assurer que les intérêts de Bruce Curtis ont été dûment respectés devant les tribunaux américains. De l'avis de notre gouvernement, les procédures judiciaires ont été tout à fait conformes à la loi américaine et un jugement a été rendu.

D'après nous, il serait aussi mal avisé de notre part d'intervenir dans les procédures judiciaires américaines que de laisser les États-Unis se mêler des nôtres.

M. le Président: Le député de Comox-Powell River a la parole, mais pour une seule question.

* * *

• (1500)

LA DÉFENSE NATIONALE

LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE FRÉGATES

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale à propos du programme de la frégate candienne de patrouille. Le ministre pourrait-il confirmer à la Chambre que la gestion et la production des programmes de la frégate de patrouille est entre les mains des Américains de Bath Iron Works et que les services offerts par cette société coûteront une centaine de millions de dollars voire davantage? Puisque le gouvernement précédent a promis qu'il n'y aurait pas de dépassement de coûts, le ministre pourrait-il . . .

M. le Président: A l'ordre. J'ai demandé au député de poser une question. Je ne peux par conséquent pas lui permettre d'en poser trois. Le ministre de la Défense nationale a la parole.

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, on a dit la semaine dernière à la Chambre où en était le programme de la frégate canadienne de patrouille. Les représentants des chantiers navals de Saint-Jean ont dit à mes fonctionnaires qu'ils ont pris des dispositions supplémentaires. Ils en reparleront à mes fonctionnaires au début de mars, et je serai alors en mesure de donner des renseignements supplémentaires sur ce programme à la Chambre.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE—LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—SACKVILLE (N.-B.)

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que la pétition présentée par le député de Westmorland-Kent (M. Robichaud) le mardi 5 février 1985 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

LA DISTRIBUTION DU COURRIER À DOMICILE—LA CIRCONSCRIPTION DE SAINT-MICHEL-AHUNTSIC (QUÉBEC)

M. le Président: La pétition présentée par la députée de Saint-Michel-Ahuntsic (M^me^ Killens) le mardi 5 février 1985 n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA REMARQUE DE M. RODRIGUEZ AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je regrette de devoir le faire après la période des questions, même si c'est le moment prévu pour soulever un rappel au Règlement au sujet d'un incident qui nous force à nous interroger sur les délibérations de la Chambre.

Je veux parler des remarques que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a faites pendant la période des questions et que j'estime, comme la plupart des députés j'en suis persuadé, vulgaires et sexistes, et par conséquent inacceptables à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: La Chambre est un endroit sérieux où les insultes ne sont pas de mise. Si vous lisez le commentaire 319(3) de Beauchesne, monsieur le Président, vous constaterez que l'on dit que le président «ne permettra pas à un député, à la Chambre des communes . . . d'employer un langage blasphématoire ou indécent». Ce que j'ai à dire, je le dis avec tristesse, car je respecte le député et le parti qu'il représente, mais si un député du parti néo-démocrate profère ce que j'estime être des paroles sexistes et obscènes à la Chambre des communes, je pense qu'il m'appartient de lui demander de se rétracter clairement.

Des voix: Bravo!

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais prendre la parole sur ce même sujet. J'ai déjà envoyé un mot à la ministre pour lui dire clairement que je n'avais pas l'intention de l'insulter et de porter atteinte à sa réputation. Ce fut une remarque malheureuse et je présente mes excuses à la ministre.

Des voix: Bravo!

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, à propos de ce même rappel au Règlement, le leader à la Chambre du gouvernement . . .

M. le Président: A l'ordre. Une fois qu'un député s'est levé et a retiré ses paroles, la question est normalement considérée comme close. Je dis normalement.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Un rappel au Règlement de ce genre est normalement considéré comme réglé. Le député de Papineau (M. Ouellet) invoque-t-il le Règlement à propos d'autre chose?

M. Ouellet: Il s'agit d'un rappel au Règlement similaire, monsieur le Président. Je m'oppose vigoureusement à ce que le leader du gouvernement à la Chambre demande au député de Nickel Belt (M. Rodriguez) de retirer ses remarques.

Il y a eu le même genre d'intervention un peu plus tôt cette semaine, de la part du ministre du Travail (M. McKnight), contre le député de Hamilton-Est (M^me^ Copps). Si le leader du gouvernement à la Chambre veut adopter ce genre d'attitude, à savoir citer les remarques faites au cours de la période des questions, j'aimerais qu'il conseille à son propre ministre d'éviter lui-même le genre de remarques sexistes qu'il a faites plus tôt cette semaine.

M. le Président: J'ai accepté que le député de Papineau donne son opinion au leader du gouvernement à la Chambre, mais s'il estime que, plus tôt cette semaine, on a utilisé des termes déplacés, je prétends que c'est son droit, et à certains égards son devoir, de le porter à l'attention de la Chambre au moment voulu.

Je présume que nous pouvons considérer cette question comme réglée.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE—LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—SACKVILLE (N.-B.)

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, encore une fois, il est de mon devoir de présenter à cette Chambre une autre pétition des gens de Sackville qui prennent bien au sérieux les coupures qui ont été annoncées au Service canadien de la faune, et ces mêmes gens demandent encore au ministre de l'Environnement de reconsidérer ses actions et de rétablir ses programmes.

[*Traduction*]

LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par certains de mes électeurs de la circonscription de Sarnia-Lambton, qui s'inquiètent à propos de l'essai des missiles de croisière. Ils demandent que le Canada soit déclaré zone dénucléarisée et que le pays collabore activement à la désescalade multilatérale de la course aux armements.

LES DÉGRÈVEMENTS FISCAUX ACCORDÉS AUX SOCIÉTÉS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter la pétition d'un certain nombre de citoyens

canadiens qui demandent à la Chambre de modifier le droit fiscal, de façon que les grandes sociétés ne puissent bénéficier des dégrèvements fiscaux habituels qu'en proportion du nombre réel de nouveaux emplois qu'elles ont créés ou promis de créer, et qu'il soit fait rapport au Parlement chaque trimestre du nombre d'emplois créés par chacune de ces sociétés et des dégrèvements fiscaux dont elles auront bénéficié.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 207.

[*Texte*]

LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

Question n° 207—**M. Henderson:**

Des parents du premier ministre occupent-ils un poste à ses bureaux à Ottawa ou dans sa circonscription et, dans l'affirmative, quel est leur traitement?

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Le premier ministre ne compte dans le personnel de son cabinet ou de son bureau de circonscription aucun parent recevant un salaire du gouvernement du Canada.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je signale au secrétaire parlementaire la question n° 93 qui est inscrite au *Feuilleton* depuis le 19 novembre dernier. On y demande quel sera le barème des droits que le gouvernement se propose d'exiger de ceux qui établissent des camps de protestation sur la colline du Parlement. Avec l'été qui approche, si ce barème était annoncé, les protestataires éventuels sauraient où s'adresser et combien ils devront payer.

M. Dick: C'est là une question fort compliquée, monsieur le Président. Nous y répondrons bientôt, j'en suis sûr.

Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu à la question indiquée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Article 30 du Règlement

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 30 DU RÈGLEMENT

LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS

M. le Président: J'ai reçu préavis d'une demande d'ajournement en vertu de l'article 30. La parole est au député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand).

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 30 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Shefford (M. Lapierre), que la Chambre s'ajourne maintenant pour discuter d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir les programmes de création d'emplois à la fois tardifs et inadéquats du gouvernement, y compris ceux qui doivent fournir du travail aux jeunes pendant l'été 1985.

M. le Président: Suivant l'usage et comme je l'ai dit, le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est m'a donné préavis de sa demande de débat d'urgence.

Comme vous le savez, l'article 30 prévoit la possibilité de demander un débat d'urgence:

> . . . en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence . . .

Il doit s'agir d'une urgence soudaine et d'une telle importance que la Chambre doive absolument étudier la question dans l'intérêt national. La question des programmes de création d'emplois ne date pas d'hier. Cela fait l'objet d'un débat continuel. L'article 30(5) du Règlement demande au Président de tenir compte:

• (1510)

> . . . de la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens.

Il reste quatre journées d'opposition d'ici la fin de la période des subsides et cette question pourrait être débattue au cours d'une de ces journées. Quant à savoir si les programmes de création d'emplois du gouvernement sont, pour citer les paroles du député «tardifs et inadéquats», c'est une question de jugement politique. Le Règlement permet difficilement de tenir un débat d'urgence sur une question de divergences politiques.

Je ne juge donc pas que la demande du député réponde aux exigences de l'article 30 du Règlement.

M. Allmand: Monsieur le Président. J'invoque le Règlement. Je pense que si nous ne réglons pas cette question aujourd'hui même et si nous ne modifions pas ce programme ou n'arrivons pas à convaincre le gouvernement de le modifier, les étudiants n'auront pas suffisamment d'emplois cet été. C'est urgent pour les jeunes Canadiens.

M. le Président: Je ne considérerai pas que le député a commenté ma décision. Je dirai qu'il a simplement voulu faire valoir son point de vue. Je comprends pourquoi il a pris la parole.

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je suggère que tous les avis de motion portant production de documents soient réservés.

[*Traduction*]

M. le Président: Tous les avis de motion sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, en ce qui concerne les travaux de la Chambre, j'ai informé les leaders parlementaires des partis d'opposition que la Chambre examinera aujoud'hui et demain, sauf avis contraire, le projet de loi C-26 sur l'allocation de conjoint dont nous avons commencé l'étude lundi. Si nous terminons le débat aujourd'hui, nous passerons alors au projet de loi C-20, qui porte sur le CRTC.

M. Lapierre: N'y pensez pas.

M. Hnatyshyn: Le député du parti libéral me dit de ne pas y compter. Les Canadiens souhaitent que la Chambre adopte rapidement le projet de loi concernant l'allocation de conjoint pour que les personnes du troisième âge soient traitées de façon un peu plus juste que sous le gouvernement précédent.

Je tiens simplement à signaler que demain, nous examinerons le projet de loi tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises et si, par hasard, nous ne terminons pas aujourd'hui l'étude du projet de loi visant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse, nous la poursuivrons après en avoir terminé avec le projet de loi sur les prêts aux petites entreprises.

M. Deans: Monsieur le Président, je voudrais demander à l'honorable leader parlementaire du gouvernement si je l'ai bien entendu dire que nous devrions accélérer l'adoption du projet de loi visant à améliorer la sécurité de la vieillesse. Aurait-il l'intention de le faire entrer en vigueur avant la date prévue, soit le mois de septembre, si nous l'adoptons plus rapidement?

M. Hnatyshyn: Je remercie le député de sa question, qui prouve qu'il suit le débat. Je voudrais que la Chambre examine ce bill rapidement pour que les Canadiens en connaissent la date d'entrée en vigueur et pour que les dispositions législatives soient en place. A ce moment-là, les Canadiens auront droit à des prestations qui ne leur auraient pas été accordées sans l'élection de notre grand gouvernement.

[*Français*]

M. Lapierre: La même question!

M. le Président: La même question! L'honorable député de Shefford (M. Lapierre) a la parole.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je considère que ce que le leader du gouvernement à la Chambre vient de faire à mon égard est tout simplement un exemple de tyrannie de la majorité. On a eu une journée de débat sur ce projet de loi-là. On veut l'améliorer. On veut le convaincre que la discrimination dont il parle, c'est celle qu'il est en train d'incorporer dans les lois canadiennes. On veut s'assurer . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député, mais je sais exactement ce qui se passe. Les députés sont en train de discuter de l'avancement du projet de loi.

M. Gauthier: C'est lui qui a commencé.

M. le Président: Je sais comment cela a commencé. Je me heurte à un dilemme parce que si l'on commence à utiliser le temps réservé à la question sur les travaux de la Chambre pour discuter des progrès d'un projet de loi, nous modifions totalement la procédure actuelle. Si le député de Shefford a une question à poser sur les travaux de la Chambre, je l'autorise à le faire.

[*Français*]

M. Lapierre: J'ai une question, monsieur le Président, pour le leader du gouvernement à la Chambre; je veux lui demander s'il accepterait d'élargir la portée du projet de loi pour ajouter ceux qui ont déjà été mariés ou ceux qui sont divorcés. S'il est prêt à faire cela, on est prêt à passer le projet de loi immédiatement.

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je ne suis pas le ministre, c'est entendu, mais il m'a dit personnellement qu'il est impatient de voir le projet de loi renvoyé au comité, pour y entendre les propositions extraordinaires de tous les députés et pouvoir ainsi formuler le meilleur projet de loi possible pour tous les Canadiens.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 4 février, de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-26, tendant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je me réjouis de voir que nous reprenons le débat sur cette mesure. Je dois dire qu'il était plutôt drôle d'entendre le leader parlementaire du gouvernement dire qu'il aimerait que ces prestations arrivent beaucoup plus rapidement à la porte des bénéficiaires de la pension de vieillesse. Il a toutefois montré qu'il n'était décidément pas prêt à modifier le projet de loi pour qu'il entre plus tôt en vigueur. S'il tient vraiment à ce que le gens bénéficient plus rapidement des prestations, pourquoi ne modifie-t-il pas la mesure pour qu'elle entre en vigueur à compter du mois de mars? Si les ministériels veulent qu'on prenne au sérieux leur invitation à passer rapidement à l'action, ils devraient lui donner de la substance.

Je suis toutefois très heureux d'intervenir dans le débat. J'avoue que nous appuyons la mesure que le gouvernement a présentée, même si sa portée est limitée. Je tiens à répéter très brièvement ce que je disais lundi au début de mon intervention. Lorsque nous parlons de pensions à la Chambre, il convient de rendre hommage à l'œuvre de nos prédécesseurs. Je songe à l'ancien député de Winnipeg-Nord-Centre, l'honorable Stanley Knowles, et à son prédécesseur, J. S. Woodsworth. Je tiens à assurer aux députés à la Chambre et aux Canadiens en général que nous, de notre parti, allons poursuivre la lutte en faveur de pensions convenables pour les personnes âgées entreprise par ces deux parlementaires.

Je venais tout juste de commencer à parler lundi lorsque 17 heures ont sonné. Je me suis par la suite entretenu avec M. Knowles qui m'a décrit les conditions très pénibles dans lesquelles vivaient les personnes âgées lorsqu'il était jeune et qu'il a commencé à lutter pour un système convenable de pensions au Canada. D'après sa description des conditions qui régnaient à l'époque, je dois admettre que nous avons certes accompli d'énormes progrès au Canada pour assurer aux Canadiens des pensions convenables durant leurs années de retraite. Cette œuvre n'est manifestement pas terminée car même s'ils touchent des pensions, un grand nombre de Canadiens ont encore un revenu inférieur au seuil de la pauvreté.

La mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui accordera des prestations aux conjoints. Cette mesure est la bienvenue, surtout aux yeux des quelque 85,000 personnes qui en bénéficieront. Cela leur profitera vraiment, et c'est pourquoi nous appuyons le projet de loi.

Par ailleurs, il est triste que des personnes âgées qui éprouvent le même besoin n'aient pas droit aux prestations tout simplement parce qu'elles n'ont pas été mariées. C'est manifestement là une discrimination fondée sur l'état civil, quelque chose que nous estimerions inacceptable de nos jours. Il serait éminemment logique que le gouvernement accorde ces prestations non seulement aux conjoints, mais aussi aux femmes seules qui ne se sont jamais mariées. Ce ne serait pas la mer à boire pour le gouvernement et cela ne mènerait pas le pays à la faillite. Cela n'ajouterait probablement rien au déficit étant donné que ces personnes ont besoin de cet argent et qu'elles le dépenseraient probablement dès qu'elles le toucheraient. L'activité économique s'en trouverait donc stimulée et le gouvernement y trouverait son compte puisqu'une partie de cet argent lui reviendrait sous forme d'impôts. Je recommanderais très fortement au gouvernement d'envisager tout de suite d'accorder ces prestations aux femmes célibataires comme aux femmes mariées. C'est une modeste proposition, mais elle contribuerait à supprimer la discrimination fondée sur l'état civil que comporte la loi dont nous sommes saisis.

• (1520)

J'espère que le gouvernement va y songer sérieusement et que, lorsque ce projet de loi sera adopté par la Chambre, il ne permettra plus pareille discrimination. Il nous faut plus que de simples modifications ou de modestes propositions dans le cas des pensions. Il nous faut apporter des changements fondamentaux à notre régime de retraite afin que tous les Canadiens touchent des pensions convenables et jouissent d'une bonne sécurité dans leur vieil âge. Ce n'est pas là une motion que

seuls les députés de mon parti appuient ou que préconisent seulement les députés libéraux. C'est quelque chose qui a été reconnu par des membres du caucus des députés ministériels. Ceux-ci ont admis qu'il fallait procéder à une refonte des régimes de retraite afin que les Canadiens bénéficient d'un revenu suffisant dans leur vieillesse. Ils l'ont certes admis lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

Je tiens à rappeler à la Chambre les observations qu'a faites l'actuelle ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) lorsqu'elle était dans l'opposition. Il semblerait que la députée avait alors du cœur et qu'elle n'en a plus depuis qu'elle fait partie du gouvernement. Voici textuellement la motion qu'elle a présentée le 10 mai 1984:

> Que la Chambre regrette profondément que le gouvernement ait attendu deux ans pour présenter les mesures législatives promises pour améliorer le supplément de revenu garanti accordé aux Canadiens âgés célibataires à faible revenu et qu'elle blâme le gouvernement de n'avoir pas répondu aux propositions novatrices du groupe de travail parlementaire tripartite sur la réforme des pensions qui a recommandé d'améliorer les possibilités pour les Canadiens de moins de 65 ans de prévoir un revenu adéquat pour leur retraite.

Les propos qu'elle a ensuite tenus pour appuyer sa motion se prêtent bien au débat d'aujourd'hui. Ainsi, alors qu'elle était dans l'opposition, elle a déclaré ce jour-là: «Il n'est toujours pas question d'un projet de loi destiné à répondre aux besoins urgents des 600,000 Canadiens pauvres du troisième âge». Elle a donc reconnu que 600,000 Canadiens âgés vivaient dans la pauvreté. La ministre fait maintenant partie d'un gouvernement qui s'apprête à n'aider qu'un petit nombre de ces 600,000 pauvres, puisque ses mesures ne vont améliorer le sort que de 85,000 femmes âgées nécessiteuses qui n'en continueront pas moins de vivre cependant sous le seuil de la pauvreté.

Le 10 mai 1984, elle a employé des termes imagés pour décrire l'inaction du gouvernement, disant que c'est une «honte» pour le Canada de laisser 600,000 personnes âgées vivre dans la pauvreté, et que cela constitue «une condamnation accablante du gouvernement». «Celui-ci est à court d'idées, a-t-elle poursuivi, n'a plus aucun sens moral, et il est incapable de reconnaître les secteurs qui méritent d'être examinés en priorité.»

Il est curieux que ces députés qui, il y a moins d'un an, se portaient à la défense des 600,000 Canadiens âgés vivant dans la pauvreté, ne parviennent pas maintenant qu'ils forment le gouvernement à leur venir en aide. La représentante de Kingston et les Îles affirmait: «Nous savons quelles sont les priorités du gouvernement». Il s'agissait du gouvernement libéral, mais ses propos peuvent s'appliquer au gouvernement conservateur. Puis elle poursuivait en ces termes:

> Quant aux personnes qui, pendant toute leur vie, ont contribué de leur mieux à l'expansion de notre grand pays, elles se raccrochent à la promesse répétée de temps à autre qu'un jour le gouvernement fera quelque chose pour elles également.

On reconnaissait alors les besoins de ces 600,000 Canadiens démunis à qui les conservateurs ont fait des promesses lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition et convoitaient le pouvoir. Maintenant qu'ils l'ont obtenu, il n'est plus question des intérêts de ces gens qui restent méconnus. Cette façon de faire en dit long sur un gouvernement qui a la triste réputation de changer d'idées, sur un parti politique et des députés qui préconisaient diverses mesures, dans l'opposition, mais qui ne les réalisent pas maintenant qu'ils forment le gouvernement. S'il est un trait qui caractérise le gouvernement actuel c'est bien celui de passer maintenant sous silence les questions qui lui semblaient prioritaires dans l'opposition. Alors qu'il faudrait réformer globalement le régime de pensions, le gouvernement passe son temps à s'interroger sur les programmes sociaux.

Le gouvernement a semé le doute sur le principe de l'universalité des programmes sociaux à travers le pays. Il a fait marche arrière dernièrement en ce qui concerne les pensions. Il a cédé devant l'opinion publique, de toute évidence. Quand la population lui a fait savoir qu'elle ne voulait pas qu'il s'en prenne à notre patrimoine, le fruit des efforts de gens comme J. S. Woodsworth et l'honorable Stanley Knowles, qui se sont battus afin d'obtenir justice pour les vieillards, sous la pression de l'opinion publique, dis-je, il a cessé de remettre en question l'universalité des prestations de vieillesse.

Mais au lieu de remettre en question l'universalité des programmes sociaux, le gouvernement aurait mieux fait de s'interroger sur la façon dont il dépense les deniers publics. Les gouvernements donnent des milliards de dollars au secteur privé sous forme de dégrèvements fiscaux de toutes sortes. Le gouvernement devrait dresser le bilan de ces dépenses fiscales et faire une distinction entre celles qui servent à créer des emplois et celles qui ne changent absolument rien dans ce domaine au Canada. Une fois qu'il aurait fait la part des choses, il pourrait utiliser les épargnes réalisées pour renforcer et multiplier les programmes sociaux. Il pourrait s'en servir pour aider les 600,000 Canadiens à la retraite qui vivent dans la misère.

Je demande instamment au gouvernement de revenir à la raison, de se rappeler les déclarations qu'il faisait lorsqu'il formait l'opposition et de se rendre compte que de profondes réformes s'imposent dans le domaine des pensions. A titre de mesure provisoire, il pourrait accorder aux célibataires les prestations qu'il propose maintenant pour les gens mariés. Pourquoi continuer à faire preuve de discrimination à l'endroit des célibataires? Tous nos vieillards ont besoin de sécurité financière pendant leurs années de retraite. Finissons-en avec la discrimination et rendons-nous compte qu'il faut une réforme en profondeur des pensions au Canada.

• (1530)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Questions et commentaires. L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie a la parole.

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à l'honorable député et je sais qu'il s'y connaît dans ces dossiers-là et qu'il se dévoue pour les gens de sa circonscription. Dans son texte, il mentionnait que dans le projet de loi ce sont les célibataires qui sont oubliés. Je pense qu'il doit être très conscient que non seulement les personnes célibataires qui sont 80,000 au Canada, mais qu'à l'intérieur de cela il y a les personnes qui ont déjà été mariées, qui pour une raison personnelle sont aujourd'hui séparées ou divorcées et qui seront exclues complètement de cette mesure. Est-ce que le député peut nous expliquer sa position là-dessus?

[*Traduction*]

M. Keeper: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir exposé les lacunes du projet de loi. De toute évidence, ces lacunes doivent être comblées. Certes le gouvernement a adopté une méthode d'augmentation des prestations assez peu systématique qui mérite quand même notre appui, car chaque fois qu'il est possible d'aider les nécessiteux, nous devons le faire et le plus rapidement possible. Je remercie donc le député d'avoir souligné d'autres carences, d'autres lacunes que je n'avais pas mentionnées dans mon discours. Je pense qu'il faut pallier ces faiblesses.

Le président suppléant (M. Charest): Des questions, des observations? Reprenons le débat.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, j'aimerais intervenir dans le présent débat sur le projet de loi C-26 modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse et tout d'abord en y apportant tout mon appui.

Ce projet de loi donne suite à la politique annoncée dans le discours du Trône du 5 novembre dernier et étend l'allocation au conjoint à tous les veufs et à toutes les veuves âgés de 60 à 64 ans, à faible revenu, peu importe l'âge qu'avait leur conjoint au moment de son décès. Donc les objectifs de cette mesure législative ont été définis, premièrement, en termes d'une certaine amélioration de la situation financière d'un groupe de Canadiens et de Canadiennes particulièrement vulnérables.

Monsieur le Président, le projet de loi présentement à l'étude est de première importance et se veut une mesure d'amélioration dans notre système universel de la pension de base de sécurité de la vieillesse et en même temps une mesure d'encouragement pour les contribuables défavorisés. L'objectif de cette modification est, bien entendu, de s'assurer que les politiques sociales de l'État soient adaptées aux besoins en évolution constante de la société canadienne, et c'est dans cet esprit que l'objectif que poursuit le gouvernement en déposant le projet de loi en question est tout d'abord de réorienter ses programmes pour qu'ils profitent davantage aux plus démunis.

A cette fin, on s'attaque en priorité aux exemptions fiscales qui profitent actuellement surtout aux plus riches. Dans le cas des programmes pour personnes âgées, il semble que cette modification s'imposait de façon tout à fait évidente. Il ne faut pas oublier, monsieur le Président, que le gouvernement n'a nullement l'intention de comprimer les prestations versées aux citoyens à faible revenu et à revenu moyen qui sont à leur retraite ou à la veille de l'être. Et cela nous permet non seulement d'être très conscients du fait que la politique sociale réponde aux besoins de ces personnes ou de ces groupes de personnes, il faut en plus que nos programmes de soutien de revenu aillent dans le même sens que nos objectifs socio-économiques.

N'ayant pas perdu de vue le fait que la pension universelle de sécurité de la vieillesse n'est qu'un élément de l'appareil fédéral de prestations et avantages qui sont consentis à nos concitoyens âgés, nous admettons aujourd'hui qu'il faut encore apporter ces améliorations considérables au système même qui permettraient une meilleure redistribution des biens alloués dans le cadre de programmes déjà existants. Comme le gouvernement s'est proposé d'étudier attentivement ce qu'entraîne chaque élément du système de prestations et avantages consentis aux personnes âgées, il n'est pas question de trahir l'engagement social que nous avons pris il y a quelques mois avec la population canadienne.

Les Canadiens possèdent un système de pensions à trois volets: le programme de sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada ou la Régie des rentes du Québec, et les régimes d'investissement privés. Depuis l'entrée en vigueur du programme de sécurité de la vieillesse, voilà plus de 30 ans, le gouvernement a toujours encouragé les citoyens à avoir la pension de base de sécurité de la vieillesse comme un fonds sur lequel ils pourront bâtir leurs revenus de retraite, et tous nos régimes de retraite qu'ils soient privés ou gouvernementaux ont été pensés en tenant compte de ce principe. Donc, beaucoup de Canadiens s'attendent à toucher la pension de sécurité de la vieillesse en sachant qu'ils ont aidé à payer la pension des autres avant eux. Mais notre but est de veiller à ce que les personnes qui préparent actuellement leur retraite puissent compter, comme ceux qui sont aujourd'hui à la retraite, sur cette source de revenus, de fonds.

Dans l'esprit d'améliorer la formule de répartition des prestations dont peuvent bénéficier aujourd'hui dans notre système les personnes âgées, je tiens aujourd'hui à exprimer mon appui à cette mesure progressive qui nous vient avec le projet de loi C-26. Monsieur le Président, j'imagine que l'objectif de ce projet de loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse n'a rien d'exceptionnel pour l'ensemble des députés. Pour pouvoir comprendre toute l'importance de cette modification ainsi que son envergure, il est essentiel de comparer la formule qui est proposée à celle qui est en vigueur actuellement.

En quoi consiste donc le programme actuel de l'allocation au conjoint? Cette dernière est une prestation mensuelle assujettie à un examen de revenu et offerte aux conjoints âgés de 60 à 64 ans, d'un pensionné qui est bénéficiaire de la pension de base de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti.

Je tiens à préciser, monsieur le Président, que cette allocation est soumise à des taux de réduction; elle s'abaisse à mesure qu'augmente le revenu. Une personne qui devient veuve alors qu'elle était déjà bénéficiaire de l'allocation au conjoint peut continuer à toucher cette prestation jusqu'à l'âge de 65 ans.

Le projet de loi C-26 propose donc d'étendre l'admissibilité des programmes de l'allocation au conjoint à une catégorie de personnes, surtout des femmes, qui ont le plus besoin d'aide, car n'oublions pas que, en vertu des dispositions actuelles, cette allocation ne peut être versée qu'au conjoint d'un pensionné décédé ou non touchant ou ayant touché le supplément de revenu garanti. Selon les estimations et les recommandations qui ont été faites à cet égard par le groupe de travail sur la réforme des pensions, on prévoit que 85,000 personnes pourront bénéficier de ce changement.

Monsieur le Président, en exprimant aujourd'hui mon appui à cet amendement, je tiens ici à répondre aux reproches qui nous ont été adressés à ce sujet par nos collègues de l'opposition qui soulignaient l'aspect discriminatoire et incomplet des mesures proposées par ledit projet de loi. Je demeure cependant persuadé que, à la lumière des arguments invoqués lors de nos assises, nos amis libéraux et néo-démocrates sauront appuyer le projet de loi C-26 s'ils ont vraiment à cœur, comme ils le prétendent toujours, de venir en aide aux plus nécessiteux de notre population.

Il est certain que ce changement ne va pas assez loin. Pourtant, n'oublions pas que ce projet de loi ne représente qu'une phase importante dans la réalisation d'une plus grande justice sociale et, soulignons-le, une étape que nous sommes en train de proposer même en période de restrictions économiques.

Le coût de cette modification prévue pour septembre 1985 est évalué à 190 millions de dollars pour le prochain exercice financier, mais c'est une dépense que nous devons faire même si nous demeurons conscients du fait que ce programme ne représente qu'une mesure complémentaire mais très logique pour le développement de l'ensemble de nos politiques sociales. Dans le contexte actuel, nous avons dû accepter cette option partielle et cela ne serait-ce que pour deux raisons principales. Il s'agit ici avant tout d'une nécessité de reconnaître la contribution de cette catégorie de personnes dans la fourchette d'âge de 60 à 64 ans qui possèdent des ressources de financement très limitées, mais qui ont donné une contribution très valable au cours de leurs meilleures années de vie en s'occupant des problèmes quotidiens de nos familles.

• (1540)

En plus donc de cet aspect purement humain de ce projet de loi qui dans son cadre vise un groupe de personnes avec le statut marital et en situation qui, en termes de besoins, peut être définie comme la plus urgente, il y a encore dans ce projet de loi un volet plutôt politique et social. L'extension des programmes existants déjà dans le cadre du système, bâtis en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse se veut une réalisation concrète qui donne suite à nos engagements politiques, et en même temps se veut un reflet de nos obligations à l'égard de groupes de la population moins fortunée.

Monsieur le Président, je suis heureux d'apporter aujourd'hui ces quelques réflexions par le biais desquelles je me permets non seulement de féliciter mon honorable collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) d'avoir fait fructifier les attentes de ces plusieurs milliers de personnes qui se sont retrouvées dans des situations quotidiennes très difficiles, mais également d'avoir eu le courage de s'engager dans ce contexte financier difficile à apporter d'aussi importantes modifications dans le système de prestations sociales qui seront sûrement bien accueillies par l'ensemble de la société canadienne, comprenant facilement la nécessité de procéder à ce genre de changements. Ces derniers tiennent bien compte de l'augmentation du coût de la vie et offrent aux plus désavantagés dans cet esprit de la redistribution plus équitable des biens sociaux, une nouvelle chance d'améliorer leur niveau de vie.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention l'allocution lue par le député de Duvernay (M. Della Noce), qui était relativement bien faite, et qui, évidemment, consistait principalement à encenser le gouvernemnt pour la mesure qu'il s'apprête à passer. Je n'ai pas fondamentalement de désaccord avec le fait que le député veuille approuver le projet de loi C-26. C'est un député du côté du gouvernment, cependant, la grande lacune de son exposé, c'est qu'il n'a pas touché le problème principal que pose ce projet de loi, à savoir que les personnes qui ne sont pas veuves ou veufs, celles qui sont séparées, divorcées, célibataires ou qui ont tout autre statut que celui de veuf et qui ne bénéficieront de rien par cette mesure . . . Je me demande si le député n'a pas dans sa circonscription des personnes qui sont célibataires, divorcées ou séparées et s'il n'a pas eu, lui aussi, des pressions voulant que ces gens-là se sentent considérés comme des citoyens de deuxième classe, vu qu'ils ne sont pas touchés par la mesure de projet de loi C-26.

M. Della Noce: Monsieur le Président, je voudrais bien répondre à mon collègue. Tout d'abord, dans la circonscription de Duvernay, ce n'est pas une circonscription si pauvre, si mal organisée que cela. On est chanceux, on est privilégié de représenter une circonscription telle que Duvernay. Mais je tiens à porter à l'attention de mon honorable collègue que je n'ai pas eu beaucoup encore de discussions sur ce sujet avec mes commettants. Je suis certain qu'on en aura et c'est pourquoi je m'intéresse au projet.

Mais je voudrais vous faire remarquer, monsieur le Président, que c'est un premier pas et avec les moyens qu'on a, c'est un début. J'ai dit aussi dans mon allocution que ce n'était pas assez, mais qu'on va certainement commencer par le début et on pourra améliorer avec la coopération de tous nos collègues, et je vois même mon collègue derrière lui qui a beaucoup d'intérêt à ce sujet-là . . . De plus, cela demande de l'argent, et dès que l'on en aura . . . je suis bien d'accord, mais on ne veut pas pénaliser notre monde.

[*Traduction*]

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'ai noté l'esprit critique du député à l'endroit du Nouveau parti démocratique en matière de pensions. Je me demande s'il connaît assez bien les antécédents de son parti pour savoir qu'en 1926, quand fut voté le premier régime de pensions, le chef du parti conservateur de l'époque, Arthur Meighen, avait considéré la chose comme une plaie sociale, affirmant que nous regretterions tous un jour l'idée de verser une pension et d'assurer un revenu aux personnes âgées. Cela fait maintenant partie de l'héritage de son parti. Et ce genre d'attitude n'est pas complètement disparu.

Le député a reconnu qu'il restait encore du travail à faire. Dommage qu'il n'ait pas été plus précis. Car de nombreuses améliorations s'imposent encore. Et je songe entre autres choses aux régimes de pension des retraités du CN et du CP. Nous savons tous que le comité permanent des transports a été chargé d'étudier la question des régimes de pensions des chemins de fer tâche qu'il accomplira lui-même ou confiera à un sous-comité.

En maintes occasions des retraités du CN sont venus plaider le maintien de leur régime de pensions tout en soulignant la possibilité de toucher davantage si le gouvernement voulait s'en mêler. Des députés de tous les partis ont appuyé les revendications des retraités du CN. Il en est de même pour les retraités du CP. Ceux-ci réclament également un remaniement de leur régime de pensions. Nombre d'entre eux qui ont pris leur retraite il y a 10 ou 20 ans vivent presque dans la misère aujourd'hui parce que le pouvoir d'achat que leur assurait leur pension n'est plus le même qu'autrefois.

Je sais que le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) a déjà accordé son appui à la cause des retraités. Maintenant qu'il est dans le camp ministériel il trouvera sûrement l'occasion de plaider leur cause et d'aboutir à certains résultats

en leur faveur. Par le passé ces personnes ont largement contribué à l'édification de notre pays. Beaucoup d'entre eux, maintenant très âgés, vivent dans la gêne. Aurons-nous assez de sens de la justice collective pour amener les autorités du CP et du CN à relâcher le cordon de leur bourse, afin d'assurer à ces retraités âgés le revenu qu'ils ont mérité?

M. McKenzie: Monsieur le Président, j'aimerais répondre au commentaire du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie). J'ai reçu hier un mot du ministre des Transports (M. Mazankowski) où il disait que l'on allait faire quelque chose pour les retraités du rail. Le ministre connaît très bien la question. Comme il y a eu déjà bien assez d'études consacrées aux cheminots retraités, j'estime qu'il y a lieu d'agir rapidement pour régler le problème des pensions des anciens employés du CN et du CP.

M. Della Noce: Monsieur le Président, j'aimerais répondre à mon collègue du NPD. Je ne siège à la Chambre que depuis quatre mois. Je déplore que mes collègues de l'opposition parlent sans cesse du passé. En 1926, je n'étais pas encore de ce monde. Je m'étonne que son parti critique comme il le fait le gouvernement. Je trouve que le NPD devrait être le premier à appuyer notre action énergique. Il ne devrait pas se soucier de 1926. Je me soucie de 1985 et de 1986, car j'ai moi aussi des personnes âgées dans ma circonscription.

[*Français*]

Alors, monsieur le Président, je redis à mon collègue la même chose que j'ai dite tantôt, c'est que c'est un début. Ce n'est certainement pas assez; je crois que le sujet est intéressant et s'il y avait plus d'argent on pourrait en faire plus, mais comme premier pas, c'est quelque chose pour aller de l'avant, et je suis prêt à défendre le parti. Je suis fier d'être de ce côté-ci pour le défendre.

Le président suppléant (M. Charest): Questions et commentaires. L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

M. Malépart: Monsieur le Président, je reconnais des talents à l'honorable député de Duvernay (M. Della Noce) dans le domaine de l'énergie, mais dans le domaine social, je pense qu'il ne nous a pas impressionnés aujourd'hui. Il avait un bon texte qui avait été préparé par la Bibliothèque, mais j'aimerais lui poser une question.

• (1550)

J'aimerais savoir comment en son âme et conscience, et c'est la même question que je pose à tous les députés conservateurs, comment en son âme et conscience le premier ministre a-t-il pu décider qu'une personne qui est veuve, un veuf ou une veuve, qu'elle ait entre 60 et 64 ans, qu'elle ait des revenus très faibles, comment cette personne peut-elle être plus en difficulté, plus mal prise que l'autre personne qui tout simplement est séparée, qui se trouve dans la même situation?

Je comprends que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) ait pu couper la poire en deux pour plaire à tout le monde dans le domaine du système métrique, mais là on s'adresse à des humains. Comment, en son âme et conscience, même dans la circonscription de Duvernay je suis persuadé qu'il y a des gens qui sont admissibles à cela, ça touche 80,000 personnes, 30,000 personnes au Québec, comment en son âme et conscience peut-il dire: oui, cette année, je vais en aider la moitié? Est-ce qu'il n'aurait pas été préférable, étant donné qu'il est spécialiste dans l'énergie, au lieu d'augmenter de trois cents le litre le prix de l'essence, de prendre cet argent-là et de l'utiliser pour aider les 80,000 personnes? Est-ce que cela n'aurait pas été préférable?

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Duvernay (M. Della Noce) a la parole.

M. Della Noce: Je serai bref, monsieur le Président. D'abord, je voudrais dire à mon collègue que je le remercie pour tous les bons mots à mon égard sur l'énergie. C'est un fait, moi j'y ai travaillé pendant 20 ans; j'ai essayé d'amener quelque chose de positif. Maintenant, je pourrais peut-être rassurer mon honorable collègue que mon âme et conscience est en meilleure santé qu'il peut le penser, et peut-être en meilleure santé que lui peut l'être. Mais je peux dire aussi que ce n'est même pas trois cents quand on parle d'énergie, c'est 1.1c. si on veut parler de la dernière augmentation. Si on veut retourner, comme tantôt mon honorable collègue, jusqu'en 1942, c'est une autre paire de manches, et si on se réfère à l'année dernière, vous parlez de la taxe, vous parlez d'autre chose. Vous avez été là très longtemps, vous avez peut-être plus d'expérience dans le sujet, j'en ai plus que vous dans l'énergie, ce n'est pas cela qu'on débat, on débat le projet de loi C-26. Qu'est-ce que vous avez fait dans le passé pour amener plus? On essaie de l'améliorer, vous avez eu toute la chance de parler. Peut-être que si j'avais été pendant 8 ou 10 ans, peut-être que l'essence ne serait pas aussi chère qu'elle l'est présentement au Québec.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): La période consacrée aux questions et observations est écoulée. Nous reprenons le débat.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'apporter moi aussi ma contribution au projet de loi C-26 qui vise à étendre la portée de l'allocation au conjoint, et notamment à fournir une allocation de même nature aux veufs et aux veuves. Il n'y a pas d'erreur que nous croyons que les veufs et les veuves de ce pays qui sont entre l'âge de 60 et 65 ans et dont plusieurs sont en difficulté méritent et ont besoin de l'aide gouvernementale. C'est la raison pour laquelle notre parti est d'accord sur le fond de la question et va appuyer qu'une allocation aille aux veufs et aux veuves du pays. Cependant, monsieur le Président, là ou ce projet de loi pèche, c'est par omission. C'est une bonne mesure, mais c'est une mesure qui est partielle. Comme d'autres députés l'ont mentionné en Chambre, plusieurs personnes qui sont tout autant dans le besoin, qui sont dans le même groupe d'âge, qui font face à des difficultés semblables à celles des veufs, notamment les célibataires, les personnes qui sont séparées, les personnes qui sont divorcées, enfin les personnes qui ont quelque statut que ce soit sauf celui de veuf ou de veuve, se retrouveront devant rien. Et il s'agit quand même d'un nombre impressionnant de personnes. Le projet de loi C-26 bénéficiera à environ 85,000 veufs et veuves au pays. Cependant, un nombre presque égal de 80,000 personnes ne recevront absolument rien par cette mesure. C'est la raison pour laquelle nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous disons que c'est une mesure qui est discriminatoire.

Je conseille à tous les députés de cette Chambre, mais en particulier à ceux du côté gouvernemental qui appuient le projet de loi, de «brancher leurs antennes» sur ce qui se produit dans leurs circonscriptions. Dans les foyers pour personnes âgées, dans les réunions des clubs de l'âge d'or, dans les réunions de l'AQDR, quelle est la discussion présentement? Quelle est la discussion autour d'une table où quatre personnes jouent au bridge? Eh bien, l'une dit à l'autre: Tu est bien chanceuse toi, parce que tu es veuve, tu vas pouvoir, le 1er septembre, bénéficier d'une allocation. Moi, je ne comprends pas pourquoi le gouvernement agit ainsi. J'ai moins de revenus que toi, et parce que je suis célibataire, je n'en aurai pas. Les personnes âgées ne comprennent pas cela. Les personnes âgées se considèrent toutes sur un pied d'égalité quel que soit leur statut civil. Et nous considérons que cette mesure est éminemment discriminatoire en ce qu'elle n'aide, en fait, que la moitié des personnes qui devraient être visées par cette mesure. Même les députés du côté gouvernemental qui appuient la mesure en conviennent. Celui qui vient de nous parler tantôt, le député de Duvernay (M. Della Noce), en réponse à la question d'un de nos collègues, disait: C'est bon, mais ce n'est pas assez. C'est sûr que ce n'est pas assez! On ne peut pas négliger de façon péremptoire une partie de la population tout en en favorisant une autre.

Pourquoi, par exemple, tant de femmes âgées au pays vivent dans la pauvreté, sous le seuil de la pauvreté et dans la misère? Parce que dans la plupart des cas ces personnes à faible revenu doivent tirer leur unique subsistance de l'assistance sociale. Et, comme on le sait, l'assistance sociale verse des prestations qui sont inférieures à celles de la pension de sécurité de la vieillesse ou de l'allocation au conjoint. Ce qui fait que toutes les personnes âgées qui sont entre 60 et 65 ans et qui ne reçoivent pas d'allocations et qui vivent de l'assistance sociale prient pour vieillir plus vite, pour en arriver à l'âge magique de 65 ans où elles pourront toucher une pension qui vient du gouvernement fédéral.

Où est donc la philosophie du parti progressiste conservateur, philosophie qui, à plusieurs reprises, a été énoncée par le premier ministre en cette Chambre et qui est, si on s'en fie à ses propos, d'aider ceux qui en ont le plus besoin? Est-ce qu'on peut identifier dans notre société des personnes qui sont plus dans le besoin, qu'il y a des personnes démunies vivant entre l'âge de 60 et 65 ans, en grande majorité des femmes? Eh bien, si le gouvernement est sérieux lorsque le premier ministre indique que sa priorité c'est d'aider ceux qui sont le plus dans le besoin, il étendrait ces prestations-là pour couvrir sans discrimination les personnes qui sont célibataires, les personnes qui sont séparées, les personnes qui sont divorcées tout autant que les veufs. Maintenant, nous répondra-t-on de l'autre côté, c'est une question d'argent. Bien sûr, tout le Cabinet et tout le parti conservateur sont obnubilés par le couteau aiguisé du ministre des Finances (M. Wilson) qui sabre dans les dépenses partout.

Le député de Duvernay disait que cela coûterait déjà 190 millions pour fournir une allocation aux personnes qui sont veufs ou veuves. Évidemment, la question qu'on est en droit de se poser, c'est: Si on veut couvrir les célibataires, les séparés, les divorcés et les autres, où allons-nous prendre l'argent? Eh bien, monsieur le Président, je peux suggérer une façon rapide et juste, à mon avis, de trouver des fonds.

Lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) nous présentait récemment son Livre blanc, à couverture bleue, pour «réallouer» l'argent qui est donné dans les allocations familiales avec le crédit d'impôt-enfant et les exemptions d'impôt, il commençait tout d'abord par faire une attaque fiscale chez les citoyens à revenu moyen en retirant une valeur de bénéfice équivalente à 571 millions de dollars pour n'en redistribuer que 161 millions aux personnes qui sont les plus démunies, aux familles qui sont dans le besoin. Et cette mesure a été critiquée par l'opposition comme ne rapportant que 48c. par jour à ceux qui en ont vraiment besoin. Cependant, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que des 571 millions que le ministre ira chercher dans la poche du citoyen, du travailleur moyen, si seulement 161 millions vont aux personnes les plus dans le besoin, où donc va le reste? C'est que le gouvernement fédéral fait des économies de 80 millions et c'est que les provinces bénéficieront de 330 millions de dollars.

Eh bien, dans ces 410 millions de dollars, il y a amplement d'argent pour donner des prestations aux personnes qui sont célibataires, aux personnes qui sont séparées et aux personnes qui sont divorcées. Pourquoi faire un cadeau de 330 millions aux provinces gouvernées pour la plupart par des administrations du parti conservateur? A mon avis, l'argent serait beaucoup mieux utilisé s'il était dirigé vers des personnes âgées qui, maintenant, par le projet de loi C-26, font l'objet d'une discrimination éhontée. Alors que le parti progressiste conservateur ne vienne pas nous dire qu'il manque d'argent pour donner l'allocation aux personnes qui ne sont pas visées par le projet de loi dans le moment.

En fait, si le ministre s'apprête à aller faire une attaque fiscale de 571 millions chez le travailleur à revenu moyen, il aurait avantage à en faire bénéficier ceux qui en ont vraiment besoin, en particulier nos personnes du troisième âge, plutôt que de passer ces fonds en grande partie à ses amis des gouvernements conservateurs provinciaux.

• (1600)

Bien sûr, monsieur le Président, éventuellement nous enverrons le projet de loi C-26 en comité. Nous l'enverrons parce que nous voulons être sûrs que les associations qui représentent les personnes âgées, comme en particulier l'AQDR, pourront comparaître devant le comité et expliquer au ministre de la Santé naitonale et du Bien-être social (M. Epp) comment sa mesure est discriminatoire en ce qu'elle ne donne des prestations qu'à la moitié des personnes qui vraiment en méritent.

Nous ne sommes en aucune façon influencés par les menaces et les prétentions du leader parlementaire du gouvernement qui prétend que nous essayons de retarder l'application de la mesure. Tout d'abord, soyons honnêtes! Le gouvernement ne prévoit pas que ces chèques-là arriveront chez les personnes âgées avant le 1er septembre. Déjà nous trouvons cela trop tard. Et bien avant le 1er septembre, nous aurons fini de parler du sujet.

Lorsque nous aurons réussi à passer le message de l'autre côté de la Chambre, qu'une grande partie de la population, notamment la moitié des personnes qui devraient bénéficier de cette mesure n'en bénéficieront pas, alors une des questions que je pose, c'est: Pourquoi attendre en septembre? La mesure pourrait entrer en vigueur avant.

Nous voulons que le projet de loi aille en comité parce que nous y proposerons des changements. Cependant, j'ai bien peur que les changements que nous désirons obtenir, notamment que les personnes célibataires, séparées et divorcées reçoivent

aussi l'allocation tout autant que les veufs, il sera difficile de présenter des amendements de cette nature en comité, si le projet de loi C-26, tel qu'il est, avec sa recommandation royale, ne couvrant que les veufs, il n'y aura pas moyen en comité d'apporter un amendement pour couvrir les autres personnes qui ne sont pas couvertes par la mesure parce que, à ce moment-là, cela prendrait un changement de recommandation royale.

Je pense que le leader parlementaire du gouvernement . . . le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social devrait tenir compte de cet aspect de la question et changer le projet de loi ici même à la Chambre en amenant une nouvelle recommandation royale, de façon à ce que le projet de loi puisse être déféré au comité dans une forme qui est conforme à l'équité et qui ne fait pas de discrimination.

Monsieur le Président, je préviens le gouvernement que nous examinons de ce côté-ci de la Chambre, en particulier au parti libéral du Canada, les moyens que nous pourrons prendre sous forme d'amendements ou sous toute autre forme d'actions parlementaires pour nous assurer que ce projet de loi soit changé, parce que donner des allocations aux veufs, nous sommes d'accord, mais négliger les personnes séparées, célibataires, divorcées, non, nous ne sommes pas d'accord. Et je préviens le gouvernement que ce projet de loi ne passera pas facilement, à moins que l'aspect discriminatoire qui en fait partie soit levé et que cela soit fait avant que le projet de loi aille au comité. Ce sont là les remarques que j'avais à faire, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires?

[*Traduction*]

M. Stackhouse: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'appel passionné que le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) a lancé dans son intervention. Cela a dû être extrêmement décourageant de lancer cet appel au nom du parti libéral alors qu'aucun député de ce parti n'était présent jusqu'à ce que l'un d'entre eux ne fasse son apparition vers la fin de son intervention. Quoi qu'il en soit, son discours était plein d'enthousiasme, mais je me demande pourquoi cet enthousiasme a pris tant de temps à se manifester.

Il n'a cessé de demander pourquoi on n'étendait pas cet avantage aux personnes divorcées ou séparées qui vivent seules. Je suppose que l'on pourrait répondre à cela: pour la même raison que son gouvernement n'a pris aucune mesure en ce sens durant les nombreuses années où il a été au pouvoir. Le Régime de pensions du Canada existe depuis le milieu des années 60. C'était l'époque des budgets excédentaires. Or, à l'heure actuelle, nous avons un déficit. Pourtant, durant toutes les années de prospérité que son gouvernement a connues, il n'a jamais étendu cet avantage aux gens dont il se fait maintenant l'avocat.

Nous faisons de notre mieux, en tant que gouvernement, monsieur le Président, à une époque où les déficits sont très élevés. En fait, nous aurions beau jeu de ne rien faire du tout en prétextant la situation financière de notre pays. Malgré cela, notre gouvernement prend à cœur les besoins et les aspirations de gens dans la soixantaine qui ont besoin de ce genre d'assistance sociale. Au lieu de terminer son discours comme il l'a fait par une menace ou un avertissement, il aurait été préférable, pour toutes ces gens, qu'il nous garantisse plutôt qu'il donnera son aval à ce projet de loi.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, il est plutôt amusant que le député ait le front d'accuser ici même le gouvernement libéral de n'avoir rien fait pour les personnes âgées. Les intéressés savent fort bien que c'est faux. Ils savent que les gouvernements libéraux qui se sont succédé ont adopté des mesures législatives à leur avantage et qu'ils ont amélioré ces mesures d'année en année. Le député se trouve à dire aux personnes âgées du Canada que son gouvernement ne le fera pas simplement parce que les libéraux ne l'ont pas fait. Si c'est cela sa réponse aux Canadiens, qu'on en prenne note.

En ce qui nous concerne, nous ferons notre travail dans l'opposition. Nous ne siégeons plus de ce côté-là, mais si j'étais ministériel, je plaiderais la cause des personnes âgées comme je le fais aujourd'hui. Cependant, j'accomplis mon travail de ce côté-ci de la Chambre, car les électeurs canadiens en ont décidé ainsi.

Les conservateurs nous ont accusés tout au long de la campagne électorale de n'avoir rien fait de bon pendant des années et maintenant le député prétend que les conservateurs vont imiter les libéraux et refuser d'aider les célibataires, les personnes divorcées ou séparées et le reste. Si c'est là sa position, monsieur le Président, eh bien soit!

M. Stackhouse: Monsieur le Président, le fait est que nous n'adoptons pas une politique immobiliste. Ce projet de loi va plus loin même que la situation financière ne le justifierait si nous voulions nous en tenir à l'aspect financier. Nous dépassons ces limites et donnons au pays un programme social dont il aurait su profiter il y a des années si les libéraux avaient eu cette conscience sociale lorsqu'ils étaient au pouvoir.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais faire un commentaire et poser une question à mon collègue, suite aux propos de l'honorable député qui vient de parler. Ça paraît qu'il ne connaît rien dans le domaine social! Il se posait des questions: Pourquoi le gouvernement libéral ne l'a pas fait?

J'aimerais rappeler à l'honorable député, pour sa gouverne: Pourquoi le gouvernement libéral antérieur n'a pas touché les personnes seules entre 60 et 64 ans? C'est parce que, de 1980 à 1984, les personnes seules de 65 ans et plus étaient en-dessous du seuil de la pauvreté et, contrairement aux progressistes conservateurs, les libéraux, ce n'est pas d'enlever la moitié aux pauvres, puis en donner à l'autre pauvre pour faire deux pauvres égaux . . . C'est que tant et aussi longtemps qu'on n'avait pas réussi à augmenter le revenu des personnes seules et des couples, au niveau de 65 ans avec le supplément de revenu garanti . . . j'aimerais lui rappeler que, en 1980, le gouvernement a haussé le supplément de revenu garanti de $35, réparti à $17.50 par personne et dernièrement, dans le dernier Budget, on a haussé de $50 par mois le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint, pour personne seule, afin de s'assurer . . . et je rappellerais, contrairement à ce que le député vient de dire, à la campagne électorale, le gouvernement libéral s'était engagé à réduire à l'âge de 64 ans, à toutes les personnes dans le besoin, qu'elles soient mariées, un couple vivant à deux, ou une personne seule. C'était l'engagement.

Mais, présentement, ce sont les progressistes conservateurs qui ont déposé un projet de loi et c'est là-dessus . . . et j'aimerais que ce député-là nous dise en son âme et conscience: Pourquoi une veuve est plus en difficulté qu'une personne célibataire qui a les mêmes revenus? Pourquoi cette personne-là? Il y a 165,000 personnes dans le même besoin qui répondent aux mêmes critères, pourquoi avoir coupé en deux? Et en ce qui concerne la finance, ne croit-il pas préférable que, au lieu de mettre 36 millions de dollars pour changer la couleur des uniformes de nos . . .

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette d'interrompre l'honorable député. L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) sait très bien qu'il doit adresser ses questions au député de Saint-Jacques (M. Guilbault) et non pas au député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse). Alors, je profite de l'occasion pour vous le rappeler et vous permettre de «rediriger» vos questions si vous le désirez. L'honorable député de Saint-Jacques (M. Guilbault) a la parole.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'ai compris que la question s'adressait à moi, vu que j'ai fait l'allocution principale. Mais pour répondre à mon collègue de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), je ne peux pas évidemment me substituer au parti progressiste conservateur et éclairer le député, à savoir pourquoi le parti progressiste conservateur a agi ainsi. Ils ont tenté d'améliorer une mesure que le gouvernement libéral précédent avait amenée. L'allocation au conjoint est une mesure essentiellement libérale qui a été présentée par l'administration précédente. Nous ne les blâmons pas de l'autre côté de faire un pas dans la bonne direction. Ce dont nous les blâmons, c'est de ne pas faire le deuxième pas qui est nécessaire.

Le parti libéral du Canada, lorsqu'il a présenté des mesures sociales à cette Chambre, n'a jamais amené des mesures qui étaient empreintes de discrimination, et là, c'est ce qui nous arrive. C'est ce qui cause notre ennui vis-à-vis de ce projet-là, et c'est ce qui fait qu'on tente de l'améliorer pour effacer, pour enlever l'aspect discriminatoire que le projet de loi «charrie». Autrement, c'est bien sûr que donner de l'argent aux veufs, on est d'accord sur cela, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): Toujours les questions et commentaires? L'honorable député de Gaspé (M. Marin) a la parole.

• (1610)

M. Marin: Monsieur le Président, j'ai écouté avec plaisir et intérêt l'intervention du député de Saint-Jacques (M. Guilbault). D'autant plus intéressant que son intervention a semblé s'attacher aux faits plutôt qu'aux circonstances. Il est bien évident que, comme tout député de cette Chambre, le député de Saint-Jacques est aux prises, lui aussi, avec les difficultés que rencontrent les citoyens et les citoyennes du Canada entre les âges de 60 et 65 ans. Il a suggéré, et cela j'ai trouvé que c'était intéressant, il a suggéré une manière de passer à ce qu'il appelle le deuxième pas. Il semble que cette manière n'a pas été considérée comme étant la plus intéressante par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Cependant, il serait intéressant de savoir si dans l'incapacité de faire deux pas dans un même mouvement, il y aurait avantage à ne pas bouger. Et je crois que cela a été la décision qui a été prise à la fin des études et des consultations initiales qui ont été faites par le gouvernement conservateur. Il a été considéré qu'il y avait avantage à faire un premier pas et d'aller aux 60, 65 ans, veufs et veuves. Pourquoi cette partie-là? Je pourrais peut-être simplement poser une question sans y apporter la réponse. Peut-être parce que c'était déjà une certaine justice que de donner aux veufs et aux veuves une partie des biens sociaux qu'avaient gagnés leurs conjoints durant leur vie.

Le président suppléant (M. Charest): La période de questions et commentaires est maintenant terminée. L'honorable député de Lotbinière (M. Tremblay) a la parole.

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): La présidence est bien bonne et je l'en remercie infiniment.

Monsieur le Président, c'est avec évidemment un immense plaisir que je me joins aux voix des parlementaires antérieurs pour approuver la proposition du projet de loi C-26 sur l'allocation au conjoint.

Dans un premier temps, monsieur le Président, je rappellerais à la Chambre que ce projet de loi n'est pas en soi une nouvelle loi. C'est une modification à une loi déjà existante. Évidemment, ce projet de loi donne suite à la politique du discours du trône du 5 novembre 1984 en étendant cette allocation au conjoint à tous les veufs et veuves âgés de 60 à 64 ans dont les revenus sont faibles, peu importe l'âge qu'avait leur conjoint au moment de son décès. Le but évidemment de cette proposition est d'améliorer la situation financière d'un groupe de Canadiens et de Canadiennes particulièrement vulnérables. On estime et on l'a mentionné tout à l'heure qu'environ 85,000 personnes bénéficieront de cette mesure soit, et c'est important de le préciser, environ 72,000 veuves et environ 13,000 veufs. Et également cette partie de la population représente environ 61 p. 100 de tous les veufs et veuves de ce groupe d'âge.

Cette mesure pour l'année fiscale 1985-1986 va nécessiter des débourés additionnels de l'ordre de 190 millions, et pour l'année 1986-1987, soit une année financière complète, de l'ordre de 350 millions de dollars. Les veuves et les veufs près de 65 ans et non admissibles à la pension de sécurité de la vieillesse, la plupart d'entre eux sont dans un besoin urgent. Cela représente un pas formidable, un pas en avant vers l'amélioration, et je dis bien l'amélioration de l'assistance aux personnes qui approchent de l'âge de la retraite.

Depuis les interventions qui ont été faites aujourd'hui dans cette Chambre sur ledit projet de loi, nous avons entendu à haute voix particulièrement «vociférer» l'Opposition officielle sur ce qu'ils appellent et ce qu'ils veulent bien appeler de la discrimination. Monsieur le Président, nous avons évidemment, comme parti gouvernemental, bien des leçons à recevoir. Mais en recevoir de cette façon, et de la part de l'opposition libérale officielle, ça va faire! Parce que, à les entendre parler de discrimination, ils semblent prendre leur définition selon le dictionnaire français. Au même titre probablement que du fait de ne pas être au pouvoir, mais être dans l'opposition, il s'agirait là de discrimination. Ou encore comment expliquer autrement le fait que la loi que nous modifions par ce projet de loi . . . comment se fait-il que nous devons la modifier, l'améliorer? Existait-il auparavant de la discrimination?

Je vous rappellerai que c'est en 1979, lors d'un gouvernement conservateur, qu'on a modifié le programme d'allocation au conjoint afin que toutes les veuves dans le besoin continuent à toucher l'allocation jusqu'à l'âge de 65 ans. Monsieur le

Président, ils ont eu toutes les occasions pour abolir la «discrimination» dont ils font mention. C'est ramener le débat à un niveau qui leur sied très bien, à un niveau très bas. Ils ne font, soit par mauvais esprit soit simplement par ignorance, aucune distinction de la discrimination au sens juridique du terme. Il faudrait savoir distinguer entre ce que c'est un droit et ce que c'est un service, sinon tout est à la discrimination.

Monsieur le Président, il est extrêmement facile de parler ou de soulever des exemples particuliers au hasard de nos rencontres dans nos diverses circonscriptions et de dire que telle ou telle personne, dans le cas, par exemple, qui nous occupe, des personnes séparées, divorcées ou autres, bref, des personnes qui ne peuvent être admissibles à l'allocation au conjoint, il est extrêmement facile de minimiser une portée de loi en soulevant un problème particulier, un exemple qui évidemment va faire en sorte que le citoyen ou la citoyenne ne pourra en bénéficier. Mais ce qu'il faut regarder, monsieur le Président, c'est l'ensemble de la mesure. Comme on vous l'a déjà indiqué par d'autres intervenants, ouvrir dans le sens que les partis de l'opposition nous proposent constituerait un investissement de l'ordre de 1.5 milliard de dollars en une seule année.

Je rappellerai particulièrement à l'opposition libérale qui au mois de février dernier, par son ministre des Finances, voyant, monsieur le Président, que les coffres de l'État étaient vides, avait annoncé le stratagème d'augmenter la taxe de vente de 1 p. 100, mais cela en vigueur, si ma mémoire est bonne, au mois d'octobre dernier. Déjà, en février, le gouvernement d'alors savait très bien que les coffres de l'État étaient vides. Arrive la période de campagne électorale et sentant la soupe chaude, monsieur le Président, je vous passe les détails relativement au gaspillage éhonté, sachant qu'il allait perdre le pouvoir, des intérêts des citoyens qui d'ailleurs s'en sont fort bien aperçus et ont expulsé littéralement l'ancien gouvernement.

Monsieur le Président, ce que nous proposons, c'est un ensemble de mesures, non seulement sociales mais également économiques, parce qu'il est bien beau de vouloir se donner une structure sociale la plus merveilleuse au monde, mais si cela n'est pas corroboré par un système économique intéressant, les mesures à court terme n'iront pas bien loin dans ce contexte, et je fais allusion à ce que le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) disait il y a un moment, où il nous accusait de vouloir laisser l'argent aux diverses provinces. Ce que nous avons dit depuis le début, et c'est ce qui se manifeste depuis que nous sommes au pouvoir, c'est justement cette période maintenant de concertation.

• (1620)

Vous savez, monsieur le Président, il n'y a pas, comme j'ai eu l'occasion déjà de la manifester ou de le dire, de formule magique à un système. Il y a par contre des attitudes, des volontés intéressantes, bref, ce qu'il faut et ce que nous pensons qu'il faut faire, c'est d'amener tous les divers paliers de gouvernement vers un consensus, bref, tirer tout le monde dans le même sens, et cela en faisant appel justement aux divers intervenants, pour être en mesure de vraiment améliorer le système économique qui nous permettra éventuellement d'avoir des mesures sociales correspondantes.

Je serais des plus heureux de pouvoir parler aujourd'hui sur un projet de loi qui évidemment inclurait toutes les personnes qui sont exclues par ce projet de loi, mais nous devons également prendre conscience que cette bonne intention doit être également appuyée par de la réalité, et nous croyons que, compte tenu de la situation dont nous avons hérité, il nous est apparu plus sage, et nous le constatons de plus en plus lorsqu'on retombe dans nos circonscriptions, les gens constatent vraiment le sérieux de ce gouvernement-ci, la façon dont nos administrons et les orientations que nous inculquons à tous nos concitoyens et concitoyennes. Moi aussi j'ai eu l'occasion et je l'aurai davantage de me promener avec les gens du troisième âge, de me promener également et de discuter avec les personnes qui sont touchées par la présente mesure, et celles évidemment qui ne sont pas touchées. Lorsqu'on leur explique la façon dont les choses sont véritablement, non pas de la façon dont l'opposition vocifère et nous «garroche» n'importe quoi, lorsqu'on prend le temps d'analyser les choses, de regarder puis d'expliquer le déroulement ou le cheminement, dans un premier temps, de la situation dont nous avons hérité et, dans un second temps, les mesures que nous avons prises pour améliorer cette situation, les gens sont avec nous, nous félicitent et on sent chez eux un espoir que nous ne décevrons pas.

Et dans ce contexte, monsieur le Président, vous me permettrez de féliciter particulièrement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) qui, dans ce contexte difficile et à très brève échéance, a su sortir son épingle du jeu et faire en sorte que nous n'avons plus les anciennes discriminations déjà imposées par l'ancien gouvernement, mais tranquillement nous ouvrons la barrière, et dans un sens juridique du terme, il ne s'agit pas de discrimination, mais bien d'une ouverture vers une amélioration qu'à court ou à moyen terme nous accomplirons pleinement.

Alors, monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je vais appuyer les dispositions du projet de loi actuel et je suis certain que mes collègues le feront également.

Le président suppléant (M. Marin): Questions et commentaires. L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

M. Malépart: Monsieur le Président, je viens d'entendre l'orateur, et je m'ennuie énormément, et j'imagine que la population de Lotbinière s'ennuie énormément de leur ancien député, parce que leur ancien député n'était pas ici strictement pour vendre la salade que le gouvernement passait, mais il était ici pour défendre vraiment les intérêts de ses électeurs.

Monsieur le Président, les propos que je viens d'entendre . . . Il dit qu'il a corrigé une discrimination et en a créé deux autres, monsieur le Président. C'est bien la politique des conservateurs. Je sais qu'au Québec ce ne sont pas tous les députés qui sont de vrais conservateurs parce qu'il y en a qui se sont révélés conservateurs par opportunisme à la dernière minute, mais celui qui vient de parler, lui, il l'est dans l'âme, il pourrait bien vivre dans l'Ouest avec les députés conservateurs. J'aimerais que le député nous dise quand il va aller dans son bureau de circonscription, quand il va aller visiter les clubs de l'âge d'or, comment il va s'en sortir lorsque la personne va lui dire: Moi, j'ai travaillé toute ma vie, j'ai élevé mes enfants, j'ai payé des impôts comme les autres, mais c'est arrivé dans ma vie que j'ai dû me séparer. On sait qu'il y a bien des projets et des actions pour les femmes battues. La personne va dire: Je n'étais pas pour me laisser battre pour y avoir droit. Vous allez dire: Comment se fait-il, vous, monsieur le député de Lotbinière (M. Tremblay) que vous ne m'avez pas défendu, vous

avez dit: On va faire un petit pas. Comment se fait-il qu'elle va vous dire que le ministre de la Justice, lui, il dit: On va augmenter le salaire des juges, ils gagnent seulement $100,000. Qu'est-ce que le député de Lotbinière va répondre à cela?

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, vous me permettrez d'abord de dire ceci: c'est que je n'ai jamais entendu le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) vociférer relativement à l'augmentation de son salaire personnel depuis le 1er janvier 1985. Non, jamais! Je ne l'ai jamais entendu parler.

Par rapport à ce qu'il pose comme question à savoir sur la personne séparée, je le disais il y a un instant, monsieur le Président, il est évident que nous aimerions mieux accorder une telle allocation à ces personnes, et cela est notre but. Cependant, dans les circonstances, nous devons analyser la situation telle qu'elle se présente. Et je lui rappellerai qu'il a eu pour sa part, avec ses collègues, toutes les occasions, cela ne fait pas six mois qu'il est au pouvoir, lui, il a été au pouvoir pendant plusieurs années, il a eu toutes les occasions pour améliorer la loi sur la sécurité de la vieillesse, pour enlever toutes les discriminations dont il parle. Cela était déjà accordé pour la veuve qui avait moins de 65 ans, mais dont le mari recevait déjà cette pension-là. Pourtant les autres ne l'avaient pas. Il y avait là, à son sens à lui, une discrimination. Et parlant des femmes séparées versus les femmes veuves, vous le savez fort bien, monsieur le Président, qu'à moins d'avoir une boule de cristal ou de poser soi-même le geste, la situation d'état de veuf ou de veuve arrive subitement, sans préparation aucune. C'est un fait du hasard, c'est une circonstance que l'on subit. Ce qui n'est pas quand même tout à fait cela dans le cas de personnes divorcées ou séparées. Je ne sais pas ce à quoi le député de Montréal-Sainte-Marie fait allusion, si c'est son cas personnel ou celui d'autres amis qu'il connaît, mais il reste une chose, et ceci dit encore une fois, vers une amélioration ultérieure de ces personnes. Mais au moment où nous nous parlons il faut quand même prendre les priorités et constater où elles sont. Or, avec les moyens financiers que nous avons, parce que nous avons hérité de cette situation, nous croyons qu'il est urgent pour ces veufs d'obtenir, avant évidemment les personnes séparées ou divorcées, le bénéfice de l'allocation.

M. Malépart: Le député est tombé dans le panneau. Quand il dit que je n'ai jamais discuté de mon salaire. Lorsque j'étais député à Québec, en 1973, et qu'il y avait peut-être des gens . . . Je me souviens pour l'augmentation de salaire, et mon collègue pourrait le confirmer, il y avait eu un vote pour une augmentation de salaire et je me souviens que les six péquistes de l'époque s'étaient comportés en hypocrites en votant contre, mais en la mettant dans leurs poches. Moi, avec mon chèque du temps de Robert Bourassa, j'avais pris mon augmentation de salaire et je l'ai remise aux organismes communautaires dans ma circonscription. Cela répond à sa première question.

Monsieur le Président, c'est scandaleux quand j'entends parler . . . Il dit qu'une veuve va être attristée. Il ne connaît pas le projet du tout. Il dit que tu deviens veuf du jour au lendemain. Monsieur le Président, il y a des veufs et des veuves . . . cela fait dix ans qu'ils sont veufs et ils vont être admissibles, ce n'est pas une surprise! Le divorce, cela aussi ne surprend pas, les gens ne sont pas malheureux. Une célibataire . . . Eh bien, voyons donc, arrêtez cette farce-là! Depuis quand va-t-on faire une mesure sociale à partir de «celle-là a plus de peine»? Mais c'est revenir en 1880!

• (1630)

J'aimerais savoir ce que pense le député s'il maintient encore sa position de dire que la veuve, que ça fait 10 ans, puis à partir du 1er septembre, elle sera surprise d'être veuve.

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, quitte à me répéter, encore une fois, ce n'est pas une question du nombre d'années qu'on est veuf ou veuve. J'ai simplement dit que l'état ou la situation de devenir veuf ou veuve est une situation du hasard, c'est une question de fait. Ce qui n'est pas cela encore une fois dans le cas de personnes séparées ou divorcées, bien que, encore une fois, nous sommes conscients de leur état, et nous nous en préoccupons. Lorsque le ministre a présenté ou déposé le projet de loi, il l'a effectivement mentionné. C'est une situation que nous voulons corriger éventuellement, mais la priorité pour le moment est aux veuves et veufs qui en ont besoin. Nous avons, comme gouvernement, fixé cette priorité à cet endroit de la même façon que le peuple a fixé la priorité au parti progressiste conservateur pour gouverner et aux libéraux pour être dans l'opposition.

M. Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, je voudrais dans un premier temps dire au député de Lotbinière (M. Tremblay) que je suis volontiers prêt à sacrifier l'augmentation de 2 ou 3 p. 100 qu'on a eue en janvier s'il est d'accord et disposé à voter contre ce projet de loi-là.

Dans un deuxième temps, je suis parfaitement d'accord avec l'honorable député que la mesure peut théoriquement être merveilleuse . . . si elle était juste et si elle était équitable. Mais dans sa présentation actuelle, c'est grossièrement scandaleux et totalement discriminatoire, et je crois savoir que l'honorable député est avocat. Bien que je n'aie pas de statistiques, vous serez probablement en mesure de corroborer que les femmes séparées, les femmes divorcées sont probablement dans une situation financière beaucoup plus pénible que la majorité des veuves. Et je vous pose la question suivante: A ces femmes divorcées, à ces femmes séparées que répondez-vous à la question: Pourquoi on n'a pas droit à ce supplément?

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, je vous trouve indulgent de me redonner la parole, mais je la prends avec grand plaisir, que voulez-vous? Parce que je ne pense pas qu'il suffise de se répéter pour se faire comprendre particulièrement de l'opposition.

Je dirai simplement ceci bien humblement: écoutez, avant, même au moment où on se parle encore, parce que le projet de loi n'est pas loi, il existe une disposition qui accorde l'allocation au conjoint, pour les veuves de moins de 65 ans à la condition que leur mari ait été bénéficiaire de la pension de sécurité de la vieillesse. Voilà pourquoi c'est comme une mesure discriminatoire, si on veut s'arrêter à la définition française ou anglaise, dépendant de la traduction, du mot. Il faut examiner la disposition dans le sens social du terme, dans son sens juridique. Mais je vois, mon cher ami, que ces propos semblent vous dépasser quelque peu et je vous comprends particulièrement lorsque je constate que l'on fait allusion, puis qu'on se «pète les bretelles», puis qu'on lève les bras en l'air, pour dire: Je suis prêt à remettre mes 2 p. 100. Cela fait quand même quelques mois, deux mois particulièrement qu'il en bénéficie, mais lorsqu'on les chagrine ou qu'on les «grafigne» un petit peu, un instant, je suis prêt à le remettre. Trop tard! Et trop peu.

M. Malépart: Monsieur le Président, il faudrait pour commencer que le député comprenne ce qu'est l'allocation au conjoint à l'heure actuelle. L'allocation au conjoint, ce n'est pas pour le veuf ou pour la veuve, sans cela on ne présentera pas un projet de loi. Il est avocat et moi je suis «avocat populaire». Alors, j'imagine que lui comprend moins que moi le monde. Présentement, l'allocation au conjointe est admissible à condition qu'un des conjoints reçoive la pension de sécurité de la vieillesse avec le supplément de revenu garanti, et l'autre personne entre 60 et 64 ans est admissible. Ce n'est pas l'allocation au conjoint, au veuf et à la veuve, puis on la fait. Puis, lorsqu'il parle du rôle de l'opposition, eh bien, je peux lui dire que si ce n'était du travail de l'opposition, tant libérale que néo-démocrate, et de celui des groupes, eh bien, ce serait le programme de l'universalité des pensions de vieillesse qui aurait été coupé.

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Depuis que je suis député, monsieur le Président, je n'ai pas souvent pris la parole au sujet des pensions car, jusqu'aux élections de 1984, mon ami et collègue, l'ex-député de Winnipeg-Nord-Centre, était celui qui, de tous les députés—certainement de tous les membres de notre groupe—parlait le plus souvent de cette question. Chaque semaine, sinon chaque jour, il défendait la cause des Canadiens âgés et des retraités.

Je suis heureux de participer au débat. Le régime de pensions a été établi en 1926 au Canada grâce aux efforts des députés travaillistes des circonscriptions de Winnipeg-Nord-Centre et de Winnipeg-Nord, représentées respectivement par l'honorable Stanley Knowles et M. Heaps. Aucun parti n'étant majoritaire après les élections de 1926, ces deux députés ont alors communiqué avec le chef du parti conservateur, M. Meighen, et le chef du parti libéral, M. King, pour leur dire qu'ils donneraient leur appui à celui des deux qui promettrait d'établir un régime de pensions de retraite. M. King les a pris au mot et a établi un régime de pensions. Il s'agissait de verser $20 par mois aux personnes de plus de 70 ans, et il y avait un examen des ressources. C'était un début bien timide, mais c'était un début.

Les pensions des retraités sont restées très maigres pendant de nombreuses années. C'est seulement à cause des revendications continuelles des députés de mon parti et de son prédécesseur, le CCF, et des risques d'élections que les gouvernements se sont décidés à améliorer les pensions. Dans les années 60, nous avons exhorté le premier ministre libéral d'alors, M. Pearson, à porter les pensions à $75 par mois. M. Pearson répugnait à le faire parce qu'il affirmait que le Canada n'en avait pas les moyens. Mon expérience parlementaire me porte à croire que nous n'avons jamais amélioré autant la vie de nos concitoyens qu'en indexant les pensions, sous le gouvernement minoritaire de 1972-1974.

M. Dick: C'était une initiative des conservateurs.

M. Orlikow: J'entends le député. C'est un gouvernement libéral minoritaire et le Nouveau parti démocratique . . .

M. Dick: C'est Bob Stanfield qui l'avait proposé le premier.

M. Orlikow: Ce sont les députés du NPD qui ont fait savoir au gouvernement libéral de l'époque qu'il serait battu s'il n'indexait pas les pensions. L'indexation des pensions, qui consiste à les augmenter en fonction de la hausse du coût de la vie, a sauvé les pensionnés. Sans elle, ils devraient compter encore chaque année sur le bon vouloir du gouvernement pour obtenir les augmentations dont ils ont besoin.

Nous avons dit clairement que nous appuierons le projet de loi, même s'il répond seulement à une petite partie des besoins des personnes âgées. Il permettra aux veufs et aux veuves ayant entre 60 et 65 ans de toucher les prestations accordées aux personnes du troisième âge. C'est une amélioration dont nous nous félicitons. Comme l'ont rappelé certains députés de mon parti, nous préconisions cette mesure depuis des années, mais les gouvernements libéraux précédents avaient rejeté notre proposition. Je trouve curieux que des députés libéraux aient eu le culot de demander aux conservateurs, au cours de ce débat, pourquoi ils faisaient seulement ce premier pas et ne prenaient pas une deuxième mesure en faveur des gens de 60 à 65 ans qui n'ont jamais été mariés ou sont séparés, alors que les libéraux ne voulaient même pas faire ce premier pas, lorsqu'ils étaient au pouvoir. Les voilà maintenant qui disent au gouvernement conservateur qu'il devrait aller plus loin. Rien n'a changé. Nous croyons que les personnes de 60 à 65 ans doivent être protégées par ces programmes, pas seulement les veufs et les veuves, mais toutes les personnes de cette tranche d'âge y compris celles qui ne se sont jamais mariées ou qui sont séparées.

• (1640)

La pauvreté, la solitude, la maladie, la précarité du logement sont des problèmes qui affligent les femmes âgées. Le fait d'accroître la pension ne pourra que régler une petite partie des problèmes et des difficultés de nos concitoyens âgés. Selon le Conseil canadien de développement social, le seuil de la pauvreté pour une personne célibataire se situait en 1982 à $7,925 par année. Tous ceux dont le revenu était inférieur vivaient dans l'indigence.

Nous savons que 600,000 Canadiens âgés touchent un revenu inférieur au seuil de la pauvreté et que plus de la moitié d'entre eux ont un revenu inférieur du quart à ce seuil. Et il est fort possible que ce groupe inclue beaucoup plus de femmes que d'hommes. Très souvent les femmes ne touchent aucune pension, aucune assurance, aucun revenu si ce n'est l'assistance sociale, ayant passé toute leur vie au foyer.

Je suis certain que je ne suis pas le seul à avoir reçu une lettre comme celle que m'a envoyée il y a environ deux ans, une femme de ma circonscription. Permettez-moi de vous en lire une partie. Voici:

> Je suis veuve et j'ai plus de 60 ans. Comme notre revenu était faible nous n'avons pas contribué à un régime de pensions. Mon mari a été malade pendant longtemps. Il est décédé un mois avant son soixante-cinquième anniversaire en 1975. On m'a dit qu'il fallait fixer une limite à tout. Or je suis du mauvais côté de cette limite.

Cette femme ne pouvait pas obtenir l'aide à laquelle elle avait droit d'après nous parce que les libéraux disaient que le pays n'avait pas les moyens. Aujourd'hui les conservateurs reprennent le même argument affirmant qu'ils ne peuvent verser les prestations que nous versons aux veufs et aux veuves, aux personnes qui n'ont jamais été mariées ou qui sont séparées. Les femmes ont presque toujours occupé les emplois les plus mal payés. Il était rare que leur employeur offre un régime de pensions. Nos régimes de pensions laissent beaucoup à désirer. Nous les Canadiens aimons à croire que nous sommes généreux, que notre pays est l'un de ceux qui fait le plus pour ses personnes âgées. Rien n'est plus loin de la vérité.

Nous faisons moins que la plupart des pays de l'Europe de l'Ouest. Leurs retraités sont beaucoup mieux traités que les nôtres.

Moins de la moitié de tous les travailleurs canadiens cotisent à un régime de pensions privé. Seulement 38 p. 100 des travailleuses à plein temps bénéficient de tels régimes. Quand on considère notre système de pensions actuel, à l'exception de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti et des prestations du Régime de pensions du Canada, lesquels sont fondés à la fois sur le revenu gagné et le nombre d'années de service, les régimes de pensions privés ne sont pas indexés. Les gens prennent leur retraite et on ne fait rien pour rajuster leur revenu en fonction du coût de la vie, dont la hausse est vertigineuse. Dans la plupart des régimes de retraites privés, les participants n'obtiennent pas de droits acquis, de sorte que les personnes qui changent d'emploi perdent tous les avantages sociaux qu'ils auraient dû normalement conserver.

Les régimes de retraite privés ne sont pas d'un grand secours pour les femmes qui gagnent moins et travaillent moins longtemps que les hommes. Le tiers de ceux qui vivent du Régime de pensions du Canada sont des femmes et leurs prestations sont de 40 p. 100 inférieures à celles des hommes. Voilà pourquoi nous nous inquiétons tant de ce projet de loi, car il ne va pas assez loin.

Les députés conservateurs et le ministre se tuent à nous dire que c'est un premier pas, que c'est tout ce que le gouvernement a les moyens de faire pour l'instant. Ce n'est pas ce qu'ils disaient avant les élections. Ils n'ont jamais dit qu'ils prendraient leur temps. J'aimerais donc rappeler officiellement quelques-unes des promesses qu'ils ont faites. Voici les propos du premier ministre (M. Mulroney) tels que rapportés dans le *Toronto Star* du 16 août 1984:

> . . . bien des femmes âgées vivent dans l'indigence «et l'État a le devoir de leur assurer plus que le strict nécessaire pour survivre . . . aussi, cette question devrait occuper la première place des travaux de la prochaine session parlementaire».

Aujourd'hui nous avons droit à ce projet de loi. Il améliore le sort des veuves et des veufs âgés de 60 à 65 ans. Comparons maintenant ce qu'on propose dans cette mesure avec ce qu'a dit le premier ministre en août dernier. Une fois ce projet de loi adopté, les gens qui en profiteront, et ils y gagneront certainement, vivront encore dans l'indigence.

Penchons-nous sur un discours que la députée de Kingston et les Îles, l'actuelle ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), a prononcé le 10 mai 1984, lorsqu'elle a proposé une motion de défiance à l'endroit du gouvernement libéral d'alors au sujet des graves difficultés éprouvées par les personnes âgées. Je voudrais vous lire certains passages de ce discours très éloquent dans lequel elle réclame qu'on aide ces personnes âgées. Elle a dépeint leur situation critique beaucoup mieux que je ne saurais le faire. Elle a déclaré notamment et je cite:

> C'est une honte pour un pays de richesses et d'abondance comme le nôtre de laisser 600,000 personnes âgées vivre dans la pauvreté, dans une société qui est censée faire preuve de compassion et d'esprit humanitaire.

C'était une honte pour notre pays en 1984 sous un gouvernement libéral et ça l'est toujours en 1985 sous un gouvernement conservateur. La seule chose qui ait changé c'est que les députés conservateurs qui étaient alors dans l'opposition sont maintenant au gouvernement. Elle a ajouté:

> Quant aux personnes qui, pendant toute leur vie, ont contribué de leur mieux à l'expansion de notre grand pays, elles se raccrochent à la promesse répétée de temps à autre qu'un jour le gouvernement fera quelque chose pour elles également.

Elle décrivait là fort bien l'attitude du gouvernement libéral d'alors, mais cette description s'applique également au gouvernement conservateur actuel. Depuis qu'ils ont présenté ce projet de loi, les conservateurs ne cessent de répéter que ce n'est qu'un premier pas, qu'ils apportent cette amélioration mineure maintenant, mais qu'un jour, lorsque le gouvernement en aura les moyens et que la conjoncture économique sera meilleure, ils prendront d'autres mesures en ce sens. Cela me rappelle une vieille rengaine du temps de la Première guerre qui nous promettait le paradis à la fin de nos jours. Les retraités ont le temps d'aller au paradis avant que les conservateurs fassent beaucoup pour eux. Toujours à propos du gouvernement libéral d'alors, elle a ajouté:

> Nous lui reprochons non seulement de n'avoir présenté aucune mesure législative visant à répondre aux besoins actuels des pauvres du troisième âge, mais également de n'avoir pas procédé à la réforme de tout le régime des pensions, qui s'impose depuis longtemps, pour éviter aux personnes qui tomberont dans la catégorie du troisième âge d'ici 10, 20 ou 30 ans, de connaître le même sort que nos pauvres d'aujourd'hui. Nous devons nous attaquer sérieusement à ce problème sans tarder, en vue d'y remédier.

• (1650)

C'était un discours des plus éloquent. La ministre énonçait alors un principe très important.

Le fait qu'elle soit passée des rangs de l'opposition aux banquettes ministérielles ne rend pas les remarques faites il y a moins d'un an par la ministre moins importantes ou moins vraies. La situation des Canadiens de l'âge d'or est aussi déplorable aujourd'hui qu'à l'époque. Comme elle l'a déclaré alors, 600,000 d'entre eux vivent dans la pauvreté. Je voudrais savoir combien verront leur niveau de vie s'améliorer grâce à la modification relativement mineure dont nous discutons aujourd'hui.

Nous appuierons cette proposition comme nous avons, au cours des ans, appuyé toute mesure visant à améliorer, même de façon mineure, le sort des Canadiens à la retraite. Comme la ministre l'a déclaré il y a un an, nous sommes convaincus que les personnes du troisième âge ont contribué par leur travail à ériger notre pays. Elles ont contribué à créer l'un des pays les plus prospères au monde. Elles ont fait cette contribution que ce soit en occupant un emploi ou en restant à la maison pour élever leur famille. Elles ont fait cet apport et sont en droit de vivre confortablement et dans la dignité une fois à la retraite. Ce n'est pas le cas pour bon nombre d'entre elles. Même si nous sommes prêts à appuyer ce projet de loi, il ne faut certes pas nous arrêter là.

Je conclurai en signalant certaines mesures nécessaires, à notre avis, si nous voulons offrir aux Canadiens retraités le genre de vie auquel ils ont droit, selon nous. Il faut financer et accroître les installations communautaires comme les centres de jour pour adultes, les soins à domicile et les centres médicaux communautaires, qui constituent une solution de rechange pratique aux soins en établissement onéreux qui existent à l'heure actuelle. Les logements destinés aux Canadiens du troisième âge sont encore loin d'être satisfaisants. Malgré les efforts du gouvernement et des organismes sans but lucratif, des milliers de personnes âgées continuent à vivre dans une seule pièce. Nous devons leur faciliter l'accès aux logements

sans but lucratif. Enfin, et ce n'est certes pas la panacée aux problèmes de l'âge d'or, nous devons modifier et améliorer la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Il faut augmenter le montant des pensions pour éviter que les Canadiens retraités vivent dans la pauvreté, comme c'est le cas de bon nombre d'entre eux à l'heure actuelle. Nous devons augmenter le montant des pensions et les indexer totalement. Tant que nous n'en serons pas arrivés là, les députés de notre parti ne seront pas pleinement satisfaits des propositions du gouvernement.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Stackhouse: Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt le discours du député, et surtout l'exposé historique qu'il a présenté au début de son intervention. Je suis certainement d'accord avec lui pour reconnaître le rôle important qu'ont joué dans l'histoire des pensions au Canada le regretté James Woodsworth et M. Stanley Knowles. Mais pour nous donner des renseignements complets et précis, ce que le député souhaite certainement, il aurait dû reconnaître au moins deux autres contributions importantes. Tout d'abord, c'est le très honorable John Diefenbaker qui a donné le ton. En 1957, après avoir été élu en partie pour avoir promis de relever les pensions de vieillesse à une somme raisonnable, il a eu tôt fait de donner suite à cet engagement en faisant passer les pensions du niveau insuffisant de $46 dont le gouvernement libéral s'était satisfait jusque-là à $70 par mois. Cela ne paraît pas énorme aujourd'hui, mais en dollars de 1957, la somme était imposante.

Je voudrais également évoquer l'apport précieux de l'honorable Robert Stanfield. Lors de la campagne électorale de 1972, c'est M. Robert Stanfield qui a lancé au Canada l'idée d'indexer les pensions de vieillesse, afin que les retraités ne soient pas victimes de l'inflation et que le gouvernement n'en profite pas. Lors de cette campagne, le gouvernement libéral de l'époque avait tourné l'idée en dérision, mais . . .

M. Blaikie: Pas le NPD.

M. Stackhouse: Peut-être pas, mais l'idée a été lancée et défendue non pas par le NPD, mais bien par le parti progressiste conservateur et son chef. Cette idée avait suscité beaucoup d'enthousiasme dans la presse, si bien que le parti conservateur a frôlé de très près la victoire et le pouvoir lors de ces élections, mais le parti libéral, s'agrippant au pouvoir de toutes ses forces, a dû pour ménager son amour-propre, présenter une mesure qu'il avait dénigré lors de la campagne électorale. Cette initiative a constitué un progrès social fort important au Canada et devrait figurer parmi les grandes mesures sociales.

M. Orlikow: Monsieur le Président, lorsque j'ai mentionné brièvement le rôle joué dans la création de notre régime de pensions par deux députés de la région de Winnipeg que je représente, M. Woodsworth et M. Heaps, je n'ai évidemment pas mentionné toutes les personnes qui ont travaillé pour améliorer les pensions au cours des années. Je n'ai jamais laissé entendre que le NPD était le seul parti à avoir demandé l'amélioration des pensions. J'ai dit et je maintiens que nous étions les premiers et que nos efforts ont été constants.

Bien sûr, M. Diefenbaker a amélioré le régime de pensions. J'aimerais qu'il y ait des progressistes conservateurs comme lui dans le gouvernement actuel. Je n'en vois pas beaucoup. Je vois là des conservateurs, mais j'en vois très peu sinon aucun de progressistes. En fait, j'ai essayé de décrire la différence entre les députés conservateurs qui siègent dans l'opposition et ceux qui forment le gouvernement, en citant le discours prononcé par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration lorsqu'elle siégeait dans l'opposition et en le comparant avec les mesures prises par le gouvernement dont elle fait partie.

Des libéraux comme M. Paul Martin et le sénateur Croll ont été de grands défenseurs des pensions. Bien sûr, si l'on examine l'histoire du régime de pensions, il faut reconnaître le mérite de toutes ces personnes. De nombreux citoyens ont également joué un rôle à l'extérieur du Parlement. Les syndicats, qui ont été les principaux tenants de l'amélioration du régime de pensions, ont joué un rôle prépondérant à cet égard au cours des années et continuent de le faire à l'heure actuelle.

Je suis prêt à reconnaître la contribution des uns et des autres. Je dirai au député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) que si le gouvernement apporte les améliorations qu'il a promises lorsqu'il siégeait dans l'opposition, je m'empresserai de l'appuyer et de lui en reconnaître le mérite. Vu l'état de l'économie, qui ne semble pas devoir vraiment s'améliorer au cours des prochaines années, j'ai bien peur que le gouvernement conservateur n'invoque les mêmes excuses que le gouvernement libéral, à savoir que la situation économique n'est pas assez bonne pour lui permettre d'apporter ces améliorations.

Oui, nous éprouvons des difficultés. Oui, nous avons un déficit. Et même si le moment est mal choisi pour en parler en détail, je dirai que plus de 8,000 Canadiens dont le revenu annuel dépassait $50,000 n'ont pas payé un sou d'impôt. Les sociétés ont différé des centaines de millions de dollars d'impôts, des impôts que certaines d'entre elles pensent ne jamais payer. Je ne suis pas d'accord avec les conservateurs qui disent que la proposition du gouvernement ne règle pas tout, mais qu'elle constitue une première étape et que le gouvernement ne peut pas se permettre de faire plus. Je dirai au député de Scarborough-Ouest que si le gouvernemnt voulait faire plus, il le pourrait. S'il imposait comme il se doit ceux qui devraient payer l'impôt, il aurait l'argent nécessaire.

• (1700)

M. Skelly: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Les problèmes qui assaillent les Canadiens âgés sont importants. Dans ma circonscription, il existe un grave problème qui ressortit au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon). Dans ma région beaucoup de personnes âgées éprouvent non seulement un problème de revenu, mais aussi un problème de participation réelle à la vie de la communauté. Je me demande si l'orateur précédent pourrait m'éclairer là-dessus.

Trois ministres importants viennent de la province de la Colombie-Britannique—le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser), la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) et, bien sûr, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Il est malheureux que bon nombre de groupes de personnes âgées ayant participé à des projets importants n'aient pu s'entretenir avec les ministres qui représentent la Colombie-Britannique, ni même obtenir un réponse d'eux. Ces ministres n'ont pas seulement à répondre de leurs ministères respectifs, mais ils sont aussi chargés de représenter au cabinet les Canadiens de la Colombie-Britannique, dont les personnes âgées de cette province. Je me demande si l'orateur précédent pourrait me donner une idée de la façon dont nous pourrions amener les conservateurs à s'occuper en général des besoins des personnes âgées, et encourager le gouvernement à répondre à leurs demandes d'entretien, notamment les trois ministres que je viens de nommer. Le député pourrait-il nous parler de l'intégrité d'un tel parti et de la façon dont il se préoccupe des Canadiens âgés et, en particulier, de ceux de la circonscription de Comox-Powell River?

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais bien pouvoir éclairer mon honorable collègue, mais je ne sais pas plus que lui pourquoi des ministres conservateurs ne voudraient pas s'entretenir avec des citoyens préoccupés—âgés ou autres. Je trouve des plus étrange que les ministres, qui parlent tellement de consultation, ne consultent pas les gens de leurs provinces respectives qui ont des problèmes à leur soumettre.

Le président suppléant (M. Charest): La période des questions et des observations est expirée. Le député de London-Est (M. Jepson) a maintenant la parole pour participer au débat.

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, c'est avec un double sentiment de fierté et d'humilité que j'interviens aujourd'hui à la Chambre pour y prononcer mon tout premier discours, soucieux que je suis de la responsabilité que les citoyens de London-Est m'ont confiée en faisant de moi leur représentant. Je tiens donc à profiter de l'occasion pour remercier mes électeurs de l'appui et de la confiance qu'ils m'ont témoignés le 4 septembre. Je tiens en même temps à réaffirmer mon engagement de défendre leurs intérêts au Parlement. C'est un objectif que je poursuis avec la confiance que donne le sentiment d'appartenir à un gouvernement résolu, ferme et ouvert.

Je tiens également à féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) de la délicatesse et de la compétence avec lesquelles il exerce ses responsabilités. Je le félicite de n'avoir pas tardé à présenter le projet de loi à l'étude qui revêt une telle importance pour les femmes et les personnes âgées, deux groupes qui n'ont pas toujours joui d'une reconnaissance proportionnée à leur apport à la société.

Je suis pour ma part très heureux que le sujet du premier débat auquel j'ai l'occasion de prendre une part active intéresse de si près les personnes âgées. On ne saurait bien décrire la ville de London sans parler du dynamisme qui imprègne tous les secteurs de la collectivité. La ville de London constitue dans le sud-ouest de l'Ontario un centre régional pour les trois principaux piliers de notre économie, c'est-à-dire les secteurs des services, du commerce de détail et de la fabrication. Elle compte de nombreuses petites entreprises, lesquelles, nous le savons tous, forment le cœur de notre économie. Ses maisons d'enseignement et ses ressources culturelles rivalisent avec celles de n'importe quelle ville deux fois plus populeuse. Ses organismes ethniques et religieux lui donnent un caractère riche et varié. Un trait exceptionnel de la ville qui me vient aujourd'hui à l'exprit réside dans son vaste ensemble d'établissements qui répondent aux besoins des personnes âgées. Nous avons la chance de compter de nombreux foyers d'accueil pour personnes âgées dans ma circonscription, de même que l'Hôpital Parkwook pour les anciens combattants, ainsi que plusieurs clubs sociaux et organismes de services qui travaillent en étroite collaboration avec les groupes de l'âge d'or. Ils contribuent à la réputation prestigieuse de la ville de London dont le mérite rejaillit sur tous ses habitants.

Étant donné notre souci de justice sociale et, plus encore étant donné l'importance du sujet pour un grand nombre de citoyens de London, je me réjouis de pouvoir intervenir aujourd'hui sur une question où le besoin de réforme est pressant.

On ne peut reprocher au projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, de manquer de logique ou d'importance car c'est une mesure cohérente et pondérée. La mesure propose d'accorder désormais l'allocation de conjoint aux veufs et aux veuves de 60 à 64 ans n'ayant qu'un revenu très faible peu importe la date où le conjoint du prestataire est décédé. Cette mesure viendra en aide à quelque 85,000 veufs et veuves ce qui représente plus de 60 p. 100 des personnes qui, dans cette tranche d'âge, ont perdu leur conjoint.

Selon toute vraisemblance, ces 85,000 personnes ont terriblement de difficultés à joindre les deux bouts. Comme il s'y était engagé au cours de la campagne électorale, le gouvernement, à l'aide du projet de loi C-26, s'apprête maintenant à venir en aide à un grand nombre de personnes âgées. Mais, par-dessus tout, cette mesure montre aux Canadiens que nous prenons au sérieux la promesse que nous leur avons faite de maintenir un régime complet d'aide financière aux moins nantis. Je suis convaincu de l'efficacité du projet de loi C-26 et je me réjouis de voir que tous les partis la reconnaissent.

Quelques députés de l'opposition ont vaguement fait ressortir certaines omissions. Je voudrais répondre à leurs préoccupations. Une mesure qui n'a pas été rédigée à la légère a un cadre bien défini. Les effets des instruments dont se sert le gouvernement pour appliquer sa politique dans n'importe quelle circonstance, se trouveront naturellement et logiquement circonscris. C'est certes le cas avec le projet de loi C-26.

Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) et sa collègue de Hamilton-Est (M^me^ Copps) ont tenté de nous faire la morale en prétendant que le projet de loi ne répondait pas aux problèmes des personnes âgées parce qu'il n'aborde pas la question du chômage que les ajustements d'ordre technologique et économique viennent aggraver. Je partage leurs inquiétudes devant l'une des questions sociales les plus importantes que doivent affronter les pays industrialisés. J'espère de tout cœur que le gouvernement pourra remédier de façon globale à la situation économique des travailleurs les plus âgés, qui ne cesse de se détériorer. Toutefois, nous reprocher de ne pas résoudre, au moyen de cette mesure, un problème distinct beaucoup plus vaste et beaucoup plus complexe, c'est ne pas comprendre que le projet de loi C-26 veut solutionner un problème grave mais très particulier. Comme quelques rares députés de l'opposition l'ont fait remarquer, cette mesure législative ne peut être jugée que par son efficacité par rapport aux

objectifs fixés. Toute autre attitude nuirait aux milliers de Canadiens dans le besoin qui profiteront directement de la mise en vigueur de cette modification.

Dans le reste de mes remarques, j'essaierai de décrire la portée naturelle de cette mesure, et d'expliquer pourquoi le projet de loi C-26 s'adresse, en particulier, à ce groupe qui a des besoins réels.

Le gouvernement essaie de rajuster les dispositions concernant l'allocation au conjoint de la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Les partis d'opposition devraient examiner ce point, particulièrement évident, d'un peu plus près. L'objet du projet de loi est de modifier ou de corriger les imperfections d'une mesure législative existante. Étant donné que la partie touchée est l'article qui crée l'allocation au conjoint, il est logique de nous interroger sur les difficultés d'un groupe particulier de notre société: les conjoints. Les personnes divorcées ou célibataires ne sont pas des conjoints, même si elles ont des problèmes similaires à ceux des veuves. Toutefois, il reste suffisamment de différences pour justifier la décision du gouvernement d'essayer de réduire les difficultés propres aux veuves et aux veufs âgés.

• (1710)

Si les députés des autres partis continuent à qualifier cette mesure législative de discriminatoire, je serai déçu. Cela témoignerait d'une insensibilité vis-à-vis de la place unique qu'occupe le conjoint dans le mariage et dans la société. Monsieur le Président, pour le meilleur et pour le pire, notre société évolue rapidement. Le rôle de la famille et des parents n'est plus ce qu'il était. C'est particulièrement vrai des mères. Dans ma circonscription, celle de London-Est, au cours des cinq dernières années, le nombre d'hommes dans la population active a diminué légèrement tandis que le nombre de mères qui travaillent s'est accru de bien plus de 10 p. 100. Notre gouvernement n'a pas le choix; il doit adapter ses mesures législatives et ses politiques pour suivre l'évolution.

Je voudrais faire état aujourd'hui d'un aspect qu'on ne doit pas négliger dans un débat sur un sujet comme celui-ci. C'est un message dont, dans une société légèrement désorientée, on ne se souvient pas toujours. Il s'agit de l'importante contribution de la famille dans toute l'histoire du Canada et de l'importance qu'elle a encore aujourd'hui. Il faut le dire dans un débat sur le projet de loi C-26, car, implicitement, il reconnaît que beaucoup d'hommes et de femmes créent des familles organisées selon le mode traditionnel. Dans ces circonstances, un des conjoints, habituellement la femme, est très souvent totalement à la charge de l'autre du point de vue économique. Je suis très heureux du projet de loi C-26, car, en un sens, il protège cet arrangement traditionnel qui a été la cellule de base de toute civilisation stable. Je n'hésite pas à appuyer ce projet de loi qui, tout en permettant aux gens de se conduire comme ils le veulent, élimine l'une des difficultés qui peut découler de l'engagement au sein d'une unité familiale.

Parmi les femmes âgées dans notre société, celles qui sont les plus dépendantes et les plus vulnérables sont assurément celles qui se sont engagées à demeurer au foyer pour élever leurs enfants. C'est uniquement à cause de leur abnégation que nombre de ces femmes n'ont pas de métier lucratif qui leur permette de subvenir à leurs propres besoins. Aujourd'hui, grâce au projet de loi C-26, nous avons la chance de soulager celles d'entre elles qui sont le plus dans le besoin, les veuves. Différer cette décision parce que d'autres personnes dans le besoin ne recevront pas également une aide, c'est au mieux faire preuve de bonnes intentions mal placées.

Je voudrais maintenant effleurer une autre question qui me vient à l'esprit en examinant ce projet de loi. Quand on étudie une mesure ministérielle, notamment la mise en œuvre ou l'expansion d'un programme social, il est naturel de vouloir en estimer le coût. Les députés libéraux et néo-démocrates doivent examiner consciencieusement l'efficacité des programmes financés au moyen des deniers publics. Ce n'est pas trop demander d'un gouvernement, d'un organisme de bienfaisance ou d'une entreprise qu'ils administrent leurs affaires avec économie et prudence; cela va de soi. Et pourtant, on avait oublié, depuis 20 ans, combien il était important d'avoir le sens des responsabilités en matière financière. C'est ce qui explique que les électeurs en aient eu assez des partis qui promettaient de résoudre tous les problèmes sociaux à coup d'argent, qui endettaient lourdement l'État en créant un état de dépendance toujours plus grand chez nos concitoyens.

Notre nouveau gouvernement a promis de se montrer responsable dans le domaine financier. C'est facile à dire en principe, monsieur le Président, car il semble y avoir place pour de l'amélioration. Mais en pratique, ce n'est plus la même chose lorsqu'on assume une dette de près de 200 milliards de dollars. Je rappelle donc, à ce titre, qu'il n'est pas facile d'accorder l'allocation du conjoint à quelque 85,000 veuves et veufs. Ce n'est guère facile en l'occurrence, mais il faut agir. Mais c'est aussi très typique de notre gouvernement qui s'est toujours, au cours de notre histoire, occupé des moins nantis. Et en tant que gouvernement, nous ne reculerons jamais devant des mesures comme celle qui consiste à étendre le régime d'allocation au conjoint.

En donnant son appui à cette mesure, la Chambre doit également accepter le contexte dans lequel elle est présentée. Le gouvernement peut proposer une mesure législative comme celle-ci, et il continuera à le faire à l'avenir, parce que nous sommes certains que nous aurons les ressources nécessaires lorsque nous en aurons vraiment besoin. Seul un gouvernement responsable peut y arriver. La réduction des dépenses du gouvernement ne veut pas dire qu'on va dépenser 35 milliards de plus que ne le permettent les recettes. Cela veut dire qu'il faut réduire le déficit.

J'espère que tous les députés qui sont en faveur de l'allocation au conjoint donneront également leur appui aux mesures que prend le gouvernement pour provoquer une véritable croissance économique et créer des emplois, et pour rétablir l'honnêteté et la bonne gestion au sein du gouvernement. Lorsque la prochaine génération, c'est-à-dire nos enfants, gouvernera, elle pourra faire beaucoup plus pour les personnes âgées ou pour les jeunes chômeurs si nous lui laissons une dette de 30 milliards au lieu d'une dette de 300 milliards. C'est le moment d'essayer d'atteindre cet objectif.

En guise de conclusion, je voudrais dire que je suis très heureux de savoir que nous pourrons offrir sous peu de l'aide aux personnes âgées qui en ont grand besoin puisque tous les partis semblent appuyer le projet de loi.

Au cours de ce débat, on a accordé une attention bien méritée aux besoins de la couche âgée de notre population. Le projet de loi C-26 est un bon début, et il prouve que le gouvernement a l'intention de s'attaquer aux innombrables problèmes de cette nature qui se posent dans notre société. Je suis optimiste et je suis sûr que la Chambre étudiera plusieurs autres problèmes de façon constructive et expéditive. Les députés de tous les partis ont profité de ce débat pour attirer l'attention de leurs collègues sur les graves problèmes qu'il faut régler pour veiller à ce que les personnes âgées puissent participer pleinement aux activités de la société et être sur un pied d'égalité. Je profite de l'occasion pour exhorter mon caucus à continuer à étudier les mesures visant à aider les travailleurs âgés qui sont souvent dépassés en raison du changement technologique et des compétences exigées sur le marché. Ces gens craignent à juste titre de ne pas pouvoir trouver le moyen de jouer un rôle dans la société et de gagner leur vie grâce aux talents sur lesquels ils ont compté pendant des années.

Je dois dire finalement que j'appuie ce projet de loi avec beaucoup d'enthousiasme parce qu'il reconnaît notre responsabilité collective envers les veuves et les veufs. Il est bon que nous puissions ainsi atténuer les problèmes d'un grand nombre de personnes nécessiteuses, et je suis heureux que ce projet de loi ait permis au gouvernement de faire un geste envers ceux qui ont consenti de grands sacrifices dans l'intérêt de leur couple et de leur famille. Dans les prochains mois et les prochaines années de cette législature, il deviendra évident que notre gouvernement administre le pays de manière responsable tout en s'intéressant au sort des personnes vraiment défavorisées.

J'ajoute, monsieur le Président, qu'il ne faut pas s'attendre à ce que le gouvernement réponde à lui seul aux besoins des pauvres. Chacun de nous doit se demander ce qu'il peut faire pour aider un concitoyen défavorisé. Ne sommes-nous pas les gardiens de nos frères? J'espère que tous les députés de la Chambre appuieront avec moi cette mesure législative généreuse et bien conçue.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député pour cette victoire de la pitié sur la précision et je voudrais lui demander s'il est du même avis lorsqu'il s'agit de dépenser de l'argent pour régler nos problèmes économiques? J'ai remarqué que le député, comme beaucoup d'autres conservateurs que j'ai eu l'occasion d'entendre ces dernières années, s'empresse de critiquer les dépenses engagées pour résoudre des problèmes sociaux. Quand j'ai posé l'autre jour au ministre des Finances (M. Wilson) une question au sujet de l'impôt sur les sociétés, il a répondu qu'il ne pensait pas qu'il fallait balancer de l'argent pour régler les problèmes de l'environnement. Par contre, les conservateurs ne nous parlent jamais de l'habitude prise au Canada depuis au moins dix ou 20 ans, qui consiste à faire des cadeaux aux entreprises afin de créer des emplois, sans que rien ne garantisse que ces emplois seront créés. Les résultats ne sont nullement garantis et aucune condition n'est imposée. Pour le moment, le gouvernement ne nous a pas montré qu'il a l'intention de renoncer à ce genre de dépenses. Rien ne nous indique vraiment que le gouvernement va proposer une réforme fiscale pour qu'on cesse de donner de l'argent aux riches en diminuant leur taux d'imposition et pour obliger certains Canadiens aisés à payer des impôts.

Le député est-il contre ce genre de dépenses? Dans l'affirmative, est-il prêt à s'engager, en tant que collègue et député à la Chambre, à demander au gouvernement de cesser de dépenser de l'argent de cette manière, d'autant plus que les sommes en jeu sont nettement supérieures à ce que peut coûter une réforme des pensions?

• (1720)

M. Jepson: Monsieur le Président, je remercie le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) de sa question. En ma qualité de membre d'un gouvernement conservateur, je souhaite moins d'intervention de l'État, mais qu'on rende compte à tous les députés de tous les programmes de dépenses. Pour ce qui est de l'affectation des fonds à des besoins légitimes, j'ai observé depuis quelques années que le NPD ne voudrait que dépenser, mais qu'il ne dit pas où il prendrait l'argent.

Je suis de ceux qui ont une grande confiance dans le système de la libre entreprise. J'estime que nos entreprises contribuent largement à la santé et à la stabilité de notre pays. Je suis convaincu que ces entreprises, à condition de leur venir en aide selon leurs besoins et leurs mérites, sont les seules capables d'assurer la croissance qui engendrera les ressources nécessaires aux programmes sociaux. J'espère que cela répond à la question.

M. Blaikie: Monsieur le Président, de toute évidence le député s'exerce en vue du jour où il fera partie du cabinet, car il n'a nullement répondu à ma question. Je lui ai demandé s'il appuyait l'aide que l'on accorde aux riches sous forme de concessions ou d'échappatoires fiscales. Il affirme que les néo-démocrates sont des dépensiers. Depuis des années nous nous sommes laissés entraîner dans toutes sortes de dépenses qui ne sont pas toujours considérées comme telles. Je veux parler des dépenses fiscales. La dernière fois que nous avons fait le bilan de ces dépenses c'était en 1979. Il faut lui en savoir gré, ce jour-là le gouvernement progressiste conservateur a publié un bilan des dépenses fiscales. Celles-ci s'élevaient à quelque 32 milliards de dollars. Et à cette époque le déficit annuel était d'environ 14 milliards de dollars. En somme pendant que le budget annuel allait atteindre 14 milliards de dollars on négligeait de ramasser quelque 32 milliards de dollars. Voilà une façon de dépenser.

S'il s'inquiète vraiment des dépenses publiques, je veux que le député nous dise pourquoi il ne dénonce pas ce genre de dépenses cachées, par exemple chaque fois que le gouvernement reporte des impôts, octroie des échappatoires et des abris fiscaux, des déductions pour amortissement, et tous ces trucs qui permettent à nos entreprises de vivre aux crochets de l'État tout en reprochant au simple citoyen de toucher des prestations au titre des différents programmes sociaux.

M. Jepson: Monsieur le Président, que le député se rassure. Comme député néo-démocrate, il n'aura jamais le souci de se préparer à assumer un poste de ministre.

Le NPD nous sert les mêmes sophismes pour des motifs politiques à propos des privilèges fiscaux des sociétés . . .

M. Blaikie: Habituez-vous car vous n'avez pas fini de les entendre.

M. Jepson: Les néo-démocrates ne cessent pas non plus de citer des chiffres à tort et à travers. Je ne suis cependant pas encore convaincu, monsieur le Président. C'est facile de citer des chiffres.

M. Blaikie: Répondez à la question.

M. Jepson: Si le député veut discuter avec moi en privé . . .

M. Blaikie: Il s'agit d'une question publique. Répondez à la question.

M. Jepson: Non, car vous me lancez des chiffres . . .

M. Blaikie: Ce sont vos propres chiffres.

M. Jepson: C'est trop facile d'émailler un discours de chiffres. Je vous cède la parole avec plaisir si vous voulez les étayer. Je soutiens que brandir des chiffres dans un débat public comme celui-ci rend vos motifs transparents. Vous ne cherchez qu'à retirer un avantage politique au lieu de faire des critiques objectives et constructives dans l'intérêt des Canadiens.

M. Blaikie: Je n'y peux rien si vous n'êtes pas préparé.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, dans le discours, l'honorable député a mentionné qu'il se réjouissait, qu'il était content que son gouvernement ait décidé de venir en aide à des personnes dans le besoin. Moi, j'aimerais qu'il m'explique comment il se fait qu'il y a 165,000 personnes au Canada qui sont dans le même besoin, qui ont le même âge, qui vivent seuls dans un appartement, qui ont les mêmes revenus . . . et je vais lui donner des chiffres pour le Québec, je ne le sais pas pour les autres provinces.

Présentement, des personnes entre 60 et 64 ans touchent mensuellement $427, qu'elles soient veuves, qu'ils soient veufs, qu'elles soient séparées ou divorcées. Cela, c'est une allocation dans la «dignité humaine». Comment le député peut-il arriver et se vanter de dire qu'il est content que, lui, il aide ceux dans le besoin, il va en aider la moitié . . . lancer un débat à partir d'un statut civil. Est-ce que ce n'est pas revenir comme «en arrière» lorsque ce n'était pas une aide au niveau de la dignité des personnes, mais une aide de charité? Est-ce que le député peut m'expliquer comment il peut répondre à cela alors que les gens ont le même revenu, sont dans la même situation?

[*Traduction*]

M. Jepson: Le député me fait penser à quelqu'un qui accosterait quelqu'un d'autre en disant: "N'est-ce pas une journée magnifique?» Les libéraux répondraient: «En effet, mais il doit pleuvoir quelque part." Quelque positives que soient les initiatives du gouvernement, il semble tout naturel aux libéraux de rétorquer que ce n'est pas suffisant. Ma foi, le 4 septembre dernier, les Canadiens ont dit en avoir assez et nous ont donné un mandat très clair. Ils avaient un gouvernement qui se refusait à assurer une gestion sûre, un gouvernement qui ne faisait que jeter l'argent par les fenêtres, un gouvernement qui cherchait à satisfaire ses propres intérêts et non ceux du peuple canadien.

Je vous assure, monsieur le Président, que notre gouvernement n'adoptera pas pareille attitude. Notre gouvernement essaiera dans la mesure de ses moyens de créer au plus vite une situation financière qui puisse nous permettre d'aider davantage les nombreux Canadiens qui connaissent encore des difficultés économiques, comme nous le voudrions tous. Comme l'indique ce projet de loi, nous nous adressons à un secteur très précis et nous sommes heureux de pouvoir le faire. Mais nous n'allons pas tout bonnement nous laisser aller à des dépenses folles en espérant que la source ne se tarisse jamais. La source est tarie et il est temps que nous l'alimentions si nous voulons arriver dans un très proche avenir à satisfaire des besoins encore plus grands que ceux d'aujourd'hui.

[*Français*]

M. Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, je vois dans l'exposé de l'honorable député une condamnation extrêmement sévère à l'endroit de tous les hommes et femmes divorcés et séparés. Il dit dans son exposé: Ce ne sont pas des conjoints. Il enchaîne dans un deuxième temps en faisant l'éloge de la famille unie, à raison d'ailleurs, mais il me semble que de cet exposé-là, on tire immanquablement la conclusion que l'honorable député semble dire que ces gens-là sont des catégories de personnes de deuxième ordre, de deuxième plan, et j'aimerais avoir ses commentaires sur cet aspect de son exposé.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): La période des questions et des observations est maintenant expirée.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur un projet de loi qui, à mon avis, est très important, et je pense qu'on ne doit pas l'examiner en fonction d'une couleur politique, en fonction d'un parti politique. Je pense que c'est l'un des projets de loi que tous les députés de cette Chambre ont le devoir de regarder d'une façon humaine, d'une façon sensible, et afin d'en arriver à une mesure juste, équitable, dans la dignité à l'endroit des individus, monsieur le Président.

Si on examine la définition du projet de loi, qu'existe-t-il présentement en termes de programmes de sécurité pour les personnes du troisième âge? On a ce qu'on appelle la pension de sécurité de la vieillesse qui est universelle, on a le supplément de revenu garanti pour les personnes dans le besoin, et on a rajouté par les couples dont l'un avait 65 ans et était admissible à la pension de sécurité de la vieillesse, admissible au supplément du revenu garanti, mais le fait que son conjoint avait entre 60 et 65, il n'avait droit à aucune prestation. Il y avait une discrimination entre la personne vivant seule et la personne vivant en couple en raison de l'âge. Et le gouvernement libéral a instauré ce qu'on appelle l'allocation au conjoint. Le gouvernement conservateur a décidé d'étendre cette allocation au conjoint, un des programmes de sécurité de la vieillesse, à toute personne vivant seule, dans le besoin, âgée entre 60 et 64 ans. A cela, je dis: Bravo! Mais, malheureusement, le gouvernement a décidé, et peut-être que des personnes beaucoup plus compétentes que moi pourraient rechercher . . . Je pense que c'est la première fois dans l'histoire du Canada qu'un gouvernement rajoute un critère en fonction de l'état civil, rajoute un critère

qui ramène la discussion à savoir si on doit aider les personnes parce que le conjoint est décédé il y a dix ans, puis elle était mariée, ou si on doit pénaliser les personnes qui, elles, se sont séparées ou bien les personnes qui ont décidé de ne pas se marier dans la société.

• (1730)

Monsieur le Président, il y avait déjà trois critères qui existaient dans ce programme-là qui étaient bien: l'âge, vivant seul, et le revenu. Mais présentement on rajoute ce qu'on appelle le critère veuf et veuve, l'état civil. Présentement, un couple pour être admissible à l'allocation au conjoint, il n'est pas nécessaire de présenter un certificat de mariage pour être admissible. Il n'est pas nécessaire d'être marié civilement. La loi est humaine. Les deux personnes doivent signer une feuille et reconnaître qu'elles vivent ensemble depuis un an. Point final. La loi ne va pas fouiller dans la vie privée des gens. Mais l'amendement que le gouvernement entend apporter, c'est de faire la guerre des classes. Et je pense que, sur le plan humain, il faudrait réfléchir à cela. Je ne veux pas jeter le blâme sur le gouvernement, je ne voudrais pas douter que cela a été fait de mauvaise foi, je sais que c'est le côté technique et que cela peut arriver à toute personne de vouloir bien faire et dans la rapidité des choses, on oublie la technicalité et on peut avoir de la discrimination comme on le voit présentement.

Monsieur le Président, je pense, comme je le disais tantôt, que c'est un projet de loi qui doit toucher l'ensemble des députés, que c'est un projet de loi qui doit être au-dessus de la partisanerie politique, et que c'est un projet de loi qui va avoir des conséquences sur d'autres mesures sociales si on le maintient tel qu'il est. Parce que demain, peu importe le gouvernement qui sera en place, on découvrira à partir des statistiques qu'il y a, au niveau, mettons, des personnes âgées, mettons au niveau des couples, 100,000 personnes. Mais on a l'argent pour aider seulement que la moitié. On décidera, on dira: il y a moins de femmes, il y a plus d'hommes. On va aider les hommes en premier, les femmes . . . Je pense que c'est dangereux quand on s'embarque dans un critère dans ce sens-là parce que, que ce soit un conservateur, demain cela pourrait être le NPD, les libéraux au pouvoir, peut-être qu'on sera tenté . . . Je pense qu'il faudrait réfléchir avant d'appliquer ce critère-là. Je pense qu'il faudrait être réaliste.

Monsieur le Président, ce gouvernement-là s'est vanté de faire de la consultation. Bravo! Je n'ai rien contre la consultation. Mais là il est en mesure de prouver s'il fait de la consultation pour faire à sa tête ou s'il fait de la consultation pour écouter les gros. Admettons que les gens du parti conservateur, admettons que le ministre pense que les libéraux, le NPD, font cela pour des raisons politiques. Admettons que ce soit cela. J'ai en main des lettres que des organismes, autant du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de l'Ontario, de Sault-Sainte-Marie, en Ontario, des organismes autant auprès des personnes du troisième âge que des organismes œuvrant auprès des femmes . . . Tous ces organismes, à ce jour, demandent, recommandent et supplient le gouvernement d'étendre l'allocation au conjoint à toute personne seule.

De plus, j'ai une copie d'une lettre, et je pense que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) s'est vanté de vouloir rencontrer les groupes, d'attendre pour apporter des modifications à d'autres programmes sociaux dont on parlera plus tard, les allocations familiales et les pensions de sécurité de la vieillesse en général. J'ai une lettre du 4 octobre adressée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), venant du Comité de la santé nationale et du bien-être social, signée par M^me^ Yvonne Raymond, qui recommande, et cela a été une lettre envoyée après le 4 octobre, ce comité-là qui est formé pour conseiller le ministre, le 4 octobre, c'est après le 4 septembre . . . Et à la page 12, on lui dit ceci:

> Le Conseil recommande de remplacer l'Allocation au conjoint par des bénéfices fondés sur l'évaluation du revenu et équivalents au supplément de revenu garanti et à la sécurité de la vieillesse combinés, pour tous les hommes et les femmes à faible revenu, de 60 à 64 ans, peu importe leur état civil. Cette dernière précision est importante: l'Allocation au conjoint est accordée à certains conjoints à faible revenu et à certains veufs et veuves de 60 à 64 ans, mais n'est pas versée à de nombreux autres Canadiens quasi âgés également dans le besoin, et c'est ce qui entraîne des difficultés. La promesse électorale du Parti Conservateur visant à verser l'Allocation au conjoint à tous les 60,000 veufs et veuves à faible revenu de 60 à 64 ans représente un grand pas vers l'avant, mais n'aidera pas les 190,000 hommes et femmes célibataires du même âge qui ont également besoin d'une aide financière. Nous savons, bien sûr, que telles réformes sont trop coûteuses pour être mises en œuvre du jour au lendemain, mais nous vous incitons à leur accorder une attention particulière dans les années qui viennent, puisqu'elles représentent un élément essentiel d'un programme complet de réforme des pensions.

Monsieur le Président, j'ai en main un télégramme de l'Association québécoise qui défend les droits des retraités et pré-retraités, une association qui a des organisations dans chacune de nos circonscriptions et dont le rôle est de s'assurer de défendre les droits des personnes du troisième âge, et je pense que chacun des députés admettra que ce ne sont pas les personnes âgées qui sont les plus bruyantes, ce ne sont pas les personnes du troisième âge qui sont les plus contestataires, et que ce n'est quand même pas le groupe de citoyens dans la société qui est le mieux structuré pour pouvoir faire entendre sa voix, compte tenu du combat qui existe dans l'industrie, le syndicat, les agriculteurs qui sont beaucoup plus structurés et qui peuvent mieux venir ici faire ce qu'on appelle du lobbying pour faire entendre leur point de vue.

Je pense qu'on admettra avec moi que les groupes des personnes du troisième âge ont besoin, eux, de l'appui parlementaire des députés.

Monsieur le Président, avoir voulu faire de la politique partisane, avoir voulu gagner des votes, on aurait laissé le gouvernement passer la loi, on l'aurait blâmé pendant les quatre années. On a commencé le débat bien avant que le gouvernement dépose sa loi, parce qu'on savait très bien que lorsque le gouvernement s'est «branché», a décidé de «figer» des sommes d'argent, ce n'était plus possible d'apporter des changements. Nous, les libéraux, nous avons dit: Ce n'est pas un débat partisan, c'est un débat humain, on va commencer tout de suite à prévenir le gouvernement de cette chose-là. Les groupes aussi, comme je mentionnais tantôt, ont prévenu le gouvernement avant de s'engager dans cette mesure-là.

Qu'est-ce que cela représente en termes monétaires? On parle de beaucoup d'argent. Si on examine ce que le gouvernement donne à 85,000 personnes, veufs et veuves, d'accord, 325 millions de dollars, mais ce que le gouvernement ne dit pas, c'est que présentement il y a des gens âgés de 60 à 64 ans qui sont des bénéficiaires de l'aide sociale, qui vient de la même enveloppe sociale, mais la différence est payée 50/50. Alors de ces 85,000 personnes-là, le gouvernement fédéral à lui seul épargne 20 millions de dollars et les provinces en épargnent 20 millions.

Il nous reste 80,000 personnes à aider . . . Si on ne fait pas de modification au projet de loi, il y a 80,000 personnes au Canada et pour ceux qui sont du Québec, cela représente environ 30,000 personnes. Cela commence à être du monde. Le coût pour venir en aide à ces 80,000 personnes, c'est 300 millions de dollars. Là encore sur ces 80,000 personnes-là, le gouvernement fédéral épargne 18 millions de dollars et les gouvernements provinciaux épargnent 18 millions. Quels sont les revenus? Je vais donner l'exemple au Québec. Quels sont les revenus actuels de ces gens-là? Ce ne sont pas des gens riches. Ce n'est pas la pension universelle qu'on veut étendre.

• (1740)

Présentement, ils reçoivent de l'aide sociale de $427 par mois. Qu'est-ce qu'on va leur donner concrètement demain si on accorde cela? Les fait-on devenir riches du jour au lendemain? Est-ce que, comme certains députés conservateurs, on donnait l'impression que du jour au lendemain on leur en donnait et ils étaient gras dur; $533 par mois, une augmentation de $106 par mois! C'est très important pour ces personnes-là, mais elles sont encore en-dessous du seuil de la pauvreté. Je ne demande pas au gouvernement . . . Vouloir faire de la partisanerie politique, je dirais au gouvernement: accordez à toute personne dans le besoin, entre 60 et 64 ans, qu'elles vivent seules ou en couple. Le ministre, dans son discours de lundi, donnait le chiffre de 1 milliard 500 millions. C'est cela que ça coûterait, mais si on le donne aux personnes seules ou à des couples. Je n'ai pas voulu, et je pense qu'aucun député néo-démocrate ou libéral a voulu faire de la partisanerie politique sur ce dossier-là. On a dit: Le gouvernement a choisi, c'est son choix, on le respecte, il a été élu le 4 septembre, il a dit: Je vais aider les personnes seules.

Les libéraux s'étaient engagés en campagne électorale à aider toute personne dans le besoin, mais ils ont dit: On va descendre cela à 64 ans. Cela, c'est un choix, je ne veux pas en discuter, les conservateurs ont décidé cela, je le respecte. Mais ce qu'on n'accepte pas, c'est que vous arrêtiez à mi-chemin, et c'est là qu'est la cause de la discrimination. Ce qui est plus drôle, c'est qu'il n'y a pas si longtemps le ministre de la Justice (M. Crosbie) a déposé des amendements à divers projets de loi pour s'ajuster à la Charte canadienne des droits et libertés qui a été votée ici pour empêcher la discrimination. Et là, le ministre, je ne sais pas pour quelle raison, et j'ose espérer qu'il va changer d'idée ou qu'il va vérifier auprès des fonctionnaires de son ministère ce qu'il en est au juste, mais qu'il continue à décider de faire de la discrimination sous une autre forme . . . Je pense, monsieur le Président, au niveau des chiffres . . . la demande faite par les députés libéraux, et je suis persuadé, j'ai parlé avec des députés conservateurs privément et je ne demande pas aux députés conservateurs de faire un «show» ici à la Chambre des communes . . . J'ai été au pouvoir et je sais à quel endroit on peut faire des gains. C'est au sein du caucus, ce n'est pas en prononçant des discours ici. Ici, au pouvoir, ils ont prononcé un discours pour ce que le ministère avait préparé. Il y a certains députés conservateurs et une forte proportion qui s'inquiètent de cette mesure-là et qui souhaiteraient que le gouvernement révise. C'est environ 200-250 millions qui manquent, ce ne sont pas des milliards. Je pourrais faire de la partisanerie et dire: eh bien, 36 millions, et je pense que c'est un peu ce que les Canadiens disaient pour changer la couleur des uniformes des soldats, on n'aura pas à faire une grande consultation, tout le monde transférerait cela et on vient de trouver 36 millions.

Je pense bien que tous les chefs des partis s'étaient engagés en campagne électorale à avoir un minimum de taxes pour tous les hauts salariés, $50,000 et plus, qui, après avoir utilisé tous les abris fiscaux, ne paient pas d'impôt. On pourrait aller chercher un montant de 200 millions de dollars et l'affaire serait réglée.

Moi, je suis persuadé que si le ministre des Finances (M. Wilson) veut regarder . . . je suis convaincu que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) le souhaiterait. Mais je pense que celui qu'il faudrait sensibiliser, c'est le premier ministre. C'est lui, je pense, qui devra prendre la décision. Au moment du débat sur l'universalité, on se rappelle, qui a pris la décision de changer d'idée? C'est le premier ministre. Mais, à mon avis, seul lui va pouvoir changer cette mesure-là. S'il ne veut pas passer dans l'histoire comme étant une personne de l'injustice, je pense qu'il va falloir qu'il réfléchisse, qu'il révise, et il pourra sûrement trouver 260 millions de dollars.

On aurait pu couper sur la publicité du gouvernement canadien 40 millions. Je pense que tout le monde et chacun d'entre nous on pourrait examiner le budget et couper, et on pourrait trouver . . . Je pense que c'est une question humanitaire. Je pourrais faire de la partisanerie politique pour énumérer pour les députés qui disent: Qu'est-ce que les libéraux ont fait pour les personnes âgées lorsqu'ils étaient au pouvoir? C'est bien simple, si vous voulez le savoir, vous n'avez qu'à examiner le Livre bleu qui a été déposé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social concernant les discussions au niveau des programmes pour les familles avec enfants ainsi que pour les personnes âgées, vous allez revoir les séries de dates et d'années, et vous allez mettre les noms à côté du côté du gouvernement conservateur. Vous allez voir que ça arrive à un endroit que vous allez trouver une mesure conservatrice.

Je félicite le ministre actuel des Affaires indiennes (M. Crombie) qui, lui aussi, au sujet de l'allocation au conjoint, a corrigé une injustice qui était faite, même si c'était le gouvernement libéral. Mais ce que j'ai admiré de ce ministre-là contrairement à celui-là, s'il ne change pas d'idée, c'est lorsqu'on est arrivé en comité, à la Chambre, ici lorsqu'on a discuté de son amendement, on a dit: Monsieur le ministre, d'accord, on appuie votre motion, un peu dans ce sens-là, mais on dit, il faudrait la mettre rétroactive, parce que de telle date à telle date, il y a des gens qui sont éliminés. Le ministre n'a pas dit . . . il ne s'est pas contenté de prendre le discours du ministre des Finances (M. Wilson) puis de dire: Non. De plus, il ne s'est pas contenté de dire: On n'a pas d'argent, c'est cela. Il a dit: Vous avez raison. Mais je vais essayer d'aller voir. Mais il

est revenu et il a gagné sa cause. Mais c'est un ministre qui, lui, avait pris sa vocation de la même façon que M^me^ Bégin. Je pense qu'il n'y a personne ici qui peut douter de l'honnêteté et du travail qui a été fait par Madame Bégin. Il n'y a personne au Canada . . .

Mais le ministre de la Santé de l'époque, le ministre des Affaires indiennes d'aujourd'hui, avait pris son rôle en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, avait pris son rôle qui était le porte-parole et le défenseur des droits et des besoins des citoyens à moyen et à faible revenu. Que ce soit au niveau des personnes du troisième âge, que ce soit au niveau des familles avec enfants, que ce soit dans le domaine de la santé. Mais, malheureusement, présentement, le ministre actuel de la Santé, contrairement à tous les autres ministres de la Santé qu'on a eus dans l'histoire, s'est contenté d'être le porte-parole du ministre des Finances. Ce n'est pas son «job». Il y a assez du ministre des Finances et du bourreau du Conseil du Trésor qui font cela. Ça prend, au sein du Cabinet, quelqu'un qui est préoccupé, puis qui «a de la colonne». Puis, ce ne sera pas long, je vais dire, si le ministre de la Santé n'est pas capable de le faire, eh bien, qu'il donne sa place au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et il va être capable de le faire le «job». Je pense qu'il va être important.

Et je vois le secrétaire parlementaire. J'ai confiance au secrétaire parlementaire. Je pense que c'est une femme qui est humaine, qui a connu l'expérience de la vie, l'expérience politique, qui connaît très bien sa circonscription, et je suis persuadé, je suis même convaincu, qu'elle va essayer de faire sa part pour convaincre le premier ministre ou le ministre des Finances (MM. Mulroney et Wilson) d'aboutir à une solution, non pas une solution de charité, une solution honorable. Parce que je vous ai dit: Rappelez-vous dans chacun de nos bureaux, lorsque la mesure . . . D'abord ce n'est pas urgent qu'on adopte la mesure demain, parce que le projet de loi est là, mais c'est pour mettre en application seulement le 1^er^ septembre. Pourquoi l'urgence de l'adopter tout de suite? Les gens n'auront pas plus d'argent. C'est seulement le 1^er^ septembre que cela va devenir admissible. Est-ce que c'est pour faire taire les gens qu'on veut essayer de passer cela rapidement? Je pense que les libéraux vous ont dit non. On ne laissera pas passer cela comme cela.

Je pense qu'il est important que chaque député réfléchisse. Durant les congés ou les fins de semaine, vous allez retourner dans . . . on va retourner dans chacune de nos circonscriptions, il sera peut-être important qu'on pose la question à nos gens. Oublions la question de finance. C'est certain que si on regarde dans la colonne des dépenses de tous les ministères, je pense bien qu'on pourrait facilement trouver l'argent nécessaire pour être humain.

Mais rappelez-vous que dans vos bureaux de circonscription, si on laisse passer cette mesure telle qu'elle est, quand une femme de 62 ans viendra vous voir, la personne en question nous dira: J'ai 62 ans. Je suis sur le bien-être social, alors cela n'est pas en-dessous du seuil de la pauvreté, c'est en-dessous du seuil de la misère. Puis elle va dire: J'ai élevé des enfants. Puis tout à coup, je réponds à tous les critères, j'ai été au bureau de la pension de sécurité de la vieillesse. J'ai rempli la formule, puis ils m'ont dit non. On va dire: Bien, comment cela se fait-il, vous avez le droit? Non. Un jour je me suis séparée. Elle va sentir que la Chambre des communes ici la pénalise une autre fois. Elle va se sentir coupable peut-être de ne pas avoir enduré son mari qui la battait. C'est cela qu'on est en train de faire . . . un débat . . . de calculer: Est-ce qu'une veuve mérite plus qu'une personne qui est séparée ou une célibataire? Puis, je pense qu'il y a des collègues dans les circonscriptions rurales . . . Combien y a-t-il de personnes qui ont été à la charge de la famille avec les enfants . . .

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette d'interrompre le député, mais la période de 20 minutes est maintenant terminée. Questions ou commentaires! L'honorable député de Lotbinière (M. Tremblay) a la parole.

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, j'écoutais les derniers propos du député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) relativement à une cause potentielle de divorce. J'aimerais qu'il nous dise si cela est généralisé, si les divorces ou les séparations sont généralisés en ce sens qu'ils ont la même cause que celle dont il nous parlait tantôt. J'aimerais également qu'il nous explique pourquoi, lors de son dernier mandat de 1980 à 1984, alors qu'il était au pouvoir . . . qu'on n'a pas amélioré la situation de la veuve qui recevait une allocation au conjoint pour autant que son mari avait bénéficié auparavant des allocations de sécurité de la vieillesse? Cela étant, selon ses définitions, discriminatoire, pourquoi n'a-t-on pas élargi davantage cette disposition et élargi au point de faire ce qu'il propose aujourd'hui?

• (1750)

M. Malépart: Monsieur le Président, il me demande: C'est combien de personnes? Ce n'est pas moi qui . . . Je ne suis pas un expert, je ne suis pas un juriste, mais j'ai les chiffres du ministère. Les personnes célibataires, séparées ou divorcées représentent 80,000 personnes au Canada, 30,000 personnes au Québec. Alors, je n'ai pas besoin de savoir si la séparée mérite plus que la célibataire. Je pense que c'est inhumain et même je suis humilié d'être obligé de faire le débat dans ce sens-là. Je pense que ce serait préférable qu'on dise: On aide les personnes seules. Ce sont elles qui sont prioritaires, parce qu'il y a les couples aussi à côté qui ne sont pas beaucoup plus riches, mais je comprends que le gouvernement ne peut pas injecter 1 milliard 500 millions. Je pense qu'il faut être réaliste et on dit: Ce sont toutes les personnes seules indépendamment. Est-ce que cela va être une enquête policière? Ce que vous ne savez pas, c'est qu'il va y avoir une personne, la personne qui est divorcée, elle n'aura pas le droit, mais la personne qui est séparée et si le conjoint décède, elle va alors devenir admissible. Avez-vous pensé au fouillis que cela va faire? Avez-vous pensé comment cela va fonctionner? Avez-vous pensé sur le plan humain?

La deuxième question: pourquoi on ne l'a pas fait? Je vais rappeler au député ce que j'ai énuméré tantôt: En 1984, on s'est battu pour que le ministre des Finances accorde des fonds pour hausser le supplément de revenu garanti pour les personnes de 65 ans et plus vivant seules, parce qu'il était de $70 en-dessous du seuil de la pauvreté. Contrairement au député, qui a l'air d'un vrai progressiste conservateur, nous n'étions pas pour maintenir des gens pauvres et prendre l'argent pour en mettre d'autres pauvres. Vous me faites penser à la révision . . . le sujet des allocations familiales. On divise cela et on prend l'argent des pauvres et on en donne d'autre. C'est comme votre

milliard . . . Le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) se vantait qu'il a un milliard pour la création d'emplois. Il a coupé pour quatre millions de projets qui créaient des «jobs» et il en fait un milliard et il dit: Qu'est ce que tu penses de mon milliard? Eh bien, cela n'a pas d'allure.

M. Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, je voudrais dans un premier temps féliciter le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) au sujet de son éloquent plaidoyer pour la cause d'une catégorie de citoyens extrêmement démunis. Je crois savoir également qu'il a effectué une très vaste opération de consultations sur ce sujet-là. Ce que je voudrais savoir, c'est si dans ces consultations-là il a rencontré une personne ou un groupe, une association sympathique à l'actuel projet dont on discute présentement.

M. Malépart: Monsieur le Président, pour répondre à la question de mon collègue, je lui dirai que, effectivement, j'ai rencontré . . . Au Québec on a trois fédérations, trois groupements qui s'occupent des personnes du troisième âge qui représentent des milliers de personnes. Il y a ce qu'on appelle la FADOQ, l'AQDR et le Forum des citoyens du troisième âge. Durant l'ajournement de Noël, j'ai rencontré tous ces groupes-là. Il est certain que les trois groupes désirent qu'il n'y ait pas de discrimination. Je ne peux pas comprendre . . . et est-ce qu'il y a un député . . . si un journaliste lui demande: Êtes-vous pour la discrimination? Je ne pense pas qu'il y en ait un qui va, à moins de ne pas être intelligent du tout, qui va lui répondre: Moi, je suis pour cela. Les trois groupes ont demandé, et tantôt j'ai mentionné un télégramme qu'un groupe a fait parvenir, et les autres groupes ont fait parvenir leurs revendications auprès du premier ministre.

Alors, je pense, et je suis persuadé, promenez-vous dans vos clubs de l'âge d'or, promenez-vous auprès de ces personnes-là parce qu'on parle de 80,000 cette année, mais l'an prochain il y en a d'autres qui vont avoir 60 ans et cela va être la même discrimination parce qu'on ne la fait pas seulement pour une année.

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart). Va-t-il se prononcer pour ou contre le projet de loi?

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, l'honorable député ne connaît peut-être pas mon style. A l'âge de 12 ans je faisais la grève des enfants de chœur. J'ai 46 ans. Rappelez-vous que dans ce temps-là cela ne se faisait pas trop trop, mais j'ai gagné. C'était 5c. la messe. J'ai gagné tout de suite les 25c. et on n'a même pas perdu la messe . . . Alors, je me suis mis une chose dans la tête, pas pour avoir les honneurs, je ne me bats pas pour les honneurs, j'ai traversé la pire vague conservatrice dans ma circonscription, ce n'est pas pour gagner des votes, je me suis mis une chose dans la tête, que mon parti embarque, qu'il n'embarque pas, peu importe: Moi, je vais me battre pour cela, pour éviter qu'il y ait 80,000 personnes qui soient victimes de discrimination au Canada, et j'invite tous les députés, indépendamment de leur parti, qui veulent «embarquer» dans la bataille, et vous allez voir qu'on va faire du chemin!

[*Traduction*]

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends brièvement la parole au sujet du projet de loi C-26, tendant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Comme les autres membres de notre parti, je n'ai pas l'intention de retarder cette mesure, car elle améliore le sort d'un petit groupe de personnes âgées qui n'étaient pas couvertes par la législation précédente. Elle accorde l'allocation au conjoint aux veuves et aux veufs âgés de 60 à 65 qui n'ont qu'un faible revenu. Je souligne, comme l'ont fait mes collègues, que ce projet de loi n'aide en rien les célibataires ou les divorcés. En fait, elle n'apporte rien aux couples âgés de 60 à 65 ans dont ni l'un ni l'autre des conjoints n'a atteint l'âge de 65 ans. Cela témoigne d'une discrimination illogique fondée sur la situation matrimoniale ainsi que de la façon décousue dont le gouvernement aborde la réforme des pensions. Il marche sur les traces de l'ancien gouvernement. Il agit de façon fragmentaire au lieu d'adopter une approche globale.

Je voudrais retracer un peu l'histoire du régime de pensions. Lorsqu'il a été instauré en 1926, il prévoyait une pension de $20 par mois pour les personnes âgées de plus de 70 ans qui remplissaient des conditions très strictes en ce qui concerne leur revenu. Ce n'était pas beaucoup, mais c'était déjà un progrès. Nous sommes fiers du fondateur de notre parti, J. S. Woodsworth, qui a obtenu cela pour les personnes âgées du Canada. Grâce à ses efforts et à ceux de ses successeurs, Stanley Knowles et d'autres membres de la CCF et du NPD ainsi que d'autres partis, comme le député l'a souligné, le régime a été amélioré depuis. L'évaluation des ressources a été abolie en 1952. Pendant les années 60, l'âge de la retraite a été graduellement ramené de 70 à 65 ans. Je me souviens que mon père s'est retrouvé à la retraite pendant la période de transition et je pense qu'il a finalement reçu sa pension à l'âge de 67. Il était très content de l'obtenir. Plus tard, nous avons soumis les personnes âgées de 60 à 65 ans à une évaluation partielle des ressources pour l'allocation au conjoint. Nous accordons maintenant cette allocation aux veufs et aux veuves qui remplissent les conditions requises. C'est très bien, mais ce n'est pas assez.

Le gouvernement a raté une excellente occasion d'apporter la réforme des pensions vraiment complète que le parti conservateur demandait lorsqu'il siégeait dans l'opposition le printemps dernier. En mai dernier, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), a proposé une motion de censure contre le gouvernement libéral. Elle avait parfaitement raison de le faire. Elle a reproché au gouvernement de ne pas avoir répondu aux besoins réels des personnes âgées du Canada et de ne pas avoir présenté de programme complet.

Je voudrais lire un passage du discours qu'elle a prononcé à l'époque:

Pas étonnant, monsieur le Président, que nous blâmions aujourd'hui le gouvernement. Nous lui reprochons non seulement de n'avoir présenté aucune mesure législative visant à répondre aux besoins actuels des pauvres du troisième âge, mais également de n'avoir pas procédé à la réforme de tout le régime des pensions, qui s'impose depuis longtemps, pour éviter aux personnes qui tomberont dans la catégorie du troisième âge d'ici à 10, 20 ou 30 ans, de connaître le même sort que nos pauvres d'aujourd'hui. Nous devons nous attaquer sérieusement à ce problème sans tarder, en vue d'y remédier.

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 7 février 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. André Bissonnette (au nom du ministre de l'Expansion industrielle régionale) propose: Que le projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

M. Bissonnette: Monsieur le Président, c'est pour moi un très grand privilège de présenter aujourd'hui, en deuxième lecture, au nom du nouveau gouvernement progressiste conservateur, le projet de loi C-23 intitulé: Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Les honorables députés ne seront pas surpris de constater que l'une des premières initiatives du gouvernement en ce début d'année est de présenter une mise à jour de cette loi.

En effet, c'est en 1961 que le gouvernement conservateur, dirigé par le très honorable John Diefenbaker, adoptait, pour la première fois, la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Les honorables députés remarqueront donc que c'est le gouvernement progressiste conservateur qui, le premier, s'est porté à la défense des intérêts des petites entreprises au Canada.

Ce projet de loi est un exemple concret d'une politique favorisant l'établissement d'un climat propice à l'apparition et à l'essor des petites entreprises au Canada, un secteur des plus importants de notre économie, mais trop souvent oublié par le gouvernement précédent.

Monsieur le Président, notre gouvernement entend permettre au secteur de la petite entreprise de prendre la place qui lui revient comme l'un des facteurs clés pour la croissance de notre économie et pour la création d'emplois. Ce gouvernement a la ferme intention de soutenir les petites entreprises par la voie de la consultation et non de la confrontation en offrant aide et soutien au lieu de poser des obstacles, et en redonnant l'espoir à ceux à qui on l'avait enlevé.

Les Canadiens et les Canadiennes attendent de leur gouvernement qu'il montre la voie du renouveau économique. Ce projet de loi n'est qu'une étape, mais une étape importante dans cet effort national, puisqu'il permettra à la petite entreprise de participer à la relance de notre économie.

En avril 1983, le Parlement a prolongé de deux ans la LPPE, soit la Loi de prêts aux petites entreprises, et fixé le plafond des prêts à 1.5 milliard de dollars. Malheureusement, en raison du rythme rapide et soutenu de la croissance du nombre de demandes au titre de la Loi au cours de la dernière année, le plafond a été atteint au début du mois de janvier, c'est-à-dire, deux mois avant l'échéance de la période de prêt. Ce qui signifie que si le plafond n'est pas haussé immédiatement, il faudra cesser de consentir des prêts. Les institutions prêteuses ont été informées de la nouvelle approche en ce qui touche le plafond des prêts et de l'intention du gouvernement de déposer, le plus tôt possible, un projet de loi qui permettrait de hausser le plafond pour la période en cours et, en outre, de renouveler la loi pour une nouvelle période.

Par conséquent, je demande aux députés de se montrer diligents et de faire en sorte que la Loi soit adoptée dans le plus bref délai. Le projet de loi permettra de hausser de 300 millions de dollars l'actuel plafond des prêts et de faire passer de 1.5 milliard de dollars à 1.8 milliard de dollars ce même plafond. Ainsi, les intermédiaires financiers pourront consentir des prêts en vertu de la Loi jusqu'au 31 mars 1985, date d'échéance à laquelle cette période de prêts prend fin. En outre, le projet de loi prévoit que la période de prêts sera prolongée de 5 ans, c'est-à-dire qu'elle débutera le premier avril 1985 pour se terminer le 31 mars 1990.

Notre gouvernement s'est engagé dans un processus visant à créer un climat favorable à l'émergence de nouvelles entreprises. Or, cette nouvelle période de prêts d'une longueur sans précédent de cinq ans procure aux entrepreneurs et aux prêteurs une plus grande stabilité dans l'exercice de leur planification ainsi que dans l'esprit de la nouvelle approche de notre gouvernement en vue d'assurer le renouveau économique.

L'étendue de cette nouvelle période est une preuve concrète de l'engagement de notre gouvernement à l'endroit des petites entreprises. Elle favorisera également une réduction appréciable des ressources bureaucratiques et parlementaires qui seraient consacrées au renouvellement de la Loi pour un certain nombre de périodes plus courtes. Le plafond des prêts de la prochaine période sera fixé, au départ, à un milliard de dollars. Toutefois, il sera modifié en vertu de la Loi portant affectation de crédits.

• (1110)

Par conséquent, le plafond des prêts demeurera soumis à l'examen minutieux du Parlement pendant tout le processus d'élaboration du budget des dépenses. Plutôt que de tenter de prévoir le volume des prêts pour une période de cinq ans, cette modification donnera au gouvernement une plus grande marge de manœuvre pour ce qui est de l'établissement du plafond, car le taux des prêts, en vertu du programme varie au gré des changements qui influent sur la conjoncture économique. A l'avenir, les prêteurs et les emprunteurs ne seront plus soumis à l'incertitude qui accompagne la question du plafond des prêts.

En vertu de la loi actuelle, ne sont admissibles au programme que les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1.5 million de dollars. Le projet de loi propose une modification selon laquelle le plafond d'admissibilité serait haussé à 2 millions de dollars. Cette modification reflète les demandes des prêteurs et des groupes qui sont les défenseurs des petites entreprises. Le plafond d'admissibilité n'a pas été modifié depuis 1977, et la hausse que je propose aujourd'hui compensera en partie l'effet de l'inflation depuis cette année-là. Le plafond de 2 millions de dollars rend également la définition de la petite entreprise conforme à celle qu'utilise Statistique Canada ainsi que le secrétariat de la petite entreprise. Par conséquent, cette modification permettra de concilier le profil statistique des entreprises qui se prévalent du programme découlant de la Loi sur les prêts aux petites entreprises et les bases de données de Statistique Canada et du secrétariat de la petite entreprise, ce qui permettra une analyse statistique plus précise du secteur.

En vertu de la loi actuelle, un emprunteur est présentement autorisé à contracter des prêts dont le montant global ne doit en aucun moment dépasser $100,000. Il a aussi été envisagé de hausser cette somme mais, compte tenu du fait que le prêt moyen consenti en 1984 ne représentait que $28,888, une hausse ne semble pas justifiée pour le moment. Cependant, le projet de loi prévoit une exemption à ce plafond dans le cas où les emprunteurs se fusionnent. Un nouvel article de loi prévoit que dans le cas où au moins deux entreprises ayant contracté des prêts en vertu de la loi se fusionnent et que l'ensemble des prêts excède la limite de $100,000, en ce cas de manquement, le ministre ne refusera pas de demande de remboursement en invoquant que l'ensemble des prêts consentis en vertu de la loi excède la limite de $100,000, ce qui serait le cas pour un emprunteur unique.

La modification prévoit également que ces entreprises fusionnées seraient de nouveau admissibles à d'autres prêts en vertu du programme actuel, dès que l'ensemble des prêts en circulation serait redevenu inférieur à $100,000, à condition, il va sans dire, que le chiffre d'affaires annuel de l'entreprise fusionnée ne soit pas supérieur à deux millions de dollars et qu'elle se conforme aux autres dispositions de la loi. Ce changement apporté à la loi élimine une anomalie du programme actuel.

Les entreprises qui ont bénéficié d'une aide sous forme de prêts et qui ont pris de l'expansion en se fusionnant sont souvent de petites entreprises en voie de devenir de moyennes ou de grandes entreprises. Alors, le gouvernement actuel s'est engagé à promouvoir la croissance des petites entreprises et, grâce à la modification proposée, ces entreprises en transition ne seront plus pénalisées.

Alors, monsieur le Président, en guise d'introduction aux dernières modifications proposées dans ce projet de loi, je souhaite discuter brièvement des activités de prêts depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Avant 1978, les prêteurs étaient autorisés à exiger un taux d'intérêt déterminé semi-annuellement qui était souvent inférieur au taux préférentiel.

• (1115)

En 1977, l'ensemble des prêts a représenté quelque 96 millions de dollars et les demandes de remboursement payées par le gouvernement aux institutions financières pour les pertes subies sur ces mêmes prêts ont été de l'ordre de $600,000. En 1978, la formule permettant de déterminer le taux d'intérêt que pouvait exiger un emprunteur a été modifiée pour passer d'un taux fixe au taux préférentiel des banques à charte plus 1 p. 100. A la suite de la mise en place de cette nouvelle formule, les prêts consentis en vertu de cette loi, la Loi sur les prêts aux petites entreprises, sont montés en flèche car il devenait plus intéressant pour les banques ou les prêteurs de participer au programme. Les prêts consentis ont grimpé pour passer de 96 millions de dollars en 1977 à 180 millions de dollars en 1978. A la suite de cette modification, parallèlement, les demandes de remboursement payées par le gouvernement ont également monté en flèche. Elles ont plus que doublé pour se chiffrer à 1.4 million de dollars au cours de la même année.

Or, depuis, tant les prêts que les demandes de remboursement reçus par le gouvernement ont poursuivi leur mouvement ascendant et, en 1984, des prêts représentant quelque 900 millions de dollars ont été consentis dans le cadre du même programme. Le gouvernement a reçu des demandes de remboursement d'une valeur de 43 millions de dollars. De plus, même si le programme était abandonné présentement, nous devrions rembourser au cours des mois ou des années à venir presque 100 millions de dollars pour les pertes sur les prêts consentis depuis quelques années. La grande lacune de cette loi sur les prêts aux petites entreprises, dans sa forme actuelle, c'est que le gouvernement assume présentement la totalité des pertes subies sur les prêts consentis. Le gouvernement est satisfait de la façon dont les institutions financières ont administré le programme, mais la montée en flèche du volume des prêts et le bon sens semblent indiquer que les prêteurs devraient assumer, au moins, une partie du risque sur les prêts qu'ils consentent. Les prêteurs sont présentement avantagés du fait qu'ils perçoivent un intérêt calculé au taux préférentiel plus 1 p. 100 sur ces mêmes prêts qui ne comportent pratiquement aucun risque et ils profitent d'un programme qui leur fournit un instrument de commercialisation précieuse.

Initialement, le programme avait été créé pour inciter les banques à charte à consentir des prêts à terme. Et je m'explique. En 1961, les banques à charte n'avaient pas les pouvoirs ou les privilèges de prêter sur hypothèques ou sur les diverses garanties qu'elles ont aujourd'hui. Alors, les prêteurs sont maintenant suffisamment concurrentiels dans ce secteur, et il est justifié qu'ils soient disposés à assumer une partie du risque. Par conséquent, le projet de loi que je présente aujourd'hui prévoit la mise en place d'un rapport de partage de pertes entre le gouvernement et le prêteur qui s'appliquera, naturellement, aux prêts consentis uniquement après le 1er avril 1985. Dans le cas du rapport de partage de pertes proposé, mentionnons que le gouvernement continuera à assumer 90 p. 100 de la responsabilité ou de la demande de remboursement présentée en vertu de la loi, et les institutions de prêts, 10 p. 100.

Le but que nous visions en préparant cette loi était d'établir un rapport de partage de pertes équitable et raisonnable qui, tout en transférant une partie nominale du fardeaux des pertes aux prêteurs, ne compromettrait pas la viabilité du programme. Il importe, monsieur le Président, de maintenir un stimulant pour inciter le secteur privé à offrir volontairement ce programme en vue de promouvoir un climat favorable à la création et à l'essor des entreprises nouvelles au Canada.

• (1120)

Tout comme le plafond des prêts, le rapport de partage des pertes sera modifié en vertu de la loi portant affectation de crédit. De cette façon, le gouvernement pourra réajuster le rapport sous réserve de l'approbation du Parlement en fonction des changements dans l'économie et des besoins financiers des entreprises.

Le dernier grand changement apporté à la Loi sur les prêts aux petites entreprises consiste dans l'imposition d'un montant de frais unique correspondant à 1 p. 100 du montant de prêt consenti en vertu de la Loi, et je m'explique. Lorsqu'une entreprise emprunte $50,000 sur le prêt, la banque ou le prêteur aura à payer 1 p. 100 une fois seulement, lorsqu'elle (ou *il*) consent le prêt et qu'elle (ou *il*) demande la garantie au gouvernement. L'imposition de ce montant de frais permettra au gouvernement de compenser une partie des coûts du programme qu'il doit absorber et assurera la poursuite du programme dans le secteur privé. Il est tout à fait raisonnable d'exiger des frais pour une garantie de prêt et la Loi sur les prêts aux petites entreprises est l'un des rares programmes de ce genre qui n'en exige pas. L'imposition d'un montant de frais de 1 p. 100 ne nuira pas aux petites entreprises qui contractent un emprunt en vertu du programme. Ces dernières continueront de payer le même taux d'intérêt que celui stipulé dans la Loi, soit 1 p. 100 de plus que le taux préférentiel. Si le niveau de prêts se maintient au niveau actuel, soit environ 900 millions de dollars par année, l'imposition de ce montant de frais rapportera chaque année 9 millions de dollars au gouvernement qui s'en servira pour couvrir les pertes relatives aux prêts. L'incidence globale sur le taux de rendement pour les prêteurs pendant cette période ou pendant la durée sera minime. Le volume de prêts ne devrait donc pas diminuer beaucoup.

L'examen effectué par le ministère, avant l'élaboration et la modification, nous a permis de déceler certains petits problèmes d'administration dans la loi. Des modifications sont donc proposées en vue de clarifier ces modalités d'inscriptions de prêts et de paiements concernant les demandes et de fournir au ministre le pouvoir d'appliquer les règlements nécessaires pour bien administrer la loi.

Monsieur le Président, les députés de chaque parti de la Chambre sont conscients de «l'importance et de l'importante contribution» des petites entreprises dans l'économie canadienne. De plus, 95 p. 100 des entreprises au Canada ont un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions de dollars par année et contribuent un tiers du Produit national brut du secteur privé. Les petites entreprises fournissent aussi 25 p. 100 des emplois au Canada. Entre 1978 et 1982, elles ont créé presque la totalité des nouveaux emplois nets au Canada. Une bonne partie des petites entreprises appartiennent à des Canadiens et sont exploitées par des Canadiens. Elles créent donc l'activité économique dans chaque ville, dans chaque village de notre pays et contribuent considérablement au développement économique régional ainsi qu'au remplacement des importations, à la diversification de l'économie locale et à l'innovation. Aussi, nous considérons que la croissance et la vigueur de la petite entreprise sont essentielles à la viabilité à long terme de l'ensemble de l'économie canadienne. Les mesures que renferme le projet de loi que je vous présente aujourd'hui constituent la révision la plus complète de la Loi depuis sa mise en vigueur il y a près de 25 ans.

La hausse de 300 millions de dollars du plafond des prêts pour la période actuelle assurera la poursuite des prêts jusqu'à la nouvelle période de prêts qui débutera en avril. La nouvelle période de prêts qui s'échelonnera sur cinq ans, à partir du 1er avril, témoigne de l'engagement du gouvernement, monsieur le Président, à l'égard des besoins de la petite entreprise. De plus, la hausse de la limite admissible du chiffre d'affaires permettra à un plus grand nombre de petites entreprises d'obtenir un prêt dans le cadre de ce programme.

Les nouvelles règles concernant les emprunteurs fusionnés élimineront un obstacle artificiel à la croissance des petites entreprises. Aussi l'imposition d'un rapport de partage des pertes et d'un montant de frais de garantie peu élevé réduira le coût global que doit absorber le gouvernement et établira un partage plus équitable des pertes relatives aux prêts, tout en assurant la poursuite de ce programme efficace et populaire dans le secteur privé. Les modifications mineures permettront de rationaliser l'administration du programme en clarifiant les responsabilités et les pouvoirs du ministre en vertu de la Loi.

Étant donné que le plafond des prêts et le rapport de partage des pertes seront assujettis à la loi portant sur l'affection des crédits, le gouvernement aura plus de souplesse pour apporter des changements aux paramètres du programme, changements qu'il devra, d'ailleurs, soumettre à l'approbation du Parlement.

Le traditionnel engagement de ce gouvernement progressiste conservateur à l'endroit de la petite entreprise est, une fois de plus, mis en évidence dans un esprit de coopération et de consultation avec tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

Ce nouveau gouvernement national s'est résolument engagé sur la voie d'une prospérité renouvelée, monsieur le Président. Il a aussi «initié», en novembre dernier, par des mesures de simplification fiscale pour les petites entreprises, par mon collègue le ministre des Finances (M. Wilson), et aujourd'hui, par ce projet de loi devant le Parlement, notre renouveau économique et la prospérité pour tous les Canadiens et les Canadiennes sont sur la bonne voie.

Monsieur le Président, j'incite tous les honorables députés à appuyer notre démarche visant à concrétiser les changements que le peuple canadien a voulu le 4 septembre dernier, et je demande expressément à tous les honorables députés de favoriser, et ce dans le plus bref délai, l'adoption de cette Loi fort à propos et nécessaire dont bénéficieront directement les petites entreprises et le peuple canadien.

• (1125)

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur présente actuellement à la Chambre une loi qui prétend prolonger le soutien financier aux petites entreprises Or, monsieur le Président, les clauses de ce projet de loi viennent à l'encontre de l'esprit même d'une loi qui, pendant plusieurs années, a favorisé le développement de petites et moyennes entreprises au Canada.

Cette loi, déposée sans aucune consultation réelle, sans aucun souci de respecter les besoins des PME, est un autre exemple de l'incurie gouvernementale et du manque de sérieux d'un gouvernement qui gère par «approximation» plutôt qu'avec la compétence requise pour gouverner un pays comme le nôtre.

Alors que le gouvernement ne fait que répéter qu'il désire consulter le milieu, il n'a pas hésité à présenter devant la Chambre un projet de loi qui, de toute évidence, a été mal préparé et ne répond pas aux besoins des petites entreprises.

Consulter qui? Que veut dire le mot «consulter» pour le gouvernement conservateur? Alors que pour le parti libéral ce mot a toujours voulu dire: Aller chercher les données auprès des utilisateurs et des bénéficiaires des services mis en place par une loi.

Le gouvernement actuel semble préférer travailler dans le secret, en vase clos.

Le projet de loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises est une loi qui fera reculer l'économie canadienne, qui causera de multiples tracas et difficultés aux petites entreprises alors qu'elle devrait, en théorie, favoriser l'essor de nos industries et de nos commerces.

Monsieur le Président, cette loi mal conçue doit être tout simplement retirée si les conservateurs ont vraiment comme objectif la croissance des petites entreprises canadiennes. Les modifications que le gouvernement désire apporter à la Loi sur les prêts aux petites entreprises sont carrément inacceptables par notre parti aussi bien que pour les représentants des organismes regroupant les petite et moyenne entreprises.

Voyons une par une ces modifications qui résultent d'une analyse simpliste de la situation des petites entreprises! Article 1 de la loi: Alors que le plafond des recettes brutes annuelles de 1.5 million n'a pas été haussé depuis 1977, le gouvernement actuel, dans ce qu'il qualifie de réaménagement majeur de la loi, ne le hausse que d'un demi-million. L'article 2 de la loi déposée par le gouvernement vient à l'encontre de l'esprit et de la lettre de la loi actuelle, alors que la loi sur les prêts aux petites entreprises a été mise en vigueur pour encourager des prêteurs à consentir des prêts à terme aux petites entreprises, afin qu'elles puissent améliorer et moderniser leur équipement ainsi que leurs locaux et augmenter leur productivité. Le gouvernement actuel, monsieur le Président, semble vouloir décourager tout nouveau prêt en créant de nouvelles conditions inacceptables pour les prêteurs. Enfin, nous nous demandons si le gouvernement conservateur ne veut pas simplement saboter la Loi sur les prêts aux petites entreprises en la rendant inacceptable pour les prêteurs. Une telle manœuvre, qui se camouflerait dans les «clauses» qui sont, de toute évidence, pour l'analyste sérieux inacceptables, causerait des torts sérieux à l'économie canadienne.

Nous ne pouvons croire qu'un gouvernement oserait, pour payer les promesses chimériques faites lors de sa campagne électorale, saboter consciemment une loi qui est une des pierres angulaires du développement économique canadien. Mais pourtant, monsieur le Président, si ce n'est pas une manœuvre destinée à rendre inopérante la loi, rien ne justifie l'inclusion des «clauses» contenues dans les divers paragraphes de l'article 2. Compte tenu des garanties exigées par les prêteurs et des objectifs mêmes de la loi, l'apparition d'un rapport de partage des pertes entre le gouvernement et le prêteur ne semble avoir pour but que de limiter le nombre des prêts. Alors que le principe même de la participation gouvernementale dans le cadre de cette loi doit être de stimuler l'économie en favorisant l'octroi de prêts permettant l'expansion des petite et moyenne entreprises, on crée un climat qui rendra les prêteurs méfiants vis-à-vis des entreprises. Il est évident que la loi a été faite en 1961 pour encourager les prêteurs à financer les entreprises qui, autrement, ne pourraient pas se payer certains autres programmes habituellement offerts par les prêteurs. En utilisant une méthode de calcul extrêmement prudente et en tenant compte du maximum de pertes encourues dans une année, le gouvernement peut compter récupérer au maximum 0,7 p. 100 de la valeur totale des prêts, grâce au nouveau rapport de partage des pertes qu'il propose.

Une analyse coûts-bénéfices de cette mesure prouverait que les rentrées possibles sont négligeables compte tenu, du fait que des centaines de millions seront probablement refusés à des petite et moyenne entreprises par des prêteurs rendus inquiets par l'apparition du rapport de partage des pertes. Le refus de 10 p. 100 des demandes de prêts signifierait pour les petites entreprises une perte de fonds d'investissement. Il nous semble évident que, dans un contexte où il faut absolument encourager la croissance économique, la mesure proposée par le gouvernement conservateur est irresponsable et dangereuse pour l'économie canadienne. D'autre part, la clause obligeant les banques à payer une prime de 1 p. 100 sur la valeur totale de chaque prêt effectué est tout aussi inacceptable.

• (1130)

D'ailleurs, les représentants de la petite et moyenne entreprises ont clairement déclaré que cette obligation allait saboter la Loi en la rendant inopérante. M. Geoffrey Hale, vice-président de l'Organisation canadienne des petites entreprises, déclarait, en réaction au projet de loi, et je cite: «Si des organismes prêteurs doivent payer une telle prime, ils cesseront totalement de participer au programme prévu par la Loi.» Dans le même ordre d'idées, John Bullock, président de la Canadian Federation of Independent Business déclarait récemment qu'il serait fou de demander aux banques une telle prime. Qui le gouvernement conservateur a-t-il consulté avant de proposer des modifications à la Loi aussi nettement inacceptables à tous les partenaires du monde des affaires?

Nous avons rarement vu un tel consensus contre une disposition d'un projet de loi. Encore une fois, nous sommes obligés de nous poser la question suivante: Le gouvernement conservateur veut-il saboter la Loi sur les prêts aux petites entreprises en créant des conditions inacceptables? Si c'est le cas, il prend les moyens pour atteindre cet objectif.

Ce gouvernement est-il réellement si ignorant de la réalité économique canadienne qu'il veuille mettre de côté une loi qui, pendant 23 ans, a favorisé l'essor de nos petites entreprises? Le parti libéral ne permettra jamais au parti conservateur de mettre en veilleuse le développement des petites entreprises canadiennes. Par ses mesures législatives, notre parti a toujours favorisé l'essor de ces entreprises. Le parti libéral sait qu'un secteur robuste d'entreprises petites et moyennes est essentiel à la création continue d'emplois et à la croissance économique du Canada. Nous savons que ce secteur a fourni 70 p. 100 de la création d'emplois au Canada entre 1979 et 1980 et pratiquement toute la création d'emplois si l'on examine globalement la période de 1979 à 1982. Le parti libéral, lui, sait que 90 p. 100 au moins des entreprises au Canada sont petites ou moyennes, qu'elles constituent plus de 30 p. 100 du Produit national brut.

Quand on est placé devant une loi aussi irresponsable que la présente Loi sur les prêts aux petites entreprises, il nous semble utile de rappeler aux conservateurs les mesures qu'un gouvernement libéral compétent et à l'écoute des besoins des petites et moyennes entreprises a su proposer ces dernières années. De 1980 au budget d'avril 1983, le gouvernement libéral a pris de nombreuses initiatives visant à aider le secteur des petites entreprises:

Programme de promotion de la sous-traitance avec les entreprises canadiennes (août 1980): Ce programme vise à donner aux petites entreprises canadiennes une chance accrue de présenter des offres de sous-traitance portant sur ces contrats importants adjugés à des fournisseurs principaux du gouvernement fédéral.

Taux d'imposition réduit pour la petite entreprise: Les petites entreprises sont imposées à un taux inférieur à celui des grandes entreprises.

Subventions aux investissements des petites entreprises: Cette initiative faisait partie du Budget de juin 1982 et elle offrait des subventions représentant quatre points d'intérêt pendant deux ans qui étaient payées par le gouvernement fédéral aux institutions financières au nom de l'emprunteur.

Pour accentuer encore l'essor des petites et moyennes entreprises, le gouvernement libéral leur a consacré une place de choix dans les Budgets d'avril 1983 et de février 1984.

En avril 1983: Crédit d'impôt à l'investissement: Le Budget prévoyait un crédit d'impôt spécial remboursable pour la relance des investissements pour les petites entreprises. En outre, il établissait que les firmes qui investissent et émettent de nouvelles actions seront autorisées à transférer leurs crédits d'impôt à l'investissement acquis après le 19 avril 1983 aux acheteurs.

Crédit d'impôt pour recherche et développement: Le Budget prévoyait le remplacement de la déduction de 50 p. 100 pour les dépenses au titre de la recherche et du développement supplémentaire par un accroissement de 10 p. 100 dans le crédit d'impôt actuel s'appliquant à toute recherche et développement, jusqu'à un niveau de 30 p. 100 pour la Gaspésie et les provinces de l'Atlantique, 35 p. 100 pour les petites entreprises et 20 p. 100 pour les autres entreprises.

Report des pertes aux exercices futurs ou passés: Le Budget prévoyait une extension à la période où l'on peut reporter aux exercices futurs ou passés les pertes autres qu'en capital afin de réduire le revenu imposable d'années passées et à venir.

Fonds de développement des exportations: Le Budget établit un fonds spécial de 180 millions de dollars et 20 millions de dollars supplémentaires devant être administrés par la Société de l'expansion des exportations afin d'aider au développement des marchés d'exportation pour les entreprises petites et moyennes.

Partage du coût des salaires: Le Budget établit que le nouveau programme RELAIS et le Programme de subventions salariales et de stage destinés aux jeunes permettront aux entreprises d'embaucher les personnes dont elles avaient besoin en partageant les coûts avec le gouvernement.

Et, en février 1984, monsieur le Président: Simplification du régime fiscal pour les petites entreprises: Le Budget présentait des propositions visant à simplifier et à raccourcir la déclaration d'impôts des sociétés, à réduire les coûts de l'observation des règles fiscales, à accroître les épargnes d'impôt et à réduire des deux tiers la législation fiscale s'appliquant aux petites entreprises.

Administration plus équitable des impôts: Le Budget proposait un certain nombre de mesures immédiates visant à alléger le fardeau administratif imposé aux contribuables et à rendre le système fiscal plus équitable.

Participation aux bénéfices: Le Budget proposait un crédit maximum de 10 p. 100 des bénéfices afin d'encourager les plans de participation des employés aux bénéfices.

Fonds pour l'aide et le commerce international: Le Budget proposait l'établissement d'un fonds qui assurerait une coordination plus étroite des politiques d'aide à l'expansion et au développement des exportations.

• (1140)

Alors que nous avons su, au fil des années, proposer des mesures favorisant le développement des petites et moyennes entreprises, le gouvernement conservateur ne réussit, après tant de promesses, qu'à présenter à la Chambre un projet de loi qui, au dire même des représentants de la petite et moyenne entreprises, provoquera, dans les faits, le sabotage pur et simple de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. L'irresponsabilité gouvernementale est telle qu'elle remet en question l'essor de nombreuses petites entreprises. Nous vous suggérons, mesdames et messieurs les conservateurs, de faire votre travail, d'examiner toutes ces mesures libérales qui ont réussi à répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises et de revenir devant la Chambre avec un projet de loi réaliste et répondant aux besoins réels des petites et moyennes entreprises canadiennes. Comme on dit en anglais, monsieur le Président: «Do your homework». La population canadienne est en droit de s'attendre à une compétence minimale de la part de ses représentants. Vous n'avez pas d'autre choix que de retirer un projet de loi irresponsable et néfaste. Le parti libéral ne donnera jamais son accord à une loi qui aura pour effet de nuire au développement économique de notre pays.

Monsieur le Président, je pense qu'il me reste encore quelques minutes et j'aimerais parler aussi du fait que ce gouvernement crée également de la confusion. Aujourd'hui, devant cette Chambre, on a un projet de loi qui, en pratique, pourrait ralentir les activités et le développement de la petite entreprise à cause des deux clauses de 10 p. 100 que les banques ou les institutions prêteuses doivent garantir, et le fait que ces mêmes institutions doivent payer 1 p. 100 du prêt du moment que le prêt est enregistré.

Avec surprise, monsieur le Président, je lisais dans l'allocation de l'honorable ministre des Finances (M. Wilson) au Canadian Club à Toronto du 28 janvier dernier, et je cite à la page 7:

> Personne ne peut contribuer plus au renouveau et à l'ouverture de possibilités nouvelles que la petite entreprise. C'est elle qui, depuis quelques années, crée la majorité des nouveaux emplois au Canada. Qui plus est, c'est elle qui offre les plus grandes possibilités de création d'emplois nouveaux au cours des quelques prochaines années. Si nous voulons réellement confier la croissance économique au secteur privé, nous devons veiller à ce que l'esprit d'initiative et de risque soit récompensé chez l'entrepreneur. Nous devons aussi faire tout ce qui est possible pour éliminer les obstacles à la croissance de la petite entreprise.

Cela signifie rechercher les moyens d'assurer l'accès de la petite entreprise aux capitaux propres qui lui sont nécessaires, notamment au démarrage.

Ce n'est pas un député de l'arrière-ban qui dit cela, c'est l'honorable ministre des Finances (M. Wilson). Il nous dit que la petite entreprise a besoin de prêts, a besoin de capitaux pour continuer son développement et voilà que l'honorable ministre d'État à la petite entreprise nous propose aujourd'hui une loi qui, surtout, va empêcher de nouvelles petites entreprises, parce que si on examine les statistiques, on constate que ce sont de nouvelles entreprises qui ont utilisé ces programmes de prêts aux petites entreprises.

Monsieur le Président, un autre fait est vrai: Depuis la mi-janvier la petite entreprise, actuellement, ne peut pas avoir un prêt parce que le plafond maximum est atteint.

Je demande donc à l'honorable ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) de diviser ce projet de loi en deux afin qu'on puisse accorder, tout de suite . . . et continuer le programme jusqu'au 31 mars et débattre les clauses qu'il vient de proposer sur les prêts aux petites entreprises.

Monsieur le Président, si l'honorable ministre croit au développement de la petite entreprise, il doit diviser ce projet de loi, il doit l'amender afin que nos petites entreprises puissent continuer à planifier leurs affaires et leurs besoins.

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour entamer la participation de mon parti au débat concernant la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Tout d'abord, je constate qu'une fois au pouvoir, les conservateurs agissent de la même façon que les libéraux. Ils présentent un projet de loi en toute hâte en disant qu'il le leur faut maintenant. Les conservateurs savaient certainement depuis longtemps qu'il n'y avait peut-être pas suffisamment d'argent et qu'il fallait relever le montant des prêts.

Je tiens à dire au ministre responsable de cette mesure que nous allons l'appuyer à notre corps défendant, car nous pensons que c'est un mauvais moyen de soutenir la petite entreprise, mais malheureusement c'est le seul dont nous disposions actuellement au Canada. Nous allons l'appuyer et appuyer aussi les améliorations que le ministre va lui apporter.

Je constate que les libéraux essaient de jouer sur les deux tableaux. Ils demandent d'abord que le projet de loi soit retiré, mais ensuite ils désirent peut-être qu'il soit divisé, je ne sais pas exactement. Le ministre ne sait peut être pas avec précision ce que le gouvernement compte faire de cette mesure.

C'est avec plaisir que je me porte à la défense de la petite entreprise. Comme nous le savons tous, c'est le seul secteur qui crée des emplois réels au Canada à l'heure actuelle. La petite entreprise est le seul secteur qui crée des emplois dans les petites localités. Seules les petites entreprises sont capables de suivre l'évolution de situations économiques de façon à se protéger et à protéger leur entourage. Ce secteur a tendance à acheter des produits canadiens, à faire son travail au Canada et à partager ses bénéfices au Canada. Je pense que nous devons le soutenir. En général, les PME appartiennent à des intérêts canadiens et même locaux, si bien que leurs décisions sont importantes pour les communautés avoisinantes. Contrairement aux grandes sociétés, elles ne prennent pas de décisions arbitraires qui font disparaître des emplois et le gagne-pain de nombreux habitants des petites localités. Elles méritent d'être appuyées de façon non interventionniste.

● (1150)

Les gouvernements n'ont pas besoin d'être propriétaires des petites entreprises, mais les législateurs ont le devoir d'établir le climat voulu pour permettre à ces dernières de survivre, de prospérer, de créer des richesses et de les partager dans le contexte de la société canadienne. C'est ce qui s'est passé. Nous avons constaté depuis plusieurs années que l'emploi s'était accru uniquement dans le secteur des PME.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a clairement démontré, dans un mémoire présenté à la Commission Macdonald, que c'est dans les entreprises les plus petites que le pourcentage de croissance de l'emploi est le plus élevé. Les PME qui comptent de 0 à 4 employés ont enregistré un taux de croissance de près de 76 p. 100 entre 1975 et 1982; dans les entreprises ayant de 5 à 9 employés, ce taux était de 28 p. 100, de 10 à 19 employés, de 19.1 p. 100, de 20 à 49 employés, de 9 p. 100; de 50 à 99 employés, d'environ 2 p. 100. Par contre, dans les entreprises employant plus de 100 personnes, le nombre d'emplois disponibles a diminué de près de 3 p. 100 et a baissé de 2.5 p. 100 dans les grandes sociétés.

Si nous examinons l'avenir, nous constatons qu'entre 1983 et 1990, la croissance sera très faible dans les grandes sociétés et nulle dans le secteur public. Il y aura, par contre, une croissance considérable jusqu'en 1990 dans les PME. Nous devons favoriser cette tendance.

La Loi sur les prêts aux petites entreprises que nous étudions aujourd'hui constitue l'un des moyens à notre disposition. Du moins, c'est un des moyens existants actuellement. Grâce aux améliorations apportées par le gouvernement, ces prêts pourront être utilisés à meilleur escient. Puis-je ajouter que les banques acceptent, du moins en partie, d'assumer leurs responsabilités en ce qui concerne le financement des petites entreprises.

Je le répète, nous devrions faire tout notre possible pour orienter l'aide gouvernementale vers le secteur privé et surtout vers le secteur de la petite entreprise. Les modifications proposées dans ce projet de loi représtent de nettes améliorations. Le relèvement de 300 millions de dollars du budget du présent exercice afin d'assurer le maintien du programme constitue certes un excellente initiative. J'aurais peut-être préféré voir le gouvernement nous présenter ce projet de loi à l'automne à la place de l'abolition de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, parce que c'est quelque chose que nous pouvons appuyer et contribuer à réaliser. Nous sommes maintenant dans une situation de rattrapage. Nous essayons de remplacer des fonds qui se sont épuisés. D'après le ministre, nous avons atteint notre plafond il y a deux ou trois semaines. Il est clair que nous aurions dû prendre ces dispositions l'automne dernier. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous serions fait un plaisir d'insister pour que l'argent soit en place pour répondre aux besoins.

La prolongation de la période de prêt de deux à cinq ans est une mesure très sensée. Nous, de ce côté-ci, avons toujours exigé que le gouvernement voie au-delà d'un an ou deux et entreprenne une certaine forme de planification à long terme. Il faut fixer le plafond chaque année, mais il est plus logique que la loi soit en application pendant cinq ans. Je signale au ministre que certaines dispositions de la loi devraient être liées de quelque façon au coût de la vie.

Par exemple, pour ce qui est de la définition de petite entreprise, le ministre a admis dans la documentation qu'il a distribuée que la hausse de deux millions de dollars couvrira partiellement l'inflation. Il serait plus logique de prévoir dans la loi quelque dispostion relative à l'inflation, afin que si le taux d'inflation devait grimper à 10 ou 15 p. 100 d'ici deux ou trois ans, nous n'ayons pas à modifier la loi à nouveau. Ce devrait être un mécanisme qui s'ajuste automatiquement aux conditions du marché.

Cela devrait aussi assurer une meilleure stabilité dans le secteur de la petite entreprise. Les emprunteurs éventuels sauront que les fonds sont disponibles pendant cinq ans, à supposer que le gouvernement veuille bien s'assurer que le plafond est suffisamment élevé. Toutefois, nous doutons que la limite de un milliard de dollars prévue dans la loi soit suffisante. La demande atteint nettement 900 millions de dollars par année à l'heure actuelle et, compte tenu des améliorations que contient le projet de loi, il se peut qu'elle augmente encore. Je voudrais bien que le ministre nous dise plus tard ce que sera à peu près le plafond chaque année pour que nous sachions si la limite de un milliard de dollars prévue dans la loi devrait être accrue dès maintenant plutôt que dans un an ou deux, lorsque nous découvrirons qu'elle est insuffisante.

Nous sommes particulièrement heureux, de ce côté-ci de la Chambre, de voir que les banques canadiennes seront enfin obligées de s'acquitter de leur responsabilité en finançant les petites entreprises. Quant au partage de la responsabilité à 90-10, nous aurions préféré un rapport différent, peut-être de 80-20 ou même de 70-30. Le principe me paraît cependant important. Bien qu'elles acceptent leur part de responsabilité, les banques n'en exigent pas moins un nantissement de la part des requérants. Elles se trouvent en fait à être doublement assurées, d'une part par le gouvernement et de l'autre par le requérant. J'admets qu'un nantissement est nécessaire. Peut-être le ministre pourrait-il aborder cette question un peu plus tard, à savoir le rapport entre l'assurance fournie par le gouvernement et le genre de nantissement exigé par les banques. Elles exigent parfois trop et mettent ainsi les petits exploitants dans une situation où il leur est impossible de profiter d'autres ressources du marché financier après avoir dû tout bloquer leurs avoirs dans les banques aux fins de dépenses en immobilisations même s'ils sont assurés par le gouvernement. Ils ne disposent donc plus d'aucun avoir pour acquérir les fonds de roulement ou de maintien des stocks dont ils peuvent avoir désespérément besoin pour survivre. J'invite le ministre à étudier cette question pour en vérifier les répercussions et voir si on ne pourrait pas apporter des amendements à cet égard au comité.

Les droits à payer par l'usager constituent l'aspect le plus discutable du projet de loi. Le ministre propose que les banques paient des droits au gouvernement pour aider à compenser les pertes en cas de cessation de paiements. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et l'Organisation canadienne de la petite entreprise ont toutes deux laissé entendre en termes très bien sentis que cette modification fournira aux banques un prétexte pour ne pas faire leur part ou pour refuser de prêter aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Bien que je partage leur préoccupation—et j'en ai parlé au ministre—nous devons nous assurer qu'elles ne pourront pas refuser de prêter sous le régime de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

• (1200)

Je ne dirais cependant pas, à l'instar de ces deux organismes que les petits exploitants devraient payer ces droits. Ils n'ont surtout pas besoin de nos jours d'une autre dépense qui vienne s'ajouter aux frais d'intérêt sur leur emprunt et aux frais d'exploitation d'une petite entreprise. Ils n'ont vraiment pas besoin d'un droit de 1 ou 1.8 p. 100 à ajouter à tous leurs besoins en capitaux pour alourdir encore davantage leur fardeau financier.

J'engage le ministre à ne pas accepter les arguments des deux organismes représentant la petite entreprise afin de ne pas imposer ce fardeau au requérant. Il est juste que les banques s'en chargent. Je le répète, elles doivent accepter leur responsabilité elles aussi. Si nous discutions de modifications à la Loi sur les banques plutôt qu'à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, nous pourrions recommander des dispositions qui exigeraient des banques qu'elles gardent en réserve une partie de leurs fonds à l'intention des petites entreprises et les leur prêtent à des taux d'intérêt et à des conditions réalistes. Nous ne sommes pas saisis d'une telle mesure, et il nous faut donc discuter des dispositions contenues dans la loi à l'étude.

Nous avons effectué un sondage rapide auprès des institutions financières appartenant au mouvement coopératif canadien. Bien qu'elles ne soient pas vraiment enthousiasmées à la perspective d'avoir à payer ces droits, elles ont néanmoins laissé très clairement entendre qu'elles n'y verraient pas un prétexte pour ne pas faire leur part. Elles estiment que la Loi sur les prêts aux petites entreprises constitue un bon outil pour aider les gens qui s'adressent à elles.

D'après moi, la loi devrait être élargie. A l'heure actuelle, les capitaux ne doivent servir qu'à des acquisitions et non pour des dépenses d'exploitation ou la constitution de stocks. Comme mon collègue de Kamloops-Shuswap (M. Riis) l'avait indiqué à la Chambre il y a un certain temps, nous accueillerions volontiers ce changement afin que les ressources des assurances puissent servir de capital d'exploitation.

Il y a autre chose aussi que nous aimerions voir se réaliser. Je suis dans un dilemme parce que ce faisant, je serai obligé de dire des choses élogieuses au sujet du gouvernement conservateur de l'Ontario. Qui plus est, c'est l'honorable Claude Bennett qui a instauré le programme. Ce gouvernement a créé la Société du développement de l'Ontario dont les filiales, la Société de développement de l'Est et la Société de développement du Nord de l'Ontario, fournissent des fonds aux petites et moyennes entreprises dans toute la province. Entre autres choses, cette société met à leur disposition une aide financière à un taux fixe pour une période donnée, c'est-à-dire 15 ans. Le taux en question est le taux courant, mais pendant les 15 prochaines années les PME sont assurées de ne pas payer de taux plus élevé. Cette formule permet aux entreprises de faire des plans à long terme. Ces PME savent ce qu'elles auront à payer jusqu'en 1999 ou en l'an 2000.

Le programme comporte un autre aspect intéressant. En effet si le taux courant descend au-dessous du taux prévu, l'emprunteur est autorisé à rembourser sa dette sans pénalité. Voilà ce qu'on a fait dans l'Ontario des conservateurs. Au

cours du débat qui suivra le dépôt par le ministre dans le courant de la journée du document de travail, nous devrions examiner cette façon de venir en aide à la petite entreprise. Pendant la récession, beaucoup d'entreprises ont fait faillite, non parce qu'elles étaient mal administrées ou parce que le marché s'est effondré, mais parce que les banques leur avaient dit qu'elles ne pourraient payer les taux d'intérêt élevés pour obtenir soit des capitaux soit des fonds de roulement.

Personne ne sait ce que seront les taux d'intérêt demain. A l'instar du gouvernement précédent, le gouvernement actuel refusera d'intervenir pour juguler la hausse des taux d'intérêt. Il nous faut assurer une certaine protection à la petite entreprise afin qu'elle reste rentable et qu'elle puisse planifier à long terme.

Une question que nous souhaiterions examiner si le gouvernement voulait présenter l'une des autres lois comme nombre d'entre nous l'y encouragent, ce serait celle de l'imposition, ou encore de la trop forte imposition de la petite entreprise d'une part et celle, trop faible, de la grande entreprise d'autre part. Chaque fois que nous tentons de soulever cette question parce que nous voulons que la grande entreprise paie sa juste part, les ministres rétorquent que nous voulons imposer la petite entreprise à un taux plus élevé. Rien n'est moins vrai.

Au Canada, la petite entreprise paie plus que sa juste part pendant que les autres sociétés, les grandes, paient beaucoup moins. Ce sont les grandes sociétés qui bénéficient des concessions fiscales. A l'heure actuelle, la valeur des impôts reportés s'élève à des milliards de dollars. Elles sont rares, en revanche, les petites entreprises qui bénéficient de reports d'impôts. Elles ne bénéficient pas de ce type de concessions. Examinons ce qu'il en est exactement.

Le 30 janvier dernier, le *Toronto Star* publiait un excellent éditorial que je voudrais consigner au compte rendu. Il porte précisément sur les concessions consenties aux entreprises et s'intitule: «Des concessions fiscales inutiles.» Je vous en donne lecture:

Aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu, l'impôt fédéral sur le revenu des entreprises devrait s'élever à 36 p. 100 de leurs bénéfices. En 1980, celles-ci n'ont payé qu'environ 18 p. 100. Cet écart—soit plus de 8 milliards de dollars en manque à gagner pour 1980—s'explique par les concessions fiscales octroyées aux entreprises depuis des années.

Ces 8 milliards de dollars représentent une augmentation de 400 p. 100 des concessions fédérales aux entreprises depuis 1972—l'année où les Canadiens ont entendu parler pour la première fois des «quêteux en Cadillac». En somme, en offrant des stimulants fiscaux aux entreprises, le ministère fédéral des Finances a été, depuis plusieurs années, l'un des secteurs économiques en expansion dans notre pays.

Ces dépenses fiscales consenties aux entreprises contribuent-elles réellement à renforcer l'économie et à créer des emplois? Les 8 milliards de dollars dépensés en 1980 ont-ils permis de donner à notre économie la souplesse et les moyens technologiques dont elle a tellement besoin? De nombreuses études ont démontré que c'était fort douteux.

En 1980, dans une étude réalisée pour le Bureau canadien d'études fiscales, Richard Bird, Directeur de l'Institut pour l'analyse politique de l'université de Toronto, une des autorités en matière de stimulants fiscaux, concluait ceci: «Nous savons fort peu de choses au sujet de l'efficacité et du rendement réel des stimulants à l'investissement que nous consentons avec tant de facilité. D'après ce que nous en savons, ces stimulants n'atteindraient généralement pas les objectifs pour lesquels ils ont été consentis».

L'une des concessions fiscales les plus populaires des années 70—le «super-épuisement»—souligne l'inefficacité des dépenses fiscales. En vertu de cette disposition, le gouvernement payait $105 chaque fois que des sociétés dépensaient $100 à prospecter du pétrole. Par conséquent, cette concession fiscale a été moins connue pour les découvertes énergétiques qu'elle a permis de financer que pour les bénéfices qu'elle a procurés à certaines sociétés. Si le gouvernement les y avait autorisées, il aurait été rentable pour des sociétés pétrolières de forer dans les rues Bloor et Yonge, en vertu de ce programme.

Puisque les dépenses fiscales augmentent les «liquidités» des entreprises, elles sont censées fournir une source essentielle de fonds aux fins d'expansion. Mais lorsqu'on examine l'incidence des liquidités sur les investissements, il ressort d'une étude réalisée par l'Université Carleton auprès de 70 sociétés de fabrication que lorsque la demande à l'égard du produit fabriqué par ces entreprises était forte, l'absence de liquidités ne les empêchait pas d'investir; par contre, lorsque la demande était faible, le surplus de fonds n'était pas investi dans les usines et le matériel. Autrement dit, pour ces entreprises, les concessions fiscales n'ont rien à voir avec leurs investissements.

● (1210)

Fait ironique à noter, en même temps que les concessions fiscales touchant les sociétés augmentaient considérablement au Canada, elles diminuaient sensiblement au Japon. En expliquant cette tendance, Keimei Kaizuka, de l'Université de Tokyo, a signalé dans ses conclusions qu'il n'avait trouvé aucune preuve de l'incidence des concessions fiscales sur les activités économiques. La seule chose à signaler, selon lui, était l'effet d'érosion peu souhaitable sur l'assiette fiscale.

Pourquoi les concessions fiscales sont-elles devenues le principal instrument financier de développement économique au Canada? La plupart des avantages fiscaux touchant les sociétés, sinon tous, témoignent des bonnes intentions du gouvernement qui les a proposés. Dans tous les budgets qui nous ont été présentés, les ministres des Finances successifs les ont utilisés pour poursuivre des objectifs louables comme l'augmentation de l'emploi, les investissements, la productivité, la compétitivité internationale, la modernisation, la recherche et le progrès technique, outre une expansion régionale mieux équilibrée. C'est peut être parce que ces objectifs étaient inattaquables que nous n'avons pas passé ces dépenses fiscales au crible comme nous l'aurions dû à moins que ce ne soit à cause de la simplicité administrative avec laquelle elles peuvent être proposées.

Mais plus vraisemblablement, la prolifération régulière des concessions fiscales touchant les sociétés découle de la «politique de conciliation»—les ministres des Finances sont censés faire plaisir au monde des affaires. Le contrecoup du budget présenté en novembre 1981 par l'ancien ministre des Finances Allan MacEachen en est une preuve flagrante. Après que MacEachen se fut attaqué aux privilèges fiscaux, les entreprises se sont liguées et c'en fut terminé de MacEachen. Désireux de faire la paix avec le secteur des grandes sociétés, le successeur de MacEachen aux Finances, Marc Lalonde, a prévu dans son premier budget presque un milliard de dollars en nouvelles concessions fiscales à leur intention.

Le problème essentiel que posent les dépenses fiscales, c'est qu'elles sont trop nombreuses. Chaque concession fiscale visait à favoriser une activité particulière. Mais l'incidence d'un avantage fiscal diminue lorsque de nombreuses activités sont récompensées en même temps. Dans son étude sur les stimulants fiscaux, Bird a conclu que plus on accorde de stimulants, plus il en faut pour atteindre l'objectif sans doute visé au départ.»

Il est temps d'examiner fondamentalement le programme des concessions fiscales touchant les sociétés, lequel représente 8 milliards de dollars. Comme les entreprises souhaitent désespérément que l'on restreigne les dépenses du secteur public, elles devraient inciter le ministre des Finances, Michael Wilson, à examiner à nouveau l'efficacité de ces divers programmes de «dépenses» secrets. Au lieu de s'attaquer aux programmes sociaux, les sociétés devraient commencer à passer au crible leurs propres livres.

Ce sont là des paroles très réfléchies, monsieur le Président, des paroles dont nous devrions tenir compte en vue d'assurer une certaine équité économique dans notre pays. Nous devons encourager le monde des affaires. En partie, cela veut dire l'imposer de façon juste.

Certains ont proposé d'accorder aux nouvelles petites entreprises véritables—et il faut faire attention, parce qu'une entreprise se contente souvent de changer de raison sociale et de se relancer dans un nouveau secteur—un taux d'imposition réduit pendant un ou deux ans, ou même de ne pas les imposer du tout, pour permettre aux entrepreneurs de s'établir. Cette idée mérite réflexion.

Il y a, à mon avis, certains autres moyens possibles de résoudre cette situation. L'important, je pense, c'est de voir si nous ne pourrions pas améliorer encore ce projet de loi, s'il n'est pas possible d'augmenter l'aide et de mettre en place des dispositifs qui répondraient aux inquiétudes de la petite entreprise qui

craint que les banques n'évitent d'avoir recours à ce programme. Le ministre a peut-être déjà certains mécanismes à l'esprit pour le règlement d'application. Nous devons nous assurer que l'aide existe bien et que la petite entreprise y a accès, non seulement dans les grands centres, mais aussi dans les petites localités de tout l'intérieur du Canada. Nous devons faire en sorte qu'il existe un service chargé d'appliquer le programme.

De plus, après discussion des options que le ministre soumettra aux Canadiens dans son document d'étude, le ministre devrait s'engager à représenter le projet de loi à la Chambre dans six mois ou un an, s'il s'avère nécessaire de faire d'autres changements à la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Si c'était le cas, nous aurions enfin des moyens d'action complets pour assurer la croissance et la survie du secteur de la petite entreprise.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre patience. J'observerai la suite du débat pour voir quel produit final nous obtiendrons.

Des voix: Bravo!

M. Weiner: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus) de la qualité de son intervention. En tant que dirigeant d'une petite entreprise, puisque j'ai exploité une pharmacie de détail ces 20 dernières années, je dois dire qu'il est réconfortant de voir l'appui que nous recevons de la collectivité. De même, je remercie le ministre d'État chargé de la Petite entreprise (M. Bissonnette) de ses efforts pour m'aider à survivre en tant que petit entrepreneur.

Il y a une ou deux choses que je voudrais aborder avec le député de Thunder Bay-Atikokan. Je voudrais savoir si les frais d'utilisation représenteront une dissuasion pour la banque. Mon expérience prouve que les banquiers prêtent plutôt à leurs clients réguliers, ceux qu'ils connaissent et avec lesquels ils ont déjà fait affaire. Il s'agit d'un prêt exempt de risques car, comme vous le savez, monsieur le Président, il est non seulement garanti à 100 p. 100 et 90 p. 100 par le gouvernement, mais il est également garanti par une hypothèque, car c'est une des exigences de la loi. Le taux préférentiel plus 1 p. 100 assure un revenu non négligeable, car cela donne aux banques au moins quatre ou cinq points de plus que ce qu'elles paient pour leur argent.

Quant à savoir si cette mesure devrait s'appliquer aux stocks ou à l'exploitation, je dirais que ceux d'entre nous qui sommes dans les affaires avons toujours eu par le passé une ligne de crédit qui est fonction des stocks, lesquels sont fonction de l'exploitation. Si les affaires marchent bien, nous pouvons certainement nous accommoder de ces contraintes. Nous avons des difficultés lorsque nous voulons acheter, construire ou moderniser des bâtiments, si nous voulons acheter du terrain pour prendre de l'expansion ou si nous voulons procéder à des immobilisations. Alors, la banque a des exigences extrêmement strictes qui ne permettent pas une capitalisation supplémentaire. L'existence de prêts aux petites entreprises nous donne l'assurance de pouvoir aller de l'avant.

Je me rappelle avec nostalgie l'année 1963 où j'ai ouvert ma première pharmacie à Dollard des Ormeaux. Il m'a pratiquement fallu hypothéquer les avoirs de ma famille et de la famille de ma femme pour obtenir suffisamment d'argent auprès des banques. J'ai vu alors des progrès, qui ont commencé à l'époque de l'honorable John Diefenbaker, en 1961. A cette époque, les petits entrepreneurs pouvaient avoir accès au système bancaire presque aussi facilement que leurs frères de la grande entreprise et demander une certaine considération. Au début, ce n'était peut-être que $25,000 mais bientôt ce fut $100,000.

Nous avons fait maintenant beaucoup de progrès et j'en parlerai peut-être un peu plus tard. Toutefois, je tiens à remercier le député de ses observations. Je les ai notées soigneusement et, une fois de plus, je l'en remercie.

M. le vice-président: La parole est à l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis fort heureux de parler aujourd'hui de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. C'est une mesure législative importante pour les centaines de petites entreprises qui ont besoin d'un coup de pouce pour se donner de l'expansion et s'adapter aux besoins du marché. Personne ne saurait contester les francs succès que cette loi a déjà remportés. De 1961 à 1983, elle a permis à 140,380 petits entrepreneurs de se donner de l'expansion, d'acheter du matériel neuf et de moderniser leurs usines. En ce qui me concerne en particulier, elle m'a permis de passer d'une entreprise de pharmacie en coparticipation à une petite chaîne de six établissements que j'ai réussi à mettre sur pied, toujours grâce à cette loi.

Au demeurant, le taux de succès remporté par cette mesure s'établit à 98 p. 100 alors que, en 22 ans seulement, 2,878 réclamations ont dû être remboursées. Ces chiffres démontrent là encore combien les petits entrepreneurs sont dignes de confiance et jusqu'à quel point ils sont tenaces compte tenu de la situation difficile qu'ils connaissent depuis environ 10 ans.

Cette loi a déjà subi d'importantes modifications, modifications qui en démontrent non seulement la nécessité, mais qui rappellent que nous devons savoir faire preuve de souplesse. Il faut donc que les dispositions de cette loi soient adaptées à la situation de l'emprunteur, qu'elles soient réalistes afin de répondre aux besoins de l'homme d'affaires moderne. Je souscris de tout cœur à la proposition visant à porter de 1.5 million à 2 millions de dollars le chiffre d'affaires brut d'une entreprise, car aucun rajustement n'a été apporté à cette disposition depuis 1977 alors que nous avons connu des périodes de forte inflation. Cette majoration du chiffre d'affaires requis en vertu de cette loi permettra non seulement à un plus grand nombre de petites entreprises de s'en prévaloir, mais profitera aux entreprises plus importantes qui éprouvent des difficultés. Sans compter que celles qui ont eu du succès grâce à cette loi ne seront pas pénalisées par les anciennes limites parce qu'elles se sont donné de l'expansion. Je reste persuadé que les petites entreprises sont le moteur de la croissance économique. Nous devons continuer à les soutenir pour renforcer davantage notre économie.

• (1220)

Ce programme a été jusqu'ici un franc succès, mais il serait très injuste, néanmoins, de laisser les contribuables faire tous les frais des pertes subies. Nous proposons plutôt, dans ce projet de loi, de faire partager la responsabilité des pertes dans une proportion de 90 et 10 p. 100 entre l'État et le prêteur. Les

établissements de prêts doivent accepter leur part des responsabilités des prêts qu'ils approuvent puisqu'ils en profitent, au bout du compte.

Mais tout en exigeant des comptes des établissements de prêt, le gouvernement ne refusera pas une demande de remboursement d'une banque lorsque ses mauvaises créances dépassent en tout la limite de $100,000. Le principe de la responsabilité est important chaque fois que des deniers publics sont en cause. Il est donc normal que l'État, qui est gardien des deniers publics, exige du prêteur qu'il se conforme aux règlements ou qu'il en supporte toutes les conséquences.

La circonscription de Dollard est l'une des plus industrialisées du Québec. C'est là que se trouve Ville Saint-Laurent dont la population est de 65,000 âmes. Cette ville compte 3,900 entreprises, dont 1,800 répondent à la définition de la petite entreprise aux termes de la loi. Les entreprises en question emploient 78,000 travailleurs. Et il y a bien d'autres entreprises connexes et services qui ont vu le jour et qui continuent de naître grâce au dynamisme du directeur au Développement économique de Saint-Laurent, M. Charles Robitaille. Grâce à son esprit d'initiative, la ville de Saint-Laurent est en mesure d'attirer continuellement de nouvelles industries et entreprises, ce qui donne à la petite entreprise la possibilité d'être florissante. Les règlements que renferme cette mesure législative permettront de mettre davantage d'argent à la disposition des petites entreprises. Ces dernières pourront ainsi s'établir près des grandes industries qui ne peuvent se suffire à elles-mêmes. Elles ont besoin, ainsi que leurs employés, d'un très large éventail d'entreprises du secteur des services qui compte pour 40 p. 100 des prêts.

En outre, on retrouve dans la circonscription de Dollard de nombreuses ethnies. La moitié de la population fait partie des divers groupes qui constituent les minorités visibles. Selon la Charte des droits et libertés, tous les Canadiens sont vraiment égaux, mais il suffit d'examiner les couches supérieures de la société, que ce soit dans le secteur privé ou public—tant au niveau municipal que provincial ou fédéral—pour s'apercevoir que les différentes ethnies sont fort peu représentées. Il est évident pour les gens d'affaires au Canada que les divers groupes ethniques n'occupent pas encore au Canada la place qui leur revient.

Cependant, ils jouent un rôle très important dans le secteur de la petite entreprise. Au cours des dernières semaines, il s'est présenté un certain nombre de cas de personnes appartenant à un groupe ethnique qui ont présenté des demandes au titre du programme s'adressant aux petites entreprises. Cela a été le cas notamment d'un propriétaire de garage employant cinq personnes. Il désire moderniser et agrandir son garage et ce faisant, il pourra créer cinq autres emplois. Il y a également le cas du propriétaire d'une entreprise de nettoyage qui lui aussi désire prendre de l'expansion et créer ainsi cinq autres emplois. C'est ce genre d'entreprise qui est la pierre angulaire de notre localité. Ce sont les petites entreprises qui créent la majorité des emplois dans ma région.

De ces localités surgit une nouvelle génération de chefs de petite entreprise. Ils travaillent dur et font tout pour réaliser leur rêve qui consiste à commencer une nouvelle vie prospère dans le pays qu'ils ont choisi, le Canada. Ils ont souvent besoin d'une aide financière pour lancer leurs nouvelles entreprises. Ces dernières créent de nouveaux emplois pour les Canadiens et cette mesure législative leur offre l'aide voulue pour acheter du matériel ou agrandir leurs locaux.

J'appuie ce projet de loi. Il encouragera l'esprit d'entreprise, aidera certains de nos chefs d'entreprise les plus progressistes et novateurs, stimulera la création d'emplois et favorisera la relance économique. La petite entreprise est le principal moteur du renouveau économique. Il faut supprimer les obstacles et permettre l'essor des petites entreprises.

Le député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus) a déjà mentionné plusieurs cas sur lesquels je voudrais revenir. Nous pourrions envisager de simplifier le régime fiscal et la réglementation. Les chefs de petite entreprise sont victimes de la paperasserie qui devient un obstacle insurmontable. Ils devraient insister pour que le gouvernement réduise les tracasseries administratives. Les petites entreprises doivent avoir accès aux capitaux dont elles ont besoin et c'est là l'objet de ce projet de loi. En outre, j'espère que le gouvernement examinera les répercussions des cotisations d'assurance-chômage. C'est une question qui prête à controverse, mais il s'agit là d'un impôt sur la masse salariale qui nuit à la création d'emplois.

Les Canadiens devraient compter moins sur le gouvernement et davantage sur le secteur privé. Il faut établir un meilleur équilibre entre le secteur privé et le secteur public. Nous devons redonner confiance aux Canadiens et les inciter à soutenir la relance économique, et il faut commencer par les chefs de petite entreprise.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou observations au sujet de la déclaration du député?

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai bien apprécié le discours du député de Dollard (M. Weiner). Il a déclaré qu'il fallait faire la distinction entre le secteur privé et le secteur public et, en gros, que le gouvernement devait cesser de s'en prendre aux entreprises. Pourrait-il nous dire ce qu'il entend exactement par là?

M. Weiner: Monsieur le Président, c'est une question intéressante. Dans bien des cas, le gouvernement livre une concurrence active aux petites entreprises. Prenons par exemple les récentes acquisitions dans le secteur pétrolier et gazier. Petrofina, notamment, est entrée directement en concurrence avec la petite entreprise. Parfois, on utilise à cette fin des méthodes qui ne sont pas à la portée des petites entreprises; je songe à la commercialisation et au financement public. Ce n'est là qu'un exemple, mais je crois que je pourrais en citer bien d'autres.

M. Riis: Monsieur le Président, le député a soulevé tout un éventail de questions dans son discours et il a souvent répété qu'il faut mettre davantage l'accent sur le secteur privé. Je crois que les gens seront généralement d'accord là-dessus. Il a signalé le trop grand nombre de restrictions gouvernementales et il a proposé que nous nous penchions sur la question des cotisations d'assurance-chômage. Favorise-t-il la disparition de Petrofina? Le député peut-il nous citer deux ou trois programmes actuels du gouvernement qui touchent d'une façon ou d'une autre les entreprises et qui devraient être supprimés?

• (1230)

M. Weiner: Il existe beaucoup de sociétés de la Couronne au Canada et il existe beaucoup d'entreprises dirigées et administrées par le gouvernement. Certaines de ces entreprises appartenaient autrefois à des particuliers. Je sais que nous en sommes arrivés au point où il faut examiner soigneusement toute cette situation et en discuter. Je ne veux pas simplifier le problème. Je me contenterai de dire qu'il doit faire l'objet d'un examen plus attentif, juste pour s'assurer que les secteurs où les sociétés privées et les petites entreprises ont prospéré et où elles ont offert un bon service restent leur domaine exclusif. Il faudrait faire attention avant de leur dérober ces secteurs.

A propos des petites entreprises, je songeais également à toute la paperasserie à remplir. Nous sommes littéralement débordés de formulaires et de paperasserie. Je sais que le ministre du Revenu national (M. Beatty) a déjà pris certaines dispositions pour que, même en cas de vérification, on considère que les petites entreprises sont innocentes jusqu'à preuve du contraire.

Je signale au député qu'il y a quelques années, lorsque notre entreprise familiale a fait l'objet d'une vérification, une équipe est venue s'installer chez nous depuis le mois de septembre jusqu'à Noël. Ces fonctionnaires restaient chez nous tous les jours de 11 heures à 16 heures, sauf qu'ils prenaient une pause de une heure et demie à deux heures pour le dîner. Pendant ces quatre mois, ils n'ont absolument rien trouvé. Je ne dis pas que les services de l'impôt sur le revenu avaient tort de demander ces renseignements, mais je trouve qu'ils exagéraient. Compte tenu du genre de questions que posaient ces fonctionnaires et des renseignements qu'ils demandaient, je crois qu'ils avaient la situation bien en main. Il faut trouver un moyen de faire admettre qu'en matière d'impôts, les petites entreprises sont innocentes jusqu'à preuve du contraire. Les petites entreprises sont disposées à nous donner tous les renseignements que nous demandons mais il faut faire les vérifications fiscales d'une façon plus délicate.

M. Orlikow: Mon collègue le député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus) a déjà dit que nous approuvions les grands principes de ce projet de loi. Je voudrais poser une question au député à propos de ce qui constitue, d'après moi, les principaux problèmes des petites entreprises.

Depuis quelques années, à cause de la récession et des taux d'intérêt élevés demandés par les banques lorsque les petits commerçants veulent emprunter de l'argent pour couvrir les frais d'exploitation ou pour prendre de l'expansion, les banques se sont montrées très dures à leur égard. En examinant les nombreuses faillites qui se sont produites depuis quelques années, on constate que les petits commerçants ont été acculés à la faillite. Je compare cette intransigeance à la grande générosité dont les banques ont fait preuve à l'égard des grandes entreprises; certaines ont emprunté de centaines de millions de dollars et elles n'ont pas été en mesure de payer les intérêts ou le principal. Les prêts inexécutés, accordés pour la plupart à des grandes entreprises, représentent une somme de 8 milliards de dollars. Le député pourrait-il nous dire si le gouvernement étudie le problème, non pas s'il compte adopter une mesure législative mais s'il demande aux banques d'êtres plus justes et moins dures envers les petits commerçants et de les traiter comme les grandes sociétés?

M. Weiner: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question parce que c'est un sujet auquel je réfléchis beaucoup. J'ai l'impression que l'on exerce des pressions et que l'on impose des règlements différents aux petits commerçants. Lorsque nous discutons avec les banquiers, nous sommes pratiquement à genoux devant eux. Nous ne connaissons pas aussi bien les salles de conseil ni les contacts directs qui se sont faits là parce que, comme le député le sait, les prêts sont très souvent accordés sur recommandation. On a beau avoir un énorme document, si l'on n'a pas l'appui nécessaire, le prêt n'est pas approuvé.

Je sais que les petits commerçants sont soumis à certaines pressions parce qu'ils n'ont pas le choix. Ils n'ont pas d'autre moyen de financer leur entreprise. Par ailleurs, les hommes d'affaires importants ont toujours le moyen de trouver des capitaux et on ne peut pas leur faire de chantage. Cette attitude me préoccupe. Je ne sais que répondre.

Pas plus tard que mardi dernier, au matin, j'ai eu l'honneur de visiter le siège social d'une de nos banques. L'ambiance était très sympathique. Depuis septembre dernier, je ne consacre plus mon temps aux affaires car les électeurs de Dollard m'ont confié une autre tâche et, de plus, j'ai accepté avec plaisir que le gouvernement me nomme secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Cependant, mon frère dirige encore l'entreprise familiale. L'entrevue à la banque s'est déroulée dans une ambiance franche et cordiale, mais j'ai néanmoins senti qu'on posait certaines exigences qui ne se seraient pas appliquées à une grosse entreprise. On a tout de même accepté la plupart de nos propositions. Toutefois, nous avons dû demander un délai afin d'obtenir les pièces justificatives qu'une grosse entreprise aurait eu sous la main. C'est véritablement un problème et qui sait si nous les résoudrons jamais.

En ce qui concerne les taux d'intérêt usuraires, je me rappelle encore, lorsqu'il fallait acheter du matériel, que nous devions faire une demande de prêt à la compagnie qui nous vendait le matériel parce que les banques refusaient de nous prêter. Nous finissions par payer un taux d'intérêt deux fois plus élevé qu'à la banque ce qui fait qu'au bout de trois ou cinq ans, nous avions probablement payé trois fois le prix coûtant du matériel.

Désormais, grâce à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, ces dernières pourront acheter leur matériel à un taux d'intérêt encore moins élevé que ce que les banques exigent normalement des petits entrepreneurs, c'est-à-dire le taux préférentiel plus 2 p. 100. Quant aux chefs de grosses entreprises, ils ne paient que le taux préférentiel plus .25 p. 100. Nous proposons donc de demander aux hommes d'affaires le taux préférentiel plus 1 p. 100 sur les prêts portant une échéance de cinq à dix ans. Ainsi, il deviendra plus facile d'agrandir ou de moderniser son entreprise. Les hommes d'affaires auront un meilleur accès au marché et augmenteront leurs chances de réussir.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, comme bien d'autres à la Chambre, le député emploie le terme «hommes d'affaires» pour parler des gens d'affaires. Ne pense-t-il pas que de plus en plus de femmes dirigent de petites entreprises et même qu'elles se débrouillent fort bien? Pourtant, elles se heurtent à

beaucoup de discrimination ou, si vous préférez, elles ont beaucoup de difficulté à obtenir des prêts à la banque. Quelle est l'opinion du député là-dessus?

M. Weiner: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. J'ai une opinion, en effet. D'abord, je prie la députée de m'excuser si je parle des «hommes d'affaires». Je le fais sans penser à mal, tout comme je dirais «le président» alors qu'il faudrait dire «la présidence». Il faudrait peut-être modifier notre vocabulaire pour y inclure ces nouveaux termes.

J'ai une histoire vraie à vous raconter. Mon épouse est une femme d'affaires très dynamique, qui réussit fort bien de son côté. Elle dirige une importante agence de voyage à Dollard-des-Ormeaux. Mais chaque fois qu'elle consulte la banque, j'ai l'impression qu'on brûle de lui demander pourquoi elle n'est pas accompagnée de son mari. On voudrait pouvoir connaître en même temps mon bilan financier, pour pouvoir s'en servir comme garantie de prêt. Mais elle s'y refuse. Elle ne doit sa réussite qu'à elle-même. Elle a son avoir propre et n'a besoin de l'aide de personne.

Mes électeurs d'une autre origine ethnique se heurtent à un problème un peu semblable. Nous devons nous rendre à l'évidence qu'il faut accepter le fait que l'égalité véritable n'existe pas encore et qu'il faut y travailler. Dans ce domaine comme ailleurs, nous avons besoin de programmes d'action sociale ou positive accompagnés, entre autres initiatives, de mesures incitatives. Seulement, je dois avouer n'avoir pas encore eu le plaisir de rencontrer une gérante de banque. Elles existent peut-être mais les femmes, comme les personnes d'une autre origine ethnique, doivent obtenir leur juste place dans la société.

M. le vice-président: Nous allons maintenant poursuivre le débat.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer brièvement au débat sur le projet de loi C-23.

Monsieur le Président, je trouve un peu étrange que le gouvernement ait décidé d'attendre si longtemps avant de présenter le projet de loi C-23 en Chambre. Je regarde l'honorable ministre en face et je suis convaincu que lui aurait préféré présenter ce projet de loi avant que les fonds ne soient «à sec». Je suis convaincu de cela, monsieur le Président, mais il semble qu'il doit manquer peut-être d'influence sur . . . Il manque peut-être d'argent aussi, je ne le sais pas, je ne suis pas au courant de ses finances personnelles. Mais il manque définitivement d'influence sur son collègue, le leader parlementaire du gouvernement . . . car nous savons, monsieur le Président, que le fonds est «à sec»! Nous savons, comme je le disais tantôt, que le fonds est «à sec» et le gouvernement, au lieu de présenter son projet de loi plus tôt dans la saison a choisi, plutôt que d'aider la petite entreprise, d'aider la grande entreprise multinationale américaine en passant une grande partie de la session a étudier le projet de loi Investissement Canada. Alors, pourquoi donner priorité à Investissement Canada quand on aurait pu aider la petite entreprise?

Je voudrais que le ministre réponde à cela tantôt, monsieur le Président, parce qu'il est très important pour nous de savoir et de connaître l'engagement du gouvernement vis-à-vis de la petite entreprise.

Le ministre pourrait peut-être nous indiquer en même temps pourquoi le gouvernement est si «mordu» d'avoir le projet de loi Investissement Canada qui, à mon avis, réduit les opportunités, réduit l'occasion de succès de la petite entreprise. Lorsque la petite entreprise doit faire concurrence à la grande entreprise multinationale, avec leurs ressources très limitées, il est évident que ces petits entrepreneurs-là auront beaucoup plus de difficultés. Je suis convaincu que mes collègues du parti progressiste conservateur à la Chambre seront d'accord sur cela, étant donné qu'ils se croient, eux, les amis de la petite entreprise.

Mais comme nous le savons, monsieur le Président, il n'en est pas ainsi: ils sont les amis des grands entrepreneurs, des grandes entreprises américaines et, surtout, du gouvernement américain et, comme nous le savons, ils se soucient très peu de la petite entreprise canadienne.

Monsieur le Président, à mon avis, en discutant de la petite entreprise nous devrions nous familiariser avec les promesses que le gouvernement a faite durant la campagne électorale en ce qui a trait à la petite entreprise.

• (1240)

[*Traduction*]

J'ai ici, monsieur le Président, un document sur les promesses que le parti conservateur a faites. Vous vous souvenez sûrement que le parti conservateur n'a pas été avare de promesses au cours de la dernière campagne électorale. Nous du parti libéral en avons compté 338, mais nous savons naturellement que leur nombre est bien plus élevé, comme les chèques sans provisions aux producteurs du Québec. Au total, il est probable que 500 promesses ont été faites.

J'ai ici la liste de tout ce que les conservateurs ont promis au secteur des petites entreprises. La liste est authentique car elle a été préparée par le cabinet du premier ministre. Je suis sûr que vous reconnaîtrez qu'elle est aussi authentique que le premier ministre (M. Mulroney) le souhaiterait. Parcourons la liste pour nous rappeler ce que les conservateurs ont promis au secteur des petites entreprises. Ce n'est cependant que cinq mois plus tard que le gouvernement s'en est souvenu et que, une fois les fonds épuisés, il a décidé de proposer une modification à la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Il a commencé par s'occuper de ses amis les grandes entreprises américaines par le projet de loi sur Investissement Canada et ce n'est que longtemps après qu'il tourne son attention vers les petites entreprises. Ce n'est évidemment pas ce que les conservateurs promettaient au cours de la campagne électorale. Voici ce qu'ils ont dit alors. Ils allaient alléger le poids excessif de la réglementation et des rapports exigés. J'ignore ce que les conservateurs ont entrepris jusqu'à maintenant pour remplir cette promesse électorale faite le 26 juillet par le premier ministre lui-même, qui était alors chef de l'opposition.

Les conservateurs ont aussi promis de rationaliser les programmes d'aide fédérale aux petites entreprises et de les rendre plus accessibles. Il n'y a rien de fait là non plus. Ils devaient examiner la politique des achats du gouvernement et veiller à ce que les petites et les moyennes entreprises obtiennent leur juste part des contrats publics. Une autre promesse des conservateurs qui est restée vaine. Ils devaient encourager les investissements dans les petites et moyennes entreprises et faire bénéficier les petites sociétés de meilleurs modes de financement. Cette dernière promesse mérite qu'on s'y arrête, monsieur le Président, étant donné les dispositions que renferme le

projet de loi à l'étude aujourd'hui. J'aimerais que le gouvernement me dise comment le fait de réduire la part de responsabilité du gouvernement de 100 à 90 p. 100 va honorer la promesse qu'il a faite d'améliorer les modes de financement des petites entreprises. Il est évident que cette diminution va produire l'effet contraire.

Le croiriez-vous, monsieur le Président, les conservateurs vont effectivement manquer à l'une de leurs promesses! C'est la première fois depuis quinze minutes. C'est comme rompre les promesses concernant les nominations de favoritisme. On sait que les conservateurs y ont manqué une fois ou deux au cours des vingt-quatre dernières heures. Une fois ou deux par jour depuis leur élection, en fait.

Voyons quand même ce qu'il en est des autres promesses. Je vois que je réveille les députés conservateurs qui occupent les dernières banquettes ou les sièges de chaque côté de nous. C'est bien. Revoyons d'autres promesses. Je semble piquer l'attention de députés conservateurs.

Une voix: Tenez-vous en au projet de loi.

M. Boudria: Nous discutons bien des petites entreprises et des engagements que le gouvernement a pris envers elles. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et d'autres députés font peut-être peu de cas des engagements qu'ils ont pris envers les petites entreprises, mais pas moi. Les petites entreprises canadiennes s'intéressent à leurs promesses, et surtout à celles qui n'ont pas encore été tenues. Il faut dire qu'exactement 100 p. 100 des promesses faites aux petites entreprises n'ont pas été tenues. Permettez-moi de continuer.

Ils disent—«ils» étant les conservateurs, ce que vous admettrez sûrement, monsieur le Président, compte tenu de votre objectivité—qu'ils augmenteront l'aide accordée aux petites entreprises en matière de gestion, au moyen par exemple du programme de services de consultation pour les petites entreprises, autrement dit du programme CASE. Qu'adviendra-t-il de ce programme? Que se passera-t-il quand le gouvernement abolira la Banque de développement des petites entreprises comme nous savons qu'il en a l'intention? Ce n'est pas un secret. Nous savons que les conservateurs veulent supprimer la BDPE. Nous savons qu'ils violeront cette promesse-là aussi. Cela fait deux promesses qu'ils ont violées en 30 secondes environ. Ils n'ont pas une très bonne moyenne, vous devez le reconnaître.

Ils affirment vouloir élargir et mieux définir le rôle du gouvernement fédéral vis-à-vis des institutions de prêts, pour renforcer le rôle des institutions financières privées. Qu'est-ce qu'ils renforcent? Pouvez-vous m'expliquer comment une baisse de 100 à 90 p. 100 peut renforcer quelque chose? Aussi incroyable que cela puisse paraître, monsieur le Président, ils ont violé un autre engagement qu'ils avaient pris envers les Canadiens. Il est très décourageant d'avoir affaire à un gouvernement qui n'a pas l'intention de tenir parole. Cependant, nous devons rappeler ses promesses aux Canadiens pour qu'ils sachent quelles sont celles que le gouvernement ne tient pas. Je vois que mes propos réveillent certains députés d'en face.

M. Gormley: Vous leur rappelez pourquoi vous avez perdu les élections.

M. Boudria: Écoutez un peu cette promesse; Faciliter l'introduction et l'adaptation de technologies nouvelles et promouvoir la diffusion des connaissances techniques dans les entreprises, grâce notamment à des programmes d'information et de formation adéquats. Je pense qu'il est temps d'examiner les compressions budgétaires du gouvernement afin de voir ce qu'il a fait pour tenir cet engagement pris envers les petites entreprises. Je suis prêt à parier qu'il va violer une autre promesse très prochainement.

Penchons-nous maintenant sur la diminution de 4.4 millions de dollars des crédits consacrés à la recherche et à la technologie. N'est-ce pas incroyable?

[*Français*]

Monsieur le Président, regardez cela: le gouvernement vient de nous faire la promesse d'aider la petite entreprise et voici que 4.4 milliards de dollars sont enlevés du programme ayant trait à la recherche, à la science et à la technologie et le programme qui réalisait le soutien des projets de recherche à la petite entreprise . . . C'est difficile de croire que le gouvernement ait encore une fois brisé un engagement solennel, un engagement sacré même, comme le dit un certain conservateur bien connu. C'est difficile de croire que cela peut arriver et qu'un gouvernement comme celui-là pourrait en effet briser son engagement!

J'ai en main un document qui provient du bureau du premier ministre, et ce document est la réponse que les ministres étaient censé donner aux coupures budgétaires du 8 novembre. Alors quelqu'un a écrit de belles petites réponses et voici que si une certaine question est posée à un ministre, il peut tout de suite ouvrir ce document-ci et savoir quoi dire . . . Cela s'appelle «Annonce de la réduction des dépenses», document des ministres, secret et tout cela. Enfin! Ce document est préparé par le Bureau du premier ministre et il a été fourni aux membres du Cabinet afin qu'ils puissent savoir quoi dire.

Il est assez important pour les ministres de savoir quoi dire, monsieur le Président, ou de savoir quoi lire plutôt lorsqu'ils ne savent pas quoi dire. Cela est encore plus important. Je vois que le ministre d'en face semble être inquiet, mais je dois lui dire que lui-même n'a rien pour être inquiet parce qu'il était supposé ne rien dire; le document ne le mentionne pas, alors le ministre était supposé ne rien dire à ce sujet-là, cela est évident!

Je voudrais, par exemple, vous parler du dossier suivant. Voici une question, c'est une question «potentielle» qu'un journaliste était censé poser au ministre: «Avec la hausse des droits sur les brevets du petit inventeur, est-il appelé à disparaître?» Alors le ministre est censé répondre: «Non, les droits seront considérablement réduits dans certains cas.» «La hausse sera de quel ordre?» Alors le ministre est censé répondre: «La hausse sera de $550 à $4,000. Cela est une aubaine conservatrice pour la petite entreprise. Les frais de brevet seront de $4,000, passeront de $550 à $4,000.» Je me demande comment le ministre de la petite entreprise pourrait expliquer cette aubaine qu'il offre au petit entrepreneur qui veut justement avoir un brevet. J'ai donc bien hâte d'avoir la réponse à cela.

• (1250)

Une voix: Ça ne prendra pas 20 ans!

M. Boudria: Non, je sais qu'on ne l'aura pas dans 20 ans, parce qu'on n'a jamais de réponse du gouvernement conservateur sur à peu près rien, monsieur le Président, et je suis parfaitement d'accord avec mon collègue ici qui vient de dire que le gouvernement conservateur n'offre rien et ne répond à rien.

Monsieur le Président, j'ai encore une autre question qui était censée être posée et elle se lit comme il suit: «Comment pouvez-vous légitimer la hausse des droits de constitution en société lorsque votre gouvernement se prétend partisan de la petite entreprise?» Le journaliste est donc sensé demander cela, et le ministre doit répondre: «Il y a des années que les droits n'ont pas été augmentés, et de toute manière, les frais de constitution en société représentent une fraction infime du coût d'exploitation d'une entreprise».

Monsieur le Président, nos petits entrepreneurs ayant tant de difficultés dans le moment, je me demande si le ministre est d'avis lui-même, personnellement, je suis sûr qu'il nous le dira en toute confiance tantôt, si lui, il est d'accord sur le fait d'augmenter les frais que je viens d'énumérer, les frais de constitution des sociétés, si cette augmentation, à son avis, est raisonnable, et si c'est de cette façon-là, en surchargeant la petite entreprise, qu'on doit aider nos petits entrepreneurs canadiens.

Monsieur le Président, je suis d'avis et je suis convaincu, ainsi que le sont mes collègues, que ce gouvernement a démontré depuis son élection qu'ils ne sont pas du tout inquiets et qu'ils ne veulent pas aider la petite entreprise. Ils ont eu cinq mois pour le faire et ils n'ont fait à peu près rien jusqu'à maintenant.

[*Traduction*]

Je suis heureux d'avoir réveillé un autre député d'en face qui demande ce que les libéraux ont fait pour les petites entreprises en 20 ans. Cette question me fait plaisir. Je suis content que le député du Nouveau parti démocratique fasse l'éloge de la Société de développement de l'Ontario. Comme le député le sait, il s'agit d'un programme fédéral-provincial mis sur pied il y a six ans. Je remercie le député du NPD de le mentionner. Je suis sûr que tous mes collègues libéraux seront contents de lire cela dans le hansard.

Permettez-moi de rappeler certaines des améliorations que les libéraux ont apportées à la loi. Cette loi a été adoptée en 1961 et améliorée en 1971. Cette année-là, le montant de l'emprunt maximum est passé de $25,000 à $50,000. En 1977, il a été porté à $75,000. Ce sont des progrès importants qu'on doit à des gouvernements libéraux. Je suis heureux que mon collègue du parti conservateur ait demandé ce qu'avait fait le gouvernement libéral. Nous autres, libéraux, sommes fiers de l'aide que nous avons apportée aux petites entreprises. Nous n'avons pas attendu le tout dernier moment en essayant de faire adopter un projet de loi comportant des dispositions régressives afin d'obtenir ce que nous voulions. Nous avons présenté des projets de loi au moment opportun et nous continuerons dans cette voie.

[*Français*]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois que le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a mentionné un projet de loi ou un changement dans la loi qui a été fait en 1961 . . .

M. Boudria: La réponse est non.

Mme Mailly: . . . parce qu'en 1961, le gouvernement . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre la députée, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Rossi: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Il y a une période de questions de dix minutes qui est attribuée après le débat de l'honorable député; alors, je crois qu'elle devrait réserver ses questions au moment de ces dix minutes.

M. le vice-président: Je lui ai dit que ce n'était pas un rappel au Règlement; également, ceci n'est pas un rappel au Règlement. L'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a la parole.

M. Boudria: Monsieur le Président, vous avez parfaitement raison comme d'habitude. Non seulement ce n'était pas un rappel au Règlement, mais ce n'était même pas un bon point. Et voilà!

Ce que j'ai dit, c'est que la loi avait été établie en 1961 et qu'elle avait été améliorée par la suite par des gouvernements libéraux. Et je suis sûr que maintenant qu'on a établi cela, la députée de Gatineau (M^me^ Mailly) va être au courant à l'avenir.

J'étais rendu en 1978 avec d'autres améliorations libérales au projet de loi sur la petite entreprise, monsieur le Président.

[*Traduction*]

En février 1978, la formule établissant le taux d'intérêt maximum autorisé a été modifiée. On est passé d'un taux fixe à un taux établi deux fois par an et dépassant de 1 p. 100 le taux préférentiel des banques à charte. En avril 1978, le ministère de l'Industrie et du Commerce s'est chargé du programme à la place du ministère des Finances. En juillet, 1980, la dette maximum totale a été portée de $75,000 à $100,000.

Vous pouvez le constater, monsieur le Président, les libéraux ont fait énormément pour les petites entreprises et ont très bien gouverné le pays dans l'ensemble. Le bilan du gouvernement libéral n'a rien à envier à celui que pourront présenter les conservateurs dans quatre ans.

A l'heure actuelle, la principale préoccupation des petites entreprises est le prix de l'essence. Les augmentations que le gouvernement a imposées aux petites entreprises de ma circonscription sont absolument scandaleuses, comme mon collègue le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) l'a si bien dit. Ces questions sont très importantes pour les chefs de petites entreprises de ma cisconscription. Le prix de l'essence est une grande source d'inquiétude pour eux. Or les conservateurs veulent encore l'augmenter, monsieur le Président. Comment cela peut-il aider les petites entreprises?

Le gouvernement n'a pas gagné la confiance des petites entreprises, et ce n'est pas dans les prochains mois qu'il la méritera en accordant la priorité aux grosses sociétés au détriment des petites. Il n'a pas agi d'une manière susceptible de gagner leur confiance. Les petits patrons de ma circonscription ne sont pas satisfaits du gouvernement. Je suis même convaincu que les chefs de petites entreprises de tout le pays sont mécontents du gouvernement. Ce dernier a induit la population en erreur en faisant des promesses qu'il ne tient pas.

[*Français*]

J'ai énuméré plusieurs promesses qui n'avaient pas été réalisées par le gouvernement. Je devrais même rajouter que de toutes les promesses à la petite entreprise qui ont été faites, aucune n'a été réalisée jusqu'à présent, après près de plus de six mois. Je trouve quand même étrange le fait qu'on avait promis à la grande entreprise, qu'on avait promis au président des États-Unis, qu'on avait promis à d'autres qu'on était pour avoir un projet de loi Investissement Canada: on y a donné priorité et la petite entreprise est passée en deuxième place.

Le gouvernement ne mérite aucun appui de la petite entreprise parce qu'il a trompé celle-ci.

Monsieur le Président, je désire vous signaler qu'il est 13 heures.

M. le vice-président: Il y aura une période de questions et commentaires après la période des Affaires courantes ordinaires. A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES PENSIONS

LES RECOMMANDATIONS DE LA FONDATION NATIONALE DES PENSIONNÉS ET PERSONNES ÂGÉES

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, récemment, la Fondation nationale des pensionnés et personnes âgées, représentant environ 400,000 membres, a remis un mémoire au premier ministre (M. Mulroney), au ministre des Finances (M. Wilson) et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), mémoire qui comptait certaines recommandations intéressant et préoccupant les personnes âgées.

Voici certains des points importants qui ont été soulevés et qui, à mon avis, méritent le soutien de la Chambre: que le gouvernement verse des pensions convenables et équitables à tous les Canadiens et majore le supplément de revenu garanti; que les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse aux revenus limités ne soient plus tenus de verser leur impôt sur le revenu tous les trimestres et que le gouvernement, de concert avec les provinces, construise de petits ensembles de logements locatifs et accessibles appartenant à l'État et dont les locataires participeraient à la gestion.

Je demande au gouvernement d'examiner d'un œil favorable ces recommandations et d'autres qui représentent les opinions de la plupart des personnes âgées au Canada. Cet organisme a

bien représenté les personnes âgées par le passé, et, si le gouvernement accède à ces recommandations, je suis persuadé que tous les Canadiens pourront en profiter.

* * *

LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES EFFORTS POUR SE FAIRE REMBOURSER LES PRESTATIONS VERSÉES EN TROP

M. Alan Redway (York-Est): Comme vous le savez, monsieur le Président, la Commission d'assurance-chômage essaie de se faire rembourser les prestations de chômage qu'elle a versées en trop à environ 350 Canadiens, non pas de leur faute ou parce qu'ils étaient malhonnêtes, mais à cause de l'effet rétroactif d'une décision de la cour de l'impôt sur le revenu qui a été prise sans les consulter.

Dans un des cas, un conseil arbitral de l'assurance-chômage a dit que les efforts déployés par la commission pour se faire rembourser $21,120 par un de mes électeurs vont à l'encontre des principes de la justice naturelle. Malgré cela, la commission a interjeté appel contre la décision du conseil arbitral.

Il existe trois solutions à ce problème. Premièrement, la Commission d'assurance-chômage peut retirer son appel et ne pas faire d'appel dans les cas anologues. Deuxièmement, l'article 60 des règlements sur l'assurance-chômage confère à la commission le droit de renoncer à toute tentative de se faire rembourser les sommes versées en trop lorsque cela risque de mettre la personne concernée dans une situation extrêmement précaire. Troisièmement, on peut modifier la Loi sur l'assurance-chômage.

Je sais que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) est fort préoccupée par ce problème très inquiétant. Les députés l'aideront certainement à trouver une solution juste, et raisonnable, et à faire preuve de compassion.

M. le Président: Je regrette de devoir signaler au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

L'EMPLOI

DÉFI 85—LE TEMPS NÉCESSAIRE POUR S'ADAPTER

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le programme d'emplois pour jeunes que le gouvernement nous a annoncé hier m'inspire quelques craintes. Je suis persuadé que l'orientation que le gouvernement lui a donnée pourrait très bien fonctionner avec le temps et si les conditions économiques s'améliorent. Personne n'écarte sans doute cette éventualité. Malheureusement, le gouvernement ne s'est pas accordé suffisamment de temps pour que le programme soit efficace dès cette année. S'il l'avait prévu pour l'an prochain, donnant ainsi au secteur privé auquel il fait appel le temps nécessaire pour adapter ses pratiques d'embauche au programme et d'envisager des projets, il se pourrait alors que dans un an, celui-ci produise les résultats escomptés.

Article 21 du Règlement

Par conséquent, le gouvernement devrait, pour deux raisons précises, revenir aux anciens programmes de création d'emplois que nous avons connus. D'une part, ils ont fait leurs preuves en procurant du travail à beaucoup de jeunes. D'autre part, ils ont permis aux municipalités, aux groupes communautaires et aux organisations bénévoles d'offrir aux citoyens des services dont ils auraient été privés autrement. C'est pourquoi le gouvernement aurait intérêt, cette année, à reconnaître cet état de fait qui ne relève pas du tout de la fiction, tout en maintenant le programme qu'il vient de présenter mais en s'efforçant d'obtenir une meilleure collaboration du secteur privé . . .

M. le Président: Je regrette, mais le temps de parole dont le député disposait est écoulé.

* * *

LES PORTS

LE DÉTROIT DE CANSO—L'ANNONCE DE LA FERMETURE DU CENTRE MARITIME D'EDDY POINT

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur le Président, dans ma circonscription se trouve l'un des plus beaux ports libres de glace de la côte est de l'Amérique du Nord. Je parle du porte du détroit de Canso qui a déjà accueilli les plus gros navires au monde. Le port de Mulgrave a servi a diverses occasions ces quinze dernières années pour le ravitaillement des plate-formes de forage. On entre dans le port par la baie Chédabouctou. Cette baie est sillonnée par des bâtiments de toutes sortes dont des chalutiers de pêche hauturière, des cargos, et des chalands.

Ce port est l'une de nos plus grandes ressources. Il nous est un atout important pour attirer des entreprises créatrices d'emplois.

C'est donc avec beaucoup d'inquiétude que j'ai appris la décision de fermer le Centre maritime d'Eddy Point. Je prie le ministre des Transports de réexaminer cette décision qui a été prise par de hauts fonctionnaires du ministère afin que soit maintenu cet important service pour le trafic maritime très dense à cet endroit. En prenant pareille décision, le ministre prouverait qu'il a confiance dans la région et assurerait le maintien d'un service précieux pour notre secteur maritime.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le gouvernement, après de longues hésitations, a finalement rendu public son programme d'emplois d'été pour les étudiants.

La première constatation que je voudrais faire, c'est que la province de Québec sort perdante de l'opération.

En 1984, le gouvernement libéral avait consacré 44.5 millions de dollars au Québec pour la création d'emplois d'été pour étudiants, soit 36.8 millions de dollars pour les projets communautaires et 7.7 millions de dollars pour le programme «Accès Carrière-Été».

La décision annoncée par le gouvernement conservateur indique que 41.9 millions de dollars seront affectés au Québec, soit une coupure d'un peu plus de 2.5 millions de dollars. Alors que le budget du Québec est coupé, celui de l'Alberta est augmenté de 5.5 millions de dollars. Je félicite les députés de la province d'Alberta de s'être occupés de leurs affaires et je demande aux députés conservateurs du Québec de faire de même et de s'assurer que les étudiants québécois ne soient pas pénalisés cette année et que, si possible, le budget du Québec pour ce programme soit augmenté dans les mêmes proportions que celles dont bénéficieront les étudiants albertains.

Ma deuxième observation concerne le projet appelé: «Étudiants Entrepreneurs».

Est-ce que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a l'autorité juridique pour administrer un tel programme? Dans la négative, quel ministère fédéral aura la responsabilité d'administrer ces prêts et par quel intermédiaire?

De plus, je demande au ministre de rendre publics le plus rapidement possible les formulaires que devraient utiliser les municipalités et les organismes communautaires, et enfin, d'établir clairement les règles du jeu et les critères de sélection.

Il reste à peine dix semaines avant que les étudiants terminent leurs cours, il est donc urgent que tous les détails administratifs soient rendus publics si on veut . . .

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—L'ACCORD FÉDÉRAL-PROVINCIAL

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je tiens à exprimer toute ma satisfaction à l'annonce de l'accord que viennent de conclure le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au sujet des pluies acides.

Les provinces affligées de ce fléau n'ont jamais été si près d'une victoire sur la pollution. Nous devons mener à bonne fin le projet de réduire les émissions nocives de 50 p. 100 au cours des dix prochaines années.

Notre nouvelle ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) a prouvé sa compétence dans ses négociations avec ses homologues provinciaux à Montréal.

Je souhaite sincèrement que le gouvernement accorde la priorité au financement de cette importante initiative. Rares seront les investissements de la présente décennie qui profiteront autant à la population canadienne. L'accord fédéral-provincial sera un atout dans notre jeu lors des négociations avec les États-Unis.

Je demande à la ministre de l'Environnement et au ministre des Transports (M. Mazankowski) de redéfinir nos normes concernant les gaz d'échappement des automobiles pour les rendre conformes à celles, plus rigoureuses, qui sont actuellement en vigueur aux États-Unis. Il serait à tout le moins prudent du point de vue politique de prendre cet engagement avant la venue du président Ronald Reagan en mars.

Mettons notre premier ministre (M. Mulroney) en bonne position de négocier et de demander au président de réduire la pollution dans le pays qu'il représente. Mettons de l'ordre dans nos propres affaires avant de demander aux autres de mettre de l'ordre dans les leurs.

* * *

LA CONSOMMATION

ON DEMANDE D'INTERDIRE L'ESCOMPTE DES REMBOURSEMENTS D'IMPÔT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, un nombre sans cesse croissant de Canadiens à faibles revenus deviennent la proie de bureaux escompteurs qui offrent des remboursements anticipés d'impôt contre des taux d'intérêt annuels de plus de 60 p. 100.

• (1410)

Les représentants d'organismes comme l'Association d'économie familiale du Québec et l'Organisation nationale antipauvreté ne cessent de faire remarquer au ministre que le commerce du remboursement d'impôt a cru de 600 p. 100 depuis 1981, que les deux tiers des personnes ayant recours aux escompteurs ont un revenu de $8,000 en moyenne, et que 40 p. 100 de tous ces clients bénéficient de crédits d'impôt-enfant du gouvernement fédéral.

Le gouvernement a par ailleurs l'intention de relever substantiellement le crédit d'impôt-enfant. Cela ne fera qu'accroître ces profits exorbitants. Ce n'est qu'en interdisant l'escompte des remboursements d'impôts et en accélérant considérablement le traitement des déclarations d'impôt qu'on pourra mettre fin à cette exploitation des Canadiens à faibles revenus.

Nous regrettons que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) n'ait rien fait pour remédier à ce problème urgent, et nous regrettons en outre d'entendre dire que ses collaborateurs seraient en train de promouvoir d'autres solutions comme l'imposition d'une échelle mobile de taux d'intérêt selon la valeur du remboursement. Il est temps que le ministre se mette à étudier le problème et à prendre les mesures qui s'imposent.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LE RÉSULTAT DU MATCH DE HOCKEY

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, il faut prendre en pitié les députés libéraux. Ils ont perdu celui qui a été longtemps leur chef, leur Pierre bien à eux, et les dernières élections fédérales, mais hier ils ont découvert que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) pouvait faire quelque chose dont ils étaient incapables. Le choc a dû être terrible puisque hier soir, ils n'arrivaient même pas à mettre la main sur la rondelle. Oui, ils ont perdu cette partie-là aussi au compte de six à un. Mais j'ai remarqué qu'à la fin de la partie, hier soir, ils commençaient à virer au bleu. Maintenant qu'ils prennent la bonne couleur, leur cause n'est peut-être pas désespérée après tout.

Hier soir, les députés conservateurs ont remplacé le programme des 6 et 5 p. 100 par une victoire de 6 à 1. Cela leur a peut-être finalement ouvert les yeux.

Article 21 du Règlement

Au nom de mes collègues, je tiens à exprimer ma reconnaissance et ma gratitude à la Commission de la Capitale nationale et aux étudiants de l'Université Carleton pour cette belle soirée et cette merveilleuse réception.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS POLITIQUES

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, les paroles et les gestes du premier ministre sont souvent bien différents.

En juillet dernier, le chef conservateur faisait la vierge offensée en critiquant la nomination d'un ministre libéral à Rome. Aujourd'hui, il nomme un ancien ministre conservateur, Roy McMurtry, à Londres.

En juillet dernier, il promettait de mettre fin au patronage par les nominations politiques surtout, disait-il, dans les sociétés de la Couronne. Or, aujourd'hui, il nomme un conservateur malheureux, M. Lawrence Hanigan, à VIA Rail. Cette dernière nomination, monsieur le Président, pue le patronage le plus crasse. Celui qui a réussi à infliger 20 grèves en 10 ans aux usagers du Métro de Montréal vient remplacer Harold Renouf, un administrateur compétent et non partisan qui avait, en deux ans, commencé un redressement important à VIA Rail.

Je dis au premier ministre qu'il trahit ses promesses électorales et qu'il vient de faire du très mauvais patronage.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

DÉFI 85—ON FÉLICITE LA MINISTRE

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir de rencontrer hier, au Centre Terry Fox, environ 75 étudiants de toutes les régions du pays. Ils sont venus à Ottawa dans le cadre d'un programme permanent visant à mieux faire connaître aux jeunes l'appareil gouvernemental et ceux qui, en coulisse, font fonctionner les ministères et organismes de l'État. J'ai été frappé par leur attachement au Canada, leur nationalisme ainsi que la façon dont ils comprennent et apprécient nos institutions nationales. Ils représentent l'avenir de notre pays, et je crois vraiment que le Canada sera en bonnes mains.

Hier, le gouvernement a annoncé un programme qui reconnaît l'esprit d'entreprise de notre jeunesse. Je félicite la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) et la ministre d'État à la Jeunesse (M^me^ Champagne) du programme novateur qu'elles ont élaboré en commun. Le gouvernement démontre, par ce programme, qu'il tient à favoriser et développer l'esprit d'entreprise de nos jeunes au lieu de se contenter de débourser de l'argent pour les tenir occupés deux ou trois mois.

Les jeunes Canadiens veulent élargir leurs capacités. Il est temps que le gouvernement et le secteur privé collaborent pour permettre aux étudiants de développer les qualités que j'ai constatées lorsque je les ai rencontrés hier, afin de pouvoir s'en servir dans leur future carrière.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA DATE DE LA PRÉSENTATION DU BUDGET

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je me félicite de l'arrivée du ministre des Finances. Ce dernier n'ignore pas que le principal indicateur de Statistique Canada vient de baisser pendant trois mois consécutifs. Il n'ignore pas non plus que, malgré les chiffres dont le premier ministre s'est montré si fier, ce ne sont pas 100,000 emplois qui ont été créés, mais beaucoup moins. Même en jouant avec l'arithmétique et en les arondissant, on ne saurait passer de 88,000 à 100,000. Il sait que le dollar s'est déprécié. En outre, les taux d'intérêt augmentent et, pour couronner le tout, la date de l'exposé budgétaire semble incertaine. Nous supposons qu'il y a un lien avec des élections provinciales—peut-être celles de M. Miller, de M. Lougheed, de M. Buchanan . . .

Des voix: La question.

M. Johnston: J'espère que le ministre des Finances—et c'est ma question—peut nous confirmer ce que le très honorable premier ministre a annoncé à la Chambre le 30 janvier en disant: «Le ministre des Finances présentera un budget vers la fin d'avril, comme convenu». Cette déclaration se trouve dans le hansard du 30 janvier. Peut-il nous confirmer qu'elle est encore valable?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je me demandais si la question allait venir.

Une voix: Répondez-y, maintenant.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je vais donner une réponse. Je n'ai rien à dire de différent de ce que le premier ministre a déclaré à la Chambre jusqu'à présent. Comme le député le sait, nous nous sommes engagés dans un processus de consultation de grande envergure. Il y aura la conférence des premiers ministres la semaine prochaine. Le mois suivant se déroulera la conférence nationale sur l'économie, à Regina. Dès que nous aurons réussi à étudier en détail la multitude de bonnes idées proposées lors de ces réunions, je présenterai un budget. J'ai toujours l'intention de le faire vers la fin avril.

ON DEMANDE UN EXPOSÉ ÉCONOMIQUE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Je suis soulagé d'entendre cela, monsieur le Président, tout comme les Canadiens le sont probablement. Notre pays a besoin d'un budget. Au cas où il devrait changer ses plans, le ministre des Finances peut-il s'engager—et même en l'absence de changement—à faire un exposé économique plus tôt?

Une voix: Pas un autre!

M. Johnston: Il est évident que la situation a énormément changé depuis les prévisions de novembre. Dans cet exposé économique, accepterait-il de proposer de nouvelles mesures immédiates pour contrôler les taux d'intérêt et favoriser la création d'emplois?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais bien présenter un exposé économique. Toutefois, je ne pense pas qu'il soit judicieux de le faire très peu de temps avant un budget. De toute manière, si je décidais de présenter un exposé économique, je peux dire au député qu'il révélerait une amélioration des prévisions économiques pour cette année. Les taux d'intérêt ont baissé, la croissance économique a augmenté, et nous pensons que le taux de chômage sera inférieur en 1985 à ce que nous avions prévu dans l'exposé économique de novembre dernier.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, ces prévisions personnelles du ministre devraient être partagées avec les députés de la Chambre. Et alors j'insiste et j'aimerais lui poser la question suivante: La population canadienne a donné à ce gouvernement un mandat écrasant pour gouverner, pour prendre des décisions, pour donner un leadership au pays. On n'a rien vu à date. Est-ce qu'il est vraiment fier de la performance de son ministère, de sa performance, et de la performance du gouvernement qui n'a rien fait en ce qui concerne l'économie et la direction dans les questions économiques?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Oui, monsieur le Président, je suis très fier de la performance de notre gouvernement et, lorsque je présenterai mon Budget en avril, je pense que tous les Canadiens seront fiers de leur décision du 4 septembre.

Les Canadiens nous ont donné un mandat et nous avons un mandat pour faire des consultations avec les Canadiens avant les décisions, et c'est ce que notre gouvernement a l'intention de faire.

• (1420)

[*Traduction*]

L'EMPLOI

DÉFI 85—LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS SALARIALES

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La nouvelle théologie de la ministre me paraît intéressante. Hier, elle a exalté les vertus du programme de subventions salariales. En fait, les programmes de subventions salariales absorbent 72 p. 100 du budget de Défi '85. La ministre peut-elle nous expliquer pourquoi ce programme de subventions salariales devient soudainement la panacée qui permettra de créer des milliers d'emplois pour les jeunes, alors que le 24 mai 1984, elle déclarait:

Dans ces régions où l'économie se porte si mal, les subventions salariales et les crédits d'impôt à l'emploi ne seront pas d'un grand secours.

La ministre peut-elle nous expliquer cette contradiction évidente?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député devrait bien connaître la question des subventions salariales dans les régions en crise, car les subventions y seront versées aux organismes communautaires. Elles serviront à appuyer les groupes et organismes qui peuvent produire du travail communautaire. Ils seront subventionnés à 100 p. 100.

LA RÉPARTITION DES CRÉDITS

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, la ministre a complètement changé son fusil d'épaule. C'est absolument évident. Peut-elle nous expliquer pourquoi les citoyens de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec reçoivent moins d'argent, en dollars réels, que l'année dernière? Peut-elle nous expliquer pourquoi?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je vois du dépit dans les rangs de l'opposition. Je le regrette, car à l'exception des 70 députés qui siègent sur les banquettes de l'opposition, ce programme a été bien accueilli dans l'ensemble du pays, aussi bien par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante que par les groupes d'étudiants, les chambres de commerce et les syndicats de toutes les régions. J'invite le député, comme j'ai invité ses collègues, à collaborer pour que ce programme atteigne ses objectifs, à ses yeux comme aux nôtres.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA CONFIANCE DES CANADIENS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. A midi aujourd'hui, nous avons appris que le dollar canadien était tombé à son niveau le plus bas de notre histoire. Il y a environ 18 minutes, nous avons constaté que les taux d'intérêt avaient augmenté de 0,5 p. 100 et que plus d'un million et demi de Canadiens sont toujours au chômage. Étant donné que le premier ministre et son gouvernement ont été élus dans le but de supprimer les problèmes créés par les libéraux et non de les perpétuer, que compte faire maintenant le gouvernement pour commencer à donner aux Canadiens confiance dans leur économie?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le programme économique que nous avons énoncé en novembre dernier obtiendra manifestement les résultats que le député et nous souhaitons, c'est-à-dire plus d'emplois pour tous les Canadiens qui ont perdu le leur à cause de la politique du gouvernement précédent. C'est vrai, les taux d'intérêt ont augmenté aujourd'hui, mais je tiens à signaler au député qu'ils ont diminué pendant 20 ou 21 semaines consécutives, ainsi que les taux d'intérêt hypothécaires, tandis qu'environ 100,000 emplois étaient créés.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'AGIR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre ne peut pas gagner sur tous les tableaux. Il a pris à son compte la baisse des taux d'intérêt à l'automne, et il doit maintenant accepter la responsabilité de la hausse des taux d'intérêt. Il a déclaré dans un discours prononcé à la Chambre, l'automne dernier, que les taux d'intérêt élevés aboutissaient inévitablement à une augmentation du chômage. Notre parti n'a cessé de le répéter jour après jour, année après année. Maintenant que le ministre est responsable des taux d'intérêt et qu'il peut faire quelque chose pour y remédier, pourquoi ne les maintient-il pas à un niveau bas en vue de favoriser la croissance et de donner aux Canadiens confiance dans leur économie?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il y a eu une hausse pendant deux semaines, mais elle fait suite à quatre mois de diminution. Ce qui s'est passé, c'est que le dollar américain a atteint un niveau record par rapport à toutes les autres monnaies des pays industrialisés. Le dollar canadien, malheureusement, n'est pas à l'abri. C'est ce qui a provoqué malheusement une hausse du taux d'escompte aujourd'hui, mais nous sommes convaincus que la politique que nous avons mise en œuvre en novembre dernier aboutira avec le temps à une baisse des taux d'intérêt, comme le prouvent les événements depuis le 4 septembre dernier.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, Marc Lalonde et Allan MacEachen n'auraient pas pu dire mieux. En effet, ils s'exprimaient dans les mêmes termes.

Ma question s'adresse au premier ministre, s'il assume sa responsabilité et accepte de répondre à des questions concernant l'économie. Sinon, je la poserai au ministre des Finances. Durant la campagne électorale, le premier ministre a déclaré qu'il ne prendrait aucune mesure en vue d'augmenter les taux d'intérêt pour compenser la chute du dollar de crainte, comme il l'a signalé, de provoquer une hausse du taux de chômage. Pourquoi le premier ministre a-t-il changé de politique? Pourquoi le gouvernement du Canada continue-t-il d'appliquer l'ancienne politique libérale qui consiste à relever les taux d'intérêt? Pourquoi le gouvernement n'accepte-t-il pas sa responsabilité à l'égard de la croissance économique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous acceptons notre responsabilité en matière de croissance économique. Je suppose que je m'inquiète tout autant que mon collègue lorsque les taux d'intérêt augmentent, même si, depuis quatre mois et demi, la situation était plutôt encourageante. Toute hausse de ces taux, même pour les raisons valables mentionnées par mon collègue, comme la côte record du dollar américain, est un obstacle à la croissance économique, surtout pour les petites entreprises.

Mon collègue sait certainement qu'outre la conjoncture actuelle à laquelle nous devons faire face, nous devons également en même temps surmonter 20 années de prodigalité et le lourd héritage que nous a laissé le parti libéral. Nous devons adopter des programmes visant à pallier ces faiblesses fondamentales de notre économie. Cela commence par un regain de confiance pour les consommateurs dans le secteur privé et le mouvement syndical, ce qui va favoriser la croissance nécessaire à notre pays.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK— LES ACCUSATIONS PORTÉES PAR LA GRC

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au procureur général du Canada. Étant donné qu'en octobre dernier, le procureur général a donné l'assurance que le gouvernement n'interviendrait absolument pas dans l'enquête policière sur M. Hatfield et qu'il s'est engagé à suivre la pratique établie depuis fort longtemps dans des affaires de compétence fédérale et à laisser donc le soin à la GRC de décider si des accusations devaient être portées et, le cas échéant, quand elles devaient l'être et en quoi elles consisteraient, je voudrais savoir si lui-même, un avocat de la Couronne ou un haut fonctionnaire de l'extérieur de la GRC a donné à ce service des directives sur les accusations à porter, sur le moment où elles devaient l'être et, enfin, sur le choix du juge du Nouveau-Brunswick qui devait être saisi de l'affaire?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en ce qui a trait aux accusations qui ont été portées dans l'affaire Hatfield, le ministère de la Justice et de la GRC ont suivi la pratique courante. La GRC a consulté le ministère de la Justice, car il s'agit d'une question de compétence fédérale en vertu de la Loi sur les stupéfiants. J'ai demandé aux intéressés de traiter l'affaire comme toute autre affaire du même genre. Ils m'ont assuré avoir tiré leurs conclusions en se fondant sur ce principe et j'ai accepté leurs conseils et leurs conclusions. C'est ainsi que l'affaire a été menée. Je peux garantir au député qu'il n'y a eu aucune ingérence dans le système judiciaire du Canada dans le déroulement de l'affaire Hatfield. Étant donné que je connais la personne en cause et que je compte parmi ses amis, je suis heureux de son acquittement.

• (1430)

ON DEMANDE SI DES DIRECTIVES ONT ÉTÉ DONNÉES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Je n'ai rien contre le fait que la GRC obtienne un avis juridique ou consulte des hauts fonctionnaires avant de décider si elle doit ou non porter des accusations. Je demande simplement au ministre de confirmer, afin qu'on ne puisse mettre en doute l'intégrité de la GRC, que ce service n'a reçu aucune directive de l'extérieur et notamment des représentants du ministère de la Justice dont ce n'est pas là le rôle. Je demande au ministre de confirmer que ces derniers n'ont pas donné de directives au sujet des accusations à porter, du moment où elles devaient l'être et du juge qui devait être saisi de l'affaire.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je viens tout juste de dire au député que cette affaire avait été traitée comme toute autre affaire. La GRC, comme c'est son droit, a demandé son avis au ministère de la Justice. Ce dernier ne lui a donné aucune directive. La GRC a demandé conseil au sujet de ce qu'elle devait faire et comment elle devait s'y prendre. Comme c'est son droit, elle a consulté les avocats-conseils de la Couronne qui, dans tous les cas, lui donnent des avis qui dénotent une grande rectitude et un grand sens des responsabilités, sans que la politique n'entre en jeu de quelque façon que ce soit.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. A Winnipeg, le 25 juin 1984, le premier ministre a dit que, s'il était contraint de choisir entre des taux d'intérêt plus élevés et un dollar canadien plus faible, il choisirait cette deuxième solution. Le premier ministre a promis aux Canadiens que ce serait la politique de son gouvernement. Est-ce, de fait, la politique du gouvernement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai exposé la politique gouvernementale, et elle n'a pas été modifiée depuis le 8 novembre. Il était clair alors, et rien n'a changé, que dans les quatre ou cinq mois à venir les taux d'intérêt baisseraient. J'espérais que le député nous féliciterait de nos réalisations au cours de cette période.

M. Broadbent: Qu'avez-vous fait en cinq mois?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le chef du parti néo-démocrate ne peut pas gagner sur tous les tableaux. Selon lui, je ne peux pas me vanter de la baisse des taux d'intérêt mais, par contre, je suis totalement responsable de leur augmentation.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Au cours des quatre ou cinq derniers mois, il y a eu 22 semaines consécutives où le taux d'intérêt a baissé et deux semaines où il a augmenté. Je ne doute pas que le député en soit satisfait.

LES PROMESSES ÉLECTORALES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, l'augmentation d'aujourd'hui était assez importante. Le pays est maintenant dans l'incertitude. Les investisseurs et les consommateurs s'inquiètent. Ils perçoivent des indications différentes.

Le premier ministre déclarait que s'il était contraint de choisir entre des taux d'intérêt élevés et un dollar canadien plus faible, il choisirait cette deuxième solution. Le ministre de la Justice disait que, en tant que gouvernement, il choisirait un dollar canadien faible par opposition à des taux d'intérêt élevés qui freineraient la croissance économique. C'est la politique que le gouvernement affirmait vouloir suivre. Est-ce toujours la politique du gouvernement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne ferai que répéter la réponse que j'ai donnée il y a une minute. Nous ne pouvons pas juger des succès d'une politique économique sur deux semaines seulement. Notre politique a fait baisser les taux d'intérêt chaque semaine, toutes les semaines, depuis le 4 septembre. Nous venons de connaître deux semaines d'augmentation. Le député peut patienter un peu, nous manifester son soutien et constater qu'il ne s'agit pas de mauvais résultats. Il devrait nous encourager à continuer dans cette voie au cours des semaines et des mois à venir.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE HATFIELD

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et concerne également l'affaire Richard Hatfield. Je voudrais que le premier ministre précise à la Chambre la date exacte où il a appris que de la marijuana avait été trouvée dans les bagages de M. Hatfield. Je voudrais aussi qu'il nous dise s'il a donné des instructions à cet égard et si oui en quoi consistaient-elles? Enfin, voudrait-il nous dire si lui-même ou certains de ses collaborateurs ont communiqué directement ou indirectement avec M. Hatfield à propos de cette affaire de marijuana?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je crois pouvoir répondre à ces questions, car en ma qualité de Procureur général, je . . .

Une voix: Êtes-vous le premier ministre?

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Êtes-vous comme l'autre député, un ignoble individu? Franchement ignoble.

M. Gauthier: Rétractez-vous!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je suis certain que le ministre ne voulait pas utiliser ce terme et qu'il voudra peut-être retirer ce qu'il a dit.

M. Crosbie: Oui, monsieur le Président, si vous me le demandez, je retire ce que j'ai dit.

Pour répondre à la question, une question ignoble . . .

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Tout au long du déroulement de l'affaire Hatfield au Nouveau-Brunswick, ni le premier ministre ni aucun de ses collaborateurs n'ont communiqué avec moi à ce sujet. Cependant, comme c'était mon devoir, je l'ai tenu informé, en temps opportun, de ce qui se passait.

QUESTION ADRESSÉE AU PREMIER MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, en toute évidence, ma question était adressée au premier ministre. Assurément les Canadiens ont le droit d'obtenir une réponse du premier ministre. Je vais donc reposer ma question, mais cette fois au premier ministre.

A quel moment le premier ministre a-t-il appris que de la marijuana avait été trouvée dans les bagages du premier ministre Hatfield? Le premier ministre savait-il qu'un entretien avait eu lieu entre le solliciteur général et M. Pat Ryan, correspondant d'ATV à Halifax, avant que les accusations aient été portées? Un collaborateur du premier ministre a-t-il assisté à cet entretien?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai aucune idée de la deuxième partie de ce long exposé. Je suppose que le député voudra s'enquérir auprès du solliciteur général. Je ne suis pas personnellement au courant des questions soulevées par le député.

Je pourrais cependant lui dire, si ma mémoire est fidèle, que le ministre de la Justice et Procureur du Canada m'a confié avant une réunion du cabinet que la Couronne porterait une accusation contre M. Hatfield, soit l'après-midi soit le lendemain matin. C'est la seule et unique fois qu'on m'a dit qu'on allait donner suite à cette affaire.

M. Rossi: C'est tout ce que vous êtes censé savoir.

* * *

L'EMPLOI

DÉFI 85—LE MONTANT DU FINANCEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui, après des mois d'atermoiement, de tergiversation et de vantardise, a produit un véritable tour de passe-passe qui n'a pas donné les résultats escomptés puisque le Trésor n'a évidemment rien déboursé en fait d'argent neuf. La ministre va-t-elle admettre que le nouveau programme d'emploi pour les jeunes d'une valeur de 205 millions de dollars n'est en fait que le produit d'une redistribution de fonds retirés à d'anciens programmes destinés aux jeunes, tels les programmes Katimavik et Environnement 2000?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le montant qui a été consenti au programme d'emplois d'été provient du fonds de un milliard de dollars que le gouvernement a épargné l'automne dernier et a redistribué dans des programmes de création d'emplois, de formation et de perfectionnement des ressources humaines où se trouve sa toute première priorité.

LE RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je suppose que la réponse à ma question est oui. Je vais poser une autre question à la ministre.

Celle-ci est-elle le moindrement préoccupée par ce qu'elle a appris aujourd'hui en ce qui concerne l'incidence des taux d'intérêt élevés sur la petite entreprise et l'effet que cela aura probablement sur cette dépendance démesurée à l'égard du secteur privé et plus particulièrement à l'égard de la petite entreprise en matière de création d'emplois, compte tenu non seulement du délai très court qui est imparti à la mise en œuvre du programme mais encore de la vive inquiétude que cause à des employeurs éventuels leur propre survie?

• (1440)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je sais que le député est inquiet. Mais je tiens à lui dire que des représentants de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante m'ont assurée aujourd'hui de leur collaboration au succès de ce programme. Des Chambres de commerce de tout le pays m'ont fait savoir qu'elles travailleraient à la réussite du programme. Je peux lui dire que le président du conseil d'administration des étudiants de l'Université de Toronto a déclaré que le programme de 205 millions de dollars était quelque chose de fantastique. Et ce n'est là qu'un seul des présidents d'associations étudiantes qui ont bien accueilli cette démarche.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Je demanderai au député d'être aussi confiant que les étudiants.

LES FONDS VERSÉS AUX PROVINCES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la même ministre au sujet d'une région où la critique n'est pas tout à fait aussi favorable. Pendant sa conférence de presse et dans ses déclarations à la Chambre, elle a dit qu'aucune province ou région ne recevrait moins que l'année précédente.

La Saskatchewan va avoir 1,000 emplois d'été de moins que l'an dernier, et le Manitoba 700 de moins, à cause des importantes coupures opérées l'an dernier au budget du programme d'été pour les jeunes. Il est bien évident que la ministre s'est trompée. Veut-elle annoncer aujourd'hui qu'elle est disposée à rétablir les crédits pour que les étudiants aient les mêmes emplois qu'ils avaient l'an dernier?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, lorsque le député était titulaire de mon portefeuille, il n'a pas songé à demander la collaboration des provinces et du secteur privé, ni à se demander ce qu'ils pourraient ajouter à la contribution fédérale. Lorsque le programme sera entièrement doté, il verra que chaque province va s'en tirer extrêmement bien, et mieux que l'an dernier.

LE RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je regrette beaucoup que la ministre refuse d'augmenter le montant des crédits pour ces deux provinces, afin que leurs étudiants aient les mêmes chances que l'an dernier.

La ministre sait-elle que depuis l'été dernier, il y a eu dans la seule ville de Winnipeg jusqu'à un millier de licenciements dans diverses usines. Comment compte-t-elle que dans ce coin-là le secteur privé va répondre . . .

M. McKnight: C'étaient des gens de votre bureau.

M. Axworthy: C'est à cause des coupures du gouvernement. Nous savons pourquoi il y a des licenciements. C'est parce que le gouvernement n'a pas la représentation qu'il faudrait au Manitoba pour effectuer le genre d'investissements dont on a besoin.

Puisque le secteur privé est incapable de fournir ce genre de participation, la ministre ne veut-elle pas envisager et adopter une modification à son système de crédits, pour que ces provinces et leurs étudiants aient les mêmes chances, des chances aussi équitables que celles qu'ils ont eues les années précédentes sous des gouvernements libéraux?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que nous allions collaborer avec le secteur privé. Le secteur privé nous a donné toute sorte d'assurances qu'il va faire sa part pour le programme. Le secteur privé n'avait pas envie de faire cette part sous le gouvernement précédent, tout simplement parce qu'il n'avait pas confiance en lui.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Nous en avons eu la preuve le 4 septembre, et encore une fois au dernier sondage Gallup qui nous a fait voir où en est le parti du député. Nous n'allons pas balancer l'argent comme le gouvernement précédent l'avait fait en créant une énorme caisse pour arroser les copains libéraux.

Des voix: Bravo!

L'AGRICULTURE

LES FRAIS D'INSPECTION DES POMMES DE TERRE—LES CONSÉQUENCES POUR LES AGRICULTEURS DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Pat Binns (Cardigan): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministère de l'Agriculture a proposé de récupérer les frais d'inspection des légumes. Si le ministère met à exécution les projets qu'il a annoncés récemment, les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard risquent de voir considérablement augmenter leurs frais. Les frais d'inspection pourraient coûter en tout plus de $90 l'acre aux producteurs, soit plus de $18,000 pour une exploitation de 200 acres.

Puisque les producteurs de pommes de terre ont de graves difficultés financières et qu'en mettant ces projets à exécution, on leur imposerait une épreuve fatale, le ministre peut-il demander à ses services de revoir la question, de consulter les producteurs et d'apporter des changements acceptables pour le gouvernement et les producteurs?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup la question du député, et je tiens à signaler aux députés que je partage ses inquiétudes.

Sachez bien que ce projet de récupération des frais découle du fait que nous devons faire notre part dans le programme de réduction du déficit du gouvernement. Nous sommes actuellement en contact avec environ soixante groupements et je tiens à préciser que nous ne leurs donnons pas de conseils. Nous étudions des propositions. Je partage les inquiétudes du député et j'admets que la situation est bien plus délicate dans certains secteurs que dans d'autres. Nous consulterons les autres parties et nous négocierons pour prendre une décision acceptable et avantageuse pour toutes les parties concernées.

* * *

[*Français*]

LES JEUNES

LE PROGRAMME KATIMAVIK—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai aussi une question à poser à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration au sujet du programme Katimavik. Pourrait-elle nous dire quels sont les critères qui justifient les coupures de 50 millions de dollars à 19 millions de dollars du programme Katimavik? C'est une question bien précise.

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, lorsqu'on parle d'une réduction de 50 à 19 millions de dollars, à mon avis, c'est une stipulation erronée. Enfin, ce qui arrive, c'est que, dans le Budget de 1983, le gouvernement précédent avait créé un fonds supplémentaire spécial de 40 millions à être réparti comme il suit: 10 millions en 1983-1984 et 30 millions en 1984-1985. En tenant compte des restreintes budgétaires auxquelles nous devons faire face, Katimavik retourne tout simplement à son budget de base et le directeur exécutif de Katimavik en a été avisé depuis longtemps.

* * *

L'EMPLOI

LES JEUNES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Monsieur le Président, le ministre est au courant du fait que le nouveau programme annoncé par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration est sûrement pour les étudiants; j'ai donc une question à lui poser.

Étant donné que les 4,500 jeunes personnes de Katimavik avaient déjà quitté l'école, donc ne sont plus des étudiants, quel nouveau programme a été prévu par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ou la ministre d'État (Jeunesse) pour ces jeunes personnes qui ne sont plus à l'école?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député a parlé des autres jeunes qui ont quitté l'école et qui sont chômeurs. Il est vrai que le programme annoncé hier s'adresse aux jeunes qui vont retourner à l'école. Je puis cependant lui dire également que les programmes auxquels nous avons travaillé, tant à mon ministère qu'au cabinet, émargent tous à la caisse générale de un milliard de dollars destinés au développement et à la formation des ressources humaines. Nous annoncerons à ce sujet d'autres mesures visant à répondre aux besoins des jeunes dont il a parlé à juste titre.

* * *

L'EMPLOI

DÉFI 85—LES DÉLAIS À RESPECTER

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle se rend compte sûrement que les étudiants doivent compter sur un certain revenu pour pouvoir retourner à l'école. En annonçant hier son programme, elle ne nous a donné aucune précision quant aux délais à respecter. Je demanderais à la ministre de faire connaître trois dates aux étudiants canadiens: celle pour laquelle les entreprises privées doivent soumettre leurs projets de création d'emplois; celle pour laquelle les étudiants doivent présenter leur demande; et la date de mise à exécution de ces projets et leur durée. Quand la ministre nous donnera-t-elle ces réponses?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je communiquerai très bientôt ces données à la députée. J'espère qu'elle entreprendra alors de les diffuser auprès de tous les étudiants de sa circonscription, et que tous les autres députés en feront autant.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA RÉPARTITION DES FONDS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): La ministre a dit que la distribution des fonds serait faite au niveau provincial. Ensuite elle a déclaré qu'elle serait faite par région. Comment va-t-elle assurer une utilisation de fonds juste et égale dans nos circonscriptions? Que veut-elle dire par région? Et comment va-t-elle s'en assurer?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier à la députée ainsi qu'à tous les autres députés à la Chambre, les fonds seront répartis en fonction des statistiques du chômage par région et par province. Ils iront donc aux régions qui ont le plus besoin d'aide, aux zones où le taux de chômage chez les étudiants est le plus élevé. La députée conviendra sans doute avec moi que cela est équitable.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

LA PIONEER TRUST COMPANY

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances). Selon les journaux, la Pioneer Trust Company de Regina traverse une crise financière si grave que le gouvernement de la Saskatchewan a décidé de garantir l'achat d'actions privilégiées pour quelque 30 millions de dollars. La ministre pourrait-elle confirmer que le Département des assurances procède actuellement à une enquête? Pourrait-elle nous dire également si son rapport sera rendu public?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis au courant de la situation. Je sais gré au député de nous en parler. Mes collaborateurs suivent l'affaire de près et s'il y avait du nouveau, je me ferai un plaisir d'en informer le député.

LA PROTECTION DES INVESTISSEURS ET DES DÉPOSANTS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, cette affaire soulève énormément d'inquiétudes parmi les habitants de Regina. Toutes sortes de rumeurs courent dans la ville. La ministre pourrait-elle nous assurer que les conclusions de l'enquête, quelles qu'elles soient, seront divulguées afin que les investisseurs et les déposants de la Pioneer Trust jouissent d'une protection complète?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je comprends le député de poser cette question. Je lui ai déjà dit que je l'informerai s'il y a du nouveau.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES DISPOSITIONS RELATIVES AU REÉL

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, par votre entremise, je pose ma question au ministre des Finances. Songerait-il à modifier les dispositions législatives qui régissent l'utilisation des sommes investies dans un Régime enregistré d'épargne-logement, en particulier celles de la Partie I de la loi de l'impôt sur le revenu qui définissent «le logement de type propriétaire-occupant»? J'ai reçu des demandes d'information de personnes âgées de ma circonscription à qui l'on offre de louer des logements dans une coopérative avec un bail de longue durée, soit de 21 ans et la totalité des loyers pour toute la période serait payable d'avance. Ces paiements représentent une mise de fonds immédiate de $55,000. Ces personnes ont appris que les dispositions législatives que l'ancien gouvernement libéral a fait adopter les empêchent d'appliquer leur régime d'épargne-logement à cet achat-bail ou de le convertir en régime d'épargne-retraite.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je pense que la question a été posée. J'en ai entendu au moins une.

M. Blackburn (Brant): Il connaît déjà la réponse.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie le député de me poser la question. Il s'agit d'une affaire complexe qu'il me fera plaisir de discuter plus longuement avec lui. Il faut que le député sache que cette question est de celles qui se règle dans un budget. Tout changement aux régimes enregistrés d'épargne-logement doit être proposé dans un budget.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LES JEUNES—LES MUNICIPALITÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire poser une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. On sait que le mot de passe de ce gouvernement semble être «consultations», mais pourtant, hier, on a vu que les premiers intéressés dans les emplois d'été, les étudiants, soit la Fédération canadienne des étudiants, n'avait pas été consulté par le ministre.

Maintenant il y a un autre volet très important du programme qui est celui qui s'adresse aux municipalités qui devront cette année, pour la première fois, absorber 25 p. 100 du coût du salaire des étudiants plus 15 p. 100 des avantages sociaux.

Avant d'annoncer ce programme, la ministre a-t-elle consulté, comme elle se promet de le faire, la Fédération canadienne des municipalités?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, on sait que j'ai largement consulté les groupements d'étudiants de tout le pays, dont un grand nombre m'ont fait connaître leur réaction aujourd'hui, de même que des municipalités comme celle de Gander qui, je crois, ne compte pas parmi les plus riches de notre pays. On me dit que cette municipalité serait heureuse de payer 25 p. 100 du coût du programme si le gouvernement fédéral en assume 75 p. 100. Ce sont les réactions comme celle-là qui sont encourageantes.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, la ministre peut bien essayer de nous «bourrer» ici à la Chambre, mais je lui dirai que la Fédération canadienne des municipalités n'a pas été consultée et elle réalise, à ce moment-ci, que son programme ne fonctionnera pas. Je viens de leur parler, et les 25 p. 100 qu'elle leur demande de contribuer plus les 15 p. 100 pour les avantages sociaux . . . les municipalités ont déjà voté leur budget, madame la ministre, et, à ce moment-ci, il est trop tard pour l'ajouter pour l'été. Les étudiants vont payer les frais de votre manque de consultation. Je demande à la ministre: Est-ce qu'elle va augmenter la participation fédérale pour s'assurer que les municipalités puissent participer? Sans cela son programme est voué à l'échec et c'est la Fédération canadienne des municipalités qui me l'a assuré.

[*Traduction*]

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je me refuse à admettre que le gouvernement est voué à l'échec. De partout les gens sont entrés en communication avec mon cabinet pour savoir comment participer au programme, comment en bénéficier et obtenir une partie des subventions qu'il offre.

* * *

LA CONSOMMATION

LES ESCOMPTEURS DE REMBOURSEMENTS D'IMPÔT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Dans le mémoire qu'il a reçu hier de l'Association coopérative d'économie familiale du Québec on lui signalait que le nombre de familles économiquement faibles qui s'adressent aux escompteurs pour toucher à l'avance le remboursement de l'impôt sur le revenu qui leur revient a augmenté considérablement. L'association a recommandé au ministre d'abolir ce genre de services et d'abroger les dispositions législatives qui en permettent l'existence. Quand le ministre va-t-il donner suite à cette proposition?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'ai déjà indiqué, je crois, que nous étions actuellement en consultation. Nous avions l'intention de rencontrer nos représentants des provinces au cours des prochaines semaines, ainsi que les escompteurs, et dès que nous aurons eu ces consultations et reçu ces recommandations, nous prendrons les mesures nécessaires.

[*Traduction*]

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, cela fait deux ou trois ans que le gouvernement est saisi de la question. A ma connaissance, l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations l'avait renvoyée à un comité interministériel qui lui a recommandé de mettre fin à cette pratique. Le ministre voudrait-il déposer les recommandations de ce comité interministériel afin que les députés et les personnes concernées sachent en quoi elles consistaient?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, à notre connaissance, la seule recommandation ou le seul état dont on a fait mention sous le gouvernement précédent a été lors d'une déclaration à la Chambre le 2 avril 1984 par le ministre du précédent gouvernement. Cela sous-entendait tout simplement qu'il devait y avoir des rencontres avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, après quoi des recommandations et des nouvelles dispositions et des amendements à la loi seraient proposés.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES—L'UTILISATION DES DEUX SYSTÈMES DE MESURES SUR LES EMBALLAGES

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je poserai ma question au ministre de l'Agriculture, même si le député de Regina-Ouest est assis à côté de lui. Ma question a trait aux initiatives prises par le ministre de la Consommation et des Corporations pour rendre le système métrique plus acceptable au Canada. Le ministre prendra-t-il maintenant des mesures pour faire en sorte que les fabricants d'herbicides, de pesticides, de produits chimiques agricoles et d'engrais se servent des deux systèmes de mesures sur leurs emballages? Vu que l'âge moyen des agriculteurs du Canada est de près de 50 ans, cela leur serait utile d'avoir des indications en mesures impériales et en mesures métriques.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis très heureux que cette question ait été posée parce que d'autres députés et des agriculteurs m'ont demandé la même chose. Je veux simplement dire au député et à tous ses collègues que la politique gouvernementale énoncée par le ministre de la Consommation et des Corporations, qui a mis fin à la confusion et au chaos qui régnaient dans les industries alimentaire et pétrolière, s'appliquera aussi à l'industrie agricole . . .

Des voix: Bravo!

Travaux de la Chambre

M. Wise: . . . en effet nous sommes en train d'étudier la question pour voir s'il faut modifier le règlement pour permettre aux fabricants de produits chimiques, d'engrais et ainsi de suite, de fournir aussi des indications en mesures impériales.

• (1500)

M. le Président: Le député d'Eglinton-Lawrence peut poser une question.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME KATIMAVIK

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, et je suis sûr qu'il en comprendra la raison. Il est parfaitement au courant du programme Katimavik, qui est très utile et unique en son genre. C'est un programme bilingue qui a eu beaucoup de succès et qui a suscité l'admiration de nombreux citoyens de toutes les régions du pays. Il sait que 2,700 étudiants et 400 moniteurs vont perdre leur emploi à la suite des mesures d'austérité. Le premier ministre va-t-il veiller lui-même à ce que ce programme soit maintenu au cours de l'Année internationale de la jeunesse?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, le programme Katimavik n'a pas été aboli et il n'a fait l'objet d'aucune coupe. Nous avons simplement rétabli le budget de base normale. Quant au caractère bilingue de ce programme, le secrétaire d'État et moi-même ne perdons pas de vue cette merveilleuse caractéristique, mais nous jugeons tous deux qu'il existe des moyens plus efficaces et plus rentables de rendre les jeunes Canadiens bilingues que d'augmenter, cette année encore, de 30 millions le budget de ce programme.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que les pétitions présentées le 6 février 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre quels sont les travaux qu'il prévoit pour la semaine prochaine?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je remercie le leader parlementaire de l'opposition de poser la question habituelle du jeudi. Je tiens à signaler à la Chambre que je compte désigner le mardi 12 février comme quatrième journée de subsides.

En ce qui concerne nos travaux de demain et des jours suivants, les voici. Premièrement, le projet de loi C-26. Quand nous aurons terminé le débat, nous reprendrons l'étude du projet de loi C-20. Ensuite, nous examinerons le projet de loi, que mon collègue, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees), présentera au cours des prochaines minutes, tendant à modifier la Loi sur les pensions. Lorsque la Chambre aura terminé l'étude de cette mesure, nous entamerons la deuxième lecture du projet de loi tendant à établir le Centre international d'exploitation des océans. Si la Chambre ne termine pas aujourd'hui la deuxième lecture des amendements à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, nous reprendrons alors l'examen du projet de loi C-23.

* * *

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES

RENVOI D'UN DOCUMENT D'ÉTUDE AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, les leaders parlementaires de chaque parti se sont consultés et vous constaterez, je crois, que la Chambre consent à l'unanimité à ce que la motion ci-après soit présentée et adoptée sans débat. Sa version préliminaire est la suivante:

Que le document intitulé «Prestations aux enfants et aux personnes âgées—Document d'étude», déposé le lundi 28 janvier 1985, soit renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales;

Que le comité effectue une étude et présente un rapport sur les questions qui y sont soulevées;

Que le comité fasse rapport de ses constatations au plus tard le 1er avril 1985.

M. le Président: Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA PETITE ENTREPRISE

DÉPÔT D'UN DOCUMENT D'ÉTUDE

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, conformément à l'article 46(2) du Règlement, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un exemplaire du document de consultation du gouvernement sur la petite et moyenne entreprise.

LES CRIMINELS DE GUERRE NAZIS

ANNONCE DE LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à soulever une question qui préoccupe sérieusement tous les Canadiens et qui a suscité une vive controverse ces derniers jours. Je veux parler des criminels de guerre nazis dont certains auraient pu entrer ou chercher à entrer au Canada. Le solliciteur général (M. MacKay) et moi-même avons étudié ce problème sur les instructions du premier ministre (M. Mulroney), qui s'intéresse énormément à la question, et nous sommes parvenus à certaines conclusions.

Nous sommes tous au courant des inquiétudes récemment exprimées quant à la possibilité qu'un criminel de guerre notoire, Josef Mengele, ait pu entrer ou chercher à entrer au Canada. Le gouvernement est très conscient des atrocités que cet individu auraient commises, et s'il est possible de faire quelque chose au Canada pour le traduire en justice, nous tenons beaucoup à ce que cela soit fait immédiatement.

Selon les allégations de plusieurs associations et de leurs représentants qui cherchent à traduire en justice les criminels de guerre, un grand nombre de ces criminels se seraient réfugiés au Canada pour éviter d'être poursuivis ou punis pour leurs crimes. Ces associations ont déclaré que de nombreux criminels de guerre sont entrés au Canada par divers moyens illégaux ou frauduleux et qu'un grand nombre d'entre eux résident toujours ici et continuent à échapper à la justice.

Monsieur le Président, ces déclarations ne concordent pas avec les renseignements que le gouvernement possède à ce sujet. Le gouvernement a les résultats de plusieurs enquêtes approfondies menées sur les activités et les antécédents des individus qui ont séjourné ou qui séjournent encore au Canada et qui sont soupçonnés d'avoir commis des crimes de guerre reliés aux activités de l'Allemagne nazie pendant la Seconde Guerre mondiale.

D'après les renseignements que nous tenons de la GRC, il y a au Canada relativement peu de gens qui auraient pris part aux crimes de guerre dont ont parlé les associations et les groupes que j'ai mentionnés. La GRC a étudié attentivement ces cas en collaboration avec les autorités policières dans d'autres pays. Comme vous vous en souvenez sans doute, Helmut Rauca a été extradé sur la demande de la République fédérale d'Allemagne. D'autres cas font l'objet d'une enquête.

Le gouvernement en est néanmoins venu à la conclusion que les déclarations des groupes et associations que j'ai mentionnés portent sur des questions tellement importantes que nous devons les étudier en profondeur, afin d'être sûrs de ne pas abriter à notre insu certains des individus qui ont commis les horribles crimes de guerre nazis de la Seconde Guerre mondiale. Ces individus doivent être traduits en justice, et si notre gouvernement peut y contribuer, il le fera dans toute la mesure du possible.

Par conséquent, j'annonce aujourd'hui la création d'une commission d'enquête indépendante, en vertu de la Partie I de la Loi sur les enquêtes, qui mènera toutes les enquêtes nécessaires concernant les criminels de guerre au Canada et soumettra au gouverneur en conseil ses recommandations et ses avis quant aux démarches qu'il y aurait lieu d'entreprendre au Canada en vue de traduire ces criminels de guerre en justice. Voici le mandat de la Commission:

> Mener les enquêtes que le commissaire estime nécessaires, afin d'établir si de présumés criminels de guerre vivent actuellement au Canada, quand et de quelle manière ils y ont été admis, en vue de soumettre au gouverneur en conseil ses recommandations et ses avis quant aux dispositions à prendre au Canada pour traduire en justice ces présumés criminels de guerre qui y résideraient, notamment ses recommandations quant aux moyens légaux existants qui permettraient de traduire ces personnes en justice au Canada, ou quant aux mesures législatives que le Parlement canadien devrait et pourrait adopter, le cas échéant, afin de s'assurer que ces criminels de guerre seront effectivement traduits en justice et devront répondre de leurs crimes.

Cette commission aura pleins pouvoirs pour engager du personnel et consulter tous les dossiers, documents, archives et registres pertinents que possèdent les ministères et organismes de l'État, en vue d'examiner et d'évaluer l'information dont le gouvernement dispose actuellement. La Commission pourra procéder comme elle le jugera à propos pour mener son enquête à bonne fin et elle sera dotée du personnel et des ressources dont elle aura besoin pour s'acquitter de ses obligations. Elle sera autorisée à siéger aux moments et dans les endroits qu'elle voudra, au Canada ou à l'étranger, car on prévoit que ses enquêtes et recherches l'amèneront à consacrer pas mal de temps à ses travaux non seulement au Canada mais aussi à l'étranger, en particulier dans les pays où ces criminels de guerre ont perpétré leurs actes.

Je saisis également l'occasion de signaler la publication, aujourd'hui, par la Commission de réforme du droit, d'un document de travail sur la juridiction extraterritoriale. Le document fait observer que la législation canadienne sur les crimes de guerre est désuète et devrait être remise à jour. Conformément à son mandat, la Commission va étudier cette question minutieusement et faire les recommandations qui s'imposent. Pour sa part, le gouvernement entend donner suite promptement à l'ensemble des recommandations et des avis que la Commission finira par lui présenter. C'est pour cette raison, et aussi parce que nous désirions régler le plus vite possible les questions déjà soulevées au sujet de la présence de criminels de guerre au Canada, que le gouvernement a demandé à la commission d'enquête de présenter ses conclusions et ses recommandations au plus tard le 31 décembre 1985. A notre avis, tout en tenant compte de l'urgence de la situation, ce délai laissera suffisamment de temps à la commission d'enquête pour exécuter son mandat.

• (1510)

Je suis heureux d'annoncer la nomination de l'honorable M. Jules Deschênes, juge de la Cour d'appel du Québec et ancien juge en chef de cette province, à la tête de la commission chargée d'enquêter sur les criminels de guerre. C'est un juriste exceptionnel qui, durant toute sa carrière d'avocat et de juge à la Cour, a gagné l'admiration et le respect de tous ceux qui le connaissent et l'ont vu travailler. Il a déjà à son actif de nombreuses années de service grâce à son poste à la Cour d'appel du Québec. Le gouvernement lui est reconnaissant d'avoir accepté l'enjeu important que représente le mandat qui lui a été confié. Je suis certain que tous les députés se joindront à moi pour lui souhaiter une pleine réussite dans l'exercice de ses fonctions. Nous attendrons tous avec impatience les résultats de cette enquête historique.

Des voix: Bravo!

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, à l'instar du ministre de la Justice (M. Crosbie), j'éprouve un grand respect pour M. le juge Jules Deschênes. Je suis sûr qu'il assumera de façon consciencieuse la tâche que lui confie le gouvernement.

Je suis tenu, au nom de mon parti, de signaler que l'initiative actuelle du gouvernement me cause quelques inquiétudes. Dans la déclaration que le ministre vient de faire, il a tiré la conclusion suivante:

> D'après les renseignements que nous tenons de la Gendarmerie royale du Canada, il y a au Canada relativement peu de gens qui auraient pris part aux crimes de guerre dont ont parlé les associations et les groupes que j'ai mentionnés.

Le gouvernement en est arrivé à cette conclusion d'après le travail considérable réalisé par le gouvernement précédent. Je crains qu'avec cette commission d'enquête, le gouvernement ne reporte toute action d'un an, au 31 décembre prochain. Au temps de l'ancien gouvernement, un seul criminel de guerre a été extradé. Il n'y a eu qu'un seul procès. Je voudrais rappeler à la Chambre que même si une seule personne a été extradée, comme le ministre l'a dit, le gouvernement a travaillé avec assiduité pour procéder à des enquêtes et examiner tous les principes directeurs et usages passés dont a parlé le ministre.

Je tiens à dire au gouvernement qu'il aurait mieux valu agir sans tarder. Il vaudrait mieux poursuivre les efforts entrepris par son prédécesseur et publier les renseignements que le gouvernement détient déjà; j'en ai parlé avec l'honorable ministre et il sait que avec un peu de temps et d'efforts supplémentaires, ces renseignements sont prêts à être publiés. Il faudrait le faire dès maintenant au lieu de remettre ce dossier au commissaire et de tout reporter d'un an.

En outre, certaines enquêtes étaient en cours, et l'une ou plusieurs d'entre elles auraient très bien pu aboutir à une extradition. Il faudrait les poursuivre. A mon avis, il n'y a pas lieu de retarder les extraditions pendant que la Commission royale mène son enquête. Je voudrais rappeler au ministre et informer la Chambre que le gouvernement précédent était disposé à amorcer, en vertu de lois canadiennes successives sur la citoyenneté, un processus permettant de retirer la citoyenneté canadienne aux criminels de guerre qui sont entrés au Canada après avoir menti au sujet de leur passé. Je prie le gouvernement de ne pas attendre la fin du mandat de cette commission royale d'enquête pour faire quelque chose à cet égard.

Il existe d'autres théories quant à la façon de s'occuper des criminels de guerre au Canada et de les amener devant les tribunaux. La semaine dernière, un groupe a demandé à comparaître devant le comité de la justice lorsque nous étions en train d'étudier des modifications à apporter au Code criminel. Les représentants de ce groupe voulaient nous proposer un moyen d'amener les criminels de guerre devant les tribunaux canadiens. Le gouvernement a bloqué la comparution de ces témoins devant notre comité sur cette question. Je crois qu'on aurait dû les laisser comparaître. Je crois que le rapport de la Commission de réforme du droit devrait être renvoyé maintenant au comité de la justice et des affaires juridiques pendant que nous en sommes à modifier le Code criminel, pour que nous puissions nous occuper de cela dès maintenant. J'aurais été en faveur de l'établissement d'une commission comme celle-là il y a des années, lorsque nous n'avions pas de données ni de politique à l'égard des criminels de guerre.

Pour conclure, je voudrais rappeler aux députés et au ministre de la Justice que les horreurs de la Deuxième Guerre mondiale, l'holocauste visé par cette politique, n'appartiennent pas encore tout à fait à l'histoire. Cela ne sera pas tant qu'il y aura des criminels de guerre en liberté au Canada. Cela ne sera pas tant qu'il y aura au Canada des victimes de crimes commis au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Cependant, l'histoire va nous rattraper bientôt. Nous n'aurons pas pendant beaucoup d'années encore la possibilité en droit d'amener les criminels de guerre devant les tribunaux. Les choses pressent. Je crois qu'une année à ne rien faire, c'est trop long. Une année d'étude, c'est trop.

Je prie le gouvernement de faire avancer le processus amorcé, de continuer les poursuites, de pousser les enquêtes et d'examiner toutes les modifications qui ont été proposées par d'éminents juristes et par la Commission de réforme du droit en vue d'améliorer notre législation actuelle, afin que les criminels de guerre soient jugés maintenant plutôt qu'en 1986. En 1986, il sera trop tard pour bien des affaires qui pourraient être réglées cette année. Il ne faut pas l'oublier. Le gouvernement devrait continuer à accélérer les démarches visant à amener maintenant des criminels de guerre devant les tribunaux.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ce sera trop tard en 1986, c'est trop tard en 1985, et je dois dire que c'était également trop tard en 1984.

Je commencerai par féliciter le ministre de la Justice (M. Crosbie) d'avoir pris la décision qu'il a annoncée aujourd'hui, soit d'instituer une commission d'enquête présidée par un juge très respecté pour examiner tous les aspects de cette très grave et très difficile question. Je tiens en même temps à faire remarquer que l'on ne doit pas laisser passer cette occasion sans signaler que c'est à cause de l'incurie des précédents gouvernements libéraux que Simon Wiesenthal a été admis en sol canadien. Je n'ai pas besoin de rappeler non plus à la Chambre le chapitre honteux de l'histoire canadienne touchant l'immigration des Juifs qui cherchaient à échapper à la tyrannie des nazis avant et pendant la Deuxième Guerre mondiale. Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre quel parti formait le gouvernement à cette époque.

Il importe, monsieur le Président, que l'on n'ait surtout pas l'impression que la commission que vient d'instituer le ministre de la Justice constitue pour le gouvernement un moyen commode de ne pas passer rapidement à l'action. Le gouvernement ne doit pas mettre au point mort les poursuites qui ont été entamées. Je le presse en effet de renforcer l'unité d'enquête de la GRC qui a été établie et d'en accroître les ressources et le personnel. Le ministre devrait en effet songer à la possibilité de créer une unité spéciale semblable à celle qui a été mise sur pied aux États-Unis, pour tâcher de retracer les criminels de guerre nazis établis au Canada.

Nous devons nous attaquer à un autre point absolument fondamental relié à cette question. Après avoir reconnu la possibilité que des criminels de guerre nazis vivent en sol canadien, il faudrait sûrement pouvoir compter également au Canada sur une procédure qui fasse en sorte que les criminels de guerre qui ne peuvent être extradés vers d'autres pays, pour quelque raison que ce soit, n'échappent pas à leur jugement pour les crimes qu'on leur attribue.

C'est pourquoi je recommande vivement au gouvernement de songer sérieusement à mettre en application les recommandations de la Commission de réforme du droit à cet égard. Nous devons instituer un moyen de faire passer en jugement, avec toutes les garanties juridiques existant dans le système judiciaire canadien, ces individus qui ne peuvent être extradés vers d'autres pays. A cet égard, je suis désolé que le gouvernement ait écarté la possibilité d'une modification au Code criminel, qui aurait permis à des procès comme celui-là de se dérouler au Canada.

• (1520)

Quelqu'un a fait remarquer que le recul du temps ne diminue en rien l'énormité des crimes commis, et on s'en est bien rendu compte dernièrement. Un grand nombre de victimes de l'holocauste et des membres de leur famille sont encore vivants. Au procès qui a eu lieu en Israël on a prouvé avec preuves à l'appui les atrocités que le docteur Mengele a commises. La Commission d'enquête doit avoir accès à tous les documents, y compris les papiers d'immigration, les dossiers des réfugiés qui sont entrés au Canada, et elle doit même pouvoir consulter les documents du cabinet, en un mot, remuer ciel et terre dans ses efforts pour faire triompher la justice.

Il y a aujourd'hui au Canada des personnes qui nient que l'holocauste a eu lieu, que six millions de Juifs sont morts. Le Parlement doit tout faire pour assurer, premièrement, que les auteurs de ces crimes sont traduits en justice et, deuxièmement, que la mentalité qui prévaut au Canada est favorable au règne de la justice et non à l'éclosion de l'antisémitisme qui a été le germe du nazisme en Allemagne. Après l'incendie de synagogues dans la région de Vancouver où j'habite, la tragédie de l'holocauste pourtant niée devant nos tribunaux et la complicité que semble afficher le gouvernement du Canada dans l'affaire Joseph Mengele, il faut que cette commission examine ces questions.

Monsieur le Président, je suis heureux comme le sont tous les membres de mon parti, que le gouvernement ait décidé de créer cette Commission. J'espère bien que pendant que celle-ci exécutera sa tâche, le gouvernement cherchera à établir si des criminels de guerre nazis ont trouvé refuge au Canada et qu'il intentera, le cas échéant, les poursuites nécessaires.

Pour terminer, je constate comme d'autres l'ont déjà signalé, qu'un bon nombre des auteurs de ces atrocités de même que leurs victimes sont toujours vivants que ce soit au Canada ou ailleurs dans le monde. En notre qualité de citoyens du Canada et aussi du monde, nous devons veiller à ce que les crimes contre l'humanité ne restent pas impunis. Et dans la mesure où cette Commission nous aidera à atteindre cet objectif, nous saluons avec plaisir sa création.

M. le Président: Y a-t-il des questions?

M. Crosbie: Puis-je répondre, monsieur le Président.

M. le Président: Non, ce n'est pas possible.

M. Hawkes: Monsieur le Président, les députés se rappelleront que l'automne dernier, en qualité de membre de la délégation canadienne, j'ai eu l'honneur de représenter notre gouvernement aux Nations Unies. Profitant de ma présence au troisième comité, j'ai invité les pays membres à communiquer au Canada et au gouvernement canadien toute information qu'ils auraient relativement aux criminels de guerre nazis habitant le Canada.

Je voudrais demander au ministre de la Justice (M. Crosbie) s'il acceptera de transmettre à la Commission toute information qui aurait été communiquée au gouvernement ou qui le serait plus tard? En second lieu, le gouvernement ou le commissaire envisagent-ils d'écrire à d'autres gouvernements qui seraient peut-être en mesure soit de nous informer soit de nous conseiller sur la meilleure façon de procéder? Est-il prévu dans le mandat de la Commission que celle-ci pourra s'informer auprès d'autres gouvernements?

M. Crosbie: Monsieur le Président, le mandat confié à la Commission est passablement large. Le commissaire aura toute liberté voulue de s'informer auprès d'autres pays. Il est même probable qu'il se rende à l'étranger pour tenter d'obtenir des renseignements auprès des dirigeants d'autres pays. S'il constate que des personnes accusées d'être des criminels de guerre se trouvent au Canada, il devra alors faire enquête pour savoir comment ils ont pu venir chez nous, ce qui l'amènera à s'enquérir à l'étranger.

Je suis heureux que le député m'ait posé cette question. Lui, au moins, approuve cette enquête. Le député de York-Centre (M. Kaplan) qui a fait partie du gouvernement pendant quatre ans a osé tenter de nous reprocher notre inaction. Au cours des 22 dernières années, le parti progressiste conservateur n'a été au pouvoir, mis à part les cinq derniers mois, que neuf mois en 1979 et 1980. Le parti libéral est au pouvoir depuis 22 ans. Depuis quatre ans, le député de York-Centre était au pouvoir. Il prend la parole aujourd'hui pour nous reprocher notre inaction!

M. Deans: N'en tenez pas compte.

M. Crosbie: Je ne releverai pas cette remarque parce que le porte-parole du Nouveau parti démocratique a réparé ses erreurs en accueillant l'enquête avec satisfaction. Je crois que c'est ainsi que nous devons procéder pour vérifier les faits. Nous pouvons trouver qui a autorisé l'admission de personnes accusées d'être des criminels de geurre au Canada depuis 1945. Au cours des 40 dernières années, le gouvernement libéral a été au pouvoir 33.1 ans et, pendant cette période, le député de York-Centre a été quatre ans solliciteur général. Je suis heureux que mon collègue s'intéresse à cette question, car le député de York-Centre est parti après avoir parlé. Voilà tout l'intérêt qu'il porte à la question.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: La réponse, c'est oui, nous espérons qu'il se renseignera à l'étranger et si le commissaire éprouve des difficultés à l'égard de son mandat, nous le modifierons de sorte qu'il ait toute latitude pour voir ce qui s'est produit après 1945 et comment on en est arrivé à la situation actuelle.

M. Robinson: Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre une question concernant les personnes accusées d'être des criminels de guerre nazis au Canada et qui ne peuvent pas être extradés. Au cours du mandat du gouvernement précédent, le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) avait dit, en 1981, au comité permanent de la justice et des questions juridiques:

> Je ne pense pas, personnellement, qu'il serait souhaitable de commencer des procès au Canada pour des choses qui ont eu lieu dans d'autres pays . . .
>
> Je n'ai pas l'intention de présenter de mesure législative au Canada pour traiter des crimes commis dans d'autres pays il y a quelque 35 ans.

C'était, monsieur le Président, la position du gouvernement précédent. Le ministre est-il prêt à garantir à la Chambre qu'il envisagera la possibilité, comme le recommande la Commission de réforme du droit, d'intenter des poursuites au Canada—avec toutes les garanties qui existent pour les procès intentés pour d'autres délits criminels—pour les crimes contre l'humanité, puisque la charte des droits permet de tels procès en vertu de l'article 11?

M. Crosbie: Monsieur le Président, le député a justement fait remarquer que le gouvernement auquel appartenait le député de York-Centre a décidé qu'une mesure législative contre les crimes de guerre, crimes contre les lois du Canada, serait en réalité rétroactive. C'est pourquoi il n'en voulait pas. C'était la position officielle lorsque le député de Saint-Maurice était ministre de la Justice et procureur général. C'était la politique jusqu'à ce que le gouvernement soit défait aux élections du 4 septembre 1984. Les députés de ce même gouvernement nous critiquent aujourd'hui de n'avoir pas pris de mesures alors qu'ils n'ont rien fait dans cette voie pendant 30 ou 40 ans.

La réponse au député, c'est que je suis prêt à envisager l'adoption de ce type de mesure législative. En fait, nous avons demandé au commissaire d'étudier la question pour nous dire s'il croit qu'un tel projet de loi serait souhaitable et acceptable. Nous trancherons une fois que nous aurons reçu son rapport.

Je suis prêt à entendre les arguments pour et contre une telle mesure. Elle serait forcément rétroactive et c'est ainsi qu'il faudrait l'envisager même s'il s'agit du droit pénal à cause du caractère exceptionnel et particulièrement répugnant des crimes commis. C'est l'une des tâches du commissaire, qui fera rapport à la fin de l'année. Nous passerons à l'action dès que nous aurons ce rapport en main. Voilà ma réponse à la question que m'a posée le député. Le député de York-Centre (M. Kaplan) et son gouvernement considéraient qu'on ne pouvait pas adopter pareille mesure. Nous allons aborder la question avec un esprit ouvert, et nous espérons que le rapport du commissaire nous éclairera.

• (1530)

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions au ministre de la Justice (M. Crosbie) à propos de sa déclaration. Cette question intéresse vivement tous les députés des Communes très certainement. Nous voulons tous certes qu'on prenne des mesures énergiques pour savoir s'il existe des criminels de guerre nazis au Canada à l'heure actuelle. C'est donc dans cet état d'esprit que je voudrais poser quelques questions au ministre de la Justice.

Son gouvernement maintiendra-t-il la section spéciale de la GRC créée par l'ex-solliciteur général, maintenant critique de l'opposition officielle, le député de York-Centre (M. Kaplan), lorsqu'il faisait partie du gouvernement? Je parle de cette section spéciale de la GRC chargée d'enquêter sur l'existence au Canada de gens qui ont commis des crimes de guerre en Allemagne nazie pendant la Seconde Guerre mondiale. Je voudrais vous rappeler que c'est ce service qui a permis l'extradition en Allemagne de Albert Rauca. En fait, le gouvernement veillera-t-il non seulement à ne pas dissoudre ce service spécial créé par l'ancien gouvernement, mais également à le renforcer et à lui donner davantage de ressources?

Dans le cadre du mandat de la Commission royale que le ministre a annoncée aujourd'hui, poursuivra-t-on le travail entrepris au sujet des enquêtes pouvant conduire à l'extradition d'autres personnes résidant au Canada, afin qu'elles soient jugées dans d'autres pays pour des crimes de guerre nazis? Le gouvernement poursuivra-t-il le travail déjà entrepris par l'ancien gouvernement au sujet de la possibilité de retirer leur citoyenneté à certaines personnes qui, à leur entrée au Canada, ont caché la vérité relativement à leur participation aux crimes de guerre nazis? Enfin . . .

M. le Président: En toute déférence, le député a maintenant posé une question et environ sept questions supplémentaires. Ainsi, je lui demande de bien vouloir permettre au ministre de répondre. D'autres députés désirent aussi poser des questions.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je me suis exprimé sous forme de questions, mais j'aurais pu tout aussi bien dire la même chose dans le cadre d'une déclaration.

M. le Président: En toute déférence, le député n'aurait pu le faire, car il s'agit en l'occurrence d'une période au cours de laquelle les ministres peuvent faire des déclarations et leurs critiques y répondre, après quoi tous les députés ont le droit de poser des questions au ministre. Étant donné le rôle du député de la Chambre, je lui ai permis sa question et ses questions supplémentaires, mais je dois lui demander de permettre au ministre de répondre maintenant, étant donné le nombre de questions qu'il a posées.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je voudrais répondre aux questions du député pour autant que je m'en souvienne. Ce service existe toujours au sein de la GRC. Nous n'avons pas l'intention de le supprimer. J'ai rencontré le solliciteur général (M. MacKay) à plusieurs reprises, afin d'examiner les activités de ce service. A l'heure actuelle, certaines enquêtes sont en cours. Le député n'ignore pas que le choix du type de poursuites que l'on peut intenter pose de nombreuses difficultés. Nous examinons toutes les affaires dans lesquelles l'extradition est possible. Nous envisageons l'expulsion. L'un des problèmes qui se posent, c'est l'absence, parfois de dossiers permettant de déterminer les déclarations que certaines personnes ont faites lorsqu'elles sont entrées au Canada.

Dans un cas, nous lancerons peut-être des poursuites dans cette direction. Nous espérons obtenir les autres preuves nécessaires d'ici quelques semaines.

Les travaux se poursuivent. Nous avons l'intention de maintenir cette section. Si l'on a des preuves satisfaisantes, on lancera des poursuites pendant que la commission assume ses fonctions. Il n'y a aucune raison pour qu'il n'en soit pas ainsi. Nous ne proposons pas que la commission continue et que toutes les autres activités cessent. Ce service poursuivra rapidement ses travaux. Il aidera également la commission et il lui remettra tous les renseignements qu'il a, cela va de soi. Je garantis au député que les travaux se poursuivront sans obstacles.

M. le Président: Je donne ensuite la parole au député de Hamilton Mountain (M. Deans), puis je la passerai au député de Windsor-Ouest (M. Gray) pour qu'il pose encore une question.

M. Deans: Monsieur le Président, j'ai deux toutes petites questions à poser. Je signale au ministre que j'approuve entièrement les initiatives du gouvernement. Il y a longtemps que le gouvernement du Canada aurait du passer à l'action.

Le gouvernement a-t-il l'intention de permettre à la commission de consulter en toute liberté les documents du cabinet pour qu'elle puisse obtenir tous les renseignements dont elle a besoin?

Comment le gouvernement se propose-t-il de préserver le caractère confidentiel des renseignements que certains citoyens donneront peut-être sur d'autres citoyens et sur leur participation à des crimes de guerre nazis? Il faut savoir qu'il s'agit non seulement de renseignements exacts mais que certains renseignements susceptibles de gâcher complètement la vie de certaines personnes risquent d'être inexacts.

Je crois que le ministre pourrait me dire rapidement, et en toute honnêteté, comment il se propose de faire respecter un silence suffisant pour éviter que certaines personnes ne soient la cible de représailles.

M. Crosbie: Monsieur le Président, ce sont des questions raisonnables; cela fait un changement agréable.

M. Deans: Ne renoncez-vous donc jamais?

M. Crosbie: Ces commentaires ne s'adressaient pas au député; je disais que c'était un changement agréable en parlant d'une façon générale. A propos du libre accès aux documents du cabinet, je signale que le commissaire pourra voir tous les documents qu'un commissaire ayant le pouvoir de faire des citations à comparaître et ainsi de suite a le droit de consulter. Je ne peux pas affirmer qu'il pourra consulter librement tous les documents du cabinet.

Nous savons tous le problème qui se pose à l'heure actuelle. Nous savons qu'un ancien premier ministre peut donner son accord et des difficultés peuvent quand même se présenter. Si le commissaire nous dit qu'il a besoin de consulter certains documents du cabinet parce qu'il pense pouvoir ainsi découvrir la trace de x, y ou z, nous nous efforcerons de lui donner satisfaction et de l'aider dans la mesure du possible.

Je ne peux pas en dire davantage, car les documents du cabinet posent certains problèmes. Cependant, il pourra consulter absolument tous les autres documents du gouvernement, par exemple les dossiers de l'immigration, de la citoyenneté, du ministère des Affaires extérieures, du ministère de la Justice, de la GRC et les dossiers du personnel.

Le député a évoqué un risque réel. Nous ne voulons pas qu'on parle en public d'une personne soupçonnée d'être un criminel de guerre tant que personne ne sait si les soupçons sont fondés. Le risque serait comparable à ce que nous avons vu au moment des audiences de la Commission Grange. Naturellement, le mandat du commissaire l'oblige à procéder à son enquête à huis clos s'il estime que c'est souhaitable, dans l'intérêt public ou pour protéger la vie privée des personnes liées à une affaire donnée faisant l'objet d'une enquête.

Le commissaire devra se fier à son jugement et à son bon sens pour voir comment il peut protéger la vie privée de certaines personnes dans des circonstances précises. Il devra établir lui-même ses critères, et nous voulons qu'il le fasse avec le plus grand soin. Je ne peux en dire plus au député. Beaucoup de choses dépendront de la façon dont le commissaire décidera de s'y prendre.

M. le Président: Comme je l'ai dit tout à l'heure, je vais permettre au député de Windsor-Ouest de poser une question supplémentaire, mais ce sera la dernière.

M. Gray (Windsor-Ouest): Je serai très bref, monsieur le Président. Le ministre a dit qu'il ne voulait pas ralentir l'étude d'autres questions pendant les travaux de la Commission royale. Dans ces conditions, voudrait-il bien demander à son secrétaire parlementaire de présenter une motion, lors de la prochaine séance du comité de la justice, afin de renverser une décision prise par la majorité conservatrice de ce comité. Il a en effet été décidé de ne pas entendre le témoignage du professeur Irwin Kotler, ancien président du Congrès juif canadien, et des représentants du Mouvement des étudiants juifs canadiens. Le comité directeur du comité permanent avait recommandé de faire témoigner ces deux groupes pour qu'ils donnent leur avis sur les propositions de modifications du Code criminel visant à permettre que des criminels de guerre soient jugés au Canada pour des actes commis à l'étranger.

Questions au Feuilleton

• (1540)

M. Crosbie: Monsieur le Président, le député ne rapporte pas correctement ce qui s'est produit au comité. Ce dernier n'a pas décidé de ne pas entendre le professeur Kotler et de ne pas étudier cette question. Il a estimé, sur l'avis du greffier du comité, qu'il n'était pas opportun d'examiner cette question en étudiant les propositions de modifications du Code criminel dont il est saisi. Il entendra des groupes de pression, le professeur Kotler et toute autre personne qui voudra témoigner à une date ultérieure, vers le mois de mars.

Je suis sidéré de voir les libéraux se lancer continuellement dans des attaques sournoises parce que nous nous efforçons de régler ce problème dont ils ne se sont pas occupés pendant 40 ans. Leur attitude mesquine et partisane ne vise qu'à retirer un petit avantage pour leur parti en posant des questions stupides d'une manière injuste, ennuyeuse et puérile.

* * *

PÉTITIONS

L'ÉQUITÉ DANS L'EMPLOI

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre pour le compte du Canadian Ethnocultural Council. Les pétitionnaires demandent qu'il plaise au Parlement de promulguer d'urgence une loi régissant l'équité dans l'emploi et le respect des contrats, que la planification à propos de l'équité dans l'emploi soit entreprise sans retard dans les ministères et que le Parlement appuie la recommandation de la Commission Abella ayant trait à la formation linguistique et les recommandations visant les autres groupes désignés, soit les femmes, les personnes handicapées et les autochtones.

* * *

LA LOI SUR LES PENSIONS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants) demande à présenter le projet de loi C-28, tendant à modifier la Loi sur les pensions.

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 198.

[*Texte*]

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES À DES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS

Question nº 198—**M. Stackhouse:**

Au cours de la dernière année financière, des prêts consentis à des gouvernements étrangers ont-ils été transformés en subventions et, dans l'affirmative, quel en a été le montant total?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Aucun prêt consenti à des gouvernements étrangers n'a été transformé en subventions au cours de la dernière année financière.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le 5 décembre dernier, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une question demandant très précisément quels contrats ont été adjugés depuis les élections dans la circonscription de Manicouagan. J'imagine que le gouvernement devrait au moins savoir ce qui se passe dans la circonscription du premier ministre (M. Mulroney) et aurait l'honnêteté, au bout de deux mois, de répondre à pareille question. Je me demande si vous pourriez, monsieur le Président, aider les députés à obtenir du gouvernement des réponses qui ne viennent vraiment pas vite.

M. Stewart: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu à la question citée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bissonnette: Que le projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. le Président: On me dit que le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) avait terminé son intervention à ce point-ci, mais que la période de dix minutes réservée aux questions et aux observations n'avait pas été entamée.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt les propos du député de Glengary-Prescott-Russell (M. Boudria). Il a parlé longuement pour ne rien dire, mais il a quand même abordé un point très important. Je veux lui poser une question puisqu'il paraît très au courant de ce genre de choses. Il sait sans doute que la Banque de développement de la petite entreprise suscite depuis quelques années des problèmes dans les milieux d'affaires. Lorsqu'une petite entreprise devient trop grosse, elle doit transporter ses comptes à la Banque fédérale de développement, et quand une grande entreprise devient trop petite, elle doit transporter les siens de la Banque fédérale de développement à la Banque de développement de la petite entreprise. Le député a-t-il déjà songé au fusionnement de ces deux institutions?

M. Boudria: Monsieur le Président, malgré l'intérêt que présente la question, celle-ci n'a aucun rapport avec le projet de loi à l'étude, ainsi que vous l'avez certainement constaté, non plus qu'avec les propos que j'ai tenus ce matin.

M. Lewis: Monsieur le Président, si je l'ai soulevée c'est que le député a parlé de la banque pour l'expansion des petites entreprises. Or, sait-il que cette banque n'existe pas?

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai parlé de la Banque fédérale de développement et des promesses électorales qui figurent dans le document que j'ai en main et qui provient du cabinet du premier ministre. Je présume que l'information renferme du moins un semblant de vérité puisqu'elle émane du cabinet de son chef.

M. Gormley: Monsieur le Président, nous avons été nombreux ce matin à entendre à la Chambre le discours du député dans lequel il a accusé le gouvernement de vouloir, aussi invraisemblable que cela puisse être, renier les promesses qu'il a faites aux chefs d'entreprises. Étant donné que le gouvernement est formé du parti qui est incontestablement le plus représentatif au Canada, comment le député peut-il, lui dont le parti a créé l'Agence d'examen des investissements étrangers, instauré le Programme énergétique national qui a causé un gâchis incroyable, un parti qui a laissé grimper les taux d'intérêt à 22 p. 100 et l'inflation à 12 p. 100, qui a gonflé jusqu'à plus d'un millier de pages la Loi de l'impôt sur le revenu, qui a adopté une masse de règlements, qui nous a laissé un million et demi de chômeurs et légué tant d'autres indices économiques aussi sombres, comment peut-il prétendre, à titre de libéral, s'intéresser aux petites entreprises et, en l'occurrence, à la Loi sur les prêts aux petites entreprises?

[*Français*]

M. Boudria: Monsieur le Président, je suis fier de la question que m'a posée mon honorable collègue. Je dois dire que oui, en effet, le parti libéral a toujours eu un engagement envers la petite entreprise. D'ailleurs, je profiterai de cette occasion pour vous donner quelques exemples.

Tout d'abord, en août 1980, il y a eu un programme de promotion de la sous-traitance avec les entreprises canadiennes établi par le gouvernement. Il y a également eu un taux d'imposition réduit sur la petite entreprise. Ces dispositions ont été mises en vigueur par le gouvernement libéral en 1972, et, en 1981, elles ont été améliorées. Il y a eu un comité consultatif de la petite entreprise constitué en 1982 par le parti libéral. De plus, il y a eu des subventions aux investissements des petites entreprises d'établies dans le Budget de juin 1982 qui offraient des subventions représentant quatre points d'intérêt. Il y a également eu le comité des 6 et 5 p. 100 sur la petite entreprise. Dans le Budget d'avril 1983, il y a également eu des crédits d'impôt à l'investissement qui ont été établis.

Monsieur le Président, je crois que mon collègue m'a posé les questions: Qu'est-ce que le parti libéral avait fait, et quel engagement avait pris le parti libéral envers la petite entreprise? Je suis donc en train de répondre à ces questions. Et, comme vous le savez, monsieur le Président, cela va me prendre pas mal de temps étant donné que le parti libéral a fait beaucoup de choses pour la petite entreprise. Alors, je continue.

Il y a eu également, et je parle toujours du Budget d'avril 1983 alors qu'il y a eu un crédit d'impôt pour la recherche et le développement, il y a eu le report des pertes aux exercices futurs ou passés. Il y a eu également le fonds de développement des exportations, le partage des coûts de salaire, la modification à la Banque fédérale de développement et, maintenant, j'arrive au Budget du mois de février 1984 et à toutes les mesures qu'il y a alors eues pour aider à la petite entreprise. Il y a eu la simplification du régime fiscal pour la petite entreprise, l'administration plus équitable des impôts, le programme de participation aux bénéfices, les changements à la taxe de vente et, finalement, les fonds pour l'aide au commerce international.

Alors, oui, monsieur le Président, pour répondre à la question de mon honorable collègue, le parti libéral a fait beaucoup pour la petite entreprise, et le jour où nous redeviendrons le gouvernement, nous continuerons à démontrer au peuple canadien notre engagement dans ce secteur.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions! L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) a la parole.

• (1550)

Mme Mailly: Oui, je voudrais faire avant tout un commentaire, monsieur le Président.

Dans la liste que mon honorable collègue de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a tracée, il a oublié le Budget de M. MacEachen qui a presque ruiné l'entreprise privée. Il a oublié aussi les poursuites des petites entreprises où on a gelé les comptes de banque de petits entrepreneurs, poursuites que le ministère du Revenu a engagées. Il a oublié aussi les intérêts de 23 p. 100 dont la petite entreprise a souffert, surtout à l'été 1982. Il a aussi oublié le fait que l'obligation d'épargne pour les petites entreprises était une mesure qui avait été présentée par le gouvernement Clark en 1979.

On n'a eu que quatre mois au pouvoir et on a réussi à faire deux choses très importantes. On a présenté la mesure qu'on a maintenant améliorée relativement à notre gouvernement de 1984, soit celle de l'aide aux veuves et aux veufs, et aussi les pensions de sécurité de la vieillesse. On a aussi introduit l'obligation d'épargne pour les petites entreprises que le gouvernement libéral, dans un lapsus de sagesse, parce qu'il n'en a pas eu beaucoup de sagesse pendant son mandat de 1980, a adoptée dans le Budget MacEachen, qui était la seule mesure qui n'ait pas été changée; il y avait 41 mesures, monsieur le Président, dans le Budget de M. MacEachen, et je crois qu'il y en a 35 qui ont été changées parce qu'elles se sont révélées nocives, non seulement pour la petite entreprise, mais aussi pour le Canadien moyen.

Alors, je voudrais poser une question à l'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria).

Il a été employé lui-même de la Chambre des communes lors du mandat du gouvernement précédent. Je me rappelle qu'il était l'ami de la personne moyenne. C'était un homme qui s'intéressait, qui se penchait, s'apitoyait même sur le sort de la personne moyenne. Je voudrais peut-être faire un commentaire plutôt que de poser une question. Je voudrais lui dire que, nous, nous admirons le fait qu'il soit aujourd'hui député. Nous sympathisons avec lui qui veut représenter les contribuables de sa circonscription, et nous aimons beaucoup voir son enthousiasme à essayer de défendre les contribuables de sa circonscription. Mais nous sommes tout de même tristes de voir qu'il utilise des méthodes qui ne sont pas tout à fait, je pourrais dire, aussi honnêtes peut-être que celles qu'il utilisait pour faire avancer le sort des citoyens quand il était employé à la Chambre des communes. Par exemple, je voudrais me référer au fait qu'il a demandé au tout début de notre mandat, de ce gouvernement, en septembre, que l'on place une plaque pour commémorer les services des employés de la Chambre des communes qui sont tombés lors de la Seconde Guerre mondiale, et nous avons collaboré avec lui, moi en particulier, je me rappelle que je lui ai offert mon appui. Alors, je voudrais tout simplement lui donner un conseil d'ami, un conseil de collègue.

Nous aimerions améliorer le sort de la petite entreprise parce que c'est la petite entreprise qui a créé au moins 70 p. 100 des emplois pendant presque cinq ans, disons, avant l'an prochain, où enfin la petite entreprise a été la seule à créer des emplois parce que les grandes entreprises sont aux prises avec des problèmes de dépenses, de manque de capitaux; elles ont souffert énormément du fait que le déficit du gouvernement fédéral . . . Le déficit qui nous a été laissé en héritage par le gouvernement précédent les empêchait de pouvoir trouver des fonds, des capitaux sur le marché canadien, forçait les grandes entreprises à aller emprunter à l'étranger, avec un dollar faible. Le gouvernement et les entreprises se sont retrouvés devant des difficultés. Les petites entreprises étaient . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable députée, mais la période des questions et commentaires est terminée. Débat. L'honorable député de Kamploops-Shuswap (M. Riis) a la parole.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, c'est vraiment un plaisir de pouvoir intervenir cet après-midi sur le projet dont nous sommes saisis, qui tend à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises. La tradition veut qu'à l'étape de la deuxième lecture, nous ne discutions que du principe du projet de loi. C'est ce que je vais faire cet après-midi plutôt que de traiter des différents aspects du projet de loi et des amendements précis à y apporter. Ce travail se fera au comité.

Je tiens à dire tout de suite que de l'avis du Nouveau parti démocratique, ce projet de loi est opportun et qu'il sera utile aux petites entreprises du Canada. Nous en appuyons le principe; nous aurons des observations à faire et des amendements à proposer quand nous en ferons l'étude en comité.

Il faut dire tout d'abord que c'est l'un des sujets les plus importants dont nous puissions débattre à la Chambre des communes. Il l'est d'autant plus que les entreprises qu'on appelle les petites entreprises ou qui sont définies comme telles par le gouvernement du Canada, sont au nombre de 900,000. Ces entreprises sont totalement canadiennes. Non seulement elles appartiennent en totalité à des Canadiens, mais leur allégeance est 100 p. 100 canadienne. En fait, en règle générale leur activité s'exerce entièrement dans la localité où elles sont situées. Ce sont les entreprises qui restaurent les équipes de hockey mineur et différents organismes locaux. Dans la mesure du possible, elles s'approvisionnent sur place. Et naturellement, elles ont un représentant dans les chambres de commerce et dans les associations de commerçants locales.

Le secteur de la petite entreprise est un secteur fidèle et loyal envers le Canada et les Canadiens. C'est aussi le secteur qui a créé la majorité des nouveaux emplois depuis cinq ou six ans. Plus de 70 p. 100 de tous les nouveaux emplois créés dans le secteur privé l'ont été par la petite entreprise. Et je suppose qu'au cours de la prochaine décennie, elle créera 90 p. 100 ou davantage des nouveaux emplois dans le secteur privé. Quand on cherche à trouver du travail à 1.5 million de personnes, c'est naturellement vers la petite entreprise qu'on se tourne. Il faut aider, encourager, choyer la petite entreprise de toutes les façons possibles afin de lui permettre de grandir, de croître et de créer ces emplois tant recherchés.

Je pense qu'il convient aussi de rappeler qu'à chaque fois qu'il est question d'entreprises entièrement canadiennes, ce sont les mêmes entreprises qui ont entrepris la majorité des travaux de recherche et de développement depuis quelques années. Faut-il s'en surprendre, ce ne sont pas les grandes sociétés qui ont mené ce genre de travaux. C'est au sein des PME que se fait l'effort de recherche et de développement dont les résultats finissent par être utilisés dans la production. Si ce n'est pas le cas pour les grandes entreprises, c'est que la majorité étant des filiales, c'est chez elles, ailleurs qu'au Canada, qu'elles exécutent leurs travaux de recherche.

Chose également importante, les PME sont un peu l'aboutissement des rêves et des aspirations de tous les Canadiens. Le petit exploitant, nous le retrouvons dans les grandes régions métropolitaines, dans les petites villes, dans les petites localités et même dans les régions rurales. Je dois dire «exploitant» de PME, car trop souvent on parle encore d'hommes d'affaires. Aujourd'hui cependant la plupart des nouvelles entreprises qui naissent au Canada sont créées par des femmes dont les aspirations, les rêves et les idées les incitent à prendre des initiatives. Elles sont également expérimentées. En fait, non seulement les femmes créent-elles la plupart des nouvelles entreprises au Canada, mais la majorité des petites entreprises prospères au Canada sont dirigées par des femmes. Chose intéressante, nous savons maintenant que les femmes sont des chefs d'entreprises qui réussissent et forment un secteur où presque toute l'énergie est orientée vers la création de nouveaux débouchés.

En somme, la petite entreprise est en quelque sorte le ballon d'oxygène de la collectivité. Il est fort à parier que de nombreux représentants élus à la Chambre des communes de même qu'un grand nombre de ceux qui suivent nos débats à la télévision, ont, par le passé, soit lancé une entreprise eux-mêmes, s'apprêtent à le faire ou rêvent du jour où ils pourront monter eux-mêmes leur propre entreprise. Les petites entreprises forment la trame de la société canadienne. Elles ont bâti le Canada.

• (1600)

Je n'accorderais aucune valeur à ce que les libéraux ont déclaré au sujet de la petite entreprise au cours de ce débat. Si nous examinons ce que les gouvernements libéraux ont fait, année après année, décennie après décennie, pour soutenir et encourager la petite entreprise, ainsi que les programmes qu'ils ont mis sur pied à son intention, nous constatons que seulement trois programmes sur 200 visaient à lui venir en aide. Les autres s'adressaient aux grandes sociétés. Les priorités libérales sautent aux yeux.

L'année dernière, le Trésor fédéral a perdu environ 30 milliards en accordant des concessions fiscales aux entreprises. Nous pourrions épiloguer sur l'efficacité de ces concessions fiscales, mais quoi qu'il en soit, le gouvernement a dépensé 30 milliards pour stimuler l'entreprise. Les grosses sociétés, qui représentent 1. p. 100 de toutes les entreprises du Canada, ont absorbé 80 p. 100 de cette somme. Un pour cent des entreprises reçoit 80 p. 100 des concessions fiscales accordées aux sociétés. Par conséquent, si nous examinons les efforts déployés par les gouvernements libéraux, les priorités de ces derniers ne laissent aucun doute.

Sans doute est-il trop tôt pour critiquer l'aide que le gouvernement actuel va apporter au secteur de la PME. Je trouve plutôt inquiétant que la première mesure importante présentée par le gouvernement visait à établir Investissement Canada. Le gouvernement a fait savoir aux investisseurs et aux entreprises de l'étranger que le Canada leur ouvrait ses portes, même si la mainmise étrangère sur son économie est plus importante que dans n'importe quel autre pays industrialisé. Cela veut dire que les grosses sociétés viendront s'installer au Canada et qu'elles concurrenceront davantage les petites entreprises existantes. Nous pourrions nous demander si notre avenir économique ne va pas se décider à Hong Kong, à Houston, au Texas, ou à New York. Nous pourrions également nous demander si, à la suite de cette même mainmise et de ces investissements étrangers, nous n'allons pas acheter une plus grande partie de nos biens et fournitures à l'étranger. Les petites entreprises du Canada achètent des produits locaux et canadiens, mais les multinationales ou les transnationales s'approvisionnent forcément auprès de leur maison mère établie à l'étranger, ou dans le pays où se trouvent leurs principaux intérêts, qui n'est évidemment pas le Canada. La Loi sur Investissement Canada indique quelles sont les priorités du gouvernement, et il semble qu'une fois de plus, elles ne sont pas nécessairement du côté du secteur de la petite entreprise. Toutefois, je dirai qu'il est encore trop tôt pour se prononcer.

Un autre indice m'inquiète également beaucoup. Si nous voulons soutenir et aider la petite entreprise, la meilleure mesure que le gouvernement puisse prendre, c'est de réduire les taux d'intérêt. Il devrait abandonner les douzaines de programmes et de stimulants fiscaux qui ne sont pas très utiles aux petites entreprises. Nous aurions beau leur accorder toutes sortes de stimulants fiscaux, certaines d'entre elles ne pourraient pas réaliser de bénéfices au cours de leurs premières années d'existence. Nous voulons favoriser les petites entreprises de création récente et stimuler leur créativité. Si les petites entreprises ne font aucun bénéfice, les stimulants fiscaux ne les intéressent pas beaucoup. Toutefois, je suppose que le gouvernement accordera des avantages fiscaux aux petites entreprises qui ne peuvent pas en profiter.

Bien sûr, les banques et les grandes sociétés pourront, elles, en bénéficier. Nous avons appris aujourd'hui que les profits des sociétés pétrolières avaient augmenté de 50 p. 100 et que les banques avaient obtenu un rendement de 18 p. 100 cette année. Elles peuvent bénéficier des stimulants fiscaux, alors que les petites entreprises ne le peuvent pas. L'aide au secteur de la petite entreprise passe par les taux d'intérêt.

Nous avons appris aujourd'hui un fait fort troublant. On a annoncé à 14 heures que les taux d'intérêt au Canada avaient grimpé sensiblement pour la deuxième semaine consécutive. Je ne crois pas qu'un seul analyste financier sérieux au Canada puisse prétendre que les taux d'intérêt ne continueront pas vraisemblablement de monter. Non seulement la hausse des taux d'intérêt est le genre de chose qui risque de freiner l'expansion du secteur canadien de la petite entreprise, mais l'incertitude entourant les taux d'intérêt aura un effeet dévastateur. Aujourd'hui, les taux d'intérêt sont légèrement supérieurs à 10 p. 100. Que seront-ils jeudi en huit, dans cinq semaines ou dans deux mois? C'est cette incertitude qui rend difficiles—d'aucuns diront impossibles—la création ou l'expansion de petites entreprises. Si nous voulons aider le secteur de la petite entreprise, nous devons assurer une certaine stabilité afin qu'on puisse prédire avec quelque exactitude ce qui arrivera au cours des prochains mois. Si un chef de petite entreprise n'a aucune idée de ce que seront les taux d'intérêt jeudi prochain, et encore moins dans six mois, il lui est impossible d'établir des prédictions et de faire les projets financiers qui s'imposent.

D'autres États viennent en aide à leurs petites entreprises, et surtout à celles qui ne font que démarrer. Je crois juste de dire que nous ne faisons pratiquement rien. Il est vrai que nous parlons de la Loi sur les prêts aux petites entreprises et du fait que le gouvernement fournira plus de fonds à cette fin. Toutefois, des 50,000 entreprises qui sont nées l'an dernier et des 900,000 entreprises qui existaient déjà, 25,000 seulement se sont prévalues de la loi. Cette proportion est faible, mais importante.

Toutefois, la question est de savoir si des changements sont vraiment apportés. Nous n'apportons pas véritablement de gros changements, mais deux petits seulement. L'un d'eux est que la garantie du gouvernement sera ramenée de 100 à 90 p. 100. Au fil des années, cette loi, qui a été présentée par le gouvernement libéral, a constitué une véritable mine d'or pour les banques canadiennes. Le gouvernement précédent allouait jusqu'à $100,000 à quiconque voulait lancer une entreprise et garantissait aux banques qu'elles seraient payées. Même s'il s'agissait du projet le plus farfelu au monde ou même si le candidat n'avait aucune expérience des affaires ni confiance dans son projet, l'institution prêteuse recevait une garantie à 100 p. 100 du gouvernement. Nous pouvons imaginer ce que les banques doivent penser de nous, législateurs. J'estime parfois que nous

donnons beaucoup aux banques, mais je pense que si elles devaient choisir une cible, elles diraient de la loi actuelle qu'elle est impayable car le gouvernement garantit en totalité n'importe quel prêt consenti sous le régime de cette loi. C'est ce qu'il fallait changer de toute évidence. C'est peut-être la bonne chose à faire que de ramener cette garantie à 90 p. 100, mais on aurait très bien pu aussi la ramener à 80 ou même 70 p. 100. Les banques veulent avoir l'assurance que le gouvernement s'intéresse à une petite entreprise donnée et qu'il va s'efforcer de l'encourager et de la conseiller en matière financière, mais avec une garantie aussi totale, il importe peu que l'entreprise fasse faillite puisque les banques récupéreront leur argent.

Je me préoccupe également d'une autre disposition du projet de loi qui oblige les banques à payer des droits de un pour cent. Je ne veux pas dire que nous ne devrions pas leur imposer cela. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et l'Organisation canadienne de la petite entreprise ont toutes deux soutenu qu'on ne devrait pas demander aux banques de payer de tels droits. Elles jugent cela injuste. S'il n'est pas alléchant pour les banques de venir en aide à la petite entreprise, elles ne le feront pas. Voilà ce que soutiennent ces organismes.

Il est temps que le Parlement fasse très clairement comprendre aux banques canadiennes qu'elles ont une responsabilité à assumer, en tant qu'institutions financières privilégiées exerçant leurs activités en vertu de la Loi sur les banques. Notre système bancaire est tel que cinq grandes banques contrôlent 90 p. 100 des activités bancaires au Canada. Je n'irais pas jusqu'à dire qu'il s'agit d'un cartel, mais pas loin. Nous devrions faire savoir à la Banque Royale du Canada, à la Banque canadienne de Commerce et aux autres que nous attendons d'elles qu'elles réservent une partie de leurs capitaux à prêter au secteur de la petite entreprise. Il est temps que nous, du Parlement, exigions des banques et des sociétés de fiducie qu'elles viennent en aide au secteur de la petite entreprise en pleine croissance. C'est dans ce secteur que seront créés les emplois, et c'est avec lui que nous leur demandons de collaborer. D'autres pays le font, monsieur le Président. D'autres pays demandent à leurs banques de mettre de côté une partie de leurs capitaux à prêter à un taux d'intérêt garanti de 8 p. 100 sur 25 ans pour venir en aide aux entreprises familiales et elles doivent le faire également pour le financement des maisons familiales et même des petites exploitations agricoles familiales dans certains cas. Et les banques le font, monsieur le Président, et elles s'en portent très bien. Il est temps que les Canadiens commencent à imposer le même genre d'exigences à nos banques à charte.

• (1610)

L'Allemagne de l'Ouest par exemple, pour aider ses petites entreprises qui viennent de démarrer mais qui sont rentables, accorde pour les premières années une subvention allant de 6 à 15 p. 100 de l'investissement total. Elle donne une subvention non récupérable pour les premières années, afin d'aider les petites entreprises à démarrer. En Nouvelle-Zélande, le gouvernement accorde des prêts sans intérêt à chaque entreprise pour chaque emploi créé. L'entreprise qui crée 15 ou 35 emplois obtient de l'argent sans intérêt en fonction de ce nombre. L'Irlande offre le financement à bas taux d'intérêt. Au Danemark, il y a des subventions en espèces allant jusqu'à 25 p. 100 des frais de premier établissement, plus des prêts pour 15 ans à intérêt fixe. Le Japon publie un livre de deux pouces d'épaisseur où sont énumérées toutes les façons dont il aide les petites entreprises. Le Japon aide les petites entreprises en offrant un taux d'intérêt de 5 p. 100. Le Japon, un des pays donc qui est le plus lié au marché monétaire international dit: «Nous pouvons avoir un taux d'intérêt de 5 p. 100, parce que c'est cela qui va stimuler notre économie et c'est cela qui va motiver les gens qui ont épargné pour placer leur capital dans une petite entreprise ou ailleurs». Il est temps que nous nous mettions à baisser les taux d'intérêt pour aider les petites entreprises. Il est temps que nous modifiions la Loi sur les banques, pour bien faire comprendre aux banques que nous attendons d'elles qu'elles aident directement les petites entreprises en leur accordant des prêts à des taux d'intérêt bas et fixes. Il est temps que le gouvernement adopte une politique d'achat au Canada, étudiée de telle sorte que lorsque le gouvernement acquiert des approvisionnements et des services au pays, ce soit en premier lieu chez des fournisseurs canadiens. Il est nécessaire que nous soyons compétitifs, je le reconnais, mais il faut avant tout aider nos entreprises à nous.

Je tiens également à dire qu'il faudrait que cela soit réparti également sur l'ensemble du pays. Quand on examine les sources auxquelles l'État s'approvisionne aujourd'hui, on constate qu'elles sont surtout et avant tout au centre du Canada. Dix p. 100 des approvisionnements et services ont leur source dans l'ouest du Canada. C'est une honte, monsieur le Président. Moins de 10 p. 100 dans la région atlantique. Ce sont les deux parties du Canada où il faut faire tout ce qui est en notre pouvoir pour remettre sur la bonne voie les petites entreprises. En s'approvisionnant dans ces deux régions, il est certain que le gouvernement ferait ce qu'il faut, et c'est là une chose qu'il pourrait lancer presque du jour au lendemain.

Il faut examiner tout un éventail de façons d'aider les petites entreprises. Entre autres, nous pourrions fournir du capital d'ensemencement, du financement aux groupes d'entreprises qui collaborent à la mise en commun de leur potentiel technique et de leurs moyens de fabrication pour chercher de nouveaux débouchés et mettre au point de nouveaux produits. Il y a, par exemple, dans ma propre localité l'association manufacturière Thompson-Nicola, groupement de fabricants qui se sont associés pour découvrir tout ce qu'ils pourraient produire de plus et tous les débouchés nouveaux qu'ils pourraient trouver en mettant en commun leurs efforts, leurs talents et leurs matériels. Voilà le genre de collaboration qui mérite d'être aidé, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le député a épuisé son temps de parole.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)—La Fonction publique—Le rapport du Vérificateur général—Les classifications. *b*) La négociation des contrats; la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone)—L'emploi—Les emplois d'été pour les étudiants. *b*) On demande à la ministre d'annoncer ses plans; le député de Swift Current-Maple Creek (M. Wilson)—La loi de l'impôt sur le revenu—La disposition concernant les achats de terres.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens (York-Peel): Que le projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Gagliano: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon honorable collègue qui, peut-être, pourra le rapprocher de la réalité. Je comprends la problématique avec les banques, mais, malheureusement, nous ne contrôlons pas les banques encore, et c'est la banque qui décide d'approuver ou non un prêt.

Si mon honorable ami examine bien les données statistiques, du passé jusqu'à aujourd'hui, il constatera que la majorité de nos emplois ont été créés par la petite entreprise. Je pense que tout le monde est d'accord sur cela: tout le monde, ce matin, a dit que, au cours des dernières années, 80 ou 90 p. 100 des emplois avaient été créés par la petite entreprise.

Si on examine les données statistiques, on voit que toutes les petites entreprises qu'il vient de citer . . . si j'ai bien compris, 50 p. 100 ont utilisé ces programmes offerts par la Loi sur les prêts aux petites entreprises; si on examine bien les statistiques, comme je le disais, ce sont toutes de nouvelles entreprises. Bien sûr que la première fois qu'un citoyen canadien, un homme d'affaires, va à la banque pour demander un prêt, il n'a pas d'expérience à démontrer. Il est donc très difficile pour les banques de lui accorder un prêt.

Grâce à la Loi sur les petites entreprises, le gouvernement garantit à 100 p. 100 de ces prêts-là, et disons que la banque sera plus favorable à lui prêter de l'argent que, si, disons, aujourd'hui avec les amendements, il faut garantir 90 p. 100 en plus de 1 p. 100 des honoraires . . . En réalité, en pratique, je vous assure que plusieurs banques vont refuser des prêts, ce qui veut donc dire que nous perdrons des emplois parce que, d'habitude, chaque nouvelle entreprise qui se lance en affaires nous apporte de 4 à 5 nouveaux emplois.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, je ne suis pas certain d'avoir bien compris la question. Je crois que le député a dit que la loi sur les prêts aux petites entreprises permettait à une nouvelle entreprise d'obtenir de l'argent du fait de la garantie, et il se demande si c'est une bonne chose. Évidemment c'est une bonne chose et c'est pourquoi nous acceptons que le projet de loi soit renvoyé au comité. Cependant, une garantie de 100 p. 100 me paraît un peu élevée si l'on croit que les banques ne voudront pas vraiment s'en mêler. Par conséquent, dans la conjoncture actuelle, une garantie de 90 p. 100 me paraît réaliste.

Mais ce que je reproche à la loi, monsieur le Président, c'est qu'elle prévoit des prêts au taux préférentiel plus 1 p. 100. Les taux d'intérêt ont recommencé à monter. Ils sont plus élevés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a un an. C'est une chose dont il faut tenir compte. Il y a un an, les taux d'intérêt étaient plus bas qu'aujourd'hui et voilà qu'ils sont de nouveau à la hausse. Espérons que le mouvement s'arrêtera mais je le répète, la chose est fort probable si on en croit les analystes financiers. Monsieur le Président, le taux préférentiel plus 1 p. 100 cela donne aujourd'hui environ 12.5 p. 100. Toute petite entreprise qui devra rembourser un prêt à un taux de 12, 13, 14 ou 15 p. 100, aura sûrement des difficultés. Peut-être sera-t-elle incapable de le rembourser. Ainsi, bien que la mesure soit un progrès, il reste encore du chemin à faire. Assurément, il faudrait aller jusqu'à modifier la Loi sur les banques de manière à obliger celles-ci et les autres institutions financières à réserver une partie de leurs prêts pour les petites entreprises à un taux inférieur au taux préférentiel. Voilà ce qui devrait figurer dans la Loi sur les banques. Peut-être que pour ce faire le ministre des Finances (M. Wilson) devra rencontrer les principaux dirigeants des banques canadiennes et leur demander de faire leur part en ces temps difficiles en encourageant et en favorisant la petite entreprise.

M. Hawkes: Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir d'entendre le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) parler au nom du Nouveau parti démocratique. Il a tenu un langage de raison aujourd'hui quand il a dit que l'espoir de nos petites entreprises réside essentiellement dans une baisse des taux d'intérêt. Je me réjouis de constater que lui et ses collègues ont enfin vu la lumière. Le député veut-il nous signifier par là que son parti compte dorénavant appuyer les efforts que fera le gouvernement pour réduire ses emprunts de la même manière qu'il nous appuie aujourd'hui en ce qui concerne ce projet de loi? C'est un facteur très important pour les taux d'intérêt canadiens. Son parti va-t-il soutenir nos efforts en vue de restreindre ces besoins d'emprunt? De même, son parti va-t-il appuyer nos initiatives visant à attirer au Canada des capitaux de l'étranger ainsi que des chefs d'entreprise compétents? Ce faisant, nous pourrons considérablement réduire les taux d'intérêt et créer des emplois. Pouvons-nous espérer cet appui de la part de son parti? Désire-t-il véritablement diminuer les taux d'intérêt?

• (1620)

M. Riis: Monsieur le Président, telles sont nos intentions, c'est vrai. Nous sommes le seul parti politique qui, depuis de nombreuses années, déclare qu'il faut donner l'ordre au gouverneur de la Banque du Canada de commencer à mettre en œuvre une politique de taux d'intérêt bien canadienne et de favoriser une baisse des taux d'intérêt. Nous sommes le seul parti politique à avoir fait cette proposition. Mais ce que nous n'approuvons pas, c'est que le gouverneur de la Banque du Canada, aujourd'hui et toujours, aille dépenser des millions, non, des centaines de millions de dollars en quelques semaines, pour acheter des dollars canadiens et ainsi maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé. C'est de la folie, à notre avis.

Je respecte la question du député et je comprends ce qu'il cherche à prouver, mais je tiens à lui dire que le parti néo-démocrate ne juge pas nécessaire d'aller chercher au Japon, en Europe, aux États-Unis ou en Asie du Sud-Est des capitaux et des gens à l'esprit créateur et entrepreneur pour développer notre économie. Nous sommes convaincus que cela peut se faire ici même, au Canada. Nous sommes convaincus que nous avons assez de capitaux pour commencer. Nous avons l'ingéniosité, l'énergie, le talent et les ressources voulus dans notre pays. Ce qui nous manque, c'est la volonté de le faire. Tant que les députés d'en face feront comprendre aux Canadiens qu'ils n'ont pas suffisamment confiance en eux puisqu'il nous faut faire venir des ressortissants étrangers pour résoudre nos problèmes économiques, les Canadiens hésiteront à accorder leur confiance au gouvernement actuel.

Les taux d'intérêt actuels incitent les Canadiens et d'autres à épargner. Si vous aviez le choix entre investir dans un dépôt à terme sûr qui rapporte 12 ou 15 p. 100 d'intérêt sans aucun effort, ni travail, ni inquiétude ni risque, ou investir la même somme dans une entreprise à risques au Canada à l'heure actuelle, que feriez-vous si vous étiez un investisseur sage, monsieur le Président? Des taux d'intérêt aussi élevés encouragent les épargnants et dissuadent les hommes d'action et les investisseurs éventuels. Tâchons donc d'avoir confiance en notre pays. La meilleure façon de le faire, c'est de cesser de chercher des réponses à l'étranger et de prendre des mesures pour mobiliser les capitaux disponibles au Canada.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. L'honorable député de Guelph (M. Winegard) a la parole.

M. William G. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, je veux parler au sujet de la petite entreprise en me référant au projet de loi C-23.

[*Traduction*]

Toutefois, avant d'en arriver à mon sujet, puis-je faire quelques observations sur le discours que le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a prononcé ce matin? J'ai apprécié la véhémence, la vigueur et l'éclat de ce discours. Cela m'a rappelé un peu le match de hockey d'hier soir; beaucoup d'ardeur et d'éclat, mais malheureusement aucune adresse.

Mme Copps: Mais qui a le trophée?

M. Winegard: Puisque j'ai entendu, comme d'habitude, la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), pourrais-je lui conseiller, monsieur le Président, de lancer immédiatement une petite entreprise, car son traitement de députée ne suffira certainement pas à payer les factures d'hôpital que je vais lui présenter pour m'être tombée dessus hier soir.

Ce secteur de notre économie, celui de la petite entreprise, n'a jamais été réellement compris par l'ancien gouvernement libéral. C'est un domaine, comme on nous l'a dit plus tôt aujourd'hui, qui est gêné par la bureaucratie, l'excès d'intervention de la part du gouvernement et un régime fiscal que même le ministre du Revenu national ne comprenait pas. Le gouvernement actuel prend toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que la petite entreprise soit capable de créer les emplois dont nous avons tellement besoin. Notre gouvernement sait que c'est l'entreprise privée qui crée la richesse et les emplois et non le gouvernement. Lorsque la petite entreprise est florissante, le Canada prospère. Nous avons besoin d'hommes et de femmes d'affaires, gagnant de l'argent grâce à leurs initiatives et profitant des fruits de leur travail tout en contribuant à la prospérité du Canada.

Au cours des 30 ou 40 dernières années, les choses ont évolué. Il fut une époque où les gens n'avaient pas besoin du gouvernement pour se lancer en affaire. J'aimerais vous faire part de mes expériences personnelles dans ce domaine et vous dire de quelle façon les choses ont changé. Immédiatement après la Seconde Guerre mondiale, mon père, mon frère et moi-même avons lancé une petite entreprise qui existe toujours. Lorsque nous avons démarré cette affaire, en 1945, nous avions nos allocations d'anciens combattants, mais le plus important, c'est que nous avions 500 gallons d'essence—les sociétés pétrolières étaient prêtes à vous faire crédit à cette époque—un pneu et, je pense, une trousse de réparation des chambres à air et trois caisses d'oranges pour s'asseoir. Je sais comme vous, monsieur le Président, que l'on ne peut plus démarrer dans ces conditions aujourd'hui. Il faut des centaines de milliers de dollars pour ouvrir un garage du même genre, parce qu'il vous faut un gros stock de pièces, tout un équipement moderne, etc. Il faut beaucoup de temps pour accumuler du capital lorsqu'on se lance en affaires, et il est difficile de se le procurer auprès des banques lorsqu'on ne possède pas de garanties. Il faut que ce soit une occasion qui ne présente aucun risque.

Le projet de loi C-23, qui a pour but de modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, comme l'a rappelé le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) l'autre jour, démontre que le gouvernement fédéral a compris que la petite entreprise est le moteur de la croissance économique. Les modifications que nous proposons s'inspirent des consultations que nous avons faites auprès des petites entreprises sur l'avenir de cette loi. Elles sont le fruit des consultations permanentes que nous maintenons avec ce secteur dans le but de le renforcer, comme je le disais tout à l'heure, et du même coup, raffermir notre économie.

Qui a droit à ces prêts? Les entreprises qui viennent d'emblée à l'esprit sont les services, le commerce de détail et les petites entreprises manufacturières.

• (1630)

Cette loi a pour but de faciliter l'achat de matériel, si cher de nos jours et si difficile à trouver, l'amélioration ou la modernisation des installations existantes et même les usines, voire l'achat ou la construction des locaux nécessaires, c'est-à-dire tout ce qu'il faut pour exploiter une entreprise moderne. Selon le dernier rapport établi dans le cadre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, 40 p. 100 des prêts consentis ont été contractés par le secteur tertiaire. Le commerce de détail et l'industrie manufacturière se sont partagé respectivement 26 et 10 p. 100 des emprunts. Les prêts accordés à d'autres entreprises ont été forcément beaucoup moins importants. C'est peut-être la seule mesure destinée aux petites entreprises dont le gouvernement libéral peut s'enorgueillir. Les autres ont lamentablement échoué. Le groupe dont je viens de parler va raffermir notre économie.

Le projet de loi à l'étude ferait passer de 300 millions à 1.8 milliards de dollars la limite prévue pour les prêts d'une durée de deux ans. Aux yeux d'un conservateur, 1.8 milliard de dollars représente beaucoup d'argent. Mais il n'y a pas de preuve plus évidente du succès et de la nécessité d'un tel programme que la réaction des hommes d'affaires. L'adoption rapide de ce projet de loi permettra aux gens de trouver les fonds nécessaires pour relancer ce qui constitue le moteur de la croissance dans notre pays.

Je voudrais reprendre les propos tenus par le ministre d'État aux Petites entreprises (M. Bissonnette). Il a dit que l'application efficace de la Loi sur les prêts aux petites entreprises dans le secteur privé est l'une de ses caractéristiques les plus intéressantes. La simplicité du programme et l'absence de formalités compliquées expliquent en grande partie sa popularité auprès des prêteurs et des emprunteurs. Le gouvernement aide le secteur privé à s'aider lui-même. Nous aurions dû agir de la sorte depuis 20 ans.

Le taux d'intérêt de ces prêts est raisonnable dans les circonstances actuelles. Le partage des risques par les institutions financières est aussi un élément important du programme modifié. Les prêteurs font partie de notre système de libre entreprise. Puisqu'ils profitent des avantages de notre système, il est normal qu'ils en partagent les risques.

La définition des petites entreprises dans ce projet de loi me convient. Je pense que le plafond de 2 millions de dollars est un bon compromis. D'une matière générale, les grandes compagnies ont davantage de ressources financières et humaines qui leur permettent de trouver le moyen de financer leurs opérations. Les petites entreprises, au contraire, appartiennent souvent à une famille ou à un petit groupe de personnes qui savent parfaitement faire tourner l'entreprise, mais qui savent beaucoup moins comment s'y prendre pour trouver l'argent nécessaire à son financement. Le gouvernement est disposé à aider les chefs de petites entreprises à démarrer, à moderniser leurs installations et à obtenir de meilleures machines pour être plus concurrentiels. Quand les petites entreprises marchent bien, tout le pays est au travail. Je suis heureux d'appuyer ce projet de loi, monsieur le Président, car c'est une bonne façon de remettre notre pays sur la voie de la prospérité.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec beaucoup d'intérêt. S'il veut vraiment aider les petites entreprises, ne serait-il pas préférable de prendre des mesures pour diminuer les taux d'intérêt au Canada et pour établir une politique nationale en matière de taux d'intérêt au lieu de laisser les Américains imposer leur volonté?

M. Winegard: Je pense que nous prenons des mesures, monsieur le Président. Nous avons eu un exposé économique qui redonne confiance aux Canadiens. Nous attendons pour avril un budget qui, je l'espère, montrera clairement de nouveau que le gouvernement a bien l'intention de diminuer ses dépenses afin que les taux d'intérêt n'augmentent pas parce que nous empruntons trop. Nous devons donner une plus grande marge de manœuvre aux entreprises, surtout les petites entreprises. La loi à l'étude est cependant une mesure d'importance secondaire. Comme le député l'a dit dans son discours, il faut faire bien davantage et j'espère que nous le ferons.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir reconnu les réalisations du gouvernement libéral. J'ai dit exactement la même chose que lui ce matin. J'ai demandé au ministre d'État chargé de la Petite entreprise (M. Bissonnette) de diviser le projet de loi pour que nous puissions adopter rapidement la partie mentionnée par le député.

Que pense le député du rapport de 90 à 10 relativement au montant garanti par les banques et le gouvernement et que pense-t-il des droits de 1 p. 100? A son avis, ces deux modifications réduiront-elles le nombre de prêts consentis par les banques aux petites entreprises?

M. Winegard: Monsieur le Président, je ne pense pas que les droits fassent quoi que ce soit pour réduire le nombre de prêts consentis. Un tel facteur dissuasif ne peut pas avoir beaucoup d'importance quand l'argent est disponible. Je suis certainement d'accord avec le rapport de 90 à 10. De fait, je serais peut-être allé encore plus loin parce qu'à mon avis, les établissements de prêt devraient accepter une part des responsabilités et des risques pour les avantages que leur procure notre système de libre entreprise.

M. Baker: Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question au sujet de la réponse que vient de donner le député de Guelph (M. Winegard) à propos du rapport de 90 à 10. Peut-il nous donner une réponse plus complète? Le dernier député à prendre la parole au nom du Nouveau parti démocratique a dit qu'il était d'accord avec cette modification parce que les banques devraient accepter une partie des risques. Deux organismes qui représentent le secteur de la petite entreprise du Canada ont aussi manifesté leur appui à cette mesure. Je ne comprends pas pourquoi tous ceux qui ont donné leur avis au sujet du projet de loi approuvent cette modification. Cela n'inciterait-il pas les banques à réflichir et peut-être à leur faire refuser ces prêts? Les banquiers ne seraient-ils pas portés, à cause de cela, à réfléchir davantage, tout comme si un droit était fixé? Pourquoi des associations qui représentent les chefs de petites entreprises canadiennes disent-elles que ces derniers auraient plus de difficultés à obtenir un prêt? Je ne comprends pas.

• (1640)

M. Winegard: Monsieur le Président, je ne pense pas que les chefs de petites entreprises auront plus de difficultés à obtenir un prêt. Les banques canadiennes ont l'habitude, moins qu'aux États-Unis j'en conviens, de prendre des risques. Il faut qu'elles en prennent davantage. Je me réjouis de voir que les établissements de prêts au Canada devront prendre ce risque,

même s'il ne s'élève qu'à 10 p. 100. Personnellement je l'aurais fixé plus haut, mais je m'en contente contrairement au projet de loi antérieur qui imposait tous les risques au gouvernement parce qu'on croyait, là encore, qu'il devait tout assumer.

M. Hicks: Monsieur le Président, j'ai découvert que j'avais bien des choses en commun avec le député de Guelph (M. Winegard). Avec son père il est devenu propriétaire d'un garage il y a de nombreuses années, comme je l'ai fait avec le mien. Je tiens à lui dire, cependant, que leur entreprise était beaucoup plus luxueuse que la nôtre. Les caisses d'oranges étaient trop chères pour nos moyens.

Des voix: Oh, oh!

M. Hicks: Les détails du projet de loi dont nous discutons, à eux seuls, ne créeront probablement pas un grand nombre d'emplois. Les dispositions de quelque proposition que ce soit que pourra proposer le gouvernement actuel ne créeront probablement pas à elles seules un nombre défini d'emplois.

M. Riis: Des taux d'intérêt moins élevés produiraient ce résultat.

M. Hicks: Je vois un regain de confiance, une confiance enthousiaste parce que ces initiatives ont un effet contagieux. Le député est-il de mon avis?

M. Winegard: Monsieur le Président, je ne diffère jamais d'opinion avec le député qui vient de parler. Je dois préciser que les caisses d'oranges nous avaient été données. Je crois que mon jeune frère avait des amis à l'épicerie du coin.

Comme toujours, je constate avec plaisir que le député et moi sommes en parfait accord sur l'action dont le pays a besoin.

M. McKenzie: Ai-je le temps de poser une question, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, si elle est brève.

M. McKenzie: Le député a dit avoir pu exploiter une entreprise avec succès il y a des années parce que nous connaissions la stabilité, monsieur le Président. Je me souviens du temps où les taux d'intérêt étaient de 3 ou 4 p. 100. Or nous avons perdu cette stabilité quand les libéraux et les néo-démocrates ont formé une coalition de 1972 à 1974.

M. Riis: Ce n'est pas vous qui remontez le moral. Vous ne cessez pas de vous plaindre.

M. McKenzie: Avec la coopération totale du Nouveau parti démocratique, le gouvernement libéral d'alors a transformé l'excédent de 673 millions dont il avait hérité en un déficit de 4 milliards.

M. Riis: Vous n'avez jamais rien de positif à dire.

M. McKenzie: Et le NPD se vante que les gouvernements minoritaires . . .

Mme Copps: Le voilà lancé.

M. Riis: Devons-nous en supporter davantage?

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Si le député veut poser une question, je vais essayer de lui donner la parole, mais pour le moment le député de Winnipeg-Assiniboine a la parole.

M. McKenzie: Je me rends bien compte que la vérité fait mal, monsieur le Président.

M. Riis: Il recommence. Qu'est-ce qui peut bien vous rendre aussi hargneux?

Mme Mitchell: Il en a gros sur le coeur.

M. McKenzie: Le député de Guelph (M. Winegard) convient-il que cette dette énorme accumulée par la coalition libérale néo-démocrate pendant cette période où le service de la dette coûtait environ 28.4 milliards de dollars, soit 50 p. 100 de plus qu'auparavant, a entraîné des perturbations économiques au Canada et a détruit le système de la libre entreprise? C'est à l'époque de cette coalition qu'a commencé le déclin de l'économie canadienne. Le taux d'inflation et les taux d'intérêt se sont alors mis à augmenter. Le député est-il d'accord ou non là-dessus?

M. Riis: Revenez-vous encore là-dessus?

M. McKenzie: Je reviendrai là-dessus à tous les coups, espèce de fumiste. Nous en avons assez de ces foutaises.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Guelph a la parole pour une très brève réponse.

M. Winegard: Comment pourrais-je ne pas être d'accord avec des paroles aussi sages, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. La députée de Hamilton-Est se lève-t-elle pour participer au débat?

Mme Copps: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai entendu le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) dire qu'il en avait assez de ces foutaises. Nous avons eu droit hier . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre.

Mme Copps: Nous avons eu droit hier de la part du leader du gouvernement à la Chambre . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre!

Mme Copps: . . . à un cours de politesse. Il me semble . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Nous passons maintenant au débat. La députée de Hamilton-Est se lève-t-elle pour participer au débat?

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Oui, monsieur le Président. On dit souvent que les dépouilles vont aux vainqueurs. Certains députés ministériels ont certainement dû se frotter les mains à cette idée depuis le 4 septembre dernier. Je tiens simplement à répondre brièvement aux remarques de l'excellent joueur de hockey qui représente la circonscription de Guelph, selon lequel même si le gouvernement a gagné, c'est l'opposition qui a profité des dépouilles. Nous serons heureux de remettre le trophée à ceux à qui il revient de plein droit, à la Chambre demain. Il est actuellement aux mains des partis d'opposition. Les dépouilles ne sont pas allées aux vainqueurs. Je sais que les notes de frais médicaux—

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Ceux d'entre vous qui n'ont pas pris part au match doivent savoir que nous nous sommes tous beaucoup amusés hier soir, sans faire preuve de sectarisme, et je suis sûre que nous aimerions beaucoup voir le même esprit régner à la Chambre aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Je sais que les notes de frais médicaux que je recevrai du député de Guelph (M. Winegard) seront très élevées. Le gouvernement comme les provinces a fermé les yeux, sur la surfacturation. Connaissant le nombre de médecins qui ont cessé de participer au régime à Guelph, je suis sûre que la note que je vais recevoir sera très élevée et qu'elle sera payée en conséquence.

Mais soyons sérieux, monsieur le Président, j'ai été intriguée par les remarques du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie), selon lequel le régime économique moderne a cessé d'exister dès 1972. Premièrement, il a donc concédé au parti libéral une décennie de bon gouvernement, et je le félicite de l'avoir admis. Je voudrais être sûre qu'il interviendra pour tirer les choses au clair à la Chambre. Deuxièmement et à ce sujet je voudrais établir un lien précis avec le projet de loi—il y a la prétendue coalition entre libéraux et néo-démocrates. Nous avons entendu les remarques du porte-parole du Nouveau parti démocratique au sujet de ce projet de loi, remarques qui sont assez conformes à la position du gouvernement. Je pense à la décision prise par le gouvernement de présenter un projet de loi en vertu duquel les petites entreprises verront leurs dettes garanties non plus à 100 p. 100, mais seulement à 90 p. 100. Quiconque a été dans les affaires doit savoir que l'un des principaux problèmes dans la création et l'exploitation d'une entreprise c'est d'avoir du capital-risque et des liquidités. A mon sens, grâce à cette mesure, le gouvernement ne va pas soutenir entièrement les petites entreprises. Le gouvernement affirme qu'il ne garantira qu'une proportion de 90 p. 100. J'ai vu des amis, dans ma circonscription, plaider auprès du gérant de leur banque pour obtenir un délai d'un mois. J'ai vu des personnes tenter de jongler avec leurs rentrées et leurs sorties de fonds, les effets à recevoir et les comptes à payer, ce qui peut faire la différence entre le succès et l'échec.

Je voudrais signaler en passant que certains députés ont parlé des difficultés que doivent affronter les propriétaires de petites entreprises. Parmi les nouvelles entreprises établies au Canada l'an dernier, plus de 50 p. 100 avaient été fondées par un nouveau groupe de chefs d'entreprise, des femmes. Il est temps je crois, de revoir les idées reçues, selon lesquelles il n'y a que des hommes pour s'intéresser aux affaires. Il a été nettement démontré que les femmes, étant frugales, réussissent plus facilement à établir une petite entreprise. La réussite des femmes dans les affaires, dont on commence à se rendre compte au Canada, en est certes la preuve.

• (1650)

Je ne peux pas comprendre pourquoi le NPD appuie ce qui me semble être une mesure tout à fait rétrograde, notamment en ce qui a trait aux prêts consentis aux petites entreprises en quête de capitaux de risque. Elles ont besoin de garanties de prêts qui peuvent faire toute la différence entre la réussite et l'échec.

Je constate avec intérêt que le ministre du Travail (M. McKnight) est ici aujourd'hui. Dans le domaine du logement, la SCHL n'offre pas qu'une garantie partielle, mais elle dit à la banque que, si l'emprunteur est disposé à fournir une certaine proportion, elle donnera une garantie complète. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement ne veut pas offrir les mêmes stimulants financiers à la petite entreprise.

Je voudrais en profiter pour rappeler aux députés ministériels les promesses faites aux petites entreprises avant les dernières élections. Ils en ont fait un certain nombre. Nous savons qu'il y en a eu quelque 300 dans tous les domaines, mais je ne parlerai pas de cela maintenant. Par contre, dans le domaine de la petite entreprise, il y a eu exactement 12 promesses, la plupart visant à faciliter l'accès au capital, en particulier au capital de développement ou au capital-risque, ainsi qu'à réduire les tracasseries administratives et les difficultés que connaissent actuellement les hommes d'affaires qui veulent obtenir des prêts. Je voudrais les rappeler officiellement.

La première promesse était d'alléguer la réglementation trop lourde à laquelle les petites entreprises sont soumises et de diminuer le nombre de rapports qu'elles doivent fournir.

Une voix: Cela a été fait.

Mme Copps: Qu'est-il arrivé en fait? Je regrette que le député de la Saskatchewan n'ait pas eu l'occasion de lire le projet de loi. S'il l'avait lu, il saurait qu'à l'article 5 le gouvernement conservateur déclare que, à partir de maintenant, le gouverneur en conseil aura le droit de modifier par règlement l'enregistrement des prêts, la marche à suivre pour présenter, traiter et payer une réclamation, les droits à payer ou la façon de les calculer. Le gouvernement emploie la méthode de Ponce Pilate pour simplifier les prêts aux petites entreprises. Du fait de cet article, il dit maintenant qu'il se décharge de toute responsabilité et que ce sera le gouverneur en conseil qui agira, par voie de règlements qui ne seront même pas examinés par les députés dûment élus. Il appartiendra maintenant au gouverneur en conseil de publier des règlements relatifs aux prêts aux petites entreprises.

Il n'y a rien dans ce projet de loi qui garantisse que le gouverneur en conseil prendra réellement des mesures pour simplifier les choses. Plutôt que de prendre les questions économiques en main, plutôt que de réduire les tracasseries administratives, le gouvernement nous dit qu'il n'est pas à la hauteur et qu'il en remet la responsabilité au gouverneur en conseil. Si celui-ci décide à l'avenir de diminuer le nombre de prêts, d'augmenter les droits à payer ou les taux d'intérêt ou encore la quantité de règlements, il peut le faire sans en avertir la Chambre. Nonobstant toute autre disposition de ce projet de loi, l'article 5 est une abdication de responsabilité de la part du gouvernement qui, une fois de plus, ne respecte pas les promesses faites aux contribuables le 4 septembre.

Toujours dans le même ordre d'idées, le gouvernement avait aussi promis de réduire le taux d'imposition des petites entreprises et de simplifier leur régime fiscal. C'est plutôt le contraire qui se produit puisqu'on impose une taxe d'utilisation à tous ceux qui pourraient maintenant se prévaloir de la Loi sur les prêts aux petites entreprises sans qu'il leur en coûte un sou. Le député de Guelph (M. Winegard), homme d'affaires très averti, peut toujours prétendre que ces frais de 1 p. 100 n'ont pas un caractère très dissuasif—il a effectivement parlé de dissuation à la Chambre—mais il n'en demeure pas moins que 1 p. 100 sur des centaines de milliers de dollars peut rebuter les nouvelles entreprises qui luttent pour survivre et qui créent de nouveaux emplois au Canada. Le gouvernement ne se contente pas d'imposer cette surcharge ou cette taxe de l'utilisateur de 1 p. 100, taxe que même certains ministériels ont condamnée aujourd'hui dans le secteur agricole, mais il refuse son aide aux petites entreprises en ne leur accordant pas des prêts garantis en totalité par l'État.

Je ne saurais dire combien de députés ont parlé des banques. Je m'étonne que les néo-démocrates n'aient pas adopté une position plus progressiste à ce sujet. Ceux qui ne croient pas que les banques vont se montrer plus circonspectes dorénavant, qu'elles autoriseront moins de prêts que naguère, connaissent mal les problèmes de liquidités qui affligent nos petites entreprises. Je suis persuadé qu'on trouverait dans tous les partis à la Chambre des députés prêts à nous parler des problèmes que certaines petites entreprises éprouvent auprès des banques. Les cas ne manquent pas. Ils pourraient même citer leur cas personnel ou d'autres situations scandaleuses qui montrent par quelles difficultés eux-mêmes ou certains de leurs électeurs sont passés.

Les banques craignent les risques. Si nous réduisons de 10 p. 100 la garantie de l'État accordée aux banques, nous allons resserrer encore davantage un crédit qui n'est pas consenti aussi équitablement aux petites qu'aux grosses entreprises, sans compter cette taxe de 1 p. 100 de l'utilisateur qui va encore aggraver la situation. C'est une autre façon de dire aux chefs de petite entreprise . . .

M. Riis: La banque paie la taxe de l'utilisateur.

Mme Copps: Je comprends cela. Tout comme le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) l'a signalé à propos de la SCHL, c'est toujours le consommateur qui paie en fin de compte, qu'il s'agisse d'un prêt domiciliaire ou commercial. Le député ne s'imagine sûrement pas que les banques vont renoncer au paiement par l'usager. Bien sûr qu'elles vont s'arranger pour que l'emprunteur paie ces frais. Si le député s'imagine que les banques vont assumer ces frais de 1 p. 100 sans les répercuter en haussant les frais de service au consommateur, c'est qu'il ignore tout à fait comment les banques procèdent ou qu'il n'a pas jeté un coup d'œil récemment sur leurs frais de service.

J'aimerais me reporter à une autre promesse . . .

[*Français*]

. . . qui a été donnée par le gouvernement avant le 4 septembre. Ils disaient qu'ils amélioreraient les options financières pour les petites entreprises. Mais on voit ce qu'ils font maintenant avec ce projet de loi. Ils font exactement le contraire, car ce qu'ils demandent, ce n'est pas seulement de donner toute la responsabilité au gouverneur en conseil . . . Maintenant, ce n'est plus le gouvernement qui va décider des règlements au sujet des emprunts qui seront faits à partir de ce projet de loi. C'est le gouverneur en conseil qui va décider s'il va changer des règlements, s'il va améliorer, s'il va augmenter le taux d'intérêt qui sera demandé, et ce d'après l'article 5.

Même si on accepte toutes les autres parties de ce règlement, l'article 5 stipule de façon simple et précise que ce ne sera plus dans cette Chambre des communes que l'on va décider de la réglementation des emprunts pour les petites entreprises. Ce sera le gouverneur en conseil qui pourra changer n'importe quoi, n'importe quand, et c'est pour cela, monsieur le Président, que je dis que c'est une espèce d'approche à la «Ponce Pilate» qui a été adoptée par ce gouvernement, contrairement aux promesses faites lors de la dernière campagne électorale, avant le 4 septembre.

Alors, monsieur le Président, je suis ouverte à vos questions . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable députée.

[*Traduction*]

Je regrette d'interrompre la députée, mais comme il est maintenant 17 heures, nous devons passer aux initiatives parlementaires. Auparavant, je tiens toutefois à lui signaler qu'elle pourra poursuivre son exposé pendant cinq minutes encore et que nous aurons une période de dix minutes pour les questions et les commentaires quand la Chambre sera de nouveau saisie de ce projet de loi.

[*Français*]

A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre consent-elle unanimement à passer à l'étude de l'article nº 126?

Des voix: D'accord.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'OPPORTUNITÉ DE MODIFIER LA LOI

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 11 décembre 1984, de la motion de M. Lopez:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, afin d'annuler les réclamations et les poursuites pour recouvrement d'arrérages d'impôt, lorsque des erreurs ou des omissions se sont produites dans les déclarations des contribuables pour les années d'imposition antérieures à 1984.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de St. Catharines (M. Reid) disposait encore de 15 minutes. Va-t-il participer au débat? Il n'est pas là. Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) a la parole.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre le débat sur cette motion de mon collègue, le député de Châteauguay (M. Lopez). Je crois qu'elle est fort utile aujourd'hui. Je félicite le député d'avoir pris cette initiative si peu de temps après son arrivée. Après avoir lu son discours, je crois que son initiative était mûrement réfléchie. Je voudrais aborder l'autre aspect de la question et élargir ainsi le débat.

Ce débat nous donne la possibilité d'examiner certaines des questions importantes qui sont en jeu dans notre régime fiscal. Les députés ont ainsi l'occasion de réfléchir aux nombreuses modifications que notre gouvernement a apportées à l'administration de la Loi de l'impôt sur le revenu. J'espère que ce débat nous permettra de faire mieux connaître et comprendre à la population certains des problèmes qui se posent.

Selon moi, l'expérience vécue au cours de l'année qui vient de s'écouler, surtout pour ceux d'entre nous qui étaient ici lors de la dernière législature, démontre l'axiome selon lequel on ne se rend peut-être pas compte de la valeur d'une institution tant que des problèmes ne commencent pas à surgir. Depuis un demi-siècle, le gouvernement fédéral compte énormément sur les recettes de l'impôt sur le revenu pour financer les nombreux services et programmes sociaux sur lesquels les Canadiens comptent. Le régime fiscal permet non seulement de recueillir une bonne part des recettes nécessaires, mais il est également utilisé par les gouvernements, afin de réaliser des objectifs socio-économiques. Grâce à une série de déductions, d'exemptions et de crédits d'impôt, il permet de stimuler les activités économiques que nous voulons encourager, d'alléger le fardeau fiscal dans certains cas et de relever le revenu de certaines personnes, comme les parents à faible revenu.

Le régime fiscal constitue sans aucun doute un élément capital de notre société, mais il doit être utilisé avec une certaine prudence. Il ne faut surtout pas oublier qu'il s'agit d'un régime d'auto-cotisation et que le gouvernement compte sur les Canadiens pour remplir leurs déclarations d'impôt, déclarer tous leurs revenus et calculer leur propre facture fiscale. Ce genre de régime exige évidemment une confiance et un respect mutuels entre le contribuable et le gouvernement. Il est tout aussi manifeste que sous le gouvernement libéral précédent, de graves problèmes ont surgi.

Au cours des dernières années, le montant des arriérés d'impôt est passé à 3.5 milliards de dollars. Cela s'explique probablement par de nombreuses raisons, et notamment la récession économique que nous avons connue sous le gouvernement libéral précédent, récession qui a placé les Canadiens dans une situation financière difficile. Ils étaient incapables de payer les impôts dûs pour des années précédentes. Les débiteurs avaient besoin de liquidités. En outre, au cours de cette période, les relations entre le contribuable et le gouvernement sont devenues de plus en plus tendues. La confiance mutuelle a fait place à la confrontation, non pas au niveau de la Cour d'appel de l'impôt, mais à tous les niveaux.

Sous le régime libéral, plusieurs bureaux de l'impôt sur le revenu se mirent à fixer des contingents pour juger le rendement des répartiteurs. N'importe quel comptable agréé, et j'en suis un, peut vous dire qu'on ne peut pas fixer le montant des impôts d'après le temps qu'il a fallu pour établir la cotisation. Il n'y a absolument aucun rapport entre ces deux éléments. Cela se faisait sous le gouvernement précédent. Ces contingents exerçaient une pression excessive.

A la suite de cette terrible violation des droits des contribuables canadiens, le parti progressiste conservateur a créé un groupe d'étude sur Revenu Canada, présidé par l'actuel ministre du Revenu national (M. Beatty). Le groupe d'étude ne s'est pas contenté d'aller à Toronto et à Montréal, mais il s'est rendu dans de petites agglomérations de toutes les régions du Canada. Il a entendu la déposition de personnes qui avaient été victimes du régime fiscal et des répartiteurs. Nous avons fait 72 ou 73 recommandations moins de trois mois après la création de ce groupe d'étude, alors que l'expert-conseil engagé par l'ancien gouvernement libéral essayait encore d'engager du personnel. Nous avons fait nos recommandations bien avant que celui-ci puisse se mettre au travail. Nous sommes en train de mettre ces recommandations en œuvre, certaines sous forme de modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu et d'autres sous forme d'améliorations d'ordre administratif.

Je voudrais revenir au 8 novembre, date à laquelle le ministre des Finances (M. Wilson) a bien expliqué aux Canadiens les graves conséquences de l'augmentation du déficit sous le régime libéral, et de notre énorme dette nationale. Quand il nous faut une proportion de plus en plus forte de nos ressources financières rien que pour assurer le service de la dette, le gouvernement n'a plus une très grande liberté de mouvement pour s'attaquer aux problèmes économiques.

Malgré ses bonnes intentions, et malgré les bonnes intentions du député, la motion à l'étude entraverait les efforts que fait le gouvernement pour commencer à mettre de l'ordre dans nos finances, pour nous permettre de mieux promouvoir le renouveau économique et la création d'emplois. Voilà le point de vue auquel nous nous plaçons pour examiner la motion du député de Châteauguay.

L'expérience qu'a faite dernièrement le gouvernement libéral prouve qu'il importe de se mettre à traiter les contribuables avec justice, délicatesse et respect, et de continuer à le faire. Revenu Canada est chargé de mettre en application la législation fiscale que la Chambre adopte, et il doit faire preuve de fermeté. Nous le savons tous. Il doit toutefois être juste, tout en étant ferme. Les deux doivent aller de pair dans le contexte fiscal. En toute franchise, on peut se demander si on ferait preuve de fermeté et de justice en adoptant cette motion. Elle demande que le gouvernement cesse d'essayer de percevoir les impôts des années précédentes lorsque le contribuable a commis une erreur ou a fait une omission dans sa déclaration. Je ne sais pas exactement si l'intention de l'auteur de ce projet de loi est de couvrir seulement les erreurs et les omissions involontaires, ou également les autres. A première vue, de la façon dont elle est formulée, la motion engloberait la falsification délibérée d'une déclaration d'impôt ou le fait de ne pas avoir déclaré un revenu imposable. Je ne prétends pas que c'est l'intention du député, mais sa motion aurait pour effet d'englober aussi les tentatives délibérées. Compte tenu de notre situation financière, je trouve que ce serait accorder une trop grande amnistie pour des infractions à la Loi de l'impôt sur le revenu.

• (1710)

Je constate également que la motion ne semble pas accorder la même amnistie aux contribuables qui ont déclaré tous leurs revenus et dont le cas n'est pas réglé, mais qui n'ont simplement pas assez d'argent pour payer l'impôt qu'ils doivent. Par contre, l'amnistie s'appliquerait au montant énorme mais inconnu de l'impôt qui n'a pas été payé sur les transactions de ce qu'on appelle l'économie clandestine.

A mon avis, la motion ne traite pas équitablement les groupes dont j'ai parlé. En tout cas, elle ne serait sûrement pas jugée équitable par l'immense majorité des Canadiens qui ont payé tous leurs impôts, c'est-à-dire par les citoyens qui ont rempli leur part du contrat social tacite qui les lie au gouvernement.

A l'époque du budget MacEachen de novembre 1981, mes collègues comptables m'ont expliqué que les cabinets d'experts-comptables du Canada craignaient fortement que le gouvernement incite les contribuables canadiens honnêtes, qui représentent l'immense majorité, à devenir malhonnêtes s'il ne les traitait pas équitablement. Ils craignaient que les agriculteurs, les pêcheurs, les avocats, les comptables, les médecins et les professeurs ne déclarent plus tous leurs revenus, et que ce phénomène touche même les plus grandes compagnies canadiennes. Les gens de la profession avaient très peur que les injustices commises par le gouvernement n'amènent les entreprises à frauder. Ce serait alors le chaos dans notre système fiscal.

Je mets la Chambre en garde contre tout ce qui pourrait nuire à l'intégrité du régime de l'impôt sur le revenu, régime très important qui transcende tous les partis politiques. Le régime d'impôt sur le revenu n'a rien à voir avec la philosophie politique. Le fait est que les Canadiens peuvent être fiers d'avoir un bon régime où chaque contribuable se cotise lui-même. Il y a un lien de confiance que nous n'avons pas les moyens de saborder.

Le danger est de faire naître un sentiment d'injustice et de confiance trompée chez les contribuables qui, eux, ont intégralement payé leurs impôts. Ce sentiment serait d'autant plus profond que l'amnistie proposée de bonne foi par le député entraînerait la radiation de centaines de millions de dollars de dettes envers l'État. Cette radiation augmenterait la dette nationale. Elle augmenterait le déficit que nous essayons si fort de maîtriser, et qui pèse d'un poids si lourd sur les contribuables canadiens et sur le Trésor fédéral.

Si on me le permet, je voudrais en revenir aux 3.5 milliards de dollars d'impôts en souffrance dus au Trésor fédéral. Le gouvernement s'efforce de réformer le système de perception des impôts dans le sens d'une plus grande justice et d'une plus grande fermeté. La Chambre doit savoir que le ministre du Revenu national a pris des initiatives qui vont augmenter le personnel de recouvrement du ministère et chercher à récupérer, par un effort raisonnable, une plus grande partie de ces impôts impayés. Il y va de notre intérêt à tous.

Ce total de 3.5 milliards de dollars est constitué d'impôts qui ne sont pas contestés. Ce qu'il faut faire, c'est augmenter le nombre des percepteurs mais également percevoir les impôts avec plus d'équité. En augmentant le nombre des personnes chargées de recouvrer l'argent, nous allégerons la tâche de ceux qui sont déjà en poste, et nous donnerons aux percepteurs la possibilité de s'asseoir avec les contribuables qui peuvent véritablement se trouver à court d'argent, et voir s'ils ne pourraient pas trouver un moyen de payer leurs impôts suivant une formule convenant aux deux parties. Nous comptons que cette initiative va faire rentrer 400 millions de dollars de plus de recettes qui autrement auraient été perdues. Nous espérons de la sorte pouvoir recouvrer les impôts d'une façon qui assure plus d'équité entre tous les contribuables.

Le ministre insiste pour que les contribuables qui éprouvent de véritables difficultés financières soient traités avec compassion et gentillesse. Il va sans dire que pour le gouvernement précédent, il n'était pas question de faire preuve de compassion et de gentillesse à l'égard des contribuables canadiens. Les Canadiens prennent de plus en plus conscience des réformes auxquelles sont soumises les activités de Revenu Canada. Nous estimons que cela ne peut que donner aux contribuables le sentiment qu'on les traite avec justice et qu'on ne leur demande pas d'absorber plus que leur part du fardeau fiscal.

Je signale que l'une des modifications les plus importantes qui vont être apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu contribuera à affirmer les droits des contribuables et à améliorer les méthodes employées par le ministère du Revenu pour percevoir les impôts contestés. C'est là quelque chose dont l'ancien gouvernement libéral se souciait bien peu. La motion de voies et moyens qui a été déposée par le ministre des Finances fera beaucoup pour la protection des libertés civiles fondamentales des contribuables. Lorqu'un avis d'imposition sera contesté, un contribuable ne sera plus tenu de verser l'impôt contesté avant que l'appel ne soit entendu. «Payez tout de suite et l'on vous rendra justice plus tard», disaient les libéraux. Nous disons:

«Nous vous donnons raisons pour le moment et si jamais il est établi que vous nous devez quelque chose, vous nous paierez plus tard». Je crois que c'est la seule façon de procéder.

L'ancienne règle donnait aux contribuables le sentiment qu'ils étaient coupables tant qu'ils ne pouvaient pas prouver leur innocence. Et le gouvernement libéral ne leur en laissait jamais la chance, car le système s'était embourbé. J'avais l'habitude de dire à mes commettants de ne pas faire d'histoires aux cotiseurs, mais bien de déposer une intimation d'appel pour leur forcer la main. A cause des retards que cela entraînait, c'est ce qu'ils ont fait. Mes commettants ont déposé des intimations d'appel que j'ai gardées à mon bureau. Nous avons forcé le gouvernement libéral à prêter attention aux contribuables.

Cette nouvelle loi va faire que le régime fiscal sera plus juste pour tous les Canadiens. Une autre chose que nous allons faire, c'est permettre au tribunal canadien de l'impôt de régler les frais de cour des contribuables dont l'appel sera retenu. Cela sera plus juste pour les Canadiens qui contesteront leur cotisation et qui gagneront leur cause. Ils n'auront pas à régler leurs frais de cour s'il est établi que le gouvernement a bel et bien tort.

Toute une série de modifications administratives contribueront à améliorer le système de cotisation des contribuables et de perception de l'impôt et à en assurer l'équité et l'objectivité. De plus en plus de cotiseurs vérifieront d'abord auprès des contribuables avant d'apporter des modifications à leur déclaration d'impôt. Ils s'informeront avant d'envoyer les avis de cotisation et avant que les contribuables déposent des intimations d'appel. Les intimations d'appel étaient très vite déposées lorsque j'ai eu l'occasion de m'en occuper, mais nous allons maintenant forcer les cotiseurs à se renseigner avant de refaire les cotisations. Je crois que c'est là une autre amélioration.

Pour conclure, je dirai que j'approuve l'esprit de la motion du député. Toutefois, le gouvernement fait tout en son pouvoir pour rendre au régime canadien de perception des impôts toute son équité et toute son objectivité.

[*Français*]

M. Patrick Boyer (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de la motion de l'honorable député de Châteauguay (M. Lopez). Monsieur le Président, sa motion concerne une proposition, à savoir:

Que . . . le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la «Loi de l'impôt sur le revenu», afin d'annuler les réclamations et les poursuites pour recouvrement d'arrérages d'impôt, lorsque des erreurs ou des omissions se sont produites dans les déclarations des contribuables pour les années d'imposition antérieures à 1984.

Monsieur le Président, à mon avis c'est une proposition très intéressante, très importante, mais franchement insupportable à ce moment-ci pour les raisons que je veux signaler.

Mais je voudrais tout de même féliciter mon collègue, l'honorable député de Châteauguay (M. Lopez), car il a rendu un grand service à notre pays et aux députés de la Chambre aujourd'hui en nous donnant l'occasion de discuter, encore une fois, les valeurs sur lesquelles le système d'impôt de notre pays est fondé.

• (1720)

[*Traduction*]

Dans sa motion, le député de Châteauguay (M. Lopez) propose essentiellement que l'on ne tienne plus compte des erreurs commises par les contribuables dans leurs déclarations d'impôt avant 1984. Je ne veux pas répéter ce que d'autres ont déjà dit de façon très éloquente à la Chambre, mais je voudrais examiner la motion d'un autre point de vue et me pencher brièvement sur la question tout à fait fondamentale qu'elle soulève et qui touche les principes sur lesquels s'appuie notre régime fiscal.

La Loi de l'impôt sur le revenu avait été présentée à titre de mesure temporaire pendant la Première Guerre mondiale afin d'obtenir de l'argent pour l'effort de guerre. Comme tant d'autres mesures temporaires, elle dure toujours. Ce n'est cependant pas la même loi que celle qui avait été adoptée pendant la Première Guerre mondiale. Cette première loi était très simple. Elle visait à obtenir de l'argent. Depuis, le Parlement a jugé bon à maintes reprises d'incorporer des considérations sociales et économiques à la loi fiscale. C'est devenu un instrument de la politique gouvernementale. La redistribution des revenus est-elle visée par l'État? On peut l'obtenir grâce à la Loi de l'impôt sur le revenu. Est-il souhaitable de stimuler notre industrie cinématographique du Canada ou la prospection pétrolière et gazière au large des côtes? On n'a qu'à se servir de la Loi de l'impôt sur le revenu. La rengaine est bien connue de tous les députés. Ce qui fait que cette loi, comme le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley) l'a déclaré précédemment, consiste maintenant en un volume de plus de 1,000 pages. Il ne faut donc pas s'étonner que les contribuables canadiens commettent des erreurs involontaires de temps à autre en remplissant leur déclaration d'impôt. Je pense que c'était la chose la plus importante à laquelle le député de Châteauguay ait songé. Si un contribuable a commis des erreurs en toute innocence, personne ne voudrait qu'on rectifie la situation en prenant des mesures punitives quelconques.

Je ne pense pas que nous puissions nous en tenir à cet aspect de la question. Je voudrais revenir au premier discours que j'ai prononcé à la Chambre. A l'époque, j'avais dit que ma profession de foi en politique était très simple et que je voulais la justice pour tous et aucun privilèges particuliers pour personne. Je crains que cette motion, même si elle part d'un bon sentiment, n'aboutisse à accorder effectivement des privilèges spéciaux à certains contribuables canadiens qui ont commis des erreurs dans leur déclaration d'impôt et qui l'ont présentée avant la date indiquée, puisqu'elle nous demande d'oublier ces erreurs. Les autres contribuables du Canada ont cependant rempli leur déclaration d'impôt selon la loi en toute bonne foi et ils ont assumé leur juste part du fardeau fiscal. A mon avis, ce serait injuste d'accorder un tel pardon qui favoriserait certains contribuables au détriment des autres.

Nous ne sommes cependant pas inflexibles. Il y a d'autres façons de résoudre le problème. Le gouvernement a déjà dit qu'une simplification du régime fiscal éliminerait certains des problèmes qui se produisaient auparavant quand les contribuables remplissaient leur déclaration d'impôt. La Loi de l'impôt sur le revenu sera dorénavant plus simple.

Un autre principe très important que la motion à l'étude fait ressortir est celui dont mon honorable collègue de Simcoe-Nord a parlé, soit le fait que notre régime fiscal s'appuie essentiellement sur l'auto-évaluation. Le gouvernement fait confiance aux contribuables. Bien entendu, le système est renforcé par des sanctions sévères, mais il part du principe que les contribuables déclareront honnêtement leur revenu et qu'ils paieront les impôts qu'ils doivent.

Nous avons assisté à un phénomène très troublant pendant la dernière décennie au Canada. Les hommes et les femmes qui gagnent un salaire et dont l'impôt est retenu à la source paient leur juste part. Les petites et les moyennes entreprises font les déductions appropriées et paient aussi leur juste part d'impôt à Revenu Canada. Cependant, les contribuables très riches et les grosses sociétés profitent des dispositions de la loi et des conseils d'avocats et de comptables bien rémunérés, de sorte que le montant d'impôt qu'ils paient ne peut pas être considéré comme leur juste part. Le gouvernement a dit qu'il prendrait des mesures à cet égard dans le prochain budget et que les dispositions de la loi qui permettent maintenant à certains de profiter d'exemptions et de divers programmes pour payer très peu d'impôt ou même de ne pas en payer du tout disparaîtront. Je pense qu'il est grand temps que cela se fasse. Quand les travailleurs et les petites et les moyennes entreprises paient leur juste part et que d'autres ne le font pas, il est facile de comprendre ce que ressentent ceux qui paient. C'est comme lorsqu'une douzaine de personnes vont prendre un bon repas au restaurant. Chacun consomme, mais quand l'addition arrive, deux ou trois convives sortent sans payer. Ceux qui restent doivent se partager les frais. Sur une grande échelle, c'est ce qui s'est produit au Canada. Cela avait trop duré, c'est pourquoi nous avons élu un nouveau gouvernement. C'est pourquoi aussi la Loi de l'impôt sur le revenu sera modifiée lors du prochain budget. Autrement, je n'aurais pas fait campagne aussi ardemment pour être élu au Parlement et je ne soutiendrais pas aussi fermement que je le fais le gouvernement.

Il existe un problème au Canada à l'autre bout de l'échelle économique, en ce qui concerne la perception de l'impôt sur le revenu. Je veux parler du travail au noir, c'est-à-dire ces milliers de transactions quotidiennes et qui consistent à verser $20 ou $100 pour un service rendu, qu'il s'agisse pour l'intéressé d'une occupation habituelle ou d'un emploi secondaire. Ce sont des revenus non déclarés pour lesquels on ne paie pas d'impôts. On a évalué ce travail au noir, et même les estimations les plus prudentes sont franchement renversantes. Notre déficit serait beaucoup moins important aujourd'hui si les coupables avaient le courage de déclarer ces revenus et d'en payer équitablement les impôts.

Toutefois, monsieur le Président, prenons bien garde car tant que nous n'aurons pas remis de l'ordre dans les finances publiques et que les sommes dépensées ne nous rapporteront pas leur pleine valeur, nous ne pourrons pas nous permettre de juger à la hâte les personnes qui répugnent à payer leurs impôts. Il est difficile de blâmer ceux qui travaillent d'arrache-pied pour gagner leur vie et qui, devant des dépenses folles et le gaspillage éhonté comme il s'en faisait déjà à Ottawa, ce qui nous a conduits au bord de la catastrophe ces dernières années, hésitent à remettre au gouvernement cet argent durement gagné de peur de le jeter dans un panier percé.

• (1730)

C'est pourquoi nous avons le devoir tout particulier, conformément au mandat que nous avons reçu, de remettre les finances de l'État sur pied. Nous devons aussi convaincre les Canadiens que le gouvernement dépense son argent à des fins utiles, afin qu'ils admettent de nouveau que s'ils ont l'avantage de vivre dans ce grand pays ils doivent par ailleurs assumer une partie des frais de sa gestion. Le premier devoir d'un citoyen est d'élire le gouvernement de son choix, et le second, de payer sa part des dépenses que ce gouvernement doit effectuer.

Bien des gens se demandent pourquoi il faut payer des impôts et ce que cela peut bien leur rapporter. Il est facile de dresser une liste de tous les avantages que le gouvernement canadien nous procure grâce à ses programmes. A vrai dire, nous faisons l'envie des autres pays. Si l'immigration nous pose des problèmes, monsieur le Président, c'est parce qu'il y a énormément de gens dans le monde qui ne souhaitent rien de mieux que de venir vivre au Canada. Les Canadiens, dans leurs périodes de lucidité, ne nient pas ce fait. Mais le revers de la médaille, c'est qu'ils doivent accepter de payer leur juste part. C'est pourquoi je crois que si l'on amnistiait les contribuables qui, par erreur ou pour d'autres raisons, n'ont pas assumé leur petite part du fardeau fiscal global, le reste de la population aurait du mal à l'accepter.

Nous devons multiplier nos efforts non seulement pour que le régime fiscal soit juste mais aussi pour qu'il paraisse juste. C'est ainsi que le ministre du Revenu national (M. Beatty) s'est acquis le respect de la Chambre et de la population canadienne. Il s'acquitte de son mandat en précisant l'action de son ministère et en lui donnant un but.

Des députés se souviennent du groupe d'étude que le parti progressiste conservateur a envoyé en tournée nationale il y a environ un an. Ce groupe a écouté les contribuables exposer les raisons légitimes qu'ils avaient de se plaindre du gouvernement libéral et des façons d'agir de la direction de l'impôt. Il est vraiment incroyable de voir à quel point ce système s'était dégradé. Le groupe de travail a fait 70 recommandations quant à la façon de traiter plus équitablement les contribuables canadiens. Nous nous efforçons maintenant de prendre des mesures positives et rapides pour appliquer ces recommandations pleines de bon sens et conformes au principe de l'équité.

Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons informé la Chambre que nous allions modifier les lois, afin que les contribuables ne soient pas tenus de payer les impôts contestés tant qu'un tribunal n'aurait pas statué sur leur appel. Ils seront jugés innocents jusqu'à ce qu'ils soient trouvés coupables et il était grand temps que cela change. Selon la nouvelle loi, Revenu Canada n'entamera pas de procédures de recouvrement contre un contribuable avant l'expiration des 90 jours pendant lesquels ce dernier a le droit de protester contre le montant de la cotisation. Si le contribuable fait opposition, la procédure de recouvrement ne sera entamée que 90 jours après que Revenu Canada aura répondu officiellement à l'opposition du contribuable. Si le contribuable fait appel de cette décision devant les tribunaux, la procédure de recouvrement sera encore retardée jusqu'à ce que le tribunal rende son verdict. Telle est la nouvelle procédure qui sera suivie à la suite des changements législatifs que propose notre gouvernement. Cela

rendra le régime fiscal plus juste et donnera au contribuable le sentiment d'être traité plus équitablement.

Selon ces changements, si le contribuable perd son premier appel devant les tribunaux, il devra alors payer la somme contestée ou du moins fournir des garanties. Néanmoins, si l'appel est porté devant une instance supérieure et que le contribuable a déjà payé la somme en litige, la nouvelle loi lui permettra d'obtenir un remboursement en attendant la décision du tribunal. Il s'agit, là encore, d'un changement important.

Je crois que le ministre du Revenu national a déjà tenu des propos en rapport avec la motion à l'étude aujourd'hui. Il a tenté de faire la distinction entre les contribuables qui cherchent à se soustraire à l'impôt et les personnes incapables de payer à cause de difficultés financières. Au cours des minutes qui me restent, je voudrais mentionner certains de ces points, car ils sont fondamentaux et il ne faut pas les interpréter de travers. Notre gouvernement veut absolument que Revenu Canada traite les gens avec compassion et humanité. L'expérience passée nous a montré que l'attitude hostile de Revenu Canada pouvait engendrer la méfiance, le mécontentement et certainement des fraudes fiscales. Dans le domaine fiscal, il est important d'être à la fois ferme et juste. Revenu Canada s'efforce d'améliorer rapidement la procédure de recouvrement, sous la direction du ministre du Revenu national. Il nomme du personnel supplémentaire afin de laisser aux percepteurs davantage de temps pour aider les contribuables qui ont de la difficulté à payer leurs impôts. Le but visé est d'établir avec les contribuables des plans de paiments différés. Le ministère a pour but de percevoir 400 millions de recettes supplémentaires qui auraient dû normalement être récupérées par le gouvernement fédéral.

Le ministre s'est également occupé du problèmes de Canadiens qui ont caché des revenus non déclarés à la faveur de l'économie dite parallèle. L'automne dernier, à Toronto, le ministre en a parlé avec la Canadian Tax Foundation et a demandé aux contribuables qui ont omis de déclarer tout ou partie de leurs revenus de se présenter et de payer sans crainte d'être poursuivis, en vertu de la procédure de divulgation volontaire du ministère. Ce genre d'amnistie me paraît souhaitable dans la situation actuelle.

En ce qui concerne le recouvrement, d'après mes renseignements, le ministère du Revenu national recouvrera les impôts non payés de façon plus équitable et plus efficace. Lorsqu'un impôt n'est pas acquitté dans les délais—et je pense que cette procédure intéressera les députés, car elle touche un grand nombre de nos électeurs—le ministère enverra une série d'avis de recouvrement décrivant plus clairement la politique du ministère et les droits des contribuables. Alors, avant d'entamer des poursuites judiciaires, le personnel chargé de la perception sera tenu de téléphoner au contribuable fautif pour lui donner la chance de régler sa dette et d'éviter les recours judiciaires.

• (1740)

En apportant d'autres modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, le gouvernement veut se montrer équitable envers les contribuables et les traiter avec justice, déférence et compréhension. A cause de cette attitude et de ces objectifs, je crois que les Canadiens comprennent enfin que le gouvernement qui se trouve sur les rives de l'Outaouais s'intéresse vraiment à eux, qu'il veut se montrer juste, ferme et compatissant en s'acquittant de la tâche importante qu'est la perception des recettes nécessaires aux services qui nous ont procuré un niveau de vie si élevé et une situation exceptionnelle.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, permettez-moi de dire tout d'abord, en prenant la parole pour participer au débat sur la motion du député de Châteauguay (M. Lopez), que bien que je ne souscrive pas entièrement à la substance de la motion et à la mesure qu'il propose, j'approuve certes l'esprit novateur qui l'a incité à présenter cette motion à la Chambre des communes. De nombreux députés ont signalé que tel était l'esprit qui anime le ministre du Revenu national (M. Beatty) au moment de s'attaquer à la tâche qu'il doit accomplir au sein de son ministère. Je crois que le député de Châteauguay en présentant cette motion contribue à la réforme, que sa proposition soit ou non conforme à la politique que le gouvernement voudrait poursuivre.

Avant d'aller plus loin, puis-je signaler que c'est la première fois que je prends la parole depuis que vous occupez ce fauteuil prestigieux. Je vous ai observé à la Chambre et à la télévision et votre façon de vous acquitter de vos fonctions m'impressionne vivement. Je sais qu'on ne peut s'attendre à moins de vous.

Des voix: Bravo!

M. Crosby: Je sais que vos interventions à la Chambre manqueront aux électeurs d'Edmonton-Nord, mais l'influence que vous exercez et continuerez à exercer à la Chambre et au Parlement vous permettra de les servir fort bien. C'est un témoignage rendu à votre service public et je suis persuadé que tous les députés sont heureux que vous occupiez ce poste. Nous savons que vous dirigerez les délibérations de la Chambre avec la bonne foi et l'esprit de justice que vous avez toujours manifestés.

Quant à la motion, monsieur le Président, je voudrais répéter que nous nous intéressons plus à la réforme du régime fiscal en général qu'à des mesures précises présentées à l'occasion. Nous devons comprendre qu'il incombe au gouvernement de présenter des mesures fiscales précises. Il doit prendre les décisions et les présenter à la Chambre. Je suis persuadé que le ministre du Revenu national et le gouvernement acceptent cette responsabilité, car nous avons fréquemment débattu la question devant les Canadiens avant et pendant la campagne électorale. La réforme fiscale doit être au cœur des initiatives que le nouveau gouvernement conservateur entend présenter à la Chambre.

Comme d'autres l'ont signalé, cet esprit et ce désir de réforme se concrétisent par la présentation de mesures essentielles et concrètes. La Chambre des communes a déjà été saisie du projet de loi C-7 lequel a été voté le 29 novembre 1984. Cette mesure renfermait des modifications et de nouvelles dispositions laissant présager la réforme fiscale. En outre, une motion des voies et moyens a été présentée à la Chambre, notamment pour modifier l'article 225.1 de la Loi de l'impôt sur le revenu qui porte sur les méthodes de recouvrement. Simplement pour souligner encore une fois l'importance de la nouvelle disposition, permettez-moi de dire que désormais le contribuable ne sera plus pénalisé parce qu'il a recours à la procédure d'appel. Le versement des impôts est suspendu en attendant que l'appel soit entendu. Je crois que cette mesure révèle le préjugé favorable qu'entretient le gouvernement à l'endroit du contribuable et cette attitude contraste beaucoup avec celle des différents ministres libéraux du Revenu national.

Il a été dit en maintes occasions, mais il est toujours bon de le rappeler, que le régime fiscal canadien était fondé sur l'autocotisation. Il faut croire dans un tel système et faire confiance aux fonctionnaires du fisc ou bien le contribuable aura des doutes sur la valeur de ce système. Le contribuable veut avoir foi dans ce régime et veut faire confiance à ceux qui l'administrent; il est donc de notre devoir d'insuffler cette foi pour que le contribuable soit convaincu en préparant sa déclaration annuelle, qu'il sera traité avec justice et par le système et par ses responsables.

Je m'en tiendrai à des généralités au sujet de la réforme fiscale, monsieur le Président, puisque c'est là je pense le sujet de la motion dont nous sommes saisis. Je voudrais d'abord vous rappeler novembre 1981 et l'infâme budget présenté par l'honorable Allan MacEachen, ministre des Finances. Pour les libéraux qui ont le courage de se souvenir, le ministre avait présenté un budget qui, d'après lui, devait assurer l'équité dans notre régime fiscal. Le ministre des Finances d'alors avait affirmé à la Chambre que c'était lui qui allait rendre le régime fiscal équitable. Qu'a-t-il fait? Il a présenté un certain nombre de mesures qu'il conviendrait de reprendre, d'après moi, même si en maintes occasions, j'ai traité de ces mesures qui, aux dires du ministre d'alors, mettraient de la justice dans le régime fiscal.

L'une de ces mesures devait consister à imposer les cotisations des employeurs aux régime d'assurance-maladie. Quelque 7 millions de travailleurs canadiens auraient vu leur régime de santé imposé. On aurait ainsi détruit les régimes d'assurance-maladie auxquels contribuent l'employeur et l'employé. Cette mesure imposait des taxes qui n'avaient aucun rapport avec la capacité de gagner ou la capacité de payer des taxes pour 7 millions de travailleurs canadiens. Mais selon M. MacEachen et le parti libéral, c'était une façon de rendre notre régime fiscal équitable.

Le ministre avait aussi proposé d'imposer les personnes âgées en supprimant l'exemption de $1,000 sur les revenus de pension. Ce sont des milliers et des milliers de Canadiens, des fonctionnaires, qui ont été obligés de se retirer prématurément de la Fonction publique, des Forces armées et de bien d'autres organismes. Et en vue de leur vieillesse ils ont dû continuer à travailler après avoir été obligés de prendre leur retraite prématurément. Et le ministre libéral des Finances proposait de supprimer la prestation de retraite s'ils contribuaient à un autre régime de pension.

Je pourrais énumérer nombre d'autres propositions qui figuraient dans le budget, mais je conclurai en disant que quelles qu'aient été les intentions du ministre en novembre 1981, s'il a contribué à rendre plus juste le système d'imposition, cela est passé totalement inaperçu. Pourtant, il a rendu service aux Canadiens. Il a attiré leur attention sur les différents aspects de notre régime. Le ministre, ou tout au moins l'opposition conservatrice, ont fait prendre conscience aux Canadiens comment le régime influait sur leur vie et surtout dans quelle mesure il pourrait être modifié par une simple mesure gouvernementale. En d'autres termes, ayant raté sa réforme fiscale, il a au moins permis aux Canadiens de s'apercevoir que nous avions la capacité et le pouvoir de réformer le régime fiscal. Avec le temps, l'attention de l'opposition progressiste conservatrice de l'époque s'est concentrée sur cet aspect. Nous devons en remercier l'actuel ministre du Revenu national qui était principalement responsable de cet aspect des activités de l'opposition. Nous furent alors en mesure de nous attaquer à la question de la réforme fiscale d'une façon qui a entraîné une réaction du public.

• (1750)

Après le budget de M. MacEachen, en 1981, le parti progressiste conservateur a créé un groupe de travail qui a permis aux Canadiens d'exprimer leur avis sur ce budget. Ce fut un succès. Les Canadiens étaient heureux d'avoir l'occasion d'exposer, devant un groupe de parlementaires de l'opposition, leurs inquiétudes vis-à-vis du budget. Ce groupe de travail, auquel j'ai eu l'honneur d'appartenir, a pu présenter les réactions des Canadiens dans un rapport sur le budget. C'est à la suite de ce rapport et de nos attaques répétées contre le ministre des Finances, à la Chambre des communes, que l'on a modifié un certain nombre de propositions budgétaires.

Lorsque nous nous sommes attachés à la réforme fiscale, par le même moyen, nous avons créé le groupe de travail sur Revenu Canada, présidé par l'actuel ministre du Revenu national. Ce groupe de travail a une fois de plus donné aux Canadiens l'occasion de se présenter devant un groupe de parlementaires pour donner leur avis, général ou particulier, sur notre législation fiscale. Ce groupe de travail a produit un rapport qui a connu un grand succès dans le public à l'époque.

Je voudrais me pencher plus particulièrement sur la partie de ce rapport qui proposait un projet de loi sur les droits des contribuables. Le fait que les contribuables ont également des droits était au centre de la réforme fiscale. La Loi de l'impôt sur le revenu donne aux Canadiens des obligations et des responsabilités et les contraint à payer des impôts. Toutefois, elle ne donne absolument aucun droit au contribuable chargé de toutes ces responsabilités. Il en résulte un déséquilibre dans notre régime fiscal. La justice que M. MacEachen prétendait introduire grâce à son budget de 1981 était illusoire, puisqu'il ne donnait au contribuable aucun droit qui fasse pendant à ses responsabilités en vertu de la loi de l'impôt. C'est exactement ce que le ministre du Revenu national se propose de faire par le biais des motions de voies et moyens dont j'ai parlé et d'autres réformes au sein de Revenu Canada. Ce qu'il fait, c'est mettre en pratique une promesse de M. MacEachen qui voulait apporter plus de justice au régime fiscal.

Il y a un article intéressant dans le magazine du *Financial Post* à propos du ministre de Revenu National. Monsieur le Président, je voudrais attirer votre attention et celle des députés sur certains éléments de cet article, car il montre clairement les difficultés que rencontreront le ministre du Revenu national et le gouvernement progressiste conservateur en essayant de rendre le régime fiscal plus juste. Comme le dit cet article, le défi du ministre est d'humaniser le régime fiscal et le ministère du Revenu. On ne peut être plus clair. Il faut admettre que les contribuables chargés de responsabilités en vertu de la loi de l'impôt sont des citoyens du Canada. Ce sont les mêmes personnes que nous essayons de protéger par la Charte des droits et libertés. Ce sont elles que nous essayons d'avantager par de nombreuses autres mesures législatives. Je n'ai jamais compris, monsieur le Président, que pour l'imposition et des mesures comme la loi de l'impôt sur le revenu, nous essayions de priver ces mêmes Canadiens des droits que nous leur donnons avec tant de fierté en vertu de la Charte des droits et libertés.

C'est aussi simple que cela. Nous devons humaniser les lois fiscales et reconnaître qu'il convient de maintenir un équilibre entre les responsabilités et les droits, car on ne peut séparer le Canada des Canadiens. La nation est simplement la réunion de tous les individus. Tous les citoyens canadiens partagent le fardeau du régime fiscal. Personne n'a le droit d'imposer autre chose qu'une taxation juste des contribuables.

Par contre, comme nous le reconnaissons tous, il y a un certain nombre d'aspects pratiques. Pour que le gouvernement du Canada puisse gérer les nombreux programmes dont les gens ont besoin, il doit être financé. La principale méthode de financement est l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, défini par la Loi de l'impôt sur le revenu au Canada. Il faut être réaliste. Il faut non seulement percevoir l'argent nécessaire pour financer les programmes gouvernementaux, mais aussi maintenir une certaine justice. C'est à cela que, en tant que parlementaire, nous devons nous consacrer. Le député de Châteauguay a proposé une mesure précise. Il a dit que c'était une amnistie. Je suis frappé par ces mots. Il déclare que c'est un nouveau départ pour les contribuables. Je pense que cette façon de procéder présente beaucoup d'intérêt. Un nouveau départ présente toujours des avantages, surtout après 16 ans d'application injuste des lois fiscales par le gouvernement libéral. Ce serait merveilleux de repartir à zéro, mais il y a, par ailleurs, un élément de responsabilité financière qui empêche le gouvernement de passer ainsi l'éponge. Ce ne serait pas juste envers les Canadiens qui ont établi eux-mêmes leur cotisation et qui ont payé leurs impôts avant 1984. Bien que l'idée ait du bon et favorise un renouveau économique, je ne crois qu'elle puisse être retenue, pour des raisons de responsabilité financière. Cela ne veut pas dire qu'il n'est pas souhaitable de soumettre à l'examen de la Chambre des communes cette mesure de réforme et d'autres encore.

On a beaucoup parlé des 3.5 millions d'impôts à percevoir. On me dit que le ministre du Revenu national a pris des mesures pour recouvrer l'argent qui lui est dû. Je veux être sûr, comme tous les députés, que le recouvrement se fera de façon équitable. Entre autres moyens, le ministère du Revenu national engagera plus de percepteurs afin d'accorder aux contribuables le temps qu'il faut pour choisir une méthode juste de perception des sommes dues.

Je trouve très intéressante la proposition qu'ont faite des députés d'amnistier les contribuables en défaut, en leur donnant la possibilité de venir d'eux-mêmes reconnaître qu'ils doivent de l'argent au fisc et en leur proposant des méthodes justes et raisonnables de perception. Chose certaine, monsieur le Président, il existe bien des solutions possibles. Nous félicitons le député de Châteauguay d'avoir amené la question sur le tapis.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LA FONCTION PUBLIQUE—A) LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL—LES CLASSIFICATIONS. B) LA NÉGOCIATION DES CONTRATS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, le 4 février dernier, je posais une question au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) concernant le problème sérieux des classifications des postes dans la Fonction publique du Canada. Il s'agit, en effet, d'un sujet très complexe, mais nécessitant une attention particulière étant donné que le Vérificateur général du Canada, dans son Rapport annuel de 1983-1984, faisait état du problème et allait même jusqu'à dire que 79 p. 100 des postes dans l'ensemble de la Fonction publique étaient «surclassifiés».

On sous-entendait donc que les fonctionnaires occupant ces postes touchaient une rémunération qui excédait les tâches qu'ils accomplissaient. Cela signifiait également qu'un fonctionnaire sur cinq était surclassifié et touchait un traitement trop élevé comparativement à ses autres collègues fonctionnaires. Cela impliquait aussi des coûts additionnels pour les contribuables du Canada et tout cela m'a intéressé à tel point que j'ai posé une question au président du Conseil du Trésor, afin de savoir ce qu'il faisait pour essayer de rectifier, de corriger et remédier à ce problème?

Monsieur le Président, la classification des emplois . . . je sais que c'est très technique, mais je voudrais donner une définition qui a été utilisée, d'ailleurs, par le Vérificateur général, et je lis:

La classification des emplois est un élément important et une partie intégrante de la rémunération des fonctionnaires fédéraux.

Ce processus permet de déterminer la valeur relative des emplois dans la Fonction fédérale et de classer chaque emploi dans un groupe professionnel et à un niveau précis.

Il continue, et je cite:

La rémunération ainsi que les autres modalités et conditions d'emploi pour un groupe professionnel donné et pour chaque niveau sont déterminées dans le cadre des négociations collectives et sont fixées unilatéralement par l'employeur, c'est-à-dire, le Conseil du Trésor.

Le vérificateur général mentionnait également dans son Rapport que le système de classification employé aujourd'hui s'étend à quelque 222,000 employés. Ce système se distingue en plus par une forte délégation des pouvoirs de classification aux sous-chefs des ministères et aux chefs des organismes. C'est donc très décentralisé.

On a remarqué d'ailleurs, au sein de plusieurs groupes professionnels, une «tendance marquée», parce que «tendance marquée» veut dire simplement une constatation que le vérificateur général a faite à la suite de ses études, à reclassifier des emplois à des niveaux mieux rémunérés. La surclassification servait donc à récompenser certains fonctionnaires.

Le vérificateur général du Canada a aussi signalé des insuffisances des contrôles de gestion de la classification des emplois. Il a dit qu'il n'y avait pas de mécanismes officiels qui obligent ceux qui jouissent du pouvoir décisionnel en matière de classification à rendre compte de la manière dont ils ont exercé ce pouvoir.

Au mois d'avril 1984, et je le rappelais au ministre dans ma question, mon collègue de Windsor-Ouest, M. Gray, l'ancien président du Conseil du Trésor sous le gouvernement libéral, avait réagi à cette critique du Vérificateur général et avait mis en place des mesures correctives afin de remédier aux mauvaises classifications.

Ma question au ministre actuel du Conseil du Trésor était tout simplement: Est-il prêt à nous dire ce qu'il a fait lui, à ce jour, en vue d'essayer de remédier à ce problème et pourrait-il partager ses opinions avec la Chambre?

[*Traduction*]

La réponse du ministre, qui dépassait mes espérances, ne m'a pas étonné, elle m'a décontenancé. Il m'a dit des choses merveilleuses. Il m'a dit tout d'abord qu'il était sur le point de conclure des contrats avec les syndicats de la Fonction publique au sujet de conventions-cadres, de classifications de postes et de plusieurs autres questions. En fait, il a parlé de six questions au sujet desquelles il négociait apparemment avec les syndicats. Il n'a pas répondu directement ou précisément à ma question, mais il a parlé de progrès intéressants et il a abordé les six questions que je viens de mentionner.

• (1805)

Après avoir quitté la Chambre, le ministre a adopté une attitude plutôt singulière. Il a parlé au moins des questions qui sont discutées à l'heure actuelle avec les syndicats, à savoir une convention-cadre et des pouvoirs politiques accrus pour les fonctionnaires. C'est merveilleux si c'est vrai. Je voudrais me reporter à un article paru dans le numéro du *Citizen* du 5 février, c'est à dire avant-hier, article selon lequel il aurait déclaré qu'il espérait conclure une entente sur l'ensemble des questions sous peu. A l'instar des syndicats j'ai été pris complètement par surprise par cette déclaration pour le moins singulière. Les syndicats avaient participé aux négociations et ils ignoraient que le ministre en était venu à une conclusion. Leurs représentants disaient à la radio ce matin à quel point ils étaient surpris mais heureux de voir que le ministre était d'accord avec eux. Je vois que vous vous apprêtez à intervenir, monsieur le Président, et je terminerai donc là-dessus.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je ne peux que constater avec un certain intérêt que le député a été capable de poser sa question si rapidement au cours du débat d'ajournement et qu'il a même réussi à insérer dans ses observations les questions du *Citizen* et le reste. Je n'ai rien contre, mais je ne crois pas que tout cela ait le moindre rapport avec la question soulevée.

Je suis heureux de voir que le député a dit du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) qu'il avait été ouvert. Je crois que cela mérite d'être signalé. Le député sera certainement d'accord avec moi pour dire que ce compliment pourrait s'adresser au gouvernement tout entier. Je suis heureux qu'il l'ait reconnu.

Le député avait raison. Les vérifications du Conseil du Trésor ont permis de relever le problème qui se pose au niveau des classifications. Le vérificateur général l'avait également signalé. Cependant, l'ancien gouvernement et, dans une plus large mesure, le gouvernement actuel, ont pris des mesures rectificatives à ce sujet. Je voudrais me pencher sur ce qui se passe.

Les mesures annoncées par l'ancien président du Conseil du Trésor en avril dernier comportaient notamment des restrictions sur les budgets de rémunération, afin de contrôler plus étroitement les crédits affectés aux reclassifications, et l'exigence d'une vérification préliminaire avant de procéder à toute reclassification, afin de s'assurer que le travail accompli coïncide avec la description de poste. C'est sur cela que le niveau de classification est basé. Dans 23 p. 100 des cas d'erreurs de classification, il n'y avait pas concordance entre la description de poste et la tâche accomplie. En outre, on procède à l'heure actuelle à un examen des normes de classification régissant des groupes dans lesquels un nombre important d'erreurs de classification ont été relevées au cours des vérifications. Il s'agit des services administratifs, de l'inspection des produits primaires et du soutien des sciences sociales.

Le gouvernement prend actuellement d'autres mesures afin de remédier à la situation, et je voudrais profiter de l'occasion pour passer en revue certaines d'entre elles. On révise et améliore à l'heure actuelle le régime de vérification et de surveillance des classifications, afin d'obtenir des données systématiques et intégrées sur le fonctionnement relatif du système de classification au niveau du ministère. Des données de ce genre n'existaient pas auparavant, sauf dans le cas où on procédait à une vérification centrale exigeant des moyens importants. Ainsi, on pourra compter sur des données non seulement pour déceler les secteurs problèmes où des améliorations s'imposent, mais également pour faire tomber les restrictions nuisant à la souplesse de la gestion dans les cas où il est démontré que le rendement est élevé de façon soutenue eu égard à la classification. Je pourrais poursuivre . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je sais que le député pourrait poursuivre, mais j'ai le regret de l'informer que son temps de parole est épuisé.

L'EMPLOI—LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS. B) ON DEMANDE À LA MINISTRE D'ANNONCER SES PLANS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le 21 décembre j'ai interrogé la ministre sur ses plans au sujet du programme d'emplois d'été pour les jeunes. Je luis ai demandé à combien d'emplois, à combien de débouchés, à combien d'argent, et ainsi de suite, pouvaient s'attendre nos jeunes étudiants, mais je n'ai pas reçu de réponse à ce moment-là. J'ai attendu impatiemment les mesures annoncées hier par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) et par la ministre d'État à la Jeunesse (M^me^ Champagne). Je croyais que ces ministres me fourniraient l'occasion de leur donner l'accolade sur les plans personnel et politique si elles annonçaient de nouveaux emplois plus nombreux pour les jeunes. Je croyais qu'elles saisiraient l'occasion de rehausser leur crédibilité et de manifester leur préoccupation à l'égard de ce problème crucial pour nos jeunes. Au lieu de cela, le programme qu'elles ont annoncé tente de faire croire à nos jeunes qu'ils font une meilleure affaire.

● (1810)

Les responsables du gouvernement et l'entreprise privée peuvent bien jouer à conclure des marchés entre eux, mais ce n'est certes pas un jeu auquel les jeunes Canadiens veulent jouer. Les gouvernements libéraux s'engageaient à accorder chaque année un traitement prioritaire aux jeunes Canadiens, car ils représentent l'avenir de notre pays, et nous entendons respecter cette tradition. Le gouvernement actuel n'a fait état d'aucun engagement comparable.

Le gouvernement libéral avait affecté l'année dernière 200 millions de dollars aux programmes d'emplois d'été. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration sait fort bien que le budget d'été de 85 millions dont elle ne cesse de parler représente le chiffre de base A, le point de départ auquel nous ajoutions chaque année des sommes toujours plus élevées.

Une hausse de 30 p. 100 avait été annoncée pour 1985, faisant passer le budget du programme de 157 à 200 millions de dollars. Étant donné le taux d'inflation, mais étant donné aussi que même avec les affectations de crédits au programme libéral de l'année dernière, 180,000 étudiants n'ont quand même pas pu trouver d'emploi, on peut dire que le budget conservateur de 205 millions est d'autant plus grossièrement insatisfaisant. Ce sont là des faits bien simples qui sont évidents pour les étudiants et pour le public canadien. Qui le gouvernement essaie-t-il de tromper? Depuis qu'il a accédé au pouvoir il y a cinq mois, le premier ministre (M. Mulroney) a tout fait sauf prêter attention au sort de nos jeunes chômeurs.

Durant la campagne électorale, les jeunes constituaient une de ses grandes priorités. Il s'est ensuite empressé de nommer une ministre d'État à la Jeunesse pour en faire leur porte-parole, mais il ne l'a autorisée qu'à représenter la jeunesse qui n'a pas de problème. Sa ministre de l'Emploi fait des merveilles en fait de consultation, mais quand vient le temps de prendre des mesures concrètes, elle laisse à désirer.

Le gouvernement actuel n'excelle qu'à réduire les budgets. La déclaration sur les dépenses et les programmes du Conseil du Trésor nous annonnçait des coupures au Régime canadien de prêts aux étudiants. Le Programme de formation générale dans l'industrie, le Programme d'échanges de jeunes travailleurs, Été Canada, Environnement 2000, le Programme des jeunes entrepreneurs, Katimavik et Parcs Canada ont tous été victimes de compressions budgétaires. Tout bien compté, ces compressions représentent un montant de plus de 215 millions de dollars.

Les sommes allouées aux provinces par Défi 85, le programme d'emplois d'été pour les jeunes, représentent des réductions en chiffres réels, à comparer avec le budget de l'année dernière.

Autre exemple: après la hausse de 30 p. 100 des subventions prévues pour le programme Été Canada par le gouvernement libéral, Terre-Neuve devait recevoir 2.4 millions de dollars de plus cette année et l'Alberta 5 millions de moins parce que le taux de chômage est moins élevé dans cette province. La ministre fonde ses pourcentages sur les taux de chômage respectifs et, pourtant, les données la contredisent. En outre, elle propose de verser 10 millions de dollars au budget des organismes fédéraux. Compte tenu que ce sont là les mêmes budgets qui ont fait l'objet de compressions en novembre, on dirait qu'elle veut remplacer le personnel licencié par de la main-d'œuvre étudiante bon marché.

Et que penser de la Fédération canadienne des étudiants qui a confirmé encore ce matin, à l'émission *Canada AM*, qu'elle n'avait pas été consultée préalablement. On pratique d'abord des compressions et ensuite on annonce le lancement de nouveaux programmes. Les étudiants sont outrés et déçus, à juste titre. Ils se demandent comment planifier leurs études et leur avenir. On leur a répété, faut-il le rappeler, qu'ils devaient absolument s'instruire pour se tailler une place plus tard sur le marché de l'emploi. Pourtant, ils pourront difficilement poursuivre leurs études s'il n'y a pas assez de programmes d'emploi pour eux. Il leur faut au moins 16 semaines de travail pour payer leurs frais de scolarité. Il faudra donc que les programmes annoncés soient en place, c'est-à-dire les formules de demande d'emploi dûment remplies et traitées, les entrevues terminées, le personnel embauché et tout le matériel nécessaire acheté avant la fin d'avril. Or, les formules en question ne seront pas disponibles dans les centres d'emploi avant la fin de février. La ministre chargée de la jeunesse a dit, tout à l'heure, qu'elle ne pouvait pas faire de miracles. Il va en falloir pour mettre ce programme en route.

On décourage les jeunes de poursuivre leurs études. La Commission Bovey a recommandé de relever les frais de

scolarité et on a bloqué le budget des prêts aux étudiants. Les perspectives sont telles que si jamais certains étudiants ne trouvent pas d'emploi cet été et qu'ils n'ont pas, par conséquent, assez d'argent pour payer leur scolarité, il faudra qu'ils empruntent. Or, comme le budget des prêts aux étudiants est bloqué, il y aura forcément moins d'étudiants qui pourront recevoir une aide financière. On dresse des obstacles sur trois fronts à la poursuite des études, une condition pourtant essentielle pour trouver un emploi plus tard: d'une part, il n'y a pas de programmes d'emplois capables de répondre à la demande actuelle compte tenu de l'inflation et des taux de chômage; d'autre part, les frais de scolarité augmentent et, enfin, il est de plus en plus difficile d'emprunter pour payer des frais de scolarité de plus en plus lourds.

● (1815)

Je me demande, comme les étudiants sans aucun doute, si c'est une bien bonne façon de célébrer l'Année internationale de la jeunesse. Quand j'ai commenté l'annonce de l'Année internationale de la jeunesse, le 21 janvier dernier, j'ai parlé des conclusions du rapport Bovey et de l'enquête effectuée auprès des jeunes Canadiens. Ce sondage d'opinions et d'attitudes, le plus complet jamais effectué au Canada, a renversé tous les stéréotypes classiques que nous entretenons à propos de nos jeunes en démontrant qu'ils avaient le sens des responsabilités et qu'ils s'inquiétaient énormément de leur avenir. Le gouvernement n'a encore rien fait pour les rassurer. Le jour-même où la nouvelle et les résultats du rapport furent communiqués à la population, la ministre d'État chargée de la Jeunesse a annoncé que le gouvernement n'entendait pas consacrer des sommes considérables à la création d'emplois pour les jeunes en 1985. La veille de la mise en œuvre du programme Été Canada, nous avons appris que Katimavik avait fait l'objet de coupes.

Le gouvernement tory n'a manifestement pas l'intention de tenir ses promesses, pas plus celles qu'il a faites au cours de la campagne électorale que les autres qu'il a faites depuis le 4 septembre. Tant qu'il se contente de consulter, le gouvernement s'en tire très bien. C'est quand vient de moment de passer à l'action qu'il éprouve des difficultés. Je félicite le gouvernement de vouloir procéder à des consultations. A mon avis, elles constituent une première étape essentielle. Cependant, j'exhorte le gouvernement à aller plus loin, à tenir ses promesses et à passer à l'action.

Les conservateurs ont changé la règle du jeu. Ils ont adopté de nouvelles formules. Ils ne parlent plus que de consultations, de compressions et de confiance. Tous les Canadiens, jeunes et vieux . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'informer la députée que son temps de parole est écoulé.

Mme Finestone: Excusez-moi, monsieur le Président. J'ai encore quatre phrases à dire et je dispose encore d'une demi-minute pour les dire.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il me fait plaisir, au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ MacDonald) de répondre à mon honorable collègue de Mount Royal (M^me^ Finestone) concernant les programmes mis de l'avant pour les jeunes cette année et qui ont été annoncés le 6 février 1985.

Dire ou affirmer qu'il n'y a pas de programmes, je pense que c'est peut-être «aller un peu fort», et que les jeunes ont besoin de travail pour planifier leur avenir. Il est également très souhaitable et c'est pour cela que le gouvernement fédéral, la ministre, a annoncé un programme de l'ordre de 205 millions de dollars justement axé sur la carrière des étudiants. Il y a là-dedans Défi 85. Les étudiants ont besoin d'argent en stage pour la préparation de leur carrière. Et c'est cela qu'on veut subventionner et c'est cela qu'on veut appuyer dans trois secteurs particuliers. On ne peut pas être en désaccord sur cela. Il y a quand même là-dedans 163 millions de dollars. Quand on dit qu'on n'a pas de programmes, qu'on n'a pas d'argent ou qu'on cote ou qu'on consulte ou quoi que ce soit, il faudrait quand même arrêter un petit peu. Parce que, lorsque j'examine la question du 21 décembre . . . et dire: c'est fini de consulter . . . annoncez-les les programmes . . . Maintenant les programmes sont là et ce n'est pas un programme de coupures. Au contraire, c'est un programme de motivation pour amener les étudiants à pratiquer dans leur carrière; 163 millions de dollars qui vont être consacrés là-dedans, dans le secteur public, dans le secteur privé et dans les organismes communautaires.

En deuxième priorité, on permettra également à des étudiants d'avoir une expérience de travail dans un domaine qui n'est pas lié à leur domaine d'étude et à leur carrière, car il y a quand même des domaines difficiles.

De plus, monsieur le Président, 30 millions de dollars seront consacrés à des initiatives visant à aider des étudiants à créer leurs propres emplois. On va travailler avec le gouvernement provincial dans ce sens-là, sous forme de prêts. Il reste à mettre les mécanismes en place, mais ils vont être prêts parce que notre volonté est évidente dans ce secteur-là. Dix millions de dollars qui vont être utilisés pour des emplois au niveau du gouvernement fédéral; 13 millions de dollars au niveau de la Défense nationale; 1.2 million de dollars pour les gendarmes spéciaux de la Gendarmerie royale du Canada, et un demi-million de dollars justement pour aider des ateliers de préparation d'emplois, des projets-pilotes, comme on le fait, actuellement, en Ontario et un peu partout à travers le Canada. De plus, il faut rajouter 13.6 millions de dollars pour le fonctionnement de 400 centres d'emplois du Canada pour étudiants d'un bout à l'autre du pays.

Monsieur le Président, le gouvernement est convaincu que plusieurs milliers d'étudiants et d'étudiantes profiteront au maximum de cela au cours de cet été et de leur participation future au marché du travail, et ce dans les domaines de leur compétence. Nous lançons justement un appel au secteur privé et au secteur public, et je suis assuré que . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

● (1820)

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU—LA DISPOSITION CONCERNANT LES ACHATS DE TERRES

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, la semaine dernière, pendant la période des questions, je me suis inquiété de la façon dont Revenu Canada traite les biens de remplacement en vertu de l'article 44 de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'article 44 permet au vendeur de

terres de ne pas déclarer les gains en capital découlant de la vente à condition qu'il utilise le produit de cette vente pour acheter de nouvelles terres dans un délai donné.

Il faut souligner tout d'abord que les agriculteurs de l'Ouest achètent et vendent des terres continuellement. Par exemple, il se peut qu'un agriculteur ait l'occasion d'acheter une terre plus près de chez lui et qu'il décide d'en vendre une autre pour faire cet achat. Il se peut aussi qu'un agriculteur âgé prenne sa retraite et qu'un jeune décide d'acquérir ses terres. Il est même possible que des voisins estiment qu'il serait mutuellement avantageux d'échanger des parcelles de terre. En tout cas, il existe un nombre infini de situations et d'innombrables transactions.

D'une manière générale, les agriculteurs comprennent que, s'ils vendent une terre, ils ne devront pas payer d'impôt sur les gains en capital du moment qu'ils acquièrent une terre de remplacement ayant au moins la même valeur. C'est ce que comprennent les agriculteurs et c'est à mon avis l'esprit et l'intention de l'article 44.

Le problème vient de la façon dont les fonctionnaires de Revenu Canada interprètent cet article. Comme la plupart des articles de la loi, l'article 44 est assez difficile à lire. Toutefois, les mots essentiels sont: «si le contribuable exerce un choix». Le ministère tient compte de l'achat du bien de remplacement «si le contribuable exerce un choix». Malheureusement, ni la Loi de l'impôt sur le revenu ni les règlements ne prévoient une forme de choix qui permettrait de donner tous les renseignements que désire Revenu Canada sur la vente de la terre et l'achat de la terre de remplacement.

Cette question du choix a son importance dans d'autres articles de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'article 85 en est un bon exemple. Il permet à des particuliers de transférer des biens à des compagnies sans payer d'impôt. Revenu Canada a demandé que ce choix soit indiqué sous une certaine forme, et tous les spécialistes en tiennent compte.

Cependant, dans le cas de l'article 44, la situation est très floue. Au minimum, elle suscite un doute. Selon moi, ce doute devrait profiter au contribuable.

Il semble que le gouvernement libéral précédent, ayant tellement soif d'argent, ait demandé à Revenu Canada de persécuter les malheureux agriculteurs qui avaient vendu une terre après 1978 et l'avaient remplacée sans manifester leur choix d'une manière suffisamment claire, du moins dans l'esprit des fonctionnaires de Revenu Canada. Aujourd'hui, la plupart des comptables sont habitués à l'article 44. Ils savent qu'il faut attacher à la déclaration d'impôt du vendeur un papier quelconque indiquant que la nouvelle terre remplace l'ancienne. Malheureusement, il y a six ou sept ans, cette exigence n'était pas aussi connue. Beaucoup de comptables, tout comme leurs clients, comprenaient simplement l'intention fondamentale de la loi, c'est-à-dire que le gain en capital réalisé sur la vente ne serait pas imposable si l'agriculteur achetait une terre ayant au moins la même valeur. D'après l'esprit et l'intention de l'article 44, il semble évident que le vendeur exerce ce choix quand il remplace la terre vendue par une autre terre. Quand les contrats sont signés, quand le transfert du titre de propriété est enregistré et quand on émet un chèque correspondant au prix d'achat, il me semble que le contribuable a fait un choix incontestable.

Quoi qu'il en soit, dans la partie secrète du budget MacEachen de 1981, il était prévu, semble-t-il, de demander à Revenu Canada de percevoir autant d'impôts que possible sans se préoccuper des règles de l'équité ou de la décence. Les exemples ne manquent pas, mais je voudrais citer un cas en particulier, celui de Jacob Schroeder, de Gouldtown en Saskatchewan. C'est un agriculteur dans la cinquantaine qui, en 1979, a vendu deux parcelles de terre pour $172,000. La même année, il a acheté une terre de remplacement pour $226,000. M. Schroeder et la personne qui a préparé sa déclaration d'impôt ont logiquement estimé que l'achat de la nouvelle terre éliminerait les gains en capital réalisés sur la vente de l'autre. Toutefois, ce ne fut pas le cas. En mars 1983, Revenu Canada a imposé à M. Schroeder un redressement d'impôt pour l'année 1979, en comptant comme revenu supplémentaire imposable $58,000 de gains en capital. Revenu Canada a refusé de lui créditer l'achat de la terre sous prétexte qu'il n'avait pas signifié son choix. Il ne l'a pas fait dans les formes. M. Schroeder, qui a gagné $417 en 1980 et perdu de l'argent en se livrant à l'agriculture en 1981 et 1982, s'est vu réclamer en 1983 quelque $25,000 d'impôt sur le revenu et $10,000 d'intérêts. A vrai dire, $35,000, c'est une facture bien lourde pour un homme dont les moyens sont modestes et qui a simplement vendu une terre pour en acheter une autre.

● (1825)

Dans son zèle pour percevoir cet argent et en dépit de l'avis d'opposition qu'il a reçu, Revenu Canada a adressé 21 avis de saisies en main tierce—l'équivalent de mandats de saisie-arrêt—à toutes les banques, à toutes les coopératives de crédit, à tous les acheteurs de grain et de bétail dans un rayon de 60 milles. Les Schroeder n'ont même pas réussi à se procurer de l'huile à chauffage. Le pauvre homme a dû se rendre à la coopérative de crédit pour contracter une deuxième hypothèque pour payer sa dette à Revenu Canada. Cette persécution l'a rendu malade.

Je suis soulagé de voir que l'on remplace cette méthode de perception déplaisante, agressive et arrogante par une autre grâce à l'attitude de notre nouveau gouvernement et du ministre du Revenu national (M. Beatty) qui comprend bien ces problèmes. Monsieur le Président, Revenu Canada a toutefois rejeté l'avis d'opposition de M. Schroeder sous prétexte qu'il n'avait pas de preuves suffisantes de son choix. Par conséquent, il est évident que les fonctionnaires de Revenu Canada ont refusé une fois de plus d'interpréter l'article 44 d'une façon juste et raisonnable. Ils ont refusé d'étudier les faits, et d'accorder un dégrèvement à M. Schroeder et à d'autres personnes qui étaient dans une situation analogue. La preuve concrète du rachat d'une terre que sont les transferts de titres de propriété et les chèques constituent incontestablement un choix. Monsieur le Président, il faut accorder le bénéfice du doute à ceux qui ont de bonne foi racheté une autre terre; c'est une simple question de justice et de bienséance. Ce n'est pas un subterfuge.

Je veux tout simplement exhorter le ministre du Revenu national à prendre trois initiatives; premièrement réparer le tort causé aux personnes concernées; deuxièmement, ordonner aux fonctionnaires de Revenu Canada d'adopter une attitude différente à l'égard de l'article 44 et troisièmement, recommander au ministère des Finances de modifier cet article de la loi.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national et Postes Canada): Je tiens à remercier le député d'avoir soulevé ce problème important à la Chambre, problème qui revêt surtout une grande importance aux yeux des agriculteurs et du député de Swift Current-Maple Creek (M. Wilson), monsieur le Président.

Mon collègue demande que le ministère du Revenu national admette que l'achat d'une terre de remplacement constitue en fait une décision de différer les gains en capital. Je précise toutefois, monsieur le Président, que la Loi de l'impôt sur le revenu oblige les contribuables à opter en faveur du report des gains en capital au moment où ils remplissent leur déclaration d'impôt annuelle. La loi précise que l'on peut reporter également la récupération de la déduction pour amortissement lorsqu'on se débarrasse de biens amortissables.

Je suis très heureux de signaler que Revenu Canada, Impôt accorde depuis longtemps une aide administrative à certains contribuables qui n'ont pas fait de choix à temps mais uniquement si une telle aide est jugée juste et équitable après examen de le situation. Monsieur le Président, je tiens à signaler par ailleurs que certaines de ces situations sont précisées dans un des bulletins d'interprétation du ministère, le document IT-259R. Voici des exemples d'aide administrative accordée à des contribuables qui n'ont pas remis de formule de choix comme l'exige la Loi de l'impôt sur le revenu: un document se trouvant dans les dossiers d'un fiscaliste et comportant un calcul pour l'année d'imposition concernée confirme que le contribuable a manifesté l'intention de choisir; les contribuables prétendent avoir préparé leur déclaration d'impôt sur le revenu en se basant sur les renseignements incomplets du ministère; les contribuables ont acheté des terres agricoles l'année suivante et ils ont continué à cultiver après avoir acquis les biens de remplacement, et ils auraient eu droit à l'exemption prévue par la loi; les contribuables savent que la disposition aurait une incidence sur le prix de base rajusté de leur terre et ils ont peut-être cru à tort que lorsqu'ils ont acheté un bien l'année suivante, ils avaient fait le choix et ils avaient respecté les dispositions de la loi; . . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 8 février 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE NORD CANADIEN

L'EXPÉDITION DE PÉTROLE PAR LE PASSAGE DU NORD-OUEST

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, il y a deux jours, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a annoncé que la société Panarctic serait autorisée à expédier du brut par le Passage du Nord-Ouest.

Cette décision passe totalement outre au Livre vert de 1983 sur le détroit de Lancaster, à la politique de 1981 en ce qui concerne la planification en ce qui a trait à l'utilisation des terres du Nord, et au rapport de la Commission d'évaluation environnementale de la mer de Beaufort dans lequel on recommandait d'interdire la circulation des pétroliers dans le Passage du Nord-Ouest tant que le programme gouvernemental de recherches, de préparation et d'expérimentation ne serait pas terminé.

Le projet de la Panarctic ne contribue pas à assurer l'autosuffisance en matière d'approvisionnements pétroliers. Il constitue une première étape dans l'autorisation par le gouvernement du transport par pétroliers dans le Nord et sera probablement perçu par la société pétrolière comme un pas de plus vers l'accès au site de forage Sisco. Si cela devait arriver, il s'ensuivrait un bond de géant dans les expéditions par pétroliers dans l'Arctique. C'est là une mesure sans précédent qui ouvrira la porte à d'autres sociétés.

Un consortium a déjà présenté une demande au ministre en vue d'un forage de reconnaissance dans le détroit de Lancaster. Le ministre devrait décréter immédiatement un moratoire sur les activités de forage dans le détroit de Lancaster comme l'a demandé le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, et revenir sur sa décision d'autoriser les pétroliers de la Panarctic à pénétrer dans les eaux du nord-ouest canadien.

Les Inuits ont exprimé bien des inquiétudes à cet égard. Un déversement pétrolier risquerait de détruire les aires de reproduction de la faune et les ressources naturelles sur lesquelles ces gens comptent pour survivre; l'insuffisance . . .

M. le Président: Je regrette de devoir informer le député que le temps mis à sa disposition est maintenant expiré.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES RÉPERCUSSIONS DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, le premier ministre actuel (M. Mulroney) disait, il y a de cela deux ans, que le premier ministre provincial Bill Bennett faisait un pas dans la bonne voie en adoptant un programme de compressions budgétaires et de licenciements. Cette politique a ravagé l'économie de la Colombie-Britannique durant les deux dernières années. Depuis son arrivée au pouvoir en septembre, le gouvernement conservateur s'est engagé dans la même voie négative. Partout au Canada, les gens commencent à ressentir les effets des coupures budgétaires du gouvernement à mesure que grossissent les rangs des chômeurs. Au lieu d'un renouveau de confiance, on constate un climat de plus en plus lourd de crainte et d'incertitude, car les Canadiens s'inquiètent de leur propre avenir et de celui de leurs enfants.

La Colombie-Britannique est maintenant doublement exposée aux coups de deux gouvernements enclins aux compressions budgétaires, et elle compte maintenant 228,000 chômeurs. Le gouvernement s'est vanté le mois dernier d'avoir créé 100,000 emplois d'un bout à l'autre du pays. La réalité, c'est que la Colombie-Britannique compte maintenant 58,000 chômeurs de plus qu'en septembre lorsque le gouvernement conservateur a pris le pouvoir. Ce dernier doit maintenant admettre que ses réductions budgétaires n'ont donné de résultats positifs ni pour la Colombie-Britannique ni pour le Canada.

Il est temps de changer d'orientation. Le gouvernement a été élu sur la promesse de créer des emplois. Il s'était engagé à faire passer les emplois avant le déficit. Il est maintenant temps de commencer à respecter cet engagement . . .

M. le Président: Je regrette d'avoir à dire au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES DOMMAGES CAUSÉS PAR L'AUGMENTATION DU NOMBRE DES GOÉLANDS

M. Elliott Hardey (Kent): Monsieur le Président, par un déséquilibre de la nature, ma circonscription, située dans le sud-ouest de l'Ontario, est littéralement assiégée par une colonie de plus en plus nombreuse de goélands à bec cerclé; la faim pousse ces oiseaux à quitter leur environnement naturel à proximité des Grands Lacs, pour aller trouver leur subsistance dans les ordures des citadins.

Fait plus grave cependant pour notre économie, ils s'abattent dans les champs de ma circonscription de Kent, région unique au Canada pour son microclimat et ses terres fertiles, propices à la culture maraîchère, notamment celle de la tomate. Dans le comté de Kent, ces goélands causent chaque année des dégâts qui s'élèvent à des milliers de dollars, sans

Article 21 du Règlement

compter ce qu'il en coûte dans les villes pour nettoyer sur leur passage.

La ministre de l'Environnement (Mme Blais-Grenier) a laissé entendre que les représentants d'Agriculture Canada, du ministère ontarien de l'Agriculture et de l'Alimentation, de la Fédération ontarienne de l'agriculture ainsi que de l'office ontarien de commercialisation des produits maraîchers se sont réunis à quelques reprises pour étudier cette question.

Je félicite la ministre de cette initiative et, au nom de ceux qui s'intéressent aux goélands à bec cerclé et préféreraient ne pas les combattre, j'invite cette dernière à prendre immédiatement les mesures qui s'imposent en vue d'enrayer la prolifération de ces oiseaux pour qu'ils retournent à leur habitat naturel, loin des poubelles à ordures et des terres agricoles.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

ON DEMANDE D'AIDER L'INDUSTRIE

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, l'emploi et la production dans l'industrie de la construction navale et du radoub au Canada continuent à diminuer et la rentabilité de l'industrie demeure incertaine. Le nombre des emplois est tombé d'un maximum de 14,000 à 7,267. De toute évidence, la demande doit s'accroître avant que l'industrie, y compris les secteurs connexes, qui pourrait créer environ 30,000 emplois, ne puisse connaître un nouvel essor.

J'estime aussi que le gouvernement doit apporter son concours. Nous devons encourager l'industrie et adopter les dispositions législatives nécessaires à cette fin, pour permettre à notre industrie de soutenir plus facilement la concurrence de pays étrangers qui versent de généreuses subventions aux constructeurs. Nous pouvons le faire en adoptant certaines recommandations que le gouvernement a reçues de l'industrie comme accorder un financement de faveur aux armateurs canadiens, doubler le taux des droits de douane qui passeraient d'un vingtième à un seizième par mois, imposer des droits de douane sur l'importation des navires de pêche de 100 pieds de longueur ou plus, octroyer une aide financière aux travaux de prospection pétrolière uniquement aux compagnies d'origine canadienne ou à celles qui accroissent la participation canadienne et prolonger de deux autres années, soit jusqu'en juin 1987, la subvention gouvernementale de 9 p. 100.

Ces demandes sont certes fort raisonnables et, si le gouvernement les adoptait, elles aideraient beaucoup à apporter une certaine stabilité et à créer de nombreux emplois dans l'industrie et les entreprises connexes, ce qui stimulerait la relance économique dont nous avons grandement besoin.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES MESURES DISCRIMINATOIRES ENVERS LES HABITANTS DE CALGARY

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'aimerais que les députés de Calgary ouvrent grand les oreilles. Le gouvernement conservateur considère que la ville de Calgary lui est acquise. La Société canadienne d'hypothèques et de logement applique dans cette ville des mesures discriminatoires, plus dures qu'ailleurs au Canada. Pour contracter un emprunt, il faut signer une déclaration assermentée attestant qu'on n'a pas fait affaire avec une société qui a fait faillite au cours des trois dernières années. Et la SCHL n'assure plus les hypothèques sur les nouvelles maisons de moins de $80,000.

Le maire de Calgary a écrit vainement à deux reprises au premier ministre (M. Mulroney) qui, jusqu'ici, lui a envoyé pour toute réponse un accusé de réception. Je lui ai écrit moi aussi la semaine dernière pour lui demander de répondre au maire. Et je rappelle que les cinq députés de Calgary, dont un ministre, ne se sont pas montrés, eux non plus, très empressés de régler ce problème pourtant très grave.

J'estime que ces pratiques discriminatoires contreviennent fort probablement à l'article 15 de la Charte des droits et libertés qui entrera en vigueur très prochainement. Le gouvernement devrait agir pour que la population de Calgary ne soit pas victime de discrimination.

* * *

• (1110)

[*Français*]

LE CHÔMAGE

LA NÉCESSITÉ POUR LE GOUVERNEMENT DE CRÉER DES EMPLOIS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, avec deux de mes collègues, je viens de faire une tournée au Québec, cela faisant partie de la tournée du Groupe d'action sur le travail du NPD. Nous sommes allées à Québec et au Lac-Saint-Jean et notre visite a souligné en termes humains la misère, les problèmes de chômage qui existent dans notre pays et dans la province de Québec. Même dans la ville de Québec, qui doit être assez prospère comme centre d'administration, il y a plus de 40,000 chômeurs qui sont maintenant en chômage. Nous en appelons donc au gouvernement pour qu'il cesse la politique des coupures et commence à prendre de vraies mesures afin de résoudre les problèmes des chômeurs dans la province de Québec.

Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, monsieur le Président, plus de 50 p. 100 des jeunes travailleurs de moins de 19 ans n'ont pas de travail. Environ 30 p. 100 des travailleurs entre l'âge de 20 et 24 ans n'ont pas de travail. Les chômeurs sont obligés de toucher une allocation de bien-être social de $156 par mois, pas plus que cela. C'est une misère pénible pour eux; c'est une misère pénible pour tout le monde, c'est une misère pour toute la province et pour tout le pays. On nous a dit que le taux de suicide parmi les jeunes à Québec est maintenant le deuxième plus élevé au monde grâce à la situation économique pénible.

Monsieur le Président, nous croyons dans notre parti que c'est le temps de commencer à créer de vrais emplois permanents, pas des emplois temporaires et pas de bien-être . . .

M. le Président: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

ON DEMANDE UNE RÉFORME DU RECENSEMENT DES ÉLECTEURS

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Avant que le souvenir émouvant des élections de l'été ne s'estompe de notre mémoire, monsieur le Président, j'exhorte tous les députés à envisager sérieusement la possibilité d'une réforme de notre système électoral.

En vertu de la formule actuelle, le recensement des électeurs se fait immédiatement avant les élections. Or, l'été dernier, nous avons constaté la déception de nombreux électeurs qui n'ont pu voter simplement parce qu'ils ne figuraient pas sur les listes électorales. Ainsi, certains résidents de longue date de ma circonscription qui étaient soit en vacances, soit occupés à leurs récoltes ou à autre chose, n'étaient pas à la maison lorsque les recenseurs sont passés. Si certains sont parvenus à se faire inscrire au cours de la période de révision, d'autres ont été dans l'incapacité de le faire avant l'expiration du délai fixé par le règlement actuel.

Je me demande pourquoi le résident d'une ville comme Brandon, au Manitoba, ne pourrait pas se rendre à son bureau de scrutin et se faire inscrire le jour même des élections en se faisant accompagner par un voisin. Les électeurs des milieux ruraux jouissent depuis longtemps de ce privilège.

Peut-être le moment est-il venu pour le Canada, à l'instar du Royaume Uni, des États-Unis et de l'Australie, de se doter d'une liste électorale permanente. On a longtemps prétendu que le maintien à jour d'une telle liste coûterait fort cher. Je signale cependant que par suite de dépenses imprévues, le dernier recensement électoral a été très dispendieux.

Compte tenu des difficultés, des injustices et dépenses grandissantes qu'entraîne notre mode de recensement actuel, j'exhorte vivement les députés à envisager d'adopter l'une ou l'autre des modifications que j'ai dites à notre système actuel.

* * *

LES PÊCHES

LE TRAITÉ SUR LE SAUMON DE LA CÔTE OUEST—ON FÉLICITE LE MINISTRE

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, il y a une semaine, les pêcheurs sportifs de la côte ouest du Canada ont protesté avec véhémence contre la limitation stricte du nombre de prises de Chinooks autorisées par le nouveau traité sur le saumon du Pacifique. Faisant preuve d'un courage extraordinaire, le ministre des Pêches (M. Fraser) est allé en Colombie-Britannique et il a pénétré dans la vallée du mécontentement. C'était la première fois depuis de nombreuses années que les pêcheurs de la côte ouest voyaient un ministre fédéral des Pêches et la première fois depuis des décennies qu'un ministre des Pêches les écoutait.

Il y a une semaine, le ministre a annoncé un compromis au traité qui a apaisé les craintes des pêcheurs sportifs de la Colombie-Britannique. C'est ainsi que fonctionne le gouvernement. Il apprécie les revendications constructives et il agit.

Il convient de signaler que le traité peut encore être amélioré. On peut trouver des compromis. Le comité permanent des pêches et des forêts devait aller sur la côte Ouest pour recevoir des conseils constructifs sur le traité et sur d'autres sujets. Il faudrait inciter des témoins à venir exprimer leurs inquiétudes à Ottawa.

Il faut toutefois signaler que nous avons enfin un traité sur le saumon du Pacifique après une vingtaine d'années de négociations. Les pêcheurs peuvent faire des projets pour les années à venir. Nous pouvons améliorer nos ressources qui sont épuisées. On ne peut pas toujours faire plaisir à tout le monde en même temps, mais on peut remplacer l'inertie par l'action. Voilà les instructions que les Canadiens nous ont données le 4 septembre, et c'est ainsi que nous continuerons à gouverner.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LA NÉCESSITÉ D'AIDER LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, à la mi-janvier, la limite permise par la loi sur les prêts garantis destinés à l'amélioration d'entreprises a été atteinte. Depuis cette date, aucun nouveau prêt n'a été autorisé. Il est donc essentiel pour la survie de la petite entreprise dans notre économie que les fonds requis pour remettre en vigueur la Loi sur les prêts aux petites entreprises soient approuvés. Les plus récentes statistiques, indiquant une autre hausse du taux de chômage, démontrent clairement qu'il est extrêmement urgent d'aider les petites entreprises à créer des emplois.

Si le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) a véritablement à cœur d'encourager les petites entreprises, le plus important secteur de notre économie, il sectionnera le projet de loi C-23. Il présentera sans délai devant cette Chambre un projet de loi visant à autoriser les fonds nécessaires à la continuation de ce programme. L'opposition libérale s'empressera d'appuyer cette modification au projet de loi. Les autres modifications au projet de loi sur les prêts aux petites entreprises devront ensuite être soumises à la Chambre séparément pour être étudiées et discutées en toute liberté.

• (1115)

[*Traduction*]

Le gouvernement tente de faire adopter en douce des changements controversés en les joignant à une modification importante et urgente. Le secteur des petites entreprises est celui où le plus d'emplois peuvent être créés dans un temps record. Si le gouvernement est sincère dans son intention de créer des emplois, ce qu'il prétend être sa plus grande priorité, il va scinder le projet de loi sur les prêts aux petites entreprises et demander à la Chambre les fonds nécessaires pour que les petites entreprises puissent à nouveau se faire accorder des emprunts.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

ON PRÉCONISE LA CRÉATION D'UN ORGANISME NATIONAL

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, ceux qui se demandent si les Canadiens sont capables de voir plus loin que leurs propres aspirations et frontières nationales

ont la réponse dans la réaction à la terrible famine qui sévit en Éthiopie.

Des particuliers et des groupes des petites localités du pays tout entier se sont organisés pour recueillir des secours de toutes sortes. L'expression générale de compassion montre clairement que les Canadiens sont prêts à se sacrifier pour soulager les infortunés d'autres parties du monde.

Il importe maintenant de ne pas laisser ralentir cet élan de bonne volonté après la solution de l'un des nombreux problèmes mondiaux. Notre gouvernement, par l'entremise du Parlement, doit maintenant former un organisme national qui sera chargé en permanence de représenter tous les Canadiens et groupes locaux qui désirent aider les gens d'autres nations à résoudre leurs problèmes.

Reconnaissons sur le plan national le fait que les Canadiens acceptent leurs obligations envers la communauté internationale.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE TAUX DE CHÔMAGE—ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRÉSENTER UN BUDGET

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Celui-ci a prétendu hier que les taux d'intérêt et le taux de chômage diminuaient. Or, bien au contraire, nous apprenons aujourd'hui que le taux préférentiel vien d'augmenter de 0.6 p. 100 et que le taux de chômage s'est accru de 0.4 p. 100. Cela signifie que le Canada compte 167,000 chômeurs de plus que le mois dernier.

Compte tenu de ce taux de chômage effarant, le ministre a-t-il l'intention de présenter immédiatement son budget? Ce que le ministre a déclaré hier n'est pas vrai. Les Canadiens ont besoin d'un budget dès le mois de mars.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Ce que j'ai dit hier, monsieur le Président, et je le répète aujourd'hui, c'est qu'il est impossible de juger des résultats de la politique économique du gouvernement sur une courte période, qu'il s'agisse de deux semaines ou d'un mois. Je pense que le député devrait attendre le budget. Je présenterai celui-ci quand les premiers ministres auront eu l'occasion de nous faire des suggestions en matière de politique économique en vue du budget, la semaine prochaine à Regina, et aussi après le conférence nationale sur l'économie. Dès que je serai en mesure de présenter un budget à la Chambre après la conférence économique, je le ferai.

DÉFI 85—LA PARTIE CONSACRÉE AUX SUBVENTIONS SALARIALES

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, c'est une volte-face évidente de la part du ministre des Finances. Je voudrais poser ma question supplémentaire à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Vu que le taux de chômage chez les jeunes atteint le chiffre incroyable de 17 p. 100, la ministre peut-elle expliquer à la Chambre pourquoi elle a centré sa politique d'emploi sur les subventions salariales, alors que son propre ministère a estimé que ce genre de mesure n'aiderait pas les régions les plus durement touchées du Canada et que 60 p. 100 des emplois auraient été créés de toute manière? Pourquoi la ministre fait-elle des subventions salariales l'élément essentiel de sa stratégie de création d'emplois?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les subventions salariales constituent un élément important du programme d'emploi d'été parce que c'est de cette façon que nous réussirons à procurer des emplois à nos jeunes cet été.

Des voix: Bravo!

LE CHÔMAGE DANS L'EST DU CANADA

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Là encore, monsieur le Président, le hansard montrera clairement que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a changé d'avis depuis mai 1984.

La ministre voudrait-elle bien dire à la Chambre comment elle compte aider les régions du Canada où le taux de chômage est le plus élevé? Dans l'Est, le taux de chômage a atteint 23.2 p. 100 à Terre-Neuve, 15.6 p. 100 au Nouveau-Brunswick, 13.9 p. 100 en Nouvelle-Écosse et 14.2 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard. Quelles mesure la ministre va-t-elle recommander immédiatement à ses collègues du cabinet?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est bien certain que ni le gouvernement ni aucun député ne peut se féliciter des chiffres publiés ce matin. Nous avons dit dès le départ que la route serait longue et difficile. C'est ce que nous avons déclaré le mois dernier quand les statistiques étaient plus favorables, et nous le répétons maintenant.

• (1120)

Nous avons déjà élaboré des plans, monsieur le Président. Par exemple, nous avons décidé de mettre sur pied Investissement Canada pour attirer des capitaux dans notre pays et créer davantage d'emplois.

M. Broadbent: Nous n'avons encore rien vu.

Mlle MacDonald: Nous avons pris des mesures favorisant le développement économique. Mon collègue le ministre de l'Expansion industrielle régionale a conclu des ententes avec certaines provinces, surtout celles qui sont les plus durement touchées. Cette semaine, j'ai présenté un programme de création d'emplois d'été pour les étudiants, au budget de 205 millions, et il existe d'autres programmes. Je dois dire que nous comptons beaucoup sur la conférence des premiers ministres et sur les mesures qui seront annoncées à cette occasion.

[*Français*]

LE CHÔMAGE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, je comprends très bien que le premier ministre a eu honte de se présenter à la Chambre des communes aujourd'hui étant donné les chiffres que nous avons vus. Si vous avez le goût de japper, allez japper en dehors!

J'aimerais adresser ma question au ministre des Finances, monsieur le Président.

Je ne parlerai pas des nombreuses promesses faites par le ministre des Finances durant la campagne électorale; je vais tout simplement lui rappeler, car aujourd'hui ça fait environ 100 jours que la gouvernement a annoncé, dans le discours du Trône du 5 novembre, ses engagements. Dans le cadre de ces engagements, l'honorable ministre annonçait une stratégie à trois volets visant à créer de l'emploi pour tous les Canadiens. Quelques jours plus tard, avec le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor, vous annonciez des coupures de 4 milliards à des programmes qui avaient été annoncés par l'ancien gouvernement pour créer de l'emploi et, dans l'exposé, vous mentionniez que vous étiez pour créer de l'emploi. Ma question s'adresse au ministre des Finances.

Aujourd'hui, compte tenu des chiffres, des statistiques, qui nous démontrent 167,000 chômeurs de plus au Canada, des augmentations dans toutes les provinces, est-ce que le ministre peut admettre devant nous, aujourd'hui, que sa politique est un échec et que sa seule réalisation, c'est d'avoir réalisé en moyenne 1670 chômeurs par jour?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce que je peux dire au député, c'est que la politique du gouvernement précédent a été un échec total, ce qui explique que les gens aient voté pour le parti conservateur le 4 septembre dernier . . .

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . afin qu'il y ait un changement de gouvernement et de politique. Il faut que le député comprenne mal la politique économique pour s'attendre à ce qu'une mesure prise en novembre ait des résultats immédiats en janvier ou février. Nous allons dans la bonne voie. Nous sommes convaincus que les orientations générales et la politique que nous avons énoncées dans l'exposé économique de novembre, sont la bonne façon de remettre le pays sur la bonne voie. Nous n'avons jamais promis des solutions éclairs. Nous n'avons jamais affirmé que tout allait changer du jour au lendemain. Cependant, nous sommes sur la bonne voie, comme en témoignent les statistiques économiques depuis quelque temps.

Je mets en garde le député qu'il ne se base sur les chiffres d'un seul mois pour affirmer qu'il s'agit là d'un signe d'échec, car les Canadiens sont trop intelligents pour s'y laisser prendre.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, le ministre dit: Je ne connais pas les politiques économiques ou je ne comprends pas les politiques économiques. Mais moi, ce que je comprends . . . j'ai un cœur à la bonne place. Je parle pour 1,500,000 chômeurs.

Ma question supplémentaire est donc la suivante: Est-ce que le ministre, vu qu'il a répondu à mon collègue qu'il ne voulait pas présenter un budget, désire faire comme moi: déchirer ce document et mettre sur place les 4 milliards de programmes pour la création d'emplois?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je ne crois pas que le cinéma que nous fait le député aujourd'hui impressionne les Canadiens. Ce qu'ils veulent, c'est une série de mesures qui s'attaqueront manifestement aux problèmes économiques dont nous avons hérité en tant que gouvernement. C'est ce que les gens ont vu dans l'exposé économique du 8 novembre. Ils savent que nous sommes sur la bonne voie et qu'au bout du compte, nous allons avoir . . .

[*Français*]

M. Malépart: Ce sont des «jobs» que les gens cherchent et non des discours!

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si le député pouvait se taire et écouter, il pourrait peut-être apprendre quelque chose.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si le député n'a pas l'intention d'écouter, je ne vois pas pourquoi je répondrais à la question.

* * *

• (1125)

L'ÉCONOMIE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, les chiffres publiés aujourd'hui sont vraiment alarmants. Nous avons 167,000 chômeurs de plus que le mois dernier, ce qui représente la plus forte augmentation mensuelle depuis cinq mois. Cette situation est très alarmante. Elle résulte directement des coupes annoncées à l'automne par le gouvernement conservateur. Au lieu de voir la confiance s'accroître, comme ce dernier l'avait promis aux Canadiens, nous avons l'impression que l'économie est de plus en plus chancelante. Voilà comment le gouvernement a tenu ses promesses.

Maintenant que le ministre a constaté les conséquences de ses coupes sombres, conséquences que nous avions déjà vues en Colombie-Britannique et en Angleterre, quand va-t-il changer sa politique et nous donner les emplois promis par les conservateurs?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à dire au député que je ne suis pas satisfait de voir s'élever le taux de chômage. Je ne le suis pas plus que lui. Nous avons toutefois instauré une stratégie globale pour le faire baisser. Tels sont l'orientation et l'objectif de la stratégie que nous avons énoncée dans notre exposé économique de novembre dernier.

Avant que le député ne se laisse emporter par son éloquence quant aux effets des restrictions budgétaires, je tiens à lui rappeler que ces coupes doivent entrer en vigueur après le 1er avril. Elles n'ont pas encore eu de conséquences sur l'économie.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le ministre a dit qu'elles allaient entrer en vigueur après le 1er avril.

M. Andre: Vous venez de dire qu'elles sont déjà en vigueur.

M. Broadbent: Celui qui a une grande gueule et qui se tient derrière le ministre pourrait-il se taire une seconde?

M. Andre: Si celui qui a le doigt en l'air pose sa question.

M. Broadbent: Le ministre a dit que les conséquences des restrictions budgétaires se feraient sentir après le 1er avril. Cela veut dire que le chômage va empirer à compter du 1er avril. En présentant ces mesures avant Noël, il a promis qu'elles créeraient immédiatement un climat de confiance.

M. Clark (Yellowhead): Vous avez les idées encore plus confuses que d'habitude.

ON DEMANDE QUE LA POLITIQUE SOIT MODIFIÉE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en août, le premier ministre a déclaré «que des coupes massives entraîneraient automatiquement une récession». C'est ce que Brian Mulroney disait en août. Ce qu'il a dit alors . . .

Des voix: Règlement.

M. Broadbent: . . . se vérifie maintenant. Le ministre des Finances va-t-il reconnaître la véracité des propos que le premier ministre a tenus en août et modifier sa politique économique désastreuse?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense qu'en général, l'exposé économique, et plus particulièrement les restrictions budgétaires annoncées le 8 novembre, ont été considérées comme une façon mesurée et modérée d'aborder un problème très grave. Je veux parler de l'ampleur du déficit fédéral, déficit qui cause des problèmes sur les marchés financiers parce qu'il fait augmenter les taux d'intérêt. Nous essayons de démontrer aux Canadiens que nous voulons contenir ce déficit afin de faire baisser les taux d'intérêt. Nous ne pourrons pas le faire du jour au lendemain, mais nous avons réalisé d'excellents progrès depuis le 4 septembre et nous en ferons encore.

M. Broadbent: Évidemment, la réalité est bien différente de ce que dit le ministre. Les taux d'intérêt vont augmenter et non pas baisser.

LES EMPLOIS PROMIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le gouvernement du ministre a publié il y a deux jours, des chiffres qui sont les siens propres et non pas ceux de l'opposition, et indiquant que, selon l'indice composite, la situation va empirer au lieu de s'améliorer au cours des prochains mois. Les prévisions ne visent pas une journée, une semaine ou un mois et elles annoncent que la situation va se gâter dans les mois à venir. Depuis 24 heures, le dollar est tombé à son niveau le plus bas et les taux d'intérêt ont fait un bond d'un demi-point de pourcentage. Le plus inquiétant de tout, c'est que nous apprenons aujourd'hui que le nombre de chômeurs a augmenté de 167,000.

Des voix: Règlement!

M. le Président: Les questions deviennent plus longues de nouveau. Je saurais gré au député de poser sa question supplémentaire.

M. Broadbent: J'irai donc droit au fait. Compte tenu des chiffres revelés depuis 24 heures et de ces projections pessimistes, le gouvernement changera-t-il de politique et donnera-t-il ce qu'il a promis: des emplois?

Des voix: Des emplois!

• (1130)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la réponse simple à la question est non, nous n'allons pas changer de politique économique parce que celle que nous poursuivons est très bien accueillie par les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La réalité, c'est que les taux d'intérêt baissent chaque semaine depuis le 4 septembre. Cette tendance ne s'est renversée que pendant deux semaines. Je trouve que ce sont là d'excellents résultats.

J'attire l'attention du député sur ce que le communiqué de Statistique Canada déclare à propos des principaux indicateurs, et c'est qu'ils expriment un certain ralentissement, comme je le disais dans mon exposé économique. Cela ne cause pas de surprise.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE HATFIELD—ON DEMANDE SI LE MINISTRE DE LA JUSTICE A ÉTÉ INFORMÉ

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Justice je poserai ma question au solliciteur général du Canada qui est, je pense, ministre suppléant de la Justice. Le pays se souviendra que dans l'affaire Morgentaler en Ontario, le procureur général de la province, M. Roy McMurtry, a attendu d'être pleinement informé par ses services des moyens de recours avant de décider de ne pas faire appel.

Pour ce qui concerne l'affaire Hatfield, j'aimerais savoir du solliciteur général si le ministre de la Justice a été pleinement informé avant de prendre la décision de ne pas faire appel. A-t-il été mis au courant par exemple que le tribunal avait refusé de recevoir en preuve des empreintes digitales qui auraient peut-être été admises dans beaucoup d'autres ressorts?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député d'en face reconnaîtra sûrement que seul le ministre de la Justice peut répondre à ces questions, même si elles sont très pertinentes. Je ne puis que répéter l'assurance déjà donnée par le ministre de la Justice. Au mieux de ma connaissance, on a recouru à toutes les procédures normales dans l'examen de l'affaire évoquée par le député.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le solliciteur général estime-t-il que le ministre de la Justice était en situation de faire preuve d'indépendance d'esprit dans une décision d'appel concernant un jugement dont le ministre de la Justice s'était dit très satisfait parce qu'il acquittait un de ses amis?

M. Clark (Yellowhead): Règlement, Règlement! Qu'est-ce que c'est que cet amateur?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, vous reconnaîtrez sûrement les fausses-tés sous-entendues par ces questions, et le caractère conjectural du raisonnement. Comme le dit le député d'en face, qui a déjà été ministre, le procureur général du Canada dispose d'un large pouvoir discrétionnaire, dans l'exercice duquel il n'a de comptes à rendre à personne. Dans les circonstances, il admettra sûrement . . .

M. Kaplan: Il a des comptes à rendre aux Canadiens.

M. MacKay: L'ex-ministre admettra sûrement que la seule personne en situation de répondre dans les circonstances, c'est le ministre de la Justice.

* * *

LES FORÊTS

ON DEMANDE D'ACCROÎTRE LE FINANCEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Pendant la campagne électorale, son parti avait annoncé un programme de cinq ans pour sauver l'industrie forestière et la création d'un ministère d'État qui s'occuperait uniquement des forêts. Ni l'une ni l'autre de ces promesses ont été remplies jusqu'ici.

Le ministre des Finances mettra-t-il fin à sa politique insensée de compressions budgétaires, qui entraîne un rendement de moins de 1c. au dollar pour le secteur forestier, et respectera-t-il la promesse faite au million de travailleurs de l'industrie forestière du Canada en affectant dès maintenant le milliard de dollars nécessaire pour remettre au travail ceux qui de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique travaillent dans ce secteur?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le député devrait féliciter le gouvernement, et surtout le premier ministre, d'avoir reconnu l'importance de l'industrie forestière en nommant un ministre chargé des Forêts.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Cela ne représente qu'un seul emploi.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si le député s'entretenait avec le ministre d'État chargé des Forêts, il comprendrait mieux que celui-ci a pris plusieurs initiatives et instauré divers programmes pour s'attaquer au grave problème de l'industrie forestière qui a été éprouvée pendant longtemps sans que le gouvernement qui était au pouvoir jusqu'au 4 septembre dernier fasse quoi que ce soit pour l'aider.

LE BESOIN DE REBOISEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je poserai une question très précise au ministre des Finances. Le Service canadien des forêts a constaté qu'il fallait de toute urgence reboiser plus de 600,000 hectares en Colombie-Britannique, ce qui coûterait 200 millions de dollars et créerait 200,000 années-personnes d'emploi. Cet investissement rapporterait 10 p. 100 par an, ce qui n'est pas négligeable.

Le ministre des Finances prendra-t-il dès maintenant des mesures pour instaurer un tel programme en Colombie-Britannique, où l'on trouve la moitié de l'industrie forestière, la plus importante industrie du Canada? Sinon, il condamne cette industrie canadienne à disparaître pendant son mandat.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je pourrais peut-être répondre à la question du député. Il sera heureux d'apprendre que nous discutons activement de la situation avec la province de la Colombie-Britannique en vue de signer une entente accessoire sur les forêts qui sera l'une des ententes forestières les plus importantes à être signées avec une province de toute l'histoire du Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE HATFIELD—L'INFORMATION TRANSMISE AU MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et elle concerne l'affaire Richard Hatfield. Je voudrais que le solliciteur général précise à la Chambre la date exacte où il a appris que de la marijuana avait été trouvée dans les bagages de M. Hatfield. Je voudrais qu'il nous dise aussi qui l'a mis au courant de la situation. Quelles instructions a-t-il données à la GRC après qu'on eut découvert la marijuana? A quel moment a-t-il prévenu le premier ministre et le ministre de la Justice . . .

M. le Président: En toute déférence, le député vient de poser trois questions.

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je vais essayer de répondre à mon collègue. Si je me souviens bien, c'est le commissaire de la GRC qui m'a transmis l'information. C'était je pense vers le 26 septembre. J'ai prêté une oreille attentive aux propos du commissaire et nous avons eu un bref entretien à ce sujet.

LE RÔLE DU MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, le solliciteur général pourrait-il nous indiquer s'il a donné des instructions à la GRC et si oui, en quoi consistaient-elles? Quand a-t-il appris au premier ministre et au ministre de la Justice que de la marijuana avait été trouvée dans les bagages de M. Hatfield? Pourrait-il aussi nous indiquer si lui-même ou un fonctionnaire de son ministère a mis M. Hatfield au courant de la découverte de la marijuana?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué, le commissaire de la GRC et moi-même avons eu un entretien au cours duquel il m'a révélé ces faits. Je me suis contenté de lui dire de procéder selon la pratique habituelle, chose, comme le député le sait, qu'il est très capable d'accomplir. Et si je me rappelle bien, je n'ai communiqué à personne, du moins pas avant un certain temps, les informations que m'avait transmises le commissaire. Évidemment, il revenait au ministre de la Justice et à ses fonctionnaires de s'occuper de la plupart des aspects de cette affaire. En ce qui me concerne, mon rôle consistait simplement à me tenir au courant des progrès de l'enquête menée par la GRC.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES EMPLOYÉS D'UNE USINE DE PÂTES ET PAPIERS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Pour en revenir à la question du chômage, il va certainement vous sembler paradoxal, monsieur le Président, qu'au moment même où le gouvernement réduit de 30 millions de dollars le budget de Katimavik, il dépense 36 millions pour les nouveaux uniformes des Forces armées.

[*Français*]

Mais, monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre des Finances.

Pendant la campagne électorale, le premier ministre et le député ministre de Roberval ont promis de régler rapidement les problèmes des employés à l'usine de pâtes et papiers de Desbiens, une ville du Lac-Saint-Jean, qui est fermée depuis trois ans. Je veux savoir ce matin, monsieur le Président, si le ministre des Finances va honorer cette promesse électorale qui a été faite par son premier ministre pendant la campagne électorale?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de donner une réponse précise au député. Je prends note de sa question et je lui répondrai dès que possible.

[*Français*]

LA FERMETURE DE L'USINE DE PÂTES ET PAPIERS DE DESBIENS—LA NÉCESSITÉ POUR LE GOUVERNEMENT DE PRENDRE DES MESURES IMMÉDIATES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Nous avons ici un ministre des Finances qui n'est pas du tout au courant des promesses électorales.

Monsieur le Président, il s'agit d'une usine de pâtes et papiers, et le député de Roberval, qui est aussi ministre, est ici ce matin, et 125 personnes sont sans emploi depuis trois ans. Je veux seulement savoir si le ministre ou le gouvernement vont honorer leurs promesses électorales. C'était une promesse importante, monsieur le Président, et je veux de l'action dès maintenant!

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je dois rappeler à l'honorable député que l'usine de Desbiens est fermée depuis quatre ans et que nous ne sommes au pouvoir que depuis six mois. Deuxièmement, il doit se rappeler également qu'un dépôt de projet a été soumis aux gouvernements du Québec et du Canada le 19 décembre par la compagnie Saint-Raymond. On en fait l'étude actuellement. Les réponses seront données dans des délais normaux et cela n'a absolument rien à voir avec les coupures gouvernementales.

* * *

• (1140)

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA SITUATION DES CHÔMEURS D'ÂGE MÛR

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Permettez-moi de me joindre aux nombreuses personnes qui l'ont déjà félicitée pour son programme Défi 85.

Des voix: Bravo!

M. Schellenberg: Mais où est le défi pour les chômeurs de 30, 40 ou 50 ans qui ne sont pas étudiants? Il y a un grand nombre de personnes d'âge mûr dans ma circonscription, où le taux de chômage est supérieur à 30 p. 100, et qui cherchent justement ce genre de défi.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député doit savoir que mon ministère et d'autres ont collaboré à mettre au point un programme de perfectionnement des ressources humaines, une nouvelle stratégie relative au marché du travail. Cette stratégie et les divers éléments qui la composent seront à l'ordre du jour de la Conférence des premiers ministres la semaine prochaine.

Nous nous occupons tout particulièrement du nombre croissant de Canadiens d'âge mûr qui ont été mis à pied et qui ont connu toutes sortes de bouleversements en raison des mutations technologiques. C'est pour nous un sujet d'inquiétude croissant dont nous devons tenir compte dans toute nouvelle stratégie relative au marché du travail, en prenant des mesures sans précédent.

* * *

L'ÉNERGIE

LA EAST COAST ENERGY LIMITED

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, les députés gouvernementaux chantent peut-être les louanges de leur gouvernement, mais les femmes du Canada ne sont pas de leur avis, car elles sont les grandes perdantes du fiasco que nous a révélé Statistique Canada, aujourd'hui, en donnant le taux de chômage.

En l'absence du premier ministre ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. J'espère que nous pourrons avoir une réponse, même si le gouvernement a pris l'habitude de ne pas nous en donner sur d'autres sujets. La East Coast Energy Limited de Halifax—qui, je pense, est un sujet de grande importance pour un certain nombre de ministériels—a dépassé sa ligne de crédit de dix millions de dollars avec la Banque canadienne impériale de commerce et est forcée de vendre son seul avoir important, un intérêt de 1 p. 100 dans le champ gazier Venture. Qu'est-ce que le gouvernement est prêt à faire pour protéger les centaines de petits investisseurs de Nouvelle-Écosse qui vont perdre les économies de toute une vie?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je pense que cette question devrait être adressée au ministre des Finances, puisque cela relève de sa compétence.

Mme Copps: Je voudrais l'avis de la présidence, est-ce un renvoi?

M. le Président: Posez une question, si vous en avez une.

Mme Copps: Je regrette que la ministre de l'Énergie ne connaisse rien de cette affaire.

L'UTILISATION DES SUBVENTIONS PRÉVUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, cette société, la East Coast Energy Limited—au cas où la ministre ne la connaîtrait pas . . .

Mlle Carney: Je la connais.

Mme Copps: . . . a reçu plus d'un million de dollars en subventions grâce au programme d'encouragement du secteur pétrolier. Le vice-premier ministre pourrait-il demander au premier ministre de décréter une enquête publique sur l'utilisation de ces subventions pour prouver aux Canadiens que leur argent a été convenablement dépensé et que ces dépenses ont été justifiées?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Non.

* * *

[*Français*]

LE CHÔMAGE

LES JEUNES—ON DEMANDE QUELLES MESURES LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question a trait de nouveau au chômage et en particulier au chômage parmi les jeunes qui a monté de 16.7 p. 100 à 19.3 p. 100 dans l'espace d'un mois entre décembre et janvier derniers.

Monsieur le Président, le gouvernement est-il prêt maintenant à abandonner sa politique destructive de coupures pour assurer une vraie création d'emplois permanents pour les 20 p. 100, le 1 sur 5 de nos travailleurs qui sont jeunes, qui sont maintenant sans travail grâce aux politiques du gouvernement précédent, politiques que continue ce nouveau gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la réponse est non. Nous n'allons pas abandonner la politique économique qui a été annoncée le 8 novembre. Cette politique a été bien reçue par nombre de Canadiens. C'est la bonne façon de s'attaquer au problème du chômage et aux problèmes de structure que nous connaissons. Il n'y a aucun doute pour le gouvernement et pour de nombreux Canadiens que nous obtiendrons avec le temps d'excellents résultats dans la lutte contre le chômage et qu'il y aura moins de personnes sans travail une fois que l'effet de cette politique se sera fait sentir.

[*Français*]

M. Cassidy: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Je suis de retour de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean où les politiques du gouvernement sont mal acceptées, particulièrement parmi les individus, les groupes de jeunes, que nous avons rencontrés. Étant donné, monsieur le Président, que certains jeunes sont obligés de survivre avec $156 par mois et que moins de 30 p. 100 . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Je constate une fois de plus que les préambules et les questions deviennent de plus en plus longs. Le député voudrait-il poser sa question immédiatement?

[*Français*]

M. Cassidy: Quelle action précise le ministre des Finances offre-t-il pour le grand nombre de jeunes chômeurs dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean du Québec?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je présume que le député n'était pas à la Chambre cette semaine, car la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a présenté une politique novatrice, très claire et très positive, qui représente une dépense de 205 millions de dollars réservés aux jeunes, aux étudiants en particulier.

M. Cassidy: Aux étudiants seulement.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Elle a déclaré à plusieurs reprises que d'autres aspects de cette politique seraient annoncés bientôt. J'invite le député à être patient. Les réponses viendront.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LES CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT—L'ADMISSIBILITÉ DES PETITES ENTREPRISES DE PROSPECTION DE RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, comme le ministre du Revenu national est absent, j'adresse ma question au secrétaire parlementaire. Le ministère est parfaitement au courant du fait que des petites entreprises qui se livrent directement à des activités pétrolières et gazières, et surtout à la préparation des lignes sismiques et de l'emplacement des puits, se sont vu refuser des dégrèvements d'impôt à l'investissement pour le matériel qu'elles utilisent pour de tels travaux. Cela inquiète beaucoup les gens d'une circonscription comme celle de Peace River, car cela risque littéralement de compromettre des centaines d'emplois.

Le ministère examinera-t-il la situation et redonnera-t-il à ces entreprises l'accès à ces crédits d'impôt à l'investissement afin que soient protégés les emplois des gens de Peace River et d'autres régions d'activité du secteur pétrolier et gazier?

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national et Postes Canada): Monsieur le Président, je veux remercier le député pour sa question, et surtout pour l'intérêt qu'il a porté à ce dossier. Le point qu'il soulève est bien connu du ministère. Cela relève d'un jugement de 1983 et je peux assurer le député que le ministère, après révision du problème des crédits d'impôt pour ce type d'entreprises-là, va annoncer, effectivement, que le type d'entreprises, dont fait mention le député, ces entreprises auront dorénavant droit au crédit d'impôt, comme c'était la situation auparavant.

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, L'HONORABLE ARTHUR DONAHOE

M. le Président: Je me permets d'informer la Chambre de la présence à la tribune aujourd'hui du Président de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, l'honorable Arthur Donahoe.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, L'HONORABLE RICHARD GUAY

M. le Président: Je voudrais signaler la présence à la tribune de M. Richard Guay, Président de l'Assemblée nationale du Québec.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL—LES CLASSIFICATIONS DES POSTES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adressait au président du Conseil du Trésor, ou à son secrétaire parlementaire, mais je ne vois pas ce dernier non plus. Dans ce cas, je vais l'adresser au vice-premier ministre.

Plus tôt cette semaine, je posais une question au président du Conseil du Trésor concernant les classifications des postes dans la Fonction publique. Dans sa réponse, le ministre m'a dit, de façon spontanée d'ailleurs, et je le cite à la page 1964 du compte rendu des Débats:

> . . . je suis heureux de dire au député que nous avons accompli des progrès importants à propos des six questions sur lesquelles portent nos discussions.

● (1150)

[*Traduction*]

Je voudrais demander au ministre si les six points dont il a fait mention à la Chambre lundi étaient bien: la convention-cadre, des droits politiques, un programme de soins dentaires, des procédures d'ajustement, des modifications à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction puplique et des modifications à la Loi sur les pensions du service public. Est-ce que ce sont là les questions dont il a fait mention à la Chambre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai discuté brièvement de cette affaire avec le président du Conseil du Trésor, et il dit que ses discussions avec les syndicats sont extrêmement fructueuses et qu'elles devraient mener à la solution des problèmes débattus à l'heure actuelle. Il espère et compte grandement que ces discussions contribueront à améliorer considérablement les relations patronales-syndicales.

ON DEMANDE SI LE MINISTRE EST D'ACCORD

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, étant donné que, pas plus tard qu'hier, des représentants d'associations d'employés déclaraient à la radio:—et je cite le président du groupe PIPS, M. Donegani «Comme nous n'avons pas encore eu de réaction officielle de sa part—de la part du ministre—nous en concluons qu'il est d'accord avec nous et nous nous en réjouissons», le ministre pourrait-il confirmer que, en ce qui concerne les affaires que j'ai mentionnées dans ma première question, le président du Conseil du Trésor est d'accord avec les associations d'employés? Va-t-il annoncer aujourd'hui quand on peut s'attendre à la signature d'un accord sur ces six points?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à signaler l'excellent climat dans lequel se déroulent les discussions entre le président du Conseil du Trésor et les divers syndicats. Le président du Conseil du Trésor espère bien que ces discussions mèneront sous peu à un règlement positif. Toutefois, je ne crois pas qu'il soit utile que le député ou moi-même essayions d'amener ces discussions sur le parquet de la Chambre des communes au moment où elles en sont à un point critique et contribuent manifestement à améliorer le climat des relations patronales-syndicales.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LA CRÉATION D'EMPLOIS AU MANITOBA

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question porte sur le seul problème vraiment important aujourd'hui, soit le taux de chômage, et c'est au ministre des Finances que je la pose. La seule province qui montre que les pouvoirs publics peuvent favoriser la création d'emplois est le Manitoba. Quand le ministre des Finances va-t-il tenir les promesses électorales du gouvernement en modifiant la formule de péréquation, afin que le Manitoba obtienne l'argent dont il a besoin pour créer davantage d'emplois pour les Manitobains?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député n'ignore sans doute pas que j'ai eu plusieurs entretiens avec le ministre des Finances du Manitoba. Il est venu à Ottawa, il y a une huitaine de jours, avec des représentants de divers organisations du Manitoba pour discuter de cette question. Je lui ai indiqué les facteurs qui devaient entrer en ligne de compte. Je lui ai dit que ce problème ne touchait pas une seule province, mais plusieurs. Il n'est pas facile à résoudre en raison de l'importance des sommes en jeu et du fait que nous avons un très lourd déficit que nous devons constamment chercher à réduire. Je lui ai dit, et je le répète ici, que nous sommes sur le point de prendre une décision à ce sujet. Je la communiquerai à la Chambre et à ce ministre des Finances en temps voulu.

LES SOMMES VERSÉES AU QUÉBEC

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Je suis sûr que nous attendons tous l'annonce de cette décision. Comme les emplois sont très importants et que les pouvoirs publics doivent agir immédiatement, le ministre peut-il nous dire ce que le gouvernement va faire pour donner suite aux promesses que le premier ministre a faites au cours de la campagne électorale lorsqu'il a parlé d'augmenter la somme versée aux provinces, et notamment au Québec, grâce à la formule de péréquation? C'est une promesse électorale qui permettrait de créer des emplois. Va-t-on y donner suite?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons très clairement exposé les grandes lignes du programme que nous suivons pour créer des possibilités d'emploi. Comme je l'ai dit à de nombreuses reprises, les citoyens de tous le pays, y compris ceux du Québec et du Manitoba, ont réservé à notre programme un accueil très favorable.

M. Murphy: Le Manitoba . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je conseille tout d'abord au député d'écouter la réponse avant de poser une autre question. Je lui conseille ensuite d'être un peu moins critique et d'attendre les résultats. Je puis lui assurer que les résultats de notre programme dépasseront de loin tout ce qu'il a vu jusqu'ici.

M. Murphy: C'est bien ce qui nous fait peur.

* * *

LE TRANSPORT

LE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS DES AUTOMOBILES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en l'absence du très honorable premier ministre, je voudrais poser une question au ministre d'État (Transports). Ma question porte sur la rencontre prévue prochainement, au mois de mars, entre le premier ministre et le président Reagan, rencontre au cours de laquelle la question des pluies acides sera à l'ordre du jour et le premier ministre aura besoin de toute l'aide qu'il peut obtenir de ses deux ministres des Transports, après avoir abandonné carrément sa position de négociation puisque même si le Canada mettait un terme à ses émanations demain matin, il subirait quand même des torts considérables causés par les 26 millions de tonnes de SO*in2 en provenance des États-Unis. Le ministre . . .

M. Hnatyshyn: La prochaine phrase.

M. Caccia: Le ministre d'État aux Transports sait fort bien qu'à l'heure actuelle une querelle oppose à Ottawa son ministère d'une part et les ministères de l'Environnement et de la Santé nationale et du Bien-être social d'autre part, au sujet de la date de mise en vigueur de cette réglementation.

Je demande donc au ministre d'État aux Transports s'il peut nous garantir qu'il annoncera au nom du premier ministre que les automobiles vendues au Canada devront respecter les normes relatives aux émanations dès 1987.

Questions orales

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, nous n'avons pas la prétention de répondre au nom du premier ministre évidemment. Je pense que la question s'adresse, particulièrement, au ministre de l'Environnement. Mais, je dois dire que, évidemment, le ministère des Transports va collaborer avec le ministère de l'Environnement et nous lui redonnons la question, monsieur le Président.

M. Caccia: L'honorable ministre ne connaît pas son dossier.

[*Traduction*]

M. le Président: La parole est au député de Regina-Est.

M. Caccia: Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire.

M. le Président: Le député de Regina-Est.

M. Caccia: Je réclame mon droit . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Caccia: Je réclame le droit qui me revient de poser une question supplémentaire, et je l'exige.

Des voix: Asseyez-vous.

M. Clark (Yellowhead): Règlement! Reprenez votre place.

M. Caccia: Je réclame le droit qui me revient de poser une question supplémentaire.

Mme Copps: J'invoque le Règlement, monsieur le Président . . .

M. Caccia: J'invoque le Règlement.

Mlle MacDonald: Vous ne pouvez le faire.

M. Caccia: J'ai le droit de poser une question supplémentaire.

Des voix: Asseyez-vous.

M. Caccia: Je ne m'assierai pas.

M. le Président: La parole est au député de Regina-Est.

M. Caccia: J'ai le droit . . .

M. le Président: Le député de Regina-Est.

Mme Copps: Monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je demande au député de reprendre sa place.

M. Caccia: Je demande à Votre Honneur . . .

M. le Président: J'invite le député à reprendre sa place.

M. Caccia: Je demande à Votre Honneur de me donner le droit de poser une question supplémentaire.

M. le Président: Je demande . . .

M. Caccia: Votre Honneur est ici pour nous servir.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Caccia: Je réclame le droit de poser une question supplémentaire.

M. le Président: Il a fallu une minute et quinze secondes au député pour poser sa première question.

M. Caccia: Ce n'est pas la première fois, Votre Honneur.

M. le Président: Il sait . . .

M. Caccia: Je réclame le droit qui me revient de poser une autre question.

M. le Président: Le député de Regina-Est.

Mme Copps: J'invoque le Règlement . . .

M. de Jong: Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances).

M. Caccia: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. de Jong: Monsieur le Président, hier, j'ai posé une question au ministre . . .

M. Caccia: Monsieur le Président . . .

Une voix: Ne vous occupez pas de lui, Simon.

M. de Jong: Je ne peux me faire entendre.

M. le Président: J'entends fort bien la question du député et il en va donc de même des ministériels. Veuillez poser votre question.

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Merci.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

L'EFFONDREMENT DE LA PIONEER TRUST

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Je l'ai interrogée hier au sujet de la Pioneer Trust Company de Regina, et j'ai obtenu d'elle la réponse suivante:

. . . je suis au courant de la situation. Je sais gré au député de nous en parler. Mes collaborateurs suivent l'affaire de près . . .

Depuis quand la ministre ou ses collaborateurs sont-ils au courant de la situation financière critique de la Pioneer Trust? Combien d'autres sociétés de fiducie implantées dans l'Ouest sont sur le point de s'effondrer?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le cas de la société Pioneer Trust a été l'un des premiers du genre à m'avoir été signalé. Mes fonctionnaires et moi travaillons depuis quelque temps en très étroite collaboration avec des représentants provinciaux et avec la société. D'après ce qu'on m'a dit, aucune autre société de fiducie de l'Ouest n'est sur le point de s'effondrer. Nous nous préoccupons toujours des déposants d'abord et avant tout.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. La ministre ou ses collaborateurs sont-ils au courant d'activités entreprises au nom de la Pioneer Trust par ses dirigeants qui pourraient aller à l'encontre de sa charte constitutive ou de la Loi sur les compagnies fiduciaires? Consentira-t-elle à instituer une enquête publique complète à ce sujet?

• (1200)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'estime prématuré de parler d'enquête publique à ce stade-ci. Comme je l'ai dit dans ma première réponse, nous nous préoccupons avant tout des déposants. Mes fonctionnaires et ceux de la SADC s'emploieront activement à veiller à ce que les déposants assurés obtiennent la priorité. Nous examinerons ensuite la situation de la société et prendrons toutes les mesures qui s'imposeront.

* * *

LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS VERSÉES EN TROP—ON DEMANDE UNE RÉVISION

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je voudrais la saisir encore une fois du cas des 350 Canadiens auxquels la Commission d'assurance-chômage exige le remboursement des prestations qu'ils ont touchées parce qu'ils étaient honnêtement persuadés qu'ils répondaient à la définition d'employés contenue dans la loi sur l'assurance-chômage. Une commission d'arbitrage constituée en vertu de la loi a jugé qu'on ne pouvait pas exiger ce remboursement. La ministre voudrait-elle examiner les circonstances de cette affaire de même que les conseils juridiques qu'elle reçoit? Il semble raisonnable et non contraire à la loi que la Commission d'assurance-chômage renonce à cette réclamation.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai demandé aux fonctionnaires et aux conseillers juridiques de mon ministère d'étudier cette affaire très grave. J'ai déjà fait savoir que les personnes à qui on réclame un remboursement et qui ne touchent que des prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social ne seront pas forcées de rembourser pour le moment. Pour ce qui est de l'ensemble de la question, une étude se fait pour voir quelle latitude j'ai comme ministre ou quelle latitude a le gouvernement.

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

L'ÉQUITÉ DANS L'EMPLOI

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Parkdale-High Park (M. Witer) le jeudi 7 février est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

ON ALLÈGUE QUE LE RÈGLEMENT N'A PAS ÉTÉ RESPECTÉ

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Vers 11 h 17 ce matin, vous avez usé de votre discrétion et permis à un député conservateur de faire une déclaration aux termes de l'article 21 du Règlement. C'est clairement contraire au Règlement qui exige que la période des questions orales commence à 11 h 15. Le député de Davenport (M. Caccia), qui avait le droit de poser une question supplémentaire été privé de ce droit. Je demande à la présidence s'il y a . . .

Une voix: Chassez-le de la Chambre.

M. le Président: Non. Il est évident que le député est préoccupé. Je me contenterai de dire que les privilèges ne sont pas en cause.

LE REFUS D'UNE QUESTION SUPPLÉMENTAIRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. En effet, j'ai le sentiment d'avoir été lésé car on m'a interdit de poser une question supplémentaire alors que je venais d'obtenir une non-réponse de la part d'un ministre qui ne connaît pas son dossier, refuse d'assumer ses responsabilités et préfère s'en remettre à un de ses collègues.

M. le Président: Le député soulève-t-il la question de privilège parce qu'il n'a pu poser une question supplémentaire?

M. Caccia: Si vous me permettez, monsieur le Président, je vais terminer . . .

M. le Président: J'invite le député à justifier sans délai son intervention, selon Beauchesne ou le Règlement de la Chambre.

M. Caccia: Monsieur le Président, j'ai été lésé dans mes privilèges parce qu'à titre de porte-parole de l'opposition officielle sur l'environnement, c'est au nom des Canadiens que j'aborde ces questions qui les intéressent. En me refusant de poser une question supplémentaire, vous m'avez interdit de poursuivre un débat d'intérêt public sur une question urgente qui relève précisément du ministre d'État en question.

M. le Président: Le député connaît pertinemment le commentaire de Beauchesne selon lequel, je n'ai pas besoin d'en donner lecture, le Président cède la parole à qui il veut et, d'autre part, demeure le seul juge des questions supplémentaires qu'on peut poser. Le député ne l'ignore pas. Il doit le savoir, j'imagine, puisqu'il se prévaut de l'ultime recours parlementaire . . .

M. Caccia: Monsieur le Président . . .

M. le Président: Que le député veuille bien rester assis pendant que le Président s'adresse à la Chambre. Le commentaire de Beauchesne à propos des questions supplémentaires est sans équivoque. Puisqu'il semble ne pas le connaître, je vais le lui citer. Commentaire 371 de Beauchesne concernant les questions supplémentaires:

> Même si une réponse ne peut faire l'objet d'un débat, il est permis, dans les limites qui conviennent, de poser au ministre d'autres questions jugées nécessaires pour ajouter à la clarté de la réponse qu'il a donnée. Le Président juge des questions supplémentaires qu'on peut ainsi poser.

Chacun sait, le député également, car je l'ai maintes fois répété, que la période des questions est réservée expressément aux questions. C'est pourquoi je me suis constamment efforcé de faire comprendre à tous que la présidence ne tolérerait pas de longues entrées en matière. Depuis le temps, les députés l'ont certainement compris.

D'autre part, puisqu'il s'adressait à la présidence, le député a bien dû remarquer que j'ai fait trois fois le même geste pour lui signaler que son entrée en matière durait trop longtemps. Je lui ai montré le chronomètre dont je me sers pour lui faire comprendre qu'il dépassait les bornes. Il a néanmoins poursuivi. Je regrette, mais il a pris une bonne minute avant d'arriver à sa question.

Par conséquent, selon mes prérogatives, j'ai fait comprendre au député qu'il devait poser tout de suite sa question, évitant de l'embarrasser en lui coupant la parole, ce qui constitue, je le répète, mon dernier recours. Comme il n'a pas obtempéré, j'ai décidé comme j'en ai le loisir de lui refuser une question supplémentaire. Je déclare donc humblement qu'il n'y a pas lieu de soulever la question de privilège ni d'invoquer le Règlement.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député invoque-t-il le Règlement pour une autre affaire?

M. Caccia: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège pour vous signaler les faits suivants. Comparée à d'autres, ma question n'était pas excessivement longue. Ensuite, monsieur le Président, et par-dessus tout, si le Président a le privilège de juger des questions supplémentaires qu'on peut poser et qu'il permet à tous mes collègues de le faire, il n'est pas juste qu'il le refuse à celui qui en demande la permission. Assurément, il était discriminatoire de m'empêcher de poser une question supplémentaire. Par rapport aux questions qu'on pose à la Chambre, il ne me semble pas que la mienne ait été si longue. Par conséquent, je crois toujours avoir été lésé dans mes privilèges.

M. le Président: Je sais que le député est fâché parce qu'il n'a pas pu poser de question supplémentaire. Je comprends ce qu'il ressent. C'est pourquoi je ne me froisserai pas et ne relèverai pas sa remarque au sujet de ma décision. C'est normal, je pense, car le député est mécontent.

Ce que je veux bien faire comprendre au député et à tous ses collègues, c'est que je n'accepterai plus de longues introductions. La question du député a été de loin la plus longue posée aujourd'hui. Depuis trois ou quatre jours, j'ai—le député n'est pas de mon avis. J'ai chronométré sa question et je puis lui garantir qu'elle était 30 p. 100 plus longue que toutes les autres posées aujourd'hui. Je puis l'en assurer.

A un moment donné, je suis obligé de demander aux députés de poser leur question. S'ils ne le font pas, je dois prendre des sanctions. Mon seul recours est de faire ce que j'ai fait. Je continuerai à le faire sans distinction aucune à l'égard de tous les députés qui posent des questions trop longues à mon avis, comme je continuerai à rappeler à l'ordre les ministres dont la réponse est trop longue, puisqu'ils peuvent utiliser la période des déclarations de ministres s'ils ont une annonce à faire.

Mme Copps: Vous n'avez pas interrompu le premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Soit dit en toute déférence pour la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), en tout, j'ai interrompu le premier ministre une fois de plus qu'elle.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Il y a là matière à soulever la question de privilège.

M. le Président: Si le leader parlementaire du gouvernement dit cela au premier ministre, je ne ferai rien pour lui à l'avenir.

Je fais de mon mieux et je continuerai à appliquer cette règle équitablement. Si les députés ont l'impression que ce n'est pas juste, je leur conseille de prendre un chronomètre et nous discuterons de la durée des questions. En réalité, les réponses des ministres aujourd'hui ont duré moins de 60 secondes, sauf en une occasion.

Mme Copps: Ils n'y ont pas répondu du tout. Ils les ont éludées.

• (1210)

M. le Président: En toute déférence, il est très difficile à la présidence de croire que les députés s'intéressent vraiment aux questions de privilège et aux rappels au Règlement qu'ils soumettent à la présidence lorsqu'ils n'écoutent pas.

Je suis intervenu en vue de faire comprendre au député de Davenport et à d'autres ce qui s'est passé aujourd'hui. Comme la question du député était excessivement longue aujourd'hui, j'ai décidé de ne pas lui accorder de question supplémentaire. C'est mon droit. La députée de Hamilton-Est n'est peut-être pas de cet avis, mais c'est ainsi. J'userai de ce droit à l'égard de tous députés qui agiront de même et de tous les ministres dont les réponses sont trop longues. Les députés doivent savoir qu'à mon avis, la période des questions sert au mieux les intérêts de la Chambre lorsqu'elle se déroule rapidement et de façon spontanée, ce qui est plus juste pour tout le monde.

Des voix: Bravo!

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous venez d'imposer une sorte de directive aux députés en précisant qu'aucune question qui durerait plus d'une minute et 15 secondes ne serait acceptée par Votre Honneur. Je voudrais savoir si je vous ai bien entendu . . .

M. le Président: Non, j'ai dit que j'avais essayé par tous les moyens de faire signe au député de Davenport. Le député avait toute son attention tournée vers la présidence puisque c'est à elle qu'il s'adressait. Je lui ai fait signe à plusieurs reprises que son préambule était trop long. Il a choisi de continuer, plutôt que d'en venir à la question. C'est ce que j'essaie de faire comprendre au député de Davenport. Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a-t-il un autre rappel au Règlement?

M. Gauthier: Monsieur le Président, je propose que vous nous fournissiez des chronomètres. A partir de maintenant, il m'en faudra un, car les réponses ne peuvent pas être plus longues que les questions. J'en achèterai un.

Des voix: Règlement!

M. le Président: Le député d'Ottawa-Vanier sait très bien ce que je veux dire. La période des questions doit permettre à un groupe de poser des questions et à un autre d'y répondre. Les députés savent également que les ministres répondent comme ils l'entendent. Si les députés sont mécontents des réponses, comme l'était le député de Davenport, ils ont un recours, prévu par le Règlement, et c'est le débat d'ajournement. Étant donné que le député est mécontent, je suppose qu'il choisira d'y avoir recours. Je prendrai sa plainte, aujourd'hui, comme un avis automatique à la présidence de demande de participation au débat d'ajournement. Cela résoudra peut-être la question.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Je regrette, mais le député de Nanaïmo-Alberni soulève une question de privilège et je dois lui donner la préséance.

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, je suis encore assez nouveau ici, mais je pensais que mon travail consisterait à débattre de mesures législatives et non de démonstrations d'émotion qui pourraient se régler en privé.

M. le Président: Ce n'est pas une question de privilège. Je cède maintenant la parole au député de Cape Breton-Richmond-Est.

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je réclame votre indulgence, car nous nous inquiétons vivement ici de la façon dont se déroule la période des questions.

M. le Président: Est-ce un rappel au Règlement?

M. Dingwall: Monsieur le Président, je vous en prie ne prenez pas une décision prématurée. Je demande . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'ai tranché une question de privilège. J'ai décidé que ce n'était pas une question de privilège. J'ai adopté la meilleure attitude possible, devant l'inquiétude et l'irritation du député. Le député sait, je crois, que je ne peux permettre à la Chambre d'entamer un débat ou des échanges à propos d'une décision. Si c'est ce que le député a l'intention de faire, je serai placé devant un problème. S'il se préoccupe de la période des questions et de la façon dont elle se déroule, puis-je lui conseiller de venir me voir ou de faire part de ses inquiétudes à son leader parlementaire ou à son whip qui viennent me consulter selon les usages ordinaires au sujet de questions officielles. Puis-je lui proposer d'en rester là?

Des voix: Bravo!

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais vous poser une question à propos du renvoi. Est-il possible de renvoyer une question à quelqu'un d'autre pendant la période des questions? Pourquoi n'a-t-on pas interrompu le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata)? Il n'y avait pas de préambule à sa question. Pourquoi ne l'a-t-on pas interrompu?

Étant donné que les questions soulevées à la Chambre sont importantes aux yeux de tous les députés, ne vaudrait-il pas mieux attendre un autre moment—disons à 3 heures—pour présenter les invités présents à la tribune, ce qui conviendrait sans doute mieux à tous les députés? La présidence aurait-elle l'obligeance d'examiner ma position?

M. le Président: J'en prends note à titre de suggestion. Lorsque les présentations prennent plus de temps que d'habitude, j'accorde généralement une question supplémentaire à la fin de la période des questions comme je l'ai fait aujourd'hui dans le cas du député de Halifax-Ouest (M. Crosby). Je le fais pour compenser le temps consacré à la présentation de personnes que nous respectons beaucoup. C'est exactement ce que j'ai fait. Si le député a d'autres sujets de préoccupation, je lui suggère d'en parler à son whip ou à son leader à la Chambre.

M. Gauthier: Consultez votre livre. On dit bien 3 heures.

M. le Président: Je le sais. Le Règlement dit bien que le Président regarde et l'horloge et les députés. Puisque le député parle d'heure, quelle horloge faut-il regarder? L'heure n'est jamais la même partout. Parle-t-il de cette pendule-ci, de celle-là, de ma montre-bracelet ou de la sienne?

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: A quoi sert l'horloge? A indiquer l'heure, non?

M. le Président: Le député devrait savoir aussi que je dois désigner les députés dans l'ordre dans lequel ils se lèvent. Il sait aussi que je ne leur donne pas toujours la parole dans l'ordre que souhaitent les différents partis. Certaines choses que nous faisons à la Chambre tiennent à la tradition. Le Président tient compte de l'heure, mais il permet à l'occasion une question supplémentaire lorsqu'il estime que la présentation des visiteurs a pris trop de temps pour s'assurer que la période des questions dure bien le temps prévu. Voilà ce que fait généralement le Président. Si le député a des critiques à faire au sujet de la période des questions, je serais heureux de les entendre, mais j'aimerais qu'il suive la procédure habituelle pour me les soumettre. Les députés peuvent être assurés que je sais combien la période des questions est importante et que je ne demande pas mieux que d'en parler.

Article 30 du Règlement

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Je tiens à avertir le député que si c'est pour la même raison, je ne l'entendrai pas.

M. Nunziata: Monsieur le Président, vous connaissez certes le vieil adage qui dit que non seulement un jugement doit être juste, mais qu'il doit aussi revêtir l'apparence de la justice. J'aimerais que Votre Honneur me dise pourquoi un député conservateur a eu le droit de faire une déclaration aux termes de l'article 21 du Règlement alors que c'était bien après 11 h 15.

M. le Président: Parce que ma montre indiquait 11 h 14 et demie.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 30 DU RÈGLEMENT

L'AUGMENTATION DU CHÔMAGE

M. le Président: J'ai reçu une demande d'ajournement en vertu de l'article 30 du Règlement. La parole est au député d'Oshawa (M. Broadbent).

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais expliquer brièvement pourquoi j'ai donné préavis d'une motion portant débat d'urgence. Nous avons en effet appris aujourd'hui que le nombre de chômeurs a augmenté de 167,000 au Canada en un mois. C'est la plus forte augmentation mensuelle en cinq ans. Hier, le cours du dollar a considérablement chuté et les taux d'intérêt ont fort augmenté. En bref, Votre Honneur, compte tenu de ces différents indicateurs et du fait que, d'après l'indice composite, les problèmes persisteront dans les mois à venir, nous sommes en état de crise économique, et il faut débattre la question à la Chambre. Si vous en décidez ainsi, Votre Honneur, je serais disposé à proposer la motion appropriée aux termes de l'article du Règlement approprié.

M. le Président: Le député d'Oshawa m'a donné préavis de sa demande d'ajournement pour tenir un débat d'urgence. L'article 30 du Règlement explique comment il faut s'y prendre pour «la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence». Comme je l'ai signalé en rendant une décision sur une demande analogue pas plus tard que l'autre jour, il doit s'agir d'une urgence soudaine et d'une telle importance que la Chambre doive absolument étudier la question dans l'intérêt national. Un des facteurs dont il faut tenir compte, c'est le «caractère urgent du débat», l'importance du sujet mise à part.

• (1220)

D'après l'article 30(5), le Président devra tenir compte de «la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens». Il reste quatre jours réservés à l'opposition pendant l'actuelle période de subsides et on pourrait en faire le sujet d'un débat un de ces jours. En fait, il paraît que l'on peut utiliser un jour réservé à cette fin la semaine prochaine.

A l'instar du député et des autres députés, j'admets que le chômage est un problème terrible qui nous préoccupera probablement longtemps. En toute sincérité, le fait que l'augmentation mensuelle du nombre de chômeurs soit la plus forte depuis plus de quatre ans est regrettable, et cette situation doit être une source d'inquiétude pour tout le monde. C'est toujours grave lorsque le problème s'accentue. Cette seule augmentation du taux de chômage ne justifie pas l'acceptation, par la présidence, d'une demande de débat d'urgence, ce qui ne veut pas dire qu'une autre augmentation de ce genre ne puisse pas déclencher un tel débat.

Compte tenu de la situation, je dois décréter que la demande du député ne répond pas aux critères de l'article 30 du Règlement pour le moment.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 127 et 185.

[*Texte*]

LA NEELON STEEL DE SUDBURY (ONT.)

Question no 127—**M. Rodriguez:**

1. L'usine de Sudbury de la Neelon Steel a-t-elle reçu une subvention ou un prêt non remboursable du gouvernement afin de procéder à ses travaux d'agrandissement et, dans l'affirmative, de combien?

2. Depuis 1979, combien la Neelon Steel a-t-elle reçu au total du gouvernement sous forme de subventions ou de prêts?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): 1. Non. 2. Néant.

LA CONTRIBUTION DU CANADA À L'UNESCO

Question no 185—**M. Stackhouse:**

1. En *a*) 1980, *b*) 1981, *c*) 1982, *d*) 1983, quelle a été la contribution du Canada à l'UNESCO?

2. Au cours des mêmes années, quel pourcentage de la contribution totale du Canada aux Nations Unies ces dépenses ont-elles représenté?

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. *a*) $5,062,373*, *b*) $7,724,628*, *c*) $7,822,065*, *d*) $7,956,928*.

* Contribution directe

2. *a*) 2,18 p. 100**, *b*) 3.11 p. 100**, *c*) 2.83 p. 100**, *d*) 2.66 p. 100**.

** Comme pourcentage de la contribution du Canada, tant directe que volontaire, au système des Nations Unies.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 6 février, de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-26, tendant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, lorsqu'on m'a interrompu à 18 heures il y a deux jours, j'avais manifesté mon appui général au projet de loi qui prévoit venir en aide à un petit groupe de personnes âgées en leur accordant la pension. J'avais également exprimé le regret que le gouvernement ne profite pas de l'occasion pour présenter un programme global de réforme des pensions qui correspondrait en gros à l'esprit de la motion étudiée en mai dernier lors d'une journée réservée à l'opposition lorsque la ministre actuelle de l'Emploi et de l'Immigration (Mme MacDonald) avait blâmé le gouvernement libéral de n'avoir rien fait à cet égard.

La mesure à l'étude montre à l'évidence que les conservateurs, comme les libéraux avant eux, proposent des mesures qui retardent de plus en plus sur la progression du problème. Nous pourrions croire que la réduction graduelle de l'âge ouvrant droit à la pension au cours des dernières années est un signe que nous devenons une société plus compatissante et plus généreuse, mais c'est loin d'être le cas. Nos pensions retardent sur les changements fondamentaux qui interviennent dans la société et dans l'économie. Par exemple, la pension de vieillesse représentait en 1964 pour les personnes âgées 20 p. 100 du salaire industriel moyen. Cette proportion est tombée à 14 p. 100 seulement en 1983. Nous en sommes arrivés de nos jours au point où plus de la moitié de nos personnes âgées doivent dépendre du supplément de revenu garanti pour être assurées d'un revenu suffisant durant leurs années de retraite.

Si nous examinions la situation dans une perspective historique, nous verrions qu'il n'était pas inhabituel pour beaucoup de gens de travailler jusqu'à l'âge de 70 ans ou jusqu'à ce qu'ils s'écroulent dans le pire des cas. L'âge de la retraite a baissé graduellement à 65 ans. L'âge ouvrant droit à la pension a suivi cette tendance plutôt que de la précéder. La situation économique et l'état de l'emploi sont tout à fait différents de ce qu'ils étaient au cours des années 60. Pour s'en convaincre il suffit d'examiner les chiffres du chômage que Statistique Canada a publiés aujourd'hui et qui inquiètent notre parti.

Depuis deux ou trois ans, la fermeture de plusieurs usines dans ma circonscription a affecté de nombreux travailleurs dans la cinquantaine avancée ou au début de la soixantaine. Non seulement ces gens-là se retrouvent sans emploi et ont bien peu de chance de se reclasser, mais ils ne peuvent compter sur l'appoint d'un régime de retraite en attendant de toucher les prestations de la sécurité de la vieillesse.

Le mois dernier, j'ai reçu une lettre d'un de mes commettants. Cette lettre m'a ennuyé, car les questions que soulevait mon correspondant me paraissent insolubles dans la conjoncture actuelle. Ce dernier, licencié en juillet dernier, a très peu d'espoir de retrouver du travail. Il m'a expliqué que depuis 20 ans il avait travaillé dans différents établissements de l'Ouest du Canada et qu'il avait cotisé lui-même ou que ses employeurs avaient cotisé à différents régimes de pension. Cependant, il n'a jamais occupé assez longtemps l'un de ces emplois pour que ses contributions lui soient dévolues. Nombre de travailleurs de la construction, de la forêt et d'autres branches semblables sont dans ce cas. Il avait occupé son dernier emploi dans la transformation du bois, mais dans ce secteur d'activité, il faut accumuler huit ans de service avant que les cotisations soient dévolues. Or, mon correspondant y avait travaillé environ sept ans. Il a vraiment eu de la malchance et il en est amer, ce qui est bien compréhensible. Voici ce qu'il me dit:

> Les veinards qui ont travaillé assez longtemps vont profiter du fruit de mes cotisations au fonds, pendant que moi-même et tous les autres dans ma situation n'avons comme avenir qu'une vieillesse misérable, pleine d'amertume à la pensée que d'autres récoltent les fruits de notre labeur.

En faisant abstraction du fait qu'il considère comme des veinards ceux qui pourront simplement toucher leur pension, je suis parfaitement d'accord avec ce qu'il écrit. Il est difficile d'admettre que des travailleurs cotisent à des régimes de pension pendant des années et ensuite, après avoir, à leur corps défendant, été congédiés et touché le montant de leurs cotisations au fonds, ils ne bénéficieront en aucun cas de la part patronale. Évidemment, cette injustice ne frappe pas seulement les travailleurs du bois ou d'autres métiers dans ma circonscription.

C'est ce genre de situation qui avait amené l'ancien député de Nanaïmo-Alberni, M. Ted Miller, à rédiger un rapport minoritaire quand le groupe d'étude a remis son rapport sur la réforme des pensions. Le député avait énuméré quelques-unes des lacunes des régimes de retraite professionnels. Il révélait que seulement la moitié des hommes et moins du tiers des femmes occupant un emploi rémunéré bénéficiaient de régimes semblables, et que pour ceux qui changeaient d'emploi il était difficile de maintenir leur participation à cause de la longueur des périodes de dévolution et la non-transférabilité de la plupart des régimes. Rarement les prestations sont protégées contre l'inflation et les prestations de survivant ne sont payables qu'à condition que le bénéficiaire accepte de toucher des prestations réduites.

Ensuite le député a mis en parallèle les avantages du Régime de pensions du Canada et de la Régie des rentes du Québec, et les restrictions des régimes de retraite professionnels. Ces régimes sont intégralement transférables, prévoient la dévolution immédiate des cotisations et sont pleinement indexés. Cependant l'on pourrait reprocher au RPC et au RRQ de ne pas offrir leurs avantages aux Indiens qui travaillent dans les réserves. J'espère que le gouvernement remédiera à la situation le plus tôt possible. La grande faiblesse de ces deux régimes est qu'ils ne représentent que 25 p. 100 des gains avant le départ en retraite. M. Miller avait préconisé pour remédier à cette carence de porter les prestations de ces régimes à 50 p. 100 des gains de pré-retraite afin que les travailleurs canadiens puissent jouir d'un régime de retraite convenable peu importe qu'ils changent d'emploi souvent, et aussi que leur régime de retraite soit pleinement indexé et transférable ce qui, conjugué à la sécurité de la vieillesse, leur assurerait un revenu convenable. M. Miller réclamait également de ramener à 60 ans l'âge d'admissibilité à la sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti. D'après lui, on devrait immédiatement mener une étude sur les besoins des travailleurs âgés de 55 à 60 ans.

• (1230)

Voilà les citoyens dont je voulais parler, ceux qu'on a licenciés et qui ont perdu tout espoir de trouver un autre emploi de longue durée et suffisamment bien rémunéré, pendant le reste de leur vie active. Il peut s'écouler de nombreuses années entre le moment de leur mise à pied et celui où ils atteindront l'âge leur donnant droit à la sécurité de la vieillesse; bien souvent, il s'agit de dix ans et même davantage. Leur seul espoir, malheureusement, est de toucher des prestations de bien-être social. Pour venir en aide à ces travailleurs âgés qui perdent en grand nombre leur emploi à cause de l'évolution de notre société, nous devons concevoir un régime global de pensions.

Ce sont des mesures de ce genre qu'il faudrait inscrire dans un nouveau régime global de pensions, lors de la réforme, régime que les conservateurs réclamaient lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition. Tout régime de pensions devrait avoir pour principale caractéristique de répondre à la situation. Celui-ci devrait être à la fois généreux et équitable. Le projet de loi à l'étude n'est fait encore une fois que de bric et de broc. On n'a toujours pas pris en compte les besoins des célibataires, des divorcés et des couples dont aucun des conjoints n'a atteint 65 ans.

Nous ne nous opposons pas au projet de loi, mais il ne favorise qu'un nombre infime de citoyens âgés. Il est regrettable que les conservateurs ne soient pas disposés, maintenant qu'ils forment le gouvernement, à prendre les mesures qu'ils préconisaient dans l'opposition.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des observations? Le débat se poursuit.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, le projet de loi C-26 à l'étude à la Chambre est une autre de ces manœuvres malhabiles du parti progressiste conservateur. Après avoir semé la confusion pendant des mois et multiplié les replis stratégiques au sujet de l'universalité des régimes sociaux, il nous présente un projet de loi tronqué et foncièrement injuste pour un grand nombre de Canadiens.

Nous tenons à affirmer, monsieur le Président, que bien que nous soyons d'accord sur la partie du projet de loi C-26 qui permet d'offrir l'allocation au conjoint à toutes les personnes veufs ou veuves à faible revenu, âgées entre 60 et 65 ans, nous considérons ce projet de loi, dans sa forme actuelle, discriminatoire et injuste pour des dizaines de milliers de Canadiens et Canadiennes, célibataires, légalement séparés, ou divorcés. Encore une fois, ce gouvernement, qui n'a aucune politique sociale cohérente, improvise et donne trop peu.

Évidemment, monsieur le Président, les veufs et les veuves âgés de 60 à 65 ans méritent de toucher l'allocation proposée et doivent la toucher. Mais, que fait le gouvernement pour des dizaines de milliers de Canadiens célibataires, séparés du divorcés qui sont âgés entre 60 et 65 ans, qui sont dans le besoin, qui, fréquemment, frôlent quasiment des tragédies personnelles? Au lieu de présenter une politique cohérente d'aide aux personnes âgées, le gouvernement préfère rogner sur des besoins essentiels. Leur action ne me surprend pas, monsieur le Président, car n'est-ce pas l'essence même du conservatisme que d'ignorer facilement ce que vivent les plus démunis d'entre nous? N'est-ce pas l'essence même du conservatisme de donner d'une main pour mieux camoufler les situations pénibles que vivent un ensemble de personnes? Comment le gouvernement, en 1985, peut-il présenter un projet de loi discriminatoire fondé sur l'état matrimonial des individus plutôt que sur les besoins réels des individus uniquement?

Ce projet de loi doit être retiré pour être remanié rapidement, pour inclure toutes les personnes dans le besoin âgées entre 60 et 65 ans, quel que soit leur état civil. Dans un pays qui s'est doté d'un code des droits de l'homme, qui déclare que l'état matrimonial ne doit pas être un critère discriminatoire, comment peut-on justifier, en 1985, la présentation d'un projet de loi comme le projet de loi C-26? Examinons de plus près, monsieur le Président, ce que nous propose le parti progressiste conservateur.

L'article 1 du projet de loi C-26 précise que le conjoint est non seulement l'époux ou l'épouse légitime, mais aussi toute autre personne de sexe opposé qui vit avec cette autre personne et ce, depuis au moins trois ans s'il existe un empêchement à leur mariage, ou un an s'il n'existe aucun empêchement à leur mariage, à la condition que tous deux se soient publiquement présentés comme mari et femme.

L'article 5 de la même loi prévoit qu'une allocation est payable à une personne âgée de 60 à 65 ans, quel que soit l'âge où le conjoint est décédé. Pourquoi une personne célibataire n'a-t-elle pas les mêmes droits dans ce projet de loi, monsieur le Président? La personne célibataire ou divorcée n'a-t-elle pas les mêmes besoins «minimaux»? Cette personne ne doit-elle pas manger, elle aussi? Ne doit-elle pas payer un loyer? Ne doit-elle pas chauffer son habitation l'hiver? Ne doit-elle pas, elle aussi, vivre décemment?

Ce projet de loi, monsieur le Président, est immoral autant qu'il est discriminatoire. Je suis heureux de voir que le parti progressiste conservateur reconnaît que les veufs et les veuves dans le besoin doivent être aidés. Je suis heureux de voir que 85,000 Canadiens, pour la plupart des femmes, vont pourvoir bénéficier d'une mesure qui les aidera concrètement. Mais je ne peux pas accepter que ce projet de loi fasse de 80,000 citoyens, célibataires ou divorcés dans le besoin, des citoyens oubliés, des citoyens de deuxième zone.

Quand j'ai lu la loi, je n'ai pu croire qu'une telle chose était possible en 1985 dans un pays civilisé qui s'est doté de lois interdisant la discrimination. Ces 80,000 citoyens, des femmes pour la plupart, doivent-ils être punis à cause de leur état civil? Cette loi me semble, personnellement, d'autant plus aberrante, monsieur le Président, que j'ai eu l'honneur de succéder, à titre de député, à une personne qui a le plus fait pour établir le principe d'équité et de justice sociale dans ce Parlement, l'ancien député libéral et ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'honorable Monique Bégin, alors que cette dernière s'est battue pendant des années pour affirmer les droits des femmes, des personnes âgées, des pauvres et des handicapés, sans distinction d'état civil, de couleur ou de religion. Le gouvernement actuel nous ramène des décennies et même des siècles en arrière, alors que l'honorable Monique Bégin, à force de travail et de persistance, a tout fait pour assurer que le Canada se dote d'une politique sociale progressiste et adaptée aux besoins de la population; le gouvernement conservateur, après avoir dansé la valse de l'universalité, nous présente un projet de loi fondé sur des critères discriminatoires.

J'oublierais mes responsabilités et l'exemple que nous a laissé l'honorable Monique Bégin, si je ne dénonçais pas avec une telle virulence une telle loi.

Monsieur le Président, je le répète: tous, célibataires, divorcés, veufs ou veuves ont les mêmes droits. Vivre seul est souvent difficile pour les personnes âgées. Allons-nous y ajouter une connotation fondée sur l'état matrimonial passé? Rien, monsieur le Président, ne peut justifier les aspects discriminatoires de cette loi. Le parti libéral du Canada ne permettra pas au gouvernement conservateur de se donner bonne conscience tout en enterrant des problèmes réels! Le parti libéral du Canada se battra toujours pour l'équité, la justice sociale et le respect des individus! Ce projet de loi doit être modifié au plus tôt!

• (1240)

Les Canadiens et les Canadiennes, en 1985, ne sauraient tolérer une discrimination aussi flagrante et aussi injuste. Toutes les personnes âgées de 60 à 65 ans et qui répondent aux normes prévues concernant le revenu doivent au plus tôt avoir accès aux bénéfices prévus par le projet de loi C-26.

Le président suppléant (M. Charest): Questions et commentaires. L'honorable député de Laval (M. Ricard) a la parole.

M. Ricard: Monsieur le Président, j'écoutais attentivement l'honorable député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano) faire ses commentaires et, à mon avis, il porte intérêt à une certaine classe des gens et je reconnais que le député est quand même très au courant du projet de loi. Maintenant, j'aimerais savoir une chose, suite à ses commentaires. Il reconnaît aussi qu'il y a de bonnes choses dans le projet de loi; j'aimerais donc qu'il nous dise s'il va voter pour ou contre le projet de loi.

M. Gagliano: Monsieur le Président, bien sûr que j'ai admis dans mon allocution qu'il est vrai que le gouvernement donne de l'aide aux veufs et aux veuves. Où je ne suis pas d'accord, monsieur le Président, puis je pense que je l'ai bien dit, c'est quand même un projet de loi discriminatoire parce qu'on a au moins 80,000 Canadiens qui sont célibataires ou divorcés qui n'auraient pas droit à une allocation qui est «projetée» dans le projet de loi C-26. Or, on est d'accord en principe sur le projet de loi C-26. On va se battre jusqu'à ce qu'on ait des méthodes pour se battre pour le faire amender afin que les autres personnes soient incluses, mais bien sûr on ne pourrait pas voter contre une telle initiative.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

M. Malépart: Monsieur le Président, j'ai vraiment posé à mon collègue la même question que j'ai posée à la suite d'une lettre que j'ai envoyée au très honorable premier ministre (M. Mulroney) et pour bien comprendre, bien saisir de quoi on parle, lorsque le très honorable premier ministre et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) disent que ce projet de loi vise à aider les personnes qui en ont plus besoin . . . Je vois deux dames qui sont ici, et je pense qu'elles vont bien saisir l'importance du sujet.

Je vais vous donner trois exemples qu'on retrouve dans ma circonscription ainsi que dans toutes les autres circonscriptions au Canada. J'ai Madame Lebrun . . .

Mme Mailly: Monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Le whip adjoint du gouvernement (M^me^ Mailly) a la parole.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je comprends très bien les sentiments qui animent le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), mais je crois que son intervention prend la forme d'un autre discours, et vu qu'il s'agit d'un projet de loi qui nous tient tous à cœur, je voudrais lui demander, avec la plus grande camaraderie possible dans cette Chambre: Est-ce qu'on pourrait continuer le débat pour que ce projet de loi se rende au Comité le plus rapidement possible et permette à notre collègue d'adresser la parole parce qu'il doit rentrer chez lui?

M. Malépart: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) invoque le Règlement.

M. Malépart: Mon rappel au Règlement . . . Je ne pense pas qu'il soit nécessaire qu'on aille rapidement pour adopter ce projet de loi, puisqu'il ne doit entrer en vigueur seulement que le 1^er^ septembre et aujourd'hui, c'est le 8 février. Alors je pense qu'on a tout le temps pour discuter sur la question du Règlement, et le privilège des députés est d'avoir droit de s'expliquer à la Chambre des communes.

Le président suppléant (M. Charest): Je rappellerai aux deux députés, le whip adjoint du gouvernement et le député de Montréal-Sainte-Marie (Mme Mailly et M. Malépart), que la période pour les questions et les commentaires est laissée à la discrétion, une large discrétion, de la présidence, qu'il est permis à l'occasion de demander à un député de restreindre son discours si on pense qu'il excède son droit de parole, sauf que dans le cas du député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), je pense que vous veniez tout juste de commencer à parler. Je ne vois aucune espèce de raison d'intervenir à ce moment-ci.

M. Malépart: Monsieur le Président, pour continuer . . . C'est une question que je posais à mon collègue qui vient de parler en lui donnant un exemple pour que tout le monde comprenne bien.

J'ai dans ma circonscription une dame Lebrun qui est âgée de 62 ans. Elle vit seule dans son appartement. Son loyer est de $250 par mois et son revenu du bien-être social est de $427 par mois, et elle est veuve depuis cinq ans. Sa voisine Madame Leblanc est âgée, elle aussi, de 62 ans. Elle vit seule dans son appartement. Son loyer lui coûte, elle aussi, $250 par mois et son revenu est également de $427 par mois. Elle est séparée depuis cinq ans. Son autre voisine Mme Legris, elle aussi, est âgée de 62 ans. Elle vit seule dans son longement qui lui coûte $250 par mois et son revenu du bien-être social est aussi de $427 par mois, et elle est célibataire. J'aimerais que mon collègue me dise à partir de quel jugement et de quelle justice le premier ministre a pu décider que Mme Lebrun est plus dans la nécessité et a plus de besoins que les deux autres dames?

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano) a la parole.

M. Gagliano: Monsieur le Président, justement, c'est toute la question de mon allocution. Je disais qu'on est d'accord sur l'introduction du projet de loi C-26, mais nous le trouvons discriminatoire, justement parce qu'il fait en sorte, dans le cas que mon honorable collègue a bien expliqué, que deux personnes du même âge, de la même région, du même milieu, et pourtant il y en aura une qui aura plus, et l'autre moins, du seul fait que l'une est mariée et l'autre célibataire. C'est ce que je disais lors de mon allocution. C'est discriminatoire, injuste et, en 1985, on ne peut permettre une chose pareille!

[*Traduction*]

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je suis heureux de faire quelques observations pour appuyer le projet de loi C-26 et les modifications de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, et pour épauler le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Comme c'est ma première intervention depuis le début de cette session du Parlement, je voudrais en profiter pour remercier les électeurs de Kitchener de leur confiance qu'ils m'ont exprimée d'une façon tellement massive et des encouragements qu'ils m'ont prodigués depuis le 4 septembre. J'espère me montrer digne de leur confiance.

Des voix: Bravo!

M. Reimer: Permettez-moi de parler brièvement de la circonscription de Kitchener, monsieur le Président. La ville de Kitchener a la réputation d'être une ville propre dotée d'excellents services, notamment dans le domaine de l'enseignement. Son marché de produits agricoles est très connu. Les habitants de la circonscription fédérale de Kitchener sont des gens consciencieux, travailleurs et compétents. L'économie de la région de Kitchener est très diversifiée. On fabrique notamment à Kitchener des produits alimentaires, des chaussures, des produits chimiques, du matériel informatique, des pièces d'automobile, des appareils ménagers, des textiles, des outils, des moteurs et de grosses machines. La circonscription continue d'attirer des investissements très intéressants grâce à l'esprit d'entreprise et au dynamisme des hommes d'affaires, mais surtout grâce à la compétence et à la conscience professionnelle de sa main-d'œuvre.

La région de Kitchener et Waterloo est aussi une région où les traditions et les convictions religieuses sont bien ancrées et qui a su profiter largement de son patrimoine culturel, notamment de son héritage germanique. Je sais que je parle de ma circonscription avec une fierté que partagent tous les députés de la Chambre. Je puis vous assurer, monsieur le Président, que cette fierté n'est surpassée que par mon désir de voir la circonscription de Kitchener continuer à prospérer.

J'appuie ce projet de loi, monsieur le Président, car c'est un grand pas vers une plus grande justice sociale. Il permettra d'aider environ 72,000 veuves et 13,000 veufs en leur versant une allocation pouvant atteindre $536.26. Aucune loi du Parlement ne peut certes remplacer un être cher, mais ce projet de loi aidera au moins les veuves et les veufs à se tirer d'affaire financièrement, c'est-à-dire à échapper à la pauvreté sans toutefois vivre dans le luxe. Je souligne également que nous tenons une autre promesse électorale en présentant ce projet de loi. Nous avons déjà un bon nombre de mesures pour donner suite à nos promesses, comme celles concernant le système métrique, le service de voyageurs du Canadien National, Investissement Canada et les mesures annoncées dans l'exposé économique.

Permettez-moi, monsieur le Président, de faire brièvement l'historique de cette sorte de mesure législative. L'idée a été proposée pour la première fois par le premier ministre de l'époque, Pierre Trudeau, lors de la campagne électorale de 1974. Il se proposait de créer une allocation de conjoint permettant au plus jeune des deux époux de toucher une pension dans le cas où son conjoint avait plus de 65 ans et touchait une pension. Le projet de loi fut présenté à l'automne 1975. Il prévoyait de verser une allocation à une personne mariée ayant entre 60 et 65 ans et vivant avec un conjoint plus âgé qui touchait une pension du RPC. L'allocation maximum versée au plus jeune des conjoints correspondait au montant de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti pour une personne mariée.

• (1250)

Toutefois, il y avait un problème important. Si le conjoint le plus âgé décédait, l'allocation du conjoint survivant cessait immédiatement. Par la suite, la mesure législative a été modifiée par les libéraux, au printemps de 1979, de façon à prolonger l'allocation du conjoint survivant pendant six mois. Bien entendu, la question que tout le monde se posait était: «Pourquoi ne pas la prolonger jusqu'à 65 ans?».

Le 17 octobre 1979, le gouvernement conservateur de M. Clark a présenté le projet de loi C-6, qui a été adopté le 22 novembre 1979. J'ai eu le plaisir d'appuyer à l'époque ce projet de loi qui apportait deux modifications importantes. Tout d'abord, les conjoints survivants recevaient l'allocation de 60 à 65 ans, plutôt que pour six mois seulement comme c'était le cas du projet de loi libéral. Deuxièmement, on incluait, à titre rétroactif, tous les veufs et veuves de 60 à 65 ans qui avaient vu leurs prestations supprimées au cours des quatre ou cinq années précédentes.

Néanmoins, malgré ces progrès, il restait encore un problème. Si le mari décédait le jour précédent ses 65 ans, la veuve, même si elle avait entre 60 et 65 ans, n'avait pas droit aux prestations. Par ailleurs, la loi de 1979 n'accordait pas la prestation aux veufs.

Le projet de loi C-26 dont nous parlons aujourd'hui corrige ces deux omissions. Il accorde l'allocation au conjoint à toutes les personnes veuves, hommes ou femmes, âgées de 60 à 64 ans, qui répondent aux exigences concernant le revenu et la résidence, quel que soit l'âge de leur conjoint au moment du décès. Cela signifie que tous les veufs et veuves atteignant 60 ans auront droit à une allocation au conjoint en fonction de leurs besoins financiers.

Je voudrais, monsieur le Président, replacer cette modification dans son contexte. Dans le discours du trône de 1979, le gouvernement conservateur indiquait son intention d'accorder la priorité aux pensions. L'adoption du projet de loi C-6 confirmait cette intention. Même si les critiques reprochaient alors au projet de loi de ne pas aller suffisamment loin, le gouvernement montrait ainsi son désir de poursuivre dans cette voie lorsque les conditions économiques le permettraient.

Dans le discours du trône de 1984, on réaffirme la nécessité d'une réforme des pensions. On nous présente maintenant le projet de loi C-26, qui poursuit sur la lancée du projet de loi C-6 de 1979. Les mesures prises à cette époque et celles que nous proposons maintenant prouvent la sincérité des engagements du gouvernement qui désire agir rapidement, logiquement et avec compassion dans ce domaine social si important. Je suis persuadé que tous les partis pourront appuyer cette mesure progressiste.

Je voudrais maintenant répondre à deux critiques des députés de l'opposition. Ils prétendent que nous n'allons pas assez loin. Ils se demandent pourquoi on exclut le groupe de 55 à 60 ans. Les difficultés économiques sont les mêmes à 59 ou à 60 ans. J'admets que les difficultés n'ont rien à voir avec l'âge. Toutefois, on peut se demander pourquoi pas 55 au lieu de 60. Jusqu'où peut-on reculer l'âge d'admissibilité? Pourquoi pas de 55 à 50? Autant de personnes, autant de réponses.

Il faut prendre une décision raisonnable et rationnelle, tenant compte, notamment, des limitations financières imposées au gouvernement par l'énorme déficit annuel et la dette nationale que nous ont laissée les libéraux. Le chiffre de 60 peut être considéré comme une excellente tentative de donner une protection prioritaire à ceux, en particulier les veuves, qui sont financièrement vulnérables, et vu leur âge, sont le moins en mesure de réintégrer le marché du travail.

Autre critique de l'opposition: pourquoi ne pas inclure ceux qui ne se sont jamais mariés? Elle fait remarquer, à juste titre, que les personnes seules âgées de 60 à 64 ans sont laissées pour compte en raison de leur situation matrimoniale. Je reconnais à nouveau que la situation financière d'une personne ne dépend pas de sa situation familiale. Cependant, une personne de 60 ans qui n'a jamais été mariée est beaucoup plus susceptible d'avoir, soit un emploi, ce qui la rend inadmissible, soit au moins, quelque 40 années d'expérience sur le marché du travail, ce qui la rend plus apte à continuer à travailler.

Il serait bon que ce projet de loi vise davantage de personnes. Cependant, c'est là le privilège d'une chambre qui peut compter sur une conjoncture économique favorable. En réponse aux députés libéraux et néo-démocrates qui prétendent que ce projet de loi est discriminatoire, je voudrais dire que la gabegie à laquelle se sont livrés les gouvernements libéraux au cours des 16 dernières années, souvent avec la complicité des néo-démocrates, est beaucoup plus discriminatoire à l'endroit des Canadiens, car c'est elle qui explique que les taux d'intérêt, de chômage et d'inflation soient élevés et que notre dollar soit faible.

Nous devons demeurer le plus constructif possible, monsieur le Président. On estime que 85,000 veufs ou veuves à faible revenu profiteront de la modification proposée. Parmi les cas les plus difficiles auxquels je dois faire face en tant que député, on trouve celui des veufs et des veuves du groupe d'âge qui est visé par ce projet de loi. On essaie, grâce à cette mesure, de répondre aux besoins pressants des gens dans ce groupe d'âge.

Ce projet de loi touche des personnes qui viennent tout juste de perdre un être cher et, qui subissent, surtout dans le cas des veuves, un second choc lorsqu'elles s'aperçoivent que pratiquement toutes les portes leur sont fermées sur le marché du travail après toutes ces années passées à la maison. Grâce à ce projet de loi, on aidera ces personnes jusqu'à l'âge de 65 ans de façon sérieuse et compatissante. Même en période d'austérité économique, nous avons une obligation envers ceux qui ont le plus besoin d'aide. Le gouvernement reconnaît que nous devons veiller au bien-être des gens dans le besoin. Cependant, il reconnaît également que nous ne pouvons aider que les plus démunis. Ces gens ont grandement contribué à l'essor de notre société. Nous leur devons au moins l'aide que prévoit ce projet de loi. Aussi, j'encourage tous les députés à souscrire à cette mesure législative réfléchie et très progressiste.

M. Cassidy: Monsieur le Président, selon le député, ce projet de loi n'est pas discriminatoire. Il a parlé du bilan de l'ancien gouvernement et le reste. Pourrait-il nous dire, sachant que les personnes de 60 à 65 ans comptent généralement parmi les plus pauvres de notre société, pourquoi ce projet de loi ne vise que les personnes qui ont déjà été mariées et exclut celles qui ne l'ont jamais été? Pourquoi traiter injustement ces personnes célibataires qui, trop souvent, je regrette de le dire, ont éprouvé des difficultés sur le marché du travail. Ayant atteint l'âge de 60 ans, après avoir vécu une vie pas toujours satisfaisante, elles constatent qu'elles sont condamnées à survivre avec un revenu tout à fait insuffisant pendant encore 5 ans, en attendant d'être admissibles à la pension de sécurité de la vieillesse.

M. Reimer: Monsieur le Président, j'ai deux choses à dire en réponse à cette question. Il est fort probable que ces personnes dont l'âge se situe entre 60 et 65 ans et qui ont choisi de demeurer célibataires, ont fait partie de la population active depuis l'âge de 20 ans. En 40 ans, elles ont acquis beaucoup d'expérience dans différents domaines. Ces personnes, qui vont vraisemblablement continuer de travailler, ne seraient pas admissibles de toute façon.

Le député songe peut-être aux personnes qui sont en chômage et qui, hélas! vivent de l'assistance sociale. C'est justement pour changer cette stratégie économique que le gouvernement a été élu. Voilà pourquoi j'ai dit dans mon exposé que les mesures du précédent gouvernement étaient discriminatoires à l'endroit des personnes âgées qui ne peuvent trouver d'emplois à l'heure actuelle. Les femmes et les hommes âgés qui se présentent à mon bureau et qui cherchent vainement du travail comptent parmi les cas les plus pénibles qui me soient soumis. Nous avons d'excellents programmes pour les jeunes, mais nous n'en avons guère pour les personnes âgées. Nous devons continuer d'appliquer les mesures qui figurent dans l'exposé économique, notamment Investissement Canada et d'autres dont le prochain budget fera état et qui sont de nature à régler le très grave problème du chômage. Voilà comment nous entendons venir en aide à ces gens-là!

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Le président suppléant (M. Charest): Lorsque nous avons quitté à 13 heures, nous en étions à la période de questions et commentaires sur le discours du député de Kitchener (M. Reimer).

M. Malépart: Moi, j'aurais juste aimé faire un commentaire sur le discours du dernier orateur. Malheureusement, il a dû nous quitter, j'aurais aimé faire . . .

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

M. Malépart: . . . un commentaire sur le discours du dernier orateur, avant l'ajournement de 13 heures.

J'ai remarqué dans l'exposé de l'honorable député que lui, il avait décidé que les veuves ou veufs étaient plus dans le besoin qu'une personne séparée, parce que, pour lui, la veuve avait élevé des enfants tandis que la femme séparée n'en avait pas élevé.

Monsieur le Président, je pense que ce n'est pas le premier commentaire qui a été fait par les députés progressistes conservateurs pour justifier leur position sur ce projet de loi, mais, à mon avis, il n'y a aucune distinction en termes de besoins financiers entre une veuve et une personne célibataire qui a travaillé toute sa vie au service de la collectivité.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires. Reprise du débat. L'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a la parole.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, comme l'a dit le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly), le Nouveau parti démocratique appuie le projet de loi C-26 en ce qui touche à l'extension des bénéfices de sécurité de la vieillesse aux veufs et aux veuves âgés entre 60 et 65 ans. Le problème n'est pas d'appuyer la mesure proposée, le problème, c'est que la messure est inadéquate pour répondre et aux besoins des personnes âgées et en termes de la réforme nécessaire à mon avis et à l'avis de mon parti, en général, et aux questions des pensions de retraite et au traitement des gens plus âgés de notre société.

Monsieur le Président, je viens de faire une visite . . . cette semaine . . . ou il y a deux semaines, de deux jours dans la province de Québec. J'ai été dans la ville de Québec même et dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

J'ai rencontré toutes sortes de groupes et d'individus qui sont touchés maintenant par la crise économique que nous expérimentons de nos jours et qui se reflète aujourd'hui dans la publication des chiffres sur le chômage qui démontrent l'augmentation du chômage dans le pays.

Monsieur le Président, presque tous les individus et presque tous les groupes qui ont comparu devant nous pendant ce voyage de deux jours ont parlé de l'impact du changement technologique qui commence à affecter beaucoup de travailleurs dans la province de Québec, travailleurs dans une province où le taux de chômage, parmi les jeunes, excède 20 p. 100 et quand nous étions à Chicoutimi, Lac-Saint-Jean, dans cette région-là, le taux de chômage atteint jusqu'à 50 p. 100 parmi les jeunes travailleurs entre 15 et 19 ans qui sont à la recherche d'un emploi.

Maintenant, on se demande si les politiques d'un gouvernement qui veut convaincre les hommes d'affaires qu'avec une croissance, la confiance aidant à créer l'investissement et, par ricochet, l'emploi, on se demande si cela va vraiment toucher la population de régions telles que la région du Lac-Saint-Jean ou celle de Québec, où on trouve, en effet, plus de 40,000 personnes en chômage. La réponse des groupes et des gens que nous avons rencontrés à Québec a été carrément: Non. Ils ne le croient pas. Ils sont bien conscients de la situation de chômage actuelle; ils cherchent de nouvelles solutions et ils sont aussi bien conscients de l'impact des changements technologiques.

Je vais vous donner des exemples, monsieur le Président. La ligne de production d'aluminium de la compagnie Alcan dans la ville d'Arvida. Maintenant, on est en train de remplacer les anciennes usines d'Alcan par de nouvelles technologies. Le résultat consiste à quadrupler ou à quintupler la productivité.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je reconnais que le député est un nouveau venu à la Chambre et j'ignore comment les choses se passent à la Chambre de l'Ontario, mais les députés de la Chambre des communes doivent respecter l'importante règle de la pertinence. Or, le député n'a rien dit jusqu'à maintenant qui puisse être considéré pertinent à l'allocation au conjoint, objet du projet de loi dont nous sommes saisis.

[*Français*]

M. Cassidy: Monsieur le Président, il y a beaucoup de travailleurs dans cette région qui sont âgés de plus de 40 ou 50 ans et qui, si le travail disparaît, ne seront pas bénéficiaires en vertu de ce projet de loi C-26. Les gens à Québec disent qu'il est nécessaire de commencer à penser à l'âge de la retraite qui est plus avancé qu'auparavant, ce qui veut dire que l'on peut être retraité à 60 et même à 55 ans puisque, si les gens de cet âge-là restent au travail, on aura de moins en moins de travail pour les jeunes. Donc, un des problèmes avec le projet de loi C-26, c'est que ça touche une portion minime de la population âgée de 60 à 65 ans et donc n'apporte pas une vraie contribution. En donnant des options aux travailleurs plus âgés qui leur permettraient de prendre leur retraite, cela permettrait de créer des emplois pour des travailleurs plus jeunes qui souffrent maintenant du chômage. C'est pour cela, monsieur le Président, que je crois que mes commentaires relèvent strictement du débat sur le projet de loi C-26.

Plusieurs autres députés ont parlé d'autres problèmes inadéquats de la loi telle que proposée. Le fait que par accident diffère, qu'un homme et une femme n'aient pas pu s'accorder, donc que le mariage est terminé, ils se sont séparés ou ont divorcé, qui toucherait le fait que l'époux ou l'épouse qui survit, qui est âgé de 60 ans et plus, ne sera pas bénéficiaire dans le cas d'une séparation, mais quelqu'un dans le même cas qui est resté avec son mari ou sa femme et qui survit et qui a le même âge va bénéficier. Je ne peux pas, personnellement, monsieur le Président, justifier une telle discrimination, mais cette discrimination est contenue dans la loi, dans le projet de loi C-26 que nous étudions aujourd'hui. De plus, monsieur le Président, je crois qu'une mesure comme celle promise par le parti progressiste conservateur dès la campagne électorale et comme celle que nous étudions cet après-midi n'est pas adéquate, puisque c'est seulement un petit morceau de la réforme de traitement des gens plus âgés dont nous avons besoin dans notre société.

• (1410)

[*Traduction*]

Comme je viens de le dire en français, les députés de ce côté-ci de la Chambre jugent cette mesure acceptable et la soutiendront, mais elle souffre de certaines lacunes dans la mesure où elle ne s'attaque nullement à certains problèmes, notamment l'incidence de l'évolution technologique et le sort désespéré des travailleurs dans la cinquantaine qui, fidèlement, ont consacré de longues heures de travail à divers emplois, mais qui, pour une raison ou une autre, se retrouvent sans travail. Je veux parler de ces travailleurs qui n'ont droit à aucune prestation découlant de cette mesure à moins qu'un accident ou le décès de leur conjoint ne les rendent admissibles.

Je voudrais donner un exemple de ce qui se passe ici, sur la colline du Parlement. Certains fonctionnaires qui ont jusqu'à 20 ou 30 ans de service au sein de la Fonction publique ont été mis à pied cette semaine. Ils travaillent au Musée postal du Canada située dans l'immeuble Wellington près d'ici. Le musée sera fermé et ces employés ont reçu leur avis. Ils ont une compétence qui ne sera plus d'aucune utilité sur le marché. Certains d'entre eux, âgés de 55 à 60 ans seront incapables de se trouver un autre emploi. Ils doivent affronter ce redoutable problème.

Si un de ces employés a plus de soixante ans et est veuf, il pourra au moins commencer à toucher des prestations aux termes du projet de loi C-26 à compter de septembre 1985. Toutefois, tel ne sera pas le cas du même employé célibataire, divorcé ou séparé. Les mesures sociales, si c'est ce qu'on propose, ou le soutien accordé aux personnes âgées de 60 à 65 ans dans le projet de loi, doivent être plus raisonnables. En outre, il faudrait les englober dans un plan mieux concerté afin de protéger davantage nos personnes âgées au lieu procéder au coup par coup.

[*Français*]

Alors que nous étions dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous avons rencontré des travailleurs qui ont fait du travail dur dans la construction, dans les usines d'aluminium, qui sont maintenant dans la cinquantaine et qui cherchent à prendre leur retraite puisqu'ils savent bien que de continuer à travailler va les tuer. C'est une menace à leur santé, une menace à la sécurité. Ils ont pris une occupation avec une courte expectation de durée de vie, et ce travail a épuisé ces gens-là.

[*Traduction*]

Malheureusement, ce projet de loi n'apporte aucune solution au drame des travailleurs usés par le travail. Je veux parler par exemple des ouvriers dans le domaine de la construction ou de l'industrie lourde dans les régions du Lac-Saint-Jean, de Toronto et d'Ottawa qui sont prêts à prendre leur retraite à 55 ou 60 ans, mais pour lesquels ce projet de loi ne sera d'aucun secours, sauf s'ils sont admissibles parce qu'ils ont perdu un être cher, un conjoint.

Il serait opportun que la Chambre des communes commence à examiner attentivement le rapport que présentait il y a quelques années le comité spécial des pensions. Ce comité a fait certaines recommandations dont on n'a pas tenu compte. Quand notre taux de chômage atteint 11.2 p. 100 et semble vouloir augmenter encore en dépit des promesses et des fanfaronnades du ministre des Finances (M. Wilson), nous devrions commencer à nous demander si nous pouvons offrir aux travailleurs la possibilité de se retirer à 60 ans au lieu de 65 ans. Si ces travailleurs prenaient leur retraite, leur emploi serait accessible à des travailleurs plus jeunes qui, autrement, resteraient en chômage encore très longtemps.

Je reconnais que c'est une perspective beaucoup plus vaste que celle qui avait été proposée lorsque le gouvernement a présenté ce projet il y a une huitaine de jours. Nous devons l'examiner dans cette perspective, d'autant plus que les engagements du nouveau gouvernement à l'égard de la réforme sociale risquent fort d'être passagers. Ils dureront quelques mois, après quoi le gouvernement dira qu'il n'a plus de sous et qu'il a fait tout ce qu'il pouvait. Aux personnes âgées, dont un grand nombre ont dû rejoindre les rangs des assistés sociaux, ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage ou ont dû accepter des baisses de salaire importantes pour conserver leur emploi, le gouvernement dira qu'il regrette, mais qu'elles devront attendre une autre fois.

Elles risquent de devoir patienter trois ou quatre ans, ce qui est inadmissible. C'est maintenant qu'il faut procéder à des réformes fondamentales, de façon à ce que les personnes âgées puissent avoir un revenu suffisant lorsqu'elles prennent leur retraite. Il faudrait aborder le problème de la retraite de façon beaucoup plus souple, afin qu'il soit possible de la prendre plus

tôt que ce n'est le cas à l'heure actuelle. Il faudrait aussi réformer le système de pensions, afin que nous puissions avoir une approche globale. Si tous les travailleurs qui ont pris leur retraite ou qui sont décédés prématurément avaient eu un régime de pensions et des avantages sociaux décents, nous n'aurions peut être pas eu besoin d'étudier le projet de loi C-26. Tout le monde aurait peut-être trouvé normal que les prestations versées au conjoint survivant dépassent les $400 par mois qui seront accordés suivant cette mesure.

Ce n'est malheureusement pas le cas. Ce n'est notamment pas le cas des femmes, car si elles travaillent, la plupart d'entre elles ne bénéficient d'aucun autre régime de pension, à part le Régime de pensions du Canada. Les prestations qu'elles touchent dans le cadre de ce régime sont moins élevées à cause de la discrimination systématique dont elles sont victimes sur le plan salarial.

La plupart des travailleurs ne vivent pas assez longtemps pour profiter de la pension pour laquelle ils ont cotisé pendant une grande partie de leur vie. Les députés sont dans une situation différente et privilégiée. Toutefois, la plupart des travailleurs changent d'emploi avant la période de dévolution. Ou encore l'entreprise fait faillite avant qu'ils ne puissent toucher leur pension. Ou encore ils meurent avant l'âge de 65 ans. Il y a bien d'autres cas où les gens perdent leurs prestations, particulièrement les prestations au conjoint auxquelles l'autre époux peut avoir contribué. Il faut régler ce genre de problèmes au lieu de les laisser de côté en disant que nous regrettons, mais que nous n'avons pas les moyens d'y remédier pour le moment.

[*Français*]

Nous souffrons d'une continuation de la pauvreté chez nos gens âgés. Le projet de loi C-26 va répondre à une certaine «portion» de cette pauvreté, mais cela ne répond pas aux besoins des célibataires, cela ne répond pas aux besoins des personnes qui sont âgées de plus de 60 ans et qui sont divorcées ou séparées. Ce projet de loi ne répond pas aux besoins de ceux qui ont perdu leur emploi, grâce à la situation économique, qui ont été victimes d'une fermeture d'une usine, qui ne sont plus capables de maintenir leur emploi à cause de leur santé et qui, maintenant, se trouvent âgés entre 55 et 60 ans, qui sont probablement encore mariés, mais qui n'ont pas le revenu nécessaire pour vivre dignement. Et ces gens-là souffriront, continueront à souffrir la pauvreté, puisque le projet de loi du gouvernement ignore leurs besoins . . . ignore leurs besoins de dignité au moment de leur vieillesse.

[*Traduction*]

C'est pourquoi nous appuyons ce projet de loi, mais avec une certaine hésitation et en souhaitant vivement que le gouvernement juge bon d'accélérer la réforme des pensions, de donner au plus vite aux travailleurs la possibilité de prendre leur retraite à 55 ou 60 ans, et de recourir à la retraite anticipée comme moyen concret de pallier la crise économique et d'alléger le chômage en offrant à des jeunes les emplois de travailleurs âgés qui prendraient volontiers leur retraite dès maintenant s'ils avaient le choix.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de faire deux ou trois observations en réponse au député. Il est nouveau à la Chambre des communes. Je signale surtout la question de la pertinence, car il importe, selon moi, que ce projet de loi soit adopté le plus vite possible. Les gens ont besoin des prestations. Si les députés étaient un peu plus brefs et à propos dans leurs observations, nous pourrions l'adopter plus vite. Les députés disent l'appuyer. Il existe un moyen de manifester cet appui.

Je dois ajouter quelque chose au sujet des observations du député. Si j'en juge par mes cinq années et demie d'expérience à la Chambre, on ne peut concevoir de projet de loi qui ne soit avantageux pour certains et désavantageux pour d'autres. Notre rôle à la Chambre est d'agir en toute justice, selon les vaies traditions du pays. Il est également vrai que ceux qui veulent amener les Canadiens à croire que les ressources sont infinies ne rendent service à personne.

• (1420)

Sachant que le bonheur des uns fait le malheur des autres et que les ressources sont limitées, les députés devraient se concerter pour adopter ce projet de loi parce qu'il vise à accorder une partie de ces ressources limitées à un groupe très spécial. Ces ressources sont destinées à des gens qui ont perdu récemment leur conjoint et qui n'ont pas assez d'argent pour vivre convenablement. Forment-ils une catégorie spéciale de personnes? J'estime que oui. Lorsque la mort frappe un des conjoints, c'est toujours traumatisant pour le survivant. C'est une expérience unique en son genre. Lorsque ce traumatisme s'accompagne de difficultés financières, la situation devient particulièrement difficile et pénible. Je suis fier d'appartenir à un parti dont le cabinet s'est fixé pour priorité d'apporter un sentiment de stabilité économique à des gens aussi traumatisés. J'espère que nous ne commettrons pas la confusion avec d'autres situations, parce que celle-ci est unique et importante, et qu'elle appelle notre appui à tous. J'invite tous les députés à être le plus brefs possible dans leurs interventions, pour que nous puissions avancer et mettre cela en place. Ce serait un bon point pour la Chambre si nous pouvions agir ainsi.

M. Cassidy: Monsieur le Président, en réponse au député je dirai que je lui sais gré de ses observations. Ayant l'expérience d'une autre assemblée législative, je reconnais qu'il n'y a pas un projet de loi qui puisse répondre à tous les besoins dont on aimerait pouvoir s'occuper. Si son gouvernement est tellement impatient de résoudre ce problème, il devrait proposer de rapprocher la date de mise en place de ces allocations aux conjoints, qui est prévue pour septembre 1985. Ce n'est pas en raccourcissant de quelques heures les débats que nous allons en faire bénéficier plus tôt les destinataires si le gouvernement ne veut pas modifier la date de prise d'effet. Si la date de prise d'effet reste inchangée, alors nous avons tout le temps imaginable pour discuter de la chose à la Chambre. L'obstacle ce n'est pas la Chambre, c'est le parti du député.

Autre chose, c'est que le député présidait le groupe d'étude sur le virage technologique, qui a fait rapport au cours de l'été. Je le félicite de ce rapport. Cependant, ce rapport a été rapidement oublié par son parti et renvoyé aux calendes grecques. J'ai déjà dit que contrairement aux promesses faites à l'époque par son chef et par l'actuel ministre des Finances (M. Wilson), le problème de la réduction du niveau de chômage au cours des 15 ou 20 prochaines années allait se révéler pour ainsi dire insurmontable, et qu'il fallait nous mettre à chercher d'autres moyens de répartir le travail disponible si nous ne voulions pas

condamner d'importantes fractions de notre population à une vie entière de chômage continu ou au risque de perte d'emploi.

Cette question est tout à fait dans le sujet. Je suis probablement d'accord sur 80 ou 90 p. 100 des recommandations qui figuraient au rapport du député, que je trouve excellent. Cependant, il n'y a que des mérites à soulever cette question à la Chambre et à parler de préretraite comme d'une des solutions constructives qu'il faut envisager à l'initiative de la Chambre des communes pour aider nos personnes âgées et ouvrir également des possibilités à nos jeunes. J'admets que cela ne se réalisera pas par voie de modification à cette loi, et que des gens comme le député et moi-même devront faire du bruit pour sensibiliser la Chambre au fait que les effets du changement technologique se font déjà sentir. Il crée beaucoup de chômage. Il faut trouver des moyens de le réduire.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations sur le rapport, mais je signalerai une chose qui semble avoir échappé à son parti. Défi 85, le programme pour les jeunes, est basé sur l'idée de ce rapport. Les programmes d'emploi annoncés s'appuient également là-dessus. J'aimerais bien qu'on ait un peu plus d'observations positives au sujet de l'orientation de la politique de l'emploi, parce qu'elle est en accord avec les recommandations du rapport.

Le président suppléant (M. Charest): Le député d'Ottawa-Centre.

M. Cassidy: Je laisserai cela à l'orateur qui me suivra, monsieur le Président.

M. Dan McKenzie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de prendre la parole trop souvent au cours de la présente session, car j'estime qu'il faut laisser aux nombreux nouveaux et excellents députés l'occasion de le faire. Cependant, compte tenu de la piètre qualité des interventions de nos vis-à-vis, je tiens à dire quelques mots au sujet du C-26. L'objet du projet de loi est de venir en aide aux couples mariés à faible revenu dont un seul des conjoints touche la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti.

Il est toujours intéressant de remonter à l'origine des pensions et autres prestations pour les personnes âgées. La première mesure au Canada a été votée en 1908. D'autres mesures ont suivi soit en 1927, 1948, 1951, 1952, 1957, 1959, 1962, 1963, 1966, 1967, 1970, 1971, 1972, 1973, 1975, 1977, 1978, 1979, 1980, 1983 et aujourd'hui, en 1985. D'autres mesures suivront concernant les prestations des anciens combattants et de leurs veuves dont je vous parlerai dans un instant. En somme, dans le domaine des pensions, le Canada a toujours progressé.

Au cours des dernières campagnes électorales auxquelles j'ai participé, j'ai pu constater que ce n'était pas toutes les personnes âgées qui étaient démunies et sans le sou. Beaucoup d'entre elles ont mis de l'argent de côté en vue de leurs vieux jours. Certains ne comptent pas uniquement sur le gouvernement pour s'occuper d'eux. Voilà qui est encourageant. Nombre d'entre eux, dont des veufs et des veuves, habitent leur propre maison ou des tours d'appartements. On ne les rencontre pas tous dans des foyers pour vieillards. On a trop tendance à dire, à tort, que toutes les personnes du troisième âge sont indigentes. Depuis nombre d'années, bien des Canadiens préparent leur retraite en cotisant à des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Et ils sont de plus en plus nombreux à le faire, ce qui leur assurera un revenu plus que convenable. En somme, ce ne sont pas toutes les personnes âgées qui comptent sur les pensions de l'État.

Si notre pays n'était pas au bord de la faillite, si le gouvernement libéral nous avait moins endetté pendant toutes ces années, nous aurions beaucoup plus d'argent à distribuer aux veuves et aux anciens combattants. Je reviendrai sur l'endettement et la mauvaise gestion quand j'expliquerai aux Canadiens quelles sont les difficultés que nous éprouvons.

Hier, on a déposé une mesure concernant les anciens combattants. Le gouvernement a prévu un supplément de 22 millions de dollars cette année pour les pensions des anciens combattants et de leurs veuves. Quelque 90,000 pensionnés en bénéficieront, plus 51,000 conjoints, enfants et orphelins. En somme cela représente un groupe non négligeable. Le troisième amendement à la loi des anciens combattants octroiera les mêmes droits aux survivants de pensionnés qui touchaient une allocation pour invalidité partielle ou totale.

Nous étions aussi aux prises avec un problème très grave, soit les longs délais requis pour étudier les demandes de pensions présentées par d'anciens combattants ou leurs veuves. Nous allons supprimer ces délais. Depuis des années, le parti libéral négligeait de s'occuper des anciens combattants.

Voilà une autre disposition favorable aux pensions qui figurera dans ce projet de loi. La deuxième modification permettra à la veuve de continuer à toucher la pension d'invalidité au taux de membre marié durant douze mois après le décès du pensionné. Comme vous le savez, monsieur le Président, la réduction au taux de personne seule commence maintenant un mois après le décès du pensionné. Nous nous occuperons immédiatement des veuves. Elles ne seront pas laissées sans ressources.

• (1430)

La modification à l'étude est également importante et correspond aux dispositions de la Loi sur les allocations aux anciens combattants en vigueur depuis quatre ans. On prévoit qu'environ 6,000 veuves et quelques veufs en bénéficieront. Avec chaque mesure que nous présentons et avec chaque jour qui passe, nous nous occupons d'un groupe après l'autre qui a absolument besoin qu'on s'en occupe.

Le gouvernement a également annoncé des hausses des prestations versées dans le cadre du Régime de pensions du Canada à compter de janvier, ainsi que des hausses des allocations familiales. Plus de 3.6 millions de familles canadiennes touchant des allocations familiales pour 6.6 millions d'enfants bénéficieront donc d'une augmentation en cette nouvelle année. Voilà un autre groupe dont nous nous occupons avec nos ressources limitées.

Les prestations de pension de vieillesse, du supplément de revenu garanti et d'allocation au conjoint augmenteront de même en janvier, comme l'a déclaré le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Voilà encore un autre groupe dont nous nous occupons, à un coût qui atteindra des milliards de dollars.

Mais en s'efforçant de trouver des fonds à distribuer à tout le monde et à toutes les fins, notamment aux pensionnés, aux gouvernements provinciaux et au secteur forestier, le gouvernement se heurte au problème de l'énorme dette héritée du gouvernement libéral. Il est important d'expliquer aux Canadiens comment au juste nous en sommes arrivés au gâchis devant lequel nous nous trouvons. L'architecte de ce gâchis et de l'énorme dette qui pèse aujourd'hui sur le Canada est nul autre que le chef de l'opposition officielle, le député de Vancouver Quadra (M. Turner), qui a été ministre des Finances de 1972 à 1974. Ce fut là une des périodes les plus désastreuses de l'histoire canadienne. Pendant qu'il a détenu ce portefeuille, la masse salariale fédérale, compte non tenu des sociétés d'État, est passée de 3.6 à 6 milliards de dollars. Au cours de son mandat au ministère des Finances, le service de la dette publique a doublé, de 2 à 4 milliards de dollars; le coût des services publics, du matériel et des fournitures est passé de 347 millions de dollars à 537 millions, soit une hausse de 55 p. 100.

Je tiens à préciser, monsieur le Président, pour expliquer à la population que nous n'avons pas à notre disposition une réserve illimitée de fonds. Voici ce que le vérificateur général a déclaré dans son rapport pour la dernière année que l'actuel chef de l'opposition a passée au ministère des Finances:

> Je m'inquiète sérieusement du fait que le Parlement—et, en réalité, le gouvernement—ne contrôle plus de façon efficace l'utilisation des deniers publics, ou semble près de perdre ce contrôle.

C'est là que nous a mené ce ministre des Finances, après deux ans, et c'est ce qui explique le pétrin où nous nous retrouvons aujourd'hui.

Le chef de l'opposition officielle avait hérité d'un excédent de 760 millions de dollars quand il a pris la direction du ministère des Finances, excédent qu'il a transformé en une couple d'années en un déficit de 5 milliards. Comme le vérificateur général l'a fait ressortir, il a introduit au Canada l'idée d'un gouvernement ayant carte blanche qui donnait impunément libre cours à sa prodigalité.

Le regretté sénateur Maurice Lamontagne, ancien ministre du gouvernement Pearson, a écrit un ouvrage dans lequel il a critiqué sévèrement la politique économique que les libéraux ont appliquée de 1971 à 1976. Nous y trouvons une autre des raisons qui nous empêchent d'aider aujourd'hui un plus grand nombre de veuves. Dans son livre, M. Lamontagne déclare ce qui suit:

> Les stratégies financières à court terme du gouvernement ont été gravement erronées tout au long de cette période.

Il ajoute ceci:

> Toutefois, le germe d'un grave déséquilibre dans la position budgétaire du gouvernement avait été planté. Le gouvernement ne contrôlait pratiquement plus sa position budgétaire.

Voilà l'héritage qu'on nous a laissé. Nous essayons de reprendre le contrôle, et nous réussirons. Selon une étude effectuée par l'Institut C.D. Howe, trois des cinq budgets Turner ont en réalité élargi le fossé entre les riches et les pauvres. Ce fut une période catastrophique pour le Canada, ce qui explique que nous n'avons pas pour le moment de coffre sans fonds où puiser de l'argent à distribuer à tous les Canadiens.

Selon les prévisions, le service de la dette, pour l'année financière 1983-1984, doit nous coûter 18.1 milliards de dollars, pour atteindre 24.7 milliards en 1987-1988. Le gouvernement doit trouver l'argent nécessaire pour financer cette dette énorme. Il est très hypocrite de la part des libéraux de nous critiquer en disant que nous devrions donner plus d'argent aux gens.

D'ici l'année 1987-1988, le service de la dette nous coûtera trois fois plus qu'en 1979-1980 et 17 fois plus qu'en 1968-1969, un an avant l'arrivée au pouvoir de M. Trudeau. Au chapitre des comptes publics, un dollar de recettes sur trois ou, au titre des dépenses, un dollar sur cinq sert à payer l'intérêt sur la dette. C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous occuper de tout le monde plus rapidement.

M. Benjamin: C'est facile à dire.

M. McKenzie: Oui, cela m'est facile à dire, comme vient de le signaler le député néo-démocrate. J'étais ici durant la 29e Législature et je me souviens de l'appui donné par le NPD au gouvernement libéral de l'époque. Les députés néo-démocrates ont permis au gouvernement libéral de rester au pouvoir pendant vingt mois et ils sont tout aussi responsables que les libéraux de cette pagaille.

M. Benjamin: Cessez donc de vous lamenter.

M. McKenzie: Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) me dit de cesser de me lamenter. Ce sont les Canadiens qui vont se lamenter lorsqu'ils devront payer tout cela grâce aux députés du NPD. Ceux des rangs du fonds n'étaient pas là à l'époque, mais le député de Regina-Ouest lui, y était.

Nous ne pouvons pas accorder plus de pensions pour une autre raison, à savoir que lorsque le chef de l'opposition officielle a accédé au portefeuille des Finances, le taux de croissance réelle de notre économie était de 6.6 p. 100 et, à son départ, il était tombé à 0.3 p. 100; le taux de croissance était même négatif par habitant. Il n'y a eu aucune croissance au cours de cette période, ce qui a également nui aux finances fédérales. En termes de croissance réelle, nous avons perdu du terrain à l'époque où le député de Vancouver Quadra était ministre des Finances. Il est bien hypocrite de critiquer ce qui se passe dans le pays sous le gouvernement actuel. J'ai déjà rappelé le bilan du député de Vancouver Quadra, sous les auspices duquel notre pays a fait les plus folles dépenses depuis la Confédération.

Si nous ne pouvons augmenter les pensions que par étapes, c'est aussi à cause de la découverte du comité des comptes publics au sujet des espaces de bureau. Des millions de pieds carrés d'espaces de bureau sont inutiles et des millions de dollars de deniers publics ont été gaspillés dans ce programme de location bidon. Nous allons mettre un terme à ce genre de méthodes. C'est ainsi que les libéraux ont géré les affaires du pays au cours des ans. Tous ceux qui veulent savoir pourquoi nous n'avons pas plus d'argent à remettre aux provinces ou aux pensionnés n'ont qu'à examiner les rapports annuels du vérificateur général. Loin de s'améliorer, ces rapports ont empiré sous les gouvernements libéraux successifs. Rien n'était contrôlé dans aucun ministère. Les députés libéraux ont pour le moins du toupet de se plaindre de quoi que ce soit.

Je voulais simplement faire publiquement ces quelques précisions pour expliquer pourquoi nous ne pouvons pas augmenter plus rapidement les pensions des veuves. Cependant, nous avons pris un excellent départ. Si nous n'étions pas accablés par une dette publique aussi lourde, nous aurions sans doute plus d'argent à offrir aux pensionnés, aux anciens combattants et autres. Je voulais simplement que tout le monde le sache.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou commentaires? Reprenons le débat.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole à l'occasion de ce débat. J'ai eu du mal à suivre le raisonnement du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie). Si sa logique avait vraiment été rigoureuse, sans faille, il aurait fallu que lui et son parti s'abstiennent de faire des promesses représentant des milliards de dollars afin de pouvoir réduire le déficit et relever les prestations de vieillesse. Le député de Winnipeg-Assiniboine doit se faire une idée une fois pour toutes. Il reproche aux libéraux le déficit qui empêche le gouvernement d'être plus généreux, mais il parle des promesses faites pendant la dernière campagne électorale, des promesses qui auraient alourdi encore davantage le déficit. Il ne peut donc pas jouer sur les deux tableaux à la fois. Il ne peut pas condamner l'ex-gouvernement tout en faisant des promesses extravantages. C'est un raisonnement plein de failles.

• (1440)

Je regrette qu'il se soit acharné à ternir la réputation du chef du parti libéral en montant en épingle ce qui s'est passé il y a une douzaine d'années. J'imagine qu'il parlait de la période allant de 1972 à 1974. Il faut croire que, lors des élections de 1974, les électeurs ne devaient pas être si mécontents du ministre des Finances, car ils n'auraient pas réélu un parti libéral majoritaire. Les Canadiens ont soutenu la politique pratiquée à l'époque.

Le nombre d'années que le député a passées à la Chambre ne lui a pas appris que les déficits sont parfois nécessaires. En période difficile, les gouvernements sont obligés de dépenser. En période de récession, les gouvernements doivent délier les cordons de la bourse pour aider les plus démunis. Et ils peuvent le faire de bien des façons. En 1982-1983, le parti du député de Winnipeg-Assiniboine ne s'est pas privé de dire que le gouvernement de l'époque ne faisait pas assez pour combattre le chômage et pour combler les besoins des localités industrielles du Québec, de Windsor et de sa circonscription. Et pourtant, c'est ce que le gouvernement s'efforçait de faire. Mais, faute de recettes, il fallait bien accroître le déficit pour agir. Cette méthode sert en quelque sorte de tampon pour amortir les contre-coups de la conjoncture puisqu'on a permis aux familles canadiennes de traverser des temps très durs en maintenant leur revenu tout injectant des capitaux dans l'économie.

Je suis fort heureux que le gouvernement ait agi ainsi. Il n'y a pas grand-chose de neuf à dire à propos des failles du projet de loi à l'étude sauf que les participants au débat peuvent jeter les fondements ou mieux, paver la voie pour une prochaine mesure—et j'espère qu'elle ne se fera pas attendre—qui tiendra compte des recommandations du comité sur la réforme des pensions. Voilà quelle est l'utilité du débat. Un débat donne l'occasion à tous les députés de la Chambre d'exposer leurs idées.

Ce qui frappe les députés de ce côté-ci de la Chambre, c'est que, même si le projet de loi accorde une allocation à des personnes qui n'en touchent pas actuellement et qui se réjouiront naturellement de cette mesure, il laisse de côté les gens dont la situation de famille n'est pas reconnue. Autrement dit, on semble avoir retenu comme critère la situation de famille de la personne au lieu de décider d'aider tous les gens de 60 à 65 ans qui ont un revenu inférieur au seuil de la pauvreté. C'est ce dernier principe que nous devrions adopter dans cette mesure et dans les futurs projets de loi.

Ce projet de loi n'apporte rien à beaucoup d'économiquement faibles. Un grand nombre d'hommes et de femmes, après avoir occupé pendant des années un emploi peu rémunéré exigeant une bonne condition physique, sont incapables de continuer à faire ce genre de travail et ne réussissent pas à trouver un autre emploi parce qu'ils n'ont pas la formation nécessaire. Ces gens-là n'ont jamais eu la possibilité de réaliser des économies en vue d'une retraite anticipée. Ils ont donc des besoins particuliers.

Je suis sûr que les députés d'en face admettront que ce projet de loi défavorise les personnes qui ont choisi de rester célibataires. Naturellement, cette discrimination n'en est peut-être pas une sur le plan juridique, mais le gouvernement devrait néanmoins se pencher sur ce problème.

Je voudrais vous lire une lettre qu'un organisme de London, en Ontario, appelé Womanspirit, a envoyée récemment au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart). En voici le texte:

> Étant donné que l'allocation de conjoint proposée par le gouvernement du Canada serait discriminatoire envers un très grand nombre de gens, en majorité des femmes, nous vous demandons d'exhorter le gouvernement à étendre le programme à tous les célibataires économiquement faibles ayant entre 60 et 65 ans. Cet élargissement du programme serait dans l'intérêt de tous les Canadiens célibataires, séparés ou divorcés tombant dans cette catégorie d'âge.
>
> A l'instar d'autres organismes et personnes s'intéressant à la question, Womanspirit appuie le projet d'élargissement du programme des allocations de conjoint.
>
> Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous tenir au courant des suites éventuelles données à cet appel.

Je le répète, le principe qui guide ce projet de loi est rattaché à l'état matrimonial et pas au seuil de la pauvreté. C'est une notion importante à laquelle le gouvernement devra beaucoup réfléchir pendant son mandat parce que c'est l'élément de justice et le principe auxquels la majorité des Canadiens sont disposés à souscrire. C'est le principe qui a poussé les gouvernements antérieurs à procéder par étapes dans la législation sur les pensions, comme l'a dit le député de Winnipeg-Assiniboine.

Par ailleurs, un débat sur certaines modifications à la Loi sur la sécurité de la vieillesse incite inévitablement les Canadiens en général à exprimer leur volonté, à faire des recommandations, des observations et des suggestions. Bien des personnes qui approchent de la soixantaine voudraient prendre leur retraite tôt. Le message est particulièrement vigoureux lorsqu'il vient des personnes qui travaillent dur physiquement. Elles demandent pourquoi le gouvernement n'abaisse pas l'âge de la retraite pour faire comme ailleurs où les hommes peuvent prendre leur retraite à l'âge de 60 ans et les femmes à l'âge de 55 ans. C'est également le message que nous transmettent les travailleurs manuels qui doivent prendre leur retraite parce qu'ils ne peuvent pas continuer à faire un travail manuel. Il s'agit des ouvriers de la construction, des mineurs, des débardeurs, des travailleurs du bois et d'autres travailleurs qui ont dû se servir de leurs muscles et de leur dos toute leur vie. A un certain moment, ces personnes se sentent incapables de continuer ainsi. Elles voudraient un régime de sécurité sociale qui leur permette de prendre leur retraite plus tôt que les autres. Elles veulent avoir le choix et pouvoir prendre leur retraite lorsqu'elles sont prêtes, au lieu de devoir attendre d'avoir atteint un certain âge, qui est le même pour tous.

• (1450)

Que l'on soit col bleu ou col blanc, que l'on fasse un travail manuel pénible ou non—la condition physique varie d'une personne à l'autre—la question suivante nous vient tout naturellement à l'esprit: ne faudrait-il pas concevoir, dans un beau régime démocratique comme le nôtre, un système qui permette aux travailleurs de choisir, d'avoir des préférences différentes? La durée de vie varie d'une personne à l'autre, cela va de soi, et il existe différentes sortes d'activités professionnelles; ce sont par conséquent des questions qui nous viennent tout naturellement à l'esprit. Ne faudrait-il pas essayer de concevoir un système qui offre aux citoyens l'occasion de choisir la date de leur retraite et le moment où ils veulent adopter la formule de revenu fixe? C'est une question cruciale pour les personnes dont le revenu est modeste et qui n'ont pas eu l'occasion d'investir en prévision de leur retraite au cours de leur vie.

Monsieur le Président, le parti libéral défend ce principe au nom des citoyens qui veulent le faire adopter. D'une façon générale, c'est le principe qui nous a guidé en matière de sécurité sociale et de progrès social. Voilà pourquoi les gouvernements ont instauré une foule d'autres mesures pour protéger tous les citoyens contre des difficultés imprévisibles ou inattendues.

Monsieur le Président, j'estime que nous devons faire progresser notre législation sociale en cherchant des moyens d'offrir certains choix aux Canadiens. Nous devons tenir compte du genre de travail que les gens ont accompli pendant leur vie et trouver des solutions leur permettant de prendre leur retraite de bonne heure. A ce sujet, je tiens à signaler que les travailleurs de certaines industries du Canada peuvent, s'ils remplissent les conditions requises, prendre leur retraite à 55 ans. Cela vaut pour ceux qui ont travaillé 30 ans, je crois, dans quatre industries à savoir le vêtement, le textile, le tannage et la chaussure. Il s'agit non pas d'une mesure sociale, mais d'une mesure visant à protéger les industries touchées par la concurrence et les changements technologiques.

Comme il a été question de l'excellent rapport que le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a préparé sur les changements technologiques, j'en profite pour mentionner qu'il y a actuellement au Canada un certain nombre de Canadiens qui peuvent prendre leur retraite à 55 ans.

Il s'agit alors de se demander comment nous pouvons, à partir de là, accorder la même possibilité à un plus grand nombre de gens, s'ils le désirent? De toute évidence, tout le monde ne fera pas ce choix, car nous savons tous que certains Canadiens éprouvent du plaisir à travailler passé l'âge de 65 ans. D'autres personnes voudront toutefois profiter de cette possibilité.

Une autre question se pose alors: Comment financer une retraite anticipée de façon réaliste? Allons-nous nous servir du régime fiscal? Peut-on le faire en réaffectant les fonds qui sont actuellement à la disposition des gouvernements? Allons-nous procéder autrement? Évidemment, il faudra réfléchir à la question, et je crois que nous le ferons, car je ne pense pas qu'un seul député ici présent ne s'opposerait au principe de la retraite anticipée.

La question de la préretraite a été soulevée aussi bien par les personnes âgées que par les jeunes en période de chômage élevé car, selon une croyance bien ancrée, le système pourrait alors, grâce à la préretraite, créer des possibilités d'emploi pour les jeunes. Par conséquent, lorsque nous débattons la question de la sécurité de la vieillesse, nous débattons aussi, dans une certaine mesure du moins, la question de la création d'emplois. Les deux questions sont manifestement liées.

Évidemment, le grand défi qui se pose au gouvernement ces jours-ci est de trouver les moyens de financer une forme de préretraite. Comme le projet de loi C-26 s'applique aux personnes qui ont entre 60 et 65 ans, et qui sont dans le besoin, je prie certes le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social—qui est bien connu pour sa compassion et sa compréhension de la politique sociale au Canada—de songer très sérieusement à inclure ces personnes dans la catégorie visée par ce projet de loi. Je suis persuadé que le ministre aurait le plein appui de son caucus et des deux partis d'opposition à l'égard de pareille mesure qui serait certes bien accueillie par les quelque 80,000 Canadiens dont a parlé avec beaucoup de passion mon collègue, le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), au cours du débat. Ces Canadiens ont besoin que toute la société s'occupe d'eux par l'entremise de leur gouvernement. Ce sont ces personnes que le projet de loi devrait aussi viser et englober de façon générale.

[*Français*]

M. Hudon: Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue qui vient de parler de la grande passion qu'a mise le député de Montréal-Saint-Marie (M. Malépart) dans la défense de ce dossier-là, lui-même qui disait le 30 novembre 1982:

Tout d'abord je me suis demandé comment il se fait que les membres du parti progressiste conservateur s'opposaient à ce projet de loi qui limitait les augmentations de prestations de pension de sécurité de la vieillesse.

Il avait de la passion et il avait de la compassion aussi dans le temps, monsieur le Président.

Mon honorable collègue a parlé tout à l'heure de la discrimination. Il est évident que lorsqu'on établit une limite quelque part, il finit toujours par y avoir une discrimination.

J'ai travaillé dans le domaine scolaire où, à l'époque, l'âge d'admission des enfants à l'école était établi en utilisant la date du 30 novembre. A un moment donné, il y eut des pressions de toutes parts, il a fallu ramener cela au 1er octobre. Eh bien, cela a demandé du temps. D'abord, les parents qui s'étaient impliqués là-dessus et les enfants ont eu le temps de vieillir: faites-vous en pas, ils sont rentrés à l'école après cela! Mais cela a fini par passer. Il y a des gens qui essayaient de me faire dire: c'est discriminatoire pour les enfants du 2 octobre. Vous en voulez aux enfants du 2 octobre!

Ici, on devrait féliciter le gouvernement, premièrement, parce qu'il y va selon ses besoins, selon ses moyens au lieu de toujours faire comme on faisait dans la philosophie du parti qui était au pouvoir, de toujours prendre des couches horizontales. Cela a commencé à 70 ans, le fonds de pension, il a baissé à 69 et ainsi de suite. C'est rendu à 65 ans et la promesse était de le baisser à 64 à un moment donné avec le revenu garanti.

Le gouvernement au pouvoir actuellement a tranché de façon verticale dans une tranche importante qui est en vertu de nos besoins. Cela permet de faire des percées importantes verticales là-dedans. Et il est bien évident que l'on peut toujours dire qu'on en veut aux autres qui ne sont pas dans cette tranche-là. On n'en veut pas aux autres qui sont dans cette tranche-là, on en veut à ceux-là qu'on inclut dans cette tranche-là et ce sont les personnes les plus dans le besoin à l'heure actuelle. Cela, c'est important.

M. Caccia: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Beauharnois-Salaberry (M. Hudon) de son intervention. Je suis parfaitement d'accord sur le fait que l'on doit protéger ceux qui ont besoin d'être protégés, et le but de mon intervention était complètement en faveur de ceux qui doivent être protégés, mais qui ne sont pas couverts par cette initiative.

• (1500)

C'est là la substance de notre message pour l'été. Je suggère au député de développer un sens de la patience quand son gouvernement est critiqué, car on doit comprendre que dans cette Chambre on ne peut pas seulement faire des compliments tout le temps; au contraire, on doit développer un sens critique et l'accepter de bonne grâce. J'accepte l'intervention de l'honorable député parce qu'il parle la même langue que moi. Nous parlons d'un même sujet: donner de la protection à ceux qui en ont besoin, mais, malheureusement, le projet de loi C-26 à l'étude aujourd'hui donne une protection à ceux qui en ont besoin, oui, mais un autre groupe de Canadiens qui ont ce même besoin et qui sont du même groupe d'âges n'est pas protégé. C'est la raison pour laquelle j'ai lu dans ce contexte la lettre de l'organisme «Women's Spirit» qui utilisait le mot «discrimination».

Le président suppléant (M. Charest): Questions et commentaires. L'honorable député de Richelieu (M. Plamondon) a la parole.

M. Plamondon: Monsieur le Président, je suis également surpris, comme mon collègue qui vous a précédé, de certaines interventions de votre part de même que de l'intervention du député qui défendait avec acharnement et qui distribuait aujourd'hui à tous les députés son fameux texte sur les trois dames en question, Mme Lebrun, Mme Legris et Mme ... il ne manquait que Mme Lerouge, en tout cas, qui distribuait ces trois documents-là et qui était surpris de voir que notre gouvernement ne s'était pas préoccupé ...

Notre gouvernement, pendant la campagne électorale, avait fait une promesse, il faut le rappeler, une promesse dans ce domaine-là, c'est-à-dire de placer exactement ce projet de loi, et moins de six mois après, il le fait.

De plus, en termes de promesses, les députés du parti de l'opposition n'ont pas à nous faire la morale, parce que, en 1980, vous en aviez fait, vous avez renversé un gouvernement. Cela a coûté 105 millions pour renverser un gouvernement en 1980 sous prétexte que le prix de l'essence allait augmenter et, moins de six mois après, vous l'avez augmenté de 65 cents. En termes de promesses, les gens de l'opposition n'ont pas à nous faire la morale. Nous, nous les respectons! Nous, nous avons dit: De 60 à 65 ans, les veufs et les veuves seront payés, et ils le seront. Quant à vous, mon honorable député, vous vous interrogez sur les dames de 62 ans ... Rappelez-vous que si votre gouvernement avait été élu, premièrement, tout ce qu'il aurait touché ce sont les femmes de 60 ans et les hommes de 64 ans, et vos trois dames n'auraient rien eu, tandis qu'au moins, là, il y en a une des trois qui va avoir quelque chose. Vous êtes donc démagogiques en interrogeant le gouvernement de cette façon et en intervenant ainsi; c'est de la démagogie! Et au lieu de dormir sur vos bancs quand vous étiez au pouvoir, entre 1980 et 1984, vous auriez dû justement vous réveiller et faire en sorte que les principes de vertu que vous défendez aujourd'hui soient mis en application.

Le président suppléant (M. Charest): Questions et commentaires. L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

M. Malépart: Comme suite au débat soulevé par mon collègue et surtout au dernier orateur ... à mon avis, il vient de démontrer son ignorance complète dans ce dossier. S'il avait relu le discours de son ministre, il aurait remarqué ... J'aimerais que mon collègue me dise ...

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Gatineau (Mme Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je crois que le Règlement interdit à un député de faire un commentaire sur le commentaire d'un autre député sur un discours. Je crois que le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) est censé s'en tenir à un commentaire sur le discours de l'orateur qui participe au débat.

Une voix: C'est vrai!

Le président suppléant (M. Charest): Juste pour situer un peu où on en est rendu: l'honorable député de Richelieu (M. Plamondon) a fait des commentaires concernant le discours prononcé par le député de Davenport (M. Caccia), et le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a pris la parole à son tour puisque le député de Davenport (M. Caccia) n'avait pas cru nécessaire de répondre pour lui aussi faire des commentaires.

On en est donc toujours à la période de questions et commentaires, et on en est rendu au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart).

M. Malépart: Monsieur le Président, c'est un rappel au Règlement. Évidemment, je vois l'honorable député . . . sur un rappel au Règlement . . . être toujours à côté de la «track». Pourriez-vous lui donner un cours une fois pour toutes? Avec cela, je termine en ce qui concerne la question de Règlement.

Pour continuer . . . la question que je posais à mon collègue, suite aux commentaires faits par le député de Richelieu (M. Plamondon) alors que je mentionnais qu'il ne connaissait pas du tout le dossier, il devrait le lire . . . J'aimerais savoir . . . c'est la même question que je pose . . . l'autre commentaire, c'est qu'il a décidé d'y aller «au vertical». Mais comme un progressiste conservateur n'est pas capable d'aller jusqu'au bout, est-ce que mon collègue peut me dire, le fait qu'ils ont arrêté à moitié, quelle est la différence entre une veuve dans le besoin, qui a le même âge, le même revenu, le même coût de logement, et une personne qui est séparée, qui a le même âge, le même revenu et le même coût de logement? Quelle est la différence? De quelle façon peut-on trouver que l'une est plus pauvre que l'autre?

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Davenport (M. Caccia) a la parole.

M. Caccia: Monsieur le Président, il est clair que la question posée par le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) nous donne une occasion de répéter le fait qu'il y a un élément d'injustice dans ce projet de loi. Et je suis vraiment étonné que l'honorable député de Richelieu (M. Plamondon) ait préféré d'introduire une autre dimension dans ce débat qui n'a rien à faire avec la question actuellement à l'étude dans cette Chambre, parce que, maintenant, le sujet de notre discussion est vraiment clair, si on doit donner une aide, on doit donner la pension à tous ceux qui ont besoin de la pension entre l'âge de 60 et 65 ans où sûrement se trouve une partie de cette population. Et naturellement, comme on l'a déjà mentionné, nous sommes en faveur de donner cette protection à tous ceux qui en ont besoin dans ce groupe d'âges.

Le président suppléant (M. Charest): La période des questions et commentaires est maintenant terminée.

[*Traduction*]

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, cette mesure était attendue depuis longtemps, aussi minime soit-elle. Je félicite le ministre de l'avoir présentée. Les quelques milliers de veufs et de veuves n'ayant que peu d'argent pour vivre, à qui elle s'adresse, en ont certainement besoin et s'il était possible d'accélérer son adoption je suis sûr que les députés de ce côté-ci de la Chambre seraient d'accord. Cependant, j'ignore pourquoi le gouvernement ne veut pas que le projet de loi entre en vigueur avant septembre prochain. A moins qu'il n'accepte en comité de modifier cette date, nous ne pourrons rien faire qui puisse devancer le versement des prestations. Je suppose qu'on étudiera cet aspect de la question au comité et j'espère que le ministre et son gouvernement accepteront de modifier, entre autres, cette disposition.

Certains se sont demandé pourquoi le projet de loi ne touchait qu'un petit nombre des retraités qui sont dans le besoin. Le comité de la réforme des pensions a pourtant fait des recommandations beaucoup plus larges. Dans son rapport minoritaire, M. Miller préconisait mieux encore. Il demandait que les célibataires âgés de 60 à 65 ans aient droit à cette allocation, mais ce projet de loi les en prive toujours.

• (1510)

Des porte-parole du gouvernement ont déclaré que le Canada n'avait pas les moyens de verser des pensions à un plus grand nombre de personnes. Par rapport aux locataires d'un immeuble, 85,000 personnes est un chiffre élevé, mais il est bien mince en regard de la population âgée du Canada. Selon certains ministériels, nous n'avons pas assez d'argent pour consentir cette allocation aux personnes pauvres qui satisferaient aux critères si elles n'étaient pas demeurées célibataires. Quelqu'un a supposé que le gouvernement avait sans doute pu épargner de l'argent. Dans ce cas, célibataires ou veufs ne seraient pas admissibles. Mais là n'est pas mon propos. Je veux parler des gens pauvres, ayant autant de besoins que les autres, mais qui ne se sont pas mariés. Ils sont nombreux dans cette situation au Canada. On voit de plus en plus de célibataires, quelle qu'en soit la raison. Les Canadiens ne se marient plus autant qu'il y a dix ou quinze ans.

Cette omission n'était pas nécessaire. Je ne sais s'il faut rire ou pleurer de l'excuse qu'a employée le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie), selon laquelle le gouvernement n'a pas d'argent. C'est la même excuse bête dont se servait le gouvernement précédent qu'il a attaqué avec tant d'acharnement.

Le sous-ministre a dit que le gouvernement était fortement endetté. Il nous a conseillé de consulter le rapport du vérificateur général. Ce dernier nous dit dans son rapport d'où vient la plus grande partie de cette dette. Il fait remarquer que la dette disparaîtrait si certains groupes payaient leur dû selon le principe fondamental de l'impôt sur le revenu. Le vérificateur général estime entre 30 et 50 milliards de dollars les dons qui sont faits aux grandes entreprises sous forme d'impôts non perçus. Cet ordre des choses a été établi sous le gouvernement précédent, du temps où l'actuel chef de l'opposition (M. Turner) était ministre des Finances. Les générosités envers les grandes entreprises ont pris des proportions considérables au cours des douze dernières années sans que s'en plaigne le député de Winnipeg-Assiniboine ni aucun des autres membres du caucus conservateur. Jamais ils n'ont laissé entendre que ces sociétés devraient payer leur juste part des impôts. Jamais ils n'ont exigé qu'elles paient les 23 milliards d'impôt différés accumulés. Ils n'ont jamais proposé qu'elles paient de l'intérêt sur ces impôts différés.

Les membres du gouvernement conservateur ne tiennent pas à percevoir l'argent chez ceux qui pourraient nous permettre de rembourser la dette publique. Ils disent regretter de ne pouvoir verser de meilleures pensions aux célibataires, hommes et femmes, âgés de 60 à 65 ans. S'ils n'en ont pas les moyens c'est parce que le gouvernement conservateur refuse de recouvrer ce que lui doit la grande entreprise.

Le vérificateur général a semblé déplorer que nos dirigeants ne puissent pas fournir de chiffres précis. Le montant varierait de 30 à 50 milliards de dollars. En fait 30 milliards de dollars suffiraient à effacer le déficit. Il en ignore le montant exact parce qu'il n'existe pas de comptabilité. Ni les libéraux ni les conservateurs n'ont fait quoi que ce soit pour établir les sommes que devrait verser la grande entreprise. Le gouvernement précédent et le nouveau gouvernement ont tenté de tromper les contribuables en disant que les coffres étaient vides et qu'ils étaient sans le sou, déclarant aux personnes âgées qui ont travaillé toute leur vie pour leur pays, qu'elles ne pouvaient toucher des pensions qui rétabliraient leur pouvoir d'achat.

Pendant ce temps, des présidents de société touchent des pensions de l'ordre de centaines de milliers de dollars parce que les sociétés ont été choyées par le gouvernement précédent. Et beaucoup de ceux qui ont travaillé pour enrichir ces entreprises toucheront une pension qui ne leur permettra même pas d'occuper un logement décent, de se nourrir convenablement, encore moins de payer le prix d'un taxi. On en rencontre beaucoup à Spadina et je les connais. Il est honteux que le gouvernement tente de faire croire qu'il n'a pas les moyens de relever les pensions. Depuis six mois qu'il est au pouvoir, l'actuel gouvernement aurait pu commencer à modifier notre régime fiscal de manière à atténuer cette injustice. Il aurait pu commencer à recouvrer certains impôts auprès de ces entreprises.

Au cours de la campagne électorale, les conservateurs nous avaient promis de percevoir ces impôts, mais maintenant ils ont oublié leur promesse. Et quand on le lui rappelle, le premier ministre (M. Mulroney) le prend en plaisantant. Sa pension lui ne le préoccupe pas. Il a oublié les pensions des travailleurs qu'il fréquentait durant sa jeunesse, et dont son père était. Il les oublie ces personnes-là sauf quand il se veut vanter de ses nobles origines. Mais quand il s'agit de pension, il ne les reconnaît plus.

Monsieur le Président, j'ai travaillé pendant 18 ans dans une usine qui a fermé ses portes il y a quelques années. Une autre entreprise qui l'avait achetée a décidé que l'établissement était de trop. Ce fut une décision prise entre quatre murs. Quelques-uns de mes anciens camarades de travail continuent d'arpenter les rues en quête d'un emploi. Qui veut embaucher un homme de 55 ou 60 ans, sans qualification aucune ou semi-qualifié? Ils ont bien travaillé à l'usine durant les 18 années où je les ai connus. Ils ont produit et continueraient de le faire parce que l'usine était productive. Elle le serait toujours n'eût été une décision des conseils d'administration de ces sociétés qui bénéficient de largesses fiscales censément pour créer plus d'emplois. Les administrateurs ont en fait employé ces largesses fiscales à faire disparaître les emplois de 145 travailleurs de cette usine.

Je connais ces travailleurs par leur nom. Certains d'entre eux sont célibataires . Ils devraient avoir droit à une prestation de ce genre lorsqu'ils atteignent l'âge de 60 ans. Ils ne l'obtiendront pas si le gouvernement ne fait rien. On nous dit qu'un de ces jours après que le gouvernement aura tiré d'affaires tous ses amis intimes, s'il reste de l'argent, il le distribuera à ces travailleurs âgés.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, appuierons le projet de loi. Nous n'allons pas en retarder l'adoption. C'est le gouvernement qui va en retarder la mise en application jusqu'à l'automne prochain. Nous serions disposés à en accélérer l'entrée en vigueur. Notre premier porte-parole, le député de Beaches (M. Young), a proposé un accord. Il a fait savoir que notre parti ne ferait intervenir qu'un seul orateur si le ministre acceptait de mettre le projet de loi en vigueur aussitôt que possible. Le ministre n'a pas relevé ce défi. Il tient à ce que personne n'en bénéficie avant l'automne prochain. En outre, cette mesure sera refusée à certains de ceux qui en ont vraiment besoin. Le gouvernement n'entend pas verser cette prestation aux célibataires pauvres et âgés de 60 ans. Il y en a un grand nombre au Canada. Nous en voyons beaucoup dormir dans les abris de la commission des transports à Toronto, quand il fait froid. Nous les voyons dormir dans les cages d'escalier des garages publics, notamment en face de l'hôtel de ville. Ces gens ont besoin de cette prestation, mais le gouvernement ne la leur donnera pas, car il préfère en faire don aux sociétés pétrolières, aux banques et à d'autres qui ont contribué à sa caisse électorale.

• (1520)

Je regrette vivement la mesquinerie du gouvernement. Je voterai pour cette mesure parce qu'elle accorde une prestation à quelques personnes qui en ont besoin. Je voudrais cependant qu'on la verse plus tôt au lieu d'attendre en septembre, comme le projet de loi le prévoit. Je propose au gouvernement de revenir sur sa décision et d'accorder cette prestation aux célibataires aussi bien qu'aux veufs.

M. Weiner: Monsieur le Président, le député a dit que son parti avait proposé qu'un seul de ses représentants pourrait parler à condition que le projet de loi entre en vigueur immédiatement. A qui cette proposition a-t-elle été adressée, quand a-t-elle été faite et qui l'a rejetée? C'était, me semble-t-il, une proposition intéressante qui aurait dû retenir l'attention de tous.

M. Heap: Monsieur le Président, le député la trouvera à la page 1947 du compte rendu du 4 février 1985. Le député de Beaches (M. Young) a déclaré:

> Je suis peut-être sur le point de faire au ministre une offre qu'il ne peut refuser. Ce que nous reprochons, entre autres, à ce projet de loi, c'est évidemment le temps qu'il faudra pour mettre en œuvre cette mesure. Sauf erreur, il faudra attendre septembre, soit un délai de dix mois. Si cela permettait au ministre de présenter cette mesure d'ici à la fin du mois, mon parti serait d'accord pour que je sois le seul orateur. Nous pourrions alors lui faire franchir toutes les étapes le plus rapidement possible, si cela convenait au ministre. Si le ministre est d'accord, il lui suffit de me faire parvenir une note et nous l'examinerons d'un œil bienveillant.

De toute évidence, le ministre n'a pas répondu.

M. Weiner: Monsieur le Président, comme je n'ai pas beaucoup d'expérience à la Chambre—j'ai été élu pour la première fois le 4 septembre dernier—j'ignore si c'est là la bonne façon de présenter des propositions concernant un projet de loi fort important. J'imagine que ce serait aux leaders à la Chambre ou au député concerné de s'en charger selon la procédure normale plutôt qu'à quelqu'un qui fait de telles propositions par inadvertance, au fil de ses propos.

M. Heap: Monsieur le Président, je rappelle, à titre simplement de député de Spadina, que de telles propositions sont fréquemment débattues à la Chambre. C'est l'objet même des débats.

En ce moment, par exemple, les trois leaders à la Chambre sont absents, ce qui ne nous empêche pas de poursuivre nos travaux. Si la question soulevait un problème et que le ministre ou le leader du gouvernement à la Chambre était intéressé par une offre, il était parfaitement libre d'entamer des négociations. Mais il sautait aux yeux qu'il n'en avait pas du tout l'intention. Pour des raisons qui m'échappent, le ministre tient à reporter l'application du projet de loi au mois de septembre.

M. Hawkes: Je me sens obligé d'intervenir, monsieur le Président. Rétablissons les choses dans leur juste perspective en ce qui concerne la déclaration du député de Beaches (M. Young), qui n'est pas habilité à parler au nom de son parti.

M. Benjamin: C'est notre porte-parole.

M. Hawkes: Relisons ce qu'il a dit:

> Je suis peut-être sur le point de faire au ministre une offre . . .

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Beaches (M. Young) est notre critique en matière de pensions et il est autorisé, au nom de notre parti, à faire les offres qu'il veut. C'est pour cela que notre parti lui accorde son soutien.

M. Hawkes: Il est clairement entendu à la Chambre que toutes les dispositions sur des sujets exigeant le consentement unanime des députés sont réglées entre les leaders à la Chambre. Les leaders à la Chambre sont habilités à parler au nom de leur parti respectif.

Revenons sur ce qu'a dit le député de Beaches (M. Young):

> Je suis peut-être sur le point de faire au ministre une offre . . .

Et le député a terminé en disant:

> Si le ministre est d'accord, il lui suffit de me faire parvenir une note et nous l'examinerons d'un œil bienveillant.

Quelle personne sensée accepterait ce genre d'invitation d'une personne qui nous demande de nous engager sans prendre elle-même un engagement ferme. Cette offre ne vient pas des deux partis d'opposition ou du député indépendant, mais simplement d'un parti politique qui est bien connu pour s'acoquiner avec l'autre parti d'opposition chaque fois qu'il en a l'occasion. C'était simplement un piège tendu au gouvernement et je félicite ce dernier d'avoir été assez sage pour ne pas tomber dans le panneau. Notre gouvernement connaît l'utilité de la consultation et de la collaboration. Il sait qu'il est important de parvenir à des ententes acceptables pour tout le monde.

Si le Nouveau parti démocratique souhaite vraiment un accord, il n'a qu'à demander à son leader parlementaire de négocier avec les autres leaders parlementaires. J'espère que ce parti adoptera cette solution et montrera qu'il veut sincèrement la modification.

Le président suppléant (M. Charest): La paroles est député de «Spadeena», également connu sous le nom de Spadina.

M. Heap: Tout le monde à Spadina dit Spadina, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): Je me permettrai simplement de dire au député de Spadina qu'à Sherbrooke nous prononçons «Spadeena», mais dans les circonstances j'appellerai respectueusement sa circonscription Spadina.

M. Heap: Merci beaucoup, monsieur le Président. Nous avons maintenant deux noms.

Je peux simplement dire au député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) que le gouvernement aurait pu nous envoyer une note pour formuler des réserves. Il aurait pu répondre à la proposition de notre critique en la matière, notre porte-parole à la Chambre à ce moment-là.

Si le gouvernement craignait que ses 211 représentants se fassent coincer par 30 députés—il reconnaît peut-être que nous faisons le poids—il aurait pu au moins nous envoyer une note.

Il ne s'agissait pas de demander le consentement unanime, mais de savoir si des députés continueraient à prendre la parole. J'ai décidé d'intervenir, bien que les députés du gouvernement nous aient pratiquement demandé de la fermer.

Je me souviens de l'époque où le député siégeait de ce côté-ci. Il était certainement convaincu que le rôle de l'opposition consistait à s'opposer et il l'a fait très souvent en y mettant beaucoup d'énergie et de temps. Maintenant qu'il est du côté du gouvernement, il pense que l'opposition est là pour se taire. En fait, le rôle de l'opposition consiste à critiquer lorsque c'est nécessaire, et comme le gouvernement n'écoute pas nos critiques, j'espère que les citoyens les entendront, surtout ceux qui pâtiront à cause des limitations de cette mesure.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je tiens à commenter brièvement le discours du député de Spadina (M. Heap). Apparemment, l'atmosphère amicale de ce vendredi a commencé à se dégrader depuis la fin de la période des questions. Après les mesquineries que j'ai entendues cet après-midi, je ne peux résister à l'envie de dire quelque chose. Si le député s'apprête à appuyer cette mesure, il ne devrait pas critiquer le premier ministre (M. Mulroney) et faire des observations au sujet de ses déclarations à moins de citer directement une source digne de foi.

Le fait est que le premier ministre n'a pas oublié les gens avec qui il travaillait. Comme vous vous en souviendrez, le règlement de Schefferville a été le plus généreux de l'histoire du Canada. Lorsqu'il a été obligé de fermer la mine de Schefferville, il a dû prendre une décision très regrettable, mais il n'a certainement pas oublié les gens avec qui il travaillait.

M. Heap: Et Labrador City?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je me souviens que le premier ministre a dit à la Chambre, il y a une quinzaine de jours, que si le NPD ne voulait pas nous aider à venir en aide aux nécessiteux, nous le ferions nous-mêmes.

M. Heap: Pourquoi n'aide-t-il pas les nécessiteux de Labrador City?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous n'avons pas les moyens de répondre à tous les besoins de tout le monde. Voilà pourquoi cette mesure ne peut pas répondre aux besoins de tous et chacun. C'est pour cette raison qu'elle ne s'applique pas aux personnes âgées de 65 ans.

Je rappelle au député de Spadina que notre premier ministre se soucie sincèrement du sort des citoyens de notre pays.

• (1530)

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais dire tout d'abord que je vais m'efforcer de satisfaire le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), selon lequel les députés devraient faire des remarques brèves et pertinentes.

Le projet de loi a quelques bons côtés. Le marché qu'il vise à desservir est bon, cela ne fait aucun doute. Comme mes collègues l'ont dit au début du débat, nous, députés, devrions sérieusement essayer de venir en aide aux gens dans le besoin. J'appuie en partie les mesures que contient ce projet.

Je n'ai entendu aucun député déclarer que l'objectif du gouvernement est mauvais, mais en réalité, il y a peut-être beaucoup d'échappatoires.

Mme Mailly: Citez-en une.

M. Dingwall: La députée écoute rarement. J'espère qu'elle essaiera au moins d'être aussi sincère que moi en examinant le fond de cette mesure législative.

Mme Mailly: Je le suis.

M. Dingwall: La députée est connue pour ses rapports avec la presse. Elle espère toujours obtenir un peu de publicité. Elle aura certainement la politesse de m'écouter. Je ne suis pas membre de son parti. J'ai peut-être une théorie ou une idéologie différente de la sienne, mais elle devrait faire montre de politesse.

Je rappelle que c'est un gouvernement libéral qui a proposé les allocations de conjoint. Le gouvernement conservateur vient de décider d'étendre cette allocation, dans le cadre du Programme de sécurité de la vieillesse, à toute personne de 60 à 64 ans dans le besoin et qui vit seule. Cet objectif est très louable mais je le répète, il y a des échappatoires. Des milliers de Canadiens célibataires voudraient être visés par cette mesure. Il est trop facile pour les députés ministériels de s'écrier en chœur qu'ils n'ont pas les moyens alors que durant la campagne électorale, il n'a jamais été question de modération. En effet, durant cette campagne, le gouvernement a fait au total plus de 330 promesses. Il ne peut pas gagner sur tous les tableaux. Était-il sérieux ou non durant la campagne? Je sais qu'il va faire tout son possible pour ménager la chèvre et le chou, mais ce n'est pas possible, à mon avis.

Je tiens à ce que tout le monde sache que j'appuie la partie du projet de loi qui touche 85,000 Canadiens de plus. Si les modifications réclamées par mon parti sont acceptées, 80,000 Canadiens de plus pourront en profiter. Nous devons nous souvenir qu'un grand nombre de Canadiens ne jouissent pas du même niveau de vie que nous à la Chambre, ou que les membres d'autres professions.

Le gouvernement est injuste en excluant, délibérément ou par insouciance, ce groupe de Canadiens. Les orateurs de mon parti qui m'ont précédé et ceux qui me suivront n'ont pas manqué et vont continuer de souligner ce sujet d'inquiétude. Nous espérons que le gouvernement prendra connaissance de nos recommandations et effectuera ces changements.

Je le répète, j'approuve dans le projet de loi à l'étude la recommandation émanant du groupe d'étude parlementaire sur la réforme des pensions. Il était dans l'intérêt bien compris du Parlement de présenter aussi rapidement que possible un projet de loi renfermant une recommandation du groupe d'étude parlementaire qui a reçu un appui unanime, afin d'en faire profiter les Canadiens.

On a dit aujourd'hui qu'il serait peut-être souhaitable d'en hâter la mise en application. J'y serais favorable, qu'il s'agisse pour le gouvernement d'assumer sa responsabilité fiscale ou de prévoir une disposition en ce sens dans un budget qui était censé être présenté en avril ou en mai, voire même plus tard, selon ce qui se passera en Ontario.

Des députés néo-démocrates ont formulé des propositions concrètes en vue d'accélérer l'étude du projet de loi. Il est parfaitement inutile que le député de Calgary-Ouest prenne la parole pour reprocher aux députés néo-démocrates de tenter de faire adopter un projet de loi en faveur des gagne-petit. Ce n'était pas l'ambiance qui régnait quand le groupe d'étude parlementaire a étudié cette mesure.

Je voudrais dire nettement que j'appuie la mesure qui vient en aide aux personnes en question mais, je le répète, le gouvernement devrait étendre ces prestations au groupe exclu. Le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) pourrait peut-être user de son influence auprès de ses collègues du cabinet et des députés de l'arrière-ban pour faire accorder ces prestations aux autres Canadiens nécessiteux. Cela s'impose, je crois. J'ai reçu des lettres de Canadiens de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et d'autres régions du pays qui sont très irrités que les députés appuient en principe une initiative effectivement injuste envers un certain groupe de personnes. Les parlementaires ne veulent certes pas agir ainsi. Nous ne pouvons assurément pas éprouver davantage des Canadiens qui connaissent actuellement des temps difficiles.

Nous pourrions demander que le projet de loi offre une pension aux personnes qui tiennent maison ou d'autres innovations de ce genre. Mais le gouvernement a refusé; peut-être aurons-nous l'occasion d'en reparler une autre fois. Le gouvernement voudrait que ce projet de loi entre en vigueur à compter de septembre 1985. S'il y tient, compte tenu de sa majorité, il nous est presque impossible de nous y opposer. Cependant, je ne vois pas pourquoi les ministériels d'en face et ceux qui nous encadrent de ce côté-ci reprochent aux députés de retarder sciemment les travaux du Parlement. Nous nous efforçons de débattre de cette mesure d'une façon intelligente. Nous cherchons à faire comprendre au gouvernement que, s'il comporte de bons éléments, ce projet de loi en compte beaucoup d'autres qui devraient être changés ou modifiés dans le sens que nous proposons.

• (1540)

En terminant, je dirai que je me réjouis que le gouvernement ait présenté ce projet de loi, même si je ne l'approuve pas sans réserve. Je me réjouis par ailleurs qu'il accepte en l'occurrence les recommandations d'un groupe de travail parlementaire qui a œuvré fort longtemps pour élaborer une mesure que le gouvernement puisse présenter à la Chambre.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voulais tout simplement faire un commentaire sur l'intervention du député. Je voulais aussi le rassurer en lui disant que, lorsque j'ai mentionné que l'on devrait déférer ce projet de loi à un comité, ce n'était pas parce que je n'écoutais pas son discours, tout simplement, c'était précisément parce que j'écoutais. Il me disait que peut-être, d'après lui, le projet de loi n'était pas parfait, qu'il pourrait être amélioré. Je sais que le député est un collègue au Comité de l'expansion industrielle régionale et je sais que c'est un homme qui possède bien ses dossiers. Je suggérais donc tout simplement que, peut-être, c'était l'endroit où on pourrait améliorer, selon ses idées, ce projet de loi qui lui tient tant à cœur. Alors, le renvoi à un comité n'est pas un renvoi aux oubliettes, c'est tout simplement un renvoi à un endroit où on peut vraiment faire un travail en détail.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, je remercie la députée de ses observations. Je connais et comprends fort bien la procédure parlementaire. Cependant, j'aurais espéré que les députés de tous les côtés, de tous les partis, qu'il y ait ou nom un député indépendant parmi nous, profitent pleinement de l'occasion pour débattre ce projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie. Il pourrait en ressortir des propositions tendant à améliorer le projet de loi. Je suis persuadé que nous pourrions l'améliorer encore davantage en comité. Les députés aiment avoir cette occasion. Étant donné que ce projet de loi n'entrera pas en vigueur avant septembre 1985, je ne peux comprendre pourquoi on le renvoie au comité. La députée ne prétend sûrement pas que les députés ne peuvent faire des propositions tendant à améliorer des mesures législatives qu'en comité et non pas à la Chambre. C'est ici même qu'on doit proposer des améliorations à une mesure législative. Si la députée désire recevoir des recommandations, je peux lui en faire un certain nombre dès maintenant.

M. Jepson: Après avoir entendu le député prendre un ton très moralisateur pour formuler les critiques à l'endroit du projet de loi qu'il s'est senti obligé de soumettre aux Canadiens, je tiens à dire que le gouvernement et le ministre ont fait preuve d'une grande honnêteté en présentant ce projet de loi. Ils ont reconnu qu'il comporte certaines lacunes en ce sens qu'il ne répond pas aux besoins légitimes de certaines personnes. Ils ne l'ont pas caché aux gens lorsqu'ils ont présenté ce projet de loi.

Cette obstruction laisse supposer que nos vis-à-vis ont des motifs cachés pour retarder l'adoption de ce projet de loi. Nos vis-à-vis ne font qu'empêcher le gouvernement de saisir la Chambre d'autres projets de loi qui sont prêts, afin de répondre à d'autres besoins légitimes des Canadiens. Ses platitudes pieuses sont bien belles, mais les faits parlent d'eux-mêmes. Nous n'avons pas caché les lacunes de ce projet de loi. Nous disons que nous voudrions faire plus. En outre, contrairement au gouvernement précédent, nous n'allons pas agir de façon irréfléchie et mal administrer l'argent du contribuable en dépensant sans se demander si on en a les moyens.

M. Dingwall: Monsieur le Président, il est toujours intéressant, voire stimulant d'entendre de nouveaux députés nous dire ce que nous devrions ou ne devrions pas faire ou nous préciser l'essentiel ou l'intention d'un discours. Je suis toujours heureux lorsque le député intervient de façon non pas moralisatrice mais bien condescendante pour dire à ses collègues ce qu'ils devraient faire.

Je voudrais dire quelque chose au député pour son édification et son information. Il est très révélateur qu'il ait déclaré ne pas vouloir dépenser de l'argent sans savoir à quoi il servirait. Qu'il nous parle donc du pouvoir d'emprunt. Le gouvernement demande à l'opposition d'approuver des dépenses dont nous ne savons rien. Il veut que nous approuvions une somme d'argent pour les dépenses gouvernementales de l'année prochaine. Voilà une des petites contradictions du nouveau député. Je voulais lui signaler afin qu'il puisse lire les bleus. Il voudra peut-être apporter quelques changements. En fait, il voudra peut-être faire preuve de courage et demander à corriger, à la prochaine séance, ses commentaires irresponsables.

M. Hockin: Monsieur le Président, le député de London-Est (M. Jepson) n'a pas besoin de l'aide du député de London-Ouest, mais je suis frappé par les remarques que vient de faire le député du parti libéral. Dans le pouvoir d'emprunt, nous demandions une réserve beaucoup moins importante que ce que le gouvernement libéral avait demandé l'an dernier. Il avait demandé beaucoup plus d'argent, sans nous dire à quoi il servirait, que nous en avons demandé dans ce projet de loi. La tradition de notre parti est de ne rien demander pour des projets n'ayant fait l'objet d'aucun autre engagement. Nous essayons de réduire le pouvoir d'emprunt, ce que nous avons fait, par rapport au gouvernement précédent. Par conséquent, selon moi, ce qu'il a dit à propos des remarques du député de London-Est ne vaut pas.

M. Dingwall: Monsieur le Président, il est toujours agréable de voir les députés de l'arrière-ban, surtout ceux qui flanquent nos propres troupes, prendre la parole. Il est bon de voir qu'ils saisissent une occasion de se lever pour dire quelque chose. Que ce qu'ils disent soit à-propos, c'est une autre affaire. Je suis heureux que le député ait fait ces remarques. S'il désire que l'opposition, et en particulier l'opposition libérale, approuve les dépenses de l'année prochaine en ce qui concerne le pouvoir d'emprunt, il ferait mieux de nous dire clairement ce qu'est le plan de dépenses du gouvernement. Nous n'allons pas nous laisser écraser ou bousculer par les 212 députés conservateurs du Parlement.

Une voix: Il y en a un de plus?

M. Dingwall: J'ai dit 212 et il y en a 212. Le député d'Oshawa (M. Broadbent) couche avec eux. Il les appuie. Quel autre député du parti néo-démocrate a reçu une limousine? Qui a donné une limousine à Ed? C'est le très honorable premier ministre (M. Mulroney). Ils couchent ensemble.

Je suis heureux de voir que les ailes du parti conservateur qui débordent de notre côté viennent enfin de s'apercevoir qu'elles devaient prendre la parole au nom de leurs électeurs et cesser de recevoir leurs directives du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), le véritable ministre des Finances puisque le premier ministre a enlevé au ministre des Finances (M. Wilson) tout le crédit qu'il pouvait avoir. Je suis heureux que le député ait pris la parole. Néanmoins, je trouve que ce qu'il a dit est tout à fait inexact.

M. Jepson: Monsieur le Président, London n'est pas très loin de Stratford, mais je dois dire, ayant été au théâtre Shakespeare, que je n'ai jamais vu un spectacle aussi convainquant que celui que le député assis derrière moi vient de donner. Les gens ne se sont pas laissé avoir par les discours politiques du 4 septembre et ceux qui sont ici aujourd'hui non plus. Je peux assurer au député que le gouvernement conservateur rendra compte de ses programmes de dépenses. Il rendra des comptes non seulement aux députés, mais à tous les Canadiens.

• (1550)

M. Dingwall: Monsieur le Président, je me réjouis d'entendre le député proposer de rendre des comptes. Je tiens toutefois à lui demander où est la loi qui doit donner suite à la promesse selon laquelle les prestations d'indemnisation des accidents du travail seront incluses dans le calcul du supplément du revenu garanti? Les conservateurs ont promis pendant la campagne électorale de modifier la situation à cet égard, mais rien n'a été fait jusqu'ici. Où est la pension qu'ils ont promise aux ménagères? C'est totalement irresponsable.

Le président suppléant (M. Charest): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je participe, même si ce n'est que brièvement, à ce débat. Il s'agit, aujourd'hui, de se prononcer pour ou contre cette mesure. Je suppose que tous les députés sont d'accord pour accorder plus d'argent aux nécessiteux. Le problème, toutefois, c'est que le gouvernement oublie quelque chose. Il oublie un groupe important de citoyens. Le parti conservateur a oublié beaucoup de gens. J'ai encore du mal à établir qui pourra ou non profiter de ce programme.

Mme Mailly: Vous ne savez pas çomment l'analyser.

M. Boudria: On me dit que c'est parce que nous ne pouvons pas analyser comme il le faut ce genre de choses. Ceux qui comprennent parfaitement la situation pourront peut-être répondre aux questions suivantes. Nous avons compris que les veuves vont maintenant recevoir la pension. Ce n'est pas compliqué. Elles vont obtenir la pension à condition, bien sûr, d'être âgées de 60 à 65 ans et d'être dans le besoin.

M. Hawkes: Ainsi que les veufs.

M. Boudria: Et les veufs également bien qu'il y ait moins de veufs que de veuves. Cependant, c'est aussi le cas pour eux.

Examinons un peu les situations suivantes. Qu'en est-il pour celles qui ne sont pas mariées? Naturellement, elles ne toucheront pas de prestations. Il se pourrait qu'elles aient vécu en union libre avant de devenir veuves. Elles ne toucheront pas de prestations. Elles ont peut-être autant d'obligations financières, autant d'enfants à élever que les autres veuves mais elles n'auront pas droit aux prestations. Et qu'en est-il d'une veuve qui s'est remariée? Et bien, on nous dit qu'une veuve qui s'est remariée n'est plus une veuve. C'est vrai. Cependant, qu'en est-il d'une veuve qui s'étant remariée a divorcé par la suite? Quand une personne divorce, ne reprend-elle pas l'état qu'elle avait avant son dernier mariage? Autrement dit, cette personne redeviendrait veuve. Dans ce cas, a-t-elle droit aux prestations?

Cette mesure est tellement incohérente que j'oserai dire que le gouvernement ne pourra jamais l'appliquer dans sa forme actuelle. Nous ne comprenons même pas comment on pourra l'appliquer. Ce sera presque impossible. On nous dit également que d'autres seront écartés du programme au nom de l'austérité économique. On nous dit que les célibataires, les séparés et les divorcés âgés de 60 à 65 ans qui sont souvent aussi nécessiteux que les veufs et les veuves, ne seront pas admissibles. Pourquoi? Au nom de l'austérité.

Le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) nous a donné un exposé sur la façon dont le parti libéral a mis le nouveau gouvernement dans l'impossibilité de verser de l'argent à ceux qui en ont besoin.

Mme Mailly: Il l'a bien fait aussi.

M. Boudria: On nous dit qu'il l'a bien fait. C'est une question de point de vue.

Les conservateurs nous disent que le gouvernement a des difficultés financières, qu'il ne peut être tout à tous en même temps. Cela sonne étrangement dans la bouche d'un conservateur. Après tout, certaines promesses électorales des conservateurs sont encore présentes à la mémoire. Je le répète, ils ont fait 338 promesses. Or, aujourd'hui, ils n'ont pas les moyens de financer ces programmes sociaux essentiels.

Un député a affirmé que nous ne pouvions dépenser davantage à cause de l'état de nos finances. Comment se fait-il que, pendant la campagne électorale, le parti preogressiste conservateur ait fait 113 promesses exigeant des dépenses et seulement cinq tendant à économiser? Était-ce vraiment à l'occasion de la même campagne, monsieur le Président? Le parti conservateur a fait deux promesses en faveur de la croissance des revenus et 26 promesses tendant à les réduire. Quelle comptabilité! Si c'est ainsi que raisonne le gouvernement conservateur, faut-il s'étonner qu'il soit incapable de mener à bonne fin ce programme?

On nous parle souvent du déficit. Pour les conservateurs le déficit est trop élevé et ils s'en inquiètent beaucoup. Le député de Dollard (M. Weiner) semble s'en préoccuper comme bien d'autres. Le programme que le parti progressiste conservateur a proposé pendant la campagne aurait entraîné quelque 139 mesures qui auraient accru le déficit et seulement sept qui l'auraient comprimé. C'est pas croyable, monsieur le Président? Tout cela pendant la même campagne. Faut-il s'étonner que le gouvernement ne sait plus où donner de la tête?

On nous dit qu'il n'y a pas d'argent pour les célibataires ayant entre 60 et 65 ans. J'ai appris cette nouvelle au moment même où je lisais un communiqué rédigé à notre intention par le ministre de la Défense nationale (M. Coates). Ce communiqué nous expose avec force détails intéressants et flamboyants de quoi auront l'air les nouveaux uniformes de nos militaires.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous avons entendu parler tantôt de M^me^ Lebrun, de M^me^ Legris et de M^me^ Leblanc, mais j'ai devant moi ici trois photos de M. Legris, M. Lebleu et M. Leblanc, les trois nouveaux uniformes des forces armées. Il semble qu'on avait de l'argent pour ces trois messieurs-là, monsieur le Président; 50 millions de dollars pour leur acheter des uniformes colorés . . .

Une voix: Trente-six millions.

M. Boudria: On me dit que c'est 36 millions. On en a oublié plusieurs, par exemple, dans ces 36 millions-là. Que ce soit 36 millions de dollars ou 50 millions de dollars, l'argent serait mieux investi pour aider nos personnes âgées que dans un tel programme.

Le gouvernement nous dit qu'ils sont pour les restrictions budgétaires, ils ne veulent pas dépenser pour rien.

[*Traduction*]

Oui, monsieur le Président, c'est ce qu'ils nous disent d'une part, mais d'autre part, ils dépensent $24,000 pour distribuer le courrier le 8 novembre, afin de s'assurer que les premiers ministres provinciaux reçoivent bien des copies des discours du ministre des Finances (M. Wilson). Ils ont dépensé $173,472 pour l'achat d'automobiles au cours des quatre derniers mois. Ils ont acheté ces véhicules pour les ministres supplémentaires, afin qu'ils puissent se promener autour des édifices du Parlement avec leurs commissaires politiques. Cette somme vient s'ajouter à l'argent déjà dépensé à ce titre par l'ancien gouvernement. On ne tient pas compte là-dedans des automobiles louées. Les conservateurs refusent de répondre aux questions inscrites au *Feuilleton* au sujet de l'argent qui a été dépensé pour ce programme en particulier. C'est là le même gouvernement qui n'a pas d'argent pour nos personnes âgées.

Nous reconnaissons que cette mesure aidera certaines personnes. Ce n'est pas ce qui est en jeu aujourd'hui. Nous sommes ici pour discuter des gens laissés pour compte. Le gouvernement abandonne à leur sort une grande partie des gens dans le besoin. C'est injuste. Il est à peu près temps que les gens se fassent entendre. Il est à peu près temps que les députés entendent parler de leurs électeurs . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît.

• (1600)

[*Français*]

A l'ordre! Comme il est 16 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre consent-elle à aborder l'article n° 162?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE MODIFICATIVE

M. Les Benjamin (Regina-Est) propose: Que le projet de loi C-216, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique (droits politiques), soit maintenant lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

—Monsieur le Président, ce projet de loi a été débattu en 1982 puis en 1984 et il fait maintenant l'objet d'un troisième débat. Lors des deux premières occasions, les députés conservateurs notamment l'ancien député de Nepean-Carleton, M. Baker, y ont souscrit. Maintenant, les conservateurs sont au pouvoir et les libéraux dans l'Opposition. J'ose espérer que les ministériels continueront de souscrire à cette mesure législative comme ils l'ont fait en 1982 et 1984.

Tout ce que je demande dans ce projet de loi, c'est que les fonctionnaires fédéraux, à quelques exceptions près—qu'ils travaillent pour un ministère ou une société de la Couronne—aient les mêmes droits politiques que les gens qui ne sont pas des employés du gouvernement fédéral ou d'une société de la Couronne. A cinq reprises, j'ai demandé à mon employeur un congé sans traitement, afin d'être organisateur ou candidat. On m'a accordé ce congé, mais avec réticence. Après les élections, j'ai pu reprendre mon travail, sans perte d'ancienneté, au même poste que j'occupais précédemment voire à un meilleur poste. Ce droit devrait certainement être accordé aux fonctionnaires fédéraux.

Je suppose que certains de nos vis-à-vis signaleront que des négociations sont présentement en cours entre le Président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) et des syndicats de la Fonction publique. Ils négocient six questions qui ne se retrouvent pas nécessairement dans les conventions collectives. Dans une déclaration à la presse, à Québec, le président du Conseil du Trésor a signalé qu'on avait conclu un accord sur ces six questions, notamment sur les droits politiques. Or, je tiens à nier catégoriquement qu'une entente ait été conclue. On s'était simplement entendu pour que les représentants syndicaux examinent plus en profondeur les propositions gouvernementales avant de rencontrer à nouveau les représentants du Conseil du Trésor et de poursuivre la discussion.

Hier, la presse a rapporté que ces rencontres avaient eu lieu une journée ou deux auparavant. En fait, après enquête, il s'avère qu'aucune réunion n'a eu lieu récemment et que celle qui avait été prévue il y a deux semaines a été annulée par le président du Conseil du Trésor, car il prononçait un discours dans une école. Quoi qu'il en soit, tout semble indiquer que le gouvernement serait quelque peu disposé à apporter certaines modifications dans ces six domaines, surtout dans celui des droits politiques.

Je serais heureux que l'objet de ce projet de loi soit renvoyé au comité permanent, afin que les représentants des fonctionnaires concernés puissent venir témoigner.

Je suis très fier des réalisations de mon parti, car la première mesure législative présentée où que ce soit au Canada—et, quant à cela, probablement où que ce soit en Amérique du Nord—visant à reconnaître tous leurs droits politiques aux fonctionnaires, l'a été en 1946 par le gouvernement CCF de la Saskatchewan sous la direction de Tommy Douglas. Depuis, il y a eu de nombreux cas où des employés d'une société d'État ou d'un ministère provincial de la Saskatchewan ont obtenu un congé pour prendre part à une campagne électorale pour le compte des partis en activité dans la province, au nombre de quatre à l'époque où la mesure a été présentée. Tous ces fonctionnaires, sans exception, ont obtenu leur congé et ont pu reprendre ensuite leurs fonctions. A ma connaissance, tous ces employés ont exercé leurs fonctions de façon très consciencieuse, même si dans certains cas leurs opinions politiques privées différaient sensiblement de celles du gouvernement de l'époque. Absolument rien ne permet de croire que des fonctionnaires fédéraux ne pourraient pas observer la même attitude que celle qu'observent les fonctionnaires provinciaux de la Saskatchewan depuis 1946.

A moins que le gouvernement ne fasse quelque chose pour accorder ces droits—non des privilèges mais bien des droits—et tant qu'il ne l'aura pas fait, quelqu'un finira bien tôt ou tard par intenter des poursuites contre le gouvernement qui perdra sa cause. Nous ne devrions pas attendre qu'une telle chose arrive, car quel que soit le gouvernement à ce moment-là, il en éprouvera de l'embarras.

J'espère que les députés de tous les partis représentés à la Chambre s'accorderont à reconnaître que cette mesure se fait attendre depuis longtemps et que nous devrions l'adopter très rapidement pour faire en sorte que les fonctionnaires fédéraux jouissent des mêmes droits politiques que les autres citoyens canadiens. Voilà de nombreuses années que des députés des autres partis, aussi bien que du mien, proposent des mesures semblables à la Chambre. J'espère que nous finirons par convenir qu'il est temps de faire quelque chose à cet égard. Il est temps de réaffirmer les droits qui appartiennent à tous les Canadiens, y compris les fonctionnaires fédéraux.

La mesure à l'étude n'empiétera en rien sur les négociations en cours entre les syndicats de fonctionnaires fédéraux et le gouvernement du Canada. Les conventions collectives doivent bientôt être renouvelées dans un certain nombre de cas. L'adoption d'une loi sur les droits politiques ne devrait pas empiéter sur ces négociations. J'espère que personne ne tentera de développer cet argument pour faire échouer le projet de loi en en prolongeant la discussion.

Il est un peu gênant qu'une telle mesure se fasse attendre depuis si longtemps et qu'il faille un simple député à la Chambre pour la présenter. Reste toute la question de savoir comment les employés de la Fonction publique fédérale ou des sociétés d'État fédérales peuvent et devraient exercer ces droits politiques. Il est dit implicitement dans la mesure à l'étude qu'ils ne peuvent être exercés que de manière publique et en dehors des heures de travail. La même chose s'appliquait à moi. Lorsque j'étais employé dans le secteur privé, je m'acquittais consciencieusement de mes fonctions durant les heures de travail et jamais je ne m'y suis livré à de la politique partisane. En dehors de mes heures de travail, monsieur le Président, je m'adonnais à des activités politiques même si mon employeur a toujours su que je n'ai jamais transgressé ses directives pendant mes heures de travail.

• (1610)

Je suis sûr que tous les fonctionnaires fédéraux seraient tout aussi consciencieux, sinon plus. Je suis persuadé qu'en exerçant ses droits politiques en dehors de ses heures de travail, aucun d'entre eux n'a jamais seulement songé à faire que cela empiète sur ses devoirs en tant qu'employé du gouvernement fédéral. Je crois que les fonctionnaires assumeraient en fait consciencieusement leurs obligations et ne permettraient pas que leurs convictions et leurs activités politiques nuisent à leur travail de fonctionnaires.

Je crois que c'est vouloir brouiller les pistes que de prétendre qu'un fonctionnaire qui travaille pour un parti politique, et qui organise ouvertement et publiquement des activités pour un parti politique qui se trouve à défendre des vues opposées à celles du gouvernement de l'heure, saboterait de quelque façon son travail d'employé de l'État. C'est là un argument fallacieux, monsieur le Président, qui ne rend absolument pas justice aux employés de l'État canadien.

J'espère que les députés de tous les partis conviendront qu'il est temps d'apporter les modifications qui s'imposent à la loi et qui sont proposées dans mon projet de loi, pour que nous soyons débarrassés une fois pour toutes d'un stigmate qui entache les lois de notre pays depuis de trop nombreuses décennies et qui flétrit le processus démocratique et les droits démocratiques de tous les Canadiens. J'espère, monsieur le Président, que je pourrai compter sur l'appui de tous les députés en ce qui a trait à l'adoption de ce projet de loi.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je veux tout d'abord féliciter le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre si tôt au cours de la session. D'habitude, cette question surgit en période d'élections. Il nous reste encore quatre ans avant cela—c'est du moins ce que croient certains d'entre nous—et je crois utile que la Chambre se penche sur cette question.

C'est une question difficile qui aurait dû être réglée depuis des années et j'espère que nous pourrons au moins nous y attaquer. Les députés se rappelleront, par exemple, que chaque fois qu'il comparaît devant un comité parlementaire—du moins au cours des quatre ou cinq dernières années où j'ai eu le plaisir de présider des comités des prévisions budgétaires—le président de la Commission de la Fonction publique ne cesse de demander aux députés de clarifier l'article 32 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Son interprétation de l'article 32 a suscité des problèmes, par exemple, au cours de la dernière campagne électorale, tant à la Commission qu'aux fonctionnaires. La Commission est chargée de l'interprétation et de l'application de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique qui, à mon avis, renferme des passages très vagues.

[*Français*]

Le projet de loi C-216, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et la Loi sur les relations de travail . . . a des notes explicatives qui sont assez claires.

Ce bill vise à accorder aux fonctionnaires . . .

. . . avec des exceptions évidemment . . .

. . . le droit d'avoir une activité politique comme tout autre Canadien qui n'est pas fonctionnaire et d'être candidats aux élections fédérales, provinciales et territoriales.

Le projet de loi, monsieur le Président, contient une exception à ce que je peux voir qui empêcherait les sous-chefs des départements à l'article 6.(2), qui se lit . . . autre que . . .

(6) Aucune disposition du présent article ne permet à un sous-chef de s'adonner aux activités mentionnées dans ce projet de loi.

Pour moi, ce n'est pas tout à fait aller assez loin que d'exclure seulement les sous-chefs, et je vais essayer d'expliquer dans les quelques minutes à ma disposition pourquoi je crois qu'il faut, peut-être, écouter les arguments qui ont été avancés par des commissions aussi importantes que la Commission D'Avignon sur le principe du mérite qui, on s'en souviendra, a déposé des recommandations traitant de cette importante question de la participation politique.

Ce n'est pas, monsieur le Président, non plus la première fois que ce projet de loi est étudié à la Chambre. Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) mentionnait: trois fois. Je pense qu'il y a eu d'autres occasions de discuter de ce projet de loi ou d'un projet semblable et d'en apporter des modifications a toujours été, pour moi en tout cas, un objectif valable et un objectif qu'il fallait essayer d'atteindre mais, à cause de difficultés parfois causées par des circonstances électorales, la Chambre n'a pas cru bon, jusqu'à maintenant, de le faire. J'espère que nous procéderons comme le député l'a suggéré: soit déférer ce sujet à un comité pour étude et considération afin que le Comité permanent des prévisions budgétaires en général qui est chargé d'étudier ce projet de loi puisse en venir à des conclusions qui feront en sorte qu'on éliminera tout doute dans l'interprétation de l'article 32 de la loi.

Monsieur le Président, on a adopté en 1982 une charte des droits également qui, à l'article 2 et à l'article 3, contient des droits explicites en matière de libertés fondamentales. L'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés, par exemple, se lit comme il suit, et je cite:

2. Chacun a les libertés fondamentales suivantes:

a) liberté de conscience et de religion;

b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication;

c) liberté de réunion pacifique;

d) liberté d'association.

L'article 3 est peut-être un peu plus important pour moi, et je cite:

Droits démocratiques

3. Tout citoyen canadien a le droit de vote et est éligible aux élections législatives fédérales ou provinciales.

C'est la Charte, c'est la Constitution canadienne qui donne aux Canadiens le droit d'être candidats et de se présenter, d'être actifs dans une élection, et je pense que le député de Regina-Ouest avait raison tantôt quand il disait qu'un jour viendra où quelqu'un ira en cour, devant les tribunaux, pour tester l'article 32 de la loi, et cela pourrait être embarrassant pour un gouvernement de se faire dire qu'il va à l'encontre de la Charte de la Constitution canadienne.

Monsieur le Président, en se fondant sur le système britannique comme modèle, le Rapport D'Avignon nous a suggéré des dispositions assez claires et assez précises pour traiter et pour résoudre le problème de la participation politique. J'invite les députés à lire les quatre pages, ce n'est pas tellement long, mais c'est très clair, du rapport du Comité spécial sur la révision de la gestion du personnel et du principe du mérite et à lire attentivement les remarques des commissaires.

Je n'utiliserai pas le temps de la Chambre pour les lire, mais il y a dans ce rapport, à mon avis, à peu près douze ou treize recommandations très spécifiques, savoir comment mettre en œuvre cette recommandation.

Il s'agissait tout simplement, monsieur le Président, de permettre aux fonctionnaires fédéraux, ceux qui n'avisent pas, qui ne conseillent pas, qui ne sont pas dans un poste chargé de développer avec le gouvernement des politiques spécifiques, tous ceux qui sont au niveau des services administratifs ou de soutien, ceux qui sont dans les classes professionnelles, de laisser ces gens-là participer pleinement au processus électoral. Cela est, je pense, tout à fait juste. Évidemment, et je me distingue peut-être du député de Regina-Ouest quand je dis ceci, mais, pour moi, la question des gestionnaires seniors, la question des gens qui avisent directement un gouvernement, pour moi, il va falloir exclure ces gens-là du processus politique à tout niveau.

Il ne faut pas se leurrer là-dessus. On ne peut pas, d'une part, donner un avis professionnel en politique à un gouvernement et, d'autre part, pouvoir sortir de ce contexte et critiquer, ce même lorsqu'on se trouve dans sa maison, dans son milieu de travail ou dans son milieu familial. Pour moi, il y a nécessité de restructurer ce droit ou ces agencements afin que les fonctionnaires puissent d'une part participer s'ils n'ont pas à donner des avis de politique au gouvernement, et jouir de la pleine liberté; par contre, s'ils ont un rôle politique à jouer dans le vrai sens du mot: aviser, conseiller, évaluer, enfin développer des politiques, d'après moi, ils devraient être exclus de toute critique et de toute participation politique, parce qu'il pourrait y avoir conflit d'intérêt évidemment.

La recommandation du comité ou de la Commission D'Avignon a été reprise par l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada qui, dans un mémoire présenté dans ce qu'il appelait «Dialogue parlementaire 1984» faisait des recommandations; il n'y a que trois recommandations qui traitent du sujet, et je pense qu'il est bon de les faires consigner au hansard. Dans ce «Dialogue parlementaire 1984», on y lit ceci, et je cite:

> Nous recommandons qu'un comité parlementaire spécial soit formé pour rédiger une législation comportant les objectifs suivants:
>
> 1. Accorder tous les droits politiques aux fonctionnaires (en se guidant sur les recommandations du Comité D'Avignon).
>
> 2. Indiquer à tous les fonctionnaires, dans un langage clair et précis, le degré de participation politique qui leur est permis, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent d'après le rapport D'Avignon.

Et, la troisième recommandation, je pense que c'est aussi important, monsieur le Président:

> 3. Accorder la liberté d'expression aux fonctionnaires afin qu'ils puissent s'exprimer ouvertement sur des questions publiques, que ces questions concernent directement ou non le gouvernement.

Là-dessus, j'ai des réserves, mais sur les deux premières recommandations, je suis entièrement d'accord.

Monsieur le Président, le projet de loi à l'étude aujourd'hui est assez clair dans sa portée et, comme je le disais tantôt, pourrait être déféré à un comité parlementaire pour étude et considération et peut-être que, à la fin de mes remarques, j'aurai une proposition à faire à cet effet afin d'aider les députés ou afin d'aider le processus et permettre ainsi le renvoi de ce projet de loi à un comité.

• (1620)

[*Traduction*]

Au début de la semaine, monsieur le Président, j'ai interrogé le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) sur une autre question cruciale pour les fonctionnaires, c'est-à-dire le grave problème que posent les normes de classification. Dans sa réponse, le ministre a évoqué les six points qui font l'objet de ses négocations avec les dirigeants syndicaux de la Fonction publique. Il y a, notamment, la question de la participation à des activités politiques. il n'en a pas parlé à la Chambre mais à l'extérieur, ce qui a été repris par les médias, en particulier à l'émission radiophonique CBO Morning, hier matin. J'ai posé la question aujourd'hui mais le ministre n'était malheureusement pas à la Chambre et c'est son collègue le ministre des Finances (M. Wilson) qui m'a répondu. Toutefois, je n'ai pas trouvé ses explications satisfaisantes. Évidemment, le ministre des Finances n'est pas en mesure de me dire ce qui est précisément en cours de négociation. Quoi qu'il en soit, je suis heureux et en quelque sorte . . .

M. Jepson: C'est peut-être un problème de compréhension.

M. Gauthier: Qu'est-ce qu'on vient de dire?

Peu importe. Je suis heureux de constater que le président du Conseil du Trésor négocie cette affaire avec l'Association du personnel et que, selon ses termes, les six points à l'étude progressent bien. Il faut donc s'attendre à ce qu'une entente soit bientôt conclue en ce qui concerne la participation à des activités politiques, le régime de soins dentaires, les normes de classification et ainsi de suite.

A mon grand étonnement, les associations du personnel n'avait pas encore entendu parler de progrès, croyant que les négociations se déroulaient à huis clos. Puisque le ministre a eu la franchise, lundi, de me dire avec enthousiasme que ses négociations avec les dirigeants syndicaux progressaient bien, je dois avouer que ces derniers ont été réjouis de l'apprendre et qu'ils l'ont répété à la radio hier matin. A vrai dire, ils s'imaginent maintenant que le ministre a accepté leurs exigences et qu'il rendra bientôt publique l'entente concernant ces six questions difficiles que j'estime très importantes. Nous ne possédons aucun détail sur la nature de l'entente mais les associations du personnel se réjouissent, à l'instar de tous les députés à la Chambre, à l'idée que le ministre fera une déclaration à la Chambre pour expliquer la position du gouvernement.

Ça vous étonne? Oui, un grand nombre de ces questions, comme la classification et la question des droits politiques, sont très complexes. J'espère seulement que le ministre jugera bon d'associer le Parlement du Canada à l'étude de quelque mesure que ce soit qu'il a pu mettre au point et qu'il offrira aux syndicats comme base de négociation. Je le dis sérieusement car nous aimerions connaître les détails du régime de soins dentaires et le coût des autres mesures. Nous voudrions savoir quelles mesures exactement sont envisagées concernant les employés de la Fonction publique.

J'ai dit tout à l'heure, monsieur le Président, que la mesure que propose cet après-midi mon bon ami le député de Regina-Ouest renferme, à mon avis, une lacune évidente.

M. Dick: Je savais que vous étiez de connivence.

M. Gauthier: Voulez-vous prendre la parole, Paul?

M. Dick: J'ai dit que je savais que vous étiez de connivence.

M. Gauthier: C'est le député qui a proposé le projet de loi, pas vous. Je lui parle donc . . .

M. Dick: Vous l'avez appelé «votre bon ami».

M. Gauthier: Oui, il est un bon ami à moi. Comme vous, je crois.

M. Dick: Quand?

M. Gauthier: De temps à autre. Je n'irai plus à Calabogie.

Je crois, monsieur le Président, que justice serait faite et qu'on verrait qu'elle est faite si tous, y compris mon bon ami le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick), nous nous accordions pour confier l'examen de cette mesure à un comité de la Chambre. Avec l'approbation du député de Regina-Ouest, je voudrais donc proposer:

Que la motion soit modifiée en supprimant tous les mots après «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-216, tendant à modifier la loi sur l'emploi dans la Fonction publique et la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique (droits politiques), ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré et le sujet renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Je vois que le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) appuie la motion. Là-dessus, je me rassois, dans l'espoir que nous obtiendrons l'accord de tous les députés.

Le président suppléant (M. Charest): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Dick: Personne du côté ministériel n'a encore eu l'occasion de parler de ce projet de loi. Je crois qu'il est prématuré de proposer une motion comme celle-là.

M. Benjamin: Elle est sujette à débat.

M. Dick: Tout ce que je peux dire, c'est que le gouvernement n'estime pas souhaitable en ce moment de renvoyer le projet de loi au comité. Nous croyons que ce renvoi serait prématuré parce que la question est à l'étude ailleurs et qu'elle ne devrait pas être examinée à deux endroits à la fois. De délicates négociations sont en cours, comme le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) l'a signalé. Ce sont des questions très difficiles à régler. C'est la seule raison de notre refus. Je crois, par ailleurs, que d'autres membres de notre parti voudraient prendre part au débat.

• (1630)

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je regrette beaucoup les propos que vient de tenir le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick). Je demande aux ministériels de reconsidérer la déclaration qu'il a faite en disant qu'il était trop tôt pour renvoyer le sujet de ce projet de loi au comité permanent des prévisions budgétaires en général. Je suis très sérieux. Je respecte ce qu'il a dit et aussi ce que m'a dit mon ami le député de la circonscription d'Ottawa-Carleton. Celui-ci m'a signalé que certains craignaient qu'en chargeant trop tôt le comité permanent des prévisions budgétaires en général d'examiner le sujet de ce projet de loi, on risquait de compromettre les négociations en cours, ce qui est essentiellement ce que le député de Lanark-Renfrew-Carleton a dit lui aussi.

C'est une question qui me tient à cœur depuis que j'ai été élu à l'Assemblée législative de l'Ontario. Quand j'y siégeais, j'avais présenté certains projets de loi à ce sujet. Quand je me suis présenté aux élections fédérales, j'ai dit que si j'étais élu, je lutterais pour trancher cette question à la Chambre. Si la question était renvoyée au comité permanent des prévisions budgétaires en général, je pense que mon parti serait d'accord pour que le comité retarde son examen de quelques mois dans l'espoir que les négociations donnent des résultats concrets. C'est ce que je propose et je demande aux ministériels de ne pas étouffer ce projet de loi et d'empêcher que la motion, demandant que le sujet soit renvoyé au comité, ne soit mise aux voix et adoptée.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec l'un des dirigeants des syndicats de la Fonction publique il y a plusieurs semaines, après les premiers entretiens entre le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) et les syndicats. J'ai obtenu des nouvelles plus fraîches il y a moins de 24 heures. D'après ce qu'on m'a dit, même si la question a été soulevée, cela ne veut pas dire qu'une proposition précise ait été présentée ni qu'elle ait fait l'objet de négociations, loin de là. Il n'y a eu que quelques signes préliminaires que le Conseil du Trésor serait disposé à examiner la possibilité de discuter de la question avec les représentants des syndicats de la Fonction publique. C'est tout, monsieur le Président. Il me semble donc que les négociations n'ont pas encore été entamées jusqu'ici.

De temps à autre au caucus, je lutte pour obtenir l'occasion d'interroger le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) à ce sujet. Malheureusement, je n'y ai pas réussi. L'automne dernier, quand j'aurais pu le faire, il était en voyage et je n'ai pas pu l'interroger à ce moment-là.

J'exhorte les ministériels à ne pas faire obstruction pour le moment. Ce projet de loi a été présenté avec un préavis relativement court à cause du calendrier parlementaire. Nous sommes toutefois en contact avec le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) depuis ce matin, par l'intermédiaire de notre leader à la Chambre; nous avons essayé de prévenir le parti ministériel que nous allions débattre ce projet de loi. Nous avons dit que nous serions disposés à faire renvoyer le sujet.

J'apprécie la motion du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier). Je regrette que mon prédécesseur, le député libéral d'Ottawa-Centre, qui a passé cinq ans à la Chambre, n'ait jamais appuyé cette mesure. En fait, la dernière fois que la Chambre a été saisie de ce projet de loi, mon prédécesseur a contribué à l'étouffer, malgré les promesses que le parti libéral avait faites avant la campagne électorale de 1980; il avait en effet promis d'être en faveur des droits politiques des fonctionnaires. Je respecte la prise de position du député d'Ottawa-Vanier. J'espère bien qu'il arrivera à convaincre tous les membres de son parti. Elle rejoint en tout cas la prise de position de mon parti.

Je pourrais parler longtemps de ce problème, monsieur le Président. Je lui ai accordé une grande importance pendant ma campagne. J'ai défendu ce point de vue avec vigueur, et je crois que les habitants de ma circonscription ont bien réagi. Ils trouvaient que les nombreux fonctionnaires pouvaient et devraient jouir des mêmes droits politiques que les autres citoyens. C'est ce que l'on voulait en adoptant en 1982 la Charte canadienne des droits et libertés. D'ici quelques semaines, le cas de quatre fonctionnaires que j'ai porté devant les tribunaux pendant la campagne électorale pour voir si ces restrictions étaient constitutionnelles sera examiné par la Cour fédérale du Canada.

En guise de conclusion, je voudrais lancer une fois de plus un appel aux ministériels. Je leur rappelle les promesses que le parti progressiste conservateur a faites dans les réponses que le premier ministre (M. Mulroney) a envoyées aux syndicats des employés de la Fonction publique, lorsque ceux-ci lui ont demandé quelle était la position de son parti sur les droits politiques. La réponse du parti progressiste conservateur à l'Alliance de la Fonction publique était sans équivoque. La voici:

> Le parti progressiste conservateur est en faveur de la levée des restrictions imposées sur les activités politiques, surtout pour les fonctionaires régis par des conventions collectives. Ces restrictions sont inutiles, et elles ne se justifient peut-être pas, compte tenu de notre Charte des droits et libertés. Les fonctions de certains hauts fonctionnaires revêtent un caractère politique prononcé, et leurs droits doivent être restreints dans une certaine mesure pour éviter les conflits d'intérêts, mais nous sommes sûrs que l'on pourrait en faire des cas à part, sans priver plus de 200,000 fonctionnaires de leurs droits par la même occasion.

J'approuve cette prise de position. Je crois qu'elle est conforme à la Charte des droits et libertés. En renvoyant le sujet de ce projet de loi au comité des prévisions budgétaires en général, nous pourrions essayer d'incarner cette position. Si les négociations avec les syndicats des employés de la Fonction publique aboutissent, le comité parlementaire pourrait voir ce qu'elles ont donné, exprimer son avis et prodiguer des conseils.

La réponse du parti progressiste conservateur à l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada était encore plus explicite. Voici ce que le premier ministre a dit l'été dernier:

> Nous estimons que cette question devrait être étudiée par un comité parlementaire formé de représentants de tous les partis, en consultation avec les organismes de la Fonction publique, et nous croyons que le problème pourrait être rapidement résolu. Après tout, une grande parti du travail a déjà été fait dans le cadre du rapport D'Avignon, mais l'actuel gouvernement n'a jamais manifesté une volonté politique suffisante pour mettre en vigueur des changements qui n'ont que trop tardé.

L'actuel gouvernement est au pouvoir depuis près de cinq mois maintenant. Je suis persuadé qu'il est sincère lorsqu'il dit vouloir résoudre cette question de façon positive, conformément aux promesses faites. Je voudrais rappeler aux députés d'en face qu'ils ont promis que la question serait renvoyée à un comité parlementaire formé de représentants de tous les partis qui consulterait les organismes de la Fonction publique. J'ai déjà eu ce genre de consultation; j'espérais donc que la question puisse être renvoyée à un comité.

Je demande aux députés de respecter la promesse que leur parti a faite pendant la campagne électorale. Ils devraient se rappeler que le calendrier de l'étude au comité des prévisions budgétaires en général peut être modifié en fonction des négociations en cours. Ils devraient se rappeler que, à cause du programme d'étude des initiatives parlementaires, il ne nous sera peut-être pas possible de soumettre cette question à la Chambre une nouvelle fois avant longtemps. Nous ne devrions pas refermer ce dossier au moment où nous avons l'occasion de respecter une promesse faite pendant la campagne électorale par notre parti, parti de la majorité des députés de cette Chambre.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon honorable collègue d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) pour avoir confirmé qu'il sait que le gouvernement est sincère en voulant améliorer les droits politiques des fonctionnaires. J'ai moi-même pendant ma campagne, débattu ce sujet et je voudrais, à cause de cela, appuyer l'intervention de mon collègue de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick). Le problème est qu'on est en délibération avec les syndicats sur ce sujet. C'est une situation délicate. On ne voudrait pas nuire. De plus, ce sujet va sûrement revenir à l'Ordre du jour, parce que, comme vous le savez, il n'y a pas tellement de projets de loi des députés qui se trouvent à l'Ordre du jour en ce moment. Et de plus, il y a d'autres projets de loi d'autres députés sur le même sujet qui vont revenir sûrement très bientôt. Alors cela va servir de cette même soupape de sécurité qu'il nous propose de déférer le sujet à un comité au cas où les délibérations avec les syndicats ne soient pas fructueuses.

Mais vu que le sujet est déjà à l'Ordre du jour dans d'autres projets de loi et, de plus, même ce projet de loi-ci, il se peut qu'il revienne dans quelque temps comme c'est arrivé pour d'autres projets de loi à cause du calendrier qui n'est pas tellement chargé pour les projets de loi privés des députés, je voudrais tout simplement lui demander d'avoir la patience de laisser ces délibérations délicates qui ont été amorcées entre le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) et les syndicats.

• (1640)

[*Traduction*]

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler de ce projet de loi C-216 qui porte sur un sujet très important. L'objet du projet de loi, accorde des droits politiques aux fonctionnaires, figure également en bonne place dans les priorités du gouvernement. Toutefois, ces droits auront un effet très important sur la façon dont notre Fonction publique sera perçue et sur la façon dont elle sera en fait administrée.

Je vois que le député de Régina-Ouest (M. Benjamin) hoche la tête. Je ne sais pas depuis combien de temps il vit à Regina, mais s'il y était à la fin des années 1940, comme moi, il se souviendra que le gouvernement CCF de l'époque avait donné des droits politiques aux fonctionnaires de cette province. Même si je les félicite de cette initiative, je dois dire qu'elle avait été prise de façon un peu brutale. Il y avait eu beaucoup de discussions dans toute la province au sujet de la viabilité d'une méthode permettant d'accorder des droits politiques et je me souviens qu'il y avait eu un vaste mouvement d'adhésion au parti socialiste, car les bureaucrates et les fonctionnaires craignaient pour leur emploi. L'entrée en vigueur des droits politiques des fonctionnaires a suscité quelques problèmes et je voudrais éviter qu'il en aille de même au gouvernement fédéral. C'est pourquoi je demande à la Chambre de faire preuve d'une grande prudence en examinant cette question.

Il va sans dire que nous ne devons pas oublier l'histoire de notre Fonction publique et de ses rapports avec l'activité politique. Il y a plus de 75 ans, le Parlement, en adoptant un système de recrutement et de sélection au mérite, a supprimé le favoritisme politique dans la Fonction publique. Il ne faudrait pas que le projet de loi C-216 remette ce système en question.

Je suis sûr que les députés conservateurs qui ont de nombreux fonctionnaires dans leur circonscription se battront énergiquement pour obtenir des droits politiques pour leurs électeurs. Le parti conservateur a déclaré publiquement que c'était son intention. Cependant, il y a beaucoup à faire avant de mettre en œuvre une telle mesure.

Sauf erreur, le gouvernement est actuellement en négociation avec les syndicats, et il est très important de tenir compte de l'avis des syndicats de la Fonction publique. J'invite la Chambre à examiner attentivement ce projet de loi avant d'en accepter toute la teneur.

Je pense en particulier à l'article 3. Les deux premiers articles ne posent pas de problème, mais je m'inquiète vivement des répercussions profondes qu'aura la suppression du paragraphe 39(2) de la loi actuelle, que voici:

(2) La Commission ne doit accréditer à titre d'agent négociateur d'une unité de négociation aucune association d'employés qui

a) reçoit de certains de ses membres qui sont des employés,

b) a en main ou paie en son propre nom pour le compte de membres qui sont des employés, ou

c) exige de certains de ses membres, comme condition de leur affiliation à l'association, qu'ils lui versent

de l'argent pour l'activité poursuivie par un parti politique ou pour le compte d'un tel parti.

La suppression de ce paragraphe aura en dernier ressort des conséquences catastrophiques. Il faut en discuter beaucoup plus à fond avant d'accepter de dispenser les syndicats de la Fonction publique de demander à leurs membres de l'argent qui, autrement, pourrait être versé à un parti politique. Autrement dit, le syndicat risque de devenir un parti politique et un employé pourrait être obligé d'en devenir membre pour entrer à la Fonction publique. Cette disposition du projet de loi C-216 me trouble profondément.

Le parti progressiste conservateur croit également qu'il faut alléger les restrictions actuelles visant les droits politiques des fonctionnaires, surtout ceux qui sont visés par des conventions collectives. En effet, il importe de tenir compte de l'avis des syndicats de la Fonction publique ainsi que du grand public avant de prendre une décision finale à ce sujet. Toutefois la proposition devra tenir compte des traditions de longue date de la Fonction publique et refléter les besoins, les souhaits et les centres d'intérêt particuliers de la société actuelle. Nous connaissons tous les répercussions profondes de la Charte des droits à cet égard.

Dans notre société, il importe que tous les citoyens aient voix au chapitre dans les affaires de l'État et qu'un plus grand nombre possible d'entre eux participent activement à la vie publique. En même temps, dans l'intérêt public, il faut absolument maintenir l'impartialité et le professionnalisme de la Fonction publique et avoir confiance en son objectivité.

Les députés qui m'ont précédé ont fait valoir combien il importait que les conseillers politiques de l'État ne se prononcent pas en dehors de leurs heures de travail, sur les avis donnés aux politiques. Ce ne sont pas tous les fonctionnaires qui pourraient faire de la politique active. Le bons sens le dit. Je suis persuadé que bien des fonctionnaires partout au Canada partagent mon point de vue.

Je crois qu'en établissant un juste équilibre entre toutes ces considérations importantes—ce que ne fait pas le projet de loi, à mon avis—nous pouvons assurer des droits politiques à nos fonctionnaires pour qu'ils puissent participer pleinement à la vie démocratique de notre grand pays.

Enfin, je demande instamment à la Chambre de faire preuve d'une grande prudence et de beaucoup de sagesse et de ne pas adopter ce projet de loi avant de l'avoir modifié en profondeur.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Cela fait près de 17 ans que je siège à la Chambre. Je tiens à signaler à tous les députés que, pour la première fois depuis que je suis ici, un premier ministre est présent à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire pour entendre les députés. Je tiens à ce que le premier ministre (M. Mulroney) sache que nous lui en sommes fort reconnaissants et que nous espérons qu'il prendra l'habitude d'assister à ces séances pour donner l'exemple aux premiers ministres qui lui succéderont, qu'il reste à son poste 4 ans ou 24 ans.

Des voix: Bravo!

• (1650)

M. Benjamin: Nous serions tous reconnaissants au premier ministre s'il voulait bien se lever maintenant pour participer au débat. Je crois qu'il créerait ainsi un précédent, car cela ne s'est jamais vu depuis l'époque de Sir John A. Macdonald. Il pourrait peut-être intervenir pour dire à ses collègues, et à toute la Chambre, qu'il est d'accord pour que l'objet du projet de loi soit renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais appuyer les observations du député de Regina-Ouest (M. Benjamin) et remercier le premier ministre (M. Mulroney) de me permettre de prendre la parole en ne le faisant pas lui même. Je lui sais gré de cette courtoisie.

Par ailleurs, je suis fier de pouvoir apercevoir de mon coin de la Chambre le premier ministre, car j'ai la conviction que l'une des sources de sa motivation, c'est l'intérêt qu'il porte au sort des travailleurs. Toute sa carrière en témoigne.

Je suis également fier d'être membre d'un parti politique qui a inscrit à son programme électoral de l'été dernier la reconnaissance des droits politiques des fonctionnaires. Le gouvernement actuel va mener à bien cette réforme au cours de son premier mandat. Je remercie le premier ministre d'avoir fait adopter ce programme électoral. J'ai eu plaisir à faire campagne là dessus et il me sera agréable de vivre la réalisation de ce programme.

Je suis quelque peu perplexe, car s'il est un élément fondamental qui fait du Canada l'un des meilleurs pays du monde, sinon le meilleur, c'est que les travailleurs ont des droits reconnus, et que nous avons une histoire et une tradition libres et démocratiques qui comprennent notamment le droit des travailleurs de négocier collectivement. Les négociations collectives sont une démarche axée essentiellement sur les points de vue du patronat et des syndiqués. Les deux parties discutent et recherchent un accord qui soit mutuellement acceptable. En ce qui a trait aux droits politiques des fonctionnaires, hier, aujourd'hui et demain, c'est cette démarche qui s'applique. Les modalités sont en place et les représentants des fonctionnaires, par l'entremises de leurs syndicats, négocient avec le gouvernement dans une atmosphère propice au règlement des différends.

Je suis surpris de ce que le NPD ait tenté aujourd'hui de démontrer à la Chambre que le jugement des députés devrait avoir préséance sur les négociations collectives. En nous demandant de saisir le comité de la teneur de ce projet de loi, il nous invite ni plus ni moins à abolir le droit des travailleurs de participer à des négociations collectives. J'en suis très surpris, vraiment.

Nous, ministériels, sommes sincèrement et réellement convaincus des droits des travailleurs. Si des négociations collectives achoppent pour une raison ou pour une autre et que le Parlement du Canada doive intervenir, le gouvernement serait bien avisé de créer et de mandater un comité pour étudier le litige en question et seulement celui-là.

Il y a beaucoup de nouveaux élus à la Chambre, mais j'invite tous les députés à se demander s'il convient de transmettre un sujet de ce genre au comité permanent des prévisions budgétaires en général. Essentiellement, ce comité est constitué d'un groupe de personnes choisies soigneusement par le comité de sélection pour se pencher sur les questions budgétaires, comme par exemple les conséquences budgétaires. Est-ce celui-là qui est le mieux désigné pour s'occuper des questions concernant la Charte des droits et libertés et des questions politiques mettant en cause l'image de la Fonction publique du Canada?

M. Benjamin: Lisez le projet de loi.

M. Hawkes: J'entends le député de Regina-Ouest. Je l'ai lu. Ce que le projet de loi ne dit pas témoigne éloquemment de ce qu'il y a dans l'esprit du député. Dans son projet il dit qu'il faut donner tous les droits, en tout temps, à pratiquement tout le monde et en toutes circonstances.

M. Benjamin: Non, pas du tout.

M. Hawkes: Si. Il ne traite pas de la question comme le Parlement britannique l'a fait par exemple. Le Parlement britannique s'en est acquitté d'une façon qui donne satisfaction à ceux qui travaillent dans la Fonction publique, en distinguant des catégories de fonctionnaires. Certaines catégories de fonctionnaires, comme les préposés aux dossiers, bénéficient des mêmes droits politiques et des mêmes libertés que le commun des mortels. Toutefois, les personnes qui assument des responsabilités très particulières sont placées dans une autre catégorie, parce qu'on estime qu'elles risqueraient de porter atteinte aux droits d'autres personnes en exerçant ces droits. J'attire l'attention du député sur le fait qu'il existe trois . . .

M. Cassidy: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Étant donné l'importance de ce débat, je ne voudrais pas que le député oublie les dispositions de l'article 32(6) du projet de loi. Ce dernier interdit aux sous-ministres d'avoir les activités décrites et crée par conséquent les exceptions que le député réclame.

Le président suppléant (M. Charest): Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) sait parfaitement que ce n'est pas un rappel au Règlement, mais un sujet de débat.

M. Hawkes: Il exclut 70 personnes sur 250,000. Si ce n'est pas donner l'autorisation à pratiquement tout le monde, j'y perds mon latin.

J'attire l'attention de la Chambre sur le fait que de nombreux fonctionnaires se sont vu confier des responsabilités qui les obligent à prendre des décisions très délicates. Prenons comme exemple un cas qui peut paraître simple à première vue, celui d'un agent de l'immigration qui doit décider en fin de compte s'il est souhaitable d'accepter au Canada un candidat à l'immigration. Si les immigrants potentiels avaient l'impression que ce fonctionnaire accorde la préférence à des gens ayant certaines opinions politiques, cela serait-il dans l'intérêt des personnes qui souhaitent immigrer au Canada? Que dire, par ailleurs, des fonctionnaires chargés de l'application des règlements?

M. Cassidy: Justement, qu'avez-vous à en dire? Votre parti est favorable au principe du projet de loi. Il l'a dit pendant la campagne.

M. Hawkes: Notre parti appuie le principe du projet de loi, puisqu'il veut qu'on garantisse aux fonctionnaires canadiens le plus possible de droits et de libertés politiques à tout jamais, afin de réparer une injustice qui dure depuis plus d'un siècle. Aujourd'hui, toutefois, en février 1985, notre parti dit à la Chambre que des représentants des fonctionnaires sont en train de négocier avec le Conseil du Trésor. Les fonctionnaires sont les mieux placés pour connaître les aspects délicats de leur travail. La Chambre ne devrait pas entraver les négociations. Soit nous sommes en faveur du processus de négociation et des droits accordés aux fonctionnaires, soit nous sommes contre.

Fonction publique

En février 1985, le gouvernement du Canada et le parti progressiste conservateur ont foi en ce processus et font confiance à ces travailleurs. Nous pensons que la question se réglera comme il se doit.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 11 février 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 8 février, de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-26, tendant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, vendredi, j'ai pris la parole pendant huit ou neuf minutes au sujet du projet de loi C-26. Je voudrais, aujourd'hui, conclure brièvement mes observations.

Il s'agissait alors non pas de savoir si les députés étaient pour ou contre les dispositions du projet de loi C-26, mais de souligner que les dispositions de cette mesure ne s'étendent pas à toutes les personnes dans le besoin âgées de 60 à 65 ans. Monsieur le Président, vous conviendrez certainement qu'il est injuste d'empêcher certaines personnes de bénéficier des dispositions du projet de loi C-26.

Vendredi, nous avons mentionné l'exemple d'une veuve qui pourrait bénéficier de cette pension, tandis qu'une célibataire du même âge et dans la même situation financière n'y aurait pas droit. Je ne vois vraiment pas pourquoi le gouvernement n'accorde pas les mêmes avantages à toutes les personnes dans le besoin âgées de 60 à 65 ans. Il est extrêmement injuste de défavoriser les gens en raison de leur situation matrimoniale.

L'autre jour, nous discutions du fait que le gouvernement avait décidé de rendre certaines personnes inadmissibles à ces prestations. C'est vraiment regrettable. Nous avons également mentionné que le gouvernement avait décidé de consacrer son argent à d'autres priorités. Les députés d'en face conviendront sans doute que le gouvernement témoigne d'un sens des priorités assez étrange lorsqu'il dépense 40 ou 50 millions pour doter les Forces armées de beaux uniformes, alors que cet argent permettrait d'offrir des prestations suffisantes à toutes les personnes dans le besoin âgées de 60 à 65 ans.

[*Français*]

... vendredi dernier, monsieur le Président, nous étions en train de discuter du fait que mon collègue de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) avait fait, lui, dans son discours, un parallèle entre trois différentes personnes: la première était célibataire, la deuxième était séparée ou divorcée et la troisième était veuve; les trois étaient dans des situations financières identiques, mais les prestations qui leur étaient accordées ne l'étaient pas. Pour les fins de son discours, mon collègue, lui, avait choisi d'appeler ses trois commettantes, Mme LeBlanc, Mme Legris et Mme Lebrun.

Vendredi, monsieur le Président, je vous ai fait remarquer que j'avais en main une photo qui nous a été remise par le ministre de la Défense nationale (M. Coates), sur laquelle il y avait un M. LeBlanc, un M. Lebleu et un M. Legris. MM. LeBlanc, Lebleu et Legris sont trois militaires, et on avait pour MM. LeBlanc, Lebleu et Legris assez d'argent pour leur acheter des uniformes de différentes couleurs, mais pas assez pour aider ceux qui sont dans le besoin, ceux qui sont dans la misère.

Monsieur le Président, à mon avis, c'est là une priorité assez étrange de la part de ce gouvernement-ci qui s'est engagé, lors de la campagne électorale, à peu près à n'importe quoi, puisqu'il promettait à peu près n'importe quelle chose à n'importe qui pour n'importe quelle raison.

Mais enfin, ils se sont engagés envers les personnes du troisième âge à leur fournir des prestations plus élevées. Là-dessus, je crois que le gouvernement conservateur, encore une fois, a déçu la population canadienne en n'offrant pas des bénéfices uniformes à tous les gens qui ont des besoins semblables.

Monsieur le Président, je voudrais porter à votre attention le fait que le gouvernement, dans son approche, a définitivement négligé la population canadienne. Et je ne suis pas le seul à le dire: Ce matin, on peut lire un article dans un quotidien torontois écrit par M. Jeffrey Simpson. Ce dernier traite justement des priorités du gouvernement, le gouvernement qui a choisi d'acheter des uniformes aux militaires plutôt que d'aider les personnes dans le besoin.

[*Traduction*]

L'article que j'ai cité indique notamment que si c'est là une priorité, nous devrions acheter aux politiciens de beaux uniformes au lieu de donner des fonds aux nécessiteux. Selon l'auteur de cet article, nous pourrions acheter pour le ministre de la Défense nationale (M. Coates) un uniforme de la même couleur que le drapeau américain. Cela lui conviendrait très bien. Pour le ministre des Travaux publics (M. La Salle), nous pourrions acheter un uniforme en peau de porc. Ce serait une bonne idée, car cela témoignerait de son intention de remplir une promesse électorale que le gouvernement a trahie. Je ne vais pas vous assommer avec tous les autres détails, monsieur le Président, mais l'auteur estime qu'il faudrait offrir des vestes en peau de mouton à tous les conservateurs de l'arrière-ban qui suivent le gouvernement aveuglément sans avoir d'opinion personnelle au sujet des questions importantes.

Il est bien évident qu'il faut examiner très attentivement les dispositions du projet de loi C-26. Je défie les chahuteurs de l'arrière-ban du gouvernement d'expliquer aux personnes seules âgées de 60 à 65 ans qu'elles n'ont pas droit à ces prestations. Je les invite à déclarer que le ministre a raison et qu'il serait préférable de doter nos forces armées d'uniformes de couleur plutôt que de donner de l'argent aux nécessiteux. Si le

ministre est de cet avis, il devrait en informer la Chambre et ses électeurs. Ces derniers seraient ravis de l'apprendre par le hansard et ils en tiendraient dûment compte lors des prochaines élections.

• (1110)

De toute évidence, le gouvernement s'est donné des priorités complètement déphasées. Je voudrais rappeler brièvement une situation que j'ai exposée à la Chambre vendredi dernier. Il s'agit du cas du veuf, ou de la veuve, de 60 ou 61 ans. La plupart du temps, ce sont des veuves qui sont dans une situation financière précaire. Toutefois, ces personnes dans le besoin, que ce soient des veufs, des veuves, ou des personnes vivant seules, ont besoin d'une pension. Dans certains cas, on verse aux veuves la pension au conjoint survivant en vertu du Régime de pensions du Canada. Les femmes divorcées ou célibataires n'y ont pas droit, cependant. C'est donc dire que, dans certains cas, cette disposition ont tout à fait rétrograde.

Manifestement, une bonne partie de la population a été oubliée. Les législateurs conviendront avant la fin du débat qu'il y a lieu de modifier la loi. En outre, les Canadiens devraient profiter de l'ajournement de la Chambre, la semaine prochaine, pour faire comprendre à leur député la nécessité de modifier cette loi de façon que personne ne soit laissé pour compte.

Il y a une autre question qui m'inquiète, et c'est la façon dont on décide de l'admissibilité des prestataires éventuels. D'aucuns soutiendront que c'est facile, puisqu'on connaît la définition du mot veuve. Je ne pense, cependant, pas que ce soit facile, et je vais donner quelques exemples de la façon dont on pourrait compliquer la question. Si le mari d'une femme décède, bien entendu celle-ci devient veuve. Mais qu'arrive-t-il si cette veuve se remarie? Évidemment, si elle se remarie, on peut dire qu'elle n'est plus veuve.

M. Grisé: Quoi de neuf?

M. Boudria: Je prie mon collègue d'en face, qui semble être si bien au courant de ce dossier, de bien vouloir répondre à la question suivante. Que fait-on de la veuve qui se remarie et divorce par la suite? A-t-elle droit oui ou non à cettte pension? Eh bien, je pense que personne ici n'a de réponse à ma question. D'après les renseignements qui m'ont été fournis, toute personne qui se remarie pour divorcer ensuite retrouve l'état civil qu'elle avait avant le dernier mariage. Cette personne aurait à nouveau l'état de veuve, qui était le sien auparavant. Si c'est bien le cas, aurait-elle droit à cette pension?

Ce qui est évident, et le leader parlementaire du gouvernement, qui fait signe que oui, reconnaît comme moi que ce texte est impossible à appliquer dans sa version actuelle. En homme objectif et non partisan qu'il est, il reconnaîtra que la seule façon de rendre ce texte applicable, c'est de l'étendre à toutes les personnes de 60 à 65 ans qui sont dans le besoin.

M. Hnatyshyn: Expédions-le au comité.

M. Boudria: Maintenant que le leader du gouvernement a compris cela, il s'empressera certainement d'aller voir ses collègues du cabinet pour leur dire qu'il ne faut pas adopter le projet de loi tel quel. Il demande à être modifié, pour que tous les Canadiens qui en ont besoin y aient droit, pour qu'il n'y ait pas de discrimination pour raisons d'état matrimonial.

• (1115)

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations au sujet de l'allocution du député?

M. Horner: Monsieur le Président, le député a longuement parlé du coût des nouveaux uniformes. A-t-il une idée de ce qu'il en coûterait, approximativement, pour rétablir les anciens uniformes? A ce que je crois savoir, la facture serait aussi élevée que pour remplacer les uniformes actuels.

M. Boudria: Monsieur le Président, je vais accorder à cette question toute l'attention qu'elle mérite. Pour ce qui me concerne, les membres des Forces armées ont déjà des uniformes et ils n'ont qu'à continuer de les porter. J'ai inscrit au *Feuilleton* une question il y a des mois pour demander au gouvernement quelle est la valeur du stock de vieux uniformes qu'il a sur les bras. Le gouvernement refuse de répondre à cette question, parce qu'il ne saurait où se cacher si nous devions découvrir qu'il a probablement des millions de dollars de stocks de vieux uniformes, dont nous ne pouvons maintenant nous débarrasser. Voilà la situation gênante dans laquelle se trouve le gouvernement. S'il y a une chose dont nous n'avons pas besoin, c'est d'un gouvernement qui veut dépenser de l'argent en priorité pour acheter des uniformes de différentes couleurs—si beaux soient-ils—sans autre raison apparente que de donner suite à l'idée préconçue que les militaires avaient il y a longtemps, soit qu'ils étaient beaux dans leurs uniformes de couleurs différentes. J'estime qu'à la place, le gouvernement devrait mettre cet argent dans des programmes sociaux utiles. Je n'ai pas à m'excuser de demander qu'on mette l'argent là où on en a besoin, au profit des personnes âgées, plutôt que dans un plan de ce genre.

M. Dick: Alors pourquoi les libéraux ne l'ont-ils pas fait en 20 ans?

M. Keeper: Monsieur le Président, j'ai entendu dire qu'il y en a dans les Forces armées qui, en regardant les dépenses militaires, estiment qu'il serait plus opportun de dépenser cet argent pour améliorer en partie leur matériel, qui n'est pas satisfaisant. En d'autres termes, il y a des façons plus urgentes et plus utiles d'utiliser ces dollars, même en le laissant dans le domaine militaire. Je me demande si le député a entendu les mêmes propos du côté des Forces armées.

M. Boudria: Monsieur le Président, je trouve que le député a posé une question fort juste. J'ai eu plusieurs conversations avec des électeurs qui appartiennent aux Forces armées, et je n'en ai pas encore trouvé un pour dire que si c'est pour le mettre dans de nouveaux uniformes, cet argent soit bien placé. Tous les militaires à qui j'ai parlé sont d'accord pour dire que c'est bien la dernière chose qu'il leur faut. Ils estiment qu'il vaudrait mieux mettre cet argent dans des programmes sociaux ou même, si c'est pour le laisser aux Forces armées, l'utiliser ailleurs. Il y a d'autres questions auxquelles ils veulent des réponses, et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a sûrement dû observer la même réaction chez les militaires de sa propre circonscription. Dans le cas par exemple d'un militaire travaillant une partie de l'année à la base des Forces canadiennes d'Ottawa-Nord, soit dans le secteur de l'aviation, et le reste de l'année dans un autre secteur des Forces armées, devra-t-il changer d'uniforme deux fois par an puisqu'il appartiendra une partie de l'année à l'aviation et le reste de l'année à l'armée? Il y a donc des militaires qui devront en fait posséder

plus d'un ensemble de ces uniformes afin de se conformer à l'idée ridicule du ministre de la Défense nationale.

Pour répondre à la question, monsieur le Président, il vaudrait effectivement beaucoup mieux dépenser cet argent à d'autres fins, même ailleurs pour le compte des Forces armées. J'estime pour ma part que l'on devrait consacrer cet argent aux programmes sociaux visés par le projet de loi C-26 de manière à en élargir la portée et à en faire bénéficier davantage de personnes.

• (1120)

M. le vice-président: S'il n'y a pas d'autres questions ni d'autres observations, nous allons poursuivre le débat en écoutant le député de York-Est (M. Redway).

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je suis vraiment heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet du projet de loi C-26 qui procurera des allocations de conjoint à toutes les veuves et à tous les veufs âgés de 60 à 65 ans. On me dit que l'on compte quelque 85,000 de ces personnes d'un bout à l'autre du pays.

Il est très difficile pour un député de prévoir quelles répercussions pourra avoir un projet de loi, et celui-ci en particulier, sur sa propre circonscription. Mais vous savez peut-être que ma circonscription englobe des secteurs de deux des six municipalités formant la région métropolitaine de Toronto, soit la ville de York-Nord et le borough de York-Est. La ville de York-Nord a une population relativement jeune, car 8 p. 100 seulement de ses habitants sont âgés de 65 ans et plus. Mais le secteur de York-Nord qui se trouve dans ma circonscription comprend les anciennes localités de Don Mills et de Victoria Village qui se sont développées dans les années 50 et le début des années 60. La population de ce secteur est donc un peu plus avancée en âge que celle de l'ensemble de York-Nord.

Il est bien évident que le projet de loi sera très avantageux pour ma circonscription de York-Est. La municipalité de York-Est vient au deuxième rang au Canada, après Victoria, en Colombia-Britannique, pour le nombre de personnes âgées qui y résident. En fait, selon leur angle démographique, les études nous révèlent que dans les quartiers de York-Est qui font partie de ma circonscription, la proportion de citoyens âgés atteint 16 ou 20 p. 100, voire 22 p. 100 si l'on tient compte des personnes de 60 ans et plus. Ce groupe d'âge s'est beaucoup élargi ces dernières années. De 1971 à 1976 il s'est accru de 1 p. 100 puis, de 1976 à 1981, il a augmenté de 2 p. 100. Les services d'urbanisme de cette municipalité nous apprenaient dernièrement qu'environ 6,000 personnes âgées de 60 à 65 ans habitent York-Est et que sur ce nombre, près d'un millier sont des célibataires qui vivent seuls. Le Canada compte 282 circonscriptions. Or, si le projet de loi doit profiter à près de 85,000 personnes, cela signifie par conséquent quelque 300 vieillards par circonscription. Étant donné que la mienne compte un millier de personnes de cette catégorie, ma circonscription pourrait donc être triplement avantagée par rapport aux autres. Je le répète, les citoyens de York-Est profiteront beaucoup de cette mesure.

Nul doute, monsieur le Président, que le montant des pensions pourrait être plus élevé. De ce côté-ci de la Chambre, députés et ministres en sont convaincus, si seulement l'argent ne manquait pas. Il y a toutes sortes de mesures que nous pourrions prendre. Nous pourrions accorder l'allocation de conjoints aux célibataires et, cela va sans dire, aux personnes divorcées ou séparées. Nous pourrions également la rendre universelle. Au cours de la campagne électorale, l'été dernier, bien des gens de ma circonscription ont demandé que le gouvernement étudie cette possibilité, comme celle de réduire à 60 ans l'âge d'admissibilité à la pension. Les électeurs nous ont proposé de l'abaisser d'un an chaque année, en partant de 64 jusqu'à ce que l'on atteigne 60 ans. Ces personnes m'ont fait valoir que cette mesure aurait au moins deux effets spectaculaires. Premièrement, elle avantagerait tous les chômeurs de cette catégorie d'âge qui ne peuvent pas trouver d'emploi parce qu'ils sont trop vieux, en leur permettant de se retirer de la population active. Deuxièmement, ce serait une incitation de plus pour ceux qui approchent de la soixantaine à prendre une retraite anticipée et à laisser leur emploi à quelqu'un de plus jeune. C'est une autre raison de songer à de meilleures prestations de retraite.

• (1125)

Un autre aspect de la question est clairement le montant de l'allocation au conjoint qui est proposé. Il dépasse tout juste $500 par mois, pour un total d'à peu près $6,500 par année. Des études récentes du Conseil de planification sociale de la région métropolitaine de Toronto révèlent qu'il en coûte autour de $10,000 à une personne âgée qui vit seule dans une maison ou un appartement pour subvenir à ses besoins. C'est merveilleux d'accorder cette prestation, monsieur le Président, mais ce n'est pas assez pour vivre au-dessus du seuil de la pauvreté.

Il y a des prestations et des améliorations à envisager à l'intérieur du régime de sécurité de la vieillesse. Le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) avait raison de dire il y a quelques minutes que les propositions sont une amélioration sensible sur la situation actuelle. Toutes les autres mesures qui sont proposées et que je voudrais voir adoptées sont excellentes, mais nous avons à faire face à un terrible déficit. Les dépenses publiques prévues pour l'année qui vient tournent autour de 100 milliards de dollars. Nos recettes vont être de plus ou moins 63 milliards, ce qui veut dire un déficit de 37 milliards. Même si je souhaite ardemment que les prestations aux personnes qui ont l'âge de la retraite ou presque soient beaucoup plus généreuses que celles que nous proposons aujourd'hui, il est évident que c'est un grand progrès vu le déficit qui nous accable.

Il va de soi que pour améliorer les prestations à verser aux personnes âgées, nous devons relancer l'économie afin d'acquérir la richesse qui nous permettra d'accorder ces prestations sans interruption. Nous devons aussi prévoir des prestations supplémentaires comme la pension universelle à l'âge de 60 ans et des pensions améliorées afin que personne ne vive au-dessous du seuil de la pauvreté. En fin de compte, nous devrions nous fixer comme objectif éventuel un revenu annuel garanti. Bien entendu, cela ne doit pas décourager ceux qui ont économisé en prévision de leur retraite. Un tel système doit les protéger autant que ceux qui ont besoin d'aide.

Le Parlement devrait viser tous ces objectifs, monsieur le Président, mais pour les atteindre, il faudra produire plus de richesses au Canada. Pour l'instant, nous devrions féliciter le gouvernement d'avoir décidé d'améliorer les dispositions relatives à l'allocation au conjoint. Tous les députés devraient s'occuper de relancer l'économie, de remettre les Canadiens au travail et de faire en sorte qu'ils deviennent des contribuables plutôt que des assistés sociaux afin de produire les recettes fiscales nécessaires pour instaurer les mesures dont nous parlons aujourd'hui et créer un bien meilleur système de sécurité et de protection sociale pour l'avenir.

• (1130)

M. le vice-président: Puisque nous avons discuté de ce projet de loi pendant huit heures, la durée des discours est maintenant limitée à 10 minutes et il n'y aura plus de période réservée aux questions et aux observations.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-26, tendant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse. La mesure vise à permettre aux veuves et aux veufs à faible revenu âgés de 60 à 65 ans de recevoir l'allocation au conjoint. Les célibataires et les personnes divorcées dans ce même groupe d'âge continueront à être exclus aux termes du projet de loi.

Même si le Nouveau parti démocratique appuie cette mesure, nos députés ont signalé certaines lacunes que le gouvernement comblera nous l'espérons lorsque le bill sera renvoyé au comité. La principale faiblesse a été bien documentée et bien expliquée à la Chambre. L'allocation sera fournie à un groupe qui a été défini de façon très arbitraire. Elle n'est pas universelle du tout et il n'est pas question qu'elle le soit. Le projet de loi ne fait rien pour aider les personnes à faible revenu âgées de 60 à 65 ans qui n'ont jamais été mariées ou qui sont divorcées. L'injustice de cette mesure envers un certain groupe est inacceptable dans notre société et le comité devrait se pencher sur cette question afin que le projet de loi puisse être modifié avant d'entrer en vigueur.

L'autre lacune qui a déjà été signalée à la Chambre a trait au fait que si les membres de ce groupe d'âge ont des problèmes financiers à l'heure actuelle, le projet de loi devrait être mis en vigueur immédiatement et non seulement en septembre 1985 s'il peut être adopté rapidement. Vu que ces gens ont besoin d'aide maintenant, ils devraient profiter de cette mesure dès qu'elle pourra être adoptée. Nous voudrions donc que le projet de loi entre en vigueur dès son adoption. Si nous reconnaissons qu'il existe un besoin, il n'y a rien qui nous empêche de prendre des mesures rapidement.

Les dispositions du projet de loi donnent suite en partie aux recommandations du groupe d'étude de la réforme des pensions qui a présenté son rapport en 1984. Notre représentant au sein de ce groupe d'étude était Ted Miller, qui était député pendant la dernière législature. Il avait aussi présenté un rapport minoritaire. Il recommandait d'abaisser à 60 ans l'âge d'admissibilité au régime de sécurité de la vieillesse, au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec. Selon moi, notre objectif ultime doit être de mettre sur pied un programme universel.

S'il est vrai que certains députés libéraux admettent qu'un tel changement serait avantageux, le gouvernement libéral précédent n'a fait aucun effort pour donner suite à une seule des recommandations proposées en 1983 par le comité de la réforme des pensions. A l'exception d'un relèvement en deux étapes de $50 par mois du supplément de revenu garanti, le gouvernement précédent s'était contenté de confier le soin des pensions à des personnes beaucoup plus favorables aux personnes à l'aise qu'aux gagne-petit. Nous appuyons donc le projet de loi et nous avons hâte de l'examiner au comité où nous essaierons de convaincre le gouvernement de supprimer ses principaux aspects discriminatoires.

L'historique des pensions est une étape intéressante de notre histoire. C'est en 1926, sous un gouvernement minoritaire, que fut votée la première loi instaurant un régime de pension de vieillesse. A cette époque-là, le grand promoteur des pensions était J.S. Woodsworth, député travailliste de Winnipeg-Nord-Centre. Cette année-là, les députés conservateurs à la Chambre s'étaient opposés à la mesure pendant que libéraux et conservateurs y avaient fait échec au Sénat.

La question ayant fait l'objet d'un enjeu électoral à l'occasion d'une campagne qui s'était déroulée cette année-là, le gouvernement King a présenté de nouveau la mesure qui fut votée à la Chambre et au Sénat avec très peu de difficulté. Je vous signale en passant que le montant de la pension était de $20 par mois et qu'elle était fonction des moyens du bénéficiaire.

Cette petite histoire de la législation sociale canadienne est une étape très importante de notre histoire nationale et j'en recommande la lecture aux députés et à tous ceux que cela intéresse. On y constate la détermination d'un homme et d'un groupe de sept députés qui ont réussi à modifier l'orientation de la législation sociale canadienne et on s'aperçoit que, grosso modo, nous nous en tenons toujours à cette orientation. La législation a connu de nombreuses modifications par la suite.

Le parti PSD a été l'un des principaux instigateurs des débats et promoteurs de différentes initiatives. Après avoir été élu en 1942, Stanley Knowles poursuivit immédiatement les efforts de son prédécesseur de Winnipeg-Nord-Centre, J.S. Woodsworth, présentant les pensions comme un droit fondamental et réclamant la suppression de l'humiliante évaluation des ressources. Dix ans plus tard, en 1952, à la suite de pressions exercées par le PSD à la Chambre, le gouvernement a instauré un régime universel de sécurité de la vieillesse en fixant l'âge d'admissibilité à 70 ans.

J'ai cru bon de revenir en arrière depuis 1926 pour montrer que nous avons été de plus en plus attentifs aux besoins des personnes âgées en reconnaissant leur contribution à notre pays, et que nous, en tant qu'élus du peuple canadien, nous devons voir à ce qu'ils vivent leurs vieux jours dans la dignité et avec des moyens financiers suffisants. Les différents moyens s'appellent le supplément de revenu garanti, la sécurité de la veillesse, le programme d'assurance-maladie pour les personnes âgées ainsi que des programmes de soins dentaires. Il faudrait maintenant faire en sorte que le plus grand nombre possible de personnes âgées bénéficient de tous ces services. Notre position a toujours été la suivante: Si nous ne pouvons offrir tous ces services à tous à partir de 60 ans, nous devrions faire en sorte que l'allocation soit payable à compter de 60 ans à tous ceux qui sont sans emploi. C'est un des objectifs que nous allons tenter d'atteindre au comité.

• (1140)

M. le vice-président: Nous reprenons le débat. La parole est au député de Charlevoix (M. Hamelin).

[*Français*]

M. Charles Hamelin (Charlevoix): Monsieur le Président, je suis extrêmement heureux de participer à ce débat sur le projet de loi C-26 qui vise à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse, ce qui permettra donc, en septembre prochain, d'offrir l'allocation au conjoint à toutes les personnes veuves âgées de 60 à 64 ans, personnes à faible revenu qui bénéficieront de cette allocation, peu importe l'âge de leur conjoint au moment de son décès.

Il convient de rappeler que ces personnes bénéficieront d'un montant maximum de $536.26 par mois qui sera indexé tous les trois mois au coût de la vie; le nombre de personnes qui profiteront de cette nouvelle mesure législative s'élève à plus de 85,000 au Canada.

Monsieur le Président, j'estime qu'il faut saluer avec enthousiasme cette nouvelle mesure qui viendra consolider et bonifier le programme de sécurité de la vieillesse. Au cours de la dernière campagne électorale, j'ai eu personnellement l'occasion, dans ma propre circonscription, de rencontrer des groupes de personnes veuves qui ont eu la chance, bien sûr, de me sensibiliser à leur situation extrêmement précaire. Le décès soudain de leur conjoint les avait laissées souvent sans revenu significatif et souvent aussi avec des personnes à charge soit directement ou indirectement, et ces personnes avaient mis beaucoup d'espoir dans notre intention, justement, de bonifier le régime de sécurité de la vieillesse. Je suis convaincu que, aujourd'hui, elles seront fières et heureuses de constater que leur nouveau gouvernement progressiste conservateur va livrer la marchandise et leur venir en aide de façon significative.

Il ne faut pas oublier non plus, et je pense que cela répond à certains des arguments qui ont été exposés récemment, que la mise en vigueur de cette nouvelle proposition va entraîner des dépenses supplémentaires de 190 millions de dollars et de plus de 350 millions en 1986-1987 lorsque le programme aura complété sa première année d'existence.

Bien sûr, monsieur le Président, et je pense que les partis de l'opposition l'ont souligné, notre gouvernement aurait sans doute voulu faire davantage pour toutes les catégories de personnes âgées de 60 à 64 ans et étendre son programme, cette nouvelle mesure, aux célibataires, aux divorcés et aux personnes séparées. Malheureusement, encore une fois, la situation financière catastrophique que nous a léguée la série de gouvernements précédents ne nous permet pas d'engager le milliard et demi de dollars qu'entraînerait l'extension de ce programme à toutes les personnes à faible revenu. Évidemment, quand on considère, comme les gouvernements précédents, le trésor public comme le «tonneau des Danaïdes» dans lequel on peut puiser sans vergogne, il est évident que cela nous prive maintenant, nous, d'étendre ce programme à toutes les catégories de personnes veuves âgées entre 60 et 64 ans, et il est évident que cela limite, actuellement, notre marge de manœuvre pour assurer notre volonté de pourvoir à des conditions de vie minimales décentes à tous ces groupes. Il est également évident que si nous n'avions pas à faire face à une dette publique qui atteindra tout près des 200 milliards de dollars cette année, notre gouvernement pourrait envisager un programme de sécurité de la vieillesse beaucoup plus généreux.

Je pense qu'il faut recréer la richesse au Canada avant de la partager; c'est l'objectif, c'est le point de vue de ce gouvernement qui a été élu le 4 septembre dernier. Il faut assainir nos finances publiques. Nous y travaillons déjà activement et nous sommes condamnés à l'excellence dans ce domaine, sinon on ne ferait que creuser encore une fois la banqueroute qui nous menaçait jusqu'au 4 septembre dernier.

En attendant, même si cette mesure législative n'est pas une panacée à tous les problèmes avec lesquels les personnes âgées en général et les personnes veuves en particulier sont aux prises, il faut se réjouir avec les 85,000 Canadiens et Canadiennes qui attendent impatiemment que l'on passe cette nouvelle mesure législative. A mon avis, il faut se réjouir également avec notre gouvernement ainsi qu'avec les gens du parti progressiste conservateur et toute la Chambre de cette nouvelle mesure, et je suis heureux de constater que notre gouvernement, comme il l'avait indiqué dans le discours du Trône, livre la marchandise et tente d'améliorer tranquillement, peu à peu, ce programme de sécurité de la vieillesse, et je pense que c'est quelque chose de significatif qu'il faudra approuver.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis bien heureux d'avoir pu assister au débat et entendre mon collègue de Charlevoix (M. Hamelin) vanter les mérites du gouvernement, mais je suis un peu déçu, cependant, que mon collègue de Charlevoix ne se soit pas demandé si cette mesure était juste et équitable, si cette discrimination était acceptable dans une société libre démocratique, si, par exemple, il était acceptable dans une société, depuis l'avènement de la charte des droits, de dire à deux individus: On va «discriminer» eu égard à votre statut marital; de dire dans une société comme la nôtre: Madame, vous êtes une veuve, vous y avez droit, et à l'autre qui est célibataire: Vous n'y avez pas droit. Alors qu'elles sont exactement dans la même situation financière.

Je ne comprends pas, monsieur le Président, que mon préopinant ne se soit pas inquiété de cette injustice fondamentale dans le projet de loi. Je pense que les députés de l'autre côté de cette Chambre sont bien au courant du fait que ce projet de loi a une discrimination eu égard à la religion. Et je vois la secrétaire parlementaire, la députée de Brome-Missisquoi (M^me^ Bertrand), qui connaît la situation entre autres des religieuses au Canada, et particulièrement des religieuses catholiques qui, malheureusement ou heureusement pour elles, n'ont pas le privilège de se marier dans la religion catholique et qui, à ce moment-ci, vont être victimes de discrimination parce qu'elles ont décidé de donner leur vie ou de se marier à Dieu, et c'est difficile d'en être veuve . . .

Donc, monsieur le Président, je suis convaincu que les communautés religieuses, à ce moment-ci, doivent se poser de sérieuses questions sur ce gouvernement. Je vois le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) . . . Je sais que, dans sa circonscription, il y a des religieuses et qu'il va avoir de la difficulté à leur expliquer le fait que parce qu'elles ne sont pas veuves elles ne peuvent pas profiter à 60 ans de ce projet de loi.

Je reviens aussi aux personnes divorcées. Qu'est-ce que le parti progressiste conservateur a contre les personnes qui ont eu de mauvaises expériences dans leur vie, qui ont dû subir les affres d'un divorce? Monsieur le Président, comme Parlement, est-ce qu'on a le droit de «discriminer» contre les personnes divorcées? Est-ce que nous, dans notre société, nous n'acceptons pas le divorce comme une malheureuse réalité? Mais on devrait reconnaître les besoins de ces individus-là. Et je suis conscient que les personnes séparées ont exactement le même problème. Et je ne comprends aucune des raisons pour lesquelles ce gouvernement a décidé strictement de répondre aux besoins des veuves. Je suis bien d'accord sur le fait que les personnes veuves ont des besoins, mais elles n'ont pas plus de besoins que les personnes célibataires, que les personnes séparées, que les personnes divorcées!

Monsieur le Président, est-ce que la pauvreté a un statut marital? C'est cela qu'on est en train de faire avec ce gouvernement. On est en train d'utiliser le statut marital comme motif de discrimination, et je suis convaincu que des associations vont s'élever contre cela et vont l'amener en cour: La Charte canadienne des droits et libertés, à son article 13, donne à tous les Canadiens et Canadiennes le droit à l'égalité. Et je suis convaincu que, au cours des prochains mois et des prochaines années, plusieurs causes seront enregistrées dans les tribunaux.

Et quand je vois le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) qui a siégé avec moi au Comité constitutionnel, qui a fait d'excellents discours contre la discrimination . . . et le premier projet de loi qu'il présente à cette Chambre contient tous les éléments contraires à l'article 13 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Monsieur le Président, à mon avis, au cours des prochaines semaines, les députés gouvernementaux vont subir les pressions des personnes séparées, des personnes divorcées, des personnes célibataires, des religieuses entre autres, et ils vont certainement s'apercevoir que ce projet de loi est discriminatoire et qu'il n'y a pas, comme dit la Charte canadienne des droits et libertés à son article 1, et je cite:

La Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

● (1150)

Et, à ce jour, dans tous les discours qu'on a entendus des membres du gouvernement, personne n'a pu faire la démonstration que cette discrimination-là soit justifiée, sauf en s'abattant sur les problèmes du déficit.

Monsieur le Président, il n'y a pas un tribunal qui va retenir l'argument du député de Charlevoix. Il n'y a pas un tribunal qui va dire: Oui, à cause des problèmes du déficit, vous avez le droit de faire de la discrimination. Et je suis convaincu que les députés gouvernementaux devraient se poser la question. Ils devraient aller dans leur circonscription consulter les personnes célibataires, consulter les personnes divorcées, consulter les personnes séparées et leur demander: Pensez-vous que c'est juste?

Mais tout le monde va leur dire: Non, monsieur le Président. Tout le monde est d'accord sur le fait que s'il y avait eu un problème financier au gouvernement, à ce moment-là, la solution aurait été certainement d'abaisser graduellement l'âge. On aurait pu dire 64 ans, 63 ans, mais «égal» pour tout le monde, monsieur le Président.

Et c'est ce qui m'inquiète de la philosophie de ce gouvernement-là: d'avoir choisi un groupe parmi les autres, sans aucune justification économique, à moins que ce ne soit dans les «briefing books» du député de Brome-Missisquoi (M^me^ Bertrand). Mais j'ai hâte de l'entendre. Elle a participé à des débats à la télévision, mais elle n'a pu démontrer la validité du point.

Je pense qu'il faut absolument se poser cette question-là, ici, aujourd'hui. Et j'espère que mes vis-à-vis vont se la poser. Je sais, monsieur le Président, vous qui êtes un avocat émérite, vous vous êtes posé la question et vous devez avoir des doutes dans votre esprit, à savoir, si la discrimination, dans une situation comme celle-ci, est acceptable.

J'espère, monsieur le Président, que, au cours des prochaines minutes, des prochaines heures, des prochaines journées, et j'espère des prochaines semaines de débat sur ce projet de loi, les députés conservateurs vont pouvoir convaincre le public et la Chambre qu'ils ont le droit de faire de la discrimination dans ce pays. C'est contre l'esprit et la lettre de la Charte canadienne des droits et libertés. Et je pense que les tribunaux pourront vous le dire, monsieur le député de Charlevoix. Je suis convaincu que, au cours des prochains mois, la démonstration sera faite en Cour.

Maintenant, on dit: Oui, ça coûte tant de millions de dollars. J'espère que les députés pourraient convaincre le ministre de la Défense de ne pas dépenser la somme de 54 millions de dollars pour les uniformes. Je pense que c'est plus important, c'est un choix à faire pour le gouvernement, d'aider les personnes âgées que de changer la couleur des uniformes des soldats. Monsieur le Président, les soldats ont de quoi se mettre sur le dos; les personnes âgées ont de la difficulté à s'acheter des vêtements. Et on sait le degré de pauvreté des personnes seules de 60 à 65 ans. Et c'est pourquoi le gouvernement ne nous passera pas ça comme ça «entre les dents» en disant: On n'a plus d'argent! Ils ont de l'argent pour changer les uniformes, pour changer les automobiles. Ils veulent acheter des canons et tout ce que vous voudrez, des bateaux et amenez-en, et comme de raison, tout ce que les Américains veulent bien leur vendre! Pourtant, quand cela vient sur le dos des personnes âgées, ils disent: On n'a pas d'argent!

C'est un argument que l'opposition n'accepte pas. On est content de voir les premiers éléments de C-26, mais on sait que c'est un projet de loi préparé en toute hâte, que cela n'a pas été nécessairement tout pensé, cette affaire-là, et que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), qui a certainement le sens inné de la justice, va certainement se raviser sous les pressions de sa secrétaire parlementaire qui connait le vai monde, qui peut certainement lui dire que dans sa circonscription les communautés religieuses ne sont vraiment pas heureuses de cela. Qui peut lui dire que dans sa circonscription les personnes séparées et divorcées ne sont pas

des gens qui ont une plaie qui devrait les marquer toute leur vie, qu'elles devraient pouvoir profiter aujourd'hui des dispositions de ce projet de loi?

Voilà pourquoi, monsieur le Président, comme je vous disais, au cours des prochaines semaines, on va essayer de les convaincre, de les amener avec nous, en fait, et des députés d'arrière-ban, comme celui de Charlevoix, qui, au lieu de s'évertuer à défendre le projet de loi de son gouvernement, devraient dire au ministre: Quand on a été élu, c'était pour être juste et équitable. Et il devrait lui dire que les personnes séparées et divorcées ainsi que les célibataires de sa circonscription le veulent aussi et en ont aussi besoin. C'est cela qu'il devrait faire! Je ne voudrais pas répéter l'expression du député de Champlain (M. Champagne), mais en écoutant les discours jusqu'à maintenant, c'est l'impression que l'on a du travail de certains députés. On sait que l'expression «deux de pique», monsieur le Président, n'était pas un compliment que le député de Champlain avait fait à ses collègues.

Mais j'ai hâte de le voir, lui, prendre la parole et venir dire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qu'il faut absolument corriger les erreurs de ce projet de loi. Je suis certain qu'on aurait l'unanimité de la Chambre si demain le gouvernement présentait l'amendement, et il pourrait même s'assurer que cela ne commence pas en septembre, mais dès maintenant, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis également très heureux de participer au débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-26. C'est une mesure importante qui vise à étendre le programme des allocations au conjoint à tous les veufs et veuves âgés de 60 à 64 ans. Comme d'autres députés l'ont déjà bien expliqué, ce projet visera environ 85,000 Canadiens qui s'ajouteront aux 94,000 qui touchent déjà ces prestations.

Dans l'ensemble, à mon avis, c'est une mesure positive qui s'ajoute à la législation réaliste et dynamique mise sur pied sous les auspices d'un gouvernement libéral en 1975. A cet égard, je félicite le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). En tant que nouveau député de la Chambre, j'ai appris à respecter ses qualités de parlementaire et, surtout, son attitude bienveillante en tant que personne.

On a beaucoup parlé à la Chambre du projet C-26, mais je voudrais me concentrer brièvement sur trois facteurs importants qui en découlent. Premièrement, sur les 85,000 bénéficiaires, 72,000, soit 87 p. 100, sont des femmes. Deuxièmement, ce projet de loi exclut tout à fait plus de 80,000 Canadiens âgés de 60 à 64 ans qui n'ont jamais été mariés, qui sont séparés ou divorcés. Troisièmement, un nombre exorbitant de couples âgés de 60 à 64 ans sont dans une situation financière précaire et ce, en grande partie parce que les traditions de notre société ont gravement sapé leur capacité d'emploi. Ce projet de loi ne fait rien non plus pour eux.

Le projet de loi C-26 ne fait rien pour remédier à ces problèmes réels. Les Canadiens se demandent évidemment pourquoi. Même si cette mesure, je le répète, mérite nos louanges pour les objectifs qu'elle atteint, elle comporte également d'importantes lacunes que nous nous devons de signaler. C'est pourquoi, en tant que parlementaires, tout en reconnaissant les avantages que ce projet présente pour les Canadiens, nous ne pouvons ni négliger ni oublier ses limites.

Nous devons nous interroger sur la situation des Canadiens qui ont entre 60 et 65 ans, l'âge crucial, et qui se trouvent seuls, sans sécurité financière suffisante. Nous devons également venir aux prises avec la dure réalité à laquelle se heurtent les femmes de cet âge. Nous devons comprendre les diverses facettes de la pauvreté et reconnaître qu'il y a trop de pauvres dans nos villages et dans tout le pays. Nous devons affronter ces réalités et agir. Il nous faut donc discuter et mettre en vigueur les projets de réforme des pensions, des pensions pour les ménagères et améliorer les prestations pour les travailleurs à temps partiel.

Dans son discours sur ce projet de loi, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a parlé de la pauvreté en signalant que les veuves sont parmi les plus pauvres au Canada. Puis il a abordé les problèmes d'emploi:

> Ne nous faisons pas d'illusions: le directeur du personnel n'est pas enclin à engager une veuve âgée de 60 à 64 ans. Pourquoi engager une personne sur le point de prendre sa retraite, alors que des jeunes, probablement plus instruits, se disputent les emplois offerts?

L'analyse du ministre était exacte. Tous les députés sont de son avis, mais la portée de son analyse est trop restreinte. Les célibataires, les personnes séparées ou divorcées de 60 à 64 ans se débattent aussi pour survivre. Ces personnes font également l'objet de discrimination en matière d'emploi. Des couples âgés de 60 à 65 ans se heurtent à des problèmes de plus en plus nombreux. Il arrive qu'un mari ou une femme soit mis à pied et que le traitement du conjoint devienne le seul revenu familial, ce qui ne leur permet pas de joindre les deux bouts. Leur situation mérite également un effort concerté de notre part. Le projet de loi ne répond pas à ce besoin.

• (1200)

La semaine dernière encore, je rendais visite à un couple plongé dans des difficultés semblables. Le mari est âgé de 62 ans et a travaillé toute sa vie dans la construction. Il a été récemment mis à pied, mais il n'a jamais travaillé ailleurs que dans le bâtiment. Il se cherche donc un emploi semblable. Il se rend compte que son âge pose un problème. Il est d'ailleurs le premier à avouer qu'un travailleur plus jeune aurait davantage d'aptitudes physiques pour remplir cet emploi. Sa femme, plus jeune d'un an, a passé 30 ans à nettoyer et à frotter des planchers. Elle aussi est fatiguée et juge qu'elle devrait laisser sa place à une personne plus jeune en quête d'un emploi. Mais comment y arriver?

Je ne prétends pas que tous les Canadiens se heurtent à un problème de ce genre, mais il y a de trop nombreux cas analogues. Il y en a certes un nombre suffisant pour justifier un changement et pour nous rendre compte que les gens âgés de 60 à 64 ans méritent une attention particulière du Parlement et de la société.

Au cours de la récente campagne électorale, et de mes rencontres subséquentes et de mes entretiens avec mes électeurs de York-Ouest, la question la plus souvent soulevée par les jeunes, les adultes d'âge moyen et les personnes âgées était celle de l'admissibilité à la pension de vieillesse à compter de 65 ans. Ces discussions m'ont nettement fait comprendre qu'il serait souhaitable de modifier sous peu l'âge minimum de la retraite. Les Canadiens notent que, dans d'autres pays, des pensions sont versées actuellement aux hommes de 60 ans et

aux femmes de 55 ans. Ces pays ont adopté une mesure progressiste en dépit du fait qu'ils ont des moyens plus limités que les nôtres.

Si le couple de Canadiens dont j'ai parlé tout à l'heure pouvaient toucher des pensions à 60 et 55 ans respectivement, leur vie ne serait-elle pas plus agréable. La femme ne pourrait-elle pas cesser de laver des planchers? Le mari ne pourrait-il pas se délasser et s'adonner à un passe-temps au lieu de travailler avec du mortier et briques sur un autre chantier de construction? Ce couple ne pourrait-il pas mener une vie plus agréable et plus détendue? Cela ne permettrait-il pas à d'autres Canadiens moins âgés de se trouver plus facilement du travail? Je suis d'avis que les Canadiens se préoccupent de la situation et qu'ils répondraient dans l'affirmative à ces questions d'importance capitale.

La richesse ou le produit de l'économie sert souvent d'étalon pour établir la place qu'occupe un pays dans le monde. C'est certes un bon élément de comparaison, mais il faut tenir compte aussi d'autres indicateurs sociaux, notamment le style de vie des citoyens, les avantages que leur accorde l'État et l'âge auquel ils ont droit à de tels avantages. Or, si nous tenions compte de tous ces indicateurs, nous verrions, à notre surprise, que certains pays dont le produit national est inférieur au nôtre réservent à leurs citoyens un meilleur sort que celui des Canadiens.

L'un des termes de cette équation sociale concerne les vieillards et les aînés de notre société. Tout à l'heure, ma collègue, la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone), a rappelé à la Chambre un viel adage qui dit qu'on juge une société à la façon dont elle traite ses vieillards. Rien n'est plus vrai et plus à-propos dans le cadre de l'étude du C-26. J'ai déjà dit que cette mesure était un pas dans la bonne voie, mais il faudrait en combler les failles et faire en sorte qu'elle devienne un élément d'une politique sociale plus vaste et plus complète.

J'espère, avec tous mes concitoyens, que le C-26 n'est qu'un premier pas. Il va certes améliorer le sort de 85,000 Canadiens, mais qu'en est-il des autres qui vont se dire: «Et nous alors?» Qu'allons-nous proposer aux célibataires, aux divorcés ou aux couples séparés qui ont entre 60 et 64 ans? Que devons-nous penser de la situation générale des Canadiens qui entrent dans les dernières années de leur vie? Nous ne pouvons les oublier, car comment pourrions-nous, autrement, dire que la société canadienne fait tout ce qu'elle peut pour traiter ses citoyens équitablement?

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots du projet de loi C-26, loi tendant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Dans le peu de temps que l'on m'accorde, je voudrais faire deux ou trois observations. La première, c'est que je considère ce projet de loi comme un pas dans la bonne direction, puisque l'on reconnaît ainsi l'un des nombreux problèmes mentionnés dans le rapport présenté par le groupe de travail sur la réforme des pensions en décembre 1983.

En guise de préface à mes remarques, je dirais que j'écoute avec intérêt mes collègues et amis du parti libéral qui demandent au gouvernement pourquoi il ne tient pas compte de tous ces problèmes. Je voudrais faire remarquer que le rapport commandé par le gouvernement libéral a été présenté en 1983 par le groupe de travail. Si les députés du parti libéral s'étaient préoccupés réellement du sort des personnes âgées, ils auraient eu largement le temps de présenter une mesure législative, d'autant plus que les recommandations du groupe de travail étaient extrêmement claires.

Le représentant du parti néo-démocrate au sein de ce groupe de travail, député de Colombie-Britannique, a rédigé un rapport minoritaire, car il estimait que la majorité n'allait pas assez loin. Selon lui, il y avait un certain nombre de choses que le gouvernement devait faire immédiatement. J'estime que c'est une observation importante pour replacer les observations des députés des trois partis dans le contexte qui convient.

Cette mesure législative suscite chez nous certaines inquiétudes, mais nous n'allons certainement pas la retarder. Nous soulèverons ces inquiétudes au moment approprié, au comité. Toutefois, nous devons reconnaître que les prestations qu'accorde le projet de loi, essentiellement une expansion de l'allocation au conjoint à tous les veufs et veuves à faible revenu âgés de 60 à 65 ans, excluent les célibataires et les personnes divorcées de ce groupe d'âge. Par conséquent, l'augmentation de pension s'adresse à un groupe défini de façon très arbitraire. Le projet de loi n'accorde rien aux personnes à faible revenu, âgées de 60 à 65 ans, qui ne se sont jamais mariées ou sont actuellement divorcées.

De même, il importe de faire remarquer que les modifications, lorsqu'elles seront approuvées par la Chambre, n'entreront en vigueur qu'au mois de septembre de cette année. Tous les porte-parole disent, avec raison, qu'il faut agir vite. Par conséquent, je ne vois pas pourquoi il faudrait attendre jusqu'au mois de septembre pour mettre cette mesure en application.

Comme le député qui m'a précédé l'a dit, le traitement réservé aux personnes âgées d'une société en révèle le degré d'avancement, de maturité et de civilisation. Je pense que nous avons encore pas mal de chemin à faire à cet égard. Il y a place pour bien des progrès.

Il faudrait penser à deux choses au sujet de nos personnes âgées, pour les remercier de leur contribtution à notre société. La première, c'est le logement. Dans beaucoup de localités, grandes ou petites, il y a un besoin aigu de toutes sortes de logements pour les personnes âgées.

Je dois dire que dans la province d'où je viens, la Colombie-Britannique, même si les capitaux prévus sont quelque peu limités par rapport à ce dont dispose le gouvernement fédéral, ce genre de logement existe. Toutefois, le gouvernement provincial, au nom des restrictions, a décidé de ne plus construire d'autres logements pour les personnes âgées, car ce n'est pas une priorité et le gouvernement ne peut pas se le permettre. Je trouve très révélateur d'entendre le gouvernement dire qu'il n'a pas les moyens de fournir un logement convenable aux personnes âgées de la Colombie-Britannique. Une réponse comme celle-là en dit long sur les priorités du gouvernement de la Colombie-Britannique. Nous devons trouver les moyens de fournir de meilleurs logements aux personnes âgées de notre pays.

Tandis que nous y sommes, autant profiter de ce débat pour examiner une autre question qui s'impose à notre attention, soit la possibilité d'offrir aux Canadiens une retraite anticipée. Vendredi dernier, nous avons appris que le chômage avait augmenté beaucoup plus considérablement qu'il ne l'avait fait depuis longtemps. Le nombre des chômeurs au Canada semble augmenter. Nous avons entendu la ministre d'État chargée de la Jeunesse (M^me^ Champagne) et de nombreux porte-parole du gouvernement déclarer que ce sont les jeunes qui sont le plus durement frappés en cette période de récession qui s'apparente à une dépression.

Les gens qui ont les moyens et la volonté de prendre leur retraite avant 60 ans pourraient le faire, ce qui permettrait à nos jeunes de joindre les rangs de la population active.

• (1210)

Au cours de la fin de semaine, un journal de la métropole a publié un article important où il est dit que de nombreuses personnes âgées ont eu la bonne fortune de pouvoir mettre de l'argent de côté et qu'elles sont prêtes financièrement à prendre leur retraite. Elles sont disposées à prendre leur retraite avant 65 ans, voire même avant 60 ans, et sont en mesure de passer le reste de leur vie dans la joie et la satisfaction. Elles pourraient profiter de leur retraite anticipée pour faire toutes les choses qu'elles désiraient faire alors qu'elles faisaient partie de la population active. Au lieu de verser des prestations d'assurance-chômage ou, indirectement, des prestations d'assistance sociale à même le Trésor fédéral, nous pourrions verser une pension aux personnes qui désirent prendre leur retraite avant l'âge habituel, ce qui libérerait des emplois bien nécessaires pour les jeunes de notre pays.

En terminant, je tiens à dire que nous entendons appuyer le principe de ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Cependant, nous songeons à utiliser l'étape de l'étude au comité pour étendre la sphère d'application de ce projet de loi, de façon que d'autres personnes que celles qui ont été choisies arbitrairement puissent en bénéficier. En outre, nous allons faire notre possible pour que le projet de loi entre en vigueur avant septembre de cette année.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, il est évident qu'aucun autre député n'est intéressé à intervenir au sujet de ce projet de loi pour le moment. Bien sûr, je suis persuadé que certains députés désirent intervenir et que pendant les dix minutes à ma disposition, certains de mes collègues viendront se joindre à nous, afin d'exprimer leur opinion.

J'ai écouté avec attention le débat et lorsque je n'ai pu être présent, j'ai lu le hansard. Or, je crois que nous devons nous rendre compte d'une chose. Lorsqu'on adopte un projet de loi comme celui-ci, il faut être prudent lorsqu'on affirme que cette mesure profitera à un nombre donné de personnes. Dans le cas de n'importe quelle mesure sociale adoptée par le Parlement, il ne faut pas lancer des chiffres à la légère comme on l'a fait, par exemple, lorsqu'on a affirmé ici même que 85,000 personnes profiteront de cette mesure législative.

Certaines personnes seront visées par ce projet de loi. Elles recevront un chèque, mais elle ne pourront en garder le moindre sou. Elles ne profiteront donc pas de ce projet de loi. C'est une affirmation très inhabituelle dans la bouche d'un député. En l'occurrence, je veux parler des milliers de gens qui sont hospitalisés ou qui vivent dans des maisons de repos, des maisons de retraite ou des foyers de soins spéciaux subventionnés par le gouvernement. Je soulève cette question aujourd'hui, afin de signaler au gouvernement et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) que certaines normes ne sont pas respectées au Canada. Le gouvernement fédéral doit adopter une attitude ferme face aux autorités provinciales et à leurs règlements. Je veux parler en l'occurrence de toute la question des programmes de sécurité sociale.

Prenons un cas fictif. Supposons qu'une personne sans le sou, à la veille de prendre sa retraite, doive aller finir ses jours dans une maison de retraite, une maison de repos ou un foyer de soins spéciaux et qu'elle ait le choix de la province. Où cette personne décidera-t-elle de finir ses jours? C'est une question importante. En vertu du présent projet de loi, une personne âgée de 60 à 65 ans vivant dans un établissement subventionné en vertu du Régime d'assistance publique du Canada et par le biais des services sociaux provinciaux, recevra plus ou moins selon la province où elle décide de s'établir. Je trouve cela tout à fait incroyable.

Dans l'une des provinces de l'Ouest, l'allocation de menues dépenses, c'est-à-dire le montant qu'une personne âgée ou une personne entre 60 et 65 ans peut conserver sur le chèque qu'elle reçoit, n'est que de $34. Pourtant, si cette personne ne recevait pas de chèque, elle toucherait quand même $34 du ministère provincial des services sociaux. Bien sûr, il s'agit d'un programme à frais partagés en vertu du Régime d'assistance publique du Canada et cette somme provient du ministère fédéral qui présente ce projet de loi. Dans une autre province, cette personne pourrait garder $115. En Ontario, une personne entre 60 et 65 ans recevra $77. Cependant, si elle a plus de 65 ans, elle recevra $105.

Qui détermine à l'échelle nationale de combien d'argent une personne âgée a besoin pour acheter des cadeaux d'anniversaire ou de Noël à ses petits-enfants, du tabac à pipe, si elle fume, ou une bouteille de cognac une fois par mois? Qui détermine combien d'argent les personnes âgées peuvent recevoir sous forme d'allocation de menues dépenses? C'est une décision politique qui incombe au gouvernement provincial. Aucun député ne peut affirmer qu'une maigre allocation de $34 est suffisante pour une personne âgée vivant dans une maison de retraite.

Il faut savoir par ailleurs que d'après les arrangements avec les gouvernements provinciaux en matière de financement, le déficit résultant de l'exploitation des établissements pour personnes âgées est partagé tous les mois en deux avec le gouvernement fédéral. Autrement dit, une personne âgée de 60 à 65 ans ne profitera pas de ce projet de loi. La personne à laquelle s'adresse ce chèque de $500 recevra exactement la même somme d'argent qu'elle recevait avant d'avoir droit à ce chèque. Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire d'un service du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, verse $500 pour payer une partie du déficit accusé dans l'exploitation du foyer pour la personne âgée concernée alors qu'autrefois, le déficit total était partagé en deux. Autrement dit, en faisant ce chèque, le gouvernement fédéral réduit la participation provinciale à la dette de l'établissement concerné.

Si j'ai abordé le sujet aujourd'hui, c'est que j'ai remarqué que le gouvernement actuel veut avoir de très bonnes relations avec les gouvernements provinciaux. Le gouvernement ne s'opposera pas aux règlements provinciaux d'après lesquels le montant net versé aux personnes âgées a varié dans une proportion allant jusqu'à 300 p. 100 entre les provinces depuis le 31 décembre. C'est alarmant. On ne peut pas appeler cela un filet de sécurité. Dans certaines provinces, il existe la règle des 90 jours pour l'assistance social. Les gens risquent de mourir de faim. On dit qu'on ne peut pas mourir de faim au Canada mais c'est possible avec la règle des 90 jours. Si une personne gagnait plus d'argent qu'elle n'en aurait touché de l'assistance sociale pour les 90 jours précédents, si elle perdait son emploi, elle n'aurait pas droit aux allocations pendant 90 jours.

Il faut faire quelque chose. Il faudrait une norme nationale. Le ministre devrait modifier le projet de loi pour permettre aux personnes vivant dans des établissements de conserver la moitié de la somme qu'elles recevraient d'après cette mesure législative. Le ministre devrait changer par ailleurs les règles pour d'autres secteurs de son ministère, notamment pour Pensions Canada. A supposer qu'une personne demande une pension d'invalidité et qu'elle en discute pendant deux ou trois ans avec Pensions Canada, puis que soudain, ce service lui annonce qu'elle va recevoir $8,000 parce que la pension est entrée en vigueur il y a deux ans, elle serait horrifiée de découvrir qu'en vertu d'une entente récente avec les gouvernements provinciaux, on déduira du montant de la pension d'invalidité versée dans le cadre du Régime de pensions du Canada la totalité de l'aide reçue du ministère provincial des Services sociaux pour les médicaments et ainsi de suite. Autrement dit, la personne finit par ne rien recevoir pour la période pour laquelle elle avait droit à des prestations. Le chèque est envoyé automatiquement au gouvernement provincial concerné.

• (1220)

C'est une injustice flagrante, monsieur le Président, mais il y a plus: le gouvernement fédéral verse en réalité trois fois la somme avancée par la province car, à l'origine, les frais sont partagés en deux dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, puis le gouvernement fédéral verse une somme forfaitaire équivalente à l'ensemble des allocations d'assistance sociale versées. Autrement dit, le trésor provincial s'enrichit.

Monsieur le Président, il y a certainement d'autres députés qui voudront soulever d'autres questions dans le courant de débat sur le projet de loi à l'étude. Il y a bien des choses qu'il conviendrait de signaler. J'exhorte le gouvernement et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à nous promettre qu'effectivement 85,000 Canadiens, tel que promis, vont bénéficier des dispositions de cette mesure législative, et notamment les personnes vivant dans les foyers pour vieillards, les maison de santé, les établissements de soins spéciaux et les logements subventionnés dont le gouvernement partage les frais en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. A l'heure actuelle, ces gens n'en bénéficient pas. Le ministre devrait le savoir et modifier la loi en conséquence, de façon à garantir au prestataire au moins la moitié de la somme que nous prétendons lui accorder.

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, une première lecture du projet de loi C-26 peut réjouir beaucoup de citoyens canadiens et à juste titre. Il est évident, lorsqu'on annonce qu'un certain nombre de citoyens et de citoyennes, veufs ou veuves, âgés de 60 à 64 ans, pourront recevoir le supplément de revenu garanti ou son équivalent, que c'est un élément positif, et nous l'avons dit au cours de ce débat, nous de ce côté-ci de la Chambre.

Nous avons aussi souligné que cette amélioration apportée à la législation antérieure est, en fait, la résultante d'un action entreprise il y a plusieurs années par les administrations libérales successives qui ont apporté aux personnes du troisième âge une attention continuelle, non seulement par le fait de l'introduction des pensions de sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti, de l'avantage au veuf ou à la veuve, ou encore l'indexation de ces pensions et leur augmentation d'une façon régulière, mais cette législation C-26 constitue, évidemment, un pas additionnel et nous nous en réjouissons.

Mais nous disons également que nous ne pouvons pas nous réjouir de la discrimination que contient ce projet de loi C-26. C'est un peu comme si le père de famille décidait du jour au lendemain de donner $5 d'allocation par semaine à un de ses enfants et zéro à l'autre, même si c'étaient des jumeaux ou des jumelles. Dans le cas présent, qu'est-ce qui se produit? C'est que vous aurez une personne de 63 ans dans le besoin au point de vue financier; parce qu'elle est veuve, elle recevra une allocation, et l'autre, qui est célibataire, ne pourrait pas en recevoir. C'est sur cette discrimination que nous voulons attirer l'attention du gouvernement et sur laquelle nous implorons le ministre d'apporter des corrections.

Tout à l'heure le député de Charlevoix (M. Hamelin) est venu nous faire un exposé en disant que la raison principale était une raison financière, et il citait les chiffres d'un milliard et demi ou d'un milliard quelque 400 mille dollars. Monsieur le Président, pour corriger l'injustice contenue dans le projet de loi C-26, cela ne demande pas un milliard et demi de dollars. Ce dont on parle, c'est d'environ 80,000 personnes et le coût estimé est de l'ordre de 270 millions de dollars, sans compter le fait que, en versant des allocations en conformité avec le projet de loi C-26, si les bénéfices étaient étendus aux personnes seules, divorcées ou séparées, il y aurait une diminution également du côté des programmes à frais partagés, dont parlait mon collègue il y a un instant, parce que les personnes qui auront besoin et qui se qualifieront, qu'elles soient veuves ou veufs ou si elles étaient célibataires ou divorcées, si elles étaient admissibles, si elles se qualifiaient pour toucher ces sommes d'argent, elles devront être dans le besoin.

Donc ce sont des personnes qui touchent déjà de l'aide sociale, et comme les programmes d'aide sociale sont partagés à 50/50 entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, il est évident que le montant net dont on parle, le montant de 270 millions de dollars, devrait être réduit de plusieurs millions de dollars pour tenir compte des épargnes que l'on va faire en vertu du programme d'assistance publique du Canada.

Il y a aussi le fait que dans ce programme, si on l'élargissait, si on enlevait la discrimination, on enlèverait également probablement une pression additionnelle, puisqu'il s'agit d'universalité, c'est-à-dire dès que vous vous qualifiez, vous en bénéficiez, on enlèverait également certaines pressions peut-être sur un grand nombre de nos citoyens du troisième âge au point de vue de leur calme, de leur tranquilité sociale, de leur assurance, de leur sécurité économique qui se refléteraient sans doute sur les autres conditions de leur équilibre physique et on aurait sans doute aussi des effets de ce côté-là.

Et ce qui est encore plus important, monsieur le Président, ce sont les économies qui vont être réalisées par ce versement de subventions, compte tenu de ce qu'a dit mon collègue tout à l'heure lorsqu'il a exposé d'une façon très claire comment les personnes du troisième âge qui sont affectées par ces législations ou le projet de loi aujourd'hui ou les projets de loi antérieurs, comment elles sont traitées dans les maisons, dans les foyers d'accueil, dans les résidences pour personnes âgées où le montant d'argent qui va leur rester . . . s'il doit être le même en vertu des règlements adoptés depuis décembre 1984. Si les sommes qui leur restent sont les mêmes, et mon collègue qui a une très longue expérience de ce côté nous parlait d'un montant de $34 pour certaines provinces, $77 dans d'autres, ce qui veut dire qu'il y aura une économie additionnelle.

Et je dis au député de Charlevoix que le montant net dont il s'agit pour régler le problème de discrimination que comporte le projet de loi C-26, ce n'est pas un milliard et demi, ce n'est pas 270 millions de dollars, c'est peut-être une somme de l'ordre de 100 millions de dollars. Et je pense que pour assurer une certaine équité dans notre système, pour éliminer la discrimination qui est totalement inconcevable . . . et je voudrais dire, tout à l'heure, quelques mots aussi sur la façon dont on pourrait administrer ce projet de loi, s'il demeure tel quel, il va être extrêmement complexe, mais ce que je veux souligner, c'est qu'on pourrait du même coup enlever cette discrimination et traiter les citoyens sur un pied d'égalité . . . On sait aujourd'hui que l'évolution sociale, l'évolution des mentalités, même la compréhension du milieu social face aux personnes, qui, pour une raison ou pour une autre, ont dû divorcer ou se séparer, cette compréhension est beaucoup plus ouverte, elle est beaucoup plus admissible, elle est beaucoup plus permise, pourrait-on dire, sur le plan social. Pourquoi traiter ces gens-là de façon différente?

Monsieur le Président, si nous faisons ce débat contre cette discrimination en soulignant que les sommes d'argent en cause ne sont pas des sommes exorbitantes, nous voulons également souligner la difficulté administrative qui va entourer le projet de loi C-26, s'il est adopté tel quel, parce que toutes sortes de situations vont se produire. Certains vont me demander et je vais demander aussi au ministre par le fait même quelle est la définition qu'il donne à une veuve ou à un veuf? On répondra: C'est bien facile, la personne dont le mari est décédé, ou dont l'épouse est décédée . . . Mais qu'est-ce qui arrive à cette personne-là dont le mari ou l'épouse est décédé, qui s'est remariée et qui est séparée? Comment allez-vous définir cela? Et ce sont là des choses que l'on va rencontrer. Il s'agit d'avoir été député pendant quelque temps pour voir comment, sur le plan concret, ça se présente tous les jours. Comment va-t-on traiter cette personne-là? Est-ce qu'on va la qualifier de veuve ou si on va la qualifier de séparée? Les injustices qui risquent de se produire sont considérables.

• (1230)

Examinons le plan administratif également; les personnes dont mon collègue de Shefford (M. Lapierre) parlait tout à l'heure, les religieux, les religieuses qui, évidemment, à cause des vœux qu'ils ont faits, n'ont pas été mariés; cela veut dire qu'on les élimine complètement de la capacité de recevoir quelque aide du gouvernement . . . A mon avis, c'est une discrimination considérable, et sur le plan administratif, il va falloir aussi répondre à ces questions-là.

Voilà pourquoi, monsieur le Président, nous croyons que même si le projet de loi C-26 constitue une amélioration, et je n'ai pas du tout d'hésitation à le reconnaître, il constitue une amélioration intéressante, mais je ne comprends pas pourquoi on y introduit un élément discriminatoire tel que ce projet de loi va créer des problèmes considérables, va créer des problèmes d'injustice d'une même résidence, autour de la même table à cartes, parce qu'on sait ce qui se passe, on a visité nous tous, comme députés, des résidences du troisième âge, et l'activité souvent dominante, c'est le jeu de bridge, et vous allez avoir quatre personnes autour de la même table de bridge, dans la même condition financière, l'une va pouvoir toucher la pension et l'autre ne le pourra pas.

Monsieur le Président, je voudrais, en terminant mes remarques, puisque vous m'indiquez que mon temps de parole est presque écoulé, revenir sur la question des finances et indiquer, une fois de plus, que le coût additionel au gouvernement pour enlever la discrimination qui est dans le projet de loi C-26 n'est pas de l'importance dont parlait le député de Charlevoix (M. Hamelin), et que si l'on tient compte des économies qui seront faites au niveau de l'aide sociale, au niveau de l'administration des personnes des foyers et des centres d'accueil, la somme nette que le gouvernement devra consacrer n'est pas de l'ordre de 270 millions de dollars, mais elle est de beaucoup inférieure à cela, et que si l'on tient compte aussi d'autres programmes qui ont été annoncés par le gouvernement, que ce soit le changement d'uniforme pour les militaires, ou encore certaines des réponses qu'on a reçues aux questions au *Feuilleton* de la Chambre, concernant certaines des dépenses qui ont été faites par ce gouvernement, je suis convaincu que l'on pourrait donner et mettre la priorité aux personnes du troisième âge et enlever cette discrimination que l'on retrouve dans le projet de loi C-26.

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'avoir l'occasion de parler sur le projet de loi C-26. Premièrement, je me réjouis avec ceux qui se qualifieront pour toucher ces bénéfices, soit 85,000 personnes. On dit aussi que ces bénéfices vont surtout toucher des personnes qui sont dans le besoin, des personnes qui sont dans des situations difficiles. Raison de plus, monsieur le Président, de s'en réjouir. Mais pourquoi a-t-on décidé de ne pas inclure les célibataires et les divorcés? Comment se fait-il que ces gens, les célibataires âgés de 60 à 65 ans et les divorcés du même âge, pourquoi faut-il que ces personnes soient exclues de ces bénéfices? Ne sont-ils pas, monsieur le Président, eux aussi, des citoyens à part entière? Pourquoi veut-on créer une deuxième classe de citoyens, de citoyens qui seront traités moins bien que les autres?

Dans une déclaration de l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), justement, lorsqu'il présentait le projet de loi C-26, il disait, et je cite:

[*Traduction*]

C'est une étape importante vers une plus grande justice sociale.

[*Français*]

Et l'honorable ministre continuait en disant, et je cite:

[*Traduction*]

Même en période de restrictions économiques, nous devons nous occuper de ceux qui ont le plus besoin d'aide.

[*Français*]

Alors, monsieur le Président, je ne peux être plus d'accord sur cet énoncé du ministre. Il faut venir en aide à ceux qui en ont besoin, même en période de restriction économique.

Mais, je me pose une question. Pourquoi, d'une part, l'honorable ministre parle-t-il de justice sociale, de venir en aide à ceux qui en ont besoin et, d'autre part, pourquoi est-il prêt à créer une injustice? Parce que je crois que l'exclusion des célibataires de 60 ans à 65 ans ainsi que des personnes divorcées, c'est une injustice.

On dit qu'en ces temps difficiles, les temps que nous vivons maintenant, le gouvernement doit surveiller les dépenses. Mais, bien sûr qu'il faut surveiller les dépenses, il faut toujours surveiller les dépenses! Mais il s'agit surtout, dans des périodes comme celle-ci, d'établir des priorités. Même si nous sommes dans des temps difficiles, on trouve quand même des fonds pour habiller les Forces armées, les militaires, avec de beaux costumes tout neufs. Eh bien, cela a probablement du mérite, mais si on examine ces uniformes et qu'on les met en opposition à ce que nous sommes en train de considérer actuellement, soit l'exclusion des célibataires et des personnes divorcées de ce projet de loi, je crois qu'il faut établir des priorités, et des priorités selon les besoins.

Est-ce que l'on peut dire que dans le cas des militaires il existait un besoin réel, un besoin qui se faisait sentir par les gens des Forces armées de changer de costume? Est-ce qu'on peut dire que ce besoin était aussi réel et pressant que les besoins que connaissent actuellement les personnes de 60 ans à 65 ans? Monsieur le Président, il s'agit ici d'établir des priorités, à savoir, vers qui on dirigera nos services.

Monsieur le Président, dans ma circonscription de Wesmorland-Kent nous connaissons un taux de chômage très élevé et dans la province du Nouveau-Brunswick, c'est la même chose; on se situe au troisième rang pour le plus haut taux de chômage au Canada. Alors . . . pourquoi est-ce que je mentionne le taux de chômage? Eh bien, on me l'a tout simplement . . . on m'a fait penser en fin de semaine, lorsqu'on a publié des chiffres, que, encore une fois, le taux de chômage chez nous avait augmenté. Mais ici je souligne ce fait parce que, non seulement la population en général chez nous, je devrais dire comme on dit: «che nous», est durement touchée, mais dans la population il y a un groupe, en particulier, qui est touché plus durement que les autres et ce sont les gens âgés de 60 ans et plus. Ce sont ces gens, vous le savez bien, monsieur le Président, qui ont le plus de difficulté à se trouver de l'emploi parce que, trop souvent, les employeurs . . . et, malheureusement, lorsqu'ils agissent ainsi, les employeurs préfèrent des gens qui sont moins avancés en âge. Et chez nous, étant donné le taux de chômage élevé, beaucoup de jeunes gens sont à la recherche d'emplois, ce qui rend encore beaucoup plus difficile la situation des gens de 60 ans et plus.

• (1240)

Il faut alors, monsieur le Président, venir en aide à tous ces gens de 60 ans et plus. Il faut s'abstenir, monsieur le Président, de faire aucune discrimination envers aucun groupe de gens qui se situe dans ce groupe d'âges. Alors, je vous demande, monsieur le Président, et à tous les députés qui sont ici présents: Y a-t-il quelqu'un qui peut affirmer que les célibataires et les personnes divorcées ont travaillé moins fort que les autres pour le Canada, pour le pays, qu'ils ont apporté une contribution moindre à l'économie du Canada?

Et c'est là, monsieur le Président, une question qu'on doit se poser. Pourquoi? Quelles raisons valables avons-nous pour exclure ces gens? Alors, monsieur le Président, non seulement ne faudrait-il pas adresser les bénéfices à tous les gens de 60 ans et plus, mais on devrait faire tout pour avancer le projet de loi et ne pas attendre en septembre 1985.

Et en terminant mes remarques, monsieur le Président, je reprends les paroles de l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) qui disait que même en période de restriction économique, nous avons une obligation envers ceux qui ont le plus besoin d'aide.

M. Ricardo Lopez (Châteauguay): Monsieur le Président, moi aussi il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-26. Je suis vraiment étonné de voir nos amis d'à côté, les libéraux, s'attaquer de façon aussi irresponsable à notre projet de loi.

Il est entendu, monsieur le Président, que moi aussi j'aimerais bien que cela s'applique à tout le monde, à tous ceux qui ont besoin, bien sûr, mais c'est toujours mieux d'aider des catégories de personnes, celles qui ont le plus besoin, que de n'aider personne du tout. Il est donc certain que depuis quatre mois que nous sommes au pouvoir, nous commençons par aider graduellement ceux qui ont le plus besoin. Alors, il n'est pas suffisant d'aider tout le monde, bien sûr, mais les libéraux n'ont aidé personne, c'est encore bien pis que cela. Alors, pour quelles raisons s'opposent-ils aujourd'hui à ce que nous ayons une catégorie de personnes qui ont le plus besoin dans notre société, de 60 à 64 ans? Et si nous en avions eu les moyens, je serais le premier à me lever et à dire que nous devrions aider tous les autres aussi, et même les plus que de 60 à 64 ans, je voudrais aider même ceux de 50 ans et plus, et il en aurait été ainsi souhaitable. Mais nous faisons ce que nous pouvons, et je pense, tout d'abord, que c'est toujours mieux que rien. Alors, eux, dans 20 ans, ils n'ont pas fait la moitié du chemin que nous essayons de faire depuis quatre mois. Il me semble qu'ils devront quand même se plier et être d'accord avec nous sur ce point.

Lors d'une intervention tout à l'heure, on faisait une comparaison entre les veufs qui sont remariés et de nouveau séparés. C'est une catégorie de gens qui ne sont pas vraiment dans la même catégorie que les gens visés par ce projet de loi. C'est pour cela que ces cas-là, et dans bien des cas, il arrive qu'ils aient des revenus additionnels ou une allocation de séparation au conjoint. Donc, ils ne sont pas tous dans le même panier, ils ne sont pas tous dans le même besoin non plus. Je ne peux pas faire autrement que d'appuyer le projet de Loi C-26 parce que je suis convaincu de son bien-fondé et qu'il va sûrement aider

une catégorie de nos citoyens qui sont vraiment dans le besoin, et il est préférable d'aider une catégorie de personnes que de n'en pas aider du tout. Alors, j'appuierai ce projet de loi à 100 p. 100, et nos amis d'à côté, s'ils n'en font pas autant, je pense qu'ils manquent à leurs responsabilités.

[*Traduction*]

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je voudrais parler des conséquences du projet de loi C-26 et des dispositions de cette importance mesure qui portent sur l'allocation de conjoint. Il est évident que ce projet de loi améliorera le sort des veuves et des veufs. Il étendra l'application des dispositions établies en 1975 et déjà élargies en 1979. Les avantages accordés aux personnes de 60 à 65 ans seront améliorés, comme l'avait recommandé le comité spécial sur les pensions. Ces propositions méritent notre appui.

Un pourcentage important des personnes de 60 à 65 ans sont en chômage. Ces personnes ont souvent une santé fragile, n'ont pas droit aux pensions d'invalidité provinciales et ont besoin de plus d'argent. A l'heure actuelle, environ 94,000 Canadiens reçoivent l'allocation de conjoint. Ces citoyens la reçoivent parce que leur conjoint touchent la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti et qu'ils satisfont aux critères établis en matière de revenu. Le projet de loi C-26 permettra aux veuves et aux veufs de 60 à 65 ans de toucher également cette allocation. Cet aspect du projet de loi est très positif.

Pour toucher l'allocation, une personne n'aura plus besoin de perdre un conjoint qui recevait la pension de la vieillesse ou le supplément de revenu garanti. Il lui suffira d'avoir l'âge approprié et un revenu ne dépassant pas la norme. Grâce à ce projet de loi, le nombre de bénéficiaires de l'allocation passera de 94,000 à 179,000. De ce point de vue, c'est donc une très bonne mesure.

• (1250)

La question qu'on se pose dans les foyers pour personnes âgées et dans d'autres établissements, c'est pourquoi on ne traite pas sur le même pied les veuves, les veufs et toutes les autres personnes du même âge à revenu équivalent. Par exemple, pourquoi ne pas accorder le même avantage aux personnes divorcées, lesquelles éprouvent souvent de graves difficultés financières après avoir vécu d'une façon relativement plus aisée pendant leur mariage.

Naturellement, il y a aussi ceux qui ne sont jamais mariés. Il y a des hommes de cet âge qui ont perdu leur emploi après avoir travaillé pendant de longues années, et des femmes qui n'ont pas de travail ou sont incapables de travailler pour des raisons de santé. Je crois que les statistiques et les études démographiques sur les gens de cet âge montrent que les personnes les plus pauvres sont les femmes de 60 à 65 ans qui n'ont pas d'autres sources de revenu.

Il est difficile de comprendre pourquoi le gouvernement présente un projet de loi qui favorise les veuves et les veufs par rapport aux divorcés et aux personnes qui n'ont jamais été mariées. Des gens de ma circonscription m'ont demandé pourquoi l'allocation n'était pas versée à toutes les personnes de 60 à 65 ans qui ne gagnent plus de $10,728. J'espère que le gouvernement proposera un amendement pour aider toutes les personnes de cette catégorie d'âge, car c'est une forme de discrimination fondée sur la situation de famille.

A mon avis, si le gouvernement soumettait ce projet de loi à la Cour suprême, celle-ci lui dirait que la Charte des droits et des libertés interdit cette sorte de discrimination. Si le projet de loi est adopté dans sa forme actuelle, je suis convaincu qu'il sera contesté devant la Cour suprême, du fait qu'il consacre une discrimination fondée sur la situation de famille.

J'espère que le ministre acceptera de verser cette allocation aux divorcés et aux personnes qui n'ont jamais été mariées avant que le projet de loi ne franchisse l'étape de la deuxième lecture. Il serait anormal que le gouvernement accorde ces prestations uniquement aux personnes qui ont un certain statut matrimonial. Je pense que tous les Canadiens trouveraient cela inacceptable.

Il est fort possible que ce projet de loi ait fait l'objet de discussions au cabinet avant d'être présenté à la Chambre. Je ne peux que présumer qu'il a été rédigé à partir d'une recommandation du ministre des Finances (M. Wilson), qui voulait ainsi faire des économies. Le fait est qu'il en coûterait plus cher de verser les prestations aux personnes qui n'ont jamais été mariées et aux personnes divorcées. En fait, il en coûterait 135 millions de dollars par année pour verser les prestations aux personnes séparées et divorcées, et 180 millions de dollars par année pour verser aux personnes qui n'ont jamais été mariées.

Toutefois, si l'on considère que le programme tel qu'il est proposé maintenant coûtera 1.345 milliard de dollars, cela ne constituera certes pas une dépense déraisonnable que de l'étendre à ces autres Canadiens afin de se montrer juste à leur égard. Ils ont travaillé dur pour gagner leur vie et ils ont cotisé à la sécurité de la vieillesse. Ils ont aussi payé leurs impôts en fonction des anciennes dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu qui prévoyait une cotisation indépendante à la Caisse de la sécurité de la vieillesse. Ces Canadiens ont payé leurs impôts en fonction de ce régime dans les années 40 et 50 et pendant une partie des années 60 dans l'espoir de toucher les pleines prestations au moment de la retraite. Et voici que la Chambre est saisie d'une proposition qui est discriminatoire à l'égard des Canadiens de 60 à 64 ans qui sont célibataires, séparés ou divorcés.

J'espère que le gouvernement se rendra compte de l'iniquité de ce projet de loi et qu'il présentera un amendement avant la fin de la deuxième lecture, pour que les 80,000 à 90,000 Canadiens dont la contribution a été si grande au cours de leur vie active ne souffrent pas de discrimination et que le projet de loi soit vraiment juste et équitable pour tous les intéressés.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je me réjouis de participer ici au débat de deuxième lecture du projet de loi C-26. Comme il est presque 13 heures et que je voudrais présenter mes observations de façon continue, pourrais-je dire qu'il est 13 heures et poursuivre mes observations cet après-midi?

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Je dis qu'il est 13 heures. Et comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 57.)

Article 21 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'EMPLOI

DÉFI 85—ON DEMANDE DE MODIFIER LE PROGRAMME

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, la semaine dernière, soit deux mois plus tard que d'habitude, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a déposé son programme d'emplois d'été. Que nous ont donc donné ces deux mois de retard et de tergiversation? Ils nous ont donné tout d'abord un programme qui sera très difficile à mettre en œuvre pour les étudiants cet été. Ils nous ont donné ensuite un programme qui prévoit offrir moins en dollars réels de cette année que le programme de l'an dernier. Ils nous ont donné aussi un programme qui reprend de nombreuses composantes de celui de l'an dernier, mais sous des titres différents. Par exemple, nous avons le programme Défi 85 au lieu du programme Été Canada. Ils nous ont donné enfin un programme où l'on favorise les emplois auprès de la grande entreprise plutôt qu'auprès d'œuvres communautaires sans but lucratif.

Ils ne nous ont pas donné, comme le prétend la ministre, un programme davantage adapté aux carrières, ce qui était l'un des principaux objectifs du programme de l'an dernier.

Par conséquent, le grand résultat de ce retard de deux mois est un programme d'emplois d'été qui accorde la priorité à la grande entreprise plutôt qu'aux services communautaires. Toutefois, il n'est maintenant pas sûr que la grande entreprise puisse seulement offrir les emplois promis. Dans le *Citizen* de samedi dernier, les porte-parole de plusieurs grandes entreprises déclaraient ne pouvoir garantir la création de 10,000 emplois d'été comme le prétendait la ministre.

Pendant qu'il en est encore temps, je demande à la ministre de modifier ce programme de façon à allouer une bonne partie des fonds prévus particulièrement aux services communautaires et d'assurer ainsi aux étudiants et aux régions un plus grand nombre d'emplois d'été.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES HEBDOS RÉGIONAUX

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes diminue les revenus des petites entreprises de presse en offrant ses services de livraison pour des encarts publicitaires à des prix que ces petites entreprises ne peuvent concurrencer.

De plus, les éditeurs n'acceptent pas de faire les frais des déficits de la Société canadienne des postes car ceux-ci n'ont pas les moyens d'obtenir des subventions en cas de déficit d'opérations, comme c'est le cas pour la société d'État.

L'enjeu de cette concurrence inégale est, à long terme, la disparition complète des hebdos régionaux et de l'information qu'ils véhiculent et, à court terme, tout manque à gagner se traduit par une baisse du personnel de rédaction déjà très peu nombreux.

Je suis d'autant plus sensibilisé aux préoccupations des éditeurs que j'ai déjà été propriétaire d'un journal.

Monsieur le Président, j'ai appris que les autorités compétentes de la Société canadienne des postes se proposaient de rencontrer prochainement les porte-parole gouvernementaux concernés.

Voilà pourquoi je demande auxdits porte-parole gouvernementaux de trouver le plus tôt possible une solution à ce litige en faveur des hebdos régionaux, car il en va de leur survie.

Comme nous avons reçu beaucoup de plaintes sur le service offert par ladite Société, je vous prie de réaffirmer auprès des autorités la raison d'être de cette Société qui est d'abord et avant tout de distribuer le courrier à tous les Canadiens dans les meilleurs délais possibles.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

DÉFI 85—LES CONSÉQUENCES POUR LES JEUNES INDIENS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, Défi 85, le programme d'emplois d'été du gouvernement, oublie tout à fait de répondre aux besoins des jeunes Indiens. Les statistiques démographiques montrent que les jeunes Indiens entrent sur le marché du travail dans une proportion beaucoup plus forte que ce n'est le cas pour la population en général. Mais ces jeunes ont très peu de débouchés à cause de la pression croissante sur leurs terres et sur leurs ressources. On peut en constater les tragiques conséquences dans les statistiques du suicide, de l'alcoolisme et de l'emprisonnement.

Qu'est-ce que Défi 85 a à offrir? Uniquement le programme d'emplois pour les autochtones devant permettre aux étudiants autochtones d'«acquérir une compréhension du fonctionnement de la bureaucratie fédérale». Comme si les Indiens pouvaient résoudre leurs problèmes économiques en devenant des bureaucrates. Où sont les fonds qui iront directement aux bandes indiennes ou aux organismes autochtones pour les aider à diriger des projets qui sont importants pour eux?

La ministre a déclaré la semaine dernière que si le secteur privé ne prenait pas les fonds mis à sa disposition, ces fonds seraient offerts à d'autres groupes. Autrement dit, les jeunes Indiens obtiendront les miettes qui tomberont de la table du secteur privé.

Où sont les dispositions garantissant l'équité en matière d'emploi dans le secteur privé? Quelles dispositions existe-t-il pour assurer que les fonds seront répartis équitablement dans toute la province au lieu d'être dépensés en totalité dans les régions où l'économie est la plus florissante et où le chômage est déjà faible?

Les jeunes Indiens méritent mieux que cela.

M. le Président: Je regrette d'avoir à dire au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA RÉACTION DE LA POPULATION AUX MESURES DU GOUVERNEMENT

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, bon nombre d'indicateurs économiques et financiers nous annoncent clairement que les Canadiens se sont mis à réagir positivement aux mesures que le gouvernement a prises afin de revigorer l'économie canadienne.

Nous avons donné à la relance économique que nous avons amorcée une nouvelle direction qui s'avère aussi satisfaisante que mobilisatrice. Les résultats tangibles de la reprise redonnent confiance aux Canadiens et leur montrent que le gouvernement est en mesure d'être un véritable chef de file.

Bien que ces améliorations ne soient que de premiers jalons vers la réalisation de notre objectif, elles ne marquent pas moins une tendance fort encourageante. Depuis septembre, en effet, nous comptons près de 100,000 nouveaux emplois; fixée à 4.4 p. 100 en 1984, l'inflation n'avait jamais été aussi basse depuis 13 ans; au cours du troisième trimestre, notre croissance économique a atteint le taux impressionnant de 7.6 p. 100 et l'excédent commercial du Canada s'élève à un niveau record.

L'engagement ferme que nous avons pris envers les Canadiens de les consulter sur les questions qui les touchent de près leur a donné le goût de relever le défi pour s'engager eux aussi sur la voie de la relance économique.

Notre nation attend son heure de gloire tandis que nous posons les jalons qui déclencheront l'esprit d'entreprise, le goût du risque et le sens de l'initiative dont dépendent la croissance économique, le développement et la confiance dont le Canada a tant besoin.

* * *

L'EMPLOI

DÉFI 85—LA MISE EN ŒUVRE DANS LES MUNICIPALITÉS DE TERRE-NEUVE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, j'aurais souhaité que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) manifeste ce même bel optimisme dans le programme d'emplois d'été pour les étudiants qu'elle a annoncé dernièrement. Il est intéressant de noter que sur les 205 millions de dollars en cause, une vingtaine de millions prendront la forme de prêts qui seront consentis aux étudiants pour qu'ils se créent leur propre emploi et que les étudiants devront remettre au gouvernement fédéral. Il est encore plus indignant de constater que ce programme est fortement orienté vers les régions métropolitaines. A Terre-Neuve, les entreprises et les bureaux du gouvernement sont situés à Saint-Jean. Ce programme désavantage les régions rurales de Terre-Neuve.

Par-dessus le marché, monsieur le Président, la ministre annonce qu'elle va faire payer 25 p. 100 des salaires, 25 p. 100 des prestations et 100 p. 100 des frais de matériel par les municipalités. Ce qui porte à 50 p. 100 la part du coût total de ce programme que doivent assumer les municipalités. Aucune municipalité de Terre-Neuve n'en a les moyens.

La ministre a promis de vérifier auprès du conseil municipal de Gander qui a donné son approbation. Je regrette, mais le conseil municipal de Gander n'a pas acquiescé à ce programme parce qu'il n'a pas d'argent à y investir.

La ministre doit modifier le programme dès maintenant. Pourquoi attendre au printemps? Qu'elle le fasse maintenant, car de toute façon elle sera obligée de le modifier. A quoi bon gaspiller de l'argent à faire imprimer les formules deux fois?

* * *

LES FINANCES

LE RAPPORT DES RENTES DU GOUVERNEMENT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, encore une fois, j'interviens, pour défendre instamment tous ces Canadiens qui, depuis longtemps, sont détenteurs de rentes du gouvernement fédéral à très faible rendement.

Le rapport de ces titres n'a pas augmenté depuis 1976 en dépit du fait que le gouvernement nous a promis qu'il serait révisé de temps à autre en fonction de la hausse du coût de la vie.

Les détenteurs de ces rentes, dont la majorité sont des personnes âgées, se sont vu promettre à maintes reprises par le passé que toute cette question serait réexaminée et que cette pénible situation pourrait être réglée par le rachat des titres à leur pleine valeur.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a donné à entendre que les rentes représentent un contrat conclu entre le gouvernement et l'acheteur et qu'il fallait en tenir compte.

Les détenteurs sont des Canadiens qui ont acquis ces rentes en toute bonne foi, foi dans le gouvernement, foi qu'ils seraient traités avec équité par les autorités, ne se doutant pas qu'ils seraient victimes des circonstances.

Je pense que le temps des promesses et des belles paroles est terminé. Je demande donc au ministre de la Justice de corriger cette vieille injustice au moment où il présentera son budget le printemps prochain.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES PROPOS D'UN JUGE SUR UNE AFFAIRE DE VIOL

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je tiens à dire combien m'inquiètent les propos attribués au juge John Bowlby, propos dont il a été fait largement état dans la presse ces derniers jours. Après avoir trouvé un inculpé coupable de viol brutal, ce juge a fait certains commentaires qui laissent clairement entendre que, au bout du compte, la victime était peut-être au moins en partie responsable du crime dont elle a été victime.

Article 21 du Règlement

J'estime que le viol, en soi, est un crime dont la responsabilité ne saurait être partagée entre la victime et l'aggresseur et je voudrais que les magistrats sachent que personne ici, à la Chambre des communes, ne souscrit à pareils propos.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1410)

L'ÉCONOMIE

LA STIMULATION PAR L'ATTENTE D'UN PROFIT

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, les libéraux et les néo-démocrates ont posé des questions sur les bénéfices des sociétés pétrolières. A leurs yeux, le mot «bénéfices» est un gros mot. Sans bénéfices, il n'y a pas d'impôt payé, pas d'emploi créé et aucun investissement possible. Quel homme d'affaires va ouvrir un magasin, ensemencer un champ, forer un puits, construire une machine, pêcher, ou exploiter une mine, s'il n'y aucun espoir de récompense? Grâce aux bénéfices, notre société est devenue la plus riche et la plus variée qui soit et ils ont permis à l'esprit d'entreprise de s'épanouir.

La différence entre notre régime et la société communiste réside dans l'attente d'un profit. C'est également ce qui a favorisé la mise au point des ordinateurs, de la technologie de photocopie, des puces informatiques et des voyages aériens internationaux. Je vous le demande, monsieur le Président: qu'a donc inventé la société communiste? Ce sont les bénéfices qui stimulent notre industrie, notre pays et notre société.

[*Français*]

Vivent les profits!

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PRESTATIONS—LES DÉLAIS

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre et la vôtre sur une situation qui prévaut actuellement, notamment au Québec. Il s'agit des prestations d'assurance-chômage qui sont maintenant payées dans des délais inacceptables. On sait que depuis quelques mois maintenant, la Commission d'assurance-chômage a des problèmes majeurs de relations de travail au centre des paiements, et je peux vous soulever un nombre de cas où les prestataires n'ont pas reçu leurs prestations depuis plus de trois mois. Et à cela, les hauts fonctionnaires du ministère répondent qu'il s'agit d'un conflit de travail qui ne peut malheureusement pas se régler si vite que cela.

Je demanderais à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) d'intervenir personnellement pour nous assurer que les prestataires d'assurance-chômage qui n'ont pas les moyens ni la capacité d'attendre pendant des mois pour leurs prestations puissent les toucher le plus rapidement possible. On sait qu'il y a des difficultés au centre de traitement des données, mais par contre l'individu qui attend ou qui doit payer son loyer n'a malheureusement pas les moyens d'attendre son chèque.

Donc, on sait que depuis des mois des centaines de dossiers se sont accumulés à la Commission d'assurance-chômage pour des gens qui ont légitimement le droit de toucher leurs prestations, qui ont payé leur assurance-chômage et qui, aujourd'hui, se voient restreints à des difficultés financières graves à cause du manque d'action de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald).

Je suis convaincu, monsieur le Président, que l'ensemble des députés ont le même genre de problèmes dans leur circonscription, et j'espère que, au cours des prochaines semaines, des prochains jours en fait, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration va intervenir personnellement afin de faire cesser cela et au lieu d'engager 700 ou 800 policiers . . .

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES CONSÉQUENCES DES ACCORDS DE YALTA SIGNÉS EN 1945

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, il y a quarante ans aujourd'hui, la conférence de Yalta prenait fin. Les accords signés divisaient l'Europe en deux blocs d'influence politique et sont à l'origine de la guerre froide. Depuis 40 ans, des millions de personnes, privées du droit à l'autodétermination et du droit à un gouvernment autonome, n'ont que des droits limités et ne sont pas libres de leurs mouvements. C'est à Yalta qu'un groupe de communistes formés par les Soviétiques est devenu officiellement le noyau du nouveau gouvernement provisoire polonais, sans aucune représentation de ce pays.

On ne peut que s'interroger sur l'hypocrisie des accords de Yalta. Qu'espérait-on de bon d'une formule invoquant «le droit de tous les peuples à choisir la forme du gouvernement sous lequel ils vivront», si l'on ne prévoyait aucune garantie pour assurer le respect de ce principe?

Du point de vue du droit international, les accords de Yalta ne répondent pas aux critères formels d'un traité international. La légalité des accords est d'autant plus douteuse qu'ils ont été signés sans l'accord des peuples visés.

Quarante ans après la signature de ces accords qui ont entraîné une vaste expansion de l'empire soviétique et la création d'une zone d'instabilité en Europe centrale, il serait bon que le Parlement du Canada publie une déclaration dénonçant la domination soviétique sur l'Europe centrale et l'Europe de l'Est et réaffirme le droit des nations captives à retrouver leur liberté.

LES PRODUITS DANGEREUX

LES DÉCÈS RÉSULTANT DE L'INHALATION DE SOLVANTS AU MANITOBA

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, la Coalition de Winnipeg contre l'inhalation de substances dangereuses est une association de quelque 60 groupes et particuliers qui s'efforcent d'enrayer l'utilisation abusive de solvants dans la région de Winnipeg. Or, leurs efforts sont entravés depuis des années par des problèmes de compétence qui semblent sans issue.

Des années de travail en vue d'obtenir, en 1979, un règlement municipal régissant la vente de solvants aux mineurs, ont été réduites à néant en 1982 lorsque la Cour d'appel du Manitoba a décidé que la question n'était pas de compétence provinciale et qu'elle relevait plutôt du droit criminel. Par la suite, après avoir discuté de la question, le procureur général du Manitoba et le ministre fédéral de la Justice ont décidé, à la fin de 1982, que la Loi sur les produits dangereux était l'instrument juridique par lequel le gouvernement fédéral pouvait réglementer ce domaine et c'est également ce qu'on a recommandé dans un document du ministère de la Justice qui traitait de l'approche juridique face à l'abus des solvants.

Des mesures concrètes s'imposent depuis trop longtemps. L'inhalation de solvants est de nouveau à la hausse à Winnipeg. En 1983-1984, elle a causé six morts au Manitoba seulement. Beaucoup d'autres enfants souffrent de séquelles temporaires et permanentes causées par l'inhalation de produits chimiques dangereux. J'exhorte le ministre de la Justice (M. Crosbie) à présenter la mesure législative voulue, afin de tenter de mettre un terme à cette tragédie sans fin et de faire en sorte que la liberté du commerce et les profits ne passent plus avant le bien-être de la population.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK— LA RENCONTRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL AVEC M. HATFIELD

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais . . .

Une voix: Souhaiter la bienvenue à Chrétien.

M. Turner (Vancouver Quadra): Cela n'a rien de drôle.

Je voudrais poser quelques questions au solliciteur général au sujet de la rencontre secrète qu'il a eue avec le premier ministre Hatfield à l'hôtel Château Laurier dans la soirée du 7 octobre. Si nous insistons là-dessus depuis une quinzaine de jours, c'est pour veiller à ce que tous les Canadiens soient égaux devant la loi et à ce que les légistes de la Couronne respectent ce principe.

Au moment de cette rencontre, le solliciteur général savait que la police fédérale menait enquête. Il savait également qu'une accusation fédérale allait être portée contre le premier ministre Hatfield. Il savait aussi qu'il était en mesure d'ordonner à la police de porter une accusation ou de ne pas le faire. Le solliciteur général ne savait-il pas que le seul objet de cet entretien avec un accusé éventuel était de discuter une accusation sur le point d'être portée? Le solliciteur général ne savait-il pas que cette rencontre visait uniquement à convaincre le solliciteur général ou la GRC de ne pas porter cette accusation, d'autant plus que les avocats du ministère du solliciteur général et du ministère de la Justice n'étaient pas présents à cette réunion et qu'il n'y avait pas non plus de représentant de la GRC?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je vais tâcher de répondre aux questions du député. Je dois d'abord faire une mise au point. Il ne s'agissait pas d'une rencontre secrète.

En tant qu'ancien ministre de la Justice, il devrait savoir que le solliciteur général n'a pas pouvoir d'ordonner de porter ou non des accusations. En fait, cela sort totalement du cadre de mes responsabilités à titre de Solliciteur général.

Comme je l'ai déjà dit, j'ai simplement rencontré le premier ministre du Nouveau-Brunswick parce qu'il m'a dit devoir discuter avec moi d'une question urgente. Le 30 novembre dernier, le très honorable député m'a fait valoir, et j'ai pris ses arguments très au sérieux, que nul ne devait être présumé coupable tant que toutes les accusations n'avaient pas été portées. Ce principe doit également s'appliquer à toute personne faisant l'objet d'une enquête.

LE PRINCIPE DE L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, cela répond uniquement à la question de savoir si la police, qui relève du solliciteur général, est seule habilitée à décider de porter ou non des accusations. Le solliciteur général a déclaré avoir rencontré l'accusé éventuel parce qu'il était premier ministre. Le solliciteur général ne pense-t-il pas que cela va à l'encontre du principe voulant que tous soient égaux devant la loi? Mais surtout, cela ne va-t-il pas à l'encontre du principe sacro-saint, et je reprends les paroles du premier ministre, voulant que non seulement justice soit faite mais qu'elle semble être faite?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois au très honorable représentant, pour qui j'ai beaucoup d'estime, je tiens à répéter qu'un malentendu fondamental règne dans son resprit quant au rôle du solliciteur général. Je le répète, je n'ai ni le pouvoir discrétionnaire ni l'autorité voulue pour ordonner à la GRC de porter des accusations ou pour décider qui accuser ou s'il y a lieu de porter ou non des accusations. Mon rôle se limite à la pratique, aux procédures et aux politiques. Non, je ne considère pas le fait de rencontrer le premier ministre d'une province comme un traitement de faveur, si ce n'est que, dans notre système, un premier ministre mérite beaucoup de respect. Tout Canadien qui doit discuter d'urgence avec un ministre a, je pense, le droit de se faire entendre.

Questions orales

• (1420)

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION DU MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous pouvons ergoter tant que nous voudrons sur les pouvoirs judiciaires du solliciteur général. Toutefois, j'ai attendu jusqu'à ce que le Parlement se réunisse aujourd'hui pour entendre les réponses de ce ministre. Par suite de ce qu'il m'a dit, je lui conseille vivement de discuter avec le premier ministre de son aptitude à continuer à exercer les fonctions de sa charge actuelle. Compte tenu des réponses du ministre, j'estime qu'il ne lui reste qu'un choix honorable à faire.

Mais auparavant, je voudrais savoir s'il est disposé ou non à faire une déclaration à la Chambre au sujet de sa participation dans l'affaire du Nouveau-Brunswick, de la position du ministre de la Justice et de sa connaissance de ce dossier en particulier, et de tous renseignements que le premier ministre aurait pu avoir sur cette affaire.

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, en réponse au très honorable député, je répète ce que j'ai déclaré tout à l'heure, et c'est que son poste et ses opinions m'inspirent le plus grand respect. Je puis également lui assurer catégoriquement que cette réunion n'avait absolument rien d'irrégulier. Il n'y a pas eu d'assurances de sollicitées ni de données. Je maintiens que, dans les circonstances, comme je l'ai déjà expliqué au très honorable député au début de la période des questions, j'ai agi comme il convenait.

Pour ce qui est de mes entretiens avec le premier ministre, ce dernier et moi-même avons de nombreux entretiens. J'avoue très sérieusement au très honorable député que je ne sais pas ce que les autres ministres peuvent savoir de cette affaire, si tant est qu'ils en sachent quelque chose. Je ne sais pas ce que le ministre de la Justice ou le premier ministre peuvent savoir là-dessus. Je sais seulement que j'ai gardé mes opinions pour moi.

Je répète au très honorable député que je n'ai rien fait pour garder cet entretien secret ou clandestin. J'ai trouvé amusant que l'opposition officielle, si perspicace et si déligente, ait dû attendre qu'un journaliste pose la question évidente: «Vous êtes-vous entretenu avec M. Hatfield?», à laquelle j'ai immédiatement répondu oui.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, le solliciteur général ne semble pas comprendre que la justice repose sur un principe essentiel et fondamental, l'égalité de tous devant la loi. Je lui rappelle que la Charte des droits et libertés garantit à chacun cette égalité et prévoit que tous les citoyens ont droit à la même protection et aux mêmes avantages de la loi. D'autre part, le ministre semble ignorer qu'il faut non seulement que justice soit faite mais également donner l'impression qu'elle ait été faite.

Le solliciteur général ne convient-il pas qu'en ayant rencontré le premier ministre Hatfield à titre privé, dans un lieu neutre et clandestin, il a pu donner l'impression qu'une injustice était commise, du fait que les amis de M. Hatfield à Ottawa accordaient à ce dernier un traitement de faveur? Ne reconnaît-il pas qu'en s'impliquant personnellement dans une enquête criminelle il a commis une erreur de jugement, ce qui est inadmissible? Le solliciteur général ne va-t-il pas agir en homme d'honneur et démissionner immédiatement de son poste de solliciteur général afin de préserver l'intégrité de notre système pénal?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, après avoir écouté attentivement les nombreuses questions du député, je réponds non à chacune.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA RENCONTRE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, le solliciteur général n'ignore certes pas que quiconque entrave le cours de la justice au Canada se rend coupable d'une infraction criminelle.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Il n'y a pas de quoi rire, monsieur le Président, l'affaire est sérieuse.

Aux termes de l'article 127 du Code criminel, est coupable d'un acte criminel quiconque tente de quelque manière d'entraver, de détourner ou de contrecarrer le cours de la justice.

Avant d'accepter de rencontrer secrètement le premier ministre Hatfield au Château Laurier, le solliciteur général n'a-t-il pas craint que cette rencontre puisse constituer une entrave à la justice ou puisse être perçue ainsi? Au cours de la rencontre, a-t-il averti le premier ministre que ses propos pourraient être retenus contre lui dans un tribunal?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je connais cet article du Code criminel. J'espère que mon collègue ne veut pas insinuer que j'en ai enfreint les dispositions. Dans ce cas, qu'il ait l'honnêteté de le dire ouvertement. Enfin, pour répondre au député, je ne vais pas analyser *a posteriori* une rencontre confidentielle, alors que le procès du premier ministre du Nouveau-Brunswick est terminé. Je ne permettrai pas qu'on le juge encore une fois à la Chambre.

LA CONDUITE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Je crois que le vice-premier ministre et moi-même partageons les mêmes vues sur la façon dont la politique doit être menée et sur la façon dont les ministres de la Couronne doivent se conduire dans l'exercice de leurs responsabilités. Compte tenu de tout ce que le vice-premier ministre affirme depuis bien des années, croit-il que le solliciteur général s'est comporté comme il devait le faire étant donné ses fonctions, lorsqu'il s'est entretenu avec M. Hatfield, alors qu'il savait avant cet entretien que ce dernier faisait l'objet d'une enquête?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le ministre lui-même a déjà fort bien répondu à cette question à plusieurs reprises par le passé. Le 26 octobre dernier, par exemple, voici ce qu'il a répondu à des journalistes qui ont enregistré ses propos:

Je pense que cette affaire a été traitée en tenant méticuleusement compte de toutes les circonstances. Les choses se sont bien passées et l'affaire a été menée comme il le fallait.

Le solliciteur général parlait de l'enquête en question. Et il a ajouté ceci:

Je n'ai nullement l'intention pour l'instant de me mêler de ce que la GRC a entrepris. Je suis convaincu qu'elle remplira son rôle d'une façon exemplaire. Je ne veux pas m'ingérer d'aucune façon dans le processus.

Voilà ce que le solliciteur général a affirmé à ce moment-là et, si j'ai bien compris ce qu'il a dit aujourd'hui, il n'a fait que le confirmer. Et à moins d'être mal renseigné sur son compte, je suis certain qu'il s'en tiendra à cette conduite irréprochable à l'avenir.

LA RÉPONSE À LA DEMANDE D'UN ENTRETIEN

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le vice-premier ministre ne pense-t-il pas que puisque le solliciteur général était au courant de l'enquête, il lui incombait d'informer M. Hatfield, lorsqu'il lui a demandé un entretien privé, qu'il serait impropre pour le solliciteur général de discuter des chefs d'accusation, des circonstrances entourant ces derniers ou, en l'occurrence, des circonstances de l'enquête, et que M. Hatfield devrait s'adresser à quelqu'un d'autre pour discuter de ses préoccupations?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en toute justice, je pense que nous devons replacer les choses dans leur juste perspective. L'hon. leader parlementaire du Nouveau parti démocratique fait indirectement ce que le député de York-Sud Weston a fait de façon plus méprisable et directe, à savoir accuser le solliciteur général d'irrégularités. Si les députés souhaitent porter cette accusation à l'égard du solliciteur général, qu'ils aient l'honnêteté de le faire, comme l'a déclaré ce dernier.

Sans allégation ou accusation d'irrégularités, il n'y avait absolument rien de mal, bien au contraire, à ce qu'un ministre de la Couronne, à la demande d'un chef de gouvernement provincial, accepte de le rencontrer. C'est parfaitement normal. En réalité, deux ou trois semaines après cette réunion, des accusations ont été portées, ce qui prouve bien qu'il n'y a eu ni irrégularité ni ingérence de la part du solliciteur général.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Si aucune accusation n'avait été portée, l'argument du député serait valable. En outre, l'affaire a suivi le cours normal de la justice, elle a été mise en jugement par un tribunal dûment constitué, lequel a déclaré le premier ministre non coupable. En toute justice et compte tenu de l'expérience du député, celui-ci ne devrait pas chercher à refaire le procès de cette affaire à la Chambre des communes.

LE DISCERNEMENT DU MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le vice-premier ministre sait très bien que je ne cherche pas à refaire le procès de cette affaire. Je veux savoir exactement ce que le vice-premier ministre attend des ministres de la Couronne en matière de jugement.

Je voudrais savoir si le vice-premier ministre ne convient pas au moins que le solliciteur général a fait preuve d'un manque de discernement en acceptant de s'entretenir avec une personne, et qui plus est une personne occupant un poste élevé—en effet, c'est peut-être encore pire dans ce cas—qui faisait l'objet d'une enquête par des forces policières qui relèvent de lui. Selon le vice-premier ministre, n'est-ce pas là faire preuve d'un manque de discernement?

• (1430)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, quelles que soient les circonstances ce n'est pas un manque de discernement à mon avis. En effet, compte tenu des conséquences qui ont suivi: les accusations portées, le procès, le jugement de la cour . . .

M. Kaplan: Une accusation.

M. Nielsen: . . . l'accusation: tout cela prouve bien qu'il n'y a rien eu d'irrégulier lors de cette réunion.

L'INFORMATION DONNÉE AU COMMISSAIRE DE LA GRC

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais interroger à nouveau le solliciteur général. Celui-ci ne semble pas se rendre compte, en fait, que la loi lui confère le pouvoir d'ordonner à la GRC de clore des dossiers, de porter ou non des accusations. C'est là un pouvoir qui devrait être exercé de façon très circonspecte, comme l'ont établi de nombreux spécialistes de la question. Dans cet ordre d'idées et compte tenu de ce pouvoir—et l'entretien offre bien les possibilités qu'ont signalées des députés de ce côté-ci de la Chambre—le solliciteur général a-t-il, avant cet entretien, consulté son sous-minitre ou le commissaire de la GRC au sujet de l'à-propos de cette démarche?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, mon honorable ami et moi ne nous entendons pas du tout sur ce qui relève exactement de ma compétence. Nous pourrions en discuter. Je soutiens à nouveau que je n'ai pas le pouvoir discrétionnaire de dire à la GRC ce qu'elle doit faire dans un cas comme celui-ci. En fait, nous devons examiner toutes les criconstances, de même que les responsabilités du procureur général du Nouveau-Brunswick.

Je me demande quelle aurait été la réaction de l'opposition si j'avais refusé l'entretien. Les députés de l'opposition diraient-ils alors qu'il était de mon devoir, en tant que ministre chargé de la GRC, de m'assurer que j'avais tous les renseignements pertinents me permettant de déterminer si la force policière respectait la politique et les méthodes établies? Serait-ce là leur position? Je dirai à mon honorable ami que j'ai très bien informé le commissaire de la GRC de toutes les circonstances entourant cette affaire. J'espère que le député aura la

franchise de nous dire s'il croit que j'ai enfreint la loi. S'il s'agit juste de convenances, mon opinion vaut bien la sienne.

Des voix: Bravo!

LA DATE À LAQUELLE LE MINISTRE A INFORMÉ LE COMMISSAIRE DE LA GRC

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je serais heureux de discuter avec le ministre de la conception que j'ai de ses responsabilités. Je le lui demande encore une fois: avant que cette réunion n'ait lieu, a-t-il consulté son sous-ministre ou en a-t-il parlé au commissaire de la GRC? Il n'a pas répondu à ces questions?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je puis dire à mon honorable collègue que j'en ai informé le sous-ministre et le commissaire de la GRC dans la mesure où je l'ai jugé approprié. Je ne me livrerai pas à ce stade-ci à un examen approfondi ou à une analyse des diverses circonstances qui ont précédé ou suivi l'entretien en question.

LE BUT DE LA RENCONTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, les questions que j'ai posées demeurent toujours sans réponse. Je voudrais revenir à la question de savoir pourquoi cette rencontre a eu lieu. Quel était le but de l'entretien? Qu'a-t-il dit au commissaire à ce sujet? Maintenant que le solliciteur général nous a révélé qu'il avait parlé au commissaire, pourrait-il nous dire ce qu'il lui a dit au juste?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je rappellerai à l'ancien ministre que je n'ai pas du tout l'intention, je le répète, de me livrer à un examen approfondi des détails particuliers de cet entretien.

M. Kaplan: Le soin n'en revient-il pas à la Chambre?

M. MacKay: Il en revient peut-être à la Chambre. Mais j'affirme au député que j'ai traité la rencontre et tout ce dont il y a été question au mieux de mon jugement. S'il ne veut pas accepter cette réponse, je le regrette.

* * *

L'EMPLOI

DÉFI 85—LE RÔLE DES SOCIÉTÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, monsieur le Président, et elle n'a rien à voir avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick. Elle concerne la réunion que la ministre a eue la semaine dernière avec les dirigeants de huit grandes sociétés canadiennes, comme elle en a fait part à la Chambre. Selon la ministre, les porte-parole des sociétés ont déclaré qu'ils créeraient 10,000 emplois ensemble, et ces emplois viendront augmenter le nombre de ceux que pourront postuler les jeunes cet été.

En fin de semaine dernière, un représentant de la compagnie Noranda a affirmé que la société n'était pas en mesure de garantir sa part. Il a déclaré:

Notre secteur d'activité traverse une période difficile.

Pour sa part, un autre représentant de Noranda a dit: «Comment voulez-vous que nous embauchions des étudiants si nous licencions leurs parents?».

Quand la ministre a affirmé à la Chambre qu'elle avait des garanties . . .

Mlle MacDonald: Je n'ai pas parlé de garanties.

M. Riis: . . . quand elle a dit avoir l'assurance que ces sociétés offriraient 10,000 emplois à des étudiants cet été, était-ce exact?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il ne faut probablement pas se surprendre de voir le Nouveau parti démocratique s'attaquer aux initiatives de huit grandes sociétés canadiennes. Je trouve néanmoins un peu curieux que les députés du Nouveau parti démocratique, qui affirment parfois s'apitoyer sur le sort des chômeurs, s'en prennent aux initiatives d'entreprises du secteur privé. Il serait bon que le député se rende compte que bien des gens du monde des affaires—qu'il s'agisse de dirigeants de sociétés, de chefs de petites entreprises ou d'autres personnes du secteur privé—sont décidés à faire le maximum pour aider les jeunes cet été. C'est ce que feront les entreprises du secteur privé, et je recommande au député d'attendre la fin de l'été avant de leur adresser des critiques.

Des voix: Bravo!

LA DÉCLARATION DE LA MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, nous ne mettons pas en doute les déclarations des représentants de ces huit sociétés, mais ce qu'a dit la ministre à la Chambre. Cette dernière a prétendu avoir l'assurance que les étudiants appuyaient le programme. Elle sait parfaitement que des organismes d'étudiants et leurs représentants ont affirmé en fin de semaine aux médias qu'ils ne croyaient pas aux déclarations de la ministre.

M. le Président: A l'ordre.

M. Riis: Monsieur le Président, ma question est la suivante: Qui dit la vérité? La ministre a déclaré que le secteur privé—en fait, ces huit compagnies—offriraient 10,000 emplois à des étudiants, mais ces mêmes sociétés disent qu'elles ne peuvent pas offrir ces 10,000 emplois cet été parce qu'elles n'ont même pas de travail pour les parents des étudiants. Qui dit la vérité aux Canadiens?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député ne se montrait pas aussi sélectif dans le choix de ses citations, il admettrait que les participants à la réunion m'ont dit que je pouvais me servir—et c'est bien le verbe qu'ils ont employé—du chiffre de 10,000. Le député peut bien mettre la parole de tout le monde en doute et dénigrer cette initiative. Toutefois, en fin de semaine, des groupes d'étudiants se sont succédé à mon bureau de circonscription pour présenter des propositions. Ils voulaient savoir combien de temps il faudrait pour obtenir les fonds nécessaires et créer les emplois. Cela ne s'est pas produit seulement dans ma circonscription; 211 députés conservateurs ont assisté au même défilé dans leur circonscription . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre à ce moment-ci concernant les réponses données par le solliciteur général il y a quelques minutes.

Est-ce que le vice-premier ministre n'a pas l'impression que le refus du solliciteur général à ce moment-ci d'indiquer clairement qu'il n'a pas consulté son sous-ministre ou le commissaire à la GRC avant de rencontrer M. Hatfield est une preuve de mauvais jugement et surtout à la lumière du jugement du juge de première instance au Nouveau-Brunswick qui a déclaré dans son jugement que le cas du fédéral a commencé à se défaire après l'intervention inappropriée des autorités fédérales?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, d'après les réponses du solliciteur général, et même d'après les articles parus dans la presse, ce dernier a eu des conversations et des séances d'information avec la GRC à partir du deuxième jour après la découverte de la substance dans la valise. Mais, une fois de plus, il est question de preuves soumises au tribunal et nous refaisons le procès à la Chambre des communes. Je répète que si l'opposition veut faire des observations, elle doit se concentrer sur les allégations d'irrégularité de la part du solliciteur général à cette réunion.

• (1440)

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: L'opposition prétend que cette rencontre est répréhensible, mais il n'en est rien. La rencontre en elle-même n'a rien d'une irrégularité.

M. Deans: Bien sûr que si.

M. Nielsen: Si l'on prétend qu'il y a eu irrégularité, et il faut que ce soit le cas si l'on veut que les questions de l'opposition d'aujourd'hui riment à quelque chose, alors il faut présenter ces allégations de façon claire et honnête.

Des voix: Bravo!

LE RAPPORT DE L'ENQUÊTE DORION

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au vice-premier ministre des événements qu'il connaît plutôt bien. Je songe à l'enquête du juge Dorion. Le jugement du ministre de la Justice, M. Favreau, a été mis en doute, non parce qu'il avait pris la mauvaise décision, mais parce qu'il n'avait pas consulté ses fonctionnaires et s'était mis dans une situation délicate. Je voudrais lire au vice-premier ministre ce que disait le juge Dorion:

> Il ne faut pas oublier qu'un ministre, comme un juge, malgré sa compétence . . .

M. le Président: Je sais que c'est une question extrêmement importante, mais je voudrais demander au député d'en venir à sa question supplémentaire aussi rapidement que possible.

M. Chrétien:

> . . . reste toujours un être humain, et qu'il peut arriver que sa conception d'une affaire soit faussée inconsciemment par les relations qui peuvent exister entre lui et la ou les personnes concernées.

Le vice-premier ministre ne pense-t-il pas que lorsque le solliciteur général a reçu son ami, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, il a adopté exactement le comportement que le juge Dorion a décrit dans son jugement en 1965?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Non, monsieur le Président, et je me souviens très bien du déroulement de cette affaire. Je peux dire que, en tant que député, à cette époque, j'avais mis le ministre de la Justice au courant des faits deux jours, sinon trois, avant que la question ne soit soulevée à la Chambre des communes.

M. Chrétien: M. Favreau s'est comporté honorablement, il a démissionné.

M. Nielsen: Je peux dire au député également, à propos de ce que les députés de l'opposition essaient de faire aujourd'hui, que lorsque j'ai pris la parole pour essayer de faire ce que les députés d'opposition font aujourd'hui . . .

M. Chrétien: Vous avez demandé sa démission.

M. Nielsen: . . . j'ai précisé l'article du Code criminel et je l'ai accusé directement d'avoir enfreint cet article du Code criminel. Le très honorable chef de l'opposition, je pense, était à la Chambre à cette occasion et juste après.

M. Chrétien: Et Favreau a démissionné. Il s'est conduit honorablement.

Questions orales

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

LES ENTRETIENS AVEC LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE DES ÉTATS-UNIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre des Affaires Extérieures, porte sur la réponse qu'il m'a donnée le 28 janvier ici même. Il a déclaré ceci, comme en témoigne la page 1726 du hansard:

. . . les entretiens entre l'EACL et le ministère de la Défense des États-Unis n'ont rien à voir avec la modernisation du système d'avertissement au radar du Grand Nord . . .

Cette déclaration tient-elle toujours? Dans l'affirmative, le ministre pourrait-il nous expliquer, à la lumière de sa réponse, le budget du président Reagan dans lequel on précise clairement que l'EACL est la princpale source de financement, de concert l'US Air Force, de la construction de réacteurs nucléaires sans surveillance pour le système d'avertissement du Nord canadien?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je m'en tiens à ma déclaration mais, naturellement, je lirai le budget du président Reagan avec autant d'attention que ses partisans néo-démocrates et si, à la lumière de cette lecture, je m'aperçois que ma réponse ne tient plus, j'en ferai part à la Chambre. Ce que j'ai signalé alors, c'est que le renouvellement du système d'avertissement au radar n'a rien à voir avec les entretiens que l'EACL pourrait avoir avec le ministère de la Défense des États-Unis.

RENVOI AU MÉMOIRE D'ENTENTE

M. Jim Fulton (Skeena): Monisieur le Président, je crois pouvoir apporter certains éclaircissements. Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi à la page 681 de la demande de budget présentée au Congrès, sous le sous-titre «*North Warning Power Project. Defence. Nuclear energy programs*», on dit vouloir installer des réacteurs nucléaires sans surveillance et non mis à l'essai dans l'Arctique canadien en 1987 et on ajoute que la rédaction du mémoire d'entente sur le partage des coûts avec l'EACL va bon train?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cela signifie évidemment que l'EACL et le ministère de la Défense des États-Unis ont discuté de l'entretien de tout système qui pourrait être installé dans le nord du Canada. Cette question n'a été ni examinée ni approuvée par le Cabinet. L'EACL n'a pas reçu le feu vert dans ce dossier, car mon vis-à-vis m'a signalé les craintes des Inuit et d'autres habitants du Nord au sujet de n'importe quelle installation nucléaire, même à des fins de chauffage ou comme source d'énergie.

Ce que je veux préciser sans équivoque, c'est qu'il est tout à fait irresponsable de la part de députés de laisser entendre, de façon délibérée ou non, que le gouvernement envisage l'implantation d'armes nucléaires dans le nord du Canada. Ce n'est absolument pas notre intention.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

L'UTILISATION OPTIMALE DES ESPACES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je désire poser ma question au ministre des Travaux publics.

Le Vérificateur général, dans son dernier rapport, relevait qu'une utilisation optimale des espaces permettrait d'économiser 35 millions de dollars par année.

Le ministre peut-il nous dire s'il entend mettre en vente les édifices et les terrains en trop totalisant 6 millions de pieds carrés de surface et qui coûtent au gouvernement plus de 25 millions de dollars en entretien et en compensation de taxes?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je réponds à mon honorable collègue que, déjà, nous avons 30,000 pieds carrés de moins non utilisés, tel que le déclarait le Vérificateur général, et qu'une opération est en préparation pour voir à ce que mon ministère se débarrasse, de façon habile, compte tenu des intérêts du secteur privé également, de ces espaces non utilisés qui correspondraient normalement à une meilleure gestion, ce dont on a signifié l'importance dans le rapport.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE—LA RÉUNION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL AVEC LE PREMIER MINISTRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au solliciteur général. Le solliciteur général devrait savoir qu'il y a un monde de différence entre le fait d'accepter de rencontrer le premier ministre d'une province dans des circonstances normales pour parler de politique ou d'administration et le fait d'accepter de rencontrer le premier ministre d'une province, en présence de son avocat, dans un lieu secret, un hôtel, «un endroit neutre», comme il l'a si bien dit. Le ministre devrait savoir qu'il y a un monde de différence entre ces deux situations. Le ministre serait-il disposé à rencontrer n'importe quel Canadien accusé le délit criminel, comme il l'a fait pour le premier ministre Hatfield?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je crois avoir déjà répondu à cette question. Je suis surpris que l'ancien solliciteur général ne sache pas faire la distinction entre une personne qui est accusée et une personne qui fait seulement l'objet d'une enquête. Je lui signale que, dans les deux cas, les propos que son chef a tenus le 30 novembre sont valables. Il y a présomption d'innocence et le fait qu'un premier ministre d'une province demande la permission de rencontrer le solliciteur général pour discuter ou pour le mettre au courant d'une question qui le préoccupe est acceptable, à mon sens, mais de toute évidence, l'ancien solliciteur général n'est pas de cet avis.

LA POSITION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ayant été solliciteur général pendant quatre ans, je connais très bien la vieille tradition britannique, suivie au Canada, selon laquelle le ministre responsable de la police, le solliciteur général, ne doit pas intervenir du tout pendant une enquête au criminel . . .

Mlle MacDonald: Il n'est pas intervenu.

M. Allmand: . . . sur certaines personnes. Le ministre a déclaré ceci le 30 janvier à la télévision atlantique: «Le solliciteur général n'a pas à descendre dans l'arène, selon le vieux dicton appris à la faculté de droit. Ce n'est bon ni pour moi ni pour la justice.»

Je voudrais demander à nouveau au solliciteur général s'il ferait pour n'importe quel accusé, comme l'exige la Charte des droits, ce qu'il a fait pour le premier ministre du Nouveau-Brunswick alors que celui-ci faisait l'objet d'une enquête pour un délit criminel? Le ferait-il?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Je le répète, monsieur le Président, je reviens à l'ancien solliciteur général pour lui signaler une chose qui mérite d'être signalée, c'est qu'il y a une différence entre être accusé et faire l'objet d'une enquête.

M. Allmand: Je le sais.

M. MacKay: Il y a aussi une différence . . .

M. Allmand: C'est vrai et vous ne devriez pas agir ainsi pendant qu'il fait l'objet d'une enquête.

M. MacKay: L'ancien ministre veut-il entendre ma réponse ou non, monsieur le Président?

M. Allmand: Elle n'a pas été très satisfaisante jusqu'à présent.

M. MacKay: Je fais de mon mieux. Je dois peut-être me contenter de ce genre de question également.

Des voix: Bravo!

• (1450)

M. MacKay: Je tiens à lui dire que, comme lui, j'estime qu'il ne faut pas descendre dans l'arène, selon le vieux dicton appris à la faculté de droit. Je signale à l'ancien solliciteur général que c'est tout différent de recueillir les renseignements qu'une personne veut donner au solliciteur général si la situation le permet.

M. Axworthy: A quel sujet?

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au vice-premier ministre à ce sujet. Étant donné que, depuis quelques jours, le public s'interroge sur les événements qui font, depuis quelque temps, l'objet de débats et de discussions au Parlement, le vice-premier ministre pourrait-il nous promettre que, lorsque le premier ministre sera de retour, le gouvernement fera une déclaration pour nous dire s'il y a eu ou non quelque chose d'irrégulier dans les gestes qui ont été posés et les rencontres qui ont eu lieu avant et après la mise en accusation du premier ministre Hatfield?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, étant donné qu'aucune des allégations d'irrégularité n'est fondée, je crains de ne pouvoir faire pareille promesse.

M. Chrétien: C'est affaire de jugement.

M. Nielsen: Nous avons entendu le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est, qui devrait faire preuve de plus de discernement puisqu'il a assumé ce ministère pendant quatre ans, nous dire que le solliciteur général était intervenu dans la procédure judiciaire lorsqu'il a rencontré le premier ministre du Nouveau-Brunswick. Si je m'en tiens aux explications du solliciteur et à ce que j'ai lu dans les journaux, rien n'est plus éloigné de la vérité.

M. Axworthy: De quoi ont-ils parlé?

M. Nielsen: Si le député croit qu'il y a eu des irrégularités de quelque nature, qu'il le dise franchement. Peut-être pourrons-nous alors nous rendre à son point de vue.

M. Deans: Ce n'était pas un comportement acceptable.

LA PROCÉDURE SUIVIE DANS LES AFFAIRES CONCERNANT LA MARIJUANA

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, notre système judiciaire étant fondé essentiellement sur l'égalité de tous les citoyens devant la loi, le vice-premier ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi des milliers de gens accusés d'infractions concernant la marijuana ne pourraient pas rencontrer le solliciteur général pendant qu'ils font l'objet d'une enquête? Comment se fait-il qu'un citoyen, qui se trouve être premier ministre, soit au-dessus des lois, et que dans son cas il n'y ait pas irrégularité?

M. Hnatyshyn: Question stupide.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais, encore une fois, au nom de la justice et de l'équité, que le député place cette question dans une juste perspective. La vérité, c'est que des accusations ont été portées après la rencontre que le solliciteur général nous a décrite de plein gré—la première fois qu'il a répondu à une question à ce sujet, c'était à l'extérieur de la Chambre. Ces accusations ont donné lieu à un procès devant un tribunal . . .

M. Hnatyshyn: Et il a été trouvé innocent.

M. Nielsen: . . . et un verdict a été rendu. Je ne crois pas qu'on serve la justice en ressassant cette affaire à la Chambre des communes.

Questions orales

LE POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE DU MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Il y a un point que je tiens à souligner, monsieur le Président. Il existe certes une présomption d'innocence quand une affaire est jugée par un tribunal et qu'il est possible d'interroger et de contre-interroger des témoins. Cependant, ce n'est pas ce qui est en cause. En l'occurrence, il s'agit d'une personne qui a le pouvoir discrétionnaire de décider de porter ou non une accusation. Le solliciteur général n'ignore pas que beaucoup de magistrats et d'universitaires se sont déjà demandé si ce processus devrait être également judiciaire. Le solliciteur général ne savait-il pas qu'il influait ainsi sur le début de poursuites judiciaires, sur la décision de porter ou non une accusation ou sur la nature de cette dernière? Pourquoi a-t-il accepté de participer à une réunion alors que l'existence de l'enquête était déjà connue et que c'était nécessairement l'objet de la réunion?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Voilà le parrain.

M. Hnatyshyn: Il ne sait même pas la différence entre le procureur général et le solliciteur général.

M. Blackburn (Brant): Vous n'étiez pas là.

M. Nielsen: Monsieur le Président, je suis vraiment sidéré par l'ignorance dont font preuve un ancien solliciteur général, qui devrait réfléchir davantage . . .

M. Allmand: Je n'aurais jamais fait cela.

M. Nielsen: . . . et un ancien ministre de la Justice, qui devrait avoir un peu plus de bon sens, . . .

M. Blackburn (Brant): C'est ce qui s'appelle récolter ce qu'on a semé, Erik.

M. Nielsen: . . . et qui cherchent à donner publiquement l'impression que le solliciteur général ne permet pas à la GRC d'agir en toute indépendance.

M. Allmand: Qu'est-ce qui a été convenu?

M. Nielsen: C'est complètement faux. Comme le sait l'ancien ministre de la Justice, de même que l'ancien solliciteur général, quand la GRC sollicite l'avis de quelqu'un pour savoir s'il faut intenter des poursuites dans un cas donné, ou encore quelles accusations porter, ce n'est pas l'avis du solliciteur général qu'elle demande, mais celui du ministère de la Justice.

M. Hnatyshyn: Du procureur général.

M. Lapierre: Pourquoi s'est-il rendu à cette réunion?

M. Nielsen: Mon leader parlementaire me précise que c'est le procureur général du Canada qui est alors consulté.

M. Axworthy: Quel était le but de cette réunion?

M. Nielsen: C'est la façon normale de procéder, et le très honorable député s'abaisserait en tentant de déformer la vérité pour donner une autre impression.

M. Chrétien: Il peut mettre fin à l'enquête.

ON DEMANDE CE QUI A ÉTÉ DIT À LA RÉUNION

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question très simple au solliciteur général. Pourrait-il nous répéter exactement ce qu'il a dit au premier ministre Hatfield et ce dont ils ont parlé à leur réunion; enfin, à qui a-t-il fait savoir ce qui s'était dit dans cette chambre d'hôtel?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je peux dire au député d'en face, comme je l'ai dit précédemment, que je n'ai pas l'intention de faire l'analyse . . .

M. Nunziata: Que cachez-vous?

M. MacKay: . . . de ce que je considère comme une rencontre à caractère confidentiel.

Je peux également lui affirmer . . .

M. Fulton: Vous creusez votre tombe, Elmer.

M. MacKay: Je peux également lui affirmer que j'ai informé tous ceux qui devaient l'être, y compris le commissaire de la GRC.

M. Nystrom: Et John Crosbie?

M. Chrétien: Avant ou après?

M. MacKay: Et je peux lui affirmer également que j'ai gardé cette question pour moi et que je n'en ai parlé avec aucun de mes collègues du cabinet.

LA DISCUSSION AVEC LE COMMISSAIRE DE LA GRC

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le solliciteur général a-t-il discuté de cette question avec le commissaire de la GRC avant ou après sa rencontre avec le premier ministre Hatfield? S'il s'agissait d'une rencontre de nature confidentielle, pourquoi a-t-il déclaré au chef de l'opposition, un peu plus tôt aujourd'hui, que ce n'était pas une rencontre secrète? C'est l'un ou c'est l'autre. Qu'il choisisse.

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Le député sera bien inspiré de faire la même chose. La réunion n'était absolument pas secrète. Elle a eu lieu dans un endroit neutre . . .

M. Chrétien: Pourquoi neutre? Pourquoi pas à votre bureau?

M. MacKay: ... et dans un endroit commode. L'ancien ministre de la Justice demande pourquoi pas dans mon bureau? Parce qu'il n'était pas pratique de la tenir dans mon bureau ce soir-là.

Des voix: Oh, oh!

M. MacKay: Je suppose que la prochaine question sera: Est-ce que j'avais une cravate? Pour en revenir à la question de mon collègue de Windsor, je peux lui dire ceci: j'ai mis le commissaire de la GRC au courant et je n'ai l'intention de donner ni les détails ni mon emploi du temps.

M. Nunziata: Que cachez-vous?

M. MacKay: Rien. En tout cas, je me souviens de détails. La Chambre sait certainement que le commissaire de la GRC peut répondre aux questions si des députés veulent lui en poser.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE PROJET DE SUPPRESSION DES FOURGONS DE QUEUE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais en revenir à une question concernant la sécurité du public et des employés de chemin de fer ainsi que de milliers d'emplois. Je demande au ministre des Transports quelle est la politique du gouvernement à l'égard des trains sans fourgon de queue? Plus précisément, le gouvernement et son ministère trouvent-ils plus important d'assurer la sécurité du public et des employés ou de permettre aux chemins de fer d'économiser de l'argent?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que la Commission canadienne des transports a soumis cette question à un examen intensif. Elle a tenu des audiences dans tout le pays, et notamment à Moncton, Vancouver, Winnipeg et Ottawa. Si j'ai bien compris, la CTC doit retourner à Vancouver pour y tenir d'autres audiences et il y en aura également d'autres à Ottawa à compter de cette semaine. Une fois ces audiences terminées et les recommandations présentées, nous serons en mesure d'établir s'il y a lieu de faire circuler, à l'essai, des trains sans fourgon de queue. Je crois normal de laisser la CTC étudier le pour et le contre de ce projet.

• (1500)

LES ESSAIS ET LES RAPPORTS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, le plan des essais prévoit que les préposés dressent et présentent les rapports. Pour éviter d'introduire le loup dans la bergerie, le ministre pourrait-il nous assurer que des experts indépendants de son ministère, de la CCT ou d'ailleurs se chargeront de dresser et de présenter les rapports sur les essais des trains sans wagon de queue, si les essais se font?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne saurais dire maintenant quelles seront les recommandations de la CCT. Le député nous parle d'une situation hypothétique. Je préfère, pour ma part, attendre les recommandations de la Commission avant de me prononcer. Nous pourrons alors prendre des mesures en conséquence.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

COMPTES PUBLICS

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des comptes publics.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du raport précité.*]

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 63 et 143.

[*Texte*]

LES EXERCICES D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE À RADIO-CANADA WINNIPEG

Question no 63—**M. Skelly:**

1. Au cours des 26 dernières années, la direction de l'édifice principal de Radio-Canada, sis au 541, avenue Portage, à Winnipeg, a-t-elle déjà tenu un exercice d'incendie pour ses 300 employés?

2. Le Commissaire fédéral des incendies a-t-il déclaré aux 300 employés qu'ils en auraient un avant longtemps?

3. Travail Canada ordonnera-t-il à la direction de Radio-Canada de tenir un exercice d'incendie et sinon, pourquoi?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): La Société Radio-Canada et les ministères du Travail et des Travaux publics m'informent comme suit:

1. Oui.

2. Non.

3. La région du centre de Travail Canada n'a pas donné d'instructions à Radio-Canada Winnipeg en ce qui concerne les exercices d'évacuation en cas d'incendie. La raison en est que la direction locale de Radio-Canada est en train de mettre au point son plan de mesures d'urgence. Des gardiens incendie et des gardiens d'étage sont désignés, et l'on est en train de nommer des surveillants d'étage. Le coordonnateur de la sécurité et les divers groupes opérationnels de Radio-Canada discutent en ce moment d'un calendrier, de manière qu'un exercice, sous la surveillance du service d'incendie, puisse avoir lieu bientôt, probablement au cours des prochaines semaines, bref d'ici à un mois.

Article 30 du Règlement

Le personnel du bureau régional de Radio-Canada a procédé à un exercice d'évacuation en mai 1984.

Un agent principal des affaires du travail de Travail Canada suit de près l'évolution de la situation, en assistant aux réunions du comité de sécurité de Radio-Canada.

L'ANNÉE INTERNATIONALE DE L'ENFANT

Question nº 143—**Mme Killens:**

Depuis l'annonce faite par la ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le 29 mars 1984, où en sont rendus les travaux du secrétariat chargé d'examiner les progrès réalisés à la suite des recommandations issues de l'Année internationale de l'enfant en 1979?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Voici où en sont rendus les travaux du secrétariat chargé d'examiner les progrès réalisés à la suite des recommandations issues de l'Année internationale de l'enfant de 1979:

1. Le secrétariat a demandé et reçu des réponses de 47 ministères et organismes fédéraux touchés par les recommandations de la Commission canadienne de l'Année internationale de l'enfant.

2. Les réponses sont actuellement rédigées et préparées afin d'être publiées au début de 1985.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement; je tiens à signaler au secrétaire parlementaire, au leader du gouvernement à la Chambre (M. Dick), et à vous-même, monsieur le Président, qu'on n'a toujours pas répondu à la question nº 131, qui remonte au 6 décembre et sur laquelle j'ai pourtant attiré l'attention de la Chambre à maintes reprises. La même chose vaut pour la question nº 148. Ces deux questions traitent de problèmes de favoritisme au sein du gouvernement, qui refuse de répondre.

M. le Président: Je suis persuadé que le secrétaire parlementaire prendra dûment note de ce rappel au Règlement.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 30 DU RÈGLEMENT

L'ENQUÊTE JUDICIAIRE DONT LE PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK A FAIT L'OBJET

M. le Président: J'ai reçu du député de York-Centre (M. Kaplan) un avis de motion aux termes de l'article 30 du Règlement.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, comme le solliciteur général (M. MacKay) et le vice-premier ministre (M. Nielsen) ont refusé de donner des réponses satisfaisantes ou même de répondre aux graves questions qui ont été soulevées durant la période des questions d'aujourd'hui, je propose, aux termes de l'article 30 du Règlement, avec l'appui du chef de l'opposition (M. Turner), que la Chambre s'ajourne afin de débattre une question dont l'étude s'impose de toute urgence, soit l'ingérence indue du solliciteur général dans l'enquête judiciaire dont l'honorable Richard Hatfield a fait l'objet et l'aveu de favoritisme de la part du procureur général du Canada (M. Crosbie) à qui il incombe de décider si un appel sera interjeté ou non dans cette affaire.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député de York-Centre m'a bien donné avis de la demande qu'il fait en vertu de l'article 30 du Règlement. L'exposé que le député vient de donner à la Chambre me pose certaines difficultés en ce qui concerne les dispositions et conditions à respecter avant qu'un débat d'urgence puisse avoir lieu.

Premièrement, la présidence doit se demander si la Chambre aura raisonnablement d'autres occasions de débattre la question. Vendredi dernier, le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) a annoncé que mardi de cette semaine serait un jour réservé à l'opposition, laquelle est libre de choisir le sujet du débat.

Deuxièmement, la demande du député ne se conforme pas à la condition prévue à l'alinéa 30(16)(*f*) du Règlement, qui se lit ainsi:

La discussion occasionnée par la motion ne doit faire surgir aucune question qui, d'après le Règlement de la Chambre, peut seulement être débattue sur une motion distincte dont il a été donné avis.

Selon une vieille tradition parlementaire, la conduite d'un député ne peut être mise en question que par une motion de fond dont il a été donné avis et sur laquelle la Chambre est appelée à se prononcer.

[*Français*]

Le vendredi, 19 juin 1959, le président Michener a rendu une décision qui a souvent été citée dans des cas semblables. Il a dit, et je cite:

. . . la simple justice exige que la conduite d'un honorable député ne fasse l'objet d'une enquête par la Chambre ou par un comité que s'il a été accusé d'une faute.

C'est cette décision de M. Michener qui a aussi inspiré le commentaire 40 de la Cinquième édition de Beauchesne, et je cite:

Dans tous les cas où est mise en doute l'honorabilité du comportement d'un député, il faut formuler à ce sujet une accusation précise.

[*Traduction*]

La 20e édition d'Erskine May, à la page 378, apporte d'autres éclaircissements. Voici ce qu'on y lit:

Certaines questions ne peuvent être débattues que dans le cadre d'une motion de fond qui admet un vote distinct à la Chambre. En fait partie la conduite d'un souverain, de l'héritier du trône ou des autres membres de la famille royale, des gouverneurs généraux des territoires indépendants, du Grand chancelier, du Président, du président du comité des voies et moyens, des membres des deux Chambres du Parlement et des juges des cours supérieures du Royaume-Uni, y compris celle des personnes occupant les fonctions de juge notamment d'une cour des faillites et d'un tribunal de première instance, ou d'un greffier. Ces questions ne peuvent, par conséquent, être contestées par voie d'amendement ni sur aucune motion d'ajournement. Pour la même raison, aucune accusation d'ordre personnel ne peut être faite, sauf au moyen d'une motion de fond directe à cette fin.

Accéder à la requête du député entraînerait simplement la Chambre dans un débat d'ajournement et ne l'amènerait pas à se prononcer sur les allégations relatives à la conduite d'un député. Tous les précédents confirment que la conduite d'un député ne peut faire l'objet d'un débat que si la Chambre peut rendre une décision.

Je me vois donc dans l'obligation de rejeter la demande parce qu'elle ne répond pas aux exigences du Règlement ou de nos traditions en la matière.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-26: Que le projet de Loi C-26, tendant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Comme je le disais, monsieur le Président, avant l'ajournement pour le déjeuner, il me fait plaisir de participer au débat en deuxième lecture sur l'étude du projet de loi C-26, projet de loi d'ailleurs qui rendra admissible à l'allocation au conjoint toutes personnes veuves âgées de 60 à 64 ans, à faible revenu, peu importe l'âge qu'avait leur conjoint au moment du décès. Cette mesure profitera, monsieur le Président, à 85,000 Canadiens, et je m'en réjouis, et vous pouvez être certain que je participerai au vote en faveur de cette motion.

[*Traduction*]

En tant que député du parti libéral qui a pris l'initiative de l'allocation au conjoint, j'appuie le projet de loi dont nous sommes saisis et qui propose de la verser aux veufs et aux veuves. Cependant, je ne le fais pas sans réserve. Je suis extrêmement déçu de la partie du projet de loi. Il y a en effet 80,000 Canadiens méritants qui sont séparés, divorcés ou qui ont choisi de demeurer célibataires et qui ne recevront pas cette allocation. Tous les jours dans nos cironscriptions, nous rencontrons beaucoup de ces pauvres gens, la majorité des femmes, qui sont traités injustement parce qu'ils sont pauvres, ne se sont jamais mariés ou, s'ils l'ont déjà été, sont maintenant divorcés ou séparés.

J'ai écouté ce matin quelques exposés. A mon avis, ce projet de loi pourrait avoir des incidences juridiques du fait de la Charte des droits que nous avons adoptée en 1982. En effet, l'article 15 de la Charte qui doit entrer en vigueur en avril de cette année prévoit ce qui suit:

La loi ne fait exception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

• (1510)

Le mot clé est «notamment». Il laisse supposer que cela n'exclut pas d'autres formes de discrimination et je prétends donc que le gouvernement fait preuve de discrimination à l'endroit des gens qui ne sont pas mariés en l'occurrence. Certains de mes amis juristes m'ont affirmé que cela pouvait faire problème et que l'on pourrait également faire intervenir l'article 1 de la Charte des droits et libertés qui prévoit que les droits et libertés des Canadiens ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

S'il ne s'agit pas de discrimination sur le plan juridique, ça l'est sur le plan moral. Il est immoral d'exclure 80,000 Canadiens qui ont eu une vie laborieuse et qui ne sont pas responsables de leur pauvreté. Le gouvernement conservateur a raté une occasion en or de procéder à une réforme importante lorsqu'il a présenté son projet de loi C-26. Nous savons que le gouvernement se complait dans l'indécision depuis le 4 novembre et les progrès législatifs enregistrés ici même parlent d'eux-mêmes. Selon moi, nous n'avons pas fait grand-chose sur le plan législatif et nous avons bien des difficultés à améliorer ce projet de loi.

Les conservateurs ont démontré qu'ils se préoccupaient sincèrement du sort de ces Canadiens qui, selon eux, sont méritants et dans le besoin. J'invite le gouvernement à se pencher sur le sort des 80,000 autres Canadiens qui, à cause des circonstances, ne sont pas visés par ce projet de loi. Le fait est qu'une femme de 63 ans séparée ou divorcée doit payer le même loyer qu'une veuve de 60 ans. Il lui en coûte autant pour se nourrir, pour se chauffer et s'éclairer et le reste. Si elle est pauvre, elle ne peut faire face à cette situation. Le fisc ne traite pas les Canadiens différemment du fait qu'ils sont veufs ou séparés ou qu'ils n'ont jamais été mariés. Le député de Shefford (M. Lapierre) nous a donné l'exemple de religieuses qui ont décidé de ne pas se marier et qui seront victimes de discrimination si, pour une raison ou une autre, elles décident de quitter le couvent entre 60 et 64 ans.

Même si notre parti appuie ce projet de loi qui constitue quand même un pas en avant dans l'application équitable de nos programmes sociaux, je regrette que cette mesure législative soit discriminatoire en fonction de la situation familiale. Beaucoup d'habitants de la circonscription d'Ottawa-Vanier ont entre 60 et 64 ans et, à cause de la nature même de la ville, sont d'anciens fonctionnaires. Ils ont travaillé pour un salaire qui les plaçait tout près du seuil de la pauvreté. Je crois qu'il est injuste d'attendre d'eux qu'ils se débrouillent sans profiter pleinement de nos programmes sociaux.

Les libéraux n'ont jamais prétendu que nos programmes sociaux étaient parfaits. C'est pourquoi nous y avons apporté des modifications en profondeur. Nous n'avons pas fait simplement du travail de rapiéçage comme les conservateurs le font en l'occurrence. Les programmes changent pour s'adapter aux besoins des Canadiens et il est maintenant temps de répondre aux besoins de tous les Canadiens sans distinction.

[*Français*]

Monsieur le Président, cette injustice sociale me ramène en 1982 alors que je défendais, à la Chambre, devant mon propre gouvernement et contre mon gouvernement, le principe d'indexation des pensions des fonctionnaires fédéraux.

Dans ce dossier on parlait d'indexation de pensions. Dans celui-ci, soit C-26, on parle, dans bien des cas, du seul revenu qu'une personne peut recevoir sans pour autant qu'elle sente qu'on lui fait la charité.

Monsieur le Président, c'est contre cette injustice, une injustice sociale, que je me battais alors, et c'est contre une plus grande injustice sociale que je me bats présentement.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) disait lui-même, le 4 février dernier: «Nous ne pouvons cependant pas laisser un groupe très vulnérable de personnes âgées continuer à souffrir à cause de circonstances auxquelles elles ne peuvent absolument rien. C'est pourquoi nous ne pouvons mettre de côté ces autres personnes qui ont entre 60 et 64 ans et qui, elles aussi, ont fait beaucoup pour le Canada.»

Pour reprendre les paroles de monsieur le ministre lui-même, il ne faut absolument pas dire à ces personnes que le mieux que l'on puisse faire pour elles, c'est de leur verser des prestations de bien-être social.

Monsieur le Président, j'espérerais que le gouvernement se ravise, j'espérerais que le gouvernement vienne proposer, soit en comité soit en Chambre, des amendements afin d'inclure les 80,000 Canadiens qui sont exclus de cette législation pour que ces personnes puissent jouir du projet de loi C-26.

[*Traduction*]

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, pour commencer je voudrais féliciter le ministre d'avoir pris cette mesure pour élargir le programme de sécurité de la vieillesse. Cette initiative est la bienvenue, car elle viendra en aide à environ 85,000 personnes, dont 72,000 femmes, qui vivent dans la pauvreté.

Toutefois, comme mon collègue vient de le dire, ce projet de loi est discriminatoire, car il ne s'applique pas aux célibataires. Il y a au Canada environ 80,000 à 85,000 célibataires qui vivent également dans la pauvreté.

On a fait valoir que les célibataires avaient eu davantage l'occasion de travailler et qu'ils avaient acquis des droits au Régime de pensions du Canada et à d'autres prestations. Ils ne peuvent toutefois pas en bénéficier avant l'âge de 65 ans. Compte tenu du taux de chômage que nous connaissons actuellement, un certain nombre de travailleurs âgés ne sont pas rappelés au travail après avoir été mis à pied. En fait, cela constitue un grave problème pour les célibataires qui vivent dans la pauvreté et qui doivent parfois attendre encore cinq ans avant d'avoir droit à la pension de la sécurité de la vieillesse.

Nous reconnaissons que ce projet de loi est déjà une mesure utile. Nous espérons que le ministre et ses collègues tiendront compte également des recommandations sur la réforme des pensions que le groupe du travail parlementaire, présidé par le député de Sudbury (M. Frith), a présentées à la suite de la publication du Livre vert du gouvernement sur les pensions qui s'intitulait: *De meilleures pensions pour les Canadiens*.

Depuis une vingtaine d'années, la plupart des Canadiens préparent leurs vieux jours en fonction de trois catégories de régimes de retraite. Nous avons d'abord un régime universel, la Sécurité de la vieillesse, qui va de pair avec le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint. Vient ensuite le Régime de pensions du Canada qui est, évidemment, relié au travail et qui ne prévoit rien pour les ménagères ou les autres personnes qui ne font pas partie de la population active.

Dans la troisième catégorie, entrent les régimes de retraite privés et autres types d'épargne. Or, cette troisième catégorie est un maillon très faible de la chaîne. Elle ne tient pas compte, par exemple, de la mobilité des Canadiens. La plupart des Canadiens changent d'emploi au moins six fois dans leur vie active. Pour bien des femmes, les changements sont encore plus importants, car ces dernières se déplacent volontiers pour favoriser la carrière de leur époux, ou bien elles quittent la vie active pour élever leurs enfants. La plupart des régimes de retraite privés sont assortis de certaines conditions en vertu desquelles la dévolution du régime n'a lieu que lorsque l'employé atteint l'âge de 45 ans et compte dix années de service chez son employeur. Considérer la pension comme une récompense pour de longs et loyaux services plutôt que comme un revenu différé, ce à quoi reviennent les cotisations à la caisse de pension, est sans doute un peu dépassé. Ceux qui ont participé à la rédaction du Livre vert et ensuite au groupe de travail parlementaire ont consacré beaucoup de temps à l'examen des régimes de pension privés. Il y a eu des consultations très poussées avec les actuaires et autres représentants du secteur qui, me semble-t-il, acceptent plus volontiers maintenant qu'il y a une dizaine d'années, lorsque j'ai été élue, d'actualiser leurs projets et de cesser de trouver des raisons contre tout changement.

• (1520)

Mais quelles que soient les lacunes des régimes privés, il demeure que, dans bien des cas, il n'en existe tout simplement pas. Les entreprises moins importantes, dont les employés ne sont pas syndiqués, n'offrent souvent pas de régime de pension et, si elles en offrent, les travailleurs à temps partiel en sont presque totalement exclus. Cette situation est surtout particulière aux femmes qui souvent travaillent à temps partiel, parce que cette solution est la seule logique qui leur permette d'assumer leurs responsabilités familiales ou que c'est là le seul travail qu'elles ont réussi à dénicher.

Le groupe de travail parlementaire a présenté certaines recommandations importantes au sujet des régimes de pension privés que le gouvernement voudra bien étudier, je l'espère. Il se pourrait que le meilleur moyen d'améliorer les pensions et d'assurer un niveau de vie décent aux Canadiens à la retraite soit d'améliorer le Régime de pensions du Canada.

Le Livre vert renfermait lui aussi des recommandations très précises à ce sujet et, je le répète, les personnes qui y ont collaboré ont eu des consultations très approfondies là-dessus. Nous avons vu beaucoup de gens s'opposer dans le passé à ce que l'on compte trop sur le Régime de pensions du Canada. Ceux qui voudraient que les régimes privés s'alignent davantage sur le Régime de pensions du Canada font valoir que le Régime est déjà universel, transférable et comporte des droits immédiatement acquis. Ceux qui s'y sont opposés se sont traditionnellement préoccupés des répercussions qu'aurait sur l'économie le transfert de fortes sommes d'argent du secteur privé au gouvernement.

Les régimes privés valent maintenant plus de 50 milliards de dollars bien qu'ils ne couvrent que moins de la moitié des travailleurs canadiens. Il nous faut continuer à souligner la grave limitation que représente cette question de couverture pour les régimes privés de retraite.

On a étudié en long et en large les moyens d'améliorer le Régime de pensions du Canada et la Régie des rentes du Québec. Mon collègue, le député de Sudbury (M. Frith) a abordé ce sujet lorsqu'il a ouvert le débat sur le projet de loi. J'espère que le gouvernement actuel trouvera le moyen de donner très bientôt suite à ces recommandations. Elles ont fait l'objet d'une étude très approfondie et d'abondantes consultations.

Nous le savons tous, il faut l'accord des deux tiers des provinces regroupant les deux tiers de la population pour modifier le Régime de pensions du Canada, mais comme les ministres d'en face nous parlent sans cesse des relations excellentes qu'ils entretiennent avec leurs homologues provinciaux, on peut espérer qu'ils n'auront aucun mal à obtenir leur accord.

En terminant, monsieur le Président, je me réjouis de l'initiative du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), toute limitée qu'elle puisse être, mais je déplore que l'on n'apporte toujours pas d'aide à la personne seule plus âgée qui, dans bien des cas, a au moins tout autant besoin d'aide que la veuve ou le veuf âgés de 60 à 65 ans. J'espère qu'on pourra songer à apporter un amendement à l'étape du comité pour élargir le champ d'application du projet de loi.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, on ne peut certes pas contester carrément un projet de loi qui vise à accorder des prestations à quelque 85,000 Canadiens dans le besoin. D'accord avec ma collègue, la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson), je dois dire qu'il est regrettable qu'un autre groupe important de Canadiens, qui sont tout autant dans le besoin, mais qui n'ont jamais été mariés, sont divorcés ou encore séparés, n'auront pas droit à ces nouvelles prestations.

Comme le savent tous les députés, les personnes divorcées ou séparées sont plus nombreuses que jamais au Canada. Nous savons aussi que le taux de chômage parmi les femmes âgées de 60 à 64 ans est particulièrement élevé, même en comparaison des taux nationaux élevés.

Il est vrai que tous les veufs et les veuves de 60 à 65 ans dans le besoin recevront maintenant l'allocation au conjoint. Cela coûtera au Trésor fédéral quelque 350 millions de dollars par année. Nous dépensons déjà 820 millions de dollars pour étendre ce programme aux personnes mariées. Il en coûterait 135 millions de plus au gouvernement pour accorder les prestations aux personnes séparées ou divorcées dans le besoin. Pour élargir le programme aux personnes dans le besoin qui n'ont jamais été mariées, le gouvernement devrait débourser 160 millions de dollars de plus.

Le nouveau gouvernement a manifestement cerné un besoin et je l'en félicite. Mais le gouvernement n'a pas reconnu tous les besoins. Il s'est montré sélectif. Les veufs et les veuves admissibles devront attendre jusqu'au mois de septembre avant de toucher le moindre sou. Je me demande ce que cela signifie. Le gouvernement veut peut-être laisser entendre par là que la misère s'accepte mieux au cours des mois d'été. Mais les veufs et les veuves admissibles ne devraient pas attendre tout bonnement leur premier chèque. Ils devraient savoir qu'il y a une exigence de résidence canadienne. Ils devraient savoir aussi qu'ils ne doivent toucher aucun autre revenu, à moins qu'il ne soit très modeste, pour être admissibles. Le chèque le plus important que pourront toucher ces personnes dans le besoin, le montant le plus élevé; il y aura bien sûr des montants plus faibles—sera de $536 par mois. C'est loin d'être une belle grosse somme. Nous ne devrions pas trop nous flatter ici, au Parlement, de notre générosité et de notre largesse. Évidemment, ces paiements augmenteront avec le coût de la vie, le taux d'inflation, comme il faut s'y attendre.

En outre, les veufs et les veuves qui ont droit à l'augmentation doivent se rappeler que le chèque ne leur parviendra pas automatiquement mais qu'ils doivent en faire la demande.

Il me faut répéter, monsieur le Président, combien je trouve injuste d'exclure des personnes dans le besoin en raison de leur situation de famille. Je suis incapable d'accepter ce fait, bien que je sache parfaitement, ainsi que mes collègues du Nouveau parti démocratique nous l'ont signalé, à moi et à la Chambre aujourd'hui, que c'est le gouvernement libéral qui a instauré ce programme. Le nouveau gouvernement a été élu parce qu'il avait promis du changement. Jusqu'ici, ses promesses ne se sont pas tellement matérialisées.

Le Canada s'acquitte mal de sa tâche de redistribuer les revenus. Des députés se rappellent assurément que l'OCDE, l'Organisation pour la coopération et le développement économique, à Paris, a très mal coté le Canada en ce qui concerne son programme de sécurité sociale. Nous avons tort de nous féliciter d'être généreux, car nous faisons piètre figure parmi la majorité des pays industrialisés. Nous fixons mal les objectifs de nos programmes et ce n'est pas le projet de loi C-26 qui va redresser la situation. Nous écartons deux catégories parmi lesquelles se trouvent beaucoup de pauvres, c'est-à-dire les personnes âgées de 60 à 65 ans qui sont divorcées ou séparées, ainsi que les célibataires du même groupe d'âge.

Bien que le nouveau gouvernement ait du moins reconnu la nécessité de mieux distribuer les avantages sociaux, il ne tient pas compte de cet impératif dans son projet de loi C-26. Le récent Livre bleu sur la politique social n'était pas mieux. Il est facile d'imaginer ce qui arriverait si une des possibilités qui y sont mentionnées était adoptée et que des centaines de millions de dollars de plus étaient versés aux Trésors provinciaux. Nous savons avec quelle parcimonie les provinces dépensent l'argent affecté au bien-être social. Les députés seraient scandalisés d'apprendre certains détails au sujet de la façon dont les régimes de bien-être social des provinces sont administrés. L'une des possibilités envisagées consisterait à verser des centaines de millions de dollars aux provinces. Qu'obtiendraient les familles nécessiteuses, celles qui ont vraiment grand besoin d'aide? Elles recevraient 48c. par jour.

• (1530)

Les femmes célibataires ou divorcées âgées de 60 à 65 ans peuvent avoir autant besoin d'aide que les femmes mariées ou veuves. Il y a beaucoup de femmes âgées célibataires qui vivent dans la pauvreté au Canada. Un très grand nombre d'entre elles ont un maigre revenu ou n'en ont aucun vu le manque d'emplois.

Je voudrais répéter ce que mon amie, la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson), a dit à la fin de son discours. Ce projet de loi doit être modifié au comité pour le rendre juste et équitable. Je sais que cela coûtera plus cher, et j'ai déjà dit combien, mais nous devons tout de même y voir. Nous devrons comprimer nos dépenses dans un autre domaine.

Tous les députés savent que le déficit est important et menaçant. Nous devons dépenser à bon escient, mais en essayant de rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, nous devons bien nous garder de faire du tort à ceux qui ne peuvent pas se défendre eux-mêmes. Nous devons tout faire pour aider les Canadiens dans le besoin. Adoptons le projet de loi C-26, mais pas sous sa forme actuelle. Renvoyons-le au comité, modifions-le et faisons en sorte qu'il vise les deux autres groupes de personnes âgées de 60 à 65 ans qui en ont vraiment besoin, c'est-à-dire les célibataires et les personnes divorcées ou séparées, qui ont autant besoin d'aide que les personnes mariées, les veufs et les veuves.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: M. Epp (Provencher), avec l'appui de M. Hnatyshyn, propose que le projet de loi C-26, tendant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent de la santé nationale, du bien-être social et des affaires sociales. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Une voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

[*Français*]

M. Gauthier: Avec dissidence!

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée avec dissidence.

[*Traduction*]

Le projet de loi est donc renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2^e^ fois, est renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales).

* * *

LA LOI SUR LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 1^er^ février 1985, de la motion de M. Masse: Que le projet de loi C-20, tendant à modifier la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radio, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion d'étudier le projet de loi. Dans le temps que j'ai à ma disposition, c'est-à-dire 10 minutes, je crois, il me sera impossible de tout le passer en revue. Cependant, je voudrais m'arrêter sur deux ou trois points en particulier.

S'il est vrai que mon parti appuie le principe général du projet de loi et s'il est vrai aussi que ma collègue la députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) appuie sans détour les dispositions qui ont trait aux stéréotypes sexuels dans la radiodiffusion, nous nous inquiétons de la façon dont les directives seront transmises au CRTC et la façon dont le cabinet veut se permettre de déléguer son pouvoir de déréglementation conformément aux principes de cette mesure.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pour la gouverne du député d'Ottawa-Centre, je pense que le greffier pourra confirmer qu'à cette étape-ci de l'étude du projet de loi, les interventions doivent durer 20 minutes.

M. le vice-président: C'est effectivement 20 minutes.

M. Cassidy: Je vous remercie, monsieur le Président. Dans ce cas, je pourrai vous entretenir un peu plus longuement. On nous propose une importante innovation. Je ne connais pas suffisamment la législation fédérale pour savoir dans quelle mesure on s'est inspiré d'autres modèles, mais tout au moins a-t-on fait des efforts pour que le pouvoir politique puisse avoir des responsabilités bien dosées lorsqu'il s'agit d'une société de la Couronne.

Pour ce qui est du rôle joué jusqu'à présent par le CRTC, en ce qui concerne ses pouvoirs, à mon avis et de l'avis de notre parti, on lui a donné trop de pouvoirs sur notre politique de télécommunication et de radiodiffusion, c'est-à-dire que le Parlement et le gouvernement lui ont donné des pouvoirs qui auraient dû rester entre les mains du gouvernement. Cela ne veut pas dire que le CRTC ne peut jouer un rôle important en examinant les appels et autres questions qui lui sont soumises.

En ce qui concerne la politique de radiodiffusion, de télécommunications et dans tout ce qui concerne le réseau téléphonique, les enjeux en cause sont trop fondamentaux aux yeux des Canadiens pour que la question soit simplement laissée aux mains d'une société de la Couronne dont le président est souvent nommé par faveur politique par le gouvernement au pouvoir, président dont l'allégeance politique peut l'emporter de beaucoup sur la compétence requise pour établir une politique des communications. Et les choses en restent là pendant cinq ou six ans. Le gouvernement est en mesure de désigner de nouveaux membres du Conseil susceptibles d'influencer l'avenir de la politique des communications.

Au cours des années, bon nombre d'études sur la politique de radiodiffusion ont été réalisées dans notre pays. Cette question nous a préoccupés en grande partie parce que traditionnellement, la radiodiffusion est publique dans notre pays et qu'il y est très difficile de créer un milieu satisfaisant à la radiodiffusion, étant donné le flux des émissions en provenance de nos voisins du Sud accessibles à presque tous les Canadiens qui, pour la plupart, habitent dans un rayon d'accès facile aux stations situées sur la frontière américaine.

Les propositions du projet de loi C-20 permettront au cabinet d'émettre des directives dans n'importe quel domaine, mais celles-ci devront faire l'objet d'un examen minutieux par un comité parlementaire, ce qui témoigne au moins d'un effort en vue d'équilibrer les forces. Je ne pense pas que le cabinet ou le ministre des Communications (M. Masse) interviendra de façon continuelle. J'espère qu'ils n'interviendront pas pour des questions mineures et que lorsque des directives seront émises, elles porteront sur des questions de politique générale et non sur la question de savoir si un tel, ami de Findlay MacDonald ou autre, doit obtenir un permis de radiodiffusion plutôt qu'un autre qui était partisan de l'ancien gouvernement. Si le gouvernement cherchait à utiliser son pouvoir d'émettre de directives à cette fin, nous constaterions rapidement l'irrégularité, et nous espérons qu'il ne le fera pas ou s'il le fait, qu'il cessera instantanément.

Comme ces questions reposeront sur le bureau de la Chambre des communes, pendant 30 jours, du moins au figuré, nous pourrons contrôler si le gouvernement utilise ce pouvoir à mauvais escient. Au cours de cette période, cette directive du gouvernement, ou cet avis de directive s'il cherche à gagner du temps, sera soumis à un comité parlementaire compétent. Je suppose qu'étant donné la latitude dont jouit la Chambre et les intérêts des députés, le comité pourra alors tenir des audiences, interroger le ministre ou le Conseil pour savoir ce qui a motivé l'émission de cette directive. Cela empêchera peut-être le gouvernement d'user de son pouvoir à mauvais escient, tout en lui laissant le droit de déterminer notre politique générale en matière de radiodiffusion.

Je reconnais que cette proposition présente certaines difficultés. En effet, la loi stipule et à juste titre, je pense, qu'avant d'émettre une directive, le ministre ou le gouvernement doit consulter le CRTC. Il pourrait alors devenir inutile de dicter sa conduite au CRTC, simplement parce que le ministre informerait ce dernier de son intention de prendre telle ou telle mesure ou de lui donner telle ou telle directive. Pour éviter l'embarras de se faire donner publiquement des directives, le CRTC obtempérerait en espérant conserver ainsi une certaine marge de manœuvre. S'il agit de lui-même, il ne sera peut-être pas nécessaire de lui dicter sa conduite la fois suivante. J'espère que vous avez suivi, monsieur le Président. Autrement dit, les consultations peuvent servir à maintenir le CRTC sous la direction constante du ministère sans que les instructions de ce dernier soient nécessairement portées à l'attention du public. Par conséquent, le comité des Communes aura rarement l'occasion de connaître la nature des directives qui auront été données.

● (1540)

Je pourrais peut-être pousser plus loin mon raisonnement, monsieur le Président. La question porte sur les rapports entre le gouvernement d'une part, et les organismes et les sociétés de la Couronne, d'autre part. Comme on le fait valoir depuis longtemps, j'ai l'impression que même s'il faut une certaine indépendance entre les deux, leurs rapports ne peuvent pas être totalement indépendants. Dans le cas de la Corporation de développement des investissements du Canada, l'organisme qui contrôle Canadair et de Havilland, personne en particulier n'était responsable de ces sociétés de la Couronne avant qu'elles soient placées sous la direction de la CDIC. Personne n'en assumait la responsabilité, car les membres du conseil d'administration nommés par le gouvernement pensaient que les administrateurs du secteur privé veillaient soigneusement à ce que ces deux sociétés de la Couronne ne gaspillent pas l'argent des actionnaires. Les administrateurs du secteur privé pensaient que le gouvernement étant le seul actionnaire, les administrateurs du gouvernement devaient tenir les rênes. Par conséquent, il leur semblait inutile de faire leur travail. En fin de compte, ces deux sociétés de la Couronne ont gaspillé des centaines de millions de dollars, et cela, en grande partie parce qu'on n'avait pas établi quels devaient être les rapports entre le gouvernement, l'actionnaire, et les sociétés de la Couronne créées pour remplir une fonction publique que la Chambre des communes jugeait essentielle, tout en jouant un certain rôle dans le secteur privé. Ces deux rôles étaient plus ou moins en conflit.

Le CRTC est un organisme chargé d'appliquer la politique gouvernementale et non pas une agence commerciale qui doit être rentable ou réaliser des bénéfices. Le problème demeure néanmoins le même. Les membres à plein temps et à temps partiel du conseil d'administration du CRTC se fient-ils à leur propre opinion, à leur propre conception de la politique de radiodiffusion ou agissent-ils conformément aux instructions du gouvernement qui les a nommés deux, trois ou cinq ans plus tôt, ou encore doivent-ils prêter une oreille attentive au ministre en place en essayant de se ranger à ses opinions même s'ils ne les partagent pas? C'est une situation délicate.

A mon avis, aucun membre d'un organisme indépendant ne devrait, après avoir été nommé, se contenter d'accorder son violon sur celui du gouvernement en place. Je ne pense pas qu'il doive renoncer à exercer tout contrôle. Étant donné que le Parlement a établi une politique claire et précise; je trouve normal qu'il se dise: «Si c'est ainsi que le gouvernement désire nous voir agir, c'est ainsi que nous agirons». Si quelqu'un se trouvant dans cette situation n'est pas d'accord avec une directive du gouvernement, il peut, bien entendu, démissionner et offrir ses talents ailleurs.

A mon avis, il vaudrait sans doute la peine de reproduire ces mécanismes dans d'autres sociétés et organismes d'État, ou encore de s'en inspirer. Je voudrais bien que l'on en vienne à considérer cette possibilité comme une solution plus souhaitable que certains des efforts d'inspiration idéologique déployés par quelques députés du gouvernement qui souhaitent simplement abolir les sociétés d'État, sous prétexte qu'elles nuisent au système de la libre entreprise, qu'elles ne devraient pas exister, ou encore pour n'importe quelle autre raison qui leur vient à l'esprit.

L'entreprise publique est une noble et longue tradition au Canada. La participation publique au développement du pays remonte à avant la création des sociétés d'État, en fait, à l'investissement de deniers publics dans la construction du Canadien Pacifique. Les Pères de la Confédération étaient à l'époque disposés à favoriser l'entreprise publique et ils ont lancé une très vaste entreprise privée grâce à des subventions de l'État. Quoi qu'il en soit, la participation publique a été passablement importante et la culture politique canadienne est très différente de son pendant aux États-Unis où il n'existe pas d'entreprises publiques comme chez nous.

Si nous tenons à préserver l'unité du pays, je ne pense pas que nous puissions nous passer de l'entreprise publique. Il est cependant nécessaire d'envisager une certaine évolution dans le fonctionnement des sociétés et des organismes d'État. Les mesures que renferme le projet de loi C-20 représentent peut-être ce genre d'évolution.

Je dois dire cependant qu'il est certains domaines où des directives seraient fort souhaitables. Je voudrais, par exemple, que le réseau CTV, le réseau indépendant ou privé le plus important, assume une plus grande part de responsabilité publique et s'acquitte de sa tâche en tant que diffuseur véritablement canadien. Je n'ai rien à redire à la façon dont ce réseau fait le reportage des événements sportifs. Je pense qu'il fait généralement du bon travail pour les informations de 23 heures. Je n'ai rien à reprocher à cette émission. Ce qui m'ennuie, c'est le fait que les initiatives du réseau CTV se réduisent à pratiquement cela seulement. Il ne fait presque rien pour promouvoir la culture canadienne et la compréhension entre les diverses parties du pays, en dehors des informations et d'un peu de temps consacré aux affaires publiques. Si le gouvernement pensait donner des directives, et s'il n'avait pas le sentiment de mordre la main qui le nourrit, il pourrait songer à donner quelques directives au CRTC dont celle de secouer le réseau CTV pour qu'il se comporte un peu mieux en entreprise de télédiffusion nationale.

Mes amis du CRTC m'informent que le réseau de télévision Global passe plus qu'auparavant des émissions canadiennes de ce genre. D'après des gens que je connais au CRTC, c'est attribuable en partie aux pressions du CRTC. Si le réseau Global distance tellement le réseau CTV, alors qu'il est beaucoup plus jeune et qu'il a beaucoup plus de difficultés commerciales que ce dernier, pourquoi diable ne peut-on agir de même à l'égard de CTV?

Je me permets de dire que je ne suis pas encore parvenu à me débarrasser de l'idée que la télédiffusion est un privilège et non pas un droit, qu'une licence de radiodiffusion doit être considérée comme un privilège et non comme un droit, et que si un diffuseur ne respecte pas les engagements qu'il a pris vis-à-vis du CRTC en matière de contenu canadien et de service, il ne faut pas hésiter à lui retirer ce privilège pour l'accorder à un autre groupe, peut-être même à une coopérative ou à une station de radio ou de télévision de consommateurs qui, contrairement à la station privée, fera ce qu'on attend d'elle.

Il faut regretter que jusqu'ici le CRTC ait laissé les propriétaires exploiter les entreprises de diffusion comme s'il s'agissait de simples sociétés de commerce, sans tenir compte des responsabilités publiques du radiodiffuseur. Le CRTC a avalisé des changements de propriété des entreprises de diffusion, en se donnant rarement la peine de se demander si ces changements de propriétaire étaient conformes à l'intérêt public. Le CRTC a adopté l'éthique du secteur privé. Il estime que lorsqu'un propriétaire a envie de vendre une station de radiodiffusion à un autre propriétaire, il n'y a qu'à s'incliner sans tenir compte du principe qui a présidé à sa création, principe qui veut que les ondes soient un bien public et non un bien privé. Je parle en néo-démocrate, en social-démocrate. Je me plais à croire que les ondes comptent parmi les rares choses qui sont encore des biens publics, et que lorsqu'on concède à quelqu'un le droit de s'en servir il a des obligations à respecter envers le public.

Il y a peut-être encore une chose que je puis dire au CRTC et au gouvernement. Je m'inquiète quand des amis à moi m'informent des services offerts par les entreprises canadiennes de câblodistribution pour obtenir des concessions aux États-Unis. Vous seriez étonné, monsieur le Président, de l'ampleur et de la variété des canaux de télévision communautaire et de services publics que ces entreprises canadiennes offrent pour décrocher des concessions aux États-Unis. Ce qu'il y a de spécialement intéressant de ce point de vue, c'est que dans notre pays, où de 60 à 65 p. 100 des gens sont abonnés à la télédistribution, les mêmes sociétés de câblodistribution ne se donnent pas la peine d'offrir les mêmes services ici. Ils ont leurs privilèges. Ils sont capables de distribuer leurs émissions. Ils diffusent quelques émissions de service public, mais vraiment pas autant qu'ils n'en offrent pour les localités américaines où ils demandent des concessions. S'ils peuvent offrir ces services aux États-Unis, pourquoi le CRTC n'insiste-t-il pas pour que ces câblodistributeurs se tiennent à la page et suivent les progrès de la technologie en ce qui concerne les services à fournir au Canada, afin de permettre aux abonnés canadiens de bénéficier d'une gamme beaucoup plus vaste de services qui devraient et pourraient être mis à leur disposition?

• (1550)

J'aimerais dire quelques mots au sujet de la compétence du CRTC pour ce qui est du téléphone. Une importante directive du cabinet s'imposera très bientôt à mon avis dans ce domaine. Lorsque je siégeais à l'Assemblée législative provinciale, j'ai observé avec beaucoup d'appréhension les manœuvres, les manigances, les plans et les stratagèmes auxquels se sont livrées la société Bell Canada et d'autres compagnies de téléphone lorsqu'elles ont voulu se soutraire à leur responsabilité de fournir des services à un coût raisonnable aux abonnés ordinaires du service résidentiel. Elles reviennent maintenant à la charge et témoignent en ce moment à des audiences du CRTC.

On a prétendu que certains services subissaient les contraintes de la concurrence et que Bell Canada devrait donc être autorisée à exiger $20, $30 ou $40 par mois pour le service téléphonique résidentiel. Si nous avons bénéficié dans le passé d'un service relativement bon, c'est en partie parce qu'il régnait une éthique de service public à la société Bell Canada et dans les autres compagnies canadiennes de téléphone tant du secteur privé que du secteur public. Cela ne veut pas dire que les bénéfices de Bell Canada n'aient pas pu être excessifs de temps à autre, mais une éthique de service public présidait néanmoins aussi bien à l'octroi de ce monopole et, je dirais, jusqu'à un certain point dans l'exercice de cette responsabilité de la part de Bell Canada. Cette dernière tente maintenant de s'en départir. Il entrait dans cette éthique de service public d'offrir le service du téléphone au coût de $9 à $10 par mois aux abonnés se contentant d'un simple appareil noir dépourvu de tout accessoire de luxe, mettant donc ce service à la portée de 95 à 98 p. 100 de la population. Notre pays est l'un de ceux qui comptent le plus d'abonnés au téléphone. Nous en faisons un usage très fréquent, à cause aussi bien du climat que des grandes distances et du relief du pays. Je ne voudrais pas que cela cesse.

On aime dire qu'il y a au sein du Nouveau parti démocratique des personnes extrêmement sensibles qui croient que parce que de 400,000 à 500,000 personnes risquent de se voir privées de service, nous devrions préconiser l'octroi de subventions. Le maintien du service aux abonnés à revenu modeste devrait certes être une condition raisonnable pour une compagnie privée de téléphone qui veut jouir d'un monopole et avoir accès à tous les abonnés résidentiels. Ceux qui prétendent que les abonnés résidentiels devront en faire tous les frais devraient reconnaître que l'art de la comptabilité des coûts est encore imparfait. Le CRTC mène une étude de coûts depuis six ou sept ans afin de déterminer si Bell Canada perd effectivement de l'argent avec les abonnés résidentiels. Il faudra user de jugement dans l'évaluation des conclusions. Elles ne pourront être très précises, car tout dépend de la façon dont les coûts sont répartis dans un système qui repose lourdement sur les investissements. Beaucoup d'économies sont maintenant réalisées grâce à de nouvelles techniques. Par exemple, Bell a réduit le nombre de ses téléphonistes de plus de la moitié ces dix ou douze dernières années. Je crois que les abonnés résidentiels devraient pouvoir bénéficier quelque peu des avantages que cela a donnés.

Pour ce qui est des abonnés résidentiels, beaucoup des améliorations qui ont été apportées au système téléphonique à coups d'investissements ne donnent pas grand-chose. Peut-être que tante Minnie veut parler à tante Ada, ou que M^me^ Dupont veut appeler son médecin. L'ancien système satisfaisait tout aussi bien que le nouveau à ces simples besoins. Dans ces circonstances, il est manifestement injustifié et déraisonnable de prétendre que des abonnés résidentiels à faible revenu doivent payer des tarifs énormes parce qu'ils ont accès à un système en fait trop raffiné pour leurs besoins. Le cabinet devrait songer à donner des directives au CRTC pour lui rappeler que la politique publique au Canada consiste à favoriser un système dont tous les Canadiens puissent bénéficier à un coût très modéré.

Pour conclure, je dirai que notre parti est préoccupé par la dérèglementation et par le pouvoir unilatéral du cabinet de déterminer s'il y a concurrence suffisante pour justifier une dérèglementation. Cela veut dire que tout le réseau téléphonique pourrait être dérèglementé, après examen de la question par un seul comité parlementaire contrôlé par le parti ministériel. Ce n'est pas suffisant. Lorsque ce projet de loi sera soumis au comité, nous reviendrons sur cette question.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Schellenberg: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) et j'avoue, respectueusement, que je l'ai trouvé très judicieux et très intéressant. Si je ne m'abuse, le député d'une façon générale approuve l'objectif du projet de loi mais il lui reproche quelques lacunes d'importance secondaire.

Il s'est demandé ce qui motive les diffuseurs canadiens. Il a notamment parlé de Global TV et de CTV. Or, à bien des égards, Global TV et CTV surpassent les efforts de Radio-Canada. En admettant que les diffuseurs privés font passer la notion de profit avant tout, qu'en est-il de Radio-Canada? Qu'arriverait-il si la publicité était interdite à la société d'État? Est-ce à dire que nous verrions moins souvent des reprises de *Dallas* et de *The A-Team* et que la programmation canadienne y gagnerait?

M. Cassidy: Monsieur le Président, le député soulève une question très intéressante qu'il faudrait débattre sous peu à la Chambre, celle de la politique en matière de radio et de télévision. Les compressions budgétaires de 75 millions de dollars que le gouvernement a imposées à la société Radio-Canada, aux termes de l'exposé économique du 8 novembre, ont provoqué un tollé de protestations de la part de personnes intéressées et bien renseignées. On s'est interrogé sur le mandat de Radio-Canada. Le député lui-même y a fait allusion lorsqu'il a demandé s'il fallait vraiment que le réseau d'État nous montre des émissions comme *Dallas* et *Dynasty*. Il arrive beaucoup trop souvent qu'on ne puisse distinguer entre Radio-Canada et la chaîne CTV tant par le nombre des messages publicitaires que par la nature de la programmation. A vrai dire, cela me préoccupe aussi.

J'ai passé quelque temps en Angleterre pendant le congé de Noël, où j'ai été ravi de regarder la télévision sans annonces publicitaires. Il est à se demander si ce n'est pas du masochiste de la part de Radio-Canada de ne pas vouloir renoncer à ses revenus publicitaires au montant de 180 millions de dollars par an, alors qu'elle pourrait présenter de bien meilleurs programmes et même économiser l'argent qu'elle dépense à trouver des acheteurs pour ses annonces. En fait, elle ne subirait pas un manque à gagner de 180 millions si elle devait bannir ou du moins réduire la publicité de ses émissions.

Je ne vois pas très bien à quoi le député voulait en venir en parlant du profit comme motivation. Quant à moi, j'ai voulu dire que CTV et Global TV avaient un accès privilégié aux ondes de transmission. On peut dire que ces entreprises de radiodiffusion canadiennes ne parviennent pas, comme on pourrait raisonnablement s'y attendre, à nous représenter comme Canadiens et à préserver notre culture par une programmation canadienne. Franchement, dans le cas de CTV, ses efforts dans ce domaine sont presque négligeables.

M. Taylor: Monsieur le Président, au cours de la dernière législature, la pornographie a fait l'objet d'un débat intense. Certaines stations avaient demandé à transmettre des émissions comme celles de Playboy qui déplaisaient fort à la grande majorité des Canadiens. J'ai alors présenté des instances au ministre des Communications. Je me suis fait répondre chaque fois que le ministre donnait raison aux gens, mais qu'il n'était pas autorisé à intervenir. Nous nous sommes trouvés dans une situation où la décision d'un organisme de personnes nommées par le gouvernement prévalait sur celle d'un ministre de la Couronne. Je trouvais fort étrange qu'un membre élu du gouvernement doive recevoir des ordres d'un organisme dont les membres étaient nommés. Je voudrais demander au député qui doit avoir le dernier mot, lorsqu'il y a divergence d'opinions sur le contenu, comme en matière de pornographie: est-ce le CRTC ou le ministre qui représente le gouvernement du Canada?

M. Cassidy: Je trouve que c'est une autre bonne question, à laquelle il est difficile de répondre. Évidemment, dans notre système, ce sont les tribunaux qui ont le dernier mot, s'il s'agit d'une question de pornographie, au sens juridique. Je ne sais vraiment à qui on doit s'adresser ensuite. Je crois toutefois que le projet de loi à l'étude donnerait clairement au gouvernement au pouvoir le droit d'intervenir, et ce qui serait même à souhaiter, de décider dans sa sagesse, d'une façon générale plutôt que particulière, si le CRTC doit se montrer plus sévère sur les questions de pornographie et d'obscénité ou même plus coulant, car j'ai vraiment l'impression que la situation devient un peu ridicule. Il me revient à l'esprit l'éloge que le député de Calgary-Nord (M. Gagnon) a fait aujourd'hui à 14 heures du profit et de la recherche du profit. Naturellement, à son avis, les gens de Playboy ne seraient coupables que de chercher leur profit. Je suis sûr que le député de Bow River (M. Taylor) partage cette opinion. Il faut faire attention car les principes entrent parfois en conflit dans des questions comme celle-là.

• (1600)

Je me demande sérieusement s'il convient que le gouvernement au pouvoir puisse ordonner au CRTC de faire paraître une émission en particulier ou qu'il interdise à Premier Choix de diffuser la chaîne Playboy, car je crois que pareille ingérence nous mènerait rapidement au point où ce serait le gouvernement, et non pas une commission indépendante, qui prendrait les décisions concernant la programmation de certaines stations de télévision. Je serais porté à contester sérieusement le bien-fondé d'une telle intervention politique auprès des médias.

M. Taylor: Monsieur le Président, je ne pense pas que le député ait vraiment répondu à ma question. Selon moi, en cas de conflit, le gouvernement doit avoir le dernier mot. Il doit assumer ses responsabilités, surtout si une société de la Couronne est en cause. Dans d'autres cas, le problème peut se poser différemment.

Je voudrais aussi poser une question au sujet de la programmation canadienne. Le CRTC a sévèrement critiqué un télédiffuseur de ma circonscription parce qu'il retransmettait certaines émissions américaines, ce qui répondait aux vœux des habitants de la région. Le télédiffuseur devait transmettre ces émissions pour rester en ondes. Les mêmes émissions étaient transmises à Ottawa et à Toronto et dans tous les autres grands centres, mais parce qu'ils habitaient une région rurale, mes électeurs n'avaient pas le droit de voir les émissions qu'ils voulaient. Malgré ce qu'a dit le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), je tiens à souligner que les Canadiens doivent avoir leur mot à dire dans la programmation. Lorsqu'ils veulent certaines émissions, il me semble que ce devrait être le principal facteur à entrer en ligne de compte. Nous devrions être au service des habitants du pays et, si la majorité d'entre eux veulent certaines émissions et qu'un membre du CRTC ou du gouvernement dise «Non, non, nous vous dirons ce qu'il vous faut et vous ne pouvez pas avoir cela», nous nous rapprochons beaucoup d'un régime gouvernemental comme celui qui existe à Moscou et ce n'est pas ce que je veux au Canada.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je suis à la fois en accord et en désaccord avec le député. Il a dit d'abord que ses électeurs devraient au moins avoir accès aux mêmes émissions que les habitants de Calgary, d'Edmonton, de Toronto ou de Montréal, par exemple. Vu la technologie moderne, c'est possible. Le député a demandé pourquoi ses électeurs ne devraient pas avoir toutes ces émissions au lieu de ne pouvoir capter que les émissions de CTV, de la Société Radio-Canada et c'est à peu près tout. C'est un argument tout à fait raisonnable et je suis bien d'accord là-dessus.

Le député a cependant laissé entendre ensuite que le gouvernement avait le devoir de permettre que toutes sortes d'émissions sans intérêt des États-Unis puissent passer sur les ondes au Canada et submerger complètement notre pays, qui pendant environ 124 ans est resté indépendant de son voisin du Sud, dans un tel bain de culture populaire américaine qu'il ne subsisterait plus la moindre trace de notre identité canadienne.

Je ne suis pas d'accord là-dessus, monsieur le Président, parce que je suis fier d'être Canadien et que je crois qu'il existe des valeurs et des caractéristiques spéciales dans notre mode de vie au Canada et que je veux les préserver. Nos organismes de communication et nos réseaux de radio et de télédiffusion sont très importants selon moi pour protéger l'identité du Canada et je ne voudrais vraiment pas que le député et ses collègues se mettent d'accord pour faire ce qu'il semble souhaiter.

Je peux peut-être ajouter un mot pour finir. L'un des problèmes des gouvernements de nos jours, c'est qu'ils ont trop à faire. C'est l'une des raisons pour lesquelles on crée des sociétés de la Couronne. Je déconseille au député de convaincre son parti que le ministre des Communications devrait contrôler toutes les décisions du CRTC, parce que si le ministre et le gouvernement décident de le faire, ils n'auront pas le temps de s'occuper d'autre chose.

M. Taylor: Monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Charest): La période des questions et des observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat.

M. Taylor: Dans ce cas-là, j'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député a cité mes propos incorrectement. Les habitants de ma circonscription ne réclament pas des émissions sans intérêt et toutes les émissions qui nous viennent des États-Unis ne sont pas telles. Certaines des émissions de Radio-Canada . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre!

M. Taylor: Je tenais simplement à rectifier cette erreur.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Bow River doit savoir qu'il s'agit d'une divergence de vues et non d'un rappel au Règlement.

Avant de donner la parole au secrétaire parlementaire, je dois attirer l'attention de la Chambre sur les règles de procédure qui s'appliquent à la situation actuelle. Les paragraphes (2) et (3) de l'article 41 du Règlement indiquent clairement que tout député qui a fait une motion de fond possède un droit de réplique et que, dans ce cas, le Président doit signaler à la Chambre que la réplique de l'auteur de la motion initiale clôt le débat. L'application de cette règle a été étendue à l'auteur d'une motion portant deuxième lecture d'un projet de loi, comme en fait foi le commentaire 305 (1) de la 5e édition de Beauchesne.

Le commentaire 305 (2) de la 5e édition de Beauchesne explique que, si un député propose une motion au nom d'un de ses collègues, une intervention ultérieure de ce même député ou de son collègue mettra fin au débat. Si un ministre propose la deuxième lecture d'un projet de loi au nom d'un autre ministre, il s'ensuit que l'un ou l'autre des deux ministres aura le droit de répliquer. Il pourrait sembler logique de supposer que le secrétaire parlementaire possède le même droit quand il répond au nom de son ministre. Toutefois, comme seul un ministre de la Couronne peut proposer l'adoption d'un projet de loi du gouvernement, on ne peut tenir pour acquis qu'un secrétaire parlementaire dispose du droit de réponse dans un débat sur un projet de loi du gouvernement et que son intervention met par conséquent un terme au débat.

Parmi nos précédents, il existe plusieurs cas où un secrétaire parlementaire est intervenu dans un débat au nom de son ministre. Après avoir étudié ces précédents, dont certains sont contradictoires, je suis arrivé à la conclusion que, dans de tels cas, l'intervention du secrétaire parlementaire ne peut mettre fin au débat qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Je m'appuie notamment sur une décision que M. le Président Michener a rendue le 7 novembre 1957.

Voici ce qu'il a dit:

> Je donne la parole à l'adjoint parlementaire au ministre des Affaires des anciens combattants. Je signale à la Chambre qu'ayant proposé cette motion, le ministre mettrait fin au débat s'il prenait la parole maintenant. Si j'ai bien compris, l'adjoint parlementaire parle au nom du ministre et avec son autorité. Le Règlement ne définit pas, semble-t-il, ce qu'en est la conséquence ni si c'est admissible. Cependant, je crois que, dans le passé, la Chambre a accepté ce rôle de l'adjoint parlementaire. Bien entendu, elle a la liberté d'accepter ou de rejeter cet état de choses ce soir.

Après avoir écouté les observations de deux députés sur cet aspect de la procédure, le Président a ajouté:

> J'ai soulevé la question qui a suscité par la suite l'intervention de deux honorables députés, parce que je ne voulais pas créer un précédent instituant une règle obligatoire pour l'avenir. La Chambre a accepté cette manière de procéder par le passé. On en trouve un exemple à la page 3069 du hansard du 18 avril 1955; ce jour-là, au moment où l'adjoint parlementaire a voulu prendre la parole au nom du ministre, le Président a informé la Chambre qu'il allait mettre fin au débat. Je pense qu'il est préférable, comme l'ont dit les honorables représentants de MacLeod et de Yorkton, que la Chambre comprenne que le Règlement ne s'applique pas exactement à ce cas et que nous poursuivons maintenant, du consentement de la Chambre, sans établir un précédent.

A mon avis, la façon dont M. le Président Michener a interprété la procédure nous indique la voie à suivre. Le secrétaire parlementaire peut mettre un terme au débat avec le consentement unanime de la Chambre. En l'absence de consentement, la présidence sera obligée de donner la parole à tout autre député qui la demandera après l'intervention du secrétaire parlementaire.

• (1610)

Comme vous l'avez peut-être remarqué par suite de ma décision spontanée sur cette question, la présidence s'est demandée si, au début de ce débat, le secrétaire parlementaire pouvait ou non mettre fin au débat à la place du ministre. La présidence est arrivée à cette décision pour que tout le monde comprenne la situation. Si le secrétaire parlementaire du ministre des Communications (M. Scott) parle de ce projet de loi, il mettra fin au débat. Pour cela, il lui faut le consentement unanime de la Chambre. La Chambre consent-elle à ce que le secrétaire parlementaire reprenne le débat?

Des voix: Non.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, dois-je comprendre que mon intervention ne mettra pas fin au débat dans ce cas?

Le président suppléant (M. Charest): C'est exact.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): La présidence voudrait-elle alors demander si un autre député souhaite intervenir avant que je prenne la parole au nom du ministre?

Le président suppléant (M. Charest): Quelqu'un d'autre désire-t-il reprendre le débat sur ce projet de loi?

[*Français*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Saint-Jacques prend la parole non pas sur le débat, mais sur un rappel au Règlement?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Sur un rappel au Règlement, monsieur le Président.

Je vois bien que le secrétaire parlementaire vous demande de vous lever et de demander si quelque autre député désire parler et de le faire parler avant. Mais il n'y a rien dans le Règlement qui prévoit qu'un député doit parler avant un autre. On vient de ne pas consentir unanimement à ce qu'il ferme le débat, mais on peut l'entendre. Peut-être que d'autres députés en cette Chambre voudront parler après.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): Le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement invoque le Règlement.

M. Dick: Monsieur le Président, sauf erreur, le secrétaire parlementaire du ministre souhaite intervenir le dernier si le ministre n'est pas présent. Je crois également que deux ou trois députés de l'autre côté veulent prendre la parole. Le secrétaire n'a pas encore commencé à parler et je pense que si quelqu'un veut intervenir, il n'a qu'à se lever.

M. Orlikow: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je ne pense pas que le secrétaire parlementaire puisse procéder ainsi. S'il ne se lève pas maintenant ni aucun autre député, le débat est terminé. Cependant, vous avez dit qu'il ne peut être certain que c'est lui qui mettra fin au débat. Je ne pense pas qu'il puisse en être autrement.

Le président suppléant (M. Charest): Voyons un peu plus clairement de quoi il retourne. J'ai expliqué dans quelles conditions le secrétaire parlementaire pouvait mettre fin au débat. Il fallait le consentement unanime, que j'ai demandé et qui a été refusé. C'est maintenant au tour du secrétaire parlementaire de prendre la parole mais il peut s'en abstenir, et la question est très claire. S'il désire mettre fin au débat ultérieurement, je suppose qu'il pourra le faire comme tout autre député, à condition d'obtenir le consentement unanime. Mais c'est une question qui sera réglée en temps et lieu.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Communications veut-il reprendre le débat?

M. Hnatyshyn: Non.

M. Dick: Je vous prie de m'excuser, monsieur le Président. Si je comprends bien, quand vous avez donné la parole au secrétaire parlementaire il y a quelques instants, il s'agissait d'une question de procédure, soit de déterminer s'il mettrait fin au débat. Il n'a pas eu la parole à ce moment-là, car s'il l'avait eue, il aurait pu parler à nouveau à l'étape de la deuxième lecture. Mais s'il n'est intervenu que pour une question de procédure, bien sûr qu'il pourra intervenir à nouveau ultérieurement.

M. Orlikow: Si le débat se poursuit.

Le président suppléant (M. Charest): Il ne convient pas, d'après moi, de discuter longuement de cette question, mais avant que le secrétaire parlementaire n'obtienne la parole, j'avais dit qu'il lui faudrait le consentement unanime s'il voulait intervenir le dernier. J'avais donné la parole au secrétaire parlementaire du ministre des Communications, mais on a refusé le consentement unanime. Voilà pourquoi il a le droit d'intervenir ou de s'en abstenir. Mais une chose est certaine, ce n'est pas lui qui va clore le débat.

A ce moment-là, je devais prévenir la Chambre de ce qui arriverait si le secrétaire parlementaire prenait la parole. Il fallait le consentement unanime et la Chambre n'a pas permis au secrétaire parlementaire de mettre un terme au débat.

M. Dick: Monsieur le Président, dans ce cas le secrétaire parlementaire pourra-t-il participer ultérieurement au débat?

Le président suppléant (M. Charest): Oui.

M. Manly: Monsieur le Président, je me demande comment il pourra participer ultérieurement au débat alors qu'on lui a déjà accordé la parole.

Le président suppléant (M. Charest): Il faut se rappeler que cette décision a été rendue parce que nous avions prévu la situation actuelle. La présidence est intervenue avant que le secrétaire parlementaire ne prenne la parole pour signaler à la Chambre les conséquences qu'aurait son intervention et pour demander son consentement unanime. La présidence étant intervenue, le secrétaire parlementaire n'a pas pris la parole dans le cadre du débat.

Reprenons le débat.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, cet intermède était des plus intéressants.

M. Hnatyshyn: Pour qui? Dites-le moi lorsque vous aurez terminé, Aideen, je reviens tout de suite.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Vous devriez avoir honte.

Mlle Nicholson: Je trouve ce genre de remarque extrêmement insultante et malvenue de la part du leader parlementaire, qui est ordinairement très poli.

M. Hnatyshyn: Cela se voulait un compliment.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre!

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, ce projet de loi sur le CRTC couvre un certain nombre d'aspects mais je voudrais parler en particulier du contrôle direct accru qu'exercera le gouvernement. Selon une politique de longue date en vigueur dans notre pays, nous nous sommes efforcés de garder le milieu culturel à l'abri des décisions politiques. Cette disposition représente un changement de politique important qui mérite un examen approfondi, surtout dans le contexte des compressions budgétaires visant la Société Radio-Canada et le Conseil des Arts du Canada, qui ont eu une grande incidence sur la vie culturelle du pays ainsi que sur les moyens d'existence des jeunes artistes et techniciens.

• (1620)

Nous avons tous reçu des lettres et des mémoires d'associations culturelles et de citoyens concernés. Il est inutile d'en répéter toute la teneur. Il convient de mentionner l'argument très pertinent que renfermait une lettre ouverte adressée au premier ministre (M. Mulroney) par l'Association canadienne de l'éducation des adultes, au sujet de la radiodiffusion publique. En voici un passage: «Depuis la création de Radio-Canada par un gouvernement conservateur, il y a plus de 50 ans, jamais la radiodiffusion publique n'a été plus sérieusement menacée ou n'a joué un rôle aussi crucial pour préserver la souveraineté et la fierté de la moitié supérieure du continent nord-américain».

Pour le moment, l'avenir de Radio-Canada est plutôt sombre et incertain. Son budget de radio et de télévision a été réduit de 75 millions de dollars. Des séries spéciales seront mises au rancart. Les émissions pour enfants seront réduites. Cette initiative est extrêmement importante aux yeux des Canadiens. Certains députés ont fait part de leurs préoccupations à la Chambre et en particulier le député de Terre-Neuve, qui préside actuellement le groupe de travail spécial sur la réforme parlementaire. Il s'est toujours fait le champion très éloquent et efficace à la Chambre des émissions pour enfants qui ne visent pas à exploiter ces derniers. Il serait regrettable que nous n'ayons plus aucun moyen de contrôle à cet égard.

Je représente une circonscription où habitent un grand nombre de jeunes artistes, musiciens, acteurs et techniciens. Les compressions touchant la Société Radio-Canada les empêchent de trouver un autre emploi dans un avenir immédiat, parce que leurs compétences ne sont pas transmissibles. Ils ne peuvent pas traverser la rue pour se faire engager par une autre station de radio ou de télévision parce qu'il n'y a plus de recrutement dans ce domaine. Certains de ces jeunes sont obligés de quitter le pays. Si un exode généralisé de jeunes talents se produit, tout notre pays en pâtira.

Il est intéressant d'examiner certaines déclarations faites par le parti conservateur durant la campagne électorale. Elles sont très différentes de ce que nous entendons aujourd'hui. En août 1984, la Conférence canadienne des Arts a envoyé un questionnaire à l'actuel premier ministre. Je vais citer deux déclarations qui accompagnaient le questionnaire lorsqu'il a été retourné. Voici la première:

> Nous nous sommes engagés à faire progresser au même rythme que l'inflation la contribution fédérale aux divers organismes et conseils.

Une autre réponse au même questionnaire est ainsi conçue:

> Nous nous engageons à assurer la croissance réelle des contributions fédérales dans ce secteur.

De fait, le gouvernement n'a ni suivi l'inflation ni assuré la croissance réelle des contributions fédérales. Au lieu, il a réduit d'environ 121 millions de dollars le financement dans le domaine des arts, de la culture et des communications. Je comprends pourquoi le secrétaire parlementaire préfère parler à la fin plutôt qu'à un autre moment du débat. Quand il siégeait dans l'opposition, il défendait énergiquement les milieux culturels. La situation actuelle doit l'embarrasser un peu.

Voici une autre réponse du parti conservateur au questionnaire de la Conférence canadienne des arts:

> Nous nous engageons fermement à améliorer la qualité aussi bien que le nombre des emplois dans le secteur culturel.

Toutefois, songez à toutes les compressions et mises à pied récentes. Les coupures dans le budget de Radio-Canada seulement ont entraîné 1,100 mises à pied. Le ministre actuel des Communications (M. Masse) a déclaré à la Chambre qu'il examinerait les domaines où les coupures sont envisagées pour veiller à ce que les artistes ne soient pas exposés à d'autres réductions, et qu'au contraire, les fonds alloués au travail et à la production créatrice soient accrus. J'espère que le ministre était sincère quand il a fait cette promesse le 29 novembre. Si le secrétaire parlementaire prend la parole au cours de ce débat, j'espère qu'il en parlera. C'est une question très grave pour la vie culturelle au Canada ainsi que pour les ambitions et les aspirations des Canadiens en cause.

Voici une autre réponse officielle du parti conservateur au questionnaire que la Conférence canadienne des arts lui adressait en août 1984:

> Nous reconnaissons que le secteur culturel peut créer des emplois et offrir des possibilités de formation. A notre avis, les programmes fédéraux, notamment ceux qui sont prévus aux termes de la Loi nationale sur la formation, doivent être accessibles à ce secteur.

Jusqu'à présent, nous n'avons toujours pas vu de programmes de formation dans le secteur des arts et de la culture, ni dans aucun autre secteur, d'ailleurs. J'aimerais bien que l'on parle également de cette question au cours du débat.

En décembre 1984, le ministre du Revenu national (M. Beatty) reconnaissait que le secteur artistique croissait plus rapidement que tout autre groupe de l'économie canadienne. En 1981, les statistiques montraient qu'au cours des dix années précédentes le nombre de personnes travaillant dans le domaine culturel avait doublé, alors que dans l'ensemble des secteurs la croissance n'avait été que de 30 p. 100, au cours de la même période. Il est troublant que certains ministres du gouvernement reconnaissent que le secteur artistique et culturel est un secteur en croissance alors que les coupures donnent l'impression, fausse je l'espère, que le gouvernement considère les activités culturelles comme un luxe dont nous pouvons nous passer.

En ce qui concerne la relation d'indépendance dont j'ai parlé au début, la réponse au questionnaire de la Conférence canadienne des arts, en août 1984, se lit comme suit:

> Nous sommes en faveur, sans réserve, du principe d'indépendance et considérons que l'examen par des pairs est le mécanisme le plus équitable, donnant les meilleurs résultats, pour accorder l'aide fédérale aux particuliers, aux groupes et aux établissements. Les organismes et les conseils culturels sont mieux placés que les politiques et les bureaucrates pour évaluer les besoins du secteur culturel . . .

Il semblerait qu'il y ait eu certains changements dans cette position depuis août 1984. Nous venons d'entendre un député conservateur nous dire que le ministre doit exercer un contrôle et participer à la gestion de façon plus directe. Peut-être que l'on pourra nous expliquer cela dans la suite du débat.

Dans une entrevue accordée au *Globe and Mail* le 29 novembre 1984, l'actuel ministre déclarait vouloir repenser le principe d'indépendance. Il disait que son gouvernement se préparait, rapidement, à intervenir directement dans les affaires de Radio-Canada. Dans le projet de loi à l'étude, nous voyons l'intervention directe dans les affaires du CRTC. Il y a peut-être de bonnes raisons à cela, mais ces raisons devraient nous être présentées et devraient tenir compte des bonnes raisons qui existaient par le passé, de procéder autrement.

• (1630)

Le 29 novembre, le premier ministre déclarait à la Chambre: «Il me fait plaisir de pouvoir confirmer que le gouvernement fédéral aura pour politique vis-à-vis, par exemple, de Radio-Canada ou d'autres groupes de respecter leur indépendance en tout temps». Un député conservateur a mentionné au cours du débat que la contradiction apparente venait de ce que l'on pouvait interpréter différemment la notion d'indépendance. C'est une question importante qu'il importe de clarifier. Il y a trop d'intérêts en jeu pour que la situation reste floue.

En ce qui concerne les consultations, une des réponses au questionnaire d'août 1984 était: «Nous continuerons à consulter les groupes et les particuliers du secteur culturel sur tous les aspects de la formulation des politiques». Toutefois, le directeur national du Conseil des Arts du Canada a déclaré aux journalistes que le secteur artistique n'avait pas été consulté à propos des compressions budgétaires.

En ce qui concerne Radio-Canada, trois experts-conseils du secteur privé ont été embauchés par le gouvernement et sont chargés de conseiller la société. Une fois de plus, il s'agit d'un changement fondamental entre août et décembre.

Revenons au secrétaire parlementaire qui aurait déclaré, en juin dernier, que son parti voulait faire table rase de cette mentalité de mécénat symbolisée par le Conseil des Arts du Canada. Peut-être a-t-on mal rapporté ses propos, mais il est étrange que, d'une part, on promette des subventions en répondant à un questionnaire de la Conférence canadienne des arts et que, d'autre part, le parti se dise contre les dons aux artistes.

En janvier dernier, un député conservateur a demandé à la ministre d'État chargée de la Jeunesse si le gouvernement profiterait de l'Année internationale de la jeunesse pour aider les organismes culturels. La ministre lui a répondu qu'il aurait tort de croire que cette question est prioritaire. Or, quoi de plus important, je vous le demande, que les manifestations culturelles et artistiques pour exprimer l'idéalisme des jeunes et leur intérêt pour leur pays en cette Année internationale de la jeunesse? Qu'advient-il des promesses électorales, si ces organismes ne sont pas importants dans l'ordre des priorités du gouvernement?

L'ancien gouvernement libéral protégeait la culture et les arts pour que tous les Canadiens y aient accès. Étant donné que ma circonscription compte surtout des gens à faible revenu et des artistes qui ont du mal à survivre, je trouve que l'expression culturelle et artistique est d'autant plus importante qu'elle est le fait d'un grand nombre de jeunes qui gagnent peu, même lorsque la conjoncture est favorable et que l'État les aide. Le secteur artistique arrive au quatrième rang comme employeur avec ses 145,000 employés à temps plein. Et elle occupe le sixième au Canada par sa masse salariale, qui est de 2.5 milliards de dollars.

En 1983, les recettes artistiques représentaient 2.4 p. 100 du PNB. De 1983 à 1984, sous le gouvernement libéral, le portefeuille culturel, à l'exception de la construction de musées, était de 1.2 milliard de dollars. La valeur approximative de l'apport culturel au Produit national brut, en 1981, était de 11 milliards de dollars. C'est plus que le total des secteurs des textiles, des produits chimiques et de l'aviation.

Le gouvernement libéral avait adopté notamment les recommandations de la Commission Applebaum dans le cadre d'une politique culturelle fédérale qui reconnaissait, par exemple, que le rôle du gouvernement fédéral devrait être de créer un climat propice à la créativité, d'assurer au secteur culturel des bases solides grâce à un effort concerté avec la communauté artistique, les autres paliers de gouvernement et le secteur privé.

En 1983 et 1984, le gouvernement libéral a annoncé plusieurs politiques nouvelles en vue de promouvoir davantage la progrès culturel de notre pays. Il a notamment créé un fonds de 250 millions de dollars en vue de produire des émissions destinées à la diffusion, fonds qui devait inciter le secteur privé à consacrer quelque 750 millions de dollars à la production d'émissions au cours des cinq années suivantes.

La Société Radio-Canada devait, au plus tard en 1988, diffuser aux heures de pointe à 80 p. 100 des émissions canadiennes et elle devait acheter la moitié de ces émissins à des producteurs indépendants. En mai 1984, le gouvernement a redéfini le rôle de l'Office national du film et annoncé quelques nouvelles formes d'aides à la commercialisation et à la promotion du cinéma canadien.

En juin 1984, Revenu Canada a annoncé qu'il acceptait les importantes recommandations que lui avait fait un comité parlementaire au sujet de l'application de la fiscalité aux artistes et aux écrivains. Ces recommandations comportaient notamment le versement d'un remboursement à certains artistes et écrivains admissibles, grâce à de nouvelles règles pour la réévaluation de leur cotisation, ainsi que l'autorisation aux artistes de la scène qui sont à leur compte de déduire les frais des leçons de musique et de théâtre qu'ils suivent pour mettre en valeur leurs talents.

Jusqu'à juin 1984, les secteurs culturels se sont développés d'une manière constante, sous l'impulsion des gouvernements libéraux successifs. Voici maintenant que le nouveau gouvernement conservateur procède à des coupes sombres dans tous ces programmes et présente un projet de Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes susceptible de donner à cet organisme une orientation beaucoup plus politique.

Ce sont là des questions fort graves, et qui le sont d'autant plus que le niveau de chômage est très élevé dans notre pays. J'espère qu'on y apportera réponse, et si ses décisions ne sont pas irrévocables, j'espère que le ministre les reconsidérera à la lumière de ce débat.

Nous avons été témoins au cours des dernières semaines d'un événement fort intéressant, lorsque, dans un geste d'unanimité sans précédent, 21 organismes représentant le Canada français et anglais ont rendu publique une déclaration collective exhortant le ministre des Communications à agir rapidement pour résoudre ce qui, à leurs yeux, est une crise de plus en plus profonde touchant l'essence même et l'âme du Canada. Dans sa déclaration, le groupe prétend que l'avenir de la programmation canadienne à la Société Radio-Canada est menacé. Il formule un vaste éventail de recommandations, dont bon nombre ne visent qu'à revenir à la situation qui prévalait sous le gouvernement libéral avant les dernières élections. Selon ce groupe, l'organisme culturel central au Canada est la Société Radio-Canada qui est là pour servir tous les Canadiens. Il juge que l'institution est en crise et que cette crise nous touche donc tous. Il demande que le ministre des Communications recommande au Parlement de voter pour la Société Radio-Canada des crédits spéciaux réservés exclusivement à la production d'émissions canadiennes réalisées par des producteurs canadiens indépendants.

• (1640)

J'ignore si les ministres trouveront cette solution satisfaisante, mais j'espère qu'ils se pencheront de très près sur les répercussions des compressions dans les industries culturelles, car si l'on tient compte également du projet de mainmise politique sur le CRTC, nous faisons face à l'heure actuelle à une situation sans précédent. Le gouvernement a peut-être de bonnes raisons pour justifier un changement aussi radical, mais nous attendons encore de les connaître.

Le président suppléant (M. Charest): S'il n'y a ni questions ni observations, nous reprendrons le débat.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir brièvement sur le projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et les télécommunications canadiennes, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radio.

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette d'interrompre le député, mais je dois procéder à une formalité avant 17 heures.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: l'hon. députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald)—La culture—Les compressions budgétaires. *b*) Le niveau du financement gouvernemental; le député de Westmorland-Kent (M. Robichaud)—Le tourisme—L'élimination du financement dans le cadre du programme de développement industriel et régional. *b*) La consultation avec le secteur; le député de Shefford (M. Lapierre)—L'éducation postsecondaire—Les jeunes—Les compressions budgétaires. *b*) On demande si des représentants étudiants pourront assister à la prochaine rencontre de la Saint-Valentin.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Masse: Que le projet de loi C-20, tendant à modifier la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radio, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

M. Manly: Monsieur le Président, d'une façon générale, nous donnons notre appui à ce projet de loi, mais je voudrais faire des commentaires sur certaines de ses dispositions.

La Partie I accorde au ministre le droit de donner des instructions d'ordre général au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Nous sommes d'accord sur ce point. Cette partie exclut la possibilité de donner des instructions à l'égard de la délivrance ou du renouvellement des licences. C'est une exception très importante. Il importe que le gouvernement ait le droit de donner des instructions d'ordre général. Il importe également que ces instructions soient déposées devant la Chambre des communes et renvoyées à un comité pour y être étudiées à fond. C'est ce que fait ce projet de loi. C'est important à mon sens et je tiens à le signaler.

Il y a un cas particulier où notre parti trouve que le gouvernement devrait donner des instructions; lorsque le service des télécommunications du CN-CP demande la permission de faire concurrence aux autres dans les services interurbains. Ce n'est pas une question précise mais plutôt une question de principe général, dont le gouvernement doit s'occuper. Nous voulons que le gouvernement fasse quelque chose à ce sujet parce que cette question a une incidence sur le réseau téléphonique très important que nous avons établi au Canada, où un nombre extrêmement élevé de Canadiens ont accès aux téléphones. Pour bien des Canadiens, le téléphone est vital. C'est vrai pour ceux qui habitent les régions rurales, pour les personnes qui sont handicapées d'une façon ou d'une autre, et surtout pour les personnes âgées.

Nous savons que les tarifs interurbains ont servi à subventionner les services locaux pour que les tarifs locaux restent raisonnables. Si nous permettons la déréglementation des tarifs interurbains, les tarifs locaux augmenteront et le service téléphonique local sera bien souvent hors de portée de bien des abonnés. Le gouvernement devrait donner des instructions dans ce domaine important, et j'espère bien que nous en entendrons parler très bientôt. Par ailleurs, l'article 14.6 du projet de loi nous préoccupe. Il s'agit de l'article qui donne au ministre le pouvoir de ne pas réglementer les services téléphoniques et télégraphiques si d'après lui ou d'après le Conseil, ces services sont suffisamment concurrentiels. Nous ne considérons pas que ce pouvoir supplémentaire du ministre se justifie ni qu'il serve l'intérêt public.

D'une façon générale, nous approuvons l'article de la partie II qui essaie de réglementer l'utilisation des antennes paraboliques. C'est une question technologique importante. Le gouvernement s'est efforcé de rattraper le temps perdu et de rendre justice à ceux qui ont installé des antennes paraboliques tout en évitant de faire preuve d'une tolérance telle que toute la réglementation de la radiodiffusion aille à vau-l'eau. Nous exhortons une fois de plus le gouvernement à ne pas oublier les petites agglomérations isolées qui dépendent de ces antennes pour avoir une bonne réception.

Il y a une disposition extrêmement importante, que les membres de mon parti sont heureux de trouver dans ce projet de loi, l'article 3, qui ajoute le paragraphe suivant à la Loi sur la radiodiffusion. Le voici:

la programmation fournie par le système de radiodiffusion canadienne devrait respecter et promouvoir l'égalité et la dignité de toute personne, groupe ou catégorie de personnes sans égard à la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, au sexe, à l'âge ou aux défiences mentales ou physiques;

Nous nous réjouissons de voir cet article inclus dans le projet de loi, car nous savons qu'il résulte directement du travail ardu de la députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) qui, au cours de la dernière législature, n'a épargné aucun effort pour porter la question des émissions pornographiques, insultantes pour les femmes, à l'attention des députés et du public canadien. Elle a soulevé le problème de façon très énergique, et je constate avec plaisir que le gouvernement réagit même si la députée a fait remarquer qu'il vaudrait mieux dire que le système canadien de radiodiffusion «doit» et non «devrait» respecter et promouvoir l'égalité.

En plus de ces observations, j'éprouve certaines inquiétudes au sujet de la radiodiffusion, et notamment des coupes de 85 millions de dollars qui doivent être opérées dans le budget de Radio-Canada et qui représentent 9.5 p. 100 de ce budget. Tous les députés conviendront, j'espère, que la Société Radio-Canada est très importante pour l'unité et l'identité canadiennes. Je constate avec plaisir que le secrétaire parlementaire du ministre des Communications (M. Scott) est d'accord et j'espère qu'il saura convaincre d'autres membres de son parti, car nous sommes soumis à de très fortes pressions culturelles de la part des États-Unis. Certaines de ces pressions sont positives et d'autres négatives. Qu'elles soient positives ou négatives, nous avons du mal à y résister si nous nous plaçons d'un point de vue strictement commercial. La rentabilité a certainement son importance dans le secteur de la radiodiffusion et de la culture comme dans d'autres secteurs de notre société, mais elle ne suffit pas à protéger l'unité et l'identité canadiennes contre les pressions qu'exerce sur nous notre puissant voisin du Sud. Il importe que nous ayons un réseau national fort.

• (1650)

Il est intéressant de noter que si l'on a reproché à la Société Radio-Canada d'être inefficace, la dernière étude effectuée il y a environ sept ans par McKinsey and Company en était venue aux grandes conclusions suivantes:

1. A en juger d'après le nombre d'heures de production par rapport aux sommes dépensées et au nombre d'employés, la Société Radio-Canada est un organisme efficace et productif en comparaison d'autres diffuseurs publics.

Suit une comparaison de Radio-Canada avec des diffuseurs publics d'autres pays.

2. La Société s'acquitte de son mandat avec moins de ressources que ne le pourrait l'ensemble du secteur privé canadien dans sa situation actuelle. Lorsque la Société engage des frais plus élevés pour certaines émissions particulières, c'est généralement dû à l'interprétation que la Société donne aux responsabilités prévues dans son mandat plutôt qu'à l'inefficacité.

Mais mise à part la question de l'efficacité financière, il faut reconnaître qu'on ne saurait juger Radio-Canada uniquement sur le rapport entre ses frais d'exploitation et l'importance de son auditoire ou sa cote d'écoute. Cet organisme joue un rôle plus grand et plus important dans la société canadienne. Mon parti estime que la Société Radio-Canada joue un rôle que ne saurait assumer un diffuseur privé. Par exemple, prenons la question des événements qui doivent être jugés dignes d'intérêt et la façon dont on décide s'ils feront les manchettes ou non.

M. Barry Zwicker a fait des observations fort intéressantes ce matin au réseau anglais de Radio-Canada. Il parlait de la grève chez Eaton et a dit que, mis à part le *Star* de Toronto, le *Globe and Mail* et Radio-Canada, il n'est pratiquement jamais question de la grève qui sévit dans sept magasins Eaton en Ontario. On néglige de renseigner la population sur le déroulement de la grève.

Alors que bon nombre d'entreprises de publication et de diffusion privées préconisent tant et plus la liberté d'expression, M. Zwicker a fait remarquer que la Standard Broadcasting Company a refusé de diffuser les messages publicitaires de la Fédération des travailleurs de l'Ontario au sujet de la grève d'Eaton. Cela nous oblige à remettre sérieusement en question la véritable signification de la liberté de la presse, quand on sait que les conseils d'administration de grandes sociétés aux intérêts communs se liguent pour paralyser des sociétés de diffusion. Ce sont des situations comme celles-là qui nous font comprendre l'importance d'un service de diffusion comme Radio-Canada.

Si la liberté de la presse doit être respectée, il faut que Radio-Canada soit un organisme fort et indépendant. Cela ne signifie pas que Radio-Canada sera à l'abri des critiques. Je déplore certaines des réductions qu'elle a apportées à sa programmation, en supprimant, par exemple, l'émission *Our Native Land,* dans laquelle on renseigne régulièrement les Canadiens sur les Indiens, les Métis et les Inuits. Les gens devraient exprimer leur vif mécontentement à ce sujet. J'espère que la direction de Radio-Canada tiendra compte de pareilles instances. Je suis d'avis cependant que la Société Radio-Canada devrait demeurer indépendante.

Je terminerai sur ces observations et je dirai que nous voyons le projet de loi d'un œil généralement favorable. Il y a des amendements que mes collègues tiendront sûrement à proposer au comité, mais je suis heureux d'avoir pu intervenir dans le débat.

M. Marchi: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon préopinant parler des mesures que pourrait prendre le gouvernement ou des directives qu'il pourrait donner à des organismes comme le CRTC, en disant que son parti était favorable à ce genre de rapports entre le gouvernement et les organismes de radiodiffusion au Canada. Il a décrit en même temps avec une certaine mesure d'irritation et de sincérité les problèmes dont nous avons été témoins à la suite des récentes coupures budgétaires de 85 millions de dollars qu'a subies la Société Radio-Canada. Je suis curieux de savoir comment le député peut appuyer le projet de loi tout en dénonçant les compressions budgétaires. Cela me paraît absolument contradictoire. Si nous devons donner au gouvernement actuel le mandat direct de dicter la politique du CRTC dans une mesure beaucoup plus grande que par le passé, quelles assurances le député a-t-il que nous n'assisterons pas à une répétition des mêmes coupures dévastatrices que celles que nous avons connues dernièrement? Quelles assurances a-t-il que le gouvernement actuel va protéger les institutions qui s'occupent de culture et de radiodiffusion au Canada?

M. Manly: La question est très importante, monsieur le Président. Je n'ai aucune assurance que le gouvernement va protéger l'indépendance de Radio-Canada. Les compressions budgétaires en matière culturelle dont nous avons été témoins, à l'égard non seulement de Radio-Canada mais aussi d'autres institutions culturelles, m'inquiètent beaucoup. Ces dernières soutiennent qu'elles n'ont rien à voir avec les compressions budgétaires dont elles ont fait l'objet de la part du gouvernement, mais je n'en suis pas vraiment persuadé.

Le gouvernement a d'abord le devoir de s'assurer que Radio-Canada bénéficie de fonds suffisants pour s'acquitter de son mandat. Deuxièmement, les députés ont le devoir de veiller à ce que le gouvernement ne s'ingère pas grossièrement dans les affaires de Radio-Canada afin que la Société puisse conserver son indépendance. Mais le gouvernement doit en même temps pouvoir donner des directives de politique générale au CRTC.

M. Keeper: Monsieur le Président, j'aurais une brève observation à faire à propos de l'intervention de mon collègue. Il a parlé de l'intention de Radio-Canada de supprimer l'émission *Our Native Land*. Je me demande comment un gouvernement qui prétend s'intéresser aux gens qui sont dans le plus grand besoin au Canada et qui prétend s'engager à consulter les intéressés avant de prendre des décisions, peut fermer l'œil quand les dirigeants de la société Radio-Canada font disparaître une émission qui est si vitale pour les autochtones du Canada. Les autochtones sont disséminés en petits ilôts d'un bout à l'autre du pays. Cette émission a été un moyen de forger un sentiment de collectivité nationale chez les autochtones. Il s'agit pour eux d'un lien de communication essentiel. Je me réjouis que mon collègue en ait parlé dans son intervention. J'aimerais que le gouvernement se resaisisse et fasse connaître clairement ses priorités en nous assurant qu'il ne tolérera pas ce genre de suppression brutale d'émissions dont les gens ont besoin.

M. Manly: Monsieur le Président, je veux juste appuyer l'observation de mon collègue et souligner le fait que pareilles compressions budgétaires feraient beaucoup de tort à la population canadienne.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon collègue. Croit-il possible pour le CRTC de garder son indépendance si le gouvernement a son mot à dire dans le genre de coupures qui peuvent être faites dans la programmation? Si oui, comment cela est-il possible?

M. Manly: Monsieur le Président, nous avons été très troublés par la façon dont le ministre des Communications s'est permis de supprimer certaines émissions à la place du CRTC. Il a fait savoir comment il entendait que les coupures soient effectuées. Le rôle du gouvernement, je le répète, est de prévoir des fonds suffisants pour que Radio-Canada puisse remplir son mandat.

• (1700)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre a-t-elle le consentement unanime afin d'aborder l'article nº 66?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): D'accord.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'OPPORTUNITÉ DE PROCLAMER DES NORMES DE CONTRÔLE DES ÉMANATIONS D'AUTOMOBILE

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait proclamer, pour les modèles 1987, les normes de contrôle des émanations d'automobile qui sont déjà en vigueur aux États-Unis et informer les consommateurs et le public dans le but de réduire la teneur en oxydes nitreux dans l'essence avant 1987.

—Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir appelé ce projet de loi. Comme nous le savons tous, nous n'avons qu'un environnement et nous souhaitons le préserver. Nous nous rendons compte en outre que si nous continuons à dégrader notre environnement au rythme où nous le faisons, il en restera bien peu de choses et les générations futures ne pourront en profiter comme nous l'avons fait jusqu'ici.

Comme vous le savez, monsieur le Président, les pluies acides sont en train de détruire lentement mais sûrement nos lacs, nos rivières, nos forêts, nos terres agricoles, nos bâtiments et nos immeubles et jusqu'à l'air même que nous respirons. Les gaz d'échappement contribuent à la pluie acide. Notre économie dépend énormément de nos richesses naturelles. Par conséquent, notre objectif commun doit être de nous débarrasser de ces émissions qui polluent l'atmosphère.

La pollution n'est pas sectaire; elle touche chacun d'entre nous. Elle nuit à la santé de ceux que nous aimons, de nos femmes, de nos maris, de nos enfants et de nos petits-enfants. Elle touche les faibles comme les forts et les riches comme les pauvres. Elle ne fait pas de distinctions. A cause de tout cela, j'exhorte le gouvernement à proclamer, pour les modèles 1987, les normes de contrôle de gaz d'échappement, qui sont déjà en vigueur aux États-Unis, et à informer les consommateurs et le public pour qu'ils acceptent sans réserve de réduire la teneur en oxydes d'azote de l'essence avant 1987.

Le premier ministre (M. Mulroney) doit intervenir dans le conflit qui oppose maintenant quatre ministères. Deux de ces ministères, celui de l'Environnement et celui de la Santé nationale et du Bien-être social, voudraient prendre des mesures rapidement. Deux autres, le ministère des Transports et celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources se font prier. Le ministre des Transports (M. Mazankowski) élude la question et refuse de se prononcer. Comme nous l'avons entendu vendredi dernier pendant la période des questions, le ministre d'État chargé des Transports (M. Bouchard) n'est pas au courant de cet important dossier. Les deux ministres semblent préférer attendre que la décision vienne de cette malheureuse ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier), dépourvue de vision et qui se soucie de l'environnement comme de l'an quarante.

Des consultations ont eu lieu en 1984. Il incombe maintenant aux politiques de prendre une décision. Les opinions sont partagées, mais le premier ministre doit respecter ses promesses relatives à l'environnement. A mon avis, il doit agir. S'il veut garder sa crédibilité, il doit agir avec décision et audace. Voilà pourquoi les députés de ce côté-ci de la Chambre l'exhortent à décider que 1987 sera l'année où les normes américaines relatives aux émissions d'oxydes d'azote s'appliqueront aux automobiles vendues et utilisées au Canada.

Les oxydes nitreux sont formés par la combustion. En 1980, les émissions d'oxydes nitreux causées par l'homme en Amérique du Nord s'élevaient à 21.3 millions de tonnes, dont 1.7 million de tonnes au Canada. Nos émissions d'oxydes d'azote viennent surtout du secteur des transports. Au Canada, les gaz d'échappement représentent environ 21 p. 100 de toutes les émissions d'oxydes d'azote attribuables à l'homme. Nos émissions d'oxydes d'azote, bien qu'inférieures à celles des États-unis, sont néanmoins inquiétantes.

Monsieur le Président, ces gaz ont de nombreux effets que je voudrais énumérer. D'abord, les oxydes d'azote endommagent le système respiratoire. Même s'il est difficile de lier directement certains problèmes de santé à des niveaux précis d'oxydes d'azote, puisque la détérioration se fait graduellement, nous en connaissons les effets secondaires qui se manifestent par l'augmentation des cas de bronchite, d'asthme et d'autres troubles respiratoires. Nous savons également que les oxydes d'azote attaquent le sytème nerveux central et les fonctions cérébrales, qu'ils provoquent l'hypertension, irritent les yeux et la peau et peuvent même causer le cancer de la peau. Les première victimes, encore là, sont les enfants.

Les oxydes d'azote et les hydrocarbures réagissent aux rayons du soleil pour former une substance, l'ozone, principal élément du brouillard industriel. L'ozone est néfaste à la santé aussi bien qu'à la végétation et aux matériaux de fabrication. L'ozone accentue les problèmes pulmonaires. Les enfants y sont plus sensibles que les adultes, et ceux qui ont des problèmes respiratoires y réagissent plus fortement. Ainsi, on a pu établir le lien entre l'hospitalisation pour difficultés respiratoires et la concentration d'ozone dans le sud-ouest de l'Ontario. A ce propos, monsieur le Président, je vous signale une excellente étude que vient de publier le Dr Payne, en Colombie-Britannique, d'après les tableaux et les données provenant des services ontariens d'assurance-hospitalisation.

Deuxièmement, en agriculture, les oxydes d'azote sous forme d'ozone nuisent à la santé des plantes et empêchent leur croissance. D'après les scientifiques, les dommages agricoles s'élèveraient annuellement à deux milliards de dollars environ, ce qui représente en Ontario seulement des pertes annuelles de 20 à 50 millions de dollars. Parmi les cultures ainsi touchées figurent le maïs, le blé, la pomme de terre, le soja, la tomate, l'oignon, le concombre, la laitue, la fève et le tabac.

Troisièmement, les oxydes d'azote s'unissent à l'eau pour former environ 30 p. 100 de l'acidité des précipitations. Pendant l'hiver, la proportion s'élève à 50 p. 100. Les émissions d'anydride sulfureux constituent l'autre élément des pluies acides au Canada. Dans l'atmosphère, les oxydes d'azote se transforment en nitrates et retombent sur terre sous forme de pluie, de neige ou de poussière. Au cours de l'été, les plantes et les arbres absorbent ces nitrates qui, durant l'hiver, s'accumulent dans les couches de neige. A la fonte des neiges, l'acide provenant des nitrates et des sulfates coule dans nos ruisseaux et nos lacs. Quand de nombreuses espèces aquatiques reprennent leur cycle, au printemps, les œufs de poisson et les larves de grenouille et de salamandre s'en trouvent menacés.

Une importante mesure destinée à réduire les précipitations acides consisterait à limiter encore les gaz d'échappement en munissant chaque voiture d'un convertisseur catalytique à triple action, ainsi que les États-Unis y sont parvenus. De nos jours, au Canada, beaucoup de voitures possèdent ce convertisseur. Le *Star* de Toronto révélait en première page il y a quelques jours que le coût d'un convertisseur catalytique reviendrait aux consommateurs à quelque $200 seulement.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, qu'en 1981, Environnement Canada avait commencé à évaluer l'incidence des nouvelles normes d'émanation. En septembre 1982, Environnement Canada avait annoncé dans la *Gazette du Canada* que les normes d'émanation seraient examinées. Pour ce faire, on a mis sur pied un groupe d'étude interministériel formé de représentants de Transport Canada, d'Énergie, Mines et Ressources et d'Environnement Canada. Des audiences publiques ont eu lieu et des études ont été menées à terme. Ces études ont établi les coûts et les avantages que représenteraient des normes de contrôle. Depuis, nous attendons une décision politique.

Le président de l'Association des fabricants canadiens de véhicules à moteur aurait affirmé qu'il ne serait pas nécessaire de renforcer les normes. Pour sa part, l'industrie pétrolière semble vivement s'inquiéter du fait que les convertisseurs catalytiques n'autorisent pas l'utilisation de l'essence au plomb. Quel duo pathétique! Pourquoi les entreprises refusent-elles toujours de relever le défi que suppose le principe fondamental voulant que l'environnement doit être protégé, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, de la forêt ou des sols, et que tout retard à cet égard accroît sans cesse les coûts sociaux?

• (1710)

Pour mieux comprendre l'urgence d'utiliser de l'essence sans plomb, il faut songer à l'hygiène et à la protection de l'environnement. En utilisant de l'essence sans plomb, on empêche les émissions de plomb dans l'environnement. La pression exercée par les producteurs de plomb vient de personnes qui ont décidé de ne pas tenir compte des effets nocifs de l'essence au plomb. Des recherches ont établi que ce sont les enfants qui sont les plus exposés puisqu'on a retrouvé des traces de plomb dans leur sang.

La présence de plomb dans le sang peut endommager les reins, le foie, les organes reproducteurs, nuire à la circulation sanguine, à la production des globules et au fonctionnement du cerveau. Selon une étude effectuée par le Bureau de l'analyse politique de l'Agence américaine de protection de l'environnement, il existerait un lien direct entre la quantité de plomb contenue dans l'essence et la présence de plomb dans le sang. Ce sont pour toutes ces raisons d'ordre sanitaire qu'il faut limiter l'emploi du plomb dans l'essence.

Il faudrait indiquer aux consommateurs canadiens quelles sont les voitures qui nuisent à l'environnement et donc à notre santé. Il faut regretter que certains fabricants de voitures favorisent l'usage de l'essence au plomb. C'était l'apanage de sociétés importatrices, mais maintenant Chrysler leur a emboîté le pas. Les sociétés étrangères qui fabriquent des voitures utilisant l'essence au plomb sont les suivantes: Honda, 14 modèles; Hyundai, cinq modèles; Nissan, huit modèles, Porsche, un modèle; Renault, un modèle; Skoda, trois modèles; et Suzuki, un modèle. Il convient de noter que ces voitures peuvent utiliser de l'essence sans plomb. En fait, il en est ainsi depuis 1974. L'objectif des fabricants est de vendre des voitures et il est certain que cela est plus facile s'ils affirment qu'il en coûte moins cher d'utiliser de l'essence au plomb.

Le moment est venu pour le consommateur soucieux de l'environnement de faire un choix. Le choix entre conduire une voiture qui pollue l'air en émettant du plomb et de l'oxyde d'azote aggravant ainsi les risques pour la santé et le phénomène des pluies acides, ou encore conduire une voiture moins polluante utilisant de l'essence sans plomb et dotée d'un convertisseur catalytique à triple action. Le moment de vérité est venu pour ceux qui souhaitent véritablement nettoyer l'environnement. Les fabriquants canadiens et étrangers saisiront le message des consommateurs si ces derniers montrent une préférence pour les voitures qui marchent à l'essence sans plomb et sont équipées de convertisseurs catalytiques à triple action. En effet, bien des gens qui veulent acheter une voiture doivent réfléchir à ce qu'ils peuvent obtenir pour la somme qu'ils veulent mettre. Bon nombre de petites voitures—les moins chères—marchent à l'essence sans plomb. Mais si l'on fait le tour des concessionnaires, on peut trouver sur le marché un modèle de voiture qui est abordable et ne nuit pas à l'environnement.

Les groupes écologiques, les groupes de consommateurs, les enseignants, les politiciens, les éditorialistes et les journalistes peuvent fortement contribuer à faire passer ce message parmi le grand public. Mais tout d'abord, le gouvernement conservateur doit tenir ses promesses à l'égard de l'environnement. Il incombe au ministre des Transports d'annoncer le règlement qui permettra de mieux contrôler les émissions des automobiles canadiennes. Le gouvernement doit donner l'exemple s'il veut convaincre les Canadiens qu'il est déterminé à réduire les pluies acides au Canada. Puis on pourra entreprendre le programme de sensibilisation du public, pour qu'il contribue également à restreindre les émissions d'oxydes d'azote et le saturnisme.

Dans cet effort concerté, nous devons compter sur l'appui des syndicats. Nous devons rassurer nos travailleurs en leur disant que les programmes mis sur pied seront axés sur leurs besoins et leurs désirs. Il faudra leur expliquer que les emplois supprimés dans l'industrie de fabrication du plomb seront remplacés par de nouveaux emplois dans les raffineries. En outre, des emplois seront créés également dans la conception et la construction de raffineries supplémentaires au cours des trois ou quatre prochaines années. Ce sera nécessaire pour fabriquer et commercialiser l'essence sans plomb.

D'autre part, les gouvernements provinciaux doivent intervenir pour empêcher qu'on utilise une essence autre que celle dont l'usage est prévu. Des rapports prouvent qu'on emploie de plus en plus de l'essence au plomb dans les véhicules conçus pour marcher à l'essence sans plomb. Il faudra sensibiliser le public à l'idée que cela nuit au programme visant à restreindre l'utilisation du plomb. En Nouvelle-Écosse, on a adopté des lois qui interdisent l'utilisation des petits becs sur les pompes à essence au plomb. En Ontario, on a adopté une loi qui rend illégale l'utilisation d'un véhicule équipé d'un convertisseur catalytique alors qu'il est rempli d'essence au plomb.

Il ressort clairement des sondages d'opinion et des entretiens avec les Canadiens que ces derniers veulent protéger l'environnement. Ils sont prêts également à assumer leur rôle, sur le plan économique et financier, pour assainir l'environnement. C'est pourquoi le coût d'installation d'un convertisseur catalytique à triple action sera acceptable pour l'automobiliste moyen auquel on donne le choix.

Nous devons adopter un règlement en vue de restreindre la pollution. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent être stricts à cet égard, et ils ont l'appui du public. Les futures générations de Canadiens en profiteront, parce que les valeurs économiques et écologiques vont de pair.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je m'empresse de participer au débat cet après-midi et je crois que nous accueillons tous avec satisfaction l'occasion qui nous est offerte d'aborder cette question délicate. Je voudrais répondre à la motion du député de Davenport (M. Caccia) qui demande au gouvernement d'imposer aux modèles de 1987 les normes régissant les émanations en vigueur aux États-Unis et d'éliminer l'emploi d'autres additifs toxiques.

Je crois comprendre que le ministre des Transports (M. Mazankowski), la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier), la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney), le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) étudient depuis un certain temps cette question de la plus haute importance. Je rappelle au député que le ministre des Transports a déclaré à la Chambre que lui-même et ses collègues du cabinet étudient actuellement la question et que nous pouvons compter qu'ils annonceront leur décision en temps voulu. De fait, le ministre a utilisé l'expression «sous peu».

Il est inutile de rappeler au député que cette question est très compliquée au point de vue technique et a une incidence très étendue qu'il faut examiner consciencieusement. Les rapports de nature technique, le travail des consultants dont les services ont été retenus par le ministère de l'Environnement ainsi que le travail accompli par les fonctionnaires du ministère font maintenant partie d'un ensemble de plus en plus volumineux de ressources et de données de recherche qui ne respectent pas toujours les complexités de la question. La préparation de ces rapports et le travail préliminaire, par contre, monsieur le Président, ont pris beaucoup plus longtemps que ne le supposait le député de Davenport lorsqu'il occupait ses fonctions de ministre. Je pense que c'est précisément à cause de la complexité de la question que nous ne voyons rien à redire à cela. Je suppose que l'ancien ministre avait pu, dans son esprit, souhaiter pouvoir agir plus rapidement, mais, en fait, quand il s'est penché sur la question, il a constaté qu'elle était très complexe et qu'elle demanderait beaucoup plus de temps que prévu. Le sous-comité de la Chambre chargé d'étudier les

pluies acides notait dans son dernier rapport, en juin 1984, que les rapports du ministère de l'Environnement lui-même étaient publiés avec beaucoup de retard.

• (1720)

Ensuite, comme le député s'en souvient certainement, mieux que la plupart d'entre nous, le gouvernement précédent a reconnu fort tardivement la diversité des groupes qui s'intéressaient, directement et indirectement, à cette importante question. Les milieux médicaux et le secteur privé avaient quelque chose à dire et souhaitaient se faire entendre. Toutefois, la notion de consultation du gouvernement d'alors était radicalement différente de celle du présent gouvernement. L'ancien ministre des Transports avait prévu que chaque groupe donnerait à huis clos, son point de vue à des fonctionnaires. Aucun groupe ne pouvait entendre les arguments de l'autre ni se défendre. L'un des groupes les plus importants, la coalition canadienne sur les pluies acides, s'est offusquée de cette parodie de consultation et a même refusé de participer à ces prétendues audiences, même si elle avait précédemment soumis de grandes quantités de renseignements fondamentaux et d'observations.

L'une des premières mesures de l'actuel ministre des Transports a été de rectifier ce problème en invitant les groupes intéressés à des audiences totalement publiques. Elles se sont tenues au début de décembre dernier. Des présentations ont été reçues d'une trentaine de particuliers et associations. Les délibérations étaient ouvertes à la presse et ont fait l'objet d'un compte rendu intégral. Ces transcriptions sont maintenant du domaine public. Nombre des intéressés, particulièrement les associations représentant des particuliers, ont accueilli avec enthousiasme cette nouvelle initiative dans les domaines de la consultation et du processus de formulation de la politique.

Monsieur le Président, on ne peut resserrer davantage la réglementation en matière d'émissions polluantes des véhicules automobiles sans bien comprendre les particularités techniques qui caractérisent les moteurs à combustion interne. Je vais donc en toucher un mot comme l'a fait mon collègue, le député de Davenport. Le carburant consommé par les moteurs à combustion interne produit de la chaleur et des déchets comme les hydrocarbures non brûlées, les oxydes de carbone et d'azote. Plus la combustion est complète, moins ces émissions sont importantes. Si les moteurs à combustion interne brûlaient complètement le carburant, ils n'émettraient que du gaz carbonique et de l'eau, ce qui est plutôt inoffensif. Le dernier cri en matière de technologie automobile à ce chapitre, c'est d'assurer une combustion plus complète dans le cylindre par des moyens électroniques.

La Direction de la sécurité automobile et routière du ministère des Transports prescrit certaines normes en matière de pollution. Le gouverneur en conseil peut, en vertu de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, sur l'avis du ministre de l'Environnement, décréter lui aussi des normes concernant les carburants et réglementer la concentration maximum d'additifs dangereux pour la santé.

Les normes imposées en janvier 1975, voilà dix ans maintenant, limitent les émissions d'hydrocarbures non brûlés, de monoxyde de carbone et d'oxyde d'azote. Depuis cette date, les fabricants ont trouvé que le meilleur moyen de respecter ces normes était d'ajouter un convertisseur catalytique au système d'échappement du véhicule. Ils ont même pris des dispositions pour que les véhicules munis d'un tel système ne puissent utiliser que de l'essence sans plomb. Nous savons tous que l'essence au plomb finit par saturer le convertisseur catalytique et par le rendre inopérant. Les nouveaux modèles qui arrivent sur le marché canadien chaque année utilisent de plus en plus de l'essence sans plomb et il est fort probable que l'an prochain, 90 p. 100 des voitures et camions qui sillonnent nos routes ne fonctionneront qu'à l'essence sans plomb.

Monsieur le Président, j'aurais quelques mots à dire à propos des gens qui ont présenté des mémoires lors des consultations publiques, car j'estime qu'ils représentent tout l'éventail des opinions à propos de ce problème fort complexe. La diversité des intérêts qui existent parmi ces gens démontre à l'évidence combien cette question est importante et combien les convictions sont bien ancrées à ce sujet. On a reçu des mémoires de groupes de citoyens inquiets de la pollution, de STOP, organisme écologique établi à Montréal, des Amis de la Terre, organisme national et international et, bien entendu, de la Coalition canadienne sur les pluies acides. Tous ces groupes ont fait part de leurs craintes au sujet des répercussions sur la santé des émanations des gaz d'échappement d'automobiles, surtout dans les villes. La Coalition canadienne sur les pluies acides a également exprimé ses craintes au sujet de la contribution de ces émanations aux pluies acides et elle a démontré la diversité des groupes qu'elle réunit en présentant des mémoires distincts de la Fédération canadienne de l'agriculture, le ministère du Tourisme de l'Ontario, les Travailleurs unis de l'automobile et l'Église unie du Canada.

L'Association canadienne pour enfants et adultes ayant des troubles d'apprentissage et le Conseil canadien de l'enfant et de la jeunesse ont prodigué certains conseils sur les effets particuliers sur la santé des enfants. Ces deux organismes ont signalé dans leurs mémoires la vulnérabilité des enfants face à une exposition excessive aux gaz d'échappement et au résidu de plomb provenant de l'essence avec plomb.

Trois députés, les députés de Parry Sound-Muskoka (M. Darling), de Davenport et de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) ont témoigné à titre personnel. Un représentant du niveau municipal, le maire de la municipalité de district de Muskoka, a fait connaître lors des auditions, l'opinion de ses électeurs qui vivent dans l'une des régions les plus menacées par les pluies acides. Deux universitaires, chimistes atmosphériques, poussés par leur civisme, ont également témoigné en leur propre nom, afin d'offrir au gouvernement une évaluation impartiale et indépendante de certains des problèmes complexes entourant la pollution de l'air et la formation des pluies acides.

Enfin, les consommateurs étaient également représentés par l'Association canadienne des automobilistes. Cette association a défendu un point de vue bien différent, à savoir celui des Canadiens en tant qu'automobilistes, et elle a souligné que ses membres voulaient minimiser leurs coûts. Ce mémoire nous rappelle que pour protéger la santé des Canadiens et réduire les pluies acides, nous devrons absolument accepter d'en payer le coût et nous savons que ce coût est énorme.

Il y a également les intérêts du secteur privé qui pourrait être le plus durement touché par cette décision. Des secteurs importants pour le Canada, à savoir le secteur de la fabrication des véhicules automobiles et le secteur du raffinage du pétrole, étaient fort bien représentés lors de ces auditions. Une fois de plus, leurs mémoires nous rappellent la complexité des questions en jeu. Comme nous le savons tous, le secteur de l'automobile s'oppose à une plus grande réglementation de ses activités et aux coûts, qualifiés d'injustifiés, que cela entraînera, et ses représentants ne l'ont pas caché. Cependant, l'opinion des fabricants d'automobiles canadiens diffère de celle des importateurs, car ils ne seraient pas touchés de la même façon. Pour sa part, le secteur du raffinage du pétrole, qui, lors de ces auditions, était représenté principalement par une association, nous a montré dans son mémoire que cette industrie considérait également des normes plus strictes comme injustifiées et inutilement coûteuses.

• (1730)

On a entendu, cependant, un autre son de cloche de la part de l'Association canadienne des carburants renouvelables. Il s'agit d'une coalition de sociétés œuvrant dans des domaines comme la production de céréales, les brasseries et l'exploitation forestière, qui entrevoit la possibilité de mettre sur pied une industrie canadienne lucrative produisant de l'essence mélangée à de l'alcool, ce qui réduirait de façon importante les émanations.

Ce que je dis, monsieur le Président, c'est qu'il suffit de lire le compte rendu des audiences pour s'apercevoir que cette question intéresse bien des gens et que leurs opinions divergent grandement. Les intervenants ont profité de ces audiences pour exprimer leur point de vue et le justifier devant ceux qui pouvaient mettre en doute leurs données ou leur interprétation de ces données. C'est l'étape ultime de la collecte des éléments de preuve que j'avais moi-même proposée et que je tiens en fin de compte pour essentielle à l'efficacité de la démarche.

La consultation a donné lieu à un débat substantiel sur le fondement scientifique de toute décision. Le débat a porté en l'occurrence sur l'ampleur des dommages que les gaz d'échappement causent à la santé et à l'environnement et sur leur part des responsabilité dans les pluies acides. Les rapports préparés à l'intention du ministère de l'Environnement indiquent clairement que ces questions ne sont toujours pas tranchées au sein de la communauté scientifique. Les recherches concernant de nombreux éléments importants en sont encore à leurs débuts, bien que nous nous efforcions de remédier à cette lacune. Le nœud du débat scientifique est de savoir si les émanations de gaz en question sont réellement néfastes, compte tenu des conditions qui existent chez nous. L'expert-conseil du ministère de l'Environnement a tenté de résumer les éléments de preuve scientifiques concernant les effets sur la santé des Canadiens, mais il n'a pu fournir d'estimations quant à l'ampleur des dommages dus aux émanations provenant actuellement de véhicules automobiles. Ces dommages sont en effet très subtils et ont résisté jusqu'ici aux efforts des scientifiques canadiens pour les qualifier et les quantifier avec précision.

Le débat sur la formation de l'ozone est particulièrement intéressant. Certains soutiennent encore une fois que si nous réduisons les émanations, la couche d'ozone pourrait augmenter. D'autre soutiennent au contraire que si nous ne les réduisons pas, l'ozone va à plus ou moins brève échéance menacer notre vie. Qui a raison? Je pense que c'est là en partie ce qui nous inquiète.

Le monde scientifique n'est par ailleurs pas d'accord sur l'importante question de savoir dans quelle mesure les émanations de gaz provenant de véhicles à moteur contribuent au phénomène des pluies acides. Si le député de Davenport s'était donné la peine de relire certains mémoires, il aurait constaté que le monde scientifique n'est pas d'accord sur l'incidence qu'aurait la réduction des émanations sur la création de l'ozone, mais je ne suis pas là pour faire son travail.

M. Caccia: Pas au Canada. Vous parlez comme un porte-parole du président Reagan.

M. Forrestall: De toute apparence, on est généralement d'accord sur le fait que l'acide nitrique dans les pluies acides est normalement absorbé par l'environnement, au Canada, car il y a une forte insuffisance d'azone. Je ne suis pas scientifique mais à en juger d'après mes lectures, le problème vient de l'accumulation d'acide dans la neige pendant l'hiver, ce qui produit un choc au printemps puisque l'acidité est brusquement libérée dans nos lacs et dans nos cours d'eau. C'est mauvais pour les poissons et pour les animaux en général, et l'acide nitrique peut être aussi mauvais que l'acide sulphurique s'il est déversé aussi soudainement. Il y a un point sur lequel les scientifiques ne sont pas d'accord, c'est la mesure dans laquelle les émanations d'automobile font un apport d'acide nitrique dans les régions fragiles du pays et la question de savoir si l'acide accumulé dans la neige, une fois celle-ci fondue, reste dans les cours d'eau ou s'il est absorbé par les plantes et la faune le long des berges pendant le ruissellement de printemps. Je le répète, jusqu'à présent, les recherches n'ont pas permis de déclarer sans équivoque que leur incidence est forte ou faible; les deux opinions ont leurs adeptes.

M. Caccia: Vous déraillez complètement, bon Dieu!

M. Forrestall: Je pourrais citer bien d'autres exemples d'opinions contradictoires dans les milieux scientifiques mais je crois m'être fait comprendre.

M. Caccia: Qui a écrit cela?

M. Forrestall: Les questions techniques restent compliquées, tellement que les scientifiques n'ont pas pu se mettre d'accord sur la nature, l'ampleur et l'incidence des émanations d'automobile ni sur l'amélioration que pourrait apporter une réduction de ces émanations grâce à des normes plus strictes.

M. Caccia: Ce n'est pas vrai.

M. Forrestall: C'est un fait. Le seul point sur lequel les scientifiques sont d'accord, c'est la nécessité de faire d'autres recherches pour comprendre ce phénomène et pour pouvoir prendre les mesures qui s'imposent. Bien des associations qui ont fait des recommandations à ce sujet ont vivement préconisé des recherches supplémentaires. Nous aussi.

M. Caccia: Les partisans de l'inertie sont à la solde des sociétés.

M. Forrestall: L'Association canadienne des automobilistes a demandé au ministère de l'Environnement d'élargir son action au niveau du contrôle de la qualité de l'air et des recherches sur les effets de la pollution. Elle a également demandé aux constructeurs automobiles de faire mieux en fait de systèmes antipollution.

Il y a autre chose que j'aimerais dire, monsieur le Président. Je tiens à souligner que cette question ne relève pas du seul gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral est en mesure de contrôler les émissions des nouveaux modèles de véhicules automobiles qui sortent des usines ou qui entrent au pays, et il continuera de le faire. Mais il faut que ces efforts soient appuyés par les gouvernements des provinces et par tous les automobilistes, nous-mêmes compris, pour que nos voitures fonctionnent correctement. Il faut que chacun d'entre nous veille au bon entretien des systèmes antipollution dont sont munies les voitures.

Les automobilistes ont le devoir de veiller à la bonne marche et à la sécurité de leur véhicule. Tous les gouvernements provinciaux doivent veiller à ce que le personnel mécanicien des centres d'entretien automobile s'occupe de remplacer et d'entretenir comme il se doit l'équipement antipollution des voitures et des camions légers, lorsqu'il est défectueux. Comme le ministre des Transports, je dis que l'opportunité de rendre plus sévères les normes antipollution doit faire l'objet d'une étude sérieuse, appuyée sur une analyse coûts-bénéfices.

M. Caccia: Quelle honte! Ce n'est pas cela qu'appuierait le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling).

M. Forrestall: Les ministères des Transports, de l'Environnement, de l'Énergie, de l'Expansion industrielle et régionale ainsi que de la Santé et du Bien-être social touchent tous à cette question cruciale. J'ai bon espoir qu'ils annonceront une décision appropriée, et à laquelle se rangera chaleureusement le député de Davenport (M. Caccia) dont le projet de loi est en discussion. Merci de m'avoir permis de participer au débat.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, pour commencer, j'appuie la proposition contenue dans la mesure d'initiative parlementaire à l'étude. J'espère que le gouvernement fera très prochainement une déclaration à ce sujet. Toutefois, même si je m'attendais, ces dernières semaines, à ce que le gouvernement annonce l'adoption de normes au moins égales à celles qui sont en vigueur aux États-Unis pour les gaz d'échappement des automobiles, j'avoue avoir perdu un peu de mon optimisme en écoutant les arguments invoqués par le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall).

Il y a une huitaine de jours, le premier ministre (M. Mulroney) a dit que si nous voulions négocier avec les États-Unis au sujet des pluies acides, nous devions nous présenter à la table de négociation les mains propres. J'avais exprimé le même sentiment une semaine à peine avant que le premier ministre tienne ces propos. J'ai alors encouragé le gouvernement à annoncer l'adoption de normes pour les gaz d'échappement des automobiles, entre autres, afin que le premier ministre ait des choses concrètes à signaler lorsqu'il rencontrera le président Reagan, le 17 mars, et qu'il lui parlera des pluies acides. Le président des États-Unis ne pourrait pas alors soutenir que, en ce qui concerne les émanations d'oxyde nitreux, nous n'avons même pas rattrapé les efforts déployés par son pays. J'espère tout de même que notre gouvernement fera une déclaration à ce sujet avant le 17 mars, en dépit du ton sur lequel le député du gouvernement a présenté certains de ses arguments. Il importe de montrer que nous sommes disposés à commencer par faire maison nette. Cette déclaration du premier ministre partait d'un bon sentiment. J'espère que dans un proche avenir, il montrera qu'il était sincère en faisant une déclaration au sujet des normes imposées pour les gaz d'échappement des automobiles et en accordant les fonds nécessaires pour donner suite à l'entente conclue entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Si le premier ministre agit de la sorte, nous saurons qu'il ne parlait pas ainsi pour la galerie à la veille de la visite présidentielle, ou encore qu'il ne tentait pas simplement de calmer les inquiétudes des Canadiens au sujet de l'environnement.

• (1740)

Je voudrais revenir sur la déclaration du député de Davenport (M. Caccia), selon lequel la pollution ne se prête pas à un débat partisan. Toute question vraiment importante devrait être abordée impartialement dans la mesure où chacun doit transcender son intérêt personnel et s'efforcer de tenir compte de l'ensemble de la situation. Toutefois, il y a des questions qui sont partisanes dans le vrai sens du mot puisqu'il existe différentes solutions aux problème qu'elles soulèvent. Dans la mesure où nous débattons ici de la meilleure solution à apporter, nous allons être en désaccord les uns avec les autres. J'estime inutilement artificieux de dire qu'il s'agit d'une question non partisane. La question des pluies acides comporte des aspects économique, idéologique et politique très importants. Prétendre le contraire revient à adopter une position politique visant à éviter les difficiles problèmes politiques qui entourent cette question comme d'autres d'ailleurs.

La position politique du parti libéral consiste à contourner les difficultés idéologiques et théoriques que suscite le problème de la protection de l'environnement, de la même façon que les libéraux réussissent à amener les Canadiens à considérer les questions de sécurité et de désarmement d'un point de vue tout aussi non idéologique et non partisan. Les Canadiens veulent croire qu'il en est ainsi. Je comprends cela. Toutefois, je dirai à tous les députés que nous ne débattons pas franchement de ces difficiles problèmes lorsque nous nous laissons aller à croire qu'ils ne comportent pas d'aspects politique et idéologique importants.

Cela peut sembler étrange, mais je crois préférer en fait une ministre de l'Environnement qui ne fait pas semblant de s'intéresser à l'environnement. Chaque fois qu'elle prend la parole au sujet de l'environnement, elle parle du déficit et des stratégies économiques du gouvernement. Elle considère son rôle de ministre de l'Environnement comme secondaire à la politique économique globale du gouvernement. Elle est très honnête et directe à ce sujet. Je ne crois pas que les députés devraient s'en formaliser, et surtout pas le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) qui s'est fait un devoir de critiquer les décisions de la ministre de l'Environnement. Peut-être voudrait-il que je m'y attarde un instant.

M. Kilgour: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme le député vient du Manitoba, il sait pertinent à quel point il importe d'être exact. Il sait très bien que ce n'est pas la ministre que j'ai critiquée, mais bien des informations qui lui ont été transmises.

M. Blaikie: Malgré tout le respect que je dois au député, je lui dirai que ce n'est là ni un rappel au Règlement ni une affirmation exacte. Nous savons que le député de Strathcona s'est plaint de certaines décisions que la ministre a prises et de certaines informations qu'elle a reçues. Je ne voulais pas insister là-dessus. Si le député le souhaite, nous pourrions débattre pendant quelque temps les lacunes qu'il a lui-même constatées dans le programme gouvernemental concernant la faune. Je préférerais que la ministre nous dise que les décisions ministérielles qu'elle a prises se conforment à une stratégie économique que, pour notre part, nous rejetons, plutôt que de savoir qu'elles s'inscrivent dans une stratégie à long terme en matière d'environnement. Cela vaudrait mieux que les discours ronflants sur les pluies acides, entre autres, qui plaisent tant aux libéraux. Au moment critique, cependant, ces derniers ont toujours obéi aux mêmes arguments économiques que le gouvernement actuel, ils se sont toujours pliés à la même mentalité bureaucratique et ont toujours eu la même vue myopique du monde. Il existe, en face de nous, une certaine transparence qui, ironiquement, fait plaisir à voir.

La question de la pollution est politique à deux niveaux. Il y a d'abord en cause la crédibilité. L'intérêt personnel du député de Davenport pour l'environnement remonte à longtemps, avant qu'il ne soit ministre de l'Environnement. Je me rappelle que dans ses envois collectifs, il consacrait beaucoup de temps à ce problème. Je crois que le député a une certaine crédibilité personnelle à cet égard. Toutefois, le parti libéral, le gouvernement précédent et le député, dans la mesure où il se fait le porte-parole du parti libéral, n'ont pour moi aucune crédibilité dans ce domaine.

Nous sommes présentement saisis d'une motion d'initiative parlementaire incitant le gouvernement à prendre une mesure que le député, à titre de ministre de l'Environnement, aurait pu prendre il y a quelques mois à peine. Nous ne sommes pas au fait des mystérieux rouages internes du caucus, du cabinet et de la bureaucratie des libéraux. Il se peut que le député ait voulu prendre cette mesure. Ce n'est que lorsqu'il aura quitté la politique et qu'il aura autorisé les Archives à rendre publique sa correspondance personnelle que nous apprendrons ce qu'il a vraiment essayé de faire lorsqu'il était ministre de l'Environnement. L'histoire nous dit que le parti libéral n'a pas fait ce qu'il affirme que le gouvernement actuel devrait faire. Le gouvernement devrait le faire dès maintenant. Il devrait prouver qu'il diffère des libéraux à cet égard. J'espère qu'il annoncera bientôt une telle mesure.

La pollution revêt également un caractère politique dans la mesure où des questions idéologiques très complexes sont en jeu. Nous voyons ici les limites de l'approche libérale, au sens général du terme, à la politique. Nous sommes tellement habitués à ce genre de politique, particulièrement au Canada et particulièrement sous l'égide du parti libéral, c'est-à-dire à cette politique de courtage et de solution des conflits. Nous avons affaire à bien des groupes qui réclament des mesures différentes. Le gouvernement a pour rôle de gérer le conflit et de voir à ce que chaque groupe obtienne une part de satisfaction selon les pressions qu'il a pu exercer, selon la vigueur de ces pressions, et selon divers autres éléments du processus politique tel que nous l'avons connu. Il y a des limites à ce genre de politique.

La cause des pluies acides n'est l'apanage d'aucun groupe identifiable de personnes. Nous ne pouvons pas dire que tel ou tel groupe de personnes en souffrira si nous ne faisons rien pour remédier aux pluies acides. Ces problèmes de l'environnement touchent tout le monde. Ils menacent la santé de la société, la planète et l'avenir en général. Voilà pourquoi j'estime, en ce qui concerne cette question et d'autres, que nous sommes à la limite des politiques libérales.

• (1750)

Nous pouvons adopter une autre attitude, c'est-à-dire celle que le gouvernement a décidé d'adopter. Au lieu d'essayer de régler le conflit, il s'efforce de noyer toutes ces questions dans un vaste contexte strictement économique. Si le ministère de l'Environnement n'a jamais été très influent, son rôle est maintenant assujetti davantage aux stratégies fiscales du gouvernement. Du fait des compressions imposées à ce ministère, l'environnement est devenu un simple élément d'un ensemble économique global dans lequel on s'efforce de créer un certain climat favorable à l'investissement de l'entreprise privée.

J'ai déjà expliqué comment cette approche est conforme à l'attitude générale du gouvernement à l'égard de l'entreprise privée, qui nous vaut par exemple la dérèglementation de l'environnement, le renvoi des modifications du Code du travail et une propension à réduire les dépenses sociales au lieu de mettre en branle la réforme fiscale, sans compter toutes les autres bonnes dispositions manifestées par le gouvernement.

Les progressistes conservateurs ont décidé d'assujettir cette approche aux autres objectifs économiques et de repousser ainsi l'échéance fatale, où les questions de l'environnement se fondront avec les questions économiques quand il faudra aller à la source de nos problèmes de productivité et de rentabilité.

Le gouvernement cherche à repousser cette échéance en espérant pouvoir inciter le secteur privé à recréer le sursaut économique d'après-guerre qui s'est poursuivi jusque dans les années 50. Il est déjà évident que tout cela n'est qu'une utopie.

Je comprends le désir du gouvernement mais cette époque est complètement révolue. Nous devons maintenant commencer à réévaluer nos vues sur l'économie et l'environnement de façon à associer étroitement ces deux questions.

Une des raisons pour lesquelles je suis membre du Nouveau parti démocratique, c'est que je ne pense pas que les questions de l'environnement seront réglées tant que le profit restera le moteur de nos initiatives. Je ne veux rien avoir à faire avec le parti progressiste conservateur parce que sa perspective du monde ne lui permet pas de faire face à ce genre de problèmes.

Il sera impossible de résoudre ces questions d'environnement tant que nous adopterons une théorie économique qui accorde la priorité aux bénéfices à court et à moyen termes des sociétés ou d'un autre secteur. Nous ne pourrons jamais résoudre les problèmes écologiques si nous adoptons une perspective aussi restreinte du monde.

M. Kilgour: Ce n'est pas notre perspective et vous le savez.

M. Blaikie: C'est celle à laquelle le parti conservateur est assujetti. Personne n'en disconviendra—du moins pas ceux qui connaissent un peu ce parti.

Les pays d'Europe de l'Est, qui ne sont pas motivés par les bénéfices, continuent à faire passer la production avant tout. C'est l'équivalent communiste des bénéfices, puisque la productivité passe avant la protection de l'avenir et de l'environnement. Chaque fois que l'objectif de la production en vue de réaliser des bénéfices passe avant la protection de l'environnement et de notre avenir commun, il faut repenser notre façon d'aborder les questions économiques.

Nous reposons sur une bombe écologique à retardement. Elle se compose de différents facteurs comme les pluies acides, les milliers de pesticides et insecticides et autres produits chimiques qui polluent notre environnement, ou la qualité des eaux des Grands lacs. Au lieu de s'attaquer à ce problème critique et de chercher à renverser cette tendance, nous parlons des objectifs économiques à court terme des gouvernements et des sociétés. C'est ce manque de prévoyance qui nous mènera à l'anéantissement si nous ne nous resaisissons pas.

Je voudrais vous raconter une histoire que j'ai déjà racontée au comité. Le député de Parry-Sound-Muskoka (M. Darling) doit se souvenir que j'ai raconté cette histoire à la Conférence internationale sur l'environnement, à Nairobi, à laquelle nous avons assisté. La plupart des problèmes écologiques auxquels nous nous heurtons ont une dimension géométrique, une croissance exponentielle. Il faut très peu de temps à un problème mineur pour devenir très grave. Que les députés imaginent un étang qui prend 28 jours à se couvrir de feuilles de nénuphar. Chaque jour la superficie que couvrent les feuiles double jusqu'au 27e jour où la moitié de l'étang reste à découvert. Il faut agir avant que tout l'étang ne soit recouvert, mais certains estiment qu'il n'y a pas urgence puisque la moitié de l'étang est encore découverte. Mais le 28e jour l'étang tout entier sera recouvert. Le problème de l'environnement est analogue. Nous ne savons pas, au sujet de la qualité de l'eau des Grands lacs, si nous en sommes au 25e, 26e ou 27e jour. Nous ne savons pas où nous en sommes par rapport aux pluies acides. Mais c'est la nature du problème et il incombe à un gouvernement responsable de passer immédiatement à l'action.

[*Français*]

M. Charles Hamelin (Charlevoix): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir aussi sur cette motion qui, je pense, part d'un bon sentiment. Il s'agit d'une motion qui touche à l'environnement et nous en sommes tous très sensibles. Je pense que c'est l'un des sujets qui, actuellement, secoue l'ensemble de l'opinion canadienne.

J'estime, toutefois, monsieur le Président, que, contrairement à ce que plusieurs ont affirmé, le leadership de notre gouvernement s'est déjà manifesté dans ce domaine.

Est-il utile de rappeler, monsieur le Président, que dernièrement, notre collègue, le ministre fédéral de l'Environnement (Mme Blais-Grenier) signait avec plusieurs ministres provinciaux de l'Environnement un accord qui vise à réduire considérablement les émissions polluantes de nos régions.

D'autres ont fait de cette question de l'environnement, comme le dernier intervenant, une question politique. On a voulu en faire une question politique. Évidemment, comme d'aucuns l'ont souligné, notre société s'en vient de plus en plus réglementée. Je pense qu'il faut absolument développer des mesures incitatives. Il faut absolument sensibiliser la population canadienne à la nécessité de protéger son environnement. C'est ce sur quoi nous travaillons activement et ces questions, ce débat, nous donnent l'occasion d'informer davantage nos contribuables. Je fais partie d'une circonscription où, justement, nous avons une qualité de vie absolument . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 45 du Règlement.

LA CULTURE—LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES. B) LE NIVEAU DU FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, mon intervention porte sur les compressions budgétaires dans le domaine des arts et de la culture. L'un des aspects les plus troublants que j'ai signalés dans plusieurs questions, c'est l'élément de surprise, la trahison, dont le secteur des arts et de la culture a été victime.

Évidemment, quand les conservateurs étaient dans l'opposition, ils tenaient des discours qui étaient à l'opposé de leurs actions d'aujourd'hui. Ils reprochaient au gouvernement libéral de ne pas être assez généreux envers les arts et la culture, de ne pas les soutenir suffisamment. Au cours de la campagne électorale, l'actuel premier ministre (M. Mulroney), qui était alors chef de l'opposition, a répondu à une lettre qu'il a reçue concernant la politique en matière d'arts et il a exposé la position officielle de son parti. Cette lettre, datée du 21 août 1984, est adressée à Paul J. Reynolds de l'Association professionnelle des théâtres canadiens. Je voudrais lire certaines des promesses que le premier ministre, alors chef de l'opposition, a faites pendant la campagne électorale, de sorte que nous puissions juger les restrictions dans le domaine des arts et de la culture par rapport aux promesses qui avaient été faites. Voici un passage de cette lettre:

> Tout d'abord, nous procéderons à des consultations complètes avec le secteur culturel sur les possibilités à exploiter et les dangers à éviter. Il y a des occasions, comme l'augmentation de la production d'émissions canadiennes par des compagnies artistiques, que l'actuelle politique fédérale n'a jamais permis de saisir . . . Notre engagement à stimuler la croissance, à garantir l'aide fédérale par des organismes et des conseils indépendants, à encourager des nouveautés dans le domaine du développement du cinéma et des émissions télévisées visera à placer la politique culturelle plus haut dans l'ordre des priorités.

Quel contraste avec ce que les conservateurs ont fait depuis qu'ils sont au pouvoir. Laissez-moi continuer cette litanie de fausses promesses:

Nous chercherons de meilleurs moyens de stimuler l'investissement dans le secteur du cinéma, des émissions télévisées et du théâtre et nous ferons en sorte que les frais de recherche et de développement, de formation et d'emploi soient reconnus . . . Nous veillerons à ce que les organismes culturels du gouvernement fédéral aient le mandat et les ressources nécessaires pour aider le secteur culturel à prendre de nouvelles initiatives.

Au lieu de cela, nous avons droit à des réductions du budget du Conseil des arts et de la programmation de Radio-Canada. Je continue:

Nous estimons, par exemple, que la Société Radio-Canada peut jouer un rôle accru en donnant aux artistes, aux écrivains, aux décorateurs et aux compagnies canadiennes de plus grandes possibilités d'emploi et des occasions de mieux se faire connaître.

Oui, Radio-Canada pourrait faire cela, mais ce sera impossible s'il y a des restrictions. Radio-Canada a besoin de plus d'argent. Je suis d'accord pour dire que Radio-Canada a besoin d'un nouveau mandat et qu'il doit y avoir une participation du public à la formulation de ce mandat. Radio-Canada ne peut pas vraiment se lancer dans le genre de théâtre, de divertissement, de programmation que nous voulons alors qu'elle est soumise à ces restrictions.

Voici encore quelques promesses étonnantes:

Au niveau de la politique fédérale, toutefois, il ne semble pas y avoir une compréhension suffisante du rôle de la croissance culturelle pour l'avenir social et économique du Canada.

Qu'a fait le gouvernement, monsieur le Président? Il a fait fi de l'apport économique de notre secteur artistique et culturel. Et on déclare plus loin:

Nous ferons en sorte que la politique culturelle fédérale soit mieux éclairée en incluant, dans un projet de loi, la garantie que le ministre donnera suite aux recommandations des organismes fédéraux qui travaillent étroitement avec le secteur culturel. Pour que le principe de l'autonomie des artistes soit respecté, il faut que le ministre reçoive des conseils de façon constante et que, de part et d'autre, on rende des comptes.

Pourtant, les représentants de nos principaux organismes culturels n'ont pas pu rencontrer le ministre, c'est-à-dire ceux qui représentent les artistes les plus productifs du Canada. Ils n'ont pas encore vu le ministre qui a trouvé le moyen de s'envoler vers d'autres cieux, de prononcer des discours et de dépenser les deniers publics, en prêchant l'austérité, et qui n'a jamais eu une minute pour le milieu qu'il est sensé représenter.

J'aimerais démontrer l'ineptie de ces compressions sur le plan strictement économique. Le secteur des arts représente un apport économique énorme pour le pays. Il est onzième au Canada par ordre d'importance. Les arts se comparent aux secteurs de l'électricité ou de l'exploitation forestière. Le secteur des arts emploie plus de personnes que le secteur manufacturier et c'est un secteur en expansion.

• (1805)

Le financement des arts a d'énormes retombées économiques. Permettez-moi de vous donner un exemple, celui du festival de Stratford. Il a reçu une subvention de 1.5 million de dollars. Son budget est de 13 millions de dollars dont 8 millions de dollars proviennent des ventes. Il injecte 35 millions de dollars dans l'économie locale. Les gouvernements provincial et fédéral en ont tiré des recettes fiscales de 9 millions de dollars. En d'autres termes, les gouvernements obtiennent six fois leur mise. Les restaurants, les motels et les entreprises du secteur touristique de la région font des affaires d'or grâce à un investissement des plus modestes dans le domaine des arts et de la culture.

En conclusion, je voudrais souligner que ces compressions n'ont aucun sens du point de vue économique. A l'instar des organismes s'occupant d'arts et de culture et des groupes intéressés, je voudrais voir ces groupes défendre leur cause en se basant sur leurs contributions à la vie culturelle. Même en se basant sur les critères de relance économique du gouvernement, les compressions dans le domaine des arts et de la culture sont insensées.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, la question à trois volets de la députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) demande, semble-t-il, une réponse écrite de 30 minutes de la part des représentants du ministère. J'y répondrai le mieux possible dans les trois minutes à ma disposition et j'espère que ma collègue ne m'en voudra pas si je n'aborde pas toutes les questions qu'elle a soulevées.

Permettez-moi de me pencher sur un aspect important de son discours sur les promesses. Ces compressions budgétaires imposées au Conseil des Arts du Canada, à l'Office national du film, à la Société Radio-Canada ou à tout autre organisme culturel ne réduisent en rien l'importance que le gouvernement attache à l'expression culturelle au Canada. Je peux garantir à tous les députés que le ministre des Communications (M. Masse) et moi-même avons bien l'intention d'apporter aux artistes canadiens et aux organismes œuvrant dans le domaine des arts au Canada toute l'aide essentielle alors que nous sortons de ces temps difficiles sur le plan économique et je peux vous assurer que c'est un point qui est entièrement partagé par le premier ministre du Canada (M. Mulroney).

Cependant, le gouvernement croit que la tâche la plus pressante est de mettre un terme à la croissance de notre dette nationale et de faire en sorte que le service de la dette ne nous empêche pas de nous occuper d'autres questions nationales. Tout le monde doit supporter le fardeau de ces compressions, y compris le secteur culturel. Nous sommes toutefois convaincus qu'il est possible de réduire énormément l'effet de ces mesures sur les artistes et les organismes culturels en diminuant les dépenses administratives, en éliminant les services non essentiels, c'est-à-dire tout ce qui est superflu, et en permettant au secteur privé de jouer un rôle plus important.

Les coupures budgétaires touchant le Conseil des Arts du Canada totalisaient 3.5 millions de dollars et celles concernant le Centre national des Arts s'élevaient à un million. Dans le cas du Conseil des Arts du Canada, cela représente 4.8 p. 100 des crédits votés par le Parlement, lesquels totalisent environ 72.5 millions, et 4.2 p. 100 du budget total d'exploitation du Conseil, qui atteint presque 84 millions. La réduction du budget du Centre national des Arts représente 6.2 p. 100 des crédits demandés au Parlement, lesquels se montaient à 16.16 millions de dollars, et 3.4 p. 100 de son budget total d'exploitation qui totalise 29.1 millions.

Les coupures budgétaires imposées à l'Office national du film ne sont pas deux fois plus élevées que celles effectuées dans d'autres organismes fédéraux. Les compressions budgétaires sont réparties équitablement entre les divers organismes culturels. Contrairement à ce qu'a prétendu le député, le gouvernement n'estime pas que l'Office national du film ne mérite pas son aide, puisqu'il a au contraire donné plus d'importance

à cet organisme culturel en décidant récemment de lui confier un nouveau rôle plus spécialisé et plus efficace. Il s'agit de faire de l'ONF un centre de production de films et d'émissions vidéo de classe internationale et un centre de formation national pour la recherche avancée et les cours sur l'art et la technologie du film et de la vidéo.

J'en viens maintenant aux compressions budgétaires imposées à Radio-Canada, dont nous avons tellement entendu parler dernièrement. Le ministre avait demandé à Radio-Canada de réduire surtout ses dépenses administratives et de protéger les émissions dans la mesure du possible. Le ministre voulait ainsi s'assurer que les compressions budgétaires toucheraient le moins possible les producteurs et les artistes canadiens dont le gouvernement désire favoriser les activités. Le ministre ne peut pas dire à Radio-Canada quels programmes il faut supprimer ou maintenir. Il appartient au président de Radio-Canada et au conseil d'administration de prendre de telles décisions.

• (1810)

[*Français*]

LE TOURISME—L'ÉLIMINATION DU FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET RÉGIONAL. B) LA CONSULTATION AVEC LE SECTEUR

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur une question que j'ai posée le 3 décembre dernier au ministre de l'Expansion économique régionale en l'absence du ministre d'État au Tourisme concernant la coupure de l'admissibilité des projets touristiques au Programme de développement industriel et régional.

J'aimerais auparavant offrir mes félicitations et mes meilleurs souhaits à l'honorable ministre d'État au Tourisme.

L'an dernier, les libéraux ont lancé le PDIR, c'est-à-dire le Programme de développement industriel et régional, dont 12.5 millions de dollars ont été attribués à des projets touristiques en raison des besoins et de l'apport économique de cette industrie. Il faut souligner que ce programme s'ajoutait aux ententes auxiliaires déjà signées avec les provinces.

D'une part, selon le nouveau ministre, au ministère de l'Expansion industrielle régionale, le PDIR «vise à favoriser le développement industriel régional en appuyant les initiatives du secteur privé, les industries et les techniques qui offrent les plus grandes possibilités de rendement économique, de croissance soutenue et de concurrence sur la scène internationale.»

D'autre part, le ministre d'État au Tourisme est certainement d'accord avec moi pour dire que notre industrie touristique au Canada possède toutes ces caractéristiques. C'est une industrie qui génère une activité économique de première importance. Or, ce qui m'apparaît contradictoire, c'est que, d'un côté, on admet que l'industrie touristique est importante et que, d'un autre, on ne fait rien pour l'aider. Pis encore, on annule l'admissibilité des projets touristiques aux programmes fédéraux.

Par ailleurs, je n'oublie pas que le gouvernement vient de signer quelques ententes auxiliaires avec certaines provinces: tant mieux! Mais il ne faut pas se leurrer. Premièrement, ces ententes devaient être signées d'une façon ou d'une autre; deuxièmement, ces ententes constituent maintenant les seules contributions fédérales à l'industrie touristique.

Par conséquent, monsieur le Président, je ne comprends pas que le gouvernement ait décidé de couper le Programme de développement industriel et régional avant même d'avoir signé des ententes avec toutes les provinces et Territoires. En attendant la fin des négociations de ces ententes, quels programmes de développement le ministre a-t-il proposés à nos industries touristiques? Eh bien, aucun! Tout ce que l'on nous a annoncé, ce sont des coupures qui affectent au plus haut point l'industrie touristique telles que, et j'en mentionne quelques unes: le prix de l'essence qui coûte beaucoup plus cher le litre, sachant que 85 p. 100 des Canadiens voyagent en automobile; le prix de l'utilisation des traversiers qui augmente de 15 p. 100; les tarifs de VIA Rail qui augmenteront, les services seront diminués, la taxe, c'est-à-dire le prix d'entrée des parcs nationaux qui triplent et les services là aussi qui diminuent, la taxe d'aéroport qui est majorée de 1 p. 100, ainsi que la taxe sur l'alcool et celle sur l'amarrage des bateaux dans les ports fédéraux.

Contrairement à ce que le ministre m'a répondu, je ne crois pas que l'industrie touristique soit d'accord sur ces coupures. Dans votre élan et désir de consultations, il ne faudrait quand même pas oublier de demander l'avis du groupe le plus important: l'industrie touristique.

Je crois donc, monsieur le Président, qu'il faut donner confiance à notre industrie touristique en lui offrant des moyens qui lui permettront de développer tout son potentiel économique. Le Programme de développement industriel et régional était un de ces moyens.

En terminant mes remarques, j'aimerais seulement rappeler au ministre qu'avant de couper des programmes, il y aurait lieu de penser aux conséquences à court et à moyen termes qu'auront les coupures annoncées par son gouvernement sur l'industrie touristique.

[*Traduction*]

L'hon. Tom McMillan (ministre d'État (Tourisme)): Monsieur le Président, je me propose de répondre aux questions que le député de Westmorland-Kent (M. Robichaud) a posées aujourd'hui au sujet de la décision du gouvernement suite à laquelle les projets touristiques ne pourront plus bénéficier des subventions du Programme de développement industriel et régional.

• (1815)

[*Français*]

Premièrement, je voudrais remercier l'honorable député pour ses félicitations.

[*Traduction*]

Je tiens à dire aux députés que cette décision ne modifie en rien l'importance dont jouit le tourisme dans l'esprit du gouvernement, ni sa place dans l'économie de notre pays. En fait, il faut y voir notre intention de réorienter l'aide fédérale au tourisme vers les activités les plus bénéfiques pour l'économie nationale, tout en répartissant mieux nos efforts entre les régions.

Comme l'a déclaré le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) en répondant à diverses questions à ce sujet, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il est possible de favoriser le tourisme d'une façon plus efficace et en tenant mieux compte des caractéristiques régionales grâce à des ententes auxiliaires sur le tourisme que nous signerons avec les diverses provinces et les territoires. D'ailleurs, de telles ententes sont déjà en vigueur au Manitoba, dans les Territoires du Nord-Ouest, à Terre-Neuve, dans l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, au Québec et en Saskatchewan. Les six dernières ententes ont été mises en œuvre par le nouveau gouvernement conservateur en seulement 20 semaines depuis son arrivée au pouvoir.

La valeur des six ententes que j'ai signées s'élève au total à 229 millions de dollars. La majeure partie de cet argent vient du Trésor fédéral. J'ai signé en fait plus d'ententes touristiques, pour une plus grande valeur, et avec un plus grand nombre de provinces, que ne l'a fait le gouvernement libéral pendant toute la durée de son mandat. Pendant toute la période où les projets touristiques pouvaient donner droit à des subventions du MEIR, le gouvernement précédent a consacré moins de 30 millions au tourisme.

En guise de conclusion, je signale que les entretiens avec les représentants des autres provinces et avec ceux du Yukon ont commencé, et nous pensons conclure une entente avec chaque province et territoire d'ici la fin de l'année financière. Je tiens par ailleurs à garantir aux députés que le gouvernement est disposé à se servir d'ententes fédérales-provinciales ou fédérales-territoriales supplémentaires et de programmes spéciaux pour répondre à certains besoins régionaux en matière d'expansion industrielle.

En ce qui concerne la question du député sur la consultation préalable des entreprises du secteur, je signale que j'ai été continuellement en contact avec les représentants de ce secteur, y compris avec le conseil de l'Association de l'industrie touristique du Canada et avec le comité exécutif de l'Association canadienne des restaurateurs ainsi qu'avec bien d'autres organismes provinciaux. Chaque fois, les nouvelles ententes touristiques ont été expliquées et on leur a réservé un accueil chaleureux.

Compte tenu de la somme d'argent que le gouvernement fédéral consacre au tourisme—des millions de dollars de plus que le gouvernement précédent n'en consacrait—en concluant des sous-ententes plutôt qu'en prenant des arrangements par le MEIR, je suis sûr que le député s'empressera de venir me saluer et de venir saluer le premier ministre et le gouvernement.

• (1820)

[*Français*]

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE—A) LES JEUNES—LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES. B) ON DEMANDE SI DES REPRÉSENTANTS ÉTUDIANTS POURRONT ASSISTER À LA PROCHAINE RENCONTRE DE LA SAINT-VALENTIN

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis heureux d'être dans ce tête-à-tête avec la secrétaire parlementaire du secrétaire d'État (M^me^ Landry) et de lui dire que j'ai eu l'occasion d'occuper le même poste qu'elle et que, à l'époque, dans ma circonscription, et dans bien des endroits, on se demandait ce qu'un secrétaire d'un secrétaire d'État faisait, si c'était de la sténo ou quoi, et je suis convaincu que depuis qu'elle occupe ce poste, elle réalise que le Secrétariat d'État est un ministère passionnant et qu'elle a des nombreuses heures intéressantes dans ce ministère.

Et je suis heureux que ce soit elle, parce que le 15 novembre dernier, je posais une question au secrétaire d'État (M. McLean) qui me donnait une réponse nettement insuffisante, et je suis convaincu que sa secrétaire parlementaire, avec le brio qu'on lui connaît, va certainement faire beaucoup mieux que son ministre.

Donc, monsieur le Président, le 15 novembre, je demandais au secrétaire d'État: Est-ce que les jeunes vont être représentés à la Conférence, entre autres, de la Saint-Valentin qui aura lieu à Regina, au fameux sommet économique national? Est-ce que la voix de la jeunesse canadienne va être entendue? Et je sais, monsieur le Président, que vous-même souhaitez que la voix de la jeunesse canadienne soit entendue, et à ce moment-là le secrétaire d'État, dans ses généralités habituelles, m'a dit: Oui, oui, oui. Faites-vous en pas, la consultation, c'est la marque de commerce de notre gouvernement!

Monsieur le Président, le secrétaire d'État n'a certainement pas suivi ce qu'il avait dit en Chambre, parce que lorsqu'est venu le moment de couper, entre autres, dans le Programme de prêts et bourses aux étudiants, vous savez bien qu'il n'a pas consulté les étudiants; vous savez bien qu'il n'a pas consulté les jeunes. Quand est venu le moment d'annoncer le fameux «Défi Flora 85», on sait fort bien que le défi de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ MacDonald) a été d'éviter les représentants des jeunes au niveau du Programme d'emplois d'été. On le sait!

Le même jour qu'elle a tenu sa conférence de presse, les étudiants, la Fédération canadienne des étudiants et les jeunes à travers le pays, ont dit: On n'a jamais été consulté de notre vie. Et au cours de sa conférence de presse, la fameuse ministre de l'Emploi et de l'Immigration a dit, entre autres: J'ai consulté, par exemple, la grande entreprise et elle m'a promis 10,000 «jobs» cet été. Et on a vu aujourd'hui dans les journaux que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'était laissée emporter par l'émotion ou par l'encouragement pour son programme, parce que, effectivement, les milieux d'affaires disent aujourd'hui: On ne lui a jamais dit cela.

Donc, monsieur le Président, vous pouvez voir que ce gouvernement, depuis sa prise du pouvoir, n'a vraiment rien fait pour tendre la main à cette «multitude de solitudes» qu'est la jeunesse canadienne.

On sait que le rôle du ministre d'État (Jeunesse) (M^me^ Champagne) est rendu d'une insignifiance incroyable. On sait que dans sa carrière professionnelle, et je vous le disais récemment, elle avait toujours joué un rôle de premier plan et que maintenant la ministre d'État (Jeunesse) est confinée à un rôle de figurante, monsieur le Président. Et on s'en est aperçu. Aucune question qui est adressée sur des sujets aussi importants que l'emploi, ou l'éducation postsecondaire . . . La ministre d'État (Jeunesse) n'a aucun mandat.

Et le secrétaire d'État devrait comme ministre responsable, ministre senior auprès de la ministre d'État (Jeunesse), s'assurer qu'elle puisse jouer son rôle pleinement. Mais on s'aperçoit que bientôt il y aura une grande conférence, où «supposément» il va y avoir près de 120 participants, un sommet national. Et au moment où on se parle, monsieur le Président, aucun représentant de groupe jeune n'a été invité. C'est vraiment une insulte à 30 p. 100 de la population, et je suis certain que si elle

ne l'a pas réalisé, la secrétaire parlementaire du secrétaire d'État va immédiatement apporter les correctifs. Je suis convaincu que grâce à sa sensibilité, elle s'aperçoit que d'ignorer 30 p. 100 de la population dans ce nouveau consensus, dans ce nouveau processus de consultation, c'est complètement injuste, monsieur le Président.

● (1825)

Par conséquent, dans les discussions qui s'en viennent . . . et on sent que le secrétaire d'État essaie de préparer quelque chose en catimini. On sent qu'il est en train de préparer un mauvais coup avec les représentants des provinces au sujet du financement des programmes établis. Le ministre des Finances (M. Wilson) nous annonce qu'il va y avoir des coupures. Pourtant on sait jusqu'à quel point tout notre système d'éducation postsecondaire est sous-financé actuellement. Ce n'est pas le temps de préparer des coupures et si c'est la détermination du gouvernement de couper, et cela, laissez-moi vous le dire, monsieur le Président, qu'il n'y a pas de «gras», vous qui connaissez très bien les finances de l'Université de Sherbrooke, vous savez fort bien que ce serait impossible de faire plus de coupures qu'on en a fait dans le passé. Et par conséquent, si le ministre des Finances a donné un ordre au secrétaire d'État de préparer des coupures pour le prochain Budget, il faudrait absolument que les principaux intéressés, les principaux utilisateurs soient consultés.

Et depuis le début du mandat de ce gouvernement-ci, malheureusement on a complètement ignoré un segment important de la population et, personnellement, cela me déçoit énormément, un s'aperçoit que le mot «consultation» est utilisé à toutes les sauces, dans tous les discours. A l'époque des élections, le premier minsitre (M. Mulroney) parlait toujours d'être généreux. Maintenant, c'est la consultation, et on s'aperçoit qu'après avoir gratté un peu, ce n'est pas de la véritable consultation.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ MacDonald) m'a affirmé dans cette Chambre avoir consulté, entre autres, sur les projets municipaux de création d'emplois pour les jeunes, le maire de Gander au lieu d'avoir consulté la Fédération canadienne des municipalités, monsieur le Président. Je ne sais pas jusqu'à quel point la municipalité de Gander est représentative dans l'ensemble du Canada, mais mon collègue de Gander—Twillingate (M. Baker), lui, a appelé le maire de sa circonscription qui lui a dit: Jamais on a accepté cela!

Par conséquent, monsieur le Président, je suis convaincu que, au cours des prochaines semaines et des prochains mois, les jeunes au Canada vont réaliser que ce gouvernement-là les tient complètement pour acquis, les ignore complètement et essaie de faire des coupures sur leur dos, sans les consulter. Je suis donc convaincu que la secrétaire parlementaire, va pouvoir nous fournir une réponse précise, à savoir si, à Regina, des observateurs des jeunes seront présents, à savoir si au sommet économique, des jeunes seront véritablement participants. C'est ce que j'attends de la secrétaire parlementaire et je suis convaincu que, par sa compétence, elle pourra nous donner des réponses précises, monsieur le Président.

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier mon honorable collègue de Shefford (M. Lapierre) des bons mots qu'il a eus à mon égard. J'ai l'impression que, après avoir passé au Secrétariat d'État, il a bien fait son apprentissage et j'espère, dans quelques années, pouvoir avoir la même éloquence que lui.

En ce qui a trait à son inquiétude face aux soucis de mon ministre, le secrétaire d'État, je crois que déjà, depuis que le Secrétaire d'État est en fonction, il a manifesté beaucoup d'intérêt et beaucoup d'inquiétude face à la situation des jeunes, plus particulièrement, des études postsecondaires au Canada.

Au sujet de la mention relative à la consultation, il faudrait peut-être que les députés de l'opposition s'entendent. A certains moments on nous dit que nous consultons trop, et à d'autres, que nous ne consultons pas assez.

Pour répondre plus particulièrement à la question de l'honorable député, je pense que le 15 novembre cette question était surtout adressée au secrétaire d'État en fonction de son manque d'intérêt, plus particulièrement cette journée-là, relativement à une représentation des étudiants sur la Colline parlementaire.

J'aimerais à ce moment-ci d'abord décrire les circonstances qui entouraient cette manifestation pour vous montrer quand même l'intérêt du secrétaire d'État. Cette manifestation s'est déroulée, comme tant d'autres à travers la province, dans le cadre des travaux que poursuivait, à ce moment-là, la Commission Bovey. Les étudiants ontariens avaient choisi le 15 novembre, car c'était la date à laquelle les membres de la Commission envisageaient de remettre le rapport à la ministre des collèges et universités de l'Ontario, l'honorable Stephenson.

Les étudiants voulaient ainsi souligner leurs connaissances du dossier, témoigner de leur intérêt envers un rapport qui était susceptible de les affecter considérablement, et signaler leurs inquiétudes face aux décisions qui pourraient s'ensuivre. Donc, cette manifestation avait un caractère proprement ontarien.

Néanmoins, je devrais ajouter que les associations d'étudiants s'intéressaient vivement au rôle joué par le gouvernement canadien dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

Dans ce contexte, le secrétaire d'État a rencontré des représentants de la Fédération canadienne des étudiants à peine une semaine avant la manifestation pour discuter avec eux de l'appui du gouvernement canadien à l'enseignement postsecondaire.

Monsieur le Président, je ne peux trop accentuer l'importance de cette consultation aux yeux du gouvernement et aux yeux du secrétaire d'État. Tous les ministres se sont engagés à se livrer à des consultations régulières auprès des groupes dont ils ont la responsabilité. Depuis sa nomination à la mi-septembre, le secrétaire d'État a déjà rencontré bon nombre de représentants des principaux groupes-clients de son ministère. Je fais allusion, entre autres, à la Fédération canadienne des étudiants, à l'Association canadienne des professeurs d'université et à l'Association des universités et collèges du Canada.

En outre, le secrétaire d'État s'est déjà entretenu deux fois avec le Conseil des ministres de l'éducation du Canada, et une autre réunion est prévue pour bientôt à Ottawa, plus particulièrement à la fin de mars. Le but de ces réunions est de discuter de quelques questions très importantes dans le domaine de l'aide à l'éducation, par exemple, le financement

de l'enseignement postsecondaire et les ententes fédérales-provinciales sur les langues officielles en éducation. Il s'agit là d'un dialogue fructueux, selon M. McLean et ses collègues provinciaux, parce qu'on y retrouve un esprit de collaboration et de consultation entre les deux niveaux de gouvernement qui n'existaient pas antérieurement.

Monsieur le Président, j'ai donné ces exemples pour démontrer que le processus de consultation est bel et bien amorcé. Il importe de rappeler que ces échanges de vues viennent à peine de débuter, mais qu'ils seront constants et fructueux pour le bien-être de toute la population du Canada.

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 12 février 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap) propose:

Que la Chambre félicite le gouvernement du Manitoba d'avoir adopté des politiques positives de création d'emplois qui ont débouché sur le taux de chômage le plus bas au Canada, et qu'elle exhorte le gouvernement à adopter un programme semblable de développement économique au lieu des politiques honteuses d'augmentations des impôts et de compressions des dépenses qu'il a suivies jusqu'à maintenant et qui sont en grande partie à l'origine des dernières statistiques sur le chômage qui révèlent une augmentation alarmante de 167,000 chômeurs de plus entre décembre 1984 et janvier 1985.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je lance le débat, au nom du Nouveau parti démocratique, sur cette motion d'opposition. Dans un certain sens, cette motion désigne le principal problème de notre pays, celui du chômage.

Si nous regardons autour de nous dans certaines parties du globe, et même certaines régions du Canada, nous voyons des exemples dont le gouvernement fédéral devrait s'inspirer pour élaborer son budget et trouver des moyens de relancer notre économie.

Lorsque j'étais jeune, j'étais un fervent lecteur des romans de Robert Louis Stevenson. Il a écrit un livre intitulé *Le naufrageur*. Ce roman raconte l'histoire d'un groupe de gens peu scrupuleux d'une île du Pacifique Sud qui faisaient de grands feux sur la grève, la nuit. Les navires devaient prendre ces feux pour des phares leur indiquant les endroits où ils pouvaient jeter l'ancre en toute sécurité. Mais comme il y avait des récifs cachés, les grands navires faisaient naufrage lorsqu'ils s'aventuraient dans ces eaux. Ces insulaires peu scrupuleux pillaient alors la cargaison des bateaux et des gens perdaient la vie dans cette aventure.

Je repense à cette histoire lorsque je songe à la nature de ce débat. Le gouvernement fédéral nous dit: «Suivez-nous». La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) nous dit: «Faites-nous confiance. Donnez-nous du temps, car nous vous guidons dans la bonne direction».

Ce genre de politique et de direction ont causé des ravages sur le plan humain. Il me suffit de voir ce qui se passe dans ma circonscription de Kamloops-Shuswap où le taux de chômage officiel atteint aujourd'hui 20.3 p. 100. En termes réels, cela veut dire que plus de 10,000 personnes de cette région touchent officiellement l'assurance-chômage; il y a plus de 5,500 assistés sociaux et des centaines d'autres personnes qui n'ont droit ni à l'assurance-chômage ni aux prestations d'aide sociale. Il y a les propriétaires de petites entreprises qui ne peuvent compter sur aucune aide. Il y a 2,500 jeunes âgés de moins de 25 ans qui sont sans emploi. La ministre leur dit de ne pas s'inquiéter, car Canada au travail leur donnera des emplois. Alors qu'il y a plus de 15,000 chômeurs, Canada au travail pourra peut-être fournir 200 emplois au cours des mois à venir. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration nous dit de faire confiance au gouvernement et d'être patients, car le secteur privé de Kamloops créera très prochainement des centaines et même des milliers d'emplois.

J'étais dans ma circonscription, le week-end dernier, et j'ai rencontré trois groupements d'entreprises. Ces représentants des PME m'ont dit qu'ils essayaient de survivre et qu'il ne pouvait être question d'expansion. Ils espèrent seulement éviter la faillite. J'ai également rencontré les représentants d'une association de pasteurs de plusieurs Églises de la région de Kamloops. Ils m'ont dit que si la situation ne changeait pas du tout au tout au cours des prochains mois, il y aurait de la violence, des émeutes et des effusions de sang. Voilà ce que m'ont dit ces pasteurs qui dirigent des congrégations. Il s'agit de personnes qui, non seulement éprouvent de la compassion, mais comprennent ce qui se passe dans les rues de Kamloops.

• (1110)

Je vois rire le député d'en face. Les chefs des Églises ont dit qu'il y aurait des effusions de sang et de la violence dans ces localités à cause de la politique économique des pouvoirs publics. Je ne partage pas nécessairement ce point de vue. Je me contente de rapporter les opinions des chefs religieux de ma région.

Ce matin, j'ai reçu une lettre d'un jeune homme qui travaillait depuis 12 ans, mais qui a perdu son emploi il y a quelques mois. Il a épuisé ses prestations d'assurance-chômage. Il y a quelques semaines, il est allé au bureau de l'aide sociale demander une subvention, mais on lui a dit qu'il n'y avait pas droit parce que sa femme travaillait et gagnait $525 par mois. Le couple paie un loyer de $375 pour un appartement très modeste. B.C. Hydro vient de lui envoyer une facture d'électricité de $148, pour deux mois. Monsieur le Président, il leur reste $2 pour subsister jusqu'à la fin du mois, $2 pour la nourriture et les autres nécessités de la vie.

Ce jeune mari est un homme fier, qui a perdu tout espoir. Les fonctionnaires lui disent qu'il n'a droit à aucune allocation, mais qu'il obtiendra peut-être dans deux ou trois mois un supplément mensuel de $60 s'il en fait la demande. Des députés devraient essayer de vivre avec $2 par mois. Cet homme fier va être forcé d'aller en ville faire la queue pour avoir de quoi manger. S'il a de la chance, il obtiendra un panier de provisions après avoir fait la queue durant au moins une heure, car il arrive que les stocks soient épuisés à la fin de la journée et qu'il faille se réapprovisionner. Cet incident est survenu dans ce qui a toujours été une des plus riches régions du Canada, dans une province nantie. Habituellement florissante, la province de la Colombie-Britannique est dans une impasse économique, monsieur le Président.

Monsieur le Président, j'aimerais parler brièvement d'autres régions du Canada. Il y a quelques jours, nous avons appris que le chômage avait augmenté sensiblement, plus dans un seul mois qu'au cours de n'importe quel autre mois depuis cinq ans. L'accroissement du nombre de chômeurs canadiens depuis un mois est égal à la population de villes comme Sudbury, Saskatoon, Chicoutimi, Oshawa ou Saint-Jean. Autrement dit, en un seul mois, l'équivalent de toute une population urbaine est venu gonfler les rangs des chômeurs. Pourtant, le gouvernement continue à dire: «Soyez patients. Ne vous affolez pas. Nous consultons divers groupes et nous allons présenter un budget en avril ou en mai». Nous ne bénéficierons pas des retombées du budget avant l'automne ou même l'hiver prochain, mais le gouvernement nous dit de ne pas nous affoler.

J'ai l'impression que les Canadiens en ont assez de rester calmes. Un million et demi de Canadiens sont sans emploi et leur nombre augmente constamment. En d'autres termes, un million et demi de nos concitoyens ne produisent rien pour notre société et ne contribuent rien à l'économie canadienne. Parce que nous avons un million et demi de travailleurs en chômage, on construit moins de maisons et de routes, on plante moins d'arbres et on produit moins de biens de consommation.

Et ce n'est pas tout: le gouvernement fédéral dépense presque un milliard de dollars par mois en prestations d'assurance-chômage, sans parler des centaines de millions de dollars qu'il verse en allocations sociales sous forme de paiements de transfert. Nous n'avons pas les moyens de subventionner tant de chômeurs, monsieur le Président, car cela réduit notre productivité et nous coûte énormément cher.

Qu'est-ce que les gouvernements ont proposé, monsieur le Président? Essentiellement, deux choses. D'aucuns prétendent que le chômage va disparaître si nous laissons les forces du marché agir librement, la libre entreprise, quoi. Ces gens-là sont convaincus que les gouvernements et les bureaucrates sont à la source de tous les maux. D'après les conservateurs, si l'État cesse d'intervenir dans tous les domaines, le secteur privé va prendre la relève et favoriser le développement, l'expansion et la création d'emplois.

• (1115)

John Kenneth Galbraith a fort bien cerné la question en disant que pour ces gens-là, les riches ne travaillent pas parce qu'ils n'ont pas assez d'argent, et les pauvres ne travaillent pas non plus, parce qu'ils ont trop d'argent.

Ces gens voudraient que nous reculions dans le passé jusqu'à l'époque où, de leur avis, le gouvernement s'ingérait moins dans la vie privée des particuliers. Mais comment comptent-ils procéder pour ce faire? Eh bien, ils voudraient réduire la taille du gouvernement. Leur plus haute priorité est de réduire les dépenses consacrées aux programmes sociaux et de comprimer le déficit, quelles qu'en soient les conséquences. C'est ce qui s'est produit en Colombie-Britannique. C'est de cette façon que procède Bill Bennett.

Dans son exposé du 8 novembre dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) a exposé les priorités du gouvernement. Tout au haut de la liste venait non pas la création d'emplois ou l'expansion économique, mais bien la réduction du déficit. Dans son exposé du 8 novembre, le ministre a fait des déclarations qui ressemblaient étrangement à celles que le premier ministre de la Colombie-Britannique a faites dans ses deux derniers budgets.

Je voudrais en citer un ou deux exemples. Le 8 novembre, le ministre des Finances a soutenu que la première priorité du gouvernement cette année et pendant le reste de son mandat doit être de contenir le déficit. Dans son budget de 1983, le gouvernement de la Colombie-Britannique décidait catégoriquement de restreindre les dépenses et de réduire la taille du gouvernement. Toujours le 8 novembre, le ministre des Finances a déclaré qu'à son avis, la compression du déficit représentait le meilleur moyen de ranimer la confiance. Le budget de 1983 de la Colombie-Britannique prétendait renfermer les mesures budgétaires voulues pour contenir la taille et la charge du gouvernement de façon que le secteur privé, les grandes sociétés extractives et toutes les autres entreprises, petites et grandes, évoluent dans un climat économique propre à favoriser la fragile relance.

Voyons un peu ce qui s'est produit en Colombie-Britannique. En 1983, le gouvernement de la province s'est tourné vers l'avenir et a fait certaines projections, à l'instar du ministre fédéral des Finances. Le gouvernement de la Colombie-Britannique estimait que la croissance réelle de la province serait d'environ 6 p. 100. D'après lui, les investissements devaient augmenter de 15 p. 100 en 1984, et l'emploi croître de près de 4 p. 100. C'est du moins ce qu'il croyait à l'époque. C'est, en tout cas, ce qu'il souhaitait. C'est un peu comme un conte de fées; si on y croit vraiment, les rêves vont se réaliser.

Eh bien, monsieur le Président, ce n'est pas ce qui s'est produit. La croissance réelle de la province a été inférieure à 1 p. 100. En d'autres mots, elle a décru. Il n'y a donc pas eu de croissance économique en Colombie-Britannique. Les investissements ont baissé de 5 p. 100, au lieu d'augmenter de 15 p. 100. Le taux de croissance de l'emploi a également baissé. En d'autres mots, le chômage augmente à un rythme effarant d'un mois à l'autre. Les prévisions du gouvernement provincial ne se sont tout simplement pas réalisées.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que les députés de l'opposition, notamment les néo-démocrates de la Colombie-Britannique, voient cette situation d'un mauvais œil, mais nous ne sommes pas les seuls. Ainsi, le président de la Chartered Accountants' Association de la Colombie-Britannique a déclaré le 19 octobre 1984 que la province s'en allait droit à la ruine cet hiver. Il a ajouté que bien des membres de son association recommandait à leurs clients de fuir la Colombie-Britannique. En d'autres mots, pour ceux qui recherchent des possibilités de croissance, d'épanouissement, d'expansion et d'investissement, il vaut mieux quitter la Colombie-Britannique et aller vers l'est au Manitoba.

Voilà ce que Michael Walker, économiste en chef au Fraser Institute, avait à dire aux jeunes. Lorsqu'ils lui ont demandé ce qu'il leur suggérait de faire en Colombie-Britannique, il a répondu que le conseil à donner aux jeunes de la Colombie-Britannique ce n'était pas celui d'autrefois: «Allez dans l'Ouest, jeune homme», mais plutôt celui-ci: «Allez dans l'Est, jeune homme.» Pour lui l'Est, cela voulait dire le Manitoba.

Une voix: Comment le savez-vous?

M. Riis: C'est là que sont les emplois. C'est le but des migrations internes. Croyez-moi, il n'y en a pas en direction de la Colombie-Britannique.

La Banque royale du Canada a publié un rapport concernant le Manitoba en 1984 où il est dit que parmi les problèmes de la Colombie-Britannique figurent de sévères compressions budgétaires gouvernementales, des différends sociaux persistants, une baisse de confiance des consommateurs et des entreprises. Le président du Business Council of British Columbia a dit que l'économie ne s'était pas remise, qu'il n'y avait pas de reprise, et voilà ce que nous avons tous été portés à croire.

On pourrait poursuivre ainsi sans fin, énumérer les porte-parole des organismes économiques et financiers, tous analystes éminents dans leur domaine. Quand ils sont honnêtes, ils disent tous que l'avenir est très sombre en Colombie-Britannique sous la politique de compressions budgétaires et l'idéologie conservatrice du gouvernement du Crédit social. Presque tout l'argent recueilli en ce moment par la Bourse de Vancouver est placé à l'extérieur de la Colombie-Britannique. Cela en dit long sur ce que les investisseurs de la Colombie-Britannique pensent de l'avenir de leur province.

• (1120)

Il serait utile de s'orienter tout de suite vers une autre solution. Une des voies que j'ai indiquées, c'est cet attachement presque religieux à une économie de marché incontrôlée comme voie d'avenir pour l'économie. Il y a une autre voie, qui est celle suivie par le Manitoba. C'est l'emploi qui est la première priorité du gouvernement manitobain. Sa première priorité est de trouver des emplois valables et à long terme pour la population manitobaine. Le gouvernement manitobain pense que le chômage érode la croissance économique ainsi que la confiance des investisseurs et des consommateurs. Il pense que lorsque les gens ont du travail, ils peuvent alimenter l'activité économique voulue et faire marcher la consommation, et c'est cela vraiment qui relance la confiance des entreprises et l'investissement.

Les conservateurs estiment qu'il est nécessaire d'acheter les gens pour qu'ils adoptent certains comportements économiques. Ils veulent amener par la voie incitative les entreprises à s'étendre. Ils veulent offrir des incitations fiscales. Les entreprises n'ont pas besoin qu'on leur donne des pots-de-vin ou des incitations. Quand les forces du marché et la consommation sont là, les entreprises s'étendent. Mais elles refusent de le faire quand il n'y a personne pour acheter leurs biens et leurs services. Un gouvernement qui pense faire marcher les choses dans l'autre sens se trompe lourdement.

M. Schroeder, ministre des Finances de la province du Manitoba, a dit ceci: «Il est d'importance vitale que le gouvernement provincial adopte dès maintenant des mesures d'encouragement pour protéger nos points forts essentiels et développer nos moyens de faire avancer la reprise économique lorsqu'elle se produira.» En décembre 1982, il a dit: «Les tentatives de réduction du déficit par de fortes augmentations d'impôt ou par des compressions budgétaires ne feraient qu'aggraver les problèmes économiques actuels.» Le Manitoba a pris des mesures très concrètes qui ont fait baisser son taux de chômage. C'est la province du Manitoba qui a maintenant le plus bas taux de chômage du Canada. Le Manitoba est une province pauvre. Il n'est pas considéré habituellement comme une province prospère. Le gouvernement du Manitoba était sérieux lorsqu'il a dit que sa première priorité était la création d'emplois et le développement.

Le gouvernement du Manitoba a attaqué sur divers fronts. En 1983, il a créé une caisse de l'emploi. Il a affecté 200 millions de dollars à la création d'emplois. En 1983 seulement, il en a créé 21,000. Pendant le premier semestre de 1984, il en a créé 10,000. Pour réaliser le même degré de stimulation de l'emploi, il faudrait que le gouvernement fédéral dépense cinq milliards pour redonner du travail aux gens. Mais le gouvernement fédéral préfère dépenser douze milliards en prestations d'assurance-chômage, ou des centaines et des centaines de millions en bien-être social. Il préfère de beaucoup faire comme il a fait le mois dernier, dépenser 300 millions pour acheter des dollars canadiens. D'une semaine à l'autre le gouvernement dépense des centaines de millions pour acheter ses propres dollars et soutenir artificiellement le cours du dollar canadien, parce que M. Bouey tient mordicus à maintenir le dollar à 75c. américains. Nous dépenserons donc 300 millions de dollars ce mois-ci et peut-être encore 200 millions le mois prochain. A-t-on entendu un seul député conservateur dénoncer cette pratique à la Chambre et dire qu'on ne devrait pas dépenser ainsi l'argent des contribuables? On n'entend jamais rien de semblable tomber de la bouche des ministériels.

• (1125)

Je vais donner quelques exemples des programmes que permet de financer cette caisse de création d'emplois au Manitoba. Il y a d'abord la mise sur pied d'un centre de ressources technologiques auquel les principales entreprises d'informatique ont participé.

Je vois que mon temps de parole est presque écoulé.

M. Lewis: Tant mieux!

M. Riis: Les conservateurs disent que c'est tant mieux parce qu'ils ne doivent pas aimer qu'on leur signale que le Manitoba est la province canadienne où les investissements commerciaux sont le plus élevés par habitant au Canada et où l'on observe la venue de gens venus de l'extérieur parce que c'est là que se trouvent les débouchés dans l'ouest du pays. Le taux de chômage est le plus faible dans cette province qui, comme par hasard, est dirigée par un gouvernement néo-démocrate. Ce sont là des faits.

En conclusion, si le gouvernement était vraiment sérieux quand durant la campagne électorale il s'est engagé à faire de la création d'emplois sa grande priorité, il peut chercher des modèles à ses programmes. Il peut s'inspirer du gouvernement conservateur de la Colombie-Britannique qui est en train de ruiner l'économie de la province, ou s'inspirer de celui du Manitoba qui a édifié l'une des économies les plus fortes du pays. Il s'y crée en fait des emplois tous les jours, les gens viennent s'y établir, et les investissements gouvernementaux et la

confiance des consommateurs et des investisseurs ne cessent de croître. Tels sont les deux modèles qui s'offrent à lui.

Nous, du Nouveau parti démocratique, espérons qu'au moment où il élabore ses plans et se prépare à discuter de nouvelles orientations à la conférence des premiers ministres en fin de semaine, le nouveau gouvernement prendra exemple sur le Manitoba pour remettre l'économie canadienne sur pied et permettre aux chômeurs canadiens de recommencer à jouer un rôle utile dans la société et l'économie canadiennes.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'ai écouté l'intervention du député avec beaucoup d'intérêt. J'ai également lu la motion. Étant donné l'intérêt que le député prend aux travaux de la Chambre et étant donné qu'il y siège depuis 1980, se rappelle-t-il avoir jamais vu présenter une motion de l'opposiiton qui ait été aussi servile à l'égard des intérêts d'un parti politique dans une province?

M. Riis: Monsieur le Président, je crois comprendre la question. Je commencerai par faire remarquer que non seulement je siège ici depuis cinq ans, mais que je suis les travaux de la Chambre des communes depuis beaucoup plus longtemps. Je suis en outre un Canadien intéressé à la chose publique depuis 43 ans. Je crois que nous nous trouvons au point le plus crucial pour l'avenir de notre pays. Je ne pense pas que l'on ait présenté au cours des trois ou quatre dernières décennies un budget qui ait été plus important que celui qui s'en vient.

En tant que député de la Colombie-Britannique, je vois une certaine idéologie politique à l'œuvre dans l'économie. Nous pouvons citer de nombreuses personnes à part des politiciens de l'opposition qui estiment que cette approche est désastreuse et contribuera seulement à aggraver le chômage et à saper la confiance. C'est là un plan qui fera perdre toute confiance en l'avenir aux Canadiens, jeunes et vieux, de cette province.

Hier soir, je me suis entretenu avec cinq hommes d'affaires de Vancouver. Comme ce sont des dirigeants de l'économie, je leur ai demandé comment ils entrevoyaient la conjoncture économique pour les six prochains mois. Ils m'ont répondu que les six prochains mois ne nous réservaient absolument rien de bon et qu'on ne pouvait qu'espérer que la situation s'améliore après cela.

Voilà pourquoi nous estimons important que le gouvernement, qui en ce moment cherche vraiment, nous le savons, à relancer l'économie canadienne, s'inspire d'autres modèles. Il pourrait s'inspirer des modèles australien ou britannique, mais nous estimons qu'il est inutile qu'il aille chercher des modèles sur la scène internationale, alors qu'il en a deux ici même, au Canada, dont il pourrait tirer une leçon. C'est pourquoi nous avons choisi comme modèle la seule vraie réussite au Canada, qui se trouve par hasard le fait d'un gouvernement néo-démocrate. Je crois bien que même si le Manitoba était dirigé par quelque autre gouvernement, il demeurerait quand même pour nous la province idéale.

• (1130)

Voyons quels sont les modèles de réussite, monsieur le Président. Pourquoi s'inspirer des échecs? Cela nous en apprend un peu plus au sujet des conservateurs. Ils jettent un coup d'œil autour d'eux et disent: «Écoutez, l'économie de la Grande-Bretagne s'écroule; celle de la Colombie-Britannique s'écroule aussi. Prenons-les donc comme modèles». Nous disons qu'il nous faut nous inspirer d'autres économies. Pourquoi pas l'Australie, où le taux de chômage est aujourd'hui de 8 p. 100; la Suède ou la Norvège, où le taux de chômage est de 3 p. 100 à l'heure actuelle; ou encore l'Allemagne de l'Ouest qui a maintenant des taux d'intérêt de 5.5 p. 100?

Beaucoup se sont laissés prendre aux discours creux des conservateurs, à savoir que compte tenu de la réalité, il n'y a pas d'autre solution. Notre devoir, en tant qu'opposition vigilante et réelle, est de dire qu'il y a d'autres possibilités. La province du Manitoba en est une.

M. Wenman: Monsieur le Président, puisque le député craint que les emplois qui sont créés parce que le Canada parvient à se montrer compétitif sur l'immense marché de la défense, aux États-Unis ou ailleurs, ne soient pas à notre avantage, peu importe qu'il s'agisse de fabriquer des cure-dents, des matelas, des ordinateurs ou du matériel carrément militaire, accepterait-il que pour créer des emplois dans sa circonscription ou sa province, la Colombie-Britannique, des entrepreneurs canadiens se fassent concurrence? Le député est-il en faveur d'initiatives semblables, les soutiendrait-il?

M. Riis: Monsieur le Président, je dois dire, au nom de mon parti, qu'il ne nous semble pas que nous soyions obligés de soutenir des emplois et des initiatives économiques qui soient nécessairement liés à l'intensification de la puissance militaire des États-Unis.

Les maires des municipalités canadiennes réunis en assemblée ont réclamé que le gouvernement aménage les infrastructures urbaines dont les travaux pourraient atteindre des milliards de dollars. Ces projets ne sont pas seulement *souhaitables* mais *nécessaires*. Ils concernent le traitement des eaux usées, la construction d'usines d'épuration, de logements sociaux, notamment pour les personnes âgées, ainsi que l'aménagement de routes et de ponts. Voilà des installations dont nous pourrions profiter pendant des décennies, voire des générations. Combien de temps durent un char d'assaut, une balle de fusil? Quelle est la durée de la technologie militaire? Elle est déjà désuète après quelques semaines, quelques mois, quelques années tout au plus.

Nous croyons qu'il est plus que temps de mettre au point les mécanismes de soutien nécessaires à la mise en valeur de notre secteur secondaire, tertiaire et au-delà. Mais le gouvernement n'en fait rien. Il est en train de prendre la tangente et, si on veut, de maintenir le *statu quo*. En effet, il s'en remet aux grosses entreprises pour développer notre économie. J'entends un conservateur en face faire une remarque vraiment spirituelle. Il ne faut pas s'attendre à mieux.

M. Wenman: Que feriez-vous de Bristol-Myers à Winnipeg?

M. Riis: Aujourd'hui, le *Financial Post* nous apprend que les bénéfices des grosses sociétés pétrolières ont augmenté d'une fois et demie par rapport à l'année dernière. On y lit que leurs bénéfices sont maintenant aussi élevés qu'en 1980.

M. Wenman: Pourquoi ne me répondez-vous pas? Supprimeriez-vous 30,000 emplois que procurent les accords de défense au Canada?

M. Riis: Je suis en train de vous dire que nous savons ce qui peut se faire ici même au Canada pour développer notre économie. Nous possédons les ressources nécessaires à cette fin et nous pouvons compter sur la volonté des Canadiens, sur leur compétence et sur leurs capitaux.

Monsieur le Président, les néo-démocrates font confiance aux Canadiens. Nous n'avons pas besoin d'aller chercher des solutions à l'étranger. Nous avons au Canada de l'argent à investir et nous possédons la compétence voulue. Nous faisons confiance aux Canadiens et je voudrais bien que le gouvernement conservateur en fasse autant et qu'il croie en leurs aptitudes.

M. Wenman: Le député a montré un intérêt particulier envers le Manitoba. Veut-il enjoindre le gouvernement de M. Pawley de supprimer ces marchés grâce auxquels Bristol-Myers et divers autres employeurs importants donnent du travail aux gens, ou ne faudrait-il pas plutôt les élargir quand nous en avons la possibilité? Le député est-il en faveur de les développer en vue de créer des emplois ou préférerait-il mettre à pied 30,000 Canadiens qui travaillent pour l'industrie de la défense? Appuie-t-il, oui ou non, ce secteur?

M. Riis: Monsieur le Président, je comprends le point de vue du député. Je vais lui dire deux choses. Je n'ai certes pas l'intention de dicter une ligne de conduite aux gouvernements provinciaux. Ils sont fort capables de prendre eux-mêmes leurs décisions. Je ne fais que proposer d'autres solutions au gouvernement national.

Je crois que le meilleur moyen de tirer le maximum des dépenses fédérales, c'est de privilégier les secteurs de l'enseignement et de la fabrication. C'est dans ces domaines que les investissements publics sont les plus payants. Prenons le cas de notre secteur primaire. Pourquoi ne commencerions-nous pas à transformer chez nous nos matières premières? Autrement dit, pourquoi ne pas innover? Nous devrions ouvrir de nouveaux sentiers en matière de développement économique. C'est le rôle d'un gouvernement de tracer la voie. On l'a élu pour réorienter la politique publique, non pas pour perpétuer celle que les libéraux ont pratiquée pendant des années.

M. le vice-président: La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Nous allons reprendre le débat.

M. Allmand: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, dans un débat comme celui-ci, consacré à une motion néo-démocrate, il me semble que le gouvernement doit donner la réplique. Malheureusement, je constate qu'aucun ministre n'est à la Chambre.

Mme McDougall: Il y en a deux.

M. Allmand: Je croyais que le gouvernement devait donner la réplique au sujet de cette motion.

M. le vice-président: Je ne crois pas qu'il y ait là matière à invoquer le Règlement. Quelqu'un d'autre veut prendre la parole dans ce débat?

Mme McDougall: Monsieur le Président, je croyais qu'un député libéral devait prendre la parole le deuxième.

M. Allmand: C'est à vous de donner la réplique. Si vous n'avez rien à dire, fort bien.

M. le vice-président: Il n'y a pas là matière à invoquer le Règlement. Nous en sommes au débat et quelqu'un doit prendre la parole.

M. Allmand: Personne ne veut répondre.

M. le vice-président: Quelqu'un veut-il participer au débat?

Mme McDougall: Monsieur le Président, étant donné que le parti responsable de la crise actuelle ne tient pas à en parler, je prendrai volontiers la parole.

Des voix: Bravo!

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, c'est avec un vif sentiment de fierté que j'interviens dans le débat d'aujourd'hui. J'ai des racines au Manitoba car un grand-oncle y a établi son exploitation agricole à une époque où la vie n'était vraiment pas facile dans l'ouest du Canada et où il fallait une bonne dose de courage et même de témérité pour aller s'y installer. Je suis fière des gens de ma famille établis à Carman, au Manitoba, qui ont toujours été d'ardents partisans de notre parti et de nos principes politiques.

Je prends part au débat avec plaisir parce que mon ami et collègue l'a ouvert en abordant deux sujets qui m'intéressent. Il s'agit dans le premier cas des navires et des ports, et je fais remarquer que le Manitoba est l'une de nos provinces qui possède une zone littorale. Je voudrais aussi citer Robert Louis Stevenson, l'auteur préféré de mon ami et collègue:

> On n'échappe pas à ses faiblesses; il faut parfois les vaincre ou périr; et quand il le faut, pourquoi attendre . . . ?
>
> Jamais l'homme n'a été aussi bien inspiré que lorsqu'il a bâti des cathédrales.

Nous tentons de recommencer à bâtir notre pays comme on bâtit les cathédrales.

Une autre raison pour laquelle il me fait plaisir de prendre part au débat, c'est qu'il soulève d'importantes questions économiques et financières sur lesquelles nous, du côté ministériel, tentons de tenir un débat intelligent. Il est réjouissant de voir les députés de l'opposition se rendre à notre invitation et se joindre au débat national sur les nouvelles orientations que définit le gouvernement actuel. Nous avons ainsi l'occasion de discuter des questions d'une manière que je souhaite rationnelle et constructive. A cette fin, je vais faire abstraction du fait que la motion insiste davantage sur les questions politiques que sur les questions économiques ou même la vision des choses de Robert Louis Stevenson.

Je félicite avec empressement tout gouvernement provincial qui propose des programmes positifs favorables à la croissance économique et à la création d'emplois. Pour tout ce que le gouvernement du Manitoba a accompli dans ce sens, je lui dis «chapeau» et l'encourage à poursuivre ses efforts.

Étant donné que la motion prend le Manitoba en exemple, je voudrais examiner un peu les faits pertinents. Tout d'abord, la situation de l'emploi. Le taux de chômage du Manitoba, de 8.5 p. 100 en janvier, était, avec celui de la Saskatchewan, le plus faible de toutes les provinces et sensiblement inférieur à la moyenne nationale de 11.2 p. 100. Il se peut que les auteurs de la motion aient oublié de complimenter en même temps la Saskatchewan. De toute façon, j'espère que l'omission n'a rien à voir avec le fait que la Saskatchewan est dirigée par un gouvernement progressiste conservateur.

• (1140)

Voyons maintenant quel est le pourcentage d'accroissement de l'emploi au Manitoba depuis la fin de la récession. La hausse, de 6.3 p. 100, est légèrement supérieure à la moyenne nationale de 6.1 p. 100 mais inférieure au taux de 8 p. 100 ou plus dans l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Québec et en Ontario. La perte d'emplois au Manitoba pendant la récession, qui s'établit à 4.3 p. 100, était moindre que la moyenne nationale de 5.2 p. 100. En d'autres termes, la situation de l'emploi y a été plus stable sans accuser beaucoup de croissance.

Depuis que le gouvernement a pris les rênes du pouvoir en septembre, il s'est créé 64,000 emplois au Canada et le taux de chômage a fléchi. Le taux de création d'emplois a été de 1,200 p. 100 plus rapide au cours des quatre derniers mois qu'au cours de la même période l'an dernier. Je signale aussi que, selon une information récente, on prévoit que le taux de croissance économique du Manitoba sera à peu près égal à la moyenne nationale.

De toute évidence, il ne sert pas à grand-chose de vouloir tirer des conclusions hâtives à propos du succès ou de l'échec d'un ensemble donné de lignes de conduite économiques sur une période relativement courte. On pourrait dire que le fait d'ébaucher de telles théories est inoffensif si cela ne dénotait pas, comme le fait clairement la motion à l'étude, une tendance persistante à chercher des solutions simplistes aux difficiles problèmes économiques et financiers auxquels nous faisons face au Canada. Le discours du trône, la déclaration économique, la conférence des premiers ministres et le sommet national sont tous des éléments de notre programme de renouveau de l'économie canadienne. Ces divers éléments et le processus consultatif sont essentiels si nous voulons obtenir le consensus nécessaire pour nous préparer à un avenir souriant et prospère. Nous avons décidé d'accorder la plus haute priorité au renouveau de l'économie canadienne et de nous occuper avant tout de la croissance économique, des débouchés commerciaux et de la création d'emplois.

C'est adopter une attitude simpliste et même malveillante que d'attribuer la création d'emplois dans les provinces aux lignes de conduite des gouvernements provinciaux tout en blâmant le gouvernement fédéral pour le problème général de chômage qui touche l'ensemble du pays. Les dépenses du gouvernement fédéral au Manitoba ont dépassé de beaucoup les recettes fiscales de cette province. Ces dépenses ont pris la forme de traitements versés aux employés fédéraux, d'allocations familiales, de prestations d'assurance-chômage, de pensions de vieillesse et de transferts fédéraux-provinciaux dans le cadre de programmes comme la péréquation, l'assurance-hospitalisation, l'assurance-maladie, l'enseignement postsecondaire et l'assistance sociale en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

Le gouvernement fédéral a montré qu'il voulait assurer le bien-être des Canadiens. Nous tenons encore essentiellement à assurer ce bien-être, peu importe la région où habitent les Canadiens. Voilà pourquoi le gouvernement a élaboré les lignes de conduite nécessaires pour que l'ensemble de l'économie canadienne ait à nouveau les moyens de prendre de l'expansion et de créer de nouveaux emplois durables. Je tiens à souligner à l'intention des députés d'en face le mot «durable», parce qu'il revêt une importance critique dans le processus économique que le gouvernement veut favoriser.

Si je puis me pencher une dernière fois sur la situation au Manitoba, et je rappelle aux députés d'en face que l'idée vient d'eux, on constate en effet que l'État a dépensé beaucoup pour créer des emplois. Environ 200 millions de dollars par an ont été dirigés vers les petites et les moyennes entreprises par l'entremise de la caisse de création d'emplois du Manitoba en 1983-1984, quoique certains économistes soutiennent que ce programme représente non pas de nouvelles initiatives, mais plutôt un remaniement des anciens programmes. De toute façon, le nouveau programme a créé des emplois qui ont duré en moyenne 13 semaines.

Même si les programmes de ce genre sont nécessaires, ce qu'il nous faut vraiment, ce sont des emplois à long terme. Au Manitoba, on s'inquiète beaucoup du fait que l'on n'insiste pas assez sur les investissements du secteur privé, qui produisent de telles occasions d'emplois. En outre, dans son budget de l'année dernière, le gouvernement du Manitoba a montré qu'il avait, de fait, changé son fusil d'épaule et qu'il cherchait maintenant à créer surtout des emplois à plus long terme.

Nous sommes heureux des efforts déployés par les gouvernements de toutes les provinces pour répondre aux besoins économiques à court et à long termes. Nous sommes particulièrement heureux que d'autres gouvernements reconnaissent de plus en plus la nécessité de s'attaquer aux causes de notre faiblesse économique au lieu de se contenter d'en supprimer les symptômes en empruntant de plus en plus d'argent. Les problèmes que nous devons au parti libéral, notamment la situation financière du gouvernement du Canada, des déficits records et une dette accumulée qui augmente rapidement, sont justement une manifestation d'une telle philosophie. C'est pour cela que je ne comprends pas pourquoi le parti libéral a décidé de ne pas parler de cette question. Le gouvernement antérieur se concentrait tellement sur la façon de traiter les symptômes de l'économie que ses lignes de conduite sont devenues une partie du problème; il dépensait comme s'il n'y avait pas de lendemain. Il avait raison, mais seulement en ce qui concerne son propre avenir politique. Malheureusement, il a laissé beaucoup de lendemains qui coûtent très cher à tous les Canadiens.

Nous essayons d'éliminer la cause de notre faiblesse économique en nous attaquant à la masse croissante de la dette nationale. Cela fait partie de notre programme global qui consiste à construire une économie saine et en pleine expansion qui créera des emplois et des débouchés économiques. D'autres orateurs auront plus de temps pour parler de la situation financière du gouvernement. Je me contenterai de dire que, pour l'instant, l'utilisation des stimulants fiscaux conformistes que propose la motion à l'étude n'entraînerait une expansion économique que des plus éphémères. Le tort que cela causerait au climat de confiance se refléterait sur l'investissement dans le secteur privé et cela réduirait d'autant la capacité financière future du gouvernement de favoriser la croissance économique. Bref, nous ne pouvons pas continuer dans cette voie.

Je rappelle aux députés d'en face qu'on ne peut pas traverser une rivière en deux enjambées. Il faut du temps et bien des pas pour nous rendre où nous voulons aller. Nous avons déjà fait quelques pas dans la bonne voie. Il est donc essentiel de remettre de l'ordre dans les finances gouvernementales, dans le

cadre du programme de renouveau économique que le gouvernement a proposé au Canada et à la Chambre, d'abord en le débattant ici-même, ensuite en consultant le peuple canadien et finalement en prenant les mesures appropriées.

Contrairement à ce qu'affirme la motion à l'étude, le gouvernement a entrepris de réduire les dépenses gouvernementales en tenant compte étroitement de la croissance économique et de la création d'emplois. Il est absolument ridicule d'affirmer que l'économie a perdu ses principaux supports du fait des restrictions imposées par le gouvernement. En réalité, même après les réductions de dépenses et autres mesures annoncées en novembre, nous injecterons au cours de la prochaine année financière environ 7 milliards de dollars en plus que ne le prévoyaient les chiffres du déficit de l'ancien gouvernement. En fait, la motion semble nous dire que ces 7 milliards supplémentaires de même que tous les déficits sans cesse plus élevés des dernières années ont contribué bien peu, s'ils l'ont fait, à la création d'emplois dont les Canadiens ont besoin. C'est précisément le problème auquel le gouvernement s'est attaqué par une gestion saine du déficit et de la dette. Nous voulons régler le problème avant qu'il ne dégénère en crise.

Dans son plan d'action, le gouvernement a entrepris de redéfinir son rôle afin de constituer un cadre plus favorable à la croissance économique et à la création d'emplois. Cela suppose qu'il supprimera les obstacles au changement et à l'innovation afin de permettre à l'entreprise privée de soutenir la concurrence mondiale. Nous voulons favoriser les nouveaux investissements dans un climat propice à la naissance et à la croissance de nouvelles entreprises. Nous allons atteindre ces objectifs d'une façon équitable et ouverte, dans l'esprit de compassion et de tolérance qui caractérise la société canadienne et pour une bonne part, les antécédents de notre parti. Cependant, le gouvernement a lui seul ne pourra mettre en branle ce renouveau économique. Nous nous sommes engagés à changer des choses et aussi à consulter la population. Nous voulons que tous les éléments de la société nous aident à planifier l'avenir. Nous savons qu'en soi ce processus de consultation est un défi, un défi trop difficile pour nos trop nombreux vis-à-vis qui ne peuvent résister à la tentation de remplacer un vrai débat par de l'opportunisme strident.

Mais notre méthode est la bonne. De plus en plus de groupes et de particuliers font connaître leurs vues sur les nombreuses questions à l'étude. Le gouvernement élu par le peuple canadien est à l'écoute car, contrairement à certains de nos vis-à-vis, nous n'avons pas toutes les réponses! Nous sommes à l'écoute parce que nous avons décidé de changer la façon dont le gouvernement élabore ses politiques. C'est pour cela que nous avons été élus et nous comptons bien remplir notre rôle.

• (1150)

Il y a quelques instants, j'ai signalé qu'après quelques mois de pouvoir, il est difficile de prouver que ce sont les politiques du nouveau gouvernement qui sont directement responsables de toutes les nouvelles économiques, bonnes ou mauvaises, que l'on pourra déterrer à l'occasion d'un débat donné. La motion proposée aujourd'hui prête facilement à une manœuvre semblable. Cependant, nous regardons avec objectivité la façon dont l'économie progresse ainsi que l'évolution des différents indicateurs de la consommation et de la confiance des entreprises. Nous avons beaucoup plus de raisons de nous réjouir que ne le donne à penser l'attitude défaitiste de nos vis-à-vis. Et je pourrais ajouter que nous nous faisons une idée assez réaliste du temps qu'il faudra pour surmonter tous les maux économiques et fiscaux qui se sont accumulés au cours des années.

Nous avons entrepris la longue et difficile tâche de refaire les bases d'une croissance économique soutenue. Pour y parvenir, nous devrons réparer beaucoup d'erreurs commises par l'ancien gouvernement libéral. Ces erreurs faisaient partie de la situation politique dont notre gouvernement a hérité. Je ne pense pas que les Canadiens aient envie d'avoir un autre gouvernement qui rénove la maison en colmatant les lézardes des murs ou encore en recouvrant les cloisons avec des billets empruntés.

Déjà la reconstruction économique a pris un bon départ qui assurera sa croissance et produira des emplois durables pour les Canadiens. Le processus de consultation bat son plein et il en sera ainsi jusqu'à l'exposé budgétaire. Nos vis-à-vis ont encore le temps de participer d'une façon positive à ce processus et j'espère qu'ils accepteront cette invitation. Tout au moins, je leur demanderais d'examiner toutes les preuves et d'adopter un point de vue objectif sur les perspectives d'avenir.

Voyez combien d'emplois ont été créés en quelques mois et comme le taux de chômage a baissé par rapport au début de 1984. Le taux de croissance économique, pour sa part, a atteint 7.6 p. 100 au troisième trimestre. Le taux de croissance du produit intérieur réel, en novembre, a été de 1.2 p. 100, soit un taux annuel de 15.4 p. 100. Voyez l'augmentation des expéditions et des nouvelles commandes des fabricants, en novembre également, qui ont toutes deux progressé de 8 p. 100 ou plus d'une année à l'autre. Voyez les ventes au détail qui ont augmenté de 10.4 p. 100 par rapport au même mois de l'année précédente.

Je pourrais continuer cette énumération, mais je n'ai pas l'intention d'épuiser le réservoir des nouvelles encourageantes plus qu'il ne le faut pour prouver que chaque mois, ou chaque trimestre, nous apporte de bonnes nouvelles. Nous savons tous que nous nous heurtons à de graves problèmes économiques que nous devons résoudre à long terme et avec sérieux, ce qu'a fait et continuera de faire le gouvernement pendant toute la durée de son mandat.

Même si la motion à l'étude mérite d'être prise au sérieux à bien des égards, elle soulève certaines questions-clé à débattre, ce que notre parti est tout à fait disposé à faire. En même temps, je regrette que la motion témoigne d'une attitude qui a contribué à dresser certains obstacles fondamentaux, lesquels entravent notre croissance économique et la création efficace d'emplois dans notre pays. Cette attitude attribue au gouvernement beaucoup plus de pouvoirs qu'il n'en possède en réalité ou qu'il ne devrait en avoir pour agir dans des domaines où de particuliers canadiens, dans le secteur privé, sont mieux à même d'agir. C'est une attitude qui, pire encore, justifierait par les échecs passés du gouvernement le maintien de la vieille politique libérale de faillite, qui consiste à emprunter et dépenser sans fin. C'est cette politique qui explique le gâchis actuel.

En raison des excès passés, le gouvernement ne peut user de ses moyens financiers, ce qui aurait pu être parfaitement faisables pour soutenir la croissance économique et la création d'emplois et rien ne pourra se faire tant que nous n'agirons pas pour rétablir la responsabilité financière, la confiance et la

croissance du secteur privé, où seront créés des emplois durables pour les Canadiens. Nous avons déjà commencé à agir dans ce sens, mais il ne faut pas prendre de raccourcis de crainte d'aggraver les problèmes dont parle la motion à l'étude.

Puisque le député qui a proposé la motion n'écoutait pas au début de mes observations, je vais répéter ma citation de Robert Louis Stevenson, que voici:

On n'échappe pas à ses faiblesses; il faut parfois les vaincre ou périr; et quand il le faut, pourquoi attendre . . . ?

M. Allmand: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre, mais je voudrais d'abord faire une remarque. Elle ne semble pas comprendre que la motion d'opposition rédigée par un député néo-démocrate s'adressait au gouvernement. La motion exhorte ce dernier à prendre certaines mesures et ce n'est ni à moi ni au parti libéral d'y répondre, mais au gouvernement. Nous participerons à ce débat, mais plus tard. La ministre devrait être un peu plus modeste dans sa première intervention à la Chambre dans le cadre de ce débat et lorsqu'elle fait des déclarations ridicules pour déterminer qui doit répondre aux motions qui s'adressent au gouvernement. Elle a fini par y répondre. Pendant un moment, nous ne savions par si le gouvernement avait ou non quelque chose à dire à ce sujet.

Dans ses remarques, la ministre a dit entre autres que le chômage est un problème critique, qu'il faut procéder par étapes et que sa solution prend du temps. Elle a ajouté que nous ne connaissons pas toutes les réponses et que nous devons tenir des consultations. Dans ce cas, peut-elle nous expliquer pourquoi le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré le 5 juillet dernier, à Prince-Albert, durant la campagne électorale: «Vous allez voir des dizaines de milliers d'emplois créés dès que le nouveau gouvernement aura été assermenté»? C'est ce que son parti a dit aux Canadiens durant toute la campagne. Puis il a déclaré qu'il avait des réponses immédiates et simples. Aujourd'hui la ministre dit que nous devons procéder en deux étapes, qu'il nous faut du temps, que nous devons tenir des consultations. Elle dit aujourd'hui que le gouvernement n'a pas toutes les réponses. Il a donc dupé les Canadiens durant la campagne électorale. Comment la ministre peut-elle concilier ses déclarations de ce matin à la Chambre avec celles de son chef à Prince-Albert le 5 juillet dernier?

Mme McDougall: Monsieur le Président, le député n'a pas écouté ce que nous disons depuis quelques mois. Nous avons parlé directement d'emplois. Nous avons parlé d'emplois durant toute la campagne et c'est à nous qu'on doit au moins une partie des emplois créés depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement. Si le parti libéral était au pouvoir, il s'arrogerait le mérite de tous les emplois créés. Nous sommes plus modestes, monsieur le Président. Il y a dans le secteur privé et dans les syndicats des gens réfléchis qui s'évertuent, il faut le reconnaître, à créer des emplois pour les Canadiens.

Des emplois ont été créés cet automne. D'autres le seront cet hiver, au printemps et depuis 1985 jusqu'en 1988. Puis, après notre réélection, nous continuerons à créer des emplois.

Si les dépenses gouvernementales étaient la solution aux problèmes nationaux, comme le député libéral voudrait nous le faire croire, pourquoi alors le chômage et le déficit ont-ils augmenté au même rythme pour atteindre des sommets sans précédent? Je ne suis pas la seule à m'exprimer ainsi, car de nombreux économistes du secteur privé ont observé l'évolution de notre situation avec pessimisme.

Je peux également faire remarquer que les contribuables canadiens sont imposés plus lourdement que ceux de la plupart des autres pays et il est très difficile pour ceux qui travaillent dans le secteur privé et qui acquittent ces impôts de créer des emplois, étant donné qu'ils doivent rembourser l'énorme dette accumulée par le gouvernement précédent. Je crois que nous remédions rapidement à ce problème que nous traînons depuis 20 ans.

En outre, les Canadiens se rendent compte que nous ne perdons pas de temps. Les Canadiens ont réagi de façon très positive. J'ai eu moi-même 10 ou 12 consultations avec des groupes qui m'ont dit faire confiance au programme économique que nous tentons d'appliquer. Non seulement ils nous ont accordé leur appui, mais ils se proposent de reprendre leur rôle dans le secteur privé et de nous venir en aide.

Je trouve également très encourageants les accords signés avec Terre-Neuve, qui permettront de créer d'autres emplois dans cette province. Nous savons tous que le gouvernement précédent avait été incapable de s'entendre avec cette province et que tout demeurait en plan. Terre-Neuve était découragée et croyait que le gouvernement fédéral ne se rendait pas compte de l'état de ses ressources et des défis qu'elle devait relever. Nous avons adopté une nouvelle approche dont nous sommes tous très fiers. Nous sommes fiers des répercussions de l'accord et du fait que le gouvernement terre-neuvien ainsi que le gouvernement fédéral aient réussi à s'entendre. Ils ont agi ainsi pour relever le défi et créer des emplois dont la province a désespérément besoin. Je ne peux guère en dire davantage sur les réalisations du gouvernement sous ce rapport, sur l'échec lamentable du gouvernement libéral qui n'a fait preuve d'aucun esprit d'initiative dans ce domaine avant notre arrivée au pouvoir.

• (1200)

M. McKenzie: Monsieur le Président, je voudrais féliciter la ministre de ses efforts et d'avoir signalé qu'il aurait fallu mentionner la Saskatchewan dans cette motion à cause de l'importante relance économique que cette province connaît.

Cette motion pose des problèmes. Les députés de l'opposition ont parlé des politiques honteuses du gouvernement et ils rejettent les majorations d'impôt. Je voudrais demander à la ministre si elle approuve l'impôt sur la feuille de paye que prélève le gouvernement manitobain. Cet impôt est un fardeau superflu qui écrase les entreprises du Manitoba. Ces dernières connaissent des temps assez difficiles sans avoir à acquitter des impôts supplémentaires. Je ne comprends pas cette motion. Elle fait état de l'opposition du Nouveau parti démocratique aux impôts, mais il n'y est pas question de l'impôt sur la feuille de paye prélevé au Manitoba.

Quand cet impôt a tout d'abord été établi, les taux d'intérêt étaient plus élevés et les achats des consommateurs avaient baissé. Les entreprises ne pouvaient donc pas répercuter sur le consommateur cet impôt de 1.5 p. 100. Je parlerai de cet impôt de façon plus détaillée cet après-midi. Cet impôt a uniquement servi à alimenter l'inflation et à aggraver le chômage. La ministre donnera-t-elle l'assurance que le nouveau gouvernement n'établira pas un impôt semblable à celui qui est prélevé au Manitoba, car ce prélèvement fiscal a freiné la croissance tout en aggravant le chômage?

Mme McDougall: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Je ne tiens pas du tout à faire des commentaires sur les politiques que le gouvernement du Manitoba met en œuvre pour réaliser son programme. Je suis certain que ce gouvernement comprend, tout comme le gouvernement fédéral, les difficultés qu'ont les petites et moyennes entreprises à payer ces taxes sur les salaires. Les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral et les municipalités le comprennent tous.

De toute évidence, le gouvernement du Manitoba fait des efforts pour surmonter une difficulté, tout comme le gouvernement fédéral. Je voudrais faire une réflexion importante à cet égard; nous ne songerions pas à insinuer que le gouvernement du Manitoba devrait modifier ses politiques pour permettre au gouvernement fédéral de réaliser son programme. Nous espérons que les députés comprendront que le gouvernement fédéral a été chargé par les Canadiens de relever le défi de la création d'emplois pour l'avenir. Ce faisant, le gouvernement s'attend à ce que les provinces le respectent autant qu'il les respecte. Nous savons que c'est important au Canada, parce que c'est un pays constitué de nombreuses régions fortes qui ont une personnalité et des problèmes différents. Tous les Canadiens sont très fiers de leur région ou de leur province. Nous essayons tous d'atteindre le même objectif—d'édifier un Canada prospère où il y a des emplois pour tous ceux qui en veulent et qui en ont besoin.

M. Baker: Monsieur le Président, la ministre a dit qu'elle s'intéressait aux vraies discussions. Dans son allocution, elle a comparé à trois reprises le nombre d'emplois créés depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir au nombre d'emplois créés l'année dernière. La ministre se rend-elle compte que, depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir, on a créé moins d'emplois mensuellement dans le pays que sous le régime Turner? Sait-elle que le gouvernement actuel a créé moins d'emplois que le gouvernement Trudeau pendant ses trois derniers mois? Le nombre d'emplois créés s'élèvait à 33,000 par mois sous le gouvernement Turner et à 32,000 par mois durant les trois derniers mois du gouvernement Trudeau. Sous le gouvernement actuel, le nombre d'emplois créés a été de 27,000 par mois.

Si la ministre s'intéresse à de vraies discussions, elle ne devrait pas comparer les chiffres à ceux de l'année dernière ni à ceux de l'époque de sir John A. Macdonald. Elle devrait être honnête. La ministre voit-elle pourquoi cet argument n'est pas valable? Dira-t-elle à ses collègues du cabinet—et surtout au ministre des Finances (M. Wilson) et au premier ministre (M. Mulroney)—de ne pas se servir de cet argument parce qu'il est complètement fallacieux?

Mme McDougall: Monsieur le Président, je connais les chiffres cités par le député. Je lui signale que le régime Turner s'est pratiquement limité à une campagne électorale. Les députés assis de l'autre côté de la Chambre faisaient leur campagne, laissant le pays faire ce qu'il fait le mieux, laisser évoluer l'économie. De nouveaux emplois ont été créés l'été dernier alors que les députés libéraux n'étaient pas à Ottawa.

Des voix: Bravo!

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, je me réjouis de participer à ce débat qui porte sur le problème que les Canadiens tiennent pour le plus grave à l'heure actuelle. Selon les résultats d'un sondage Gallup publiés le 28 janvier 1985, 56 p. 100 des personnes interrogées ont en effet déclaré que le chômage était le problème le plus grave au Canada.

Je ne suis pas en mesure de commenter la situation au Manitoba, mais je suis sûr que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) ne manquera pas de le faire cet après-midi. Je crois savoir que cette province a obtenu du succès, contrairement aux provinces conservatrices, parce qu'elle a profité pleinement de plusieurs programmes fédéraux mis en œuvre depuis un an ou deux.

Si je ne suis pas en mesure de commenter les programmes d'emploi du Manitoba, je suis parfaitement capable de commenter les politiques du gouvernement actuel. L'été dernier, tant avant que pendant la campagne électorale, les députés conservateurs ont promis des emplois par milliers. Il y a quelques minutes, je citais les propos que le premier ministre (M. Mulroney) a tenus à Prince-Albert le 5 juillet dernier. A cette occasion, il a dit que son gouvernement, sitôt assermenté, créerait des dizaines de milliers d'emplois.

Si nous comparons les promesses électorales du parti au pouvoir en matière d'emplois aux propos que la ministre a tenus aujourd'hui à ce sujet, et que je tiens pour beaucoup plus raisonnables, nous devons conclure que ce parti a trompé les Canadiens en feignant d'avoir réponse au problème. Il disait qu'il savait comment le régler et qu'il disposait des moyens de le faire. Aujourd'hui, la ministre a déclaré très justement que le gouvernement ignore comment régler le problème et qu'il doit procéder à des consultations. Elle a déclaré qu'on ne pouvait franchir une rivière en deux enjambées. Quand je lui ai demandé de concilier si possible les propos qu'elle a tenus aujourd'hui avec ceux qu'elle tenait au cours de la campagne électorale, elle a dit toutes sortes de choses sans jamais me répondre. Le gouvernement n'a pas de solution à proposer. A l'instar de beaucoup de ses collègues, la ministre a reconnu que le gouvernement devra consulter à gauche et à droite dans l'espoir d'en arriver à un consensus. Ce qui signifie qu'au lieu de montrer la voie, le gouvernement va suivre l'opinion publique et n'interviendra que s'il y a consensus, et encore, il n'est pas certain qu'il soit en mesure de le faire. Si j'apporte cette restriction, c'est que nous avons vu à quoi les consultations ont abouti jusqu'ici.

Depuis qu'il a été élu, qu'a fait le gouvernement pour réduire le chômage? La seule décision d'importance qu'il ait prise, immédiatement après les élections, c'est celle de remettre en œuvre pour la durée de l'hiver le programme Canada au travail. C'est un programme dont le gouvernement libéral avait pris l'initiative. Le gouvernement actuel déclare qu'il ne veut pas diriger directement l'économie, créer directement de l'embauche ou tenter de régler les problèmes à coups d'argent, mais il a bel et bien remis en œuvre pour la durée de l'hiver le programme Canada au travail et s'en attribue tout le mérite. Le programme en question ressemble à s'y méprendre à celui que nous avions mis en œuvre l'hiver dernier et l'année précédente.

Qu'a fait d'autre le gouvernement? Après avoir tergiversé pendant deux mois, il a annoncé un programme d'emplois d'été. Dans ses grandes lignes, ce programme ressemble beaucoup à notre programme Été Canada de l'année dernière, bien qu'il dispose de moins de ressources et qu'il fasse grandement appel aux grandes entreprises. Après deux mois de consultations, le gouvernement a présenté un nouveau programme qui ne diffère guère de son prédécesseur. Il l'a baptisé différemment, il en a remanié les éléments, mais le plus grand changement qu'il ait apporté, c'est de compter massivement sur les grandes entreprises, ce qui nuit d'ailleurs au programme. Cependant, le gouvernement n'a rien proposé d'original ou de nouveau pour régler le problème des emplois d'été. Il n'a rien proposé non plus de précis pour solutionner le chômage.

• (1210)

Que fait le gouvernement, monsieur le Président? Il procède à des compressions ici et là. Tout d'abord, il annule le programme Première chance, qui avait non seulement été promis, mais qui avait également reçu l'approbation du Conseil du Trésor. Ce programme aurait permis de former 100,000 jeunes par année pendant cinq ans au coût de un milliard de dollars par année. On l'a annulé et remplacé par un projet-pilote dans le cadre duquel on formera 4,000 jeunes par année au coût de 27 millions de dollars. Ainsi, le gouvernement a abandonné un programme qui aurait permis de lancer une offensive de grande envergure. Il reconnaît que le problème persiste, mais pour le résoudre, il met simplement en œuvre un petit-projet pilote insignifiant intitulé «Option Formation Jeunesse» qui ne touchera que 4,000 jeunes par année au coût de 27 millions de dollars.

En outre, le gouvernement a réduit de 432.3 millions de dollars le budget du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, qui est censé s'occuper de ces problèmes. Les crédits affectés à l'aide à la création d'emplois ont été réduits de 200 millions de dollars. Les programmes de mobilité, les services d'emploi et la formation professionnelle générale ont subi respectivement des compressions de 2.8 millions de dollars, 1.3 million de dollars et 40 millions de dollars. Le gouvernement a annulé le programme Été Canada, puis l'a remis en œuvre sous un nom différent après y avoir apporté quelques modifications mineures. En outre, le Régime canadien de prêts aux étudiants qui aide les étudiants à financer leurs études et leurs stages de formation a subi une compression de 5 millions de dollars. Dans le cas du programme d'échanges de jeunes travailleurs, la compression a été de 3 millions de dollars. Environnement 2000, qui offre des emplois dans les domaines de la conservation, de la gestion des forêts et de la protection de l'environnement, a vu ses crédits réduits de 22.8 millions de dollars. Le programme pour les jeunes entrepreneurs a subi une compression de 10 millions de dollars. Katimavik, un excellent programme s'adressant aux jeunes, a subi une coupe sombre de 30 millions de dollars et dans le cas de Parcs Canada, la compression a été de 19.5 millions de dollars.

Ainsi, au cours de leurs quelques mois au pouvoir, les conservateurs n'ont pris aucune nouvelle mesure concrète, afin de résoudre le problème du chômage. Travail Canada, qui était notre programme de création d'emplois d'été, a été reconduit, mais rien de plus. Le gouvernement a sabré dans beaucoup de programmes qui favorisaient la création d'emplois. Voilà son bilan jusqu'à maintenant.

M. Foster: PC signifie «pauvre Canada».

M. Allmand: Le gouvernement est toujours à la recherche d'une politique, d'un programme. Il a cependant des conceptions générales dont le ministre des Finances (M. Wilson) et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) ne cessent de nous faire part.

A ce stade-ci, je me dois de formuler une observation. Nous tenons un débat sur le chômage, le plus grave problème dont souffre le pays selon 56 p. 100 des Canadiens, et je dois dire que je suis extrêmement surpris de l'absence de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et du ministre des Finances. Deux ministres d'État sont parmi nous et je les en félicite, mais cela montre avec quel sérieux le gouvernement s'occupe de ce problème des plus graves.

M. Lewis: J'invoque le Règlement.

M. Allmand: Il n'y a personne sur les premières banquettes et la ministre d'État est ici pour répondre à la très grave accusation . . .

M. le vice-président: Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) invoque le Règlement et je crois que c'est pour signaler au député qu'il ne devrait pas faire mention de l'absence ou de la présence de députés.

M. Lewis: C'est exact, monsieur le Président.

M. le vice-président: Le député devrait le savoir, à mon avis.

M. Lewis: Cela va à l'encontre de l'étiquette parlementaire. Si ma mémoire est bonne, nous ne l'avons jamais fait lorsque nous étions dans l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Un peu de légèreté a toujours sa place dans un débat sérieux, mais c'est avec plaisir que je ferai parvenir au député certaines citations tirées du hansard qui montrent que lorsque les ministériels étaient dans l'opposition, ils soulevaient cette question presque quotidiennement.

M. Lewis: Je ne m'en souviens pas.

M. Allmand: Le gouvernement conservateur n'a aucun programme tendant à résoudre le problème du chômage ni aucun projet bien défini, mais il a quand même énoncé une politique générale selon laquelle si le gouvernement se retire plus ou moins de la scène, s'il ne se mêle plus de la création directe d'emplois et cesse d'essayer de résoudre les problèmes à coups de dollars, pour reprendre les termes des ministériels, le secteur privé prendra sa place et créera des milliers d'emplois. On nous dit que les affaires reprendront dans les différents domaines d'où le gouvernement se retira.

Bien entendu, M^me^ Thatcher en Grande-Bretagne a épousé cette théorie et, si je ne me trompe, le taux de chômage dans ce pays est de 13 p. 100. Je ne dis pas que c'est la seule raison de ce taux élevé de chômage, je suis persuadé qu'il y en a d'autres également, mais il est faux de dire que ce genre d'attitude est la solution au problème du chômage. Il est vrai qu'aux États-Unis le taux de chômage a baissé, mais c'est en raison d'un très fort secteur de fabrication et de construction dans le domaine militaire. Les budgets de fabrication d'armements, aux États-Unis, ont augmenté, ce qui a accru l'emploi. Mais l'on produit des biens qui sont destinés à faire la guerre et je ne pense pas que, à long terme, ce soit la bonne façon de résoudre les problèmes économiques ou de diminuer le chômage.

En tant que libéral, je désapprouve la politique fondamentale du gouvernement conservateur. On nous dit qu'à long terme nous nous apercevrons de son bien-fondé. J'en doute beaucoup. Pendant qu'elle parlait, j'aurais aimé rappeler à l'honorable ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall) que le ministre des Finances a déclaré le 8 novembre que le chômage ne baissera que si les taux d'intérêt tombent aux États-Unis mais que, au mieux, il restera à 9 p. 100 environ pendant tout le reste de la décennie. Par conséquent, le ministre des Finances du parti conservateur nous dit qu'il ne peut réellement pas faire grand-chose contre le chômage au Canada, que tout dépendra des taux d'intérêt aux États-Unis et, de toute façon, qu'il y aura toujours environ 9 p. 100 de chômeurs pendant tout le reste de la décennie. Est-ce là ce que le gouvernement conservateur veut faire pour résoudre le chômage? C'est ce que déclarait le ministre des Finances le 8 novembre.

M. Hopkins: C'est comme tout le reste, c'est une politique qui nous vient de Washington.

M. Allmand: Exactement. Je voudrais également faire remarquer aux députés que l'attitude du parti conservateur diffère aussi de celle que ce parti avait sous la direction de M. Clark et de M. Diefenbaker. Ces deux gouvernements conservateurs croyaient au moins aux programmes d'emploi direct. Je pense que c'est M. Diefenbaker, au début des années 60, qui a lancé le programme de travaux d'hiver. Il croyait donc à l'emploi direct. Mais maintenant, c'est l'ère du nouveau conservatisme. On se retire dans l'espoir que le secteur privé prendra la place.

A mon avis, cela ne marchera pas chez nous. Les plus grandes périodes de prospérité et de création d'emplois que nous ayons eues ont été associées à ce que l'on pourrait appeler les régimes d'économie mixte. Ce sont les périodes où le gouvernement est intervenu pour maintenir et promouvoir l'emploi et en même temps aider le secteur privé à se développer et à devenir plus productif.

Pendant la campagne électorale, le premier ministre a également promis que pendant son premier mandat, il créerait 552,000 emplois. Cela couvrirait donc la période allant de l'automne 1984 à l'automne 1988 environ. Au cours du premier mandat du gouvernement Trudeau, de 1968 à 1972, 800,000 emplois ont été créés. La ministre dirait: «Bien sûr, ils ont été créés, mais pourquoi vous en attribuer le mérite?» Et je suis d'accord avec elle. Mais le gouvernement conservateur essaie maintenant de s'approprier le mérite de tous les emplois créés. Tout ce que nous prétendons, c'est que si l'on regarde la période de 1968 à 1972, qui correspond au premier mandat de M. Trudeau, on constate qu'il a créé 800,000 emplois.

M. Gormley: Qu'est-ce qui a flanché après ça?

M. Allmand: Nos résultats ont continué d'être bons. Je vais vous donner les faits et j'espère que vous continuerez d'être aussi enthousiastes que vous l'êtes maintenant. Le Canada, même dans les années 70, avait le plus fort taux de création d'emplois de tous les pays occidentaux et il y a des chiffres de l'OCDE pour le prouver.

M. Gormley: Pourquoi n'avez-vous pas continué dans la même voie?

M. Allmand: Nous l'avons fait, mais, en dépit de toutes les créations d'emplois, il était impossible de résoudre les graves problèmes au niveau de la structure et des marchés. Il y a de nombreuses causes et de nombreux problèmes forts complexes. La ministre a reconnu aujourd'hui cette complexité.

Il est très intéressant de comparer certaines de ses déclarations aujourd'hui avec ce que nos ministres déclaraient à la Chambre au printemps dernier. Ces déclarations sont très similaires: «Il faut du temps. C'est un problème complexe. Il y a de nombreux aspects au chômage au Canada». C'est ce qu'elle nous dit maintenant. Mais ce n'est pas ce que son parti et elle disaient au cours de la campagne électorale.

• (1220)

De toute façon, si nous voulons pour notre pays la prospérité, la croissance économique et une productivité élevée, il nous faut la juste combinaison d'ingérence gouvernementale et d'initiative privée. Le député du Manitoba, en face, peut me taxer de socialisme, mais je n'y prends trop garde, car je sais que cette formule a réussi au fil des années. Même si le secteur privé doit retrouver ses forces et produire beaucoup de nouveaux emplois, comme je l'espère, bien des choses doivent être faites que le secteur privé ne pourra jamais faire. Il y a des services qui doivent être offerts à la population. Lorsqu'ils ont comparu devant le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, le printemps dernier, les représentants du Conseil canadien de développement social nous ont dit évaluer à plus de 300,000 les emplois dont les Canadiens avaient encore besoin dans le domaine des services sociaux et qui n'étaient toujours pas créés. Je crois que le président actuel du comité, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), faisait alors partie du comité. Ces emplois n'ont pas été créés faute de fonds. Des emplois dans des domaines comme les soins aux personnes âgées, l'enseignement aux analphabètes, l'éducation permanente, la réadaptation des drogués et des alcooliques, l'enseignement aux enfants qui sont lents à apprendre, les programmes à l'intention des autochtones, et ainsi de suite. Le secteur privé ne s'occupera jamais de ce genre de choses, de

sorte que l'État ou des organismes appuyés directement par l'État doivent s'en mêler.

Que peut-on faire? Faut-il absolument que nous vivions au Canada et jusqu'à la fin de la présente décennie avec un taux de chômage supérieur à 9 p. 100 ou même de 9 p. 100, comme semble prêt à le faire le ministre des Finances? Je ne le crois pas. Si nous jetons un coup d'œil sur ce qui se passe dans d'autres pays—et j'en connais plus long là-dessus que sur le Manitoba—il nous faut admettre que l'Autriche avait en 1983 un taux de chômage de 4.5 p. 100 et un taux d'inflation de 3.8 p. 100. Ce pays relativement petit, voisin du géant économique qu'est l'Allemagne de l'Ouest, arrive à maintenir dans un système d'économie mixte des taux relativement faibles de chômage et d'inflation.

Au Japon, qui est un pays fort différent de tous les autres, les taux de chômage et l'inflation étaient respectivement de 2.7 et 1.8 p. 100 en 1983. Ces données sont d'autant plus révélatrices que ce pays s'est résolument lancé dans la nouvelle technologie, la robotique et l'automatisation. Certains Canadiens assurent que la nouvelle technologie crée des chômeurs. Pourtant, le Japon, qui occupe le premier rang dans le monde à ce chapitre, n'a que 2.7 p. 100 de chômage. Et toujours en 1983, le taux de chômage était de 3.3 p. 100 en Norvège et de 3.5 p. 100 en Suède. Il y a donc moyen de maintenir un taux de chômage très bas en dépit de la nouvelle technologie.

Je voudrais dans les quelques minutes qu'il me reste, monsieur le Président, parler de mes convictions personnelles à ce sujet, des convictions dont, depuis un an ou deux, j'ai fait état à l'occasion de plusieurs débats sur le budget. J'estime qu'on devrait appliquer le programme de 6 et 5 p. 100 au chômage. Que l'on consente les mêmes efforts à combattre le chômage que nous avons déjà consentis pour juguler l'inflation qui est passée de 12 ou 13 p. 100 il y a quelques années à 4 et 5 p. 100 maintenant. Nous en avons fait une question prioritaire à laquelle nous avons consacré beaucoup. Je crois que nous pourrions en faire autant pour combattre le chômage grâce à un programme mixte.

Premièrement, monsieur le Président, il faut aider le secteur privé à devenir aussi efficace et aussi productif que possible, même au prix de certains emplois dans le domaine manufacturier. Ce faisant, nous garderons chez nous ceux qui produisent la richesse. Nous ne les perdrons pas au profit d'autres pays parce que notre système de production est désuet. Nous les aiderons à s'adapter à la nouvelle technologie pour qu'ils puissent soutenir la concurrence étrangère. Ensuite, nous devrions consacrer beaucoup plus d'argent au recyclage et au perfectionnement de notre main-d'œuvre pour que les victimes d'un nouveau virage technologique et industriel puissent acquérir la formation nécessaire pour occuper les nouveaux emplois créés. On ne peut pratiquer pareille politique avec des projects expérimentaux de 27 millions de dollars; il faut un programme de dépenses de 1 milliard de dollars par année. C'est beaucoup d'argent, mais c'est un investissement judicieux dans notre économie.

Il faudrait également modifier le régime de travail. Il faudrait que le gouvernement mette l'accent sur la formation au moyen de prêts aux étudiants et de subventions. Ainsi, nos étudiants n'entreraient pas si tôt sur le marché du travail s'ils acquéraient la formation dont ils ont vraiment besoin. Il faudrait encourager les travailleurs à prendre une retraite anticipée pour céder la place aux jeunes. Comme nous le savons, aux termes de la nouvelle Charte des droits, il sera illégal ou anticonstitutionnel de forcer un homme à prendre sa retraite pour la simple raison qu'il a 65 ou 60 ans, ou même moins, mais rien ne nous empêche de favoriser une retraite anticipée au moyen de mesures incitantes qui, je le sais, sont à l'étude et constituent un aspect très important de toute la question.

Nous pourrions aussi encourager les gens à travailler à temps partiel en leur garantissant tous les avantages du travail à plein temps; ainsi, ceux qui veulent se recycler quelques jours par semaine ou s'occuper de leur famille pourraient aussi travailler. Si nous encouragions le travail à temps partiel, cela créerait des emplois pour d'autres travailleurs. De plus, nous devrions donner suite aux recommandations de plusieurs rapports et payer les gens qui prennent congé pour se perfectionner.

En terminant, monsieur le Président, je crois que le problème n'est pas insoluble, car nous pouvons réduire le chômage comme l'ont fait les pays que j'ai mentionnés. Toutefois, nous allons échouer si le gouvernement continue à s'inspirer des mêmes principes. Je dis principes, car je ne peux pas critiquer les programmes du gouvernement, ils sont trop rares. J'exhorte cependant le gouvernement à étudier de près ce qui se fait dans d'autres régions du globe et du Canada, et de prêter l'oreille à certaines des observations qui sont faites.

L'émission du *Journal* d'hier soir était fort intéressante; quelques économistes du Canada et des États-Unis y discutaient précisément de ces questions. Plusieurs d'entre eux ont fait des recommandations semblables à celles que je présente aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, sauf dans le cas du représentant de McLeod, Young, Weir Limited, ils n'étaient pas d'accord avec le principe adopté par le gouvernement. Voilà pourquoi, par le biais de cette motion, j'exhorte le gouvernement à prendre au sérieux les instances qui demandant de ne pas aborder les consultations avec des idées préconçues et de s'inspirer des mesures appliquées ailleurs où l'on a réussi à freiner le taux de chômage.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions et des observations?

M. Foster: Monsieur le Président, le député participe de façon très active comme président aux travaux du comité spécial de l'emploi qui a voyagé un peu partout dans le pays il y a quelques années et a présenté un excellent rapport. Je voudrais qu'il nous donne son avis sur le programme qui a été annoncé la semaine dernière, le programme spécial d'emplois d'été pour les étudiants intitulé «Emploi d'été/Expérience de travail.» Croit-il vraiment que ce programme suffira, surtout dans les zones rurales du Canada?

Pour ce programme, le gouvernement a affecté 165 millions de dollars seulement pour l'installation de bureaux. Si vous habitez une région rurale comme Algoma et Manitoulin, les fonds seront peut-être attribués à Sudbury ou à Sault Ste-Marie. Les localités et les entreprises rurales, les bandes indiennes, les municipalités et les organismes sans but lucratif, seront en concurrence en réalité avec des groupes beaucoup plus gros situés dans une demi-douzaine de districts. Par le passé, les circonscriptions comme Algoma se voyaient attribuer, par exemple, $968,000, mais maintenant elles n'ont rien

en réalité. Une pareille somme fournirait environ 100 projets et 500 emplois. Maintenant il n'y a pas vraiment de crédit, ce qui fait qu'il n'y a pas en réalité de garantie que ces municipalités rurales et autres groupes recevront le moindre argent. Je me demande si c'est vraiment avantageux pour nos municipalités rurales.

L'autre problème que je vois dans les régions rurales, et le député aura sûrement des conseils à donner à ce sujet, c'est que dans les régions en stagnation, où l'économie n'est pas très forte, je me demande si le secteur privé va recourir à ce programme, parce qu'il devra fournir la moitié des fonds. Au lieu de procurer une aide supplémentaire aux régions en difficulté, ces fonds iront dans celles qui se portent relativement mieux et comptent des entreprises plus prospères qui pourront profiter du programme.

• (1230)

De même, les municipalités touchaient auparavant la totalité du financement. Elles doivent maintenant fournir 25 p. 100 des fonds obligatoires et se charger de tous les coûts d'équipement, qui étaient naguère entièrement couverts. Une petite municipalité pouvait auparavant embaucher trois ou quatres personnes et obtenir un financement de $7,000 à $10,000. Elles ne reçoivent maintenant que 75 p. 100 des fonds pour aider à former les étudiants. Les régions rurales, je crois bien, vont manquer de fonds.

Avec l'ancien programme d'emplois d'été pour étudiants, les bandes indiennes pouvaient obtenir beaucoup d'argent par la filière ministérielle. Ma circonscription compte environ 12 bandes regroupant 7,000 à 8,000 Indiens de plein droit. Ils devront maintenant affronter la concurrence des hommes d'affaires des grandes villes comme North Bay et Sudbury. Ils pouvaient auparavant demander des fonds par l'entremise du ministère des Affaires indiennes. Le député a beaucoup d'expérience en la matière. Croit-il vraiment que ce programme d'aide sera juste envers les régions à croissance lente où le chômage fait le plus de ravages, comme dans le nord de l'Ontario et du Québec et dans certaines régions des Maritimes? Ce financement sera-t-il accaparé par les municipalités et entreprises riches des régions où la croissance est plus sûre et plus rapide?

M. Allmand: Monsieur le Président, le groupe d'étude de la dernière législature sur les perspectives d'emploi pour les années 80 comptait sept députés: deux du parti ministériel, deux du parti conservateur et un du NPD. Lors de nos nombreux déplacements à travers le pays, nous avons eu des entretiens avec les représentants d'associations commerciales, de syndicats, d'universités et de groupes locaux. Nous avons soumis notre rapport après une année de travail. Le rapport concluait clairement que les programmes de création directe d'emplois étaient nécessaires. Nos recommandations faisaient aussi ressortir clairement que le gouvernement devrait partager son appui entre les emplois du secteur privé et ceux des projets communautaires et municipaux.

Le député a fait valoir un point intéressant. L'annonce du programme d'emplois d'été de 205 millions de dollars qui a été faite l'autre jour ne précisait pas combien il allait être attribué d'argent aux projets communautaires et municipaux comparativement aux emplois du secteur privé. A vrai dire, la ministre a dit, en ce qui concerne les emplois d'été, que la priorité irait au secteur privé et, en particulier, aux grosses entreprises. Or, dans bien des régions du Canada, les grosses entreprises privées sont rares. Il n'y en a tout simplement pas en Gaspésie, dans certaines régions des provinces de l'Atlantique ainsi que dans le nord du Québec et de l'Ontario. Hier à la Chambre, j'ai prié la ministre de songer à consacrer une bonne partie de ces crédits aux organismes communautaires et aux municipalités.

Voyons comment se répartissent les sommes du Programme d'emplois d'été pour étudiants. Sur les 200 millions de dollars, l'an dernier, Terre-Neuve a touché 5.5 millions alors que cette année, elle n'obtiendra que 5.1 millions. La Nouvelle-Écosse a obtenu 6.2 millions l'an dernier mais n'aura que 5.7 millions cette année. L'Île-du-Prince-Édouard, qui a reçu 1.2 million l'an passé ne recevra cette année que $700,000. Le Nouveau-Brunswick, pour sa part, avait touché 5.8 millions mais n'obtiendra que 4.9 millions maintenant. Alors que le Québec obtenait 43.7 millions l'année dernière, il ne pourra compter cette année que sur 41.9 millions. Toutes les provinces situées à l'est de l'Ontario verront leur part diminuer. En vertu de la formule de péréquation, les provinces canadiennes qui ont le plus besoin d'aide sont celles qui obtiennent le moins d'argent. C'est injustifiable.

Un autre détail intéressant, c'est que dès que la ministre a eu annoncé son programme, les administrateurs de plusieurs des grandes entreprises qu'elle avait consultées ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas s'engager à créer les milliers d'emplois prévus pour les jeunes. Ils ont dit qu'ils essaieraient. Un représentant du Noranda a dit: «On ne peut pas embaucher des étudiants si l'on congédie leurs parents. Au pire, Noranda pense embaucher 100 étudiants de plus que les 1,300 embauchés l'année dernière, mais le nombre dépendra d'une augmentation du chiffre d'affaires.» Les étudiants seront prêts à travailler vers le 15 avril. Ils comptent obtenir des emplois dans les grandes entreprises. J'ignore ce que feront les étudiants à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et dans le nord de l'Ontario.

M. le vice-président: La période des questions et des observations est maintenant terminés. J'accorde la parole à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants (M. McKenzie) pour reprendre le débat.

M. Dan McKenzie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, je voudrais donner mon avis sur cette motion du NPD. Ce parti critique les augmentations d'impôt et les réductions de dépenses, mais il se garde bien de critiquer le gouvernement NPD du Manitoba qui a mis sur pied une taxe régressive frappant les travailleurs. Il s'agit de l'impôt sur les salaires qui a même été vertement critiqué par certains des journaistes les plus à gauche du Manitoba. Pour pouvoir payer cet impôt au gouvernement NPD, des entreprises du Manitoba ont été obligées de licencier des employés. Je me suis rendu dans des entreprises du Manitoba en pleine expansion. Leurs dirigeants m'ont expliqué qu'ils pourraient embaucher davantage de salariés si cet impôt régressif n'existait pas. Celui-ci a dissuadé des entreprises d'investir au Manitoba. Elles ont préféré investir leurs capitaux dans des provinces où il n'existe pas d'impôt sur les salaires. Les agriculteurs doivent acquitter cet impôt eux aussi, comme s'ils n'avaient pas déjà suffisamment de problèmes.

Je constate que la coalition du NPD et des libéraux fonctionne aujourd'hui. Les voilà qui se liguent de nouveau, comme

ils l'ont fait entre 1972 et 1974. Je suis certain que le député de Burlington (M. Kempling) se souvient de ce qui s'est produit à cette époque.

M. Althouse: Nous attendons la nomination des nouveaux whips.

M. Foster: Vous n'avez pas réussi, Dan. Ce n'est pas vous qui allez être whip.

M. McKenzie: Pendant cette période, le NPD a appuyé les libéraux 19 fois consécutives et a ainsi provoqué une catastrophe économique nationale. Le gouvernement NPD du Manitoba a mis fin au gel des tarifs d'électricité qui avait été décidé par l'ancien gouvernement conservateur. A cause de cette décision, les tarifs d'électricité ont augmenté. Cette hausse a constitué une autre mauvaise surprise pour les entreprises et les agriculteurs, étant donné que pendant la campagne électorale le premier ministre Pawley avait promis de maintenir le gel.

Voilà ce que valent les promesses électorales du NPD. Cette taxe régressive qui frappe les salariés a obligé la compagnie Kimberley-Clark à quitter la province du Manitoba. Cette société se développe maintenant en Ontario où il n'y a pas de taxe de 1.5 p. 100 sur les salaires. La compagnie Shell a fermé sa raffinerie manitobaine parce qu'il est trop coûteux de continuer à exploiter une entreprise sous le gouvernement NPD du Manitoba.

Cette motion parle des compressions budgétaires. Cependant, on n'y mentionne pas le fait que le ministre des Finances du Manitoba a annoncé lui-même des compressions budgétaires. Si les diminutions des dépenses ont des répercussions fâcheuses sur l'emploi, pourquoi les députés du NPD ne critiquent-ils pas leurs collègues du Manitoba? Cette motion devrait leur reprocher leurs compressions budgétaires si celles-ci aggravent le chômage.

• (1240)

En novembre, un ministre du cabinet a confirmé que le Conseil du Trésor provincial avait demandé aux ministres d'analyser certaines dépenses et de proposer des coupures dans certains programmes et services. Cette motion n'est pas très logique. Le NPD condamne les impôts mais approuve en même temps les augmentations d'impôt décrétées par le gouvernement NPD du Manitoba. On n'y fait pas mention du fait que le ministre des Finances de cette province a imposé des compressions budgétaires.

J'ai reçu aujourd'hui un document provenant de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Celle-ci se rend compte qu'il faut mettre un terme aux dépenses incontrôlées. La Fédération déclare dans son mémoire:

> Bien que les propositions de la FCEI visant à modifier la fiscalité ne soient pas coûteuses à l'échelle nationale, nous avons pensé à un domaine où les petites entreprises peuvent et doivent soutenir les efforts du gouvernement en vue de réduire le déficit fédéral.

Je félicite cette association qui a su reconnaître qu'il importe de prendre des mesures.

D'une manière générale, je n'aime pas employer le mot «coupures», car ce que nous éliminons, c'est en fait le gaspillage, la mauvaise gestion et les programmes qui font double emploi. C'est ce que s'efforce de faire le gouvernement et c'est quelque chose que n'ont jamais fait les gouvernements libéraux successifs. Il suffit de lire le rapport du Vérificateur général, qui est de plus en plus alarmant chaque année, pour se rendre compte à quel point le gouvernement a perdu le contrôle de ses dépenses. Toutefois, maintenant que les libéraux se retrouvent dans l'opposition, ils ont une solution immédiate à tous les problèmes.

L'été dernier, pendant la campagne à la direction du parti libéral, j'ai assisté à certaines des scènes les plus amusantes qu'il m'ait jamais été donné de voir. Pendant cette campagne, on aurait pu penser que les libéraux se trouvaient dans l'opposition depuis 20 ans, car chaque candidat avait une solution à tous les problèmes. Dans ces circonstances, j'ai du mal à comprendre pourquoi nous avons aujourd'hui un taux de chômage et un déficit aussi élevés. Les libéraux ont détenu le pouvoir pendant 20 ans et ont disposé d'une majorité pendant une partie de cette période. S'ils avaient toutes les solutions, pourquoi ne les ont-ils pas mises en œuvre pour éviter le chômage et l'accroissement du déficit?

Voyons un peu quelle est l'origine du problème du chômage. Entre 1972 et 1975, quand le chef de l'opposition officielle (M. Turner) était ministre des Finances, le nombre des chômeurs s'est accru de 164,000 et le nombre des jeunes en chômage a augmenté de 109,000. La situation a empiré au fil des ans, jusqu'à ce que nous nous retrouvions avec 1.5 million de chômeurs. Qu'est-ce que les libéraux faisaient de leurs brillantes idées à l'époque, et pourquoi ne s'en sont-ils pas servi? Visiblement, les libéraux n'appliquaient pas les bonnes recettes.

Au cours de la 29e législature, le NPD a voté avec les libéraux contre 19 motions de censure consécutives. Pendant la campagne électorale, j'ai entendu une réflexion très intéressante sur les ondes du poste de radio CGOB de Winnipeg. Un membre très en vue du NPD a déclaré à la radio que les gouvernements minoritaires étaient les meilleurs. Le nombre de chômeurs a augmenté de 164,000 et le nombre de jeunes chômeurs s'est accru de 109,000 sous un gouvernement minoritaire. Est-ce cela que le NPD considère comme un bon gouvernement?

S'il n'existe pas de solutions miracles ni de solutions instantannées, nous faisons sûrement de grands progrès. L'accord énergétique conclu à Terre-Neuve hier a sûrement été bien accueilli par la population de la province puisqu'il créera beaucoup d'emploi. En outre, la conférence économique et celle des premiers ministres vont aussi préciser les stratégies en matière de création d'emplois. Quand l'accord énergétique sera conclu avec les provinces de l'Ouest, là encore de nouveaux emplois seront créés. Nous allons nous garder d'appliquer une autre politique énergétique désastreuse comme celle qui a causé tant de problèmes à tous les Canadiens, surtout à ceux de l'Ouest.

Si certains parlent volontiers de la prospérité qui règnerait au Manitoba, les chefs d'entreprise ne se montrent pas aussi enthousiastes. Permettez-moi de vous citer les propos de John Bulloch, président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, rapportés dans un article du *Free Press* de Winnipeg:

> Le régime néo-démocrate du Manitoba est, de tous les gouvernements canadiens, le plus opposé aux entreprises, a déclaré hier John Bulloch, président de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes.
>
> «Ce gouvernement n'a pas encore commencé à comprendre que les nouveaux emplois et les espoirs de meilleur avenir que nourrit le Manitoba dépendent essentiellement d'un secteur de P.M.E. dynamique», a-t-il déclaré à une conférence de presse un jour après l'assemblée annuelle de la Fédération, tenue à Winnipeg cette année.

«Le gouvernement du Manitoba s'accroche à la théorie boîteuse selon laquelle lui seul peut résoudre tous les problèmes et donner un nouvel élan à son économie en perte de vitesse».

«Le Manitoba ne semble pas comprendre que sa politique obtient précisément les résultats opposés».

Selon lui, 60 p. 100 des membres de la Fédération, au Manitoba, ont eu recours à des compressions salariales ou à des gels de salaire tandis que le gouvernement provincial augmentait le traitement des fonctionnaires d'environ 10 p. 100.

C'est pourquoi personne n'admet que tout est rose au Manitoba. Je me souviens qu'en 1969, le budget était équilibré dans cette province. Une certaine stabilité régnait dans le pays et la croissance était régulière. Par la suite, l'enfer s'est déchaîné dans cette province avec l'apparition d'un déficit budgétaire qui n'a cessé de s'accroître et d'être la cause de très graves problèmes.

En outre, le NPD aime donner l'impression qu'il est le seul à s'intéresser aux soins de santé. Il n'en est rien. L'impôt régressif prélevé sur la masse salariale nuit même aux hôpitaux ruraux. Voici un passage tiré du *Sun* de Winnipeg en date du 10 décembre 1982:

Les contribuables municipaux devront peut-être renflouer les hôpitaux ruraux qui croulent sous les déficits à cause de l'impôt provincial sur la masse salariale.

Plusieurs administrateurs ont dénoncé hier cet impôt qui alourdit les déficits. Ils se demandent où trouver l'argent nécessaire.

Comme si nos hôpitaux n'avaient pas suffisamment de problèmes.

«Cet impôt de 1.5 p. 100 fera notre perte,» a déclaré un administrateur qui tient à son anonymat. «Les contribuables seront mécontents d'avoir à payer un impôt pour soins hospitaliers.»

Le Carman Memorial Hospital doit affronter la même situation que de nombreux autres établissements de la province. Cette charge fiscale s'élève dans son cas à $1,000 par mois, ce qui n'est pas fait pour alléger le fardeau d'un déficit de l'ordre de $50,000.

Ce supplément de $1,000 par mois que l'on impose aux hôpitaux des petites villes est exigé dans toute la province. S'il ne s'agit pas d'une mesure régressive et néfaste pour les travailleurs, je ne sais pas ce que c'est.

L'un des plus farouches partisans du parti néo-démocrate au Manitoba est Frances Russell, journaliste du *Free Press* de Winnipeg. C'est une socialiste très à gauche et elle n'en fait certainement pas mystère. Elle disait récemment dans un de ses articles: «L'impôt sur les salaires de Pawley n'est pas de la rigolade». Il est certain qu'un impôt comme celui-là, régressif et préjudiciable aux travailleurs, n'est pas de la rigolade.

Elle disait:

. . . cet impôt sur la masse salariale se révèle comme le plus grand embarras du nouveau gouvernement. Il pourrait même le mener à sa perte.

Je puis dire à la Chambre que le chef de l'opposition au Manitoba, l'honorable Gary Filmon, a déclaré que, lorsqu'il formerait le prochain gouvernement, l'une de ses premières mesures serait d'éliminer cet impôt. Nous espérons certes que le NPD aura très bientôt le courage de déclencher des élections, de façon que nous puissions abolir cet impôt.

Frances Russell poursuit:

Qui plus est, cet impôt s'avère une initiative particulièrement malheureuse maintenant que le chômage est devenu le problème politique et économique primordial au Canada. Depuis un an, le chômage au Manitoba a augmenté de 75 p. 100 . . .

En fait, la deuxième plus faible hausse au Canada.

Au cours de la dernière campagne électorale, tout comme au cours des batailles électorales précédentes, le NPD s'est présenté à la population comme le parti qui prend à cœur les intérêts des entrepreneurs indépendants. Pourtant, ce sont ces mêmes entrepreneurs que l'impôt frappe le plus lourdement, particulièrement en cette époque de récession où de nombreux exploitants de petites entreprises se démènent pour éviter la faillite.

• (1250)

C'est un impôt extrêmement régressif. C'est entièrement au NPD que nous devons l'énorme déficit au Manitoba à l'heure actuelle car, en 1969, le budget de la province était équilibré. Cela a des répercussions néfastes sur la cote financière du Manitoba. La situation financière du Manitoba s'est beaucoup détériorée depuis deux ans. Une importante agence d'évaluation du crédit de New Yrok, la *Standard and Poor's*, a abaissé hier la cote financière de la province de AA à AA-moins. Elle a également baissé la cote de l'Hydro Manitoba.

Quand on parle de tenue de livres fantaisiste, monsieur le Président, on pense tout de suite au rapport du vérificateur général du Canada. Pourtant la situation n'est pas meilleure au Manitoba. Le vérificateur général du Manitoba, M. Ziprick, a déclaré que le déficit de la province était irréel. Un article publié dans le *Winnipeg Free Press* dit ceci:

Le vérificateur a également reproché au gouvernement certaines méthodes comptables qu'il a utilisées dans le cas de l'une de ses sociétés de la Couronne, la Manitoba Forestry Resources Ltd., établie à The Pas.

Selon M. Ziprick, la province a annulé en novembre 1983 une dette de 51.3 millions de dollars que la société lui devait. Cet investissement avait été effectué au départ, en 1973, après l'acquisition par la province de l'ancienne société Churchill Forest Industries.

M. Ziprick a affirmé que cette somme de 51.3 millions de dollars aurait dû être considérée comme une dépense gouvernementale à l'époque au lieu d'être reportée dans les livres année après année . . .

Les comptes publics du gouvernement montrent également que le Manitoba a dépensé presque 270 millions de dollars l'année dernière pour le service de la dette . . .

La dette totale nette de la province est de près de 6 milliards de dollars, soit environ $6,000 pour chaque homme, femme et enfant vivant dans la province.

Nous n'avons pas de leçon à recevoir de gouvernement néo-démocrate du Manitoba.

En terminant je voudrais signaler aux Manitobains, qui voudront bien s'en rappeler lors des prochaines élections provinciales, que sous le gouvernement néo-démocrate la dette de la province augmente de $81 par minute. Voilà le bilan déplorable d'un gouvernement socialiste fort mal en point et nous ne retiendrons certainement aucune de ses recommandations dans notre prochaine budget.

Certains libéraux ont dit qu'aucun crédit n'était accordé aux municipalités dans les villes, qu'on leur coupait les vivres.

M. Foster: C'est tout à fait vrai.

M. McKenzie: Je tiens simplement à signaler que vendredi prochain je rencontrerai quatre groupes communautaires de ma circonscription, afin de leur remettre des chèques du gouvernement conservateur d'Ottawa.

Des voix: Oh, oh!

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'ai été frappé par les chiffres plutôt choisis dont le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) s'est servi. Il a dit qu'en 1969, le gouvernement du Manitoba n'avait pas de déficit. C'est une date très intéressante, parce que c'est en 1969 que le premier gouvernement néo-démocrate, dirigé par M. Schreyer, a été élu. Ce gouvernement est resté au pouvoir jusqu'en 1977. Il a été remplacé par un gouvernement conservateur dirigé par Sterling Lyon. Ce gouvernement a avancé des objections analogues à celles que le gouvernement actuel et moi-même avons faites contre le financement du déficit. Ce gouvernement a mis en

œuvre des politiques draconiennes pour restreindre les dépenses gouvernementales.

Je voudrais que le député de Winnipeg-Assiniboine nous dise s'il sait, et il devrait le savoir, quelle était la situation durant les deux dernières années du gouvernement Lyon. N'avait-il pas des déficits considérables l'année ou les deux années qui ont précédé sa défaite? Ces déficits n'avaient-ils pas été provoqués par le simple fait que le gouvernement s'était rendu compte que ses politiques restrictives étaient impopulaires et qu'il ferait mieux de redorer son blason, qui s'était terni à cause de ses mesures économiques draconiennes?

M. McKenzie: Monsieur le Président, lorsqu'une boule de neige dévale une longue pente abrupte, elles grossit de plus en plus et devient énorme. Le gouvernement Lyon avait hérité ce déficit du gouvernement Schreyer. Il n'y a pas de moyen rapide de supprimer la dette accumulée par le gouvernement Schreyer; nous ne pourrons pas non plus enrayer le déficit fédéral facilement.

Le député a dit que j'utilisais des chiffres sélectifs. Je souhaiterais que nous disposions d'au moins une heure . . .

[*Note de l'éditeur: Et un objet avant été lancé de la tribune:*]

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Beaches (M. Young) vient d'être attaqué de la tribune. Avons-nous oui ou non un service de sécurité?

Une voix: Ils l'ont jeté dehors.

M. McKenzie: C'est quelqu'un qui exprime . . .

M. Blaikie: Si vous trouvez cela drôle, Dan, vous devriez y réfléchir à deux fois.

M. Young: Vous devriez avoir honte, Dan.

M. Althouse: Cela tombe de tous les côtés, Dan.

M. le vice-président: Le député de Winnipeg-Assiniboine peut poursuivre.

M. McKenzie: En quatre années, le gouvernement Lyon n'a pas été en mesure de combler l'énorme déficit accumulé par le gouvernement Schreyer. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) est là depuis suffisamment de temps pour le savoir. Je voudrais citer ici aujourd'hui tous les chiffres concernant la dette, mais nous sommes limités à 20 minutes. J'aurais pu lui expliquer la situation beaucoup plus en détail. Nous ne pourrons pas nous débarrasser de cette dette tant que nous n'aurons pas pris des mesures positives, car elle augmentera hors de toute proportion. Le Nouveau parti démocratique est à peu près le seul à penser qu'il ne faut pas s'attaquer à cet énorme déficit, mais le gouvernement Lyon a été absolument incapable de remédier en quatre ans à la situation que Schreyer avait causée en huit ans.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député ne voit-il pas que tous les gouvernements du Canada, tant le gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux, ont des déficits, et cela, surtout parce que nous avons beaucoup de chômage, car plus de 11 p. 100 de notre population active est sans emploi, ce qui veut dire qu'elle ne gagne pas d'argent. Comme ces personnes ne touchent pas de salaire, elles ne payent pas d'impôt sur le revenu. Elles ne peuvent pas non plus acheter les biens et services que produisent les autres. Au lieu d'apporter quelque chose à l'économie, elles lui coûtent cher sous forme de prestations, d'aide sociale et d'assurance-chômage.

Le député ne comprend-il pas que si les gouvernements, quels qu'ils soient, s'attaquaient au déficit en réduisant vraiment les dépenses, alors que le secteur privé ne fournit pas les emplois nécessaires, nous aurions encore plus de chômage, que des dizaines voire même des centaines de milliers d'autres gens devraient toucher des prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale et que, dans une situation économique pareille, aucun gouvernement, quel qu'il soit, ne peut faire grand-chose pour réduire le déficit?

M. McKenzie: Monsieur le Président, nous avons prouvé à profusion que l'idéologie du Nouveau parti démocratique et du parti libéral, qui pensent qu'il est possible de régler tous les problèmes en accroissant les dépenses, en empruntant davantage ou en s'endettant, n'a pas donné de résultats positifs. Si leur solution était la bonne, nous n'aurions pas 1.3 million de chômeurs. Le député de Winnipeg-Nord oublie un peu trop facilement que tout l'argent dépensé ne l'a pas été à bon escient. Le gouvernement a gaspillé des milliards de dollars. Il a dépensé des milliards de dollars pour différents programmes mal conçus, élaborés sans consultation préalable.

C'est un des problèmes que nous avons connus au Canada sous les libéraux. Ces derniers privilégiaient la confrontation et dépensaient les deniers publics sans consulter le secteur privé ni les provinces. C'est la raison pour laquelle les milieux des affaires et les provinces nous ont réservé un si bon accueil. Ils se disent que c'est agréable, pour une fois, d'avoir l'occasion de discuter de ces programmes à l'avance au lieu de voir le gouvernement fédéral imposer sa volonté. Nous devons faire preuve de prudence compte tenu de l'importance de notre dette et de nos emprunts. La politique du gouvernement libéral a provoqué en quelques années un exode de capitaux se chiffrant en milliards de dollars.

Cet exode a largement profité à l'économie de régions comme l'État du Kentucky. Le Kentucky se considère comme la onzième province du Canada parce qu'il a bénéficié de l'apport de capitaux canadiens importants. Le même phénomène s'est produit en Floride, en Californie et dans les deux Caroline. Le gouvernement libéral a ainsi fait prospérer l'économie des États-Unis plus que celle du Canada.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LES DROITS DE STATIONNEMENT DES EMPLOYÉS

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Encore une fois, monsieur le Président, le gouvernement s'acharne contre les fonctionnaires de la région de la capitale nationale. Après avoir éliminé des milliers d'emplois, affolé tout le monde et créé plus de chômage, voici que le ministre des Travaux publics (M. La Salle) va encore soutirer de l'argent aux fonctionnaires en haussant les droits de stationnement de $42 à $75 et même, dans certains cas, à $85 par mois. Dans bien des cas, cette hausse de 100 p. 100 et plus va être payée par des gens à revenus modestes, des pères et des mères de famille et beaucoup d'autres qui n'en ont pas les moyens.

Le gouvernement prêche l'austérité. Le ministre des Travaux publics s'inquiète-t-il du sort des fonctionnaires? Non. Et les députés conservateurs d'Ottawa-Carleton, d'Ottawa-Ouest, de Nepean-Carleton, de Gatineau et d'autres circonscriptions environnantes? Non, pas plus. Ils n'ont rien dit à ce sujet.

Le gouvernement rançonne les fonctionnaires afin de se payer du luxe et du confort—40 limousines, 40 chauffeurs, 40 petits dictateurs politiques, toute une flotte d'avions à réaction pour faire la livraison des discours de ministres. C'est un peu comme Robin des Bois à l'envers: le gouvernement dépouille le pauvre pour enrichir le riche, lui-même, en l'occurrence.

* * *

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. Dan McKenzie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, je suis absolument bouleversé par une observation qu'aurait faite le très honorable chef de l'opposition et dont faisait état le *Toronto Star* du samedi 8 février. Il aurait prétendu que l'Ontario de Miller n'était pas le vrai Ontario parce que le gouvernement conservateur de M. Miller ne représenterait qu'un seul groupe d'électeurs ontariens—à savoir les Blancs anglo-saxons et protestants.

Est-il possible que le très honorable député se soit laissé aller à commettre une déclaration aussi raciste? Je sais qu'il est conscient du large éventail social des membres du parti conservateur. Il connaît aussi la diversité ethnique et religieuse des circonscriptions conservatrices fédérales et provinciales. Tout le monde, quelles qu'en soient la race, les croyances ou l'ethnie, est le bienvenu au sein du parti conservateur, comme le sait pertinemment le chef de l'opposition.

Je demande au très honorable député de prendre la parole à 15 heures aujourd'hui afin de confirmer, de corriger ou d'infirmer cette honteuse déclaration.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL

LA RECOMMANDATION CONCERNANT LA RETRAITE ANTICIPÉE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le sous-comité sur le régime d'institutions pénitentiaires au

Article 21 du Règlement

Canada avait fait en 1977 la recommandation très catégorique que voici:

> La retraite à l'âge de 55 ans, avec pension complète après 25 années de service, doit être obligatoire pour tous les employés, à l'exception des groupes professionnels. La retraite à l'âge de 50 ans après 20 ans de service devrait être facultative.

J'invite maintenant le gouvernement à reconnaître la tension et le stress exceptionnels qui font partie de la vie de tous les jours d'un gardien de pénitencier à sécurité maximale. Le régime actuel de retraite pour les agents de la GRC et les membres des Forces armées reconnaît le stress supplémentaire qui caractérise ces fonctions. Le régime de retraite des contrôleurs de la navigation aérienne reconnaît également le syndrome de tension propre à ce groupe.

Les statistiques quant à l'espérance plus courte de vie chez les gardiens de prison montrent bien la nécessité de prendre immédiatement des mesures de redressement. J'engage le gouvernement à prendre l'initiative là où les libéraux ont négligé de le faire et à mettre en œuvre la recommandation qui remonte à plusieurs années et sur laquelle les trois partis politiques se sont tous mis d'accord pas plus tard qu'en juin dernier. J'exhorte le gouvernement à présenter immédiatement une mesure législative visant à accorder une retraite anticipée à ce groupe de travailleurs.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LE PRIX DE L'ESSENCE—ON SUGGÈRE UNE RÉVISION GLOBALE DES SYSTÈMES DE TAXATION

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, je voudrais intervenir sur les fameux «cadeaux», les primes, les bonis offerts aux consommateurs par les pétrolières. A mon avis, les compagnies d'essence devraient plutôt réduire le prix de l'essence que de consentir des «hamburgers», des verres, de la vaisselle et des rabais sur les cigarettes. Les consommateurs beaucerons et québécois en ont assez des hausses galopantes du prix de l'essence: ce qu'ils veulent, c'est une baisse du prix du litre d'essence et non des primes.

Actuellement, le consommateur québécois se laisse «plumer» par les multinationales et la taxation sans exiger d'explications, d'autant plus que les pétrolières canadiennes ont annoncé la semaine dernière des profits records. Le Québécois, en particulier, se sent opprimé et veut savoir.

Monsieur le Président, je suggère une révision globale des systèmes de taxation.

Aux États-Unis où la taxation est moins vorace et où les producteurs d'essence se font une «saine concurrence» au lieu de s'entendre pour «plumer» le consommateur, le coût de l'essence est à la baisse partout. Au moment où je vous parle, si l'on tient compte de la valeur du dollar américain et du fait que le gallon est moindre chez nos voisins, on arrive quand même à un prix d'environ $1.65 le gallon, soit presque $1 de moins que chez nous.

Que l'on sache bien que les députés progressistes conservateurs vont travailler à protéger le consommateur beauceron, québécois et et d'ailleurs au Canada. Il nous appartient de le faire! Je fais confiance à notre gouvernement pour trouver une solution équitable.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'ANNULATION DE LA CONFÉRENCE DE TERRE-NEUVE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom des pêcheurs de la grande péninsule septentrionale de Terre-Neuve et du Labrador, ainsi qu'au nom de nombreuses associations de développement, de comités de pêcheurs et de conseils municipaux qui ont consacré énormément de temps, d'efforts et d'argent afin d'organiser sur une grande échelle pour la fin du mois, une conférence qui devait avoir lieu à St. Anthony, village de la péninsule, dans le but de débattre l'avenir du secteur des pêches dans cette région.

Tout avait été prévu, les participants s'étaient engagés à parcourir des centaines de milles pour assister à la réunion. L'ordre du jour avait été établi et tout était prêt. La semaine dernière, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) et ses collaborateurs ont informé les organisateurs qu'ils ne pouvaient se rendre à la conférence. Il a donc fallu tout annuler.

Le secteur des pêches dans la péninsule septentrionale de Terre-Neuve et du Labrador est le plus mal en point qui soit au Canada. Étant donné la création d'une société de pêche fédérale-provinciale, il importe d'accorder dès maintenant une attention toute particulière à cette région. Les gens qui habitent cette région où le taux de chômage est le plus élevé au Canada méritent que le ministre fédéral des Pêches et des Océans prenne le temps d'examiner leur situation. En outre, les efforts qu'ils ont déployés en vue d'organiser cette réunion appellent le respect. J'enjoins le ministre, le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre affecté aux intérêts terre-neuviens à annoncer au plus tôt qu'ils comptent assister . . .

M. le Président: Je regrette, mais je dois interrompre le député.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

L'ENTHOUSIASME SOULEVÉ AU TÉMISCAMINGUE PAR L'ANNONCE DU PROGRAMME DÉFI '85

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) présentait le 6 février dernier son programme d'emploi été/étudiant, intitulé Défi '85. Ce programme, d'un budget total de 205 millions, vise à la création de 95,000 emplois pour l'été prochain.

Monsieur le Président, l'annonce de ce programme a jeté une véritable douche d'eau froide et cloué le bec aux partis de l'opposition qui ne cessaient de harceler et de critiquer nos ministres depuis plus de deux mois. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration et notre ministre d'État à la Jeunesse (M^me^ Champagne) répondaient inlassablement qu'en temps et lieu elles présenteraient un programme plus structuré, mieux pensé et surtout plus adapté aux besoins des étudiants et des jeunes.

L'originalité de ce programme, monsieur le Président, c'est qu'il fait appel largement au secteur privé et aux municipalités afin qu'ils fassent confiance aux étudiants en leur fournissant une occasion de formation et de stage.

Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, j'ai procédé à plusieurs consultations dans ma circonscription. J'ai rencontré des hommes d'affaires, des représentants de chambres de commerce et de municipalités, et tous se sont montrés enthousiastes, et je peux vous affirmer que chez nous, au Témiscamingue, nous sommes prêts à relever le «Défi '85».

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'ACCORD SIGNÉ ENTRE LE CANADA ET TERRE-NEUVE CONCERNANT L'EXPLOITATION DES RESSOURCES SOUS-MARINES

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, comme tous les autres Canadiens, les membres du Nouveau parti démocratique se réjouissent que soit enfin signé un accord entre le Canada et Terre-Neuve concernant l'exploitation du gisement pétrolier d'Hibernia.

Hier, j'étais à Corner Brook et j'ai vu à la télévision la cérémonie de signature. Un Terre-Neuvien qui était à mes côtés a dit ceci: «Ces gars-là vont finir par se fatiguer à force de se congratuler». Quoi qu'il en soit, je suis personnellement heureux que l'accord ait été conclu.

J'aurais trois suggestions à faire. D'abord, nous devrions envisager de modifier la Constitution afin de consacrer l'emprise des provinces sur les ressources sous-marines. En ma qualité de Canadien de l'Ouest, je sais combien cela est important. En second lieu, il ne faut pas se réjouir trop vite en matière de développement et de création d'emplois. Des responsables d'Énergie, Mines et Ressources ont affirmé au comité de l'énergie qu'il n'y aurait que 6,000 nouveaux emplois de créés dans ce domaine. Les attentes sont très grandes. Le comité de l'énergie devrait entendre des témoignages pour déterminer s'il serait possible de créer plus d'emplois, pour déterminer s'il y aurait quelques emplois pour l'ouest de Terre-Neuve et le Labrador si souvent oubliés.

Enfin, j'invite le gouvernement fédéral et les provinces à ne pas oublier les secteurs traditionnels, par exemple les pêches et les forêts où il y a sûrement des emplois pour l'avenir. Je suis heureux qu'une entente ait été conclue. Mettons-la en œuvre maintenant et essayons de créer beaucoup de bons emplois. Mais n'oublions pas non plus les pêches et les forêts.

• (1410)

[*Français*]

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

LE QUÉBEC—L'ENTENTE SECTORIELLE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. André Harvey (Chicoutimi): Monsieur le Président, étant donné la présence des libéraux en cette Chambre qui ont gaspillé les fonds publics pendant 15 ans et qui représentent les derniers vestiges de l'arrogance érigée en système, il nous est impossible d'oublier leur héritage. En ce qui concerne surtout l'industrie forestière qui est dans une situation extrêmement difficile, il me fait plaisir de souligner toute l'importance que notre gouvernement attache à ce secteur. Dans les prochaines semaines, je pense que l'on peut garantir à l'ensemble des citoyens du Québec, où 250,000 de nos concitoyens travaillent dans ce secteur, que l'entente sectorielle répondra aux exigences les plus fondamentales de l'industrie forestière comprenant la recherche, l'aménagement et tous les problèmes reliés à la sylviculture.

Il est donc important, monsieur le Président, de faire appel à la concertation, comme notre gouvernement le fait actuellement, et que nous puissions rendre service aux 250,000 travailleurs forestiers du Québec qui, comme les personnes âgées, comme les étudiants, auront évidemment la marchandise qui leur sera livrée par notre gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE—LA RÉUNION MARQUANT LE CINQUANTENAIRE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je voudrais signaler aujourd'hui la réunion marquant le cinquantenaire de la Fédération canadienne de l'agriculture qui a lieu à Hull, dans la région de la capitale nationale. Nous souhaitons aux délégués la bienvenue cette semaine dans la capitale nationale et au Parlement.

La FCA représente les producteurs de nombreuses denrées ainsi que des dizaines de milliers d'agriculteurs partout au Canada. L'apport de la FCA à l'agriculture au Canada depuis un demi-siècle est immense. Nous rendons hommage à ses nombreux membres qui ont donné si généreusement de leur temps.

La FCA a demandé au gouvernement de rétablir la Société d'exportation des produits agricoles qui a réussi au cours des quelques premiers mois de son existence à vendre des denrées d'une valeur de 60 millions de dollars et à prendre des dispositions pour effectuer d'autres ventes de l'ordre de 100 millions de dollars. Toutefois, le gouvernement actuel a cédé sur toute la ligne aux sociétés multinationales qui exportent des produits agricoles et il détruit Canagrex, organisme qui était censé aider les agriculteurs à vendre leurs produits à l'étranger.

La société Canagrex est particulièrement importante à un moment où des pays comme les États-Unis et bien d'autres déploient des efforts intenses pour vendre leurs produits à l'étranger. Je demande au ministre de l'Agriculture (M. Wise) et au gouvernement de se mettre à l'écoute des agriculteurs et de la Fédération canadienne de l'agriculture et de faire la sourde oreille aux puissantes multinationales du secteur agricole qui ne s'intéressent pas aux agriculteurs canadiens mais uniquement à leurs gains.

* * *

LA PONCTUALITÉ

L'INOBSERVANCE

M. Norman Warner (Stormont-Dundas): Monsieur le Président, dans ma circonscription de Stormont-Dundas, la ponctualité est très importante. Si nous convenons de nous réunir à 15 heures, c'est à 15 heures que nous nous réunissons. Si nous nous mettons au travail avant 15 heures, nous disons que nous avons commencé avant le temps. Si nous nous mettons au travail après 15 heures, nous disons que nous avons commencé en retard. C'est clair. Même s'il n'a que cinq ans, mon fils Michael comprend qu'il est 15 heures lorsque la petite aiguille indique le chiffre 3 et la grande aiguille indique le chiffre 12.

Apparemment, à Ottawa, les gens ne savent pas l'heure et n'ont guère de respect pour la ponctualité. Bien des réunions ne débutent pas à l'heure dite parce que les participants ont l'habitude d'arriver en retard. Quand une réunion est prévue pour 15 heures, certains se comportent comme si elle devait débuter non pas à 15 heures, mais bien à 15 h 5, 15 h 10, ou 15 h 20.

A cette situation, je propose deux remèdes. Nous pourrions convenir qu'Ottawa est situé dans un fuseau horaire différent et que tous ceux qui arrivent avec 10 ou 20 minutes de retard sont à l'heure. Cette solution présente malheureusement des effets secondaires manifestes. Mieux vaut envisager l'autre remède. Il suffirait de convenir que 15 heures signifie dorénavant 15 heures, que 16 heures signifie 16 heures, et ainsi de suite. Si nous convenons de nous réunir à une heure précise, nous nous engageons à être au rendez-vous à l'heure dite, de sorte que nous devrions faire les efforts voulus pour être là à temps.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES DÉLINQUANTS

L'APPLICATION AUX JEUNES DE 16 ET 17 ANS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, la Loi sur les jeunes contrevenants est une des grandes réalisations de la législature précédente. La Loi sur les jeunes contrevenants est censée entrer en vigueur le 1er avril; elle va s'appliquer à tous les jeunes de 16 et 17 ans.

J'ai appris ce matin que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) compte annoncer à Regina que cette loi ne s'appliquera pas aux jeunes de 16 et 17 ans. Je sais que certains gouvernements provinciaux ont exercé de très fortes pressions pour empêcher cette loi de s'appliquer aux jeunes de cet âge et pour continuer à les traiter comme des adultes. Je rappelle au premier ministre que c'est au gouvernement fédéral qu'il appartient de fixer l'âge, et que le Parlement du Canada l'a adopté à l'unanimité. Les députés conservateurs, néo-démocrates et libéraux ont tous accepté de considérer les jeunes de 16 et 17 ans comme des jeunes et ils trouvaient tous qu'il fallait renforcer la justice pour les jeunes, ce qui a été fait.

J'exhorte le premier ministre à ne pas faire marche arrière, et je lui rappelle que d'après certains juristes, il serait illégal de

ne pas appliquer la loi aux jeunes de 16 et de 17 ans dans certaines régions du pays alors qu'elle s'appliquera à eux dans d'autres régions, lorsque les dispositions de la Charte des droits relatives à l'égalité entreront en vigueur.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'ARTICLE DE JOURNAL CONCERNANT LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je m'étonne beaucoup que le premier ministre et le vice-premier ministre ne soient pas à leur place, car nous voulons discuter d'une question fort grave. Il y a eu tout d'abord cette histoire concernant l'administration de la justice, et maintenant c'est le nouveau problème ayant trait à la sécurité nationale.

Je ne sais pas à qui je devrais poser ma question. Avec votre permission, monsieur le Président, je pourrais attendre l'arrivée du premier ministre. Y a-t-il quelqu'un à la Chambre qui puisse nous dire si le premier ministre compte venir ici cet après-midi?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, le premier ministre doit venir. Si le député a des questions à poser au gouvernement, qu'il les pose. S'il attend l'arrivée du premier ministre, il lui faudra patienter quelques minutes encore.

M. Chrétien: Monsieur le Président, la situation est inhabituelle et nous voulons soulever des questions très graves. Je me demande si la présidence m'accordera la parole plus tard quand le premier ministre arrivera, pour que je puisse l'interroger. Je voudrais que d'autres députés posent leurs questions maintenant.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au leader du gouvernement à la Chambre. Pourrait-il nous dire de façon plus précise, en moins de cinq minutes, quand au juste le premier ministre arrivera à la Chambre?

Une voix: Le voici.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Monsieur le Président, j'ai des questions extrêmement graves à poser au premier ministre. Le gouvernement se trouve dans une situation très délicate, car un des principaux journaux du pays reproche au solliciteur général du Canada d'avoir fait preuve d'un manque de jugement dans l'exercice de ses fonctions, et nous lisons maintenant dans le journal que le ministre de la Défense nationale s'est placé dans une situation très embarrassante concernant la sécurité nationale. Compte tenu des circonstances, quand le premier ministre va-t-il prendre ces problèmes au sérieux, cesser de jouer les bons gars et prendre les décisions qu'il est censé prendre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme le député fait preuve d'un manque total de courtoisie et de précision en faisant allusion à des déclarations publiées dans les journaux, je vais lui répondre au sujet d'une question grave qu'il a mentionnée celle, bien sûr, qui touche la sécurité nationale, pour reprendre son expression. Lorsque ces allégations ont été portées à mon attention, j'ai aussitôt fait mener une série d'enquêtes et j'ai obtenu l'assurance que la sécurité nationale du Canada n'avait jamais été mise en danger. Cela dit, je tiens à préciser à la Chambre que mon ami, le ministre de la Défense nationale, fera une déclaration à la Chambre à 15 heures.

• (1420)

L'INFORMATION DONNÉE AU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je me réjouis d'apprendre que le ministre viendra faire une déclaration à la Chambre. Il est, je crois, dans l'intérêt public que nous sachions quand le premier ministre a été informé de l'incident et qui l'a informé. S'agissait-il du greffier du Conseil privé, du chef d'état-major de la défense ou d'un membre de l'OTAN?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'en ai été informé par une autorité compétente du gouvernement du Canada. J'ai réagi dans les minutes qui ont suivi. J'ai obtenu les garanties dont je viens de vous faire part. Je sais que, par souci de justice, le député attendra la déclaration du ministre de la Défense nationale.

[*Français*]

LES ALLÉGATIONS AU SUJET DU MINISTRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois au très honorable premier ministre, je signalerai, à ce moment-ci, que les questions que nous posons, nous ne les posons pas au ministre de la Défense nationale. Nous voulons savoir quelle a été l'attitude et la réaction du premier ministre du Canada, car il s'agit d'un problème extrêmement important qui implique la réputation du Canada avec ses alliés à l'OTAN. Je voudrais donc savoir s'il est exact que c'est dès le mois de novembre ou au début de décembre que le très honorable premier ministre a été informé de ces faits et pourquoi il n'a pas agi avant aujourd'hui.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nonobstant l'assurance que j'ai donnée à la Chambre, mon honorable ami persiste de façon sournoise à suggérer qu'il y avait une question de sécurité nationale qui n'a pas été traitée. J'ai déjà donné l'assurance à la Chambre que, à peine quelques minutes après que l'information ou l'allégation avait été portée à mon attention, j'ai agi immédiatement afin de pouvoir assurer la Chambre et mes collègues qu'il n'y avait aucun problème de sécurité nationale de quelque nature que ce soit.

Cela étant dit, je sais que les députés vont vouloir écouter la déclaration du ministre à 15 heures.

[*Traduction*]

ON DEMANDE QUAND LE PREMIER MINISTRE A ÉTÉ INFORMÉ

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, c'est la sécurité du pays qui est en jeu. C'est une question extrêmement grave. Qu'est-ce que le chef d'état-major de la défense du Canada a dit au premier ministre au sujet des allégations publiées dans le numéro d'aujourd'hui du *Citizen* d'Ottawa, et quand le lui a-t-il dit? Qu'est-ce que le greffier du Conseil privé a dit au premier ministre au sujet des allégations publiées dans la presse d'aujourd'hui, et quand le lui a-t-il dit? Enfin, est-ce qu'au cours de sa visite au Canada, fin janvier, lord Carrington, secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, ou un autre représentant de l'OTAN ont parlé au premier ministre ou à un autre représentant du Canada de ces allégations très graves pour la sécurité nationale?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue a demandé si lord Carrington ou un autre représentant de l'OTAN m'ont saisi de l'affaire. La réponse est non dans les deux cas. Comme je l'ai dit à mon honorable ami, le renseignement m'a été fourni par un représentant compétent du gouvernement du Canada, et je suis immédiatement intervenu pour ce qui concerne la question de la sécurité nationale.

LES MESURES PRISES PAR LE PREMIER MINISTRE

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Il est bien évident que le premier ministre est au courant de l'affaire depuis un certain temps. D'après ce qu'il a dit, il est bien évident aussi qu'il en a été informé. Pourquoi a-t-il fallu au premier ministre des semaines, sinon deux mois, pour agir? Pourquoi a-t-il attendu jusqu'à aujourd'hui, maintenant que les médias le poussent? Est-ce que le premier ministre ne se rend pas compte que les affaires intéressant la sécurité nationale peuvent mettre en cause notre sécurité nationale auprès de nos partenaires de l'OTAN, qu'il faut agir tout de suite, et qu'il aurait dû agir auparavant?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que mon honorable ami rend un mauvais service à la Chambre. En réponse à une question directe et importante, j'ai dit à mon honorable ami que dès que j'ai été mis au courant j'ai fait le nécessaire, pour m'assurer et pour assurer au gouvernement qu'il n'y avait eu aucune atteinte à la sécurité d'aucune sorte. Cela fait, je pense que mon honorable ami reconnaîtra lui aussi qu'il importe de ne pas faire le procès des gens, qu'ils soient députés ou non, suite à des insinuations ou des allégations non démontrées, sauf pour des raisons graves de sécurité nationale. Je puis donner aux députés l'assurance que j'ai agi comme il le fallait et avec diligence, que tous les éléments d'information concernant une éventuelle mise en cause de la sécurité nationale ont reçu la suite voulue.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK— L'ENTRETIEN DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL ET DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, à propos de cette affaire très grave, nous sommes certes d'avis qu'il faut entendre la déclaration que le ministre de la Défense doit faire à 15 heures avant de la commenter.

La question que je pose au premier ministre concerne l'entretien qu'ont eu en octobre dernier, le solliciteur général et le premier ministre du Nouveau-Brunswick. Je dois préciser que notre but n'est absolument pas de juger à nouveau des accusations dont les tribunaux se sont déjà chargés ni de lancer la Chambre dans un procès à partir d'allégations elles-mêmes fondées sur des fuites, des conjectures et des insinuations.

Le premier ministre estime-t-il convenable que le solliciteur général, le ministre de qui relève la GRC, s'entretienne avec une personne, en l'occurrence le premier ministre du Nouveau-Brunswick, lorsque cette personne fait l'objet d'une enquête parce qu'elle est soupçonnée d'avoir enfreint une loi fédérale, avant que des accusations soient portées en rapport avec cette infraction?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le commissaire de la GRC, dont la réputation est irréprochable, aurait dit aujourd'hui que jamais il n'a été exercé de pressions auprès de lui ou il n'a été question de pressions de la part de quelque membre que ce soit du cabinet fédéral ou du gouvernement, y compris le solliciteur général. La meilleure preuve que le solliciteur général s'est conduit avec rectitude, c'est le fait que quelque temps après cette réunion, une accusation a été portée contre le premier ministre du Nouveau-Brunswick.

LA CONDUITE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le premier ministre pourrait peut-être répondre à la question. Elle est très simple. Estime-t-il qu'il convient que le solliciteur général du Canada s'entretienne avec une personne qui fait l'objet d'une enquête susceptible de donner lieu à des poursuites relatives à une infraction? Dans quelles circonstances de tels entretiens seront-ils jugées appropriées à l'avenir?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que la question a été débattue amplement hier et que ma réponse est assez simple. Tout député qui croit pouvoir faire des allégations ou porter une accusation à l'endroit du solliciteur général devrait le faire et mettre son siège en jeu. On verra bien ce qui se passera.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, la question est claire. Le premier ministre a-t-il l'intention de ne pas préciser aux Canadiens si, à titre de premier ministre du Canada, il estime approprié pour le solliciteur général, de qui relève la GRC, de s'entretenir avec une personne qui fait l'objet d'une enquête de la GRC pouvant mener à des poursuites, et de communiquer par la suite le point de vue de cette personne au commissaire de la GRC? Le premier ministre pense-t-il vraiment qu'un tel comportement est de mise de la part du solliciteur général?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je croyais que le commissaire de la GRC avait donné une réponse que toute personne objective accepterait, soit qu'on ne lui avait fait aucune suggestion qu'il avait jugée inacceptable, et que le solliciteur général ne s'était nullement conduit de façon irrégulière. J'avais espéré que cette réponse satisferait mon honorable ami parce que tous les Canadiens savent, et je suis sûr que mon honorable ami le sait aussi, que le solliciteur général est un homme d'une intégrité irréprochable et que personne ne devrait laisser entendre le contraire.

• (1430)

Des voix: Bravo!

LE PREMIER MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, lequel a demandé qu'une accusation soit portée. Le chef d'accusation est la tenue d'une réunion irrégulière qui a jeté le discrédit sur l'administration de la justice.

M. Hnatyshyn: Qui a porté une telle accusation? De qui vient cette idée?

M. Kaplan: Les déclarations du premier ministre concernant les garanties du commissaire se limitent aux activités qui relèvent du commissaire de la GRC. Rien n'a été dit au sujet d'entretiens avec des représentants de la justice, des légistes de la Couronne ou des employés du ministère du solliciteur général, qu'ils aient eu lieu ou non.

Des voix: Posez votre question.

M. Kaplan: Tout cela prouve que cette réunion était irrégulière. Je veux demander au premier ministre de confirmer s'il s'est personnellement entretenu avec M. Hatfield durant l'enquête, avant que les accusations soient portées, et de nous dire s'il a été question de l'enquête durant cet entretien?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne puis donner cette confirmation puisque je ne me suis jamais entretenu avec M. Hatfield, comme le prétend mon collègue. Et aucune communication ne justifie son insinuation.

Des voix: Bravo!

LES COMMUNICATIONS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, si le premier ministre prétend qu'il n'a jamais rencontré M. Hatfield entre la découverte de la marihuana et le moment où les accusations ont été portées—comme il vient de nous le dire—je veux lui demander s'il a communiqué avec lui d'une autre façon, ou si ses collaborateurs ou des membres de son personnel se sont entretenus avec des collaborateurs ou des membres du personnel de M. Hatfield au sujet de cette enquête?

Une voix: Il part à la pêche.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y a eu aucune communication qui n'ait eu trait aux affaires officielles et là encore, je devrais vérifier. Mais je puis garantir à mon collègue qu'il n'y a eu aucune communication entre M. Hatfield et moi durant cette période.

LA CONVENANCE D'UNE RÉUNION AVEC LE PREMIER MINISTRE PROVINCIAL

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais poser au premier ministre une question au sujet de la rencontre. J'aimerais qu'il sache que personne ne met en doute l'intégrité du solliciteur général.

Des voix: Oh, oh!

M. Frith: Son jugement.

M. Chrétien: Son aptitude à être ministre.

M. Deans: Ce que l'on met en doute, c'est son jugement. Indépendamment de ce qui s'est produit après la rencontre entre le solliciteur général et M. Hatfield, le premier ministre est-il d'avis que le solliciteur général peut rencontrer une personne qui fait l'objet d'une enquête de la GRC, organisme qui relève de lui? Le solliciteur général peut-il rencontrer une personne qui fait l'objet d'une enquête—avant l'inculpation—pour parler de l'enquête ou de ce qui se passe entre la GRC et cette personne?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Rien ne laisse penser, j'espère, monsieur le Président, que le solliciteur général a influé de façon quelconque sur le déroulement de l'enquête ou la poursuite de l'affaire. En fait, j'espère, en toute justice, que mon collègue reconnaîtra le bien-fondé des remarques du commissaire de la GRC qui a dit le contraire. Il a déclaré qu'il n'y avait jamais eu la moindre tentative, directe ou autre, pour influencer le cours de l'enquête ou l'engagement de poursuites. Je pense que la meilleure preuve de cela, c'est le fait que, peu de temps après la rencontre dont parle mon collègue, des poursuites ont, de fait, été intentées contre le premier ministre du Nouveau-Brunswick. Cela confirme l'intégrité et l'indépendance de la GRC et du solliciteur général.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, la question supplémentaire que je pose au premier ministre est celle-ci: convient-il que le solliciteur général du Canada rencontre privément une personne qui fait l'objet d'une enquête de la GRC alors que cette enquête est en cours et que l'on n'a toujours pas engagé de poursuites?

Une voix: Oui ou non?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suppose que dans un monde parfait, avec des gens parfaits, tout se déroulerait toujours selon des critères absolument parfaits. Mais nous sommes tous des êtres humains et nous utilisons notre bon jugement; c'est pour cela que j'ai décidé de confier le portefeuille du solliciteur général à mon honorable collègue. Je peux garantir au leader à la Chambre que le solliciteur général n'a rien fait pour saper ma confiance en lui à cet égard.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE ÉTAIT AU COURANT DE LA DÉCOUVERTE DE LA MARIJUANA

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Je crois qu'il devient de plus en plus clair que le gouvernement observe la consigne du silence dans cette affaire.

M. Hnatyshyn: La question!

M. Nunziata: Le solliciteur général refuse de divulguer la nature de ses entretiens lors de cette réunion privée.

M. Crosbie: La question!

M. Nunziata: Quant au premier ministre, lorsque je lui ai demandé, jeudi dernier, à quel moment il avait été mis pour la première fois au courant de la découverte de la marijuana et si lui-même ou l'un de ses collaborateur avait communiqué directement ou indirectement avec le premier ministre Hatfield . . .

M. Hnatyshyn: La question!

M. Nunziata: . . . avant que des accusations ne soient portées, il a refusé de répondre. Je voudrais répéter ma question aujourd'hui; elle est fort simple.

M. Crosbie: Ce serait bien la première fois.

M. Nunziata: Et j'espère que nous obtiendrons une réponse du premier ministre. A quel moment a-t-il été mis au courant pour la première fois de la découverte de marijuana dans les baggages du premier ministre Hatfield? Lui-même ou l'un de ses collaborateurs a-t-il communiqué directement ou indirectement avec le premier ministre Hatfield à ce sujet?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense—j'espère du moins—que nous avons répondu complètement aux questions que mon honorable collègue a posées la semaine dernière. A un moment donné, et je devrai vérifier la date exacte, le ministre de la Justice, avant une réunion du Cabinet ou une réunion du comité des priorités et de la planification, m'a pris à part pour me signaler que dans l'après-midi ou le lendemain matin, la GRC allait porter une accusation contre M. Hatfield. Si je ne m'abuse, c'est à ce moment-là et dans ces circonstances. Comme je l'ai déjà dit à mon honorable collègue, je ne me suis pas mis en rapport avec M. Hatfield et à ma connaissance, aucun membre de mon personnel ne l'a fait.

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE ÉTAIT AU COURANT DE LA RÉUNION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, le premier ministre se dérobe, semble-t-il, à ses responsabilités.

M. Hnatyshyn: Quelle est la question supplémentaire, monsieur le Président?

M. Nunziata: Ma question est directe.

M. Hnatyshyn: C'est un discours de 20 minutes.

M. Crosbie: Des nunzirata.

M. Nunziata: Je sais, monsieur le Président, à quel moment le premier ministre a appris qu'une accusation serait portée. Il nous l'a dit à la Chambre jeudi dernier. Je veux savoir quand il a été mis au courant de la découverte de la marijuana dans les baggages de M. Hatfield? En outre, à quel moment a-t-il été mis au courant pour la première fois de la réunion secrète en terrain neutre entre le solliciteur général et le premier ministre du Nouveau-Brunswick? Quand a-t-il appris l'existence de ces deux situations?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai entendu parler pour la première fois de cette réunion vendredi dernier.

M. Gauthier: Et la marie-jeanne?

M. Mulroney: Cela ne semble pas satisfaire mes honorables collègues. Cela ne suffit pas, semble-t-il, aux libéraux qui ne reconnaîtraient pas la vérité même si elle leur sautait aux yeux.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est de la diffamation. Les libéraux ne cherchent pas la vérité. Ils ne veulent que diffamer les personnes en cause. Nous avons répondu entièrement à toutes vos questions et cela ne vous suffit pas.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Vous voulez salir les réputations; c'est cela votre problème.

Des voix: Bravo!

• (1440)

[*Français*]

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'aimerais poser une autre question sur ce sujet très sérieux au premier ministre. Ma question est la suivante: Est-ce que le premier ministre considère qu'il est approprié pour le procureur général, qui est responsable de la Gendarmerie royale du Canada, de rencontrer une personne qui est sous investigation par la GRC avant la tenue d'un procès contre ce même individu?

M. Mulroney: Monsieur le Président, le député pose en français la question que son collègue a posée en anglais, et je lui donne la même réponse.

[*Traduction*]

LA CONDUITE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je devrais peut-être poser ma question en anglais puisque le premier ministre refuse d'y répondre en français.

Des voix: Oh, oh!

M. Cassidy: Est-il normal ou anormal que le légiste en chef de la Couronne et responsable de la GRC ait un entretien avec un citoyen qui fait l'objet d'une enquête dans une affaire criminelle, avant que des accusations aient été portées contre lui à l'issue de cette enquête? Est-ce une chose normale, oui ou non?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Ce n'est pas moi ni mon collègue mais un des premiers responsables de l'application des lois de notre pays, le commissaire de la GRC, qui au sujet de la conduite du légiste en chef de la Couronne, a déclaré que ce dernier n'avait fait aucune suggestion déplacée. J'espère que mon collègue voudra se contenter de ce témoignage.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ACCORD SIGNÉ ENTRE LE CANADA ET TERRE-NEUVE CONCERNANT L'EXPLOITATION DES RESSOURCES SOUS-MARINES

M. Morrissey Johnson (Bonavista-Trinity-Conception): Monsieur le Président, la journée d'hier restera une date marquante dans les annales de Terre-Neuve et du Labrador.

Des voix: Bravo!

M. Johnson: Les habitants de Terre-Neuve et du Labrador considéreront dorénavant que le 11 février 1985, ils sont véritablement devenus citoyens du Canada.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Johnson: Un gouvernement conservateur a rempli une promesse.

Des voix: Question.

M. le Président: Je constate que la procédure parlementaire n'est pas encore familière à certains députés, mais je voudrais que le député pose sa question tout de suite.

M. Johnson: Ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie. Hier, l'ex-ministre de l'Énergie, le député de Saint-Maurice, a déclaré qu'il avait fait une meilleure offre aux Terre-Neuviens, il y a deux ans, que l'entente qui a été signée hier.

M. Chrétien: C'est vrai.

M. Johnson: La ministre pourrait-elle me dire si, à son avis, . . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je n'ai pas entendu la question. Le député a-t-il une question à poser?

Des voix: Non.

M. Johnson: Oui, monsieur le Président. La ministre pourrait-elle me dire si elle croit que l'ex-ministre de l'Énergie avait raison?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Non.

M. Foster: Combien de temps as-tu mis pour écrire celle-là, Pat?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député peut être assuré que si le député de Saint-Maurice avait fait une meilleure offre que la nôtre au premier ministre Peckford, ce dernier l'aurait certes acceptée.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Et je voudrais qu'il sache aussi que, parmi les nombreux avantages spéciaux que comporte l'accord de l'Atlantique, le plus grand de tous, c'est qu'il respecte le principe de l'égalité au sein de la Confédération. C'est ce principe que le premier ministre Mulroney a respecté, contrairement au gouvernement précédent.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—LE LIEU DE LA RÉUNION ENTRE LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL ET M. HATFIELD

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur la question de la réunion entre le solliciteur général et M. Hatfield. Je tiens à fournir au solliciteur général l'occasion de donner certains éclaircissements sur cette question très importante.

Il a déclaré que la réunion n'avait rien d'anormal, et c'est apparemment aussi l'avis du premier ministre. Je pense que les citoyens et, j'en suis sûr, un grand nombre de députés des deux côtés de la Chambre, y compris des députés conservateurs . . .

Des voix: Non!

M. Johnston: ... se demandent alors, si la réunion n'avait rien d'anormal, pourquoi elle a eu lieu en secret. Pourquoi ne s'est-elle pas déroulée dans le bureau du ministre en présence de représentants de son ministère, par exemple du commissaire Simmonds auquel le premier ministre a fait allusion, et pourquoi a-t-elle eu lieu en présence d'un juriste de l'extérieur et non devant un conseiller juridique de son ministère ou du ministère de la Justice?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il est inexact de dire que la réunion a été tenue en secret. Il s'agissait d'une discussion privée qui n'avait rien de secret. La première fois qu'on m'a posé une question au sujet de cette réunion, j'ai reconnu sans hésitation qu'elle avait eu lieu. Voilà pour la première question.

Pourquoi un conseiller juridique était-il présent? Parce que j'avais confiance en un conseiller juridique qui m'aide à assumer mes responsabilités en tant que membre du Conseil privé. La réunion s'est tout simplement déroulée dans un endroit qui était pratique, et l'objet de la discussion, de même que l'endroit où elle a eu lieu ne cachent rien de mystérieux. Je pense avoir répondu à la plupart de ces questions hier.

LA TENEUR DES DISCUSSIONS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, il est clair que le solliciteur général estime que cette réunion n'avait rien d'anormal. Dans ce cas, je pense qu'on pourrait dissiper les doutes de tout le monde en rendant publique la teneur des discussions. Le ministre pourrait-il nous dire en particulier s'il a discuté, même par inadvertance, d'éléments de preuve qui auraient pu influer sur le déroulement du procès? Peut-il aussi nous dire s'il a parlé de cette réunion avec son collègue le ministre de la Justice et procureur général du Canada, soit avant, soit après la réunion?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Je peux assurer à mon honorable ami, qui est un ancien membre du Conseil privé ...

Des voix: Il l'est encore.

M. MacKay: ... que je n'ai pas parlé de ce qui s'est dit à cette réunion avec d'autres collègues du cabinet. Le député n'ignore sûrement pas, puisqu'il est membre du Conseil privé, que les discussions que j'ai avec des responsables d'organismes ou avec mon sous-ministre sont confidentielles et que ces informations ne sont pas du domaine public.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE NATIONALE—LA PARTICIPATION DES MINORITÉS VISIBLES

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. On nous a tous annoncé que la Conférence économique nationale et la session IV se tiendraient le 22 mars. Il y aura un séminaire sur l'amélioration de la situation des femmes, des jeunes, des autochtones et des invalides. Le premier ministre peut-il expliquer aux minorités raciales du Canada pourquoi on les laisse de côté alors que «L'égalité, ça presse», le rapport Abela, l'enquête sur la discrimination au travail à Toronto et l'annonce récente d'un taux de chômage de 75 p. 100 chez les noirs de Preston, en Nouvelle-Écosse, prouvent qu'il existe un besoin dans cette classe de citoyens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les insinuations que renferme cette question me consternent, et je tiens à essayer de rectifier l'impression qu'a donnée le député, par inadvertance, sans doute. J'ai rencontré M. Stanley Hartt, l'organisateur de cette session, ainsi que ses collaborateurs. Je sais qu'ils ont l'intention d'essayer d'organiser une conférence où toutes les couches de la société seront représentées, dans la mesure du possible.

Les personnes dont mon collègue a parlé devaient être incluses de toute façon. C'est ce que j'ai compris du moins. J'en reparlerais bien volontiers avec M. Hartt et je donnerai au député l'assurance que d'après moi, une conférence dont sont exclues des personnes comme celles auxquelles il a fait allusion ne serait pas une réussite et qu'elle n'aurait pas lieu d'être.

ON DEMANDE CONFIRMATION DE LA PART DU PREMIER MINISTRE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, j'apprécie la réponse qu'on vient de donner. J'espère bien que les minorités visibles ne seront pas invisibles dans la déclaration finale. A en juger d'après sa réponse, le premier ministre signale à environ un million de Canadiens qu'il ordonnera aux personnes concernées de réparer cette omission importante.

• (1450)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je serai heureux de le faire, si c'est le cas, mais je crois que mon collègue a peut-être fait allusion à un conseil consultatif initial, qui a été considérablement étoffé. De toute façon, je tiens à donner à mon collègue l'assurance que les groupes de citoyens très importants dont il parle seront bel et bien représentés à cette conférence.

* * *

LES FINANCES

LE PROJET DE LOI CONCERNANT LE POUVOIR D'EMPRUNT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, c'est à la ministre d'État chargé des Finances que je m'adresse. La ministre a parrainé le projet de loi du gouvernement portant pouvoir d'emprunt, et elle sait sans doute que ce projet de loi se heurte à l'autre endroit à une obstruction systématique, à telle enseigne que le Canada est dans l'impossibilité de contracter des emprunts à long terme sur le marché des obligations et que le gouvernement risque de devoir payer des taux d'intérêt fort élevés. La ministre pourrait-elle dire à la

Chambre quelles mesures elle entend prendre pour accélérer l'adoption . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député de Skeena a la parole.

* * *

LES FORÊTS

LE REBOISEMENT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Forêts. Celui-ci pourrait-il confirmer que le Service canadien des forêts a établi à 200 millions de dollars par année les dépenses nécessaires pour rattraper l'arriéré de reboisement de 600,000 acres en Colombie-Britannique? Compte tenu de cela, pourrait-il nous expliquer pourquoi il recommande à ses collègues du cabinet de n'y consacrer que 30 millions de dollars par année puisque ses hauts fonctionnaires et lui savent que ce montant ne suffira pas à régler la crise qui secoue ce secteur industriel de la Colombie-Britannique qui représente la moitié de l'industrie la plus importante du Canada?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, cette question a déjà été débattue à maintes reprises à la Chambre. Le ministre des Finances et le ministre de l'Expansion industrielle régionale ont fait savoir qu'un accord serait signé. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a confirmé qu'il est prêt à signer l'accord. Des négociations sont en cours et le montant qui sera arrêté sera annoncé en temps opportun.

LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Hier, en Colombie-Britannique, le ministre provincial des Forêts, M. Waterland, a déclaré qu'en ce qui le concernait les négociations étaient terminées et que l'accord était maintenu puisqu'il ne restait plus au gouvernement fédéral qu'à trouver les fonds pour s'acquitter de sa part. Est-ce exact?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, ce n'est pas exact. Les propos attribués au représentant de la Colombie-Britannique s'expliquent peut-être tout simplement du fait que le Sénat retarde l'adoption du projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Comme le savent certes les députés de l'opposition, nous avons hérité d'énormes besoins d'emprunt et, franchement, nous avons besoin d'argent.

M. Blaikie: Abolissez le Sénat!

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK— L'ENTRETIEN DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL ET DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. De toute évidence, il a eu tort d'avoir une entrevue secrète avec M. Hatfield dans une chambre d'hôtel à Ottawa, sans ses adjoints. C'est contraire à une tradition de longue date en Angleterre et au Canada. Comme l'a dit mon collègue, le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston), la seule façon de tirer cette affaire au clair est de nous dire ce qui s'est passé lors de cette entrevue. Bien qu'une accusation ait été portée par la suite, a-t-on abordé au cours de cette entrevue un sujet qui aurait pu aider la défense, ce qui n'a non plus aucun rapport avec la poursuite? Je veux savoir si, au cours de l'entrevue, un sujet qui aurait pu aider la défense a été abordé.

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Contrairement aux autres solliciteurs généraux qui m'ont questionné hier, monsieur le Président, mon collègue semble au moins savoir ce qu'un solliciteur général est censé faire. Qu'il se rassure, rien dans notre conversation n'a eu trait à la défense ni n'a influé sur l'issue du procès, comme il le sait.

J'ai répondu à toutes les questions de mon mieux quant aux faits et à l'entrevue. Hier, le chef de l'opposition m'a accusé d'être intervenu dans cette affaire. Sans aucune sollicitation de ma part, le commissaire de la GRC a carrément réfuté cette allégation. J'espère que l'opposition aura au moins la décence de la retirer.

L'ABSENCE DES COLLABORATEURS DU MINISTRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, s'il s'est agi d'une entrevue ordinaire, dans le cours normal des choses, même si M. Hatfield faisait l'objet d'une enquête de la GRC, est-ce que le solliciteur général dirait à la Chambre pourquoi il ne s'est pas fait accompagner de ses collaborateurs du ministère, soit le sous-ministre ou d'autres hauts fonctionnaires? Pourquoi n'a-t-il pas tenu à se faire accompagner par un avocat du ministère de la Justice? Pourquoi n'a-t-il pas amené le commissaire de la GRC ou l'un de ses adjoints? Pourquoi ne s'est-il pas fait accompagner de ces gens à cet entretien, si tout s'est déroulé normalement et ouvertement?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'espère que l'ancien solliciteur général ne veut pas laisser entendre qu'à chaque entrevue de ce genre, il faudrait que des fonctionnaires du ministère ou des policiers soient présents. J'ose espérer que ce n'est pas là ce qu'il a voulu dire. C'est moi qui ai eu l'idée de cet entretien. Si j'en ai décidé ainsi, c'est qu'il me semblait que c'était la chose à faire. Je n'ai pas tenu à y mêler d'autres personnes car, à mon avis, il s'agissait d'un entretien privé. Je me suis fait accompagner d'un avocat compétent. Je me suis fait accompagner d'un homme intègre, mon chef de cabinet. Voilà les faits.

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA TENUE DES NÉGOCIATIONS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'espérais poser des questions au premier ministre ou au vice-premier ministre. J'ignore s'ils sont disponibles, mais je pourrais peut-être poser une question au sujet des problèmes que pose la sécurité au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Nous avons été engagés dans diverses négociations très délicates et importantes avec nos alliés au sujet du nouveau réseau de radar, des accords du NORAD et d'autres questions concernant l'OTAN. Depuis combien de temps le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il au courant de ces questions? A-t-il avisé nos alliés des problèmes de sécurité qui pourraient se présenter? Les négociations ont-elles été suspendues pendant l'enquête?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme la sécurité n'était aucunement en cause, nous n'avions aucun avertissement à donner à nos alliés.

Des voix: Bravo!

LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, nous regrettons vivement qu'on n'ait pas agi de la sorte, car un passage du manuel du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui porte sur la sécurité au ministère montre clairement qu'un problème de ce genre se posait. Cela est du ressort du gouvernement. Pourquoi le secrétaire d'État ou le premier ministre n'ont-ils pas avisé nos alliés, comme il leur incombait de le faire, de l'existence d'un problème qu'il fallait régler tandis que les négociations se poursuivaient?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député est particulièrement lent à comprendre. Il n'y avait aucun problème de sécurité. Il était donc inutile d'avertir nos alliés.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

LA SOCIÉTÉ PIONEER TRUST—LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET CELUI DE LA PROVINCE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Finances. Le gouvernement fédéral et la province de l'Ontario avaient aidé, par l'entremise de la CDIC, les entreprises Crown Trust, Greymac et Seaway à se réorganiser sous une nouvelle administration sans qu'aucun déposant ne perde quoi que ce soit. La ministre négociera-t-elle un accord du même genre avec ses homologues provinciaux de la Saskatchewan au sujet de Pioneer Trust?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, nous nous préoccupons surtout des déposants assurés dans l'affaire Pioneer Trust. Nous prenons nos dispositions aussi rapidement que possible pour garantir que ces déposants seront protégés. Nous explorons toutes les possibilités quant à la façon de résoudre définitivement les problèmes reliés à cette société fiduciaire.

ON DEMANDE LA TENUE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, vu les graves questions qui ont été soulevées au sujet des mesures prises par les principaux administrateurs de Pioneer, de même que par le gouvernement de la Saskatchewan et les fonctionnaires de la CDIC, qui étaient au courant des problèmes de Pioneer depuis le début de l'année dernière, la ministre garantira-t-elle à la Chambre et aux habitants de la Saskatchewan qu'on effectuera une enquête publique complète sur l'effondrement de Pioneer Trust?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je reste en communication étroite avec la CDIC, mes adjoints et la province de la Saskatchewan. Je ne vois pas l'utilité d'une enquête publique pour l'instant. Selon moi, tous les intéressés se sont comportés de façon appropriée. Nous sommes en train d'examiner tous les aspects de la question.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—ON DEMANDE COMMENT LE MINISTRE AGIRAIT EN CAS D'APPEL

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Étant donné que le délai d'appel de la décision rendue dans l'affaire Hatfield n'est pas encore expiré, j'aimerais connaître le point de vue du ministre de la Justice concernant un appel. J'aimerais savoir comment il pourrait s'acquitter de ses fonctions avec l'équité et la pondération attendues de lui, après avoir dit à la Chambre le 7 février à propos de M. Hatfield: «Étant donné que je connais la personne en cause et que je compte parmi ses amis, je suis heureux de son acquittement.»

• (1500)

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, si l'honorable parlementaire est disposé à abandonner ses amis chaque fois que cela lui convient, moi je ne le suis pas.

M. Nunziata: Lui n'est pas ministre de la Justice.

M. Axworthy: Reprenez votre sérieux. Vous êtes ministre de la Justice.

M. Crosbie: Voulez-vous la réponse? Lorsque la question a été soulevée la première fois, j'ai dit à mon sous-ministre que j'entendais que cette affaire soit conduite selon les principes qui seraient appliqués dans n'importe quelle autre affaire du même genre. Ils m'ont assuré qu'ils se feraient une opinion en fonction de cela, et j'ai accepté leur avis et leur opinion.

Pour ce qui est de votre question, le premier ministre Hatfield a été acquitté le 29 janvier et notre procureur au Nouveau-Brunswick a reçu le 29 janvier le conseil de ne pas faire appel. Deux jours après, mes conseillers du ministère m'ont informé, après avoir consulté le procureur et d'autres juristes de rang élevé, qu'il n'était pas envisagé de faire appel.

Par la suite, la défense a fait établir une transcription des dépositions et nous en avons reçu un exemplaire. Mon ministère m'a ensuite donné l'avis suivant: «Analyse faite des dépositions et du jugement, nous estimons comme auparavant qu'il n'y a pas lieu de faire appel.» Il n'y aura donc pas d'appel parce que j'ai été informé par mon ministère, par mon sous-ministre et par le procureur qu'il n'y avait pas lieu de faire appel. Donc il n'y aura pas d'appel dans cette affaire.

M. le Président: Une brève question supplémentaire.

LA DÉCISION DES HAUTS FONCTIONNAIRES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je vous remercie de votre bienveillance à cet égard. Je voudrais savoir comment les hauts fonctionnaires du ministère de la Justice ont pu décider d'un appel avant même d'avoir reçu et pu lire la transcription?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, l'honorable député ne comprend peut-être pas la langue que je parle. Je viens de dire que le procureur qui a assisté au procès, qui a mené les poursuites, a dit après le procès et une fois que le juge eut rendu son verdict qu'il ne recommandait pas d'interjeter appel. Deux jours plus tard, mon sous-ministre et des hauts fonctionnaires du ministère qui l'avaient consulté sont tombés d'accord avec lui. Ils n'avaient pas besoin de la transcription des témoignages pour en arriver à cette conclusion.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: On n'a pas toujours besoin de la transcription des témoignages pour déterminer s'il faut ou non interjeter appel. Je ne crois pas que le député soit juriste, car alors il saurait cela. Son voisin et souffleur n'est pas mieux renseigné même si lui est juriste.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: La justice conservatrice n'est pas la justice.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÊCHES ET FORÊTS

PRÉSENTATION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du comité permanent des pêches et des forêts.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

DÉMISSION DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je désire faire une déclaration devant mes collègues et mon premier ministre. Cet après-midi, j'ai remis ma démission au premier ministre.

Un journal d'Ottawa a publié aujourd'hui un article qui contient de nombreuses inexactitudes, des allégations fausses, calomnieuses, et qui laissent même entendre que j'aurais porté atteinte à la sécurité de l'État. J'ai consulté un avocat et je peux vous assurer, monsieur le Président, que j'ai intenté des poursuites contre le journal en question.

J'ai assuré le premier ministre de mon innocence et de ma bonne conduite. Je siège ici depuis 28 ans, et j'ai servi sous la direction de trois premiers ministres. J'ai toujours respecté la Chambre, ses membres et ses traditions.

Je suis également conscient de l'importance fondamentale de mon portefeuille, qui est particulièrement délicat. Je suis un homme honorable qui respecte le Parlement et, particulièrement, le premier ministre. En conséquence, j'ai démissionné de mon poste de ministre de la Défense nationale à compter d'aujourd'hui.

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je tiens à dire que je regrette que le député . . .

M. le Président: A l'ordre. Je m'en remets à la Chambre. De toute évidence, il s'agit là d'un moment très émouvant pour tout le monde.

Le député n'est plus ministre. Nous en sommes aux déclarations des ministres. Je vais donner la parole au député de Saint-Maurice (M. Chrétien). Toutefois, compte tenu de la situation, ce n'est peut-être pas le moment de faire des déclarations à propos de cette démission. J'accorde la parole au député de Saint-Maurice.

M. Chrétien: Monsieur le Président, il y a longtemps que je siège ici et je suis vraiment désolé d'apprendre la démission du ministre. Je crois qu'il a fait là un geste très honorable, montrant qu'il a le sens des valeurs. Il a préféré offrir sa démission plutôt que de ternir la réputation du titulaire de cette charge. Je tiens à le féliciter d'avoir agi comme son devoir le lui commande.

Des voix: Bravo!

* * *

PÉTITIONS

LA FERMETURE D'UN CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA NATURE

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre au nom de plus de 1,000 habitants de la circonscription de Simcoe-Nord et d'autres circonscriptions, qui demandent que l'on renonce à fermer le centre d'interprétation de la nature Wye Marsh, à Midland, en Ontario. Ces noms viennent s'ajouter aux 1,700 noms que j'ai présentés à la Chambre le 22 janvier 1985.

LA PROTECTION DE L'ENFANT À NAÎTRE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, j'ai l'insigne honneur de présenter une pétitions de 69 citoyens des villes de Strathmore, Rockyford et d'ailleurs. Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de modifier le Code criminel pour que les être humains qui ne sont pas encore nés soient protégés contre l'avortement par la loi, sauf dans les rares cas où la seule alternative au décès de l'enfant est celui de sa mère.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LA CRÉATION D'EMPLOIS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Riis:

Que la Chambre félicite le gouvernement du Manitoba d'avoir adopté des politiques positives de création d'emplois qui ont débouché sur le taux de chômage le plus bas au Canada, et qu'elle exhorte le gouvernement à adopter un programme semblable de développement économique au lieu des politiques honteuses d'augmentations des impôts et de compressions des dépenses qu'il a suivies jusqu'à maintenant et qui sont en grande partie à l'origine des dernières statistiques sur le chômage qui révèlent une augmentation alarmante de 167,000 chômeurs de plus entre décembre 1984 et janvier 1985.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais faire des commentaires sur le discours que le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) a prononcé avant le dîner. Il a dit à la Chambre que son gouvernement avait une très bonne politique en matière d'emploi. Les conservateurs pensent peut-être avoir une bonne politique dans ce domaine. Je pense, monsieur le Président, que tout dépend de quel emploi il s'agit. J'ai sous les yeux la liste des nominations politiques qui ont été faites depuis les élections du 4 septembre. Il est intéressant de constater que les personnes d'une certaine tendance politique semblent avoir eu de nombreuses possibilités d'emploi.

• (1510)

Je remarque, par exemple, que neuf députés à la Chambre viennent d'être nommés whips adjoints du caucus du parti progressiste conservateur.

M. Dick: Sans traitement.

M. Boudria: On ne saurait donc prétendre que le gouvernement ne crée pas d'emplois. Sa politique donne de bons résultats pour tous les députés conservateurs. Je suis content d'entendre le secrétaire parlementaire préciser «sans traitement». Je voudrais savoir si l'ancien député conservateur qui a été nommé ambassadeur chargé du désarmement ne touche

pas de traitement, si M. Robert Byron qui a été chargé de superviser temporairement le groupe de gestion de la publicité ne touche pas non plus de salaire, si M. Paul Marshall et M. Lucien Bouchard travaillent gratuitement, ou encore si M. Lawrence Hanigan a été embauché sans traitement.

Le gouvernement semble avoir une très bonne stratégie en matière d'emploi, mais elle me paraît plutôt sélective. Autrement dit, il semble qu'il faille soit avoir été candidat conservateur malheureux lors des dernières élections, soit être un ancien membre du caucus conservateur pour profiter de ces possibilités d'emploi. Tout cela est l'œuvre d'un gouvernement qui a déclaré à maintes reprises ne pas vouloir agir de façon partisane et souhaiter qu'un comité du Parlement examine les nominations politiques.

Voilà ce que je voulais dire pour répondre au député de Winnipeg-Assiniboine. Je conteste le bien-fondé de ses propos et je suis totalement en désaccord avec ce qu'il a dit au sujet du député de Vancouver Quadra (M. Turner). Je pense que le député de Vancouver Quadra a été l'un des meilleurs ministres des Finances que le Canada ait jamais eus, sinon le meilleur, et qu'il redeviendra dans très peu de temps premier ministre du Canada.

M. le vice-président: Nous reprenons maintenant le débat, la période consacrée aux questions et aux commentaires étant terminée.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer aujourd'hui à ce débat sur une motion de l'opposition concernant la situation terrible du chômage au Canada et, étant donné l'intérêt que les Canadiens portent à cette situation grave, il est tout indiqué que l'opposition, et je veux remercier mon collègue qui a déposé cette motion, attire l'attention du gouvernement sur la gravité du problème du chômage au Canada.

Malheureusement, monsieur le Président, je m'aperçois qu'il n'y a aucun ministre à la Chambre, et ce qui m'inquiète énormément, je pense qu'il y a une règle parmi nous voulant qu'au moins un ministre participe au débat. Et même, monsieur le Président, si j'en avais le goût, je ferais appel à la règle du quorum, mais je vais m'en dispenser pour l'instant.

Je vais vous dire, monsieur le Président, qu'avant les élections du 4 septembre, on s'en souvient, le parti progressiste conservateur avait comme slogan «jobs, jobs and jobs». Ils nous ont cassé les oreilles tout l'été avec ce genre de discours en prétendant qu'au lendemain de leur élection des dizaines de milliers d'emplois seraient créés au Canada, que les chômeurs trouveraient enfin un emploi rémunérateur et productif. Malheureusement, monsieur le Président, depuis l'élection de ce gouvernement les résultats sont très tristes. Au cours des premiers mois de leur mandat, ils se sont pavanés en utilisant les résultats de l'administration précédente. Les baisses graduelles de chômage qu'on a connues étaient certainement le suivi de nos politiques, et ils se sont «pétés les bretelles», comme dit mon collègue, avec ces résultats-là. Maintenant, on voit, après quelques mois d'administration conservatrice, où est la tendance du chômage. Et on constate que, de décembre 1984 à janvier 1985, 167,000 hommes, femmes et jeunes personnes ont perdu leur emploi puisque le taux de chômage est passé de

10.9 à 11.2 p. 100. Et c'est drôle, on n'a plus entendu le ministre des Finances (M. Wilson) citer les statistiques. On n'a plus entendu le très honorable premier ministre (M. Mulroney) parler de création d'emplois depuis que ces statistiques-là sont publiées. On n'a pas vu les députés d'arrière-ban se vanter et, autant ils s'attribuaient la responsabilité des chiffres encourageants du début de l'automne, autant ils deviennent muets quand la situation se «corse», monsieur le Président.

On a, entre autres, 53,000 jeunes Canadiens de plus qui ont perdu leur emploi le mois dernier . . .

Une voix: 500,000!

M. Lapierre: Et il faut ajouter cela aux 500,000 jeunes qui sont maintenant sans emploi.

Et pourtant, pendant tout ce temps-là, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) se promenait à travers le pays en disant: Faites-vous en pas, ça s'en vient! Qu'est-ce qui est venu, monsieur le Président? On a vu le fameux programme qu'elle a dévoilé, deux mois trop tard, avec «supposément» un délai pour la consultation, et, en réalité, quand on dissèque chaque élément de son programme, on s'aperçoit qu'elle a utilisé les deux mois probablement pour se quereller avec ses collègues du Cabinet qui ne voulaient pas lui donner les fonds, car elle l'a dit qu'elle avait passé ces deux mois à faire de la consultation.

Et pourtant, sur le même podium où elle fait son annonce, les représentants de la Fédération canadienne des étudiants, qui est certainement l'organisme national le plus représentatif des jeunes étudiants du Canada, eux, sont allés quelques minutes plus tard dire aux représentants des médias: On n'a jamais été consulté de notre vie sur le programme qu'elle vient d'annoncer.

Elle avait, entre autres, un élément important qui est un volet municipal. Encore là, «supposément» que la ministre avait utilisé deux mois pour sa consultation. Eh bien, encore une fois, j'ai pris la peine de communiquer avec la Fédération canadienne des municipalités, monsieur le Président, et voici la réponse que j'ai eue: On n'a jamais été consulté de notre vie. Et pourtant, la ministre se pavanait en disant: C'est un nouveau consensus. Cela fait suite à de la consultation. Et quand je lui ai posé la question à la Chambre, elle a eu le «front» de dire qu'elle avait consulté le maire de Gander. Et après vérification, mon collègue de Gander—Twillingate (M. Baker) a appelé le Conseil municipal de Gander, puis il a dit: Est-ce que c'est vrai que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration vous a téléphoné et que vous avez dit que le volet municipal du programme Défi '85 était la solution que vous cherchiez? Et c'est tout le contraire qu'on a reçu comme réponse, monsieur le Président.

Donc, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration est en train vraiment d'essayer de «bourrer» le public canadien, d'essayer de faire accroire aux jeunes que, cet été, il va y avoir des perspectives encourageantes pour eux, tandis que, en réalité, les statistiques qu'on a vues aujourd'hui, et je prends le député de Champlain (M. Champagne) à témoin, je lui gage, monsieur le Président, qu'on n'a rien vu encore, qu'il va encore y avoir plus de jeunes en chômage au cours de l'été prochain et que le programme de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'aidera pas du tout à redresser la situation.

Je peux lui dire immédiatement, monsieur le Président, que le volet «entreprise privée», «supposément», encore là, c'est un grand consensus et tout cela. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration, en conférence de presse, dit: J'ai rencontré sept ou huit grosses «poches», puis ils m'ont promis 10,000 «jobs». Pourtant, le lendemain, les représentants des grandes entreprises ont dit: On ne lui a jamais assuré 10,000 «jobs». Sur trois éléments de son programme déjà, monsieur le Président, on s'aperçoit que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'a pas été claire, franche et précise. Et pourtant les députés d'arrière-ban ne se lèvent pas pour s'opposer à cela.

C'est cet été, quand les jeunes de leur circonscription vont aller les voir, quand les municipalités vont aller leur dire, entre autres, qu'ils n'ont pas les 25 p. 100 à mettre, qu'ils n'ont pas les 15 p. 100 pour les avantages sociaux, parce que la ministre a sorti son programme trop tard, parce que la ministre . . . tous les budgets municipaux sont votés au Québec. Par conséquent, ils n'ont pas pu deviner que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration leur imposait une surcharge de 25 p. 100 pour la main-d'œuvre, plus 15 p. 100 pour les avantages sociaux, plus un autre 20 p. 100 pour les frais divers.

• (1520)

Et je sais qu'il y a des anciens maires, le député de Champlain est un ancien maire, et je sais que c'était un bon maire, et il sait qu'un budget municipal . . . et, à l'époque, il ne devait pas laisser du cash traîner un peu partout dans ses budgets; il avait le crayon aiguisé. C'est pour cela qu'il sait, lui aussi, ce qui va arriver. Les municipalités ont déjà complètement voté leur budget; par conséquent, l'emploi des jeunes, elles n'auront pas les moyens d'y faire face. C'est pour cela que j'aimerais l'entendre tout à l'heure prendre la parole et réclamer que les frais soient payés à 100 p. 100 pour permettre aux petites municipalités de nos circonscriptions . . . C'est bien beau de dire: l'entreprise privée va prendre le dessus. Mais dans des municipalités, moi j'en ai 32 dans ma circonscription, monsieur le Président, dans une municipalité où il y a le service station, où il y a le magasin du coin, quelle entreprise privée va engager des jeunes cet été, monsieur le Président? Il y en a comme cela dans toutes les circonscriptions des municipalités où l'on trouve surtout des communautés agricoles. Le secteur privé n'est pas disposé à engager des étudiants.

Monsieur le Président, il y a eu aussi une autre initiative qui a été annoncée par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle a annoncé le volet «Canada au travail», le volet d'automne, presque rendu au milieu de l'hiver, et encore là, elle n'a pas été claire, nette et précise.

Monsieur le Président, votre allocation qui est supposément supérieure ou semblable à celle de votre prédécesseur, vous remarquerez une chose: la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a oublié de vous dire que votre allocation était pour deux années financières au lieu d'une, et imaginez-vous l'an prochain! Je sais que le député de Québec-Est (M. Tremblay) a déjà certainement utilisé ces fonds. Je suis convaincu qu'au cours des . . . Je me trompe sur le nom de la circonscription du député d'en face . . .

M. Hudon: Beauharnois!

M. Lapierre: . . . a déjà utilisé tous les fonds réservés à sa circonscription.

M. Allmand: Moi aussi.

M. Lapierre: Le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) me dit la même chose. Mais vous allez avoir la surprise de votre vie parce que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration se fie que vous allez utiliser cela pour deux ans. C'est cela son budget, c'est sur deux années financières, monsieur le Président. Je suis certain que nos collègues vont avoir des rencontres avec leur modestie quand ils vont, l'année prochaine, arriver et s'apercevoir que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, au lieu de leur donner le même budget que leur prédécesseur, leur aura donné en réalité 50 p. 100, et elle va dire: Je regrette, vous avez tout utilisé la première année, «*too bad*»! Mais pour cela on va la surveiller. Si les députés conservateurs ne le font pas, fiez-vous sur nous, monsieur le Président. On va la surveiller parce qu'on sait que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration essaie de vendre des écrans de fumée aux chômeurs, mais ce sont les statistiques qui parlent. On sait qu'il y avait toutes sortes de programmes à l'époque. On nous dit maintenant: Oubliez cela, l'entreprise privée va prendre le dessus. Les investissements privés vont . . . «Supposément» que les douanes américaines, les portes n'étaient pas assez larges pour arrêter l'argent qui s'en venait. Les investissements étrangers vont régler nos problèmes.

On s'est mis à genoux, on a détruit la FIRA. Le premier ministre va à New York, se traîne sur ses genoux de culottes pour s'assurer que les Américains vont dire: Enfin, on a un valet au Canada. Qu'est-ce que ça a donné? En dehors de perdre sa dignité, qu'est-ce que ça a donné aux gens de Champlain, qu'est-ce que ça a donné aux gens de Beauharnois, qu'est-ce que ça a donné aux gens de Shefford? Monsieur le Président, voilà ce que cela a donné: Absolument rien pour l'instant! L'investissement privé au Canada n'a pas augmenté contrairement aux prétentions du premier ministre. Pis encore, on sait que le problème du chômage est grave. Pourtant, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui devrait avoir de la sensibilité, de la compassion pour les chômeurs, non seulement elle ne les aide pas à se trouver des emplois, mais elle a décidé de couper leur assurance-chômage, monsieur le Président. Elle est en train de s'engager une force spéciale, ils appellent cela le *Flora Hit Squad* qui va essayer de persécuter les pauvres chômeurs.

Monsieur le Président, on voit actuellement ce qui se passe dans les circonscriptions. Tous les députés, dont les bureaux de chômage dépendent en particulier du Centre de traitement des données de Longueuil, savent fort bien ce qui se passe relativement à plusieurs chômeurs.

• (1530)

Je suis convaincu que, chaque semaine, mes collègues ont des dizaines de chômeurs qui vont à leur bureau se plaindre en disant qu'ils n'ont pas reçu leur chèque, qu'ils ont été maltraités par le centre des données parce que cela fait trois mois qu'ils se sont qualifiés, mais qu'ils n'ont pas un cent encore, que le frigidaire n'a plus que la lumière dedans et que le propriétaire les «achale» parce que le loyer est en retard de trois mois. J'en ai des cas comme cela. Mes collègues en ont aussi. Mais que fait la ministre de l'Emploi et de l'Immigration? Elle est en train de couper des postes au lieu d'augmenter le service à la clientèle. Et cela est très inquiétant parce que non seulement le gouvernement ne remplit pas son mandat au niveau de la création d'emplois, de ses promesses et de ses engagements, mais ils sont en train de traiter les chômeurs d'une manière inacceptable. Et c'est sur cela, je pense, que nos collègues d'en face devraient demander à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration: rendre des comptes.

On a vu des cas typiques, on a vu des poursuites qui sont intentées actuellement contre des individus: un manque de sensibilité flagrante pour des gens qui n'ont rien. Et encore là, au cours des prochaines semaines, j'ai l'intention de demander à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de cesser cette poursuite contre les chômeurs, de cesser de pourchasser le pauvre monde. Si elle a des emplois à leur offrir, bravo! Mais la réalité n'est pas là.

Monsieur le Président, on a vu des éléments du programme d'été. Je vous prédis que son programme va être un «flop». Je vous dis que le volet municipal ne fonctionnera pas dans la plupart des municipalités où les budgets sont déjà votés! Je vous dis que le programme avec l'entreprise privée ne permettra pas une répartition équitable des fonds à travers, en autres, la province de Québec parce que les milieux urbains vont en profiter au détriment des milieux ruraux! Le fait de ne pas avoir d'allocations par circonscription va empêcher une répartition juste et équitable tenant compte du chômage régional, et c'est cela qui m'inquiète.

Monsieur le Président, ce qui m'intéresse, ce n'est pas de faire de la partisanerie, c'est surtout de m'assurer que des gens, et le député de Charlevoix (M. Hamelin) qui ne connaît rien d'autre que la partisanerie, bien sûr, s'éclate de rire, mais on est habitué à ce genre d'attitude. Ce que je veux lui dire au député de Charlevoix, c'est: Au lieu de rire des chômeurs aujourd'hui, à la Chambre, comme il est en train de faire, il devrait s'assurer que les chômeurs de sa circonscription sont bien traités, qu'ils reçoivent leur chèque à temps, qu'ils sont considérés par les fonctionnaires de l'assurance-chômage comme des gens ayant payé une prime. Il devrait s'assurer que les budgets ne soient pas coupés, que son prédécesseur faisait beaucoup mieux que lui. Qu'est-ce qu'il a réussi à décrocher pour sa circonscription depuis qu'il est ici, monsieur le Président? J'ai vu son envoi collectif. Ce qui est important, c'est de s'assurer que le sort des chômeurs ne fasse pas l'objet d'un débat politique dans le sens partisan du terme. Je pense que les députés d'arrière-ban sont très conscients de l'importance de cela. Ils savent qu'ils ont de la difficulté à influencer le Cabinet. On sent leur impuissance de temps en temps par le biais de lettres, de communiqués, de communications. Mais ce n'est pas suffisant! Levez-vous à la Chambre! Dites-leur ce que vous pensez, dites-leur ce que les électeurs de votre circonscription pensent. C'est cela qui est important. C'est pour cela qu'on doit venir ici au Parlement fédéral et non pas pour se mettre à genoux devant le Cabinet. Il y a peut-être un poste de disponible, mais vous êtes trop nombreux pour le seul poste. Ce n'est pas cela qu'il faut que vous visiez, c'est la défense de vos électeurs.

Et parlons de ceux qui avaient de grandes solutions pour régler les problèmes du chômage . . . le député de Trois-Rivières (M. Vincent) . . . je suis certain qu'aux dernières élections il a promis aux gens du textile de nouveaux emplois. Pourtant, le président de l'OCRI, qui est un des fonctionnaires, vient de nous aviser que les 17,000 emplois perdus dans le secteur textile-vêtements-chaussures, ce n'était rien, que cela allait continuer. Et qu'est-ce qu'on fait pour prendre des mesures d'ajustement? Le président, leur propre haut fonctionnaire responsable des trois secteurs, leur a annoncé carrément que ces secteurs-là étaient dus pour perdre des emplois au cours des prochaines années. Mais qu'est-ce qu'on prend comme mesure? Qu'est-ce qu'on fait à Trois-Rivières pour la Wabasso? Qu'est-ce qu'on fait à Cowansville, par exemple, pour une autre entreprise qui en train de fermer ses portes, la Tupperware où la députée de Brome-Missisquoi (M^me^ Bertrand) dit: C'est bien dommage. Voyons donc! Ce n'est pas cela qui va régler le problème des 165 chômeuses. Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de poser comme geste concret?

Et le secrétaire parlementaire a certainement toutes les réponses à cela, monsieur le Président. Je l'invite à aller à Cowansville rencontrer les 165 femmes qui sont mises à pied à cause du déménagement de la Tupperware au Manitoba. Je suis convaincu que le secrétaire parlementaire va s'apercevoir que ces gens-là ont des besoins précis, que le programme de préretraite, par exemple, pourrait être étendu à des gens d'un certain âge, de 50 à 65 ans avec la formule des 80. Le projet de loi C-78 est une solution de rechange pour les pauvres personnes âgées qui ont un certain âge ou un âge certain, monsieur le Président.

Et j'apprécierais entendre mes collègues d'en face réclamer du gouvernement l'extension des prescriptions de la préretraite à d'autres secteurs, à d'autres régions du Canada, particulièrement à des régions très affectées comme on en connaît au Québec actuellement.

Monsieur le Président, il y en aurait long à dire sur les engagements qui ont été pris. Il y en aurait long à dire surtout sur les promesses qui ont été brisées, monsieur le Président . . .

Une voix: Presque toutes!

M. Lapierre: . . . presque toutes, probablement la seule promesse que le très honorable premier ministre (M. Mulroney) a tenue . . .

Une voix: Les uniformes!

M. Lapierre: . . . il y a celle des uniformes. Là, ils vont chercher porteurs. Il y a celle aussi certainement de nommer des amis et le député de Champlain (M. Champagne) dit: comme on avait fait. Pourtant, lui qui se réclamait de la vertu et de la maternité, qui était d'une pureté pendant les élections . . . Pendant les élections, ces gens-là n'auraient jamais fait comme les libéraux. Jamais! Et pourtant, aujourd'hui, on s'aperçoit qu'ils font pis. Et, monsieur le Président, ce serait facile à prouver. Ne vous inquiétez pas, au cours des prochaines années, particulièrement au prochain rendez-vous électoral, monsieur le Président, les chômeurs vont s'en rappeler des promesses pas tenues. Les femmes vont s'en rappeler des promesses pas tenues. Où est la législation sur l'égalité des femmes sur le marché du travail? Je regrette, monsieur le Président, le député de Champlain ne se rappelle même pas la campagne de 1980. C'est celle . . . Le débat de son propre chef. Au lieu de nous rappeler les affaires de 1980, ils sont au pouvoir depuis 1984, monsieur le Président. Qu'est-ce que c'est ça? Maintenant il a de l'influence. Au lieu d'écrire au ministre des Finances (M. Wilson), qu'il écrive au premier ministre pour qu'il tienne ses engagements.

Monsieur le Président, tout cela pour vous dire que je suis nettement déçu de la performance du gouvernement, déçu de leur manque d'imagination, et de m'apercevoir que ce gouvernement-là qui avait les solutions à tous les maux a réussi à aggraver les maux, mais n'a pu trouver de solution. Et c'est depuis déjà quelques mois qu'on les voit à l'action. Malheureusement, c'est surtout juste de la consultation et je les exhorte à sortir les solutions qu'ils avaient pour le mieux-être des Canadiens et particulièrement des chômeuses.

M. le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Hudon) a un commentaire à faire.

M. Hudon: Monsieur le Président, un commentaire. Je comprends mon honorable collègue d'être déçu. Il est déçu parce qu'il dit que cela ne marchera pas. Cela ne marchera pas au cours de l'été. Il n'y a pas de raison que cela ne marche pas au cours de l'été. Je suis d'accord sur le fait que mon honorable collègue dit que les budgets des municipalités sont votés. Les budgets des municipalités, il est vrai, sont votés, puisqu'elles prévoient pour la plupart des budgets des primes ou des possibilités d'engagement pour la période estivale. Les municipalités ont toujours fait cela. Ce n'est pas le premier qu'elles font à l'heure actuelle.

Il faut au moins reconnaître une chose, mon honorable collègue, qu'on est au moins à la hauteur de nos promesses. C'est ce qu'on avait exactement promis, une participation, mais on avait dit qu'on s'en allait vers le secteur privé et le secteur privé, donnons-lui la chance de se faire valoir au cours de l'été. Il n'y a pas de raison . . . Vous avez développé carrément une société avec des appétits épouvantables. Il n'y a plus un toit . . . Vous aviez fait passer l'année dernière des budgets spéciaux sur des toitures d'églises, des écoles de judo, puis un paquet de choses comme cela. Vous avez développé des appétits au point que, aujourd'hui, il n'y a pas un hôtel de ville, il n'y a pas une salle communautaire, il n'y a pas une couverture d'église qui ne se répare sans qu'on demande nécessairement au gouvernement fédéral.

Vous avez bâti une société qui dit à peu près comme ceci: Il faut garder tout le passé. A partir d'aujourd'hui, demain c'est hier indexé. Ce n'est pas possible. Donnons l'occasion à des nouvelles perspectives et à de nouvelles chances de se faire valoir. Le secteur privé va embarquer, les municipalités vont embarquer et le secteur communautaire aussi va embarquer. Il n'y a pas grande différence au niveau du secteur communautaire. Laissons la chance à mon honorable collègue, laissons la chance de voir comment ce programme-là va aller, et il va très bien aller.

M. Lapierre: Je suis très heureux d'avoir entendu les commentaires du secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Hudon), il a bien appris sa leçon. Mais le problème, monsieur le Président, s'il est si convaincu de cela, comment se fait-il que sa ministre responsable de l'emploi et de l'immigration est allée lancer un chiffre de 10,000, un engagement de 10,000? Elle s'est fait contredire le lendemain. Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire

ne rend pas justice à sa ministre. Cette dernière a dit aussi qu'elle avait consulté les municipalités. On se rend compte que ce n'est pas vrai. Sa ministre avait dit qu'elle avait consulté les jeunes. Elle a appelé trois ou quatre jeunes conservateurs. Est-ce que c'est cela de la consultation nationale? Et le secrétaire parlementaire qui est certainement un gars plein de potentiel, s'il veut réussir à remplacer son ministre, devrait élargir ses ornières. Il devrait avoir plus d'imagination qu'elle car elle, malheureusement, elle n'a pas accouché de grand-chose depuis qu'elle est ministre. Mais moi j'ai confiance, monsieur le Président, qu'un gars de sa trempe pourrait, éventuellement, s'il arrête d'apprendre ses leçons par cœur, s'il cesse de lire les communiqués de sa ministre en faisant preuve d'imagination, il pourrait peut-être se faire remarquer par le premier ministre. Mais, à continuer comme il fait là, et à protéger le gouvernement comme il le fait, ni ses électeurs, ni le premier ministre ne vont l'apprécier.

M. Hamelin: Monsieur le Président, j'ai un commentaire à faire, bien sûr, sur la merveilleuse allocution du député de Shefford (M. Lapierre). A quelques reprises, déjà, on nous a taxés, nous, les nouveaux députés progressistes conservateurs . . . et, fait à remarquer, nous sommes plus nombreux, très nombreux même, en tant que «back-benchers». Moi, je préfère être . . . Je ferais remarquer au député de Shefford que, comme «back-bencher», je suis assis au premier banc en avant et que je préfère être un «back-bencher» de qualité qu'un ancien demi-ministre. Et, particulièrement dans la circonscription de Charlevoix, je ferai remarquer au député de Shefford, pour sa gouverne . . . j'ai fait le bilan aujourd'hui justement, et je lui ferai remarquer que nous sommes rendus à des investissements de plus de cinq millions et demi. J'en suis très fier et cela dépasse de loin ce qu'avait fait jusqu'ici mon prédécesseur qui était pourtant un des ministres seniors de votre gouvernement à vous.

J'estime, bien sûr, que nous avons beaucoup de chemin à faire encore au Canada, au Québec, dans ma circonscription et probablement aussi, cher collègue, dans la vôtre. Nous travaillons actuellement à mettre au point les meilleures stratégies pour créer de l'emploi et, si possible, de l'emploi permanent. C'est ce qu'offre actuellement, en tout cas, le programme annoncé récemment par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald).

Nous travaillons aussi à d'autres outils et nous espérons, monsieur le Président, que nous trouverons ensemble les meilleurs moyens de réduire le plus rapidement possible les taux de chômage astronomiques qui touchent certaines régions du pays et la mienne en particulier où les taux oscillent joyeusement, c'est un euphémisme, entre 30 et 60 p. 100. Et cela était vrai avec mon prédécesseur qui, pourtant, avait des ministères importants, qui faisait partie de cet ancien gouvernement et qui n'a pas pu, lui en tout cas, trouver de sollution miracle de son propre aveu. Actuellement, nous, nous travaillons, et je travaille activement avec les gens de ma communauté dans le but de trouver des solutions concrètes pour régler les problèmes de chômage. Ce n'est pas facile. C'est une tâche ardue, c'est un défi constant. Et c'est ce que nous proposait le ministre, et c'est ce que je fais actuellement et j'espère bien, dans la mesure du possible, réussir le plus rapidement possible.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je disais justement que le député de Charlevoix (M. Hamelin) n'avait pas compris. Il vient justement de dire, il a essayé de faire croire à la population que le ministre a annoncé un programme permanent de création d'emplois. Vous vous êtes bien trompé, monsieur le député de Charlevoix. Monsieur le Président, c'est un programme temporaire pour les étudiants. Et je suis convaincu qu'en examinant les «bleus», vous allez voir que le député de Charlevoix a parlé d'un programme permanent. Ce n'est pas cela du tout. C'est quelque chose pour quelques semaines pendant l'été. Et cela ne réglera pas le problème de 30 à 60 p. 100 dans la circonscription de Charlevoix. Cela ne réglera pas le problème dans la circonscription de Shefford non plus. C'est justement cela que j'essaie de lui faire comprendre, de lui dire que c'est une petite initiative qui a pris trop de temps pour si peu. Et ce que j'espère, c'est que lui, il va pouvoir proposer des choses nouvelles à sa collègue de l'emploi et de l'immigration.

Peut-être que lui, il va avoir plus d'imagination que d'autres, et moi, je me fie à lui pour proposer des solutions permanentes au lieu d'avoir strictement des solutions temporaires. Je reconnais qu'il est assis, qu'il fait partie du débordement du parti progressiste conservateur de ce côté-ci de la Chambre, monsieur le Président. Je regrette de l'avoir offensé si j'ai parlé de «back-benchers», je peux dire le «front-bencher» sur le débordement, s'il préfère. Peu importe où il est assis, s'il a de bonnes solutions à nous proposer, qu'il prononce donc quelques discours de temps en temps, qu'il nous en parle aujourd'hui, et on va l'écouter avec attention, monsieur le Président.

• (1540)

[*Traduction*]

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Shefford (M. Lapierre). J'ai examiné les données sur le chômage publiées il y a quelques jours par Statistique Canada et j'ai constaté qu'en janvier 1985, il y avait 1,483,000 chômeurs. Le député a critiqué le gouvernement conservateur en disant que ses programmes ne donnaient aucun résultat. Cependant, selon les statistiques de janvier 1984, à l'époque où nous avions un gouvernement libéral, il y avait 1,473,000 chômeurs. Autrement dit, il y aurait 10,000 emplois de moins cette année. En réalité, si l'on examine les données pour le Québec, d'où vient le député, on constate qu'il y avait 427,000 chômeurs en janvier 1984. Sous le gouvernement libéral, le taux de chômage a atteint 14.2 p. 100 en janvier 1984. Je me demande où était le député à l'époque où les efforts du gouvernement libéral n'ont jamais réussi à résoudre ce problème majeur. A mon avis, libéraux ou conservateurs, c'est du pareil au même. Aucun de ces deux partis n'applique de programmes destinés à résoudre ce problème très important pour les Canadiens, ni ne semble déterminé à le faire.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Shefford (M. Lapierre) a une minute pour répondre.

[*Traduction*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de sa question. Je tiens à lui dire qu'il y a un an, je n'étais pas satisfait des résultats et j'ai proposé des solutions au cabinet. Je n'ai pas peur de ce que j'ai dit les années précédentes et je vais continuer à proposer instamment des solutions. J'espère simplement que mes collègues du parti conservateur feront de même. Je n'attends pas de miracles, mais je leur demande d'insister pour que les nouvelles solutions qu'ils ont

promises aux Canadiens prennent forme. Je voudrais savoir d'où viendront ces solutions, et j'espère qu'elles viendront au moins en partie de l'arrière-ban. Comme je l'ai dit tout à l'heure au secrétaire parlementaire, j'espère qu'il a de l'imagination dans ce domaine. Cependant, jusqu'ici, rien de nouveau n'a été proposé. Nous étions censés entrer dans l'ère du changement. Grand Dieu, où est-il donc, le changement?

M. le vice-président: Le député de Winnipeg-Saint James (M. Minaker) veut participer au débat.

M. George Minaker (Winnipeg-Saint James): Monsieur le Président, je voudrais participer au débat sur la motion dont le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a saisi la Chambre. La voici:

> Que la Chambre félicite le gouvernement du Manitoba d'avoir adopté des politiques positives de création d'emplois qui ont débouché sur le taux de chômage le plus bas au Canada, et qu'elle exhorte le gouvernement à adopter un programme semblable de développement économique . . .

Je vais m'opposer à cette motion en raison de mes antécédents au Manitoba. Mais auparavant, je voudrais m'inscrire en faux contre les propos du député concernant le Manitoba, qu'il compte parmi les provinces défavorisées. Pour ma part, je ne la considère pas comme telle. Je suis très fier d'être Manitobain et surtout de représenter une circonscription manitobaine au Parlement. Je n'accepte pas qu'il traite le Manitoba de province défavorisée. S'il veut dire que nous sommes l'une des cinq provinces qui ont droit aux paiements de péréquation, je puis l'accepter. Toutefois, il est faux de dire que le Manitoba est une province défavorisée.

J'ai siégé à l'Assemblée législative quatre ans, du côté de l'opposition, à l'époque du gouvernement de M. Ed Schreyer. J'ai également fait partie du gouvernement de M. Sterling Lyon. Mais quel que soit le gouvernement au pouvoir, qu'il soit d'allégeance libérale, néo-démocrate ou conservatrice—le chômage demeure la principale préoccupation. Ce n'est guère réjouissant de voir des étudiants, des jeunes ou d'autres en chômage. Je tiens à bien préciser que nous ne reprochons pas au gouvernement néo-démocrate du Manitoba d'essayer de créer des emplois. Je dois dire cependant que je ne suis pas d'accord avec la solution de ce gouvernement. Tout à l'heure, je vais rappeler certaines statistiques au sujet desquelles le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a interrogé le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) ce matin.

La motion à l'étude soulève deux questions. D'abord, quelle solution conviendrait-il d'adopter? Incomberait-il au gouvernement de fournir tous les emplois et de grossir ses effectifs toujours davantage? Ou bien devrions-nous adopter la solution préconisée par le gouvernement conservateur, c'est-à-dire redresser la situation financière du pays de façon à ranimer la confiance en l'économie nationale et à attirer les investissements privés dans le but de créer les emplois à long terme que nous souhaitons à l'heure actuelle?

Le député de Kamloops-Shuswap ne m'apprend rien de nouveau. J'ai entendu cela à maintes reprises quand je siégeais à l'Assemblée législative du Manitoba. Nous parlons des principes différents que préconisent deux partis. Le NPD croit que le gouvernement devrait prendre une importance croissante, qu'il devrait créer des emplois dans le secteur public et établir d'autres sociétés d'État. Ce n'est pas étonnant. Un de mes collègues à l'Assemblée législative, le député de Morris, sauf erreur, avait un exemplaire du Manifeste de Regina qui exposait la politique du PSD lors de sa fondation en 1934. Quand j'entends des néo-démocrates parler ici et à l'Assemblée législative, je me rappelle que nombre de ces résolutions figuraient dans le Manifeste. Il réclamait une contribution plus considérable du gouvernement, un droit de propriété accru de l'État et des dépenses publiques plus élevées. Je ne m'étonne donc pas que les députés néo-démocrates se prononcent ici contre le projet de loi concernant l'investissement au Canada et soient en faveur de la création d'emplois par des dépenses accrues du gouvernement. Cette politique ne me plaît pas particulièrement; si c'était le contraire, je siégerais à leurs côtés. A mon avis, la façon appropriée d'aborder ce problème est de laisser le régime de libre entreprise manifester son esprit d'initiative, son intérêt et sa confiance en accomplissant son œuvre au sein de notre économie.

Ce matin, le député de Kamloops-Shuswap a déclaré que le gouvernement manitobain avait créé environ 20,000 emplois en 1983 et que, au cours des six premiers mois de 1984, il en avait créé 10,000 autres. J'ai cru bon d'appeler Statistique Canada pour obtenir des chiffres sur l'emploi, ces quelques dernières années. J'ai examiné la moyenne annuelle de ces données statistiques. En somme, dans la moyenne annuelle de l'emploi, Statistique Canada tient compte des chiffres supérieurs et inférieurs d'un mois à l'autre au cours de l'année, qu'il s'agisse de l'emploi, du chômage ou de la main-d'œuvre. Quand le gouvernement conservateur a pris le pouvoir au Manitoba en 1977, il y avait 423,000 travailleurs au Manitoba. Ces personnes étaient au service des gouvernements fédéral ou provincial, des municipalités ou de l'entreprise privée. Quand le gouvernement a été défait en 1981, quatre ans plus tard, il y avait 453,000 travailleurs. Les données de Statistique Canada révèlent qu'il avait créé 30,000 nouveaux emplois. Je ne peux pas être d'accord avec le député de Kamloops-Shuswap, car les chiffres de Statistique Canada montrent qu'en 1982 il y avait 442,000 personnes employées. En 1983, on en était à 461,000 et, en 1984, à 465,000. Par conséquent, l'augmentation totale du nombre d'emplois, pendant les trois ans de gouvernement néo-démocrate au Manitoba, n'a été que de 12,000. Alors, où sont tous ces emplois que le parti prétend avoir créés? En réalité, si le député veut vérifier, il constatera que, dans le rapport publié par Statistique Canada ce mois-ci, le nombre réel de personnes employées au Manitoba, en janvier 1985, était de 460,000.

• (1550)

Qu'est-ce que cela signifie, monsieur le Président? Nous avons au Manitoba un gouvernement qui se comporte fondamentalement comme l'ancien gouvernement libéral. Il a pris pour principe de dépenser sans compter, d'embaucher des gens dans le cadre de programmes gouvernementaux et de laisser la libre entreprise à son sort. C'est comme s'il disait: «Nous n'avons pas besoin de la libre entreprise». Pourtant, ce gouvernement n'a créé que 12,000 emplois, selon Statistique Canada. En 1981, lorsque le gouvernement néo-démocrate a pris le pouvoir, il y avait 453,000 personnes employées. En 1984, il y en avait 465,000. Cependant, le député de Kamloops-Shuswap prétend que 21,000 nouveaux emplois ont été créés en 1983 et 10,000 de plus pendant la première moitié de 1984. Il y a quelqu'un, quelque part, qui se trompe.

Ce que ces chiffres montrent clairement, monsieur le Président, c'est que la politique manitobaine crée des emplois à court terme. Les statistiques courantes prennent en considération les pics et les creux, mais à la fin de l'année il faut savoir combien de nouveaux emplois ont été crées en moyenne. C'est pourquoi notre gouvernement ne croit pas à ce genre de solution. Nous recherchons des emplois à long terme et non des emplois de courte durée qui peuvent permettre à une personne de profiter des prestations d'assurance-chômage après avoir travaillé pendant quelque temps. J'ai parlé aux jeunes de ma circonscription, monsieur le Président, et ce qu'ils veulent, c'est un travail qui sera encore là dans un an. Ils n'aiment pas l'idée d'un emploi pour 6 ou 12 semaines, qui ne leur permet pas de savoir si, après trois mois, ils auront encore un emploi ou s'ils devront retourner à l'assurance-chômage. Ils veulent des emplois à long terme.

J'ai en main un extrait d'un article qui est paru dans le *Free Press* de Winnipeg du 12 mai 1984. Je sais que je ne devrais pas en parler, mais j'aimerais bien que certains libéraux soient ici maintenant, car cet article traite des activités du parti libéral au Manitoba. Il décrit comment ce parti a puisé dans le programme de création d'emplois. On espérait, toujours selon cet article, que le programme en question ne servirait pas à des fins politiques, mais le parti libéral aurait pris des fonds de ce programme, semble-t-il, pour payer du personnel de bureau employé au bureau provincial du parti libéral. Ce n'est pas le genre d'emplois que nous voulons créer, quant à nous. Nous voulons des emplois permanents créés par l'entreprise privée.

On m'a dit que l'un des travaux les plus pressants du ministère de la Voirie du Manitoba était de mettre en place les panneaux publicitaires concernant ce programme d'emplois. On a en a dressé partout au Manitoba. La publicité figurait en blanc et vert. Et on disait combien ce programme était bénéfique pour le Manitoba. Nous ne voulons pas, quant à nous, d'emplois dont l'aspect le plus important soit l'installation de panneaux-réclame.

Si ce programme était aussi efficace qu'on le prétend, pourquoi le Manitoba a-t-il été la province où le taux de croissance de l'emploi a été le plus faible entre décembre 1983 et décembre 1984? Ces statistiques viennent directement de Statistique Canada. Cette province a eu le taux de croissance de l'emploi le plus faible dans tout le Canada. Ce gouvernement-là a adopté la même politique que le gouvernement libéral qui nous a précédés, et cela ne donne de toute évidence aucun résultat, monsieur le Président.

L'autre chose que je trouve à redire à propos de la caisse de création d'emplois du Manitoba, c'est qu'elle perpétue en quelque sorte l'idée que le meilleur moyen de créer des emplois consiste pour le gouvernement à donner de l'argent à une entreprise pour embaucher un employé. Cela ne marche pas, monsieur le Président. Pour commencer il faut pour embaucher un employé une bonne raison autre que l'octroi d'un certain montant par tel ou tel niveau de gouvernement. Peu importe le montant d'argent dont dispose la caisse de création d'emplois, il n'y a tout simplement pas assez d'argent à dépenser pour redonner du travail aux 40,000 chômeurs du Manitoba. Nous avons besoin du régime de la libre entreprise qui sert de moteur de croissance dans notre économie.

Le député de Winnipeg-Nord a parlé de déficit ce matin. Si ma mémoire est bonne, il a fait remarquer à mon collègue que le gouvernement conservateur précédent a connu lui aussi des déficits. Je tiens à signaler au député de Winnipeg-Nord, par votre entremise, monsieur le Président, que les conservateurs sont arrivés au pouvoir au cours de l'année 1977, en octobre, et qu'à la fin de cette année financière-là le déficit était de 191.3 millions de dollars. Quand nous avons pris la relève, il était prévu que le déficit atteindrait 270 millions, mais nous avons réussi à le réduire à 191 millions dans les six premiers mois de notre mandat. Nous nous attribuons le mérite de la situation dans les quatre années suivantes. Puis, de 1978 à 1979, le déficit a été de 84.3 millions. En 1979-1980, il a été de 44.3 millions. Nous nous attribuons le mérite de la dernière moitié de 1982. Quand nous avons changé de gouvernement, à l'automne, le déficit s'élevait à 251 millions. Ce qui fait un total cumulatif de 429 millions pour les quatre années de notre régime progressiste conservateur.

Je voudrais informer le député de Winnipeg-Nord-Centre qu'en 1982-1983, sous le gouvernement néo-démocrate, le déficit a été de 435 millions de dollars. Il a été de 426.7 millions en 1983-1984 et on estime qu'en 1984-1985, il atteindra 488.7 millions, pour un total cumulatif de 1.350 milliard en trois ans. La province du Manitoba avait accumulé un déficit de 1.344 milliard au cours des 112 premières années de son existence. Il a fallu à peine trois ans au nouveau gouvernement néo-démocrate du Manitoba pour doubler ce chiffre. Maintenant une famille de quatre personnes au Manitoba doit payer environ $619 d'impôts annuellement au seul titre des intérêts. Et pourtant, quelle influence ont eu sur le chômage ces dépenses folles que préconisait l'ancien gouvernement libéral et que le gouvernement néo-démocrate du Manitoba continue d'effectuer?

En décembre 1984, les emplois n'ont augmenté que de 0.9 p. 100 au Manitoba—soit moins de 1 p. 100—alors que partout ailleurs au Canada l'augmentation était de 2.4 p. 100. J'en conlus, monsieur le Président, que dans les autres régions les Canadiens approuvent les initiatives du gouvernement conservateur. Au Manitoba, cependant, province qui subit encore l'influence néo-démocrate et dont le gouvernement ne songe qu'à dépenser, le nombre de travailleurs n'a pas même augmenté de 1 p. 100.

Le gouvernement néo-démocrate a pris diverses mesures qui empêchent le secteur privé de développer l'économie. Il a d'abord établi la taxe de un et demi pourcent à l'embauche, qui décourage ceux qui voudraient embaucher, voire créer des emplois. D'autre part, le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a haussé ses dépenses de 42 p. 100 alors que la croissance économique n'a augmenté que de 24 p. 100. Les dépenses sont donc supérieures de quelque 18 p. 100 à la croissance économique. Les investissements annuels dans le secteur manufacturier ont baissé, monsieur le Président, de 19.9 p. 100 depuis trois ans. Pourtant, ces députés ont l'audace de dire que les investissements ont augmenté dans notre province. Le gouvernement néo-démocrate est allé plus loin en portant de 5 à 6 p. 100 la taxe de vente. Les tarifs d'électricité ont augmenté de 22 p. 100 en trois ans. J'étais fier de faire partie d'un gouvernement qui n'augmentait jamais les impôts. En réalité, nous avons réduit l'impôt sur le revenu et gelé les tarifs de l'électricité. Cette mesure a eu sans nulle doute des résultats. Nous l'avons constaté, lorsque nous formions le gouvernement, grâce

à la création de 30,000 nouveaux emplois. Sous le gouvernement néo-démocrate actuel, seulement 12,000 emplois ont été créés, selon Statistique Canada.

• (1600)

Il est évident, monsieur le Président, que les Canadiens veulent éviter que cela ne se reproduise. Ils se sont débarrassés du gouvernement libéral qui pensait que la prodigalité était la solution et l'argent une panacée. La relance économique est entièrement fonction d'un regain de confiance. Un secteur privé confiant fera le nécessaire pour créer des emplois sans ingérence ni contrôle du gouvernement. Les emplois créés de cette façon ont beaucoup plus de chance d'être durables que ceux qui ont été créés en injectant dans l'économie des fonds empruntés à court terme. C'est l'une des raisons principales du manque de confiance des Canadiens.

Nous avons une énorme tâche devant nous et nous ne pourrons pas relever les enjeux en dépensant davantage dans l'espoir que nos problèmes se résoudront par eux-mêmes. Nous devons chercher à les résoudre grâce à une politique stable et cohérente soutenue par un gouvernement confiant et déterminé. Nous comptons sur le secteur privé, les syndicats, les associations professionnelles et les provinces pour aider le gouvernement à se diriger vers la relance économique et la création d'emplois. Il ne peut pas tout faire seul.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires sur le discours du député? Au cas contraire, reprenons le débat.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, les électeurs canadiens se souviennent que l'été dernier, en pleine campagne électorale, c'était l'actuel premier ministre (M. Mulroney), le chef de l'opposition à ce moment-là, qui avait défini l'enjeu de la campagne en clamant: des emplois, des emplois, des emplois. Il avait promis que si un gouvernement conservateur était élu, en l'espace de quelques jours, des dizaines de millions de dollars seraient investis et des milliers d'emplois seraient ainsi créés. Et bien, en l'espace de quatre mois le nombre de chômeurs n'a que très faiblement diminué. Je rappelle aux députés que tous les mois le premier ministre et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) s'attribuèrent le mérite de ce léger recul du chômage. On invoqua, pour expliquer le phénomène, les politiques du gouvernement et la confiance retrouvée des investisseurs. Ensuite, vinrent les données du chômage de janvier. Ce fut l'effet de surprise dans tout le pays et le gouvernement aurait dû y avoir un échec de premier ordre. Le nombre de chômeurs recensés en janvier est le plus élevé qu'on ait vu ces dernières années, soit 1,480,000. En un seul mois, nous avons créé 167,000 nouveaux chômeurs.

Que s'est-il passé, monsieur le Président? Où sont les dizaines de milliers d'emplois promis par le premier ministre? Le ministre des Finances (M. Wilson) nous a rappelé que les programmes et les plans du gouvernement ne peuvent être réalisés du jour au lendemain, qu'il n'y a pas de solutions miracles au chômage. Ce ne sont pas les propos que tenait le premier ministre à l'électorat canadien avant les élections. En outre, si mauvaises que soient les données du chômage, nous savons que Statistique Canada ne tient compte que des chômeurs qui cherchent activement un emploi. Nous connaissons la situation à Terre-Neuve, dans l'est du Québec, en Gaspésie et dans le nord de l'Ontario. Le nombre de chômeurs est bien plus élevé que l'indiquent les chiffres officiels. A Sudbury par exemple, le principal employeur ne cesse de licencier des travailleurs. Nous savons aussi que chez les autochtones, le chômage n'est pas de 11 p. 100 mais serait plutôt de l'ordre de 60, 70 ou même 80 p. 100. Pour ces gens-là, c'est la catastrophe. Je suis certain qu'il n'y a pas un seul député qui n'ait reçu la visite ou un appel de jeunes détenteurs d'un diplôme secondaire ou universitaire, ou ayant une formation professionnelle en informatique, par exemple, lui disant qu'ils n'arrivent pas à trouver de travail. Je suis certain que tous les députés ont reçu la visite ou un appel d'électeurs qui, après avoir travaillé pour une entreprise pendant dix à 20 ans, apprennent qu'elle doit maintenant fermer ou qu'elle licencie. Des personnes dans la quarantaine ou la cinquantaine ont perdu leur emploi. Des gens qui ont toujours occupé un emploi stable et régulier sont maintenant à la recherche de travail.

Que peut dire le gouvernement à ces personnes-là, monsieur le Président? Que le gouvernement ne peut tout faire seul. C'est vrai, naturellement. Qu'il doit compter sur le secteur privé, mais en même temps il lui lie les mains ce qui l'empêche d'améliorer ses activités, d'accroître son rendement et de réduire ses coûts. Les gouvernements d'autres pays, par exemple l'Allemagne et le Japon, qui ont une économie mixte, c'est-à-dire où le secteur public et privé collaborent, se sont rendu compte que pour créer des emplois et les conserver, ils devaient recenser leurs ressources matérielles et humaines. Ils doivent tout d'abord faire le bilan des avantages qu'ils possèdent, ce qui leur permet de produire à faibles coûts, de fournir leur propre marché aussi bien que de vendre à des prix compétitifs sur les marchés internationaux. C'est une chose que nous ne faisons pas.

J'invite les conservateurs à lire l'un des succès de librairie à l'heure actuelle aux États-Unis, à savoir le livre écrit par Lee Iacocca, le président de Chrysler. Lorsqu'il a pris la direction de Chrysler, cette société était pratiquement en faillite et la plupart des gens réclamaient sa fermeture, mais elle est pourtant en mesure maintenant de concurrencer non seulement les importateurs étrangers, mais également les sociétés General Motors et Ford. J'invite les conservateurs à lire plus particulièrement les passages du livre dans lesquels M. Iacocca explique les succès du Japon. Le Japon, où l'on retrouve un régime de libre entreprise comme le nôtre et celui des États-Unis, remporte de vifs succès parce qu'il a su examiner sa propre situation, la situation mondiale, déceler quelles seraient les industries importantes à l'avenir et se lancer dans ces secteurs. Les Japonais ont décidé de se lancer dans le secteur automobile et ils ont obligé tous les autres pays producteurs d'automobiles à se surpasser. Ils ont maintenant décidé de se lancer dans les domaines de l'informatique et de l'électronique et si je ne m'abuse, ils commencent déjà à avoir des vues sur le prochain secteur d'avenir, la céramique.

Faisons-nous cela, monsieur le Président? Une grande partie des Canadiens travaillent dans les secteurs de l'exploitation forestière et des produits du bois, de l'agriculture et de la pêche. Le gouvernement a déclaré que notre déficit était énorme et qu'il lui fallait réduire ses dépenses. Il a donc procédé à des compressions de quelque 4 milliards de dollars. Il a réduit les crédits affectés à la recherche dans les domaines mêmes qui emploient le plus de Canadiens, les domaines où

nous éprouverons encore plus de difficultés si nous ne remontons pas la pente.

• (1610)

Tous les autres pays industrialisés occidentaux, y compris le Japon, consacrent 2.5 p. 100 au moins de leur produit national brut à la recherche et au développement dans des domaines dans lesquels ils jugent que des emplois peuvent être créés. Au Canada, sous l'ancien gouvernement libéral et maintenant sous le gouvernement conservateur, la proportion est bien inférieure à cela, à savoir à peine plus que 1.5 p. 100 du PNB. Notre situation diffère grandement de celle d'autres pays, car le gros des travaux de recherche qui ont été effectués ici l'ont été soit dans des laboratoires gouvernementaux soit dans des universités financées par le gouvernement. Or, le gouvernement réduit les crédits accordés aux laboratoires et il va effectuer des coupes sombres dans le financement de la recherche dans les universités. Il espère que le secteur privé prendra le relais.

J'espère que le gouvernement ne se trompe pas, monsieur le Président, mais j'en doute à en juger par l'expérience passée. Malgré toute les tentatives faites par l'ancien gouvernement libéral sous forme d'allégements fiscaux, de déductions d'impôt, de subventions et de prêts, le secteur privé n'a pas fait sa part. Non pas que nous ne voulions pas que le secteur privé fasse sa part dans ce domaine, bien au contraire. Le fait est que le secteur privé n'a pas consacré beaucoup de ressources à la recherche et au développement et il est fort improbable qu'il le fasse, car les principales sociétés établies au Canada sont dominées par des capitaux étrangers. Les multinationales, qu'elles soient américaines, allemandes ou britanniques, s'assurent généralement que leurs travaux de recherche et de développement sont effectués dans leur pays d'origine. Nous devrons adopter une stratégie industrielle destinée à encourager l'utilisation de ressources, si nous voulons le genre de développement qui nous fait défaut.

Je voudrais parler brièvement de l'intervention du député de Winnipeg-Saint James (M. Minaker). Il a répété sans cesse que notre parti était contre le secteur privé et que nous voulions que le gouvernement fasse toujours davantage. Il n'y a rien de vrai là-dedans, monsieur le Président. Le député a parlé du Manifeste de Regina. C'est un fait que le Manifeste de Regina parle d'abondance de la propriété publique, mais c'est qu'au moment où il fut rédigé en 1933, la libre entreprise, telle qu'elle existait à l'époque, était bel et bien morte. Je ne pense pas me tromper de beaucoup en disant qu'au moins 25 p. 100 des Canadiens étaient en chômage à ce moment-là. Le parti CCF n'était pas le seul à déclarer que c'en était fini de l'entreprise privée. Mais c'était il y a 50 ans, et bien des événements se sont produits depuis lors. Ainsi, l'Allemagne, l'Espagne, la France, la Hollande, la Belgique, la Norvège, la Suède et le Danemark ont eu ou ont à l'heure actuelle des gouvernements démocratiques socialistes. Tous ces pays ont des économies mixtes. Dans tous ces pays, le gouvernement possède et gère certains secteurs. Cependant, le secteur privé en possède et en gère plus que le gouvernement.

Je m'étonne des propos du député de Winnipeg-Saint James, car il n'a même pas étudié la situation au Manitoba. Cette province possède un réseau de téléphone public. Ce n'est pas un socialiste radical et fanatique qui l'a établi, mais bien un gouvernement conservateur en 1907. Le premier ministre de la province était à l'époque sir Rodney Roblin, grand-père de l'actuel leader du parti conservateur à l'autre endroit. En outre, le Manitoba possède un réseau hydro-électrique public; ce sont des gouvernements libéraux qui l'ont établi. En fait, neuf des dix provinces du Canada possèdent un réseau hydro-électrique public. Aucun d'entre eux n'a obtenu plus de succès que celui de l'Ontario. Ce réseau, c'est un gouvernement conservateur qui l'a établi. La province d'Ontario est dirigée par un gouvernement conservateur depuis 40 ans.

Des voix: Bravo!

M. Orlikow: Les députés applaudissent, monsieur le Président. Je voudrais bien qu'ils me disent pourquoi ce gouvernement conservateur, qui a pourtant foi dans la libre entreprise, maintient ce réseau public. C'est manifestement parce que ce réseau public dessert la population plus efficacement et à un meilleur coût qu'un réseau privé ne saurait le faire. C'est là tout ce que nous avons dit et continuerons de dire. Il existe certains secteurs où le service public est plus efficace et plus avantageux pour les citoyens que le service privé ne saurait l'être.

Le gouvernement du Manitoba a décidé que s'il doit choisir entre mettre les chômeurs au travail et accroître son déficit d'une part, et réduire le déficit et multiplier le nombre des chômeurs, d'autre part, il choisit d'augmenter le déficit. Le gouvernement du Manitoba a donc dépensé plus de 200 millions de dollars pour financer des programmes de création d'emplois. Bien sûr, certains de ces emplois sont temporaires. Je dirais toutefois au député de Winnipeg-St. James qu'un emploi temporaire, c'est toujours mieux que rien. Le gouvernement du Manitoba ne s'est pas contenté de jeter de l'argent par les fenêtres. Il a essayé d'élaborer des projets de concert avec les municipalités et le secteur privé. Un grand nombre de ces emplois sont temporaires, mais il y en a beaucoup qui se sont transformés ou qui se transformeront en emplois permanents.

Voyez dans quelle situation nous nous trouvons, monsieur le Président. Nous avons un million et demi de chômeurs. Le mois dernier, il y avait 507,000 jeunes âgés de 15 à 24 ans en chômage. Je siège ici depuis plus longtemps que la plupart des députés et je me souviens de l'époque où le taux de chômage était nettement inférieur à ce qu'il est maintenant. D'après les experts du Conseil économique et des universités, nous devons ce problème au fait que les gens n'ont pas reçu la formation voulue pour occuper les emplois disponibles. Jamais nous n'avons déployé autant d'efforts pour former notre main-d'œuvre, monsieur le Président. Jamais nous n'avons consacré autant d'argent à l'éducation. Nous avons développé notre réseau d'écoles secondaires. Nous avons des écoles professionnelles et des collèges communautaires. Nos universités forment des spécialistes dans les domaines où elles pensent qu'il y aura des possibilités d'emploi. Plus de un demi-million de jeunes sont en chômage. C'est une véritable honte, et je crains que nous ne perdions toute une génération parce que ces jeunes finiront par renoncer à chercher du travail.

• (1620)

Non seulement nous devons ramener le taux de chômage à un niveau comparable à celui de pays comme le Japon et l'Allemagne, mais nous devons centrer nos efforts sur ceux qui ne peuvent pas trouver d'emploi, même quand tout va bien et que le taux de chômage est de moitié moins élevé qu'il ne l'est maintenant. Je veux parler des handicapés, qui sont pour la plupart sans emploi. Un bon nombre d'entre eux travaillent dans des ateliers protégés où ils sont rémunérés bien en-dessous du salaire minimum. Je veux également parler des autochtones, dont 70 à 80 p. 100 sont en chômage. Je veux parler aussi des régions de Terre-Neuve où il y a plus de 50 p. 100 de chômeurs.

Non seulement nous devons réduire le nombre des chômeurs, mais nous devons redonner espoir aux Canadiens. Nous devons surtout essayer de donner un travail intéressant à ceux qui ont du mal à trouver de l'emploi même en périodes de vaches grasses.

Le gouvernement actuel nous fait entendre le même refrain que les gouvernements libéraux des années passée. Il fait son possible, et c'est au secteur privé de faire le reste. C'est inacceptable, et le gouvernement doit faire beaucoup plus, car il a le devoir de veiller à ce que chaque Canadien qui le désire puisse occuper un emploi intéressant.

[*Français*]

M. le vice-président: Questions et commentaires. Le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Hudon) a une question à poser.

M. Hudon: Il s'agit d'un commentaire, monsieur le Président. On parle beaucoup du nombre grandissant de compagnies qui ferment leurs portes de plus en plus et qui ont des difficultés.

J'aimerais cela peut-être qu'un jour on prenne l'attitude aussi du nombre grandissant de compagnies qui ont un taux de produit national beaucoup plus fort et qui vont bien également. On s'attaque uniquement aux choses qui vont mal. Il y a des choses qui vont bien dans la société et dans le secteur privé, et il y a nombre de compagnies qui sont en pleine croissance et qui vont justement être capable de créer les emplois nécessaires, tel qu'on le voit dans notre programmation.

Et mon honorable collègue a mentionné qu'il y a nombre et nombre d'étudiants qui ne réussissent pas à trouver des emplois dans le domaine de leur spécialité, et c'est vrai. J'ai été confronté nombre de fois dans ma carrière précédente à de ces jeunes à qui on disait que le marché du travail n'était pas bon, n'était pas suffisant pour absorber le nombre d'emplois créés et on se butait toujours au libre choix des individus. N'est-il pas bon, et je pose la question à mon collègue, n'est-il pas bon de mettre un système sur pied qui va faire que dès la période de ses études, on va confronter ce jeune-là au marché du travail et cela va peut-être lui permettre de prendre une décision difficile à 18 ans, plutôt que d'attendre à 27 ans, après huit ans de chômage, où il n'aura jamais réussi à trouver d'emploi? Cela lui permettra peut-être, face à la difficulté, de réorienter ses études et probablement sa carrière.

[*Traduction*]

M. Orlikow: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député lorsqu'il dénonce les lacunes du système d'enseignement qui forme les gens seulement entre 5 et 22 ans. Je partage également son avis s'il dit qu'à l'avenir, les gens seront plus vraisemblablement forcés de changer d'emploi.

Le député du Québec ferait mieux de se soucier d'abord de la situation dans sa province. L'industrie du vêtement et du textile a joué un rôle prépondérant au Québec en fournissant de l'emploi à des centaines de milliers de personnes. Il arrive bien souvent que cette industrie soit le seul grand employeur dans une ville ou un village donnés, de sorte que le député devrait s'inquiéter des compressions qu'on y a effectuées et qui ont nui à sa capacité de soutenir la concurrence étrangère.

N'incombe-t-il pas au gouvernement de s'employer, avec l'employeur et les travailleurs dans ce secteur, à trouver des solutions de rechange pour les localités où des entreprises, de textile et de vêtements, par exemple, ferment leurs portes? Peut-on s'en remettre de cette tâche à la libre entreprise? A mon avis, quand une entreprise décide de fermer ses portes après des années, l'usine et son outillage se sont dépréciés. Les actionnaires ne sont nullement touchés; ce sont plutôt les travailleurs de l'usine installés et établis dans la localité qui en souffrent. Ces gens se retrouvent sans travail. Que le député en tienne compte en examinant le rôle des secteurs public et privé.

M. Malone: Monsieur le président, ce qui m'inquiète le plus, ce n'est pas que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) parle ainsi qu'il le fait, mais qu'il soit convaincu d'avoir raison.

Si l'on donne suite à ses idées, on risque de s'engager dans un engrenage qui entraînerait la communauté financière du Canada à sa perte. Il préconise la création immédiate d'emplois et laisse entendre que c'est là la responsabilité du gouvernement. Même si le Canada a une dette de près de 200 milliards de dollars et si un dollar sur trois des recettes fiscales sert exclusivement au paiement de l'intérêt sur la dette accumulée, le Nouveau parti démocratique et ses amis du parti libéral ont mis ensemble le Programme énergétique national. Un porte-parole d'une société pétrolière a déclaré au cours de la fin de semaine dernière dans un journal de l'Ouest que ce programme allait nous priver de trois cents emplois. De plus, la société a rétabli ces emplois dans un autre pays. Cette politique a eu pour effet non seulement de supprimer des emplois au Canada, mais d'en créer dans d'autres pays.

Pourquoi les néo-démocrates et les libéraux ont-ils empêché, par le biais du Programme énergétique national, la construction de deux usines de traitement des sables bitumineux? Ils devraient savoir qu'une usine de ce genre entraîne en 25 ans des investissements directs de 108 milliards de dollars pour l'Ontario et de 25 autres milliards pour le Québec en acquisition de matériaux, de produits de fer et d'acier et de financement. C'est la conclusion que M. Underhill dégage dans une étude qu'il a menée pour le compte de la Chambre de commerce de Calgary.

Les deux partis d'opposition disent que le gouvernement doit et peut créer maintenant des emplois. Cela contribuerait à accroître la dette, à miner les pilliers de notre économie, à ruiner les secteurs qui fonctionnent bien et à chasser des emplois du pays. Et ils ont l'audace de nous dire tranquillement que nous devrions faire quelque chose. Nous faisons quelque chose. Nous allons refaire le moteur de l'économie et remettre le Canada au travail. Nous n'allons pas y arriver en adoptant leur politique qui ne mène manifestement qu'à un accroissement de la dette et à une dislocation de l'économie.

Je voudrais que le député de Winnipeg-Nord nous dise pourquoi il a fait perdre tous ces emplois au Canada en appuyant les libéraux et les néo-démocrates?

M. Orlikow: Monsieur le Président, je ne crois pas que le député de Crowfoot (M. Malone) ait écouté mes propos. J'ai dit très clairement que nous vivions dans un système d'économie mixte au sein duquel les secteurs public et privé auront un rôle important à jouer à l'avenir. Je suis sûr d'avoir dit que, dans un proche avenir, le secteur privé créera plus d'emplois que le secteur public au Canada, aux États-Unis et dans des pays de l'Europe de l'Ouest. Le député prétend que j'ai dit croire que le gouvernement devrait tout faire. Ce n'est pas vrai du tout.

• (1630)

Permettez-moi d'ajouter quelque chose au sujet des usines de traitement des sables bitumineux. Lorsque la construction de ces usines a été débattue et décidée, le prix de l'énergie, le cours mondial du pétrole grimpait de quelque 15 p. 100 par année. Lorsque nous avons débattu leur construction, qui aurait duré de trois à quatre ans, il en aurait coûté aux environs de $60 à $70 pour produire un baril de pétrole à partir des sables bitumineux. Comme le cours mondial du pétrole était censé monter de 15 p. 100 par année, il aurait été de $60 à $70 le baril lorsque le pétrole tiré des sables bitumineux aurait été mis sur le marché et celui-ci aurait donc été compétitif. Qu'est-il arrivé? Je le demande au député. Au lieu de grimper, le cours mondial du pétrole a chuté. Il oscille maintenant aux environs de $27 ou $28 le baril.

Où en serions-nous aujourd'hui au Canada si nous avions fini par construire toutes ces usines de traitement des sables bitumineux, lesquelles produiraient en ce moment du pétrole à $70 le baril alors que le cours mondial est inférieur à $30 le baril? Le député et son gouvernement devraient répondre à cette question au lieu de s'en prendre continuellement au Programme énergétique national, lequel avait de nombreux défauts que nous avions signalés à l'époque.

M. Baker: Je tiens à rappeler au député de l'Alberta qu'il devrait savoir que l'on ne parle plus des sables bitumineux depuis que les conservateurs forment le gouvernement, mais des ressources pétrolières au large des côtes de Terre-Neuve.

M. Malone: Pour sûr!

M. Baker: J'ai une question pour le député. Il siège ici depuis de nombreuses années. Il a vu des gouvernements présenter des programmes et changer d'avis à mi-chemin de leur application. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) prétend avoir l'appui de tous les députés conservateurs à la Chambre pour exiger de toutes les municipalités canadiennes intéressées à participer au programme d'emplois d'été des étudiants qu'elles paient environ la moitié de la note totale—25 p. 100 des salaires, 25 p. 100 des avantages sociaux et la totalité des frais d'équipement. Comme cette exigence est nettement irréalisable et ne pourra subsister dans la réglementation, le député ne pense-t-il pas que la ministre modifiera cette exigence dès maintenant ou dans deux semaines? Ne pense-t-il pas que la ministre a proposé cette mesure en sachant fort bien qu'elle ne pourra pas s'appliquer et qu'il lui faudra la modifier? Le député en convient-il?

M. Orlikow: Monsieur le Président, je ne sais pas quand la ministre va changer d'avis. Je m'accorde à dire avec le député qu'elle devra changer d'avis.

Le gouvernement a une foi aveugle en ce qu'on appelle le régime de la libre entreprise, monsieur le Président. Il semble croire que tout emploi dans le secteur privé est productif et utile, et que tout emploi dans le secteur public est un peu artificiel et inutile.

Vous n'avez qu'à considérer le cas de n'importe quelle ville du Canada—je ne parlerai pas des régions rurales parce que je ne les connais pas aussi bien—et vous verrez que l'infrastructure urbaine se dégrade: les réseaux d'égout, d'aqueduc et de transport en commun. Tout cela ne fonctionne plus aussi bien qu'autrefois. Ces services ne répondent plus aux besoins de la population parce que nous n'investissons pas suffisamment pour les améliorer ou les maintenir en bon état. Le gouvernement aurait bien mieux fait de laisser les municipalités, qui ont toutes de longues listes de projets nécessaires à réaliser, occuper le premier rang plutôt que le dernier dans le cadre des programmes Canada au travail et Été Canada.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Davenport (M. Caccia)—Le transport—Le contrôle des émissions des automobiles; le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)—La Fonction publique—Le rapport du vérificateur général—Les classifications des postes. *b*) On demande si le ministre est d'accord; le député de Regina-Est (M. de Jong)—Les sociétés de fiducie—La Pioneer Trust Company. *b*) La protection des investisseurs et des déposants.

Les subsides

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LA CRÉATION D'EMPLOIS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Riis:

Que la Chambre félicite le gouvernement du Manitoba d'avoir adopté des politiques positives de création d'emplois qui ont débouché sur le taux de chômage le plus bas au Canada, et qu'elle exhorte le gouvernement à adopter un programme semblable de développement économique au lieu des politiques honteuses d'augmentations des impôts et de compressions des dépenses qu'il a suivies jusqu'à maintenant et qui sont en grande partie à l'origine des dernières statistiques sur le chômage qui révèlent une augmentation alarmante de 167,000 chômeurs de plus entre décembre 1984 et janvier 1985.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part cet après-midi au débat sur la motion que mon collègue de Kamploops-Shuswap (M. Riis) a présentée. J'ai bien écouté les interventions faites aujourd'hui à la Chambre. En l'occurrence, ce sont souvent des débats théoriques. Il importe que la Chambre, où sont réunis les représentants de l'ensemble des Canadiens, prenne le temps de disserter sur les théories qui pourraient assurer notre développement socio-économique.

La province du Manitoba a adopté un modèle de développement qui diffère de ceux qu'on trouve dans les neuf autres provinces et qui s'écarte assuréement des lignes de conduite et des programmes du gouvernement fédéral actuel. Ce modèle est fondé sur la théorie selon laquelle le gouvernement a un rôle légitime à jouer pour garantir le bien-être économique des citoyens. Monsieur le Président, il appartient au gouvernement de jouer un rôle non point passif mais actif quand il s'agit d'assurer le bon état de notre économie.

Cette notion déplaît à bon nombre des députés d'en face. Beaucoup d'entre eux s'imaginent que les initiatives gouvernementales sont inutiles, stériles et qu'elles nuisent à la véribable reprise économique. Ils ne souhaitent rien d'autre que de voir le gouvernement céder la place au secteur privé, sous l'influence duquel la prospérité économique s'ensuivra automatiquement et il ne nous restera plus qu'à en rendre grâce.

C'est une théorie plutôt simpliste, réactionnaire et régressive. On l'a déjà mise à l'essai en vain par le passé. Nous vivons aujourd'hui dans une société centralisée, interdépendante, qui doit compter sur un gouvernement qui fonctionne bien et sait intervenir efficacement. Il serait toutefois ridicule et insensé de se croiser les bras en attendant que les forces du marché assurent notre bien-être économique.

Je suis renversé d'entendre les conservateurs répéter ce que les libéraux nous disaient déjà lorsqu'ils étaient au pouvoir, à savoir que l'entreprise privée doit être l'instrument majeur de la relance économique. Depuis l'avènement de la Confédération, les gouvernements ont toujours préconisé la libre entreprise et, pourtant voyons quelle est notre situation. Ce genre de gouvernement mène encore dans neuf provinces pour donner lieu à des taux de chômage plus élevés que jamais et à d'innombrables difficultés économiques. Ces gens-là prétendent qu'il y a trop d'intervention gouvernementale, alors que ce sont eux qui ont occupé le pouvoir tout ce temps. S'il faut des coupables, ce sont certainement les gouvernements conservateurs et libéraux qui, de concert avec les chevaliers d'industrie et de finance, ont en matière économique pris les décisions à notre place. Sûrement, ce sont eux les responsables du taux de chômage élevé, des déficits énormes et du gâchis économique que nous connaissons.

• (1640)

Ne nous leurrons pas: nous sommes dans un véritable chaos économique. Notre pays est riche en ressources naturelles et notre population est clairsemée. Nous sommes un peuple jeune et il y a beaucoup à faire. N'est-il pas naturel de penser que quelque chose ne va pas quand on voit notre énorme déficit et le taux de chômage record? Assurément, les responsables de cette situation sont ceux qui étaient chargés de la destinée économique de notre pays, soit les grandes institutions financières et industrielles ainsi que les gouvernements libéral et conservateur. Leur modèle économique a été un fiasco et continue de l'être.

La province du Manitoba a un modèle économique différent qui fait place d'abord aux personnes et n'accepte pas de vues comme celles que nous a exposées il y a quelques minutes le député de Crowfoot (M. Malone) lequel s'inquiète de l'effondrement des grands piliers financiers de notre pays. Nous nous préoccupons également de ces piliers financiers mais notre première préoccupation va au pilier humain. Nous nous inquiétons de voir que des hommes et des femmes ne mangent pas à leur faim tous les jours. Nous nous préoccupons de ces hommes et de ces femmes qui doivent faire la queue quotidiennement pour toucher une maigre pitance, un bol de soupe ou un sandwich. C'est pourtant un besoin humain fondamental—du pain sur la table et un toit au-dessus de la tête. Voilà pourquoi le gouvernement du Manitoba s'occupe d'abord des personnes. Si cela exige un déficit, et bien qu'il y ait un déficit. Cela vaut mieux que d'avoir des milliers de personnes en faillite personnelle ou que des milliers incapables de se nourrir convenablement. Je suppose que c'est une question de priorité. Il ne fait aucun doute, d'après les propos des intervenants conservateurs, que leur priorité est d'assurer la santé financière du pays. Je le répète, nous faisons passer les personnes avant. Mieux vaut un gros déficit que des affamés. Voilà notre priorité et celle du gouvernement du Manitoba.

Il est utile d'avoir des solutions de rechange à une époque où les changements socio-économiques sont très rapides. Je suis le premier à admettre que personne n'a la solution, personne n'a toutes les solutions. Nous sommes aux prises avec une situation que les sociétés passées n'ont pas connue. Nous devons composer avec des techniques sans cesse en évolution et qui dévorent les emplois. Peut-être que les notions traditionnelles du travail et des buts dans la vie doivent changer. Travailler cinq jours par semaine pendant 30 ou 40 ans en exerçant le même métier et recevoir une montre en or à sa retraite, pour tomber victime d'une crise cardiaque peu après, ce mode de vie traditionnel qu'ont connu nos parents, nos grands-parents et nos arrière-grands-parents, était essentiel au développement de notre pays. C'est peut-être aujourd'hui chose du passé, compte tenu des technologies nouvelles et des changements dont la société est sans cesse l'objet. A la veille du XXI^{e} siècle, toute la notion du travail et l'acquisition d'un revenu devra être modifiée.

Les gouvernements et les hommes et les femmes de bonne volonté qui représentent leurs concitoyens font face à de nouveaux problèmes. De difficiles décisions s'imposent. Il ne fait aucun doute que nous sommes en crise, compte tenu de l'importance des déficits et de ce qu'ils nous coûtent en intérêts. Si les députés conservateurs l'admettent volontiers, je voudrais aussi qu'ils reconnaissent les difficultés considérables que doit affronter le simple citoyen. Je voudrais qu'ils témoignent de la même préoccupation au sujet de la faim et de la malnutrition qu'ils le font pour les déficits et ce qu'ils nous coûtent. Assurément, tout homme et toute femme d'honneur placeraient, dans sa liste de priorités, les personnes avant les déficits et les exposés financiers. J'espère que les députés conservateurs feront passer le bien-être de leurs concitoyens avant les déficits quels que soient leur envergure et le prix qu'ils nous coûtent.

J'en reviens à ce que je disais. Il n'existe pas de solution facile, et il n'y a pour ainsi dire pas de schéma tout tracé. Nous connaissons simplement les orientations générales que notre société doit suivre pour commencer à trouver des solutions aux problèmes socio-économico-culturels auxquels nous nous heurtons à l'heure actuelle. La collaboration en est un exemple sans aucun doute. Les différents secteurs de la société: entreprises, syndicats et gouvernement, doivent apprendre à collaborer. L'époque de l'affrontement est révolue. Il faut faire des compromis. Autrement dit, le gouvernement doit devenir un partenaire actif et non plus passif. Bon nombre de collègues conservateurs prétendront que le gouvernement n'a rien à voir là-dedans, que c'est l'affaire du secteur privé. Ce genre de mentalité est dépassée et elle ne nous aidera pas à trouver les solutions qui s'imposent. Nous devons reconnaître le rôle que le gouvernement doit jouer.

M. Malone: Pourquoi?

M. de Jong: J'entends le député de Crowfoot. Il est regrettable de voir des hommes et des femmes qui se sont offerts pour gouverner ne pas même savoir pourquoi ils doivent le faire. C'est vraiment désolant, à mon avis. S'ils ne savent pas pourquoi ils doivent gouverner, qu'ils partent et laissent la place à des gens qui le savent. Si le député de Crowfoot ne sait pas encore le rôle que doit jouer le gouvernement, la situation est encore pire que je ne pensais. C'est peut-être pourquoi le député ne fait pas partie du cabinet. J'espère que les ministres au moins savent à quoi sert le gouvernement et ce qu'on attend de lui.

Tout le monde s'entend à dire qu'à l'époque actuelle, à cette étape très complexe de l'histoire de l'humanité, le gouvernement a une tâche essentielle à accomplir. Si le député et certains de ses collègues ne le comprennent pas, c'est vraiment lamentable.

Je pourrais continuer à indiquer les nombreuses raisons qui justifient l'intervention du gouvernement. Je voudrais citer le simple cas de la société Pioneer Trust dans ma circonscription. Certains de nos collègues conservateurs estiment que le gouvernment ne doit pas intervenir, qu'il ne doit se mêler de rien ni même réglementer les sociétés de fiducie. Si c'était le cas, ce secteur tomberait aux mains de bandits et les gens perdraient leurs dépôts. Les habitants de Regina, à l'heure actuelle, perdent l'argent qu'ils ont déposé et qui représente les économies notamment des hommes d'affaires ou des agriculteurs à la retraite qui ont vendu leurs biens et qui ne touchent aucune pension, mais qui ont déposé $100,000 ou $120,000 chez Pioneer Trust. Ils s'aperçoivent d'un seul coup que la moitié de toutes leurs économies s'est envolée en raison des grands moteurs de la libre entreprise.

• (1650)

M. Orlikow: Ils pensent que le gouvernement ne devrait rien faire.

M. de Jong: Qui plus est, ils sont convaincus que le gouvernement ne devrait rien faire. Ces gens sont fous. C'est effrayant, même si cela se comprend dans certains cas. Lorsqu'une société subit une évolution très rapide comme la nôtre depuis quelques décennies, un phénomène de réaction se produit. Les gens ont peur du changemnet et ils recherchent la stabilité. Ils cherchent un moyen de retourner à leur style de vie antérieur. Certains veulent en revenir à l'époque de Doris Day, de Dwight D. Eisenhower et de la tarte aux pommes. Il ne suffit pas de le vouloir pour que cela se produise. En effet, il est impossible de renverser le temps.

Lorsque ces députés se décideront à s'attaquer aux problèmes de l'heure, j'espère qu'ils comprendront que nous n'en reviendrons jamais à la vie simple des années 40 et 50. J'espère qu'ils vont se réveiller, s'apercevoir qu'ils vivent dans le monde moderne et commencer à nous offrir des solutions et une façon de penser modernes.

Je suis persuadé qu'il faudra pas mal de temps pour que cela arrive au député de Crowfoot et certains de ses collègues. Après tout, il vient du pays des dinosaures, dont les fantômes hantent encore ces plaines tristes et désolées. C'est compréhensible. Toutefois, j'espère que les autres députés, et en particulier les ministres, commenceront à s'apercevoir qu'ils sont au pouvoir. Ils commenceront à se rendre compte de ce que signifient leurs fonctions et apprendront le travail qu'ils sont censés faire.

Pour revenir à ce que je disais plus tôt, si nous voulons trouver des solutions à ces problèmes modernes, nous avons besoin d'un modèle coopératif. Nous avons besoin de collaboration entre l'entreprise, les travailleurs et le gouvernement. Nous devons comprendre l'importance du rôle du gouvernement dans notre société. Nous devons comprendre et apprécier le rôle que doivent jouer les travailleurs. Il faut également prendre conscience de la place du capital et de l'entreprise. Toutefois, nous avons vu que la solution des conservateurs de l'aile droite c'est de réduire le rôle du gouvernement, de réduire les demandes des travailleurs ainsi que leurs salaires et . . .

Une voix: Exactement.

M. de Jong: Un député m'approuve. La solution des conservateurs signifie que nous devrions laisser de plus grands bénéfices au secteur privé, ce qui, d'une façon ou d'une autre, stimulera la croissance économique et la création d'emplois.

Cela me rappelle une déclaration du ministre de l'Emploi de l'Alberta. Il a déclaré au début de l'été que le chômage était une bonne chose parce qu'il empêchait l'augmentation des salaires et rendait les travailleurs plus productifs. Les travailleurs ayant peur de perdre leur emploi sont moins portés à exiger des conditions plus avantageuses.

Nous voyons que, pendant les périodes économiques difficiles, les travailleurs sont censés réduire leurs attentes. Nous avons vu que les chômeurs, les pensionnés ou les assistés sociaux doivent espérer moins alors que les barons de l'industrie et de la finance doivent s'enrichir, de façon à créer des emplois.

Les députés de la majorité ne parlent jamais des responsabilités du capital. Le gouvernement a-t-il jamais demandé aux investisseurs de laisser leur argent au pays? Jamais. Le député de Crowfoot a critiqué le Programme énergétique national. Moi aussi, je l'ai critiqué et j'ai voté contre, mais je présume que c'est pour des raisons différentes de celles du député de Crowfoot. Je me rappelle avoir lu dans les pages économiques du *Globe and Mail* que le secteur pétrolier avait eu une très bonne année, l'an dernier. En fait, c'est l'une de ses meilleures années de l'histoire. Des sociétés comme Exxon, aux États-Unis, n'ont pas eu une excellente année, mais les sociétés pétrolières au Canada, elles, en ont eu une bonne.

M. Riis: Cinquante pour cent d'augmentation.

M. de Jong: Cinquante pour cent d'augmentation, ce n'est pas mal. Est-ce que cet argent reste chez nous?

M. Malone: Oui.

M. de Jong: Le député de Crowfoot prétend que oui. Il y a un moment, il déclarait que le Programme énergétique national chassait les investissements. Maintenant, il dit que ces bénéfices restent chez nous. Je prétends qu'une grande partie de ces bénéfices est exportée.

Les capitalistes internationaux n'ont aucun sentiment patriotique. Ils n'éprouvent aucun sentiment de loyauté envers le pays qui leur a permis de faire des bénéfices en exploitant ses ressources. Une bonne part des bénéfices qu'ils réalisent seront investis dans des sociétés fictives, ce qui leur évitera de pays des impôts et plus tard, cet argent sera investi ailleurs. Les députés prétendent qu'il s'agit simplement de bonnes méthodes comptables. C'est évidemment le cas lorsqu'on parle du président d'une société pétrolière. Mais quand ces députés prétendent que de telles pratiques comptables créeront des emplois pour les Canadiens, ils se trompent lourdement. Ils pratiquent la politique de l'autruche. Mieux, le remède qu'ils proposent d'appliquer à nos maux ne fera que les aggraver. Je trouve donc que nous avons présenté une motion pertinente, une motion dans laquelle on félicite un gouvernement provincial qui s'efforce de mettre au point un programme qui attache plus d'importance aux gens qu'aux chiffres.

M. le vice-président: Questions et commentaires?

M. Malone: Monsieur le Président, vous êtes certainement un peu étonné de me voir prendre la parole après ce discours. Mais je n'ai pu m'empêcher de suivre le raisonnement du député de Regina-Est (M. de Jong). C'est le genre de personne qui tient le raisonnement suivant: tous les canards sont bons nageurs, Pierre est un bon nageur, donc Pierre est un canard.

Je l'ai entendu se perdre dans toutes sortes de considérations pour aboutir à une conclusion qui sort d'on ne sait où et qu'il voudrait logique, fondée sur des faits. Donc, à l'entendre, le pays tout entier devrait considérer que c'est un bon discours à prononcer à la Chambre des communes. Je lui signale, pour ma part, que son discours a plutôt l'air d'un testament qui explique pourquoi il n'y a qu'une trentaine de députés néo-démocrates aux Communes.

Le député a déclaré ensuite que nous prétendions ne pas avoir besoin de gouvernement dans un État lorsque je lui ai demandé s'il croyait que le gouvernement était plus apte que le secteur privé à créer des emplois. Il a cru que nous considérions que tous les gouvernements étaient mauvais. Il devrait pourtant savoir qu'actuellement, le gouvernement fédéral et six gouvernements provinciaux sont d'allégeance conservatrice. Il saute donc aux yeux que le parti conservateur ne croit pas que les gouvernements ne servent à rien. Nous formons le gouvernement, ce qui n'est pas le cas de son parti.

Le député a déclaré que le nouveau programme énergétique devait être efficace puisque l'industrie pétrolière prenait de l'expansion. Bien sûr, qu'elle est en plein essor. Et c'est justement parce que c'est un gouvernement conservateur qui dirige le pays. C'est pendant les quatre années précédentes qu'on a poussé l'industrie énergétique vers des pays comme le Venezuela, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et pas seulement celle qui exploite le bassin sédimentaire de l'Ouest, mais aussi le secteur industriel du Canada. Les emplois que ces milliards de dollars d'investissements représentent sont également partis à l'étranger.

Le député ne peut dire, comme cela, que ces capitaux reviennent chez nous. Je sors tout juste d'une réunion avec les représentants de l'APIC. Ils sont ici, prêts à investir, parce qu'ils prévoient une nouvelle orientation dans le domaine pétrolier. Chaque fois que des compagnies pétrolières commencent à forer de nouveaux puits, on sent qu'il y a de l'activité dans l'air. Le député de Regina-Est devrait le savoir puisque l'économie de sa province se ressent des activités de l'industrie pétrolière lorsque cette dernière commence à se développer et à se donner de l'expansion.

Et le député refuse de voir la réalité en face lorsqu'il dit que les bénéfices des sociétés pétrolières sont en hausse de 50 p. 100. Il sait fort bien que cette hausse vient après les quatre années les plus désastreuses de leur histoire. Et il n'ignore pas non plus que cette augmentation de 50 p. 100 de leurs bénéfices est attribuable au virage politique qu'elles entrevoient. J'aimerais qu'il me dise comment il fait pour lancer à tort et à travers toutes sortes de chiffres, en sachant très bien qu'ils ne reflètent pas du tout la réalité, pour tâcher de faire croire aux gens qu'il propose un moyen infaillible de rendre le Canada concurrentiel sur les marchés internationaux.

• (1700)

M. de Jong: Monsieur le Président, le député n'a pas réussi à nous convaincre, moi et beaucoup d'autres, que ses exemples en vue du développement de l'industrie pétrolière sont la solution à nos problèmes. Je dis que le ralentissement de la production pétrolière s'explique principalement par le fléchissement du prix du pétrole sur le marché international. Quand il dit . . .

M. Malone: Le prix est-il à la hausse ou à la baisse?

M. de Jong: Ce n'est pas vous mais moi qui ai la parole; laissez-moi parler.

Le député de Crowfoot nous dit que le fléchissement de l'industrie pétrolière est attribuable au Programme énergétique national, qu'un gouvernement conservateur va le supprimer, et que les magnats du pétrole vont redoubler de confiance. «Une plus grande confiance» est un autre de leurs slogans. Les tories me font penser aux Moonies. Certaines phrases suscitent en eux une grande exaltation. Les mécanismes sont déclenchés. C'est une sorte de conditionnement mental, de réaction à des phrases clés comme «une plus grande confiance». C'est comme s'ils avaient des pots de confiance accrue à faire circuler pour qu'on en renifle l'odeur. Ils prétendent qu'avec l'élection d'un gouvernement conservateur la confiance va renaître et les investissements vont affluer pour stimuler l'exploitation pétrolière.

Selon moi, si le prix du pétrole sur le marché international baisse, il n'y aura pas de nouvelle confiance pour relancer la production pétrolière. Le gouvernement n'a pas d'autre moyen de relancer cette production que d'accorder des dégrèvements et des encouragements fiscaux aux sociétés pétrolières jusqu'à ce qu'il soit avantageux pour elles de poursuivre leur activité.

Il sera intéressant de voir de quelle façon le gouvernement conservateur va modifier le Programme énergétique national. Malgré ce que les sociétés pétrolières disent du programme, un grand nombre d'entre elles s'en accommodent et en sont même venues à l'apprécier. Je crois que nous allons voir les gens du secteur pétrolier s'opposer aux changements qui seront apportés au Programme énergétique national. Nous verrons alors le député de Crowfoot obligé de ravaler ses paroles.

On s'est plu à rejeter tout le blâme des maux économiques de l'ouest du Canada sur le Programme énergétique national. Une fois cette excuse disparue, sur quoi pourra-t-on se rabattre? Il viendra un moment où les conservateurs devront faire leur examen de conscience et accepter une partie de la responsabilité de ce qui arrive, au lieu de chercher un bouc émissaire chaque fois qu'ils veulent se laisser emporter dans de grandes envolées oratoires.

M. Crosby: Monsieur le Président, je voudrais formuler une observation et poser une question au député. J'ai écouté avec beaucoup d'attention le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) qui a souscrit à la motion présentée par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis). La motion a été appuyée par un Manitobain et un représentant de la Colombie-Britannique et voilà maintenant qu'un représentant de la Saskatchewan en fait l'apologie.

Il a déclaré qu'il s'agissait d'une «bonne motion» qui louangeait un gouvernement provincial, mais il a oublié de se pencher sur l'essentiel de cette motion qui félicite le gouvernement du Manitoba pour la politique qu'il a adoptée. Ces trois représentants de l'Ouest ont louangé une motion qui, par ricochet, condamne toutes les autres provinces du Canada et leurs citoyens.

Je voudrais signaler au député de Regina-Est (M. de Jong) qu'en 1983-1984, la province de Nouvelle-Écosse a connu le plus fort taux de croissance au Canada. Il s'agit là de toute une réalisation de la part d'une petite province désavantagée comme la Nouvelle-Écosse. Le résultat est attribuable au gouvernement, au secteur privé et par-dessus tout aux habitants de la Nouvelle-Écosse. Selon moi, les habitants de la Nouvelle-Écosse en voudront à la clique de l'Ouest que l'on retrouve au sein du Nouveau parti démocratique et qui condamne indirectement leurs efforts en louangeant le Manitoba pour sa politique. Je crois que l'on peut en dire autant de toutes les provinces canadiennes qui ont fait tout en leur pouvoir au nom de leurs citoyens pour améliorer la conjoncture économique. Tout le monde sait qu'en louangeant l'un on peut se trouver à condamner les autres. C'est exactement ce que le NPD fait avec cette motion. Je voudrais que le député de Regina-Est réponde à cela. Qu'a-t-il à dire de bon au sujet de la Nouvelle-Écosse et des autres provinces du Canada?

Je voudrais ajouter une observation avant qu'il ne réponde à cette question. Je tiens à lui signaler que la politique qui a permis la supériorité économique du Manitoba remonte au temps où M. Duff Roblin était premier ministre de la province. Il a pris la décision difficile de mettre en valeur les ressources hydro-électriques et les autres ressources qui ont favorisé la croissance du Manitoba, croissance dont l'actuel gouvernement du Manitoba peut difficilement s'enorgueillir.

M. de Jong: Monsieur le Président, j'ai été fort heureux d'entendre le député, alors qu'il parlait de sa province natale, la Nouvelle-Écosse, mentionner que l'un des principaux agents économiques avait été le gouvernement. Je le remercie d'avoir été suffisamment civilisé et éclairé pour reconnaître que le gouvernement a un rôle à jouer. Le député siège ici depuis pas mal de temps déjà et je suis persuadé qu'il reconnaît que le gouvernement a un rôle à jouer.

Il a également admis que c'était le gouvernement de M. Roblin qui avait permis la mise en valeur des ressources hydro-électriques et autres du Manitoba. Il a reconnu de ce fait, là encore, que le gouvernement avait un rôle à jouer. C'était pourtant un gouvernement conservateur, mais il savait qu'il devait jouer un rôle actif sans quoi ces ressources n'auraient jamais été mises en valeur. Ce qui m'inquiète, c'est que d'autres députés croient que M. Roblin a eu tort, que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse est dans l'erreur parce qu'il tente de favoriser la création d'emplois et que les gouvernements ne devraient jouer aucun rôle. Selon eux, si nous laissons au secteur privé les coudées franches, il résoudra tous nos problèmes, mettra en valeur nos ressources hydro-électriques, créera des emplois et le reste. C'est une opinion simpliste qui m'effraie au plus haut point.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national et Postes Canada): Monsieur le Président, l'économie et notre gouvernement connaissent actuellement des moments particulièrement positifs même si la motion dont est saisie la Chambre semble ignorer complètement notre situation de ces derniers mois. En particulier, j'aimerais faire remarquer aux honorables députés que la croissance économique a été remarquable au troisième trimestre, se chiffrant à 7.6

p. 100. Les taux d'intérêt, notamment sur le marché hypothécaire, ont baissé d'au moins 200 centièmes depuis notre entrée en fonction, et cela, depuis le 4 septembre seulement. L'excédent commercial du Canada se situe à un niveau record, ce qui n'avait pas existé avant. L'inflation était, l'an dernier, à son plus faible niveau depuis 1971, ce qui nous aidera à être plus concurrentiels à l'étranger.

Lorsque nous avons été portés au pouvoir, le 4 septembre, les Canadiens ont clairement exprimé ce qu'ils voulaient, et ce qu'ils voulaient, c'était un nouveau départ. Ils ont explicité les mesures du passé et ont vu que cela n'avait pas trop fonctionné. Ils ont vu qu'il y avait trop de confrontation au niveau des administrations, trop de confrontation entre le secteur privé et le secteur public, trop de confrontation entre le gouvernement fédéral et les niveaux provinciaux. Les citoyens du Canada ont vu qu'il était temps que le gouvernement prenne part aux solutions, mais d'une façon logique au lieu d'alimenter le problème comme on le faisait.

• (1710)

Le message qui a été fait le 4 septembre, monsieur le Président, est un message vigoureux, un message clair. Notre réponse rapide a été la stratégie du renouveau économique annoncée au mois de novembre dernier.

Cependant, il faut que les Canadiens comprennent que le gouvernement ne peut gérer seul et dans les moindres détails l'économie canadienne. De plus, ce n'est pas le mandat qu'il a, monsieur le Président. Son mandat, c'est d'administrer et de faire en sorte que l'économie progresse, mais sans un interventionnisme trop grand.

Le gouvernement ne domine pas l'économie, monsieur le Président. C'est plutôt une partie de l'économie, un élément de cet organisme vivant. C'est un ensemble d'institutions et d'organismes qui sont liés aux activités de production, aux paiements que nous appelons la vie économique.

Tout organisme sain se caractérise par l'équilibre des éléments qui le composent. Si l'un d'eux croît exagérément, il impose à l'organisme une demande exagérée qui finit par l'affaiblir. Le rôle du gouvernement est donc d'assurer le maintien d'un juste équilibre dans l'économie entre les intérêts publics et les intérêts privés. Il doit gérer au mieux ses propres affaires de manière à pouvoir planifier convenablement et ne pas être contraint dans son action à une dette nationale trop élevée, ce que nous connaissons présentement. Chose aussi importante, monsieur le Président, le gouvernement doit fournir à l'économie un cadre global de politiques, de programmes et de règlements qui lui permettent de croître et de créer autant que possible de l'emploi, ce pour quoi nous avons été élus.

Pour illustrer à quel point cette notion d'équilibre est importante, prenons l'exemple de l'inflation. Pendant plusieurs années, celle-ci a été le problème économique numéro un. Les Canadiens ont réalisé de grands progrès dans la reprise en main de l'inflation. Mais les politiques structurelle et financière du gouvernement fédéral n'ont pas joué le rôle qu'elles auraient dû tenir dans cette lutte; dans certains cas, elles ont rendu la lutte contre l'inflation plus difficile. Une différence fondamentale dans la démarche du gouvernement Mulroney est une approche plus équilibrée de la politique économique, une approche dans laquelle les politiques monétaires, financières et structurelles vont toutes dans le même sens. L'objectif premier de cette approche sera de soutenir une croissance non inflationniste et de créer des emplois en obtenant des taux d'intérêt aussi bas que possible. Cette approche exige que, de notre côté, nous de la Chambre, nous réduisions le déséquilibre financier et corrigions plusieurs des problèmes structurels. Cette direction, nous avons commencé à la prendre avec l'exposé du mois de novembre dernier et elle guidera toutes nos décisions dans l'avenir.

Contrôler et gérer un déficit toujours croissant, tel était le thème de novembre. Nous devons poursuivre ce processus de façon mesurée et équilibrée. La nation ne peut vivre indéfiniment en hypothéquant son avenir tout en espérant bénéficier de la croissance, tel qu'on le connaissait avant le 4 septembre, monsieur le Président, et tel que les citoyens l'ont compris en nous donnant un mandat clair.

Les mesures que nous avons déjà prises, les réductions de dépenses et les autres initiatives annoncées dans l'exposé économique devraient commencer à freiner le déficit à partir du prochain exercice.

Certains ont soutenu que vouloir gérer le programme de la dette, c'est faire preuve d'insensibilité à l'égard des gens. Ce n'est pas vrai, monsieur le Président. Les Canadiens se rendent compte que c'est uniquement en remettant de l'ordre dans nos finances que nous pourrons éviter des difficultés incommensurables à notre population, difficultés qui entraîneraient une hausse des taux d'intérêt, une chute de l'emploi et une baisse des investissements. Les mesures que nous avons déjà prises représentent, selon nous, ce qui bénéficiera le plus au plus grand nombre de Canadiens. Celles que nous prendrons à l'avenir répondront aux mêmes préoccupations. C'est le souci premier du gouvernement.

Le déficit n'est pas le seul obstacle, monsieur le Président. Nous devons aussi restructurer les politiques gouvernementales, les règlements, les programmes économiques, afin de permettre à l'énergie créatrice des Canadiens de s'exercer enfin librement. Il faut donner aux particuliers et aux firmes qui constituent le secteur privé un champ d'action suffisant et leur permettre d'employer leur créativité et leurs talents de la manière la plus productrive et la plus rentable pour l'économie du pays. C'est cela le défi de l'année 1985. Voilà la raison pour laquelle nous avons entrepris l'un des réexamens les plus approfondis de la politique publique que le Canada ait jamais connu, monsieur le Président. Notre but, c'est une restructuration complète de la politique de l'État au cours des quelques prochaines années afin de rendre notre économie productive et surtout concurrentielle.

Les entreprises productives doivent croître et créer des emplois, établir des plans rationnels à long terme. Nous avons assisté au Canada à une succession de changements arbitraires qui engendraient l'incertitude et minaient la confiance tant au pays qu'à l'étranger, et surtout au niveau de nos petites entreprises. Il est clair que l'expérience récente a été nuisible. Pourtant le «statu quo» est également inacceptable. Nous faisons des changements, mais d'une manière cohérente et réfléchie, et c'est la raison pour laquelle ce gouvernement s'est montré si engagé dans la consultation.

Il y a bien des domaines où une action s'impose. Par exemple, le nouveau cadre de la politique de concurrence favoriserait la confiance. La législation gouvernementale doit être mise

à jour de façon à ce que la production, la diffusion et le traitement de l'informatique et de l'information puissent contribuer davantage à la croissance économique. D'autres lois et règlements qui influent sur le fonctionnement des entreprises au Canada doivent également être rationalisés et surtout modernisés, monsieur le Président. On le sait, il y a des lois qui auraient dû être modifiées il y a déjà longtemps, mais on ne s'en occupait pas sous l'ancien gouvernement. Nous favorisons aussi une plus grande mesure de souplesse et de productivité dans notre économie, ainsi que l'adaptation aux techniques modernes.

Monsieur le Président, personne ne peut contribuer plus au renouveau et à une ouverture de possibilités nouvelles que la petite entreprise. C'est elle qui a toujours été délaissée, c'est elle qui, depuis déjà plusieurs années, crée la majorité des emplois au pays et qu'on a délaissée. Qui plus est, c'est elle qui offre les plus grandes possibilités de création d'emplois dans de nouveaux secteurs. Si nous voulons réellement confier la croissance économique au secteur privé, monsieur le Président, nous devons veiller à ce que l'esprit d'initiative et de risque soit récompensé par l'entrepreneur et chez l'entrepreneur. Le gouvernement doit faire tout pour aider l'entrepreneur et surtout l'«entrepreneurship».

Nous avons indiqué que le gouvernement pouvait montrer la voie. Il peut mettre en place un cadre propice. De plus, les mesures qu'il peut prendre ne coûtent rien ou pas grand-chose dans bien des cas au trésor public, mais il ne faut pas se leurrer sur les implications de ce processus. Nous nous sommes donnés la tâche d'établir un meilleur équilibre dans l'économie et dans les secteurs public et privé. Dans le nouveau cadre que nous mettons en place, les Canadiens devront attendre moins de l'État et plus du secteur privé.

L'un des domaines-clés où le secteur privé peut relever le défi, c'est l'investissement. Une augmentation des investissements productifs bénéficierait à tous les secteurs de l'économie. Il faut bien penser, monsieur le Président, que les investissements se traduisent directement par une création d'emplois et par une augmentation de la production. Chose aussi importante, monsieur le Président, des décisions devront être prises en matière d'investissement, face à une évolution technologique rapide et aux transformations du marché mondial. Nous devons favoriser les améliorations futures de la productivité et surtout de la concurrence, principalement dans le secteur privé.

Le Canada n'occupe pas la place qu'il devrait occuper parmi les pays industrialisés. Si nous voulons vraiment être concurrentiels dans le monde, si nous voulons réellement exploiter des marchés nouveaux, nous devons résolument nous lancer dans la recherche et le développement. L'augmentation au niveau de la recherche et du développement exige un effort important et ce n'est pas seulement au gouvernement à le faire. Les entreprises canadiennes devront consentir cet effort et y participer.

La formation et le perfectionnement sont également des ingrédients essentiels de notre croissance économique. Ils permettent aux entreprises de disposer des personnes qualifiées dont elles ont besoin pour être concurrentielles. Chose tout aussi importante, cela aide les gens à s'adapter à l'évolution du marché et à un travail nouveau et différent. Ce domaine est une priorité nationale. Il est temps que le secteur privé se demande comment il peut jouer un rôle plus important, afin que la formation et le perfectionnement soient «branchés» sur ses besoins réels.

Un autre obstacle de taille, monsieur le Président, à la réussite des entreprises est l'accès aux marchés d'exportation. C'est également un défi important. Si nous le relevons, de nombreux emplois pourront être créés. Cependant, nous devons être prêts à nous aventurer, à être plus dynamiques sur les marchés extérieurs avec la conviction que nous pouvons y être concurrentiels. Et pour être concurrentiels, monsieur le Président, il faut nécessairement augmenter notre productivité et moderniser nos entreprises. Tout cela, monsieur le Président, exige un changement d'attitude et de méthode de travail. Le processus n'est pas instantané. Tout ce que l'opposition dit depuis le 4 septembre, c'est: Il n'y a rien eu de fait, il n'y a rien eu de fait. Ils ont été au pouvoir pendant 20 ans. J'entendais le député de Shefford (M. Lapierre) cet après-midi parler au niveau des décisions administratives de l'OCRI. Mais les administrateurs qui sont à l'OCRI, ce n'est pas le parti au pouvoir qui les a nommés. Ce sont les libéraux qui les ont nommés. Ce n'est pas nous! Si les décisions administratives de l'OCRI ne sortent pas assez vite pour les libéraux, qu'ils leur parlent, ce sont leurs administrateurs. Ils ne peuvent pas critiquer sur ce qui se passe au moment où on se parle. En plus, il est supposé savoir que c'est un organisme indépendant du ministère de l'Expansion industrielle régionale.

• (1720)

Monsieur le Président, lorsque nous avons été élus l'automne dernier, nous avons étudié les perspectives économiques, et nous avons vu qu'elles n'étaient pas suffisantes. Nous devions façonner un plan de développement économique, un plan d'amélioration de nos perspectives, nous devions concevoir un cadre plus propice à l'expansion du secteur privé. Nous devions accomplir d'importants progrès dans le domaine-clé du commerce, de la recherche, du développement et de l'investissement. Nous savons qu'en agissant dans tous ces domaines, nous pourrons enfin avoir une économie valable. Et c'est ce que les Canadiens souhaitent depuis le 4 septembre.

Déjà les rapports internationaux démontrent que le Canada a monté dans le classement de la concurrence industrielle et en ce qui a trait au niveau de vie, parmi les pays industrialisés.

Mais les rapports depuis le 4 septembre sont favorables et les progrès économiques que je viens de mentionner sont encourageants. Ils devraient ranimer la confiance et l'espoir des Canadiens. Toutefois, il ne faut pas tomber dans l'autosatisfaction. Nous ne pouvons pas oublier que tout n'est pas rose dans notre pays. L'économie continue d'être freinée par des taux d'intérêt réels qui sont élevés et par l'évolution chez nos voisins du Sud. Notre expansion économique récente provient dans une trop forte mesure de notre énorme excédent commercial et les investissements des entreprises demeurent faibles. Nos industries d'exploitation des ressources naturelles sont encore dans une situation très tendue. Enfin, notre énorme déficit annuel et notre dette nationale croissante menacent nos perspectives d'expansion durable et de création d'emplois.

Monsieur le Président, ce bilan sommaire des hauts et des bas de notre performance économique récente nous rappelle qu'il faut continuer de porter un jugement équilibré et réaliste sur notre performance et nos perspectives économiques. Il reste toujours que nous sommes bien en deçà de ce que nous pouvons

accomplir et que nous progressons tous les jours. Il reste des possibilités énormes ici et même si l'opposition pense qu'il n'y a rien à faire, monsieur le Président, il y a beaucoup à faire et le gouvernement est engagé à travailler dans ce domaine.

Le monde des affaires continue à faire preuve d'une confiance énorme dans le gouvernement élu le 4 septembre et dans un engagement qui est nécessaire à un renouveau économique. Voilà ce que disent certains des résultats économiques favorables que nous connaissons. C'est ce que les petites entreprises nous disent également. C'est la raison pour laquelle les investisseurs étrangers s'intéressent davantage au Canada. A mesure que ces investissements nouveaux créent des possibilités d'emplois, les Canadiens seront de moins en moins inquiets pour l'avenir de leur travail, l'avenir de leur famille et l'avenir de notre pays. Ils seront plus enclins à consommer. C'est pour cela que la confiance est si importante. J'estime que nous pourrons être confiants et optimistes. De toute évidence, s'il est un pays au monde qui a toutes les chances de réussir, c'est bien le Canada. Nous devons être convaincus des mesures du gouvernement et nous devons les appuyer et avec l'aide du secteur privé et de l'entreprise privée, de la petite entreprise et surtout à l'«entrepreneurship»; malgré la motion du Nouveau parti démocratique d'aujourd'hui, cela doit être appuyé.

Le président suppléant (M. Charest): Questions, commentaires. L'honorable député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a la parole.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, le député a parlé des problèmes que causerait une hausse des taux d'intérêt. S'il s'agit de choisir entre une augmentation des taux d'intérêt ou un fléchissement du dollar canadien, dirait-il, à l'instar de son premier ministre (M. Mulroney) qu'il préférerait une baisse du dollar?

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le Président, je pense qu'à ce jour, au niveau du ministre des Finances (M. Wilson), au niveau du premier ministre, ils se sont déjà prononcés à ce sujet, et ils ont fait part exactement de la politique qui sera celle du gouvernement.

[*Traduction*]

M. Taylor: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député pour son très bon discours. Il y a un point que je voudrais éclaircir, mais je n'ai pas pu obtenir la parole plus tôt. Plusieurs orateurs, surtout parmi les oppositionnels, ont comparé le nombre de chômeurs en automne et en hiver au nombre de chômeurs au printemps et en été. Nous savons tous qu'il y a normalement une recrudescence du chômage l'automne et l'hiver. C'est normal. Il est absolument ridicule de comparer le nombre d'emplois en automne et en hiver au nombre d'emplois au printemps et en été. Ces chiffres ne sont pas comparables et une telle comparaison donne une impression absolument fausse.

Le député reconnaît-il qu'il est injuste de faire ce genre de comparaison? Cela donne une impression absolument fausse et je crois que nous voulons tous donner une image exacte aux Canadiens.

[*Français*]

M. Vincent: Il est clair, monsieur le Président, que mon honorable collègue a absolument raison. Il est temps que l'on cesse, comme on dit en bon français, de «bourrer» les Canadiens et de leur faire accroire à peu près n'importe quoi comme on l'a fait depuis toujours. On connaît la situation économique du pays, on sait que, annuellement, il y des choses qui sont «standard». A l'automne, il y a une chose qui arrive, au printemps c'est différent et à l'été c'est différent aussi. Cela, on le sait. Ce que soulève l'honorable député, c'est absolument vrai . . . et il se passe toujours, du côté de l'opposition, des tentatives pour démonter que ce n'est pas pareil, c'est différent, et c'était toujours mieux quand c'était avant. Si c'était mieux avant, monsieur le Président, je me demande comment il se fait qu'ils sont encore là. Alors je suis complètement d'accord avec mon honorable collègue.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai suivi attentivement le débat cet après-midi; la Chambre a une fois de plus, l'occasion de discuter d'un des problèmes les plus importants qui se posent aux Canadiens. C'est pourquoi je voudrais tout d'abord exhorter les députés des deux côtés de la Chambre à aborder le sujet sans illusions, en faisant abstraction de certains mythes. Il faudrait essayer de prouver aux Canadiens que nous tirons les leçons de l'histoire et que nous nous préparons l'avenir en partant d'une base réaliste non pas fantaisiste.

J'ai écouté le discours du député de Trois-Rivières (M. Vincent). Il avait préparé des commentaires et des chiffres sur ce qui s'est passé et sur ce qui ne s'est pas passé. Je lui signale, à lui, nouveau député, et aux autres députés qui sont nouveaux à la Chambre, que ce serait une erreur de faire semblant qu'il n'y a rien eu de bon autrefois et que tout ce qui se fait maintenant est parfait. Ce n'est tout bonnement pas vrai.

Ses commentaires sur les taux d'intérêt m'ont intrigué. Soyons honnêtes, la politique des taux d'intérêt est dictée dans une large mesure par ce qui se passe sur les marchés monétaires américains. Les États-Unis constituent le marché financier le plus vaste du monde. C'est le marché américain qui détermine le flux monétaire international. C'est lui qui détermine les taux d'intérêt que paient tous les pays. Le gouvernement du Canada, peu importe son orientation politique, est par conséquent toujours forcé d'en tenir compte. Nous ne somes pas isolés sur une île.

M. Riis: Et l'Autriche?

M. Axworthy: Nous ne pouvons pas nous isoler d'un pays avec lequel nous partageons une frontière de 5,000 kilomètres, un pays avec lequel nous faisons 70 p. 100 de nos échanges commerciaux. Une bonne partie de nos échanges commerciaux sont influencés par les événements qui surviennent aux États-Unis. Ne vous leurrez pas en prétendant que la situation va changer parce que vous êtes à la Chambre. Ce n'est pas la clé. La question est de savoir comment il faut réagir.

Le député et d'autres députés ont parlé de moyens de juguler l'inflation. C'est nous qui avons fait diminuer l'inflation. Cela ne s'est pas produit le 4 septembre. Le taux d'inflation avait été ramené à 4 p. 100 avant les élections et il est tombé à 3.5 p. 100 depuis. La baisse de l'inflation n'a donc rien à voir avec les élections. Nous avons dû prendre des mesures très rigoureuses et parfois très désagréables pour faire baisser l'inflation.

J'espère que le gouvernement conservateur acceptera de veiller à maintenir la situation actuelle. Nous ne devons pas oublier l'histoire à l'instar des historiens révisionnistes soviétiques qui font facilement une croix sur le passé. On dit souvent que ceux qui ne tirent pas la leçon du passé répètent obligatoirement les mêmes erreurs. Nous devons nous rendre compte que l'inflation est toujours un problème. Il nous faut nous attaquer à ce problème, et les solutions ne sont sûrement pas théologiques.

• (1730)

J'ai remarqué que le député a parlé de la façon dont le gouvernement libérait les forces du secteur privé et intensifiait la concurrence. Cependant, à quel gouvernement doit-on la grande politique de déréglementation? Certainement pas au gouvernement conservateur. Il y a un an, le gouvernement libéral a libéralisé la réglementation applicable aux compagnies aériennes pour accroître la concurrence. Les députés conservateurs d'arrière-ban feraient bien de poser de sérieuses questions au ministre des Transports (M. Mazankowski), car il est en train de freiner l'application du programme. Il retombe dans le piège des droits acquis. Il s'ensuit que les compagnies aériennes reçoivent maintenant un message différent. Ce ne sont pas les conservateurs qui ont préconisé une libéralisation de la réglementation, mais le gouvernement libéral.

Il est important de le souligner, car les négociations entamées avec les provinces au sujet de la déréglementation des transports routiers sont au point mort depuis six mois. L'accord était prêt en septembre dernier, mais le gouvernement conservateur a décidé de le bloquer. Nous étions arrivés à cet accord grâce à des consultations, à des discussions, à une collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces, tous ces jolis mots que les conservateurs affectionnent. Tout ce cheminement avait été fait et l'accord se trouvait sur la table. Le gouvernement conservateur à décidé de le suspendre. Si les députés conservateurs se préoccupent vraiment de la question, ils devraient agir dans ce domaine. Ils devraient demander aux représentants du ministère pourquoi ils se laissent avoir par des fonctionnaires et les groupes de pressions habituels. Tout le processus de déréglementation a été interrompu dans le secteur des transports. C'est très grave, car nous étions sur la bonne voie. Sans même étudier la question, le premier ministre du Canada (M. Mulroney) a déclaré que le gouvernement ne toucherait pas à Air Canada. Cette question devrait être discutée lors d'audiences publiques devant le comité des transports de la Chambre des communes. Le nouveau premier ministre du Canada a empêché qu'il en soit ainsi. Pourquoi le premier ministre a-t-il décidé d'agir de la sorte?

Les députés du gouvernement ne devraient pas se bercer d'illusions.

M. Gormley: Ce n'est pas le cas.

M. Axworthy: Oh si. Je vous ai écouté. Il y a une atmosphère manifeste d'illusion dans cette Chambre chaque fois qu'un député conservateur d'arrière-ban prend la parole pour lire les notes préparées par le ministère des Finances.

Une voix: Vous n'étiez pas là.

M. Axworthy: Je ne vois pas non plus de ministres à responsabilités économiques. Ils se préoccupent tellement de la création d'emplois qu'ils n'ont pas trouvé le temps de venir à la Chambre pour ce très important débat.

M. Gormley: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Est-il acceptable que le député fasse remarquer l'absence de certains députés lors du débat?

Le président suppléant (M. Charest): Comme le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) le sait, plusieurs Présidents ont déjà souligné qu'un député ne devait pas faire allusion à la présence ou à l'absence d'autres députés à la Chambre.

M. Frith: C'est une question qui a visiblement été posée par un conservateur à un autre conservateur.

M. Axworthy: Monsieur le Président, pour répondre à ce rappel au Règlement, je dirai ceci: quand on voit qui se trouve à la Chambre actuellement, on conclut inéluctablement que le ministère n'a pas vraiment envie de trouver une solution aux problèmes dont nous discutons ici.

C'est une résolution importante parce qu'elle concerne un modèle très important. Je voudrais parler de la façon dont on peut favoriser la croissance dans notre pays. C'est probablement la question la plus cruciale à laquelle nous devons nous attaquer. Quel est le rôle du gouvernement dans ce domaine? Comment pouvons-nous commencer à susciter les interventions et les activités qui permettront d'engendrer la croissance dans le secteur privé et le secteur public?

M. Gormley: Pas en dépensant de l'argent comme vous l'avez fait.

M. Axworthy: Je vais répondre à cela. A l'entendre, il est clair que le député ignore de quoi il parle. Je suis là pour le renseigner et je le fais avec plaisir. C'est à cela que le débat doit servir.

M. Gormley: Ce n'est pas moi qui dépense des millions, Lloyd.

M. Axworthy: Nous en reparlerons. En 1980, le Manitoba a été dévasté par le gouvernement de Sterling Lyon. Nous avions le taux de chômage le plus élevé et le taux de croissance le plus bas. A cause de l'inertie du gouvernement provincial, notre taux de croissance était le plus faible du Canada. Tout marchait au ralenti. Il n'y avait pas de construction, pas d'investissement dans les écoles et pas d'investissements privés. Telle était la situation du Manitoba en 1980. En 1984, nous avions le taux de croissance le plus élevé et l'un des taux de chômage les plus faibles au Canada. Un changement s'est produit pendant ces quatre ans. Nous avons eu un excellent exemple de collaboration entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, les municipalités et le secteur privé. C'est sur ce plan que la résolution se fourvoie. Elle ne mentionne qu'un seul niveau de coopération. Le fait est que les principaux secteurs de l'économie travaillaient la main dans la main. La contribution du gouvernement fédéral revêtait une forme différente et se répercutait au niveau communautaire en favorisant l'élaboration de politiques et en apportant des investissements fédéraux. Ce qu'il faut signaler à propos de l'expérience manitobaine, c'est qu'il ne s'agissait pas d'un simple transfert de fonds. Le gouvernement participait de façon directe et active au développement économique régional.

Je vais vous donner un exemple. Le gouvernement fédéral a lancé le projet de développement du centre-ville, parce que nous avions compris qu'une des meilleures façons de stimuler

la croissance dans notre province, c'était de développer Winnipeg, qui constitue le principal moteur économique du Manitoba. Le centre-ville s'était beaucoup dégradé. Il n'y avait pas d'investissements et ce secteur n'était pas assez attrayant pour attirer le secteur privé. Nous avons proposé aux gouvernements provincial et municipal de fournir chacun le tiers des fonds de façon à stimuler l'entreprise privée, de financer le développement communautaire et d'entreprendre une grande restructuration du centre-ville. Les trois niveaux de gouvernement ont coopéré. Nous avons réussi à nous entendre. Nous avons rencontré chaque mois le maire de Winnipeg, le ministre provincial et le ministre régional, afin de voir ensemble comment unir nos efforts pour développer Winnipeg.

Les résultats sont maintenant visibles. Près d'une cinquantaine de petites entreprises ont vu le jour dans un quartier d'entrepôts. Il n'y a aucune ingérence du gouvernement. De nouvelles petites entreprises ont été créées dans les secteurs des services, de la fabrication et de la vente au détail. Le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley) devrait aller voir cela, car tout un quartier de la ville a été transformé. Ce projet est parrainé par l'entreprise privée grâce aux subventions du gouvernement.

Nous avons également prévu la construction ou la rénovation de près de 3,000 logements. Ce projet a été la principale source d'activité des entreprises de construction de la ville. Les conservateurs ne comprennent pas ce genre de chose, mais le secteur privé du Manitoba le comprend, car pour la première fois, on lui a donné l'envie de retourner au travail.

Les gouvernements fédéral, provincial et municipal ont également collaboré au développement du secteur nord de Portage-la-Prairie. Nous avons mis sur pied un projet prévoyant une infrastructure et de nouveaux investissements et nous nous en sommes servis pour attirer d'importants projets de construction dans cette zone. A la suite de nos efforts, un gros promoteur immobilier a annoncé la construction de 200,000 pieds carrés de nouveaux locaux commerciaux dans le secteur nord de Portage-la-Prairie. Des pourparlers ont lieu actuellement pour la construction de 300 à 400 nouveaux logements locatifs.

C'est là de la collaboration à son meilleur. Le gouvernement ne devrait pas craindre de travailler de concert avec le secteur privé, les provinces ou les municipalités. Tous devraient œuvrer ensemble pour stimuler la croissance.

• (1740)

Résultat, on a réussi à créer plusieurs milliers d'emplois dans ce secteur. En outre, non seulement l'initiative en elle-même était importante, mais chaque palier de gouvernement pouvait s'en servir comme levier de développement pour mieux pouvoir investir lui-même et favoriser ainsi de nouvelles activités.

Les députés nous ont entendu dénoncer vivement l'annulation d'un projet de Centre national de recherche qui devait figurer dans le programme d'aménagement du centre-ville à Winnipeg. Nous avons dénoncé cette décision parce qu'en finançant ce projet, le gouvernement fédéral aurait pu vraiment aider le Manitoba à acquérir de nouvelles ressources dans la recherche et le développement de haute technologie. L'objectif général du projet était d'attirer à Winnipeg un certain nombre d'industries manufacturières de technologie avancée.

Quatre grandes entreprises étaient disposées à s'implanter à Winnipeg et à exploiter dans le domaine de la technologie. Parce que le gouvernement fédéral a annulé le projet, leurs plans sont maintenant suspendus. Voilà pourquoi il est essentiel que le gouvernement fédéral comprenne combien son rôle d'investisseur est important, surtout s'il agit de concert avec d'autres paliers de gouvernement.

C'est aussi pourquoi nous nous opposons fermement au projet du ministre de l'Expansion régionale et industrielle (M. Stevens) qui veut simplement passer la main pour ce qui est du financement. En somme, cela veut dire que le gouvernement fédéral refuse d'investir lui-même d'autres fonds pour la même fin. Il ne veut plus s'occuper de planification et d'expansion dans la région. Il ne pourra plus déterminer comment des investissements fédéraux, que ce soit dans la recherche ou le développement scientifiques, l'aménagement d'infrastructures ou d'aéroports, pourront favoriser l'implantation d'entreprises.

Permettez-moi de vous donner un autre exemple de collaboration tripartite encore en provenance du Manitoba. Il s'agit de la signature d'une entente-cadre en matière de transport. Après avoir discuté avec les gouvernements des provinces quels seraient les meilleurs axes de développement économique, on s'est rendu compte que le Manitoba était un centre important de transport. Depuis quelques années, on avait laissé les infrastructures se détériorer. Nous avons conclu une entente d'une valeur de plus de 200 milliards pour remettre en état le port de Churchill, refaire les voies ferrées, et pour la première fois, doter Winnipeg d'établissements de mise au point et de fabrication de wagons pour grains légers qui seront utilisés dans toutes les Prairies ainsi que sur le tronçon de Churchill. L'entente prévoyait également l'expansion du réseau d'aéroports ainsi que des activités de recherche et de développement.

Je signale aux députés qui se pensent savants, que tout cela a été réalisé avec la collaboration de l'entreprise privée: 30 chefs d'entreprise les plus en vue de Winnipeg dont beaucoup ont été, pendant la campagne électorale, des argentiers, des bailleurs de fonds et des gestionnaires conservateurs—je pourrais les nommer—et je sais que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Minaker) sait de qui je parle. Ils m'ont dit qu'ils souhaitaient créer un centre d'étude de gestion à l'Université du Manitoba parce que cela leur paraissait essentiel pour l'avenir. Ils ont donc demandé au gouvernement fédéral de les aider. De concert avec du personnel de cet établissement, nous avons conçu un programme d'étude de gestion de même qu'un centre de recherche en matière de transport, car nous nous étions rendus compte que la recherche était essentielle pour l'avenir. Cela s'est fait avec la province, le secteur privé et les universités; le gouvernement fédéral a participé directement à l'expansion économique au niveau local tout en investissant dans de nouvelles activités de formation, de recherche et de production.

C'est un modèle important qu'il faut suivre. Il importe que le gouvernement ne se laisse pas absorber par sa doctrine, selon laquelle le gouvernement ne doit pas jouer ce rôle, au point de renoncer à ces possibilités d'investissement favorables à la croissance des régions du pays.

Une voix: Et les gens qui ont dit non? Ils vous ont dit non.

M. Axworthy: Oh, non, pas du tout.

Une voix: Vous continuez à vivre dans un rêve.

M. Axworthy: Je parle de faits réels. Je parle de véritables emplois. Je parle d'une autre réalité, à savoir qu'à l'heure actuelle, un grand nombre de Manitobains se disent qu'ils aimeraient bien que les autres reviennent.

M. Gormley: Citez-en un, Lloyd.

M. Axworthy: J'ai présenté à la Chambre une pétition signée par un millier de personnes qui s'opposent au projet de vente du Centre du Conseil national de recherches par le gouvernement du Canada. Cela s'est fait en une seule fin de semaine. Cette aide nous suffit. Il y en a des milliers d'autres qui pensent la même chose.

Le gouvernement conservateur n'est jamais venu dire au Manitoba qu'il comptait supprimer le Centre du Conseil national de recherches ou les subventions à la recherche. Il a mené sa campagne sur des mensonges. Les conservateurs n'ont pas dit qu'ils allaient sabrer dans ces investissements fédéraux. Ils n'ont pas reçu le mandat de le faire et c'est pourquoi les Canadiens n'ont plus confiance en leur gouvernement. Ils ne peuvent plus croire en lui.

Non seulement le gouvernement n'était pas censé apporter ces changements, mais il trahit aujourd'hui cette confiance et renonce aux possibilités de favoriser au Manitoba la création d'emplois dans des technologies de pointe, ce que nous avions commencé à faire il y a trois ans.

C'est à cet égard que la motion néo-démocrate est fausse. Le NPD ne devrait pas s'arroger le mérite du gouvernement manitobain. Même si des progrès importants et positifs ont été réalisés au Manitoba, ils sont dus au nombre de joueurs et de partenaires en cause. Malgré tout ce que les députés et ministres conservateurs nous disent au sujet de la collaboration, la consultation, la négociation et les ententes, le NPD devrait examiner le modèle du Manitoba pour voir comment il fonctionne et comment il a permis de renverser la vapeur dans cette province. Le Manitoba connaissait le taux de croissance le plus bas et l'un des taux de chômage les plus forts du pays, et c'est aujourd'hui une province dont le taux de croissance est élevé et qui offrait certaines possibilités jusqu'à ce que le gouvernement fédéral actuel commence à supprimer ces accords et renonce à sa participation dans cette province.

Les Manitobains se demandent ce que sont devenus cette collaboration et cette ouverture d'esprit à l'égard des 72 millions de paiements de péréquation. Où est la collaboration quand tous les paliers du gouvernement de cette province et le secteur privé ont demandé le rétablissement du Centre national de recherches? Où est la collaboration pour les investissements dans les nouvelles installations de formation dans les nouveaux collèges communautaires, entre autres?

Le député de Trois-Rivières a déclaré que la formation est importante. Notre gouvernement a consacré un milliard de dollars au programme de formation de 1982. Les conservateurs ne sont pas les premiers à y penser. Une partie du milliard de dollars consacré à ce programme visait à effectuer des paiements de transfert directs aux collèges communautaires gérés par les provinces et au secteur privé, pour la création de nouvelles installations de formation.

Aujourd'hui, on ne verse plus de fonds à la caisse de perfectionnement des compétences. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) n'a rien alloué au nouveau centre CAD-CAM ni au centre de perfectionnement des technologies de pointe. Le gouvernement a coupé toutes les possibilités de venir en aide aux gouvernements provinciaux, aux bandes autochtones, aux groupes féministes et aux sociétés communautaires en vue de mettre sur pied de nouvelles installations de formation.

Le gouvernement nous dit qu'il faut investir dans nos ressources humaines. Qu'il le fasse. Pourquoi a-t-il supprimé le programme et cessé de financer la caisse de perfectionnement des compétences, qui vise à aider ces provinces et à étendre le nombre de collèges communautaires dans toutes les provicnes du pays?

Je crois qu'il y a des leçons à tirer du modèle manitobain, des leçons de collaboration fédérale-provinciale en vue du développement économique. Pour cela, il faut que le gouvernement fédéral veuille participer en tant qu'associé et investir sa part.

Par conséquent, je voudrais proposer, avec l'appui du député de Sudbury (M. Frith), la motion modifiée suivante:

> Que la Chambre félicite le gouvernement du Manitoba et le gouvernement libéral précédent d'avoir adopté des politiques positives de création d'emplois qui ont débouché sur le taux de chômage le plus bas au Canada, et qu'elle exhorte le gouvernement à adopter un programme semblable de développement économique au lieu des politiques honteuses d'augmentations des impôts et de compressions des dépenses qu'il a suivies jusqu'à maintenant et qui sont en grande partie à l'origine des dernières statistiques sur le chômage qui révèlent une augmentation alarmante de 167,000 chômeurs de plus entre décembre 1984 et janvier 1985.

• (1750)

M. Gormley: Monsieur le Président, j'ai une brève observation à faire. J'ai la très bonne fortune de représenter la localité de North Battleford, la ville natale du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Je vous dirai que les gens là-bas arrivent à se consoler du fait qu'il vit maintenant à Winnipeg. Je ne tiens pas à attaquer personnellement un autre député, mais j'estime que ce que nous venons d'entendre n'est qu'un nouvel exemple de défense honteuse du genre de gaspillage scandaleux des deniers publics que les Canadiens ont carrément rejeté le 4 septembre dernier.

Ce n'est pas la première fois qu'on nous sert ces théories boîteuses en matière de développement économique. Je crois que les Canadiens et les députés certes reconnaissent que le gouvernement a sûrement un rôle à jouer. A ce que je sache, pas un député de notre parti ne contesterait que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les syndicats et tous les Canadiens doivent collaborer à l'établissement d'une économie saine et prospère. Il n'incombe pas au gouvernement de consacrer en pure perte des millions de dollars à la prétendue expansion économique, puisque le député de Winnipeg ose affirmer, et il devrait en avoir honte, qu'il s'agit d'une mesure destinée à favoriser l'expansion économique. Mais il a gaspillé des deniers publics en octroyant des sommes importantes à des projets qui n'encouragent pas le développement économique ni ne rehaussent, en définitive, la dignité humaine. Le député devrait peut-être expliquer plus clairement ce qu'il a fait pour le Canada lorsqu'il était chargé de répartir les crédits consacrés à l'expansion économique.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je remercie le député de me donner la chance d'en dire davantage sur nos réalisations concrètes au Manitoba. Au nom de cette province, je proteste contre les termes qu'il a utilisés. Ces projets du gouvernement fédéral n'étaient pas un gaspillage. Ils ont été réalisés en consultation avec la ville de Winnipeg, la province du Manitoba, les Chambres de commerce de la province et divers organismes communautaires. Le député de Battlefords-Meadow Lake a insulté des milliers de citoyens du Manitoba qui ont travaillé ensemble à la réalisation de ces projets. Nous sommes habitués à ce genre d'arrogance de la part des conservateurs.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous pouvez bien parler!

M. Axworthy: C'est l'arrogance qu'affichent ceux qui croient tout savoir.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Le député parle de dignité, monsieur le Président. Laissez-moi lui en parler. Je serais disposé à l'amener s'entretenir avec les milliers de personnes qui vivent dans le centre de Winnipeg, des gens autrefois sans emploi, mais qui suivent des cours de formation en ce moment et qui obtiendront un emploi; ils connaîtront alors la dignité qu'on peut retirer d'un emploi grâce aux dépenses engagées par mon gouvernement. Je voudrais amener le député voir les deux ou trois milliers de personnes qui ont maintenant des logis. Il pourra leur dire qu'elles sont dénuées de toute dignité à cause de ces investissements. Je voudrais que le député parle aux étudiants de l'Université du Manitoba qui peuvent maintenant faire de nouvelles études de gestion et des recherches en matière de transport, ce qui leur permettra de décrocher des emplois dans des domaines de haute technicité. Il pourra leur dire qu'ils n'ont aucune dignité. J'aimerais montrer aux députés les investissements qui ont été consentis dans divers quartiers pour permettre à des gens de lancer de nouvelles affaires. Je pourrais lui faire visiter le district des entrepôts de Winnipeg où 50 nouvelles entreprises ont vu le jour grâce à des subventions de départ. Il pourrait en profiter pour parler aux propriétaires de ces entreprises, pour leur dire: «Vous avez perdu votre dignité parce que vous avez accepté des subventions d'encouragement des libéraux fédéraux pour vous lancer en affaires. Les conservateurs ne feraient jamais une telle chose. Vous n'auriez pas d'entreprise, vous ne seriez propriétaires de rien, mais vous garderiez toute votre dignité». Voilà le discours des conservateurs, car ils ne s'intéressent pas au sort des gens. Ils ne s'intéressent pas à une région comme le Manitoba. Ils s'en tiennent à leur credo: ne rien faire, c'est ce qu'il y a de mieux à faire.

Je dis donc au député que le meilleur endroit pour apprendre comment donner de l'essor à une économie, c'est Winnipeg. Qu'il se donne la peine de visiter cette ville. Il en apprendra plus qu'à écouter quiconque au sein de son gouvernement.

M. Minaker: Monsieur le Président, j'aimerais faire un commentaire. Le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a laissé entendre que nous étions en train de dénoncer les contrats et ententes conclus avec les habitants de nos villes et de notre province. Je voudrais rétablir les faits. Le député a prétendu que notre gouvernement n'honorait pas les engagements du gouvernement précédent concernant les ententes conclues dans le cadre du projet de développement du centre industriel . . .

M. Axworthy: Une honte et un gaspillage.

M. Minaker: . . . ainsi que les dispositions prises avec l'ancien ministre des Transports. On respecte les engagements du gouvernement précédent.

M. Axworthy: Mais c'est une honte et un gaspillage.

M. Minaker: Le député laisse entendre qu'on ne donne pas suite à ces engagements alors qu'on le fait. Il a dit qu'on ne construisait pas le Centre national de recherches, alors qu'on est effectivement en train de le construire. D'une part, le député s'enorgueillit de l'esprit de collaboration des entrepreneurs privés qui ont travaillé en étroite collaboration avec son gouvernement, mais il est catégoriquement contre toute initiative conjointe entre l'entreprise privée et l'État pour faire construire ce centre de recherches par le secteur privé.

J'ai du mal à suivre le député de Winnipeg-Fort Garry lorsqu'il laisse croire que le gouvernement actuel n'honore pas les contrats que l'ancien gouvernement s'était engagé à conclure. Ces contrats sont honorés. Mais il en va tout autrement des promesses extravagantes faites par des députés, promesses qui ne figurent sur aucun document écrit. En tant que gouvernement, nous ne nous sentons pas du tout liés par les idées farfelues que le député a lancées en l'air pendant la campagne électorale, des idées sur lesquelles son gouvernement ne s'était aucunement prononcé.

M. Axworthy: Tout d'abord, monsieur le Président, le député de Winnipeg-Saint James (M. Minaker) devrait parler à ses collègues, en face de lui, qui disaient que tout cela était honteux, un gaspillage pure et simple que les conservateurs ne pouvaient tolérer. Le député déclare pour sa part: «Nous sommes fiers de continuer ce qui a été entrepris». La contradiction est probablement le fait des esprits simples et je pense que nous en avons vu un bon exemple aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Lorsque nous parlons de ce qui a été supprimé, nous nous reportons à la déclaration économique du ministre des Finances (M. Wilson) où il était écrit noir sur blanc que les conservateurs annulaient le centre du CNRC. Ils déclaraient qu'il était annulé. C'était un investissement de 50 millions qui disparaissait—perdu.

De nombreux députés, le secteur privé et l'université ont fait pression pour que l'on maintienne ce centre. Nous espérons tous que le gouvernement aura le bon sens de répondre. S'il désire créer une coopérative de recherche, nous sommes prêts à participer. Le fait est que le projet a été annulé par le ministre des Finances et qu'il y a maintenant suffisamment de pressions de la part du public et de la collectivité pour remettre la chose sur pied.

Nous avions également l'engagement de VIA Rail qu'un centre d'entretien serait construit à Winnipeg, mais cela aussi a été annulé par le ministre. Il devait faire de Winnipeg le principal terminal du transport ferroviaire de passagers dans l'ouest du Canada. Cela aurait pu établir et confirmer une fois de plus que Winnipeg est un nœud de communication important pour le transport dans l'Ouest. Cela faisait partie des discussions sur les transports avec la province du Manitoba. Le député a dit qu'il n'avait pas été supprimé, mais il l'a été d'après ce qu'a dit le ministre des Transports (M. Mazankowski).

En ce qui concerne Churchill, nous étions en comité l'autre jour. Nous avons demandé aux membres de la Hudson's Bay Route Association: «Avez-vous rencontré le ministre pour parler des travaux de Churchill?» Nous avons ainsi appris que personne ne leur avait parlé. Nous avons demandé ce qu'il y avait de nouveau sur le sujet de la construction de wagons légers de transport des grains aux ateliers Transcona. La réponse: «Nous ne savons pas. Personne ne nous parle. Le CN a décidé de mettre le projet en veilleuse. Il ne se passe plus rien. C'est en quelque sorte en attente, dans les limbes».

Si le député de Winnipeg-Saint James prétend que le gouvernement aura la sagesse et le bon sens de continuer le travail que nous avons commencé, alors je l'applaudis. Mais je viens d'entendre de la part d'autres députés qu'ils n'aiment pas ce que nous faisions. Nous devons essayer de savoir qui parle au nom du gouvernement. C'est peut-être que, comme d'habitude, les députés de l'arrière-ban commencent à imiter les ministres: ils se contredisent.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question au député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Étant donné l'expérience qu'il a acquise dans son ancien portefeuille à l'Emploi et l'Immigration, ne pense-t-il pas que la façon dont Défi 85 a été conçu par le gouvernement conservateur fait que ce programme est discriminatoire vis-à-vis des régions les moins fortunées, à savoir la région altantique, certaines parties du Manitoba, de l'ouest du Canada, du Québec et de l'Ontario? Le député ne pense-t-il pas . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. La période des questions et observations est maintenant terminée.

M. Keeper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Étant donné l'importance de cette question pour Winnipeg et le fait que personne de notre parti n'a pu poser de question à ce sujet, puis qu'il est presque 6 heures, la Chambre pourrait-elle permettre que notre parti pose une question?

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a demandé le consentement unanime pour poser une question; de toute évidence il n'y a pas consentement unanime.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à ce même sujet. Notre parti serait prêt à accepter le consentement unanime à condition que j'aie le droit de finir ma question.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a proposé un amendement à la motion actuellement à l'étude. Cet amendement a été jugé conforme au Règlement.

• (1800)

M. Axworthy, appuyé par M. Caccia—M. Frith n'étant pas à son siège—propose, si je puis reprendre la motion à ma manière, qu'on ajoute, après «Manitoba», les mots suivants: «et l'ancien gouvernement libéral».

Nous débattons maintenant l'amendement proposé à la motion à l'étude.

M. Dingwall: Je voudrais intervenir dans le débat, monsieur le Président . . .

Des voix: Il est 18 heures.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions de l'article 62(11) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE—LA PIONEER TRUST COMPANY. B) LA PROTECTION DES INVESTISSEURS ET DES DÉPOSANTS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je prends maintenant la parole relativement aux questions que j'ai posées à la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) le 7 février 1985. Je lui avais alors demandé s'il était vrai que la société Pioneer Trust de Regina, en Saskatchewan, éprouvait de graves difficultés financières. Dans ma question supplémentaire, je l'ai priée de nous assurer qu'il y aurait une enquête publique ou du moins, si cette enquête devait être interne, que les conclusions seraient divulguées. La ministre a eu l'obligeance de me donner la réponse suivante:

Monsieur le Président, je comprends que le député me pose cette question. Je lui ai déjà dit que je l'informerais s'il y avait du nouveau.

Il y a certes eu du nouveau puisque deux heures et demie plus tard, le cabinet de la ministre d'État m'apprenait que le ministre des Finances de la Saskatchewan était en train d'annoncer, essentiellement, que dès 16 heures, heure locale, Pioneer Trust fermait ses portes, qu'elle était placée sous séquestre et que la Société d'assurance-dépots du Canada prenait charge de ses biens.

Dans la soirée, j'ai adressé par courrier une letre à la ministre pour lui demander que Pioneer Trust fasse l'objet d'une enquête publique approfondie. Je lui ai signalé que, dans l'intérêt public, il fallait effectuer une enquête au grand jour sur les motifs qui avaient obligé Pioneer Trust à fermer ses portes et sur les efforts qui avaient été déployés en vue de maintenir sa solvabilité. J'ai ajouté que les déposants, les actionnaires de Pioneer Management Limited et le public en général avaient le droit d'exiger qu'on leur rende des comptes. A plusieurs reprises, depuis, j'ai réclamé une enquête publique étant donné que bon nombre des questions concernant Pioneer Trust sont restées sans réponse.

En voici quelques-unes. Premièrement, nous ignorons si le gouvernement fédéral, en particulier la Société d'assurance-dépôts du Canada, ont fait l'impossible pour protéger les intérêts des déposants. Nous sommes persuadés que cette dernière était au courant des difficultés que Pioneer éprouvait depuis au moins 1984. Un regard hâtif sur ses bilans financiers des quelques dernières années aurait certainement suffi pour montrer que la plupart de son avoir était surtout dans l'immobilier et que, dans l'ouest du Canada où Pioneer avait investi, en particulier en Colombie-Britannique et en Alberta, ces valeurs avaient beaucoup fléchi.

Voilà pourquoi il est important que les déposants de la Pioneer Trust sachent que le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Société d'assurance-dépôts du Canada, a fait tout en son pouvoir pour éviter la catastrophe qui s'est produite et s'assurer de la viabilité financière de la société, afin que celle-ci puisse faire face à ses obligations. Voilà une des questions qu'une enquête publique devrait examiner. On devrait en profiter aussi pour examiner de près les pratiques commerciales de la Pioneer Trust.

• (1805)

Bien des gens sont inquiets et de nombreuses rumeurs circulent à Regina, car on a l'impression que des prêts ont peut-être été consentis à mauvais escient à un taux d'intérêt pas suffisamment élevé. Les pratiques commerciales de la compagnie étaient-elles saines? A-t-elle agi en conformité de la charte la constituant en société par actions? Voilà des questions auxquelles on ne connaît pas encore de réponse.

Nous tenons également à savoir dans quelle mesure les autorités fédérales et provinciales se sont consultées et quand elles l'ont fait. Nombre de faits survenus la semaine dernière portent à croire qu'il y a peut-être eu un manque de communication. Je pense que les membres du personnel du ministre ont été véritablement étonnés d'apprendre le 7 février dernier que le gouvernement de la Saskatchewan avait décidé de ne pas assurer l'émission d'actions de 30 millions de dollars que la Pioneer Trust comptait mettre sur le marché. Nous serions curieux de savoir quel genre de communication ont échangée les autorités fédérales et les autorités provinciales.

Nous nous inquiétons également de la nature des décisions que le gouvernement provincial a prises. Avant la période des Fêtes, ce dernier a annoncé qu'il garantirait cette émission d'actions de 30 millions de dollars. Cette décision avait fait naître l'optimisme et la confiance chez les investisseurs. Or ce fut à tort. Nous voudrions bien savoir si le gouvernement provincial se rendait bien compte de ce qu'il faisait.

Pour résumer, il y a beaucoup de questions auxquelles il conviendrait de répondre lors d'une enquête publique approfondie. Nous exhortons le gouvernement à envisager sérieusement la possibilité de mener une enquête publique.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais répondre au député de Regina-Est (M. de Jong), qui a exprimé des préoccupations fort légitimes. Je me suis inquiétée moi aussi de cette affaire. Je me réjouis donc aujourd'hui d'annoncer officiellement les mesures que nous avons prises.

La direction de la Pioneer Trust Company a décidé de fermer les portes de la société le 7 février 1985 jusqu'à nouvel ordre. Cette décision a été amenée par l'incapacité de cette direction d'obtenir des garanties pour émettre des actions privilégiées que les actionnaires de la Pionner avaient espéré lancer. Le produit de l'émission de ces actions privilégiées aurait servi en bonne partie à renflouer le capital-actions de la société de fiducie. Mais comme il n'a pas été possible de mettre ces actions sur le marché, la Pioneer a perdu du coup sa viabilité et a donc dû cesser son activité.

Après avoir eu connaissance de la décision de la direction et de l'initiative qu'elle se proposait de prendre, en ma qualité de ministre, j'ai ordonné au Surintendant fédéral des assurances de prendre en charge les avoirs de la Pionner, afin que les intérêts des déposants soient protégés au mieux. Des fonctionnaires du département des assurances furent envoyés immédiatement aux bureaux de la compagnie, et la Société d'assurance-dépôts du Canada a été prévenue. Une demande de liquidation de la compagnie en vertu des dispositions de la Loi sur les liquidations a été présentée à la Cour du Banc de la reine de la Saskatchewan.

La Pioneer Trust a à son compte des dépôts pour environ 243 millions de dollars dont environ 90 p. 100 sont entièrement assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Les fonctionnaires de la SADC sont présentement à Regina en train de mettre au point des arrangements qui permettront aux déposants de récupérer leur argent jusqu'à concurrence de $60,000 aussitôt que possible une fois que l'ordonnance de liquidation aura été rendue. J'ai bon espoir que l'on fera dès demain une annonce décrivant les arrangements que peuvent prendre les déposants.

Les problèmes financiers actuels de la Pioneer résultent principalement de la forte proportion de son portefeuille hypothécaire qui accusait des arrérages, et de la nécessité de réduire la valeur de certains de ses investissements dans l'immobilier, particulièrement dans les secteurs affectés par la dépression du marché. A cause de ces problèmes, la compagnie a vu diminuer progressivement, d'une part sa marge brute d'autofinancement en raison du non-paiement d'hypothèques, et d'autre part son actif en raison de ses pertes d'exploitation et de ses pertes de capital. La compagnie a fini par ne plus pouvoir respecter les dispositions de la Loi sur les compagnies fiduciaires relatives aux liquidités et au montant de sa dette.

Le 4 juin 1984 l'ex-ministre d'État aux Finances a convoqué les dirigeants de la compagnie à une audience, à l'issue de laquelle des restrictions ont été imposées à la licence de la compagnie dans le but d'en limiter les investissements aux titres de créances à court terme et de qualité supérieure afin de soutenir la position de ses liquidités et dans le but de l'amener à réduire progressivement ses emprunts en limitant les taux d'intérêt qu'elle offrait à ses déposants. La compagnie a vu réduire sa limite d'emprunt autorisée, et a obtenu jusqu'au 31 décembre 1984 pour se conformer à ces exigences.

• (1810)

Le député avait posé deux questions. L'une avait trait à la possibilité de tenir une enquête publique, et je suis convaincue que celle-ci ne s'impose pas à ce stade-ci. Je tiens par ailleurs à rassurer la Chambre à propos des autres sociétés de fiducie de l'Ouest: aucune d'entre elles n'est, à ma connaissance, sur le point de s'effondrer, pour reprendre l'expression du député.

LA FONCTION PUBLIQUE—LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL—LES CLASSIFICATIONS DES POSTES. B) ON DEMANDE SI LE MINISTRE EST D'ACCORD

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Au cours de la période des questions de vendredi dernier, monsieur le Président, j'avais espéré saisir le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) d'une importante question. Cette question portait sur les six points dont, de son propre aveu, il discute à l'heure actuelle avec les syndicats de fonctionnaires.

Tout ce que je désirais obtenir du ministre, c'étaient des précisions ou la confirmation que ces six points sont bien la convention-cadre, les droits politiques, la mise en œuvre d'un programme de soins dentaires, les modalités d'ajustement, ainsi que les amendements proposés à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, et enfin les pensions des fonctionnaires.

Des précisions étaient et demeurent certes nécessaires, car avant que le ministre ne mentionne ces six points à la Chambre, personne ne l'avait fait; ni moi ni les représentants des fonctionnaires n'en avions parlé. A vrai dire, ces représentants furent renversés d'entendre les propos du ministre, car ils étaient convaincus que les conversations à huis clos qu'ils avaient eues avec lui étaient confidentielles.

Le ministre n'avait peut-être pas l'intention de mentionner ces six points. Peut-être y a-t-il songé spontanément au moment où il mentionnait en passant les promesses que son chef et son parti avaient faites au cours de la dernière campagne électorale.

Des promesses au cours de cette campagne, son chef et son parti en ont fait des centaines. Heureusement, elles ne visent pas toutes des domaines qui intéressent les fonctionnaires. Quoi qu'il en soit, mon ami le ministre étant absent de la Chambre vendredi dernier, son collègue le ministre des Finances (M. Wilson) a pris sur lui de répondre à la place du président du Conseil du Trésor. Soit qu'il ne le voulait pas soit qu'il ne le pouvait pas, le ministre des Finances n'a pas répondu à ma question au sujet des six points qui font présentement l'objet de négociations. Au lieu de cela, il m'a dit jusqu'à quel point les négociations avec les syndicats de fonctionnaires allaient bon train—du moins d'après l'évangile selon le président du Conseil du Trésor—et combien elles devraient vraisemblablement contribuer à l'amélioration des relations de travail.

Tout cela est bien beau si c'est vrai, mais une fois de plus cela a laissé les syndicats quelque peu perplexes. La semaine dernière encore, ils ont déclaré n'avoir pas reçu de réponse concrète de la part du président du Conseil du Trésor sur les positions qu'ils avaient soumises au gouvernement, afin qu'il les examine. Ainsi, il me semble que je suis loin d'être le seul dans l'ignorance, et que certaines des persones qui ont discuté avec le ministre sont également dans le noir au sujet des six questions qui sont encore discutées à l'heure actuelle. Il en va de même des milliers de fonctionnaires et des millions de Canadiens qui sont directement concernés par le résultat de ces négociations.

J'espère que ce soir . . .

M. Lewis: J'invoque le Règlement.

M. Gauthier: . . . un député ayant l'autorité voulue pour parler au nom du gouvernement pourra nous dire quelles six . . .

M. Lewis: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Charest): Je signale au secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Lewis) qu'on ne peut invoquer le Règlement durant cette période-ci.

M. Lewis: Je veux connaître exactement les questions qu'il a posées et je veux des dates exactes, car on a déjà parlé une fois auparavant des questions que le député a posées au président du Conseil du Trésor. Le député demande maintenant . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Lewis: Je vais arranger cela.

Le président suppléant (M. Charest): Veuillez laisser le député d'Ottawa-Vanier terminer sa question.

M. Gauthier: Monsieur le Président, si le député voulait bien s'asseoir et écouter ce qui se passe, il pourrait arranger son propre emploi du temps, faire son travail et nous donner une réponse satisfaisante. Je disais donc que j'espérais pouvoir obtenir une réponse à la question que j'ai posée vendredi dernier.

M. Lewis: Quand l'avez-vous posée?

• (1815)

M. Gauthier: Vendredi, monsieur. J'ai également demandé, monsieur le Président, étant donné les progrès intéressants que le président du Conseil du Trésor dit réaliser et les entretiens extrêmement productifs qu'il aurait, si l'on en croit ce qu'il dit à ses collègues, quand nous pouvions nous attendre à la signature d'un accord sur ces six questions. Cependant, personne n'a pu ou n'a voulu me répondre ou dire à la Chambre ce qui se passait. En fait, le ministre des Finances m'a dit, alors qu'il parlait de questions aussi essentielles que celles-là, qu'il ne croyait pas utile que lui ou moi «essayions d'amener ces discussions sur le parquet de la Chambre des communes . . . »

J'ai été surpris d'entendre cela de la part du ministre des Finances. Je sais qu'il a nuancé très légèrement ses propos en déclarant et je cite encore « . . . au moment où elles . . . »—il parlait alors des négociations—« . . . en sont à un point critique et contribuent manifestement à améliorer le climat des relations patronales-syndicales». Nous sommes tous en faveur de cela. Nous devons cependant croire en la parole du ministre lorsqu'il nous parle d'améliorations, monsieur le Président. Le président du Conseil du Trésor n'a pas répondu de façon concrète aux propositions des syndicats. Aucun accord n'a été signé. Rien ne permet d'étayer la déclaration du ministre. 5240;-1 En ce qui a trait au fait d'amener ces discussions sur le parquet de la Chambre des communes, il me semble que c'est là un endroit bien plus approprié que les couloirs de la Chambre, là où le président du Conseil du Trésor les a amenées. A mon avis, il est beaucoup plus légitime de donner les détails de ces entretiens sur le parquet de la Chambre, aux députés, que de les transmettre aux médias à l'extérieur de la Chambre, comme cela s'est fait la semaine dernière.

Je n'ai jamais voulu, monsieur le Président, m'ingérer dans les discussions qui pouvaient avoir lieu ou causer un préjudice aux intéressés soit sur le parquet de la Chambre ou ailleurs. Je ne veux qu'obtenir des réponses aux questions que j'ai soulevées ici même. Ce sont des questions légitimes que j'ai posées avec le plus grand sérieux. J'espère qu'un ministériel pourra me donner certaines réponses.

Je tiens à ajouter, monsieur le Président, que j'attends encore une réponse à une question que j'ai posée le 4 février dernier qui se lisait comme suit: Lorsque de nouveaux contrats seront négociés avec l'Alliance de la Fonction publique ou d'autres syndicats de la Fonction publique à l'avenir, la classification des emplois sera-t-elle négociable? Le président du Conseil du Trésor a répondu qu'il s'attendait à des progrès dans ce domaine et qu'il était d'ailleurs très satisfait des progrès réalisés sur six aspects différents. Je pose la question au secrétaire parlementaire. Où en sommes-nous?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, ce ne sera pas aisé, mais je vais m'efforcer d'éclairer la lanterne du député. Le 4 février, en répondant à une question du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a déclaré à la Chambre qu'il avait rencontré à plusieurs reprises, au cours des derniers mois, les dirigeants du syndicat de la Fonction publique et que des progrès avaient déjà été réalisés dans les divers domaines faisant l'objet de discussions. Le même jour, en répondant à des journalistes, il a répété en dehors de la Chambre que les discussions s'étaient déroulées assez bien jusque-là et il a ajouté qu'il espérait parvenir très bientôt à un accord sur les différents points en cause.

Le député d'Ottawa-Vanier tente d'entraver les négociations entre le gouvernement et le syndicat.

M. Gauthier: C'est ridicule.

M. Lewis: Nous ne le laisserons pas faire, monsieur le Président. Il est regrettable que certains aient conclu, à partir des déclarations du président du Conseil du Trésor, que le gouvernement était déjà parvenu à un accord avec les syndicats ou était sur le point de le faire. D'autres discussions devront avoir lieu avec les syndicats avant que le président du Conseil du Trésor puisse demander à ses collègues d'approuver des mesures permettant de régler ces questions d'une manière raisonnable. Le président du Conseil du Trésor a malheureusement été obligé d'annuler assez tardivement sa dernière réunion prévue avec les syndicats. Il a néanmoins toujours la ferme intention de reprendre prochainement les discussions avec eux afin que ces questions soient tranchées dans les délais dont il a été question lors des discussions.

Quand les deux parties se sont rencontrées la dernière fois, elles ont décidé tacitement d'éviter d'exposer leur position en public pendant la durée des négociations, et de se contenter de déclarer que les discussions se poursuivent sur un certain nombre de questions et de solutions possibles. Contrairement à la façon dont le gouvernement précédent agissait avec les syndicats, nous tenons parole. D'après les discussions qui ont eu lieu, monsieur le Président, il est évident que les dirigeants syndicaux souhaitent améliorer les relations syndicales-patronales dans la Fonction publique, tout comme le gouvernement. Cette situation contraste singulièrement avec la façon dont les relations s'étaient détériorées sous l'ancien gouvernement libéral.

Je n'irai pas à l'encontre de leurs souhaits, et je ne ferai rien non plus qui puisse empêcher les discussions de déboucher sur une solution satisfaisante pour les deux parties. Je peux toutefois assurer au député que le président du Conseil du Trésor a l'intention de reprendre les négociations avec les syndicats sur ces questions dans les meilleurs délais, et qu'il espère toujours parvenir bientôt à un accord.

LE TRANSPORT—LE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS DES AUTOMOBILES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, vendredi dernier, pendant la période des questions, le ministre d'État aux Transports (M. Bouchard) a dit qu'il incombait à la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) de répondre à ma question sur la réglementation de la pollution automobile, ce qui est absurde et inexact. Le ministère des Transports, et le ministre le sait, est le seul ministère chargé de réglementer les émissions des automobiles. J'ignore si je dois me demander si le ministre d'État aux Transports (M. Bouchard) connaît vraiment les responsabilités de son ministère ou si nous devons tous considérer cet incident comme une nouvelle preuve que le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait. Une chose est manifeste. Il y a deux ministres des Transports qui ont des opinions différentes sur les responsabilités de leur ministère. L'un d'eux se dérobe en rejetant la responsabilité sur la ministre de l'Environnement. L'autre, le ministre des Transports proprement dit (M. Mazankowski), admet que la réglementation des émissions des automobiles relève de son ministère, mais il temporise. Il préférerait ne pas décider. En attendant, le premier ministre (M. Mulroney) part en croisade pour essayer de convaincre les autres de la nécessité d'assainir l'environnement. Il veut aller à Québec le mois prochain «les mains propres», pour sa rencontre avec le président Reagan. Le premier ministre devrait savoir que s'il veut être d'une propreté impeccable pour le président des États-Unis, il devrait conseiller à ses ministres des Transports d'annoncer très bientôt la réglementation des émissions d'automobiles.

• (1820)

S'il a vraiment l'envie de parler, monsieur le Président, il pourrait évidemment rappeler à la ministre de l'Environnement qu'elle devrait se préoccuper, elle aussi, de la réglementation des émissions d'automobiles parce qu'elle n'a pas donné l'impression de se préoccuper beaucoup de l'environnement jusqu'à présent. Le premier ministre devra peut-être tout simplement affronter la réalité et tenir compte du fait qu'il a un ministère des Transports dirigés par deux ministres qui ne comprennent pas l'importance de la rencontre avec le président Reagan ou qui se fichent pas mal que l'on trouve une solution concertée au problème commun des pluies acides.

Le premier ministre doit décider de quel côté il va pencher. S'il donne son appui au ministre des Transports, qui semble hésiter à prendre une décision sur la réglementation des émissions, il risque de négliger ses propres problèmes écologiques. Espérons que le premier ministre arrivera à convaincre son ministre des Transports récalcitrant, malgré sa réticence.

Monsieur le Président, la lutte à propos de cette question importante se déroulera à huis clos, au cabinet. Il s'agira très probablement davantage de décider quand les nouveaux règlements entreront en vigueur que de décider s'ils entreront en vigueur. Qui gagnera? Est-ce le premier ministre, pour avoir les mains propres pour rencontrer le président Reagan? Le ministre des Transports qui veut prendre son temps avant de passer à l'action? Ou encore la ministre de l'Environnement qui a manifesté jusqu'à présent plus d'intérêt pour l'industrie que pour l'Environnement? Espérons, monsieur le Président que le premier ministre en sortira vainqueur. L'essentiel, c'est de savoir quand la réglementation des émissions d'automobiles entrera en vigueur. En 1987, en 1988, en 1989, en 1990 ou plus tard? Tant sur le plan écologique que sur le plan économique, la réponse qui s'impose est 1987.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, les observations du député m'ont bien amusé. Où était-il ces dernières années? Il a parlé de tergiversations. Où a-t-il passé la dernière législature?

M. Caccia: A jeter les bases sur lesquelles vous pourrez bâtir.

M. Lewis: Il a parlé de réunions du cabinet. Où était-il pendant qu'elles se déroulaient? Il a demandé quel succès nous avons eu. Je lui renvoie la question. N'occupait-il pas les fonctions de ministre de l'Environnement, ou peut-être a-t-il cherché à tromper tout le monde?

M. Gauthier: Le meilleur ministre que nous ayons jamais eu.

M. Lewis: Le député a posé un tas de questions pour la forme car le fait est que tout le temps qu'il a été ministre de l'Environnement, il a vu le gouvernement libéral précédent atermoyer et tergiverser. C'est une honte et le député aurait dû réfléchir avant de mettre la question sur le tapis.

Je veux que le député sache que depuis plus de deux ans les fonctionnaires des ministères des Transports, de la Santé nationale et du Bien-être social, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et de l'Expansion industrielle régionale étudient les effets des gaz d'échappement des véhicules automobiles sur la santé des Canadiens et sur l'environnement par la formation des pluies acides. C'est probablement la première nouvelle qu'en a le député. Ces études portent aussi sur les répercussions d'éventuelles modifications aux règlements concernant les industries du pétrole et de l'automobile, de même que sur les consommateurs. Je tiens à informer le député que les rapports sont nombreux et ils ont tous été préparés sous l'ancien régime. Cependant, le gouvernement précédent n'a rien fait. Je veux que le député sache qu'en moins de six mois au pouvoir nous avons pu organiser des audiences publiques où toutes les parties concernées ont pu déposer des données et exprimer leurs opinions. Le gouvernement actuel est parvenu en outre à terminer tous les travaux d'analyse. Par contraste avec l'inertie totale qui régnait du temps où le député était ministre, les résultats sont connus et sont examinés par les ministres des Transports, de l'Environnement, de la Santé, de l'Énergie et de l'Industrie. Je tiens à faire savoir au député de Davenport (M. Caccia) que contrairement au parti libéral, qui est resté des années sans agir, nous aurons sous peu une annonce à faire dans ce domaine.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 13 février 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE TAUX DE CHÔMAGE

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, d'après les plus récentes données sur le chômage, il est clair que le sort des chômeurs canadiens ne s'est pas amélioré depuis que le gouvernement a promis de créer des emplois tant et plus, et pour cause: depuis le mois dernier, 167,000 Canadiens de plus sont sans travail.

Le Conseil économique des provinces de l'Atlantique vient de leur apprendre une mauvaise nouvelle: leur économie va ralentir davantage cette année et le chômage va continuer à sévir. Comme si cela n'était pas déjà assez inquiétant, Statistique Canada nous informe que les emplois à plein temps ont diminué de 48,000, que Terre-Neuve a perdu environ 6,000 emplois, la Nouvelle-Écosse, 4,000 et l'Alberta, 11,000. Il y a 23,000 emplois de moins dans la construction, 26,000 de moins dans le secteur commercial.

Le taux de chômage dans quelques-unes de nos grandes villes augmente à un rythme effarant: Saint-Jean, Terre-Neuve, 17.1, Sudbury en Ontario, 10.4, et—dans ma circonscription, monsieur le Président—Glace Bay, plus de 55 p. 100. J'exhorte le gouvernement à prendre ses responsabilités et à lancer immédiatement des programmes de création d'emplois qui vont donner du travail permanent aux chômeurs.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE RÈGLEMENT DE LA GRÈVE À LA SOCIÉTÉ CAN-CAR RAIL DE THUNDER BAY (ONT.)

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, les membres de la section 1075 des Travailleurs unis de l'automobile ont ratifié hier soir une convention collective intervenue avec la société Can-Car Rail de Thunder Bay, filiale de l'Urban Transportation Development Corporation appartenant au gouvernement provincial. Ce vote a mis fin à une grève de douze semaines qui a été désastreuse pour les travailleurs et leur famille, et que la partie patronale avait fait traîner en longueur parce qu'elle voulait réduire sensiblement ses effectifs en faisant apporter à la convention collective des dispositions touchant la sous-traitance.

Je suis heureux de pouvoir dire que les travailleurs ont réussi à empêcher de telles pertes d'emplois, et ont réussi à obtenir également, entre autres choses, des améliorations à leur régime de retraite. Dans une localité où le taux de chômage s'établit à plus de 19 p. 100, nous sommes tous soulagés de voir cette grève se terminer par un règlement équitable. Il importe maintenant que tous les niveaux de gouvernement aident la société et les travailleurs à assurer un avenir à long terme à leur usine.

Au cours des négociations, la UTDC a retiré un contrat de 60 millions de dollars pour la construction de matériel pour la ville de Boston. Cela représentait au moins 100 emplois pour les deux prochaines années pour la société et ses travailleurs. J'invite la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) à communiquer immédiatement avec le président de la UTDC pour l'inciter à confier de nouveau ce contrat à l'usine de Thunder Bay.

J'invite également le ministre des Transports (M. Mazankowski) à rencontrer les dirigeants de la UTDC pour négocier une commande appréciable de wagons à impériale destinés à remplacer l'ancien matériel roulant de VIA Rail. La société Can-Car est la seule au Canada qui possède une expérience dans la fabrication de ces wagons.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LE CAMP DE TRAVAIL D'ELBOW LAKE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, il est question de temps à autre de nos établissements pénitentiaires. Il y a deux semaines, j'ai eu le plaisir d'accompagner le solliciteur général (M. MacKay) dans une tournée d'inspection du camp de travail d'Elbow Lake situé dans ma circonscription. J'avoue que l'aménagement des lieux ainsi que l'atmosphère qui y règne m'ont vivement impressionné. Le complexe à sécurité minimum de type S-2 d'Elbow Lake accueille 50 détenus et 27 membres du personnel. Il est situé à proximité du village de Harrison Mills.

L'établissement semble avoir pour principal objectif d'inculquer aux détenus l'éthique du travail. A cette fin, on leur permet de prendre part au programme de travaux forestiers de l'établissement.

Il s'agit d'un programme d'intégration verticale étant donné qu'on offre des stages dans la coupe du bois, les opérations de sciage et le soin des peuplements. Le camp donne donc aux détenus la formation technique de base qu'exigeront leurs futurs employeurs. Par conséquent, à leur sortie ces personnes auront atteint une certaine compétence dans le soin des peuplements, la coupe du bois et les travaux de scierie. En attendant, B.C. Forest Service donne, à titre de client, du travail aux détenus qui rendent un service utile à la collectivité, tout en respectant les buts et objectifs de Service correctionnel Canada.

Article 21 du Règlement

L'établissement entretient d'excellents rapports avec le comité consultatif de citoyens formé de personnalités locales qui ont à cœur de défendre les intérêts d'Elbow Lake auprès des divers organismes de l'endroit. Nos services correctionnels auraient certainement avantage à reproduire ce camp modèle. Voici ce que m'a écrit un prisonnier de ce centre de détention: «C'est une bénédiction de pouvoir travailler dans un camp comme celui-ci. Je vais réintégrer la société sans avoir connu l'amertune que les prisons ordinaires inspirent aux détenus».

M. le Président: Je regrette, mais le député a épuisé son temps de parole.

* * *

[*Français*]

LE CHÔMAGE

L'ACCUSATION RELATIVE AUX STATISTIQUES

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia-Matane): Monsieur le Président, mon intervention s'adresse à nos honorables collègues de l'opposition libérale et elle est relative aux statistiques sur le chômage et à l'accusation voulant que le gouvernement actuel en soit l'auteur.

Permettez-moi, monsieur le Président, de rappeler aux députés de l'opposition qu'ils sont bel et bien les auteurs de la situation actuelle, et je m'explique par l'exemple suivant: «Je compare le Canada à un malade, et la majorité de mes collègues en cette Chambre seront sûrement d'accord avec moi, à un malade, je dis bien, qui a été négligé, qui plus est, subtilement empoisonné pendant près de 20 ans.» Ainsi, qui furent les responsables de cette négligence criminelle, si vous me passez l'expression, envers l'économie canadienne? Ce sont nul autre que nos chers amis libéraux qui détenaient le pouvoir pendant près de 20 ans.

Vous comprendrez, monsieur le Président, et nos amis libéraux se doivent d'en faire autant s'ils en sont capables, qu'il est scientifiquement impossible et métaphysiquement impensable de redonner en six mois ce qu'un pays a perdu pendant près de 20 ans. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le gouvernement actuel a mis de l'avant des politiques, des mécanismes, qui nécessitent le facteur temps pour démontrer leur efficacité et mettre fin à cette anémie symptomatique et quasi chronique léguée par nos prédécesseurs.

A cet effet, monsieur le Président, je demanderais respectueusement à nos voisins libéraux, avant de jeter cette pierre accusatrice et mensongère chez les progressistes conservateurs, de surveiller cette montagne de culpabilité qui surplombe leurs têtes.

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

LE NORD CANADIEN

L'EXPÉDITION DE PÉTROLE PAR LE PASSAGE DU NORD-OUEST

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a autorisé la Canarctic Oils Ltd. à mettre en branle son projet de Bent Horn. Le gisement en question est situé dans l'île Cameron dans le haut Arctique canadien. S'il s'agit d'un projet pilote de faible envergure, c'est quand même une initiative importante et symbolique en ce sens que pour la première fois, du pétrole brut en provenance du haut Arctique sera acheminé par le passage du nord-ouest vers les marchés du sud. Le projet en question démarrera l'été prochain, monsieur le Président.

Ce qui est encore plus important cependant, c'est la qualité du navire qui servira à transporter le pétrole. Les députés doivent savoir que le bâtiment qui doit acheminer le pétrole de l'île Cameron l'été prochain, le *M.V. Arctic*, ne répond pas aux exigences en matière de sécurité de la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. S'il est vrai que cet hiver le bateau fera l'objet de travaux de réfection, il ne pourra satisfaire aux normes pour ses activités de l'été prochain. Par conséquent, si le gouvernement autorise le *M.V. Arctic* à transporter le pétrole depuis l'île Cameron cet été, il enfreindra les règlements de la sécurité.

Pour contourner cette difficulté, la société exploitant le navire, la Canarctic, a demandé une exemption spéciale à Transport Canada. Je pense que le gouvernement doit préciser sans tarder sa position. Il doit respecter la loi et les règlements en vigueur. La navigation dans le haut Arctique doit être réglementée.

* * *

• (1410)

L'ÉCONOMIE

LA DÉCLARATION DE L'ÉGLISE UNIE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, il y a deux ans, la Conférence canadienne des évêques catholiques publiait un document intitulé *Jalons pour une réflexion d'ordre éthique*. La controverse portait sur la dimension morale d'une politique économique qui laissait 1.5 million de Canadiens sans emploi. Ce document est toujours d'actualité aujourd'hui. Maintenant, les évêques catholiques ont l'appui de l'Église unie du Canada qui a condamné le gouvernement, dans un communiqué publié hier à Regina, parce qu'il n'accorde pas la priorité au plus grave problème de l'heure, le chômage.

L'Église unie a proposé un programme en cinq points qui permettrait de dénouer la crise morale qui existe au sein de notre économie. Elle propose, d'une part, de rendre notre régime fiscal plus équitable en mettant fin aux faveurs consenties aux riches et aux sociétés qui ne paient pas d'impôt. Elle voudrait également qu'on relève le niveau de l'assistance publique pour que personne au Canada ne vive en-deça du seuil de la pauvreté. Et elle demande instamment au gouvernement de mettre sur pied un programme de plein emploi analogue à celui de la Suède, de la Norvège, de l'Autriche et du Manitoba. L'Église unie est contre la politique qui consiste à combler le déficit au détriment des programmes sociaux. Elle aimerait aussi qu'on pratique une politique de taux d'intérêt moins élevés au Canada.

Je suis fier de dire que le Nouveau parti démocratique a déjà transmis toutes ces propositions à la Chambre. Si nous faisons la sourde oreille aux sages conseils de nos chefs spirituels, nous aggraverons encore davantage cette crise morale et nous finirons par vivre dans une société beaucoup moins humaine.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE COURAGE DE L'HONORABLE DÉPUTÉ DE CUMBERLAND-COLCHESTER (M. COATES)

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, 24 heures après la démission du ministre de la Défense nationale, j'entends encore résonner à mes oreilles de nouveau politicien le mot «resignation». J'admets que ce 12 février 1985 fut la journée la plus inhumaine que j'aie eu à vivre à l'aube de ma nouvelle carrière politique. J'avoue avoir été envahi d'une grande tristesse, car il est indéniable que M. Coastes «is a man of honour». Malgré les circonstances, une telle décision commande beaucoup de courage et il m'est impossible d'y demeurer insensible. Voilà pourquoi, malgré tout, je conserve toute l'admiration que je porte à l'honorable député de Cumberland-Colchester (M. Coates), et je désire informer la Chambre qu'il m'a été fort agréable de travailler aux côtés du ministre en ma qualité de vice-président du Comité des affaires extérieures et de la défense nationale.

* * *

[*Traduction*]

VIA RAIL

LE TRANSPORT DES PASSAGERS DE LIGNES AÉRIENNES EN PANNE

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, VIA Rail mérite des félicitations pour être venu à la rescousse de centaines de voyageurs du Toronto métropolitain dans l'incapacité de prendre l'avion pour venir à Ottawa, l'aéroport étant fermé à cause du mauvais temps. Le personnel des gares et des trains a fait preuve d'une assurance, d'une sollicitude et d'une courtoisie exemplaires alors qu'il s'occupait du surcroît de voyageurs. Mais je m'interroge sur ce qu'il y aurait lieu de faire pour que ces voyageurs occasionnels deviennent des voyageurs réguliers. Les trains doivent manifestement devenir plus rapides et plus fréquents s'ils veulent concurrencer l'avion, ce qui nous amène à nous demander ce que nous pourrions faire pour contribuer à cet objectif.

Nous devrions accorder au service ferroviaire voyageur entre les grands centres urbains beaucoup plus d'importance que nous l'avons fait jusqu'à présent. Le Toronto métropolitain ne saurait disposer d'un réseau de transport en commun de qualité sans les subventions considérables de la province. Le «Go-train» qui dessert les banlieusards entre Pickering et Hamilton, et dont les usagers vantent l'excellente qualité, ne pourrait pas rouler sans l'aide provinciale. En accordant des subventions du même ordre à VIA Rail qui dessert le triangle Montréal-Toronto-Ottawa, non seulement nous viendrions en aide à un Canadien sur trois, mais nous permettrions aux générations futures de relever le défi énergétique. Ce défi, nous n'avons pas à le relever à l'heure actuelle à cause de la surabondance du pétrole, mais il demeure entier et nous devons faire en sorte, en prévision de l'avenir d'améliorer le service ferroviaire voyageur entre les grandes agglomérations.

* * *

LES AÉROPORTS

LE SERVICE DE MESSAGERIES PUROLATOR—LA DEMANDE DE S'ÉTABLIR À L'AÉROPORT DE HAMILTON

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le service de messageries Purolator a annoncé qu'il avait l'intention d'établir ses centres de tri nationaux et internationaux pour l'est du Canada . . .

Des voix: Plus fort!

• (1415)

Mme Copps: Monsieur le Président, je me rends compte que les députés sont tristes aujourd'hui. Je voudrais qu'ils écoutent ceci, parce qu'il est question d'emplois pour les habitants de Hamilton.

La société prévoit construire immédiatement un nouveau centre de tri pour des millions de colis et un nouveau bureau de Douanes Canada pour le volumineux courrier international qui est attendu. Outre qu'il entraînera la création de dizaines de nouveaux emplois dans la construction, ce projet prévoit la création de 70 emplois permanents dans la région de Hamilton-Wentworth. De nombreux autres emplois seront créés dans le cadre des projets d'expansion future, qui donneront un nouvel essor à une région où le taux de chômage dépasse actuellement les 10 p. 100. Ce projet a enthousiasmé les citoyens de Hamilton-Wentworth.

Le ministère fédéral des Transports bloque malheureusement cette demande. Le ministre des Transports (M. Mazankowski) aura aujourd'hui l'occasion de rencontrer le maire de Hamilton et les dignitaires de la ville qui expliqueront leur point de vue. J'exhorte le ministre à revenir sur la décision malencontreuse de ses fonctionnaires, qui refusent à Purolator Courier le droit d'installer ses services à l'aéroport civil international de Hamilton, car ce projet créera des emplois pour les gens de Hamilton et donnera peut-être au gouvernement l'occasion de commencer à tenir certaines des promesses qui ne se sont pas encore concrétisées à Hamilton.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE HATFIELD

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'estime que le premier ministre et le vice-premier ministre n'ont aucune excuse pour s'absenter aujourd'hui de la Chambre.

Des voix: Règlement.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Une voix: Où est-il?

M. Kaplan: Comme ils sont absents, je vais poser ma question au ministre de la Justice.

M. Hnatyshyn: Où est M. Turner?

Une voix: Nous voulons Joe Clark.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: C'est une honte.

M. le Président: A l'ordre. Le temps appartient aux députés. Je me suis levé parce que le bruit m'a empêché d'entendre la question du député. Puis-je demander à tout le monde de laisser les députés poser leurs questions et les ministres y répondre?

M. Kaplan: Monsieur le Président, pour votre gouverne, je vais répéter que . . .

Des voix: Règlement.

Des voix: C'est une honte.

M. Kaplan: . . . je trouve honteux que le premier ministre et le vice-premier ministre soient absents aujourd'hui. Je désire adresser mes questions au ministre de la Justice.

Mon parti a souligné que le premier ministre Hatfield avait joui d'un traitement de faveur au cours de l'enquête sur l'affaire de la marijuana. Ce matin, M. Hatfield a déclaré aux citoyens de sa province qu'il avait été victime d'une conspiration. De toute évidence, il croit sincèrement qu'un ou plusieurs membres de la GRC veulent sa peau et se sont parjurés lorsqu'ils ont nié avoir renseigné Pat Ryan sur cette affaire, et que les autorités du ministère de la Justice n'ont pas porté les accusations et mené la poursuite au moment voulu, comme elles en avaient le devoir.

Le ministre ne peut pas nous dire si les allégations du premier ministre provincial sont vraies ou fausses. Je lui demande donc de faire la seule chose qui permette de tirer cette affaire au clair en annonçant l'ouverture d'une enquête judiciaire publique.

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je vais répondre à cette question en l'absence du premier ministre, qui doit se rendre aujourd'hui à Regina où une conférence très importante débute demain . . .

M. Axworthy: Prend-il un train VIA Rail?

M. Crosbie: . . . et en l'absence du chef de l'opposition qui n'est pas ici aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Comme le député l'a mentionné, l'opposition libérale prétend, depuis des semaines, et à tort, que le premier ministre Hatfield a joui d'un traitement de faveur. Aujourd'hui, M. Hatfield prétend avoir été victime de préjugés défavorables, ce qui démontre que nous nous sommes arrangés pour que tout le monde nous reproche d'avoir été injustes. Quelle meilleure preuve pourrions-nous avoir?

• (1420)

En ce qui concerne l'enquête, nous n'en ferons pas simplement parce que l'opposition désire lancer toutes sortes de fausses allégations. Il n'y a pas lieu d'en faire. Je suis certain que la procédure suivie a toujours été la bonne.

La GRC mène une enquête interne au sujet des fuites qui auraient pu être commises. Aucun effort n'est épargné pour protéger la réputation du système judiciaire, exception faite des accusations insensées portées par ces messieurs d'en face.

[*Français*]

LES ALLÉGATIONS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais alors savoir si le ministre rejette les allégations du premier ministre Hatfield, car ces dernières touchent non seulement la Gendarmerie royale du Canada où on sait qu'il y a une enquête, mais une enquête interne, mais il y a aussi des allégations du premier ministre du Nouveau-Brunswick qui touchent les fonctionnaires du ministre même?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne sache pas que les fonctionnaires du ministère de la Justice aient fait quoi que ce soit d'incorrect dans cette affaire. Il y a eu un fonctionnaire du ministère de la Justice qui a eu la malencontreuse idée de répondre à un appel téléphonique d'un député libéral qui lui est tombé dessus alors qu'il le traitait honorablement. Il n'a pas donné de renseignements que ce député libéral n'avait déjà, et par la suite, il a vu son nom dans la presse.

Voilà à ma connaissance tout ce qui s'est fait de malencontreux au ministère de la Justice. Mais si le premier ministre Hatfield apporte la moindre preuve, le moindre fait concret démontrant que quelqu'un au ministère de la Justice ou agissant pour le compte du ministère de la Justice ait divulgué des renseignements, je vous prie de croire que la main du ministre de la Justice va s'abattre de tout son poids sur le coupable.

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: Nous y comptons bien.

LA DÉCISION DE NE PAS FAIRE APPEL

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais interroger le ministre sur la façon dont la décision a été prise de ne pas faire appel dans l'affaire Hatfield. Il nous a dit hier qu'il n'y aurait pas d'appel dans l'affaire Hatfield et qu'il agissait uniquement en fonction des conseils donnés par le procureur au Nouveau-Brunswick et par ses services.

On lit aujourd'hui dans la presse la déclaration du procureur selon laquelle la question de l'appel était toujours à l'étude encore hier—et je dis bien hier, après même la déclaration du ministre. Le ministre a enténébré l'affaire en nous disant qu'il manquait d'impartialité et qu'il ne pouvait prendre de décision au sujet de l'appel.

M. Hnatyshyn: Est-ce que vous le citez directement?

M. Kaplan: Comment le ministre explique-t-il cette contradiction? Est-ce qu'il a induit la Chambre en erreur sur la façon dont la décision de ne pas faire appel a été prise?

Une voix: On cache la vérité!

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les renseignements que j'ai communiqués à la Chambre hier provenaient de mes services . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Maintenant c'est la faute à ses services.

M. Crosbie: . . . qui, depuis le début, avaient instructions de ma part d'agir comme s'il s'agissait de n'importe quel autre Canadien, en oubliant que c'était un premier ministre ou un homme politique en vue qui était en cause. J'ai dit alors qu'il n'y aurait pas d'ingérence politique, et il n'y en a pas eu.

D'après les renseignements qu'ils m'ont donnés hier, j'ai informé la Chambre de ce qui s'était produit au sujet de l'appel, et ce qui s'est produit c'est exactement ce que j'ai dit hier.

Le jour où le procès s'est terminé, il y a eu un entretien entre M. David Hughes, C.R., à qui je n'ai jamais parlé de ma vie, que je ne connais pas, et avec qui je n'ai jamais échangé un mot au téléphone . . .

Une voix: Mais que vous avez nommé.

M. Crosbie: . . . qui a été nommé par le sous-ministre de la Justice parce que je lui ai demandé de trouver un avocat, de veiller à ce qu'il soit bon et qu'il ne soit pas mêlé à la politique. Il a été nommé par mes services, sans mon intervention.

Après la fin du procès et le verdict d'innocence, M. Hughes a conseillé à mes services de ne pas faire appel. Ils se sont rangés à son avis. Deux jours après, ils m'ont envoyé une note disant: «Il n'a pas été envisagé de faire appel.» Tout cela ce sont des faits. Après avoir reçu le compte rendu des dépositions, ils m'ont donné le même avis.

J'ai à la main un télex . . .

Des voix: Règlement!

M. Crosbie: Je sais que je prends pas mal de temps, mais on m'accuse d'avoir mal informé la Chambre, ce qui est grave. Permettez-moi de lire ce télex, de C. David Hughes, C.R., adressé au sous-ministre de la Justice.

Des voix: Règlement!

M. Gauthier: Déposez-le.

M. Crosbie: Si les moutons veulent bien cesser de bêler.

Des voix: Oh, oh!

• (1425)

M. Crosbie: Le télex dit:

Voici pour dissiper tout malentendu possible sur un éventuel appel dans l'affaire Richard B. Hatfield. J'ai dit et je reste d'avis qu'il n'y a pas lieu de faire appel dans les circonstances. J'ai donné un avis en ce sens au sous-procureur général adjoint le 29 janvier 1985, jour de la fin du procès. Je reste du même avis après avoir analysé le compte rendu du procès, établi à la demande de la défense et qui m'a été communiqué la semaine dernière.

C'est signé C. David Hughes. Voilà qui devrait replacer les choses dans leur cadre.

Des voix: Bravo!

* * *

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

LA DÉMISSION DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PREMIER MINISTRE

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, les déclarations faites ce matin par le premier ministre au sujet de la démission de l'ancien ministre de la Défense nationale sont presque incroyables. J'aimerais qu'il soit ici, mais en son absence, j'adresserai ma question au premier ministre suppléant.

M. Axworthy: Qui qu'il soit.

M. Hopkins: Le premier ministre a déclaré qu'il avait pris connaissance des allégations le 22 janvier. Pourquoi n'a-t-il rien fait jusqu'à hier, après la publication d'un article dans un journal? Par ailleurs que voulait-il dire lorsqu'il a déclaré ce matin, si l'on en croit la Presse canadienne, que d'autres enquêtes courantes de sécurité avaient été entreprises à sa demande? Quel est le sujet de ces enquêtes? En a-t-on mené plusieurs de front?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le premier ministre du Canada a déclaré très clairement que, tout de suite après avoir été avisé des rumeurs le 22 janvier, il avait lancé une enquête de sécurité qui a prouvé hors de tout doute qu'il n'y a jamais eu d'atteinte à la sécurité du Canada.

En ce qui concerne la deuxième question du député, celui-ci devrait savoir, et s'il ne le sait pas, son chef, l'ancien premier ministre du Canada, le lui dira, qu'il est normal qu'un premier ministre, lorsqu'il nomme des ministres ou envisage d'autres mesures comportant des aspects délicats, demande des enquêtes et des vérifications de sécurité. Cela fait parti des activités normales de ceux qui occupent le poste de premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: Monsieur le Président, j'espère que le premier ministre suppléant, aujourd'hui, n'est pas en train de nous dire que les vérifications de sécurité ont été faites des mois après la nomination du ministre.

L'ENQUÊTE ENTREPRISE

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, pour établir l'ampleur de cette enquête, entreprise par le premier ministre à propos des allégations parues dans la presse, pourrait-on nous dire quelles autorités canadiennes en ont été chargées, si des organismes de pays alliés y ont participé et combien de temps s'est écoulé entre le moment où le premier ministre a lancé cette enquête et le moment où il a eu le rapport final?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les enquêtes ont été faites, comme toutes les enquêtes, par les autorités canadiennes compétentes. Elles ont été faites par des services canadiens comme c'est le cas normalement.

Le premier ministre a été mis au courant des rumeurs le 22 janvier. En quelques minutes, il a lancé une enquête de sécurité. Un rapport préliminaire indiquait qu'il n'y avait eu aucun risque pour la sécurité du pays. Le premier ministre, ne s'arrêtant pas là, a demandé des rapports de sécurité plus détaillés. Ces enquêtes ont été faites. Un rapport final lui a été remis au milieu de la journée hier.

M. Axworthy: Coïncidence, pure coïncidence.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LES PLANS DE DÉPLOIEMENT DES ÉTATS-UNIS—LA POSITION DU CANADA

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Le 10 janvier dernier, le chef de l'état-major de la défense, le général Thériault, a été mis au courant des projets américains visant à déployer des armes nucléaires en territoire canadien. Le mois dernier, un haut fonctionnaire des États-Unis nous a avisé, par l'intermédiaire de notre ambassade à Washington, que son pays n'avait aucun plan de cette nature. Aujourd'hui, nous apprenons le contraire. Le premier ministre suppléant saisira-t-il l'occasion qui lui est offerte à la Chambre d'avertir les États-Unis que nous n'accepterons jamais le déploiement d'armes nucléaires américaines au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai dit à maintes reprises à la Chambre, et je m'empresse de le répéter, qu'il n'y a aucun plan concernant le déploiement d'armes nucléaires au Canada et que tout plan d'urgence qui pourrait être dressé en cas de crise ou de situation grave ne pourrait être mis en application qu'avec l'assentiment du Canada. Je me suis déjà expliqué là-dessus de façon on ne peut plus claire. Je suis heureux de pouvoir répéter que si le gouvernement reçoit une requête au sujet du déploiement d'armes nucléaires, il se réserve clairement le droit de la rejeter.

● (1430)

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INFORMER LES ÉTATS-UNIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je me demande si le premier ministre suppléant comprend ce que je veux dire. Le 21 janvier dernier, l'ancien ministre de la Défense nationale a déclaré à la Chambre: «Il n'existe pas de plans de ce genre». Les États-Unis nous ont nettement menti au sujet des plans. On a bien fait comprendre à nos représentants à Washington le mois dernier qu'il n'y avait de plans de ce genre. Nous apprenons aujourd'hui qu'on se propose actuellement aux États-Unis de déployer des armes nucléaires au Canada. Le premier ministre suppléant profitera-t-il de l'occasion pour déclarer sans ambages tout d'abord que nous sommes consternés d'apprendre que les États-Unis nous ont menti et, en deuxième lieu, qu'il n'y aura jamais d'armes nucléaires américaines déployées au Canada?

Le trés hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les États-Unis ne nous ont pas menti. Je ne voudrais pas enfreindre le Règlement de la Chambre, mais j'espère qu'aucun député ne tentera d'induire les Canadiens en erreur en leur faisant croire et craindre que des armes nucléaires pourraient être déployées au Canada. Il n'y a aucun plan de ce genre. Tout plan qui pourrait être élaboré en cas de crise permettrait au gouvernement du Canada de rejeter le déploiement des armes nucléaires sur notre territoire. Le gouvernement se réserve le droit de refuser s'il est persuadé que ce ne serait pas dans l'intérêt du Canada. Il s'agit d'une décision canadienne et non américaine. De l'avis de notre parti et du gouvernement actuel, il incombe aux Canadiens et à nul autre d'arrêter la politique canadienne.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES AU CANADA AINSI QUE SUR LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui agit comme remplaçant du premier ministre à la Chambre aujourd'hui. Je dois faire remarquer, comme mon collègue le faisait, étant donné les problèmes que nous avons en cette Chambre aujourd'hui, il est étonnant et très extraordinaire que le premier ministre n'ait pas été à la Chambre lundi et qu'il n'y soit pas aujourd'hui et qu'il ne soit pas . . . Je regrette . . .

[*Traduction*]

Des voix: Oh, oh!

M. Dick: John Turner n'est peut-être pas votre chef.

M. Siddon: Qui est votre chef?

M. le Président: A l'ordre. Les députés savent peut-être maintenant pourquoi, dans Beauchesne, on considère les allusions à la présence ou à l'absence d'un autre député comme antiparlementaires. Le député veut-il poser une question?

[*Français*]

M. Chrétien: Il n'en demeure pas moins que plusieurs questions que l'on devrait poser à ce moment-ci au premier ministre ou même au vice-premier ministre qui ne sont ni l'un ni l'autre ici . . . Je voudrais donc poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans un autre domaine que celui que j'aurais voulu aborder, et ce à cause de l'absence du premier ministre.

Je voudrais donc lui demander, concernant la question posée par le député du Nouveau parti démocratique il y a quelques minutes, comment il se fait, encore une fois, étant donné les supposées bonnes relations que nous avons présentement avec les Américains, que tous les jours dans les journaux américains on publie des articles voulant que le ministère de la Défense américaine et le Secrétariat d'État aux Affaires extérieures des États-Unis font des plans concernant l'implantation d'installations nucléaires au Canada et que devant cette Chambre, encore aujourd'hui, le ministre prétend qu'il n'y a pas de plan, lorsque tous les journalistes aux États-Unis les connaissent. Quand est-ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va se mettre au courant de ce qui se passe dans les relations internationales avec les États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, l'ancien ministre, l'ancien candidat à la direction du parti libéral a presque dit pourquoi je ne suis pas au courant des relations fédérales-provinciales, et je lui dis que c'est exactement parce que nous, nous avons du respect pour les relations fédérales-provinciales, et que le premier ministre du Canada est aujourd'hui avec les premiers ministres des provinces canadiennes pour remplir nos obligations comme fédéralistes.

Et en ce qui concerne la question qu'il vient de soulever, encore ici à la Chambre, je peux dire que le député peut être plus au courant des développements canadiens s'il lit . . . s'il se contente de lire le journal *The Gazette* de Montréal et non pas le *New York Times*, parce que l'article publié dans le *New York Times* était une réplique d'un article paru dans le journal *The Gazette* de Montréal il y a un mois.

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN SERA INFORMÉ AU SUJET DE LA POSITION DU CANADA RELATIVEMENT À LA «GUERRE DES ÉTOILES»

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Ça n'a rien à voir avec les relations fédérales-provinciales . . . La réunion commence demain matin. Il y a des avions du gouvernement qui volent très facilement. D'ailleurs, les conservateurs ne se gênent pas habituellement.

[*Traduction*]

M. le Président: Le député pourrait peut-être poser une question.

[*Français*]

M. Chrétien: Ce n'est pas moi qui ai parlé de relations fédérales-provinciales, c'est le ministre en cause.

Je voudrais savoir du ministre quand il va informer le gouvernement américain que cette Chambre, il y a à peine quelques mois, a déclaré unanimement que nous nous opposions à la «guerre des étoiles» et que, à plusieurs reprises, cette Chambre a déclaré clairement que nous ne voulions pas avoir d'armes nucléaires au Canada. Il faut que les Américains le sachent, et bientôt!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le député est beaucoup plus féroce dans l'opposition qu'il ne l'était lorsqu'il faisait partie du gouvernement.

Pour la gouverne du député, je lui dirai que la première réunion entre le premier ministre du Canada et les premiers ministres provinciaux débute cet après-midi à Regina. C'est pour cette raison que le premier ministre est à cet endroit.

En ce qui a trait à la deuxième partie de la question, je signalerai au député que j'avais déjà indiqué, ici en Chambre, avec le droit de réponse des partis de l'opposition, l'opposition du gouvernement du Canada en ce qui concerne le projet de la soi-disant «Star Wars».

* * *

[*Traduction*]

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

LA DÉMISSION DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au premier ministre suppléant. Si j'ai bien compris la position du gouvernement au sujet de l'ancien ministre de la Défense nationale, celui-ci n'a paraît-il rien fait d'illégal et son comportement n'a pas mis en jeu la sécurité nationale. Est-ce donc parce que le ministre a manqué de jugement dans l'exercice de ses fonctions que le premier ministre a jugé bon ou a été obligé de demander sa démission?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, pour bien mettre les choses au point, je signale que c'est l'ancien ministre de la Défense nationale lui-même qui a offert de démissionner. Si le député lisait la déclaration éloquente et honorable faite à la Chambre hier par mon collègue, l'ancien ministre de la Défense nationale, il saurait que l'ancien ministre a présenté sa démission parce qu'il croyait que les allégations faites publiquement risquaient de l'empêcher d'assumer les difficiles fonctions reliées au poste extrêmement délicat et important de ministre de la Défense nationale et parce qu'il croyait que ces allégations l'empêchaient d'intenter des poursuites devant les tribunaux.

Des voix: Bravo!

LES DÉCLARATIONS ATTRIBUÉES AUX EMPLOYÉS DU CABINET DU PREMIER MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je suis certain que le premier ministre suppléant se rend compte que cette histoire a attristé tout le monde.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: C'est exact.

M. Deans: C'est vrai, en effet. Néanmoins, nous devons bien comprendre ce qui s'est passé. Je voudrais demander au premier ministre suppléant si les déclarations attribuées aux employés du cabinet du premier ministre sont, de fait, inexactes, puisque, d'après ces déclarations, c'est le premier ministre qui a demandé la démission du ministre de la Défense nationale.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député comprendra que s'il veut une réponse, il devra poser sa question au premier ministre. Je crois savoir que le ministre de la Défense nationale a présenté sa démission au premier ministre et que celui-ci l'a acceptée.

* * *

• (1440)

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE—LA RÉUNION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL AVEC LE PREMIER MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant sur un sujet connexe, mais différent. Étant donné les nombreux échanges que nous avons eus à la Chambre à propos de l'entrevue entre le solliciteur général et une certaine personne—c'est affaire de jugement . . .

M. le Président: Soit dit en toute déférence, j'ai l'impression qu'il ne s'agit pas du tout d'une question supplémentaire. Le député a-t-il une question supplémentaire à poser?

M. Deans: Monsieur le Président, je voudrais m'informer au sujet d'une affaire de jugement, le jugement des ministres du cabinet. Étant donné les nombreux échanges que nous avons eus concernant l'opportunité de l'entrevue qui a eu lieu entre l'actuel solliciteur général et une personne qui faisait alors l'objet d'une enquête par la GRC et étant donné que l'entrevue avait pour but de discuter de l'enquête, le premier ministre suppléant est-il d'avis que le gouvernement devrait préciser sa politique sur les entrevues qui pourront avoir lieu et entre qui?

M. le Président: Sauf le respect que je dois au député, la question est loin de répondre au but premier des questions supplémentaires. Puis-je profiter de l'occasion pour signaler qu'il ne s'agit pas, à mon avis, d'une question supplémentaire? Le député de Winnipeg-Fort Garry.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LES ENTRETIENS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au premier ministre suppléant, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et au ministre suppléant de la Défense nationale, car elle touche toutes ces attributions. Il vient tout juste de déclarer que le ministre de la Défense nationale avait démissioné, car il ne pouvait remplir ses fonctions.

Nous savons maintenant que c'est le ministre de la Défense qui a mené les négociations extrêmement délicates que nous avons eues avec les États-Unis au sujet du déploiement d'armes nucléaires américaines au Canada. Étant donné que les renseignements que l'on a communiqués à la Chambre pendant cette période étaient en grande partie inexacts et qu'il existe bel et bien des plans d'urgence, le gouvernement ne devrait-il pas entreprendre avec les États-Unis de nouvelles négociations au sujet des conditions, le cas échéant, sous lesquelles des armes nucléaires seraient utilisées, et ne conviendrait-il pas de suivre le conseil de Lord Carrington et de tenir une réunion d'envergure des ministres de l'OTAN, afin de déterminer la procédure à suivre et comment nous pouvons participer à la planification de ces plans d'urgence et non pas à leur utilisation en cas d'urgence?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'essaierai, et je suis persuadé que vous m'inciterez à ne pas prendre toute la période des questions pour ce faire, de démêler les diverses questions posées et d'y répondre. En bref, ce que j'ai dit au sujet de l'ancien ministre de la Défense nationale, c'est qu'il a jugé que les allégations publiques dont il faisait l'objet l'empêchaient de bien remplir ses fonctions; c'est pourquoi il a démissionné. En outre, il n'existe aucun plan du genre de ceux dont a parlé le député de Winnipeg-Fort Garry. Enfin, Lord Carrington n'a donné à entendre rien de tel.

ON DEMANDE DE REPRENDRE LES DISCUSSIONS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): En toute déférence, monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se trompe. C'est un fait qu'il existe bel et bien des plans d'urgence et on le précise d'ailleurs dans le numéro d'aujourd'hui du *New York Times* . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Je ne peux rien y faire si le *New York Times* est mieux renseigné que le gouvernement fédéral sur ce qui se passe chez nous.

M. le Président: Le député a-t-il une question?

M. Axworthy: Je voudrais à nouveau demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si son gouvernement est disposé à entreprendre de nouveaux pourparlers et de nouvelles négociations avec les États-Unis, afin de déterminer dans quelles circonstances ils entendent déployer des armes nucléaires? En outre, existe-t-il des plans prévoyant l'utilisation des bases aériennes canadiennes par les bombardiers du SAC en cas d'urgence?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député de Saint-Maurice souscrit à ce que dit le député de Fort Garry.

M. Chrétien: Absolument.

M. Clark (Yellowhead): Ce n'est pas surprenant.

Je l'ai signalé à plusieurs reprises ici même et je le répète, comme c'était le cas lorsque le député faisait partie du gouvernement du Canada, le Canada est protégé contre l'installation d'armes nucléaires ou l'application de plans d'urgence puisqu'il a le droit de refuser ces armes. J'ignore ce que le gouvernement dont le député a fait partie aurait fait dans ce cas-là, mais je sais que si le gouvernement actuel est mis devant cette situation, il se réserve le droit de refuser l'installation d'armes nucléaires sur le sol canadien. C'est aussi clair que cela peut l'être.

J'ai déjà signalé auparavant, à l'instar de Lord Carrington, qu'il serait souhaitable de trouver un mécanisme quelconque prévoyant la tenue de pourparlers qui permettraient aux gouvernements du Canada et des États-Unis de mieux définir dans quelles circonstances il y a crise ou urgence. Nous nous employons actuellement à poursuivre ces discussions.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

ON DEMANDE DE RÉTABLIR LE PROGRAMME «THE FRIENDLY GIANT»

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je vais poser une question un peu plus bienveillante au ministre des Communications. J'ai parlé dernièrement à la Chambre de la suppression d'une émission pour enfants produite au Canada, qui était parfaitement saine et dénuée de toute violence. Jeudi dernier, le président de Radio-Canada a déclaré, dans un excellent discours prononcé au Canadian Club à Winnipeg, que le réseau anglais de Radio-Canada ne diffusait pas suffisamment d'émissions canadiennes. Pourquoi supprime-t-on une émission pour enfants véritablement canadienne comme «The Friendly Giant», et va-t-on la rétablir?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, c'est là une excellente question, et il me fera plaisir d'aborder ce sujet avec le président de la Société Radio-Canada à la première occasion.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE—LA CONDUITE DU PROCUREUR GÉNÉRAL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au procureur général. Au sujet de l'enquête menée sur le premier ministre du Nouveau-Brunswick et de l'accusation portée contre lui par la suite, le procureur général a dit qu'il avait donné des instructions précises pour que l'affaire soit menée comme s'il s'agissait d'un citoyen ordinaire. Il a dit: «Oubliez qu'un premier ministre provincial est en cause dans cette affaire.» Ne croit-il pas que ses autres collègues, notamment le solliciteur général, devraient l'imiter et appliquer la même norme dans leur ministère?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je souhaite que tous les députés adoptent la même conduite que moi.

Des voix: Bravo!

LA CONDUITE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général, qui rejette cette norme. Étant donné que, chaque année, la GRC fait enquête sur des centaines de milliers de Canadians sous toutes sortes de chefs d'accusation, le solliciteur général compte-t-il à l'avenir s'entretenir avec les personnes qui font l'objet de ces enquêtes, et dans quelles circonstances compte-t-il le faire?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, à certains égards, cette question est manifestement absurde. Je ne peux évidemment pas voir tous les gens dont parle le député. Il me faudrait examiner très attentivement chaque dossier, comme dans le cas de celui dont il parle.

Questions orales

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

LA DÉMISSION DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et vice-premier ministre. Si je le comprends bien, il nous dit que le ministre de la Défense nationale n'a pas démissionné parce qu'il y a eu atteinte à la sécurité de l'État. Dans ce cas, peut-il dire à la Chambre pourquoi le ministre de la Défense nationale n'a pas annoncé sa démission immédiatement après que le premier ministre dit avoir appris la chose, il y a trois semaines, c'est-à-dire, peu après avoir informé le premier ministre de sa version des faits?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): D'abord, monsieur le Président, je suppose que c'est là une question à laquelle seul l'ex-ministre de la Défense pourrait répondre. Si j'en juge par la déclaration que le ministre de la Défense nationale a faite hier, il croyait, je suppose, ne plus pouvoir occuper un poste aussi exigeant compte tenu des allégations qui ont été faites publiquement et il croyait aussi que ces mêmes allégations publiques ne lui laissaient pas la liberté d'intenter des poursuites judiciaires.

L'ARTICLE DE JOURNAL

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je déduis des propos du vice-premier ministre que le ministre de la Défense nationale n'aurait jamais remis sa démission et serait encore ministre si cette affaire n'avait pas été ébruitée par le *Citizen*. Quel aveu!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce que je me réjouis de confirmer, c'est que les activités de l'ancien ministre de la Défense nationale n'ont absolument pas porté atteinte à la sécurité de l'État. Je crois qu'on peut raisonnablement croire qu'il a estimé que ses possibilités d'assumer ses très délicates responsabilités et d'intenter des poursuites judiciaires par suite de cette publication se trouvaient limitées par les allégations faites publiquement d'abord dans ce journal, puis reprises à la Chambre des communes où elles sont devenues un sujet courant et constant de débat.

* * *

• (1450)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION DE LA JAMAÏQUE, M. MAVIS GILMOUR

M. le Président: Je me permets d'interrompre brièvement les délibérations pour signaler aux députés la présence à notre tribune du ministre de l'Éducation de la Jamaïque, M. Mavis Gilmour.

Des voix: Bravo!

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA CONDUITE POSSIBLE DU CHEF DE LA POLICE D'UNE VILLE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Celui-ci vient de dire que, bien qu'il ne puisse absolument pas s'entretenir avec toutes et chacune des personnes qui font l'objet d'une enquête de la GRC dans le cours d'une année, il envisagerait néanmoins la possibilité de s'entretenir sérieusement avec n'importe qui. Il lui semble donc convenable de s'entretenir avec quelqu'un qui fait l'objet d'une enquête dans certaines circonstances.

Ma question est la suivante: conviendrait-il que le chef de la police d'une ville canadienne s'entretienne avec un citoyen en vue de cette ville, le maire par exemple, qui ferait l'objet d'une enquête pour délit criminel, et veuille discuter du délit en cause?

Des voix: C'est une question hypothétique.

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je dirai au député qu'il s'agit là, à mon humble avis, d'une question hypothétique et que contrairement au ministère du Revenu national, je ne prononce pas de jugements anticipés.

Des voix: Bravo!

QUESTION ADRESSÉE AU PROCUREUR GÉNÉRAL

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au procureur général, qui est le premier légiste de la Couronne et qui est chargé d'arrêter des directives concernant l'intégrité du système judiciaire.

A supposer que le maire d'une ville canadienne, qui ferait l'objet d'une enquête policière pour une affaire de marijuana . . .

Des voix: A supposer!

M. Cassidy: . . . chercherait à s'entretenir avec le chef de la police de cette ville au sujet . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. J'ai toléré la première question parce que j'ai supposé que cela pouvait passer. Toutefois, une tradition bien établie à la Chambre veut qu'on ne pose pas de questions hypothétiques.

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK— LA MISE EN ACCUSATION

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Le député de Vipèreville!

M. le Président: A l'ordre. Je n'arrive pas à entendre les députés qui posent des questions. Puis-je entendre la question, je vous prie?

Une voix: C'est mercredi.

M. le Président: Je sais que c'est mercredi. C'est tout à fait évident. Cependant, pour être juste envers le député, si tout le monde est d'accord, il faudrait que j'entende sa question.

M. Nunziata: Merci, monsieur le Président. Je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Ce qui est en jeu dans l'affaire Richard Hatfield, c'est l'intégrité de notre système de justice pénale. Les événements des derniers jours menacent l'édifice sur lequel repose ce système.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Nous, du parti libéral, voulons garantir que justice a été faite dans cette affaire.

Jeudi dernier, le 7 février, le ministre de la Justice . . .

M. le Président: Je signale respectueusement à la Chambre que j'ai demandé qu'on me permette d'entendre la question du député. Je prie le député de poser sa question maintenant pour que je puisse l'entendre.

M. Nunziata: Le 7 février, le ministre a déclaré à la Chambre:

La GRC, comme c'est son droit, a demandé son avis au ministère de la Justice. Ce dernier ne lui a donné aucune directive.

J'ai ici une déclaration faite sous serment par M. Richard Waller, qui est inspecteur de la GRC. Dans cette déclaration, faite sous serment le 10 décembre, M. Waller dit ceci:

. . . que, lors d'une réunion tenue à l'immeuble de la justice de la ville d'Ottawa, dans la province de l'Ontario, le 24e jour d'octobre 1984, on m'a ordonné de porter une accusation contre Richard B. Hatfield aux termes de l'article 3(2) de la loi sur les stupéfiants;

Je voudrais demander au ministre de la Justice qui dit la vérité, lui ou l'inspecteur Waller?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, l'intégrité du système judiciaire canadien est menacée aujourd'hui par le député d'en face et ses allégations fallacieuses.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Comme je l'ai déjà dit, la GRC, ou tout autre procureur qui relève du gouvernement fédéral, a le droit de demander conseil aux avocats du ministère de la Justice; c'est ce qui est arrivé. Quand l'inspecteur Waller affirme qu'on lui a ordonné de porter une accusation, cela veut sans doute dire que les fonctionnaires du ministère de la Justice lui ont en effet conseillé de porter une accusation puisque tous les éléments juridiques nécessaires étaient là pour la justifier. L'inspecteur Waller a donc dit qu'on lui avait enjoint de le faire.

Par ailleurs, le commissaire Simmonds a bien précisé dans ses déclarations à la presse aujourd'hui que l'indépendance de la GRC est tellement bien établie que l'affaire aurait été poursuivie même si le solliciteur général avait essayé d'obtenir qu'elle soit abandonnée, ce qu'il n'a pas fait. Le député ne comprend pas le rapport entre la GRC et les légistes de la Couronne. Nous ne donnons pas de directives à la GRC; c'est elle qui demande conseil. Personne n'a donné d'ordre. La GRC a en effet été avisée que, d'après les experts juridiques du ministère de la Justice, des poursuites devaient être intentées. Justice a donc été faite. Le premier ministre Hatfield n'a pas reçu de traitement de faveur. C'est tout à fait le contraire des affirmations ridicules que le député fait depuis deux semaines.

Des voix: Bravo!

L'ÉTABLISSEMENT DE L'ACTE D'ACCUSATION

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, l'inspecteur Waller a déclaré sous serment qu'on lui avait non seulement enjoint de porter une accusation mais, encore, que ce sont les avocats du ministère de la Justice qui ont établi l'acte d'accusation. Pourquoi le ministre de la Justice refuse-t-il tout bonnement de dire la vérité à la Chambre? Ne fait-il pas preuve de malhonnêteté envers les Canadiens et les députés?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, mon indignation est à son comble. J'en suis abasourdi. Il est naturel que les avocats du ministère de la Justice rédigent des actes d'accusation. Ils ont pour tâche de donner un avis juridique indépendant si la police le demande. Peu importe les personnalités en cause, premiers ministres, potentats et ainsi de suite, tant que j'occuperai mes fonctions ils continueront de porter des accusations et je verrai à ce qu'elles soient bien faites.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. Les réunions des caucus ont dû être fascinantes aujourd'hui. La parole est au député de Yorkton-Melville.

LA POSITION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, on s'entend à peine.

J'ai moi aussi une question à poser au solliciteur général. Ce dernier vient de déclarer il y a quelques minutes qu'il y a des circonstances où il conviendrait qu'il accorde une entrevue à des personnes sur qui la GRC enquête. La question précise que je pose au solliciteur général est la suivante: dans quelles circonstances a-t-il l'intention d'accorder une entrevue à des personnes faisant l'objet d'une enquête par la GRC?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, tout ce que je puis dire au député de l'opposition, c'est que, comme bien d'autres députés, il ne semble vraiment pas du tout comprendre le rôle que joue le solliciteur général. Je m'explique. L'ancien solliciteur général, le député de York-Centre, a déclaré au réseau de télévision Global que le solliciteur général peut conseiller qu'on s'occupe d'une affaire en particulier, pour voir si on peut recueillir sur une personne des renseignements . . . qu'il peut donner de pareilles directives. Il a laissé entendre que c'est ainsi que le solliciteur général concevait ses attributions quand il s'est entretenu avec le premier ministre Hatfield. J'ignore quelle idée il se fait des fonctions du solliciteur général, mais je peux vous dire que le titulaire actuel les perçoit autrement.

Pétitions

LA RENCONTRE AVEC LE PREMIER MINISTRE HATFIELD

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au solliciteur général. Approuve-t-il la position que prend le ministre de la Justice quand il dit qu'il ne doit pas être accordé de traitement de faveur au premier ministre d'une province? Si oui, qu'est-ce qui l'a poussé à recevoir le premier ministr Hatfield?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'approuve la position de mon collègue le ministre de la Justice. Comme je le disais tout à l'heure, quelle que soit la situation qui se présente, je mets le plus grand soin à user de mon pouvoir discrétionnaire pour juger de ce que je dois faire ou ne pas faire.

* * *

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

LA DÉMISSION DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Si j'ai bien compris ses réponses, il nous a dit que le premier ministre avait été mis au courant le 22 janvier d'incidents qui se sont produits, selon les journaux, le 29 novembre. Nonobstant ce délai, il est immédiatement «passé à l'action», pour reprendre ses paroles, et a demandé qu'on fasse enquête sur ces incidents.

• (1500)

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a eu connaissance ou s'il a été mis au courant, soit avant, soit depuis qu'il assume les fonctions de ministre suppléant de la Défense nationale, d'autres incidents touchant la sécurité nationale qui auraient pu avoir poussé le premier ministre à agir de cette façon, autres que ceux dont le *Citizen* d'Ottawa a fait état hier?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je félicite le député de chercher à se renseigner à fond, mais je dois lui répondre par un non catégorique.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par des députés le mardi 12 février 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

RAPPORT PROVISOIRE SUR L'AIDE AUX VICTIMES DE LA FAMINE EN AFRIQUE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je désire présenter un bref rapport provisoire sur l'aide apportée par le Canada aux victimes de la famine en Afrique. Depuis novembre, près de 500,000 Canadiens ont versé de l'argent pour soulager la famine en Afrique. Le don moyen s'élève à $65 par personne, ce qui représente deux fois le montant normalement versé à des organismes non gouvernementaux. Nous assistons à un mouvement humanitaire sans précédent dont l'intensité se maintient et qui est d'autant plus remarquable que notre propre pays se trouve dans une situation économique difficile.

Dans le même esprit, j'ai annoncé en novembre, avec l'appui unanime du Parlement, la création d'un fonds spécial de 50 millions de dollars pour l'Afrique. Une partie des fonds engagés par le gouvernement est destinée à doubler le montant des contributions individuelles des Canadiens. Au départ, le gouvernement avait prévu de les doubler jusqu'à concurrence de 15 à 20 millions de dollars. A la suite de la participation massive du public, j'annonce aujourd'hui que le gouvernement a décidé d'augmenter le montant des contributions qu'il offre de doubler en affectant 15 millions de plus au Fonds pour l'Afrique.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Le doublement des contributions a largement incité les citoyens à donner leur obole et cela a également favorisé la coopération des organismes non gouvernementaux. Je suis certain que les contributions seront encore nombreuses, même si le gouvernement s'est fixé une limite définitive pour sa propre contribution au Fonds pour l'Afrique.

L'honorable David MacDonald a été nommé coordonnateur spécial de la crise africaine. Son mandat initial expire le 31 mars et il prépare un rapport détaillé. Ce rapport sera présenté en mars au gouvernement, puis au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. J'ai dit au président de ce comité que j'espérais que le rapport de M. MacDonald serait jugé prioritaire, afin que nous ayons les recommandations du comité et de M. MacDonald lorsque nous étudierons toute autre mesure spéciale que le Canada prendra pour remédier à la crise en Afrique, notamment pour inciter les Canadiens à poursuivre leur effort en apportant directement leur contribution.

Je tiens à signaler certaines des initiatives prises jusqu'ici par le Canada.

[*Français*]

Des denrées alimentaires d'une valeur de 6.5 millions de dollars ont été expédiées à l'Éthiopie par le biais du Programme alimentaire mondial.

Une aide alimentaire additionnelle de 11 millions de dollars sera expédié dans les semaines qui viennent aux trois pays du Sahel, à savoir le Mali, le Niger et le Tchad.

Des subventions supplémentaires de 6 millions de dollars ont été accordées à la Banque de céréales vivrières du Canada afin de financer l'envoi de 30,000 tonnes de denrées alimentaires à la région de la Corne de l'Afrique—y compris l'Éthiopie—et du Sahel.

[*Traduction*]

Une subvention de 3 millions de dollars a été accordée à l'UNICEF dans le but précis d'assurer des soins de santé aux mères et à leurs enfants et de mettre sur pied des services permanents de santé et de nutrition.

Je signale que cette subvention s'ajoute aux crédits affectés normalement au programme pour l'Afrique de l'ACDI et qui s'élèvent cette année à près de 300 millions de dollars. Ces crédits sont pour la plupart destinés aux programmes de l'ACDI à caractère plus permanent et destinés à aider les pays d'Afrique à devenir indépendants, surtout en agriculture. Les Canadiens s'attendent en effet à ce que leurs dons généreux au programme d'assistance à l'Afrique permettront de trouver une solution permanente aux drames fréquents et terribles qui ont coûté de si nombreuses vies jusqu'ici.

[*Français*]

C'est en gardant ce même objectif à l'esprit que je suis heureux d'annoncer que le ministre des Finances (M. Wilson) informe le président de la Banque mondiale que le Canada versera 100 millions de dollars au cours des quatre prochaines années au mécanisme spécial de contributions volontaires de la Banque mondiale pour l'Afrique subsaharienne. Il s'agit d'une nouvelle initiative de la Banque mondiale, conçue comme complément de son programme régulier en Afrique et destinée à aider les pays africains à effectuer les réformes voulues, au plan des politiques et des institutions, pour développer leur propre production. Jusqu'à maintenant, les pays donateurs, dont le Canada, se sont engagés à verser, sous forme de contributions directes et supplémentaires, environ un milliard de dollars américains.

[*Traduction*]

En réagissant d'une façon aussi encourageante, les Canadiens nous ont donné à tous une leçon d'abnégation et de générosité. Le Parlement a raison d'être fier de son empressement à soulager des souffrances sans pareilles, mais nous avons de quoi être encore plus fiers et reconnaissants de la réaction de milliers de personnes et de groupes d'un bout à l'autre du pays.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Les souffrances des affamés en Afrique ne prendront pas fin de sitôt, de sorte que je suis impatient de reprendre le travail avec d'autres députés pour trouver de nouveaux moyens de manifester notre intérêt constant et notre souci de porter secours à cette région sinistrée.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais remercier le ministre de son exposé.

Aide aux victimes de la famine

Lorsque nous avons discuté de ce problème dans une circonstance similaire à l'automne, j'ai tenu des propos selon lesquels il s'agissait d'une situation qui n'invitait pas à la controverse politique et qu'il fallait travailler la main dans la main avec les autorités gouvernementales en la matière. Je suis très fier de voir que les Canadiens aient répondu si généreusement à l'appel qui a été fait d'apporter une contribution à partir du secteur privé et du fait que la réponse ait été aussi bonne que celle-là. Je tiens, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), à féliciter les Canadiens pour leur générosité et leur sens du devoir. Je suis quelque peu déçu, par contre, que le gouvernement n'ait pas été capable de remplir l'obligation prise à ce moment-là de donner exactement la somme d'argent correspondant à la contribution du secteur privé. Je comprends les difficultés, mais il est décevant que le gouvernement n'ait pas voulu remplir sa promesse.

[*Traduction*]

Je voudrais signaler également que nous reconnaissons tous la gravité de la situation et je suis fier de voir les députés collaborer de cette façon à la Chambre des communes. Je suis heureux de voir que le ministre, bien souvent, admet que le gouvernement précédent n'avait pas son pareil dans le monde pour reconnaître la gravité de la situation en Ethiopie. Par rapport à son PNB, le Canada venait au premier rang pour ce qui est des contributions financières et, en termes réels, au deuxième rang. Nous devrions tous en être fiers.

D'autre part, malgré l'unanimité et l'esprit d'entente qui semblent régner aujourd'hui, je ne voudrais pas que le public ait une fausse impression. C'est bien beau d'avoir des fonds en ce moment, monsieur le Président, mais il ne faut pas oublier que le budget de l'ACDI a été réduit de centaines de millions de dollars par le ministre des Finances (M. Wilson) dans son exposé économique. Cela fait bonne impression d'augmenter à nouveau ces crédits, mais nous ne devons pas perdre de vue qu'à l'époque, il y a eu des compressions. J'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) saura convaincre son collègue le ministre des Finances de rétablir nos engagements à leur niveau précédent.

• (1510)

L'objectif des Canadiens dans le domaine de l'aide internationale est d'atteindre le plus tôt possible le taux de 0.7 p. 100 de notre PNB. Le ministre, par sa politique, a retardé la réalisation de cet objectif et je ne sais pas si nous l'atteindrons un jour si nous le reportons sans cesse.

J'espère qu'il aura autant de succès auprès du ministre des Finances que ses collègues le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), qui a réussi à maintenir le principe de l'universalité ou la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) qui a réussi à rétablir le programme d'emploi d'été des étudiants. De cette façon, l'aide extérieure ne serait pas le seul secteur touché par les compressions du ministre des Finances.

Tout comme moi, le ministre a voyagé dans le monde entier. Malgré les problèmes que nous connaissons au Canada, nous nous rendons compte que ce ne sont pas de vrais problèmes. Nous avons parfois tendance à exagérer les choses et c'est de bonne guerre du point de vue politique, mais nous devons dire aux Canadiens que notre pays a beaucoup de chance et que l'aide internationale n'est pas seulement un objectif louable mais aussi une obligation pour les pays riches comme le Canada. Les Canadiens ont réagi en envoyant leur argent et le ministre devrait continuer à se battre pour rétablir le budget de l'aide internationale au même niveau qu'avant. Il pourra compter à cette fin sur mon aide, en tant que critique de notre parti qui trouve parfois qu'il ne critique pas suffisamment. De temps en temps, notre whip m'insulte en disant que je ne suis pas assez dur avec vous. C'est un problème mais je ne veux pas me montrer sectaire dans ce domaine. Il faut établir le budget de l'aide au niveau antérieur et nous montrer aussi généreux que les Canadiens. Ces derniers souhaitent le maintien de notre politique dans ce domaine.

Je voudrais revenir sur ce point parce que je n'ai pas critiqué le ministre la semaine dernière lorsqu'il a nommé Roy McMurtry au poste de haut commissaire à Londres. Toutefois, je veux signaler une personne qui a passé des années à la Chambre à parler de la faim dans le monde et des programmes internationaux d'aide alimentaire. Je veux parler de l'ancien ministre de l'Agriculture que j'avais délégué à la FAO parce qu'il m'apparaissait comme la personne la plus compétente en la matière. D'ailleurs, des documents déposés il n'y a pas longtemps l'ont confirmé. Loin de moi l'idée de trouver une sinécure pour mon ami, Gene Whelan; c'est que nous avions besoin d'un représentant énergique à la FAO.

Les problèmes actuels sont dus en grande partie au fait que la FAO n'est pas très bien gérée. Il y a longtemps déjà, un représentant du ministère des Affaires extérieures a dit qu'il nous fallait quelqu'un de capable là-bas et je peux vous dire que si vous changez d'avis, ce n'est pas moi qui vais vous blâmer; si donc vous confirmez l'affectation de Gene Whelan à la FAO, tous les députés admettront que nous avons délégué un homme fort. Il ira rappeler aux bureaucrates internationaux qui ont sous-estimé le crise en Éthiopie, que lui, le ministre de l'Agriculture de l'époque, leur avait dit que la situation était très grave. Soyez sûr que si Gene Whelan se présente là-bas coiffé de son chapeau vert, on va sûrement l'écouter et les intérêts du Canada ainsi que ceux de la gestion des denrées alimentaires du monde seront bien servis. Je conseille au ministre de réfléchir à sa décision.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je répondrai à la déclaration du très honorable ministre. En premier lieu, nous accueillons avec satisfaction la majoration de l'apport des pouvoirs publics qui devait équivaloir à la contribution du secteur privé. Je crois que certaines explications au sujet de l'annonce s'imposent et je veux poser quelques questions.

Les Canadiens ont certes répondu généreusement à l'appel et je me demande pourquoi une limite arbitraire est imposée à cette générosité. Il me semble que le ministre ne devrait pas oublier que les Canadiens se prononcent en puisant dans leurs goussets. Étant donné qu'ils sont disposés à donner, le gouvernement devrait réagir en supprimant ce plafond arbitraire.

Je voudrais poser une question plus précise au sujet de la somme de 15 millions. S'agit-il d'une somme supplémentaire de 15 millions ou d'une somme prise ailleurs? Le député libéral qui m'a précédé a noté que le financement de l'ACDI et du CRDI avait été réduit. Le ministre est-il disposé à renoncer à ces compressions? Certains des fonds soustraits à certains postes et versés à une caisse d'urgence étaient destinés par ailleurs à être dépensés en Afrique pour remédier au problème même auquel ils seront affectés. Il ne s'agit donc pas uniquement d'argent frais et si nous voulons parler de notre générosité, nous ferions bien de nous en tenir aux fonds supplémentaires sans tenir compte des réaffectations.

Je voudrais rectifier l'impression laissée par le député précédent, qui a déclaré que le Canada est le pays le plus généreux par habitant. Tel n'est pas le cas. Certains pays de l'Europe de l'Ouest ont fait des dons plus élevés par habitant notamment les Pays-Bas, la Norvège et la Suède. Je note, non sans rougir, que sous le gouvernement libéral précédent l'Éthiopie n'a pas bénéficié d'aide extérieure pendant un certain nombre d'années. Cette générosité compense maintenant dans une certaine mesure la négligence des quelques dernières années.

Enfin, je voudrais demander au ministre de donner son avis sur la liste très précise des besoins dressée par M. Janssen, coordonnateur de l'ONU pour l'Éthiopie. Plus précisément, il a réclamé pour cette année 1.3 million de tonnes métriques de denrées alimentaires. A mon avis, le Canada agirait de façon satisfaisante en donnant environ 200,000 tonnes métriques de céréales. Nous avons été priés de faire un don de cette nature. Il y a d'autres articles qui figurent sur la liste de M. Janssen, mais d'autres pays peuvent les fournir. En qualité de pays céréaliculteur, nous devrions certes faire une contribution de ce genre. Je remarque que l'an dernier, l'Inde a donné 100,000 tonnes métriques de céréales. Je ne trouve donc pas exagéré de proposer 200,000 tonnes. Quand un pays pauvre qui a connu la famine est assez généreux pour founir 100,000 tonnes, pourquoi ne pouvons-nous pas donner 200,000? Je voudrais une réponse explicite à cette question et à celle des compressions imposées à l'ACDI et au CRDI.

M. le Président: Questions?

M. Tobin: Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour faire quelques remarques sur le rapport provisoire que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) vient de nous faire. Je voudrais exprimer, comme d'autres l'ont fait, ma satisfaction devant l'annonce faite aujourd'hui d'une aide supplémentaire de 15 millions de dollars pour les victimes de la famine en Éthiopie. Je présume que cette somme sera utilisée également pour venir en aide à toute la région du Sahel. Je pense que le ministre, en nommant M. David MacDonald comme coordonateur canadien, a choisi sagement de s'intéresser au sort des nombreuses nations d'Afrique qui sont gravement touchées, en plus de l'Éthiopie.

Il y a quelque temps, des doutes avaient été soulevés à la Chambre à la suite du documentaire de Radio-Canada sur la façon dont l'aide canadienne, et l'aide en général, était utilisée en Éthiopie. Je suis persuadé que le ministre a constaté que ce n'était pas une série persistante de . . .

M. Dick: Question.

M. Tobin: J'en arrive à la question, monsieur le Président. J'estimais, étant donné la nature du sujet, mais je suppose que je me trompais, que la Chambre était en mesure de . . .

M. le Président: Je ne vais pas, pour expliquer la situation, empiéter sur la période réservée à ce débat. Plusieurs députés veulent poser des questions. Cette période est justement réservée pour poser des questions au ministre. Le député prend le sujet à cœur et je le sais. S'il désire faire une déclaration il pourrait la faire au moment approprié, demain. C'est son droit. Il y a un certain nombre de députés qui attendent pour poser des questions, par conséquent, je présume qu'il voudra bien poser la sienne.

M. Tobin: Monsieur le Président, le Canada a supprimé 180 millions de dollars dans les programmes de l'ACDI pour l'année financière 1985-1986. De nombreuses personnes qui s'intéressent à la question de l'aide estiment que les nations occidentales font une grave erreur en détournant les fonds de développement à long terme vers des projets d'urgence, à court terme. Pour empêcher de nouvelles crises en Éthiopie, et dans bien d'autres pays, le ministre entreprendra-t-il de rétablir l'aide à long terme nécessaire pour empêcher le genre de famine que nous voyons en ce moment? Présentera-t-il des instances dans ce sens?

• (1520)

M. Clark (Yellowhead): Je tiens tout d'abord à remercier le député de son appui constant pour les efforts du Canada. Il faisait partie du groupe qui s'est rendu en Afrique avec M. MacDonald. Si je puis me permettre d'en faire état, il a contribué de façon remarquée aux activités de cette commission.

Je pourrais contester ce que prétend le député et le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) à propos des réductions à l'ACDI, car il s'agit de réductions faites à l'été de 1984, lorsque le député de Saint-Maurice était ministre. Par ailleurs, mon collègue le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé certains changements au budget de l'ACDI lorsqu'il a présenté son exposé économique. La question du député procède d'un parti pris partisan et cadre mal avec l'attitude que nous avons adoptée à cet égard.

Tout comme le député, j'estime que nous devons relever deux défis urgents. Tout d'abord, nous devons faire ce que nous pouvons pour nourrir les affamés. Ensuite, second défi qui à la longue s'avérera plus important, nous devons mettre en œuvre les ressources financières et surtout humaines de notre pays pour aider plusieurs pays d'Afrique à se doter d'une agriculture et d'une économie capables d'assurer leur subsistance. L'ACDI sera chargée de relever ce défi. J'espère qu'au moment où M. MacDonald comparaîtra devant le comité permanent, nous aurons l'occasion de discuter des moyens que le Canada pourrait mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. Hier, j'ai rencontré M. Brad Morse, directeur des projets spéciaux des Nations Unies concernant l'Afrique, et j'ai discuté avec lui de la façon dont le Canada pourrait en l'occurrence collaborer avec les Nations Unies.

J'entends poursuivre mes efforts pour trouver et utiliser à cette fin autant d'argent que nous pouvons, compte tenu de notre conjoncture économique actuelle. Je sais gré au député et à ses collègues de leur appui de tous les instants.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'aimerais poser au ministre cinq brèves questions au sujet de son rapport. Le ministre pourrait-il confirmer que le gouvernement se porte acquéreur actuellement de toutes les aires d'entreposage en Éthiopie et que, ce faisant, il suscite des difficultés du fait qu'il ralentit la distribution et accroît les risques de détournement? Le ministre pourrait-il confirmer en outre que le gouvernement ne fournit pas sur le terrain de support logistique et qu'une fois les vivres livrés, il n'y a pas d'argent pour les acheminer vers les zones de distribution? A titre d'exemple, il en coûte $5,000 pour acheminer 20 tonnes de denrées alimentaires du port de débarquement aux zones de distribution. Il n'existe ni camion ni infrastructure.

Ma troisième question porte sur un pont aérien organisé par le Canada pour lequel les Allemands de l'Est, les Lybiens et Interflug ont dû fournir un avion de transport. Il n'y a pas le moindre avion canadien là-bas, bien que nous possédions des moyens considérables à cet égard chez nous. Les denrées ont été acheminées du port de débarquement à l'aire de distribution il y a un mois et sont toujours en plan parce qu'il n'y a personne pour les distribuer.

Quatrièmement, l'aide du Canada fait l'objet d'un accord tripartite signé à Genève il y a de nombreux mois entre notre pays, le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la commission éthiopienne de secours et de rétablissement. Le Commissariat des Nations Unies en Éthiopie n'a pas mis en place l'infrastructure voulue pour faciliter le travail des organismes canadiens qui désirent apporter leur aide.

M. le Président: En toute déférence, le député pourra poser sa cinquième question si le temps le permet. Plusieurs députés désirent poser des questions. Le ministre voudra peut-être répondre aux quatre premières.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, j'ai bien peur de ne pouvoir donner une réponse détaillée, car je n'ai pas les renseignements voulus en main. C'est précisément pour cela que j'ai tenu à ce que le rapport de M. MacDonald soit renvoyé au comité, afin qu'il y soit discuté en profondeur.

Je peux confirmer en général, comme je l'ai fait jusqu'à maintenant, que le gouvernement et les autorités éthiopiennes nous ont assuré ainsi qu'aux organismes privés sur place qu'ils accéléreraient la distribution de l'aide aux affamés dans toute la mesure du possible. Il est évident que tout ne se déroulera pas comme sur des roulettes, car la perfection n'est pas de ce monde, mais si nous jugeons que le gouvernement éthiopien y met de la mauvaise volonté, nous userons de notre influence pour nous assurer que le gouvernement éthiopien fait tout en son pouvoir pour distribuer l'aide à ceux qui en ont besoin.

Mme McDonald: Monsieur le Président, j'ai posé un certain nombre de questions auxquelles le ministre n'a pas répondu. Je me demande s'il pourrait y répondre, car elles ne sont pas complexes.

M. Clark (Yellowhead): J'ai pris note d'au moins deux des questions. En ce qui a trait aux nouveaux crédits, il ne s'agit pas de nouveaux crédits. Certains de ces fonds sont transférés. Je voudrais être en mesure de préciser à la députée quelle proportion de ces 15 millions est constituée par de nouveaux fonds, mais je ne puis le faire. Tout ce que je peux lui dire, c'est que les nouveaux crédits sont d'environ 6 à 7 millions de dollars, soit est un peu moins de la moitié. La députée dit craindre qu'une partie de cet argent ait été prélevée à même d'autres crédits destinés à l'Afrique. Ce n'est pas le cas. Ces crédits proviennent d'autres postes de l'enveloppe des Affaires extérieures.

La députée a prétendu que le gouvernement devait verser autant que les sommes recueillies par les organismes privés et

ce, sans aucune limite. Idéalement, je serais tout à fait d'accord avec cela. Cependant, n'oublions pas que le gouvernement est en période d'austérité. Nous pensons, et je crois que c'est un point de vue largement partagé par les organismes privés, que le temps où les subventions gouvernementales dépendaient des sommes recueillies, afin d'inciter les gens à donner plus, est peut-être révolu. Nous nous trouvons peut-être dans une situaion où les Canadiens sont disposés à faire des dons sans avoir besoin du catalyseur que constitue l'octroi de subventions d'un montant équivalent. L'argent dont le gouvernement du Canada dispose à cette fin sera consacré à d'autres fins, notamment au développement à longue échéance.

En ce qui concerne la liste des propositions de M. Jansson, je demande au député de poser cette question à M. MacDonald lorsqu'il comparaîtra devant le comité permanent. Je crains ne pas pouvoir répondre à cette question maintenant.

M. Langdon: Monsieur le Président, les questions que je voudrais poser découlent de la conférence où le ministre a joué un rôle très actif au mois de janvier, notamment dans les perspectives de développement à longue échéance de l'Afrique une fois la crise éthiopienne résolue. Je voudrais aborder deux sujets auxquels on a accordé une grande importance dans les discussions qui se sont tenues pendant cette conférence.

Le premier concerne la politique que le gouvernement du Canada a suivie. Il n'a pas considéré certains pays africains comme la cible de l'aide concentrée, parfois pour des motifs d'ordre politique; ce fut le cas pour l'Éthiopie de 1978 à 1983. Le pays dont on a surtout parlé a cette conférence est le Mozambique qui . . .

M. le Président: Le député voudrait-il bien poser sa question?

M. Langdon: Oui, en fait la question . . .

M. le Président: C'est comme pendant la période des questions. Y a-t-il une question?

M. Langdon: Le gouvernement est-il en mesure d'annoncer que le Mozambique bénéficiera un jour de son aide? Le gouvernement est-il également prêt à annoncer son intention de donner suite à une autre recommandation faite à la conférence en envisageant, au moins pour une période d'essai, de débloquer des fonds de l'ACDI pour des projets de développement rural en Afrique? Ce bloquage a fortement entravé la mise sur pied d'une infrastructure pouvant aider à éviter ce genre de crise à l'avenir.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je pense qu'il convient de souligner que tous les députés qui ont posé des questions aujourd'hui ont participé très directement au programme d'aide à l'Éthiopie, d'une manière ou d'une autre. Trois d'entre eux se sont rendus en Afrique dans le cadre du programme du gouvernement. Le député qui vient de poser une question a participé très activement à un colloque extrêmement positif au début de l'année. J'ai fermement l'intention de continuer d'analyser la situation avec la collaboration des autres partis. Pour ce faire, il me semble que le comité permanent est l'endroit tout indiqué.

Je ne prétendrai pas que mon intention de soumettre ces questions au comité permanent soit la seule raison pour laquelle je ne suis pas en mesure de répondre aux deux questions du député. En fait, le ministère n'a simplement pas encore réussi à faire le tour de certaines questions. J'espère sincèrement que le comité permanent nous conseillera sur l'attitude à adopter une fois qu'il aura étudié le rapport de M. MacDonald.

Certaines discussions et certains voyages nous ont été utiles. A mon avis, nous nous sommes rendu compte que cet intérêt sans précédent manifesté par les Canadiens s'explique en partie par l'absence d'attitude partisane face à cette crise. J'entends poursuivre sur cette lancée, et je pense que l'étude par le comité permanent approprié des questions du genre de celles du député, puis l'application par le gouvernement des recommandations reçues constitue la meilleure façon de procéder.

• (1530)

M. le Président: Une dernière question; le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie).

M. McKenzie: Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Les dépêches se succèdent nous rappelant que le gouvernement marxiste-léniniste de l'Éthiopie est armé jusqu'aux dents. Est-ce que ce gouvernement marxiste-léniniste achète ces armes, ou lui sont-elles données gratuitement? Pour quelle raison un pays comme l'Éthiopie est-il armé jusqu'aux dents?

Si le ministre n'est pas pleinement informé, est-ce que le comité pourrait nous donner des renseignements à ce sujet? Je pense que les Canadiens aimeraient savoir pourquoi le gouvernement marxiste-léniniste d'Éthiopie est tellement armé?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, il y a des armes en Éthiopie. Il y a une guerre civile en Éthiopie. Voilà un des volets du problème que nous avons. J'imagine qu'une partie des armes est achetée, et que l'autre partie arrive autrement.

Si l'on me permet de le dire, comme des milliers de Canadiens, ma fille s'est engagée à donner au fonds de l'Éthiopie le chèque d'allocations familiales qu'elle reçoit. Au retour d'une soirée passée chez une de ses grands-tantes, elle m'a reproché l'autre jour, que son argent destiné à l'Éthiopie avait été envoyé au marché, voulant dire le Marché Byward. Elle était furieuse. En réalité, elle ou sa grand-tante ont confondu marché et marxistes. Je lui ai donné l'assurance que quelles que soient les difficultés qui se présentent—et cette assurance je puis la donner aux Canadiens—la plus grande part des contributions que nous faisons parviennent aux Éthiopiens dans le besoin.

M. Foster: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai quelques brèves questions à poser au ministre. Pourrais-je avoir l'autorisation unanime de la Chambre de poser ces questions, qui sont tout à fait dans le sujet?

M. le Président: Je ne doute absolument pas qu'elles le soient. Il y a cependant des traditions à respecter quant à la longueur de la période des questions qui suit la déclaration d'un ministre. Je suis intervenu tantôt pour demander aux députés d'être plus brefs dans leurs questions afin de permettre à davantage de leurs collègues d'en poser. J'estime maintenant que la période des questions a assez duré.

M. Foster: J'invoque le Règlement . . .

M. le Président: J'estime que la période des questions a assez duré.

M. Skelly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'aimerais, en ma qualité de député, qu'on m'explique pourquoi un autre député ne peut prendre la parole pour demander la permission de faire quelque chose du consentement unanime des députés.

M. le Président: Le Règlement est parfaitement clair sur la question de savoir quand se termine la période des questions qui suit la déclaration d'un ministre. Elle se termine quand le Président juge qu'elle a assez duré.

M. Foster: Je demandais le consentement des députés pour poser une question au ministre.

M. le Président: Le Règlement stipule que la période des questions se termine quand le Président juge qu'elle a assez duré. On ne peut en appeler de cette décision.

M. Foster: C'est de la discrimination contre nous.

M. le Président: Le député dit que je fais de la discrimination. Tous les députés à qui j'ai permis de poser des questions étaient de l'opposition, sauf le dernier député, qui fait partie du gouvernement. A deux reprises j'ai invité les députés des deux partis d'opposition à être brefs afin qu'un plus grand nombre puissent poser des questions.

J'ose dire au député d'Algoma (M. Foster) que j'estime qu'il m'accuse injustement, à voix basse ou non, de faire de la discrimination. Je dois limiter à ma discrétion la durée des interventions, car la tradition veut—et le député siège depuis assez longtemps pour le savoir—que la durée globale consacrée aux questions ne dépasse pas, en général, à moins d'une excellente raison, la durée globale consacrée à une déclaration. A vrai dire, nous avons dépassé cette durée aujourd'hui car je savais que les députés avaient beaucoup de questions à poser. J'ai donc premis qu'on dépasse la durée normale mais il faut, à un certain moment, mettre le holà afin de pouvoir passer à l'ordre du jour. J'ai rendu une décision sans appel.

M. Skelly: Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, afin de savoir à quoi s'en tenir plus tard . . .

M. le Président: Sur quoi porte au juste ce rappel au Règlement?

M. Skelly: J'invoque le Règlement pour qu'à l'avenir . . .

M. le Président: Le député pourrait-il nous dire pourquoi il invoque le Règlement. Je croyais pourtant m'être fait bien comprendre.

M. Skelly: J'invoque le Règlement parce que, pour une question . . .

M. le Président: Pour quelle raison, ce rappel au Règlement?

M. Skelly: Je vais le dire, monsieur le Président, si vous me le permettez. Je demande que . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) invoque le Règlement.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'aimerais qu'à l'avenir, lorsque la Chambre traitera de questions très importantes, totalement dénuées d'esprit de parti, on ne respecte pas nos traditions parlementaires avec autant de rigueur lorsque les intéressés sont prêts à faire preuve de toute la souplesse nécessaire pour les étudier. Je demande si cela est possible.

M. le Président: Je reconnais que les préoccupations du député sont graves. Voilà pourquoi je me suis montré conciliant. J'ai accordé plus de temps et j'ai autorisé plus de questions que d'habitude. C'est pour cette raison que j'ai demandé au député de se contenter de quatre questions, afin de permettre à d'autres de prendre la parole dans le peu de temps dont nous disposons.

Si nous en avions eu le temps, j'aurais de nouveau accordé la parole au député de Comox-Powell River, afin qu'il puisse poser d'autres questions. Toutefois, compte tenu du nombre de personnes qui désiraient en poser, j'ai pris la décision qui me semblait la meilleure. Comme le sujet me paraissait important, j'ai laissé la période de questions se poursuivre plus longtemps que d'habitude. Cela m'a semblé souhaitable dans les circonstances. Pétitions.

M. Chrétien: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège afin de tirer au clair les points soulevés par le Président.

M. le Président: Nous en sommes aux pétitions. La parole est au député de Shefford (M. Lapierre).

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, mon collègue, l'honorable député de Saint-Maurice (M. Chrétien), a posé la question de privilège; à mon avis, il devrait avoir la parole avant moi.

[*Traduction*]

M. Chrétien: Monsieur le Président, je ne soulève pas souvent la question de privilège. Si je le fais maintenant, c'est parce que je désire des éclaircissements. Si j'ai bien compris, vous avez dit que, même avec le consentement unanime de la Chambre vous n'autoriseriez pas d'autres questions. Cela porte atteinte à mes privilèges, car la Chambre peut décider à l'unanimité de ce qu'elle va faire.

M. le Président: Si vous le permettez, le Règlement demande au Président de décider quand il y a lieu de mettre fin à la période de questions. Cette décision est sans appel. La Chambre n'a aucune possibilité d'appel.

Le député tente de recourir au consentement unanime pour amener le Président à revenir sur sa décision. Ce n'est pas possible. Aucune disposition du Règlement ne le permet. Je dois rendre une décision et le Règlement m'oblige à le faire. Si vous le permettez, la période de questions est terminée. La parole est au député de Shefford.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LA NÉCESSITÉ DE RÉGULARISER LA SITUATION RELATIVE AUX DÉLAIS AYANT TRAIT AUX CHÈQUES DE PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition des soussignés, résidants du Canada qui se prévalent maintenant de leur droit ancien et incontesté de présenter un grief commun, dans l'assurance certaine que votre honorable Chambre y portera remède.

Ils déclarent humblement:

Que les délais que mettent les fonctionnaires du centre des paiements pour acheminer les chèques de prestations d'assurance-chômage sont inacceptables, que les conflits de travail de la Commission d'assurance-chômage avec les fonctionnaires du centre des paiements ne concernent pas les prestataires qui n'ont pas les moyens ni la capacité d'attendre pendant des mois pour leurs prestations.

A ces causes, ils demandent humblement que le Parlement prie la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) d'intervenir dans ce dossier afin de régulariser cette situation dans les plus brefs délais.

[*Traduction*]

ON DEMANDE L'ÉTABLISSEMENT D'UN PÉNITENCIER

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition au nom d'environ 5,000 citoyens de ma circonscription du centre de Terre-Neuve qui demandent au gouvernement d'établir immédiatement un pénitencier à sécurité minimum et moyenne à Windsor.

Comme il n'y a aucun pénitencier de ce genre à Terre-Neuve et qu'il n'y en a jamais eu, cette pétition demande au gouvernement d'en établir un à Windsor, à Terre-Neuve, suivant la promesse faite par l'ancien gouvernement.

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

MESURE MODIFICATIVE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine) demande à présenter le projet de loi C-222, tendant à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne.

M. le Président: La Chambre autorise-t-elle le député à présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. McKenzie: Comme l'indique le titre, monsieur le Président, il s'agit de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine) demande à présenter le projet de loi C-223, tendant à modifier le Code criminel (peine capitale).

M. le Président: La Chambre autorise-t-elle le député à présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. McKenzie: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à imposer la peine capitale dans tous les cas de meurtre au premier degré.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1540)

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)) demande à présenter le projet de loi C-29, tendant à modififer la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest.

M. le Président: La Chambre autorise-t-elle le ministre à présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 88, 93, 155 et 213.

[*Texte*]

LE CAMP DE LA PAIX SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

Question no 88—**M. Blenkarn:**

Le ministre des Travaux publics envisage-t-il d'adopter des règlements à l'égard de ceux qui voudraient établir des camps sur la Colline du Parlement en vue de protester contre les activités du gouvernement?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): A l'heure actuelle, tous les règlements concernant les terrains au Canada qui sont la propriété du gouvernement font l'objet d'un examen.

LES CAMPS DE PROTESTATION SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

Question nº 93—**M. Blenkarn:**

Exigera-t-on des droits de ceux qui établiront des camps de protestation sur la Colline du Parlement et, dans l'affirmative, le gouvernement en publiera-t-il le barème?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Pour l'instant, on n'envisage pas d'exiger des droits des personnes qui organisent des camps de manifestation sur la colline du Parlement.

LES PROGRAMMES DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE—LES PROJETS SUPPRIMÉS

Question nº 155—**M. Orlikow:**

Le ministère des Pêches et des Océans a-t-il supprimé des projets de ses programmes de science et de technologie afin d'absorber les compressions de dépenses imposées à la suite de l'exposé économique que le ministre des Finances a fait à la Chambre, le 8 novembre 1984 et, dans l'affirmative, lesquels et quel en est le coût?

M. Mel Gass (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Certains des changements apportés au programme du ministère par suite des réductions de dépenses annoncées le 8 novembre 1984 touchent des activités scientifiques et techniques. En effectuant ces réductions, on a fait des efforts particuliers pour maintenir la capacité scientifique du ministère. Par conséquent, on a veillé à ce que les réductions n'empêchent pas le ministère de s'acquitter de son mandat pour ce qui est d'améliorer les connaissances sur les ressources halieutiques, de fournir de l'information aux industries océaniques ou de réaliser des études à long terme sur certaines questions scientifiques liées aux océans.

Les réductions de dépenses seront effectuées comme suit:

Réductions de dépenses	En milliers de $ 1985-1986	1986-1987	1987-1988
Programme de télédétection des SLO (fin de programme)	600	500	—
Arrêt de l'utilisation des brise-glaces de la Garde côtière pour le rassemblement de données	50	50	50
Station de biologie de l'Arctique—Sainte-Anne-de-Bellevue (fermeture)	750	350	350
Laboratoire technique (Pacifique) de Vancouver (fermeture)	1,038	1,038	1,038
Station de pêche d'Ellerslie (réinstallation de la section de la recherche à la station de Mimine-gash)	40	40	40
Programme d'initiatives pétrolières et gazières du Nord[1] (réduction de programme)	4,500	4,500	4,500
Bureau de la recherche et du développement énergétiques[2] (réduction de programme)	1,794	1,794	1,794

[1] Des fonds sont fournis au MPO par l'entremise d'un programme national coordonné par le MAIN. On n'a pas encore pris de décisions finales au sujet de l'allocation interministérielle. Les ressources indiquées sont approximatives.

[2] Des fonds sont fournis au MPO par l'entremise d'un programme national coordonné par EMR.

MTP—LES MARCHÉS ADJUGÉS

Question nº 213—**M. Boudria:**

1. Au sujet de la réponse à la question 112, quels sont les noms des particuliers ou compagnies à qui le ministère des Travaux publics a adjugé quatre marchés provenant en totalité ou en partie de la circonscription de Manicouagan?

2. Quelle était la valeur du marché dans chaque cas?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): 1 et 2. Les noms des quatre entrepreneurs de la circonscription de Manicouagan et la valeur de chaque marché adjugé par Travaux publics Canada sont les suivants:

Noms	Montant des marchés
Entreprises C.V.S. Enr., Port-Cartier (Québec)	$ 6,720
Construction G. Desrosiers, Sept-Îles (Québec)	$23,302
M. Roland Doyle, Havre-Saint-Pierre (Québec)	$11,799
Construction A. Parisée Inc., Sept-Îles (Québec)	$58,670

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Tous les avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE LA PERMISSION DE DÉPOSER UN DOCUMENT DE CONSULTATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais obtenir le consentement unanime de la Chambre pour déposer un document intitulé «Child Benefit Reform, a New Democratic Option», et demander qu'il soit renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, en conformité du processus de consultation que le gouvernement a demandé.

J'ai écrit à ce sujet au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) ainsi qu'aux trois leaders parlementaires. J'ai aussi consulté là-dessus le leader du gouvernement à la Chambre. J'espère que ce document pourra être déposé dès aujourd'hui.

M. le Président: Je regrette de devoir informer la députée que, même avec le consentement unanime, un simple député ne peut déposer un document à la Chambre des communes. Je suis persuadé que la députée ne savait pas cela lorsqu'elle a demandé le consentement unanime. Je lui dirai respectueusement que ce n'est pas possible.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 11 février 1985, de la motion de M. Masse: Que le projet de loi C-20, tendant à modifier la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radio, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, à titre d'enfant élevé à l'époque de la télévision et des télécommunications, je suis très heureuse d'avoir la chance de parler de ce sujet intéressant à la Chambre des communes.

Monsieur le Président, il est bien évident que la télévision a influencé passablement la vie de tous les Canadiens, surtout de ceux qui sont nés dans les années 1950 et plus tard. Je sais qu'il y en a quelques-uns à la Chambre, pas beaucoup du côté gouvernemental, mais il y a en quelques-uns.

Monsieur le Président, on sait aussi que la télévision prend de plus en plus d'influence dans la vie de tous les Canadiens. Saviez-vous, par exemple, que maintenant les Canadiens et les Canadiennes dépensent la moitié de leur temps récréatif à regarder la télévision? Cela veut dire 23 heures par semaine à regarder la télévision. La Canadienne ou le Canadien moyen, en général, dépensera un total de neuf années de sa vie à regarder la télévision. On sait aussi que la télévision, comme instrument de politique sociale, est très importante pour le Canada, surtout, monsieur le Président, à cause du fait que l'on se situe géographiquement juste sur la frontière américaine et que l'on reçoit 75 p. 100 de télévision américaine au Canada: soixante-quinze p. 100 de la télévision au Canada sont américains, monsieur le Président.

Même maintenant, avec notre chaîne nationale, Radio-Canada, on est déjà dans une situation où notre culture collective est menacée par le fait que nos citoyens sont confrontés chaque jour à un pourcentage de 75 p. 100 de contenu américain sur nos ondes de télévision.

Alors, monsieur le Président, il faudrait nous poser une question avant de passer ce projet de loi: Est-ce que la télévision est un droit qui appartient au peuple canadien, ou est-ce un droit du gouvernement, et surtout du gouvernement au pouvoir dans ce Parlement?

J'aimerais, monsieur le Président, suggérer que les ondes de la télévision ne soient pas la propriété d'un gouvernement quelconque, savoir l'ancien gouvernement libéral ou le nouveau gouvernement conservateur. On n'est pas ici en tant qu'instrument de contrôle de la télévision. Les ondes de la télévision appartiennent à tout le peuple canadien, et, monsieur le Président, si je peux me permettre de citer pour une seconde un ancien premier ministre canadien, un ancien premier ministre conservateur, par exemple, qui a dit que la télévision publique était très importante pour tout le Canada.

[*Traduction*]

Je voudrais signaler à la Chambre qu'un ministre—un dont des députés ministériels se souviendront bien, j'en suis sûre—M. R. B. Bennett, avait déclaré, au moment de présenter la Loi sur la radiodiffusion à la Chambre des communes, que le gouvernement fédéral devrait être assuré d'un contrôle total de la radiodiffusion de sources canadiennes, libre de toute ingérence ou influence étrangère. Il était absolument catégorique quant à la méthode à suivre. Je crois que c'est important, comte tenu de cette nouvelle notion de participation du secteur privé que propose le gouvernement, tout comme est importante aussi la crainte très réelle exprimée par les Canadiens, à savoir que si cette motion était jamais adoptée, la propriété publique de nos ondes pourrait être plus que jamais compromise.

Le jour où il a présenté la Loi sur la radiodiffusion, le premier ministre Bennett avait dit aux Canadiens qu'aucune formule autre que celle de la propriété publique ne pouvait leur garantir à tous, indépendamment de leur classe ou de leur rang dans la société, une participation égale aux avantages et aux plaisirs de la radiodiffusion. Je ne vois pas comment un gouvernement pourrait justifier de laisser l'exploitation des ondes à l'entreprise privée plutôt que d'en réserver l'utilisation à la population. Voilà quelle était la position d'un ancien gouvernement conservateur, que des événements récents ont confirmée pour ce qui est de la radiodiffusion car nous avons appris . . .

[*Français*]

. . . l'honorable Lionel Chevrier que nous connaissons tous, surtout dans la province de Québec, qui disait: La raison essentielle pour le développement de la télévision publique au Canada, c'est qu'on aimerait avoir des programmes populaires et culturels produits au Canada, par les Canadiens, parlant du Canada. On aime bien les programmes américains, mais on ne veut pas que ces programmes soient en position de monopoliser la télévision.

[*Traduction*]

Lionel Chevrier attribuait suffisamment d'importance au réseau public de télévision pour interdire que les émissions américaines dominent les ondes canadiennes. Or, en 1985, alors que les Canadiens consacreront en moyenne neuf années de leur vie à regarder la télévision, nous en sommes au point où 75 p. 100 de nos émissions ne sont pas d'origine canadienne; elles sont, en fait, américaines.

M. de Jong: C'est le gouvernement libéral qui l'a permis.

Mme Copps: De toute évidence, la motion à l'étude, qui doit permettre au gouvernement de contrôler, directement ou indirectement, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes ne fera qu'aggraver une situation déjà insoutenable et qui est encore plus précaire en raison de la décision que le gouvernement a prise de réduire le financement d'un précieux instrument de la politique culturelle nationale, la Société Radio-Canada.

Depuis l'avènement de la télévision, les gouvernements se sont engagés à la Chambre envers les Canadiens à reconnaître le caractère essentiel de la radiodiffusion publique dont l'importance équivaut à celle de nos chemins de fer qui relient le Canada d'un océan à l'autre. Lundi dernier j'étais à Halifax où j'ai eu le plaisir de m'éveiller au son de la même émission radiophonique que j'aurais pu entendre à Hamilton ou à Vancouver. C'était une émission de notre radio d'État. En effet, Radio-Canada a toujours servi de lien d'un bout à l'autre du

Canada. Le gouvernement prétend maintenant qu'une diminution de quelques millions par-ci par-là ne menace pas notre culture qui nous a pourtant protégés jusqu'ici et grâce à laquelle nous avons pu résister tant bien que mal à l'américanisme qui menace d'envahir les ondes de notre réseau d'État.

• (1550)

Il existe un autre mythe selon lequel les Canadiens ne s'intéressent pas aux émissions produites ici. Prenons le cas de certaines émissions du réseau anglais de Radio-Canada. De façon régulière, 1.8 million de Canadiens regardent *The National*, 1.6 million de Canadiens regardent *The Journal*, au-delà de un million et demi de Canadiens regardent *The Fifth Estate* et 1.6 million encore regardent *Fraggle Rock*. Notre collègue du gouvernement a fait la louange de l'émission *The Friendly Giant*. L'auditoire de *Fraggle Rock* se compose de 1.6 million de Canadiens, adultes et enfants, partout au Canada. Et *The Tommy Hunter Show*? Mes amis des provinces Maritimes ne voudraient sûrement pas que cette émission de variétés disparaisse car elle attire un million et demi de Canadiens.

M. Angus: Et *Don Messer's Jubilee*, alors?

Mme Copps: Oui, mais que dire de l'émission *Don Messer's Jubilee*? C'était un très bon exemple d'émission de variétés qui créait un lien réel entre les différentes régions du pays. Ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion de voir un spectacle dernièrement savent que *Don Messer's Jubilee* faisait partie d'une époque. C'est le premier contact que j'ai eu dans ma jeunesse, avec les Maritimes. Je serais vraiment peinée que *The Tommy Hunter Show*, *The Beachcombers*, et la *Soirée du hockey* disparaissent comme *Don Messer's Jubilee*. La *Soirée du hockey* recrute probablement plus de téléspectateurs chez les libéraux que chez les conservateurs parce nous sommes les meilleurs joueurs de hockey de la Chambre. L'auditoire de la *Soirée du hockey* s'établit entre deux et trois millions. Environ 1.25 million de Canadiens regardent *The Nature of Things*.

Les députés ministériels ont soutenu que les réductions imposées à Radio-Canada n'affecteront pas la culture et la programmation canadienne que nous avons appris à apprécier. Mais les émissions comme *Chautauqua Girl*, que 2.6 millions de Canadiens ont regardée, n'aurait pas été réalisée sous un régime conservateur qui impose des compressions de millions de dollars à Radio-Canada. Et que dire de cette autre grande réalisation canadienne, *Grey Fox*? Plus de deux millions de personnes l'ont regardée. *Gentle Sinners* a attiré un auditoire de 2.26 millions. Nous avons peut-être du mal à imaginer, dans cette nouvelle optique de privatisation que nous impose le gouvernement, que la télévision de Radio-Canada réalise 90 p. 100 des émissions dramatiques canadiennes à la télévision. Ce projet de loi et les compressions budgétaires que le gouvernement inflige à Radio-Canada apprennent aux Canadiens que non seulement le gouvernement impose des restrictions à Radio-Canada et veut contrôler directement le CRTC, mais il a formé son propre comité pour faire savoir à Radio-Canada où exactement réduire ses dépenses.

Les Canadiens devront se demander si, lorsqu'ils ont voté en un nombre record pour le gouvernement le 4 septembre, ils voulaient détruire le lien culturel qui a rapproché les différentes régions du pays. Se sont-ils alors prononcés en faveur de l'abolition d'un instrument qui fait sa petite part contre la programmation américaine qui occupe 75 p. 100 des émissions de télévision? Les électeurs voulaient-ils se débarrasser des émissions *Fraggle Rock* et *The Friendly Giant*? Ou s'attendaient-ils à ce que le gouvernement remplisse la promesse qu'il a faite de veiller à ce que ces moyens de développement culturel fassent partie du dépôt sacré dont parlait le premier ministre (M. Mulroney)?

Les Canadiens ont massivement donné leur appui au gouvernement, non pas parce qu'ils voulaient des compressions budgétaires, mais plutôt parce qu'ils faisaient confiance aux promesses du premier ministre et de son gouvernement et qu'ils étaient convaincus que ceux-ci tenaient à maintenir le principe de l'universalité et le patrimoine culturel qui nous vient d'organismes comme la Société Radio-Canada. Contrairement aux ministériels, les libéraux pensent que les Canadiens sont partisans de la culture canadienne et qu'ils estiment nécessaires d'encourager les émissions canadiennes. De fait, notre position au sujet de ce projet de loi reflète l'attitude du public envers les arts. Je signale que 82 p. 100 des Canadiens jugent important d'encourager, de favoriser et de développer le talent et les activités artistiques, que 78 p. 100 des Canadiens croient que le gouvernement devrait appuyer la production de films vraiment canadiens et que 75 p. 100 des Canadiens estiment que le CRTC devrait s'efforcer avant tout d'améliorer la qualité des émissions.

On a aussi prétendu que, si nous appuyions un réseau de télévision et de radio financé par l'État et un instrument de l'État pour favoriser l'appréciation de la culture dans tout le pays, cela coûterait des emplois aux Canadiens. Les ministériels croient que tout ce que font les Américains crée des emplois même si les faits montrent que ce n'est pas le cas. Le gouvernement dépense peut-être de l'argent dans le domaine artistique, mais les arts comptent parmi les 20 plus importantes industries de fabrication du Canada. Ils créent des emplois, outre le fait qu'ils établissent des liens culturels d'un océan à l'autre. Du point de vue des emplois, les arts se classent au premier rang parmi les industries de fabrication au Canada. Ils viennent au sixième rang pour les salaires et les traitements. Les artistes ne vivent donc pas aux crochets de l'État. Même si cette industrie compte le plus grand nombre de travailleurs, elle ne se classe qu'au sixième rang pour les salaires. Du point de vue de la production de recettes, elle se classe au onzième rang parmi les industries de fabrication. Les travailleurs artistiques représentent 4 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne. Environ 414,000 travailleurs ont gagné leur vie dans le domaine artistique pendant l'exercice financier 1982-1983. Entre 1971 et 1981, sous un gouvernement libéral, la main-d'œuvre a augmenté de 74 p. 100 dans cette industrie. Il serait juste de dire que cette augmentation provenait en partie du désir évident du gouvernement non seulement de canadianiser les émissions transmises sur nos ondes, mais aussi de garantir que les arts et le théâtre pouvaient jouer un rôle de premier plan dans notre société.

Lorsque nous allons voir une pièce de théâtre ou un film canadien, nous pouvons nous dire que, dans toutes les autres industries de fabrication, seulement 20c. sur chaque dollar de recettes sont versés en salaires, tandis que le domaine artistique est l'un des secteurs au plus fort coefficient de main-d'œuvre du Canada. Sur chaque dollar dépensé pour voir une pièce ou un film fait au Canada, 66c. sont consacrés aux salaires et aux traitements. Malgré cela, les traitements moyens dans l'industrie du spectacle représentent moins de la moitié

des salaires dans les autres industries de fabrication. Les artistes ne s'enrichissent pas aux dépens des contribuables; ils constituent un secteur à très fort coefficient de main-d'œuvre qui génère toutes sortes de revenus et qui crée des emplois pour les Canadiens. En fait, ces emplois ne seraient pas disponibles autrement si nous liquidions nos sociétés publiques de radio et télévision comme le suggère le gouvernement.

Les ministériels devraient profiter de l'occasion pour dissiper la confusion entourant le rôle véritable de la société Radio-Canada en 1985. Ils devraient dissiper également le climat d'inquiétude qui s'exprime non seulement dans les milieux artistiques mais aussi dans le public en général. Cette inquiétude est alimentée directement par des discussions et des rumeurs, dont font même état les journaux, voulant que des sociétés privées examinent la possibilité de conjuger leurs efforts pour acquérir des organismes comme Radio-Canada. Nous n'en sommes plus rendus à parler uniquement des lubies de certains ministres quand nous lisons effectivement dans les journaux que des sociétés échafaudent des plans qui pourraient déboucher sur l'acquisition de Radio-Canada.

• (1600)

Notre parti est certes d'avis, et le gouvernement devrait réitérer qu'il est lui aussi de cet avis, que les sociétés ou consortiums privés, qu'ils soient engagés ou non dans le domaine de la radiodiffusion, ne devraient pas essayer de mettre la main sur Radio-Canada car ses deux réseaux, anglais et français, constituent depuis les débuts des outils qui permettent à tous les Canadiens de se forger et d'exprimer une identité nationale.

[*Français*]

Monsieur le Président, en tant que Canadienne qui a été élevée dans un milieu de télévision, je constate qu'il devrait y en avoir quelques-uns dans cette Chambre qui se souviennent très bien quand on n'avait seulement que la radio pour faire le lien entre l'Atlantique et le Pacifique. Moi, je fais partie de ceux qui ont été élevés avec l'avènement de la télévision. Et de plus en plus ceux d'entre vous, qui avez de jeunes enfants, vous connaissez très bien l'influence qui devient de plus en plus grande auprès de nos enfants, dans le domaine de la télévision.

Monsieur le Président, j'aimerais que le gouvernement, une fois pour toutes, donne aux Canadiens l'assurance, la sûreté, que la Société Radio-Canada ne sera jamais touchée, vendue, jamais achetée par n'importe quelle compagnie privée, que ce soit des compagnies avec de l'expérience dans les ondes de la télévision et de la radio ou non, parce que, à mon avis, monsieur le Président, notre service de Radio-Canada se trouve dans la même classe que nos chemins de fer. C'est un lien qui a touché tous les Canadiens, que je sois à Montréal, à Hamilton, à Vancouver, j'aurai toujours la chance d'écouter les nouvelles de Radio-Canada, j'aurai toujours la chance de regarder l'émission *Le Point*.

Monsieur le Président, par le projet de loi tel que présenté par notre gouvernement, on sait maintenant que les ondes de télévision et de communications ne seront plus la responsabilité et le droit de tous les Canadiens et Canadiennes, mais qu'elles seront seulement dirigées par le pouvoir et le devoir politique du gouvernement.

Je ne suis pas ici comme Canadienne pour seulement défendre les droits du gouvernement, je suis ici pour défendre les droits de tous les Canadiens et Canadiennes d'avoir accès à nos ondes sans interférence par n'importe quel parti politique ou gouvernement. Quand on constate que le CRTC est en train de divorcer de ses responsabilités directes pour nos ondes, à mon avis, face à une telle inondation de nos ondes de télévision par les États-Unis, cela devient une situation intolérable pour tous les Canadiens, surtout pour ceux qui aimeraient garder une culture canadienne.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et observations?

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, j'aurais une brève observation. J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intervention de la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps). Certes, j'admets qu'elle avait raison sur certains points qu'elle a soulevés. Cependant, je ne voudrais pas que la députée induise la Chambre en erreur, même à son insu, en laissant entendre que la télévision publique est en danger du fait du projet C-20. Nous ne saurions accepter qu'elle affirme que certaines dispositions du projet de loi pourraient menacer l'existence de la télévision publique. Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré sans ambiguïté que Radio-Canada n'était pas à vendre.

Personnellement, je suis prêt à défendre l'intégrité de la SRC. Et la plupart des députés de ce côté-ci, sinon tous, vous diront la même chose. Je demanderais à la députée d'indiquer l'une ou l'autre disposition du projet de loi qui menacerait la radiodiffusion publique.

Si la députée veut parler des compressions budgétaires qui ont affecté dernièrement la Société, il n'en est pas question dans le projet de loi. Il est vrai que de nombreux députés ont, à l'occasion de l'étude du C-20, abordé par la bande les compressions budgétaires. Je signalerais également à la représentante de Hamilton-Est que ce projet de loi, ayant été déjà proposé par l'honorable Francis Fox, s'inspire étroitement des convictions profondes du gouvernement libéral précédent. Pour l'essentiel, c'est le même projet que nous demandons à la Chambre de renvoyer au comité pour une étude détaillée.

Mme Copps: Monsieur le Président, je veux remercier le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott) pour ses explications. Je sais qu'il s'intéresse depuis longtemps à la radiodiffusion. Bien qu'appartenant à des intérêts privés, le canal 11 de la région de Hamilton fait du bon travail.

Je me demande maintenant si le député a bien compris l'essentiel de mes propos. Me reportant spécifiquement aux dispositions du projet de loi, j'ai suggéré que le CRTC perdrait son ultime autorité, en matière de décision entre les stations publiques et privées, au profit du Parlement, plus précisément du gouvernement. Par cette décision qui consistera à enlever des pouvoirs au CRTC, organisme parajudiciaire, indépendant et apolitique, pour les donner à la Chambre des communes, j'estime que le public canadien perd le droit d'exercer un contrôle indépendant, libre d'influence du cabinet ou de partis politiques, comme c'était possible en vertu de la loi précédente.

En traitant de la situation de la SRC, j'ai voulu fournir au gouvernement l'occasion non seulement de dissiper certaines rumeurs qui ont circulé dans les milieux culturels, mais aussi d'expliquer des documents publiés par des consortiums privés qui chercheraient à présenter une offre au cas où la SRC serait à vendre. J'ai voulu, à l'occasion de l'étude du projet de loi, inviter le gouvernement à mettre un terme une fois pour toute

à cette confusion. Naturellement, les Canadiens ne savent que penser depuis qu'ils ont vu que l'un des premiers gestes de leur gouvernement a été de soustraire des millions du budget de Radio-Canada.

J'ajoute que malgré sa prétendue promesse de ne jamais vendre la Société Radio-Canada, le premier ministre a déclaré également qu'il ne supprimerait jamais les allocations familiales aux familles qui gagnent $35,000 par an. Or, nous savons que cette proposition est à l'étude. Le premier ministre a déclaré également qu'il ne supprimerait jamais, à court ou à long terme, les exemptions fiscales des familles avec enfants et nous savons que cette proposition est également à l'étude.

Je ne pense pas que nous voulions nous lancer dans une discussion sur ce qu'a dit ou n'a pas dit le premier ministre par le passé, ni sur ce qu'il dira ou ne dira pas à l'avenir. Croyez-moi, cela risque de devenir très compliqué. J'espère que le gouvernement saisira l'occasion pour tirer les choses au clair une fois pour toutes quant à la situation actuelle et future de la Société Radio-Canada, pour assurer aux Canadiens que nous protégerons cet instrument d'unité nationale et continuerons à favoriser son expansion dans leur intérêt.

M. Angus: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les remarques de la députée. Certains ont proposé de supprimer les messages publicitaires du réseau télévisé de Radio-Canada, comme on l'a fait pour les émissions radiophoniques. La députée approuve-t-elle cette façon de procéder? En outre, est-elle d'accord pour que toutes les émissions américaines cessent d'être diffusées sur le réseau télévisé de Radio-Canada et pour que l'on présente à la place certaines excellentes émissions spéciales déjà diffusées, dont elle a parlé dans son discours?

Mme Copps: Monsieur le Président, je ne suis pas experte en matière d'émissions. Je ne conseillerais pas de laisser tomber toutes les émissions américaines, car certaines sont valables des deux côtés de la frontière. Je ne souhaite pas de décider à l'unanimité d'interdire toute diffusion d'émission étrangère sur notre réseau national. Il va sans dire que le service de radiodiffusion a beaucoup gagné en ne diffusant aucun message publicitaire aux Canadiens.

Quant aux recettes réelles de la télévision, si l'on examine l'état des recettes de la Société Radio-Canada, il faut savoir si le gouvernement est disposé à remplacer ce manque à gagner de recettes par d'autres revenus. Compte tenu de la décision visant à sabrer dans le budget de Radio-Canada, la Société risque de se trouver dans une situation très défavorable si le gouvernement impose la suppression des messages publicitaires sans prévoir une autre source de recettes.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, la députée doit savoir que malgré la réduction importante d'environ 75 millions de dollars du budget de Radio-Canada, la subvention versée à la Société s'élève à près de $32 par Canadien. Or, la compression ne représente que $3 par personne. Étant donné que notre déficit s'élève à au moins 35 milliards de dollars, la députée ne pense-t-elle pas qu'il conviendrait de réduire certaines dépenses du gouvernement?

• (1610)

Mme Copps: Monsieur le Président, je regrette que le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) n'ait pas compris l'essentiel de mon intervention. Je voulais signaler que le monde artistique représente l'un des principaux employeurs du pays. Je comprends que le député soit obnubilé par la réduction du déficit, comme en témoignent la plupart de ses interventions à la Chambre. Mais je pense que le monde des arts représente le principal employeur du pays. Je ne voudrais pas retourner dans ma circonscription, où le taux de chômage atteint 10 p. 100, et dire aux artistes dont le traitement leur permet tout juste de se maintenir au-dessus du seuil de la pauvreté, que leurs émissions et leur professions vont faire l'objet de compressions gouvernementales.

Le député ne semble pas comprendre que l'incidence des compressions visant Radio-Canada se fera sentir directement par une diminution des emplois pour les artistes canadiens. Il y a à l'heure actuelle 414,000 Canadiens—4 p. 100 de la population active canadienne—qui travaillent directement ou indirectement dans des domaines connexes aux arts. Cette coupure de 75 millions de dollars aura une incidence directe sur les emplois, si l'on tient compte du fait que 66 p. 100 de toutes les dépenses, dans le domaine artistique, correspondent aux salaires et traitements. A mon avis, cette compression est une attaque directe contre les emplois des Canadiens. Je croyais, lorsque le gouvernement a été élu, qu'il chercherait en priorité à créer des emplois et non à comprimer le déficit.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, cette subvention s'adresse à un aspect du monde culturel, et la députée a parlé de l'ensemble de ce secteur. Est-ce juste envers le monde culturel, à son avis, si nous injectons des sommes monumentales dans une seule société d'État, au lieu de montrer la même générosité pour les sculpteurs ou d'autres formes d'art dramatique? Si elle s'intéresse véritablement aux emplois, ne vaudrait-il pas mieux aider les arts en général plutôt que cette société d'État en particulier, qui est assez importante?

Mme Copps: Monsieur le Président, je ne sais pas quel rôle le député joue auprès du monde artistique, mais il doit savoir que Radio-Canada a réalisé 90 p. 100 des émissions dramatiques télévisés dans le pays. On peut donc dire que directement et indirectement, la Société emploie des milliers d'artistes dont il parle.

Je voudrais ajouter que je m'étonne d'entendre le député suggérer de prendre des fonds à Radio-Canada pour les donner à d'autres secteurs du monde des arts, alors qu'il sait très bien que, dans l'exposé financier présenté par son propre gouvernement, les compressions ne visaient pas uniquement la Société Radio-Canada. En effet, elles s'appliquaient à l'ensemble du monde artistique. C'est pourquoi certaines personnes comme Pierre Berton, June Callwood et David Suzuki protestent contre les réductions imposées par le gouvernement à l'ensemble du monde artistique. Le gouvernement n'a pas lieu d'être fier de sa réputation au sein du monde artistique en général. C'est pourquoi le député ne devrait pas proposer de prendre à l'un pour donner à l'autre, puisque le gouvernement a effectivement pris aux deux pour effectuer des paiements de transfert aux gouvernements provinciaux.

Le président suppléant (M. Paproski): Le délai prévu pour les questions et les commentaires est écoulé. Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo), pour participer au débat.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je sais gré de l'occasion qui m'est offerte de parler des modifications qu'on propose d'apporter à la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Je suis entièrement d'accord avec la députée qui vient de parler, sauf sur un point. Je doute que les Canadiens aient voté pour le premier ministre (M. Mulroney) parce qu'ils ont cru en ses promesses. Je crois qu'ils ont voté en si grand nombre pour lui parce qu'il n'était pas libéral.

Quant au projet de loi, il ne faudrait pas perdre de vue que le gouvernement assume certaines responsabilités en matière de communications. Il faut donc que, à ce titre, il assure un service minimum accessible à tous les citoyens. Autrement dit, la radio, la télévision et le téléphone devraient être offerts au plus grand nombre de gens possible à des prix abordables.

A tort ou à raison, nous avons laissé l'entreprise privée exploiter à profit une partie importante de notre réseau de communications. Or, le profit est l'unique raison d'être de l'entreprise privée. C'est pour cela que nous avons jugé bon naguère de réglementer ce secteur pour que le plus grand nombre puisse en profiter au moindre coût et je crois que nous ferons de même à l'avenir.

La députée qui m'a précédé faisait justement remarquer combien Radio-Canada a joué un rôle important dans l'unification du pays. Il ne faut toutefois pas négliger l'apport, à cet égard, d'autres réseaux nationaux de radio et de télévision et de notre système de téléphone, qui est bien intégré et développé. Mais je n'en partage pas moins les inquiétudes de bien des Canadiens qui se demandent si la déréglementation et la stricte rentabilité, en vogue par les temps qui courent, ne vont pas réduire davantage le nombre de Canadiens qui profitent actuellement de certains services.

Si nous envisageons ces services nationaux dans l'optique du gouvernement—pas nécessairement dans le cadre de cette mesure, mais du point de vue de ses grands principes—nous attacherons plus d'importance aux bénéfices qu'au service que nous assurerons à nos concitoyens.

Je voudrais parler de trois services qui ont souffert des mesures prises par le gouvernement actuel et le gouvernement précédent. Le premier concerne les personnes malentendantes ou complètement sourdes. Le deuxième a trait à l'utilisation et à l'octroi de permis d'exploitation d'antennes paraboliques pour la réception d'émissions de télévision dans des régions isolées, et le troisième concerne le projet de déréglementation du service interurbain avec l'apparition de CN-CP sur le marché.

Je parlerai tout d'abord des malentendants ou des gens complètement sourds. La technologie permet déjà aux malentendants d'utiliser le téléphone. Les compagnies de téléphone ont laissé entendre qu'il serait parfaitement possible de doter tous les appareils en usage au Canada des dispositifs technologiques nécessaires. Cela permettrait aux malentendants d'utiliser n'importe quel téléphone à leur disposition. Le CRTC a cependant décidé de ne pas mettre cette technologie à leur disposition et de ne pas obliger tous les fabricants d'appareils téléphoniques au Canada à munir leurs appareils de ce dispositif. Ces règlements doivent demeurer en vigueur pour donner les mêmes services aux malentendants et leur permettre de se servir de n'importe quel téléphone. Nous devrions peut-être revenir sur cette décision et la réexaminer.

• (1620)

Les sourds profonds peuvent utiliser un appareil appelé Visuor pour les télécommunications. Toutefois, il s'agit d'un appareil à clavier, et les communications prennent plus de temps que les appels ordinaires. Certaines compagnies de téléphones reconnaissent que les sourds profonds doivent assumer alors des dépenses supplémentaires et elles leur accordent un rabais, mais pas toutes. Les compagnies de téléphone en Ontario—bien qu'elles accordent un certain rabais—n'accordent pas aux sourds profonds du temps supplémentaire au téléphone. Nous devrions peut-être exiger des compagnies de téléphone qu'elles le fassent, mais nous ne pourrions agir en ce sens qu'en étendant la réglementation du CRTC.

Nous devons reconnaître, je crois qu'un service de communication satisfaisant doit être accessible à tous. Par exemple, les régions reculées du pays, le Grand Nord et les régions septentrionales de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ne peuvent capter qu'une partie des émissions de radio et de télévision. C'est pourquoi nombre de localités et de particuliers ont tenté de combler les lacunes en achetant et en installant leur propre matériel en vue de capter et de retransmettre les signaux sans se conformer à la réglementation. Cela me semble une solution fort acceptable dans le monde des affaires pour dispenser ces services et j'espère que ce projet de loi précisera la définition des installations de retransmission de ce genre qu'on trouve parfois dans les grands immeubles d'appartements et dans les hôtels. Le projet de loi, sauf erreur, fera relever tous ces cas du CRTC. Toutefois, dans de nombreuses localités éloignées qui ont des stations de réception des signaux émis par satellites qui ne sont pas licenciées, cette mesure législative créera des problèmes.

Certains députés, même de la majorité, se sont engagés à aider ces localités à continuer de capter les signaux de télévision, sans intervention du CRTC, comme c'est le cas actuellement. Dans les régions éloignées et les localités mal desservies, ces problèmes sont maintenant étudiés—et j'en félicite le gouvernement—par le groupe de travail sur la distribution, dans les localités canadiennes mal desservies, de services par satellite. Ce groupe de travail devait remettre son rapport le 11 février.

Notre parti appuie ce projet de loi, étant entendu que le gouvernement agira rapidement pour mettre en pratique les recommandations du groupe de travail, de façon à augmenter le niveau de service et à réduire les coûts dans ces localités mal desservies. Il importe selon nous d'élargir le champ de la réglementation pour garantir la rentabilité de la radiodiffusion au Canada.

Nous recommandons deux ou trois principes fondamentaux; tout d'abord, garantir que la programmation culturelle et l'information d'origine canadienne seront diffusées dans tout le pays. Cela devrait être une norme immuable, mais il faudrait néanmoins remédier aux carences actuelles.

Deuxièmement, nous devrons trouver de nouveaux moyens de répondre aux besoins de ces régions éloignées qui sont actuellement défavorisées. C'est, je pense, l'attitude que nous devrions adopter. J'espère que le gouvernement, en accordant ces pouvoirs au CRTC, reconnaîtra que le projet de loi, dans sa version actuelle, posera des difficultés à ces localités éloignées qui captent les signaux des satellites pour recevoir des services qu'elles n'auraient pas autrement.

Le troisième domaine, monsieur le Président, ce sont les conséquences possibles de la déréglementation des communications interurbaines. Ce qui pourrait arriver, si l'on déréglemente le coût des communications interurbaines, a été expliqué en long et en large dans tout le Canada. Nous en avons un certain nombre d'exemples aux États-Unis où les augmentations ont été notables. Si les services de CNCP Télécommunication ont le droit de livrer concurrence librement, il en résultera une diminution du prix des communications interurbaines pour les usagers.

Par conséquent, ce service coûtera moins cher, mais qui l'utilise? Le service interurbain est surtout utilisé au Canada par les grandes sociétés, certains particuliers et les entreprises. C'est donc la grande majorité de la population qui va faire les frais de la déréglementation des tarifs, c'est-à-dire ceux qui utilisent le téléphone pour parler à leurs proches et ainsi de suite. Le coût du service local va augmenter en flèche une fois qu'on aura déréglementé les tarifs interurbains. On en a fait abondamment la preuve lors des audiences du CRTC. Certains d'entre nous estiment que le CRTC n'a pas le droit de réglementer ce secteur, mais il s'agit là d'une toute autre question.

On considère que la déréglementation va vraisemblablement gonfler les tarifs des appels locaux de 70 à 125 p. 100, selon les provinces. Les ménages canadiens possèdent le téléphone dans une proportion de 98 p. 100. De ce nombre, 25 à 30 p. 100 vivent au seuil ou en-deçà du seuil de la pauvreté. Autrement dit, monsieur le Président, si nous nous rendons à la requête de CN CP Télécommunications, 20 à 30 p. 100 des gens n'auront plus les moyens de se payer le téléphone. On ne pourra plus dire que notre système de communication est un service. Il deviendra une entreprise axée sur la rentabilité, dont le service n'est plus accessible à tous parce que les coûts en sont prohibitifs. J'ai déjà dit, monsieur le Président, que bon nombre d'entre nous ne sommes pas du tout certains que le CRTC a le droit de trancher cette question.

En dernier lieu, je crois que, même si le CRTC est un organisme responsable, un organisme qui est chargé de réglementer les services de téléphone et de radiodiffusion, je considère quand même que nous ne pratiquons pas vraiment une bonne politique en matière de communications. Il est donc indéniable que le Canada a besoin d'une politique des communications clairement énoncée par le gouvernment et que le CRTC devrait s'y conformer et veiller à ce que le service soit bel et bien fourni à tous les Canadiens.

• (1630)

Parce que le secteur des communications s'est développé d'une manière désordonnée ces dernières années, le CRTC s'est vu dans l'obligation de prendre des décisions dans des domaines où jusque-là il ne s'était jamais aventuré. S'il l'a fait, c'est à cause de l'absence de politique de la part de l'ancien gouvernement. J'espère qu'ayant reconnu cela, le gouvernement actuel élaborera une politique complète des communications à l'intérieur de laquelle le CRTC, l'organisme régulateur, puisse travailler. Si les changements apportés semblent aller dans le sens de la privatisation si chère au gouvernement, je pense que la politique devrait être énoncée de façon à protéger les Canadiens qui vivent dans des régions éloignées ou dont le revenu est très faible. Selon moi, cette politique que j'invite le gouvernement à présenter à la Chambre devrait être marquée au coin de l'équité et de la volonté de servir tous les Canadiens. Si le gouvernement proposait des changements dans ce sens, nous pourrions l'appuyer dans sa démarche.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires portant sur l'exposé du député? Débat.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe aujourd'hui au débat consacré au projet de loi C-20, tendant à modifier la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radio. Depuis un mois, j'ai reçu de nombreux appels de personnes préoccupées de certaines questions qui relèvent du ministre des Communications (M. Masse). Si certains aspects sont abordés dans ce projet de loi, d'autres le seront sous peu, j'espère, à l'occasion d'autres débats. Le ministère des Communications a reçu plus que sa part d'attention ces derniers mois. Certes, les coupes que le gouvernement a décrétées dans le cas de la Société Radio-Canada et du Conseil des arts du Canada sont tout à fait de nature à inquiéter les Canadiens en général et ceux de l'Île-du-Prince-Édouard en particulier. Le ministre des Communications, j'en suis certain, va continuer de recevoir des instances de Canadiens à ce sujet au cours des prochains mois.

J'ai reçu des instances au sujet du projet de loi dont nous sommes saisis, de cablôdistributeurs inquiets des répercussions sur leurs activités, qui sont régies par le CRTC, de la transmission illégale, par satellite, d'émissions diffusées par des stations étrangères ne détenant pas de permis du CRTC. Ces cablôdistributeurs ne peuvent concurrencer ces stations étrangères sans enfreindre les termes de leur accord. Peu de localités de ma circonscription ont accès à la cablôdistribution. Dans les régions les plus éloignées, les antennes paraboliques sont de plus en plus populaires alors que de plus en plus d'habitants de l'Île-du-Prince-Édouard essaient d'obtenir un plus grand choix de divertissements. Bien sûr, je ne veux pas qu'on leur retire ce privilège, mais en même temps je m'inquiète de la qualité de la programmation offerte par ces stations étrangères qui émettent illégalement. Je suis heureux de voir que la Chambre des communes est saisie à nouveau de ce projet de loi qui vise à protéger l'avenir de nos cablôdistributeurs et à garantir la qualité de la programmation offerte aux propriétaires d'antennes paraboliques.

Je le répète, certaines régions de ma circonscription sont quelque peu éloignées. Leurs habitants ne peuvent pas compter sur grand-chose pour se divertir et la télévision et la radio jouent donc un rôle très important pour eux. Ce sont des agriculteurs et des pêcheurs qui comptent énormément sur la télévision et la radio pour leurs communications, car les émissions locales sur l'agriculture et la pêche les tiennent au courant des conditions atmosphériques, des prix du marché et de ce qui se passe en général dans leurs domaines respectifs. La télévision et la radio de la Société Radio-Canada comptent parmi les plus importantes sources d'information. Dans presque tous les foyers de l'Île-du-Prince-Édouard, on écoute l'émission *Radio Noon*. Elle informe les auditeurs sur les prix des produits alimentaires et du poisson, sur la recherche et le développement dans ces industries et sur les événements qui peuvent toucher leur gagne-pain. *Radio Noon* est l'une des principales sources d'information pour ces gens et elle n'est pas facile à remplacer. Or, l'émission produite à l'Île-du-Prince-Édouard même a été remplacée par une émission *Radio Noon* en provenance d'Halifax. Il y a des années, l'émission *Radio Noon* que nous recevions dans l'Île-du-Prince-Édoaurd était produite à Halifax, et les cotes d'écoute ont montré que seulement 5 p. 100 de la population écoutait ce programme. Cependant, lorsque l'émission a été produite à Charlottetown, la cote d'écoute est passée à 30 p. 100. Je me suis entretenu aujourd'hui avec certains employés de la Société Radio-Canada au sujet de ce programme et ils m'ont dit qu'au cours de la dernière année environ, la cote d'écoute de cette émission avait encore augmenté. Je crois donc que les habitants de l'Île veulent entendre parler de leurs propres industries et de leurs événements locaux. Il est difficile, bien entendu, d'obtenir toutes les informations à l'échelle locale, mais lorsque l'émission *Radio Noon* sera produite à nouveau à Halifax, à compter du 1er avril, cela signifiera que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard auront perdu une précieuse source d'information.

Window on Resources est évidemment une autre émission de télévision régionale portant sur les secteurs primaires de l'Île; elle sera supprimée en décembre. Les secteurs primaires, c'est-à-dire l'agriculture et la pêche, sont le pivot de l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard. Ils méritent qu'on en parle à l'échelle régionale. L'avenir de l'émission *Soundings*, qui donne des informations au pêcheurs, est incertain. Comme on en reprend une partie à *Radio Noon*, je me demande si cette émission sera maintenue.

La fin de semaine dernière, j'ai eu l'occasion de rencontrer les représentants d'un des grands organismes agricoles de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, le Syndicat national des cultivateurs. Cet organisme a présenté un mémoire sur plusieurs problèmes touchant les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard. Le premier point à l'ordre du jour était les réductions dans la programmation et leur incidence sur les cultivateurs. Le syndicat a expliqué que ces émissions avaient fait beaucoup pour les agriculteurs. L'Institut des femmes de l'Île-du-Prince-Édouard est inquiet parce que ces émissions lui permettaient de transmettre ses messages. Elles permettaient de montrer les activités de l'Institut. Des organismes comme le Syndicat des pêcheurs des Maritimes l'utilisaient pour donner de bons conseils aux compagnards. M. Wayne Easter, président du Syndicat national des cultivateurs a signalé dans ce mémoire que les restrictions de Radio-Canada se feront ressentir davantage chez les agriculteurs de la région de l'Atlantique, et surtout ceux de l'Île-du-Prince-Édouard qu'à l'échelle nationale. Il a précisé que cette réduction de 75 millions de dollars était une décision politique. Il faut comprendre que cette décision a été prise dans le cadre des attributions du gouvernement. C'est Radio-Canada qui doit décider dans quels secteurs il faut réduire les dépenses.

• (1640)

D'autres députés ont parlé aujourd'hui des émissions artistiques comme *The Tommy Hunter Show* et le *Don Messer's Jubilee*, qui viennent de l'Île-du-Prince-Édouard. Ces spectacles font partie du patrimoine canadien. On suivait ces spectacle dans presque tous les foyers de la région de l'Atlantique. Une autre émission disparaîtra, *Sounds of the Island*. Il s'agit d'une émission d'hiver, qui passe une fois par semaine; on y présente des artistes de la région qui ont du talent. Rien n'est plus intéressant pour les campagnards que de voir quelqu'un de leur localité. Cela leur fait plaisir. Ils trouvent, à juste titre, que bien des spectacles de qualité méritent une certaine publicité dans des émissions régionales.

Lorsqu'on a instauré la télévision payante à l'Île-du-Prince-Édouard, j'ai reçu des centaines de lettres de citoyens de cette province qui s'inquiétaient au sujet de la qualité des émissions qu'ils pourraient capter et de leur influence sur les enfants et sur la société en général. La télévision montre de plus en plus de violence et la sexualité y est présentée d'une façon de plus en plus explicite. Grâce aux antennes paraboliques, à la télédistribution et aux magnétoscopes, la télévision devient le centre de la vie de famille. La télévision est devenue un instrument d'éducation, et les personnages représentés à la télévision sont devenus des modèles pour les Canadiens. Lorsque les jeunes regardent la *Soirée du hockey au Canada*, ils cherchent les Wayne Gretzky du hockey. Lorsqu'ils regardent du football canadien, ils cherchent les vedettes. Bien souvent, les jeunes modèlent leur vie sur les vedettes. Il y a d'excellents sportifs au Canada. Toute *superstar*, peu importe le domaine où elle s'illustre ou peu importe son métier, devient l'idole de quelqu'un.

Je suis heureux de constater que ce projet de loi s'intéresse dans une certaine mesure à la qualité des émissions. On y trouve en effet la phrase suivante:

> ... la programmation fournie par le système de radiodiffusion canadienne devrait respecter et promouvoir l'égalité et la dignité de toute personne, groupe ou catégorie de personnes sans égard à la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, au sexe, à l'âge ou aux déficiences mentales ou physiques;

Je ne sais pas exactement comment on parviendra à ce résultat. J'espère que les émissions canadiennes resteront de bonne qualité et ne seront pas soumises à une censure abusive. La distinction entre la censure pure et simple et la protection prévue dans ce projet de loi est bien mince, vraiment. Le comité devra étudier en profondeur des questions comme celle-ci pour s'assurer qu'on ne porte pas atteinte aux droits des Canadiens.

Un assez fort pourcentage de la population de ma circonscription est constitué d'Acadiens. J'ai reçu beaucoup de lettres de particuliers et d'organismes qui s'inquiètent vivement des répercussions que la diminution de 20 p. 100 du budget d'exploitation du réseau français de Radio-Canada risque d'avoir sur l'avenir des émissions en français. Il est difficile de maintenir une langue minoritaire sans l'aide de moyens de

communication comme la radio et la télévision. Dans les parties acadiennes de ma circonscription, les services français assurés par Radio-Canada sont les seuls services de radiotélédiffusion de langue française. Toute diminution de ces services nuira beaucoup à l'avenir de la langue et de la culture française dans l'Île-du-Prince-Édouard.

La station locale MF de Radio-Canada offre, cinq jours par semaine, une émission d'une heure et demie intitulée *La Marée de l'île*, qui présente un intérêt particulier pour les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette émission est relativement récente et doit son existence aux pressions exercées par les organismes francophones locaux qui s'intéressent énormément à l'avenir de la langue et de la culture françaises dans l'Île-du-Prince-Édouard. J'espère qu'au lieu d'éliminer ce genre de programme, on en créera d'autres.

J'ai reçu des lettres de particuliers et d'organismes qui protestent contre les compressions budgétaires imposées au Conseil des Arts du Canada. Ces compressions influeront sur l'avenir de la culture dans l'Île-du-Prince-Édouard et dans le reste du Canada. En outre, elles feront perdre leur emploi à un grand nombre de Canadiens. Le Conseil des Arts du Canada ferme son bureau régional de Moncton qui était le seul dans les provinces de l'Atlantique. La suppression de la ligne téléphonique gratuite permettant de joindre le bureau du Conseil diminuera également les possibilités de communication entre la côte est et le Conseil, ainsi qu'avec les écrivains et artistes des autres régions du pays. Les artistes ne pourront plus recevoir gratuitement des conseils en matière de finances et de commercialisation. Le Conseil consultatif des arts, qui regroupe des représentants de toutes les régions, a été supprimé. La disparition de programmes de ce genre compromet l'orientation de la collectivité artistique au Canada. Or il importe de conserver le secteur des arts comme autre source de loisirs et d'emplois pour les Canadiens. Les activités artistiques revêtent une grande importance dans notre pays.

M. McDermid: Le secteur privé subventionne-t-il les arts?

M. Henderson: Dans une certaine mesure, oui.

M. McDermid: Ne devrait-il pas en faire plus?

Le président suppléant (M. Paproski): Nous aurons tout à l'heure une période pour les observations et les questions.

M. Henderson: Je vais parler de la participation du secteur privé dans le domaine des communications et des arts. Comme l'a rappelé le député d'en face, le secteur privé peut se permettre de soutenir les activités artistiques dans certaines régions. Mais ailleurs, là où le secteur privé et les milieux d'affaires ne sont pas très développés, ils ne peuvent en faire autant. A titre d'exemple, le Centre des Arts de la Confédération à Charlottetown est financé dans une certaine mesure par des particuliers. Toutefois, il compte beaucoup sur les subventions des gouvernements du Canada et de l'Île-du-Prince-Édouard. Si le secteur privé avait eu à financer à lui seul ce centre des arts de Charlottetown, on aurait été forcé d'en fermer les portes il y a belle lurette. Nous savons tous que le centre des arts de cette localité rend de bien grands services à la collectivité artistique. La pièce *Anne of Green Gables* plaît beaucoup aux Canadiens et à bien d'autres un peu partout dans le monde. Le scénario intéresse beaucoup les Japonais, par exemple. La pièce attire de nombreux touristes dans l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai parlé à des gens qui ont vu cette pièce jusqu'à cinq fois. Elle est très renommée dans tout le Canada. Certaines des comédies musicales présentées au Centre de la Confédération ont une grande valeur artistique. Le gouvernement doit soutenir ces manifestations artistiques.

• (1650)

Le député a peut-être raison de dire que le secteur privé pourrait contribuer davantage à l'effort artistique dans le centre du pays, mais cela veut dire que, s'il dispose de fonds supplémentaires, il pourrait les donner aux régions rurales plutôt qu'aux régions où il y a un important secteur privé.

Les Canadiens comptent beaucoup sur les services qui relèvent du ministre des Communications. J'espère que le ministre prendra des mesures pour protéger la programmation de Radio-Canada destinée aux enfants, nos producteurs et la communauté francophone à l'extérieur du Québec, ainsi que pour assurer la qualité et le contenu canadien de ces émissions. Je crois qu'un contenu canadien plus important ne nous fera pas de tort, car nous avons déjà beaucoup d'émissions en provenance des États-Unis. J'ai visité les États-Unis et j'ai regardé les émissions qu'on y présente et dont un certain nombre viennent chez nous. Je crois qu'elles ne sont pas d'aussi bonne qualité que les émissions produits par CTV et Radio-Canada, notre radio et notre presse écrite. Je pense que nous devrions protéger et maintenir la qualité de nos hebdomadaires et quotidiens, car ils comprennent et reflètent les réalités canadiennes. Je vous remercie, monsieur le Président.

M. Foster: Monsieur le Président, après avoir écouté le discours du député, je me rends compte que sa région est très semblable au nord de l'Ontario. Ces deux régions sont éloignées des grandes métropoles du pays.

Le ministre des Communications (M. Masse) a opéré une énorme coupe de 75 millions et il a également soustrait 10 millions du budget de Radio-Canada réservé aux progrès technologiques. Je partage la plupart des opinions du député au sujet de Radio-Canada.

Il y a quelques années, nous avions un programme de diffusion étendue visant à permettre à 98 ou 99 p. 100 des Canadiens d'écouter la radio de Radio-Canada. Ces fonds supplémentaires, qui ne représentent qu'un faible pourcentage des coupes faites cette année, ont permis d'étendre la diffusion à tout le nord de l'Ontario et à de nombreuses régions du haut Arctique, par l'entremise des postes FM ou d'émetteurs de relais à faible puissance. Je crois qu'il importe que ces régions bénéficient d'un tel service pour être le mieux informées possible. Nos stations radiophoniques à participation et à exploitation locales sont importantes, mais je crois qu'une société nationale de radiodiffusion est essentielle dans un pays aussi vaste et aussi divers que le nôtre. Les stations locales ont tendance à se concentrer sur les nouvelles locales, alors que Radio-Canada a manifestement avantage à diffuser les informations nationales et internationales. J'estime que le service des nouvelles de Radio-Canada est important, surtout pour les petites localités éloignées des Maritimes, du grand Nord et du nord de l'Ontario, par exemple.

Permettez-moi de dire quelques mots des émissions d'affaires publiques et d'information. Comme j'habite une région ontarienne qui avoisine les États-Unis, nous y captons des émissions d'information diffusées des États-Unis. Ce sont de bonnes émissions, mais je ne crois pas du tout qu'elles vaillent l'explosion de nouvelles que nous offrent des émissions de Radio-Canada comme *Radio Noon*, qui est très précieuse du point de vue des ressources, et *This Country in the Morning*, qui unit tout le pays. Il y a d'autres émissions comme *Fresh Air* . . .

M. McDermid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois savoir que cette période-ci doit nous permettre de poser des questions à l'orateur qui vient d'intervenir et de faire des observations. Le député semble parti pour faire un véritable discours. D'aucuns parmi nous veulent poser des questions.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis persuadé que le député est sur le point de poser sa question.

M. Foster: J'y arrivais, monsieur le Président. Je suis sûr que le député, qui vient de l'Île-du-Prince-Édouard, conviendra avec moi que Radio-Canada joue un rôle de premier plan dans la diffusion à l'échelle de tout le pays des informations nationales et internationales. Cela est particulièrement vrai pour les habitants des petites localités. Ces compressions budgétaires ne sont pas appropriées et risquent d'être néfastes si elles contribuent à faire supprimer ces importantes émissions d'affaires publiques et d'information. Je voudrais bien entendre les observations du député à ce sujet.

M. Henderson: Monsieur le Président, je souscris à certaines des observations du député. Comme je l'ai dit moi-même, l'une des principales associations agricoles et la Fédération des agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard s'intéressent aussi beaucoup aux réductions de la programmation locale, dans la mesure où elles touchent leur secteur d'activités. Je suis persuadé que cela vaut également pour la région du député.

Beaucoup d'émissions étaient réalisées sur place. Je me souviens de certaines des émissions qui ont débuté il y a des années. Je me souviens d'une émission documentaire sur l'ostréiculture. Les consommateurs allaient à la source et faisaient un documentaire sur la production artificielle des huîtres, par exemple l'élevage des larves suspendues dans des réservoirs d'eaux et la culture des flagellées et des diatomées pour la chaîne alimentaire. Ils montraient tout le déroulement, ce qui est extrêmement intéressant pour ceux qui participent à la pêche. Ils montraient la culture des huîtres dans les rivières et estuaires, leur cueillette, l'élevage sous tous ses aspects, la commercialisation et les façons d'emballer correctement les huîtres. Voilà comment ces industries se sont développées au fil des ans, monsieur le Président. Voilà comment l'industrie des coquillages s'est développée dans Île-du-Prince-Édouard. C'est à cause de la diffusion d'une information du plus haut intérêt pour les pêcheurs et pour ceux qui s'occupent de pisciculture et d'aquaculture.

• (1700)

M. McDermid: Monsieur le Président, tout d'abord j'ai suivi avec intérêt l'allocution du député d'Egmont (M. Henderson). Les discours qu'il fait à la Chambre m'intéressent toujours. Les coupures à Radio-Canada, comme le député le reconnaîtra sûrement, ont été décidées par le président et le conseil d'administration de Radio-Canada et non par le gouvernement.

En second lieu, pendant les vacances de Noël, j'ai pu suivre presque exclusivement Radio-Canada. La société a d'excellentes émissions et je suis d'accord avec le député à ce sujet. Il y en a une que je tiens à mentionner plus particulièrement, c'est *The Tin Flute* qui a duré trois soirs. Sur ces trois soirées, il n'y a que le vendredi soir où j'ai vu des publicités. Mercredi et jeudi soirs, on ne cessait pas de faire la promotion des mêmes émissions. A force de revoir et de réentendre les mêmes messages publicitaires, on aurait voulu pouvoir fermer les yeux et se boucher les oreilles.

Le député ne pense-t-il pas que Radio-Canada pourrait être plus dynamique lorsqu'il s'agit de commercialiser ses produits, comme «Bonheur d'occasion», qui sont excellents, et de vendre ses émissions publicitaires? Il paraît que les vendeurs de Radio-Canada se croisent les bras. Ils attendent des commandes au lieu de rechercher des messages publicitaires destinés aux excellentes émissions de la société qui attirent beaucoup de téléspectateurs.

A titre d'ancien radiodiffuseur j'ai travaillé pour une station affiliée à Radio-Canada et pour le secteur privé. Les chaînes privées se démènent et obtiennent des annonces publicitaires, contrairement à Radio-Canada. Le député convient-il que des vendeurs plus dynamiques pourraient combler le manque à gagner provoqué par les compressions budgétaires, en trouvant des commanditaires?

M. Henderson: Monsieur le Président, bien franchement je n'en sais rien. Je ne voudrais pas que Radio-Canada se commercialise trop. C'est le problème des réseaux indépendants chez nos voisins du Sud. Leurs émissions sont truffées de messages publicitaires. Je ne saurais dire s'il y a des moyens pour que Radio-Canada puisse trouver de l'argent sans nuire à ses émissions. Je suppose qu'il y en a. Pourquoi alors ne veillons-nous pas à ce que ces fonds soient recueillis avant d'imposer des restrictions? Le député a raison. Le gouvernement a réduit le budget de 75 millions de dollars. La réduction des coûts administratifs et la suppression d'émissions se font à l'intérieur de Radio-Canada. Personne ne le conteste. Je comprends mal la décision de Radio-Canada qui dit qu'elle doit effectuer ces réductions parce que le gouvernement lui a imposé des restrictions budgétaires. Ce raisonnement m'échappe.

M. McDermid: Que pensez-vous de baisses de traitements?

M. Henderson: C'est une proposition que fait le député. Chacun peut faire la sienne. Je m'inquiète profondément au sujet des émissions que les simples ruraux demandent et dont ils ont besoin non seulement pour leur divertissement personnel mais parce qu'elles sont une source d'information pour les petites entreprises. Les réductions ne devraient pas porter sur ces émissions.

M. McDermid: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec le député. Le pays manque d'argent. Nous ne pouvons pas continuer à dépenser 100 milliards en n'en recueillant que 70 ou 65 milliards. Chacun et chacune doit apporter sa contribution. La juste part de Radio-Canada est celle-là. Si la Société Radio-Canada veut combler la différence, elle en a le moyen et devrait y recourir. La programmation de Radio-Canada est excellente. Aux heures de grande écoute, nous voyons encore et encore les mêmes annonces stupides. On nous

les montre toutes les cinq ou six minutes et pourtant elles ne rapportent pas un sou.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Gander-Twillingate (M. Baker) a à peu près 30 secondes pour poser sa question.

M. Baker: Monsieur le Président, en toute déférence pour le député, je pense que son argument est valable. Nous étudions une mesure ayant trait au CRTC. Nous cherchons des moyens de pallier aux compressions budgétaires, par exemple l'abandon de CBC à Gander. Quand le ministre a annoncé la formation d'un comité de trois membres, nous avons cru que ce dernier examinerait les compressions du budget de Radio-Canada. Nous avons bien hâte d'entendre dans quelques instants le secrétaire parlementaire du ministre des Communications (M. Scott). Nous espérons qu'il répondra à ces critiques et surtout qu'il saura expliquer pourquoi on a fermé CBG à Gander, une question qui m'intéresse particulièrement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Bow River (M. Taylor) a une brève question à poser?

M. Taylor: Oui, monsieur le Président, deux points rapides. Le député a signalé que la réception était difficile dans certaines régions de sa province. Il existe un problème semblable dans la région du lac Louise lequel n'est pas situé dans le grand nord, mais dans les montagnes. A maintes reprises, on a demandé à Radio-Canada de nous fournir des signaux convenables.

Le député pourrait-il communiquer avec la Société pour savoir si une station publique ou une station surtout financée par l'État pourrait desservir les régions où l'industrie privée n'est pas présente?

Un autre point. Quand le député parle du rôle de la Société dans l'unité canadienne, il ne faudrait pas oublier certaines émissions partiales qui ont fait du tort à la Confédération et continueront de lui en faire si elles se poursuivent.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis certain que le député pourra discuter de sa question avec le député de Bow River (M. Taylor) après 18 heures ce soir. Nous allons reprendre le débat.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, mon intervention sera brève. Il y a quelques points que j'aimerais toutefois signaler.

Premièrement, je suis sidéré depuis quelque temps de voir comment le progrès technique oblige les gouvernements à réagir. Le projet de loi à l'étude en est un exemple. Il a été proposé au départ, presque sous la même forme, par les libéraux. Ce projet de loi n'a jamais été adopté, mais le gouvernement conservateur le présente à nouveau aujourd'hui après y avoir apporté quelques petits changements.

Cela me rappelle une réunion de comité à laquelle j'ai assisté vers 1980. J'étais alors le critique de mon parti pour les questions culturelles. Je ne connaissais pas encore très bien les usages de la Chambre. Les antennes paraboliques illégales étaient encore un sujet d'actualité. Le ministre responsable de l'époque, M. Francis Fox, menaçait d'intenter des poursuites juridiques. C'est dans ce contexte général que le comité a siégé. J'ai déclaré au ministre Fox que le progrès technologique actuel nous obligerait à modifier les objectifs de notre loi sur la radiodiffusion et que le gouvernement ne devait pas attendre pour légiférer à l'égard des progrès techniques et des innovations. Je me souviens qu'à l'époque le ministre m'a hué. Je suppose qu'il me considérait de haut, parce que j'étais nouveau à la Chambre. Il a dit que je ne savais pas de quoi je parlais, que les antennes se vendaient dans les $100,000, qu'elles étaient encombrantes de par leurs dimensions et qu'à part quelques rares cas, il n'y avait pas à craindre une utilisation généralisée de ces antennes. Il a même ajouté qu'il faudrait attendre plusieurs décennies avant que le problème ne se pose. Il a fallu moins de cinq ans et la taille des antennes a effectivement diminué. Elles sont beaucoup plus jolies et beaucoup plus petites aujourd'hui. Leur prix baisse également. Je suppose que d'ici quelques années, elles vont devenir de plus en plus petites, être produites en série et se vendre moins chères, ce qui les rendra accessibles à de plus en plus de gens.

• (1710)

La technologie évolue. C'est exactement ce à quoi pensaient les hommes et femmes qui ont rédigé au départ la Loi sur la radiodiffusion. Les Canadiens peuvent désormais capter des chaînes de télévision du monde entier. La Loi sur la radiodiffusion visait au départ à protéger un réseau de radiodiffusion canadien en vue de préserver l'identité culturelle canadienne; tout cela est remis en question aujourd'hui, non pas en raison d'une idéologie ou d'une intervention du Parlement, mais à cause de la technologie actuelle. Malheureusement, dans ce cas comme dans bien d'autres, il y a un impératif technologique, et les gouvernements se contentent de réagir—ils laissent le changement se produire et la crise survenir avant d'essayer de combler les vides par de nouvelles lois.

Nouveau député siégeant pour la première fois au comité des communications et de la culture, j'ai déclaré que nous devrions adopter une nouvelle loi sur la radiodiffusion, repenser notre conception de la radiodiffusion, commencer ensuite à prévoir l'implantation des nouvelles technologies et élaborer notre programme politique pour préserver une identité culturelle canadienne compte tenu des nouvelles technologies. Je crois que ce que je réclamais en 1980 à cette séance du comité est encore valable actuellement. Nous avons besoin d'une nouvelle loi sur la radiodiffusion. Il nous faut de nouvelles définitions de la radiodiffusion. La loi actuellement en vigueur n'a pas en réalité une portée assez étendue. Nous devons nous contenter des décisions du CRTC, qui sont en somme des décisions de principe en raison de lacunes législatives, et nous avons une loi qui répond mal aux réalités contemporaines.

Je tiens à réaffirmer—et je crois que tous les députés sont du même avis—qu'il incombe au Parlement de préserver l'identité proprement canadienne. Tout d'abord, il y va de l'intérêt national ainsi que de nos intérêts économiques, sociaux et culturels. Nous ne devrions pas être engloutis sous les produits de la culture de masse provenant des radiodiffuseurs américains. Afin de résister à cet attrait très puissant, les Canadiens doivent agir de façon concertée. Nous avons besoin de politiques gouvernementales nettes et distinctes qui assurent l'identité culturelle canadienne, identité que soutiennent les arts et les institutions, notamment le Conseil des arts et Radio-Canada. Ce sont les principaux instruments qui serviront à conserver notre identité culturelle.

Il y a certes un prix à payer. Cela ne fait aucun doute. Le gouvernement et le Parlement devront décider dans quelle mesure nous sommes disposés à payer et quelle importance a pour nous le maintien de notre identité culturelle. Je crois que c'est très important. Faute d'identité culturelle, nous commencerons à perdre notre identité politique et économique ainsi que notre liberté économique et politique. L'identité culturelle est tout aussi importante que les libertés économiques et politiques. Je suis disposé à payer le prix nécessaire, que ce soit $35, $40 ou $50 par an, car je trouve cela très important.

Je suis d'accord avec de nombreux députés ministériels qui se sont empressés de souligner certaines carences de Radio-Canada. La société aurait besoin d'un certain remaniement. Elle ressemble un peu à une vieille poule qui ne pond plus. Il s'y trouve des gens dont le talent créateur est tari depuis longtemps. Il faut un peu d'audace, un peu d'innovation et un peu d'élan créateur. Cette société a besoin de sang neuf, mais les restrictions ne constituent pas une injection de sang neuf. Il s'agit simplement d'une saignée. Pourtant, il nous faut injecter du sang frais. Cela ne signifie pas qu'il faille faire des ponctions dans les ressources, car cela affaiblirait un instrument important qui maintient notre identité culturelle. Je ne crois pas que le gouvernement sache ce qu'il fait. Il faudrait qu'il s'arrête et qu'il repense la nature de la radiodiffusion et la signification de l'évolution technologique. Il devrait repenser les moyens de préserver l'identité culturelle canadienne et rendre Radio-Canada plus efficace et plus attrayante pour le public, de sorte qu'elle puisse maintenir sa cote d'écoute et non perdre son public au profit des concurrents américains.

Ce ne sont pas des questions faciles à résoudre. Je ne le prétends pas. C'est pourquoi j'ai réagi si violemment aux solutions simplistes et irresponsables du gouvernement qui consistaient à trancher dans le vif, en espérant que d'une façon ou d'une autre Radio-Canada saurait se réorganiser.

J'espère que le gouvernement retrouvera la sagesse et s'apercevra que Radio-Canada est une institution culturelle importante, que l'identité culturelle canadienne compte et que ces questions doivent être étudiées avec beaucoup de soin et beaucoup de prudence.

Je ne conteste pas que nos maigres ressources, en particulier ce qui nous vient des contribuables, doivent être gérées prudemment. J'étais tout aussi horrifié que les députés conservateurs lorsque nous constations le gaspillage des précédents gouvernements libéraux, mais je constate que la solution des conservateurs est tout aussi répugnante. Gérer prudemment signifie que nous devons agir avec beaucoup de soin et de précaution. Ce à quoi nous avons assisté tient plus des coupures aveugles que d'une gestion prudente.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le député a parlé pendant un certain temps de la façon dont la Société Radio-Canada avait été créée. Pourrait-il nous dire si certaines des coupures qu'il a mentionnées dans son discours toucheront la programmation régionale ou les emplois dans la région qu'il représente?

• (1720)

M. de Jong: Absolument, monsieur le Président. Nous, de l'Ouest, avons toujours lutté pour avoir davantage d'émissions régionales en Saskatchewan. Il y a eu aussi des compressions sous le régime libéral. On a exercé des pressions énormes pour centraliser davantage la programmation vers les grands bureaux de Toronto et de Montréal. Je connais des gens de Radio-Canada, à Regina, qui ont fait des pieds et des mains pour garder une partie de la programmation dans l'ouest du Canada.

Ils ont dû supprimer quelques programmes. Certains à cause de la politique pratiquée par le gouvernement précédent. Les conservateurs n'ont fait qu'aggraver une situation pas tellement reluisante. Maintenant, nous aurons moins d'émissions locales et régionales qu'autrefois.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'aimerais connaître l'opinion de mon collègue sur les effets de ces compressions. Il n'ignore pas que le budget réservé au journalisme d'enquête a été réduit avec la bénédiction du gouvernement précédent et de la direction de Radio-Canada, j'imagine. Or, les groupes qui faisaient du journalisme d'enquête, surtout ceux de Radio-Canada, ont, dans une certaine mesure, modifié la physionomie du Canada. Je pense notamment au petit groupe de l'émission *CBC Sunday Morning*, qui, après de longues recherches, a obligé les autorités du Nouveau-Brunswick à réduire de moitié les pulvérisations d'insecticides destinées à combattre la tordeuse de l'épinette. Les reportages de ce journalisme d'enquête diffusés sur une période de trois ans dans le cadre de l'émission *Sunday Morning* à l'antenne de Radio-Canada ont permis par exemple à nos anciens combattants victimes de radiations atomiques d'obtenir justice. Je crois savoir que le gros de l'argent servant à financer le journalisme d'enquête à Radio-Canada, et mon collègue pourra peut-être le confirmer, a été englouti dans l'émission télévisée de prestige *The Journal*. Nombreuses sont les émissions qui en ont souffert. Voici maintenant que la Société Radio-Canada dans son ensemble est remise en question. Pourtant, c'est vraisemblablement l'un des meilleurs organismes au Canada. Les coupes vont le vider de toute substance.

Je sais que le député est originaire d'une région rurale. De nombreuses régions de notre pays sont encore dépourvues de télévision. La programmation radiophonique de la Société Radio-Canada y constitue la seule source d'émissions intellectuellement stimulantes et de qualité. Dans ma propre région, nous captons les émissions de radio en provenance des États-Unis et notamment de Los Angeles bien mieux que celles de la Société Radio-Canada. Est-il juste que le gouvernement conservateur favorise ces coupes sombres qui risquent d'obliger la Société Radio-Canada à mettre de côté ses émissions de qualité, celles notamment qui sont le fruit du journalisme d'enquête, et à priver les Canadiens, ceux surtout qui vivent dans les régions éloignées, d'émissions radiophoniques intéressantes?

M. de Jong: Certes, monsieur le Président, je déplore ces coupes, surtout dans le domaine du journalisme d'enquête. En Saskatchewan, la Société Radio-Canada a joué un rôle majeur en ce qu'elle a permis aux journalistes de rapporter des nouvelles circonstanciées, de fouiller à fond certains dossiers et de rendre les services signalés caractéristiques de tout bon journalisme d'enquête. La Société Radio-Canada en Saskatchewan a également eu ses reportages exclusifs, si l'on peut s'exprimer ainsi, et cela a contribué à servir le grand public.

En outre, les compressions toucheront les régions rurales, surtout les régions du nord de la Saskatchewan. Les émissions destinées aux autochtones et aux habitants du Nord sont victimes de coupes sombres. Ce sont des régions qui sont en marge, du moins sur le plan géographique, de la société canadienne. Ces régions constituent, du point de vue géographique, la plus grande partie du Canada. Si nous voulons que notre pays ne fasse qu'un, l'un des maillons essentiels de la chaîne est la Société Radio-Canada.

Lorsqu'on commence à briser ce maillon, on augmente le sentiment d'isolement et d'aliénation ressenti dans diverses régions géographiques du Canada. Au lieu de rassembler en un tout les nombreuses et diverses régions qui constituent le Canada, on relâche ces liens qui contribuent au sentiment de cohésion dont nous avons besoin au Canada, afin de survivre en tant que pays et entitée nationale.

M. Nickerson: Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet des observations fort justes du député de Regina-Est (M. de Jong). Il signale à juste titre que la loi est en retard sur la technologie. Il nous parle du jour où l'on pourra acheter pour $25 un petit appareil de la taille d'un paquet de cigarettes que l'on pourra placer sur le rebord de notre fenêtre, afin de capter les signaux émis par n'importe lequel des 250 satellites.

Les Canadiens auront ainsi la liberté de choix. Le gouvernement, dans sa sagesse ou dans son manque de sagesse, ne sera plus en mesure de décider combien de radiotélédiffuseurs il peut y avoir dans une région, quel contenu canadien il doit y avoir dans leur programmation et les émissions qu'ils peuvent ou ne peuvent pas diffuser. A ce moment-là, et c'est déjà le cas dans bien des régions à l'heure acteulle, les gens seront en mesure de capter à volonté toutes les émissions qu'ils désirent.

Les Canadiens pourront choisir en toute liberté. Cela signifie que le gouvernement ne pourra plus dicter aux gens ce qu'ils devraient écouter ou regarder à la télévision. Si le gouvernement ou les Canadiens jugent important qu'il y ait un contenu canadien, il faudra produire des émissions que les gens eux-mêmes voudront écouter ou regarder.

Je me demande s'il n'y a pas de meilleure façon de réaliser cet objectif que d'injecter environ un milliard de dollars des deniers publics dans la Société Radio-Canada, afin de produire des émissions radiophoniques ou télévisées que les gens décident bien souvent de ne pas écouter ou regarder. Dans la ville d'où je viens, la Société Radio-Canada dépense beaucoup d'argent. La petite station locale rejoint près de 85 p. 100 des auditeurs, au détriment de Radio-Canada. Ne serait-il pas possible de réaffecter une partie de ce milliard de dollars à d'autres mécanismes permettant à des radiotélédiffuseurs privés de reprendre certains programmes, afin que les deniers publics soient mieux utilisés et servent à s'assurer que nous avons un bon contenu canadien?

M. de Jong: Monsieur le Président, je souscris généralement aux observations et propositions du député. Je crois que nous devons adopter des solutions plus novatrices. Je suis tout à fait d'accord avec lui lorsqu'il dit qu'on ne pourra résoudre le problème en rendant illégale la réception de signaux provenant d'un peu partout dans le monde. C'est un peu comme le roi Canut demandant aux vagues de se retirer. On aura beau l'interdire jusqu'au jour du Jugement dernier, on ne résoudra pas le problème pour autant.

Nous devons produire des émissions que les gens veulent regarder. Cela signifie bien de nouvelles solutions. Ainsi, certains obstacles empêchaient la Société Radio-Canada de diffuser des films de l'Office national du film. C'était stupide. Certaines des maisons de production privées ont produit d'excellentes émissions.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir intervenir aujourd'hui à propos du projet de loi C-20. Je tiens tout d'abord à dire au député qui vient de parler que ses observations m'ont beaucoup intéressé, au même titre que les discours de beaucoup d'autres collègues.

Après avoir séparé l'ivraie du bon grain dans ce débat, et mises à part les observations partisanes des députés qui ont défendu ou dénoncé les mesures et les compressions du gouvernement, il est clair que, tout au long du débat, les orateurs ont tous immanquablement reconnu le rôle important que jouent Radio-Canada, l'Office national du film, les Bureaux canadiens de certification des films et des vidéos, le Conseil des arts du Canada et beaucoup d'autres organismes culturels et organismes d'information . . .

• (1730)

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Si les députés veulent bavarder, ils peuvent aller derrière le rideau ou dans l'antichambre. Je voudrais entendre le discours du député.

M. Tobin: Monsieur le Président, nous pouvons voir facilement que tous les députés apprécient le rôle que ces divers organismes jouent au Canada. Le député de Western Arctic (M. Nickerson) a dit à deux de ses collègues qu'il voulait assurer aux Canadiens la liberté de choix. Il ne veut plus que le ministre des Communications ou un autre ministre puisse dicter aux Canadiens ce qu'ils doivent regarder. On peut dire, je pense, que 85 p. 100 des citoyens sont totalement libres, ou du moins aussi libres qu'ils peuvent raisonnablement espérer l'être de regarder la chaîne de télévision ou d'écouter le poste de radio de leur choix.

Je suis quelque peu inquiet. Si le député pense qu'en réduisant le budget de Radio-Canada, de l'Office national du film ou du Centre national des arts, nous rendrons ces organismes plus concurrentiels, et qu'en mettant Radio-Canada en concurrence avec d'autres réseaux, nous améliorerons nos moyens de communication, il se trompe. Dans une très grande partie du pays, en particulier dans la région que je représente—la côte ouest de Terre-Neuve et la grande péninsule septentrionale de Terre-Neuve—et dans l'Arctique occidental d'où vient le député, ainsi que dans certaines parties de l'ouest du Canada, les citoyens de beaucoup d'endroits ne peuvent capter que Radio-Canada. Quand on parle du milliard du budget de Radio-Canada et qu'on fait des comparaisons à la Chambre pour se demander pourquoi il lui faut tant d'argent pour faire marcher un réseau national alors que CTV ou Global-TV le font pour moins cher, nous oublions qu'au Canada un seul réseau de télécommunications a la mission, la responsabilité et l'obligation de fournir la télévision à toute localité comptant plus de 500 habitants, d'un bout à l'autre du pays. Radio-

Canada est également le seul réseau de radio ayant l'obligation et la responsabilité de fournir une programmation d'un bout à l'autre du Canada.

Il est un peu borné et odieux de dire qu'il y a fatalement trop de mauvaise graisse à Radio-Canada puisqu'elle dépense près du milliard. Le réseau CTV ne diffuse aucune programmation dans la grande péninsule septentrionale de Terre-Neuve, dans la péninsule de Port-au-Port à Terre-Neuve, sur la côte sud de Terre-Neuve ou dans la baie des Îles de Terre-Neuve. En fait, les habitants d'un grand nombre de régions rurales du Canada ne captent aucune programmation des réseaux CTV, Global-TV ou autres réseaux radiophoniques privés. La raison en est bien simple. Les réseaux privés reçoivent leur permis du CRTC et sont réglementés par lui, mais leur but tout à fait légitime est de faire de l'argent. Si les revenus de publicité ne justifient pas de transmettre des signaux de télévision sur cinq cents milles de côte accidentée de la péninsule septentrionale de Terre-Neuve pour y desservir 30,000 personnes, ces réseaux ne seront pas présents là-bas. Mais Radio-Canada, avec ce qu'on dit être son gros budget, y est présente parce qu'il le faut. La Société Radio-Canada ne fait pas d'argent en desservant le Labrador, la grande péninsule septentrionale, la péninsule de Port-au-Port, la Gaspésie, le nord du Nouveau-Brunswick ou l'ouest de l'Arctique. Mais elle les dessert. C'est le seul réseau au Canada qui garantit un service de base à tous les Canadiens, peu importe où ils vivent. Il est donc fondamentalement erroné de venir comparer à la Chambre les niveaux de rentabilité de Radio-Canada et des réseaux privés. Radio-Canada vise un tout autre but.

J'ai eu le plaisir et l'honneur de travailler pour les deux réseaux, CTV et Radio-Canada. Il ne fait aucun doute que le réseau de Radio-Canada est mieux équipé dans certaines régions, que son matériel est plus perfectionné et ses installations du dernier cri. Cependant, lorsque je travaillais pour le réseau CTV à Terre-Neuve, nous nous efforcions de fournir avec le budget dont nous disposions les meilleurs bulletins de nouvelles possibles. Nous ne nous soucions pas de savoir si St. Anthony avait ou non un reporter ou même si nos reporters avaient déjà vu St. Anthony. En fait, le réseau CTV compte aujourd'hui, dans une province aussi rurale que Terre-Neuve, le Labrador compris, une seule équipe de reporters dans la capitale, Saint-Jean. Par contraste, Radio-Canada possède des stations à Saint-Jean, Grand Falls, Corner Brook, Labrador City et Goose Bay. Les députés n'aimeront peut-être pas cela, mais j'essaie de faire comprendre que Radio-Canada dépense beaucoup plus par habitant pour fournir ses services aux Terre-Neuviens. Tout le monde à Terre-Neuve bénéficie d'un service égal, contrairement au service offert par un réseau privé.

Le député de Western Arctic a déclaré que si Radio-Canada voulait conserver sa part du marché, elle devait soutenir la concurrence dans le domaine des émissions de divertissement et offrir des émissions de valeur égale pour permettre aux gens de faire leur choix. Lorsque les Canadiens ont le choix entre des émissions réalisées au Canada et d'autres réalisées aux États-Unis, il y en a un très grand nombre qui regardent les émissions canadiennes. La plupart des soirs de la semaine, 1.8 million de personnes regardent les nouvelles nationales au Canada. L'émission *The Journal* atteint 4 millions de Canadiens par semaine et près de 1.6 million tous les soirs. *The Fifth Estate* atteint un million et demi de Canadiens. L'émission *Fraggle Rock* est regardée par 1.6 million de personnes au Canada. Les Canadiens regardent les émissions réalisées au Canada. Par ailleurs, nous aurions tort de croire que nous pouvons changer la société Radio-Canada, l'industrie cinématographique canadienne ou l'Office national du film, ou bien favoriser la culture canadienne sans d'abord analyser ce qu'il faut à l'industrie et comprendre comment les compressions budgétaires nuisent à l'industrie cinématographique canadienne et comment les fonds affectés à cette industrie encore très fragile finissent par atteindre tous ses membres.

Nous ne devons pas oublier que nous avons une frontière mitoyenne avec un pays fascinant qui compte 250 millions d'habitants. Les États-Unis ont des industries de radio et de télévision, de cinéma et de spectacle très bien établies et bien rodées. Nous avons commencé à réaliser des progrès dans ce domaine au Canada il y a à peine quelques années. Si nous croyons qu'en comprimant les dépenses, nous pouvons rendre l'industrie canadienne plus concurrentielle, nous nous fourvoyons. Je partage la préoccupation des députés d'en face et je suis convaincu que le budget actuel de la Société Radio-Canada doit être dépensé à bon escient. Je pense aussi que Radio-Canada doit nous en donner pour notre argent. Ce n'est pas être irréfléchi que de dire qu'on peut encore rogner un peu surtout dans les services administratifs de Radio-Canada, mais il me semble qu'un ministre qui décide arbitrairement, à peine un mois après les élections, de réduire les crédits de 85 millions et s'affole ensuite parce qu'il ignore où faire ces compressions, ne rend pas un bien grand service aux Canadiens.

• (1740)

Ma circonscription compte 90,000 personnes. Elle a un littoral 500 milles, et plus de la moitié de ses agglomérations comptent moins de 1,000 habitants. Ce n'est pas une mince affaire que de répondre aux besoins de ces Canadiens et de veiller à ce que tous ces gens éparpillés le long de ce littoral de 500 milles puissent non seulement se faire entendre mais aussi faire connaître leurs aspirations au reste de la province et du pays. La municipalité de Corner Brook est dotée d'une station de Radio-Canada. Or, que s'est-il produit, monsieur le Président, à l'annonce de ces compressions décidées arbitrairement et sans consultation suffisante? On nous a dit que la station va perdre cinq de ses employés. Si les 90,000 personnes de ma circonscription habitaient dans quatre quadrilatères urbains, je ne m'en ferais pas, mais elles sont éparpillées le long d'un littoral de 500 milles. La poignée de reporters de la seule station qui reste s'efforcent de donner aux gens des reportages convenables et susceptibles d'intéresser la population qui s'échelonne de Burgeo sur la côte sud jusqu'à St. Anthony et dans la partie sud du Labrador de la péninsule nord. C'est une tâche impossible, monsieur le Président. Pour la plupart des Canadiens qui vivent en milieu urbain fortement peuplé, l'accès aux médias est aussi facile qu'un appel téléphonique ou la convocation d'une conférence de presse. Ce n'est pas le cas pour ceux qui habitent dans la grande péninsule nord, qui ont des aspirations et des problèmes aussi légitimes que les habitants de Toronto, Vancouver ou Saint-Jean, à Terre-Neuve. Les personnes de ma circonscription ne peuvent profiter du système de radiodiffusion et de leur droit de s'exprimer qu'en prenant rendez-vous. Autrement dit, la personne qui habite St. Anthony n'entend parler des événements importants qu'une semaine plus tard.

Lorsque quelqu'un prévoit qu'il se produira un événement important, il doit prendre rendez-vous avec Radio-Canada. Les choses ne pourront qu'empirer.

Lorsque je raconte ce genre d'histoire au sujet du mandat de Radio-Canada et du coût incroyable de la diffusion dans ces régions, je ne parle pas seulement de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe ou de Terre-Neuve. Il en est de même pour le nord de la Colombie-Britannique, le nord des provinces de l'Ouest et même certaines parties du nord de l'Ontario et du Québec. Les Canadiens qui vivent dans la région que je représente et qui doivent se résigner, chaque soir, à regarder la seule émission de télévision qu'ils peuvent recevoir, celle de Radio-Canada, se livrent souvent à leur passe-temps favori qui s'appelle «maudire Radio-Canada». Mon collègue, le député de Western Arctic, sourit. Mais il faut répéter, monsieur le Président, que même s'ils doivent regarder les mêmes émissions tous les soirs, Radio-Canada diffuse son signal. Ce n'est pas le cas des réseaux privés. Même si les gens sont las de regarder toujours le même canal, la nature de la programmation de Radio-Canada, qu'il s'agisse d'émissions de distraction d'origine régionale ou de nouveaux programmes, leur permet, au moins, de voir un reflet d'eux-mêmes, de leur localité, de leurs espoirs et des problèmes qu'ils rencontrent chaque jour. On se rend parfaitement compte, dans le Nord, de la valeur de la radio et de la télévision de Radio-Canada.

Lorsque l'on étudie la ventilation des 85 millions de restrictions proposées pour Radio-Canada, on fait des constations très très intéressantes. Ainsi, on enlève 30 millions à l'administration. Rien à redire à cela. Je ne pense pas que les députés puissent faire des remarques à ce sujet. Cela semble un bon endroit pour couper, puisqu'il n'y a eu ni débat ni d'enquête impartiale. Le ministre a embauché des bouchers pour décider où trancher. Nous constatons que 15.5 millions de dollars ont été supprimés de la programmation du réseau, monsieur le Président. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que dans les régions où les gens peuvent recevoir une douzaine de canaux de télévision, on supprime 15.5 millions de dollars. Ensuite, on supprime 10.4 millions de dollars la programmation régionale. Qu'est-ce qu'il en est? Dans les parties du pays où les gens ne peuvent pas recevoir une douzaine de stations différentes, dans ces parties-là du pays où le seul réseau disponible est celui de Radio-Canada, on enlève 10.4 millions de dollars.

Pour ce qui est de la circonscription de mon collègue, le député de Gander-Twillingate (M. Baker), il ne s'agit pas de deux ou trois emplois, mais de la fermeture pure et simple de la station CBG Gander. Bref, les habitants de la grande localité de Gander, de la région de Notre Dame Bay, et les pêcheurs ne pourront plus profiter de la station CGB pour se faire entendre ou pour écouter les bulletins de la météo. Et sur la côte nord-est de Terre-Neuve, qui s'est toujours caractérisée par ses activités de pêche dans cette province, les gens doivent absolument passer par l'interurbain pour communiquer avec les localités rurales avoisinantes, des localités isolées—et j'insiste sur le mot «isolées». Voilà ce que ces compressions signifient, monsieur le Président. Cette compression de 10.4 millions de dollars signifie que les habitants de l'Ouest du Labrador, des villages de Labrador City et de Wabush, où se trouve la compagnie Iron Ore du Canada—naguère dirigée par un homme qui a accédé depuis à d'éminentes fonctions—cette compression, dis-je, signifie que les habitants ont perdu des emplois. Les villages sont réduits à l'impuissance et l'économie locale s'est écroulée. Les habitants ont non seulement perdu la compagnie Iron Ore et toutes ses activités et subi les contrecoups terribles du sort infligé aux mines de Wabush, ils ont non seulement perdu tout espoir et toute dignité, mais ils ne peuvent plus maintenant en parler à personne. Et je parle de la région où l'ancien président de l'Iron Ore, M. Mulroney, avait l'habitude . . .

M. Hnatyshyn: Règlement!

M. Mazankowski: Règlement!

M. Tobin: L'actuel premier ministre (M. Mulroney) avait l'habitude de gérer des affaires, monsieur le Président.

Mme Copps: Il ne les gérait pas.

M. Tobin: J'ignore s'il les gérait bien ou s'il les gérait mal, monsieur le Président. Mais ces gens-là n'arrivent plus à se faire entendre. Je ne voudrais pas faire preuve de parti pris, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Vous ne sauriez comment faire.

M. Tobin: Monsieur le Président, je trouve que les députés devraient se rendre compte une bonne fois que nous, Terre-Neuviens, citoyens d'une province qui compte quelque 500,000 âmes, qui s'engage à l'heure actuelle sur la voie de la prospérité—ce sont nos premiers ministres fédéral et provincial qui l'ont déclaré il y a quelques jours—et qui est sur le point de s'insérer avec éclat dans le courant de la société canadienne à l'heure du XX^{e} siècle, nous avons constaté des coupes sombres dans les émissions régionales qui restreignent grandement nos moyens de faire connaître notre point de vue à nos concitoyens des autres provinces, et nous nous inquiétons de ce que nous ne puissions pas partager le message, le rêve et la réussite annoncés par le premier ministre de Terre-Neuve, si on peut l'en croire. Le gouvernement n'aurait pas dû procéder à ces coupes sombres sans procéder à des consultations, sans réfléchir dans la luxuriance de la colline du Parlement et la richesse de la Chambre des communes et sans considérer leur incidence sur le plus solitaire des pêcheurs du bec de Cap-Saint-Georges à l'extrémité de la péninsule de Port-au-Port.

• (1750)

Le président suppléant (M. Paproski): Des questions ou des commentaires?

Mme Copps: Monsieur le Président, comme tous les députés le savent, nous nous gardons bien de notre côté de poser des questions qui soient de nature partisane. Le député a brièvement exposé les difficultés inhérentes à l'isolement des pêcheurs de Terre-Neuve et à l'importance que revêt pour eux le fait de recevoir des signaux du monde extérieur. Cependant, comme tout Ontarien qui a souvent entendu des reporters de Radio-Canada nous communiquer des nouvelles politiques en provenance de Terre-Neuve, je me demande si le député pourrait nous expliquer dans quelle mesure la SRC a réussi non seulement à relayer des informations à Terre-Neuve, mais aussi à transmettre le discours des hommes politiques terre-neuviens à l'ensemble du Canada.

J'ai éprouvé beaucoup de plaisir à entendre les tournures de phrase que mon collègue a utilisées dans son discours aujourd'hui. Je crois que c'est un peu un échantillon de ce que sont les débats et les discussions à la législature de Terre-Neuve. Comme bien d'autres ayant eu le plaisir d'entendre un de nos grands orateurs politiques en la personne de Joey Smallwood, je pense que ses messages ont été transmis surtout grâce aux efforts de Radio-Canada. Le député pourrait-il nous dire si, à son avis, Radio-Canada a réussi à transmettre aux autres Canadiens le discours terre-neuvien?

M. Tobin: Monsieur le Président, je remercie d'abord ma collègue de ses questions. Elles tombent vraiment à propos. La médaille a deux côtés. Non seulement Radio-Canada a fourni l'occasion aux Terre-Neuviens, occasion dont ils ont profité soyez en sûrs, de veiller à ce que les différentes pièces qui composent la mosaïque canadienne incluent des motifs terre-neuviens, mais il a aussi transmis les couleurs et les saveurs qui nous distinguent dans cette mosaïque. Pour leur part, les Terre-Neuviens par le biais de la société, ont réussi à communiquer entre eux, dans tous les coins de l'île. Je pense que nous oublions trop souvent que jusqu'en 1965, les habitants de Terre-Neuve n'étaient même pas tous reliés par un réseau routier. Il y a 15 ans encore, de nombreuses localités de la côte du nord-est n'étaient pas reliées par une route et, dans ma circonscription, la péninsule septentrionale n'était pas accessible par voie routière. Radio-Canada a donc joué un rôle important en nous permettant de partager nos pensées et nos opinions avec nos concitoyens, ainsi que d'autres aspects qui nous rendent uniques et, du moins je l'espère, intéressants.

La Société Radio-Canada a également donné aux Terre-Neuviens la chance de se parler. Certains organismes culturels très populaires sont nés grâce à Radio-Canada. Je pense à la merveilleuse Grand Band, à Terre-Neuve, et à certains groupes théâtraux comme Codco et le Rising Tide Theatre. L'une de ces troupes était d'ailleurs ici il y a quelques jours à peine pour présenter la pièce «Joey» qui s'est jouée à guichets fermés au Centre national des Arts. Ce groupe, soit dit en passant, fait également l'objet d'importantes compressions dont a parlé l'actuel ministre des Comminications (M. Masse).

J'ai dit plus tôt qu'en tant que Terre-Neuvien, ce n'est pas par intérêt personnel que je me préoccupe de l'incidence de ces compressions dans ma propre province. Je sais tout ce qu'on peut raconter sur les compressions à Terre-Neuve, sur l'incidence qu'elles ont pour les pêcheurs et les travailleurs forestiers, ainsi que pour les milliers de pêcheurs partis en mer qui comptent sur le bulletin des pêcheurs pour rester en contact avec leur famille, recevoir un message et surtout connaître les prévisions météorologiques. Je sais que l'on peut raconter cette histoire dans tout le pays, et je ne pense pas que nous ayons examiné assez sérieusement l'incidence d'une telle décision avant de décider à la hâte de réduire les dépenses purement et simplement. On a par ailleurs comparé à tort le service offert par Radio-Canada à celui des stations privées. Celles-ci sont formidables, Dieu les bénisse, mais elles ne sont pas à St. Anthony, ni sur la pointe de Cap St-Georges, ni dans l'Arctique de l'Ouest. Radio Canada est chargé d'assurer cette présence et ces émissions coûtent cher.

[*Français*]

Mme Copps: Monsieur le Président, j'aimerais aussi que notre porte-parole, notre député, puisse élaborer sur la question du rôle de la Société Radio-Canada. Durant la période des discussions sur la Constitution, et la décision de la Nouvelle-Écosse, et l'appui de l'ancien premier ministre . . . la décision de Terre-Neuve et l'appui de l'ancien ministre libéral . . . et il faudrait s'en souvenir ici, à la Chambre: c'était toujours le parti progressiste conservateur qui était contre l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération.

Est-ce que notre député peut donner des précisions et dire si Radio-Canada avait joué un rôle depuis la décision de Terre-Neuve d'entrer dans la Confédération avec l'appui de notre ancien premier ministre, M. Smallwood, et le parti libéral à Terre-Neuve? Est-ce que la Société Radio-Canada avait joué un rôle pour solidifier et faire sentir chez les gens de Terre-Neuve le sentiment qu'ils font toujours partie de notre grand pays, le Canada? Et est-ce que cela sera coupé par les décisions budgétaires du gouvernement conservateur de couper Radio-Canada?

[*Traduction*]

M. Tobin: Monsieur le Président, il va sans dire que Radio-Canada était là pour tous les événements historiques. Cette station a fait des reportages aussi étendus et aussi variés que possible. Radio-Canada a été un facteur d'unité sur les plans national et provincial. Je ne voudrais toutefois pas donner l'impression que j'ai toujours été très satisfait de Radio-Canada parce que je prends aujourd'hui sa défense. On aurait été surpris si on avait pris ma tension artérielle pendant que je regardais les sondages que Radio-Canada retransmettait dans tout le pays deux ou trois jours avant les dernières élections fédérales. J'étais candidat libéral dans la fameuse circonscription de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe, et c'était très déconcertant de voir que l'on annonçait ma défaite avant le grand jour. Je ne voudrais pas insinuer le moindrement que j'approuve aveuglement tout ce que Radio-Canada a dit ou fait, et je ne dirais pas que cette société a toujours eu raison. Elle a parfois eu tort, cela va de soi, et j'en suis la preuve vivante.

Contrairement au député de Comox-Powell River (M. Skelly), monsieur le Président, qui semble uniquement vouloir sauver les emplois des administrateurs grassement payés de Radio-Canada—du moins c'est ce que j'ai compris d'après ce qu'il a dit tout à l'heure—je m'intéresse davantage aux bénéfices réels . . .

M. Skelly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Non seulement les remarques du député sont fausses et absolument scandaleuses, mais il a induit la Chambre en erreur.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais ce n'est pas un rappel au Règlement; c'est un sujet de débat. Il reste 30 secondes au député pour en terminer avec ses observations.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'espère que le temps . . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'en ai tenu compte dans les 30 secondes.

M. Tobin: Non, une minute. J'ai commencé . . .

Des voix: Règlement!

M. McDermid: Contestez-vous la décision du Président?

M. Tobin: Non, je ne conteste rien. J'ai énormément de respect pour ce représentant de la présidence. En fait, il n'y a personne que je respecte davantage.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais simplement prévenir le député qu'il lui reste 15 secondes.

M. Tobin: Monsieur le Président, si je n'ai plus que 15 secondes, permettez-moi de dire qu'une autre chose qui justifie l'existence de Radio-Canada, c'est que tous les Canadiens peuvent ainsi constater le sens de la justice, la grande éloquence et l'intelligence de l'un des hommes les plus remarquables qui aient jamais occupé le fauteuil à la Chambre des communes, c'est-à-dire vous, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux commentaires est terminées. Je donne la parole au député de Westmorland-Kent (M. Robichaud) pour la reprise du débat.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président . . . Tout d'abord, est-ce que je pourrais demander à monsieur le Président si je peux avoir son attention. Monsieur le Président . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît! Je voudrais que le député se rende compte que tous les discours sont maitenant limités à 10 minutes, conformément au Règlement.

Plaît-il à la Chambre de dire qu'il est 18 heures?

M. Prud'homme: Monsieur le Président, dois-je comprendre que, quand le gouvernement décidera de reprendre le débat sur le projet de loi C-20, le député sera le premier à prendre la parole et disposera de 10 minutes complètes puisqu'il n'est pas encore intervenu?

Le président suppléant (M. Paproski): C'est exact.

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 14 février 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 13 février 1985, de la motion de M. Masse: Que le projet de loi C-20, tendant à modifier la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radio, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je participe à ce débat sur le projet de loi C-20, tendant à modifier la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radio.

Je dois dire qu'il est toujours intéressant, et surtout flatteur, de discuter d'un projet de loi qui avait d'abord été proposé et présenté à la Chambre des communes par le gouvernement libéral au printemps 1984. Monsieur le Président, le gouvernement de l'époque et son ministre avaient travaillé extrêmement fort en vue d'encourager l'industrie canadienne des communications dans son développement et dans le rôle particulier qu'elle doit remplir auprès de la population canadienne.

Ce rôle, bien sûr, est de promouvoir le développement de la culture canadienne à travers le pays en tenant compte de la diversité culturelle du Canada et surtout de cette diversité culturelle.

Forts de cette expérience, les libéraux proposaient dans le projet de loi C-20 que le gouverneur en conseil s'attribue un certain droit de directives sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. C'est aussi, d'ailleurs, ce que reprend le ministre des Communications (M. Masse) à l'article 14.1. Toutefois, la grande différence, et il y a une très grande différence entre l'ancien et le nouveau gouvernement, c'est que le précédent gouvernement s'était mérité la confiance de l'industrie et du CRTC en avançant des lois et des projets de loi qui visaient à l'expansion du monde de la communication au Canada. Le problème est que, actuellement, le parti d'en face n'a pas l'expertise en communication et surtout pas la confiance de l'industrie des communications.

Monsieur le Président, il est bien difficile, à mon avis, de s'attirer la confiance de l'industrie lorsque tout ce que le gouvernement a fait jusqu'à maintenant, c'est d'annoncer un nombre impardonnable de coupures. On n'a qu'à penser aux coupures des budgets des organismes culturels tels que l'Office national du film, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le Centre national des Arts et le Conseil des Arts du Canada.

En ce qui concerne, le Conseil des Arts du Canada, tout particulièrement, le ministre des Communications a décidé de fermer le bureau de l'Atlantique situé à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Je suis sûr que le ministre a dû recevoir, comme j'en ai reçu moi-même, des lettres de mécontentement du Conseil de promotion et de diffusion de la culture du Nouveau-Brunswick. Monsieur le Président, je dois dire que cet organisme regroupe 14 associations qui œuvrent directement dans le secteur de la promotion et de la diffusion de la culture. Permettez-moi aussi de vous dire que si ce n'était de ces organismes, alors que dans notre «coin» de pays où la population n'est pas aussi nombreuse qu'ailleurs et que notre culture, la culture acadienne, est en minorité, si ce n'était de ces organismes qui s'occupent de la diffusion de la culture, nous perdrions contact avec les autres groupes du Canada et que notre culture ne pourrait se faire connaître dans les autres régions du Canada.

Alors, monsieur le Président, je me demande si le ministre a réalisé qu'en fermant ce bureau à Moncton, il a coupé les liens qui unissaient les artistes de l'Atlantique et ceux du reste du pays parce que, pour que nos artistes de l'Atlantique puissent connaître une carrière, ils doivent, bien sûr, aller à l'extérieur de l'Atlantique et se faire valoir ailleurs au Canada. C'est qu'en fermant le bureau du Conseil des Arts du Canada, il isolait davantage les provinces Maritimes et leur population. Si, monsieur le Président, le rôle-clé du ministère des Communications est de promouvoir la culture canadienne à travers le pays, laissez-moi vous dire que le gouvernement ne va pas dans la bonne direction.

Mais ce n'est pas tout quand même, le ministre s'est chargé de procéder à d'autres coupures tout aussi néfastes. Par exemple, le nouveau gouvernement a coupé les budgets destinés aux projets à caractère culturel de 7 millions de dollars. Et bien sûr on dit toujours: Vive la culture canadienne! Quelle culture canadienne, dirons-nous bientôt? En effet, au rythme où on diminue son expansion, on aura bientôt peine à maintenir la cuture canadienne à travers le pays.

D'ailleurs, je crains de constater que nous nous dirigeons de plus en plus vers un isolement des diverses cultures. Cette remarque est fondée sur le fait que le parti d'en face a coupé les budgets de la société d'État, cette société d'État à qui on a donné le mandat de promouvoir la culture canadienne d'un bout à l'autre du pays. Or, je me demande bien de quelle façon Radio-Canada pourra répondre aussi bien à son mandat avec 85 millions de dollars en moins pour fonctionner. Lorsqu'on parle de perte d'argent, on parle évidemment de mise à pied. Et bien que les mises à pied majeures aient été effectuées dans les grands centres, il n'en reste pas moins que chez nous, dans

les Maritimes, plusieurs employés de la société d'État ont perdu leur emploi. Il faut dire que, en plus d'une perte de personnel, que ce soit au niveau de l'administration et surtout au plan de la programmation, cette perte de personnel entrave la bonne marche de la société d'État.

• (1110)

La bonne marche d'une société telle que Radio-Canada, dans une région comme la nôtre, la région acadienne, est essentielle. Radio-Canada assure d'abord une présence canadienne, une présence nationale chez nous. Elle assure aussi et surtout le maintien du fait français et de la culture française dans les Maritimes grâce à son réseau français. Et vous savez comment les Acadiens tiennent à cette culture. Bien entendu, monsieur le Président, il existe d'autres médias francophones dans la région, mais pas aussi nombreux que nous l'aimerions. Ainsi, les coupures à Radio-Canada ont provoqué de vives réactions, des réactions de la part d'organismes tels la Fédération des Francophones Hors-Québec et la Fédération des Acadiens de la Nouvelle-Écosse. Ces associations se sont élevées contre les coupures, et avec raison.

On a toujours vanté l'apport de Radio-Canada aux minorités culturelles. C'est d'abord Radio-Canada qui a implanté les premières stations de télévision francophone aux Maritimes. Et à ce jour, les stations privées de télévision qui diffusent des programmes francophones sont encore inexistantes dans les Maritimes, si ce n'est la présence de la Société Radio-Canada. La grande partie des émissions locales et de la production locale revient encore à Radio-Canada.

Si vous me le permettez, monsieur le Président, j'aimerais aussi dire quelques mots sur la consultation . . . et, justement, lorsqu'on disait que l'on n'allait procéder à aucune coupure sans d'abord procéder à une certaine consultation, je dois dire que là aussi le rôle n'a pas été joué.

Et, en terminant mes remarques, monsieur le Président, encore sur la question de la consultation, justement ici, si vous me le permettez:

[*Traduction*]

Le directeur national du Conseil des arts, M. Brian Anthony, qui a dit aux journalistes qu'on n'avait pas consulté la communauté artistique au sujet des compressions budgétaires.

[*Français*]

Et, finalement, ce qui me fait peur, monsieur le Président, c'est que le parti d'en face procède à d'autres coupures dans le domaine des communications, sans, encore une fois, consulter les groupes intéressés. Je ne peux que rejeter cette attitude unilatérale et c'est avec conviction que je crois que l'industrie des communications ne pourra jamais donner sa confiance à un gouvernement peu soucieux de son importance.

• (1115)

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai voulu prendre la parole aujourd'hui parce que dans ma circonscription de Saint-Michel-Ahuntsic, j'ai un problème tout à fait particulier en ce qui concerne le CRTC. Il y a à peu près trois ans, un groupe communautaire s'est présenté à mon bureau me présentant un projet communautaire de radio intitulé «Radio communautaire du nord de Montréal». Dans une grande ville comme Montréal, il est très important pour les personnes au foyer d'entendre des nouvelles de couleur locale. C'est un peu comme un journal local. Dans ma circonscription, j'ai quatre journaux locaux et je peux vous dire que mes commettants préfèrent lire ces petits journaux que les grands quotidiens de Montréal.

C'est un peu dans cet esprit que j'ai accepté d'appuyer le projet communautaire qui m'a été présenté, parce que cela couvre plusieurs circonscriptions, non seulement la mienne, mais à peu près cinq ou six circonscriptions du nord de Montréal. Je leur ai accordé un «Canada au travail 1983-1984» de $17,292. Je leur ai accordé un «Été Canada 1984-1985» de $6,424. Ils ont aussi reçu une subvention du Secrétariat d'État de $5,700 en 1984. En plus, j'ai obtenu un «Article 38», pour l'automne 1984, au montant de $11,000. Tout cela pour vous dire, monsieur le Président, que dans ma circonscription plus qu'ailleurs, il est important que ce projet de loi reçoive l'approbation du CRTC.

La Radio communautaire du nord de Montréal a tenu plusieurs assemblées de quartier, a fait une campagne de «membership», a reçu plusieurs demandes de programmation, a terminé son étude de rentabiité et a finalement fait sa demande au CRTC. Ils sont prêts depuis l'automne passé à présenter leur mémoire au CRTC, mais il ne faut pas se surprendre, étant donné les événements du 4 septembre dernier, tout a été remis à plus tard. Mais voilà que la semaine dernière je rencontre M. Guy Jolicœur, promoteur du projet, qui m'avise de son grand «désappointement», suite à une lettre du CRTC l'avisant que sa rencontre pour présenter son mémoire avait été remise à un an. Sur le plan humain, ce retard est inacceptable.

Dans ma circonscription, monsieur le Président, j'ai 10 foyers de personnes âgées et 12.1 p. 100 de ces personnes âgées ont plus de 65 ans et 23.4 p. 100 sont âgées entre 45 et 64 ans. J'ai aussi, comme dans toutes les autres circonscriptions, des personnes handicapées. Parmi les 10 p. 100 des personnes handicapées plusieurs sont aveugles. C'est un fait bien connu que les personnes ainsi affligées écoutent la radio à longueur de journée et de soirée, puisqu'elles ne peuvent pas évidemment regarder la télévision et peu d'entre elles peuvent lire le braille.

Quand je regarde les coupures présentées dans le document du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) en novembre dernier: 75 millions de dollars ont été coupés au département des communications de la Société Radio-Canada; 7.5 millions de dollars ont été coupés aux organismes culturels; 7 millions de dollars ont été coupés aux projets à caractère culturel et 10 millions de dollars ont été coupés au budget d'équipement de haute technologie de la Société Radio-Canada. Et finalement, la coupure qui touche mon projet communautaire, 22 millions de dollars ont été coupés au département de permis pour la radiodiffusion.

J'ai voulu donner un exemple concret de situation pénible et de frustration vécue par une petite communauté qui a déjà fait la preuve de ses besoins. J'espère, monsieur le Président, que le gouvernement reviendra sur sa décision, parce que je suis certaine que beaucoup d'autres petites communautés à travers le pays sont aussi déçues que moi.

Je sens un peu le besoin de me faire le porte-parole des personnes handicapées qui seront vivement touchées par les coupures du gouvernement dans le domaine des communications.

J'ai fait partie du groupe de travail qui a étudié la question des personnes handicapées, lors du 32e Parlement. Nous

avions, à l'époque, visité 18 villes du pays, reçu 600 mémoires et produit le rapport Obstacles dans lequel nous avions fait 130 recommandations. Le 4e chapitre était réservé aux informations et communications et contenait 14 recommandations axées sur les besoins des personnes handicapées dans le domaine des communications.

Dix pour cent de la population canadienne, monsieur le Président, sont handicapés, c'est-à-dire 2.4 millions dans notre pays. Il serait urgent que le gouvernement établisse une politique nationale sur leurs besoins en communications. Nous avions recommandé, entre autres, que les radios communautaires réservent un temps pour la lecture par radio des nouvelles régionales et locales. C'est tout à fait différent des nouvelles nationales.

La recommandation 54 que nous avons faite demande que le CRTC fasse des émissions avec sous-titrage à la condition, évidemment, que l'on obtienne un permis d'exploitation dans les délais raisonnables. La condition pour obtenir un permis, c'est qu'il y ait du sous-titrage.

Est-ce que la coupure de 10 millions de dollars dans l'équipement de haute technologie de la Société Radio-Canada va freiner le développement du nouveau système de sous-titrage? La technologie permet maintenant aux téléspectateurs qui ont un dispositif spécial de décodage de recevoir, par le câble, des informations écrites sur l'écran.

• (1120)

Les porte-parole des personnes handicapées considèrent cette méthode de communication comme essentielle pour répondre à un grand nombre de besoins des handicapés auditifs sur le plan de l'information et des loisirs. Sans oublier, monsieur le Président, que toutes les statistiques nous prouvent que nous devons servir une population vieillissante dans l'avenir, ce qui augmentera le nombre de personnes qui auront des problèmes auditifs, nos personnes âgées qui sont plus nombreuses. En 1985, on dit que l'âge moyen d'un homme est de 72 ans et celui d'une femme, de 74 ans.

Une autre recommandation qui touche le quotidien de toutes les personnes qui souffrent de problèmes auditifs, c'est le coût prohibitif des appels interurbains. A cause de la lenteur du message reçu, comme on le sait le message doit être dactylographié et reçu sur un petit écran, il faudrait que le gouvernement s'empresse de demander aux provinces et aux compagnies de téléphone d'appliquer une réduction de tarifs, et ce dans les plus brefs délais. Je dois dire que la Bell Canada l'a déjà accepté, mais que le pays est desservi par d'autres petites compagnies de téléphone.

Laissez-moi vous parler du service de Radio-Canada en région. Il y a moins de 10 ans, soit en 1977, on autorisait la venue de Radio-Canada dans une ville du Bas-Saint-Laurent appelée Rimouski. N'est-ce-pas surprenant! Il a fallu que toute une population s'en mêle à cette époque, à commencer par Mme Éva Côté, présidente de l'Association libérale du temps, et qui est devenue l'ancienne députée de la circonscription de Rimouski, qui a travaillé étroitement en collaboration avec Jeanne Sauvé, l'honorable ministre du temps, le ministre des Communications. Aujourd'hui, quelque huit ans plus tard, on se retrouve dans Rimouski avec des coupures et des renvois à la station de CJBR de Radio-Canada. Je ne vous parle pas d'une ville sans importance. Rimouski compte quelque 45,000 habitants et est considérée comme la «métropole» du Bas-Saint-Laurent.

Je me demande donc, monsieur le Président, si le gouvernement d'en face n'est pas en train de reculer. J'aurais beaucoup à dire, mais le Président me signale que je dois terminer mon discours très bientôt.

En terminant mes observations, je vais donc dire que je pense à nos artistes canadiens, monsieur le Président. Ils sont touchés eux aussi par cette loi. Sans des émissions comme les *Beaux Dimanches*, nous n'aurions pas connu le talent de Marcel Dubé, nous n'aurions pas entendu Dame Maureen Forrester, nous n'aurions pas vu danser Karen Kain. Des gens comme Toller Cranston, Louise Marleau, Anne Murray, et j'en passe, ne seraient connus qu'à l'étranger. Il y a une bonne vingtaine d'années, tous nos artistes québécois s'exilaient en France pour lancer leur carrière. Je ne parlerai pas de Rich Little, Paul Anka, et de tous ceux-là qui devaient se rendre aux États-Unis pour être enfin reconnus. Avec quelle joie maintenant nous sommes fiers de dire que ces gens sont Canadiens! Ils font partie de notre culture. Voilà donc pourquoi je crois que c'est là une raison suffisante pour s'opposer à ce projet de loi.

• (1125)

M. Desrosiers: Monsieur le Président, je voudrais faire un commentaire là-dessus, si vous me le permettez.

M. le vice-président: Malheureusement pour le député, on ne peut pas faire de commentaires à ce stade-ci du débat sur le projet de loi.

[*Traduction*]

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat sur le projet de loi C-20 concernant le CRTC. Entre autres choses, cette mesure confie au gouvernement le pouvoir d'ordonner au CRTC de mettre en œuvre la politique gouvernementale. Comme le secteur des télécommunications évolue très rapidement, surtout en ce qui concerne les communications par satellites, la câblodiffusion et la radiodiffusion en direct, le gouvernement a vraiment besoin de ce pouvoir.

Quand nous examinons la situation dans de nombreuses régions rurales du pays, nous constatons que les stations de télévision locales éprouvent de grosses difficultés financières. Elles appartiennent souvent au réseau de câblodiffusion local qui transmet dix ou douze chaînes, américaines, canadiennes et ainsi de suite. Naturellement, les téléspectateurs veulent regarder ces chaînes. Si elle ne faisait pas payer des frais mensuels aux abonnés du câble, la station de télévision locale aurait beaucoup de mal à joindre les deux bouts. Il nous faut des politiques et le gouvernement doit être en mesure de les élaborer, afin que nous puissions maintenir les postes de télévision locaux et leur permettre de recueillir de l'argent grâce à la câblodiffusion.

Dans les régions isolées, il est très fréquent que les stations de télévision locales diffusent les émissions de Radio-Canada et de CTV. C'est le cas, par exemple, à Sault-Sainte-Marie et à Sudbury. Le CRTC a mis quelques années à se rendre compte de la nécessité d'associer les câblodiffuseurs et les stations de télévision locales. Sans cela, les stations locales ne sont pas rentables.

Certains diront qu'il importe peu si ces stations retransmettent les émissions de Radio-Canada, de CTV et de Global ou celles d'autres réseaux. Je pense toutefois important d'avoir des émissions produites localement. Elles contribuent à accroître le contenu canadien. Elles nous fournissent des renseignements sur la région qu'elles desservent. Il est très important que le gouvernement continue à adopter des politiques visant à renforcer les capacités de diffusion de nos stations locales.

De nombreux députés, du moins de ce côté-ci, se préoccupent surtout de savoir quelles politiques le gouvernement adoptera. Nous constatons que toutes les formes d'art font l'objet de sérieuses restrictions dans le récent exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson). Compte tenu des nouveaux pouvoirs annoncés dans ce projet de loi, nous devons nous demander quelles seront les politiques du gouvernement. Les coupes suivantes ont déjà été annoncées: 75 millions à Radio-Canada, 1.5 million à l'Office national du film, 1.5 million au CRTC, un million au Centre national des arts, 7.5 millions au Conseil des arts du Canada et 7 millions au ministère des Communications.

• (1130)

Ces coupes me préoccupent d'autant plus que, le printemps dernier, j'ai eu l'occasion de travailler au projet de loi C-24 sur les sociétés de la Couronne au comité des prévisions budgétaires en général. Le député de Rosedale (M. Crosbie) était alors le critique de la culture et des arts. Nous avons entendu des discours très en faveur des arts et de l'indépendance de ce secteur par rapport au gouvernement. Nous avons pu élaborer ce projet de loi de façon à ce que l'indépendance de la communauté artistique et les subventions au Conseil des Arts puissent être préservées. Les déclarations faites au cours de la campagne électorale en ce qui concerne l'indépendance des arts et l'appui financier à apporter à la communauté artistique concordent toutefois assez mal avec les discours que le ministre des Communications (M. Masse) a prononcés ici en novembre, les entrevues qu'il a données, et les coupes annoncées dans l'exposé économique du début novembre. Par exemple, en août, en réponse à une question de la Conférence canadienne des arts, le gouvernement progressiste conservateur a répondu:

> Nous nous engageons à indexer sur l'inflation les subventions fédérales aux organismes et aux conseils des arts.

Il n'a rien dit des coupes de 75 millions opérées trois mois plus tard à Radio-Canada, ni des coupes faites à l'Office national du film et au Centre national des arts. Nous nous demandons ce qui s'est passé entre août 1984 et novembre 1984.

En réponse à une autre question, le gouvernement conservateur a déclaré:

> Nous nous sommes engagés à assurer la croissance réelle de l'aide financière du gouvernement fédéral à ce secteur . . .

Quelques mois plus tard, les crédits destinés à la collectivité artistique ont fait l'objet de coupes sombres au montant de 121 millions de dollars. En réponse à une question de la Conférence canadienne des arts en août 1984, le gouvernement a déclaré:

> Nous sommes bien résolus à relever le niveau ainsi que le nombre des emplois dans le secteur culturel.

A la suite de l'exposé financier du 8 novembre dernier, nous avons découvert que la Société Radio-Canada a été obligée de licencier 1,100 personnes. Il y a donc lieu de se demander si ces promesses sont vraiment sérieuses.

Le député de Rosedale nous avait fait une excellente impression l'an dernier lors de ses interventions au comité des prévisions budgétaires en général, alors qu'il s'était porté à la défense des arts et en avait défendu l'indépendance, quel changement s'était opéré au mois de novembre dernier! Dans une entrevue accordée au *Globe and Mail* le 29 novembre, le ministre des Communications a déclaré qu'il voulait reconsidérer le principe de l'indépendance et que son gouvernement aurait tôt fait d'agir pour favoriser une intervention politique directe dans les affaires de la Société Radio-Canada.

Il convient de noter que les réductions de quelque 75 millions de dollars prévues au budget de la Société n'ont pas été décidées par cette dernière uniquement. On a retenu les services de trois spécialistes de l'extérieur pour décider du sort de Radio-Canada. Nous sommes fort inquiets de l'orientation de la politique actuelle du gouvernement par rapport aux mesures qu'il préconisait avant son arrivée au pouvoir.

La Société Radio-Canada offre un service sans pareil, non seulement au pays en général, mais aussi aux diverses régions. Les émissions diffusées de Sudbury sont captées dans toutes les localités du nord-est de l'Ontario. Bien que toutes ces collectivités soient considérées comme faisant partie de la même région géographique, seule Radio-Canada constitue le lien commun entre elles. Elles captent bien les émissions de la Presse canadienne, les informations, par exemple, mais Radio-Canada demeure le seul organisme qui relie toutes ces collectivités grâce à la radiodiffusion.

J'espère que le gouvernement tiendra compte de ces préoccupations et qu'il élaborera des politiques axées sur l'avenir, au lieu de maltraiter la collectivité artistique et de sabrer les services essentiels comme Radio-Canada, ce qu'il a fait en novembre dernier.

[*Français*]

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga-Maisonneuve): Monsieur le Président, en ce qui a trait au projet de loi C-20, à mon avis, il s'agit d'un projet de loi qui va nous aider à améliorer la situation.

Vous savez, quand on entend nos adversaires de l'autre côté qui semblent pénaliser le parti progressiste conservateur d'avoir fait des coupures de 75 millions de dollars à Radio-Canada, il faut signaler que les coupures ont été faites, et je pense qu'il est important que tous les Canadiens le sachent aujourd'hui, les coupures ont été faites pour faire cesser le gaspillage honteux que l'on fait à Radio-Canada. Voilà la vérité, monsieur le Président! Il ne faut pas avoir peur des mots!

Vous savez, quand on vient aujourd'hui défendre la cause des artistes, moi j'en fais partie de l'Union des artistes depuis plus de 25 ans, monsieur le Président, et je peux vous dire une chose, quand on vient aujourd'hui défendre la cause des artistes, quand on sait que ces gens-là sont pénalisés depuis plus de 20 ans par Radio-Canada . . . Radio-Canada est une entreprise qui favorise un quarantaine de personnages . . . Tous les Canadiens regardent la télévision! Où sont nos jeunes musiciens? Où sont nos jeunes danseurs? Où sont nos grands artistes lyriques du Canada? Ils sont obligés de s'expatrier partout dans le monde pour gagner leur vie.

Et quand aujourd'hui on veut défendre la grande culture chez nous: Honte à vous messieurs! Honte à vous messieurs d'en face alors que, pendant 20 ans, vous avez réduit cette grande culture chez nous pour favoriser vos amis depuis fort longtemps et toujours les mêmes. Vous la regardez vous aussi, monsieur le Président, la télévision! Vous admettrez avec moi que ce sont toujours les mêmes personnages que l'on voit, les mêmes individus. On change d'émission, mais on garde le même personnage. Nos vieux comédiens ne travaillent plus, monsieur le Président. On prend toujours le même gars et on décide alors de lui mettre une perruque, et on va dire: Tiens, toi, tu vas jouer le vieux «Gamache». Pendant ce temps-là, nos vieux comédiens, qui ont une expérience extraordinaire, sont complètement abandonnés dans leur carrière. Et nos jeunes musiciens que l'on forme dans nos conservatoires, monsieur le Président? Qu'est-ce qu'ils vont faire? Ils vont faire ce qu'ils font depuis 20 ans: Ils vont jouer de leur instrument dans leur cuisine.

Voilà ce qu'était le régime d'antan, le régime libéral!

Heureusement, monsieur le Président, que le parti progressiste conservateur est là aujourd'hui, et on veut rétablir les choses et donner véritablement aux artistes leur véritable valeur ainsi que la chance de s'épanouir et de faire valoir cette grande culture canadienne chez nous. Voilà la vérité, monsieur le Président! Vous savez, on en a vu de toutes les sortes depuis fort longtemps. Quand on vient aujourd'hui pour défendre une cause et dire: Le parti progressiste conservateur est le parti le plus mauvais, le plus sordide, parce qu'on coupe 75 millions de dollars . . . Mais, vous savez il faut dire la vérité encore une fois. On n'a pas de juridiction dans la boîte de Radio-Canada. Vous le savez, monsieur le Président. Il y a un homme qui est là qui s'appelle M. Juneau; c'est lui qui a décidé de couper les antennes de radio un peu partout à travers le pays. Il n'a demandé l'autorisation à personne. Il ne veut pas suivre les directives. On lui a dit de faire cesser le gaspillage. Il y a des gens qui sont là depuis 20 ans: Ils n'ont jamais rien «réalisé» et ils ont une équipe de cinq et six personnes à leur service: les réalisateurs qui n'ont jamais rien réalisé. C'est là qu'on a demandé de couper les 75 millions que l'on jette par les fenêtres.

Je vais vous donner un autre exemple vivant: A un moment donné, on a décidé de faire une émission qui s'appelait «La course au bonheur». Cela a coûté un million et demi aux Canadiens. L'émission n'a jamais été mise en ondes. Et là, M. Juneau, tout à fait par hasard, a fait une déclaration. Il a dit: Eh bien, on s'est trompé, on a fait une erreur. C'est un mauvais calcul. On va essayé d'améliorer la situation.

Vous savez, même le vérificateur général du Canada le dit, monsieur le Président; il dit que les plus mauvais gestionnaires sont à Radio-Canada. Alors, c'est cela la vérité, et je pense qu'il est important d'appuyer des projets de loi comme le projet de loi C-20 afin de changer des choses et redonner à nos artistes canadiens et à tous nos Canadiens ce à quoi ils ont droit: la vraie culture par Radio-Canada.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, étant donné l'enthousiasme de mon honorable collègue d'Hochelaga-Maisonneuve (M. Desrosiers), je ne pouvais pas garder le silence; j'aimerais donc parler quelques minutes sur le projet de loi C-20.

Monsieur le Président, ce débat sur le projet de loi C-20 est vraiment sur l'ancien projet de loi de l'ancien ministre des Communications, l'honorable Francis Fox, qui l'avait déposé le 8 février 1984. J'aimerais citer une expression, à ce moment-là, de l'ancien ministre, M. Francis Fox: «Ce projet-là fournirait des assises mieux définies aux mesures de réglementation que pourrait prendre le CRTC en vue d'assurer que le système de radiodiffusion contribue à donner une représentation positive à des femmes et à d'autres groupes.»

Je n'ai pas d'objections majeures à ce que le ministre des Communications (M. Masse) nous présente. Et j'espère, monsieur le Président, que le ministre nous reviendra plus tard avec les autres mesures que l'honorable Francis Fox a proposées dans son projet de loi C-20.

Je veux prévenir le ministre qu'il va tenir sa promesse de consulter. Il faut vraiment consulter, non pas seulement annoncer une consultation . . . Et quand on voit, disons, que le président de la Conférence des arts canadienne a une grande difficulté à préparer une rencontre avec le ministre.

Mon honorable collègue d'Hochelaga-Maisonneuve a attaqué Radio-Canada et son président, mais il a oublié une chose très importante, savoir que l'honorable ministre des Communications avait nommé une troïka pour faire une étude, pour enquêter sur les affaires de Radio-Canada, et c'est ce groupe qui a suggéré, qui a décidé de ne pas couper. Je pense que M. Juneau a bien administré Radio-Canada et c'est grâce à Radio-Canada si on a quand même des groupes qui sont bien représentés dans la culture canadienne-française.

Dans une société moderne comme la nôtre, la communication est très importante. On peut constater l'effet d'une émission télévisée. Il y a des effets positifs quand ce sont des programmes très positifs. Par exemple, bien sûr, tout le monde se souvient de la visite du Saint Père Jean-Paul II qui, lors de sa visite au Canada . . . tout le monde a pu l'apercevoir, et la visite de la reine ainsi que d'autres événements très importants. Je n'oublierai jamais, monsieur le Président, le mariage du prince avec Lady Diana; c'était quand même un événement, aujourd'hui, dans notre société moderne, que l'on ne verrait que dans des films. Pourtant, c'est la vérité. Alors c'est très important quand ce sont des événements comme ceux-là. Mais aussi il y a des événements très mauvais. Et c'est à ce moment-là, monsieur le Président, que le contrôle de notre système de communications est très important. Donc, comme mon honorable collègue, le critique pour le parti libéral en matière de communications, a déjà dit qu'on a appuyé ce projet-là, alors on va l'appuyer, mais on espère que dans l'avenir il nous reviendra pour continuer ce que le parti libéral avait déjà continué. Alors, monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir permis, à la dernière minute, de dire quelques mots.

• (1140)

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le secrétaire parlementaire du ministre des Communications (M. Scott) demande-t-il la parole?

M. Prud'homme: Nous aurons d'autres orateurs.

M. le vice-président: Je sais que le secrétaire parlementaire se rend compte que son intervention aurait pour effet de clore le débat. Est-ce ce qu'il souhaite? Si oui, il lui faudra le consentement unanime de la Chambre. Dans le cas contraire, je donnerai la parole à d'autres députés, après qu'il aura terminé son discours.

[*Français*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, il n'y a pas d'assentiment général à ce que je puisse penser que nous donnions le consentement . . .

Des voix: Oh, oh, oh!

M. Prud'homme: S'il vous plaît!

[*Traduction*]

M. Dick: Il y en a de ce côté-ci. Essayez-vous encore de bloquer les débats?

M. Prud'homme: Je ferai respectueusement remarquer à mon homologue que le projet de loi aurait été adopté hier soir n'eût été l'insolence de certains de ses collègues. Puis-je le dire pour que cela se sache?

M. Dick: Vous avez rompu un accord.

M. Prud'homme: Je tiens à ce que l'on sache que le projet de loi aurait été adopté hier soir n'eût été l'insolence de certains collègues du député. Je m'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Communications (M. Scott), qui sait de quoi je parle. Je ne citerai pas de noms, mais le député sait à qui je fais allusion.

M. Dick: Mais les libéraux ont rompu un accord.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Comme le député dit que nous avons rompu un accord, je lui rappellerai que nous avons inscrit autant d'intervenants que . . .

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie. A l'ordre.

M. Prud'homme: Je veux seulement répondre à votre question, monsieur le Président, et dire que le débat a été très agréable ce matin. L'honorable secrétaire parlementaire est sur le point de prendre la parole. Si le député avait été attentif, il saurait que j'ai demandé que l'on passe au vote. Il me semble qu'il ne suit pas le débat.

M. Dick: J'ai entendu cela et il voulait prendre la parole.

M. Prud'homme: Il n'était pas présent à la Chambre. Que vouliez-vous que nous fassions? Vouliez-vous entendre un autre intervenant . . .

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie.

M. Prud'homme: Maintenant que le député est de retour, nous allons l'écouter. S'il prononce le genre d'allocation que nous escomptons, nous en aurons alors terminé avec cela.

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie. Je crois comprendre qu'il n'y a pas consentement unanime pour clore le débat. Par conséquent, la parole est aux secrétaires parlementaires du ministre des Communications.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je prends la parole à titre de secrétaire parlementaire du ministre des Communications pour appuyer l'exposé général que le ministre a fait du projet de loi C-20. Je tiens tout d'abord à remercier les députés de tous les partis qui sont intervenus à la Chambre de la qualité du débat tenu ces derniers jours à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi. Les contributions apportées au débat jusqu'à présent nous ont été très utiles et précieuses, au ministre, à moi-même et à mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, et elles apporteront une aide importante à l'étape de l'étude au comité auquel tous les députés souhaitent sûrement renvoyer cette mesure aussi rapidement que possible. Comme vous le savez, monsieur le Président, cette mesure embrasse un très large éventail de questions et les membres du comité devront examiner bien des détails en évaluant l'impact du projet de loi C-20.

Cette mesure propose d'alléger le fardeau de la réglementation dans le domaine des communications. Elle propose de permettre au gouvernement d'établir les orientations politiques du CRTC ainsi que la politique en matière de télécommunications et de radiodiffusion, tout en maintenant les garanties nécessaires en matière de procédure.

En ce qui a trait à la Loi sur la radiodiffusion, la présente mesure propose de créer des objectifs politiques conférant au CRTC le mandat de s'occuper des émissions à caractère offensant, dont je reparlerai dans un instant. Le projet de loi propose d'alléger le fardeau que la réglementation de la radiodiffusion impose au secteur privé. Nous avons soulevé à la Chambre un certain nombre de points au sujet du projet de loi C-20. Je tiens à assurer à la Chambre que nous allons faire renvoyer le projet de loi au comité le plus tôt possible et que nous y passerons en revue tous les points que les députés ont soulevés. En dix minutes seulement je n'ai pas le temps d'aborder chacun d'entre eux. On se sent plutôt comme un moustique dans une colonie de nudistes; il y a tellement de sujets qui s'offrent à l'attention qu'on ne sait par où commencer.

• (1150)

Je vais tâcher, monsieur le Président, de faire trois brèves remarques au nom du ministre. Le projet de loi C-20, comme je l'ai fait remarquer hier à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), a de profondes racines dans la réflexion du gouvernement libéral précédent. C'est-à-dire que les travaux de la Commission royale d'enquête Lambert et d'un comité parlementaire spécial sur la réforme de la réglementation ont fini par faire partie intégrante de la stratégie de nos prédécesseurs en matière de radiodiffusion touchant les orientations à donner au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Nous reprenons donc en effet la politique de nos prédécesseurs.

Deuxièmement, il est grand temps que le Parlement s'occupe de toute la question des émissions à contenu sexuel offensant, en fait aux émissions à caractère offensant à tous égards. Cette question a fait l'objet d'une étude de la part d'un sous-comité spécial au cours de la législature précédente, laquelle étude a donné lieu à une série de recommandations adoptées à l'unanimité par les représentants de tous les partis; et, à ce stade-ci, monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à la députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) qui a participé avec un dévouement passionné aux travaux du sous-comité. L'énergie et le travail inlassables qu'elle a consacrés au sous-

comité, dont j'étais le seul membre conservateur, auront contribué énormément à fair apporter des changements très importants dans tout ce domaine des émissions à caractère offensant. C'est un problème auquel le projet de loi C-20 s'attaque de front.

Troisièmement, je pourrais proposer comme thème à mes collègues la portée effectivement complexe du projet de loi C-20 sur le CRTC et l'ensemble de la radiodiffusion. A titre de journaliste professionnel de la presse électronique, je suis le premier à admettre que par sa nature, cette mesure nous pousse à nous demander si le gouvernement doit intervenir dans la programmation proprement dite. C'est une question absolument fondamentale dans une société libre et démocratique. Jusqu'où le gouvernement est-il prêt à aller lorsqu'il s'agit de décider ce que nous allons voir ou entendre? Jusqu'où les gouvernements peuvent-ils aller avant que les Canadiens crient à l'ingérence dans le choix de leurs émissions?

Libérer le ciel, comme on dit, signifie déréglementer les ondes afin que chacun puisse choisir à sa guise. Monsieur le Président, les parlementaires qui veulent régir les ondes sont-ils réalistes? Par contre, si la déréglementation provoque l'érosion, voire la disparition de notre réseau d'État ou, pire encore, menace notre identité culturelle que nous chérissons tant, ne faut-il pas alors que le gouvernement intervienne? Dans quelle mesure, peu importe qu'il soit progressiste conservateur ou d'une autre allégeance, celui-ci peut-il ou devrait-il obliger les Canadiens à regarder ou à écouter telle émission et non pas telle autre?

Voilà, monsieur le Président, de graves questions que les parlementaires doivent s'efforcer de trancher. Nous n'y parviendrons pas en dix minutes ni même au cours de ce débat de deuxième lecture, mais il faut espérer que lors de l'étude du projet de loi C-20 au comité nous aurons l'occasion, grâce à l'intervention des députés et des autres témoins, de nous interroger sur le rôle que le gouvernement fédéral devrait jouer en matière de télécommunications.

Je voudrais aborder très rapidement certaines questions dans le peu de temps qu'il me reste. Au cours de l'étude de deuxième lecture, le député de Gander-Twillingate (M. Baker) m'a fortement impressionné quand il a signalé de quelle manière Radio-Canada avait traité la station radiophonique CBG de Gander, la deuxième station à avoir été créée à Terre-Neuve. Le député et son collègue de ce côté-ci de la Chambre, le député de Bonavista-Trinity-Conception (M. Johnson), qui ont tous deux fait preuve d'une grande retenue dans leurs propos, peuvent compter sur l'appui ferme des représentants ministériels. Il s'agit d'une question très importante pour tout le nord-est de Terre-Neuve.

Quelques députés ont aussi parlé des conséquences que les compressions budgétaires à Radio-Canada auraient dans leur région mais, pour l'instant, je m'en tiendrai à ce cas particulier. En effet, la situation est préoccupante quand on sait que dans le but d'épargner quelque $75,000 par année, ainsi que l'a mentionné le député de Gander-Twillingate, la station CBG de Gander ne pourra plus diffuser ses émissions aux gens du nord-est de Terre-Neuve. Néanmoins, au siège social de la Société, avenue Dorchester, à Montréal, on vient de dépenser $99,500 pour redécorer les bureaux des dirigeants, au dixième étage, et y poser de la moquette neuve. Nous devons examiner de plus près les situations de ce genre sur lesquelles, pour ma part, je ne manquerai pas de revenir lors de l'étude au comité. Je remercie le député de Gander-Twillingate d'avoir porté cette incohérence à notre attention.

Je vais maintenant parler rapidement d'une question qui me tient à cœur, celle des émissions obscènes. Il peut être avantageux de siéger quelque temps à la Chambre dans l'opposition, car on peut ainsi s'intéresser à des domaines particuliers et saisir comités et sous-comités de recommandations qui ont du poids. Je crois que l'une des questions les plus importantes qu'il m'ait été donné d'examiner depuis que je suis député, c'est celle de l'obscénité et de la violence dans le domaine de la radiodiffusion.

Le comité permanent des communications et de la culture doit s'attaquer à la question en vue de l'adoption par le gouvernement d'une nouvelle politique de la radiodiffusion. Je suis parmi les premiers à souscrire aux recommandations qu'ont faites des députés comme celle de Broadview-Greenwood qui a fait valoir qu'en dépit des dispositions de l'article 3, nous devons parler de la dignité et de la qualité de tous. C'est une excellente recommandation, monsieur le Président, et j'espère que la députée va la présenter au comité permanent. J'en ai déjà fait part à mon ministre.

Encore une fois, au nom du ministre des Communications, je remercie les députés d'être intervenu sérieusement et utilement dans le débat de deuxième lecture du projet de loi C-20. Je crois que la Chambre des communes est maintenant disposée à renvoyer le projet de loi sans plus tarder au comité permanent où, avec mes collègues, monsieur le Président, je poursuivrai, sérieusement et objectivement, l'étude de cette nouvelle loi sur la radiodiffusion canadienne.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'aurais voulu participer, comme bien d'autres députés, à ce débat intéressant. A la demande du critique de notre parti, je ferai quelques remarques pour dire, tout d'abord, au secrétaire parlementaire que nous venons d'entendre des commentaires positifs; nous le félicitons: sa critique est constructive. Nous espérons que l'humeur des autres députés du gouvernement sera aussi encourageante pour nous. Dans un esprit de coopération et de bonne volonté, nous terminons le débat et nous permettons que l'étude du projet de loi C-20 continue son processus.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: M. Masse (appuyé par M. Scott) propose: Que le projet de Loi C-20, Loi modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radio, soit maintenant lu une 2e fois et déféré au Comité permanent des communications et de la culture. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PENSIONS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants) propose: Que le projet de loi C-28, tendant à modifier la loi sur les pensions, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, car j'ai eu des consultations avec les leaders parlementaires de l'opposition au sujet de l'examen par la Chambre de cette importante mesure législative.

Comme vous pourrez le constater en lisant le projet de loi, ses dispositions et les paiements qu'elles prévoient deviendront exécutoires dès que le projet de loi sera adopté. Il semble, selon les premières indications que j'en ai, que tous les partis appuient les principes généraux de ce projet de loi. Pour être juste, monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique m'a dit qu'il était prêt à adopter le projet de loi à toutes les étapes en ne faisant intervenir qu'un seul orateur. Je devais recevoir la réponse du parti libéral. Pour les libéraux, qui semblaient consentants, il s'agissait de communiquer avec leur critique en la matière. Je me demande si nous pouvons nous entendre pour faire franchir toutes les étapes au projet de loi afin de le renvoyer au Sénat aujourd'hui même.

• (1200)

M. Gauthier: Monsieur le Président, le parti libéral, dans son désir de coopérer, a l'intention de laisser le projet de loi franchir toutes les étapes aujourd'hui même, dans l'espoir qu'on commencera à verser les prestations dès que le projet de loi sera adopté.

M. Young: Monsieur le Président, je veux seulement confirmer ce que mon leader parlementaire a déjà fait savoir au leader du gouvernement que notre parti souhaite ardemment que le projet de loi soit adopté par la Chambre aujourd'hui et renvoyé au Sénat, autant que possible avant 13 heures.

M. le vice-président: Dois-je comprendre alors que la Chambre consent à l'unanimité à la proposition du leader du gouvernement à la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La parole est au ministre des Affaires des anciens combattants.

M. Hees: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier les partis d'opposition d'être d'accord pour adopter ce projet de loi à toutes les étapes aujourd'hui même. Nous convenons tous que cette mesure aidera beaucoup les anciens combattants qui méritent ce genre de traitement, et si nous l'adoptons à toutes les étapes aujourd'hui, elle pourra entrer en vigueur très rapidement. Je sais que les anciens combattants canadiens seront reconnaissants à tous les députés de la bonne volonté dont ils font preuve à cet égard. Je remercie les deux porte-parole de l'opposition de s'être montrés généreux et coopératifs.

Ce projet de loi que j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, monsieur le Président, prévoit cinq modifications à la loi sur les pensions, lesquelles profiteront aux anciens combattants et à leur famille. La première modification concerne l'augmentation annuelle du taux de base des pensions, lequel a été relevé chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation. En vertu de cette modification, les pensions seront dorénavant augmentées chaque année d'après le taux qui correspond à la plus forte des deux augmentations suivantes: la hausse de l'indice des prix à la consommation ou celle du traitement moyen de cinq catégories données de fonctionnaires. Cette modification permettra de redresser une injustice dont souffrent les anciens combattants depuis des années puisque l'indice des prix à la consommation a souvent augmenté moins rapidement que les traitements des fonctionnaires. En 1984, la différence a atteint $611. Cette nouvelle disposition profitera à 90,000 pensionnés et 51,000 conjoints, enfants et orphelins.

La deuxième modification vise à maintenir la pension d'invalidité au taux des personnes mariées pendant les douze mois qui suivent le décès d'un pensionné. Selon la loi actuelle, dès la fin du mois où survient le décès, c'est le taux de célibataire qui s'applique. Ce changement atténuera le choc que provoque une diminution brutale de revenu à une époque où l'épouse doit déjà surmonter les problèmes affectifs dus à la perte d'un être cher. Cette modification est conforme à une disposition de la Loi sur les allocations aux anciens combattants en vigueur depuis des années. Près de 6,000 veuves et veufs sont censés en profiter. Troisièmement, le même droit sera étendu aux survivants des pensionnés qui touchaient l'allocation d'invalidité exceptionnelle. Trois cents veuves et veufs profiteront de ce changement pour le moins généreux.

La quatrième modification porte sur le Conseil de révision des pensions, étape finale du processus d'étude des pensions, qui a actuellement un arriéré de travail de huit mois. La loi prévoit la nomination d'au plus quatre membres supplémentaires à ce conseil. Les nominations seront faites en fonction des besoins et pour une durée de six mois au plus. Cette disposition garantira aux anciens combattants et au Conseil que le ministère sera à même d'accélérer le processus d'examen par tous les moyens possibles.

Cinquièmement, on pourra désigner deux ou trois commissaires pour siéger aux comités d'examen qui, à l'heure actuelle, doivent obligatoirement se composer de trois membres. Ces comités pourront ainsi examiner plus de 30 p. 100 de dossiers supplémentaires chaque année. Ce qui est plus important, cette modification change totalement la question des décisions partagées. Par le passé, la requête d'un ancien combattant était rejetée en cas de décision partagée. Une fois cette loi adoptée, toutes les décisions partagées seront favorables à l'ancien combattant.

Monsieur le Président, je suis fier de ce projet de loi. Toutes les modifications vont profiter aux anciens combattants et à leur famille. En outre, et c'est presque aussi important, ces changements qui se font attendre depuis longtemps surviennent cinq mois après notre arrivée au pouvoir. Ils prouvent que le gouvernement est déterminé à aider les personnes qui ont si bien servi notre pays ainsi que les Canadiens qui en ont besoin.

[*Français*]

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer): Monsieur le Président, à titre de critique de l'opposition officielle relativement aux affaires des anciens combattants, je suis très heureux de participer au débat sur le projet de loi C-28, présenté par le ministre en titre et se rapportant à la Loi modifiant la Loi sur les pensions.

Disons en premier lieu, monsieur le Président, que je suis ravi qu'aux amendements apportés on ait ajouté une bonne dose de compassion et d'humanité envers ceux qui ont servi leur patrie durant les trois derniers conflits, celui de 1914-1918, celui de 1939-1945 et celui de la Corée. Durant ces trois guerres, plusieurs sont tombés au champ d'honneur: 66,000 durant le premier conflit 1914-1918; 44,000 au cours du conflit de 1939-1945 et 576 environ durant celui de la Corée. Tous ceux-là ont laissé, derrière eux, dépendants et familles, et beaucoup d'autres sont revenus handicapés dans leur santé physique, suite aux blessures subies à l'action.

Pourrais-je rappeler aussi, à ce moment-ci, les paroles de sir Winston Churchill dans un cri d'alarme à ses compatriotes durant le dernier conflit, et je cite:

«Never have so many owed so much to so few.»

Ces paroles sont plus que jamais d'actualité, car ce petit nombre de vaillants défenseurs qui ont si bien défendu le principe de la liberté du monde entier se fait aujourd'hui de plus en plus mince. Voilà pourquoi, aujourd'hui, monsieur le Président, et je me répète, je me réjouis de ces amendements à la Loi sur les pensions apportés par le ministre des Anciens combattants (M. Hees) envers ceux qui méritent encore beaucoup plus de leur patrie.

Le projet de loi est une continuation logique de mesures apportées à la Loi sur les pensions, surtout depuis les années 1969 et 1970 et qui se sont continuées tous les ans jusqu'en 1984. Ces réformes, monsieur le Président, ont surtout été apportées à la suite des recommandations du Rapport Woods qui, à mon sens, a été le pivot et le point de départ de cette évolution nécessaire aux amendements apportés à la Loi sur les pensions touchant les prestations d'allocations ou de pensions aux anciens combattants et leurs dépendants au point où il a été dit, et je cite:

• (1210)

[*Traduction*]

Les années écoulées depuis 1970 ont été les plus importantes dans l'histoire de la législation sur les pensions. Au cours de cette période, la Loi sur les pensions a été radicalement modifiée de façon à offrir aux anciens combattants canadiens et à leur famille des avantages qui ne sont surpassés par aucun autre pays du monde.

[*Français*]

Monsieur le Président, cela explique fort bien que les huit amendements apportés au projet de loi C-28 sont complémentaires à l'œuvre déjà amorcée par le Rapport Woods, et également un reflet de l'application de certaines recommandations du Comité Marin. Bien que cette Commission n'ait pas été autorisée à terminer son mandat pour des raisons de «facteur temps», cela, néanmoins, a permis au président de cette Commission, à la demande expresse du ministre actuel, de fournir un rapport initial contenant 62 points importants sur lesquels le juge Marin a décidé de se pencher et de donner des réponses.

Il est à souhaiter, monsieur le Président, qu'une partie de ces réponses soit incluse dans ce projet de loi C-28, et j'espère que les autres questions non résolues feront l'objet d'études plus approfondies de la part du ministère afin d'apporter éventuellement d'autres correctifs.

Il ne faudra pas oublier l'œuvre de certains des prédécesseurs du ministre actuel. Et un nom me vient à la mémoire, celui de l'ancien ministre: l'honorable Dan MacDonald, grand blessé de guerre, dont on honore la mémoire dans le hall d'honneur de l'édifice fédéral portant son nom et abritant le ministère des anciens combattants à Charlottetown. Le souvenir de ce valeureux fils de l'Île-du-Prince-Édouard sera commémoré à perpétuité surtout par la présentation permanente de sa tunique de tenue de combat dont le tissu, à la poche gauche près de la région du cœur, a été brûlé par une balle perdue qui a perforé et ricoché sur son livre de prières qu'il portait à cet endroit, ce qui, monsieur le Président, lui sauve la vie. Il a beaucoup réalisé pour les anciens combattants.

Monsieur le Président, si le ministre des Affaires des anciens combattants de ce jour n'a pas atteint l'apogée de son excellente carrière politique comme titulaire d'autres ministères dans un passé lointain et qu'il a dirigés il y a déjà quelques années, il pourra se vanter de l'avoir atteint au poste du ministère qu'il occupe actuellement, et je voudrais lui rendre hommage d'avoir apporté la continuité logique de la politique de compassion qu'avaient apportée ses prédécesseurs, surtout le regretté Dan MacDonald.

[*Traduction*]

Passons brièvement en revue les antécédents du ministère des Affaires des anciens combattants. Je vais vous résumer rapidement les principaux événements et modifications législatives survenus depuis 1979. Avant la Première Grande guerre, les anciens combattants canadiens, qui n'étaient pas très nombreux, avaient participé aux incursions des Féniens, à la rébellion du nord-ouest, à l'expédition du Nil en 1885 et à la guerre en Afrique du Sud. On n'avait pas cru nécessaire de créer un organisme gouvernemental distinct pour veiller aux besoins de ces anciens combattants.

Dès le début de la Première Grande guerre, le Canada a dû prendre des mesures pour rapatrier tous ses grands blessés de guerre. Pour ce faire, il fallait compter sur des établissements hospitaliers appropriés ainsi que du personnel professionnel et autres. C'est ainsi que le Parlement a créé en 1915 la Commission des hôpitaux militaires. En 1916, le Parlement a décidé que les anciens combattants invalides devraient avoir le droit d'appprendre un métier ou une profession qui leur permettrait de surmonter leur handicap. On a alors mis sur pied la Direction de la formation professionnelle pour s'occuper du projet.

En 1918, les services de réadaptation étant débordés, on a créé le ministère du Rétablissement civil des soldats pour s'occuper de l'administration des pensions d'invalidité, des soins hospitaliers, de la formation et du placement. L'Office d'établissement des soldats a octroyé des prêts à nombre d'anciens combattants pour leur permettre de s'établir sur une terre au Canada.

Comme les services de réadaptation devenaient moins occupés, on les intégra au ministère de la Santé et un nouveau ministère des Pensions et de la Santé nationale vit le jour en 1928. Ce ministère devait veiller aux affaires des anciens combattants jusqu'au moment où, à la veille de la Deuxième guerre mondiale, il devint évident que les services de réadaptation devaient être agrandis. C'est ainsi que l'on a divisé en 1944 les services du ministère des Pensions et de la Santé nationale. Les services des anciens combattants furent confiés à un nouveau ministère, le ministère des Affaires des anciens combattants.

En ce qui concerne les pensions, jusqu'à juin 1916, toutes les pensions militaires étaient confiées à la Commission des pensions et des demandes d'indemnisation du ministère de la Milice et de la Défense conformément à la Loi sur les pensions. En 1919, l'administration des pensions a été confiée au Bureau des commissaires aux pensions pour le Canada qui relevait du ministre du Rétablissement civil des soldats. Cet organisme, qui s'appelle maintenant la Commission canadienne des pensions, continue de s'occuper de l'administration des pensions. Depuis 1944, le ministre responsable est le ministre des Affaires des anciens combattants.

En 1971 on a modifié la Loi sur les pensions pour créer le Conseil de révision des pensions chargé d'examiner les appels des décisions rendues en vertu de la loi. Le Conseil est aussi autorisé à interpréter la Loi sur les pensions. Toujours en 1971, on a établi le Bureau de services juridiques des pensions qui relève directement du ministre. Le Bureau est un organisme indépendant dont l'unique tâche consiste à fournir une aide juridique gratuite aux candidats qui désirent présenter une revendication devant le Comité d'examen de la Commission canadienne des pensions et devant le Conseil de révision des pensions.

En 1930, on a voté la Loi sur les allocations aux anciens combattants afin de venir en aide aux anciens combattants qui vivent dans une situation économique difficile et qui, du fait de la rigueur du service actif pendant la Première guerre, étaient considérés comme ayant vieilli prématurément ou jugés inemployables ou incapables de se suffire à eux-mêmes. Par la suite, les dispositions de la loi ont été appliquées à d'autres anciens combattants, dont ceux d'autres guerres auxquelles le Canada avait participé, d'anciens combattants britanniques et alliés, ainsi qu'aux veuves, orphelins et enfants à charge et, en 1962, conformément à la partie XI de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, à certaines catégories de civils qui avaient fait du service en temps de guerre.

En 1936, on a créé la Commission des allocations aux anciens combattants pour remplacer le Comité des allocations aux anciens combattants établis en 1930. La Commission est une sorte de tribunal d'appel auquel s'adressent les candidats et bénéficiaires insatisfaits d'une décision rendue par l'autorité militaire.

Je vais maintenant passer en revue les principales améliorations apportées aux programmes des anciens combattants ainsi que les principaux changements législatifs survenus depuis 1969. En février 1970, des modifications ont été apportées aux dispositions d'invalidité totale du contrat d'assurance-vie collective, avec l'accord du directeur de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants et l'Imperial Assurance Company of Canada, permettant à un plus grand nombre d'anciens combattants sérieusement handicapés de profiter du régime. Précédemment, une disposition prévoyant la suspension des primes advenant une période d'au moins six mois d'invalidité totale avait incité les assureurs à soustraire les intéressés du plan d'assurance-prêt. Depuis 1970, la prestation d'invalidité est facultative et nombre de ceux qui ne pouvaient être protégés le sont maintenant.

• (1220)

En mars 1971, une modification importante augmentait les pensions d'invalidité de 10 p. 100 et l'allocation aux anciens combattants de 15 p. 100. Elle prévoyait en outre une pension spéciale pour les anciens prisonniers de guerre des Japonais.

La nouvelle mesure législative créait également le Conseil de révision des pensions, organisme devant lequel les anciens combattants pouvaient faire appel s'ils n'étaient pas satisfaits de la décision d'un comité d'examen, et le Bureau de services juridiques des pensions, chargé d'aider quiconque demande ou touche des prestations en vertu de la Loi sur les pensions.

Il y eut également d'autres modifications. En mars 1972, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et la Loi sur les allocations de guerre pour les civils furent modifiées pour soustraire du revenu les augmentations selon le coût de la vie de la sécurité de la vieillesse et du supplément du revenu garanti.

En 1972 encore, les rajustements en fonction du coût de la vie des pensions et des allocations versées aux anciens combattants et aux personnes à leur charge prévoyaient le réexamen des pensions et allocations en septembre, chaque année, et le rajustement au début de l'année suivante en fonction de la hausse de l'indice des prix à la consommation au cours des 12 mois précédents.

En février 1973, des modifications au règlement sur le traitement des vétérans doublaient les allocations de déplacement et les taux prévus pour le logement des anciens combattants venant se soumettre à des examens ou des traitements médicaux. En 1973, une modification à la Loi sur les pensions relevait le taux de base de 24 p. 100 et, pour la première fois, fondait le taux de base sur le salaire moyen de cinq catégories de travailleurs non spécialisés de la Fonction publique. La modification établissait également une relation entre la pension de base et celle des personnes à charge, de sorte qu'à l'avenir les montants versés pour ces dernières soient rajustés en fonction des pourcentages fixés.

En octobre 1974, il y eut d'autres modifications. Jusque là, on ne versait aucune allocation pour les enfants à charge. On accorderait désormais $50 par mois, pour chaque enfant, moins le montant des allocations familiales reçues. L'allocation supplémentaire versée au nom de l'enfant d'un veuf ou d'une veuve ou l'allocation versée à un orphelin, pouvait continuer jusqu'à 25 ans si l'enfant poursuivait ses études.

En 1975, une nouvelle mesure prévoyait l'égalité de statut et de droit pour les pensionnés des deux sexes. A partir de cette date, les pensionnées auraient droit à une pension supplémentaire pour leur mari et leurs enfants. En 1976, nouvelle disposition prévoyant une indemnité selon une échelle mobile en fonction du temps où le pensionné avait été prisonnier de guerre des Allemands, des Italiens ou des Nord-Coréens. De plus, on améliorait l'indemnité pour ceux que avaient été prisonniers de guerre des Japonais.

Le 28 octobre 1976, on approuvait en principe le transfert du ministère des Affaires des anciens combattants et des organismes connexes d'Ottawa à Charlottetown. On estimait que ce déménagement se ferait sur une période de quatre ou cinq ans. Les organismes et les programmes visés étaient la Commission canadienne des pensions, le Conseil de révision des pensions, le Conseil des allocations aux anciens combattants, le Bureau de services juridiques des pensions et les services administratifs du ministère.

[*Français*]

Je sais que ce déménagement a causé beaucoup de remous et je demande si, aujourd'hui, l'histoire ne sera pas le bon juge et décidera que ce fut un changement, une relocalisation du ministère, pour le bien de tous les anciens combattants et de la Fonction publique.

[*Traduction*]

En janvier 1977, les prestations versées en vertu de la Loi sur les pensions, de la Loi sur les allocations aux anciens combattants, de la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre et de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils furent augmentées. Les pensions d'invalidité, ainsi que celles des veuves et des orphelins furent augmentées de 8.6 p. 100, conformément à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Il y a eu de nouvelles augmentations des prestations chaque année jusqu'en 1984. Il est inutile de citer toutes les modifications adoptées pour améliorer ces prestations versées aux anciens combattants canadiens.

[*Français*]

Monsieur le Président, comme mes collègues de cette Chambre peuvent s'en rendre compte, cet exposé sommaires reflète bien une révolution graduelle et une amélioration constante en ce qui a trait aux pensions, aux allocations et services aux anciens combattants, de même qu'aux épouses, aux survivants et dépendants.

Aujourd'hui, le projet de loi C-28 améliore encore davantage les conditions de vie de ces anciens combattants, fierté de la nation. Les huit amendements apportés sont des correctifs nécessaires afin de rendre un meilleur service dans l'obtention ou la révision des demandes formulées par les anciens combattants canadiens. Tous se sont plaints avec raison de délais interminables qu'ils avaient à subir par le Conseil de révision des pensions, dernière étape du processus des pensions.

Afin d'accélérer le bon fonctionnement du conseil de révision, quatre nouveaux commissaires, ou membres supplémentaires, seront désignés, ce qui devra, effectivement, diminuer les lenteurs déplorables qui s'étendaient parfois jusqu'à de huit à dix mois.

Une autre disposition du projet de loi prévoit que les comités d'examen peuvent être composés de deux ou trois commissaires au lieu d'en avoir obligatoirement trois, comme c'est présentement la situation, afin d'apporter une souplesse qui avantagerait l'audition de ces cas.

Une autre modification assurerait le même avantage aux survivants de pensionnés qui touchaient l'allocation pour soins ou l'allocation d'incapacité exceptionnelle ou les deux. On dit que 300 veuves ou quelques veufs bénéficieront de cet avantage.

Une autre modification importante aussi accordera le maintien de la pension d'invalidité selon le taux de personnes mariées pendant 12 mois après le décès d'un pensionné. Actuellement, la pension est ramenée au taux de personne seule, un mois seulement après le décès du pensionné. Je qualifierais ce changement, monsieur le Président, de mesure de compassion puisqu'il atteindra 6,000 veuves qui certainement vont profiter de ce changement.

Monsieur le Président, une mesure aussi très importante, à mon sens, c'est que l'on corrigera une situation fort injuste depuis des années pour les anciens combattants . . . car le pourcentage d'augmentation était fondé sur l'indice du coût de la vie. A noter que cette augmentation a souvent été inférieure au traitement accordé à l'ensemble de cinq catégories de fonctionnaires fédéraux non spécialisés. On peut dire à cet égard que cette différence pour 1984 se chiffrait à $611.

Grâce à ces nouveaux amendements à la loi, le taux de base de la pension sera désormais relevé automatiquement chaque année suivant l'indice des prix à la consommation ou suivant la rémunération moyenne de ces cinq catégories d'employés du gouvernement fédéral non spécialisés, selon le montant qui serait le plus avantageux. Anciennement, le taux de base de la pension était relevé automatiquement le 30 septembre à l'index du prix à la consommation pour les 12 derniers mois et l'ajustement se faisait le premier de l'An suivant, comme ce fut la situation, par exemple, cette année.

Aussi, par cette nouvelle législation, lorsqu'une décision sera partagée dans le jugement qui touche une demande de pension de la part d'anciens combattants, le bénéfice du doute sera donné aux anciens combattants et la décision rendue par la Commission sera toujours en faveur de l'ancien combattant.

• (1230)

[*Traduction*]

Enfin, la Commission canadienne des pensions est maintenant autorisée à payer les frais de déplacement d'un pensionné et de ses témoins aux audiences d'un comité d'examen. Cette disposition n'existe pas pour les audiences d'un comité d'évaluation. Toutefois, le projet de loi C-28 autorise la CCP à payer les frais engagés pour assister à ces audiences.

[*Français*]

Voilà, en somme, monsieur le Président, le contenu du projet de loi C-28. Je voudrais aussi, comme je l'ai dit au tout début de mes remarques, sensibiliser le ministre sur l'état de santé des anciens combattants qui ont été exposés aux cours des années 1950 aux radiations atomiques. Certains d'entre eux auraient subi des maladies graves contractées durant leurs années d'exposition aux rayonnements atomiques, soit à Chalk River, soit dans le désert du Nevada, soit dans les déserts de l'Australie.

J'espère que l'on se rendra à la demande de ces anciens combattants afin de leur faire subir des examens le plus tôt possible, pour que le cas échéant la Commission canadienne des pensions, à l'instar de leurs collègues les anciens combattants, leur accorde une pension ou une indemnité d'incapacité.

Avant de terminer, je voudrais également souligner les bienfaits du programme pour anciens combattants avançant en âge. C'est un programme dynamique qui permettra à de nombreux anciens combattants de continuer à vivre dans le confort du foyer familial plutôt que d'être isolés dans des foyers ou des maisons de repos. C'est un programme qui a été mis à l'essai et qui obtient, d'après les renseignements reçus, une très grande

faveur de la part de ceux qui en ont déjà bénéficié. Le programme est vaste et généreux, et j'espère que le ministère des Anciens combattants, de même que le ministre, fera tout en son pouvoir pour «publiciser» cet extraordinaire programme afin de promouvoir l'accès à tous ceux qui sont admissibles.

Permettez-moi, monsieur le Président, de féliciter aussi tous ceux qui de près ou de loin, toutes les organisations bénévoles ou autres qui se sont occupées du bien-être, de la santé, de donner des conseils depuis tellement d'années à nos anciens combattants qui méritent tellement de nous et qui, malheureusement, n'ont pas toujours été écoutés dans leurs revendications comme ils l'entendaient.

[*Traduction*]

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai déjà dit plus tôt aujourd'hui que mon parti, le Nouveau parti démocratique, voudrait que cette mesure ait franchi toutes les étapes à la Chambre d'ici 13 heures, si possible, et qu'elle soit ensuite renvoyée au Sénat.

Je ne parlerai pas longtemps, mais je tiens à féliciter le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) de nous avoir présenté ce projet de loi. Je dirais que le ministre a été trop modeste lorsqu'il a parlé de cette mesure. Je siège à la Chambre depuis 1980 et j'ai fait partie du comité des affaires des anciens combattants. Différents groupes comme l'Association des anciens combattants, la Légion canadienne et ainsi de suite sont venus témoigner devant ce comité pour expliquer qu'il fallait modifier la loi. C'est la première fois, depuis que je siège à ce comité, qu'un ministre a consulté a peu près tous les mémoires qui ont été présentés au comité en question.

Des voix: Bravo!

M. Young: Pour vous donner une idée de la modestie du ministre, monsieur le Président, certaines propositions remontent à 1919, notamment celle que le ministre a exposée à la Chambre à propos du montant de base des pensions. On atteindra enfin la parité avec le salaire moyen, après déductions, de certaines catégories de fonctionnaires. Cette proposition avait été présentée en 1972 par un comité mixte du gouvernement et d'organismes d'anciens combattants. Autre point très important: les calculs de la nouvelle formule établiront la parité avec les salaires en question à compter de septembre 1984 et les rajustement seront apportés le premier jour du deuxième mois après la sanction royale. Si nous tenons tant à faire adopter cette mesure aujourd'hui, c'est pour que les anciens combattants et les personnes à leur charge puissent en profiter le plus tôt possible.

Je pourrais aussi parler du projet de loi comme tel, mais je crois que le ministre nous a clairement fait part de ses intentions, sans compter que le représentant de l'opposition officielle, qui vient de parler, nous a dressé un historique passablement complet des pensions des anciens combattants et des différentes mesures léglistatives qu'on a adoptées pour eux au fil des ans. Je n'ai certes pas l'intention de revenir là-dessus.

Mais je dois quand même parler de certaines choses qui me préoccupent. J'espère ne pas trop prendre de temps. Le ministre sait qu'il peut compter sur moi pour rectifier certaines lacunes qui existent dans la loi actuelle. J'ai du mal à comprendre notamment que des anciens combattants, qui ont choisi de demeurer outre-mer, ne puissent se prévaloir de certaines dispositions de la loi. Aux termes de ce projet de loi, ils doivent pour cela revenir vivre au Canada pendant 12 mois. Ils auraient droit alors aux allocations de guerre. Bon nombre d'entre eux commencent à prendre de l'âge. Et beaucoup ont du mal à joindre les deux bouts, ont des familles à faire vivre, surtout au Royaume-Uni et aux États-Unis. Pour des raisons familiales ou autres, ces gens n'ont pas les moyens de venir passer 12 mois au Canada.

Je trouve cette situation aberrante et je sais que le ministre est de mon avis. Je voudrais qu'on modifie cette disposition de la loi. Ces anciens combattants ne sont pas nombreux et les allocations qu'on leur accorderait ne représentent pas de très grosses sommes, d'autant plus que ces gens ont risqué leur vie pour leur pays et qu'ils méritent un meilleur traitement.

On s'inquiète également beaucoup des anciens prisonniers du raid de Dieppe qui, dans bien des cas, ont subi de rudes épreuves suite à leur capture au cours de ce raid désastreux. Nous devrions leur donner la considération à laquelle ils ont droit.

La plupart des problèmes graves qui se posent en vertu de la loi sont résolus par cette mesure présentée par le ministre des Affaires des anciens combattants. Bon nombre de problèmes qui se sont posés dans le passé, et je n'ai pas l'intention d'en faire la liste pour le moment, ont été d'ordre administratif, suite aux attitudes adoptées par le ministère des Affaires des anciens combattants, et je ne dis pas cela méchamment. Outre les problèmes posés par la législation elle-même, il y a eu ceux découlant de l'interprétation et de l'application de la politique. Malheureusement, la politique a été appliquée de telle façon qu'elle a créé des difficultés indescriptibles à de nombreux anciens combattants et à leur famille. Je suis persuadé que la présente mesure, qui est novatrice, selon moi, permettra de résoudre bon nombre de ces problèmes administratifs.

Je remarque que dans ce projet de loi on prévoit que le ministre nommera des commissaires supplémentaires pour une période de six mois. Nous verrons comment cela fonctionne. Le ministre est disposé à examiner la question et si cela ne fonctionne pas, nous essaierons autre chose, afin d'obtenir des résultats encore meilleurs.

Cela met un terme à mes observations, monsieur le Président. Je félicite le ministre. Il sait que le comité des affaires des anciens combattants essaie de mettre de côté tout sectarisme. Tous les membres du comité ont à cœur l'intérêt de nos anciens combattants. Nous continuerons de travailler ensemble, je l'espère, dans l'intérêt de chacun d'entre nous.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: M. Hees, appuyé par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les pensions, soit lu pour la 2e fois et du consentement unanime, renvoyé au comité plénier. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

• (1240)

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.)

Le président: A l'ordre. La Chambre, formée en comité plénier, étudie le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les pensions. L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 1 est adopté.)

Sur l'article 2—

M. Gauthier: Monsieur le président, je voudrais poser une question au ministre, mais tout d'abord, je le remercie d'avoir présenté ce projet de loi et je tiens à lui dire que nous y souscrirons.

Certains militaires ont été, semble-t-il, exposés à des radiations au cours de certains essais effectués en Australie, à Chalk River, qui n'est pas très loin d'Ottawa et dans le désert du Nevada. Sauf erreur, le ministre a mentionné il y a quelque temps dans une allocution publique que ces personnes seraient examinées par du personnel médical du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et que s'il est prouvé qu'elles souffrent de séquelles de cette exposition aux radiations, elles pourraient être visées par la Loi sur les pensions. Le ministre a-t-il l'intention de présenter des amendements à cette fin sous peu? Ce pourrait peut-être être fait en comité. Pourrait-il également nous préciser si cette mesure s'appliquera avec effet rétroactif au 1er janvier 1985?

M. Hees: Monsieur le président, je suis heureux que le député ait posé cette question, car je me penche sur ce sujet depuis quelque temps déjà. Nous nous sommes mis en rapport avec le plus grand nombre d'anciens combattants possible. Nous essayons encore de rejoindre un plus grand nombre des anciens combattants qui ont été exposés à des radiations à Chalk River, dans le désert du Nevada ou dans le désert australien. Ces anciens combattants sont maintenant examinés par des médecins du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, dont le ministre a eu l'extrême gentillesse et générosité de bien vouloir se charger de ce travail pour moi. Ces anciens combattants sont donc examinés et, je le répète, si les médecins me présentent un rapport dans lequel il est démontré qu'ils souffrent d'une maladie grave qui pourrait résulter de leur exposition à des radiations, je recommanderai très fortement que l'on envisage sérieusement d'accorder une pension à ces anciens combattants. Je crois pouvoir garantir au député que si je fais une recommandation de ce genre, on y accordera beaucoup d'attention.

M. Gauthier: Je voudrais tout simplement continuer à questionner le ministre parce qu'il n'a pas répondu à ma dernière question. Est-ce qu'un tel amendement serait rétroactif au 1er janvier 1985 si on constatait effectivement que certaines personnes souffrent de maladies provoquées par des radiations?

M. Hees: Je ne crois pas que ce sera possible. Peut-être. Je n'y ai pas réfléchi beaucoup. Il faut d'abord voir si, au moment de l'examen, les médecins jugent qu'une maladie grave contractée pourrait—et j'insiste sur le terme «pourrait»—avoir été causée par des radiations. Nous donnons le bénéfice du doute à l'ancien combattant dans ce cas-là. Si le médecin dit qu'il n'est pas certain, mais que la maladie pourrait avoir été causée par des radiations, cela me suffira; je recommanderai avec insistance—les députés savent qu'une recommandation ministérielle a beaucoup de poids—d'envisager très sérieusement d'accorder une pension très généreuse à cet ancien combattant.

Je crois que c'est la façon la plus rapide de régler ce problème. Dès que nous aurons une telle indication, je ferai ma recommandation. Je garantis au député que ce cas sera étudié très rapidement. J'éprouve beaucoup de sympathie pour les personnes qui auraient pu contracter une maladie grave parce qu'elles se sont acquittées de cette façon de leurs fonctions militaires.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 3—*Cessation des paiements*

M. Shields: Monsieur le président, je tiens, moi aussi, à féliciter le ministre des Affaires des anciens combattants pour un projet de loi très progressiste, qui est certainement mûrement réfléchi. Non seulement il tient compte de ce que nos anciens combattants ont fait pour le pays, mais il s'occupe d'eux comme il se doit.

Je voudrais poser deux questions. Quand aura-t-on examiné toutes les demandes de pension en souffrance, d'après le ministre? Sauf erreur, il reste pas mal de demandes sur lesquelles il faut encore prendre une décision. Combien de temps faudra-t-il, d'après le ministre, pour terminer le travail?

M. Hees: Monsieur le président, j'espère bien que d'ici la fin de juin, c'est l'échéance que nous avons fixée, comme je l'ai dit à mes services, le nombre de demandes en souffrance sera réduit au minimum. Je certifie au député et au comité que le ministère travaille dur, et qu'il apporte plusieurs innovations pour activer les choses et pour réduire les pertes de temps qui survenaient dans ce contexte. Nous travaillons très dur pour le moment. J'ai fixé cette échéance. Elle est jugée raisonnable. D'ici la fin de juin, le nombre de demandes en souffrance dans tous les services du ministère doit être ramené à un niveau très raisonnable. Je vérifie très soigneusement auprès du ministère chaque fois que je vais à Charlottetown. Je suis certain que l'on aura réalisé d'énormes progrès d'ici cette échéance.

M. Shields: Je voudrais poser rapidement une autre question. N'étant pas parvenu à trouver dans le projet de loi les renseignements que je voulais avoir, je voudrais poser une question très précise au ministre. Une de mes électrices est veuve depuis peu, mais elle n'a jamais été mariée à l'ancien combattant décédé. Autrement dit, ils ont eu une union selon le droit commun. Sera-t-elle considérée comme une veuve dans toute l'acceptation du terme? Est-ce prévu dans le projet de loi où la décision est-elle laissée à la discrétion du ministre?

M. Hees: Elle est laissée à ma discrétion, et j'ai bien l'intention de considérer les personnes dans cette situation comme ayant ont été mariées au pensionné. Je les mettrais dans la même catégorie que les autres.

M. Foster: Monsieur le président, j'espérais poser ma question quand l'article 1 était à l'étude. Toutefois, je voudrais me joindre au porte-parole officiel pour féliciter le ministre des Affaires des anciens combattants d'avoir présenté une mesure si progressiste et qui offre tant d'avantages aux anciens combattants.

J'ai été vivement impressionné le 8 novembre dernier, lors de l'exposé économique. J'ai remarqué à ce moment-là que le ministre des Affaires des anciens combattants était le seul ministre qui souriait. Il faut le féliciter d'avoir réussi, en cette période défficile, à obtenir des fonds pour les anciens combattants, environ 22 millions de dollars, sauf erreur.

Songe-t-on à majorer le revenu que les anciens combattants peuvent toucher? Je crois qu'il y a un plafond. Selon les instances que j'ai reçues, il serait actuellement de $940 par mois. Certaines associations d'anciens combattants ont demandé que cette limite soit portée à $1,500 par mois. Cette question relève, je crois, de la Loi sur les allocations aux anciens combattants et de son règlement d'application. Le ministre y songe-t-il? Je lui ai écrit en décembre dernier à ce sujet. En élaborant un projet de loi aussi complexe aux conséquences aussi importantes pour l'avenir, qui ne prévoit pas seulement un montant minimum et une amélioration des allocations d'anciens combattants, mais un programme visant à régler les affaires en retard et à perfectionner les méthodes de la Commission des pensions du Canada, a-t-on songé à revoir les sommes maximums que les anciens combattants sont autorisés à toucher?

• (1250)

M. Hees: Monsieur le président, j'a étudié très sérieusement la lettre que le député m'a envoyée à ce sujet. C'est quelque chose que j'aimerais beaucoup faire dans l'avenir. Cependant, le député n'ignore pas qu'il nous faut de l'argent pour cela. Comme il a eu la bonté de le souligner, le ministère a été très bien traité sur ce plan. Quand nous pourrons compter sur des crédits plus importants, je peux assurer au député que nous étudierons cette question sérieusement.

(L'article est adopté.)

(Les articles 4 à 12 sont adoptés.)

Sur l'article 13—*Décision partagée*

M. Gauthier: A propos de l'article 13, je voudrais que le ministre confirme que la question sera tranchée en faveur de l'ancien combattant si les commissaires rendent une décision partagée. Ai-je raison de croire qu'il en sera ainsi?

M. Hees: Oui, monsieur le président, c'est exactement ce qui se passera. C'est un des facteurs essentiels dont on a tenu compte en rédigeant cet article. Non seulement le cas pourra être étudié beaucoup plus rapidement, mais le bénéfice du doute profitera toujours à l'ancien combattant. C'est un élément crucial dans notre nouvelle politique. Dans tous les cas, le pensionné aura le bénéfice du doute.

Lors de mon entrée en fonction, en discutant avec des représentants d'associations d'anciens combattants et des députés qui représentent des pensionnés, j'ai eu souvent l'impression que les personnes chargées d'étudier les demandes de pension des anciens combattants cherchaient le moyen de ne pas accorder de pension au demandeur. La situation a changé depuis lors. Nous cherchons au contraire, dans toute la mesure du possible, à accorder une pension au demandeur.

Tout le monde reconnaîtra sans doute que nous avons affaire à une catégorie de Canadiens très spéciaux. Ce sont bien sûr déjà des gens remarquables puisqu'ils sont Canadiens, mais en plus ils sont tous allés risquer leur vie outre-mer, d'où beaucoup ne sont pas revenus. Un grand nombre ont été blessés grièvement, mutilés, et n'ont pas une vie aussi facile que la majorité d'entre nous. Par conséquent, je pense que tous les députés désirent que nous fassions le maximum pour leur rendre la vie plus facile. Pour en avoir discuté avec un grand nombre de mes collègues, je sais que tous les députés appuient cette politique sans réserve.

J'en profite pour remercier les députés de permettre que ce projet de loi soit adopté très rapidement. Je tiens à féliciter les députés qui ont pris la parole cet après-midi. Je voudrais en particulier féliciter les critiques officiels du parti libéral et du Nouveau parti démocratique pour les paroles extrêmement gentilles qu'ils ont adressées à mon endroit. J'en suis très touché.

Depuis 35 ans que je siège à la Chambre, je n'ai jamais vu un projet de loi gouvernemental accueilli d'une manière aussi positive par les députés de l'opposition. Cela me semble presque trop beau pour être vrai. Je vais avoir l'impression d'être au paradis pendant un certain temps et je voudrais remercier tous les députés de cet état de choses.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Je voudrais simplement rendre le ministre encore plus heureux. Comme il le sait, c'est aujourd'hui la Saint-Valentin et nous avons pensé que ce qui se passe aujourd'hui lui ferait plaisir.

M. Mantha: Monsieur le président, je tiens à féliciter le ministre des Affaires des anciens combattants pour la façon dont il a présenté le projet de loi et le fait adopter. Je voudrais aussi remercier le ministre de s'être occupé d'un cas que je lui avais soumis et qui était en suspens depuis 1976. L'homme en question subit une intervention chirurgicale aujourd'hui. Je tiens à remercier le ministre des Affaires des anciens combattants de son aide et d'avoir accordé la pension à cette personne.

(L'article est adopté.)

(Les articles 14 à 16 sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre que je dise qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

TOUS LES CANADIENS DEVRAIENT AVOIR DES CHANCES ÉGALES D'AMÉLIORER LEUR CONDITION ÉCONOMIQUE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): En juin dernier, monsieur le Président, dans le cadre d'un important discours qu'il prononçait à l'occasion de la conférence multiculturelle de son parti, le premier ministre (M. Mulroney) a défini les cinq points de sa politique multiculturelle pour le Canada. Il a dit notamment que tous les Canadiens devraient avoir des chances égales d'améliorer leur condition économique.

Le mois prochain, le gouvernement sera l'hôte d'une conférence économique nationale à l'occasion de laquelle des représentants de tous les secteurs pourront faire état de leurs objectifs économiques. En dépit des assurances réitérées, le Conseil ethnoculturel canadien, seul organisme national à représenter les différentes ethnies, n'y a pas été invité. Pourtant, il demande depuis des mois au gouvernement l'autorisation d'y envoyer un représentant. L'année dernière, j'ai écrit au ministre des Finances (M. Wilson) et au ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Murta) à ce sujet et jusqu'à maintenant mes instances sont demeurées vaines.

Le gouvernement devrait enfin avoir le courage et l'honnêteté de donner suite à ses promesses et de passer aux actes. Les dirigeants et les membres des associations ethnoculturelles commencent vraiment à en avoir plein le dos des creuses litanies du gouvernement actuel.

Le Conseil ethnoculturel canadien mérite vraiment de participer à cette conférence, et j'exhorte le gouvernement à faire en sorte dès maintenant qu'il apporte sa participation et sa contribution. En refusant à cet organisme le privilège de participer à cette conférence, le gouvernement ferait fi d'un aspect important de la réalité canadienne.

* * *

LES AFFAIRES SOCIALES

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA PLANIFICATION FAMILIALE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, il faut mettre fin à l'hystérie entourant la question de l'accès à l'avortement. Il est temps que le gouvernement appuie une saine planification familiale pour que soient évitées les grossesses non désirées, qu'il ne soit plus nécessaire de prendre des décisions pénibles en matière d'avortement et que les femmes aient des possibilités de choix.

La Fédération canadienne de la planification familiale fournit des renseignements sur la planification familiale et les méthodes de contraception sûres, une question qui intéresse de plus en plus les femmes. Elle offre des programmes d'éducation sexuelle et d'orientation. Elle accorde son aide aux familles aussi bien qu'aux personnes. Son but est d'encourager la planification familiale pour que les enfants qui naissent soient désirés et aimés et que les parents soient en mesure de leur donner ce dont ils ont besoin. Elle aide les jeunes à comprendre leur sexualité et la nécessité d'éviter des grossesses non voulues.

Les femmes enceintes peuvent y obtenir les renseignements et l'appui dont elles ont besoin pour prendre la décision qui leur convient le mieux à elles et aux membres de leur famille. La Fédération oriente les adolescentes qui sont mères vers des groupes de soutien pour fins de scolarité et de logement ou renvoie à un médecin la jeune fille qui décide de ne pas avoir son enfant pour discuter d'un avortement médical légal et sûr.

Nous prions le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) de contribuer au financement de la Fédération canadienne de la planification familiale et d'encourager la recherche en matière de méthodes anticonceptionnelles sûres. Il ne devrait pas y avoir de grossesses non voulues. Les femmes ne devraient pas faire les frais des mouvements qui descendent dans la rue.

* * *

[*Français*]

LES SPORTS

VŒUX DE SUCCÈS À GAÉTAN BOUCHER À L'OCCASION DU CHAMPIONNAT MONDIAL DE PATINAGE DE VITESSE À HEERENVEEN EN HOLLANDE

M. Richard Grisé (Chambly): Monsieur le Président, il y a maintenant un an, lors des derniers Jeux olympiques d'hiver, le Canada voyait son premier triple médaillé olympique consacré. Cet événement unique a rejailli sur toute la population canadienne et, plus particulièrement, sur nos athlètes et nos futurs athlètes. Un autre aspect tout aussi positif qu'a engendré cet exploit est sans contredit l'implication de l'entreprise privée à subventionner l'entraînement de nos athlètes canadiens. Oui, monsieur le Président, grâce à l'initiative de l'entreprise privée, comme par exemple le Bureau laitier du Canada, notre élite sportive peut continuer de s'entraîner et être en mesure de représenter dignement le Canada dans des compétitions de niveau international.

A cet effet, monsieur le Président, j'invite la population canadienne à se joindre au Bureau laitier du Canada, à la population de la circonscription de Chambly et à tous les députés de cette Chambre pour offrir nos meilleurs vœux de succès à notre athlète, Gaétan Boucher, qui, les 23 et 24 février, participera au championnat mondial de patinage de vitesse à Heerenveen en Hollande.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LA CITOYENNETÉ

LES CANADIENS D'ORIGINE ALLEMANDE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, le gouvernement se doit d'assurer au monde civilisé que le Canada n'accorde pas refuge aux criminels de guerre mais il lui faut par ailleurs se garder, en recherchant ces criminels de guerre, de laisser entendre que les Canadiens d'origine allemande qui ont combattu sous les drapeaux de leur pays pendant la Première et la Seconde guerres mondiales sont bel et bien des criminels de guerre. Nous devons rendre hommage à ces citoyens qui ont grandement contribué à développer la puissance et la force de caractère du Canada, et à accroître sa compétence.

Malheureusement, dans les efforts qu'il fait pour montrer au monde entier que nous n'abritons pas de criminels de guerre, le gouvernement a pu donner à certains l'impression qu'il veut s'en prendre aux Allemands. Il faut éviter cela à tout prix. Les guerres ont toujours été des tragédies. Les familles et les particuliers qui les ont subies en portent des marques indélibiles. Toutefois, les enquêtes ne doivent pas servir de prétexte pour attiser les préjugés raciaux, ranimer d'anciennes animosités ou régler de vieux comptes.

Ces vieux comptes devraient être enterrés depuis longtemps. Ici c'est le Canada, un pays neuf où l'on est exonéré des dettes contractées sur le vieux continent. Bien qu'il faille dépister les criminels de guerre, la justice n'a rien à gagner en faisant revivre les souvenirs de la torture, de l'injustice et de l'amertume passée.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT DES CÉRÉALES FOURRAGÈRES VERS LES MARITIMES

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai eu hier une réunion avec le conseil des agriculteurs des Maritimes pour discuter d'une grave question concernant les éleveurs de bétail des provinces maritimes. Depuis 1940, l'élevage du porc et l'engraissement de bestiaux a plus que doublé. Malheureusement, à la suite du programme d'aide au transport des céréales fourragères, qui a été établi en 1941 et en vertu duquel le coût du transport du grain entre la Tête-des-lacs et l'est du Canada est payé à 90 p. 100, il n'y a eu que peu ou pas de recherche, de progrès technique ou d'intérêt pour la production de grain dans les trois provinces.

Entre 1967 et 1976, on a laissé le niveau de l'aide au transport des céréales fourragères fléchir à 59 p. 100 des coûts de transport. En 1976, la région visée par la péréquation a été déplacée jusqu'à Montréal, ce qui a affaibli la position des provinces maritimes.

Le conseil des agriculteurs des Maritimes a mis au point une proposition de péréquation du coût des aliments pour animaux qui, selon lui, sera d'un grand secours aux producteurs d'aliments pour animaux, de même qu'aux éleveurs de troupeaux laitiers, de bovins et de porcs. Il sollicite du gouvernement une aide d'urgence à court terme afin de sauver l'élevage de bétail et de rendre les Maritimes autosuffisantes en matière de production de plantes et céréales fourragères.

Les agriculteurs des provinces maritimes ne veulent pas de subventions. ¢Ils ne veulent pas non plus être traités comme des citoyens de deuxième ordre. Ils ont besoin de cette aide financière pour traverser cette période extrêmement difficile. J'espère que tous les députés de cette région vont accorder leur appui au conseil des agriculteurs des Maritimes.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—LA RENCONTRE ENTRE LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL ET M. HATFIELD

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) aurait déclaré hier que l'ancien ministre de la Défense nationale avait simplement commis une erreur de jugement, ce qui ne l'empêchait nullement de pouvoir remplir ses fonctions ministérielles.

Sans contester la probité du solliciteur général (M. MacKay), nous sommes d'avis que lui aussi a commis une grave erreur de jugement. La principale différence entre les deux est qu'il a commis cette erreur dans l'exercice de ses fonctions. S'entretenir avec une personne qui fait l'objet d'une enquête de la Gendarmerie royale avant la fin de cette enquête en vue d'entendre le point de vue de cette personne était à notre avis une erreur de jugement aussi grave que celle commise par l'ancien ministre de la Défense nationale. Nous voudrions savoir pourquoi il y a deux poids, deux mesures.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LE TOURISME

LA STATION TOURISTIQUE DU MONT-TREMBLANT

M. Fernand Ladouceur (Labelle): Monsieur le Président, j'aimerais porter à l'attention de cette Chambre un dossier fort controversé pour la population de la circonscription de Labelle. Il s'agit, en l'occurrence, du dossier de la station touristique du Mont-Tremblant, dossier qui au fil des années devient très lourd de conséquences pour une population qui tire une grande partie de ses revenus du produit touristique.

Monsieur le Président, je crois que la renommée du Mont-Tremblant, en tant que zone touristique d'envergure internationale, n'est plus à faire, et c'est en ce sens que plusieurs citoyens et citoyennes de la région, conscients de cet avantage et désireux de le conserver, se sont impliqués plus avant dans la perspective d'une reprise en main de leur économie et dans une démonstration d'un esprit d'«entrepreneurship» qui est tout à leur avantage.

Monsieur le Président, nous, résidants de la circonscription de Labelle, sommes confiants que notre gouvernement, par son ouverture et son orientation présentes, par sa volonté de coopération et de collaboration à tous les niveaux, en viendra à dénouer cet imbroglio à la fois juridique et administratif, donnant à la population de cette région tout l'appui qu'elle mérite.

Monsieur le Président, il est d'ores et déjà assuré que, grâce à l'action concertée des divers ministères impliqués tant au niveau fédéral que provincial, et à partir de l'esprit et de la lettre de l'entente-cadre de développement et de l'entente auxiliaire afférente au tourisme, le dossier du Mont-Tremblant sera mené à bon port et les ¢résidants de ma circonscription seront fiers du choix qu'ils ont fait le 4 septembre dernier.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA NÉCESSITÉ D'AUGMENTER LES MESURES DE SÉCURITÉ

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga-Maisonneuve): Monsieur le Président, suite à l'incident disgracieux qui a secoué la Chambre avant-hier, je ne vous cache pas ma consternation et mon étonnement au sujet de la facilité avec laquelle quiconque peut entrer à peu près n'importe quoi en cette enceinte. Au lieu de ce que cette dame a lancé sur le parquet de cette Chambre, on pourrait bien, un jour, avoir droit à d'autres produits qui seraient dangereux et qui menaceraient la vie de tous les occupants. On me dira que nous avons un certain dispositif de sécurité qui permet, bien sûr, d'intercepter, au moyen d'un appareil électronique, l'individu qui tenterait de simuler une arme à feu avant d'entrer à la Chambre, mais on ne saurait l'arrêter s'il entrait à la course avec son arme à la main. Vous aurez remarqué, monsieur le Président, que les portes qui donnent accès, soit l'entrée principale du bas, les entrées par les anti-chambres et les entrées aux tribunes pour le public ne sont pas verrouillées et ne fonctionnent pas par un dispositif électronique. L'accès est donc trop facile.

Pourquoi n'aurions-nous pas un tel dispositif de protection? Pourquoi, de plus, n'aurions-nous pas une cloison, une paroi de verre qui, apparemment, existerait sur le marché? Les agents du service de l'ordre qui, il faut le reconnaître, nous accordent un dévouement exceptionnel et bienveillant: ils auraient des recommandations à nous formuler.

Ainsi, monsieur le Président, reconnaissons que nous vivons à une époque où partout dans le monde il y a escalade de terrorisme.

M. le Président: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est maintenant écoulé.

* * *

L'EMPLOI

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DES RÉACTIONS RELATIVES AU PROGRAMME «DÉFI '85»

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, dans le journal *Le Droit* du 7 février on peut lire: «Défi '85 n'emballe guère les étudiants». La Fédération canadienne des étudiants insiste sur le fait qu'elle ne pense pas que ce programme sera si extraordinaire pour les étudiants canadiens. Dans le quotidien *The Gazette* du 11 février on lit:

Article 21 du Règlement

«Industry can't promised 10,000 jobs for students», pour apprendre, à la lecture de l'article, que les «officiels» d'au moins huit grandes sociétés ne peuvent pas garantir leur part des 10,000 emplois annoncés par le ministre. Finalement, le président du Syndicat de l'emploi et de l'immigration du Canada nous envoie un communiqué daté du 12 février où il brosse un tableau de la situation, et je cite: «Le nouveau programme Défi '85 s'adresse aux étudiants qui, grâce à leurs études, ont acquis des aptitudes pour des carrières qui sont en demande. C'est dire que les étudiants qui ne possèdent pas ces aptitudes et cette formation sont susceptibles d'être en chômage une fois de plus cet été. Il semble mal avisé d'aider à trouver du travail à ceux qui en ont moins besoin alors que ceux qui en ont le plus besoin sont laissés de côté.» Il continue en disant: «Cet été, il y a des productivités canadiennes qui seront peut-être privées de services pour les handicapés, les personnes âgées et les enfants de familles à faible revenu.»

Monsieur le Président, je demande au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) d'expliquer à la Chambre ces diverses réactions face à son programme Défi '85.

* * *

L'EMPLOI

ON DEMANDE AUX CITOYENS DE JONQUIÈRE DE RELEVER LE DÉFI QUE REPRÉSENTE LE PROGRAMME «DÉFI '85»

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, l'intervention que je fais aujourd'hui en cette Chambre, je la fais pour mes électeurs de la circonscription de Jonquière et c'est à eux, monsieur le Président, que je désire m'adresser de façon précise aujourd'hui.

Je demande à mes électeurs, à nos hommes et femmes d'affaires, aux dirigeants de la grande entreprise, et je pense entre autres à l'Alcan et aux industries de pâtes et papiers, à vous, étudiants et étudiantes, de relever le défi que notre gouvernement vous lance. Je fais référence au programme Défi '85 qui permettra de créer 95,000 emplois pour les étudiants à travers le pays.

Eh bien, monsieur le Président, je souhaite que ma circonscription bénéficie largement des sommes qui sont disponibles dans cette enveloppe budgétaire de 205 millions. Il n'y a pas un jour où je ne défends pas les intérêts de ma circonscription, où je ne cesse de me battre pour que la circonscription de Jonquière ait sa juste part des divers programmes avancés par l'État. Mais cette fois-ci, c'est à vous citoyens de la circonscription de Jonquière de relever le défi! C'est à vous les hommes d'affaires, les municipalités, les étudiants, les organismes sans but lucratif, oui, c'est à vous de relever le défi! L'enveloppe budgétaire est là. Elle est disponible pour toutes les régions. Si vous ne relevez pas le défi, l'argent ira ailleurs.

Si Jonquière a obtenu des records de chômage, je vous demande que Jonquière ait le record de demandes d'emploi cet été pour donner du travail à nos étudiants.

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'ACCORD SIGNÉ PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET TERRE-NEUVE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, dans l'Accord atlantique qui a été signé récemment par le gouvernement fédéral et le gouvernement de Terre-Neuve on lit à l'article 54: «Les hydrocarbures seront mis à la disposition de Terre-Neuve et du Labrador, selon des modalités commerciales, pour répondre aux besoins en charges d'alimentation des installations industrielles existantes le jour de la proclamation de la loi mettant en œuvre le présent accord. La disponibilité de charges d'alimentation est assurée aussi pour les nouvelles installations industrielles à Terre-Neuve et au Labrador» . . .

. . . à condition que ces charges d'alimentation soient excédentaires par rapport aux charges nécessaires pour répondre à la demande de la capacité industrielle existante à l'heure actuelle dans l'est du Canada.

En d'autres mots, Petromont, à Montréal, n'a pas à s'inquiéter. Le Québec n'a pas de problème pour ses raffineries et son industrie pétrochimique sous-utilisées, pas plus que le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Par ailleurs, aux termes de cet article de ce genre d'industries ne pourra pas être construit à Terre-Neuve pour utiliser le pétrole extrait au large.

Une voix: C'est honteux.

M. Baker: C'est une exploitation des Terre-Neuviens et une capitulation de la part des deux gouvernements. Lorsque la mesure législative sera présentée à la Chambre, j'invite fortement le gouvernement à modifier l'article 54 de l'accord.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—LA RENCONTRE ENTRE LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL ET M. HATFIELD

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Étant donné que le premier ministre a déclaré hier qu'il avait dû demander ou accepter la démission de l'ancien ministre de la Défense nationale à cause d'un manque de jugement momentané, le vice-premier ministre ne croit-il pas que le solliciteur général a fait preuve, à tout le moins, d'un manque de jugement momentané lorsqu'il a eu une réunion secrète avec M. Hatfield, non pas dans son bureau, mais dans une chambre d'hôtel en présence d'un avocat qui n'était pas à l'emploi du ministère? Le vice-premier ministre ne reconnaîtra-t-il pas que le premier ministre applique un code d'éthique à l'ancien ministre de la Défense nationale et un autre au solliciteur général qui lui a fait don de son siège dans Central Nova il y a un an et demi?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je m'offusque des insinuations glissées par le député à la fin de sa question. Cela n'est pas digne de lui. Je m'offusque également de voir que le député a déformé les observations formulées par le premier ministre en réponse à la question d'un journaliste. J'ai une transcription de cet échange où le journaliste a posé la question suivante: «Le premier ministre croit-il convenable de la part d'un ministre de se trouver dans un bar qui a une telle réputation?» Ce à quoi le premier ministre a répondu et je cite:

Comme je l'ai dit hier, lorsqu'on se trouve dans un pays étranger et qu'on n'est jamais allé dans cet endroit, c'est probablement une erreur de jugement . . .

Cette partie de la réponse a trait à l'endroit où est situé l'établissement. Il a ajouté:

. . . que vous ou moi ou tout être humain imparfait pourrait commettre.

C'était là la réponse qu'a donnée le premier ministre lorsqu'on lui a demandé s'il convenait à un ministre de se trouver dans un tel endroit.

[*Français*]

ON DEMANDE SI UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SERA CRÉÉE AU SUJET DES ACCUSATIONS DE M. HATFIELD RELATIVEMENT À LA GRC

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au vice-premier ministre.

A la lumière de l'incroyable requête formulée à deux reprises par M. Dalton Camp hier pour une enquête publique et indépendante, et à la lumière de l'accusation extrêmement sérieuse de la part de M. Hatfield voulant que la GRC ait agi illégalement pour avoir sa tête, est-ce que le gouvernement a l'intention d'accéder finalement à la requête des deux partis de l'opposition, à la requête de nombreux journaux à travers le Canada et à la requête de M. Dalton Camp de créer une commission d'enquête publique pour confirmer les affirmations de M. Hatfield et blâmer la GRC ou pour «blanchir» la GRC et répudier les sérieuses accusations de M. Hatfield?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, il s'agit là encore d'une déformation des faits dont nos vis-à-vis ont pris habitude, j'en ai bien peur, ce qui n'est pas surprenant, bien entendu. J'ai regardé la conférence de presse du premier ministre Hatfield hier et si je ne m'abuse il n'a jamais porté d'accusation directe—ou indirecte d'ailleurs—relativement à la conduite de la GRC.

• (1420)

En ce qui a trait à la tenue d'une enquête judiciaire, mon collègue, le ministre de la Justice, a répondu à cette question hier. Je n'ai pas à faire lecture de sa réponse qui est fort complète, mais il suffit de consulter la page 2305 du hansard pour la trouver. Comme le député le sait, la GRC procède maintenant à une enquête interne au sujet de tous les aspects de la procédure suivie dans cette affaire. Lorsque cette enquête sera terminée, ses résultats seront examinés et l'on pourra alors peut-être répondre à des questions.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au solliciteur général. Si le gouvernement ne tient pas pour le moment à tenir une enquête publique, le solliciteur général, imitant en cela la conduite de son collègue de la Nouvelle-Écosse, l'ex-ministre de la Défense nationale, va-t-il soit réclamer lui-même la tenue d'une enquête publique en vue de faire reconnaître le bien-fondé de

son propre jugement, soit démissionner, ainsi que l'honneur le lui commande?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): J'aimerais rappeler à mon collègue le député de Saint-Maurice que, comme le vice-premier ministre vient de le dire, cette affaire fait l'objet présentement d'un examen approfondi. Si j'ai rencontré le premier ministre Hatfield, c'est que j'ai jugé qu'il y avait lieu d'écouter ce qu'il avait à dire.

M. Frith: Vous êtes le seul à penser ainsi.

M. MacKay: Si le député ne comprend pas que les circonstances sont différentes, je crains de ne pouvoir l'y aider.

* * *

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

LA DÉMISSION DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je voudrais interroger le vice-premier ministre au sujet de la démission du ministre de la Défense nationale. Mardi, le premier ministre et hier, le premier ministre suppléant ont déclaré à la Chambre que tous les faits relatifs à la question de sécurité nationale avaient été dûment examinés. Comment le premier ministre peut-il soutenir qu'une enquête approfondie a été menée, alors que nous apprenons dans les journaux d'aujourd'hui que les personnes qui se trouvaient dans le cabaret en question n'ont jamais été interrogées, que le commandant de la base militaire de Lahr n'était pas au courant de l'enquête, et que les représentants de l'OTAN nient avoir jamais été consultés?

M. Hnatyshyn: Je parie que vous connaissez toutes les personnes dans cette boîte de nuit; vous auriez pu les interroger vous-même.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président . . .

Une voix: Fort amusant, Ray.

M. Hnatyshyn: Vous êtes une bande de farfelus.

M. Nielsen: . . . pour répondre à la question plutôt vague du député, je ne vois pas d'incohérence entre la déclaration du premier ministre selon laquelle il a ordonné la tenue d'une enquête très approfondie sur les questions concernant la sécurité dans cette affaire. En fait, c'était là son principal souci, et je tiens à assurer à la Chambre que le premier ministre a effectivement ordonné, comme il nous l'a dit, la tenue d'enquêtes très approfondies et qu'il en a fait vérifier plus d'une fois les conclusions. Le rapport final a été présenté à midi hier, comme l'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Hopkins: Monsieur le Président, je tiendrai pas compte des propos grossiers du leader du gouvernement à la Chambre.

M. Rossi: C'est vous, le dindon de la farce.

M. Hopkins: Ce sont là les nouvelles règles de savoir-vivre à la Chambre.

LA DÉMISSION D'UN CONSEILLER DU MINISTRE

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je m'étonne que l'État canadien puisse entreprendre des enquêtes internationales sans la collaboration de ses alliés. Le vice-premier ministre peut-il dire à la Chambre si la démission notoire de M. Duncan Edmonds, principal conseiller de l'ancien ministre de la Défense, le 18 janvier dernier, et son départ le jour même pour le Sud avaient quelque rapport avec les allégations du *Citizen* d'Ottawa et la démission ultérieure du ministre?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Non, monsieur.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—LA RENCONTRE ENTRE LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL ET M. HATFIELD

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Aujourd'hui, le premier ministre du Nouveau-Brunswick a donné, pour la première fois, des renseignements concernant l'entretien qu'il a eu avec le solliciteur général. Ce dernier peut-il confirmer que le premier ministre lui a demandé de faire accélérer l'enquête de la GRC? Peut-il surtout confirmer qu'il a invité le premier ministre du Nouveau-Brunswick à le rencontrer chez lui, même s'il a déclaré que cet entretien devait avoir lieu en terrain neutre?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Je peux répondre au député que le premier ministre du Nouveau-Brunswick a mauvaise mémoire s'il dit que je l'ai l'invité chez moi. Je peux toutefois confirmer qu'il voulait que je le rencontre de toute urgence pour discuter avec lui de certaines pratiques et procédures qui l'inquiétaient. Je n'ai rien d'autre à dire au sujet de cette conversation, si ce n'est que je la considère toujours comme confidentielle.

M. Robinson: Monsieur le Président, elle était peut-être confidentielle, mais cette entrevue était certainement déplacée, dans les circonstances.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Étant donné que le premier ministre a reconnu l'erreur de jugement commise, qu'il semble y avoir, pour le moins, divergence d'opinions entre le premier ministre du Nouveau-Brunswick et le solliciteur général et que cette erreur de jugement ne doit pas se répéter, le vice-premier ministre ne pense-t-il pas que le solliciteur général devrait démissionner, du moins en attendant qu'il y ait enquête?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Non, monsieur, je ne le pense pas . . .

M. Waddell: Alors pourquoi Coates a-t-il démissionné?

M. Nielsen: . . . en général. Le député aura l'occasion de poser cette question à laquelle je me ferai un plaisir de répondre.

En ce qui concerne cette question, je demanderais au député de se reporter aux réponses que le premier ministre a données le 12 février, aux pages 2260 et 2261 du hansard.

ON DEMANDE DE QUOI IL A ÉTÉ QUESTION À LA RÉUNION

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Comme vous le savez, celui-ci a catégoriquement refusé de révéler les détails de la réunion secrète qui s'est déroulée au Château Laurier et il a soutenu fermement que cette réunion était normale et tout à fait dans les règles. On est obligé d'en conclure que le solliciteur général dissimule quelque chose et s'accroche simplement à son poste.

Un conseiller et ami intime du premier ministre Hatfield, M. Dalton Camp, et M. Hatfield lui-même ont donné des précisions sur cette réunion.

Des voix: La question!

M. Nunziata: En fait, M. Hatfield a même déclaré que le solliciteur général devrait donner des précisions sur cette réunion. Le solliciteur général va-t-il enfin se décider à agir honnêtement envers les Canadiens et la Chambre en disant exactement de quoi il a été question lors de cette réunion, et va-t-il aussi avoir le courage d'admettre qu'il a eu tort d'accepter cette rencontre?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député de York-Sud-Weston me demande de me comporter d'une manière honorable. N'oublions pas que c'est lui qui a obtenu des renseignements confidentiels . . .

Des voix: Démissionnez.

M. MacKay: C'est lui qui a obtenu des renseignements confidentiels du ministère de la Justice, documents qui ne pourraient pas être utilisés devant un tribunal pour des questions de procédure bien évidentes. Il s'est pourtant permis de s'en servir à la Chambre des communes et de trahir sa source par la même occasion. Je pense que quelqu'un parmi les députés d'en face devrait expliquer au député que ce n'est pas un comportement acceptable dans notre pays.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Il me demande d'agir de façon honorable et équitable. Je suppose qu'il a fait des études de droit, bien que la façon dont il s'est servi hier des déclarations sous serment m'amène à en douter. Quoi qu'il en soit, il ferait bien de ne pas oublier le vieux dicton juridique selon lequel celui qui demande justice doit avoir les mains propres. Ce n'est sûrement pas son cas dans cette affaire.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je n'ai sûrement pas installé des dispositifs d'écoute électronique dans mon bureau. Ce ne sont pas des insultes mais des réponses que veulent les Canadiens.

LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK AU SUJET DE LA GRC

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, le premier ministre Hatfield a fait des insinuations extrêmement graves au sujet du comportement de la GRC. En fait, il a accusé la GRC de participer à un complot dont le but serait de lui faire perdre le pouvoir. Le ministre de la Justice suppléant du Nouveau-Brunswick a laissé entendre que l'un des objectifs de la GRC était la chute du gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick. Le solliciteur général a-t-il l'intention de rester les bras croisés alors que le premier ministre et le ministre de la Justice suppléant du Nouveau-Brunswick mettent en cause l'intégrité et la réputation de la GRC? Dans le cas contraire, le solliciteur général va-t-il défendre la GRC et veiller à protéger son intégrité en demandant une enquête judiciaire afin de défendre sa réputation et celle de la GRC?

• (1430)

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Je constate, monsieur le Président, que le député est aussi illogique que d'habitude. D'un côté, il me demande d'intervenir et, de l'autre, il me reproche d'avoir été trop actif.

Je peux assurer au député et à la Chambre que la GRC s'est acquis une réputation exemplaire depuis des décennies. Ce corps policier inspire une grande confiance. La GRC elle-même a demandé une enquête interne. Cette enquête, promise au mois de novembre, a déjà débuté. Si l'on arrive à la conclusion qu'il y a lieu de modifier les méthodes et les habitudes de la GRC, des changements seront annoncés en temps utile.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE NIVEAU DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question, qui porte sur un sujet différent, s'adresse au vice-premier ministre. Les taux d'intérêt ont encore augmenté aujourd'hui. Je me souviens qu'il y a quelques mois, le vice-premier ministre était le leader parlementaire de l'opposition officielle. A l'époque, l'opposition officielle se prétendait opposée à la politique libérale qui consistait à laisser augmenter les taux d'intérêt. Le vice-premier ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement suit aujourd'hui exactement la même politique que le gouvernement libéral précédent, puisque les taux d'intérêt élevés sont à l'ordre du jour?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le leader parlementaire sait certainement que les taux d'intérêt reflètent les transactions des marchés de change. La politique monétaire a joué un rôle modérateur sur le marché des taux d'intérêt. Nous suivons une politique de sage gestion financière.

M. Deans: Monsieur le Président, je suis convaincu que vous vous souvenez d'avoir entendu l'ancien ministre des Finances du gouvernement libéral donner la même réponse.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): La ministre peut-elle nous dire pourquoi le gouvernement ne peut pas élaborer une série de directives conformes aux opinions exprimées par le premier ministre selon lesquelles, s'il a à choisir entre les taux d'intérêt élevés et la dévaluation du dollar, il optera plutôt pour la deuxième solution?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, notre politique de gestion financière serait beaucoup plus facile sans l'obstruction de l'autre endroit.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Monsieur le Président, je tiens à vous assurer que nous n'avons jamais nommé personne au Sénat.

M. Hnatyshyn: Et vous ne le ferez jamais.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE REMPLACER LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Même si je compatis avec le gouvernement en l'occurrence, je voudrais poser une autre question à la ministre suppléante ou la secrétaire d'État chargée des Finances quel que soit sont titre. Je vous reconnais, mais je ne me souviens plus de votre titre.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: C'est honteux.

M. Deans: Ne soyez pas stupides.

Je voudrais demander à la ministre qui répond pour le gouvernement combien de Canadiens devront perdre leur maison, leur exploitation agricole ou leur petite entreprise, avant que le gouvernement se décide à adopter la politique dont il se faisait le champion et à prendre les mesures nécessaires pour licencier le gouverneur de la Banque du Canada et le remplacer par une personne qui se préoccupe des Canadiens?

Des voix: Bravo!

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les Canadiens savent très bien que la politique du gouvernement vise à leur permettre non seulement de continuer à être propriétaires, mais aussi de pouvoir acheter une maison et avoir un emploi. C'est l'objectif que poursuit le gouvernement et le député le sait, je pense.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi poser une question à la ministre d'État aux Finances au sujet des taux d'intérêt. Comme nous le savons, les taux d'intérêt ont encore grimpé aujourd'hui et cette hausse a été plus forte au cours des deux dernières semaines que durant les douze derniers mois. Cela contribue à déstabiliser grandement le marché.

Il est également inquiétant qu'à la conférence de Regina, le gouvernement fédéral n'ait absolument aucune politique en matière de taux d'intérêt à présenter aux premiers ministres provinciaux. La ministre d'État aux Finances peut-elle nous dire si le gouvernement fédéral entend présenter sous peu une politique claire en ce qui concerne la tendance à la hausse des taux d'intérêt à l'heure actuelle au Canada?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les taux d'intérêt sont encore de beaucoup inférieurs à ce qu'ils étaient lorsque l'autre parti était au pouvoir. Nous nous sommes très fermement engagés à faire baisser les taux d'intérêt. Au cours des premiers mois, les taux d'intérêt ont baissé et ils baisseront encore.

LA QUESTION DES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je crois que la Chambre mérite que la ministre d'État aux Finances corrige son assertion. A l'époque de la dernière conférence des premiers ministres sur l'économie, les taux d'intérêt réels étaient de 4.5 p. 100. Ils se situent aujourd'hui à 7 p. 100. Voilà les faits. Cela explique le faible niveau des investissements.

Le gouvernement a renié la position qu'il avait prise au cours de la campagne électorale. Quand exposera-t-il sa politique afin que les investisseurs et le monde financier sachent à quoi s'en tenir sur la position du gouvernement en ce qui a trait à l'épineuse question des taux d'intérêt?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la position du gouvernement en matière de taux d'intérêt est très claire. Nous travaillons avec acharnement à réduire le déficit accumulé pendant les années de pouvoir libéral afin de faire baisser les taux d'intérêt.

L'INCIDENCE DE LA HAUSSE DES TAUX

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la même ministre. Elle prétend que le gouvernement a fait connaître clairement sa position sur les taux d'intérêt. Le premier ministre a déclaré devant la Chambre qu'il s'engageait à faire baisser les taux d'intérêt. Mais devant la faiblesse du dollar, le gouvernement fait maintenant marche arrière et laisse grimper les taux d'intérêt. La ministre peut-elle expliquer pourquoi on nuit ainsi à notre économie et au million et demi de chômeurs?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le Canada vit en système financier ouvert, et les taux d'intérêt réagissent en fonction des forces du marché. Il faudrait enseigner des rudiments d'économie à certains députés. Notre politique touchant les taux d'intérêt vise à les faire diminuer en imposant certains contrôles aux déficits grâce à une bonne gestion financière qu'on se plaît à nous refuser présentement.

L'IMPORTANCE DE LA HAUSSE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, à titre de professeur d'économie politique, je puis dire à la ministre que ses connaissances à cet égard sont carrément déficientes. Les taux d'intérêt au Canada sont fixés par le gouvernement, non par le marché.

Comment la ministre et le gouvernement peuvent-ils justifier le tort que ce genre de hausse déraisonnable des taux d'intérêt ne manquera pas et est en train d'infliger à l'économie, aux petites entreprises, aux acheteurs de maisons, à l'industrie du bâtiment et aux agriculteurs?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il n'y a pas eu de hausse déraisonnable des taux d'intérêt, et le député, ancien professeur d'économie politique, devrait le savoir. Les taux d'intérêt ont augmenté en réaction aux conditions du marché monétaire. Ils ont augmenté très modestement. Notre engagement à faire baisser les taux d'intérêt, à créer des emplois et à instaurer une bonne gestion financière reste entier.

* * *

• (1440)

[*Français*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DE LA DEMANDE D'UNE INDUSTRIE EN DIFFICULTÉ DANS LA CIRCONSCRIPTION D'HOCHELAGA-MAISONNEUVE

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga-Maisonneuve): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. J'aimerais savoir si une décision a été prise concernant une industrie en difficulté de ma circonscription qui a dû, durant la période électorale, mettre à pied 700 personnes et qui était, bien sûr, le deuxième moins offrant pour les réparations des navires de la Marine Industries, Limited. J'aimerais donc savoir si une décision a été prise et quand on pourra obtenir une réponse.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je pense que le député veut parler de la réfection du *Saguenay* que nous avons dû, hélas, retirer à Marine Industries à cause de la grève et parce que le ministère de la Défense a réclamé le bâtiment pour novembre prochain. Nous sommes en train d'examiner la question et mon ministère fera connaître sa décision sous peu, vraisemblablement cet après-midi ou demain.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LE DISCOURS DU MINISTRE AU CANADIAN CLUB

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, le ministre a déclaré devant des membres du Canadian Club qu'il avait fallu geler les dépenses pour freiner l'enthousiasme de certains ministres désireux de lancer de nouveaux programmes. Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire quels ministres ont été invités à mettre un frein à leur enthousiasme?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je n'ai pas lu la nouvelle—si la députée était en train de lire une nouvelle . . .

Une voix: C'est votre discours.

M. Deans: Vous n'avez même pas la transcription?

M. Axworthy: Vous êtes censé écouter ce que vous dites, Erik.

M. Nielsen: . . . mais je dois dire à la députée qu'elle a déformé les paroles de mon discours dans son entrée en matière et dans sa question. Si elle se donne la peine de les lire attentivement, elle verra . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Vous devriez prendre le temps de le lire.

M. Nielsen: On voit bien qu'ils ne veulent pas avoir de réponse. Je recommande simplement la lecture de ce très excellent discours aux députés. Lisez-le, et lisez-le attentivement.

Des voix: Bravo!

L'EXAMEN DES PROGRAMMES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le vice-premier ministre aurait aussi affirmé qu'il espérait que les travaux de son groupe de travail chargé de réduire les coûts seraient utiles au ministre des Finances. Si le vice-premier ministre admet que la citation est exacte . . .

M. Nielsen: Elle ne l'est pas.

Mlle Nicholson (Trinity): . . . devons-nous en conclure qu'il y a désaccord, au sein du cabinet, entre le ministre des Finances et les ministres qui veulent instaurer des programmes, par exemple dans le domaine de la formation professionnelle?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je défie la députée de trouver une phrase dans mon discours où il est question de réduction des coûts. Ce n'est sûrement pas les mots que j'ai utilisés.

Encore une fois, je l'invite à lire attentivement mon discours et elle verra qu'il n'est question que d'une vaste et unique révision générale de plus de un millier de programmes gouvernementaux.

Elle comprendra également que nous avons entrepris de mettre un peu d'ordre dans ces programmes dans le cadre de notre stratégie de renouveau économique, un peu d'ordre dans les pratiques de gestion que ceux qu'elle a appuyés par le passé avaient complètement oubliées.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre d'État aux Finances. J'ai suivi la Conférence des premiers ministres aujourd'hui; les premiers ministres se sont levés l'un après l'autre pour dire qu'ils voulaient que l'on abaisse les taux d'intérêt pour stimuler la croissance économique.

La ministre a dit il y a quelques instants à la Chambre que la politique du gouvernement consiste à faire diminuer le déficit pour permettre aux taux d'intérêt de baisser. Le gouvernement et la ministre trouvent-ils que le gouvernement doit d'abord réduire le déficit avant de prendre la moindre initiative au sujet des taux d'intérêt?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il ne s'agit pas tout simplement d'abaisser les taux d'intérêt à cause du déficit, puis de réduire le déficit, le député le sait très bien. Nos politiques sont axées sur une diminution des taux d'intérêt et du déficit.

M. Waddell: Maintenant, ce sont les deux en même temps.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT—LE MORATOIRE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je peux peut-être poser une question supplémentaire au vice-premier ministre. On cite des passages du discours qu'il a prononcé à Toronto dans le *Citizen* d'Ottawa, qui brosse un portrait particulièrement flatteur de lui. Il parle d'un moratoire, c'est ce qu'il a dit, appliqué aux dépenses, aux services aux entreprises, à la création d'emplois, à l'agriculture, à la gestion des biens des Indiens et aux règlements.

Le vice-premier ministre a parlé d'appliquer un moratoire de neuf mois aux dépenses et, de toute apparence, on ne fait rien pour les taux d'intérêt. Pourrait-il expliquer aux Canadiens pourquoi ils ont élu le gouvernement qui était censé apporter certains changements? Pourquoi est-ce un gouvernement immobiliste? Pourquoi se donner la peine d'aller à une conférence des premiers ministres si ce n'est que pour la frime et si le gouvernement du Canada ne compte pas prendre certaines initiatives pour enrayer les dépenses ou pour faire baisser les taux d'intérêt?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député déforme encore mes propos.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Il se base sur ce qui semble être une photocopie d'un article du *Citizen* d'Ottawa. Il pourrait étancher sa soif de vérité de façon beaucoup plus satisfaisante en lisant le discours proprement dit. Il n'y est absolument pas question d'un moratoire de neuf mois. C'est clair dans le discours.

J'ai parlé d'un moratoire sur les nouveaux projets de dépenses pour pouvoir non seulement réaliser les projets auxquels on a accordé la priorité absolue dans le cadre de la révision des programmes mais aussi pour que cela facilite la planification budgétaire, c'est ce qu'on espère du moins.

* * *

LES SPORTS

LA TENUE DES JEUX D'HIVER DU CANADA AU CAP-BRETON EN 1987

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur. Depuis quelques années, on se préoccupe vivement en Nouvelle-Écosse des plans élaborés pour tenir les Jeux d'hiver du Canada au Cap-Breton en 1987. Le ministre expliquera-t-il pourquoi on tarde à donner suite à l'accord conclu avec la société hôte et ce qu'il fait pour trouver une solution?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, le député sait que les responsabilités financières et autres n'étaient pas définies quand le gouvernement précédent a accepté d'organiser les Jeux, il y a quelques années. Voilà pourquoi j'ai entrepris une étude approfondie de la question, étude qui a abouti à l'accord conclu entre la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral le 31 janvier dernier. Depuis lors, nous nous efforçons de faciliter les choses pour la société hôte, au Cap-Breton. De fait, je me rendrai à Sydney, en Nouvelle-Écosse, lundi prochain dans l'espoir de signer un accord avec le comté, la société hôte et la province.

* * *

LE COMMERCE

LES EXPORTATIONS DE BOIS—LA MENACE QUE FAIT PESER UN PROJET DE LOI AMÉRICAIN

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, pour éviter autant que possible qu'on m'accuse de déformer les déclarations, je n'adresserai pas ma question au vice-premier ministre, mais au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le ministre sait que, après avoir essayé sans succès, en 1983, d'imposer des droits compensateurs sur les bois résineux importés du Canada, un certain nombre de membres du Congrès américain viennent de déposer au Congrès un projet de loi intitulé: «Canadian Softwood Lumber Import Control Act». Si cette loi est adoptée, elle limitera les exportations de résineux canadiens aux États-Unis à 25 p. 100. De plus, le ministre n'ignore pas que, de ce fait, des milliers d'emplois et des millions de dollars de ventes sont en jeu au Canada.

Le ministre peut-il garantir à la Chambre que, lorsque le président des États-Unis viendra au Canada, le premier ministre et lui-même essaieront d'obtenir du président qu'il annonce son intention d'imposer son veto à ce projet de loi si jamais il était adopté par le Congrès américain?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'espère ne pas déformer les choses en disant qu'il n'y a pas eu beaucoup d'applaudissements de la part des collègues du député.

Nous n'attendons pas la réunion du 17 mars pour faire valoir notre point de vue sur cette mesure législative. Nous essayons dès maintenant de protéger les intérêts canadiens. Si je puis me permettre cette remarque, il serait très utile que tous les députés fassent ce qu'ils peuvent, lorsqu'ils auront des contacts personnels avec des représentants ou sénateurs américains, pour s'assurer que ceux-ci ne prennent aucune mesure qui soit contraire à nos intérêts.

M. Tobin: Monsieur le Président, le ministre déclare que le gouvernement agit dès maintenant, mais il ne nous dit pas ce qu'il fait. Il ne suffit pas de vouloir, il faut agir.

ON DEMANDE UNE INTERVENTION AUPRÈS DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je pose cette question maintenant pour qu'on intervienne auprès des plus hautes instances. J'ajoute également que le premier ministre a déclaré que le Canada était ouvert dorénavant aux investissements américains alors que les Américains ferment leurs frontières aux produits canadiens. Il devrait maintenant nuancer ses propos, compte tenu de ce qui se passe chez nos voisins du Sud. Fera-t-il des démarches auprès des plus proches collaborateurs du président des États-Unis pour que ce dernier annonce qu'il usera de son droit de veto contre un tel projet de loi, si jamais le Congrès américain l'adoptait? Voilà ce que nou demandons.

• (1450)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je n'aimerais pas que le président des États-Unis dicte une ligne de conduite au premier ministre du Canada, par exemple, en ce qui concerne les armements nucléaires . . .

M. Axworthy: Il le devrait pourtant.

M. Clark (Yellowhead): . . . pas plus que le président des États-Unis n'aimerait que nous lui disions comment user de son droit de veto.

Mais je prends l'engagement suivant. Le premier ministre du Canada doit rencontrer le président des États-Unis le 17 mars prochain et si jamais la question n'était pas encore résolue, il lui en parlera au moment de cette rencontre.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES—LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre. A la conférence des premiers ministres ce matin, les premiers ministres conservateurs de différentes provinces se comportaient comme des chefs de l'opposition et suppliaient le gouvernement d'abaisser les taux d'intérêt parce qu'ils redoutent les effets de la hausse du loyer de l'argent sur l'habitation, les investissements et l'emploi. Quand le parti ministériel était dans l'opposition, il ne cessait de presser le gouvernement au pouvoir d'abaisser les taux d'intérêt élevés à cause de leurs répercussions sur les investissements, l'habitation et l'emploi. Le gouvernement change-t-il maintenant de politique et abandonne-t-il maintenant ses amis conservateurs des provinces parce qu'il est au pouvoir?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Non, monsieur le Président.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, la ministre d'État aux Finances ayant choisi de répondre au nom du gouvernement, pourrait-elle nous dire quelle est au juste la politique du gouvernement en matière de taux d'intérêt? Quand le parti ministériel formait l'opposition, il réclamait une baisse des taux d'intérêt. Il prétend aujourd'hui que ce sont les forces du marché qui font monter le loyer de l'argent. Il doit choisir. Quelle est la politique du gouvernement?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne semble pas réussir à convaincre l'opposition que nous avons déclaré sans équivoque que nous avions pour politique de faire baisser le loyer de l'argent, dans l'intérêt de l'emploi, dans l'intérêt de l'habitation et dans l'intérêt de tous les Canadiens. Nous le faisons en nous efforçant de réduire le déficit qu'a accumulé le gouvernement précédent. Nous tentons d'assainir la gestion financière du gouvernement. Notre politique reste une politique de faibles taux d'intérêt.

M. Deans: Même si on a la preuve du contraire.

* * *

L'AGRICULTURE

L'EXAMEN DES PROGRAMMES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. A propos de l'annonce faite hier à Toronto, concernant la création d'un groupe de travail chargé d'examiner les programmes agricoles et qui aura principalement pour tâche de réduire de la somme énorme de 1.5 milliard de dollars les programmes d'aide aux agriculteurs canadiens, le vice-premier ministre veut-il nous dire pourquoi ce groupe ne compte aucun représentant de l'ouest ni de l'est du Canada, aucun représentant d'associations agricoles ni aucun agriculteur? Il se compose uniquement de fonctionnaires fédéraux, de banquiers et de représentants des multinationales de l'agro-alimentaire de Toronto et de Montréal. Le vice-premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi on n'a pas nommé d'agriculteurs et de producteurs agricoles au sein de ce comité qui a été constitué pour signer l'arrêt de mort de nombreux programmes destinés à venir en aide aux agriculteurs?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je constate à regret qu'on a non seulement déformé . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: . . . le discours prononcé hier et l'exposé du mandat du comité, qui était joint en annexe, mais que la question du député ne tient pas debout parce que celui-ci n'a pas fait la distinction entre le groupe de travail ministériel où je siège de concert avec mes collègues, le ministre des Finances, le président du Conseil du Trésor et le ministre de la Justice, et le comité consultatif du secteur privé, qui représente largement toutes les régions du Canada de même que les chefs d'entreprise et les travailleurs. Il n'a pas su distinguer non plus entre ce groupe et les comités d'étude dont divers ministères se sont dotés. Je peux garantir au député que les faussetés dont il parsème son entrée en matière ne correspondent pas du tout aux objectifs du groupe de travail.

L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je tiens à signaler que le groupe d'examen de l'agriculture ne compte aucun représentant du secteur agricole, ni de l'Est ni de l'Ouest. Le ministre de l'Agriculture semble vraiment avoir abandonné entièrement les agriculteurs cette semaine puisqu'il a annoncé que le gouvernement ne pouvait pas vraiment venir en aide à ceux qui font face à la faillite et à des taux d'intérêt élevés.

Ce qui importe davantage cependant, c'est que je veux demander au vice-premier ministre. Pourquoi, puisque les premiers ministres se réunissent cette semaine à Regina, en plein cœur des Prairies, aucune question reliée à l'agriculture ne figure-t-elle au programme de la réunion? Est-ce que cela ne dénote pas un abandon complet des agriculteurs des Prairies et du Canada?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ignore où le député obtient ses renseignements. Je n'ai certes rien dit cette semaine, la semaine dernière ou la semaine précédente et je ne dirai rien non plus pendant les prochaines semaines qui puisse indiquer que moi-même ou le gouvernement nous désintéressons des problèmes des agriculteurs. Je pense que le député ferait mieux de vérifier ce qu'il avance, monsieur le Président. S'il examine ce qui s'est passé pendant les quelques derniers mois depuis notre arrivée au pouvoir, il conviendra certainement que nous avons fait aussi bien en deux fois moins de temps que le gouvernement libéral quand celui-ci était au pouvoir.

* * *

L'IMMIGRATION

L'ADMISSION DE GUIDES DE PÊCHE AMÉRICAINS

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, sans faire de commentaire sur la présence ou l'absence de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, mais comme elle n'est pas en situation de répondre à ma question, je vais la poser au ministre du Revenu national.

Une voix: Comme c'est gentil!

M. Parry: Au cours des années précédentes, des centaines de guides de pêche américains ont été autorisés à venir travailler au Canada, souvent à la demande de propriétaires américains de lieux de villégiature canadiens. Des campeurs, souvent américains eux-mêmes, ont demandé s'il y avait des guides canadiens disponibles. Il y en a. Est-ce que le ministre voudrait s'occuper de la question, savoir pourquoi cette situation existe?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration est actuellement à la conférence des premiers ministres à Regina, où elle fait une intervention vitale.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Je serai heureux de prendre note de la question en son nom. Je suis persuadé qu'elle voudra lui accorder toute son attention à son retour.

M. Parry: Loin de moi l'idée de mettre en doute la vitalité de l'intervention de la ministre, monsieur le Président.

[*Français*]

Le ministre vérifiera-t-il si le gouvernement permet de continuer cette pratique ou si le gouvernement prend les mesures nécessaires en vue de s'assurer que l'embauche des guides canadiens aura la priorité à l'avenir?

[*Traduction*]

M. Beatty: Monsieur le Président, je serai heureux encore une fois de prendre note de la question au nom de la ministre. Il est bien évident qu'elle se fait toujours du souci lorsque les intérêts canadiens sont en jeu, et je suis certain qu'elle prendra les dispositions nécessaires.

M. Deans: Comment pouvez-vous en être certain?

Questions orales

[*Français*]

LES FINANCES

LE CONTRÔLE SUR L'AUGMENTATION DES TAUX D'INTÉRÊT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances) et concerne aussi l'augmentation des taux d'intérêt. Dans les réponses que la ministre nous a données, elle a semblé tenter de minimiser l'augmentation graduelle mais quand même régulière des taux d'intérêt. En fait, ce qu'elle nous a offert comme solution tantôt pour contrôler les taux d'intérêt, c'était de réduire le déficit. Pourtant, le premier ministre a déjà retiré cette option au grand désespoir du ministre des Finances. Finalement, est-ce qu'elle va nous dire ce que le gouvernement va faire pour exercer un contrôle sur l'augmentation des taux d'intérêt?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Peut-être que pour répondre à la question du député, monsieur le Président, je pourrais rapporter les propos que le député de Winnipeg-Fort Garry a tenus à la Chambre le 12 février dernier:

> Ses commentaires sur les taux d'intérêt m'ont intrigué. Soyons honnêtes: la politique des taux d'intérêt est dictée dans une large mesure par ce qui se passe sur les marchés monétaires américaines . . . Le gouvernement du Canada, peu importe son orientation politique, est par conséquent forcé d'en tenir compte.

M. Axworthy: Alors, tenez-en compte!

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE DÉFICIT N'EST PAS À L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE DE REGINA

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre.

Monsieur le Président, je me demande si la ministre n'est pas en train d'admettre que son ministre senior, l'honorable ministre des Finances, vient de perdre, en fait, une troisième bataille au Conseil des ministres. Peut-elle m'indiquer comment il se fait que le déficit ne soit pas à l'ordre du jour de la Conférence de Regina, elle qui prétend que la réduction du déficit est la solution pour maintenant les taux d'intérêt bas au Canada?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le gouvernement actuel pense constamment au déficit et il en parle régulièrement. J'ai peine à croire que personne n'abordera ce sujet au cours des deux jours de la conférence des premiers ministres.

* * *

LE CONSEIL DE RECHERCHES MÉDICALES

LE PLAN QUINQUENNAL DE FINANCEMENT

M. Tom Hockin (London-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Que se propose-t-il de faire pour s'assurer que le financement du Conseil de recherches médicales du Canada, qui est extrêmement irrégulier depuis dix ans, ne le soit plus à l'avenir? Je m'inquiète particulièrement de l'ancienne habitude du gouvernement fédéral de financer des plans quinquennaux du Conseil sans engagement clair pour la troisième, la quatrième et la cinquième années.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Il est vrai que cela pose des difficultés lorsqu'on établit des plans quinquennaux et que les plans de financement ne portent que sur deux ans. Comme je l'ai dit au député et à la Chambre, je voudrais voir une augmentation des crédits accordés à la recherche médicale, non seulement dans le secteur public, mais également dans le secteur privé. Lorsqu'on examine cette question dans son ensemble, il faut, selon moi, regrouper les deux secteurs. Cela n'enlève rien aux obligations du secteur public.

Mme Copps: Déclaration ministérielle.

M. Epp (Provencher): Je peux garantir au député et à tous les députés qui s'intéressent à cette question, que nous étudions de très près le moyen d'obtenir un accroissement des crédits accordés à la recherche médicale ainsi que la meilleure façon d'y parvenir grâce à une collaboration entre les secteurs privé et public.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LA NÉCESSITÉ DE RÉGULARISER LA SITUATION RELATIVE AUX DÉLAIS AYANT TRAIT AUX CHÈQUES DE PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Shefford (M. Lapierre) le mercredi 13 février 1985 n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

ON DEMANDE L'ÉTABLISSEMENT D'UN PÉNITENCIER

M. le Président: J'ai aussi l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) le mercredi 13 février 1985 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

MOTION DE RENVOI D'UNE QUESTION AU COMITÉ PERMANENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais poser au leader du gouvernement à la Chambre la question habituelle sur les travaux de la Chambre.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je remercie le leader adjoint de l'opposition officielle de me poser la question. En réponse, je voudrais informer la Chambre que des entretiens ont eu lieu entre les divers partis. Je crois que si vous consultez la Chambre à ce sujet, monsieur le Président, vous constaterez qu'elle consent à l'unanimité à ce que soit proposée la motion dont voici les termes:

Que le comité permanent des prévisions budgétaires en général soit autorisé à effectuer une étude et à présenter un rapport sur

a) l'opportunité pour le Canada de mettre en circulation une pièce de monnaie de $1;

b) l'opportunité de réunir des fonds pour les Jeux olympiques de Calgary de 1988 en accordant à l'organisation des Jeux le seigneuriage de la première émission des pièces en question; et

c) les dimensions, la forme et la composition d'une telle pièce de $1 si l'on décide de l'émettre;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des experts et du personnel professionnel, technique et de bureau qu'il jugera nécessaire;

Que le comité présente un budget des dépenses qu'il prévoit engager dans l'exercice de son pouvoir d'embaucher du personnel à la Chambre des communes qui devra l'approuver avant qu'il n'entreprenne son enquête; et

Que le comité fasse rapport à la Chambre le 14 juin 1985 au plus tard.

M. le Président: La Chambre accorde-t-elle au leader du gouvernement à la Chambre le consentement unanime requis?

[*Français*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire que nous avons, en effet, été consultés, et que le renvoi de la question relative aux pièces de monnaie au Comité des prévisions budgétaires en général fait l'objet de notre consentement.

[*Traduction*]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je tiens à confirmer moi aussi que les consultations se sont déroulées extrêmement bien. Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) aimerait que je demande au leader parlementaire du gouvernement s'il envisagerait d'inviter le comité à se rendre à Sudbury pour y tenir quelques audiences, étant donné que la ville a besoin de stimulant économique.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, même si je ne donnerais normalement pas cinq sous pour une suggestion du leader parlementaire, j'accorderai à celle-ci la plus sérieuse attention, d'autant plus qu'elle vient de son honorable collègue.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, avant de donner mon consentement, j'aimerais demander des explications. Habituellement, le leader parlementaire du gouvernement fait imprimer ces motions au *Feuilleton* . . .

[*Français*]

Le *Feuilleton* de la Chambre. Pourquoi la Chambre des communes n'a-t-elle pas au préalable avis par écrit au *Feuilleton* de ces motions que le gouvernement veut proposer?

[*Traduction*]

M. Rossi: Le vice-premier ministre vient de lui donner la réponse.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, le vice-premier ministre (M. Nielsen) a simplement dit en partant à quel point il admirait le whip du parti libéral. La réponse à cette question est cependant très simple. Nous avons pour notre part pris l'habitude de consulter nos collègues bien à l'avance avant de proposer unilatéralement une motion qui pourrait ne pas plaire à tous les députés à la Chambre. Il m'a donc semblé que c'était une façon plus efficace de procéder qui avait en plus le mérite de faire économiser de l'argent. En commençant par consulter nos collègues et par nous assurer qu'ils sont d'accord sur tous les termes de la motion, avant de solliciter le consentement unanime pour la proposer, nous évitons les frais à engager pour la faire imprimer et la faire figurer au *Feuilleton* durant une longue période. Je le fais afin de consulter pleinement tous les partis en leur faisant connaître ces motions parfois des jours et même des semaines à l'avance, pour qu'ils aient la possibilité de dire leur mot et que nous puissions y apporter des modifications lorsqu'elles s'imposent.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je prends la parole à ce sujet . . .

M. le Président: J'ai maintenant un véritable problème. J'ai simplement demandé à la Chambre si le leader parlementaire du gouvernement avait le consentement unanime pour proposer la motion. Le leader parlementaire du gouvernement a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Malépart: Non.

M. le Président: Le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) dit non. Il n'y a pas consentement unanime pour proposer la motion.

M. Dick: Voilà les libéraux qui recommencent.

M. le Président: Je suis parfaitement disposé à permettre de poser des questions une fois que la Chambre a été saisie de la motion. Devrais-je essayer une fois de plus de voir s'il y a consentement unanime pour proposer la motion?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Oui, allez-y, je vous en prie.

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Est-elle disposée à l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: Le leader parlementaire du gouvernement a une autre motion.

* * *

PÊCHES ET FORÊTS

MOTION TENDANT À PERMETTRE AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, les consultations à ce sujet ont été encore plus poussées. Je puis assurer à la Chambre que ce point a été discuté à mon bureau pendant des semaines et dans les plus agréables des circonstances.

Je signale tout simplement qu'il existe un accord à l'égard de la permission que sollicite le comité permanent des pêches et des forêts de se rendre dans la magnifique province de la Colombie-Britannique. Par conséquent, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter et faire adopter la motion suivante:

Que les membres du comité permanent des pêches et des forêts soient autorisés à voyager en Colombie-Britannique du 23 mars au 3 avril 1985 pour tenir des audiences publiques au sujet de l'industrie de la pêche de la côté ouest et à se faire accompagner du personnel nécessaire.

M. le Président: Le leader parlementaire du gouvernement a-t-il le consentement unanime pour présenter la motion?

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, nous avons effectivement été consultés à ce sujet et le leader parlementaire de mon parti a donné son accord au leader parlementaire du gouvernement. Nous serons donc d'accord et donnerons le consentement unanime. Cependant, je dois souligner que le fait que les comités se promènent à travers le pays ne doit pas devenir un principe courant. Dans le cas de celui-ci, il y a une nécessité puisque les océans sont à chaque bout du pays. Mais enfin, c'est l'opinion de notre parti que tous les comités ne doivent pas voyager, car c'est ici, à la Chambre des communes, que les travaux doivent être effectués.

[*Traduction*]

M. le Président: Le leader parlementaire du gouvernement a-t-il le consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

TRANSPORTS

MOTION TENDANT À PERMETTRE AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je demande, une fois de plus, le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante:

Que les membres du comité permanent des transports soient autorisés à voyager en Colombie-Britannique avant le mois d'avril 1985 pour tenir des audiences publiques et pour visiter des installations de transport pour les fins de leur ordre de renvoi du 12 avril 1984 et à se faire accompagner du personnel nécessaire.

M. le Président: Je tremble d'impatience de savoir si le leader du gouvernement à la Chambre a le consentement unanime pour présenter sa motion.

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au leader concernant sa dernière motion. Moi, j'aimerais savoir si le leader de la Chambre est en train d'être responsable de l'agence de voyage afin de désennuyer ses députés.

• (1510)

[*Traduction*]

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, puisque nous avons réglé rapidement ces questions, je voudrais à présent passer aux travaux de la Chambre. A propos du programme des prochains jours, je me réjouis de constater que nous progressons aujourd'hui.

Les leaders de l'opposition à la Chambre m'ont promis de faire franchir cet après-midi toutes les étapes au projet de loi C-22, tendant à constituer le Centre international d'exploitation des océans. Les deux leaders parlementaires, celui de l'opposition officielle et celui du Nouveau parti démocratique, sont d'accord. Comme il a déjà été annoncé, lorsque la Chambre en aura terminé avec le projet de loi C-22, elle entreprendra l'étude du projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Demain, nous commencerons par le projet de loi C-29, tendant à modifier la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Je me suis entretenu avec les deux leaders de l'opposition à la Chambre, avant qu'ils aillent à leur caucus respectif, afin d'obtenir leur approbation au sujet de ce projet de loi qui permet d'assouplir la loi et d'effectuer aux producteurs de céréales de l'Ouest des paiements dont ils ont désespérément besoin avant les semailles du printemps. Le nouveau parti démocratique m'a fait savoir qu'il était disposé à lui faire franchir les trois étapes demain. J'espère que l'opposition officielle sera du même avis, afin que nous puissions adopter la mesure demain et ainsi verser ces sommes avant les semailles. Si le projet de loi C-29 est adopté avant la fin de la journée de demain, nous reprendrons l'étude du projet de loi C-23.

Comme vous le savez sans doute, monsieur le Président, en conformité du Règlement, nous ne siégerons pas la semaine prochaine. Quand les députés reviendront le 25 février prochain, la première mesure à l'ordre du jour, si nous n'en achevons pas l'étude demain, sera le projet de loi C-23, puis nous engagerons le débat sur le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes.

Un dernier point. Il s'agit d'une motion dont j'ai également discuté avec les leaders de l'opposition à la Chambre et qui a trait à l'imposition du secteur agricole. J'ai discuté avec les leaders de ces projets de loi et mon collègue néo-démocrate est d'accord pour que la motion relative à l'imposition du secteur agricole soit immédiatement renvoyée au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Je crois savoir que l'opposition officielle étudie encore la question et j'attends impatiemment qu'elle me donne le feu vert pour cette révision.

Si la question est renvoyée au comité, c'est pour nous permettre de consulter dûment le secteur agricole. Je sais que le député d'Algoma (M. Foster), qui s'intéresse de très près au secteur agricole et a été nommé critique officiel de l'agriculture, voudra que la question soit renvoyée immédiatement au comité. Nous voulons que cela se fasse avant le dépôt du budget.

Il est absolument essentiel que les agriculteurs puissent participer aux travaux du comité de la Chambre des communes. J'exhorte l'opposition officielle à me donner son approbation, afin que les choses puissent avancer et que le comité puisse recevoir des pétitions et des renseignements des agriculteurs de tout le pays ainsi que des autres intéressés au sujet de l'imposition du secteur agricole, qui constitue une question très importante.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, conformément à l'engagement que nous avons pris envers le leader du gouvernement, nous ne voyons pas d'objection à ce que le projet de loi C-22 sur l'exploitation des océans franchisse toutes les étapes aujourd'hui. Certains membres de notre parti voudront peut-être exprimer leur point de vue.

Quant à faire franchir, demain, toutes les étapes au projet de loi sur la stabilisation du prix du grain, je crois que j'aurai le temps d'en reparler au leader du gouvernement. Je tiens à vérifier le résultat des négociations entre mon leader et le leader du gouvernement à la Chambre. La situation est la même en ce qui concerne l'imposition du secteur agricole. Nous lui en reparlerons d'ici demain.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au leader du gouvernement à la Chambre, compte tenu du voyage que le comité des pêches doit faire. Chacun sait que le cabinet étudie actuellement un projet de loi concernant l'industrie de la pêche sur la côte ouest. Cette mesure doit être adoptée très rapidement si nous voulons remédier à la pagaille qui règne là-bas. Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il m'assurer qu'aucun projet de loi ne sera présenté pendant que le comité sera en voyage? Cela réduirait certainement tous ses efforts à néant.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, selon mes renseignements, c'est le contraire qui doit se passer. Si nous pouvons présenter cette mesure à la Chambre et l'adopter en deuxième lecture rapidement, c'est-à-dire avant que le comité aille en Colombie-Britannique, cela permettra au comité non seulement d'étudier très efficacement toute loi qui pourra être présentée, mais aussi de s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées au sujet de toute cette affaire.

J'espère que nous serons en mesure de faciliter l'examen de ce projet de loi, afin que le comité connaisse les intentions du gouvernement lorsqu'il ira en Colombie-Britannique. Évidemment, cela dépend largement des progrès que nous pourrons faire et de ceux qui seront réalisés au cabinet.

M. Skelly: Monsieur le Président, il y a là deux problèmes distincts, à savoir les problèmes constitutionnels et juridiques qui se posent au ministère sur la côte ouest. Si cette mesure y remédie, il sera beaucoup plus facile de parvenir à une entente. D'un autre côté, si le gouvernement veut faire adopter . . .

M. le Président: J'ai laissé le député poser sa question, car j'ai cru comprendre qu'elle était importante pour lui. Plus nous nous attardons sur ce genre de choses, plus les travaux de la Chambre deviennent un sujet de débat et plus je risque de finir par interdire ce genre de discussion. Je signale au député qu'il peut faire ses instances par l'entremise de son leader parlementaire, comme le veut l'usage. Le député a-t-il une autre question à poser après cette mise au point? Quelle est la question du député?

M. Skelly: Ma question est la suivante: Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire si la mesure porte sur le dilemme constitutionnel et juridique ou sur la restructuration complète?

M. le Président: Cela n'a rien à voir avec les travaux de la Chambre.

M. Foster: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au leader du gouvernement à la Chambre. Au cours de la dernière législature, nous avons ajourné le débat sur la question du remaniement. Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il faire inscrire cette question à l'ordre du jour, afin que nous puissions terminer le débat et transmettre ces données aux commissaires à la représentation ainsi qu'aux différentes commissions du pays? Le leader peut-il nous dire ce qu'il en est?

M. le Président: Cela me pose quelques difficultés. Je sais qu'il s'agit d'une question importante. Elle est importante à mes yeux, mais il faudrait la poser au cours de la période des questions et non pas à propos des travaux de la Chambre. Par conséquent, je propose au député de confier ces questions à son leader parlementaire. Ce dernier en parlera avec le leader du gouvernement à la Chambre au cours de leurs consultations. C'est ainsi que les choses doivent se dérouler.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, depuis le début de la discussion sur les travaux de la Chambre, j'aimerais que le leader de la Chambre nous explique pourquoi il ne nous amène pas une procédure plus ordonnée sur les débats de la Chambre. Selon l'expérience, on discute durant deux jours d'un projet de loi pour les personnes âgées, et durant deux jours on discute de la petite entreprise. Pourquoi le leader de la Chambre ne présente-t-il pas un projet de loi à la Chambre et qu'on n'en discute pas jusqu'à ce qu'on ait épuisé le temps qui lui est alloué, plutôt que de discuter de façon désordonnée durant deux jours sur un sujet et le lendemain sur deux autres sujets?

• (1520)

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'allais répondre que c'est le diable qui me pousse à agir ainsi, mais en réalité, ce sont les leaders parlementaires de l'opposition qui m'y incitent. Je les consulte. Sauf s'ils émettent de vives objections, j'établis l'ordre des travaux de la Chambre pour un jour donné après les avoir consultés.

Cela se produit parce que de temps à autre, le député, qui est le critique de son parti, n'est pas là pour le représenter à la Chambre. Dans ces cas-là, je me suis toujours efforcé de satisfaire les partis d'opposition. Je n'ai jamais voulu embarrasser le député ou son parti, car je les aime.

M. Gauthier: C'est la Saint-Valentin qui vous travaille?

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES REMARQUES DE M. HNATYSHYN DURANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Durant la période des questions, quand j'ai interrogé le vice-premier ministre (M. Nielsen), le leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn) a fait certaines remarques désobligeantes non seulement au sujet de ma personne, mais aussi de ma réputation. Je n'ai pas pu lire la transcription de ces remarques, mais d'après tout ce que j'ai entendu dire, je pense qu'elles portent sans nul doute atteinte à mes privilèges. Je crois que vous avez bien entendu ces remarques, monsieur le Président.

Je voudrais maintenant demander au leader parlementaire du gouvernement de prendre la parole et, en homme bien élevé, de faire ce que commandent les usages de la Chambre, c'est-à-dire retirer catégoriquement ces remarques du compte rendu. Autrement, je me réserve le droit de soulever la question de privilège demain, après avoir relu cette intervention dans le hansard. Je m'en remet à vous, monsieur le Président.

M. le Président: J'en déduis que le député invoque le Règlement tout en soulevant la question de privilège. Intervient-il parce que quelqu'un a utilisé des termes antiparlementaires à la Chambre ou parce que ces remarques ont porté atteinte à ses privilèges? Je suppose que c'est le deuxième cas?

M. Hopkins: Monsieur le Président, je soutiens que les remarques faites par le leader du gouvernement à la Chambre ont porté atteinte à mes privilèges puisque si elles étaient vraies, ma personne et ma réputation seraient remises en question. Je demande au député de retirer ses paroles.

M. le Président: Je pose la question parce que si le député prétend qu'un autre député a employé des termes antiparlementaires ou prononcé des paroles que l'on doit pas utiliser à la Chambre, il s'agit d'un rappel au Règlement lequel demande une décision immédiate. Ce n'est pas l'objet de l'intervention du député, qui me signale qu'à son avis, sa question de privilège est fondée. Ai-je bien compris?

M. Hopkins: Oui, monsieur le Président.

M. le Président: Il n'est donc pas obligé de me donner préavis. Il est parfaitement en droit de lire les «bleus» et de me remettre un avis écrit, comme le stipule le Règlement, s'il estime que sa question de privilège est fondée et ce sera son droit lorsqu'il aura reçu la transcription des délibérations d'aujourd'hui.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

LA DEMANDE D'UNE MAISON DE RETRAITÉS POUR LES RÉSIDANTS DE LA PAROISSE DE SAINT-RENÉ-GOUPIL

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un millier de résidants de la paroisse de Saint-René-Goupil dans ma circonscription de Saint-Michel-Ahuntsic. Cette pétition est signée en majorité par des personnes âgées qui sont préoccupées par le fait qu'il n'existe pas de maison de retraités dans cette partie de la circonscription de Saint-Michel-Ahuntsic, laquelle est isolée de tous services aux citoyens. Cette situation cause un préjudice considérable à mes commettants.

Par conséquent, les pétitionnaires prient le Parlement d'ordonner et de faire les démarches nécessaires pour obtenir cette maison de retraités afin que ces personnes âgées ne soient pas déplacées de leur milieu familier.

Je présente cette pétition et recommande instamment au gouvernement d'y donner suite.

LE DROIT AU SERVICE PAR FACTEUR DES PROPRIÉTAIRES DE LA RUE SAINT-BENOÎT-EST À LONGUEUIL

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition.

Les gens de la rue Saint-Benoît de Longueuil, depuis plusieurs années, ne reçoivent pas leur courrier. Alors j'ai en main une pétition signée par 37 personnes qui ne reçoivent pas leur courrier. Elles supplient la Chambre de faire en sorte que les facteurs livrent leur courrier comme à tous les autres gens de Longueuil.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 37, 110 et 124.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

LES ÉTUDES SUR LA MARIJUANA

Question nº 37—**M. Howie:**

En 1983 et jusqu'à ce jour, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il effectué des études sur la marijuana et, si oui, combien en a-t-il coûté?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, de 1983 à ce jour, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a effectué trois études sur l'usage de la marijuana et les attitudes à son égard en plus de participer à deux études permanentes menées sur la marijuana par le ministère des Transports (Institut militaire et civil de médecine de l'environnement à Downsview, Ontario) et la Fondation de recherches sur les blessures de la route au Canada.

La Direction de la promotion de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a réalisé une étude qui a pris la forme d'une enquête auprès des jeunes Canadiens au sujet des quantités de marijuana, d'alcool et de tabac qu'ils consomment et de l'attitude qu'ils adoptent à l'égard de ces produits; environ le tiers de cette somme a été consacré à la marijuana. Le coût total de cette enquête s'est élevé à $73,000. L'étude s'est terminée en mars 1983 et elle avait été confiée à la Canadian Gallup Poll Ltd.

Une seconde étude semblable à la première a été menée un an plus tard, soit en janvier et février 1984. Quelques questions ont alors été posées à des parents d'adolescents afin de déterminer s'ils connaissaient le Programme d'information sur le cannabis de la Direction de la promotion de la santé. Cette enquête, qui a pris fin en mars 1984, a aussi été réalisée par la Canadian Gallup Poll Ltd. au coût de $83,000.

Une autre étude a été effectuée afin d'évaluer l'efficacité de *Vive moi-même*, une brochure sur le cannabis distribuée par la Direction de la promotion de la santé. La société Currie, Coopers et Lybrand s'en est chargée au coût de $15,000 et l'a terminée en octobre 1984.

De plus, la Direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, par l'entremise du Bureau de biométrie et du contrôle des produits du tabac, participe actuellement à deux études permanentes menées sur la marijuana. Ces deux études portent sur les dangers que peut présenter la conduite sous l'influence de la marijuana seulement, ou encore de la marijuana et de l'alcool. La première est réalisée par le ministère fédéral des Transports (Institut militaire et civil de médecine de l'environnement à Downsview, Ontario); on y évalue les aptitudes pour la conduite de sujets volontaires qui ont consommé des quantités mesurées d'alcool et de cannabis dans des conditions contrôlées mais naturelles en les faisant conduire dans un circuit fermé.

Contribution de S.B.S.C.: a.f. 1982-1983—$10,000, a.f. 1983-1984—$49,686.88.

La seconde étude est menée par la Fondation de recherches sur les blessures de la route au Canada qui en vertu d'un contrat analyse les tissus corporels de conducteurs et piétons blessés mortellement en Ontario afin de déceler la présence d'alcool ou de cannabis ou encore de métabolites connexes (dans le sang). Cette dernière étude est réalisée en collaboration avec le Coroner en chef de l'Ontario; on a terminé la collecte des données en 1984. L'analyse de ces dernières devrait être complétée en 1985.

Contribution de S.B.S.C.: a.f. 1981-1982—$48,108.21, a.f. 1982-1983—$61,464.34, a.f. 1983-1984—$64,287.51, a.f. 1984-1985—$22,139.94.

LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT DE LA GRC

Question nº 110—**M. Skelly:**

1. Le gouvernement ou la Gendarmerie Royale du Canada ont-ils adopté une politique de recrutement selon laquelle toutes les nouvelles recrues doivent être bilingues?

2. La GRC a-t-elle une liste de candidats qui attendent d'être appelés et qui sont classés selon leurs aptitudes et leurs qualités et, si oui, ne choisit-on que les candidats bilingues?

3. Les recruteurs régionaux de la GRC ont-ils pour principe d'accepter les nouvelles demandes puis de ne pas y donner suite ou de refuser de les corriger si le candidat n'est pas bilingue?

4. En *a*) 1983, *b*) 1984 à ce jour, combien la GRC a-t-elle recruté de nouveaux membres et de quelles provinces proviennent-ils?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): 1. Non.

2. La GRC possède une telle liste, mais ne choisit pas que les candidats bilingues.

3. Au départ, la GRC accepte les demandes provenant de tous les candidats qui satisfont à ses exigences fondamentales, mais elle ne traite, à l'heure actuelle, que les demandes relevant de l'une des catégories préférées, c'est-à-dire, les femmes, les diplômés des universités, les autochtones et les personnes bilingues.

4. Ces renseignements statistiques détaillés figurent ci-après.

Statistiques de recrutement de la GRC par province/territoire années civiles 1983 et 1984 (inclusivement)—Membres réguliers (gendarmes spéciaux non compris)

	1983	1984 (au 84-12-19)
T.-N.	1	0
Î.-P.-É	0	3
N.-B.	1	2
N.-É.	1	7
Ont.	4	21
Qué.	17	41
Man.	0	4
Sask.	0	1
Alb.	1	4
C.-B.	0	5
T.N.-O.	0	0
T.Y.	0	0
Total	25	88

VIA RAIL

Question nº 124—**M. Robichaud:**

1. Le budget de VIA Rail a-t-il été réduit de $93 millions et, dans l'affirmative, *a*) qui a été consulté, *b*) a-t-on proposé d'autres solutions au gouvernement et, dans l'affirmative, lesquelles?

2. La province du Nouveau-Brunswick aura-t-elle des liaisons ferroviaires supplémentaires entre ses différentes villes et, dans l'affirmative, combien et entre quelles villes?

3. Les routes ferroviaires d'Edmonton-Jasper-Vancouver devaient-elles être réparées cette année et, dans l'affirmative, *a*) le gouvernement entreprendra-t-il ces réparations, *b*) quand, *c*) avec quel argent?

4. A-t-on commandé une étude afin d'expliquer les retards des services à VIA Rail et, dans l'affirmative, *a*) où sera faite cette étude, *b*) quelle en sera la durée?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): 1. *a*) Les dépenses budgétisées de VIA Rail en 1985-1986 ont été réduites de 93 millions de dollars. Le ministère a consulté la compagnie et d'autres ministères au sujet de cette réduction.

b) Le ministère a examiné tous ses programmes pour déterminer où il serait possible de faire des économies, ainsi que les façons et les moyens de réaliser ces dernières, afin de tenir compte de l'objectif global du gouvernement, soit la réduction du déficit. Ce processus d'examen a donné lieu à une partie des conseils fournis au cabinet, et seuls les ministres en connaissent le détail.

2. Le Groupe de travail sur les services ferroviaires voyageurs, composé de trois membres, a récemment été créé et chargé d'instaurer des lignes de conduite visant à améliorer notre réseau de transport des voyageurs par chemin de fer. Dans le cadre de son mandat, il précisera ce que doit être ce dernier, y compris les services à rétablir parce que nécessaires, et étudiera tous les services actuels.

Les services du Nouveau-Brunswick ont été examinés en conséquence, et comme le gouvernement l'a annoncé le 15 janvier dernier, il a pris la décision de rétablir la liaison Montréal-Halifax via Sherbrooke et Saint-Jean, c'est-à-dire le train transcontinental «Atlantique». Des renseignements sur les changements apportés à d'autres services relatifs au Nouveau-Brunswick figuraient dans les communiqués de presse émis le 15 janvier 1985.

3. *a*) Certaines réparations qui doivent être apportées à l'infrastructure, et d'autres améliorations nécessaires, seront effectuées pour permettre de rétablir le service ferroviaire voyageurs Edmonton-Jasper-Vancouver comme le gouvernement l'a également annoncé le 15 janvier.

b) Les améliorations seront apportées avant le rétablissement du service le 1er juin prochain.

c) Le gouvernement finance ces améliorations nécessaires grâce au budget d'immobilisations de VIA, au coût estimatif actuel de 8 millions de dollars.

4. La Commission canadienne des transports (CCT) a mené une étude des retards que connaissent les trains de VIA Rail. Elle a rendu public un rapport complet sur le sujet intitulé *Rapport de l'enquête sur le respect des horaires de VIA Rail Canada Inc.* Elle a commencé son étude en février 1984 et l'a terminée en octobre suivant, avec la publication de son rapport. Transports Canada n'envisage aucune autre étude pour le moment. Toutefois, il donnera suite aux conclusions et aux recommandations du rapport de la CCT par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les services ferroviaires voyageurs mentionné dans la réponse nº 2.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CENTRE INTERNATIONAL D'EXPLOITATION DES OCÉANS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose: Que le projet de loi C-22, tendant à constituer le Centre international d'exploitation des océans et modifiant la Loi sur l'administration financière en conséquence, soit lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Henderson: Monsieur le Président, le ministre va-t-il faire une déclaration au sujet du projet de loi? Je suis prêt à prendre la parole mais . . .

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur (M. McInnes) est prêt à faire une déclaration concernant la motion.

M. le Président: Je vous présente mes excuses. Je ne l'avais pas vu se lever. La parole est donc au secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur.

• (1530)

M. Stewart McInnes (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le projet de loi vise à établir le Centre international d'exploitation des océans (CIEO). Je voudrais vous fournir quelques explications à ce sujet.

Nous croyons que le Centre international d'exploitation des océans apportera une nouvelle dimension importante à nos efforts pour aider les pays les moins fortunés. Le Canada qui est un grand pays maritime désire partager sa longue expérience et ses connaissances en matière de gestion des ressources marines. Comme nous le savons tous, l'océan constitue une immense réserve alimentaire qui doit être mise en valeur le plus tôt possible.

Dernièrement, nous avons vu avec quelle générosité tous les Canadiens ont voulu faire leur part pour la cause éthiopienne. Il s'agissait naturellement d'un effort ponctuel et il est essentiel de donner un certain caractère permanent à nos efforts en offrant des solutions à long terme au développement et aux pays du tiers monde. Voilà pourquoi nous avons songé à d'autres initiatives.

Par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international, et du Centre de recherche pour le développement international ainsi que de nombreux organismes non gouvernementaux qui s'intéressent au développement, le Canada vient en aide à de nombreux pays en Afrique, en Asie et plus près de nous, en Amérique latine et dans les Antilles, pour les aider à améliorer leur niveau de vie et à exploiter leurs richesses naturelles. Le CIEO viendra appuyer et relancer tous ces différents efforts.

Il y a déjà un certain temps que nous nous sommes rendu compte de l'abondance de nos richesses océaniques et, en décembre 1982, des représentants de 119 pays dont le Canada ont signé la convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Un certain nombre de nations ayant repoussé la limite de leurs eaux territoriales à 200 milles, elles revendiquent à elles seules 40 p. 100 des ressources océaniques mondiales.

Je voudrais maintenant, monsieur le Président, donner certains renseignements sur ma proposition de constituer la CIEO par voie législative. Lors de la réunion du Commonwealth, en 1981, à Melbourne, en Australie, le Canada a annoncé son intention de créer un centre international d'exploitation des océans pour aider les pays du tiers monde à exploiter leurs eaux territoriales, notamment comme source de produits alimentaires. En novembre 1983, le CIEO a été incorporé, à l'initiative du gouvernement de l'époque, en tant qu'organisme non gouvernemental en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. Le financement devait venir de l'ACDI. Avant de s'engager définitivement à accepter ce mode de financement, le gouvernement actuel a revu le mandat et la structure du CIEO. Cet examen nous a amenés à conclure qu'il pouvait, de fait, jouer un rôle important pour aider le Canada à parvenir à ses objectifs d'aide au développement. Nous sommes convaincus que le statut d'organisme non gouvernemental n'est pas conforme à l'idée qui lui a donné naissance ou à la nature de son financement. Nous estimons que, puisque le CIEO est constitué par le gouvernement et financé par celui-ci, le Parlement devrait avoir le droit d'examiner ses activités, ses réalisations et son budget.

Je voudrais souligner toutefois que les fonds du CIEO, devant venir du budget de l'aide étrangère, il ne sera pas nécessaire de prévoir des dépenses supplémentaires. Nous voulons faire en sorte que le statut du CIEO se conforme à la réalité puisqu'il a été créé par le gouvernement, et reçoit son financement de l'État. Je voudrais faire remarquer que cette conclusion est conforme aux recommandations des experts-conseils embauchés au départ pour étudier et évaluer les diverses modalités de fonctionnement qu'on pouvait envisager pour le CIEO.

La mesure législative à l'étude n'apporte que des modifications mineures à la structure actuelle du Centre et ne change pas ses objectifs.

Les affaires du nouveau centre seront administrées par un président du conseil, un président et 12 administrateurs nommés par le gouverneur en conseil. Je voudrais faire remarquer que tous les administrateurs actuellement en fonction ont accepté de démissionner et que le gouvernement en nommera douze nouveaux, cinq d'entre eux autres que Canadiens si le gouvernement le désire. C'est une tradition qui existe déjà pour d'autres programmes. Nous estimons utile d'avoir l'opinion de représentants d'autres nations de sorte qu'ils puissent nous indiquer la voie à suivre pour que nos programmes soient réellement utiles à leur pays. Le CIEO continuera à diriger ses activités à partir de son siège à Halifax, en Nouvelle-Écosse. En fait, c'est peut-être l'élément essentiel de cette mesure législative, qui prouve une fois de plus la compétence des provinces Maritimes dans le domaine des ressources marines et de leur développement.

Pourquoi établir un tel centre, monsieur le Président? La réponse est simple. Parce que nous sommes un grand pays maritime et que nos secteurs public et privé se sont taillé une réputation enviable sur les plans scientifique, technique et administratif dans la gestion des ressources océaniques. Bon nombre de nos centres de formation et de recherche entretiennent des rapports avec des institutions étrangères et avec les responsables de projets internationaux de développement. En établissant un centre international d'exploitation des océans, nous pourrons offrir notre savoir-faire et des services bilingues aux pays du tiers-monde qui en ont terriblement besoin. Bon nombre d'organismes internationaux ont déjà accueilli favorablement l'idée d'un tel centre et sont prêts à collaborer avec nous. Je songe notamment au programme de développement des Nations Unies, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et au Fonds du Commonwealth pour la coopération technique.

J'aimerais énumérer brièvement certains objectifs de ce centre. Il encouragera la coopération entre le Canada et les pays en voie de développement dans le domaine de l'exploitation des ressources océaniques sur plusieurs plans: premièrement, en lançant ou en soutenant des programmes conjoints avec les pays en développement en vue d'améliorer la gestion et l'utilisation des ressources océaniques, surtout à des fins alimentaires. Deuxièmement, il favorisera la création d'institutions autochtones dans ce domaine. Troisièmement, il fournira la formation, l'aide technique et les services consultatifs nécessaires. Quatrièmement, il s'assurera que les renseignements et la recherche qu'il parrainera sont diffusés selon le mandat qui lui a été confié. Pour atteindre ces objectifs, le Centre international d'exploitation des océans fera appel à toutes les ressources scientifiques et technologiques du Canada et des autres pays.

Il va de soi que le CIEO aidera les pays en voie de développement à réaliser certains objectifs nationaux, mais il préconisera des méthodes rationnelles d'exploitation des ressources océaniques valables pour tous les pays. En assurant chez nous la formation d'étudiants des pays en voie de développement, nous doterons ces pays de spécialistes qui connaîtront bien nos techniques et nos méthodes. Nous aurons ainsi formé un réseau de spécialistes qui nous ouvriront de nouveaux débouchés commerciaux avec les pays du tiers-monde à cause des liens qu'ils auront noués chez nous.

L'écart qui existe entre notre savoir-faire dans ce domaine et le peu que nous en retirons montre bien qu'il faut gérer les ressources océaniques d'une façon plus rationnelle. Le premier et le plus grand avantage que nous pourrions en retirer serait notamment de trouver d'autres ressources alimentaires et de créer ainsi des emplois. Des domaines comme l'énergie, les mines et les transports en profiteraient également. Le Centre international d'exploitation des océans nous permettra de faire des propositions à la fois réalistes et innovatrices dans un domaine dont l'importance a été reconnue lors des négociations qui ont abouti à la signature de la convention sur le droit de la mer. Ce projet de loi montre que le Canada s'intéresse à l'avenir des pays moins fortunés et confirme que notre gouvernement a l'intention de vraiment les aider à se développer.

Je suis persuadé que mes collègues à la Chambre veulent que nous passions le plus vite possible à travers l'étude de cette mesure que je les invite à adopter.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, d'abord je dois dire que je suis heureux d'intervenir aujourd'hui au sujet du projet de loi C-22, loi qui constituera le Centre international d'exploitation des océans. En outre, monsieur le Président, je sais gré au gouvernement conservateur d'avoir reconnu l'existence de ce centre dont l'exploitation remonte, bien sûr, à mai 1984.

Même si le projet de loi prévoit la création de ce centre à Halifax, je tiens à donner aux bonnes gens de cette ville et des provinces de l'Atlantique, à vrai dire, à tous les Canadiens, l'assurance de l'intérêt que je porte aux objectifs du centre. La plupart des pays et des organismes maritimes internationaux connaissent maintenant l'existence du CIEO dont les activités suscitent beaucoup d'intérêt. Incidemment, une cinquantaine de demandes de renseignements lui sont déjà parvenues de divers pays du sud du Pacifique, des Antilles, d'Asie et d'Afrique.

Le CIEO a été créé grâce à l'encouragement de notre ancien premier ministre, le très honorable Pierre Elliott Trudeau et de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures devenu depuis sénateur, l'honorable Allan MacEachen. Certes, l'honorable Gerald Regan était d'accord pour qu'il soit situé à Halifax. Mon collègue, le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall), appuyait lui aussi, bien entendu, ce projet. Chacun de nous aurait certainement voulu que le Centre soit établi dans sa circonscription, mais il importait surtout de trouver l'endroit idéal.

Les membres fondateurs, qui ont aussi été les trois premiers membres à être nommés au conseil d'administration sont d'abord le président, Brian Fleming, avocat bien en vue de Halifax et expert renommé en droit de la mer et en droit maritime. M. David Hopper, qui est vice-président de la Banque mondiale et ancien président du Centre de recherches sur le développement international; et Georges Léger, vice-président de Petro-Canada—il s'agit d'une bonne compagnie—et de l'International Assistance Corporation et ancien délégué du Canada à la Conférence sur le droit de la mer.

• (1540)

M. Epp (Provencher): Et les autres?

M. Henderson: C'est l'une des choses qui m'inquiètent quelque peu lorsque le député prétend qu'il va nommer tout un nouveau groupe d'administrateurs.

Le 7 novembre 1983, M. Fleming a annoncé que le CIEO serait constitué en société à titre d'organisme international non gouvernemental et à but non lucratif chargé d'aider les pays en voie de développement à tirer le maximum de leurs eaux territoriales étendues en soutenant leurs efforts en vue de mettre en valeur, d'administrer et d'utiliser les ressources océaniques au large de leurs côtes. Les océans du monde sont une source évidente d'aliments, de minéraux et d'autres éléments pour les pays en voie de développement. Il n'est pas certain que les pays en voie de développement soient pleinement capables d'utiliser ces ressources et cette question a été soulevée durant la Conférence du Commonwealth tenue en 1981 à Melbourne, en Australie, lorsque le premier ministre Trudeau a annoncé par voie de communiqué que le Canada avait l'intention de créer un centre international pour le développement des océans dans le cadre d'un programme de formation en trois points visant à augmenter la production des pays du tiers monde. Dans ce communiqué, on précisait que le Centre mettrait l'accent sur la recherche, la formation et la coopération technique, afin d'aider les pays pauvres à augmenter leur production alimentaire tirée de la mer et à profiter des nouveaux droits de pêche qui seraient obtenus probablement suite aux négociations sur le droit de la mer.

En décembre 1983, dans le discours du trône qui a inauguré la seconde session de la trente-deuxième législature, on pouvait lire notamment ce qui suite:

> Le progrès économique est un facteur capital pour assurer la paix et la stabilité. Compte tenu des besoins pressants des pays en développement, le gouvernement demeurera fidèle à ses engagements touchant l'aide au développement à l'étranger. Et le Canada portera le niveau de cette aide à 0.5 p. 100 de son produit national brut d'ici 1985, et à 0.7 p. 100 d'ici 1990. Il cherchera à associer de plus près les organismes bénévoles et le mouvement coopératif à la prestation de cette aide. Il continuera par ailleurs de consacrer son attention à l'aggravation de la crise alimentaire mondiale, dans le cadre des programmes existants et par le truchement du nouveau Centre international d'exploitation des océans.

Lorsque le premier ministre Trudeau annonça les objectifs du CIEO, il dit ceci:

> Avec un budget d'exploitation d'environ 20 millions de dollars pour cinq ans, le Centre international d'exploitation des océans essayerait d'aider les pays en voie de développement à retirer le plus possible de leurs ressources maritimes, qui se sont étendues récemment, en considérant surtout les océans comme une source d'alimentation.

On a beaucoup travaillé pour créer ce nouveau centre. Le député ministériel qui m'a précédé en a exposé certains aspects. Le CIEO classe les richesses des océans en trois grandes catégories. Nous avons parlé des ressources vivantes, des ressources minérales et des autres ressources comme l'énergie océanique, les transports, les loisirs et le tourisme. Ces éléments sont tous très importants. Le Canada s'est taillé une certaine réputation dans l'exploitation des océans sur les plans scientifique, technique et administratif. De nombreux centres de formation et de recherche du Canada ont déjà des liens étroits avec des établissements étrangers et sont associés étroitement à des projets d'exploitation internationaux. Le CIEO a été créé pour profiter de cette expérience et pour offrir une base qui vienne compléter les travaux des autres organismes nationaux et internationaux s'occupant de l'exploitation des océans.

Au fil des ans, le Canada a mis au point un excellent programme de fourniture de denrées alimentaires et de technologie aux pays en voie de développement. La pêche a pris de l'importance avec le temps, surtout depuis l'instauration de la limite des 200 milles qui a donné l'accès aux richesses des océans aux pays maritimes en voie de développement. La prise mondiale est d'environ 75 millions de tonnes. Les êtres humains en consomment 70 p. 100 soit 52.5 millions de tonnes. Le reste est transformé en huile ou en farine pour l'alimentation des animaux. Les pays en voie de développement ont par conséquent une occasion splendide de profiter des richesses des océans.

Le Canada est non seulement un producteur et un exportateur important de poisson, mais c'est aussi un des pays les plus compétents dans le domaine de la pêche. Il importe que nos spécialistes des secteurs privé et public partagent ces connaissances avec les pays en voie de développement pour leur permettre de mieux gérer et de mieux utiliser leurs ressources.

Le CIEO contribuera certainement au développement international, comme l'a dit le député qui vient de parler. Cependant, d'autres programmes concernant la pêche ont été financés par divers autres ministères fédéraux. Le Centre de recherches pour le développement international a financé des projets visant à réduire le gaspillage et à accroître la productivité des pêcheurs dans le monde. En 1983-1984, le CRDI a consacré 2.5 millions de dollars à des projets liés à la pêche. L'aide canadienne destinée aux activités de pêche dans des pays en voie de développement a été fournie surtout par l'ACDI, bien que d'autres ministères aient joué et continuent à jouer un rôle important dans le développement de certains pays particulièrement pauvres, ceux du tiers monde. Des organismes non gouvernementaux jouent également un rôle très important dans le développement de la pêche. Avec l'aide du gouvernement fédéral, ces organismes participent à des projets intéressant 28 pays.

Par ailleurs, le Canada continue à envoyer directement du poisson salé ou en conserve dans des régions du monde où il y a une grave pénurie d'aliments. Cette aide a des effets très positifs, non seulement pour nos relations internationales, mais parce qu'elle a permis dans certains cas de créer des débouchés et de renforcer le marché des produits de la pêche dans notre pays. Je pense notamment au maquereau en conserve. C'est un poisson dont le conditionnement pose des problèmes, car il arrive en grandes quantités sur une très courte période. Par conséquent, certaines de nos conserveries ont beaucoup de mal à s'occuper de tous ces poissons. L'une des solutions les plus simples est de mettre le maquereau en conserve. C'est pourquoi nous avons par moment de très gros stocks de boîtes de maquereau. Or ce poisson est un très bon produit alimentaire dont ont besoin certains pays du tiers monde. Ces dernières années, nous leur avons expédié de grandes quantités de maquereau en conserve et de morue salée, de même que certains produits de la pêche plus coûteux.

Nous pouvons donc dire, monsieur le Président, que beaucoup de nos programmes visent à aider les pays du tiers monde, et les députés de ce côté-ci espèrent voir ce projet de loi adopté rapidement. Nous avons probablement encore un ou deux de nos députés qui souhaiteraient faire quelques observations sur ce projet de loi cet après-midi. Nous espérons que ce projet de loi sera adopté. Nous ne voulons pas le retarder, car nous reconnaissons l'importance de ce centre. Nous savons que cette loi doit être adoptée en temps voulu pour que cet organisme puisse être financé. A l'heure actuelle, il est chapeauté par l'ACDI.

• (1550)

Le Centre doit demeurer à Halifax. Plusieurs institutions importantes pour la pêche se trouvent dans la région. Je songe notamment à l'Institut d'océanographie de Bedford et à l'Université Dalhousie, qui a un excellent programme de biologie marine. Dans ma circonscription, nous avons Holland College à Summerside, qui a un centre de formation relié à la pêche. Plusieurs autres établissements de Nouvelle-Écosse contribuent, dans une large mesure, aux recherches et aux initiatives que nous entreprenons au Canada et à l'étranger dans le secteur de la pêche. Halifax est donc un bon emplacement. Il est essentiel qu'un centre de cette importance soit situé près des sources d'information. Il faut également que ces établissements soient en contact étroit avec le Centre, de façon à pouvoir conserver leurs dimensions internationales.

Halifax est peut-être un emplacement un peu plus coûteux que certains autres. Si le gouvernement n'a pas l'intention de donner plus de 3.3 millions au Centre, ce dernier risque de disparaître. Il est indispensable de lui octroyer davantage de subventions. Le Centre est un organisme sans but lucratif et non gouvernemental. Comme il est essentiel de faire preuve de souplesse et de réagir rapidement pour exploiter les océans, j'espère que le fait de devenir une société de la Couronne n'empêchera pas le Centre d'atteindre ses objectifs. Cela m'inquiète. J'espère que le Centre continuera à profiter des autres sources de financement sans que les subventions fédérales soient réduites pour autant. Peut-être pourra-t-il obtenir des fonds de sources privées. Je ne voudrais pas que ces contributions soient soustraites des subventions gouvernementales. Il faut maintenir le financement pour stimuler la croissance de cet organisme au lieu de la freiner ou de la maintenir à son niveau actuel.

J'espère que ceux qui ont travaillé si fort pour créer ce centre pourront maintenant se reposer sur leurs lauriers en étant certains que le gouvernement fédéral continuera à soutenir les objectifs de cet organisme. J'ai eu des rapports avec ce centre l'année dernière. Je me suis toujours beaucoup intéressé aux projets de recherche reliés aux pêches. J'estime que par, l'entremise de cet organisme, le Canada peut venir en aide aux pays du tiers monde. Un grand nombre de pays se contentent de donner de l'argent pour aider les pays en développement. J'ai toujours estimé que cela ne suffisait pas. Vous devez accroître les connaissances et le savoir-faire des pays du tiers-monde pour leur permettre de produire eux-mêmes leurs aliments. Ces pays ont besoin d'une meilleure éducation pour se développer et devenir plus productifs, comme les pays plus riches.

Je souhaite également bonne chance au nouveau Centre. J'espère qu'il sera géré de façon scientifique et que le gouvernement ne l'influencera pas ou ne le détruira pas en mettant à sa tête des personnes incompétentes. Il comprendra, j'espère, qu'il ne doit pas s'ingérer dans l'administration journalière de ce programme.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais intervenir en faveur du projet de loi C-22, tendant à constituer le Centre international d'exploitation des océans. Ce centre existe déjà en quelque sorte. Il a été inauguré en 1983 par suite d'une décision du gouvernement précédent, à laquelle nous avions souscrit à l'époque. Je suis d'accord sur les principes de l'institution, mais je tiens néanmoins à soulever certaines questions au sujet des tendances de l'exploitation des océans ces dernières années, sous le régime précédent, et dernièrement, depuis quelques mois, sous le régime actuel.

Les objectifs de l'organisme en question sont parfaitement clairs.

[*Français*]

Ils sont bien évidents et louables. Je cite du projet de loi:

Le Centre a pour mission de lancer, d'encourager et d'appuyer la coopération entre le Canada et les pays en voie de développement dans le domaine de l'exploitation des richesses des océans par les actions suivantes:

Centre d'exploitation des océans

a) lancer et appuyer, dans les pays en voie de développement, des projets d'amélioration de la gestion et de l'utilisation des richesses des océans, surtout à des fins alimentaires;

b) susciter, dans les pays en voie de développement, les connaissances spécialisées et la création des institutions nécessaires à l'amélioration des compétences en matière de gestion intégrée de l'exploitation des océans;

c) tirer parti des connaissances spécialisées de personnes et d'institutions du Canada, de pays en voie de développement . . .

[*Traduction*]

. . . et en outre organiser et appuyer la collecte d'informations découlant de ces activités, d'y participer, et organiser des services nécessaires à cette fin.

Ces objectifs sont valables. Le Canada possède des connaissances spécialisées dans l'exploitation des océans et jouera un rôle utile dans ce domaine. Je tiens cependant à ce que notre participation soit véritablement concrète. J'ai remarqué que c'est le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur (M. McInnes) qui a présenté la mesure à la Chambre. Il y a lieu de se méfier un tant soit peu des motifs qui poussent le Canada à considérer cette mesure comme une question commerciale plutôt qu'une question d'aide financière. Le Centre international d'exploitation des océans reconnaît que:

Le Canada a été l'un des grands bénéficiaires du droit de la mer. Tout au long des très longues négociations, notre pays a fait cause commune avec les États côtiers en voie de développement et, à son tour, a bénéficié de leur soutien. Reconnu comme chef de file dans la technologie relative aux océans et comme pays donateur dont les bénéficiaires ne sauraient mettre les motifs en doute, le Canada se trouve dans une situation privilégiée que connaissent peu d'autres pays développés.

En théorie, cela est bel et bon, mais est-ce bien vrai? Nous avons incontestablement été avantagés par la Conférence du droit de la mer, qui nous a permis d'élargir nos frontières de 200 miles.

• (1600)

Toutefois, la tendance qu'accusent les activités de développement sur terre et dans la mer nous préoccupe aussi. Certains pays commencent à douter sérieusement de notre motivation, car le Canada lie de plus en plus son aide au développement aux échanges commerciaux. Le Canada appuie de grands projets de développement faisant appel à des techniques de pointe plutôt que de petits projets communautaires usant de techniques à l'avenant. Ces grands projets constituent finalement un programme coûteux de subvention des exportations pour un petit groupe d'entreprises canadiennes. Certaines de ces entreprises étant des filiales de sociétés étrangères, les profits s'en vont de toute façon à l'administration centrale des sociétés en question. Nous craignons que l'aspect commercial soit encore plus accentué sous le nouveau gouvernement conservateur qu'il ne l'était sous les libéraux. Certes, la tendance est née du temps du gouvernement précédent et nous nous y étions alors opposés.

L'aide au développement est soumis à des critères n'ayant rien à voir avec le développement. Plus précisément, l'ACDI a exigé que 80 p. 100 de toute l'aide bilatérale serve à acquérir au Canada des biens et des services et que les deux tiers de la valeur de ces acquisitions reviennent au Canada. Cela est excellent pour les entreprises canadiennes et il n'y a aucune raison pour que celles-ci ne profitent pas des possibilités commerciales découlant des activités de développement. Ce genre d'activités est manifestement avantageux tant du côté de l'expertise véritable que du côté des retombées économiques.

Toutefois, il est totalement injuste de lier l'aide à l'obligation pour les pays bénéficiaires d'acheter des produits canadiens. Il peut arriver que cela ne soit pas ce qu'il y a de plus avantageux pour ces pays parce que ceux-ci sont en mesure de produire eux-mêmes les biens et services en question. Cette obligation les empêche aussi d'établir un secteur industriel dont nous pourrions acheter les biens et les services au titre de l'aide à leur développement.

C'est ainsi que les choses se passent même si nos propres études gouvernementales montrent que la condition d'achat accroît le coût de l'aide canadienne de près de 20 p. 100 pour les pays bénéficiaires. Ces pays sont ainsi forcés de dépenser le cinquième de plus pour les biens dont ils ont besoin pour un projet donné. Bref, l'aide canadienne leur coûte de l'argent. Pareille politique perpétue le sous-développement du tiers monde tout en stimulant de façon artificielle le commerce canadien.

Nous espérons sincèrement que le Centre international d'exploitation des océans ne sera pas la victime de la tendance que nous avons déjà constatée pour d'autres formes d'aide. Il y aurait intérêt à s'assurer les conseils et la collaboration technique des organismes privés canadiens qui s'occupent de mise en valeur. Ces organismes privés sont convaincus de la nécessité de disjoindre l'aide et le commerce. Ils sont tout à fait partisans de projets communautaires à petite échelle qui sont avantageux pour le pays, dans le sens de promouvoir son indépendance et sa productivité et de favoriser ses objectifs.

Je relève également que la brochure qui traite du Centre accorde une certaine importance au développement du secteur touristique, ce qui cause certaines préoccupations. En l'absence d'une structure suffisante pour le tourisme, ce secteur risque d'être en fait un facteur de sous-développement.

Permettez-moi de citer une étude effectuée pour le compte du ministère de l'Industrie et du Commerce en 1976 par P. F. Wickenden. On y lit:

. . . l'argent dépensé par les touristes est susceptible de fuite à 90 p. 100. La plus grande part du dollar touristique va à des étrangers: propriétaires d'hôtels, importateurs d'aliments et d'alcools, qui le renvoient directement chez eux.

Ce n'est pas cela qui favorise le développement. Donc, nous sommes sceptiques en matière de développement touristique parce qu'il ne convient pas à tous les pays.

Je tiens également à faire quelques observations au sujet du langage sexiste du projet de loi et de la constitution sexiste du conseil d'administration. Comme il va y avoir de nouveaux administrateurs, j'espère qu'on verra du changement.

La rédaction du projet de loi est sexiste. Nous approchons du 17 avril 1985, date à laquelle les femmes sont censées devenir égales aux hommes dans la société canadienne. Mais ce n'est pas ce qu'on constate à la lecture d'un projet de loi ou d'une loi du Parlement. Il est temps que ces projets soient rédigés en termes qui englobent aussi bien les femmes que les hommes.

Il ne s'agit pas là d'une question de pure forme. Le conseil d'administration a un président du conseil et un président. Tous les administrateurs ont été des hommes jusqu'ici. La rédaction et l'orientation sont purement masculines. Pourtant il y a des femmes qui travaillent dans la recherche halieutique et océanique. Je n'arrive pas à croire qu'il n'y ait pas de femmes compétentes qu'on puisse désigner au conseil d'administration du Centre. La moitié des nouveaux administrateurs qui

vont être désignés sont des étrangers. Faisons en sorte qu'une fraction raisonnable de ces administrateurs, canadiens et étrangers, soient des femmes. Car les femmes ont quelque chose à apporter au développement.

Permettez-moi de signaler qu'à la Conférence de Copenhague sur les femmes, tenue en 1980, le Canada a recommandé que les femmes soient désignées à des fonctions décisionnelles dans les administrations nationales et dans les organismes internationaux comme l'Organisation des Nations Unies. Il a insisté, d'accord avec les femmes du tiers monde, sur l'importance de l'engagement direct des femmes elles-mêmes dans le développement et les prises de décisions.

Nous avons beau prôner cela aux conférences internationales, est-ce que nous le mettons en pratique chez nous? Nous n'en sommes pas encore là, et j'espère que le gouvernement en prendra acte.

En ce qui concerne l'ampleur de l'aide au développement, mon parti s'est déclaré favorable à une augmentation de l'aide au développement, à hauteur de 0.7 p. 100 du PNB par année. Nous avons recommandé que cela se fasse immédiatement et que ce chiffre, qui a été étudié et adopté comme objectif, ne soit que retardé. Les coupures opérées dans l'aide au développement l'année dernière ont marqué un nouveau recul par rapport à cet objectif extrêmement modeste de développement international. Les réductions budgétaires qui frappent l'ACDI et le CRDI sont absolument injustifiées. Il est pour le moins hypocrite d'établir un nouvel organisme indépendant doté d'un modeste financement de 20 millions de dollars pour les cinq prochaines années tandis que le gouvernement réduit les montants d'argent consacrés au développement.

Nous voulons voir une amélioration véritable de l'aide au développement parce que le besoin est grand. Il est vrai que le Canada connaît des problèmes économiques et un chômage élevé. Nos problèmes économiques ne sont cependant pas aussi alarmants que ceux des pays du tiers monde. Nous ne pouvons pas y trouver prétexte à ne pas être généreux à ce moment-ci. D'autres pays souffrent immensément, et la faim dans le monde est une dure réalité. Ce nouvel organisme nous donne la possibilité d'accroître la production alimentaire à partir des ressources des océans. Le gouvernement ne devrait pas agir de façon aussi hypocrite en finançant cet organisme d'une part et en réduisant de l'autre les budgets d'autres programmes d'aide.

Nous appuyons le principe de cet organisme ainsi que sa création, et nous espérons qu'il contribuera à aider les pays en voie de développement à devenir autonomes sur le plan de la production alimentaire, mais nous ne voulons pas que cela se fasse au détriment d'autres programmes de développement déjà existants.

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je tiens à me solidariser avec mon collègue, le député d'Egmont (M. Henderson) en intervenant aujourd'hui dans le débat de cette mesure législative. Je me réjouis de voir que le gouvernement a jugé bon d'en saisir le Parlement et qu'elle a l'appui de tous les trois partis politiques.

En présentant cette mesure, le gouvernement a reconnu les efforts du gouvernement précédent, et particulièrement l'intérêt et les initiatives qu'y ont consacrés l'ex-premier ministre et l'ex-député de Cape Breton Highlands-Canso qui siège maintenant à l'autre endroit. Nous aurions bien mauvaise grâce de ne pas reconnaître l'œuvre de ces deux personnes. Si ce n'avait été surtout de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le Centre international d'exploitation des océans ne serait pas établi au Canada, encore moins en Nouvelle-Écosse.

Je suis heureux de constater que c'est le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (M. McInnes) qui a présenté cette mesure législative à la Chambre des communes. Je ne partage malheureusement pas la même opinion que mes collègues néo-démocrates. Je ne vois rien de sinistre au fait qu'on ait laissé au député de Halifax le soin de la présenter. Plusieurs personnes dignes de foi m'ont garanti que le député appuie avec beaucoup d'empressement la construction de ce centre, et ce n'est pas parce qu'il est situé dans sa circonscription et qu'il créera des emplois, parce qu'il n'a pas l'habitude de prêcher pour son saint, et ce n'est pas non plus parce qu'il pourra formuler des recommandations lorsqu'on nommera les membres du conseil d'administration, parce que ce n'est pas son genre, monsieur le Président. Je pense comme d'autres députés, qu'il reconnaît l'utilité d'un tel organisme. Le Centre procurera des avantages non seulement à la région des Maritimes, mais à l'ensemble du Canada. A mon avis, les députés devraient le reconnaître et féliciter le gouvernement d'avoir présenté une mesure pour établir cet organisme.

• (1610)

Il arrive trop souvent que nous nous contentions de critiquer à la Chambre. Je profite de cette occasion pour féliciter le gouvernement. Bien entendu, l'idée de cet organisme vient d'un gouvernement libéral. Je suis cependant tout à fait d'accord pour reconnaître que le député de Halifax a eu l'initiative de présenter ce projet de loi à la Chambre des communes.

Ce qui m'inquiète, c'est le montant d'argent qui a été affecté au Centre international d'exploitation des océans. C'était très bien de lui accorder 20 millions de dollars pour cinq ans au départ, mais je suis un peu inquiet vu les récentes compressions budgétaires que le gouvernement du Canada a imposé à d'autres ministères. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieurs (M. Clark) a changé d'avis quant aux engagements internationaux du Canada. Il a annoncé une réduction procentuelle massive des budgets. Je crains que ce budget de 20 millions de dollars qui a été mis de côté pour le Centre international ne soit lui aussi sabré par le ministre des Finances (M. Wilson). Je suis vraiment convainu que ce serait malheureux pour ceux qui ont conçu le Centre international d'exploitation des océans, pour le peuple canadien et pour la réputation du Canada à l'étranger que l'on réduise le moins du monde le budget du Centre.

J'espère que le député de Halifax et son parti respecteront l'engagement que nous avons pris envers cet organisme parce qu'il importe que ses membres puissent jouer leur rôle.

La députée du Nouveau parti démocratique a parlé du sexisme que dénote le projet de loi puisqu'il parle d'un président du conseil et d'un président. La députée a peut-être raison. De fait, j'en suis certain. Par ailleurs, l'un des employés les plus compétents du Centre international d'exploitation des océans à l'heure actuelle est une femme très distinguée, et je veux parler d'Evelyne Meltzer. Elle est éminemment compétence et elle accomplit un travail admirable dans la poursuite

des buts et objectifs que vise le projet de loi C-22. Je ne voudrais pas que les députés quittent la Chambre aujourd'hui en pensant qu'aucune femme ne participe à ce centre, dont mon collègue a parlé. Elles y participent et en grand nombre.

J'espère que dans sa recherche de candidats au conseil d'administration le gouvernement ne considérera pas non seulement des femmes mais d'autres Canadiens compétents, notamment des représentants du milieu syndical. Il importe que le conseil réunisse divers éléments compétents qui, j'en suis sûr, vont rendre d'excellents services à cet organisme et en même temps agir dans le meilleur intérêt du Canada sur place comme à l'étranger. J'espère que le gouvernement va exaucer mes vœux et nommer des gens de qualité au conseil d'administration.

Je ne demanderai pas au secrétaire parlementaire si le ministre a prié les administrateurs actuels de démissionner. Peut-être ne l'a-t-il pas fait. J'espère que le ministre ne se laissera pas influencer par des motifs purement politiques. Je souhaite que le gouvernement cherche des personnes qualifiées et compétentes pour les nommer au sein du conseil d'administration où elles agiront dans le meilleur intérêt du Centre international des océans.

Si le député là-bas avait la courtoisie de me laisser récapituler, nous pourrions peut-être ensuite débattre toute partie du projet de loi qui le déçoit particulièrement. Je comprends le sentiment de frustration que doit prouver un député de l'arrière-ban qui fait partie d'une équipe de 212 députés.

Une voix: Ils sont 211.

M. Dingwall: J'ai dit qu'ils étaient 212. C'est indiscutable.

M. Shields: Mais non, 211.

M. Dingwall: De toute évidence le député d'Oshawa (M. Broadbent) fait partie de l'équipe conservatrice. Il a sa voiture et il est traité avec des gants blancs.

M. Epp (Provencher): Et le chef de votre parti? Il a aussi sa voiture.

M. Dingwall: Ne discutons pas, ils sont 212.

Voici la déclaration qu'a faite l'ancien premier ministre, M. Trudeau, à la Conférence des chefs d'État du Commonwealth tenue à Melbourne en 1981:

> Muni d'un budget quinquennal d'exploitation de l'ordre de 20 millions de dollars en devises canadiennes, le Centre international d'exploitation des océans, le CIEO, s'employerait à aider les pays en développement à profiter au maximum de leurs ressources maritimes nouvellement accrues et mettrait principalement l'accent sur le rôle des océans en tant que ressource alimentaire. Le Centre offrirait des services d'information, de recherche, de formation et de consultation et il servirait d'instrument susceptible de procurer aux pays en développement les avantages tangibles auxquels ils aspirent depuis que la Troisième conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a étendu leur compétence.

Je pense que cette déclaration se passe d'explications. Si cette institution doit atteindre tous les objectifs proposés, le gouvernement actuel et notre parti, qui lui succèdera après les prochaines élections . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: . . . doivent respecter cet engagement de 20 millions de dollars et nullement tenter de s'y dérober.

M. Dick: Comment épelez-vous dérober?

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: Les députés d'en face n'aiment pas entendre dire qu'ils ont réduit sensiblement les sommes versées aux organisations internationales et à d'autres organismes. A titre de citoyen de la Nouvelle-Écosse où cette institution sera établie, je veux avertir le gouvernement que tous les député de la Nouvelle-Écosse et des provinces Maritimes, quelle que soit leur allégeance politique, lutteront avec acharnement pour faire maintenir cet engagement de 20 millions de dollars, montant qui devrait probablement être majoré.

Je vois un député en face qui rit et marmonne. Toutefois, le gouvernement a comprimé considérablement son aide à l'étranger et les crédits de Radio-Canada. Ces coupures s'élèvent à 4.2 milliards. Cela n'aurait pas dû se produire et il ne faudrait pas que la chose se répète.

M. O'Neil: Réduisez l'opposition d'abord.

M. Dingwall: Je prie instamment les députés ministériels de veiller à ce que le gouvernement respecte l'engagement financier de 20 millions de dollars du gouvernement libéral et d'agir sur-le-champ afin que le Centre puisse poursuivre l'activité dont tous les Canadiens, espérons-nous, seront fiers.

Mme McDonald: Le député qui vient de parler a dit qu'il voulait que non seulement des femmes mais aussi des personnes compétentes, dont des représentants syndicaux, fassent partie du conseil d'administration. Suppose-t-il qu'il n'y a pas de femmes syndicalistes ou qu'aucune femme n'est compétente pour faire du syndicalisme?

• (1620)

M. Shields: C'est un phallocrate, bien sûr.

Mme McDonald: J'aimerais bien avoir une réponse à ma question.

M. Epp (Provencher): Il vous a déconcertée, n'est-ce pas?

Mme McDonald: J'aimerais avoir une réponse à ma question au sujet des femmes et des hommes, ainsi que des syndicalistes compétents ou non.

M. Dingwall: Monsieur le Président, il y a de nombreuses femmes parfaitement compétentes dans le domaine des relations syndicales. Pour tous ceux qui pourraient en douter, que ce soit la députée ou des membres de son parti, je devrais dire qu'il n'y a pas de doutes à ce sujet. Je ne vois pas pourquoi elle en tirerait la conclusion qu'il n'y a pas de femmes compétentes dans le mouvement syndical.

Mme McDonald: C'est ce que vous avez dit.

M. Dingwall: Il n'y a pas de doute là-dessus. En ce qui concerne les nominations au conseil d'administration, j'espère que nous aurons des femmes compétentes, des chefs syndicalistes compétents. Si ce sont des femmes, parfait. Si ce sont des hommes, parfait. C'est tout ce que je dis. Il y a de nombreuses personnes compétentes. J'espère que l'on ne se limitera pas à une petite élite.

M. McInnes: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier les députés de tous les partis qui ont fait valoir les mérites de ce projet de loi et manifesté leur appui. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de désaccord possible, mais je tiens à dire au dernier député qui a parlé que non seulement le gouvernement a l'intention de maintenir le financement de 20 millions de dollars qui avait été prévu au départ par le gouvernement, en 1981, mais qu'il a même l'intention de maintenir la valeur de ce financement. Cela veut dire qu'en dollars de 1985, nous fournirons 27 millions de dollars. C'est une preuve de notre engagement, de notre appui et de notre intérêt. J'espère que cela rassurera le député.

En ce qui concerne les membres du conseil d'administration, j'ai fait savoir que tous ceux qui sont actuellement en fonction ont accepté de démissionner, mais que nous n'y avons toujours pas donné suite. Les compétences des administrateurs actuellement en fonction seront examinées. Il n'y a pas de doute que certains seront remerciés, mais d'autres pourraient demeurer. Mais le gouvernement entend certes faire appel à des Canadiens de toutes les régions du Canada et aussi, comme je le disais tout à l'heure, à des étrangers pour ne pas affaiblir le conseil et pour en assurer l'intégrité, étant donné qu'il fera affaires avec des pays étrangers.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je sais gré au député de son intervention. Je suis heureux aussi des sommes que le gouvernement entend débloquer pour cet organisme en 1985-1986. J'espère qu'il fera de même pour les années 90 et pour bien des années encore.

Quant aux modalités de sélection des membres du conseil, j'espère que le secrétaire parlementaire va convoquer une réunion du conseil le plus tôt possible. Nous ne voulons pas que les choses traînent indéfiniment. J'espère qu'on procédera très bientôt aux nominations en question. Il ne faudrait pas que les nominations au conseil tardent indûment, quoi qu'il advienne des membres actuels, que leur démission soit acceptée ou non.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Bow River (M. Taylor)—Le CRTC—La suspension d'un télédistributeur à Calgary; le député de York-Ouest (M. Marchi)—Les partis politiques—Les luttes électorales à Toronto—La déclaration attribuée au ministre des Finances. *b*) On demande des excuses; le député de Fundy-Royal (M. Corbett)—Le prix des céréales fourragères dans les Maritimes.

Centre d'exploitation des océans

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CENTRE INTERNATIONAL D'EXPLOITATION DES OCÉANS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hnatyshyn: Que le projet de loi C-22, tendant à constituer le Centre international d'exploitation des océans et à modifier la Loi sur l'administration financière en conséquence, soit lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je ne veux pas entamer l'unanimité qui semble régner parmi les trois partis politiques au sujet de ce projet de loi. Je félicite le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) qui, il y a quelques années, a beaucoup contribué à la mise sur pied de cet organisme en Nouvelle-Écosse, même s'il se trouve à Halifax et non pas dans sa circonscription.

J'ai écouté les discours des députés aujourd'hui. En examinant le projet de loi, je me suis aperçu qu'il y est question d'améliorer la gestion et l'utilisation des ressources maritimes surtout en tant que source alimentaire, de l'exploitation des ressources maritimes et de l'aide à la recherche sur l'exploitation des ressources maritimes. Le projet de loi stipule également que le centre peut exercer ses activités dans tout le pays. Aujourd'hui à la Chambre, des députés ont parlé de notre niveau de connaissances et de compétences en matière de ressources maritimes. En suivant le débat, j'ai pensé aux pêcheurs et aux usines de conditionnement de poisson de ma circonscription. En fait de gaspillage dans les océans ou de mauvaise gestion des ressources maritimes, inutile de chercher: le Canada en est un excellent exemple.

Nous parlons de nos grandes compétences dans ce domaine et voulons en faire profiter un autre pays. Je me demande si, compte tenu de ces connaissances, nous devrions suggérer à un autre pays de permettre aux pêcheurs de rejeter à la mer 60 p. 100 de leurs prises de capelan dont ils ne peuvent rien faire si ce n'est les vendre aux Japonais. En réalité, les Japonais n'achètent que les capelans femelles. C'est un gaspillage total.

En juillet et août, sur la côte est, les pêcheurs rejettent une quantité incroyable de morue. Ils invoquent toujours l'excuse que le marché est saturé et qu'ils n'ont pas le choix. Nous pourrions dire que la pêche au hareng donne lieu à un gaspillage éhonté étant donné que ce poisson est surtout utilisé comme appât. En fait, cet usage a toujours été encouragé. Un député a parlé du maquereau. Je peux dire à la Chambre qu'on rejette des quantités énormes de maquereau au Canada. Et cela n'est pas prêt de finir. Il en va de même du calmar. Un député du Nouveau parti démocratique a parlé du rôle des femmes dans l'exploitation et la gestion des ressources. La pêche au calmar procure déjà des milliers d'emplois à des femmes dans l'est du Canada. Et ce n'est pas d'hier. C'était leur principale source d'emploi avant que les Japonais décident de ne plus acheter de calmar séché. Sans compter que les stocks ont aussi diminué.

Centre d'exploitation des océans

En matière de ressources et de connaissances, je me demande parfois pourquoi nous n'appliquons pas nous-mêmes les suggestions que nous faisons aux pays en développement. Je me demande aussi pendant combien de temps encore nos ressources océaniques seront administrées par deux autorités distinctes, l'une exerçant sa compétence sur terre, l'autre sur l'eau. En somme, tout ce qui est dans l'océan est administré par le gouvernement fédéral. Cependant, dès que le poisson touche terre, ce sont les gouvernements des provinces qui prennent la relève. Il en a toujours été ainsi et il en sera toujours ainsi. Voilà pourquoi depuis des années, et cela va sûrement durer, le gouvernement du Canada est obligé de cautionner les entreprises de pêche.

En effet, la seule et unique exploitation de nos ressources océaniques a toujours été entre les mains d'entreprises familiales locales. C'est la vérité. Pour ce qui est des difficultés qu'éprouvent nos entreprises qui exploitent les océans, difficultés qui concernent l'offre de produits alimentaires, nous constatons que ces entreprises ont dû se limiter à exporter du poisson brut à d'autres pays lesquels les tranformaient en produits finis. C'est là un énoncé fort intéressant. En effet, les gens qui ont eu des ennuis sont ceux qui ont pêché d'énormes quantités de morues et l'ont exportée aux États-Unis ou ailleurs sous forme d'énormes blocs congelés. Là, des milliers de travailleurs s'occupent à dégeler ce poisson et à l'empaqueter dans son emballage définitif. Notre morue nous est renvoyée sous forme de produit fini et nous est offerte sur les rayons de nos magasins.

• (1630)

Allons-nous proposer cela à un pays en voie de développement dans une autre région du monde? Bien sûr que non. Au Canada, nous sommes paralysés par la division des pouvoirs et la multitude des règlements. Ce qui se produit dans le secteur des pêches ne dépend pas uniquement du gouvernement fédéral. Ce qui se passe dans le secteur des pêches et dans tout le secteur des denrées alimentaires ne dépend pas non plus uniquement du gouvernement provincial.

J'ai dit tantôt que les pêches constituent au Canada un problème plus grave que dans n'importe quel autre pays du monde. J'en trouve la preuve dans le document publié par le gouvernement actuel et qui a pour titre *Une nouvelle direction pour le Canada—Un programme de renouveau économique*. Je cite:

> . . . les principaux problèmes tiennent à la capacité excédentaire du secteur de la transformation ainsi qu'à la faiblesse et à l'instabilité des revenus de la pêche côtière . . . Une démarche nouvelle doit être adoptée . . . La consolidation de l'emploi dans le secteur de la pêche devrait être complétée par des initiatives publiques et privées visant à promouvoir les possibilités d'emploi dans d'autres secteurs de l'économie, ainsi que par des programmes d'adaptation équitables et généreux en faveur des travailleurs de la pêche.

Je suppose que cela décrit la réalité dans le secteur de la pêche au Canada à l'heure actuelle. En fait, ce que le gouvernement dit, c'est ce que tous les experts économiques qui étudient ce secteur disent depuis des années, à savoir que certains travailleurs doivent être déplacés et que des usines doivent fermer. Si nous devions administrer nos ressources halieutiques comme nous invitons actuellement des pays étrangers à le faire, il n'y aurait aucune fermeture ou licenciement. Si nous utilisions les ressources tirées de l'océan de la même façon que l'Union soviétique le fait, par exemple, il n'y aurait pas de chômage dans certaines régions qui souffrent de chômage chronique.

Il est inacceptable qu'en 1984 et 1985, on jette quotidiennement d'énormes quantités de poisson au cours des mois de juillet et d'août au Canada. Il est inacceptable également de dire à un pêcheur à temps plein qu'il ne peut vendre son poisson que les mardis et jeudis à une conserverie de la côte est. C'est inacceptable, car les techniques utilisées dans le secteur de la pêche côtière touchent quelque 20,000 pêcheurs à temps plein au Canada. Ce qu'on utilise, c'est ce qu'on appelle communément un manet. Avec le manet, on noie et tue le poisson au fond de l'océan. Or, il est impossible de laisser ce poisson au fond de l'océan pendant trois jours. Que font donc les pêcheurs? Ils n'ont pas d'autre choix que de remonter leur filet et de jeter le poisson par-dessus bord.

Il existe des systèmes et des règlements sur les permis dans le pays. En ce moment même, on pêche le crabe à 30, 40 ou 50 milles des côtes du pays. Ces pêcheurs ont un revenu stable. Au printemps, les pêcheurs à plein temps qui pêchent les poissons de fond attrapent des crabes dans leurs filets maillants. Ils doivent les mettre sur le côté du bateau, les tuer et les jeter par-dessus bord parce qu'ils ne peuvent pas vendre de crabe. Depuis quatre ou cinq mois, les règlements relatifs aux permis de pêche restreinte ont changé. Ainsi, les permis de pêche au homard ont été vendus à des particuliers sous la table parce que le gouvernement avait donné carte blanche pour les transferts de permis de pêche restreinte.

On parle d'utiliser les richesses des océans, surtout comme source d'alimentation, et de financer la recherche sur l'exploitation des ressources océaniques, mais allez un peu dire aux pêcheurs des petites localités de l'est du Canada que vous allez expliquer aux pays étrangers ce qu'ils doivent faire. Ils vous regarderont, vous riront au nez et diront: «C'est un peu fort, parce que chaque été, je dois jeter mon poisson dans l'océan».

J'ai une dernière chose à dire. On dirait que la Chambre est hostile aux personnes qui reçoivent des prestations de chômage. Si cette attitude persiste à l'égard des producteurs primaires qui pêchent les ressources océaniques au large des côtes de notre pays, je crains que la moitié de nos pêcheurs côtiers ne cessent de pêcher dans les années à venir.

Nous avons un problème fondamental qui a trait à un système de quasi-garantie des revenus. Nous nous sommes servis de possibilités d'emploi et nous avons utilisé un programme de quasi-subventions salariales appelé l'assurance-chômage. Celle-ci n'a jamais été conçue pour servir de programme de subventions salariales ni de revenu annuel garanti, ce qu'elle est en réalité. Mais c'est le seul qui existe.

Dans une autre partie du projet de loi, il est question de l'utilisation des ressources alimentaires des océans. Il existe un danger dans les importants changements que le gouvernement se propose d'apporter au régime d'assurance-chômage, car les personnes qui travaillent pour leur propre compte et qui touchent des prestations d'assurance-chômage vont être pénalisées. Certains diront peut-être que ces personnes ne peuvent pas toucher de prestations d'assurance-chômage, mais ils se trompent. Les pêcheurs le peuvent. Je mets donc le gouvernement en garde sur ce point.

Quand on annonce des compressions budgétaires, il ne faut pas oublier que les océans constituent une source de denrées alimentaires. Si le gouvernement impose des compressions budgétaires, il doit absolument penser aux répercussions que cela aura sur des personnes qui jouent un rôle essentiel dans notre économie et qui apportent à celle-ci peut-être davantage que les députés, les avocats ou les médecins. Je veux parler des personnes qui exploitent les ressources océaniques, c'est-à-dire de nos pêcheurs.

On trouve dans ce projet de loi une centaine de cas d'augmentations des droits que doivent acquitter les producteurs du secteur primaire pour aider des pays étrangers. Il y a une centaine de cas où les pêcheurs verront ces droits augmenter. Nous devons nous pencher sur cette question pour que le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) puisse aider les pêcheurs. Je fais allusion aussi bien à la hausse du prix de la carte marine dont ils ont besoin qu'au fait d'être obligés de payer pour téléphoner au bureau de la météo. Il ne faut pas oublier non plus l'annulation du programme d'assurance des bateaux de pêche qui provoquera sans aucun doute la faillite de nombreux pêcheurs. Je pense que la moitié des pêcheurs de Terre-Neuve risquent la faillite. Ils vont perdre leur bateau parce qu'ils ne répondront plus aux normes établies par le gouvernement provincial qui détient une hypothèque sur leur bateau.

En fait, la raison de mon intervention était très simple. Les ressources océaniques ne sont pas exploitées correctement au Canada à l'heure actuelle. Quand elles sont exploitées, elles le sont insuffisamment. Nous sommes coïncés dans un système qui, d'après les gouvernements et les économistes, se traduit par une faible productivité dans le secteur de l'exploitation des ressources alimentaires des océans. Ils affirment que la productivité est trop faible dans le secteur de la pêche, sans se rendre compte qu'ils comparent des choses bien distinctes. Il est impossible de comparer des gens qui vendent un produit semi-fini à d'autres gens qui fabriquent un produit fini du même genre, mais dans un autre pays.

Ils disent aussi que c'est à cause des tarifs douaniers que nous ne fabriquons pas de produits finis. Ils rappellent que le tarif est de 10 p. 100 en Grande-Bretagne et de 7 p. 100 aux États-Unis. Ces experts, que sont les économistes de notre pays et dont certains sont appuyés par des sociétés et des organismes des gouvernements fédéral et provinciaux, répètent la même chose depuis le milieu des années 70, quand notre dollar avait la même valeur que le dollar américain. Ils l'ont dit et ils le répètent, alors que le dollar vaut 15c. de moins et que les droits de douane ne sont que de 10 p. 100.

• (1640)

J'admire le gouvernement de faire cela et j'admire le gouvernement précédent d'avoir créé cette institution. Ceux d'entre nous qui représentent les régions pauvres du pays où les gens qui doivent faire vivre leur famille avec des prestations d'assurance-chômage de $122 par semaine, en moyenne, ont beaucoup de mal à comprendre que ces gens doivent jeter la plupart des produits alimentaires qu'ils sortent de l'océan chaque été. Je regrette d'avoir à faire cette remarque, mais je la pense importante. Je crois important de la faire pour bien représenter ceux dont je suis censé défendre les intérêts.

M. le vice-président: Avez-vous des questions ou des observations?

M. Nickerson: Monsieur le Président, le député de Gander-Twillingate (M. Baker) vient de nous faire une révélation étonnante. Il a dit, je crois, que 50 p. 100 du poisson pêché dans sa région est rejeté par-dessus bord et gaspillé. Il attribue ce gaspillage au partage des compétences, car le poisson relève du gouvernement fédéral, tandis que la côte est sous la juridiction du gouvernement provincial. Selon le député, la solution consiste sans doute à placer le poisson sous la juridiction du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial. Le député pourrait-il nous dire quel est, d'après lui ou d'après son parti, le niveau de gouvernement qui doit assumer cette responsabilité?

M. Baker: Monsieur le Président, je vais vous dire ce que j'en pense personnellement. Peu m'importe d'où viendrait le dictateur bienveillant, car nous aurions sans doute besoin d'un dictateur bienveillant pour remédier aux problèmes du secteur de la pêche.

Bien sûr, il y a également d'autres problèmes attribuables à la division des compétences. Il y a aussi un problème posé par l'attitude des pays et leurs rapports monétaires. Nous avons également un problème d'attitude au Canada. Je trouve intéressant que le député de Western Arctic (M. Nickerson) me questionne à ce sujet, car j'ai oublié de mentionner une chose qui lui tenait beaucoup à cœur, à savoir le gaspillage de phoques absolument scandaleux qui se fait dans l'Arctique. Imaginez, monsieur le Président, les pêcheurs tuent le phoque pour la viande et jettent la fourrure.

Mme Killens: Pourquoi?

M. Baker: Pourquoi? Parce qu'ils ne peuvent pas vendre la fourrure. Il la jette, mais gardent la viande. Le député sait comme moi que, presque partout au Canada, la carcasse se vend à peu près $30. Dans ma circonscription, la viande est mise en conserve; au moment où je parle, une industrie emploie cent personnes qui mettent la viande de phoque en conserve. Très peu de gens le savent. Quoi qu'il en soit, ceux qui s'opposent à la chasse aux phoques vont être estomaqués d'apprendre qu'on jette la fourrure de phoque. C'est incroyable.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: La mise aux voix.

M. le vice-président: M. Hnatyshyn, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, appuyé par M. Hees, propose: Que le projet de loi C-22, tendant à constituer le Centre international d'exploitation des océans et à modifier la Loi sur l'administration financière en conséquence, soit maintenant lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité plénier. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.)

(Les articles 2 à 24 inclusivement sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 7 février, de la motion de M. Bissonnette: Que le projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je tiens à souhaiter à tous mes collègues à la Chambre une joyeuse Saint-Valentin.

• (1650)

[*Français*]

J'aimerais tout d'abord remercier mon collègue, l'honorable critique en affaires, en business, parce que c'est lui qui nous a donné un cœur: un cœur que je ne trouve jamais chez les conservateurs. Alors, monsieur le Président, il me fait grandement plaisir de continuer le débat que j'ai déjà commencé à propos de ce projet de loi. Parlant justement des difficultés qui seront créées à cause de ce projet de loi qui va justement augmenter le prix des emprunts pour les gens qui travaillent dans les petites entreprises, tous les députés du parti libéral ont déjà signalé au gouvernement le problème qui existe déjà. On a vu aujourd'hui les taux d'intérêt qui montaient. On a vu le problème qui existe déjà de trouver les capitaux pour les investissements, surtout pour les petites entreprises. Ce qui arrive, c'est que le gouvernement en disant, maintenant, qu'il ne garantira plus à 100 p. 100 les prêts qui seront accordés par les banques canadiennes, il est certain, je peux le dire en toute sincérité, monsieur le Président, qu'à partir de l'adoption de ce projet de loi, il deviendra de plus en plus difficile pour les petites entreprises d'obtenir des emprunts.

Tous ceux qui ont travaillé dans le milieu des petites entreprises savent très bien que c'est le capital et le «cash flow» surtout pour les projets de «venture» qui sont très difficiles à obtenir pour les petites entreprises. Je ne comprends pas pourquoi un gouvernement qui a fait tellement de promesses durant la campagne électorale en disant: On va augmenter l'assistance qui sera donnée aux petites entreprises, on va réduire le fardeau de la réglementation excessive requise de «reportage» aux petites entreprises . . . On voit, monsieur le Président, les promesses faites par les conservateurs ainsi que la réalité qui est tout à fait autre chose.

J'ai été choquée quand cela a été introduit: que le gouvernement canadien conservateur n'est pas prêt à garantir les frais qui seront faits aux petites entreprises, parce que, monsieur le Président, il est bien évident que les grandes compagnies comme la Dome Petroleum et d'autres auront toujours droit à plus de capital que ce soit «sur le dos» des petites entreprises, oui, ce sera toujours «sur le dos» des petites entreprises. Mais maintenant, étant donné cette nouvelle réglementation, ce sera encore plus difficile pour leurs propres électeurs à qui on a promis de la part de ce gouvernement qui lèvera le fardeau de la réglementation excessive chez les petites entreprises.

[*Traduction*]

A vrai dire, je ne vois vraiment pas comment le gouvernement, qui a promis aux petites entreprises d'alléger leur fardeau, de réduire en fait la bureaucratie excessive à laquelle elles se butent, peut, en toute conscience, présenter une mesure législative qui va inévitablement leur causer plus de difficultés pour emprunter, notamment à celles qui prennent des créneaux dans des domaines de haute technologie. Ce sont ces entreprises qui ont besoin de capital-risque pour faciliter au Canada la transition vers les années 1990. Le gouvernement met sur pied des programmes comme *Abandon Canada*, ou Investissement Canada, si l'on préfère, affirmant qu'il ouvrira grandes les portes du pays et que les investisseurs sont non seulement les bienvenus chez nous, mais qu'ils ont même le loisir d'acheter notre pays. D'autre part, il resserre l'étau autour des petites entreprises grâce à qui l'économie nationale réussit à tourner. Du fait que le gouvernement refuse de garantir la totalité des prêts consentis par nos banques, nous sommes sûrs que l'accès des petites entreprises au capital-risque sera encore plus restreint. Ceux qui ont travaillé dans une petite entreprise savent que la situation est déjà précaire.

Si, dans sa naïveté, le gouvernement s'attend que les banques absorberont la différence de 10 p. 100 entre la somme que le gouvernement est disposé à garantir et celle dont a besoin une petite entreprise pour étendre son activité et l'améliorer, il a tort. Si le gouvernement s'imagine que les banques vont annoncer aux petites entreprises qu'elles n'ont aucune objection à leur garantir cette tranche de 10 p. 100, c'est qu'il n'a pas la moindre idée des difficultés que le secteur de la petite entreprise éprouve en ce moment sur le marché monétaire.

A mon avis, monsieur le Président, en présentant cette mesure, le gouvernement renonce à son engagement à l'égard de la petite entreprise et renie les 300 promesses qu'il lui a faites. Une douzaine de ces promesses avaient trait strictement au secteur de la petite entreprise et nous constatons que ce secteur, à l'instar des veuves et des personnes âgées qui se trouvent à être célibataires ou divorcées, a été abandonné par le gouvernement qui ne tient plus compte des promesses qu'il a faites avant le 4 septembre quand il avait soif de pouvoir.

M. Baker: Monsieur le Président, je n'ai qu'une très brève observation à faire. Je suis le débat de ce projet de loi depuis le début. Il semble y avoir méprise quand on affirme que le prêt devrait couvrir 100 p. 100 du coût du projet. Le gouvernement fédéral ne donne pas pareille garantie. Autrement dit, monsieur le Président, pour tous ces programmes, la personne qui sollicite un emprunt doit fournir un certain pourcentage du coût total. Dans certaines entreprises relevant de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, ce sera 20 p. 100, et dans d'autres, 10 p. 100. Ce ne sera jamais 100 p. 100. Lorsqu'on parle de 100 p. 100, on veut dire 100 p. 100 du prêt consenti par la banque pour couvrir le reste du coût.

Des représentants des organismes qui ont comparu devant le comité des finances ont prétendu récemment que les droits prévus par ce projet de loi devraient être imposés non pas à la banque mais bien à l'entrepreneur qui emprunte. En vertu de quelque raisonnement bizarre, ils estiment que ce serait là la seule façon de procéder. Il faudrait quand même acquitter les droits. Je voudrais demander à la députée ce qu'elle pense de cette idée—que préconise la Fédération des petites entreprises—d'imposer les droits avant l'octroi du prêt et cela, à l'emprunteur et non à la banque.

Mme Copps: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Gander-Twillingate (M. Baker) d'avoir posé cette question. Il a signalé à juste titre non seulement la difficulté résultant de ce que le gouvernement ne veut plus garantir toute la portion du prêt qui ne sera pas assumée par l'emprunteur, mais aussi la difficulté que cela représentera pour tout entrepreneur d'absorber cette hausse additionnelle du coût qui lui sera imposée directement ou par l'entremise des banques. D'accord avec le député de Gander-Twillingate, je ne crois pas que les banques devraient répercuter directement cette part du coût à l'emprunteur sous la forme de frais supplémentaires. Je pense que nos petites entreprises ont eu assez de ces suppléments de frais et que cela suffit.

Je dirai également, monsieur le Président, que la banque va répercuter ce supplément non seulement sur l'emprunteur directement, mais sur tous les autres qui fonctionnent sous le régime du supplément. Que l'augmentation soit imposée à la petite entreprise expressément ou indirectement à travers la banque par ses frais d'administration, le gouvernement se trouve en fait, par l'application d'un autre mécanisme inflationniste, à augmenter les frais des entreprises.

J'ai idée que la meilleure solution pour les petits hommes d'affaires, et compte tenu des promesses faites au cours de la campagne électorale, ce serait que le gouvernement tienne compte de nos critiques en retirant le projet de loi. J'ai été franchement étonnée tantôt d'entendre les observations du député du troisième parti, qui est d'accord avec le gouvernement pour dire qu'il ne faut pas lui demander de garantir à 100 p. 100 la partie du prêt aux petites entreprises dont ne se charge pas le petit homme d'affaires. Au nom du parti libéral, je suis en désaccord complet et absolu avec la position adoptée par les conservateurs et les néo-démocrates. Nous estimons que les petits hommes d'affaires ont déjà suffisamment de mal à se trouver des capitaux de risque, et qu'il ne faut pas les entraver encore plus avec le genre de supplément mentionné par le député de Gander-Twillingate, et les autres sortes de charges punitives qui sont envisagées dans le projet de loi en question.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime à passer à l'étude de l'article 146?

Des voix: D'accord.

* * *

● (1700)

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON PROPOSE UNE MODIFICATION CONCERNANT LES PAIEMENTS D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à faire disparaître les difficultés issues de modifications antérieures en vertu desquelles les paiements d'indemnisation des accidents du travail doivent présentement être déclarés comme «revenu» aux fins de l'impôt sur le revenu et constituent donc un «revenu» aux fins du supplément de revenu garanti.

—Monsieur le Président, je me permets de présenter cette motion aujourd'hui dans l'espoir de pouvoir compter sur l'appui de tous les députés pour les modifications que je demande. Je tiens à signaler que la situation actuelle a un effet désastreux sur un grand nombre de Canadiens, en particulier les personnes âgées. Avant que le projet de loi C-139 ne soit adopté au cours de la législature précédente, les personnes qui remplissaient la demande de supplément de revenu garanti devaient indiquer les revenus dont elles disposaient. Un des types de revenu qui n'était pas à signaler à l'époque, c'était l'indemnisation des accidents du travail. Le projet de loi C-139 est cependant venu changer cet usage qui existait depuis 15 ou 20 années. La portée de certaines dispositions de cette mesure n'a pas été comprise du premier coup par les députés des deux côtés de la Chambre. En fait, je crois que ce sont les syndicats qui nous l'ont signalée. J'ai soulevé la question au cours de la législature précédente pour tenter de faire modifier la loi. D'autres députés d'autres partis, conservateurs aussi bien que néo-démocrates, ont également cherché à le faire. Nous avons eu une discussion des plus sérieuses au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales lorsque des députés se sont entendus pour demander verbalement à la ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque de tâcher de réparer ce que nous considérions comme une injustice.

Je tiens à faire remarquer bien clairement que je me suis opposé à ce changement, comme d'ailleurs d'autres députés du parti conservateur et du Nouveau parti démocratique. J'ai cru que nous étions tout près de parvenir à une décision qui aurait ramené la loi à ce qu'elle était antérieurement. Mais tout cela est maintenant de l'histoire ancienne. Vinrent les élections et la plupart de ces députés nous ont quittés, sauf ceux du côté conservateur.

M. Dick: Certains se sont retrouvés à l'autre endroit.

M. Dingwall: C'est juste, certains sont rendus à l'autre endroit. Pour revenir au sérieux, monsieur le Président, les modifications que je réclame aujourd'hui ont trait aux articles 81, 56 et 110. Ces modifications auraient pour effet de rétablir les anciennes dispositions. A cause des modifications qui sont entrées en vigueur avec l'adoption du projet de loi C-139, les indemnités d'accidents du travail sont considérées comme un revenu aux fins du calcul du supplément de revenu garanti. Il en est donc résulté pour certaines personnes âgées une importante réduction de leur revenu. Non seulement cela, mais, dans certains cas, ces nouvelles dispositions ont complètement bouleversé leur vie.

Certains gouvernements provinciaux offrent des programmes aux bénéficiaires du SRG. Maintenant que les indemnités d'accidents du travail entrent dans le calcul du revenu aux fins du SRG, certains bénéficiaires en ont vu réduire le montant et l'ont même perdu complètement dans certains cas. Nous ne parlons pas de Canadiens gagnant beaucoup d'argent, mais de Canadiens dont le revenu est inférieur au seuil de la pauvreté, ou peut-être égal ou légèrement supérieur. Ces gens ont longtemps fait partie de la population active et ont un jour subi une blessure sans qu'ils n'y soient pour rien. Je pourrais ajouter que le montant qu'ils reçoivent de la Commission des accidents du travail n'est pas l'équivalent du salaire qu'ils touchaient. Pas du tout. Il est moins élevé. Dans 99.9 p. 100 des cas, les gens n'ont pas choisi de toucher des indemnités pour accidents du travail. Après avoir été victimes d'un accident, ils n'ont pu retourner au travail, et aujourd'hui ils atteignent l'âge de la retraite. L'effet a été catastrophique pour les bénéficiaires du supplément de revenu garanti et des indemnités pour accidents du travail parce que les paiements ont baissé.

Quelle a été l'ampleur des réductions, monsieur le Président? S'agit-il d'un gros montant? Quand on gagne peu, même une perte de $5 est énorme. Certaines personnes de ma circonscription ont subi des réductions de $160, $58, $134, $25 ou $191 par mois. Monsieur le Président, un gouvernement a tort d'adopter une loi pour enlever de l'argent à des personnes à revenu fixe quand les coûts énergétiques montent en flèche et que les prix des aliments augmentent sans jamais baisser. Il est totalement à blâmer. Mon gouvernement a commis une erreur. Le ministre des Finances d'alors s'est trompé en faisant adopter cette mesure. Nous avons maintenant la possibilité de réparer les dégâts.

J'ai ici un fascicule du hansard qui rapporte les propos de députés qui disent comme moi qu'il faut modifier cette disposition de la loi de l'impôt sur le revenu. J'espère que mon ami le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) apportera son appui à cette mesure. C'est important. Les réductions ont été considérables. Elles représentent bien plus que les $200 par mois qu'on enlèverait à quelqu'un qui en gagne $100,000. Ce n'est pas la même chose. En l'occurrence, c'est à quelqu'un qui a un revenu de $10,000 par année qu'on retranche $200 par mois. C'est douloureux et cela ne peut pas continuer. Dieu sait que nous avons apporté des changements qui ont bénéficié aux riches, alors qu'y aurait-il de mal à accorder des avantages à nos personnes âgées et à ceux dont le revenu les place plus ou moins au seuil de la pauvreté? Les bureaucrates vont soutenir que théoriquement il faut calculer ces indemnités comme un revenu aux fins du supplément de revenu garanti. Je dis que c'est honteux de leur part. Nous avons accordé de nombreux avantages fiscaux aux riches et aux plus fortunés, à différentes régions, alors pourquoi nos personnes âgées ne pourraient-elles pas conserver un privilège dont elles jouissent depuis 15 ou 20 ans?

Je répète que cet amendement recueille certains appuis. L'ancien secrétaire parlementaire du ministre de la Défense national l'appuie. Le député de Grey-Simcoe (M. Mitges) a parlé à la Chambre le 22 février 1984 en faveur de cette modification. Le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman), un député conservateur, est intervenu à la Chambre le 1er juin 1984 pour dénoncer cette situation et exiger un changement. L'ancien député de Nanaïmo-Alberni, Ted Miller, un néo-démocrate, s'est prononcé en faveur de la modification parce qu'il savait que ces personnes vivaient au jour le jour et qu'il était difficile sans cela de joindre les deux bouts en ces temps agités.

Il y a eu des appuis à ce moment-là et il y en a encore aujourd'hui, mais quels appuis la proposition recueille-t-elle à l'extérieur de la Chambre? La Fédération du travail de l'Ontario et celle de la Nouvelle-Écosse, de même que les personnes âgées, lorsqu'elles se sont réunies en congrès, se sont prononcées en faveur de cette modification. Les Mineurs unis d'Amérique conviennent qu'un changement s'impose. Les clubs de l'âge d'or de Glace Bay, de New Waterford et de Reserve Mines sont aussi d'accord. M. Guy Brown, député libéral à l'Assemblée législative de la Nouvelle Écosse, appuie cette modification, ainsi que mon homologue provincial de Cape-Breton-Nova qui représente le parti travailliste dans ma circonscription. Cette mesure compte beaucoup d'appuis en Nouvelle-Écosse et d'un bout à l'autre du Canada.

• (1710)

J'ai déjà entendu des députés conservateurs soutenir le point de vue que je défends aujourd'hui. C'est injuste. Qu'on veuille condamner le gouvernement précédent, fort bien, je l'ai fait à mon tour quand j'appartenais à la majorité. Cependant, cela n'est d'aucun secours aux personnes âgées. Il faut que les députés prennent leurs obligations au sérieux et qu'ils montrent aux Canadiens que tous les partis s'accordent à redresser ce tort. Laissons les bureaucrates affirmer qu'il faut, en principe, tenir compte des indemnités dans le calcul du supplément de revenu garanti. Mais nous favorisons parfois d'autres groupes sociaux; cette fois, pourquoi ne pas rétablir cet avantage à l'intention des personnes âgées?

J'espère que les députés d'en face voudront se joindre à moi dans le but de redresser la situation. Je ne leur demande pas d'être absolument objectifs. Qu'ils adoptent une attitude partisane, s'ils le veulent, pour condamner le gouvernement précédent. Mais adoptons cette modification, dans l'intérêt des citoyens âgés. D'un bout à l'autre du Canada les gens la réclament. Malheureusement, tout le monde ne fait pas partie d'une association nationale aussi bien en fonds qu'une chambre de

commerce, notamment, qui peut venir à Ottawa présenter des requêtes bien documentées. Sans posséder ces avantages, les personnes âgées ont tout de même des représentants au Parlement. Les députés ont en effet le devoir de représenter leurs électeurs. On dirait que les ministériels l'oublient. A l'époque, j'avais reproché au gouvernement d'agir comme il l'a fait. Réparons maintenant cette erreur, dans l'intérêt des Canadiens âgés.

Le gouvernement n'aurait pas à rougir de présenter un amendement. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) pourrait le faire par une motion des voies et moyens. S'il le veut, il peut modifier le budget en conséquence.

J'exhorte les députés conservateurs à modifier cette loi pour que des milliers de personnes âgées puissent recevoir un montant supplémentaire de $191 ou de $25 par mois. Les députés ont maintenant l'occasion de garantir que la législature actuelle peut travailler de façon constructive. Nous pouvons sûrement accorder à deux millions de Canadiens un avantage dont ils ont joui pendant 20 ans. Il me semble que le mal qui a été fait peut être réparé. Nous avons les moyens qu'il nous faut à notre disposition.

A mon avis, il existe la volonté politique nécessaire à la Chambre, monsieur le Président. Peu m'importe ce que peuvent dire les députés qui prennent la parole à ce sujet. Par ailleurs, ce qu'ils feront m'importe beaucoup. Ce n'est pas une mince affaire pour quelqu'un dont le revenu le place à peine au seuil de la pauvreté si le gouvernement décide de lui enlever un petit montant d'argent. C'est un montant important pour lui et cela lui fait mal. Le premier ministre a parlé de la courtoisie avant et peu de temps après son arrivée à la Chambre. J'espère que les députés feront preuve de courtoisie au sujet de cette question. J'espère que les ministériels d'abord, de même que les néo-démocrates, m'appuieront à cet égard.

Le gouvernement aurait avantage à apporter ce changement parce que le public en serait heureux. J'en féliciterais moi-même le gouvernement. J'exhorte donc du fond du cœur tous les députés à rectifier la situation pour que l'indemnisation des accidents de travail ne soit pas comprise dans le calcul du supplément de revenu garanti.

M. Dick: Je voudrais poser une question, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne peut pas y avoir de questions ou d'observations à ce moment-ci.

M. Dick: Si vous demandiez le consentement unanime, est-ce que je pourrais poser une question?

Le président suppléant (M. Paproski): Non, c'est l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

M. Dick: Cela s'est déjà fait.

Le président suppléant (M. Paproski): Le leader adjoint du gouvernement à la Chambre devrait savoir que tout le monde veut prendre la parole à ce sujet. D'ici 18 heures, j'aurai droit aux reproches de trois ou quatre députés qui me demanderont pourquoi ils ne peuvent pas prendre la parole au sujet de cette motion d'initiative parlementaire. J'accorde donc la parole au secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Gurbin).

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) a présenté ses arguments avec tellement d'éloquence et de compassion que personne ne peut douter de sa sincérité ou de sa préoccupation très réelle à l'égard de ceux qui ont été touchés par ce changement. Nous devrions tous féliciter le député d'avoir soulevé une question qui a causé bien des soucis aux députés de tous les partis, surtout pendant la dernière législature. D'après le ton du discours du député, je sais qu'il ne considère pas cette question d'un point de vue politique. Il n'a pas prononcé un discours sectaire. Il nous a exhortés à rester nous aussi impartiaux et à réfléchir sérieusement à ce qu'il demande.

Ma propre position à ce sujet est elle aussi impartiale. Lorsqu'il est question de politique fiscale et sociale, tous les députés préféreraient que la discussion reste objective.

• (1720)

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour exprimer les préoccupations non seulement du député mais aussi de tous les députés, pour les personnes du troisième âge qui ont été affectées de façon ou d'une autre par différentes mesures législatives. Je pense qu'en examinant la situation nous comprendrons mieux l'objet de ces dispositions et la raison pour laquelle il ne convient pas d'appuyer la motion du député. Je vous prie de me croire, je partage sans réserve les convictions profondes du député en ce qui concerne le bien-être de nos personnes âgées.

Mon intérêt pour cette motion provient du fait que je suis convaincu que ce sont des principes d'équité et de justice qui doivent sous-tendre toute notre action.

Comme les députés le savent, ces modifications à la loi de l'impôt sur le revenu ont été présentées pour la première fois dans le budget de novembre 1981. Je sais que le député a déjà critiqué ces amendements présentés alors par son gouvernement. Je ne pense pas pouvoir condamner à mon tour avec autant de conviction les changements qui avaient été proposés à ce moment-là. Aucun d'entre nous qui était présent n'a oublié que le budget en question comportait bien d'autres mesures qui ont eu des effets désastreux sur d'autres groupes de Canadiens. Il faut donc voir si le député avait appuyé le budget qu'on avait alors présenté. Je suppose qu'il avait appuyé les différentes mesures proposées dans le budget y compris celle qui fait l'objet du débat aujourd'hui.

Si je me reporte aux documents publiés alors pour justifier cette proposition, on constate que les modifications tendaient à uniformiser tous les programmes en ce qui concerne l'admissibilité au paiement du supplément de revenu garanti et au crédit d'impôt pour enfants.

En réalité, le gouvernement voulait régler le cas de certains bénéficiaires du SRG qui touchaient déjà une forte indemnité des Accidents de travail et qui étaient sur le même pied que ceux qui n'avaient pas d'autres revenus. Il voulait aussi régler un autre problème de portée plus générale. Auparavant, tout contribuable qui réclamait la déduction pour personne à charge n'était pas obligé de tenir compte de l'indemnité des Accidents de travail que pouvait toucher la personne à sa charge. Est-il équitable de considérer comme personne entièrement à charge quelqu'un qui touche jusqu'à $20,000 par année?

Il importe de noter que le changement proposé a été appliqué de manière à ne pas modifier l'impôt du particulier puisque l'on savait qu'un tel changement serait une pénalité pour un grand nombre de ceux qui touchaient des indemnités d'accidents de travail et d'autres prestations.

Permettez-moi de vous signaler également un autre point très important à ce sujet. Les modifications n'ont pas changé le statut spécial des prestations d'accidents de travail qui ne sont pas assujetties à l'impôt. Ce dont il s'agit ici, c'est d'inclure un revenu qui a bénéfié déjà d'un traitement particulier.

En 1984, un certain nombre de députés dont le député du Cap-Breton, ont soulevé l'affaire à la Chambre quand on constata, entre autres choses, que le changement allait réduire les prestations de SRG pour certaines personnes. Quelques éditorialistes en ont même parlé dans les journaux. Le député a aussi fait état des opinions d'autres personnes. Enfin, la question a été longuement examinée par la Chambre et au comité, lors de l'étude du projet de loi C-40 à la 2e session de la dernière législature.

Le comité a procédé à une étude des plus intéressantes sur cette question, ce qui a permis d'établir clairement les règles fondamentales sur lesquelles porte le débat. Parmi les points les plus importants abordés, mentionnons le programme de supplément du revenu garanti, la Loi de l'impôt sur le revenu et notamment le traitement des sources de revenu imposable. Puis il a été question de la façon dont on considère les indemnisations d'accidents de travail, soit comme un remplacement de revenu ou un paiement correspondant à la blessure proprement dite.

Enfin, le témoignage de la ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque a porté sur le volume de travail que représentait l'étude de ce problème, ce qui, d'après elle, a surpris ses collaborateurs autant qu'elle-même. Je pense qu'il est utile d'examiner chacun de ces points.

Si je veux prendre le temps d'examiner ces questions, c'est pour éviter à la Chambre de remédier trop vite à une situation au risque de voir certains députés le regretter par la suite, surtout si, en se précipitant, on risque d'accroître les problèmes ou de soulever des questions qui méritent un examen approfondi et adéquat. Il serait tout à fait absurde d'examiner une seule petite question sans tenir compte de la place qu'elle occupe dans le cadre de la politique générale du gouvernement.

Comme la motion traite effectivement du supplément de revenu garanti, je voudrais parler de ce programme pour commencer. Il importe de se souvenir que le SRG est un programme destiné aux plus pauvres des personnes du troisième âge, celles dont le revenu se limiterait, autrement, aux prestations de sécurité de la vieillesse et éventuellement à quelques autres petits revenus. Il s'adresse aux personnes qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins au crépuscule de leur vie et qui, autrement, se trouveraient dans une situation économique plus que précaire.

Comme le gouvernement ne veut pas pénaliser les personnes qui jouissent d'un petit revenu supplémentaire, il a fixé un seuil en-dessous duquel les prestations ne sont pas diminuées en raison d'un revenu supplémentaire. Au-delà de ce seuil, le SRG diminue progressivement de 50c. par dollar de revenu jusqu'à sa suppression complète. Ce principe prouve bien que le SRG est essentiellement un programme destiné aux économiquement faibles de notre société. L'exigence selon laquelle les bénéficiaires du supplément de revenu garanti doivent présenter une demande chaque année prouve bien que les auteurs de ce programme ont admis que de nouvelles conditions de vie peuvent augmenter le revenu d'un particulier et donc rendre moins nécessaire le supplément de revenu garanti.

Je voudrais signaler en passant que, cette année, le seuil au-dessus duquel le SRG n'est pas payé correspond à $11,000 pour un célibataire et $16,500 pour un couple. Comme on peut le voir, les personnes visées ne sont pas très riches et je compatis avec elles, tout comme le gouvernement. Mais il y en a bien d'autres dont la situation est pire encore. Devrions-nous envisager d'adopter une modification qui mettrait les bénéficiaires des indemnisations d'accidents du travail dans une situation meilleure que les personnes qui n'ont aucun autre revenu que la pension de sécurité de la vieillesse et le SRG?

La question des bases fondamentales de la Loi de l'impôt sur le revenu constitue un autre principe important qui entre en jeu dans ce débat. Cette loi cherche à englober tous les revenus et à les traiter équitablement, quelles que soient leurs sources. Personne ne prétend que la loi est parfaite, bien au contraire. Cependant, nous devrions faire preuve de prudence avant d'appuyer une mesure tendant à rendre moins équitables certaines dispositions de la Loi.

On ne peut guère prétendre que des revenus de certaines provenances, notamment les indemnités pour les accidents du travail, devraient être traités de façon différente des autres indemnités. Telle était la situation avant le budget de 1981. Les autres paiements d'invalidité ont toujours été englobés dans l'évaluation du revenu aux fins du supplément de revenu garanti et nous nous demandons pourquoi il devrait en être autrement pour les indemnités des accidents du travail.

Je sais qu'on voudrait que les indemnités ne soient pas considérées comme la plupart des revenus d'autres provenances. D'aucuns estiment qu'il s'agit uniquement d'une compensation pour une blessure tout comme une canne compense jusqu'à certain point une blessure à la jambe. Toutefois, l'indemnité pour les accidents du travail n'est pas une compensation de ce genre, du moins dans la plupart des cas.

De nombreux membres du comité permanent ont affirmé catégoriquement en juin dernier que, à leur avis, les indemnités du travail sont censées remplacer en totalité ou en partie le revenu imposable d'un contribuable, revenu qui pourrait être pris en ligne de compte aux fins de l'admissibilité au supplément de revenu garanti. La durée et le montant des indemnités fluctuent parce que les commissions chargées de les octroyer se rendent compte qu'il importe de remplacer le revenu perdu. Comment peut-on affirmer catégoriquement que les indemnités diffèrent d'autres paiements quand les organismes qui fixent leur durée et leur montant en jugent autrement?

Je reconnais avec le motionnaire que les particuliers dont le supplément de revenu garanti a été réduit pouvaient à juste titre être mécontents quand la chose s'est produite. Toutefois, je dois tenir compte de l'ensemble de la situation: certains pouvaient toucher des indemnités des accidents du travail allant jusqu'à $20,000, comme je le signalais tantôt, et recevraient intégralement le supplément de revenu garanti. Je ne crois pas que ceux dont les seuls moyens de subsistance sont les prestations de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti trouveraient juste de laisser sur le même pied qu'eux d'autres personnes qui reçoivent des revenus importants.

Nous notons également les remarques de la ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à l'époque. Elle a déclaré au comité permanent en juin 1984 qu'elle-même et le ministre des Finances avaient décidé qu'il serait inopportun de prendre des mesures concrètes pour donner suite aux préoccupations des députés. Ils s'étaient rendu compte des vastes répercussions de pareilles initiatives.

• (1730)

L'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a annoncé que ses fonctionnaires effectuaient un examen complet de toutes les sources de revenu qui devraient être prises en ligne de compte aux fins du SRG. Je pense que c'est la bonne façon—et c'est un élément important de ma réponse—de considérer la proposition qu'a faite le député: le gouvernement envisage sérieusement cette question, afin de proposer des changements dans le contexte d'un examen global et non de simples rafistolages.

La participation des provinces seraient une complication supplémentaire qui pourrait découler d'une modificatin mal conçue, un peu comme celle que propose la motion à l'étude aujourd'hui. Les députés savent peut-être qu'avant les changements dont nous parlons aujourd'hui, il était nécessaire de prendre des décrets de remise, chaque année, pour que certaines allocations d'entretien versées par les gouvernements provinciaux ne soient pas considérées comme des revenus aux fins de l'admissibilité au SRG. Les changemetns apportés par le budget de 1981 dans ce domaine permettaient une plus grande uniformité de traitement de tous les paiements de même nature, d'origine fédérale ou provinciale, et supprimaient le recours à des décrets de remise répétés. Une fois de plus, toutefois, je ne voudrais pas que l'on pense que je n'ai aucune sympathie pour ceux qui ont été gênés par cette mesure. Je rappelerais que toute mesure législative, et peut-être la Loi de l'impôt plus que toute autre, doit contenir autant que possible des dispositins générales.

Je note en particulier les observations du député concernant l'esprit bureaucratique. J'estime que c'est un point intéressant qui a fait son chemin au cours des dernières années et dont on a montré les aspects regrettables dans un certain nombre de cas. C'est une des choses que certains députés et moi-même, de ce côté-ci, n'oublions pas et à laquelle nous portons une grande attention. Par contre, je ne voudrais pas nier la nécessité d'une bonne orientation politique pour parvenir à un résultat convenable.

D'un point de vue, il serait agréable d'avoir une loi qui puisse s'appliquer à chaque situation particulière, mais une telle loi serait considérablement plus longue que celle en vigueur. Nous nous apercevons que nous n'avons pas besoin d'une plus grande complexité, mais d'une plus grande simplicité, de sorte que l'on puisse maintenir la justice fondamentale aussi facilement que possible et que le minimum de gens soient injustement traités par une loi trop compliquée pour être comprise et appliquée équitablement.

Nous devons prendre certains éléments en considération également lorsque nous envisageons les mesures à prendre pour donner suite à cette motion. Elle demande que la Chambre prenne des mesures pour répondre à ce que nous considérons tous comme une situation difficile pour certains Canadiens. Les montants en cause ne sont probablement pas élevés, lorsqu'on les compare aux dépenses actuelles du SRG. Au total, il faut 2.5 milliards par année. On me dit toutefois que, même si 39,000 Canadiens de plus de 65 ans reçoivent actuellement des indemnités d'accident du travail, tous, sauf peut-être 2,000, ont une invalidité de 60 p. 100 ou moins et 800 seulement souffrent d'une invalidité permanente et totale et reçoivent le maximum. L'enjeu monétaire n'est donc pas considérable et il ne s'agit pas non plus d'un problème qui, d'une façon générale, est aussi important que beaucoup d'autres auxquels nous devons faire face en ce moment.

Nous devrions nous rappeler que les gens touchés par les articles de la Loi de l'impôt sur le revenu ont en fait un revenu aussi élevé que bien d'autres sinon plus. Tout comme les autres personnes invalides, elles continuent à avoir accès aux autres dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu qui aident les invalides et aux autres programmes qui répondent à leurs besoins particuliers. Enfin, je voudrais faire remarquer que, même dans le groupe des 39,000 personnes qui reçoivent des indemnités d'accident du travail et ont plus de 65 ans, beaucoup, si ce n'est la grand majorité, n'ont pas droit au SRG de toute façon, étant donné que leur pension et leur revenu personnels les placent au-dessus du seuil.

Permettez-moi de répéter ce que je disais au début de mon allocution cet après-midi. Je tiens à ce que l'on sache bien que mon opinion n'est pas dictée par l'esprit de parti. Je sais que l'auteur de cette motion a parlé de ce problème pendant la dernière législature et en d'autres circonstances. Les députés des deux côtés de la Chambre conviennent que c'est là un problème bien réel pour certains et qu'il ne faut pas le regarder à travers le filtre du parti-pris politique.

J'espère avoir amplement démontré qu'il ne s'agit pas simplement de combler un besoin qu'on a constaté. C'est un principe de justice dans l'application de la loi qui est en cause. Ceux qui souscrivent à cette motion considèrent-ils qu'on devrait faire exception uniquement pour cette source de revenu aux fins de l'un de nos principaux programmes sociaux? Il ne faut pas oublier que dans cette motion, même si on parle de modifier certaines dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu, soulevant par là même la question de la justice et de l'équité devant la loi, c'est uniquement le supplément du revenu garanti qui est visé. Or, le mécanisme qu'on propose pour régler une situation en particulier touche à des questions de fiscalité et de revenu en général qui relèvent d'une seule loi, alors que l'essence même du problème, c'est le supplément du revenu garanti et la façon de traiter les citoyens qui n'ont rien d'autre pour vivre.

Personne ne met en doute la sincérité et l'honnêteté du député qui a présenté cette motion. Je sais bien que cette question intéresse tous les députés. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on prive quelqu'un d'une source de revenu, voire qu'on la réduise, surtout quand il en a besoin pour vivre, même si un seul Canadien était visé. Nous envisageons ce problème dans une perspective plus vaste et je sais que les ministres des Finances (M. Wilson) et de la Santé nationale et du Bien-être social se pencheront sur toutes les modifications constructives qui leur seront proposées. J'espère que le député souscrira à pareilles modifications losqu'elles seront à l'étude.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je tiens à participer au débat sur la motion du député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall). Comme l'a dit le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Gurbin), nul ne saurait douter de la sincérité du député. Celui-ci vient d'une circonscription qui ressemble beaucoup à la mienne et il représente comme moi une collectivité qui tire en grande partie son existence de l'exploitation des mines. Il parle avec conviction et compréhension des difficultés que ses commettants éprouvent parce qu'ils touchent le supplément de revenu garanti et sont dans l'obligation de déclarer comme revenu l'indemnité que leur verse la Commission des accidents du travail. En effet, mes commettants éprouvent exactement les mêmes difficultés.

Je pense cependant qu'on nous a jeté de la poudre aux yeux. Je ne connais personne dans ma circonscription qui touche une indemnité d'accidenté du travail de $20,000 par année. Une indemnité, c'est une indemnité. Dans 99.9 p. 100 des cas sinon dans tous, un travailleur doit être victime d'un accident à son travail pour toucher une indemnité. Très souvent il s'agit d'une invalidité permanente qui empêche le travailleur de gagner honorablement l'argent dont il a besoin pour pourvoir aux besoins de sa famille. Non seulement l'indemnité remplace-t-elle un revenu possible, mais elle confirme l'existence d'un handicap. Je sais par expérience que l'invalidité entraîne une incapacité et un handicap, et l'indemnité sert à l'entretien de l'accidenté. Je trouve tout à fait injuste de faire volte-face et de déclarer ensuite que l'indemnité en question est un revenu aux fins de l'impôt.

Il en était tout autrement avant les modifications que le projet de loi C-139 a apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu. Je suis plein d'admiration pour le député de Cape Breton-Richmond-Est qui a reproché à juste titre à l'ancien gouvernement libéral dont il faisait partie d'avoir adopté une attitude mesquine à l'égard du supplément de revenu garanti. Il ne s'est pas caché pour le faire, tant au sein du comité que par le truchement de lettres à l'intention de Monique Bégin, l'ancienne ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Les ministériels répondent que c'est parfaitement équitable ainsi. L'argument contraire, c'est que d'autres personnes qui touchent le supplément de revenu garanti et qui voient un accidenté toucher à la fois l'indemnité et le supplément de revenu garanti pourraient trouver que c'est injuste. Je suis certain que l'accidenté titulaire d'une indemnité préférerait ne pas la recevoir; je suis sûr qu'il préférerait jouir d'une excellente santé et pouvoir travailler et gagner sa vie. Je suis sûr que tout accidenté qui touche l'indemnité préférerait ne jamais avoir eu d'accident et ne jamais avoir été obligé de se soumettre à toutes les démarches nécessaires pour obtenir l'indemnité. En Ontario, c'est l'une des plus pénibles difficultés qu'éprouvent les travailleurs qui sont victimes d'accident au travail. Toute la procédure visant à établir que l'accident est bien survenu au travail et à déterminer l'ampleur de l'invalidité a créé un véritable bourbier juridique. Soutenir que le pauvre titulaire du supplément de revenu garanti trouverait injuste qu'un accidenté touche à la fois l'indemnité et le supplément, c'est réduire le revenu de l'accidenté au plus bas commun dénominateur. Au lieu de dire que nous devrions relever le supplément pour les pauvres, ils prétendent que nous devrions ramener au plus bas dénominateur commun la personne à l'autre bout de l'échelle. Cela me semble injuste.

• (1740)

Il y a une autre question qui mérite, selon moi, d'être éclaircie. Elle a été débattue par un comité de la Chambre au cours de la dernière législature. En fait, elle a été débattue par le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales au cours de la trente-deuxième législature, plus précisément, le jeudi 7 juin 1984. L'ancienne ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Monique Bégin) comparaissait ce jour-là. Je vois souvent des gens refiler leurs responsabilités aux autres et c'est ce qu'a fait M^me^ Monique Bégin. Elle a rejeté la responsabilité sur l'ancien ministre des Finances. Il faut se rappeler que la santé et le bien-être social relevaient de sa compétence. Pourtant, en réponse au député de Beaches (M. Young), elle a déclaré:

> Cette question soulève un problème d'équité. Ce n'est pas facile d'y faire face. Je comprends très bien la façon dont on me l'a expliqué. Je crois comprendre—et je ne sais pas combien de lettres Dave Dingwall et d'autres députés des autres partis m'ont envoyées pour insister sur le fait que des prestations additionnelles pour une bonne cause, une invalidité, une situation spéciale, sont des choses que nous devons protéger et ne pas traiter sur le même pied que les autres revenus. Le système fiscal au Canada n'a jamais prévu une telle chose.

Elle a terminé par ce qui suit:

> D'une certaine façon, il faudra en discuter avec le ministre des Finances, et non pas avec moi. Je ne suis pas le ministre responsable de cette question, c'est tout.

La ministre de la Santé a déclaré que ce n'était pas son affaire, que cela regardait le ministre des Finances d'alors. Quoi qu'il en soit, on a procédé à cela sans tenir un débat suffisant sur la question. Maintenant, le gouvernement dit qu'il voudrait le changer, mais qu'il ne peut simplement apporter des modifications, car il risquerait de créer une situation injuste. Il parle ensuite de la personne qui touche des indemnités pour accidentés et reçoit $20,000 par année. C'est un peu comme le président de banque qui gagne $500,000 par année et ne devrait pas avoir droit aux allocations familiales. Il n'y a que 15 présidents de banque au Canada. J'ignore s'il existe 15 personnes qui touchent des indemnités pour accidentés de $20,000 par année.

En outre, la ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dans l'ancien gouvernement aurait déclaré ce qui suit lors d'un débat à la Chambre des communes:

. . . si on ne tenait aucun compte des revenus tirés de sources comme les indemnités pour accidentés, on donnerait aux pensionnés qui peuvent compter sur ces sources de revenus un avantage marqué sur les autres pensionnés, ce qui serait tout à fait inéquitable.

Là encore, on prend pour prétexte l'injustice que cela créerait. Or, comment peut-on parler d'inéquité lorsqu'il s'agit de couples touchant $16,000 par année ou de personnes seules recevant $11,000 par année? Est-ce l'injustice que de leur donner quelques centaines de dollars de plus par année? Cela me dépasse.

Au cours de la législature précédente, le comité spécial concernant les handicapés a fait pas moins de onze recommandations tenant compte du fait qu'un invalide à revenu fixe a certains frais que les personnes valides à revenu fixe n'ont pas. En fait, les indemnités pour accidents du travail versées aux personnes âgées de plus de 65 ans aident beaucoup les handicapés à vivre dans la dignité pour le restant de leurs jours.

La motion du député de Cape Breton-Richmond-Est vient à point nommé. Il me semble que nous pouvons apporter un changement. Le député a déclaré que cela ne faisait pas beaucoup d'argent. En fait, cela fait beaucoup d'argent pour les personnes qui habitent des régions comme le Cap Breton et Nickel Belt. Lorsque ces personnes finissent par venir remplir les formulaires de demande—c'est une évaluation des ressources—elles doivent déclarer les indemnités pour accidents du travail.

Le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement a dit que l'on ne paie pas d'impôt sur le revenu sur les indemnités pour accidents du travail. C'était voulu. Ces personnes ne reçoivent que 50, 60 ou 70 p. 100 de leur salaire parce qu'il n'y a pas d'impôt à payer. Si elles recevaient la totalité de leur salaire, elles devraient payer l'impôt sur le revenu.

Les députés néo-démocrates assis de ce côté-ci de la Chambre donnent leur appui à la motion du député. Nous exhortons le gouvernement à corriger l'erreur du gouvernement libéral. Je sais que bien des ministériels se sont opposés à la suppression de cette disposition au cours de la législature précédente. Ils devraient sortir de l'ombre et exhorter avec nous le ministre à revenir en arrière.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'avoir pu appuyer la motion du député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall). J'ai de nombreuses années d'expérience dans ce domaine. En fait, l'une des premières choses qui m'a incitée à faire de la politique a été la question des accidentés du travail en Ontario. A mon arrivée au Parlement fédéral, un journaliste m'a demandé quelle était la chose que j'aimerais le plus réaliser pendant mon mandat. J'ai répondu que je tenais beaucoup à encourager le gouvernement à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, plus particulièrement à changer les mesures punitives découlant du dernier budget, qui défavorisent les accidentés du travail.

Bien que je n'étais pas député fédéral au moment où j'ai pris connaissance des dispositions du budget de 1983, qui défavorisaient les accidentés du travail, j'ai immédiatement contacté le ministre des Finances de l'époque et la ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour protester, en mon nom et en celui de mes électeurs, contre ces dispositions qui, sous prétexte de rendre le système plus juste, punissaient lourdement les membres de notre société les plus défavorisés.

J'aimerais corriger certaines idées erronées exposées au cours de ce débat par des députés qui estiment que ce genre d'indemnité devrait être traité comme n'importe quel autre revenu. Si nous voyons dans quelles circonstances les indemnités pour accident du travail on été créées dans notre pays, nous constatons que le but était d'améliorer ou d'accélérer le règlement des cas des accidentés du travail, et aussi d'établir un mécanisme global s'appliquant aux travailleurs. Tous les travailleurs canadiens ont renoncé à leur droit d'intenter des poursuites pour garantir leur sécurité au travail.

• (1750)

Compte tenu de la façon dont se règlent les litiges aux États-Unis, je ne pense pas que beaucoup de compagnies souhaitent revenir au système que nous avions avant l'apparition des indemnités pour accident de travail dans les années 30. Chaque travailleur accidenté au travail était alors obligé de poursuivre son employeur devant les tribunaux. Les travailleurs ont renoncé à ce droit d'intenter des poursuites qui, de nos jours, pourraient probablement permettre à des tribunaux d'accorder dans certains cas des millions de dollars de dédommagement.

Dans ma circonscription, un jeune homme est devenu aveugle alors qu'il travaillait chez Westinghouse. Cet accident l'a rendu infirme pour le reste de ses jours. Il n'a pas le droit de poursuivre son employeur, mais il recevra l'indemnité maximum versée par la Commission des accidents du travail. Ce jeune homme a eu beaucoup de mal à s'adapter à sa nouvelle vie après cet accident. Cet exemple doit nous faire comprendre que ces indemnités ne sont pas comparables à un simple régime de pension ou de retraite.

L'indemnisation des accidents du travail est beaucoup plus que cela. Elle tient compte du fait que les travailleurs ont renoncé au droit d'intenter des poursuites. On a pris en considération les difficultés . . . je suis vraiment désolée si les députés du gouvernement ne s'intéressent pas à cette question qui me tient personnellement très à cœur. Je suis sûre que des centaines, voire des milliers de gens de leurs circonscriptions s'y intéressent.

Les accidentés du travail sont souvent des gens dont le revenu est inférieur à $10,000 par année. Ces citoyens ont un revenu inférieur au seuil de la pauvreté d'après les statistiques du Sénat et toutes les autres données que j'ai pu voir. Nous ne parlons donc pas de gens qui vivent dans le luxe.

Quand la loi de l'impôt sur le revenu a été modifiée, cela n'a fait que pénaliser davantage des travailleurs qui avaient déjà été privés du niveau de vie dont ils jouissaient avant leur accident de travail. D'un coup de plume du fisc, ces travailleurs ont non seulement perdu leur dignité et la qualité de vie dont ils jouissaient avant leur accident, mais ils ont aussi été pénalisés davantage du point de vue financier. Je ne pense pas que la modification proposée par mon collègue le député de Cape-Breton-Richmond-Est aille à l'encontre de la notion d'équité. Si le gouvernement juge bon de présenter cette modification, tous les députés l'appuieront. C'est l'une des raisons même de

notre présence au Parlement. Comme le député de Cape-Breton-Richmond-Est l'a si bien dit, sous bien des aspects, nous sommes ici pour exprimer le point de vue de ceux qui ne peuvent pas le faire eux-mêmes.

Le porte-parole du gouvernement a laissé entendre que la plupart de ceux qui reçoivent une indemnisation reçoivent seulement une pension de 20, 30 ou 40 p. 100. J'ai vu littéralement des milliers de travailleurs manifester devant l'Assemblée législative de l'Ontario. Ces mêmes travailleurs . . .

M. Paproski: A l'ordre. Je voudrais bien entendre la députée de Hamilton-Est.

Mme Copps: Ces mêmes travailleurs, qui reçoivent une pension de 20 ou de 30 p. 100, comptent sur les prestations de bien-être social de la province pour survivre. Voilà à quoi ils en sont réduits à cause d'un accident de travail et du fait que le gouvernement refuse de reconnaître que si un ouvrier de la fonte se casse un bras, il n'est pas invalide à 5, à 10 ou 15 p. 100, comme le prétend la Commission des accidents du travail de l'Ontario, mais bien à 100 p. 100.

Examinons l'exemple d'une employée d'usine de ma circonscription. Si une femme dans une usine de textile se fait mal au dos, elle ne peut plus coudre assise à une machine pendant huit ou neuf heures par jour. Elle est congédiée. La Commission des accidents du travail lui dit de se trouver un autre emploi. Elle ne parle pas anglais, elle n'a qu'une troisième année et elle n'a pour ainsi dire aucune possibilité de trouver un autre emploi. Elle doit donc accepter une pension de 15 p. 100. Voilà les gens qui sont victimes de cette disposition de la loi de l'impôt.

[*Français*]

. . . je suis absolument convaincue que si le gouvernement décide de donner son appui au projet de loi, tel que suggéré par mon collègue que j'ai l'honneur d'appuyer, car s'il y a une chose que je puisse faire au cours des mes quatre ou cinq années ici dans ce Parlement, ce sera de changer ce règlement pour que l'on puisse avoir un peu de justice pour nos travailleurs, pour que l'on puisse avoir un peu de dignité, et pour que l'on puisse restaurer un peu la qualité de vie, celle qu'on a déjà perdue un peu lorsqu'il y a un blessé au travail. C'est un gros problème pour les travailleurs, monsieur le Président, et j'espère que tous les députés de tous les côtés vont l'appuyer.

J'aimerais continuer à parler mais, étant donné qu'il ne reste que cinq minutes, j'aimerais avoir la chance de voter sur le projet de loi, parce que c'est tellement important pour les travailleurs.

Je demeure à votre disposition, monsieur le Président, mais j'invite tous les députés, surtout ceux du côté gouvernemental, à appuyer le projet de loi tel que présenté par mon collègue.

[*Traduction*]

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir intervenir dans le débat de la motion présentée par le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall). Je me réjouis également de voir tant de mes collègues en face le nez luisant et le visage souriant. Ils ont sûrement suivi très attentivement le débat car, comme l'a dit le député, il porte sur un sujet important. Je suis tout à fait d'accord quant à la teneur de la motion.

Les députés de tous les partis à la Chambre ont manifesté de l'intérêt pour cette modification. Ils ont approuvé depuis plusieurs années de nombreuses modifications à la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Ils se préoccupent énormément des besoins financiers des retraités. Les députés et mon gouvernement ont accordé une attention particulière aux prestations calculées en fonction du revenu qui sont offertes sous le régime de cette loi, car tous reconnaissent que ces prestations s'adressent avant tout à ceux qui en ont le plus besoin.

Mon gouvernement a pris des mesures dans ce sens en proposant d'accorder les allocations de conjoint aux personnes âgées de 60 à 65 ans. Le comité est maintenant saisi de la mesure en question. Mon gouvernement reconnaît que nous devons nous débrouiller avec des ressources limitées. L'idée courante dans les années 50, 60 et 70 voulant que le montant d'argent que nous pouvions distribuer était illimité est maintenant dissipée. Il n'y a pas un pays du monde occidental industrialisé qui n'ait eu à sabrer les avantages sociaux ou à accroître les cotisations de ceux qui en bénéficient. Il faut établir un équilibre entre les demandes pour l'éducation et pour les soins médicaux et les demandes pour les pensions.

Mon gouvernement reconnaît que la grande question des années 80, c'est de mettre sur pied un régime de pensions rationnel garantissant que personne ne prendra sa retraite sans avoir des moyens de susbsistance suffisants. De ce point de vue-là, il faut que les pensions soient aménageables. Je pense que tout le monde est d'accord là-dessus.

Le gouvernement précédent a présenté un projet de loi qui a entraîné beaucoup de difficultés pour un groupe de Canadiens. C'est évidemment ce qui fait l'objet de la motion en discussion. C'était une modification apportée à la Loi de l'impôt sur le revenu, qui a été adoptée en 1983. Elle a fait des indemnités d'accidents du travail un revenu à déclarer, mais non imposable.

L'effet principal de ce changement, auquel on a accordé une certaine publicité à l'époque et qui a suscité l'opposition de députés de tous les partis, c'est que les bénéficiaires du SRG, de l'allocation au conjoint et de la pension de SV ont dû se mettre à déclarer comme revenu des indemnités d'accidents du travail. En certains cas cela a réduit, sinon éliminé complètement le supplément pour beaucoup de bénéficiaires de la pension. C'est un bon exemple de ce qui arrive quand on modifie à la hâte la législation sans vérifier les contre-coups que cela peut avoir sur d'autres lois ou programmes. Voilà pourquoi mon gouvernement examine toute la question très soigneusement et ne peut donner son accord à ce changement isolé.

Le ministre compétent va procéder à un examen complet de la façon dont le revenu des bénéficiaires du SRG va être évalué et ce qu'il y a lieu de faire à cet égard. C'est une question importante que le député a soulevée. Sa préoccupation est valable. Les députés ont peut-être été préoccupés autant par la façon dont cela s'est fait que par le changement lui-même. L'indemnité d'accident du travail entre maintenant en ligne de compte dans la déclaration fiscale des revenus. Je suis persuadé qu'à l'avenir, nous allons voir certains changements à ce sujet et qu'il pourrait y avoir beaucoup de changements. Je remarque qu'il est maintenant 18 heures. Puis-je dire qu'il est 18 heures, monsieur le Président?

• (1800)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LE CRTC—LA SUSPENSION D'UN TÉLÉDISTRIBUTEUR À CALGARY

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, le 14 décembre 1984, à la suite de la décision du CRTC d'interdire une émission chrétienne à Calgary et dans la région de Calgary, j'ai demandé au suppléant du ministre des Communications si le ministre examinerait la suspension, et s'il vérifierait pourquoi le CRTC s'oppose à ce point à la diffusion d'émissions et de musique chrétiennes. Le suppléant du ministre, le secrétaire d'État (M. McLean) a pris la question en délibéré, et il a dit à la Chambre qu'il en parlerait en personne au ministre, car cette question l'intéressait tout particulièrement.

Le 16 janvier 1985, j'ai reçu une réponse à une lettre que j'avais envoyée au CRTC, dans laquelle je déplorais cette suspension. On me disait dans cette lettre que l'émission chrétienne qui avait été suspendue pourrait dorénavant être diffusée. Les gens ont par conséquent, gagné et l'on peut à nouveau entendre cette émission à Calgary et dans la région.

Dans le deuxième volet de ma question, j'ai demandé pourquoi le CRTC s'oppose à ce point aux émissions et à la musique chrétiennes, mais je n'ai pas encore obtenu de réponse. L'attitude et les agissements du CRTC à l'égard des émissions et de la musique chrétiennes me préoccupent beaucoup. Voyons comment le CRTC a traité la demande de Canadian Family Radio Limited de Vancouver.

A l'audience initiale, qui s'est tenue en octobre 1978, le CRTC a questionné à fond le requérant sur son émission religieuse et sur la notion de programmation familiale. Le CRTC a appris qu'à l'instar d'autres requérants, la station était une entreprise commerciale dépendant entièrement des recettes de la publicité, qu'elle devait attirer un vaste auditoire et qu'aucun groupement ou organisme religieux n'aurait la main haute sur la station.

En février 1979, neuf commissaires du CRTC ont approuvé à l'unanimité le principe de la demande. Quatre mois plus tard, le CRTC a toutefois changé d'avis, et il a tenu une deuxième audience, le 12 février 1980. On fit encore attendre le requérant pendant cinq mois, même si le conseil savait que ses dépenses s'accumulaient.

Le 9 juin 1980, pas moins de 15 mois après que les neuf membres du CRTC eurent approuvé en principe la demande à l'unanimité, le CRTC rejeta la demande. Le CRTC jugeait qu'il y avait trop d'émissions à caractère religieux. Le CRTC est-il devenu une commission de censure?

Je signale que certains commissaires du CRTC ont présenté un rapport minoritaire, où ils insistaient notamment sur le fait que les conditions imposées par le CRTC au requérant ne pouvaient être remplies dans la mesure du raisonnable. Pendant la deuxième audience qui s'est tenue quatre mois après que les neufs commissaires eurent approuvé la demande en principe, le CRTC a employé un subterfuge; il n'a réuni que six membres, dont deux étaient nouveaux, alors que les cinq membres faisant partie du comité lorsque l'approbation avait été donnée étaient absents. En dépit de ce changement important, un rapport minoritaire a été présenté. La façon dont le CRTC a traité cette demande lui a fait perdre une grande partie de sa crédibilité et, à mon avis, il s'est montré mesquin envers le Canadian Family Radio. Voilà pourquoi je demande si le CRTC s'oppose aux émissions et à la musique chrétiennes. Le CRTC était si résolu à rejeter cette demande que même quand le requérant a proposé enfin d'accéder à n'importe quelle exigence du CRTC, ce dernier a simplement feint d'ignorer l'offre.

Le temps qui me reste ne me permet pas de faire un examen approfondi des dispositions législatives, mais je voudrais me reporter à l'article 3 de la Loi sur la radiodiffusion qui stipule nettement que toutes les personnes autorisées à faire exploiter des entreprises de radiodiffusion sont responsables des émissions qu'elles diffusent, mais que le droit à la liberté d'expression et le droit des personnes à capter les émissions, sous la seule réserve des lois et règlements généralement applicables, est incontesté.

• (1805)

En outre, la politique antichrétienne et antireligieuse du CRTC enfreint les articles 1*c*) et 1*d*) de la Déclaration canadienne des droits, qui reconnaît la liberté de religion et la liberté de parole ainsi que les paragraphes *a*) et *b*) de l'article 2 de la Charte canadienne des droits et des libertés qui garantissent la liberté de conscience et de religion, la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, entre autres pour la presse et les autres médias.

Les émissions chrétiennes ou religieuses ne font l'objet d'aucune interdiction aux États-Unis. Si les auditeurs apprécient ce qu'ils voient ou entendent, ils suivent assidûment ces émissions et demeurent fidèles à la station qui les diffuse. Si ces émissions ne les intéressent pas, il leur suffit d'éteindre leur appareil; le diffuseur ne peut rester en affaires longtemps si la station perd sa clientèle. Au Canada, cependant, jusqu'à présent du moins, les téléspectateurs ou auditeurs n'ont pas le choix. C'est un conseil désigné qui décide s'il accordera ou non le permis à toute station se spécialisant dans la diffusion d'émissions et de musiques religieuses chrétiennes. Pendant combien de temps encore les Canadiens toléreront-ils pareille discrimination bureaucratique, qui va à l'encontre de la Loi sur la radiodiffusion, de la Déclaration canadienne des droits et de la Charte canadienne des droits et libertés?

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations fort convaincantes. Je sais qu'il a appris avec plaisir que le CRTC a décidé, le 21 décembre 1984, dans l'avis nº 1984-318, qu'il était désormais disposé à autoriser la diffusion des émissions religieuses radiophoniques américaines sur les ondes MF.

En mai 1984, le Conseil a annoncé une politique en vertu de laquelle il ne renouvellerait pas les licences permettant de radiodiffuser les émissions à caractère religieux d'origine américaine; il a donc refusé de renouveler celle du télédistributeur de Calgary qui transmettait les émissions religieuses de la station radiophonique américaine KMBI. Cette décision s'est répercutée sur les systèmes de télédistribution partout au Canada, surtout en Colombie-Britannique, en Alberta et à Kingston, en Ontario. Le ministère des Communications et le CRTC ont reçu une avalanche de plaintes d'abonnés qui, du jour au lendemain, ne pouvaient plus écouter les émissions radiophoniques américaines à caractère religieux qu'ils avaient l'habitude de capter sur le réseau de télédistribution. Toutefois, comme je l'ai dit au début de mes remarques, la situation est redevenue normale puisqu'on permet maintenant aux stations MF américaines de diffuser des émissions à caractère religieux.

Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour dire que le CRTC a aussi approuvé l'idée d'émissions télévisées que les télédistributeurs vont capter par satellite et diffuser d'un bout à l'autre du Canada à l'intention des différentes sectes d'une même religion. Soit dit en passant, monsieur le Président, le CRTC étudie actuellement une demande à cette fin présentée par le Canadian Interfaith Network.

Le réseau a présenté sa demande après que le CRTC eut invité toutes les parties intéressées à proposer des projets d'émissions religieuses multiconfessionnelles à la fois variées et générales, tenant compte équitablement de toutes les pratiques et croyances religieuses des Canadiens. Les émissions seraient transmises par satellite à tous les câblodiffuseurs canadiens. Le CRTC avait aussi demandé aux candidats de prévoir des moyens d'inclure des émissions religieuses régionales ou locales pour compléter la programmation à l'échelle nationale.

Le Réseau inter-religieux canadien ou encore, le Canadian Interfaith Network comme on le dit dans l'autre langue officielle, a été le seul organisme à répondre à l'invitation du CRTC, cet organisme représentant plusieurs groupes religieux au Canada. Lors d'une séance publique le 27 novembre 1984, les représentants de l'organisme sont venus témoigner devant le CRTC pour faire état de la composition de sa structure interne et d'autres questions ayant trait à sa candidature. A cette occasion, en sa qualité de représentant du réseau, voici ce qu'a dit l'honorable David MacDonald:

> Il est extrêmement important que le Conseil se rende compte que le réseau ne représente pas une simple réunion de particuliers partageant un intérêt commun pour des émissions religieuses. Il s'agit plutôt d'un organisme qui est l'aboutissement d'une initiative longue et laborieuse entreprise par les autorités des différentes communautés religieuses, constituant une participation directe et formelle de ces organismes. Ce fait en soit distingue la proposition du réseau de toute autre demande que le Conseil ait jamais reçue . . . ou recevra sans doute jamais.

Le député sait peut-être que notre ancien collègue, l'honorable David MacDonald, a été avec distinction ministre des Communications. C'est un homme d'église, un homme qui comprend fort bien l'importance d'émissions multiconfessionnelles et religieuses.

• (1810)

LES PARTIS POLITIQUES—LES LUTTES ÉLECTORALES À TORONTO—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE DES FINANCES. B) ON DEMANDE DES EXCUSES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, à mon tour, je suis heureux de prendre part au débat d'ajournement ce soir, et de revenir plus précisément sur la question que j'ai posée au premier ministre (M. Mulroney) le 14 décembre. Je parlais de déclarations que le ministre des Finances (M. Wilson) avaient faites au cours d'une entrevue à la Presse canadienne. Voici ce qu'il aurait dit: «Les luttes électorales que nous livrons à Toronto consistent à combattre l'idée que si les Italiens votent pour les conservateurs, ils seront renvoyés en Italie. C'est le genre d'attaque auquel nous sommes exposés. C'est le jeu politique que certains jouent. C'est la politique de la peur.»

A ce moment-là, monsieur le Président, moi et bien d'autres personnes de la communauté italienne et même d'autres groupes, avons été offensés de ces propos. Le très honorable premier ministre, que j'ai interrogé et à qui j'ai écrit à ce sujet, a adopté une attitude condescendante qui m'a attristé. Voici un passage de sa réponse:

> . . . je remercie mon collègue de ses observations. En ce qui me concerne je suis honoré, de même que mon parti, de l'appui que nous avons reçu de la collectivité italienne du Canada . . .

Cette phrase contient deux faussetés. D'abord, elle trahit une attitude paternaliste et élude la question, celle de la déclaration qu'a faite le ministre des Finances. Ensuite, l'affirmation ne tient pas debout. Les Italo-Canadiens n'ont pas appuyé les conservateurs. Il suffit de consulter les statistiques électorales pour s'en convaincre.

Monsieur le Président, ces déclarations sont fausses et méprisantes pour les deux raisons essentielles que voici. Premièrement, il nous accuse, mon parti, moi-même et le NPD, d'avoir mené une campagne fondé sur la peur à Toronto. Il nous accuse d'avoir fait du porte-à-porte chez les Canadiens d'origine italienne pour leur dire que s'ils votaient pour les conservateurs, ils seraient renvoyés en Italie. Or, il n'en est rien, monsieur le Président. Personne de mon parti n'a colporté des inepties semblables. Je mets le premier ministre et le ministre des Finances au défi de fournir des éléments de preuve à ces très graves allégations. Ils ne devraient pas faire de telles déclarations sans apporter des preuves. S'ils en font, comme c'est le cas, ils devraient être prêts à se rétracter et à présenter des excuses.

La deuxième chose répréhensible à propos de cette déclaration, c'est que, en accusant les deux autres partis politiques d'avoir fait de telles compagnes, ce qui n'est pas le cas, le ministre des Finances ne reconnaît pas une bien grande intelligence à ces Canadiens d'origine italienne. Il est intéressant de noter que, dans cette même entrevue, le ministre des Finances a déclaré que l'on ne reconnaîssait pas l'intelligence des Canadiens en ce qui concerne les programmes sociaux. Il terminait ensuite par la déclaration méprisante que j'ai lue un peu plus tôt. Le ministre veut-il dire qu'il y a deux types de Canadiens? Peut-être y a-t-il d'une part ceux qui comprennent le système et les mécanismes et de l'autre ces nouveaux Canadiens qui sont beaucoup plus crédules. Ce n'est pas le cas non plus et c'est peut-être ce que l'on trouve de plus insultant.

Voilà une collectivité qui est venue travailler ici et qui comprend et apprécie toute la gamme des opinions politiques au Canada. Elle participe à la vie canadienne et à son processus politique. Elle vient également d'un pays qui a donné le jour à Machiavel. Aussi, j'estime qu'il est tout à fait déplacé pour un ministre de la Couronne de venir nous dire que nous sommes assez crédules pour penser que si nous votons pour les conservateurs les conséquences politiques seront l'expulsion.

Nous vivons en 1985, monsieur le Président, et je pensais que ce genre de commentaire était chose du passé. Il semble bien que ce ne soit pas le cas et j'attends du premier ministre qu'il reconnaisse que ses déclarations étaient erronées et injustifiées. Il devrait faire sentir à ces collectivités qu'elles forment un élément respecté de notre pays. Le ministre et le premier ministre ont commis une injustice en ne profitant pas de l'occasion pour envoyer un tel message aux communautés concernées et en refusant d'admettre que de telles déclarations étaient regrettables et non fondées.

• (1815)

Dans d'autres articles de presse, le ministre des Finances a déclaré qu'il ne voyait pas pourquoi il retirerait ses paroles. Le premier ministre m'a répondu que la communauté italienne lui avait accordé un appui encore plus grand au cours des dernières élections. C'est le type d'attitude paternaliste qui ne fera certes pas régner la confiance chez les Néo-Canadiens. Ils ne vont certes pas croire les engagements que lui et son gouvernement ont contractés envers les communautés ethniques du Canada en matière de multiculturalisme. Il faudrait que le ministre des Finances se rétracte publiquement pour que ces communautés accordent la moindre créance aux engagements et aux promesses du gouvernement. Il faudrait qu'on admette publiquement qu'on s'est trompé. Sinon, les membres de la communauté italienne n'auront pas grande considération pour le gouvernement du Canada. J'espère donc que le secrétaire parlementaire rétablira les faits et se rétractera au nom des intéressés. J'ai hâte d'entendre ce qu'il a à nous dire.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): *Signor Presidente, sone honorata di rispondere a nomme del mio colléga l'onorevole* Michael Wilson. Je suis très heureuse d'être ici pour répondre à cette question, car je suis offusquée de voir à quel point mon vis-à-vis a fait preuve d'opportunisme. Je suis très fière que ma circonscription compte 7,000 Canadiens d'origine italienne. Il n'y a là aucune condescendance, monsieur le Président. Ces gens sont mes amis tout comme les représentants des communautés allemande, anglaise, française et hongroise de ma circonscription. Parmi mes meilleurs souvenirs de la campagne, il y a les rencontres que j'ai eues avec des membres de la communauté italienne de ma circonscription, dont beaucoup étaient mes amis avant que je ne me lance en politique et sont toujours les bienvenus chez moi. Je m'offusque de voir le député insinuer dans ses observations tout au cours du débat qu'il y a là une certaine condescendance.

Le deuxième timbre que j'ai eu dans mon tout premier passeport canadien a été celui de l'Italie. J'ai passé un mois aux sources de la culture occidentale. J'y suis retournée et j'entends bien y retourner, de nouveau car les Canadiens d'origine italienne comptent parmi les gens que je suis fière d'appeler mes amis. Je ne pense pas qu'il s'agisse là de condescendance, pas plus qu'eux d'ailleurs.

Je tiens à signaler à la Chambre que notre parti entend représenter toutes les communautés du Canada. Je voudrais souligner que le parti des Mazankowski, Hnatyshyn, Della Noce, Jelinek et Mitges s'élève contre ces allégations. Les collectivités culturelles du Canada ont voté en très grand nombre pour notre parti le 4 septembre. Je ne vois aucune raison de ne pas en être fière. C'est là un résultat dont nous sommes fiers et à partir duquel nous entendons bâtir à l'avenir.

Le premier ministre (M. Mulroney) a également déclaré:

> Je veux être capable de dire que notre pays donne à tous les citoyens des chances égales de se réaliser pleinement, qu'il s'agit d'une société qui recherche l'égalité dans tous les aspects de la vie et où l'on applaudit l'ingéniosité et l'audace et récompense la créativité et l'excellence.

Je suis très heureuse d'appartenir à un parti qui a de telles convictions. Ce qui me désole, c'est que mon vis-à-vis ait décidé par opportunisme, d'utiliser ce sujet à des fins politiques.

L'AGRICULTURE—LE PRIX DES CÉRÉALES FOURRAGÈRES DANS LES MARITIMES

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, si j'interviens ce soir à la Chambre, c'est suite à une question que j'ai posée au ministre de l'Agriculture (M. Wise) il y a quelques semaines. Je lui avais demandé alors s'il verrait d'un bon œil la proposition du Conseil des agriculteurs des Maritimes tendant à améliorer le Programme d'aide au transport des provendes qui, depuis 1941, aide les agriculteurs à nourrir leur bétail et à être compétitifs sur le marché.

• (1820)

En 1984, on a enregistré un nombre record de faillites en agriculture. Près de 551 agriculteurs ont fait faillite. Lorsque le ministre a pris la parole devant la Fédération canadienne de l'agriculture, il a déclaré que le gouvernement devait s'occuper des 39,000 agriculteurs qui sont dans une situation financière plus ou moins précaire mais qui ont une chance de s'en sortir. Un grand nombre d'entre eux, outre certains qui ont fait faillite en 1984 et tous les autres qui feront de même si le gouvernement ne prend pas des mesures concrètes, habitent et gagnent leur vie dans les provinces maritimes.

Ils traversent cette crise parce qu'ils ne sont pas concurrentiels et que le fruit de leur travail ne leur rapporte pas suffisamment. La plupart d'entre eux ne sont pas concurrentiels à cause de l'écart entre le prix des provendes dans les Maritimes et dans l'ouest du Canada, l'Ontario et le Québec.

Les agriculteurs des Maritimes sont dans le pétrin. Ils payent actuellement plus de $60 de plus la tonne pour les provendes importées dans les Maritimes pour nourrir leur

volaille. L'industrie laitière a vu diminuer la demande de lait nature parce qu'elle doit payer au moins $47 de plus la tonne que ses consœurs de l'Ontario, du Québec et de l'ouest du Canada. Les éleveurs de bovins éprouvent aussi des difficultés.

Les éleveurs de porc connaissent de sérieux problèmes parce qu'ils doivent payer $35 de plus la tonne de provendes importées dans les Maritimes.

En 1941, le gouvernement de l'heure a instauré le programme d'aide au transport des provendes. Ce programme couvrait alors 90 p. 100 des frais de transport du grain entre la Tête-des-lacs et la région de l'Est. Au cours des années, le prix s'est dégradé à tel point qu'entre 1967 et 1976, il représentait environ 59.3 p. 100 du coût total du transport.

A l'heure actuelle, les agriculteurs reçoivent une indemnisation d'environ 19 à 28 p. 100 pour l'importation de maïs de l'Ontario et de 26 à 33 p. 100 pour le grain de l'Ouest. Ils ne parviennent pas à faire face à une telle perte de revenus pour le grain de l'Ouest.

Par exemple, les éleveurs de porc de l'Ontario obtiennent environ $13.99 par porc vendu, plus un paiement moyen de $4.90 prévu dans la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. La vente d'un porc leur rapporte en moyenne $18.89. Leurs confrères des Maritimes reçoivent un revenu agricole net par porc vendu de 14c., contre $18.89.

Nous désirons que les Maritimes parviennent à produire suffisamment de grains de provende pour répondre à leurs propres besoins. En attendant, 45 p. 100 seulement des terres disponibles sont en production. Nous pourrions produire beaucoup plus, mais il faudra quelques années pour mettre en valeur les terres improductives. Nous avons élaboré un projet qui, si nous parvenions à le mettre en œuvre, assurerait l'autarcie des provinces maritimes à cet égard avant l'an 2,000. D'ici là, nous voudrions que le gouvernement du Canada nous vienne en aide à nous, agriculteurs des provinces maritimes, tout comme il est venu en aide à ceux de l'Ouest par le biais du tarif du Corbeau et tout comme il est venu en aide à ceux de l'Ontario et du Québec au moyen des lois de stabilisation. Le gouvernement devrait à ce titre engager de nouvelles dépenses de 13.3 millions de dollars, lesquelles s'ajouteraient aux 7.2 millions déjà alloués dans le cadre du programme de subvention au transport des provendes, pour une contribution globale de 20.5 millions. Comme les terres mises en culture nous rendraient de plus en plus autonomes à cet égard, le montant diminuerait chaque année. Chaque année nous produirions davantage, nous rendant de plus en plus autonomes, de sorte qu'en l'an 2,000 nous n'aurions plus besoin d'aide du tout.

• (1825)

Ce qu'il faut retenir, c'est que nous avons besoin d'aide pour un temps limité. Le secteur agro-alimentaire des provinces maritimes est essentiel à notre économie et à notre survie.

J'invite le gouvernement à envisager sérieusement ce grave problème. Les agriculteurs des provinces maritimes qui sont sur le point de faire faillite dépendent des importations de provendes. J'invite le gouvernement à y songer très sérieusement.

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de son intervention sur cette question très importante à laquelle il s'intéresse beaucoup. Je sais qu'il s'est énormément dépensé dans ce domaine jusqu'à présent pour trouver des solutions et qu'il continuera à le faire.

Je tiens à dire tout d'abord que le gouvernement a l'intention d'assurer la survie et la prospérité des éleveurs de bétail et de volaille de toutes les régions du Canada. Dans le cas des Maritimes, nous pensons qu'il serait souhaitable, pour assurer la prospérité à long terme des éleveurs de bétail et de volaille, d'accroître la production locale de fourrage. D'ailleurs, le Conseil des agriculteurs des Maritimes a insisté sur ce point. Dans ce but, deux mesures ont été prises.

Tout d'abord, dans le cadre des ententes conclues avec les gouvernements provinciaux, environ 74 millions de dollars seront consacrés au développement de l'agriculture sur une période de cinq ans. Une partie de cette somme servira à faire des recherches en vue de découvrir des variétés et des méthodes de culture particulièrement bien adaptées aux Maritimes. Il est possible qu'on débloque aussi des crédits pour améliorer la dissémination de l'information afin d'accroître l'efficacité des céréaliers et de perfectionner la structure de mise en marché des céréales.

Deuxièmement, les céréales produites dans la région pourront désormais bénéficier des subventions accordées pour le transport des plantes fourragères. Cette décision a été prise pour que les céréaliers des Maritimes ne soient pas désavantagés par les subventions au transport des plantes fourragères qui sont accordées pour aider les éleveurs de bétail et de volaille de la région.

Le financement subventionné du transport des grains de provende constitue évidemment un important moyen d'assurer la compétitivité du secteur de l'élevage des bovins et de la volaille des Maritimes. En 1983-1984, 4.8 millions de dollars ont aidé à l'expédition de chargements vers les Maritimes. En outre, ces dix dernières années, la proportion des subventions accordées au transport des grains de provende vers les Maritimes est passée de 17 à 30 p. 100.

Comme l'a signalé le député, le Conseil des agriculteurs des Maritimes a proposé d'accroître les subventions au transport des grains de provende de façon à couvrir la moitié des frais de transport de ces grains depuis l'Ouest et le centre du pays. Comme mon collègue le ministre de l'Agriculture (M. Wise) l'a signalé à la Chambre des communes le 18 décembre 1984,

nous serions évidemment disposés à examiner le bien-fondé de cette proposition. J'ajouterais toutefois une note de prudence. Compte tenu de la situation budgétaire pénible que nous a laissée le gouvernement précédent, il faudrait décider des ressources financières qui pourraient être consacrées à pareil projet.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 15 février 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES CATASTROPHES

L'ANNIVERSAIRE DU NAUFRAGE DE L'*OCEAN RANGER*

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, l'*Ocean Ranger* a coulé il y a exactement trois ans aujourd'hui. Survenue le 15 février 1982, cette tragédie a bouleversé la nation et profondément attristé les Canadiens, surtout les familles des 84 hommes qui ont péri en mer. Les souffrances des parents et amis des disparus ainsi que le traumatisme dont les survivants souffrent encore nous rappellent les sacrifices endurés par les travailleurs.

Dans l'euphorie provoquée par la signature récente de l'Accord de l'Atlantique, rappelons-nous qu'il nous importe au premier chef de tenir compte de la sécurité de nos travailleurs avant de nous lancer à la hâte dans quelque activité. Le gouvernement est tout aussi responsable du bien-être et de la sécurité des monteurs d'installations de forage et des marins que des paiements de transfert et des recettes énergétiques.

La prochaine fois que nous débattrons des modifications au Code du travail et des changements législatifs, souvenons-nous des 84 hommes qui ont perdu la vie le 15 février 1982. Seules les initiatives prises par la Chambre et le gouvernement peuvent prévenir des tragédies comme celle de l'*Ocean Ranger*.

* * *

[*Français*]

LE DRAPEAU CANADIEN

LA DATE MÉMORABLE DU 15 FÉVRIER 1965

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, à 1 h 30 du matin le 15 décembre 1964, par un vote de 163 à 78, le Canada s'est doté d'un drapeau canadien distinctif. Nous le devons au courage, à la détermination d'un grand Canadien: le très honorable Lester B. Pearson, chef du parti libéral et premier ministre du Canada de 1963 à 1968.

Le 15 février 1965, soit il y a 20 ans aujourd'hui . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. Je veux bien laisser le député terminer sa déclaration, mais je ne peux permettre que l'on étale quoi que ce soit à la Chambre des communes, car c'est contraire au Règlement.

M. Gauthier: Vous avez aussi un drapeau.

M. le Président: Je ne peux autoriser l'étalage de quoi que ce soit. Je regrette. C'est contraire au Règlement. Je suis disposé à laisser le député terminer sa déclaration.

M. Prud'homme: Vous allez comprendre pourquoi je suis si fier, monsieur le Président.

[*Français*]

Le 15 février 1965, ce qui fait 20 ans aujourd'hui, s'élevait au-dessus de tous les édifices, propriétés du gouvernement fédéral et ailleurs, cet emblème de ralliement, de fierté de tous les Canadiens. Toutes les résistances de certains politiciens ont dû céder devant l'enthousiasme des Canadiens à se doter d'un drapeau distinctif.

D'ailleurs, siège au Bureau de la Chambre M. Maxime Guitard, greffier du Comité, qui pourrait nous parler exactement de toute cette histoire. Neuf députés de l'époque siègent encore aujourd'hui à la Chambre.

Je suis fier de le rappeler, car ce fut de mes 21 ans de vie politique le jour le plus important. Cinq de ces neuf qui ont voté en faveur étaient des libéraux, dont MM. Turner (Vancouver Quadra), Gray (Windsor-Ouest) et Chrétien, ma bonne amie, M^me^ Pauline Jewett, qui était à l'époque libérale, et moi-même. Quatre qui siègent encore aujourd'hui ont voté contre et étaient des conservateurs, et je dois dire, avec regret, dont le vice-premier ministre du Canada (M. Nielsen).

Pour nous, monsieur le Président, pour tous les Canadiens et pour tous les jeunes et pour tous les nouveaux canadiens, c'est une des journées les plus mémorables de notre vie politique.

* * *

LA CULTURE

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, la communauté des arts et de la culture a été forcée de concentrer ses efforts pour se défendre face à l'attaque du gouvernement par des coupures budgétaires. En conséquence, la communauté n'a pas eu la possibilité d'avancer ses idées pour l'amélioration de la vie culturelle au Canada.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

Des problèmes importants subsistent outre ceux suscités par les compressions budgétaires, monsieur le Président. Il s'agit de problèmes de diffusion des œuvres et des créations culturelles et de problèmes d'accès à celles-ci. Je songe tout particulièrement aux films, livres, revues et pièces de théâtre. Il faut améliorer les réseaux de diffusion de ces produits. Les gouvernements subventionnent à l'heure actuelle la production de nombreuses œuvres et créations que beaucoup de Canadiens n'ont pas la chance de voir. Ces subventions n'auraient pas besoin d'être aussi nombreuses si elles se faisaient davantage sous forme d'acquisitions. Bref, les gouvernements devraient acheter des livres et des revues à l'intention des écoles, bibliothèques et autres établissements. Une telle mesure nécessiterait la collaboration des gouvernements fédéral et provinciaux.

Nous devons avoir une conférence fédérale-provinciale des minstres des Affaires culturelles. J'espère que le ministre des Communications (M. Masse) y proposera des moyens originaux d'améliorer l'accès aux œuvres et créations culturelles au Canada et qu'il en discutera avec ses homologues provinciaux. Il faut investir davantage d'argent dans ce domaine, mais il importe certes . . .

M. le Président: Je regrette de devoir interrompre la députée, mais le temps mis à sa disposition est expiré.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

L'AMÉLIORATION DANS LES RELATIONS CANADA-QUÉBEC

Mme Anne Blouin (Montmorency-Orléans): Monsieur le Président, les Québécois ainsi que les Québécoises et les gens de la circonscription de Montmorency-Orléans, que je représente, constatent avec joie le climat de confiance qui s'est installé dans les négociations entre le gouvernement canadien et le gouvernement du Québec. Ce climat satisfait bon nombre de Québécois au moment même où se tient la Conférence fédérale-provinciale de Regina.

Les ententes Canada-Québec, signées jusqu'ici, impressionnent tant par leur nombre que par leur envergure. De fait, le 14 décembre dernier, le ministre fédéral de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) et le ministre québécois des Affaires intergouvernementales signaient la nouvelle entente de développement économique et régional. De cette entente, il découle que le gouvernement fédéral consacrera un milliard de dollars au cours des cinq prochaines années.

Le 22 janvier, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) annonçait l'implantation d'un programme d'assistance à l'innovation technologique au Québec également étalé sur cinq ans. Le 1er février, le ministre des Communications du Canada (M. Masse) et le ministre des Communications du Québec ont conclu eux aussi une entente dans le but de promouvoir le développement des entreprises de communication au Québec.

Enfin, le gouvernement du Canada et celui du Québec consacreront au cours des prochaines années 100 millions de dollars dans l'industrie touristique.

Monsieur le Président, je pourrais continuer dans cette veine, mais je veux plutôt mettre l'accent sur l'amélioration incroyable dans les relations Canada-Québec depuis que ce nouveau gouvernement a pris le pouvoir et a décidé de prendre en main les intérêts du Québec.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE FINANCEMENT DE L'ORGANISATION APPELÉE «UNITED NATIVE NATIONS»

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, l'organisation appelée United Native Nations représente des Indiens de fait et quelques Indiens hors réserves de la Colombie-Britannique. L'année dernière, le secrétaire d'État a réduit son financement de base afin de fournir des fonds à la Louis Riel Métis Association de la Colombie-Britannique. L'association des Métis avait certes besoin de fonds, mais on n'aurait pas dû en priver la United Native Nations. Ce genre de décision de la part du gouvernement permet très difficilement aux différents peuples autochtones de réaliser leur unité.

De même, la United Native Nations a demandé des fonds au ministère des Affaires indiennes afin d'organiser une série d'ateliers sur certaines propositions de modifications à la Loi sur les Indiens susceptibles d'avoir un effet sur leurs membres. Or tous les fonds disponibles avaient été alloués à la B.C. Indian Homemakers Association. Cette dernière avait besoin de ces fonds pour organiser elle-même des ateliers de discussion partout dans la province. Mais encore là nous devons nous demander pourquoi on a financé un organisme bien légitime au détriment d'un autre organisme tout aussi légitime.

Les Métis et les Indiens de fait de la Colombie-Britannique sont en faveur du concept d'un guichet unique pour les programmes d'emplois fédéraux. L'agent unique des projets réduit les tracasseries administratives et permet plus facilement aux autochtones de bénéficier des programmes. Ils estiment cependant ne pas être suffisamment représentés au sein des conseils consultatifs de district, ce qui ne leur permet pas de faire approuver une juste proportion de leurs projets.

J'invite le secrétaire d'État (M. McLean), le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) à se pencher sur ces sujets de préoccupation et à veiller à ce que les Indiens de fait n'aient pas à souffrir d'une double discrimination.

M. le Président: Je dois dire au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LES GROUPES ETHNIQUES

LES CANADIENS D'ORIGINE UKRAINIENNE

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, le 7 février 1985, le ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Crosbie) a annoncé la création d'une commission d'enquête concernant les criminels de guerre, que doit présider le juge Jules Deschênes, de la Cour supérieure du Québec.

Je félicite le gouvernement de vouloir prendre tous les moyens raisonnables en vue de traduire en justice les criminels de guerre de toute origine ethnique qui se trouveraient au

Canada. Toutefois, monsieur le Président, alors que nous sommes à la recherche d'individus coupables de crimes contre l'humanité, nous devons veiller à ce que cette entreprise ne porte pas ombrage à divers groupes ethniques. La diversité des peuples dont les citoyens ont émigré au Canada pour y élever leurs familles constitue une source d'enrichissement pour notre société qui en a retiré maints avantages.

Je connais bien, parmi ces groupes ethniques, la collectivité ukrainienne qui comprend quelque 600,000 personnes dont 90 p. 100 sont nées au Canada. Bon nombre de ces Canadiens d'origine ukrainienne ont combattu le nazisme au cours de la Seconde Guerre mondiale, dans les rangs mêmes des Forces armées canadiennes. Certains ont lutté dans leur pays d'origine pour le libérer de l'oppression russe ou nazie.

S'il y a lieu de poursuivre divers membres d'un groupe ethnique qui auraient commis des atrocités, nous devons bien nous garder de traiter tel groupe dans son ensemble comme si sa participation cruciale à la vie canadienne et son immense contribution ne comptaient pas.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ASPIRATION DES ÉTATS BALTES À LA LIBERTÉ

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Monsieur le Président, il convient de rappeler aux Canadiens que la Lithuanie a retrouvé son indépendance le 16 février 1918, et devait jouir d'un régime démocratique durant 20 ans, à l'instar des pays voisins, la Latvie et l'Estonie.

En juin 1940, ces trois pays tombaient à nouveau sous le joug d'un pays étranger, car l'Union soviétique, après avoir signé le pacte Ribbentrop-Molotov de non-agression, les envahissaient en vue de les annexer.

Nous tenons comme allant de soi les libertés dont sont privés les Lithuaniens, mais ces derniers luttent encore pour obtenir leur libération. Le refus du Canada de reconnaître officiellement l'annexation de la Lithuanie à l'Union soviétique et l'accueil réservé aux consuls des gouvernements baltes en exil constituent des gestes importants qui aideront à soutenir les espoirs et les aspirations de ces peuples vaillants dont un grand nombre de citoyens sont maintenant canadiens.

Je demande aux députés de faire leurs ces sentiments en ce 67e anniversaire, afin que ces peuples courageux sachent que nous ne les oublions pas.

* * *

AIR CANADA

LES ROUTES DE L'HÉMISPHÈRE SUD—ON DEMANDE DE SERVIR DES VINS CANADIENS À BORD DES AVIONS

M. Joe Reid (St. Catharines): Dorénavant, monsieur le Président, le drapeau du Canada flottera fièrement dans huit pays de la frange du Pacifique. En effet, Air Canada organise maintenant des périples de 30,000 milles dans l'hémisphère Sud d'une durée de trois semaines.

Cette entreprise constitue bien plus qu'une primeur pour notre société aérienne. C'est une première tentative pour ouvrir les marchés du monde au commerce canadien. Les habitants des îles Hawaii et Fidji, ainsi que de l'Australie, de l'Indonésie, de Singapour et de Rio de Janeiro vont découvrir les produits de notre pays, qui seront de plus en plus recherchés. Les entraves au commerce ayant été éliminées, nous aurons accès à de nouveaux débouchés.

Il conviendrait que pendant ces vols, le personnel de bord servent un produit bien de chez nous. Je veux parler, bien sûr, de nos vins de qualité. Selon moi, ce serait une excellente façon de promouvoir la vente de nos produits. Ceux qui auront ainsi eu l'occasion de les connaître diront bientôt avec nous: «C'est canadien: c'est donc un produit de qualité».

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. J'ai d'autres questions à poser au sujet de l'affaire Hatfield. D'une part, le premier ministre Hatfield continue d'accuser certains membres de la GRC d'avoir divulgué des renseignements et de s'être efforcés par tous les moyens de l'inculper. D'autre part, nous avons de plus en plus de renseignements indiquant que le premier ministre Hatfield a peut-être reçu de l'aide pour préparer sa défense. Il y a eu la réunion secrète et M. Hatfield a même reconnu hier avoir été averti de certaines preuves que possédait la Couronne.

Pour garantir l'objectivité du système de justice pénale et étant donné tout ce que je viens de dire au vice-premier ministre, conviendra-t-il maintenant que pour assurer cette objectivité, il devrait y avoir une enquête publique indépendante et complète sur cette affaire?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le ministre de la Justice et le solliciteur général ont répondu plus d'une fois cette semaine à cette même question. Comme le député le sait, on a entrepris une enquête interne sur cette affaire. Si lui ou tout autre député ou citoyen canadien possède des renseignements qui mériteraient d'être examinés dans le cadre de cette enquête interne et qui pourraient influer sur toute décision qui en découlera, je l'exhorte à nous en faire part.

Questions orales

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, depuis hier, le premier ministre du Nouveau-Brunswick a fait d'autres déclarations qui rendent la situation encore plus confuse. Par exemple, il a dit ceci au sujet de sa réunion secrète avec le solliciteur général le 7 octobre:

Je voulais dire au nouveau solliciteur général: «Terminez l'enquête au plus vite parce que si elle s'éternise comme la première, cela va m'empêcher de faire mon travail.»

Le vice-premier ministre ne convient-il pas qu'en demandant une telle chose au solliciteur général, le premier ministre du Nouveau-Brunswick a entravé le cours de la justice puisqu'il voulait accélérer le déroulement de l'enquête? Ne convient-il pas qu'une telle demande peut nous faire douter du principe d'égalité devant la loi dans notre système de justice pénale? Nous apprenons tous les jours de nouveaux détails, et des détails préjudiciables, et il est temps d'ordonner une enquête publique.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si le député croit qu'il existe de nouvelles preuves, je l'exhorte à nous les fournir. J'ai constaté que la seule chose qui rende la situation confuse dans cette affaire, sont des interventions comme la sienne . . .

M. Axworthy: Le gouvernement essaie d'étouffer l'affaire.

M. Nielsen: . . . celles de l'opposition officielle et celles du NPD. S'il y a d'autres détails que le député voudrait fournir dans le cadre de l'examen interne qui a déjà été entrepris, je le prie de le faire.

M. Allmand: Monsieur le Président, si le premier ministre du Nouveau-Brunswick n'avait pas fait certaines déclarations et s'il n'y avait pas eu une réunion secrète, nous ne poserions pas ces questions.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, cette semaine un ministre a résigné ses fonctions tout en proclamant qu'il n'avait rien fait de mal. Le premier ministre a affirmé qu'il n'y avait eu aucune infraction à la sécurité nationale ou à celle de l'OTAN, et pourtant, il a accepté la démission. Un autre ministre, qui a indéniablement enfreint une longue tradition du Royaume-Uni et du Canada en ayant une entrevue secrète avec une personne qui faisait l'objet d'une enquête, n'a pas remis sa démission. Pourquoi avoir deux poids deux mesures, monsieur le Président? Le gouvernement va-t-il maintenant exiger la démission du solliciteur général et lancer une enquête publique, complète et indépendante, sur cette affaire?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on a déjà répondu à la dernière partie de la question.

M. Allmand: C'est ce qui s'appelle éluder la question.

M. Nielsen: Pas du tout.

M. Allmand: Mais si.

M. Nielsen: Ce n'est pas éluder la question. Laissez-moi répéter ce que le premier ministre suppléant ce jour-là, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à déclaré à la Chambre mercredi dernier.

Une voix: Nous savons ce qu'il a dit.

M. Nielsen: Voici ce qu'il a dit:

. . . l'ancien ministre a présenté sa démission parce qu'il croyait que les allégations faites publiquement . . .

. . . dans l'édition de midi du *Citizen* de ce jour-là . . .

. . . risquaient de l'empêcher d'assumer les difficiles fonctions reliées au poste extrêmement délicat et important de ministre de la Défense nationale et parce qu'il croyait que ces allégations l'empêchaient d'intenter des poursuites devant les tribunaux.

• (1120)

Telles sont les raisons qui ont motivé cette démission.

M. Allmand: Double mesure.

M. Nielsen: Il n'y a pas de double mesure susceptible de séduire ma raison et ma logique, des facultés dont le député qui pose la question semble manquer complètement.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE DÉPLOIEMENT DES ARMES—LA DEMANDE QU'AURAIENT FAITE LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ces dernières semaines, nous avons posé au ministre plusieurs questions concernant les projets des États-Unis en ce qui concerne le déploiement d'armes nucléaires au Canada et nous avons toujours obtenu l'assurance que le Canada serait seul à en décider et qu'il refuserait ces armes.

Nous venons d'apprendre que le département d'État des États-Unis a envoyé au gouvernement une communication lui disant que le Canada devait accepter des armes nucléaires. Non seulement cela contredit les déclarations du ministre, mais c'est un cas flagrant de colonialisation nucléaire. Nous voudrions connaître la teneur exacte de ce télégramme et savoir quand le ministre l'a reçu? Enfin, le ministre va-t-il faire aujourd'hui une déclaration rejetant totalement la demande américaine et disant qu'il est scandaleux que les États-Unis se permettent de dicter sa conduite à un pays indépendant?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je dois dire une fois de plus au député de Winnipeg-Fort Garry qu'il se trompe complètement. Le gouvernement des États-Unis n'a jamais adressé pareille demande au gouvernement du Canada. A ma connaissance, les États-Unis n'ont jamais laissé entendre à qui que ce soit que le Canada devait accepter des armes nucléaires. Le département d'État a simplement demandé à l'ambassadeur des États-Unis à Ottawa de communiquer avec nous pour exprimer ses inquiétudes quant à la mesure dans laquelle les pays qui ont conclu des traités avec les États-Unis honorent leurs engagements.

La question du déploiement d'armes nucléaires au Canada ne s'est pas posée, car la position du gouvernement du Canada à ce sujet est parfaitement claire. Nous ne voulons pas que des armes nucléaires soient déployées sur le territoire canadien. En cas de plan d'urgence prévoyant le déploiement d'armes nucléaires chez nous, notre gouvernement conserve le droit de refuser et nous sommes prêts à le faire si nous jugeons que c'est dans l'intérêt du Canada.

M. le Président: A l'ordre, si le ministre le permet.

LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Nous avons déjà vu les États-Unis prendre des mesures de représailles contre la Nouvelle-Zélande qui a refusé l'établissement de bases navales sur son territoire.

Des voix: L'établissement!

M. Axworthy: La visite de forces navales.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Les députés d'en face tiennent-ils ou non à sauvegarder la souveraineté de notre pays? Veulent-ils entendre la question?

Une voix: Nous nous intéressons aux faits.

M. Axworthy: Nous voudrions savoir exactement quelle était la teneur de la communication que l'ambassadeur des États-Unis a adressé au gouvernement du Canada. D'autre part, n'est-il pas temps que notre pays prenne l'initiative de demander une réunion de tous les ministres de l'OTAN pour voir de quelle façon les alliés des États-Unis participeront à la planification et au développement de cette stratégie de déploiement afin que nous puissions prendre cette décision en tant qu'État indépendant et souverain au lieu de nous la faire imposer comme le dit ce rapport?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai dit plusieurs fois au député et à la Chambre que nous examinions la possibilité d'élargir la définition d'une situation d'urgence; afin que les pays concernés disposent de plus de temps pour prendre une décision. Je le répète, notre gouvernement conserverait le droit de refuser le déploiement d'armes nucléaires sur le territoire canadien.

Parlons de la souveraineté canadienne. Notre gouvernement la défend activement. C'est pourquoi, comme je l'ai dit hier au comité, le gouvernement désire donner suite au projet de système d'alerte du Nord qui permettra au Canada de protéger et affirmer sa souveraineté. D'après les questions qu'il a posées, pas plus tard qu'hier, le député semble vouloir laisser des failles dans le système d'alerte radar, même si cela constitue une menace pour la souveraienté et la sécurité du Canada.

L'ARTICLE DU *NEW YORK TIMES*

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le sait, selon le numéro du *New York Times* d'aujourd'hui, il existerait bel et bien un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis, et cet accord permettrait l'installation d'armes nucléaires au Canada dans certaines circonstances. Je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si cet accord existe bel et bien. Dans l'affirmative, prévoit-il un droit de veto pour le Canada, c'est-à-dire le droit de dire non? Enfin, puisque le droit de dire non suppose celui de dire oui, le ministre pourrait-il profiter de l'occasion pour souligner aux États-Unis qu'en aucune circonstance nous ne permettrons l'installation d'armes nucléaires au Canada?

• (1125)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'aborderai ces questions dans l'ordre. Il n'existe aucun accord du genre. En outre, comme le député le sait probablement, l'OTAN a décidé lors de sa réunion au sommet de décembre 1957 de stocker des armes nucléaires qui seraient mises à la disposition de l'Alliance en cas d'urgence. Les chefs de gouvernement ont accepté, en 1957, les conditions suivantes:

> Le déploiement de ces stocks et missiles et les dispositions relatives à leur utilisation seront par conséquent décidés en conformité avec les plans de défense de l'OTAN et en accord avec les États directement concernés.

Il s'agit là du 21e paragraphe du communiqué de Paris des chefs de gouvernement. C'est le document dont je me suis inspiré pour répondre aux questions. C'est le document à partir duquel j'ai déclaré, et je le répète catégoriquement maintenant, que notre pays conserve le droit de refuser l'installation d'armes nucléaires quelle que soit l'urgence.

LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement ce que le ministre a déclaré. Il n'a pas répondu à la troisième partie de ma question, qui est essentielle. Puisque le droit de dire non suppose logiquement la possibilité de dire oui et puisque les Canadiens ont fait savoir très clairement d'un bout à l'autre du pays qu'en aucune circonstance ils ne voulaient avoir des armes nucléaires sur leur sol, le ministre pourrait-il maintenant dire clairement aux Canadiens et sous peu, aux États-Unis, que nous n'accepterons sous aucun prétexte ces armes chez nous?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député qui suit ces questions de très près et qui n'essaie pas d'induire les Canadiens en erreur sur leurs conséquences n'est pas sans savoir qu'on discute depuis quelque temps déjà à la Chambre du soi-disant plan d'urgence des États-Unis. Il n'existe aucun plan de ce genre à l'heure actuelle. Si des plans d'urgence étaient élaborés, ils ne prendraient effet qu'en cas d'attaque mais encore là, le Canada aurait le droit d'accepter ou de refuser l'installation d'armes nucléaires sur son sol. Je ne suis pas en mesure à ce stade-ci de dire comment nous réagirions, car j'ignore dans quelles conditions cette attaque pourrait se produire.

Le député comprendra qu'il nous est pratiquement impossible de prévoir en détail, à l'avance, les circonstances entourant une attaque qui, nous l'espérons de tout cœur, ne se produira jamais. Je tiens à lui dire que notre gouvernement conserve et exercera tant que je suis ici le droit de refuser l'installation d'armes nucléaires sur notre sol, même dans ces circonstances, si nous jugeons que c'est dans l'intérêt des Canadiens. Je précise aussi que ce sont des Canadiens, et personne d'autre, qui prendront la décision.

Des voix: Bravo!

LES CIRCONSTANCES ÉVENTUELLES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, selon la documentation que j'ai lue et que le ministre a lue également, j'imagine, l'utilisation à un moment quelconque des armes nucléaires serait un geste de pure folie. Supposons que l'on accepte cette hypothèse. Dans ce cas, le ministre ne convient-il pas que, quelles que soient les circonstances, qu'il s'agisse d'une urgence réelle ou supposée ou toute autre éventualité, nous ne devrions jamais conclure que les armes nucléaires peuvent nous être utiles parce que leur utilisation équivaudra toujours à un suicide mutuel pour les États-Unis et l'Union soviétique? Et, en pareille éventalité, à supposer que cela se produise, nous ne voulons y être mêlés d'aucune façon. Par conséquent, le ministre est-il prêt à affirmer que, sous aucun prétexte, le Canada ne sera doté d'armes nucléaires?

• (1130)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je conviens qu'un conflit nucléaire serait de la folie pour le monde entier. Et je pense que tous les députés de la Chambre partagent ce point de vue. Nous espérons tous en tout cas n'être jamais victimes de cette démence. L'une des raisons pour laquelle notre gouvernement préconise vigoureusement l'implantation d'un système d'alerte dans le Nord ainsi que la modernisation de notre réseau de radars, est que ce dispositif fait partie du système de dissuasion qui nous protège depuis si longtemps de cette folie.

En fait, le député me demande de prédire comment nous réagirions en cas d'une attaque que nous ne souhaitons évidemment pas. Nous espérons qu'une telle éventualité ne se produira jamais, mais il est quand même impossible de donner une réponse avant.

Je répète ce que j'ai déjà dit: Le gouvernement du Canada tient à décider lui-même de l'attitude à adopter, même dans ces circonstances les plus extrêmes. Même dans un pareil accès de folie, la décision incombera au Canada et à personne d'autre.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES TAUX D'INTÉRÊT—LES RECOMMANDATIONS DES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances suppléant. La petite lune de miel des premiers ministres a menacé de tourner mal hier, lorsque les premiers ministres provinciaux ont protesté contre la hausse des taux d'intérêt. Le premier ministre leur a répondu que le gouvernement ne compte pas modifier sa politique dans ce domaine. Pour un gouvernement qui se vante de consulter les gens en vue de réaliser un consensus et qui, durant sa campagne électorale, a promis de diminuer les taux d'intérêt, ce n'est pas une réponse parfaite. Le ministre peut-il nous dire quelle suite le gouvernement compte donner aux recommandations formulées par les premiers ministres provinciaux?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir répondre au nom du ministre des Finances qui a très bien défendu à Regina les intérêts des Canadiens. Je dois signaler au député que le gouvernment n'a aucun objectif précis en matière de taux de change et de taux d'intérêt. Nous souhaitons un dollar canadien fort. Nous voudrions aussi maintenir les taux d'intérêt au niveau le plus bas possible. La politique du gouvernement sera établie en fonction de ces objectifs.

LA CONTRE-VALEUR DU DOLLAR

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, hier, le premier ministre de l'Alberta a insisté pour qu'on donne de nouvelles directives à la Banque du Canada. Or, selon *The Gazette* d'aujourd'hui, le ministre des Finances aurait déclaré que cette recommandation est à l'étude. Est-ce à dire que l'on va nous proposer un autre document de travail tandis que l'incertitude continue à croître au sujet des investissements, de l'expansion économique et des emplois?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Non, monsieur le Président.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE DÉPLOIEMENT DES ARMES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous voyons maintenant qu'il est prêt à accepter que ce soit les militaires américains et la Maison blanche qui décident s'il y a une crise, et qu'il s'est réservé le droit de dire oui au stationnement d'armements nucléaires en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse au moins. Comme le ministre le sait, des navires peuvent maintenant entrer dans les ports de Vancouver et d'Halifax, et d'autres ports du Canada, avec à leur bord, des ogives nucléaires américaines.

Nous coupons les cheveux en quatre. Le ministre est en train de dire aux Canadiens qu'il est prêt à accepter le déploiement d'armements nucléaires au Canada dans la mesure où ils sont simplement amarrés à un quai à Vancouver ou Halifax.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Avez-vous une question?

M. Fulton: Oh que oui! Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il accepter cela?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je m'en remets à vous. Lorsque vous entendrez une question, j'essaierai d'y répondre.

M. Fulton: Monsieur le Président, il est clair que, selon la politique actuelle du gouvernement, des navires et des sous-marins américains avec . . .

M. le Président: Je suis dans une situation un peu difficile. Le député a-t-il une question? Je n'en ai toujours pas entendu.

M. Fulton: Le ministre est-il d'avis qu'il est acceptable, aujourd'hui, que les États-Unis continuent à introduire des ogives nucléaires au cœur de grandes villes canadiennes comme Halifax et Vancouver?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, laissez-moi dire tout d'abord, simplement pour rassurer le député, que si nous ne sommes pas d'accord avec la définition d'urgence ou de crise qui pourrait être donnée par les Américains, au cas où ils appréhenderaient une situation d'urgence, il est bien évident que nous répondrons négativement à leur demande.

En ce qui concerne la question précise, il y a un accord de longue date qui reconnaît que les sous-marins porteurs d'armements nucléaires doivent parfois s'arrêter dans des ports et, à l'occasion, ils reçoivent l'autorisation d'amarrer dans des ports canadiens. Cette politique n'a pas changé et ne modifie pas non plus la position que j'ai prise—et celle que M. Trudeau avait prise avant moi—selon laquelle il ne doit pas y avoir d'armements nucléaires stationnés en sol canadien.

LA SITUATION EN NOUVELLE-ZÉLANDE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, si un sous-marin nucléaire veut amarrer à Vancouver, au pied de la rue Granville, ou à Halifax, le ministre est-il prêt à se montrer aussi déterminé que la Nouvelle-Zélande et à dire aux États-Unis, maintenant, que nous n'autoriserons plus de navires et d'armements nucléaires dans les principaux ports canadiens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne voudrais pas commenter les incidents de la Nouvelle-Zélande, sauf pour dire que sa situation n'est semblable à la nôtre que jusqu'à un certain point. Lors d'une campagne électorale en Nouvelle-Zélande, le parti qui forme maintenant le gouvernement avait pris une certaine position et il essaie de la mettre en pratique. Au cours de la campagne électorale qui s'est terminée le 4 septembre par un verdict très net, notre parti a dit clairement qu'il avait l'intention de respecter nos obligations au sein de l'OTAN et du NORAD ainsi que vis-à-vis de nos alliés. Nous avons l'intention de tenir parole sur cette question comme sur les autres.

* * *

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

LA DÉMISSION DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Le hasard semble faire terriblement bien les choses au cabinet du premier ministre ces derniers temps. Le premier ministre a prétendu avoir entendu parler, pour la première fois, de risques à la sécurité nationale le 22 janvier, le jour même où il a rencontré Lord Carrington, le secrétaire général de l'OTAN et seulement quatre jours après la démission de l'ex-conseiller principal du ministre de la Défense nationale. Le premier ministre a déclaré également qu'il avait reçu le rapport complet de l'incident le 12 février, date même où les allégations ont paru dans les journaux, la démission du ministre suivant de peu.

Le secrétaire général de l'OTAN, Lord Carrington, a-t-il déjà discuté avec le premier ministre, un ministériel ou un représentant du gouvernement du Canada de la conduite de certains ministres?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député sait fort bien que je ne suis pas en mesure de répondre à des questions concernant des entretiens auxquels je n'ai pas été convié. J'étais ici lorsque j'ai lu les réponses fournies à l'extérieur de la Chambre par le premier ministre qui a assuré les députés et les Canadiens qu'il avait pris des mesures immédiatement pour éviter tout risque à la sécurité nationale. Il l'a fait sans rien laisser au hasard. C'est l'explication qu'il a donnée à la Chambre, et elle devrait satisfaire le député et tous les autres députés.

M. Hopkins: Monsieur le Président, c'est justement là ou le bât blesse. Il est surprenant comment les choses changent d'un côté à l'autre de la Chambre. Le problème que je soulève aujourd'hui ne tient pas . . .

M. le Président: Avec tout le respect que je dois au député, je lui rappelle que sa première question comportait un long préambule. Pourrait-il en venir immédiatement au fait?

M. Hopkins: Le problème, c'est la façon avec laquelle le premier ministre a traité cet incident.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député de Scarborough-Ouest a la parole.

* * *

L'UNESCO

L'ADHÉSION ET LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU CANADA

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'UNESCO est à l'heure actuelle en proie à des bouleversements, du fait que plusieurs pays membres ont choisi de s'en retirer ou en ont manifesté l'intention, alors que d'autres pays accroissent leur aide à cette organisation. Dans ces conditions le gouvernement canadien a-t-il ou non remis à l'étude notre adhésion à cet organisme international? Plus précisément, envisageons-nous de réduire ou d'accroître notre participation financière à l'UNESCO?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je lui rappelle que le gouvernement de la France vient d'annoncer qu'il accroîtra sa participation à certaines des activités de l'UNESCO. Le gouvernement du Canada n'a pas l'intention d'en faire autant.

• (1140)

Au début de la semaine, je me suis entretenu avec la direction de la Commission canadienne à l'UNESCO et j'en ai profité pour lui faire part de la vive inquiétude que nous cause la situation actuelle de cette organisation. Je lui ai bien fait comprendre que nous ne comptions pas prendre de décision avant la réunion au sujet de l'UNESCO, qui est prévue pour l'automne. Je lui ai également dit que nous n'étions pas satisfait des progrès actuels des travaux de réforme. J'ai rappelé l'intérêt prépondérant que porte le Canada à la consolidation des institutions internationales et des organismes des Nation Unies, et c'est pour cette raison que j'ai insisté sur la réforme de l'UNESCO.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA RÉVISION DE LA POLITIQUE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Communications qui a entrepris de revoir la politique concernant Radio-Canada. Pourrait-il s'engager à en faire une révision publique et à permettre la tenue d'audiences publiques sur le sujet? Dans la négative, combien d'autres protestations, manifestations, assemblées et annonces dans les journaux faudra-t-il encore avant qu'il se rende compte que les Canadiens sont extrêmement mécontents de l'attitude du ministère et qu'ils veulent avoir leur mot à dire dans la révision de Radio-Canada?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je crois que l'honorable députée aborde deux sujets tout à fait différents et, par esprit de partisanerie ou par ignorance, tend à les confondre ensemble. Il y a là deux problèmes tout à fait distincts.

Premièrement, il y a la déclaration du ministre des Finances qui oblige à des restrictions budgétaires dans l'ensemble du portefeuille du gouvernement canadien. A l'intérieur de cela, on a demandé à la Société Radio-Canada d'apporter une contribution qui semblait et qui semble encore au gouvernement juste et proportionnelle.

Deuxièmement, ce gouvernement s'est engagé à réviser le secteur de la radiodiffusion au Canada à l'intérieur duquel se trouve la Société Radio-Canada. Cette décision a été annoncée l'automne dernier, et nous serons en mesure, dans les semaines qui viennent, de faire une déclaration complète sur le mécanisme que nous entendons apporter pour assurer aux Canadiens leur participation dans l'avenir du système de radidiffusion au Canada.

[*Traduction*]

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le ministre a commencé par répondre à une question que je lui ai posée il y a une quinzaine de jours. Je ne posais pas de question sur les réductions, je me renseignais sur la révision de la politique et je demandais quand les Canadiens pourront avoir leur mot à dire à ce sujet. Est-il normal que les Canadiens doivent faire paraître des annonces dans les journaux pour se faire entendre du ministre? Il refuse de rencontrer les groupes. Quand les écoutera-t-til? Quand permettra-t-il au public de dire ce que la station de radiodiffusion publique doit faire?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai répondu à la première partie de la question que, en temps et lieu, d'ici quelques semaines, le gouvernement fera part à la population et à la Chambre du mécanisme . . . de la façon de procéder qui rendra possible à tous ceux qui sont intéressés à l'avenir de la radiodiffusion au Canada, et en particulier de la Société Radio-Canada, de faire valoir leur point de vue à l'intérieur du système de consultation.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LA NÉCESSITÉ D'ENCOURAGER LA VENUE D'ENTREPRENEURS

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la suppléante de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Dans le rapport annuel de 1984 sur les futurs niveaux d'immigration, la ministre a accordé la priorité absolue à l'immigration de gens d'affaires au Canada. Étant donné que ce genre d'immigraiton est extrêmement avantageux pour notre économie en raison des emplois qu'elle crée, la ministre peut-elle dire à la Chambre quelles mesures ont été prises ou seront prises pour encourager et promouvoir l'immigration d'entrepreneurs au Canada?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question.

Je lui signalerai que nous avons l'intention de maintenir le programme d'immigration pour les gens d'affaires et, à cet effet, nous avons donné une formation spéciale à 35 agents et «agentes» qui travaillent au Bureau des visas en vue de pouvoir donner une réponse plus efficace et une invitation plus chaleureuse aux immigrants qui veulent aller à l'étranger.

Nous avons aussi un groupe de travail, avec la Commission d'emploi et d'immigration, le ministère de l'Expansion industrielle régionale et les Affaires extérieures, en vue, toujours, de susciter des moyens très efficaces visant à inviter davantage les gens d'affaires à nous joindre et à mettre à notre profit leur compétence et leur talent en vue de multiplier les emplois et d'améliorer nos conditions de vie.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LES CRÉDITS AFFECTÉS À LA CRÉATION D'EMPLOIS ET À LA FORMATION

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre, en l'absence de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné les statistiques de chômage de la semaine dernière, montrant qu'il y avait 167,000 Canadiens de plus sans travail et que les taux d'intérêt augmentaient, et considérant que le ministre des Finances a refusé de nous donner une date précise pour la présentation d'un budget, est-ce que le vice-premier ministre peut nous expliquer pourquoi, dans les initiatives annoncées hier par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, il y avait une réduction aussi sombre des crédits affectés à la création d'emplois et à la formation professionnelle? Peut-il expliquer cette réduction? Est-ce que cela fait partie du programme de compressions?

Des voix: Trois cents millions de dollars en moins.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je viens d'entendre parler de 300 millions de dollars en moins, mais ce n'est pas ce que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé à l'émission *The National*, et ce n'est pas dans sa déclaration que j'ai lue. Si le député le désire, je vais la lui envoyer pour que lui et ses collègues cessent de déformer ce qu'a annoncé la ministre à la conférence des premiers ministres à Regina. Cela n'aide en rien à régler le problème du chômage. C'est ce qu'elle fait qui compte.

LES RESPONSABILITÉS DU GOUVERNEMENT

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, puis-je rappeler au vice-premier ministre que ce que nos chômeurs désirent c'est des emplois, et non les pieuses platitudes qui viennent de lui, du premier ministre ou des premiers ministres provinciaux. Est-ce que le vice-premier ministre va s'acquitter de ses responsabilités et dire à la Chambre combien d'emplois vont être créés par ce programme, quand ces emplois vont se matérialiser, et combien d'emplois durables vont être créés? Veut-il s'acquitter de ses responsabilités et dire cela à la Chambre?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, à ce que je pense, nous nous acquittons de nos responsabilités d'une façon beaucoup plus positive que ce qu'a fait son parti et qu'il a appuyé lui-même, quand il était au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Je me demande pourquoi il n'arrête pas de nous demander de nous acquitter de nos responsabilités quand chacun des premiers ministres réunis en conférence a accueilli à bras ouverts la déclaration faite par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, hier, au sujet de notre programme d'emploi si passionnant.

* * *

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

LES POSTES À POURVOIR

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Le Conseil des arts du Canada est un organisme vital qui a été créé pour réaliser notre indépendance culturelle et aider nos artistes à joindre les deux bouts. Par conséquent, il faut faire preuve de beaucoup de prudence et d'impartialité dans le choix de ses membres.

Le ministre va-t-il assurer à la Chambre que les six postes à pouvoir au sein du Conseil seront offerts de façon impartiale à des gens ayant une vaste expérience des arts et de la cuture, après consultation sérieuse d'associations culturelles?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je peux rassurer le député et lui dire que les prochaines nominations seront faites de façon à assurer une présence compétente au Conseil des arts du Canada.

[*Traduction*]

LA REPRÉSENTATION DES ARTICLES

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, il vaut toujours mieux opter pour la compétence. Le ministre va-t-il assurer à la Chambre qu'on ne nommera plus quelqu'un à un poste principalement en raison de liens avec le premier ministre ou sa circonscription? Le ministre va-t-il garantir à la Chambre qu'au moins quatre des six postes à pourvoir à l'heure actuelle seront comblés par des artistes?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je peux assurer le député que toutes les nominations seront faites conformément à la loi.

[*Traduction*]

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE DÉPLOIEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je peux comprendre pourquoi le vice-premier ministre a le cafard aujourd'hui, puisqu'il est l'un des derniers députés à être encore à la Chambre parmi ceux qui ont voté contre le drapeau canadien. Ça doit l'agacer de voir ce drapeau fêter ses vingt ans d'existence.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Quoi qu'il en soit, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans la déclaration qu'il a faite aujourd'hui . . .

Des voix: Plus fort!

Mme Copps: Excusez-moi. Pour les députés du gouvernement qui ne souhaitent pas particulièrement assister à l'holocauste nucléaire dont risque d'être victime le Canada . . .

Des voix: Oh, oh!

• (1150)

Mme Copps: Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé aujourd'hui des accords conclus avec l'OTAN. L'attitude des conservateurs, qui consiste à suivre aveuglément la politique nucléaire des États-Unis, est tout à fait contraire à la teneur même des accords de l'OTAN. Pourquoi le ministre cherche-t-il à expliquer la position de la Nouvelle-Zélande par de prétendues promesses électorales, alors qu'en fait, d'après l'accord de l'OTAN qu'il a cité, le déploiement de stocks d'armes et de missiles ainsi que les dispositions prises en vue de leur utilisation doivent être décidés conformément aux plans de défense de l'OTAN et avec l'accord des États directement concernés. Pourquoi n'est-il pas disposé à suivre l'exemple de la Nouvelle-Zélande en dotant le Canada d'une politique nucléaire indépendante?

M. Andre: Depuis quand la Nouvelle-Zélande fait-elle partie de l'OTAN?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne connais pas les habitudes de l'Assemblée législative de l'Ontario. Cependant, à la Chambre des communes, quand des députés insultent un ministre de la Couronne et refusent ensuite de poser leur question à ce même ministre, nous appelons cette infraction un délit de fuite.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): La meilleure réponse que je puisse donner à la députée, c'est que la Nouvelle-Zélande n'est pas membre de l'OTAN, à moins que l'Assemblée législative de l'Ontario n'ait conclu un accord dont j'ignore l'existence.

Mme Copps: Monsieur le Président, si je n'ai pas posé ma question au vice-premier ministre, c'est tout simplement parce que ce dernier semble complètement figé depuis le début de la semaine.

M. le Président: La députée voudrait-elle bien poser sa question?

LA POLITIQUE CANADIENNE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a visiblement pas compris ma question. Voici ce que je lui demande: Pourquoi le Canada ne veut-il pas adopter une politique indépendante, puisque c'était prévu dans les accords de l'OTAN de 1957 qu'il invoque pour justifier le fait que notre pays emboîte le pas aux États-Unis d'Amérique dans le domaine nucléaire?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La politique de souveraineté qui est en vigueur au Canada depuis un certain temps, mais que le gouvernement libéral cher à la députée n'a pas appliquée avec suffisamment de vigueur, prévoit en premier lieu qu'il n'est pas question de stationner des armes nucléaires en territoire canadien sans l'accord du gouvernement du Canada. C'est un principe que j'ai souvent rappelé à la Chambre.

Un deuxième élément de cette politique vise à enrayer la détérioration de notre système de radar dans le Nord, car toute faille dans ce système menacerait notre sécurité et notre souveraineté. Les libéraux trouvaient peut-être sans importance que la sécurité et la souveraineté du Canada soient menacées par les carences du système d'alerte du Nord, mais ce n'est pas notre cas. Nous avons la ferme intention de défendre la souveraineté du Canada et d'assurer sa sécurité.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA PRODUCTION DE PROGRAMMES CANADIENS

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, il est peut-être ridicule de vouloir obtenir une réponse du ministre des Communications, mais je tenterai de lui poser une question facile.

En raison des compressions budgétaires, Radio-Canada s'est retirée de Téléfilm, ce qui met en péril environ un tiers de la centaine de cinéastes canadiens indépendants. C'est là un grave obstacle au maintien de la teneur canadienne dans la radiodiffusion. Le ministre a promis de revoir les critères de Téléfilm en décembre dernier, sauf erreur, et cette étude devait être terminée au début de l'année. Le temps presse. Le ministre répondra-t-il à la proposition de 17 associations de cinéastes anglophones et francophones faite en janvier et réclamant une allocation spéciale de 35 millions de dollars destinée à la programmation canadienne?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, depuis la fin du mois de décembre dernier, alors que j'avais annoncé que le gouvernement allait réviser certains des critères de la Société Téléfilm, nous avons entrepris diverses consultations avec l'ensemble de groupes intéressés à ce milieu.

Nous avons obtenu au ministère un premier rapport de cette consultation. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu entre les fonctionnaires et nous serons en mesure, d'ici quelques temps, d'annoncer les nouveaux critères concernant Téléfilm.

[*Traduction*]

LA RÉPONSE DU MINISTRE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, j'ai peut-être fait des progrès. Pouvons-nous au moins obtenir l'assurance qu'une réponse à cette proposition sera faite d'ici le 1er avril?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, une certaine expérience en politique m'a appris une chose: ne jamais donner une date ferme!

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE FORAGE SOUS-MARIN—LA SÉCURITÉ

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le troisième anniversaire de la terrible castastrophe de l'*Ocean Ranger* qui a entraîné la mort de 84 hommes. Deux d'entre eux demeuraient dans ma circonscription. J'adresse ma question au ministre suppléant de la Défense dans l'espoir que nous pourrons bientôt dire que nous avons tout fait pour prévenir désormais d'autres drames comme celui-là.

Nous approchons rapidement de la période la plus dangereuse de l'hiver pour les travaux de forage, mais ces installations de forage situées dans l'Atlantique ne sont toujours pas dotées de dispositifs de mise à l'eau et d'embarcations de sauvetage. Voilà pourquoi je demande au ministre s'il est disposé à accepter la recommandation de l'*Ocean Ranger's Families' Foundation*, qui voudrait qu'une caisse conjointe de recherche et de développement soit établie par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, et l'industrie pour mettre au point au Canada, à l'intention des installations dans l'Atlantique, des dispositifs de mise à l'eau et des radeaux de sauvetage, afin qu'on puisse éviter d'autres pertes de vie en mer?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'agis à titre de ministre suppléant depuis trois jours seulement et le député comprendra, je crois, que je dois tenir cette très importante question pour préavis. Je lui ferai parvenir une réponse aussi rapidement que possible.

M. le Président: Question supplémentaire.

M. Tobin: Monsieur le Président, le ministre devrait savoir que l'argument ultime ou la politique actuelle du gouvernement est que nous utilisons des avions à voilure fixes et que, par conséquent, la situation s'améliore. Toutefois, il devrait savoir—et j'arrive à ma question—que le dernier recours est un système d'évacuation et que nous n'en avons aucun qui soit satisfaisant. Je voudrais lui dire . . . Monsieur le Président, je pose au ministre une question importante pour ma province où il y a des centaines de personnes en mer.

Des voix: Posez la question.

M. Tobin: Étant donné . . .

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Calgary-Ouest.

M. Tobin: Je pose la question.

M. le Président: La parole est au député de Calgary-Ouest.

* * *

LES SPORTS

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Condition physique et du Sport amateur.

M. Tobin: Puis-je poser ma question?

M. Hawkes: Je ne suis pas sûr qu'il soit toujours à la Chambre.

M. Tobin: L'attitude de la présidence ressemble à celle du gouvernement à propos de la sécurité au large des côtes.

Mme Copps: C'est juste.

M. Hawkes: Un autre ministre pourrait peut-être répondre à sa place. Je voudrais savoir si le gouvernement fédéral s'intéresse au Festival des arts qui aura lieu dans le cadre des Jeux olympiques d'hiver; va-t-il y participer financièrement, existe-t-il des difficultés à ce sujet et à quoi peut-on s'attendre en ce qui concerne cet aspect des Jeux olympiques d'hiver?

Une voix: Inscrivez votre question au *Feuilleton.*

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député n'ignore certes pas que le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur a traité avec le Comité olympique du Canada et les divers organismes qui s'y rattachent. Je transmettrai sa question au ministre.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je m'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures dont l'intérêt pour les questions environnementales est bien connu. Le ministre pourrait-il user de son influence pour s'assurer que le premier ministre et le président Reagan profitent de leur rencontre de la mi-mars pour discuter de l'état de la rivière Niagara et de la protection à long terme de l'eau potable des Grands lacs, étant donné que la présence de substances toxiques inquiète au plus haut point des millions de Canadiens et, partant, les députés de tous les partis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je sais gré au député de sa question, monsieur le Président. Tous les Canadiens savent l'immense intérêt qu'il porte à l'environnement et les mesures énergiques qu'il a prises pour le protéger.

J'ai saisi le secrétaire Shultz de la question lorsque je l'ai rencontré pour la première fois l'automne dernier. Si elle ne figure pas à l'ordre du jour de l'entretien que le président Reagan et le premier ministre doivent avoir le 17 mars prochain, je puis assurer au député que je l'aborderai moi-même lorsque je rencontrerai le secrétaire Shultz au cours de cette fin de semaine. Si le député le désire, je ferai volontiers rapport à la Chambre de la réaction des Américains.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AFRIQUE DU SUD—LA CONDUITE DES SOCIÉTÉS—LES DIRECTIVES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans le *Globe and Mail* de ce matin, on trouve un article détaillé sur l'attitude de la Bata Shoe Company qui ne s'est pas conformée à la ligne de conduite volontaire pour les entreprises canadiennes établies en Afrique du Sud. Cette société a fait obstruction aux syndicats, elle verse des salaires inférieurs de 50 p. 100 au seuil de la pauvreté et elle a refusé de présenter un rapport au gouvernement du Canada parce que, d'après elle, cela offenserait les autorités sud-africaines.

Étant donné que 29 sociétés sur 30 ont refusé de présenter un rapport ou n'ont pas présenté de rapport au gouvernement du Canada, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il disposé à admettre que ces directives volontaires sont de la frime? Le gouvernement fera-t-il au moins le petit effort d'insérer dans tous les contrats du gouvernement des dispositions disqualifiant toute société canadienne établie en Afrique du Sud qui ne respecte pas les directives?

• (1200)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai entrepris dans mes services une révision complète de la politique canadienne concernant l'Afrique du Sud depuis plusieurs mois; le premier ministre m'y a d'ailleurs encouragé vivement. Cette révision est basée sur le fait connu que le Canada déteste le régime de l'apartheid, et que nous sommes décidés à faire notre possible pour modifier ce régime. Nous examinons la portée de nos relations avec l'Afrique du Sud et nous espérons être en mesure de faire des recommandations à la Chambre.

Pour ce qui est de ce qu'on dit au sujet de certaines sociétés, la meilleure façon de les juger en tant qu'employeurs consisterait pour les sociétés concernées à publier des rapports, comme le recommande la ligne de conduite actuelle. Si l'on modifie cette ligne de conduite, on l'annoncera à la Chambre des communes. Le premier ministre et moi-même, ainsi que certains autres de mes collègues, nous renseignons activement sur cette situation ainsi que sur d'autres problèmes relatifs à l'Afrique du Sud.

LA VISITE D'UN DÉFENSEUR DE L'APARTHEID

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures comment son ministère a prévu la visite de Gaza Butelezi, chef du Bantustan sud-africain et défenseur de la politique de l'apartheid du gouvernement Botha alors que le gouvernement prétend détester l'apartheid? Le ministre compte-t-il rencontrer . . .

M. le Président: A l'ordre. Laissez le ministre répondre à cette partie de la question. Il ne nous reste plus beaucoup de temps.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, dans le cadre de cette révision, j'encourage les fonctionnaires du ministère et certains de mes collègues du gouvernement à consulter à fond les personnes qui pourraient fournir des renseignements utiles au gouvernement du Canada. Le leader du gouvernement à l'autre endroit vient de rentrer d'un voyage très fructueux en Afrique australe, où il a participé à une conférence. Le représentant permanent du Canada aux Nations Unies, l'ambassadeur Steven Lewis, s'est vivement intéressé à ces questions, car il participe à l'élaboration d'une politique canadienne appropriée sur l'Afrique du Sud.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le jeudi 14 février 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES REMARQUES DE M. HNATYSHYN DURANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Pour vous expliquer ce qui justifie mon intervention, je vous demande de vous reporter au commentaire 48 de la cinquième édition de Beauchesne, où l'on stipule clairement que de telles remarques qui mettent en cause la réputation des députés portent atteinte à leurs privilèges. La 20e édition d'Erskine May, page 159, le confirme également.

Il ressort clairement du hansard d'hier que le leader parlementaire du gouvernement et le ministre d'État (M. Hnatyshyn) ont fait à la Chambre des remarques qui mettent en cause ma réputation, comme en témoigne la page 2349 du hansard du 14 février 1985. Le leader du gouvernement à la Chambre a en effet déclaré: «Je parie que vous connaissez toutes les personnes dans cette boîte de nuit; vous auriez pu les interroger vous-mêmes».

Je signale, monsieur le Président, qu'en disant qu'il parie que je connais toutes les personnes dans cette boîte, le leader parlementaire du gouvernement remet manifestement en cause ma réputation si, effectivement, le premier ministre a estimé que le fait de s'y rendre était un motif suffisant pour licencier le ministre de la Défense nationale.

Étant donné cette remarque tout à fait inexacte, il convient de renvoyer la question au comité permanent des privilèges et élections pour déterminer comment la Chambre doit résoudre cette atteinte à mes privilèges. J'aurais souhaité que le leader parlementaire soit ici aujourd'hui, monsieur le Président. Cependant, si je ne soulève pas la question aujourd'hui, je perds le privilège de le faire. C'est pourquoi, si vous estimez que ma question de privilège est fondée, je suis disposé à proposer que les propos du leader du gouvernement à la Chambre, que j'ai cités et qui sont tirés de la page 2349 des débats de la Chambre du 14 février, soient renvoyés au comité permanent des privilèges et élections, dans l'intérêt des convenances de la Chambre.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en général, lorsqu'un député soulève la question de privilège en mettant en cause un autre député, il doit le faire en présence de ce dernier.

Mme Copps: Il l'a fait hier.

N. Nielsen: Il doit le faire à la première occasion.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Nielsen: Néanmoins . . .

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Nielsen: Néanmoins . . .

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je regrette, mais j'ai un rappel au Règlement. Vous devez l'écouter avant de dire non.

M. Nielsen: Ce n'est pas l'usage. Néanmoins . . .

Mme Copps: Qui êtes-vous, le Président?

M. Nielsen: Néanmoins, monsieur le Président, je vais personnellement signaler au leader parlementaire du gouvernement la question de privilège soulevée par le député. Je suis sûr qu'il voudra y répondre en personne dès la première occasion . . .

Mme Copps: Il a eu l'occasion hier et il n'en a pas profité.

M. Nielsen: . . . soit, je suppose, dès la reprise des travaux, après la semaine de congé.

M. le Président: Le vice-premier ministre sait sans doute que le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke a soulevé cette question à la Chambre hier à la fin de la période des questions. Il a déclaré . . .

M. Prud'homme: C'est exact, vous n'étiez pas là.

M. le Président: Il a dit qu'il vérifierait la transcription et soulèverait à nouveau la question s'il le pouvait. Dans ces conditions, même si j'ai déjà une première opinion sur cette affaire, comme le leader du gouvernement à la Chambre est absent, je réserve ma décision sur cette question pour le moment.

* * *

PÉTITIONS

LA RÉDUCTION DE LA PROGRAMMATION LOCALE DE RADIO-CANADA

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, veuillez m'excuser si j'ai la voix enrouée. Je crains de passer pour un imitateur du premier ministre absent.

Je voudrais présenter une pétition d'environ 2,500 personnes de ma circonscription, Essex-Windsor, concernant la réduction du service de Radio-Canada et plus particulièrement de la programmation locale à Windsor. Les pétitionnaires expriment leur vive inquiétude concernant les projets du gouvernement et la façon dont la direction de Radio-Canada a appliqué les compressions. Ils m'ont demandé de faire part à la Chambre, au moyen de cette pétition, de leur profond attachement à Radio-Canada. Je m'acquitte de cette mission en remettant la pétition.

M. le Président: Je félicite le député pour l'originalité de son entrée en matière, qui n'en était pas moins irrégulière.

[*Français*]

LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME NATIONAL DE FORMATION OU DE SPÉCIALISATION DES JEUNES CHÔMEURS DANS LE DOMAINE DE LA HAUTE TECHNOLOGIE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition d'un groupe d'étudiants de l'Université Laval qui sont concernés au sujet du chômage de la main-d'œuvre spécialisée ainsi que de la situation des jeunes dans notre pays, et qui demandent que soit mis en œuvre un programme national de formation ou de spécialisation des jeunes chômeurs dans le domaine de la haute technologie.

* * *

[*Traduction*]

AGRICULTURE

LE PROJET DE RENVOYER UNE QUESTION AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, hier le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) a fait état d'une question qui, sauf erreur, avait fait l'objet de pourparlers avec les leaders parlementaires de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique. Ces pourparler se rapportaient au renvoi de l'article 31, les questions fiscales relatives à l'agriculture. Un projet de résolution aurait été remis au leader parlementaire de l'opposition, et son adjoint a même déclaré hier, comme on peut le voir à la page 2359 du handard, qu'il devait prendre l'affaire en délibéré.

• (1210)

Le leader du gouvernement à la Chambre m'a prié de revenir à la charge aujourd'hui, de demander qu'avec le consentement unanime, le comité permanent de l'agriculture soit saisi de la question, afin qu'à l'occasion de l'étude de leurs besoins, les agriculteurs de l'Ouest et de toutes les régions à vrai dire participent pleinement à l'élaboration de la politique agricole.

Questions au Feuilleton

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime?

M. Guilbault (Saint-Jacques): J'ai des observations à faire, monsieur le Président.

M. le Président: Je dois d'abord demander le consentement unanime.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Puis-je prendre la parole? Non.

M. le Président: Le leader parlementaire adjoint veut-il faire des observations avant que je demande le consentement unanime? Cette façon de procéder n'est pas tout à fait régulière.

Des voix: Non.

M. Guilbault (Saint-Jacques): C'est facile de dire non.

M. le Président: Comme il n'y a pas consentement unanime, la Chambre n'est pas saisie de la motion.

Des voix: C'est honteux.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Il faudrait donner des leçons à cet individu.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 1, 92, 128, 150 et 187.

[*Texte*]

LES RECRUES DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Question nº 1—**M. Skelly:**

1. En *a*) 1980, *b*) 1981, *c*) 1982, *d*) 1983, *e*) 1984 à ce jour, la Gendarmerie royale du Canada a-t-elle engagé des recrues et, dans l'affirmative et dans chaque cas, combien de chaque province ou territoire?

2. Quelle est la répartition par province et territoire de l'effectif régulier de la GRC?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada):

1. Statistiques sur le recrutement de la Gendarmerie royale du Canada par province/territoire
Années civiles 1980-1984 (inclusivement)
Membres réguliers (à l'exclusion des gendarmes spéciaux)

	1980	1981	1982	1983	1984 (au 12-12-84)
T.-N.	62	30	20	1	0
Î.-P.-É.	8	12	4	0	3
N.-B.	63	57	31	1	2
N.-É.	87	57	23	1	7
Ont.	192	179	82	4	21
Qué.	87	149	181	17	41
Man.	59	54	29	0	4
Sask.	92	68	44	0	1
Alb.	110	98	48	1	4
C.-B.	170	149	85	0	5
T.N.-O.	1	2	0	0	0
T.Y.	0	5	2	0	0
Total	931	860	549	25	88

2. Répartition des membres réguliers (y compris les *G.s) de la GRC par province et territoire (au 26-10-84)

T.N.	587
Î.-P.-É.	121
N.-B.	474
N.-É.	689
Ont.	2,648
Qué.	879
Man.	953
Sask.	1,248
Alb.	2,038
C.-B.	3,844
T.N.-O.	222
T.Y.	116
Total	13,819

*G.s.—Gendarmes spéciaux

L'ALLOCATION D'ANCIEN COMBATTANT

Question nº 92—**M. Riis:**

1. Combien de personnes touchent présentement une allocation d'ancien combattant au Canada?

2. Combien de récipiendaires d'une allocation d'ancien combattant n'étaient pas citoyens canadiens au moment de leur service militaire?

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Il y a 84,125 personnes qui reçoivent une allocation d'ancien combattant.

2. Nos dossiers ne contiennent aucune information quant à la nationalité au moment du service militaire. Conséquemment, il n'est pas possible de répondre à cette question.

LES DÉPENSES DU CABINET D'UN MINISTRE

Question nº 128—**M. Rodriguez:**

1. Entre le 1er avril et le 17 septembre 1984, combien le cabinet du ministre de la Consommation et des Corporations a-t-il dépensé?

2. A-t-on dépassé le budget prévu et, dans l'affirmative, de combien?

3. Au cours de la même période, combien de personnes exemptes, y compris celles embauchées aux termes d'un marché de services personnels, le ministre a-t-il employées et quels sont leurs nom, date de nomination et traitement?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. $180,168.41.

2. Non.

3. Sept (voir ci-dessous)

Nom	Date de nomination	Échelle des salaires
William Babcock	15/08/83	up to $42,850
Robert Benoit	15/08/83	" 47,000
Peter Black	15/08/83	" 36,729
Judy Blanchard	15/08/83	" 28,161
Justyna Kuryllowicz	15/08/83	" 42,850
Steve Megannety	15/08/83	" 36,729
Jean Parri	03/01/84	" 36,729

TRANSPORTS—L'EMPLOI DE M. FRED VON VEH

Question nº 150—**M. de Jong:**

1. M. Fred von Veh travaille-t-il au ministère des Transports ou le cabinet du ministre des Transports et, dans l'affirmative, à quel titre?

2. Fait-il partie du personnel exempt du ministre et, dans l'affirmative, quel est son traitement?

3. A-t-il été embauché à contrat par le ministère ou le cabinet du ministre et, dans l'affirmative, quelles en sont les modalités?

4. A-t-il touché ou touchera-t-il d'autres honoraires en plus de son traitement?

5. Quel était son emploi précédent et pour qui travaillait-il?

6. A-t-il déjà été employé par un autre ministère ou ministre?

7. L'entreprise avec laquelle il a pu être associé ou lui-même ont-ils déjà représenté ou conseillé une agence de location d'automobiles?

8. Travaille-t-il présentement pour un cabinet d'avocats ou toute autre société qui représente une agence de location d'automobiles?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): 1. Les services de M. von Veh ont été retenus en tant que conseiller légal par le ministre, et ce dans le but de l'aviser de temps à autre sur des sujets reliés a l'administration des diverses législations sous la responsabilité du ministre.

2. Non. M. von Veh est un membre de la firme légale Stikemen Elliott.

3. Les services de M. von Veh ont été retenus sur la base du versement d'une somme forfaitaire. Les clauses et les conditions du contrat restent à finaliser. Aucun honoraire n'a été facturé ou payé à date.

4. Non.

5. M. von Veh est et était membre de la firme légale Stikemen Elliott.

6. Nous croyons que ses services ont été retenus, sur certains sujets, par le bureau du solliciteur général.

7. Cette question devrait être plus adéquatement adressée à la firme légale Stikemen Elliott.

8. Voir point 7 ci-dessus.

LES FRAIS D'ACCUEIL AUX AMBASSADES DU CANADA

Question nº 187—**M. Stackhouse:**

En *a*) 1982, *b*) 1983, combien les ambassades et autres missions diplomatiques du Canada ont-elles dépensé en frais d'accueil?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): *a*) Pour 1982-1983: $8,292,898; *b*) pour 1983-1984: $8,391,451.

[*Traduction*]

M. Hopkins: Monsieur le Président, j'interviens pour poser une question au secrétaire parlementaire au sujet de la question nº 212 marquée d'un astérisque que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 21 janvier.

M. Forrestall: Nous nous en souvenons.

M. Hopkins: Je tiens à faire savoir au député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) que je préfère nettement mieux que ce soit lui plutôt que le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) qui devienne le prochain ministre de la Défense nationale. Il ferait un bien meilleur travail.

La question nº 212 marquée d'un astérisque figure au *Feuilleton* depuis le 21 janvier. C'est une question toute simple qui ne demande qu'un certain nombre de noms. Il devrait falloir moins de 24 heures pour y répondre. Quand y répondra-t-on?

M. Dick: Monsieur le Président, je dirai en toute honnêteté au député que nous répondrons bientôt aux questions, conformément aux usages établis par le gouvernement précédent.

[*Français*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je croyais que le nouveau gouvernement s'était engagé à faire exactement mieux que le précédent gouvernement.

J'aimerais donc poser, au nom de ma collègue l'honorable députée de Hamilton-Est (Mme Copps), la question suivante: Quand le gouvernement s'engagera-t-il à répondre à la question numéro 9? Pouvons-nous nous attendre à ce que l'honorable secrétaire parlementaire s'engage bientôt à nous donner une réponse à cette question très simple qui date du 7 novembre dernier?

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur le Président, je ferai remarquer que nous avons répondu jusqu'ici à 39.3 p. 100 de toutes les questions inscrites jusqu'à présent au *Feuilleton*, en ce 53e jour de séance . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Dick: . . . ce qui est beaucoup mieux que dans toutes les législatures précédentes.

M. Hopkins: Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du même rappel au Règlement. Je ferai remarquer au secrétaire parlementaire que ma question a paru si importante au secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale (M. Wenman) . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Hopkins: . . . qu'il s'est amené vers moi le jour même où elle a été inscrite au *Feuilleton* pour me demander ce que je voulais savoir au juste.

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John Wise (au nom du ministre d'État (Commission canadienne du blé)) propose: Que le projet de loi C-29, tendant à modifier la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

—Monsieur le Président, je sais gré au leader à la Chambre de mon parti (M. Hnatyshyn) d'être conscient de la nécessité d'étudier ce projet de loi sans plus tarder. Je le sais, mon leader à la Chambre, mon chef et même le caucus conservateur se rendent compte de l'importance de cette mesure législative.

D'ailleurs, ils savent bien que ce projet de loi doit avoir la priorité si nous voulons que les agriculteurs de l'Ouest en bénéficient le plus tôt possible. La Chambre en est saisie aujourd'hui parce que nous comprenons les difficultés actuelles des agriculteurs de l'ouest du Canada.

Nous avons demandé et obtenu le consentement unanime pour adopter le projet de loi C-29 aujourd'hui. Je remercie les députés de leur obligeance et je suis redevable au leader de l'opposition officielle ainsi qu'au leader néo-démocrate à la Chambre et à son collègue critique des questions agricoles de leur coopération.

Voilà pourquoi j'hésite à exprimer ma profonde inquiétude au sujet des propos que viennent de tenir le vice-premier ministre et le représentant de l'opposition officielle. Son parti refuse de renvoyer au comité trois questions fiscales très importantes au sujet desquelles l'industrie agricole nous fait des instances depuis des années: d'abord, l'étude de la question de l'impôt sur les gains en capital, suivie, espérons-le, de l'adoption des mesures qui s'imposent, ensuite, les problèmes inhérents à l'article 31 et, enfin, l'étude plus poussée des obligations agricoles. Je ne comprends vraiment pas pourquoi l'opposition officielle continue à s'opposer au renvoi de ces trois questions au comité permanent voulu. Si nous pouvions approfondir ces questions, nos organisations agricoles pourraient alors faire valoir leur point de vue, comme elles le réclament depuis des années.

L'affaire est très grave, à mon avis. Les deux partis d'opposition ont collaboré avec nous en ce qui a trait au projet de loi C-29, d'accord, mais je m'en voudrais de rater cette occasion d'exprimer la profonde inquiétude que m'inspire l'entêtement de l'opposition officielle à ne pas vouloir renvoyer ces questions-là au comité.

M. Guilbault (Saint-Jacques): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je ne prise guère les insinuations du ministre. Hier, je me suis engagé à en discuter avec le leader du gouvernement à la Chambre.

M. Dick: Vous avez eu deux semaines pour le faire.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je me suis engagé hier. Aujourd'hui, la présidence a refusé de me donner la parole à ce sujet. Je demande au ministre de patienter et de ne rien insinuer.

M. Dick: Vous avez eu deux semaines pour agir.

M. Gauthier: Faites donc inscrire cette question au *Feuilleton.*

M. Wise: Monsieur le Président, je n'ai nulle intention de tourner le Règlement, ou faire quelque chose du genre. Toutefois, notre leader à la Chambre a fait maintes propositions. Le compte rendu des délibérations d'il y a quelques minutes à peine prouvera que l'on n'a absolument pas essayé de tourner le Règlement. Les agriculteurs canadiens comprendront clairement, j'en suis sûr, ce qu'il en est. Nous, le gouvernement, et le Nouveau parti démocratique, sommes disposés à renvoyer ces questions dès aujourd'hui au comité permanent voulu, mais l'opposition officielle n'est pas du même avis depuis aujourd'hui.

• (1220)

Je tiens à rappeler que ce projet de loi aurait dû être présenté, et ce discours être prononcé, par mon collègue, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer); mais comme la conférence des premiers ministres se poursuit encore à Regina, en Saskatchewan, et que le ministre y assiste, je m'en suis donc fait son porte-parole pour cette mesure législative.

Je voudrais expliquer les modifications qu'on se propose d'apporter à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, car je me soucie au plus haut point des producteurs céréaliers de l'Ouest. Les temps sont difficiles pour les céréaliers. Des milliers d'entre eux sont coincés dans l'étau coûts-prix. Il importe de leur venir en aide, et cela, dans les plus brefs délais. Les semailles de printemps auront lieu dans moins de trois mois. D'ici à là, les céréaliers devront rassembler beaucoup d'argent liquide, ou bien obtenir du crédit, de quoi acheter des semences, de l'engrais, des pesticides, du carburant et peut-être même des machines agricoles. La tâche ne sera pas facile pour bien des producteurs. La sécheresse a causé des dégâts considérables aux récoltes céréalières des Prairies l'été dernier. Dans certaines régions, la grêle et même des inondations ont diminué les récoltes. Pour beaucoup d'agriculteurs, c'était là la deuxième mauvaise année d'affilée. D'après les dernières données de Statistique Canada, en 1984, la production de blé a diminué de 21 p. 100 par rapport à l'année précédente. La production céréalière totale dans l'ouest du Canada a baissé d'environ 6 p. 100 par rapport à 1983, et de 16 p. 100 par rapport à la moyenne des cinq dernières années. En outre, les frais de fonctionnement et les charges d'amortissement se sont accrus et ils risquent de s'accroître encore l'an prochain.

C'est la période des semailles qui coûte le plus cher aux producteurs céréaliers. On calcule que, en 1984, les céréaliers des Prairies ont dépensé plus de 1.4 milliard de dollars en investissements directs dans les récoltes, pour l'achat notamment de semences, d'engrais et d'insecticides. On peut calculer que les coûts de la main-d'œuvre, des machines agricoles et du carburant ont également atteint le milliard. Statistique Canada prévoit pour 1985 une légère augmentation des frais de fonctionnement et des charges d'amortissement. De toute évidence, les semailles coûtent très cher.

Le 11 janvier, la Commission canadienne du blé a annoncé que les céréaliers de l'Ouest recevraient 688 millions de dollars en guise de dernier paiement pour les céréales livrées pendant la campagne agricole 1983-1984. Ce montant porte à 5,037 millions le total des sommes qui leur ont été versées pour les céréales vendues par l'entremise de la Commission l'an dernier. On peut trouver que c'est beaucoup d'argent, mais je signale que c'est 261 millions de dollars de moins que ce que les céréaliers des Prairies avaient obtenu de la Commission du blé l'année précédente.

Monsieur le Président, de nombreux agriculteurs de l'Ouest, qui auront moins de grain à livrer au cours des prochains mois, auront bien du mal à rembourser leurs intérêts et à acheter comptant ou à crédit ce dont ils auront besoin pour ensemencer leurs terres; voilà la pénible réalité! Les céréaliers de l'Ouest auront besoin de toute l'aide qu'ils peuvent obtenir. Ils en auront besoin très prochainement. Voilà pourquoi je propose que le projet de loi C-29, tendant à modifier la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, soit lu pour la deuxième fois.

Ce projet de loi vise surtout à modifier la loi, de façon que des versements provisoires puissent être effectués au cours de l'année-récolte, voire même avant les semailles de printemps. Ces versements pourraient être autorisés dans la mesure où ils ne risquent pas d'entraîner de trop-payé. J'ai dit que les agriculteurs vont avoir grand besoin de liquidités au printemps et qu'il leur reviendra vraisemblablement des sommes considérable pour l'année-récolte 1984-1985. Le projet d'amendement permettrait de leur accorder un gros montant au début du printemps et avant les semailles.

La deuxième proposition d'amendement porte sur un aspect administratif secondaire. Elle ferait en sorte qu'avec effet rétroactif, tous les précédents décrets du conseil de nature à hausser le niveau maximal du produit des ventes de grain pouvant faire l'objet d'un impôt aux termes de la loi soient réputés avoir été adoptés, enregistrés et publiés dans la *Gazette du Canada*, conformément à la Loi sur les textes réglementaires. C'est une question que le gouvernement précédent n'avait pas réglée lorsque le Parlement a modifié la loi en 1984.

Le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest est un programme facultatif qui vise à fournir de l'argent liquide aux agriculteurs les années où leurs revenus sont faibles. Les agriculteurs qui y adhèrent versent au Compte un montant équivalant à 1.5 p. 100 du produit de leurs ventes de grain, alors que le gouvernement fédéral verse pour sa part l'équivalent de 3.5 p. 100 de ce produit; autrement dit, il verse environ $2.30 pour chaque dollar que verse l'agriculteur. Chaque fois que le niveau des liquidités nettes descend plus bas que la moyenne des cinq années précédentes, le Compte effectue un versement.

Au cours de l'année-récolte 1983-1984, le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest a versé 223 millions de dollars aux agriculteurs des Prairies, soit 100 millions en août et 123 millions en novembre. Par suite des modifications apportées à la loi en juin dernier, une nouvelle formule a été adoptée pour calculer les liquidités nettes en fonction du nombre de tonnes. Monsieur le Président, les agriculteurs de l'Ouest ont certes beaucoup apprécié le montant qu'ils ont reçu, mais ils l'auraient apprécié bien davantage s'ils l'avaient reçu plus tôt. Si la proposition d'amendement que je présente aujourd'hui avait été en vigueur le printemps dernier, les agriculteurs auraient pu disposer bien avant des premiers 100 millions de dollars qu'ils ont touchés pour l'année-récolte 1983-1984.

Depuis que le Programme a été établi en 1976, des versements ont été effectués en 1977, 1978, et 1984. A ce jour, l'agriculteur participant à plein a versé en tout au Compte $6,825 et a touché en tout $10,750. Comme cette année la campagne s'annonce mauvaise pour les producteurs céréaliers, un important versement est prévu pour 1984-1985. Cela se fonde en grande partie sur la diminution des ventes.

De par la nature même de leur activité, les agriculteurs sont amenés à prendre des risques. Ils doivent parier sur le temps, sur les marchés, sur les taux d'intérêt, ce qui fait qu'ils recourent à tous les moyens possibles pour protéger leurs revenus. Le Programme de stabilisation des grains de l'Ouest est un programme d'assurance-revenu très utile, et les producteurs en sont conscients. Le nombre de producteurs céréaliers qui participent au régime de stabilisation des grains de l'Ouest augmente de façon sinon notable, du moins constante, d'une année sur l'autre. En 1976, première année du Programme, 74 p. 100 de tous les producteurs céréaliers s'y sont inscrits. Aujourd'hui, le pourcentage est supérieur à 77 p. 100.

Pour le reste de la présente campagne, les perspectives de vente de grains ne sont pas spectaculaires. Les ventes des principales céréales réalisées jusqu'ici par les producteurs sont supérieures à celles de la même époque l'an dernier, mais les exportations ont baissé à cause du recul de la production l'été dernier. Pour le reste de la campagne en cours et pour la prochaine, il est prévu que les exportations vont rester inférieures à celles des deux années antérieures.

• (1230)

Cependant, on peut compter que le marché va se ressentir des 13 p. 100 d'augmentation réalisés en 1984-1985 par la production mondiale d'oléagineux et par l'augmentation des stocks de blé dans beaucoup de pays. D'après les dernières prévisions, les ventes des sept principales céréales ont baissé de six à sept millions de tonnes métriques en 1985. En estimant le prix moyen à $160 par tonne, cela donne une baisse considérable des revenus agricoles, même avec les 688 millions de dollars du paiement pour solde de 1983-1984 de la Commission canadienne du blé.

Pour ces raisons, il est fort possible qu'un versement soit déclenché pour la campagne de 1984-1985, qui a débuté le 1er août dernier pour se terminer le 31 juillet qui vient. Ceci dit, je pense que nous avons le devoir de veiller à ce que cela arrive le plus tôt possible entre les mains des producteurs. Que la somme soit grosse ou petite, c'est le moment qui compte. C'est le bon sens qui nous demande de mettre au plus tôt le plus d'espèces possible entre les mains des producteurs, pour leur éviter ainsi de payer des intérêts en plus.

En outre, l'expérience nous dit que lorsque les agriculteurs disposent de plus de liquidités au printemps, ils utilisent plus d'engrais et d'insecticide, et en fin de compte ils obtiennent de meilleurs rendements. J'ai appuyé le régime de stabilisation des grains de l'Ouest en tant qu'agriculteur, en tant que député puis que ministre de l'Agriculture. Mais dès le début j'avais compris qu'il ne répondait pas suffisamment aux véritables besoins qu'ont des agriculteurs en fait de moyens de trésorerie. J'ai toujours soutenu que la loi manquait de souplesse. C'est pourquoi en juin dernier, lorsqu'elle a été modifiée de façon à ne prévoir qu'un seul paiement provisoire, j'ai dit que les changements n'étaient pas suffisants. Je me suis plaint de ce qu'on ne nous donnait pas plus de temps au comité permanent pour apporter d'autres amendements au projet de loi. J'ai signalé qu'à cause des imperfections qui restaient à la loi, il faudrait lui apporter de nouvelles améliorations. J'ai dit alors, comme je le répète aujourd'hui, que la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest devait être modifiée de façon à permettre

des versements au cours de n'importe quelle année pendant laquelle un paiement est susceptible d'être déclenché. Si l'on s'en était occupé en juin dernier, nous n'aurions évidemment pas besoin de ce projet de loi et de ces modificatifs.

Au nom des producteurs céréaliers de l'ouest du Canada, j'invite tous les députés à appuyer le projet de loi C-29. En votant les modifications proposées à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, nous allons aider un secteur important au moment même où ce secteur a vraiment besoin d'aide. C'est un secteur très important de l'agriculture canadienne.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire au ministre de l'Agriculture (M. Wise) que, comme nous l'avons déjà dit, nous sommes prêts à appuyer ce projet de loi et à faire en sorte qu'il soit adopté rapidement par la Chambre, si possible au cours de la période qui lui est réservée aujourd'hui. Nous agissons de la sorte parce que nous reconnaissons, comme tout le monde, qu'il y a un grave problème de liquidités et qu'il importe d'essayer de faire de bons paiements échelonnés. De plus, un élément important de notre programme agricole l'été dernier était de modifier la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest en autorisant, en premier lieu, des paiements échelonnés.

Je constate que ce n'est pas la première mesure qu'ait présentée le gouvernement, mais elle est venue suffisamment tôt pour que nous ne trouvions pas à redire. Toutefois, nous estimons qu'il aurait probablement été possible d'agir plus vite, car de nombreux agriculteurs—nous en sommes maintenant à la deuxième semaine de février—ont été plongés dans l'incertitude au sujet de leurs liquidités financières, ne sachant pas quelle serait l'orientation retenue. Même si ce projet de loi est adopté rapidement, aujourd'hui, il faudra plusieurs semaines pour établir la formule des paiements échelonnés. Par conséquent, la plupart des agriculteurs ne sauront pas à quoi s'attendre avant le début de mars et, comme le ministre de l'Agriculture le sait, cela est bien près de la saison des semailles. Toutefois, les députés peuvent faire leur possible et adopter ce projet de loi aujourd'hui.

J'aurais aimé que le gouvernement soit aussi coopératif que nous essayons de l'être, à propos de l'avis de motion qu'il a présenté pour le renvoi au comité de l'agriculture. Il faut que l'on sache que notre objection ne visait pas le renvoi lui-même, mais la procédure employée. Il n'y avait pas d'avis au *Feuilleton*, aucun avis de motion n'avait été présenté par le leader à la Chambre du gouvernement (M. Hnatyshyn). Hier, on nous a mis devant un fait accompli, avec une demande pour laquelle aucun avis n'avait été donné. Notre leader à la Chambre n'était pas présent. Nous n'avons pas eu l'occasion de discuter de cette affaire en caucus ou d'en parler avec notre leader à la Chambre et nous n'avons pas eu la possibilité, aujourd'hui, de parler des difficultés qui se posent à nous, car on ne nous a pas donné la parole.

Je veux que l'on sache bien que nous ne sommes pas opposés au renvoi lui-même. Nous disons simplement que, peut-être, le ministre de l'Agriculture pourrait en parler avec le leader du gouvernement à la Chambre et, à l'avenir, il serait bon que ce dernier donne un avis en bonne et due forme à l'opposition officielle au sujet de ses intentions. Alors, nous pourrions collaborer comme il convient.

M. Dick: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député ne voudrait certes pas qu'une erreur se glisse dans le compte rendu. Le leader de l'opposition officielle à la Chambre a été saisi de cette question il y au moins 10 jours. La liste des membres du comité a été proposée il y a au moins 10 jours aussi. J'attends la réponse du député. On nous a dit que nous serions avertis après consultation avec son caucus. Or, il y a eu deux réunions du caucus depuis qu'on a donné préavis que ces trois questions fiscales allaient être renvoyées au sous-comité des finances du comité permanent de l'agriculture. Nous avons hâte de nous mettre à l'œuvre, c'est tout.

M. Axworthy: Je ne ferai pas perdre le temps de la Chambre à ce sujet. Mais je disais qu'il n'y a pas eu avis de motion.

M. Dick: Cela ne se fait pas.

M. Axworthy: Je propose donc au secrétaire parlementaire d'étudier la question et peut-être de suivre la procédure de la Chambre en nous remettant un avis de motion.

M. Dick: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. On a expliqué à la Chambre qu'il y a un certain nombre de procédures à suivre à la Chambre. L'une consiste à agir arbitrairement comme le gouvernement précédent et l'autre, à procéder à des consultations. Quand nous avons donné verbalement préavis de la motion il y a 10 jours, sans toutefois la faire inscrire au *Feuilleton* sans doute, nous avons voulu consulter les partis pour modifier la formulation de cette motion le cas échéant. Nous croyons qu'une telle démarche favorise plus la coopération que de décréter arbitrairement ce que sera le libellé de la motion comme le faisait toujours le gouvernement précédent.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je veux parler sur le même rappel au Règlement et vous m'entendrez . . .

M. le vice-président: Je n'ai pas d'objection à vous accorder la parole, mais enlevez votre drapeau avant que je le fasse. L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président, sur le même rappel au Règlement. Hier, le gouvernement nous est venu avec trois motions. Nous avons accordé notre consentement. D'après ce que le député vient de dire, il y a maintenant une autre proposition. Je veux lui faire la remarque que s'il continue à faire de la politique partisane avec ces questions-là, on va insister sur le fait qu'on a le droit que ces motions soient publiées au *Feuilleton* comme elles devraient l'être, afin qu'on puisse en prendre connaissance avant qu'il les soulève à la Chambre.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je signale au député que ces interruptions n'abrégeront pas la durée de son discours.

M. Axworthy: Monsieur le Président, maintenant que nous avons quelque peu éclairci la question de procédure, je reviendrai au débat accéléré. J'appuie volontiers, comme le propose le gouvernement, le versement rapide d'un paiement provisoire et je suis heureux de constater que, d'après ce qu'a dit le ministre, son parti a changé d'avis depuis le débat du projet de loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest l'année dernière,

puisqu'à ce moment-là, bon nombre de députés conservateurs avaient déclaré que, selon eux, cette loi devrait être abolie. Je me rappelle avoir entendu bien des fois pendant le débat les députés conservateurs affirmer qu'il était temps d'abolir la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest parce qu'elle était inutile et inefficace, qu'elle n'avait aucune raison d'être et aucun appui et qu'il était temps de s'en débarrasser.

J'étais à l'époque ministre chargé de la Commission canadienne du blé à la Chambre des communes et ces observations m'avaient quelque peu étonné, surtout parce qu'elles venaient de députés de l'Ouest, plus précisément de la Saskatchewan et de l'Alberta. Nous sommes heureux de voir que cette idée ou le point de vue exprimé à ce moment-là n'a pas été retenu par le gouvernement. Nous osons croire qu'en présentant la modification à l'étude le gouvernement conservateur avait notamment comme objectif d'avaliser la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. J'ai été heureux d'entendre le ministre exprimer lui-même son appui pour cette mesure. Nous pouvons maintenant être relativement certains que la loi ne sera pas abolie plus tard.

• (1240)

Le communiqué du ministre d'État chargé de la Comission du blé (M. Mayer) mentionnait la possibilité de nouvelles modifications. Je dois dire que cela nous a un peu inquiétés. Nous croyons cependant que ce communiqué montre peut-être que le gouvernement ne partage plus l'avis exprimé vigoureusement et inlassablement par les députés conservateurs en juin dernier.

Nous reconnaissons tous que les conditions particulières causées par le mauvais temps dans l'ouest du Canada cette année auront de sérieuses conséquences pour les agriculteurs de l'Ouest. Il importe aussi de noter que les agriculteurs, surtout les céréaliculteurs, s'inquiètent constamment des problèmes qui pourraient surgir l'été prochain, comme des infestations de sauterelles et d'insectes. Selon moi, il serait bon que le gouvernement dise dès maintenant quel programme il songerait à instaurer dans une telle éventualité.

Nous avons certains mécanismes à notre disposition, par exemple la loi concernant la stabilisation du grain de l'Ouest. De toute évidence, nous voudrions nous en servir. Il peut y avoir d'autres possibilités. C'est pour cela que je tiens à exprimer l'une des préoccupations profondes de notre parti. L'agriculture et les problèmes qu'elle représente ne sont mentionnés nulle part dans le programme de la conférence des premiers ministres. C'est bien étrange, surtout comme la réunion a lieu à Regina, qui est située au cœur de la région de céréaliculture de l'Ouest. Pourtant, il n'y a aucune question qui se rapporte directement au problème de l'agriculture au programme de la conférence, même si nous en connaissons la gravité.

En quelque sorte, le débat sur cette question a cédé le pas au débat sur les taux d'intérêt. Chacun sait que le milieu agricole en est durement touché. Lorsque nous nous formerons en comité, le ministre pourrait peut-être nous expliquer pourquoi on n'a pas inscrit à l'ordre du jour de la conférence des premiers ministres des questions aussi d'ordre productif que l'agriculture et les pêches. On semble avoir écarté exprès le secteur des ressources naturelles et des industries extractives qui sont essentielles à notre économie. On les a pour ainsi dire, passés sous silence.

Les secteurs du bois d'œuvre, des pêches et de l'agriculture suscitent de graves inquiétudes en ce qui concerne les débouchés internationaux, sans compter les problèmes de financement, d'investissement et de liquidités qu'ils éprouvent. Ce silence nous étonne et nous préoccupe. Nous espérons que le débat pourra se faire une autre fois. Pour faire suite à celle-ci, on pourrait convoquer une autre conférence des premiers ministres de nature aussi importante, afin d'aborder la question des industries extractives, de l'agriculture, des pêches, des mines et du bois d'œuvre bref, pour discuter de tout le problème de l'exploitation des ressources renouvelables au Canada et trancher la question du financement dans ce domaine.

Je voudrais soulever une autre difficulté au sujet de laquelle, je l'espère, le ministre voudra bien nous faire connaître son point de vue. Il n'était pas à la Chambre la semaine dernière lorsque nous avons débattu la question agricole au cours d'une journée d'opposition.

M. Wise: Si, j'étais ici.

M. Axworthy: Je ne le pense pas. Il était peut-être derrière le rideau ou occupé à autre chose d'important. Non pas que je juge nécessairement qu'il aurait dû profiter de mon éloquence, mais une question importante a été soulevée et j'attends encore la réponse du gouvernement canadien à ce sujet. Je veux parler de la façon dont nous entendons faire face à ce changement extrêmement important et presque radical que les États-Unis proposent d'apporter à leurs programmes agricoles. Comme il le sait, le secrétaire à l'Agriculture, M. Block et le président Reagan, dans ses propositions budgétaires, recommandent d'éliminer dans l'ensemble les programmes de subventions américains. Le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis a déclaré, et je prie les députés de m'excuser si ce que je vais dire est irrévérencieux, que les États-Unis n'hésiteraient pas faire des «coups vaches» pour commercialiser leurs produits afin de préserver la marge d'autofinancement des agriculteurs américains. Il s'agit là d'une question extrêmement importante et grave. Nous connaissons le pouvoir incroyable qu'ont les produits américains sur le marché international. Nous savons également qu'ils peuvent faire baisser les prix sur le marché ou dominer un marché.

Si, en fait, le gouvernement américain décide d'adopter des stratégies de commercialisation encore plus dynamiques que celles utilisées à l'heure actuelle, afin de contrebalancer la perte de subventions agricoles par les agriculteurs, notre secteur céréalier va alors se retrouver dans une situation fort précaire, ce qui risque d'entraîner de graves problèmes. Il s'en pose déjà avec le Marché commun et ce changement de politique des États-Unis en laisse présager un important. Il ne s'agit pas simplement de laisser faire les choses et de payer les pots cassés. Nous devons nous pencher sur cette question dès maintenant.

Nous invitons le ministre de l'Agriculture et son gouvernement à faire part de leurs craintes au secrétaire à l'Agriculture. Sauf erreur, il s'est déjà entretenu avec eux. Nous savons qu'une réunion au sommet entre le président et le premier ministre (M. Mulroney) est prévue en mars. Nous espérons que cette question sera à l'ordre du jour et que nous nous assurerons que toute modification de la politique céréalière et des programmes de subventions des États-Unis ne se fera pas au détriment de nos marchés céréaliers.

Comme le ministre l'a signalé à juste titre à la Chambre, la Commission canadienne du blé a fonctionné cette année de façon remarquable, elle a obtenu non pas des prix extraordinaires, mais des prix fort respectables et, ce qui est plus important, elle continue de préserver nos marchés. Nous savons également que des nuages pointent à l'horizon. Les Chinois, par exemple, ont de très bonnes récoltes deuis trois ans. Or, la Chine est l'un de nos principaux acheteurs de céréales. Je ne crois pas que personne s'oppose à ce les Chinois deviennent de gros producteurs céréaliers. Cette situation s'explique en grande partie par leur changement d'idéologie.

Cela remet en cause, cependant, notre propre stratégie de commercialisation du fait que l'un de nos meilleurs clients pourrait maintenant être à même de satisfaire à ses besoins. En fait, il pourra même exporter du grain l'année prochaine ou l'année d'après. Là encore, le céréalier de l'Ouest en serait affecté. Et cela me ramène à mon point de départ. Nous en arrivons à un point crucial dans le domaine du commerce international des grains, soit la nécessité de parvenir à des ententes.

En matière de recommandation, j'espère que l'une des initiatives du gouvernement consistera à tenter vigoureusement de renégocier et de réaménager nos ententes avec nos partenaires. Pour difficile qu'elle soit, la chose n'en est pas moins nécessaire.

Permettez-moi d'exprimer une note de regret. En lisant attentivement le document publié par le collègue du ministre de l'Agriculture, le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher), j'ai constaté qu'il n'était pratiquement pas question de denrées alimentaires. Pratiquement pas question de la politique ou de la stratégie du gouvernement relativement à ces denrées. Ce silence m'étonne. Si l'on considère les revenus que nous procurent nos ventes de grain, celles-ci devraient occuper une place prioritaire dans notre stratégie commerciale, et pourtant il n'en est pas question du tout.

J'inviterais donc le gouvernement à ajouter quelques feuillets à son document sur le commerce, des feuillets qu'il rédigerait de concert avec la Commission du blé et le ministère de l'Agriculture, exposant une stratégie pour les grains ou pour les denrées alimentaires ce qui nous permettrait de tenir compte de différents points de vue et de savoir où nous voulons aller. Il serait temps de jeter un coup d'œil à l'horizon pour voir ce qui se passe aux États-Unis et ce qui se passe aussi chez certains de nos associés. Comme les échanges internationaux connaissent certaines perturbations, il y aurait lieu de dissiper certaines équivoques.

Ces questions étant posées et le débat devant se dérouler dans une atmosphère constructive, nous dirons simplement au ministre que nous allons appuyer son projet de loi. Nous espérons qu'il sera adopté aujourd'hui même et que nous pourrons alors nous mettre à la tâche. Je le répète, nous n'avons pas d'objection à ce que le gouvernement copie nos bonnes idées.

• (1250)

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je crois comprendre que les modifications de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest franchiront toutes les étapes à la Chambre cet après-midi. J'espère ne pas me tromper, car nous voulons vraiment faire en sorte que le gouvernement puisse verser de l'argent aux agriculteurs dans les meilleurs délais.

Je voudrais tout d'abord féliciter le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) d'avoir présenté ce projet de loi à la Chambre, même si nous avions espéré qu'il le ferait plus tôt. Je félicite aussi le ministre d'avoir convaincu les députés libéraux d'appuyer ce projet de loi. Le 27 juin 1984, les libéraux n'étaient toujours pas disposés à accepter ces modifications. Je félicite donc le ministre d'avoir réussi à obtenir l'appui des députés du parti libéral.

J'espère que le gouvernement s'y prendra mieux que l'administration précédente pour verser l'argent aux agriculteurs. Si le projet de loi est adopté et s'il y a un versement cette année, il faut espérer que les agriculteurs recevront l'argent avant le temps des semences, car c'est l'une de leurs principales préoccupations. Nous connaissons tous cet aspect de la situation, et il n'y a aucune raison de s'y appesantir pendant des heures.

J'ai l'intention de parler d'un certain nombre de points de la politique agricole qui intéressent particulièrement le Nouveau parti démocratique, et de la façon dont on peut régler les problèmes. Le ministre a passé beaucoup de temps à écouter les griefs des agriculteurs et à étudier les problèmes de l'agriculture. Puisqu'il est capable d'exposer si bien ces problèmes, j'ose espérer qu'il va présenter à la Chambre les solutions qu'il préconise. En ce qui a trait à la question du financement, nous savons que le gouvernement a décidé de faire étudier la structure fiscale et financière de l'agriculture par un comité permanent. Nous pouvons l'assurer de notre collaboration dans ce domaine, parce que nous estimons que c'est un des vrais problèmes de l'agriculture, mais certainement pas le seul.

A l'instar du gouvernement, des gouvernements provinciaux et des agriculteurs, nous reconnaissons que ces derniers se heurtent à un gros problème. Toutefois, la question du financement n'est pas le seul problème; il y a aussi les frais d'exploitation, les taux d'intérêt et les méthodes de financement. Il faut faire quelque chose à cet égard. Les agriculteurs, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral devront examiner ensemble tout le secteur de l'agriculture afin de cerner les problèmes et d'y trouver des solutions. C'est essentiel pour la survie de l'agriculture.

Des députés de tous les partis représentés à la Chambre se sont maintes fois engagés à aider l'exploitation agricole familiale. Toutefois, c'est la petite exploitation familiale qui souffre le plus des difficultés que connaît l'agriculture à l'heure actuelle. Nous ne pouvons imputer ces difficultés à un seul facteur comme le défaut de stabilisation ou les taux d'intérêt élevés. Il nous faut examiner tous ces facteurs. Il est temps, je crois, que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les associations agricoles et les agriculteurs se penchent sur les problèmes d'ensemble de l'agriculture et y trouvent des solutions.

Il existe un certain nombre de petites solutions à mettre au point. Il y a la stabilisation des prix de nombreux produits et l'approvisionnement de certaines denrés qui se vendent sur le marché. Il y a des offices de commercialisation qui fonctionnent avec efficacité. Il existe aussi des régimes d'assurance qui couvrent des parties de l'édifice agricole, mais cela n'empêche pas un grand nombre de fermes de faire faillite. Toutefois, nous devons commencer à considérer l'agriculture dans son ensemble et envisager tous les changements à la lumière des projets ainsi que des régimes de commercialisation et de stabilisation en vigueur. Considérons l'agriculture comme un tout pour savoir si nous pouvons apporter quelque changement.

Nous reconnaissons tous, bien entendu, que la solution évidente et très simple aux problèmes agricoles est de verser un prix correspondant à ce qu'il en coûte à l'agriculteur pour produire les denrées. C'est une solution très simple et facile, mais il est un peu plus difficile d'y donner suite, car nous faisons partie d'un marché mondial. Toutefois, il faut considérer cette solution. Bien qu'elle paraisse simple, nous avons été incapables au fil des années d'aborder la question sous cet angle. Nous devons donc l'examiner à nouveau.

Nous devons adopter ces nombreux régimes, car le gouvernement précédent de même que de nombreux gouvernements provinciaux étaient enclins à s'intéresser aux problèmes qui surgissaient au lieu d'examiner ses causes. Des régimes d'assurance ou des plans de stabilisation ont été mis en place afin d'aider les producteurs de pommes et de fromage à survivre une année encore. C'est précisément ce que nous faisons en voulant instaurer un autre programme.

Nous espérons donc que le régime de stabilisation du grain de l'Ouest aidera tous les céréaliers, du moins quelques-uns d'entre eux, à tenir encore une année. Et je pense que nous nous leurrons en nous imaginant que cette solution est la seule. Si nous nous rendons compte que c'est une façon de verser des paiements en espèces aux céréaliers, cela ne règlera pas tous les problèmes agricoles.

Comme il est peu probable que le gouvernement propose une solution globale, une solution qui garantirait la sécurité de revenu à laquelle tous les agriculteurs ont droit, je pense, nous ne nous occupons pour l'instant que des problèmes des céréaliers. Depuis des années, les députés du nouveau parti démocratique proposent d'intégrer le régime d'assurance des grains dont bénéficie l'Ouest au régime de stabilisation des grains. Différents groupes intéressés ont fait cette proposition au gouvernement du Canada. Le groupe de consultation sur les grains, un service du ministère du ministre, a suggéré à maintes occasions d'intégrer l'assurance à la stabilisation, afin que tous les céréaliers ou tous ceux qui veulent participer puissent s'assurer contre les aléas du marché et les incertitudes de la météo. Il s'agirait d'un régime de cotisations volontaires qui aurait un bon taux de rendement actuariel. Les céréaliers, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux y participeraient.

Si on me permet de déclarer qu'il est 1 heure, je pourrai poursuivre après la pause.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. le vice-président: Lorsque nous avons suspendu la séance, à 13 heures, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) avait la parole.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, lorsque nous nous sommes interrompus pour le déjeuner, je parlais de la possibilité de fusionner le régime d'assurance en vigueur dans l'Ouest avec le plan de stabilisation du grain de l'Ouest de façon à créer un régime global beaucoup plus efficace et beaucoup plus utile. Le régime d'assurance existant couvre pratiquement toute la région des Prairies. Les gouvernements provinciaux l'administrent, le gouvernement fédéral le finance en partie et des agriculteurs paient le reste. Si ce régime était adapté aux besoins de chacun des agriculteurs, ce serait plus avantageux pour ces derniers. Cela permettrait d'adapter le plan de stabilisation aux agriculteurs, aux régions et aux cultures. Si le gouvernement compte modifier la loi en ce sens, au cours de l'année, nous serons heureux d'échanger le plan de stabilisation du grain de l'Ouest contre un régime plus complet.

Je ne pense pas que le gouvernement se soit engagé à assurer la sécurité du revenu des céréaliculteurs et je ne pense pas non plus qu'il soit prêt à prendre ce genre d'engagement. Le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé s'est toutefois dit prêt à faire réviser entièrement la loi. Ce serait une excellente initiative. Un certain nombre de choses ont besoin d'être revisées dans cette loi.

Quand cette mesure a été adoptée, en 1978, plusieurs députés ont proposé d'y apporter des modifications. La loi a été modifiée plusieurs fois depuis et les néo-démocrates ont répété qu'elle contenait des faiblesses qu'il fallait corriger. Nous féliciterions le ministre s'il modifiait la loi. Nous espérons qu'il le fera très rapidement. Une fois cet amendement adopté et l'argent versé, la loi pourrait être ramenée à la Chambre pour que nous puissions remédier à certaines de ses lacunes.

Au cours des années, les néo-démocrates ont proposé quatre ou cinq changements concernant cette loi. Si nous ne pouvons pas obtenir un programme de sécurité du revenu pour les agriculteurs ou un régime d'assurance revenu pour les producteurs de céréales, nous ne pourrons pas avoir de régime global pour les Prairies. Il faut modifier la loi afin de la rendre plus efficace.

Je sais que beaucoup de ministériels partagent notre inquiétude; quand la Chambre a été saisie du projet de loi l'an dernier, ils ont fait des propositions semblables à celles que j'entends faire aujourd'hui.

Premièrement, le programme devrait être mieux adapté au producteur et nous permettre de cerner plus facilement les problèmes individuels. Par exemple, beaucoup d'agriculteurs acculés à la faillite sont efficaces, mais ils ne peuvent acquitter leurs mensualités et avoir assez de liquidités parce qu'ils viennent de lancer leur entreprise ou sont accablés de dettes ou de taux d'intérêt élevés. Ils s'en tireraient s'ils disposaient d'argent liquide, mais nous ne sommes pas en mesure de les aider financièrement. Dans notre sagesse, nous pourrions décider qu'il n'y a pas lieu de nous en soucier.

Deuxièmement, nous pensons qu'il est possible de faire les paiements sur une base régionale. D'ailleurs, le gouvernement a déjà pris de bonnes initiatives dans ce sens-là. Quant à la sécheresse dans l'Ouest, surtout dans le sud de la Saskatchewan, cette région-là ne pourrait pas obtenir d'argent du Compte si les autres provinces avaient une bonne récolte et si les prix étaient passablement élevés. C'est pourquoi nous sommes d'avis que nous pourrions faire ces paiements sur une base régionale.

Il y a eu en outre les récoltes que le gel a parfois ravagées dans la région de Peace River. Ces dernières années, les inondations ont causé des dégâts très importants dans le nord-est de la Saskatchewan. Cette région aurait pu être désignée pour recevoir de l'aide. Si la majorité des régions des Prairies ont une bonne récolte, ce n'est pas une raison pour qu'une région qui n'obtient qu'une récolte médiocre à cause des intempéries ne puisse pas profiter du programme, car c'est en fait sa raison d'être.

Troisièmement, nous croyons que le Programme devrait distinguer entre les différentes sortes de grains. Il devrait viser chaque type de céréale, car de plus en plus d'agriculteurs se spécialisent. La plupart de leurs récoltes consistent de petits pois, de lentilles ou de colza, d'orge ou de lin. La majorité des producteurs pratiquent la rotation des cultures, ce qui est préférable pour le sol mais il en reste encore qui ne cultivent qu'un ou deux types de céréales. Que se produit-il si une récolte est manquée? Il se peut qu'un seul agriculteur sur dix se trouve dans pareille situation, mais s'il n'a semé que du colza et que la récolte soit piètre, ou encore que la demande fléchit totalement, il perd tout. N'aurait-il pas alors droit davantage à un paiement de stabilisation? Nous devrions y songer.

• (1410)

Le Programme devrait être axé davantage sur le coût de production. Tous les partis à la Chambre en ont parlé et il y a dans la formule actuelle une disposition à cet effet, mais il nous faut tout de même reconnaître que, à l'heure actuelle, les paiements de stabilisation sont calculés davantage en fonction du revenu que du coût de production.

Il n'y a vraiment rien qui touche aux travailleurs, à la gestion ou au coût de l'investissement, ni même aux piètres possibilités de livraison. C'est peut-être là l'un des principaux points. Nous n'avons pas beaucoup de mal pour le moment à livrer notre grain au marché parce que la récolte a été très médiocre dans l'Ouest à cause de la sécheresse. Mais, pendant de nombreuses années, les possibilités de livraison étaient plutôt maigres. Il est déjà arrivé que nous ayons deux récoltes en stockage. Pour remédier à ce genre de situations, il faudrait rapprocher davantage le régime du revenu agricole.

Le Syndicat du blé a fait une proposition que je crois digne d'attention. Il a proposé que les agriculteurs qui produisent leurs propres grains de provende aient la possibilité de payer une cotisation à cet égard, pour que si la récolte est mauvaise ils aient droit aux versements de stabilisation. Ce serait peut-être difficile à mettre au point, mais ce serait juste et avantageux pour les agriculteurs qui produisent l'alimentation de leurs bovins et de leurs porcs.

Je suis heureux de dire que cette modification vient remédier à une autre lacune de la loi, à savoir le fait que les agriculteurs aient parfois à attendre deux ou trois mois après la campagne pour être payés. Cette modification permettra au ministre d'agir rapidement lorsqu'il saura qu'il va y avoir un paiement et qu'il aura une idée du montant. Je félicite le ministre de l'avoir proposée. Le premier pas dans cette voie avait été accompli l'année dernière par l'opposition officielle et les néo-démocrates lorsque nous avions essayé de faire inclure cette modification dans le projet de loi, mais le gouvernement de l'époque s'y était refusé. C'est pourquoi je félicite le ministre de l'avoir fait maintenant. Il s'agit d'une façon rapide de distribuer l'argent qui est disponible.

Voilà qui résume mes commentaires, monsieur le Président. J'ajouterai simplement que nous espérons que nous pourrons faire franchir au projet de loi les deux prochaines étapes de son étude cet après-midi, et que le gouvernement pourra ensuite commencer à mettre au point une formule qui lui permettra de distribuer de l'argent aux agriculteurs à temps pour l'ensemencement du printemps.

M. le vice-président: Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) invoque le Règlement.

M. Wise: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, monsieur le Président, mais je crois que les règles de la Chambre me permettent de répondre brièvement à certaines questions soulevées tant par . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Je tiens simplement à informer la Chambre que si le ministre prend la parole, son intervention aura pour effet de clore le débat. Est-ce là ce que souhaite la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Très bien. Le ministre de l'Agriculture.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je n'ai pas voulu profiter de l'occasion qui s'était présentée plus tôt aujourd'hui de répondre à certaines questions fort justes posées par le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), pour permettre au député de Prince-Albert (M. Hovdebo) de commencer son allocution avant la pause de 13 heures. A la réflexion, je me félicite de ne pas l'avoir fait, parce que nombre de questions évoquées par le député de Winnipeg-Fort Garry l'ont été également par celui de Prince-Albert. J'ai dit au cours d'une conversation que j'ai eue avec le député de Winnipeg-Fort Garry que je profiterais de l'occasion pour répondre à ses questions. Je suis heureux de cette offre car, à ce que je crois savoir, il est entendu que le projet de loi pourra franchir toutes les étapes à la Chambre aujourd'hui. Je pense que cela appelle un amendement à la motion, car celle-ci renvoie le projet au comité permanent. C'est pourquoi j'ai présenté une motion à la présidence, et j'espère qu'elle la trouvera recevable, pour que nous puissions faire franchir toutes les étapes au projet aujourd'hui. Dans ce cas, la Chambre n'aurait

pas perdu beaucoup de temps aujourd'hui. Je me sens quelque peu coupable de prendre maintenant quelques instants qui me semblent nécessaires, afin de répondre aux diverses questions très légitimes que l'on m'a posées.

Les deux porte-parole se sont demandé si le gouvernement accepterait plus tard de réétudier le projet de loi. Je leur en donne l'assurance. A vrai dire, si le temps nous le permettait, nous serions tout à fait disposés à ouvrir la discussion qui conduirait vraisemblablement à présenter la modification que nous venons de proposer aujourd'hui. Cependant, mes deux collègues savent fort bien que le temps presse, ainsi que nous l'a rappelé le député de Winnipeg-Fort Garry. Nous en sommes conscients et c'est surtout pour cette raison que nous avons présenté le projet de loi aujourd'hui, afin de pouvoir effectuer sans délai ces paiements provisoires.

Mon collègue, le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer), n'a pas caché qu'il y avait d'autres questions que nous voudrions examiner. En fait, le député de Prince-Albert nous en a soufflé quelques-unes dans son discours. Ainsi, il y aurait lieu d'examiner la question des paiements régionaux, qu'on nous réclame.

Celle des brevets de production, que le député a peut-être soulevée déjà mais qui intéresse assurément bien des céréaliers de l'ouest du Canada, mérite effectivement qu'on s'y arrête. Je veux simplement signaler que ce sont là des préoccupations légitimes que nous partageons. Si nous dispositions de plus de temps, nous pourrions certainement étudier tous les problèmes que les députés ont mentionnés.

• (1420)

Le député de Winnipeg-Fort Garry a soulevé la question des dommages que les ravageurs des cultures pourraient causer aux récoltes de grain de l'Ouest en 1985. Il y a des gens qui seront portés à prendre la question à la légère. Ceux d'entre nous qui ont une meilleure idée des pertes de récoltes et d'argent qu'une infestation de sauterelles peut infliger aux agriculteurs de l'Ouest ne prennent pas la question à la légère. Nous nous inquiétons pour plus d'une raison. Tout d'abord, selon des indices hâtifs, il est possible que l'infestation de sauterelles en 1985 soit pire que celle de l'année dernière. Tout dépend, évidemment, des conditions atmosphériques. Un printemps hâtif et sec et l'absence de pluies pendant la saison agricole seraient propices à des infestations plus fortes de sauterelles.

Nous suivons la situation de très près. Nous travaillons en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux. Nous avons formé un comité fédéral-provincial de scientifiques de la recherche provenant de toutes les régions du Canada. Ils établissement un système de mise à jour hebdomadaire des données. Les agriculteurs de l'Ouest auront un endroit où s'adresser pour obtenir les estimations les plus récentes du nombre de sauterelles. Au Canada, il existe 10 produits chimiques efficaces dont l'utilisation est autorisée. Nous surveillons la situation de près. Nous espérons que les premiers mauvais présages que nous avons constatés ne se concrétiseront pas.

Le député de Winnipeg-Fort Garry a exprimé certaines inquiétudes que je trouve sans fondement. Il a demandé pourquoi les questions reliées à l'agriculture n'avaient pas obtenu la priorité à la conférence des premiers ministres qui est sur le point de se terminer à Regina. Il n'y avait pas eu de conférence des premiers ministres au Canada depuis 1982. La conférence en cours porte surtout sur le climat financier et l'économie du Canada, de même que sur les taux d'intérêt et la création d'emplois. Les problèmes de l'industrie agricole et l'importance de l'industrie pour l'ensemble de l'économie et la création d'emplois ont été mentionnés, comme on aurait pu s'y attendre, par les premiers ministres provinciaux qui assistent à la conférence. La santé de l'industrie agricole dépend en bonne partie de la conjoncture générale.

Le député s'est aussi plaint du fait que l'agriculture n'était mentionnée qu'une fois dans le discours du trône. Le discours du trône n'était pas un panier à provision de projets gouvernementaux. Par ailleurs, il contenait deux engagements très précis et fermes du gouvernement envers l'industrie agricole. Le gouvernement donne donc suite très rapidement aux engagements qu'il a pris pendant la campagne électorale devant la collectivité agricole.

Certains milieux s'inquiètent des conséquences que le projet de loi américain sur l'agriculture pourrait avoir ou ne pas avoir sur ce secteur dans notre pays. Compte tenu de mes responsabilités, j'estime que je dois être un des premiers à avouer que cette question m'inquiète beaucoup. Je doute fort que le gouvernement des États-Unis veuille donner suite à certaines rumeurs qui nous viennent de là-bas. Ce pays compte d'énormes excédents de produits alimentaires. Si le gouvernement met un terme à son programme d'aide financière, il est certain que cela aurait de graves effets sur le marché international. Assurément, l'économie agricole du Canada en souffrirait. Je doute cependant que certaines de ces prévisions se réalisent comme on le craint actuellement. Il est certain cependant que les Américains voudront tenter un vigoureux effort d'exportation. Afin de pouvoir soutenir la concurrence, nous devons mettre sur pied des programmes aussi efficaces, dynamiques et imaginatifs qu'eux dans le domaine des exportations.

Je peux garantir au député que les représentants de mon ministère sont en rapport presque quotidiennement avec ceux du ministère américain de l'Agriculture. J'ai eu un certain nombre d'entretiens avec le secrétaire américain, M. John Block. Mon collègue, le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) a eu, pour sa part, des entretiens avec son homologue américain. Nous savons tous que notre premier ministre (M. Mulroney) s'est entretenu avec le président des États-Unis et qu'il s'entretiendra à nouveau avec lui le mois prochain. Je suis persuadé que ces questions seront abordées à ce moment-là. J'espère que nous pourrons continuer à livrer concurrence aux autres pays de façon juste et équitable sur le marché international.

Je ne me suis peut-être pas penché sur toutes les questions, monsieur le Président. Je tiens autant que tout autre à faire le meilleur usage possible du temps de la Chambre. J'espère que nous pourrons avoir l'appui de nos vis-à-vis pour faire adopter cette mesure. S'il se pose un problème de forme, j'espère que la motion que j'ai transmise à la présidence sera suffisante pour nous permettre de faire franchir à ce projet de loi toutes les étapes, afin de pouvoir effectuer le plus tôt possible un versement provisoire aux agriculteurs de l'Ouest. Si c'est le cas, comme je le suppose, je voudrais remercier tous les partis pour la collaboration qu'ils nous ont apportée dans le cas de ce projet de loi.

M. le vice-président: Je crois comprendre que la Chambre est d'accord avec la proposition du ministre de l'Agriculture (M. Wise) visant à ce que le projet de loi soit renvoyé au comité plénier au lieu du comité permanent de l'agriculture. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: M. Wise, au nom de M. Mayer, et appuyé par M. Nielsen, propose: Que le projet de loi C-29, tendant à modifier la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, soit lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité plénier. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

• (1430)

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.)

Le président: A l'ordre. La Chambre siège en comité plénier pour examiner le projet de loi C-29, tendant à modifier la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1—

M. Althouse: Monsieur le président, c'est le moment de poser des questions au ministre si nous voulons obtenir des explications sur cet article. Comme le projet de loi ne prévoit aucun pourcentage, le ministre compte-t-il fournir environ 50 p. 100 du paiement prévu? Je suppose que certains calculs préliminaires ont été faits. Quel serait approximativement le montant du paiement?

M. Wise: Monsieur le président, c'est une très bonne question, mais je ne suis pas en mesure de donner une réponse définitive au député pour le moment.

M. Benjamin: Donnez-nous une idée approximative.

M. Wise: Merci de me permettre de faire une supposition. Grâce aux garanties prévues, nous obtiendrons autant de renseignements que possible. Pour éviter de faire des versements trop élevés nous soumettrons les renseignements au cabinet qui fixera le montant définitif et prendra la décision. On nous a dit que nous aurions une bonne quantité de renseignements, suffisamment sûrs pour permettre une décision intelligente, de sorte que nous puissions verser une somme raisonnable avec l'assurance que nous n'aurons rien versé en trop.

M. Althouse: Le ministre pourrait-il nous dire si on fera appel aux conseils du comité consultatif du groupe de stabilisation pour calculer l'importance des versements? Je constate que la loi n'est pas rédigée tout à fait de la même façon que la Loi sur la Commission canadienne du blé, car, dans ce cas, c'est la Commission elle-même qui présente une recommandation au ministre. Celui-ci la transmet au cabinet, qui l'approuve, et le gouvernement accepte ensuite la responsabilité au cas où le paiement initial serait trop élevé.

Je ne pense pas que cette garantie existe dans la nouvelle mesure législative. Y a-t-il des garanties au cas où l'on se tromperait, de sorte que la caisse elle-même ne souffre pas de ces erreurs? Comment procédera-t-on?

M. Wise: Monsieur le Président, je présume que le comité consultatif pourra donner son point de vue. De fait, ce comité a plus d'un rôle, mais il devrait être parfaitement capable de conseiller au ministre la ligne de conduite à adopter. Je compte donc qu'il sera un des nombreux groupes consultés. Il pourra ainsi faire connaître son point de vue.

Il est difficile d'établir un bon mécanisme pour autoriser un paiement convenable et éviter en même temps les paiements trop élevés.

Faute de mécanisme approprié en ce moment, nous avons estimé que les renseignements émanant du secteur agricole et les données que recueille Statistique Canada devraient suffire pour permettre au cabinet d'assumer ses responsabilités et de prendre une décision raisonnable et intelligente.

M. Althouse: Monsieur le Président, le ministre a-t-il des repères qui lui permettraient de nous dire de quel ordre sera le paiement initial? Représentera-t-il 20 p. 100, 50 p. 100 ou 80 p. 100 du paiement final? Essayez-vous de donner la moitié de l'argent avant les semis et le reste lorsque les calculs définitifs sont faits ou envisagez-vous de donner 80 p. 100 de la somme totale en raison des problèmes survenus cette année et du besoin aigu d'argent liquide?

M. Wise: Monsieur le Président, je me rends bien compte des raisons légitimes qui motivent la question du député. Il serait irresponsable de ma part de dire maintenant quel est l'objectif visé. La caisse contient une somme d'argent assez considérable. Par ailleurs, les agriculteurs de l'ouest du Canada ont grand besoin d'argent liquide. Je crains que si je donnais un pourcentage, on le considère automatiquement comme un minimum, ou comme un repère. Il est possible que le repère pour 1985 ne convienne pas pour les années ultérieures.

J'ai une opinion personnelle à ce sujet, tout comme le ministre d'État à la Commission candienne du blé. La décision finale sera prise par le cabinet, mais elle n'a pas encore été prise.

Je comprends le député de vouloir obtenir ces renseignements et j'aimerais bien pouvoir les lui fournir maintenant, mais toute réponse serait prématurée.

M. Althouse: Monsieur le président, je vois, d'après les réponses précédentes du ministre, qu'il répugne un peu à prendre des engagements fermes. Le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé nous a dit qu'il n'avait pas l'intention de remettre le chèque aux agriculteurs avant les semailles. Comme le ministre ne nous dira pas à quelle date exactement ces chèques seront livrés, pourrait-il, en pesant bien ses mots, nous indiquer quand les semailles commenceront cette année, à son avis?

M. Wise: Monsieur le président, je crois qu'on pourrait être un petit peu plus précis si le député me disait à quelle date les semailles commenceront dans toutes les régions de l'Ouest.

M. Hovdebo: Monsieur le président, ma question porte peut-être sur d'autres articles du projet de loi. Le ministre n'a sans doute pas oublié que l'opposition avait accusé le gouvernement, l'année dernière, de resserrer la formule des paiements, afin qu'elle corresponde exactement au montant qu'il avait décidé de verser. Existe-t-il une formule précise à ce sujet ou faut-il en établir une pour chaque paiement?

M. Wise: Monsieur le président, je n'ai pas la formule exacte sous les yeux. J'en ai parlé en termes généraux dans mon discours. Sauf erreur, cette formule a été établie. Je doute qu'on resserre ou qu'on ait l'intention de resserrer cette formule au cours des prochaines années, sauf sur recommandation des céréaliculteurs de l'Ouest, recommandations toujours solides et légitimes.

• (1440)

M. Benjamin: Monsieur le président, le ministre me reprendra si je me trompe, mais il me semble que le revenu est calculé sur la base des trois campagnes agricoles précédentes. Si le revenu de la campagne en cours est inférieur à 90 p. 100 de la moyenne de ces trois années-là, le chiffre ainsi obtenu est le montant du paiement. Le ministre a-t-il des données sur le revenu moyen des trois campagnes agricoles précédentes et sur le revenu escompté pour la campagne en cours?

M. Wise: Monsieur le président, je trouverais probablement ces données-là si j'avais plus de temps pour consulter mes notes. Je me ferai un plaisir de les communiquer au député quand je les aurai trouvées, je sais que je les ai ici.

M. Benjamin: Entendu, monsieur le président.

M. Taylor: Monsieur le président, ma question se rattache à celle qu'a posée un député néo-démocrate au sujet des paiements que nous avons promis de faire avant les semailles. Il arrive parfois que les agriculteurs sèment dans le sud de l'Alberta alors que les Albertains du Nord sont encore ensevelis sous la neige. Quand c'est le printemps dans les Rocheuses, parfois les gens à 100 milles à l'est sont encore obligés de déneiger les trottoirs. On ne doit pas tout semer en même temps. Nous ne saurions dire que nous en aurons terminé avant le 24 mai. Nous avions l'habitude de dire que les pommes de terre et le blé devaient être en terre au plus tard le 24 mai. Les nouvelles variétés de blé et de pommes de terre ont changé tout cela, mais il y a quand même une date limite.

Faisons en sorte d'effectuer le versement avant les semailles, c'est-à-dire bien avant le temps, car il ne s'agit pas simplement d'acheter, par exemple, les semences et le carburant; il faut encore réparer les machines et faire des préparatifs de toute sorte. Cette année, les agriculteurs ont grand besoin de cet argent. Ils sont nombreux à l'heure actuelle à vivre au jour le jour. Les gens s'imaginent que les agriculteurs sont vraiment à l'aise, mais ceux-ci traversent en fait l'une des périodes les plus critiques et les plus dangereuses de leur vie. Nous devrions nous efforcer de conserver tous nos bons agriculteurs. Ce sont les jeunes surtout qui éprouvent des difficultés. Faisons en sorte de garder nos bons jeunes agriculteurs sur la ferme. Ils sont essentiels au Canada, et ils le seront encore bien davantage à l'avenir.

M. Wise: Monsieur le président, je tiens à faire savoir que je ne conteste jamais ce qu'avance le député de Bow River.

M. Hovdebo: Revenons à ces calculs, monsieur le président. Je crois savoir que, d'après les règlements, le coût de production est compris dans la formule. Ces règlements ont été modifiés lors des derniers calculs effectués en juin, ou après.

Le ministre pourrait-il nous donner la formule et les règlements au moyen desquels on aboutit au coût de production, afin que nous ayons une idée de la façon dont procédera le gouvernement pour décider que le paiement sera de tel ou tel niveau?

M. Wise: Monsieur le président, je n'ai pas la moindre objection à cela, puisque j'ai les renseignements à ma disposition. On a mentionné, dans une question posée tout à l'heure, que la formule se fondait sur les liquidités nettes des trois dernières années. D'après mes renseignements, par le biais des paiements de stabilisation, on veille à ce que les liquidités nettes découlant de la vente, dans l'ouest du Canada, de sept grandes céréales—nous savons desquelles il s'agit—ne baisse pas en deçà des liquidités nettes moyennes des cinq dernières années.

M. Benjamin: Avez-vous ces chiffres?

M. Axworthy: Monsieur le président, on a posé des questions au sujet des versements. Je voudrais à présent interroger le ministre à propos des facteurs de production. Suivant les renseignements dont je dispose, à la fin de 1983, il y avait environ 884 millions de dollars au Fonds de stabilisation des grains de l'Ouest. L'année dernière, il y a eu un paiement dépassant les 223 millions, ce qui devrait ramener le Fonds à moins de 600 millions. Les contributions normales de la participation fédérale et la participation des producteurs ajoutent encore 130 millions de dollars par année. Dans son exposé préliminaire, le ministre a dit estimer que le paiement total doit représenter d'ici à juillet quelque 800 millions de dollars. Je pense bien que c'est là le chiffre qu'il a utilisé, en tout cas, c'est autour de cela.

Le ministre pourrait-il nous faire connaître l'état actuel du Fonds? Quelles seraient les cotisations versées par les producteurs et de combien serait la participation fédérale à cela? Quelle serait la situation estimative du Fonds à la fin de la période de paiement, l'été prochain?

M. Wise: Monsieur le président, je ne sais pas si je puis fournir au député des renseignements exacts sans avoir plus de temps. Je pense que le Fonds se situe autour des 900 millions de dollars. Je ne sais pas au juste si ces 900 millions sont avant le paiement pour solde de 123 millions. Le Fonds touche des intérêts, évidemment. D'après les renseignements que j'ai, au 31 décembre 1984 le solde était d'environ 900 millions. Par suite de la sécheresse qui a sévi dans les Prairies l'été dernier, les ventes des producteurs devraient être en diminution de six à sept millions de tonnes au cours de la présente campagne, ce qui fait qu'un paiement important de stabilisation des grains de l'Ouest devrait être déclenché au cours de la campagne 1984-1985 d'après la formule des rentrées totales nettes. Les producteurs qui ont eu des mauvaises récoltes en 1984 ont besoin de plus de liquidités pour ensemencer leurs champs le printemps prochain.

Je ne pense pas que le prélèvement ait changé; il équivaut encore à 1.5 p. 100 des ventes de céréales. Dans l'ensemble, monsieur le Président, le gouvernement fédéral verse $2 pour chaque dollar versé par le producteur.

M. Axworthy: Monsieur le président, je reconnais que le ministre peut avoir quelques difficultés à fournir des chiffres immédiatement. Nous voudrions savoir ce qu'il restera dans la caisse à la fin de la période de versement. C'est important pour les producteurs vu que cela influe sur le montant des prélèvements. Nous pourrions encore une fois être obligés de donner d'une main et de reprendre de l'autre. Comme les récoltes et les ventes prévues sont beaucoup plus faibles, le montant versé à la caisse est lui aussi plus faible et il faudra peut-être relever le niveau des contributions.

Nous voudrions notamment savoir si le gouvernement songe à bloquer le niveau des versements à la caisse de stabilisation concernant le grain de l'Ouest pour l'instant, afin que nous ne prenions pas d'une main pour reprendre de l'autre puisque cela ne serait pas très utile aux agriculteurs, qui traversent une période difficile.

M. Wise: Monsieur le président, le député soulève une question bien importante et dont nous avons discuté assez longuement. Nous reconnaissons que tout le monde sait que la caisse est relativement riche. Nous savons que nous avons certaines obligations parce que de nombreux céréaliculteurs qui ont cotisé à la caisse nous ont demandé des versements provisoires. Nous reconnaissons en même temps que nous devons prendre une décision réfléchie pour être en mesure d'effectuer un versement raisonnable aux agriculteurs, afin qu'ils aient de l'argent à leur disposition le plus tôt possible et aussi pour créer un meilleur climat de confiance. A défaut de leur verser de l'argent, nous pourrions peut-être leur consentir une plus grande marge de crédit. Nous voulons agir prudemment, afin que les fonds du Compte servent utilement et pour éviter de l'épuiser en distribuant trop d'argent, ce qui nous obligerait à augmenter les cotisations.

• (1450)

M. Axworthy: Monsieur le président, j'ai une dernière question à poser à ce propos. J'ai connu par le passé des ministres des Finances très chatouilleux en ce qui concerne la capacité d'autofinancement et les niveaux relatifs de financement des divers projets. Je vais donc signaler au ministre un problème qui pourrait se révèler difficile si jamais il se pose. C'est pourquoi je voudrais certaines garanties.

Le bruit court à la Chambre que le gouvernement présentera son budget en avril ou en mai, selon les interlocuteurs en cause. Mettons que nous aurons un budget ce printemps. Or, actuellement, nous sommes en train d'autoriser le versement de paiements provisoires qui ne seront pas comptabilisés avant le 31 juillet. Par conséquent, le budget de ce printemps prévoira le cadre financier du programme et le montant des indemnités alors que les sommes à tirer sur le Compte de stabilisation des grains de l'Ouest n'auront pas encore été calculées. Il est possible que les fonds manquent, en tout cas en ce qui concerne les contributions fédérales réelles provenant du Fonds de revenu consolidé.

Le ministre pourrait-il nous assurer que le budget prévoira le cadre financier en vertu duquel des fonds suffisants seront mis en réserve pour garantir la totalité des paiements, que le Compte est considéré comme stable, qu'il conserve par ailleurs des liquidités suffisantes et que le taux de perception auprès des producteurs ne sera pas affecté? Le taux serait affecté si le contraire se produisait, c'est-à-dire si le ministre des Finances présentait un budget, qu'il définissait le cadre financier, puis, après avoir fait calculer les paiements définitifs pour le 31 juillet, qu'il se rendait compte que les paiements devaient être plus élevés et qu'il fallait par conséquent recueillir plus d'argent. La question est très importante et nous avons vraiment besoin que le ministre nous donne des assurances à cet égard.

M. Wise: Monsieur le président, je profite de l'occasion pour rétablir les faits. Je crois avoir dit que les contributions étaient de $1 pour le producteur et de $2 pour le gouvernement fédéral. On m'informe que c'était bien le cas à compter du 1er janvier 1984. Depuis lors, la cotisation des producteurs a été de 1.5 p. 100 et celle du gouvernement a été portée à 2.5 p. 100.

Le député de Winnipeg-Fort Garry nous met au défi. En fait c'est le défi qui se pose. C'est un peu risqué que d'effectuer un versement provisoire. Je peux lui assurer à lui et aux autres députés que nous prendrons toutes les précautions nécessaires pour éviter cette situation. Cependant, parce que le gouvernement s'intéresse de près à la collectivité agricole, s'il arrive que nous ayons à assumer certaines responsabilités à cause de mauvais calculs, d'erreurs de jugement ou autres choses du genre, nous les accepterons comme nous le faisons déjà aujourd'hui. Nous espérons toutefois ne pas nous trouver dans cette situation.

M. Hovdebo: Monsieur le président, j'aurais quelques renseignements à demander au ministre. Si ce dernier ne dispose pas de l'information, il pourrait peut-être me la communiquer ou la déposer à la Chambre. Cela me conviendrait parfaitement.

Pourrait-il nous dire combien il reste dans la caisse actuellement? Quels sont les intérêts que verse le gouvernement à la caisse?

M. Benjamin: Le taux.

M. Hovdebo: Le taux d'intérêt, oui. La cotisation des agriculteurs a été abaissée il y a trois ans. Comment cela s'est-il passé? Y a-t-il eu une recommandation du comité, et comment la décision a-t-elle été prise? Par exemple, si nous manquons d'argent, se peut-il que la cotisation augmente à nouveau? Enfin, comme les récoltes ont été moins bonnes cette année, quel sera le montant probable de la cotisation?

M. Wise: Je n'ai pas tous ces renseignements sous la main pour l'instant mais je les communiquerai certainement au député.

(L'article est adopté.)

(Les articles 2 et 3 sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 14 février, de la motion de M. Bissonnette: Que le projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-23. Il y a beaucoup de points que j'aimerais aborder, bien que je dispose de seulement 10 minutes.

Tout d'abord, j'appuie le projet de loi sans réserve, car c'est une bénédiction pour les chefs de petites entreprises. Deuxièmement, la situation des petites entreprises au Canada montre bien que ce projet de loi était une nécessité.

Certains députés libéraux ont demandé que le projet de loi soit retiré ou divisé en plusieurs parties. Ce serait donner une véritable gifle aux chefs de petites entreprises du Canada, si vous me passez l'expression. Ils ont besoin de ce projet de loi. Comme tout l'argent a déjà été dépensé, nous avons besoin d'un pouvoir législatif supplémentaire pour tenir jusqu'au 31 mars.

Tous les députés désireux de favoriser le développement des petites entreprises devraient faire en sorte que ce projet de loi soit adopté le plus vite possible, et renoncer par la même occasion à un long débat. Si nous retardons l'adoption de cette mesure, certaines petites entreprises ne pourront pas obtenir de prêts, puisqu'il n'y a plus d'argent en caisse et qu'il faut absolument ajouter les 300 millions de dollars dont le ministre a parlé.

Certains députés ont affirmé que la situation était bien plus favorable en 1981-1982 et en 1983-1984. J'ai du mal à comprendre ce point de vue. Certes, la loi a donné des résultats relativement satisfaisants, mais elle comportait des lacunes auxquelles nous devons remédier. Je pense que ce projet de loi corrigera certains des problèmes qui sont apparus. En 1981, 8,005 petites entreprises ont fait faillite—8,005 entreprises ont dû cesser leurs activités et ont fait faillite ou ont été mises en liquidation. En 1982, 10,765 entreprises ont fait faillite. En 1983, il y en a eu 10,260. Les députés libéraux prétendent que cette loi devrait être abrogée, mais, à la lumière de cette expérience, je ne crois pas que ce serait utile pour les petites entreprises.

• (1500)

Personne de ce côté-ci de la Chambre ne croit que nous devrions faire l'aumône aux petites ou aux grandes entreprises, mais il est acceptable que le gouvernement vienne en aide aux petites entreprises en versant notamment des capitaux d'amorçage et des fonds supplémentaires. Cela permet à l'entreprise de survivre. Autrement, elles peuvent faire faillite. Depuis trois ou quatre ans, des fonds de ce genre n'étaient pas disponibles à cause des trop nombreuses restrictions imposées.

Songeons par exemple à l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise. Quand le gouvernement Clark était au pouvoir, cette obligation a été accueillie avec enthousiasme. Quand le gouvernement libéral est arrivé au pouvoir, il fallait être réduit à la dernière extrémité pour obtenir des fonds. On a ainsi dévalorisé cet excellent programme.

Une disposition de la loi stipulait qu'on pouvait emprunter jusqu'à concurrence de $500,000. Je connais un homme d'affaires qui ne voulait pas emprunter au-delà de ses besoins. Il avait emprunté $250,000. A cause des prix et des taux d'intérêt croissants qui ont atteint le plus haut point au cours de cette période, il a constaté qu'il n'arrivait pas à maintenir l'exploitation en marche. Il s'est adressé à nouveau à la caisse, mais on lui a alors dit qu'il ne pouvait pas obtenir un autre emprunt. On ne lui permettait qu'un seul emprunt. Bien qu'il n'ait emprunté que la moitié du montant, on refusait de lui prêter le reste.

Je suis alors allé voir le ministre, l'honorable Allan MacEachen, et je lui ai fait part de la situation. Il m'a affirmé qu'il arrangerait les choses. Il a admis que cette personne devait obtenir les $500,000. J'ai alors fait remarquer qu'elle voudrait peut-être $100,000 de plus. Il m'a déclaré qu'il envisagerait la chose, mais les fonctionnaires n'ont rien fait. J'avais la parole du ministre et une lettre affirmant qu'il ferait le nécessaire pour qu'on prête le solde de l'argent, mais il n'a rien fait. Que s'est-il passé? Plus de 20 personnes ont perdu leur emploi. Il ne reste maintenant de l'entreprise que quelques bâtiments déserts.

Je voudrais maintenant parler d'un ou deux autres points. Dix minutes, ce n'est pas suffisant. Êtes-vous en train de me faire signe qu'il ne me reste qu'une minute, monsieur le Président?

M. le vice-président: Le député a 20 minutes.

M. Taylor: Vous pointiez le doigt et cela me rendait nerveux.

Je voudrais traiter d'une autre question qui a été soulevée par un certain nombre de députés libéraux. J'espère que nous pouvons apaiser leurs craintes. Certains n'admettaient pas que les banques soient responsables d'une partie des pertes. Je ne comprends pas. Ils voudraient que toutes les pertes soient à la charge du pays et non des banques. Nous serions dans une situation où les banques recevraient les bénéfices, peut-être pas autant qu'avec des prêts normaux puisque ceux-ci seraient au taux privilégié plus un certain montant, feraient tous les arrangements nécessaires et, en cas de perte, les contribuables paieraient par le biais du gouvernement.

Étant donné que les banques réalisent des bénéfices à même ces prêts, elles doivent aussi assumer une partie des pertes. Ce n'est pas trop leur demander. Je voudrais que le projet de loi soit plus exigeant sur ce chapitre. De toute façon, la loi reste la même au cours de l'exercice en cours. Mais après le 1er avril, les banques assumeront 10 p. 100 des pertes. Et pourquoi pas? Puisqu'elles réalisent des bénéfices, pourquoi ne devraient-elles pas absorber une partie des pertes? Ce sont elles qui établissent les contrats d'emprunt. Elles seront peut-être alors plus prudentes lorsqu'elles consentent des prêts.

Il est injuste d'exiger des contribuables qu'ils remboursent toutes les pertes alors que les banques se réservent tous les bénéfices. Cela ne me plairait pas du tout. Je souscris donc à ce projet de loi qui prévoit que le gouvernement et les banques paieront 90 et 10 p. 100 des pertes respectivement. Elles ont donc une partie des responsabilités, c'est-à-dire 10 p. 100 des pertes. J'imagine qu'auparavant, on voulait encourager les banques à consentir des prêts à ceux qui en avaient le plus besoin. Nous verrons comment les choses vont tourner maintenant. En tout cas, l'autre méthode n'a pas très bien fonctionné.

Examinons un peu les statistiques. En 1977, on a consenti des prêts de 96 millions de dollars dans le cadre de cette loi et subi des pertes de $600,000. Ce n'était pas si mal, après tout. Mais en 1984, sur 900 millions de dollars en prêts, on en a perdu 43 millions. Les contribuables ont dû rembourser ces 43 millions de dollars. Non seulement des entreprises sont disparues mais les contribuables ont perdu 43 millions de dollars et les banques rien du tout. Elles ont encaissé les bénéfices. On ne peut pas dire que cette loi ait été un succès. Il n'est donc pas étonnant que le gouvernement actuel décide maintenant que les banques doivent assumer une part des pertes. Ce n'est que justice et je suis tout à fait d'accord.

Une autre nouvelle disposition contenue dans ce projet de loi est le fait que les banques devront payer un droit si elles réalisent tous les profits. Si je vais chasser et que j'en retire du plaisir, je devrais payer pour un permis. Personne ne me donnera ce permis. Je devrai l'acheter. Si j'achète une automobile, je dois l'immatriculer, et payer pour ce faire, avant de pouvoir la conduire. Par contre, la banque a le privilège de prêter de l'argent et en cas de pertes, c'est le gouvernement qui les absorbe et la banque n'a rien à payer. Or, la banque devra maintenant payer un droit de 1 p. 100.

Je suppose que la banque risque d'essayer de répercuter ce droit sur l'emprunteur, mais la Loi verra à ce que cela ne se produise pas. Les banques ne pourront faire payer ce droit de 1 p. 100 à l'emprunteur; elles devront le prendre sur leurs profits. Il est tout de même temps que les banques paient quelque chose au lieu de toujours retirer les profits. Je suis tout à fait en faveur de l'imposition d'un droit de 1 p. 100 sur le montant du prêt, surtout lorsque la banque ne fait pas payer ce droit à l'emprunteur. On pourra ainsi recueillir certaines recettes qui contrebalanceront une partie des pertes que les gens subissent. C'est tout à fait justifié. Je souscris donc à ce projet de loi pour ce qui est de ces questions.

Je voudrais maintenant parler des répercussions de cette mesure sur les emplois. C'est une question extrêmement importante. Dans tout ce que nous faisons, nous devons tenir compte de ceux qui ne reçoivent pas de chèque de paye à la fin de la semaine ou à la fin du mois. La femme et les enfants sont sous tension, car aucun chèque de paye ne rentre. Ils peuvent peut-être compter sur des prestations d'assurance-chômage, mais ce n'est que temporaire. Ils ne peuvent vivre une vie normale. Cela les aide beaucoup mais lorsqu'ils cessent de recevoir les prestations, que leur reste-t-il? L'assistance sociale. Cela varie d'une municipalité à l'autre et d'une province à l'autre. A certains endroits, c'est raisonnable mais ailleurs, c'est mauvais et les gens ont de la difficulté à subsister.

Une personne âgée m'a dit que les trois derniers jours du mois, elle boit de la soupe et mange du pain et qu'elle doit parfois se passer de soupe et se contenter de manger du pain sec. Il faudrait un plancher raisonnable pour les Canadiens. Qu'on habite le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, l'Ontario, l'Alberta, la Colombie-Britannique ou les Territoires du Nord-Ouest, on est Canadien. Le niveau de vie devrait atteindre un minimum. Que l'on travaille ou que l'on ne puisse pas travailler, que l'on reçoive des indemnités ou des allocations de bien-être, il faudrait un minimum vital raisonnable, qui permette au moins de subsister.

• (1510)

La plupart des gens désirent travailler. Ils veulent être indépendants. Nombreux sont ceux qui voudraient travailler, mais qui ne peuvent pas trouver d'emploi et c'est surtout vrai pour les habitants des petites localités trop éloignées des villes où il y a quelques emplois disponibles. Par conséquent, nous voudrions que ce projet de loi permette également de créer des emplois.

L'un des meilleurs moyens de créer des emplois au Canada c'est d'assurer la viabilité des petites entreprises. La petite entreprise est un concept qui me plaît. J'aime le fait que le propriétaire, sa femme et sa famille prennent les décisions. Il n'y a pas de conseil d'administration, de grandes sociétés, d'avocats ou de comptables. Le mari, sa femme et ses enfants prennent eux-mêmes les décisions et, s'ils se trompent, ils en subissent les conséquences. La plupart du temps, leurs décisions sont bonnes, car ils les prennent en tenant compte de tous les facteurs à considérer dans leur environnement.

L'un des grands avantages de la petite entreprise c'est que les propriétaires prennent eux-mêmes les décisions au lieu de laisser ce soin au gouvernement ou aux comptables. Celui qui a investi dans son entreprise prend ses décisions de façon à servir au mieux les intérêts de sa famille, car il doit la faire vivre ainsi que les intérêts de sa localité, car il doit y vivre.

Chaque prêt qui sera accordé en vertu de cette Loi créera des emplois pour des jeunes, des hommes et des femmes du Canada. Il y a des petites entreprises dans toutes les localités du pays, de l'Atlantique au Pacifique, de Terre-Neuve à Victoria, du 49e parallèle au cercle arctique. Dans ces localités, il y a des gens qui ont besoin de travailler. Nous agissons là où l'argent est utilisé et où les gens vivent. Les grandes entreprises qui peuvent embaucher ont évidemment leur place. Nous avons toutefois besoin des petites entreprises pour créer des emplois dans les petites localités de tout le pays. Par conséquent, cette loi est une mesure de création d'emplois.

Un homme d'affaires qui n'a pas besoin d'argent n'en emprunte pas. Il ne va pas payer le taux préférentiel plus 1 p. 100 s'il n'a pas besoin d'argent. S'il dispose de suffisamment de capitaux pour faire marcher son affaire, il la fera marcher. C'est celui qui est au bord de la faillite ou qui désire agrandir une entreprise qui marche bien, créer plus d'emplois, gagner

plus d'argent et contribuer à l'économie du pays qui a besoin d'aide.

J'ai parlé à un homme qui vit à Black Diamond. Il m'a dit qu'il possédait un terrain vacant situé à côté de son entreprise. Il m'a dit: «Je voudrais construire un autre bâtiment sur ce terrain. Cela créerait huit ou dix emplois pendant la construction et, ensuite, trois ou quatre emplois permanents. Mais je ne vais pas le faire». Je lui ai demandé pourquoi. Il m'a répondu: «D'abord, rien n'est prévu pour permettre à quelqu'un comme moi, un propriétaire de petite entreprise, d'emprunter de l'argent. Je dois aller emprunter à la banque à un taux très élevé». Il n'était pas au courant de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Cela aurait répondu exactement à ses besoins.

Il a ajouté: «C'est aussi parce que je suis prêt à m'échiner pour ma femme et mes enfants, mais pas pour devoir tout payer en impôt sur les gains en capital lorsque je vais mourir ou prendre ma retraite».

Il est donc également nécessaire d'établir l'impôt sur les gains en capital à un taux raisonable. A l'heure actuelle, cet impôt tue l'esprit d'initiative et empêche les entreprises de prendre de l'expansion. Elle empêche ceux qui le désirent de prendre leur retraite parce que le gouvernement va prélever son pourcentage sur la moitié du capital qu'ils ont constitué en 50 années de travail, ce qui ne laissera pas assez d'argent pour continuer à faire marcher l'entreprise. Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, tout cela relève d'une autre loi, mais cela prouve ce que la petite entreprise peut faire si elle est motivée.

J'ai une dernière question à soulever, monsieur le Président. A mon avis, il incombe à l'État de créer un climat propice à l'investissement. On dit que les Canadiens épargnent plus que n'importe qui au monde. J'ignore si c'est vrai ou non, mais si c'est vrai, ou même dans une certaine mesure, les Canadiens pourraient investir leur argent et gagner plus d'intérêt que n'en produisent les comptes en banque ou les obligations d'épargne du Canada. Quand nous investissons, nous créons des emplois. Quand nous investissons, nous augmentons notre productivité, ce qui nous permet d'établir de bons programmes d'aide sociale.

Notre économie florissante forme un tout. Nous avons des ressources presque illimitées et les Canadiens sont de bons travailleurs. Il suffirait que les Canadiens exploitent leurs ressources, qu'ils puissent convaincre les petits exploitants d'investir et nous pourrions réduire sensiblement le nombre de chômeurs.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je me réjouis encore une fois de prendre part au débat du vendredi après-midi. Je m'en réjouis puisque nous discutons d'une mesure qui est fort importante pour les PME.

J'ai été passablement déconcerté et estomaqué par les observations préliminaires du député de Bow River (M. Taylor), dont j'ai entendu les discours à maintes reprises. Dans son exposé, il s'est dit d'accord pour que, en certaines occasions, le gouvernement prête main-forte au secteur privé. C'est là un revirement vraiment si incroyable et inattendu, compte tenu des nombreuses déclarations et observations que j'ai entendu le député faire au fil des années, que j'ai cru un instant que c'était à cause de ce qu'il avait mangé au déjeuner. Le député s'est peut-être converti sur le chemin de Damas. Je n'en croyais pas mes oreilles. Il a en fait soutenu que le gouvernement même, cette machine infernale, cet engin de destruction, prendrait enfin une initiative positive et constructive. J'ignore s'il a eu un moment d'aberration ou s'il s'est laissé emporter par son enthousiasme, mais il a appuyé une méthode de gestion des prêts aux petites entreprises que des gouvernements libéraux successifs avaient mise au point et améliorée avec les années, parce qu'ils estimaient sage d'avoir un programme qui vienne en aide aux PME de notre pays. J'ai constaté avec plaisir à la fin de son exposé qu'il avait repris du poil de la bête et qu'il usait comme naguère de son éloquence pour fustiger le gouvernement et exalter le secteur privé.

La question primordiale que nous devons nous poser, c'est celle de savoir si les propositions d'amendement du gouvernement vont aider les petites entreprises. Je n'ai entendu personne soutenir que le gouvernement ne devrait pas les aider. Ce qu'il faudrait vraiment savoir, c'est si les propositions d'amendement que la Chambre étudie présentement apporteront les changements nécessaires. La reconduction des garanties de prêt est indubitablement une amélioration et c'est un changement que j'appuie. Cependant, quand j'examine les deux autres propositions d'amendement, je demeure sceptique.

J'ai ouï dire que le premier ministre (M. Mulroney) s'était rendu à Regina où ses homologues et lui tenaient un conciliabule et exaltaient les bienfaits de la petite entreprise. Cependant, nous sommes saisis d'une loi qui, pour dire les choses très simplement, va encore compliquer la tâche des petites entreprises qui veulent emprunter auprès d'une banque, d'une société à charte, d'une société de fiducie. Pourquoi le gouvernement fait-il cela, il faut se le demander. Pourquoi se donne-t-il la peine d'apporter un changement à une loi à cause duquel les petites entreprises vont avoir encore plus de mal à obtenir un prêt? Il n'y a pas que l'opposition qui le dise. Il y a maintes déclarations faites par les membres de la Fédération des petites entreprises et par d'autres hommes d'affaires. Ces gens disent tout simplement qu'en réduisant la garantie du prêt à 90 p. 100 et en imposant des droits, le projet de loi rend les prêts, qui sont pourtant nécessaires, moins avantageux pour les établissements de crédit. Il est certain qu'il y a là un mystère. C'est à n'y rien comprendre. Pourquoi le gouvernement conservateur, qui a pour dogme archisacré que les affaires privées sont importantes, érige-t-il de nouveaux obstacles sur la voie des petites entreprises? Franchement, je ne trouve personne qui puisse fournir d'explication plausible à cela, si ce n'est le député de Bow River qui a dit que c'est aux banques d'assumer une partie des pertes éventuelles.

• (1520)

Il y a peut-être un élément de justice à faire partager la charge aux banques, en tout cas ce n'est pas là le but visé par la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Ce but, c'est d'aider les petites entreprises à investir, à s'étendre, à se moderniser pour produire davantage et créer plus d'emplois. Contrairement à ses déclarations publiques, le gouvernement conservateur, quand il s'agit d'agir, a une vue des choses qui se rapproche plus de l'esprit du comptable agréé à l'affût des économies que d'une philosophie de croissance prête à donner leur chance aux petites entreprises. Ce n'est que logique. Si le gouvernement décide de l'accorder aux banques au taux minimum—et cela découlerait du prélèvement de la contribution de l'usager de 1 p. 100—celles-ci n'offriront alors pas ce genre de privilège

aux petites entreprises. Les banques n'offriront pas aux petites entreprises l'avantage que prévoyait antérieurement la loi.

Il est intéressant d'apprendre que M. John Bulloch et des membres de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante proposent que si l'on impose une contribution de l'usager, celle-ci soit récupérée auprès de l'emprunteur. C'est là une possibilité que le gouvernement aurait dû prévoir. Le gouvernement affiche une attitude étrange. Il lui faut mieux tenir ses livres qu'il ne réussit à équilibrer les comptes nationaux, en assurant un rendement économique général qui englobe les emplois, la croissance, l'expansion et le développement. C'est le devoir de tout gouvernement d'évaluer la situation économique à l'aide de tous les indicateurs, et non seulement à la lumière des calculs du ministre des Finances (M. Wilson). Curieusement, le gouvernement semble croire qu'il réalisera quelque chose d'utile s'il arrive à prouver qu'il a réduit les coûts généraux lorsqu'il déposera le budget. Il lui importe peu que cela réduise la croissance, l'expansion et la création d'emplois dans le secteur des petites entreprises. Cela ne semble pas important. Ce qui est important pour le gouvernement, c'est de donner l'impression qu'il a fait quelque chose, qu'il a réduit le déficit ou diminué les crédits. Il se soucie peu des pots cassés, de l'incidence néfaste de ses mesures, ni du ralentissement de la croissance. C'est là un précédent fort dangereux. C'est un très grave problème car si c'est là ce qui motive le gouvernement—et je ne parle pas des députés de l'arrière-ban parce qu'ils ont dit croire dans la petite entreprise—nous allons souffrir au cours des quatre prochaines années et ce, tant qu'un nouveau gouvernement n'aura pas pris le pouvoir, un gouvernement ayant une attitude plus positive. Le gouvernement actuel met des bâtons dans les roues de la petite entreprise.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de comparaisons intéressantes que l'on a établies entre les États-Unis et le Canada pour ce qui est de la croissance des petites entreprises. Le ministère de l'Expansion industrielle régionale a mené il y a un an plusieurs études et enquêtes qui montrent que le Canada crée des petites entreprises à peu près au même rythme que les États-Unis. Il y a cependant une différence très importante. Aux États-Unis, lorsqu'une petite entreprise atteint un certain niveau d'expansion, il lui est beaucoup plus facile de devenir une moyenne ou une grande entreprise. La petite entreprise aux États-unis a un point de départ. Elle est capable de multiplier ses débouchés, d'accroître ses activités et, surtout, elle est capable de fournir davantage d'emplois. Au Canada, elle arrive à un point mort. On voit au Canada une bien plus faible proportion de petites entreprises se moderniser, s'améliorer et prendre de l'expansion. Les petites entreprises canadiennes ont tendance à atteindre un plateau où s'arrête l'expansion de leurs activités. Si nous nous demandons pourquoi, la réponse se résume au fait que les petites entreprises canadiennes ont beaucoup plus de difficulté à obtenir du capital de risque pour s'agrandir et se développer. Le marché financier est plus sclérosé au Canada, et ses activités intéressant les petites entreprises manquent de souplesse.

La chose est particulièrement vraie dans l'ouest du Canada qui ne compte pas beaucoup de grandes entreprises. Les provinces de l'Atlantique partagent d'ailleurs cette caractéristique. Le monde des affaires s'y résume aux petites entreprises qui constituent le moteur de l'économie dans l'Ouest.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a effectué récemment un sondage dans l'Ouest, et le principal sujet de plainte qu'elle a enregistré chez les petites entreprises avait trait au rétrécissement du crédit, dans le cas surtout des banques à charte. J'ai déjà soutenu à la Chambre que l'une des initiatives les plus importantes que nous pourrions prendre serait de consentir une certaine forme de déréglementation aux institutions financières de manière à permettre davantage aux caisses populaires, sociétés de crédit et autres établissements plus modestes implantés localement d'accroître leur pouvoir de prêt. Par exemple, les petites entreprises de l'Ouest ont fait savoir que les banques à charte, avec leurs exigences rigoureuses en matière de nantissement, étaient devenues une source de découragement et un obstacle au développement de la petite entreprise. Voilà un argument bien clair et bien convaincant en faveur d'une réorganisation de notre système financier qui permettrait à la petite entreprise d'obtenir plus de capitaux, à des conditions plus faciles, pour une grande variété de fins. Une réorganisation s'impose également dans la gamme des programmes de financement offerts par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Autre problème important—et qui a inspiré des plaintes à l'égard des pratiques antérieures de prêt et surtout maintenant dans le cadre du nouveau programme du ministère de l'Expansion industrielle régionale—on ne tient absolument aucun compte du secteur des services. Dans son rapport de 1984 intitulé «L'Ouest en transition», le Conseil économique du Canada disait que l'un des secteurs qui pourrait connaître une croissance réelle dans l'Ouest était celui des services. Pourtant, ce secteur éprouve beaucoup plus de difficultés à obtenir de l'aide et un appui financier du ministère de l'Expansion industrielle régionale, du PDIR, de la Banque fédérale de développement et d'autres organismes d'aide financière. Il est clairement temps d'effectuer une réforme importante des établissements financiers du secteur privé et des organismes de prêts fédéraux et provinciaux pour supprimer les règlements inutiles et rendre les services offerts par ces établissements plus vastes et plus souples.

Depuis cinq ou six mois, il s'est passé plusieurs choses qui sont contraires à cet objectif. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a fondamentalement changé le PDIR, qui est le principal programme de subventions pour les entreprises. Il a enlevé aux petites entreprises toute possibilité d'obtenir des prêts en supprimant l'affectation de fonds au premier niveau. Toutes les petites entreprises des grandes villes du Canada et de bien d'autres secteurs sont laissées pour compte. Elles ne peuvent plus obtenir d'aide pour prendre de l'expansion, se moderniser ou rénover leurs installations. L'aide fédérale au tourisme a été supprimée. Il s'agit pourtant d'une industrie de services importante qui crée un nombre incroyable d'emplois. Le gouvernement fédéral s'est retiré de ce secteur. Le gouvernement, qui affirme défendre les intérêts de la petite entreprise, a supprimé d'un seul geste un programme d'aide important à son intention. Le gouvernement refuse de nous en dire la raison et nous voyons maintenant à quel point ses gestes reflètent mal ses promesses.

En outre, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a présenté le projet de loi sur Investissement Canada. Or, en créant des seuils avec cette mesure le gouvernement fait courir à la petite entreprise le risque énorme d'être à la merci de la

mainmise étrangère. Je ne suis pas le seul à le dire. Avant-hier, au comité, les porte-parole du Conference Board du Canada, qui représente le milieu des affaires, ont affirmé la même chose. On leur a demandé si les mécanismes d'examen que prévoit Investissement Canada faisait courir aux petites entreprises le risque d'être rachetées par les sociétés étrangères. Ils ont répondu que oui, en effet, et qu'il fallait modifier cette mesure. Dans sa Loi sur Investissement Canada, le ministre a donc posé des obstacles à l'expansion et au développement des petites entreprises. Et voilà, par le biais des modifications qu'il propose d'apporter à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, que le même ministre leur fait obstacle à nouveau. S'il est vrai, comme le dit la Bible, qu'il faut juger quelqu'un à ses actes et non à ses paroles, nous devons reconnaître qu'étant donné les initiatives qu'il a prises, le gouvernement ne tient manifestement pas à venir en aide aux petites entreprises. Oublions les belles paroles et les discours ronflants et tenons-nous-en aux actes. Il a aboli les prêts dans le cadre du Programme pour l'expansion industrielle et régionale ainsi que les mesures d'aide aux petites entreprises du premier groupe. Il a supprimé les subventions au tourisme. Il a modifié les méthodes d'Investissement Canada de telle sorte que les petites entreprises risquent d'être rachetées sans qu'il y ait eu vérification ou examen. Nous avons ensuite, aux termes de cette mesure, l'imposition de droits aux usagers et une modification à la garantie des prêts qui fera qu'il sera plus difficile pour les prêteurs privés d'accorder des prêts aux petites entreprises. On ne peut logiquement arriver à une autre conclusion que celle que le gouvernement s'imagine pouvoir convaincre les gens par des écrans de fumée, des campagnes publicitaires des beaux discours et des phrases rassurantes, mais la vérité crue telle que nous la révèlent ses actes à la Chambre, c'est que le gouvernement n'est pas l'ami des petites entreprises. Chose certaine, le ministre n'est pas leur ami, car toutes les initiatives qu'il a prises jouent contre elles.

• (1530)

Je crois que cet après-midi, monsieur le Président, nous sommes placés devant une dure réalité. Nous ne pouvons pas faire confiance aux conservateurs et aux programmes qu'ils ont édifiés ni aux milliers de discours qu'ils ont prononcés devant les chambres de commerce. Le gouvernement ne tient pas ses promesses. Qui plus est, le secteur de la petite entreprise se fait rouler. En réalité, l'impression qui domine, c'est que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) et le ministre des Finances présentent des calculs plus précis sur leurs relevés de comptabilité de prix de revient. C'est là leur objectif, au lieu de favoriser la croissance, les possibilités ou l'expansion.

Quand le député de Bow River demande pourquoi plusieurs députés exigent le retrait du projet de loi, c'est parce que celui-ci n'atteint pas l'objectif voulu, à savoir offrir aide et encouragement aux petites entreprises pour favoriser leur expansion et la création d'emplois. C'est une mauvaise mesure législative. Les députés conservateurs de l'arrière-ban devraient, à leur prochaine réunion de caucus, prendre le ministre à part et lui donner quelques conseils judicieux, même s'il y a peu de chances qu'ils les écoutent. Ils devraient lui dire qu'ils en ont assez de cette histoire. Ce sont eux qui sont mis en cause. Ils font des discours pour défendre la petite entreprise et ils vont être dénoncés comme des hypocrites parce que leur gouvernement les trahit. Leur moindre initiative est contraire aux intérêts du secteur de la petite entreprise.

M. Kilgour: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Axworthy: Nous avons réussi à les inquiéter, monsieur le Président.

M. Kilgour: Monsieur le Président, le député doit savoir que le terme «hypocrite» a été déclaré antiparlementaire. Je lui demande donc de retirer ce mot aux fins du compte rendu.

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. Kilgour: Si, monsieur le Président, le terme «hypocrite» est antiréglementaire.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je m'en remets au député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) et . . .

M. le vice-président: La présidence décide que les paroles utilisées par le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) sont réglementaires et qu'il peut donc poursuivre.

M. Kilgour: Elles sont réglementaires?

M. Gauthier: Oui, c'est cela.

M. Axworthy: Monsieur le Président, le député peut vérifier le Beauchesne et pendant ce temps, je vais finir mon discours.

Que ce soit hypocrite ou non, il n'en demeure pas moins que les députés conservateurs risquent de voir leurs électeurs douter de leurs bonnes intentions parce que je crois que leur gouvernement les trahit. Je le dis avec compassion et dans le but d'offrir des conseils et un encouragement constructifs. Ils devraient modifier ce projet de loi parce qu'aucun exploitant de petite entreprise ne va les remercier d'avoir soutenu une mesure qui est contraire à leurs objectifs. Voilà la situation dans laquelle ils vont se trouver. Toutes les belles promesses faites avant le 4 septembre sont aujourd'hui piétinées. Notre gouvernement se fait le champion des grandes sociétés, il faut bien l'admettre. Malgré toutes ces consultations, il n'a tenu aucun compte de l'avis du secteur des petites entreprises. Si le gouvernement croit véritablement en la consultation et accepte de suivre les conseils, pourquoi ne modifie-t-il pas ce projet de loi comme le lui ont demandé les petites entreprises? C'est très simple. Selon elles, le droit aura un effet dissuasif très grave sur l'octroi des prêts.

Tout ce que nous pouvons faire à l'opposition, c'est signaler les points faibles et les tâtonnements que nous décelons. Nous n'avons aucun moyen pour y remédier. C'est pourquoi nous sommes ici cet après-midi pour dire aux députés ministériels d'examiner sérieusement ce projet de loi et de comprendre qu'il ne sert à rien. Il n'offre ni aide ni encouragement aux petites entreprises. Ces dernières ne pourront donc pas profiter des possibilités pour obtenir les capitaux nécessaires à leur expansion et à leur croissance. Tel est le message contenu dans le projet de loi. Cependant, j'espère qu'à l'occasion de ce débat, nous pourrons nous assurer qu'au moment où le projet sera étudié en comité, le ministre sera revenu à la raison, qu'il écoutera quelques bons conseils et acceptera tous les amendements qui sont absolument essentiels à l'amélioration du projet de loi.

M. le vice-président: Questions et observations.

M. Shields: Monsieur le Président, je suis sûr que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) n'a voulu induire en erreur ni les députés ni quiconque écoutait ses propos. Il a parlé du paiement par l'usager et des obstacles qui se posent au programme d'obligations pour la petite entreprise. Il admettra sans doute qu'au moment où le programme a été instauré, il visait essentiellement à favoriser l'expansion de la petite entreprise. Quand son gouvernement a pris la relève et pendant les quatre dernières années, le programme est devenu une bouée de sauvetage. Il ne servait plus à l'expansion des petites entreprises mais plutôt, surtout depuis quelques années, à leur remise à flot. C'était un mécanisme de survie. Le gouvernement avait alors dit qu'il ne servirait plus à l'expansion. De ce fait, les pertes ont été extrêmement élevées parce que nous avons enlevé aux banques le choix d'utiliser à leur guise l'obligation comme cela devrait se faire selon les pratiques commerciales courantes.

Nous nous disposons à remettre certaines responsabilités aux banques. Nous allons les inviter à prêter l'argent que nous allons garantir mais en cas de mauvais calcul de leur part, elles pourront perdre jusqu'à 10 p. 100. Dorénavant, ce sera une obligation devant servir à l'expansion des entreprises et non à leur renflouement. Sûrement le député comprend cela, n'est-ce pas?

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'aurais deux réponses différentes à donner au député d'Athabasca (M. Shields) et je suis certain qu'il les acceptera. D'abord, il n'a pas bien expliqué l'emploi que nous avons fait de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

• (1540)

S'il se reporte aux derniers chiffres sur l'utilisation faite de l'argent, il s'apercevra qu'au cours de l'année se terminant le 31 décembre 1983, 70 millions de dollars ont été utilisés pour du matériel fixe, 408 millions de dollars pour du matériel mobile, 76 millions de dollars pour l'amélioration des lieux, 35 millions de dollars pour la construction de bâtiments, 85 millions de dollars et 14 millions de dollars respectivement pour l'achat d'immeubles et de terrains. Ces sommes n'ont absolument pas servi à des renflouements, mais bien à des fins d'amélioration, d'expansion, de modernisation et de développement. Le principal objectif de la Loi sur les prêts aux petites entreprises est de donner au chef de petite entreprise qui entrevoit la possibilité de prendre de l'expansion, les capitaux nécessaires pour faire ces choix. Ces chiffres se trouvent dans le rapport sur les prêts aux petites entreprises.

M. John Bulloch, que l'on sait être un bon ami du parti conservateur et qui est président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, a déclaré que le gouvernement serait fou de faire payer aux banques ce droit. C'est ce que nous essayons de faire comprendre au gouvernement également. Il a déclaré que l'on devait examiner la possibilité de faire payer ce droit à l'emprunteur. Selon lui, le droit de 1 p. 100 réduira le rendement des banques et elles ne consentiront donc pas les prêts. Le gouvernement devrait envisager la solution proposée par M. Bulloch, à savoir faire payer ce droit par l'emprunteur. Quoi qu'il en soit, ne mettons pas dans ce projet de loi une disposition qui rendra l'obtention d'un prêt par un chef de petite entreprise beaucoup plus difficile. Le prêt est la chose importante. Si les banques ne peuvent pas réaliser un bon profit, elles ne prêteront pas les capitaux. Elles préféreront faire des prêts convertibles ou permettre une acquisition en vertu du nouveau projet de loi sur Investissement Canada ou faire une utilisation tout aussi discutable de leur argent.

Ce sont les dispositions du projet de loi qui sont à blâmer. C'est là où des modifications s'imposent. C'est pourquoi il est important de poursuivre ce débat. Si les députés des deux côtés de la Chambre pouvaient en être convaincus d'ici à ce que cette mesure arrive au comité, ils pourraient alors être disposés à apporter ces modifications.

M. Taylor: Monsieur le Président, je ne comprends vraiment pas pourquoi le parti libéral défend les intérêts des banques plutôt que ceux des chefs de petite entreprise. Si les banques faisaient leur travail, un projet de loi comme celui-ci serait inutile. Elles prêteraient de l'argent aux petites entreprises prometteuses. Dans ce projet de loi, nous disons aux banques que nous prendrons à notre charge 90 p. 100 des pertes et qu'elles peuvent garder tous les bénéfices, sans aucune contrepartie. Je ne pense pas que les banques soient d'assez mauvais citoyens pour refuser d'accorder des prêts. C'est dans leur intérêt. Ce sont elles qui feront les bénéfices et non le gouvernement. Celui-ci, c'est-à-dire les contribuables, assumera 90 p. 100 des pertes. Une banque ne refusera tout de même pas de prêter de l'argent pour un investissement intéressant, parce qu'elle doit payer 1 p. 100 de droit. Si les banques refusaient de collaborer, nous devrions changer la Loi sur les banques. Une partie du travail des banques est de fournir des capitaux à l'entreprise. C'est un supplément. Il est certain qu'elles peuvent payer 1 p. 100 de droits sur des prêts au taux privilégié plus 1 p. 100.

Le député n'aura sans doute pas beaucoup d'appuis parmi les hommes d'affaires des petites villes en faisant ce genre de déclarations. Vous constaterez que les banques sont toujours prêtes à prêter de l'argent. Si je travaillais dans ce secteur et que je puisse réaliser 12.1 p. 100, je paierais avec plaisir des frais de 1 p. 100. Ce serait magnifique. Je pourrais même me lancer dans ce genre d'affaire. Je ne suis pas du tout d'accord.

La seule réponse parlementaire que je peux faire à la suggestion du député selon laquelle le gouvernement trahit les petits entrepreneurs, c'est «balivernes». Les petits entrepreneurs ont élu 211 députés de ce côté, car ils avaient perdu confiance dans ce que faisaient les libéraux. Ils ont maintenant confiance dans le gouvernement. Nous créons un climat dans lequel ils peuvent investir leur argent et faire des bénéfices. Je défendrais ce projet de loi devant n'importe quel auditoire. Les gens l'appuient également. Si le parti libéral essaie de reconstruire ses forces de la base, il ferait mieux d'avoir une politique qui plaise au commun des mortels plutôt qu'aux banquiers.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Monsieur le Président, nous venons de voir un autre exemple des illusions que les conservateurs tentent de donner. Ils aiment bien employer de grands mots. Ils aiment bien prétendre qu'ils croient à tous ces grands idéaux. Toutefois, nous voulons du concret. Je suggère au député de Bow River de lire la mesure législative. Il devrait regarder ce que propose le gouvernement. Il prétend que c'est ce que veulent les gens. Je lui recommande de retourner à son bureau lire le rapport sur les déclarations faites par la Fédération canadienne de la petite entreprise. Elle s'oppose à la politique suivie dans

ce projet. John Bulloch, président de la Fédération, affirme que les banques, dont les capitaux sont réclamés de biens des côtés, ont besoin d'un stimulant parce que les petites entreprises n'offrent pas la même sécurité.

De toute évidence, le député n'a pas écouté mon discours comme il aurait dû le faire. J'ai dit que si le gouvernement veut se montrer audacieux, il devrait établir des programmes importants visant à déréglementer le secteur financier. Il devrait offrir une foule de possibilités et une plus grande flexibilité parce que les banques à charte sont trop puissantes. C'est ce que je répète depuis deux ans. J'ai déréglementé les lignes aériennes créant ainsi une concurrence accrue dans l'industrie. Cela correspond à mes convictions.

Ne me dites pas que le projet de loi aidera en quelques sorte les petites entreprises. Cette mesure ne leur garantira pas les capitaux voulus. Si vous attendez uniquement une réforme majeure du régime bancaire, très bien, mais, dans l'intervalle, ne posez pas d'obstacles à la petite entreprise. C'est précisément ce que fait le gouvernement. Je recommande aux députés de lire leur propre projet de loi avant de prendre la parole.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je souscris à cette mesure même si elle n'est pas parfaite, car je crois qu'il vaut mieux maintenant l'adopter et passer à autre chose. Les objections que j'ai entendues n'ont pas grand poids, compte tenu de ce qui s'est passé ces dernières années. Je vais m'expliquer plus tard, mais auparavant, je voudrais aborder certaines questions.

Si je ne m'abuse, le montant prévu dans ce projet de loi a été quelque peu relevé pour tenir compte de l'inflation. Le montant total assurable est porté à 300 millions de dollars, ce qui signifie que plus d'entreprises se prévaudront de cette loi, il faut espérer. Selon toute vraisemblance, cela correspond à peu près à la progression de l'inflation. On a aussi porté, toujours pour tenir compte de l'inflation, de 1.5 million à 2 millions de dollars la limite que doivent respecter les entreprises pour pouvoir contracter un emprunt. Donc, il s'agit d'aménagements nécessaires pour tenir compte de la conjoncture.

En prolongeant jusqu'à cinq ans, au lieu d'un an, la période prévue pour le remboursement du prêt, on permet à l'entreprise de mieux planifier ses activités. La question du pourcentage imposé à l'utilisateur, la garantie de 90 p. 100 à la charge du gouvernement et les 10 p. 100 remboursables par les banques ont tellement échauffé l'esprit du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) qu'il s'est évaporé. Je comprends qu'il se mette dans tous ses états, car son gouvernement pratiquait une politique différente ces dernières années. Il donnait le plus possible d'argent aux banques. Dans un élan de générosité, les banques ont dit qu'elles utiliseraient cet argent pour choyer le public. Et comment! Elles ont exporté leur argent à coup de milliards. Profitant des largesses fiscales des précédents gouvernements libéraux, elles ont investi leur argent un peu partout, sauf au Canada. Elles l'ont utilisé pour financer des entreprises comme Cadillac-Fairview et Trisac qui, à leur tour, investissent leur fortune aux États-Unis.

• (1550)

La loi, en vertu de laquelle les banques sont assurées à 100 p. 100 et agissent comme intermédiaires au détriment de l'État, n'a pas aidé la petite entreprise ni créé un seul emploi au Canada. Les banques ont empoché tous les profits et les petites entreprises de Spadina se sont plaintes de ce que la loi ne leur a pas permis d'obtenir des prêts bancaires.

D'après le député de Winnipeg-Fort Garry, les petits commerçants ne pourront pas obtenir de prêts bancaires si ces amendements sont adoptés. Il n'y a aucune différence, à mon avis, seuls les députés ont changé de côté à la Chambre. Les banques vont continuer à faire autant de profits aux termes de cette loi qu'en vertu de la loi actuelle. Il sera intéressant de constater les résultats, car il faut attendre pour voir ce que le droit payable par l'usager va donner. Il convient de dire, selon moi, que c'est un droit payable par les banques plutôt que par les petites entreprises. Peu importe que les banques le fasse payer par l'emprunteur, c'est exactement ce qu'elles ont toujours fait—avec l'approbation du gouvernement actuel et de son prédécesseur—en augmentant les taux au maximum sans tenir compte des coûts.

L'intérêt sur les prêts bancaires n'a aucun rapport avec les coûts, car les banques exploitent ce marché au maximum. Par conséquent, cette loi ne changera absolument rien aux taux d'intérêt préférentiels ni à la disponibilité des prêts. On a laissé entendre qu'elle pourrait faire augmenter les prêts. Eh bien, il y aura peut-être plus d'argent assurable pour les prêts, mais cela ne veut pas nécessairement dire que les banques vont prêter davantage. Sur ce chapitre, le bilan des banques jusqu'ici a été médiocre.

Les PME constituent un élément majeur de notre économie et fournissent plus de 40 p. 100 de tous les emplois commerciaux. Elles interviennent pour le quart du produit national brut et appartiennent presque entièrement à des Canadiens. Elles méritent d'être bien mieux traitées par les banques, qui sont la bête noire des petits exploitants.

Les hommes d'affaires avec lesquels je me suis entretenu à Spadina m'ont dit que les taux d'intérêt élevés et les difficultés qu'ils éprouvent à obtenir des prêts en dépit des taux d'intérêt élevés sont leurs principaux problèmes. Les banques ne se soucient guère d'étudier les demandes d'emprunt des petites entreprises, préférant prêter aux grandes entreprises qui n'ont rien fait pour renforcer le Canada.

Permettez-moi un exemple. Il y a six ans environ, la société MacMillan Bloedel a pris en charge l'usine de la société Continental Can qui fabriquait des boîtes de carton ondulé et où je travaillais. Elle a fermé cette usine où j'avais travaillé pendant 18 ans. D'autres travailleurs qui y avaient passé 10, 20 ou 30 années de leur vie continuent aujourd'hui de courir les rues en quête de travail. Loin de créer des emplois, cette mainmise de MacMillan Bloedel a anéanti des emplois. Un bon jour, la société MacMillan Bloedel a elle-même éprouvé des difficultés financières et a été achetée à son tour. C'est la preuve que les principales banques ne servent pas les intérêts du Canada en prêtant sans discernement aux grandes entreprises. Elles feraient bien mieux de prêter aux petites.

Pourquoi les gouvernements passés ont-ils favorisé ainsi les banques du point de vue fiscal au détriment des fabricants qui comptent tant de petits exploitants? Apparemment le gouvernement actuel entend faire de même. Pourquoi les fabricants doivent-ils verser en impôt plus du tiers de leurs bénéfices, alors que les banques ne versent elles-mêmes en impôt que moins du quart des leurs. C'est s'arranger en quelque sorte pour que petites et grandes entreprises subventionnent les banques.

En fait, en 1982, deux ou trois banques ont réalisé quelque 200 ou 300 millions de dollars de bénéfices, mais elles n'ont pas versé le moindre cent d'impôt, en raison des conditions avantageuses qu'elles avaient obtenues du gouvernement. En fait, non seulement elles n'ont pas payé d'impôt, mais elles ont obtenu des remises fiscales de quelque 20 ou 30 millions de dollars.

M. Shields: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au début de son exposé, le député a déclaré qu'il était d'accord pour que le projet de loi soit adopté aujourd'hui en deuxième lecture. Ne songerait-il pas à se rasseoir afin que, personne d'autre ne prenant la parole, cela puisse se faire?

M. Heap: Monsieur le Président, je suis d'accord pour que ce projet de loi soit adopté, afin que nous puissions passer à l'étude d'autres mesures. Je n'élèverai donc pas d'objection contre ce projet de loi, mais je sais que d'autres députés souhaitent en parler après aujourd'hui. Je n'ai pas l'intention d'appuyer la moindre initiative tendant à en terminer l'étude aujourd'hui. Je compte faire valoir certains arguments qu'il importe d'invoquer, car la mesure est loin d'être parfaite.

M. Dick: Faisons cela en comité.

M. Heap: Où je veux en venir, c'est qu'il n'est pas agréable de se faire fouetter par son valet. Les fabricants de ma circonscription, surtout dans les industries du vêtement et de l'imprimerie, n'apprécient pas que leurs cotisations fiscales servent à subventionner les banques qui, à leur tour, leur consentent des prêts à des taux d'intérêt exorbitants. Cette question n'est pas réglée dans le projet de loi, car il n'exige même pas des banques qu'elles mettent à la disposition des petites entreprises un certain pourcentage de leurs bénéfices. Il y a donc des lacunes dans ce projet de loi.

M. Shields: Renvoyons-le au comité.

M. Heap: Au lieu de retarder la mesure en soulevant des objections, je veux simplement faire consigner certains points. Je comprends que les députés d'en face ne tiennent pas à entendre d'objections, car ils privilégient les banques. J'estime cependant qu'il y a lieu de faire valoir ces arguments. La part que nous payons en intérêts dans notre économie croît à un rythme effarant. En seize ans, les taux d'intérêt sont passés de 6 à 15 p. 100 du produit national brut. Le gouvernement précédent a refusé de se pencher sur le problème, mais le gouvernement actuel aurait intérêt à le prendre au sérieux.

Je souscris à l'adoption de ce projet de loi, mais je voudrais que le gouvernement réfléchisse à certaines des conséquences que je lui ai signalées. J'espère qu'il acceptera d'étudier au comité des amendements semblables à ceux que j'ai proposés.

M. Shields: Nous les étudierons.

M. Heap: Je me réjouis de constater que le gouvernement est disposé à réexaminer la mesure pour en combler les lacunes. J'espère que les députés voudront bien l'étudier à fond à la deuxième lecture, car c'est seulement à cette étape-là que la plupart des députés peuvent se prononcer sur des questions générales de principe.

M. le vice-président: Comme il est 16 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour aborder l'étude de l'article nº 27?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1600)

LES AFFAIRES INDIENNES

L'OPPORTUNITÉ DE PROMOUVOIR L'AUTONOMIE POLITIQUE DES INDIENS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 22 janvier 1985, de la motion de M. Penner:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de promouvoir l'autonomie politique des Indiens:

1. en annonçant qu'il appuie une politique positive de reconnaissance constitutionnelle de l'autonomie politique des autochtones;

2. en poursuivant activement des discussions bilatérales avec des représentants des Premières Nations sur des quetions comme l'autonomie politique—les revendications des autochtones et la suppression de la politique d'extinction; et

3. en présentant dans le but de reconnaître l'autonomie politique des Premières Nations, une mesure législative élaborée conjointement et par l'intermédiaire du Comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien.

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de l'autonomie politique des Indiens. Comme vous vous en souviendrez, le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) a proposé cette motion le 4 décembre. Il en a été de nouveau question le 22 janvier et c'est avec plaisir que je poursuis aujourd'hui cette discussion.

Je voudrais féliciter le député de Cochrane-Supérieur du dévouement avec lequel il a défendu les intérêts des Indiens du pays. Au cours des années, j'ai eu, moi aussi, l'occasion de travailler avec les autochtones pour résoudre les problèmes concernant leur développement économique et social, tant en Alberta que dans les Territoires du Nord-Ouest. Cela m'a permis de comprendre leurs préoccupations et leurs aspirations.

J'ai maintenant l'honneur de représenter les membres de la bande indienne Squamish dans ma circonscription de Capilano. Ces derniers mois, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de discuter avec leurs représentants des questions concernant le développement économique et l'autonomie politique des Indiens et plus particulièrement de la bande Squamish. J'ai le plaisir de vous dire que, comme vous le savez peut-être, cette bande est sans doute l'un des meilleurs exemples de gouvernement autonome indien. Elle a montré qu'elle était capable d'améliorer sa situation économique et de jouer un rôle actif dans la politique autochtone nationale. Elle est en mesure d'inciter ses membres à parvenir à une autonomie économique tout en conservant leurs valeurs culturelles et leur identité.

Bien sûr, tout n'est pas parfait et il reste encore beaucoup à faire. Quoi qu'il en soit, comme bien d'autres, cette bande mérite que l'on reconnaisse ses capacités et qu'on lui confie davantage de responsabilités en ce qui concerne son territoire et son avenir. J'espère qu'au cours des mois et des années qui viennent, nous étudierons la meilleure façon de le faire étant bien entendu qu'il existe des différences entre les bandes autochtones du pays et que ces dernières ne pourront pas toutes parvenir à l'autonomie politique au même rythme et de la même façon.

Je voudrais vous décrire un peu le contexte de l'autonomie politique des Indiens et certaines questions économiques. Si j'ai bien compris, l'autonomie politique des Indiens devait, au départ, redresser des torts que les gouvernements avaient commis jadis envers les autochtones du pays. Ensuite, il s'agissait d'établir une nouvelle base économique à partir de laquelle les Indiens pourraient bâtir leur avenir. Les autochtones considèrent qu'avant l'exploration et la colonisation européennes, le Canada était habité par de nombreux peuples indigènes organisés en entités et en groupes politiques en fonction de leur langue, de leur culture et de leur histoire. La Proclamation royale de 1763 confirme cette opinion en mentionnant «les nations ou tribus sauvages qui sont en relation avec nous».

Au fil des ans cependant, des conceptions divergentes de l'histoire se sont fait jour. Les Indiens ont considéré les traités comme des réaffirmations de leur souveraineté et de leurs droits, ou comme des accords autorisant l'établissement dans certaines régions. Les non-Indiens ont considéré les traités comme une extinction des droits, comme une reconnaissance de la suprématie de la Couronne, ou comme une cession de terrains grâce à laquelle les Indiens pouvaient avoir des terres à eux. Plus récemment, il y a eu une plus large tendance à accepter la conception aborigène de l'histoire. Cela s'explique par diverses raisons. Il y a eu par exemple l'effet des décisions judiciaires comme celle ce la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Calder c. le Procureur général de la Colombie-Britannique*. Ce jugement de 1973 portait sur une revendication territoriale des Nishga sur une région du nord-ouest de la Colombie-Britannique. Plus récemment, une décision de la Cour suprême dans l'affaire *Guerin c. La Reine*, concernant encore une fois la Colombie-Britannique, a évoqué la mission fiduciaire de la Couronne à l'égard des bandes indiennes.

Notre conception de l'histoire a également changé sous l'effet des plaidoyers fort bien raisonnés des autochtones pour expliquer leur point de vue au cours de nombreuses réunions constitutionnelles et à diverses autres occasions au cours des dernières années. Il y a eu également le résultat des travaux du comité spécial sur l'automonie politique des Indiens, où tous les partis étaient représentés et qui était présidé par le député de Cochrane-Supérieur. Au cours de ses audiences et dans son rapport, il a exposé le raisonnement étayant la position des autochtones.

Je pense que l'opinion des Canadiens sur les questions autochtones change pour d'autres raisons également. Les tentatives explicites ou implicites d'assimilation ont échoué. Les groupes autochtones ont conservé leurs usages et s'enorgueillissent de leur culture. Je pense que nous, Canadiens, reconnaissons maintenant ce fait, et que nous sommes disposés à montrer que nous nous en accommodons pleinement. Il est tout à fait évident en outre que les solutions choisies jusqu'ici pour le développement économique de nos populations autochtones ont échoué lamentablement.

J'aimerais fournir quelques renseignements à ce sujet. Il y a par exemple les statistiques des années 1981 et suivantes et d'autres sources récentes qui font voir l'échec des formules économiques du passé. Le niveau de scolarisation des autochtones est inférieur à celui des non-autochtones. Nous savons que 15 p. 100 des autochtones de plus de 15 ans ont moins de cinq années de scolarisation, contre 5 p. 100 pour le reste de la population. Heureusement, il y a des signes d'espoir à ce sujet. Il n'y a que 3 p. 100 des jeunes autochtones de 15 à 29 ans qui n'ont pas franchi la cinquième année scolaire, contre 57 p. 100 pour ceux de 65 ans et plus. Une évolution se produit. Encore une fois, je puis prendre comme exemple la bande de ma circonscription. On y accorde plus d'importance aux études, et les parents sont plus sensibilisés à l'importance de faire instruire les jeunes. Ils veulent aussi participer à ce renouvellement de l'enseignement et ils veulent que celui-ci tienne notamment compte de leur culture et de leurs valeurs.

Le revenu moyen des Indiens de plein droit vivant dans les réserves représente un peu plus de la moitié ou 54 p. 100 de celui des non-Indiens. En 1980, le revenu moyen des Indiens vivant dans les réserves était de $7,100, alors que celui des Blancs était de $13,100. Le revenu global moyen des autochtones n'est guère plus imposant puisqu'il se situe aux deux-tiers de celui des Blancs.

Les taux d'embauche des autochtones, et en particulier de ceux vivant dans les réserves, sont nettement inférieurs à ceux des autres Canadiens. En 1981, la moitié des autochtones d'âge adulte faisaient partie de la main-d'œuvre active, en regard des deux-tiers des Blancs. Dans les réserves, seulement 42 p. 100 des hommes et 22 p. 100 des femmes avaient un emploi.

Nous sommes tous au fait de la situation en fait de logement. Les logements des autochtones sont souvent pauvres. Je me souviens qu'il en était ainsi dans des coins de l'Alberta où j'ai travaillé, de même qu'en Ontario. Selon le recensement de 1981, un logement sur quatre dans les réserves nécessitait des réparations importantes, par comparaison à un sur quinze logements des Blancs. La moitié des maisons dans les réserves n'avaient pas de chauffage central, comparé à 9 p. 100 des maisons des Blancs. Il n'y avait pas de salle de bains dans 30 p. 100 des logements à l'intérieur des réserves, mais dans moins de 1 p. 100 seulement des logements des Blancs. Un logement sur trois était surpeuplé dans les réserves, par opposition à 1 sur 43 logements des Blancs.

Ces statistiques nous instruisent sur les conditions sociales difficiles de beaucoup d'autochtones vivant dans les réserves. Certains de leurs problèmes viennent de là. Il ne sera pas facile d'améliorer la situation économique des autochtones. Cela ne se fera pas par le biais de simples cadeaux des gouvernements fédéral et provinciaux. Cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais je suis heureux de dire que le gouvernement a déjà pris des mesures en ce sens.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a annoncé qu'il cherchait le moyen d'établir de nouvelles dispositions de financement pour les bandes indiennes et les conseils tribaux. Ces dispositions permettraient aux bandes et aux conseils de décider de la meilleure façon de satisfaire les besoins de leurs gens, d'établir leurs propres priorités et politiques dans le cadre de la loi actuelle. Il est donc à espérer que des changements propices à l'autonomie des autochtones surviendront sous peu.

• (1610)

On est parfaitement conscient de la nécessité d'apporter d'autres changements. Il faut financer la modernisation de l'infrastructure communautaire. Il faut supprimer les programmes qui font double emploi dans les réserves car c'est un gaspillage financier, et il faut étudier l'adoption d'un système de paiements de transfert directs. C'est ce qu'on fait pour le moment.

Je le répète, il faut trouver un moyen, en cette période d'austérité et de responsabilité financière, de fournir des crédits suffisants pour permettre aux gouvernements des Premières Nations d'offrir des services équivalents aux services offerts dans les autres régions du Canada, des services qui permettent aux collectivités de s'enrichir et de devenir productives. On ne peut y arriver que si les crédits peuvent être dépensés conformément à leur valeurs propres et s'ils décident eux-mêmes.

Nous connaissons les priorités du gouvernement actuel. La relance économique est un des principaux objectifs du gouvernement. Nous avons entendu ce qui s'est dit pendant deux jours à Regina, et nous avons vu que l'on essaie d'harmoniser les objectifs fédéraux et provinciaux. Cette relance est aussi nécessaire pour nos peuples autochtones que pour les autres citoyens. C'est pourquoi le discours du trône prononcé à l'ouverture de cette législature prévoyait la participation des peuples autochtones à la poursuite d'un consensus économique national.

On projette sérieusement de faire participer les peuples autochtones à la conférence économique nationale qui se tiendra en mars 1985. La prochaine conférence des premiers ministres sur les problèmes constitutionnels des autochtones se tiendra en avril 1985.

Bien des événements futurs nous inciteront à nous intéresser davantage à l'autonomie politique des Indiens et à prendre des initiatives à cet égard. Les députés peuvent être certains que le gouvernement cherche de nouveaux moyens de remplacer les politiques qui se sont soldées par un échec. Nous parlons aux autochtones, et nous leur demandons leur opinion. Nous croyons mieux réussir grâce à cet esprit de conciliation, d'harmonisation. Les autochtones du Canada peuvent s'attendre à un meilleur avenir économique, un avenir où l'on tienne parfaitement compte de leurs aspirations personnelles.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis propose une étude très approfondie de la question de l'autonomie politique des Indiens. Elle vise à obtenir un consensus dans ce but. J'ai été très touché par ce que vient de dire la députée de Capilano (M^me^ Collins) au sujet des efforts que se propose de faire le gouvernement pour concilier les intérêts des Canadiens et ceux des divers groupes de pression. Elle a parlé avec beaucoup de conviction de l'harmonisation de cette politique du nouveau gouvernement. Étant donné l'attitude positive manifestée par cette députée de la majorité, je pense qu'il serait opportun de renvoyer maintenant cette motion au comité permanent des affaires indiennes pour qu'il y donne suite. Je ne retiendrai pas la Chambre plus longtemps. J'espère simplement que nous allons soumettre sans plus tarder cette motion au comité approprié.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole à la Chambre un vendredi après-midi. Les gens ont terminé leur travail de la semaine et sont plus réceptifs à ce qui se dit ici. Le sujet du débat d'aujourd'hui intéresse les députés de la Chambre, et peut-être surtout ceux qui ont eu le privilège de siéger au comité mixte qui a étudié la Constitution canadienne. Nous ne sommes pas prêts d'oublier cette expérience pour de multiples raisons. Notre tâche était importante, et nous nous en sommes acquittés assez rapidement au prix de longues journées de travail.

Les Canadiens se souviennent probablement mieux des travaux de ce comité que des activités de tous les autres comités de la Chambre des communes, parce que les séances étaient télévisées. C'est la seule fois que les Canadiens ont eu l'occasion de voir à l'œuvre un comité mixte, un comité de la Chambre ou un comité du Sénat. Beaucoup de mes électeurs m'ont dit souhaiter qu'on répète cette expérience qu'ils ont trouvée très instructive. Ils ont appris ainsi beaucoup de choses. J'ai parlé à de nombreuses personnes qui passaient leurs fins de semaine à regarder les séances en différé. Nous avons accueilli littéralement des centaines de témoins et reçu des centaines de mémoires, mais ce sont probablement les autochtones qui ont fait l'impression la plus marquante à cause de la qualité de leurs exposés et, dans une certaine mesure, de la fréquence de leurs interventions.

En seulement trois ou quatre mois, à la fin de 1980 et au début de 1981, les Canadiens moyens ont appris beaucoup de choses sur les autochtones de notre pays, notamment sur leurs points forts et sur certains de leurs problèmes. C'est vers cette époque que des groupes de pression ont commencé à défendre sérieusement le principe de ce qu'on appelait l'autonomie politique des Indiens.

A l'époque, beaucoup de membres de ce comité, dont moi-même, avaient bien du mal à saisir le sens exact de cette expression et à comprendre quelles pourraient être les conséquences pour les Indiens et pour le pays tout entier. Il faut d'ailleurs souligner que les membres du comité qui éprouvaient ce problème au début de nos travaux ne l'avaient toujours pas surmonté à la fin. En fait, cela s'explique très bien, car les Indiens avaient eux-mêmes du mal à comprendre la signification de cette expression et ils ne savaient pas très bien quelle influence ce concept pourrait avoir sur leur vie et sur leur place dans la société canadienne.

Aujourd'hui, en 1985, je sais que ce concept a été mieux défini, perfectionné, et qu'il est probablement plus clair pour de nombreux Canadiens, notamment pour les Indiens eux-mêmes. Je sais également que ce concept n'a pas encore été défini d'une manière totalement satisfaisante. Tout le monde ne s'entend pas encore sur son sens véritable.

En lisant la motion à l'étude aujourd'hui, j'ai eu spontanément une réaction positive, car je pense que c'est probablement une bonne idée. C'est en tout cas ma première réaction. Puis nous devons prendre un peu de recul et y réfléchir à deux fois. Nous devons nous demander si le libellé et la procédure envisagés dans cette mesure sont les plus appropriés. Par exemple, un comité parlementaire est-il le mieux à même d'examiner une motion aussi complexe?

• (1620)

L'évolution fondamentale que subit notre société—et je pense que la révision constitutionnelle en est un exemple—ne doit jamais être prise à la légère ni se produire trop rapidement. Une fois qu'une disposition est constitutionnalisée, il est difficile de la modifier et plus on agit rapidement, moins on risque de déceler la plupart des conséquences imprévues, sinon toutes. Il nous incombe en tant que représentants élus de bien réfléchir aux initiatives que nous prenons dans ce domaine. Tout projet de loi est sérieux et a des répercussions. Nous devrions toujours faire preuve de prudence, mais dans le domaine constitutionnel, nous devons redoubler de prudence.

Au début de l'année 1981, le comité constitutionnel a présenté son rapport au Parlement. Dans celui-ci, il recommandait certaines modifications importantes à la Constitution canadienne en ce qui concerne les peuples autochtones. En intervenant aujourd'hui, je me rends compte que toutes ces modifications n'ont pas encore eu le temps de faire sentir leurs bons ou mauvais effets. Autrement dit, je ne pense pas que les députés, les Canadiens ou les Indiens comprennent véritablement les répercussions à long terme de ces modifications constitutionnelles.

Cette motion vise essentiellement à constitutionaliser un principe de plus, celui de l'autonomie des Indiens. C'est là l'objectif de cette motion. Et pourtant, je ne vois nulle part une analyse approfondie des conséquences que ce changement aura sur les droits qui ont été constitutionnalisés lors des récentes modifications constitutionnelles. Nous avons constitutionnalisé le principe des droits des autochtones.

Je pourrais peut-être faire consigner au compte rendu les passages de la loi concernant les Indiens qui sont entrés en vigueur quand la Loi constitutionnelle a été proclamée en 1982. A l'article 25, nous constatons que telle était la volonté du Parlement de l'époque et des organismes qui ont ratifié la Constitution:

> Le fait que la présente charte garantit certains droits et libertés ne porte pas atteinte aux droits ou libertés—ancestraux, issus de traités ou autres—des peuples autochtones du Canada, notamment:
>
> *a*) aux droits ou libertés reconnus par la Proclamation royale du 7 octobre 1763;
>
> *b*) aux droits ou libertés acquis par règlement de revendications territoriales.

Puis, à l'article 35, on peut lire ceci:

> (1) La présente charte confirme les droits, ancestraux ou issus de traités, des peuples autochtones du Canada.
>
> (2) Dans la présente loi, «peuples autochtones du Canada» s'entend notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada.

Nous sommes allés plus loin en exigeant la tenue d'une conférence constitutionnelle avant un an. Le Parlement, agissant sur les conseils d'un comité spécial mixte qui avait travaillé avec assuiduïté et parfois dans des conditions très difficiles, désirait en arriver à un libellé et à un énonçé de principes qui consacreraient certaines questions que les autochtones jugeaient importantes et auxquelles ils tenaient. On a également mis en place une procédure.

J'aimerais m'arrêter un instant et analyser le processus qui avait été établi. La conférence exigée s'est tenue en mars 1983. C'était une conférence des premiers ministres réunissant les dirigeants des deux niveaux de gouvernement reconnus dans la Constitution canadienne, le fédéral et le provincial. La conférence portait sur les droits des autochtones, et ceux-ci étaient représentés autour de la table. Le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les peuples autochtones sont parvenus à un certain accord et, peut-être plus important encore, l'un des points sur lesquels ils se sont entendus a été de tenir au minimum deux autres conférences constitutionnelles avant avril 1987 afin d'identifier et de définir les droits des peuples autochtones.

La première de ces conférences a eu lieu en mars 1984. Ce fut une autre conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones, mais la conférence de mars dernier n'a débouché sur aucune entente. Quatre articles étaient à l'ordre du jour: les droits à l'égalité; le statut d'autochtone, les traités et les droits qu'ils confèrent; les terres et les ressources; et l'autonomie politique des autochtones.

L'auteur de la motion dont nous sommes saisis nous a invités à poursuivre activement des discussions bilatérales. Ces mots m'ont vraiment accroché. Dans notre désir, au début des années 1980, de changer la Constitution et d'améliorer la situation des autochtones dans notre société, nous avons décrété que certaines choses étaient possibles et que certaines autres devraient se réaliser au terme d'un processus approprié. Nous avons décidé d'un processus approprié à l'époque et il mettait en cause le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les autochtones. Il s'agissait donc d'un processus tripartite. Nous en sommes au début de 1985, et ce processus n'a pas donné le genre de résultats définitifs que nous, les membres du comité, envisagions en 1981-1982. Je ne crois pas pouvoir sauter à la conclusion qu'il ne produira pas ces résultats. En fait, je crois que c'est le genre de processus le plus susceptible de produire le genre de résultats que nous pourrons tous appuyer, auxquels nous pourrons croire et que nous pourrons contribuer à réaliser par consensus.

Cette question me paraît présenter des analogies avec tant d'autres choses que nous avons dans notre société. Lorsqu'on donne à tous ceux qu'une question intéresse vraiment le temps qu'il faut pour se réunir dans des conditions appropriées, même si la façon de procéder peut sembler un peu désordonnée et prendre bien du temps, il en ressort généralement des décisions beaucoup plus positives que négatives. Cette façon de procéder a tendance à produire des décisions qui n'ont pas des effets secondaires inattendus et indésirables.

• (1630)

C'est du point de vue de la méthode que je ne suis vraiment pas d'accord avec la façon de procéder recommandée par le motionnaire. Si le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) voyage dans le pays et rencontre les groupes d'autochtones avant de se rendre à la table de conférence pour présenter le point de vue du gouvernement fédéral, je pense qu'il comprendra mieux tous les aspects de la question. Si le gouvernement continue de faire ce qu'il a fait jusqu'ici dans toutes sortes de domaines en partant du principe que le Canada est une confédération et que les consultations sont importantes et fondamentales, certaines des provinces auront peut-être changé d'attitude au moment de la prochaine conférence à propos des questions qui nous préoccupent aujourd'hui. Cette façon de procéder pourrait faire mieux comprendre les problèmes, ce qui est essentiel si nous voulons des solutions positives et durables.

J'exhorte donc les députés à ne pas trop se presser pour instaurer un mécanisme accessoire qui rendrait moins efficace la méthode que nous reconnaissons depuis longtemps comme étant la meilleure pour résoudre le problème et favoriser la cause des autochtones. Voilà notre objectif. Nous voulons améliorer la situation des autochtones du Canada. La plupart des députés croient que la notion de l'autonomie des autochtones est essentielle pour atteindre cet objectif. Nous ne sommes peut-être pas tous d'accord sur ce que cela signifie au juste, mais nous reconnaissons l'importance pour les membres des diverses localités de contrôler bien des aspects de leur vie. Quand les provinces ont créé des municipalités et des villes, elles ont donné à leurs habitants le pouvoir démocratique d'élire des représentants pour établir leurs règlements municipaux, constituer leur propre force policière, et ainsi de suite. En principe, les habitants d'une localité savent mieux que d'autres comment elle doit être gouvernée.

Depuis des décennies, ce droit est refusé aux autochtones. On leur a refusé le droit de vote bien trop longtemps. Il est maintenant essentiel de négocier le principe de l'autonomie des autochtones. Ces négociations doivent réunir à la fois les autochtones, le gouvernement fédéral et les provinces. Si nous voulons modifier le mode de gouvernement et les institutions gouvernementales du Canada, tous les intéressés doivent en discuter. C'est la seule façon d'obtenir la solution correcte, la plus souhaitable et la plus durable qui puisse permettre aux autochtones de prospérer.

M. Felix Holtmann (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je traite de cette question. Comme c'est le premier discours que je prononce à la Chambre, je voudrais d'abord parler un peu de moi.

Je suis né et j'ai grandi au Manitoba, la province qui est située au cœur du continent, comme tous les députés le savent. Mon père a immigré au Canada en 1928 où il s'est lancé en agriculture. Nous sommes très fiers des résultats que nous obtenus en tant qu'agriculteurs du Manitoba. Mon père a réussi à force de travail. Notre famille a toujours eu pour principe, entre autres, que pour réussir, il faut se dévouer et s'appliquer à son travail. Je suppose que c'est en appliquant ce principe que je suis parvenu à me faire élire aux Communes.

Des voix: Bravo!

M. Holtmann: Le sujet à l'étude m'intéresse parce que je me suis toujours occupé d'agriculture et que j'ai mis sur pied une entreprise qui à un certain moment exportait partout dans le monde, notamment des porcs et des bovins de pure race. J'ai exporté au Mexique, un pays où de nombreuses populations autochtones éprouvent des difficultés. Il n'y a pas de sécurité sociale ni abondance de programmes sociaux au Mexique, où la misère des nombreux pauvres est inconnue au Canada. Ce pays a cependant réussi à mettre au point des programmes qui sont absolument essentiels pour améliorer le niveau de vie de certaines tribus d'Indiens qui vivent dans des régions éloignées. Ces tribus se sont réunies et ont formé ensemble des entités économiques, avec l'aide du gouvernement, pour être assurées de provisions alimentaires et de logement. J'ai été émerveillé de voir à quel point la formule était efficace.

De toutes les tentatives que le gouvernement canadien a faites au fil des ans pour réaliser ses objectifs, beaucoup ont échoué parce qu'il n'a pas consulté les Indiens du Canada. Ces derniers mois, j'ai visité de nombreuses localités de ma circonscription, d'ailleurs avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie). Trop de gens nous ont dit qu'ils sont toujours informés des mesures qui les concernent par les représentants du gouvernement du Canada, sans jamais être consultés directement. Cela dure, je suppose, depuis deux ou trois siècles. Puisque nous n'y étions pas au tout début, il importe maintenant que nous nous intéressions aux problèmes des autochtones et que nous acceptions de les débattre avec eux. Ils occupent une place aussi importante que quiconque dans la société canadienne. Ne l'oublions jamais.

• (1640)

Bien des gens ne savent plus au juste ce que signifient les mots autodétermination et autonomie politique. Un grand nombre se demandent s'il peut s'agir de donner un pays aux autochtones, s'il faudra ériger des frontières entre nous et si les autochtones n'auront plus de passeport canadien. Les gens ne comprennent pas ce que nous recherchons ou ce que les autochtones réclament. C'est donc à nous, Canadiens, qu'il appartient de montrer que nous tentons simplement d'accorder aux réserves indiennes les avantages dont nos municipalités jouissent déjà. En démocratie, ils devraient pouvoir décider eux-mêmes de creuser un fossé ou de tracer une nouvelle route là où ils le veulent et de choisir les moyens de développement qui leur conviennent. Beaucoup de décisions qui nous semblent naturelles leur sont souvent refusées.

Notre monde est loin d'être parfait, monsieur le Président. Quand ces gens viennent à mon bureau, comme ils vont chez vous, assurément c'est pour me signaler leurs problèmes et me dire que le régime de bien-être social nuit aux leurs. Je m'étonne souvent de les entendre dire «les nôtres». Parlez-vous souvent «des vôtres» à propos de votre collectivité? En général, quand quelqu'un dit «les miens» c'est pour parler de sa famille, car les autres, on s'en préoccupe peu. Mais quand un autochtone parle des siens, il entend par là sa collectivité. C'est absolument formidable.

M. Manly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député ne veut certes pas insinuer que les députés ne s'intéressent pas à leurs électeurs. Il faut convenir, n'est-ce pas, que nous parlons souvent des «nôtres», de «nos gens», dans ce cas.

M. le vice-président: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Holtmann: Monsieur le Président, j'ignore quelle mouche a piqué le député, mais je voudrais poursuivre.

Les députés qui comptent des autochtones dans leur circonscription devraient les inviter à passer à leur bureau et visiter leurs réserves. Nous avons un message pour vous là-bas. Nous devons travailler ensemble de manière à trouver une solution conforme aux besoins de ces gens afin qu'ils puissent vivre dans l'honneur et le respect qu'ils méritent.

Depuis des années, monsieur le Président, nous avons pris différentes mesures législatives pour aider leur cause. Il suffit d'aller aux nouvelles chez ces bandes notamment pour constater qu'elles en ont par-dessus la tête du système. Elles doivent constamment avoir recours à des firmes d'experts-conseil pour déterminer ce qui leur convient. Par exemple, des représentants d'une bande sont venus me trouver parce qu'ils voulaient bâtir une école élémentaire ou rénover celle qu'ils avaient déjà. Ces gens-là ont dû venir à Ottawa au moins six fois en l'espace d'un an et se rendre une vingtaine de fois au bureau de Winnipeg, presque se mettre à genoux pour obtenir l'argent nécessaire pour construire une école, chose qui nous est acquise au départ. Réfléchissons-y un peu. S'il fallait faire de même chez vous, je suis certain que ce serait le branle-bas de combat et je ne vous le reprocherais pas. Pourtant, nous nous imaginons que les Indiens vont accepter un tel système. Le système bureaucratique que nous avons mis sur pied pour favoriser le développement économique de ces bandes est la chose la plus aberrante qu'ils ont jamais vue de toute leur vie. Voilà ce qu'il faut changer. Nous devons faire preuve d'un sens de continuité, quelque chose qui fait défaut depuis bien longtemps.

Songeons par exemple que chez de nombreuses bandes indiennes, le taux de chômage est de 90 p. 100. En somme, seulement 10 p. 100 des demandeurs d'emploi ont du travail. Soyons réalistes, il n'est pas toujours possible que ces bandes aient une activité économique qui leur assure un taux d'emploi de 100 p. 100. On ne peut bâtir une usine ni une scierie dans une région où la matière première n'existe pas. De même, les Indiens ne peuvent plus exercer leur mode de vie traditionnel, à savoir chasser ou trapper, parce que les animaux ont disparu. Il serait difficile d'imaginer une croissance économique quelconque. C'est la réalité. Il faudra toute la sagesse collective de tous les députés pour les aider à se doter d'une base économique.

J'ai pris mon travail très au sérieux à cet égard, monsieur le Président. J'ai repris le sentier battu par notre honorable ministre qui a travaillé au moins 14 à 16 heures par jour pour tenter de trouver, avec l'appui et la collaboration des Indiens, une solution à quelques-uns de ces graves problèmes. Je crois que l'ambition que caresse le ministre d'en arriver à des changements importants pendant le mandat du gouvernement actuel et celui dont je ferai partie la prochaine fois est très honorable. Je pense aussi qu'il songe à présenter la mesure législative la plus audacieuse que le Parlement ait jamais étudié. Mes collègues des deux partis de l'opposition et moi-même avons fait diligence pour mettre au point ce projet de loi. Je tiens surtout à rappeler que nous avons consulté les autochtones et leurs chefs partout au Canada pour qu'ils puissent participer aux mesures qui les aideront à l'avenir.

J'ignore combien il me reste de temps encore, mais je rappelle qu'il est absolument essentiel que l'économie du Canada se porte bien pour que le gouvernement adopte les nombreux programmes qu'il souhaite mettre en œuvre. Une saine économie nous permettra de trouver les fonds nécessaires pour aider ces groupes spéciaux. Nous ne pouvons continuer à creuser le déficit, car, un beau jour, les gens que nous aidons en subiront les conséquences et devront trouver des moyens de le combler. Telle est notre situation. Or, nous voulons que le Canada soit un pays dynamique, un endroit où il fait bon vivre lorsqu'il entrera dans le XXI[e] siècle. Pourtant, depuis quatre mois que je siège ici, je n'ai entendu que critiques de la part des partis de l'opposition. Ils n'ont jamais proposé un seul moyen pour relancer l'économie. Le seul qu'ils préconisent, c'est de raviver l'activité économique en prenant l'argent d'autres pays, en l'apportant chez nous, pour faire marcher l'économie un bout de temps encore.

M. Heap: C'est ce que Mulroney veut faire.

M. Keeper: Et qu'en est-il de la baisse des taux d'intérêt?

M. Holtmann: C'est typique de leur part, monsieur le Président. Ils n'ont même pas remarqué que les taux d'intérêt étaient passé de 22 à 13 p. 100. Ils n'ont absolument pas réagi. Mais dès qu'ils grimpent de ½ p. 100, ils prennent le mors aux dents.

• (1650)

J'ai entendu récemment certains de mes collègues du Nouveau parti démocratique affirmer qu'ils voulaient développer le pays en se servant de l'argent canadien investi dans les banques. Tous les six mois, le premier ministre du Manitoba irait chercher au Japon 70 millions de dollars. Il se rendrait ensuite en Suisse pour trouver davantage d'argent. Cependant, ce n'est pas vraiment la politique du NPD. C'était absurde. Les membres du NPD prétendent croire en même temps à deux choses contradictoires. En fait, ils n'ont pas d'idées bien arrêtées, mais ils se permettent quand même de critiquer tout ce que nous faisons. Nous devons prendre des mesures comme celle dont nous avons parlé pour relancer l'économie. J'ai été surpris de constater qu'ils appuyaient cette mesure.

Voilà les réserves que je tenais à formuler à ce sujet. En réalité, cette résolution était inutile puisque les choses qu'on y demande sont en train de se produire. Nous avons un ministre qui est fermement décidé à apporter les changements nécessaires. Il est sur la bonne voie. Il accepte de consulter les intéressés, ce que nous n'avions jamais vu en 22 ans de régime libéral. Le gouvernement donne à tout le monde l'occasion de s'exprimer. Je suppose que cela étonne les députés du NDP qui étaient eux aussi dans l'opposition quand les libéraux étaient au pouvoir. Ils doivent bien se rendre compte que nous avons une attitude beaucoup plus ouverte.

J'ai été heureux de prendre la parole à la Chambre pour la première fois, monsieur le Président. Maintenant que j'ai surmonté mon appréhension, vous m'entendrez plus souvent. J'espère bien discuter de nombreux sujets dans les prochains mois.

Des voix: Bravo!

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'aurai du mal à être à la hauteur après une telle intervention. Je voudrais féliciter mon collègue de ce premier discours à la Chambre. Il a été fait avec éloquence et compassion sur un sujet qui lui tient à cœur et qui importe à ses électeurs. Il m'avait parlé, il y a une semaine, du voyage qu'il avait fait dans le Nord, pour voir les Indiens, avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie). Je représente une circonscription urbaine d'Ottawa où il n'y a pas de bandes indiennes et très peu d'autochtones. En fait, les 100 ou 200 qui y habitent sont probablement des employés du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Malgré cela, je suis heureux d'avoir la possibilité de participer à ce débat sur une aussi importante question nationale.

La motion du député dit que le gouvernement devrait envisager la possibilité de promouvoir l'autonomie politique des Indiens. Comme le député qui m'a précédé l'a si bien dit, c'est une des principales préoccupations du ministre des Affaires indiennes et du gouvernement.

Un comité spécial de tous les partis de la Chambre, présidé par le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner), a examiné la question de l'autonomie politique des Indiens il y a quelque temps. Ce comité était unique en ce sens qu'il y comptait un représentant d'office de l'Assemblée des premières nations et deux responsables de la liaison au sein d'autres organismes autochtones. Le comité spécial a joué un rôle très important. Il a pu présenter de façon structurée les préoccupations, les besoins et les aspirations des Indiens en matière d'autonomie politique. Il a permis de renseigner les Canadiens sur ce que serait cette autonomie politique.

Le comité a voyagé beaucoup au Canada, ainsi qu'aux États-Unis. Il a entendu les opinions et vu les expériences de nombreux groupes et particuliers. Le rapport du comité spécial a été déposé le 3 novembre 1983, moins d'un an après sa création. Ce rapport contenait 58 recommandations concernant l'autonomie politique des Indiens, portant sur toute une gamme de sujets. Je vais maintenant en aborder quelques-uns.

Tout d'abord, le gouvernement fédéral chercherait à établir une nouvelle relation avec les premières nations indiennes, puis il confirmerait cette relation au moyen d'un amendement à la Constitution.

Deuxièmement, un projet de loi comme mesure provisoire visant à reconnaître les Premières Nations indiennes et à offrir tous les arrangements gouvernementaux demandés par les Premières Nations indiennes.

Troisièmement, les membres des gouvernements indiens et le moyen de les choisir.

Quatrièmement, la responsabilité fédérale à l'égard des personnes qui sont admissibles aux programmes indiens mais sans être membres des gouvernements indiens, ainsi que la responsabilité à l'égard des droits et des aspirations de tous les Indiens.

Cinquièmement, le moyen de reconnaître les gouvernements des Premières Nations indiennes.

Sixièmement, l'étendue des pouvoirs du gouvernement indien, y compris les pouvoirs législatifs et les pouvoirs en matière de politique, le contrôle du territoire et des ressources situées sur les terres indiennes, les différentes Premières Nations indiennes devant négocier l'étendue exacte de la compétence.

Il était également question, dans les recommandations, des fondements économiques de l'autonomie politique des Indiens, notamment d'un territoire et de ressources suffisants, et du règlement des revendications ainsi que du financement. Une autre recommandation portait sur les arrangements financiers visant à aider les gouvernements des Premières Nations indiennes. Il était question également des terres et des ressources pour les gouvernements indiens, de l'étendue du contrôle et des différents moyens de leur donner le contrôle absolu des terres et des ressources indiennes. Une autre recommandation portait sur le règlement des revendications, notamment sur le principe d'une nouvelle procédure de règlement de ces revendications. Il y avait également une recommandation relative à la relation de confiance entre le gouvernement fédéral et les Indiens des Premières nations et la nécessité de la renouveler et de l'améliorer grâce à des amendements constitutionnels, des mesures législatives et d'autres moyens. Une dernière recommandation que j'ai mentionnée portait sur des comptes de fiducie pour les Indiens des Premières nations et les moyens par lesquels ils devraient leur être transférés par les autorités du ministère. Il y avait beaucoup d'autres recommandations, mais c'était là les plus importantes, monsieur le Président.

Une réponse à ce rapport du comité spécial a été déposée le 15 mars 1984. On répondait seulement de façon générale aux recommandations. En outre, le cadre général législatif sur l'autonomie politique des Indiens, qui a été proposé en réponse et qui a été présenté vers la fin de la dernière législature, ne permettait pas de résoudre bien des problèmes à la satisfaction des Indiens.

Des questions clés entourant la reconnaissance des pouvoirs des gouvernements Indiens et le type de pouvoirs conférés à ces derniers n'étaient pas traitées simplement ou directement. On ne traitait pas de façon complète de la base économique et des terres et ressources allant de pair avec autonomie politique et on a renvoyé cette question à plus tard.

Ce projet de loi a été sévèrement critiqué par les membres du gouvernement précédent qui ont prétendu que c'était une mesure par trop imparfaite, entièrement inadmissible. Il est indispensable d'examiner de nombreuses questions concernant l'autonomie, monsieur le Président, et la réponse qu'on a déjà donnée au rapport du comité spécial ne les a pas traitées à

fond. Le projet de loi ne règle pas non plus ces questions. Il incombe donc maintenant au gouvernement et au Parlement de les approfondir.

M. le vice-président: L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant terminée.

Autonomie politique des Indiens

[*Français*]

Comme il est 17 heures, conformément à l'ordre du mercredi 23 janvier 1985 et à l'article 3 du Règlement, la Chambre s'ajourne au lundi 25 février 1985, à 11 heures, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 25 février 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 15 février, de la motion de M. Bissonnette: Que le projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, j'ai quelques mots à dire au sujet de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Je tiens à souligner les conséquences négatives que cette mesure aura dans les régions du Canada durement touchées par le chômage.

Pour faciliter les prêts aux entreprises, que ce soit au moyen d'un programme gouvernemental ou d'un programme strictement bancaire, il faut se rendre compte que les différentes régions du pays n'ont pas toutes les mêmes besoins. Tant en ce qui concerne la Banque fédérale de développement que la Loi sur les prêts aux petites entreprises, il faut bien comprendre que certaines régions ont besoin d'une loi pour traiter avec les banques ou la Banque fédérale. Même s'il est possible d'éliminer la Banque fédérale de développement dans certains coins du pays où certains d'entre nous estiment qu'elle a perdu de son utilité, je peux vous assurer qu'il n'en est rien dans les régions durement touchées par le chômage. Compte tenu de l'attitude des banques et des établissements de crédit privés de ces régions, les chefs d'entreprise ont beaucoup de mal à obtenir les prêts dont ils peuvent avoir besoin.

Nous pouvons dire la même chose de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Je pense que la Chambre aurait tort d'adopter une loi limitative en ce qui concerne l'octroi de ces prêts et le coût du crédit accordé aux petites entreprises. Je songe surtout aux dispositions du projet de loi qui imposent à la banque l'obligation de payer un droit au gouvernement fédéral pour l'octroi du prêt.

Les deux associations qui représentent la petite entreprise au Canada ont fait valoir au comité permanent qu'il faudrait confier cette obligation au prêteur. Je crois que cette suggestion émane d'associations qui considèrent l'entreprise à l'échelle nationale, dans son ensemble, sans se demander si la région est riche ou pauvre, si elle offre des débouchés à l'entreprise et, surtout, quelle est l'attitude des institutions de crédit qui y sont implantées.

Conformément à cette mesure, le gouvernement n'accordera plus une garantie de 100 p. 100 sur les prêts octroyés par la banque. Il ne garantira plus que 90 p. 100 du prêt total. Encore une fois, cela présente des inconvénients pour l'entreprise de l'Est et surtout de la région de l'Atlantique.

N'oublions pas que le chef d'entreprise qui obtient un prêt en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises ou de la Banque fédérale de développement n'obtient qu'une partie des fonds dont il a besoin. Je ne connais aucun programme de prêt par lequel un organisme gouvernemental du Canada garantit 90 p. 100, 100 p. 100 ou même 75 p. 100 de la totalité du prêt. Autrement dit, même en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, l'homme d'affaires doit sortir de sa poche une partie des capitaux, dont le montant dépend du genre d'entreprise qu'il veut élargir ou établir. Cela peut varier entre 10 p. 100 et 20 p. 100, selon la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Celui qui investit dans une petite entreprise doit protéger son investissement. Il ne s'agit nullement d'un cadeau, comme l'ont déclaré erronément les deux organismes qui représentent les petites entreprises au Canada, car il prend des risques et, s'il ne rembourse pas, il perdra son investissement et peut-être les économies qu'il a accumulées sa vie durant. Il ne faut pas l'oublier.

Ce projet de loi contient deux éléments principaux, à savoir les droits que la banque doit acquitter pour recourir à la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la réduction de la garantie du gouvernement, qui tombe de 100 p. 100 à 90 p. 100. Il y a également un troisième facteur dont aucun parlementaire n'a parlé jusqu'ici. Il s'agit du fait que le ministre peut modifier, par décret du conseil et en édictant des règlements, la réglementation établie en vertu de cette loi à l'égard des droits imposés aux banques et du fonctionnement de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Quand le projet de loi sera au comité, les députés devraient d'abord essayer de décider si oui ou non le ministre devrait avoir le dernier mot pour apporter d'autres modifications à cette loi.

• (1110)

En examinant un projet de loi comme celui dont la Chambre est saisie actuellement, monsieur le Président, on est porté à croire que le gouvernement fait quelque chose pour les entreprises de toutes les régions du pays. Toutefois, rappelons-nous que les régions ne sont pas identiques, que des entreprises se trouvent dans certaines régions ou provinces, mais pas ailleurs. Les provinces de l'Atlantique en sont un exemple. Quand les gouvernements prennent des décisions, ils ne donnent pas toujours la priorité aux petites entreprises, ce qui est regrettable. Récemment, je me suis réjoui de l'Accord signé par le gouvernement fédéral et Terre-Neuve au sujet des ressources sous-marines, car cela a mis un terme à des années de disputes, et d'altercations politiques. Je dis bien altercations politiques, car ce n'était rien d'autre. Jusqu'ici, je ne me suis pas vraiment mêlé de ces discussions politiques, convaincu qu'elles n'auraient pas de répercussions sur ma région de la côte nord-est de Terre-Neuve. Ce n'était que des tractations politiques.

En examinant l'Accord de l'Atlantique—fait à noter, les deux gouvernements ont signé ce qu'on appelle l'Accord de l'Atlantique, non pas l'Accord de Terre-Neuve—j'ai relevé une erreur grave: les entreprises qui vont exploiter ces ressources naturelles ne sont même pas tenues de s'implanter à Terre-Neuve. Quelle erreur fondamentale, monsieur le Président. Dans vingt ans, on se rendra compte qu'il s'agit là de la plus grave erreur dans l'histoire de Terre-Neuve.

Je le dis parce que, aux termes de l'article 54 de l'Accord, cette ressource naturelle, c'est-à-dire les gisements pétroliers sous-marins, sera considérée comme si elle était sur le continent. Plus loin, le même article prévoit que cette ressource naturelle servira d'abord aux industries existantes de l'est du Canada qui utilisent du pétrole. Tout excédent ira à une nouvelle industrie qui pourrait s'implanter dans la province de Terre-Neuve. Toujours d'après l'Accord, le Trésor de Terre-Neuve touchera un certain montant, ce qui aidera le gouvernement provincial à améliorer les services fournis aux Terre-Neuviens. Voilà pourquoi tant de baratin, tant de conférences de presse. Le premier ministre (M. Mulroney), la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney), le premier ministre de Terre-Neuve et son gouvernement sautaient de joie.

Malheureusement, cet article de l'Accord est passé inaperçu, même s'il sert mal le monde des affaires et toute petite entreprise qui pourrait s'installer à Terre-Neuve. C'est une erreur, à mon sens, car on a beau donner de l'argent à un gouvernement, ce qui compte c'est l'argent dont disposent les entreprises installées dans la province, qui, elles, amènent la prospérité et créent des emplois. Si je parle ainsi, c'est que d'autres provinces comme l'Alberta, la Saskatchewan ou l'Ontario, ont démontré que l'exploitation judicieuse d'une ressource naturelle entraîne l'établissement de petites et de grandes entreprises dans ce domaine. Je parle expressément de l'industrie pétrochimique et des industries chimiques mêmes qui sont en quelque sorte les à-côtés des raffineries de pétrole surtout au Canada. C'est dans ce secteur que se créent les emplois, selon nous. C'est dans ces domaines que s'établissent les petites et grandes entreprises.

• (1115)

D'après la ministre de l'Énergie, après que l'on se sera occupé de l'est du Canada, des entreprises s'établiront dans la province de Terre-Neuve pour mettre en valeur ces ressources sous-marines. J'apprends ensuite par la déclaration que les gisements sous-marins au large de Terre-Neuve contiennent peut-être un milliard de barils de pétrole. Ce chiffre me paraît énorme. Cela pourrait inciter des entreprises à s'établir à Terre-Neuve. N'oublions pas cependant qu'un milliard de barils de pétrole n'équivaut en réalité qu'à mille millions de barils, pas davantage. Si l'on prend les chiffres de la production albertaine et de la production canadienne, soit plus de 300,000 mètres cubes par jour, et qu'on les multiplie par 365 jours, et si l'on songe que l'on consomme au Canada près de 1.3 million de barils par jour, on a tôt fait de constater que, dans le meilleur des cas, d'après les spécialistes, il est sûrement possible de satisfaire aux besoins canadiens avec 1 milliard de barils de pétrole pendant 2.2 ou 2.4 ans.

En examinant ensuite la consommation dans l'Est des raffineries du secteur pétrochimique du Québec—et je songe ici à Petromont qui se trouve dans la circonscription de l'occupant du fauteuil aujourd'hui—nous pensons que, en vertu de cet accord, nous nous soucions bien plus de l'avenir de Petromont en tant que gouvernement national que de l'implantation de nouvelles entreprises à Terre-Neuve.

Mais il existe une raison à tout cela. Parlons maintenant de la capacité de production dans l'Est, car c'est là la seule chose que les députés puissent comprendre en ce qui concerne les raffineries. La capacité de production de cette région équivaut au tiers de la capacité totale du pays.

M. Dick: Tenez-vous en à la Loi sur les prêts aux petites entreprises!

M. Baker: J'ai compris. Je voudrais expliquer que le gouvernement aurait intérêt à s'occuper plus sérieusement de créer des entreprises que de percevoir des recettes grâce à la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Pour ce qui est de la consommation totale, le tiers de la production nationale, le pétrole produit par le projet Hibernia suffira pour environ six ans, si l'on parle de la consommation totale. Cela ne comprend pas les industries pétrochimiques dont j'ai dit tout à l'heure qu'elles se trouvaient dans la circonscription du Président occupant le fauteuil. Je ne compte pas non plus les 16 usines pétrochimiques du Québec, ni les raffineries dont l'activité a été réduite à Montréal et à Point Tupper, en Nouvelle-Écosse. D'après des calculs très prudents, nous pourrions seulement alimenter les raffineries de l'Est pendant six à huit ans. A supposer que ces raffineries fonctionnent à 50 p. 100 de leur capacité, nous en aurions donc pour 12 à 14 ans à alimenter les raffineries de l'Est. Je le répète, je ne tiens pas compte de Petromont ou des 16 autres usines pétrochimiques du Québec. Mes données ne tiennent pas compte de leur consommation ni de celle des raffineries mises en veilleuse dans l'est du Canada. Somme toute, c'est une mauvaise affaire.

• (1120)

Je suis sans doute le seul homme politique de Terre-Neuve à soutenir que c'est là une mauvaise affaire. En fait, je dois dire à propos de la Loi sur les prêts aux petites entreprises que c'est probablement là la plus grande escroquerie de toute l'histoire de Terre-Neuve. En ce qui a trait aux ressources sous-marines de Terre-Neuve, on ne peut pas prévoir dans l'accord qui sera sanctionné par une loi ici, à la Chambre, et à l'Assemblée législative de Terre-Neuve qu'une entreprise en activité dans la province de Terre-Neuve puisse jamais légalement utiliser les ressources sous-marines de Terre-Neuve. C'est là la teneur de l'article 54 de cet accord, au cas où il intéresserait le moindrement la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de savoir de quoi je parle.

L'article 54 de cet accord doit être changé. Si le gouvernement canadien s'intéresse vraiment au sort de l'entreprise, il va le changer. Mais je ne crois pas qu'il le fera, parce que l'accord a reçu l'appui général des Terre-neuviens et de leur gouvernement provincial. Lorsqu'on examine les mesures que prend le gouvernement pour appuyer et encourager la création de petites entreprises, il y aurait peut-être lieu de se pencher sur l'incidence réelle qu'ont les grandes décisions du gouvernement fédéral touchant les accords qu'il conclut avec les gouvernements provinciaux.

Si notre Parlement adoptait une loi interdisant au gouvernement de l'Alberta d'établir de nouvelles raffineries de pétrole ou des entreprises pétrochimiques utilisant le pétrole albertain, il y aurait un tollé général; les députés albertains à la Chambre ne le permettraient pas et, pourtant, c'est exactement ce qui s'est produit à Terre-Neuve. Je me rends compte qu'il ne me reste qu'une minute, monsieur le Président. Je n'en suis pas encore arrivé à l'étude du projet de loi proprement dit.

En conclusion, le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui est issu d'une volonté nationale centrée quelque part dans une riche province de notre pays ou repose sur les besoins nationaux moyens des petites entreprises. Je ne doute pas que cela soit bon pour certaines provinces, mais pas pour celles de l'Est. Les banques devront désormais verser un droit au gouvernement fédéral pour accorder un prêt. La garantie sera réduite de 100 à 90 p. 100 de ce que les banques prêteront aux entreprises, ce qui n'est pas la valeur totale du prêt. La ministre va maintenant établir le règlement et les modifications fondamentales à apporter à la Loi sur les prêts aux petites entreprises sans même devoir se présenter à la Chambre. J'invite le gouvernement à se rendre compte que notre pays est composé de régions diverses et que le règlement portant sur ces trois points devrait être modifié lorsque le projet de loi arrivera au comité.

M. Gagliano: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à l'honorable député de Gander-Twillingate (M. Baker). Les statistiques sur les prêts aux petites entreprises font état d'une recrudescence marquée de ces prêts depuis 1978 soit depuis que le taux d'intérêt est devenu plus alléchant en n'étant plus fixe mais équivalent au taux préférentiel plus 1 p. 100. Le député peut-il dire quelques mots du droit proposé de 1 p. 100 pour l'usager, ainsi que de la réduction de la garantie à 90 p. 100? Ces propositions auront-elles le même effet favorable qu'en 1978 ou au contraire un effet néfaste?

M. Baker: Monsieur le Président, cela nuirait manifestement aux gens qui voudraient emprunter des banques. Ce sera certes un ennui dans la région du Canada que je représente.

• (1125)

Je viens de penser, monsieur le Président, comme je n'ai pas vraiment eu le temps de traiter du projet de loi, que dans la Loi sur les prêts aux petites entreprises et les autres textes comme celui qui concerne la Banque fédérale de développement, rien n'est prévu vraiment pour aider les petites entreprises à franchir une mauvaise passe, ce qui est bien malheureux. Il peut y avoir des entreprises qui marchent bien pendant les mois d'été. On en imagine plusieurs qui sont dans ce cas. Puis arrive l'hiver, et les affaires baissent peut-être. Surviennent des difficultés, à cause peut-être d'un autre problème, au mois de janvier ou de février.

C'est là que ces programmes de prêts tombent. Pour l'homme d'affaires qui cherche des capitaux de roulement, nous n'avons vraiment pas de loi qui les aide vraiment dans une passe difficile de ce genre. C'est vraiment malheureux, quand on pense que l'homme d'affaires en question a mis toutes les économies de toute une vie dans son entreprise, ce qui correspond aux 20 p. 100 de mise exigés par la loi.

M. Crosby: Monsieur le Président, j'ai une observation et une question à l'intention du député. Dans son allocution de ce matin à la Chambre, il a critiqué comme il l'avait fait la semaine dernière l'accord intervenu entre le gouvernement provincial de Terre-Neuve et le gouvernement du Canada. Il sait mieux que personne ici que la mise en valeur des ressources marines de Terre-Neuve a été freinée pendant des années du fait que le gouvernement fédéral antérieur n'arrivait pas à s'entendre avec le gouvernement de la province de Terre-Neuve.

Dans ses critiques, le député ne cesse de s'en prendre à un article en particulier, l'article 54 du projet de loi. Il illustre à nouveau les frictions endémiques qui régnaient entre Terre-Neuve et le précédent gouvernement fédéral libéral. Le député devrait tenir compte que, dans toutes ces questions, il faut un certain équilibre. C'est-à-dire qu'il faut composer entre l'intérêt national et l'intérêt provincial. Dans cet accord, nous avons atteint un tel état d'équilibre pour la satisfaction des deux parties.

Je demanderai donc au député si, pour les besoins de l'unique disposition qui lui déplaît, il aborderait l'ensemble de l'accord intervenu entre le gouvernement du Canada et celui de la province de Terre-Neuve? Est-ce qu'il replongerait le gouvernement et la population de Terre-Neuve dans la situation qui a régné pendant tant d'années sous le gouvernement fédéral libéral, celle de ne pas savoir comment ni quand leurs ressources naturelles allaient être mises en valeur, pour leur plus grand détriment en termes d'emploi et de développement économique de toutes sortes? Voilà une chose qu'il devrait comprendre, maintenant que l'accord a été réalisé. Il devrait l'examiner dans un esprit positif, essayer de voir en quoi il peut être amélioré, plutôt que de le rejeter à cause d'un unique passage qui lui inspire des réserves.

M. Baker: Monsieur le Président, il est plutôt étonnant d'entendre le député qui représente la Nouvelle-Écosse. Je dirai qu'il représente la Nouvelle-Écosse avant de représenter n'importe quel autre endroit du pays. Il sait parfaitement que cet article justement figure dans l'accord passé avec la Nouvelle-Écosse. Mais la différence qui existe entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, entre le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve, entre le Québec et Terre-Neuve, c'est que Terre-Neuve n'a pas de raffinerie qui marche en ce moment. La Nouvelle-Écosse en a à Dartmouth et à Halifax. La raffinerie qui se trouve à peu près dans la région que le député représente subit en ce moment d'importants travaux de rénovation, de valorisation et d'expansion, en prévision de l'arrivée du pétrole des réserves marines de Terre-Neuve. Il y a à Port Tupper une raffinerie qui dort dans la naphtaline depuis 1980.

Il est normal qu'un article de ce genre figure dans un accord passé avec la Nouvelle-Écosse ou le Québec ou le Nouveau-Brunswick, ou n'importe quelle autre province ayant des raffineries ou des usines pétrochimiques. Le député a même des installations d'Esso Canada et une usine pétrochimique à Halifax. Mais Terre-Neuve signe un accord sans rien avoir en place dont elle puisse profiter. J'aimerais avoir deux heures pour expliquer pourquoi c'est là une erreur incroyable.

• (1130)

En réalité nous avons deux raffineries. Celle de Holyrood a été démontée par Ultramar. C'était une petite exploitation de 1900 mètres cubes par jour. L'autre raffinerie, celle de Come-By-Chance, appartient à Petro-Canada. Petro-Canada veut la démonter. Peut-être que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut sauver la face dans une certaine mesure en disant à Petro-Canada de rouvrir la raffinerie de Come-By-Chance. Elle devrait lui dire de rouvrir la raffinerie, pour que nous ayons au moins un peu de retombées du pétrole marin.

Pour répondre à la question du député, ce qui est de fait, c'est que si j'étais à sa place, si je représentais la Nouvelle-Écosse, je trouverais que cet article est fameux. Il sait qu'à Halifax, à Dartmouth et à Point Tupper, il y a suffisamment de capacité pour passer tout le pétrole des réserves marines de la Nouvelle-Écosse.

M. le vice-président: J'accorderai la parole au député de Carleton-Charlotte (M. McCain) pour la suite du débat.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, il est vraiment dommage que le député de Gander-Twillingate (M. Baker) ait inséré quelques observations malvenues dans son intervention par ailleurs pertinente en ce qui concerne la région de l'Atlantique. J'ai certains points en commun avec lui, et il nous est souvent arrivé d'appuyer la même idée. Durant les dix dernières années, le député n'a cependant pas parlé au nom de la région de l'Atlantique avec la même force et la même conviction que celles que nous avons constatées dans son intervention d'aujourd'hui et d'autres qu'il a faites récemment. Que ses propos aient trait à la pêche, aux petites entreprises ou à l'économie générale de la région de l'Atlantique, souvent des idées qui n'étaient ni productives ni utiles pour cette région se sont glissées, sans les observations négatives que l'on a entendues aujourd'hui.

Quoi que l'on puisse dire à propos du projet de loi, il a au moins le mérite de reconnaître que la loi était désuète et que la définition qu'elle donnait de la petite entreprise ne répondait plus aux besoins d'aujourd'hui. On s'est attaqué à ces problèmes. Le député n'a cependant pas relevé ces aspects positifs et n'a pas parlé non plus de l'accord sur l'exploitation pétrolière à Terre-Neuve.

Avant la conclusion de cet accord par notre gouvernement, Terre-Neuve n'avait ni espoir ni possibilité de tirer un avantage raisonnable de l'extension des eaux territoriales à 200 milles. Nous devons reconnaître la valeur des bonnes choses et nous abstenir d'être totalement négatifs, comme l'a été le député de Gander-Twillingate dans son intervention. Cela ne lui est pas habituel, mais ses idées ont peut-être changé depuis qu'il siège de l'autre côté de la Chambre.

Les petites entreprises de la région de l'Atlantique sont vitales pour son économie. Peu importe où nous vivons au Canada, nous dépendons pour l'essentiel des ressources naturelles du pays—la pêche, la forêt et l'agriculture. Le critère retenu pour définir jusqu'ici et encore actuellement la petite entreprise selon son chiffre d'affaires n'était peut-être pas assez généreux quand on l'a fixé à deux millions de dollars. Je songe à une entreprise comptant 16 ou 18 employés et dont le chiffre d'affaires atteint probablement deux millions. Comment le mesure-t-on? Se base-t-on sur la valeur ajoutée par l'assemblage des pièces, ou considère-t-on la valeur totale du produit franchissant la porte de l'entreprise, y compris celle des pièces fabriquées qui y ont été assemblées? Si l'on y fait entrer tous les éléments de sa valeur, trop de petites entreprises se trouveront alors très désavantagées. J'espère sincèrement que le règlement d'exécution du projet de loi permettra de calculer ces deux millions sur la base de la valeur ajoutée plutôt que sur celle de la valeur totale des pièces qui sont achetées et revendues après assemblage par les petites entreprises.

Je suis très déçu de l'attention que le gouvernement précédent a daigné accorder au tourisme. J'espère que les exploitants de petites entreprises de la région de l'Atlantique bénéficieront d'un effort de promotion de la part du gouvernement du Canada qui devrait tabler sur la valeur actuelle de notre dollar. Lorsque le dollar a baissé à 80 c., la plupart des Canadiens ont trouvé la chose déplorable en y voyant un indice de l'état de la santé économique du pays. Le tourisme au Canada aurait dû constituer à cette époque un marché concurrentiel et intéressant pour les étrangers en voyage au Canada. Le bruit a couru à un moment donné que le gouvernement libéral des quinze dernières années préférait ne pas faire la publicité du Canada en insistant sur notre dollar à bon marché, alors que la faiblesse de notre monnaie aurait dû favoriser le développement de notre industrie touristique. Les brochures publicitaires distribuées par le gouvernement fédéral n'ont donc rien fait pour exploiter la différence entre le dollar canadien et le dollar américain.

Les meilleurs débouchés pour le Canada se trouvent aux États-Unis. Il y en a d'autres, qui sont importants, mais la suppression de certaines liaisons de VIA Rail a eu pour effet, notamment, d'étrangler notre commerce avec le Japon. Notre industrie touristique dans l'Ouest s'en est gravement ressentie également. Toutefois, maintenant que la devise américaine coûte près de $1.35 aux Canadiens, nous serons mieux en mesure d'attirer les touristes ici, été comme hiver. Nous n'encourageons pas encore suffisamment les petits entrepreneurs du secteur touristique. Mais je félicite le ministre d'État au Tourisme (M. McMillan) qui s'est engagé à faire campagne à l'étranger en vue d'inciter les gens à venir faire des affaires au Canada. Je suis persuadé que les chefs de PME qui œuvrent dans le secteur touristique trouveront dans ce projet de loi les mesures qu'ils attendaient.

Je m'inquiète de l'attitude qu'a adoptée la Banque fédérale de développement. Elle n'a pas modifié son orientation autant que je l'aurais souhaité. Il me semble que cet organisme devrait être disposé à prendre des risques. La Banque devrait se montrer accueillante envers les emprunteurs pour leur permettre d'agrandir leur entreprise. Ainsi, je connais un homme d'affaires qui s'est adressé à la Banque fédérale de développement, muni de recommandations provenant d'un comptable digne de foi et du conseil de développement de sa municipalité. Il avait aussi l'appui des autorités provinciales du Nouveau-

Brunswick qui acceptaient de subventionner cet entrepreneur pourvu qu'il obtienne un prêt de la Banque. L'été dernier, peu avant les élections, la Banque informait notre homme que son prêt lui était pratiquement assuré. Après cet encouragement, il vient d'apprendre que ce prêt lui est refusé et que la Banque refuse toute entrevue au demandeur, à son banquier, à son comptable de même qu'au représentant de l'organisme provinciale de développement industriel. On a prétexté qu'il y avait trop de risques, alors que cet entrepreneur aurait embauché une vingtaine de personnes dans une région où les travailleurs de cette catégorie n'ont à peu près aucune chance de trouver du travail.

Il y a lieu, je crois, d'inciter la Banque fédérale de développement à prendre plus de risques. Bien entendu, cela exigerait une certaine compétence de sa part ainsi que la mise en place de mécanismes de surveillance. Autrement dit, la Banque devrait suivre de près les entreprises auxquelles elle aurait prêté de l'argent afin de s'assurer que les emprunteurs exploitent leur affaire sagement et efficacement et s'ils saisissent tous les débouchés qui s'offrent dans leur domaine. Par conséquent, il lui faudra accroître sa compétence en la matière.

• (1140)

Monsieur le Président, ma région compte beaucoup de petits entrepreneurs dans le secteur forestier. Au risque de répéter ce que je dis souvent à la Chambre depuis douze ans, ceux qui risquent le plus parmi ces derniers sont sans doute les propriétaires de petits boisés qui gagnent leur vie à couper du bois pour l'écouler sur le marché. Ces petits entrepreneurs sont menacés de perdre leur gagne-pain parce que le Canada ne possède pas de programmes adéquats pour protéger ce secteur. Je ne parle pas seulement de la région de l'Atlantique mais du Canada tout entier.

Il importe, monsieur le Président, afin de permettre aux PME du secteur forestier de se développer, que nous protégions cette industrie extractive. Chaque province a besoin de spécialistes de premier ordre et des meilleures possibilités de rendement dans le but de protéger notre secteur forestier qui emploie un très grand nombre de travailleurs, du moins dans la région de l'Atlantique. On estime que le tiers des emplois qui sont créés au Nouveau-Brunswick relèvent directement ou indirectement de la forêt. Pourtant, au lieu de garder vivants les boisés et les terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick, nous tentons de sauver ce qui reste de forêts mortes ou agonisantes. Tout gouvernement, quel qu'il soit, doit accorder à cette question toute l'attention qu'elle mérite. J'ai le plus grand respect pour notre environnement, monsieur le Président, et je crois qu'il faut évaluer la multitude de produits que la science a mis au point et décider quel est le moyen le plus sûr de protéger les forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et autres insectes.

Je m'inquiète pour l'agriculteur. Bien que dans une certaine mesure il puisse obtenir des prêts destinés aux petites entreprises, il n'a pas suffisamment de pouvoir d'emprunt pour le faire avec succès; les taux d'intérêt le ruinent littéralement, surtout les vieux emprunts hypothécaires qui n'ont pas été renégociés et dont les coûts sont excessifs.

Le gouvernement précédent a traité du problème en disant que ces dirigeants de petites entreprises devraient payer pour les services qu'ils reçoivent. Il semble qu'il soit à nouveau question d'imposer des droits d'inspection des produits agricoles et alimentaires à ceux qui sont soumis à cette inspection. Comme le revenu net des petites entreprises de ce secteur diminue chaque année depuis cinq ans, l'imposition d'une structure de paiement par l'usager ne servirait pas au mieux leurs intérêts. L'examen de cette question dépasse peut-être la portée du projet de loi dont nous sommes saisis, mais il faudra s'en occuper un jour.

La productivité des Canadiens ne se compare pas à celle des autres pays. Je dis, monsieur le Président, que nous devons prendre les mesures nécessaires pour stimuler la productivité à tous les niveaux. J'ai ressenti une vive inquiétude quand j'ai lu ce matin dans le *Financial Times* du Canada, que notre productivité ne progressait pas parce que notre économie n'a pas en ce moment cet élan qui encouragerait l'expansion, laquelle, à son tour, favoriserait un accroissement de la productivité. Je suis prêt à reconnaître que les économies étrangères influent sur la nôtre, mais je n'irais pas jusqu'à dire qu'elles ont sur notre productivité une influence telle qu'elles l'empêchent de progresser comme elle le devrait. C'est, à mon avis, une question sur laquelle nous devons nous pencher.

Le député de Gander-Twillingate a traité de la situation critique où se trouve la région de l'Atlantique. Cette région s'est réjouie quand le contrat de la construction des frégates a été accordé à la Saint John Shipbuilding & Dry Dock Co. Ltd. Elle l'a accueillie comme une bénédiction. Mais une fois le contrat accordé, les négociations sérieuses ont commencé. Bien que le principal entrepreneur soit situé à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, nous constatons que seulement 28 p. 100 des jours-hommes que nécessitera la construction des frégates resteront dans cette province. L'ancien gouvernement a trouvé tous les moyens imaginables de répartir les avantages de cette construction dans les autres secteurs de l'économie et dans les autres provinces. L'accord pétrolier ne plaît peut-être pas au député de Gander-Twillingate, mais je veux qu'il sache qu'un grand nombre de Canadiens de la région de l'Atlantique sont profondément déçus de ce que leur rapporte la construction des frégates destinées aux Forces armées canadiennes.

Je voudrais lire un extrait d'une lettre que j'ai reçue parce qu'elle montre à la fois comment la petite entreprise a su profiter de la loi à l'étude, qui existe depuis déjà quelque temps, et pourquoi nous devons maintenant adopter cette nouvelle mesure et peut-être revoir certaines des dispositions de la loi. Cette lettre a été écrite par un certain Gary Foster, de Hartland, au Nouveau-Brunswick, qui fait partie d'une famille qui a mis sur pied une structure très importante pour l'emploi dans notre province et qui a en même temps réussi de façon admirable dans le domaine de la petite entreprise. Je ne citerai qu'un paragraphe de sa lettre:

> Comme vous le savez, j'ai remporté des succès considérables dans l'exploitation d'une entreprise de transport routier. Une bonne partie du succès de cette entreprise tient à ce que j'ai pu avoir recours à la déduction pour petites entreprises et à une politique conservatrice de dividendes, qui nous a permis de réinvestir dans l'entreprise. Les bénéfices réinvestis dans la société ont créé des emplois et accru le bien-être économique de l'ensemble du comté Carleton. L'encouragement fiscal créé par la déduction pour petites entreprises a très bien fonctionné en théorie et en pratique pour ma propre entreprise.

Monsieur le Président, cet homme, comme son père avant lui, a fait fructifier autant qu'il pouvait l'espérer son entreprise de camionnage. Il emploie plus d'une centaine de travailleurs du comté Carleton et des environs. Le projet de loi à l'étude, son élargissement, la complexité des règlements qui en découlent et les changements qui y seront apportés revêtent une très grande importance pour notre localité. Selon moi, nous devons fournir plus d'encouragements à la petite entreprise parce que, dans la région de l'Atlantique, la plupart d'entre elles sont des commerces familiaux et locaux. Exception faite des grandes entreprises de pâte et de papier et peut-être d'Irving Oil, la plus grande partie du commerce dans la région de l'Atlantique dépend d'entreprises familiales, qu'il s'agisse des frères Ganong à St. Stephen et de leur industrie chocolatière, des frères McCain à Florenceville et de leur industrie de transformation alimentaire ou de toute autre entreprise que je pourrais mentionner. Ce sont les entreprises familiales qui ont créé le plus d'emplois et qui ont favorisé toutes les principales occasions commerciales dans notre région. Cependant, ces entreprises ne peuvent prendre de l'expansion que si le régime fiscal les favorise.

Une autre chose dont ces entreprises ont besoin, c'est de bien connaître les possibilités de mise en marché de leur produit. Il est malheureux que les petits exploitants ne sachent pas où ils peuvent trouver des débouchés et quelles possibilités ces débouchés leur offrent. Je voudrais que l'on diffuse des renseignements sur nos capacités commerciales et qu'on puisse un jour dresser la liste de tous les fabricants de certains produits et la faire parvenir à tous les producteurs du Canada pour qu'ils sachent quels sont les débouchés possibles pour ce produit. Je suis tout à fait convaincu que nous avons l'imagination, la capacité d'investissement, la main-d'œuvre et les possibilités de productivité nécessaires dans la région de l'Atlantique pour pouvoir jouer un rôle important dans le secteur de la petite entreprise du Canada. Ce secteur a cependant besoin de leadership, donc de la mesure à l'étude qui permettra à l'entreprise de conserver davantage de bénéfices pour lui permettre de prendre de l'expansion.

• (1150)

Nous avons besoin de trois choses. D'abord, il faut renseigner les petits exploitants pour qu'ils sachent quels marchés existent ailleurs que dans leur localité. Deuxièmement, la loi à l'étude doit être adoptée rapidement. Troisièmement, le gouvernement doit examiner la possibilité de se servir de la Banque fédérale de développement pour offrir davantage de crédit aux entreprises. A l'heure actuelle, le système bancaire du Canada ne reconnaît pas le potentiel et les capacités des petits exploitants. Des entreprises comme Dome peuvent obtenir des emprunts de centaines de millions et même de milliards de dollars. Pourtant, on considère un emprunt de $50,000 comme excessif pour un petit exploitant dans une région rurale de l'Atlantique.

Établissons un système d'ouverture de crédit. Nous devrions établir la structure de la petite entreprise en vertu de la loi. Il faut essayer de renseigner les petits exploitants sur les possibilités de production et leur accorder une ouverture de crédit pour qu'ils puissent obtenir des clients.

M. Henderson: Monsieur le Président, j'ai apprécié le discours du député de Carleton-Charlotte (M. McCain). Au cours des dernières années, le député et moi-même avons fait partie du comité sur les pêches et, en maintes occasions, j'ai pu constater que nous avions certains problèmes en commun étant donné que nous venons tous deux de la région atlantique. Je sais que le député s'intéresse également à l'agriculture, à la pêche et aux forêts.

Dans ma circonscription, les petites entreprises sont peut-être moins nombreuses que dans celles du député. Cependant, nous avons un secteur agricole et je suis certain que le député admettra que les agriculteurs sont aux prises avec de bien graves difficultés aujourd'hui. Cette année encore, le prix des pommes de terre était extrêmement faible. Des producteurs m'ont affirmé qu'ils vendaient leurs pommes de terre à plus d'un cent au-dessous du prix coûtant. Les éleveurs de porc ont aussi leurs problèmes. Le seul secteur qui paraît relativement prospère est le secteur laitier.

Le député a parlé des frais d'inspection payables par l'usager. D'après ce que certains producteurs m'ont dit, cette initiative serait extrêmement coûteuse pour cette industrie. D'après eux, et je partage leur point de vue, l'inspection représentant une sorte de protection au profit du consommateur, les frais devraient être pris sur les recettes de l'État. Qu'en pense le député? C'est un problème très sérieux pour les producteurs de l'Île du Prince-Édouard et sans doute aussi pour ceux du Nouveau-Brunswick. Le député voudrait-il nous dire si lui-même et d'autres membres de son parti de la région atlantique, estiment que des producteurs de pommes de terre devraient payer les frais d'inspection?

M. McCain: Monsieur le Président, je partage les préoccupations exprimées par le député de Egmont (M. Henderson). Compte tenu de l'évolution des politiques gouvernementales depuis quelques années, je me préoccupe beaucoup des nouvelles priorités fixées par le gouvernement en matière de dépenses. A un certain moment, personne ne songeait à imputer aux bénéficiaires les frais des services gouvernementaux. Le gouvernement du Canada était d'avis qu'il lui incombait de protéger aussi bien le consommateur que le producteur alimentaire. Même dans les années 30 l'inspection des pommes de terre de semence était gratuite. Tout au plus, le candidat devait payer des frais d'inscription minimes. De même, les viandes étaient inspectées gratuitement dans les abattoirs.

Je demande à tous les députés ce qu'il advient de nos priorités. Nous nous sommes tellement endettés que nous sommes maintenant incapables d'accorder aux producteurs du secteur primaire, surtout dans le domaine alimentaire, la même protection et pour le même prix, que celle que nous accordions dans les années 30. En fait, c'est à partir de 1968 que le contrôle de nos dépenses a commencé à nous échapper si bien qu'au grand désespoir des économistes, le cabinet et le ministère des Finances ont examiné différents moyens leur permettant de trouver des fonds pour assurer le fonctionnement d'un gouvernement oligopolistique devenu tellement tentaculaire qu'il échappait à tout contrôle.

Je n'approuvais pas les frais imposés avant 1984 pas plus que je n'approuve ceux qu'on envisage pour 1985. D'une façon ou d'une autre, le gouvernement a perdu de vue certains services dont il était le principal responsable, qu'il s'agisse de la réparation des ports pour petites embarcations, de la surveillance de l'épandage contre la tordeuse ou encore l'inspection des produits alimentaires dans tout le Canada. Il semble que nous ne soyons plus en mesure d'offrir ces services à un prix raisonnable. Nous sommes découragés du fait que nous avons perdu le contrôle de nos dépenses. Nous étions découragés avant le 4 septembre 1984, et nous le sommes encore en 1985. C'est un problème qui revient sans cesse: comment équilibrer ses dépenses pour assurer la prestation de services adéquats?

M. Baker: Monsieur le Président, j'aurais une question à poser au député au sujet de ce qu'il a dit à mon sujet au début de son discours. En plus de vous-même, monsieur le Président, et du député de Halifax (M. McInnes), la troisième personne qui devrait se réjouir de l'entente concernant le pétrole sous-marin et les perspectives d'approvisionnement garanties pendant des années, c'est le député qui vient de prendre la parole. Car, ce n'est pas en Alberta ni en Saskatchewan qu'on retrouve la plus grande raffinerie au Canada. La plus grande raffinerie canadienne, d'une capacité de 37,000 mètres cubes soit 220,000 barils par jour, est située à Saint-Jean au Nouveau-Brunswick. Le député en a parlé dans son discours. S'il a donc des raisons de se réjouir de cette entente, ce n'est sûrement pas mon cas.

A un autre moment, le député a aussi fait allusion à mon franc parler. Il a laissé entendre que dans mon cas, c'était un fait nouveau. Pourtant depuis six ou sept ans, la personne qui a parlé avec le plus de franchise de la politique forestière, c'est encore le député qui vient de prendre la parole. Il est tout à fait opposé à la politique du gouvernement concernant l'industrie forestière et les pulvérisations contre la tordeuse de bourgeons. Est-il toujours aussi convaincu que lorsqu'il était dans l'opposition? Ou est-il revenu à la raison et a-t-il changé d'avis?

• (1200)

Je ne suis absolument pas d'accord avec lui sur la méthode proposée dans sa politique forestière. Est-il opposé à l'actuel ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) ou est-il trop tôt pour qu'il prenne publiquement position sur la question des pulvérisations de matacil, de fenitrothion et d'autres produits chimiques?

M. McCain: Monsieur le Président, je n'ai pas du tout changé d'avis. S'il en doute, le député peut le demander au ministre responsable des Forêts et à d'autres ministres.

J'étais d'avis que l'Amérique du Nord ne pouvait pas être autonome sur le plan agricole sans profiter des progrès chimiques. Le Canada, et surtout la région de l'Atlantique, ne peuvent pas garantir des emplois et une économie viable sans des ressources forestières productives et rentables. Nous dépendons fortement de ce secteur. Il en va de même pour la circonscription du député et pour la mienne, et la sienne dépend peut-être même encore plus de l'industrie forestière que la mienne.

Il y a une façon sûre de protéger nos forêts et nous devrions trouver cette méthode car si nous attendons davantage, nous risquons de perdre jusqu'à 10 p. 100 des emplois dans cette partie du Nouveau-Brunswick. En outre, le taux de chômage montera en flèche si nous ne faisons pas le nécessaire pour élever, traiter et exploiter convenablement nos forêts dans tout le pays. Ma position n'a pas changé à ce sujet et je continuerai à la défendre tout comme par le passé.

Enfin, la principale raffinerie du Canada est loin de fonctionner à pleine capacité parce que le gouvernement libéral a dit que notre pays était une source d'énergie peu fiable. Ses marchés sur la côte est ont été supprimés, de même que ceux de Come-By-Chance . . .

M. Hopkins: Tout cela est absurde.

M. McCain: Absolument pas. Il ne fait aucun doute que la raffinerie de Come-By-Chance a été construite pour exporter du pétrole vers les États-Unis. Le député n'en disconviendra pas. Mais nous avons perdu ce marché, tout comme la raffinerie de Saint-Jean.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui sans grand enthousiasme pour parler de la teneur du projet de loi C-23.

Une voix: Pourquoi prenez-vous la parole, alors?

M. Parry: Mon collègue me demande pourquoi je prends la parole. Je lui dirai que je serai au moins en mesure d'atteindre un taux de pertinence supérieur aux 5 p. 100 avoués de plein gré par mon ami à ma droite. Je suppose qu'il n'embarrassera pas exagérément ses collègues en tenant des propos aussi pertinents lors de ses futures interventions à la Chambre.

Les délibérations que nous avons suivies ce matin prouvent qu'il existe une lacune majeure dans le projet de loi C-23. Même si j'appuie le principe de cette mesure, les arguments que nous avons entendus, non seulement des députés de l'opposition officielle, mais également des ministériels, me prouvent clairement qu'ils feraient beaucoup mieux de discuter de questions de fond touchant l'expansion économique et les problèmes futurs des industries énergétiques du pays, au lieu de débattre d'un projet de loi qui se contente de colmater quelques fissures, de bricoler, d'embellir et d'apporter certains changements mineurs au fond d'une loi en vigueur depuis longtemps.

Même si je compte discuter des aspects positifs de cette mesure, sa seule présentation à la Chambre prouve que le gouvernement manque d'initiative et qu'il n'est pas vraiment déterminé à proposer des lois visant à s'attaquer sérieusement aux problèmes auxquels se heurte le pays.

Mon parti peut appuyer la majorité des modifications que ce projet de loi propose au régime d'aide à l'expansion de la petite entreprise en vigueur au Canada. J'ai déjà eu l'occasion de voir de près comment fonctionne ce régime d'assistance et je dois avouer qu'il est insuffisant. Après avoir été pendant six ans propriétaire d'une petite entreprise et, pendant deux ans, partenaire dans une autre petite entreprise, je puis dire que l'aide qui nous a été offerte laissait beaucoup à désirer. C'était également l'avis de mes clients et de mes collègues chefs de petites entreprises auxquels j'ai eu affaire.

La campagne électorale de l'été dernier et les beaux discours des députés d'en face nous promettaient un gros lot, mais avec le projet de loi C-23, nous n'avons eu qu'un maigre lot de consolation. N'oublions jamais que le secteur de la petite entreprise au Canada emploie plus de travailleurs que les grandes sociétés et l'ensemble des gouvernements de tous les niveaux. Contrairement à de nombreux grandes sociétés, 98 p. 100 des petites entreprises au Canada appartiennent à des Canadiens

et elles utilisent leurs bénéfices en grande partie pour effectuer de nouveaux investissements et créer des emplois au Canada.

Ces quatre ou cinq dernières années, la gestion médiocre et peu regrettée de mes collègues siégeant à ma droite a gravement nui aux petites entreprises. En 1981 et en 1982, plus de 20,000 petites entreprises au Canada ont fait faillite, ce qui représente pour l'économie canadienne des pertes d'environ 3.5 milliards de dollars. Bien entendu, presque toutes les entreprises qui ont fait faillite étaient des petites entreprises. Quant aux faillites des petites exploitations agricoles, elles ont atteint des niveaux sans précédent en 1983.

Ce secteur évoque l'image d'une place assiégée. L'intervention du gouvernement, par le biais de ce projet de loi modifiera-t-elle cette situation? Je ne le crois pas. Au lieu, le gouvernement a adopté le programme libéral existant et a décidé d'y apporter quelques changements secondaires. Bien entendu, nous ignorons si les petites entreprises seront au nombre des victimes d'Eric le Rouge.

Le potentiel et la vitalité de la petite entreprise ont déjà contribué énormément au développement du Canada. On a toujours affirmé que les chemins de fer ont joué un rôle de première grandeur dans l'édification du Canada, mais nous ne devons pas oublier qui a construit les chemins de fer. Il est vrai, dans une certaine mesure, que ce sont le CP ainsi que les précurseurs et les prédécesseurs du CN, mais il ne faut pas oublier que les chefs de petites entreprises ont défriché les emprises et ont fourni la main-d'œuvre, et beaucoup de travailleurs ont succombé aux accidents ou à la maladie pendant ces travaux. Ils passaient des contrats pour aménager l'infrastructure parfois un mille à la fois. Les entrepreneurs ont fait des travaux de dynamitage, enfoncé et taillé les traverses et ils ont même transporté de nombreux matériaux servant à la construction du chemin de fer. Nous ne devons pas oublier non plus les petits fournisseurs qui ont eux aussi contribué à construire ces chemins de fer qui ont relié toutes les régions du Canada.

De toute évidence, cet apport de la petite entreprise peut se présenter différemment aujourd'hui, mais on peut se demander, à l'occasion de ce débat, dans quelle mesure le gouvernement a reconnu son importance. Le gouvernement ne s'en est guère soucié. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a supprimé la première phase du programme de développement industriel et régional. Il a empêché de nombreuses petites entreprises de recourir à ce programme qui facilitait leur expansion. Espérons simplement que le ministre en restera là.

• (1210)

Permettez-moi de parler des dispositions essentielles et des lacunes du projet de loi. Une somme de 300 millions est ajoutée au montant global des prêts admissibles et nous en sommes tous très heureux. La durée et le montant des prêts sont modifiés et on pourra désormais les modifier sans avoir à s'adresser à nouveau à la Chambre. Un droit de 1 p. 100 est prélevé sur la valeur des prêts. Il s'agit certes d'une disposition contestable qui devra être débattue à l'étape de l'étude en comité. D'une part, le gouvernement tient compte des 43 millions perdus au cours du dernier exercice et il veut s'assurer que les banques ne prêtent pas simplement les deniers publics sans qu'il soit possible de recourir à la Loi sur les banques.

Le projet de loi modifie également la garantie qui passera de 100 à 90 p. 100. A mon avis, cette proposition est raisonnable et nous pouvons l'appuyer. Somme toute, nous constatons que certains projets financés en vertu de ce programme n'auraient pu, normalement, être financés par les banques.

La définition de la petite entreprise est modifiée régulièrement pour tenir compte de l'inflation. Enfin, les autres modifications ne sont guère que de nature administrative ou secondaire.

Nous estimons que les avantages de ce programme justifient largement les dépenses. Considérons certains des avantages que le gouvernement pourrait donner à la petite entreprise s'il était prêt à faire un effort sérieux pour appuyer ce secteur et lui accorder une aide qui renforce ses aspects positifs et lui permette de se développer davantage.

Envisageons la possibilité de garantir des taux d'intérêt stables. Pendant la dernière dépression, de 1980 à 1983, j'étais comptable et expert-conseil pour la petite entreprise.

M. Turner (Ottawa-Carleton): «Récession».

M. Parry: Dépression, et non récession comme le dit mon collègue. Je regrette de voir qu'ils se portent ainsi à la défense du gouvernement libéral. Il s'agissait bien d'une dépression. Si ce n'était pas le cas dans sa circonscription, ce l'était certainement dans la mienne.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je vous prie de m'excuser.

M. Parry: J'accepte vos excuses. Je dois dire également qu'il n'y a pas eu de cause de difficultés plus importante, de raison plus grande aux faillites des petites entreprises pendant cette période que l'instabilité des taux d'intérêt qui, dans bien des cas, a laissé les petits hommes d'affaires dans un état de choc. En quelques mois, ils ont vu les taux d'intérêt passer d'environ 15 p. 100 de leurs frais généraux totaux, à quelque 30 p. 100. Ils ont vu leurs bénéfices, leurs capitaux pour le réinvestissement, absorbés par l'augmentation des taux d'intérêt. Les grandes entreprises sont loin d'avoir été touchées aussi gravement. Généralement, elles ont un financement à beaucoup plus long terme, à des taux d'intérêt fixes. Certaines entreprises avaient beaucoup trop de dettes, contractées à l'invitation du gouvernement, et ont connu de sérieuses difficultés. Ce sont des difficultés qu'elles auraient pu prévoir, car elles en avaient certainement la possibilité.

Considérons ce que le gouvernement aurait pu faire s'il avait vraiment tenu à appuyer la petite entreprise et avait fait en sorte qu'elle ait les mêmes facilités de crédit que la grande entreprise. Mon collègue, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), a mentionné de nombreux programmes qui existent à l'étranger. Je ne ferai pas perdre de temps à la Chambre en les répétant, mais je dirai simplement que les dispositions qui, aux États-Unis, réservent un certain pourcentage des prêts à la petite entreprise valent certainement la peine d'être examinées. Nous devrions examiner sérieusement ces dispositions pour voir si, comme je le crois, elles seraient bénéfiques au Canada.

Les achats gouvernementaux sont également une question que nous devrions examiner pour voir si le gouvernement ne pourrait pas faire un certain pourcentage de ses achats auprès de la petite entreprise. Je sais, par expérience, que le gouvernement pourrait faire beaucoup plus pour que les banques à charte améliorent les services de financement qu'elles proposent à la petite entreprise. Les programmes sont généralement mal connus, faute de publicité, et les banques ont peu de raisons de les promouvoir, si ce n'est qu'ils leur permettent de prêter leur propre argent. J'estime qu'à bien des égards la petite entreprise est aussi bien servie par le système américain de banques locales, municipales et d'État qu'elle l'est par l'oligopole des banques à charte au Canada.

M. Nickerson: Vous voulez socialiser les banques.

M. Parry: Je regrette d'avoir utilisé un mot que ne comprend pas mon honorable collègue, mais oligopole désigne le contrôle d'un secteur par quelques agents économiques seulement.

Le gouvernement devrait examiner ces lacunes sur le plan de la publicité et s'assurer que les banques servent de point de vente pour l'aide que le gouvernement peut et doit fournir en vertu d'un régime amélioré d'aide à la petite entreprise.

Voyons maintenant pourquoi ces programmes n'aident pas suffisamment les femmes. N'oublions pas qu'une très forte proportion des nouvelles entreprises au Canada sont maintenant créées par des femmes. Rappelons-nous qu'elles doivent, si nous sommes sincères dans notre promotion de l'égalité, avoir le même accès aux programmes conçus pour aider les gens à lancer une entreprise puis à réussir dans les affaires.

Le gouvernement doit présenter certaines mesures pour s'assurer que les taux d'intérêt que doivent payer les entrepreneurs soient stables et prévisibles, au lieu de suivre les aléas imposés par le gouverneur de la Banque du Canada et les tendances chez notre puissant voisin du sud; c'est là un élément vital pour l'avenir de la petite entreprise.

M. Baker: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Kenora-Rainy River (M. Parry). Je souhaiterais qu'il clarifie un aspect, mais je peux prédire sa réponse avant qu'il me la donne.

M. Parry: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Baker: Le député appuie-t-il la disposition du projet de loi qui impose des droits au prêteur, droits qui doivent être payés au gouvernement fédéral? Le député appuie-t-il la disposition ramenant de 100 à 90 p. 100 la garantie sur le prêt qu'obtiendra l'homme d'affaires, compte tenu du fait que les droits imposés à la banque seront en fin de compte payés par le client? Pensez-vous que la banque, monsieur le Président, absorbera cette perte? Non, elle sera facturée au client.

J'aimerais que le député me réponde par oui ou par non. Appuie-t-il ces deux dispositions, les deux dispositions défavorables aux petites entreprises qui figurent dans cette mesure législative?

• (1220)

M. Parry: Monsieur le Président, quand le député a dit qu'il pouvait prévoir ma réponse, j'avais hâte de l'entendre. C'est pour cette raison que j'ai voulu invoquer le Règlement même si je savais bien que mon intervention n'aurait pas de suite. De toute façon, étant donné qu'il me pose une question à laquelle il prétend pouvoir répondre lui-même tout en refusant de le faire, je me demande où il veut en venir. Cherche-t-il à me faire dire quelque chose ou encore à semer la confusion dans mon esprit en déformant une disposition du projet de loi?

S'il avait lu le projet de loi—et j'imagine qu'il a dû quand même lui jeter un coup d'œil pour prendre une minute des 20 minutes qui lui sont réservées à en parler—s'il avait lu le projet de loi, dis-je, il se serait rendu compte que ce droit est imposé aux banques. Au demeurant, je ne crois pas moi non plus que les banques veuillent à tout prix garder à leur charge ce droit qui, en fin de compte, influera sur leurs résultats financiers.

Nous savons tous que les banques appliquent un système comptable par centres de profit qui leur permet d'établir d'emblée le montant de ces droits sur une année ou exercice donné. Je suis persuadé que ce droit forcera les banques à se montrer plus prudentes lorsqu'elles se prévaudront des dispositions de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Je vais en donner un exemple au député pour qu'il ne croie pas que je cherche à noyer le poisson. Je sais, par expérience, que les banques cherchaient auparavant à consentir des prêts aux termes de la Loi sur les petites entreprises alors qu'elles étaient parfaitement en mesure de les financer elles-mêmes, ce qu'elles auraient dû faire dans nombre de cas. Et je sais aussi que les clients, pour qui le temps est un facteur essentiel, comme c'est souvent le cas dans les régions éloignées qui vivent d'activités saisonnières, devaient attendre que leurs demandes soient garanties dans le cadre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises alors qu'ils se seraient adressés volontiers ailleurs s'ils avaient pu le faire.

J'estime donc que cette modification aurait d'heureuses répercussions. Je ne prétends pas que ce soit une panacée pour les petites entreprises, ni que les petites entreprises n'assumeront pas une partie des coûts de ce droit de 1 p. 100. Étant donné que les banques devront assumer ce droit et 10 p. 100 des pertes subies sur les prêts consentis, elles vont faire en sorte que les prêts qu'elles financent directement soient accordés plus rapidement, dans les délais souhaités par le client.

M. Baker: Monsieur le Président, je vais terminer ce que je voulais dire tout à l'heure. Je savais qu'il était en faveur de ces dispositions du projet de loi. Je voudrais donc lui poser la question suivante. Il prétend que les banques veulent profiter des garanties du gouvernement fédéral alors qu'elles devraient consentir les prêts en question dans le cadre de leurs activités normales et que c'est pour cette raison qu'on tient à leur imposer un droit ou des frais de service. Et le député ajoute que cette mesure les incitera à prêter dans le cadre de leurs activités ordinaires de financement.

Or, aucune disposition de ce projet de loi ne force les banques à prêter à qui que ce soit. Voilà pourquoi son raisonnement ne tient pas debout. Le Nouveau parti démocratique a donc adopté une certaine position concernant ce projet de loi, position qu'a exposée son porte-parole, et il s'est rendu compte ensuite qu'il faisait fausse route. Maintenant il voudrait bien pouvoir se justifier, mais il n'arrive pas à trouver les arguments qu'il faut.

Je voudrais que le député m'indique où, dans le projet de loi, il est dit que les banques doivent consentir aux petites entreprises les prêts qu'il considère, dans certains cas, comme de l'argent gaspillé, des prêts qui ne sont pas accordés à des conditions avantageuses selon lui et qui devraient normalement relever des activités normales des banques? Que propose-t-il pour protéger l'homme d'affaires qui aurait normalement obtenu un prêt dans le cadre de la loi actuelle, mais qui ne le pourra pas maintenant dans le cadre des activités de financement des banques?

M. Parry: Je crois possible de répondre à cette question. Je me réjouis que le député ait dit que mon raisonnement ne tenait pas debout. On sait évidemment que les libéraux ont l'habitude d'ériger les sophismes en principes.

Je parlais de la catégorie supérieure de demandes de prêts dont les gérants de banque sont saisis. En vertu de l'ancienne formule où le gouvernement fédéral assumait entièrement la responsabilité du prêt, le gérant de banque qui était saisi d'une demande qui lui semblait présenter peu de risques—mais les banquiers étant conservateurs par nature—était tenté de consentir le prêt en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, quitte à se couvrir en obtenant la confirmation du bureau régional. C'est ainsi que des banques ont consenti maints prêts dans le cadre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, prêts que, si elles avaient été plus hardies, elles auraient pu consentir sans garantie à même leurs propres fonds.

Évidemment, si ces prêts passent maintenant du portefeuille de la Loi sur les prêts aux petites entreprises au portefeuille général des banques, il y aura place dorénavant, dans la limite des fonds autorisée, pour des prêts comportant plus de risques et de nature plus spéculative. Les gérants de banque et les bureaux régionaux pourront donc passer plus de temps à examiner d'autres propositions qui pourraient s'avérer fort méritantes.

Mon honorable collègue semble s'imaginer qu'une demande qui présente un caractère spéculatif est rejetée d'office; cependant, elle pourrait s'avérer tout à fait acceptable dans le cadre d'un financement de ce genre et, le cas échéant, être agréée.

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole pour traiter du projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, d'autant plus que c'est la première fois que je le fais officiellement en tant que député représentant la circonscription de Mississauga-Nord.

Des voix: Bravo!

M. Horner: Ce projet de loi comporte des avantages considérables. Il annonce un avenir meilleur pour ma circonscription de Mississauga-Nord et pour le Canada tout entier. On a souvent dit, tant à la Chambre qu'ailleurs, que les entreprises en général et les petites entreprises en particulier sont le moteur de notre économie. Cet énoncé se vérifie dans ma circonscription de Mississauga-Nord d'une façon exemplaire. Un projet de loi comme celui-ci contribuera énormément à améliorer le climat dans lequel ces entreprises se développent et prospèrent. Il avantagera tous les Canadiens.

Je tiens à faire savoir à la Chambre que si je vois ce projet de loi d'un œil favorable, ce n'est pas seulement en raison des avantages qu'il apporte, mais aussi de la nouvelle attitude dont il témoigne de la part du gouvernement. La circonscription que je représente est à l'image du Canada tout entier. Mississauga-Nord est une circonscription jeune. Ses plus beaux jours, comme ceux du Canada, sont encore à venir. L'énergie et l'enthousiasme de notre jeunesse éclatent partout. En tant que gouvernement, notre rôle est de nous assurer que l'avenir de notre pays demeure brillant.

Le mot «croissance» caractérise bien le Canada, un pays relativement jeune qui, grâce à un essor spectaculaire, figure parmi les pays les plus avancés du monde. Nous avons, pour le meilleur et pour le pire, connu une croissance énorme. Mississauga-Nord est l'incarnation même de cette croissance. Depuis 1976 qu'elle existe, ma circonscription a connu une explosion démographique telles qu'elle pourrait bien compter plus de 300,000 âmes lors des prochaines élections. Si Mississauga-Nord et le Canada veulent atteindre leurs buts, ils doivent exploiter leurs énormes possibilités. Nous devons apprendre à vivre et à travailler ensemble, de façon à développer ces possibilités au profit de tous les Canadiens.

• (1230)

Mississauga-Nord compte des Canadiens originaires de toutes les régions du globe qui ont appris à vivre côte à côte pour le plus grand bien de tous. Même si je ne représente la circonscription de Mississauga-Nord que depuis peu, j'ai vu plus de 2,000 nouveaux Canadiens venir s'y installer. Je suis de ceux qui éprouvent un vif plaisir à rencontrer ces nouveaux Canadiens, à m'entretenir avec eux et à les entendre évoquer leurs rêves et leurs projets d'avenir.

Les nouveaux Canadiens incarnent ce qu'il y a de plus prometteur dans notre pays. Ils sont animés par le rêve d'un avenir meilleur pour eux-mêmes et pour leurs enfants. Je sais qu'il existe d'excellentes perspectives d'avenir à Mississauga et ailleurs au Canada. Compte tenu de mesures analogues au projet de loi C-23 et à la nouvelle voie dans laquelle le gouvernement du Canada s'est engagé, je suis sûr qu'ils pourront réaliser leurs rêves et atteindre leurs objectifs.

Je voudrais également, si vous le permettez, prendre un instant pour parler des raisons qui expliquent la croissance phénoménale que connaît ma circonscription dernièrement et sa situation enviable par rapport à la très grande majorité des

localités du pays. Je le répète, la circonscription de Mississauga-Nord est relativement neuve. En fait, la ville de Mississauga célébrait dernièrement son dixième anniversaire. Elle a cependant profité de toutes les occasions qui se sont offertes. Les gens ont déployé beaucoup d'énergie, ils ont collaboré, ils se sont consultés et ils en sont arrivés à un consensus, afin de planifier une localité favorisant une croissance rapide.

Dans ma circonscription, plus de 6,800 petites entreprises répondent à la définition énoncée dans le projet de loi C-23. Ces entreprises sont la pierre angulaire de notre localité et on peut en dire autant des petites entreprises en général pour le Canada. Le gouvernement fédéral doit créer un climat qui encourage les Canadiens à se lancer dans les affaires. Les gens qui ont des rêves et des idées doivent pouvoir compter sur un climat favorable et un gouvernement qui veut les voir réussir. Nous devons leur donner l'occasion de poursuivre leurs rêves. Je sais qu'ils sauront saisir cette occasion, qu'il réussiront et favoriseront ainsi la croissance du Canada.

Pour ma part, en tant que chef de petite entreprise qui s'est lancé pour la première fois dans les affaires à Mississauga il y a près de 20 ans, j'ai été témoin d'une très forte et passionnante croissance et j'ai eu la chance d'en profiter et de pouvoir compter sur une administration locale éclairée qui essaie d'aider les entreprises de toutes les façons possibles. Comme dans le cas d'une petite entreprise, le bon fonctionnement d'un gouvernement dépend avant tout d'une bonne planification, de la coopération et de la recherche d'un consensus, afin de profiter de toutes les occasions qui se présentent.

Je vois que le nouveau gouvernement du Canada s'inspire de ces principes et j'en suis heureux, à l'instar de mes électeurs, j'en suis persuadé. Les habitants de Mississauga-Nord savent par expérience qu'un bon gouvernement est celui qui écoute. Je suis heureux de voir que le gouvernement fédéral entreprend un programme de consultation, afin de découvrir ce que les gens veulent, de savoir dans quelle direction les gens veulent s'orienter et de déterminer la meilleure façon de les aider à atteindre leurs objectifs.

Le Canada et la circonscription de Mississauga-Nord se comparent à bien des égards. Les deux sont jeunes, ils ont d'immenses possibilités et ressources et attirent les gens. Souvent, j'ai le sentiment que les Canadiens oublient à quel point notre pays est merveilleux. Heureusement, les néo-Canadiens peuvent nous rappeler que tous nos citoyens ont encore la possibilité de poursuivre leurs rêves et de les réaliser.

Dans la localité de Mississauga, l'administration a joué son rôle. Il fallait établir l'infrastructure, ce qui a été fait grâce à la consultation et au consensus. Nos élus ont fourni le cadre permettant aux citoyens de travailler à la réalisation de leurs objectifs. Je suis heureux de pouvoir dire au sujet de la localité dans laquelle je vis que l'administration locale est toujours prête à donner un coup de main, mais qu'elle a toujours su le faire sans pour autant constituer un fardeau pour ses citoyens.

Je viens de l'une des rares localités du pays qui peut s'enorgueillir d'avoir un excédent budgétaire important. Cela n'empêche pourtant pas les citoyens de la localité de bénéficier de services sociaux et d'installations qui comptent parmi les meilleurs au Canada.

On peut se demander comment une localité qui est si jeune a pu obtenir des résultats aussi remarquables. La clé de son succès réside dans sa capacité de comprendre les besoins de ses citoyens, de gérer la croissance et d'exploiter de façon constructive l'énergie extraordinaire de petites entreprises en pleine expansion. Les citoyens de Mississauga-Nord ont appris que la meilleure façon de tirer le maximum du moteur de la croissance ne consiste pas à le diriger, mais bien à le suivre, à être là, à l'aider et à le conseiller au besoin, en lui laissant toute la liberté voulue pour réaliser tout son potentiel.

Les amendements proposés dans ce projet de loi sur lesquels je voudrais passer rapidement feront beaucoup pour améliorer concrètement la capacité de fonctionnement des petites entreprises canadiennes, tout en s'assurant que tous les intéressés assument leurs responsabilités à l'égard des prêts. Il est tout à fait sensé de faire passer de 1.5 million de dollars à 2 millions de dollars la limite maximale d'admissibilité pour être reconnue comme une petite entreprise en vertu de la définition figurant dans la Loi. L'inflation élevée que nous avons connue sous le dernier gouvernement a fait que de nombreuses entreprises qui sont encore relativement petites ont dépassé le plafond de 1.5 million de dollars. Cette augmentation à 2 millions de dollars s'impose.

Le nouveau ratio de responsabilité en ce qui a trait au partage des pertes est maintenant de 90 p. 100 et c'est un pas dans la bonne direction en ce qui concerne la responsabilité à l'égard des prêts. Il est essentiel que l'entreprise obtenant un prêt assume une partie de la responsabilité de ce prêt. La présente loi vise à favoriser l'établissement d'une petite entreprise prospère. Il ne s'agit pas de donner de l'argent, aux dépens du contribuable, à des entreprises qui ne peuvent accepter une part des responsabilités pour leur propre financement.

Il y a une autre modification dans le projet de loi; elle concerne les droits payés par le prêteur; ils correspondent à 1 p. 100 du montant total du prêt. Je le répète, il est normal que les banques contribuent pour que les Canadiens n'aient pas à endosser toutes les responsabilités; jusqu'à présent; elles faisaient des profits sans risquer de pertes. Au cours des conversations que nous avons eues avec eux, les établissements bancaires ont exprimé le désir de payer ces droits de 1 p. 100, surtout qu'ils feront tous les autres prêts aux entreprises en question lorsqu'elles prendront de l'expansion et lorsqu'elles prospéreront après la prolongation du prêt initial aux petites entreprises. Ces modifications importantes contribuent toutes à imposer certaines responsabilités et à offrir une certaine garantie pour les deniers publics, tout en favorisant l'esprit d'entreprise.

Il faut absolument comprendre ceci: pour que les gens et les entreprises réussissent vraiment, il doit y avoir risque d'échec également. Si nous passons tout notre temps à légiférer, à vérifier et à imposer une certaine orientation aux petites entreprises, elles nous consacreront tout leur temps et elles gaspilleront l'énergie créatrice nécessaire à la croissance pour s'occuper uniquement de la paperasserie administrative envahissante. Il faut être là pour les aider lorsque l'idée a jailli, mais on ne peut pas s'attendre à ce que les petites entreprises réussissent si nous tenons à leur imposer continuellement une certaine orientation.

Les habitants de Mississauga-Nord le savent et c'est pourquoi ils ont un des niveaux de vie les plus élevés du pays. C'est pourquoi il y a peu de conflits dans ma circonscription, même si on y trouve des gens de bien des milieux ayant des idées et des croyances différentes. C'est pourquoi il y a très peu de

chômage et de violence et c'est pourquoi l'esprit de famille et l'esprit communautaire y sont encore très vivaces.

En ma qualité de député de Mississauga-Nord, je peux difficilement omettre de parler du terrible déraillement ferroviaire dans mon premier discours. Il servira à montrer quel est le véritable caractère de ma communauté. Mon entreprise se trouve tout près de l'endroit où le train a déraillé; comme bien d'autres habitants de Mississauga, j'ai participé activement à l'évacuation de la ville. Elle a été organisée et coordonnée par les pouvoirs publics, à différents échelons, et on la considère dans le monde entier comme un modèle d'évacuation de cette envergure. Une telle réussite a été possible grâce à la coopération qui a toujours existé entre les simples citoyens les entreprises, les pouvoirs publics et tous les organismes actifs sur le plan communautaire. On s'est toujours efforcé de mieux comprendre ce que tous les habitants veulent à Mississauga et c'est grâce à cette communication que nous avons pu évoluer ensemble et réussir aussi bien.

• (1240)

Je tiens à établir un parallèle entre l'esprit qui règne à Mississauga et l'esprit qui règne au Canada, car le nouveau gouvernement conservateur montre avec des mesures comme le projet de loi C-23 qu'il veut collaborer avec les Canadiens. Il ne veut pas les accabler. Je sais que le Canada peut réussir, lui aussi, grâce à la consultation et à la coopération.

Je suis heureux que bien des habitants de Mississauga approuvent la décision du nouveau gouvernement de collaborer avec tous les secteurs de notre société. Je suis fier de représenter Mississauga-Nord à la Chambre et auprès du gouvernement. Je continuerai à respecter l'esprit de coopération incarné non seulement par le projet de loi C-23 mais aussi par toutes les initiatives que le nouveau gouvernement a prises jusqu'à présent pour permettre à tous les Canadiens de réaliser leurs rêves et d'atteindre leurs objectifs.

M. le vice-président: S'il n'y a pas de questions ni de commentaires, nous poursuivrons le débat.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat sur le projet de loi C-23, parce que celui-ci porte sur la Loi sur les prêts aux petites entreprises et que ces dernières constituent de toute évidence l'un des secteurs vitaux de notre économie. Avant toute chose, je voudrais toutefois féliciter le député de Mississauga-Nord (M. Horner) qui a prononcé son premier discours à la Chambre cet après-midi. C'est toujours très intimidant pour un nouveau député, mais il s'est fort bien acquitté de cette tâche. Je le félicite non seulement d'avoir souligné l'importance de ce projet de loi, mais aussi de nous avoir fait mieux connaître sa circonscription. Tous les députés sont toujours heureux d'en savoir plus sur les diverses régions de notre pays qui, ensemble, constituent les 282 circonscriptions représentées dans cette Chambre.

Ce projet de loi est tout à fait positif, monsieur le Président, puisqu'il maintient la loi en vigueur pendant cinq années de plus. Je pense que tous les députés s'en réjouiront. Il porte aussi le plafond des prêts de 1.5 milliard à 1.8 milliard de dollars, ce qui permettra d'accorder un bon nombre de prêts supplémentaires. Il convient de féliciter le gouvernement d'avoir proposé ce genre de mesure maintenant, car je ne connais pratiquement pas un seul chef de petite entreprise qui ne recherche pas un taux d'intérêt relativement faible comme celui prévu dans cette loi, en supposant qu'il soit possible d'obtenir un prêt en vertu de cette mesure législative.

Je suis moins séduit, monsieur le Président, par le fait qu'on porte le plafond de chaque prêt de 1.5 million à 2 millions de dollars. Il se peut que ce soit utile dans certains cas, mais le plus souvent, depuis l'entrée en vigueur de la loi, les prêts accordés ont été de l'ordre de $25,000. Je ne suis donc pas certain que ce relèvement du plafond se justifie vraiment, bien que les besoins des entreprises aient sans aucun doute augmenté à cause de l'inflation. Pour ma part, je dirais que la principale préoccupation que nous inspire cette mesure et le grand problème lié à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, c'est que les banques acceptent rarement de prêter de l'argent. En 1984, 31,000 prêts ont été accordés en vertu de la loi, ce qui était un record. En 1977, par exemple, seulement 4,800 prêts avaient été consentis. Si l'on répartit ces chiffres entre les 282 circonscriptions d'une façon égale, ce qui ne correspond évidemment pas à la réalité, on arrive à un nombre de prêts bien faible.

Ma circonscription a une superficie de 13,000 milles carrés et elle compte, je pense, une cinquantaine ou une soixantaine de succursales bancaires. Néanmoins, dans la ville ou le village moyen, il est pratiquement impossible à un chef de petite entreprise d'obtenir un prêt. Pour avoir une chance, il faut vraiment bien connaître son banquier et que l'entreprise ait les caractéristiques qui intéressent la banque. La décision d'accorder ou de refuser un prêt est souvent prise à Toronto, à Montréal ou à Vancouver, c'est-à-dire dans les centres régionaux du pays, et ces prêts sont en général accordés à des clients privilégiés.

A cause de deux dispositions contenues dans ce projet de loi, monsieur le Président, je crains que la loi ne soit pas plus efficace qu'en 1977, année où l'on a accordé seulement environ 4,000 prêts au Canada dans le cadre de la loi. Cette mesure législative oblige la banque à assumer 10 p. 100 de n'importe quelle perte. Dans ces conditions, les banques refuseront certainement de prêter de l'argent dans bien des cas, alors que notre objectif est au contraire d'encourager les institutions bancaires à prêter de l'argent à davantage de petites entreprises.

Des gens qui s'apprêtent à créer ou à agrandir leur entreprise viennent souvent me demander quelles sont les possibilités de financement existantes. Je leur dis qu'il y a la Banque fédérale de développement, mais ils me répliquent que les taux d'intérêt de celle-ci sont très élevés et que, avant de s'adresser à elle, ils doivent d'abord s'être vu refuser le prêt par au moins deux banques. Je leur parle alors du programme de prêts aux petites entreprises, mais ils me répondent que les banques n'accordent jamais cette sorte de prêt dans leur région. C'est un bon programme de prêts avec un taux d'intérêt qui dépasse le taux préférentiel de seulement un point, mais les banques refusent de prêter de l'argent dans ces conditions.

Sur les 31,000 prêts accordés dans l'ensemble du pays, j'ai bien l'impression qu'une grande partie s'en vont dans des endroits en pleine expansion comme Mississauga-Nord, qui se développe d'une manière exceptionnelle depuis 30 ou 40 ans. Par contre, il est pratiquement impossible à une petite entreprise d'obtenir ce genre de prêt dans les régions rurales

d'Algoma ou du district de Manitoulin ou encore dans le district de Sudbury dont la croissance économique est très faible. Si les banques ont souvent refusé d'accorder ce genre de prêt jusqu'ici, comment peut-on s'attendre à ce qu'elles se montrent plus enthousiastes à l'avenir si on les oblige à assumer 10 p. 100 des pertes? Cela ne veut pas dire que les banques ne devraient pas assumer 10 p. 100 des pertes, mais il ne faut pas perdre de vue qu'elles considèrent ce type de prêt comme une sorte de faveur qu'elles font à leurs meilleurs clients. Elles consentent très peu de prêts de cette nature, et je crains que cette disposition ne nous ramène à la situation qui existait avant 1978, quand les banques accordaient seulement 4,000 ou 5,000 prêts de ce genre dans l'ensemble du pays.

En outre, si je comprends bien, le projet de loi prévoit que la banque ou la caisse populaire devra verser au gouvernement fédéral un droit correspondant à 1 p. 100 du montant du prêt. Il se trouve donc que le gouvernement fédéral fait payer à la banque un pourcentage égal à ce qu'elle gagne en plus du taux préférentiel. Cette disposition incitera encore plus les banques à refuser les prêts. L'objectif consistant à étendre le programme, avec les 300 millions de dollars supplémentaires prévus pour les petites entreprises locales, est contrecarré par le fait que, du même coup, les banques hésiteront davantage à prêter de l'argent. Quand le projet de loi sera étudié en comité, j'espère que nous supprimerons le droit de 1 p. 100 ou le dixième des pertes qu'on demande aux banques d'assumer, ou encore que les banques à charte seront contraintes de prêter un montant minimal dans l'ensemble du pays pour qu'il soit plus facile d'obtenir cette sorte de prêt, dans l'intérêt des petites entreprises.

• (1250)

En pratique, le projet de loi revient à donner un chèque en blanc au gouvernement. En effet, par simple décret du conseil, celui-ci pourra modifier les conditions imposées aux banques. Ce n'est sûrement pas une telle disposition qui incitera ces dernières à accorder des prêts plus facilement.

J'aimerais que le gouvernement examine un autre aspect du projet de loi quand le comité en sera saisi, soit la possibilité d'étaler les remboursements sur 15 ans plutôt que sur 10 ans. Dans ma circonscription, la semaine dernière, je me suis entretenu avec un jeune couple qui voudrait acheter un motel. La région de Manitoulin, dans ma circonscription, possède une des plus florissantes industries touristiques de l'Ontario. Toutefois, comme le couple qui voulait acheter le motel n'a pas réussi à convaincre les propriétaires de lui consentir une hypothèque, il a cherché à emprunter. Il fallait que l'entreprise soit vendue et une ou deux banques étaient disposées à consentir un prêt hypothécaire au couple en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Déjà propiétaire d'environ 40 p. 100 du motel, le couple était dans une situation très enviable.

Les affaires sont bonnes en été mais, l'hiver, elles marchent plutôt au ralenti. C'est pourquoi le couple ne pouvait pas s'engager à rembourser sur seulement 10 ans. Si la loi était modifiée de façon à étaler les remboursements sur 15 ans, le couple serait capable de rembourser le prêt et la banque leur consentirait un prêt hypothécaire, mais à cause des dispositions actuelles de la loi, il ne pourra pas acheter le motel. Le ministre devrait sérieusement envisager, lors de l'étude de la mesure au comité, de porter de 10 à 15 ans la période de remboursement du prêt. Ce serait beaucoup plus avantageux pour les petites entreprises, surtout dans les régions rurales du Canada.

La mesure législative devrait être mieux adaptée aux besoins des vastes régions rurales du Canada. C'est à Toronto que se prennent toutes les décisions les moindrement importantes dans le secteur bancaire pour tout l'Ontario. Certaines décisions concernant l'est de l'Ontario se prennent sans doute à Ottawa, mais je n'en suis pas très sûr. Chose certaine, en ce qui concerne 88 p. 100 de la superficie totale de l'Ontario, les décisions bancaires sont prises à Toronto. Je crains que la solution globale du gouvernement ne soit d'enrichir et de récompenser les régions plus populeuses, plus puissantes et en rapide expansion au Canada, et de ne pas en faire autant pour les régions rurales et éloignées.

Depuis une dizaine d'années, le nombre de prêts se multiplie rapidement grâce à ce programme. En 1977, 4,894 prêts ont été accordés et ce chiffre est passé à près de 31,000 pour l'année financière 1984-1985. Le programme répond à un besoin énorme. J'aimerais donc que le gouvernement envisage de supprimer le droit de 1 p. 100 et les frais de participation de 10 p. 100.

Cela va entraîner une perte pour le gouvernement, mais s'il ne le fait pas ce programme, qui fait du bon travail depuis sept ans à cause du nombre et de l'importance des prêts, va se tarir subitement. Au lieu d'avoir un programme qui rende service aux petites entreprises, un programme utile avec des moyens élargis, nous allons avoir un programme assorti de restrictions grâce auquel il n'y aura pas d'argent, surtout dans les régions rurales du Canada.

Le critique libéral est tout à fait conscient des dispositions du projet de loi et il va proposer des amendements au comité. J'espère que le gouvernement étudiera sérieusement ces amendements, surtout pour ce qui est des petites entreprises des régions éloignées, et pour ce qui est de consentir des prêts à plus long terme dont la durée puisse être étendue à quinze ans.

Il est certain que le projet de loi compte plusieurs dispositions avantageuses. Par exemple, le relèvement du plafond global qui passe de 1.5 à 1.8 milliard de dollars. Je comprends que cette disposition s'impose à cause du grand nombre des prêts qui ont été consentis pendant l'année financière 1984-1985. Il s'agit là d'une disposition importante. Je suis moins impressionné par la nécessité de hausser de 1.5 à 2 millions de dollars le montant du prêt maximal dans la définition de la petite entreprise. Mais cette hausse est probablement justifiée si l'on tient compte de la base sur laquelle on avait d'abord fixé ce seuil et de l'inflation qui a régné depuis. Je me préoccupe cependant du prêt moyen de $25,000, $50,000 ou $100,000 permettant au petit exploitant de se lancer dans les affaires, de donner de l'expansion à une entreprise déjà existante et, plus important, de créer des emplois. C'est dans le secteur de la petite entreprise que l'on a observé la plus forte croissance des emplois au Canada au cours des dernières années.

M. le vice-président: J'informe le député qu'il lui reste une minute de temps de parole dans le débat.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

Article 21 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA FERMETURE DU MUSÉE NATIONAL DES POSTES

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes a annoncé récemment la fermeture du Musée national des postes. Cette décision est non seulement regrettable, elle est inacceptable; toute administration postale au monde qui se respecte a son musée postal. Il est difficilement explicable que le Musée ferme ses portes le 1er mars alors qu'il peut occuper les locaux de l'Édifice Wellington jusqu'au 1er juillet prochain. Le ministre responsable de la Société canadienne des postes a donc une responsabilité envers les philatélistes et les collectionneurs de timbres canadiens. Avec le moindrement de bonne volonté de sa part et de celle du ministre des Travaux publics, d'autres locaux au centre-ville d'Ottawa, peut-être même sur la rue Wellington, peuvent être trouvés pour abriter le Musée national des postes.

Je demande donc au ministre de s'occuper activement à indiquer à la Société canadienne des postes qu'elle n'a pas le droit et qu'elle ne peut pas fermer le Musée national des postes.

* * *

[*Traduction*]

LE SÉNAT

LE RETARD DANS L'ADOPTION D'UN PROJET DE LOI PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, il est bien évident que le message que les Canadiens ont servi au gouvernement précédent le 4 septembre 1984 n'a pas été enregistré par les partisans et les anciens argentiers libéraux qui occupent aujourd'hui la Chambre rouge.

Dirigés par le détestable ancien ministre des Finances, Allan J. MacEachen, dont le budget de novembre 1981 fut l'un des pires sujets de division et l'un des plus nuisibles à jamais avoir été imposés aux Canadiens, et appuyés avec enthousiasme par d'autres qui n'oseraient pas chercher à se faire élire à la Chambre, ces sénateurs libéraux retardent depuis un mois les affaires du gouvernement canadien.

Il est bien connu que le parti libéral avait porté la politique de l'assiette au beurre et le népotisme à un degré élevé de perfection, mais l'attitude de ces sénateurs dénote une arrogance encore inégalée, même pour les libéraux. Ces nominations représentent manifestement la dernière insulte de M. Trudeau à l'endroit du peuple canadien . . .

Des voix: Règlement!

M. Gottselig: . . . et étant donné que le chef libéral n'arrive pas à maîtriser cette bande de valets politiques, je demande à tous les députés élus de cette honorable assemblée de se joindre à . . .

M. le Président: Malgré tout le respect que je dois au député, j'interromps ici sa déclaration parce qu'il est probablement trop nouveau à la Chambre pour savoir que nous avons pour tradition de ne porter aucune attaque de ce genre contre l'autre endroit. Je veux simplement qu'on en reste là.

M. McKenzie: Bien dit, Bill.

* * *

L'ACCORD DE DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

LE DEVOIR DE CONSULTER LES ÉTATS-UNIS

M. Derek Blackburn (Brant): Le moment est venu, monsieur le Président, de détruire un autre mythe conservateur. Le gouvernement a prétendu qu'il fallait permettre la mise à l'essai des missiles Cruise sur notre territoire pour prouver notre loyauté envers l'OTAN. Or, ce mythe s'est effondré quand l'Australie a refusé de mettre à l'essai les missiles MX. Le secrétaire d'État américain a fait savoir alors que la mise à l'essai de ces missiles n'avait rien à voir avec l'alliance militaire. Voilà maintenant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) prétend que nous devons appuyer l'initiative américaine de défense stratégique. Il voit dans la guerre des étoiles une recherche prudente destinée à ne pas se laisser distancer par l'Union soviétique. Quelle absurdité!

Le sous-secrétaire d'État américain à la défense chargé de la politique vient d'admettre que la guerre des étoiles s'inscrit au cœur même de la politique à long terme de son pays, qu'elle en est la clef de voûte. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'en perd pas pour autant la tête qu'il garde résolument enfouie dans le sable. Pendant ce temps, le Canada entrepose de plus en plus malgré lui des armes défensives. Cette nouvelle stratégie modifie la configuration de notre système de défense septentrionale. Le ministre prétend qu'il s'agit uniquement d'un système d'alerte.

Selon les experts militaires il faudra stationner au Canada des engins de la guerre des étoiles mais le ministre nous prêche une politique d'attente. Selon le chef canadien de la recherche en matière de défense, NORAD aurait le commandement de la guerre des étoiles, et le ministre nous ressert la même litanie. Mais qu'attendons-nous? Le ministre a le droit et le devoir de consulter les Américains sur les entreprises éventuelles de NORAD. Cette obligation est explicitement contenue dans l'accord sur NORAD qui a été renouvelé en 1981. En refusant de s'en acquitter le ministre manque à son devoir envers la population canadienne.

* * *

LE SÉNAT

ON DEMANDE UNE RÉFORME SANS PLUS TARDER

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, les événements des dernières semaines ont poussé un grand nombre d'entre nous à se replonger dans les ouvrages politiques de base comme *Democratic Government and Politics* de Corry et Hadgett, pour repenser le rôle que le Sénat doit jouer dans notre système de gouvernement. Comme nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec nos électeurs la semaine dernière, nous avons appris à quel point le public canadien est abasourdi et mécontent que le système permette à un groupe d'hommes

et de femmes non élus de contrecarrer la volonté d'un gouvernement qui a reçu du pays tout entier le mandat incontestable d'apporter changement et renouveau.

Je puis assurer à la Chambre que les gens de la Colombie-Britannique sont profondément troublés. Ils veulent savoir quand nous allons agir. Nous avons effectué de nombreuses études sur les changements à apporter pour nous doter d'une Chambre Haute plus responsable et représentative capable de jouer un rôle utile en se chargeant de l'examen des mesures législatives ou en présentant de nouvelles idées. On a beaucoup parlé mais peu agi.

Les événements de la semaine dernière prouvent qu'il faut sans plus tarder entreprendre une véritable réforme. J'espère que d'autres députés vont se joindre à moi pour réclamer la convocation immédiate d'une conférence constitutionnelle sur la réforme du Sénat. C'est là que le gouvernement fédéral et ceux des provinces pourront s'entendre sur les modifications constitutionnelles qu'il aurait fallu apporter il y a longtemps afin que notre régime démocratique représentatif et responsable continue de progresser . . .

M. le Président: Je regrette, mais je dois informer la députée qu'elle a épuisé son temps de parole.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LES CRITIQUES AU SUJET DES REQUÉRANTS AU STATUT DE RÉFUGIÉS

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, depuis quelques semaines, les centres de détention des requérants au statut de réfugiés font l'objet de critiques particulièrement importantes. Ces centres sont destinés à des gens qui réclament le statut de réfugiés, mais qui se sont vu refuser un tel statut par des fonctionnaires du ministère de l'Immigration à un des points d'entrée au Canada. Dans l'attente d'une décision définitive à leur sujet, on les envoie dans des centres de détention.

A Toronto, on a refusé de dire à des requérants au statut de réfugiés qu'il existait des organisations bénévoles confessionnelles ou humanitaires prêtes à les aider légalement pour toute information. On leur remet quelquefois un annuaire téléphonique des pages jaunes. Plusieurs requérants ont été interrogés par des agents de la GRC sans avoir droit à un avocat. La Charte des droits est ainsi violée, mais des fonctionnaires du Ministère de l'immigration affirment que cette charte ne s'applique pas puisque les requérants ne sont pas des citoyens canadiens. C'est là le principe de deux poids deux mesures, un pour les Canadiens et un pour les étrangers. C'est là aussi un des fondements du racisme. Ne l'oublions pas!

Les conditions de détention sont quelquefois pires que dans les prisons. Par exemple, la règle instituée par l'ONU d'un détenu par cellule n'est pas toujours respectée. Le Canada déroge dangereusement à sa tradition d'accueil humanitaire. A mon avis, il est urgent d'enquêter sur cette affaire dans le but de remédier . . .

M. le Président: Je regrette d'informer la députée que son temps de parole est écoulé.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES—HOMMAGE AUX PARTICIPANTS

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, en qualité d'observateur officiel, j'ai eu le privilège d'assister à la conférence des premiers ministres qui a eu lieu en Saskatchewan, ma province. Et aujourd'hui, je voudrais faire part de quelques observations à la Chambre.

Les conférences des premiers ministres sont entrées dans une nouvelle ère. Par contraste avec le passé, les échanges se sont déroulés dans une chaleureuse atmosphère de collaboration. Et ces échanges harmonieux ne se limitent pas aux réunions officielles avec caméras et microphones; il en est aussi de même dans les rapports entre les fonctionnaires fédéraux et les fonctionnaires provinciaux.

A une époque où les ressources financières sont limitées, il était facile de voir que tous les premiers ministres étaient disposés à relever le difficile défi du partage des connaissances et des expériences pour éviter les doubles emplois coûteux du passé. La collaboration et la consultation, deux piliers des engagements du gouvernement actuel, sont apparues tout au long des échanges et des discussions. C'est en toute objectivité et sans amertume qui furent abordées des questions comme l'emploi, le commerce, les investissements et les taux d'intérêt. Pour la première fois, nous avons vu onze premiers ministres de différentes allégeances politiques, coordonner leurs efforts en vue de la relance économique.

Nous ne pouvons espérer que toutes les divergences de vues entre les gouvernements diparaissent du jour au lendemain. Pour concilier ces divergences, il faudra que tous les premiers ministres continuent de chercher ensemble les meilleures solutions pour tous les Canadiens. Une pareille attitude exige une confiance véritable et du respect mutuel, choses que j'ai observées à Regina chez tous les participants. Et c'est avec enthousiasme que j'applaudis le premier ministre (M. Mulroney) pour avoir inauguré une nouvelle ère . . .

M. le Président: Je dois informer le député que son temps de parole est terminé.

* * *

[*Français*]

POSTES CANADA

LA NÉCESSITÉ DE FAIRE DES EFFORTS EN VUE DU MAINTIEN DU MUSÉE NATIONAL DES POSTES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, au commencement du mois de février, la direction de Postes Canada a annoncé la fermeture du Musée national des postes le 1er mars et a donné des avis de congédiement aux employés du Musée. Malgré le fait que Postes Canada ait su pendant plus de deux ans que le bail du Musée dans l'Édifice Wellington était temporaire et que le Musée serait obligé de déménager dès le 30 juin, Postes Canada n'a rien fait pour trouver un autre endroit convenable avant cette date.

Article 21 du Règlement

Monsieur le Président, la semaine dernière j'ai eu une réunion avec le président de Postes Canada ainsi que mon collègue d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), de Shirley Car du Congrès du travail du Canada et de l'échevin Marlene Carterill de la ville d'Ottawa. Nous avons proposé que Postes Canada retarde la fermeture du Musée national des postes et se joigne à un groupe d'action en vue d'essayer de garder le Musée dans ses quartiers ou de trouver un autre endroit convenable.

Je regrette d'informer la Chambre que Postes Canada a carrément refusé de participer avec nous dans ces efforts. Je fais appel au gouvernement pour que Postes Canada se joigne à un groupe d'action afin d'assurer le maintien de ce Musée au lieu de le faire disparaître effectivement pour une période de trois ans ou plus.

* * *

LE SÉNAT

LA TACTIQUE DILATOIRE UTILISÉE PAR L'OPPOSITION

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, la population de la ciconscription de Lac-Saint-Jean, tout comme l'ensemble des Canadiens, est grandement déçue, pour ne pas dire dégoûtée de l'attitude d'obstruction systématique utilisée par l'Opposition au Sénat visant à refuser l'approbation d'un projet de loi qui a été adopté à l'unanimité dans cette Chambre, et cela, monsieur le Président, de la part d'individus qui n'ont même pas eu le courage de se présenter aux élections du 4 septembre dernier, mais qui profitent plutôt des largesses des premiers ministres précédents . . . En plus de nuire considérablement au fonctionnement du gouvernement actuel, ces membres jettent le discrédit sur un Sénat déjà passablement . . .

• (1410)

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. Les députés savent que les sénateurs sont membres du Parlement autant que nous. Il faut leur accorder le même respect qu'aux députés.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES LETTRES QUI RESTERAIENT SANS RÉPONSE

L'hon. Charles L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je voudrais parler des lettres qui demeurent sans réponse. A Edmonton et à Toronto, la semaine dernière, de nombreux particuliers et associations m'ont fait part de leur indignation parce qu'ils ne reçoivent pas de réponse aux lettres qu'ils adressent à la ministre fédérale de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier).

Cette négligence de la ministre ressort d'autant plus que le premier ministre (M. Mulroney) promettait l'été un gouvernement transparent qui établirait de bonnes communications avec le grand public. Je vous signale la chose, monsieur le Président, sachant que les Canadiens et les groupes écologistes au Canada aimeraient vraiment recevoir une réponse aux lettres qu'ils adressent à la ministre de l'Environnement.

LES AFFAIRES INDIENNES

L'INCIDENCE DU PROGRAMME DE DOUBLAGE DE LA VOIE DU CN SUR DES RÉSERVES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, au nom des 36 bandes indiennes dont les réserves seront sérieusement touchées par le programme de doublage de la voie du CN dans le centre de la Colombie-Britannique, j'exhorte le ministre des Transports (M. Mazankowski) et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, (M. Crombie), de même que le président du comité des transports et le président du comité des pêches et des forêts à prendre les mesures nécessaires pour empêcher le CN de mettre à exécution ses projets de construction de doubles voies dans le fragile couloir des rivières Fraser et Thompson.

Puisque le comité compte tenir des audiences au sujet du programme de doublage de la voie à la mi-mars, le ministre devrait retarder l'approbation du projet pour le tronçon entre les points milliaires 59 et 69 de la sous-division Ashcroft étant donné que le CN a l'intention de commencer à déverser du ballast dans la Thompson vers le 1^er^ mars. L'Alliance des autochtones opposés au projet de doubles voies du CN considère qu'un retard d'un an est nécessaire pour évaluer convenablement un grand nombre de questions écologiques, sociales et économiques reliées au programme; ils estiment en outre que ce laps de temps s'impose pour déterminer si ce projet est nécessaire dans le cadre du réseau de transport de l'ouest du Canada et pour savoir la raison pour laquelle les deux sociétés ferroviaires ne peuvent pas collaborer dans ce domaine puisque cela leur donnerait des doubles voies.

Ce serait sans doute à l'avantage du CN que le projet soit approuvé, mais ce ne serait certes pas avantageux pour les autochtones qui habitent le long des voies dans ce secteur ni pour les pêcheurs de saumon de la côte ouest. Le gouvernement devrait certainement faire passer les besoins des autochtones et d'un important secteur de la pêche avant ceux d'une société de la Couronne. En retardant ce projet, il montrerait qu'il sait établir ses priorités.

* * *

LE SÉNAT

CONDAMNATION DE LA CONDUITE DU SÉNAT

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Depuis 118 ans, monsieur le Président, le Sénat canadien a évolué de façon à répondre aux besoins et aux aspirations des Canadiens. Le Sénat a toujours appuyé la Chambre des communes, dûment élue, en la complétant, sans lui faire concurrence. Les Canadiens croient en une démocratie parlementaire où leur volonté prime plutôt que celle d'une élite minoritaire.

En septembre dernier, les Canadiens ont élu un gouvernement pour qu'il défende leurs intérêts et réponde à leurs aspirations. Comme représentants élus, il nous faut admettre ce fait et gouverner en conséquence. Il en va de même de ceux qui siègent à l'autre endroit: eux aussi doivent reconnaître que le peuple canadien s'est prononcé en septembre dernier et qu'il a choisi un gouvernement.

Si l'autre endroit retarde ou bloque indûment les travaux de la Chambre, il va à l'encontre de la volonté du peuple et de la démocratie. Bref, les conventions démocratiques sont bafouées quand un gouvernement dûment élu ne peut pas remplir ses fonctions comme il se doit.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA CONTRE-VALEUR DU DOLLAR

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Au cours des dix jours qui ont précédé le week-end dernier, le dollar canadien a subi une forte baisse, tombant de 74.6c. à 72c. américains. A 1 h 30 cet après-midi, il valait 71.35c. américains. Monsieur le Président, nous devons à des sociétés implantées au Canada 80 p. 100 des échanges de devises qui ont fait baisser notre dollar. Cela témoigne de la confiance que le monde des affaires éprouve pour l'économie canadienne.

Le *Wall Street Journal*, qui reflète les tendances du premier ministre, déclare que le «gouvernement conservateur ne s'est guère montré très résolu à résoudre les problèmes financiers du Canada». Il s'agit d'une question de confiance, monsieur le Président.

Pour que la réponse du ministre soit plus pertinente, je voudrais citer des paroles qui sont certainement pour plaire au gouvernement, car ce sont celles du premier ministre. Vous pouvez les lire dans un article du magazine *Fortune* qui est paru cet après-midi. On comprend pourquoi les investisseurs n'ont guère confiance dans notre pays quand on voit que le premier ministre lui-même n'a pas confiance dans l'entreprise canadienne. Il a déclaré:

> Notre performance n'a pas été très bonne. La qualité de nos produits laissait à désirer. Nos livraisons n'étaient pas toujours fiables. Nous avons emprunté une grande partie de notre savoir. Nous avons acheté notre technologie. Qu'avons-nous donc de si particulier?

Voilà comment le premier ministre de notre pays chante la louange de l'entreprise canadienne dans une revue américaine.

La question que je désire poser au ministre des Finances . . .

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Comme le premier ministre a dû s'absenter, je pensais qu'ils aimeraient entendre ses paroles, le genre de paroles qui vont certainement plaire aux Canadiens.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est une question de quatre minutes.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, les réponses données ici depuis l'ouverture du Parlement ont souvent été longues et je n'ai pas insisté là-dessus.

Le ministre des Finances pourrait-il nous indiquer la teneur des conversations qu'il a eues récemment avec le gouverneur de la Banque du Canada au sujet de la crise du dollar? Quelle est la position de la banque? Cherche-t-elle à soutenir le dollar? A-t-elle décidé de le laisser se dévaloriser? Quel avis la banque a-t-elle donné au ministre?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme la question a duré quatre minutes, montre en main, je suppose que j'ai quatre minutes pour y répondre.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je voudrais répondre à certaines des questions que le chef de l'opposition a soulevées. D'abord, je voudrais attirer son attention sur la question à laquelle le premier ministre répondait dans *Fortune*. Il récitait la litanie des difficultés que le monde des affaires éprouvait après 15 ou 20 ans d'administration libérale. Nous essayons de renverser la situation. Nous avons fait un premier pas dans cette voie le 8 novembre; c'est un excellent début, d'après les commentaires que j'ai lus à ce sujet. Cette nouvelle politique économique devrait stabiliser le marché des devises et renforcer le dollar canadien à long terme. La chute de notre dollar, qui est tombé de 103c. à son niveau actuel, s'est surtout faite du temps où le gouvernement précédent était au pouvoir.

• (1420)

Je voudrais répondre à la question que le chef de l'opposition m'a posée au sujet de mes entretiens avec le gouverneur de la Banque du Canada.

Des voix: Règlement!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je discute régulièrement avec le gouverneur, comme le chef de l'opposition le faisait certainement lorsqu'il était ministre des Finances. Il n'ignore certainement pas que mes entretiens avec le gouverneur de la Banque sont confidentiels. J'ai déjà déclaré en dehors de la Chambre quelle était la politique de la banque. Il s'agit d'une situation internationale . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'entends rire les députés d'en face. Ils comprennent certainement . . .

M. Chrétien: Relisez ce que vous déclariez l'année dernière à ce même sujet.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): S'ils désirent connaître la réponse, je leur dirai que cette situation a des répercussions mondiales. Toutes les monnaies faiblissent par rapport au dollar américain qui est extrêmement fort.

S'il s'agissait de rapports bilatéraux, ce ne serait peut-être pas pareil, mais dans la situation actuelle, un certain nombre de monnaies sont extrêmement faibles par rapport au dollar. Nous essayons de modérer ces changements sur le marché des changes et le marché des taux d'intérêt, de façon à stabiliser notre dollar et à redonner confiance aux investisseurs. Telle est la politique de notre gouvernement.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): L'ennui, c'est que le monde des affaires ne fait plus du tout confiance au gouvernement, ce qui se répercute sur notre dollar.

Lors de son prochain entretien avec le gouverneur de la Banque du Canada, le ministre pourrait-il en profiter pour lui demander de faire sous peu une déclaration au sujet du rôle de la Banque sur le marché des devises et de nous dire si la banque centrale permet délibérément à notre dollar de baisser dans l'espoir de stabiliser la structure des taux d'intérêt au Canada? Le ministre pourrait-il s'assurer que le gouverneur fera cette déclaration, que ce soit au comité ou en public?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à répondre au sujet de la crise de confiance dont le très honorable député a parlé dans son entrée en matière. Revoyons un peu les fluctuations subies par le dollar canadien ces derniers mois. Le dollar américain a augmenté de 7.4 p. 100 par rapport au dollar canadien depuis le 4 septembre. Le mark allemand a baissé de 17 p. 100 par rapport au dollar américain, la livre sterling, de 20.9 p. 100 et le franc français, de 16.5 p. 100.

Des voix: Règlement.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): On voit bien que le dollar canadien est loin d'être faible, mais le chef de l'opposition devrait tout de même s'apercevoir qu'il est passablement fort par rapport au dollar américain, si on le compare aux autres devises.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Une question supplémentaire.

M. Turner (Vancouver Quadra): Si le gouvernement trouve que notre dollar de 71.35 cents est fort, je prévois que le pays aura des difficultés sous ce régime.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE UNE DÉCLARATION

Le très hon. N. John Turner (chef de l'opposition): Si le député n'est pas disposé à demander au gouverneur de la Banque du Canada de faire une déclaration, et comme il n'a manifestement pas l'intention de présenter un budget avant longtemps, pour d'autres raisons auxquelles je ne ferai plus allusion, fera-t-il bientôt une déclaration à la Chambre sur ce que le gouvernement pense du cours du change, des taux d'intérêt et de leur effet sur le chômage et la perte d'emplois? Va-t-il faire cette déclaration afin de redonner confiance aux marchés étrangers qui influent sur notre devise?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, l'ampleur du déficit du gouvernement fédéral est à l'origine de la faiblesse de notre dollar depuis sept ou huit ans, comme le chef de l'opposition devrait le savoir. Il en a été l'auteur et le député de Saint-Maurice a été membre de la petite fraternité de ministres des Finances libéraux qui ont contribué à gonfler le déficit.

J'ai bel et bien expliqué la politique du gouvernement et de la Banque du Canada en parlant du phénomène international qu'est la force sans précédent du dollar américain: nous essayons de modérer les fluctuations des taux d'intérêt et du cours du change.

Je serais tout à fait disposé à m'entretenir avec le député, quand cela lui conviendra, afin de bénéficier de toute son expérience . . .

Des voix: Non, non!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . de connaître son point de vue et d'engager un dialogue utile.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

LA VALEUR RELATIVE DU DOLLAR—LES TAUX D'INTÉRÊT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. A mon avis, ce dernier devrait reconnaître que durant la campagne électorale les conservateurs ont proposé au peuple canadien des solutions aux problèmes auxquels nous faisions face. Aujourd'hui, on doit subir un dollar à son plus bas niveau historique et les taux d'intérêt ont augmenté de 130 points de base depuis une quinzaine de jours. Ma question est donc bien simple: Que se passe-t-il? La communauté financière a-t-elle perdu confiance dans le gouvernement ou encore le ministre des Finances ne serait-il pas d'accord sur cette déclaration faite, en juin dernier, par son collègue, le ministre de la Justice, lorsqu'il disait:

[*Traduction*]

«Une dévaluation du dollar ne favorisera pas l'économie, même si elle profite aux exportations. Nous ne pouvons nous permettre de laisser notre dollar perdre continuellement de sa valeur.»

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que l'idée avancée par le député et son chef voulant que le milieu des affaires ait perdu confiance dans notre gouvernement est absolument ridicule. Si j'en juge par les observations que j'ai reçues de lui, je crois que le milieu des affaires est ravi que le parti progressiste conservateur soit aujourd'hui au pouvoir et s'occupe des très graves problèmes financiers et économiques que nous a laissés le gouvernement précédent.

M. Chrétien: Vous perdez trop souvent, Mike.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député ferait bien de regarder autour de lui pour voir qui sont les perdants.

J'ai énoncé très clairement la politique du gouvernement, mais je demeure ouvert à toute suggestion de la part du député.

[*Français*]

L'OPPORTUNITÉ DE DÉFINIR LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, la communauté financière a peut-être confiance dans le gouvernement, mais ils ont transigé 80 p. 100 des dollars canadiens en dollars américains vendredi dernier. Je ne sais pas si c'est cela le degré de confiance. Compte tenu du fait que l'économie canadienne est en train de perdre sur les deux tableaux, les taux d'intérêt montent et le dollar baisse, le ministre des Finances ne trouverait-il pas opportun de définir dans les plus brefs délais possibles sa politique budgétaire en déposant un budget dans les prochains jours?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, puis-je prendre une minute pour expliquer au député pourquoi la valeur du dollar canadien est à la baisse? Lorsque le dollar américain est si fort partout dans le monde qu'il exerce des pressions aussi importantes, les investisseurs ne s'intéressent plus aux devises comparativement faibles et font monter les taux d'intérêt. La Banque du Canada essaie de ralentir la hausse des taux d'intérêt en s'en tenant à un équilibre très précaire qu'elle a adopté ces dernières semaines.

Je puis dire au député que les taux d'intérêt seraient encore plus élevés aujourd'hui n'eût été la politique adoptée au cours des deux ou trois dernières semaines par la Banque du Canada et par le gouvernement.

* * *

LE SÉNAT

L'OBSTRUCTION FAITE À L'ADOPTION D'UNE MESURE FINANCIÈRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, maintenant que la période réservée aux déclarations à l'appel des motions est terminée, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Il sait fort bien que le Sénat empêche l'adoption d'un projet de loi que la Chambre des communes a déjà adopté. Étant donné que cette initiative d'un corps non démocratique qui n'a de compte à rendre à personne coûte aux Canadiens des millions de dollars, le vice-premier ministre pourrait-il nous dire ce que le gouvernement entend faire au sujet de cette situation déplorable?

M. le Président: A l'ordre. Je permettrai la question, mais avant que le vice-premier ministre n'y réponde, je tiens à rappeler aux députés la tradition qui veut qu'on ne commente ni ne discute ici même de questions dont l'autre endroit est saisi. J'accepterai donc cette question et une réponse, mais je surveille de très près les questions qui seront posées.

• (1430)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme la Chambre le sait, le rapport sur la réforme du Sénat a été publié juste avant l'intersession parlementaire, l'été dernier. Selon les derniers chiffres que j'ai obtenus, l'initiative plutôt stupide prise à l'autre endroit dans le cadre de l'étude d'un projet de loi d'emprunt que la Chambre avait adopté à l'unanimité, a déjà coûté aux contribuables quelque 9 millions de dollars.

Des voix: Quelle honte!

M. Nielsen: Selon moi, le chef du Nouveau parti démocratique soulève là une question fort pertinente. Le Sénat jouerait peut-être un rôle beaucoup plus utile s'il examinait le rapport du comité sénatorial sur la réforme du Sénat et y donnait suite au lieu de retarder le projet de loi d'emprunt adopté par la Chambre, comme il le fait à l'heure actuelle.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE FAIRE EN SORTE D'ABOLIR LE SÉNAT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, sans vouloir faire allusion à quoi que ce soit dont le Sénat est saisi à l'heure actuelle, le vice-premier ministre pourrait-il nous dire, étant donné ce que ce vert paradis pour vieux partisans libéraux . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: . . . va probablement faire le mois prochain, dans deux mois ou dans six mois d'ici ce qu'il fait maintenant, c'est-à-dire aller à l'encontre de la démocratie, si le gouvernement prendra la mesure démocratique voulue dans les circonstances en faisant en sorte d'abolir le plus tôt possible cette institution odieuse?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, de temps à autre nous apprécions grandement les suggestions des députés néo-démocrates.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je me rétracte.

M. Hnatyshyn: Je voudrais dire que j'apprécie également l'ovation debout que j'ai reçue des députés de son parti lorsque je me suis levé pour répondre.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Tout ce que je peux dire à l'honorable chef du Nouveau parti démocratique, c'est que lorsque les sénateurs libéraux font obstacle à la volonté de la Chambre des communes et que le chef de l'opposition s'est vu demander par lettre par le premier ministre et moi-même de faire preuve d'initiative et de ne pas se laisser diriger par la majorité libérale au Sénat . . .

M. le Président: Non. En toute déférence . . .

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: . . . il est temps qu'il agisse.

M. le Président: C'est précisément parce que je craignais que certaines observations ne soient formulées que j'ai précisé qu'on était en terrain glissant avec ces questions. Je tiens à signaler encore une fois aux députés que les sénateurs ont droit au même respect qu'eux.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE NE PLUS NOMMER DE SÉNATEURS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question supplémentaire porte sur la réforme constitutionnelle en ce qui concerne l'autre endroit.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je désire poser au leader du gouvernement à la Chambre la simple question suivante: puisqu'il semble partager l'avis de ceux qui tiennent l'existence de l'autre chambre à laquelle nous sommes associés de temps à autre n'est rien moins qu'entièrement désirable . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: . . . pourrait-il reconnaître qu'un Sénat dominé à l'avenir par des conservateurs ne vaudrait guère mieux que le Sénat dominé à l'heure actuelle par des libéraux?

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Dans l'affirmative, pourrait-il promettre à la Chambre et, ce qui importe davantage, aux Canadiens, que le parti conservateur ne nommera plus de sénateurs et qu'il présentera sous peu un projet de réforme?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): En tant que membre du Conseil privé, monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique sait pertinemment que la nomination des sénateurs est du ressort exclusif du premier ministre.

M. Blackburn (Brant): Hélas!

M. Nielsen: Le Sénat, je le répète, se rendrait bien plus utile si, renonçant à ses manœuvres actuelles, il se mettait en frais d'étudier le rapport sur la réforme du Sénat, de sorte qu'il pourrait songer immédiatement à aborder notamment la question de cette réforme.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU COMITÉ DE LA DÉFENSE DU PARLEMENT NORVÉGIEN

M. le Président: Je me permets d'interrompre les délibérations pour signaler aux députés la présence à notre tribune du Comité de la défense du Parlement norvégien et de son président, M. Knut Olav Frydenlund.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉCONOMIE

LE SECTEUR MANUFACTURIER—L'INCIDENCE DES TAUX D'INTÉRÊT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. La croissance économique va être sérieusement entravée au Canada si à la baisse du dollar canadien continue de s'ajouter l'augmentation des taux d'intérêt, surtout si nos fabricants continuent d'utiliser des pièces importées. Est-ce que le ministre des Finances a des projets pour protéger la compétitivité canadienne et éviter de nouvelles suppressions d'emplois dans le secteur manufacturier?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame le Président . . . Monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Par votre intermédiaire à M^me^ la députée . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Ce doit être la barbe.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je pensais que vous tourniez le dos, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Permettez-moi de répondre à la députée, monsieur le Président. Les hauts taux d'intérêt, ce n'est pas une chose que nous cherchons de ce côté-ci de la Chambre. Comme je l'ai expliqué en réponse à une des questions précédentes, c'est une chose qui ne relève pas uniquement du gouvernement. Les investisseurs s'écartent de la monnaie qui baisse. Cela a pour effet de pousser à la hausse les taux d'intérêt. La Banque du Canada cherche à ralentir la hausse des taux d'intérêt, et c'est ce qu'elle a fait ces dernières semaines.

La question du cours du dollar a des avantages et des inconvénients. Certains secteurs se félicitent de la baisse du dollar, qui leur permet d'exporter plus avantageusement. D'autres qui importent en souffrent évidemment. La question du dosage est difficile à apprécier, celle de savoir ce qui nous profite le plus. Je pense que c'est là une décision que les investisseurs vont faire chacun de son côté.

Je signalerai à la députée que l'orientation adoptée pour l'exposé du 8 novembre cherche à améliorer la compétitivité de l'industrie canadienne. Il faudrait que les députés accordent plus d'appui à cet exposé économique, parce qu'il imprime vraiment une orientation . . .

M. le Président: A l'ordre!

LA CRÉATION D'EMPLOIS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas perdu de temps à s'attribuer le mérite des 100,000 emplois créés au début de son mandat, mais le ministre ne semble pas vouloir assumer la responsabilité des 170,000 emplois perdus plus récemment. Je le répète, puisque le gouvernement a promis des emplois, des emplois et des emplois grâce à un retour à la confiance des entreprises, quand est-ce que ces emplois vont venir?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que l'orientation du gouvernement n'a absolument pas changé à cet égard.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons énoncé très clairement les politiques dans l'exposé du 8 novembre dont les observateurs de tous les coins du pays disent qu'il va avoir comme résultats une économie plus forte, une économie plus compétitive et plus d'emplois créés.

Je n'aime pas voir monter les taux d'intérêt, comme je l'ai dit dans ma réponse précédente. Lorsque nous aurons réalisé une certaine stabilité dans la situation actuelle des cours du change, j'espère que nous verrons baisser les taux d'intérêt.

* * *

LE SÉNAT

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRÉSENTER UNE MESURE DE RÉFORME

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et a trait à un sujet soulevé par notre chef. Nous voulons savoir si le gouvernement actuel va présenter une mesure de réforme de l'autre chambre, cet endroit où se trouve le caucus libéral le plus nombreux au Canada, ou si nous allons continuer d'être un des rares pays du monde où une chambre non élective peut faire fi de la volonté de la majorité.

• (1440)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Je crois, Votre Honneur, que j'ai déjà répondu à cette question. Peut-être le député n'est-il pas au courant du rapport du comité mixte spécial sur la réforme du Sénat, ou encore ne l'a-t-il pas lu. Ce rapport a été rendu public juste avant l'ajournement d'été en juin dernier. Il comporte plusieurs recommandations qui méritent d'être prises en considération. J'ai bien dit que l'autre endroit lui-même serait tout indiqué pour en entamer l'étude, mais le leader de l'opposition là-bas n'est pas trop connu pour ses tendances à la réforme.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je refuse d'entrer dans une discussion sur la question de savoir si la Chambre qui doit se réformer devrait se charger de cette étude, mais je dirai que si le gouvernement actuel est disposé à présenter une mesure visant à abolir le Sénat, notre parti va changer complètement sa position touchant la peine de mort afin de hâter les choses.

Des voix: Oh, oh!

M. Murphy: Le gouvernement présentera-t-il lui même une mesure en ce sens, ou laissera-t-il au Sénat le soin de se réformer lui-même?

M. Axworthy: Voilà vraiment un parti de grand principe.

M. Chrétien: Votre parti est sur le flanc.

M. le Président: A l'ordre!

Une voix: S'exprime-t-il au nom de son parti?

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

Une voix: Règlement!

M. le Président: Je crois comprendre que les députés sont prêts à en revenir à la Chambre des communes.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je crois pouvoir répondre à la question avec une impartialité que seul un fils de sénateur peut observer en l'occurrence. J'assure cependant au député que nonobstant mon ascendant et le fait que j'ai été employé à un moment donné par cette auguste Chambre, lorsque le gouvernement prendra une initiative à cet égard, le cas échéant . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: . . . nous discuterons de la question avec les leaders parlementaires de l'opposition. Tout ce que je puis dire au député, c'est que les actions auxquelles se livrent les honorables sénateurs en ce moment vont faire surgir une lame de fond autour de toute cette question de la réforme du Sénat.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK— LA RENCONTRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL AVEC M. HATFIELD

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au vice-premier ministre, porte sur la justice de notre système pénal. Jeudi dernier, le ministre de la Justice a fini par voir clair. Il s'est joint à nous et à tous les grands journaux du pays pour blâmer le solliciteur général du manque de jugement déplorable dont il a fait preuve en rencontrant le premier ministre, M. Hatfield, le 7 octobre au Château Laurier. Le ministre de la Justice a déclaré, et je cite: «si j'étais dans l'opposition, j'aurais demandé sa démission immédiate.» Il a ajouté qu'il était peu judicieux de la part du solliciteur général, sur le plan politique, de s'être entretenu avec le premier ministre provincial.

Je voudrais demander au vice-premier ministre s'il partage l'avis de son ministre de la Justice, selon lequel il était peu judicieux, d'un point de vue politique, de s'entretenir avec le premier ministre Hatfield au Château Laurier, et si ce dernier doit donc présenter sans tarder sa démission.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, sans accepter la moindre prémisse de l'introduction du député et pour répondre à sa question générale, j'y ai déjà répondu à plusieurs reprises ces trois dernières semaines. Mes réponses ont été consignées au hansard. Je n'ai aucune raison aujourd'hui de revenir sur ce que j'ai déclaré publiquement.

LA RÉUNION AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, j'ai du mal à obtenir des réponses du gouvernement sur cette question. Je voudrais interroger le vice-premier ministre au sujet d'un incident précis. Le 23 octobre, on a signalé la présence du premier ministre M. Hatfield à Ottawa et étant donné qu'il y a eu . . .

M. le Président: En toute déférence, venez-en à votre question, je vous prie.

M. Nunziata: Étant donné qu'il y a eu le 24 octobre une réunion entre hauts fonctionnaires au ministère de la Justice, où il a été décidé . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député de Scarborough-Centre a la parole.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES CORPORATIONS

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations à propos de la commission d'enquête Eastman sur l'industrie pharmaceutique. Le ministre pourrait-il nous dire où en est l'enquête? La commission soumettra-t-elle son rapport au Parlement cette semaine?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à la question de mon honorable collègue et de dire que le rapport de la Commission Eastman est attendu pour le 28 février et que, jusqu'à preuve du contraire, nous attendons toujours ce rapport pour cette date.

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE REVENU DES AGRICULTEURS—LE FONDEMENT DU CALCUL DE L'IMPÔT

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Son récent Livre blanc sur la fiscalité agricole est interprété par la presse comme indiquant que les agriculteurs gagnent deux fois plus que le Canadien moyen et ne paient qu'un quart des impôts de ce même Canadien moyen. Étant donné que cette conclusion repose sur l'hypothèse que des valeurs foncières gonflées devraient être imputées au revenu imposable, le ministre pourrait-il garantir à la Chambre qu'il n'a pas l'intention de passer de l'imposition du revenu perçu à une imposition fondée sur la valeur imputée?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai lu les articles auxquels le député fait allusion et je dois dire qu'on en a donné de mauvaises interprétations. Nous avons donné dans le document de discussion les plus récentes statistiques que nous ayons. Nous voulions fournir rapidement l'ensemble du rapport au comité—et j'espère que ce sera fait très prochainement—de sorte que les agriculteurs puissent venir nous parler de la situation actuelle de leur secteur. Nous savons très bien qu'il y a ralentissement de l'économie agricole, mais avant de faire mes choix budgétaires, je voudrais avoir des renseignements à jour sur le secteur agricole.

LE REVENU NET

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, étant donné que le ministre parle de renseignements à jour, pourrait-il fournir au comité, lorsqu'il sera formé, des renseignements sur les déclarations d'impôt de 1984 qui, si mes renseignements sont exacts, montreront que le revenu net sera très comparable à celui de 1974, alors qu'il y aura une perte de valeur foncière de l'ordre de 4.5 milliards de dollars? Fournira-t-il ces renseignements à jour au comité?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense avoir répondu à cette question. Nous n'avons pas encore de compilation de ces statistiques. La Société du crédit agricole a fait certains travaux sur la situation actuelle et d'autres sont faits par le secteur bancaire. Nous voulons présenter ces renseignements au comité, pour que je dispose des données voulues pour préparer un budget. J'espère que lorsque le renvoi de la question au comité sera proposé—et je crois savoir que ce sera aujourd'hui—les députés d'en face accepteront rapidement la proposition de sorte que nous puissions nous mettre à l'œuvre sans tarder.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK— L'ENQUÊTE AU SEIN DE LA GRC

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Je l'ai déjà avisé de cette question dans l'espoir qu'il me réponde vraiment. Il y a quelques semaines, une enquête a été ordonnée par le commissaire de la GRC concernant l'affaire Hatfield. Quand le rapport sera-t-il terminé? Le vice-premier ministre peut-il s'engager dès maintenant à en publier les principales conclusions, qu'elles soient défavorables ou non au solliciteur général, sur le plan politique?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je sais gré au député d'avoir informé mon bureau qu'il comptait soulever cette question cette après-midi. J'en ai profité pour en parler au commissaire de la GRC qui m'a dit qu'on faisait actuellement une enquête rigoureuse à ce propos, enquête qui prendra fin très prochainement, peut-être dès cette semaine. Quant au deuxième volet de la question du député, il ne voudrait certes pas que je dise qu'un rapport sera divulgué avant même que nous ne l'ayons lu, puisque la rédaction n'en est pas encore terminée.

• (1450)

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je rappelle au ministre qu'on a toujours annoncé à l'avance qu'un rapport serait rendu public. Je voudrais lui poser une question supplémentaire. Étant donné que la réputation de la GRC a beaucoup souffert des allégations d'un premier ministre qui a prétendu que ses agents en avaient contre certains dirigeants politiques, qu'ils avaient menti devant le tribunal, qu'ils voulaient faire tomber un gouvernement provincial, que ces allégations sont contredites avant même que le ministre de la Justice ait complété son rapport interne, le ministre ne se rend-il pas compte que les circonstances commandent qu'une enquête publique indépendante soit ouverte pour faire la lumière sur ce fouillis?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai déjà dit, en réponse à des questions analogues, qu'il est prématuré de parler d'enquête publique tant que les conclusions de l'enquête interne n'ont pas été remises au gouvernement. Quant à la réputation de la GRC, nous n'avons pas, de ce côté-ci, de leçons à recevoir de gens qui ont consacré presque toute leur vie à la dénigrer et à la détruire dans l'opinion publique.

* * *

LES FORÊTS

LE REBOISEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Forêts. Jeudi dernier, à Vancouver, le ministre d'État fédéral aux Sciences et à la Technologie a dit que le gouvernement devrait, au lieu de financer le reboisement de la Colombie-Britannique, utiliser les crédits disponibles pour mettre au point de nouveaux produits et pour améliorer la productivité. Est-ce bien maintenant ce que croient le ministre d'État aux Forêts et le nouveau gouvernement?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, je n'y vois pas de mal. En effet, nous avons tous convenu déjà qu'il fallait, dans ce secteur, mettre au point des produits qui rapportent davantage. Il n'y a pas de mal à le dire. Des crédits seront consentis expressément à cette fin pour la recherche et le développement. L'important actuellement c'est la priorité que le gouvernement attache au reboisement, à la sylviculture et à la gestion des forêts.

LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, puisque nous venons d'apprendre que le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie parle à tort et à travers, j'aurais une question toute simple à poser au ministre d'État aux Forêts. L'an dernier, les fonctionnaires fédéraux ont négocié avec la Colombie-Britannique une entente fédérale-provinciale de reboisement qui devait coûter 60 millions de dollars annuellement. Cette somme est maintenant réduite de moitié. Pourquoi avoir infligé cette réduction à la Colombie-Britannique?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, le député part évidemment d'un postulat erroné. Il n'a jamais été question d'un programme de 30 millions de dollars par an. A maintes reprises, le ministre des Finances, le premier ministre et le ministre de l'Expansion industrielle régionale ont affirmé à la Chambre qu'un accord serait conclu. Ce sera un excellent accord, bien meilleur que celui qu'avait conclu l'ancien gouvernement.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'IMPORTATION DE VÉHICULES DE FABRICATION JAPONAISE— LES QUOTAS

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Commerce extérieur. Le programme en vigueur qui limite les importations d'automobiles japonaises expire le mois prochain. L'ensemble de l'industrie automobile canadienne, les constructeurs, les fournisseurs de pièces et les syndicats soutiennent que des milliers d'emplois canadiens seront compromis si les quotas d'importation ne sont pas maintenus. Voilà justement la question que je pose au ministre: les quotas d'importation vont-ils être maintenus?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous sommes au courant de la date d'expiration. Nous avons eu des pourparlers avec les fonctionnaires des divers ministères concernés. La question est à l'étude. Nous espérons annoncer quelle sera notre politique avant le 31 mars.

Questions orales

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT REFUSE LA SUBVENTION DE 100 MILLIONS DE DOLLARS À LA DOMTAR

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Expansion industrielle régionale, j'adresserai ma question au secrétaire parlementaire.

Profitant de la semaine de relâche, la semaine dernière, le ministre annonçait l'intention du gouvernement de refuser la subvention de 100 millions de dollars à la compagnie Domtar. Or, ayant à maintes reprises reconnu l'importance de la bonne organisation de la forêt, des exportations, quelles sont les raisons qui motivent ce gouvernement à refuser la subvention de 100 millions de dollars, ce qui est susceptible de faire perdre plusieurs milliers d'emplois, environ 4,000, à l'économie du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Tom McMillan (ministre d'État (Tourisme)): Monsieur le Président, en l'absence du ministre qui est en mission officielle à l'étranger, je voudrais répondre au député que la société en question est solide et sa demande légitime. Le gouvernement a cependant jugé dans sa sagesse qu'il devait refuser les fonds en ce moment parce que cela perturberait le marché. Cinq autres grandes sociétés attendent pour présenter des demandes semblables. S'il accédait à la demande de fonds de Domtar le gouvernement se trouverait presque dans l'impossibilité de refuser celles des autres sociétés. J'ajoute que la société en cause a déjà reçu une vingtaine de millions de dollars du gouvernement sous d'autres auspices et à d'autres moments. La considération ultime dont le député voudra aussi tenir compte, c'est qu'il se pourrait que le gouvernement des États-Unis juge toute subvention de notre part à cette fin comme contrevenant à des accords comme ceux du GATT.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC A ÉTÉ CONSULTÉ

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, pourrait-on savoir si le gouvernement a consulté le gouvernement du Québec qui, lui, d'une part, a versé 85 millions de dollars et, d'autre part, est-ce que le gouvernement et au fait que, à défaut de cette contribution, ce projet-là est remis en cause?

[*Traduction*]

L'hon. Tom McMillan (ministre d'État (Tourisme)): Très brièvement, monsieur le Président, le gouvernement a, bien sûr, examiné la demande avec beaucoup de soin. Le projet de la société lui est apparu valable et il sait ce que sa réalisation apporterait aux provinces concernées et à l'ensemble de l'économie. Toutefois, après mûre réflexion, nous avons jugé qu'il n'était pas souhaitable d'accorder les fonds réclamés. Le gouvernement a fortement recommandé à la société de s'adresser à d'autres sources de financement du secteur privé.

LES INVESTISSEMENTS D'UNE SOCIÉTÉ CANADIENNE AUX ÉTATS-UNIS

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au même ministre. Dans sa réponse, le ministre a parlé de la façon dont le gouvernement des États-Unis pourrait réagir si le gouvernement canadien investissait dans l'usine Domtar. En décembre dernier, la société Great Lakes Forest Products de Thunder Bay a annoncé son intention de construire une grande usine de pâtes et papiers dans l'État de Washington, laquelle fera directement concurrence à celles de Colombie-Britannique. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement accepte d'un côté qu'une compagnie canadienne ayant reçu de fortes subventions de l'État investisse aux États-Unis et élimine des emplois au Canada par la même occasion, alors qu'il refuse d'aider une compagnie qui exerce ses activités au Canada afin de protéger les emplois existants?

L'hon. Tom McMillan (ministre d'État (Tourisme): Monsieur le Président, je crois que le député se trompe tant dans sa prémisse que dans sa conclusion. Depuis environ 25 semaines qu'il est au pouvoir, le gouvernement s'est montré plus généreux envers les entreprises ayant présenté une demande légitime que ne l'avait été le gouvernement précédent au cours de n'importe quelle période comparable. Nous avons étudié toutes les demandes en fonction de leurs mérites. Dans le cas de Domtar, nous avons jugé inopportun que le gouvernement du Canada accorde les sommes demandées, étant donné la conjoncture au Canada et sur les marchés étrangers.

ON DEMANDE UN RÉEXAMEN DE LA DEMANDE

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, il faut rappeler que diverses entreprises de pâtes et papiers du Canada ont reçu des subventions de ce genre dans les années précédentes. Il est évident qu'une aide n'était pas nécessaire à cause de la façon dont les libéraux voulaient régler les affaires. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il est disposé à réexaminer la demande de Domtar, à étudier la question des investissements de la compagnie Great Lakes Forest Products aux États-Unis et à demander à cette société de rapatrier ses capitaux au Canada?

L'hon. Tom McMillan (ministre d'État (Tourisme)): Monsieur le Président, j'espère que le député reconnaît que la conjoncture évolue. Au moment où le gouvernement du Canada, et notamment le gouvernement précédent, a donné une suite favorable à certaines demandes, la conjoncture n'était pas du tout la même qu'aujourd'hui. Nous avons examiné la demande de Domtar à la lumière de la situation actuelle, et non de celle d'il y a deux ou trois ans.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE DÉRAILLEMENT SURVENU À PETAWAWA (ONTARIO)

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Le déraillement de quelque 27 wagons d'un train de marchandises survenu hier matin à Petawawa, a de nouveau attiré l'attention des Canadiens sur le transport de produits dangereux. S'il est vrai que la police locale et les services d'incendie et d'ambulance sont intervenus rapidement, combien d'autres accidents devront-ils se produire avant que le ministre ne se décide à appliquer rigoureusement les règlements afférents à la loi sur le transport des marchandises dangereuses votée lors de la dernière législature?

• (1500)

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Le député sait peut-être que les règlements de la loi en question viennent tout juste d'être promulgués et qu'ils seront appliqués par étape. Les transporteurs ont affiché une certaine réticence mais je suis heureux que le député, qui parle au nom de son parti je suppose, soit disposé à appuyer ces règlements.

Pour ce qui est de l'accident en question, la Commission des transports a déjà entrepris de mener une enquête et je suppose qu'elle soumettra un rapport le moment venu.

L'INSPECTION DES RAILS

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, pourquoi le ministre tolère-t-il que l'entretien du réseau ferroviaire laisse tellement à désirer qu'un rail endommagé de la voie principale du CP ait causé le déraillement de 27 wagons dont trois ont brûlé?

M. Deans: Comment se fait-il que vous n'ayez rien fait depuis septembre?

M. Hopkins: Le ministre voudrait-il s'engager lui-même à ce que tous les rails fassent l'objet d'une inspection constante et rigoureuse et que l'on vérifie notamment l'état des ponts en période d'inondation comme c'est le cas ces temps-ci?

M. Deans: Jusqu'en septembre l'entretien était impeccable.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis sûr que tous les députés conviendront qu'il serait un peu présomptueux de ma part d'accepter les conclusions du député à moins que ce dernier ait lui-même contrôlé l'état des voies depuis un certain temps. Si tel est le cas, il aurait dû faire part de ses constatations à la Commission canadienne des transports.

Pour ma part, je vais attendre le rapport de la Commission. Je pense que celle-ci est parfaitement en mesure de mener une enquête et quelle que soit la solution proposée, le ministre agira en conséquence.

* * *

[*Français*]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que les pétitions présentées par les députés, le vendredi 15 février 1985, sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES REMARQUES FAITES PAR M. HNATYSHYN DURANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. le Président: Lorsque la Chambre s'est ajournée la dernière fois, le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) avait soulevé la question de privilège. Je suis disposé à entendre les arguments du leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn) sur cette question.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, le 15 février, le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke a soulevé la question de privilège au sujet des remarques que m'attribuait le hansard de la veille, page 2349. Monsieur le Président, je n'avais nullement l'intention de faire des remarques désobligeantes à l'égard du député qui est tout à fait respectable. Je profite de l'occasion pour rayer sans équivoque et de façon absolue, pour supprimer à tout jamais du compte rendu toute remarque concernant la réputation du député.

M. le Président: L'affaire est close, je suppose.

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je tiens simplement à féliciter le leader du gouvernement à la Chambre d'avoir retiré ses paroles. C'est ainsi que la Chambre devrait fonctionner et je l'en remercie.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA FERMETURE DU MUSÉE NATIONAL DES POSTES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par un grand nombre de Canadiens préoccupés par le projet de fermeture du Musée national des postes. Les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes d'user de son pouvoir législatif pour garantir que ce musée ne sera pas fermé comme prévu et que l'on trouvera un emplacement permanent pour continuer à présenter ces objets et souvenirs postaux pour la joie des Canadiens et des visiteurs étrangers.

LA ZONE DÉNUCLÉARISÉE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom du Projet Plowshares, signée par de nombreux électeurs de la région de Kamloops-Shuswap qui tiennent à féliciter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et l'encouragent à poursuivre sa politique visant à empêcher le déploiement d'armes nucléaires sur le territoire canadien, et à n'élaborer aucun projet, actuel ou futur, en vue de faire participer de quelque façon le gouvernement du Canada au programme de la Guerre des étoiles.

Avis de motion du gouvernement

LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je veux aussi présenter une pétition au nom d'un grand nombre de citoyens de la région de Kamloops. Ils protestent contre la participation du Canada à la course aux armements, notamment contre l'appui que nous accordons à la proposition américaine de guerre des étoiles. Ils soutiennent que le missile de croisière, par sa nature même, n'est pas une arme défensive. Ils encouragent le premier ministre (M. Mulroney) à suivre les conseils de Jean-Paul II, qui a déclaré: «Ne suivez pas les chefs qui vous entraînent sur les chemins de la mort; aimez et respectez la vie, la vôtre et celle d'autrui». Ils demandent à leurs concitoyens d'écouter ces paroles et à leurs chefs politiques . . .

M. le Président: En toute déférence, le député met un peu plus de temps qu'il ne devrait à présenter sa pétition.

LA DEMANDE DU CNCP EN VUE D'OFFRIR UN SERVICE TÉLÉPHONIQUE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par certains membres de l'Association nationale des fonctionnaires fédéraux à la retraite exprimant leur inquiétude depuis que le CNCP a décidé de se lancer dans l'entreprise du téléphone interurbain, car la chose pourrait priver les Canadiens, notamment les retraités, d'un service téléphonique complet à prix raisonnable. Elle demande au Parlement de rejeter la demande du CNCP qui voudrait offrir ce genre de service.

[*Français*]

LES BÉNÉFICES POUR LES PERSONNES SEULES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, à la demande de mes commettants, j'ai l'honneur de présenter une pétition à cette Chambre demandant que toutes les personnes seules, dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans reçoivent les mêmes bénéfices que ceux accordés par le Programme d'allocation au conjoint.

* * *

[*Traduction*]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

RENVOI D'UN DOCUMENT DE TRAVAIL AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, nous avons consulté les leaders des partis de l'opposition à la Chambre, de même que les critiques des divers partis en matière d'agriculture. Je pense que vous constaterez que nous sommes d'accord pour accepter un projet de motion que je voudrais maintenant lire pour en faire le premier article à l'ordre du jour après les affaires courantes. Je pense que ce serait la bonne façon de procéder, mais si vous n'êtes pas d'accord, je suivrai vos conseils. Je pense que certains députés voudront prendre la parole au sujet de cette motion avant son adoption. Tous les partis sont d'accord pour renvoyer le document de travail mentionné dans la motion au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et je crois savoir qu'il y aura au maximum deux représentants du parti libéral, un porte-parole du Nouveau parti démocratique et peut-être un représentant de notre parti qui participerait au débat.

M. le Président: Si je puis interrompre les explications du leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn), dois-je comprendre qu'il demande le consentement unanime pour présenter une motion et pour que la Chambre adopte à l'unanimité un ordre disant que la question sera la première à être débattue? Je pense que je dois maintenant traiter cette motion comme s'il s'agissait d'un avis de motion d'initiative ministérielle pour aujourd'hui, même si la motion est présentée avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime pour que la motion soit présentée?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Si l'on veut bien maintenant donner lecture de la motion, je pense savoir comment procéder par la suite.

M. Hnatyshyn: Le projet de motion est le suivant:

Que le document de travail intitulé *Questions fiscales dans l'agriculture*, déposé le 31 janvier 1985, soit renvoyé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques;

Que le comité fasse une étude et présente un rapport sur les propositions contenues dans ledit document et, plus particulièrement, sur

(i) la nécessité de limiter la déductibilité des pertes agricoles du revenu non agricole des agriculteurs à temps partiel et l'à-propos des limites actuelles établies par l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu;

(ii) l'opportunité et les répercussions de la possibilité de soulager la collectivité agricole de l'obligation générale d'inclure à ses revenus, aux fins de l'impôt sur le revenu, la moitié des gains en capital provenant de la vente de terres agricoles; et

(iii) l'opportunité d'utiliser le régime fiscal pour aider les agriculteurs par le biais d'un système d'obligations agricoles et les répercussions liées à un tel système; et

Que le comité fasse rapport de ses constatations au plus tard le 1er avril 1985.

M. le Président: Comme il y a consentement unanime pour que la motion soit présentée, la motion est maintenant présentée et elle est inscrite aux ordres émanant du gouvernement pour être débattue au lieu d'être inscrite à l'ordre du jour.

* * *

• (1510)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre la parole aujourd'hui puisque nous allons répondre à une quinzaine de questions.

Des voix: Bravo!

M. Dick: Cela portera à 46.2 p. 100 la proportion des questions auxquelles nous avons répondu jusqu'ici. C'est une amélioration de 15 p. 100 par rapport à la dernière législature.

[*Français*]

Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 57, 66, 70, 120, 121, 122, 139, 140, 171, 173, 174, 177, 189, 199 et 226.

[*Texte*]

LOTO CANADA INC.

Question nº 57—**M. Howie:**

Quels sont les *a*) nom, *b*) fonctions des membres de la direction et du conseil d'administration de Loto Canada Inc. et, dans chaque cas, combien a-t-on payé à l'intéressé à l'égard de ce poste au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1984?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Au cours de l'année financière 1983-1984 et jusqu'au 31 décembre 1983, les membres du Conseil d'administration de Loto Canada Inc. étaient mesdames Danielle Desbiens et Dorothy Pratt et M. Gordon Kritsch. Mesdames Desbiens et Pratt touchaient chacune un montant de $250 par jour pour leurs présences aux réunions du Conseil. En tant que fonctionnaire, M. Kritsch ne touchait aucun honoraire. Au cours de ladite période, un total de sept réunions d'un jour ont eu lieu, ce qui veut dire que mesdames Desbiens et Pratt ont touché $1750 au total. Le directeur général de la Société au cours de cette période était M. Gordon Kritsch, détaché du ministère du Travail et qui n'était conséquemment pas payé par Loto Canada Inc. Au mois de décembre 1983, MM. John Gow et André Lizotte ont été nommés directeurs de Loto Canada Inc. Comme ces personnes étaient également directeurs de la Société canadienne des paris collectifs sportifs, elles ne touchaient aucun honoraire de Loto Canada Inc. pour leurs présences aux réunions. En novembre 1983, M. Kritsch devenait employé de la Société canadienne des paris collectifs sportifs, tout en continuant dans ses fonctions de directeur général de Loto Canada Inc., mais sans toucher d'honoraire de cette société.

LE MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Question nº 66—**M. Nunziata:**

1. Combien y a-t-il présentement d'employés pour une durée déterminée et indéterminée *a*) au ministère du Solliciteur général, *b*) à la GRC, *c*) à la Commission nationale des libérations conditionnelles, *d*) au Service correctionnel du Canada?

2. Quel est le pourcentage des hommes et des femmes dans les catégories de la haute direction et des cadres intermédiaires *a*) au ministère du Solliciteur général, *b*) à la GRC, *c*) à la Commission nationale des libérations conditionnelles, *d*) au Service correctionnel du Canada?

3. Dans quels pourcentages sont représentés les personnes handicapées et les autochtones, *a*) au ministère du Solliciteur général, *b*) à la GRC, *c*) à la Commission nationale des libérations conditionnelles, *d*) au Service correctionnel du Canada?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada):

1. *a*) Secrétariat du Ministère: déterminée 73, indéterminée 227.

**b*) Gendarmerie royale du Canada: déterminée 263, indéterminée 2995.

c) Commission nationale des libérations conditionnelles: déterminée 21, indéterminée 242.

d) Service correctionnel du Canada: déterminée 553, indéterminée 10,621.

Questions au Feuilleton

2. *a*) Secrétariat du Ministère

	Pourcentage-Hommes	Pourcentage-Femmes
Haute direction	87%	13%
Cadres intermédiaires	54%	46%

* *b*) Gendarmerie royale du Canada

	Pourcentage-Hommes	Pourcentage-Femmes
Haute direction	100%	0%
Cadres intermédiaires	57.69%	42.31%

c) Commission nationale des libérations conditionnelles

	Pourcentage-Hommes	Pourcentage-Femmes
Haute direction	77.8%	22.2%
Cadres intermédiaires	63.2%	36.8%

d) Service correctionnel du Canada

	Pourcentage-Hommes	Pourcentage-Femmes
Haute direction	94.2%	5.8%
Cadres intermédiaires	85.2%	14.8%

3. *a*) Secrétariat du Ministère

Pourcentage représenté par les personnes handicapées	2.3%
Pourcentage représenté par les autochtones	1%

* *b*) Gendarmerie royale du Canada

Pourcentage représenté par les personnes handicapées	3.2%
Pourcentage représenté par les autochtones	1.5%

c) Commission nationale des libérations conditionnelles

Pourcentage représenté par les personnes handicapées	4.6%
Pourcentage représenté par les autochtones	.8%

d) Service correctionnel du Canada

Pourcentage représenté par les personnes handicapées	1.8%
Pourcentage représenté par les autochtones	.1%

* Soulignons que les renseignements fournis dans 1*b*), 2*b*) et 3*b*) s'appliquent à la composante Fonction publique au service de la Gendarmerie royale du Canada (et ce, à l'exclusion des membres de la Gendarmerie royale du Canada).

LES DÉLINQUANTS SOUS SURVEILLANCE OBLIGATOIRE

Question nº 70—**M. Nunziata:**

1. A l'intérieur du réseau correctionnel, combien de délinquants sont présentement *a*) sous surveillance obligatoire, *b*) en libération temporaire, *c*) en libération conditionnelle?

2. Pour chacune des catégories mentionnées en 1, combien ont été à l'origine reconnus coupables de crimes avec violence?

3. *a*) Le 1er avril 1984, combien d'établissements du réseau correctionnel étaient équipés pour permettre les visites conjugales et où se trouvent-ils, *b*) quel est le coût total prévu de chaque installation pour 1984-1985, *c*) quelle est leur fréquence d'utilisation?

4. Quels sont l'âge et le niveau d'instruction moyens des agents des services correctionnels aux pénitenciers *a*) Archambault, *b*) de Millhaven, *c*) de la Saskatchewan?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): 1. *a*) 2090. *b*) Les données suivantes concernant l'absence temporaire ne s'appliquent qu'aux absences temporaires sans escorte seulement. En ce moment, le Système d'information de détenus ne maintient aucune donnée actuelle concernant les libérations conditionnelles de jour. Le 13 novembre 1984, 34 détenus se trouvaient en absences temporaires sans escorte, dans la collectivité. *c*) 4111.

2. *a*) 1064. *b*) De ceux-ci, 19 ont commis une infraction majeure avec violence. *c*) 2365.

3. *a*) et *b*) Au 1er avril 1984, 22 unités de visite familiale étaient utilisées dans les 17 établissements.

	Noms des établissements comportant des unités pour les visites conjugales	Coût*	
Région de l'Atlantique	Pénitencier de Dorchester	$83,000.	
	Springhill	53,300.	
Région du Québec	Archambault	32,598.	
	Laval (2 unités)	49,684.	(par unité)
	Leclerc	68,000.	
Région de l'Ontario	Prison des femmes	50,000.	
	Millhaven (2 unités)	41,267.	(par unité)
	Joyceville	46,100.	
	Pénitencier de Kingston	44,100.	
	Collins Bay (2 unités)	60,500.	(par unité)
Région des Prairies	Stony Mountain	52,810.	
	Edmonton	65,183.	
	Pénitencier de la Saskatchewan	52,476.	
	Drumheller	60,500.	
Région du Pacifique	Kent (2 unités)	85,258.	(par unité)
	Mission	56,687.	
	Matsqui (2 unités)	35,798.	(par unité)

* Les coûts fournis englobent les installations et leur mise en place. Une analyse détaillée des coûts d'exploitation et d'entretien n'est pas disponible puisque ces coûts sont amalgamés avec les dépenses, tels que: chauffage, électricité et blanchissage.

J'aimerais souligner que l'écart qui existe entre le coût initial de certaines installations provient des facteurs suivants: travail effectué en tout ou en partie à contrat, par des travailleurs occasionnels ou par des détenus; projet conçu par des experts-conseils ou par Travaux publics Canada; distance du point de branchement des services d'égouts et de la canalisation principale d'eau; s'il s'agissait d'une roulotte de visite familiale, celle-ci devait être passée au dessus de la clôture ou du mur de l'établissement; longueur de clôture nécessaire; et qualité des meubles, des accessoires et des éléments de confort fournis.

c) On utilise la roulotte régulièrement, sauf un jour pendant la semaine qui est réservé à l'entretien et en cas d'annulation de visite.

Normallement, les détenus ont droit à une visite d'une durée maximale de 72 heures dans les établissements à sécurité moyenne (S3-S5) et 48 heures dans ceux à sécurité maximale (S6). Le directeur peut autoriser une visite plus longue si des circonstances exceptionnelles le justifient. Par ailleurs, si le nombre de détenus participant au programme et les installations dont dispose l'établissement le permettent, une visite familiale privée peut avoir lieu tous les deux mois.

Le taux national d'utilisation basé sur le nombre de jours où les installations disponibles sont utilisées, était de 70.59 p. 100 durant le 2e trimestre 1984. Par ailleurs, les chiffres varient considérablement dans les régions. Certains facteurs, y compris la fréquence et la facilité avec lesquelles les visiteurs peuvent atteindre les établissements, modifient le taux d'utilisation dans diverses régions.

		Moyenne d'âge	Niveau moyen d'éducation
4. *a*)	Établissement Archambault	38 ans	13.43 ans
b)	Établissement Millhaven	44 ans	10.98 ans
c)	Établissement Saskatchewan	34 ans	11.50 ans

LA SRC—LES RÉDUCTIONS DANS LA PROGRAMMATION À MONCTON

Question nº 120—**M. Robichaud:**

1. Les coupures de 75 millions de dollars à Radio-Canada affecteront-elles la région de Moncton et, dans l'affirmative, de quelle façon?

2. Les coupures affecteront-elles la programmation française et, le cas échéant, *a*) qui est responsable de la répartition des coupures à travers le réseau, *b*) quel sera le pourcentage des réductions dans la région de Moncton, *c*) la culture française au Nouveau-Brunswick sera-t-elle affectée et, dans l'affirmative, prévoit-on des solutions de rechange pour les Acadiens?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

1. Oui. A Moncton, la Société exploite des services français de radio et de télévision et des services anglais de radio. Les compressions budgétaires de 75 millions de dollars signifient que l'effectif total de la SRC à Moncton sera réduit de huit postes sur un total de 172.

2. Quelques émissions régionales françaises de radio et de télévision seront touchées. A la télévision, le bulletin de nouvelles de cinq minutes, diffusé du lundi au vendredi à 13 h 05, ainsi que l'émission *Au gré des vents* seront supprimés. On ne prévoit pas de changements immédiats dans la programmation radiophonique locale. Tant à la radio qu'à la télévision on a désigné certaines émissions qui pourraient être menacées, mais il faudra attendre quelques mois avant de connaître toutes les conséquences des compressions budgétaires.

a) Le Conseil d'administration et le président, suite aux recommandations des membres de la direction de la Société.

b) La réduction du budget des services français de Moncton est de 5 p. 100.

c) On fera tous les efforts nécessaires pour minimiser les effets des compressions budgétaires.

LE PLAN DE PUBLICITÉ DESTINÉ À PROMOUVOIR LE TOURISME

Question nº 121—**M. Robichaud:**

1. Le ministère d'État (Tourisme) a-t-il établi un plan de publicité dans le but de promouvoir les arts et les différentes cultures du Canada *a*) à travers le Canada, *b*) à l'étranger et, dans l'affirmative, (i) lequel (ii) combien coûtera-t-il?

2. Le contrat de publicité a-t-il été adjugé à une entreprise et, dans l'affirmative, *a*) laquelle, *b*) quand la publicité sera-t-elle diffusée?

L'hon. Tom McMillan (ministre d'État (Tourisme)): 1. Non. 2. Sans objet.

LE PROGRAMME ÉTÉ CANADA

Question nº 122—**M. Robichaud:**

1. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il aboli le programme «Été-Canada» et y a-t-il eu des consultations et, dans l'affirmative, *a*) avec quels particuliers ou groupes, *b*) quand?

2. Combien *a*) de jeunes ont été employés grâce à ce programme, *b*) de semaines de travail ont été créées par l'intermédiaire de ce programme?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Suite aux réductions budgétaires annoncées au cours du discours sur l'économie du 8 novembre 1984, Été Canada ne sera plus disponible à l'exception des Centres d'emploi du Canada pour étudiants. Cette décision n'a pas été basée sur des consultations. *a*) Sans objet. *b*) Sans objet.

2. *a*) Été Canada 1984 a créé des emplois pour environ 85 000 étudiants. *b*) Été Canada 1984 a créé environ 930 648 semaines-travail.

L'INTERDICTION D'IMPORTER DU MATÉRIEL PORNOGRAPHIQUE

Question nº 139—**Mme Pépin:**

Le gouvernement a-t-il interdit l'importation de matériel pornographique et, dans l'affirmative, *a*) combien de fois, *b*) des poursuites judiciaires ont-elles été intentées et le gouvernement a-t-il eu gain de cause?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Oui, le ministère du Revenu national a interdit l'importation de matériel pornographique.

a) Nous ne disposons pas de statistiques tout à fait exactes. Revenu national, Douanes et Accise a effectué environ 4,083 saisies et détentions de matériel pornographique prohibé au cours de l'année financière 1983-1984.

b) L'article 50 de la Loi sur les douanes permet à un importateur d'interjeter appel à l'égard d'une décision du sous-ministre devant un tribunal en vue d'une nouvelle détermination. Durant les trois dernières années, Revenu national, Douanes et Accise a été saisi de 23 procédures judiciaires. Neuf d'entre elles ont été abandonnées par l'appelant. Cinq sont encore en suspens. Des neuf autres, cinq ont été rejetées et quatre ont été conclues en faveur de l'appelant.

LES PERSONNES QUI ONT DEMANDÉ LE STATUT DE RÉFUGIÉ

Question nº 140—**Mme Pépin:**

1. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration a-t-elle donné suite aux griefs exprimés par le Comité d'action des réfugiés du Bangladesh au sujet de centaines de personnes qui ont demandé le statut de réfugiés et qui résident dans la région de Montréal et, dans la négative entend-elle prendre une décision au sujet des quelque 20 à 25 requérants qui ont fait l'objet d'une ordonnance d'expulsion et, dans l'affirmative, quand?

2. La ministre attend-elle le dépôt du document du rabbin Gauther Plaut avant de prendre des mesures?

3. Un requérant d'origine sikh qui a demandé le statut de réfugié a-t-il porté son cas devant la Cour Suprême et, dans l'affirmative, *a*) où en est l'état du dossier, *b*) quel article de la Charte canadienne des droits et libertés invoque-t-il?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Non. Les «griefs» exprimés par certains ressortissants du Bangladesh et membres du groupe qui appuient leurs demandes se résument à ceci: environ 1,000 d'entre eux, qui sont en situation administrative irrégulière au Canada (c'est-à-dire sans statut légal), devraient être autorisés à demeurer, même si la ministre de l'Immigration et la Commission d'appel de l'immigration ont décidé que leurs revendications du statut de réfugié ne sont pas fondées.

La ministre a étudié cette demande et a informé tous ceux qui ont communiqué avec son cabinet à ce sujet qu'une exception générale à la Loi et au Règlement sur l'immigration n'est pas justifiée. Les personnes qui ont raison de craindre d'être persécutées si elles devaient retourner dans leur pays bénéficieront de la protection du Canada, et les autres devront quitter le Canada.

Non. Rien dans la Loi sur l'immigration ne permet au ministre d'intervenir une fois qu'une ordonnance de renvoi a été rendue.

2. Non.

3. La Cour suprême du Canada a accordé l'autorisation d'interjeter appel dans sept cas (six Sikhs et un Guyanais) qui ont été débattus à la fin d'avril et au début de mai 1984. Les appelants ont invoqué l'article 7 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. En décembre, la cour a demandé à l'avocat des appelants de présenter d'autres arguments au point de vue de la *Déclaration canadienne des droits*, qu'elle attend maintenant de recevoir.

LES ABSENCES TEMPORAIRES—LES DÉTENUS DES PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX

Question nº 171—**M. Stackhouse:**

En 1983, à combien de détenus des pénitenciers fédéraux a-t-on accordé une absence temporaire régulière et, parmi ceux-ci, combien avaient *a*) enfreint les conditions de leur libération conditionnelle, *b*) été reconnus coupables (i) d'assassinat (ii) d'homicide involontaire (iii) de vol à main armée?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Les renseignements fournis ne s'appliquent qu'aux absences temporaires sans escorte seulement. En ce moment, le Système d'information de détenus ne maintient aucune donnée actuelle concernant les libérations conditionnelles de jour.

En 1983, 3,116 détenus ont obtenu des absences temporaires sans escorte. *a*) 220. *b*) (i) 122, (ii) 124, (iii) 427.

LES DIVORCES

Question nº 173—**M. Stackhouse:**

1. En *a*) 1980, *b*) 1981, *c*) 1982, *d*) 1983, combien de divorces ont été accordés et combien de couples avaient été mariés moins de (i) deux (ii) cinq ans?

2. Au cours des mêmes années, combien de personnes *a*) ont reçu une allocation d'entretien et la garde d'enfants et combien ont dû faire exécuter ces ordonnances par les tribunaux, *b*) n'ont pas reçu de paiements d'entretien parce que leur ex-conjoint a quitté la province?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Le ministère de la Justice et Statistique Canada m'informent comme suit:

1. Le tableau qui suit illustre le nombre de divorces accordés en 1980, 1981, 1982 et 1983, combien de couples ont été mariés moins de deux ans et combien l'ont été moins de cinq ans.

Nombre de divorces selon la durée du mariage, Canada, 1980 à 1983

	1980		1981		1982		1983	
Durée du mariage	Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total
Mariés moins de 2 ans	1,276	(2.1)	1,445	(2.1)	1,598	(2.3)	1,468	(2. 1)
Mariés moins de 5 ans	11,024	(17.8)	11,645	(17.2)	12,102	(17.2)	11,629	(17.0)
Total des divorces	62,019		67,671		70,436		68,567	

Questions au Feuilleton

2. *a*) et *b*) Il n'est pas possible de fournir une réponse précise à cette question, tant pour l'ensemble du pays que pour chacune des provinces, du fait que les statistiques demandées ne sont pas disponibles.

Toutefois le Rapport final du comité fédéral-provincial sur l'exécution au Canada des ordonnances de pension alimentaire et de garde d'enfant décrit les diverses données statistiques recueillies par les provinces. Vous pouvez obtenir des copies de ce rapport en communiquant avec Margo Haug, Ministère de la Justice au 993-5139.

LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Question nº 174—**M. Stackhouse:**

1. En 1983, combien de victimes de crimes ont réclamé une indemnisation de la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels de l'Ontario?

2. Quel est le total des indemnisations accordées?

3. Combien le gouvernement a-t-il contribué à la Commission?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice): 1. et 2. Le sujet de ces parties relève de la compétence administrative de la province d'Ontario.

3. Le montant versé par le fédéral à la Commission pour l'année 1983-1984 s'est élevé à $881,590.

LES PROGRAMMES DE GARDERIE

Question nº 177—**M. Stackhouse:**

1. En 1983, quelle aide le gouvernement a-t-il accordée aux programmes de garderie?

2. Quel est *a*) le coût actuel des garderies, *b*) le total des subventions fédérales-provinciales au service de garderie?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. En vertu du Régime d'assistance publique du Canada, dont l'administration relève du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le gouvernement fédéral paye la moitié des frais engagés par les provinces et leurs municipalités pour assurer les programmes de garde de jour. En 1983-1984, les dépenses du Régime au titre des services de garde de jour sont estimées à 75 millions de dollars.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social assure aussi, par l'intermédiaire du Centre national d'information sur la garde de jour, des services de consultation et des renseignements aux particuliers et aux groupes intéressés.

2. *a*) Il n'y a qu'une estimation grossière selon laquelle le coût des services de garde de jour au Canada est d'à peu près 400 millions de dollars.

b) En 1982-1983, dernière année pour laquelle des chiffres existent, les dépenses provinciales et municipales au chapitre de la garde de jour ont été d'à peu près 214 millions de dollars en tout. De ce montant, le gouvernement fédéral a remboursé 70 millions de dollars en vertu du Régime d'assitance publique du Canada. Si la quote-part fédérale est moins de la moitié, c'est que le Régime ne prévoit pas le partage pour tous les genres de dépenses, ni pour tous les usagers de programmes de garde de jour.

LES PROGRAMMES DE FORMATION OFFERTS DANS LES PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX

Question nº 189—**M. Stackhouse:**

En 1983, quels genres de programmes de formation offrait-on dans les pénitenciers fédéraux et quel en était le coût?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Les programmes de formation se présentent sous la forme de cours d'alphabétisation, de préparation à la vie active, de cours de niveaux primaire et secondaire (formation générale et professionnelle), de cours professionnels et de cours de niveaux collégial et universitaire crédités. Ils étaient offerts aux détenus sous responsabilité fédérale dans 27 établissements des niveaux S-2 (sécurité minimale) à S-7 (sécurité maximale). Les autochtones ont aussi bénéficié de cours spécialisés portant sur leurs langues et leurs cultures, et les détenues de la Prison des femmes participèrent aux programmes de formation générale et professionnelle offerts à l'établissement de Bath.

Au cours de l'année financière 1983-1984, les programmes de formation générale et professionnelle ont coûté au total $22,175,420. Ce chiffre tient compte des salaires des enseignants permanents et contractuels, des frais de fonctionnement et de la rémunération versée aux détenus.

LES PLUIES ACIDES

Question nº 199—**M. Stackhouse:**

Quel pourcentage des lacs canadiens *a*) ont été affectés par les pluies acides, *b*) sont à toutes fins morts à cause des pluies acides?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): A l'heure actuelle, les recherches portent plutôt sur le phénomène des pluies acides dans l'est du Canada, car c'est cette région qui est jusqu'ici la plus affectée:

a) Les estimations faites au sujet du pourcentage de lacs dans l'est du Canada qui sont extrêmement sensibles aux pluies acides et qui seront probablement affectés par les quantités actuelles de précipitations acides sont les suivantes: En Ontario, 27 p. 100 des lacs; au Québec, 37 p. 100; au Nouveau-Brunswick, 42 p. 100; en Nouvelle-Écosse, 47 p. 100 et à Terre-Neuve, 54 p. 100.

b) Les estimations faites au sujet du pourcentage de lacs dans l'est du Canada qui sont déjà acidifiés et qui ne permettent plus l'existence d'une population de poissons sont les suivantes: En Ontario, 5 p. 100 des lacs; au Québec, 15 p. 100; au Nouveau-Brunswick, 6 p. 100; en Nouvelle-Écosse, 40 p. 100; à Terre-Neuve, nul.

LE NOMBRE D'EMPLOYÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Question nº 226—**M. Howie:**

En 1984, *a*) combien d'employées comptait le gouvernement, à l'exclusion des sociétés de la Couronne, *b*) combien le gouvernement employait-il de personnes au total?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Le tableau ci-dessous présente le total des employés de la Fonction publique fédérale pour lesquels le Conseil du Trésor fait office d'employeur (tel que défini dans la partie 1 de l'annexe 1 de la Loi sur les Relations de travail dans la Fonction publique) ainsi que le nombre de femmes incluses.

	Total des employés*	Femmes
Décembre 1984	236,185	98,703

* Ces chiffres ne comprennent pas les sociétés de la Couronne, les organismes qui possèdent le statut d'employeur distinct (comme le Conseil national du film), la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ou le personnel militaire.

Ces chiffres réfèrent au nombre de personnes qui sont à l'emploi de la Fonction publique à un moment donné. Cependant le Conseil du Trésor contrôle la taille de la Fonction publique au moyen de l'année-personne, c'est-à-dire l'emploi d'une personne à plein temps pendant un an ou l'équivalent, tel l'emploi de 12 personnes pendant un mois chacune.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, si la question numéro 81 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question numéro 81 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES FRAIS D'ADMINISTRATION MOYENS POUR LA PRESTATION DE SOUTIEN DU REVENU

Question nº 81—**M. Angus:**

Au cours des dix dernières années, à combien en moyenne s'est élevé le total des frais d'administration entraînés par la prestation de $100 de soutien du revenu au titre de chaque programme administré en totalité ou en partie par le gouvernement, y compris, sans s'y limiter, des programmes comme les services provinciaux et municipaux de bien-être social, le Régime de pensions du Canada, l'assurance-invalidité du RPC, la pension de vieillesse, le supplément de revenu garanti, les allocations au conjoint, les pensions aux anciens combattants, les allocations familiales, l'assurance-chômage, les allocations de formation de main-d'œuvre?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Dick: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Traduction*]

M. le Président: L'honorable secrétaire parlementaire a répondu aux questions énumérées et il a fait ses digressions politiques.

Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

RENVOI D'UN DOCUMENT DE TRAVAIL AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)) propose:

Questions fiscales dans l'agriculture

Que le document de travail intitulé *Questions fiscales dans l'agriculture*, déposé le 31 janvier 1985, soit renvoyé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques;

Que le comité fasse une étude et présente un rapport sur les propositions contenues dans ledit document et, plus particulièrement, sur

(i) la nécessité de limiter la déductibilité des pertes agricoles du revenu non agricole des agriculteurs à temps partiel et l'à-propos des limites actuelles établies par l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu;

(ii) l'opportunité et les répercussions de la possibilité de soulager la collectivité agricole de l'obligation générale d'inclure à ses revenus, aux fins de l'impôt sur le revenu, la moitié des gains en capital provenant de la vente de terres agricoles; et

(iii) l'opportunité d'utiliser le régime fiscal pour aider les agriculteurs par le biais d'un système d'obligations agricoles et les répercussions liées à un tel système; et

Que le comité fasse rapport de ses constatations au plus tard le 1er avril 1985.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'apprécie le fait que le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) ait enfin proposé la motion pour qu'on la débatte. Le document qui a été déposé par le ministre des Finances (M. Wilson) il y a trois ou quatre semaines est très important à mon avis. Je suppose que la motion que le leader du gouvernement à la Chambre a lue à la Chambre est la même motion que la motion provisoire qui a été remise à notre leader à la Chambre quelques jours avant le congé. Notre leader à la Chambre a dit alors que nous voulions un bref débat, dans lequel un ou deux députés de notre parti prendraient la parole. J'apprécie par conséquent le fait d'avoir eu l'occasion de parler aujourd'hui. Je voudrais toutefois qu'à l'avenir une motion comme celle-ci soit inscrite au *Feuilleton*, car c'est ainsi qu'il faut procéder. Dans ce cas, il ne faudra pas le consentement unanime de la Chambre alors qu'il l'a fallu cet après-midi. Tout se passe bien parce que tout le monde a accepté.

Le document du ministre des Finances suscite de vives inquiétudes dans les milieux agricoles. On saura pourquoi en lisant les articles de journaux à ce sujet. Dans l'article paru dans *The Gazette* du 14 janvier, il était question de l'engagement que le parti conservateur avait pris pendant la campagne électorale; il avait en effet promis de «créer des obligations agricoles pour offrir des prêts à taux d'intérêt réduit aux producteurs agricoles.

Voici la suite de l'article:

On offrira une exemption d'impôts sur les gains réalisés sur ces obligations pour attirer les investissements dans ce programme.

Le parti conservateur a dit par ailleurs ceci pendant la campagne électorale:

. . . on modifierait les règles fiscales pour les agriculteurs à temps partiel «pour respecter les principes de la justice, de la neutralité, de la simplicité et de la certitude», ce qui empêchera le ministère du revenu d'agir de façon arbitraire.

Dans le document de travail à l'étude, on ne fait aucune allusion aux promesses électorales. On se demande si le gouvernement ne les a pas complètement oubliées. On signale dans l'article que les agriculteurs versent à peu près 4 p. 100 de leurs revenus agricoles totaux en impôts sur le revenu; c'est une révélation troublante. Voici la suite de cet article:

Questions fiscales dans l'agriculture

Les projets de modification de l'impôt sur les gains en capital et les obligations agricoles nous font penser aux risques de concurrence déloyale, de tendance à la hausse du prix des terres agricoles et d'injustice à l'égard des autres contribuables.

Voici la suite:

En modifiant le maximum de $5,000 qu'un agriculteur à temps partiel peut déduire à titre de pertes, on risque de compromettre la situation des agriculteurs à plein temps . . .

Cet article de journal a inquiété les agriculteurs de toutes les régions du pays mais l'article du *Globe and Mail* du 23 janvier les a troublés encore davantage. Voici le titre de cet article: «D'après une étude, les agriculteurs gagnent deux fois plus que le Canadien moyen». L'article du *Globe and Mail* donnait les faits saillants du Livre blanc qui laisse entendre que les agriculteurs sont prospères, qu'ils bénéficient de dégrèvements fiscaux spéciaux et qu'ils ne paient pas leur juste part d'impôts.

Les allégations faites dans les articles de journaux et le Libre blanc sont tout à fait fausses, à mon avis, et ne correspondent pas du tout à la situation actuelle de la collectivité agricole. Je serais étonné que le ministre de l'Agriculture (M. Wise), qui n'est malheureusement pas des nôtres cet après-midi, veuille adopter ce document sous sa forme actuelle. Autrement, il sera clair qu'il a perdu la bataille au cabinet au profit du ministre des Finances et de son ministère. De toute évidence, le document reflète bien plus le point de vue du ministère des Finances que celui du ministère de l'Agriculture, et encore moins de la collectivité agricole du Canada. La situation se comparerait à la lutte qui a été menée au lac Meech au sujet du document de travail sur le programme social que le gouvernement avait préparé. Dans ce cas-là, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) l'avait emporté haut la main sur le ministre des Finances. Il suffit de consulter ce document pour comprendre que le ministre des Finances et son ministère ont remporté la lutte à laquelle a donné lieu la préparation du Livre blanc sur la fiscalité du secteur agricole. Le document ne reflète par les véritables difficultés financières auxquelles sont en proie les agriculteurs d'aujourd'hui.

Examinons les revenus des agriculteurs sur une dizaine d'années, soit de 1974 à 1984; en 1974, les revenus agricoles nets ont été de près 3.6 milliards. Dix ans plus tard, ils étaient de 5.8 milliards. Il n'est donc pas conforme aux faits évidents dans la collectivité agricole de prétendre dans un document qui porte le nom du ministre des Finances et auquel souscrivent censément le ministre de l'Agriculture et le caucus conservateur que les agriculteurs gagnent deux fois plus que les autres contribuables et que leurs revenus sont exceptionnellement intéressants par rapport aux autres travailleurs canadiens. Il suffit de se reporter au rapport de l'automne dernier de la Société du crédit agricole. On y apprend que 39,000 agriculteurs ont éprouvé de graves difficultés financières. Il ne faut pas comprendre par là que les agriculteurs ont de la difficulté à s'acheter une voiture neuve, mais bien que l'avoir propre de certains d'entre eux est inférieur à 15 p. 100. Voilà les critères dont on s'est servi pour mener cette étude. Les agriculteurs consacraient plus de 40 p. 100 de leurs revenus bruts au remboursement de leurs dettes. Ils empruntaient plus qu'ils n'investissaient en immobilisations.

• (1520)

Ce document de travail ne reflète pas vraiment la situation financière précaire dont les agriculteurs se plaignent. D'ailleurs, le calcul du revenu dans ce document est basé sur les gains en capital. Comment un agriculteur peut-il prendre les gains en capital que sa propriété pourrait lui rapporter afin d'acheter des semences, de l'essence ou des engrais? C'est ridicule. Si les gains en capital ont augmenté sensiblement vers 1975, les pertes en capital ont certainement été spectaculaires, rapides et désastreuses depuis deux ou trois ans, comme l'atteste le rapport publié en novembre dernier par la Société du crédit agricole.

Voilà pourquoi je dis au ministre des Finances et au ministre de l'Agriculture que ce document ne donne pas une juste idée du revenu et de la situation fiscale de nombreux agriculteurs. Par exemple, les agriculteurs à plein temps ont gagné $16,000 en 1982, comparativement à $16,732 pour le reste des contribuables. Pourtant, à la page précédente, on indique que l'agriculteur moyen au Canada possède des immobilisations de $416,000. Un agriculteur qui a un avoir propre de cette importance, qui travaille 16 heures par jour avec sa femme et ses enfants et qui déclare un revenu net de $16,000 n'a même pas un rendement convenable de son investissement. Il ne reçoit rien pour son travail, pour celui de sa femme et, dans bien des cas, pour celui des membres de sa famille. A mon sens, ce document du ministre des Finances est très injuste et dépeint mal la situation financière des agriculteurs.

En fin de semaine, j'ai parlé à des familles agricoles qui sont vraiment consternées de constater comment le gouvernement présente la situation de la collectivité agricole au Canada. D'après le document, le rendement des investissements, dettes incluses, de 1977 à 1983 a varié de 2.4 p. 100 à zéro. Il ne reste pratiquement rien pour les salaires et le rendement de l'investissement de l'agriculteur moyen est presque dérisoire.

C'est une question que nous devrons débattre à fond au comité permanent. Nous voulons savoir combien le ministre des Finances est prêt à dépenser pour l'agriculture canadienne dans le cadre d'un système d'agro-obligations. Nous voulons savoir si le gouvernement va vraiment tenir sa promesse d'exonérer de l'impôt sur les gains en capital les terres qui continuent à être utilisées à des fins agricoles. De prime abord, ce document semble vouloir faire de deux choses l'une, ou peut-être même les deux: ou bien le gouvernement a trouvé un moyen de renier les trois promesses qu'il a faites au cours de la campagne électorale ou bien il essaie de présenter la situation de l'agriculteur sous un beau jour pour camoufler l'inertie dont il a fait preuve face à la crise provoquée par l'endettement des agricuteurs.

De toute évidence, personne ne peut lire le rapport de la Société du crédit agricole sur la crise financière du pays sans en conclure que le problème est très grave. Les propriétés agricoles ont perdu entre 25 et 50 p. 100 de leur valeur. Dans bien des régions, comme le nord de l'Ontario ou le Témiscamingue, la valeur des exploitations a considérablement baissé. Le Canada n'est pas le seul pays dans cette situation. Les États-Unis éprouvent le même genre de difficultés. La seule différence, c'est qu'ils ont pris des mesures et mis en place divers programmes grâce auxquels les agriculteurs peuvent suspendre le remboursement de leur dette pendant une période allant

jusqu'à cinq ans. Les taux d'intérêt agricole ont été rabaissés à 7 ou 5 p. 100 et si ces avantages permettent aux jeunes agriculteurs de se sortir du rouge, ils seront maintenus. Les États-Unis sont néanmoins allés encore plus loin en instaurant un système de garantie de prêt à l'intention des exploitants agricoles.

De deux choses l'une, ou bien ce document vise à permettre au gouvernement de renier les promesses qu'il a faites pendant la campagne au sujet de ces trois choses, ou bien il doit camoufler l'inertie dont il a fait preuve face à la grave crise financière qui accable une bonne partie du secteur agricole.

M. le vice-président: Avez-vous des questions à poser ou des observations à faire au sujet du discours du député? Dans la négative, nous allons reprendre le débat.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat visant à renvoyer au Comité des finances, du commerce et des questions économiques le rapport sur les questions fiscales dans l'agriculture tel qu'émis par le gouvernement en janvier 1985.

Monsieur le Président, tout d'abord, je dois dire que, ayant lu et entendu le discours du ministre de l'Agriculture (M. Wise) dans cette Chambre il y a quelques semaines, soit le 15 février, j'éprouve certaines inquiétudes au sujet de l'attitude du ministre. Ce dernier, dans cette Chambre, a accusé les députés de l'opposition de ne pas vouloir renvoyer ce document au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, et je cite la page 2402 du compte rendu officiel des Débats, monsieur le Président:

> Je ne comprends vraiment pas pourquoi l'opposition officielle continue à s'opposer au renvoi de ces trois questions au comité permanent voulu.

Or, monsieur le Président, comme vous le savez, vous qui n'êtes pas partisan dans cette Chambre, le ministre nous a induits en erreur, sans doute involontairement, mais il faut quand même admettre que le ministre n'était pas tout à fait sincère, pas tout à fait honnête avec cette Chambre lorsqu'il nous a dit que c'était la faute de l'opposition si ce gouvernement-là refusait d'aller de l'avant et d'aider les agriculteurs, car c'est l'inverse qui est vrai.

Vous saurez, monsieur le Président, que le document en question n'a été publié qu'en janvier 1985. A mon avis, cela est un peu anormal étant donné que, au cours de l'été dernier, aux mois de juillet et août, le gouvernement semblait être en mesure d'aider tous les agriculteurs à n'importe quel niveau.

[*Traduction*]

Je veux simplement rappeler quelques-unes des promesses que les conservateurs ont faites lors de la campagne électorale de l'été dernier. Vous avez sans doute, monsieur le Président, été astreint, tout comme nous autres, libéraux, à écouter la litanie de promesses électorales, qui vous ont ennuyé tout autant que nous, je le crains. Mais comme vous vous en souvenez, monsieur le Président, certaines promesses précises ont été faites à l'époque, notamment de supprimer l'impôt sur les gains en capital provenant de la vente d'une propriété agricole. Il n'avait pas été question alors de publier un document pour tenter de faire le contraire ou encore laisser entendre à tout le moins qu'il serait difficile, voire impossible, de supprimer l'impôt sur les gains en capital.

Les conservateurs ont également promis de permettre à la Société du crédit agricole d'émettre des obligations agricoles. Or j'ai lu le document, monsieur le Président, et je puis vous assurer que rien ne porte à croire que le gouvernement a vraiment l'intention d'émettre quelque obligation agricole que ce soit. Je voudrais bien savoir pourquoi les conservateurs n'auraient pas pu préparer lors de la campagne électorale un document dans lequel ils auraient examiné la possibilité de mettre en œuvre un programme à cet effet avant de faire une promesse officielle. Voilà ce qu'il auraient dû faire au lieu de proposer un programme pour ensuite, quatre à cinq mois plus tard, aller devant l'électorat accuser l'opposition de traîner de l'arrière. Ce sont les conservateurs qui ont mis quatre mois à publier un document qu'ils étaient apparemment prêts à communiquer en août dernier et dans lequel ils essaient de revenir sur leurs promesses.

Le gouvernement ne peut pas s'en tirer ainsi, monsieur le Président. Ou bien il fait des promesses avec l'intention de les tenir ou bien encore ces députés prendront la parole à la Chambre pour s'excuser auprès des Canadiens et leur dire: «Nous sommes désolés, nous avons fait 338 promesses, mais nous ne pouvons en tenir que quatre ou cinq. Peut-être n'y avions-nous pas suffisamment réfléchi». Peut-être devraient-ils reconnaître les erreurs qu'ils ont commises l'été dernier. Ils ne devraient pas venir à la Chambre accuser l'opposition de piétiner alors qu'ils mettent cinq ou six mois à publier un document de consultation qu'ils prétendent avoir été prêts à faire connaître l'été dernier et ils devraient aller de l'avant avec le projet de loi. Cela me porte à croire que lorsqu'il formait l'opposition, le parti conservateur croyait qu'il était beaucoup plus facile de gouverner. C'est probablement parce qu'il n'a pas vraiment pesé ses promesses avant de les faire.

• (1530)

Les électeurs de Glengarry-Prescott-Russell ne souscrivent pas aux rapports que le gouvernement a publiés ces deux dernières semaines et selon lesquels la situation financière des agriculteurs serait aussi bonne sinon meilleure que celle des autres Canadiens. Nous avons constaté exactement le contraire dans Glengarry-Prescott-Russell. Nous lisons dans les documents que le revenu de l'agriculteur moyen est quelque peu supérieur à celui du chef d'entreprise. Les documents comparent l'agriculteur à plein temps et le chef d'entreprise. Ils ne précisent même pas s'il s'agit de chefs d'entreprise à temps plein ou à temps partiel. Il pourrait fort bien se faire que les gens qui travaillent à temps plein dans l'entreprise quelle qu'elle soit gagnent plus que ceux qui y travaillent à temps partiel. Même cela ne veut pas dire non plus que le secteur agricole n'a pas de problème. Les agriculteurs de Glengarry-Prescott-Russell éprouvent de très graves problèmes.

[*Français*]

Laissez-moi en énumérer quelques-uns. Par exemple, les éleveurs de porcs de la circonscription de Glengarry-Prescott-Russell ont dû subir des pertes sérieuses durant les dernières années. Je prends l'exemple d'une localité seulement dans la circonscription de Glengarry-Prescott-Russell, où on a perdu, à cause de faillites, 12 éleveurs de porcs: ce qui représentait 8,000 porcs à charcuterie par année. On a perdu également à cause de fermetures volontaires, tantôt je parlais des faillites, six autres éleveurs: ce qui représentait 2,000 porcs à charcuterie par année. Ensuite, on a eu, malheureusement, quelques incendies durant ces quatre ou cinq dernières années au cours desquelles nous avons encore perdu cinq autres éleveurs: ce qui représentait 2,400 porcs à charcuterie par année.

Alors, monsieur le Président, vous constatez que la situation des agriculteurs dans Glengarry-Prescott-Russell n'est pas tout à fait rose. Je puis dire que, en tant que représentant de cette région, nous nous attendons que les promesses qui ont été faites par le parti progressiste conservateur durant la dernière campagne électorale soient respectées.

[*Traduction*]

Au cours de la dernière campagne électorale les ministériels actuels, qui étaient alors dans l'opposition, ont affirmé qu'ils allaient étendre et grossir les subventions à la Société du crédit agricole, pour des taux d'intérêt spéciaux, modifier l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu, et faire toutes sortes de choses au profit des agriculteurs. La population de ma circonscription, si elle n'a pas voté conservateur, a quand même compté le lendemain de l'élection que les ministériels qui venaient d'être élus allaient respecter leurs promesses électorales. Mais le gouvernement n'a fait rien, ou très peu. Il n'a fait que des coupures. Il a opéré une série de coupures aux programmes agricoles. Il a augmenté les frais des agriculteurs. Il n'a eu que très peu de considération pour eux.

Comme exemple de ce manque de considération, il y a le comité créé par le gouvernement. Dans son allocution du 13 février, au Canadian Club de Toronto, le vice-premier ministre (M. Nielsen) a annoncé le nom de certaines personnes qui allaient former un groupe d'étude chargé de revoir les programmes agricoles. Il est très important de souligner cela car on y voit l'attitude du gouvernement vis-à-vis des agriculteurs. Quand j'ai vu la liste des neuf personnes désignées à ce groupe d'étude, je suis tombé des nues. Il n'y avait pas un agriculteur. Pas une personne venant de l'ouest du Canada. Pas une des Maritimes. Pas une femme, et seulement un francophone. Voilà le genre de comité que le gouvernement était en train de créer pour examiner nos programmes agricoles. Si ce sont ces gens-là qui préparent les programmes gouvernementaux, rien d'étonnant qu'ils s'imaginent que tout va bien et qu'il n'y a rien à améliorer. Mais ce n'est pas ce que pensent nos agriculteurs. Ils ont besoin d'être aidés par le gouvernement.

Nous espérons qu'en envoyant ce document au comité, nous persuaderons le gouvernement d'écouter la population du Canada. Nous espérons que le gouvernement va écouter les agriculteurs quand ils envoient des délégations au comité pour dire au gouvernement que ses promesses électorales doivent être respectées. Nos agriculteurs ont besoin d'être aidés. Ils ont besoin d'agro-obligations. Si le gouvernement n'avait pas l'intention d'exécuter sa promesse, peut-être n'aurait-il pas dû promettre l'agro-obligation.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, nous sommes disposés à accepter cette motion visant à créer un comité au sein du ministère des Finances qui étudiera la question de l'impôt sur les gains en capital, celle des agro-obligations, et celle des répercussions de l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu pour les agriculteurs. Nous sommes un peu curieux de savoir pourquoi il a fallu trois ou quatre mois pour en saisir le comité depuis le moment où le ministre en a annoncé l'intention et pour quelle raison il a tant tardé à le faire. Le ministre souhaiterait apparemment obtenir une réponse très rapidement afin que certaines des recommandations puissent être incorporées dans son budget. Je ne suis pas convaincu que cela sera possible.

Si telle est l'intention du gouvernement, je trouve regrettable que le Livre blanc préparé par le ministère des Finances serve de base de discussion au comité des finances. Cela me paraît regrettable, monsieur le Président, car bien que la marche suivie dans l'étude soit partiellement raisonnable, le gouvernement n'a pas fait un vaste tour d'horizon sur la question. Les données dont elle se sert datent des années 1971 à 1981. Il est avéré qu'il faut beaucoup plus qu'une période de dix ans pour comprendre l'agriculture. Certains des chiffres relevés dans cette période pencheront fortement en faveur d'une orientation particulière.

J'espère que cette étude ne sera pas considérée comme l'évangile à cet égard par les membres du comité qui prendront la décision finale. J'espère qu'ils reconnaîtront qu'une partie des chiffres utilisés concernant la valeur des terres remontent à 1971, l'une des années de crise la plus profonde en agriculture, et vont jusqu'à 1981, l'année où la plus grande prospérité agricole venait juste de prendre fin. J'espère que le comité se rappellera que les chiffres préliminaires enregistrés en 1984 montraient que loin d'augmenter, la valeur des actifs agricoles, c'est-à-dire des terres et des bâtiments des exploitations agricoles canadiennes, avait accusé une baisse de 4 à 4.5 milliards de dollars. Ceci parce que la valeur des terres commence maintenant à aller en diminuant. On estime que la valeur foncière a baissé de 16 p. 100 l'année dernière. C'était la première fois que nous connaissions un déclin aussi important. Or, cette baisse va, paraît-il, se poursuivre en 1985. Si le comité fonde ses recommandations sur les hypothèses contenues dans ce Livre blanc, selon lesquelles les agriculteurs réalisent de très bons revenus, compte tenu de la valeur des biens agricoles, il se sera inspiré, par conséquent, de données fort douteuses qui pourraient donner lieu à de mauvaises recommandations.

• (1540)

Toutefois, les renseignements obtenus suscitent des questions intéressantes. Le recensement de Statistique Canada nous a déjà appris qu'il existait quelque 318,000 exploitations agricoles au Canada. Étant donné, par contre, que les agriculteurs amateurs ou ceux qui tentent de mettre une entreprise sur pied pourront se prévaloir des dispositions de l'article 31 pour déclarer des pertes en agriculture, il se pourrait que 450,000 Canadiens se prétendent agriculteurs au moment de remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu, ce qui créerait, aux fins de l'impôt, 132,000 exploitants de plus qu'il n'en existe vraiment. Le comité devra donc tenter de découvrir qui sont ces agriculteurs, car les seuls renseignements dont on dispose se trouvent au tableau 13 du livre blanc. Or, certains indices sont révélateurs. Ainsi, selon le tableau 13, parmi ces

prétendus agriculteurs il y en a 105 dont les revenus nets autres qu'agricoles dépassent en moyenne $400,000. Il doit s'agir d'exploitation de taille assez réduite pour avoir donné un chiffre d'affaires de l'ordre de $120,000. Fait intéressant, il convient d'opposer au montant des ventes de ces agriculteurs à revenu élevé, la valeur moyenne de leurs pertes agricoles. Les agriculteurs de cette catégorie ont perdu $187,000 alors que la vente de leurs produits a rapporté $120,000.

Selon le même tableau du Livre blanc, quelque 1,643 contribuables maintiendraient une exploitation agricole dans le but, essentiellement, d'écouler une partie des revenus qu'ils tirent d'autres sources. Ces agriculteurs gagnent plus de $100,000, la vente de leurs produits agricoles rapporte le montant brut d'environ $22,000, mais leur exploitation accuse en moyenne un déficit de $32,000.

C'est seulement dans les cas où les revenus non agricoles sont relativement faibles que nous trouvons des exploitations dont les recettes sont supérieures aux pertes. Je propose que le comité revoie soigneusement les chiffres relatifs aux revenus d'autres sources que l'agriculture et aux pertes des exploitations agricoles.

Ceux qui gagnent entre $25,000 et $35,000 à l'extérieur de la ferme sont ceux dont le chiffre d'affaires agricoles dépasse les pertes. Il s'agit habituellement de jeunes qui débutent en agriculture. Ces exploitations ne leur servent pas simplement à déclarer des pertes élevées pour échapper au fisc. Il est cependant évident d'après la façon dont Revenu Canada établit les cotisations des agriculteurs à temps partiel que ce groupe dont les revenus sont plus faibles est celui qui cause le plus d'ennuis. Il ne semble pas y avoir de problème dans le cas des prétendus agriculteurs dont le revenu non agricole excède $400,000, mais qui déclarent des pertes de $187,000 pour une exploitation agricole qui en rapporte environ $120,000. On peut supposer qu'avec des revenus non agricoles de $400,000, un contribuable peut se payer les services d'un expert comptable pour continuer à déduire ces pertes.

J'en parle maintenant, avant même que les travaux du comité ne commencent, parce que je ne perçois chez le gouvernement aucune intention de prendre en considération le cas des personnes dont les revenus provenant de l'agriculture sont très élevés. Pendant la campagne électorale les conservateurs ont promis de supprimer l'article 31 qui, essentiellement, légitime ces gros revenus non agricoles et laisse ces opérations se poursuivre impunément. Ces opérations semblent avoir lieu en dépit de l'article 31. Seuls ceux dont les revenus non agricoles sont inférieurs à $35,000 semblent visés par l'article 31.

La question de l'impôt sur les gains en capital a été maintes fois débattue à la Chambre. Le document de travail confirme certaines observations que j'ai faites à ce sujet. Le régime actuel d'imposition des gains en capital, qui autorise le transfert de l'exploitation à des membres de la famille, permet aux grandes entreprises de faire ce transfert, qu'elles soient constituées en société ou non. Ces grandes exploitations rapportent assez pour que les parents puissent prendre leur retraite sans retirer leur investissement. Cet avoir peut simplement être transmis à la génération suivante.

Les agriculteurs à faible ou moyen revenu ne peuvent prendre leur retraite que s'ils récupèrent les investissements qu'ils ont faits toute leur vie pour acheter une maison pour leur retraite et avoir un revenu suffisant pour vivre confortablement. Ils doivent donc obtenir de l'argent en vendant leur ferme et accepter de payer un certain impôt sur les gains en capital. Le régime fiscal est injuste à l'heure actuelle parce qu'il permet à certaines catégories d'agriculteurs d'éviter de payer de l'impôt sur les gains en capital tout en percevant des impôt auprès des agriculteurs dont le revenu est faible ou moyen, par exemple en vertu de l'article 31 de la loi.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a demandé au comité de formuler des recommandations au plus tard dans quatre semaines. Vu que je doute sérieusement que cela lui donne le temps d'examiner convenablement ce problème particulier, je tenais à le soulever ici même pour que les ministériels qui seront en majorité au comité soient au courant des injustices du système actuel et de celles qui seront créées si le gouvernement adopte les recommandations du Livre blanc ou supprime entièrement les restrictions actuelles, comme il l'avait promis pendant la campagne électorale.

Cela aurait des conséquences néfastes sur les agriculteurs à revenu faible ou moyen. J'espère que le comité sera très sensible aux besoins spéciaux des 318,000 agriculteurs véritables du Canada. Nous devrions relever clairement les échappatoires qui ont incité quelque 132,000 contribuables à se prétendre agriculteurs au moment de présenter leur déclaration d'impôt sur le revenu.

• (1550)

Selon moi, le régime fiscal est loin d'avoir atteint l'objectif visé en 1917 quand le ministre des Finances d'alors, Thomas White, avait dit espérer que la Loi de l'impôt tiendrait toujours compte des différences entre ce qu'il appelait des agriculteurs «véritables», qui essaient de réaliser des bénéfices, et les amateurs qui cherchent à déclarer des pertes. J'espère que le comité accordera une attention spéciale aux 8,200 exploitations agricoles qui aux fins de l'impôt accusent des pertes énormes, selon le tableau 13. Ces pertes font perdre de l'argent à d'autres contribuables, y compris des agriculteurs. J'espère que ces anomalies seront supprimées et que nous pourrons entreprendre une étude convenable dans les quelques semaines mises à notre disposition.

Je ne suis pas convaincu que quatre semaines vont suffire. J'espère que le comité recommandera au ministre de lui donner plus de temps, sinon les agriculteurs seront lésés. Ils n'obtiendront qu'une solution de facilité comme celle qui leur a été offerte pendant la campagne électorale et cela nuira aux propriétaires d'une petite ou d'une moyenne exploitation agricole qui essaient de gagner leur vie grâce à l'agriculture, au lieu de se servir de leur ferme pour déclarer des pertes et éviter de payer des impôts sur leurs autres revenus.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat cet après-midi et je le suis d'autant plus que la présente résolution va être renvoyée à un comité. Le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) a eu raison de se demander pourquoi il a fallu attendre si longtemps. Il est certain que bon nombre d'entre nous auraient souhaité que le comité en soit saisi plus tôt. Si cela n'avait été de l'opposition officielle, la résolution aurait été renvoyée à un comité dès vendredi dernier ce qui aurait accéléré les choses. Le député de Humboldt-Lake Centre a eu raison de dire qu'il nous fallait du

temps. Je suis certain qu'il sera écouté. Quand le comité sera saisi de la question, ce sera alors le temps de faire valoir ses points de vue.

Permettez-moi de revenir un peu sur certaines des préoccupations soulevées par les trois intervenants. D'abord, le porte-parole de l'opposition officielle, le député d'Algoma (M. Foster) a soulevé quelques questions auxquelles je voudrais répondre. Au sujet de la position du gouvernement à ce propos, par exemple. S'il jette un coup d'œil au document de travail déposé par le ministre des Finances (M. Wilson), il verra qu'on y dit à la première page que le document fournit des données et une analyse pour faciliter l'examen de ces questions. Les trois questions sont les suivantes: les gains en capital, l'article 31 et les obligations agricoles. Le document est ce qu'il est, un document de travail. Et il fournit des données et une analyse devant favoriser l'examen de ces questions. Voilà ce que c'est. D'aucuns ne seront pas d'accord avec certaines positions du document de travail. Et beaucoup d'autres personnes le seront. Pour ma part, j'en conclus que le gouvernement reconnaît que les agriculteurs ont des problèmes et qu'il est disposé à s'en occuper.

Pour être juste, nous sommes au pouvoir depuis six mois à peine mais dans l'intervalle bien des choses ont été accomplies. Je me permets d'en énumérer quelques-unes. Il y a deux semaines, à l'occasion d'un jour réservé à l'opposition, nous avons discuté d'agriculture et bien d'autres questions ont été soulevées.

Voyons un peu ce qui a été fait. La société du crédit agricole a abaissé ses taux d'intérêt au profit de ceux qui avaient dû emprunter à 16.75 p. 100 par exemple. On a modifié la Loi sur le tabac de manière à permettre aux producteurs, s'ils le désirent, de faire partie d'un office de commercialisation pour les aider à distribuer leurs produits. La SCA a mis sur pied, à titre expérimental, des commissions d'appel. Sans perdre de temps, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a pris des mesures pour venir en aide aux éleveurs des Prairies éprouvés par la sécheresse.

Des accords en cas d'inondations ont été conclus avec le Québec, la Saskatchewan et le Manitoba. Le ministre des Finances a diminué la taxe sur les carburants agricoles. Là encore, il y a une semaine vendredi—et je dois remercier tous les partis en cause—nous avons adopté des modifications à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, qui sont très utiles. C'est donner une fausse impression du bilan du gouvernement actuel en matière d'agriculture que d'intervenir en disant que le gouvernement n'a rien fait ou qu'il feint d'ignorer les problèmes de l'agriculture.

M. Thacker: Comparez avec les libéraux. Ils n'ont rien fait pendant des années.

M. Mayer: Le député d'Algoma a dit, et je pense citer exactement ses propos, que certains rapports sont «complètement faux et non vérifiés par les faits.» Si c'est le cas, nous devons examiner ce document de discussion au comité pour permettre aux agriculteurs de signaler eux-mêmes si, effectivement, le député d'Algoma dit vrai. Il a ajouté que la position énoncée dans le document de travail ne donne pas un aperçu exact de la situation. Là encore, si c'est le cas, monsieur le Président, consultons les intéressés. Demandons aux agriculteurs, aux associations agricoles et aux groupes concernés ce qu'ils en pensent.

Il est regrettable que le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) ait fait des remarques aussi violentes. Il est dommage que le député n'ait pas été là quand le gouvernement précédent était au pouvoir. Il doit savoir, lorsqu'il parle de l'impôt sur les gains en capital, que c'est un gouvernement libéral qui, le premier, a proposé ce régime en 1972.

M. Gottselig: C'est tout à fait exact.

M. Mayer: Il est regrettable que le député de Glengarry-Prescott-Russell ne soit pas ici pour suivre le débat. Je signale que nous n'avons aucune leçon à recevoir de lui en matière d'agriculture étant donné que le parti libéral ne compte même pas un agriculteur dans son caucus. Par contre, ils sont nombreux dans le nôtre. Nous comprenons les problèmes qui assaillent l'agriculture et nous serons en mesure de les résoudre de notre mieux. J'ai déjà signalé que le ministre de l'Agriculture en a déjà résolu un bon nombre. Je le répète, c'est un gouvernement libéral qui a proposé l'impôt sur les gains en capital en 1972. Le député de Glengarry-Prescott-Russell doit savoir également qu'en 1981, après le budget catastrophique de M. MacEachen, qui repose aujourd'hui pas très loin de nous dans le même édifice, le gouvernement a aboli ce que nous appelons les comptes de rentes d'étalement du revenu. Ces derniers avaient été créés pour remédier aux problèmes que l'impôt sur les gains en capital avait créés. Ce régime a été remplacé par le fameux système d'étalement du revenu sur les années suivantes, auquel personne n'a jamais rien compris. Des mathématiciens raisonnablement compétents ont déclaré que c'était l'une des mesures fiscales les plus compliquées jamais conçues par l'homme et que personne ne pouvait s'y retrouver. Notre gouvernement n'est en place que depuis cinq mois et s'il compare ce que nous avons fait pour l'agriculture aux réalisations du gouvernement précédent, notamment en ce qui concerne les gains en capital, le député s'apercevra qu'il s'est mis dans de vilains draps.

Des voix: Bravo!

M. Mayer: Si vous regardez les 15, 16 ou 17 années de règne libéral pratiquement ininterrompu, monsieur le Président, vous vous apercevrez du désastre que cela représente pour l'économie. S'il y a tant d'agriculteurs à temps partiel au Canada, auxquels s'applique l'article 31, c'est notamment à cause de la situation catastrophique de l'économie agricole provoquée par les initiatives du gouvernement précédent.

Pour en revenir à ce que disait le député, il devrait au moins reconnaître qu'après quelques mois nous avons déjà cerné les problèmes et que nous sommes prêts à les étudier en comité.

Le député de Humbolt-Lake Centre faisait remarquer que le régime fiscal actuel est injuste. Beaucoup de gens sont d'accord avec lui. S'il y a des injustices dans le régime fiscal—et il en a soulevé une aujourd'hui dans une question concernant la possibilité pour les agriculteurs de passer de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice—alors étudions-les en comité et discutons-en en particulier avec les intéressés.

Je voudrais terminer en disant un mot du processus de consultation. S'il y a tant de gens qui s'inquiètent du processus de consultation, c'est qu'ils pensent à ce que faisait le gouvernement précédent. Chaque fois qu'ils entendent parler de suggestion ou de possibilité, ils craignent le pire, car d'habitude c'était ce qui se passait. Tout se faisait sans consultation préalable. On leur proposait des mesures qu'ils ne voulaient pas vraiment et qu'ils devaient accepter sans avoir eu un mot à dire. Lorsqu'ils voient un document de travail avec des chiffres qui, selon beaucoup de gens, ne correspondent pas fidèlement à la situation réelle, ils devraient se rendre compte que ce n'est que cela, un document de travail, c'est-à-dire une base de discussion. Cela ne signifie pas que ce qui figure dans ce document fera partie de la recommandation du comité, puisqu'il s'agit d'un processus de consultation.

• (1600)

Si nous envisageons de renvoyer cette question au comité, qui essaiera véritablement d'entendre les intéressés pour obtenir leur point de vue et parvenir à la meilleure solution possible, c'est qu'il est extrêmement utile d'avoir recours à la consultation. C'est exactement le but visé.

Une fois de plus, je voudrais revenir à ce que disait le député de Humboldt-Lake Centre. Il n'y a pas de doute que la plupart des membres du comité appartiendront à la majorité parlementaire. Il devrait toutefois se consoler en se disant que beaucoup seront, comme lui, des agriculteurs ou possèderont une connaissance véritable du secteur agricole. C'est ce qui importe pour le résultat des travaux du comité. Voilà les gens qui étudieront les recommandations. J'espère—et je peux au moins l'affirmer pour ce qui est de nos députés—que le comité travaillera de façon très apolitique. Pendant longtemps, la tradition de la Chambre a voulu que le comité de l'agriculture soit le plus neutre de tous. Et cette tradition existe toujours, je crois. Le comité s'intéresse véritablement au bien de l'agriculture au Canada. Il reconnaît l'importance de ce secteur pour l'ensemble de l'économie nationale. Nous nous en sommes aperçus vendredi, il y a une semaine, lorsque nous avons proposé des modifications à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest qui ont été adoptées le jour même. Nous en sommes très satisfaits. C'est un excellent encouragement pour la collectivité agricole de l'ouest du Canada, qui recevra des paiements échelonnés avant l'ensemencement du printemps.

Il n'y a aucun obstacle législatif. Je présume qu'il n'y aura aucun retard au Sénat. Assurément, les occupants de la chambre de réflexion ne trouveront rien à redire à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Je présume que le Sénat adoptera ce projet de loi, mais l'essentiel, c'est que la Chambre l'ait examiné impartialement et très rapidement. J'en suis satisfait comme tous les députés et toute la collectivité agricole de l'ouest du Canada.

Ce qu'il importe de faire, c'est de renvoyer ce document de travail au comité des finances et d'agir dans l'intérêt des agriculteurs du Canada de l'Atlantique au Pacifique dans ces trois domaines. Si on réclame plus de temps au comité, je suis persuadé que le ministre des Finances se montrera bien disposé. Si nous nous y prenons de cette façon et non pas comme l'a proposé le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), nombre de députés se trouveront dans une situation plus favorable et nous attendrons avec impatience les recommandations valables que le comité pourra présenter au ministre des Finances.

En terminant, je remercie les députés d'avoir renvoyé la question au comité des finances. Je lui souhaite des délibérations fructueuses et j'exprime le vœu qu'il remette rapidement ses recommanations au ministre des Finances afin que ce dernier puisse donner suite à certaines d'entre elles dans son prochain budget.

Des voix: Bravo!

M. Foster: Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer). La Chambre s'est montrée conciliante en adoptant de nombreux projets de loi. Je songe par exemple à la modification apportée à la Loi sur les offices de commercialisation des produits de la ferme relativement au tabac et à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest.

L'opposition officielle a présenté la motion à l'étude environ trois jours avant le congé d'hiver. Le ministre des Finances (M. Wilson) en avait d'abord parlé dans son exposé financier du 7 ou 8 novembre. A ce moment-là, le leader parlementaire de l'opposition officielle avait dit au leader parlementaire du gouvernement que nous voulions abréger le débat à la Chambre. Nous attendons depuis une dizaime de jours mais la motion ne figure pas encore au *Feuilleton*. La Chambre y ayant consenti à l'unanimité, nous avons été saisis de la motion à l'appel de l'ordre du jour, mais le ministre croit-il que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques pourra vraiment en un mois étudier une question aussi importante et présenter un rapport? Il semble laisser entendre que nous n'inscrivions pas normalement les motions au *Feuilleton*. S'il veut renvoyer quelque chose à un comité, il est d'usage de l'inscrire au *Feuilleton*. On ne l'a pas encore fait. Croit-il donc que le gouvernement favorise la collaboration en agissant ainsi?

Étant donné le libellé de la motion, le gouvernement a-t-il l'intention de respecter ses promesses électorales en abolissant l'impôt sur les gains de capital, en établissant un régime d'obligations agricoles, en abaissant les taux d'intérêt et en prenant des dispositions à long terme à l'égard du financement à long terme de l'agriculture? Quand on lit le Livre blanc, les articles parus dans les journaux à ce sujet et la motion, on ne peut manquer de discerner une attitude négative envers ces questions. Le ministre dit qu'il a hâte d'entendre le point de vue des groupements agricoles. Si ce que j'ai entendu des groupements agricoles se rapproche des revendications qui seront faites au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ils n'auront pas beaucoup d'éloges pour le Livre blanc.

Questions fiscales dans l'agriculture

M. Mayer: Monsieur le Président, en ce qui concerne la première observation du député d'Algoma au sujet des motions à faire figurer au *Feuilleton*, ce qu'il a dit est strictement vrai. Tout le monde sait que, grâce au consentement unanime, nous pouvons faire presque n'importe quoi à la Chambre. Il aurait peut-être été plus convenable d'inscrire un avis au *Feuilleton*. Mais ce qui importe vraiment, c'est que nous soyons saisis de cette motion aujourd'hui. Nous avons déjà discuté à maintes reprises, le député et moi, de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et l'essentiel, c'est de profiter de l'esprit de collaboration qui règne pour faire notre travail. Quant à savoir si nous avons suffisamment de temps, il nous reste environ cinq semaines. Il serait sûrement utile d'en avoir davantage. Personne ne dit le contraire, mais cinq semaines avant le 1er avril, c'est mieux que rien du tout. Et j'ai répondu au député de Humboldt-Lake Centre que si le comité estimait avoir besoin de plus de temps, il devrait nous le dire. C'est mieux d'avoir cinq semaines pour entendre différents point de vue à ce sujet que rien du tout.

Quant à savoir si nous avons l'intention de prendre des mesures dans les trois domaines mentionnés, à savoir l'article 31, les gains en capital et les obligations agricoles, je trouve que le gouvernement montre qu'il en a bel et bien l'intention en renvoyant ces questions au comité. Pour être juste, il faut admettre aussi que certains agriculteurs se demandent quelles répercussions aurait sur les prix la suppression de l'impôt sur les gains en capital. Je ne suis pas nécessairement d'accord avec eux, mais il n'en demeure pas moins que l'unanimité n'existe pas dans les milieux agricoles à ce sujet. Si je ne m'abuse, certains agriculteurs estiment que la suppression de l'impôt sur les gains en capital favorisera la spéculation foncière et ravivera l'inflation dans ce domaine. Pareille situation serait préjudiciable à ceux qui achètent des terres pour les cultiver. Les points de vue diffèrent. Il vaut donc la peine de profiter de l'étape du comité pour les entendre. Je compte donc que les choses se passeront ainsi et nous ne manquerons certes pas d'examiner ces trois questions au comité.

En terminant, je rappelle, en ce qui concerne l'application de l'article 31, que le ministre du Revenu national (M. Beatty) s'est efforcé notamment de faire comprendre à ses collaborateurs du ministère ce qui distingue le véritable agriculteur des autres personnes qui pratiquent l'agriculture. Je sais qu'on a relevé certains cas dans ma circonscription depuis que le ministre du Revenu national occupe ses fonctions. On a réglé, sinon en totalité, du moins en partie, certains problèmes que soulevait l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

• (1610)

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre. Va-t-on faire des recherches dans ce domaine? Nous savons notamment que 175,000 Canadiens ont été classés dans la catégorie des agriculteurs à mi-temps. Ces gens ont perdu 619 millions de dollars, un tiers de plus que les 48,000 exploitants agricoles à plein temps. Il est très important d'obtenir de tels renseignements. Il est important de savoir qui sont les agriculteurs classés dans cette catégorie. Or, ce n'est pas le genre de renseignements que nous pouvons obtenir en tant que membres du comité.

Le ministre pourrait-il nous dire si on fera certaines recherches pour nous aider dans nos délibérations? Un représentant du ministère du Revenu pourrait-il nous dire en quoi consiste exactement un agriculteur aux termes de l'article 31? Tient-on à faire comme les États-Unis qui ont supprimé un article comparable à l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu? De riches investisseurs en ont profité pour soustraire une partie de leur revenu au fisc. Pouvons-nous compter sur une aide appréciable pour mener à bien nos délibérations?

M. Mayer: Monsieur le Président, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) a soulevé une question fort pertinente. Au comité, nous sommes nombreux à avoir parfois l'impression d'être captifs des gens qui sont là, car nous n'avons ni les mêmes antécédents ni les mêmes connaissances. Je ne saurais en conscience répondre à la question et dire ce que le comité pourra ou ne pourra pas faire. Les comités, le député le comprendra sûrement, sont maîtres de leur propre orientation. Si nous considérons les pouvoirs dont ils jouissent, les comités de la Chambre peuvent faire bien plus que ce qu'on croit généralement. Il y a des pouvoirs que les comités n'exercent jamais.

L'une des premières choses que le comité voudra faire en l'occurrence dès qu'il se réunira sera d'inviter le député à poser ces questions et à exprimer ses doléances. Je soupçonne qu'il obtiendra une réaction très favorable. Si le comité veut faire un travail sérieux et approfondi, il devra de toute nécessité se pencher sur les données dont il dispose, soit les renseignements circonstanciés et les données à l'état brut qui ont servi à l'élaboration du document de travail. J'invite le député à saisir le comité de ces questions. En me fondant sur mon expérience des comités et ayant participé aux délibérations du comité qui a examiné le projet de réforme du Règlement et de la procédure de la Chambre, et conscient des pouvoirs dont jouissent les comités et qu'ils peuvent exercer à leur gré, je ne pense pas que le député ait aucun mal à mettre la main sur les renseignements dont il a parlé dans sa question.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: La motion est la suivante:

Que le document de travail intitulé «Questions fiscales dans l'agriculture», déposé le 31 janvier 1985, soit renvoyé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques;

Que le comité fasse une étude et présente un rapport sur les propositions contenues dans ledit document et, plus particulièrement, sur

(i) la nécessité de limiter la déductibilité des pertes agricoles du revenu non agricole des agriculteurs à temps partiel et l'à-propos des limites actuelles établies par l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu;

(ii) l'opportunité et les répercussions de la possibilité de soulager la collectivité agricole de l'obligation générale d'inclure à ses revenus, aux fins de l'impôt sur le revenu, la moitié des gains en capital provenant de la vente de terres agricoles; et

(iii) l'opportunité d'utiliser le régime fiscal pour aider les agriculteurs par le biais d'un système d'obligations agricoles et les répercussions liées à un tel système; et

Que le comité fasse rapport de ses constatations au plus tard le 1er avril 1985.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Hnatyshyn est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bissonnette: Que le projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je crois savoir qu'au moment où nous parlions ce matin de la loi sur les prêts aux petites entreprises, j'avais presque épuisé mon temps de parole. Je tiens simplement à signaler la difficulté que pose, à mes yeux, le projet de loi C-23, particulièrement en ce qui a trait aux régions éloignées. Le projet de loi va obliger les banques à imposer des frais de service supplémentaires qui se répercuteront un jour ou l'autre sur la valeur du prêt. Qui plus est, il réduira vraisemblablement la disponibilité des prêts aux petites entreprises. J'espère que le gouvernement prendra des mesures pour s'assurer que des fonds suffisants seront disponibles.

Personne ne trouve guère à redire aux taux d'intérêt applicables aux prêts destinés aux petites entreprises, mais on se plaint que les dirigeants de petites entreprises plus souvent qu'autrement ne peuvent pas en obtenir. J'espère que le gouvernement n'adopte pas en l'occurrence une politique qui tende à réduire le montant des prêts disponibles. Le projet de loi comporte en fait deux éléments qui semblent aller en ce sens, soit le versement de droits et la garantie de 10 p. 100 du prêt que la banque doit assumer. Il faut absolument que le gouvernement fasse en sorte que les conséquences nuisibles que craint l'opposition ne se produisent pas.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou commentaires au sujet de l'exposé du député? S'il n'y en a pas, nous allons poursuivre le débat.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, l'intervention du député m'a fort intéressé. Je tiens à lui garantir qu'avant de proposer ce projet de loi, le gouvernement s'est assuré auprès des institutions bancaires qu'elles pouvaient faire face à la demande. Selon moi, le député s'apercevra au comité que les institutions bancaires sont tout à fait disposées à ce qu'on ne garantisse que 90 p. 100 d'un prêt consenti à un taux supérieur de un point au taux préférentiel.

A cet égard, il est important de signaler certains des avantages de la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la façon dont cette loi a évolué au fil de nombreuses années. Les députés ne sont pas sans savoir que cette loi a été présentée pour la première fois par le gouvernement dirigé par le très hon. John Diefenbaker, en 1960. Elle est entrée en vigueur en 1961. Les entreprises se servent énormément de cette loi depuis quelques années, surtout depuis 1978 alors qu'on a proposé des amendements à la loi, afin de permettre aux banques de consentir des prêts à un point au-dessous du taux préférentiel.

L'année dernière, les institutions bancaires ont consenti plus de 30,000 prêts à des petites entreprises pour un total de près d'un milliard de dollars. S'ils comparent ces chiffres à ceux la Banque fédérale de développement, les députés s'apercevront que 15 fois plus de prêts ont été consentis au titre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises que dans le cadre des activités de la Banque fédérale de développement. Cette Loi et les modalités prévues pour pourvoir les besoins de capitaux de petites entreprises ont donné d'excellents résultats. Le prêt moyen tourne autour de $25,000 et on rejoint donc les entreprises relativement petites et nouvelles.

Ce que nous faisons en vertu de cette mesure législative, c'est de permettre aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays d'emprunter de l'argent pour se lancer dans les affaires et acheter du matériel. Cette loi ne vise pas à aider les grandes entreprises même si l'on prévoit maintenant de permettre aux entreprises dont le revenu brut estimatif peut aller jusqu'à deux millions de dollars, de profiter de cette Loi.

On a subi certaines pertes dans le passé, mais elles sont semblables à celles qu'ont subies les banques en général à cause des problèmes qui ont affligé notre économie, des taux d'intérêt élevés, des problèmes d'insolvabilité et le reste. Il faut s'attendre à des périodes comme celle-là. En ce qui a trait aux petites entreprises, j'ai constaté qu'elles étaient disposées à assumer leurs responsabilités en payant pour le coût de l'assurance. Les chefs de petite entreprise peuvent profiter d'un prêt garanti par le gouvernement. Ceux qui ne pourraient obtenir un prêt autrement peuvent, grâce à cette loi, en obtenir un pour acheter du matériel. Il s'agit là probablement du meilleur régime de financement des petites entreprises existant dans n'importe quelle région du pays.

Même si je considère qu'il s'agit là d'une mesure législative importante, elle me déçoit quand même quelque peu sous sa forme actuelle. En vertu de la Loi, il existe une limite globale de garantie des prêts de 1.5 milliard de dollars et nous avons déjà atteint cette limite. Ainsi, à l'heure actuelle, il est extrêmement difficile d'obtenir un prêt en vertu de la Loi, car le plafond a déjà été atteint. Le présent projet de loi augmente ce plafond à 1.8 milliard de dollars ce qui, selon moi, est quelque peu insuffisant. Je considère qu'il s'agit là d'une lacune. J'espère qu'à la suite des discussions en comité, on pourra persuader le gouvernement de relever ce plafond. Le gouvernement doit se rendre compte qu'il s'agit là de la formule de financement de la petite entreprise qui a connu le plus grand succès.

Les membres du comité tiendront manifestement compte du document de travail produit par le ministre chargé de la petite entreprise au sujet du financement et d'autres questions du genre. On pourrait peut-être présenter ce document de travail au comité.

• (1620)

Monsieur, ce projet de loi prolonge la Loi sur les prêts aux petites entreprises de cinq ans. Il y a déjà eu des prolongations d'un an et de deux ans, mais il ne devrait pas y avoir d'échéances à mon avis. Si jamais la loi ne fait plus l'affaire des petites

entreprises, on peut l'abroger. Je trouve plutôt ridicule de continuer à imposer des échéances. Il est temps de se rendre compte que les petites entreprises vont probablement avoir besoin d'une garantie quelconque de financement à long terme dans l'immédiat et dans un avenir non déterminé. Je recommande par conséquent au comité d'envisager sérieusement la question. Le gouvernement, influencé par les décisions du comité, pourrait présenter des amendements pour modifier cette partie du projet de loi.

Je l'ai déjà dit, la limite totale de la garantie sur les prêts, qui est de 1.5 milliard, est atteinte. Il importe par conséquent de terminer ce débat et d'envoyer ce projet de loi au comité parce qu'il faut éviter que les entrepreneurs désireux d'acheter du matériel pour leur entreprise ne soient bloqués parce que la Chambre des communes n'arrive pas à faire son travail. Nous avons vu comment une partie du Parlement peut retarder le gouvernement dans sa tâche à propos du projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Il n'y a aucune raison que la même chose arrive à la Chambre. Je vous signale par conséquent, Monsieur, que la Chambre doit se prononcer sur ce projet de loi et le renvoyer au comité où l'on pourra y apporter les amendements nécessaires.

On a dit que les banques devraient assumer les frais de la garantie. Un taux d'intérêt qui dépasse le taux minimum de 1 p. 100 est très avantageux. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de prêts relativement petits. Le prêt moyen est de $25,000 jusqu'à un maximum de $100,000. Tous les petits prêts nécessitent autant de formalités administratives que les gros. Une banque n'a pas besoin de plus d'employés pour prêter 1 million que pour prêter $15,000 ou $20,000. Les frais généraux sur les petits prêts doivent bien être payés par quelqu'un; ce n'est pas une bonne idée de vouloir obliger les banques à payer une prime d'assurance de 1 p. 100 en plus de la marge de 1 p. 100. Je pense que les petits emprunteurs accepteraient facilement d'acquitter un droit de placement sur un prêt de ce genre, d'autant plus que de tels droits sont courants dans ce secteur. Pour pouvoir placer un prêt à long terme d'une façon normale, sans assurance, il faut souvent payer des droits de placement. Un droit de 1 p. 100 destiné à couvrir la garantie n'est pas du tout anormal et devrait être à la charge de l'emprunteur.

Cette loi donne de si bons résultats, monsieur le Président, que nous avons épuisé tous les fonds autorisés. Elle donne de si bons résultats que le Parlement devrait renvoyer le projet de loi au comité pour qu'il puisse être adopté et entrer en vigueur.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Foster: Monsieur le Président, je voudrais que le député nous dise s'il n'a pas remarqué dans sa circonscription que les banques n'accordent pas suffisamment de prêts en vertu de cette loi. Il est extrêmement difficile d'obtenir un prêt, sauf si vous êtes un grand ami du banquier ou si vous avez le profil exact du client que recherchent les banques ou les caisses populaires. Je voudrais qu'il nous dise si, à son avis, nous inciterons les banques à accorder davantage de prêts en leur imposant un droit de 1 p. 100 et en les obligeant à garantir 10 p. 100 des pertes.

Il faut se souvenir que, de 1977 à 1984, sous la direction d'un gouvernement libéral fort à Ottawa, sauf pendant neuf mois, le nombre de prêts accordés en vertu de cette loi est passé de 4,800 à environ 31,000 par an. Compte tenu de ces deux conditions supplémentaires, le député croit-il vraiment que les banquiers seront aussi nombreux à consentir des prêts de ce genre? Il est évident que le député s'interroge sur les intentions de son parti en ce qui a trait à la durée du programme et qu'il voudrait le prolonger indéfiniment. Si je ne m'abuse, son parti voudrait que toutes les lois comportent une disposition de temporarisation, mais en l'occurrence nous avons une loi qui serait en vigueur pendant cinq ans et le député voudrait qu'elle le reste indéfiniment.

Personnellement, je m'intéresse au sort des régions les moins prospères du pays, en tout cas moins prospères que celle que le député représente depuis de nombreuses années. Pense-t-il vraiment que les banques accorderont un grand nombre de prêts en vertu de cette loi si on leur impose un droit de 1 p. 100 et si on les oblige à assumer 10 p. 100 de toutes les pertes dans le cadre du programme?

• (1630)

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je tiens à dire au député qu'avant de présenter ce projet de loi, nous avons discuté avec les principales banques de notre intention de remplacer la garantie flottante de 100 p. 100, par une garantie de 90 p. 100. Le député n'ignore pas qu'à l'heure actuelle, les banques n'obtiennent pas une garantie de 100 p. 100 à moins d'avoir un certain pourcentage de pertes. Le système de garantie actuel est assez complexe. Cette mesure le simplifie de telle façon que chaque prêt sera garanti à 90 p. 100 au lieu que le gouvernement accorde une garantie de 90 p. 100 sur un portefeuille. Je crois que nous en avons discuté avec les banquiers et que ces derniers en sont très satisfaits.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et la Canadian Organisation of Small Business ont exprimé certaines inquiétudes au sujet des droits. Ces deux organismes ont longuement consulté les banques. Ils sont tous deux convaincus qu'il faudrait faire payer des frais de placement aux emprunteurs au lieu de les puiser dans les recettes des banques, étant donné que ces dernières n'ont qu'une marge bénéficaire très étroite. Je crois que si le comité obtient des preuves en ce sens, les règlements pourraient s'en trouver modifiés. Il faut en effet les modifier pour prévoir ce genre de disposition.

Ce programme a pris une ampleur stupéfiante. Il a pris énormément d'envergure depuis que les banques ont été autorisées à exiger 1 p. 100 en plus du taux préférentiel en fonction d'un taux flottant et non pas fixe. En fait, cette année, cela représente près d'un milliard de dollars. Les chiffres figurant dans le rapport annuel sont sidérants. Le montant de la somme prêtée et le nombre de prêts accordés ont grossi énormément.

Le député a dit que, dans certaines régions, les petites entreprises ne peuvent pas obtenir de crédit. Je pense qu'elles pourraient en obtenir beaucoup plus facilement des banques, dans le cadre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, que du gouvernement du Canada par l'entremise de la Banque fédérale du développement. D'après leur nombre les prêts sont répartis sur un très vaste territoire. En fait, si le député examine les tableaux et les états financiers, il verra comment les prêts se répartissent dans l'ensemble du pays et comment diverses banques et institutions ont su profiter de la loi pour prêter de l'argent à leurs clients. Nous n'avons aucune raison de croire que ce changement modifiera cet état de choses. Désormais, le gouvernement n'interviendra que comme assureur. Le gouvernement paye une prime d'assurance pour

garantir un prêt, comme il fait pour garantir une hypothèque consentie par la Société d'hypothèques et de logement. Il n'y a aucune raison pour que les entreprises s'en tirent à bon compte. En fait, les années de vaches grasses sont terminées. Le secteur des affaires a les moyens d'assumer ses frais. Le gouvernement veut bien donner un coup de main comme assureur. C'est de cette façon que les choses devraient se passer. Les banques assument 10 p. 100 des risques et le gouvernement garantit les autres 90 p. 100. Cela signifie que les banques devront administrer les prêts comme s'il s'agissait de leur argent même. Comme les prêts sont garantis à 90 p. 100, nous savons donc que les banques iront plus loin qu'elles ne le font normalement. Chose certaine, elles prêteront à un taux d'intérêt inférieur au taux qu'elles exigent normalement, dans ce cas un taux supérieur de 1 p. 100 au taux préférentiel.

Je tiens à dire au député que cette mesure est valable. Il n'y a pas lieu d'en retarder l'adoption. Il conviendrait de la renvoyer au comité dans les plus brefs délais. Certains amendements devraient y être apportés au fur et à mesure que les témoignages seront entendus au comité. C'est là que devrait être la mesure.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Nous souscrivons à ce projet de loi, car nous considérons que c'est un petit pas dans la bonne voie. Toutefois, nous serions curieux de savoir ce qui se produirait si les taux d'intérêt augmentaient considérablement, comme ce fut le cas il y a quelques années. Quelles en seront les conséquences pour les petites entreprises? Les prêts sont consentis à un taux d'intérêt supérieur de 1 p. 100 au taux préférentiel; or ce dernier a augmenté de 1.5 p. 100 ces dernières semaines et il est fort probable qu'il augmentera davantage dans les prochaines semaines.

Au début des années 1980, lorsque les taux d'intérêt ont atteint les 18 et 20 p. 100, le nombre des faillites a grimpé en flèche. Si les grandes sociétés n'ont pas déclaré faillite, c'est que les banques n'avaient pas les moyens de le leur permettre. Voilà pourquoi c'est principalement dans le secteur de la petite entreprise que l'on a retrouvé le plus grand nombre de faillites. Que se passera-t-il si le taux d'intérêt préférentiel—et, par conséquent, le taux d'intérêt que seront appelées à payer les entreprises—augmente sensiblement?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je signale au député de Winnipeg-Centre (M. Orlikow) que le taux préférentiel a augmenté de ½ p. 100 depuis une semaine. C'est malheureux, mais il n'a certainement pas augmenté comme les taux d'intérêt intrinsèques aux bons du Trésor, tant au Canada qu'aux États-Unis. Nous ne pouvons évidemment pas garantir à tout le monde la prospérité et le bonheur éternels. Lorsque nous nous rendrons compte que le Parlement ne peut pas donner pareilles garanties, nous nous mettrons à légiférer davantage en fonction des besoins raisonnables des Canadiens.

Ce serait bien si nous pouvions garantir des prêts à taux fixe, mais le système bancaire ne fonctionne pas de cette façon. Les épargnants n'investissent pas leur argent pour de longues périodes à un taux fixe. Ils veulent profiter du taux courant sur leurs dépôts. Par conséquent, les emprunteurs doivent payer le taux courant sur leurs emprunts. On n'en sort pas. Un taux équivalent au taux préférentiel plus 1 p. 100 n'est pas trop mal. Je sais qu'il y a moyen d'emprunter de l'argent à long terme. On peut le faire sur le marché hypothécaire à 14 ou 14.5 p. 100, soit à 3 p. 100 au-dessus du taux préférentiel. Je suppose qu'il y aurait moyen de trouver des capitaux d'entreprise à long terme à 3 ou 4 p. 100 au-dessus du taux préférentiel. Mais les hommes d'affaires veulent emprunter au meilleur prix possible. Ce projet de loi leur permettra d'emprunter à un taux variable équivalent au taux préférentiel plus 1 p. 100. Pour ce qui est de savoir si le gouvernement devrait garantir des prêts à long terme et à taux fixe, c'est une autre affaire. Je ne sais pas comment nous pourrions faire pour que le projet de loi prévoie des marges à taux fixe, puisque celles-ci sont toujours nettement plus importantes que les marges à taux variable.

Ce projet de loi vaut pour un taux équivalent au taux préférentiel plus 1 p. 100. Les hommes d'affaires en sont évidemment contents. Le nombre de dollars qui ont été empruntés et le nombre de prêts qui ont été consentis ont augmenté considérablement. Nous devrions appuyer le projet de loi, le renvoyer immédiatement au comité et l'amender si nécessaire pour qu'il soit encore plus efficace.

M. le vice-président: La période des questions et des observations est terminée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand)—L'emploi—Les emplois d'été pour les étudiants—L'annonce d'un programme. *b*) La portée du programme; le député d'Algoma (M. Foster)—L'agriculture—L'examen des programmes. *b*) L'ordre du jour de la conférence des premiers ministres; et le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn)—La colline du Parlement—On demande la levée du camp de la paix.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bissonnette: Que le projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, comme mes collègues l'ont déjà dit, nous appuyons ce projet de loi parce qu'il constitue un léger progrès. Nous savons qu'il y a près de un million de petites entreprises au Canada. Ces entreprises sont canadiennes à 100 p. 100. Elles achètent toujours chez d'autres Canadiens et vendent à d'autres Canadiens. Parce qu'elles sont canadiennes, elles ont intérêt à ce que leur milieu, leur ville et leur province se développent. Contrairement à beaucoup de grosses sociétés, surtout les multinationales, elles ne sont pas esclaves du profit au point de quitter leur milieu, leur ville, leur province et même leur pays pour réaliser une augmentation importante de leurs profits. Ces dernières années, près des deux tiers de tous les emplois qui ont été créés au pays l'ont été par de petites entreprises.

• (1640)

C'est donc pour cette raison, monsieur le Président, que nous appuyons ce projet de loi. Nous reconnaissons qu'il va faciliter aux petits hommes d'affaires l'obtention des fonds dont ils ont besoin. Si donc nous appuyons le projet de loi pour cette raison, nous comprenons que, comme dans le cas d'autres lois fédérales d'aide aux agriculteurs et aux pêcheurs, l'aide accordée vise en grande partie les investissements, c'est-à-dire qu'elle permet aux petites entreprises de s'endetter encore plus pour rester en exploitation. Il ne s'ensuit pas nécessairement qu'elles vont prospérer, car elles sont souvent en concurrence avec des sociétés beaucoup plus grosses qui bénéficient d'un meilleur accès aux capitaux et d'un meilleur régime fiscal. Les petits hommes d'affaires, comme les consommateurs qu'ils desservent, doivent très souvent accepter passivement les prix des biens et des services qu'il leur faut. Ils n'ont pas le pouvoir d'achat qu'il faut pour forcer leurs fournisseurs à leur vendre à des prix qui leur conviendraient, comme le font par exemple les grandes chaînes d'alimentation qui souvent laissent les agriculteurs en très mauvaise situation en leur imposant des rabais à la quantité. Non, ces petits hommes d'affaires payent habituellement le tarif, et même après avoir obtenu le crédit qu'il leur faut grâce à ce projet de loi, ils resteront écrasés par des frais inflationnistes. Nous en avons été témoins au début des années 80, quand les taux d'intérêt sont montés en flèche. Des dizaines de milliers de petites entreprises ont été acculées à la faillite parce que l'hypothèse sur laquelle elles s'étaient fondées pour emprunter, l'hypothèse en fonction de laquelle elles avaient obtenu un emprunt de la banque, était que les taux d'intérêt seraient beaucoup plus bas que ce qu'il leur a fallu payer deux ou trois ans après. C'est ainsi que des milliers de petites entreprises ont été mises en liquidation forcée par les banques à cause des énormes hausses des taux d'intérêt.

Il était intéressant, mais triste, pour ne pas dire plus, de voir la différence de traitement que les banques accordaient aux grandes entreprises par rapport aux petites entreprises. Il y avait dans les années passées, monsieur le Président, comme il en existe toujours aujourd'hui, des prêts bancaires en cours. Ces prêts sont dits inactifs, c'est-à-dire que ce sont des prêts pour lesquels les emprunteurs ne paient ni intérêt ni principal et dont le total se chiffre aujourd'hui à plus de huit milliards de dollars. Ces prêts ont été consentis exclusivement à de grandes sociétés qui empruntaient pour acquérir d'autres sociétés. Cela n'a rien ajouté à notre capacité de production et n'a créé aucun emploi. Ces prêts sont toujours en cours et les intérêts n'en sont dans bien des cas même pas payés. Les sociétés ne paient pas les frais d'intérêt et ne remboursent rien du capital. Or les banques reportent ces prêts parce qu'elles ne peuvent se permettre d'en exiger le remboursement. Leur situation financière serait très gravement compromise si elles exigeaient le remboursement de ces prêts. Non seulement les banques accordaient un traitement de faveur aux grandes sociétés, mais elles haussaient les taux d'intérêt que les petites entreprises devaient payer sur leurs emprunts. Elles ont imposé aux petites sociétés des exigences qui ont fréquemment eu pour effet de les acculer à la faillite. Les banques ont non seulement haussé les frais d'intérêt que les petites entreprises avaient à payer, mais elles ont également augmenté leurs frais de gestion. Les frais qu'elles exigent pour les services qu'elles offrent ont en effet doublé ces dernières années bien qu'elles aient automatisé et informatisé une forte proportion de leurs opérations. Les banques ont récemment soumis leurs comptes plus modestes à les analyses de rentabilité afin de veiller à ce qu'elles réalisent suffisamment de bénéfices que leur procureront leurs frais de gestion plus élevés.

L'Assocation des consommateurs a soutenu, et à juste titre, que ces frais devraient couvrir uniquement ce qu'il en coûte pour inciter les consommateurs à s'en prévaloir, et que les autres frais généraux qu'ils impliquent devraient être couverts par l'écart entre les taux d'intérêt qu'elles imposent sur les prêts et ceux qu'elles paient sur les dépôts. Comme les banques renoncent souvent à ces frais à leur discrétion, leurs clients aux comptes plus importants finiront certainement par bénéficier du meilleur traitement. Elles ont augmenté ces frais en dépit du fait que nos principales banques nationales ont réalisé des bénéfices d'au moins 1.5 milliard de dollars pour chacune des quatre dernières années. Elles ont augmenté ces frais même si d'autres secteurs du monde des affaires ont subi les conséquences de récessions qui n'ont pas touché les banques.

Cela nous semble bien curieux que les dispositions du projet de loi à l'étude et d'autres mesures législatives et programmes du gouvernement procurent relativement peu d'avantages au secteur de la petite entreprise, du moins par rapport aux avantages obtenus par les grosses sociétés qui ont beaucoup trop d'amis en haut lieu, et je songe au gouvernement, aux banques et même à l'opinion publique, qui est manipulée par les médias. Par exemple, ces dernières années, le gouvernement du Canada a garanti la survie de la société Chrysler. Je ne veux pas dire qu'il n'aurait pas dû aider cette société, mais le fait est que, pendant cette période où l'industrie automobile était en difficulté, bon nombre de concessionnaires Chrysler ont été acculés à la faillite par les banques. Ensuite, le gouvernement et les banques ont maintenu Massey-Ferguson à flot. Je ne veux pas laisser entendre que le gouvernement ne devrait pas aider les sociétés importantes qui emploient un grand nombre de Canadiens et qui produisent des articles dont les Canadiens ont besoin. Je ne veux pas dire que des enteprises comme Massey-Ferguson n'auraient pas dû recevoir l'aide du gouvernement, mais le fait est que des concessionnaires de Massey-Ferguson, des petites entreprises, ont fait faillite tandis que la société elle-même a reçu l'aide des banques et du gouvernement du Canada pour survivre.

A notre avis, les petites entreprises ont autant besoin de l'aide et de l'appui des gouvernements que les grosses sociétés, mais elles ne l'obtiennent pas. Non seulement les grosses entreprises obtiennent une aide spéciale, des prêts spéciaux et des garanties particulières, et je songe aux entreprises comme Dome Petroleum, mais elles profitent aussi d'un régime fiscal trop généreux qui leur permet de différer le paiement des impôts qu'elles doivent. En réalité, bon nombre de sociétés ne paient aucun impôt. De fait, je pense que c'est un représentant de Domtar qui, lorsqu'on lui demandait s'il pensait que Domtar paierait un jour l'impôt des sociétés, avait répondu très simplement: «Jamais.» Cette entreprise est toujours en train de prendre de l'expansion et d'améliorer ses installations, et elle ne paie pas d'impôts. Les petits exploitants font la même chose, mais ils ne peuvent pas profiter des dispositions qui consistent à différer le paiement des impôts qui favorise presque exclusivement les grosses sociétés et qui leur a permis de différer jusqu'ici 30 milliards de dollars qu'elles devaient en impôts.

• (1650)

Nous avons en même temps toléré un régime fiscal qui permet à des milliers de contribuables dont le revenu est supérieur à $50,000 par année de ne payer aucun impôt. Plus de 250 Canadiens dont le revenu dépasse $250,000 par année ne paient aucun impôt sur le revenu. Si l'on compare leur situation à celle de près d'un million de petits exploitants qui essaient d'établir une entreprise viable, on peut voir comment notre régime fiscal a été organisé pour favoriser les riches plutôt que ceux qui ne font que démarrer en affaires.

Même si nous appuyons la mesure à l'étude, monsieur le Président, nous reconnaissons que la loi n'a aidé ou n'aidera que 25,000 sur les 900,000 entreprises du Canada. Même si cette mesure est utile, certains considéreront qu'elle n'aide pas tellement les petites entreprises. Nous craignons que ce système de prêts ne vienne pas vraiment en aide aux petits entrepreneurs. Au contraire, leur situation risque de s'aggraver si les taux d'intérêt se mettent à grimper rapidement, comme cela s'est fait au début des années 1980. Dans ce cas, ces gens se trouveraient plus mal en point que s'ils n'avaient obtenu aucun prêt.

Nous soutenons depuis longtemps que les banques canadiennes doivent offrir à ceux qui sont leur source de profits, c'est-à-dire, dans une grande mesure, aux chefs de petites entreprises canadiennes, des prêts portant des taux d'intérêt abordables. Ceux-ci devraient être fixés au-dessous du taux préférentiel et non à ce dernier plus 1 p. 100, comme le prévoit le projet de loi. Qu'on ne nous accuse pas d'irréalisme car c'est ainsi que la Nouvelle-Zélande, le Danemark et le Japon traitent leurs petits entrepreneurs. Dans ces pays, ces derniers peuvent emprunter à un taux d'intérêt inférieur au taux de base. Ils en ont la possibilité pendant quelques années, au moment où ils consacrent précisément le plus d'efforts à mettre leur entreprise sur pied.

Nous sommes d'avis qu'il faut modifier la Loi sur les banques de manière à obliger les banques à charte à prêter aux petits entrepreneurs à des taux comparables à ceux qu'elles offrent aux gros emprunteurs. Les PME devraient pouvoir trouver plus facilement des capitaux spéculatifs. La Banque fédérale de développement devrait consentir plus d'argent à des taux plus faibles aux petits entrepreneurs. Il devrait exister un programme plus dynamique d'achat de produits canadiens. Le gouvernement doit réviser sa formule d'appel d'offres. Les gouvernements fédéral et provinciaux figurent parmi les plus grands acheteurs de biens et de services au Canada. Il leur appartient de changer leurs systèmes d'achat en vue d'inciter les petits entrepreneurs à combler leurs besoins. Si nous avions un véritable programme d'achat de produits canadiens et si nous encouragions les petits entrepreneurs à y prendre part, ces derniers trouveraient là de bons moyens de survivre et de progresser.

Il faudrait modifier le régime d'impôt sur le revenu des sociétés de telle sorte que les PME n'aient pas à payer, comme maintenant, des taux réels d'imposition supérieurs à ceux des grosses sociétés. Nos PME seront incapables de survivre et de progresser tant que le Canada n'adoptera pas une politique indépendante concernant les taux d'intérêt. Cette politique réduirait considérablement les sommes que les petits entrepreneurs doivent rembourser sur leurs emprunts si seulement le taux d'escompte de la Banque du Canada ne dépassait pas de plus de 1 p. 100 le taux d'inflation. Nous nous félicitons de la baisse spectaculaire qu'ont connue les taux d'intérêt. Ils ne sont plus dans les 20 p. 100 ou plus comme il y a quelques années. Cependant, si l'on considère le taux d'intérêt réel, soit l'écart entre le taux d'inflation et le taux d'intérêt, nous constatons qu'il est presque aussi élevé qu'à l'époque où les taux ont atteint 20 p. 100 et plus.

A notre avis, nous devons protéger le dollar canadien contre les fluctuations qu'il subit à l'heure actuelle, due en grande partie aux spéculateurs. Nous devons le protéger en adoptant simultanément une politique indépendante de taux d'intérêt et un impôt sur les capitaux spécultatifs qui sortent du pays. Ces capitaux ne quittent pas le pays parce que des chefs de petites entreprises se livrent à des spéculations. Ils sont trop préoccupés par leur avenir immédiat pour se livrer à ce genre de chose.

Il faut faire davantage que ne propose le projet de loi à l'étude, monsieur le Président. Nous devons apporter des modifications à la Loi sur les banques en vue d'obliger celles-ci à prêter de l'argent à taux fixe aux propriétaires, aux agriculteurs et aux dirigeants de petites entreprises, au même taux que celui offert aux grosses sociétés qui empruntent. Nous allons appuyer ce projet de loi mais, à notre avis, il ne suffit pas à répondre à tous les besoins des petites entreprises. A notre avis, tant que le gouvernement ne se dissociera pas de la politique américaine et tant que nous ne réussirons pas à diminuer et à stabiliser nos taux d'intérêt, les petites entreprises ne profiteront pas véritablement de ces dispositions; au contraire, elles en feront les frais comme elles l'ont fait ces dernières années, à l'époque où les taux d'intérêt étaient très élevés et qu'ils subissaient des fluctuations très rapides.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, en vertu de l'un des articles du projet de loi, des droits sont imposés aux petites entreprises qui empruntent en se prévalant de la garantie de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Le député peut-il nous dire ce qu'il en pense? A son avis, cette disposition est-elle utile ou devrions-nous chercher à la supprimer au comité?

M. Orlikow: Monsieur le Président, ce que nous devons chercher à savoir, c'est si ces droits vont créer un obstacle pour l'emprunteur ou empêcher les banques d'accorder les prêts demandés. Nous devons consulter des représentants des petites entreprises et des banques avant de prendre une décision définitive au sujet de ces droits.

* * *

• (1700)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour signaler que nous poursuivrons demain l'étude du projet de loi dont la Chambre est saisie. Lorsque nous en aurons terminé demain, nous passerons au projet de loi C-24, qui concerne le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et d'autres programmes de dépenses. Comme je l'ai annoncé avant le congé, les travaux de demain se dérouleront dans le même ordre qu'aujourd'hui.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime afin de passer à la motion nº 136?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

L'OPPORTUNITÉ DE MODIFIER LA LOI

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin) propose:

Que le comité permanent de l'agriculture soit autorisé à étudier et à faire rapport sur l'opportunité de modifier la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies afin de la transformer en Loi nationale sur le rétablissement agricole et forestier qui permettrait d'administrer la coordination des programmes nationaux de gestion des terres sèches et humides; de rendre le ministre responsable de l'étude et de la mise en œuvre des meilleures méthodes possibles à adopter dans le but d'assurer le rétablissement des secteurs agricoles et forestiers du Canada; de mettre des technologies de pointe à la disposition des exploitants agricoles et forestiers et de coordonner les programmes nationaux de gestion de la sécheresse, des eaux et du sol, de conservation, de gestion des terres humides (y compris la préservation de la faune) et d'amélioration générale de la qualité du patrimoine rural; et d'accorder à l'administrateur de la Loi nationale sur le rétablissement agricole et forestier le pouvoir d'accorder, d'administrer et de surveiller des prêts agricoles et forestiers afin d'aider les exploitants à se rétablir des catastrophes naturelles et d'accorder de tels prêts à des taux d'intérêt réduits sur de brèves périodes afin d'assurer le rétablissement rapide des exploitations en cause.

—Monsieur le Président, je suis heureux qu'il y ait tant de députés présents aujourd'hui. Je siège à la Chambre depuis quelque 13 ans et c'est parce que j'attache beaucoup d'importance aux initiatives parlementaires que j'ai pris la peine de présenter cette motion. De même, j'ai tellement confiance dans les bons résultats que peuvent obtenir les comités permanents qu'au lieu de demander au gouvernement d'étudier ma motion, j'ai plutôt proposé que le comité permanent de l'agriculture soit autorisé à revoir la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

Depuis presque 50 ans qu'elle a été instituée, cette loi a rendu de bons services aux agriculteurs des Prairies, ceux du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Toutes les collectivités rurales des Prairies l'ont en très haute estime.

Au moment où la loi a été votée dans les années 30, elle visait à remédier à la sécheresse et à l'érosion des sols. Ensuite, elle eut pour objet d'aménager des systèmes d'irrigation, des brise-vent et de mettre au point de nouvelles méthodes agricoles qui ont rendu d'immenses services aux collectivités rurales des Prairies.

Je propose donc que le comité permanent fasse le point sur cette organisation après 50 années de service afin de déterminer s'il serait utile d'en étendre les bienfaits à d'autres régions du Canada.

L'érosion des sols n'est pas un problème propre aux Prairies. Un comité du Sénat a signalé que ce phénomène a maintenant une dimension nationale et qu'il doit nous préoccuper tous. Le comité pourrait aussi étudier la gestion des terres humides puisque l'organisation a favorisé le drainage des sols et l'aménagement de brise-vent pour faciliter la survie de la faune dans les Prairies.

On m'a aussi affirmé que les connaissances acquises pourraient servir à une meilleure gestion des petits boisés et à l'aménagement de brise-vent dans tout le pays. Je souhaite beaucoup, et j'espère que c'est aussi le vœu de la Chambre, que la motion soit renvoyée au comité de l'agriculture qui présentera des recommandations au gouvernement.

Permettez-moi de vous signaler certaines questions que le comité devrait étudier. Il faudrait d'abord remanier la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies pour lui donner une portée nationale. C'est ainsi qu'on pourrait la rebaptiser, Loi nationale sur le rétablissement agricole et forestier. Elle pourrait englober la gestion et la conservation des sols et des eaux partout au Canada. La dégradation des sols demeure un problème très grave qui nous coûte des centaines de millions de dollars.

La loi pourrait aussi inclure la gestion des forêts, notamment la préservation des petits boisés, par exemple les érablières qui appartiennent à des petits exploitants. On exclurait naturellement la gestion des grandes étendues forestières qui relèvent de la compétence du ministre d'État aux forêts (M. Merrithew).

L'organisation qui collabore déjà avec un autre organisme, Ducks Unlimited (Canards Illimités), pourrait s'occuper de la gestion des terres humides, de la faune qui les habitent, surtout de la sauvagine. Elle devrait faire revivre les aspects culturels de la vie rurale comme cela était prévu au début. Je crois qu'en plus de la gestion des sols et des eaux, l'organisation pourrait veiller à l'application des politiques visant à revaloriser la vie dans les campagnes. L'ARAP s'est désintéressée de cet aspect de la question pour s'occuper davantage des recherches agricoles. Toutefois, le ministère fédéral de l'Agriculture en fait autant en faisant porter ses efforts sur les nouvelles cultures et

la gestion des récoltes au fil des années. Il importe d'insister davantage sur l'aspect culturel.

J'espère qu'on pourra accroître l'effectif de l'ARAP pour gérer les prêts consentis aux agriculteurs et aux propriétaires de petits boisés et les aider à se rétablir à la suite de catastrophes en obtenant des prêts à faible taux d'intérêt. Nous avons connu un cataclysme de ce genre dans les Prairies cette année. Bien que les provinces et le gouvernement fédéral aient réagi assez rapidement, il importe, je crois, qu'un organisme de l'État intervienne immédiatement, quelle que soit l'ampleur du problème. J'espère que l'organisme proposé pourra remplir cette fonction.

Il importe de ne pas laisser l'impression, en proposant cette motion, que nous privons les Prairies de quelques chose. Les provinces des Prairies sont très fières de cette institution et ne voudraient pas qu'on en amoindrisse l'importance. Il importe donc, je crois, d'obtenir le soutien des ministères provinciaux de l'Agriculture dans les Prairies et des premiers ministres provinciaux de cette région pour donner suite à cette proposition. Je suis d'avis, après m'être entretenu avec le personnel de l'ARAP, qu'il relèverait volontiers ce nouveau défi et accueillerait avec satisfaction les nouvelles lignes directrices qui devraient lui être utiles au cours des 50 prochaines années.

A mon avis, cet organisme possède les compétences et l'esprit de collaboration voulus pour lui permettre de s'étendre dans d'autres régions si ces dernières veulent faire appel à ses connaissances techniques. Ce ne serait qu'à cette fin seulement, car nous ne voulons nullement encourager la centralisation au sein de cet organisme. Si ces connaissances techniques pouvaient être utiles, elles devraient être disséminées dans d'autres régions, mais nous ne voulons pas dévaloriser cet organisme qui a été établi dans les Prairies et qui a si bien répondu à leurs besoins.

Cet organisme est doté actuellement d'un personnel bien formé et compétent. Il serait inutile, je crois, d'augmenter sensiblement son effectif, car il pourrait déjà se charger d'une tâche plus lourde et fournir ces services. De fait, on pourrait recourir aux services de spécialistes relevant d'autres ministères pour répondre à certains besoins à un moment donné, sauf dans le cas de catastrophes. Il ne faudrait pas une grande augmentation de personnel. Cet organisme a déjà une pépinière à Indian Head, en Saskatchewan. Elle a connu beaucoup de succès et a permis de distribuer des arbres capables de pousser le long des lignes de propriété et d'améliorer l'esthétique de l'exploitation ou de la résidence. Ce programme et les gens qui ont participé à sa réalisation sont en place. Cette compétence peut-être mise à la disposition non seulement des Prairies, mais aussi d'autres régions.

• (1710)

Je prévois que les Maritimes et la Colombie-Britannique s'intéresseraient beaucoup à l'aide de cet organisme. Comme je l'ai dit précédemment, la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies n'a jamais visé, au sens strict, la gestion des terres humides. Elle visait directement les programmes de drainage et le retrait de la production de terres qui n'auraient jamais dû être mises en culture, ainsi que leur rétablissement en pâturages communautaires ou leur retour à l'état sauvage. C'est le domaine dans lequel la portée de la loi pourrait être étendue, pour contribuer à la préservation de la faune avec la collaboration de Ducks Unlimited. Cet organisme a l'expérience du creusement d'étangs artificiels et de l'aménagement de ceintures de protection. Ce genre de gestion est très important pour la faune de nombreuses régions et en particulier des Prairies. Il serait actuellement possible d'entrer dans ces domaines si nous en constatons le besoin.

J'estime que ce programme devrait être étudié à fond. Le comité permanent de l'agriculture a la possibilité de le faire. Nous ne demandons pas qu'il passe à l'action dès demain, mais qu'il considère les aspects positifs de la transformation en organisme national. Nous devrions nous y consacrer et ne pas adopter à la hâte un nouveau mandat pour un organisme qui a très bien fonctionné par le passé.

En ce qui concerne les catastrophes naturelles, les besoins au Canada sont criants. Si nous regardons ce qui se passe chez notre voisin du sud, les États-Unis d'Amérique, nous constatons qu'il existe depuis quelque temps une organisation qui s'appelle la Farmers Home Administration. Elle peut prêter aux agriculteurs des fonds pour une courte période s'ils sont victimes de catastrophes. Ces prêts ne sont accordés qu'en cas d'urgence. Les taux d'intérêt sont de 5 p. 100 sur la première tranche de $100,000 et 8 p. 100 sur le reste, jusqu'à un maximum de $500,000. Ils doivent être remboursés aussi rapidement que possible ou remplacés par les financements habituels aussi rapidement que possible. Cela permet aux agriculteurs d'obtenir de l'argent liquide rapidement, à faible taux d'intérêt, pour repartir après une catastrophe naturelle. J'aimerais que l'on offre le même genre de protection à nos agriculteurs dans les collectivités rurales où ils peuvent être victimes de choses comme les tornades.

A une époque, nous n'avions jamais de tornades au Canada, mais au cours des cinq dernières années il y en a eu trois ou quatre dans ma circonscription. Le climat change et des catastrophes naturelles deviennent possibles. Pendant des années, nous avons connu la sécheresse. C'est la raison pour laquelle cet organisme a été mis sur pied. En tant que député, je suggère que nous envisagions sérieusement la possibilité d'élargir le mandat de cet organisme remarquable, qui a connu beaucoup de succès dans les Prairies au cours des 50 dernières années. Nous devrions élargir son mandat à l'ensemble du pays et permettre que la compétence acquise soit utilisée par tous les Canadiens, quel que soit l'endroit où ils participent à la vie rurale.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je joins volontiers ma voix à celle du député de Wetaskiwin (M. Shellenberger) qui a parlé de cette motion cet après-midi. On voudrait, dans cette motion, modifier la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Je tiens à féliciter le député pour en avoir eu l'idée. Le problème le plus important pour l'avenir de l'agriculture est peut-être effectivement la conservation du milieu et la dégradation des sols. Cela ne veut pas dire pour autant que les problèmes immédiats de commercialisation, l'endettement des agriculteurs et ainsi de suite ne sont pas des questions importantes. Mais il ne faudrait pas négliger des questions aussi graves que la dégration des sols et la protection du milieu.

J'aimerais rappeler brièvement aux députés le rapport qu'un comité du Sénat a publié l'année dernière à ce sujet. Il s'agit du comité permanent de l'agriculture, des pêches et des forêts présidé par le sénateur Sparrow. Le rapport en question, l'un des premiers d'envergure nationale qu'il m'ait été donné de lire, met vraiment en lumière ce que la dégradation des sols nous coûte en matière de production agricole, de maintien de nos ressources futures et de notre capacité de produire des denrées alimentaires en tant que pays agricole. Tout est exposé noir sur blanc dans ce rapport intitulé: *Nos sols dégradés—Le Canada compromet son avenir*. Je trouve que la motion du député de Wetaskiwin cadre fort bien avec ce rapport du Sénat. Le gouvernement et le Nouveau parti démocratique ont la critique facile quand il s'agit de l'autre endroit, mais personne n'a encore critiqué le rapport *Nos sols dégradés*, car il montre très concrètement que nous avons de sérieux problèmes de conservation des sols.

Le député de Wetaskiwin propose de transformer la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies en Loi nationale sur le rétablissement agricole et forestier. Je crois que c'est un titre à retenir. Quand je pense aux noms qu'on a donnés à d'autres services, notamment le Service canadien des forêts ou le Service canadien des pêches, je me demande s'il ne vaudrait pas mieux baptiser le tout Service canadien de la conservation. De toute façon, le titre est ce qui importe le moins dans toute cette question. L'essentiel, c'est de mettre sur pied un programme, un organisme qui saura mieux coordonner toutes les activités qui touchent à la conservation du milieu au Canada.

Dans son rapport intitulé *Nos sols dégradés*, le comité du Sénat rappelle qu'il faut coordonner toutes les mesures qui sont prises pour préserver nos sols. Il estime que les différents échelons de gouvernement doivent faire le point sur leur politique respective et faire œuvre commune. On déplore partout un manque de coordination dans l'établissement de programmes et de services de conservation. On mentionnait que la conservation était gênée par l'absence d'engagements globaux de la part du gouvernement et d'une politique d'ensemble. Selon moi, c'est ce que le député propose dans sa motion aujourd'hui. On proposait, pour appliquer le programme, d'utiliser les organismes existants qui pouvaient de façon efficace aider les agriculteurs et autres dans le besoin.

• (1720)

A cet égard, je crois que ce que le député propose n'exigerait pas un nouvel organisme chargé de mettre en œuvre un programme de conservation dans tout le pays, mais ferait appel aux installations existantes. Ainsi, nous pouvons compter sur tout un ensemble d'excellents laboratoires forestiers d'un bout à l'autre du pays. Je suis persuadé qu'on pourrait étendre le mandat d'établissements comme le Centre de recherche forestière des Grands lacs de Sault-Sainte-Marie, afin qu'il ne touche pas seulement l'exploitation forestière mais également la conservation. Une excellente relation a maintenant été établie et le ministre des Richesses naturelles de l'Ontario s'occupe de l'exploitation et de la gestion quotidienne de nos ressources forestières. Quoi qu'il en soit, des établissements comme le Centre de recherche forestière des Grands lacs s'occupent de la plupart des travaux techniques et de recherche nécessaires pour permettre au ministère des Richesses naturelles de réaliser son mandat. Je veux parler ici de l'épidémie de tordeuse des bourgeons dont est victime le pin gris dans le Nord de l'Ontario, à l'heure actuelle. Il est clair que si ce programme est mis en vigueur, il incombera au ministre des Richesses naturelles. Cependant, le ministère fédéral de l'Agriculture accorde des permis pour les insecticides et c'est le Centre de recherche forestière des Grands lacs qui s'occupe de compter les œufs sur les arbres, afin de déterminer quelles mesures correctrices doivent être prises. Les ministères et organismes travaillent donc en harmonie. Si l'on donnait à ce laboratoire les moyens d'effectuer des recherches sur la conservation en collaboration avec les gouvernements provinciaux, les ministres des Richesses naturelles, les autorités chargées de la conservation et le ministère de l'Agriculture, on obtiendrait un soutien bien meilleur en ce qui a trait à la coordination des ressources et des travaux de recherche, soutien nécessaire pour accomplir du bon travail.

La motion parle de transfert de technologie et de mise en œuvre de nouvelles techniques. On a évidemment là une occasion extraordinaire en ce qui a trait à un service national ou canadien de conservation. Le député a mentionné les excellents services rendus par le service de conservation des sols des États-Unis dans ce domaine. Il a également proposé d'accorder des crédits supplémentaires par l'entremise d'un organisme national chargé du rétablissement agricole et forestier. Il a mentionné à cet égard le Farmer's Home Administration Program des États-Unis. Je tiens à souscrire à ces observations, car je crois que le Farmer's Home Administration a su fort bien faire face aux catastrophes naturelles et s'est certainement lancé dans une voie profitable aux localités faisant face à ces catastrophes. Dans sa déclaration de décembre, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a signalé que dans le cas de catastrophes naturelles survenant à l'avenir dans des régions agricoles, comme les inondations dans le nord-est de la Saskatchewan ou la sécheresse en Alberta et dans le sud-ouest de la Saskatchewan l'été dernier, le gouvernement fédéral attendra des agriculteurs qu'ils paient pour ces catastrophes par l'entremise de l'assurance-récolte et, en fait, les provinces n'auront plus aucune responsabilité à cet égard. Je ne suis pas d'accord avec l'attitude adoptée par le gouvernement en l'occurrence. Le droit à la propriété et les droits civils sont certainement la responsabilité des provinces en vertu de la Constitution et pourtant en l'occurrence, les provinces s'en tirent sans avoir à débourser un sou et c'est le gouvernement fédéral et les producteurs agricoles qui doivent assumer le coût des catastrophes naturelles. J'ose espérer que la création proposée par le député d'un organisme national serait utile dans ces circonstances. Quand on se penche sur la façon dont la Farmers' Home Administration des États-Unis aide les producteurs agricoles à reéchelonner leurs prêts et offre des remises aux agriculteurs trop endettés, on s'aperçoit que cet organisme apporte une aide supplémentaire énorme sur laquelle ne peuvent compter nos agriculteurs placés dans la même situation.

Le rapport du comité sénatorial renfermait certaines observations importantes sur le financement des mesures de conservation. Or, compte tenu de la conjoncture économique actuelle, maints agriculteurs ne peuvent assumer ni le coût ni le risque de mesures de conservation. Il signale que les agriculteurs s'inquiètent vivement du coût immédiat et considérable de mesures qui pourraient bien ne porter fruit que dans plusieurs années. Il signale en outre que l'on pourrait inciter la majorité

des agriculteurs à mettre en œuvre des mesures de conservation en accordant davantage de fonds à des programmes qu'ils considèrent équitables et non restrictifs. Les programmes à frais partagés, les crédits d'impôt et les allocations pour amortissements étaient les stimulants le plus fréquemment cités au cours des audiences que le comité a tenues dans toutes les régions du Canada, et l'on a laissé entendre que d'autres formes d'aide financière pourraient également être envisagées.

Ce que nous devons considérer dans la motion d'aujourd'hui, c'est la question de savoir si oui ou non nous avons vraiment un gouvernement qui est prêt à fournir une aide financière de cet ordre, compte tenu du fait qu'il doit déjà assumer la dette avec laquelle sont aux prises de 17 à 20 p. 100 de nos agriculteurs, sans compter qu'il entend obliger les agriculteurs à assumer eux-mêmes, sans que les province ne s'engagent à contribuer quoi que ce soit, près de la moitié des dommages résultant de sinistres. Nous nous demandons en fait si nous avons la volonté politique de mettre en œuvre un programme comme celui que nous propose le député de Wetaskiwin. Si nous avions cette volonté politique, un rapport du comité s'avèrerait on ne peut plus utile. Nous devrions donc adopter cette motion et en saisir le comité. Ceux d'entre nous qui représentent des régions rurales savent que les gens qui les habitent ne représentent que 4 ou 5 p. 100 de toute la population du Canada. Leur voix ne pèse évidemment pas très lourd dans le concert des intérêts les plus divers; pourtant, cette question demeure primordiale pour le bien-être à long terme de nos régions rurales.

Au cours de toutes ces années où j'ai travaillé comme vétérinaire d'abord dans l'Ouest du Canada, puis dans le Nord de l'Ontario, et depuis 16 ans que, à titre de député, je représente les régions rurales des districts d'Algoma, de Manitoulin et de Sudbury, dans le Nord de l'Ontario, j'ai eu à maintes reprises l'occasion de constater les maux très graves qui affligent notre agriculture. Il faut faire comprendre au gouvernement qu'il doit prendre des engagements à l'égard des régions rurales. Je voudrais que dans sa motion, le député parle de qualité de vie, du développement en général et de la sauvegarde des régions rurales.

• (1730)

Dans le rapport du Sénat intitulé *Nos sols dégradés*, une des principales recommandations consiste à mettre à l'ordre du jour de la réunion des premiers ministres la question de la dégradation et de la conservation des sols. Une conférence des premiers ministres s'est tenue à Regina il y a environ une semaine. Cette question ne figurait pas à l'ordre du jour, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faille pas aller de l'avant en tant que comité de la Chambre ni essayer de donner suite à cette motion pour voir si l'on peut élaborer un programme national susceptible de répondre aux besoins énoncés dans le rapport du comité sénatorial et voir si le gouvernement s'engage à mettre une telle politique en œuvre. C'est manifestement nécessaire.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat pour discuter de la motion du député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) tendant à autoriser le comité permanent de l'agriculture à étudier certaines modifications à la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Il a proposé des initiatives que le gouvernement pourrait prendre grâce à son mandat étendu. Dans mon intervention, je voudrais ajouter une ou deux choses qu'il serait, d'après moi, légitime de faire compte tenu de l'étendue du mandat.

C'est un problème extrêmement important pour les Canadiens et pour les autres habitants de l'Amérique du Nord, et il faut s'y attaquer immédiatement. La Loi sur le rétablissement agricole des Prairies adoptée dans les années 1930 a prouvé qu'il était possible de réutiliser des terres devenues inutilisables. Parmi celles qui sont redevenues productives, il y avait, il faut l'admettre, des pâturages. Ces terres avaient tellement dégénéré qu'il ne restait pratiquement que des dunes de sable. Elles ont pu être remises en exploitation grâce à la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

Grâce à elle, on a installé de petits barrages et des réseaux d'irrigation sur de vastes terres des Prairies qui s'asséchaient complètement. On a capté des quantités d'eau raisonnables pour les humains, pour le bétail et pour la sauvagine qui traversait la région. On l'ignore peut-être dans les autres régions du Canada, mais la plupart des habitants des Prairies savent qu'environ la moitié de la sauvagine de l'Amérique du Nord traverse les Prairies pendant les migrations. A peu près la moitié des oiseaux aquatiques naissent et grandissent dans cette région du pays.

J'ai remarqué diverses choses inquiétantes qui arrivent aux terrains marécageux, aux bois et aux terres arables de notre pays. Certains problèmes n'ont pas été réglés correctement, en partie parce que les responsabilités sont partagées entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le gros point fort de l'ARAP a été de réussir à obtenir la collaboration des provinces et du gouvernement fédéral en vue d'obtenir les résultats que cet organisme recherchait.

L'auteur de la motion a tout à fait raison. Nous avons besoin de donner un nouveau mandat plus large à l'ARAP ou à un nouvel organisme qui pourrait compter sur la collaboration et l'aide financière du gouvernement fédéral et des provinces. Son mandat pourrait lui être confié par ces deux paliers de gouvernement. Nous ne devons pas écarter la possibilité d'obtenir également des fonds de nos voisins du Sud, puisqu'ils profitent d'une bonne partie des avantages liés à la faune, à la pêche et aux ressources en eau.

Si nous gérons correctement nos forêts de manière que le limon des montagnes ne se déverse plus dans les cours d'eau, l'habitat des saumons sera propre et nous pourrons de nouveau régulariser le cours des rivières pour les saumons. Nous pourrons de nouveau utiliser tous nos bateaux de pêche, sur nos deux côtes. Nous ne serons pas continuellement en train de nous disputer avec nos voisins pour savoir combien de saumons nous devons pêcher chacun et qui est responsable du partage. Nous avons laissé nos forêts se détériorer au point où les frayères des saumons ne sont plus adéquates.

J'ai parlé brièvement de l'importance des Prairies dans l'approvisionnement des deux pays en gibier d'eau. Nous laissons parfois les problèmes de côté en tentant de protéger le gibier d'eau, nos forêts, nos poissons ou la terre dans son ensemble. C'est une question très complexe. Les agriculteurs et les forestiers s'occupent des terres comme ils le jugent bon, en fonction des règles qu'ils doivent observer. Parfois, même s'ils font des choses considérées comme très positives dans leur profession, les conséquences à long terme peuvent être financièrement désastreuses pour le reste de la population. Nous nous demandons toujours qui paiera la facture de la défense de

l'environnement. Tout le monde reconnaît que ces activités sont bonnes pour notre génération et les suivantes, mais nous n'avons jamais vraiment réussi à décider qui devrait payer la note ou s'accommoder des problèmes découlant de la protection des ressources naturelles. Une des raisons est le partage de juridictions, mais il y a d'autres problèmes dont je voudrais aussi parler.

Je vais prendre l'exemple de ma propre région. La plupart d'entre nous se sentent à l'aide en parlant de leur région. La Saskatchewan où je vis était autrefois recouverte de forêts de peupliers et d'épinettes assez denses. Sous les forêts se trouvaient de bonnes terres agricoles. Dans le cas contraire, la forêt n'aurait pas été bien belle. Pendant trois générations, les agriculteurs de ma région considéraient qu'ils avaient fait du bon travail si, à la fin de l'année, ils pouvaient dire qu'ils avaient défriché un certain nombre d'acres. Nous nous sommes battus contre la forêt et nous nous en sommes débarrassés pour récupérer des terres arables. C'est un des critères de la réussite.

Aujourd'hui, la plupart des terres arables sont défrichées. On avait cependant laissé un grand nombre de rangées d'arbres, et les agriculteurs se sont trouvés avec de grands arbres qui ralentissaient le vent en été et en hiver et où s'abritaient certains animaux sauvages, notamment les cerfs. Les agriculteurs se sont mis à se servir de machines de plus en plus grosses et, à cause de leur situation économique précaire, ils ont commencé à considérer ces rangées d'arbres comme des ennemis plutôt que comme des amis.

Certains agriculteurs ont alors décidé d'arracher ces arbres. Il n'est pas très coûteux d'arracher une rangée d'arbres longue d'un mille ou d'un mille et demi. Ces agriculteurs ont constaté qu'ils pouvaient travailler dans leurs champs deux ou trois jours plutôt que leurs voisins qui avaient laissé les arbres en place. Ils n'avaient plus ni oiseaux ni animaux sauvages. Cependant, ils prenaient quelques jours d'avance et évitaient ainsi le gel. Rapidement, leurs voisins se sont rendu compte que les agriculteurs qui obtenaient les meilleurs résultats avaient abattu leurs rangées d'arbres. Ma région qui, jadis, était verdoyante et boisée est maintenant complètement dénudée et on peut voir à cinq ou six milles de distance comme dans les Prairies. Bien sûr, rien n'arrête le vent, et la neige ne s'immobilise pas au milieu des champs, ce qui pose des problèmes d'inondation au printemps. La neige fond très rapidement en créant de l'érosion. Certains agriculteurs trouvent cette région utile, car elle nettoie les passages que l'eau se fraie, la laissant s'échapper encore plus rapidement, ce qui avance les récoltes de quelques jours. Toutefois, à long terme, la prochaine génération risque de connaître une pénurie d'eau. L'expérience que nous avons faite dans les Prairies pendant les années 30 nous a appris que si la terre était trop asséchée, la pluviosité diminuait. Nous exerçons peut-être une influence sur les conditions atmosphériques dans cette région du globe. A long terme, ces agriculteurs très efficaces devront peut-être payer très cher le fait d'avoir utilisé leurs ressources de la façon la plus rentable possible.

• (1740)

En observant la monoculture, non seulement dans notre région, mais ailleurs, nous savons qu'elle risque d'avoir des conséquences assez désastreuses sur une période de 10 ou 15 ans à peine. Cela prend parfois une ou deux générations, mais les résultats sont toujours visibles. J'ai visité la région du Nouveau-Brunswick spécialisée dans la culture de la pomme de terre et j'ai constaté que l'érosion y était beaucoup plus avancée que dans les Prairies. Chaque printemps, l'eau entraîne avec elle une bonne partie de la terre arable. On se contente de boucher les trous et de planter par-dessus sans placer de fibre dans le sol, si bien que la même chose se reproduit l'année suivante. Rien ne nous permet de dire à ces agriculteurs de semer ces endroits d'herbe pour maintenir la terre en place. Nous n'avons pas d'organisme qui leur ferait valoir les avantages de conserver les arbres pour protéger les régions agricoles. Personne ne peut les convaincre de planter des arbres, si ce n'est quelques vieux qui ont commencé dans les années 30. Ces derniers ont très bien expliqué pourquoi nous avions besoin de haies et d'arbres dans les Prairies, mais ils n'ont pas été entendus, du moins dans les régions où il y avait avant des arbres, et il semble que nous soyons voués à commettre les erreurs déjà faites par nos agriculteurs des Prairies.

Le député de Wetaskiwin entreprend dans sa motion de faire coordonner les programmes nationaux de gestion des terres à la fois sèches et humides par la nouvelle agence de rétablissement agricole et forestier. Il voudrait mettre les technologies de pointe à la portée des exploitants agricoles et forestiers, et je pense de quelques environnementalistes et gestionnaires des services fauniques également. En outre, et cet organisme se prête sans doute fort bien à ce rôle, il faudrait prévoir une organisation qui fasse des travaux de recherche réellement innovateurs et explore des idées novatrices, idées que l'on pourrait même considérer comme étranges, mais qui sont susceptibles d'entraîner des répercussions bénéfiques pour l'environnement.

A titre d'exemple, monsieur le Président, comme le savent la plupart des députés, la grande salinité de la majorité des sols dans les Prairies pose de gros problèmes. Aucun de nos chercheurs n'a fait plus que démontrer qu'il suffisait de continuer à cultiver ces sols salins pour que le problème ait tendance à se résorber. Les agriculteurs ont remarqué que s'ils renonçaient à cultiver ces terres dans certaines régions des Prairies et les abandonnaient au Kochia, peu à peu ces mêmes sols perdaient de leur salinité pour se prêter de nouveau à la production agricole. On suppose que cette mauvaise herbe risque de restreindre le taux de salinité dans ces régions mais on ne fait aucune recherche pour le vérifier.

Je sais par exemple que des recherches effectuées dans des régions identiques ont abouti à des résultats surprenants. Le Conseil national de recherches possédait un centre de recherches en Saskatchewan il y a six ou huit ans, quand je faisais partie du Conseil des sciences de cette province, qui a fait des recherches sur les quenouilles et les roseaux. On a découvert que ces plantes, qui poussent en eaux peu profondes, avaient le pouvoir étrange d'absorber les métaux lourds des boues et des eaux usées, dans l'eau comme dans le sol, et de les faire disparaître de l'environnement, semblait-il. En même temps, on a produit une plante utilisable pour les aliments du bétail. On devrait retrouver ce chercheur et lui confier le même travail sur le kochia qui semble pouvoir absorber le sel des endroits salins qui posent un problème croissant dans les sols des prairies.

On propose également de demander à un service de recherche de faire des recherches vraiment innovatrices que n'ont pas les moyens de mener nos phytogénéticiens et nos agronomes. Cela aurait une incidence sur l'écologie globale de notre pays, tout en améliorant la gestion de la faune.

Il est peut-être inutile de le rappeler à la Chambre, mais certains l'ont peut-être oublié, que notre industrie de la fourrure, qui a lancé notre pays, continue à occuper une place importante. On la considère trop comme une activité secondaire. Les trappeurs et les agriculteurs prennent pour environ 900 millions de dollars de fourrures, ce qui accroît considérablement le revenu des personnes qui vivent dans les régions forestières. Il y a également la gestion de nos ressources aquatiques visant à favoriser la croissance des oiseaux de marécages migrateurs. Il faudrait s'en occuper également parce qu'ils jouent un rôle important, non seulement pour la viande qu'ils fournissent aux chasseurs autochtones, mais également comme importante source d'attraction pour les touristes. Cela peut représenter l'une des principales industries pour les régions les plus reculées du pays.

L'idée est valable, à mon avis, et elle pourrait aller au-delà du très vaste mandat que le député nous a présenté. Je serais heureux de voir cette question renvoyée au comité pour une étude approfondie, avec l'appui de notre parti.

[*Français*]

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, dans le rapport préparé par le Sénat et intitulé «Nos sols dégradés», les auteurs décrivent l'état des sols agricoles à travers le Canada. Ils soulignent que de graves problèmes de dégradation sévissent partout au pays. Malgré certaines similitudes, ces problèmes diffèrent suffisamment d'une région à une autre pour que des mesures correctives soient examinées.

La gestion des sols se heurte à des problèmes d'érosion et de tassement découlant de la production de pommes de terre dans les provinces Maritimes, d'inondations et d'érosion par l'eau au Québec et en Ontario, de salinité et d'érosion par l'eau et le vent dans les Prairies et d'érosion et de sédimentation fluviale en Colombie-Britannique. La diversité des problèmes exige une diversité de solutions.

L'heure est venue pour le gouvernement du Canada de passer en revue son action dans le domaine des sols, des forêts, de l'eau et des zones humides et, d'une façon générale, d'examiner toute la question de la préservation de notre patrimoine rural. Il est évident que la fin des années 1980 et l'arrivée des années 1990 marquent pour nous le début d'une étape où la simple mise en valeur est inacceptable. Il faut plutôt viser à régir nos ressources telles qu'elles sont utilisées pour assurer notre bien-être économique et général.

• (1750)

Nos ressources en eau sont inégalement réparties entre les régions. L'Ontario et le Québec sont souvent affectés par des problèmes d'inondations printanières ou de pluies diluviennes. L'érosion des sols constitue le plus sérieux problème et l'accroissement des cultures en rangées, tel le maïs, rend certes la situation plus grave encore. Il en coûte entre $100 et $600 l'hectare en certains endroits pour apporter les mesures correctives nécessaires.

Par ailleurs, toujours dans les provinces centrales, l'érosion par le vent s'accentue sur les sols sablonneux, à cause de l'abandon des plantes abris en faveur des cultures intensives en rangées.

Que dire aussi du phénomène du compactage des sols résultant de labours répétés sur des sols humides? Cela peut être tout aussi dommageable que les inondations et l'érosion en certains endroits.

L'expansion urbaine entraîne un empiétement sur l'agriculture ontarienne qui perd ainsi, hélas, ses meilleures terres arables. Le phénomène existe également, quoique à un moindre degré, dans les provinces Maritimes. Au Québec, un zonage agricole rigoureux, appliqué depuis la fin des années 1970, a permis d'enrayer l'expansion urbaine inconsidérée, mais les bonnes terres demeurent une denrée rare et très chère. Dans les Prairies, l'alimentation en eau est particulièrement instable, mais il a toujours été difficile de remédier à ce problème.

Le développement économique de l'ensemble du Canada passe par le contrôle et l'utilisation efficace des ressources en eau. Plus elles sont utilisées, plus nos eaux deviennent précieuses et plus elles se polluent. C'est donc en veillant dès maintenant à l'efficacité de leur gestion et de leur utilisation que nous assurerons leur disponibilité à long terme.

En parcourant ce beau pays, notre pays, nous pouvons observer l'incroyable diversité de nos forêts et du rôle qu'elles jouent pour le bien-être des collectivités locales: les boisés et les érablières de l'Est, l'industrie papetière du Québec et du Nord de l'Ontario, les vastes ressources forestières de la Colombie-Britannique. Au fil des ans, la mise en valeur de nos ressources forestières s'est étendue d'un océan à l'autre. Nos forêts doivent offrir un rendement soutenu si nous voulons qu'elles continuent de contribuer à notre prospérité et à notre bien-être. Nous devons donc créer et appliquer des techniques favorables à une conservation plus intensive, à un reboisement approprié et à une gestion plus efficace.

Les zones humides tiennent également une place importante. Par rapport au rôle économique de l'agriculture et des forêts, celui des zones humides rejoint davantage notre environnement, notre mode de vie, notre culture et notre patrimoine. Ces zones favorisent le maintien et l'amélioration de la qualité de l'eau, la conservation de l'habitat de la faune et la valorisation du tourisme et des activités de plein air par la chasse, la pêche et les centres d'interprétation de la nature. Elles attirent ceux qui veulent s'instruire et contribuent à la diversité écologique de notre paysage. Elles enrayent les inondations en retenant les eaux durant les périodes de fortes précipitations et en les laissant s'écouler les mois suivants. Et elles recèlent les produits d'une kyrielle de ressources renouvelables, des produits comme la fourrure et le riz sauvage.

Bon nombre de nos zones humides ont été drainées ou considérablement modifiées par suite de l'exploitation des bassins versants. Les Canadiens prennent de plus en plus conscience de l'ampleur des pertes qu'entraîne la modification des écosystèmes des zones humides. Ces dernières doivent être conservées comme il se doit, compte tenu de leur rôle dans l'utilisation des terres.

Les sols, les forêts, l'eau, les zones humides et les gens font tous partie de notre patrimoine rural. Les agriculteurs ont trouvé des moyens pour préserver et améliorer leur environnement, qu'il s'agisse d'embellir leur exploitation en plantant des arbres, de maintenir les écosystèmes pour protéger la faune ou

de mettre en valeur leurs traits culturels pour rendre la vie à la campagne plus enrichissante. Les collectivités font partie intégrante de ce patrimoine. La qualité de leur vie sociale doit être améliorée.

Qu'ont ces ressources naturelles en commun? Les provinces en réglementent l'exploitation en fonction de leurs responsabilités constitutionnelles.

En outre, ces domaines intéressent énormément le gouvernement fédéral. Les sols et les forêts contribuent à notre commerce international. L'agriculture représente le sixième de toute l'activité économique canadienne. Les ventes au détail de produits alimentaires ont atteint, l'an dernier, près de 60 millions de dollars. En 1983, l'agriculture a permis des exportations de 10 milliards de dollars et a ajouté 4.3 milliards à nos excédents commerciaux. Cette industrie emploie directement 1.4 million de Canadiens et crée au total 3 millions d'emplois.

L'industrie forestière est la plus importante sur le plan des exportations puisqu'elle rapporte chaque année plus de 11 milliards de dollars. Elle emploie directement plus de 300,000 Canadiens et indirectement quelque 700,000 autres.

Le gouvernement fédéral a tout intérêt à ce que ces ressources soient bien administrées puisque c'est là un gage de stabilité économique et d'emploi pour les générations à venir. Les provinces et tous ceux et celles qui utilisent les ressources partagent ce même intérêt. Nous avons vu à quel point les caractéristiques de ces ressources varient d'une région à l'autre. Voilà pourquoi chaque gouvernement provincial a élaboré sa stratégie de gestion dans ces domaines.

Par le passé, le gouvernement fédéral a mis de l'avant de nombreux types de programmes. La recherche a toujours compté parmi les activités qu'il a consacrées aux sols, aux forêts et à l'eau. A l'occasion, il a en outre offert aux provinces des programmes de financement à court terme, soit en vertu de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole, soit par l'entremise du ministère de l'Expansion économique régionale, soit plus récemment dans le cadre des ententes sur le développement économique et régional. De plus, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP), un organisme fédéral de prestation directe de services, joue un rôle actif dans l'Ouest du pays.

Nous devons prévoir les besoins qui se feront sentir durant les années 1990 et au delà. Nous devons déterminer ce qui doit être accompli et la façon de l'accomplir. Par le passé, nous avons agi comme bon nous semblait. Aujourd'hui, il est devenu plus important d'assurer le rendement soutenu de nos ressources en les soumettant à une régie plus efficace.

Monsieur le Président, je regarde l'heure et je vois la nervosité des gens. Je m'aperçois qu'il ne reste pas beaucoup de temps et nous voulons absolument que cette motion soit adoptée; nous sommes donc convaincus que des mesures s'imposent dans les domaines précités. Nous appuyons la proposition visant à soumettre la question au Comité permanent de l'agriculture. Nous sommes impatients de recevoir ses recommandations et de prendre, le cas échéant, les décisions et les mesures appropriées.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

[*Traduction*]

M. Schellenberger, appuyé par M. Nickerson, propose:

Que le Comité permanent de l'agriculture soit autorisé à étudier et à faire rapport sur l'opportunité de modifier la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies afin de la transformer en Loi nationale sur le rétablissement agricole et forestier qui permettrait d'administrer la coordination des programmes nationaux de gestion des terres sèches et humides; de rendre le ministre responsable de l'étude et de la mise en œuvre des meilleures méthodes possibles à adopter dans le but d'assurer le rétablissement des secteurs agricoles et forestiers du Canada; de mettre des technologies de pointe à la disposition des exploitants agricoles et forestiers et de coordonner les programmes nationaux de gestion de la sécheresse, des eaux et du sol, de conservation, de gestion des terres humides (y compris la préservation de la faune) et d'amélioration générale de la qualité du patrimoine rural; et d'accorder à l'administrateur de la Loi nationale sur le rétablissement agricole et forestier le pouvoir d'accorder, d'administrer et de surveiller des prêts agricoles et forestiers afin d'aider les exploitants à se rétablir des catastrophes naturelles et d'accorder de tels prêts à des taux d'intérêt réduits sur de brèves périodes afin d'assurer le rétablissement rapide des exploitations en cause.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'EMPLOI—LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS—L'ANNONCE D'UN PROGRAMME. B) LA PORTÉE DU PROGRAMME

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, le 5 février, pour la troisième fois à la Chambre, j'ai demandé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) quand elle allait annoncer le programme des emplois d'été pour les étudiants. J'ai posé cette question en décembre, en janvier et aussi au comité. J'ai signalé à la ministre que d'habitude on annonçait le programme d'emplois d'été en décembre afin de donner suffisamment de temps aux employeurs et aux candidats éventuels de mettre sur pied des programmes valables d'emplois d'été pour les étudiants.

Lorsque j'ai posé pour la troisième fois la question à la ministre, le 5 février, elle a dit que le programme serait annoncé le lendemain. En fait, il a été annoncé le 6 février.

• (1800)

Je dois dire que le fait d'avoir retardé de deux mois l'annonce du programme n'a pas rendu justice à ce dernier; en effet, ce programme d'une valeur de 205 millions de dollars se trouve, à cause du taux d'inflation, à valoir moins en dollars réels que l'année dernière et ne prévoit aucune allocation particulière pour les services communautaires. Il porte aussi un nom différent car, après deux mois de retard, les conservateurs ont voulu, je suppose, y laisser leur propre marque. Au lieu de s'appeler «Été Canada», il s'appelle «Défi 85».

Lorsque la ministre a annoncé le programme le 6 février, elle a laissé entendre qu'il était prêt à être mis en œuvre. Si je soulève à nouveau cette question aujourd'hui, c'est que la ministre ce jour-là a induit la Chambre en erreur. Lorsque la ministre a annoncé le programme, le 6 février, elle a fourni un certain nombre de détails qui nous ont alors donné l'impression que le programme était enfin prêt à être mis en œuvre. Toutefois, encore la semaine dernière—c'est-à-dire deux semaines et demie après avoir été annoncé—le programme n'était toujours pas prêt.

Plusieurs provinces n'avaient pas encore décidé si elles allaient avoir un programme conjoint ou deux programmes distincts, un fédéral et un provincial. En outre, les encarts des formules provinciales de demandes n'étaient pas prêts pour les requérants éventuels. Les dates limites et les méthodes de sélection n'étaient pas claires non plus. Par exemple, vendredi dernier, un fonctionnaire du ministère de l'Emploi et de l'Immigration à Montréal m'a dit que le programme se fonderait sur les circonscriptions, mais quelqu'un d'un autre service m'a dit qu'il aurait une base régionale.

C'est un exemple de plus de l'incompétence des conservateurs, monsieur le Président. Le gouvernement a annulé le programme Été Canada le 8 novembre. Il a cafouillé pendant trois mois. Finalement, le 6 février, il annonce un programme qui n'est pas prêt, dont tous les détails n'ont pas été réglés. Je suppose que l'annonce du 6 février visait seulement à me clouer le bec, à moi et aux autres députés qui n'ont pas cessé de demander quand il annoncerait le programme. J'ai rappelé aujourd'hui et l'on m'a dit qu'on était enfin en train d'envoyer les formules de demande aux gens de la région de Montréal. J'ignore ce qui se passe dans d'autres régions, mais on m'informe que, la semaine dernière, les gens de Toronto n'avaient toujours par reçu les formules de demande pour l'Ontario. Monsieur le Président, il est regrettable qu'après avoir utilisé cette question à des fins politiques, le gouvernement laisse maintenant tomber les étudiants.

Je dois dire que ce n'est pas tellement contre le programme lui-même que je m'élève, mais plutôt contre la façon de procéder du gouvernement et sa façon d'administrer le programme. Pendant la campagne électorale, le parti conservateur a donné l'impression qu'il connaissait toutes les solutions aux problèmes du chômage au Canada et que ces problèmes disparaîtraient s'ils étaient élus. Après les élections, ils ont annoncé qu'ils consulteraient tel ou tel groupe, les provinces, les syndicats, la grande entreprise, la petite entreprise, les organismes communautaires, et ainsi de suite. Il était relativement évident à ce moment-là qu'ils ne savaient pas quel programme mettre sur pied. Si les conservateurs l'avaient dit d'emblée, avant les élections, cela nous aurait semblé raisonnable. Mais ils nous ont donné l'impression, au lieu de cela, qu'ils avaient toutes les réponses ou qu'ils avaient commencé à les chercher, qu'ils voulaient, à vrai dire, réinventer la roue.

Dans sa déclaration du 8 novembre, le ministre des Finances (M. Wilson) annonçait l'abolition du programme Été-Canada. Puis le gouvernement nous a annoncé qu'il trouverait un nouveau programme, qu'il entreprendrait des consultations à ce sujet. Il annonçait enfin son programme le 6 février, deux mois trop tard. Si le programme avait commencé dès ce moment-là, c'eût été un moindre mal, mais on est juste en train de le mettre sur pied. Il y a lieu de condamner durement le gouvernement pour avoir si mal réagi au grave problème du chômage qui frappe les étudiants.

Il est à espérer, monsieur le Président, que malgré ce retard impardonnable, le ministre, son secrétaire parlementaire et les partisans du gouvernement entendront les appels qui proviennent non seulement de l'opposition car, à soixante-dix députés, nous sommes peu nombreux, mais de toutes les associations étudiantes et de tous les groupes communautaires au Canada. Il faut que le gouvernement mette enfin son programme d'emplois d'été en marche sans tarder pour que les étudiants puissent commencer à travailler au plus tard le 1er mai 1985 et pour qu'ils puissent faire assez d'argent pour payer leurs frais de scolarité et leurs autres dépenses l'an prochain.

• (1805)

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald), je désire répondre à la question que le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) a posée en Chambre le 5 février 1985 concernant l'annonce par le gouvernement de son programme d'emplois d'été pour les jeunes et de sa demande de renseignements quant à la nature de ces initiatives.

Le 6 février 1985, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et la ministre d'État à la Jeunesse (Mme Champagne) ont annoncé le programme «Défi 85», un programme d'emplois d'été à l'intention des étudiants dont le budget est de 205 millions de dollars. Ce programme devra non seulement donner aux étudiants l'occasion de ramasser l'argent des frais de scolarité, mais aussi de créer des emplois qui permettront la valorisation de leurs objectifs de carrière et une meilleure préparation pour leur participation future sur le marché du travail.

Le député a l'impression que le délai à en faire l'annonce est une insulte sérieuse pour les étudiants au Canada. Au nom de la ministre, je répondrai que tout programme introduit en grande hâte, sans plan précis, sans dialogue avec les régions et sans non plus prendre le temps d'obtenir l'engagement de nos partenaires économiques, dont les provinces, le secteur privé et d'autres, serait une insulte plus grave encore.

«Défi 85» est une approche foncièrement nouvelle en matière de création d'emplois pour les étudiants. Au lieu d'offrir aux étudiants des projets fédéraux tout organisés qui ne leur donneront guère que l'occasion de ramasser l'argent des frais de scolarité, le gouvernement met au défi ses partenaires économiques de travailler avec lui à créer des emplois valorisants qui permettront aux étudiants d'optimaliser leur contribution à la société canadienne actuelle comme à celle dans laquelle ils vivront plus tard.

«Défi 85», une initiative à plusieurs composantes, démontre la conviction du gouvernement qui croit que les étudiants du Canada et nos partenaires économiques ont l'ingéniosité, le désir et la détermination nécessaires au succès du programme et que, en même temps, ils peuvent très bien jouer le rôle qui leur incombe pour rebâtir une économie canadienne saine.

«Défi 85» fournira 163 millions de dollars à la composante Emploi d'été/Expérience de travail. Aux termes de cette composante, la participation du gouvernement fédéral prendra la forme de subventions salariales touchant des emplois non seulement dans le secteur privé, mais également dans les administrations municipales et les organismes de services communautaires.

Pour tous ces secteurs, la priorité sera donnée aux demandes qui proposeront des emplois offrant aux étudiants la possibilité d'accroître particulièrement leurs connaissances, d'acquérir de l'expérience et de s'initier à une future carrière. Monsieur le Président, cela devrait alléger les craintes du député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est à l'effet que les organismes tels que les organismes communautaires sans but lucratif soient négligés cet été. En deuxième priorité, viendront les emplois où l'étudiant aura la possibilité d'acquérir une expérience de travail.

De plus, monsieur le Président, le gouvernement fédéral est prêt à travailler avec les provinces de façon à rendre disponibles 30 millions de dollars sous forme de garanties d'emprunt et de prêts pour ceux qui voudront se lancer en affaires.

La ministre a lancé une invitation aux grandes sociétés et organisations de gens d'affaires qui ont déjà laissé entendre qu'ils entreprendraient volontiers des campagnes pour promouvoir l'embauche d'étudiants dans le secteur privé.

Monsieur le Président, en terminant mes remarques, je signalerai que grâce à ce programme et à la participation prolongée des provinces et du secteur privé, le gouvernement a la conviction que «Défi 85», une approche nouvelle, inspirée et audacieuse, à l'embauche des étudiants sera d'un grand concours pour des milliers d'étudiants autant pour cet été que pour un avenir prochain lors de leur entrée définitive sur le marché du travail.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE—L'EXAMEN DES PROGRAMMES. B) L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le 14 février dernier, j'ai posé une question au vice-premier ministre (M. Nielsen) qui, l'avant-veille, avait prononcé un discours très important devant le Canadian Club de Toronto. Il avait intitulé son discours: Un programme de changements. Il y avait énuméré les groupes de travail qui, répartis dans les différents secteurs d'activités, étaient chargés de réduire, d'éliminer et de regrouper les programmes. J'ai demandé au vice-premier ministre pourquoi le groupe de travail chargé d'examiner les programmes agricoles ne comptaient aucun représentant de la collectivité-agricole c'est-à-dire aucun cultivateur, aucun agriculteur. J'ai voulu savoir aussi pourquoi il n'y avait pas de représentant ni de l'Est ni de l'Ouest. J'ai demandé pourquoi les régions rurales n'étaient pas représentées? Pourquoi n'y avait-il pas de femmes rurales?

• (1810)

Quand on repasse la liste des membres du groupe de travail, on constate que la plupart sont au service de multinationales, d'institutions bancaires ou que ce sont des fonctionnaires. Le chef du groupe est un ancien président de la St. Lawrence Sugar. Les représentants du secteur privé proviennent de multinationales ou de banques. Les cinq autres membres sont des fonctionnaires. Certes, il eût été normal qu'il y ait des représentants de l'Ouest au sein du groupe de travail lequel examinera quelque 90 programmes gouvernementaux concernant l'agriculture, des programmes touchant 14,000 emplois et dont les dépenses s'élèvent à un milliard et demi de dollars. Assurément, l'Ouest devrait être représenté.

Le vice-premier ministre m'a répondu que les membres des comités consultatifs du secteur privé étaient représentatifs de toutes les régions du pays, des entreprises et des travailleurs. C'est absolument faux. On peut se demander si le vice-premier ministre lisait son propre discours. Dans sa réponse a une question de la députée de Trinity (M^me^ Nicholson), il ne semblait pas savoir ce qu'il avait dit dans son discours. C'est comme s'il avait simplement lu le discours sans vraiment comprendre ce qu'il disait.

Je crains pour le monde agricole. Examinons la liste des programmes. Pour ce qui est du comité chargé d'étudier les programmes relatifs à l'élevage et aux facteurs de production agricole, il me semble qu'on aurait pu y nommer un éleveur de l'Ouest ou de l'Est. Et dans l'intérêt de programmes comme celui de la promotion des exportations de pommes de terre de semence, on aurait pu nommer au comité un représentant du Nouveau-Brunswick ou de l'Île-du-Prince-Édouard.

On va également réviser la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles. Au lieu de nommer au comité chargé de le faire un groupe de personnes de Montréal, de Toronto et d'Ottawa, on aurait dû penser à leur adjoindre quelqu'un du mouvement coopératif du Manitoba, de la Saskatchewan ou d'ailleurs. Ce serait plus raisonnable que de demander uniquement à quelques anciens présidents de grandes sociétés multinationales et à quelques fonctionnaires de décider des programmes gouvernementaux à conserver.

En lisant la documentation publiée à ce sujet, j'ai été troublé d'apprendre que le comité avait déjà fait son rapport. Le rapport provisoire a été fait de toute apparence le 15 février, deux jours après que le vice-premier ministre eut fait son discours fatidique devant les membres du Canadian Club, à Toronto. Il eut été intéressant qu'il fasse ce discours au Canadien Club de Winnipeg. J'ai une coupure de journal du Manitoba où l'on critique vivement le vice-premier ministre. Non seulement il n'y avait pas de représentant du Manitoba parmi les membres du comité d'étude des programmes agricoles mais il n'y en avait pas non plus au sein de la douzaine de comités que le vice-premier ministre a créés. Je suis certain que pour tous les programmes tronqués, non seulement dans le domaine de l'agriculture mais dans ceux des transports et de la santé et du bien-être social, les Manitobains se demanderont ce qui se passe.

Le premier ministre (M. Mulroney) vient de Westmount, le ministre des Finances (M. Wilson) et le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) viennent de Bay Street. Ils seront les seuls à être représentés au comité, avec les fonctionnaires d'Ottawa. Le plus triste, c'est que cela s'est fait en secret, à huis clos. De toute apparence, les recommandations sont déjà faites. Lorsque le budget sera présenté, nous constaterons que différents programmes agricoles et autres ont été supprimés sans que des représentants du secteur privé des différentes régions du pays, à l'exception de Toronto, de Montréal et des fonctionnaires, n'aient eu leur mot à dire.

• (1815)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, il est malheureux que non seulement le député se soit appuyé sur des données inexactes, mais qu'il ait tiré des conclusions erronées des données qu'il avait à sa disposition.

Le groupe de travail ministériel chargé de revoir les programmes examine tous les programmes du gouvernement fédéral afin de mieux servir la population, de réduire la bureaucratie et d'accroître l'efficacité de l'administration. Les programmes d'aide à l'agriculture sont une des priorités du groupe de travail, lequel veut s'assurer qu'ils favorisent vraiment la stabilité, la croissance et la compétitivité du secteur agro-alimentaire.

Dans ce secteur, qui est du ressort à la fois du gouvernement fédéral et des provinces, il est important de vérifier si certains programmes fédéraux et provinciaux ne font pas double emploi. On a chargé une équipe comprenant des représentants du secteur privé et des fonctionnaires d'analyser les résultats des programmes fédéraux. Les membres de cette équipe consultent les catégories de personnes qui bénéficient des programmes. Ils s'efforcent de voir s'il y a un net chevauchement des programmes dans certains cas.

Le groupe d'étude s'est entretenu avec le ministre de l'Agriculture (M. Wise), le ministre des Transports (M. Mazankowski) et le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer). Des membres du groupe d'étude ont rencontré le sous-ministre de l'Agriculture et tous les hauts fonctionnaires du ministère afin d'avoir leur point de vue sur l'efficacité des programmes.

Le groupe d'étude rencontre aussi des spécialistes du secteur privé, dans l'ouest et dans l'est du Canada, qui peuvent donner des renseignements et des conseils très valables dans les cas où des programmes font double emploi ou simplement ne contribuent pas à renforcer le secteur agro-alimentaire qui est si important pour l'avenir économique du Canada.

Les membres du groupe d'étude se sont dits très satisfaits de la collaboration qu'ils ont obtenue de toutes les personnes contactées, qu'il s'agisse des ministres, de fonctionnaires ou de personnes du secteur privé. Visiblement, tous envisagent avec enthousiasme les perspectives de croissance du secteur agro-alimentaire et ils désirent que les programmes fédéraux contribuent de la manière la plus efficace possible à la croissance de ce secteur.

L'ajournement

LA COLLINE DU PARLEMENT—ON DEMANDE LA LEVÉE DU CAMP DE LA PAIX

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Le 13 novembre, monsieur le Président, cinq jours après le début de la session, j'ai posé une question au ministre des Travaux publics (M. La Salle) au sujet du camp de la paix installé sur la colline du Parlement. Le ministre m'a répondu ceci:

> J'ai l'impression que mon honorable collègue me demande de faire, en quelques semaines, ce que le gouvernement précédent n'a pas fait pendant 18 mois.

Il était alors question de quelques semaines, monsieur le Président, mais cela se passait le 13 novembre. Depuis, nous avons vu défiler le 13 décembre, le 13 janvier, le 13 février, et le 13 mars arrivera bientôt. Entre-temps, le ministre n'a rien fait. Des gens se sont installés sur les pelouses du Parlement sans autorisation. Un bien appartenant aux Canadiens est ainsi utilisé d'une manière qui ne fait certainement pas honneur au Parlement d'Ottawa dont nous sommes si fiers.

Non seulement le ministre a refusé de s'acquitter de ses responsabilités consistant à veiller à l'efficacité du Parlement, mais il refuse de s'attaquer au problème. Il se contente de dire: «Oh, ils partiront quand l'hiver viendra». C'était le 13 novembre. L'hiver est venu, l'hiver est presque terminé et le camp de la paix est toujours là. Cela fait presque deux ans maintenant. Il y aura bientôt deux ans qu'ils est là et, pourtant la situation n'évolue pas.

• (1820)

Dans une question que j'avais fait inscrire au *Feuilleton*, je demandais au ministre s'il avait l'intention d'exiger des droits de ceux qui établiront des camps de protestation sur la colline du Parlement. Le ministre m'a répondu que le gouvernement n'avait pas l'intention de publier de barême des droits. Je suppose que l'intention du gouvernement est de permettre à tout le monde, à tous ceux qui désirent protester, d'établir un camp sur les pelouses du Parlement.

Que fait le gouvernement de ses responsabilités de gardien du Parlement? Je dis sérieusement que le gouvernement a l'obligation de déposer un projet de loi, si nécessaire, afin de poursuivre pour intrusion ceux qui pénètrent indûment sur les pelouses des édifices du parlement. Il semble que toutes les tentatives faites pour porter cette question à l'attention du gouvernement soient restées sans résultat.

J'ai été contacté non seulement par des Canadiens en général, mais aussi par des gens qui travaillent sur la colline et qui s'inquiètent de la façon dont cette institution est ainsi déshonorée par la présence de ce camp. Si l'on ne fait rien très prochainement, d'autres groupes vont commencer à planter leurs tentes. Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer à permettre cela? S'il a l'intention de permettre les protestations sur la Colline, ce qui n'existe dans aucun autre pays civilisé du monde, alors qu'il le dise et que nous ayons un débat à la Chambre sur la présence de ces camps. On constatera sans doute quelque part que l'on doit un certain respect à la Colline du parlement. Ce camp ne la respecte pas et ne respecte pas le processus démocratique.

Je ne sais pas quelle réponse le ministre a donnée au secrétaire parlementaire. Je ne voudrais certainement pas être à sa place. Il y a toutes sortes de questions que l'on pourrait poser à propos de ce camp, mais je me restreindrai à ceci: si nous devons continuer à tolérer ce genre de chose, le Parlement perdra le respect que le peuple devrait avoir à son égard. Il est grand temps que le gouvernement et le ministre prennent leurs responsabilités.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, avant de donner ma réponse officielle, je voudrais préciser que le ministre n'a, en aucune façon, permis l'établissement du camp de la paix sur la colline parlementaire, comme le député l'a involontairement laissé entendre dans ses observations.

Le ministre des Travaux publics (M. La Salle) a répondu à des questions tant orales qu'écrites sur la question du camp de la paix et il n'a pas l'intention de légiférer afin de forcer les intéressés à quitter les terrains du Parlement. Cela demeure la politique du gouvernement actuel du Canada. Les députés de tous les côtés et les Canadiens sont en faveur de la paix et des efforts déployés dans la poursuite d'une paix durable dans le monde entier. Notre gouvernement est voué à cet objectif.

La question que le député soulève est tout à fait différente. Le gouvernement et les citoyens de notre pays doivent se demander si le camp de la paix crée un précédent qui pourrait être suivi par d'autres groupes et dans quelle mesure cela doit être permis lorsqu'en fait cette initiative peut empêcher certains Canadiens d'avoir accès aux terrains et édifices du Parlement qui leur appartiennent. Dans des éditoriaux et des lettres adressées aux journaux un peu partout au Canada, on a soit applaudi soit dénoncé la présence du camp de la paix sur la colline du Parlement. Mais le plus triste, dans toute cette affaire, c'est que le problème que pose ce camp a maintenant pris le pas sur la recherche de la paix. Ce camp attire plus d'attention que la question morale qu'il soulève.

Or, le gouvernement doit faire en sorte que tous les Canadiens qui visitent le parlement puisse profiter de la colline du parlement, quelles que soient leurs convictions politiques. Nous nous demandons donc, en tant que gouvernement, quand les campeurs de la paix finiront par comprendre qu'ils ont fait valoir leur point de vue maintenant et que, en persistant, ils ne changeront rien à la volonté du gouvernement de travailler sans relâche à instaurer l'harmonie dans le monde. Ce n'est plus la cause qu'ils défendent qui attire l'attention maintenant, mais leur présence sur la colline du parlement.

Le député a évoqué la possibilité que d'autres groupes fassent comme eux. Nous le regretterions beaucoup, car ils empêcheraient vraiment que tous les Canadiens et les visiteurs d'autres pays profitent de la colline du parlement. Cet emplacement a toujours été un motif de fierté pour tous les Canadiens et les étrangers. Il est le point central de la Capitale nationale. Et nous voulons qu'il demeure ainsi.

En terminant, je rappelle aux députés que le ministre étudie toujours la question, semble-t-il, et qu'il fera une déclaration au cours des prochaines semaines.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 26 février 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 25 février, de la motion de M. Bissonnette: Que le projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique et régionale.

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, je vous remercie de me laisser la parole et je suis heureux de participer à ce débat consacré à la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Ayant moi-même eu deux petites entreprises, j'en suis d'autant plus heureux et je suis en mesure de bien comprendre les besoins de la petite et de la moyenne entreprise.

Cependant, je comprends très mal l'orientation que semble prendre le nouveau gouvernement face aux PME. Ce que j'entends des discours conservateurs et ce que je vois comme mesures prises dans le projet de loi C-23 me semble rempli de contradictions. Ces contradictions, elles sont nombreuses. Je me permettrai, monsieur le Président, d'en relever quelques-unes très révélatrices.

Tout d'abord, les députés du parti d'en face nous élaborent de grands discours angéliques sur leur désir de consulter les groupes concernés afin de mieux répondre à la demande de ces derniers. Cet esprit est tout à fait louable et je ne crois pas que les conservateurs puissent se vanter de l'avoir instauré. S'il en avait été autrement, la petite et la moyenne entreprise ne représenteraient pas aujourd'hui près de 30 p. 100 de notre Produit intérieur brut. Mais soyons généreux: donnons naïvement le bénéfice du doute et croyons fermement que le désir de consultation est vrai et sincère. S'il est vrai, comment alors le ministre d'État et ses collègues expliquent-ils que le vice-président de l'Organisation canadienne des petites entreprises ainsi que le président de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes se soient tous deux élevés contre les dispositions du projet de loi portant sur la prime de 1 p. 100 que devront payer les prêteurs au gouvernement? Si ces organismes avaient été consultés, cette prime n'aurait pas été incluse dans ce projet de loi, à moins que le nouveau gouvernement, sous l'égide de la consultation, consulte en effet mais sans donner suite aux opinions des groupes concernés. Mais en homme de bonne volonté, je n'oserais croire que c'est là son intention.

En effet, monsieur le Président, j'ose espérer que le gouvernement se servira de ces consultations dont il se fait le grand défenseur. C'est d'ailleurs en consultant le récent document de consultation sur la PME présenté par le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) et le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) que j'ai constaté les plus importants paradoxes de l'approche conservatrice.

Tout d'abord, on parle en première page de ce document des défis que le gouvernement fédéral s'est fixés. Parmi ces défis, il y en a un qui a particulièrement attiré mon attention et je cite:

«... d'adopter des politiques favorables à une hausse de l'investissement, à une intensification de l'innovation, à une amélioration de la compétitivité internationale et à l'établissement d'un climat propice à la création et à l'essor d'entreprises nouvelles.»

Un peu plus loin on dit que la création d'emplois constitue une priorité fondamentale pour le gouvernement actuel et que le Canada doit renforcer ce modèle de croissance et favoriser le démarrage de nouvelles entreprises.

Monsieur le Président, je m'excuse mais le parti d'en face n'a encore rien inventé. C'est l'évidence même. Il est absolument incontestable que la petite et la moyenne entreprise sont le moteur de toute économie. Je comprends mal que cela leur ait demandé six mois pour le réaliser.

Ce qui est pis encore c'est que, à travers le projet de loi C-23, les conservateurs ont négligé de respecter ces buts primordiaux en présentant des politiques et des amendements incohérents.

Cela est incohérent et «insoutenu», monsieur le Président, parce que l'article 2 du projet de loi stipule qu'il y aura dorénavant un partage des pertes subies sur les prêts consentis entre le gouvernement et l'institution prêteuse dans des proportions de 90 p. 100 et 10 p. 100.

Tandis que la Loi sur les prêts aux petites entreprises vise à encourager les prêteurs à consentir des prêts aux petites entreprises, les amendements apportés par le nouveau gouvernement auront des effets inverses. Il est tout à fait prévisible que les prêteurs seront rétractifs face à cette mesure qui les obligera à rembourser 10 p. 100 des pertes encourues sur les prêts consentis. La méfiance et l'émergence de règles plus restrictives seront les nouveaux mots d'ordre des institutions prêteuses et, à mon avis, on ne saurait les en blâmer.

Toutefois, cette attitude conduira les prêteurs à être moins enclins à favoriser des prêts aux petites entreprises, ce qui nuira incontestablement à l'instauration de nouvelles petites entreprises. Or, la contradiction est ici très apparente. D'un côté on prône une ouverture aux PME et on dit vouloir encourager leur implantation et leur croissance. Mais de l'autre côté, on oblige les prêteurs à endosser 10 p. 100 des pertes sur les prêts ce qui, par conséquent, obligera les prêteurs à être plus sélectifs ou à consentir moins de prêts ou moins de prêts importants. Ce que nous propose le parti d'en face, c'est une mutilation d'une loi qui est depuis 23 ans un appui de première importance pour la petite entreprise canadienne.

• (1110)

Pendant qu'ils parlent ouvertement de stimuler les investissements privés et l'économie canadienne, nos voisins d'en face oublient de prendre la bonne direction et, au contraire, découragent et l'entrepreneur et le prêteur à participer à l'élaboration de notre croissance économique. J'espère que vous réalisez les conséquences désastreuses de la nouvelle orientation que vous entendez prendre face aux petites et moyennes entreprises. Il est fondamental que vous saisissiez toute l'implication de telles mesures. Laissez-moi vous y aider.

Me référant toujours à votre document de consultation, j'y lis que l'esprit d'entreprise et la prise de risques ne sont pas suffisamment valorisés. Or je ne ne vois pas de quelle façon, par les mesures que vous proposez dans ce projet de loi, vous allez valoriser et stimuler la prise de risques chez les petites entreprises et chez les prêteurs. Vous savez tout comme moi que tout homme ou femme d'affaires qui désire investir le fera à condition que les risques d'échouer soient extrêmement minces. Les Canadiens ne sont pas «risqueux» et seraient fous de l'être à moins que le climat ainsi que les conditions économiques leur soient très favorables. Pour être franc, je suis convaincu que ce que vous proposez ne créera, en aucun temps, des conditions favorables et nécessaires à la prise de risques. Plus votre gouvernement obligera les institutions prêteuses à défrayer un pourcentage élevé des pertes encourues sur les prêts consentis, moins ces institutions offriront de prêts, moins de petites entreprises bénéficieront de ces prêts et moins il y aura d'implantation de nouvelles petites entreprises.

Cela dit, toujours dans ce fameux document de consultation, et sûrement que vous ne doutiez pas de la richesse de ce document au plan des contradictions, dans ce document donc on lit que: «les gouvernements et la plupart des institutions financières sont perçues par la petite entreprise comme ayant une orientation axée sur les besoins de la grande entreprise».

Encore une fois, l'article 2 sur le partage des pertes entre le gouvernement et les prêteurs n'encouragera pas ces derniers à prêter aux petites entreprises. Ainsi on peut penser que la grande entreprise bénéficiera de cette mesure puisqu'il y aura moins de petites entreprises sur le marché et que les prêteurs seront plus portés à offrir de bonnes conditions à la grande entreprise. Cette dernière possibilité, bien qu'hypothétique, demeure très plausible.

Ce qui est certain, c'est que le gouvernement progressiste conservateur a passé les six premiers mois à se préoccuper de la grande entreprise, des multionationales étrangères et de la nécessité d'attirer ces dernières au Canada. Ainsi, ce gouvernement s'est plus préoccupé de faire une place à la grande entreprise qu'à la petite. Quels seront donc les effets de la venue incontrôlée d'investissements étrangers au pays?

La réponse est simple. Ce sont eux qui occuperont la plus grande part du marché canadien. A ce moment-là, est-il encore possible de parler d'encourager la petite entreprise au pays? J'en doute vraiment! Je pense que le gouvernement aura intérêt, en effet, à revoir, comme il le dit si bien, la réglementation et les politiques qui peuvent entraver le financement des petites entreprises, y compris le capital risque.

• (1115)

C'est une priorité, monsieur le Président. C'est une priorité parce que ce projet de loi est rempli de mesures néfastes qui ne feront qu'entraver le financement des PME. Entre autres, le ministre conservateur entend exiger des prêteurs un montant de frais de 1 p. 100 du montant de prêt consenti en vertu de la Loi. Ce qui veut dire que, à chaque prêt consenti, le prêteur devra payer 1 p. 100 de ce prêt au gouvernement à titre de garantie. Si le niveau de prêts se maintient au niveau actuel de $900 millions par année, les prêteurs débourseront alors $9 millions au gouvernement équivalent au montant de frais de 1 p. 100 de chaque prêt. Ces $9 millions qui iront dans les coffres de l'État seront aussi $9 millions de moins pour consentir des prêts à la petite entreprise. C'est un moyen pour l'État de s'enrichir aux frais des prêteurs et surtout de la petite entreprise. On ne peut logiquement accepter une telle mesure. Le ministre d'État lui-même cultive des doutes sur l'efficacité réelle de cette politique. Il a déclaré en Chambre la semaine dernière, et je cite:

> L'incidence globale sur le taux de rendement pour les prêteurs pendant cette période ou pendant la durée sera minime. Le volume de prêts ne devrait donc pas diminuer beaucoup.

Malgré les faibles qualificatifs que le ministre utilise, on constate que «l'incidence minime» et le «ne devrait pas diminuer beaucoup» signifient que, effectivement, il y aura des conséquences malheureuses et que le volume des prêts diminuera. Le ministre avoue donc que sa proposition suppose des conséquences négatives. Les «pas beaucoup» et «minimes» ne sont là que pour apaiser les «inquiétés» et détourner l'attention des intéressés.

Mais, en fait, sa déclaration est conditionnelle, donc extrêmement hypothétique. Son incertitude transperce dans son discours. «Le volume de prêts ne devrait pas . . . », . . . ne devrait pas, ce qui suppose qu'il pourrait tout autant diminuer de beaucoup. Hypothèse pour hypothèse, la mienne vaut autant que celle de l'honorable ministre. Par contre, de mon côté, je sais pertinemment que les chances que les prêteurs réagissent mal sont beaucoup plus grandes que l'inverse. Qui sera heureux de payer $9 millions, plutôt que de l'investir?

Finalement, monsieur le Président, ce que le gouvernement veut faire avec ce projet de loi C-23 c'est réduire de façon importante l'accessibilité des prêteurs et, par conséquent, de la petite entreprise à la Loi sur les prêts aux petites entreprises. C'est-à-dire qu'il réduit l'accès à des sources de financement extrêmement essentielles qui ont permis, jusqu'à maintenant, à de nombreuses petites industries, petites entreprises canadiennes de s'implanter et de prospérer à l'intérieur de notre pays.

Si on se dit en faveur de la petite entreprise et si on considère que cette dernière est le moteur économique de notre société, on se doit alors de refuser les propositions contradictoires et inacceptables du gouvernement. Cela est sérieux et c'est notre devoir.

Vous savez, monsieur le Président, qu'au Nouveau-Brunswick il y avait en 1980 17,000 petites et moyennes entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépassait pas $2 millions par année. Il y en avait 17,000 en 1980; aujourd'hui, elles sont beaucoup plus nombreuses. En 1983, grâce à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, 745 nouvelles petites entreprises ont bénéficié d'un prêt pour un montant total de $22 millions. Vous savez aussi, monsieur le Président, que la petite entreprise, chez nous au Nouveau-Brunswick, est essentielle. Elle procure la plus grande partie des emplois qui sont, eux aussi, vitaux pour notre population. Les citoyens de ma province sont des travailleurs nés dont le gagne-pain est instable étant donné le domaine du travail qui nécessite des conditions climatiques favorables au travail qu'ils font. Je pense, entre autres, aux pêcheurs, aux agriculteurs, à l'industrie touristique, et ainsi de suite.

• (1120)

Devant des conditions déjà difficiles et incontrôlables, il ne faut donc surtout pas ajouter d'autres obstacles. Au contraire, il nous faut trouver des moyens de compenser ces lacunes naturelles. Ces moyens, monsieur le Président, nous les avons entre les mains. Tout comme le parti d'en face le prêche, on se doit d'encourager les Canadiens qui veulent investir. Mais, «prêcher» n'est pas suffisant! Il faut agir et non seulement agir mais bien agir.

Jusqu'à maintenant, le nouveau gouvernement a franchi les deux premières étapes. Quant à la troisième étape, je leur suggère, à titre de première action valable de retirer l'article sur le partage de 90 et 10 p. 100 des pertes et sur le 1 p. 100 que le prêteur aura à payer sur chaque prêt au gouvernement.

Si le but du parti d'en face est véritablement d'aider la petite entreprise, il n'en tient qu'à lui de respecter sa promesse.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou commentaires sur le discours de l'honorable député? Dans la négative, nous allons poursuivre le débat avec l'honorable députée de Blainville-Deux Montagnes (M^me^ Landry).

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Il me fait un grand plaisir, monsieur le Président, de participer au débat en deuxième lecture du projet de loi C-23 modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Si j'ai choisi de prononcer mon premier discours en Chambre sur ce projet de loi, c'est dire à quel point je considère que l'apport de la petite entreprise est vital pour l'économie canadienne.

Par la même occasion, monsieur le Président, je voudrais profiter de la tribune qui m'est offerte pour remercier mes électeurs de la circonscription de Blainville-Deux-Montagnes. Le 4 septembre dernier, les citoyens de Blainville-Deux-Montagnes ont indiqué, sans équivoque, qu'ils souhaitaient un changement de cap. Le gouvernement progressiste conservateur, sous la gouverne du très honorable premier ministre (M. Mulroney), a compris ce message on ne peut plus clair. Soucieux de répondre aux aspirations des Canadiens, notre gouvernement s'est fermement engagé dans la voie du renouveau, comme en témoignent le discours du trône et l'énoncé économique du ministre des Finances (M. Wilson).

Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler que la circonscription de Blainville-Deux-Montagnes, située au nord de la rivière des Milles-îles et du lac des Deux Montagnes et au sud de l'aéroport Mirabel, est constituée de dix municipalités. Cette circonscription électorale fédérale s'étend sur 287 kilomètres carrés dans la région métropolitaine de Montréal. Au recensement de 1981, elle comptait 112,000 habitants dont 86 p. 100 de francophones, 12 p. 100 d'anglophones et 2 p. 100 d'allophones. En outre, Blainvile-Deux-Montagnes est une circonscription en pleine croissance démographique avec un taux s'élevant à 22 p. 100 pour la période allant de 1976 à 1981. Cette augmentation de la population traduit l'attrait qu'exerce ma circonscription pour de nombreux citoyens québécois.

Les activités économiques de cette circonscription, essentiellement urbaine, se concentrent dans le secteur secondaire, à savoir dans les industries manufacturières, le commerce et les services socio-culturels, commerciaux et personnels. La structure du secteur primaire est assez faible et est constituée, dans une large mesure, par des entreprises agricoles de type familial. Par ailleurs, selon une analyse effectuée par un économiste au service du Ministère de l'emploi et de l'immigration, l'importance du secteur tertiaire dans la collectivité fait ressortir le caractère banlieusard de cette région.

Le plus gros employeur est, sans contredit, l'usine General Motors de Boisbriand qui compte quelque 3,500 employés à son service. Je désire souligner, monsieur le Président, l'importance de l'industrie automobile pour notre économie locale. Bon nombre d'entreprises de sous-traitance doivent leur survie à la GM.

• (1125)

En novembre dernier, j'ai été bien attristée d'apprendre la décision de la GM de ne pas investir 700 millions de dollars pour la modernisation et la robotisation de ses installations à Boisbriand. Cette malheureuse décision a vivement inquiété les intervenants locaux qui ont investi beaucoup d'énergie et d'efforts pour accueillir les installations de la General Motors à Boisbriand. A l'instigation de M. Michel Gagné, président du Conseil régional du développement des Laurentides et maire de Boisbriand, un comité régional a été mis sur pied afin de se pencher sur l'abandon du projet d'investissement de la GM. C'est avec enthousiasme que je me suis jointe à ce comité qui s'est réuni déjà deux fois. Tout en ayant comme mandat de vérifier les intentions de la GM face à l'orientation qu'elle veut donner à son usine de Boisbriand, ce comité souhaite ardemment que d'autres industries automobiles viennent s'installer dans la région, attirant ainsi des usines de sous-traitance.

Ma circonscription compte énormément sur l'apport de l'usine de la General Motors, et j'ose espérer, monsieur le Président, que cette compagnie continuera à jouer un rôle moteur au sein de l'économie locale et qu'elle ira de l'avant dans un avenir très prochain avec un ambitieux projet d'investissement. Les installations de la General Motors au Québec ne doivent pas faire figure de parent pauvre par rapport à celles situées dans le sud de l'Ontario.

A part l'industrie General Motors, la circonscription de Blainville-Deux-Montagnes compte à son actif une pléiade de petites et de moyennes entreprises qui assurent de l'emploi stable à un nombre considérable de résidants de la circonscription. Continuant dans la même veine, monsieur le Président, il faut souligner que cette circonscription jouit d'atouts importants qui lui permettent d'entrevoir l'avenir avec beaucoup de

confiance. En effet, la circonscription de Blainville-Deux-Montagnes occupe une position stratégique très avantageuse que lui envieraient plusieurs circonscriptions canadiennes. Située non loin des deux aéroports internationaux et du port de Montréal. Blainville-Deux-Montagnes a incontestablement l'étoffe qu'il lui faut pour devenir un centre industriel de premier ordre.

A la lumière de ces quelques brèves données socio-économiques, il va sans dire, monsieur le Président, que le projet de loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises revêt un caractère primordial pour bon nombre de petites entreprises dans ma circonscription.

Laissons maintenant de côté ces considérations strictement locales et permettez-moi, monsieur le Président, de m'entretenir de l'importance de l'entreprise privée au Canada.

Désirant créer un climat propice aux investissements économiques, notre gouvernement a compris qu'il fallait permettre à l'entreprise privée d'occuper la juste place qui lui revient en tant que partenaire économique à part entière. L'esprit d'«entrepreneurship» qu'ont affiché des gens d'affaires canadiens a contribué, dans une large mesure, à promouvoir l'essor économique du Canada.

Il faut reconnaître, monsieur le Président, que les quelque 750,000 petites entreprises au Canada fournissent à elles seules 26 p. 100 des emplois. De plus, c'est grâce au dynamisme de ces petites entreprises que nous devons 90 p. 100 des nouveaux emplois créés au cours des cinq dernières années.

Je voudrais citer ici l'exemple d'une petite entreprise située dans ma circonscription. En 1982, deux entrepreneurs locaux décidèrent de fonder Electromed International Limitée dont l'objectif était la mise en place d'une organisation pour la conception et la fabrication de produits de haute technologie et leur mise en marché au Canada, aux États-Unis et en France. En l'espace de deux courtes années, cette jeune entreprise est passée de 20 à 35 employés. D'ici trois ans, elle compte porter son personnel à 70 employés. Dernièrement, cette compagnie s'est vu décerner le Prix Stimulexport par le gouvernement québécois pour sa vitalité. Je profite de cette occasion pour féliciter ces entrepreneurs. Cette courte digression sur une petite entreprise située dans ma circonscription illustre à merveille l'impact qu'ont les petites entreprises sur l'économie. Multiplions le succès de cette entreprise à l'échelle canadienne et nous donnerons un sérieux coup de barre au taux anormalement élevé de chômage.

• (1130)

Notre gouvernement a compris qu'il doit travailler en collaboration avec les petites entreprises afin qu'elles puissent contribuer encore davantage à la reprise économique du Canada.

Je me réjouis de savoir que mon collègue, l'honorable André Bissonnette, entreprend cette semaine une tournée pan-canadienne afin de consulter entrepreneurs, associations, institutions financières, travailleurs, milieux éducatifs et gouvernements provinciaux. Notre gouvernement sait très bien que la définition de nos politiques ne doit pas se faire en vase clos mais doit tenir compte des propositions avancées par les intervenants directement impliqués.

Par le truchement d'audiences publiques itinérantes, notre gouvernement recueillera des renseignements, des critiques constructives et des suggestions qui nous aideront à mieux répondre aux besoins des entrepreneurs canadiens.

Dans le même esprit, monsieur le Président, je suis heureuse de constater à quel point les relations fédérales-provinciales se sont améliorées depuis les six derniers mois. Comme en font foi les résultats de la conférence des premiers ministres sur l'économie à Regina, les deux paliers de gouvernement ont l'intention de travailler dans un esprit de franche collaboration. En évitant les inutiles querelles fédérales-provinciales qui étaient malheureusement la marque de commerce de nos prédécesseurs, le gouvernement progressiste conservateur contribuera d'une façon significative à rétablir le climat de confiance chez les investisseurs privés. Les stériles querelles fédérales-provinciales ont, à leur façon, miné la confiance des entrepreneurs québécois. Notre gouvernement a compris que le rétablissement de la confiance chez nos entrepreneurs était une condition *sine qua non* à la poursuite de la reprise économique.

J'aimerais également souligner, monsieur le Président, que le projet de loi C-23 doit être perçu comme un élément d'une série de mesures destinées à encourager l'esprit d'entreprise du secteur privé.

Depuis plusieurs années, des représentants des petites entreprises ont multiplié leurs revendications pour la simplification des règlements gouvernementaux. Notre gouvernement reconnaît que les petites entreprises ont été victimes d'une «surréglementation». Voilà pourquoi il a l'intention de simplifier bon nombre de règlements qui inhibent très souvent l'épanouissement des petites entreprises et qui mettent un frein à l'esprit d'entreprise de nos entrepreneurs. A mon humble avis, grâce à de telles mesures, les petites entreprises ne s'en porteront que mieux. L'État doit laisser plus de latitude à l'entreprise privée.

J'estime, monsieur le Président, que ce long préambule sur l'importance des entreprises privées était nécessaire avant d'aborder plus particulièrement le projet de loi C-23.

Je crois, monsieur le Président, que ce projet de loi revêt une importance capitale pour bon nombre de petites entreprises et voilà pourquoi je l'appuie sans réserve. A titre d'exemple, pour l'année se terminant le 31 décembre 1983, 9,908 petites entreprises québécoises représentant 38 p. 100 du total canadien ont bénéficié de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Ces chiffres traduisent éloquemment plus que toute démonstration théorique le besoin d'une telle législation. Il ne faut donc pas oublier que ces 9,908 entreprises québécoises, qui se sont prévalues des dispositions de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, ont créé dans leur localité des milliers d'emplois. De plus, ces petites entreprises ont bien souvent eu un effet multiplicateur à l'échelle locale en stimulant la demande pour des biens et services.

A l'instar de mon collègue, l'honorable André Bissonnette, j'estime qu'il n'y a pas lieu de hausser le plafond des prêts au delà de $100,000. En effet, monsieur le Président, le prêt moyen consenti en 1984 ne représentait que $28,888. De toute évidence, il apparaît que la limite de $100,000 aux prêts consentis semble avoir l'heur de plaire aux principaux intéressés.

Monsieur le Président, un deuxième élément du projet de loi mérite qu'on s'y attarde, soit celui du partage des pertes entre le gouvernement et les institutions prêteuses. En vertu de la loi, telle qu'elle existe présentement, le gouvernement assume à lui seul la totalité des pertes encourues sur les prêts consentis. Un tel état de fait est, à mon avis, très injuste et exige qu'on y apporte des correctifs appropriés. Tel que le projet de loi est actuellement formulé, les institutions prêteuses devront partager les pertes avec le gouvernement. C'est ainsi que les institutions prêteuses devront assumer 10 p. 100 des pertes encourues sur les prêts aux petites entreprises. Pour sa part, le gouvernement fédéral continuera de tenir le gros bout du bâton lorsqu'il assumera 90 p. 100 de ces mêmes pertes.

L'effort exigé de ces institutions prêteuses n'est pas trop lourd et m'apparaît tout à fait justifié. Dans le même ordre d'idée, je considère tout à fait fondé d'exiger des prêteurs un montant de frais unique correspondant à 1 p. 100 du montant de prêt consenti en vertu de la loi. Cette mesure permettra au gouvernement d'éponger une partie des pertes relatives aux prêts encourues.

En conclusion, monsieur le Président, j'incite les députés de l'opposition à ne pas retarder indûment l'adoption de ce projet de loi. La Loi sur les prêts aux petites entreprises a fait ses preuves depuis longtemps déjà. Il faut que les législateurs fassent vite afin de répondre à la croissance du nombre de demandes au titre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. En tant que députée de Blainville-Deux-Montagnes, et ancienne propriétaire d'une petite entreprise, je reconnais l'importance de cette législation pour bon nombre de petites entreprises locales.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires sur le discours de la députée?

[*Traduction*]

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ce n'est pas tellement le contenu du projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, qui m'inquiète, mais plutôt ce qui n'y est pas. Le secteur de la petite entreprise est certainement en mesure de créer des emplois, mais je pense qu'il est aux prises avec de graves difficultés.

Dans ma province, seulement 101 prêts ont été demandés en 1983 en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Cela représentait une somme totale de 2.4 milliards et le prêt moyen, à l'Île-du-Prince-Édouard, s'élevait à $23,000 environ. C'est nettement inférieur à la moyenne nationale de $28,000. Les programmes nationaux qui s'adressent à la petite entreprise sont difficiles à appliquer en raison des différences géographiques et démographiques qui existent d'une région à l'autre.

L'économie de l'Île-du-Prince-Édouard gravite autour de trois industries principales: l'agriculture, qui représente le secteur primaire, la pêche, surtout côtière, et le tourisme.

• (1140)

Si nous prenons le tourisme—j'ai écouté, hier, le député de Carleton-Charlotte, (M. McCain) que je vois arriver—il a fait valoir que la baisse du dollar devrait attirer plus de touristes dans les provinces de l'Atlantique et, certainement, dans l'ensemble du pays. Le Canada peut sans doute continuer à développer cette région, mais chaque fois qu'une industrie ou qu'un programme marche bien, toutes sortes de choses viennent nous mettre des bâtons dans les roues. En ce qui concerne le tourisme, je pense que c'est surtout le prix élevé de l'essence qui risque d'avoir de graves conséquences. La hausse des tarifs des transbordeurs va également nous faire perdre tous les avantages que la baisse du dollar aurait pu nous apporter.

La petite entreprise doit faire face à de multiples problèmes. La hausse des taux d'intérêt lui fait beaucoup de tort. La chute du dollar va certainement entraîner une nouvelle escalade des taux d'intérêt qui aura de graves conséquences pour la petite entreprise, en particulier dans le secteur touristique.

A l'Île-du-Prince-Édouard, comme dans la région de l'Atlantique en général, la saison touristique ne dure que trois mois en raison du climat. Les frais d'exploitation sont élevés dans ma province du fait du coût élevé du transport et de l'énergie. Voilà qui fait certainement réfléchir les touristes avant de venir dans notre région. La plupart de nos visiteurs viennent de la Nouvelle-Angleterre, du Québec et de l'Ontario. Il y a donc le transport qui vient ajouter à leurs frais. S'ils disposent d'un certain montant à dépenser, et la plupart d'entre eux font partie de la classe ouvrière, et doivent débourser davantage sur les lieux mêmes de leur villégiature, ils abrégeront alors leur séjour d'un jour ou deux. Nous ne retirerons donc aucun avantage net.

La situation actuelle du secteur agricole canadien, monsieur le Président, est très précaire. Les pommes de terre constituent la principale denrée agricole dans ma province. Nous sommes réputés pour nos pommes de terre, comme le sait mon collègue d'en face. Hier, nous avons discuté brièvement de l'augmentation projetée des frais d'inspection et des conséquences pour les agriculteurs de la région de l'Atlantique. En outre, les producteurs laitiers et les éleveurs de porc sont pénalisés par le tarif-marchandises élevé qui se répercute sur le prix du grain de provende dans la région atlantique. La situation de la collectivité agricole et des localités touristiques n'est pas des plus encourageantes.

Comment allons-nous créer les emplois que tous les députés de la région de l'Atlantique estiment nécessaires dans notre coin du pays d'ici quelques années? J'ai l'impression que chaque fois que nous pensons être au bout de nos malheurs, il survient un autre obstacle que la bureaucratie ou le gouvernement dresse sur notre chemin pour compenser ce léger avantage. Cet état de choses me préoccupe beaucoup. Prenons le secteur de la pêche. Dans ma province, il s'agit principalement de pêche côtière. Voilà un secteur où on pourrait insister davantage sur le conditionnement des produits et sur la recherche dans ce domaine, mais la petite industrie de la pêche côtière est en proie à d'énormes difficultés pour ce qui est du conditionnement des produits.

Je compte dans ma circonscription une excellente entreprise de pêche appelée Acadian Fishermen's Co-Op. Je l'ai déjà citée comme exemple d'une petite entreprise accablée de grosses difficultés. La coopérative a été fondée il y a bien des années et a pris de l'expansion au début des années 1970, car on misait beaucoup à l'époque sur l'extension à 200 miles de la zone des eaux territoriales, pensant pouvoir tirer pleinement parti du secteur lucratif de la pêche et du conditionnement à l'époque. Cette entreprise, comme toutes les autres entreprises de transformation du poisson, a connu de très graves difficultés attribuables à une surcapitalisation, et les taux d'intérêt élevés

l'ont mise dans une situation très difficile. Elle devait également soutenir la concurrence de certaines des entreprises de transformation plus importantes de la région de l'Atlantique et d'ailleurs.

De tous les problèmes qui accablent les petites entreprises, il y a notamment celui de l'autofinancement. Dans bien des cas, elles achètent une matière première pour la transformer, et les produits doivent ensuite être gardés en entrepôt durant des semaines, parfois même jusqu'à un an, avant d'être écoulés sur le marché. Plus la période d'entreposage est longue, plus les entreprises ont évidemment tendance à vendre à perte, ce qui a pour tendance de faire baisser les prix sur les marchés mondiaux au point de les amener à un niveau inférieur au prix de revient. Il faut se rappeler qu'il coûte cher de garder de gros stocks de marchandises. Même si l'entreprise se trouve dans une situation financière passablement bonne, elle doit porter le fardeau de ces capitaux immobilisés durant de longues périodes. Cela se révèle un énorme handicap pour les entreprises qui ne peuvent pas recouvrer leurs frais de production à l'autre bout, sur le marché. Bien sûr, ce sont surtout les grandes entreprises qui éprouvent ces problèmes de stocks élevés, et qui se mettent à vendre à perte au niveau des grossistes et des détaillants. Aucune petite entreprise ne peut faire face à ce genre de situation bien longtemps. Où peuvent-elles trouver du secours? La mesure à l'étude leur est bien peu profitable, car s'il faut emprunter à des taux d'intérêt élevés, cela ne fait pas tellement de bien. Nous ne nous sommes pas attaqués à mon avis, au problème des taux d'intérêt.

Pour en revenir plus précisément au projet de loi, les coopératives de crédit locales sont habituellement les institutions financières qui prêtent aux petites entreprises dans ma région. Elles ne se sont pas prévalues de cette loi dans le passé parce qu'elle ne leur offre tout simplement aucune marge de bénéfice, et comme elles sont elles-mêmes de petites institutions financières, elles ne peuvent supporter le coût que cela représente. Cela pose de graves problèmes à certaines régions du Canada, bien que le «triangle d'or», comme je l'appelle, entre Montréal, Toronto et Ottawa, de même que les localités situées à proximité de bons débouchés, notamment les marchés américains, puissent échapper à ces problèmes.

• (1150)

Mais il y a d'autres domaines qui pourraient se développer. Songeons aux entrepreneurs qui voudraient mettre à exécution un bon projet d'exploitation. Ce fut mon cas il y a quelques années, dans le secteur des mollusques. En effet, j'ai mis sur pied le premier élevage d'huîtres au Canada. C'était une entreprise absolument novatrice puisqu'il n'en avait jamais existé auparavant chez nous. J'avais d'abord obtenu la collaboration des services de recherche du Conseil canadien des pêches. Nous avions appliqué la théorie en laboratoire, au moyen de vases de filtration. Les huîtres sont élevées dans des réservoirs où l'on règle la température de l'eau. Puis on les place dans des frayères artificielles. On cultive ensuite les larves sur des collecteurs, après quoi ces nouvelles huîtres sont replacées dans leur habitat naturel. Il faut compter environ cinq ans pour qu'elles atteignent leur maturité. Leur croissance naturelle prend une douzaine d'années.

J'ai dû affronter de gros problèmes pour mettre mon exploitation en marche car j'avais besoin de bâtiments, de réservoirs et d'installations diverses dont certaines exigeaient du matériel tout à fait nouveau qu'il fallait créer de toutes pièces. L'entreprise a donc nécessité une importante mise de fonds. J'ai dû aussi embaucher du personnel et des techniciens. En général, il faut compter de cinq à dix ans avant qu'une exploitation de ce genre rapporte des bénéfices. Mais qu'arrive-t-il entre temps? Un problème de liquidités se pose donc.

Or, où peut-on trouver les crédits nécessaires? De nos jours, les entrepreneurs qui lancent une affaire peuvent sans doute obtenir de l'aide. La plupart des gouvernements possèdent des mécanismes de subventions pour aider à réunir les capitaux nécessaires à l'établissement d'une entreprise. Mais l'organisation financière ne constitue qu'une partie des difficultés. Il s'agit avant tout de pouvoir subsister en attendant de pouvoir vendre le produit que vous avez conçu, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'exploitation devienne rentable. Et c'est là le hic. Le gouvernement actuel, comme ceux qui l'ont précédé, ne possède pas le mécanisme qui permettrait de prendre des dispositions financières de cette nature. C'est pourquoi il importe de tirer tous les avantages possibles de la recherche et du développement. Nos travaux de recherche et de développement, indispensables à la création d'emplois, sont insuffisants. Il va falloir redoubler d'efforts à l'avenir si nous voulons créer les emplois dont nous avons besoin.

Pas plus tard que la semaine dernière je m'entretenais avec un éleveur de renards. Il y a de nombreuses années, l'Île-du-Prince-Édouard était connue pour ses renards argentés. Au début du siècle, une paire de renards reproducteurs pouvait valoir jusqu'à $250,000. Cet élevage a stagné pendant de nombreuses années. Il a repris ces dernières années, si bien qu'il est rentable.

Pour celui qui s'intéresse à l'élevage du renard, la mise de fonds est considérable. Il faut d'abord posséder un ranch qui peut coûter très cher. Il faut se procurer des reproducteurs. Mettre l'affaire en marche prend un certain temps, trois ou quatre ans. Ceux qui pratiquent l'élevage du renard et qui possèdent les connaissances nécessaires, en génétique notamment, ne sont pas toujours ceux qui en profitent. On constate que les sociétés s'occupent de ce genre d'élevage qui devrait être laissé à ceux qui s'y connaissent. Mais à quoi bon comprendre une entreprise et savoir la diriger si l'on ne peut pas obtenir le financement que nécessite son exploitation.

Ce sont là quelques exemples des difficultés énormes qu'éprouvent aujourd'hui les petites entreprises. L'activité des petits entrepreneurs dans les régions rurales a de très grandes répercussions sur la situation de l'emploi. Eux aussi ont de la difficulté à se financer. Ils emploient cinq ou six personnes pour remplir deux ou trois contrats pendant l'été, parfois toute l'année. Ils sont cependant gênés dans leurs projets. Ils pourraient entreprendre beaucoup plus de travaux s'ils avaient des fonds pour se tirer provisoirement d'embarras. C'est une situation très pénible à laquelle cette mesure législative n'apporte guère de solution.

Je voudrais revenir à l'agriculture. Certains secteurs de la petite entreprise ne peuvent pas se passer de l'aide gouvernementale. Je parle d'infrastructure. Supposons que vous cultiviez la pomme de terre mais que vous n'aviez pas de moyens de transporter vos produits de la ferme au marché. Dans ma propre région de l'Île-du-Prince-Édouard, nous expédions 80 p. 100 de notre production de pommes de terre. Nous attendions un mouillage en eau profonde pour lequel le contrat de 3.5 à 4

millions de dollars avait été approuvé. J'apprends que ces travaux sont retardés. Les gouvernements doivent songer à fournir une infrastructure à nos industries afin que les petites entreprises créent des emplois comme le gouvernement actuel et tous les députés, j'en suis sûr, le souhaitent.

Nous ne pouvons plus servir d'État-providence. Il faut maintenant s'assurer que les deniers publics sont dépensés d'une façon judicieuse. Nous devons nous assurer que le climat est favorable et non contraire à l'entreprise. Je viens moi-même du monde des affaires. Il y a trop de formalités administratives. Chaque jour on reçoit par le courrier des formules à remplir. J'espère que le gouvernement examinera de près de genre de choses. J'espère aussi qu'il restera attentif aux besoins de nos concitoyens de manière à les aider et non à leur nuire.

Je vous remercie de votre indulgence, monsieur le Président. Ce sont là quelques idées que j'ai voulu émettre pour contribuer au débat aujourd'hui.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations?

• (1200)

[*Français*]

L'honorable députée de Louis-Hébert (M^me^ Duplessis) prend la parole sur une question ou sur un commentaire.

Mme Duplessis: Sur un commentaire, monsieur le Président.

M. le vice-président: Alors, allez-y!

Mme Duplessis: Monsieur le Pésident, je suis passablement déçue de l'intervention de mon collègue d'en face. Il est évident qu'il ne semble pas avoir compris la réalité dans laquelle se trouvent les petites entreprises. Je ne sais pas s'il se satisfait du climat de simili-confiance que le précédent gouvernement a essayé de créer auprès des PME alors qu'il était au pouvoir, mais ce n'est pas notre intention comme gouvernement. Pour sa bonne compréhension, laissez-moi lui dire ce que je pense du projet de loi dans ses points les plus marquants, en expliquant jusqu'à quel point le gouvernement a l'intention de continuer à jouer son rôle de catalyseur aux initiatives du secteur privé des petites entreprises. Je passe par-dessus ce que je crois être un réaménagement administratif dans la continuité des objectifs premiers de la loi, à savoir l'ajout de $300 millions à l'enveloppe actuelle de cette loi.

Cependant, la nouvelle définition d'une petite entreprise présentée par ce projet de loi s'adapte enfin à la conjoncture économique qui a beaucoup évolué depuis 1977. Certes, ce nouveau plafond de $2 millions ne correspond plus à la définition que Statistique Canada et le Secrétariat à la petite entreprise avaient arrêtée, comme nous le mentionnait l'honorable ministre de la petite entreprise. Par contre, il faut aussi voir l'ouverture d'esprit qu'offre cette modification dans la perspective où notre gouvernement reconnaît que le chiffre d'affaires d'une petite entreprise est appelé à s'accroître en fonction de ses activités et que, en raison des réalités inflationnistes de ces dernières années, le rapport de ce chiffre d'affaires face à celles-ci avait diminué de sorte qu'il brime l'accès à une catégorie d'entreprises qui avaient besoin de ce support.

Ai-je besoin de rappeler, monsieur le Président, que la très grande majorité des petites entreprises canadiennes a un chiffre d'affaires qui correspond, de fait, à la description donnée par le projet de loi? Ce que j'entends par la très grande majorité, c'est que pour plus de 95 p. 100 des sociétés canadiennes leur participation au Produit national brut est d'au moins 30 p. 100, comme nous le rappelait l'honorable député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano) au nom de son parti. Mais ce qu'a omis de dire l'honorable collègue, il était peut-être dans la confusion à cause de sa verve oratoire, c'est que la nature de cette loi s'ajuste enfin aux faits actuels de la vie économique du pays.

C'est donc dire que le rôle le plus important de ces intervenants économiques est, sans contredit, leur contribution à la création d'emplois. Ainsi, selon la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, les petites entreprises de moins de 50 personnes ont créé, au cours de la période 1980-1982, tous les nouveaux emplois au Canada, et 18 p. 100 de ceux-ci l'ont été par des entreprises de moins de deux ans d'existence.

Voilà donc une preuve de plus qui démontre que nous avons besoin de ces entrepreneurs, et c'est par l'essence même de cette loi que nous parviendrons à les encourager: car nous devons les encourager mais non prendre leur place. Je m'explique: Le 6 février dernier, M. John L. Stoick, président de la Gulf Canada, prenait la parole devant la Greater Barrie Chamber of Commerce et s'exprimait . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Taylor): Je prie la députée de bien vouloir m'excuser, mais ses commentaires doivent être très brefs. J'ai plutôt l'impression qu'elle fait un discours. Pourrait-elle poser sa question sans trop tarder?

[*Français*]

Mme Duplessis: Monsieur le Président, justement je fais un commentaire, et il ne s'agit pas d'un discours, et justement je voulais parler des tracasseries que nous reprochait l'honorable collègue d'en face. J'aimerais pouvoir finir mon commentaire, car cela fournit des explications et répond justement au discours qu'il a prononcé précédemment. Alors je poursuis.

Le président disait ceci: Les gouvernements ne doivent pas oublier que les entrepreneurs à l'esprit novateur et les petites entreprises ne désirent pas une participation accrue de l'État dans leurs activités mais une présence plus discrète.

C'est cette présence plus discrète que l'on doit assurer à ces entrepreneurs et c'est l'esprit dans lequel la loi incite à agir sans, toutefois, prendre initiative à leur place. Ainsi, les difficultés auxquelles font face les PME pour obtenir un financement constituent un des principaux problèmes lorsqu'elles se retrouvent en pleine croissance. Voilà pourquoi le nouvel article de loi ayant trait à la fusion de deux entreprises et à leur possibilité d'obtenir des prêts en vertu du nouveau programme me plaît. La croissance des prêts en vertu du nouveau programme peut effectivement passer par un fusionnement. La modification que nous soumet l'honorable ministre assure aux entreprises le remboursement des prêts consentis par le programme . . .

M. Rossi: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Monsieur le Président, on semble se diriger vers un discours préparé et non sur des questions et commentaires.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Taylor): Je pense que c'est un point de vue défendable. La députée a la parole depuis cinq minutes. Je lui conseille donc de poser sa question si elle en a une à poser. Nous vous accordons 30 secondes pour terminer votre exposé? Est-ce suffisant?

[*Français*]

Mme Duplessis: Alors, je trouve, monsieur le Président, que les honorables collègues d'en face devraient approuver ce projet de loi qui est créateur d'emplois et qui va relancer l'économie, car on sait que c'est la petite entreprise qui est le moteur de l'économie.

[*Traduction*]

M. Henderson: Monsieur le Président, comme je n'ai pu discerner de question dans les propos de la députée, il m'est assez difficile d'y répondre. Je dois me montrer compréhensif car il me semble qu'elle lisait un texte qu'on a tapé pendant que je parlais; j'ignore où était la secrétaire.

Cependant, je crois que la députée ne m'a pas bien compris, car il n'y a pas de lien entre ce qu'elle a dit et ce que j'ai dit. Elle appuie le projet de loi. J'ai moi-même affirmé que je n'étais pas nécessairement contre le projet de loi mais que j'en déplorais les lacunes. Quoi qu'il en soit, ce projet de loi comporte un aspect régressif puisqu'il prévoit des frais de 1 p. 100 sur les prêts bancaires. J'ai rencontré des représentants d'institutions financières dans ma circonscription. J'espère que la députée a fait de même afin d'obtenir le point de vue de ces gens-là. Je l'invite à venir dans ma circonscription pour discuter avec des directeurs de banques, de caisses populaires, et autres institutions prêteuses. Ils lui apprendront que ce 1 p. 100 ne leur sera sera pas utile. Par conséquent, ils ne seront pas très pressés de prêter de l'argent à ceux qui en ont vraiment besoin.

Voilà ce que j'ai voulu faire valoir. Naturellement je respecte le point de vue de la députée mais dans la vie de tous les jours, la situation est extrêmement compliquée pour les petites entreprises. Les choses sont extrêmement difficiles si l'entreprise ne leur a pas été transmise par un membre de leur famille ou par un proche parent, ou si le gouvernement n'a pas fourni une subvention importante. Même si elle a bénéficié d'une subvention gouvernementale, provinciale ou fédérale, il lui faut du capital de roulement. Et c'est là où bien des petites entreprises achoppent. Une fois établies, elles n'ont plus de capital pour poursuivre leurs activités. Les dispositions du projet de loi ne prévoient pas ce problème. J'espère que le gouvernement examinera cette question en comité afin de concevoir un programme qui soit vraiment utile à la petite entreprise.

• (1210)

[*Français*]

M. André Plourde (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner ainsi l'occasion de m'adresser pour la première fois à cette honorable Chambre. Si j'ai choisi ce moment précis pour ma première intervention en tant que représentant de Kamouraska-Rivière-du-Loup c'est que, à mon avis, le projet de loi présentement à l'étude est excellent et qu'il saura cadrer dans l'ensemble des mesures que le gouvernement conservateur met de l'avant en vue d'assainir la santé de notre économie. C'est donc avec le sens de l'honneur et du devoir à accomplir que j'exprimerai aujourd'hui les vœux que formule la population de Kamouraska-Rivière-du-Loup quant à l'avenir économique canadien, car je crois sincèrement que c'est par les régions que passe l'assainissement de l'économie nationale. Elles ont donc leur mot à dire. Et en m'adressant aujourd'hui devant le Parlement canadien en leur nom, je suis convaincu que c'est là le plus bel hommage que je puisse rendre à mes électeurs et électrices, de même que la plus grande preuve de reconnaissance que je puisse exprimer envers l'équipe de travailleurs, de travailleuses et de représentants de ma circonscription, car chez nous, dans Kamouraska-Rivière-du-Loup, on applique aussi cette devise: «Coopération, Coordination et Collaboration» cette devise, qui fait l'hommage du gouvernement dont je suis fier de faire partie et qui fait honneur à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes.

Mais ces gens de Kamouraska-Rivière-du-Loup que désirent-ils, monsieur le Président? Ils désirent des «jobs», du travail, du pain et du beurre sur leur table. Et le projet de loi qui nous est présentement soumis vise précisément à ce but, car si l'on s'arrête un instant, on peut très facilement voir l'importance que revêt la petite entreprise dans notre économie.

En fait, le raisonnement est simple. On n'a qu'à se demander: Quel est le secteur qui crée, génère et suscite le plus d'emploi? La réponse est facile à trouver. C'est la petite entreprise.

Au cours des années 1978 à 1982, au plus fort de la récente crise, elles ont été à l'origine de la quasi totalité des emplois créés. Elles représentent aujourd'hui 30 p. 100 du produit intérieur brut dans le secteur privé. Au nombre de trois quarts de millions et plus, elles constituent 96 p. 100 des entreprises canadiennes et à leur tête, on retrouve un groupe de gens entreprenants qui sont le reflet de la vitalité économique de notre pays, tout autant que l'image de notre société en mutation: des gens entre 35 et 45 ans en moyenne; des femmes de plus en plus nombreuses. Leur nombre a triplé entre 1964 et 1980. Et les jeunes de moins de 30 ans, désireux de risquer et qui ont confiance à investir chez nous, sont deux fois plus nombreux aujourd'hui qu'il y a 15 ans.

Ce tableau est éloquent, monsieur le Président. Mais encore pour que les PME accomplissent pleinement leur rôle moteur dans l'économie canadienne, faut-il qu'elles aient le moyen de le faire! Pour qu'une entreprise crée des emplois, il faut qu'elle fonctionne. Et pour qu'elle fonctionne à un juste rendement, il faut qu'elle assure un seuil minimum de concurrence, ce qui signifie qu'elle doit s'améliorer, se moderniser et s'adapter. Afin d'en arriver là, le promoteur de cette industrie devra pouvoir compter sur des fonds disponibles.

Déjà, monsieur le Président, le gouvernement progressiste conservateur a fait un grand pas en vue de favoriser le financement de la PME canadienne en créant Investissement Canada; favorisant du coup un climat de confiance susceptible d'attirer la venue de capitaux nécessaires pour renforcer l'épine dorsale de notre économie. De cela, toutes les régions du Canada bénéficieront.

Et pour ce qui est du Québec plus particulièrement, une entente auxiliaire dans le cadre l'EDER Canada-Québec a été

signé afin de favoriser notamment l'implantation d'infrastructures industrielles dans nos régions. Voilà encore une mesure favorable à l'expansion industrielle et à la promotion des PME que notre gouvernement a mis de l'avant.

Toutes ces actions faites dans un climat de détente et d'harmonie ont un effet des plus bénéfiques sur notre économie et sur ce que l'on pourrait appeler «Le moral des troupes».

J'ai passé la semaine dernière dans ma circonscription et j'ai été à même de prendre le pouls de la population, non seulement chez les industriels et les travailleurs, mais aussi chez ceux et celles qui ne sont, en apparence, que fort peu touchés par ce secteur. La réponse a été unanime. Le sentiment est le même partout. Enfin, on respire! Enfin, on voit la lumière au bout du tunnel! Mais ces mesures, monsieur le Président, ne sont qu'un premier pas. Grâce au projet de loi dont nous sommes saisis, c'est une marche de plus qui est gravie pour nous hisser vers les sommets de l'excellence auxquels le Canada a le droit et le devoir d'aspirer.

Et ce but, on semble le perdre de vue. Trop d'années de médiocrité, trop d'années de piètre figure nous ont fait oublier que le Canada pouvait avoir sa place au soleil. Non pas à l'ombre de quelque pays que ce soit mais bien au soleil côte à côte avec nos partenaires du monde entier: Américains, Japonais ou Européens. Trop d'années de négligence sous le règne libéral nous ont amenés à oublier qu'il fallait regarder loin en avant et viser haut. Ce sont là les secrets de la réussite, la recette du succès. On les a pourtant laissé s'empoussiérer.

Cependant, le ménage commence à se faire, les temps ont changé. Grâce à des projets de loi comme C-23, on a retrouvé la recette et on peut recommencer à viser les sommets. Car avec un projet de loi comme celui-là notre économie peut puiser non plus seulement à même les ressources internationales pour se renforcer, mais elle pourra se fortifier directement à même notre héritage national.

Cela me surprend d'ailleurs un peu de voir nos collègues libéraux s'opposer à ce projet de loi qui favorise la participation canadienne à la relance de l'économie, alors que c'est précisément ce qu'ils réclamaient à grands cris, il y a quelques jours à peine, lors de l'étude du projet de loi C-15.

Mais il ne faut pas s'en faire, monsieur le Président, car l'Opposition officielle n'en est pas à une contradiction près. La preuve réside dans des déclarations comme celle du représentant libéral de l'expansion industrielle et régionale concernant le droit de 1 p. 100 exigé. Il semblait vouloir dire que ce droit se répétait chaque année. Cela est faux, monsieur le Président, et il est incompréhensible que l'Opposition officielle sème, par de tels propos, le doute dans l'esprit des Canadiens et des Canadiennes. Ce droit ne sera perçu que la première année et n'affecte, en réalité, le rendement que de 0.25 p. 100 sur la durée moyenne d'un prêt, ce qui ne découragera en rien les institutions prêteuses à collaborer au programme.

Et au sujet des allégations d'une des «ténors de l'opposition» voulant que les banques ne consentent pas à partager 10 p. 100 des pertes encourues en conséquence des prêts garantis, je me demande bien comment la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) peut présumer d'une telle éventualité, car l'expérience démontre clairement que les pertes furent relativement faibles dans le passé. Le risque que prendront les banques est donc minime comparativement aux avantages qu'elles retirent.

Mais ces cocasseries amenées par nos collègues m'amènent à dévier de mon propos. J'y reviens.

Le projet de loi C-23 sera, disais-je, un excellent élément pour aider notre économie nationale qui est sur une pente ascendante. Il ne faudrait pas se laisser prendre au mythe de Sisyphe et laisser rouler la pierre au bas du talus. Il faudrait alors tout recommencer. Et c'est précisément ce qui arriverait si on ne vote pas immédiatement ce projet de loi: tout sera à recommencer. Car l'un des buts premiers de ce projet de loi est d'accorder des crédits supplémentaires afin de permettre aux banques de continuer d'administrer le programme jusqu'au 31 mars. Après tout, est-ce notre faute si, de part et d'autre, prêteurs et emprunteurs ont confiance et recourent à ce programme qui répond à un véritable besoin?

Interrompre ce programme, ne serait-ce que pour six semaines, ne serait-ce que pour une semaine, ne serait-ce que pour un jour, ce serait assez pour détruire toute la confiance qui l'entoure et qui est la pierre angulaire de la réussite d'un service qui a largement fait ses preuves depuis qu'il a été instauré il y a 24 ans par le gouvernement conservateur du très honorable John Diefenbaker. Interrompre ce programme, monsieur le Président, ce serait saper à la base les efforts de restructuration économique que, de part et d'autre, aux quatre coins du Canada, on tente de mettre de l'avant.

D'ailleurs, pourquoi tergiverser? Pourquoi ne pas voter immédiatement ce projet de loi? En plus de l'argument de continuité, preuve de fiabilité dans le monde des affaires, que je viens d'apporter, les autres volets du projet de loi relèvent tout autant du sens commun, du gros bon sens comme on dit chez nous. Car ce projet de loi n'apporte rien de révolutionnaire au programme déjà existant, il ne fait que l'adapter à la réalité économique de 1985. Il ne fait que reconnaître son rôle à chacun des secteurs de la scène économique. En impliquant davantage les banques, elles se sentiront plus à leur place, tout en pouvant compter sur un solide appui gouvernemental.

• (1220)

Ce projet de loi permettra de plus aux petites entreprises de s'améliorer et de se lancer dans une «branche» qui est essentielle pour l'évolution et l'adaptation de l'économie aux marchés mondiaux: la recherche et le développement.

Avec l'ensemble des mesures préconisées par notre gouvernement, les entreprises canadiennes auront dorénavant le moyen de consacrer une partie de leur action sur la recherche et le développement. Ce secteur a été trop longtemps négligé. En 1968, le Canada consacrait 1.3 p. 100 de son Produit national brut à ce domaine. Quinze ans plus tard, cette proportion est restée la même pendant que nos partenaires économiques du monde y doublaient et y triplaient leurs investissements. Pendant tout ce temps, comme par hasard, nous les Canadiens, nous avons stagné. En proportion avec notre population, nous avons dépensé moins pour la recherche et le développement que toute autre nation industrialisée, à l'exception de l'Islande et de l'Irlande. Il est temps que cela cesse! Par ses actions, dont le projet de loi C-23 que j'appuie fortement, le gouvernement progressiste conservateur entend bien aider à changer de cap.

Et cela, nous ne voulons pas le faire de façon unilatérale, ni imposer notre façon de voir. Nous laissons cette manière de gouverner à d'autres. Et on les connaît si bien ces «autres», que nous n'avons même pas besoin de les nommer. Ce désir de consulter et de répondre aux besoins et aux demandes du peuple, notamment dans le monde de l'industrie, a été des mieux accueilli. J'en prends à témoin les déclarations des gens du milieu des affaires et qui ont été rapportées dans un grand quotidien torontois, le journal *The Globe and Mail:*

[*Traduction*]

Les associations de petites entreprises affirment qu'elles tiennent à connaître le point de vue du gouvernement.

[*Français*]

. . . y lit-on. N'est-ce pas là la preuve éloquente de la réceptivité du milieu des affaires canadiennes suite aux diverses actions entreprises par le gouvernement Mulroney?

Et si cela est vrai, monsieur le Président, pour le Canada tout entier, cela est tout aussi vrai pour les gens de ma circonscription.

Certains diront que ma circonscription est d'abord et avant tout agricole. Certains iront même jusqu'à prétendre qu'elle est essentiellement agricole et que les problèmes de la PME n'ont pas à préoccuper un député venant d'une telle circonscription.

Monsieur le Président, ces gens-là sont dans l'erreur. Je tiens d'abord à préciser que j'ai un très grand respect pour les gens vivant de l'agriculture. C'est vrai qu'ils sont nombreux dans ma circonscription. C'est vrai qu'ils ont des problèmes particuliers. De tout cela, je suis pleinement conscient et, tout au long de ma campagne électorale, j'ai formulé pour eux des revendications et des politiques susceptibles de répondre à leurs besoins. Depuis que je suis élu, j'ai tout fait et je continuerai de tout faire pour mettre en œuvre ces plans d'action que nous avons concertés ensemble, les gens de la classe agricole et moi.

Ce groupe est donc d'une grande importance, mais il n'est pas le seul. On semble trop souvent oublier qu'il existe en dehors des grands centres comme Montréal et Québec des industries qui se rattachent à la PME et qui sont situées en périphérie.

Le temps est donc venu, monsieur le Président, de voir à ce que l'industrie qui est située en région ait, elle aussi, sa place au soleil et son mot à dire. Et comme j'ai passé toute ma vie dans la PME et à tous les niveaux, de simple commis à la table de direction d'entreprise jusqu'au bureau de président-directeur général, je puis vous assurer que le témoignage que je vous livre est fondé beaucoup plus sur l'expérience que sur la théorie.

Monsieur le Président, autant il est vrai qu'en région la PME est aussi importante économiquement que dans les grands centres, autant il est faux de prétendre qu'il faut aborder la question de la même manière.

Ainsi, il serait illusoire de croire qu'il faille à tout prix des mégaprojets afin de mettre économiquement une région sur la «map», car c'est ce qu'il faut viser: être présent, être visible. Il ne faut pas avoir peur de faire preuve d'un esprit dynamique pour des régions fortes. Se référant à l'époque du gouvernement centralisateur que les libéraux nous ont fait endurer pendant près de deux décennies, ce ne sont pas seulement les provinces qui en souffraient. La centralisation était si forte, qu'elle avait des répercussions jusque dans les régions.

Monsieur le Président, pour avoir un pays fort économiquement, on a trop longtemps oublié qu'il faut qu'il se compose de régions fortes, car si les parties sont faibles, comment peut-on espérer qu'un tout soit fort? Cela est impensable, illogique, et cela, l'équipe dont je fais partie l'a très bien compris. A preuve, les accords signés avec les provinces, tel l'Accord Atlantique, ou encore le climat d'ouverture et de collaboration ayant animé la Conférence de Regina il y a quelques jours à peine.

Oui, monsieur le Président, c'est seulement par une saine politique de développement régional que l'on peut assurer la prospérité nationale. Et si, en région, les projets éléphantesques, les éléphants blancs n'ont pas leur place, voyons ce qu'il faut mettre de l'avant.

Il faut assurer le développement régional en favorisant l'essor de la PME et plus particulièrement la PME axée sur les ressources naturelles. Il faut savoir aller chercher ce qu'il y a dans notre milieu et le faire fructifier. A quoi sert de viser à acquérir et à développer ce qui est propre à la région voisine? Voyons et inventorions les ressources de notre milieu. Développons-les! C'est ainsi qu'il sera possible d'avoir des régions fortes.

Par exemple, dans Kamouraska-Rivière-du-Loup, on peut compter sur plusieurs grandes ressources qui font souvent figure d'enfant négligé. Je pense à la pêche et, entre autres, à la pêche à l'anguille. Comment se fait-il que les pêcheurs d'anguilles n'ont qu'une seule manière d'écouler leur produit, soit de l'acheminer vers la région de Montréal pour qu'il soit exporté en Europe? Comment se fait-il que la ressource soit chez nous et qu'elle ne produise que si peu de retombées économiques?

C'est la même chose pour la tourbe. Pourquoi ne peut-on pas développer des PME visant à la transformation de cette ressource quasi inépuisable alors que, soit à Toronto, Winnipeg ou Vancouver, on retrouve des sacs de tourbe extraite à Rivière-Ouelle ou à Rivière-du-Loup ou ailleurs?

Et que penser de la forêt? La question amène là aussi une réponse insatisfaisante sur le plan économique. Des industries pointent dans ce domaine, mais elles n'ont pas le moyen de se hisser à un échelon supérieur de concurrence, faute de capitaux bien souvent. Au lieu de les aider, on cherche à les étouffer. Il faut que cette pratique cesse! Concernant le tourisme, ma circonscription n'est présentement qu'un corridor entre Québec et la Gaspésie. Comment ne pas faire fructifier le capital touristique, cette richesse naturelle, culturelle, qui balise ce passage? Là aussi, la ressource est disponible, mais elle est stagnante.

Quant à l'agriculture, on ne peut que déplorer le manque de PME visant à la transformation chez nous de l'agro-alimentaire. Il en existe, certes, quelques-unes et ces entreprises sont souvent des piliers économiques pour la région, mais elles sont trop peu nombreuses comparativement au potentiel que révèle notre milieu.

Cela demande aussi des agents de dévelopement économique dans la région même, des agents comme la Corporation de développement économique de La Pocatière qui se charge de la promotion industrielle pour l'ensemble de la MRC de Kamouraska. C'est une première québécoise dans ce secteur et dont ma région est fière. D'autres projets pourront suivre pour Les Basques et Rivière-du-Loup, ce qui démontre, dans les faits, les retombées positives d'une saine décentralisation.

Un autre agent peut être fort influent. Il s'agit des sociétés de création d'emplois qui représentent la plus enrichissante symbiose, la collaboration quasi idéale entre le secteur public et le secteur privé. Ayant pour but de fournir le capital de risques aux PME d'une MRC, les sociétés-clés peuvent facilement devenir un élément vital pour la survie économique d'une région. Chez nous, les zones de La Pocatière, des Basques et du Témiscouata attendent la mise en œuvre de semblables sociétés qui complètent le travail des autres agents tout en correspondant aux besoins réels des MRC. Ces sociétés s'avèrent être un effort de premier ordre en ce qui a trait aux régions jusqu'à maintenant négligées sur le plan du développement économique.

Enfin, il faut compter sur le dynamisme même de la région, et chez nous, comme ailleurs au Canada, les gens ont retrouvé depuis le 4 septembre un climat de confiance qui leur donne le goût d'innover et d'aller de l'avant. Ainsi, on est à organiser un carrefour de la sous-traitance, activité qualifiée d'événement majeur sur le plan économique dans l'Est du Québec. Ce carrefour aura pour but de faire connaître la région et d'amener les entrepreneurs et les investisseurs éventuels à considérer notre région . . .

• (1230)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Taylor): A l'ordre. J'hésite à interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il pourra poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Plourde: Considérant notre région relativement à l'établissement des entreprises, il est inconcevable que plusieurs industries de notre milieu, comme la Bombardier par exemple, ne puissent octroyer davantage de contrats de sous-traitance dans la région même, faute de ressources industrielles inadéquates.

Je l'ai dit et je le répète, le temps de l'impérialisme centralisateur est révolu. Comme le rapportait le quotidien *La Presse*, plus de 60 p. 100 des PME du Québec se retrouvent à Montréal. Que reste-t-il pour les régions? Des miettes. Cela a assez duré! Il faut penser à une autre formule, à une formule gagnante cette fois. Et c'est ce à quoi on vise dans ce carrefour de la sous-traitance qui permettra au secteur public comme aux promoteurs privés de se rencontrer, d'explorer de nouveaux marchés, de conclure de bonnes affaires. Ce carrefour répond à un besoin et reflète, lui aussi, l'enrichissement que peut engendrer la concertation entre tous les acteurs économiques d'une région donnée. Et chez nous, c'est la première fois qu'un tel exercice est effectué. Il était temps et il est prévisible que les résultats seront fort heureux.

Monsieur le Président, nous l'avons dit et nous l'avons répété, nous croyons fermement que le secteur privé est celui sur lequel doivent reposer les rouages d'entraînement de la machine économique. Cependant, seul, le secteur privé ne peut arriver à toute faire. C'est pourquoi les paliers gouvernementaux doivent aussi faire leur part. Le gouvernement actuel, monsieur le Président, laisse au secteur privé le champ d'action dont il a besoin pour assumer un sain leadership. Mais l'État sera aussi présent quand viendra le temps d'aider le secteur privé grâce à des mesures incitatives efficaces et positives. Et parmi ces mesures, on retrouve le projet de loi C-23 qui est présentement à l'étude.

Ce projet de loi est clair, simple, lucide et logique. Il répond aux besoins du monde des affaires en garantissant des emprunts pour l'expansion industrielle. Il répond aux besoins de la population car il favorisera la création d'emplois.

Je voterai donc pour ce projet de loi et j'invite tous mes collègues de cette Chambre à en faire autant.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Taylor): Y a-t-il des questions ou commentaires sur le discours du député? La parole est au député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan), pour poursuivre le débat.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir aujourd'hui dans le cadre de ce débat. J'ai relevé les remarques faites par le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) dans son communiqué de presse du 25 janvier, où l'on peut lire:

> Cette initiative prouve que le gouvernement fédéral reconnaît que la petite entreprise est le moteur de la croissance économique.

Il semble être en contradiction avec la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney), selon laquelle c'est l'énergie qui est le moteur de la croissance économique. Il semble que nous ayons dans le pays deux moteurs en panne. Les Canadiens comptent sur ces deux secteurs pour stimuler l'économie, la croissance et les emplois. C'est dramatique. Le projet de loi a pour effet de détruire les avantages prévus depuis quelques années par la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Le gouvernement a signalé que la petite entreprise crée environ 80 p. 100 des nouveaux emplois, en termes nets, ce qui explique l'importance de ce projet de loi. Je suis d'accord avec lui sur ce point et personne n'en disconviendra, je pense. Cette mesure est importante. La petite entreprise est un secteur extrêmement important dans notre pays. S'il n'est pas florissant, nous n'avons aucune chance de faire les progrès économiques que nous souhaitons. Le projet de loi fait exactement le contraire. Il détruit les avantages que la Loi sur les prêts aux petites entreprises offrait à ces dernières.

Selon le gouvernement, la petite entreprise joue un rôle important pour l'expansion des régions les moins développées. En théorie, c'est vrai, mais ce n'est pas le cas. Quinconque examine les statistiques se rend compte que les petites entreprises font faillite dans les régions dont l'économie n'est pas saine. Il y a un écart croissant entre les régions florissantes, sur le plan économique, et celles qui souffrent de disparités régionales. C'est dramatique. Il n'existe plus de dénominateur commun au Canada. En prétendant le contraire, le gouvernement induit les Canadiens en erreur parce que ce n'est pas vrai et que la situation s'aggrave d'un jour à l'autre.

Je voudrais faire consigner au compte rendu deux des objectifs que le ministère de l'Expansion industrielle régionale a fixés pour la petite entreprise. Voici le premier:

Appuyer l'instauration d'un climat économique susceptible de promouvoir le sens aigu de la concurrence, de l'esprit d'entreprise, de la créativité et du risque qui caractérise le secteur de la petite entreprise.

Un autre objectif se lit ainsi:

Encourager et appuyer le rôle important de la petite entreprise dans le développement économique et régional.

S'il est possible de s'éloigner davantage de la vérité, c'est peut-être en affirmant que le rôle de ce gouvernement est de faire appel à la petite entreprise pour créer de l'activité dans le domaine du développement régional. C'est une mascarade, mais une mascarade tragique, car nous perdons un temps précieux.

N'importe quel député pourrait vous dire que les petites entreprises ferment partout au pays. Au cours de la récession, de nombreuses entreprises ont dû fermer leurs portes. Celles qui restent aujourd'hui ne tiennent qu'à un fil. Si les taux d'intérêt augmentent, elles ne pourront pas résister à un deuxième assaut et elles fermeront. Elles fermeront en grand nombre.

Qu'arrive-t-il chaque fois qu'une petite entreprise ferme dans une région qui n'a pas suffisamment de croissance économique? Que se passe-t-il lorsqu'il y a ni un bassin de population suffisant ni des moyens de transport pratiques pour l'expédition des denrées? Qu'arrive-t-il lorsque cette région n'a pas de marché? La plupart du temps, quand une petite entreprise ferme, c'est pour de bon. Si elle reprend ses activités, elle s'installera dans un grand centre. Par conséquent, elle sera perdue pour la localité sans aucun espoir de retour. C'est un drame.

Comment ce projet de loi peut-il aider la petite entreprise? Tout d'abord, le financement jusqu'au 31 mars 1985 devait être de 1.5 milliard de dollars. Le chiffre a été accru de 300 millions, ce qui le porte à 1.8 milliard. C'est une bonne décision de la part du gouvernement et je l'en félicite. Toutefois, en déclarant que nous n'affecterons qu'un seul milliard entre le 1er avril 1985 et le 31 mars 1990, nous disons à la petite entreprise que nous perdons l'intérêt et que nous ne sommes pas résolus à les aider. Ce message sera immédiatement perçu par le secteur de la petite entreprise au Canada.

Le gouvernement disait que nous devons être plus prudents. Oui, nous voulons aider la petite entreprise, mais nous ne voulons pas l'aider trop, car, en 1984, nous avons perdu 43 millions de dollars. C'est vraiment quelque chose. Le montant est important. D'une part, le gouvernement se dit prêt à aider la petite entreprise, mais d'autre part, il tient un pointage. Que veut-on? Le gouvernement veut-il aider l'entreprise ou non? Le gouvernement ne veut pas perdre d'argent; il veut fournir des prêts garantis à la petite entreprise, mais il ne veut pas payer.

• (1240)

A qui les petites entreprises vont-elles s'adresser pour obtenir l'aide dont elles ont si cruellement besoin? A la Banque fédérale de développement? Elle est presque aussi exigeante que les banques à charte et les autres établissements de crédit. Elle craint de perdre de l'argent. Le gouvernement, qui prétend vouloir aider les petites entreprises, retire d'une main ce qu'il donne de l'autre. L'article 2 du projet de loi modifie l'article 3 de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Or, il y a un paragraphe très intéressant dans ce projet de loi. Il s'agit du paragraphe 3(2)*c*). Monsieur le Président, on parle des moyens que doit prendre la banque pour se faire rembourser les pertes qu'elle a subies aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. L'un de ses employés attitrés doit avoir fait les démarches nécessaires:

. . . un fonctionnaire responsable de la banque a certifié avoir examiné et vérifié la demande de prêt et les déclarations qu'elle renfermait avec le soin qu'attendait de lui la banque dans la conduite de ses opérations;

La banque doit donc assumer ce fardeau aux termes de l'article en question. Le gouvernement remboursait la totalité des pertes subies par les banques naguère, mais maintenant, il n'en rembourse que 90 p. 100. Je comprends qu'il ne tienne pas à se montrer trop généreux envers les banques à charte, mais lui et les gouvernements précédents les ont toujours laissées décider à qui elles prêteraient leur argent. Ils exigeaient uniquement qu'elles lui communiquent le nom de l'emprunteur et les créances perdues.

Ce projet de loi fait jouer un rôle social aux banques en leur donnant la haute main sur les prêts consentis aux petites entreprises par l'entremise du gouvernement fédéral qui ne leur rembourse maintenant que 90 p. 100 des pertes subies. Mais les banques ont toujours été remboursées intégralement de ces pertes et elles n'ont rien de philanthropique. On ne sait jamais comment elles vont réagir. Que vont-elles faire maintenant? Je crains qu'elles ne se désintéressent d'un secteur qui éprouve des difficultés économiques. Je mets au défi n'importe quel député et, en fait, quiconque, de vérifier auprès des institutions financières établies dans les régions victimes des disparités régionales combien d'argent les banques ont prêté en vertu de cette loi dans ces régions au cours des quatre ou cinq dernières années.

Je sais déjà que ma région du Cap Breton industriel—où le taux de chômage est maintenant de 40 p. 100—n'a pas reçu un seul cent au cours des dernières années en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Les banques ne sont pas disposées à courir un risque dans ces régions. Sur quoi se fondent-elles pour ne rien faire? C'est uniquement parce qu'elles avaient des comptes à rendre au gouvernement fédéral qu'elles ont suivi les règles du jeu; sinon elles ne s'en seraient pas donné la peine. Elles ont décidé de prêter cet argent dans des régions du pays où elles n'avaient pas à rendre de comptes, où on ne partait pas du principe qu'elles devaient aider quelqu'un ou faire preuve d'un tant soit peu de considération ou de bienveillance à l'endroit d'une industrie donnée ou encore lui accorder le bénéfice du doute.

La ventilation par province que nous a remis le gouvernement montre que la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve ont reçu respectivement 1.8 p. 100, .3 p. 100 et 1.3 p. 100 de l'argent prêté. C'est ridicule, monsieur le Président. On n'aide pas ainsi les régions qui en ont besoin. C'est le Québec qui a reçu le plus, 38.4 p. 100. Je mets au défi quiconque d'obtenir une ventilation par région au Québec, afin de déterminer où cet argent est allé. Je peux affirmer sans hésiter que ce sont les régions les plus prospères du Québec qui en ont profité. Je cite le Québec en exemple pour montrer ce qui se passe.

Les banques doivent maintenant payer 10 p. 100. Elles vont dire merci beaucoup. Les banquiers liront distraitement ce projet de loi et le classeront et, s'il se présente un client qui est peut-être un peu à la limite, mais auquel on aurait octroyé le prêt de toute façon parce qu'il s'agit d'une personne sympathique et parce qu'il faut préserver quelque peu les apparences, on le lui accordera, car il n'y a pas grand risque à courir. Le gouvernement garantit 90 p. 100 du prêt. L'accent ne sera pas mis au même endroit. La loi sera de moins en moins utile à la petite entreprise qui a vraiment besoin de cet argent.

Dans le projet de loi C-23 on retrouve une notion fort intéressante. Voici ce que dit l'alinéa 3(4)*b*):

a versé au ministre, au moment où le prêt est présenté pour enregistrement ou à tout autre moment prescrit, des droits de un pour cent du montant du prêt ou les droits prescrits ou calculés de la manière prescrite.

Non seulement les banques vont obtenir 90 p. 100 au lieu de 100 p. 100, mais elles devront maintenant payer un droit de 1 p. 100. Les banques ne sont certes pas les institutions sociales ou des associations philanthropiques. Nous savons qu'elles ne se laisseront pas tenter par cela. Quelle sorte d'ineptie est-ce là? Le gouvernement prétend vouloir aider la petite entreprise, mais il ne veut pas perdre d'argent. En outre, non seulement il dit vouloir aider la petite entreprise sans perdre d'argent, mais il veut également prélever des banques un droit de 1 p. 100 avant même que ces prêts ne soient consentis. Qu'est-ce que c'est que ce raisonnement fallacieux?

Le chef de petite entreprise ne s'y retrouve plus dans le charabia du gouvernement et le miroir aux alouettes que constitue ce petit projet de loi. Cela ne fonctionnera tout simplement pas. Qui perd donc dans tout cela? Le chef de petite entreprise, bien entendu. Les banques n'en sortiront pas perdantes, nous pouvons en être certains. Elles s'en assureront. Elles ne courront pas le risque de perdre de l'argent en prêtant à des Canadiens. S'il s'agissait d'une entreprise de plusieurs milliards de dollars comme Dome Petroleum ou encore d'un pays étranger, je suppose qu'elles courraient le risque. Cependant, elles ne le feront pas pour le chef de petite entreprise ou le Canadien ordinaire. En ce qui concerne ceux-ci, elles effectueront des saisies à la première occasion. Ce sont le citoyen ordinaire et le chef de petite entreprise qui supportent les pertes subies dans le cas des prêts accordés à de grosses sociétés et à des pays étrangers. Je tiens à dire au gouvernement que non seulement le système ne fonctionnera pas, mais également qu'il s'agit là d'une mesure régressive en matière d'aide à la petite entreprise.

Et les autres problèmes des petits commerçants? Ils se font littéralement étouffer par les règlements. Il faut alléger la paperasserie qui les accable. Ils passent leurs journées et leurs fins de semaine à remplir des formulaires qui pourraient être ramenés à un seul ou qui ne sont peut-être pas nécessaires du tout. Lorsqu'on examine ce projet de loi qui est censé être un moyen de montrer aux petits commerçants que l'on apprécie ce qu'ils font pour le pays, on se demande pourquoi ils sont dans les affaires.

Je demande au gouvernement de revoir ce projet de loi. Il est rétrograde. Tous les députés veulent faire quelque chose pour les petits commerçants, j'en suis sûr. Ne faisons pas pire qu'avant. Ce projet de loi ne donnera rien, et le gouvernement va en souffrir. Les banques ne se donneront pas beaucoup de mal et les petits commerçants souffriront une fois de plus.

• (1250)

M. Murphy: Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député qu'une bonne partie des problèmes qu'il a relevés, notamment le nombre excessifs de formulaires et les relations avec les banques et le gouvernement fédéral, ne sont pas apparus après le 4 septembre. Ils se sont manifestés sur une longue période pendant laquelle les libéraux ont été la plupart du temps au pouvoir. Je n'ai pas l'intention de me mettre à défendre le gouvernement conservateur; il reste bien quelque députés à la Chambre qui pourraient le faire. C'est une question d'honnêteté intellectuelle, il faut admettre que ceux qui faisaient partie du gouvernement précédent sont les principaux responsables de cette situation; le député faisait partie de cette équipe.

Il a abordé des sujets pertinents, monsieur le Président. Les petites entreprises n'ont pas beaucoup d'influence sur les banques. Il faut un projet de loi qui donne aux petits commerçants l'occasion de dire que les banques doivent les aider parce que c'est la loi.

J'espère par ailleurs que le gouvernement fédéral ne se contentera pas de faire ce qu'il fait maintenant avec le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) lorsqu'il examinera d'autres problèmes; j'espère qu'il ne se contentera pas de lancer une vaste campagne publicitaire pour dire qu'il aide beaucoup les petites entreprises. Je préférerais que l'on propose à la Chambre un programme prouvant que le gouvernement va les aider, mais ce n'est pas le cas. Le projet de loi à l'étude ne diffère pas fort de ce que nous offrait le gouvernement libéral. Si le gouvernement conservateur est sincère en disant qu'il veut un changement, et c'est surtout pour cette raison qu'il a été élu, il devrait nous proposer un projet de loi visant à aider les petites entreprises.

En me donnant la réplique, le député pourrait peut-être donner quelques exemples d'initiative qu'il voudrait qu'on prenne mais que son parti n'a pas prises lorsqu'il était au pouvoir.

M. MacLellan: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses commentaires parce qu'ils me donnent l'occasion de faire une annonce publicitaire. J'étais membre du groupe d'étude sur la réforme de la réglementation au cours de la législature précédente. Nous avons présenté un rapport auquel nous attachions beaucoup d'importance. J'admets que le gouvernement précédent n'a pas mis en œuvre les recommandations de ce rapport comme nous l'aurions voulu. Je le reconnais. Mais cela ne dépendait pas uniquement du gouvernement libéral. Le problème de la réforme de la réglementation se pose dans toutes les provinces du pays, des provinces dirigées par un gouvernement conservateur et une province, le Manitoba, dirigée par un gouvernement, néo-démocrate. Ce n'est pas seulement le problème du gouvernement fédéral. Mais la situation est de plus en plus inquiétante.

J'ai malheureusement l'impression que tous les gouvernements ont peur de s'attaquer à ce problème. Honnêtement, je ne pense pas que le gouvernement estime pouvoir régler le problème de la réforme de la réglementation. Ce n'est pas un sujet très emballant. Malgré la qualité du rapport, je ne pense pas que des députés vont l'emmener chez eux pour le lire avant de se coucher. Néanmoins c'est une question extrêmement important qu'il importe de régler. Les problèmes actuels obligent notre pays à dépenser inutilement des millions de dollars, et ils s'aggravent chaque année. Je recommande aux membres du gouvernement de lire le rapport sur la réforme de la réglementation que le groupe de travail a rédigé pendant la 32e Législature.

M. Nickerson: Monsieur le Président, le député s'est exprimé avec beaucoup de véhémence. Je peux le comprendre, parce qu'il vient d'une région du pays où la situation n'est pas rose et parce qu'il faudrait encourager les entreprises de toutes sortes, grandes ou petites. J'ai écouté le député avec grand plaisir, car je ne pense pas l'avoir entendu plus d'une ou deux fois depuis cinq ans que je siège à la Chambre. J'ai pu constater moi-même qu'un séjour dans l'opposition délie la langue. Toutefois, après avoir écouté son discours passionné, je ne sais toujours pas s'il se propose de voter en faveur du projet de loi ou non. Je me demande s'il pourrait nous renseigner sur ses intentions, monsieur.

M. MacLellan: Certainement, je n'ai pas d'objection, monsieur le Président. Je suis contre la plus grande partie du projet de loi, car je le trouve régressif. Je me demande simplement si le gouvernement va utiliser comme carotte l'argent qu'il envisage de mettre à la disposition des petites entreprises à partir du 1er avril, afin d'obtenir l'adoption du projet de loi. En effet, même si le montant proposé pour les cinq prochaines années est nettement insuffisant, je sais qu'il est extrêmement important que les petites entreprises puissent obtenir au moins un peu d'argent.

M. Nickerson: Comment allez-vous voter?

M. Orlikow: Je voudrais poser une question au député, monsieur le Président. Ne se rend-il pas compte qu'au début des années 80, quand les taux d'intérêt ont grimpé en flèche, beaucoup de petites entreprises, qui avaient contracté des emprunts pour se développer et accroître leur efficacité, ont été obligées de fermer leurs portes et de déclarer faillite parce qu'elles ne pouvaient pas s'adapter aux taux d'intérêt très élevés et à leurs fluctuations rapides. Cela s'est produit sous un gouvernement libéral, et nous nous apprêtons très probablement à revoir le même genre de situation. Les taux d'intérêt augmentent et vont certainement continuer à grimper.

Certes, ce projet de loi aidera vraisemblablement un peu les petites entreprises, mais ces dernières ont surtout besoin qu'on leur assure des taux d'intérêt faibles et stables grâce à des programmes comme ceux qui existent dans d'autres pays mais pas chez nous.

M. MacLellan: Monsieur le Président, je remercie le député. Il est évident que les taux d'intérêt vont être un facteur crucial dans le succès d'un grand nombre de petites entreprises canadiennes. Non seulement des taux d'intérêt élevés posent un problème, mais en plus il ne faut pas oublier que beaucoup de petites entreprises se remettent tout juste de la flambée des taux d'intérêt qui s'est produite au début des années 1980, comme le député l'a rappelé.

Il a dit que l'ancien gouvernement libéral avait permis la hausse des taux d'intérêt. Il est vrai que les libéraux étaient au pouvoir à l'époque, mais tous les gouvernements occidentaux ont permis que les taux d'intérêt deviennent très élevés. C'est dur, on ne peut le nier, mais si nous permettons la répétition de ce phénomène, nous serons un peu dans la situation du gars qui a perdu $5 deux fois de suite, tout d'abord pendant la partie de hockey, et la deuxième fois quand on a remontré le but à la télévision. Le gouvernement risque de faire de même, et je pense que ce serait déplorable. C'est pourquoi je demande aux députés d'en face de suivre la question et d'examiner très attentivement ce grave problème.

M. Henderson: Monsieur le Président, j'ai trouvé intéressants les propos du député. Il a expliqué que les programmes du gouvernement visent parfois des objectifs diamétralement opposés. Je sais qu'à Glace Bay une conserverie de poisson a été complètement détruite par un incendie, ce qui a fait perdre à la région encore plus d'emplois que le ralentissement des activités dans les acieries et les mines. Cependant, au même moment, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé dans son exposé que le gouvernement allait cesser de faire une promotion générale de divers poissons aux États-Unis. Cet exemple montre bien que des programmes du gouvernement peuvent aller dans des directions opposées. Autrement dit, le gouvernement retire quelque chose dans un secteur et donne un petit quelque chose à un autre secteur. Le résultat est qu'il n'y a pas de croissance nette.

Le président suppléant (M. Taylor): Je regrette d'être obligé d'annoncer au député que la période consacrée aux questions et aux commentaires est écoulée.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS POLITIQUES

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, l'été dernier, pendant la campagne électorale, les députés d'en face ont promis aux Canadiens que, s'ils étaient élus, ils se transformeraient en faiseurs de miracles. Ils créeraient des emplois, réduiraient les taux d'intérêt et accroîtraient la valeur du dollar; ils ont fait 336 autres promesses du genre. Les Canadiens voient bien maintenant que ce n'était là que des paroles en l'air. Le plus grand exploit du gouvernement jusqu'ici a profité non pas aux Canadiens, mais à ses partisans conservateurs.

Le chef conservateur, qui devait nous débarrasser du favoritisme, joue au Père Noël presque tous les jours et distribue des cadeaux à ses amis, notamment des contrats de publicité, des nominations à des postes de choix, ainsi de suite. Et même là, le premier ministre (M. Mulroney) fait preuve de sa maladresse caractéristique en négligeant de prévenir les titulaires, qui apprennent la nouvelle par les médias.

De surcroît, il va jusqu'à nommer des gens qui reconnaissent ouvertement n'être nullement qualifiées pour exercer leurs nouvelles fonctions et qui se demandent bien pourquoi ils ont été choisis. Et voilà pour le programme de création d'emplois des conservateurs. Les candidats heureux doivent être des tories, et leurs qualités importent peu.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

HOMMAGE AUX EMPLOYÉS DU CENTRE DE COORDINATION DU SAUVETAGE DE TRENTON

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, peu après la tombée de la nuit le 8 février, un jeune pilote de 22 ans d'Edmonton-Sud décollait de l'aéroport de Massena, juste de l'autre côté de la frontière dans l'État de New York, aux commandes d'un monomoteur Cherokee Arrow, dans le cadre d'un vol en trois étapes à destination de La Guardia. Vingt minutes plus tard, il prenait contact par radio avec la tour de contrôle pour signaler qu'il venait de pénétrer dans une zone de tempête de neige aveuglante et qu'il faisait demi-tour. La tour n'obtint plus aucune autre communication de lui.

Le jeune Bruce Squair rêvait de devenir pilote de ligne. Il avait besoin d'accumuler des heures de vol, et grâce à un modeste héritage, il avait loué un petit avion blanc à queue rouge de l'Edmonton Flying Club et avait entrepris un tour de l'Amérique du Nord. Pour l'étape au départ de Messena, il portait un blouson d'aviateur bourré de duvet, un costume d'aviateur et une paire d'espadrilles. Il n'avait avec lui aucune nourriture, seulement une canette de boisson gazeuse.

Dès l'aube du samedi, des appareils de la patrouille de l'aviation civile américaine et des Forces canadiennes ont décollé pour aller à sa recherche. Monsieur le Président, j'ai rencontré le lendemain les parents du jeune Bruce à bord de l'avion d'Edmonton à Ottawa. Il y avait alors plus de 36 heures qu'on était sans nouvelles de Bruce, et bien qu'ils priaient pour le retrouver sain et sauf, ils savaient bien que les perspectives étaient mauvaises.

Je suis heureux d'annoncer que Bruce Squair est de retour aujourd'hui à Edmonton souffrant seulement d'une fracture à la joue et d'un œil au beurre noir. L'appareil Cherokee est cependant une perte totale. Les employés du Centre de coordination de sauvetage de Trenton ont non seulement repéré la dernière fusée éclairante de Bruce et réussi à le secourir, mais ils ont observé tout le temps une attitude sympathique, secourable et positive avec les parents angoissés. Ils ont eu avec eux une attitude franche mais positive, et ont manifesté devant les inquiétudes de la famille une sensibilité constructive et rassurante.

Article 21 du Règlement

LES COOPÉRATIVES

LES POSSIBILITÉS OFFERTES PAR LES COOPÉRATIVES D'EMPLOI

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais signaler aux députés la conférence qui doit commencer ce soir à Saskatoon. C'est une conférence sur les coopératives d'emploi et je voudrais vous expliquer en quelques mots le rôle vital que ces établissements peuvent jouer d'ici les quelques prochaines années.

Jour après jour, à la Chambre, nous cherchons des moyens de relancer l'économie, de créer de nouveaux emplois et de favoriser la sécurité d'emploi des personnes qui continuent à travailler, ainsi que promouvoir l'expansion régionale et accroître la productivité.

Avec le temps et grâce à un cadre législatif favorable, les coopératives d'emploi peuvent atteindre tous ces buts. Non seulement elles le peuvent, mais je suis convaincu qu'elles y parviendront.

Dans tout le pays, les Canadiens demandent instamment au gouvernement d'aborder différemment nos problèmes économiques. Ils en ont assez des promesses et des expédients. Ils n'ont plus confiance dans la compétence du gouvernement et ils sont sceptiques, et à juste titre, quant aux motivations des grandes entreprises. Ils veulent avoir la haute main sur leurs propres affaires. Les coopératives d'emploi peuvent leur en donner le moyen. Ce sont des établissements qui partent de la base, sur l'initiative de particuliers canadiens et non du gouvernement ou du secteur des grandes entreprises.

Il incombe aux gouvernements de suivre l'exemple de la population en vue de créer un milieu favorable à l'expansion et à la prospérité des coopératives d'emploi.

Le Nouveau parti démocratique a été fondé sur un principe de démocratie économique, selon lequel les gens doivent pouvoir contrôler leur propre destin économique. Nous croyons fermement dans les possibilités qu'offrent les coopératives d'emploi et nous ferons tout notre possible pour venir en aide à ce très important secteur tertiaire.

* * *

[*Français*]

LE SÉNAT

LE RETARD DANS L'ADOPTION D'UN PROJET DE LOI PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, compte tenu du délai relatif à l'adoption du projet de loi C-11 qui occasionne une augmentation des dépenses, situation existant au Canada du fait que la deuxième Chambre n'est pas élue, je manifeste au nom de tous les Canadiens le désir que le gouvernement puisse envisager dans un meilleur format une réforme de la deuxième Chambre.

Je déplore, comme tant de Canadiens, le fait que le chef de l'Opposition officielle (M. Turner), malgré ses commentaires, n'ait pas tenu parole à ce sujet et aide volontairement au maintien de cette situation dans laquelle le gouvernement se trouve.

Monsieur le Président, je crois que l'Opposition officielle a perdu la confiance des Canadiens et que le Nouveau parti démocratique semble être le choix de la vraie Opposition officielle. Et suite à cela, je demande la démission immédiate du député de Vancouver Quadra (M. Turner).

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, la semaine dernière, le 21 février, le président Reagan et le secrétaire d'État Shultz ont de nouveau haussé le ton de leurs accusations et de leurs menaces envers le gouvernement et le peuple du Nicaragua. En agissant ainsi, le gouvernement américain passe outre aux principes les plus fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies. Si les États-Unis, qui comptent 250 millions d'habitants, s'arrogent le droit d'intimider un État souverain comme le Nicaragua qui n'a que 2.5 millions d'habitants, toute grande puissance, y compris l'Union soviétique, pourrait estimer avoir le droit de malmener des pays voisins plus petits qu'elle.

En quoi les États-Unis peuvent-ils condamner les interventions soviétiques en Afghanistan et en Pologne alors qu'ils veulent user de tactiques semblables à l'égard du Nicaragua? Bien que ce pays ait adopté des politiques socio-économiques qui diffèrent de celles des États-Unis, cela ne signifie pas pour autant que le Nicaragua est un fantoche de l'URSS ou qu'il se range automatiquement dans le camp du Pacte de Varsovie.

J'exhorte notre gouvernement qui appuie le plan de paix du groupe de Contadora à recommander aux États-Unis de s'y engager également, lorsque les deux chefs d'État se réuniront à Québec le 17 mars prochain. Le premier ministre (M. Mulroney) pourrait inviter le président Reagan à se rendre au Nicaragua à l'instar d'un grand nombre d'entre nous. S'il acceptait de s'entretenir avec les Nicaraguéens et d'étudier leurs programmes de développement qui ont été fructueux, le président américain pourrait changer d'avis et soutenir le Nicaragua au lieu de s'employer à écraser ce petit pays assiégé.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

ÉLOGES AU GOUVERNEMENT

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur récemment de représenter les gens de la circonscription d'Ottawa-Carleton lors d'un voyage en Colombie-Britannique et dans les deux Territoires du Nord. J'accompagnais le dynamique ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie).

[*Traduction*]

Nous avons eu des réunions avec les dirigeants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'avec les chefs indiens, dénés, métis et inuits et nous avons assisté à l'impressionnante cérémonie d'ouverture de la dixième assemblée législative, à Yellowknife. Nous avons appris énormément de choses au sujet des déceptions, des inquiétudes et des aspirations des habitants du Nord et des peuples indigènes.

Il n'y a pas de solutions faciles aux questions très complexes qui les préoccupent, notamment les revendications de terres, le statut d'Indien, le contrôle des ressources, les droits constitutionnels et tant d'autres. J'exhorte cependant le gouvernement à ne pas relâcher ses efforts.

J'ai par ailleurs assisté à un événement tout aussi important, la conférence historique des premiers ministres sur l'économie à Regina. Je déclare avec fierté que le nouvel esprit de coopération, d'harmonie et de confiance dont tous les premiers ministres ont fait preuve va redonner une vigueur nouvelle à notre fédération. Le premier ministre René Lévesque et le premier ministre Howard Pawley ont tous les deux parlé des avantages concrets qu'en retirerait le Canada tout entier.

Un député de l'opposition désabusé aurait dit à la conférence que les conservateurs ont passé les deux jours à se féliciter les uns les autres. C'est beaucoup mieux que de se quereller.

[*Français*]

La conférence économique fut bonne pour Regina, bonne pour la Saskatchewan, bonne pour toutes les provinces, mais ce qui est encore plus important, c'est qu'elle fut bonne pour tous les gens de notre grand pays. Vive le nouveau gouvernement, et vive son chef!

* * *

[*Traduction*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

L'ATTITUDE DE BELL ENVERS DES EMPLOYÉS BRITANNIQUES SYNDIQUÉS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre les récentes initiatives de Bell Canada International qui a acheté des compagnies en Grande-Bretagne et qui se propose d'imposer comme condition préalable à l'achat de la Cable and Wireless U.K. Services l'élimination du syndicat qui en représente les employés.

Je veux faire remarquer à la Chambre que pareille mesure va à l'encontre des lois canadiennes, car, en vertu de notre législation, les employés ont le droit d'appartenir à des syndicats et elle est contraire à toute pratique établie au Royaume-Uni.

La société Bell Canada a profité de sa situation monopolistique pour se développer au Canada et elle utilise maintenant le pouvoir et la richesse acquis grâce à ce monopole pour imposer sa volonté à des citoyens britanniques qui appartiennent à un syndicat reconnu. Cette façon d'agir a terni la réputation du Canada dans les milieux internationaux du syndicalisme. Le gouvernement devrait savoir que cette démarche de Bell n'est pas passée inaperçue.

Tant que Bell ne répondra pas aux aspirations légitimes de ses employés en Grande-Bretagne en reconnaissant le syndicat de leur choix, je demande au gouvernement de retarder l'étude du projet de loi C-19 qui permet la réorganisation de Bell Canada et des actifs qu'elle a accumulés grâce au soutien accordé par le public.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LA RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Michel Champagne (Champlain): Monsieur le Président, le 21 janvier dernier, l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Wise) annonçait une réduction des taux d'intérêt de la Société du crédit agricole. Cette initiative touche plus de 5,600 producteurs agricoles qui ont fait des emprunts à des taux d'intérêt se situant entre 14 et 16.75 p. 100. De par cette politique, ces mêmes taux seront ramenés à certains égards à 12.75 p. 100. Cela représente un allégement de 16 millions de dollars pour ces mêmes producteurs.

Cette décision, monsieur le Président, touche directement et indirectement l'ensemble de l'économie canadienne. Elle permettra à nos jeunes d'envisager la relève agricole avec plus d'optimisme. Elle permettra de freiner le nombre de faillites causées en partie par des taux usuraires acceptés par le gouvernement précédent, et surtout d'entrevoir des jours meilleurs pour nos producteurs agricoles.

J'aimerais rappeler à nos amis d'en face que cette décision était un engagement électoral de notre parti et qu'elle est le reflet d'un gouvernement responsable et soucieux de l'avenir.

Monsieur le Président, soyez assuré que notre gouvernement, par l'entremise de son ministre de l'Agriculture, verra à poursuivre ses consultations auprès des divers agents du milieu agricole afin d'offrir des solutions concrètes à nos producteurs canadiens.

* * *

• (1410)

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA DOMTAR—LA DÉCISION DU MINISTRE

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, le projet d'investissement de 1.2 milliard de dollars de la compagnie Domtar à Windsor au Québec prouve hors de tout doute la véritable faiblesse, l'inertie et l'indifférence du caucus progressiste conservateur du Québec dans les grands dossiers économiques de notre province.

Nonobstant que les vrais hommes forts du parti progressiste conservateur au Québec sont les amis non élus du premier ministre (M. Mulroney) à Montréal, les Québécois sont en droit de se demander pourquoi les députés progressistes conservateurs du Québec ont accepté une telle décision.

La Presse ce matin nous donne partiellement la réponse. Le ministre des Travaux publics (M. La Salle) l'a appris par la voie des journaux, ainsi que le député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin). Le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) et le président du caucus progressiste conservateur du Québec ignoraient ce dossier et évidemment le premier ministre était en vacances en Floride.

Il est évident, monsieur le Président, que les députés progressistes conservateurs du Québec ne sont pas mis au courant des grands dossiers. D'autre part, ils ne s'intéressent pas à ces dossiers. Cette décision politique est tout à fait inacceptable et je souhaite que la majorité silencieuse, savoir le caucus progressiste conservateur du Québec, cesse ses vacances et exige soit un renversement de la décision du ministre, soit sa démission.

* * *

[*Traduction*]

LES PARLEMENTAIRES

LE COMPORTEMENT DES MÉDIAS À LEUR ENDROIT

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je ne suis pas le seul à être dégoûté du fait que quelques libéraux et certains médias ont voulu ternir la réputation de deux députés de la Chambre. Voici quelques extraits d'une lettre que j'ai reçue:

> Quelques-uns de vos électeurs s'inquiètent de certaines choses qui se passent à Ottawa et nous vous demandons de bien vouloir nous les expliquer . . . Est-il vrai qu'un quotidien d'Ottawa et une entreprise de télévision ont dépensé des milliers de dollars pour envoyer une équipe de reporters et de photographes en Allemagne pour découvrir que l'un de nos ministres est allé, après les heures de service, boire un verre dans une boîte de nuit? Je peux vous affirmer que cela ne nous fait ni chaud ni froid—nous sommes plus préoccupés par le prix du porc . . . Je suis à peu près sûr que s'ils visitaient les boîtes d'Ottawa ou de Hull n'importe quel soir de la semaine, ils y trouveraient des ministres et des libéraux et même des journalistes en train de boire un coup. Ce serait beaucoup plus économique n'est-ce pas? S'agit-il de journalisme nouvelle vague? Ou de journalisme à sensation? Ou simplement de déterrement de scandales?
>
> En ce qui concerne la sécurité . . . Est-il exact que les médias et les libéraux veulent savoir qui a parlé à qui et ce qui a été dit. Si le gouvernement le révélait, c'en serait fait de la sécurité, n'est-ce pas? Je crois que les libéraux devraient la boucler de façon que le gouvernement que nous avons élu puisse nous envoyer nos chèques de stabilisation . . .

J'en conclus donc que si les libéraux veulent vraiment reconstruire leur parti, ils feraient mieux de s'appuyer sur la vérité et la justice au lieu de se livrer à des insinuations et à la diffamation, car cela revient à persécuter des hommes honorables.

* * *

LES ARMES SPATIALES

L'INITIATIVE AMÉRICAINE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE

M. Derek Blackburn (Brant): Le ministre de la Défense nationale (M. Clark) prétend que le Canada, en tant qu'allié des États-Unis, doit appuyer l'initiative américaine de défense stratégique, car c'est cela qui a ramené les Soviétiques à la table de négociation.

Mais maintenant, ce sont les États-Unis qui risquent de faire éclater l'alliance et de détruire toutes les possibilités de paix.

Les Américains prétendent que la «guerre des étoiles» est au cœur de leur stratégie à long terme. Il ne s'agit plus simplement de recherche pour se maintenir au même niveau que les Soviétiques.

Ils refusent d'abandonner. Ils prétendent que l'initiative de défense stratégique n'est pas simplement un moyen de négociation. Mais il semble que les Soviétiques proposeront une diminution de leurs missiles nucléaires de portée intermédiaire et stratégiques en échange d'une interdiction des armes spatiales.

Ces réductions sont précisément ce que l'Ouest réclame depuis des années, mais la condition préalable exigée par les Américains empêchera la réalisation de cet objectif.

Hier, le comité de la défense de la Norvège déclarait craindre que la position américaine ne nuise à l'alliance et ne ruine les espoirs de réduction de la menace de guerre nucléaire.

Il est dans l'intérêt du Canada, de la Norvège et de toute l'humanité d'en venir à des réductions réelles des armements nucléaires offensifs, afin d'atténuer les risques de conflit nucléaire. Ce sont ces réductions, et non le développement d'armes spatiales défensives, qui devraient demeurer l'objectif principal de l'Occident.

Le ministre de la Défense nationale devrait préciser clairement que c'est la position du gouvernement du Canada. Il devrait dire aux Américains que ce sont eux, et non le Canada ou les États européens, qui risquent de faire éclater l'alliance occidentale avec leur obsession illogique de développement d'une technologie dite de «guerre des étoiles».

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA CONTRE-VALEUR DU DOLLAR—LES TAUX D'INTÉRÊT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La crise actuelle du dollar est d'autant plus grave que le gouvernement et le ministre des Finances ne nous fournissent aucune précision quant à l'orientation qu'ils comptent donner à la politique monétaire. Hier, le ministre a déclaré aux journalistes que la politique du gouvernement demeurait la même. Pourtant, en début d'après-midi, hier, il a déclaré ceci à mon collègue de Laval-des-Rapides:

> ... que les taux d'intérêt seraient encore plus élevés aujourd'hui, n'eût été la politique adoptée au cours des deux ou trois dernières semaines par la Banque du Canada et par le gouvernement.

Si, depuis deux ou trois semaines, le gouvernement adopte une politique spéciale, de quelle politique s'agit-il? Est-elle différente ou non? Le ministre est-il prêt à dévaluer notre dollar pour stabiliser les taux d'intérêt?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition dit que certaines choses aggravent la crise du dollar.

M. Blackburn (Brant): Comme vous.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je peux dire au chef de l'opposition que ce qui a certainement aggravé la crise du dollar, ce sont les actes des sénateurs de son parti qui coûtent plus de 10 millions au Trésor public.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai lu dans les journaux que le chef de l'opposition appuyait les sénateurs qui s'opposent à cette mesure ...

Des voix: C'est une honte!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): ... créant un climat d'incertitude qui coûte aux contribuables 10 millions ou même davantage. Il devrait mettre un terme à cette attitude irresponsable.

Des voix: Bravo!

LA POLITIQUE MONÉTAIRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, cette remarque n'avait aucun sens. Le ministre ignore si, en fin de compte, il n'est pas plus avantageux d'emprunter au taux à court terme qu'au taux à long terme. Il a peut-être économisé ainsi 10 ou 15 millions. Il n'en sait rien. Il s'est montré parfaitement malhonnête à ce sujet.

[*Français*]

Monsieur le Président, hier, le ministre a déclaré devant la Chambre que sa politique visait à stabiliser la situation sur les marchés des changes étrangers. Mais la confusion règne et je crois que le pays a besoin d'avoir une clarification de ses intentions. S'il ne présente pas un budget prochainement, peut-il reconsidérer son refus de présenter ici, formellement, devant la Chambre, une déclaration de la politique monétaire du gouvernement ou peut-il persuader son collègue, le gouverneur de la Banque du Canada, de faire une telle déclaration au même effet?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je répondrai au chef de l'opposition que les faits sont là. Compte tenu des taux d'intérêt en vigueur aujourd'hui et des sommes qui auraient pu être empruntées il y a deux ou trois semaines, mais qui n'ont pas pu l'être à cause de l'autre endroit, les contribuables ont perdu au moins 10 millions. Les faits sont là, et je lui demande d'y réfléchir à deux fois.

M. Blackburn (Brant): Pourquoi n'abolissez-vous pas l'autre endroit?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): En ce qui concerne la question que vient de poser le chef de l'opposition, j'ai fait clairement connaître les intentions de la Banque du Canada. Elle désire modérer les fluctuations du taux de change ainsi que les fluctuations des taux d'intérêt.

Je demande aux députés d'examiner ce qui s'est passé aujourd'hui. Notre dollar est tombé au début de la journée à environ 71.13c. américains. Il était remonté à 71.97c., juste avant le déjeuner. La situation est très instable, monsieur le Président. Nous essayons de modérer ces fluctuations de façon à rendre la situation plus stable et de redonner confiance aux investisseurs, afin de favoriser un retour à la normale.

ON INTERROGE SUR LA POLITIQUE SUIVIE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre est encouragé par l'appréciation du dollar cet après-midi, mais je tiens à lui rappeler que notre devise n'avait jamais baissé aussi bas ce matin.

• (1420)

Je me souviens de ce qu'il avait dit à un ancien ministre des Finances, M. MacEachen: «Ne se rend-il pas compte . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): C'étaient des propos tenus par le ministre des Finances qui, à l'époque, était critique des finances et interrogeait M. MacEachen: «Ne se rend-il pas compte que chaque fois que le dollar a atteint son niveau le plus bas, la crédibilité du ministre des Finances baisse elle aussi au plus bas?»

[*Français*]

Je le redis au ministre: ses contradictions et le fait qu'il n'avait pas une politique claire aggravent la crise du dollar.

Il a dit à la presse hier que sa politique n'a pas changé, mais il a dit à mon collègue, le député de Laval-des-Rapides, que d'après ses politiques des deux dernières semaines, il avait stabilisé les taux d'intérêt.

Peut-il dire s'il veut que le dollar canadien se dévalue pour stabiliser les taux d'intérêt? Oui ou non? Est-ce qu'il peut donner une certaine certitude au pays, et tout de suite par une déclaration officielle?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je me réjouis que le très honorable chef de l'opposition ait cité les paroles de son oracle, M. MacEachen.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Ce sont vos paroles qu'il a rapportées.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le chef de l'opposition aurait intérêt à chercher ailleurs les questions à poser à la Chambre.

Arrêtons-nous à la situation actuelle et voyons quelles sont les causes du problème. Ce n'est certainement pas la faiblesse du dollar canadien. C'est plutôt la grande instabilité et la très grande vigueur du dollar américain. Si nous comparons cette devise à la livre sterling, celle-ci a baissé à $1.03, puis est remontée à $1.07. Le mark allemand oscille entre $3.47 et $3.39. Il ne s'agit pas seulement de comparer le dollar canadien à se contrepartie américaine en cette période fort instable sur la scène internationale; de sorte que les observations du très honorable député sont dénuées de tout fondement.

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU PREMIER MINISTRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le ministre des Finances a manifesté une certaine inquiétude à propos des actes irresponsables. Si cela le préoccupe à ce point, ne se rend-il pas compte que les commentaires révoltants et inexacts que le premier ministre a faits dans l'interview qu'il a accordée à la revue *Fortune* contribuent à affaiblir le dollar canadien et à faire perdre confiance dans l'économie canadienne? S'il veut essayer d'éviter les déclarations irresponsables, n'insistera-t-il pas pour que le premier ministre retire ces propos inexacts et révoltants pour rendre une certaine confiance dans le dollar canadien et dans le secteur privé?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les déclarations que le premier ministre a faites aux représentants de la revue *Fortune* portaient sur les problèmes qui se posent dans ce pays depuis dix ou quinze ans et sur la situation actuelle. Il voulait tout simplement signaler que nous vivons dans un milieu international où se livre une concurrence acharnée et qu'il ne faut pas s'attendre à ce que nos produits se vendent du simple fait que nous les avons; il voulait faire comprendre qu'il faut travailler dur et pouvoir offrir des prix très concurrentiels sur les marchés internationaux. Voilà ce que le premier ministre voulait dire essentiellement.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'AGIR

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le ministre des Finances oublie que le premier ministre parlait au présent, et que lui et son gouvernement sont là depuis le mois de septembre. Je tiens à rappeler au ministre des Finances qu'en 1982, lorsque le dollar subissait une pression à la baisse bien moins forte que maintenant, il a déclaré que les dollars canadien et américain avaient souvent été forts par rapport aux autres monnaies mais que si le dollar canadien était faible alors que le dollar américain restait fort, c'était à cause de l'incurie du gouvernement du Canada. Le ministre des Finances ne se rend-il pas compte que ce qu'il a dit en 1982 est encore plus vrai maintenant; il doit bien l'admettre pourtant. Pourquoi ne pas faire le nécessaire pour rendre confiance dans notre dollar et dans l'économie canadienne? Pourquoi se tâter ainsi? Pourquoi ne pas passer immédiatement à l'action?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais que le député songe à ce que nous avons fait le 8 novembre; nous avons lancé une série de politiques visant à renforcer l'économie du Canada et à améliorer considérablement notre situation dans un certain laps de temps.

La situation était tout à fait différente en 1982. Il s'agissait d'une faiblesse du Canada par rapport aux États-Unis. Le député peut certainement comprendre que le problème actuel ne se limite pas à une relation entre le Canada et les États-Unis. Il revêt un caractère international et les monnaies de tous les grands pays industriels sont en cause. J'aurais cru qu'il n'aurait pas l'esprit aussi obtus et qu'il tiendrait compte de cette différence.

M. Deans: On croirait entendre Marc Lalonde.

Questions orales

LA CONFIANCE DES ENTREPRISES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais aborder la question de la confiance. Juste avant les dernières élections, le ministre des Finances s'en souvient, son chef, lui-même et d'autres membres du parti conservateur affirmaient aux Canadiens que les chefs d'entreprises et les investisseurs reprendraient confiance dans le Canada presque immédiatement s'ils élisaient un gouvernement conservateur majoritaire. Le ministre des Finances peut-il nous dire si les augmentations récentes des taux d'intérêt et la dépréciation de notre dollar sont des signes évidents du regain de confiance des entreprises?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Depuis le 8 novembre, monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de discuter avec des représentants de nombreux organismes, notamment du patronat et des syndicats, dans diverses régions du pays. Cela étant, je puis affirmer au député et à ses collègues que les milieux d'affaires canadiens ont nettement repris confiance grâce aux mesures annoncées le 8 novembre. J'ajoute que j'ai passé les deux derniers jours de la semaine dernière à discuter à New York avec des membres des milieux financiers internationaux et qu'ils m'ont dit exactement la même chose à propos de leur attitude envers le Canada. Les chefs d'entreprises sont en train de reprendre rapidement confiance.

LES HAUSSES DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Les hausses des taux d'intérêt hypothécaires annoncées récemment et la plus forte augmentation mensuelle du chômage depuis cinq ans sont-elles de nature à nous faire comprendre que le patronat et les investisseurs ont repris confiance?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai expliqué hier que je regrettais cette hausse des taux d'intérêt. J'ai dit quelles en étaient les causes d'après moi. En outre, j'ai souligné que la politique de la Banque du Canada avait permis de tempérer l'augmentation des taux d'intérêt. Quand la situation se sera légèrement stabilisée par rapport aux fluctuations très inhabituelles auxquelles nous assistons actuellement, j'espère que les taux d'intérêt baisseront et que les taux hypothécaires diminueront eux aussi.

LES PRÉVISIONS RELATIVES À LA CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, d'après les dernières prévisions de la société Wood Gundy, la croissance réelle du PNB sera de 2.9 p. 100 ou de près de 3 p. 100 en 1985, alors qu'elle a été de 4.4 p. 100 en 1984. Le ministre voit-il dans ce chiffre la confirmation du regain de confiance du patronat et des investisseurs qui devait se produire dès l'arrivée au pouvoir des conservateurs, d'après les belles promesses qu'il a faites aux Canadiens? Est-ce à des signes de ce genre que les Canadiens devraient se fier?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que j'avais prévu en novembre dernier que la croissance réelle de l'économie canadienne serait d'environ 2.4 p. 100 en 1985. Par la suite, j'ai fait des projections plus optimistes.

Une voix: C'est une baisse par rapport à 1984.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je ne suis pas satisfait de la diminution du taux de croissance par rapport à 1984, mais nous nous dirigeons dans la bonne direction. Les prévisions portant sur 1985 sont de plus en plus favorables et je m'attends . . .

M. Deans: Des taux d'intérêt qui grimpent, un dollar en baisse et une hausse du chômage!

• (1430)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si le député voulait bien écouter ma réponse, monsieur le Président, il apprendrait peut-être quelque chose. Je lui dis simplement que les prévisions de tous les économistes pour 1985 sont plus favorables qu'elles ne l'étaient l'automne dernier. C'est un très bon signe.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES RELATIONS CANADA-ÉTATS-UNIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Au cours des derniers jours, on a été témoin du coup de Jarnac que le ministre de l'Expansion industrielle régionale a essayé de passer au Québec, notamment dans le cas de la Domtar à Windsor et on a vu qu'une des raisons invoquées par le ministre de l'Expansion industrielle régionale pour mettre en péril un investissement de 1.3 milliard de dollars était sa peur des Américains, sa peur des représailles américaines. Et on s'aperçoit, ce matin, que les porte-parole américains nous disent que le ministre mélange les pommes et les oranges parce que sacrifier les emplois dans le domaine du papier fin n'a aucun effet au niveau du bois d'œuvre.

Est-ce que le ministre peut dire à la Chambre comment le gouvernement peut concilier le fait d'annuler un projet dans le domaine du papier fin, pour essayer de régler nos problèmes dans nos relations Canada-États-Unis, avec le problème relatif au bois d'œuvre?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, pour répondre à mon honorable collègue, je ne sais trop s'il a l'esprit confus ou pas. S'il m'attribue des énoncés de politique ministérielle à cet égard, il fait erreur. Tout ce que je puis lui dire, c'est qu'en vertu de la loi américaine, lorsque des subventions sont consenties à des entreprises canadiennes, il est possible que le gouvernement américain use de mesures de représailles contre nous à l'égard de ces subventions.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DU DOSSIER «DOMTAR»

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, on dirait que le ministre sort d'une boîte de «popcorn». On a un dossier ici qui retient l'attention de tous les médias au Canada et qui parle d'une possibilité de représailles du gouvernement américain contre un investissement au Canada subventionné par son propre gouvernement. Je comprends que le président du Conseil du Trésor et le ministre de l'Expansion industrielle régionale ont réglé le dossier en catimini, mais je veux savoir du ministre du Commerce extérieur si, comme ministre responsable du Commerce extérieur, il est en train de nous dire que le dossier «Domtar» portait préjudice à ces négociations sur le bois d'œuvre. Il ne sait pas la réponse!

Une voix: Eh non!

[*Traduction*]

L'hon. Tom McMillan (ministre d'État (Tourisme)): Monsieur le Président, comme la question a trait aux compétences de mon collègue de l'Expansion industrielle régionale, je vais y répondre en ma qualité de ministre suppléant, étant donné surtout qu'elle a trait à quelque chose que j'ai dit hier et que l'on cite de façon erronée.

J'ai déclaré à la Chambre et hors de la Chambre qu'il y avait plusieurs problèmes qui tracassaient le ministre et ses collègues, au nombre desquels je m'inclus, lorsqu'il s'est agi pour le gouvernement de refuser d'accéder à cette requête, mais un seul était relié au risque de représailles de la part des États-Unis. La principale considération dont le gouvernement du Canada a tenu compte a été qu'une subvention de l'importance de celle que l'on avait demandée et qui était à l'étude aurait perturbé le jeu des forces économiques au Canada. Il y a plusieurs autres grandes entreprises qui ont postulé une subvention similaire. Si nous devions l'accorder à la Domtar, il nous faudrait l'accorder aux autres également.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Il doit certainement savoir que la relance est bien fragile ces derniers temps. Je remarque que les gens suivent de près la chute continuelle du dollar. Ce qui est plus important encore, ils s'inquiètent des taux d'intérêt. Nous avons vu quelle politique le gouvernement libéral a adoptée à cet égard lorsqu'il était au pouvoir: les taux n'ont cessé de monter. Les Canadiens l'ont jeté dehors parce qu'ils voulaient un véritable changement. Depuis quelque temps, les Canadiens constatent sans l'ombre d'un doute que ce changement ne surviendra pas grâce au nouveau ministre des Finances.

Ce dernier peut-il prendre des mesures qui prouveront aux investisseurs et aux consommateurs de tout le pays qu'il a le courage de déclarer que les taux d'intérêt n'augmenteront plus, qu'ils ont atteint leur niveau le plus haut et qu'ils vont commencer à baisser? Va-t-il envoyer ce message très clair à la population au lieu du rabâchage habituel dont on nous assomme depuis quelque temps?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait comprendre que ni le ministre des Finances ni la Banque du Canada n'ont une énorme influence sur les taux d'intérêt. Ces derniers sont établis par les décisions individuelles des milliers d'investisseurs. La Banque du Canada peut freiner les fluctuations des taux d'intérêt et elle l'a fait. Comme je l'ai dit à la Chambre hier, les taux d'intérêt seraient plus élevés sans son intervention depuis deux ou trois semaines. Je ne me réjouis pas de les voir augmenter et je souhaite qu'ils diminuent. Cependant, ce ne sera pas possible tant que la stabilité ne reviendra pas sur les marchés de change. C'est l'orientation que prend le gouvernement pour essayer de rétablir la confiance et la stabilité sur les marchés de change grâce au processus de stabilisation.

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION DE LA PART DU MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je me souviens d'avoir entendu Marc Lalonde et Allan MacEachen répéter la même chose mois après mois, en disant qu'ils ne pouvaient rien faire.

Les Canadiens se demandent si le ministre impose sa politique financière au gouvernement. Va-t-il envoyer un message très clair, un message catégorique pour leur dire que lui, le ministre des Finances, va effectivement prendre des décisions difficiles, intervenir à l'égard des taux d'intérêt et promettre aux Canadiens qu'ils ne vont plus augmenter, au contraire? Est-ce ce qu'il va dire aux Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ces belles paroles de la part du député ne prouvent rien. Ce qui prouvera quelque chose, ce sont les mesures qui font suite à l'exposé financier de novembre ainsi qu'au budget. Dans ces documents, nous indiquons clairement aux Canadiens les orientations que le pays doit prendre, à notre avis, pour favoriser des taux de croissance et de création d'emploi plus élevés.

M. Blackburn (Brant): Et voyez ce qui s'est produit.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si le député écoutait la réponse, elle lui apprendrait peut-être quelque chose. L'exposé du 8 novembre et le budget qui va suivre prouveront clairement aux Canadiens que nous avons pour objectifs de rendre notre économie plus concurrentielle, de baisser les taux d'intérêt et de favoriser la compétitivité au sein de l'économie en vue de créer des emplois.

Questions orales

[*Français*]

LE SÉNAT

ON DEMANDE CE QUE COÛTERA LE RETARD RELATIF À L'ADOPTION DU PROJET DE LOI C-11

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Soyez sans crainte, aujourd'hui, je vais laisser l'autre Chambre se reposer. Deux jours de suite, c'est trop!

D'abord, on est assez bien ici, on a la chance quand même d'avoir un député qui peut être là deux jours, trois jours de suite à se faire poser des questions sans avoir à prendre une journée de repos.

La question est donc la suivante: Peut-il nous dire, monsieur le Président, combien coûtera aux contribuables le délai apporté à l'approbation du projet de loi C-11, loi portant sur le pouvoir d'emprunt?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'ai dit à plusieurs reprises que par leurs actes irréfléchis, les gens de l'autre endroit . . .

M. le Président: A l'ordre. Les membres du Parlement, qu'ils siègent dans une chambre ou dans l'autre, doivent être traités avec respect.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA DOMTAR—LES EMPLOIS DANS LES CANTONS DE L'EST—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, ma question concerne le dossier de la Domtar et je la poserai au seul ministre qui semble être autorisé à y répondre. Monsieur le ministre, les travailleurs de la Domtar et de tous les secteurs connexes, je fais référence au secteur du bois, au secteur manufacturier et à tous les petits et moyens commerçants qui dépendent de ce dossier-là . . .Je vous dis qu'ils n'acceptent pas les raisons motivant ou justifiant le refus du ministère d'octroyer la subvention de 100 millions, et je vous pose la question suivante: Qu'entendez-vous faire précisément au cours des prochains jours pour sauvegarder, consolider ces milliers d'emplois en ce qui a trait aux Cantons de l'Est?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Tom McMillan (ministre d'État (Tourisme)): Monsieur le Président, je tiens à préciser que je partage les préoccupations que le député exprime au nom de ses mandants. Nous de la majorité comprenons que le député a le devoir d'exprimer ces préoccupations. Il a sa circonscription à représenter mais notre circonscription, à nous de la majorité, est de dimension nationale. Les intérêts d'une circonscription en particulier ne correspondent pa toujours à ceux du pays, et le gouvernemnt national a le devoir de concilier tous ces intérêts au mieux.

Nous allons coopérer du mieux que nous pourrons avec la société, le syndicat et le député pour voir si la société ne pourrait pas trouver une autre source de financement pour donner suite à l'expansion qu'elle projette.

[*Français*]

M. Tardif: Monsieur le Président, alors je rappellerai au ministre qu'il ne s'agit pas de mes électeurs. Il s'agit de tous les Cantons de l'Est et d'une partie importante de l'économie du Québec dans ce dossier-là. Et je rappellerai au ministre, au moment où il était chef de l'opposition, lors d'une visite dans l'Estrie, le premier ministre disait: Un gouvernement conservateur «ne vous niaiserait pas». Ottawa va vous appuyer. Je demande donc à cette Chambre: Qu'est-ce que vous avez l'intention de faire pour sauver ces emplois-là? Ces gens-là veulent des «jobs» pour demain, pour l'an prochain. Et je vous demande ce que vous allez faire en vous rappelant que c'est un dossier stratégique pour l'économie du Québec.

[*Traduction*]

M. McMillan: Monsieur le Président, le député doit savoir que le sort des 700 emplois qui sont en jeu dans cette ville nous préoccupe autant que celui des autres qui sont en cause dans les usines d'autres villes. Des fonctionnaires, des experts que nous avons consultés, des députés et des collègues du ministre au cabinet nous ont fait valoir qu'en accordant la subvention réclamée, nous mettrions en péril cinq ou six entreprises canadiennes concurrentes dans le même secteur. Des emplois seraient ainsi compromis non seulement à Windsor mais dans tout le pays. Nous ne voulons pas que cela se produise.

* * *

AIR CANADA

LES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL—LES CONSÉQUENCES POUR LES EMPLOYÉS FÉMININS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le ministre des Transports sait-il que la société Air Canada négocie en vue de créer un nombre illimité d'emplois à temps partiel, ce qui obligera la main-d'œuvre féminine surtout, à troquer son travail à plein temps contre des emplois à temps partiel qui sont mal rémunérés, offrent des avantages sociaux insuffisants, n'assurent pas de sécurité d'emploi et réduisent les chances d'avancement? Le ministre appuie-t-il cette politique d'Air Canada qui va à l'encontre des principes d'équité en matière d'emploi?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, la députée veut sans doute parler des négociations qui sont en cours avec la CALEA. Étant donné que les parties sont actuellement en arbitrage, si je ne m'abuse, je serais malvenu de me prononcer.

ON DEMANDE QUE LES EMPLOYÉS FÉMININS SOIENT TRAITÉS ÉQUITABLEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, en ce qui concerne les emplois à temps partiel en général, il est bien évident que les femmes ont besoin de manger tous les jours et que bon nombre d'entre elles élèvent des enfants. Elles ne veulent pas qu'on les force à prendre des emplois à temps partiel.

Je voudrais interroger le ministre sur la politique que préconise le gouvernement en général. Approuve-t-il les méthodes d'Air Canada? Entend-il intervenir dans ce dangereux précédent afin de s'assurer que les femmes soient traitées équitablement en matière d'emploi, principe que le gouvernement semble préconiser?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je prends bonne note de la question et verrai à ce que les dirigeants d'Air Canada soient mis directement au courant des instances qu'a présentées la députée.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS DE CHARPENTE AUX ÉTATS-UNIS

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le gouvernement a abandonné la compagnie Domtar ainsi que des centaines de travailleurs canadiens comme s'il jettait des miettes aux loups qui hurlent au sud de la frontière. Voilà maintenant qu'à la demande des États-Unis, le gouvernement jettera encore des milliers de Canadiens au chômage en concluant un accord secret concernant les exportations de bois d'œuvre canadien aux États-Unis. Le ministre chargé du Commerce international peut-il dire à la Chambre si son homologue américain a demandé que le gouvernement du Canada favorise l'établissement de contingentements volontaires pour les exportations de bois d'œuvre aux États-Unis?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir répondre à la question du député. Justement, des représentants de mon ministère et de ceux de M. Brock se sont entretenus ce matin à Ottawa. Nous avons longuement discuté du problème qui intéresse les deux pays à l'heure actuelle, et je peux assurer au député qu'il n'a jamais été question, ni d'une façon ni d'une autre, de restrictions volontaires ou d'accords de ce genre.

LA RENCONTRE PROCHAINE DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je poserai ma question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a affirmé il y a quelques semaines que si la question n'était pas réglée rapidement elle serait à l'ordre du jour de la réunion du 17 mars prochain. La question n'a pas été résolue. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il nous dire maintenant si les deux pays sont convenus d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion du 17 mars les exportations de bois d'œuvre canadien aux États-Unis? Pourrait-il aussi confirmer que le gouvernement canadien est d'avis que le Canada ne peut accepter ni de contrôles volontaires ni de restrictions imposées de l'extérieur sur nos exportations de bois d'œuvre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je constate que le député est favorable à la rencontre au sommet entre le premier ministre du Canada et le président des États-Unis. Je dois dire que je suis assez étonné qu'un membre du parti libéral soit favorable à une démarche positive entreprise par le Canada de concert avec les États-Unis. Sans doute que depuis la remontée de M. MacEachen, c'est le genre de changement auquel il faudra s'habituer.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Je confirme l'engagement que j'ai pris à la Chambre il y a quelques semaines à savoir que si la question n'est pas réglée, elle figurera à l'ordre du jour des entretiens qui auront lieu à Québec entre le président et le premier ministre ou entre M. Shultz et moi-même.

* * *

AIR CANADA

LA FERMETURE DES BUREAUX DE REGINA—LE TRAITEMENT INFLIGÉ AUX EMPLOYÉS FÉMININS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports à propos du traitement qu'Air Canada fait subir à ses employés féminins. Le ministre savait-il que, selon les renseignements figurant dans un dossier confidentiel intitulé «Opération Saskatchewan» concernant la fermeture de bureaux de cette société à Regina, Air Canada a fait en sorte que ses employés féminins mariés ne puissent déménager à Winnipeg et que, dans ses recherches en prévision de la fermeture de ses bureaux, elle a recueilli des renseignements sur tous ses employés selon l'âge, l'état matrimonial et le sexe?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je n'ai jamais entendu parler de rien de tel, mais je vais certes tâcher de me renseigner.

LA POLITIQUE À L'ÉGARD DES FEMMES MARIÉES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, si le ministre découvrait que la société Air Canada se fonde sur l'âge, l'état matrimonial et le sexe pour prendre des décisions concernant ses employés, fera-t-il en sorte qu'elle déroge à la politique qui consiste à ne plus offrir d'emplois à temps complet aux femmes mariées dans ses négociations avec ses employés auxquelles le député de Vancouver-Est a fait allusion? Le gouvernement va-t-il ordonner à Air Canada de s'assurer que les femmes mariées ont bel et bien le droit d'occuper des emplois à temps complet convenablement rémunérés?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai déjà dit au député que je me renseignerais et que je ferais rapport de mes démarches à la Chambre. Sauf erreur, il existe actuellement un comité interministériel qui est chargé d'étudier le problème du travail à mi-temps.

Questions orales

LA SANTÉ

L'UTILISATION DE L'ALACHLORE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme vous le savez, monsieur le Président, le public s'inquiète beaucoup du fait que les fonctionnaires du ministère de la Santé n'aient pas réussi à convaincre le ministre de l'Agriculture de la nécessité d'interdire l'alachlore, herbicide utilisé sur les récoltes qui, depuis de nouvelles recherches, est considéré comme un cancénogène potentiel chez l'être humain. Le ministre remplira-t-il son mandat en parlant au ministre de l'Agriculture pour qu'il revienne sur sa décision de façon à protéger la santé des Canadiens contre cette substance dangereuse?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de m'avoir prévenu de cette question et le féliciter du sérieux avec lequel il la traite. Le député sait peut-être que ce produit avait d'abord été essayé par une société dont les constatations ont été sérieusement mises en doute. Il sait également que l'alachlore est largement utilisé dans le secteur agricole.

Le député me demande si je parlerai à mon collègue le ministre de l'Agriculture. Je peux lui dire que je l'ai déjà fait. Nous avons eu un échange de vues et il m'a donné un exemple des méthodes qui seront utilisées en 1985 pour maintenir un degré raisonnable de sécurité. Le différend entre les deux ministères n'est pas encore résolu, mais voilà où nous en sommes actuellement.

• (1450)

LA RESPONSABILITÉ DE LA PRISE DE DÉCISION

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il essayer de faire en sorte que ce soit son ministère, et non le ministère de l'Agriculture, qui soit responsable de la décision finale concernant l'approbation ou l'interdiction des herbicides et des pesticides susceptibles de nuire à la santé publique?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ayant déjà fait partie du cabinet, le député sait que la recherche est faite par la Direction générale de la protection de la santé, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, mais que c'est ensuite le ministère de l'Agriculture qui prend la décision. Du point de vue de la protection de la santé des Canadiens, j'ai une responsabilité, mais le ministre de l'Agriculture envisage aussi cette question très sérieusement. Il y a peut-être d'autres solutions—comme le député le sait, il y a d'autres produits qui pourraient être utilisés—et la question demeure à l'étude.

* * *

[*Français*]

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga-Maisonneuve): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances ou au président du Conseil du Trésor. J'aimerais savoir quelles seront les directives prises par le ou les ministres concernant le plus grand scandale libéral dans l'histoire du Canada. On a reçu, il y a quelque temps, les points saillants du Vérificateur général du Canada, j'aimerais savoir quelles seront les directives prises par le ou les ministres et le gouvernement?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je peux certainement assurer mon honorable collègue qu'on a pris en sérieuse considération plusieurs recommandations qui nous ont été faites par le Vérificateur général relativement à un bon nombre de pratiques de gestion, et déjà le nouveau gouvernement a mis en place des mesures en ce qui a trait, par exemple, à la gestion de l'encaisse, en ce qui a trait à la gestion de la propriété réelle, et d'autres mesures dans la même optique seront annoncées d'ici peu pour tenter d'améliorer la gestion des affaires publiques au Canada.

* * *

VIA RAIL

LA SITUATION DES TRAVAILLEURS DU CN

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre sait-il que la décision du gouvernement canadien de permettre à VIA Rail de faire elle-même la réparation et l'entretien de ses wagons a causé de l'inquiétude et du souci à quelque 3,000 employés du rail? Et est-ce que le ministre peut donner l'assurance à cette Chambre qu'aucun travailleur du CN qui travaille directement ou indirectement pour VIA Rail sera affecté par cette nouvelle directive gouvernementale et qu'aucun employé ne perdra son emploi?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, VIA Rail a l'intention de s'occuper dorénavant de tout l'entretien. Des employés du CN seront mutés à VIA Rail. Ces négociations sont en cours et je crois comprendre qu'elles se déroulent de façon fort satisfaisante.

[*Français*]

M. Ouellet: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Monsieur le Président, je pense que le ministre des Transports ne peut pas se soustraire à cette responsabilité de s'assurer que les employés auront la sécurité d'emploi puisque c'est une décision du gouvernement de permettre a VIA Rail d'assumer des responsabilités qu'elle n'avait pas anciennement.

Premièrement, est-ce que le ministre peut nous assurer que les employés du Canadien National qui voudront rester à l'emploi du Canadien National pourront le faire et, deuxièmement, que ceux qui se serviront de leur clause d'ancienneté pour faire ce que l'on appelle communément du «bumpage» pourront permettre à ceux qui seront «bumpés» d'avoir l'assurance d'un emploi auprès de VIA Rail?

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je le répète, les négociations entre VIA Rail et les syndicats concernés se déroulent fort bien. Je peux garantir au député qu'on parviendra à conclure un accord satisfaisant les deux parties concernées.

* * *

LES CHEMINS DE FER

L'UTILITÉ DES CHEFS DE TRAINS DE MARCHANDISES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais également poser une question au ministre des Transports au sujet de l'évolution technologique dans l'industrie des transports et plus particulièrement du déraillement, à Petawawa, d'un autre train du CP transportant de l'acide sulfurique et du nitrate de soufre. Ce n'est que grâce au fait qu'un chef de train se trouvait dans le fourgon de queue que les pompiers ont été immédiatement informés du contenu et des précautions à prendre. Le ministre a-t-il besoin d'autres preuves de l'importance de placer des chefs de train dans les fourgons de queue des trains de marchandises, surtout lorsque ces trains transportent des produits dangereux? Pourrait-il énoncer une politique selon laquelle la technologie ne serait utilisée que pour aider les employés à mieux accomplir leur travail?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député sait fort bien que la Commission canadienne des transports étudie à l'heure actuelle la possibilité de faire disparaître les fourgons de queue et qu'elle est sur le point de rendre une décision. Je suis persuadé qu'il ne voudrait pas que le ministre des Transports s'ingère dans les décisions prises par la Commission.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Monsieur le Président, cela fait maintenant sept ministres des Transports que je vois défiler. Ils ont tous en commun de vouloir laisser les autres élaborer leur politique. Ils veulent toujours que ce soit la Commission canadienne des transports ou quelqu'un d'autre qui le fasse à leur place.

J'ai une autre question relevant de la compétence de son ministère, pourrait-il nous assurer qu'il élaborera une politique qui prévoira l'évolution technologique dans l'industrie maritime relevant de son ministère . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai bien peur de ne pouvoir accepter qu'une question supplémentaire portant sur le transport maritime fasse suite à une question sur les chemins de fer. La parole est au député d'Athabasca.

* * *

LES PENSIONS

LA DÉVOLUTION ET LA TRANSFÉRABILITÉ DES PENSIONS PRIVÉES

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je me demande si le ministre pourrait nous dire où en sont les négociations avec les provinces relativement à la dévolution et à la transférabilité de pensions privées?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais dire au député, comme il s'en souviendra, que les ministres des Finances se sont rencontrés pour discuter du Régime de pensions du Canada. En ce qui a trait aux réunions avec les provinces sur les deux questions qu'il a soulevées, la date de ces réunions n'a pas été établie et elles n'ont pas encore eu lieu.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire.

M. le Président: Le député de Regina-Ouest a-t-il une question supplémentaire au sujet de la politique ferroviaire?

M. Benjamin: Monsieur le Président, mes questions au ministre des Transports portaient sur l'évolution technologique dans l'industrie des transports. L'une portait sur les chemins de fer et l'autre, sur le transport maritime.

M. le Président: Je dois comprendre alors que le député n'a pas d'autres questions au sujet de la politique ferroviaire. La parole est au député de Glengarry-Prescott-Russell.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA NOMINATION À LA COMMISSION DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Si l'on en croit le numéro du 16 février du *Citizen* d'Ottawa, M. William Hawkins, collecteur de fonds conservateur, interrogé alors au sujet de sa nomination à la Commission du textile et du vêtement, aurait déclaré qu'il ignorait tout de sa nomination à la Commission, qu'il ne se sentait pas compétent et qu'il ne connaissait rien au textile. Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire comment il peut concilier cette nomination avec l'engagement qu'a pris le 16 juillet dernier le premier ministre lorsqu'il a déclaré:

> Avec nous, tous les Canadiens pourront compter sur une plus grande impartialité, sur une meilleure représentation et sur une plus grande justice.

Le vice-premier ministre n'est-il pas d'accord pour dire qu'il ne s'agit rien de moins que d'une supercherie, d'une tromperie et d'une imposture pour reprendre des termes qui ont déjà été utilisés?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne suis pas versé dans l'industrie textile, mais je suis persuadé que tous ceux qui sont choisis pour des nominations sont des gens de qualité, honnêtes et intègres qui assumeront leurs responsabilités dans la plus pure tradition du Canada.

Sanction royale

Des voix: Bravo!

● (1500)

[*Français*]

LES NOMINATIONS POLITIQUES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, étant donné que le très honorable premier ministre en réponse à ma question du 5 février avait annoncé que la commission de cette Chambre, chargée de la réforme, passerait en revue les nominations politiques, est-ce que le vice-premier ministre est en mesure d'assurer cette Chambre qu'il y aura un moratoire sur toute nomination politique importante jusqu'à ce que les recommandations de ce comité soient connues par cette Chambre?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai répondu en partie à cette question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Quelle partie?

M. Nielsen: J'ai déjà répondu à la première partie, à une autre occasion. En ce qui a trait à un moratoire, j'ai bien peur que . . .

M. Clark (Yellowhead): C'est ce que le Sénat fait.

M. Nielsen: . . . qu'il serait tout à fait insensé de laisser au point mort les affaires du pays pour satisfaire le caprice du député.

Nous ne voudrions certainement pas faire ici même ce que le parti libéral fait à l'autre endroit.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'à l'exception de deux, les pétitions présentées par des députés le lundi 25 février 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

LA ZONE DÉNUCLÉARISÉE—LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

M. le Président: Les pétitions présentées par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) lundi, le 25 février, ne sont pas conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LA SANCTION ROYALE

M. le Président: A l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message dont voici le texte a été reçu:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

Le 26 février 1985

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Antonio Lamer, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 26 février 1985, à 16 h 45, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération,
Le Directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1985-1986

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986.

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Aux termes de l'article 63 du Règlement, je voudrais proposer:

Que les prévisions du budget principal des dépenses de 1985-1986, qui a été déposé aujourd'hui, soient renvoyées aux divers comités permanents de la Chambre ainsi qu'il suit:

Comme il s'agit, naturellement, d'une longue liste qui répartit en détail les prévisions de dépenses entre les divers comités, si cela convient à la Chambre, monsieur le Président, je demande qu'elle soit imprimée dans le hansard comme si elle avait été lue. J'ai envoyé à mes collègues les leaders parlementaires des deux autres partis le texte de la motion et la liste des crédits qui sont renvoyés aux comités afin que tout le monde sache ce qu'il en est. Nous pourrions peut-être tenir la liste pour lue.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition du leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn). Y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste susmentionnée suit:*]

Que le Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986, déposé plus tôt aujourd'hui sur le Bureau de la Chambre, soit déféré aux divers comités permanents ainsi qu'il suit:

Au Comité permanent de l'agriculture:

Agriculture, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 50, 55, 60 et 65

Affaires extérieures, crédits 20 et 25

Au comité permanent des communications et de la culture:

Communications, crédits 1, 5, 10, 15, 20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80 et 85

Secrétariat d'État, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 40, 45 et 50

Au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationales:

Affaires extérieures, crédits 1, 5, 40, 45, L50, L55, L60, L65, 70 et 75

Défense nationale, crédits 1, 5, 10 et 15

Au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques:

Affaires extérieures, crédits 10, 30, 35

Finance, crédits 1, 5, 10, 15, L20, 30 et 35

Revenu national, crédits 1, 5, 10 et 15

Conseil privé, crédit 20

Au comité permanent des pêches et des forêts:

Agriculture, crédits 35, 40 and 45

Environnement, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Pêches et Océans, crédits 1, 5 et 10

Au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales:

Consommation et Corporations, crédits 1, 5, 10, 15 et 20

Affaires extérieures, crédit L15

Santé nationale et Bien-être social, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75 et 80

Au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien:

Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, L55, L60 et L65

Au comité permanent de la justice et des questions juridiques:

Justice, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45

Solliciteur général, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35

Au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration:

Emploi et Immigration, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Travail, crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25 et 30

Au comité permanent de la gestion et des services aux députés:

Parlement, crédit 5

Au comité permanent des prévisions budgétaires en général:

Finances, crédit 25

Gouverneur général, crédit 1

Revenu national, crédit 20

Parlement, crédits 1 et 10

Conseil privé, crédits 1, 5 et 25

Sciences et Technologie, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35

Secrétariat d'État, crédit 35

Approvisionnements et Services, crédits 1, 5, 10 et 15

Conseil du Trésor, crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25

Au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics:

Énergie, Mines et Ressources, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65 et 70

Travaux publics, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80 et L85

Au comité permanent sur les pipe-lines du Nord:

Transports, crédit 115

Au comité permanent des privilèges et élections:

Conseil privé, crédit 10

Au comité permanent de l'expansion économique régionale:

Expansion industrielle régionale, crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45 et 50

Au comité permanent des transports:

Transports, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, L45, L50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100, 105 et 110

Au comité permanent des affaires des anciens combattants:

Affaires des anciens combattants, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30 et

Que le crédit 15 du Conseil privé soit déféré au comité mixte permanent sur la politique et les programmes de langues officielles; et

Qu'un message soit transmis au Sénat afin d'en informer Leurs Honneurs en conséquence.

(La motion est adoptée.)

Motions

LE PARLEMENT DU CANADA

LE DISCOURS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, puis-je présenter, du consentement unanime, deux autres propositions? Les leaders de l'opposition ont été consultés. La première motion concerne la visite officielle au Canada de Son Excellence Javier Perez de Cuellar, secrétaire général des Nations Unies. J'ai l'impression, monsieur le Président, que si vous demandiez à la Chambre de se prononcer, elle donnerait son consentement unanime en vue d'adopter la motion suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement, lorsque la Chambre s'ajournera le 6 mars 1985, elle demeure ajournée jusqu'à onze heures le 8 mars 1985; . . .

Que le discours que le secrétaire général des Nations Unies doit prononcer à la Chambre le 7 mars 1985 devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes, les allocutions de présentation de même que les allocutions qui s'y rattachent, figurent en appendice aux *Débats de la Chambre des communes* de ce jour pour faire partie des archives de cette Chambre; et

Que les délibérations susmentionnées soient mises à la disposition des médias pour transmission de la manière ordinaire par le Service de radio-télévision de la Chambre des communes.

M. le Président: Le leader du gouvernement à la Chambre demande à présenter cette motion du consentement unanime.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle, je suis certes disposé à donner mon consentement. Toutefois, je tiens à signaler à mon collègue que nous pourrions envisager une autre façon d'entendre les allocutions de nos distingués visiteurs. Lorsqu'il y a une séance spéciale comme celle qu'on nous propose, la période des questions et les travaux de la Chambre sont supprimés. Mon collègue et les autres députés auraient intérêt à étudier ce qui se passe à Westminster en pareille occasion: on invite les distingués visiteurs à s'adresser aux parlementaires du Royaume-Uni dans une salle réservée à cette fin, de manière à ne pas interrompre les travaux courants. Je souhaite qu'on envisage cette solution.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, nous consentirions également à ce que la motion soit modifiée. Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, que je m'inquiète depuis quelque temps de la pratique selon laquelle on tend à inviter les chefs d'État à s'adresser aux deux chambres réunies, ce qui dérange notamment les travaux de la Chambre.

Le comité de la procédure serait peut-être l'endroit tout indiqué où s'adresser pour solliciter des conseils afin de permettre à d'importants chefs d'État étrangers de s'adresser aux Canadiens et à leur Parlement, tout en nous évitant de nous trouver dans l'embarras si l'on devait refuser à un chef d'État qui n'a pas la faveur du gouvernement en place l'occasion de s'adresser au Parlement canadien alors qu'on aurait peut-être permis à ses prédécesseurs de le faire.

Par conséquent, nous allons donner avec plaisir notre consentement. Il nous tarde d'entendre l'allocution du secrétaire général des Nations Unies, mais nous prions le gouvernement de bien vouloir songer à renvoyer la question au comité en vue de trouver une autre façon de procéder.

M. Hnatyshyn: J'apprécie les remarques que mes deux collègues leaders parlementaires ont faites à l'égard de l'accueil des visiteurs de marque. Ils comprendront certainement pourquoi nous attendons avec beaucoup d'enthousiasme la venue chez nous du secrétaire général des Nations Unies, étant donné que cet organisme fête son 40e anniversaire. Les questions soulevées feront certainement l'objet de discussions permanentes. Je sais que nous avons tous fait du bon travail et je compte travailler en ce sens pendant bien des années encore.

M. le Président: Le leader du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Dois-je la dispenser de sa lecture?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1510)

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1985-1986

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je voudrais également déposer le plan de dépenses du gouvernement qui constitue la Partie I du Budget des dépenses. J'ai également remis au greffier de la Chambre, au nom de mes collègues, la Partie III du Budget des dépenses qui se compose de 71 plans de dépenses ministériels. Ces documents seront distribués aux membres du comité permanent pour les aider à examiner les pouvoirs de dépenser demandés dans la Partie II du Budget des dépenses.

[*Français*]

DÉCLARATION EXPLICATIVE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je dépose aujourd'hui le Budget des dépenses pour 1985-1986. Ce budget prévoit des dépenses de l'ordre de 103.6 milliards de dollars, soit une augmentation de 7.3 p. 100 par rapport au Budget des dépenses principales de l'année dernière. Il représente les plans de dépenses les plus à jour du gouvernement pour la prochaine année financière et est tout à fait conforme au niveau des dépenses que mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), a annoncées dans son exposé économique et financier de novembre dernier.

[*Traduction*]

Les dépenses prévues pour 1985-1986, qui comprennent le Budget principal, les réserves ainsi qu'une provision pour les crédits annulés, s'élèvent à 105.4 milliards, ce qui ne représente qu'une augmentation de 4.7 p. 100 par rapport aux prévisions pour 1984-1985. J'ai le plaisir d'annoncer que le taux de croissance n'a jamais été aussi bas depuis 17 ans.

Des voix: Bravo!

M. de Cotret: Si nous prenons les sorties de fonds à l'exclusion du service de la dette, la croissance des dépenses dépasse à peine 2 p. 100, ce qui est nettement en-dessous du taux d'inflation.

[*Français*]

Ce faible taux d'augmentation des dépenses témoigne de l'engagement qu'a pris ce gouvernement à restreindre les dépenses, même s'il nous a fallu respecter des engagements pris bien avant que notre gouvernement ne prenne le pouvoir. Je puis toutefois assurer les honorables députés que l'augmentation serait sensiblement plus élevée si le gouvernement n'était pas intervenu en novembre dernier pour réduire les dépenses.

Avant d'exposer certains détails de ce Budget des dépenses, j'aimerais dire quelques mots au sujet de sa présentation, laquelle a évolué au cours des dernières années. C'est la première fois cette année que l'on publie le jeu complet des documents budgétaires dans leur nouvelle présentation. Les parlementaires auront donc accès à des renseignements qui tiennent compte davantage de leurs besoins particuliers et qui leur permettent de comprendre le plan des dépenses globales du gouvernement et les plans de dépenses particuliers des ministères.

[*Traduction*]

La Partie I, qui a été publiée pour la première fois en 1981-1982, analyse le Budget principal des dépenses par rapport au plan des dépenses globales du gouvernement, par secteur ou enveloppe. La Partie II, que l'on appelle communément le Livre Bleu, est publiée, pour la première fois, sous sa nouvelle forme. Elle explique les projets de dépenses que le Parlement doit autoriser en adoptant une loi portant affectation de crédits et fournit des prévisions détaillées pour les postes déjà approuvés par les lois en vigueur. La présentation du Livre Bleu a été révisée de façon à ne plus y inclure les renseignements qui figurent dans les documents budgétaires. La Partie III se compose d'une série de plans de dépenses ministériels préparés par les différents ministères et organismes sur les conseils du bureau du contrôleur général et que je dépose au nom de tous mes collègues du cabinet.

Cette année, nous publions pour la première fois, pour marquer la fin de la période de transition, la série complète des plans de dépenses des ministères. Chaque plan indique les résultats que le gouvernement compte atteindre à la suite des dépenses qu'il propose de faire dans chaque secteur d'activité. Ces plans détaillés fournissent un tableau complet de chaque programme ministériel et seront particulièrement utiles aux membres du comité permanent qui examineront le Budget principal. Pour que la présentation soit plus logique, la répartition de certains renseignements a été modifiée. Par exemple, les données récapitulatives qui figuraient d'habitude dans la Partie II ou le Livre bleu se trouvent maintenant dans la Partie I ou dans le plan de dépenses du gouvernement. Certains détails concernant les dépenses des ministères qui figuraient dans les plans de dépenses des ministères en question ne sont plus dans le Livre Bleu. Le chapitre 5 du plan de dépenses du gouvernement explique en détail la nouvelle présentation des prévisions budgétaires.

Comme les députés ne s'intéresseront pas tous aux mêmes plans de dépenses détaillés, la Partie III ne sera pas distribuée automatiquement à tout le monde. Tous les députés recevront une liste qui leur permettra d'indiquer au centre de diffusion parlementaire les volumes qu'ils désirent recevoir.

[*Français*]

J'aimerais maintenant, monsieur le Président, parler du Budget des dépenses comme tel. Comme je l'ai déjà dit, ce Budget est conforme au plan de dépenses pour 1985-1986 annoncé en novembre dernier par le ministre des Finances, plan qui comprend des crédits pour éventualités ou des réserves pour les diverses enveloppes. Ces réserves servent à deux fins: d'abord, elles permettent de couvrir les coûts de certaines initiatives qui ne peuvent être prévues à temps pour être inscrites dans le Budget des dépenses principal; en deuxième lieu, elles permettent de couvrir les ajustements apportés au coût des programmes déjà existants pendant l'année financière. De toute façon, on demande au Parlement l'autorisation de puiser dans ces réserves au moyen d'un Budget supplémentaire ou d'un autre projet de loi.

En 1985-1986, les sommes ainsi réservées s'élèvent à 4.6 milliards de dollars. Sans compter les projets de création d'emplois annoncés récemment, le montant des réserves de l'année à venir est inférieur à celui des années antérieures, ce qui témoigne encore de l'engagement ferme du gouvernement de restreindre les dépenses.

[*Traduction*]

Dans le plan des dépenses globales, la somme consacrée au Budget principal des dépenses s'élève à 103.6 milliards de dollars. Il faut y inclure les 37.2 milliards que l'on demande au Parlement d'autoriser ou de voter, ainsi que près de 66.4 milliards déjà autorisés pour les dépenses prévues par la loi. L'initiative de réduire les dépenses que le gouvernement a prise en décembre dernier a limité à 20 p. 100 la croissance de la tranche des crédits de ce Budget principal des dépenses votés chaque année par rapport au budget déposé l'an dernier.

Le total du Budget des dépenses auquel on ajoute les 4.6 milliards en réserves s'élève à 108 milliards pour la période visée, mais les dépenses réelles seront inférieures à ce montant pour deux raisons. Tout d'abord, il faut tenir compte du montant que l'ensemble des ministères et des organismes de l'État ne dépenseront pas par rapport aux crédits votés par le Parlement. Ces sommes inutilisées réapparaissent d'une année à l'autre, car les crédits approuvés dans le Budget représentent un plafond que les ministères et organismes ne peuvent pas dépasser légalement. Ensuite, le remboursement des emprunts contractés les années précédentes et n'ayant pas été amortis par de nouveaux emprunts en 1985-1986 permettra de réduire les dépenses réelles du total des sommes autorisées.

Le Budget principal des dépenses pour 1985-1986 prévoit des dépenses budgétaires de 102.5 milliards, soit 8 milliards de plus que l'an dernier. J'ai déjà dit, monsieur le Président, que près de deux dollars sur trois des dépenses gouvernementales sont imputables à des obligations prévues dans la loi, soit la législation fédérale qui établit les critères en vertu desquels les particuliers, les hommes d'affaires et les autres gouvernements canadiens reçoivent de l'aide du gouvernement fédéral. Ces paiements représentent presque toute l'augmentation des dépenses budgétaires. Je ne citerai que trois formes de paiement.

[*Français*]

Les frais afférents à la dette publique ont augmenté de 5.2 milliards de dollars, soit près des deux tiers de la hausse des 8 milliards de dollars, en raison de l'augmentation de la dette et des taux d'intérêt moyen versés sur l'encours de cette dette; les paiements de transfert à des particuliers ont augmenté de 1.2 milliard de dollars, surtout en raison de l'indexation ou d'autres dispositions statutaires; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement pour les services de santé assurés, l'enseignement postsecondaire, les transferts fiscaux et le Régime d'assistance publique du Canada ont également augmenté de 1.2 milliard de dollars. Tous ces paiements sont régis par des formules établies en vertu de lois déjà existantes.

Ces trois paiements majeurs, sur lesquels le gouvernement a peu de contrôle à court terme, accaparent 7.6 milliards de dollars des 8 milliards de dollars d'augmentation mentionnée plus tôt.

[*Traduction*]

Le gouvernement exerce beaucoup plus de contrôle à court terme sur l'ensemble des autres programmes. La preuve en est que l'automne dernier, il a annoncé un programme de compression du déficit de 4.2 milliards, dont 3.5 milliards représentaient des réductions de dépenses.

• (1520)

Tout d'abord, nous mettons un terme à certains programmes ou nous en réduisons le budget. Dans le domaine énergétique, par exemple, nous abandonnerons graduellement le Programme d'isolation thermique des résidences et nous mettrons fin au Programme canadien de remplacement du pétrole. Deuxièmement, nous avons annulé un certain nombre de projets d'immobilisation. Troisièmement, à la suite de son réexamen des budgets consacrés à la défense et à l'aide étrangère, le gouvernement a réussi à réduire la croissance des dépenses dans ces deux secteurs tout en respectant les engagements internationaux du Canada. Quatrièmement, le gouvernement met la plupart de ses services sur un pied plus commercial en haussant les frais imposés aux usagers. Mentionnons parmi les services concernés les frais d'enregistrement pour les brevets d'invention et les taxes d'aéroport.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer qu'à la suite de l'intervention du gouvernement en novembre dernier, la croissance du coût prévu des programmes votés ou non statutaires pour 1985-1986 a pratiquement été éliminée. Cela témoigne clairement de notre engagement à remettre de l'ordre dans les affaires financières du pays et de notre décision de jouer un rôle de leader dans la relance économique.

Budget principal des dépenses, 1985-1986

Le Budget des dépenses que je dépose aujourd'hui tient compte de l'exercice de réduction des dépenses amorcé l'automne dernier. Il ne reflète toutefois pas les autres mesures que le gouvernement a prises ou compte prendre dans le cadre de son projet à plus long terme d'établir une saine politique des dépenses publiques. L'examen de la structure des programmes gouvernementaux, effectué actuellement par un groupe de travail sous la direction du vice-premier ministre (M. Nielsen), nous permettra de rationaliser les activités du gouvernement, ce qui permettra d'améliorer l'efficacité et la productivité relatives à l'exécution des programmes actuels et suscitera d'importantes économies qui se perpétueront.

Le présent Budget des dépenses ne traduit pas non plus les résultats attendus qui découleront des consultations intensives que ce gouvernement a déjà entreprises avec les autres ordres de gouvernement au Canada, les entreprises, les milieux syndicaux et d'autres groupes et particuliers.

[*Traduction*]

Le Conseil du Trésor a également pris un certain nombre d'initiatives en vue d'améliorer la gestion dans la Fonction publique. En plus de faire connaître les projets de dépenses au Parlement, la présentation du Budget principal donne habituellement l'occasion d'apprécier la taille de la Fonction publique telle qu'elle est mesurée par le nombre d'années-personnes relevant du contrôle direct du Conseil du Trésor. Les 258,222 années-personnes dénombrées dans le Budget principal représentent une augmentation inférieure à ½ p. 100 par rapport au chiffre établi de façon comparable dans le Budget principal pour l'année 1984-1985. Cette croissance lente est parfaitement compatible avec les objectifs que le gouvernement a annoncés en novembre dernier.

En conclusion, j'exhorte tous les députés à prendre connaissance des documents que j'ai déposés aujourd'hui ainsi que de la documentation connexe à l'usage de la presse que nous leur remettons. Ces documents brossent un tableau global du Budget principal en décrivant aussi bien les plans généraux de dépenses que les programmes particuliers des divers ministères. Jamais le Budget principal n'aura donné davantage de renseignements au Parlement.

J'ai été heureux de déposer ces documents aujourd'hui, étant donné surtout que la croissance de la portion des prévisions budgétaires que le Parlement est appelé à autoriser par un vote concernant les dépenses non statutaires est pratiquement nulle. Ces prévisions budgétaires mettent en lumière les mesures que notre gouvernement a réussi à prendre jusqu'ici pour restaurer la responsabilité financière. Elles représentent un progrès concret dans nos efforts en vue de réduire le déficit et contribueront beaucoup à rassurer les Canadiens que le gouvernement du Canada est effectivement en train d'instaurer une saine gestion et un contrôle efficace des dépenses publiques.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le président du Conseil du Trésor puisqu'il en est à sa première présentation des prévisions, et Dieu sait le travail que cela peut représenter que de préparer de tels documents. Je voudrais aussi me réjouir du fait que, cette année, sera complètement terminée la Partie III de chacun des ministères et agences gouvernementales, de telle sorte que les critiques des divers ministères seront davantage en mesure d'exercer leur rôle au niveau des comités. Dans un document rendu public il y a quelques jours, l'Institut de recherche C.D. Howe, après avoir établi la conjoncture économique dans laquelle le Canada devra fonctionner au cours des prochaines années, déclarait ceci et je cite:

[*Traduction*]

Le nouveau gouvernement fédéral doit prendre des mesures audacieuses et novatrices pour réduire son déficit afin de rétablir la stabilité financière et la confiance du secteur privé qui sont essentielles à la croissance économique.

[*Français*]

Nous avons aujourd'hui la première décision importante prise par le nouveau gouvernement depuis son élection le 4 septembre dernier. Or, je constate que rien dans ces prévisions ne donne l'indication que le gouvernement conservateur, malgré ses promesses électorales ... qu'aucune indication n'est donnée pour une sérieuse baisse du déficit.

Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a parlé tout à l'heure d'un taux de croissance des dépenses, mais quand on examine l'ensemble du budget de 105 milliards ainsi que les dépenses réellement budgétaires de 102 milliards, on constate que la croissance des dépenses budgétaires est de 8.4 p. 100, soit plus du double du taux d'inflation que l'on connaît au Canada. Et j'ajoute immédiatement que, compte tenu de ces prévisions budgétaires, le ministre des Finances (M. Wilson), s'il veut remplir cet engagement formel qu'il avait donné à la population canadienne de baisser le déficit, n'aura qu'un seul choix et ce sera d'augmenter les taxes.

D'ailleurs dans une chronique publiée dans le *Toronto Star* du 17 février dernier, le journaliste Richard Gwyn disait ceci et je cite:

[*Traduction*]

Il est vraiment extraordinaire de voir à quel point les gens pensent maintenant que le gouvernement Mulroney n'aura pas le courage de présenter en avril ou en mai un budget qui pourrait contribuer à réduire le déficit.

[*Français*]

Les prévisions déposées aujourd'hui confirment la véracité des propos de M. Gwyn et sont en contradiction avec les promesses formelles qui avaient été faites par ce gouvernement au cours de la campagne électorale. Des dépenses réellement budgétaires en croissance de 8.4 p. 100, plus de deux fois le taux de l'inflation, ce n'est que par un jeu de crédits périmés, de réserves et surtout des décisions plus faciles à prendre du côté des prêts et avances qu'on peut en arriver à des dépenses totales de 105 milliards. Et je souhaite bonne chance au ministre dans sa tentative de vouloir baisser le montant des crédits périmés sans mettre des prévisions plus grandes pour les budgets supplémentaires. Je lui souhaite bonne chance.

Pourtant une croissance de 8.4 p. 100 des dépenses, deux fois plus que l'inflation, et ces gens qui sont en face de nous, monsieur le Président, je sais que vous, vous êtes neutre, mais il reste quand même que ces gens qui sont en face de nous ont attendu 16 ans pour solutionner les problèmes du Canada, pour prendre le pouvoir. Ces gens qui pendant 16 ans ont critiqué les gouvernements libéraux successifs et laissé entendre qu'ils avaient des solutions à tous les problèmes, ces gens qui en particulier au cours des dernières années critiquaient l'ancien gouvernement parce que le dollar canadien avait franchi le cap des 80c. ... Imaginez-vous! On a presque atteint celui des 70c., une chute de 4c. en 15 jours. Ces gens qui pendant les dernières élections ont critiqué l'ancien gouvernement

pour son manque de politique économique, ces gens qui pendant plusieurs années ont déclaré qu'il fallait mettre l'accent sur la création d'emplois: une coupure de 125 millions en 1985-1986 par rapport à l'année dernière en termes de programme de création d'emplois. Ces gens qui devaient, du jour au lendemain, régler le problème de l'industrie forestière, de l'industrie énergétique, s'ils étaient élus, évidemment. Et rien dans ces prévisions ne nous donne quelques indications d'actions précises qui seront prises dans ces secteurs. Ces gens qui devaient mettre de l'avant des programmes visant à promouvoir le statut de la femme: aucune augmentation de budget de ce côté. Ces gens qui devaient mettre de l'avant des programmes pour lutter contre la pollution, les pluies acides: une baisse dans le budget alloué au ministère de l'Environnement.

Dans ce contexte de promesses et d'engagements formels, nous étions en droit de nous attendre, monsieur le Président, que le budget, le premier budget des dépenses de ce gouvernement, reflète au moins une partie importante des engagements qui avaient été pris lors de la dernière campagne électorale et devant l'ensemble de la population canadienne. Or, les prévisions de dépenses que nous recevons aujourd'hui ne reflètent en rien ces promesses électorales ni les engagements formels qui avaient été pris par le parti conservateur face à la lutte au déficit qui a été un des thèmes de ce parti au cours des élections et face à la création d'emplois.

• (1530)

On se rappellera, monsieur le Président, que l'an dernier, lors du dépôt des prévisions budgétaires 1984-1985, l'ancien président du Conseil du Trésor avait indiqué que le total des dépenses prévues pour 1985-1986 était de 103 milliards de dollars. Ces prévisions, préparées l'an dernier, avaient été appuyées sur un taux de croissance de l'inflation qui, à ce moment-là, était autour de 5 à 5.5 p. 100.

Or nous savons maintenant que les politiques qui ont été mises de l'avant pour lutter contre l'inflation ont atteint leur objectif et le taux d'inflation a baissé aux environs de 3.5 p. 100. Toutefois cette baisse du taux d'inflation, monsieur le Président, aurait permis au gouvernement de baisser de 2 p. 100 de 103 milliards, de baisser le total des dépenses 1985-1986 de l'ordre de 2 milliards de dollars. Et pourtant, malgré les promesses faites, malgré les annonces faites le 8 novembre dernier, le total des dépenses atteint les 105 miliards de dollars. Et 105 milliards de dollars, monsieur le Président, représentent 23.5 p. 100 du Produit national brut, une augmentation de 0.6 p. 100 par rapport à 1983-1984, et c'est ce gouvernement qui nous donne ces chiffres dans le document qui a été déposé, la Partie I à la page 41 ou 42, j'ai vu les chiffres tout à l'heure, qui indique que le total des dépenses à 105 milliards de dollars représente 23.5 p. 100 du Produit national brut canadien, alors qu'en 1983-1984, cela ne représentait que 22.9 p. 100.

Et voilà pour l'effort censé avoir été fait pour restreindre la place que le gouvernement occupe dans l'ensemble de l'économie.

En conséquence, si on analyse les prévisions déposées par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) aujourd'hui, on se rend compte que le gouvernement progressiste conservateur n'a pratiquement rien fait pour s'attaquer d'une façon énergique au déficit qu'il décriait. Les seules choses qui ont été faites, monsieur le Président, ça a été de jouer avec les prêts et avances, les réserves et les crédits périmés.

En conséquence, je dis, monsieur le Président, que si le gouvernement est sérieux, le mandat qu'a le ministre des Finances (M. Wilson), s'il veut réellement remplir sa promesse électorale, c'est d'augmenter les impôts. Et pourtant, là aussi, on nous a fait cette promesse que les taxes ne seraient pas augmentées.

Je dois conclure que les propos tenus et publiés par le journaliste dans le *Toronto Star* sont parfaitement justes.

De plus, si l'on prend certains articles en paticulier, certaines enveloppes budgétaires, par exemple, le développement économique régional . . . Le budget de ce ministère, imaginez-vous, passe de 16 à 12 milliards de dollars. On pourrait se demander, mais avec une telle coupure, les dépenses vont baisser, mais non, les dépenses augmentent quand même, 16.2 milliards de dollars à 12.9 milliards de dollars. Et si l'on tient compte du jeu des réserves, c'est quand même une coupure de 1.4 milliard de dollars.

Examinons d'autres secteurs qui affectent beaucoup nos régions: les pêcheries et océans, une coupure de 61 millions de dollars. Monsieur le Président, la confiance et le leadership furent parmi les grands thèmes de la campagne électorale qui s'est terminée le 4 septembre. Pourtant après cinq mois d'administration conservatrice, le nouveau gouvernement qui avait des solutions à tous les problèmes durant la campagne électorale n'a pas réussi à prendre position sur aucune des grandes questions qui retiennent l'attention de tout le pays.

Le premier ministre et le ministre des Finances (MM. Mulroney et Wilson) ne cessent de répéter qu'en rétablissant un climat de confiance, cela serait suffisant pour permettre au secteur privé de créer les emplois dont le pays a un urgent besoin. Et cette confiance dans le secteur privé, on nous a toujours dit de ce côté-là de la Chambre, monsieur le Président, que cela se situait dans une coupure des dépenses et dans une lutte contre le déficit. Et rien n'indique dans ce budget qu'il y aura cette lutte contre le déficit.

Monsieur le Président, je ne voudrais pas prolonger indéfiniment mes remarques, mais il y a quelque temps, j'offrais au gouvernement le défi de créer au cours de l'année 1985 345,000 nouveaux emplois, ce qui était en ligne avec la moyenne que l'on a connue avant les années de la crise du début des années 1980, or rien dans ce budget ne laisse entendre qu'une partie infime de cet objectif pourra être atteinte.

[*Traduction*]

Depuis le 4 septembre, les Canadiens attendent toujours que le gouvernement passe à l'action et expose sa politique. Les premiers mois du gouvernement ont été marqués de toutes sortes de déclarations contradictoires. Le 8 novembre 1984, le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré qu'il comptait prendre des mesures draconiennes pour comprimer le budget et réduire le déficit.

Après le 8 novembre, le premier ministre (M. Mulroney) contredisait son ministre des Finances, allant même jusqu'à nous faire croire que le gouvernement pourrait bien étendre davantage ses programmes sociaux. Encore tout dernièrement à Regina, le gouvernement a laissé entendre que des crédits importants seraient débloqués pour créer des emplois. Nous

savons maintenant qu'il y aura non pas augmentation, mais diminution de 125 millions de dollars dans le programme de création d'emplois.

Les prévisions budgétaires que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a déposées aujourd'hui semblent ajouter encore à la confusion. L'ensemble des postes budgétaires progresse de 8.4 p. 100, deux fois le taux d'inflation actuel. Tous ceux qui attendaient les prévisions budgétaires pour connaître la politique économique du gouvernement, les députés, les hommes d'affaires et les groupes sociaux, ont été déçus.

J'ai lu la première partie des prévisions budgétaires. Deux conclusions s'en dégagent. D'une part, le gouvernement ne dit pas un mot des mesures qu'il entend prendre dans quelque domaine que ce soit. On ne sait pas au juste dans quelle direction le gouvernement compte orienter notre économie. D'autre part, le gouvernement s'était engagé à créer des emplois au cours de la dernière campagne électorale. On allait créer des milliers et des milliers d'emplois dès l'assermentations du cabinet. Or, l'économie canadienne a produit moins d'emplois au dernier trimestre de 1984 qu'au trimestre précédent et 1985 augure fort mal sur ce chapitre.

Les prévisions budgétaires déposées aujourd'hui nous présentent une image floue de la conjoncture. Une image qui n'est guère réjouissante pour nos chômeurs. On a retranché 4 milliards de dollars dans l'enveloppe de développement économique réservée aux régions les plus défavorisées. Et que dire du programme d'emplois d'été, du programme de formation et ainsi de suite? Ces programmes seront amputés de 125 millions de dollars. Pour couronner le tout, les taux d'intérêt sont à la hausse et le dollar canadien est tombé à son niveau le plus bas de toute notre histoire.

[*Français*]

Monsieur le Président, je pense que l'opposition officielle n'aura que deux choix au cours de l'analyse de ces crédits qui ont été déposés aujourd'hui. Nous devrons, premièrement, continuer d'exiger des prises de position claires de la part des députés du gouvernement pour qu'un climat de certitude se rétablisse dans l'économie. Deuxièmement, nous devrons continuer à réclamer que les politiques du gouvernement soient d'abord et avant tout axées sur la création d'emplois et la diminution du chômage. En voulant se faire aimer de tout le monde en même temps, on est en train de tromper ceux qui ont fait confiance à ce gouvernement élu le 4 septembre dernier. Cette tromperie frappe surtout les régions de notre pays qui ont davantage besoin d'aide. Je pense à la situation relative à la Domtar, et si je me concentre quelques instants au Québec, monsieur le Président, et que je fais la liste: VIA Rail qui se voit coupée de ses investissements, les voies latérales du tronçon du gazoduc, la fermeture de la Wabasso, la fermeture de la Melchers, la fermeture de la Tupperware à Cowansville; maintenant, c'est la Domtar, sans oublier les Pêcheries de Cloridorme et de Newport, la perte des emplois, des contrats de la *Marine Industries*; monsieur le Président, ce n'est qu'une partie des réflexions que l'on peut tirer de ce budget si on les met «en balance» avec les promesses qui avaient été faites. C'est pourquoi je dis que notre action sera ferme au cours de l'analyse de ces crédits, monsieur le Président.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, puisque c'est la première occasion de parler sur des sujets touchant le Conseil du Trésor, je tiens à féliciter le ministre qui est un ancien député de ma circonscription d'Ottawa-Centre. Je tiens également à féliciter les fonctionnaires de son ministère qui ont maintenant complété le projet de changement de la formule des prévisions, surtout la Partie II qui est maintenant beaucoup plus compréhensible que l'ancienne partie.

Monsieur le Président, je suis bien confus de la présentation qui vient d'être faite par le porte-parole en matière des finances du parti libéral puisque, évidemment, on voit un changement de position des deux partis. Le porte-parole en matière de finances du parti libéral, apparemment, suit la position qui a été prise par son chef pendant sa campagne à la direction au printemps de l'an dernier. A ce moment-là, le chef du parti libéral préconisait une réduction du déficit comme la priorité de son parti. On pensait qu'il avait abandonné cette position, mais apparemment la réponse est non. C'est la position officielle de son parti.

Pour ce qui est de l'autre parti, le gouvernement progressiste conservateur, qui a préconisé une réduction du déficit, commence à oublier cette priorité; il se retrouve maintenant dans la même situation que les libéraux d'alors, et les libéraux d'aujourd'hui dans la même situation que les conservateurs d'auparavant.

• (1540)

[*Traduction*]

Il est devenu difficile de distinguer ces deux partis. En écoutant les observations du critique financier du parti libéral, je l'ai clairement entendu dire que les libéraux sont convaincus qu'il faudrait comprimer davantage les dépenses. Durant l'étude du budget principal au comité, j'espère qu'ils veilleront à ce que leurs critiques dans les différents secteurs indiquent les compressions de dépenses précises qu'ils comptaient proposer s'il leur avait été donné de former le gouvernement. Cela souligne également la confusion qui doit régner dans l'esprit de bien des gens au sujet du nouveau gouvernement dont les membres, une fois arrivés au pouvoir, agissent comme les libéraux qu'ils critiquaient lorsqu'ils formaient l'opposition.

Je constate également—et c'est là que la ressemblance entre les deux partis est frappante—que l'opposition officielle et le gouvernement se gardent bien de dire pourquoi, essentiellement, les dépenses du gouvernement du Canada vont passer à 105 milliards de dollars ou à peu près, en 1985-1986. Cette augmentation est due en grande partie aux taux d'intérêt élevés. Les compressions effectuées dans de nombreux secteurs d'activité qui touchent les Canadiens ordinaires visent essentiellement à rembourser les banques et les financiers, compte tenu des taux d'intérêt élevés. Mon parti et moi-même disons qu'il est temps que le gouvernement mette autant de cœur à diminuer les taux d'intérêt, au lieu d'envisager continuellement des compressions de dépenses. Le gouvernement n'a envisagé que la moitié des solutions possibles en élaborant le budget principal des dépenses.

Je me souviens que l'été dernier, le gouvernement a rallié de nombreuses voix en promettant un changement. Le budget des dépenses est la première véritable chance offerte au nouveau gouvernement de proposer les changements qu'il promet. Après avoir vu le gouvernement s'essouffler en vain, ce qu'on nous propose est presque exactement identique à ce qu'auraient fait les libéraux. Aucun Canadien n'aurait lieu de se réjouir de ces prévisions de dépenses, si ce n'est, peut-être,

les banquiers et d'autres financiers qui appuient le parti conservateur. Ce qui ressort avant tout de ce budget des dépenses, c'est qu'après six mois de pouvoir, le nouveau gouvernement n'a rien fait pour s'attaquer aux taux d'intérêt élevés qui font augmenter les dépenses du secteur public au-delà de 100 milliards de dollars.

Lorsque le gouvernement a annoncé ses compressions de dépenses, d'importants secteurs ont été touchés, comme le prouvent les prévisions de dépenses. La Société Radio-Canada représente un lien vital pour notre pays, un lien qui unit tous les Canadiens d'un océan à l'autre. Je suis heureux de voir que le ministre semble d'accord avec moi. Et je constate qu'on a enlevé à la Société 50 millions. De même, le Conseil national de recherches a perdu entre 60 ou 70 millions même si le gouvernement s'était engagé à dépenser davantage pour la science, la recherche et le développement. Selon la mesure que l'on utilise dans le budget des dépenses, on a soustrait 1.5 milliard ou même davantage au développement régional. Emploi et Immigration est durement touché surtout en ce qui concerne les services offerts au million et demi de sans-travail canadiens et au trois ou quatre millions de Canadiens qui peuvent s'attendre à être sans emploi à un moment ou l'autre en 1985 ou 1986 du fait des politiques des gouvernements ancien ou actuel.

Si le gouvernement était passé à l'action au moment où il a pris le pouvoir pour se doter d'une politique indépendante concernant les taux d'intérêt, il aurait été inutile de supprimer des crédits à Radio-Canada, au ministère de l'Emploi et de l'Immigration ou encore aux activités de recherche et de développement, car chaque sou que l'on retranche dans ces domaines-là servira à rembourser les banques et les particuliers qui ont prêté à l'État à des taux élevés. Non, ces compressions n'auraient pas été nécessaires si les taux d'intérêt avaient été abaissés. Les Canadiens à qui on enlève des services payent l'intérêt sur la dette publique. Je rappelle au Président du Conseil du Trésor et au gouvernement qu'en octobre dernier, en dépit des promesses faites quand ils étaient dans l'opposition, les ministériels ont imposé une taxe décidée par les libéraux, taxe qui coûte $500 par famille. Cette surtaxe de $500 qui a directement contribué à l'aggravation du chômage, n'aurait pas été nécessaire si le gouvernement avait décidé de baisser les taux d'intérêt au lieu de reprendre la politique d'argent cher que le gouvernement libéral lui a léguée.

Si j'étais directeur d'une banque j'arborerais un large sourire en voyant ce budget des dépenses. Des rumeurs circulent dans le *Wall Street Journal*, dans le *Toronto Star*, et ailleurs, que le nouveau ministre des Finances est en train d'acquérir rapidement la réputation d'un gaffeur, un homme qui fait rudement concurrence à l'ancien premier ministre de son parti pour ce qui est de l'impression qu'il fait au public, un homme qui n'a pas été préparé, pas plus que le gouvernement, à affronter les intérêts financiers qui tiennent le peuple en esclavage et qui décident du sort des chômeurs canadiens et de tous nos concitoyens.

M. Clark (Yellowhead): Venez répéter cela à l'extérieur.

M. Fulton: On s'imaginerait que le président du Conseil du Trésor est un évadé du Sénat.

M. Cassidy: C'en est un. Il faudrait le féliciter d'avoir su en partir avant qu'il ne soit aboli.

J'en reviens maintenant aux compressions prévues dans le budget des dépenses en tenant compte entre autre choses des régions où le parti libéral avait toujours tiré sa force. Les conservateurs ont toujours été forts dans la région atlantique. Pendant longtemps, ils ont été forts dans l'Ouest. Tout dernièrement, ils ont gagné beaucoup de sièges au Québec bien que cela risque d'être provisoire. L'importante compression prévue dans le budget des dépenses . . .

M. Hnatyshyn: Vous oubliez Ottawa-Centre. Nous en gagnons là-bas tous les jours.

M. Cassidy: Eh bien, nous continuons à gagner des élections. L'importante compression du budget des dépenses dont il n'avait pas été question jusqu'ici, ce sont les 400 millions soustraits à la Société du crédit agricole. Pour 1985, ses crédits pour les prêts seront réduits d'environ 90 millions, soit un cinquième de ce qui était prévu dans le budget de l'année précédente. Je suppose que cette compression a été maintenue pour que le ministre puisse dire: «Voyez ce que j'ai réussi: «J'ai fait en sorte que la progression de nos dépenses facultatives ne soient que de 0.2 ou 0.5 p. 100». Il ne parle pas de l'effet sur le secteur agricole. Il ne dit pas de quelle façon les dépenses agricoles, et le secteur agricole en général, influencent le reste de l'économie canadienne. A une époque où les agriculteurs ont besoin de crédit pour survivre, on les prend à la gorge.

Les subventions à la construction navale sont réduites de 40 millions de dollars. C'est un coup direct porté à l'économie de la région du Saint-Laurent au Québec, de la région de Saint-Jean, d'Halifax, ainsi que de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique. Même s'il est difficile de savoir exactement ce qui arrive, il semblerait que les fonds pour le développement économique dans le secteur forestier soient ramenés de 91 à 54 millions de dollars. En d'autres termes, plutôt que de mettre en pratique les promesses d'augmentation massive, dans un secteur qui représente 10 p. 100 de notre activité économique, le gouvernement procède à des restrictions.

[*Français*]

Cette semaine, monsieur le Président, le gouvernement a refusé de donner son appui au projet d'investissement à la compagnie Domtar, dans les Cantons de l'Est de la province de Québec, refus qui va toucher un secteur très important de l'économie québécoise et qui dénote encore une fois le manque d'engagement de ce gouvernement en remplissant ses promesses en ce qui touche le secteur forestier.

[*Traduction*]

En ce qui concerne la prospection pétrolière dans les régions éloignées, Petro-Canada est maintenant la principale compagnie, non seulement dans la mer de Beaufort, mais également dans le gisement de Hibernia et dans la prospection au large de la côte est du Canada. Son programme de prospection et de développement des régions éloignées est réduit de plus de 200 millions de dollars. C'est un coup dur pour tous ceux qui ont, en toute confiance, voté pour les conservateurs et le premier ministre qui disait, au cours de la campagne électorale: «Votez pour nous, notre programme est de créer des emplois, des emplois et des emplois; il faut du changement».

Dans ma circonscription, Ottawa-Centre, dans la région d'Ottawa en général et dans beaucoup d'autres parties du Canada, de nombreuses personnes viennent juste de commencer à mettre sur pied un nouveau secteur économique important, basé sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Dans ce secteur, les réductions ont été annoncées à l'automne. Elles se montront à 50 ou 60 millions de dollars quand la participation du CNRC se terminera, à la fin de l'année financière qui vient. C'est aussi un coup dur pour ce secteur prometteur, secteur qui aurait créé des emplois et pouvait en créer beaucoup plus que l'Énergie atomique qui, elle, ne manque pas de financement.

Enfin, six mois après les élections, le taux de chômage du mois dernier a augmenté davantage que pendant n'importe quel mois des cinq années précédentes et, pourtant, le gouvernement supprime 600 postes au ministère de l'Emploi et de l'Immigration. On annonce à une mère enceinte qui vient au bureau de l'emploi de ma circonscription d'Ottawa-Centre pour se renseigner sur les prestations de maternité qu'elle doit attendre plus d'une heure pour parler à un conseiller et que le gouvernement va supprimer encore 600 postes. Dans la circonscription du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), 30 p. 100 de la population est au chômage. Les habitants de cette circonscription et ceux de bien d'autres régions du pays sont déjà extrêmement mécontents à cause du chômage; pourtant, on réduit une fois de plus les effectifs d'Emploi Canada. Je le répète, les agriculteurs et les détenteurs d'obligations du gouvernement du Canada n'ont pas à faire la queue lorsqu'ils vont toucher leurs coupons, mais les citoyens ordinaires sont touchés par les coupures prévues dans ce cas-ci.

• (1550)

Emploi Canada parlait de consacrer 1 milliard de plus à la création d'emplois mais ses prévisions budgétaires ont diminué d'un demi-milliard. Compte tenu de ces deux éléments, les crédits supplémentaires que le gouvernement a promis de consacrer à la création d'emplois l'année prochaine correspondent, d'après mes calculs, à un demi p. 100 de l'ensemble des dépenses du gouvernement du Canada. Les changements que l'on retrouve dans les prévisions budgétaires sont profondément injustes. Les bûcherons, les agriculteurs et les travailleurs en souffrent. Les banques et les grosses sociétés en profitent.

Je signale qu'en 1979, le parti conservateur a publié avec son budget des prévisions sur les dépenses fiscales. Elles devaient coûter alors une trentaine ou une quarantaine de milliards aux contribuables. J'espère bien que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) et son gouvernement veilleront à ce que nous recevions à nouveau ce document.

On fait des réductions qui touchent les citoyens ordinaires mais on ne touche pas aux privilèges ni aux cadeaux accordés aux grandes sociétés, ce qui me désole. En fait, le gouvernement a bien dit qu'il ne toucherait pas à l'impôt sur le revenu des sociétés après avoir augmenté considérablement les impôts des citoyens ordinaires.

S'il faut faire des sacrifices, il faut être juste. S'il faut faire des sacrifices, il ne faut pas les imposer uniquement aux citoyens ordinaires. S'il faut faire des sacrifices, faisons trinquer les grandes sociétés pétrolières, les multinationales, les sociétés étrangères qui ont la main haute sur plus de la moitié du secteur manufacturier, les personnes qui ont des capitaux considérables et qui spéculent. Certains Canadiens spéculent contre leur propre devise. Qu'ils portent le fardeau au lieu de l'imposer aux citoyens ordinaires.

Mon temps de parole est écoulé. Nous aurons l'occasion de reprendre ce débat un autre jour, à la Chambre et en comité.

[*Français*]

Je félicite le ministre pour sa présentation, mais pas entièrement pour le contenu de ses prévisions budgétaires.

[*Traduction*]

M. le Président: Des questions?

M. Foster: Au sujet du budget des dépenses déposé aujourd'hui, monsieur le Président, je voudrais demander au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) pourquoi exactement le gouvernement a décidé de réduire le budget de la Société du crédit agricole d'environ 400 millions de dollars. Les agriculteurs canadiens sont sans aucun doute dans une situation financière plus précaire qu'ils ne l'ont jamais été depuis les années 30. D'après les chiffres de la Société de crédit agricole, 39,000 agriculteurs éprouvent de graves difficultés financières. Ces derniers espèrent que le gouvernement va les aider, soit en diminuant les taux d'intérêt, soit par l'intermédiaire de programmes comme le Farmers' Home Administration Program des États-Unis.

En cette période de détresse sans précédent, le gouvernement ramène le budget de la SCA d'environ 490 millions de dollars à 90 millions. Je me demande si le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ou le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) ont décidé de se désintéresser complètement des très graves problèmes des agriculteurs. Peut-il nous expliquer pourquoi le gouvernement agit ainsi?

M. de Cotret: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de rappeler au député certains faits avant de revenir sur ses conclusions. Il y a effectivement une réduction sous ce poste dans le budget des dépenses. Je puis assurer au député que, malgré cette diminution, compte tenu de certains faits, le gouvernement consacrera à ce secteur en 1985-1986 au moins autant d'argent qu'en 1984-1985.

Il convient de souligner deux choses importantes. La première est un changement qui permet à la Société d'emprunter en son propre nom. Cette modification aura bien sûr un effet sur le budget des dépenses. Deuxièmement, des changements ont été apportés compte tenu du fait que la demande pour ce genre de crédit a chuté d'une façon très nette en 1984-1985, malgré les affirmations du député. Nous avons rajusté les chiffres de 1985-1986 pour faire en sorte que le gouvernement apporte à ce secteur très important de notre économie une aide au moins équivalente à celle consentie l'année dernière. Par conséquent, il n'y a pas de réduction en réalité.

M. Fulton: Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi l'industrie forestière, qui est la principale industrie du Canada et dont le chiffre d'affaires global a atteint 25.9 milliards de dollars l'année dernière d'après ses propres documents, voit ses crédits amputés de $31,690,000 dans le budget de dépenses de 1985-1986? Le gouvernement prévoit lui consacrer seulement 175 millions de dollars l'année prochaine contre 207 millions l'année dernière. Comment peut-on justifier cette diminution du budget alors que tout le monde reconnaît, en Colombie-Britannique et dans les autres provinces, que ce secteur est en pleine crise? Nous allons être obligés de réduire de 30 p. 100 le nombre de personnes que l'industrie forestière emploie en Colombie-Britannique.

Il est admis qu'il faudrait dépenser plus de 300 millions par an simplement pour reboiser les forêts bonnes et moyennes dans la seule province de Colombie-Britannique. Le montant prévu dans l'ensemble du budget des dépenses ne correspond même pas à la moitié de ce qu'il faudrait uniquement pour la Colombie-Britannique. Autrefois, sur le plan fédéral, moins de 5c. par dollar étaient reversés au secteur forestier. D'après mes rapides calculs, avec le nouveau budget, c'est maintenant moins d'un cent par dollar qui lui sera reversé. Le ministre pourrait peut-être nous expliquer la raison de ces compressions budgétaires et nous dire aussi, étant donné que les candidats conservateurs avaient promis pendant la campagne électorale que le gouvernement fédéral dépenserait un milliard de dollars par an, où se trouve ce milliard?

M. de Cotret: Monsieur le Président, j'ai noté ce point quand le collègue du député l'a abordé dans sa réplique à ma déclaration. J'espère que le député voudra bien me donner le temps d'étudier cette question en détail. Je me ferai ensuite un plaisir de lui fournir une réponse, ou je demanderai au ministre responsable de ce secteur de s'en charger.

M. Fulton: Monsieur le Président, il me semble que le président du Conseil du Trésor devrait être en mesure de répondre à une question portant sur la principale industrie du Canada. Ce secteur emploie un Canadien sur dix. Le président du Conseil du Trésor n'ignore certainement pas que, selon les évaluations de ses propres fonctionnaires, la Colombie-Britannique aurait besoin, à elle seule, de 300 millions par an. Il n'y a que 175 millions pour l'ensemble du pays.

M. de Cotret: Monsieur le Président, comme je ne voudrais surtout pas fournir des renseignements erronés, je demande au député de bien vouloir nous laisser prendre note de la question afin que je puisse lui donner une réponse exacte.

M. Keeper: Monsieur le Président, le Budget des dépenses que le ministre vient de déposer prévoit d'amputer de 600 postes la Commission de l'emploi et de l'immigration, tout en réduisant le budget de l'assurance-chômage, sous prétexte que le chômage est en baisse. Comme les programmes de création d'emplois du gouvernement ne fourniront que 30,000 années-personnes de travail et que la dernière recrudescence du chômage a été la plus forte qui ait été enregistrée depuis cinq ans, comment le gouvernement peut-il réduire les crédits affectés aux programmes d'emploi?

M. de Cotret: Monsieur le Président, en ce qui concerne les sommes que le nouveau gouvernement va consacrer à la création d'emplois et à la formation professionnelle, si vous examinez soigneusement les chiffres, vous remarquerez qu'en 1984-1985, le montant total affecté à ces programmes s'élevait à 1.8 milliard. Si vous tenez compte de la somme prévue dans le Budget des dépenses présenté aujourd'hui et de la déclaration que le ministre compétent a faite récemment à la Conférence des premiers ministres, vous verrez que ces crédits ont été augmentés de 2.5 milliards pour 1985-1986 et que 100 millions de plus pourront s'y ajouter. Autrement dit, le nouveau gouvernement a affecté une somme beaucoup plus importante à l'emploi et à la formation professionnelle.

M. Keeper: Monsieur le Président, si le ministre dit vrai, s'il augmente réellement les fonds consacrés à l'emploi, comment peut-il justifier la suppression de 600 postes au ministère de l'Emploi et de l'Immigration? Les gens attendent leurs prestations d'assurance-chômage. Les programmes de création d'emplois doivent être administrés. Comment peut-on supprimer ces postes en ce moment?

M. de Cotret: Monsieur le Président, à ma connaissance, la réduction des effectifs de ce ministère résulte d'une réorganisation et des améliorations technologiques apportées aux systèmes de livraison. Je me ferai toutefois un plaisir d'étudier la question plus à fond avec le ministre compétent si cette réponse ne vous satisfait pas entièrement.

• (1600)

M. Riis: Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). Il suffit de parcourir rapidement le Budget des dépenses pour voir que l'augmentation la plus forte, qui accroît les dépenses de plus de 100 milliards, est le service de la dette qui abordera cette année 5.6 milliards de plus. Le président du Conseil du Trésor ne convient-il pas qu'une baisse importante des taux d'intérêt contribuerait dans une large mesure à éliminer cette hausse de 5.6 milliards?

M. de Cotret: Monsieur le Président, la croissance des dépenses globales et du déficit attribuables au service de la dette est, sans aucun doute, une des principales causes de nos difficultés actuelles. Mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), a déjà, je le pense bien, répondu maintes et maintes fois à cette question. Nous vivons dans un environnement planétaire où l'interdépendance des diverses économies a pour effet de faire grimper les taux d'intérêt. Nous vivons aussi dans un contexte où le déficit de la taille de celui que nous a laissé en héritage le gouvernement précédent entraîne des effets négatifs sur les marchés intérieurs, nous empêchant ainsi de faire baisser les taux d'intérêt. Je sais que tous les députés espèrent, comme moi, que ces taux finiront par baisser et c'est là certainement l'objectif de notre gouvernement.

M. Riis: Monsieur le Président, ma question supplémentaire porte sur un point qui a déjà été soulevé. La Société du crédit agricole a fait savoir dans son dernier rapport que près de 70 p. 100 des agriculteurs canadiens se trouvaient dans une situation des plus précaires en ce qui concerne la gestion de leurs dettes. Est-il donc juste que dans son budget le gouvernement ait jugé bon de réduire de quelque 400 millions de dollars le portefeuille d'emprunt de la Société du crédit agricole? Le cas échéant, doit-on en déduire par là que le gouvernement cherche à réduire son aide financière au secteur agricole?

M. de Cotret: Monsieur le Président, comme je l'ai dit en réponse à une question précédente, le financement alloué à la Société du crédit agricole permettra à cette dernière de maintenir son activité en 1985-1986 à un niveau qui suffira pleinement à la demande existante, et tiendra compte des tendances et de la demande prouvées en 1984-1985.

M. Foster: Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au sujet de la Société du crédit agricole. Celle-ci va-t-elle emprunter au secteur privé l'équivalent des 400 millions de dollars dont on a réduit ses crédits dans le budget des dépenses? Elle a le pouvoir d'emprunter au secteur privé. Le ministre peut sans doute nous donner des précisions là-dessus.

Je voudrais également que le ministre nous dise pourquoi le gouvernement choisit d'imposer des frais de gestion supplémentaires de quelques 25 millions aux agriculteurs au titre des frais d'inspection de diverses denrées et pour la recherche. Pourquoi le gouvernement impose-t-il des frais supplémentaires pour la production agricole, le contrôle laitier et autres choses du genre? Ces frais sont de l'ordre de trois millions auxquels s'ajoutent des frais supplémentaires de cinq millions au titre de la recherche agricole. En agriculture, bien des secteurs éprouvent actuellement de grandes difficultés. Pourquoi le gouvernement impose-t-il maintenant des frais supplémentaires de l'ordre de 32 millions de dollars?

M. de Cotret: Monsieur le Président, je répète que les modifications contenues dans le budget des dépenses vont permettre à la Société du crédit agricole de satisfaire les demandes de prêts qui lui parviendront au cours de l'année prochaine. Les compressions ne nuiront pas du tout à cet organisme et ne l'empêcheront pas de répondre aux besoins du secteur agricole.

A propos des frais des usagers nous avons constaté, en raison du programme des 6 et 5 p. 100, que dans tous les services de l'État le niveau de ces frais avait considérablement baissé par rapport aux dépenses. En novembre dernier, nous avons annoncé que nous entendions augmenter ces frais pour qu'ils correspondent davantage aux niveaux qui ont toujours existé. C'est précisément ce que nous avons fait. Un député disait tout à l'heure qu'il faut être équitable envers l'ensemble du pays et nous assurer que chacun paye sa juste part. En ce qui concerne les frais des usagers, nous tenons à être équitables afin de mieux répartir les coûts.

M. Baker: Monsieur le Président, je vais sans doute poser la question la plus pertinente qui soit aujourd'hui, étant donné le nouveau régime que le budget des dépenses vient de confirmer. Les documents qui viennent d'être déposés nous révèlent que les compressions budgétaires sont identiques à celles que le président du Conseil du Trésor nous avait annoncées à la Chambre. Elles ne diffèrent pas du tout non plus de celles dont les ministres nous ont fait part à tour de rôle depuis la reprise.

Parmi ces compressions et ces suppressions, certaines ont suscité un tollé de la part des gouvernements provinciaux et des particuliers. Je me contenterai, à titre d'exemple, de mentionner l'abolition du régime d'assurance pour les bateaux de pêche ou l'imposition de frais pour les appels téléphoniques faits auprès des services météorologiques. Mais je pourrais en citer d'autres car la liste est fort longue. De quelle marge de manœuvre disposent maintenant les ministres qui voudraient rétablir dans le budget de leur ministère des programmes qui ont été supprimés, ou redresser à la hausse certains autres qui ont été considérablement réduits? Autrement dit, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) peut-il nous dire si chaque ministre a maintenant la responsabilité, conformément à ce nouveau régime, de supprimer un autre programme qui dépend de son ministère, s'il décide de changer ce qui est déjà prévu dans ces documents? Voilà une question fort pertinente, monsieur le Président?

M. de Cotret: Monsieur le Président, je crois que c'est une question pertinente. Après des exercices semblables par le passé, il est arrivé que six mois après avoir décidé de réduire tel type de dépenses, la volonté s'était passablement émoussée et l'objet de l'exercice était souvent perdu. Je suis très heureux de signaler que six mois après le présent exercice soit l'annonce d'une réduction de dépenses plus des hausses de recettes de 4.244 milliards, nous sommes toujours à 4.244 milliards.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'aurais une question sans détour à poser au ministre. Au moment où il a présenté son budget en 1979, le gouvernement conservateur avait estimé que les dépenses fiscales représentaient de 30 à 40 p. 100 des dépenses gouvernementales. Le gouvernement songe-t-il à refaire la même chose en 1985? Va-t-il nous donner un aperçu des dépenses fiscales soit avant le budget soit au moment où le budget sera présenté ce printemps?

M. de Cotret: Monsieur le Président, en toute déférence, je crois que cette question devrait être posée à mon collègue le ministre des Finances (M. Wilson) et je ne saurais y répondre de façon affirmative ou négative. C'est une question fort légitime et j'espère que mon collègue aura l'occasion d'y répondre.

M. Riis: Monsieur le Président, la Société pour l'expansion des exportations de même que la Corporation commerciale canadienne ont présenté des mémoires. Au cours des prochaines années, le rôle de ces deux sociétés prendra sans cesse de l'importance puisque nous devons rechercher de nouveaux débouchés à l'étranger. Or je constate que dans le budget des dépenses l'enveloppe de la Société pour l'expansion des exportations est réduite de 47 millions et celle de la Corporation commerciale canadienne de près de 9 millions. Le président du Conseil du Trésor peut-il nous expliquer comment ces compressions sont conformes à nos intérêts dans un moment aussi critique? Par la même occasion, pourrait-il indiquer à la Chambre si, à son avis, les 27 millions prévus pour le Sénat, représentent un investissement valable?

M. de Cotret: Monsieur le Président, pour répondre à la deuxième question, je suis certain que le député sait que les budgets de fonctionnement du Parlement, c'est-à-dire du Sénat et de la Chambre ne relèvent ni du Conseil du Trésor ni du gouvernement. Pour la Chambre, ce sont les commissaires à la Régie intérieure qui en décident et pour l'autre endroit c'est un organisme semblable. Je me garderai bien de commenter une question qui ne relève pas de moi.

Pour ce qui est de la première question concernant la SEE et la CCC, vous me permettrez de prendre cette question en délibéré. Je ne pense pas qu'il y ait eu de grands changements dans les objectifs. Ce n'était peut-être qu'un point soulevé dans les mémoires présentés par ces deux organismes. Il y a peut-être quelque léger changement de politique, mais j'aimerais attendre un peu avant de donner au député une réponse complète et circonstanciée.

• (1610)

M. Fulton: Monsieur le Président, j'aimerais interroger le président du Conseil du Trésor au sujet du ministère des Pêches et des Océans dont les dépenses en immobilisations ont été réduites d'environ 100 millions de dollars. Ma question est double. Tout d'abord, le ministre actuel des Pêches et des Océans (M. Fraser) a déclaré durant la dernière campagne électorale que l'on rachèterait des navires de la flotte de pêche de la Colombie-Britannique pour environ 100 millions et, deuxièmement, qu'on dépenserait 200 millions pour la mise en valeur du saumon. Ces deux articles de dépenses devraient appartenir à la catégorie des dépenses en immobilisations du ministère des Pêches et des Océans qui diminuent de 210 à 124 millions de dollars.

Tout d'abord, où sont inscrits ces 300 millions de dépenses en immobilisations pour la mise en valeur du saumon et le rachat de navires de pêche? Deuxièmement, quelle taille le président du Conseil du Trésor pense-t-il qu'atteindront les budgets supplémentaires à la fin de l'année financière? Constaterons-nous qu'on y a fait passer en douce des montants énormes pour les forêts, les pêches et les océans, ou considère-t-on que les prévisions budgétaires pour les pêches les les océans sont raisonnablement exactes?

M. de Cotret: Monsieur le Président, je puis assurer le député que nous ne nous attendons pas à ce que les budgets supplémentaires servent à faire passer en douce des dépenses dont nous serions présentement au courant et dont nous ne voudrions pas parler. Il constatera plutôt que les réserves qui ont été allouées cette année sont inférieures à ce qu'elles étaient les dernières années. C'est surtout parce que nous avons tâché d'inscrire autant de dépenses connues dans le Budget principal au lieu de conserver des réserves plus considérables pour les budgets supplémentaires. Je puis assurer au député que le gouvernement est tout à fait engagé à pratiquer l'austérité, à maîtriser ses dépenses et à ne pas dépasser les montants des dépenses inscrits dans ces prévisions budgétaires.

M. Henderson: Monsieur le Président, ma question fait suite à celle ce mon collègue. Elle a trait aux frais d'inspection des produits agricoles, et plus particulièrement des pommes de terre. Ai-je bien compris le président du Conseil du Trésor quand il a dit que seraient imposés des frais pour l'inspection sur place des pommes de terre de table de première qualité—ainsi qu'on l'annonçait dans l'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson) et dans une lettre adressée à l'Office de commercialisation de la pomme de terre et à l'Association des producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard pour les prévenir de l'imposition de frais d'inspection de 33c. le quintal? J'ai peut-être mal compris, mais je crois que le président du Conseil du Trésor a dit qu'il s'agissait d'un fait accompli, qu'on ne changera pas d'idée et que ces frais entreront en vigueur le 1er avril 1985?

M. de Cotret: Monsieur le Président, je n'ai rien confirmé ni conclu sur ce point particulier. J'ai simplement fait une déclaration de principe au sujet du recouvrement des coûts pour tous les services du gouvernement.

M. le Président: Passons aux pétitions.

M. Malépart: Monsieur le Président, j'ai une brève question.

M. le Président: Je ferai remarquer en toute déférence que j'ai dit plus tôt aux députés que j'attendais de voir qui demandait à prendre la parole pour mettre un terme à la période des questions. Je permets une question.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais poser une très courte question au président du Conseil du Trésor. Je regardais au niveau des crédits en ce qui concerne les dépenses de l'agriculture, puis je ne les trouve pas à l'intérieur. Est-ce qu'il peut m'indiquer à quel endroit je pourrais trouver l'engagement qui avait été pris par son collègue, le ministre des Travaux publics (M. La Salle), en ce qui concerne les 13 millions de dollars pour aider les agriculteurs dans le domaine du porc? A l'intérieur de ces crédits-là, je ne trouve pas cette somme d'argent-là.

M. de Cotret: Monsieur le Président, je pense que cette question-là, comme le sait très bien mon honorable collègue, est discutée depuis plusieurs mois, et qu'il est bien entendu que cela ne serait pas dans les prévisions que l'on a présentées aujourd'hui. Mais c'est certainement un dossier que l'on examine de très près.

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE DE NE PAS ABOLIR L'AIDE ACCORDÉE À L'ASSOCIATION CARROUSEL DU P'TIT MONDE D'ANJOU INC.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, à la demande de mes commettants, les membres du Carrousel du P'tit Monde d'Anjou Inc., j'ai l'honneur de présenter à cette Chambre une pétition, demandant que l'aide apportée durant les années précédentes à cette association par Canada au Travail ne soit pas abolie. Cinq postes créés pour structurer et maintenir la bonne marche du Carrousel, une organisation d'entraide et de formation pour les jeunes familles sont en jeu.

[*Traduction*]

LE RÉTABLISSEMENT DE L'ÉMISSION DE TÉLÉVISION *THE FRIENDLY GIANT*

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 205 citoyens du Canada qui demandent le rétablissement de l'émission *The Friendly Giant* diffusée à la télévision par le réseau anglais de Radio-Canada. Les pétitionnaires font valoir que cette émission est exceptionnelle de par le rôle éducatif qu'elle joue et parce qu'elle promeut l'identité et la culture canadiennes.

Renvoi au comité

LES QUOTAS FIXÉS POUR LA PÊCHE AU SAUMON À LA MOUCHE

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un groupe de pêcheurs à la ligne de la région de Miramichi, qui s'inquiètent des restrictions imposées à la pêche au saumon à la mouche en 1984. Les pétitionnaires se disent préoccupés par le règlement actuel imposé par le gouvernement à l'égard de la pêche au saumon. Ils m'ont demandé de transmettre à la Chambre, en même temps que cette pétition, leur opposition aux quotas actuels. C'est ce que je fais en présentant cette pétition en leur nom.

* * *

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

RENVOI D'UN DOCUMENT PARLEMENTAIRE AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, il y a eu des consultations avec les leaders parlementaires au sujet du renvoi au comité du document parlementaire nº 331-4/6 qui porte sur les droits à l'égalité et la législation fédérale. Si vous demandez le consentement unanime de la Chambre, monsieur le Président, pour me permettre de proposer la motion, vous constaterez qu'il sera accordé. Voici l'ébauche de l'ordre de renvoi:

Que le comité permanent de la justice et des questions juridiques soit autorisé à faire une étude, à mener une enquête et à présenter un rapport sur les droits à l'égalité en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés;

Que le document intitulé «Les droits à l'égalité et la législation fédérale», déposé à la Chambre le 31 janvier 1985 (document parlementaire nº 331-4/6), soit renvoyé au Comité;

Que le Comité sollicite les vues et opinions de particuliers et d'organismes du Canada sur le subjet du document de travail;

Que le Comité examine les statuts fédéraux, et plus particulièrement ceux dont il est question dans le document de travail, afin d'en assurer la conformité avec la lettre et l'esprit des garanties d'égalité et de non-discrimination contenues dans la Charte;

Que le Comité présente son rapport et recommande tous changements nécessaires ou autres mesures à la Chambre au plus tard le 9 septembre 1985;

Que le Comité soit autorisé à retenir les services d'experts et d'employés professionnels, techniques et de bureau;

Que le Comité soit autorisé à voyager au Canada; et

Que, nonobstant les pratiques habituelles de la Chambre, si la Chambre ne siège pas lorsque le Comité a terminé un rapport intérimaire ou final, le Comité fasse rapport de ses constatations en déposant son rapport auprès du greffier de la Chambre et que le rapport soit réputé avoir été déposé sur le Bureau.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je tiens à confirmer que nous avons été consultés à ce sujet et que nous sommes d'accord. En réalité, nous sommes très heureux que la date de présentation du rapport ait été reportée au 9 septembre. De cette façon, un plus grand nombre de Canadiens pourront faire connaître leurs vues. Nous accordons notre consentement unanime.

M. le Président: La Chambre consent-elle à permettre au leader parlementaire de présenter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Puis-je me dispenser de la relire?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Mme Monique Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 217, 219, 221 et 245.

[*Texte*]

ENVIRONNEMENT—LES FEMMES À L'EMPLOI DU MINISTÈRE

Question nº 217—**M. Howie:**

A la date la plus récente pour laquelle on dispose de renseignements, quelle proportion de l'effectif du ministère de l'Environnement les femmes représentaient-elles?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Elle est de 29.07 p. 100.

TRAVAUX PUBLICS—LES FEMMES À L'EMPLOI DU MINISTÈRE

Question nº 219—**M. Howie:**

A la date la plus récente pour laquelle on dispose de renseignements, quelle proportion de l'effectif du ministère des Travaux publics les femmes représentaient-elles?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Elle est de 24.5 p. 100.

L'EMPLOI D'AVOCATS DU SECTEUR PRIVÉ

Question nº 221—**M. Howie:**

Au cours de l'année financière 1983-1984, le ministère de la Justice a-t-il employé des avocats du secteur privé au Nouveau-Brunswick et, dans l'affirmative, combien et, dans chaque cas, quel était le total des dépenses liées à leur rémunération?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice): 1. Oui.

2. Cinquante-deux.

3. Voir liste ci-après.

Moncton	Brison, Emery	9,661.41
	Drapeau, Ernest	38,297.36
	Innes, Bosse & Mills	50,351.64
	Lampert, Irwin	8,366.76
	Leblanc, Bernard	90.00
	McAllister, Gregg	524.00
	Rideout, McGrath & Co.	15,969.06
	Robichaud, Brigitte	120.00
	Sheeham, Mark	1,132.00
Newcastle	Burchill, William	480.00
	Lordon, Denis	10,483.53
	Smith & Smith	22,278.95
Oromocto	Mckay & Whittaker	3,510.00
Perth Andover	Shaw, Graema	1,913.20
Richibucto	Richard, Clermont	11,261.67
Sackville	Meldrum, W. W.	978.80
Shediac	Robichaud, Theogene	6,178.50
St. George	Larsen, Glen	7,072.97
St. John	Barry, O'Neil & Company	3,498.99
	Gilbert, McGloan, Gillis & Co.	848.65
	McKenna, Hubert	10,494.80
	Purnell & Brien	31,921.28
	Teed, Eric	16,792.82
St. Joseph	Gauthier, Jacques	4,001.24
St. Stephen	Hansen & MacDonald	16,094.71
	McConkey, Dana W.	25.00
Tracadie	Doiron, Leo	30,526.90
Woodstock	Depow, Herve	1,305.00
	Maddox & MacInnis	4,584.43

Bathurst	Richard, John	5,260.58
Campbellton	Dumont, Guy	1,830.07
Edmunston	Tweedie, Edgar	2,059.99
Fredericton	Calabrese & Whitehead	6,064.82
	Jackson, Leslie	5,561.68
	Mockler, Eugene J.	282,588.95
Moncton	Drapeau, Ernest	16,359.00
	Innes, Bosse & Mills	2,462.50
Newcastle	Smith & Smith	9,329.21
St. John	Barry, O'Neil & Company	11,269.09
	Clark, Drummie & Company	21,225.18
	McKelvey, Neil	31,704.12
	Palmer, O'Connell & Co.	407.94
Woodstock	Maddox & MacInnis	221.51
Bathurst	Gallagher, Micheal	6,863.60
Buctouche	Michaud, Leblanc & Co.	2,671.75
Campbellton	Senechal & McBrearty	627.60
Caraquet	Leger, Reginald	13,749.29
Dalhousie	Hayes, Paul	4,414.94
Fredericton	Jackson, Leslie	1,126.02
	Kingston, C.V.	4,724.50
Grand Falls	Duffie, Paul	552.30
Hampton	Day, Lutz & Co.	864.42
Lameque	Noel, Roger A.	1,002.76
Minto	Lawson, William	5,896.06
Moncton	Innes, Bosse & Mills	13,970.48
Newcastle	Bowes, Michael	1,726.00
	McKenna, Frank	96.50
	Smith & Smith	34,982.63
Richibucto	Richard, Clermont	985.90
Shediac	Robichaud, Theogene	3,772.61
St. John	Colwell, Ryan & Co.	160.64
	Gilbert, McGloan, Gillis & Co.	14,537.42
	Leger, Franklyn	305.36
St. Stephen	Hansen & McDonald	981.80

TRAVAUX PUBLICS—LES MARCHÉS ADJUGÉS

Question nº 245—**M. Boudria:**

Entre le 4 septembre et le 31 décembre 1984, combien de marchés du ministère des Travaux publics ont été adjugés à des fournisseurs ou entrepreneurs provenant en totalité ou en partie de la circonscription de Joliette et, dans chaque cas, quels étaient la valeur totale du marché et les noms des particuliers ou compagnies à qui l'on a adjugé chacun de ces marchés?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Deux marchés ont été adjugés à des entrepreneurs de la circonscription de Joliette. La valeur de chaque marché et les noms des deux entrepreneurs sont les suivants:

Nom	Montant du marché
M. Gabriel Parent, Joliette (Québec)	$ 2,000
Construction Fernand Perrault, Joliette (Québec)	$45,100

[*Français*]

Mme Tardif: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bissonnette: Que le projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais traiter de certains aspects du projet de loi C-23. Je veux surtout voir dans quelle mesure il atteint l'objectif poursuivi, à savoir améliorer notre politique d'aide et d'encouragement aux petites entreprises au Canada. Certains de mes collègues ont parlé du projet de loi et signalé quelques questions importantes qui les préoccupent. Ils ont parlé notamment de l'affectation d'un autre milliard pour les prêts. Ce montant ne suffira pas à répondre aux besoins prévus par les entreprises pour les quelques prochaines années. Deuxièmement—et nous l'avons déjà dit et répété à maintes reprises à la Chambre—ils s'inquiètent de ce que les taux d'intérêt sont un facteur très important pour la petite entreprise et ils disent qu'il est on ne peut plus insultant pour la petite entreprise canadienne de ne rien faire pour y remédier en prétendant que les taux d'intérêt échappent au contrôle du gouvernement.

• (1620)

En ce qui concerne le projet de loi, monsieur le Président, s'il accorde une aide supplémentaire, alors le Nouveau parti démocratique est d'accord. Ce qui nous inquiète, c'est que, en dépit de l'opinion générale sur l'utilité de la petite entreprise—opinion partagée par les députés des deux côtés de la Chambre—on n'ait toujours pas pris de mesures pratiques de quelque importance pour les PME qui cherchent à s'établir ou à se développer, de façon à fournir des emplois et à exploiter de nouvelles idées ou des innovations.

C'est important pour ma circonscription, monsieur le Président. Nous avons connu énormément de sociétés qui, comme Mitel, sont passées du stade du garage, où la recherche était financée par la carte Visa, au rang de géant industriel. Il y a un grand nombre d'autres sociétés de haute technologie qui ont démarré à Ottawa au cours des dernières années. Il y a eu également beaucoup d'entreprises, dans ma circonscription, qui ont été lancées par les collectivités ethnoculturelles, depuis les restaurants chinois de la rue Somerset jusqu'à des épiceries spécialisées. Ces petites entreprises ont été créées par de nouveaux Canadiens qui veulent s'établir et qui contribuent largement à ma circonscription. Bien entendu, la situation est la même dans tout le pays.

Le projet de loi C-23, traite du financement et ne déborde pas de ce cadre pour s'attaquer à la quetion fondamentale de la petite entreprise aujourd'hui: la question du pouvoir. Les petites entreprises travaillent et prospèrent dans ce qu'on pourrait appeler une sorte de système de libre entreprise où, en fait, elles sont plus vulnérables aux changements et aux forces qui modèlent l'économie que leurs grands frères ou leurs grandes sœurs, les grandes sociétés, qui ne sont pas du tout dans la même situation. Dire que la libre entreprise existe encore, aujourd'hui, c'est à peu près comme dire que l'on peut encore trouver l'Ouest sauvage à Palm Springs, en Californie. Ce n'est plus vrai pour la plupart des grandes sociétés. Elles ont tout un tas de moyens pour se protéger des vicissitudes des taux d'intérêt, des fluctuations du dollar et autres choses du genre qui peuvent avoir un effet dévastateur sur la petite entreprise. Les grandes entreprises et les multinationales paient généralement moins d'impôts que les petites entreprises et on leur fait des conditions de financement bien plus avantageuses. Elles ne se font pas dire par le banquier qu'elles doivent hypothéquer leur maison, par exemple, pour maintenir leur entreprise à flot même en période difficile. Quand on s'appelle Chrysler du Canada, Massey-Ferguson ou Dome Petroleum, ou encore Conrad Black et que votre compagnie est la Norcen, on a forcément l'oreille des gouvernements lorsque les temps sont durs et qu'on a besoin d'aide pour survivre.

Mais que dire des petites entreprises, dont 30,000 font faillite chaque année. Ces faillites sont autant de petits entrepreneurs qui n'avaient pas l'influence de M. Black, de Chrysler ou de Massey-Ferguson. Ils en sont donc réduits à nager dans les difficultés ou à sombrer carrément, ce qui arrive à beaucoup trop d'entre eux. Nous n'avons aucune véritable mesure pour faire échec aux monopoles et les grands intérêts financiers ont toujours réussi à bloquer une telle mesure ou à empêcher qu'on modifie la Loi sur les pratiques commerciales restrictives.

Depuis l'époque où j'étais journaliste au Parlement, monsieur le Président, c'est-à-dire dans les années 60, le Canada n'a jamais vraiment rien fait pour réglementer les monopoles. Et qu'en avons-nous retiré en contre-partie sur le plan de la création d'emplois? Les dégrèvements fiscaux, les prêts énormes et les mesures de ce genre ont-ils vraiment contribué à relancer l'emploi? La réponse est non. Comme l'ont rappelé bon nombre de députés au cours de ce débat sur le projet de loi C-23, ce sont les petites entreprises qui créent le plus d'emplois, non pas seulement chez nous, mais aux États-Unis et de plus en plus dans les pays européens. Qu'il s'agisse de la Hongrie, de la Chine ou des pays des régions industrialisées de l'Ouest, il est de plus admis que les entreprises relativement petites, c'est-à-dire celles qui ne sont pas trop étendues présentent des avantages très particuliers, car elles permettent aux gens de mieux se connaître. C'est dans ces pays que les idées foisonnent généralement.

Si nous sommes là pour élucider le problème du déséquilibre qui existe entre les pouvoirs des grandes sociétés qui jouissent de dégrèvements fiscaux et autres générosités du gouvernement et la situation des petites entreprises qui créent des emplois et sont sources de nouveaux espoirs pour nos concitoyens, il me semble que nous devrions aborder cette question de front sans chercher à l'esquiver. Le Nouveau parti démocratique désire vivement essayer cela, essayer de s'assurer que la petite entreprise occupe une meilleure place dans la vie de notre pays. Je ne pense pas ici à la notion de libre entreprise, car cette dernière a disparu dans les faits. A cause des allégements fiscaux, des subventions du contrôle exercé par les multinationales, oligopoles, des monopoles et autres genres de restrictions au commerce et des créneaux occupés par les grandes entreprises, ces dernières ne vivent plus dans un système de libre entreprise, contrairement à la petite entreprise. Selon moi, ce vers quoi nous devrions tendre, monsieur le Président, c'est vers la notion de «juste» entreprise selon laquelle on reconnaît et l'on rétribue la contribution qu'apporte la petite entreprise à l'économie.

Depuis un mois environ, un certain nombre de députés de mon caucus membres d'un groupe de travail sur l'emploi dont je fais partie, parcourent le pays d'un bout à l'autre. Les gens nous disent que l'on devrait décentraliser le contrôle exercé sur l'économie et le développement économique. Ils n'ont pas confiance dans un gouvernement trop interventionniste. Ils n'ont plus confiance dans les organismes centralisés. Ils veulent faire les choses eux-mêmes, monsieur le Président. Ils désirent certains encouragements. Ils nous demandent simplement les outils, afin de terminer le travail. Nous avons reçu bon nombre d'observations positives de la part de groupes qui sont venus témoigner devant nous, groupes dont certains venaient de régions où il est difficile de voir comment on peut envisager l'avenir avec optimisme. Dans nos circonscriptions, nous avons tous constaté que la naissance d'une entreprise est d'une grande importance et qu'il faut parfois la favoriser. Il se peut qu'il s'en crée à l'heure actuelle un peu plus qu'il y a quelques années. Notre groupe de travail examinera les façons d'encourager la naissance de ces entreprises.

Selon moi, l'une des notions qui mérite d'être approfondie est ce que j'appelle «la notion de la juste entreprise». Cela signifie qu'il faut donner à la petite entreprise une chance équitable de prendre de l'essor, de survivre et de jouer son rôle dans l'économie d'Ottawa-Centre, de l'Ontario et du Canada. D'un autre côté, il est également fondé de prétendre que la petite entreprise devrait être prête à assumer ses responsabilités, à accepter les initiatives gouvernementales et à collaborer avec le gouvernement quand il le lui demande. Si le gouvernement essaie d'aider les petites entreprises, il est raisonnable de leur demander en contrepartie de respecter les efforts qu'il déploie pour s'assurer que les salaires sont suffisants, que les conditions d'hygiène et la sécurité sont acceptables et que les travailleurs ont le droit de s'exprimer par l'intermédiaire des associations, syndicats et autres véhicules de leur choix. Il n'est pas juste de dire, sous prétexte qu'il faut les encourager, que les petites entreprises devraient pouvoir échapper à la loi en toute liberté. Il faut encourager au lieu de décourager. Le gouvernement établit des règlements. Il ne faut pas les oublier. Il faut toutefois veiller à ce qu'ils répondent aux différents besoins des petites entreprises. Pour survivre, les petites entreprises vont nécessairement devoir réaliser des profits. Je l'accepte. Mon parti l'admet parce que sans bénéfices, elles ne survivent pas.

Il faut également parfois trouver des gens compétents. Quand on se demande pourquoi une petite entreprise n'a pas pu survivre, on a souvent tendance à en conclure que le propriétaire ou l'entrepreneur s'y connaissait en commercialisation mais pas en production ni en finances ou qu'il s'y connaissait en production mais qu'il n'y connaissait absolument rien en finances. Il avait besoin d'aide ou de conseils. Il faut essayer d'offrir le moyen d'obtenir ce genre d'aide ou de conseils. Je voudrais que, dans ma circonscription et dans toutes les régions du pays, des groupes de petits commerçants qui ont réussi consacrent une petite partie de leur temps à offrir des services consultatifs aux autres qui sont en pleine ascension. Je voudrais que ces services consultatifs soient généralisés. Étant donné la difficulté que le gouvernement et les organismes éprouvent à offrir de l'aide aux petites entreprises, il faut songer à des sources décentralisées de capital-risque, à des coopératives peut-être permettant aux municipalités ou à des organismes de financement locaux d'aider les gens à monter des petites entreprises et de les encourager.

• (1630)

Il faut pas oublier que certaines petites entreprises feront faillite. Dans ce cas, il faut essayer d'amortir le choc pour les personnes qui ont eu le cran de créer une petite entreprise. Autrement dit, il faut éviter qu'en cas de faillite, le syndicat ne leur soutire tout, ce qui arrive souvent à l'heure actuelle. Il faudrait peut-être permettre aux petits commerçants qui ont fait faillite de déduire les pertes légitimes d'une petite entreprises des autres revenus s'ils commencent à se rétablir. Il faudrait peut-être leur offrir d'autres moyens de réduire le plus possible leurs pertes pour leur permettre de lancer un autre petite entreprise s'ils le veulent ou de faire une autre contribution analogue à l'économie, sans devoir attendre six ou sept ans pour pouvoir se remettre de la faillite. Autrement dit, il y a eu une forte tendance à la formation d'entreprises. Pour obtenir ce résultat, il faut que les gens sachent qu'ils ne courent pas des risques trop grands s'ils ne réussissent pas à leur première tentative.

Je tiens aussi à dire que, quand nous pensons aux besoins des petites entreprises, nous ne devrions pas oublier que ces besoins varient au fur et à mesure qu'elles traversent différentes phases. A un moment, l'important, ce sont les conseils; à un autre, c'est le financement; à un autre encore, c'est l'accès au réseau de distribution; enfin, dans une autre phase, c'est la possibilité de faire de la sous-traitance en fabriquant des pièces pour de grosses entreprises ou en assurant des services. Je ne pense pas que nous ayons une juste idée de l'éventail des besoins des petites entreprises. Le gouvernement ne peut pas satisfaire tous ces besoins, mais il peut en satisfaire certains. A tout le moins, la BFD et d'autres organismes fédéraux assurant des services aux petites entreprises devraient être plus souples pour mieux répondre à ces besoins.

Quelqu'un est venu m'exposer son cas l'autre jour dans ma circonscription. C'était un franchisé dont l'entreprise se trouve juste à la périphérie d'Ottawa. En 1981, il a emprunté de l'argent à la BFD à 18 p. 100. Quatre ans plus tard, ce franchisé était toujours obligé de payer 18 p. 100 d'intérêt pour maintenir son entreprise en activité, et la BFD n'était pas du tout disposée à lui permettre de rembourser ce prêt moyennant une indemnité, pour qu'il puisse emprunter aux taux beaucoup plus raisonnables en vigueur aujourd'hui. Elle refusait malgré le fait que l'entreprise soit acculée au pied du mur parce qu'elle devait payer un taux d'intérêt élevé depuis quelques années. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons insisté sur l'importance des taux d'intérêt au cours du débat.

Nous ne devons pas négliger non plus la question de la structure des entreprises et ses conséquences. Nous avons besoin de plusieurs structures différentes. A l'avenir, nous verrons apparaître bien d'autres formes d'organisations. Nous assistons déjà au phénomène des rachats d'entreprises par les travailleurs. Il nous faut multiplier les moyens permettant aux travailleurs de devenir actionnaires de leur entreprise, surtout s'il s'agit d'une petite société, et il ne doit pas s'agir nécessairement de ce que nous appelons une entreprise en coparticipation. Nous devons envisager l'expansion des coopératives où se manifeste un certain esprit d'entreprise. On pourrait peut-être se lancer dans une entreprise où les municipalités se joindraient au secteur privé pour stimuler la petite entreprise, comme on l'a fait à certains endroits, notamment à Jamestown et à Buffalo, dans l'État de New York.

M. Horner: Pourquoi?

M. Cassidy: J'entends quelqu'un en face demander pourquoi. Je dis pourquoi pas? Pourquoi devrions-nous rejeter une innovation de ce genre simplement parce qu'elle entraîne la participation du gouvernement à la création d'emplois et à d'autres initiatives de ce genre? Je regrette que cela indispose tellement le député de Brampton. A mon avis, ces idées novatrices stimuleraient les petites entreprises et je ne crois pas que celles-ci doivent être des répliques de General Motors ou de Massey-Ferguson. Que Dieu nous vienne en aide s'il fallait qu'il en soit ainsi!

J'envisage d'autres formules novatrices adoptées à l'étranger notamment cette expérience très intéressante qui se poursuit actuellement dans la République populaire de Chine. Non pas parce que je crois que l'économie chinoise est un modèle que nous devrions suivre . . .

M. McDermid: C'est un bon exemple! Vous dites tout le contraire.

M. Cassidy: . . . mais je crois que nous devrions examiner diverses façons de procéder. Je veux raconter quelque chose à mon ami. Un de mes mandants, un certain M. Peter Lee, un de mes supporteurs, propriétaire d'une station-service très achalandée dans ma circonscription, revient de Pékin où il a eu des entretiens avec le gouvernement chinois en vue d'établir une station-service dans la capitale chinoise. A son retour, il m'a appris que les stimulants offerts aux petites entreprises en République populaire de Chine sont plus généreux que ceux qui sont offerts dans la République populaire du Canada. Ma foi, cela vous donne à réfléchir, monsieur le Président. Je ferai d'autres propositions précises avant de terminer.

[*Français*]

Je tiens à terminer mes observations en faisant des suggestions spécifiques qui pourraient aider les petites et moyennes entreprises au Canada et qui pourraient suppléer aux mesures proposées dans le projet de loi C-23.

Surtout et d'abord il faut toucher les taux d'intérêt pour s'assurer qu'ils ne sont pas excessifs; entre autres, je crois que les banques de notre pays doivent être obligées de mettre de côté une certaine portion de leurs prêts pour réserver ces prêts au secteur de la petite et moyenne entreprise.

[*Traduction*]

Deuxièmement, un grand nombre de petites entreprises ont beaucoup de difficulté à faire affaire avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Les petites entreprises de service, les petites industries qui veulent prendre de l'expansion doivent souvent faire face à la concurrence des services d'achat du gouvernement qui préfèrent conserver leur fournisseur habituel, un fabricant de Saint Louis ou d'une autre région des États-Unis, que de laisser la petite entreprise avoir accès à un marché qui lui permettra de grossir. Vu le rôle important que le gouvernement joue dans l'économie en tant que consommateur de produits intermédiaires et autres, il faudrait changer cet état de choses. Aux États-Unis, l'administration de la petite entreprise veille à ce que le gouvernement fédéral réserve une bonne partie de ses achats au secteur de la petite entreprise. Il faudrait envisager d'adopter cette formule au Canada et inciter les provinces à en faire autant.

M. McDermid: C'est fait.

M. Cassidy: Il faudrait réduire les formalités administratives et songer à réduire le montant des cautionnements, afin de permettre aux PME de soumissionner pour les marchés du gouvernement fédéral. Nous devrions obliger les grandes sociétés qui remportent les marchés importants à confier à des petits sous-traitants une certaine proportion de leur travail. Le ministère de l'Expansion économique régionale et les autres devraient essayer par tous les moyens d'inciter les grandes sociétés à faire appel à des petits sous-traitants, en veillant à ce qu'ils soient canadiens.

Alors que la plupart des grandes sociétés du Canada sont sous contrôle étranger, 95 à 98 p. 100 des petites entreprises appartiennent à des intérêts canadiens. Elles font la plupart de leurs achats au Canada. Elles apportent beaucoup plus à notre économie que la plupart des grandes entreprises. Pourtant, comme tous ceux qui visitent le Canada, je suis frappé de voir combien de menus articles, les produits intermédiaires, tout ce que vous achetez à la quincaillerie, le matériel de bureau, nous viennent de l'étranger. Pourquoi faisons-nous venir de l'étranger notre matériel d'imprimerie et de papeterie, alors que notre industrie des pâtes et papiers est une des plus importantes au monde? Il s'agit là de questions très graves et c'est dans ces domaines que nous pouvons favoriser la croissance de la petite entreprise.

Mon temps de parole est presque terminé, monsieur le Président, mais je voudrais que l'on déploie beaucoup plus d'efforts pour permettre aux petites entreprises de profiter des résultats de la recherche et du développement. J'ai mentionné la nécessité de réviser les lois sur la faillite, afin qu'elles ne démolissent pas complètement les petites entreprises en difficulté. J'ai mentionné la nécessité de créer des formes de propriété plus variées, afin que les coopératives, les autres structures nouvellement créées et leurs employés aient envie de se spécialiser dans la gestion et de se lancer dans les affaires, de façon à partager les responsabilités des entreprises.

• (1640)

Ces remarques me semblent positives et constructives, et je crois qu'elles compléteraient l'accroissement des crédits proposé dans le projet de loi C-23.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse)—l'Agence canadienne de développement international—La surveillance de la distribution de l'aide alimentaire en Éthiopie; l'honorable député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly)—Les Affaires extérieures—a) l'Afrique du Sud—La conduite des sociétés—Les directives du gouvernement. *b*) La visite d'un défenseur de l'apartheid; l'honorable député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—L'Environnement—a) Les pluies acides—L'entente fédérale-provinciale sur les mesures de contrôle. *b*) Les fonds affectés par le gouvernement fédéral.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bissonnette: Que le projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. McDermid: Monsieur le Président, le député ne sait-il pas que le gouvernement a organisé un peu partout dans le pays des séances d'information à l'intention des petites entreprises, au cours desquelles on leur explique comment vendre leurs produits au gouvernement, comment participer aux programmes gouvernementaux et comment lui présenter des soumissions? On montre des produits importés aux hommes d'affaires canadiens lors de ces séances d'information, surtout aux propriétaires de petites entreprises, afin de voir s'ils ne seraient pas en mesure de les produire ici même au Canada pour en fournir au gouvernement du Canada. Était-il au courant de l'existence de ce programme?

M. Cassidy: Monsieur le Président, je suis au courant. Je suis très heureux d'une telle initiative et je la trouve souhaitable. On a mis du temps pour la prendre.

Comme le sait le député, ma dernière expérience concerne l'Ontario. Cette province a mis beaucoup de temps avant de prendre des mesures novatrices du genre de celles dans lesquelles se lance le gouvernement fédéral à présent. Toutefois, cette initiative est loin d'avoir l'ampleur qu'elle devrait connaître aujourd'hui.

A mon avis, le ministre d'État aux Petites entreprises (M. Bissonnette) devrait présenter dans un rapport annuel à la Chambre les objectifs que le gouvernement se fixe pour s'approvisionner auprès des petites entreprises canadiennes et expliquer si ce dernier réussit ou non à atteindre ces objectifs. Si ses progrès ne sont pas suffisants, nous pourrions alors demander des comptes au gouvernement de façon à nous assurer qu'il fera mieux à l'avenir.

Le député reconnaîtra que, en dépit de ce programme, on a mis longtemps au Canada avant de s'intéresser de près à la possibilité d'apporter une aide précieuse aux petites entreprises pour leur permettre de prendre de l'expansion en vendant davantage au gouvernement.

Il y a encore bien des obstacles à surmonter, notamment des retards d'un an et demi avant d'obtenir un marché, des rentrées d'argent et des ventes en retour. En outre, les cautionnements exigés et autres obstacles se dressent sur le chemin des petites entreprises, les empêchant d'offrir une collaboration efficace au gouvernement.

M. le vice-président: Reprenons le débat.

[*Français*]

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai quelques commentaires à faire sur le projet de loi C-23, Loi modifiant les prêts aux petites entreprises.

Ce matin dans mon courrier je recevais de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante un document dans lequel on dit et je cite, quand il s'agit de financement:

> La difficulté d'obtenir un financement suffisant constitue souvent l'un des principaux problèmes des entreprises nouvelles ou en pleine croissance.

Et je continue:

> Depuis que la crise des taux d'intérêt s'est calmée, en 1982, le fardeau fiscal global est le principal problème que la plupart des entreprises ont mentionné dans le cadre de «l'Enquête nationale» . . .

Cela est un sondage effectué par cette firme et que tous les députés reçoivent chacun à leur bureau. Le résultat de ce sondage s'est fait régulièrement tous les mois et cela nous rend service comme député parce qu'on a le point de vue justement de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

Depuis le début des interventions sur le projet de loi, tout le monde parle de l'importance de la petite et de la moyenne entreprise, et en écoutant plusieurs des discours, j'en suis venue à réaliser l'ampleur de l'expansion de nos petits entrepreneurs, mais surtout je réalise que ce sont ces mêmes petites entreprises qui sont le plus souvent pénalisées.

D'abord, le gouvernement d'en face les a affligées avec le projet de loi C-15. Maintenant on arrive avec le projet de loi C-23. Vraiment on dirait que le gouvernement ne peut pas aider la petite et la moyenne entreprise. Le gouvernement d'en face nous parle souvent de consultations et de discussions, mais fait la dure oreille aux bonnes suggestions. Par exemple, je prenais connaissance d'un discours assez intéressant au début de février. Il s'agit du discours du président de la Gulf Canada. Dans ce discours, il nous rappelle le désir du gouvernement de laisser la création d'emplois au secteur privé, avec lequel il est d'accord. Cependant, il continue en offrant des suggestions pour améliorer le sort des petites et moyennes entreprises.

Il nous suggère, entre autres, de repenser les systèmes suivants: l'assurance-chômage, la sécurité et la santé au travail et le régime des rentes. Il nous rappelle que lorsqu'une entreprise est déficitaire les charges sont personnellement assumées par le propriétaire exploitant. En fait, on pourrait aussi repenser tout le système d'imposition, dit-il. On pourrait voir à ce que la réalisation des gains en capital, lors d'un décès du propriétaire, n'oblige pas à vendre. On pourrait accorder aux propriétaires de petites et moyennes entreprises le même traitement qu'aux agriculteurs qui peuvent transférer la ferme familiale à leurs enfants sans devoir payer d'impôt sur les gains en capital.

Il en est de même pour le régime de retraite. Pourquoi ne pas accorder aux propriétaires de PME le même traitement qu'aux agriculteurs en leur permettant de transférer leurs gains en capital imposables réalisés en 1971 et 1983 dans un REER?

Une foule de changements pourraient être adoptés pour alléger le fardeau de la PME et on se voit aujourd'hui présenter la loi C-23, loi qui va les frustrer davantage et leur occasionner une perte de temps supplémentaire.

On constate aussi, monsieur le Président, que de plus en plus de femmes sont chefs d'entreprise. On sait que plus de 30 p. 100 des nouvelles entreprises sont exploitées par des femmes. Je crois que ces dernières font preuve d'un grand courage, surtout par les temps qui courent.

Toutes les statistiques démontrent que l'impact de ce projet de loi touchera la population vulnérable du Canada: les femmes âgées entre 35 et 45 ans. Plus encore, on constate que, entre 1964 et 1980, la proportion des entreprises appartenant aux moins de 30 ans a doublé tandis que celle des entreprises appartenant à des femmes a triplé.

De plus, on est à même de juger que ce sont les femmes aussi qui s'impliquent financièrement au même titre qu'un homme. Cependant, l'égalité des femmes s'arrête un peu là. Les demandes de garanties ne sont pas toujours les mêmes pour les femmes que pour les hommes quand une femme se présente à une banque pour faire un emprunt. Il y a une couple d'années seulement on exigeait le nom de l'époux lorsqu'une femme devait faire un emprunt à la banque. Alors qu'arrivera-t-il aux femmes lorsqu'elles voudront emprunter pour se lancer en affaires? Surtout avec les droits de 1 p. 100 du montant du prêt qui devront être versés au gouvernement fédéral par l'institution qui avancera le prêt. Si les banques sont déjà méfiantes face aux hommes entrepreneurs, que penseront-elles des femmes désireuses de se lancer en affaires? Je me demande si les banquiers vont réviser leurs points de vue à ce sujet, d'autant plus que 10 p. 100 des garanties devront être assumés par l'institution financière. Dans le concret, qu'est-ce qui va se passer?

Il ne faut pas s'imaginer que les banques vont diminuer leurs profits. Chose certaine ces pertes d'argent devront être assumées par quelqu'un. Il ne faut pas non plus penser que ce sera aussi facile qu'avant de contracter un emprunt. C'est clair comme de l'eau de roche que les banques n'iront pas plus rapidement pour accorder un prêt, donc, encore une fois, une perte de temps. Qui sera pénalisé? La réponse est bien simple, monsieur le Président, ce sera le petit entrepreneur.

Que dire maintenant des moments où l'entreprise n'aurait besoin que d'un léger coup de pouce pour passer un creux de vague? Là aussi on ne pense pas à venir en aide à nos hommes et à nos femmes d'affaires. Il s'agit parfois d'un montant bien minime, mais trop important pour être fourni par l'entrepreneur. On aurait pu penser à un type d'aide pour ces périodes creuses.

Il est reconnu que les propriétaires de petites et moyennes entreprises passent le plus clair de leur temps à s'occuper de leur «business». Ils sont souvent prêts à sacrifier leurs loisirs pour subvenir à leur entreprise. On constate que plusieurs de ces jeunes entrepreneurs empruntent les économies personnelles de leurs amis et de leur famille.

• (1650)

Nous avons tous connu des petites entreprises menées par la quasi totalité des membres de la famille. L'époux ou l'épouse est le principal actionnaire; l'autre conjoint s'occupe de l'administration, et tous et chacun viennent donner un coup de main de temps à autre. Ces petites entreprises réussissent à survivre au prix de grands sacrifices.

Malgré quelques obstacles, on est à même de constater que l'esprit d'entreprise des Canadiens et Canadiennes est bien vivant. Des milliers de Canadiens qui étaient en chômage ont créé leur propre emploi, et je me retrouve dans mon bureau de circonscription de Saint-Michel-Ahuntsic souvent devant des cas de gens qui se plaignent évidemment qu'ils n'ont pas de travail. Je leur suggère de commencer un commerce. Maintenant, souvent ce sont des femmes, comme je le disais tout à l'heure, et c'est difficile pour ces femmes; la banque leur demande un peu plus de garanties. Avec cette perte de 10 p. 100 qui arrivera de temps à autre et le 1 p. 100 que l'on doit donner au gouvernement, eh bien, moi je crains que le coût de cette dépense supplémentaire sera «passé» aux clients.

Au Canada, on compte environ 750,000 petites entreprises. Ce que l'on ne semble pas réaliser au premier coup d'œil, c'est que les petites entreprises suscitent de l'activité économique dans toutes les villes et les villages du Canada. D'ailleurs, les statistiques démontrent le rôle important que joue la petite entreprise non seulement pour créer des emplois, mais aussi pour les maintenir. Plusieurs municipalités du Québec sont devenues florissantes et prospères grâce au développement régional que leur ont apporté diverses petites entreprises.

J'ai remarqué que plusieurs de mes collègues ce matin, je crois, semblent, parce que eux vivent . . . moi je vis dans une grande ville métropolitaine, mais eux vivent dans des campagnes et dans de petits villages, et ils semblent croire que c'est plus difficile encore pour ces gens d'obtenir des emprunts. Alors c'est dommage car on dit, tout le monde le répète, que la survie de l'économie canadienne est dans le secteur privé et dans la petite et la moyenne entreprise.

Je me demande, monsieur le Président, comme beaucoup d'autres, si le gouvernement ne va pas à l'envers du progrès. J'ai l'impression, depuis quelques semaines, que la plupart des projets de loi que nous étudions nous ramènent 20 ans en arrière. Tout ce travail pour défaire ce qui a été fait pendant tant d'années. Je vois le député d'Hochelaga-Maisonneuve (M. Desrosiers) qui est d'accord avec moi.

M. Desrosiers: Du tout! Absolument pas!

Mme Killens: Vraiment ce gouvernement démontre bien que ses priorités ne sont pas celles des Canadiens. Si je voulais être mesquine, je dirais à l'honorable député d'Hochelage-Maisonneuve que le gouvernement d'en face cherche à satisfaire plus souvent carrément les Américains que les Canadiens.

M. Boudria: Cela est vrai.

Mme Killens: Je ne pense pas que ce projet de loi, dans sa forme actuelle, soit bon pour l'économie des petits entrepreneurs. En fait, s'il était passé en troisième lecture tel que présenté maintenant, cela aurait eu un effet néfaste pour la majorité des moyennes et petites entreprises.

On renie des droits acquis. On leur rendra la vie plus difficile. Ces hommes et ces femmes d'affaires ont bien autre chose à faire que de passer des heures par semaine à répondre à des questionnaires. C'est déjà assez difficile de mener sa barque dans le monde des affaires sans devoir en plus se promener à gauche et à droite dans des institutions bancaires et dans des bureaux régionaux.

Monsieur le Président, comme le faisait remarquer ma collègue de Hamilton-Est (Mme Copps) lors de son discours du 7 février, le gouvernement agit en Ponce-Pilate et se lave les mains des petites entreprises. Il se contente de remettre le tout entre les mains du gouverneur général en conseil pour ne pas dire le ministre, ce dernier aurait le dernier mot à dire sur les amendements futurs.

SANCTION ROYALE

[*Français*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

[*Traduction*]

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-13, modifiant la loi sur les travaux publics et la loi sur les concessions de terres publiques—Chapitre nº 1.

Projet de loi C-21, modifiant la loi sur la monnaie—Chapitre nº 2.

Projet de loi C-17, modifiant la loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'accise—Chapitre nº 3.

Projet de loi C-28, modifiant la loi sur les pensions—Chapitre nº 4.

* * *

• (1700)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. McDermid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le leader du gouvernement à la Chambre m'a demandé d'annoncer les travaux pour demain. Nous poursuivrons l'étude du projet de loi C-23. Quand elle sera terminée, nous passerons à celle du projet de loi C-24.

M. le Président: Comme il est 17 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui sont inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime à passer à la motion nº 34?

Des voix: D'accord.

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

ON PROPOSE QU'UN COMITÉ EXAMINE LES NOMINATIONS EFFECTUÉES PAR LE GOUVERNEMENT AINSI QUE LES MARCHÉS DE L'ÉTAT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell) propose:

Que le comité permanent des prévisions budgétaires en général soit autorisé à étudier tous les aspects des nominations effectuées par le gouvernement, à l'exception de celles effectuées par la Commission de la Fonction publique, ainsi que tous les aspects des marchés de l'État, y compris les marchés de services, adjugés par le gouvernement depuis le 17 septembre 1984.

—Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens cet après-midi dans ce très important débat. Bien sûr, tous les députés reconnaîtront qu'il s'agit d'une question très importante qui met en cause non seulement la crédibilité du gouvernement mais aussi celle du premier ministre (M. Mulroney) personnellement, à cause des engagements qu'il a pris pendant la campagne électorale.

Je rappellerai à la Chambre un article paru dans le *Toronto Star* le 5 janvier 1985. Il y était dit que le gouvernement avait passé certains contrats de publicité à des amis du parti conservateur. Ces contrats, y disait-on, avaient été ou allaient être accordés à des amis du parti conservateur de façon convenue d'avance, certaines personnes ayant fourni des fonds au parti conservateur en échange de l'octroi de ces contrats. Ces affirmations ont paru le 5 janvier dans le *Toronto Star* et le 7 janvier dans le *Globe and Mail*. Je rappellerai également à la Chambre que j'ai aussi écrit au commissaire de la Gendarmerie royale du Canada pour lui demander l'ouverture d'une enquête judiciaire à ce sujet, pour rechercher d'éventuelles violations des articles 108 et 110 du Code criminel du Canada, qui portent sur la corruption. La GRC poursuit ses investigations à ce sujet. Elle est allée interroger à Montréal et à Toronto diverses personnes, et nous fera savoir à bref délai si elle va ouvrir une enquête judiciaire.

• (1710)

A mon avis, les contrats de publicité du gouvernement devraient être accordés d'une bien autre façon. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) a dit aux Canadiens que cela ne se faisait pas autrement dans aucun autre pays du monde occidental. Il nous a dit à tous que nous ne pouvons pas avoir une structure d'adjudication des contrats de publicité de l'État, qu'à son avis cela serait irréalisable.

Je ne partage pas l'opinion du ministre des Approvisionnements et Services. Nous pourrions examiner la possibilité de créer un organisme interne ayant statut d'archives. Pourquoi ne pouvons-nous pas confier à des fonctionnaires le soin de grouper les contrats de publicité, pour bénéficier des tarifs plus avantageux que cela permet d'obtenir? Il n'y a aucune raison qu'un organisme de ce genre ne puisse être étudié par le comité parlementaire, comme je l'ai suggéré.

A partir de là, il n'y a pas de raison qu'un comité parlementaire ne puisse entendre divers spécialistes du domaine de la publicité qui pourraient nous mettre au courant de nouvelles et meilleures façons de passer les contrats de publicité du gouvernement. Il ne fait aucun doute pour moi, et sûrement pour tous les députés, que la structure actuelle est imparfaite et grossière. Elle pue évidemment le sectarisme politique.

Je tiens à rappeler aux députés certains engagements que le premier ministre (M. Mulroney) a pris durant la campagne électorale que nous avons connue il n'y a pas si longtemps. Je me permettrai d'en lire quelques-uns pour l'édification de tous les députés. Voici ce que disait le premier ministre le 9 juillet 1984:

> Je m'engage à établir des critères de qualité qui impressionneront les Canadiens. Ce qui s'est fait jusqu'à présent est à mon avis complètement inacceptable dans une société ouverte et démocratique. Nous allons réformer cet instrument de notre vie nationale.

Voilà, monsieur le Président, ce que déclarait l'actuel premier ministre le 9 juillet 1984.

Des voix: Bravo!

M. Boudria: Je me réjouis de voir des députés conservateurs applaudir cette initiative. Je ne doute pas que lorsqu'ils interviendront plus tard cet après-midi, ces députés blâmeront tout comme moi le premier ministre pour les décisions qu'il a prises, pour le favoritisme politique flagrant auquel il s'est livré et pour avoir fait un abus de confiance, pour ne pas reprendre une expression qui a parfois été utilisée déjà par certains hommes politiques conservateurs canadiens. Voici ce que disait le premier ministre le 16 juillet:

> On pourrait corriger le processus de nomination par des mesures spectaculaires.

Où sont ces mesures spectaculaires? Le gouvernement actuel est au pouvoir depuis six mois; qu'a-t-il fait à cet égard?

Une voix: Nous avons remporté les élections.

M. Boudria: Oui, les conservateurs ont remporté les élections en faisant 338 promesses, en s'engageant auprès des Canadiens à réformer les institutions. Qu'ont-ils fait? Ils ont violé presque chacune des promesses qu'ils ont faites aux Canadiens.

Voici une autre promesse que le premier ministre a faite, le 16 juillet cette fois. Cela explique bien le point de vue du gouvernement. C'est très révélateur. Le premier ministre a dit:

> Je m'adressais alors à des conservateurs et c'est ce qu'ils voulaient entendre. Il en va autrement quand on s'adresse à tous les Canadiens au cours d'une campagne électorale.

Ce sont deux poids, deux mesures. Le premier ministre n'a pas cessé de leur dire ce qu'ils voulaient entendre puis de faire tout le contraire. Le moment est venu pour lui d'honorer certaines des promesses qu'il a faites aux Canadiens.

Les députés se demandent comment réformer certaines de nos institutions. Le premier ministre aurait peut-être dû y réfléchir avant de faire ses promesses au cours de la campagne électorale. Étant donné, cependant, que l'opposition que nous formons se veut constructive, voici quelques méthodes grâce auxquelles le gouvernement pourrait améliorer sa façon de procéder.

En raison du pouvoir ou du prestige qui s'y rattachent, parce qu'elles comportent une rémunération élevée ou parce que les abus ont donné ou donnent encore au public et aux médias une impression défavorable, il y aurait lieu de soustraire à toute influence politique certaines nominations ou de les soumettre à un examen parlementaire, ce qui correspond plus ou moins à la promesse que le premier ministre avait faite pendant la campagne électorale mais qu'il n'a pas tenue. Souvent, il conviendrait d'en confier l'étude et à des spécialistes et à un organisme parlementaire. J'ai quelques solutions à proposer.

[*Français*]

Aux États-Unis, par exemple, le Congrès et le Sénat plus particulièrement sont habilités pour examiner ou confirmer un grand nombre de nominations à des postes supérieurs faits par le Président. Au Canada, l'application d'une procédure semblable pourrait se faire de trois façons, ayant chacune leurs avantages et leurs inconvénients. Laissez-moi vous en énumérer quelques-unes.

Les nominations à des postes supérieurs au sein du gouvernement pourraient être renvoyées pour une étude à un comité permanent. Ce comité pourrait être constitué expressément à ces fins ou bien encore on pourrait prendre un comité déjà existant, tel que je l'ai suggéré dans ma motion d'aujourd'hui, et de cette façon, réviser les postes. Un renvoi à un comité de la Chambre des communes permettrait aux élus du peuple d'exercer un contrôle sur les nominations des hauts fonctionnaires.

Et on a entendu durant les derniers jours justement les députés du parti progressiste conservateur parler dans cette Chambre et exprimer leur avis sur l'importance qu'ils manifestaient envers les élus du peuple.

Alors j'espère que les députés voudront le renvoi à un comité par lequel les élus du peuple pourront se prononcer sur ce dossier.

Une autre façon, monsieur le Président: on pourrait avoir l'examen par un comité du Sénat, lequel pourrait vérifier les nominations politiques et, justement, ce comité pourrait les réexaminer et assurer à cette Chambre et au peuple canadien que les gens qui détiendront les postes seront des gens qui seront compétents dans les domaines en cause.

On pourrait également avoir un examen de plusieurs comités ou même des comités mixtes du Sénat et de la Chambre et de cette façon, on pourrait à la fois jouir de l'expérience de nos honorables collègues dans l'autre Chambre, ainsi que de l'avis des élus du peuple qui siègent dans cette assemblée. Et de cette façon, monsieur le Président, nous pourrions jouir encore une fois des bénéfices que les gens siégeant dans cette Chambre et au Sénat pourraient apporter à ce dossier.

On pourrait également faire réexaminer les nominations par des corps professionnels par exemple, et ensuite faire un renvoi à la Chambre, un peu de la même façon que le Barreau fait avant de suggérer des noms de candidats qui deviennent juges.

Alors, monsieur le Président, voici quelques façons dont on pourrait traiter des nominations politiques en vue d'enlever l'aspect partisan qui existe dans le moment et, justement, remplir l'engagement solennel fait par le chef du parti progressiste conservateur durant la dernière campagne.

[*Traduction*]

Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, il faut que nous nous assurions que les personnes à qui le gouvernement offre une place en or pour des motifs partisans soient assez compétentes pour remplir les fonctions auxquelles ont les destine. Le *Citizen* d'Ottawa nous apprenait il y a quelque temps que M. Williams Hawkins venait d'être nommé à la Commission du textile et du vêtement. Selon cet article, de l'aveu même de M. Hawkins celui-ci n'avait pas la compétence nécessaire, il n'avait jamais sollicité ce poste et n'avait pas la moindre idée pour quelle raison le gouvernement l'avait choisi pour occuper ce poste. Je suis tout à fait convaincu que s'il possédait de tels renseignements, un comité parlementaire chargé d'examiner la compétence d'un tel candidat y réfléchirait à deux fois avant de recommander à la Chambre sa nomination.

• (1720)

Il n'y a pas tellement longtemps, Roy McMurtry a été nommé haut commissaire en Angleterre.

Des voix: Bravo!

M. Boudria: Je suis heureux d'entendre ces applaudissements. Je connais très bien M. McMurtry et je le considère comme un ami. Selon moi, il a la compétence voulue pour occuper un tel poste.

Des voix: Bravo!

M. Boudria: C'est très bien. Nous ne discutons cependant pas des compétences de M. McMurtry, mais du procédé utilisé. Le premier ministre a dit que les nominations politiques importantes dans le domaine de l'économie ou des affaires extérieures seraient examinées par un comité parlementaire. Je voudrais demander aux députés quel poste est plus important pour le secteur des affaires extérieures que celui de haut commissaire du Canada en Grande-Bretagne. C'est vraiment un poste important. Dans ce cas, le premier ministre du Canada devrait peut-être remplir la promesse qu'il avait faite il y a six mois.

On nous dit qu'après les nombreuses questions que j'ai posées à la Chambre, le premier ministre a enfin demandé au président du comité de la réforme de la Chambre de songer à la possibilité de mettre au point un mécanisme pour faire passer une entrevue à de tels candidats à l'avenir. C'est ridicule. Chez moi, il ne faut pas six mois pour mettre au point un mécanisme pour faire subir une entrevue aux candidats.

Après six mois, tout ce que le premier ministre nous offre c'est une solution éventuelle. De la part du premier ministre, cela ne nous satisfait pas. Il doit faire preuve de leadership et tenir ses promesses, ou alors qu'il prenne la parole à la Chambre pour s'excuser auprès des Canadiens d'avoir commis une erreur en leur disant qu'il remplirait sa promesse. Il devrait maintenant reconnaître qu'il en est incapable et qu'il n'a pas la compétence voulue pour faire ce qu'il avait lui-même offert.

[*Français*]

Et je vois mes confrères du parti progressiste conservateur, les appuis-livre de ce côté-ci de la Chambre, monsieur le Président, et j'ose espérer que les appuis-livre qui se sont fait élire à cette Chambre . . .

Une voix: Il n'y a pas trop de livres!

M. Boudria: Non, ils n'ont pas trop d'appui non plus d'après ce que je peux voir, monsieur le Président, parce que les appuis-livre sont en faible nombre pour appuyer le gouvernement cet après-midi. Mais j'ose espérer que les appuis-livre dans cette Chambre prononceront eux-mêmes un discours tantôt et justement appuieront l'engagement que le premier ministre a pris dans sa campagne et dénonceront en même temps les attitudes que le premier ministre a démontrées depuis l'élection du 4 septembre.

Monsieur le Président, on ne peut pas à la fois dire que le premier ministre avait raison durant la campagne électorale et dire qu'il a encore raison aujourd'hui parce que ses actions sont à l'inverse de celles qu'il a démontrées durant la campagne électorale. Et je remarque mon honorable collègue de ce côté-ci de la Chambre qui dit oui, le premier ministre a raison lorsqu'il se contredit. Monsieur le Président, c'est possible et c'est peut-être cela la mentalité du parti progressiste conservateur. C'est peut-être de cette façon-là que les députés conservateurs pensent que le gouvernement a le droit de dire deux choses à la fois, deux choses différentes simultanément au peuple.

Je sais qu'on ne peut pas dire que les honorables députés donnent le droit au gouvernement de mentir parce que cela ne serait pas parlementaire. Disons que les honorables députés du parti progressite conservateur sont d'avis que le gouvernement a le droit de dire deux choses différentes simultanément au peuple canadien. Et, de cette façon, les députés du parti progressiste conservateur appuient le premier ministre lorsqu'il a agi de façon à décevoir le peuple de notre pays.

Monsieur le Président, les réponses du premier ministre et du vice-premier ministre (M. Nielsen) jusqu'à présent sont insatisfaisantes. Un renvoi à un comité est nécessaire afin de discuter de cette question et j'ose espérer que ce comité sera mandaté dès aujourd'hui et siégera bientôt afin que l'on puisse établir les critères nécessaires pour ensuite pouvoir embaucher des candidats à ces postes importants, de la façon promise par le premier ministre durant la dernière campagne électorale.

[*Traduction*]

En outre, selon moi, le gouvernement devrait immédiatement cesser pendant deux mois de faire des nominations politiques. D'ici là nous pourrions établir les structures parlementaires que le premier ministre avait promises pendant la campagne électorale. Par la suite, ceux qui seront nommés à des postes élevés le seront non seulement avec le consentement du gouvernement, mais aussi avec l'adhésion de la Chambre et du peuple canadien.

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, après avoir entendu l'exposé du député, je comprends qu'il n'y ait que deux membres du cabinet fantôme et un député du deuxième rang sur les bancs des libéraux.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je demanderais au député de ne pas parler du nombre de députés présents. Les absents peuvent être à des séances de comités.

M. Bradley: Je m'excuse, monsieur le Président. C'était une erreur de ma part et je vous prie de m'en excuser. J'étais tout simplement offusqué de tous ces sièges vides en face de moi.

Le député réclame un organisme chargé des questions de publicité. Je voudrais savoir s'il préconise que nous ayons un autre CIUC ou s'il se souvient de sa virulente opposition à cette proposition. Le député a mentionné plusieurs façons d'étudier la question. Il a parlé d'en saisir un comité permanent, une série de comités ou un comité mixte.

M. Boudria: J'ai parlé de possibilités.

M. Bradley: J'ajouterais, monsieur le Président, que si nous avions un comité mixte, actuellement, constitué de sénateurs et de députés pour étudier tous les contrats, nous en arriverions bientôt à une impasse. Le député a parlé d'un comité de spécialistes, constitué pour examiner ces nominations et les contrats accordés par le gouvernement.

Le député disait que là d'où il vient, il ne faut pas six mois pour créer un comité afin d'examiner ces choses. Peut-être que s'il nous disait d'où il vient, nous pourrions comprendre pourquoi il ne faut pas six mois. Je suis sûr qu'il veut que nous assumions une direction convenable. Il veut des comités qui étudieront . . .

M. Boudria: Personne ne dit où l'on s'en va.

M. Bradley: Il veut des comités qui étudieront ces questions sérieusement. Cela ne se fait pas du jour au lendemain. Il veut que nous proposions une orientation.

M. Boudria: Allez-y.

M. Bradley: Nous assumons ce rôle et notre chef montre la voie. Ayant entendu ce qu'a dit le député aujourd'hui et constatant l'absence—excusez-moi, monsieur le Président—de son chef, il est évident qu'il n'a pas de direction dans son parti. N'ayant pas été là au cours des six dernières années il ne peut pas voir la différence lorsque, tout d'un coup, quelqu'un tient les rênes au sein du gouvernement. Nous apprécions la direction que nous avons, celle du premier ministre de ce pays.

Je voudrais lire la motion du député, car . . .

M. Nunziata: C'est une excellente motion.

M. Bradley: C'est une motion intéressante. Toutefois, le député n'en a pas parlé. La motion parle du comité permanent des prévisions en général et non de toutes les possibilités qu'a mentionnées le député. Selon la motion, le comité permanent des prévisions en général devrait avoir le pouvoir d'examiner tous les aspects des nominations faites par le gouvernement, sauf celles qui sont faites par la Commission de la Fonction publique, et d'examiner tous les aspects des contrats gouvernementaux, y compris ceux relatifs à la publicité pour des services du gouvernement.

C'est une question importante, une question sérieuse, mais le ton de ses instances, de sa motion et de la meute à l'arrière me porte à croire qu'il met en doute la façon avec laquelle le gouvernement s'occupe des affaires publiques. Je rejette cette opinion. Je mets le député au défi d'accuser n'importe lequel de nos ministériels de ne pas assumer ses responsabilités.

M. Nunziata: Le ministre de la Défense.

M. Bradley: Je le mets au défi de dire que le ministre suppléant de la Défense (M. Clark) ne fait pas son travail.

M. Nunziata: L'ex-ministre de la Défense.

M. Bradley: Je le mets au défi de dire que le ministre des Transports (M. Mazankowski) ne s'occupe pas sérieusement des transports au Canada. Et je le mets au défi de prétendre que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne s'intéresse pas aux problèmes de santé et de bien-être.

Des voix: Oh, oh!

M. Bradley: On pourrait les nommer tous, car ils ont tous le sens des responsabilités et ils font tous leur travail. Je m'étonne que deux députés là-bas aient décidé de faire tant de bruit. Il serait contraire aux usages de faire remarquer que j'ignorais combien les rats étaient bruyants, de sorte que je m'abstiendrai de le dire. Il reste qu'ils ne sont pas discrets là-bas. Si le troisième membre de la bande était présent, ils feraient certainement encore plus de tapage. Je sais que mon vis-à-vis sait que les nominations faites depuis le 17 septembre ont été pleinement justifiées à la Chambre après qu'on les eût contestées, car le gouvernement remplit ses obligations et choisit des personnes qualifiées.

• (1730)

M. Boudria: Parlez-nous de Hawkins?

M. Bradley: Par exemple, je pourrais vous parler des Arsenaux Canadiens Limitée. Pendant des semaines, j'ai attendu que le député me pose une question à ce sujet mais il redoute de le faire. Nous avons demandé au président des Arsenaux Canadiens Limitée de nous indiquer les compétences qu'il souhaitait au sein du Conseil. Il nous a fourni le profit requis et le gouvernement a procédé aux nominations qui s'imposaient.

Le seul marché qui ait fait l'objet de débats à la Chambre c'est celui de l'Agence centrale de publicité chargée de la publicité. A la suite de leurs questions, deux députés ont reçu les copies du contrat de cet organisme et depuis lors, ces deux députés n'ont plus soulevé de questions.

C'est une question extrêmement importante. Généralement, le choix d'un tel organisme ne faisait pas l'objet d'un appel d'offres. Le choix d'un nouvel organisme visait à économiser l'argent des contribuables canadiens. Mon ministère a négocié un nouveau contrat qui nous fait épargner quelque $18,000 par mois. Je pourrais rappeler au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) que l'Agence avait été instaurée par le gouvernement conservateur précédent pour épargner de l'argent. Depuis 1981, il a épargné 3.6 millions au gouvernement du Canada.

Je voudrais aborder quelques autres questions pour souligner l'importance de cette motion. Je voudrais me reporter au rapport annuel du ministère des Approvisionnements et Services que le député connaît par cœur, j'en suis certain. Dans le domaine des achats, au cours de l'exercice 1983-1984, le ministère des Approvisionnements et Services a passé quelque 350,232 marchés pour une valeur globale de $10.563 milliards. C'est le montant le plus élevé depuis que ce ministère conclut des contrats de fourniture.

La deuxième partie de la motion propose que le comité permanent des prévisions budgétaires en général soit autorisé à examiner tous les aspects des marchés de l'État dont ceux concernant la publicité pour les services rendus par l'État. Comme je viens de le dire, l'an dernier, le ministère des Approvisionnements et Services a conclu plus de 350,000 marchés. Si le comité avait passé en revue tous ces marchés il aurait dû siéger pendant les 170 jours de séance de la Chambre et repasser quelque 2,000 contrats par jour, sans compter les marchés conclus par le ministère des Travaux publics et les autres ministères du gouvernement. Ou encore, si le député est prêt à siéger tous les jours de la semaine, le comité aurait dû examiner un millier de contrats par jour, chaque jour de l'année. Ce n'est sans doute pas ce que le député avait en tête lorsqu'il a rédigé la motion; autrement, c'est qu'il n'a pas réfléchi avant de la rédiger.

Nous pourrions examiner le secteur de la production. Je suis fier de ce service. La production d'imprimerie offre un service centralisé de copie, de duplicata et d'impression au Parlement et aux ministères fédéraux. L'atelier principal se trouve à Hull, au Québec, et il répond aux besoins d'imprimerie du Parlement et des ministères qui, en raison de leur caractère confidentiel et urgent, doivent être imprimés sur place. Un réseau de 48 succursales fonctionne dans toute la région de la Capitale nationale et offre un service sur place aux ministères fédéraux en répondant à leurs besoins à court terme. La fabrication totale, ou le volume total de documents imprimés par les services mêmes du gouvernement a représenté 66 millions de dollars en 1983-1984. Le député veut-il que ce comité examine le moindre contrat d'imprimerie qui est envoyé à ces 48 succursales dans la région d'Ottawa?

Et la Direction des services de gestion de la publicité? Le député en a certainement entendu parler. Cette direction passe des contrats pour le compte des ministères fédéraux avec des agences de publicité et notamment avec l'Agence centrale de publicité. La direction passe également des contrats pour l'achat d'espaces et de temps d'antenne dans les organes d'information, par l'entremise de l'Agence. Durant l'année financière 1983-1984, 483 contrats représentant au total 66.9 millions de dollars ont été accordés pour le compte des ministères clients. Je signale également qu'en profitant des rabais pour paiement rapide offerts par les organes d'information fournisseurs, on a pu économiser $322,417 pour le compte des ministères clients. Si ces 483 contrats avaient dû rester de côté en attendant d'être examinés par un comité, nous n'aurions pas pu économiser cette somme grâce aux dispositions pour paiement rapide, car les contrats n'auraient pas encore été approuvés.

La liste est longue. Le rapport annuel en est plein d'exemples. Je pourrais parler de la Direction des produits de consommation et de la gestion des transports. Elle est responsable de l'achat de produits alimentaires et pharmaceutiques, de vêtements et de textiles, des déplacements du personnel, du déménagement des effets personnels et du transport des marchandises. Cette direction a acheté pour 310 millions de dollars de produits et services en 1983-1984. Parmi ces produits, mentionnons des uniformes, des vêtements de protection, des tentes, des bâches, des drapeaux, des livres, des boutons et des sacs de courrier. Elle a également acheté des conserves alimentaires, des paquets-ration, du blé, de l'huile comestible, des haricots et du maïs pour les programmes d'aide internationale, ainsi que de l'équipement hospitalier pour les gouvernements fédéral et provinciaux. La direction a également acheté des médicaments, des infirmeries et d'autres installations médicales.

Je pourrais citer encore bien d'autres exemples qui prouveraient qu'il est inutile de soumettre à l'examen du comité permanent des prévisions budgétaires en général tous les contrats passés par le gouvernement du Canada. Je pourrais parler de la Direction générale des systèmes maritimes, électroniques et industriels, de ses achats et des contrats qu'elle passe.

M. Boudria: Et le favoritisme?

M. Bradley: Je pourrais parler du favoritisme et je le ferai. La motion du député parle entre autres des nominations. Il sait que je suis secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services et que je me préoccupe des accusations et des remarques qu'il a faites au sujet de notre ministère. Je n'ai pas l'intention de l'écouter sans rien faire. Le ministère compte quelque 10,000 employés qui examinent tous les contrats gouvernementaux. Comment peut-il proposer que ce travail soit accompli par un comité permanent de la Chambre des communes qui devrait examiner quelque 2,000 contrats par jour?

M. Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Les libéraux l'ont fait avec une seule personne.

M. Bradley: C'est tout à fait vrai. Comme mon honorable collègue vient de le dire, le dernier gouvernement libéral y est parvenu avec une seule personne. Nous ne sommes pas disposés à le faire.

Le député a porté des accusations contre le premier ministre (M. Mulroney). Il suffit de se reporter au hansard du 5 février 1985, date à laquelle le député de Glengarry-Prescott-Russell a soulevé une question dans laquelle il disait ce qui suit:

Nominations et marchés de l'État

J'ai une question pour le premier ministre. Au cours de la campagne électorale, alors qu'il était invité à l'émission Question Period au réseau CTV, le premier ministre a déclaré que les nominations aux postes clés qui influent sur la politique économique ou la politique extérieure devraient être soumises à l'examen d'un comité de la Chambre des communes.

Le premier ministre a répondu:

J'ai communiqué avec le député de Saint-Jean-Est qui préside le Groupe de travail parlementaire sur la réforme de la Chambre des communes, habilement secondé par le critique agricole du parti libéral.

Le premier ministre a fait un compliment au critique en matière d'agriculture. Parfois, je m'interroge! Il fait preuve d'initiative et lorsqu'il fait un compliment à quelqu'un, il est sincère. Je ne citerai pas les belles paroles qu'il a eues pour le député, car ce dernier n'a pas un grain de . . .

M. Boudria: Une vache.

M. Bradley: Oui, mais je n'irai pas jusqu'à dire cela. Le premier ministre a continué et il a déclaré qu'il lui avait demandé ainsi qu'à ses éminents collègues s'ils pouvaient trouver une formule permettant aux comités de la Chambre des communes de revoir ce genre de nominations, comme nous le souhaitons tous. Manifestement, le député de Glengarry-Prescott-Russell ne fait pas partie de ce comité. Il ignore peut-être comment des comités de ce genre travaillent. Il n'est pas sans savoir que le comité travaille à huis clos, qu'il ne ménage pas ses efforts et siège de longues heures. Je suis persuadé que le comité trouvera une solution qui satisfaira tous les intéressés, car cela sera bien fait. Il parle de ces choses . . .

M. Nunziata: Est-ce surprenant qu'il ne soit pas ministre?

• (1740)

M. Bradley: Quelqu'un pourrait-il cesser de tirer les ficelles du député? Un député néo-démocrate actionne une marionnette dans le coin.

Je demande au député s'il n'est pas d'accord avec la nomination de Lloyd Francis? Je lui demande s'il ne croit pas que Stephen Lewis est un bon ambassadeur pour le Canada aux Nations Unies?

M. Boudria: Que faites-vous des autres?

M. Bradley: Que reproche le député à Bruce Phillips? Comme je l'ai dit tout à l'heure, je l'invite à faire six pas en avant et à se retourner, afin de faire face à ses propres députés des premières banquettes et à commencer alors à poser des questions au sujet de nominations. Il devrait interroger l'ancien premier ministre. Où était le député à ce moment-là? Il siégeait parmi nous.

M. Nunziata: Vous avez promis de changer la situation.

M. Bradley: Non, il n'était pas parmi nous. Il en est encore à faire ses classes, monsieur le Président. Je suis sûr que là d'où il vient, il ne faut pas six mois pour créer un comité. Là où était, pourtant, peut-être aurait-il pu s'informer au sujet des nominations de MM. MacEachen, Pitfield et Michael Kirby, voire de Joyce Fairbairn.

M. Boudria: Qui donc a fait une promesse à David Cunningham?

M. Bradley: Qui a fait une promesse? Le chef du député a fait une promessse à l'ancien premier ministre. Il lui a promis que dès qu'il serait devenu premier ministre, il nommerait sénateurs tous ces libéraux. C'est lui qui a fait une promesse, monsieur le Président, et nous savons, nous ministériels, comment les libéraux tiennent leurs promesses. Nous savons combien il en coûte de millions de dollars au gouvernement du Canada et aux Canadiens parce que le chef du député a tenu sa promesse de nommer sénateur un type du nom de MacEachen, monsieur le Président.

M. Boudria: Règlement!

M. Bradley: Nous convenons qu'il y a lieu de reconsidérer la façon de procéder aux nominations. Voilà pourquoi le premier ministre a demandé au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) d'entreprendre cette tâche. Comme l'a dit le premier ministre, c'est une chose que nous désirons tous.

M. Nunziata: Il y a trois mois que je le demande.

M. Bradley: On étudie la question. Le député dit qu'il y a trois mois qu'il le demande. Mes collègues qui siègent de ce côté-ci de la Chambre savent, j'en suis sûr, que nous le réclamons depuis 16 ans. Il faut du temps pour mettre au point un système efficace, monsieur le Président. Nous pouvons nous inspirer du Sénat américain. Comme l'a dit le député, aux États-Unis, les nominations doivent être confirmées par le Sénat. Il serait peut-être bon de rappeler que le procureur général Meese a été nommé par le président l'année dernière et que la nomination n'a été approuvée qu'en février 1985. Il convient peut-être de signaler que le Sénat américain examine environ 140,000 nominations et les approuve littéralement sans discussion. Nous ne voulons pas cela, monsieur le Président. Nous voulons un bon comité qui s'acquitte de ses responsabilités et qui fasse son travail. Nous nous efforcerons d'y arriver, monsieur le Président. Nous voulons améliorer la situation au Parlement et ne pas la détériorer, comme les libéraux l'ont fait pendant 16 ans. Notre premier ministre est un précurseur dans ce domaine et dans tous les autres, et ce n'est pas un dictateur.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux que cette question fasse l'objet d'un débat à la Chambre des communes, car elle me préoccupe depuis un certain temps. J'estime qu'il s'agit d'une question grave et j'ai bien l'intention de la prendre au sérieux. Je dois dire néanmoins que voir un député du parti libéral proposer ces réformes, c'est un peu comme faire nettoyer la banque du sang par Dracula, comme nous avions coutume de le dire à l'Assemblée législative de l'Ontario.

Des voix: Bravo!

M. Cassidy: Je me permets de rappeler ceci à mon honorable ami de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), qui a, je crois, quelque chose à apporter à la Chambre: Le gouvernement Turner, pas plus tard qu'en juillet dernier, quelques jours seulement avant le déclenchement des élections, a accordé un contrat de 21 mois, en tant qu'agence centrale de publicité, à un consortium de quatre agences appelé Canadian Media Corporation, qui est lié de près au parti libéral. J'ai soulevé la question de l'agence centrale de publicité quand la Chambre a repris ses travaux en janvier. Naturellement, la seule différence dans le cas du contrat accordé le 7 janvier par le gouvernement conservateur, c'est que le bénéficiaire était une société ayant des liens avec le parti progressiste-conservateur et non avec le parti libéral.

Franchement, je pense que ces allégations sont sans grand intérêt. En réalité, les deux vieux partis agissent ainsi depuis longtemps pour récompenser leurs amis et pour disposer facilement d'un service de publicité qui les aidera à préparer leur prochaine campagne électorale. Le député qui soulève la question devrait se rendre compte qu'il est l'un des rares membres de son caucus à être vraiment en mesure de le faire. La plupart de ses collègues ont siégé sur les banquettes du gouvernement à la Chambre des communes sans lever le petit doigt, et ils n'ont même pas eu le courage de s'intéresser aux manifestations de favoritisme politique dont se sont rendus coupables les libéraux quand ils étaient au pouvoir.

Je voudrais maintenant traiter de la question des nominations. Cette résolutions aborde le sujet à juste titre, même si je crois personnellement qu'elle aurait peut-être pu être mieux rédigée. On y soulève la question du gaspillage, du recours à des contrats injustifiés, comme pour l'agence centrale de publicité, de même que la question des nominations.

Je voudrais parler d'abord des nominations. Comme chacun le sait, cette question a été soulevée au cours de la campagne électorale. Même avant, le premier ministre (M. Mulroney) a dit dans son livre «Telle est ma position» qu'à son avis, il faudrait au moins que les nominations aux principaux postes économiques, tels que celui de sous-ministre du Commerce, sous-ministre des Finances ou de chef du Conseil économique du Canada, soient soumises à l'examen du Parlement. Il n'a pas précisé quelle forme devrait revêtir cet examen. Il pensait néanmoins nécessaire d'examiner la question. C'est toutefois la promesse qu'il a faite dans son livre et qu'il a répétée lorsqu'il a participé au débat télévisé des chefs au cours de la campagne. Il a fait là une promesse bien précise. Pourtant, quand je lui ai posé la question, peu après la reprise, en janvier, le vice-premier ministre (M. Nielsen) m'a simplement répondu que le comité de la réforme parlementaire étudiait la chose. Le premier ministre a donné à peu près la même réponse quelques jours plus tard.

Monsieur le Président, le fait est, et c'est regrettable, qu'en établissant le mandat de ce comité, le gouvernement a omis d'y inclure cette question à propos de laquelle le premier ministre avait fait une promesse bien précise pendant la campagne électorale. Le ton des propos que le secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services vient de tenir (M. Bradley) m'a vivement déçu. Il s'est tenu sur la défensive au lieu de dire: «Je n'aime pas le ton du député de Glengarry-Prescott Russell ni les plaisanteries qu'il fait à nos dépens, mais nous prenons quand même cette question très au sérieux».

Je lance un appel aux députés de tous les côtés. Je crois que nous avons l'occasion de faire de grands progrès à cet égard, afin d'apporter une réforme novatrice dans notre système de gouvernement parlementaire. Je me suis donné la peine d'effectuer certaines recherches sur ce sujet pour savoir dans quelle mesure les autres assemblées législatives, les autres parlements, examinent effectivement les nominations d'importance faites par leur gouvernement particulier. En fait, tout gouvernement doit faire un certain nombre de nominations qui ne relèvent pas du mérite ni de la Fonction publique mais du chef de l'État. Dans quelle mesure les autres assemblées législatives ont-elles leur mot à dire?

Au Parlement britannique, d'après le résultat de mes recherches, du fait que le système est à la fois centralisé et unitaire en Grande-Bretagne, le gouvernement fait un grand nombre de nominations de ce genre et, en fait, aucun examen parlementaire de ces nominations n'est prévu, sauf à la période des questions et à l'occasion de l'étude des prévisions budgétaires, mécanismes auxquels nous avons recours nous aussi. Il est possible évidemment de critiquer une mauvaise nomination par le biais de questions, comme nous pouvons en poser à l'occasion, et comme nous l'avons fait aujourd'hui lorsqu'il a été question de la nomination de M. Hawkins. Mais ce n'est pas là un examen suffisant.

D'autre part, le secrétaire parlementaire veut pousser la chose à l'extrême. Le gouvernement peut faire des milliers de nominations par an. Tel le veut le système. Le secrétaire parlementaire demande si les comités parlementaires devraient être appelés à les revoir toutes. Il voudrait savoir si le député laisse entendre que chacun des centaines de milliers de marchés adjugés par le gouvernement du Canada chaque année devraient être examinés par un comité parlementaire. Pour des raisons d'ordre pratique, c'est impossible. Aux États-Unis, pour citer un autre exemple, il existe un mécanisme d'examen des nominations, dont l'usage est fort répandu. Le secrétaire parlementaire a dit que beaucoup de ces paiements sont approuvés d'office. C'est exact, parce qu'il y en a des centaines de milliers qui sont soumis à ce genre de contrôle dans une année donnée. Mais ce qui arrive dans ce système, qui est décidément différent du nôtre, c'est que les comités sénatoriaux et, je pense, également ceux de la Chambre, ont le droit de scruter n'importe quelle nomination donnée. Ils peuvent se pencher sur la nomination d'un juge fédéral dans l'Alabama, s'ils le désirent, quoique de façon générale ils aient tendance à s'occuper surtout des quelques centaines de nominations aux échelons supérieurs de la Fonction publique, dans un système qui a deux et trois niveaux de personnes nommées par l'échelon politique. Ce n'est pas comme ici, où les sous-ministres et leurs adjoints ne sont pas nommés par l'échelon politique. Aux États-Unis, ils se bornent aux cas qu'ils choisissent, même s'ils ont le pouvoir de contrôler à peu près tout.

• (1750)

Or, d'une façon ou de l'autre, cela va faire surface au comité de la réforme parlementaire. Je suis en train de préparer et de rédiger un mémoire pour ce comité-là. J'espère que comme suite au débat d'aujourd'hui—je dis cela dans un esprit constructif—le premier ministre ou le vice-premier ministre (M. Nielsen) voudront bien prendre la parole à la Chambre dans une couple de jours pour annoncer que le gouvernement effectue un renvoi précis. Peut-être le premier ministre va-t-il tout simplement écrire au député de St-Jean-Est (M. McGrath) pour lui demander que le comité se saisisse expressément de la question de savoir dans quelle mesure et comment les nominations de favoritisme, ou les nominations sur décret du conseil comme on les appelle, seraient examinées par un ou plusieurs comités parlementaires. Comme je siège au comité permanent des prévisions budgétaires en général, j'implore la Chambre de ne pas confier à ce comité-là le contrôle de toutes les nominations. Il serait plus logique de confier ce soin aux comités respectivement compétents pour chaque domaine de nomination. Ainsi, le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, par exemple, s'occuperait entre autres des nominations aux postes de sous-ministre des Finances, de gouverneur de la Banque du Canada, de président du Conseil

économique, ainsi que des sous-ministres et sous-ministres adjoints de l'Expansion industrielle régionale. De même, le comité permanent des pêches et des océans, de celles du ministère des Pêches et des Océans; le comité permanent de l'agriculture, des principales nominations aux postes par exemple de la Société du crédit agricole ainsi que de sous-ministre de l'Agriculture.

Ce que je propose, c'est que la fonction d'examen soit répartie équitablement entre les divers comités. Il me semble aussi que ce ne sont pas toutes les nominations qui devraient automatiquement être examinées par un comité de la Chambre, et ce pour la raison bien simple qu'il y a beaucoup de nominations. Bon nombre d'entre elles sont plutôt une question de routine. Si certaines sont quelque peu teintées de bleu, nous reconnaissons que c'est normal. Lorsqu'une personne compétente a aussi des liens avec le parti au pouvoir, je pense que la plupart des gens sont d'accord pour qu'elle soit nommée.

L'autre jour, j'ai accueilli M^me^ Pigott lorsqu'elle a témoigné pour la première fois au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics à titre de présidente de la Commission de la capitale nationale. C'est une conservatrice bien connue, mais c'est aussi une personne très compétente qui a beaucoup de sens civique et je pense qu'elle fera une bonne présidente. Par ailleurs, à titre de député d'Ottawa-Centre, j'aurais voulu qu'un comité puisse convoquer la personne nommée au poste de président de cette commission, peu importe de qui il s'agissait, et qu'il puisse examiner la décision du gouvernement. Je pense donc que nous avons probablement besoin d'un processus en deux étapes comme celui qui a été mis au point aux États-Unis. D'après mes recherches les États-Unis sont le seul pays à avoir vraiment fait quelque chose pour faire examiner les nominations importantes faites par le gouvernement ou par décret du conseil.

Selon moi, il serait possible de déterminer à quel niveau ou pour quel genre de poste les nominations devraient automatiquement être renvoyées pour examen à un comité approprié, et le comité de la réforme parlementaire pourrait fort bien dresser une telle liste. Celle-ci pourrait comprendre les sous-ministres, les sous-ministres adjoints et les dirigeants des 20, 30 ou 40 sociétés de la Couronne et organismes gouvernementaux les plus importants, notamment le président de l'Énergie atomique du Canada, du Canadien National et d'Air Canada; il en irait de même pour les nominations à la Société du crédit agricole, à la Banque fédérale de développement, à la Banque du Canada et à certains groupes du même genre. Selon moi, les nominations au Conseil des sciences et au Conseil national des recherches devraient automatiquement être examinées par le comité. Il y a un très grand nombre d'autres nominations, certaines à des postes à temps plein et d'autres à des postes honorifiques ou à temps partiel. Selon moi, le comité ne devrait pas être obligé de convoquer comme témoin une personne nommée à un organisme ou à un conseil où elle siégera peut-être cinq ou six jours par an et touchera une rémunération de $200 par jour. Ce ne serait pas très logique. Le député de Glengarry-Prescott-Russell prétend que si, mais cela ne me paraît pas nécessaire. Le pouvoir d'examiner les nominations faites par décret du conseil devrait exister même si, effectivement, la plupart n'étaient pas soumises à un examen.

Le système utilisé fréquemment au Royaume-Uni en ce qui concerne les mesures législatives par délégation pourrait être employé ici. Lorsqu'un règlement ou une mesure législative prévoyant la délégation est adopté, en Grande-Bretagne, en vertu d'une mesure législative générale, adoptée par le Parlement, il doit fréquemment rester sur la table du Parlement pendant un certain temps. La période proposée est souvent de 30 jours et cela suffirait dans le cas qui nous préoccupe. Ainsi, la nomination d'un juge de la citoyenneté ou de quelqu'un à un organisme où il gagnerait $1,000 par an à fournir quelques conseils au gouvernement devrait rester sur la table de la Chambre pendant 30 jours et elle n'entrerait en vigueur, sauf circonstances exceptionnelles, qu'à la fin de cette période.

Il me semble aussi qu'il devrait y avoir un mécanisme permettant aux députés de soumettre ces nominations à un comité approprié. Ce dispositif serait tel, par exemple, que dix députés pourraient renvoyer la question à un comité, puisque nous parlons de cet endroit-ci et que nous voulons abolir l'autre. Cela signifierait que la plupart des nominations seraient examinées de façon systématique et que les partis d'opposition auraient la possibilité de laisser leurs critiques étudier les nominations dans leurs domaines particuliers d'intérêt pour voir s'il n'y a pas d'objection particulière. Cela permettrait d'épurer le système puisque certaines nominations pourraient être soumises au comité, dans les cas où elles soulèveraient des questions de principe. On pourrait ainsi, sans trop gaspiller le temps d'un comité particulier, étudier les principales nominations faites par décret du conseil.

J'ai l'impression, en tant que parlementaire, que le gouvernement doit conserver la responsabilité des nominations. Je propose donc qu'on oblige le comité, que son examen soit facultatif ou obligatoire, à le terminer dans un certain délai, disons 15 jours au-delà de la période de 30 jours, et qu'à la suite de cet examen, la nomination soit rendue publique et qu'il soit fait peut-être une recommandation, quoique, étant donné la majorité que détient le gouvernement, une recommandation soit peu probable. Je ne crois pas que nous soyons en ce moment prêts à réclamer que le comité ait en fait le pouvoir de rejeter une nomination. Il faut cependant lui donner les moyens de faire tellement d'histoire à ce sujet que le gouvernement décidera discrètement de ne pas procéder à une nomination qui s'est révélée particulièrement contestable. On introduirait ainsi une sorte de contrôle et on éviterait ainsi des nominations scandaleuses comme celle de Bryce Mackasey à l'ambassade du Portugal. Cette nomination a finalement été annulée, surtout parce que la population a protesté et que le gouvernement du Portugal s'en est mêlé. Nous aurions un moyen d'exercer une surveillance sur cet excès de favoritisme politique.

L'heure s'achève, monsieur le Président, et je voudrais laisser une minute ou deux à quelqu'un d'autre. Je voudrais dire pour terminer que les marchés accordés sans appel d'offres, qui sont dans 85 p. 100 des cas des marchés de services, sont un autre domaine où il y a abus. Nous n'avons pas besoin d'une vérification parlementaire de chaque contrat, mais d'un changement de système, d'un examen que je voudrais voir effectuer par le comité permanent des comptes publics.

M. le vice-président: L'heure réservée aux initiatives parlementaires est terminée.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—LA SURVEILLANCE DE LA DISTRIBUTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN ÉTHIOPIE

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, suivant la voie que leur avait tracé leur gouvernement, les Canadiens ont répondu généreusement à la crise qui sévit en Éthiopie. Toutefois, ne nous leurrons pas sur les lacunes éventuelles du programme.

Dans son rapport, le vérificateur général affirme que trop souvent, l'ACDI ne dépêche pas suffisamment de travailleurs pour surveiller sur place l'application des programmes d'aide. A moins d'un changement de dernière heure, c'est précisément ce qui fait défaut en Éthiopie aujourd'hui. Il se peut qu'aucun fonctionnaire du gouvernement canadien ne soit sur place pour surveiller la distribution de notre aide alimentaire.

Les six membres du personnel de l'ambassade ont bien d'autres fonctions à remplir. Or, il ne serait pas logique de supposer que les effectifs des ONG peuvent remplacer les fonctionnaires dans la tâche qui incombe à ces derniers.

Outre les effets que cela peut avoir sur les gouvernements et les fonctionnaires, nous sommes à même de constater de jour en jour les conséquences de cette lacune sur les victimes de la famine en Érythrée et dans le Tigré.

M. Peter McPherson, administrateur de l'Agence américaine de développement international, a déclaré au réseau de télévision d'État que de toutes les régions du continent africain affligées par la famine, celles du nord de l'Éthiopie, c'est-à-dire le Tigré et l'Érythrée, sont les plus durement touchées.

M. Brian Kline, directeur adjoint de l'AID pour l'Afrique orientale a affirmé à mes collaborateurs que selon M. McPhearson, le gouvernement éthiopien faisait «activement pression sur les donateurs d'aide bilatérale pour qu'ils refusent d'aider les territoires tenus par les rebelles».

Selon de nombreuses personnalités qui se sont rendues dans les régions d'Afrique atteintes par la famine, il y a tout lieu de craindre que les dirigeants éthiopiens ne tentent de faire du nord de leur pays un nouveau Biafra. Le *Wall Street Journal* souligne que «La famine fera ce que les hélicoptères et les lance-roquettes n'ont pas accompli».

Le 1er février dernier, j'ai signalé qu'un navire chargé d'aliments canadiens pour l'Éthiopie avait été obligé d'attendre pendant que l'on déchargeait un autre navire transportant du matériel militaire soviétique. Ce jour-là même, le *New York Times* publiait un article intitulé: «Des responsables affirment que l'Éthiopie accorderait la priorité aux armes plutôt qu'aux aliments.»

Un membre du Congrès des États-Unis avec qui certains de mes collaborateurs et moi-même nous sommes entretenus, a affirmé que selon des rapports de services secrets, des navires provenant de deux pays membres de l'OTAN avaient été retenus et empêchés de décharger leur cargaison.

Hier encore, le vice-président Bush, s'adressant au National Press Club déclarait ceci:

> Quand elles décident dans quel ordre les navires peuvent accoster dans les ports d'Éthiopie, les autorités font passer la nourriture destinée aux millions d'affamés après le matériel militaire.

Il serait dommage que le gouvernement éthiopien et les rebelles nuisent aux efforts humanitaires du monde libre. Vous avez sans doute entendu parler d'un certain nombre de cas renversants. Par exemple, des dépêches nous ont signalé que des aliments étaient vendus et que d'autres servaient à nourrir des troupes. Des gens de la région de Toronto revenant du Tigré ont signalé que des réfugiés fuyant la région pour se rendre au Soudan auraient été bombardés par des avions éthiopiens. On aurait refusé de distribuer des vives à des civils affamés parce qu'ils n'avaient pas de fiche d'inscription officielle.

A la fin de décembre et au début de janvier, le taux de décès dans les camps de réfugiés à la frontière du Soudan et de l'Éthiopie était le plus élevé qu'on ait jamais vu. Il était comparable à ce qui se passait à la frontière du Cambodge et de la Thaïlande à la fin des années 70.

M. Dan Connell de Grassroots International a indiqué que le total de l'aide alimentaire dans les régions du nord de l'Éthiopie n'égalait qu'à peine 5 p. 100 des aliments distribués dans les postes officiels. Il s'ensuit que le taux de mortalité s'accroît chaque jour. Déjà plus de 200,000 personnes sont mortes dans le Tigré et tout cela derrière un rideau de silence qui vise à empêcher le public d'être au courant de la situation.

Je cite à nouveau le vice-président Bush:

> Si la famine a fait de tels ravages en Éthiopie, c'est en partie parce que le gouvernement s'en est servie comme d'un instrument de guerre en Erythrée et dans le Tigré. Le gouvernement éthiopien a refusé de laisser passer en toute sécurité les organismes d'aide qui voulaient emporter des denrées alimentaires dans les régions de l'Erythrée et du Tigré qui ne sont pas sous son contrôle.

Le gouvernement éthiopien possède environ 6,000 camions et pourtant, il n'en a mis en service qu'environ 5 p. 100 pour acheminer des aliments depuis les quais jusqu'aux centres d'alimentation. Cependant, en septembre, il a dépensé des millions de dollars pour célébrer son dixième anniversaire.

Nous ne devrions pas perdre notre temps à dénigrer ou défendre notre programme d'aide. Son utilité se passe de commentaires. C'est un programme impressionnant. Tous les membres du cabinet méritent notre reconnaissance et nos remerciements pour les initiatives qu'ils ont prises pour le rendre possible. Ce qui doit nous préoccuper avant tout, c'est de maintenir la crédibilité de ce programme en réussissant à convaincre le public que l'aide alimentaire parvient bien aux personnes auxquelles elle est destinée et, deuxièmement, qu'elle permet de répondre à leurs besoins.

• (1805)

J'exhorte le ministre à demander instamment au gouvernement de l'Éthiopie et aux rebelles de laisser passer en toute sécurité tous ceux qui cherchent à acheminer des denrées alimentaires en Erythrée et dans la région du Tigré. Les affamés doivent passer en premier. Adressons ce message à ceux qui veulent faire passer leurs ambitions politiques au premier plan et, pour nous assurer de leur concours, envoyons sur place des travailleurs qui pourront contrôler la distribution des aliments envoyés par les Canadiens.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je désire remercier l'honorable député de me donner l'occasion de rassurer la population canadienne sur cette importante question.

Le gouvernement a pris diverses mesures pour s'assurer que l'aide alimentaire canadienne à l'Éthiopie atteigne les gens dans le besoin à qui elle est destinée. La conception même du programme de même que le choix des organismes d'exécution témoignent de ce souci de surveiller l'acheminement de cette aide et d'en rendre compte.

Tout d'abord, nous avons tenu à faire distribuer une part considérable de notre aide alimentaire par des organisations non gouvernementales de grande réputation. Au cours de cette année, plus de la moitié de l'aide fournie à l'Éthiopie, dans le cadre du budget régulier d'aide alimentaire, a été acheminée par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge, du Comité central mennonite et de l'Association luthérienne du Canada pour le secours mondial. Ces organisations sont en mesure de rendre compte précisément de l'utilisation des denrées fournies. Quant au reste, il s'agit d'une assistance de gouvernement à gouvernement.

C'est le Programme alimentaire mondial qui supervise la distribution de nourriture effectuée au nom du gouvernement du Canada. Comme vous le savez, le Programme alimentaire mondial est un canal extrêmement efficace pour l'acheminement d'aide d'urgence. Du fait de son vaste programme en Éthiopie et de son personnel de terrain expérimenté, il est particulièrement bien placé pour fournir cet appui important.

Mon collègue sait peut-être que grâce aux ressources du Fonds spécial de secours à l'Afrique ainsi qu'à une contribution du gouvernement de l'Ontario, 25,000 tonnes supplémentaires de céréales sont envoyées en Éthiopie par le Canada. Dans ce cas, le gros de la distribution sera effectuée au nom du gouvernement de l'Éthiopie par des organisations non gouvernementales et internationales comme l'Entraide universitaire mondiale du Canada, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la *Norwegian Church Aid*. Ces organisations surveilleront la distribution en consultation avec l'ambassade canadienne et feront rapport sur son déroulement.

Je me permettrai d'ajouter que la plupart des observateurs non gouvernementaux et internationaux en Éthiopie estiment que la distribution de nourriture par le biais du système officiel éthiopien s'effectue avec un minimum de perte. Il est également vrai que l'Éthiopie n'a pas les ressources administratives pour fournir aux donateurs tous les rapports dont ils auraient besoin sur l'acheminement de leurs dons.

J'aimerais enfin souligner, monsieur le Président, qu'en ce moment même l'honorable David MacDonald, le coordonnateur canadien pour l'aide d'urgence, est au Soudan pour faire un constat de la situation dans ce pays. Les Canadiennes et les Canadiens peuvent être confiants que nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour que notre aide ait un maximum d'impact.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—L'AFRIQUE DU SUD—LA CONDUITE DES SOCIÉTÉS—LES DIRECTIVES DU GOUVERNEMENT. B) LA VISITE D'UN DÉFENSEUR DE L'APARTHEID

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, le 21 décembre 1984, le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) a posé une question fort pertinente à mon avis. Il a parlé de la visite du Révérend Desmond Tutu, prix Nobel de la paix. Il a demandé au premier ministre si le gouvernement songeait à exercer davantage de pressions sur le gouvernement de l'Afrique du Sud pour qu'il abolisse l'apartheid. Question concise et très importante.

Le premier ministre (M. Mulroney) a esquivé la question s'efforçant de minimiser cette situation avec son bagout irlandais. J'espère qu'on ne m'accusera pas de racisme parce que j'ai employé cette expression. Voici ce qu'il a dit:

> Hier, monsieur le Président, j'ai eu l'honneur, comme tous les députés d'ailleurs, d'accueillir Mgr Tutu à la Chambre. J'ai eu le privilège de m'entretenir en tête-à-tête avec lui et de connaître ses opinions. Je lui ai dit qu'elles seront très utiles au nouveau gouvernement, car nous sommes sur le point de réexaminer la politique extérieure. Bien entendu, nous reverrons toute la question de nos relations avec l'Afrique du Sud.

• (1810)

Le premier ministre n'a pas dit un traître mot en réponse à cette question pourtant très importante que lui avait posée le député de Scarborough-Ouest.

Le 15 février, j'ai demandé ce que l'on comptait faire contre la compagnie Bata Shoe qui refuse de se conformer aux directives d'application facultative destinées aux compagnies canadiennes en activité en Afrique du Sud. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) n'a guère été plus explicite que le premier ministre lorsqu'il a répondu à cette question. Il a parlé de revoir notre politique compte tenu de l'horreur que la politique d'apartheid inspire aux Canadiens.

Certains d'entre nous se demandent jusqu'à quel point la politique d'apartheid inspire de l'horreur au parti conservateur, étant donné que certains députés conservateurs ont effectué des voyages tous frais payés en Afrique du Sud. Nous nous demandons effectivement jusqu'à quel point cette politique leur répugne.

Le ministre a déclaré ensuite que nous serions mieux en mesure de juger la conduite de ces compagnies en tant qu'employeurs, si elles étaient tenues de publier des rapports comme l'exige notre code actuel. C'est précisément la question—29 des 30 sociétés canadiennes établies en Afrique du Sud ne se sont pas donné la peine de présenter un rapport depuis 1981. C'est une dérobade que de prétendre que la meilleure façon de faire face à cette situation extrêmement grave est de demander à ces sociétés de présenter un rapport. Il est évident que la solution préconisée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne fonctionne pas. Il est important d'arriver à quelque chose d'un peu mieux.

J'ai proposé une première mesure, à savoir exiger de toutes les sociétés en affaires avec le gouvernement fédéral qu'elles respectent la ligne de conduite prévue. Le pouvoir d'achat du gouvernement fédéral doit être au service des droits de la personne tant au Canada qu'à l'étranger. C'est là une première mesure que l'on pourrait prendre. Ainsi, des sociétés comme Bata Shoe devraient faire rapport sur leurs activités, afin que nous puissions avoir une idée de la façon dont elles fonctionnent. Cependant, le gouvernement ne semble même pas disposé à prendre cette timide mesure.

Aujourd'hui, le Canada est l'hôte de M. Gaza Buthelezi, qui est le dirigeant du Bantoustan où la société Bata Shoe est installée. La politique officielle du Canada est de ne pas reconnaître ces prétendus territoires nationaux ou Bantoustans. Nous ne prétendons pas, contrairement au gouvernement de l'Afrique du Sud, que les gouvernements de ces Bantoustans sont indépendants. Ce sont des administrations fantoches, du moins c'est censé être notre politique officielle. Depuis quelques années, quelque quatre millions de noirs ont été forcés de quitter les terres de l'Afrique du Sud pour les terres les plus arides et les moins fertiles. Tout le système des Bantoustans fait partie intégrante de l'apartheid, et nous sommes censés rejeter ce dernier. Pourquoi alors déroulons-nous le tapis rouge pour M. Buthelezi qui essaie d'obtenir de l'aide financière pour l'économie sud-africaine?

M. Buthelezi prétend être opposé à l'apartheid et au gouvernement Botha, mais il suffit d'examiner ses actes pour en douter fortement. Il prétend être le dirigeant démocratiquement élu de son peuple au Kwaulu, mais lors des élections de 1978, lorsque son parti a remporté tous les sièges, seulement 14 p. 100 des gens étaient inscrits sur les listes électorales et seulement 38 p. 100 des personnes inscrites se sont données la peine de voter. En d'autres termes, un peu plus de 5 p. 100 de la population totale a donné à cet homme son mandat, et il prétend être un dirigeant démocratiquement élu. Il affirme rejeter la nouvelle Constitution adoptée par le gouvernement Botha, car elle ne reconnaît pas la citoyenneté aux noirs.

• (1815)

Il soutient que c'est une exigence non négociable. En même temps, il blâme des leaders comme l'évêque Tutu de ne pas reconnaître, comme il dit, la nécessité d'un compromis politique. Or, il vit et travaille dans un pays où le gouvernement de l'Afrique du Sud exclut toute possibilité de compromis politique. La grande majorité des gens qui vivent en Afrique du Sud n'ont pas le statut de citoyen. Ils n'ont pas voix au chapitre et ils n'ont aucun moyen de participer à un compromis d'aucune sorte; pourtant, il rejette les autres leaders noirs parce qu'ils ne reconnaissent pas la nécessité d'un compromis politique. C'est qu'ils en ont reconnu l'impossibilité. Il signale qu'à son avis, les sanctions économiques seront vaines. Je soutiens au contraire que tout le mal que le gouvernement d'Afrique du Sud s'est donné pour éviter les sanctions économiques démontre qu'elles donnent d'excellents résultats. En fait, tout noir qui prend la parole et réclame de telles sanctions commet un crime passible de l'emprisonnement.

J'aimerais donc poser de nouveau la question que j'ai posée le 15 décembre dernier. Le gouvernement du Canada songe-t-il à intensifier les pressions qu'il exerce sur celui de l'Afrique du Sud pour l'obliger à renoncer à sa politique d'apartheid? Dans quelle sens ira la révision dont a parlé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je rappelle à la Chambre que le code d'éthique concernant les méthodes d'embauche des sociétés canadiennes œuvrant en Afrique du Sud fut publié le 28 avril 1978. Il porte principalement sur les conditions de travail, les négociations collectives, les salaires, les avantages sociaux, la formation et l'avancement, ainsi que sur les relations raciales.

Depuis l'adoption de ce code, un certain nombre de sociétés ont publié des rapports publics, bien que la majorité ne l'ait pas fait d'une façon régulière. Ce qui caractérise le code, c'est que les sociétés sont libres de s'y conformer. En outre, les sociétés en question doivent présenter des rapports publics et non des rapports assujettis à l'examen approfondi d'un organisme du gouvernement, ce qui aurait pu soulever des questions à propos de l'application en territoire étranger de lois canadiennes.

Comme il n'existe pas de mécanisme officiel de surveillance, le code n'a pas donné d'aussi bon résultats que ceux espérés. Le gouvernement a consulté les sociétés canadiennes en question, ainsi que les églises et les groupes intéressés, sur la façon de modifier le code pour le rendre plus efficace. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) en a informé la Chambre le 19 février, le gouvernement étudie un certain nombre de possibilités dans le cadre d'une révision globale de nos relations avec l'Afrique du Sud, et tout changement sera annoncé à la Chambre.

En terminant, je voudrais ajouter que, bien que ceux qui préconisent le retrait des investissements et l'imposition de sanctions économiques aient critiqué les codes de conduite, la plupart des observateurs qui suivent les événements de près croient qu'ils ont provoqué des améliorations dans les conditions de travail des gens de couleur. Nous ne devons pas dénigrer tout succès remporté dans la lutte contre l'apartheid ou relâcher nos efforts en vue de favoriser des changements fondamentaux. Notre objectif commun est d'encourager la suppression de l'apartheid par des moyens pacifiques.

Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le disait à la Chambre le 15 février dernier, le Canada examine ses relations avec l'Afrique du Sud et veut longuement consulter les intéressés. La politique canadienne favorise le dialogue, y

compris avec ceux avec lesquels nous ne sommes pas toujours d'accord. Il convient de noter que la plupart des chefs noirs en Afrique du Sud sont contestés dans leur propre pays.

Bien que le chef Buthelezi ne soit pas l'invité du gouvernement canadien, nous nous empresserons de profiter de son passage à Ottawa pour revoir avec lui la situation dans ce pays. Le ministre des Relations extérieures (Mme Vézina) s'entretiendra avec le chef Buthelezi pour connaître son point de vue. Comme le chef Buthelezi, nous nous opposons à l'apartheid et nous ne pouvons pas prétendre que la constitution actuelle de l'Afrique du Sud qui exclut les Noirs a renoncé au principe de l'apartheid. Nous avons également des réserves quant à l'efficacité des sanctions économiques pour favoriser une évolution pacifique et nous nous inquiétons de leur incidence sur les classes les plus démunies de la population sud-africaine.

L'ENVIRONNEMENT—LES PLUIES ACIDES—L'ENTENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LES MESURES DE CONTRÔLE. B) LES FONDS AFFECTÉS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur une question que j'ai posée à la ministre de l'Environnement (Mme Vézina) le 6 février. Je vois que la ministre est là. Le nouveau gouvernement a pris la bonne habitude de faire répondre les ministres pendant le débat d'ajournement. J'espère bien que cela durera le plus longtemps possible.

• (1820)

Le 6 février, j'ai posé à la ministre une question sur l'entente sur les pluies acides qu'elle a conclue avec les provinces. Je crois avoir demandé par ailleurs au premier ministre (M. Mulroney) quelles sommes d'argent le gouvernement débloquerait pour essayer d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés avec les provinces en matière de réduction des pluies acides. J'ai posé cette question après que le premier ministre eut fait une déclaration désormais célèbre, à savoir qu'il fallait se présenter à la table de négociations les mains propres et qu'il fallait faire du nettoyage chez soi si on voulait être en position de force pour parler des pluies acides avec les Américains. J'approuve ce principe et j'ai bien expliqué que cette déclaration partait d'un bon sentiment.

Ce jour-là, je voulais tout simplement savoir quand le gouvernement joindrait le geste à la parole en affectant des crédits à la réduction des pluies acides que le gouvernement fédéral et les provinces avaient approuvée en principe. Par ailleurs, ce jour-là ou un autre jour, j'ai demandé au premier ministre quand le gouvernement annoncerait qu'il appliquerait les mêmes normes que les États-Unis en matière d'émissions d'automobiles en précisant qu'il devrait le dire de préférence avant la visite du président Reagan, prévue pour le 17 mars. De la sorte, le président ou les Américains en général ne pourraient plus nous reprocher de ne pas encore avoir des normes aussi strictes que les leurs.

Le premier ministre a beaucoup parlé des relations canado-américaines, et il a dit qu'il voulait les améliorer. Il a critiqué l'attitude du gouvernement précédent à l'égard des États-Unis. Il a souvent parlé de «maturité». Ce terme décrit bien le genre de relation qu'il faut établir avec les États-Unis d'Amérique.

Comme nous savons que le président sera bientôt là et que celui-ci aura l'occasion de parler avec le premier ministre, les deux parties doivent faire preuve de maturité. Nous aimerions sûrement discuter des façons dont le Canada pourrait accélérer la maturité de ses rapports avec les États-Unis. Il s'agirait pour lui à mon avis de devenir plus indépendant de la politique étrangère américaine et plus désireux d'entretenir une relation d'égal à égal avec ce pays. Peu importe le sens qu'on lui donne, la maturité implique une relation dans les deux sens. Si nous aspirons à la maturité, le premier ministre devrait alors avoir un mot à dire au président au sujet de certains incidents qui se sont produits récemment. Il devrait par exemple se préoccuper de l'attitude que les Américains ont adoptée à l'égard de la Nouvelle-Zélande et de ses efforts pour répondre aux vœux exprimés démocratiquement par sa population au sujet de la puissance nucléaire et de la présence de navires dotés d'armes nucléaires dans ses ports. Cette réaction est un exemple de la maturité de la réaction des Américains lorsque des pays décident de faire preuve de maturité et d'indépendance contre les souhaits des États-Unis.

Un autre incident semblable est survenu récemment au Manitoba. Le gouvernement du Manitoba, de nombreux citoyens de cette province et même le gouvernement fédéral se sont efforcés de faire abandonner certains éléments du projet de dérivation Garrison qui auraient pu mettre en danger les eaux du Manitoba. Or l'assemblée législative du Dakota-Nord a adopté un projet de loi qui aurait pour effet d'interdire la transmission de l'électricité du Manitoba au Nebraska.

• (1825)

C'est particulièrement ironique, car voilà un exemple où nous nous préoccupions beaucoup des répercussions qu'aurait quelque chose sur l'environnement et où nous avons réussi à éviter les conséquences que nous jugions néfastes. Cependant, les Américains, par l'intermédiaire de l'assemblée législative du Dakota du Nord, ont dit qu'ils refuseraient d'importer de l'électricité canadienne. Par ailleurs, l'autre jour, au sujet des pluies acides, le sénateur démocrate William Proxmire a présenté un projet de loi qui permettrait aux Américains de refuser l'importation d'électricité canadienne si le Canada ne prend pas des mesures pour lutter contre les pluies acides. En somme, d'un côté nous nous faisons taper dessus parce que nous voulons protéger l'environnement, et les Américains décident d'interdire les importations canadiennes, et, de l'autre, nous nous faisons taper dessus parce que nous ne protégeons pas suffisamment l'environnement. Je me demande si c'est une réaction rationnelle et réfléchie pour les Canadiens—en l'occurrence les Manitobains—qui veulent éviter que leurs cours d'eau, leurs poissons ainsi que la faune et la flore marines ne subissent l'influence néfaste des eaux américaines. Voilà les choses dont le premier ministre devrait parler au président Reagan quand ils se verront le 17 mars.

Il faudra dire plusieurs choses. Tout d'abord, que nous imposerons des normes aussi sévères que les États-Unis pour les gaz d'échappement des automobiles; deuxièmement, que le Canada débloquera des crédits pour favoriser la mise en œuvre de l'accord que le ministre a conclu avec les provinces; troisièmement, qu'une relation adulte suppose qu'on fasse preuve de maturité des deux côtés, et que les Américains, quand il s'agit de quelque chose comme le projet de dérivation Garrison, devraient reconnaître que le Manitoba n'avait pas le choix et qu'il aurait été irresponsable de sa part de ne pas faire le maximum pour que ce projet ne soit pas réalisé dans sa forme originelle. Voilà le genre de maturité que je souhaiterais voir de l'autre côté de la frontière. Nous pourrons peut-être un autre jour parler de ce qui constituerait une position adulte du Canada en ce qui a trait aux relations canado-américaines.

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier mon honorable collègue pour les mots très positifs qu'il a eus à l'égard de ma présence à la Chambre. Cependant, je dois souligner que je ne partage pas son pessimisme vis-à-vis de nos relations avec les États-Unis. Bien au contraire, j'ai beaucoup d'espoir que les problèmes que nous avons en commun pourront être résolus dans la bonne entente.

Tel que le très honorable premier ministre (M. Mulroney) le disait durant sa campagne électorale, nous avons fait des pluies acides notre dossier prioritaire et, dès janvier dernier, nous avons convoqué une conférence fédérale-provinciale pour essayer d'en arriver à un accord sur les réductions de S02. Cette conférence a eu lieu le 5 février dernier et elle nous a permis de poursuivre le cheminement qui avait été amorcé par l'ancien gouvernement et de nous donner des objectifs très précis de réduction des acides qui feront qu'à la date fixée de 1994 nous aurons limité les émanations d'acide dans les provinces de l'Est du Canada à 2,300,000 tonnes.

Ces allocations par province ont été l'objet d'un effort de chacune des provinces et démontrent bien la collaboration qui doit exister dans un dossier comme celui-là entre les provinces et le gouvernement fédéral, et l'accord que nous avons réussi à négocier en commun a été qualifié d'historique par certains de mes collègues provinciaux.

Il est bien évident que, dans un champ d'activité qui est soumis à des pressions économiques constantes, le gouvernement fédéral et les provinces s'engagent à partager les coûts avec l'industrie responsable. Et je crois que cette collaboration se développera dans les mois qui viennent et que nous pourrons annoncer des mesures qui plairont à tous les Canadiens.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 février 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INTERNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

M. Sergio Marchi (York-Est): Monsieur le Président, il est des plus regrettables et même inadmissible que la question du dédommagement des Canadiens d'origine japonaise en soit au point mort en ce moment. Dans le but de rouvrir le dialogue, l'Association des Canadiens d'origine japonaise cherche à obtenir un entretien avec le premier ministre (M. Mulroney). Jusqu'à présent, ses efforts ont été vains et elle a clairement manifesté sa vive déception et son exaspération dans une lettre datée du 2 février et adressée au très honorable premier ministre.

Il est difficile de comprendre pourquoi le premier ministre refuse de voir ces gens. C'est pourtant bien lui qui avait accordé à la question beaucoup d'importance à l'époque où il était chef de l'opposition, et qui s'était engagé à maintes reprises lors de la dernière campagne électorale fédérale à redresser les torts subis par les Canadiens d'origine japonaise. Voilà pourquoi les membres de cette collectivité s'attendaient à bon droit à ce que les négociations soient tout à fait ouvertes, franches et complètes. Mais au lieu de cela, le gouvernement leur a imposé des délais et des propositions unilatérales et il est revenu sur sa promesse de négocier. On en est maintenant à une impasse. Un silence gênant et troublant entoure cette affaire.

Le premier ministre a bel et bien promis d'être accessible et accueillant. Je l'exhorte à prouver qu'il sait tenir promesse en acceptant de recevoir l'Association des Canadiens d'origine japonaise. C'est seulement dans cet esprit de collaboration que la question du dédommagement a des chances d'être réglée.

Les représentants de l'Association ont déjà rencontré des députés de notre parti et du NPD . . .

M. le Président: Je dois signaler au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Français*]

PETRO-CANADA

LES AUGMENTATIONS INDUES EXIGÉES DES PETITS DÉTAILLANTS—LES CONSÉQUENCES POUR LE QUÉBEC

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, je voudrais intervenir aujourd'hui en cette Chambre pour dénoncer, encore une fois, des pratiques inacceptables des dirigeants de la société Petro-Canada qui sont en train de demander aux détaillants des stations service au Québec des renouvellements de baux pour l'année prochaine comportant une augmentation de 15 à 20 p. 100 comparativement au bail précédent.

J'entends sensibiliser mon honorable collègue, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney), ainsi que toute cette Chambre, à ces augmentations indues que la société Petro-Canada exige des petits détaillants. Cette situation est particulièrement grave au Québec où l'on vend l'essence déjà plus cher qu'ailleurs. Comme le taux d'inflation pour l'année 1984 a été de 4.4 p. 100, je ne vois aucune raison justifiable à ce que Petro-Canada, qui, selon le fameux dicton apparemment nous appartient, demande une augmentation de loyer de l'ordre de 15 p. 100.

Le temps est venu de réclamer les ajustements aux responsables de la société d'État à cet égard. Il nous appartient de le faire. Je suis convaincu que nous pourrons sûrement aider le secteur des petits détaillants d'essence en arrêtant cette soif intense de Petro-Canada qui est en train de réduire en miettes leurs commerces d'une nécessité publique en oubliant de se comporter en bon citoyen corporatif respectueux de la volonté de ses véritables patrons, les consommateurs du Québec et d'ailleurs.

* * *

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

LES MEMBRES DU CONSEIL

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, le nouveau Conseil canadien du multiculturalisme dont le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Murta) a annoncé la composition la semaine dernière n'est pas l'organisme représentatif qu'il devrait être. Dix-huit de ses soixante membres résident en Ontario, et quinze de ces dix-huit Ontariens, soit le quart exactement des membres du Conseil canadien du multiculturalisme, sont de la région métropolitaine de Toronto.

Même si les Torontois se considèrent souvent eux-mêmes comme les inspirateurs et les remueurs de notre pays, ils ne comptent que pour un peu plus du dixième de la population canadienne. Un ministre venant de l'ouest du Canada n'aurait pas dû oublier ces réalités démographiques.

Mes mandants et d'autres résidents du nord-ouest de l'Ontario trouvent particulièrement à redire au fait que trois personnes doivent représenter toutes les réalités ethnoculturelles ontariennes de l'extérieur de la région métropolitaine de Toronto. Ils croient que la direction générale du multiculturalisme s'est préoccupée déjà trop des intérêts métropolitains dans le passé. Ces nominations ne feront que confirmer leur sentiment d'avoir été négligés par les titulaires successifs de ce ministère.

Article 21 du Règlement

Le fait que l'on ait recruté à Sault-Sainte-Marie le seul membre du Conseil pour le nord de l'Ontario ne fera qu'exaspérer le sentiment que la partisanerie politique va continuer à dominer la politique fédérale en matière de multiculturalisme. On aurait pu trouver d'excellents candidats dans les localités plus importantes de Sudbury et de Thunder Bay . . .

M. le Président: Je regrette d'avoir à dire au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LE SÉNAT

L'ABSENCE DE RESPONSABILITÉ POLITIQUE

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, en régime démocratique, le principe de la responsabilité est fondamental. C'est ainsi que le gouvernement du Canada est responsable devant la Chambre des communes qui est elle-même responsable devant l'électorat, mais l'autre endroit n'a aucune responsabilité politique devant qui que ce soit.

Le leader de l'opposition à l'autre endroit a déclaré qu'il n'avait pas à rendre compte de ce qui se passe là-bas au chef de son propre parti. Les membres de son caucus ne répondent chacun de leur conduite qu'à leur propre conscience, mais il n'en reste pas moins que l'autre endroit revendique une autorité législative dont les répercussions, non seulement sur les travaux du gouvernement mais aussi sur le bien-être des Canadiens, s'avèrent onéreuses.

L'autre endroit n'a aucune responsabilité devant les électeurs, mais l'année prochaine sa gestion coûtera 26 millions de dollars, soit environ un quart de million pour chacun de ses membres. En supposant que l'un d'eux ait été nommé l'été dernier et qu'il vive jusqu'à l'âge de la retraite, son traitement, ses indemnités et frais de bureau auront coûté aux contribuables cinq millions de dollars. Quand l'autre endroit revendique pareille autorité et coûte aussi cher, il faut sans contredit qu'il soit comptable à quelqu'un.

* * *

[*Français*]

LE TOURISME

LES ACTIONS ET LES DÉCISIONS CONTRADICTOIRES DU GOUVERNEMENT

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, depuis le mois de novembre, le gouvernement n'a proposé que des politiques contradictoires aux Canadiens. En matière de tourisme, ces contradictions sont frappantes. Je m'explique. Le 12 décembre 1984, l'honorable ministre d'État (Tourisme) (M. McMillan) a déclaré que, et je cite:

> Pour doter le Canada d'une saine industrie touristique, nous sommes obligés d'établir un plan d'action qui vise à rendre l'industrie entière plus concurrentielle et qui doit remplacer des initiatives provisoires à but contradictoire.

Depuis son arrivée à titre de ministre d'État (Tourisme), je n'ai rien vu de ce plan et, pis encore, c'est son gouvernement et son ministère qui proposent des initiatives provisoires à buts contradictoires.

Je vais donner un exemple qui touche toute l'industrie touristique canadienne et particulièrement la province d'origine du ministre lui-même: l'Île-du-Prince-Édouard. Un journaliste du *The Journal Pioneer* résume très bien l'exemple, et je cite:

[*Traduction*]

Mais même si on se réjouit de l'aide accrue du gouvernement fédéral à la promotion touristique, on ne peut manquer de remarquer que le gouvernement manque curieusement d'esprit de suite dans sa politique. Si, d'une part, il dépense de l'argent pour attirer les touristes chez nous, il continue d'augmenter le prix de l'essence, dressant ainsi un obstacle majeur . . .

M. le Président: Je dois malheureusement informer le député qu'il a épuisé son temps de parole.

* * *

• (1410)

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'AFFAIRE «DOMTAR»—LA DÉTERMINATION DE L'ESTRIE

M. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, c'est avec réticence aujourd'hui que je me lève en cette Chambre pour me prévaloir de mon droit de parole en vertu de l'article 21 du Règlement. Lorsque cette Chambre m'a accordé le privilège de la servir en ma qualité de président suppléant, j'avais accepté de ne pas participer aux débats par déférence envers cette Chambre, la fonction et le Président lui-même à qui je voue le plus grand respect.

C'est donc exceptionnellement aujourd'hui que je m'adresse à vous au sujet du dossier Domtar. La population que je représente accepte difficilement la décision rendue par notre gouvernement dans l'affaire Domtar.

Comme tous les autres Canadiens, nous reconnaissons que la situation financière du gouvernement est précaire, mais nous savons aussi que l'Estrie a trop longtemps souffert d'un taux de chômage élevé, d'un secteur industriel traditionnel fragile et de salaires moyens trop bas.

Nous reconnaissons l'excellence du projet Domtar et ce dans une région qui, lors d'un récent sommet socio-économique, a justement articulé l'engagement d'une région entière à se vouer à rien de moins qu'à l'excellence. Je vous fais donc part aujourd'hui de notre détermination à voir à ce que le projet de la Domtar se réalise et ce au profit de l'ensemble du pays.

La population estrienne sera encouragée aujourd'hui par la déclaration de notre premier ministre (M. Mulroney) qui s'est engagé à voir s'il n'y a pas d'autres formes d'aide possibles, et elle offre par le biais de divers groupes de travail son entière collaboration afin d'assurer la réalisation du projet Domtar.

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

ON DEMANDE UNE RÉVISION GLOBALE DE LA POLITIQUE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, il est probablement trop tôt pour interroger le nouveau ministre de la Défense (M. Nielsen) sur les problèmes complexes de son ministère. Laissons cela pour plus tard. Cependant, nous pouvons profiter de l'occasion pour signaler certaines des questions que le ministre devra aborder dès qu'il aura pu se retrouver. Voici la liste des changements qu'il devrait apporter, selon nous, et des défis qu'il devrait relever.

Tout d'abord, le ministre devra entreprendre sur-le-champ une révision globale de la politique. Sans savoir où nous allons, nous engageons d'énormes dépenses et nous adoptons des stratégies aléatoires. Examinons certaines de ces dépenses de près. Le ministre est certes capable de le faire. Nous nous empressons de procurer à nos marins de nouveaux uniformes, alors que leurs navires sont immobilisés, soit dans des bassins de radoub, soit sur les tables à dessin des ingénieurs. Il importe de parer en premier lieu au plus important et au plus pressé.

Nous devons, par ailleurs, nous demander si nous ne sommes pas poussés malgré nous à adopter des stratégies nouvelles et dangereuses. Le nouveau ministre devrait bien faire comprendre à tous et à chacun que le Canada ne veut rien avoir à faire avec les armes nucléaires ni avec la course aux armes défensives dans l'espace. La loyauté nous interdit de nous taire quand nos amis commettent des erreurs qui risquent de nous coûter à tous fort cher. Une servilité aveugle n'avantage personne. Enfin, le ministre devrait faire savoir à tous que le Canada ne menace personne. Nous nous soucions seulement de protéger notre démocratie qui nous tient tant à cœur.

Si le ministre relevait ces défis, il pourrait certes compter sur notre appui et notre encouragement. Ne laissons pas échapper cette occasion.

* * *

LA SOIRÉE BALTE

LE RAPPEL DE LA DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES PAYS BALTES

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, ce soir sur la colline du Parlement se déroulera la treizième soirée annuelle balte. Les Canadiens d'origine balte, venus de tous les coins du Canada, se joindront aux parlementaires pour rappeler l'indépendance de la Latvie, de la Lithuanie et de l'Estonie.

La population des pays baltes souhaite encore ardemment recouvrer sa liberté et son indépendance, ce qui constitue le meilleur espoir d'une paix juste et durable. Les Canadiens ont partout la réputation d'être compréhensifs et sympathiques envers tous ceux qui, dans le monde entier, veulent faire respecter les droits des nations et des personnes.

Il convient, je crois, que les députés montrent clairement à la population des pays baltes que les Canadiens partagent ses aspirations et souhaitent qu'elle recouvre sa liberté et son indépendance et que les droits de la personne soient respectés dans ces pays.

Je suis persuadée que tous les Canadiens veulent que nous souhaitions la bienvenue aux consuls honoraires des trois pays baltes, la Lithuanie, la Latvie et l'Estonie, et aux représentants des collectivités baltes au Canada qui sont parmi nous à Ottawa aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

«DÉFI 85»—LA NÉCESSITÉ D'ASSUMER LA RELANCE ÉCONOMIQUE EN AIDANT LES ÉTUDIANTS

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, dans son discours du 6 février dernier, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration rendait public son nouveau programme d'emplois d'été à l'intention des étudiants. Le nom de celui-ci est «Défi '85».

Monsieur le Président, il convient d'apprécier ici le symbole particulier de ce nom. C'est effectivement un nouveau défi que le gouvernement actuel lance à l'industrie privée et aux individus qui la composent. Il s'agit d'une nouvelle approche qui devrait permettre de redonner enfin l'initiative à l'entreprise. Fidèles à notre volonté de collaboration, de concertation et de coopération avec nos divers leviers économiques, nous ne pouvons que nous réjouir de ce projet de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald).

J'interviens ici en ce jour, monsieur le Président, pour lancer ce même défi à tous les députés. Permettez-moi de vous dévoiler la façon dont j'ai fait cette campagne.

En collaboration avec les organismes économiques de ma circonscription telle la Chambre de commerce, j'ai fait parvenir une lettre personnelle à tous les chefs d'entreprises, grandes ou petites, les encourageant à relever le défi et ainsi assumer la relance de notre économie en aidant nos étudiants.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE FINANCEMENT DES DÉPENSES DE L'ÉTAT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, les Canadiens sont abasourdis, stupéfaits et peut-être même outrés . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Ils sont certainement découragés. J'en suis venu à la conclusion que le gouvernement n'a absolument aucune vergogne de prêcher ainsi l'austérité. Quelle que soit l'arithmétique politique du président du Conseil du Trésor, on s'aperçoit, lorsqu'on compare de façon adéquate le budget des dépenses de l'année dernière avec celui de cette année que ce dernier a subi une augmentation équivalente à deux fois le taux d'inflation. Le premier ministre et son cabinet se partagent l'assiette au beurre pendant que certaines des provinces les plus pauvres, et plus particulièrement le Manitoba, sont durement frappées.

Ma question s'adresse donc au ministre des Finances. Le ministre entend-il financer cette augmentation substantielle de 105 milliards de dollars des dépenses publiques en augmentant les impôts des gens ordinaires?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député comprend fort bien, selon moi, la situation, à savoir que ce budget des dépenses équivaut à des prévisions de dépenses. Compte tenu de ce que j'ai déclaré à la Chambre l'autre jour, la conjoncture économique est meilleure et notre situation économique et financière devrait s'améliorer au cours de la prochaine année. Selon moi, le budget des dépenses que mon collègue a présenté hier à la Chambre dénote une très bonne compréhension de la situation financière et du programme d'austérité qui est nécessaire pour que le déficit ne soit pas hors de proportion.

LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION VERSÉS AUX PROVINCES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, c'est là l'une des déclarations les plus imbéciles que j'ai jamais entendues dans la bouche du ministre. Parbleu! Alors qu'on assiste à cette augmentation et que les provinces sont durement frappées, il ne peut nous dire comment il va financer ces dépenses de 105 milliards de dollars.

J'ai assisté en qualité d'observateur à la lune de miel de Regina il y a deux semaines. Les premiers ministres rassemblés autour de la table filaient le parfait amour. Pourquoi le ministre des Finances qui était présent alors n'a-t-il pas profité de l'occasion pour discuter de ces compressions? Pourquoi n'a-t-il pas parlé de cette réduction de 73 millions de dollars dans le cas du Manitoba et de 263 millions de dollars dans le cas du Québec? Ne voulait-il pas gâcher la fête?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis persuadé que le député voudrait que nous respections la loi lorsque nous présentons notre budget des dépenses. Les prévisions relatives aux paiements de péréquation sont basées sur la loi actuelle. Il comprend . . .

Une voix: Ce sont eux qui l'ont établie.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est vrai. Il comprend la loi telle qu'elle a été établie par l'ancien gouvernement, en 1982.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous sommes en pourparlers permanents avec les provinces dont il a parlé et j'espère que nous serons en mesure de régler la question sous peu.

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, assurément, nous n'en sommes pas encore au point où il faudra invoquer les rigueurs de la loi en ce qui concerne les transferts de paiements intéressant les provinces et les simples citoyens.

Ma dernière question supplémentaire concerne le premier ministre. Je me permettrai une métaphore en parlant de «restauration». Pourquoi le premier ministre qui a été élu se sent-il obligé de restaurer son cabinet en relevant son budget de 54 p. 100, opération qui se solde par un «petit» deux millions comme il le dit lui-même, et la création de 30 nouveaux postes? Comment le premier ministre peut-il prêcher l'austérité à ses collègues et à tous ses concitoyens quand il engage de pareilles dépenses?

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue a parlé d'une «petite» somme. Pour donner une idée des choses, rappelons que les dépenses du cabinet du premier ministre représentent 0.06 p. 100 . . .

Mme Copps: Cinquante-quatre p. 100.

M. Allmand: C'est un mauvais exemple.

M. Mulroney: Mon collègue dit que c'est un mauvais exemple. Quand j'ai réduit mon traitement de 15 p. 100, le chef de l'opposition s'y est opposé.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est l'augmentation la plus faible depuis 15 ou 16 ans et je pense que cela reflète bien nos priorités. Mon collègue a voulu savoir quelle était l'augmentation réelle. Je pense pouvoir lui répondre en lui rappelant par exemple qu'au moment où M. Pearson a cédé la place à M. Trudeau, l'effectif a augmenté de 700 p. 100. Voilà assurément le genre d'abus que dénonçait si souvent mon collègue quand il cherchait à se faire élire à la tête du parti libéral. Voilà la différence.

Des voix: Bravo!

* * *

L'EMPLOI

LES FONDS POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Au cours de la campagne électorale, le parti conservateur a dit que le chômage constituait sa principale priorité et qu'il allait créer des milliers d'emplois. Comment la ministre peut-elle déclarer que le chômage est la première priorité alors que les ressources affectées à la création d'emplois et à la formation dans le budget des dépenses déposé hier ont diminué par rapport à cette année? Le budget du bureau du premier ministre a augmenté, tandis que celui de la création d'emplois a été amputé de 290 millions et celui des programmes de formation, de 120 millions après avoir déjà été réduit de 386 millions le 4 novembre? Peut-on parler de priorité? Comment peut-elle établir le rapport entre les discours qu'elle a tenus pendant la campagne électorale et les mesures qu'elle a prises hier?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député ne compte peut-être suffisamment d'années d'expérience pour comprendre comment le budget des dépenses est préparé.

M. Allmand: Sept ans.

Mlle MacDonald: Il dit qu'il est ici depuis sept ans. Et il ne comprend toujours pas.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Le député n'ignore pas que ce budget des dépenses était sous presse avant que nous n'annoncions l'affectation de 205 millions au programme Défi 85. Cela ne figure pas dans les prévisions budgétaires pas plus que les 695 millions que le premier ministre a annoncés à Regina. S'il additionne le tout, le député constatera que ces chiffres sont nettement supérieurs à tous ceux de l'année précédente.

Des voix: Bravo!

LA SOMME AFFECTÉE AU FINANCEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, j'ai préparé des prévisions budgétaires pendant sept ans et je doute qu'elle tienne aussi longtemps.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: La ministre a fait allusion à la déclaration faite à Regina le 14 février. Ce petit Livre vert est un autre bel exemple de propagande. A l'entendre, 695 millions viendront s'ajouter au 1.2 milliard déjà affecté à la formation et à l'emploi. Elle a dit aujourd'hui que ces 695 millions ne figuraient pas dans le budget des dépenses déposé hier. Cherche-t-elle encore à nous monter un bateau? Comme je l'ai souligné, la ministre a déjà amputé les programmes d'emploi de 796 millions. Va-t-elle remettre 695 millions sous des titres de programmes différents pour berner les Canadiens?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le gouvernement et moi-même voulons fournir des emplois aux citoyens. Nous n'allons pas nous mettre à jongler avec les chiffres. Ce n'est pas ce que veulent les Canadiens. Ils veulent le genre de mesures qui ont été prises à Regina. Ces initiatives ont été approuvées par tous les premiers ministres provinciaux ainsi que les syndicats, le patronat et les groupes de jeunes de tout le pays. Le député devrait se mettre au diapason de la population.

Des voix: Bravo!

• (1425)

LES FINANCES

LES INTÉRÊTS SUR LA DETTE PUBLIQUE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Les Canadiens cherchent également à échapper aux taux d'intérêt élevés qui sévissent en ce moment.

Je veux savoir si les prévisions de dépenses qui ont été déposées hier nous donnent une vue exacte des dépenses gouvernementales. L'élément le plus marquant de ces prévisions, c'est l'augmentation de cinq milliards de dollars des intérêts sur la dette publique, comme le ministre ne l'ignore pas. Ses services nous ont dit que le taux moyen de l'intérêt de la dette va se situer à 10.6 p. 100. Comme pas une seule des émissions d'obligations de l'État ne pourrait être placée à moins de 12 p. 100 sur le marché aujourd'hui, combien va coûter aux Canadiens en 1985-1986 cette augmentation des taux d'intérêt qui va se produire ce printemps?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le député d'appuyer l'effort que nous faisons pour réduire ce déficit qui nous cause évidemment de grandes difficultés. Pour ce qui est des prévisions budgétaires, le chiffre de 10.6 pour cent est celui que nous avons pris en compte dans le calcul des charges du service de la dette publique. C'est la moyenne estimative, établie au mieux, des taux d'intérêt que nous allons payer sur l'encours de la dette publique pendant l'année financière qui vient, 13.0 c'est le chiffre auquel nous nous en tenons pour l'instant.

LES TAUX D'INTÉRÊT AMÉRICAINS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre nous dit que c'est le chiffre auquel il s'en tient pour l'instant. Donc il ne s'interdit pas de raviser dans le courant de l'année. Cela me rappelle exactement les libéraux quand ils étaient au pouvoir.

Étant donné les avertissements qui nous sont venus aujourd'hui . . .

[*Français*]

En vue des avertissements qui viennent d'être énoncés par le président de la Federal Reserve Bank aux États-Unis, M. Volcker, qui concernaient la possibilité d'une augmentation du niveau des taux d'intérêt aux États-Unis, est-ce que le ministre peut assurer la Chambre que les Canadiens ne seront pas obligés de payer encore une fois pour l'augmentation du prix de l'intérêt dans les dépenses du gouvernement fédéral ou, dans la négative, est-ce qu'il peut assurer qu'aucune coupure additionnelle ne sera imposée pour payer ces augmentations du taux d'intérêt?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, quand on établit un taux d'intérêt sur les charges qu'on doit payer pour maintenir la dette publique, c'est non seulement sur la base de nos propres prévisions internes qu'on le fait, mais aussi sur la base des prévisions de plusieurs agences indépendantes. Pour le moment on me dit que le *Conference Board*, entre autres, prévoit une diminution des taux d'intérêt au cours de l'année, une diminution que l'on va applaudir sans doute et que mon honorable collègue va applaudir avec moi. De plus, notre prévision de 10.6 nous semble être une prévision tout à fait objective et tout à fait logique pour les fins du document que j'ai présenté hier.

Questions orales

[*Traduction*]

LES DÉPENSES FISCALES FÉDÉRALES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances qui doit savoir que les prévisions budgétaires déposées hier ne renseignent qu'à moitié sur les dépenses du gouvernement. Est-ce que le ministre veut s'engager à fournir au Parlement, bien avant l'exposé budgétaire, les comptes complets des 30 à 50 milliards de dollars de dépenses et concessions fiscales fédérales, pour donner aux Canadiens une vue d'ensemble des dépenses gouvernementales avant que l'exposé budgétaire ne soit présenté?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déjà exprimé les préoccupations que me cause à moi comme au député et à certains de ses collègues l'ampleur du chiffre des dépenses fiscales. C'est une chose que j'examine en ce moment. J'espère bien être en mesure de fournir de plus amples renseignements à ce sujet, sinon avant l'exposé budgétaire du moins dans cet exposé même.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'AFFAIRE DOMTAR—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Il a certainement eu l'occasion de prendre connaissance de la lettre que mon chef lui a expédiée hier, lui demandant de s'impliquer personnellement dans le cas de la Domtar. Il est certainement au courant aussi des objections formulées par tous les intervenants du milieu, par le gouvernement du Québec, par les syndicats, voulant que les motifs invoqués par son ministre de l'Expansion industrielle régionale n'étaient pas acceptables. Est-ce que le premier ministre a l'intention d'agir personnellement pour renverser la décision de son ministre dans le cas de la Domtar?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami mentionne une lettre de son chef libéral. Je ne l'ai pas encore reçue, mais je dois dire que j'attends toujours une réponse à la lettre que je lui ai expédiée, il y a deux semaines, au sujet du comportement bizarre et inacceptable des énateurs libéraux qui bloquent les projets de loi. Je n'ai pas encore eu de réponse du chef de l'Opposition.

En ce qui concerne la demande de la Domtar, une société . . .

M. Chrétien: Oui ou non?

M. Mulroney: Le député de Saint-Maurice dit oui ou non! Nous allons faire mieux que le parti libéral qui a dit non à Pétromont, puis a quasiment tué l'entreprise pétrochimique au Québec. C'est cela que vous avez fait, vous, le parti libéral! Vous avez essayé de tuer l'entreprise pétrochimique au Québec.

J'ai reçu une demande. Je me propose . . . Ah! . . . les «bouffons» du Québec! Ils sont moins nombreux, mais ils sont encore ici.

Je peux dire à mon honorable ami que je me propose . . . Ah! . . . le lieutenant du Québec de Terre-Neuve!

En mars prochain, il y aura sans doute des discussions au sujet de la Domtar . . . à ce moment-là.

• (1430)

M. Lapierre: Monsieur le Président, je pense que les farces «cheap» du premier ministre sont de très mauvais goût quand des milliers d'emplois au Québec sont en jeu.

J'aimerais demander au premier ministre qui dit vrai dans ce gouvernement. Au moment même où lui fait son opération de relations publiques, son ministre de l'Expansion industrielle régionale émet un communiqué lui disant qu'il n'est pas question de réviser la décision. Qui dit vrai? Est-ce que le premier ministre a l'intention de frapper les doigts de son ministre de l'Expansion industrielle régionale?

M. Mulroney: En parlant de farces plates, monsieur le Président, nous avons le député de Westmount . . .

M. Johnston: Saint-Henri-Westmount!

M. Mulroney: Saint-Henri-Westmount, excusez-moi! Habitez-vous Saint-Henri ou Westmount?

Nous avons, d'une part, le député de Westmount qui nous demande de couper nos dépenses gouvernementales et de traiter la question du déficit dont nous avons hérité; d'autre part, nous avons le député qui crie pour qu'on octroie une subvention directe de $100 millions à une société dont l'actionnaire principal est le gouvernement du Québec. Cela étant dit . . .

M. Lapierre: Oui, je suis Québécois.

M. Mulroney: Il dit oui, mais moi aussi je suis Québécois, et tous les Québécois exigent la prudence dans la gestion des fonds publics, et c'est cela que nous allons faire en collaboration avec le gouvernement du Québec.

* * *

[*Traduction*]

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. A la suite du budget des dépenses qui a été présenté hier, le Québec, le Manitoba et deux autres provinces estiment que leurs paiements de péréquation seront réduits par rapport à l'année dernière. Dans sa réponse au député qui m'a précédé, le ministre a eu tout à fait raison d'en attribuer la faute à l'ancien gouvernement. Seulement, c'est son parti qui forme maintenant le gouvernement. Par conséquent, va-t-on augmenter les paiements de péréquation versés à ces provinces?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pourrais répéter la réponse que je viens de donner à l'orateur précédent. Le budget des dépenses a été établi conformément à la loi qui demeurera en vigueur tant qu'on ne l'aura pas modifiée. Avant de ce faire, nous devrons terminer les discussions qui se déroulent actuellement avec les provinces concernées. Mais j'invite le député à considérer plus globalement la question. Ainsi, nous avons augmenté de 7.4 p. 100, pour l'an prochain, les transferts au titre de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé.

ON DEMANDE UNE MODIFICATION DE LA FORMULE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, quand ils étaient dans l'opposition, les conservateurs n'étaient pas satisfaits du régime de péréquation et ils se sont engagés à le modifier afin de venir en aide aux provinces pauvres. Ont-ils toujours l'intention de le faire et, dans l'affirmative, agiront-ils bientôt, pour que ces provinces puissent établir leurs prévisions de dépenses?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons organisé pour les hauts fonctionnaires une série de réunions qui débuteront au milieu de l'année et se poursuivront à l'automne au niveau des ministres qui s'occupent de la péréquation. J'ignore si la formule de péréquation sera modifiée à la suite de ces discussions. Je ne peux préjuger pour l'instant de leurs résultats, mais nous y participerons sans idées préconçues.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HONORABLE JAMES TUCKER, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. le Président: Permettez-moi d'interrompre brièvement nos travaux pour signaler la présence à la tribune aujourd'hui de James Tucker, Président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'AFFAIRE DOMTAR—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question au premier ministre: elle a également trait à la subvention qu'on tarde à accorder à la Domtar. Je reviens sur le sujet parce que, à mon avis, le sujet a vraiment été traité à la légère à ce jour . . . aujourd'hui, en cette Chambre. Je voudrais souligner et porter à l'attention du premier ministre une déclaration que rapporte la Presse canadienne et qui est attribuée à son ministre de l'Industrie. Je cite:

[*Traduction*]

Le gouvernement a tenu compte du fait que le gouvernement américain verrait d'un mauvais œil toute subvention à la production à l'heure actuelle au détriment du marché américain de produits forestiers.

[*Français*]

Et je voudrais demander au premier ministre s'il est prêt à continuer de tolérer que son ministre de l'Industrie ou enfin que tout autre ministre de son Cabinet prête une oreille plus bienveillante aux doléances des Américains plutôt que de satisfaire aux besoins des gens au Québec qui se meurent pour avoir des emplois, et qui n'obtiennent rien de ce gouvernement.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Mais vous êtes véritablement sans gêne! Il y a à peine quelques mois le gouvernement libéral a refusé une subvention indispensable à Pétromont pour sauver l'industrie de la pétrochimie au Québec. Vous l'avez refusée pour 15 millions. Aujourd'hui vous nous demandez, ayant laissé le Trésor public avec un déficit de 35 milliards de dollars, vous le parti libéral, vous nous demandez d'écrire des chèques en blanc pour une société dont l'actionnaire principal est un gouvernement provincial.

Je peux dire à mon ami ceci: nous considérons que la Société Domtar est une société qui a beaucoup d'allure, qui est bien gérée, qui a des projets intéressants. Je vais examiner, avec le premier ministre du Québec, toute forme d'aide possible, mais je pense que, compte tenu de la situation financière dont nous sommes les héritiers, je ne peux pas écrire ou demander à quiconque d'écrire des chèques en blanc de 100 millions de dollars en faveur d'une société ni privée, ni de la Couronne.

ON DEMANDE QUELLES SONT LES PERSPECTIVES D'AVENIR DES GENS DE LA DOMTAR

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je comprends que le premier ministre est en train de nous dire qu'il n'y a pas d'argent . . . enfin, que les cordons de la bourse sont trop serrés pour aider les gens de la Domtar. Je voudrais donc lui demander également comment il se fait que l'on a déjà pris des décisions de dépenser au delà de 50 millions de dollars pour changer les uniformes de l'armée, et que l'on s'apprête à dépenser des millions pour augmenter de plus de 50 p. 100 le budget du personnel du Bureau du premier ministre, mais que les gens de la Domtar, eux, doivent attendre. C'est cela que je veux savoir. Qu'est-ce qu'il faut qu'ils attendent?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Ce dossier important qui a été négligé depuis belle lurette par le gouvernement libéral alors qu'ils étaient au pouvoir . . . Il y a belle lurette que le parti libéral et le gouvernement libéral ont négligé l'Estrie. La seule chose qui est arrivée dans l'Estrie . . . le député de Saint-Maurice a promis pendant cinq élections de transférer un ministère du gouvernement d'Ottawa à Sherbrooke, il a promis cela cinq fois, et finalement la population québécoise et de l'Estrie a dit: On en a soupé du parti libéral; nous voulons des projets sérieux, un gouvernement sérieux qui va collaborer avec le gouvernement dûment élu du Québec pour bâtir des économies régionales plus solides.

Questions orales

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, puisque le ministre de la Justice et le solliciteur général se cachent à la Barbade, parce que la situation est trop chaude ici . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Kaplan: . . . j'adresserai ma question au premier ministre.

M. Clark (Yellowhead): Un élève de Nunziata.

M. Kaplan: Un jour ça va, mais un semaine c'est trop.

M. McDermid: Mauvais joueur.

M. Kaplan: Lorsque le premier ministre a pris la parole à la Chambre, en réponse aux questions concernant la rencontre de M. Hatfield avec le solliciteur général, j'ai conclu de sa réponse, comme le reste du pays, qu'il mettait en doute le jugement de son solliciteur général. De plus en plus d'éditoriaux demandent la démission de solliciteur général en raison de cette rencontre.

Des voix: Oh, oh!

M. Kaplan: La semaine dernière à Edmonton . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a-t-il une question à poser?

M. Kaplan: Le premier ministre sait-il que son propre collègue du cabinet, le ministre de la Justice, a également déclaré qu'il demanderait la démission du solliciteur général? Vu la situation intenable dans laquelle se trouve ce ministre maintenant, le premier ministre n'agira-t-il pas dans l'intérêt de l'administration de la justice en demandant la démission du solliciteur général?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je vois qu'une semaine de vacances n'a pas amélioré le sens de l'humour du député. Les mauvais jeux de mots continueront tant que le député posera des questions. Le ministre de la Justice—et vous le savez très bien—n'a pas fait ce genre de déclaration. C'est vous qui, en déformant ses déclarations, lui faites dire cela. En réalité, le ministre de la Justice et le solliciteur général ont répondu avec tous les détails qu'ils pouvaient humainement donner. Leurs réponses sont connues de tous et devraient satisfaire le député.

• (1440)

M. le Président: Une brève question supplémentaire.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je voudrais que le premier ministre donne des réponses complètes. Même si on le lui a demandé, il n'a toujours pas dit à la Chambre quand il avait appris pour la première fois que de la marijuana avait été trouvée dans les bagages du premier ministre Hatfield. Il a dit quand il avait entendu parler de poursuites, quand il avait appris que l'on intenterait des poursuites.

M. le Président: Je n'ai toujours pas entendu de question. Le député de Skeena.

* * *

LES FORÊTS

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Forêts. De toute évidence, la lutte au cabinet est terminée et le secteur forestier en est la victime à l'échelon fédéral. Le ministre peut-il expliquer au Parlement pourquoi l'industrie la plus importante du Canada, qui a contribué 25.9 milliards de dollars à notre économie et qui emploie un travailleur sur dix au Canada, fait maintenant face à une réduction de dépenses de 15 p. 100 par rapport à l'année dernière, même si les fonctionnaires fédéraux ont eux-mêmes déclaré que, si le gouvernement fédéral ne fournit pas plus d'argent au secteur forestier, des dizaines de milliers d'emplois disparaîtront, de Terre-Neuve jusqu'en Colombie-Britannique?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, le député est manifestement mal renseigné. Lorsque nous aurons terminé nos négociations avec les provinces et conclu certains accords, nous aurons affecté plus d'argent au reboisement et à l'exploitation forestière dans les provinces que le gouvernement antérieur ne l'a fait en dix ans.

L'IMPORTANCE DES CRÉDITS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Il sait certainement que moins de 0.1 p. 100 des dépenses annoncées hier seront consacrées au secteur forestier à l'échelon fédéral. Pendant la campagne électorale, tous les ministériels de la Colombie-Britannique se sont promenés dans la province en promettant 200 millions de dollars par an. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il affecté que 175 millions de dollars par année pour toute l'industrie forestière du Canada alors qu'il sait que cela entraînera la perte de dizaines de milliers d'emplois dans la plus importante industrie du Canada?

M. Blackburn (Brant): Il ne répondra pas.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, le député sait très bien que, dans le cadre des ententes de développement économique et régional, nous négocions des ententes accessoires relatives aux forêts. Il sait très bien que nous avons déjà signé de tels accords avec plusieurs provinces et que nous en signerons d'autres bientôt. Quand nous aurons terminé, nous aurons affecté davantage d'argent que ne le prétend le député dans le cadre d'ententes sur les forêts et de programmes visant à aider l'industrie forestière du Canada.

L'AGRICULTURE

LES IMPORTATIONS DE BŒUF DE LA CEE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et concerne les quotas que le ministre a annoncés en décembre dernier pour les importations de bœuf de la CEE. Ce bœuf provenant de l'Irlande était fortement subventionnné de jusqu'à 48c. la livre.

Le ministre peut-il confirmer que le gouvernement projette de se plier au sujet de ces quotas et, par suite de pressions exercées par la CEE, va permettre que l'on supprime le contingentement des importations de bœuf au Canada?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): La réponse à cette question est bien simple, monsieur le Président, c'est non. Il serait très déplacé et stupide de notre part de donner quelque idée que ce soit de notre pouvoir de négociation, d'autant plus que ces discussions sont en cours à l'heure actuelle.

LES NÉGOCIATIONS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre confirme donc que l'on est bel et bien en train de négocier en vue de lever le contingentement. Pourquoi le ministre trahit-il les agriculteurs de notre pays? Si le ministre veut maintenir les quotas à 5.9 millions de livres comme il a été annoncé en décembre, pourquoi négocie-t-il? Pourquoi envoyer ses hauts fonctionnaires négocier avec les pays membres de la CEE s'il n'a pas l'intention de céder?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, les observations du député montrent à l'évidence qu'il ne comprend pas très bien l'accord de commerce international. Je voudrais assurer au député et à la Chambre par votre entremise, monsieur le Président, que par suite de l'inertie du gouvernement qui a entraîné l'an dernier la ruine de l'industrie canadienne du bœuf, nous nous sommes engagés à veiller à ce que pareille catastrophe ne se répète pas en 1985. Je m'en tiens à cet engagement.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES

LA PRÉSENTATION PAR LE GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre, qui nous a promis un changement d'orientation fondamental quand il a été élu le 4 septembre. Le budget des dépenses nous donne pour la première fois l'occasion d'étudier les plans du gouvernement. Le premier ministre avait promis à de nombreux secteurs une aide qui n'est pas prévue dans le budget des dépenses. Les amis que le ministre des Finances compte dans Bay Street avaient réclamé une diminution massive des dépenses gouvernementales qui n'apparaît pas non plus dans les prévisions budgétaires.

Le premier ministre ne convient-il pas que ce budget des dépenses aurait très bien pu être déposé par le député de Windsor-Ouest à l'époque où il était président du Conseil du Trésor? En quoi ce budget des dépenses du gouvernement diffère-t-il de ce à quoi les gouvernements libéraux successifs nous ont habitués? Où est la différence?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Il y a probablement de nombreuses différences importantes. Tout d'abord, ce document tient compte de nombreuses décisions importantes qui ont été annoncées le 8 novembre et qui ont permis au gouvernement du Canada de s'en tenir au taux de croissance le plus faible que le Canada ait connu depuis bien des années. A mon avis, c'est loin d'être négligeable, et mon honorable ami devrait s'en réjouir. Ayant pris la situation en main au milieu de l'année financière, le gouvernement s'efforce d'enrayer la croissance des dépenses publiques pour ne pas aggraver les problèmes découlant du déficit et pour éviter de provoquer une hausse des taux d'intérêt en faisant une trop vive concurrence au secteur privé dans le domaine des emprunts.

L'exposé du 8 novembre était important et portait sur des points cruciaux. Je pense que mon honorable ami sera heureux de constater également que, dans son prochain exposé, celui du budget, le ministre des Finances annoncera d'autres mesures importantes visant à créer des emplois et à rendre le Canada plus prospère.

LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. Ce dernier n'ignore pas l'importance de l'exemple qu'il donne au pays en cette période très difficile. Peut-il nous parler de nouveau, à un moment où le gouvernement s'efforce de réduire la croissance de ses dépenses, du genre d'exemple qu'il donne aux Canadiens en portant de 90 à 120 le nombre des employés de son bureau et en augmentant de plus de 50 p. 100 les dépenses de ce dernier? Quel genre de message transmet-il ainsi à la population?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Probablement pas un message très positif. Comme je l'ai dit aux journalistes ce matin, j'espère que c'est une mesure temporaire. Celle-ci a été prise pour diverses raisons, notamment parce que l'ancien premier ministre avait décidé d'éliminer deux ministères coordonnateurs, l'un pour les affaires sociales et l'autre pour le développement économique. A cause de cette décision, quand nous sommes arrivés au pouvoir avec le premier gouvernement progressiste-conservateur majoritaire depuis 25 ans, le BPM a été obligé de jouer un rôle accru dans la coordination et l'élaboration de l'ensemble de la politique du gouvernement, du fait de l'absence des deux ministères coordonnateurs. Mon honorable ami étant connu pour son honnêteté intellectuelle, il admettra volontiers avec moi que, je le répète, les dépenses totales du BPM représentent 0.06 p. 100 des dépenses totales du gouvernement, je . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: En toute déférence . . .

M. Mulroney: Je pourrais continuer, mais ils ne veulent pas en entendre davantage.

[*Français*]

LES FINANCES

ON DEMANDE CE QUE COÛTERA LE RETARD RELATIF À L'ADOPTION DU PROJET DE LOI C-11

M. Clément M. Côté (Lac-Jean-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances: elle est la même qu'hier. J'espère obtenir une réponse aujourd'hui.

Est-ce que le ministre des Finances peut nous dire combien coûtera aux Canadiens le délai apporté pour l'acceptation du projet de loi C-11, projet de loi portant sur le pouvoir d'emprunt?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la dernière fois que j'ai calculé ce que coûterait le blocage au Sénat pendant trois semaines du projet de loi C-11, c'était à peu près 10 millions de dollars.

Des voix: C'est honteux!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La note pourrait même être plus élevée si le gouvernement doit concentrer ses emprunts à cause d'autres délais. Je souhaite qu'il n'y ait pas d'autres retards, car les contribuables commencent à s'impatienter des lenteurs du Sénat.

* * *

[*Français*]

LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA SITUATION DE LA FEMME

LA NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le 31 janvier dernier, j'interrogeais la ministre responsable de la Condition féminine sur la nomination d'une présidente au Conseil consultatif de la situation de la femme. La réponse a été la suivante: qu'une nomination serait faite incessament dans un avenir rapproché. Depuis, aucune nomination, et la vice-présidente qui assurait l'intérim a quitté Ottawa hier.

Le premier ministre peut-il indiquer à cette Chambre quand il a l'intention de nommer une présidente au Conseil consultatif de la situation de la femme?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Demain, monsieur le Président.

• (1450)

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA NOUVELLE PRÉSIDENTE

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je veux donc remercier le premier ministre de cette nomination.

Est-ce que le premier ministre peut alors assurer cette Chambre que la personne qui sera nommée sera bilingue, qu'elle aura évidemment des connaissances au niveau des questions féminines et l'énergie nécessaire pour pouvoir bien traduire la question des femmes du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cette personne sera d'abord et avant tout compétente. Ensuite, sans aucun doute, bilingue et, troisièmement, débordante d'enthousiasme pour la cause.

* * *

[*Traduction*]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

LA TAILLE DU BUDGET

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le gouvernement, rompant avec une longue tradition libérale, a eu l'heureuse initiative de révéler le montant du budget d'exploitation du nouveau Service canadien du renseignement de sécurité, lequel atteindra le chiffre incroyable de 116 millions. Étant donné que le budget de la GRC n'a été réduit que de 45 millions à la suite du transfert de certaines tâches au service de sécurité, le premier ministre pourrait-il expliquer à la Chambre et à la population quelles sont les graves menaces qui pèsent maintenant sur la sécurité du Canada pour qu'on augmente dans de telles proportions les dépenses du Service canadien du renseignement de sécurité?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, en l'absence du solliciteur général qui, j'en suis certain, pourrait très facilement répondre à ces questions devant un comité, je prendrai la question du député en délibéré en veillant à ce qu'une réponse lui soit donnée dès que le solliciteur général sera de retour au Canada.

LA RESPONSABILITÉ DU SERVICE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, peut-être que le premier ministre voudra répondre à une importante question. Étant donné qu'au moment où il était chef de l'opposition son parti s'était associé au NPD et à des milliers de Canadiens pour condamner les dangereux pouvoirs du Service du renseignement de sécurité, l'absence de précision de son mandat et son manque de responsabilité à l'égard du Parlement, maintenant qu'il est au pouvoir, quelles mesures entend-il prendre pour modifier la loi de façon à s'assurer, entre autres choses, que le Parlement pourra contrôler sans contrainte les opérations du Service?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'une des mesures que nous avons prises, et peut-être devrons-nous faire davantage, a été de désigner un comité de surveillance composé de cinq citoyens distingués dont un membre célèbre du Nouveau parti démocratique, l'honorable Sol Cherniak, que j'ai eu le plaisir d'associer au Conseil privé pour cette occasion.

Des voix: Bravo!

L'ÉNERGIE

L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET TERRE-NEUVE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je poserai ma question au premier ministre, qui a l'air plein d'énergie aujourd'hui.

Ma question porte sur l'accord signé récemment par le premier ministre avec le gouvernement de Terre-Neuve. Suivant cet accord, tout le pétrole marin de Terre-Neuve doit servir en priorité à alimenter la capacité industrielle et à couvrir les besoins de l'est du Canada avant que de nouvelles usines ne soient autorisées à s'implanter à Terre-Neuve. Est-ce que le premier ministre veut s'engager à réétudier cet article, à supprimer la discrimination que l'article 54 instaure contre Terre-Neuve, avant que le projet de loi ne soit présenté à la Chambre des communes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, de tous les documents dont j'ai connaissance on peut dire en gros qu'ils ont des imperfections, et je serai heureux d'examiner tout ce qui pourra être soulevé si cela peut être utile à Terre-Neuve et au Labrador. Je pense que mon ami reconnaîtra quand même que, malgré le sujet qu'il soulève et en regardant les choses objectivement, on peut dire qu'après treize années d'obstruction de la part du gouvernement précédent . . .

M. Guilbault (Saint-Jacques): Oh, pas de vacherie!

M. Mulroney: . . . nous avons réussi à conclure un accord avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, pour le plus grand avantage des Terre-Neuviens, et pour celui aussi je pense du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Baker: Monsieur le Président, ce qui m'intéresse ce ne sont pas les désirs du gouvernement terre-neuvien mais ceux de la population terre-neuvienne.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. George Baker (Gander-Twillingate): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. Le premier ministre et le gouvernement veulent-ils nous dire qu'ils proposeraient le même marché à l'Alberta et qu'ils forceraient les Albertains à vendre leur pétrole aux entreprises industrielles de l'extérieur de la province avant de leur permettre de s'édifier une nouvelle industrie pétrochimique? Est-ce là ce que le gouvernement proposerait au gouvernement albertain?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme nous l'avons dit souvent, ce que nous tâchons de faire, et nous n'avons absolument pas à nous en excuser, c'est qu'à la différence du gouvernement précédent, nous ne craignons pas d'amener la prospérité à Terre-Neuve et dans la région de l'Atlantique.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous croyons que cela est équitable et bon pour le Canada.

Rien dans l'entente que nous avons conclue ne donnerait lieu à la difficulté envisagée par mon honorable collègue. Si tel était le cas, et ce ne l'est pas, pourquoi tous les députés libéraux de l'Assemblée législative provinciales uniraient-ils leurs voix à celles des députés conservateurs de Terre-Neuve? Ils le font parce qu'ils savent que ce marché est bon pour Terre-Neuve et le Labrador et bon pour les habitants de la province.

Des voix: Bravo!

* * *

LE SÉNAT

ON EN RECOMMANDE L'ABOLITION

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre, qui a, semble-t-il, déclaré ce matin qu'il allait falloir prendre une décision à propos du Sénat. Peut-il nous dire s'il est maintenant prêt à examiner la recommandation faite depuis longtemps par le NPD, et réclamant l'abolition du Sénat? S'il n'est pas disposé à aller jusque-là, décidera-t-il au moins de cesser de nommer des sénateurs jusqu'à ce que le gouvernement puisse formuler des propositions à l'égard de la réforme du Sénat?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je ne m'en suis pas encore occupé, monsieur le Président, mais je peux garantir à mon honorable ami que nous prendrons des mesures quelconques vu la façon inique dont les sénateurs libéraux ont fait obstacle à la volonté unanime de la Chambre des communes. J'ai bien songé à leur infliger une sorte de fléau en nommant le député de Birds Hill au Sénat.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Mais je ne sais si le Sénat y survivrait.

Des voix: Oh, oh!

M. Blaikie: L'idée d'aller au Sénat me trouble énormément, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Blaikie: Je trouve que je suis beaucoup trop jeune et que je ne suis pas encore fini.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Nous ne sommes pas de cet avis.

M. le Président: Le temps réservé aux observations est épuisé. Y a-t-il une question?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE DE NE PLUS FAIRE DE NOMINATIONS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, quelle échéance le premier ministre entrevoit-il? En somme, quand le gouvernement nous présentera-t-il des propositions? Puisque l'on projette d'intervenir, le premier ministre peut-il nous assurer qu'il n'y aura plus de nominations au Sénat, de sorte qu'au moment de la réforme tant attendue, nous ne serons pas obligés de payer une pension de retraite à d'autres conservateurs alors qu'il y a déjà tant de libéraux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je peux garantir à mon collègue que nous prendrons des mesures sous peu. Les Canadiens n'en reviennent pas de voir que les sénateurs libéraux, qui font partie du caucus libéral, ont répudié le chef de leur parti et refusé d'emboîter le pas au chef de l'opposition ce qui, bien entendu, est inadmissible. Nous voulons encourager le leader de l'opposition, dans toute la mesure du possible.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA SUPPRESSION DE POSTES À LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Manifestement, monsieur le Président, on préconise la réforme contre l'inertie et l'abolition contre l'initiative.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Ma question s'adresse au ministre du Travail, ou devrais-je dire ministre de la direction?

M. Hnatyshyn: Règlement!

Mme Copps: Ma question s'adresse au ministre de la direction.

Des voix: Règlement!

Mme Copps: Je veux dire le ministre du Travail, monsieur le Président. Par le biais de ce dernier, le gouvernement s'est allié à la direction de Radio-Canada pour supprimer 1,200 postes . . .

M. Clark (Yellowhead): Inspirez profondément.

Mme Copps: . . . sans avoir même la décence de consulter le comité ouvrier-patronal, comme l'exige le code de son ministère du Travail. Comment le ministre peut-il intervenir rapidement pour faciliter le renvoi de 1,200 travailleurs, alors qu'il devrait, en fait, prendre bien soin de collaborer avec le syndicat pour chercher d'autres moyens de sauvegarder les emplois de ces travailleurs?

• (1500)

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, la députée sait certainement que les renvois ont été décidés par la direction même de Radio-Canada. Le ministre est chargé d'interpréter le Code canadien du travail. Il doit également veiller à ce que toute convention collective signée par deux parties ait le même effet que la loi pertinente. Je suis sûr que la députée reconnaîtra que tout document ratifié par deux parties devrait primer la loi dans la mesure du possible.

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre sait très bien qu'il enfreint son propre Code du travail. Est-ce que ce sera là désormais la norme? Est-ce là l'exemple que son gouvernement donne à l'entreprise privée qui est régie par le Code canadien du travail—en enfreignant son propre Code du travail, selon les arbitres dans cette affaire?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je m'inquiète de la façon dont la députée perçoit le Code canadien du travail. Je croyais qu'elle l'aurait mieux compris. Toutefois, du fait que l'arbitre qui a tranché la question avant qu'on n'ait décidé d'autoriser la dérogation a confirmé que la convention collective signée par la direction et les syndicats intéressés avait le même effet que le Code canadien du travail ou des conséquences semblables. Je préfère encore une fois à la loi par conséquent—et je recommencerai à l'avenir—une convention collective qui rallie l'accord de deux parties.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LES QUOTAS FIXÉS POUR LA PÊCHE AU SAUMON À LA MOUCHE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Northumberland-Miramichi (M. Jardine) mardi, le 26 février, est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

ON DEMANDE DE NE PAS ABOLIR L'AIDE ACCORDÉE À L'ASSOCIATION CARROUSEL DU P'TIT MONDE D'ANJOU INC.

M. le Président: La pétition présentée par le député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano) mardi, le 26 février, n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

LE RÉTABLISSEMENT DE L'ÉMISSION DE TÉLÉVISION *THE FRIENDLY GIANT*

M. le Président: La pétition présentée par le député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus) mardi, le 26 février, n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

MESSAGE DU SÉNAT

M. le Président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté tels quels les projets de loi suivants: le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt; le projet de loi C-22, constituant le Centre international d'exploitation des océans et modifiant la Loi sur l'administration financière en conséquence; et le projet de loi C-29, modifiant la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest.

* * *

LA SANCTION ROYALE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message dont voici le texte a été reçu:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

le 27 février 1985

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Antonio Lamer, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 27 février 1985, à 16 h 30, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière.

• (1500)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA PARTICIPATION AU PROGRAMME DE PLATE-FORME SPATIALE DE LA NASA

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dans laquelle des étudiants du collège Centennial de Scarborough se prononcent en faveur de la politique du gouvernement de participer financièrement au programme de plate-forme spatiale de la NASA.

[*Français*]

LA HAUSSE DU PRIX DE L'ESSENCE ET DE L'HUILE À CHAUFFAGE

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 15,742 résidants de la région métropolitaine. Cette pétition est signée par

des personnes par l'intermédiaire de l'émission *Bonjour Montréal*, entendue sur les ondes de CJMS, qui s'opposent à la hausse excessive et abusive du prix de vente de l'essence à la pompe et de l'huile à chauffage. Cette situation cause un préjudice considérable à tous les consommateurs du Québec. Les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement prie le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) d'intervenir dans ce dossier afin de régulariser cette situation dans les plus brefs délais.

Je présente cette pétition et recommande instamment au gouvernement d'y donner suite.

[*Traduction*]

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE DE MORT

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par 21,400 Canadiens, qui réclament la tenue d'un référendum national donnant à tous les citoyens le droit d'exprimer leurs désirs au sujet du rétablissement de la peine de mort pour meurtre qualifié.

Cette pétition est parrainée par la division de Vancouver de l'Association des anciens de la Gendarmerie royale du Canada et la collecte des signatures s'est établie sur un an.

LES EXPORTATIONS DE BOIS AUX ÉTATS-UNIS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des citoyens mécontents. Puisque le premier ministre du Canada (M. Mulroney) rencontrera le président des États-Unis à Québec en mars 1985, les pétitionnaires demandent au Parlement de l'exhorter à bien lui faire comprendre que le Canada refuse catégoriquement d'envisager une réduction volontaire des exportations de bois résineux sur le marché américain et que toute tentative de limiter l'importation de ce genre de bois ou d'autres produits forestiers canadiens serait très mal vue et que le gouvernement canadien ne la tolérerait certainement pas.

[*Français*]

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES RELATIVES AU SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, il est de mon devoir de présenter en cette Chambre une pétition des gens de ma circonscription qui manifestent leur désaccord sur les coupures qui ont été faites au Service canadien de la faune.

Mes commettants demandent à l'honorable ministre de revenir sur sa décision et de rétablir ses programmes.

[*Traduction*]

PÊCHES ET FORÊTS

ADOPTION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais proposer l'adoption du troisième rapport du comité permanent des pêches et des forêts, soit le document parlementaire nº 331-8/5.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Fulton: Monsieur le Président, le comité a étudié beaucoup d'éléments de preuve sur le projet de doublement des voies du CN; je crois que la plupart des députés le savent, il s'agit d'un projet de 16.5 milliards découlant en grande partie du tarif du Corbeau adopté par la Chambre au cours de la législature précédente.

Le comité permanent des pêches et des forêts a adopté à l'unanimité le rapport à l'étude et il l'a recommandé à la Chambre. Le comité a adopté la motion suivante:

> Que le comité permanent des pêches et des forêts recommande à la Chambre des communes de retarder d'un an la réalisation du projet de doublement des voies du CN afin d'en évaluer les conséquences sociales et environnementales pour les 36 bandes d'Indiens les plus directement touchées; et
>
> Que l'on veille à ce que les données économiques justifiant la mise en œuvre de ce projet soient mises à la disposition de l'Alliance des conseils de tribus; et
>
> Que l'on procède à une évaluation objective des nombreuses conséquences éventuelles du projet pour les autochtones qui vivent le long du fleuve Fraser et qui dépendent des stocks de saumon.

Voici la suite:

> Que l'on étudie en même temps la possibilité de s'en tenir aux voies uniques en faisant appel aux techniques de pointe dans le domaine du transport ferroviaire.

Nous avons entendu beaucoup de témoignages. Je sais que du côté ministériel, le ministre des Transports (M. Mazankowski), le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser), le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) et la ministre de l'Environnement (Mme Blais-Grenier) étudient activement la question.

• (1510)

Je sais que quelques minutes avant 15 heures, cette motion inquiétait beaucoup les ministériels. Tous les députés comprendront toutefois qu'il est urgent de l'adopter aujourd'hui lorsque je leur aurai exposé certains faits.

Le premier et le plus important c'est que le CN compte donner suite, vendredi, à son projet concernant le tronçon entre les points milliaires 59 et 69 de la subdivision Ashcroft. J'espérais que le gouvernement s'engagerait à ne pas donner suite au décret du conseil autorisant le projet du CN, en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables et d'autres lois fédérales, qui doit, je crois, être signé demain. Juste avant 15 heures, divers secrétaires parlementaires et d'autres personnes m'ont transmis des messages m'informant que les choses pourraient peut-être se passer différemment.

Il ressort des témoignages de l'Alliance des Conseils de tribu de la Colombie Britannique, des renseignements fournis par les pêcheurs et des craintes éprouvées en Colombie-Britannique que le gouvernement, et surtout le précédent, n'a pas protégé les intérêts des autochtones.

Je ne dirai pas que c'est arrivé du jour au lendemain. Ce projet se préparait depuis cinq ans, depuis 1981. Personne ne l'avait pris au sérieux, ni le ministère des Affaires indiennes, ni le ministère des Pêches et Océans, ni celui du Transport, ni même le CN. A ma connaissance, rien ne prouve que ce dernier ait négocié équitablement avec les Indiens, qui sont les plus directement touchés, ni avec les localités visées à l'égard des multiples problèmes dont je vais vous parler dans les minutes qui suivent.

Nous avons entendu ces témoins. Nous avons fait une recommandation unanime à la suite de l'excellent témoignage de l'Alliance des Conseils de tribu de la Colombie-britannique, qui représente les Indiens d'environ la moitié de la province. Tous les conservateurs, libéraux et néo-démocrates qui faisaient partie de ce comité, l'un des comités permanents les plus importants de la Chambre, ont adopté la recommandation à l'unanimité.

Deux autres questions importantes ressortent du débat d'aujourd'hui. Premièrement, le gouvernement va-t-il rendre ce décret du conseil au cours des prochaines 24 ou 48 heures pour que ce projet puisse être réalisé? Cela va faire tomber du ballastre et de la terre dans la rivière Thompson, qui communique avec le Fraser et qui fournit entre 40 et 50 p. 100 du saumon de Colombie-Britannique.

Vient ensuite la question du PFEE. Le ministre des Pêches et des Océans et sa collègue, la ministre de l'Environnement, ne recevront pas avant le mois prochain le rapport préliminaire contenant les recommandations des commissions d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Les recommandations finales du BFEEE ou des PERE ne leur parviendront que cet été.

Les autochtones n'ont pas pu se faire entendre au sujet de ce projet. Je voudrais que tout le monde ici prenne conscience de l'attitude que le CN adopte vis-à-vis des Indiens de la Colombie-Britannique. Je vais vous citer une lettre adressée le 26 juillet 1984 à M. Connelly, le président du groupe d'étude sur le doublement des voies du CN. Cette lettre lui a été adressée par M. Hostland, l'ingénieur chargé du programme d'expansion des installations. Voici ce qu'il dit au sujet de la participation des Indiens de la Colombie-Britannique. C'est un extrait de la deuxième page:

> Toutefois, au cours de la même séance, la commission a entendu les demandes présentées par des groupes d'autochtones et d'autres intéressés en vue de participer à la conception du projet. Ces groupes veulent avoir leur mot à dire, chacun pour des raisons bien à lui. Le CN estime que ce genre de choses . . .

Il qualifie cela d'infiltration, le fait pour les Indiens de se préoccuper des lignes ferroviaires qui foncent à travers leurs réserves et profanent leurs lieux de sépulture historiques. La dernière fois que le CN est passé par là, des ossements arrachés d'anciens cimetières se sont retrouvés sur la voie ferrée. La lettre se poursuit ainsi:

Le CN estime que ce genre de choses nuirait à la bonne marche du système et finirait peut-être par paralyser le service. Le CN ne peut appuyer pareille ingérence et ne se croit pas légalement tenu de le faire.

Le CN croit sans doute qu'en vertu de la Loi sur les chemins de fer, qui a été adoptée au tournant du siècle, il peut couper les réserves indiennes de voies ferrées, jeter du ballast dans la rivière Thompson et faire ce qu'il veut du bassin du fleuve Fraser. Toutefois, les Canadiens de la Colombie-Britannique ne vont pas se laisser tranquillement imposer un projet dont on n'a pas pesé toutes les répercussions.

Je ne viens pas dire à la Chambre au nom de mon parti que nous ne voulons pas voir améliorer le réseau ferroviaire. Nous nous rendons compte qu'en Colombie-Britannique, que ce soit au port de Prince-Rupert ou à celui de Vancouver, il faut vraiment accroître les possibilités du transport par fer. Des témoins qui ont comparu devant notre comité nous ont révélé que nous pourrions accroître de 300 p. 100 le rendement de notre réseau ferroviaire en utilisant en commun les voies du CN et du CP. Le vice-président du CN, M. Walker, a comparu devant notre comité il y a deux semaines. Portant l'insulte à son comble, il nous a appris au cours du contre-interrogatoire que le CN affectait en tout et pour tout à l'évaluation de l'utilisation en commun des lignes ferroviaires une personne pendant six mois qui cherche des solutions de rechange à un projet de seize milliards et demi de dollars. J'estime que ce n'est pas acceptable.

Transports Canada n'a pas examiné les options pour ce genre de doublement des voies depuis 1977. Il importe dans le cadre du débat d'aujourd'hui que le gouvernement cerne bien cette affaire et règle la question des pêches, même si cela doit causer quelque embarras à court terme et exiger beaucoup de travail de la part de divers ministères. Aucun plan hydrologique n'a encore été établi dans le cas de la rivière Thompson ou du fleuve Fraser. Le ministère des Pêches et des Océans est chargé de voir à ce que ce genre de plan hydrologique complet soit établi et tenu à jour. Je vois que le ministre des Pêches et des Océans est ici présent. Permettez-moi de signaler les conclusions mêmes du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales . . .

M. Fraser: Non seulement suis-je ici, mais j'écoute.

M. Fulton: Le ministre écoute aussi. Permettez-moi de signaler quelques-unes des incidences identifiées par le Bureau d'examen des évaluations environnementales. On s'inquiète du blocage et du retardement des migrations de poissons, du rétrécissement du profil transversal du fleuve, avec augmentation de sa vitesse et de ses caractéristiques de débit, de la perte des habitats d'élevage ou de séjour. A ce sujet, je rappellerai aux députés que le CN promet depuis longtemps que ces travaux n'entraîneront pas une perte nette, mais en fait un gain net d'habitats. Eh bien, le doublement des voies du CN ne se limite pas à la vallée du Fraser. Il va de Redpass à Prince-Rupert, et entre Terrace et Prince-Rupert on estime que nous avons perdu 13 p. 100 des habitats halieutiques sur la rive nord de la rivière Skeena. Cela à cause des travaux du ministère de la Voirie et du CN. Mais pas un pouce carré de cet habitat n'a été remplacé. Les travaux se poursuivent depuis cinq ans.

On ajoute dans le rapport qu'on se préoccupe de la perte des lieux de fraie ou d'élevage, de la dégradation des caractéristiques de vitesse et de débit du fleuve qui entraînent érosion ou alluvionnement en aval, perte de lieux d'alimentation, colmatage des hauts-fonds, érosion en aval, perte d'habitats d'élevage et de séjour, exécution d'enrochements et rugosité accrue des rives, dégradation de la qualité de l'eau et des conditions de fraie, perte de bassins de retenue du poisson, suppression ou obstruction des lieux de pêche, suppression des points d'embarquement pour canotage en rivière, perte de qualité esthétique.

Il est question ensuite des autres incidences, par exemple suppression et retardement des migrations, perte des lieux de fraie et d'élevage, possibilité d'inondation, érosion, dégradation par les glaces, et, en ce qui concerne la faune et les conflits avec la faune, la politique qui les concerne. Quelle est la pratique du CN pour l'entretien des talus raides de la voie? Quelles sont ses pratiques courantes en matière de pierre et autres ballasts? Quelle est la composition et la toxicité de la graisse à patins? Autant de questions qui ont été soulevées, questions valables auxquelles le CN n'a pas répondu. Les services compétents du gouvernement ne s'en sont pas occupés comme il l'aurait fallu.

Permettez-moi de parler des décrets du conseil, ce qui met les choses en pleine lumière aujourd'hui. Le ministre des Transports va se trouver dans quelques heures aux prises avec l'obligation qu'il a envers le CN—l'obligation aux yeux du CN—de fournir le décret. Examinons la situation des décrets en rapport avec le doublement des voies du CN en Colombie-Britannique: entre le point milliaire pm 124.23 et le pm 128.23, subdivision Albreda, quatre milles de décret sur rive; entre le pm 3.82 et les pm 4.04, 6.69 et 6.72, subdivision Clearwater, 0.3 mille de rivière perdu; pont du pm 8.3, subdivision Ashcroft, pm 109.56 à pm 109.73, subdivision Yale, encore un cinquième de mille de rivière perdu; et pm 112.47 à pm 112.61, subdivision Yale, encore un cinquième de mille perdu. Voilà les décrets qui ont été pris après que la Chambre eut trouvé juste de voter la législation. Je rappellerai au ministre des Transports, même s'il n'est pas ici, qu'il cherche maintenant à recourir à des décrets du conseil même lorsqu'il n'y a pas lieu de le faire. Il est en train de prendre pour le M/V *Arctic* un décret du conseil autorisant ce pétrolier à naviguer à travers les glaces de la Zone I des eaux arctiques canadiennes, sachant fort bien que ce pétrolier n'est pas autorisé à naviguer dans cette zone en vertu de la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques.

• (1520)

Une voix: Jimmie, vous vous écartez du sujet.

M. Fulton: Je le sais. Je tenais simplement à le faire remarquer pour rappeler au ministre des Transports que je suis ses agissements de près.

J'ai ici une lettre que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien adressait le 11 janvier 1985 à M. John Sam, un témoin qui a comparu devant notre comité. La lettre se lit en partie comme suit:

La direction du CN est apparemment peu disposée à nous fournir le procès-verbal de la réunion. Comme elle ne m'a fourni aucun document, comme les rapports de conception environnementale, les procès-verbaux des réunions précédentes, ou les études connexes, il m'a été très difficile de présenter les notes d'une façon vraiment structurée.

La lettre adressée à John Sam provenait de la Section des relations publiques et intergouvernementales du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et je suppose qu'une copie en a été transmise également au ministre. La direction du CN ne fournit pas les documents, études et documentation pertinente nécessaires aux gens qui sont directement concernés.

Passons à certains autres problèmes qui ont été soulevés par la Commission d'examen des évaluations environnementales. Là encore, les ministres chargés du projet, en particulier le ministre des Pêches et des Océans et celui des Affaires indiennes et du Nord canadien, et dans une grande mesure également le ministre des Transports, ne recevront pas le rapport final du BFEEE, notre propre organisme gouvernemental, c'est-à-dire la Commission d'examen des évaluations environnementales, avant le milieu de l'été. Les travaux de réalisation du projet doivent débuter ce vendredi-ci. Je crois savoir que le matériel nécessaire pour déverser du ballast dans la rivière Thompson est déjà sur place. Cette dernière est l'une des plus importantes rivières à saumon dans le monde, non seulement en Amérique du Nord.

Voyons certains des problèmes à long terme qu'ont soulevés nos propres fonctionnaires chargés d'entendre les témoins. Ils ont demandé s'il s'agissait d'un problème de capacité. Le ministère des Transports ne s'est pas penché sur cette question depuis dix ans. Nous avons appris de certains témoins qu'en utilisant les voies du CN et du CP et en faisant une meilleure utilisation du port de Prince-Rupert, notre capacité pourrait s'accroître de 300 p. 100. Y a-t-il un problème de capacité? Cette question n'a pas été réglée.

Quelles sont les répercussions à l'échelle locale? A quel point les localités de Kamloops et de Ashcroft en souffriront-elles? Et la bande Oregon Jack dont les membres sont venus témoigner et s'inquiètent vivement de ce qui est arrivé dans le passé? On a creusé dans leurs lieux de sépulture, des ossements ont été répandus partout. On a envahi leurs vergers. On les chasse de leurs terres.

M. Riis: Trente-six tribus.

M. Fulton: En effet. Trente-six bandes en sont touchées, outre les amateurs de pêche sportive et tous ceux qui utilisent la rivière.

Rappelons-nous, monsieur le Président, que ni vous ni moi ne pourrions jeter une pelletée de terre dans la Thompson sous peine d'être inculpé en vertu des dispositions du paragraphe 33(4) de la Loi sur les pêcheries. Il est interdit de jeter dans les cours d'eau ou les océans des produits nuisibles aux poissons. Le CN, par contre, jouit de droits spéciaux de toutes sortes.

Et la question des richesses naturelles, de l'utilisation des terres, des droits fonciers des Indiens? Nous n'avons même pas abordé dans ce débat la question constitutionnelle des droits des autochtones. Non pas que j'estime nécessaire de le faire mais, en ce qui concerne les réserves, le CN s'est déjà approprié plus de territoire que ne le lui permet la loi actuelle. Il apprend maintenant qu'il n'en avait pas le droit et qu'il n'obtiendra pas les titres de propriété. Le ministère des Affaires indiennes les lui refuse. Les représentants du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont été exclus des travaux techniques préparatoires jusqu'à ce que nous commencions nos audiences dans ce domaine, cinq ans après le lancement du projet.

Les droits des Canadiens ont été bafoués de sorte qu'il appartient maintenant à la Chambre de suspendre l'exécution de ce projet afin d'analyser l'ensemble de la question, en confiant cette tâche à une commission d'enquête ou à une personnalité éminente. Il faut faire des études hydrologiques, tenir compte de la stabilisation des berges, s'interroger sur l'utilisation de la rivière. Faut-il que l'aménagement se fasse de cette manière? Le CN avait-il raison d'affirmer au comité parlementaire qu'il n'y a pas d'autre solution actuellement? Cette section va coûter 24 millions de dollars et nécessiter 160 mois-personnes. Nous demandons seulement au gouvernement de suspendre les emplois de 160 mois-personnes qui sont en cause dans le cas de la subdivision Ashcroft.

Il va falloir aborder d'autres questions, notamment celle du patrimoine dont les ressources n'ont pas encore été évaluées à fond. Quelles seront les conséquences réelles du projet sur les pêches? Des témoins dignes de foi du ministère des Pêches et des Océans ont déclaré qu'elles ne seraient pas tellement lourdes. Néanmoins, le ministre des Pêches et des Océans devrait se rappeler, pour sa part, les propos de McTaggart-Cowan sur l'Arctique, selon lesquels la destruction d'un grand nombre de nos ressources s'accomplit imperceptiblement. La perte de quelques centaines de verges d'habitat entre les points milliaires 59 et 69 n'est pas énorme. Mais je parlerai cependant de façon plus précise de cette subvention dans un instant.

Le CN a été autorisé à poursuivre son projet. Son vice-président nous a dit que si nous décidions que le CN et le CP utiliseraient les mêmes voies, il faudrait une deuxième voie d'ici 1992. Tous les députés doivent comprendre qu'en réalité, c'est exactement le contraire qui arrivera. La question du doublement des voies n'est pas la seule qui nous préoccupe. Les représentants du CP se présenteront devant le ministre des Transports et diront qu'ils savent que, d'après le CN lui-même, nous devrons réexaminer toute la question avant 1992.

Nous devons examiner l'effet cumulatif des voies ferrées, des routes, des lignes hydroélectriques et des oléoducs. Nous devons examiner les conséquences du déversement des déchets de Weyerhaeuser à Kamloops. Il faut examiner tout le système. Le ministre des Pêches et des Océans sait ce qui est arrivé à l'estuaire du Fraser parce qu'on y déverse des eaux usées et aussi à cause de l'écorce et des billes entreposées en eau fraîche pour les conserver en bon état. Des municipalités tout le long de la vallée du Fraser y déversent aussi des ordures.

Ce ne sont pas les seules questions qui nous préoccupent. Et la faune? Qu'a fait le CN? Quand leurs voies traversent nos parcs nationaux, le CN et le CP sont deux des plus grands tueurs de bêtes sauvages du Canada. Ils tuent des mouflons, des grizzlis, des élans, des caribous, des cerfs, des renards et des orignaux. Que font les sociétés ferroviaires? Elles n'ont pas dépensé un sou pour essayer de trouver un moyen de construire des sorties pour que nos grands ongulés puissent quitter les voies quand la couche de neige est épaisse.

Que dire du tourisme et des loisirs? Le CN et le ministère des Transports n'en ont pas tenu compte. Nous devons examiner toutes ces choses.

Et l'eau? Le comité d'examen et d'évaluation écologique a établi que le projet entraînera davantage d'érosion, un flot plus rapide et le déplacement de quantités énormes de sédiments.

Et la question du transfert hydrologique d'une rive à l'autre lorsque le déversement de ballast d'un côté de la rivière pousse l'eau de l'autre côté, ce qui érode les terres et déplace des sédiments? Cela change la qualité de l'eau et détruit certains habitats. Cela influe sur toute l'économie de la Colombie-Britannique.

Il y a aussi d'autres questions. Que dire des risques que fait courir le remplissage à base de déchets toxiques? Nous commençons à peine à établir des règlements relatifs aux indications devant figurer sur les wagons et au transport de produits toxiques ou dangereux dans cette région. Comment se fait-il que, dans presque tous les projets du CN, les voies d'évitement supplémentaires sont construites du côté de la rivière? Pourquoi n'examinons-nous pas certaines des possibilités mentionnées par les témoins? Pourquoi ne pas faire un échange de terrains avec le ministère de la voirie de la Colombie-Britannique? Les automobiles peuvent monter des pentes plus raides. Les wagons de chemins de fer ont besoin d'un bon terrain plat et à basse altitude pour fonctionner bien et de façon concurrentielle. Nous n'avons pas examiné toutes ces choses et le gouvernement du Canada a le devoir de le faire. Ce serait une bonne chose de nous en occuper cette année.

Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et le ministre d'État chargé de la Commission du blé (M. Mayer) affirment que nous ne pouvons rien transporter en passant par Thunder Bay et que le nombre de wagons faisant le trajet entre Prince Rupert et Vancouver a baissé. Quand pourrions-nous trouver un moment plus propice pour faire un tel examen? Je rappelle aux ministériels que nous devons faire porter le blâme sur le gouvernement précédent. C'est lui qui nous a légué ce gâchis indescriptible pour ne pas dire pire.

Permettez-moi de vous parler de certaines données concrètes ayant trait à la subdivision d'Ashcroft, car j'estime que les députés doivent être mis au courant des problèmes qui se posent là-bas. S'il ne me reste qu'une minute, je devrai laisser à quelqu'un d'autre le soin d'exposer la situation.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Je viens de dire au député qu'il lui restait une minute. Après le discours du député suivra la période de dix minutes consacrée aux échanges de vues. Je demanderais donc au député de conclure son intervention.

M. Fulton: Je vous remercie, monsieur le Président. Je résumerai la situation en disant que nous nous trouvons dans une situation très difficile. Je pense que le comité des pêches et des forêts mérite des éloges puisqu'il approuve unanimement la motion que j'ai présentée aujourd'hui. Je sais que cela a mis dans l'embarras quelques-uns de ses membres. Je crois que ces députés ont eu beaucoup de mérite en adoptant l'attitude qui, d'après moi, s'imposait.

En fait le matériel est déjà sur place. Le CN se propose de faire diligence, car il prétend qu'il perdra deux ans s'il n'agit pas immédiatement. Cela n'a pas beaucoup de sens, monsieur le Président. Tout cela à cause de la montaison des saumons de la rivière Adams. Pendant la période des questions, si un député veut m'interroger à ce sujet, je lui expliquerai volontiers ce qu'il en est.

Le président suppléant (M. Paproski): Des questions ou des observations?

• (1530)

M. Riis: Monsieur le Président, après cet excellent exposé du tort qui pourrait être fait non seulement au poisson mais aussi aux autochtones du fait d'une décision que le gouvernement serait sur le point de prendre, le député pourrait-il nous expliquer davantage certaines préoccupations que l'Alliance des conseils de tribu a fait valoir devant le comité, et peut-être aussi établir un lien entre l'approbation de ce projet et la montaison des saumons de la rivière Adams?

M. Fulton: Monsieur le Président, je vous parlerai d'abord des saumons de la rivière Adams. L'essentiel de l'argument du CN tient à cet aspect. Une lettre en provenance du ministère des Pêches et Océans indique dans quel délai le projet devrait être réalisé. Voici ce qu'on y dit:

> Le ministère ne pourra permettre que les travaux sur la division Ashcroft, point milliaire 59-69 débutent après le 9 septembre 1985. Il faut noter, cependant, que d'après les archives le niveau des eaux sera trop élevé pour que les travaux puissent débuter vers le 31 mai 1985.

Ce tronçon de double voie, appelé subdivision Ashcroft, fait dix milles de long. Il longe sur la plus grande partie la rivière Thompson. Si les travaux sur ce tronçon sont reportés de deux ans, c'est que cette année, les crues sont prévues en mai et que l'an prochain, le saumon sera en train de remonter la rivière Adams, ce qui rendra tous travaux impossibles. C'est la raison de ce délai de deux ans.

La construction d'une double voie sur ce tronçon suscite un grand intérêt—et la double voie s'étend de Valemount jusqu'aux gares de triage Thornton à Vancouver—parce que c'est le plus long tronçon de voie simple qui reste dans tout le réseau de double voie. Il n'y a pas de voie d'évitement, aucun endroit où les trains exploités par le CN—qui font parfois 6,000 pieds de long—peuvent dégager la voie pour laisser passer ceux qui viennent dans l'autre sens. C'est un véritable problème. Nous sommes confrontés à un dilemme. Il y a d'autres endroits, sur ce tronçon de voie simple, où le CN pourrait commencer la construction en respectant le délai de deux ans. D'après bon nombre de témoins qui ont comparu devant le comité, si le CN n'est pas autorisé à aller de l'avant, cela n'empêchera pas les trains de se rendre à Vancouver. Ils n'iront pas jusque-là. Selon eux, les voies sont saturées, mais bon nombre de lignes ferroviaires le sont déjà au Canada.

La nation Nl'akapxm et l'Alliance des conseils de tribu qu'elle représente au nom des 11 tribus qui font partie de cette nation, s'inquiètent parce que 52 réserves seront touchées par ce projet. Je pourrais parler longuement des choses terribles qui se sont produites par le passé, mais il est inutile de revenir là-dessus, à mon avis. Occupons-nous du présent. Les conseils de tribus s'inquiètent, et à juste titre, parce que Transports Canada, le CN et le ministère des Pêches et des Océans ne les ont pas consultés et que l'on n'a pas tenu compte de leurs droits, ni en théorie ni en pratique. En tant que députés et que Parlement, nous sommes tenus de répondre immédiatement à leurs préoccupations en retardant la signature du décret. Le ministre des Transports le fera certainement de bonne foi. A la fin du mois prochain, le comité permanent des pêches et des forêts va voyager dans le pays pour entendre des témoins sur cette question. Le comité permanent des transports va se rendre sur place vers la mi-mars. C'est pourquoi je pense que le Parlement fait le nécessaire pour remédier à un problème terrible dont il a hérité de l'ancien gouvernement.

M. Brisco: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations du député de Skeena (M. Fulton) et je voudrais lui poser une ou deux questions.

A-t-il une idée du coût de ce projet visant à modifier le réseau ferroviaire? Il a parlé d'autres solutions possibles et elles existent. Le député peut-il nous dire combien elles coûteraient environ?

J'aimerais également qu'il nous parle de la non-participation de l'ex-ministre de l'Environnement et de l'ex-ministre des Transports? Qu'auraient-ils pu faire pour améliorer la situation ou prévenir ce problème dont vient soudain d'être saisie la Chambre?

M. Fulton: Monsieur le Président, on a constaté que la subdivision Ashcroft, d'après le témoignage effectivement rendu par M. Walker, vice-président du CN, est l'emplacement le moins coûteux de tout le tronçon. Les travaux de construction de 24 millions de dollars exigeraient 60 mois-personnes. En tout, il faudrait 180 mois-personnes. Ces travaux seront partagés, certains étant effectués par des équipes volantes d'ouvriers et d'autres travailleurs aux termes de contrats accordés par le gouvernement par voie d'adjudication, le plus bas soumissionnaire exécutant le ballastage et d'autres travaux.

Quant à la deuxième question, je crois que c'est le nœud du problème. L'ancien ministre des Transports aurait pu facilement régler la question de concert avec le ministère de la Voirie de la Colombie-Britannique dans l'espace de quelques années. Pour ce qui est de ce tronçon, plusieurs solutions peuvent être envisagées, car les voies secondaires auraient pu être aménagées à d'autres endroits. Le ministère provincial de la Voirie possède le meilleur terrain qui est plat. Comme le député le sait, il faut que la dénivellation soit la plus faible possible, notamment pour déplacer le matériel lourd. Autrement, le matériel et la voie ferrée en souffriraient gravement.

Le gouvernement précédent, à cause de son attitude générale envers l'ouest du Canada, s'était désintéressé de la question et l'avait laissée en suspens. Le projet durait déjà depuis trois ans quand on a mis en marche le processus d'évaluation et de révision en matière d'environnement. Voilà pourquoi le ministre des Pêches et des Océans ne peut obtenir le rapport final. Le dernier rapport ne sera pas publié avant l'été. Le ministre des Pêches et des Océans ainsi que la ministre de l'Environnement ne peuvent donc pas s'attaquer aux problèmes qui touchent l'ensemble du projet.

En l'occurrence, nous nous trouvons pris entre l'arbre et l'écorce. Après avoir écouté les témoignages des représentants du CN et d'autres témoins, j'estime que cela ne nuira pas à l'acheminement des produits canadiens au port. Les témoins se sont contentés de parler d'encombrement. Ils n'ont pas dit que le transport des marchandises en souffrirait si la subdivision d'Ashcroft n'était pas aménagée. Ils n'ont pas dit non plus si d'autres travaux dans la région d'Ashcroft-Kamloops pourraient être entrepris afin d'aménager les passages nécessaires. Un nombre moins élevé de permis a été accordé pour d'autres tronçons de la voie, mais je crois que les ministres intéressés pourraient agir très rapidement si les autres tronçons ne se trouvent pas à proximité d'un cours d'eau ou de l'habitat de la sauvagine. Je crois que nous pourrions agir très rapidement de concert avec la Colombie-Britannique pour obtenir les approbations et les permis nécessaires pour aménager d'autres tronçons plus éloignés du réseau hydrographique Thompson-Fraser. La crise est imputable au fait que nous parlons de l'incidence sur les réserves alors qu'aucune négociation n'a été entamée pour résoudre le problème. Aucun autre terrain n'a été offert ni aucune autre façon de procéder envisagée. Il faut y voir.

Je m'inquiète vivement des pêches. Les témoins nous ont dit que le projet entraînera seulement la perte d'un habitat du saumon rose à proximité des frayères du saumon quinnat. Bien entendu, le saumon quinnat fraie dans la Thompson et ne se rend pas dans les plus petits ruisseaux. A mon avis, ces questions peuvent être résolues équitablement. Je ne crois pas que nous nous trouvions dans une situation aussi difficile, que certains députés ont tenté de me le faire croire plustôt aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des remarques est maintenant terminée. Je cède maintenant la parole au ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser).

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je voudrais replacer ce débat dans une plus juste perspective. Tout d'abord, la Chambre ne doit pas oublier que le parti que je représente a déclaré qu'il tâcherait de rehausser les fonctions de simple député pendant la campagne électorale, l'été dernier. Autrement dit, les comités de la Chambre dont les députés font partie, seraient appelés à traiter des innombrables problèmes qui touchent au bien-être de notre pays.

• (1540)

Je tiens à dire au député de Skeena (M. Fulton), qui est un ami personnel et un député fort actif à la Chambre, qu'il avait parfaitement le droit de présenter sa motion au comité permanent après avoir entendu les témoignages de certains Canadiens qui ont comparu devant ce comité pour le conseiller sur les questions dont il était saisi. Mieux, le député mérite des félicitations pour avoir agi ainsi. Mais il ne faudrait pas oublier non plus que ce comité, qui compte naturellement une forte majorité de députés conservateurs, s'est prononcé en faveur de cette motion. Je crois que cette précision était nécessaire avant même que je réponde à mon ami, terme que je n'emploie pas par politesse, mais bien parce qu'il s'agit d'un ami véritable, ai-je besoin de le lui rappeler. Il ne faut donc pas oublier que cette motion a fait l'objet d'une recommandation unanime d'un comité de la Chambre des communes. Je suis très conscient du fait que j'ai déjà demandé à maintes reprises que les comités soient plus indépendants.

Je dois maintenant, en ma qualité de ministre, commenter la motion que le comité a présentée, et même si tout le crédit en revient à son auteur, je rappelle encore une fois que ce comité, formé en majorité par des députés conservateurs, lui a donné son appui. Je trouve que c'est une motion importante, non pas parce que la majorité des députés conservateurs y ont souscrit, mais parce qu'elle vient d'un comité de la Chambre. Je suis ici depuis assez longtemps peut-être pour demander aux députés de me croire lorsque je dis que j'estime maintenant faire partie de la Chambre et que j'éprouve beaucoup de respect pour le comité qui a entendu les témoignages et accepté cette motion.

Mon collègue, le député de Skeena, a déclaré que nous étions pris entre l'écorce et l'arbre. C'est un homme qui sait s'exprimer. J'ignore s'il a des dispositions pour la poésie, mais il choisit toujours les mots les plus imagés, parfois, il enchante la Chambre, parfois il la terrifie et quand il n'est pas au sommet de sa forme, il peut aussi à l'occasion l'exaspérer. Mon collègue a dit, fort à-propos, que la Chambre était prise entre l'arbre et l'écorce. Il ne faisait certes pas allusion à cette étroite gorge qu'est la vallée de la Thompson, où on déblaie actuellement la pierraille. On comprend très bien les raisons qui motivent cette motion. L'effet ne serait pas un retard d'un an, mais l'absence de construction, dans cette partie de la Thompson, pendant deux ans. Cela crée certains problèmes. Mon collège sait très bien qu'en Colombie-Britannique il y a 15 p. 100 de chômeurs. C'est le chiffre officiel, mais en réalité il est plus élevé que cela. Lui et moi, nous nous sommes battus, côte à côte, pour les habitants de la Colombie-Britannique, et je le reconnais avec une certaine fierté. Je présume que nous continuerons à l'avenir. Le député sait également, comme moi, que nous avons certaines difficultés économiques très graves dans notre province et il n'ignore pas que toute entreprise commerciale dira qu'elle doit faire ce qu'elle a prévu, en raison des conséquences financières et économiques. Je vois que le député ne me croit pas. Je suis tout à fait d'accord avec lui, nous sommes pris entre l'arbre et l'écorce, mais, comme nous en sommes tous les deux conscients, nous devrions parvenir à une entente, ici, aujourd'hui.

Je ne suis pas particulièrement fier de ce qu'ont fait les Chemins de fer nationaux. Je ne connais probablement pas tous les détails aussi bien que je le voudrais, mais, hier, j'ai reçu un télex d'un Canadien qui rappelait le nombre de fois où il avait demandé aux Chemins de fer nationaux des renseignements qu'il n'a jamais reçus.

Je dirai au député de Skeena que j'ai été impressionné par son discours, et que je ne le suis pas par la gestion des Chemins de fer nationaux, à propos de cette question, au cours des deux dernières années. En disant cela, nous ne résolvons pas la situation qui nous place, comme le disait mon collègue, «entre l'arbre et l'écorce». Je sais que les Chemins de fer nationaux peuvent dire à un comité qu'ils ont envoyé beaucoup de lettres. Ils ont des documents qui, au sens le plus strict, attestent qu'ils ont demandé aux autochtones ce qu'ils voulaient. Si tout ce que l'on regarde ce sont les documents des Chemins de fer nationaux, tels qu'ils sont établis, on peut dire que l'on a donné aux autochtones la chance de se faire entendre et qu'ils n'en ont pas profité. Par ailleurs, je peux comprendre les difficultés des Chemins de fer. Après tout ce ne sont pas des ennemis du Canada.

La difficulté qui est la mienne, c'est que je dois dire aux Chemins de fer nationaux que le fait de consulter pour la forme ne constitue pas une négociation avec les autochtones. Je devrais dire que cela ne constitue une négociation avec personne. Notre gouvernement prône la consultation, pour essayer de s'entendre avec les gens et de parvenir à la réconciliation. Cela va beaucoup plus loin que la simple assurance que l'on a envoyé des notes. Je dirais donc à mon collègue, en tant qu'habitant de la Colombie-Britannique qui, comme moi, se préoccupe de l'avenir de cette province, que je ne suis pas ici pour défendre le CN ou qui que ce soit d'autre pour la façon dont ce problème a été traité. Je ne suis pas ici non plus pour défendre—pour utiliser le jargon anglican—«les péchés par action ou par omission» commis dans le passé par plusieurs ministères. Je ne suis pas ici pour revivre les dernières élections, mais il me paraît presque inconcevable qu'un nouveau gouvernement puisse se trouver dans ce genre de situation vis-à-vis de nos autochtones.

J'étais dans la circonscription de mon collègue il y a une semaine car, comme je l'ai dit, on ne peut pas être ministre des Pêches et Océans si l'on ne visite pas les régions où vivent les pêcheurs. Le député comprendra cela. Mais j'étais à Prince-Rupert il y a une semaine et, le député le sait, j'y ai discuté précisément de cette affaire avec les représentants des autochtones. Je trouve renversant qu'un nouveau gouvernement se trouve confronté à cette situation déplorable. Nous sommes, ou tant s'en faut, dans une situation telle que, quoi que nous fassions, quelqu'un pourra nous le reprocher. Mon collègue sait exactement ce que je veux dire. Le moratoire d'un an n'en est pas un en fait, c'est plutôt un moratoire de deux ans, en raison de la montaison du saumon dans la rivière Adams. Je constate que mon collègue hoche la tête.

• (1550)

Comme on a commis bien des erreurs et qu'un grand nombre de Canadiens, au demeurant fort honnêtes, ont pris les mauvaises décisions à cet égard, nous devons nous demander ce que nous devons faire maintenant. Étant donné la haute estime dans laquelle je tiens le comité, et comme j'ai montré sans équivoque à maintes reprises ma détermination de tâcher par tous les moyens de faire reconnaître le bien-fondé des revendications de nos concitoyens autochtones, je me trouve dans une situation intenable à l'heure actuelle. Je ne le nie pas et je ne cherche pas à m'y dérober.

J'ai eu l'avantage d'obtenir hier des renseignements complets de divers ministères à ce sujet. Je n'ai pas dit comme le député de Skeena que nous étions pris entre le marteau et l'enclume, mais j'ai dit que deux choix s'offraient à nous. Ou bien nous décidons de ne rien faire pendant deux ans, avec toutes les conséquences économiques que cela implique, ou bien nous décidons d'aller de l'avant et risquons de faire immédiatement l'objet d'une demande d'injonction devant les tribunaux. Une poursuite a déjà été intentée et elle risque fort de se rendre jusqu'à la Cour suprême du Canada en raison de ses incidences sur le fondement même des réclamations des autochtones. Ceux qui s'imaginent que toute cette question va disparaître comme par enchantement se leurrent. Je tiens à ce que la Chambre sache bien que cette question ne se réglera pas d'elle-même. Les gouvernements provinciaux ne vont pas pouvoir tirer le rideau sur cette affaire. Les sociétés commerciales ne vont pas pouvoir faire comme si elle n'existait pas. Personne

ne pourra feindre d'ignorer ce problème, car il existe. C'est probablement là l'un des grands problèmes que nous devrons tenter de régler au cours de la prochaine décennie, tout comme nous avons dû affronter la question de l'unité canadienne depuis 15 ans. Si Dieu le veut et avec un peu de bonne volonté, nous nous tirerons de ce mauvais pas.

Je sais parfaitement que les autochtones de notre pays qui sont au courant de ce qui se passe—et ils le sont presque tous—vont écouter très attentivement la réponse que je vais donner au député. La meilleure réponse que je puisse lui donner, vraisemblablement parce qu'elle est la seule possible, la voici: étant donné l'estime dans laquelle je tiens le comité et l'orateur précédent, et étant donné également l'estime dans laquelle je tiens nos autochtones, un compromis est possible. Peut-être que grâce à un peu d'aide de la part du gouvernement, de mon collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie), de ma part et de celle du ministère des Transports, nous pourrions créer un comité mixte de gestion auquel nous pourrions inviter à se joindre, un peu tard je le concède, certains dirigeants des collectivités autochtones de la Colombie-Britannique, comité qui déciderait au jour le jour ce qu'il y aurait lieu de faire ou de ne pas faire au cours de l'été.

Comme mon ami l'a si bien signalé, la principale plainte ne tient pas simplement au fait que nos autochtones estiment ne pas avoir été consultés. En vérité, ils ne l'ont pas été. On a fait semblant, mais en tant qu'avocat, je ne suis pas dupe. Je ne crois pas que les autochtones aient été consultés de façon voulue. J'implore donc mon honorable collègue, mais non pas à genoux, d'essayer de faire en sorte que nous ne soyons plus entre le marteau et l'enclume.

Cela ne diminue en rien le gouvernement ou les ministres de concéder qu'un dilemme se pose. C'est une chose que notre pays n'a pas entendu depuis bien des années. Je ne m'excuse pas de dire aux Canadiens, comme je le fais maintenant, car cette émission est diffusée partout, que nous sommes placés devant un dilemme. Nous n'avons pas de réponse toute faite. Il n'y a rien de mal à dire que parfois les gouvernements ne sont pas omniscients, car il s'agit d'un problème très grave que ni moi-même ni mes collègues ne pourrons résoudre en prenant des décisions arbitraires. Pour le résoudre, il faut faire preuve d'une certaine bonne volonté, d'une certaine sagesse et de bon sens, comme le comité l'a fait selon moi lorsqu'il a étudié la motion et commencé à entendre certains des témoignages.

Je sais que le temps me presse, monsieur le Président, mais je voudrais signaler ceci à la Chambre. Je suis très heureux que mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien soit parmi nous aujourd'hui et je suis, en toute franchise, extrêmement heureux de voir tant de députés parmi nous, car il s'agit d'une question importante.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole du député est terminé. La parole est au député de Comox-Powell River (M. Skelly) qui désire poser une question.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'apprécie certainement les observations du ministre. Je voudrais formuler une observation à laquelle, je l'espère, il répondra. J'ai proposé cette motion au comité, et l'une des choses qui a fait déborder le vase, c'est le rôle du ministère des Pêches et des Océans. Il n'a pas joué son rôle de gardien de cette ressource; il s'est fait presque l'avocat du projet du CN. On n'a pas augmenté les ressources destinées à faire enquête sur ce projet ou à le superviser ou le surveiller. Ce n'est pas un incident isolé et le ministère a refusé de l'examiner. Le ministère n'a tenu compte que du doublement des voies ferroviaires du CN et du CP alors que nous considérions plutôt la plus grande rivière à saumon du monde et la valeur incroyable qu'elle a pour l'ouest du pays et le Canada en général.

La rivière est touchée par des déversements et la pollution. Le ministère n'a examiné cette question que comme un incident isolé. Il s'est fié à la société et d'autres ressources pour faire enquête et surveiller la situation. Il a utilisé des études qui dataient. Dans l'ensemble, monsieur le Président, le comité n'a pas eu confiance dans les collaborateurs du ministre lorsqu'ils ont témoigné devant lui. Il y avait tout d'abord l'impossibilité de fournir les ressources voulues et, selon moi, la confusion entourant leur rôle. Étant donné qu'on venait de changer de gouvernement, je ne crois pas que cela soit la faute du gouvernement actuel ou de l'ancien gouvernement. Je voudrais savoir si le ministre entend donner un rôle accru à son ministère, afin de s'occuper de ces projets et d'autres.

• (1600)

M. Fraser: Monsieur le Président, je crois avoir commis une erreur tout à l'heure. J'ai dit du député de Skeena qu'il avait présenté la motion au comité. J'ai fait, semble-t-il, une erreur et je le regrette. Selon moi, la courtoisie exige que l'on rende à César ce qui revient à César. C'est une erreur de ma part et j'en suis désolé. Cela n'ôte en rien au compliment que j'ai fait au député de Skeena.

M. Skelly: Que faites-vous du comotionnaire? Lui donnez-vous un petit peu de mérite?

M. Fraser: Je lui en donnerai. Je suis persuadé que dans le temps à notre disposition, un député attirera l'attention de la Chambre sur cela.

J'aborderai la question qu'a posée le député de Comox-Powell River (M. Skelly). Il demande quelle est mon attitude face aux relations entre mon ministère et nos autochtones. Je pense avoir une attitude louable. Il existe des griefs qui, à mon avis, reposent sur de solides arguments juridiques. Je pense qu'il faut régler ces problèmes et je ne suis pas du tout d'accord avec ceux qui prétendent qu'il est absurde et rétrograde de vouloir même en parler. Je sais que c'est l'attitude de certains.

Il est très difficile de trouver une solution à ces problèmes. La loi me confère le mandat de développer cette ressource sur la côte ouest et à l'intérieur de la province. J'ai dit à mes compatriotes autochtones que mon premier devoir était de récupérer cette ressource et qu'ensuite seulement nous pourrons parler de partage. Je suis absolument convaincu qu'il faut régler ces revendications d'une manière ou d'une autre. Je ne supporte pas qu'on dise qu'il s'agit d'une question superficielle ou fantaisiste, car je la crois au contraire importante. A mon avis, ce qui est en cause, c'est une question de moralité qui concerne les relations entre Canadiens.

M. Skelly: Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) a complètement passé sous silence le fait que, si l'on n'a pas réussi à protéger cette ressource, son ministère en est en partie responsable. Nous ne sous-estimons pas l'énorme importance des revendications teritoriales. Je dois néanmoins rappeler au ministre qu'il a soigneusement oublié de mentionner que la protection à long terme de ce cours d'eau et des ressources qu'il contient est importante pour tous les habitants de la Colombie-Britannique et pour tous les Canadiens. Il n'a même pas fait allusion à ce qu'il se propose de faire dans son ministère pour améliorer la situation dans ce domaine.

M. Fraser: Je m'en excuse auprès de la Chambre et du député, monsieur le Président, mais je ne voulais nullement éviter cette question. J'ai bien l'intention de poursuivre une politique qui se traduira par un gain net de l'habitat en Colombie-Britannique. Jamais le député et ses collègues n'ont entendu jusqu'ici un ministre fédéral des Pêches faire une telle déclaration. Cet aspect de la question me préoccupe au plus haut point. Mon ministère ne voit pas l'utilité de mettre en danger tous les saumons, les truites arc-en-ciel et les autres truites de la rivière. Ce n'est pas la seule question qui intéresse les autochtones. Pour ces derniers, l'important n'est pas seulement de savoir si la quantité de poissons risque de diminuer. Il s'agit aussi de savoir où ils pourront pêcher. Ces autochtones pêchent à ces endroits-là depuis des siècles, sinon des milliers d'années.

Je regrette de ne pas avoir abordé vraiment cette question auparavant. Je tiens à ce que mon honorable ami sache par où je suis passé. Il doit savoir que je m'attends à ce que lui et ses collègues me relancent pour être sûrs que je n'oublierai jamais, tant que le premier ministre (M. Mulroney) me demandera de rester à ce poste, que mon objectif est un gain net de l'habitat.

M. Fulton: Je vais poser ma question très brièvement, monsieur le Président. Je suis très heureux de voir le chef Edna Louis suivre ce débat de la tribune cet après-midi. Elle est l'un des témoins qui ont comparu devant notre comité. Je ne veux cependant pas m'exprimer en son nom, même si j'aimerais qu'elle participe au débat.

Je voudrais poser au ministre une question très précise. Si l'on examine soigneusement la motion rédigée et adoptée à l'unanimité par le comité, on constate que nous avons demandé de suspendre pendant un an le projet de construction d'une deuxième voie. Certains témoins nous ont fait parfaitement comprendre qu'une partie du projet du CN ne saurait être réalisée dans sa forme actuelle. Le tracé est mal choisi, non pas pour des raisons géographiques, mais à cause de la proximité de terres autochtones historiques de Colombie-Britannique. Je sais très bien ce que le ministre a déclaré.

Si nous demandons une interruption d'un an et si j'attends du ministre qu'il nous donne des précisions supplémentaires, c'est parce que je ne trouve pas suffisant d'avoir un comité interministériel qui travaille avec la collaboration de membres des conseils des tribus alliées. Il faut un mécanisme indépendant doté des instruments juridiques lui permettant de régler la question, et de choisir d'autres terrains en s'appuyant sur des données techniques solides. Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial doivent collaborer pour trouver des terres satisfaisantes. Je ne parle pas des droits de propriété des aborigènes, mais des terres touchées par le projet du CN. Au moins pour le moment, les droits de propriété des aborigènes sont une question à part dans mon esprit. Je pense que le Parlement devrait aussi établir cette distinction, même s'il est possible que les deux questions se confondent dans les mois et les années à venir.

Le ministre serait-il favorable à un mécanisme indépendant avec le mandat majoritaire donné aux Conseils des tribus alliées? Le ministre appuie-t-il la motion d'adoption dont la Chambre est saisie aujourd'hui? Il est crucial que les députés et les autochtones concernés sachent si un ministre de la Couronne est favorable à l'adoption de cette motion.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. La période réservée aux questions et aux commentaires est écoulée. Je donne la parole à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) pour la suite du débat.

M. Blaikie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Fraser: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me demande si la Chambre me permettrait de répondre très brièvement à la question que mon collègue vient de poser?

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Fraser: Monsieur le Président, le député a tout à fait raison. Ma proposition repose sur la nature indépendante du comité chargé de surveiller le déroulement des travaux. Je suis d'accord pour qu'on prenne toutes les précautions voulues et qu'on fasse tous les efforts nécessaires pour garantir l'indépendance du comité. C'est bien ce que le député demandait, n'est-ce pas? Il a peut-être vu que je voulais attirer l'attention de mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie). Je suis persuadé que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en conviendra lui aussi.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les observations sont maintenant terminées.

• (1610)

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je voudrais d'abord expliquer que je n'avais pas l'intention de discuter aujourd'hui d'une motion tendant à adopter le rapport du comité. J'allais sortir lorsque j'ai entendu le député de Skeena (M. Fulton) en parler. Je pense que tout ce que j'ai à dire, du moins en partie, a été dit au comité, par le ministre ou par certains des députés qui ont déjà pris la parole. Je crois toutefois utile de préciser brièvement ce que j'en pense.

Premièrement, comme le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) l'a déjà dit, je pense que la motion adoptée par le comité a de graves conséquences. Cela place le rôle du comité dans une perspective très différente en ce qui concerne l'indépendance et les pouvoirs des comités. Nous avons déjà fait valoir, ailleurs qu'ici, l'importance de cette question en ce qui concerne la réforme de la Chambre. La question est importante et quand on voit un comité prendre position de façon aussi énergique au sujet d'une question, cette dernière ne doit pas être prise à la légère. Cette motion est certainement importante.

Mais surtout, c'est une question grave pour les Indiens. Tous les députés savent que je m'occupe de ces dossiers depuis seulement cinq mois. Je soulignerai, par exemple, que les préoccupations des Indiens et les conséquences du développement des communautés indiennes ne font pas l'objet d'un examen suffisamment attentif. Ce n'est pas un fait nouveau, ni pour la Chambre, ni dans l'histoire du Canada.

Tout au long de notre histoire, nous avons omis de consulter les Indiens ou de tenir compte de leurs besoins et de leurs droits. A propos, du temps de l'ancien gouvernement, mon propre ministère ne pouvait pas être représenté au comité interministériel.

Je me suis occupé directement de cette question au début de décembre lorsque j'ai reçu des lettres des communautés indiennes visées. Elles m'ont demandé de tenir compte de certaines des conséquences du doublement des voies. J'ai essayé de découvrir si mon ministère s'était déjà occupé de ces questions. Malheureusement, il n'en était rien. J'ai ensuite dit au personnel de mon ministère qu'il fallait mettre sur pied un comité le plus rapidement possible pour tâcher de résoudre les problèmes soulevés dans cette communication. J'ai également rencontré les représentants des communautés indiennes touchées.

Il y a eu des consultations, monsieur le Président. Deux réunions ont été organisées en janvier, et une troisième, le 15 février, où l'on a étudié le dossier de quelque 15 endroits en particulier dans cette zone de dix milles. Si je rappelle tout cela, c'est pour faire valoir, à l'instar du ministre des Pêches et des Océans, et du député de Skeena aussi, je pense, qu'il ne s'est pas vraiment fait grand-chose. L'étude relative au projet de doublement des voies tire à sa fin. Il s'agit d'une étude qui aurait dû commencer il y a déjà deux ans, ou même avant. Il est inacceptable de procéder de la sorte.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Les députés de la Colombie-Britannique, qui ont donné leur avis, connaissent beaucoup mieux le dossier que moi, du fait de leur expérience, et ils ont exposé la situation aussi bien qu'elle pouvait l'être. De façon plus générale, la Chambre ne peut plus tolérer que l'on donne suite à des projets ou à des activités, dans les secteurs public ou privé, qui persistent à faire fi des droits et des besoins des Indiens du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Je ne pense pas me faire le porte-parole d'un petit nombre dans les collectivités non indiennes. En fait, beaucoup de gens comprennent le problème. Quoi que décide la Chambre au sujet du rapport de ce comité et de son importance, je tiens à lui assurer que mon ministère veillera de son mieux à ce que les besoins des personnes touchées par cette proposition soient satisfaits grâce à la consultation, et je dirai même à la médiation.

Certains députés ont déjà fait valoir que la consultation qui, somme toute, a été surtout interne—on a essayé au moins, vers la fin, de faire œuvre utile—a montré que nous aurions intérêt à faire preuve d'une certaine indépendance et à favoriser la médiation.

Je puis affirmer sans le moindre doute que si nous procédons de la même façon que maintenant, sans favoriser la consultation et la médiation qui sont nécessaires, nous le regretterons amèrement, car les collectivités touchées ne toléreront plus, ce que nous devrions faire nous aussi, que l'on fasse fi de leurs droits et de leurs besoins.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'ai trouvé fort utile et intéressant d'entendre les points de vue des deux ministres en cause.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) pourrait-il nous donner plus de précisions sur ce que le gouvernement pourrait faire dans l'immédiat pour empêcher le CN d'aller de l'avant avec son projet et nous dire aussi quelles sont les intentions du gouvernement? Nous avons parlé du long terme, de consultation et de beaucoup d'autres choses. Cependant, je suis persuadé que tout le monde ici s'inquiète de ce qui va être fait, prochainement, pour empêcher le CN d'agir de façon préventive, devant les inquiétudes du comité et, maintenant, de la Chambre des communes. C'est pourquoi il faudrait que rien ne se fasse avant que ces inquiétudes n'aient été dissipées.

M. Crombie: Monsieur le Président, mes observations visaient à résoudre la question soulevée par le député. Je n'ai pas l'intention de me livrer à des conjectures sur la marche à suivre. J'ai essayé de faire quelque chose dans deux domaines. Tout d'abord, en ce qui concerne les Indiens des localités touchées, j'ai essayé de voir si je ne pouvais pas mettre sur pied un processus de consultation avec mon ministère, ce qui n'existait pas précédemment. Le mécanisme est en place et il sera maintenu. Des gens se sont entretenus avec mon adjoint législatif, qui vient de Colombie-Britannique, il y a très peu de temps. Deuxièmement, j'ai essayé de mettre de l'ordre dans la perspective du gouvernement sur cette question car le manque de participation, le manque d'organisation et le manque de démarches positives du gouvernement précédent ont laissé les choses dans une telle situation que la perspective du gouvernement n'avait pas la cohérence qu'elle aurait dû avoir depuis le début. La deuxième chose est d'essayer d'avoir une perspective gouvernementale qui tienne compte des intérêts que j'ai mentionnés plus tôt.

M. Skelly: Monsieur le Président, la bonne volonté a été exceptionnelle à la Chambre aujourd'hui. Nous avons vu le ministre des Pêches et Océans (M. Fraser), le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) et je suppose le ministre des Transports (M. Mazankowski) reconnaître les problèmes.

Je voudrais poser une question au ministre. Il faut agir concrètement sans tarder. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il, à son programme de la prochaine semaine, une réunion avec ses collègues, le ministre des Transports, le ministre des Pêches et Océans et le ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier), pour trouver des solutions à ces problèmes? Y aura-t-il une réunion? Si le ministre rencontre ses collègues, les renseignements qui en sortiront seront-ils rendus publics rapidement?

M. Crombie: Monsieur le Président, j'ai rencontré le ministre des Transports (M. Mazankowski) l'autre jour et à deux occasions j'ai vu le ministre des Pêches et Océans (M. Fraser). Je crois savoir que le ministre des Transports sera à une réunion, vendredi, avec des Indiens en Colombie-Britannique. Tout cela se déroule dans le cadre de la tentative du gouvernement de s'assurer qu'il traite la question comme elle aurait dû être traitée il y a deux ans.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'en conclus que le ministre a dit non, que lui et les trois autres ministres ne se rencontreront pas pour se concerter.

• (1620)

M. Crombie: Nous nous comprendrions peut-être mieux dans une autre langue, car j'ai bien dit que j'en avais parlé l'autre jour avec le ministre des Transports, qu'il ne s'agit pas d'une chose qu'on règle dans une seule rencontre, mais de consultations constantes. Je me suis déjà entretenu à deux reprises avec le ministre des Pêches et des Océans. Le ministre des Transports se rendra en Colombie-Britannique pour consulter les communautés autochtones et nous aurons ensuite un autre entretien.

M. Fulton: Monsieur le Président, je sais que le ministre comprend que cette affaire presse. Mais dans 24 ou dans 48 heures d'ici, le CN va multiplier les pressions auprès du ministre des Transports pour qu'il signe le décret du conseil lui permettant de poursuivre ses travaux dans la zone Ashcroft. La principale raison invoquée par cette société, surtout par son vice-président, tient à ses obligations aux termes de la loi du Nid-de-Corbeau, la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Il faut donc aller au fond des choses. Les ministres ont tous deux prononcé d'excellents discours et sont intervenus fort à-propos dans les délibérations. Leurs remarques ont été les plus intéressantes que j'aie entendues ici sur les problèmes des autochtones depuis nombre d'années. Le ministre est-il en train de nous dire officiellement qu'il communiquera avec le CN pour lui rappeler que le comité lui recommande de ne pas poursuivre ses travaux dans la zone Ashcroft et de faire d'autres plans pour le reste des travaux de doublement? Le CN devra peut-être poser des voies ferrées le long de la grande route de la Colombie-Britannique, ou utiliser les lignes du CP dans certaines régions. Il faudra peut-être qu'il pose des triples voies ferrées dans d'autres secteurs. Il devra peut-être songer à d'autres formes de transport. Ce projet est un fouillis.

Il faut dire à cette société qu'elle a tout bousculé pour réaliser ce projet, faisant fi des droits des autochtones, des terribles conséquences pour l'environnement, la faune, le patrimoine naturel et les réseaux hydrographiques de la région. Il faut profiter de cette occasion pour agir. Il faut qu'un ministre aille voir les autorités du CN pour les rappeler à l'ordre, pour leur dire qu'on ne signera pas le décret du conseil. Il faut que la Couronne combatte cette société de la Couronne devant la Cour suprême du Canada s'il le faut. Il faut modifier ce projet. Cette société n'a pas le droit d'envahir les localités autochtones. Je crois que c'est cela que le chef Lewis voulait entendre et que tous les Canadiens sans exception veulent entendre aussi. Nous pourrions passer des heures ici à jacasser sans toucher au cœur du problème.

Le ministre des Transports est investi d'une obligation aux termes de la loi. Et pourtant, au cours des dernières 24 heures, il a été incapable de me dire s'il signerait le décret du conseil aujourd'hui ou demain. C'est pour cette raison que je suis intervenu aujourd'hui. Je crois que le ministre appuiera un processus équitable et indépendant pour résoudre les problèmes que posent la topographie, les questions territoriales, les pêches et ainsi de suite.

Toutefois, le ministre laisse-t-il entendre maintenant à la Chambre qu'il s'entretiendra avec le CN et son collègue, le ministre des Pêches et des Océans qui dira à peu près la même chose au CN: «La fête est terminée mes enfants, vous n'obtiendrez pas le décret du conseil». Est-ce bien ce que nous dit le ministre?

M. Crombie: J'espérais avoir été clair. J'ai dit au député, et il le sait j'en suis convaincu, qu'il incombe au ministre des Transports et non au ministre des Pêches et des Océans ni même au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de faire adopter ce décret du conseil. C'est une question qu'il doit considérer, compte tenu de toutes ses obligations.

J'ai présenté mon point de vue et le ministre des Pêches en a fait autant. Le ministre des Transports s'entretiendra vendredi avec les localités touchées. Il serait peu approprié et peu utile que je me livre à des conjectures sur ce que nous devrions faire à la suite de ces réunions. Il est convenable, je crois, d'attendre que le ministre des Transports ait tenu ces réunions. Je m'entretiendrai ensuite avec le ministre.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, vu les interventions que nous avons entendues jusqu'ici, la Chambre pourra facilement s'imaginer l'atmosphère qui régnait lors des délibérations du comité. Cette question a fait l'unanimité entre les partis. Nous pouvons nous en rendre compte à la Chambre cet après-midi en écoutant les discours, y compris les deux excellentes interventions faites par des ministres. C'est à cause de cette convergence de vues que j'ai tendance à croire que nous nous trouvons devant une question unique en son genre qui mérite une solution bien spéciale. Ce serait peut-être d'une certaine manière un moment décisif si nous pouvions régler les intérêts des autochtones, les considérations écologiques et les questions reliées au transport, d'un commun accord ce qui n'arrive pas tellement souvent à la Chambre.

J'ai été très impressionné par la grande qualité des arguments présentés par les témoins au comité. Je veux me reporter à la première réunion et à la page 4 du mémoire de l'Alliance des conseils de tribu. Je tiens à en citer quelques passages parce qu'il revêtait une importance capitale pour la question dont nous discutons ici. Voici ce qu'on y trouve:

Cette étude de la rivière doit donc être faite avant les travaux et non après. On a besoin d'une année pour étudier les divers régimes de la rivière et pour suivre les mouvements des poissons pendant une campagne entière. On peut également relever les divers lieux de pêche utilisés par les Indiens en fonction des variations de régime de la rivière. Cette information pourrait être ensuite rapportée aux plans du CN, et certaines modifications discutées afin d'éviter tout dommage inutile.

A mon avis, cette déclaration est on ne peut plus raisonnable. On trouve ensuite dans le paragraphe suivant:

Plus de 50 p. 100 de tout le saumon de Colombie-Britannique vient de ces deux cours d'eau du Fraser et de la rivière Thompson. Ces réserves toutefois n'ont pas cessé de diminuer depuis plusieurs années, au fur et à mesure que les vallées étaient mises en valeur. Nous devons donc connaître les conséquences possibles de ce doublement des voies avant que les travaux ne reprennent. Le saumon joue un rôle important chez les peuples indiens du point de vue alimentaire et culturel. Nous sommes titulaires de droits de pêche le long des cours d'eau, depuis que—dans les années 1880—les réserves avaient été délimitées par la commission royale. Nous devons donc disposer de suffisamment de temps pour pouvoir protéger le renouvellement de cette ressource, afin que nos droits ne deviennent pas lettre morte.

Je voudrais aussi citer les préoccupations exprimées par l'Alliance des conseils de tribu à la page 2 de son document. Ce document est lui aussi très sensé. Il donne les raisons pour lesquelles on devrait imposer un moratoire au doublement des voies. Les voici:

1. Les anciens griefs reliés à la première voie doivent être réglés à la satisfaction de toutes les bandes avant qu'on ne commence à construire une deuxième voie.

2. Le projet de doublement des voies détruira l'habitat du poisson . . . et entraînera une diminution nette de la productivité de la montaison dans le Fraser et la rivière Thompson.

3. Les raisons économiques qui justifient la construction d'une deuxième voie.

4. Les autres solutions possibles, comme l'utilisation conjointe de la voie, doivent être examinées avant qu'on ne commence à construire une deuxième voie.

L'utilisation conjointe des voies par le CN et le CP est une solution qui n'a été ni examinée à fond ni bien expliquée pendant les audiences du comité. Or, c'est une raison très importante. Le document dit ensuite:

5. Toutes les études écologiques doivent être fournies à l'Alliance bien avant la construction afin qu'elle puisse les examiner et présenter ses recommandations dont le projet définitif devra tenir compte.

Sixièmement, l'Alliance traite des travaux d'aménagement qui doivent débuter cette année. Elle estime qu'ils auront les effets suivants:

a) qu'ils empiéteront sur le droit à la propriété des Indiens concernant la pêche au saumon

(i) en détruisant des frayères et des zones d'élevage;

(ii) en détruisant des lieux de pêche traditionnels des Indiens;

b) qu'ils détruiront des lieux importants, notamment des cimetières, qui font partie de leur patrimoine.

L'Alliance des conseils de tribu n'est pas satisfaite de l'examen d'évaluation écologique. Elle a déclaré au comité, tout d'abord, que le mandat du comité était trop restreint et, en deuxième lieu, que celui-ci ne disposait pas du temps nécessaire. Ainsi, faute de temps, l'Alliance n'a pas pu finir d'interroger les représentants du CN et du ministère des Pêches et des Océans. En troisième lieu, elle ne disposait pas des devis techniques du projet. On nous a également dit que le comité devait fournir aux intéressés toute la documentation dont ils auraient besoin pour prendre part à l'examen. Or, selon le mémoire, le CN aurait en fait omis de communiquer au comité et au public certaines données essentielles. D'après le document que je me ferai un plaisir de déposer, le CN dispose de renseignements très complets sur le tronçon allant du point milliaire 59 au pm 68, dans la subdivision Ashcroft, qu'il a l'intention de doubler à partir de 1985, et a sciemment caché cette information au député de Cochrane-Supérieur (M. Penner).

● (1630)

Nous savons tous que ce sont là des processus très complexes qui ont leur rythme propre. Il est extrêmement difficile de les modifier ou de les améliorer sans un effort concerté. Après des discussions exhaustives au cours desquelles des députés de chaque parti ont minutieusement analysé les avantages et les inconvénients de cette option, nous avons finalement décidé de proposer cette motion d'adoption et cela, sous la très excellente direction du président du comité, le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway). Ce fut bel et bien une décision unanime. Pourquoi en sommes-nous arrivés à cette décision? Comme vient de le dire le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie), nous estimons, je suppose, que nous ne devons pas agir de cette façon si nous voulons vraiment entretenir des relations harmonieuses avec les autochtones et respecter leurs traditions et leur économie.

Tôt ou tard il faut en arriver à une décision. Voici donc l'occasion de prendre une décision et d'aligner nos actes sur nos paroles. Personnellement, je n'ai pas cru que, comme il l'a prétender, le CN avait examiné toutes les autres solutions possibles et n'avait pu trouver acceptable l'idée d'une utilisation en commun des voies, notamment par un meilleur usage des voies techniquement améliorées du CP de ce côté-ci du fleuve et de celles du CN de l'autre côté. Cette utilisation en commun des voies est une très importante solution de rechange au programme de doublement des voies. Le moment n'est pas aux promesses polies.

Il faut aussi examiner toute la question des horaires des trains afin de déterminer si une programmation et un horaire améliorés ne donneraient pas les résultats espérés. Cette considération me vient d'un discours qui a été prononcé à Calgary le 25 ou le 26 avril par le président-directeur général de l'usine d'IPSCO Steel de Regina, M. Roger Phillips. Il a fait alors une déclaration qui m'a vraiment frappé, et je cite:

La construction de lignes ferroviaires est une technique au point et partant, un réseau d'approvisionnement achevé a été mis en place. En fait, le réseau d'approvisionnement souffre d'un trop grand volume à l'heure actuelle.

Au comité, nous n'avons pas été convaincus par l'affirmation du CN voulant que ce degré de surcapacité avait été atteint. C'est une des raisons fondamentales qui nous poussent aujourd'hui à faire à la Chambre un plaidoyer très énergique à l'intention du gouvernement pour qu'il prononce le moratoire demandé, afin qu'une analyse exhaustive de tous les éléments en jeu puisse intervenir, et déboucher avec le temps sur une solution qui ne nuise pas à l'habitat des autochtones, qui n'empiète pas sur leurs traditions et sur leur économie, et qui traduise dans les faits les notions et les impératifs que nous prônons dans tant de discours.

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques observations et poser une question au député. Il est intéressant et encourageant de constater ce qui paraît être un accord unanime sur la nécessité d'agir. Je ne comprends pas pourquoi cet accord unanime sur la nécessité d'empêcher le CN d'agir rapidement se manifeste à la dernière heure, alors que tant de choses ont déjà été faites qui ne peuvent être défaites.

Ce qui me préoccupe, c'est que lorsque la planification du doublement des voies était en cours, on disait tous les jours aux députés de mon parti que nous faisions tort au pays en retardant le projet de loi supprimant le tarif du Corbeau. Aujourd'hui, on entend parler des préoccupations des autochtones quant aux effets désastreux que cette réalisation va avoir sur le poisson des rivières, et aux graves conséquences qu'elle va avoir pour la vie des autochtones.

Nous venons d'entendre parler un député qui a déjà été ministre de l'Environnement. Je lui demanderai donc ce que faisaient les ministres quand ce projet était à l'étude. Que faisaient les hauts fonctionnaires du ministère des Pêches, du ministère de l'Environnement et du ministère des Transports? Pourquoi n'ont-ils pas soulevé ces questions? Pourquoi les ministériels n'ont-ils pas été mis au courant de ces préoccupations? Pourquoi ne leur a-t-on pas demandé de penser à ces problèmes et de peser les conséquences de ce qu'ils faisaient? Pourquoi est-ce qu'ils ne protégeaient pas les populations contre les effets de l'action de leur ministère?

A ce qu'il me semble, ils travaillaient coude à coude avec les chemins de fer pour que ce projet démarre, sans s'occuper de ses très graves conséquences pour les autochtones, pour les pêcheurs et pour les autres habitants de la Colombie-Britannique. Il est réconfortant d'entendre maintenant le député me dire qu'il faut faire quelque chose. Qu'est-ce qu'ils faisaient, eux, quand il aurait été beaucoup plus facile d'agir, alors que nous avons maintenant à lutter contre la montre pour essayer de remédier à la situation avant qu'il ne soit trop tard?

M. Caccia: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je savais qu'elle viendrait. Je suis intervenu dans le débat sachant fort bien qu'il attendait l'occasion de la poser. C'est devenu pratique courante chez les députés néo-démocrates. J'y reconnais une inspiration politique. Cela fait partie de l'ambiance dans laquelle nous évoluons.

Je puis seulement lui dire que je m'en suis énormément inquiété une fois que j'ai été mis au courant du problème et de ses répercussions, une fois que j'ai su que cela était arrivé et que cela aurait dû avoir fait l'objet d'une étude très approfondie. Je n'ai été mis au courant du problème que suscitait le tronçon d'Ashcroft le long de la vallée du Fraser que lorsque des représentants du conseil tribal sont venus me voir à mon bureau il y a un mois et demi. Avec le recul, on saurait évidemment faire un tas de choses beaucoup mieux. Cela dit, je soutiens qu'il est possible de doubler les voies ferrées à travers la plus grande partie du pays sans causer de torts graves à l'environnement. Cela ne causera que très peu de dégâts dans certaines parties des provinces.

Rétrospectivement, je dirais qu'il aurait peut-être été administrativement bon d'avoir mis sur pied, immédiatement après l'adoption du projet de loi, une commission chargée d'analyser et de déterminer à l'avance les problèmes délicats auxquels les sociétés ferroviaires se heurteraient en doublant leurs voies ou en appliquant d'autres solutions techniques. Cela aurait pu faire l'objet d'un ensemble cumulatif ou collectif d'études géologiques qui auraient porté à ce moment-là sur l'ensemble de ces problèmes délicats afin d'en arriver à des solutions économiques respectueuses de l'environnement et des droits des autochtones. Telle est la conclusion à laquelle on peut arriver en réfléchissant après coup.

• (1640)

SANCTION ROYALE

[*Français*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

[*Traduction*]

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt—Chapitre nº 5.

Projet de loi C-22, constituant le Centre international d'exploitation des océans et modifiant la Loi sur l'administration financière en conséquence—Chapitre nº 6.

Projet de loi C-29, modifiant la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Chapitre nº 7.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÊCHES ET FORÊTS

ADOPTION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. le Président: Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) voulait-il poser une question?

M. Blaikie: Non, monsieur le Président, je voulais participer au débat.

M. le Président: Il restait cinq minutes pour les questions et les observations. Comme il n'y a pas d'autres questions, j'accorde la parole au député de Fraser Valley-Est (M. Belsher) pour qu'il poursuive le débat.

• (1650)

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de la motion du comité permanent des pêches et des forêts. Comme c'est mon premier discours, je dirai d'abord combien je suis content et fier de représenter les citoyens de Fraser Valley-Est. Je tiens à les remercier de m'avoir fait confiance. C'est pour moi un grand honneur que d'être leur député. Je tiens à leur assurer que je n'épargnerai ni mon temps, ni mes talents, ni mes efforts pour les représenter. Je m'engage solennellement à m'acquitter de mes responsabilités avec intégrité, honnêteté et ténacité. J'ai l'intention de défendre leurs intérêts en étant un porte-parole efficace et exigeant. Je tiens en même temps à assurer aux députés des deux côtés de la Chambre que je compte faire preuve à leur égard de la courtoisie qui sied à un député et que les Canadiens sont en droit d'attendre de lui.

C'est le révérend Alex Patterson qui a représenté la circonscription de Fraser Valley-Est pendant plus de vingt des trente dernières années, et nous, ses anciens commettants, lui en sommes vivement reconnaissants. Tous les députés voudront sûrement se joindre à moi pour leur souhaiter, à M^me^ Patterson et à lui, une retraite heureuse et enrichissante.

La circonscription de Fraser Valley-Est est vaste. Située entre le fleuve Fraser et la frontière internationale, elle est baignée par les eaux des cours supérieur et moyen du Fraser. Elle comprend la partie nord de la pittoresque région montagneuse du canyon du Fraser. La majesté du littoral et de la chaîne des Cascades, le canyon spectaculaire et les sources thermales de la Porte de l'Enfer, la beauté du centre de villégiature Harrison et les riches plaines alluviales du cours moyen du Fraser contribuent à la splendeur de ma région. C'est vraiment une circonscription où il fait bon vivre.

Quelque 110,000 Canadiens habitent la circonscription de Fraser Falley-Est. Bien qu'ils soient, pour la moitié environ, de descendance britannique, les autres appartiennent à diverses communautés ethnoculturelles. Je suis fier de les représenter tous. Tous mes commettants apprécient l'esprit de justice et d'égalité dont fait preuve le gouvernement actuel, ainsi que sa volonté de procéder à des consultations et d'en arriver à un consensus. De toute évidence, le gouvernement a écouté et continue d'écouter les Canadiens. Nous vivons une époque où les aspirations des Canadiens et les engagements du gouvernement sont en harmonie. C'est cette harmonie dont nous avions tous besoin qui explique l'espoir et l'optimisme actuels.

A ce propos, je signale que le gouvernement ne dit pas seulement qu'il écoute les Canadiens: il le fait effectivement. Depuis qu'il exerce le pouvoir, le gouvernement a bel et bien démontré qu'il entendait procéder à des consultations, dégager un consensus et trouver des solutions avec le concours des autres intervenants.

Je tiens à féliciter le ministre de l'Agriculture (M. Wise) d'être venu dans ma circonscription en novembre dernier pour consulter les représentants du secteur agricole de la région de Fraser Valley. J'ai bien aimé que le solliciteur général (M. MacKay) vienne lui aussi dans ma circonscription en janvier pour consulter les autorités locales et écouter leurs doléances. Les représentants élus régionaux ont beaucoup apprécié ces consultations.

La géographie de la circonscription de Fraser Valley-Est nous oblige presque à nous déplacer dans l'axe nord-sud. Nous avons l'impression que la Californie nous est plus aisément accessible que l'Alberta. Notre union aux provinces du Centre et de l'Atlantique, qui a été confirmée il y a un siècle par la construction du premier chemin de fer transcontinental du Canada, a supporté des tensions de tout un siècle et a fait naître chez les habitants la fierté d'être Canadiens.

Les moyens de transport nous reliant aux autres régions du pays ont toujours été des symboles d'unité pour les habitants de ma circonscription. L'autoroute 401 et les lignes principales du CN et du CP dans le canon du Fraser traversent ma circonscription sur une distance de plus de 150 kilomètres. En outre, l'aéroport d'Abbotsford peut accueillir les mêmes vols que l'aéroport international de Vancouver.

Les habitants de ma circonscription comprennent fort bien que les réseaux de transport constituent la preuve concrète de l'unité d'un pays. Sans eux, les diverses régions du Canada se retrouveraient rapidement isolées et obligées de pratiquer le commerce dans l'axe nord-sud afin d'assurer leur survie économique. A cet égard, j'aimerais féliciter le ministre des Transports (M. Mazankowski) des mesures qu'il a prises pour le rétablissement de certains services de VIA Rail.

Plusieurs bandes autochtones de la nation Stalo habitent dans Fraser Valley-Est.

La motion en discussion aujourd'hui a vu le jour de façon inhabituelle et plutôt précipitée. Je dirai même que cette motion, due à l'initiative au comité du député de Comox-Powell River (M. Skelly), et par la suite amendée par le député de Davenport (M. Caccia), a été adoptée par le comité après l'audience d'un seul groupe de témoins représentant les bandes indiennes des canyons Fraser-Thompson de la Colombie-Britannique, venus exposer au comité le 7 février leurs préoccupations individuelles et collectives au sujet du programme de doublement des voies du CN. Même si cette motion a été adoptée à l'unanimité, il a été dit par certains députés qu'il faudrait donner la possibilité à d'autres groupes tels le Canadien National, le ministère fédéral des Pêches et des Océans et Environnement Canada de se faire entendre du comité avant que celui-ci n'arrête sa position et ne rende compte à la Chambre des questions en jeu.

Les membres du comité permanent des pêches et des océans ont manifestement été sensibles aux arguments des représentants des autochtones, et surtout au démarrage imminent des travaux de voie du CN sur un projet de doublement de la subdivision CN Ashcroft, entre les points milliaires 60 et 69 ou à peu près. Ces travaux de voie doivent démarrer vers le 1^er^ mars et vont comporter l'entassement de pierres dans le périmètre immergé de la rive, pour la constitution d'une assise sur laquelle sera posée la seconde voie. Il est indubitable que la proximité de cette date de démarrage a été un des principaux éléments qui ont poussé le comité à adopter la motion et à décider de faire rapport de la question à la Chambre à la date la plus rapprochée possible, qui était le 12 février. C'était le jour même où Environnement Canada, le ministère des Pêches et des Océans et les représentants du Canadien National se sont présentés au comité pour déposer.

Comme la motion est maintenant en discussion à la Chambre, cela prouve que le gouvernement se préoccupe des conséquences éventuelles que le doublement de la voie pourrait avoir en Colombie-Britannique aux plans de l'environnement, des pêches, de l'incidence sociale et économique. Mais le gouvernement est au fait de ces incidences possibles depuis déjà un certain temps et a mis en place divers dispositifs destinés à supprimer ou à réduire au minimum les effets écologiques et autres des programmes de doublement des voies du CN.

A cet égard, je vous renvoie au groupe de travail fédéral-provincial, au groupe d'étude technique, au comité de direction et au Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales qui sont tous en cause dans le programme d'expansion des lignes ferroviaires principales du CN en Colombie-Britannique. En outre et plus récemment, on a chargé un comité mixte CN-autochtones d'examiner les préoccupations précises des autochtones au sujet de lieux de pêche le long de la rivière Thompson et du fleuve Fraser, des sentiers d'accès à ces lieux et des sites culturels que risquent de détruire ou d'altérer les travaux de construction du CN.

Ce que je veux faire valoir, c'est que les préoccupations des groupes autochtones ne viennent pas juste d'être portées à l'attention du gouvernement par l'entremise du rapport du comité permanent des pêches et des forêts et de la motion proposée à la Chambre portant qu'on n'a mis en place aucun dispositif ou mécanisme pour s'occuper des répercussions écologiques et socio-économiques générales et particulières du programme de doublement des voies du CN. Des groupes d'étude ont été mandatés dès 1980, lorsque le projet de doublement des voies du CN a été proposé.

Le ministère des Pêches et des Océans est chargé au niveau fédéral de veiller à ce que les chantiers ne viennent pas nuire aux stocks de saumon, et en outre de mettre en valeur l'habitat du poisson et de stimuler la croissance des ressources halieutiques. D'après les témoignages obtenus des fonctionnaires des Pêches le 12 février, il est clair que le projet du CN a bénéficié et bénéficie encore d'un très grand apport de travaux de spécialistes et de compétences scientifiques et qu'aucune approbation n'est ni ne sera accordée au projet du CN aussi longtemps que les risques pour les stocks de saumon demeurent inacceptables.

De nombreux spécialistes du domaine de la pêche et de l'environnement ont participé à ces travaux. On a effectué de nombreuses études et de nombreux travaux de recherche, et des programmes d'études sont encore en cours. On a longuement dialogué, consulté et délibéré, on a apporté de nombreux changements aux plans du CN et on peut s'attendre à encore plus de consultations à l'avenir.

• (1700)

La motion dont la Chambre est saisie porte peut-être à croire qu'on a commencé les travaux de doublement des voies du CN sans se soucier de protéger l'environnement et les cours d'eau poissonneux ou sans tenir compte des inquiétudes exprimées par les autochtones. J'espère que mes remarques vont donner une idée plus juste de la situation actuelle.

J'aimerais maintenant parler de la teneur de la motion du comité permanent des pêches et des forêts. Je vais faire allusion à des témoignages pertinents, à mon sens, de témoins qui ont comparu devant le comité le 12 février. Monsieur le Président, je voudrais que les députés se rendent compte qu'il faut étudier davantage la motion et son libellé ainsi que ses incidences possibles si le CN et les autres parties en cause devaient se conformer à toutes les directives qu'elle renferme.

Dans la première partie de la motion, on demande au gouvernement de retarder d'un an la réalisation du projet de doublement des voies du CN afin d'en évaluer les conséquences sociales et environnementales pour les 36 bandes d'Indiens les plus directement touchées. La première chose que j'ai à dire à ce sujet, c'est que les modalités d'application sont plutôt vagues et qu'on n'y dit pas directement ou indirectement, que les conséquences sociales et environnementales—non seulement pour les autochtones, mais pour tout le monde—ont été et continueront d'être pesées par les organismes responsables. Ces évaluations seraient confiées soit au Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, aux offices fédéral-provinciaux de l'environnement et des pêches qui forment le groupe de travail technique, ou encore au comité conjoint du CN et des Indiens établi dernièrement. Monsieur le Président, ces comités-là vont également étudier tous les travaux de doublement des voies du CN projetés d'ici l'an 2000, et même après, dans les canons de la rivière Thompson et du fleuve Fraser.

La motion ne précise pas si le report d'un an concerne les travaux devant être effectués dans la subdivision Ashcroft lesquels doivent débuter le 1^{e} mars, ou tout autre projet du CN concernant le doublement de ses voies. Cette ambiguïté tient au fait que le projet Ashcroft sera exécuté sur un tronçon de la voie principale le long duquel deux et non pas 36 bandes indiennes ont des réserves adjacentes à l'emprise du CN. Ces bandes sont la bande Oregon Jack Creek située tout à fait au nord du projet Ashcroft et la bande Cook Ferry située tout à fait au sud.

En outre, si on s'en tient aux témoignages des représentants de Pêches et Océans et ceux du CN, tout report d'une année du projet Ashcroft constituera à toute fin pratique un report de deux ans, le repoussant à l'hiver de 1987. En effet, le CN doit commencer ses travaux le 1er mars au moment où les eaux sont encore basses et, chose non moins importante, en raison des restrictions imposées par le cycle migratoire du saumon rose, il ne devrait pas y avoir de montaison de saumon ni de fraie là où les travaux devraient être exécutés d'ici le mois de mai. Les responsables du ministère des Pêches refusent d'autoriser le CN à entreprendre des travaux quelconques sur le cours d'eau pendant l'hiver de 1986. Si le report d'un an est valable pour tous les projets du CN, tous les travaux préliminaires à Blue River, par exemple, entrepris l'an dernier et encore inachevés, seront suspendus.

En somme, monsieur le Président, tout report d'une année des travaux de doublement de la voie signifie en fait un report de deux ans. Ce délai empêchera le CN d'accroître la capacité de son réseau et il s'ensuivra que cette entreprise, et l'ensemble du pays, risquent de ne pas disposer d'un réseau de transport ferroviaire adéquat et efficace pour acheminer le volume sans cesse croissant de marchandises en vrac et d'autres produits qu'exigent les activités d'exportation du Canada. En outre, il se pourrait que les acheteurs étrangers de nos matières premières en vrac, telles que le charbon, le grain, la potasse, le soufre et le reste, prennent prétexte de ce délai d'un an ou deux pour se demander encore une fois si le Canada est vraiment décidé à prouver qu'il est un fournisseur sûr de matières premières et, avec l'appui du gouvernement, à accroître la capacité de son réseau ferroviaire.

La motion exige également qu'on justifie sur le plan économique à l'Alliance des conseils de tribu le programme de doublement des voies ferroviaires du CN. Les députés se souviendront—dans le cas contraire, je le leur rappellerai—qu'à la fin des années 1970, le Japon, la Corée du Sud et les autres pays de la ceinture du Pacifique ont dit regretter que les chemins de fer canadiens ne puissent être considérés comme un moyen de transport fiable et efficace de divers produits en vrac dont ces pays avaient besoin et que le Canada et ses industries primaires étaient tout à fait disposés à produire et fournir. En fait, ces craintes étaient justifiées en ce sens que le CN et le CP pouvaient difficilement transporter plus et que des programmes d'expansion étaient nécessaires.

L'Association charbonnière canadienne et de nombreuses autres industries canadiennes ont formé un groupe de travail sur la crise du transport ferroviaire dans l'Ouest. Il était clair à l'époque que si les chemins de fer n'entreprenaient pas un programme important d'expansion et n'accroissaient pas suffisamment leur capacité, le Canada perdrait beaucoup de marchés à l'exportation au profit d'autres pays concurrents, car nos clients étrangers n'étaient intéressés par nos produits canadiens que si nous pouvions, collectivement, garantir la livraison dans les délais voulus du charbon, du soufre et des céréales, pour ne nommer que quelques-uns des produits importants sur le plan des exportations. La capacité restreinte nuirait également au fonctionnement efficace du système de distribution dans son ensemble, y compris celui des installations portuaires et ferroviaires, contribuant ainsi à hausser les frais de transport et le prix des produits canadiens.

La justification économique du doublement des voies par tronçons ou étapes est une question très complexe qui doit tenir compte non seulement du coût de la construction, mais aussi notamment des besoins du réseau ferroviaire au point de vue de l'exploitation et de l'entretien. Les représentants du CN qui ont comparu ont déclaré que les considérations d'ordre économique ne sont qu'un des facteurs qui entrent en ligne de compte dans le choix d'abord de l'emplacement où effectuer les travaux de doublement, puis des moyens à employer, par exemple, dans le cas d'un cours d'eau à franchir, un pont ou un tunnel.

Ces décisions, les représentants du CN l'ont signalé, ne sont pas le fruit de conclusions unilatérales de la part de la société ferroviaire. D'abord, ses décisions préliminaires concernant l'emplacement des projets, puis le choix des méthodes sont étudiées avec soin, après quoi elles sont révisées et modifiées au besoin par les divers conseillers techniques du gouvernement en matière d'environnement et de pêches dans le cadre du comité. Ainsi, dans tout projet, même si les considérations économiques sont importantes, ses incidences sur l'environnement et les pêches le sont également quand vient le moment de décider de l'emplacement des nouvelles voies et des travaux à effectuer.

En terminant, monsieur le Président, je tiens la motion dont la Chambre est saisie pour un moyen acceptable d'informer les députés du souci légitime des membres du comité permanent des pêches et des forêts. Cependant, comme le comité a rédigé et adopté cette motion après avoir entendu le témoignage d'un seul groupe intéressé, cette motion ne fait pas écho aux points de vue également valables et importants exprimés par tous ceux qui ont comparu devant le comité après la présentation de ce rapport à la Chambre. S'il est vrai que le dialogue entre les autochtones d'une part, et le CN et d'autres organismes d'autre part, a pu dans certains cas laisser à désirer, voire même être rompu, je dirai qu'on prend actuellement des mesures pour remédier à la situation. Nous avons obtenu du porte-parole d'Environnement Canada la garantie que le rapport de l'examen des évaluations environnementales, dont la parution est prévue pour mars, reconnaîtra l'existence d'un problème au niveau de la consultation et fera droit à cette recommandation comme aux autres. Je puis dire à la Chambre que notre ministre des Transports (M. Mazankowski) veillera à ce que le CN fasse le maximum pour remédier au problème du manque de consultation avec les groupes autochtones dans l'application de son programme de doublement des voies.

En outre, monsieur le Président, nous avons appris au début de l'après-midi que le ministre des Transports doit s'entretenir, ainsi que certains de ses collègues, avec les autochtones, de façon à calmer leurs inquiétudes tout en résolvant les problèmes qu'ils nous soumettent.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des commentaires sur le premier discours du député?

M. Blaikie: Monsieur le Président, je voudrais dire pour commencer, que comme c'était le premier discours prononcé à la Chambre par le député, il est regrettable qu'il ait cru bon d'invoquer l'argument bureaucratique que d'autres ont dû lui souffler. C'est un argument vraiment très restreint que le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) lui-même a rejeté. Le ministre a critiqué les mesures prises par le passé et pourtant, le député intervient pour les défendre. Tout cela est bien étrange.

• (1710)

En ce qui concerne le délai de deux ans, si le projet doit être reporté de deux ans, qu'il le soit. Je n'arrive pas à comprendre les gens qui prétendent que lorsqu'un projet n'est pas bon, il ne faut pas le reporter d'un an de peur que le délai dure deux ans. A mes yeux, si le projet est mauvais, il faut le reporter indéfiniment. C'est ce que nous voulons déterminer. Si nous devons prendre le temps de le faire, prenons-le. C'est ce que prévoit cette motion.

Cette question est tridimensionnelle et je voudrais que le député nous en touche quelques mots. Il y a la dimension de l'environnement et celle des droits des autochtones sur leur réserve. Il s'agit en l'occurrence de deux réserves et la précision concernant le nombre de réserves touchées par ce projet a été très utile. Je remercie le député de l'avoir apportée. Néanmoins, nous parlons des droits des autochtones de ces deux

réserves. Troisièmement, il y a la question du Parlement et de ses comités.

On a beaucoup parlé de la réforme parlementaire. Nous avons ici une possibilité—et je suis parmi ceux qui se préoccupent de la réforme parlementaire depuis quelques années. Nous sommes saisis d'une recommandation unanime d'un comité de la Chambre des communes. Nous avons beaucoup parlé d'accroître les pouvoir des comités de la Chambre et d'accorder au Parlement plus d'autorité à l'égard des sociétés d'État et de la vie de notre pays en général. Nous avons ici la possibilité d'innover. Nous pouvons le faire en laissant la motion du député de Skeena (M. Fulton) être mise aux voix pour que le Parlement puisse dire au Canadien National, société d'État responsable devant les Canadiens par notre entremise, qu'il ne doit pas donner suite à ce projet sous sa forme actuelle.

Nous ne sommes plus à l'époque de Sitting Bull. Tous les événements qui se sont produits au XIXe siècle et en d'autre temps, et que nous disons abhorrer, sont maintenant chose du passé. Nous n'allons pas répéter à jamais ces erreurs en nous basant sur les faibles arguments économiques avancés par le député de Fraser Valley-Est (M. Belsher) au nom du premier bureaucrate venu.

Allons-nous profiter de l'occasion? Allons-nous saisir l'occasion qui s'offre à nous d'être un Parlement et de respecter la décision unanime d'un comité? Ou allons-nous tout gâcher? C'est ce qui est en jeu ici cet après-midi. Nous reste-t-il un tant soit peu de respect de nous-mêmes en tant que députés, en tant que Chambre des communes? Avons-nous du respect pour la décision unanime et la recommandation d'un comité permanent de la Chambre, le comité permanent des pêches et des forêts, qui a jugé qu'on devait dire au CN de ne pas mettre à exécution ses plans actuels? Si nous avons un tant soit peu de respect pour nous-mêmes et pour le Parlement et pour toutes les belles paroles que nous avons entendues si souvent, particulièrement de la part des députés qui siègent maintenant sur les banquettes ministérielles, au sujet de la réforme parlementaire, nous permettrons que cette motion soit soumise à un vote par oui ou non. Nous devons dire oui à l'unanimité, laisser la Chambre des communes et ses comités parler et laisser les sociétés de la Couronne et autres rendre des comptes.

Des voix: Bravo!

M. Belsher: Monsieur le Président, même si je souscris en partie aux observations du député, je dois par contre m'opposer à d'autres, à cause de certaines des mesures que nous prenons. Le député a appris cet après-midi que le ministre des Transports et d'autres ministres rencontrent les autochtones qui doutent que ce projet doive avoir lieu. Le CN ne peut aller de l'avant tant que le ministre des Transports n'a pas signé le décret du conseil le lui permettant.

Le député demande de soumettre cette motion à un vote cet après-midi. Si personne ne désire intervenir à ce sujet, alors nous passerons à un vote. Quoi qu'il en soit, je crois que tous les faits devraient être exposés. On ne peut d'une part prétendre qu'on va consulter et, d'autre part, ne pas consulter.

Le nouveau gouvernement, qui est entré en fonction le 4 septembre, essaie de faire comprendre aux Canadiens qu'il mène des consultations. Pour leur part, les gens disent que nous attendons trop avant de prendre des mesures. Il est bien évident que nous commettrons des erreurs, mais nous le ferons avec les meilleures intentions du monde après avoir obtenu le plus de renseignements possible. Nous ne disons pas que le CN a suffisamment consulté les intéressés qu'il a fait assez dans ce sens. C'est pourquoi le comité s'occupe des autochtones. Voulez-vous que le comité travaille, oui ou non?

Nous savons que les résultats se font sentir après seulement deux ans à cause des caractéristiques du frai du saumon rose. C'est un problème très important qui n'a pas des répercussions seulement dans ma circonscription ou dans celle dont nous parlons. Les autochtones se préoccupent eux aussi de l'avenir de ce secteur, et c'est pourquoi nous continuerons à nous assurer que toutes les données du problème sont connues de tout le monde.

M. Blaikie: Monsieur le Président, le député ne se rend-il pas compte que c'est justement la raison d'être des comités de la Chambre des communes? Ils sont là pour écouter les témoins afin de connaître tous les aspects d'une question. C'est pourquoi le comité a écouté le point de vue du CN, des pêcheurs et des autochtones. Par conséquent, un comité de la Chambre des communes a établi les faits. Ce n'est pas comme si nous parlions de quelque chose annoncé dans le journal. C'est après avoir écouté tous les témoignages qu'un comité permanent de la Chambre des communes a présenté la recommandation unanime que nous étudions. Le député a donc tort de prétendre que nous n'avons pas toutes les données en main, à moins qu'il ne veuille remettre en question le jugement du comité, car c'est en réalité ce qu'il fait en parlant de la sorte.

Vu qu'il est question de la possibilité de causer des dommages irréparables à une rivière et à l'habitat du saumon, de même qu'à des cimetières autochtones, le député ne pense-t-il pas également, monsieur le Président, qu'une période de deux ans est vraiment insignifiante dans le long processus historique en cause? S'il faut deux ans pour régler correctement une question comme celle-ci, je n'y vois pas d'inconvénient et je ne suis certainement pas le seul. Une période de deux ans n'est pas grand-chose quand on parle de dommages irréversibles. Il ne faudrait pas l'oublier.

M. Belsher: Monsieur le Président, il ne s'agit pas de deux ans seulement. Le député parle comme si cela venait d'arriver. Nous savons que dans les années 1970 nous avons perdu des contrats pour l'exportation de grain et autre chose du genre. Nous devons penser au gagne-pain des habitants des Prairies, que nous représentons également. Je m'intéresse beaucoup, moi aussi, aux autochtones. Il y en a beaucoup dans ma circonscription et cette affaire me préoccupe beaucoup.

M. Blaikie: On met des travailleurs à pied dans ma circonscription parce qu'il y a un matériel roulant excédentaire.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre!

M. Belsher: Je crois qu'il est temps de continuer sur notre lancée.

M. Blaikie: Il y a maintenant surcapacité des chemins de fer.

M. Manly: Monsieur le Président, le député a fait une remarque au sujet de la motion. Il a dit qu'elle est trop vague au sujet des conséquences sociales et environnementales pour les 36 bandes d'Indiens les plus directement touchées et de la nécessité de faire une évaluation. Le chef Bob Pasco a notamment dit ceci au comité:

J'ai été membre d'un comité d'évaluation environnementale pendant plus d'un an, jusqu'à ce que le CN décide de faire les travaux près d'Ashcroft, en traversant le territoire de ma réserve sans même avoir essayé de rencontrer ma bande. J'ai été forcé de démissionner pour éviter un conflit d'intérêts entre mes obligations à l'endroit de la bande d'Indiens Oregon Jack Creek et la nécessité de donner un avis objectif pour le rapport final de ce comité.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. La période des questions et commentaires est écoulée.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, je serai bref parce que je veux, moi aussi, que la motion à l'étude soit adoptée et agréée.

• (1720)

Pour cela, je voudrais revenir à la question posée par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). C'était une question utile à poser à la Chambre. Il a demandé au ministre de l'Environnement de l'ancien gouvernement, le député de Davenport (M. Caccia), pourquoi rien n'avait été fait plus tôt. Les travaux ne font pas que commencer. Il y a déjà 228 milles de faits et 538 milles supplémentaires seront terminés bientôt. Pourquoi n'est-on pas intervenu plus tôt? Pourquoi intervenons-nous maintenant, à la onzième heure, avec un décret du conseil qui sera signé après des négociations de dernière minute entre le ministre des Transports (M. Mazankowski) et les chefs indiens? Est-ce que personne n'aurait sonné l'alarme?

Je voudrais dire aux députés que quelqu'un a tiré la sonnette d'alarme. Lors de la législature précédente, j'ai eu l'honneur de présider le comité des affaires indiennes et du nord canadien. Un membre de ce comité m'a déclaré, à plus d'une reprise, que c'était une question explosive et qu'il faudrait s'en occuper. Il disait que nous devrions porter à l'attention du gouvernement les inquiétudes des Indiens et des écologistes. Le député dont je parle, c'est le représentant de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway). Il est maintenant président du comité des pêches et des forêts. C'est sous sa gouverne que le comité a rédigé ce troisième rapport dont le député de Skeena (M. Fulton) propose l'adoption aujourd'hui. Ce député a fait preuve d'une détermination courageuse. Par son dévouement à sa circonscription et au pays, je pense qu'il est devenu l'un des députés les plus remarquables à la Chambre. Il mérite qu'on le signale.

Des voix: Bravo!

M. Penner: La réponse à la question du député de Winnipeg-Nord, c'est que les gouvernements n'écoutent pas les comités. De nombreuses raisons expliquent la défaite du gouvernement précédent. Je dirais que l'une d'elles, c'est qu'il n'écoutait pas avec beaucoup d'attention les recommandations unanimes des comités permanents et spéciaux. Il jouait avec ces recommandations et, la plupart du temps, il répondait de la façon la plus facile. Si le gouvernement avait écouté plus fréquemment ce que les parlementaires avaient à dire au sujet des inquiétudes légitimes des Canadiens, il aurait peut-être duré beaucoup plus longtemps.

Il peut paraître bizarre qu'un député de l'opposition, maintenant, conseille au nouveau gouvernement d'écouter ses comités. Si le gouvernement écoute ses comités, il pourrait bien diriger le pays plus longtemps que je ne le souhaiterais. Au demeurant, la plupart des parlementaires sont à l'écoute des gens. Ils se rencontrent aux comités, entendent des témoignages et analysent entre eux les problèmes de l'heure en toute liberté, avec tout l'intérêt et la diligence nécessaires. Ensuite, ils présentent leur rapport à la Chambre des communes. Si le gouvernement se donne la peine de leur répondre, nous aurons un meilleur gouvernement que celui que nous avions auparavant.

Des voix: Bravo!

M. Penner: Messieurs les députés, vous n'avez encore rien prouvé depuis que vous êtes ici. Il est encore trop tôt pour vous donner mutuellement l'accolade. Autrement, vous pourriez avoir besoin des services de chiropraticien d'un de vos collègue.

J'ignore si beaucoup de citoyens suivent les débats des Communes après la période des questions. Mais il faudrait les avertir que prendre une décision dans cette enceinte est un exercice fort laborieux. On a fait remarquer plusieurs fois cet après-midi que ce n'est pas une question, mais plusieurs questions que nous étudions cet après-midi. Comme mon collègue de Davenport le faisait justement remarquer, il s'agit de graves problèmes écologiques notoires qu'on ne peut ignorer. Qu'il y ait un comité composé d'Indiens et de représentants des compagnies ferroviaires à l'œuvre, fort bien. Mais il lui faudra beaucoup de temps pour s'acquitter de sa tâche, car les problèmes qu'il étudie sont vastes et multiples. Les représentants de la société devront être très réceptifs, beaucoup plus que ne le sont les dirigeants du CN avec lesquels j'ai eu des contacts à titre de député et qui veulent faire circuler leurs trains dans les villes du nord de l'Ontario sans se soucier de leur incidence sur ses habitants ou des questions de sécurité, Certains problèmes écologiques sont en cause, mais il y en a d'autres aussi.

Le député de Skeena (M. Fulton) a parlé des préoccupations écologiques au sujet des pêches. Comme l'a signalé le député de Fraser Valley-Est (M. Belsher) l'incidence économique en Colombie-Britannique est importante. On ne peut le nier. Je ne suis pas certain que ce soit un mégaprojet, mais il est considérable et de nombreux emplois sont en cause. A un moment où le chômage est si élevé, on ne peut le traiter à la légère, la question du transport y est mêlée. Il faut que le transport des marchandises à destination et en provenance de la côte du Pacifique se fasse beaucoup plus économiquement et efficacement.

Il y a une autre question qu'on oublie et qu'on néglige facilement, soit les droits de nos autochtones, les premiers citoyens du Canada. On ne peut se contenter d'effleurer le sujet. Nous ne pouvons tenter de convaincre la Chambre que la question sera entièrement réglée. Les chefs indiens qui sont venus en maintes occasions témoigner devant le comité des affaires indiennes et du nord canadien ont trop de tristes histoires à raconter pour nous faire la moindre confiance. Je reviendrai d'ailleurs là-dessus si le temps me le permet.

Les membres du comité permanent des affaires indiennes et du nord canadien sont venus se joindre aux membres du comité des pêches pour entendre les témoignages. Deux comités ont donc participé à ces travaux. Le comité des affaires indiennes et du nord canadien est en faveur de la motion. A sa dernière réunion, le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) a demandé que le rapport soit ajouté en appendice aux délibérations du comité et témoignages déposés. Tous y ont consenti. Par conséquent, deux comités permanents de la Chambre se sont prononcés en faveur du rapport.

Quels que soient les arguments théoriques que nous puissions invoquer sur papier, les Indiens seront affectés par ces travaux. Nous pouvons ne pas être d'accord sur le nombre de réserves, de bandes ou de nations qui seront touchées. L'Alliance des trois nations concernées nous ont donné un témoignage vibrant sur ce que signifiera pour eux le projet de doublement de la voie. Non qu'ils veuillent qu'il soit suspendu. Ils ont affirmé que c'était tellement essentiel pour eux qu'il leur faut un peu plus de temps. Leurs anciens leur ont expliqué ce qu'il en était des griefs passés. Ils savent qu'au moment où le premier chemin de fer a été construit, leurs griefs n'ont jamais été réglés d'une façon satisfaisante. Et nous voulons maintenant aménager une seconde voie alors que les premiers griefs n'ont pas encore été satisfaits. Il est arrivé souvent que l'acquisition de droits de passage ait été réalisée d'une façon irrégulière sans l'autorisation des bandes et sans compensation adéquate.

Hydro-Québec avait affirmé que son grand projet dans le nord du Québec ne pouvait être reporté puisque des milliards de dollars, des emplois ainsi que l'avenir du Canada étaient en cause. Les Cris du Nouveau-Québec sont allés dire aux tribunaux qu'on était en train de les écraser et qu'il leur fallait du temps. Ayant eu l'oreille sympathique d'un juge, ils ont obtenu une injonction en attendant une solution adéquate. Cette injonction a été à l'origine de la Convention de la baie James et du Nord québéçois. Cela pourrait très bien se produire si nous n'adoptons pas cette motion. Si nous n'armons de cette motion les deux ministres, celui des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) et celui des Pêches et des Océans (M. Fraser) que cette question préoccupe sérieusement, pour qu'ils obtiennent ce moratoire, les tribunaux le feront peut-être à notre place.

• (1730)

Le député de Fraser Valley-Est a trouvé cette motion trop vague. Il nous a dit, par exemple, que le deuxième paragraphe où il est dit que le projet de doublement des voies a des conséquences sociales et environnementales pour les 36 bandes indiennes était beaucoup trop vague. Voyons dans quelle mesure il a raison. Prenons les conséquences sociales et environnementales. Voici un résumé du témoignage de l'Alliance des conseils tribaux auquel j'ai fait allusion tout à l'heure. Il y est question uniquement de certaines conséquences concernant les terres. Ces conséquences se fondent sur des documents historiques et des récits transmis oralement aux chefs indiens actuels par leurs aïeux. En voici quelques-unes.

La construction du CN a entraîné la perte de champs, de jardins, de vergers, de boisés, de canaux d'irrigation, de torrents et de fossés. Le CN a également violé des cimetières, des lieux historiques, des lieux sacrés et des villages.

Prenons par exemple la violation des cimetières. Supposons que vous vouliez construire une ligne à Toronto et qu'elle traverse un cimetière. Que fera le CN, monsieur le Président? Vous rendez-vous compte de ce qu'il ferait? N'irait-il pas rencontrer le conseil de la communauté urbaine et le conseil municipal? Vous rendez-vous compte des millions de dollars qu'il serait prêt à dépenser? Avez-vous une petite idée du programme de relations publiques qu'il mettrait en branle? Ce serait quelque chose à voir!

Voici comment le CN traite avec les Indiens. Je vais vous citer un extrait d'un document de 1913. Le ministère des Affaires indennes informait le CN-CP de la désacralisation des cimetières situés dans la réserve d'Ashcroft. Si vous le permettez, je vais vous lire un passage de ce document. Le chef de la bande d'Ashcroft a signalé qu'à la suite de la prolongation de la pente jusqu'au vieux cimetière d'Ashcroft, de nombreux ossements d'Indiens décédés ont été exhumés et laissés exposés le long des tombes. Le fait a été signalé à l'ingénieur chargé d'apprendre aux Indiens qu'il n'allait pas payer l'enterrement de leurs ossements, que les Indiens pouvaient les enlever s'ils le voulaient, mais que lui-même ne voulait plus en entendre parler. Apparemment, il avait fallu profaner les vieilles tombes indiennes. Dans ces circonstances, les restes exhumés auraient dû être traités avec un peu de dignité.

Il conviendrait donc de prévoir un dédommagement pour apaiser les Indiens qui se sont plaints à juste titre. On rapporte dans le document que les cas de ce genre concernant les sociétés de chemin de fer ont traîné pendant des années avant d'être réglés, donnant lieu à un échange de lettres innombrables et apparemment inutiles. On relève également plus loin dans ce document les propos suivants: «Je vous saurais gré de veiller à ce que chaque cas soit réglé aussi promptement que vous le pourrez».

En réponse à cela, l'agent de l'emprise du CP a fait savoir au ministère des Affaires indiennes que cette plainte avait enfin été réglée avec les Indiens et que ces derniers étaient satisfaits du règlement, je pense.

Je m'imagine fort bien que le projet de doubler les voies amènera des témoins du Canada National à déclarer devant un comité ou un autre: «Nous nous sommes déjà réunis et nous avons négocié avec eux. Nous avons examiné tous les sujets de préoccupation et nous les avons réglés à la grande satisfaction de tous». N'en croyez rien, monsieur le Président.

Voici quelques autres conséquences: la perturbation des méthodes d'assèchement et d'innondation des terres agricoles, la fragmentation des réserves déjà limitées, le déplacement des villages établis à proximité des voies. On y nomme des endroits particuliers. Je poursuis la liste des conséquences: atteinte à la qualité de la vie à cause du bruit, de la pollution, des vibrations et du danger que représente les passages à niveaux; la perte de vies humaines et de bétail le long des remblais; les contraintes imposées par le CN concernant l'irrigation des réserves à cause, paraît-il, du risque d'effondrement de la voie; la suppression de postes de pêche traditionnels.

De toute évidence, monsieur le Président, cela va durer longtemps. S'il est vrai que le CN a mis sur pied un comité, il aura du boulot. Les bureaucrates prétendent que tout va bien et qu'il faut leur faire confiance. Ils sont sûrs de trouver une solution et nous disent de ne pas nous inquiéter, de nous en remettre à eux. Mais il faut nous inquiéter, monsieur le Président. Nous avons de grands sujets de préoccupation. Nous avons besoin de temps, c'est pourquoi il faut appuyer cette motion. Il nous faut du temps.

M. Thacker: Vous avez créé des sociétés d'État plus vite que les poissons se multiplient.

M. Penner: Le comité dont le député de Fraser Valley-Est a parlé a besoin de tout son temps. Il faut donc adopter cette motion.

Il y a sans doute plusieurs députés qui s'apprêtent à intervenir. La question mérite d'être longuement débattue. Selon moi, nous ne devrions pas être forcés d'arrêter à 18 heures. Nous pourrions siéger plus tard. Cette question nous préoccupe tous. Nous sommes prêts à rester ici, à en discuter et à entendre tous les points de vue. Nous ne voulons pas mettre fin au débat ou imposer la clôture sous une forme quelconque.

Monsieur le Président, en conformité des dispositions de l'article 8(4)*a*) du Règlement, je demande que vous songiez à prolonger les heures et le débat de cette importante motion d'adoption du rapport du comité.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Penner, avec l'appui de M. Caccia, propose que nous prolongions les heures en conformité de l'article 8(4)*a*) du Règlement.

Lorsque le Président met une motion semblable aux voix, il doit inviter les députés qui s'opposent à ladite motion à se lever à leur place. Si 25 députés ou plus se lèvent, la motion est tenue pour retirée; autrement, elle est adoptée. Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

(*Et plus de 25 députés s'étant levés:*)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée. Je déclare la motion retirée et rejetée.

M. Riis: Je voudrais poser une question, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Gurbin) a la parole.

M. Blaikie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Taylor: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je m'excuse. Il peut y avoir des questions et des observations après le discours du député. J'accorde donc la parole au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) pour poser une question.

M. Riis: Monsieur le Président, ma question . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je vois que le député de Western Arctic (M. Nickerson) veut invoquer le Règlement.

M. Nickerson: Monsieur le Président, je vous ai clairement entendu dire que la motion avait été rejetée. Ce n'est pas ce que j'avais cru comprendre. Aux termes du Règlement, d'après moi, la motion a été tenue pour retirée, puisque plus de 25 députés se sont levés pour s'y opposer. Elle n'a pas été rejetée.

• (1740)

Le président suppléant (M. Paproski): C'est ce que j'ai dit. Je me suis repris et j'ai dit qu'elle était retirée. Par conséquent, les questions et observations portent sur le discours du député et je donne la parole au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) à cette fin.

M. Riis: D'abord, monsieur le Président, une brève remarque. Peu importe ce que le député de Western Arctic (M. Nickerson) a prétendu, ne nous leurrons pas: le parti néo-démocrate et le parti libéral auraient aimé que la motion soit mise aux voix ce soir.

M. Dick: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. D'après le Règlement, les questions et observations doivent porter sur le discours du député qui vient de parler. Est donc irrecevable toute remarque que le député veut faire sur une motion adoptée par la Chambre ou réputée retirée.

M. Blaikie: Au sujet du même rappel au Règlement . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a raison.

M. Blaikie: Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je vous en prie, laissez-moi trancher la première question.

M. Blaikie: N'en faites rien avant d'écouter ce que les députés ont à dire à ce sujet.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député aurait-il l'obligeance de me laisser finir? Le député a raison. Le député de Kamloops-Shuswap a une question à poser et une remarque à faire au sujet du discours du député de Cochrane-Supérieur (M. Penner), et j'aimerais que la Chambre l'écoute.

M. Riis: Monsieur le Président, ma question s'adresse au député de Cochrane-Supérieur (M. Penner). Compte tenu de ses remarques tout à fait à propos et comme, d'après lui, cette motion doit être mise aux voix aujourd'hui afin de mettre un terme aux travaux du CN pour protéger l'environnement et les pêches et donner suite aux instances des autochtones—il a très clairement exprimé son point de vue sur le sujet, comme sur beaucoup d'autres d'ailleurs—ai-je bien compris le résultat du vote que nous venons de tenir? Les conservateurs à la Chambre, prononcés à l'unanimité, à deux exceptions près. Cela veut dire que la motion ne fera pas l'objet d'un vote et expirera au *Feuilleton* à 18 heures. N'ai-je pas raison de dire que ce sont les conservateurs qui nous ont empêchés de poursuivre ce débat aussi important que crucial sur des problèmes écologiques, sur des questions autochtones, sur des problèmes de pêche et sur des questions économiques en général?

M. Dick: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Une voix: De quoi avez-vous peur?

M. Dick: Je n'ai peur de rien, mais je tiens à dire au député, au cas où il l'ignorerait, que nous n'avons pas voté. Il s'agissait de nous lever; on n'a pas demandé qui était en faveur . . .

Le président suppléant (M. Paproski): C'est là un point de discussion, non un rappel au Règlement.

M. Riis: Les conservateurs ont voté contre, les protecteurs du CN s'y sont opposés.

M. Dick: Monsieur le Président, il faudrait, je crois, faire remarquer que la motion ne reste pas en plan, mais est reportée au *Feuilleton* et peut faire l'objet d'un nouveau débat.

Le président suppléant (M. Paproski): Vous avez donné votre opinion. Le député de Cochrane-Supérieur désire répondre au député de Kamloops-Shuswap.

M. Penner: Monsieur le Président, il m'est venu à l'esprit que si les Canadiens regardent bien les parlementaires travailler, cette question va retenir leur attention de près parce qu'elle n'est pas simple. En fait, la plupart des décisions qui se prennent sont complexes et revêtent de nombreux aspects. Il me semble que l'occasion permet aux députés que cela préoccupe d'exposer tous les aspects. Qu'ils se cantonnent dans un seul aspect, qu'ils disent qu'il les préoccupe vraiment. Qu'on nous parle plus de l'incidence économique. Il n'en a pas été suffisamment question aujourd'hui. Au nom du ciel, pourquoi faut-il qu'une motion aussi importante nous vienne malheureusement à la dernière heure, comme l'a dit le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)? Pourquoi faut-il s'arrêter à 18 heures et dire que c'est fini? Rien n'est fourni au gouvernement pour lui permettre d'exprimer ses préoccupations auprès du chemin de fer et de répondre valablement aux dépositions reçues par le comité permanent des pêches et des océans. Voilà pourquoi j'ai estimé qu'il importait de continuer au-delà de 18 heures, de poursuivre le débat et de tout entendre.

M. Riis: Actuellement ce n'est pas possible, n'est-ce pas?

M. Penner: Ce n'est pas possible, à moins que les députés ne s'entendent à 18 heures moins 3 minutes pour ne rien dire d'autre et pour laisser adopter la motion. C'est cela qu'il y aurait d'honorable.

Des voix: Bravo!

M. Penner: Nous pourrions ainsi laisser savoir aux Canadiens que la réforme du Parlement n'attendra pas que le comité chargé d'étudier la question ait soumis son rapport. Nous pourrions leur dire que la réforme parlementaire a commencé à la Chambre dès aujourd'hui parce que le Parlement est prêt à donner suite aux travaux de l'un de ses comités.

M. Thacker: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) qui compte de longues années de service à la Chambre. Se souvient-il d'une seule occasion où le gouvernement que formait son parti ait laissé mettre aux voix une motion comme celle-ci? C'est un député chevronné et il sait que le comité a accompli un excellent travail. Il sait également que la dynamique du comité diffère quelque peu de celle du cabinet qui doit prendre la décision finale en se fondant sur toutes sortes de facteurs dont le comité n'a peut-être pas tenu compte. Il sait que l'affaire est en marche.

Qu'a fait son gouvernement lorsqu'il s'agissait de laisser une motion semblable aller aux voix? Qu'ont-ils fait, lui et le député de Davenport (M. Caccia) quand ce dernier était ministre de l'Environnement? C'est sous leur gouvernement que les sociétés d'État se sont multipliées.

M. Penner: Le député me flatte à l'extrême, car il me demande de répéter la première partie de mon discours. Ce que je lui dis et ce que je dis aux autres députés, c'est qu'il faut à tout prix éviter de s'enliser dans le passé, de revenir à l'époque où les gouvernements n'écoutaient pas les recommandations des comités. Le parti d'en face a déclaré aux Canadiens, lors des élections, qu'il était temps de changer. Qui peut nier que nous voulons voir des changements? Mais d'où doivent-ils venir? Doivent-ils venir de loin? Pourquoi ne pas commencer ici? Un premier changement, très facile, serait de commencer à écouter les comités permanents, les comités spéciaux et les groupes de travail de la Chambre.

Je ne suis pas heureux de ce qui se faisait par le passé. J'ai déclaré aux députés que si le gouvernement précédent avait écouté davantage ses propres députés, il serait peut-être encore au pouvoir. Si le gouvernement actuel écoute davantage ce que les comités ont à dire, il durera peut-être beaucoup plus longtemps que je ne le souhaiterais. Mais laissons cela de côté, car il est beaucoup plus important pour le pays, d'avoir un bon gouvernement que de savoir quel parti politique gouverne. Nous ne pouvons pas avoir un bon gouvernement si nous n'avons pas des parlementaires qui travaillent en collaboration avec le gouvernement, pour parvenir aux meilleures mesures législatives possibles.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Monsieur le Président, je voudrais soulever une question de privilège afin de préciser quelque chose. Un député de l'autre côté—je ne sais pas si c'était avec malice—disait que tous les conservateurs s'étaient levés . . .

M. Riis: Sauf deux, j'ai dit.

M. Fraser: Sauf deux. Je voudrais que cela soit bien officiel, pour des raisons qui . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Fraser: Ce n'est pas un discours, monsieur le Président, c'est une question de privilège.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas une question de privilège si vous continuez à parler comme vous le faites maintenant. La question de privilège n'est pas en cause. Le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) veut-il poser une question ou faire une observation? Il a deux minutes.

M. Brisco: Oui, monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les inquiétudes exprimées par mon collègue de l'autre côté et je comprends son point de vue. J'aimerais lui poser une question. Le comité permanent a étudié cette question. Le débat d'aujourd'hui, en gros, montre que les deux côtés de la Chambre voient d'un œil favorable la proposition qui a été présentée. Nous savons bien, après les avoir entendus, que certains, de ce côté-ci de la Chambre, partagent les préoccupatoins du député. Mais à l'entendre, notre gouvernement, par l'entremise des ministres des Pêches et des Océans, des Transports et des Affaires indiennes et du Nord Canadien ne fera absolument rien après ce qui a été dit aujourd'hui. Est-ce bien ce qu'il pense? Sinon, je comprends mal pourquoi il tient tant à ce que la Chambre se prononce sur cette question aujourd'hui même.

• (1750)

Le président suppléant (M. Paproski): Voilà un commentaire fort éloquent, mais la période des commentaires et des questions est maintenant terminée.

M. Penner: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que cette question était fort pertinente et je trouve injuste qu'on la laisse en suspens. J'aimerais que la Chambre m'autorise à répondre brièvement.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle d'accord, à l'unanimité, pour que le député donne une réponse rapide?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Étant donné qu'on a parlé de moi, je voudrais faire remarquer que j'ai bien dit que le président du comité et le ministre des Pêches et des Océans n'ont pas appuyé . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Nous passons maintenant au débat.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, l'après-midi a été très intéressant. Il y a environ une heure, j'avais l'impression d'avoir rarement entendu un débat d'aussi haute qualité à la Chambre des communes. Depuis l'intervention du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), la qualité s'est toutefois rapidement détériorée et elle se détériore encore plus rapidement depuis.

M. Blaikie: Je regrette de vous avoir importuné en réclamant des mesures concrètes.

M. Gurbin: Il y a plusieurs points importants. Il ne s'agit pas de savoir quelle est l'opinion des députés ou ce qu'ils réclament. Ils doivent toutefois adopter une ligne de conduite honnête et montrer qu'ils ont de la suite dans les idées. Cela vaut pour les députés d'en face aussi bien que ceux de ce côté-ci de la Chambre. Certaines interventions m'étonnent grandement.

J'entends très souvent des députés de l'opposition officielle faire des observations qu'ils ne toléreraient guère de notre part et j'espère que nous ne serons jamais coupables de répéter les mêmes erreurs année après année comme ils l'ont fait eux-mêmes.

M. Blaikie: Vous venez de le faire.

M. Riis: Vous avez muselé le Parlement.

M. Gurbin: Voilà le NPD qui remet ça. N'eut été des interventions stupides du NPD, comme celles du député de Winnipeg-Birds Hill, nous n'aurions pas connu les cinq dernières années de gouvernement libéral qui se sont terminées sur ce problème et bien d'autres auxquels nous devons faire face. Les néo-démocrates ne savent pas ce qu'ils veulent. Ils n'ont pas de responsabilités à prendre. Même cet après-midi, ils refusent de chercher des façons d'accomplir quelque chose. Au lieu de cela . . .

M. Keeper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député prétend que ce n'est que le NPD qui s'est opposé à la tenue d'un vote sur cette question. Il devrait savoir que deux députés de son propre parti . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais il s'agit là de débat.

M. Gurbin: Monsieur le Président, il me reste peu de temps.

M. Riis: C'est votre décision.

M. Gurbin: C'est malheureux. Il s'est produit quelque chose cet après-midi et la situation empire tout le temps. Le député a demandé tout à l'heure ce qu'en penserait un téléspectateur. Si j'avais regardé le débat cet après-midi, j'aurais fermé ma télévision. A ce stade-ci, l'une des choses intéressantes, et peut-être que même les néo-démocrates pourront le comprendre s'ils peuvent se taire pendant un instant et y penser . . .

M. Riis: N'êtes-vous pas merveilleux, n'êtes-vous pas superbe?

M. Gurbin: S'ils prenaient le temps de lire la motion dont la Chambre est saisie, afin de voir ce qu'elle dit et ce qu'on a réussi à accomplir grâce aux interventions du président de notre comité . . .

M. Riis: Pourquoi ne l'avez-vous pas soutenu?

M. Gurbin: . . . et grâce aux autres gens qui ont discuté de ce que le ministre des Pêches et des Océans . . .

M. Skelly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En ce qui a trait à l'application du Règlement de la Chambre, je me demande s'il serait possible à la présidence de demander au député s'il fait traîner les choses, afin d'empêcher la Chambre de voter.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre!

M. Gurbin: Monsieur le Président, ce qui me gêne, c'est de devoir traiter avec ces gens, et non pas d'être ici. Ce que j'essayais de dire, si les députés néo-démocrates veulent bien lire la motion, c'est que même si la motion n'avait pas été débattue cet après-midi, le comité, et j'en attribue tout le mérite au président . . .

M. Riis: Pourquoi ne l'appuyez-vous pas?

M. Gurbin: C'est reparti. Le comité, dis-je, a accompli un travail considérable.

M. Blaikie: Pourquoi avez-vous trahi votre comité?

M. Gurbin: La motion à l'étude, telle qu'elle est formulée, demande au gouvernement d'envisager un report. Les choses qui se passent ont commencé dès que le comité a présenté sa motion. Elles continueront malgré certains événements survenus entre-temps. Le ministre des Transports (M. Mazankowski), le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser), qui a tenu des propos très intéressants cet après-midi, et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) font le maximum pour tenter de régler cette question de la façon la plus raisonnable possible.

C'est quelque chose que les députés d'en face devraient comprendre, mais ils sont butés. L'un des principaux points soulevés dans la première intervention de cet après-midi portait sur le décret du conseil. Certes, sur le plan juridique, le ministre des Transports a l'obligation de signer un décret du conseil, mais ce décret donne seulement au CN la possibilité d'agir. C'est une obligation légale.

M. Riis: C'est justement ce qui nous inquiète.

M. Gurbin: Ce n'est pas cela qui va faire tomber un caillou n'importe où sur ces terres. Je pense particulièrement à ce que nous ont dit le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre des Pêches et des Océans. Compte tenu notamment de cette motion et du travail effectué par le comité, le gouvernement doit s'efforcer honnêtement de régler ce problème qui est malheureusement dû au fait que le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement a commencé trop tard à cause de difficultés dont les origines sont très anciennes. Je ne vais pas m'appesantir sur cette question.

M. Keeper: Le vote!

M. Gurbin: J'ai pris la parole il y a une dizaine de minutes, monsieur le Président, et pendant la moitié du temps les députés d'en face n'ont pas cessé de chahuter.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Nous devons vérifier si le député veut effectivement faire un rappel au Règlement.

M. Fulton: Monsieur le Président, je regrette d'interrompre le député, mais je pense que c'est important. Il ne nous reste que deux minutes, pour ceux qui suivent ce débat ou qui liront le texte des délibérations plus tard . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie.

M. Gurbin: Au cours des quelques minutes qui me restent, j'aimerais, si certains députés veulent bien m'accorder leur attention et cesser de se moquer des députés néo-démocrates et libéraux . . .

M. Taylor: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si les députés néo-démocrates n'avaient pas fait perdre tant de temps à la Chambre, nous aurions pu nous prononcer aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie.

M. Gurbin: Au cours des derniers instants qui me restent, je voudrais . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Sauf erreur, le député de Skeena a invoqué le Règlement. Ou peut-être cherchait-il plutôt à plaisanter avec la présidence?

M. Fulton: Non, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère que non. Quoi qu'il en soit, je ne saurais entendre son rappel au Règlement, car il est déjà 18 heures.

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 28 février 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 26 février, de la motion de M. Bissonnette: Que le projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Norman Warner (Stormont-Dundas): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises. C'est également avec plaisir que je prends la parole pour la première fois à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Warner: Je trouve très agréable d'obtenir des applaudissements avant même d'entamer mon discours. Je voudrais également remercier mes électeurs qui m'ont envoyé ici en septembre dernier pour faire partie de ce nouveau gouvernement dynamique.

La circonscription de Stormont-Dundas comprend les comtés de Stormont et de Dundas et la quasi-totalité de la municipalité de Charlottenburgh, dans le comté de Glengarry. Elle s'étend le long du Saint-Laurent, à environ 80 kilomètres de Lancaster, à l'est, jusqu'à Iroquois, à l'ouest. Elle s'étale sur une quarantaine de kilomètres au nord du Saint-Laurent et englobe les localités de Winchester, Chesterville, Morewood, Crysler et Moose Creek.

Cornwall est la seule ville et ses 46,000 habitants en font l'agglomération la plus importante de ma circonscription. La région rurale compte environ 1,900 exploitations agricoles dont 42 p. 100 de fermes laitières. Cornwall et les autres localités de la circonscription ont été fondées il y a plus de 200 ans et figurent donc parmi les foyers de colonisation les plus anciens de l'Ontario et du Canada. L'année dernière, Cornwall a célébré son bicentenaire en même temps que d'autres localités de ma circonscription.

La région compte 72 p. 100 d'anglophones et 25 p. 100 de francophones. Le taux de chômage y est assez élevé. Bien sûr, nous tenons beaucoup à la développer de façon positive et progressiste. Nous nous attendons à ce que quelques compagnies nouvelles s'implantent à Cornwall dans un proche avenir. Nous faisons tout en notre pouvoir pour inciter d'autres fabricants et entreprises à s'établir dans Stormont, Dundas et Charlottenburgh également.

Nous avons la chance d'avoir accès à d'excellents moyens de transport grâce aux réseaux routiers, aux chemins de fer et à la Voie maritime du Saint-Laurent qui sillonnent toute la région. Nous avons également la chance d'avoir les tarifs d'électricité les meilleurs marchés du Canada, car ils nous coûtent environ 28 p. 100 de moins que dans les régions avoisinantes. J'invite tous les députés à rendre visite aux gens de ma circonscription. Nous sommes à environ une heure et demie de voiture d'Ottawa. Tout le monde vous y réservera un accueil très chaleureux.

La majorité des propos tenus au sujet du projet de loi C-23 ont été très positifs. Il s'agit d'ajuster et de moderniser une loi à laquelle le public a réservé un accueil très favorable par le passé. Au cours de ces cinq dernières années, l'activité dans ce secteur a plus que triplé. En 1978, le montant des prêts accordés était d'environ 176 millions et en 1983, il était passé à 691 millions. En même temps, le nombre de prêts est passé de 7,300 à plus de 25,000.

Cette activité témoigne certainement du succès de cette mesure et de son utilité pour les petites entreprises de tout le pays. Deux questions seulement, les frais d'administration et la participation aux pertes semblent avoir suscité une vive controverse. Des frais d'administration de 1 p. 100 sur les prêts consentis à partir du 1er avril seront imposés aux banques et aideront certainement à défrayer une partie du programme. La loi empêche également de faire payer ces frais aux emprunteurs.

• (1110)

Également à compter du 1er avril, le gouvernement fédéral absorbera 90 p. 100 des pertes contre 100 p. 100 jusqu'ici. En 1984, les pertes s'élevaient à environ 43 millions et il semble normal que les prêteurs épongent une partie des pertes et payent des droits raisonnables en échange de l'assurance qu'ils obtiennent.

Je suis convaincu que nos institutions financières constituent l'instrument le plus utile dont le gouvernement puisse se servir pour répartir les fonds fournis grâce à ses programmes. Ce sont les instruments les plus simples et ils ne sont certainement pas entravés par les lenteurs de la bureaucratie. Les petites entreprises qui ont eu affaire avec des institutions ou des organismes comme la Banque fédérale de développement savent à quel point la bureaucratie peut constituer un obstacle, surtout lorsqu'il s'agit d'obtenir un prêt dans les plus brefs délais pour régler un problème urgent. J'espère qu'à l'avenir, si la Banque fédérale de développement n'intervient pas dans ce domaine, nous jugerons bon d'étendre davantage la portée de la loi de façon à accroître le montant des prêts consentis. En outre, nous espérons encourager un plus grand nombre de petites entreprises à participer à ce programme.

Il est fort réconfortant de voir qu'en 1983, le nombre de créanciers a grimpé à 1,860, en plus des banques à charte. Évidemment, comme un grand nombre d'institutions financières sont admissibles comme prêteuses, je pense qu'il suffit de les encourager et de leur montrer les grands avantages que peut procurer la loi aux petites entreprises dans leur localité. J'espère que, désormais, les caisses populaires et les coopératives de crédit qui n'ont pas jusqu'ici offert ce service essentiel aux petites entreprises jugeront bon de le faire.

La loi va certainement fournir une partie de l'aide dont ont besoin les petites entreprises. Je n'irai pas jusqu'à dire que la mesure est une panacée pour ce secteur, mais elle sera assurément partie intégrante du programme gouvernemental destiné à venir en aide aux petites entreprises dans le brillant avenir que nous prévoyons pour elles d'ici quelques années.

• (1115)

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer de façon relativement brève au débat sur le projet de loi C-23 lequel a trait aux prêts aux petites entreprises. Plusieurs députés de mon parti se sont exprimés sur le sujet et je voudrais, en réalité, faire un résumé de la position du parti libéral du Canada avant que ce projet de loi ne soit déféré au comité, ce qui sera fait, nous l'espérons, aujourd'hui.

Mes premières remarques viseront à souligner que la Loi sur les prêts aux petites entreprises est, à notre avis, une excellente loi. Le programme se rapportant aux prêts est très bon; d'ailleurs, il a été extrêmement populaire. Les demandes relatives à ce programme n'ont cessé d'augmenter au cours des années, ce qui témoigne du fait que la petite entreprise au Canada apprécie grandement la valeur de cette loi qui vise à faire des prêts aux petites entreprises, d'autant plus que la majorité des emplois créés au Canada le sont par des entreprises de petite et moyenne tailles, par des entreprises qui sont susceptibles, elles, de bénéficer des prêts consentis en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Donc, règle générale, le parti libéral du Canada est en faveur du projet de loi C-23, d'autant plus que la loi que le projet de loi C-23 tente d'amender est une loi qui a été votée par le précédent gouvernement libéral, que nous appuyons, bien sûr, et qui a connu un immense succès.

Je voudrais, en premier lieu, passer en revue deux des initiatives du projet de loi C-23 qui, à mon avis, sont excellentes et c'est, d'ailleurs, la raison pour laquelle nous donnerons notre consentement pour que le projet de loi C-23 soit lu une deuxième fois et déféré au comité permanent de la Chambre.

Tout d'abord, parlons de l'augmentation du plafond, c'est-à-dire des sommes globables qui peuvent être consenties aux petites entreprises en vertu du programme. Ce plafond passera de la somme globale de 1 milliard 500 millions de dollars à 1 milliard 800 millions de dollars, et nous croyons qu'il s'agit là d'une bonne initiative puisque, déjà, il y avait trop de demandes en vertu de ce programme pour satisfaire à toutes.

De plus, parlons du fait que le projet de loi C-23 vise à modifier la définition d'une petite entreprise pour faire passer de 1.5 à 2 millions par année le revenu brut qui permet à une petite entreprise d'être considérée comme telle et d'être admissible à un prêt en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Cela permettra à un plus grand nombre de petites entreprises d'avoir accès au programme, et nous croyons que cette mesure est bien avisée.

Cependant, il nous semble étrange qu'après avoir semblé ouvrir la porte à plus d'entreprises, faciliter l'accessibilité aux prêts par les deux mesures que je mentionnais précédemment, c'est-à-dire l'augmentation de la somme globale de prêts qui peut être consentie, le changement de définition d'une petite entreprise . . . nous nous demandons pourquoi le projet de loi C-23 pose ensuite des restrictions qui vont rendre beaucoup plus difficile à la petite entreprise l'accès aux prêts. Premièrement, pourquoi a-t-on décidé de réduire de 100 à 90 p. 100 la garantie que le programme consent à l'institution financière de façon à ce que celle-ci n'ait pas à porter tout le fardeau du risque? Actuellement, le projet de loi C-23 propose que le programme ne garantisse plus que 90 p. 100 du risque du prêt, et on se propose de demander à l'institution financière, de l'obliger en fait à accepter un 10 p. 100 de risque. Il n'y a pas d'erreur que cela va réduire, dans une certaine mesure, le volume des sommes qui seront consenties par les institutions financières, d'autant plus que, au moment où on demande à l'insitution financière d'accepter une partie du risque, on lui dit, dans un deuxième temps: Vous aurez à payer à partir du 1er avril 1985 un droit de 1 p. 100 équivalent à la somme prêtée. Et ce droit est payé par l'institution financière.

Donc, on dit à l'institution financière: Vous allez assumer plus de risque qu'avant mais, par contre, vous allez payer un droit de 1 p. 100, ce qui, en définitive, réduit le profit que l'institution financière est susceptible de faire, car rappelons-nous que le taux d'intérêt, bien qu'il puisse fluctuer, est quand même fixé par législation au taux préférentiel auquel s'ajoute 1 p. 100.

Alors si on demande à l'institution financière de verser un droit de 1 p. 100 chaque fois qu'elle accepte de consentir un prêt en vertu de la loi aux petites entreprises, on diminue le «cash flow» des institutions financières.

Ce sont ces deux aspects de la législation qui nous inquiètent le plus. Nous croyons que le gouvernement est mal avisé, d'une part, de sembler ouvrir, augmenter l'accessibilité aux petites entreprises à ces prêts et, d'autre part, par d'autres mesures, de fermer la porte.

Aussi, nous comptons bien voir, lorsque ce projet de loi aura été déféré au comité permanent de la Chambre, à ce que nos députés participent aux délibérations du comité dans le but d'améliorer ce projet de loi et surtout d'y enlever les deux dernières mesures que j'ai mentionnées, c'est-à-dire l'imposition d'un droit de 1 p. 100 ainsi que l'obligation à l'institution financière de garantir une partie du risque relatif au prêt.

De plus, on doit signaler que le ministre, grâce à cette nouvelle loi, s'arroge le pouvoir de changer sous plusieurs aspects les règles du jeu. Le taux maximum d'intérêt qui est présentement fixé par législation pourra dorénavant être modifié par le gouverneur en conseil, c'est-à-dire par le ministre qui reçoit l'assentiment du Cabinet.

• (1120)

Le partage de garanties, que je mentionnais tantôt, qui est maintenant proposé comme étant 90 p. 100 par le programme

gouvernemental et 10 p. 100 par l'institution financière: là aussi, ce partage est susceptible d'être modifié sans que le ministre ait à revenir devant le Parlement pour demander des amendements, plutôt par arrêté en conseil.

De la même façon, le plafond global du total du principal qui peut être prêté en vertu du programme pourra être modifié.

Tout cela me semble jeter une certaine incertitude sur les milieux susceptibles de bénéficier du programme. Comment peut-on, sans inquiétude, demander un prêt pour une période assez longue, qui peut aller jusqu'à 10 ans, sans savoir si, en cours de route, les conditions qui entourent le prêt ne seront pas changées?

A mon avis, en créant cette incertitude, le gouvernement déroge à sa politique avouée d'être favorable au secteur privé.

Pourtant, le gouvernement, semble-t-il, a abdiqué dans le domaine de la création d'emplois, laissant ce problème à la charge de l'entreprise privée. Il me semble donc bizarre que l'on restreigne ainsi les avantages que la petite entreprise, créateur d'emplois majeur au Canada, pourra tirer du Programme de prêts aux petites entreprises.

En fait, pour résumer mes observations, monsieur le Président, je dirai que nous donnerons notre assentiment pour que le projet de loi C-23 soit déféré au Comité, car nous pensons que cette mesure comprend certaines bonnes initiatives. Cependant, nous tenterons d'améliorer le projet de loi C-23 pour y retrancher les aspects que nous considérons néfastes pour la petite entreprise au Canada.

Ce sont là, monsieur le Président, les quelques remarques que j'avais à faire au nom de mon parti.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: M. Stevens, appuyé par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.)

* * *

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John Wise (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Aux termes du projet de loi C-24, monsieur le Président, la date d'expiration du programme canadien de remplacement du pétrole sera le 31 mars prochain, celle du programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, le 31 mars 1986.

Monsieur le Président, le Parlement doit tenir compte de la situation au moment de la création de ces programmes et de celle qui existe quand vient le moment d'y mettre fin. Plus que quiconque, à mon avis, le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) a défendu ce principe. Contrairement à plusieurs de mes collègues, monsieur le Président, vous ne vous souvenez peut-être pas que, il y a quatre ans, le député de Calgary-Centre, aujourd'hui ministre des Approvisionnements et Services, avait contrecarré la tentative du gouvernement libéral de soustraire ces programmes à l'examen du Parlement. Madame le Président avait alors rendu une décision inoubliable: ces deux lois et huit autres postes de dépense avaient été présentés à la Chambre d'une manière irrégulière, c'est-à-dire sous forme de crédits qu'elle ne pouvait débattre. C'est ainsi que le gouvernement avait été forcé de présenter deux projets de loi distincts pour établir le programme de remplacement et prolonger le programme d'isolation. Dans l'esprit de cette décision, je suis heureux de présenter cette mesure afin que la Chambre des communes puisse débattre à fond la modification de ces lois.

• (1125)

Le 8 novembre dernier, mes collègues, le ministre des Finances (M. Wilson) et le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), ont annoncé les changements proposés par le gouvernement. Depuis ce temps-là, nous avons tous eu l'occasion de connaître la réaction du public. De toute évidence, les Canadiens et les fournisseurs de matériaux, d'équipement et de services pour le remplacement du mazout et l'économie de pétrole dans les maisons sont d'accord: à cette fin, le gouvernement du Canada n'a plus les moyens de subventionner directement les consommateurs. Il y a encore beaucoup de progrès à faire dans le domaine du remplacement du mazout et de l'économie de pétrole dans les maisons, et cela reste une des priorités du Canada. A cause des restrictions économiques, cependant, le gouvernement cherche des moyens moins dispendieux d'atteindre ces objectifs. Je reviendrai là-dessus plus tard.

En vertu du Programme canadien de remplacement du pétrole lancé en 1980, on accordait des subventions imposables d'au plus $800 pour payer en partie le coût de conversion des systèmes de chauffage au mazout à des systèmes alimentés au gaz naturel, à l'électricité, au gaz propane, au bois et autres formes d'énergie renouvelable. D'après la loi en vigueur, le programme doit expirer le 31 décembre 1990. La mesure à l'étude prévoit que la date d'expiration sera le 31 mars prochain, mais la ministre a autorisé une petite exception: les personnes intéressées auront jusqu'au 30 juin, donc trois mois de plus, pour compléter les travaux de conversion si elles avaient signé un contrat avant la déclaration du 8 novembre et si elles éprouvent des difficultés à faire exécuter les travaux avant le 31 mars. Sachant que les demandes d'inspection pourraient être très fortes dans certaines régions, elle a aussi décidé de ne pas insister sur la nécessité de faire ces inspections avant le 31 mars.

Au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, nous avons reçu des instances nous invitant à prolonger l'application du programme de conversion pendant trois, quatre et même cinq autres mois dans le cas d'engagements pris par les consommateurs avant le 31 mars de cette année. On a invoqué l'impossibilité de procéder à la conversion au gaz naturel entre novembre et avril, ou du moins son coût plus élevé que par temps chaud. Les responsables des services de gaz et d'électricité ont exprimé l'inquiétude que la pression exercée sur les entrepreneurs pour terminer les travaux avant le 31 mars risquait de nuire à la qualité des travaux. Dans certains cas, en raison de la quantité limitée de matériel, la qualité des installations pourrait laisser à désirer.

Nous avons écouté ces instances avec bienveillance et nous avons envisagé sérieusement la possibilité de prolonger jusqu'aux mois d'été la période d'admissibilité. La ministre a jugé cependant qu'une extension générale était impossible à cause des frais supplémentaires qu'elle entraînerait. Ainsi, une extension minimale de trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin, entraînerait une hausse des frais d'au plus 35 millions de dollars pour l'année financière 1985-1986. Et encore il s'agit là, à mon avis, d'une estimation prudente. Cela réduirait de plus d'un tiers les économies que la ministre s'était engagée à réaliser dans le cadre du programme canadien de remplacement du pétrole en vue de faire baisser le déficit, selon les vœux que le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor, ont exprimés.

J'aimerais dire un mot maintenant du programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Ce programme offre une subvention imposable d'au plus $500 aux propriétaires de maisons existantes qui désirent les isoler et éliminer les courants d'air. Annoncé en 1977, il devait prendre fin à la fin de l'année 1987, conformément à la loi. Or, le projet de loi prévoit l'élimination en deux étapes de ce programme: à compter du 1er janvier 1985, la participation du gouvernement aux frais admissibles passe de 60 p. 100 à 33 ⅓ p. 100; par ailleurs, le programme prendra fin le 31 mars 1986. Je rappelle qu'au cours des 15 derniers mois du programme d'isolation thermique, la subvention maximale est maintenue à $500. Si la ministre permet que ce programme s'applique pendant toute une année après que le programme canadien de substitution du pétrole aura pris fin, c'est qu'elle a reconnu que les fournisseurs et les poseurs de matériaux isolants d'un bout à l'autre du Canada ont besoin d'un certain délai pour se préparer à l'élimination du PITRC.

• (1130)

L'industrie et le gouvernement prévoient la fin de ce programme depuis un bon moment. Ainsi, la réduction de la participation du gouvernement de 60 à 33 1/3 p. 100 constitue une étape naturelle et importante et fait suite à une précédente réduction de 100 à 60 p. 100.

En outre, les maisons ont été admises à bénéficier du programme suivant la date de leur construction. Nous en sommes maintenant à la dernière étape. Les propriétaires du dernier groupe de maisons admissibles, comprenant 1.3 million de maisons construites entre 1971 et 1977, auront eu deux ans pour se prévaloir de ce programme lorsque celui-ci prendra fin l'année prochaine. Ce délai supplémentaire sera également fort utile pour les nombreux petits entrepreneurs d'un bout à l'autre du Canada qui se spécialisent dans ce domaine relativement nouveau. Ceux-ci ont rarement été prévenus des changements apportés au programme d'isolation thermique, de sorte que cette élimination progressive du programme leur permettra d'envisager d'autres formes d'économie de pétrole et de se préparer à mieux en expliquer les avantages aux propriétaires.

A ce propos, nous sommes redevables à l'Association canadienne des entrepreneurs en isolation et en économie de pétrole, qui regroupe les poseurs d'isolants thermiques de toutes les régions du Canada, de ses conseils et de son appui. L'Association a reconnu au début de l'automne dernier que le programme d'isolation thermique devait disparaître et a proposé différentes façons d'y mettre fin sans heurt. Ses idées ont été très utiles à la ministre au moment où elle a élaboré ses recommandations à l'intention de ses collègues du cabinet. L'Association s'est rendu compte par la suite que les entrepreneurs auraient vraisemblablement une accumulation de contrats à exécuter et de matériel avant que le changement apporté à la participation du gouvernement entre en vigueur le 31 décembre. La ministre a accepté volontiers la modification qui permet aux propriétaires de signer un contrat au plus tard le 31 décembre, quitte à ce que les travaux soient exécutés au cours des trois premiers mois de 1985, en bénéficiant d'une participation de 60 p. 100 du gouvernement. Plus de 80,000 propriétaires vont profiter de cette modification.

Examinons un peu les économies budgétaires réalisées, car c'est important. Nous prévoyons que le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et le programme canadien de substitution du pétrole vont entraîner en tout des déboursés de près de 350 millions de dollars au cours de l'année financière en cours. La fin de celui-ci et l'élimination progressive de celui-là permettront d'épargner globalement au niveau budgétaire 180 millions de dollars au cours de l'année financière 1985-1986 et 315 millions de dollars au cours de l'année financière 1986-1987. Ces réductions considérables et nécessaires visent à réduire le déficit fédéral. Cependant, nous n'avons pas pris ces décisions à seule fin de réduire le défit. Nous les avons prises, parce que nous avons reconnu que le marché n'est plus ce qu'il était et que le gouvernement doit modifier son rôle en conséquence, en ce qui concerne le remplacement du mazout et l'économie de pétrole.

Le Programme canadien de remplacement du pétrole a été lancé en octobre 1980. Nous nous souvenons tous qu'à l'époque le monde entier croyait que l'OPEP dicterait sa loi à l'avenir. Cet organisme était censé limiter les approvisionnements à l'échelle mondiale et faire monter encore davantage le cours du pétrole. Près de 40 p. 100 des maisons canadiennes étaient chauffées au mazout. La plupart des propriétaires de ces maisons savaient peu de choses du remplacement du pétrole. On s'est fixé alors comme priorité de remplacer la consommation de ce produit pour le chauffage des résidences et une importante subvention au consommateur a été mise en œuvre, en vue de réaliser cet objectif.

Il est difficile de déterminer quelles sont les répercussions exactes du Programme canadien de remplacement du pétrole depuis 1980. Près de un million de maisons ne sont plus chauffées au pétrole, ce qui représente une économie énorme de quelque 32,000 barils par jour. Au cours de cette période, les propriétaires de maison se sont familiarisés avec les avantages financiers du remplacement du pétrole. La tendance est maintenant à l'installation de fournaises au gaz naturel à haute ou

moyenne efficacité, fournaises qui sont offertes à des prix toujours plus compétitifs. Les systèmes bi-énergie comme ceux où l'élément chauffant est dans le circuit d'air chaud et les pompes à chaleur permettent aux propriétaires de réaliser des économies tout en bénéficiant d'un grand confort et ils offrent aux services publics des avantages sur le plan de la gestion de la charge.

Un large éventail de systèmes de chauffage au bois à combustion contrôlée sont maintenant offerts. Des centaines de milliers de foyers en milieu rural utilisent le bois comme seule source de chauffage et ils se procurent ce bois à un prix très modique. Afin de conserver une part du marché résidentiel, les marchands de pétrole et les fabricants de matériel de chauffage mettent sur le marché de nouvelles fournaises au pétrole à haute efficacité et elles peuvent également rendre plus efficaces d'anciennes fournaises au pétrole. Tout le monde s'intéresse aux économies d'énergie et nous en sommes heureux. Le mouvement est lancé maintenant et la concurrence aidant, je prévois un déclin rapide de l'utilisation du pétrole dans les résidences après la disparition du Programme canadien de remplacement du pétrole.

Le PITRC a aidé plus de 2,500,000 foyers à prendre des mesures de conservation. Des économies d'énergie importantes s'élevant, en moyenne, à quelque 17 p. 100 ont été réalisées dans les foyers qui ont profité de ce programme. Une évaluation a permis de déterminer que ce programme était à l'origine d'une bonne partie des économies réalisées. Selon les estimations, on épargnerait chaque jour l'équivalent de 28,500 barils de pétrole grâce aux travaux d'isolation entrepris en vertu du programme. Ainsi, le PITRC et le PCRP permettent d'économiser quotidiennement quelque 60,000 barils de pétrole. Comme dans le cas du remplacement du pétrole, les Canadiens comprennent beaucoup mieux maintenant qu'il y a sept ou huit ans les avantages des économies d'énergie, qui permettent de réduire les factures de chauffage et assurent un plus grand confort au foyer. Les spécialistes de l'installation garantissent maintenant que leur travail est conforme aux normes nationales établies.

Cependant, il demeure un écart important entre ce que les consommateurs s'attendent à obtenir et ce que l'industrie dit leur offrir et ce qu'elle leur offre en réalité. Les consommateurs manquent encore de confiance dans la qualité du travail et des conseils offerts. Ils perçoivent les techniques d'économies d'énergie et de chauffage comme complexes et ils doutent de pouvoir s'y retrouver. Il reste à résoudre de gros problèmes techniques et les normes de travail en vigueur à l'heure actuelle doivent être améliorées, élargies et appuyées par le programme de formation des installateurs. Ce sont des problèmes bien réels, et on ne peut les résoudre par une subvention gouvernementale, comme tout le monde le comprend, j'en suis persuadé.

La réduction de la consommation de pétrole et d'énergie en général au Canada demeure un objectif national très important pour le gouvernement. De nombreuses économies peuvent encore être réalisées, non seulement dans les maisons actuelles, mais également dans d'autres secteurs et notamment dans les immeubles et les procédés commerciaux et industriels, les immeubles exploités par diverses institutions ainsi que les immeubles et le mode d'exploitation du gouvernement fédéral lui-même. Nous savons que dans bien des cas il est moins coûteux d'engager des fonds pour faire des économies d'énergie que de produire la quantité ainsi économisée. On estime pouvoir réduire de 30 p. 100 la consommation dans les foyers actuels en mettant en œuvre de bonnes mesures. Pour des millions de foyers canadiens, il s'agira là d'un investissement extrêmement attrayant qui sera rapidement profitable, afin d'isoler, de calfeutrer et d'améliorer ou de convertir leur système de chauffage.

Nous ne pouvons ni ne devons continuer d'attendre du Trésor public qu'il utilise des fonds empruntés pour verser aux consommateurs ces subventions, afin de s'assurer qu'ils investissent bien dans la conservation de l'énergie. Il est manifestement préférable que le gouvernement joue un rôle plus restreint et mieux équilibré, qu'il soit sensible aux besoins d'information des utilisateurs et des fournisseurs, aux problèmes techniques qui se posent encore et aux améliorations qui peuvent encore être apportées en matière d'utilisation énergétique.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui est donc une étape nécessaire, mais ce n'est qu'un premier pas dans la réorientation des programmes gouvernementaux dans ces secteurs. La ministre a également demandé que tous les autres programmes du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources dans le domaine de la conservation et de l'énergie renouvelable soient réexaminés en profondeur. Elle a demandé à ses collaborateurs de procéder à un examen parallèle de ces programmes de concert avec les gouvernements provinciaux, afin de déterminer s'il y a gaspillage et chevauchement de programmes. Des réunions ont déjà eu lieu avec toutes les provinces et les territoires.

Les fonctionnaires, la ministre et moi-même avons déjà demandé à l'industrie de nous communiquer ses vues sur l'utilisation de l'énergie dans tous les secteurs et sur le rôle que le gouvernement devrait jouer dans le secteur privé. Nous comptons tenir d'autres discussions avec les ministres provinciaux. La ministre fera des recommandations à ses collègues du cabinet au sujet des orientations futures du programme. Nous entendons passer en revue le travail que le gouvernement fédéral exécute de concert avec les provinces dans le domaine des programmes énergétiques et d'autres initiatives. Nous collaborerons avec le secteur privé et nous déploierons les ressources avec plus de discernement, de discipline et d'efficacité dans le domaine de l'énergie au Canada.

• (1140)

Je voudrais fournir certaines précisions au sujet des dépenses publiques très considérables que ces programmes ont entraînées jusqu'ici. Depuis cinq ans, PITRC a versé des subventions s'élevant à 530 millions de dollars aux consommateurs. Le coût brut que le gouvernement fédéral doit assumer depuis sept ans et demi dépasse 855 millions de dollars. Les dépenses budgétaires globales à la fin de l'année civile 1984 étaient de l'ordre de 1.4 milliard dont environ 300 millions sont revenus au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux en guise d'impôt prélevé sur ces subventions. A l'heure actuelle, les subventions versées aux participants aux termes des deux programmes représentent un coût annuel brut d'environ 300 millions de dollars pour la trésorerie fédérale.

Le PCRP qui est principalement un programme de remplacement du pétrole paie la moitié du matériel admissible et de la main-d'œuvre pour convertir les systèmes de chauffage des

logements et de l'eau de façon à utiliser d'autres sources d'énergie. La subvention maximum versée pour les maisons unifamiliales et les immeubles non résidentielles est de $800. L'échelle des subventions prévoit des montants moins élevés pour la transformation des immeubles de rapport et d'autres logements multifamiliaux.

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les subventions du PCRP peuvent être utilisées pour remplacer le mazout par une autre source d'énergie de même que pour isoler et calfeutrer une maison ou améliorer la chaudière, étant donné que, à part le pétrole, il n'y a pas beaucoup de sources d'énergie à prix abordable.

Le PCRP a versé des subventions pour effectuer des travaux de transformation dans environ 900,000 immeubles dont 880,000 logements. Le mazout ainsi épargné est évalué à environ 30,000 barils par jour, ce qui équivaut à la production d'une usine de brut synthétique. Ainsi exprimée, cette économie semble très importante.

Des subventions du PCRP ont été versées pour convertir le chauffage à l'électricité dans 41 p. 100 et au gaz dans 35 p. 100 des immeubles. On aurait pu croire que ce serait le contraire. Chose étonnante, la conversion du chauffage au bois atteint 20 p. 100 et le reliquat de 4 p. 100 représente la conversion au propane et un très petit nombre de conversions à d'autres sources de chauffage ou d'autres mesures d'économie.

Les provinces ont été priées de restreindre les modes de chauffage admissibles en vertu du PCRP conformément à leur politique en matière d'utilisation de l'énergie. Dans la plupart des cas, les provinces se sont montrées disposées à adopter une attitude neutre.

En Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, les gouvernements provinciaux ont orienté l'application du programme vers le gaz naturel ce qui semble répondre aux préférences du grand public. Dans ces provinces, les conversions au gaz représentent 62 p. 100 de toutes les conversions. Il convient de noter que les politiques antérieures du gouvernement fédéral et des provinces ainsi que le faible prix du gaz naturel et sa popularité ont provoqué un nombre considérable de conversion au gaz dans l'Ouest avant même l'établissement du PCRP. En Alberta, la gazéification urbaine voire même rurale était presque terminée à la fin des années 70, comme mon collègue à ma droite le sait.

Le Manitoba a réalisé les progrès les plus appréciables dans les années 80 en adoptant le gaz et l'électricité comme moyens de chauffage. On estime que 24,000 des 54,000 logements chauffés au mazout en 1980 utilisent maintenant un autre moyen de chauffage.

Le PCRP visait principalement l'Ontario et le Québec qui, en 1980, représentaient 73 p. 100 de la consommation résidentielle de mazout et 73 p. 100 également des possibilités raisonnables de remplacement du pétrole. En fait, ces deux provinces ont reçu 75 p. 100 de toutes les subventions versées en vertu de ce programme. Même si elles représentaient de loin le plus grand potentiel de remplacement du pétrole pendant la décennie, il y a des différences marquées dans les préférences des populations. En Ontario, le mazout a été remplacé par le gaz trois fois plus souvent que par l'électricité alors qu'au Québec l'électricité a été choisie quatre fois plus souvent que le gaz. De plus, l'activité globale de remplacement a été beaucoup plus élevée au Québec, où les réseaux de distribution de l'électricité et du gaz ont proposé des subventions non imposables, en plus des subventions du PCRP.

Au cours des quatre dernières années, 11 p. 100 seulement des subventions du PCRP sont allées aux provinces atlantiques, bien qu'elles aient 15 p. 100 de toutes les maisons admissibles. La région n'a pas accès au gaz naturel et, dans la plupart des zones, l'électricité est au moins aussi chère que le mazout. L'aide accordée par le PCRP à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard n'a pas trouvé beaucoup de preneurs et, même si les conversions au bois ont été assez populaires, la demande approche actuellement de la saturation.

Le PITRC permettait d'accorder des subventions atteignant $500 par logement, pour isoler et calfeutrer environ 2.5 millions de logements. Cela représente environ un tiers des maisons admissibles, celles construites avant 1977. Le programme a permis surtout d'isoler le plafond et il s'est ainsi constitué un secteur d'installation, spécialisé dans l'isolation par projection d'isolant entraîné par l'air. Lorsque la demande pour ce genre de mesure a commencé à approcher de la saturation, le secteur s'est diversifié; il propose maintenant le calfeutrage, l'isolation des sous-sols et, dans une certaine mesure, l'isolation des murs. Les économies d'énergie attribuables aux travaux effectués en vertu du PITRC sont estimées à l'équivalent de 28,500 barils de pétrole par jour.

La participation du PITRC par région réflète l'âge des maisons dans les diverses provinces et le coût de l'énergie. Des deux points de vue, c'est la région de l'Atlantique qui a fait le plus usage du PITRC. Le programme a permis d'isoler 61 p. 100 des maisons admissibles à Terre-Neuve, 89 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard et 91 p. 100 en Nouvelle-Écosse. Les chiffres tombent à 35 p. 100 en Ontario, 29 p. 100 au Québec et 31 p. 100 en moyenne dans les provinces de l'Ouest.

Par conséquent, l'activité en vertu du PCRP et du PITRC a été importante. La question critique est de savoir quelle partie de cette activité peut être attribuée aux encouragements et quelle proportion aurait eu lieu de toute façon. Ce sont des considérations importantes, mais il est extrêmement difficile de mesurer ce genre d'effet. Une évaluation formelle a été faite pour le PCRP, et on a établi que le supplément d'activité attribuable au programme représentait 29 p. 100 du total.

C'est un chiffre remarquable et cela prouve que l'investissement du gouvernement a été bien utilisé comparé aux coûts des concessions fiscales ou des subventions accordées pour le développement de nouvelles sources de pétrole ou de gaz. Toutefois, la mesure a été faite lorsque la subvention représentait 100 p. 100 du coût des matériaux, jusqu'à un maximum de $350, et le tiers du coût de la main-d'œuvre, jusqu'à un maximum de $150. Cette structure de prix présentait un certain nombre de problèmes et elle a été modifiée en 1982, de sorte que l'on paie maintenant 60 p. 100 des frais de matériaux et de main-d'œuvre. L'efficacité du programme a probablement diminué depuis cette époque.

Ces programmes ont été entrepris à une époque où les progrès pour réduire la consommation d'énergie et de pétrole étaient excessivement lents et où les économies d'énergie étaient mal comprises par les propriétaires. Au Canada et dans d'autres pays industrialisés, les économies d'énergie sont maintenant une notion beaucoup plus populaire et le public est bien mieux informé. Des progrès notables ont été faits dans le

domaine de la technologie et les installateurs ont commencé à englober dans leurs services une gamme beaucoup plus étendue de mesures d'économie.

De même, le public comprend et accepte mieux que dans les années 70 les avantages du remplacement du pétrole. La concurrence entre les fournisseurs de gaz et d'électricité a été vive. Il suffit de regarder la publicité que font ces deux secteurs pour voir que la libre entreprise est réellement à l'œuvre.

Le Canada doit continuer à faire des progrès tant dans le domaine des économies que dans le domaine du remplacement. Il faut que la Chambre et les Canadiens s'en rendent parfaitement compte. Dans le secteur résidentiel, au cours de la dernière décennie, on a vue la consommation d'énergie par unité de logement baisser de 16 p. 100. On pense qu'on pourrait encore faire mieux, dans une proportion de 30 p. 100 c'est-à-dire que le propriétaire d'une maison moyenne pourrait réduire sa consommation d'énergie de 30 p. 100 grâce aux techniques que nous connaissons déjà, notamment en améliorant l'étanchéité des maisons, l'isolation des sous-sols et l'efficacité des systèmes de chauffage. Cela représenterait des économies considérables en frais de chauffage pour le propriétaire et en consommation d'énergie, soit l'équivalent de 60,000 barils de pétrole par jour pour le pays.

• (1150)

Ce serait aussi utile pour l'ensemble du pays et les particuliers de remplacer une plus grande partie du mazout utilisé pour chauffer les maisons. Cela aiderait à économiser les réserves des pétrole du Canada. C'est un facteur très important. Les principales autres sources d'énergie pour le chauffage, c'est-à-dire le gaz naturel et l'électricité, existent en quantité abondante dans le pays. Une utilisation accrue de ces sources d'énergie est encouragée non seulement par le gouvernement fédéral, mais aussi par les gouvernements des provinces où ces ressources sont exploitées et où leur consommation procurent des avantages aux industries et aux contribuables. Le bois est devenu une autre source de chauffage importante et il continuera d'être utilisé comme principal moyen de chauffage dans les régions rurales où il peut encore être obtenu à faible prix. On a fait beaucoup de progrès pour rendre le matériel de chauffage plus efficace et la nouvelle technologie à cet égard a en grande partie été mise au point au Canada.

La conversion à un autre combustible que la mazout serait une solution pratique et attrayante pour peut-être encore un million de maisons au Canada. Même sans subvention gouvernementale, elle représentera une économie en frais de chauffage qui compensera les coûts de conversion. Selon moi, c'est un facteur important.

Dans l'ensemble, le Programme de remplacement du pétrole a été utile et il a certainement aidé le Canada à satisfaire davantage à ses propres besoins de pétrole. Cependant, toute intervention massive de ce genre entraîne des problèmes et fausse la situation. Tous les secteurs l'affirment. Dès le départ, il y avait certaines régions du Canada où cela ne coûtait pas moins cher d'utiliser autre chose que le mazout pour chauffer les maisons. Le gouvernement n'aidait pas les propriétaires de ces régions en les encourageant à abandonner le mazout. Comme il n'offrait de financer que la conversion, le Programme de remplacement du pétrole dissuadait les propriétaires d'améliorer l'efficacité de leur fournaise au mazout même dans les cas où cela aurait été plus logique que la conversion. D'une certaine façon, à cause de ce programme, le remplacement du pétrole a rivalisé avec l'économie d'énergie pour l'attention et les investissements des propriétaires résidentiels, alors que ceux-ci auraient dû songer aux deux en même temps dans le cadre d'une stratégie planifiée de gestion résidentielle de l'énergie.

Nous pouvons faire davantage pour encourager les consommateurs à envisager leur facture d'énergie de façon globale. Il appartient aux fournisseurs et aux gouvernements de mieux renseigner les consommateurs sur toutes les méthodes d'économie d'énergie et de remplacement du pétrole, le moment propice pour envisager ces méthodes, de même que les frais et les économies que cela représente. L'économie d'énergie et la conversation des systèmes de chauffage peuvent constituer l'un des meilleurs investissements possibles pour un propriétaire résidentiel puisque cela représente des économies de frais de chauffage qui peuvent permettre rapidement au propriétaire de rentrer dans ses frais et de continuer à économiser pendant des années. Cela peut être un investissement important s'élevant à plusieurs milliers de dollars pour certains propriétaires. Dans la conjoncture actuelle, il est inconcevable que les gouvernements puissent offrir des subventions ou d'autres encouragements suffisants pour rembourser des investissements de cette taille en entier ou en payer une partie assez importante pour garantir que les propriétaires y auront recours.

Les subventions ne sont pas une solution pour l'avenir et elles ne devraient pas être nécessaires. Il existe de meilleures solutions. Nous pouvons aider à garantir que les propriétaires résidentiels, peu importe où ils habitent au Canada, pourront obtenir une documentation objective et complète sur les possibilités et les moyens d'économiser l'énergie. Plus on peut fournir de renseignements précis sur la façon de satisfaire aux besoins particuliers d'un propriétaire, mieux cela vaudra. Nous pouvons continuer à chercher des solutions aux problèmes techniques, à améliorer et à relever les normes de travail et à aider l'industrie à mettre au point de meilleures techniques d'isolation et de mise en marché. Tout cela coûterait beaucoup moins cher que le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et le Programme canadien de remplacement du pétrole et cela peut se faire de concert avec l'industrie et les gouvernements provinciaux. D'ailleurs, cela se fait à l'heure actuelle.

Je suis convaincu qu'il faut nous engager dans cette voie—écartant les interventions massives et les subventions gouvernementales qui peuvent facilement entraîner des décisions arbitraires et des abus—et opter plutôt pour un travail de meilleure qualité et de meilleures décisions par les propriétaires résidentiels pour réduire l'utilisation d'énergie. C'est ce que nous voulons faire. Je demande donc à la Chambre d'approuver le projet de loi C-24.

Des voix: Bravo!

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de ses applaudissements. J'espère qu'il m'écoutera attentivement afin de ne pas perdre un seul mot de ce que je vais dire.

Je doute que le gouvernement fédéral ait créé beaucoup de programmes aussi avantageux pour les bas salariés, les chômeurs et les Canadiens a revenu fixe que les programmes PITRC et PCRP, pour l'isolation thermique des maisons et le

remplacement du pétrole. Ces derniers ont énormément aidé les Canadiens. Ils font partie des programmes d'intervention directe que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources range dans quatre catégories. La première tend, grâce au PITRC, à économiser l'énergie. La deuxième a pour but de mettre en valeur nos ressources renouvelables. La troisième vise le développement d'énergies nouvelles et la quatrième, par le PCRP, a pour objet de remplacer le mazout comme source d'énergie.

Je reviendrai sur les deuxième et troisième catégories, c'est-à-dire la mise en valeur de nos ressources renouvelables et le développement d'énergies nouvelles. Tout d'abord, je tiens à expliquer dans quelle mesure le projet de loi C-24 va nuire aux deux programmes d'intervention directe. Puisque ces programmes s'adressent aux consommateurs, ils ont donc un caractère très particulier. A vrai dire, ils concernent directement les familles et les propriétaires. Abolir des programmes de ce genre revient à dire que nous allons priver les familles canadiennes de crédits que le gouvernement fédéral leur destinait.

Il importe de savoir quelles conséquences auront ces suppressions. Voyons ce qu'il en est, en premier lieu, du Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes, qui s'adresse aux propriétaires soucieux d'économiser l'énergie. Ceux-ci peuvent obtenir un remboursement de leurs dépenses jusqu'à concurrence de $500. Il est d'une extrême importance. Jusqu'à l'été de 1984, il avait déjà aidé un million et demi de ménages canadiens à économiser de l'énergie. Pendant la seule année de 1983, les frais de chauffage des maisons ont baissé de 500 millions de dollars. Ce programme a donc remporté un énorme succès.

Quant au Programme canadien de remplacement du pétrole, les propriétaires s'en sont prévalus pour adopter un autre mode de chauffage que le mazout. Lui aussi est important. Le mazout a déjà coûté extrêmement cher, bien que de nos jours son prix ait baissé. Néanmoins, il risque de grimper encore pour atteindre les niveaux que nous avons connus au moment de la crise énergétique, voire de les dépasser. Au-delà de 425,000 familles canadiennes ont touché des subventions allant jusqu'à $800 depuis que le programme est entré en vigueur en 1980. Nous avons réduit de 10 millions de barils notre consommation annuelle de mazout. Le nombre de maisons chauffées au mazout a baissé de 42 à 31 p. 100 dans les trois ans antérieurs à l'été de 1984.

Ces deux programmes auxquels s'ajoute le Programme d'aide à la remise en état des logements, qui a été comprimé de 25 p. 100 aux termes de l'exposé économique et financier du 8 novembre, forment l'essentiel de l'aide consentie aux familles canadiennes sous forme de subventions aux ménages. Or, le gouvernement semble en sous-estimer l'importance, ce qui est fort dommage pour les Canadiens et le gouvernement.

Jetons un coup d'œil sur la subvention de $500 accordée aux familles dans le cadre du PITRC et à celle de $800 qu'elles ont touchée en vertu du PCRP. On conçoit que ce sont des sommes importantes. Chaque propriétaire a reçu ces montants en vertu de ces deux programmes. Il ne faudrait pas en rester là. Les bienfaits de ces deux programmes ont largement dépassé la valeur des subventions, en grande partie parce que c'est le gouvernement fédéral qui les a parrainés. Les programmes en cause, de remplacement du pétrole et d'isolation thermique des maisons canadiennes ne s'adressent pas aux administrateurs de multinationales. Ils ne s'adressent pas à des personnes engagées à longueur d'année dans le secteur de l'énergie. Ils visent les simples consommateurs qui s'inquiètent du prix du mazout pour chauffer leur maison et du prix de l'essence pour leur automobile, notamment. Il est extrêmement important de ne pas perdre cela de vue. Ils veulent savoir comment réduire leurs coûts énergétiques.

• (1200)

Parce que le nombre de chômeurs et de personnes de plus de 65 ans à revenu fixe augmente sans cesse et que les conventions salariales accusent du retard, il devient de plus en plus important pour les consommateurs d'affecter l'argent qu'ils consacraient à l'énergie à d'autres dépenses essentielles comme le loyer, les aliments, et les vêtements pour eux et leurs enfants. C'est extrêmement important.

Il ne faut pas envisager ce programme du seul point de vue du financement. Comment ce programme a-t-il été appliqué? Il a été appliqué par le gouvernement fédéral qui a diffusé énormément d'information. Cette information ne portait pas seulement sur le coût du pétrole, mais aussi sur le coût des sources de remplacement. Ce qui importe par-dessus tout, le consommateur canadien avait confiance dans ce programme parce que c'était le gouvernement fédéral qui s'en occupait. Le gouvernement fédéral a distribué des brochures. Il a fourni de l'information sur les autres sources d'énergie. Il a organisé un service gratuit d'information par téléphone où le consommateur ordinaire pouvait appeler pour se renseigner.

Je crois qu'ils sont rares les députés qui n'ont pas connu de bénéficiaires du programme depuis qu'ils sont députés ou avant. Un grand nombre de problèmes se posaient. Ce qui importait surtout, ce sont les personnes qui voulaient bénéficier du programme. Le gouvernement exigeait, par exemple, que les chaudières soient approuvées par l'Association de normalisation canadienne. Un nombre impressionnant de personnes m'ont dit qu'elles s'étaient fiées au fournisseur, mais qu'elles venaient de se faire refuser la subvention de $800. C'est tragique. Elles n'avaient tout simplement pas les moyens de payer ces $800 de leur poche.

Ces personnes qui ont voulu profiter du programme se fondaient sur ce qu'elles avaient lu et sur le fait que le gouvernement fédéral diffusait de l'information. La perspective de recevoir $800 a attiré leur attention. Quel cas le Canadien ordinaire fera-t-il de la publicité qui ne le tenterait pas par la perspective d'une subvention de $800? Le consommateur moyen court le risque terrible de se faire exploiter en matière d'économie d'énergie et de pétrole maintenant que le gouvernement se retire de ces deux importants programmes.

Qu'arrivera-t-il? Le gouvernement prétend que tout ira pour le mieux, que les gens vont encore pouvoir convertir leur système de chauffage à un autre. Tout le monde peut le faire quant à cela mais qui en aura financièrement les moyens? Que saura le consommateur des options sur lesquelles nous diffusons de l'information depuis sept ans et demi en rapport avec le Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes et le Programme de remplacement du pétrole? Quelle sera la situation?

Le gouvernement affirme que les Canadiens sont bien au courant des options concernant l'économie d'énergie qui s'offrent à eux. Beaucoup le sont. Ils sont au courant parce qu'ils ont profité de ces deux programmes. Ceux qui ne s'en

sont pas prévalus ne sont pas aussi bien renseignés. Les personnes qui se sont déjà prévalues des programmes savent ce qu'il en est mais pas les autres. C'est là un élément extrêmement important dont nous devons tenir compte.

La ministre a dit que le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et le Programme canadien de remplacement du pétrole avaient tous deux atteint leur but et qu'ils n'étaient plus nécessaires pour encourager les gens à économiser l'énergie. Je ne suis pas d'accord. Ce n'est pas ce que nous dit la réalité. Les députés ontariens que la chose intéresse peuvent toujours se renseigner auprès de la Consumers Gas en Ontario.

Du 1er octobre 1983 au 28 février 1984, 4,814 personnes se sont prévalues du Programme canadien de remplacement du pétrole. Entre le 1er octobre 1984 et le 26 février 1985, la Consumers Gas a reçu en Ontario 17,912 demandes de participation au programme. La Consumers Gas devra arriver à installer ces chaudières à gaz avant le 31 mars 1985, soit en un mois seulement. De ces 17,912 demandes, 8,889 lui sont parvenues dans le seul mois de janvier. C'est là le plus grand nombre de demandes que Consumers Gas en Ontario ait jamais reçues en un seul mois.

Selon le gouvernement, cette ruée s'expliquerait du fait que les gens savaient que le programme tirait à sa fin. C'est dans une certaine mesure exact. On s'est passé le mot et cela a contribué à accroître le nombre de demandes, mais celles-ci demeurent en suspens à cause de la façon dont le gouvernement procède. Celui-ci n'a pas tenu compte d'éléments très importants. Il a réduit le montant remboursable dans le cadre du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes de 60 p. 100 à un tiers, à compter du 1er janvier. Cela suffit en soi à compliquer les choses pour les Canadiens à faible revenu qui n'ont pas les moyens d'acquitter la différence. Et maintenant le programme ne sera plus accessible à toute personne qui n'aura pas présenté sa demande avant le 8 novembre 1984 ou si l'installation n'est pas terminée avant la fin de mars 1985.

Qu'avons-nous fait? La Consumers Gas a maintenant de 50 à 55 équipes qui travaillent sept jours par semaine pour tenter de satisfaire à ces demandes. On essaie d'installer des canalisations de gaz dans un sol gelé recouvert de neige. S'il faut fixer une date limite, que ce soit à l'été ou à l'automne lorsque le sol n'est pas encore gelé et enneigé.

Ce qui plus est, les fournisseurs de chaudières n'en fabriquent pas au cours de ces mois-là, ils font plutôt des climatiseurs en vue de la saison chaude. Comment alors trouver les chaudières à gaz qu'il faut pour répondre à ces demandes? Impossible. Beaucoup de fournisseurs ont tenté de remettre à neuf ou de fabriquer des chaudières, mais il règne la confusion la plus totale. Il n'en demeure pas moins qu'ils doivent fabriquer les climatiseurs pour l'été. Le fait que la date limite soit fixée à la fin de mars nuit absolument aux fournisseurs de gaz et aux propriétaires de maisons qui veulent se prévaloir de ces programmes. Ceux qui auraient pu se procurer des installations au cours de l'été ne le peuvent plus maintenant à cause de la difficulté que pose leur mise en service à ce moment-ci.

Je prie très sérieusement et vivement la gouvernement de reporter de six mois la date limite pour la participation au Programme canadien de remplacement du pétrole. Cela donnera aux gens qui le souhaitent maintenant la chance de faire installer ces appareils. Cela permettra aux installateurs et aux fournisseurs de gaz naturel et de matériel de chauffage de bien installer les appareils à une époque de l'année où la chose peut se faire dans les meilleures conditions. Si le gouvernement en décide autrement, il se moque tout simplement des Canadiens. Il est évident que le gouvernement n'a pas bien réfléchi à la question. La situation est absolument tragique. Les Canadiens se verront bien attrapés le matin du 1er avril quand ils constateront qu'ils ne peuvent pas bénéficier du programme.

• (1210)

La Consumers Gas est déjà en train de préparer des lettres. Elle doit être en mesure de prévenir certains de ses futurs clients à l'avance qu'elle ne peut absolument pas donner suite à leur demande d'installation. Comment réagiront les Canadiens qui souhaitent se prévaloir de ce programme lorsqu'ils recevront une lettre les informant qu'ils ne pourront se doter de ces appareils parce qu'il n'est pas possible de les installer d'ici la fin de mars prochain? Ce sera une bien triste situation. Le gouvernement fera l'objet de beaucoup plus de plaintes de la part des propriétaires canadiens.

Le gouvernement ne semble pas se soucier tellement du Canadien moyen ni de la direction dans laquelle s'engage le pays en matière de politique énergétique. Le gouvernement a complètement démoli le programme des sources d'énergie de remplacement et l'idée des énergies renouvelables. Il a mis à pied 540 employés de l'Énergie atomique du Canada Limitée à Mississauga et à Montréal, et cela aura effectivement pour résultat de mettre un terme au programme du réacteur Candu sauf pour ce qui est de la vente de réacteurs à d'éventuels clients avec lesquels l'EACL a déjà pris contact. On ne fera plus de véritable campagne en vue d'ouvrir de nouveaux débouchés pour ces réacteurs Candu parce que les effectifs de l'EACL sont maintenant réduits de moitié. L'EACL a déjà perdu 600 de ses employés en 1982 et elle en perd maintenant 540 autres.

M. McDermid: Votre gouvernement en a mis à pied lui aussi.

M. MacLellan: Bien sûr, nous savons qui les a mis à pied, j'ai le calendrier. Mais nous devons songer à l'avenir de cette industrie.

Voici un exemple qui montre bien de qui se soucie le gouvernement. Avant les mises à pied de 1982, l'EACL comptait 177 cadres pour 2,500 travailleurs. En 1985, elle en compte maintenant 223 pour 1,800 travailleurs. Ses effectifs ont diminué de 600 travailleurs, mais le nombre de ses cadres a augmenté d'environ 50 personnes. Le gouvernement ne se soucie pas du travailleur canadien ordinaire mais des cadres supérieurs des sociétés d'État.

Je ne pense pas qu'il y ait un autre secteur énergétique qui ait plus souffert d'une insuffisance de financement que celui de l'énergie de remplacement. La division de l'énergie toute entière, au Conseil national de recherches, est appelée à disparaître peu à peu aussi rapidement que le permettra l'octroi de contrats au secteur privé. La division de l'énergie du Conseil national de recherches compte 61 années-personnes réparties pour deux tiers en travailleurs professionnels et pour un tiers en travailleurs de soutien. Dans environ deux ans, il ne restera probablement plus que cinq personnes dans cette division. Bon

nombre des personnes mises à pied sont des travailleurs professionnels qui sont à l'emploi du Conseil national de recherches depuis 20 ou 25 ans.

Une bonne partie du programme de l'énergie de remplacement est en péril parce que le gouvernement soutient que le secteur privé peut s'en charger. Le secteur privé en est incapable car il se compose d'à peu près 500 petites et moyennes entreprises qui ne disposent pas des capitaux nécessaires pour prendre la relève. Que va-t-il arriver au programme? Il va disparaître.

Quand pense-t-on à l'avenir? Je ne dis pas que nous traversions en ce moment une crise de l'énergie, mais au nom du ciel, il faudrait profiter de ce répit pour examiner les possibilités d'avenir! Nous devrions prendre le temps d'étudier et de faire le nécessaire pour que le gouvernement s'occupe convenablement des Canadiens. Il faudrait prendre le temps d'envisager les autres possibilités.

Je puis citer quelques chiffres. J'estime qu'ils sont importants, non pas en eux-mêmes mais à cause de la tendance qu'ils dégagent. Pour ce qui est du pétrole brut, avec environ 1.2 p. 100 des réserves mondiales le Canada assure 2.6 p. 100 de la production mondiale. A ce rythme-là, nos réserves vont durer environ 14 ans. J'admets que cela ne tient pas compte du pétrole des régions éloignées, qui n'ont pas de système de réserve et de distribution, non plus que des sables bitumineux et des pétroles lourds. Cela ne tient pas compte non plus des découvertes à venir. Mais ce n'est pas une raison pour que le gouvernement s'ancre dans la conviction qu'il n'a pas à chercher de combustibles de remplacement pour l'avenir. Il faut environ 50 ans pour réaliser une structure à combustibles de remplacement. Cinquante ans pour effectuer les travaux, les études, les recherches et les essais. C'est beaucoup. Il y a là un facteur d'une importance énorme dont le gouvernement ne tient pas compte.

Les coupures opérées pour 1985-1986 au Conseil national de recherches vont entraîner une réduction de 20 millions de dollars sur les marchés confiés à l'industrie. Cela va non seulement réduire la capacité de financement de l'industrie mais, d'après les prévisions entraîner la perte directe d'environ 1,000 emplois au Canada. Les petites entreprises disposent d'un certain montant de capitaux et pas plus. Si elles se voient obligées d'effectuer des travaux de R & D en ce moment, quand les taux d'intérêt sont à la hausse, si on les oblige à choisir entre les R & D et leur rentabilité à long terme, que vont-elles choisir? Il faut qu'elles pensent à leur solidité financière. Elles ne peuvent pas se mettre sur le dos des charges supplémentaires.

Que dire en outre des possibilités que renferment les systèmes à énergie de remplacement pour les pays sous-développés? Il faudra bien que certains pays commencent à penser aux problèmes du tiers monde. Avec les famines qui sévissent dans ces pays, comment pourront-ils s'offrir du pétrole indéfiniment? Il faut penser à eux. Il y a des systèmes à énergie de remplacement qui peuvent être adaptés à ces pays et il y en a d'autres qui, sans l'être encore, le deviendront dans quelques années si on s'occupe de ce programme. Malheureusement, nous refusons de nous occuper de cette question.

D'autre part, notre pays va perdre une technologie très utile. Sans R & D, l'expérimentation ne se fera pas au Canada mais à l'étranger. Nous allons prendre un retard incroyable dans la connaissance de ces énergies de remplacement et celle des ressources renouvelables.

L'exploitation rentable de l'énergie solaire se trouve dans les systèmes à collecteur plat. Dans ces domaines, le gros du marché canadien du thermique solaire était desservi par du matériel importé avant 1980. Grâce à l'action résolue du précédent gouvernement libéral, non seulement le Canada s'est doté d'une industrie solaire qui approvisionne à près de 100 p. 100 son propre marché intérieur en pleine croissance, mais il a exporté en 1984 pour 6.8 millions de dollars. Tout cela va être jeté aux orties.

M. McDermid: Pourquoi?

M. MacLellan: Parce que le gouvernement s'en fiche. Il prétend vouloir créer des emplois, et il va supprimer plus d'emplois avec ces coupures. Il n'a aucune sorte de programmes destinés à garder des emplois au pays. C'est un secteur qui compte environ 500 petites et moyennes sociétés, lesquelles emploient 9,000 personnes et ont eu en 1984 un chiffre d'affaires de 530 millions de dollars dont 30 à l'exportation.

• (1220)

Je voudrais en revenir au Programme canadien de substitution du pétrole et au Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Je pense que les Canadiens vont avoir énormément de mal à admettre le sabordage de ces programmes. Je ne pense pas que le gouvernement se soit suffisamment penché sur les besoins des Canadiens. Je ne pense pas qu'il comprenne que les Canadiens avaient une grande confiance dans ce programme et que cette confiance est allée bien au-delà des subventions accordées. Encore une fois, ce sont les Canadiens à bas revenus, en chômage et à revenu fixe qui vont en souffrir.

Pourquoi fait-on cela? Pour réduire le déficit. Il est certain que le déficit est préoccupant, mais pourquoi opérer ces coupures sur le dos des gens? Cela a été décidé presque immédiatement. Le gouvernement est allé au plus facile. C'est énormément malheureux, parce que ces deux programmes touchaient directement les maisons et les consommateurs du Canada.

Encore une fois, je demande au gouvernement de maintenir pendant six autres mois le programme de remplacement du pétrole, afin que les Canadiens désireux de s'en prévaloir puissent le faire. Ce programme devrait être maintenu pour que les Canadiens ne se butent pas aux difficultés que pose l'installation du matériel en hiver, alors que le sol est gelé, et pour leur permettre d'acheter des chaudières au moment où on les fabrique, en été et en automne, et non pas au moment où les fournisseurs fabriquent des climatiseurs. Je pense qu'il est extrêmement important de prolonger la durée de ce programme.

Le gouvernement soutient que les Canadiens pourront économiser de l'énergie, même en l'absence de ces programmes. Mais il s'apercevra rapidement des difficultés que soulève leur suppression. La disparition de ces programmes, accompagnée de la réduction des crédits du Programme d'aide à la remise en état des logements, entraînera de très sérieux contrecoups comme le constatera le gouvernement. Je trouve que la situation est tragique et qu'on aurait pu l'éviter. Le gouvernement aurait dû choisir les compressions qui ne toucheront pas les Canadiens les plus nécessiteux.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je suis heureux d'être le premier à intervenir au nom du

Nouveau parti démocratique dans le cadre de ce débat. Je voudrais dès à présent énoncer clairement notre position. A mes yeux, le projet de loi C-24 est une mesure qui manque de prévoyance et qui est peu judicieuse et injuste. En examinant le projet et ses répercussions, compte tenu de l'importance que ces programmes ont revêtue pour les Canadiens par le passé et ce qu'ils représentent à l'avenir, je veux expliquer pourquoi, à mon avis, ce serait une erreur d'adopter ce projet de loi.

En quelques pages à peine, le projet propose de couper court aux deux programmes d'économie de l'énergie. Le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, instauré en 1977, était censé s'appliquer jusqu'à la fin de 1987. Cependant, il va être interrompu un an et neuf mois plus tôt, le 31 mars 1986.

Le Programme de remplacement du mazout a été mis sur pied en 1980, même si la loi n'a été adoptée qu'en 1981, et il devait s'appliquer jusqu'à la fin de la décennie. Ce programme prendra fin le 31 mars prochain, soit cinq ans et neuf mois plus tôt que prévu. En effet, le Programme de remplacement du mazout aura eu une vie bien brève. Le secrétaire parlementaire a signalé plus tôt que ce programme revêtait une grande importance pour les Canadiens. Vers la fin de mon exposé, je verrai si les espoirs concernant les industries qui ont pu se maintenir grâce à ces programmes seront justifiés.

Je voudrais examiner ces programmes. Premièrement, je parlerai du PITRC, mis sur pied en 1977. En vertu de ce programme, le gouvernement devait payer 60 p. 100 des frais admissibles de main-d'œuvre et de matériaux utilisés à l'isolation thermique des maisons, jusqu'à un maximum de $500. Bien entendu, seules les maisons construites avant le 1er septembre 1977 étaient admissibles en vertu de ce programme. En raison de la politique du gouvernement, les subventions offertes ont déjà diminué. Par le passé, le remboursement s'élevait à 60 p. 100 des frais, mais à la suite d'un changement de réglementation imposé par le gouvernement actuel, sans d'ailleurs consulter la Chambre, il a été ramené à seulement 33⅓ p. 100 des frais, bien que la subvention maximale de $500 soit maintenue. Les requérants qui ont présenté une demande avant le 31 décembre et qui termineront leurs travaux d'ici la fin mars toucheront 60 p. 100 et le nouveau taux s'appliquera pour la brève période qui s'écoulera avant que le programme soit définitivement supprimé.

Le secrétaire parlementaire nous a dit que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait fait une évaluation positive du programme d'isolation des résidences. Je voudrais dire quelques mots à ce sujet. Au départ, le programme avait des objectifs très ambitieux. On espérait restreindre de 30 p. 100 la consommation d'énergie utilisée pour le chauffage des logements existants, tout en améliorant l'isolation de 70 p. 100 des maisons canadiennes. En effet, le programme avait pour objectif d'améliorer l'isolation de 4.9 millions de résidences au Canada. Selon l'évaluation effectuée par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le premier objectif était peu réaliste. Il était impossible d'espérer réduire la perte de chaleur de 30 p. 100 même si la consommation d'énergie utilisée pour le chauffage a diminué de 17 p. 100 dans les maisons isolées grâce aux subventions du PITRC. Bien entendu, les Canadiens qui ont participé au programme ont pu réaliser d'importantes économies.

Le secrétaire parlementaire a déclaré que c'est un bon investissement. La question clé reste toutefois de savoir si les gens continueront à effectuer cet investissement sans l'aide du gouvernement. Je n'en suis pas aussi certain que le secrétaire parlementaire. La consommation d'énergie a sensiblement diminué, même si les objectifs visés n'ont pas été atteints.

Quant à l'autre objectif, celui d'isoler 4.9 millions de résidences d'ici à 1987, il importe de noter qu'à la fin de 1984—soit au milieu de la période d'application du programme—environ 2 millions et demi de maisons ont été isolées en vertu de ce programme. Comme celui-ci doit prendre fin plus tôt que prévu, l'objectif ne sera jamais atteint. Pourtant, le programme permettait pratiquement d'atteindre les objectifs fixés.

• (1230)

Il est très important de se rendre compte que, contrairement à ce que certains députés ont soutenu, les principaux bénéficiaires étaient des citoyens à revenu moyen et élevé ayant de quoi payer la différence entre la subvention et le coût d'installation pour pouvoir ensuite épargner sur la consommation de combustible. Une enquête réalisée par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est venue contredire cette hypothèse, car en fait 23 p. 100 des fonds avaient été versés à 21.1 p. 100 des propriétaires admissibles lesquels gagnaient moins de $15,000 par année. On peut donc en conclure, ce dont il faut se réjouir, qu'un pourcentage légèrement plus élevé de propriétaires ayant des revenus modestes et ayant de la difficulté à boucler leur budget ménager s'étaient prévalus de ce programme. Ils comptent parmi ceux qui en ont profité.

M. McDermid: C'était il y a cinq ans.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Pendant toute la durée du programme, non seulement il y a cinq ans.

M. McDermid: L'enquête dont vous venez de parler a été réalisée il y a cinq ans.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, nous nous posons une autre question relativement à ce programme. Le secteur privé va-t-il prendre la relève après que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources aura mis fin à son programme de subventions? D'après l'enquête qui a été faite à cette époque tel ne devait pas être le cas. De 1977 à 1982, 43 p. 100 de tous les travaux de rénovation l'ont été dans le cadre du programme d'isolation des maisons. Selon les résultats de l'enquête, presque les deux tiers des travaux d'isolation n'auraient pas été exécutés sans son aide, ce qui veut dire que seulement 35 p. 100 des Canadiens qui se sont prévalus du programme auraient quand même fait isoler leurs maisons si le programme n'avait pas existé.

Ces constatations nous font largement douter de ce que le secrétaire parlementaire a dit au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney), selon laquelle les propriétaires et l'entreprise privée poursuivraient ces activités sans le programme. Pas moins de 37 p. 100 des bénéficiaires ont affirmé qu'ils n'auraient pas fait isoler leur maison si le programme n'avait pas existé. En d'autres termes, 75 p. 100 de tous les fonds dépensés par les bénéficiaires ne l'auraient pas été en l'absence du programme. Tout cela nous prouve que ce programme a été un stimulant pour les entreprises et qu'il a permis de créer des emplois, chose qui ne nous laisse pas indifférent.

Avant d'aborder les résultats obtenus par le programme, j'aurais quelques mots à dire au sujet du Programme canadien de remplacement du pétrole que le gouvernement doit interrompre prématurément ce printemps. En fait, ce sera plutôt avant la fin de l'hiver. Le programme n'est en place que depuis cinq ans. On avait prévu qu'il durerait dix ans mais, par manque de perspicacité, on décide de l'écourter.

Comme d'autres l'ont déjà dit, le programme avait été conçu pour fournir une aide financière à la conversion des systèmes de chauffage dans les résidences et dans les bâtiments commerciaux et industriels. Il devait encourager le remplacement du pétrole par d'autres sources d'énergie, le gaz naturel, l'électricité, le propane, le bois ou l'énergie éolienne ou solaire. Évidemment, le gaz naturel était un choix privilégié parmi toutes ces possibilités. A court terme, c'est un choix logique dans bien des cas et, dans ma circonscription, on a largement choisi le gaz naturel. L'électricité est peut-être un bon choix dans certaines conditions, mais comme nous atteindrons bientôt la limite de nos ressources hydroélectriques et que nous devrons compter, surtout en Ontario, sur l'énergie nucléaire, j'aurais beaucoup plus de réserves vis-à-vis de cette dernière option.

L'énergie solaire n'est pas une option qui s'impose d'emblée. Quant au chauffage au bois, il y a également des hésitations. S'il s'agit de brûler du bois de rebut non commercialisable, il n'y a sans doute pas à hésiter, mais il ne faut pas oublier de protéger nos forêts. L'énergie solaire et l'énergie éolienne demeurent des solutions possibles. Il est donc malheureux qu'aucune mesure incitative ne soit prévue dans ce domaine, car le gouvernment a décidé de réduire la recherche en matière d'énergie solaire alors qu'elle commence à soutenir la concurrence avec les autres formes d'énergie, du moins aux États-Unis. Ce choix ne cadre que trop bien avec la décision de mettre fin, avant terme, au Programme de remplacement du pétrole, décision qui est annoncée dans le C-24.

Nous savons bien que ce programme était destiné à réduire la consommation de mazout utilisé dans le chauffage résidentiel, commercial et industriel au Canada. Et pour atteindre cet objectif, on avait prévu, à l'origine, qu'il faudrait convertir plus de deux millions de systèmes de chauffage. A l'époque, le pétrole représentait 37 p. 100 de l'énergie utilisée pour le chauffage résidentiel.

On peut dire que ce programme a été un franc succès dès la première année de son existence. Selon les chiffres du ministère, il avait atteint la moitié de son objectif, qui était la conversion de 1,981,300 logements au cours de la décennie. Jusqu'ici, 925,600 systèmes ont été convertis et il n'est pas impossible qu'on ait pu atteindre le million avant la fin de l'échéance fixée, surtout quand on songe à l'affluence de demandes de conversion présentées le mois dernier. Donc, à mi-chemin, ce programme avait atteint la moitié de l'objectif fixé. C'est conforme aux prévisions initiale et la consommation du brut destiné au chauffage a été sensiblement réduite.

Le Canada consomme 1.45 million de barils de brut par jour. La réduction de 42,000 barils par jour, ou 15.3 millions de barils par année, que le programme a rendu possible représente donc une économie de 2.8 p. 100. Bien sûr, si le programme était maintenu, il permettrait de réduire encore de façon appréciable la consommation de pétrole. Il y a donc d'énormes économies à réaliser grâce à ce programme dont l'importance est capitale à notre époque, non seulement pour les Canadiens, mais aussi pour le monde entier qui s'inquiète, à juste titre, de l'avenir de nos ressources énergétiques.

Il faut bien dire aussi que le Programme de remplacement du pétrole a été fort bien administré, qu'il ne soulève certes aucune inquiétude sur ce plan-là. Depuis son lancement, on a versé 549 millions de dollars en subventions. Un pourcentage non négligeable de cette somme est reversé sous forme d'impôt. En conséquence, le programme a coûté environ 420 millions de dollars aux contribuables canadiens pendant près de la moitié de son existence. Les frais administratifs se sont élevés à environ 5 millions par an. Il s'ensuit que la majeure partie des dépenses ont profité directement aux propriétaires de maisons et aux entreprises de ce secteur.

• (1240)

La question est naturellement étroitement liée à celle de l'emploi qu'il ne faudrait pas perdre de vue en considérant l'importance de ces programmes. C'est notamment pour cette raison que la décision du gouvernement est malvenue. Le secrétaire parlementaire a parlé de l'importance des économies d'énergie et de la valeur de ces programmes, et il a manifesté l'espoir que le secteur privé prendra la relève une fois que le gouvernement aura éliminé ces programmes, ce qui est un vœu pieux. J'en conclus que, quand le gouvernement cherchait désespérément des moyens de réduire le déficit conformément à ses principes aux mois d'octobre et de novembre; il a vu dans ce programme une possibilité de le faire à l'appui de ses convictions idéologiques concernant la diminution du déficit. Le gouvernement a oublié que si nous faisons des choses positives dans notre pays, si nous réalisons des investissements pour économiser l'énergie et si le gouvernement canadien contribue à réduire le prix de nos importations de pétrole brut, il est tout à fait normal d'emprunter de l'argent dans ce but. Toutefois, un gouvernement qui tient à diminuer les dépenses coûte que coûte, par principe, est capable de prendre des mesures qui manquent de vision, comme celle-ci.

Je voudrais parler brièvement de la création d'emplois, parce que cette question revêt une énorme importance pour nous. Le gouvernement actuel et son chef avaient promis de créer des tas d'emplois, puis ils se sont attachés à diminuer le déficit afin de créer un climat de confiance dans l'espoir que cela inciterait les entreprises à créer des emplois ultérieurement. Or nous avons affaire ici à des programmes qui ont favorisé la création d'emplois. De 1977 à 1980, le programme PITRC a permis de créer 44,150 années-personnes d'emplois. Chaque million de dollars dépensé pour le PITRC s'est traduit par la création directe de 53 années-personnes d'emplois. Toutefois, en réalité, chaque million a permis de créer 108 années-personnes d'emplois à cause des investissements provoqués dans le secteur privé. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement aura donc dépensé $9,260 par an pour chaque année d'emploi. Ce montant est tout à fait comparable à ce qu'il en coûte pour créer des emplois dans d'autres secteurs, et l'on peut donc dire que le programme PITRC est un excellent moyen de créer des emplois au Canada. Cela étant, il faut bien sûr se souvenir que le premier objectif du programme n'était pas la création d'emplois, mais les économies d'énergie et la diminution des coûts pour les consommateurs et les contribuables.

La situation est presque identique dans le cas du PCRP. Pour chaque million de dollars dépensé pour le programme

canadien de remplacement du pétrole, 30.5 années-personnes d'emplois ont été créées. De 1981 à 1985, nous avons ainsi créé 16,750 années-personnes d'emplois. Si l'on ajoute les sommes à la charge des propriétaires de maisons, il a été créé au total 50,250 années-personnes d'emplois. Là encore, ce n'est pas rien. Il convient de noter que le PITRC a permis de créer davantage d'emplois au Canada parce que les matériaux isolants sont en général fabriqués dans notre pays, alors que le PCRP faisait appel à des importations dans une certaine mesure. En conséquence, dans ce dernier cas, les dépenses publiques n'ont pas eu un effet aussi positif sur la création d'emplois au Canada. Si l'on établit ce genre de distinction, il est évident que le programme PITRC est le plus intéressant.

Par contre, on peut aussi regarder dans quelle mesure le PITRC et le PCRP ont amené les Canadiens à dépenser. Chaque dollar dépensé par le gouvernement pour le PITRC a entraîné une dépense supplémentaire de 80c. de la part des propriétaires de maisons. Dans le cas du PCRP, les particuliers ont dépensé $2 pour chaque dollar que versait le gouvernement. Dans ce domaine, le PCRP a donc l'avantage.

Nous le voyons, le PITRC et le PCRP se sont donc traduits par des efforts importants de conservation de l'énergie et par la création de nombreux emplois au Canada, particulièrement dans les régions où l'économie tourne au ralenti. Le programme PITRC intéresse bien sûr vivement les gens des provinces de l'Atlantique dont les frais de chauffage sont très élevés. Ces programmes montrent parfaitement comment le gouvernement peut créer des emplois en favorisant les investissements. C'est à ce genre d'investissements véritables que nous devons accorder la priorité. En éliminant ces programmes dès le début de son mandat, avant d'avoir eu suffisamment de temps pour étudier la question, le gouvernement montre qu'il n'en saisit pas vraiment la portée. En fait, je crois qu'il existe à ce sujet des dissensions au sein du parti conservateur, que l'on peut probablement attribuer au fossé existant entre la sagesse due à l'expérience et les nouvelles idéologies.

Le projet de loi créant le PCRP a été étudié par la Chambre en 1981. A cette occasion, l'ancien député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), était l'un des porte-parole des conservateurs. Il a été autrefois l'un des grands artisans des programmes de développement national du parti conservateur et du gouvernement, notamment entre 1957 et 1963. Qu'est-ce que ce député pensait du PCRP? Voici ce qu'il en a dit le 30 juin 1981, comme en fait foi la page 11099 du hansard:

> Il ne fait aucun doute, je crois, que la Chambre en général comprend et appuie l'objectif du programme de remplacement du pétrole . . .
>
> L'idée d'inciter le plus grand nombre de gens possible à adopter des systèmes à faible technologie et de réduire leur consommation de pétrole est excellente.
>
> Cela est d'autant plus valable que la solution de rechange est moins coûteuse que le prix actuel du pétrole et aussi moins coûteuse que son prix futur.

Et voici quelle était sa conclusion:

> Je veux, pour conclure, féliciter le ministre à nouveau d'avoir présenté ce projet de loi . . . J'espère qu'il tiendra compte de la proposition que j'ai faite qui contribuerait à améliorer le projet de loi en l'étendant à tous les Canadiens. Nous pourrions ainsi procéder à une conversion du pétrole à d'autres sources d'énergie beaucoup plus rapidement que le bill ne le permet actuellement.

C'est l'exemple type de la victoire du bon sens sur les convictions idéologiques et sur les vœux pieux qui caractérisent la politique économique du gouvernement actuel.

• (1250)

Qu'avons-nous au contraire? Voici ce que le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a déclaré à peine la Chambre s'était-elle remise à siéger, avant la déclaration économique:

> Monsieur le Président, le Programme énergétique national comporte deux programmes fort coûteux et tout à fait superflus à mon avis, des programmes qui coûtent cher au Trésor et constituent en fait une aide gouvernementale à des gens à l'aise.

Je dirais que les renseignements que l'on a sur le Programme d'isolation thermique contredisent ce genre de jugement. Ce ne sont pas seulement les personnes à l'aise mais tous les Canadiens qui ont profité de ce programme. Le député a pourtant bien dit qu'il s'agissait du PCRP et du Programme d'isolation thermique. Voici ce qu'il a dit en guise de conclusion le 7 novembre:

> Monsieur le Président, toutes les sources d'énergie sont maintenant excédentaires au Canada. Comme les prix mondiaux du pétrole ne cessent de chuter, les fournisseurs ont reçu l'ordre de réduire leur production en fonction de contingents. Pourquoi verser des millions provenant des fonds publics à des contribuables suffisamment à l'aise pour posséder une maison, pour les inciter à faire ce qu'ils n'ont pas fait, c'est-à-dire isoler cette maison, ou encore pour leur permettre d'acheter de nouveaux appareils de chauffage, des pompes à chaleur et autres dispositifs du genre. Assurément, ces programmes ne sont nullement justifiés.

Monsieur le Président, je trouve que ces programmes se justifient. Ceux qui tirent des conclusions optimistes de l'excédent provisoire de gaz naturel et de pétrole brut dans le monde font preuve d'un manque flagrant de perspicacité. Pour le moment, la consommation baisse, et l'OPEP est poussée à ralentir la production pour maintenir les prix à un certain niveau, à cause de la récession mondiale aiguë dont très peu de pays se sont vraiment remis. Ce genre d'optimisme ne se justifie pas pour les années 1990 et pour le XXI[e] siècle. Celui qui oublie que le pétrole et le gaz naturel disparaîtront un jour ne voient pas plus loin que le bout de leur nez.

Un représentant du secteur pétrolier, qui revient souvent à la charge, a déclaré à un comité il y a quelques jours qu'il n'est pas impossible qu'on rationne le pétrole et le gaz au cours de la prochaine décennie, surtout le pétrole brut. Une baisse de production risque de se produire, même au Moyen-Orient; il est par conséquent parfaitement stupide de supprimer le Programme canadien de remplacement du pétrole au milieu des années 1980 et de ne pas tirer parti de toutes les occasions de réduire la consommation de pétrole qui se présentent; le pétrole ne sert pas seulement à chauffer les maisons mais aussi à bien d'autres usages. Il faut veiller à avoir autant de pétrole brut que possible comme carburant pétrochimique pour les véhicules.

Je voudrais parler d'un certain aspect de la suppression hâtive du Programme canadien de remplacement du pétrole qui vaut pour mes électeurs ainsi que pour bien des habitants des régions du Nord. Il est difficile d'essayer de profiter de ce programme avant le 31 mars à cause de la rigueur de l'hiver. Dans le Nord, on ne peut pas installer le gaz l'hiver parce que le sol est gelé. Bien des commandes qui ont été passées immédiatement après que l'on eut annoncé la suppression du programme, après le 8 novembre, ne pourront pas être honorées avant l'échéance du 31 mars, ce qui empêche en fait les habitants du Nord de profiter du programme pendant les cinq derniers mois.

J'ai écrit une lettre à la ministre à ce sujet, lui demandant de prévoir une prolongation. J'ai écouté attentivement le secrétaire parlementaire quand il répondait à mes questions ou à

d'autres sur le sujet. J'en ai conclu que la réponse était négative. Cette attitude déplaît à mes électeurs, surtout si le seul motif est d'économiser et de réduire un peu le déficit budgétaire. Je n'accepte pas cette réponse. Je continuerai à protester.

Ce qui me préoccupe surtout, c'est que le gouvernement a supprimé le PCRP ouvertement et franchement. Je n'ose pas croire que lorsque l'échéance a été fixée, on savait ce que cela voulait dire pour les habitants du Nord. S'il le savait, le gouvernement a fait preuve de malhonnêteté à l'égard des habitants du Nord qui sont très désavantagés à cause de l'augmentation du coût de l'énergie. La ministre doit répondre de façon raisonnable et favorable aux besoins des habitants du nord de l'Ontario qui ne peuvent pas faire ce que font les personnes du sud de l'Ontario et du sud de la Colombie-Britannique. Consumers Gas et B.C. Hydro ont été submergés de demandes, de travaux que l'on peut commencer. Il n'est vraiment pas possible d'installer des conduites de gaz naturel dans le nord de l'Ontario avant le mois de juin. Le secrétaire parlementaire a peut-être des renseignements favorables à me donner, c'est ce que j'espère, du moins. En attendant, mes électeurs m'en ont parlé. Vous savez maintenant que l'échéance hâtive prévue dans le projet de loi C-24 est très injuste.

Nous avions deux programmes qui contribuaient beaucoup à faire diminuer la consommation d'énergie dans le pays. Ils ont permis à des Canadiens de réduire leurs frais de chauffage, objectif que d'autres pourraient être tentés de poursuivre en dehors du programme. Toutefois, étant donné que les bas salariés surtout se sont prévalus du programme d'isolation des maisons, on doute fort que cette éventualité ne se reproduise une fois le programme aboli.

A l'instar de ses collègues qui ont été pressés de le faire, la ministre devait à tout prix réaliser des économies budgétaires. Elle a donc décidé de supprimer des programmes qui avaient permis d'économiser de l'énergie, qui étaient efficaces, qui ont raffermi notre économie et contribué à la survie de l'humanité au XXI^{e} siècle.

M. McDermid: Consultez donc le budget des dépenses.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): En ce sens, il s'agissait de programmes précieux. On a eu tort d'y mettre une fin précoce. Le secrétaire parlementaire me dit de vérifier le budget des dépenses. J'en déduis qu'on est revenu sur la décision, mais je n'en suis pas satisfait pour autant. Nous tenons à ce que ce projet de loi soit retiré ou battu afin que les programmes puissent se poursuivre et pour que nous puissions nous employer de nouveau à économiser l'énergie de manière que le Canada se hisse aussi dans ce domaine à l'échelle des autres pays.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL

LE DOUBLEMENT DES VOIES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, tout l'après-midi d'hier a été consacré à un dossier important qui touche les pêcheurs et les autochtones établis dans la vallée du Fraser. Nous avons discuté de la motion unanime du comité permanent des pêches et des forêts, recommandant à la Chambre des communes de retarder d'un an la réalisation du projet de doublement des voies du CN, afin d'en évaluer les conséquences sociales et environnementales pour les 36 bandes d'Indiens les plus directement touchées et de veiller à ce que les données économiques justifiant la mise en œuvre de ce projet soient mises à la disposition de l'Alliance des conseils de tribu et d'autres.

Au cours du débat, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) se sont tous deux dits d'accord avec la motion sans l'approuver nécessairement. On a également fait remarquer que la décision finale revient au ministre des Transports (M. Mazankowski), qui a le pouvoir de signer le décret du conseil nécessaire.

Demain, le ministre des Transports (M. Mazankowski) doit se rendre en Colombie-Britannique pour s'y entretenir avec les porte-parole des collectivités indiennes touchées par ces derniers événements. En ma qualité de membre du comité permanent, j'exhorte le ministre des Transports à accepter la recommandation unanime des membres du comité permanent des pêches et des forêts, demandant que la réalisation du projet soit retardée d'un an afin de permettre aux autochtones, aux pêcheurs et à toutes les autres parties intéressées de faire part de leurs préoccupations, afin qu'on en tienne compte avant de prendre la décision finale.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LA PERFORMANCE DES DÉPUTÉS MINISTÉRIELS DU QUÉBEC

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, depuis quelques jours, depuis même quelques semaines, l'Opposition libérale n'a cessé de s'en prendre à la députation québécoise gouvernementale prétextant son supposé silence en cette Chambre.

Monsieur le Président, les députés conservateurs du Québec n'ont surtout pas de leçon de comportement à recevoir des députés québécois libéraux en cette Chambre. Je demande donc, aujourd'hui, au député de Shefford (M. Lapierre), au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), au député de Bourassa (M. Rossi), je leur demande donc où ils étaient, eux, quand leur gouvernement, en 1982, rapatriait unilatéralement la Constitution sans rechercher l'accord du Québec, alors que, à l'époque, seul le très honorable Joe Clark et l'honorable Roch La Salle défendaient vraiment les intérêts des Québécois. Où étaient-ils quand Pétromont leur a demandé et qu'on a refusé $15 millions? Où étaient-ils encore quand leur gouvernement voulait voter le projet de loi S-31 qui visait à l'abolition

de la Caisse de dépôt et placement du Québec? Ils étaient, comme d'habitude, terrés sous le tapis et rangés derrière leur pasteur, comme 74 brebis.

Non, monsieur le Président, nous n'avons vraiment aucune leçon de comportement à recevoir des libéraux d'en face, et je considère remarquable la performance de nos députés en cette Chambre comparativement à celle de nos prédécesseurs.

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

LES CRÉDITS FÉDÉRAUX PRÉVUS POUR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, durant la campagne électorale, les progressistes-conservateurs ont convaincu de nombreux électeurs de la Colombie-Britannique et de tout le Canada que le secteur forestier occupait une place élevée sur leur liste de priorités pour les fonds fédéraux. Ils ont promis un montant de 200 millions de dollars par année pour la Colombie-Britannique, et aucun conservateur n'est jusqu'à présent revenu sur cette promesse. Le premier ministre (M. Mulroney) a promis d'instituer un ministère des forêts dont le titulaire serait membre à part entière du cabinet. Nous n'avons qu'un ministre d'État relégué à l'ombre du ministère de l'Agriculture et doté d'un budget inférieur de 15 p. 100 à celui que lui avait accordé Pierre Trudeau. Ce dernier avait même offert 60 millions de dollars à la Colombie-Britannique aux fins du reboisement l'année dernière.

Nous voyons maintenant les conservateurs de connivence avec Bill Bennett, et offrant au plus 30 millions de dollars fédéraux par année à notre province. Ce montant pourrait bientôt être ramené à 15 millions. Il faudrait dépenser au moins 300 millions par année pour reboiser les 600,000 hectares de terres de bonne et moyenne qualité qui ne l'ont pas encore été en Colombie-Britannique. Ces anciens boisés sont situés dans le voisinage de nos usines et de nos localités et procureraient un rendement de plus de 10 p. 100 de la valeur des investissements par année, d'après les calculs du Service canadien des forêts.

Les habitants de la Colombie-Britannique ne sont pas contents de voir que les promesses de septembre dernier ont été édulcorées et les fonds réduits de 200 à 30 millions, et peut-être maintenant à 15 millions par année. Nos forêts représentent notre avenir et des emplois pour nos jeunes. Les électeurs ont été regrettablement induits en erreur par bon nombre de progressistes-conservateurs qui avaient promis de venir en aide à l'industrie forestière canadienne.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, je comprends que les derniers représentants de cette organisation qui s'éteint, les derniers quarante dans tout le pays, poussent, tout comme un animal blessé et à l'agonie, leur dernier cri de désespoir. Ils crient sur le rôle des députés progressistes conservateurs de cette Chambre. C'est de l'hypocrisie raffinée, monsieur le Président. Le 4 septembre, la population du Canada a très bien évalué la performance des députés libéraux.

Je dois signaler à cette Chambre, monsieur le Président, que les députés progressistes conservateurs, les 211, ont très bien su s'intégrer dans le processus législatif par leurs discours dans les divers débats législatifs, par leur participation aux divers comités permanents de la Chambre, par leur participation au caucus national, régionaux, au caucus par sujets, où ils prennent part à l'évaluation des programmes du gouvernement.

Enfin, et il est très important de le souligner, monsieur le Président, alors que les 74 «nouilles» du Québec avaient presque réussi à faire oublier la définition nationale du Canada par leur absence intellectuelle à Ottawa, par leur absence physique dans leur circonscription; maintenant, les députés progressistes conservateurs sont présents dans leur circonscription et par eux et par elles, les députés, le Canada redevient visible et apprécié par tous les Canadiens et Canadiennes. Et par notre présence, monsieur le Président, les députés progressistes conservateurs vont enlever toute inquiétude et toute équivoque à l'existence d'un Canada *A mari usque ad mare*.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'ADMISSIBILITÉ DES PERSONNES SEULES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de répliquer . . .

Une voix: Où étiez-vous il y a 20 ans?

M. Malépart: Monsieur le Président, les députés conservateurs pensent que c'est le quart d'heure de l'admiration mutuelle.

Monsieur le Président, la Chambre ici, c'est l'endroit pour exprimer nos opinions et défendre l'intérêt des gens.

Je pars, monsieur le Président, sur une note beaucoup plus sérieuse. Depuis plusieurs mois j'ai entrepris une démarche à travers le pays, une vaste campagne de sensibilisation auprès de divers groupes afin d'éviter que le gouvernement conservateur ne continue dans sa voie de la discrimination à l'égard des personnes seules âgées de 60 à 64 ans.

Monsieur le Président, pourrais-je demander aux honorables députés de bien vouloir écouter . . .

Monsieur le Président, j'aimerais rappeler ici quelques-uns des groupes qui ont appuyé la demande que j'ai faite au premier ministre, soit d'étendre à toutes les personnes seules dans le besoin, sans faire de discrimination à l'égard des personnes célibataires, séparées ou divorcées, tout d'abord: l'Association Québécoise pour la défense des droits des retraités et des préretraités; la FADOQ, la Fédération des clubs de l'Âge d'or du Québec; laFédération des familles monoparentales du Québec; The Fredericton Voice of Women du Nouveau-Brunswick; The YMCA of Halifax de la Nouvelle-Écosse; The Saskatchewan Woman Institute; The Widow Talk Association of Sault-Ste-Marie en Ontario; Business and Professional Women's Club Summerside, Ontario; Mature Women's Support Network, à Vancouver en Colombie-Britannique . . .

Article 21 du Règlement

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'INVESTISSEMENT RELATIF À LA DOMTAR—LE QUÉBEC

M. François Gérin (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur le Président, l'investissement projeté de 1 milliard 200 millions de dollars par la compagnie Domtar dans les Cantons de l'Est doit être encouragé et fortement appuyé, car il est nécessaire à la survie à long terme de l'usine, nécessaire pour faire face à la concurrence internationale, nécessaire pour accroître la productivité et la compétitivité de la compagnie. Il est aussi nécessaire pour la survie de la ville de Windsor, pour les producteurs de bois de ma circonscription qui approvisionnent la compagnie, pour l'économie des Cantons de l'Est, de l'Estrie et de tout le Québec.

Et je me félicite, avec les députés libéraux présents en cette Chambre, de voir que les dirigeants de la compagnie, le gouvernement provincial et notre gouvernement examinent ensemble les moyens à prendre pour s'assurer que cet investissement nécessaire se réalisera.

Les résultats des dernières élections démontrent que c'est de cette manière que les Canadiens veulent que le pays soit administré, non par des promesses irréfléchies qui risquent de conduire le pays à la faillite, non par l'attitude, comme on le voit depuis quelques jours, de certains députés libéraux qui bêlent à tout venant comme des moutons égarés ayant perdu leur chef, mais bien par la consultation avec les divers intervenants, par l'étude complète de toutes les avenues possibles . . .

M. le Président: Je regrette d'avoir à informer le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES—L'INCIDENCE DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, étant donné le nombre élevé d'immigrants qui sont arrivés au Canada ces dernières années, il n'est pas étonnant que le nombre des demandes, en vue de faire venir ici des membres des familles immigrantes, augmente. La plupart des Canadiens approuvent le principe de la réunification des familles. Cependant, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration vient de hausser le niveau du revenu que les immigrants reçus doivent gagner pour pouvoir faire venir leur famille. Dans certains cas, leur revenu annuel doit se situer entre $26,000 et $30,000, ce que bien des immigrants reçus et même la plupart des Canadiens ne gagnent pas.

• (1410)

Les porte-parole de groupes d'immigrants se sont dits étonnés et déçus de la nouvelle échelle des revenus que le ministère a établie et ils n'ont pas manquer de signaler que cette mesure nuirait énormément à la réunification des familles.

A Winnipeg, on a refusé depuis trois mois 87 des 558 demandes faites par des personnes qui souhaitaient faire venir des membres de leur famille au Canada, parce que le demandeur ne gagnait plus suffisamment d'argent. La situation se répète dans la plupart des grandes villes canadiennes, notamment à Montréal, à Toronto et à Vancouver. J'exhorte la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) à réviser personnellement la nouvelle échelle des revenus que son ministère a imposée et qui afflige tellement les néo-Canadiens.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, à mon avis, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il reste au moins une caisse de résonnance aux députés d'en face!

A mon avis, lorsqu'un membre «suiveux» de la députation libérale québécoise ose s'indigner de la décision du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), il démontre, encore une fois, sa piètre compréhension de la politique du Canada.

A mon avis, lorsque le député de Bourassa (M. Rossi) parle de faiblesses, d'inertie et d'indifférence du caucus du parti progressiste conservateur, en plus de se remémorer son parti, il induit malicieusement en erreur la population canadienne et québécoise sur la triste réalité à laquelle ce gouvernement fait face.

Si le gouvernement progressiste conservateur actuel ne peut accéder à la demande faite par la compagnie Domtar, c'est justement à cause de l'indifférence et des folles dépenses du gouvernement libéral antérieur qui nous astreignent maintenant à devoir composer avec un déficit record et sans aucune marge de latitude.

Monsieur le Président, le caucus du Québec sera toujours avec le premier ministre pour prôner, comme lui, une approche raisonnable et pour dialoguer avec les principaux intervenants . . .

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'informer l'honorable député que son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

LE PREMIER MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, des Canadiens d'un bout à l'autre du pays téléphonent à mon bureau pour accuser le gouvernement actuel de semer la destruction. Le gouvernement ne respecte nullement les Canadiens. Quelqu'un, dans les rangs des conservateurs, devrait avertir le premier ministre (M. Mulroney) qu'il n'a pas été élu président des États-Unis et que nous n'avons pas adopté le régime américain. Il est grand temps que le premier ministre cesse d'agir comme s'il était le président des États-Unis.

Cet homme qui a accusé le gouvernement précédent de tous les crimes imaginables s'empresse de majorer le budget d'exploitation de son cabinet de 57 p. 100 et d'augmenter son personnel de 31 p. 100. Il prêche la modération aux Canadiens, puis il accorde une hausse dérisoire aux personnes âgées. Il s'agit de l'homme qui se dit fier d'être Canadien mais qui fait volte-face, avec les journalistes de la revue *Fortune*, et trahit tous les Canadiens et tous nos hommes d'affaires. C'est révoltant. Le premier ministre devrait s'excuser de sa conduite ignoble auprès de nos travailleurs, de nos chefs d'entreprise et de tous les autres Canadiens.

* * *

L'AGRICULTURE

LE REVENU DES AGRICULTEURS

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Pour des raisons évidentes, monsieur le Président, nous devons tâcher par tous les moyens de maintenir notre secteur agricole primaire en bonne santé. Cela dit, je me demande comment diable on peut bien songer à se lancer en agriculture ou à en faire son gagne-pain. Ayant exercé la médecine vétérinaire à la campagne pendant de nombreuses années, je sais ce que je dis. Non seulement les agriculteurs doivent travailler sept jours par semaine, mais ils ne font guère de profits.

L'année dernière, les agriculteurs ont gagné un revenu global net de 3.8 milliards de dollars. Comme ils sont environ 350,000 au Canada, chacun d'eux a donc gagné en moyenne un revenu net de moins de $11,000, ce qui les situe bien au-dessous du seuil de la pauvreté. Depuis 1981, à cause de l'étau coûts-prix, et de la dévaluation des exploitations, les agriculteurs travaillent à perte.

Même s'ils ont baissé, les taux d'intérêt sont encore trop élevés et ils risquent de le demeurer en raison de notre dette énorme. A l'heure actuelle, les agriculteurs assument collectivement une dette de 20 milliards de dollars qui absorbe 17 p. 100 de leurs dépenses d'exploitation. Nombre d'entre eux ont déclaré faillite et des milliers éprouvent de très sérieuses difficultés financières.

Nous ne pouvons plus compter sur des expédients pour guérir les maux de l'agriculture. Nous devrons dorénavant recourir à des mesures judicieuses et les appliquer à bon escient si nous voulons qu'elles aient des effets durables. J'ai bon espoir que les mesures que le gouvernement a prises jusqu'à maintenant sauront redonner confiance, espoir et énergie au secteur de l'agriculture et aux producteurs agricoles. Il importe d'appuyer sans réserve nos agriculteurs. Sans quoi, nous nous attirerons de très graves ennuis. Nous pourrions facilement nous passer de beaucoup de choses en ce monde . . .

M. le Président: Le député a épuisé son temps de parole.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES RÉGIONS MOINS FAVORISÉES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Je dois d'abord le féliciter d'avoir fait avancer la cause canadienne aux Antilles et, plus récemment, en Jamaïque mais, maintenant, retournons à la vie canadienne.

Les événements des derniers jours, surtout dans l'affaire Domtar, démontrent que la politique actuelle du gouvernement n'est pas tout à fait en faveur du développement économique régional.

Les prévisions budgétaires déposées par son collègue démontrent une réduction importante de l'ordre de 112 millions de dollars au chapitre de l'aide aux régions moins favorisées.

Ma question au très honorable premier ministre est la suivante. Le premier ministre est-il en train de dire aux régions moins favorisées: Vous pouvez demander de l'aide d'Ottawa pour des «binneries», mais si vous avez de gros projets, comme la Domtar, créant des milliers d'emplois, ne comptez pas sur Ottawa?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que mon très honorable ami se trompe lorsqu'il parle de «binneries», parce que nous avons fait des investissements, comme d'autres gouvernements, de plusieurs millions et de centaines de milliers de dollars qui ont eu des effets très positifs sur des régions du Québec et d'ailleurs.

En ce qui concerne la Domtar, le chef de l'opposition et ses collègues nous demandent, avec raison, d'agir avec prudence afin de réduire le déficit fédéral. Mon ami sait fort bien jusqu'à quel point l'héritage fédéral est défavorable pour le Canada parce qu'il en a parlé amplement, et d'ailleurs avec raison.

Cela étant dit, il est extrêmement difficile d'autre part pour le gouvernement de recevoir des demandes qui auraient pour effet d'exiger d'un Trésor fédéral bien à sec une infusion de capitaux de 100 millions de dollars pour une société québécoise qui va très bien financièrement, qui a un bilan très fort et très impressionnant.

C'est un peu pour cela que nous avons pris l'attitude selon laquelle nous ne pouvons pas, dans les circonstances, écrire un chèque en blanc pour 100 millions de dollars.

Cela étant dit, j'ajouterai que nous sommes en pourparlers avec la société Domtar, et j'espère en parler davantage avec le premier ministre du Québec la semaine prochaine, et nous aurons sans doute des propositions intéressantes de la part, soit du gouvernement, soit de la compagnie, de nature à nous permettre de faciliter ce projet d'envergure pour l'Estrie et pour le Québec.

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'essaie d'établir quelle est la position du gouvernement. J'ai écouté le premier ministre. Il a dit hier qu'il rouvrait un dossier à la demande de son caucus québecois, mais avant, son ministre de l'Expansion industrielle régionale a dit et je cite: «Le gouvernement a décidé de ne pas accorder d'aide financière pour l'implantation de nouvelles usines ou l'expansion de la capacité de production de l'industrie forestière». C'est là la teneur de son communiqué. Et si cela ne vous suffit pas, le ministre d'État aux Forêts a dit, hier, ignorer ce qui se passait. «Je suis étonné. Je ne comprends pas», a-t-il dit. Le ministre comprendra sans doute que, dans les circonstances, nous apprécierions qu'il nous précise quelle est réellement la politique de son gouvernement.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député a raison de poser cette question. Quelle peut être la politique d'un gouvernement à qui ses prédécesseurs ont légué un déficit de 35 milliards? Quelle peut être sa politique?

Si lundi le BCNI, la Chambre de commerce du Canada et le critique des finances de l'opposition nous demandent, à juste titre, de réduire notre déficit et le mardi—et je le dis sans aucune malice—quelqu'un vient nous demander un chèque de 100 millions, devons-nous signer ce chèque? Le député conviendra sans doute qu'il serait difficile de le faire même si c'est dans un but légitime.

• (1420)

Nous avons dit que nous n'accorderions pas un chèque en blanc de 100 millions si nous sommes obligés d'emprunter cet argent. Nous empruntons déjà pour payer les intérêts sur la dette dont nous avons hérité. Le gouvernement du Canada aurait à emprunter 100 millions pour les donner à une compagnie privée. La situation financière du gouvernement ne nous permet malheureusement pas de le faire, mais nous allons néanmoins rencontrer les représentants de cette entreprise pour voir si nous pouvons participer à un projet de création d'emplois dont bénficieront les habitants de l'Estrie ainsi que ceux du Québec et du Canada.

* * *

LES FORÊTS

LA NÉGOCIATION D'UNE ENTENTE AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question supplémentaire concerne à nouveau le secteur forestier. Le premier ministre ne m'a pas fourni la moindre précision au sujet du Québec. Je voudrais passer à la situation de l'industrie forestière en Colombie-Britannique.

Selon des nouvelles en provenance de Victoria, le gouvernement fédéral compte proposer au gouvernement de la Colombie-Britannique une entente décennale plutôt que quinquennale pour les 300 millions. A mon avis, ni les citoyens ni le gouvernement de la province ne sont d'accord. En fait, le ministre des Pêches et Océans s'est dit mécontent de ce projet lorsqu'il était à Vancouver, hier. Compte tenu des opinions contradictoires exprimées par les membres du gouvernement, le premier ministre peut-il nous faire connaître sa position au sujet de l'entente forestière avec la Colombie-Britannique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme pour Terre-Neuve, nous allons essayer de conclure avec la Colombie-Britannique une entente à laquelle l'ancien gouvernement semble avoir été totalement incapable de parvenir. Nous serons aussi équitables envers les citoyens de la Colombie-Britannique, à l'égard du secteur forestier, que nous l'avons été envers ceux de Terre-Neuve et du Labrador en ce qui concerne les gisements pétroliers sous-marins. Le député sera certainement d'accord là-dessus.

* * *

LE BUDGET PRINCIPAL

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au premier ministre. Celui-ci a parlé de la position financière du gouvernement et de la modération des dépenses. Tous les Canadiens et la plupart des députés, y compris les conservateurs de l'arrière-ban, doivent se demander pourquoi le premier ministre se fait un chèque en blanc de 2 millions de dollars pour payer les dépenses de son propre cabinet. Je sais que le premier ministre considère qu'il s'agit d'un montant insignifiant, mais cela représente de $8,000 à $10,000 pour chaque jour ouvrable à la Chambre ou $1,000 de l'heure pendant la période des questions. Personne ne nous a expliqué ce que les 30 nouveaux employés feront. Hier, monsieur le Président, vous vous rappellez sans doute . . .

Des voix: La question.

M. Johnston: Ma question est la suivante, monsieur le Président. Après avoir examiné les prévisions budgétaires, nous savons que cette dépenses n'a pas été occasionnée par la disparition des organismes centraux. Pour l'amour du ciel, que feront ces 30 adjoints politiques? Le premier ministre garantira-t-il au moins que son cabinet n'embauchera pas davantage d'adjoints à contrat et que la limite sera fixée à 120?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai signalé hier à ce sujet que nous avions l'intention de réduire ce programme de dépenses et qu'en réalité, il avait déjà été réduit depuis l'impression des prévisions budgétaires. Par ailleurs, je reconnais que le cabinet du premier ministre compte 120 employés. Pour sa part, lorsqu'il était ministre des Transports, le député de Winnipeg-Fort Garry

avait 85 employés dans son personnel et il ne faisait que se prétendre premier ministre.

Des voix: Bravo!

LE BUDGET DES DÉPENSES DE 1986-1987

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je ne pense pas que nous tenions vraiment à savoir ce que d'autres ont fait.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Hier, nous avons entendu parler de M. Pearson et de M. Trudeau. Demain, ce sera au tour de R. B. Bennett et de Mackenzie King. Les Canadiens veulent savoir comment le premier ministre donnera l'exemple. Il nous a dit que cette augmentation serait provisoire. Il a déjà déclaré aujourd'hui que le montant en question avait été légèrement réduit. Si l'augmentation n'est que provisoire, pourrions-nous voir les projets de dépenses du cabinet du premier ministre pour l'année prochaine? Ce qui est curieux, c'est que ces projets de dépenses n'étaient pas compris dans le dernier budget des dépenses comme ils l'étaient dans les nôtres. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 1986-1987 seront-elles déposées à la Chambre pour que nous puissions nous assurer que cette augmentation est vraiment provisoire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cela me fait plaisir de voir que le critique financier, le député de Westmount . . .

M. Johnston: De Saint-Henri-Westmount.

M. Mulroney: Le député de Saint-Henri-Westmount . . . avez-vous enfin décidé dans quel quartier vous habitez?

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Ce doit être Westmount parce que les habitants de Saint-Henri n'ont pas voté pour vous. Tous les sondages nous classaient premiers dans Saint-Henri, mais nous avons perdu dans la montagne.

Une voix: Où sont les grandes maisons.

M. Mulroney: C'est exact. J'étais là, juste à côté de la famille du chef de l'opposition.

M. le Président: Sauf tout le respect que je leur dois, les occupants des premières banquettes parlent de plus en plus longuement aujourd'hui. Pourrions-nous tous nous entendre pour abréger?

M. Mulroney: Je fournirai volontiers les renseignements que demande mon honorable ami. Nous les lui communiquerons dès qu'ils seront disponibles.

* * *

LA BANQUE DU CANADA

LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. A ce que je viens d'apprendre, la Banque du Canada a annoncé une nouvelle augmentation importante de son taux d'escompte, qui remonte de plus d'un demi-point. C'est la cinquième semaine de suite que les taux d'intérêt augmentent. On calcule que pour chaque point d'augmentation du taux d'intérêt, il se perd 25,000 emplois. Cela veut dire qu'au cours des cinq dernières semaines, 50,000 emplois ont été touchés à cause du gouvernement qui applique toujours la vieille politique libérale des taux d'intérêt élevés. Pourquoi le gouvernement applique-t-il cette politique des taux d'intérêt élevés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous ne suivons pas les mêmes politiques que le gouvernement précédent. Beaucoup d'observateurs l'ont dit, et ils appuient l'approche que nous avons adoptée.

M. Broadbent: Quels observateurs, en dehors de Bouey?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Permettez-moi de rappeler à nouveau au député que nous sommes dans une situation très, très inhabituelle due à la force extrême du dollar américain. Si on me le permet, je lirai deux phrases d'un communiqué publié il y a environ vingt minutes par la Banque du Canada. Les voici:

> Chercher à éviter toute baisse du cours du dollar en cette période aurait exigé une augmentation beaucoup plus importante des taux d'intérêt. Chercher à empêcher toute hausse des taux d'intérêt aurait provoqué une chute intolérable du dollar canadien.

Ce que nous essayons de faire, nous et la Banque du Canada, c'est de suivre une politique équilibrée afin d'essayer d'instaurer un certain degré de stabilité et de confiance dans le marché afin que, le moment venu, nous puissions faire rebaisser les taux d'intérêt au niveau sur lequel nous sommes d'accord tous les deux.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, lorsque le ministre siégeait de ce côté-ci de la Chambre, il écoutait Marc Lalonde déclarer la même chose que ce qu'il a dit cet après-midi. Du côté gouvernemental, il y a maintenant des libéraux à étiquette bleue. Voilà tout ce qu'il y a de changé.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Depuis que le patron du ministre, le premier ministre a dit au courant de l'été que s'il avait à choisir . . .

M. Dingwall: Vous êtes bronzé au Coppertone, Ed?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Le député est en droit de poser sa question. A l'ordre. Tous les députés qui posent des questions sont en droit de se faire entendre.

M. Broadbent: Il est évident que les libéraux sont un peu chatouilleux là-dessus, monsieur le Président.

Au cours de l'été, durant la campagne électorale, le premier ministre a dit que s'il avait à choisir entre la chute du dollar et la hausse des taux d'intérêt, il accepterait la chute du dollar. Si cette politique avait du sens au cours de l'été, comme c'est notre avis, je demanderai au ministre ce qui a pu changer depuis lors. Est-ce uniquement que les conservateurs sont passés du côté gouvernemental? Pourquoi le gouvernement ne suit-il pas une politique cohérente? Pourquoi n'essaie-t-il pas d'empêcher les taux d'intérêt de monter?

• (1430)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne pense pas que le député comprenne suffisamment ce qui se passe aujourd'hui sur les marchés des changes: autrement, il n'aurait pas posé cette question. Jamais dans leur histoire les marchés des changes n'ont connu des séances comme il y en a depuis trois semaines. Voilà ce qu'il y de changé, et le député devrait en tenir compte. Nous essayons d'équilibrer les forces de manière qu'une partie des poussées s'exerce sur le cours de la monnaie et une autre partie sur les taux d'intérêt. Les observateurs qui suivent la question disent je pense que le partage que nous avons réussi est très judicieux.

L'INCIDENCE DES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, les mêmes observateurs et les mêmes spécialistes ont dit la même chose de Marc Lalonde lorsqu'il était ministre des Finances. Lui aussi suivait leur politique.

Comme la politique des taux d'intérêt élevés nuit aux agriculteurs, qui sont endettés plus qu'ils ne l'ont été depuis des années, et comme cette politique est néfaste pour les exportateurs de produits forestiers . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Quoi encore? L'affaiblissement du dollar nuit . . .

M. Broadbent: Non, nous parlons de taux d'intérêt.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député voudra bien poser sa question et les autres députés voudront bien lui en donner la chance.

M. Broadbent: Comme il est clair que l'affaiblissement du dollar profite aux agriculteurs qui exportent du grain, aux travailleurs forestiers à cause des exportations de produits du bois, aux travailleurs de l'automobile et aux métallurgistes, et comme il pourrait profiter à presque tous ceux qui cherchent un emploi au Canada, pourquoi le ministre des Finances ne laisse-t-il pas le dollar fléchir à loisir en maintenant les taux d'intérêt à un bas niveau afin que notre prospérité soit assurée?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais préciser quelque chose. Marc Lalonde n'a jamais connu une situation de taux d'intérêt et de taux du change comme celle que nous connaissons aujourd'hui, à l'instar de tous les autres pays industrialisés.

Je l'ai déjà dit à la Chambre et je le répéterai. Nous ne nous réjouissons pas de la hausse des taux d'intérêt. Je dirai aussi au député que je ne peux pas, de mon bureau sur la colline du Parlement, actionner de gros leviers pour fixer les taux d'intérêt à tel ou tel niveau. Ce sont des milliers d'investisseurs au Canada et ailleurs qui décident des taux d'intérêt et des taux du change. Nous nous efforçons d'adoucir l'impact de ces décisions, mais nous ne pouvons pas les prendre nous-mêmes. Le député le sait bien, car il est trop intelligent pour l'ignorer.

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'AFFAIRE DOMTAR—LE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Hier, le chat est sorti du sac dans l'affaire Domtar quand le premier ministre a révélé un nouveau motif pour justifier le refus de son gouvernement. Il a indiqué que le fait que la Caisse de dépôt et placement du Québec et la SGF détenaient 45 p. 100 des actions était un des facteurs expliquant le refus de la subvention de 100 millions de dollars.

Je vais demander au premier ministre, monsieur le Président, premièrement, en quoi la présence des Québécois dans la Domtar, par le biais de leurs institutions, a pu influencer son gouvernement dans le mérite et l'analyse de son dossier et, deuxièmement, si la Caisse de dépôt et placement du Québec et la SGF n'étaient pas impliqués dans le dossier, la réponse aurait-elle été différente?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cela n'a strictement rien à voir avec le dossier. C'est nous, du parti progressiste conservateur, qui avions défendu la Caisse de dépôt et placement du Québec contre une tentative de matraquage du gouvernement libéral pour tuer les francophones du Québec qui voulaient participer à cet épanouissement économique.

Le fait est bien simple: le gouvernement du Québec est l'actionnaire principal dans la Domtar; donc, il est tout à fait normal que je m'adresse à mon interlocuteur en parlant des programmes d'expansion. C'est tout! Ce n'est pas plus malin que cela.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE REFUS DE LA SUBVENTION

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, le premier ministre est celui qui a lui-même évoqué la participation de la Caisse de dépôt et placement du Québec et de la SGF hier pour justifier le refus de la subvention de 100 millions de dollars en disant que cela serait un transfert direct à la province de Québec. Et s'il parle du projet de loi C-31, je peux lui dire que notre caucus s'était opposé à ce projet de loi, au lieu d'avoir un groupe d'«encensoirs» comme ses propres députés qui ont peur de se lever pour défendre la Domtar.

Monsieur le Président, je veux demander au premier ministre: A-t-il maintenant l'intention d'établir de nouvelles normes voulant que les sociétés qui ont la SGF, la SDI ou la Caisse de dépôt et placement du Québec comme actionnaires aient un traitement différent des autres corporations canadiennes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je comprends pourquoi mon ami essaie aujourd'hui de renier la paternité du projet de loi S-31. Mais vous êtes le père du projet de loi S-31 qui aurait eu pour effet de massacrer les francophones du Québec dans une tentative de jouer pleinement leur rôle dans l'expansion économique du Québec et du Canada. C'est cela que vous avez fait avec le projet de loi S-31 et c'est pour cela que nous l'avons combattu, heureusement, pour les Québécois. Cela est évident!

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il est important, compte tenu du fait que le gouvernement du Québec contrôle le bloc d'actions le plus important, que je parle purement et simplement avec celui qui gère ce bloc-là, c'est-à-dire celui qui peut prendre des décisions ultimes. C'est tout! Cela n'a rien de plus à voir avec le dossier.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LES HAUSSES DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Il n'est pas sans savoir que les chiffres du chômage du mois dernier accusaient la plus forte augmentation enregistrée depuis cinq ans. Il a expliqué avec soin la faiblesse prolongée du dollar. Nous avons appris aujourd'hui que les taux d'intérêt ont encore augmenté de ½ p. 100 et, bien entendu, une plus grande incertitude s'installe. Le ministre des Finances est-il disposé à laisser savoir aux Canadiens qu'il met une limite à ces hausses et que nous n'avons pas à craindre des taux d'intérêt de 18 et 19 p. 100 comme du temps des libéraux? Y a-t-il une limite?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, rien ne laisse prévoir que nous reviendrons aux taux extraordinairement élevés que nous avons connus sous le régime libéral en 1981-1982. La solidité fondamentale de l'économie canadienne, l'excédent record de la balance commerciale, le niveau d'inflation et l'amélioration de la productivité sont autant d'indices sûrs de la force et de la stabilité dans l'économie canadienne. Devant les conditions exceptionnelles des marchés monétaires internationaux nous sommes impuissants. Les taux d'intérêt canadiens s'en ressentent, comme le député peut très bien le comprendre. Nous tentons d'atténuer l'effet qu'ont ces fluctuations des cours sur les taux d'intérêt, mais nous n'avons aucun contrôle sur ces fluctuations. Je suis sûr que lorsque les marchés se seront stabilisés au Canada, les taux d'intérêt vont baisser.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, le ministre des Finances sait parfaitement bien qu'à cause de son inaction, l'incertitude commence à se répandre dans le pays. Personne ne tient à faire des placements à long terme ni même à court terme dans ces conditions. Depuis cinq semaines les taux d'intérêt augmentent chaque semaine mais le ministre nous demande d'être patients et ne pas tirer de conclusions irréfléchies. Les taux d'intérêt grimpent depuis cinq semaines et tout indique qu'ils vont continuer leur ascension. A titre de ministre des Finances, va-t-il refuser d'être l'instrument des banques? Va-t-il prouver que c'est lui qui mène la barque et qu'il n'est pas un ministre des Finances passif? Il doit prendre position et annoncer que les taux d'intérêt ne dépasseront pas le niveau qu'ils ont atteint aujourd'hui.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les critiques du député ne vont tromper personne. Je lui signale que le gouvernement socialiste de France a tenté, en 1981, de mettre en œuvre la politique que le député voudrait nous voir adopter aujourd'hui. Qu'est-il arrivé? Il s'est produit un exode de capitaux sans précédent, le franc français a subi à deux reprises de fortes dévaluations, les taux d'intérêt ont augmenté, de même que le chômage, et la France courait à la catastrophe. Nous ne voulons pas que le Canada connaisse le même sort.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'EXAMINER LES DOSSIERS AYANT TRAIT AUX MILLIERS D'EMPLOIS PERDUS AU QUÉBEC

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre.

A la lumière de la décision qu'il a prise hier, d'une certaine manière, de rabrouer son ministre de l'Expansion industrielle régionale et de rouvrir le dossier de la Domtar, et à la lumière du fait que, hier, il prenait fierté du fait qu'il avait aidé d'autres compagnies au Québec, pourrait-il demander à son ministre de l'Expansion industrielle régionale de lui retourner les dossiers de la liste noire du Québec, soit les dossiers de la Wabasso, de la Melchers, des Pêcheries Cartier, de la Tupperware, de Phillips, des Carbures, de la Via Rail et de la Dominion Engineering qui ont fermé leurs portes au cours des trois derniers mois?

Comme le premier ministre vient de nous dire qu'il ne veut pas aider la Domtar parce qu'ils sont dans une bonne position financière, pourrait-il prendre le temps d'examiner les dossiers où des milliers d'emplois ont été perdus au Québec au cours des derniers mois?

• (1440)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Si la population canadienne hors Québec veut savoir pourquoi le parti libéral a été répudié de façon tellement massive par les électeurs du Québec, voyons l'exemple classique: l'arrogance et la prétention du parti libéral. Les Québécois en ont soupé de cela, les Québécois savent fort bien que nous avons hérité d'un nombre important de dossiers de fermetures laissés par le gouvernement sortant.

Cela étant dit, je dois dire que nous avons commencé le travail sérieux de redresser l'économie locale et régionale et de nous entendre avec les compagnies et le gouvernement du Québec afin de ramener une dimension importante de prospérité chez nous.

M. Chrétien: Monsieur le Président, je n'ai pas posé une question agressive au premier ministre. J'ai posé une question.

Nous avons en main une liste très importante de cas où des milliers d'emplois ont été perdus dans des circonscriptions qui croyaient . . . Je pose une question!

Une voix: Arrête-donc!

M. Chrétien: J'ai posé une question . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Calmez-vous!

M. Chrétien: Je veux comprendre.

M. Turner (Vancouver Quadra): Calmez-vous!

M. Chrétien: Il y a des milliers de Québécois qui ont perdu leur emploi à Trois-Rivières, à Berthier, à Shawinigan, à Cowansville, dans la Gaspésie et ailleurs. Ils ont fait des demandes auprès du ministère . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Le député a-t-il une question à poser?

[*Français*]

M. Chrétien: Je demanderais au premier ministre de nous dire s'il va prendre la peine d'examiner ces dossiers-là et essayer de recréer les emplois qui ont été perdus depuis le mois de novembre dans la province de Québec. Et ce n'est qu'une liste incomplète que je lui ai donnée.

M. La Salle: C'est votre travail, Jean!

M. Mulroney: Monsieur le Président, nous examinons évidemment tous les dossiers susceptibles de créer des emplois, soit au Québec ou ailleurs. Nous allons les examiner dans un contexte également canadien, parce que nous croyons fermement que la prospérité d'une province est liée à la prospérité nationale. C'est pour cela que nous voulons être justes envers toutes les régions du Canada et non seulement une province ou une région d'une province, comme cela a été le cas de la Mauricie sous d'autres gouvernements, où même certaines circonscriptions de la région du centre du Québec prétendaient qu'il y avait des faveurs d'accordées. Moi, je n'ai jamais partagé cette opinion-là, jamais! Mais je peux vous dire que nous allons travailler loyalement, loyalement en faveur de toutes les régions . . .

Une voix: Schefferville!

M. Mulroney: Il mentionne Schefferville, mais avec raison. C'est pour cela que les électeurs de Schefferville m'ont donné une grosse majorité dans la circonscription de Manicouagan, parce qu'ils en avaient soupé de vous.

[*Traduction*]

LE CONSEIL CONSULTATIF DU STATUT DE LA FEMME

LA NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au premier ministre. Hier, si je ne m'abuse, le premier ministre a pris la députée d'Outremont par surprise lorsqu'il a dit qu'il annoncerait aujourd'hui le nom de la présidente du Conseil consultatif du statut de la femme. Je me demande donc si le premier ministre est maintenant en mesure de donner le nom de la femme énergique, bilingue et cultivée qui occupera ce poste?

Des voix: Bravo!

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je suis sûr que la Chambre sera heureuse d'apprendre aujourd'hui que le gouvernement a nommé Sylvia Gold à la présidence du Conseil consultatif de la situation de la femme, poste qu'elle occupera à compter du 1er avril prochain. Puis-je ajouter une observation, monsieur le Président?

M. Deans: Non, vous ne le pouvez pas.

M. McLean: La Chambre peut être assurée, en ce qui concerne sa compétence et ses connaissances des problèmes concernant la condition féminine, de sa compétence linguistique et de sa disponibilité en matière de . . .

M. le Président: Avec tout le respect que je dois au ministre, je lui rappelle qu'il peut faire une déclaration à l'appel des motions.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA DÉCLARATION DU MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'aurais une autre question au sujet de la société Domtar à poser au très honorable premier ministre.

Le premier ministre vient de nous dire que le contrôle du gouvernement du Québec et de la Caisse de dépôt et placement du Québec, le contrôle de la Domtar par le gouvernement du Québec, n'a rien à voir avec le refus d'une subvention à la société Domtar.

Comment le premier ministre explique-t-il l'annonce de son ministre de l'Expansion industrielle régionale en novembre dernier: que les sociétés contrôlées par les gouvernements provinciaux ne seraient plus admissibles aux subventions fédérales?

Est-ce que la politique du gouvernement est l'idéologie exprimée par le ministre ou bien la déclaration du premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il faudrait évidemment que j'examine le contexte de la déclaration que vous citez. Il faudrait examiner cela dans son ensemble.

Mais je puis dire, tel que je l'ai mentionné à mon ami de Granby, que le fait que la Caisse ou la Société générale de financement détiendrait les actions est important comme fait, purement parce qu'il s'agit d'un véhicule qui nous amène auprès du gouvernement du Québec. Il est important dans une telle transaction de pouvoir dialoguer avec l'interloculeur qui, tout de même, exerce le pouvoir décisionnel. C'est tout.

M. Cassidy: Monsieur le Président, le très honorable premier ministre saurait-il que les préjugés idéologiques de Bay Street exprimés par son ministre de l'Expansion industrielle régionale ne seront pas la politique du gouvernement et que le gouvernement se souciera des vrais besoins économiques des Québécois?

M. Mulroney: Monsieur le Président, je peux vous dire que le seul Québécois qui entretient des préjugés favorables à l'endroit de Bay Street, c'est le député de Shawinigan qui les représente.

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

LE CENTRE FORESTIER DE TERRE-NEUVE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 11 juillet 1984, en tant que chef de l'opposition, le premier ministre a envoyé un télex au maire de Corner Brook, lui affirmant que son parti et lui n'annuleraient pas la décision de transférer le centre forestier du gouvernement fédéral de Saint-Jean à Corner Brook s'ils accédaient au pouvoir. Le 8 novembre, son ministre des Finances a annulé cette décision en annonçant une économie de 3.5 millions de dollars pour l'année financière 1985. Compte tenu du fait que j'ai en main . . .

M. Hnatyshyn: Règlement.

M. Tobin: . . . un double de cette lettre adressée au maire de Corner Brook, le premier ministre voudrait-il bien dire à la Chambre et à tous les Canadiens, après s'être engagé à créer ce centre forestier, si ses engagements valent au moins le papier sur lequel ils sont écrits?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je tiens dans mes deux mains une paire de lunettes avec laquelle je me ferai un plaisir d'examiner le document dont parle mon honorable ami. Toutefois, le député sait parfaitement que certains projets importants, dont celui-ci, ont malheureusement dû être reportés . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Oh, oh!

M. Mulroney: . . . à la suite des décisions annoncées le 8 novembre.

Des voix: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): Cela s'appelle retourner sa veste.

M. Mulroney: Mon honorable ami sait parfaitement que, même si nous sommes dans l'impossibilité de donner suite à ce projet pour le moment, nous avons conclu l'accord de l'Atlantique, qui est le programme le plus positif pour le développement de Terre-Neuve et du Labrador qui ait vu le jour depuis que Terre-Neuve s'est joint à la Confédération en 1949.

Des voix: Bravo!

LA TENEUR DU TÉLEX

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je remercie le premier ministre pour ces jolies balivernes, mais les gens de ma circonscription s'attendent à une réponse claire et nette. Je pèse soigneusement mes mots, monsieur le Président, et le premier ministre aura l'occasion de voir ce document, comme tous les députés à la Chambre. Ses engagements valent-ils le papier sur lequel ils sont écrits? Ou bien le premier ministre peut-il dire à la Chambre et aux habitants de Corner Brook s'il est un menteur?

M. Mazankowski: Règlement.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député souhaite-t-il reformuler sa question?

M. Tobin: Oui, monsieur le Président, je vais me faire un plaisir de reposer la question. Les gens de ma circonscription attendent une réponse claire du premier ministre. Il a écrit ce document, il l'a signé, et nous voulons simplement savoir s'il annonçait honnêtement ses intentions dans ce document? Était-il sincère en écrivant cette lettre, ou est-il un menteur?

Une voix: C'est une question.

M. Clark (Yellowhead): Et le chef de l'opposition a l'audace d'en rire; c'est honteux!

M. le Président: Je vais mettre les points sur les «i» au député. Il est inacceptable d'employer des termes antiréglementaires, même sous forme de questions. Est-ce clair? Par conséquent, je demande pour la dernière fois au député s'il veut reformuler sa question.

M. Mazankowski: Retirez vos paroles!

M. Clark (Yellowhead): Oui, retirez vos paroles!

M. Tobin: J'essaie de la reformuler, monsieur le Président. Le Règlement de la Chambre . . .

M. le Président: Le député veut-il reformuler sa question? Dans la négative, je vais simplement décider que la question est irrecevable.

M. Tobin: J'essaie de le faire.

M. le Président: Je déclare la question irrecevable. La parole est au député de Swift Current-Maple Creek.

Des voix: Bravo!

• (1450)

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'UTILISATION DES SYSTÈMES MÉTRIQUE ET IMPÉRIAL

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Depuis quelques années, les renseignements fournis aux producteurs de grain de l'Ouest sur leurs livraisons céréalières ne sont donnés qu'en tonnes. Le ministre pourrait-il leur promettre que la Commission canadienne du blé, à l'avenir, donnera les équivalents en boisseaux dans leurs avis de paiement final? Pourrait-il aussi demander aux compagnies qui exploitent des élévateurs de faire de même pour leurs bons au comptant de livraison de grain?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je remercie le député de me poser cette question. Je sais que cette situation préoccupe énormément les agriculteurs canadiens. Je me suis entretenu avec les responsables de la Commission canadienne du blé concernant les derniers paiements provisoires et ils m'ont assuré qu'ils tâcheraient de trouver des moyens d'indiquer le nombre de boisseaux sur les bons au comptant.

Je crois que les compagnies céréalières sont libres de choisir le système impérial ou métrique lorsqu'elles communiquent des renseignements à leurs clients. C'est à elles que cette décision revient. Étant donné que ces compagnies, dans l'Ouest en tout cas, appartiennent pour la plupart aux producteurs eux-mêmes, par l'entremise des syndicats de producteurs, ces derniers ne devraient pas avoir de mal à obtenir les renseignements en boisseaux ou en tonnes.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA CONTRE-VALEUR DU DOLLAR—LE RÔLE DES SPÉCULATEURS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Répondant à une question de mon chef, il a déclaré que les spéculateurs sont à l'origine des fluctuations que subissent le dollar et les taux d'intérêt. Sait-il que pour la plupart, ces spéculateurs sont les agents financiers principaux des sociétés canadiennes, qui provoquent une baisse du dollar et profitent des taux d'intérêt en même temps? Est-il disposé à les laisser profiter de leurs actes au Canada comme aux États-Unis, au lieu de protéger l'intérêt des Canadiens qui doivent payer la note?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai jamais utilisé cette expression en répondant au chef de son parti, et le député le sait. Il doit admettre que l'activité sur les marchés de change découle des milliers de décisions prises par des agents de société, c'est entendu, mais aussi par des particuliers et par des étrangers. Le ministre des Finances n'a aucun moyen de contrôle à cet égard et j'ai pas l'intention d'essayer d'en exercer. Ce que nous pouvons faire, c'est essayer de modérer l'influence de ces décisions, de freiner les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change et de ramener une certaine stabilité sur les marchés financiers, tout en abaissant les taux d'intérêt.

ON DEMANDE DES MESURES CONTRE LES SPÉCULATEURS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le ministre des Finances ne sait-il pas que le Canadien moyen ne se préoccupe guère de la baisse du dollar canadien, qui ne le touche pas immédiatement, mais qu'il est plus directement touché par la hausse des taux d'intérêt? Pourquoi le ministre n'intervient-il pas pour dire aux spéculateurs qu'ils ne peuvent pas gagner sur tous les tableaux au Canada, et ensuite pour prendre des mesures en vue de protéger le Canadien moyen contre la hausse des taux d'intérêt?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous prenons des mesures pour protéger les Canadiens contre l'incidence des taux d'intérêt élevés. Comme l'indique le communiqué de presse émis aujourd'hui par le gouverneur de la Banque du Canada, si les choses ne s'étaient pas passées ainsi sur les marchés de change et des taux d'intérêt, ces derniers seraient encore plus forts aujourd'hui. Nous ne pouvons contrôler les taux et je n'ai pas l'intention d'intervenir pour le faire, comme le propose le député. Nous vivons dans un milieu de marché libre et nous devons comprendre que c'est ce qui nous permet de jouir des libertés qui ont fait de notre pays et d'autres comme lui un grand pays.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES DÉPENSES

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Lors de la campagne électorale de l'été dernier, le parti progressiste conservateur a publié une brochure concernant la défense nationale intitulée, ironiquement sans doute, *Honour The Commitment*. Il y promettait d'accroître considérablement les crédits consacrés à la défense nationale. Mardi dernier, le président du Conseil du Trésor a déclaré qu'il était possible de réduire la croissance des dépenses dans ce domaine tout en respectant les engagements du Canada à l'étranger. Ma question au ministre de la Défense nationale est la suivante: le gouvernement n'a-t-il plus d'honneur? Ne sait-il plus respecter ses engagements?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président . . .

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Attention à ce que vous allez dire, Erik.

M. Nielsen: Je n'y manque jamais.

Monsieur le Président, le député mérite qu'on réponde longuement à la question fort importante qu'il a soulevée et il sera certainement le premier à reconnaître qu'il n'est que raisonnable que je m'entretienne avec quelques-uns des fonctionnaires du ministère, sans parler des séances d'information auxquelles je devrais assister, avant de tenter de répondre à pareille question. Je donnerai donc satisfaction au député aussitôt que je le pourrai la semaine prochaine.

L'ÉTABLISSEMENT DU BUDGET

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je sais que le ministre devra consulter ses fonctionnaires, mais étant donné qu'il fait partie depuis plusieurs mois déjà du comité de la planification et des priorités du cabinet, comment peut-il demeurer impassible, alors que le gouvernement fait fi de la promesse de son parti d'accroître effectivement de 6 p. 100 les dépenses pour la défense? Il a pourtant siégé au comité qui avait étudié ces prévisions budgétaires. On avait fait du dossier de la défense un autre dépôt sacré et je voudrais bien savoir ce qu'il en est advenu depuis. Le ministre était pourtant là!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, cela ne ressemble pas du tout au député, qui est d'ordinaire calme et digne à la Chambre, de s'emporter de la sorte. Je tiens simplement à lui faire comprendre que je lui répondrai comme il le mérite aussitôt que j'aurai eu la possibilité d'étudier cette question fort importante.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES GOÉLANDS À BEC CERCLÉ

M. A. H. Harry Brightwell (Perth): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Le conseil municipal du canton de Downie, dans le comté de Perth, qui se trouve dans ma circonscription, et beaucoup d'autres conseils municipaux de régions rurales de l'Ontario se sont plaints de dommages et d'ennuis que leur cause la vaste population de goélands à bec cerclé. La ministre dira-t-elle à la Chambre comment son ministère entend régler les problèmes des agriculteurs?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis au courant des problèmes des agriculteurs avec les goélands à bec cerclé, et j'ai pris les mesures nécessaires avec les fonctionnaires de mon ministère pour que les agriculteurs puissent téléphoner à nos bureaux et obtenir immédiatement des réponses, de façon qu'ils puissent chasser ces oiseaux qui endommagent leurs récoltes.

* * *

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL

LE DOUBLEMENT DES VOIES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Celui-ci sait probablement qu'hier, à la Chambre, les conservateurs ont contrarié le vœu unanime de deux comités permanents de la Chambre recommandant que cesse le doublement par le CN des voies de la subdivision Ashcroft. Compte tenu de l'intérêt manifesté par le premier ministre à l'égard de la réforme parlementaire et de son désir que l'on respecte davantage le Parlement et le jugement des comités et des députés, s'engagera-t-il à prier le ministre des Transports de respecter la décision unanime de deux comités parlementaires et à demander au CN de mettre fin au doublement de ses voies ferroviaires dans cette région de la Colombie-Britannique?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais répondre à cette très importante question. Je n'ai pu être à la Chambre hier pour le débat parce que je devais participer à une conférence des ministres provinciaux des Transports. Mais j'ai lu le compte rendu de la plupart des interventions qui ont été faites hier à la Chambre. Je tiens à informer le député que le ministre des Pêches et moi nous entretiendrons demain à Vancouver avec des représentants du Conseil tribal uni des Indiens de la Colombie-Britannique au sujet de cette question—j'entends des jappements qui viennent des banquettes libérales—en vue de vraiment mettre de l'ordre dans le pétrin qu'a créé le gouvernement précédent. J'espère avoir l'appui et la confiance au moins des députés néo-démocrates afin de pouvoir résoudre cette question de façon satisfaisante, soit en tenant compte des préoccupations et des vœux des autochtones qui ont été foulés aux pieds par le gouvernement libéral.

• (1500)

ON DEMANDE LA SUSPENSION DU PROJET

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je suis parfaitement d'accord avec le ministre des Transports que c'est l'ancien régime libéral qui nous a légué ce beau gâchis.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Mais cela n'empêche pas le ministre d'agir et j'espère qu'il passera à l'action. Le ministre voudrait-il promettre à la Chambre et aux comités qui ont pris la décision qu'il ne permettra pas au CN de commencer les travaux avant que lui-même n'ait conclu une entente qui satisfasse tous les intéressés, les pêcheurs et les autochtones en particulier?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'aurais bien aimé que le député écoute ma réponse. Je dois me rendre là-bas justement pour m'entretenir avec les Indiens. Nous allons aussi rencontrer les représentants des Pêches, des Affaires indiennes et de toutes les parties intéressées pour tenter de trouver une solution. Le Nouveau parti démocratique a déclaré qu'il était en faveur du développement de notre réseau ferroviaire, projet que l'ancien ministre de l'Environnement semble considérer maintenant avec réserve. Je ne peux comprendre comment il a pu se montrer tellement hypocrite hier après s'être lui-même occupé de cette question.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre!

M. Mazankowski: Vous devriez avoir honte.

M. le Président: A l'ordre. On dirait que tout le monde veut avoir la parole en même temps. Je dois demander au ministre des Transports de retirer le mot «hypocrite». Il sait que c'est contraire aux usages.

Travaux de la Chambre

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je me rétracte, mais je dois vous dire que j'ai quelques difficultés à comprendre la position ambiguë de l'ancien ministre de l'Environnement.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Vous devriez avoir honte.

M. Deans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Je me demande ce qui s'est passé ce matin.

M. Deans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mercredi 27 février 1985 sont conformes au Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA RÉTRACTATION FAITE PAR M. MAZANKOWSKI

M. le Président: Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a la parole pour faire un rappel au Règlement.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, pourriez-vous lire la réponse que le ministre a faite quand vous lui avez dit de se rétracter? Le Règlement précise, si je ne m'abuse, qu'il faut retirer les termes offensants de façon non équivoque, sans explications. Cela devient une habitude de remplacer les termes utilisés par des explications commodes.

M. Clark (Yellowhead): Que voulez-vous dire par là?

M. Deans: Cela devient une habitude.

M. Clark (Yellowhead): Prouvez-le!

M. le Président: Le député doit bien comprendre que je n'insiste pas trop parce qu'il a raison mais on ne peut pas permettre de faire des commentaires à ce sujet non plus. Les députés liront peut-être l'article du Règlement où il en est question.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre aurait-il l'obligeance de nous donner le programme des travaux pour les prochains jours.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé de la Reine): Monsieur le Président, je remercie le leader de l'opposition officielle à la Chambre. Si le leader du parti néo-démocrate à la Chambre voulait bien donner le même conseil de modération à son chef, en ce qui concerne le langage parlementaire, cette assemblée s'en porterait beaucoup mieux.

M. le Président: A l'ordre. Puis-je me permettre d'interrompre le débat pour demander au président du Conseil privé de s'en tenir au sujet.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, cet après-midi la Chambre continuera l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-24, loi tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes.

Demain, le premier article à l'ordre du jour sera le projet de loi tendant à modifier la Loi sur les Indiens qui sera présenté un peu plus tard aujourd'hui par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les représentants des différents partis ont eu des entretiens et je pense que nous nous sommes mis d'accord pour terminer la deuxième lecture demain et renvoyer le projet de loi au comité. Si le débat se termine assez tôt, monsieur le Président, nous reprendrons l'étude du projet de loi C-24.

Lundi, si le projet de loi C-24 n'a pas encore été adopté, nous en reprendrons l'étude. S'il a été adopté, nous discuterons d'un projet de loi visant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods qui sera présenté par le ministre d'État chargé des Finances un peu plus tard aujourd'hui.

Mardi prochain sera le cinquième jour désigné de la période actuelle de subsides. Mercredi, l'ordre du jour sera le même que lundi.

Conformément à l'ordre adopté plus tôt cette semaine, la Chambre ne siégera pas jeudi de façon que le secrétaire général des Nations Unies puisse prendre la parole devant la Chambre et le Sénat réunis, à 15 heures. Comme d'habitude, monsieur le Président, nous suivrons l'évolution des travaux et nous annoncerons des changements si nécessaire.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

TRAVAIL, MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration. Ce rapport porte sur un changement dans le nom du comité et j'entends demander son adoption un peu plus tard dans la journée. Je suis persuadé que vous vous apercevrez à ce moment-là qu'il y a consentement unanime pour ce faire.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

M. le Président: Je me dois d'intervenir pour signaler à la Chambre une réserve que j'ai au sujet de ce rapport maintenant que j'en connais la teneur.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Pas avant que j'aie terminé. Le rapport propose de changer le nom du comité, recommandation qui semble tout à fait inoffensive, mais qui en fait revient à modifier le Règlement. Ainsi, cette recommandation peut, selon moi, dépasser le mandat du comité. Je doute donc qu'on puisse mettre aux voix une motion proposant l'adoption du rapport d'un comité qui a outrepassé les limites de son mandat. Je le signale à la Chambre, afin qu'elle puisse se pencher sur la question.

Je crois comprendre que le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) voudrait invoquer le Règlement, afin de formuler une observation avant que je ne prenne une décision quant à savoir si une motion portant adoption du rapport serait recevable. Étant donné qu'il m'a signalé vouloir invoquer le Règlement relativement à la possibilité d'une décision de ce genre, je ne prendrai pas de décision pour le moment, mais j'entendrai d'abord ce qu'il a à dire.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je tiens à signaler que la mesure en question et la décision de soumettre cette question à la Chambre ont été prises à l'unanimité au comité. Nous avons cherché des précédents, monsieur le Président. Au cours de la dernière législature, le 27 novembre 1979, on a changé le nom d'un comité, qui est devenu le comité actuel des communications et de la culture. On s'est prévalu alors de l'article 43 du Règlement. Cette mesure a été prise du consentement et les deux principes ont donc été respectés.

Nous suivons maintenant un Règlement provisoire. Je tiens à signaler d'abord que l'on ne peut plus se prévaloir de l'article 43, mais que l'une des raisons pour lesquelles nous avons un Règlement provisoire, c'est qu'on puisse commencer à examiner les possibilités qu'offre une modification du Règlement et les difficultés qu'elle peut poser. La suppression de l'article 43 pose, selon moi, une légère difficulté au comité, monsieur le Président.

Je passerai maintenant au second précédent que je voudrais vous signaler. Le 3 juillet 1980, le comité spécial de la Chambre a présenté son premier rapport et après avoir demandé le consentement unanime, il a proposé l'adoption de sa décision de changer son nom en comité sur les perspectives d'emploi dans les années 80. Je prétends donc, monsieur le Président, que le président d'alors a créé un précédent en permettant cette motion.

Puis-je enfin souligner, monsieur le Président, que la Chambre a alors donné son consentement unanime? Or, c'est là une question essentielle en l'occurrence, car la Chambre est bien maîtresse de sa destinée. Je prétends donc que dans le cas de cette question qui a été envisagée par le comité au cours de la dernière législature et à nouveau au cours de la présente législature, il est ressorti qu'il était fort difficile de trouver un mécanisme efficace qui irait manifestement dans le sens de tous les précédents passés et de toutes les règles que renferme notre Règlement.

• (1510)

Cela me paraît être le moyen le plus acceptable et le plus rapide de régler ce problème. Vous pourriez même établir un précédent aujourd'hui en acceptant ce genre de rapport et ce genre d'initiative. Mais sinon, vous pourriez vous en remettre au principe du consentement unanime pour que la Chambre fasse ce qu'elle juge souhaitable. Je me permets de dire qu'une telle décision n'établirait pas un précédent dont vous vous accommoderiez difficilement. Il devrait nous être permis de proposer une motion par consentement unanime si telle est la volonté de la Chambre.

M. le Président: Le député a présenté une argumentation intéressante. Il a commencé par dire qu'il aurait procédé en invoquant l'article 43 si ce dernier avait subsisté dans le Règlement, pour conclure que cette façon de procéder serait acceptable malgré l'inexistence de l'article 43 du Règlement. C'est illogique.

Son autre argumentation voudrait que la Chambre puisse faire tout ce qu'elle veut par consentement unanime. Cela peut bien être vrai, mais cela ne permet pas néanmoins de proposer une motion d'adoption d'un rapport qui ne peut être présenté à la Chambre de façon réglementaire. Le consentement unanime peut permettre à la Chambre de modifier quelque chose qu'elle veut modifier, mais il ne peut rendre le rapport lui-même recevable.

Mon dilemme, c'est que le député propose une motion d'adoption d'un rapport qui ne peut pas être, en lui-même, recevable. Je ne puis donc pas admettre tout simplement par consentement unanime une motion inadmissible. Voilà comment je comprends la procédure.

Après avoir entendu l'argumentation, je dois par conséquent juger qu'une motion d'adoption du rapport serait elle-même inadmissible.

M. Crosby: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'éprouve plus qu'un intérêt passager pour cette question, car lorsque j'étais président de ce comité permanent . . .

M. le Président: Le député invoque-t-il le Règlement à propos d'autre chose?

M. Crosby: Oui. Je voulais profiter de l'occasion pour expliquer que j'éprouve plus qu'un intérêt passager pour la question, car lorsque j'étais président de ce comité permanent en 1979, nous avons tenté d'en faire modifier l'appellation et nous estimions la chose possible en vertu de l'article 43 du Règlement.

Un député peut-il simplement demander le consentement de la Chambre, l'article 43 du Règlement étant inexistant, afin de présenter une motion du consentement unanime?

M. le Président: Pourquoi invoquez-vous le Règlement?

M. Blenkarn: Il veut présenter une motion.

M. le Président: Nous n'en sommes pas à la présentation des motions. J'ai rendu ma décision sur le rappel au Règlement qu'on a fait. Il m'est impossible de rendre, comme le député me le demande, une décision hypothétique sur une question qui n'a pas été soulevée.

M. Crosby: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Puis-je avoir le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion?

M. le Président: Je déclare respectueusement qu'il est impossible d'invoquer le Règlement pour présenter une motion.

M. Blenkarn: Il demande le consentement de la Chambre.

M. le Président: On ne peut pas le faire au moyen d'un rappel au Règlement.

Je suis tout à fait persuadé que quelqu'un voudra prendre la parole quand j'aurai annoncé les motions.

* * *

PÉTITIONS

LE DROIT D'OBTENIR LA TÉLÉDIFFUSION D'ÉMISSIONS RELIGIEUSES

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je voudrais présenter, au nom de mes électeurs de la région de Peace River, en particulier de La Crete, une pétition concernant leur droit d'obtenir la télédiffusion d'émissions religieuses.

[*Français*]

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une autre pétition à la Chambre de la part des gens de ma circonscription qui démontrent leur désaccord profond avec les coupures qui ont été faites au Service canadien de la faune.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CANTIQUE NATIONAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills) demande à présenter le projet de loi C-224, concernant le cantique national du Canada.

M. le Président: Le député est-il autorisé à présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Thacker: Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter ce projet de loi qui tend à doter le Canada d'un cantique national composé dans les deux langues officielles. Au moment du débat, les députés seront ravis du talent de l'auteur, M. Ken Hicken de l'Université de Lethbridge. Je remettrai une cassette à chacun des leaders des partis à la Chambre afin que les députés puissent entendre ce cantique qui comble vraiment un vide dans notre vie nationale.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-30, tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods, à abroger la Loi sur l'Association internationale de développement et à modifier d'autres lois en conséquence.

M. le Président: L'honorable ministre est-elle autorisée à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES INDIENS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le projet de loi C-31, tendant à modifier la Loi sur les Indiens.

M. le Président: L'honorable ministre est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

TRAVAIL, MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

MOTION TENDANT À MODIFIER LE NOM DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, avec le consentement de la Chambre, je voudrais proposer, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Que l'article 69(1) du Règlement soit modifié en supprimant l'alinéa *j*) et en le remplaçant par ce qui suit:

«*j*) Le comité du travail, de l'emploi et de l'immigration;».

Si vous mettez la question aux voix, monsieur le Président, vous constaterez, je crois, que la Chambre va consentir à l'unanimité à l'adopter rapidement.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député présente la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Puis-je me dispenser d'en donner lecture?

Des voix: D'accord.

M. Berger: Monsieur le Président, puis-je demander au député si le nom du comité va changer en français et en anglais? Restera-t-il «Travail, main-d'œuvre et immigration»? Ou deviendra-t-il «Travail, emploi et immigration»?

[*Français*]

M. Hawkes: Monsieur le Président, il y a un changement. Je pense que c'est: Travail, emploi et immigration. Ce sera le nouveau nom français du comité.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, est-ce que la traduction française est aussi dans le document qui a été présenté?

Est-ce dans le document et a-t-il voulu présenter un projet de loi afin de changer le nom du comité? J'aimerais savoir si c'est cela qui est dans le document tel qu'il a été présenté à la Chambre. Dans la négative, je pense que ce serait mieux de le retarder.

• (1520)

[*Traduction*]

M. le Président: Je sais où la députée veut en venir. La Chambre a reçu le rapport qui recommande l'adoption de cette motion. Le député demande maintenant le consentement unanime afin de présenter la motion en son nom. Le document propose un changement de nom dans les deux langues.

[*Français*]

Mme Copps: La motion est-elle en français et en anglais? La motion, telle qu'il l'a présentée, est-elle en français et en anglais? La motion! Je ne parle pas du rapport; je parle de la motion.

M. Hawkes: Oui.

[*Traduction*]

M. le Président: Le député présente une motion au sujet d'un document qui est rédigé dans les deux langues. Rien n'exige que la motion soit bilingue. Je ne comprends pas l'argument de la députée. Elle affirme que la motion n'est pas recevable parce qu'elle n'est pas présentée dans les deux langues. Exact?

Mme Copps: Non.

M. le Président: Que dit-elle, alors? Je ne comprends pas.

[*Français*]

Mme Copps: Je voudrais savoir si la motion qu'il a présentée afin d'obtenir le consentement de toute la Chambre pour changer le nom . . . Est-ce que la traduction et le rapport avec les deux noms en français et en anglais sont compris dans le rapport tel qu'il l'a présenté ici?

[*Traduction*]

M. le Président: Oui. Le député a demandé le consentement unanime afin de présenter la motion, et il l'a obtenu. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le Président: Tous ceux qui sont pour?

Des voix: D'accord.

M. le Président: J'en conclus que la motion est adoptée à l'unanimité.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du ministre d'État (leader parlementaire du gouvernement)): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 133, 157, 191, 214, 216, 222 et 223.

[*Texte*]

LES RÉCEPTIONS EN L'HONNEUR DE SA MAJESTÉ LA REINE ET DU PREMIER MINISTRE DE FRANCE

Question nº 133—**M. Malépart:**

1. Le premier ministre a-t-il été l'hôte d'une réception et d'un dîner d'adieu donnés en l'honneur de Sa Majesté la reine le 6 octobre 1984, au Centre des congrès de Winnipeg et, dans l'affirmative, quels sont les nom et adresse des invités.

2. Le premier ministre a-t-il été l'hôte d'une réception et d'un dîner donnés en l'honneur de Son Excellence Laurent Fabius, Premier ministre de France, le 7 novembre 1984 à l'hôtel Westin d'Ottawa et, dans l'affirmative, quels sont les nom et adresse des invités?

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. Oui. Les personnes invitées étaient des députés des deux ordres de gouvernement, des membres du Conseil privé et des personnes aux fonctions diverses dont le nom figure dans le Répertoire des dignitaires du Canada. L'objectif était d'inviter des citoyens ayant au sein de la collectivité canadienne, un rôle susceptible de correspondre aux intérêts de Sa Majesté au cours de sa visite au Canada.

2. Oui. Les personnes invitées étaient des députés fédéraux, des membres du Conseil privé, des personnes aux fonctions diverses dont le nom figure dans le Répertoire des dignitaires du Canada, ainsi que les membres de la délégation française et des représentants de la collectivité. L'objectif était de permettre à la délégation du Premier ministre français de rencontrer des gens ayant un intérêt particulier pour leur pays.

AGRICULTURE—LES COMPRESSIONS DE DÉPENSES IMPOSÉES AU MINISTÈRE

Question nº 157—**M. Orlikow:**

Le ministère de l'Agriculture a-t-il supprimé des projets de ses programmes de science et de technologie afin d'absorber les compressions de dépenses imposées à la suite de l'exposé économique que le ministre des Finances a fait à la Chambre, le 8 novembre 1984 et, dans l'affirmative, lesquels et quel en est le coût?

Questions au Feuilleton

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Non. Toutefois, les activités de recherche menées par des entreprises privées et des universités pour le compte du ministère, activités financées grâce à l'impartition contractuelle et aux subventions gouvernementales, feront l'objet de coupures budgétaires. On réalisera des économies en refusant les projets à venir plutôt qu'en supprimant les activités déjà approuvées.

L'AIDE ACCORDÉE AU NICARAGUA ET AU CHILI

Question nº 191—**M. Stackhouse:**

Le Canada accorde-t-il de l'aide au *a*) Nicaragua, *b*) Chili et, dans l'affirmative et dans chaque cas, (i) depuis quand, (ii) de combien (iii) pourquoi?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): En ce qui concerne l'Agence canadienne de développement international, la réponse est la suivante:

a) Aide canadienne au Nicaragua: Aide bilatérale. En 1975, suite au tremblement de terre qui détruisit une grande partie de la capitale du Nicaragua, le Canada a accordé un prêt de 1.9 million de dollars pour la fourniture d'équipement lourd pour enlever les décombres au centre de Managua. Le prêt a été utilisé et $1,887,600 ont été déboursés.

En 1982, l'ACDI finançait un projet d'assistance technique de $655,000, sous forme de don, pour préparer une stratégie alimentaire. Ce projet a été complété.

En janvier 1984, le Canada a accordé une ligne de crédit de 13.4 millions de dollars pour la fourniture d'engrais, d'équipement agricole et de génisses Holstein (13 millions sont sous forme de prêt et $400,000 sous forme de don). Cette ligne de crédit a été utilisée, à ce jour, à environ 50 p. 100.

En septembre 1984, le Canada a accordé une ligne de crédit de 7.5 millions de dollars (7 millions sous forme de prêt et $500,000 sous forme de don) pour la fourniture d'équipements pour le secteur de l'eau potable. Ce crédit n'a pas encore été utilisé.

Autres formes d'aide: Le Canada a également acheminé de l'aide par le biais d'autres mécanismes de coopération de l'ACDI. Au cours des quatre dernières années (1980-1981 à 1983-1984), il a consacré plus de 24 millions de dollars à l'appui de projets au Nicaragua, par le truchement de fonds administrés par les missions, des organisations non gouvernementales, de la direction de la coopération institutionnelle et des services au développement et de la coopération industrielle. En outre, une aide alimentaire d'urgence a été octroyée en 1981-1982 et en 1983-1984 pour des raisons d'ordre humanitaire.

b) Aide canadienne au Chili: Le Chili n'a reçu aucune aide bilatérale du Canada depuis 1973. Toutefois, le Canada a apporté une aide à ce pays par le biais de plusieurs autres mécanismes de coopération de l'ACDI. Au cours des quatre dernières années financières (1980-1981 à 1983-1984), le Canada a octroyé 3.7 millions de dollars au titre de projets réalisés au Chili, par l'intermédiaire de fonds administrés par les missions, des organisations non gouvernementales, de la direction de la coopération institutionnelle et des services au développement, et de la coopération industrielle.

LES COMPTES PUBLICS DE 1983-1984

Question nº 214—**M. Howie:**

Au cours de l'année financière 1983-1984, selon les méthodes comptables présentement en vigueur au gouvernement et sur la base des comptes publics et des comptes nationaux dans chaque cas, quels ont été *a*) les dépenses, *b*) les recettes, *c*) les frais d'intérêt du gouvernement et quelles sont la dette brute et la dette nette?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Pour l'année fiscale 1983-1984, les dépenses, recettes, frais d'intérêt, la dette brute et la dette nette du gouvernement fédéral étaient comme suit sur la base des Comptes publics et des Comptes nationaux:

	Comptes publics (Comptes publics du Canada 1983-1984)	Comptes nationaux (Statistique Canada, Catalogue 13-001, 13-002)
	($ Millions)	
a) Dépenses	88,915	97,254
b) Recettes	56,326	72,162
c) Intérêt et autres frais de la dette publique	18,146	18,072
Dette brute au 31 mars 1984	196,861	160,836
Dette nette au 31 mars 1984	157,011	108,419

TRANSPORTS—LES FEMMES À L'EMPLOI DU MINISTÈRE

Question nº 216—**M. Howie:**

A la date la plus récente pour laquelle on dispose de renseignements, quelle proportion de l'effectif du ministère des Transports les femmes représentaient-elles?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): La proportion était de 20.6 p. 100.

LE CONSEIL NATIONAL DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

Question nº 222—**M. Howie:**

Le 1er janvier 1985, combien de personnes le Conseil national de commercialisation des produits de ferme employait-il et quelle était l'échelle de traitement de chaque poste?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Au 1er janvier 1985, le Conseil national de commercialisation des produits de ferme employait 25 personnes.

Titre du poste	Échelle de traitement
Présidente	$81,890–96,300
Membre exécutif	54,710–64,390
Directeur, Services consultatifs en économie	48,948–53,885
Analyste en exploitation commerciale	37,073–42,323
Analyste en économie et en statistiques	42,109–48,179
Agent des denrées	43,536–55,768
Agent des denrées	43,536–55,768
Agent des denrées	43,536–55,768
Agent du développement des marchés	35,522–50,323
Chef, Administration et Secrétaire exécutif	37,083–41,356
Chef, Services administratifs	27,622–30,920
Gérant, Statistiques de commercialisation et de production	30,930–33,687
Agent des statistiques	28,332–30,903
Agent d'information	36,626–41,225
Gestionnaire des documents	23,019–25,175
Gérant des finances	23,019–25,175
Gérant de bureau	20,281–22,177
Commis au contrôle des offices	20,281–22,177
Commis aux documents	18,271–19,966
Réceptionniste	15,312–16,617
Secrétaire de la présidente	24,271–26,563
Secrétaire du directeur, contrôle des offices	24,271–26,563
Secrétaire	18,891–20,655
Secrétaire	18,891–20,655
Opératrice de machine pour traitement de textes	19,347–21,153

L'EMPLOI AU CANADA EN AOÛT ET EN DÉCEMBRE 1984

Question nº 223—**M. Howie:**

1. Combien de personnes au Canada avaient un emploi en *a*) août, *b*) décembre 1984?

2. Au cours de chacun des mois ci-dessus, combien de personnes avaient un emploi temporaire ou pour une durée déterminée?

3. Au cours de chacun des mois ci-dessus, combien de personnes les Centres d'emploi du Canada ont-ils placées dans des emplois *a*) permanents à temps plein, *b*) à temps plein temporaires ou pour une durée déterminée, *c*) à temps partiel?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Le nombre total des emplois (Canada, données désaisonnalisées) revu le 28 janvier 1985.

Août 1984	11,044,000
Décembre 1984	11,141,000
variation	+97,000

2. L'enquête sur la population active effectuée par Statistique Canada n'offre pas de données relatives aux emplois temporaires ou aux postes d'une durée déterminée. La mesure la plus représentative qui puisse être utilisée est le nombre d'emplois à temps partiel.

Le nombre d'emplois à temps partiel (Canada, données désaisonnalisées) revu le 28 janvier 1985.

Août 1984	1,708,000
Décembre 1984	1,692,000
variation	−16,000

Remarque: Entre août et décembre 1984, alors que le nombre total des emplois au Canada a augmenté de 97,000, le nombre des emplois à plein temps a augmenté de 129,000. (Les totaux ne s'additionnent pas en raison de la désaisonnalisation séparée de chacune des données.)

3. Placements par les centres d'emploi du Canada

	Août 1984	Décembre 1984
Placements permanents	62,397	37,119
Placements temporaires	10,201	8,173

Un placement permanent survient lorsque l'emploi est prévu pour plus de cinq jours ouvrables.

Un placement temporaire est d'une durée de cinq jours ouvrables ou moins.

N.B. Le travail à temps partiel n'est pas identifié séparément et les placements pour les emplois à temps partiel seraient inclus dans les totaux ci-dessus.

[*Traduction*]

M. Dick: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT—LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur l'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi cet après-midi que de prendre la parole au nom des électeurs de Nepean-Carleton pour commenter le projet de loi C-24. Le projet en question fixe au 31 mars 1985 la date d'expiration du Programme canadien de remplacement du pétrole, et au 31 mars 1986 l'expiration du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes.

Comme l'a rappelé ce matin le secrétaire d'État du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid), c'est en novembre dernier que le ministre des Finances (M. Wilson) et le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) nous ont fait part des intentions du gouvernement à ce sujet. Depuis cette date nous avons tous eu l'occasion d'évaluer la portée du projet de loi. En outre, tous les Canadiens ayant été prévenus longtemps à l'avance, ils ont eu amplement l'occasion de profiter des avantages de ces programmes.

Pour ce qui est du Programme canadien de remplacement du pétrole inauguré en 1980, on offrait une subvention imposable jusqu'à concurrence de $800, pour remplacer les systèmes de chauffage au mazout par des systèmes utilisant d'autres combustibles, soit le gaz naturel, l'électricité, le propane, l'énergie solaire et d'autres sources d'énergie renouvelable. La loi actuelle prévoyait que le programme prendrait fin le 31 décembre 1990. On propose maintenant d'en rapprocher la date au 31 mars 1985. En outre, comme l'a souligné encore ce matin le secrétaire parlementaire, la loi prévoit des exceptions valables pour un temps limité de sorte que tous les participants auront encore trois mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin de juin 1985, pour terminer leurs travaux de conversion, à condition que le contrat ait été signé avant le 8 novembre et qu'ils n'aient pu terminer les travaux avant le 31 mars.

Comme je le disais, le Programme canadien de remplacement du pétrole a été inauguré en octobre 1980. A ce moment-là, c'était l'OPEP qui régnait en maître sur les approvisionnements et sur les cours. Ayant pris des dispositions à caractère monopolitique, l'OPEP semblait vouloir pousser les prix à un niveau très élevé. Or, à ce moment-là, presque 40 p. 100 de tous les foyers canadiens étaient chauffés au mazout et le Canada consommait plus de produits pétroliers qu'il n'en produisait. Autrement dit, nous étions largement tributaire, et nous le devenions de plus en plus, des importations de produits pétroliers. On a alors considéré que le remplacement du mazout était une priorité et pour ce faire on a mis sur pied un système d'encouragement pour en diminuer la consommation.

La subvention typique équivalait à la moitié du coût admissible des matériaux et de la main-d'œuvre nécessaires au remplacement des systèmes de chauffage des locaux et des chauffe-eau, jusqu'à concurrence de $800 par unité. En l'espace de quatre ans, le programme a versé plus de 530 millions en subventions à quelque 900,000 foyers des quatre coins du Canada. On estime que près de 125 millions sont retournés dans les coffres du gouvernement fédéral et des provinces sous forme de taxes.

Les députés devraient savoir que le programme n'a pas connu un succès uniforme dans toutes les régions. Les trois quarts des travaux ont été exécutés au Québec et en Ontario. Le besoin se faisait beaucoup moins sentir dans les Prairies où le chauffage au mazout n'est pas très répandu. Bien des gens dans ces régions avaient déjà converti leur système de chauffage au gaz naturel. Ce programme n'a guère aidé les provinces de l'Atlantique puisqu'elles n'avaient ni d'autres sources d'approvisionnement ni d'autres possibilités de carburant à meilleur marché, si ce n'est le bois.

En 1981-1982, les conversions au gaz ont compté pour 48 p. 100 des activités du PCRP, l'électricité, pour 36 p. 100, tandis que le bois a représenté 14 p. 100. En 1983-1984, les conversions au gaz ont diminué, ne comptant plus que 25 p. 100 de toutes les activités, tandis que l'électricité est passée à 55 p. 100. Cette diminution du nombre de conversions au gaz est due en partie à la baisse enregistrée en Ontario. En 1981-1982, cette province a compté pour 43 p. 100 de toutes les conversions au gaz effectuées cette année-là. L'année suivante, la part de l'Ontario est tombée à 20 p. 100. En outre, dans la province, les conversions au gaz ont compté pour 63 p. 100 des activités en 1981-1982, mais elle sont tombées à 43 p. 100 l'année suivante. Depuis l'entrée en vigueur du programme jusqu'à la fin de décembre 1984, le Québec a été en tête des activités dans le cadre du programme PCRP, avec un total de 400,000 logements dont on a remplacé la chaudière à mazout, contre 277,000 en Ontario. Des subventions de 235 millions de dollars ont été versées au Québec en vertu du PCRP, soit 44 p. 100 de tous les fonds déboursés dans le cadre de ce programme à l'échelle nationale. Hydro-Québec, en même temps que les subventions nationales étaient en vigueur, a offert un programme parallèle de subvention non imposable de $650 pour les conversions à des systèmes de chauffage à double usage, soit électricité et mazout combinés. La nature complémentaire de ces deux programmes s'est révélée très intéressante pour les consommateurs québécois.

Au Québec, les conversions à l'électricité ont compté pour 73 p. 100 de toutes les conversions à cette source d'énergie enregistrées dans tout le pays. Dans l'ensemble, l'électricité a compté pour 41 p. 100 de toutes les conversions, le gaz naturel pour 35 p. 100 et le bois pour 20 p. 100. Les 4 p. 100 restants représentent le propane et un tout petit nombre de conversions à d'autres sources énergétiques renouvelables, comme l'énergie solaire et d'autres mesures d'économie de l'énergie.

• (1530)

Les demandes de subventions aux termes du PCRP ont sensiblement diminué depuis neuf mois, sauf depuis décembre, après l'annonce du ministre. Exception faite des conversions à l'électricité au Québec, qui représentent la moitié de tous les travaux entrepris en vertu du PCRP ces neuf derniers mois, le nombre des conversions sur le plan national a baissé de 45 p. 100 par rapport au point culminant, atteint en 1982. Évidemment, il faut mettre les trois derniers mois à part.

Il est extrêmement difficile d'évaluer la véritable incidence du PCRP sur l'économie d'énergie et la consommation du pétrole au Canada. On a remplacé le chauffage au mazout dans environ 900,000 logements, ce qui se traduit par des économies considérables, environ 32,000 barils par jour.

Dans ma propre circonscription, celle de Nepean-Carleton, j'ai l'impression que la plupart de mes électeurs qui ont profité de ce programme touchent des revenus moyens ou supérieurs. Très peu de mes électeurs à faible revenu ont été en mesure d'en profiter. Outre sa répartition inégale au Canada, ce programme peut avoir profité à certaines catégories de revenus plutôt qu'à d'autres. Toutefois, on a tendance à installer des appareils de chauffage au gaz naturel d'une efficacité moyenne ou supérieure. Certains de ces appareils d'une efficacité de 90 ou 95 p. 100 sont disponibles à des prix moins élevés ou beaucoup plus compétitifs. Les systèmes bi-énergie, notamment avec élément chauffant dans le circuit d'air pulsé et les pompes thermiques, assurent économie et confort aux propriétaires et ne surchargent pas les services d'utilité publique. Une gamme étendue d'appareils de chauffage au bois sont maintenant disponibles. Ils sont très sûrs et très efficaces et se sont révélés très avantageux pour les centaines de milliers de ruraux partout au Canada qui ont accès à des approvisionnements en bois raisonnables et abondants. En outre, des aérothermes, des chaudières combinées et autres sont maintenant disponibles partout au Canada.

Afin de conserver une certaine proportion du marché résidentiel, les fournisseurs de mazout et les fabriquants de matériel de chauffage au mazout vendent maintenant des appareils au mazout qui peuvent être modifiés après leur installation. Leur efficacité est passée de 55 à 60 ou 65 p. 100 et parfois même jusqu'à 80 p. 100. Dans ce milieu évolué et compétitif, on prévoit que les appareils à mazout continueront à être modifiés après leur installation, ce qui entraînera une chute rapide de la consommation domestique du mazout, quel que soit le sort réservé au PCRP.

Le PCRP est venu en aide aux clients réguliers des services de gaz et d'électricité. Ces sociétés voudront peut-être offrir leurs propres subventions, étant donné la situation actuelle du marché. Le remplacement du pétrole est une entreprise compétitive sur les principaux marchés de nos régions centrales. De vastes campagnes de publicité sont organisées par les services d'utilité publique et les fabriquants pour favoriser la conversion. Cette situation, qui se maintiendra probablement, devrait être favorisée.

Quant au programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, il prévoyait l'octroi de sommes imposables jusqu'à concurrence de $500 pour isoler et calfeutrer les maisons existantes. Il a été établi en 1977 et aux termes de la Loi sur le PITRC, il doit se terminer à la fin de 1987. Le projet de loi modificateur prévoit une élimination en deux étapes, la quote-part des frais admissibles du gouvernement étant réduite de 60 à 33 p. 100 à compter du 1er janvier 1985. Le programme doit se terminer le 31 mars 1986. Je voudrais également souligner, comme le secrétaire parlementaire l'a fait ce matin, que la contribution maximum de $500 demeurera inchangée pendant les 15 derniers mois.

Depuis longtemps déjà tous les secteurs de la société canadienne, l'industrie comme le gouvernement, entrevoyaient la fin du programme. Les maisons ont été acceptées selon une séquence basée sur leur date de construction. Ce processus est maintenant dans sa phase finale depuis quelque temps déjà. Le dernier groupe accepté a été celui des maisons construites entre 1971 et 1977, qui représente 1.3 million de logements et les propriétaires auront eu deux ans pour profiter du programme lorsqu'il se terminera l'année prochaine.

Au cours des sept ans et demi écoulés, le PITRC a versé plus de 855 millions de subventions pour l'isolation d'environ 2.5 millions de logements, ce qui veut dire qu'environ un tiers des maisons admissibles, construites avant 1977, ont été améliorées du point de vue de l'isolation et de l'étanchéité. Environ 200 millions de dollars sont revenus aux Trésors fédéral et provinciaux par le biais des impôts. Les économies d'énergie attribuées aux travaux effectués en vertu de ces programmes sont estimées à l'équivalent de 28,500 barils de pétrole par jour.

Les maisons isolées en vertu du PITRC consomment en moyenne 17 p. 100 d'énergie de moins. Une évaluation du programme a montré qu'il avait joué un rôle important dans cette réduction de la consommation d'énergie. Il est bon que la Chambre se rende compte que le programme a servi à peu près dans une même mesure dans tout le Canada, que ce soit en Nouvelle-Écosse, au Manitoba ou en Colombie-Britannique. En même temps, un autre grand avantage du PITRC, c'est qu'il a été largement utilisé par tous les groupes de revenus, dont en particulier les personnes à faible revenu.

Tout comme c'est le cas pour le remplacement du pétrole, les avantages des économies d'énergie et de la réduction des factures de chauffage, auxquelles s'ajoutent l'augmentation du confort, sont beaucoup mieux compris par les Canadiens qu'ils ne l'étaient il y a sept ou huit ans. Maintenant, les spécialistes de l'isolation doivent également certifier leur travail. Au cours de son existence, le programme a été restructuré deux fois par des changements de la formule de participation. Au départ, la subvention ne s'appliquait qu'aux matériaux, mais elle a été modifiée en avril 1979 pour couvrir également la main-d'œuvre. En novembre 1982, le remboursement du coût des matériaux a été réduit à 60 p. 100. Lorsqu'il fut décidé de supprimer progressivement le PITRC, d'ici la fin de mars 1986, la contribution a été réduite une nouvelle fois à un tiers des frais totaux admissibles.

Les modifications au programme témoignent des préoccupations du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet de la qualité du travail effectué. Des normes touchant la réalisation et les matériaux garantissent que les économies d'énergie continueront pendant toute la durée utile du logement ainsi amélioré. Les programmes de recherche, de mise au point de normes, de transfert technologique, d'aide à l'industrie et à la formation, de contrôle de la qualité, sont tous axés par le groupe des économies d'énergie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources sur l'ensemble du programme des énergies domestiques.

La plupart des demandes en vertu du PITRC ne prévoyaient que l'installation d'isolant dans le plafond. Même si cela est utile et si c'est probablement la première mesure d'isolation à prendre, elle ne suffit pas à maximiser les économies d'énergie dans une maison canadienne moyenne. Les programmes actuels dans le domaine de l'information et de la formation des propriétaires sont destinés à encourager la réhabilitation complète des maisons et la prise en considération de toutes les économies d'énergie possibles.

La réduction de la consommation de pétrole et d'énergie au Canada reste une priorité du gouvernement. Il existe encore de grandes économies possibles, non seulement dans les logements existants, mais dans d'autres secteurs également. Pour ce qui est des logements existants, les économies réalisables au moyen de mesures d'économie présentant un bon rapport coût-efficacité ont été estimées à 30 p. 100, ce qui reste un chiffre assez remarquable. Pour des millions de ménages canadiens, il s'agit donc d'un investissement intéressant puisque chaque dollar dépensé pour isoler, calfeutrer, améliorer ou convertir leur système de chauffage rapportera des dividendes immédiatement. Il est donc éminemment souhaitable que l'intervention du gouvernement soit dosée avec soin et tienne compte aussi bien de l'information nécessaire aux propriétaires de maison que de la nécessité d'améliorer l'efficacité des brûleurs d'huile ou de gaz ou d'autres installations de chauffage.

• (1540)

Depuis le milieu des années 70, lorsque nous nous sommes finalement rendu compte que nos ressources pétrolières n'étaient pas inépuisables, que nous consommions plus de pétrole que nous n'en produisions et que l'OPEP continuerait probablement à relever systématiquement ses prix, sans compter que le gouvernement du Canada et pratiquement tous les gouvernements provinciaux imposaient taxes sur taxes aux consommateurs de produits pétroliers, nous sommes devenus peu à peu ce que j'appellerais une société économe. Au cours de cette période, nous nous sommes aperçus combien il était important de ne pas épuiser nos ressources non renouvelables. Nous avons constaté aussi que l'utilisation de ces ressources avait des répercussions néfastes sur l'écologie.

Cette attitude nouvelle nous a amenés à construire des voitures plus légères et plus économiques. Nous avons aussi inventé des dispositifs de conversion au gas beaucoup plus efficaces. De même, nous avons bâti des maisons plus faciles à chauffer. Toutes ces mesures allaient donner des résultats.

Ainsi, depuis le milieu des années 1970, nous avons, toutes proportions gardées, réduit de 25 p. 100 notre consommation de produits pétroliers. Il faut donc poursuivre dans cette veine, puisque les autres pays le font, surtout ceux de l'Europe de l'Ouest et les États-Unis. Il ne faut pas oublier que toutes ces mesures ont ébranlé, dans une large mesure, l'emprise que les pays de l'OPEP avaient sur le marché des produits pétroliers et ont entraîné, par voie de conséquence, une baisse des prix.

Il est indiscutable que le Programme de remplacement du pétrole et le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes nous ont aidés à devenir une société économe. Nous sommes devenus mieux informés et nous avons profité des avantages qu'ils offraient. Je suis persuadé que tous les Canadiens continueront d'économiser l'énergie en modernisant leur maison pour qu'elle soit plus facile à chauffer. Les services publics vont également rivaliser entre eux pour nous aider dans cette voie. Nous n'avons plus besoin de subventions pour entretenir le mouvement dans une société économe. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui est donc une étape nécessaire.

M. le vice-président: Questions et commentaires?

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt l'exposé du député. J'aimerais lui rappeler les propos de l'un des membres du caucus conservateur, en l'occurrence le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), qui a exprimé sa certitude que la Chambre en général comprenait et appuyait l'objectif du programme canadien de remplacement du pétrole. Ayant félicité la ministre d'avoir présenté ce projet de loi, il a exprimé l'espoir qu'elle songerait sérieusement à suivre ses conseils pour améliorer le programme, en faciliter l'accès à tous les Canadiens, et en réaliser les objectifs plus rapidement que ce projet de loi en soi ne saurait le faire.

Je sais gré au député d'avoir dit que ce programme, au demeurant excellent, n'était plus nécessaire. Autrement dit, il a donné à entendre que les Canadiens procéderaient dorénavant eux-mêmes à ces changements. Sur quoi s'appuie-t-il pour penser ainsi? Si encourageante et réjouissante que soit sa position, sur quelles données s'appuie-t-il pour déclarer qu'en ce moment où notre reprise économique s'enlise, où le chômage atteint des sommets inégalés et où les taux d'intérêt montent en flèche, les gens vont entreprendre cette conversion sans le concours du gouvernement?

M. Tupper: Monsieur le Président, le député ne m'a pas dit de quand datent ces propos.

M. Riis: Si cela peut vous aider, ils datent de 1981.

M. Tupper: C'est-à-dire d'il y a quatre ans, mais cela n'a rien à voir.

M. Riis: Le monde a-t-il tant changé en quatre ans?

M. McDermid: Oui.

M. Riis: Il est en effet pire qu'il y a quatre ans. Le Canada compte maintenant 1.5 million de chômeurs.

M. Tupper: Je croyais avoir reconnu que je tenais le programme de remplacement du pétrole pour excellent et que la majorité des Canadiens l'avaient accueilli favorablement à l'époque. Par ailleurs, si j'ai bien compris, le député a déclaré que le programme de remplacement du pétrole n'était pas accessible à tous les Canadiens. Pour autant que je sache, il l'était, même si les propriétaires n'ont peut-être pas tous pu s'en prévaloir.

M. Riis: Avec de l'aide, ils l'auraient pu.

M. Tupper: Je le répète, je pense que les Canadiens ont adopté la philosophie de la société économe. Nous n'avons pas de subventions pour encourager les gens à ne pas acheter des voitures qui consomment d'énormes quantités de carburant. Quand nous en achetons, nous choisissons naturellement des modèles plus légers et d'un meilleur rendement. C'est dans cette direction que nos chercheurs s'orientent. A cause du prix élevé que les Canadiens doivent payer pour les hydrocarbures, et comme ils savent que le pétrole n'est pas une source d'énergie renouvelable, je suis sûr que le mouvement va se maintenir sans les subventions du gouvernement.

Mme Copps: Monsieur le Président, je ne sais que penser des chiffres que le député de Sarnia-Lambton a utilisés. J'avais imaginé que, représentant une circonscription de l'Ontario, il serait un peu plus au fait de la situation du secteur pétro-chimique. Si je comprends bien ce qu'il dit, et il pourra peut-être me corriger si je me trompe . . .

M. McKenzie: Il vient de Nepean-Carleton.

Mme Copps: Nepean-Carleton? Cela explique tout. Peut-être le député de Sarnia-Lambton (M. James) connaît-il mieux la situation de l'industrie pétrochimique.

Le député a déclaré ici même que l'une des raisons pour lesquelles on devrait mettre un terme à ce programme réside dans le fait que ce sont principalement l'Ontario et le Québec qui en profitent, alors qu'en fait les chiffres montrent qu'en 1983-84 la proportion a été de 20 p. 100 pour l'Ontario. Le député juge-t-il cela excessif? Dans le cas contraire, pourquoi a-t-il invoqué cette raison pour justifier qu'on mette un terme aux dispositions de la loi?

M. Tupper: Monsieur le Président, je ne suis pas certain que la députée m'ait bien écouté. Ce que je voulais dire en fait c'est que depuis son lancement, ce programme n'a pas été appliqué de façon équitable dans tout le Canada et que ce sont surtout le Québec et l'Ontario qui en ont profité.

Le problème c'est que dans l'ouest du pays, et je me répète, le remplacement du pétrole et de tous les autres produits pétroliers liquides était déjà presque terminé. Les provinces des Prairies utilisaient déjà en grande partie le gaz naturel. Dans l'est du pays, on ne pouvait pas compter sur des carburants moins coûteux autres que les hydrocarbures fluides et peut-être le bois de chauffage. On ne pouvait pas compter sur le gaz naturel. Dans la région de l'Atlantique, l'énergie électrique est extrêmement coûteuse. Ce que j'essayais de dire dans mon argumentation, c'est que le programme n'était pas utilisé également dans tout le Canada.

Mme Copps: Monsieur le Président, en fait, si l'on en croit les documents du ministère au sujet de ce programme, ce sont le Manitoba et le Québec qui en ont le plus profité. Je voudrais demander au député s'il considère que le Manitoba ne fait pas partie de l'ouest du pays.

M. Tupper: Monsieur le Président, je considère évidemment que le Manitoba fait partie de l'Ouest. Sa source d'information doit différer de la mienne. Je m'entretiens avec des représentants du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources depuis 10 jours sur cette question et je suis persuadé que mes données sont exactes.

● (1550)

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député a signalé que les gens qui profitaient, selon lui, du programme n'étaient pas les pauvres de sa localité, mais bien des gens relativement bien nantis, c'est-à-dire des gens qui possèdent leur maison et qui ont les moyens de l'isoler et de dépenser pour ce faire $1,200 ou $1,500 et de profiter ainsi d'un rabais de $500. Pour les gens qui désiraient convertir leur fournaise ou leur système de chauffage au coût de $2,000 ou $3,000 la subvention de $800 n'était qu'un à-côté. Selon lui, dans une certaine mesure, le programme d'aide s'adressait aux nantis. En d'autres termes, le programme n'aidait peut-être pas les cupides, mais certainement pas les nécessiteux. Pourrait-il préciser sa pensée? Si j'ai bien compris, le programme avait tendance à être utilisé par ceux qui avaient parfaitement les moyens de s'en passer.

M. Tupper: Monsieur le Président, j'ai dit en guise d'introduction que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou que la Société canadienne d'hypothèques et de logement n'avaient pas fait d'étude approfondie à ma connaissance. Ce sont les deux organismes principalement chargés d'administrer ce programme. Ils n'ont pas essayé de savoir qui a eu recours au programme et qui en a bénéficié.

Mon collègue m'a bien entendu dire que d'après moi, dans le grand Ottawa et dans ma circonscription, ce sont surtout les personnes ayant les moyens de convertir leur chauffage sans aide—des personnes qui veulent économiser l'énergie et qui connaissent assez bien les marchés—qui ont profité du programme. Ce ne sont pas les gagne-petit qui en ont profité. Je tiens à ajouter que je suis fermement convaincu que ces gens-là auraient fait la conversion de toute façon, sans tenir compte de la subvention.

Mme Copps: Monsieur le Président, le député insinue-t-il que les gagne-petit se préoccupent moins d'économies d'énergie que les nantis?

M. Tupper: Non, monsieur le Président, ce n'est pas ce que je veux dire.

Mme Copps: Monsieur le Président, ma question porte sur les faits qui ont été exposés. D'après l'étude du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources sur le programme de trois ans, les objectifs financiers que l'on s'était fixés en Saskatchewan et en Alberta donnaient une idée de l'utilisation du pétrole dans les régions rurales peu accessibles et dans les régions éloignées. Le député pourrait-il confirmer à la Chambre que les nantis auxquels il fait allusion vivent dans les régions rurales peu accessibles et dans les régions éloignées où les gens ont profité du programme?

M. Tupper: Monsieur le Président, je me demande s'il n'y a pas malentendu entre mon collègue et moi-même. Nous devons admettre que nous avons fixé des objectifs pour toutes les régions du Canada; ils variaient d'une région à l'autre, cela va de soi. Ils étaient établis en fonction des besoins régionaux. Ils ont été atteints dans différentes mesures. Dans certaines région, les objectifs ont été dépassés certaines années et dans d'autres, ils n'ont pas été atteints. Somme toute, je crois que les objectifs ont été atteints dans l'ensemble du pays. Je le répète, j'ai pu observer de près moi-même ce qui se passait dans ma circonscription, sans me baser sur des études qui auraient été faites dans le pays, j'ai nettement l'impression que ce sont surtout les couches nanties de la population qui ont profité du Programme de remplacement du pétrole. Il reste que des personnes de toutes les couches de la société ont bénéficié du programme d'isolation thermique.

M. le vice-président: La période réservée aux questions et aux commentaires est écoulée. Le débat se poursuit avec la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps).

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir reprendre le débat, car si les ministériels déposent les renseignements sur la foi desquels ils ont décidé de mettre fin à ces programmes, il est regrettable que ces données ne correspondent pas aux faits.

En fait, c'est non pas en Ontario, mais au Québec et au Manitoba que le programme canadien de remplacement du pétrole a été le plus utilisé. Le député de Nepean-Carleton (M. Tupper) a dit qu'il avait connu un vif succès en Ontario et au Québec. Premièrement, ce n'est pas une raison, selon moi, pour y mettre fin. Le député devrait défendre les citoyens de sa circonscription au lieu de dire que le gouvernement va supprimer ce programme à cause de son trop grand succès. Deuxièmement, le député devrait se renseigner avant de préconiser la suppression d'un programme qui de son propre aveu fonctionnait très bien.

Le député n'ignore pas que les objectifs ont été atteints. Il n'ignore pas non plus que ce programme devait durer jusqu'en 1990. En l'abolissant cinq ans plus tôt, on empêchera des milliers de propriétaires de maisons du pays d'en profiter. Voyons, par exemple, combien de gens auraient pu en bénéficier. Si ce programme n'avait pas été annulé, à Terre-Neuve, en 1985, 4,705 propriétaires de maison en auraient profité. Le gouvernement conservateur a toutefois décidé de l'annuler.

M. McDermid: Il existe encore.

Mme Copps: Il existe encore, mais le projet de loi à l'étude vise à y mettre fin. Les ministériels devraient bien prendre conscience des conséquences de cette mesure. Chaque ministériel qui a pris la parole aujourd'hui a dit que ce programme avait été formidable et qu'il avait réduit notre dépendance à l'égard des ressources non renouvelables. En même temps, ces députés ont accepté de l'abolir.

Le député de Nepean-Carleton a dit que c'était surtout les citoyens de l'Ontario et du Québec qui en profiteraient. Combien de familles de Nouvelle-Écosse—qui n'est pas précisément la région la plus riche du pays—auraient pu s'en prévaloir? Leur nombre aurait été de 4,665 et la plupart d'entre elles n'auront plus cette possibilité.

Je suis allée récemment à Halifax et je peux vous dire que la situation du logement y est désespérée. Toute aide que le gouvernement peut apporter dans le cadre de ce programme ou d'autres pour permettre aux gens d'économiser sur le chauffage devrait être appuyée et non pas éliminée.

[*Français*]

Au Nouveau-Brunswick, on voit que plus de 6,000 propriétaires de maisons auraient dû prendre avantage de ce programme si cela continuait. On voit, monsieur le Président, tous les progressistes conservateurs sont d'accord sur ce programme. C'est un peu comme les «deux de pique du Québec» qui sont tous d'accord pour donner des subventions à la Domtar; ils sont tous d'accord au même moment où leur gouvernement les coupe. C'est la même chose avec le projet de loi dont on parle actuellement.

Monsieur le Président, le député de Nepean-Carleton (M. Tupper) vient de dire que c'était un programme fantastique, que c'était un programme qui a réduit notre dépendance sur les énergies non renouvelables. Si c'était un bon programme, si on avait un tiers de nos propriétaires au Canada qui en ont besoin dans le moment parce qu'ils se servent toujours de sources non renouvelables pour chauffer la maison . . . Mais pourquoi ne le continue-t-on pas au moins au moment que le gouvernement introduit à la Chambre un programme global pour parler de la question d'énergie dans tous les domaines, soit: industriel, domestique et autres?

• (1600)

[*Traduction*]

Il y a une chose que je trouve étonnante, monsieur le Président. D'un côté, les députés du gouvernement reconnaissent les avantages de ce programme et admettent qu'il a incité les Canadiens à se passer du pétrole—ce qui était sa première raison d'être—et il cite des statistiques montrant que les Canadiens ont accru leur efficacité énergétique. Par ailleurs, ces mêmes conservateurs signent l'arrêt de mort des principaux programmes qui ont justement suscité depuis trois ans cette sensibilisation aux problèmes énergétiques. Je ne parviens pas à comprendre pourquoi le premier programme éliminé par le nouveau gouvernement est un programme dont le but est d'aider les propriétaires de maisons.

Ces derniers rendent des services inestimables à notre pays. Ils jouent un rôle important dans la croissance de l'économie et la création d'emplois. En fait, monsieur le Président, ils sont la clé de voûte de notre économie. Malheureusement, le gouvernement conservateur, qui se prétendait le défenseur des petites entreprises et des propriétaires de maisons, a largement contribué, en seulement quelques mois, à faire perdre aux jeunes Canadiens tout espoir d'acquérir un jour une maison. Le gouvernement a éliminé les programmes PCRP et PITRC, et il a doublé le coût des assurances hypothécaires de la SCHL. Subitement, le Canadien moyen qui achète une maison va devoir payer $3,000 de plus pendant la durée de vie de son hypothèque. Voilà la décision qu'a prise un gouvernement qui prétend vouloir aider les propriétaires.

M. McDermid: C'est plutôt bon marché comme assurance.

Mme Copps: Le gouvernement a donc augmenté les primes d'assurance hypothécaire de la SCHL, il a décidé de mettre un terme aux programmes PCRP et PITRC . . .

M. McDermid: Vous avez laissé le programme d'assurance accumuler un déficit.

Mme Copps: Le leader parlementaire adjoint des conservateurs semble parfois enclin à dire n'importe quoi.

M. McDermid: Je viens d'avoir une promotion.

Mme Copps: Je suis heureuse que le député ait eu une promotion. Pour le moment, néanmoins, je souhaiterais qu'il nous dise ce qu'il pense de ce projet de loi.

M. McDermid: Je suis prêt à le faire si vous vous asseyez.

Mme Copps: Si le député prenait la parole, il ne ferait que répéter ce qu'ont raconté ses collègues. Je l'ai déjà dit, monsieur le Président, c'est un peu comme la question de Domtar. Les députés du gouvernement adorent faire des déclarations à la Chambre en vertu de l'article 21 du Règlement, pour dire aux Canadiens, en se frappant la poitrine . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

M. Gérin: Monsieur le Président, c'est pour permettre à l'honorable députée de reprendre ses esprits et de revenir au projet de loi à l'étude, au lieu de discuter de n'importe quoi, et d'apporter quelque chose de nouveau à la Chambre.

Mme Copps: Monsieur le Président, peut-être que l'honorable député ne comprend pas l'analogie que je fais entre la Domtar et le COSP. C'est exactement la même chose qui a été faite par le premier ministre lorsqu'il a promis à Terre-Neuve ce qu'il allait établir . . . Et on voit maintenant que cela ne voulait rien dire. On voit maintenant que sa parole ne veut rien dire.

Monsieur le Président, on le sait en parlant de la situation de la Domtar. On sait maintenant que les mêmes députés qui se lèvent à la Chambre pour dire aux Canadiens et aux Canadiennes que le programme a été bon, que le programme a bien fonctionné, que le programme a encouragé tous les Canadiens à conserver l'énergie, au même moment, ces mêmes députés décident de mettre fin au programme.

Monsieur le Président, c'est la même chose pour la Domtar. Les députés disent que c'est bon, les députés du Québec disent qu'on a besoin des subventions pour la compagnie Domtar en même temps que le gouvernement coupe ou refuse de donner les subventions. C'est pour cela, monsieur le Président, que la situation de la Domtar soulève la même question de ce programme de substitution de l'huile, et ce même programme donne à tous les Canadiens et à toutes les canadiennes la responsabilité de s'interroger sur la crédibilité de ce gouvernement. Sont-ils d'accord sur tout ce qu'ils disent à la Chambre ou se servent-ils de la Chambre seulement pour tricher les Canadiens quant à leurs vrais motifs? Monsieur le Président, je dirais: Si tous les députés qui ont indiqué un grand appui pour ces programmes, s'ils ont cet appui, pourquoi coupent-ils le programme? Pourquoi coupent-ils un programme qui, en Colombie-Britannique, monsieur le Président . . .

[*Traduction*]

Si ce programme n'était pas aboli, 11,375 propriétaires de maison auraient pu en profiter cette année en Colombie-Britannique. Pourtant, ceux qui reconnaissent son efficacité refusent à 144,000 propriétaires du pays la possibilité d'économiser de l'énergie grâce au Programmme canadien de remplacement du pétrole.

Au risque de blesser les ministériels, je leur dirais qu'ils ne défendent pas les intérêts des propriétaires de maison. Je regrette de blesser ceux d'entre eux qui protestent lorsque je souligne qu'en doublant le coût de l'assurance hypothécaire la Société canadienne d'hypothèques et de logement va obliger le propriétaire de maison à débourser, en moyenne, $3,000 de plus. Si ce genre de vérité heurte leur susceptibilité, j'en suis vraiment désolée. Je regrette également que depuis son arrivée au pouvoir avec une majorité écrasante il y a quelques mois, le gouvernement n'ait pas jugé bon de se battre pour les principes qu'il défendait pendant la campagne électorale.

J'ai examiné le fameux livre de promesses du gouvernement. Il y fait 39 promesses concernant l'énergie. Par exemple, il a parlé d'établir un programme spécial pour favoriser le remplacement du plomb par de l'alcool pour augmenter l'indice d'octane. Il a envisagé la possibilité de financer la construction d'une usine marémotrice ou de subventionner les services publics provinciaux afin qu'ils étudient la possibilité de construire des éoliennes pour alimenter en énergie les exploitations agricoles. Combien de ces projets visant à utiliser des ressources renouvelables ont vu le jour depuis que le gouvernement a pris le pouvoir grâce à une majorité écrasante? Il n'a rien fait pour favoriser l'économie d'énergie.

Je pense que le député de Nepean-Carleton (M. Tupper) a eu raison de faire un lapsus freudien en disant qu'il appréciait ce mouvement vers le «conservatisme». A mon sens, nous avons assisté à un mouvement en faveur non pas de la conservation, mais plutôt de la politique on ne peut plus conservatrice que le premier ministre (M. Mulroney) a tenté de dissimuler aux Canadiens pendant la campagne électorale. Le premier ministre a fait croire aux Canadiens qu'il comptait effectivement respecter le principe de l'universalité. Il leur a laissé entendre qu'il avait l'intention d'encourager la mise en œuvre de programmes comme le Programme canadien de remplacement du pétrole. Il leur a laissé croire qu'il n'allait pas s'en prendre aux personnes âgées en réduisant leurs pensions de vieillesse, ni aux travailleurs plus âgés. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre et son gouvernement ont soutenu devant les Canadiens que ces derniers n'avaient pas à s'inquiéter—les conservateurs se comportaient alors en loups déguisés en brebis—car les programmes qui avaient été mis sur pied par les libéraux seraient maintenus. Les conservateurs ont affirmé qu'ils conserveraient ces programmes, car ils croient en l'assurance-maladie, l'universalité des programmes sociaux et le remplacement du pétrole par une autre source d'énergie. Dans les faits, aussitôt qu'ils ont été élus, ils ont dévoilé leurs véritables intentions. Et c'était de supprimer le programme canadien d'économie de l'énergie. Le seul endroit . . .

M. Epp (Provencher): J'invoque le Règlement. La députée peut évidemment participer au débat quand bon lui semble. Toutefois, elle ne peut profiter de sa présence à la Chambre pour faire des déclarations qui ne sont pas vraies. Quand elle a soutenu que les programmes sociaux avaient fait l'objet de compressions budgétaires et que notre gouvernement comptait réduire d'autres crédits, elle s'est trompée du tout au tout.

• (1610)

Mme Copps: Il n'empêche, monsieur le Président, que le gouvernement actuel a présenté un document qui tend précisément à cela.

M. Epp (Provencher): La même chose s'est produite aujourd'hui au cours de la période des questions, monsieur le Président. On ne saurait changer la formulation et s'imaginer qu'on crée la même impression. C'est encore ce que fait la députée. Je lui dirai que nous n'avons pas réduit l'allocation au conjoint, que nous n'avons pas l'intention de la réduire et que nous l'avons même augmentée. Ce sont eux qui s'y étaient opposés.

Mme Copps: Je regrette, monsieur le Président, mais les faits démentent les propos du ministre. Les faits indiquent que le gouvernement envisage actuellement la possibilité d'éliminer les exonérations d'impôts dont jouissent les contribuables qui ont une famille. Si vous n'y voyez pas une mesure contre les enfants et les familles, vous n'êtes pas à l'écoute des Canadiens. Si vous vous imaginez qu'ils vont laisser le gouvernement éliminer ces exonérations d'impôts, vous vous trompez. Le ministre reconnaîtra sans doute que le célibataire qui gagne $40,000 par année devrait payer plus d'impôt que le père de famille qui a quatre ou cinq enfants à sa charge. Cela constitue, à mon avis, un droit fondamental des Canadiens, et le ministre et son gouvernement cherchent vraisemblablement à tromper les Canadiens. Alors qu'ils viennent de publier un document qui propose l'abolition complète ou partielle du crédit d'impôt-enfants, ils ont l'audace de venir nous dire à la Chambre qu'il n'en est rien.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, je vous prie. Je signale à la députée que les questions soulevées depuis quelques minutes n'ont rien à voir avec le projet de loi à l'étude cet après-midi.

[*Français*]

M. Rossi: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Bourrassa (M. Rossi) invoque le Règlement.

M. Rossi: Monsieur le Président, je crois que ma collègue de Hamilton-Est (M^me^ Copps) répond aux commentaires qui ont été faits par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp).

Le président suppléant (M. Charest): Je dirais à l'honorable député de Bourrassa (M. Rossi) que je n'ai pas l'intention d'envenimer le débat. La raison pour laquelle je fais mon intervention, c'est justement pour éviter que l'on continue à discuter de part et d'autre sur un sujet qui n'est pas pertinent au projet de loi comme tel, et je le fais en toute objectivité, autant pour ce côté-ci que pour ce côté-là de la Chambre. L'honorable député de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a la parole.

Mme Copps: Je vous remercie, monsieur le Président. J'aimerais juste souligner ceci à l'intention de la Chambre. Je me référais donc au Canadian Oil Substitution Program, lorsque le ministre s'est levé sur un faux rappel au Règlement pour m'interrompre. Alors, si vous êtes ici pour m'interrompre sur des sujets différents, c'est votre droit, mais vous ne faites que couper mes paroles par la suite.

[*Traduction*]

Je puis comprendre pourquoi les députés ministériels ont quelque peu la frousse. D'un côté le gouvernement est sur le point de réduire les programmes PCRP et PITRC et de l'autre, le cabinet du premier ministre donne un drôle d'exemple aux Canadiens. Le premier ministre dit qu'on ne peut bénéficier du PCRP parce qu'il va y mettre fin. Par contre, il peut accroître son budget administratif de 57 p. 100. Il a ensuite le front de dire que cela ne représente qu'un faible pourcentage du budget total.

M. McDermid: C'est ce qu'a dit Don Johnston.

Mme Copps: Je regrette que le député n'ait pas été présent à la Chambre lorsque son chef a dit que cela ne représentait qu'un faible pourcentage du budget. Je me rends compte que le premier ministre dit tellement de choses en tellement d'endroits qu'il lui est très difficile de se souvenir de ce qu'il a dit et à qui, mais je vous dirai, monsieur le Président, que les Canadiens trouvent que les faits et gestes du premier ministre et de son gouvernement sont à la limite de la crédibilité. Ils disent aux Canadiens de se serrer la ceinture. Ils disent couper dans le PCRP et dans le crédit d'impôt-enfants. Ils disent aux travailleurs canadiens de 55 ans qu'ils vont réduire leur accessibilité à l'assurance-chômage.

M. Epp (Provencher): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je m'excuse de toujours intervenir, mais la députée vient de parler de «crédit d'impôt-enfants». J'ignore si elle sait de quoi elle parle, mais elle constatera dans le document de consultation que ce crédit est augmenté et je voudrais bien qu'elle s'en tienne aux faits.

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette d'avoir, il y a un instant, écouté avec un peu trop de complaisance, peut-être, certains rappels du Règlement. Il s'agit manifestement ici d'une question à débattre. Une période de questions et d'observations suivra l'intervention de la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps). Le ministre pourra alors participer au débat.

M. Taylor: Et si on parlait du projet de loi?

Mme Copps: Monsieur le Président, cela fait vingt minutes que je parle du projet de loi. Ce que j'en ai dit, c'est qu'il est une autre preuve de la mauvaise volonté du présent gouvernement. Le gouvernement actuel a été porté au pouvoir avec une énorme majorité sur la foi de promesses qu'il allait maintenir le genre de programmes libéraux qui, de l'aveu même des députés ministériels présents aujourd'hui, ont donné de bons résultats. Le Programme canadien de remplacement du pétrole est de ceux-là. J'exhorte les ministériels à revenir sur leur décision de mettre fin à ce programme. S'ils y mettent fin, ils compromettent la crédibilité du gouvernement au moment même où leur premier ministre augmente son propre budget de 57 p. 100.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou observations.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, la députée le sait sans doute, nos bons du Trésor se sont vendus aujourd'hui à un taux de 11.7 p. 100 pour une période de trois mois. Sait-elle également que les économies que réalisera le gouvernement en mettant fin au PCRP s'élèveront à 424 millions de dollars d'ici à 1988, et à 376 millions dans le cas du PITRC? Est-elle d'avis que nous devrions accroître de près de un milliard de dollars le déficit budgétaire et le fardeau qui pèsera sur les épaules des jeunes Canadiens et de leurs enfants, aussi bien que sur celles des propriétaires canadiens, pour permettre à des Canadiens relativement à l'aise d'isoler leur maison et d'acheter un nouvel appareil de chauffage? Est-ce là la politique libérale?

Mme Copps: Monsieur le Président, je suis abasourdie. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) . . .

Des voix: Bravo!

Mme Copps: . . . fait preuve d'une ignorance inouïe quant à l'objet du Programme canadien de remplacement du pétrole s'il laisse entendre que les subventions versées pour le remplacement du mazout vont avec le temps accroître le déficit. Au contraire, selon certains de ses collègues dont le député de Nepean-Carleton, cette mesure va sans aucun doute, à la longue épargner de l'argent aux contribuables canadiens. Il est dommage que le député ne voie pas plus loin que le bout de son nez, c'est-à-dire au-delà de l'année financière 1985. Les libéraux se préoccupent de l'avenir à long terme du Canada et nous sommes déterminés à vivre selon nos moyens et les ressources que nous possédons grâce à l'aide que le PCRP peut nous procurer. Si le député n'arrive pas à le comprendre, c'est qu'il ne comprend rien à l'économie d'énergie.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, à la fin de 1984, le gouvernement libéral avait consacré 1.4 milliard de dollars de recettes fiscales à ces programmes. L'impôt sur le revenu provenant de ces subventions a rapporté environ 300 millions de dollars, ce qui a entraîné une augmentation nette du déficit et un fardeau supplémentaire pour les contribuables de plus de 1 milliard de dollars. La députée voudrait-elle que nous continuions à emprunter pour aider les Canadiens relativement à l'aise à refaire l'isolation de leur maison et à remplacer leur vieille chaudière par une neuve?

Mme Copps: D'abord, rien n'indique que les Canadiens qui ont tiré parti de ce programme étaient des gens à l'aise. De fait, les documents de l'Énergie, des Mines et des Ressources montrent le contraire. Le gouvernement du député vient de déposer le budget des dépenses le plus élevé de l'histoire du Canada. Son premier ministre peut trouver de l'argent pour augmenter de 57 p. 100 le budget de son cabinet. Comment le député peut-il sans sourciller nous parler des dépenses des gouvernements libéraux antérieurs alors que son propre premier ministre dépense de façon honteuse?

M. McDermid: Monsieur le Président, j'aime toujours écouter la députée parce que plus elle parle, plus sa crédibilité disparaît. Je sais qu'elle ne voudrait pas induire délibérément la Chambre en erreur. J'en suis certain. Je tiens simplement à lui signaler certaines choses à propos de ce qu'elle a dit aujourd'hui pour montrer qu'elle fausse vraiment les faits en affirmant que le gouvernement ne s'intéresse pas à l'économie d'énergie, à l'énergie renouvelable ou au logement.

• (1620)

Prenons seulement l'un des articles de dépenses des nouvelles prévisions budgétaires à titre d'exemple. Un montant de 4 millions de dollars sera affecté au Programme R-2000 pour des projets pilotes de logement qui utiliseront l'énergie de façon extrêmement efficace. Comme on peut le voir dans le budget des dépenses de 1984-1985, l'ancien gouvernement n'avait même pas participé à ce programme. Il ne s'y était pas mêlé du tout. Dans le domaine des économies d'énergie reliées au transport, nous affecterons $50,000 à un groupe d'étude cette année. Le gouvernement dépensera 16 millions de dollars pour appuyer la mise au point et la démonstration de nouvelles technologies reliées aux ressources renouvelables et nouvelles et au remplacement du pétrole par des combustibles ordinaires. Cela n'était même pas prévu dans le budget libéral. Le gouvernement antérieur ne s'occupait nullement de ces questions. Nous fournirons 3.7 millions de dollars pour appuyer les programmes industriels de recherche et de développement en matière d'énergie. Cette question non plus n'était pas mentionnée dans le budget libéral de l'année dernière.

Et ce n'est pas tout. On a prévu 17.4 millions pour aider les établissements industriels et commerciaux et les institutions des provinces atlantiques à financer une partie des investissements nécessaires à la conservation de l'énergie. En voulez-vous encore? On a aussi prévu 20 millions, deux fois le montant de l'an dernier, pour aider les organismes favorisant l'utilisation de déchets de la biomasse à la place des combustibles ordinaires pour produire de l'électricité et de la chaleur.

Ainsi, les données et les chiffres que la députée a exposés devant la Chambre cet après-midi sont tout à fait inexacts. Par exemple, elle se trompe carrément quand elle affirme que le gouvernement ne s'intéresse nullement à la conservation et qu'il ne fait rien à cet égard. Je vous renvoie aux chiffres des documents budgétaires, Partie III, plan de dépenses d'Énergie, Mines et Ressources. Je conseille à la députée de prendre le temps, si occupée soit-elle, de lire ces tableaux, de s'en pénétrer, pour mieux comprendre ce qui se passe dans le domaine des économies d'énergie.

Mme Copps: Monsieur le Président, c'est dommage que le député ne soit pas d'accord avec les statistiques fournies par son propre ministère. Toutes les données que j'ai citées aujourd'hui—et je suis disposée à déposer le document en question—je les ai puisées dans des documents officiels.

J'ai du mal à imaginer que le secrétaire parlementaire puisse se lever à la Chambre pour nous rappeler que lui et son gouvernement ont dépensé $50,000 pour créer un groupe de travail. Je me rends compte que les ministériels doivent se tenir occupés d'une façon ou d'une autre. Je comprends pourquoi nombre d'entre eux qui auraient souhaité être secrétaires parlementaires soient déçus. Il est tout à fait ridicule que le secrétaire parlementaire se vante de claquer $50,000 provenant de l'argent des contribuables pour mettre sur pied un groupe d'étude qui examinera la question des économies d'énergie partout au Canada, alors que les problèmes et les solutions sont déjà connus.

Je connais un moyen qui pourrait permettre au gouvernement de réaliser quelques économies. Il avait promis de financer des recherches sur le stockage d'énergie produite par le vent. Je pense que nous pourrions probablement faire beaucoup d'économie dans ce domaine en faisant taire tout simplement le secrétaire parlementaire.

M. McDermid: Monsieur le Président, la seule chose que je pourrais ajouter c'est que la députée devient de moins en moins crédible. Sans doute a-t-elle appris à jouer à ces petits jeux quand elle siègeait sur les banquettes de l'opposition en Ontario. D'ailleurs, j'estime qu'elle est restée trop longtemps dans l'opposition. Sa perspective de la vie est tout à fait faussée. Tout son discours de 20 minutes n'a été qu'une diatribe négative de clichés qu'elle utilise depuis je ne sais combien d'années qu'elle est députée. Si elle avait des idées constructives sur l'énergie renouvelable, elle ne répandrait pas de fausseté comme elle l'a fait aujourd'hui.

Mme Copps: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement . . .

M. McDermid: Ce que je veux dire, monsieur le Président . . .

Mme Copps: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il n'est pas réglementaire à mon avis de prétendre que je répands des faussetés et je demande simplement au député de retirer ses paroles.

M. Taylor: C'est exactement ce que vous avez fait.

Le président suppléant (M. Charest): Le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid) veut-il formuler sa phrase autrement?

M. McDermid: Loin de moi l'idée de blesser la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), monsieur le Président. Je retire sans hésiter cette remarque concernant ses fausses déclarations. Elle a accusé le gouvernement de ne pas s'intéresser au logement et à l'économie d'énergie. J'ai moi-même prouvé cet après-midi que le gouvernement porte un intérêt très vif à cette question. Elle a tort de prétendre le contraire. C'est ce que je cherche à prouver. Nous l'avons clairement démontré cet après-midi à la Chambre des communes.

La députée doit admettre que les programmes adoptés par les gouvernements ne peuvent pas durer pour toujours. Ils doivent comporter une clause abrogatoire. Ce que l'on peut reprocher aux gouvernements du Canada ces dernières années, c'est d'avoir adopté des programmes et les avoir tout à fait oubliés. On n'a procédé à aucune évaluation pour voir s'ils atteignaient les objectifs voulus. Les programmes dont nous discutons aujourd'hui dans le projet de loi C-24 ont atteint les objectifs visés, cela ne fait aucun doute. Ils ont contribué à sensibiliser les Canadiens à ce problème. Il incombe aujourd'hui au gouvernement d'informer les gens sur les moyens d'économiser en effectuant eux-mêmes les conversions. Les contribuables canadiens ne s'attendent pas à ce qu'on leur force la main avec leur propre argent pour faire une chose qui leur permettra de réaliser des économies, et ils le savent.

Le président suppléant (M. Charest): La période des questions et commentaires est terminée.

Mme Copps: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Lorsque j'ai demandé au secrétaire parlementaire de retirer ses paroles au sujet de mes fausses déclarations, le député de Duvernay (M. Della Noce) a fait une remarque selon laquelle on m'a laissé parler parce que je suis une femme. Je veux que la Chambre sache que je suis d'abord et avant tout députée. Il y a matière à soulever la question de privilège lorsqu'un député prétend qu'un ou une de ses collègues est autorisé à dire ou à faire certaines choses en raison de son sexe. Je demande également à ce député de retirer ses paroles.

M. McDermid: On m'avait prévenu de ce qui m'attendait avec elle. Je ne peux pas dire que je sois totalement surpris.

Le président suppléant (M. Charest): Si le député du Duvernay a fait cette remarque, la présidence ne l'a pas entendue. S'il a employé ces termes, ils sont effectivement antiparlementaires. Je vais donc réserver ma décision à ce sujet. Maintenant, si vous le voulez bien, reprenons le débat.

[*Français*]

M. Rossi: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Bourassa (M. Rossi) invoque le Règlement.

M. Rossi: Monsieur le Président, connaissant l'honorable député de Duvernay (M. Della Noce), si vous lui posez la question, si vous lui demandez si effectivement il a dit cela, à mon avis, il va se rétracter et d'une façon assez gentille.

[*Traduction*]

M. Epp (Provencher): Ce n'est pas conforme à la procédure.

Le président suppléant (M. Charest): Non, non, non. A l'ordre, je vous prie. Nous n'allons pas débattre la décision de la présidence. Reprenons le débat. Le député d'Edmonton-Sud (M. Edwards) a la parole.

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler du C-24. On a fait remarquer que les députés de ce côté-ci de la Chambre étaient peut-être un peu nerveux. Il y a de quoi après ce que nous venons d'entendre. On nous a servi, et je pèse mes mots, monsieur le Président, une pléthore de demi-vérités, de remarques hors propos et d'interprétations erronées. La députée y a jeté un peu de tout dans un fouillis indescriptible, et la façon dont elle a manipulé les chiffres me laisse perplexe. Je m'étonne aussi qu'elle ait réussi à garder le silence assez longtemps pour entendre ce que les gens disaient du Programme de remplacement du pétrole. Je ne dirai rien de ses succès électoraux qui forcent l'admiration.

Je tiens à lui faire certaines remarques concernant la façon avec laquelle elle a utilisé certains mots. Il est regrettable qu'elle ne soit pas ici pour en prendre note. Et il est tout aussi regrettable que le jour même de la nomination d'une nouvelle présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme, la députée ait employé un terme masculin pour parler des femmes au foyer. Chez elle, cela a de quoi étonner.

Monsieur le Président, j'aimerais rétablir les faits pour la gouverne de la Chambre en lui signalant certaines données exactes sur le nombre de systèmes de chauffage modifiés en vertu du Programme de remplacement du pétrole.

• (1630)

Voici par province le nombre de logements dont le système de chauffage a été transformé: Terre-Neuve: 26,500; Nouvelle-Écosse: 27,500; Nouveau-Brunswick: 33,600; Île-du-Prince-Édouard: 11,000; Québec: 398,100; Ontario: 277,100; Manitoba, qui vient en tête, d'après le député: 24,400; Saskatchewan: 12,800; Alberta: 5,200; et Colombie-Britannique: 77,400. Il y en a eu 3,100 dans les territoires.

On a laissé entendre que les régions éloignées et difficiles d'accès en Saskatchewan et en Alberta n'avaient toujours pas bénéficié de ce programme. A mon avis, il y a un bon moment que l'on est passé dans ces régions du mazout au gaz propane ou au gaz naturel que l'on trouve abondamment même dans les régions difficiles d'accès de ces deux provinces.

Nos collègues plus anciens se souviennent de l'époque où il fallait alimenter les chaudières en charbon pour se chauffer, et ils sont ravis que le gaz naturel comme source d'énergie de remplacement soit si abondant au Canada. La compagnie gazière de l'Alberta, Northwestern Utilities, qui a été la première à acheminer du gaz naturel par gazoduc vers l'une des grandes villes du Canada, comptait au départ que son produit serait le seul fuel domestique. On ne pensait pas à l'époque à en faire un usage industriel, car on a mis du temps avant de découvrir les dérivés du gaz naturel ou les procédés permettant de créer de nombreux dérivés de ce produit.

Je suis d'accord avec notre collègue, le député de Nepean-Carleton (M. Tupper), qui a fait remarquer que l'économie de l'énergie est à la mode. Il fut un temps où l'économie de l'énergie était un sujet d'intérêt technique ou une cause de culpabilisation pour les Canadiens. Désormais, la question revient constamment sur le tapis et, selon moi, le plus grand avantage des deux programmes que l'on supprime a été d'éveiller la conscience canadienne collective à la nécessité d'économiser l'énergie. Le moment est venu pour les Canadiens d'assumer leurs responsabilités et d'économiser l'énergie par leurs propres moyens. Nos concitoyens sont certainement déterminés à le faire.

Tâchons à présent de voir si pareille détermination existe chez les consommateurs commerciaux et industriels et s'ils agissent à l'avenant. Le projet de loi C-24 constitue une part importante de l'effort déployé par le gouvernement en vue d'éponger son déficit monstrueux. Le projet de loi C-24 tend à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Ce projet de loi a deux buts: il prévoit l'abolition du programme canadien de remplacement du pétrole le 31 mars de cette année et l'expiration du programme d'isolation thermique des maisons canadiennes, le 31 mars de l'année prochaine, en modifiant les deux lois actuellement en vigueur.

En 1981-1982, les conversions au gaz représentaient 48 p. 100 des subventions octroyées cette année-là dans le cadre du programme de remplacement du pétrole, à l'électricité, 36 p. 100 et au bois, 14 p. 100. De 1983 à 1984, les conversions au gaz ne représentaient plus que 25 p. 100 des subventions totales tandis que la part de l'électricité était passée à 55 p. 100.

Si vous le permettez, j'aimerais évaluer les résultats du programme d'isolation thermique. D'après une analyse importante effectuée en août 1983, ce programme a augmenté le nombre de conversions d'environ 30 p. 100. Selon d'autres conclusions, environ 37 p. 100 de ses bénéficiaires n'auraient rien fait sans la subvention et les travaux effectués dans chaque maison ont été rentables, car ils ont permis de diminuer la consommation de combustible de 17 p. 100 en moyenne.

Contrairement au programme de remplacement du pétrole, le programme d'isolation thermique a surtout été utilisé par ceux qui en avaient le plus besoin, c'est-à-dire les pauvres, les personnes âgées et les propriétaires qui se chauffaient au mazout. La majorité de ces personnes ont bénéficié de ce programme.

Cette analyse a également permis de déceler plusieurs problèmes opérationnels dans le système d'informatique, le contrôle et le traitement des demandes des consommateurs. Ils ont été réglés par la suite.

Au cours de ses six années et demie d'existence le programme d'isolation thermique a connu un succès très variable. Parmi les facteurs de changement, citons les fluctuations brutales du prix mondial de l'énergie et de la perception que le public se faisait des tendances de l'offre et des prix, les changements délibérés apportés par le gouvernement à l'égard des dates d'admissibilité, du financement du programme, de la formule de contribution et des critères ainsi que les initiatives prises par les entrepreneurs pour promouvoir le programme d'isolation thermique, au moyen, parfois, de techniques de vente beaucoup trop agressives.

Le cabinet a approuvé le programme d'isolation thermique en avril 1977 pour prolonger le programme d'isolation des maisons. Ce programme avait été lancé en janvier de la même année dans l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse pour inciter les propriétaires à réduire leur consommation de mazout afin de compenser les conséquences de la hausse du prix de l'électricité dans ces deux régions. En octobre 1980, nous avons reporté de 1984 à 1987 la date d'expiration du PITRC. Bien sûr, le 8 novembre dernier, notre gouvernement l'a ramenée au 31 mars prochain dans le cadre de ses efforts en vue de réduire le déficit. C'est la SCHL qui a été chargée de la mise en application du PITRC et du PITH dès leur création. Le 1er avril 1981, cependant, l'entière responsabilité en matière de financement, de directives, de publicité et de contrôle fut transférée au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La SCHL a continué à traiter les demandes, à émettre les chèques, à fournir les services d'inspection touchant le contrôle de la qualité et du respect des normes, et à renseigner le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources en matière de gestion.

Le mise en œuvre du programme est confiée à un réseau de neuf bureaux régionaux et à un centre de gestion centrale et de traitement des demandes à Montréal. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources veille à ce que les travaux exécutés dans le cadre du PITRC soient de première qualité et assurent des économies d'énergie durant toute la vie des habitations qui ont bénéficié de mesures de conservation d'énergie.

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a entrepris sous l'égide du PITRC des programmes de recherche, de transfert de technologie, d'éducation et d'assurance de la qualité.

En 1983 et en 1984, l'administration du PITRC a élaboré et mis en œuvre un nouveau système d'assurance de la qualité et de respect des normes du programme. Il comportait notamment un nouveau plan d'échantillonnage permettant de limiter les inspections aux entrepreneurs douteux, à certains types de travaux et à certaines régions du pays, assorti de nouveaux rapports permettant aux gestionnaires d'examiner la mise en application du programme. Tous les inspecteurs en service dans le cadre du PITRC avaient reçu une formation et subi un examen destiné à normaliser leur compétence et on avait créé divers comités interadministratifs de gestion pour superviser l'application du système d'assurance de la qualité.

J'ai parlé de certaines exigences et de certains besoins existant dans les secteurs commercial et industriel. Les «énergibus» qui ont parcouru plusieurs de nos provinces ont compté parmi les principaux instruments qui ont permis de vérifier les économies d'énergie. En Alberta, par exemple, dans ma province, on a ainsi pu constater après examen qu'environ 460 entreprises éprouvaient certains problèmes d'isolation ou de conservation d'énergie. On déplore malheureusement une lacune à cet égard, car on ne leur a pas dit comment remédier à ces problèmes. Ce problème de communication est déplorable, car ces entreprises sont très conscientes que leurs frais énergétiques augmentent sans cesse. Elles aimeraient donc obtenir des organismes gouvernementaux une meilleure information pour apprendre comment elles pourraient au juste réaliser de telles économies d'énergie.

Il existe un programme qui permet aux entreprises de recourir aux avis de consultants. Si l'on s'en prévalait au maximum, ce programme permettrait probablement d'obtenir de bons conseils sur la façon d'appliquer les mesures de conservation d'énergie.

• (1640)

L'impulsion dont je parlais tantôt s'exerce maintenant sur le secteur privé l'incitant à se mettre au travail et à prendre des mesures d'économie dans les utilisations commerciales, industrielles et résidentielles. Les entreprises-conseils en économies énergétiques du secteur privé, disposant de larges compétences techniques pour l'étude, l'application et la commercialisation de blocs-rééquipements complets, seraient toutes désignées pour définir ces programmes et pour en guider l'application, après avoir étudié les nombreux programmes incitatifs de toutes sortes qui donnent déjà de bons résultats dans d'autres pays.

Il n'y a probablement pas beaucoup de consultants en économies énergétiques au pays. Quand il est question de recourir à l'un de ces consultants, on entend souvent opposer l'argument suivant: «Dans notre usine nous connaissons déjà des tas de façons d'économiser l'énergie, malheureusement nous n'avons pas les gens ou l'argent voulus pour y changer quoi que ce soit». Cet argument a bien du sens pour beaucoup de personnes. Pourquoi allez chercher encore des idées pour économiser, alors que rien ne se fait au sujet de celles qu'on connaît déjà?

En fait, cet argument démontre l'urgence d'une aide. Il faut établir des priorités, et faire admettre par diverses firmes privées un programme cohérent et défendable aux avantages nettement définis. Beaucoup d'usines et d'installations ont

besoin d'être aidées, grandement aidées pour la formulation de programmes d'économies énergétiques et pour le suivi de leur application. Le consultant en économies énergétiques vient rajouter ses talents et son savoir-faire spéciaux aux aptitudes des personnes qui ont acquis au jour le jour une longue pratique des systèmes, des procédés et du matériel énergétiques. Le consultant en économies énergétiques est un professionnel et un spécialiste de la technologie pratique de l'énergie. Il a participé à de nombreuses analyses énergétiques d'usines et s'est doté d'une compétence technique unique et exigeante. Un bon consultant en économies énergétiques est également un bon professeur. Il n'a pas de secrets de métier. Il fait de son mieux pour partager avec ses clients le plus possible de ses connaissances et de son savoir-faire.

Il y a également le facteur objectivité. Étant extérieur à l'entreprise, le consultant en économies énergétiques a les mains libres pour trouver et énoncer les meilleures solutions aux problèmes énergétiques, sans avoir à s'incliner devant des opinions ancrées, des politiques d'entreprises ou des doctrines de gestion. Pour être efficace, il faut que le consultant soit diplomate et tienne compte des sentiments d'autrui.

Le prochain élément, c'est la crédibilité. Quand on paie un expert pour venir examiner un problème et le résoudre, la solution qu'il propose reçoit beaucoup plus facilement créance que si elle émanait d'un employé de longue date.

Le critère suivant réside dans la concentration des efforts. A l'exception peut-être du gestionnaire des économies d'énergie, aucun employé d'usine n'est en mesure de consacrer toute son attention et tous ses efforts à la conservation de l'énergie pendant une longue période. Et les consultants et l'entreprise à laquelle ils sont associés devraient faire preuve de véritable professionnalisme. Un travailleur professionnel s'engage à fournir un service spécialisé nécessaire et fera passer la conscience professionnelle avant toute autre considération. Il y a aussi la question de la réputation et des réalisations, la compréhension des problèmes des clients et le souci de faire des propositions valables et crédibles.

Des entreprises ont offert des études énergétiques gratuites ou à très bon marché. Une fois qu'elles ont accès à l'usine, on se rend compte que ce sont de véritables vendeurs faisant la promotion d'un produit ou d'un service ayant trait à la conservation de l'énergie. Ce genre d'enquête ou d'étude sur l'usine peut être légitime et profitable à l'usine ou aux installations si l'entreprise offrant le service énonce clairement le but et les limites du travail à accomplir.

Il est tout à fait possible que l'impulsion fournie par les programmes PITRC et PCRP, mais surtout par le PITRC, conscientise les Canadiens, les gestionnaires et les propriétaires d'usines de même que les propriétaires de maisons, de l'utilité d'avoir recours à des consultants privés en économies énergétiques qui peuvent maintenant relever efficacement, entièrement et honorablement le défi que la conservation de l'énergie nous pose. C'est un défi de taille. J'estime que c'est là un domaine où l'on pourrait créer un nombre considérable d'emplois. J'ai fait faire une étude de ce que pourrait donner un investissement de un million de dollars étalé sur une période de six ans. Les profits sur six ans, soit de 1985 à la fin de 1990, d'un investissement de un million de dollars dépasseraient les trois millions. L'accroissement de nos exportations, la diminution de nos dépenses et toutes les économies d'énergie que nous réaliserions se traduiraient par une augmentation de nos ressources énergétiques et autres à l'avenir. Un tel programme pourrait contribuer à fournir du travail à 48 chômeurs ou assistés sociaux dont la formation coûterait approximativement $1,680,000, sans compter les frais découlant de la recherche d'un emploi. J'estime que ce serait là un sage investissement.

Je voudrais revenir pour un moment au PCRP et à la question de savoir si ce programme a vraiment atteint ses objectifs. Les résultats varient considérablement d'une province à l'autre. Certaines provinces ont enregistré un succès extraordinaire à cause de facteurs comme une commercialisation aggressive de la part des services publics. Par exemple, le Manitoba a réalisé son objectif triennal à 147 p. 100. Par contre, la Nouvelle-Écosse n'a atteint son objectif triennal qu'à 59 p. 100 parce que les gazoducs qui devaient être construits dans les Maritimes ne l'ont pas été. Parce qu'il n'y a pas d'autres combustibles que le mazout pour chauffer les maisons, les provinces de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont bénéficié de dispositions spéciales. Dans ces régions, les mesures d'économie de l'énergie, comme l'isolation, le calfeutrage et l'amélioration des sytèmes de chauffage au mazout étaient admissibles aux subventions du Programme de remplacement du pétrole. En conséquence, Terre-Neuve a atteint 115 p. 100 de ses objectifs de trois ans, l'Île-du-Prince-Édouard 90 p. 100 et les Territoires 100 p. 100. Dans l'ensemble, les mesures d'économie d'énergie comptent pour environ 5 p. 100 de l'activité nationale du Programme de remplacement du pétrole.

Le taux des conversions aux diverses autres sources d'énergie a changé pendant la durée du programme. En 1981-1982, les conversions au gaz ont représenté 48 p. 100 de l'activité globale de cette année-là et les conversions à l'électricité 36 p. 100, tandis que les conversions au chauffage au bois en représentaient 14 p. 100. En 1983-1984, les conversions au gaz ont diminué à 25 p. 100 de l'ensemble de l'activité et les conversions à l'électricité sont passées à 55 p. 100. Le fléchissement dans les conversions au gaz s'explique en partie par celui qui s'est produit dans la province d'Ontario. En 1981-1982, les conversions au gaz en Ontario ont représenté 43 p. 100 de toutes les conversions effectuées cette année-là. En 1983-1984, la part de l'Ontario avait fléchi à 20 p. 100. En outre, sur le plan provincial, les conversions au gaz ont représenté 63 p. 100 de l'activité en 1981-1982, mais cette proportion est tombée à 43 p. 100 en 1983-1984. Fait très intéressant, les conversions au chauffage au bois ont constitué 22 p. 100 de toute l'activité du Programme, sur le plan national. Une grande partie de ces conversions ont été effectuées dans les régions rurales par des ménages qui pouvaient se procurer le bois de chauffage à bon marché et dont le style de vie s'accommodait du surplus de travail qu'entraîne le chauffage au bois.

Comme quelqu'un l'a dit au cours du débat, le but des modifications proposées est avant tout de mettre fin à des programmes qui semblent avoir atteint leur objectif premier et qui ont fait démarrer d'autres initiatives dont le secteur privé pourra se charger dans les années à venir. Autre considération qui l'emporte sur les autres, ce projet de loi, comme l'a fait remarquer mon collègue, jouera un rôle primordial en réduisant le lourd fardeau dont nos enfants et nos petits-enfants seront

chargés; autrement dit, il aidera à réduire le déficit qui nous accable.

M. Baker: Monsieur le Président, je félicite le député de son discours et je voudrais lui poser une question précise au sujet de l'Alberta, étant donné qu'il a manifesté un intérêt pour une autre question concernant Terre-Neuve dont la Chambre est saisie et qu'il a appuyé la proposition que le député de Bonavista-Trinity-Conception (M. Johnson) et moi-même avons faite au sujet des compressions budgétaires imposées à Radio-Canada.

• (1650)

Puisqu'il vient de l'Alberta, le député s'inquiète évidemment beaucoup de l'avenir de cette province et veut qu'elle conserve ses emplois dans le secteur pétrolier. Or, la production globale des raffineries albertaines n'a pas cessé de décliner ces dernières années, à tel point que certaines ont dû se convertir à d'autres types de produits. De façon générale, les raffineries abandonnent la production du mazout destiné au chauffage domestique. D'autre part, la politique préconisée par le gouvernement provincial a donné considérablement d'ampleur au secteur pétrochimique de la province. Le député est-il d'avis que le programme de remplacement du pétrole a contribué peu ou prou à faire baisser subitement la demande de mazout ces dernières années au Canada? Voit-il un lien entre les deux phénomènes?

M. Edwards: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations et de sa question. Il veut savoir, je crois, si le fait que les raffineries albertaines transforment leur production et qu'on mette davantage l'accent sur la pétrochimie a pu réduire la production de mazout, et demande si toutes ces questions sont reliées.

A mon avis, les raffineries albertaines ont réduit leur production de mazout pour le chauffage domestique parce que la demande a baissé sur les marchés d'accès facile. Je suis persuadé qu'après vérification, l'on constaterait que la production de mazout a décliné plus rapidement dans les raffineries de l'Alberta qu'ailleurs, en particulier en Ontario et au Québec. Effectivement, cela doit être lié à la baisse de la demande sur les marchés les plus accessibles.

M. Baker: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Les chiffres concernant la production des raffineries de pétrole au Canada, la consommation globale par province et les produits provenant des raffineries ne mentent assurément pas. Le député admet-il que la production de pétrole raffiné a fléchi en Alberta ces quelques dernières années, ou convient-il, selon le rapport que l'Office national de l'énergie vient de publier, que la demande va se redresser et que nous connaîtrons une hausse de 1 p. 100 au cours des prochaines années? Pense-t-il que les raffineries de l'Alberta verront enfin la demande de produits pétroliers cesser de fléchir?

M. Edwards: Monsieur le Président, je comprends la portée de cette question. D'après les discussions auxquelles j'ai eu l'honneur de participer avec les représentants de l'industrie, du ministère fédéral et du gouvernement albertain, on accepte en général les prévisions de l'Office national de l'énergie qui entrevoit un revirement de la situation et une hausse progressive; on croit que ces prévisions se réaliseront effectivement.

M. Parry: Monsieur le Président, je voudrais demander au député de nous dire comment, d'après lui, le retrait du programme du remplacement du pétrole et du programme d'isolation thermique influera sur les paiements de péréquation accordés aux provinces qui utilisent du pétrole importé.

M. Edwards: Monsieur le Président, ce renseignement est probablement disponible, mais je ne l'ai pas ici. A mon avis, je le répète, on continuera à remplacer de plus en plus le chauffage au mazout et à isoler les logements ainsi que les immeubles commerciaux et industriels, car les gens se rendent parfaitement compte des véritables économies qu'ils peuvent réaliser grâce à ces conversions et à ces rénovations.

M. Parry: Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Permettez-moi d'assurer au député que je ne comptais pas obtenir des chiffres en réponse à ma question au sujet des importations du pétrole ou des paiements de péréquation. Il n'y a qu'une chose pire que d'énumérer des données statistiques à la Chambre et c'est d'alterner entre les données statistiques et les invectives. Le député peut-il me donner des exemples de l'incidence qu'il prévoit, soit le regain de l'activité économique à la suite du retrait d'une subvention? Je voudrais l'entendre donner en exemple un cas analogue où la chose s'est produite.

M. Edwards: Monsieur le Président, je me garderai bien de lancer des invectives à la Chambre. Je ferai peut-être certaines remarques, mais je m'abstiendrai de toute invective.

Je prévois qu'il y aura une certaine incidence temporaire sur les importations de pétrole et sur les paiements de péréquation. Toutefois, je ne crois pas, mais j'avoue que je me livre à de pures conjectures, que l'effet soit durable. Je ne crois pas non plus que l'effet soit profond ou considérable.

M. Parry: Monsieur le Président, si vous me le permettez, je voudrais préciser au député que ce n'était certes pas à lui que je songeais quand j'ai parlé de discours composés également de statistiques et d'invectives mais plutôt au député qui vient de prendre l'avion ou qui s'apprête à le faire dans quelques minutes. Je voudrais poser une dernière question supplémentaire au député. A son avis, quel sera l'effet du retrait des subventions sur l'emploi au Canada?

Le président suppléant (M. Charest): Je le regrette, mais la période réservée aux questions et aux remarques est terminée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Burnaby (M. Robinson)—Le Service canadien du renseignement de sécurité—*a*) La taille du budget. *b*) La responsabilité du service; l'honorable député de Gander-Twillingate (M. Baker) L'énergie—*a*) L'accord entre le gouvernement fédéral et Terre-Neuve. *b*) La position du gouvernement.

Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Le très hon. John G. Diefenbaker

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

M. Stackhouse: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Un peu plus tôt cette session, j'ai présenté un projet de loi qui figure au *Feuilleton* sous le nº 59. Je voudrais maintenant demander la permission de la Chambre pour lui substituer une motion dont j'ai donné avis il y a deux semaines. Il s'agit de la motion nº 173. J'aimerais beaucoup avoir l'autorisation de la Chambre.

Le président suppléant (M. Charest): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il consentement unanime pour que la Chambre passe maintenant à l'article nº 37?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1700)

LE TRÈS HONORABLE JOHN G. DIEFENBAKER

L'OPPORTUNITÉ D'ÉRIGER UNE STATUE SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'honorer la mémoire du très honorable John G. Diefenbaker en commandant une statue de celui-ci qui sera installée sur la colline du parlement.

—Monsieur le Président, chaque jour, à la Chambre des communes, les députés s'occupent de questions qui touchent à l'administration du gouvernement du Canada. Le travail de la Chambre, c'est l'avenir de notre pays et les représentants élus des trois partis travaillent à édifier un pays qui soit meilleur. Toutefois, il faut de temps à autre s'arrêter, regarder en arrière et prendre une décision sur un sujet qui n'est peut-être pas au sommet de notre liste de priorités, mais qui a néanmoins une grande signification nationale.

Je prends la parole aujourd'hui pour parler d'un de ces sujets et, ce faisant, j'essaie de corriger un oubli historique qui, dans une certaine mesure, ne rend pas justice à la mémoire d'un homme qui a été un géant à son époque, un Canadien de l'Ouest qui avait une vision réellement nationale, le treizième premier ministre du Canada, le très honorable John George Diefenbaker.

Des voix: Bravo!

Mme Browes: Monsieur le Président, il est de coutume que le Parlement du Canada commande une statue de ses grands chefs et place le monument sur la colline du parlement. Comme mes collègues ici le savent, il n'y a pas moins de 11 monuments sur la colline actuellement. Ces monuments sont dédiés à la mémoire de grands Canadiens et l'un est dédié au monarque régnant au moment de la Confédération, la reine Victoria.

Les autres personnes à qui l'on a érigé une statue ici sont sir Louis Lafontaine et Robert Baldwin qui, en tant que premiers ministres associés du Canada uni, ont formé le grand ministère de 1848 à 1851 qui a solidement implanté le principe du gouvernement responsable au Canada. Est aussi honoré George Brown, éditeur et fondateur d'un journal national, chef de la Réforme dans le Haut-Canada au cours des années 1850. Il a joué un rôle clé lors des Conférences de Charlottetown et de Québec.

Il en est de même pour Georges Étienne Cartier qui a joué un rôle manifeste dans l'établissement de la Confédération. Il a été un des premiers ministres sous le gouvernement Macdonald-Cartier de 1858 à 1862, et c'est lui qui a présidé les importantes négociations qui ont amené le Canada français à accepter la Confédération. De même sir John A. Macdonald, premier ministre du Canada, qui, au cours de ses nombreuses années de pouvoir, a mené à bonne fin l'unification politique et l'intégration économique de tous les autres territoires de l'Amérique du Nord britannique.

Les autres personnages honorés sont Thomas D'Arcy McGee, poète renommé, journaliste, homme politique et père de la Confédération qui, malheureusement, devait mourir assassiné devant sa maison de la rue Sparks en 1868. On mentionne également Alexander Mackenzie. Ce dernier, premier ministre de 1873 à 1878, a été le chef du premier gouvernement libéral au Canada. On honore également sir Wilfrid Laurier, distingué premier ministre de 1896 à 1911, lequel donna au nouveau Dominion une voix respectée et indépendante au sein de l'Empire britannique. Il contribua également à dépasser les différences raciales et confessionnelles à mesure que le Canada recevait sans cesse de nouveaux émigrants.

On inclut également sir Robert Borden, premier ministre de 1911 à 1920. C'est avec dévouement et courage qu'il a convaincu les Canadiens d'accepter leurs nouvelles responsabilités internationales en temps de guerre. Grâce à ses efforts, le nationalisme canadien a fleuri au moment où notre pays participait en tant que puissance indépendante aux négociations de paix et prenait place au sein de la Ligue des nations. Enfin, Mackenzie King est également honoré. Premier ministre dont le mandat a été le plus long de l'histoire du Canada, ce dernier a dirigé notre pays pendant les six longues années de la Deuxième Guerre mondiale. Et ce faisant, il a préparé la prospérité de l'après-guerre qu'a connue le Canada.

Ces éminents fondateurs et chefs de notre pays occupent à juste titre une place d'honneur aux abords du Parlement, leur statue de bronze étant un éloquent témoignage de leur réussite et de leur dévouement envers leurs pays. Aucun Canadien ne voudrait nier à ces Canadiens remarquables un tel honneur. Les considérations sectaires s'effacent devant la nécessité de reconnaître leurs réalisations. Ils comptent tout simplement parmi les meilleurs dirigeants que notre pays ait produits. Je prétends qu'il faut ajouter à ces hommes le nom d'un certain dirigeant contemporain du Canada, un homme dont la sagesse n'avait rien à envier aux 10 personnes que je viens de mentionner, un homme qui ne vivait que pour le Parlement et dont le gouvernement a fait beaucoup pour la liberté et la prospérité de tous les Canadiens.

Je demande donc à tous les députés de souscrire à cette motion tendant à ce qu'on honore la mémoire du treizième premier ministre du Canada, le très honorable John Diefenbaker, en commandant dès maintenant une statue de celui-ci qui sera installé sur la colline du parlement.

Des voix: Bravo!

Mme Browes: John Diefenbaker était premier ministre à une époque où le Canada était au seuil de la grandeur. Ce sont ses initiatives qui ont été la force qui a permis au Canada d'atteindre cette grandeur. Il tirait son inspiration d'une vision du Canada qui était unique à l'époque; il avait compris que la force du Canada réside dans sa richesse en terres et en ressources.

Parmi les initiatives de John Diefenbaker, on retrouve la construction du barrage de la Saskatchewan-Sud, les projets hydro-électriques dans les provinces maritimes, d'énormes ventes de blé à la Chine, le lancement du programme des routes d'accès aux ressources destiné à ouvrir de nouvelles régions, afin de mettre en valeur du minerai et des ressources énergétiques.

Le premier ministre Diefenbaker a atteint l'apogée de sa carrière avec la présentation et l'adoption en 1960 de la Déclaration canadienne des droits. Pour la première fois, un texte de loi écrit établissait les libertés et les droits fondamentaux des Canadiens qui devaient être respectés en vertu de la loi fédérale. Il s'agissait d'un projet de loi suprême dont la qualité laissait voir la fierté et le sens du devoir de ce regretté grand homme.

Une simple énumération de ses réalisations, si remarquables soient-elles, ne suffit pas à montrer à quel point John Diefenbaker a marqué tous les Canadiens. C'est son éloquence, la force de ses paroles, qui ont captivé l'imagination des gens et qui lui ont valu le respect des parlementaires de notre remarquable Chambre. Ses paroles et ses discours témoignaient d'une grande fierté et d'une grande force de caractère.

M. Diefenbaker a déclaré un jour qu'il y avait trois discours dont il était particulièrement fier. Dans le premier, il dénonçait au Parlement l'internement des Canadiens d'origine japonaise au cours de la Seconde Guerre mondiale et affirmait alors haut et fort ceci:

> Il n'y a pas de Canadiens à rallonge.

Dans le deuxième, prononcé au collège Dartmouth, au New Hampshire, en 1957, il décrivait les principaux problèmes dans les relations entre les Canadiens anglais et les Américains. Dans le troisième enfin, prononcé en 1960 devant l'Assemblée générale des Nations Unies, il exigeait la liberté des pays d'Europe de l'Est satellites de l'Union soviétique, qui vivaient sous son joug.

• (1710)

Pour M. Diefenbaker, il s'agissait de ses trois discours les plus mémorables, ce qui en dit long sur sa personnalité. C'était un homme de principe. C'était un leader national pour qui l'intérêt que le Canada manifestait pour les grands problèmes internationaux témoignait de la place qu'il occupait dans le monde.

Des douzaines de citations reflètent la personnalité extraordinaire de ce grand chef canadien. «Nous avons rendez-vous avec le destin», a-t-il souvent déclaré au cours de sa campagne électorale de 1957. Par cette simple phrase, John Diefenbaker exprimait son optimisme quant à l'avenir du Canada ainsi que son désir de devenir premier ministre et de conduire le pays vers sa destinée.

«Il y a plus d'électeurs dans la Grand-rue que dans Bay Street», tel était son cri de ralliement au cours des élections générales de 1958. John Diefenbaker nous rappelait ainsi que les hommes politiques devaient défendre, avant tout, les intérêts des Canadiens moyens.

Il a aussi déclaré:

> Le bilinguisme et le biculturalisme sont des réalités canadiennes qui ne peuvent pas et qui ne doivent pas être cachées ou évitées.

John Diefenbaker a écrit ces mots en 1964 avec la sincérité et la sagesse d'un homme qui avait été le premier ministre de tous les Canadiens, de toutes les régions et de toutes les provinces.

«Je ne fais pas campagne, je me contente de rendre visite aux gens», a déclaré John Diefenbaker en 1965, témoignant ainsi de la facilité avec laquelle il rencontrait les Canadiens et leur parlait au cours de ses voyages.

Il y a bien d'autres citations et notamment celle que voici qui est la plus révélatrice de la véritable personnalité de John Diefenbaker:

> «Le secret de la liberté c'est la bravoure». Ces paroles étaient vraies dans la bouche de Périclès et elles n'ont rien perdu de leur vérité.
>
> Le Parlement est un lieu honoré par la tradition et sanctifié par la grandeur de son histoire.
>
> Je pars du principe fondamental que les gouvernements ne doivent pas oublier les simples citoyens.
>
> Je suis ici pour défendre les principes que j'ai toujours défendus: la liberté et l'égalité pour tous les Canadiens, de toutes les couches sociales et de toute origine raciale. Un Canada, une nation.

Enfin, dans un discours qu'il a prononcé à la Chambre des communes le 1er juillet 1960 à propos de la Déclaration des droits, le très honorable John Diefenbaker a déclaré:

> Je suis Canadien, un Canadien libre, libre de m'exprimer sans crainte, libre de servir Dieu comme je l'entends, libre d'appuyer les idées qui me semblent justes, libre de m'opposer à ce qui me semble injuste, libre de choisir les dirigeants de mon pays. Ce patrimoine de liberté, je m'engage à le sauvegarder pour moi-même et pour toute l'humanité.

Nous nous devions de faire résonner ces paroles une fois de plus sur les murs de pierre et les hauts plafonds de la Chambre des communes. John Diefenbaker a vécu pour cette Chambre et il a vécu pour les principes que je viens d'énoncer.

Si son esprit veille toujours sur notre Chambre, il verra que la 33e législature du Canada a immortalisé dans le bronzage l'image vivante de notre treizième premier ministre, le regretté John George Diefenbaker.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, la députée a présenté une motion bien intéressante. De fait, un certain nombre d'anciens premiers ministres canadiens ont leur statue sur la colline du Parlement ou dans les environs. Sir John A. Macdonald, Alexander Mackenzie, sir Wilfrid Laurier, sir Robert Borden et Mackenzie King ont tous leur statue près des édifices du Parlement. D'autre part, Louis St. Laurent, comme le veut sa réputation d'excellent avocat et de grand ministre de la Justice, a la sienne près de la Cour suprême du Canada.

La statue plutôt intrigante de sir John A. Macdonald est à l'extérieur du Sénat. Elle est tout à fait spéciale parce qu'elle montre sir John A. tenant ses lunettes. Le ministère des Travaux publics doit, semble-t-il, remplacer ces lunettes de temps à autre, ordinairement parce qu'elles sont subtilisées par de jeunes étudiants trop enthousiastes.

La statue de sir Wilfrid Laurier domine la place de la Confédération. C'est à ses pieds que fleurissent au printemps les premiers crocus d'Ottawa à cause des tuyaux de chauffage qui sont dissimulés sous terre.

La statue plutôt impressionniste de Mackenzie King a été placée avec beaucoup d'à-propos près de la salle du cabinet dans la chambre du Conseil privé de l'Édifice de l'Est, où il a présidé et régné comme premier ministre pendant bon nombre d'années.

Parmi les autres statues de la colline, il y a celle de George Brown, qui fut le premier chef libéral. Il serait probablement bien malheureux de lire les articles éditoriaux que publie maintenant le journal qu'il a fondé. Il y a aussi la statue de Thomas D'Arcy McGee, qui est l'un des Pères de la Confédération, tout comme George Brown. Ces deux hommes furent assassinés à cause de la controverse qui régnait autour de leur rôle dans la vie politique du Canada.

Il y a quelques années, on avait décidé d'ériger une statue au premier ministre conservateur R. B. Bennett, mais ce projet n'a jamais abouti. On me dit que c'est parce que John Diefenbaker avait eu l'occasion de voir la statue avant qu'elle ne soit terminée et qu'il avait eu une réaction tout à fait antiparlementaire. Grâce à la motion du député, nous aurons peut-être l'occasion d'examiner la statue de M. Bennett et de juger par nous-mêmes si nous partageons l'avis de M. Diefenbaker.

Il y a d'autres anciens premiers ministres que M. Diefenbaker qui n'ont pas leur statue sur la colline du Parlement ou dans les environs. Sir John Abbott et sir Mackenzie Bowell furent les deux seuls hommes à être premiers ministres pendant qu'ils étaient sénateurs. Fait curieux, vu la controverse actuelle, les deux étaient des conservateurs.

Il y a aussi le cas de sir John Thompson de la Nouvelle-Écosse, qui était un juge en chef très distingué dans sa province avant d'être député. Il est mort subitement en 1894 de façon tout à fait dramatique au château de Windsor, juste après avoir été fait chevalier par la reine.

Comme je l'ai déjà dit, aucun de ces premiers ministres n'a sa statue sur la colline du Parlement. Il n'y a pas non plus de statue du grand héros de M. Diefenbaker, Arthur Meighen, ni de son plus grand adversaire, Lester B. Pearson.

John Diefenbaker est le seul premier ministre à avoir été député longtemps après avoir cessé de diriger son parti. Il ne s'est jamais contenté du rôle de vétéran de la politique. Il en a été un protagoniste très actif jusqu'au bout. Il a toujours été un sujet de choix pour les caricaturistes politiques. La dernière grande caricature de lui publiée de son vivant reflétait la frustration qu'il éprouvait à cause du petit rôle qui lui avait été confié lors des élections générales de 1979.

Je ne pense pas qu'il s'offusquerait que nous disions de sa carrière qu'elle fut essentiellement celle d'un parlementaire et que ce n'est qu'incidemment, mais de façon tout aussi importante, qu'il fut aussi premier ministre. M. Diefenbaker a pu vivre sa propre légende. Tous ceux qui l'ont bien connu et qui ont écouté ses histoires pouvaient presque prévoir quelle serait l'anecdote suivante. Parfois, on se rendait compte que ses histoires n'étaient pas tout à fait fidèles à la réalité. Mais personne ne pouvait nier qu'elles y avaient gagné à sa façon de les raconter. Ainsi, lorsque le premier ministre Trudeau a demandé à M. Diefenbaker de partager sa cabine privée dans un avion avec lequel il se rendait au jubilé de la reine, en 1977, le vieil homme a accepté volontiers et après le voyage, lorsqu'on lui a demandé comment il pouvait voyager avec un libéral, il a répliqué que la politique donnait lieu à d'étranges associations.

• (1720)

Monsieur le Président, M. Diefenbaker était un citoyen éminent, cela ne fait aucun doute. Il mérite d'avoir sa statue sur la colline du Parlement. J'exhorte par ailleurs le gouvernement à voir s'il n'y aurait pas lieu d'ériger la statue de tous nos autres premiers ministres. Si nous voulons ériger la statue des premiers ministres sans respecter l'ordre chronologique, il faudrait songer à celle d'un contemporain de M. Diefenbaker, M. Lester B. Pearson.

Nous ne faisons pas assez pour perpétuer la mémoire de nos grands hommes et femmes, surtout de ceux ou celles qui se sont distingués dans la vie publique. Les statues sont un hommage aux personnes qu'elles représentent. Elles servent à rappeler aux générations futures de Canadiens quels étaient leurs dirigeants et ce qu'ils ont fait pour le pays.

Je donne mon appui à cette motion, monsieur le Président. J'espère par ailleurs qu'elle rappellera au gouvernement qu'il faut ériger des statues à tous nos premiers ministres sur la colline du Parlement ou à proximité de celle-ci pour qu'on n'oublie pas ce qu'ils ont fait pour le pays.

Je suis très heureux de donner mon appui à cette motion et de demander que l'on honore un grand premier ministre et un grand Canadien, que j'ai eu l'honneur de connaître à mes débuts à la Chambre. C'est une bonne motion. Elle mérite d'être appuyée non seulement pour sa teneur mais aussi parce qu'elle nous rappelle qu'il importe d'honorer tous nos premiers ministres et tous les grands hommes et femmes qui ont fait beaucoup pour notre pays, pour nous et pour les générations futures.

Des voix: Bravo!

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole au sujet de cette motion. Comme c'est la première occasion qui m'est donnée de parler longuement à la Chambre, je tiens à dire que c'est un grand honneur et un grand plaisir pour moi de me trouver ici et de pouvoir parler d'un sujet qui m'a toujours intéressé.

Je voudrais en profiter pour remercier les habitants de la circonscription de Niagara Falls. La circonscription de Niagara Falls comprend la ville de Niagara Falls et la municipalité de Niagara-on-the-Lake. Comme de nombreux députés le savent, Niagara-on-the-Lake a été la première capitale du Haut-Canada. Ceux d'entre nous qui viennent de cette région sont fiers de rappeler qu'elle est le berceau d'un grand nombre de nos droits. Le regretté John Diefenbaker a racontré un jour à l'un de mes prédécesseurs que Niagara-on-the-Lake était aussi l'extrémité nord du réseau clandestin utilisé par les esclaves noirs pour fuir le Sud. Pour eux, Niagara-on-the-Lake était donc l'endroit où ils retrouvaient la liberté. En outre, monsieur le Président, je suis aussi très fier d'être né dans la ville mondialement connue de Niagara Falls, principale attraction touristique de notre hémisphère.

La circonscription de Niagara Falls, monsieur le Président, a une économie diversifiée et produit la majeure partie des fruits tendres du Canada. Le regretté John Diefenbaker ne manquait pas de reconnaître l'aspect multiculturel de notre pays. La circonscription de Niagara Falls en est un bon exemple. Ceux qui sont venus s'installer dans la péninsule de Niagara continuent d'être très fiers de leur patrimoine, tout comme je suis fier de dire que je descends d'immigrants écossais qui s'étaient d'abord installés dans l'île du Cap-Breton.

En pensant à cette motion, je me souviens que, pendant la majeure partie des années où M. Diefenbaker a été premier ministre et chef de l'opposition, Niagara Falls était représenté à la Chambre par un député éminent, l'honorable Judy LaMarsh. Même si M. Diefenbaker et elle appartenaient à deux partis politiques différents et divergeaient souvent d'opinion, je suis sûr qu'ils se respectaient énormément tous les deux à cause de l'importance qu'ils accordaient aux droits de la personne et à l'égalité des citoyens.

Je suis également fier de dire, monsieur le Président, que je succède à deux députés de mon parti qui ont aussi représenté la circonscription de Niagara Falls. Il s'agit de M. Joe Hueglin et de M. Jake Froese, qui ont siégé ici respectivement au cours de la 29e et de la 31e législature. Leur dévouement à notre pays m'a toujours beaucoup impressionné, et je sais qu'ils continueront d'être regrettés par leurs collègues avec qui ils ont travaillé à la Chambre.

Mes rapports avec John Diefenbaker et mon admiration pour lui remontent à mon enfance, au début des années 60. Mes parents, M. et Mme Robert Nicholson, ainsi que mon institutrice, Mme Dorothy Gordon, m'encourageaient à me renseigner sur les questions d'importance primordiale pour le Canada. A l'époque, je fus touché par la sincérité de John Diefenbaker et par la façon dont il défendait les agriculteurs, les pêcheurs et les minorités du Canada en tant que premier ministre. Je fus bouleversé au point qu'en 1963, à l'âge de 11 ans, je décidai de lui écrire pour lui souhaiter bonne chance et lui annoncer que j'avais mis sur pied un club d'admirateurs. Il m'envoya une lettre de remerciement et une photo qui est aujourd'hui accrochée dans mon bureau. Je suis convaincu qu'il a probablement deviné à ce moment-là qu'un fidèle conservateur était né. Étant donné mon impression première du treizième premier ministre du Canada, j'ai continué à m'intéresser à ses actes, à ses paroles et à sa carrière. Son engagement de toute une vie envers les droits de la personne m'a incité à prendre la parole en son nom cet après-midi.

Il est normal, monsieur le Président, que le gouvernement actuel se préoccupe des Nippo-Canadiens qui ont été internés durant la Seconde Guerre mondiale. Il faut remarquer à l'honneur de M. Diefenbaker qu'il n'a pas hésité à intervenir aux côtés de ceux qui se sont opposés à cet internement. M. Diefenbaker était une personne qui, dès les premiers jours de sa carrière d'avocat dans les Prairies, s'est opposé entre autres, à la discrimination fondée sur la race ou la couleur. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'en 1960, alors premier ministre, il ait conclu que notre pays ne pouvait pas approuver la nouvelle demande de la République d'Afrique du Sud en vue de faire partie du Commonwealth. Les auteurs de l'époque et depuis l'ont loué pour ce geste visant à préserver le Commonwealth en tant que grande institution qu'il représente dans la vie canadienne. J'ai donc été très heureux d'observer dernièrement l'engagement de notre nouveau premier ministre envers le Commonwealth, comme en témoigne l'aide continue que nous offrons à nos partenaires des Antilles. «Le chef» aurait certainement approuvé.

Le gouvernement de M. Diefenbaker s'est fait remarquer également pour avoir ouvert la voie dans divers domaines. Mme Ellen Fairclough, à laquelle il a confié le portefeuille de l'Immigration en 1957, a été la première femme nommée à un cabinet fédéral. M. Diefenbaker a également nommé la première femme ambassadeur de l'histoire du pays en la personne de Margaret Meagher. Quant à M. James Gladstone, il a été le premier autochtone à être nommé au Sénat. Je suis fier également que John Diefenbaker ait été le premier à nommer un Canadien d'origine française au poste de gouverneur général. C'est également sous le gouvernement de M. Diefenbaker que le système de traduction simultanée du français et de l'anglais a été instauré à la Chambre, et nous avons tout lieu d'en être fiers.

Des voix: Bravo!

M. Nicholson: En outre, son gouvernement a fait de grands progrès dans le domaine des droits de vote. Il m'est difficile de croire qu'à une époque, les autochtones canadiens vivant sur des réserves n'avaient pas le droit de vote. Je voudrais citer les remarques faites par M. Diefenbaker après le discours du trône du 18 janvier 1960. Les voici:

> L'autre mesure législative, soit celle qui prévoit le droit de vote pour les Indiens, est une de celles qui tireront à conséquence dans le monde entier parce que, partout où j'ai été l'année dernière, à l'occasion de ma tournée dans les pays du Commonwealth, on a attiré mon attention sur ce qu'au Canada, la population autochtone du pays, à l'exception d'une catégorie qualifiée, se voyait refuser le droit de suffrage. Je dirai donc que cette mesure, qui aurait déjà dû être prise depuis longtemps, supprimera dans le monde entier toute idée que l'on pourrait avoir que la couleur ou la race placeraient, dans notre pays, certains citoyens dans une catégorie inférieure à celle des autres habitants.

• (1730)

Le texte qui a finalement accordé le droit de vote à tous les Canadiens sans exception a été adopté par modification à la Loi sur les Indiens et à la Loi sur les élections, le 1er juillet 1960, jour de la Fête du Dominion.

Il est à noter également que l'attachement que M. Diefenbaker portait à la liberté et aux droits de la personne débordait le cadre des frontières du Canada et du Commonwealth des nations. Il croyait profondément à l'Organisation des Nations Unies, dont il entrevoyait le potentiel de valorisation des droits de la personne dans l'ensemble du monde. Dans son allocution de 1960 à cet organisme, il a dit au monde que la liberté et la démocratie ne sont pas et ne doivent pas être l'apanage des pays fortunés comme le Canada. La liberté, a-t-il dit, appartient également aux populations de l'Europe de l'Est. Lorsque j'ai brigué les suffrages l'été dernier, j'ai jugé significatif que tant de personnes d'ascendance est-européenne m'aient rappelé le sentiment d'engagement que M. Diefenbaker éprouvait envers leurs pays d'origine.

Enfin, j'aimerais parler du document que M. Diefenbaker considérait comme l'œuvre de sa vie, la Déclaration canadienne des droits. Ce document marquait le couronnement de la lutte qu'il avait menée toute sa vie en faveur de la liberté, depuis le moment où il avait été élu chef du parti conservateur de la Saskatchewan en 1936, jusqu'à sa réalisation en 1960. En présentant le projet de loi à ce propos, il avait dit:

> Les cyniques diront qu'il ne va pas assez loin; c'est un premier pas. Comme disent les Chinois, chaque étape franchie par l'humanité, même celles qui durent mille ans, débutent par un pas unique fait par quelqu'un qui entrevoit les possibilités futures et qui fait de son mieux pour égaliser les chances entre ses contemporains. Ce projet de loi ne fera pas tout, mais les Canadiens impartiaux reconnaîtront, je pense, qu'il réalise un progrès majeur.

Justement, il a proposé que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois le jour de la Fête du Dominion et la mesure est devenue loi le 10 août 1960.

Je me rappelle un incident qui est survenu au cours de la dernière campagne électorale, monsieur le Président. Je venais de terminer mes observations au cours d'un débat ayant mis en présence tous les candidats lorsque quelqu'un de l'auditoire m'a lancé sur un ton de reproche: «C'est bien beau tout cela, mais n'oubliez pas, M. Nicholson, que vous êtes du même parti que John Diefenbaker.» J'ai dit la vérité alors, monsieur le Président, et je la redis aujourd'hui à la Chambre: il y a très peu de choses dans ma vie dont je sois plus fier que d'appartenir au parti du regretté John George Diefenbaker.

Des voix: Bravo!

M. Nicholson: Je crois que nous avons toujours eu raison, au Canada, de rendre hommage aux premiers ministres qui ont si bien servi notre pays. Je sais que les Canadiens ont été contents que l'on ait donné à l'Aéroport international de Toronto le nom du regretté Lester B. Pearson. Je sais que beaucoup de Canadiens peuvent être fiers qu'une statue de Louis St-Laurent ait été érigée près de la Cour suprême du Canada. Je sais aussi ceci: on aurait beau émettre un timbre ou nommer un parc ou un immeuble en son honneur, rien ne ferait plus plaisir au regretté John Diefenbaker que de lui ériger une statue ici, sur la colline du Parlement, près de l'institution qu'il a tant aimée et à laquelle il a consacré sa vie.

Je demanderais à la Chambre d'approuver unanimenent cette motion, de façon que nous exprimions à M. Diefenbaker la reconnaissance et la gratitude qu'il mérite pour tout ce qu'il a dit et fait dans l'intérêt des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je suis heureux moi aussi de prendre la parole au nom de mes collègues du Nouveau parti démocratique pour appuyer la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Tous les députés à la Chambre, sans égard à leurs affiliations politiques, reconnaîtront aisément l'apport extraordinaire du très honorable John George Diefenbaker à l'histoire et à la vie de notre pays et de la Chambre des communes.

Il me paraît particulièrement important d'intervenir moi-même dans le débat de cette résolution car il semble que je sois le seul représentant de la province de la Saskatchewan à le faire cet après-midi. John Diefenbaker demeure un héros en Saskatchewan. Le parti libéral a eu Jimmy Gardiner, le parti conservateur a eu John Diefenbaker, et le Nouveau parti démocratique, le CCF à l'époque, a eu Tommy Douglas. MM. Diefenbaker et Douglas en particulier ont été de grands orateurs et des hommes politiques extraordinaires. J'ajouterais que M. Gardiner a été lui aussi un grand homme politique. Leur vision politique a été exceptionnelle pour l'époque et pour la région. Ces trois hommes remarquables possédaient tous cet esprit populiste des Prairies et ces extraordinaires talents d'orateurs et de parlementaires. Ils avaient tous les trois un extraordinaire sens de l'humour. Je ne pense pas qu'il existe de pareils hommes politiques de nos jours, et je doute que nous n'en revoyions jamais d'aussi grands que ceux que nous avons connus à l'époque.

En intervenant aujourd'hui pour appuyer la résolution à l'étude, je ne m'exprime pas seulement au nom de mes collègues du NPD mais aussi au nom de tous les habitants de la Saskatchewan pour exhorter la Chambre à adopter cette résolution. Nous considérons John Diefenbaker comme l'un des nôtres en Saskatchewan. Sa famille était venue s'y installer en 1903, alors qu'il devait avoir huit ou neuf ans, et il y a vécu toute sa vie par la suite, principalement à Saskatoon. Il a fréquenté l'Université de la Saskatchewan et y a obtenu successivement son baccalauréat en 1915, sa maîtrise en 1916 et son diplôme de droit en 1919. Il a fait la guerre outre-mer, et a été en fait le premier premier ministre à avoir servi outre-mer avec les Forces armées canadiennes. Il devint par la suite un éminent juriste en Saskatchewan. Aujourd'hui encore, des hommes et des femmes en Saskatchewan racontent des souvenirs de l'époque où il plaidait devant les tribunaux de la province.

Au long de ces années, il a dû s'imprégner profondément de l'importance de la règle du droit et du sens de la justice. Il se faisait le défenseur des opprimés et avait beaucoup de succès comme avocat. Il a défendu une vingtaine d'assassins et a évité la potence à un bon nombre. C'est probablement du fait de son expérience qu'il est devenu un farouche adversaire de la peine capitale. En tant qu'avocat en Saskatchewan, il a défendu des écoles où était enseigné le français. A l'époque, certaines régions de la Saskatchewan étaient nettement francophobes et il s'est fait le champion de ces droits individuels.

Sa carrière politique a démarré lentement. Il a essayé de se faire élire pendant une quinzaine d'années, lors d'élections fédérales et provinciales, et il a même été défait par quelques voix, paraît-il, lorsqu'il s'est porté candidat au poste de maire de Prince-Albert. En 1940, il réussit à se faire élire pour la première fois dans l'ancienne circonscription de Lake Centre. J'ajoute un dernier détail personnel, monsieur le Président; lors des élections de 1949, il avait réussi à battre un de mes oncles, Donald Arthur MacRae. La femme de mon oncle, Marguerite McRae, était une cousine de mon père et c'est cette famille qui a parrainé notre venue au Canada. Arthur MacRae était

arrivé troisième comme candidat libéral, et M. Diefenbaker avait remporté la victoire.

Évidemment, tous les députés se souviennent qu'il a formé en 1957 le premier gouvernement conservateur en 22 ans et qu'il a mené le parti conservateur à une éclatante victoire historique en 1958.

• (1740)

M. John Diefenbaker était un populiste des Prairies. Il y a même quelqu'un qui l'a qualifié de «radical des Prairies». Il a été victime des mêmes difficultés que ses concitoyens des Prairies lors de la crise. Il était un ardent défenseur de la cause des petites gens, des gens ordinaires. Il avait compris que les groupes influents du Canada, surtout ceux de Bay Street, défavorisaient les agriculteurs et les travailleurs, les privant de leurs avoirs et de leur dignité. Il s'était érigé en grand champion de la cause des gens ordinaires. Il avait un sens profond de la dignité, de la justice et de la liberté. Témoin, les mesures législatives qui ont été adoptées sous le régime Diefenbaker. La Charte des droits et quelques-unes des meilleures lois sociales du Canada ont été présentées par le gouvernement de M. Deifenbaker.

La Saskatchewan a rendu hommage à ce grand homme de diverses façons. Sa maison de ferme originale se dresse aujourd'hui sur le terrain de l'Assemblée législative à Regina. Un buste de l'honorable John Diefenbaker décore la rotonde de l'immeuble abritant l'Assemblée législative même. Ces initiatives ont été prises par des gouvernements néo-démocrates et libéraux, car nous considérons M. John Diefenbaker comme l'un des nôtres.

Je crois qu'il y aurait lieu d'ériger une statue du premier ministre John Diefenbaker sur la colline du parlement. Je vonciens, avec le député libéral qui vient de parler, que nous devrions en faire autant pour les autres premiers minsitres, notamment pour M. Pearson qui a tant fait sur la scène politique au Canada. Je crois qu'une statue de John Diefenbaker sur la colline du Parlement rappellerait aux députés actuels et futurs et aux prochains gouvernements, qu'ils soient conservateurs, libéraux ou néo-démocrates, que ce premier ministre a été un ardent défenseur des principes fondamentaux de dignité, de liberté et de justice. Il faudrait rappeler aux prochains députés et gouvernements combien il se préoccupait du sort des malheureux, des faibles et des minorités.

Je souscris à cette motion, monsieur le Président. Je crois qu'une telle initiative s'impose. On dit souvent que nous vivons dans l'ombre de John Diefenbaker qui a exercé une telle influence sur la vie de tant de personnes surtout en Saskatchewan. On ne peut aller dans cette province sans entendre une histoire à propos de John Diefenbaker. J'en connais moi aussi quelques-unes, des histoires que j'ai personnellement vécues. J'en ai déjà raconté une en fait. Celui qui a parrainé ma famille, lorsque nous avons émigré au Canada, était un candidat libéral qui a été battu par John Diefenbaker dans la circonscription de Lake-Centre en 1949.

Je me rappelle avoir écouté M. Diefenbaker parler au stade de Regina en 1956 et pendant la campagne électorale de 1957. Je l'ai entendu alors qu'il était au sommet de son talent oratoire. Même si j'étais à l'époque un fervent du CCF à un âge aussi tendre, je n'en ai pas moins écouté ce tribun prononcer un discours tonitruant pour condamner ces libéraux et ces damnés financiers de Bay Street. J'ai été fortement impressionné à l'époque, monsieur le Président, et je le suis toujours. J'espère que les députés conservateurs pensent toujours la même chose de ces damnés financiers de Bay Street.

L'autre événement est survenu plus tard dans ma vie. J'ai rencontré un jour une femme admirable que j'ai eu le bon sens d'épouser, Lynda Pallen, par l'entremise d'un agent de presse qui avait la responsabilité du convoi ferroviaire qui amenait le corps de M. Diefenbaker dans sa province, la Saskatchewan.

Même si je ne lui avais serré la main qu'une fois après le ralliement de Regina qui avait eu lieu pendant les élections de 1957, je restai toujours sous l'emprise de cet homme. Je n'étais qu'un immigrant en Saskatchewan où j'étais arrivé en 1951. Pourtant, j'ai subi son influence de différentes façons, même indirectement.

C'est un honneur pour moi, de demander au Parlement, au nom de mon parti et des habitants de la Saskatchewan, d'adopter la motion que nous étudions et de le prier de prendre des mesures le plus tôt possible pour faire ériger une statue à la mémoire de ce grand premier ministre canadien, John George Diefenbaker.

Des voix: Bravo!

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, c'est avec joie et fierté que je prends la parole aujourd'hui pour la première fois afin d'appuyer la motion à l'étude. Je signale à la Chambre que j'ai l'immense honneur de représenter tous mes concitoyens de Saskatoon-Est. J'ai voulu donner mon appui à ma collègue de Scarborough-Centre (M^me^ Browes) en intervenant sur cette motion car elle me touche de très près à titre de Canadien qui a vu le jour en Saskatchewan.

Étant donné les nobles services que feu le très hon. John Diefenbaker a rendus au Canada et aux Canadiens une statue en son honneur aurait dû être érigée depuis longtemps sur la colline du Parlement. Il ne faudrait pas que cet hommage soit le dernier, car nous avons envers lui une dette énorme. A titre de représentant de Saskatoon-Est à la Chambre, et à l'instar de mes électeurs, j'ai de profondes affinités avec M. Diefenbaker. C'est le seul premier ministre qui soit venu de ma province où il a passé son enfance et fait ses études. Chacun sait qu'il est né dans l'est du Canada et qu'il s'est établi très tôt en Saskatchewan. Il a étudié, comme moi, à l'Université de la Saskatchewan, établissement le plus important de ma circonscription. Il a consacré sa vie entière aux habitants des Prairies, tant au cours de sa carrière d'avocat que d'homme politique, parce qu'il était, ainsi qu'on aime à le répéter, l'un de nous.

Les gens de Saskatoon-Est forment un microcosme multiculturel des Prairies. Ces gens qui sont de toutes origines ethniques se sentent liés à la terre et à ses richesses et ils sont fiers de pouvoir gagner leur vie comme bon leur semble. Ils travaillent en agriculture, dans les mines de potasse, dans de petites entreprises ou, encore, ils œuvrent dans les grands établissements de recherche et d'enseignement situés à Saskatoon. Ma circonscription compte aussi des personnes âgées qui ont grandement contribué à faire notre histoire et des jeunes en qui nous mettons tout notre espoir.

Le très hon. John G. Diefenbaker

Les citoyens de la Saskatchewan ne sont pas les seuls à éprouver des sentiments d'admiration et d'affection envers M. Diefenbaker. Les principes qu'il a défendus et, mieux encore, ce qu'il a réalisé dans l'intérêt des Canadiens transcendent la loyauté qu'on peut ressentir envers un compatriote. L'orateur qui m'a précédé en a fait la preuve. Ce grand homme occupe une place particulière dans le coeur de tous les Canadiens. John Diefenbaker était un défenseur passionné de la liberté. Ses nobles réalisations dans ce domaine ont laissé une marque indélébile sur notre mode de vie en tant que Canadiens.

M. Diefenbaker a adopté la Déclaration canadienne des droits, comme on l'a déjà dit, pour que le droit de chaque Canadien à un traitement juste et équitable et à la liberté individuelle soit à tout jamais constitutionnalisé. Entre autres réalisations importantes, il a donné aux Indiens le droit de vote qui leur avait été refusé pendant longtemps. Il a instauré les allocations familiales. Il a fait le premier pas vers l'instauration de l'assurance-maladie universelle en adoptant un programme d'assurance-hospitalisation fédéral et il a augmenté la pension de sécurité de la vieillesse. Il a nommé également le premier Indien au Sénat, la première femme au cabinet et le premier Canadien de souche ukrainienne au poste de ministre du Travail.

On peut se demander pourquoi John Diefenbaker a défendu avec autant d'énergie les droits de la personne dans notre pays. C'est, je crois, parce qu'il ne pouvait pas supporter la discrimination et qu'il était déterminé à garantir à tous les Canadiens, et surtout aux néo-Canadiens, de vivre libres et égaux dans leur pays.

• (1750)

Aujourd'hui, nous reconnaissons que notre identité culturelle de Canadiens est enrichie par nos origines culturelles diverses. C'est à M. Diefenbaker que nous devons cette reconnaissance et cette fierté de notre identité multiculturelle. Il a été le premier premier ministre «d'origine raciale mixte», selon ses propres paroles, n'étant de pure souche ni britannique ni française. Cela faisait de lui, selon ses propres termes, «un Canadien surtout et avant tout». C'est pour cette raison qu'il a modifié le règlement relatif au recensement, pour que nous puissions fièrement répondre «Canadien» à la question sur l'origine raciale.

Dans le premier discours qu'il a prononcé à la Chambre le 30 juin 1940, John Diefenbaker a invité ses collègues à promouvoir dans notre pays une véritable conscience nationale, fière et forte. Ces paroles étaient à la fois prophétiques et réalistes. Durant son mandat de premier ministre du Canada et durant la cinquantaine d'années où il a été député fédéral, John Diefenbaker s'est consacré à la réalisation de son objectif de conscience nationale.

Lorsque nous honorerons «Dief» en érigeant une statue sur la colline, nous devrons veiller à ce qu'elle incarne un vrai Canadien fier et fort, dont le legs aux générations futures doit être reconnu à tout jamais. Il est indispensable d'ériger une statue à la mémoire d'un tel homme et, comme je l'ai déjà dit, nous aurions dû le faire il y a longtemps. J'approuve sans réserve la motion de mon collègue visant à rendre hommage aux réalisations de John Diefenbaker en érigeant sa statue sur la colline parlementaire, à côté de celles qui s'y trouvent déjà.

Une statue commémore les réalisations d'un homme. Mais quel genre de monument peut-on ériger pour commémorer l'esprit d'un homme? J'aime penser que l'esprit de M. Diefenbaker, matérialisé par son engagement de toute une vie et sa conviction profonde en une société canadienne multiculturelle, vit encore aujourd'hui. Je suis fier de dire que le ferment qui va donner naissance à un monument de ce genre existe déjà dans l'esprit des habitants de Saskatoon-Est.

Cela mérite quelques explications. Au moment où le très hon. John Diefenbaker a été nommé chancellier de l'Université de la Saskatchewan en 1969, il a annoncé qu'il songeait à faire don à son alma mater de ses papiers et effets personnels, de sa bibliothèque et de sa collection de manuscrits originaux, de volumes, de pièces anciennes et de meubles historiques ayant appartenu à sir John A. Macdonald. Cette intention a été confirmée dans les dernières volontés et le testament de M. Diefenbaker.

Les autorités universitaires ont estimé qu'un don aussi généreux et remarquable devait être abrité dans un lieu approprié, pour mieux conserver ces pièces et permettre au public d'y avoir accès. C'est ainsi qu'est né le projet du Centre du très honorable John Diefenbaker. Le centre abrite les originaux innombrables et autres documents conservés par M. Diefenbaker au cours de sa vie politique et ces documents sont à la disposition des étudiants et professeurs désireux d'entreprendre des recherches.

C'est également un musée public où sont exposés des effets personnels de M. Diefenbaker de même que de nombreux présents qui lui ont été remis en sa qualité de premier ministre. Ces cadeaux exposés au Centre Diefenbaker appartiennent maintenant à tous les Canadiens.

En outre, le musée renferme une réplique exacte du bureau de M. Diefenbaker situé dans l'édifice de l'Est et de la salle du Conseil privé, à l'époque où ce dernier était premier ministre, vers la fin des années 50 et le début des années 60. La présence de ces deux pièces dans le Centre Diefenbaker donne aux Canadiens de l'Ouest une idée plus concrète du régime fédéral, car ils sont très nombreux ceux et celles qui ne sont jamais venus à Ottawa pour visiter le lieu où je suis en ce moment.

M. John Diefenbaker a posé lui-même, le 20 septembre 1975, la première pierre du Centre qui porte son nom et est situé sur les rives du bras sud de la rivière Saskatchewan. Les travaux de construction du Centre qui devaient coûter 3 millions de dollars ont débuté au printemps de 1978 grâce à des dons provenant de partout au Canada. Six provinces, un territoire et le gouvernement fédéral ont versé des sommes importantes. De même de nombreux particuliers, des organismes et des clubs ont versé des dons généreux. Le Centre Diefenbaker est un héritage dont tous les Canadiens sont à la fois légataires et donateurs.

Le Centre du très honorable John Diefenbaker a été inauguré le 12 juin 1980. Depuis lors, des Canadiens de toutes les provinces et des Territoires, sans compter de nombreux étrangers, viennent le visiter.

L'établissement constitue un monument important à la mémoire de M. Diefenbaker. Cependant, pour l'instant il n'a pas encore reçu le mandat formel de promouvoir et de conserver les valeurs que défendait M. Diefenbaker.

Je considère que le Centre Diefenbaker est une institution dédiée à tous les Canadiens. Les Canadiens devraient en profiter pour retenir les leçons du passé et se fixer des objectifs pour l'avenir. De même, les visiteurs étrangers devraient apprendre à connaître le Canada tout en nous enrichissant par l'entretien de rapports mutuels. Le Centre devrait aussi mettre en valeur la portée sociale et l'importance économique de notre patrimoine multiculturel qui est la clef de notre bien-être social et économique futur dans un monde en mutation et hautement compétitif.

Je prie instamment les députés de souscrire à la motion présentée cet après-midi par mon collègue. Une statue de John Diefenbaker sur la colline du Parlement nous rappellerait à nous tous, qui travaillons ici, et aux visiteurs que ce grand homme nous a montré ce que cela voulait dire, être Canadien. Ce serait une première démarche, et j'espère que le gouvernement la considérera comme telle, une première démarche vers d'autres hommages que nous pourrons lui rendre afin que les Canadiens puissent partager avec leurs concitoyens et le monde entier l'héritage qu'il nous a laissé.

Étant donné que je n'ai entendu que des commentaires positifs à ce sujet cet après-midi, je demande qu'on mette cette motion aux voix dès maintenant.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): M^me^ Browes, avec l'appui de M. McDermid, propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'honorer la mémoire du très honorable John G. Diefenbaker en commandant une statue de celui-ci qui sera installée sur la colline du Parlement.

Le président suppléant (M. Charest): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Charest): Devons-nous déclarer qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 18 heures, l'heure prévue pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ—LA TAILLE DU BUDGET. B) LA RESPONSABILITÉ DU SERVICE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je m'empresse de revenir cet après-midi à une question que j'ai posée hier au premier ministre (M. Mulroney) au sujet du Service canadien du renseignement. Elle a trait aux prévisions budgétaires de ce nouveau service du renseignement qui s'élèvent à 116 millions, en dépit du fait que les prévisions budgétaires de la Gendarmerie royale n'ont été réduites que de 45 millions de dollars. J'ai demandé au premier ministre quelle était cette nouvelle grave menace à la sécurité du Canada qui justifiait la majoration apparemment très considérable des dépenses du nouveau service de renseignement. Le premier ministre n'a pas répondu à cette question.

Revenant à la charge, j'ai signalé que le premier ministre et son parti, quand ils faisaient partie de l'opposition, avaient de vives objections contre certaines dispositions du projet de loi sur la sécurité. Ils s'étaient joints au NPD et à de nombreux autres groupes et particuliers, notamment à l'Association canadienne des libertés civiles, au Congrès juif du Canada, ainsi qu'à la Ligue des droits et libertés du Québec pour condamner cette mesure, y compris les pouvoirs dangereusement étendus, les termes vagues du mandat et le fait que le service de renseignement n'ait pas de comptes à rendre au Parlement.

Étant donné l'amère opposition de son parti qui constituait l'opposition officielle l'an dernier et qui avait proposé certains amendements tendant à améliorer le projet de loi, j'ai demandé au premier ministre quelles mesures il était disposé à prendre pour le modifier et garantir entre autres le plein contrôle parlementaire sur toute l'activité du nouveau service de renseignement. Je ferai remarquer que le parti conservateur siégeant dans l'opposition avait appuyé le principe du contrôle parlementaire.

• (1800)

[*Français*]

Et j'ajouterai aussi, monsieur le Président, que le premier ministre (M. Mulroney) a écrit une lettre comme chef de l'Opposition à M. Gaétan Nadeau de la ligue des droits et libertés concernant le projet de loi C-9. Il s'agissait du projet de loi visant à créer le nouveau service de sécurité. Et il a dit que le parti progressiste conservateur s'oppose vivement à l'adoption de cette mesure à la Chambre des communes. Et il continue sur les arguments de la ligue et l'appui de personnalités éminentes et la liste de nombreux groupes sera versée à notre dossier et contribuera à notre lutte contre ce projet de loi que nous jugons dangereux.

[*Traduction*]

Lorsque le parti conservateur siégeait de ce côté-ci, il s'agissait, selon le chef de l'opposition de l'époque, l'actuel premier ministre, d'une mesure législative dangereuse. Le parti conservateur s'y était opposé. Maintenant qu'il forme le gouvernement, que fait-il pour s'opposer à cette mesure législative dangereuse?

J'ai posé la question au solliciteur général (M. MacKay) au comité de la justice et voilà ce qu'il m'a dit: «Nous allons lui laisser la possibilité de faire ses preuves». En fait, il disait que le parti conservateur n'était pas prêt à faire le moindre changement dans cette mesure législative qui constitue une telle menace pour les libertés civiles des Canadiens.

Je n'ai pas le temps d'énumérer les nombreux défauts de la mesure législative, ni de dire combien elle constitue une menace pour les libertés civiles, mais je ferai remarquer, par exemple, que parlant de ce projet de loi, un député conservateur, le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour), disait à la troisième lecture:

Permettez-moi de répéter le point de vue que d'autres ont exprimé. Mon parti souhaite voir établir un comité de surveillance composé de parlementaires.

Son parti forme maintenant le gouvernement. Il a une majorité considérable. Il a la possibilité de créer ce comité de surveillance composé de parlementaires. Il a la possibilité de présenter des modifications qui réduiraient notablement la portée et le mandat de ce nouveau service de sécurité pour faire en sorte que les Canadiens, qui n'enfreignent aucune loi mais ne font qu'appuyer des mouvements de libérations en Amérique centrale ou en Afrique du Sud, ne voient pas leur courrier ouvert, leurs dossiers médicaux examinés, leurs maisons fouillées et leurs téléphones mis sur table d'écoute. C'était la position du parti conservateur lorsqu'il était dans l'opposition. Maintenant, il a totalement changé d'optique parce qu'il est au pouvoir. Il ne fait absolument rien pour apporter des changements à cette importante mesure législative.

[*Français*]

J'ajouterai aussi, monsieur le Président, que le premier ministre a jusqu'à aujourd'hui, je crois, refusé de rencontrer la ligue des droits et libertés de la province de Québec. Ils ont cherché à avoir une réunion avec le premier ministre et j'espère que le secrétaire parlementaire va nous assurer cet après-midi que le premier ministre va rencontrer la ligue des droits et libertés.

La ligue a dit ce qui suit: Que la ligue des droits et libertés considère que ce service est abusif et non démocratique et qu'il ne respecte ni la Charte canadienne des droits et libertés, ni la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Et, monsieur le Président, j'ajouterai aussi que maintenant nous savons que le nouveau service de sécurité dépense le montant incroyable de 116 millions de dollars par année et sans aucune comptabilité au Parlement, et cela était inacceptable pour nous dans le Nouveau parti démocratique quand nous étions dans l'opposition au dernier Parlement, mais ce qui est plus important, c'est inacceptable pour les conservateurs. Mais maintenant ils ont la possibilité et ils ont l'obligation même de changer ce projet de loi, mais ils refusent.

[*Traduction*]

Leur position est maintenant identique à celle du parti libéral lorsque celui-ci formait le gouvernement. Cette position menaçait les libertés civiles de tous les Canadiens.

[*Français*]

... une menace aux libertés civiles des Canadiens et des Québécois.

• (1805)

[*Traduction*]

Cette position demeure une menace pour les libertés civiles aujourd'hui. Je demande au gouvernement de présenter des modifications à cette mesure législative, et en particulier de permettre un examen complet et efficace par des parlementaires.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de répondre au député de Burnaby (M. Robinson) qui avait demandé au premier ministre (M. Mulroney) si la taille du budget du SCRS supposait que de «graves menaces pèsent maintenant sur la sécurité du Canada».

En réponse au député, je voudrais lui dire qu'il ne faut rien conclure des comparaisons entre le budget de la GRC et celui du nouveau service. C'est plutôt que le montant additionnel net d'argent qu'exige le service canadien du renseignement de sécurité s'applique aux dépenses normales d'immobilisations et d'exploitation que la plupart des députés trouveront normales au moment du démarrage d'un nouvel organisme ayant un mandat national. Il y a des dépenses supplémentaires, autres que la simple surveillance ou les diverses tâches du service. Comme je l'ai dit auparavant, je ne peux pas discuter en public des aspects particuliers des dépenses du Service canadien du renseignement de sécurité.

L'autre sujet à propos duquel le député a questionné le premier ministre était la responsabilité du service. Étant donné la réponse du premier ministre, qui portait sur la nomination de membres à un comité de surveillance, je voudrais fournir les renseignements supplémentaires suivants.

En plus de créer un comité de surveillance composé de cinq membres éminents, notamment d'un député néo-démocrate, l'honorable Sol Cherniak, la loi prévoit la nomination d'un inspecteur général, qui relève du solliciteur général adjoint et qui est chargé de veiller à ce que les activités du SCRS soient conformes à la politique approuvée. Je suis heureux de signaler à la Chambre que M. Richard Gosse, avocat jouissant d'une très bonne réputation qui était encore il n'y a pas longtemps procureur général adjoint de la province de la Saskatchewan, a accepté ce poste. Par ailleurs, la loi exige que tous les mandats autorisant l'interception de communications, quelles qu'elles soient, soient autorisés par un juge de la Cour fédérale du Canada.

Enfin, d'après l'article 69 de la Loi sur le SCRS, un comité de la Chambre des communes ou des deux Chambres du Parlement devra faire d'ici cinq ans une étude approfondie sur les dispositions et l'application de cette loi et présenter un rapport au Parlement et ses recommandations quant aux changements à y apporter. Le député appréciera donc qu'outre le système complet de surveillance, il y a possibilité de revoir la loi et de remédier au besoin à ses imperfections.

L'ÉNERGIE—L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET TERRE-NEUVE. B) LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je suis très heureux de voir le porte-parole du gouvernement ici ce soir; il donnera, j'en suis sûr, la position du gouvernement sur la question très importante que j'ai adressée au premier ministre (M. Mulroney) hier.

J'ai posé une question au premier ministre à propos de l'article 54 de l'accord qui a été signé par le gouvernement fédéral et par le gouvernement de Terre-Neuve. D'après cet article, Terre-Neuve doit fournir du pétrole pour alimenter les entreprises industrielles de Terre-Neuve. Il n'existe toutefois pas d'entreprise alimentée au pétrole dans la province de Terre-Neuve à l'heure actuelle. Il y a deux raffineries, mais elles sont fermées.

C'est la deuxième partie de cet article que je conteste. D'après elle, on ne peut ouvrir aucune nouvelle usine à Terre-Neuve pour utiliser le pétrole sous-marin, sauf ce qui reste lorsque les entreprises existantes de l'est du Canada sont servies. Autrement dit, sur le plan légal, l'est du Canada comprend d'abord la province de Québec, puis la province du Nouveau-Brunswick, et la Nouvelle-Écosse.

• (1810)

Le premier ministre a réagi en disant qu'il examinerait peut-être cet article pour voir s'il contenait des anomalies. Sa réponse au deuxième volet de ma question revêt un caractère sectaire. Il a dit que même les libéraux de Terre-Neuve se mettaient du côté des conservateurs et que le gouvernement de cette province était enchanté de l'accord. En fait, je crois que cet accord n'est pas très fameux somme toute.

Je suis heureux de voir que le secrétaire est là pour me donner la réponse du gouvernement. Lorsqu'on songe aux besoins industriels actuels de l'est du Canada en pétrole sous-marin, on constate qu'ils représentent le tiers de la capacité totale du Canada. Lorsqu'on songe à ce qui est utilisé, on constate qu'ils représentent le tiers de la capacité totale du Canada. Lorsqu'on songe à ce qui est utilisé, on constate que l'exploitation sous-marine fonctionne à environ 50 p. 100 de sa capacité. Compte tenu de l'ensemble des besoins du Canada et en se basant sur une réserve de un milliard de barils au large de Terre-Neuve, il suffirait de deux ans et demi pour mettre à sec les gisements pétroliers sous-marins découverts jusqu'à présent. Si nous nous penchons sur les besoins de l'est du pays, il faudrait quelque six années pour épuiser tout le pétrole s'il était extrait d'un seul coup. Sachant que le gouvernement de Terre-Neuve aura un plan de 20 ans, on se rend compte tout à coup qu'il n'y aura pas d'excédent dans l'est du pays.

Lorsque j'ai mentionné qu'on retrouvait dans l'Est un tiers de la capacité de production et du pétrole produit et utilisé, je n'incluais pas les raffineries mises en réserve à Montréal et en Nouvelle-Écosse. En outre, je ne tenais pas compte des 16 industries pétrochimiques du Québec.

Le libellé actuel de cet article signifie que, à jamais, toutes les ressources tirées du plateau continental au large de Terre-Neuve doivent venir alimenter les besoins industriels existants dans l'est du pays. En d'autres termes, nous recevrons des avantages monétaires à court terme des forages sous-marins et subirons une réduction graduelle des paiements de péréquation. Cependant, lorsque nous en serons à la neuvième ou dixième année de production, se cela se produit jamais, nous nous apercevrons que nous ne tirerons aucun avantage sur le plan de la péréquation. Tout cela s'équilibrera sur 20 ans et nous devrons à nouveau compter sur la péréquation, même si ce n'est pas de façon aussi marquée qu'à l'heure actuelle, les chiffres actuels annoncés hier étant de 605 millions dollars par année pour Terre-Neuve.

Ce que je voulais dire également c'est que le gouvernement de Terre-Neuve et celui du Canada ont un moyen de s'en sortir. Ils pourraient sauver quelque peu les apparences et céder à Terre-Neuve certains des avantages industriels à tirer du pétrole. On pourrait le faire, par exemple, en rouvrant la raffinerie de Come-By-Chance ou en travaillant de concert avec la société Ultra Mar pour rouvrir la raffinerie d'Holyrood qui avait été partiellement démantelée.

Je m'inquiète de voir que Petro-Canada, la société qui possède la raffinerie de Come-By-Chance, procède à d'énormes rénovations et travaux d'agrandissement et d'amélioration dans sa raffinerie de Montréal. Je m'inquiète également de voir que la société Ultra Mar, la société qui a fermé la raffinerie d'Holyrood en juin 1983, a procédé au même genre de travaux d'expansion à un endroit du nom de St-Romuald, au Québec, dans une usine dont la capacité maximale est de 19,000 mètres cubes, soit environ 140,000 barils par jour. Les deux sociétés qui ont fermé leurs raffineries à Terre-Neuve ont dépensé des millions de dollars pour rénover leurs raffineries au Québec.

Cet article de l'accord doit donc disparaître, car dans 15 ans d'ici, lorsque nous ne tirerons plus d'avantages monétaires de nos ressources sous-marines, un chef d'entreprise ne pourra pas établir à Terre-Neuve une industrie qui profitera du pétrole tiré des forages sous-marins. C'est important pour les générations futures. Je ne voudrais pas qu'on puisse entendre dans 15 ans à Terre-Neuve une chanson qui dirait, en parlant du pétrole, «Pauvre province de Terre-Neuve; ils ont eu le pétrole et nous nous sommes fait avoir». J'ai hâte d'entendre la réponse officielle du gouvernement, qui nous sera donnée par le très compétent secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid) sur cette question très importante.

• (1815)

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir d'écouter mon honorable ami de Gander-Twillingate, car il ne manque pas d'imagination. Je suis en mesure de le rassurer et de rassurer par la même occasion les habitants de Terre-Neuve chez qui l'article 54 suscite des inquiétudes.

Je dois dire en premier lieu que tout le monde à la Chambre est très fier de la façon dont la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) et le gouvernement du Canada ont conclu l'Accord de l'Atlantique. C'est un excellent exemple de fédéralisme consultatif. Nous estimons que l'Accord fait des Terre-Neuviens des partenaires économiques égaux au sein de la Confédération, tout en nous rapprochant d'autres objectifs nationaux. Grâce à cet accord, des dizaines de milliers d'années-personnes d'emploi seront créées dans la province, et Terre-Neuve pourra devenir une province prospère au lieu de rester pauvre. C'est très important.

Sans vouloir dénigrer les autres régions de notre merveilleux pays, je dois dire que c'est toujours avec un grand plaisir que je me rends à Terre-Neuve, à cause de l'hospitalité, de la chaleur, de la générosité et du sentiment d'amitié sincère que me manifestent ses habitants.

L'Accord vise un certain nombre d'objectifs. Un des objectifs est de faire en sorte que l'exploitation des ressources comporte le plus d'avantages socio-économiques possibles pour le Canada et surtout pour Terre-Neuve. Il prévoit que les gouvernements se partageront les recettes comme si le pétrole et le gaz se trouvaient sur des terres provinciales. Je pense que le député n'y voit pas d'inconvénient. Il établit un régime stable et équitable qui incitera les entreprises pétrolières à développer leurs activités, et il établit par ailleurs un excellent régime de gestion qui place les deux gouvernements sur un pied d'égalité en tant qu'administrateurs et régisseurs de ces ressources. C'est une chose que le gouvernement précédent se refusait à faire.

Le gouvernement fédéral n'a nullement l'intention d'appliquer une mesure qui réduirait les avantages économiques découlant de l'Accord. Le député nous a fait part des réserves que lui inspire l'article 54 qu'il trouve discriminatoire. Selon lui, cet article empêcherait une entreprise de raffinage de Terre-Neuve de recevoir du pétrole d'Hibernia, parce que, pour de nouvelles installations, les besoins de la province en ce qui a trait aux matières premières doivent «excéder les matières premières nécessaires pour répondre à la demande correspondant à la capacité industrielle actuelle de l'est du Canada». Le député voit dans cette disposition une limitation, et par conséquent une trahison. Je tiens à lui dire respectueusement que c'est une interprétation erronée de l'article 54.

Comme tout l'Accord de l'Atlantique, cette disposition place Terre-Neuve au moins sur un pied d'égalité avec toutes les provinces riches en ressources naturelles. Terre-Neuve aura toujours pleinement accès à la production d'Hibernia sur une base commerciale. En fait, l'article 54 va même jusqu'à accorder à la province un droit de premier refus. Les députés d'en face ne préconisent pas, j'espère, que le gouvernement central impose une répartition régionale de la production de brut. L'Accord établit clairement que les acheteurs, d'où qu'ils soient, peuvent faire des offres sur les approvisionnements existants selon les modalités courantes.

Je voudrais donc répéter que l'article 54 ne limite nullement l'accès présent ni futur de Terre-Neuve à la production d'Hibernia. Le ministre de l'Énergie de la province est de cet avis. Il a déclaré récemment que l'article 54 n'empêche pas du tout la création . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, je vous prie. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 1er mars 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU PARTI CONSERVATEUR

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, au cours de la campagne de financement que le parti conservateur a menée l'an dernier, mes commettants étaient invités par le premier ministre (M. Mulroney), alors chef de l'opposition, à verser des contributions de $50, $100, $150 ou $350 à la caisse de son parti. Dans sa lettre de sollicitation, celui-ci blâmait le gouvernement libéral pour le chômage élevé, la pénurie d'investissements étrangers et la piètre conjoncture économique au Canada. En novembre 1983, il disait à peu près ceci:

> Le pouvoir d'achat du dollar canadien a diminué tant au Canada que sur les marchés internationaux . . . Je crois que l'appui que vous accorderez aujourd'hui au parti progressiste conservateur sera la pierre angulaire d'un Canada fort et revivifié.

Toutefois, cette promesse d'un Canada revivifié ne s'est pas matérialisée. Le dollar qu'il avait promis de renflouer s'est affaibli davantage depuis qu'il est au pouvoir. En fait, il est plus faible qu'il ne l'a jamais été dans toute l'histoire du Canada.

Le premier ministre et son parti n'ont pas tenu les promesses qu'ils faisaient dans leurs lettres de sollicitation. Par conséquent et au nom de mes commettants, je demande au parti conservateur de rembourser l'argent.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE VERDICT DANS L'AFFAIRE DE LA BROCHURE RELATIVE À L'HOLOCAUSTE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, hier, M. Zundel a été trouvé coupable d'avoir nuit de propos délibéré à l'harmonie raciale et sociale en diffusant une brochure où l'on prétendait que l'holocauste n'avait été qu'une mystification tramée par les Juifs. J'applaudis à la décision rendue par le jury.

Certes, nous tirons fierté au Canada de nos libertés fondamentales, et notamment de la liberté de parole, mais, grâce au ciel, nous avons les moyens de nous défendre contre les vues néfastes, malveillantes et scandaleuses de cet homme dont les héros sont Hitler et Hess. Lorsque j'étais en Israël il y a quelques semaines, j'en ai profité pour visiter le musée de l'holocauste, Yad Vashem. Je ne peux m'imaginer que l'on puisse douter que l'holocauste ait effectivement eu lieu.

L'IMMIGRATION

L'INTERROGATION DES IRANIENS DÉTENUS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le *Globe and Mail* rapporte aujourd'hui que les Iraniens détenus près de l'aéroport Pearson ont été interrogés par des policiers dont on ignore l'identité. Nous ignorons en vertu de quel mandat ils ont ainsi été détenus et nous ne savons pas non plus qui a autorisé cette mesure. Si je ne m'abuse, à l'interrogatoire, les intéressés n'étaient pas représentés par un avocat. Or, aucun d'entre nous n'est à l'abri de telles mesures. Cela pourrait même arriver à des citoyens canadiens au Canada. Il se peut que ce soit l'œuvre de la police secrète mise sur pied par le premier ministre Trudeau en juin dernier.

J'exhorte la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) à élargir les termes de l'enquête qu'elle a ordonnée afin que l'on puisse savoir à quels endroits les nouveaux arrivés au Canada risquent d'être détenus, qui ordonne ces détentions, quels critères les inspirent et quels moyens on prend pour mettre les intéressés au courant des droits que leur reconnaît la Charte des droits et des libertés. En ce qui concerne l'article du *Globe and Mail*, l'enquête doit révéler qui a procédé à l'interrogatoire, qui a autorisé l'entrée des policiers au centre de détention et en outre si l'on a informé les personnes interrogées des droits que prévoit la Charte des droits et des libertés et si on leur a effectivement permis d'exercer ces droits, c'est-à-dire de retenir les services d'un avocat pour les défendre.

Les faits publiés dans le *Globe and Mail* découlent de dépositions faites sous serment et témoignent des menaces que le service secret nouvellement créé fait peser sur nos droits et nos libertés. Il importe . . .

M. le Président: Je regrette, mais le député a épuisé son temps de parole.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DANS LA BEAUCE

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, en politique comme en affaires, il faut mettre de côté le négativisme et le pessimisme. Avec le gouvernement conservateur, le climat s'améliore, les attitudes changent face à la nouvelle perception de gouverner. On constate aussi que les relations fédérales-provinciales s'améliorent partout. Quand l'optimisme règne, les Canadiens sont plus heureux, plus productifs et plus enclins à investir.

Article 21 du Règlement

Dans la Beauce, la situation de l'emploi s'améliore, le nombre de chômeurs a régressé. Selon les prévisions du directeur du Centre d'emploi du Canada en Beauce, au cours de 1985, la situation de l'emploi connaîtra une amélioration se caractérisant par une hausse du nombre d'emplois. Il faut, je crois, souligner les aspects positifs de réussite, et, dans ce domaine, je constate qu'il faut souligner ce qui se passe chez nous, démontrer comment on fait cela. Des exemples? En voici!

Je veux signaler la performance particulière du groupe CANAM MANAC de Saint-Georges et Saint-Gédéon qui a connu une augmentation fantastique avec un chiffre d'affaires de $130 millions. Aussi, l'expansion considérable de la société de construction de maisons Systèmes Archimèdes, de Saint-Frédéric, qui connaît un succès phénoménal dans l'exportation grâce à une conception d'un nouveau style de maisons. De plus, Culinar prévoit investir $15 millions dans ses deux usines de Sainte-Marie.

Dans le domaine des PME, ma circonscription se porte bien.

En accord avec mes commissaires industriels, je dis que la confiance et l'optimisme règnent dans la Beauce. Sachons que la Beauce a souvent été considérée comme le baromètre de la province de Québec.

Aux députés pessimistes de l'opposition, je . . .

M. le Président: Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé. L'honorable député d'Algoma (M. Foster) a la parole.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE REVENU AGRICOLE NET

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, les agriculteurs canadiens sont fâchés contre le ministre des Finances (M. Wilson). Ils sont même furieux parce que le Livre blanc intitulé «Questions fiscales dans l'agriculture» prétend que les agriculteurs canadiens gagnent deux fois plus que le contribuable moyen et ne paient que le quart de son impôt. Cette allégation ridicule du ministre des Finances arrive à un moment où des centaines de milliers de nos agriculteurs les plus jeunes et les plus productifs sont plongés dans les pires problèmes d'endettement depuis les années 30. En effet, le revenu agricole global à l'heure actuelle correspond à peu près à ce qu'il était il y a 10 ans tandis que l'inflation a réduit de moitié le pouvoir d'achat.

Le ministre des Finances juge équitable de comparer le revenu d'un agriculteur avec celui d'un salarié moyen. Je voudrais signaler qu'un agriculteur travaille de 12 à 15 heures par jour, qu'il fait travailler à son exploitation des membres de sa famille, sans compter qu'il doit consentir des investissements considérables, ce que le salarié moyen n'a pas à faire.

Les agriculteurs canadiens en ont plein le dos de l'attitude du ministre de l'Agriculture (M. Wise) qui dit qu'il ne les aidera pas à atténuer leurs problèmes d'endettement. Toutefois, ils sont carrément indignés de ce que le ministre des Finances a écrit dans ce document fallacieux sur les revenus agricoles, document qui déforme et dénature entièrement la situation vraiment difficile qui est actuellement celle des agriculteurs canadiens. Avec un ministre des Finances comme celui-là, il est peu étonnant que le Canada ait connu deux de ses pires catastrophes économiques cette semaine: un dollar canadien qui est tombé à son plus bas, 71c., par rapport au dollar américain, et les prévisions budgétaires les plus élevées, puisqu'elles atteignent 105 milliards de dollars.

* * *

[*Français*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'EXPRESSION DE GRATITUDE DE LA BOLIVIE

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, aujourd'hui, je veux parler au sujet de l'agriculture et du Centre de recherches pour le développement international.

[*Traduction*]

En tant que président du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, j'ai souvent entendu dire que le Canada aidait d'autres pays, surtout dans le domaine agricole. J'en suis d'autant plus fier que l'un des plus grands établissements agricoles au Canada se trouve dans ma circonscription.

Mais je tenais surtout à signaler aujourd'hui le Centre de recherches pour le développement international qui, avec la collaboration du gouvernement de la Bolivie, s'est particulièrement distingué dans des recherches génétiques et agricoles à l'usine de Quinoa, établissement de pointe dans les Andes qui produit de l'énergie et des denrées alimentaires. Le gouvernement de la Bolivie m'a chargé de transmettre sa gratitude au Parlement du Canada qui l'a aidé bénévolement avec désintéressement. Voilà, c'est fait, monsieur le Président.

* * *

• (1110)

LA CONDITION FÉMININE

FÉLICITATIONS À LA NOUVELLE PRÉSIDENTE DU CONSEIL CONSULTATIF

Mme Lynn MacDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je tiens, au nom du Nouveau parti démocratique, à offrir mes félicitations à Sylvia Gold, la nouvelle présidence du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. Nous nous réjouissons d'apprendre la nomination de cette femme avant-gardiste, possédant d'excellents états de service, une parfaite compréhension des questions féminines, une vaste expérience des relations de travail et d'incomparables qualités de chef. Sylvia Gold a l'appui des femmes de toutes les régions du Canada.

Cependant, une excellente nomination ne fait pas le Conseil. Celui-ci compte 13 postes vacants. Le gouvernement doit nommer des Canadiennes pour représenter toutes les régions, tous les groupes culturels, les autochtones, les invalides, le patronat et le salariat, et il doit les choisir à l'intérieur de toutes les formations politiques. Le Conseil ne pourra agir efficacement que s'il peut avoir accès au ministre chargé de promouvoir la condition féminine (M. McLean) et si le gouvernement a la volonté politique de donner suite à ses recommandations.

Trop souvent par le passé le gouvernement a fait fi de ses conclusions et de ses recommandations. Voilà pourquoi nous demandons instamment que les rapports du Conseil soient non seulement étudiés à la Chambre, mais également renvoyés aux comités appropriés en vue d'un examen et d'un suivi. Pour réaliser cet objectif, je propose, à l'instar de ma collègue la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell), critique du NPD en ce domaine, que la Chambre crée un comité permanent des questions féminines. Ce serait là un excellent moyen de promouvoir l'égalité des femmes alors qu'approche le 17 avril, date à laquelle la Charte des droits entrera en vigueur.

Encore une fois, nos plus sincères félicitations à Mme Gold.

M. le Président: Je dois malheureusement informer la députée qu'elle a épuisé son temps de parole.

* * *

LA MONNAIE

LA COMPOSITION DE LA PIÈCE DE UN DOLLAR PROPOSÉE

M. Girve Fretz (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, les députés savent certainement que le Canada devrait avoir une pièce de un dollar facilement commercialisable et acceptable. La société Inco Limited, société qui joue un rôle économique très important non seulement dans ma circonscription mais dans toute la province de l'Ontario, a mis au point une matière faite de nickel plaqué or appelée Nigold. La pièce aurait de nombreux côtés, elle serait un peu plus grosse qu'une pièce de 25 cents et elle serait plus de deux fois plus légère que le dollar en argent actuel, qui n'est pas en argent véritable.

La pièce de un dollar en Nigold aurait une couche d'or de trois microns sur un support de nickel; ce serait une belle pièce dorée très résistante. Il est entendu—les tests l'ont prouvé—que la pièce gardera son bel aspect original pendant toute sa durée qui est estimée à 40 ans.

Sauf erreur, la question sera abordée au comité permanent des prévisions budgétaires en général. J'espère bien que le comité examinera sérieusement la pièce de un dollar proposée par Inco. Une telle pièce faciliterait la tâche des propriétaires de distributeurs automatiques qui doivent manipuler d'énormes quantités de pièces de moindre valeur; par ailleurs, bien des ouvriers de l'Inco qui sont mis à pied pourraient ainsi retrouver un emploi.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LE TAUX DE CHÔMAGE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, en septembre dernier le bateau du Nouveau-Brunswick a été emporté par une grande vague bleue contre laquelle on s'est laissé bercer d'illusions. Mais dès le début de novembre, un terrible jeudi soir, l'horizon s'est obscurci d'une brume qui au lieu de s'atténuer, comme on nous l'avait promis, s'est transformée en un épais brouillard.

En effet, monsieur le Président, le parti d'en face nous avait déclaré que les mesures restrictives et les nombreuses coupures annoncées n'auraient pas ou n'auraient que très peu d'impact négatif sur l'économie canadienne.

Or, au Nouveau-Brunswick, le nombre de sans-emploi est toujours à un niveau inacceptable. Le chômage dans une région comme la mienne est un fléau constant. On ne peut pas accepter qu'il y ait plus de gens en chômage, car il y en a déjà trop et, dernièrement, le taux de chômage a augmenté.

Ainsi donc, monsieur le Président, cette vague bleue n'a fait que nous amener au large de la côte et on a de plus en plus de difficulté à reprendre la bonne direction. Je me demande si le gouvernement actuel attend l'achèvement d'un naufrage avant de réagir!

Il est bien beau de parler de grandes politiques, de consultations, de croissance économique; il faut que ces paroles aient un sens. Jusqu'à maintenant, cependant, ces belles paroles nous obligent à conclure qu'il n'en est rien dans la réalité de tous les jours.

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

L'ÉTABLISSEMENT DE NOUVELLES SOCIÉTÉS DANS LE SUD-OUEST DE L'ONTARIO

M. Elliott Hardey (Kent): Monsieur le Président, selon la Presse canadienne, l'Agence d'examen de l'investissement étranger a donné le feu vert à cinq entreprises étrangères qui veulent établir des usines de pièces d'automobile dans le sud-ouest de l'Ontario, et à deux autres entreprises étrangères qui veulent remettre à neuf et louer divers genres de véhicules, dans la même région.

Les cinq premières entreprises appartiennent à des sociétés de l'Allemagne de l'Ouest, et les deux autres à des sociétés des États américains du Michigan et de l'Indiana.

• (1115)

Cette nouvelle est importante non seulement pour l'économie de ma circonscription et du sud-ouest de l'Ontario, mais pour l'ensemble du Canada, car elle semble démontrer les effets bénéfiques de la politique d'ouverture que le gouvernement adopte à l'égard de l'investissement étranger et de la restructuration tant de l'Agence d'examen que de la loi qui la régit.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'INCIDENCE DES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, ma première question s'adresse au ministre des Finances. Notre dollar baisse et les taux d'intérêt augmentent. Le ministre des Finances nous a affirmé hier que c'était une situation exceptionnelle dans l'histoire de notre pays. C'est peut-être une situation exceptionnelle et sans précédent, mais nous ne pouvons toutefois pas dire que le gouvernement ait pris des mesures positives jusqu'à présent pour la corriger. D'après Don McGillivray, le gouvernement érige son indécision en vertu. Pour ma part, je pense que notre dollar faible et chancelant est seulement l'image d'un gouvernement faible et chancelant qui refuse d'élaborer une politique économique précise pour notre pays.

En tenant compte des victimes de l'augmentation des taux d'intérêt, et je pense surtout aux propriétaires de maisons qui doivent bientôt renouveler leur emprunt hypothécaire et aux gens qui voudraient acquérir une maison, le ministre a-t-il l'intention de proposer des mesures fiscales pour corriger la situation, afin d'alléger le fardeau des Canadiens et de les protéger contre une hausse des taux d'intérêt?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne peux pas laisser passer les allégations du député sans rappeler qu'un bon nombre d'éditorialistes se sont prononcés en faveur de la politique adoptée par le gouvernement à la suite de ce raffermissement sans précédent du dollar américain. C'est la première fois que nous assistons à une hausse aussi rapide de cette devise. J'ai exposé très clairement la politique économique du gouvernement le 8 novembre. Nous continuerons de suivre cette politique dans le budget qui sera présenté au printemps. J'aimerais bien que le député se reporte régulièrement à cette politique avant de poser ce genre de question, car il sera alors obligé de reconnaître, je pense, que notre politique vise à créer les emplois et à rétablir le climat de confiance qui ont fait cruellement défaut à notre pays depuis dix ou 15 ans.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Monsieur le Président, le ministre des Finances commence à contester au premier ministre le titre de maître des clichés moralisateurs, auxquels nous avons droit à chaque fois.

M. Hnatyshyn: La question.

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UN BUDGET

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Ma question s'adresse au premier ministre. Aux dernières nouvelles, le budget était prévu pour le mois d'avril. J'espère qu'il ne va pas s'éloigner dans les profondeurs de l'histoire. Le premier ministre voudrait-il bien faire en sorte que son ministre des Finances dépose un budget à la Chambre avant la fin d'avril, pour que les victimes de la hausse des taux d'intérêt sachent à quelle genre de protection elles peuvent s'attendre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je vais me faire un plaisir d'annoncer à mon honorable ami ce qu'il sait déjà très probablement. Le ministre des Finances présentera un budget salutaire pour le pays et conforme à la politique financière annoncée le 8 novembre, dont l'objectif était de rétablir un climat de confiance et de créer des emplois.

A propos de cohérence, étant donné l'intervention du député de Saint-Henri-Westmount, je pense qu'il est bon de rappeler que, depuis qu'il a réclamé une subvention de 100 millions de dollars pour Domtar, le chef de l'opposition a déclaré qu'il était contre une telle subvention. Aujourd'hui, dans le journal *La Presse*, il se dit favorable à l'énoncé de politique du ministre de l'Expansion industrielle régionale. C'est un bon exemple de la duplicité du parti libéral. Voilà pourquoi vous avez perdu le pouvoir, et vous le méritiez.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Johnston: Monsieur le Président, il paraît que le premier ministre ne peut pas répondre à la question parce que j'ai demandé quelle était la date du dépôt du Budget. J'ai demandé une promesse à l'effet que le Budget soit déposé ici, à la Chambre, avant la fin d'avril.

De plus, j'aimerais signaler que je m'oppose au fait que le premier ministre ne connaît pas encore le nom de ma circonscription qui est Saint-Henri-Westmount. Lui, il demeurait dans la partie Westmount, c'est vrai, mais c'est Saint-Henri-Westmount, monsieur le Président.

[*Traduction*]

A propos de choses sans précédent, je suis prêt à parier que nous allons avoir pour la première fois un ministre des Finances qui va prendre sa retraite sans avoir déposé de budget à la Chambre.

* * *

LE BUDGET PRINCIPAL

LES PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Je pourrais peut-être adresser ma question supplémentaire au collègue du ministre, le président du Conseil du Trésor. J'ai été stupéfait de constater que le gouvernement avait renoncé à dévoiler ses prévisions de dépenses au-delà de l'année en cours, contrairement aux recommandations de la commission Lambert. Faut-il en conclure, monsieur le Président, que les conservateurs ne savent pas ce qu'ils vont dépenser pour les années ultérieures, ou simplement qu'ils craignent de nous communiquer leurs prévisions de dépenses?

• (1120)

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, nous n'avons pas renoncé à dévoiler nos programmes de dépenses pour une période aussi longue que l'année en cours ou l'année prochaine. En temps opportun, nous nous ferons un plaisir de donner aux députés de la Chambre une idée de ce que vont être les dépenses du gouvernement dans les années à venir.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

LES PME ET LES PROPRIÉTAIRES DE MAISONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le taux de la Banque du Canada, comme on le sait, est passé de 10.95 à 11.52 p. 100, ce qui fait que pour une des rares fois dans l'histoire le taux de la Banque du Canada est plus élevé que le taux préférentiel que chargent les banques à charte, les caisses populaires et les Credit Unions sur leurs prêts aux entreprises. D'autre part, le marché des bons du trésor pour un an atteint actuellement les 12.5, et les when issued se transigent à 13 p. 100 alors que les taux d'hypothèques pour un an, que payent les individus, se situent aux environs de 11.5 p. 100.

Alors, suite à la décision du gouvernement de laisser monter les taux d'intérêt, on doit s'attendre à une correction du marché, et ma question est la suivante: Qu'est-ce que le ministre des Finances entend faire pour aider les petites et les moyennes entreprises qui verront leurs coûts de fonds passer aux environs de 13 p. 100, de même que les détenteurs, les propriétaires de maisons qui verront leur coût d'hypothèques augmenter de ½ à ¾ de 1 p. 100? Qu'est-ce que le ministre entend faire pour aider ces deux secteurs de l'activité économique?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai dit à maintes reprises à la Chambre ces dernières semaines que nous étions présentement aux prises avec une situation internationale sans précédent qui fait grimper les taux d'intérêt. J'ai dit à la Chambre que je n'étais pas très heureux de cette hausse, mais elle échappe en partie à notre contrôle. Le député devrait savoir que cette poussée est attribuable à une circulation intense de masses énormes de capitaux internationaux, qu'elle ne devrait cependant pas durer bien longtemps. Elle devrait s'atténuer dans un avenir assez rapproché. Ce répit devrait entraîner une certaine baisse des taux d'intérêt.

[*Français*]

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1985-1986

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, évidemment aujourd'hui le dollar a faibli encore par rapport à hier, mais cette confiance ne semble pas revenir très rapidement. On sait que dans les prévisions budgétaires le taux moyen du service de la dette a été calculé à partir de 10.7 p. 100, alors que le taux de la Banque du Canada est aujourd'hui à 11.52. Cela aura un effet . . .

M. le Président: Je m'excuse d'interrompre le député, mais est-ce que celui-ci a une question à poser?

M. Garneau: Certainement. Cette augmentation des taux d'intérêt représente 1 milliard 700 millions de dollars de plus dans les dépenses gouvernementales. Est-ce que le ministre a l'intention de corriger les prévisions budgétaires qui ont été déposées mardi dernier?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de corriger les prévisions budgétaires déposées par mon collègue. Nous sommes toujours dans l'année financière 1984-1985. La prochaine année financière commence le 1er avril 1985. J'ai déjà répondu que je m'attendais à un certain fléchissement des taux d'intérêt d'ici là par rapport à leur niveau actuel. Les prévisions pour le reste de l'année demeurent inchangées.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA DOMTAR—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Hier, ce dernier a indiqué que le gouvernement fédéral peut aider la Domtar mais, hors de la Chambre, un fonctionnaire du ministère a dit le contraire. Il a dit que le gouvernement fédéral ne peut pas aider une société contrôlée par un gouvernement ou même effectivement contrôlée par un gouvernement. Quelle est la politique du gouvernement fédéral?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la politique du gouvernement est celle que j'ai annoncée hier où, nonobstant le fait que le gouvernement du Québec par le truchement de certaines de ses agences contrôle un bloc d'actions important, nous avons tout de même l'intention d'essayer de les aider à développer un projet important. Et je dis, comme mon honorable ami le sait, je dis aujourd'hui de que j'ai dit lundi et mardi, contrairement au chef du parti libéral et aux députés libéraux qui ont mené une bataille en Chambre pendant quatre jours, hier, les Québécois ont appris, à leur stupéfaction, que le parti libéral était contre toute aide à la Domtar pendant toute la semaine, alors qu'ils ont chiâlé pendant une semaine. On voit maintenant l'hypocrisie du parti libéral dans ce dossier-là.

• (1125)

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il est certain que les libéraux ont des problèmes avec les politiques. Mais je voudrais laisser entendre que les mêmes contradictions existent peut-être aussi dans les politiques d'un gouvernement progressiste conservateur.

[*Traduction*]

Dans le budget des¢ dépenses déposé plus tôt cette semaine, on précise clairement que, depuis novembre, les sociétés de la Couronne ou organismes gouvernementaux n'ont plus droit à l'aide financière du gouvernement. Comment alors le premier ministre peut-il maintenant donner l'impression aux députés et plus particulièrement aux gens directement concernés par la société Domtar, que le gouvernement apportera éventuellement une aide financière quelconque? Le gouvernement doit se brancher. Il ne peut d'une part présenter dans le budget des dépenses un énoncé de politique excluant tout concours financier et d'autre part, venir ici-même nous dire que cette société recevra peut-être une aide de ce genre.

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je l'ai déjà mentionné à la Chambre et, à ce que je sache, il n'y a pas de contradiction là-dedans. J'avais dit, alors que nous avions la demande brutale pou une infusion de capital de 100 millions de dollars en faveur de la Domtar, que nous ne pouvions pas répondre à cette demande nonobstant ses mérites, parce qu'on avait cette succession pénible d'un déficit de 35 milliards de dollars qui nous a été laissé par le parti libéral.

Cela étant dit, on reconnaît, d'autre part, des responsabilités dans le développement régional. Et le fait que le gouvernement du Québec intervient dans un dossier, par le biais de ses agences, n'enlève pas le droit de la compagnie affectée d'engager des pourparlers avec le gouvernement fédéral afin de trouver une formule qui nous permettrait de venir en aide.

[*Traduction*]

L'INADMISSIBILITÉ DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE À L'AIDE FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ces généralités ne permettent pas d'éclaircir une situation extrêmement grave. La Caisse de dépôt et de placement du Québec, une entreprise publique, joue un rôle essentiel dans les opérations financières du Québec. Le premier ministre pourrait-il nous expliquer comment le gouvernement a pu adopter une politique qui, si l'on en croit le budget des dépenses, existe depuis novembre dernier et qui privera de l'aide financière du gouvernement fédéral, les sociétés de la Couronne ou autres organismes gouvernementaux même s'ils ne sont qu'actionnaires d'entreprise? Cette politique n'est-il pas tout à fait discriminatoire à l'endroit des sociétés de la Couronne d'un bout à l'autre du pays et ne favorise-t-elle pas uniquement le secteur privé? Étant donné le développement économique au Québec, cette politique n'est-elle pas particulièrement discriminatoire à l'endroit de cette province?

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne vois pas la contradiction que souligne mon ami, parce qu'il a raison de faire allusion au fait que, au mois de novembre l'an dernier, en cette Chambre, alors que le gouvernement libéral s'apprêtait sournoisement à adopter le projet de loi S-31 qui aurait eu les effets néfastes que vous mentionnez, tant pour le Québec que pour les francophones du Québec . . . On a lutté ensemble, les néo-démocrates et nous, contre le gouvernement libéral qui a essayé de massacrer les francophones du Québec par le biais de la Caisse de dépôt et placement. Nous étions ensemble dans cette guerre contre la machine libérale du Québec qui a essayé, de façon frauduleuse, d'avoir cet impact négatif sur les Québécois.

Cela étant dit, à mon avis, il n'y a pas de contradiction dans la politique que vous mentionnez et un désir légitime du gouvernement fédéral de rencontrer son interlocuteur, le premier ministre du Québec, en vue d'essayer de trouver une formule qui permettrait à la Domtar d'aller de l'avant dans le domaine de son expansion. Mais nous ne pouvons pas satisfaire à la demande originale. C'est tout!

* * *

• (1130)

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'ACDI—L'ANNULATION D'UN PROJET DE 25 MILLIONS DE DOLLARS POUR L'AFRIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Relations extérieures. Le coordinateur du gouvernement pour l'aide à l'Éthiopie, M. MacDonald, a déclaré récemment que le Canada doit faire plus que nourrir les affamés. Selon lui, notre politique d'aide n'a aucun sens à moins d'arrêter la progression constante du désert sur les terres arables. Pourtant, l'ACDI projette d'annuler indéfiniment un projet de 25 millions de dollars qui aurait utilisé la technologie solaire canadienne avancée pour puiser de l'eau et arrêter la progression du désert.

Ma question au ministre est celle-ci: Est-ce que l'annulation de ce projet représente la politique du gouvernement?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, nous avons l'intention de respecter les programmes qui ont été engagés. Nous sommes actuellement à faire la révision des programmes et notre objectif premier est de venir en aide au développement pour les pays en voie de développement.

M. Berger: Monsieur le Président, s'il en est ainsi, quelle est la portée de ce document coulé de l'ACDI, daté du 5 février, selon lequel l'Agence entend reporter *sine die* le programme régional en énergies nouvelles et renouvelables, en partie à cause des compressions budgétaires au Conseil national de recherches? La ministre est-elle au courant de ce mémo? Dans l'affirmative, quelles étaient ses directives à son ministère et, finalement, s'engagera-t-elle devant cette Chambre en disant que le programme de 25 millions ne sera pas annulé?

Mme Vézina: Monsieur le Président, à titre de responsable de l'ACDI, mes responsabilités consistent à prévoir les programmes, à les annoncer, et je pense que je n'ai pas à faire les annonces des programmes ici à la Chambre.

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA SUBVENTION À LA DOMTAR—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une autre question à poser au premier ministre, non seulement au sujet de la compagnie Domtar, mais également au sujet du principe énoncé par le ministre de l'Expansion industrielle régionale, dont les prévisions, cette semaine, indiquent clairement que les sociétés de la Couronne et les sociétés contrôlées par les gouvernements provinciaux seront écartées des subventions provenant du gouvernement fédéral. Le premier ministre indique que la compagnie Domtar aura peut-être quelque chose, mais les fonctionnaires du ministère ont indiqué clairement que, selon leur interprétation, la Domtar n'aurait pas le droit d'avoir ces subventions. Est-ce que c'est la politique du gouvernement, ou est-ce que le premier ministre dit maintenant que, en principe, la compagnie Domtar pourrait avoir une subvention contrairement à la déclaration du ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): C'est l'interprétation des fonctionnaires, vous avez peut-être raison, c'est leur interprétation, mais ce n'est pas la mienne, et ce n'est pas l'interprétation de mes collègues. Et je tiens à souligner pour mon ami que lorsque l'interprétation que vous donnez à la politique dont il est question . . . c'est lorsque les journalistes, et je cite le journal La Presse de ce matin:

> Lorsque les journalistes lui ont demandé s'il était favorable à la nouvelle politique de M. Stevens sur le développement régional, le chef libéral a été encore plus évasif, tentant même de mettre fin à cet entretien. Littéralement encerclé par quatre ou cinq journalistes qui voulaient une réponse, il a finalement dit: «Je ne suis pas contre!»

Le chef libéral approuve la politique telle qu'énoncée. Pour ma part, je dis que l'interprétation que nous faisons, nous du Conseil des ministres, est plus «libérale».

LES SUBVENTIONS—LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, est-ce que le premier ministre reconnaît que la politique du leader du parti libéral et celle du parti du ministre de l'Expansion industrielle régionale n'est pas la politique du Nouveau parti démocratique? Nous croyons que les sociétés d'État doivent avoir le droit d'accepter des subventions. Est-ce que le premier ministre est prêt à changer la politique de son ministère, puisque, contairement à cela, les fonctionnaires continueront à interpréter cette politique-là?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, vous savez fort bien, mon ami, que le fait que j'ai déjà annoncé . . . J'ai été conséquent depuis le début de la semaine; je n'ai pas changé mon fusil d'épaule comme le chef du parti libéral, comme le député de Westmount, pardon, Westmount-Saint-Henri . . . Saint-Henri-Westmount. On a été conséquent toute la semaine, mais j'ai annoncé dès mercredi, à mon retour à la Chambre, que j'avais l'intention de rencontrer le premier ministre du Québec pour discuter davantage de ce dossier. Cela implique un désir de notre côté d'être utiles et d'essayer de venir en aide d'une façon convenable à l'épanouissement de la région par le biais de ce développement.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE L'USAGE DE L'ALACHLOR

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et fait suite à une autre question que j'ai posée la semaine dernière au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Si on informait le ministre qu'un herbicide, l'alachlor, utilisé en agriculture, peut causer le cancer chez les humains et qu'on a décelé la présence dudit herbicide dans des puits peu profonds en Ontario en concentrations suffisantes pour accroître sensiblement le risque de cancer chez les enfants et les adultes, le ministre s'inquiéterait-il suffisamment de la santé des Canadiens et de la qualité de l'eau souterraine pour interdire immédiatement l'usage de l'alachlor?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, assurément je partage les inquiétudes du député. Je peux lui assurer que mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et moi-même avons tenu et continuerons de tenir des consultations à cet égard. Mais je n'ai pas encore pris de décision définitive.

LE COMITÉ CONSULTATIF CHARGÉ DE LA SURVEILLANCE DES PESTICIDES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, quand le ministre annoncera-t-il la création d'un comité consultatif chargé de la surveillance des pesticides, projet déjà annoncé par son prédécesseur en mai dernier et confirmé par l'actuel ministre en octobre 1984? Quand annoncera-t-il la création de ce comité?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Incessamment, monsieur le Président.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1985-1986

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. A la lumière des promesses que ce dernier a faites aux Québécois dans un discours aux «Empire» et «Canadian» clubs: 75 millions de dollars aux chantiers maritimes et 100 millions de dollars au financement des hypothèques pour les fermes, pourquoi y a-t-il 40 millions de dollars de moins pour la construction de chantiers maritimes et 60 millions de moins pour la Société du crédit agricole dans les prévisions budgétaires?

Questions orales

[*Traduction*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'aimerais prendre note de cette question, parler à mes collègues et revenir ensuite à la Chambre avec l'explication qui convient pour ces deux réductions.

[*Français*]

LE FINANCEMENT PROMIS AUX INDUSTRIES VITALES DU QUÉBEC

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. A la lumière des clameurs du Québec au sujet de la Domtar, comment le premier ministre peut-il justifier ce qui semble être un abandon en gros du financement promis aux industries vitales du Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je reconnais que c'est la journée québécoise des néo-démocrates. Une fois tous les deux mois nous avons ces journées; je vous encourage et je vous félicite. Écoutons . . . Cela fait tout de même quatre jours . . . ou trois jours que j'essaie d'indiquer à mes amis que même si nous étions obligés de refuser une demande directe pour une subvention de 100 millions de dollars en faveur de la Domtar qui est une compagnie très prospère, qui a fait des profits très substantiels l'an dernier et dans les dernières années, c'est une compagnie ayant des reins solides . . . Nonobstant le fait que nous étions obligés, compte tenu du déficit horrible dont nous étions les héritiers, de refuser une subvention directe de 100 millions, cela n'exclut pas une collaboration de notre part dans d'autres domaines, peut-être, de nature à aider la Domtar ainsi que ses actionnaires à réaliser un projet d'envergure et créateur d'emplois au Québec. Je pense que mon ami comprendra que nous examinons le dossier et les demandes, celle-là et d'autres, avec sympathie.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE DOSSIER DOMTAR—LA DATE DE LA RENCONTRE ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET M. LÉVESQUE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais adresser une question au très honorable premier ministre mais, tout d'abord, je voudrais dire que je suis étonné que ce dernier ait décidé de cacher son inaction dans le dossier Domtar en citant un reportage erroné voulant que le leader de l'Opposition serait maintenant opposé à ce que le gouvernement favorise l'octroi de la subvention. Comprenons-nous! Le premier ministre sait qu'il a reçu une lettre demandant l'aide du gouvernement. Le leader de l'Opposition le lui a demandé en cette Chambre, cette semaine. Des députés du parti libéral et de son propre parti font pression sur lui pour qu'il donne la subvention . . .

Des voix: Question!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Oui, la question est très simple. Quand compte-t-il rencontrer le premier ministre du Québec pour débloquer ce dossier? Il semble que c'est là la clef!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, devant cette attaque effroyable contre l'intégrité des journalistes de la tribune parlementaire, je me dois de citer tout de même l'article du Journal *La Presse* d'hier, témoin d'un journaliste chevronné, M. Lavoie, qui dit: «Cette ambiguïté du chef libéral vient d'enlever un atout de taille aux députés du Québec qui avaient trouvé un cheval de bataille inespéré dans le dossier Domtar. Maintenant que leur propre chef vient de se ranger du côté de la décision de M. Stevens, ils auront du mal à poursuivre leur bataille sur le sujet.»

Il est évident que vous êtes mal pris compte tenu de l'hypocrisie de la position libérale et du fait que vous avez changé votre fusil d'épaule devant la population québécoise. La réponse à l'autre question de l'honorable député: je rencontre M. Lévesque le 8.

• (1140)

ON DEMANDE QUAND LE PROBLÈME RELATIF À LA DOMTAR SERA RÉGLÉ

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Je voudrais simplement préciser que j'ai parlé à mon chef ce matin et que ce reportage est erroné. Je voudrais ajouter que ça ne donne absolument rien au gouvernement d'essayer de faire de la «politicaillerie» sur le dos du parti libéral avec cela. Quand va-t-il régler le problème de la Domtar? C'est cela que les gens de Windsor veulent savoir. Ce ne sont pas des «aspersions» sur le parti libéral qui vont régler le problème des gens qui ont peur pour leur emploi là-bas.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Vous êtes aussi conséquent dans ce dossier-là que votre chef l'était dans le domaine du Sénat, alors qu'il a dit ici qu'il approuvait le rôle du Parlement fédéral et qu'il allait s'opposer à toute obstruction de la part du Sénat. Là, il approuve l'action des sénateurs libéraux qui coûte des millions à des contribuables du Canada. C'est cela qui arrive avec la volte-face du parti libéral.

Nous allons travailler loyalement et pas de façon hypocrite; comme le souligne la presse, nous allons collaborer loyalement avec le gouvernement du Québec, avec la société Domtar et avec les employés et les intervenants sociaux qui s'impliquent dans le dossier. Nous allons collaborer loyalement et non pas de façon . . .

[*Traduction*]

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LA COMMUNICATION DU RAPPORT D'UN GROUPE D'ÉTUDE À LA PRESSE

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Communications, je poserai ma question à son secrétaire parlementaire. A ce que je sache, c'est le gouvernement qui paie la note du CRTC et non la presse. Est-ce que le secrétaire parlementaire du ministre des Communications voudrait expliquer à la Chambre pourquoi le rapport d'un groupe d'étude du CRTC a été communiqué lundi dernier à la presse, alors qu'il a été présenté seulement hier après-midi aux députés à la Chambre?

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Au nom du ministre des Communications, je remercie le député de sa question. Le député devrait savoir que lorsque la politique concernant les régions éloignées a été annoncée le 20 décembre dernier, le ministre des Communications a fait appel à la collaboration du CRTC, lequel a agi immédiatement en créant son propre groupe de travail. Ce groupe, présidé par M. Paul Klingle, a présenté son rapport au CRTC. Nous attendons maintenant la réaction du Conseil à ces recommandations, et quand le gouvernement aura analysé les recommandations du groupe d'étude le ministre mettra le député et la Chambre au courant.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES DISPOSITIONS VISANT LES PERSONNES ÂGÉES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Hier, deux ministériels ont laissé entendre qu'il fallait tenir compte, pour le calcul du revenu de pension, des logements que les personnes âgées avaient achetés et entièrement payés, et établir le montant du supplément de revenu garanti en calculant l'épargne réalisée sur le loyer. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il nous dire si ces deux députés énonçaient la politique du gouvernement ou simplement les idées de droite du caucus conservateur?

M. Broadbent: Ou les deux.

M. Blackburn (Brant): L'un ou l'autre.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales s'est réuni au sujet du document de consultation. Nous avons tenu une autre réunion ce matin, et j'ai répété aux membres du comité que nous nous intéressions non seulement à leur point de vue, mais également à celui de l'ensemble des Canadiens.

Chacun de nous doit bien comprendre que les députés ont droit à leurs propres opinions et qu'ils peuvent les exprimer. Cela a toujours été l'un des élements du projet de réforme parlementaire. Quant à la position du gouvernement et à celle qu'il adoptera à l'issue des consultations, c'est tout autre chose.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre peut-il infirmer les opinions que ces deux députés ont exprimées hier et assurer à la Chambre, ainsi qu'aux personnes âgées, que le gouvernement n'a pas l'intention de mettre en œuvre une politique méprisable comme celle qu'ils ont énoncée hier?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je répondrai au député que telle n'est pas notre politique. Comme le député a employé ce mot, je tiens à bien préciser qu'il ne s'agit pas de la politique du gouvernement et il ne doit pas oublier que du temps où les libéraux parlaient de ce loyer fictif, notre parti s'y est opposé. Nous nous y opposons. Si le député avait assisté à la séance du comité ce matin, il saurait également . . .

M. Rodriguez: Cela a changé.

M. Epp (Provencher): . . . que j'ai donné au comité des exemples des dépenses que les personnes âgées de plus de 65 ans doivent assumer pour occuper un logement loué ou leur propre maison. Nous avons eu un bon échange de vues à ce sujet. Si le député lit le compte rendu de la séance d'aujourd'hui, il y trouvera sans doute la réponse à un grand nombre de ses questions.

* * *

LES OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT

LA PROCÉDURE DE MISE EN VENTE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le montant de la commission versée pour négocier les obligations du gouvernement du Canada a récemment été abaissé, ce qui entraînera, je pense, une économie annuelle d'environ 10 millions de dollars. Le ministre peut-il nous donner son avis sur les avantages du système utilisé aux États-Unis, où le Trésor vend la totalité de sa dette aux enchères, ce qui élimine entièrement les commissions?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je peux confirmer qu'il y a environ quatre ou six semaines, le gouvernement a réduit le taux des commissions pour les obligations du gouvernement. Cela entraînera des économies de quelque 10 millions de dollars ou d'environ 15 p. 100 du coût total des commissions sur les obligations du gouvernement.

En ce qui concerne la question du député au sujet de la possibilité d'instaurer un système de vente aux enchères qui éliminerait les commissions, je peux lui dire que nous avons pris des mesures en ce sens. Il y aura une vente aux enchères ce mois-ci, en mars. Nous mettons un système de ce genre à l'essai, mais nous ne sommes pas prêts à suivre entièrement l'exemple des États-Unis pour l'instant.

Questions orales

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur la publicité du gouvernement. Vu que les conservateurs avaient l'habitude de critiquer la publicité gouvernementale dans le passé et que, lors d'un débat avec moi à l'émission *The Journal* au réseau anglais de Radio-Canada en janvier, le ministre des Approvisionnements et Services a déclaré que le gouvernement conservateur réduirait sensiblement des dépenses de publicité, le premier ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi les prévisions budgétaires de 1985-1986 comprennent une augmentation de 23 millions de dollars au titre du budget de l'information et une augmentation de 5 millions de dollars du budget du ministre des Approvisionnements et Services lui-même?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, même si je n'accepte nullement les préliminaires de la question posée par le député, je vais en prendre note et je m'assurerai que nous lui fournirons une réponse qui lui montrera que le gouvernement a vraiment l'intention de réduire ses dépenses de publicité.

* * *

[*Français*]

LE CONSEIL PRIVÉ

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1985-1986

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au Président du Conseil privé. Pourrait-il nous dire pourquoi dans le cas de son propre ministère il y a une augmentation de 300 p. 100 dans les budgets d'information?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, la réponse à la question précédente s'applique à celle-ci.

[*Traduction*]

M. de Jong: Monsieur le Président, il y a déjà un certain temps que nous avons entendu parler français à la Diefenbaker à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE REVENU NATIONAL

L'ÉVITEMENT FISCAL—LE RECOURS À LA DÉCISION ANTICIPÉE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Selon les prévisions de dépenses déposées à la Chambre mardi dernier, le ministre va affecter 20 années-personnes en vue d'aider les grandes sociétés à trouver des façons d'éviter de payer des impôts. Le ministre est-il au courant de la déclaration suivante, tirée d'une étude réalisée par ses propres services sur l'évitement fiscal: «La haute direction est d'avis que le principe de l'évitement fiscal ne repose plus sur la mise en œuvre de programmes contestables mais sur l'obtention de l'approbation du ministère, grâce au système de la décision anticipée»?

• (1150)

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je donnerai ma réponse au député en anglais à la Fergus. Le ministère n'a jamais encouragé l'évitement fiscal, qui est irrégulier et il ne le fera jamais. En aucun cas, nous n'y contribuerons. Ce que nous avons dit, et c'est un élément clé de la Déclaration des droits du contribuable dévoilée hier, c'est que les contribuables confrontés à une législation monumentale et la plus incompréhensible de l'époque contemporaine, la Loi de l'impôt sur le revenu, ont le droit de savoir comment le ministère en interprète les dispositions. Par contribuables, nous entendons les particuliers aussi bien que les sociétés. Nous sommes déterminés à dire aux contribuables comment nous interprétons cette Loi.

Des voix: Bravo!

LES SERVICES DE RENSEIGNEMENT DU MINISTÈRE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Bien entendu, cette loi est particulièrement incompréhensible aux petits contribuables, qui sont des particuliers. Est-il juste que le ministère du Revenu national offre de plus en plus de services au secteur des grandes entreprises, sans faire la même chose pour les simples particuliers, qui représentent sans nul doute la grande majorité des contribuables?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis heureux d'apprendre au député que nous améliorons nos services d'information. Je lui promets, ainsi qu'à tous les Canadiens, de veiller à ce que mon ministère fasse tout son possible pour fournir des renseignements précis à tous les contribuables, et surtout à ceux qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus, de sorte qu'ils obtiennent tous les renseignements voulus pour se conformer pleinement à la loi. C'est un engagement que nous prenons, et qui est garanti dans notre Déclaration des droits du contribuable.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES DÉPENSES

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, j'ai posé hier au ministre de la Défense nationale une question très simple au sujet d'une brochure électorale du parti conservateur intitulée *Honour the Commitment*, qui promettait d'accroître considérablement les crédits consacrés à la Défense nationale. Le ministre a eu l'audace de dire qu'il aurait à consulter les fonctionnaires du ministère. Ce ne sont pas eux qui sont responsables de cette promesse électorale, mais bien le parti conservateur.

M. le Président: Je m'excuse de devoir intervenir, mais le député a-t-il une question à poser?

M. Hopkins: Je voudrais tout simplement demander au ministre où se trouvent «l'honneur et l'engagement» sur les banquettes ministérielles, puisque le ministre lui-même appartient au comité de la planification et des priorités du cabinet depuis septembre dernier et que, de toute évidence, il a participé à la planification des restrictions de la croissance réelle des dépenses de la Défense. Il a eu son mot à dire.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, une promesse que je peux faire au député et à tous les députés à la Chambre, c'est que, contrairement à ce qui s'est passé au cours des 16 dernières années, où les Forces armées se sont progressivement détériorées, nous ferons en sorte, sous la direction du premier ministre et du parti conservateur, de respecter nos engagements vis-à-vis de nos alliés et de l'OTAN et de rendre les Canadiens et Canadiennes qui sont dans nos Forces armées fiers, une fois de plus, de servir leur pays.

Des voix: Bravo!

LA PROMESSE ÉLECTORALE

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, c'est là une déclaration fort intéressante, étant donné que les prévisions budgétaires déposées mardi prévoient des dépenses inférieures de 150 millions de dollars à ce que proposait le précédent gouvernement libéral. Le ministre préside le groupe de travail du gouvernement qui examine les moyens de réduire les dépenses. Veut-il dire que son parti n'a jamais eu sérieusement l'intention de tenir la promesse d'une croissance réelle des dépenses de défense de 6 p. 100, mais qu'il avait plutôt l'intention de la ramener au strict minimum de 3 p. 100 ou moins, comme on l'a vu mardi, ou est-ce que les promesses du parti, faites au cours des dernières élections, étaient simplement basées sur de mauvaises recherches?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il semble bien que le député n'ait pas les idées très claires. C'est probablement parce qu'il s'est départi de son calme habituel à la Chambre des communes. Le budget des dépenses pour le ministère sera présenté au comité permanent dès que le comité directeur aura décidé du calendrier. Je prévois que cela se fera dans une semaine ou deux. Il aura alors l'occasion, à ce moment-là, d'entrer dans tous les détails. Je peux lui affirmer que, en ce qui concerne le budget des dépenses, nous aurons suffisamment d'argent pour nous permettre, contrairement à l'ancien gouvernement, de respecter nos engagements vis-à-vis de nos alliés de l'OTAN.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA BANDE INDIENNE DU LAC LUBICON

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, nous fêtons la Saint-David aujourd'hui. Ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le mois dernier, le ministre a nommé l'honorable E. Davie Fulton son émissaire personnel auprès de la bande d'Indiens du lac Lubicon. Voilà 46 ans que les Indiens du lac Lubicon essaient de se faire accorder une réserve et ils luttent avec acharnement à l'heure actuelle pour empêcher les sociétés pétrolières de détruire complètement leurs terres. Quand le ministre a nommé M. Fulton, pourquoi n'en a-t-il pas au moins prévenu les Indiens du lac Lubicon? Peut-il faire connaître à la Chambre le mandat de M. Fulton et l'étendue de ses pouvoirs pour négocier un règlement intéressant et quand il doit terminer ses travaux?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député convient certainement que nous avons bien fait de confier cette tâche à l'honorable Davie Fulton, car ce dossier concernant les Indiens du lac Lubicon et d'autres collectivités est fort compliqué. De ce fait, quand j'ai prévenu la bande de ma décision de leur envoyer un émissaire, j'en ai profité par la suite pour annoncer que j'allais établir le mandat de M. Fulton. C'est ce que nous sommes en train de faire. M. Fulton a fait savoir qu'il ne serait pas en mesure de commencer avant la mi-mars, ce qui tombe à point.

LES POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTRE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, est-ce que M. Fulton aura le pouvoir d'obtenir justice pour les Indiens du lac Lubicon, ou bien se contentera-t-on de lui donner le mandat d'entreprendre une nouvelle étude qui entraînera de nouveaux retards dans le règlement de cette affaire, tandis que l'environnement du lac Lubicon subit d'autres dégâts?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député se rend compte sans doute que, après avoir attendu pendant toutes ces années qu'un gouvernement après l'autre daigne faire quelque chose, les Indiens du lac Lubicon sont ravis que cette mission ait été confiée à M. Fulton.

M. Manly: Aura-t-il des pouvoirs?

M. Crombie: Si le député veut bien m'écouter, je lui dirai que M. Fulton agit toujours avec un sens de la justice, et il aura les pouvoirs nécessaires à cette fin, en l'occurrence.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LE PROJET DE VENTE DE CANADAIR ET DE HAVILLAND

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Peut-il confirmer que la Corporation de développement des investissements du Canada discute la vente de Canadair et de Havilland avec Messerchmitt d'Allemagne? Si c'est exact, pourquoi le président de la Corporation, d'après une nouvelle parue dans le *Globe and Mail*, ne cherche-t-il pas à obtenir un engagement au sujet d'un niveau précis d'emplois?

Questions orales

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne peux confirmer que des négociations sont en cours. Comme mon honorable ami le sait, ayant occupé un poste élevé au sein du gouvernement, les questions de cette ampleur font l'objet de négociations et sont examinées en même temps que diverses autres propositions. Il ne compte vraiment pas, je crois, que je confirmerai ou nierai que des négociations sont en cours.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Si ces nouvelles sont exactes—et elles sont apparemment fondées sur une visite que le ministre de l'Expansion industrielle régionale a rendue récemment au premier ministre de la Bavière, M. Strauss, et au président d'Airbus—je voudrais que le premier ministre explique pourquoi le gouvernement n'est pas disposé à préserver Canadair et de Havilland, leur technologie et les emplois que ces sociétés offrent, comme sociétés d'État au lieu de vouloir les vendre à Messerschmitt d'Allemagne, société dont l'État détient une partie importante ou d'Airbus, consortium appartenant à des pays d'Europe, dont la plupart ou toutes les entreprises sont également étatisées?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ignore pourquoi mon honorable ami en vient à cette conclusion et fait une pareille affirmation quand il n'en est rien. Dans sa première question, il a mentionné une allégation publiée dans le *Globe and Mail*. Dans sa deuxième question, il prétend que le gouvernement a confirmé son intention d'agir ainsi. Aucun marché de ce genre n'a été conclu. Des négociations se poursuivent avec certains intéressés d'origine canadienne, nord-américaine et européenne. Au moment voulu, quand le ministre sera revenu et qu'il aura présenté au cabinet une évaluation satisfaisante, nous nous empresserons de mettre le député et la Chambre au courant.

M. Gray (Windsor-Ouest): La CDIC, sa propre société de la Couronne, a confirmé que ces discussions étaient en cours.

M. Mulroney: Non pas notre société de la Couronne, mais la vôtre.

M. le Président: A l'ordre!

* * *

• (1200)

LE TRÈS HONORABLE JOHN G. DIEFENBAKER

L'ÉRECTION D'UNE STATUE SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, puisque le ministre des Travaux publics est absent, je voudrais adresser ma question au premier ministre. Hier soir, j'ai eu le plaisir de parler pendant le débat sur une motion d'initiative parlementaire présentée par ma collègue, la députée de Scarborough-Centre (Mme Browes). Je suis très heureux d'annoncer que cette motion proposant d'ériger une statue du très honorable John Diefenbaker sur la colline du Parlement a été adoptée à l'unanimité.

Je voudrais demander au premier ministre quand on passera à l'action. Je voudrais par ailleurs que l'on songe à demander à un artiste de la Saskatchewan de faire la statue.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai été enchanté d'apprendre que la motion proposant d'ériger ce genre de monument au très honorable John George Diefenbaker, qui a fait beaucoup pour la Chambre et pour le pays, a été adoptée.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je sais que tous les députés souhaiteraient une belle statue. Étant donné les origines de M. Diefenbaker, il serait bon de choisir un artiste de la Saskatchewan. Nous étudierons volontiers la question et nous en reparlerons à la Chambre.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que la pétition présentée par le député de Westmorland-Kent (M. Robichaud) le jeudi 28 février 1985 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

LE DROIT D'OBTENIR LA DIFFUSION D'ÉMISSIONS RELIGIEUSES

M. le Président: La pétition présentée par le député de Peace River (M. Cooper) le jeudi 28 février 1985 n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 205, 211 et 230.

[*Texte*]

LE DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES RENOUVELABLES

Question no 205—**M. Henderson:**

Le Conseil du trésor a-t-il approuvé le déménagement du Bureau des économies d'énergie et des ressources renouvelables de Summerside à Charlottetown (Î.-P.-É.), le 26 juillet 1984, et sinon, quand l'a-t-il approuvé?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Il n'était pas nécessaire d'obtenir l'approbation du Conseil du Trésor pour le déménagement en question. Le ministère responsable, Énergie, Mines et Ressources, a toutefois avisé le Conseil du Trésor de cette réinstallation et, conformément à la politique du gouvernement en matière de réinstallation et de décentralisation, il a fait part de ses intentions aux agents négociateurs concernés.

Le déménagement, qui consistait à faire passer 12 employés de Summerside à Charlottetown (Î.-P.-É.), deux villes situées à quelque 65 kilomètres l'une de l'autre, ne devait créer aucun problème particulier puisque la plupart des employés résidaient déjà à Charlottetown. De plus, les employés qui seraient ainsi forcés de changer de domicile se verraient rembourser leurs frais de réinstallation. La plupart des transactions de ce Bureau régional s'effectuaient à Charlottetown, et c'était là la principale raison d'être du déménagement.

Le 28 novembre 1984, le Ministère a émis un communiqué indiquant que le déménagement était reporté au 31 mars 1985 en attendant un examen du nouvel emplacement. A ce jour, trois ou quatre employés travaillent déjà dans les nouveaux locaux et les services sont maintenus aux deux places depuis lors.

L'ÉTALONNAGE DES RADIAMÈTRES

Question no 211—**M. Hovdebo:**

1. Au cours de chaque année depuis la création du Service, combien de radiamètres le Laboratoire de radiamétrie d'Ottawa a-t-il étalonnés?

2. Combien d'employés ont participé à l'étalonnage et combien en a-t-il coûté au total en laboratoire?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): En ce qui concerne le Conseil national de recherches du Canada, la réponse est la suivante:

Le CNRC étalonne des sources et des instruments de rayonnement depuis plus de cinquante ans; il n'existe cependant plus de registres détaillés pour les premières années. Tout au long de cette période, les types d'étalonnages exécutés évoluent de façon dramatique. Par exemple, les sources de cobalt-60 utilisé en téléthérapie ne sont plus étalonnées de façon systématique mais environ 1,500 ont été étalonnées entre 1954 et 1973. Pareillement, le CNRC a étalonné dans le passé plus de 28,000 aiguilles de radium utilisées par le traitement du cancer alors qu'aujourd'hui il n'y a presque plus de demande pour ce genre d'étalonnages.

Le tableau suivant démontre pour plusieurs catégories le nombre d'instruments étalonnés au cours des dix dernières années. Même à l'intérieur d'une seule catégorie, les instruments sont étalonnés en fonction de toute une gamme de champs de rayonnement différents qui doivent donc être maintenus.

Il arrive très souvent qu'un étalonnage ne représente que le premier maillon dans une longue chaîne. Par exemple, l'Hydro Ontario utilise un instrument de haute qualité étalonné par le CNRC pour étalonner à son tour des centaines de ses propres instruments. Santé et Bien-être Canada étalonne plus de 100,000 dosimètres individuels de surveillance des rayonnements en se basant sur un ou deux étalonnages par année exécutés par le CNRC. Une clinique de traitement du cancer étalonnera de nombreux instruments en se basant sur un étalonnage par année exécuté par le CNRC.

Année	Instruments de contrôle et d'exposition pour les rayons X et le Co-60	Compteurs de radiations de neutrons	Irradiation des dosimètres individuels	Appareils[1] de contrôle dans un champ de 7 MeV	Service de dosimétrie chimique[2]
1984	23	2	140	7	2
1983	28	4	100	—	1
1982	23	3	plusieurs centaines	6	1
1981	22	6	plusieurs centaines	6	—
1980	27	2	plusieurs centaines	20	—
1979	36	1	plusieurs centaines	—	—
1978	37	1	355	—	—
1977	9[3]	1	544	—	—
1976	31	1	254	—	—
1975	17	—	—	—	—
1974	16	1	—	—	—

(1) Mis au point en 1980.
(2) Mis au point en 1981.
(3) Nouveau générateur de rayons X mis en service.

2. Le groupe de dosimétrie et d'étalonnage des rayonnements du CNRC est composé de 12 personnes et son budget annuel se chiffre à un million de dollars. Les activités de ce groupe comprennent le maintien d'étalons, la recherche d'étalons et le service d'étalonnage.

LES PERSONNES ÂGÉES DE 65 À 70 ANS QUI TRAVAILLENT À PLEIN TEMPS

Question no 230—**M. Howie:**

Entre le 1er janvier 1984 et le 1er janvier 1985, combien de personnes du groupe d'âge des 65 à 70 ans inclusivement travaillaient à plein temps?

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: Il est impossible de tirer des estimations du nombre de personnes du groupe d'âge des 65 à 70 ans, inclusivement, qui travaillaient à plein temps. Cependant, les moyennes annuelles tirées de l'enquête mensuelle sur la population active en 1984 montrent ce qui suit:

Âge	Hommes et femmes employés à plein temps Moyenne annuelle 1984
65-69 ans	77,000
70 ans et plus	45,000

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Bradley: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES INDIENS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-31, tendant à modifier la Loi sur les Indiens, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

—Monsieur le Président, je demande aujourd'hui aux député de se pencher sur un projet de loi visant à réparer deux torts historiques que permet la législation canadienne qui concerne les autochtones. Je veux parler de la discrimination fondée sur le sexe et du contrôle par le gouvernement de l'appartenance à la collectivité autochtone.

Au début de la Confédération, le Canada ne comprenait que les provinces Maritimes et des parties de l'Ontario et du Québec. Le reste de ce grand territoire appartenait aux autochtones. A l'époque, le Parlement canadien a pris sur lui d'établir au moyen de la Loi sur les Indiens qui possédait effectivement le statut d'Indien. Au fur et à mesure que le Canada a accaparé les terres des Indiens, des centaines de milliers de personnes et leurs descendants sont tombés sans s'en rendre compte dans une catégorie de gens dont la vie allait devenir presque entièrement dominée par le gouvernement fédéral.

La définition juridique de l'Indien reflétait la nature de la société canadienne de l'époque. Une femme épousait le statut de son mari. Lui seul avait des droits civiques et politiques et lui seul pouvait les léguer à ses enfants. Cette façon de voir propre au XIXe siècle marque toute la Loi sur les Indiens. Une Indienne, pensaient les parlementaires de l'époque, serait prise en charge par son époux blanc et n'aurait donc plus besoin de son statut d'Indienne. Elle était affranchie, pour employer les termes de la loi. Son statut d'Indienne était le prix qu'il lui fallait payer pour se marier à un Blanc.

Il est triste de dire que ces définitions juridiques sont encore valables aujourd'hui. Il s'ensuit une longue liste de questions fort controversées. On se demande notamment qui est Indien, qui décide de l'appartenance à une bande, qui devrait être inscrit comme ayant le statut d'Indien, ce qu'il faudrait faire pour les personnes qui ont été injustement dépouillées de leur statut et pour leurs enfants, ce qu'est l'affranchissement et quelle en est la raison d'être de nos jours. Toutes ces questions ne disent pas grand-chose à la plupart des Canadiens, mais elles sont importantes, urgentes et critiques pour les populations indiennes. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral a été pressé sur divers fronts, pendant des années, au Parlement et ailleurs de supprimer la discrimination sexiste de la loi sur les Indiens.

Le projet de loi que je dépose aujourd'hui réalise cette suppression. S'il n'y avait que cela a opérer, tout aurait pu se faire simplement. Cependant, la suppression de la discrimination soulève deux autres questions: qu'advient-il à ceux et celles qui ont perdu leurs droits du fait d'une législation discriminatoire; et à qui doit-il revenir vraiment de décider de l'appartenance aux bandes? Pour examiner ces questions, je dois faire un retour en arrière et expliquer certains faits.

A titre de parenthèse je pourrais vous dire, monsieur le Président, que si vous vous rendiez dans les collectivités indiennes et si vous traitiez avec les organismes qui s'occupent des dossiers indiens, vous constateriez à quel point l'ignorance est grande sur ces définitions. Voilà pourquoi je veux prendre le temps de les exposer

La Loi sur les Indiens énonce trois choses fondamentales: qui est considéré comme Indien au sens de la loi, qui peut être membre d'une nation indienne donnée et qui peut vivre dans les réserves. C'est grâce à ce qu'on appelle le statut qu'une personne est considérée comme Indienne par l'État fédéral, au sens de la Loi sur les Indiens. Et c'est l'État fédéral qui a le droit d'en décider. Par application de certaines politiques gouvernementales, les personnes qui jouissent du statut sont admissibles à titre individuel à certains programmes, et plus particulièrement pour ce qui concerne l'éducation et la santé.

Qualitativement, l'appartenance aux bandes est une autre affaire. L'appartenance à une bande est un droit collectif parce qu'elle donne accès à l'actif commun et au processus décisionnel de la bande. C'est le fait de résider dans la réserve qui permet essentiellement de participer à la vie quotidienne des Indiens dans les localités indiennes. Voilà pourquoi est attaché à cette condition de résidence l'accès au logement et à d'autres services collectifs. Voilà pourquoi également il m'est apparu depuis un certain temps que les décisions à caractère intime portant sur les conditions d'appartenance et de résidence doivent être prises par ceux qui sont le plus immédiatement concernés et le plus immédiatement touchés.

Certaines personnes ont estimé, je le sais, que la résistance opposée par certains Indiens à l'abolition des passages discriminatoires de la Loi sur les Indiens n'était qu'une expression de chauvinisme masculin. Je profite de l'occasion pour expliquer je n'en ai pas vu la moindre trace, dans toutes les heures et les journées que j'ai passées à discuter avec des Indiens de cette question-là ou d'autres. Bon nombre de Premières nations ont longtemps devancé le Canada dans la création de sociétés égalitaires et libres de discrimination, et dans la reconnaissance des droits de la femme. Beaucoup d'Indiennes jouissaient de droits politiques fermes à l'intérieur de leur nation longtemps avant que les Canadiennes non indiennes n'obtiennent le droit de vote. L'histoire nous apprend que les Indiens appuient depuis longtemps le principe de l'égalité des sexes et ont uni leur voix aux autres éléments de la population qui protestaient contre les décisions fédérales discriminatoires ayant pour effet de dépouiller certaines personnes de leurs droits sans leur consentement ni celui de leur collectivité.

• (1210)

Les Indiens se sont constamment opposés à ce que les autorités fédérales s'ingèrent dans le gouvernement de leurs localités et de leurs nations. Peut-on songer à plus grave ingérence que celle de ceux qui s'arrogent le droit de dire à un autre peuple,

de culture et de traditions différentes, qui fait partie ou non de sa collectivité et qui peut ou non résider sur ses terres?

Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré qu'il estimait en tant que conservateur—et il exprime sans doute en cela les sentiments de tous les députés à la Chambre—qu'il y avait trop d'ingérence de la part du gouvernement fédéral dans la vie quotidienne des Canadiens. Voilà plus d'un siècle que les Indiens constituent une cible particulière et les victimes de cette attitude dictatoriale.

En expurgeant la Loi sur les Indiens des sujets de discrimination, nous entamons de nouvelles relations avec les membres des Premières nations. Walter Currie, éducateur autochtone, a commenté les anciennes relations sur lesquelles se fondait la politique fédérale jusqu'à présent. Voici ce qu'il écrivait:

> Malheureusement, ces relations ne donnent pas de bons résultats aussi bien pour les Blancs que pour les Indiens en particulier. Je me demande ce qui arriverait si le Canada nous acceptait, s'il nous considérait comme des Indiens en nous acceptant comme un peuple distinct, s'il partageait avec nous la fierté de notre patrimoine—car c'est également le sien . . . Si nous ne pouvons pas remédier aux difficultés d'aujourd'hui, Dieu nous vienne en aide plus tard.

J'ai tenté de remédier à ces difficultés avec le projet de loi dont la chambre est saisie aujourd'hui. J'ai tenté de le faire d'une façon qui accepte les Indiens comme un peuple distinct investi du droit de se déterminer lui-même. Tout cela découle d'une nouvelle prise de conscience de la part des Indiens mais aussi, et de plus en plus, des autres Canadiens. Notre société a évolué et nous avons tous modifié considérablement notre façon de voir les choses. Je me rappelle, pour ma part, avoir imaginé qu'il suffisait, pour supprimer la discrimination contenue dans la Loi sur les Indiens, de rayer tout simplement l'alinéa 12(1)*b*).

Alors qu'il était procureur général du Canada, il y a plus d'une dizaine d'années, le chef de l'opposition (M. Turner) a dû justifier le bien-fondé de nos lois, telles qu'elles étaient alors, devant la Cour suprême dans l'affaire Jeannette Corbierre Lavell, où la défenderesse s'opposait aux mesures discriminatoires de l'alinéa 12(1)*b*). Pourtant, je suis persuadé qu'aujourd'hui il approuvera les principes qui étayent ce projet de loi.

Dans mon parti, il n'y a pas longtemps que certains ont enfin compris qu'il fallait respecter les collectivités indiennes qui souhaitent décider elles-mêmes des personnes qu'elles admettront dans leurs rangs. Fait intéressant, toutefois, John Diefenbaker avait prévu la mesure législative que nous présentons aujourd'hui. En effet, ayant qualifié d'injuste et de rétrograde la décision rendue dans l'affaire Lavell, il avait déclaré:

> Je suis d'accord avec les juges qui se sont opposés à la décision. D'ici quelques années, la dissidence d'aujourd'hui deviendra la clef de voûte de l'avenir.

En 1977, Harold Cardinal, chef politique cri de l'Alberta, a publié un essai intitulé *Rebirth of Canada's Indians*. Voici un passage de ce livre:

> Pour renaître essentiellement, nous devons reprendre la maîtrise des décisions fondamentales qui touchent notre vie quotidienne, nos collectivités, nos enfants et notre avenir.
>
> Il faut que les parents retrouvent le droit de décider du sort de leurs enfants, de leur éducation, des valeurs à leur transmettre et de leur préparation à la vie. Il s'agit des décisions mêmes grâce auxquelles nos collectivités pourront prospérer . . .

Pour la majorité des Canadiens, pareille affirmation s'inscrit parmi les droits acquis. Il est certain que l'un des moyens qu'ont les Indiens d'y parvenir, c'est de contrôler l'appartenance à leurs propres Premières nations et de s'affranchir des dispositions sexistes de la loi.

En novembre 1983, le comité spécial de l'autonomie politique des Indiens, où tous les partis étaient représentés, a soumis une recommandation qui a été acceptée à l'unanimité. En voici la teneur:

> Le comité a avancé le principe, selon lequel il revient de droit à chacune des premières nations indiennes de déterminer qui seront ses membres, en fonction des critères qu'elle aura établis.

La mesure législative que je présente aujourd'hui consacre ce principe.

Cette mesure se fonde sur certains principes, qui sont la pierre angulaire dont parlait John Diefenbaker. Premièrement, la discrimination fondée sur le sexe doit disparaître de la Loi sur les Indiens.

Deuxièmement, la condition d'Indien aux termes de la loi et l'appartenance à la bande seront rendues à ceux qui en ont été dépouillés à cause de dispositions discriminatoires de la loi sur les Indiens.

Troisièmement, personne ne doit acquérir ou perdre cette condition par le mariage.

Quatrièmement, les personnes qui ont acquis des droits doivent les conserver.

Cinquièmement, les Premières nations indiennes qui le désirent pourront décider qui seront leurs membres. Tels sont les principes du projet de loi.

De toute évidence, le premier principe n'est guère controversé. Il faut supprimer de la loi sur les Indiens les articles qui établissent des distinctions injustes entre les sexes. Le point de désaccord est le rétablissement des personnes qui ont souffert par le passé des dispositions discriminatoires. Certains s'opposent à toute forme de réintégration, quelle qu'elle soit. D'autres veulent revenir à la situation telle qu'elle était au moment de la Confédération et reconnaître la condition d'Indien et l'appartenance à une bande à quiconque est d'ascendance indienne.

La mesure législative à l'étude se fonde solidement et équitablement sur le principe selon lequel il faut réintégrer dans leur droit les personnes qui ont perdu leur condition d'Indien et leur appartenance à une bande. Certains s'arrêteraient là, mais j'estime quant à moi, que la justice exige que la première génération de descendants de ceux qui ont été victimes de mesures discriminatoires aient droit à la condition d'Indien en vertu de la loi afin d'être admissibles aux prestations individuelles que verse le gouvernement fédéral. Cependant, leurs liens en ce qui concerne l'appartenance et la résidence seront fonction des liens avec les groupes indiens auxquels ils appartiennent.

La mesure efface à jamais le concept d'émancipation en vertu duquel de nombreux Indiens ont été forcés contre leur gré d'abandonner leur condition et leur appartenance à une bande. Aussi incroyable que cela puisse être, certains ont perdu leur condition d'Indien pour la simple raison qu'ils se sont enrôlés dans les Forces armées, qu'ils ont fait des études universitaires ou sont devenus membres du clergé. Quand j'ai fait part de cet état de choses à mes voisins à Toronto, ils ont eu du mal à croire que c'était la loi.

Je dois traiter d'une autre question très importante. Je veux parler de la nécessité de déterminer de quelles ressources supplémentaires les localités auront besoin à cause de ces changements législatifs. Personne ne sait combien de personnes demanderont que leurs droits soient rétablis ni combien décideront de retourner habiter leur localité d'origine une fois leurs droits rétablis. C'est un fait que les conséquences de cette mesure varieront d'une localité indienne à une autre d'un bout à l'autre du pays. Le projet de loi ne contient pas de disposition relative aux ressources simplement parce qu'il n'est pas question de ressources dans la Loi sur les Indiens.

• (1220)

A l'heure actuelle, le niveau des services et des ressources dans les localités indiennes est généralement très inférieur à celui que connaissent les autres Canadiens. Voilà pourquoi j'ai récemment pris des mesures énergiques, et même créatrices selon moi, pour rendre les dépenses de mon propre ministère plus efficaces. Nous comptons réduire nos dépenses administratives au cours du prochain exercice financier et affecter les fonds ainsi libérés aux programmes destinés aux localités indiennes.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: J'ai aussi amorcé des changements de politique qui permettront aux localités indiennes d'exercer un bien plus grand contrôle qu'auparavant sur leurs dépenses, en fonction de leurs propres priorités, et de mettre sur pied ce que les Indiens eux-mêmes appellent un système de financement global. La question des ressources et des terres sera examinée dans le cadre d'une étude plus vaste menée de concert avec les Premières nations indiennes pour déterminer les mesures que le gouvernement fédéral devrait prendre pour garantir que les Indiens ont suffisamment de terres et de ressources financières pour permettre au gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités envers tous ceux qui habitent les localités indiennes, y compris ceux dont les droits auront été rétablis grâce à la mesure à l'étude. Je suis certain que la Chambre ne voudrait pas que j'essaie, avec les meilleures intentions du monde, de réparer les injustices du passé si cela créait une injustice encore plus grande et causait des torts irréparables aux ressources et à la population des localités indiennes existantes.

Conformément à la politique de pleine consultation de mon gouvernement, j'ai reçu des avis, des conseils et des mémoires au sujet de la mesure à l'étude de la part de particuliers, d'organismes féminins, de groupes indiens, de bandes et de chefs, de groupes d'Indiens non inscrits, d'organismes nationaux, de mon ministère et de mes collègues à la Chambre. Puisque la politique de mon gouvernement est de favoriser le compromis, j'ai invité les parties à s'entendre en cherchant à concilier leurs divergences de vue et à tenir compte des préoccupations de chacun. J'ai passé de nombreuses heures à tenter de mettre au point une solution raisonnable. J'invite donc tous ceux qui auraient de meilleures solutions à proposer, à les soumettre au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien.

S'il est vrai qu'il existe d'autres façons d'atteindre ces objectifs, je dois réaffirmer les convictions inébranlables du gouvernement à l'égard des objectifs fondamentaux. D'abord, la mesure doit supprimer toutes les dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens; en second lieu, elle doit rétablir le statut et la condition de ceux qui les ont perdus du fait de ces dispositions discriminatoires et enfin, elle doit permettre aux Premières nations indiennes qui le désirent de définir elles-mêmes les règles d'appartenance à la bande. Ce sont là les trois principes qui ont guidé notre recherche de l'équilibre et de l'équité et nous permettront de rester confiants en dépit de toute déception que pourraient manifester des personnes et des groupes pour qui la mesure ne correspondrait pas en tous points à leurs propres objectifs.

Ce problème qui subsiste depuis de nombreuses années n'est pas facile à régler. Les risques sont grands. Il faut assurer la plus grande équité possible et je pense que nous y sommes parvenus dans ce projet de loi. Je crois que nous donnons suite à la promesse faite par le premier ministre dans le discours du trône qui a affirmé que les aspects discriminatoires de la Loi sur les Indiens seraient supprimés.

Pour conclure, j'aurais encore un ou deux points de nature générale mais que j'estime importants. La décolonisation ne se fait pas sans douleur. Personne n'a entièrement gain de cause. Nous ne pouvons jamais repartir à zéro. Il faut tenir compte des réalités de l'heure. Si la disparition d'une longue injustice est un aspect réjouissant, on peut toujours déplorer que l'injustice ait déjà existé. Certaines personnes se sont dites étonnées que le gouvernement ne profite pas de cette mesure pour en retirer des avantages politiques. Il est arrivé par le passé que des efforts pour supprimer une injustice n'ont pas abouti parce que l'on avait tenté d'en tirer un avantage politique. Nous devons bien nous garder d'agir ainsi, car personne ne devrait se vanter d'accomplir quelque chose qui aurait dû être fait depuis des années.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Nous devons nous garder d'agir ainsi, car nous n'avons pas encore fini d'établir de nouveaux liens avec les peuples autochtones du Canada et parce que le projet de loi devrait recevoir l'appui de tous les Canadiens, citoyens et citoyennes, Indiens et non-Indiens, et de tous les partis politiques.

J'inviterais donc tous les partis politiques à appuyer ce projet de loi. Ce serait une façon pour le Canada d'abolir la discrimination sexiste de la loi sur les Indiens tout en mettant un terme à l'attitude colonialiste qui a caractérisé nos rapports avec les membres des Premières nations.

Des voix: Bravo!

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, c'est M. Samuel Johnson, éminent homme de lettres de l'Angleterre de la fin du XVIIIe siècle, qui a déclaré un jour: «De tous les maux qu'endure le cœur de l'homme, une infime partie sont causés ou guéris par les lois». C'est faire preuve d'arrogance, je le sais, et j'hésite à m'inscrire en faux contre un auteur anglais si éminent, mais si l'on tient compte des malheurs qu'ont causés dans notre pays les diverses dispositions de la Loi sur les Indiens, il est bien difficile d'épouser la théorie d'un homme fut-il aussi remarquable que M. Samuel Johnson. La Loi sur les Indiens a eu des répercussions on ne peut plus alarmantes.

Pendant des milliers d'années avant l'immigration européenne dans notre pays, il existait en Amérique du Nord un grand nombre de nations indiennes autonomes. Elles avaient leur langue, leur économie et leur régime politique propres. La

Proclamation royale de 1763, qui est mentionnée dans la Constitution canadienne, a officialisé la politique coloniale britannique en Amérique du Nord. C'était une confirmation de l'existence de nations indiennes, étroitement liées les unes aux autres, et cette proclamation reconnaissait les titres et les droits des Indiens à la terre, tout en restreignant de façon très stricte les méthodes que le gouvernement colonial pouvait utiliser pour se procurer des terrains à aménager. Ce fut l'origine du système des traités qui, vers les années 20, s'appliquait à tout le Canada à l'exception de la Colombie-Britannique et des régions situées au Nord du 60e parallèle.

• (1230)

Dans son exposé, le ministre a parlé de ce rapport initial qui était de gouvernement à gouvernement. Nous ne devrions toutefois pas trop l'idéaliser, car il était loin d'être parfait. C'était un rapport colonialiste, mais au moins entre gouvernements. C'est ainsi que la Couronne procédait pour s'entendre avec les nations indiennes.

Cependant, ce système n'a pas duré. Très vite, la politique du Canada a visé à assimiler et à détruire les Indiens. Par exemple, les Indiens n'ont absolument pas participé aux négociations qui ont abouti à la Confédération. Ils en ont été exclus. Ils n'ont pas eu un seul mot à dire dans la préparation de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, en 1867. Pourtant, cet Acte, à l'article 91.24, donne l'autorité législative en ce qui concerne «les Indiens et les terres réservées pour les Indiens» au Parlement du Canada. Le gouvernement fédéral a utilisé cet article de la Constitution pour empiéter sur les gouvernements indiens. En fait, pour les supprimer complètement. A leur place, il a imposé aux nations indiennes un régime colonial puis, par l'Acte des Sauvages de 1876, le gouvernement a consolidé son contrôle législatif sur les Indiens. Cet Acte supprimait les gouvernements indiens traditionnels et les remplaçait par quelque chose que l'on appelait les conseils de bandes. Ce n'était pas du tout une invention des Indiens. Il ne s'agissait pas d'un gouvernement indigène, mais d'une forme imposée.

Que faisaient ces conseils de bandes? Ils se comportaient tout simplement comme des agents du gouvernement fédéral. Ils exerçaient des pouvoirs délégués très limités, toujours sous surveillance fédérale. Les chefs et les conseils ne reçurent que très peu de pouvoirs réels. Toutes les décisions importantes étaient prises par le ministère des Affaires indiennes, ici à Ottawa, et par l'agent local du ministère.

La situation n'est pas tellement différente aujourd'hui, monsieur le Président. De nombreux Canadiens, comme le ministre l'a fait remarquer, n'en sont même pas conscients. La Loi sur les Indiens, monsieur le Président, est non seulement paternaliste, non seulement colonialiste par sa nature et ses intentions, mais elle régit complètement et de façon très précise pratiquement tous les aspects de la vie des Indiens dans les réserves. En fait, cette loi est totalitaire. Par conséquent, monsieur le Président, étant donné ce passé, aucun député ne devrait être surpris que la Loi sur les Indiens soit discriminatoire à bien des égards.

Le projet de loi d'aujourd'hui traite de la discrimination sexuelle de la Loi sur les Indiens. Le Parlement, par le biais de la Loi sur les Indiens, a enlevé aux nations indiennes le droit de définir leur identité et de décider qui peut être membre. La Loi a enlevé le statut d'Indiennes aux femmes qui décidaient d'épouser des non-Indiens. Cette infamie a été consacrée par l'article 12(1)*b*) de cette loi. Mais le plus étonnant, monsieur le Président, c'est que cette loi permettait aux Indiens de transmettre leur statut à leur femme non indienne. On a du mal à croire qu'une telle loi soit une loi fédérale, mais c'est bel et bien le cas. Elle supprimait aussi le statut d'Indien, comme le faisait remarquer tout à l'heure le ministre, aux autochtones qui avaient servi dans les Forces armées, qui voulaient améliorer leur sort en étudiant dans une université, aux membres des professions libérales, comme les médecins, les avocats ou les ecclésiastiques. La Loi sur les Indiens était comparable au pouvoir suprême qui régissait la vie des Indiens, un pouvoir qui n'était pas particulièrement magnanime. Loin de là. C'était plutôt l'esprit du mal qui créait à son gré des Indiens inscrits et non inscrits et qui enlevait leur statut d'Indiennes aux autochtones qui épousaient un Blanc.

Je voudrais que mes collègues se rappellent qu'il n'y a pas que l'article 12(1)*b*) qui soit un déshonneur pour la Chambre des communes, même si la discrimination sexuelle demeure toujours odieuse, offensante, dégradante et inacceptable. Cet article et les dispositions concernant l'affranchissement visaient à assimiler ou à laisser s'éteindre la race indienne. C'est toute la loi qui est une véritable honte et pas seulement cet article.

Les députés se demandent peut-être pourquoi on ne l'a pas abrogée. Il est vrai qu'on a tenté de l'améliorer au fil des ans. J'ai souvent dit de cette loi qu'elle prenait eau de toutes parts comme un vieux navire prêt à sombrer. On a beau colmater les voies d'eau, il est impossible de le maintenir à flot. Tous les efforts de chefs indiens dévoués qui ont travaillé en étroite collaboration avec les fonctionnaires et les plus hautes instances du cabinet ont avorté. Je crois qu'il est impossible de faire de la Loi sur les Indiens une mesure juste et équitable, même avec la meilleure volonté du monde.

Depuis l'arrivée des Européens dans notre pays, les Indiens se sont efforcés de faire reconnaître leurs droits et leur place au Canada. Ils ont cherché à se protéger en signant des traités, avec les puissances coloniales notamment. Et aujourd'hui, ils s'efforcent toujours de faire reconnaître leurs droits par la voie de la négociation, mais ils n'ont pas eu grand succès jusqu'ici. Je tiens cependant à féliciter le ministre de vouloir régler leurs revendications dans une perspective à la fois globale et spécifique.

Ainsi, toutes ces tentatives pour ménager une place spéciale aux autochtones à l'intérieur de la mosaïque canadienne ont échoué. Tout ce que nous avons à l'heure actuelle, c'est ce misérable document qui s'appelle la Loi sur les Indiens. Les autochtones ne veulent pas que le Parlement l'abroge, car si médiocre et si insignifiante qu'elle soit, c'est la seule chose qui leur reconnaisse une situation spéciale au Canada. On ne rend guère service à celui qui a la jambe amputée au genou en lui disant qu'on va maintenant lui amputer la cuisse. Voilà en fait ce que nous faisons lorsque nous disons aux autochtones qu'il faudrait bien abroger toute la Loi sur les Indiens, sans reconnaître pour autant dans la Constitution leur droit à l'autonomie politique. Tout est là.

M. Heap: Vous auriez pu le faire l'année dernière.

M. Penner: Si seulement nous l'avions fait. Dans un instant, j'aborderai cet aspect et la raison de notre échec, pour aller au fond des choses.

Ce qu'il faudrait, monsieur le Président, ce n'est pas tant amputer les autochtones davantage que leur rendre leurs jambes et leurs pieds. C'est nous qui avons fait des autochtones des pupilles à notre charge, condition dont ceux-ci réclament l'abolition sur-le-champ. Comment allons-nous nous y prendre? En reconnaissant dans notre constitution, la nouvelle Constitution du Canada, le droit des autochtones à l'autonomie politique. Quand nous aurons reconnu ce droit, c'est toute la Loi sur les Indiens, et non plus seulement l'article 12(1)*b*) relatif à l'exclusion des femmes, qui deviendra inconstitutionnelle.

Notre bon ami le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) n'est manifestement pas chargé de la démarche constitutionnelle. Nous le savons et nous n'allons pas lui reprocher les échecs passés et son pessimisme à l'égard des négociations futures. Nous devons nous accommoder le mieux possible du projet de loi dont nous sommes saisis. Le ministre a dû travailler dans un cadre fort restreint au lieu du large cadre constitutionnel. Dans ce cadre fort restreint, on retrouve cette sale loi qu'est la Loi sur les Indiens. Entre autres défauts, cette loi fait de la discrimination en fonction du sexe.

• (1240)

Penchons-nous sur les mesures que le ministre a prises dans les limites fort restreintes qui lui avaient été imposées et demandons-nous dans quelle mesure il a bien réussi. Il a réalisé de bonnes et de moins bonnes choses. Il faut reconnaître que le ministre a réussi, malgré le cadre extrêmement limité que lui offrait la Loi sur les Indiens, à reconnaître de façon remarquable le droit qu'ont les bandes ou les nations indiennes à trancher eux-mêmes du moins dans une certaine mesure, les questions d'appartenance aux bandes. Les bandes doivent avoir un code d'appartenance non discriminatoire. Elles doivent avoir un mécanisme d'examen des décisions qu'elles prennent au sujet de l'appartenance à la bande. Ces recommandations étaient énoncées dans le rapport du comité spécial. Nous sommes heureux que le ministre en ait pris note et qu'il y ait donné suite.

Il faut noter que ce n'est pas immédiatement que les bandes auront plein pouvoir sur les questions d'appartenance. Le projet de loi prévoit que nous, en tant que parlementaires, allons d'abord mettre de l'ordre dans notre propre loi du mieux que nous le pourrons. C'est nous qui avons énoncé l'alinéa 12(1)*b*). Ce ne sont pas les Indiens qui ont voulu que la Loi soit discriminatoire en fonction du sexe. Le ministre a signalé à juste titre qu'à bien des égards, les Indiens ont été à l'avant-garde en ce qui a trait à la lutte contre la discrimination sexuelle.

Je le répète, j'encourage les députés à assister à une réunion de l'Assemblée des Premières nations. Il s'agit là du Parlement des Indiens du Canada. Je tiens à dire, si vous me le permettez et ne me rappelez pas à l'ordre, monsieur le Président, qu'à bien des égards il est supérieur à notre propre institution. Nous avons beaucoup à apprendre des Indiens. Beaucoup plus de femmes participent activement aux délibérations de l'Assemblée des Premières nations qu'à la Chambre des communes.

En vertu de ce projet de loi, ce n'est qu'à l'avenir que les bandes auront le pouvoir de décision au sujet des questions d'appartenance aux effectifs. Le gouvernement prétend vouloir imposer sa volonté aux Indiens une dernière fois. Il demande qu'on veuille bien lui pardonner et le comprendre, car cela ne se produira plus. Le gouvernement doit faire le ménage dans sa sale petite loi, et ce sont les Indiens qui vont en faire les frais.

Tous les partis politiques représentés à la Chambre sont contre la discrimination sexuelle. L'alinéa 12(1)*b*) doit être abrogé. Je trouve vraiment affligeante la façon dont nous sommes forcés de procéder. En partie par nécessité, nous avons choisi d'être des pèlerins dans l'abîme du désespoir plutôt que de suivre la voie plus noble de la réforme constitutionnelle. Cela a toujours été, monsieur le Président: La grande âme prend la voie la plus élevée et l'âme vile prend la plus basse et entre les deux, le reste de l'humanité erre dans la brume. Le ministre ne mérite absolument pas d'être condamné pour cela. Il a fait de son mieux même si la tâche était presque impossible. Il cherche à abroger l'alinéa 12(1)*b*), mettant aussi fin à la perte du statut d'indien suite à une émancipation injuste. On accorde en partie aux bandes le pouvoir de décision quant à l'appartenance aux effectifs. On donne plus de poids aux règlements afférents à la Loi sur les Indiens.

Selon moi, le mérite en revient au comité permanent qui s'est penché sur le projet de loi précédent au cours de la dernière législature. De concert avec les collaborateurs du ministre et les représentants du ministère de la Justice, nous avons fait de notre mieux pour améliorer un projet de loi qui comportait bien des lacunes au départ. Si nous avions eu plus de temps, je pense que nous aurions pu l'améliorer. Cependant, le temps nous a manqué, la guillotine est tombée sans appel, et nous avons soumis à la Chambre un projet de loi dont le député assis près du ministre a dit que nous aurions à nous boucher le nez pour l'adopter.

La discrimination n'a pas disparu de la Loi sur les Indiens. Le projet de loi établit toujours une distinction entre les Indiens de plein droit et les autres. Il place dans deux catégories distinctes les personnes qui sont membres d'une bande, de par la décision du Parlement, et les autres qui doivent réclamer le statut d'Indien ou qui ne peuvent l'obtenir pour une raison quelconque. Pour bien montrer comment cette discrimination va continuer à se manifester, permettez-moi de vous donner l'exemple de deux sortes de mariage. Dans le premier cas, un Indien a épousé une femme qui n'était pas Indienne. Si le mariage a eu lieu avant l'entrée en vigueur de la loi, tous deux auront le statut d'Indien. Leurs enfants et leurs petits-enfants auront automatiquement le statut d'Indien, même si leur conjoint n'est pas Indien. Par contre, si une Indienne a épousé un non-Indien, leur enfant aura le statut d'Indien, mais ce statut ne sera pas transmissible si cet enfant épouse quelqu'un qui n'est pas Indien. Nous n'avons donc par réglé tous les problèmes, et la discrimination persiste. C'est malheureusement ce qui arrive quand on essaie de corriger tous les défauts d'une loi alors que c'est impossible. C'est un peu comme une pièce de théâtre absurde dans laquelle tous les personnages ont complètement perdu contact avec la réalité.

Que devrions-nous faire? Qu'aurions-nous pu faire? Où se situe notre échec? Je pense que nous avons échoué sur le plan

constitutionnel. Il est exact que nous sommes obligés de travailler sur ce projet de loi maintenant. Nous devons nous efforcer de l'améliorer au maximum. Au nom de mon parti, je peux assurer au ministre que c'est bien notre intention. Nous nous efforcerons de collaborer avec nos collègues du comité permanent pour améliorer le projet de loi autant que faire se peut. Il est toutefois essentiel que tous les députés de la Chambre et tous les Canadiens se rendent compte que ce que nous faisons aujourd'hui, n'est pas nécessairement aussi positif ni noble que nous voudrions le croire. Notre ingérence intolérable et notre bricolage ont provoqué des souffrances et des problèmes navrants. Avec ce projet de loi, nous continuons à agir d'une manière pitoyable. Nous voulons être fiers de nous, et je le comprends. Nous avons l'intention de faire de notre mieux. Nous tenons à mettre un terme à la discrimination fondée sur le sexe, mais notre solution comporte des lacunes et présente des inconvénients.

Nous nous consolerons en nous disant que nous avons fait de notre mieux après avoir consulté tous les intéressés, ce qui est incontestable. Cependant, monsieur le Président, il faut que les députés, les Canadiens, surtout les femmes, et les gouvernements provinciaux sachent que nous ne rendons toujours pas justice aux Indiens de notre pays. Il en sera ainsi tant que nous ne reconnaîtrons pas que les Indiens ont le droit de gérer, d'administrer et de contrôler leurs propres affaires au sein de la Confédération canadienne.

• (1250)

Le ministre s'est efforcé de rédiger le meilleur projet de loi possible, et il mérite des félicitations pour cela. Néanmoins, la solution du dilemme est ailleurs, et il le sait parfaitement. C'est pourquoi je tiens à dire ceci au ministre, au gouvernement et à tous les premiers ministres des provinces du Canada: Nous ne pouvons plus nous permettre un échec dans les négociations constitutionnelles, car c'est là que nous pourrons en fin de compte trouver des solutions durables à ces problèmes.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de cette mesure. Je voudrais d'abord remercier le ministre d'avoir eu la courtoisie de veiller à ce que j'en obtienne un exemplaire, en tant que critique du NPD, au moins en même temps que la presse. D'autre part, je crois que le projet de loi C-31 représente une amélioration importante par rapport au projet de loi C-47 présenté au cours de la dernière législature. Notre comité a pu souligner certaines des lacunes de ce dernier, et je constate avec plaisir que le C-31 en a été amélioré.

Permettez-moi de souligner l'importance que ce projet de loi revêt pour beaucoup de gens. Il est important pour les Indiens et les Indiennes qui ont perdu leur statut et qui pourront le regagner. Il s'agit notamment des femmes qui l'ont perdu en vertu de l'alinéa 12(1)*b*) de la Loi sur les Indiens, de leurs enfants qui l'ont perdu en vertu du paragraphe 109(2) de la Loi sur les Indiens, des personnes qui ont été injustement émancipées lorsqu'elles étaient dans l'armée ou qui ont dû se faire émanciper pour exercer un emploi. C'est un projet de loi important pour toutes les personnes touchées par les dispositions remontant aux années 20, qui émancipaient toute personne ayant fait des études universitaires ou exerçant une profession.

Ce projet de loi est très important pour ceux qui auront maintenant la possibilité de regagner leur statut d'Indien. Il l'est également pour les enfants de ces personnes qui pourront redevenir des Indiens et se faire accepter pour la première fois dans une bande. Cette mesure est aussi importante pour les bandes indiennes, car elle leur reconnaît le droit de prendre des décisions fondamentales au sujet de leurs propres membres. Enfin, elle est très importante pour l'ensemble des Canadiens. La discrimination sexuelle dont faisait preuve la Loi sur les Indiens a attiré sur nous les regards embarrassants du monde entier.

Il est essentiel de bien formuler cette mesure, car le projet de loi présenté le printemps dernier laissait beaucoup à désirer. Nous devons aussi nous montrer réalistes quant à ce que nous pouvons faire ou non en tant que législateurs. Prenons, par exemple, les Indiens du lac Lubicon, dans le nord de l'Alberta. Depuis quatre ou cinq ans, l'activité intense des sociétés pétrolières vient perturber leurs territoires de piégeage et de chasse. Les régions naguère sauvages sont désormais sillonnées de routes en tous sens, de profils sismiques, de stations de pompage et autres installations. Quoi que fasse le Parlement pour rendre justice aux Indiens du lac Lubicon, il est impossible de rétablir leurs terres ancestrales à l'état sauvage. Il en va de même pour l'île Meares où vivent les peuples des Ahousats et des Clayoquots et dont la forêt risque d'être exploitée par des entreprises forestières. Il faut bien comprendre qu'une fois les arbres disparus, aucune loi du Parlement ne saurait les faire repousser.

La situation est d'autant plus grave qu'il s'agit non seulement d'une question de terres et d'environnement, mais bien aussi de l'histoire d'un peuple. L'injustice dont ont souffert les Indiens, et notamment les Indiennes, dure depuis trop longtemps, hélas! Tous les Canadiens en éprouvent un sentiment de honte collective. L'alinéa 12(1)*b*) confirme dans la loi un mythe romantique qui entraîne des conséquences économiques fort tangibles. Ce mythe romantique date en Amérique du Nord au moins de l'époque du capitaine John Smith qui avait été sauvé par Pocahontas, alors qu'il était sur le point d'être exécuté. On rapporte que Pocahontas aurait posé sa tête sur la sienne et l'aurait sauvé.

On ne connaît peut-être pas aussi bien d'autres récits du capitaine John Smith dans son histoire plutôt fantaisiste de la Virginie. Il y raconte comment les Indiens auraient ravitaillé et sauvé toute la colonie qui mourait de faim. Nous avons tendance plutôt à nous attarder à des récits ultérieurs qui rapportent comment les colons se sont emparés des terres. John Smith aurait effectivement proposé d'asservir les Indiens.

Je veux faire remarquer que de nombreux Européens qui étaient attirés vers l'Indienne étaient aussi très intéressés à s'emparer des terres indiennes. Les Indiens se rendaient parfaitement compte de la valeur qu'ils attachaient à ces terres. Les Indiens se rendaient compte de la situation et voulaient obtenir des moyens de se protéger eux-mêmes ainsi que leurs terres.

A propos de la cause Lavall et Bédard dont la Cour suprême a été saisie, Harold Cardinal a expliqué certaines des inquiétudes de l'Association des Indiens de l'Alberta dans son livre intitulé: «*The Rebirth of Canada's Indians.*» J'ai remarqué que le ministre lui aussi avait cité des passages de ce livre. Voici donc ce que M. Cardinal dit à la page 109:

Nous sommes terriblement inquiets des conséquences qu'une telle décision pourrait avoir sur les réserves qui sont le foyer collectif du peuple indien. Nous

n'avons pas voulu d'un régime de propriété privé qui aurait détruit nos réserves à brève échéance.

Nous craignions aussi à juste titre, si jamais les Indiennes avaient gain de cause, que des Blancs ne viennent s'établir sur nos terres en épousant des Indiennes. On a aussi soulevé d'autres questions:

1) Les Indiens seraient-ils libres de vendre des lots faisant partie des terres indiennes? Un tel régime pourrait bien signifier la destruction des réserves indiennes et la fin de la propriété foncière autochtone.

2) La propriété communale indienne céderait-elle la place à la propriété individuelle qui peut faire l'objet de saisies? Ce nouveau régime foncier permettrait-il à des Blancs apparentés aux Indiens par mariage, d'hériter de terrains faisant partie des terres indiennes?

3) Les Indiens seraient-ils régis par certaines lois provinciales qui ne s'appliquent pas à eux actuellement?

Et voici ce qu'il ajoute plus loin:

Notre inquiétude, qui nous a amenés à faire opposition aux deux femmes, provenait de notre sentiment que si la Déclaration des droits éliminait le fondement juridique de la Loi sur les Indiens, elle éliminerait en même temps tout fondement juridique du statut spécial des Indiens.

Il nous faudra examiner au comité jusqu'à quel point le projet de loi à l'étude répond à ces inquiétudes légitimes soulevées par Harold Cardinal et par l'Association des Indiens de l'Alberta. Mais indépendemment de la question de savoir si l'alinéa 12(1)*b*) a déjà assuré ou non une protection véritable aux Indiens, nous savons tous qu'il a fait payer un prix très fort aux Indiennes. En dépouillant de leur statut et de leur appartenance aux bandes les Indiennes qui épousaient des non-Indiens, cet article de la Loi sur les Indiens les a privées d'un droit acquis à la naissance. Il les a privées du droit d'appartenir à leur propre peuple et du droit de vivre dans la localité où elles avaient grandi, d'hériter de la propriété léguée à elles par leurs parents et même d'être ensevelies dans les cimetières ancestraux. Comme l'ont fait remarquer les deux orateurs qui m'ont précédé, nous savons tous qu'il n'y a pas de solution facile à ce problème. Il n'y a pas de façon facile de décoloniser. Il n'y a pas de façon sûre de nous sortir de ce gâchis. Puis-je signaler qu'il est 13 heures, monsieur le Président?

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Quand la séance a été suspendue à 13 heures, le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) avait la parole.

M. Manly: Monsieur le Président, juste avant le déjeuner, j'expliquais simplement que nous n'avions pas à notre disposition de moyens faciles pour sortir de cette situation héritée de nos pères et de nos grands-pères. Nos mères et nos grands-mères n'ont guère eu l'occasion d'avoir voix au chapitre.

On trouve dans la Bible le vieux proverbe suivant:

Les pères ont mangé des raisins verts, et les dents des enfants en ont été agacées.

Cette phrase s'applique sans aucun doute aux efforts que nous faisons actuellement pour nous débarrasser de cette tradition de colonialisme, de sexisme et de racisme. Même s'il n'existe pas de solution idéale à la situation dans laquelle nous nous trouvons, nous avons le devoir d'agir de la manière la plus responsable et la plus juste possible. C'est dans cet esprit que le ministre a présenté son projet de loi et que les députés de la Chambre ont l'obligation de l'étudier.

Dans quelle mesure le projet de loi permet-il de régler les problèmes existant en 1985? Le ministre a énoncé trois principes qu'il dit inébranlables et dont il s'est inspiré pour rédiger cette mesure législative. Tout d'abord, il faut éliminer les articles de la Loi sur les Indiens qui établissent une discrimination fondée sur le sexe. Deuxièmement, les bandes d'Indiens doivent avoir le droit de dire qui est membre de leur bande. Soit dit en passant, monsieur le Président, c'est une condition essentielle à leur autonomie politique, dont il était d'ailleurs question dans le rapport du groupe de travail sur l'autonomie politique des Indiens, et ce droit devrait figurer dans la Constitution, comme l'a dit le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner). Troisièmement, les personnes qui ont perdu le statut d'Indien à cause de mesures discriminatoires ou injustes doivent avoir le droit de redevenir membre de leur bande.

Ces trois principes ne sont pas toujours faciles à concilier, mais je les appuie, de même que mon parti. Cependant, il est utile de le rappeler, quand le Nouveau parti démocratique a adopté une résolution de politique sur ce sujet au congrès de Regina, en 1983, cette résolution comportait aussi un quatrième principe. On y disait: «Le gouvernement fédéral doit fournir des terres et des capitaux suffisants pour tenir compte de l'accroissement de la population». Ce quatrième principe n'a malheureusement pas été retenu dans le projet de loi. C'est peut-être pourquoi le ministre se considère comme un progressiste conservateur. Il énonce certains principes très progressistes, mais il est extrêmement conservateur quand vient le moment de débloquer des crédits pour défendre ces principes.

Le ministre a reconnu l'existence du problème dans son discours, mais il l'a ensuite écarté de la main en affirmant que la Loi sur les Indiens ne comportait pas de disposition prévoyant des ressources financières. Ce n'est pas seulement une question théorique, monsieur le Président. Nous savons tous que l'argent ne suffira pas à régler les problèmes des Indiens, mais il n'est pas possible non plus de leur trouver une solution sans argent.

Il y a trois situations pour lesquelles le projet de loi demande que les Indiens soient assurés de financement. D'abord, le projet de loi prévoit la réintégration de membres de bande qui ont été injustement dépouillés de leur statut. Un fort nombre d'entre eux voudront réintégrer leurs foyers originaux et vivre à nouveau dans la réserve. Mais le fait est, comme l'a reconnu le ministre, que beaucoup de réserves sont déjà surpeuplées de même qu'appauvries. Maintes fois au cours des dernières années, des chefs de conseils de bandes ont comparu devant le comité permanent. Ils ont exercé des pressions auprès de membres du comité et ont décrit la situation désespérée du logement dans leurs réserves. Depuis plusieurs années déjà, nous avons connu un arriéré de 10,000 logements à construire dans les localités autochtones rien que pour loger la population actuelle. Ni le gouvernement précédent ni le présent gouvernement n'ont sérieusement tenté de satisfaire ce besoin reconnu.

Le gouvernement doit s'engager formellement à régler cet arriéré et à financer la construction de maisons pour les Indiens qui se verront réintégrés grâce à ce projet de loi. Ce sera le chaos social dans beaucoup de réserves si ceux qui sont

réintégrés reviennent dans leurs réserves natales et y obtiennent un logement avant les membres actuels de la bande qui attendent, parfois depuis des années, d'en avoir un.

Par contre, si ceux qui sont réintégrés ne peuvent trouver un logement convenable dans la réserve, tout le programme de réintégration ne sera qu'une sinistre farce. Ce n'est pas seulement une question de logement, monsieur le Président; il faudra aussi prévoir des approvisionnements d'eau supplémentaires, l'expansion des réseaux d'égout et de la voirie, sans compter les terres et les fonds nécessaires qu'exige le développement économique.

● (1410)

Le ministre était au courant de certaines de ces préoccupations lorsqu'il a rédigé le document du cabinet qui a été ébruité la semaine dernière. On y lit à l'article 40:

> Dans beaucoup de réserves, tous les terrains disponibles sont attribués . . . Certains groupes d'Indiens ont prôné l'attribution d'une «dote» allant jusqu'à 128 acres à chacune de ces personnes. Cette solution serait extrêmement coûteuse, et sort en réalité du cadre du redressement des effets de la discrimination. Sur cette question, l'initiative minimale nécessaire consisterait à prévoir des fonds pour fournir d'autres terrains afin de couvrir les besoins essentiels des personnes réintégrées dans les bandes en fait de logement et d'infrastructures. Cela pourrait se faire conformément à la politique fédérale existante relative aux extensions de réserves. Les fonds à cet effet pourraient être accordés de façon graduelle, en fonction de leur disponibilité. Ce système pourrait être appliqué sans nécessiter de modification législative.

Qu'il s'agisse ou pas d'un document authentique, je ne saurais le dire. Mais il est certainement en accord avec la façon dont ce projet de loi est présenté. Ce que nous avons, c'est une initiative minimale. En d'autres termes, rien ne se fait au sujet des finances. Tout ce qu'il dit, c'est que des fonds pourraient être accordés de façon graduelle, en fonction de leur disponibilité. Voilà qui est loin de satisfaire aux besoins des collectivités indiennes, s'il doit y avoir réintégration dans les bandes.

A cet égard, j'aimerais demander pour quelle raison les crédits de développement économique sont réduits d'environ 23 millions de dollars dans les prévisions budgétaires de 1985-1986, alors qu'ils sont plus nécessaires que jamais? Dans sa recommandation 22, le comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens affirme.:

> Le comité recommande la création d'un tribunal spécial qui tranchera les litiges concernant les accords entre les Premières nations indiennes et les autres gouvernements. Ses structures, ses pouvoirs et sa procédure seront arrêtés conjointement par le gouvernement fédéral et les représentants désignés des Premières nations indiennes.

Étant donné les besoins financiers des bandes indiennes et les charges croissantes qui vont leur être imposées par la réintégration cela va exiger la présence d'un tribunal de ce genre où les gens pourront se rencontrer et se mettre d'accord dans une certaine mesure sur ce qui leur sera offert.

Le deuxième point sur lequel le projet de loi a besoin de certaines garanties de financement, c'est à propos des 52,000 personnes, estime-t-on, qui pour la première fois vont être admissibles au statut d'Indien. Comme ce sont les bandes qui vont décider de leur appartenance, certaines de ces personnes vont obtenir l'appartenance complète aux bandes indiennes, mais pas d'autres. En théorie, elles auront droit aux services de santé et d'enseignement actuellement offerts aux Indiens en réserve. L'ennui, c'est que ces services ont subi une réduction draconienne au cours des dernières années.

Il n'y aura pas grand intérêt pour un Indien de Regina ou de Winnipeg sans statut d'Indien à acquérir ce statut, pour constater ensuite que celui-ci ne lui apporte rien en fait d'avantages concrets. Au cours des dernières années, les allocations à l'intention des élèves des écoles secondaires hors réserve ont été réduites, et il est devenu plus difficile d'obtenir des crédits pour l'enseignement postsecondaire. Où se trouve le programme de logement hors réserve qui existait il y a quelques années? Qu'est-ce qu'il y a comme crédits de développement économique pour les Indiens hors réserve? Sans une certaine garantie d'aide fédérale, et sans effort envers les programmes, toute cette affaire de statut d'Indien ne sera qu'une farce cruelle pour les enfants de la première génération.

Troisièmement, il y a enfin la possibilité de créer de nouvelles bandes. Étant donné l'intransigeance des bandes actuelles à l'égard de la réintégration de leurs membres, il faut préparer activement cette éventualité au moyen d'un financement. Cela peut vouloir dire financer aussi bien l'achat de terres aux provinces que les logements, l'infrastructure et l'expansion économique.

Certains députés vont peut-être se troubler en entendant parler d'argent, mais ils doivent se rappeler deux choses. Tout d'abord, nous avons une vieille dette de justice. Les Indiens ont souffert parce que nous leur avons imposé des lois injustes et que nous leur avons refusé une base économique convenable par le passé. Nous avons beaucoup de chemin à rattraper. Ensuite, rien n'est moins rentable que notre façon de gaspiller les ressources humaines. De nombreux Indiens, qu'ils le soient de plein droit ou de fait, sont pris dans l'engrenage de l'assistance publique, et pourtant nous continuons de verser des millions de dollars dans ce système chaque année. Il serait économiquement avantageux, à longue échéance, de reconnaître les besoins légitimes des Indiens.

Je voudrais parler d'un autre aspect du projet de loi parce qu'il met en cause un principe important. Il s'agit des articles qui portent sur le pouvoir des bandes de décider de l'appartenance à leurs effectifs. Nous souscrivons à ce principe, mais je déplore que le projet de loi n'exige pas expressément que ces dispositions se conforment à la Charte des droits et libertés. Certains pourraient prétendre que cette conformité va de soi mais, au Canada, la Charte des droits et des libertés a préséance sur tout. Il ne faut donc pas se reposer sur nos lauriers. Certains juristes sont d'avis que la Charte ne serait pas applicable dans ce domaine. Voilà pourquoi je voudrais que cette question soit tirée au clair dans le projet de loi.

Dans notre parti, nous attribuons un rôle très positif au gouvernement qui doit défendre les intérêts des Canadiens. Mais qu'il s'agisse des gouvernements fédéral ou provinciaux ou d'un gouvernement indien, ceux-ci doivent respecter la Charte des droits et des libertés. Il faudrait que la mesure prévoie cette obligation. Parallèlement, puisque les bandes pourront décider de l'appartenance à leurs effectifs, nous devons avoir la garantie qu'elles se conformeront aux dispositions de la Charte.

En terminant, j'ai quelques observations à faire concernant le calendrier. La Charte des droits et des libertés doit entrer en vigueur le 17 avril. Je me demande quels effets cette date aura sur la loi sur les Indiens. Il semble qu'on s'interroge, au ministère de la Justice, sur les conséquences que cela pourrait avoir. Si la Charte entre en vigueur avant que nous ayons résolu cette disposition, on nous dit que la situation pourrait être chaotique. Quoi qu'il en soit, les députés doivent se rappeler que le

17 avril constitue une date cruciale, du point de vue psychologique, et faire en sorte que toute discrimination soit abolie avant cette date.

Par contre, il importe de ne pas nous presser au point de tout bousiller, comme ce fut le cas la dernière fois. Il faut que le comité tienne des séances en bonne et due forme en vue d'entendre toutes les parties, pour nous acquitter convenablement de notre travail. A l'instar de mes collègues qui siègent au comité, j'entends consacrer beaucoup de temps ces prochaines semaines à recevoir les témoignages des divers secteurs de la collectivité indienne à propos de cette mesure importante. C'est pourquoi nous voudrions que la question soit renvoyée dès aujourd'hui au comité pour qu'il se mette à l'œuvre sans tarder.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter les orateurs qui m'ont précédé, c'est-à-dire le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie), le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) et le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly), du ton et de la qualité de leurs discours. Cela dénote non seulement leur propre intérêt, mais aussi le sérieux avec lequel tous les députés abordent cette question historique. C'est d'ailleurs l'une des rares mesures présentée à la Chambre que l'on puisse vraiment qualifier d'historique. Elle ne résout pas tous les problèmes, comme l'a expliqué le député de Cochrane-Supérieur, mais c'est néanmoins un projet de loi historique et important.

Cette mesure met fin à une forme de discrimination contre certaines femmes que nous trouvons tous inacceptable maintenant. Cela nous éloigne dans une large mesure de la mentalité colonialiste qui a marqué les relations entre les Indiens et les autres Canadiens et constitue en même temps un progrès important vers une plus grande autonomie pour les bandes indiennes. Le projet de loi vise à résoudre de façon à la fois raisonnable, tolérante et intègre des problèmes qui nous ont causé des divisions au Canada et de l'embarras à l'étranger.

Comme le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien l'a signalé, cette question n'a aucun aspect sectaire. C'est une question singulièrement canadienne qui a son origine dans les traditions et les droits de nos autochtones et qui est reliée au principe d'un traitement égal qui caractérise notre société libre et qui doit être appliqué grâce à la raison, aux consultations et aux compromis.

• (1420)

Je parle de ces questions à plusieurs titres, y compris comme secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme cette année marque le 40e anniversaire des Nations Unies, je me réjouis qu'une mesure législative fasse concorder les lois canadiennes avec l'accord international sur les droits civils et politiques.

En outre, comme les députés le savent, j'ai joué d'autres rôles à la Chambre. En octobre 1979, dans le discours du trône, j'avais eu l'honneur d'engager le gouvernement à supprimer l'article 12(1)*b*) de la Loi sur les Indiens. Plus tard, le 20 novembre 1981, j'ai eu l'honneur de proposer l'adoption de l'article 28 relatif à la suprématie des droits dans la Charte des droits et des libertés.

Dans mon autre rôle, celui qui est le plus important, celui de simple député à la Chambre des communes, il y a plus de dix ans, avec le ministre actuel de la Défense nationale (M. Nielsen), la ministre actuelle de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald), l'ancien député de Skeena et d'autres, j'ai fait partie du comité parlementaire qui fut le premier de l'histoire du Parlement canadien à mettre les députés d'accord sur une définition et l'acceptation des droits des autochtones.

Si je prends la parole aujourd'hui pour offrir des conseils à mes collègues et à mes amis d'un bout à l'autre du Canada, c'est que ceux d'entre nous qui savent à quel point cette question peut faire appel aux émotions doivent faire un effort particulier pour apporter une certaine modération et favoriser la compréhension mutuelle dans ce débat, ce que tous les participants ont d'ailleurs fait jusqu'ici. Ce projet de loi cherche à mettre fin à la discrimination. Il marque aussi le début d'une ère nouvelle où la bande locale commencera à prendre en main les affaires locales. Il faut à cet égard tenter de respecter les principes d'égalité et d'autonomie. Il serait assez facile de défendre un de ces principes et de sacrifier l'autre. Ce serait simple mais dangereux, car nous trahirions notre devoir fondamental qui est d'unir tous les Canadiens et d'aider l'ensemble de la population à comprendre le caractère complexe de notre pays.

On comprend mieux aujourd'hui qu'il y a dix ans les questions concernant l'égalité des femmes, mais on ne comprend peut-être pas aussi bien le sens communautaire particulier qui existe parmi nos Indiens et l'importance qu'ils attachent à la définition de leur propre identité qu'ils veulent conserver. Non seulement ont-ils connus plus souvent qu'à leur tour les maladies, les affronts et les morts précoces, mais depuis un siècle, ils ne sont plus maîtres de leur propre destin.

Les enfants de la réserve d'Eden Valley, située à l'ouest de ma localité, étaient aussi libres que moi de courir, de gambader et de vivre leur vie d'enfant. Cependant, une fois devenus adolescents, il était difficile pour les jeunes d'Eden Valley d'être eux-mêmes autant que ceux de High River, car être Indiens comme l'étaient les Stoneys, les Pieds-Noirs et les Cris, voulaient dire être dirigés par quelqu'un d'autre. Aujourd'hui, les Stoneys, les Cris et les Pieds-Noirs jouissent d'une plus grande liberté mais depuis trop longtemps, c'était Ottawa qui régissait leur vie, Ottawa qui définissait les règles.

Compte tenu de ce passé, les députés peuvent maintenant comprendre pourquoi les bandes locales s'inquiétaient que ce soit encore Ottawa qui propose de modifier leurs traditions et de définir les règles d'appartenance à leurs tribus. Pour de nombreux Indiens, le principe en cause n'était pas l'égalité des femmes indiennes mais bien l'autonomie des bandes indiennes. La tâche qui incombe au Parlement est de respecter ces deux principes en même temps, de mettre un terme à la discrimination comme chacun le souhaite et de renforcer l'autonomie et l'identité des collectivités qui ont été traitées comme des colonies pendant un siècle.

Le projet à l'étude est le fruit d'une longue et soigneuse consultation. Le ministre a invité les députés à proposer au comité des solutions qui leur paraîtraient meilleures. Ce qui veut dire que les députés que le bill ne satisfait pas entièrement devraient accepter la responsabilité de proposer des solutions pratiques.

[*Français*]

L'article 12(1)*b*) de la Loi sur les Indiens, dans sa forme actuelle, contrevient aux obligations internationales que le Canada a librement assumées. Certaines de ces obligations ont été contractées en 1976 lorsque le Canada a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, l'un des instruments fondamentaux de l'ONU dans le secteur des droits de la personne. Le Canada a également accepté d'être lié par les dispositions du Protocole facultatif au Pacte qui stipule que le Comité des droits de la personne peut examiner les plaintes formulées par des particuliers qui soutiennent que leurs droits ont été violés par leur propre gouvernement.

La Chambre se rappellera qu'en 1977, Mme Sandra Lovelace s'est plainte au Comité qu'en raison de l'existence de l'article 12(1)*b*) de la Loi sur les Indiens, elle avait perdu son statut d'Indienne en mai 1970 . . . Toujours pour les gars de High River et de Hidden Valley, la langue française constitue de temps en temps un problème, en particulier les chiffres; c'est pour cette raison que je suis le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et non pas le ministre des Finances . . . Comme je le disais, cette dame avait perdu son statut en épousant un non-Indien. Elle a allégué alors qu'elle était victime d'une violence de certains des droits exposés dans le Pacte.

La Chambre se rappellera peut-être également que, en juillet 1981, le Comité des droits de l'homme a conclu que le Canada avait violé l'article 27 du Pacte du fait que l'article 12(1)*b*) de la Loi sur les Indiens avait empêché Sandra Lovelace de vivre sur une réserve. L'article 27 se lit comme il suit, et je cite:

> Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue.

A l'été de 1983, le Canada a renseigné le Comité sur les mesures qu'il prenait pour réparer cette violation. En particulier le représentant canadien a donné l'assurance que le Canada s'engageait à éliminer de la Loi sur les Indiens toute disposition qui établit une discrimination fondée sur le sexe. Le gouvernement s'apprête maintenant à honorer cet engagement.

Il appert que, à l'occasion de la Décennie des Nations Unies pour la femme, nous éliminions enfin une disposition discriminatoire à l'égard des femmes. L'un des résultats heureux de cette Décennie est sans aucun doute la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, que le Canada a ratifiée. L'article 12(1)*b*) contrevient à un certain nombre de dispositions de cette Convention, et particulièrement à l'article 10 qui se lit ainsi, et je cite:

> Les États parties prennent toutes les mesures nécessaires pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans toutes les questions découlant du mariage et dans les rapports familiaux . . .

Par l'adoption de cette loi déposée à la Chambre, le Canada aura rempli ses obligations pour mettre fin à cette discrimination.

[*Traduction*]

Grâce à cette mesure, nous mettons fin à une injustice vis-à-vis des Indiennes, injustice dont au cours de la dernière décennie ou plus, nous sommes devenus plus conscients, tant au Canada qu'à l'étranger. Toutefois, comme d'autres l'ont fait remarquer, il y a d'autres injustices fondamentales que nous devons encore combattre. En fait, si la discrimination contre les femmes est une caractéristique malheureuse de beaucoup de sociétés, le traitement colonial des Indiens est une injustice propre au Canada. C'est un déshonneur pour notre société, une faute que nous avons sur la conscience. Nous en parlons depuis longtemps.

Ces dernières années, nous avons commencé à agir plus sérieusement pour redonner à ces gens, qui étaient ici avant nous, le respect d'eux-mêmes et le statut qu'ils avaient comme premiers habitants de notre pays. Le travail du comité permanent de la dernière législature a été courageux, créateur et constructif. J'estime qu'il convient de rappeler en particulier les contributions des députés de Cochrane-Supérieur, de Cowichan-Malahat-Les Îles, de Wetaskiwin (M. Schellenberger) et de Brampton-Georgetown (M. McDermid). Le ton du débat a démontré que la volonté d'améliorer la situation des Indiens s'étend maintenant à tout le Parlement. Je pense que le fait que cette mesure soit présentée aussi tôt dans la législature montre la détermination et l'influence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien—je l'en félicite—et la priorité que notre gouvernement accorde au sujet.

• (1430)

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Mon collègue de Cowichan-Malahat-Les Îles a, à juste titre, soulevé la question du coût. C'est une question qui sera envisagée par le gouvernement et, bien entendu, par le comité parlementaire. On ne peut pas l'aborder dans le projet de loi, et la Chambre le comprendra, en raison de la nature même de la Loi sur les Indiens. Cependant, le gouvernement accepte et comprend qu'on ne peut changer les règles sans aider les Indiens à faire face à ces changements et à leurs conséquences. Nous savons également qu'il faudra un certain temps pour déterminer le coût de cette mesure et la façon d'y faire face et que, en raison de la nature même de la question, on ne pourra prévoir ni le coût ni la méthode comme s'il n'y avait pas de différence d'une réserve à une autre ou d'une bande à une autre. Le ministre, ses collaborateurs et le comité se pencheront sur la question, afin de déterminer exactement ce qui doit être fait. Je tiens à dire au député, au nom de mon collègue et du gouvernement, que le gouvernement abordera cette question avec sagesse et compassion, afin d'aider le mieux possible les Indiens à faire face à cette réalité que nous souhaitons tous et qui est également souhaitée et acceptée—car ils sont contre la discrimination—par la majorité des Indiens du Canada.

Je m'occupe depuis un certain nombre d'années des questions concernant l'égalité des femmes. Les Canadiens se sont occupés de ces questions plus que des problèmes qui se posent aux bandes indiennes relativement au statut d'Indien. En fait, au cours de ce débat il y a parfois eu le risque d'un conflit ouvert entre ceux qui se préoccupaient de l'égalité des femmes et ceux qui s'inquiétaient des problèmes des Indiens du pays. En fait, la question est essentiellement la même. On veut dans les deux cas protéger et améliorer le statut des personnes concernées. Nous avons, selon moi, fait un pas en avant aujourd'hui, à preuve non seulement le dépôt de ce projet de loi, mais également le ton des réponses des députés de tous les côtés.

En conclusion, je voudrais aborder l'un des aspects du défi qui nous attend et qui s'adresse non seulement à nos collègues de la Chambre, mais également à ces millions de Canadiens qui, depuis quelques années, ont pris conscience du problème de l'égalité de la femme. J'espère qu'ils reconnaîtront également que d'autres inégalités existent. Je sais qu'ils le feront et j'espère que, ce faisant, ils se joindront au ministre, au député de Cochrane-Supérieur, au député de Cowichan-Malahat-Les Îles et à d'autres députés, afin de s'assurer qu'on arrive beaucoup plus rapidement que dans le passé à améliorer le statut des Indiens, leur dignité personnelle et leur capacité de contribuer à l'avenir du Canada.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations au sujet de l'intervention du très honorable député? Dans le cas contraire, je donnerai la parole au député de Mount Royal (Mme Finestone), dans le cadre du débat.

[*Français*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir d'avoir l'occasion de participer à un débat aussi important. Tout d'abord, j'aimerais féliciter le ministre de ses honorables efforts pour atteindre l'unanimité en ce qui concerne le redressement. Il s'agit d'une situation compliquée et je sais qu'il a parcouru le pays dans une tentative de consultation et d'apprentissage. Il a sensiblement prêté l'oreille aux groupes mêmes qui se ressentiront des changements apportés.

Afin de comprendre les raisons pour lesquelles ces changements doivent être effectués, je me propose de présenter un bref historique de l'évolution de la Loi sur les Indiens depuis les années 1860. Il est important de comprendre comment il se fait qu'elle ne représente pas une législation bien faite. Cette loi, qui est discriminatoire, comprend une tentative d'assimiler les Indiens dans la société des «Blancs».

Auparavant, il y avait plusieurs moyens par lesquels un Indien pouvait perdre ses droits d'appartenance à une bande et son statut: dont l'acquisition d'un diplôme universitaire ou l'inscription dans les Forces armées ou dans l'Église, pour n'en citer que quelques-uns. Cette perte de statut ou émancipation, ne faisait pas partie de la culture indienne et ne reflétait pas les traditions des Indiens.

La perte de statut des femmes indiennes qui épousaient un non-Indien était une des pire formes de l'émancipation. L'article 12(1)*b*) n'était discriminatoire qu'envers les Indiennes. Elles perdaient leurs droits d'appartenance à une bande et leur identité culturelle après avoir épousé un non-Indien. Il n'existe aucune disposition équivalente pour les hommes.

A mon avis, ce nouveau projet de loi a trois résultats majeurs: il abolit l'émancipation à tout jamais, la discrimination en raison de sexe n'existerait plus, et on va redonner le statut et le droit d'appartenance à une bande à toute personne qui les aurait perdus.

Je félicite donc l'honorable ministre.

[*Traduction*]

J'ai écouté très attentivement le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui nous a présenté un intéressant exposé sur les tenants et les aboutissants de cette question au regard du droit international, de même que les autres députés qui ont pris la parole et tout particulièrement mon collègue le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) qui nous a ébloui par sa vive conviction et sa connaissance parfaite de la question sous tous ses aspects. Grâce à la perspective historique qu'il a tracée, je me rends encore mieux compte maintenant de la complexité de la question et des graves difficultés qui surgissent quand on cherche à cerner les incidences réelles de la très complexe et très odieuse Loi sur les Indiens. Le député de Cochrane-Supérieur et moi avons eu maints entretiens, et je lui sais gré d'avoir pris le temps de m'expliquer de quoi il retourne.

Je dois dire qu'au moment où je suis arrivée à la Chambre, je m'étais promis d'abord et avant tout de faire abroger l'article 12(1)*b*) de la Loi sur les Indiens et de faire cesser la discrimination dont les Indiennes sont les victimes, mais j'ai appris à comprendre et à respecter dans son contexte global l'erreur historique fort complexe que nous, colonisateurs de ce pays, avons commise. La Chambre a beaucoup apprécié l'apport du député de Cochrane-Supérieur en l'occurrence et elle lui en est fort reconnaissante. J'ai remarqué que le ministre lui-même l'a signalé dans son préambule.

Maintenant que je connais les circonstances historiques dans lesquelles l'homme blanc a imposé son joug à l'autochtone, j'en conclus que le vieil adage «la loi est un âne» se trouve en l'occurrence amplement démontré.

La notion d'humanisme et celle de droits collectifs et individuels ont surgi vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, quand le sort des autochtones du Canada a commencé à susciter des inquiétudes. Un comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat, qui fut créé en 1946 et qui poursuivit ses travaux jusqu'en 1948, recueillit l'opinion des Canadiens sur tous les problèmes découlant de la Loi sur les Indiens. Au départ, le comité mixte spécial n'avait pas envisagé d'entendre les instances des autochtones, ce qui cadre parfaitement avec la façon dont nous avons mené l'affaire depuis tout au début. Pourtant, en raison des pressions dont il était l'objet, le comité changea d'attitude et reçut pendant deux ans les instances des bandes et associations indiennes de toutes les parties du Canada.

La seule femme qui faisait partie du comité, la sénatrice Iva Fallis, signala dès le début des travaux la question des femmes qui perdaient leur statut d'Indiennes. Elle interrogea Robert Hoey, directeur des affaires indiennes, sur l'injustice que constituait l'exclusion des femmes. A en juger à son témoignage, M. Hoey tenait apparemment la Loi sur les Indiens pour une mesure législative qui privait les autochtones de leurs droits individuels. Je pense qu'il avait parfaitement raison. Devant l'existence de cette discrimination, il croyait néanmoins qu'elle devait se fonder sur le degré de métissage car, comme il le souligna, un Indien ayant une mère et une grand-mère de race blanche pouvait être reconnu légalement comme un Indien. Je crois que cela s'appelait la clause de la double mère. Cette question le troublait, déclara-t-il, et il doutait que le Parlement puisse moralement priver les personnes possédant au moins 50 p. 100 de sang blanc de leurs pleins droits de citoyens canadiens. Il croyait plus juste de définir l'Indien comme «une personne possédant 50 p. 100 ou plus de sang autochtone ou Indien».

• (1440)

En ce qui concerne les femmes indiennes qui perdent leur statut pour avoir épousé un non-Indien, M. Robert Hoey déclara qu'un problème se posait lorsqu'elles retournaient à la réserve lorsque leur mari les avait abandonnées ou qu'il était décédé. Elles ne sont plus alors des Indiennes aux termes de la loi et ne relèvent plus de la direction des Affaires indiennes. En fait, on peut dire que le Parlement vote des crédits à la condition qu'ils servent à assurer le bien-être des Indiens et non pas celui des citoyens de race blanche. La sénatrice Fallis, qui me semble être une femme intelligente—et je vois qu'elle a quelques disciples dans la tribune—déclara:

> Dois-je conclure de ce que vous venez de dire qu'une femme indienne qui épouse un blanc cesse d'être Indienne, même si elle n'est pas blanche? Si son mari la quitte ou meurt, elle se retrouve dans le besoin sans personne pour la faire vivre. Cela ne s'applique pas à l'Indien qui épouse une blanche. Cela semble injuste pour l'Indienne qui épouse un blanc, car ni les blancs ni les Indiens ne veulent d'elle.

M. Hoey qualifia ce problème de très complexe et passa à d'autres questions. Nous ne sommes pas revenus au sujet avant le dépôt de ce projet de loi, aujourd'hui.

En ce qui concerne les témoignages et les instances présentés par les Indiens devant le comité, presque sans exception, les bandes et les associations indiennes ont réclamé la suppression de l'émancipation involontaire. Ce sentiment a été exprimé dans le mémoire présenté par l'Association des Indiens de l'Alberta au comité mixte en ces termes:

> Quand les traités ont été signés, l'homme blanc a laissé entièrement à la discrétion des chefs indiens et de leurs conseillers le soin de décider qui allait bénéficier des droits prévus dans les traités. Il convient que ces questions soient tranchées par les Indiens eux-mêmes, selon les coutumes et les traditions des bandes indiennes.

La Fraternité des Indiens de la Colombie-Britannique a déclaré qu'une Indienne ayant perdu son statut par le mariage, et qui se retrouve veuve ou est abandonnée, devrait pouvoir réintégrer sa bande avec ses enfants. Ce projet de loi efface une tache très embarrassante pour la réputation du Canada aux yeux du monde dans le domaine des droits de la personne—dont on a parlé tout à l'heure—à l'époque où la cause de Sandra Lovelace a été portée devant les Nations Unies, et il prévoit les mesures nécessaires pour rétablir le statut de la femme indienne qui avait perdu ses droits du fait de l'alinéa 12(1)*b*). Il supprime à jamais la notion de l'émancipation et presque totalement la discrimination fondée sur le sexe. Mais aucune mesure législative ne saurait, monsieur le Président, faire oublier les problèmes émotifs, les blessures d'amour-propre et la crise d'identité suscités par l'émancipation.

J'ai entendu les doléances de nombreux groupes d'Indiens, des hommes comme des femmes. J'ai entendu ce qu'ils avaient à dire et j'ai été très émue par le récit des difficultés et des peines qu'ils ont endurées pendant de nombreuses années. Je me souviens du début des années 1970 et du rôle crucial de la regrettée sénatrice Thérèse Casgrain qui alerta l'opinion publique sur cette question, qui était une non-question, en fait, ainsi que de Mary Two-Axe Early, qui mérite d'être nommée sénatrice, à mon avis. Je regrette simplement que Mme Casgrain n'ait pas vécu assez longtemps pour voir disparaître des textes de loi l'une des pire injustices commises à l'endroit des femmes, à ses yeux. Je me réjouis avec toutes les dirigeantes indiennes qui estiment aujourd'hui avoir remporté une victoire, même si celle-ci n'est pas complète.

Je félicite le ministre d'avoir abrogé l'alinéa 12(1)*b*) mais je ne puis approuver qu'il rétablisse le statut des femmes mais non celui de leurs enfants. Les efforts qu'il déploie en vue de rétablir l'identité indienne sont quelque peu contrés par le fait qu'il peut diviser les familles.

Jetons un coup d'œil sur les statistiques de 1981. D'après le recensement, il y a 248,815 femmes autochtones au Canada, dont 70 p. 100 ont moins de 30 ans, comparativement à 50 p. 100 dans le cas des femmes non autochtones. Je suis persuadée que le ministre connaît ces données. Ce qui importe le plus peut-être, c'est la forte proportion de familles monoparentales ayant pour soutiens des femmes autochtones. Plus précisément, 17 p. 100 des familles autochtones entrent dans cette catégorie, par opposition à un peu plus de 9 p. 100 dans le cas des familles non autochtones. Ce sont les membres de ce groupe qui voudront vraisemblablement le plus réintégrer la réserve où ils pourront compter sur l'appui de parents et de la collectivité dans son ensemble. On a supprimé le droit de ces enfants à réintégrer la réserve, laissant, si je comprends bien, cette décision à la bande. J'espère qu'on me corrigera si je me trompe, car c'est là à mon sens une question très grave.

Le ministre n'a pas réellement autorisé, sauf erreur, la réintégration de ce groupe particulier d'enfants dans la culture et dans l'identité indienne, sauf s'ils en font la demande auprès de leur bande et si cette dernière accède à leur demande. Mais aucune femme ne songerait vraiment à retourner dans la réserve sans ses enfants. Ce sont ces enfants qui sont le plus susceptibles de vouloir retourner dans la réserve. Si je n'ai pas bien expliqué mon inquiétude à cet égard, j'aimerais qu'on me le fasse savoir.

Je remarque que le ministre se préoccupe de la qualité actuelle des services sociaux dans les réserves dont il a dit qu'elle était révoltante et déficiente. J'espère bien que les mesures énergétiques et efficaces qu'il a énoncées en vue de libérer des fonds à cet égard permettront de remédier à la situation et d'y apporter de véritables améliorations.

Les modifications que le ministre propose d'apporter à la Loi sur les Indiens contribueront beaucoup à en supprimer les sujets de discrimination. Je voudrais cependant lui demander s'il n'a pas plutôt maintenant créé trois catégories d'Indiens: ceux qui habitent dans les réserves, ceux qui préfèrent habiter hors des réserves, et ceux qui sont Indiens de plein droit et qui pourraient vouloir habiter dans les réserves. Il s'agissait dans le passé d'un groupe relativement restreint constitué des Indiens qui étaient sur la liste d'attente pour obtenir un logement dans la réserve. Ce groupe va maintenant se gonfler avec l'arrivée des 22,000 femmes et plus qui avaient perdu leur statut et des quelque 50,000 enfants de la première génération nés de ces femmes et qui doivent demander leur réintégration. Je ne veux pas dire qu'ils vont tous vouloir retourner dans les réserves, mais le ministre devra s'attaquer de façon bien concrète au problème de leur réintégration, même s'ils sont seulement 10 ou 20 p. 100 à le vouloir.

Le ministre a laissé entendre que ce sont les bandes elles-mêmes qui allaient déterminer qui en sont membres. J'appuie ce principe de base, mais je me préoccupe du fait que les femmes désireuses d'être réintégrées dans leurs bandes ne pourront pas participer au processus démocratique de l'établissement des codes d'appartenance. Comment peuvent-elles participer à la prise de décision si elles ne résident pas dans des réserves, ce qui constitue l'un des principaux critères pour participer au processus décisionnel de la bande? Ce critère n'est pas retenu dans certains cas, mais il l'est dans d'autres.

Je suis très favorable à cette loi. Je fais seulement ressortir certains domaines où je constate que le ministre a eu du mal à résoudre le problème. Le fait que les femmes et les enfants n'aient rien à dire dans les décisions les concernant pourrait donner lieu à diverses critiques.

Si je comprends bien, au sujet de la réintégration, les femmes qui ont perdu leur condition vont la retrouver mais leurs enfants seront traités différemment de ceux d'un Indien qui a épousé une non-Indienne. Par conséquent, à moins que je me trompe, il pourrait naître un conflit parce que des cousins germains d'ascendance indienne n'ont pas le droit de se réclamer de cette ascendance.

Je veux ajouter ma voix à celle des femmes des terres indiennes et exprimer ma reconnaissance au ministre pour le travail magnifique qu'il a entrepris. Il a fait preuve d'audace en présentant ce projet de loi. J'approuve la suppression des aspects discriminatoires de la Loi sur les Indiens, les mesures qui abolissent l'émancipation et celles qui redonnent la condition d'Indienne et l'appartenance à une bande à celles qui les ont perdues injustement.

• (1450)

Le ministre a aussi pris des mesures d'une grande portée afin que les Indiens prennent leurs propres affaires en main, par les dispositions sur l'appartenance aux bandes. Il a certes fait échec au colonialisme, au sexisme et au racisme, ce dont je le félicite. J'ai hâte d'entendre au comité les témoignages des groupes qui s'intéressent à la question. J'espère que le vœu du ministre sera exaucé, que toutes les améliorations possibles vont se réaliser.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations? S'il n'y en a pas, je donne la parole au député de Nunatsiaq (M. Suluk).

M. Thomas Suluk (Nunatsiaq): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat sur les modifications qu'on se propose d'apporter à la Loi sur les Indiens. Je voudrais tout d'abord féliciter le ministre pour son excellent discours, de même que tous les députés qui ont souligné l'importance de corriger bon nombre des anomalies dont ont souffert les autochtones en général. Même si je n'ai jamais su exactement si les Inuits sont visés par la Loi sur les Indiens, je voudrais m'efforcer de montrer aux députés de la Chambre qu'il existe encore des moyens d'éviter un grand nombre des défauts de cette loi. Plus précisément, je voudrais en premier lieu montrer ce qui se produit dans des situations comme celle que les habitants des régions septentrionales doivent affronter à l'heure actuelle.

Même si la Loi sur les Indiens a été créée il y a bien longtemps, monsieur le Président, à une époque où il était peut-être impossible de prévoir l'apparition des problèmes que nous cherchons à régler aujourd'hui, nous nous attaquons aussi dans le Nord à beaucoup de questions délicates, comme celles que cherchent à régler les gouvernements avec d'autres populations autochtones du Canada, dans le cadre du règlement des revendications territoriales et des traités modernes. Permettez-moi de vous citer brièvement quelques exemples.

Tout d'abord, il y a quelques années, quand les Inuits discutaient des problèmes que pourrait susciter le règlement des revendications territoriales, nous nous sommes demandés à quel moment il faudrait considérer qu'un Inuit n'est plus un Inuit en fonction des liens du sang. Par exemple, doit-on cesser de considérer quelqu'un comme un Inuit s'il n'a pas plus de 25 p. 100 de sang inuit? Ce serait le cas d'un enfant qui aurait seulement 10 p. 100, 15 p. 100 ou 25 p. 100 de sang inuit ou autochtone. Beaucoup de ces questions étaient très théoriques et très déconcertantes pour bon nombre d'Inuits de ma circonscription, surtout dans les Territoires du Nord-Ouest. Avant que des accords de ce genre ne soient conclus avec d'autres populations autochtones du Canada, surtout avec celles de l'ouest de l'Arctique et de l'est de l'Arctique, j'espère que le gouvernement et les porte-parole des Indiens ou des Inuits prévoiront la plupart des problèmes auxquels les gouvernements risquent d'être confrontés à l'avenir.

Je voudrais vous expliquer rapidement comment une collectivité a réglé le problème de la discrimination dont étaient victimes les femmes inuites. Il n'est est pas de même dans l'ensemble des Territoires, mais nous avons eu un très bon exemple de cela dans la ville d'Eskimo Point, d'où je viens, dans les Territoires du Nord-Ouest. Les Inuites qui sont mariées à des Kabloonats, comme nous les appelons—de même que certains, dans le Sud, nous appellent Esquimaux, nous appelons Kabloonats les non-Inuits qui vivent dans le Sud. Ce terme n'a rien de péjoratif, c'est simplement une expression que nous utilisons dans le Nord. Les Inuites qui ont épousé des Kabloonats, des gens qui ne sont pas Inuits, ou des Blancs, devrait-on dire, n'avaient pas les mêmes droits et elles ont commencé à se plaindre parce qu'elles n'étaient pas autorisées à chasser l'ours polaire. Traditionnellement, seuls les Inuits chassent l'ours polaire. Cependant, la peau d'ours a une grande valeur. Dans le Nord, où l'économie n'est guère florissante, on peut obtenir entre $1,000 et $2,000 pour une peau d'ours polaire, ce qui paraît attrayant à bien des gens. Pour en revenir à l'histoire des Inuites qui ont l'impression de faire l'objet d'injustices, elles en ont fait toute une affaire dans la presse locale—enfin, il n'y a pas de journaux, mais simplement à la radio, dans des assemblées publiques et ainsi de suite—en disant que parce que leurs maris ne sont pas Inuits et qu'elles ne peuvent pas chasser, elles font l'objet de discrimination.

Après bien des discussions et des échanges parfois âpres, le problème a été résolu et les Inuites ont fini par être autorisées à chasser l'ours polaire. Les gens n'ont pas eu l'air étonné quand ces femmes sont parties à la chasse et que leurs maris, qui ne sont pas des Inuits, ont appuyé sur la gachette, mais le problème a au moins été résolu dans l'intérêt de la paix. Nous avons l'occasion à l'heure actuelle de remédier à toutes sortes d'injustices et d'éviter bon nombre de problèmes propres à la Loi sur les Indiens, notamment l'article 12(1)*b*).

Sauf erreur, les modifications proposées vont supprimer les injustices à l'égard des Indiennes et permettre aux bandes d'Indiens la possibilité de déterminer qui sera admissible, ce qui satisfera les deux parties, je pense. Cette solution ne contentera peut-être pas tout le monde, mais au moins, étant donné ce qui se passe dans les Territoires du Nord-Ouest, cela leur donnera de quoi se mettre sous la dent.

Je voudrais dire quelques mots sur une question que de nombreux députés ont abordée, à savoir les gouvernements colonialistes auxquels nous devons à tout prix éviter de revenir. Nous en avons effectivement la possibilité dans les Territoires du Nord-Ouest. Par exemple, vous avez peut-être lu certains articles dans les journaux depuis que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a annoncé que le gouvernement va approuver la création de deux territoires au sein du territoire actuel, si les habitants du Nord en déterminent eux-mêmes les frontières. Les discussions concernant l'autonomie et la division des Territoires du Nord-Ouest se poursuivent depuis huit ans. Cependant, les gens qui, en général, s'opposent à la majorité de la population inuite, ont crié à la discrimination contre les non-Inuits en disant que les habitants du Nord souhaitent créer des gouvernements ethniques. Dans le territoire proposé de l'Arctique de l'Est, les gens d'origine inuite, comme moi, représenteront une majorité d'environ 80 p. 100.

• (1500)

Je voudrais maintenant poser une question. Si le gouvernement fédéral n'a pas pu jusqu'ici autoriser les habitants du Nord à créer deux territoires, c'est parce qu'on accusait les Inuits de vouloir instaurer un gouvernement ethnique. En réalité, nous sommes prêts à être assimilés. Nous sommes disposés à accepter un gouvernement territorial de type colonial comme il en existe actuellement dans notre région et à le façonner à notre mesure. Nous allons l'accepter. Cette semaine une dépêche de la Presse canadienne parlait encore de la notion d'ethnicité. Précédemment, on avait rappelé que les Inuits et les Indiens avaient déjà été ennemis il y a bien longtemps. Monsieur le Président, point n'est besoin de revenir sur ce passé déjà lointain. Les temps ont changé. L'occasion s'offre aujourd'hui dans les Territoires du Nord-Ouest, avec un autre groupe d'autochtones, de déterminer avec des moyens modernes qui a tort et qui a raison.

Étant moi-même membre de la collectivité autochtone, j'ai tenu à vous dire qu'il était très encourageant d'entendre des représentants élus souligner la nécessité de permettre aux autochtones de participer aux différents gouvernements au Canada. Je crois que nous aurions beaucoup de choses à apporter au système canadien si nous pouvions seulement éviter les embûches qui ont caractérisé tous les débats ayant trait aux droits des autochtones, par exemple le débat constitutionnel, les négociations concernant les revendications territoriales et d'autres pourparlers ayant trait à l'autonomie politique des Indiens ou des autochtones. J'invite tous les députés, surtout le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, à maintenir le dialogue parce que c'est là qu'il trouvera les réponses aux problèmes.

Je voudrais maintenant terminer en signalant que des bandes indiennes m'ont présenté des arguments à la fois favorables et défavorables aux modifications à l'article 12(1)*b*). Je pourrais vous exposer les nombreuses observations qu'on m'a faites relativement aux problèmes qui peuvent résulter de ces changements. J'ai aussi entendu le point de vue de femmes qui s'inquiètent énormément des dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens. Je crois que les modifications proposées peuvent satisfaire les deux camps. Nous devrions accepter les changements tels quels tout en sachant que nous aurons d'autres occasions à l'avenir d'en discuter d'une façon fort civilisée s'il surgissait d'autres difficultés.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui, à propos du projet de loi C-31, avec un grand sentiment de l'importance de nos travaux et de nos délibérations à la Chambre des communes, et certainement avec tout le sens des responsabilités que je puis avoir. Comme l'honorable ministre des Affaires extérieures (M. Clark) le faisait observer, il s'agit réellement d'un moment historique. Nous travaillons aujourd'hui, et nous continuerons au comité et lors de la troisième lecture, à essayer de corriger une série d'injustice historiques, qui ont commencé il y a de nombreuses années et qui se sont multipliées au cours des décennies.

Nous sommes ici, malheureusement, pour prendre des décisions qui touchent le mode de vie de gens et de nations qui ne sont pas directement représentées à la Chambre. En disant cela, je ne voudrais pas manquer de respect pour le député de Nunatsiaq (M. Suluk), qui vient de prendre la parole, mais la Loi sur les Indiens exclut les Inuits et il n'y a pas de députés au statut d'Indien. Nous avons donc un grand degré de responsabilité, car les décisions que nous allons prendre, au moins à la Chambre, le seront sans la représentation directe des Indiens. Nous allons prendre des décisions qui vont modeler leur vie. Nous devons nous souvenir que, lorsque nous parlons d'Indiens, nous utilisons un terme pratique, court, mais inexact pour désigner des gens dont la diversité des cultures et des patrimoines est largement aussi grande, sinon plus, que celle des autres Canadiens, d'extraction surtout européenne, que nous représentons.

En un sens, il est regrettable, et je doute m'être jamais autant aperçu de ce désavantage, que nos règles ne permettent pas d'entendre d'autres personnes que les députés. Je connais assez les dirigeants autochtones de ma circonscription pour dire qu'il ne manque pas d'hommes et de femmes qui sauraient bien mieux exprimer les sentiments des autochtones, que ce soit dans leur langue ou en anglais, au sujet de cette mesure. A titre de député de Kenora-Rainy River, j'ai eu le privilège de représenter davantage de bandes indiennes que n'importe quel autre de mes collègues, et si nous parlons du pourcentage ou du chiffre global, je parie que je représente autant d'Indiens que n'importe quel autre député.

• (1510)

J'ai habité dans une réserve indienne et travaillé pour les Indiens à diverses reprises. J'ai noué avec des Indiens des liens d'amitié durables et qui deviendront de plus en plus solides avec les années. J'ai également travaillé au ministère des Affaires indiennes et du Nord, mais je ne m'étendrai pas trop là-dessus, car cela n'apportera pas grand-chose à la réglementation du droit d'appartenance à une bande ou du statut d'Indien.

Si j'étale ainsi mon expérience, ce n'est pas pour dire que mes opinions valent plus que celles des autres députés, mais simplement pour vous faire comprendre que le fait d'avoir constaté de visu les conséquences de la Loi actuelle sur les Indiens, je ne peux pas pour autant voir la loi, les règlements qui en découlent et les divisions qu'elle a créées avec les yeux d'un Indien.

Comme d'autres membres du comité, je désire que les autochtones soient représentés au comité permanent pendant toute l'étude du projet de loi C-31; car c'est seulement au niveau du comité que nous pourrons tirer parti de la perspective historique, culturelle et personnelle très particulière que les Indiens pourront apporter dans l'examen du projet de loi C-31.

Nous avons déjà entendu un historique aussi savant que détaillé de la loi actuelle. Je ne chercherai pas à rivaliser avec mes collègues sur ce plan. Je dirai toutefois que la division, l'exclusion et le contrôle gouvernemental souvent exercé de façon arbitraire par des gens qui ne s'intéressaient pas beaucoup à ceux dont ils avaient la charge ont effectivement donné naissance au racisme, au sexisme et au colonialisme qui ont été dénoncés.

Mon ami et collègue, le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner), a mentionné que, selon lui, les tribunes politiques indiennes étaient, à bien des égards, mieux réglementées que la Chambre et qu'elles fonctionnaient de façon plus ordonnée. J'ajouterai que, sur bien des plans, la politique des Indiens est beaucoup plus intéressante que celle que nous examinons quotidiennement ici. Je ne cherche nullement à dénigrer mes collègues ou le programme législatif du gouvernement, mais je veux simplement souligner l'impact que la renaissance indienne de ces dernières décennies a eu sur les tribunes dont les Indiens se sont dotés pour se faire entendre au niveau national. Les divisions et les divergences d'opinions sont trop nombreuses pour qu'ils puissent exprimer un avis unanime. J'ai trouvé passionnant de pouvoir observer, de l'extérieur, cette renaissance ou plutôt ce renouveau de la foi des Indiens dans la force, la responsabilité et l'utilité de leurs propres gouvernements et de leur propre systèmes interbandes et intergouvernementaux.

La Loi sur les Indiens fait penser au nœud gordien, impossible à défaire tellement il était emmêlé et enchevêtré. Le ministre a bien essayé d'imiter Alexandre en tranchant le nœud gordien d'un seul coup d'épée. Cette mesure, même non modifiée, nous aide passablement à sectionner ce nœud gordien et à réparer des décennies et des siècles de discrimination, d'injustice et de discorde que perpétuait la loi.

Les modifications assurent l'égalité des hommes et des femmes. Elles rétablissent le statut des Indiens et leur appartenance aux bandes, et la distinction entre ces deux éléments est essentielle à la compréhension de la loi et de ses modifications. Celles-ci permettent aux Indiens qui ont été directement exclus de leur bande ou qui ont perdu leur statut du fait d'une disposition discriminatoire de retrouver leurs droits d'antan. Elles rétablissent également le droit des descendants de la première génération sur demande.

Mais plus important encore à mes yeux, en tant que représentant d'une cinquantaine de gouvernements indiens, les modifications reconnaissent que désormais c'est la bande intéressée qui décide qui doit en faire partie. Le processus odieux de l'émancipation, vestige de la supériorité anglo-saxonne coloniale qui n'a plus sa raison d'être à notre époque, disparaît enfin. Mais il y a lieu de se demander pourquoi on a maintenu une disposition prévoyant le renoncement au statut d'Indien, à moins que ce ne soit à la demande de ceux qui ont été consultés.

Enfin, les enfants seront traités comme des individus, au lieu d'être classés dans des catégories. Les dispositions concernant l'adoption et la légitimité seront supprimées, de sorte que les droits des enfants d'Indiens correspondront à ceux des enfants dans la société en général.

L'accès aux programmes destinés aux Indiens vivant hors des réserves sera rétabli. Certes, cette décision est valable, mais je dois rappeler les critiques formulées par mon collègue, selon qui ces programmes sont peu nombreux et pour la plupart dénués d'intérêt.

Je voudrais faire une mise en garde aux députés. Avec le projet de loi C-31, nous abordons une question d'importance majeure pour les Indiens du Canada. Mais nous sommes bien loin d'avoir réglé tous les problèmes des autochtones. L'adoption du projet de loi C-31 redressera effectivement plusieurs grandes injustices. Nous devons veiller dans la plus grande mesure possible, lors de l'étude au comité, à ce que ces grandes injustices ne soient surtout pas remplacées par des injustices mineures ou fragmentaires, comme cela se produit hélas! trop souvent.

Le délai qu'on nous propose n'est pas ce que j'aurais choisi si j'avais été ministre. Le temps presse, évidemment, mais ce délai est tout aussi arbitraire et inutilement restrictif que celui que l'ancienne législature nous avait fixé pour l'adoption du projet de loi C-47. J'invite donc le ministre à la prudence. Celui-ci dit qu'il a entrepris des consultations. Je sais que ces consultations l'ont obligé à voyager beaucoup, à travailler des heures durant, à rencontrer un grand nombre de bandes. Mais il n'en demeure pas moins que certains groupes estiment ne pas avoir été suffisamment consultés.

• (1520)

La première leçon que j'ai tirée de mon expérience à la direction d'un district, au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, c'est qu'on ne peut prétendre que des consultations ont eu lieu simplement parce qu'on a parlé à des gens. Je devais prendre mes dispositions à l'avance et bien préciser, après en avoir convenu avec les intéressés, que certaines discussions seraient considérées comme des consultations. Il faudrait donc que des discussions soutenues aient lieu au comité, qui procéderait à un examen minutieux des ramifications et des conséquences de ce projet de loi. Il faudra que les autochtones soient représentés au comité pour que la version définitive de cette mesure leur rende justice.

Quand j'ai écouté le ministre aujourd'hui à la Chambre, j'ai été heureux de voir que le futur père le plus célèbre du pays faisait partie de son auditoire. Et je me suis demandé quelles étaient les perspectives d'avenir de cet enfant par rapport à celle de l'enfant indien qui naîtra en même temps que lui. Je ne veux pas du tout laisser entendre que le futur enfant du premier ministre (M. Mulroney) soit un cas particulier. Si ma femme avait été enceinte, j'aurais donné le cas de mon propre enfant en exemple.

La première différence entre les deux enfants sera tout d'abord un écart de dix ans ou plus dans leur espérance de vie. En deuxième lieu, il y aura les services disponibles pour les élever en bonne santé. Troisièmement, l'un sera instruit dans sa langue maternelle, l'autre dans une langue étrangère. Enfin, il y a tous les services que vous et moi, monsieur le Président, considérons comme chose normale au sein d'une société. Je pense à l'eau courante, au tout-à-l'égoût, aux routes asphaltées, à l'électricité qui nous éclaire sur une simple pression du doigt et, enfin, à un logement convenable selon les normes d'aujourd'hui.

Or, pour un grand nombre d'Indiens, à l'heure actuelle, ces commodités et ces moyens de s'épanouir que la vie nous offre n'existent tout simplement pas. Et beaucoup ne disposent d'aucun des services que j'ai mentionnés.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui fera beaucoup de bien, mais il restera encore beaucoup à faire pour les Indiens du Canada. Une partie des injustices disparaîtront et j'espère qu'à la fin du processus législatif nous pourrons être fiers de nous. Bien des problèmes subsisteront et certains apparaîtront du fait que certaines personnes essayeront de retourner dans les réserves où il n'y a pas assez de terrain ni de ressources financières pour les aider. J'espère bien que l'intérêt suscité par la question extrêmement importante de l'appartenance et la nécessité d'apporter certaines modifications à la Loi sur les Indiens nous inciteront non seulement à refondre entièrement la loi mais aussi à améliorer la condition des Indiens du Canada de façon à pouvoir en être fiers.

Des voix: Bravo!

M. Robichaud: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pourrait-on poser une question au député qui a parlé avant celui-ci, au député de Nutatsiaq (M. Suluk)?

Le président suppléant (M. Paproski): Il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Robichaud: Je vous remercie, monsieur le Président et je remercie les députés de leur obligeance. Le député de Nunatsiaq a déclaré que la division des Territoires du Nord-Ouest préoccupait les autochtones. Je voudrais qu'il s'explique.

M. Suluk: Monsieur le Président, les autochtones, et surtout les Inuits qui seraient dans la moitié est du nouveau territoire des Territoires du Nord-Ouest, s'inquiétaient du fait que bien des journalistes et bien des non Inuits de la moitié ouest ne cessent de parler d'ethnicité, surtout de dire que les Inuits voudraient former un gouvernement ethnique, même s'il est public. Ce genre de situation a tendance à donner une fausse idée de ce qui se passe dans les Territoires.

Je profite de l'occasion pour signaler que les habitants de la zone est de la moitié ouest du territoire se sentent rejetés. On pourrait peut-être résoudre le problème en conseillant aux habitants du Territoire du Yukon et à ceux du futur territoire qui resterait à l'ouest, de s'unir et de créer la onzième province puisque la plupart d'entre eux ont une culture commune, c'est-à-dire indienne et autres.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai suivi tout le débat aujourd'hui et je dois dire que j'y ai pris grand plaisir. J'ai eu le grand honneur, à titre de parlementaire, d'être le porte-parole du parti progressiste conservateur pour les affaires indiennes et le Nord canadien lorsque nous formions l'opposition. Au cours de l'année des élections, j'ai passé une bonne partie de mon temps avec les Indiens dont un grand nombre, je suis fier de le dire, sont mes amis.

J'ai aimé travailler avec le député de Cochrane-Superior (M. Penner), président du comité permanent, et avec le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly). Je ne fais pas partie de ce comité actuellement, mais j'aimerais bien en être membre. Quoi qu'il en soit, les membres de ce comité estimaient, et ils l'estiment encore sauf erreur, pouvoir travailler ensemble dans un esprit dénué de tout sectarisme. A certains moments le sectarisme s'est manifesté mais nous nous sommes efforcés d'éviter que cela se produise. Quand le comité a étudié, le printemps dernier, le projet de loi C-47 qui tendait à modifier la Loi sur les Indiens, j'ai vécu les six jours les plus trépidants sans doute de ma carrière. Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles et le président du comité reconnaîtront que c'était vraiment un marathon.

• (1530)

Sans vouloir du tout critiquer le gouvernement précédent, je dois avouer qu'on ne nous a pas accordé le temps qu'il aurait fallu pour écouter les instances, les analyser et modifier le projet de loi comme nous l'aurions voulu. A la dernière minute nous avons proposé quelques modifications, après avoir longuement négocié avec le ministre. Chacun sait que la Chambre était sur le point de s'ajourner pour l'été. En fait, le gouvernement tirait à sa fin. C'est pourquoi nous étions pressés. Si je ne m'abuse, nous avons disposé de six jours à peine.

On voulait à tout prix supprimer ces dispositions discriminatoires qui existaient depuis longtemps. Personne ne pouvait être en désaccord là-dessus. Néanmoins, une certaine opposition persistait parmi les intéressés dont le Conseil des femmes autochtones du Canada et l'Assemblée des Premières nations, qui sont venus nous exposer leurs préoccupations.

Le Conseil des femmes autochtones du Canada et l'Assemblée des Premières nations ont toutefois réussi à atteindre un important compromis. Il était très significatif pour nous, parlementaires, que deux groupes qui s'étaient parfois affrontés parviennent ainsi à s'entendre.

Inutile d'ajouter que le projet de loi a été adopté. Le député de Cochrane-Supérieur a eu raison de signaler aujourd'hui que j'avais dit au cours du débat qu'il fallait adopter la mesure quitte à fermer les yeux sur certaines de ses dispositions. Personne n'en était parfaitement satisfait, au contraire. Nous sentions que l'occasion ne se représenterait probablement pas, alors nous l'avons adopté. L'histoire attestera que si le projet de loi n'a pas été adopté et s'il est resté en plan au *Feuilleton*, la faute en revient au Sénat.

J'ai quelques observations à faire au sujet du ministre qui a assumé ses nouvelles fonctions peu après les élections du 4 septembre. Je me demande s'il existe de plus ardents travailleurs—je sais que certains de ses collègues travaillent autant—que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie). Il a consacré énormément de temps aux réunions avec les divers groupes, associations et particuliers qui jouent un rôle importante auprès de ce ministère et qui, dans le jargon administratif, sont les groupes clients. Ce terme ne me plaît pas mais c'est celui dont on se sert dans tous les ministères.

Le ministre a fait un travail magnifique. Sans être parfait et même s'il doit encore faire l'objet de délibérations et d'instances au comité, le projet de loi répond admirablement bien à un grand nombre des objections que nous avons entendu soulever en juin dernier au sujet du projet de loi C-47. On l'a reconnu aujourd'hui, comme il se doit. Je félicite le ministre pour le travail qu'il a accompli.

Je veux inviter les membres du comité permanent à étudier le projet de loi et à donner tout le temps nécessaire à ceux qui veulent présenter des mémoires, mais je leur demande de ne pas en retarder l'adoption pour des raisons politiques. L'enjeu est trop important pour que le sectarisme soit de mise. La question est extrêmement importante. Je sais que mon ami du Nouveau parti démocratique avec qui j'ai eu le plaisir de travailler l'an dernier, mon collègue de Cochrane-Supérieur, et d'autres qui ont fait du bon travail au sein de ce comité pensent comme moi. Sinon, c'est que je ne sais pas juger les gens aussi bien que je le croyais.

J'encourage tous ceux que le projet de loi intéresse, y compris ceux qui présenteront des instances, à l'aborder en toute honnêteté et objectivité. La mesure ne répond peut-être pas aux désirs de tous et de chacun. Très peu des mesures législatives qui nous sont soumises plaisent à tous les groupes d'intérêt spéciaux qui sont concernés. Elles ne satisfont probablement pas toujours les députés de la majorité non plus. La politique est l'art du compromis et je suis sûr que lorsque le projet de loi reviendra à la Chambre pour la troisième lecture, si on y a apporté des amendements, ce sera le projet de loi le plus parfait que nous puissions proposer afin de supprimer toute discrimination de la loi sur les Indiens.

L'année qui a précédé les élections a été profitable. J'ai écouté aujourd'hui la députée de Mount Royal (Mme Finestone) avec beaucoup d'intérêt quand elle a proposé que notre bonne amie Mary Two-Axe Early soit nommée au Sénat. Je voudrais dire à ma collègue de Mount Royal que c'est un sort que je ne souhaite pas à une personne aussi merveilleuse, chaleureuse et vraie que Mary Two-Axe Early. Elle a droit à beaucoup mieux. Nous pouvons la récompenser bien mieux que de l'envoyer au Sénat. Elle a été la grande amie de tous les parlementaires. Je sais qu'elle m'a été d'un précieux secours quand j'ai été le porte-parole de notre parti. C'est une personne très chaleureuse qui sait mettre les gens à l'aise. Je veux moi aussi lui rendre hommage, mais je ne proposerais pas qu'elle soit nommée au Sénat.

Je voudrais me pencher un instant sur certaines des préoccupations exprimées lors du débat d'autres mesures législatives et sur les changements que propose le projet de loi. Certaines questions ont été examinées à fond par les députés aujourd'hui. Par ailleurs certaines bandes étaient très préoccupées par le fait que certaines personnes touchent un versement important de la bande lorsqu'elles s'en vont après leur émancipation. Certaines bandes, même si elles sont très rares, se sont très bien débrouillées pour exploiter les ressources de leurs terres. Leurs membres recevaient un montant important au moment de leur émancipation. C'est une question qui a beaucoup préoccupé certaines bandes de l'Alberta, par exemple. Elles déploraient en effet que quelqu'un qui avait reçu un tel versement puisse revenir automatiquement dans la bande sans rembourser cet argent ou rendre compte d'une façon quelconque de la part reçue au moment de son émancipation.

• (1540)

Le ministre en a manifestement tenu compte dans l'élaboration de ces modifications et je l'en félicite car maintenant, en vertu de ce projet de loi, les personnes réintégrées dans la bande et ayant déjà reçu les versements individuels des comptes de capitaux et recettes de la bande ne pourront avoir part aux distributions actuelles des fonds de la bande que lorsque le montant versé dépassera le montant qu'ils ont déjà touché plus les intérêts. Comme le savent probablement les députés, cela peut représenter bien des milliers de dollars. Le ministre a tenu compte de cette préoccupation dans la rédaction du projet de loi. Je crois que c'est là une partie extrêmement importante du projet de loi.

Il y a d'autres points importants dans ce projet de loi. Une femme qui épouse un membre d'une autre bande ne devient plus d'office membre de la bande de son mari. Des transferts entre bandes seront toujours possibles avec l'accord de la bande vers laquelle se fait le transfert. La bande a tout pouvoir de décision sur ses membres, ce qui est très important, je crois.

Comme l'a mentionné plus tôt le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), on s'est longuement demandé dans le passé s'il s'agissait là d'une question intéressant les femmes ou les autochtones. Je crois que le ministre a extrêmement bien exposé la situation et fait valoir que cette question intéressait vraiment à la fois les femmes et les autochtones. Je crois qu'il n'y a aucun doute là-dessus. L'attitude du gouvernement précédent dépendait, je suppose, de qui comparaissait devant le comité. L'ancienne ministre d'État chargée des Mines, l'honorable Judy Erola, soutenait qu'il s'agissait strictement d'une question féministe et non d'un problème autochtone.

M. Rodriguez: Nous savons ce qui lui est arrivé.

M. McDermid: Je sais ce qui lui est arrivé. Le député qui l'a battue aux élection ne cesse de me le rappeler. Je l'en remercie, mais ma mémoire n'est pas si courte.

C'est là un des problèmes avec lesquels nous étions aux prises la dernière fois que nous nous sommes penchés sur cette question. Cette entente n'existait pas à l'époque. Il nous était très difficile, à nous qui avions consacré énormément de temps à cette question, d'essayer d'éclairer ceux qui jouaient d'influence pour décider ce qu'étaient au juste les problèmes. Je dirai en toute équité que l'ex-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien comprenait les problèmes, mais il n'avait ni l'autorité ni le pouvoir nécessaires au sein du cabinet pour faire apporter à la loi les modifications qu'a pu y proposer le ministre actuel. Nous devons également féliciter ce dernier de ses efforts en ce sens.

Je veux donc féliciter le ministre. Je tiens à féliciter également le gouvernement d'avoir présenté ce projet de loi à la Chambre. Au cours de conversations que nous avons eues au début de la journée, le ministre m'a assuré que cette question allait être débattue comme il se doit au comité et que ce dernier allait faire une étude très approfondie du projet de loi. Les membres du comité sont impatients de se mettre au travail. Si je ne fais erreur, je crois que l'on est d'accord pour renvoyer dès aujourd'hui ce projet de loi C-31 au comité permanent afin que celui-ci puisse entreprendre sans délai le travail très important qui s'impose.

En terminant, monsieur le Président, je me permets de demander encore une fois à tous ceux qui sont concernés par cette mesure de se présenter devant le comité avec ouverture d'esprit et avec au cœur le ferme propos d'en arriver à un consensus afin que tous ensemble, dans un esprit non partisan, nous puissions redresser cet aspect déplaisant de notre histoire et y remédier du mieux que nous pouvons. Bien que le remède ne soit pas parfait, nous pouvons au moins faire un effort très honnête en ce sens.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations? Sinon, j'accorde la parole au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis).

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuwswap): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet du projet de loi C-31. Je sais que mon collègue et d'autres députés aimeraient aussi dire quelques mots. Je vais donc être bref.

Ayant suivi le débat d'aujourd'hui et ayant entendu des déclarations très constructives, puissantes, réfléchies, sympathisantes et collaborantes émaner de tous les partis, je considère ce jour comme un de ceux où je me sens vraiment fier d'être à la Chambre des communes. J'ai entendu les porte-parole des trois partis politiques nous dire que la journée est tout à fait historique parce qu'elle apporte la justice aux autochtones et parce qu'elle supprime de nos codes un article discriminatoire de la Loi sur les Indiens. Les remarques très pénétrantes et constructives que certains ont présentées ont su remettre d'une façon particulièrement réussie ce projet de loi dans son cadre.

Je suis persuadé que nous sommes tous impatients d'examiner le projet de loi article par article quand il ira au comité. Nous comptons bien le scruter dans tous ses aspects, et veiller à ce que les divers groupes aient la possibilité de consigner leurs préoccupations et, chaque fois que cela sera raisonnablement possible, tenir compte de leurs recommandations par voie d'amendements.

C'est un plaisir pour moi que de vous parler du projet à l'étude. Quand j'ai été élu pour la première fois, dans les heures qui ont suivi, chaque bande indienne de ma circonscription a pris rendez-vous avec moi. Après m'avoir entretenu de la grande question, l'autonomie politique, ces représentants m'ont rappelé leurs préoccupations concernant l'article 12(1)*b*). Avec le temps cette disposition m'est devenue très familière. Je suppose qu'elle en est presque venue à symboliser cette mesure incroyable qui s'appelle la Loi sur les Indiens.

L'un des orateurs précédents a comparé la Loi sur les Indiens à un vieux raffiot rongé par la rouille et l'usure, un navire qui fait eau de toutes parts. Un navire qu'il est presque impossible d'empêcher de sombrer. Le seul moyen d'y parvenir serait d'accorder l'autonomie politique aux Indiens. Aujourd'hui, nous nous efforçons simplement de combler encore une brèche en attendant que la loi soit définitivement remplacée par l'autonomie politique.

Le projet de loi supprime les articles de la Loi sur les Indiens ayant trait à l'appartenance, source de discrimination fondée sur le sexe. Il réhabilite ceux qui avaient perdu leur statut du fait d'un mariage avec un non-Indien ou de la double ascendance maternelle qui pénalisait ceux dont la mère et dont la mère du père n'était pas une Indienne de droit. Il rétablit également le statut perdu du fait de l'émancipation de l'époux ou du père, de la contestation du statut du père pour les enfants illégitimes, de l'enrôlement dans les Forces armées canadiennes, de l'occupation ou du maintien d'un emploi, de la fréquentation de l'université et de l'acquisition d'un statut professionnel. On prévoit que les enfants de la première génération seront des Indiens de droit selon la loi fédérale et qu'ils seront admissibles au sein de la bande selon des règles fixées par elle. On propose une méthode selon laquelle la bande pourra établir et contrôler les critères d'appartenance. On prévoit aussi un système de protestations à l'intention de ceux qui contesteraient une décision concernant leur inscription ou leur radiation de la liste de bande, et octroie aux conseils de bandes le pouvoir de décider du droit de résidence.

Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) a indiqué clairement qu'il fallait se préoccuper entre autres choses des dispositions financières concernant les membres ayant réintégré leur statut. Nous devons tenir compte de la difficulté incroyable que pourra entraîner cette modification pour certaines bandes, pour ce qui est de l'accroissement de leur effectif, de la terre disponible et des frais additionnels qu'elle devra encourir. Il faut que le projet de loi reconnaisse et résolve ces

difficultés. Je sais que le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) a souligné en maintes occasions depuis quelques mois la nécessité de mettre sur pied une sorte de comité de révision qui aiderait les bandes dont les effectifs vont sensiblement s'accroître à obtenir des fonds des arrangements fonciers.

• (1550)

En outre, le fait que la procédure d'appel ne concerne pas le droit de résidence est une chose qu'il faudra régler à l'étape du comité. De même, le fait qu'il n'y aura pas de garanties de services pour les Indiens en dehors des réserves est aussi une question qu'il faudra régler.

Je suis heureux de pouvoir apporter une modeste contribution au débat historique qui a lieu cet après-midi. Je souhaite que le projet soit renvoyé au comité et j'attend avec impatience la troisième et dernière lecture après que toutes les dispositions discriminatoires fondées sur le sexe auront été supprimées pour toujours de la Loi sur les Indiens.

M. Felix Holtmann (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur ce projet de loi. Premièrement, je voudrais dire que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a pris une orientation sans doute sans précédent et, en six mois, il a entrepris de faire renaître des activités et des sentiments qui n'existaient plus depuis le nombre d'années que le gouvernement précédent est resté au pouvoir. Je suis extrêmement fier du ministre et je lui ai dit que je ferais tout mon possible pour apporter ces changements qui témoignent de l'attitude du gouvernement actuel. La plupart des députés suivront cet exemple, j'en suis sûr, pour rendre aux Indiens des réserves une fierté bien souvent perdue.

Je voudrais revenir sur certaines remarques faites aujourd'hui par les députés de l'opposition qui siègent au comité et que je tiens à féliciter également. C'est le comité qui s'occupera de l'aspect le plus important: le coût du projet. Il ne fait aucun doute que lorsque ce projet de loi, suivant les voies normales, sera renvoyé au comité, les gens demanderont ce qu'il va en coûter au gouvernement. Selon certaines prévisions, on a parlé de 30 millions, de 40 millions voire de plus de 200 millions de dollars. Cependant, personne n'a demandé ce que ce projet allait coûter aux personnes qui ont perdu leur statut au cours des années. Combien de souffrances ont-elles connues? Pouvons-nous évaluer en termes financiers la perte subie par ceux qui sont considérés comme des Indiens de droit—contrairement à leurs voisins—et qui ne bénéficient pas des avantages de ce statut? Combien cela a-t-il coûté aux familles qui ont éclaté ou perdu leur statut parce qu'elles ont déménagé, ou aux personnes qui ont épousé d'autres que des Indiens de droit? Qui pourrait exprimer cette perte en dollars? Ce n'est pas possible, à mon avis. Aucune somme d'argent ne saurait compenser cette perte.

Je me rends compte que ce projet de loi ne plaira pas à tout le monde, car on ne peut pas redresser tous les torts. Cependant, il contribue fortement à réparer autant que possible un tort qui existait jusque-là. Lorsque le projet sera renvoyé au comité, je sais que mes collègues et les députés de l'opposition qui en sont membres proposeront toutes les solutions imaginables pour le rendre le plus juste possible et que nous entendrons les instances du plus grand nombre possible de personnes touchées par cette mesure.

Là encore, je voudrais parler du ministre à ce sujet. Comme mon collègue l'a déjà dit, le ministre a voyagé et a travaillé avec autant d'assiduité, sinon plus, que n'importe quel autre dans cette région. S'il a oublié quelqu'un, ce n'est pas faute d'avoir essayé de satisfaire tout le monde. Cependant, mes collègues et moi aidons le ministre dans cette tâche. Voilà le fin mot de l'affaire. Lorsque le projet de loi sera adopté, nous saurons que nous avons fait tout notre possible pour consulter et écouter les personnes touchées. Je suis très heureux de participer à ce processus.

En tant que nouveau député, je trouve très stimulant de participer à une activité aussi importante. Je suis impatient de voir, d'ici quatre ans, les nombreuses autres modifications positives qui seront apportées parce que la mesure à l'étude ne permettra pas de répondre aux besoins d'ordre économique, en matière d'enseignement ou de logement, de ces personnes. Le projet de loi ne répond pas à tous ces problèmes, mais c'est un début.

Encore une fois, je tire mon chapeau au ministre et je félicite tous les députés qui ont pris la parole pour appuyer cette mesure et nous donner des conseils. Je suis impatient d'en discuter à nouveau au comité.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): M. Crombie, appuyé par M. Hnatyshyn, propose que le projet de loi C-31, tendant à modifier la Loi sur les Indiens, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 16 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour que la Chambre passe maintenant à l'article nº 40?

Des voix: D'accord.

LES COMPAGNIES DE FIDUCIE

L'OPPORTUNITÉ DE RENDRE AUTOMATIQUE LA TENUE D'ENQUÊTES PUBLIQUES

M. Simon de Jong (Regina-Est) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait ordonner la tenue d'une enquête publique sur l'effondrement de la société Pioneer Trust Company de Regina (Sask.) et d'autres compagnies de fiducie, et devrait adopter une politique permanente d'enquête sur tout effondrement futur; et

Que le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur les compagnies de fiducie afin de rendre la tenue de telles enquêtes automatiques.

—Monsieur le Président, les événements des deux dernières semaines concernant la Pioneer Trust Company, m'ont conduit, à plusieurs reprises, à demander à la ministre d'État chargé des Finances (Mme McDougall) de lancer une enquête publique sur l'effondrement de cette société. Après avoir fait des recherches sur d'autres cas de faillite de sociétés de fiducie, monsieur le Président, je suis plus convaincu encore de la nécessité d'une vaste enquête publique, non seulement sur la Pioneer, mais aussi sur d'autres sociétés de fiducie. Les millions et les millions de dollars qui ont été perdus en raison de la faillite de sociétés de fiducie devraient sûrement nous donner la preuve qu'une enquête publique et une nouvelle réglementation s'imposent.

• (1600)

La Société d'assurance-dépôts du Canada a été constituée en 1967, à la suite de la faillite de l'Atlantic Acceptance Corporation. Un certain nombre de nouvelles fonctions ont été confiées à la SADC après les faillites d'autres sociétés de fiducie. D'assureur qu'elle était au départ, elle est devenue de plus en plus un organisme de réglementation, en collaboration avec d'autres organismes fédéraux. Pourtant, monsieur le Président, elle n'a qu'un personnel de 12 employés, un conseil formé de cinq fonctionnaires et un président à temps partiel. Au cours des dernières années, la SADC a perdu environ 1 milliard de dollars parce qu'elle a dû renflouer une dizaine de sociétés de fiducie. Voici un passage du rapport que le vérificateur général a publié le 31 mars 1984:

. . . Nous ne disposions pas d'assez de renseignements au moment de notre vérification pour déterminer si cette provision était suffisante.

Autrement dit, monsieur le Président, il ne disposait pas de suffisamment de renseignements pour établir s'il y avait effectivement eu des pertes de quelque 650 millions de dollars à la SADC et si on aurait pu prendre des mesures pour les éviter. Je cite un autre passage du rapport du vérificateur général:

Au 31 décembre 1983, la Société avait consenti aux huit compagnies en difficultés des prêts qui s'élevaient à 942,5 millions de dollars afin de financer le paiement des éléments de passif et les opérations. Au 31 mars 1984, le montant des prêts impayés s'élevait à un milliard de dollars.

Et toujours dans le rapport du vérificateur général:

Toutefois, elle prévoit de lourdes pertes et elle a enregistré une provision générale pour perte de 650 millions de dollars, au 31 décembre 1983.

Le rapport poursuit plus loin:

En raison de ces circonstances, nous ne disposions pas d'assez de renseignements à la date de notre vérification pour déterminer si la provision générale était suffisante. En conséquence, nous avons déclaré, dans notre rapport de vérification présenté au ministre des Finances, que nous ne pouvions exprimer d'opinion sur les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 1983.

La politique du gouvernement au sujet des sociétés de fiducie—et je m'appuie sur la déclaration du vérificateur général—est marquée par l'improvisation. On constate avec la faillite de la société Pioneer, que le gouvernement prend une autre décision improvisée. L'ancien gouvernement aidait la conclusion de contrats d'agence, à preuve les cas des sociétés Greymac, Seaway, Crown et Fidelity. Ces contrats donnaient des garanties à pratiquemment tous les déposants et actionnaires de ces sociétés de fiducie. Cependant, le gouvernement a, semble-t-il, modifié sa politique. Deux petites sociétés de fiducie de l'Ouest, Pioneer et Northguard, au Manitoba, ont été laissées à elles-mêmes, leur actif a été liquidé et tout le monde durement frappé.

Le gouvernement a modifié sa politique sans l'annoncer publiquement, sans audiences publiques, et ce changement de politique peut avoir induit en erreur des investisseurs et des déposants de Pioneer. Chose certaine, ces investisseurs et déposants ignoraient que le gouvernement avait modifié sa politique. Nous croyons donc, monsieur le Président, qu'il est nécessaire de discuter sur la place publique de ces modifications.

Je voudrais en arriver très rapidement, monsieur le Président, à mes principales craintes. Ce sont celles que m'inspire le cas de la Pioneer Trust. Le 7 février dernier, on a assisté à la plus grande faillite financière de l'histoire de la Saskatchewan. Pioneer Trust, une société qui a constamment perdu de l'argent au cours de ses 11 années d'existence, a été forcée de fermer ses portes. De nombreux petits investisseurs, surtout des citoyens de la Saskatchewan, appuyaient cette société car ils voulaient voir en Saskatchewan une institution financière rentable. Il y a également quelque 1,800 déposants qui n'ont aucune garantie. Bon nombre d'entre eux sont des hôpitaux, des municipalités, des troupes de théâtre, des ministères provinciaux, ainsi que de nombreux agriculteurs et gens d'affaires à la retraite, qui perdront des sommes considérables. Ces déposants ont gardé leur argent chez Pioneer, car ils voulaient donner leur appui à une institution financière de la Saskatchewan.

La faillite de cette société soulève de nombreuses questions. Tout d'abord, était-elle inévitable? Étant donné qu'un rapport spécial daté de mai 1984 adressé à la ministre d'État (Finances) mettait en garde contre les problèmes de Pioneer, il semble qu'on ait eu suffisamment de temps pour au moins signer un contrat d'agence. Nous voulons savoir si on a essayé de se mettre en rapport avec la Co-Op Trust, en Saskatchewan, par exemple, afin qu'elle fasse l'acquisition de Pioneer? Nous déplorons que les gouvernements provincial et fédéral n'aient pas fait tout en leur pouvoir pour protéger les déposants et qu'ils aient, en fait, aggravé encore plus la situation.

La réaction du gouvernement provincial est presque incroyable. Le 21 novembre, M. Bob Andrew, le ministre des Finances de la Saskatchewan, a écrit à la société Pioneer Trust une lettre dans laquelle il disait ce qui suit:

Cher M. Klein,

Veuillez prendre note que le gouvernement de la Saskatchewan garantira l'émission d'actions privilégiées de 27.5 millions de dollars de la Canadian Pioneer Management Ltd. Mes collaborateurs se penchent à l'heure actuelle sur les termes de cette garantie qui devrait être prête à temps pour vous permettre d'émettre vos actions avant le 31 décembre 1984.

Il s'agit là d'un engagement très ferme de la part du ministre des Finances de la Saskatchewan à l'endroit de la société Pioneer Trust. En outre, le premier ministre de la Saskatchewan a donné son appui, à de nombreuses reprises, à son ministre des Finances à ce sujet. Voici un extrait d'un article que le *Leader-Post* de Regina a publié le 11 janvier 1985.

Mais M. Devine a dit que le gouvernement n'avait nullement l'intention de diriger l'entreprise, même s'il est prêt à l'aider au moyen de cautions financières. «Si je dois l'appuyer, je n'hésite pas à dire qu'au cas où elle serait acculée au mur, je vais évidemment tout mettre en œuvre pour protéger les contribuables de la Saskatchewan».

Le premier ministre et le ministre des Finances de la Saskatchewan avaient pris publiquement et privément cet engagement envers la société Pioneer Trust; pourtant, monsieur le Président, le ministre des Finances a annoncé publiquement le 7 février que la province ne fournirait pas la caution financière. En guise d'explication, il a déclaré que la province ignorait jusqu'à quel point la société Pioneer éprouvait de sérieuses difficultés. Le gouvernement de cette province a aggravé une situation déjà mauvaise. En fait, il avait donné aux déposants et aux actionnaires de la société Pioneer Trust un faux sentiment de sécurité. N'avait-il donc pas examiné les livres de la société avant de prendre cet engagement? Si incroyable que cela paraisse, la province avait pris un engagement de 30 millions de dollars sans même vérifier les livres de la société. A vrai dire, cette décision du gouvernement Devine confirme le verdict que le premier ministre ontarien Bill Davis aurait rendu à son sujet en disant: «C'est soirée d'amateurs dans les Prairies».

La société Pioneer Trust a décidé d'intenter une action contre le gouvernement tory de la Saskatchewan dont les membres se vantent pourtant d'être des hommes d'affaires avertis et d'administrer la province comme une entreprise commerciale. Voilà pour ces partisans inconditionnels de la libre entreprise, monsieur le Président.

Nous nous faisons également du souci à propos du gouvernement fédéral. Le 1er août, celui-ci avait permis à la société de poursuivre ses activités dans une certaine mesure, à la condition qu'elle hausse le niveau de ses disponibilités au plus tard le 31 décembre 1984, avant le renouvellement de son permis. Or, le 31 décembre, la société a obtenu son nouveau permis, sans pourtant avoir réussi à trouver d'argent pour hausser le niveau de ses disponibilités. Nous voulons des réponses, monsieur le Président. Le gouvernement provincial avait-il fourni au gouvernement fédéral une garantie écrite? Sinon, comment la société a-t-elle pu obtenir le renouvellement de son permis? Même si elle n'a manifestement pas obtenu ses 30 millions de dollars, le gouvernement a renouvelé son permis et c'est lui qui doit assumer cette responsabilité. Il s'agit indubitablement d'erreurs de gestion de la part du gouvernement fédéral et du gouvernement de la Saskatchewan.

Il est intéressant de noter, quand on consulte les documents fournis à la Cour du banc de la reine, l'absence complète de toute communication entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial en cause. Nous voulons savoir en quoi consistaient les consultations qui se sont tenues avant que la société ne ferme ses portes. Le gouvernement fédéral a-t-il mis le gouvernement provincial au courant de la gravité de la situation de Pioneer avant que la province ne s'engage pour la garantie? Les deux gouvernements ont-ils discuté des autres solutions, comme contrat d'agence, avant la débâcle de Pioneer? Les deux gouvernements ont fait preuve d'incompétence. Voilà où nous en sommes dans cette nouvelle ère de consultation entre les gouvernements fédéral et provinciaux, surtout entre deux gouvernements conservateurs.

• (1610)

Il y a aussi d'autres questions auxquelles il faudrait répondre. Ainsi, d'après la vérification provisoire déposée au tribunal, le 31 décembre 1984, il y a avait des dépôts non assurées pour un montant d'environ 36 millions. Le 7 février, lorsque Pioneer a fermé ses portes, il ne restait que 24 millions en dépôts non assurés. Que sont devenus les 12 millions? Certaines sociétés ou certains particuliers étaient-ils mieux informés que les autres et ont-ils retiré leur argent à temps? Nous voulons le savoir. Nous voulons savoir par ailleurs si quelques personnes ont vendu des actions de façon anormale avant la débâcle de Pioneer. Il y a de grosses anomalies. On se demande où ont bien pu passer une douzaine de millions en un peu moins de deux mois.

En outre, un ministre conservateur de la Saskatchewan a obtenu de Pioneer, paraît-il, un prêt important insuffisamment assuré de Pioneer au mois de décembre, et il n'a même pas déclaré ce conflit d'intérêts quand il a été question de cette société aux réunions du cabinet. Il faut faire une enquête publique à ce sujet.

Compte tenu des circonstances entourant la débâcle de Pioneer, on se pose bien des questions, monsieur le Président. Nous craignons que la politique ait joué un rôle important dans cette faillite. Nous avons demandé à la ministre d'État aux Finances de faire faire une enquête publique. Le public a le droit de savoir ce qui s'est passé. Il est temps de revoir les règlements sur les sociétés de fiducie avant que d'autres sociétés ne tombent en faillite et avant que les Canadiens n'y laissent à nouveau des centaines de millions de dollars; il paraît en effet que plusieurs autres sociétés de fiducie sont dans une situation instable. Il est temps de tenir une enquête publique.

Je suis étonné, monsieur le Président, que, en dépit de la mauvaise gestion du gouvernement de la Saskatchewan, notamment de son ministre des Finances, ce dernier réclame d'alléger la réglementation des sociétés de fiducie. De fait, il estime que la faillite de Pioneer est en partie attribuable à une réglementation excessive. Pouvez-vous imaginer pareil toupet? L'expérience que nous avons connue au Canada, où de si nombreuses sociétés de fiducie ont fait faillite, nous démontre que, en réalité, le contrôle et les règlements ne sont pas assez rigoureux. Néanmoins, le ministre des Finances veut les réduire davantage. Il veut, je présume, revenir, dans le domaine financier, à l'époque des boucaniers et des pirates. Ma foi, nombre d'entre nous se demandent si le gouvernement fédéral ou les provinces tiendront une enquête honnête et publique. Il y aurait, semble-t-il, trop de choses à dissimuler. Par exemple, je constate avec intérêt dans un numéro très récent du *Globe and Mail*, plus précisément celui du 27 février, une déclaration du président de Canada Trustco, M. M. L. Lahn. Il a dit douter que le gouvernement actuel modifie le règlement régissant le droit de propriété des compagnies de fiducie. Je le cite:

Plusieurs propriétaires de sociétés de fiducie sont des partisans influents ou des collecteurs de fonds du parti conservateur. Il serait donc naïf de s'attendre à ce que leur droit de propriété soit limité.

J'espère que le gouvernement et les députés ministériels n'étoufferont pas cette motion d'initiative parlementaire, monsieur le Président, mais qu'ils avoueront qu'un grave problème existe parmi les sociétés de fiducie, non seulement dans le cas de la Pioneer, mais aussi dans bien d'autres. Ils reconnaîtront, j'espère, qu'il est grand temps d'instituer une enquête publique.

J'ai écrit à la ministre d'État (Finances), mais il est regrettable qu'elle ne soit pas à la Chambre pour participer au débat. Nous savions tous depuis le début de la semaine dernière que nous débattrions ma motion en ce vendredi après-midi. Toutefois, j'ai écrit à la ministre pour lui proposer la tenue d'une enquête publique. J'ai soulevé de nombreuses questions semblables à celles que je lui ai posées dans ma lettre et j'espère qu'elle répondra à certaines d'entre elles et à d'autres lors d'une enquête publique.

Je le répète, dans l'intérêt des contribuables, des investisseurs et des déposants canadiens, j'espère que le gouvernement agira, tiendra une enquête publique et approfondie sur la Pioneer et réexaminera également tous les règlements régissant les sociétés de fiducie au Canada.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je regrette que le député de Regina-Est (M. de Jong) déplore l'absence de ma ministre d'État (Finances) (Mme McDougall), mais je vais tenter de la remplacer le mieux possible. Je vous remercie donc de me donner la parole aujourd'hui, car je voudrais discuter de la motion présentée par le député de Regina-Est. Je sais que ce député a déjà soulevé d'autres aspects de cette question durant cette même session. Nous tenons donc à le féliciter de chercher mordicus à s'assurer que les questions suscitées par la fermeture de la Pioneer Trust Company soit pleinement prise en considération.

Nous voudrions, toutefois, indiquer d'emblée que nous ne sommes pas d'accord sur les répercussions éventuelles de cette motion. Il est important de dissocier deux questions dans la motion telle qu'elle est présentée. La première a une portée générale. La motion propose en effet qu'une enquête publique soit entreprise dans tous les cas des sociétés de fiducie qui font faillite. La deuxième question porte sur un aspect bien particulier. Cette deuxième motion propose donc, en effet, qu'une enquête soit effectuée dans le cas précis de la société Pioneer Trust Company. Dans les deux cas, cependant, j'estime que la ligne de conduite proposée par le député ne convient certainement pas dans les circonstances actuelles.

En ce qui concerne l'aspect particulier, je présume que la ministre d'État (Finances) a envoyé au député de l'opposition un certain nombre de réponses aux questions qu'il a déjà soulevées. Ni la ministre d'État (Finances), ni les autres personnes concernées n'ont hésité à rendre publique et à divulguer toute l'information pertinente. Nous concluons donc que les besoins d'information du public ont été amplement satisfaits. Il est certain que les médias ont entièrement et largement couvert la question et les articles publiés avant et après que cette motion fort discutable ait été inscrite au *Feuilleton;* ils ont décrit amplement le déroulement des événements et de façon claire et détaillée.

Étant donné les circonstances, toutefois, il serait préférable que nous prenions le temps de résumer très brièvement ce qui s'est produit dans ce cas. Il sera alors parfaitement clair que le gouvernement a été tout à fait ouvert à ce sujet et que les autres intervenants n'ont certainement rien caché. Il est évident que je ne suis pas en mesure d'obtenir des données qui ne sont pas portées à la connaissance du grand public, de sorte qu'il n'y a rien de nouveau ici dans ce que j'ai à dire devant cette Chambre.

Donc, en mai 1984, un rapport a été adressé au regretté ministre des Finances d'alors.

[*Traduction*]

Les fonctionnaires du Département fédéral des assurances ont entrepris une étude approfondie de la situation de Pioneer Trust et ont rapporté à l'époque qu'il y avait lieu de s'inquiéter de la situation financière de la société. En conformité de la loi et des dispositions relatives aux compagnies de fiducie, la société en question a été priée de se justifier, et c'est ce qu'elle a fait lors d'une audience en juin dernier. Après mûre réflexion, il a été décidé de renouveler le permis de la société en août, mais à certaines conditions précises, dont une réduction soigneusement calculée de sa capacité d'emprunt autorisée. En conformité de la loi en question, la compagnie s'est vu accorder jusqu'au 31 décembre dernier pour se conformer à cette nouvelle capacité réduite d'emprunt autorisée. Entretemps, de mai à décembre, le Département des assurances a poursuivi son enquête et, au mois de novembre, il était clair que la compagnie ne serait pas en mesure d'obéir aux directives sans l'injection d'importants capitaux.

• (1620)

Lorsque pressés de fournir du capital supplémentaire, les représentants de la compagnie ont annoncé aux fonctionnaires fédéraux leur intention de lancer cette émission d'actions privilégiées cumulatives, rachetables et recouvrables que le gouvernement de la Saskatchewan garantirait. Quand on a découvert que le gouvernement de la province avait décidé de ne pas garantir ces actions, le conseil de direction de Pioneer Trust a compris que les conditions nécessaires à la poursuite des activités de la compagnie n'avaient pas été remplies et il a donc été décidé de fermer les portes.

Dès qu'elle a été mise au courant de la situation, la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) et le surintendant des assurances ont décidé sur-le-champ de protéger les intérêts de tous les intéressés en assumant le contrôle absolu et immédiat de tous les avoirs de la compagnie. A la suite des actions en justice qui ont été intentées, le dossier a été confié à un séquestre nommé par le tribunal. La Société d'assurance-dépôts du Canada a remboursé les dépositaires assurés jusqu'à concurrence du plafond légal de $60,000.

On s'est demandé pourquoi la Société d'assurance-dépôts n'avait pas remboursé tous les dépôts sans tenir compte du plafond de $60,000 prévu par l'assurance, comme elle l'a fait à la suite de la faillite de Crown Trust et de Fidelity Trust. Les dispositions de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts prévoient que cet organisme gouvernemental peut prendre les dispositions qu'il a prises dans des situations semblables uniquement s'il croit moins coûteux de laisser une société en difficulté poursuivre ses activités de façon ordonnée, en la soutenant suffisamment pour que tous les dépositaires puissent être intégralement remboursés, que de liquider la société en question et de rembourser immédiatement tous les dépositaires, mais uniquement jusqu'à concurrence de $60,000.

Dans le cas de Pioneer, la situation était telle que la Société d'assurance-dépôts a jugé moins coûteux de liquider la société et de rembourser immédiatement les dépositaires jusqu'à concurrence du montant assuré. Devant cette conclusion, la Société d'assurance-dépôts n'avait d'autre choix que de procéder de cette manière.

Je n'ai souligné que les principaux faits qui ont tous été portés à la connaissance du public. Ils ont été relatés dans les journaux de tout le pays. J'ai tendance à croire que ces articles se fondaient sur la déclaration déposée devant le tribunal au cours des audiences et que ces faits démontrent que le gouvernement a agi au mieux des intérêts de tous les Canadiens sans essayer de cacher quoi que ce soit.

Le 12 février, la ministre d'État aux Finances a déclaré à la Chambre, comme vous pouvez le lire aux pages 2290 et 2291 du hansard, qu'elle était convaincue de l'inutilité d'une enquête publique. Ni le député de Regina-Est (M. de Jong) ni qui que ce soit d'autre ne nous a présenté jusqu'ici des renseignements supplémentaires permettant de croire que la situation a évolué de façon sensible. D'autres renseignements ont peut-être été publiés entre-temps, mais aucun d'eux ne permet de conclure à la nécessité d'une enquête publique.

Au cours des discussions concernant Pioneer Trust, on a malheureusement laissé entendre que les dépositaires de l'Ouest ne seraient pas dédommagés aussi équitablement que ceux de l'Est l'ont été dans des cas semblables. En tant que député de l'Est—et je suis persuadé que mon accent ne vous laisse aucun doute là-dessus—je tiens à souligner très fortement mon vif intérêt pour les affaires de l'Ouest comme pour celles des autres régions du Canada.

Il est intéressant de noter ici que dans le cas de Fidelity Trust, par exemple, société dont l'administration centrale est à Edmonton et qui ne compte que deux bureaux à l'est du Manitoba, les déposants de l'Ouest de l'époque détenaient les deux tiers de tous les dépôts non amortis. Nous rappelons aussi à tous les députés qu'en Ontario, dans l'affaire d'Astra et Re-Mor, similaire à celle-ci, aucun investissement fédéral n'a été consacré au paiement des déposants non assurés.

La Société d'assurance-dépôts du Canada a décidé de garantir les dépôts excédant les sommes couvertes par l'assurance dans la faillite de Fidelity Trust, de même que des sociétés Crown, Seaway et Greymac, parce qu'elle croyait moins coûteux de garantir tous les dépôts et de laisser l'entreprise cesser ses activités de façon ordonnée que de l'acculer à la liquidation et de payer rapidement tous les déposants jusqu'à la limite assurée.

Dans le cas de la société Pioneer Trust, je le répète, le ministre des Finances de la Saskatchewan a annoncé le 7 février 1985 que son gouvernement avait décidé de ne pas garantir une émission d'actions privilégiées. Cette décision du gouvernement provincial a été communiquée à la société, à la suite de quoi la direction de la Pioneer Trust a ordonné la fermeture de ses bureaux à compter de 16 heures. L'entreprise a décidé elle-même de fermer ses portes.

[*Français*]

Nous, les députés, devrions savoir que d'autres mesures peuvent être prises pour répondre éventuellement aux craintes du public, et c'est à nous, les députés, qu'il appartient donc de prendre la plus importante de ces mesures. A d'autres occasions similaires, par le passé, nous avons pu discuter avec le Surintendant des assurances lors de l'examen des prévisions budgétaires, par le biais du comité permanent; je suis sûr que s'il était invité à s'adresser aux membres de ce comité, le surintendant fédéral des assurances accepterait volontiers l'invitation. Il s'agirait alors d'un moyen très approprié de traiter du cas soulevé dans cette motion. Évidemment, en l'absence de faits flagrants et nouveaux prouvant que les mesures prises nuisent à l'intérêt public, il n'y a pas lieu de dramatiser outre mesure la situation maintenant, comme le fait sans doute la tenue d'une enquête actuellement jugée inutile à la lumière des faits connus jusqu'à maintenant.

J'aimerais maintenant traiter de l'aspect plus général de la motion présentée. On nous demande d'approuver, à titre de politique générale, le principe de la tenue d'une enquête dans tous les cas sans exception où une société de fiducie faisait faillite. Dans sa motion, le député propose que cette enquête se fasse tout d'abord par le biais d'une décision administrative, puis au moyen d'une modification de la Loi sur les sociétés de fiducie. A mon humble avis, cette proposition ne tient pas compte de l'évolution normale du secteur des institutions financières. Je ne suis pas si sûr, par exemple, que les députés de l'opposition réalisent que, même si une telle législation était adoptée par notre Parlement, elle ne pourrait porter sur les activités de toutes les sociétés semblables. Il est certain et évident que cette vague motion ne semble pas en tenir compte.

Le député de Regina-Est (M. de Jong) est sûrement au courant du fait que la compétence sur les sociétés de fiducie est largement partagée. Même si près des deux tiers des actifs des sociétés sont détenus par des sociétés exerçant leurs activités en vertu de la législation fédérale, près du tiers de ces actifs ne le sont effectivement pas. Ainsi, dans bon nombre de cas la législation serait inopérante et inutile. En outre, même si la motion actuelle porte principalement sur les sociétés de fiducie, bon nombre d'autres types d'institutions financières sont tout autant susceptibles de subir les effets néfastes des conjonctures économiques. Nous ne croyons donc pas qu'il serait convenable et équitable de s'attacher à une seule catégorie d'institutions dans ce genre de réglementation supplémentaire.

En fait, il nous faut adopter une approche qui reconnaisse qu'il ne convient pas de considérer isolément certains types d'institutions dans ce secteur financier. Il faut consulter l'industrie concernée et les provinces. Nous devons attendre les résultats des études actuellement en cours sur divers aspects de la législation régissant les institutions financières. J'entends par là toutes les institutions financières et non seulement une catégorie particulière bien déterminée. Les travaux du comité Wyman me viennent immédiatement à l'esprit lorsque je pense au travail qui doit être accompli avant que nous puissions déterminer de quelle façon il faut traiter de la fermeture des opérations des sociétés de fiducie.

Le rôle de la Société d'assurance-dépôts du Canada dans le cas de la Pioneer Trust, comme dans d'autres cas qui se sont produits, est important pour les déposants. Nous ne devrions pas légiférer sans connaître les conclusions de l'important comité Wyman. Dans ces circonstances, je me demande vraiment s'il convient même que nous étudiions la motion déposée en Chambre cet après-midi. Elle comprote une approche fragmentaire qui, selon moi, n'est pas souhaitable en principe. Nous savons qu'il y aura d'autres occasions d'examiner le problème dans son ensemble, mais il n'est pas évident ni prouvé que le changement aujourd'hui proposé soit absolument nécessaire. Il est très peu probable que les occasions que nous aurons d'examiner l'ensemble de la situation seront reportées indéfiniment. Par conséquent, nous ne sommes pas aussi bien disposés à accueillir la proposition actuelle que nous pourrions l'être dans d'autres circonstances. Honnêtement, nous ne nous attendons pas à ce qu'un grand nombre de sociétés de fiducie s'effondrent. Cela étant dit, nous ne voyons pas pourquoi il serait tellement urgent que la Chambre examine maintenant les détails de cette proposition ainsi formulée.

En terminant mes remarques, monsieur le Président, je veux préciser que nous sympathisons grandement avec ceux qui ont pu subir des pertes financières en raison de la triste évolution de cette affaire. J'espère que lorsque tous les actifs auront été réalisés, les personnes qui possèdent des dépôts ou des parties de dépôts non encore assurés pourront récupérer la grande partie de leurs fonds. Nous espérons également qu'il n'y a aucun doute dans l'esprit des investisseurs quant à la loyauté absolue de nos sociétés de fiducie et des autres insitutions financières de notre pays.

Il est peut-être véridique que nous ayons eu à assister au cours des dernières années à la fermeture d'un certain nombre de fiducies et ce dans des circonstances douteuses, hélas! Toutefois, nous sommes sûrs que la plupart des institutions financières canadiennes sont très saines. Les éléments de preuve dont nous disposons laissent supposer que le surintendant fédéral des assurances et nos fonctionnaires feront de leur mieux pour s'assurer que la réglementation actuelle est strictement observée dans l'intérêt du secteur financier certes, mais surtout dans celui de tous les Canadiens en cause. Nous sommes donc convaincus qu'il vaut mieux essayer d'améliorer le système de réglementation des institutions pour qu'il ne soit pas nécessaire de déterminer les mesures à prendre dans une situation regrettable, éventuellement autre que celle de la Pioneer. Nous croyons donc, sans ajouter au fardeau déjà lourd de la réglementation de nos institutions financières, qu'il sera possible de dissiper les incertitudes qui pourraient exister et d'affirmer maintenant que les déposants pourront continuer à être bien servis par les mécanismes actuellement mis en place pour protéger dûment leurs intérêts.

• (1630)

[*Traduction*]

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre part au débat de la motion cet après-midi, mais après avoir écouté les intervenants, j'ai eu une impression de déjà-vu puisque je siégeais à l'Assemblée législative de l'Ontario au moment de l'effondrement des sociétés de fiducie Crown, Greymac et Seaway. J'ai été plus particulièrement attentif aux dernières paroles du secrétaire parlementaire . . .

[*Français*]

. . . lorsqu'il a dit: Nous n'entrevoyons pas que plusieurs compagnies de fiducie s'effondrent. Et j'ai trouvé ces remarques assez intéressantes, monsieur le Président, car j'ai déjà siégé en face de gens qui ont fait des remarques semblables en Ontario.

[*Traduction*]

Nous pouvons tous nous le rappeler, après que les sociétés Astra et Re-Mor eurent fermé leurs portes en Ontario, les députés ministériels prirent fièrement la parole à l'Assemblée législative provinciale pour dire que jamais plus une telle chose ne se produirait en Ontario. Quelque trois ou quatre années plus tard, nous avons assisté à la pire faillite financière de l'histoire de notre pays avec l'effondrement des sociétés de fiducie Crown, Greymac et Seaway.

Nous ignorons toujours combien coûtera à la Société d'assurance-dépôts du Canada l'écroulement de ces trois sociétés ontariennes de fiducie. Ce coût finira par se répercuter sur les contribuables canadiens. Le fait est que les cotisations à la SADC constituent un impôt, car la plupart des gens traitent avec des établissements bancaires d'un genre ou l'autre. Lorsque les gens traitent ainsi avec des institutions bancaires, ils se trouvent à payer des cotisations à la SADC, et lorsque s'effondrent une société de fiducie ou une institution financière, ces fonds servent à extirper cette institution du pétrin ou à rembourser d'un certain montant les déposants de ces sociétés de fiducie. Il faudra évidemment hausser les cotisations afin de remplir ce réservoir de fonds et, en ce qui me concerne, cela a le même effet qu'un impôt. Puisque cette initiative me semble être une mesure fiscale, je crois qu'une enquête publique s'impose.

Je voudrais revenir sur l'effondrement des compagnies de fiducie ontariennes. Je me suis entretenu avec certains détenteurs de leurs actions privilégiées. Il y a une différence entre actionnaire et déposants, mais celle-ci n'est pas toujours évidente aux yeux des personnes qui déposent leurs économies dans un établissement financier.

A titre d'exemple, quand un agriculteur qui a vendu son exploitation veut en placer le produit, si l'établissement auquel il s'adresse affiche le symbole de la Société d'assurance-dépôts du Canada, il suppose que son argent sera en sécurité. L'un des détenteurs d'actions privilégiées de la société Crown Trust qui s'est présenté à Queen's Park avait justement vendu son exploitation agricole il y a quelques années. Il avait déposé son argent dans un établissement qui a été ruiné. Il s'agissait, je crois, d'Astra Trust. Il avait réussi à récupérer quelque $100,000 sur son investissement d'environ $500,000.

Bien entendu, l'homme s'était juré de ne jamais commettre à nouveau l'erreur de placer son argent dans une société qui n'était pas sûre. C'est pourquoi il a pensé à Crown Trust, société de fiducie ayant une réputation de stabilité, dont il a acheté des actions privilégiées. Il ne semblait pas y avoir de meilleur investissement que celui-là ni aucune possibilité de perdre de l'argent en investissant dans Crown Trust. Cet homme avait acheté des actions privilégiées parce que c'était plus avantageux que de simplement déposer de l'argent dans un compte. Vu la stabilité de la société et le fait qu'elle était l'une des plus grandes du pays, il a supposé qu'il ne courait aucun risque en y investissant de l'argent. Même s'il avait perdu beaucoup lors de la débâcle précédente, il aurait pu vivre à la retraite avec ce qu'il lui restait.

Quand j'ai rencontré cet homme il portait de vieilles bottes attachées avec des bouts de corde. Il a avoué qu'il était absolument sans le sou, alors que quelques années auparavant, sa situation financière était assurée pour le reste de ses jours, après tout le travail qu'il avait mis dans son exploitation agricole et la vente de ses biens en vue de la retraite.

Je ne sais pas ce que cet homme est devenu. Inutile de dire que s'il lui était donné de s'adresser à la Chambre aujourd'hui, il exigerait l'assurance qu'il y aurait enquête sur la ruine d'une institution financière pouvant avoir de telles conséquences sur la vie de citoyens canadiens.

• (1640)

D'après le secrétaire parlementaire, il ne faut pas accabler les établissements financiers avec d'autres règlements. Je ne suis pas de son avis. Les établissements financiers du Canada ont depuis longtemps la réputation d'être stables. Comme il existe une certaine stabilité, on part du principe que rien ne peut aller de travers. Du fait même, on fait ce que j'ai expliqué il y a quelques instants; on achète des actions privilégiées ou on dépose plus que la limite qui était encore de $20,000 il n'y a pas bien longtemps. La limite a été portée à $60,000. On a toujours tendance à croire qu'il n'y a rien de plus sûr qu'une banque. Par contre, si nous ne surveillons pas bien, si nous ne vérifions pas bien, si nous ne dévoilons pas publiquement ce qui ne va pas, il y a des chances que ces erreurs se reproduisent.

Je félicite le député de Regina-Est d'avoir proposé cette motion aujourd'hui; pour ma part, je lui donne mon appui.

M. Gary Gurbin (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir poursuivre le débat sur la motion proposée par le député de Regina-Est (M. de Jong). Je voudrais pour commencer répéter diverses choses qui ont été dites juqu'ici, notamment par le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier).

L'une des remarques du député qui m'a précédé a attiré mon attention. Je tiens à signaler que mes remarques ne portent pas sur lui, mais sur certaines de ses observations. Il s'agit de sa comparaison avec les agriculteurs. Tout d'abord, l'agriculteur dont il parlait et la série de problèmes auxquels il s'est heurté en investissant dans deux sociétés, qui ont toutes deux été en difficulté, est d'une certaine façon assez drôle, mais en même temps très sérieuse. Toutefois, cette comparaison a servi de toile de fond à tout ce débat. En 1978 et 1979, certains agriculteurs, dans ma région et dans tout le pays, ont connu le même sort en restant dans l'agriculture. En réalité, la société dont nous parlons et dont nous cherchons à résoudre les problèmes en instituant une commission d'enquête très précise, s'inscrit dans un contexte beaucoup plus vaste. Il faut examiner la question dans une perspective plus large. Cette société est dans le pétrin en raison d'ennuis financiers dus à de nombreuses décisions qu'elle a prises elle-même. Son capital-actions a diminué avec la baisse des prix fonciers. Ces problèmes économiques sérieux, auxquels se heurtent non seulement la société, mais l'ensemble du pays, se font sentir dans toute notre économie par une effet de ricochet.

Nous avons assisté au fiasco d'une société. La société Pioneer Trust est un exemple d'établissement financier en difficulté. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a expliqué clairement—et cela mérite d'être souligné, je pense—que le gouvernement n'envisage pas simplement, pour le moment, une solution provisoire, en faisant enquête sur cette société et sur les problèmes qu'elle a pu avoir, et qu'elle a manifestement eus puisqu'elle a dû fermer ses portes. En effet, le gouvernement veut examiner l'ensemble des établissements financiers et leurs problèmes, et il est disposé à s'y attaquer. Le gouvernement le fait au grand jour et au moyen de consultations et il s'efforce de s'attaquer aux problèmes d'ensemble, comme il le fait dans les domaines économique et autres. Je laisse au député le soin de nous expliquer comment nous en sommes arrivés là. Il est très clair aux yeux de presque tous les Canadiens que notre situation financière n'est pas très bonne. Ce ne sont pas les maux qui manquent: le chômage, le déficit et le reste, des maux dont nous devons nous accommoder.

M. Boudria: La chute du dollar et ainsi de suite.

M. Gurbin: Le dollar est en train de se redresser. Le ministre des Finances (M. Wilson) gère très bien la situation, extrêmement bien en comparaison de la gestion antérieure de notre économie et de notre dollar . . .

M. Boudria: Voilà pourquoi il a chuté de 10 p. 100 depuis que vous êtes au pouvoir.

M. Gurbin: . . . et surtout depuis que nous nous sommes attaqués aux changements fondamentaux qui s'imposent. La seule chose que nous puissions dire des réalisations du ministre, c'est qu'il a fait un excellent travail.

Permettez-moi de revenir aux différences fondamentales monsieur le Président. La motion à l'étude nous propose une sorte de cataplasme. Nous pourrions entreprendre enquête sur enquête mais cela ne réglerait pas les problèmes. Le fait est que l'entreprise a fermé ses portes. Il me semble que la SADC a eu une attitude très ouverte et a fait du bon travail dans l'examen de la situation. Pour autant que je sache, et on me corrigera au besoin mais j'ai recueilli le plus de renseignements possibles, le gouvernement provincial a retiré l'appui qu'il avait donné initialement.

M. de Jong: Vous avez tout gâché.

M. Gurbin: On pourrait toujours se demander pourquoi le gouvernement provincial a agi de la sorte. Mais je ne suis pas en mesure de commenter sa décision. Il semble donc que le gouvernement provincial ait retiré son appui. Et je ne pense pas me tromper en affirmant cela. L'entreprise a fermé ses portes. Ni l'entreprise, ni le gouvernement ni la SADC, pour autant que je sache, n'ont cherché à cacher quoi que ce soit concernant les faits ou la situation. Il est vrai que certains investisseurs ont été durement touchés dans cette affaire. Personne de notre côté ne s'est félicité des évènements ou de la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Ce que nous entrevoyons très clairement comme le secrétaire parlementaire du ministre l'a expliqué, c'est que nous tentons de régler la situation non pas à la pièce, non pas en tenant compte d'un cas en particulier, mais en réexaminant toute la question de toutes nos institutions financières et en tentant de proposer des mesures d'ordre législatif qui les concerneraient toutes. En agissant autrement, on peut créer presque autant de problèmes qu'on essaie d'en régler, même si l'intention peut être bonne. S'il y a incertitude, on peut influer sur le cours des choses voire les investissements, mais la question de ce que les gens sont disposés à faire de leur argent en matière d'investissement se pose toujours.

Il est important de ne pas soulever ce spectre d'insécurité, de ne pas favoriser le manque de confiance et d'essayer plutôt de faire les choses d'une façon et dans un style qui permettront de faire naître la confiance et, en définitive, de procéder aux modifications qui sont constructives et qui, nous le reconnaissons tous, sont nécessaires. Personne ne conteste que la loi doit être modifiée. Elle comporte de nombreux volets qui sont interdépendants. Une modification apportée à l'une des parties de la loi peut avoir des répercussions négatives dans une autre partie.

Je ne suis pas ici et je n'ai pas la compétence voulue pour expliquer toutes ces choses, voire les comprendre, mais je sais qu'en principe, cela est vrai.

La troisième question que je voudrais soulever du moins en introduction, c'est la question Est-Ouest. Je ne veux pas prêter des motifs pas très catholiques au député qui a proposé la motion. Je suis persuadé que ses observations n'avaient aucun sens politique. Si le député prenait le temps de revenir sur le passé pour voir ce qui est arrivé les diverses fois que le gouvernement est intervenu dans des cas particuliers et le genre d'investisseurs qui étaient concernés, même s'il se peut qu'il ne soit pas tout à fait satisfait, il s'apercevra que ce sont des investisseurs d'un peu partout au Canada qui sont touchés dans chaque cas. En fait, les investisseurs de l'Ouest étaient concernés par ce qui se passait dans l'Est et inversement. Si je ne m'abuse, en l'occurrence, le rapport est d'un tiers pour l'Est et de deux tiers pour l'Ouest. Je ne connais pas tous les chiffres. J'ignore au juste à quels chiffres on arrivera exactement, mais c'est, en gros, la situation.

• (1650)

Je comprends le point de vue du député. Je ne nie pas que dans un cas semblable, je serais fortement porté à protéger les intérêts des gens qui me sont proches dans ma circonscription ou dans ma province. Ce ne sont pas des motifs que j'essaie d'écarter. En ce qui me concerne, dans ce cas particulier, je ne voudrais pas que l'on essaie de faire bien paraître le gouvernement.

Pour autant que je me souvienne, c'était la première fois—peut-être pas la première fois dans l'histoire—que le gouvernement se rendait à une conférence des premiers ministres dans l'Ouest dans l'espoir de promouvoir des solutions au genre de choses dont notre pays a trop longtemps souffert et qui nous coûtent si cher à tant d'égards. Je suis sûr que les députés de ce côté-ci ne voudraient pas donner l'impression que c'est en raison de l'atmosphère qui y régnait que la décision a été prise, quand je sais pertinemment que c'est pour d'autres raisons.

La politique n'a pas changé. En l'occurrence, la SADC a jugé qu'au lieu de laisser la société abandonner les affaires comme elle l'avait fait dans des circonstances analogues, elle protégerait mieux ses propres intérêts en laissant la société agir à sa guise au lieu de prendre d'autres mesures. C'est affaire de jugement. Je ne le conteste pas. Cependant, la politique demeure inchangée.

Si changement de politique il y a, c'est celui de pouvoir déclarer honnêtement que des changements législatifs s'imposent. Nous les envisageons d'une façon générale et globale. Nous entendons continuer d'agir ainsi. Je ne suis pas sûr de toutes les modalités, mais je crois que le député aura la possibilité de formuler ses instances, de façon que ce genre de choses puissent y figurer dorénavant d'une façon appropriée. C'est en ce sens qu'il y a changement de politique. Mais cela mis à part, et bien qu'on puisse en débattre, le gouvernement n'a pas décidé consciemment qu'il allait procéder autrement qu'auparavant.

Un député de ce côté-ci a fait une remarque intéressante à ce propos à la Chambre. Je ne tiens pas à lui en attribuer la paternité, car il ne serait peut-être pas très content. Elle cadre un peu avec ce que j'ai dit jusqu'ici. Il a parlé d'autopsie. L'analogie ne manque pas d'intérêt. Les autopsies ont sans doute une certaine valeur pour l'ensemble de la société, car elles permettent de savoir ce qui s'est passé. En cas d'épidémie, par exemple, nous pourrions en pratiquer des milliers. Nous pourrions ne faire que cela. Nous glanerions forcément beaucoup d'informations sur l'épidémie en question, mais nous épuiserions toutes nos énergies à en trouver la cause au lieu de prendre des mesures pour l'endiguer ou la prévenir. L'analogie vaut donc pour les questions économiques fondamentales. Elle s'applique forcément.

M. de Jong: Je demande qu'on ouvre une enquête.

M. Gurbin: Le député devrait donc en parler à mon collègue de ce côté-ci de la Chambre qui penche plutôt pour une autopsie. Mais nous n'insisterons pas davantage là-dessus.

Aux États-Unis, entre 30 et 40 établissements financiers ont fait faillite l'année dernière. Le point de comparaison à retenir entre les sociétés américaines et les nôtres est l'état de santé de nos économies respectives. Nos économies ont toutes deux leurs points forts et leurs faiblesses. Je ne suis pas suffisamment spécialisé dans ce domaine pour traiter de la question en détail, mais je trouve que les chiffres sont éloquents. Nous avons eu des faillites au Canada aussi, mais comparativement à ce qui se passe aux États-Unis, compte tenu de la vigueur de l'économie américaine, nous sommes, toutes proportions gardées, en bonne posture. Ce n'est pas une excuse pour ne rien faire, mais nous avons effectivement certains points forts comparativement à d'autres pays. Or, le plus étrange, c'est que l'économie américaine se porte à merveille par les temps qui courent. C'est un autre niveau du débat, et nous y reviendrons une autre fois. Toutes ces choses ne s'enchaînent pas forcément.

L'essentiel, dans ce débat, c'est que le gouvernement respecte la motion présentée par le député et la noble intention qu'il exprime au nom de ses électeurs et de sa province. C'est de sa part un effort sincère pour empêcher que ceux qui ont investi dans cette société n'aient à en souffrir gravement. Même si nous respectons cela et si nous souhaitons étudier les institutions financières et essayer d'empêcher que ces événements ne se reproduisent, nous devons procéder d'une façon globale, avec la participation des provinces. Le député sait qu'il y a une responsabilité partagée et que l'on doit étudier toutes les institutions financières si nous commençons à procéder à des changements. En un sens, cela profiterait à l'ensemble du Canada et empêcherait, dans la mesure du possible, que ce genre de chose ne se reproduise. Je remercie la Chambre de son attention. Je voudrais dire maintenant qu'il est 17 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que nous avons encore quelques minutes. La parole est au député d'Oxford.

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, je sais que je n'ai pas beaucoup de temps.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne sais pas si le député se rend compte qu'en prenant la parole maintenant il empêchera que l'on ne vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Oxford a la parole.

M. Halliday: Monsieur le Président, j'ai été très intéressé par le débat de cet après-midi. Comme le député de Bruce-Grey (M. Gurbin) le disait, le député de Regina-Est (M. de Jong) est très sincère en présentant cette motion à la Chambre. Je me suis demandé, après l'avoir lue, si on pouvait vraiment l'adopter telle qu'elle est. Même si elle mentionne la société Pioneer Trust, elle fait également allusion à d'autres sociétés de fiducie. C'est très vague.

Je n'aimerais pas que la Chambre adopte une motion qui vise de façon très vague un grand nombre de sociétés de fiducie sans dire sur lesquelles nous désirons enquêter. C'est là une des difficultés. Deuxièmement, j'apprécie la sincérité . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Moi aussi.

[*Français*]

A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 4 mars 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 28 février, de la motion de M. Wise (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-24. C'est toutefois un plaisir dont je me passerais bien, car je suis un des vétérans des programmes d'économie d'énergie mis en place en 1981. J'ai vécu dans une maison dont l'ancien propriétaire avait refait l'isolation en vertu du programme d'isolation thermique. J'ai également profité de ce programme pour mieux isoler une autre maison. C'est un programme que je soutenais chaleureusement et l'idée de le supprimer me refroidit beaucoup.

Le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes visait à améliorer l'isolation des maisons. Il devait permettre d'économiser les précieuses ressources pétrolières qui ont tant contribué au développement économique de notre pays et à notre confort, à la maison comme au travail. Bien sûr, ces ressources ne sont pas inépuisables et nous devons les économiser pour que nos enfants et nos petits-enfants puissent eux aussi en profiter.

Je n'ai jamais pu me prévaloir du Programme canadien de remplacement du pétrole. Nous avions songé à en profiter, ma femme et moi, mais comme des élections s'annonçaient, nous avons préféré économiser nos ressources financières. Je suis néanmoins un des tenants du programme que nous parlons d'abolir.

Quels étaient les avantages du programme de remplacement du pétrole et du programme d'isolation thermique des résidences canadiennes? D'après la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le Canada économise environ 42,000 barils de pétrole par jour, soit 15.3 millions de barils chaque année, grâce au programme de remplacement du pétrole. Cela représente suffisamment de mazout pour chauffer 650,000 maisons par an. Nous pouvons ainsi réduire notre consommation totale de pétrole d'environ 2.8 p. 100.

Le propriétaire qui profite du programme de remplacement du pétrole pour transformer son système de chauffage peut s'attendre à récupérer son investissement en deux ou trois ans. Toutefois, ce programme ne permettait pas seulement d'économiser du mazout. En plus de réduire la facture de chauffage, il aidait les citoyens à mieux comprendre la nécessité d'économiser l'énergie.

Je ne suis pas d'accord avec le député de Nepean-Carleton (M. Tupper), pour qui cela pose le vieux problème de l'œuf et de la poule. Ma propre expérience me permet de dire qu'avant l'établissement de ces programmes, sans oublier les stimulants financiers et les renseignements joints à la formule de demande, je n'étais pas conscient de la possibilité d'économiser autant d'énergie. Bien sûr, ceux qui travaillent dans ce domaine diront qu'ils le savaient déjà. Il était toutefois essentiel de le faire comprendre également à ceux qui choisissent leur mode de chauffage, c'est-à-dire les propriétaires du Canada. Le programme de remplacement du mazout et le programme d'isolation thermique ont largement contribué à répandre la bonne nouvelle.

L'abolition de ces deux programmes aura d'énormes conséquences. Je m'étonne d'entendre certains députés en parler sans faire allusion à ses répercussions sur l'emploi. En dollars de 1979, chaque million dépensé pour remplacer le mazout a créé 30.5 années-personnes de travail. Les subventions ont créé 16,750 années-personnes de travail. Si on y ajoute les dépenses engagées par les locataires et les propriétaires, le total dépasse 50,000 années-personnes de travail pendant la même période. D'après les données officielles du ministère de l'Énergie, des Mines et des Resources, si le programme de remplacement du mazout avait été maintenu en vigueur jusqu'en 1990, comme prévu, on y aurait affecté 650 millions de dollars et sa supression entraînera vraisemblablement une perte d'emplois de l'ordre de 59,000 années-personnes.

• (1110)

Quand la conjoncture est bonne, monsieur le Président, ce sont des chiffres qui font réfléchir, mais la situation devient pire quand le chômage s'accroît et que les jeunes éprouvent beaucoup de difficultés à obtenir leur premier emploi et la formation requise. Un des avantages du programme dont j'ai été témoin, c'est qu'il a permis à des jeunes de s'initier aux travaux de modernisation et de valorisation et d'apprendre de nouveaux métiers. Par rapport aux dépenses d'exploration pétrolière, les investissements dans les programmes de remplacement du mazout et d'économie de pétrole dans les maisons ont créé beaucoup plus d'emplois.

Les ministériels vont sûrement dire que je préconise la cessation de l'exploration pétrolière au Canada, mais ce n'est pas le cas. Admettons-le, par le biais d'échappatoires comme la superdéduction pour épuisement, l'entrée en scène de Petro-Canada dans les régions éloignées ainsi que les subventions et l'aide financière accordées aux grands aventuriers dans ce domaine—ils y ont d'ailleurs laissé jusqu'à leur dernière chemise—le gouvernement fédéral s'était engagé passablement loin dans ce secteur et les résultats n'ont certainement pas été aussi bons que ceux du programme de remplacement dont nous parlons aujourd'hui.

Il y a un aspect qui m'inquiète énormément, et tous les députés devraient s'en inquiéter aussi: le gouvernement porte deux coups durs à nos entreprises d'économie et de remplacement énergétiques. D'abord, il élimine les programmes de remplacement du mazout et d'économie du pétrole dans les maisons, ensuite, il ne substitue rien aux programmes énergétiques novateurs lancés par l'ancien gouvernement. C'est du pareil au même, monsieur le Président. Comme ces programmes vont être éliminés, les gens qui s'attendaient de gagner leur vie dans ce domaine vont s'apercevoir que les projets de modernisation et de valorisation sont devenus beaucoup moins ambitieux et qu'ils ne peuvent plus espérer trouver du travail créé en vertu de nouveaux programmes énergétiques financés par le Conseil national de recherches.

Je me souviens d'avoir vu à la télévision—il y a maintenant un peu plus de cinq ans, je suppose—un ex-ministre des Finances déclarer qu'il fallait consentir à des privations à court terme pour nous ménager des avantages à long terme. L'élimination des programmes de remplacement du mazout et d'économie du pétrole va nous rapporter des avantages à court terme mais nous ménager des privations à long terme. Je ne vois là rien d'autre qu'un virage radical dans la politique pratiquée depuis des années par le parti progressiste conservateur.

Après tout, les sources de pétrole ne sont pas intarissables, elles vont s'épuiser tôt ou tard. Plus nous extrayons de pétrole, moins il en reste, peu importe la vitesse à laquelle nous découvrons de nouveaux gisements. En réalité, monsieur le Président, peut-être entrevoyons-nous déjà la fin de ce qu'on avait appelé l'horizon élastique. Déjà dans les années 30, on avait fait remarquer au Congrès des États-Unis que tous les dix ans, les sociétés pétrolières faisaient valoir auprès des autorités américaines que les réserves étaient sur le point de s'épuiser, mais que, trois ans plus tard, les réserves reconnues avaient doublé. Il nous faut reconnaître, comme la grenouille sur la feuille de nénuphar qui double de superficie tous les deux jours, que cette feuille finira par recouvrir l'étang en entier et que les réserves canadiennes finiront par s'épuiser effectivement, quelles que soient les quantités que pourrait nous faire découvrir toute nouvelle prospection. L'Office national de l'énergie prévoit, après tout, que la production de pétrole ordinaire aura baissé dans une vingtaine d'années de 29 p. 100 par rapport à son niveau actuel.

• (1115)

Qu'est-ce que cela signifie? Serons-nous obligés, par exemple, de réduire du quart l'utilisation de notre voiture? Devrons-nous chauffer nos maisons à 45 degrés Fahrenheit en moyenne, au lieu de 68 degrés, comme à l'heure actuelle? On découvrira certainement de nouvelles réserves de pétrole dans les régions reculées et nous assisterons à la mise au point de nouvelles technologies permettant d'améliorer les sables bitumineux et les dépôts d'huile lourde, mais dans bien des cas, les coûts de production de ces ressources sont prohibitifs et les travaux d'exploitation se déroulent dans des régions où l'équilibre écologique est très précaire.

Le programme canadien de remplacement du pétrole et le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes étaient des investissements fort sensés que le gouvernement du Canada avait fait dans la sécurité énergétique future du Canada, et il serait très regrettable, à mon avis, de les supprimer. Je voudrais parler également de quelques-uns des effets des dates limites fixées pour la suppression de ces programmes. D'après moi, ces dates ont été fixées uniquement d'après le calendrier et on a fort peu tenu compte de leurs conséquences pour les Canadiens. La date limite du 31 mars 1985 signifie, pour bon nombre de régions du Canada—évidemment pas pour les régions les plus populeuses mais plutôt pour les vastes régions géographiques où vivent de nombreux Canadiens—qu'il serait impossible de faire les travaux d'installation dans le sol et de réussir à se prévaloir du programme avant l'expiration du délai. Si le gouvernement l'a voulu ainsi, mais j'espère que ce n'est pas le cas, alors sa décision est cynique.

Je me demande dans quelle mesure on supprime ce programme par suite des pressions et de l'influence exercées par les provinces productrices de pétrole. Je me demande même si la décision n'est pas attribuable aux efforts déployés par des intérêts puissants au sein du parti progressiste conservateur pour qui l'économie d'énergie risque de diminuer leur caisse noire, je veux dire leur caisse du patrimoine qui leur rapporte les fonds nécessaires pour leur permettre d'infléchir en leur faveur les décisions de leurs gouvernements respectifs. Nous devrions évaluer les conséquences de la suppression de ces programmes pour l'état des réserves énergétiques. L'avantage des produits raffinés du pétrole, c'est qu'ils sont facilement transportables et d'une très grande souplesse d'utilisation. Ils ne peuvent être indéfiniment remplacés par les ressources hydro-électriques que le Canada possède en bien plus grandes quantités. D'où la nécessité de les économiser car, après tout, les pays en mesure d'approvisionner le Canada lors de la pénurie inévitable qui se produira doivent également en approvisionner d'autres dans le même cas, qui ont plus les moyens de payer que le Canada à l'aube du XXI^{e} siècle.

• (1120)

Aucune évaluation n'a été faite du Programme canadien de remplacement du pétrole. On a laissé entendre qu'il profitait de façon disproportionnée aux Canadiens à revenu moyen et plus que moyen. Les statistiques montrent en fait que cela n'est pas vrai. Les subventions totales accordées dans le cadre du PITRC ont été plus élevées dans le cas des familles à faible revenu que dans celui des Canadiens à revenu moyen et élevé. C'est ainsi que 24.3 p. 100 des fonds prévus par le PITRC ont été accordés aux 21.1 p. 100 des propriétaires de maison admissibles touchant un revenu annuel de moins de $15,000. Évidemment, si l'on tient compte des retombées fiscales, on s'aperçoit qu'une proportion encore plus grande des fonds a profité aux propriétaires admissibles à faible revenu. Par conséquent, ce n'était certes pas un programme discriminatoire favorisant les riches au détriment des moins riches.

De 1977 à 1982, les travaux d'isolation entrepris dans le cadre du PITRC ont représenté 43 p. 100 de tous les travaux d'aménagement des maisons en vue d'économiser l'énergie. On dit que 65 p. 100 des travaux n'auraient pas été effectués et que 75 p. 100 de tous les fonds n'auraient pas été dépensés sans le PITRC.

Quelle incidence cela aura-t-il sur notre pays si ces programmes sont tout simplement supprimés comme le propose le gouvernement? Je crois que cela va se traduire surtout par un quelconque réaménagement du programme à un niveau inférieur, phénomène beaucoup trop courant ces dernières années dans la société canadienne. C'est ce qui se produit lorsqu'un programme lancé par un palier de gouvernement est abandonné et que les paliers inférieurs de gouvernement le trouvent à ce point nécessaire qu'ils décident d'en créer un semblable à leur niveau.

Je prévois, par exemple, que si ce programme est supprimé, un bon nombre de gouvernements provinciaux, de conseils municipaux et de services publics vont lancer des programmes similaires pour encourager le conservation de l'énergie. Si cela empêche que le flambeau de la conservation s'éteigne, comme le prévoit ce projet de loi, c'est une bonne chose. Mais comme les Canadiens finiront, à cause de la fragmentation du programme, par payer plus cher pour atteindre les objectifs très louables, très légitimes et très nécessaires de ces deux programmes, ce sera une perte pour le Canada.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, c'est un véritable plaisir, en revenant à la Chambre un lundi matin, de voir la séance débuter avec le député de Kenora-Rainy River (M. Parry). Il faut que je relève son observation concernant les fortes influences qui s'exercent au sein du parti conservateur et leur incidence sur les économies énergétiques. Même si le député est nouveau à la Chambre, je pense que la situation mondiale du pétrole et du gaz depuis une décennie n'est pas tout à fait nouvelle pour lui. Il n'ignore certainement pas que la recherche d'économies pétrolière a des répercussions sur le prix. Les tendances mondiales de la consommation de pétrole accusent une baisse tout à fait claire et constante à l'échelle mondiale. Cette baisse s'est produite au Canada, aux États-Unis et dans le reste du monde.

Mais c'est en Europe qu'elle est le plus marquée. En Europe, l'OPEP a augmenté le prix du pétrole. En outre, les gouvernements ont adopté une imposition répressive, qui a fait que le prix à la consommation de pétrole comprenait non seulement le prix de la matière mais les taxes. Comme il fallait s'y attendre, la consommation a baissé.

• (1125)

Qu'est-ce que les libéraux et les néo-démocrates ont fait dans notre pays? Quand ils se sont trouvés en face de cette situation, ils ont fixé le prix de ce produit à un niveau inférieur au cours du marché. Le député de Kenora-Rainy River prétend que lui et son parti se préoccupent de conservation de l'énergie, et pourtant son parti a appuyé l'abolition d'un principe de base qui était un facteur de cette conservation.

Le principe le plus important en matière d'économie de pétrole c'est le prix, car lorsqu'il augmente, la consommation baisse, d'où économie de pétrole. Cependant, nous avons été témoins à la Chambre au cours des cinq dernières années et demie de l'application du Programme énergétique national, qui avait pour principe fondamental de fixer arbitrairement le prix du pétrole à moins de 75 p. 100 du cours du marché. Si ce n'est pas là un principe qui encourage la consommation, je me demande bien ce que c'est. Car il est à prévoir qu'un produit qui bénéficie d'une subvention égale à 25 p. 100 de son prix va se vendre plus. En outre, le Canada ne produisait même pas suffisamment de pétrole pour couvrir ses besoins à l'époque, ce qui fait que cette augmentation de consommation a encouragé l'importation de pétrole étranger. Cette importation se traduisait, bien sûr, par l'exportation d'emplois canadiens. Voilà l'essentiel du programme qui a été mis en œuvre.

En même temps qu'on exportait des emplois canadiens, on stimulait l'inflation.

M. Hovdebo: Vous avez voté pour.

M. Hawkes: Le député dit que nous avons voté pour. Il fera beau voir le jour où un député de l'Alberta, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique ou du Québec votera pour un programme de ce genre. C'est une chose qu'il ne verra jamais de sa vie, ni moi de la mienne.

Une fois que le gouvernement précédent eut mis en place son Programme énergétique national qui exportait des emplois canadiens, qui augmentait l'inflation et la dette publique, il a ensuite créé les programmes PITRC et PCRP. Ces derniers accordaient des subventions aux propriétaires de maisons individuelles qui désiraient abandonner le mazout au profit d'une autre énergie. Mais comme il n'y avait pas d'argent pour financer ces programmes, le gouvernement a dû emprunter, ce qui en fin de compte devra être payé par nos enfants et nos petits-enfants.

Est-ce que ces programmes ont été offerts à tous les Canadiens? Non. Les études effectuées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources montrent que 29 p. 100 seulement des dépenses du programme PITRC ont encouragé les gens à isoler leur maison. Quelle est la conclusion qui s'en dégage, monsieur le Président? C'est que 71 p. 100 de l'argent n'a même pas fait cela. Le gouvernement libéral a dû se dire parce qu'il n'avait pas d'argent et qu'il lui fallait emprunter sur les marchés l'argent nécessaire aux subventions, parce qu'il s'agissait d'une priorité, qu'il fallait vendre le pétrole 25 p. 100 de moins que sa valeur réelle pour en encourager la consommation et ensuite emprunter l'argent à remettre aux gens pour qu'ils isolent leur maison et réduisent ainsi leur consommation de pétrole. En fait, il s'agissait d'un transfert du pétrole à une autre forme d'énergie.

• (1130)

Je me permets de dire, monsieur le Président, que tout cela c'était de la folie pure. Absolument. Si le Canada à ce moment-là de son histoire avait été moins interventionniste, s'il avait laissé le prix du produit monter à sa vraie valeur, la différence qu'il y aurait eu pour les gens entre le chauffage au mazout et le passage à une autre énergie abondante au Canada aurait été si marquée et l'économie si énorme, que les propriétaires de maison auraient pu facilement s'adresser à la banque, emprunter l'argent, faire l'isolement, transformer leur installation et avoir plus d'argent en poche. Voilà la réalité qui aurait pu inciter les Canadiens à passer de ce combustible appelé mazout à un autre appelé bois, électricité, charbon ou autre chose. C'est ce qui se serait produit. Cela serait arrivé inévitablement si on avait laissé jouer les lois du marché.

M. Boudria: Comment pouvez-vous vraiment prouver une telle chose?

M. Hawkes: Si le propriétaire avait eu à payer $500 pour chauffer sa maison durant les mois d'hiver et s'était alors rendu compte qu'il pouvait le faire autrement pour $200 ou $250, il aurait tâché de profiter de ces énormes économies mensuelles. La perspective d'économies aussi substantielles aurait suffi à pousser le propriétaire à emprunter d'une banque pour adopter la solution économique raisonnable. Mais non, monsieur le Président, nous avions un gouvernement qui ne croyait pas que les Canadiens étaient des gens raisonnables. Il a plutôt plafonné le prix du pétrole, ce qui a eu pour effet de nous priver d'emplois qui se sont créés au Mexique, en Arabie Saoudite ou ailleurs, et a contracté des emprunts que nos enfants devront rembourser, et cela pour donner à qui?

De par sa formation et son milieu économique, le député de Kenora-Rainy River est typique du Canadien à revenu moyen. Son revenu et ses études le rangent probablement dans la classe plus que moyenne, mais cela ne l'empêche pas de déclarer aujourd'hui à la Chambre que ce programme lui plaît: «J'ai acquis deux maisons, j'ai obtenu deux subventions». Voilà qui montre bien, monsieur le Président, quel genre de Canadien a vraiment bénéficié du programme. Voilà bien le Nouveau parti démocratique. Ce n'est pas une, mais deux subventions qu'il a obtenues. Cela rend le programme deux fois plus intéressant.

M. Parry: Pas du tout. Lisez la transcription.

M. Hawkes: Il a fait isoler deux maisons. D'où vient cet argent, monsieur le Président? Il vient de vos enfants, de vos petits-enfants et des générations à venir. C'est de l'argent emprunté qui a servi à faire isoler les deux maisons du député.

M. Parry: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. La réputation qu'on m'a faite de grande tolérance aux provocations a dû atteindre les banquettes ministérielles. Si le député se donne la peine de vérifier la transcription, il verra que j'ai acheté une maison qui avait déjà été isolée grâce à une subvention, tandis que j'ai isolé la seconde moi-même.

M. Hawkes: Je remercie le député de cette rectification, monsieur le Président. Il a habité dans deux maisons qui ont été isolées grâce à des subventions fédérales. Il en a bénéficié dans deux cas, c'est-à-dire qu'il a eu à acheter moins de combustible grâce à un programme du gouvernement fédéral. C'est incroyable!

M. Keeper: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député semble laisser entendre que mon collègue est le seul propriétaire au Canada à habiter dans une maison qui a bénéficié de subventions fédérales. Ne sait-il pas que le logement au Canada . . .

M. le vice-président: Le député aura l'occasion de répliquer après l'intervention du député.

M. Hawkes: Le député nous a cité des statistiques qui confondent l'imagination. Ce programme était destiné aux propriétaires de maison. Or j'imaginais, depuis cinq ans et demi que je siège à la Chambre, que le Nouveau parti démocratique s'intéressait au sort des locataires qui sont nombreux au Canada. Ces derniers étaient-ils admissibles au PCRP et au PITRC? Pas du tout, monsieur le Président. Toutes les personnes âgées qui vivent dans des foyers ou des logements subventionnés de toute nature ont-elles bénéficié de ces programmes?

Si le gouvernement fédéral avait emprunté sur le marché, aurait-il remis les fonds au député de Kenora-Rainy River ou aux citoyens âgés de ma circonscription dont certains doivent se priver de nourriture parce que leurs revenus sont insuffisants? C'est cela gouverner, monsieur le Président. Quand on gouverne on a des choix à faire et des choix difficiles car nous n'avons pas assez de ressources pour réaliser tous les projets que nous voudrions mettre en œuvre. Le seul reproche que j'aie à faire à la mesure à l'étude c'est qu'elle prévoit des échéances trop éloignées. Je voudrais, quant à moi, qu'on raccourcisse le délai afin de mettre un terme à ces programmes aujourd'hui même. Il m'est impossible d'oublier qu'en ce mois de mars 1985, 36 p. 100 de nos recettes fiscales servent à payer l'intérêt de la dette publique du gouvernement fédéral. A mon arrivée à la Chambre il y a près de six ans, la proportion était de 17 p. 100. Par conséquent, sur chaque dollar nous pouvions consacrer 83c. à des programmes utiles destinés aux personnes âgées, aux enfants, à la famille et aux soins de santé. Six ans plus tard nous ne disposons plus que de 64c. puisque la différence sert à payer l'intérêt de la dette publique.

Il est presque criminel d'avoir emprunté autant d'argent . . .

Mme Sparrow: C'est criminel.

M. Hawkes: . . . pour que, grâce à ces programmes, les Canadiens les mieux instruits et qui gagnent bien, voire très bien, leur vie puissent toucher une subvention pour prendre une initiative que la majorité d'entre eux, sinon tous, auraient prise de toute façon de leur propre chef et sans attendre. D'ailleurs, ils auraient peut-être mieux fait si nous n'étions pas intervenus pour modifier le prix de l'énergie. En matière énergétique, les particuliers et le Canada tout entier se seraient adaptés, il l'aurait bien fallu, à cause du jeu de la concurrence. Dès que nous intervenons pour réglementer le prix de ces produits de consommation, pour en établir le coût de façon artificielle, nous ne laissons pas agir la loi de l'offre et de la demande. C'est alors que les erreurs commencent à s'accumuler. Celle-ci est particulièrement marquante parce que nous en subissons les effets actuellement et qu'elle a causé beaucoup d'angoisse chez les Canadiens. Cette intervention a terriblement nui à notre développement économique.

• (1140)

J'ai déjà évoqué à la Chambre le coût social du chômage qui, lorsqu'il augmente de 1 p. 100, fait grimper de 5 p. 100 le nombre des désordres sociaux liés au stress, notamment le suicide, l'alcoolisme et la violence physique infligée aux femmes et aux enfants. Voilà les conséquences naturelles d'une politique économique mal conçue. Les erreurs que nous commettons à la Chambre risquent d'avoir d'énormes répercussions sur les particuliers. Or, dans le domaine énergétique, nous nous sommes trompés sur toute la ligne depuis cinq ou six ans. Je me réjouis avec fierté d'appartenir à un parti politique qui fait de son mieux pour corriger rapidement les erreurs du passé et redresser la situation.

J'ai hâte que nous aboutissions, dans quelques semaines, à un accord sur l'énergie pour apprendre aux Canadiens que la tarification se fera désormais, comme auparavant, en fonction du marché. Il faut que ce bien de consommation, le pétrole, se vende au prix du marché. Nous devons adopter le plus rapidement possible un système de fixation des prix axé sur le marché pour le gaz naturel et pour tous les autres produits énergétiques. Le combustible le plus approprié pour chauffer les maisons dans certaines régions du Canada n'est peut-être pas le même que dans d'autres. Cependant, si nous rendons artificiellement un combustible plus avantageux qu'un autre, nous faussons le marché et nous réduisons notre productivité et l'efficacité à long terme de notre pays.

J'ai passé la fin de semaine dans la ville d'Oyen près de la frontière de la Saskatchewan. Pour fêter le 50e anniversaire de mariage de ma tante et de mon oncle. Les occasions de ce genre nous permettent de réfléchir. Lorsque nous fêtons l'anniversaire d'un événement de ce genre qui s'est passé il y a 50 ans, cela nous fait songer au passé. Nous étions donc dans les Prairies, au centre de la région de la culture du blé, près de la frontière de la Saskatchewan. Nous avons vu combien il y avait de neige. Les gens de la région s'en réjouissent parce que cela fait quelques années qu'ils sont menacés par la sécheresse et parce qu'une neige abondante laisse présager de bonnes récoltes. Le couple qui fêtait son 50e anniversaire s'était marié à une époque où les gens voyageaient à cheval et transportaient leurs céréales dans des charettes tirées par des chevaux. Maintenant, 50 ans plus tard, nous avons des jets, des automobiles et des autoroutes. Cela nous pousse à réfléchir sur tout ce que nous avons accompli au Canada et plus précisément dans cette région depuis 50 ans.

Il y avait cependant une différence il y a cinquante ans, parce que le gouvernement ne pensait pas avoir toujours raison. Il n'y avait pas autant d'experts que maintenant. Les gens pouvaient prendre leurs propres décisions. Le gouvernement n'augmentait pas les impôts au point d'enlever beaucoup d'argent aux contribuables et de laisser les bureaucrates et les politiques décider comment le dépenser. Nous laissions les gens décider eux-mêmes comment cet argent devait être dépensé. En ce qui a trait à ces deux programmes, tout ce que nous voulons dire aux Canadiens et à la Chambre, c'est que nous devrions laisser les gens décider eux-mêmes au lieu de les payer pour les inciter à prendre une décision qui n'est pas vraiment à leur avantage.

Des voix: Bravo!

M. Parry: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir rectifier certaines des faussetés et des allégations contenues dans le discours du député, mais je devrai me presser vu que je ne dispose que de 10 minutes. Le député a utilisé le mot «folie», qui s'applique assez bien à certaines des observations que nous avons entendues ce matin, pour décrire la loi que le gouvernement veut maintenant abroger.

Vu que la loi relative au Programme canadien de remplacement du pétrole a été adoptée en 1981 après un débat d'une heure à l'étape de la deuxième lecture, le renvoi au comité plénier du consentement unanime et un débat d'une heure à peine à l'étape de la troisième lecture, le député pense-t-il que la folie régnait dans son parti à l'époque ou croit-il que c'était simplement un moment d'aberration? Utilise-t-il le mot «folie» au sens médical ou au sens courant?

Enfin, je voudrais savoir ce qu'il pense de l'observation faite à l'époque par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), qui avait dit: «En terminant, je tiens à féliciter le ministre encore une fois d'avoir présenté la mesure à l'étude». Que le député nous explique ce qu'il considère comme étant de la folie.

M. Hawkes: La folie continue, monsieur le Président. J'espère que le député de Kenora-Rainy River écoutera attentivement. Certains de ses collègues ont déjà entendu ce que je vais dire. Si nous le répétons assez souvent, ils finiront peut-être par comprendre.

Quand le gouvernement antérieur a décidé d'instaurer le Programme énergétique national et de maintenir le prix du pétrole à 25 p. 100 de moins que sa valeur réelle sur le marché, il a encouragé la consommation d'une denrée rare que nous ne pouvions pas produire au Canada. Ensuite, il a retiré l'argent qui aurait produit plus de pétrole et chassé du pays 18 millions de dollars en capitaux d'investissement, ce qui a détruit des emplois et augmenté le besoin de pétrole importé. Il a entraîné une hausse de la consommation et nous avons dû importer davantage parce que nous n'avions pas assez de pétrole. C'était le début de la folie.

A ce moment-là, le programme en question était la seule mesure que le gouvernement libéral majoritaire était prêt à prendre pour rendre la situation un peu plus sensée. Si l'on fait toutes sortes de choses nocives, il faut bien prendre des mesures quelconques pour stimuler l'économie le plus rapidement possible. Le gouvernement a donc encouragé l'industrie de l'isolant et les entreprises qui installent de nouveaux systèmes de chauffage. Il détruisait beaucoup plus d'emplois qu'il n'en créait, mais ce programme en a au moins créé quelques-uns et on espérait qu'il réduirait dans une certaine mesure la nécessité d'importer du pétrole.

Au milieu de toute cette folie, la loi en question était la mesure la plus raisonnable qu'on nous ait présentée parce qu'elle visait à atténuer les conséquences de la folie massive que représentait l'ensemble du programme. Voilà quelle était la situation. Je vois d'après les signes de tête de l'autre côté de la Chambre que les députés d'en face commencent peut-être à comprendre.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les pirouettes que le député a faites pour essayer de rectifier sa déclaration antérieure, sans succès, je dois dire. Voudrait-il nous dire quelle était la vraie politique du parti conservateur à ce moment-là? Nous savons évidemment que dans un moment d'aberration les conservateurs ont voté pour le projet de loi original. La raison qu'en donne maintenant le

député, c'est que cette mesure était un peu moins insensée que les autres, ou quelque chose du genre. Voudrait-il nous dire s'il aurait alors été en faveur de monter les prix au même niveau que les cours mondiaux, en tenant compte du fait que cela aurait probablement ruiné toutes les provinces maritimes du Canada, et peut-être la province de Québec et une partie de l'est de l'Ontario? Le parti conservateur a-t-il pour politique d'acculer l'est du Canada à la faillite? Oui ou non?

• (1150)

M. Hawkes: Monsieur le Président, la politique du parti conservateur en ce qui concerne la région de l'Atlantique, c'est de lui accorder après tant d'années la place qui lui revient au sein de la Confédération, de réveiller son propre esprit d'initiative et d'invention et de l'aider à assainir sa situation économique au lieu de la rendre dépendante de la région centrale par des subventions. Je suis fier d'appartenir au parti qui a signé avec les provinces de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse des accords qui leur donneront le pouvoir de décider du rythme de leur développement au lieu de leur faire sentir qu'Ottawa sait mieux qu'elles où est leur intérêt. Voilà ce que nous pensons.

M. Boudria: Quel rapport avec ce qui s'est passé alors?

M. Hawkes: Le député veut savoir quel est le rapport avec ce qui s'est passé à ce moment-là. Il est nouveau à la Chambre des communes. Il aurait vu en 1979 que lorsque le besoin s'est fait sentir de convertir la région de l'Atlantique à d'autres systèmes de chauffage que le mazout, une aide spéciale devait être accordée à toute la région.

M. Boudria: Oh non! Vous avez dit que c'était insensé, que c'était de la folie.

M. Hawkes: Je parle de 1979 alors que nous formions le gouvernement. Le député parle de 1980 quand le Programme énergétique national a détruit notre économie. En 1979, nous nous orientions vers l'aide à la production d'énergie électrique dans la région de l'Atlantique. Nous aurions aidé les locataires aussi bien que les propriétaires à adopter un autre système de chauffage que le mazout. Cela n'a rien à voir avec le Programme de remplacement du pétrole, le Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes ou la distribution de petites subventions pour attirer des votes. C'est une mentalité totalement différente de celle qui consiste à dépenser des fonds publics pour soutenir le développement de l'infrastructure dans toutes les régions du pays.

M. McKnight: Quelqu'un a voté contre.

M. Hawkes: A la fin, les gens se sont lassés des cataplasmes et ils ont laissé savoir qu'il était temps de changer les principaux programmes nationaux pour nous redonner une économie saine. C'est pour cela que nous avons été élus et c'est ce que nous allons faire, que vous le vouliez ou non.

M. Keeper: Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions au député. Premièrement, il s'est dit partisan de la valeur marchande du pétrole en vue de favoriser l'économie d'énergie et il a signalé qu'il s'opposait à la réglementation des prix du pétrole. A son avis, les cours établis par l'OPEP, cartel international, correspondaient-ils à ceux du marché libre? Ne comprend-il pas que lorsque le Canada a commencé à réglementer le prix du pétrole, c'était pour répondre à une montée en flèche de ce prix, laquelle était provoquée par les décisions d'un cartel international? Est-ce là ce qu'il entend par marché libre? Le député pourrait-il nous expliquer ce qu'il entend par là?

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invite le député à prendre sa voiture, en fin de semaine prochaine, et à se rendre aux États-Unis, où il verra un marché libre en action. Pendant qu'il y sera, je lui conseille d'y faire son plein d'essence. Le prix réglementé de l'essence au Canada correspond à 75 p. 100 du prix mondial, ou du prix du cartel, si c'est ainsi que le député veut l'appeler. Son plein d'essence va lui coûter plus cher au Canada que de l'autre côté de la frontière, où elle se vend au cours mondial. C'est, à mon avis, l'erreur fondamentale que nous avons faite. En réglementant les prix, en les empêchant d'augmenter, nous n'avons fait qu'accroître les taxes à tous les niveaux, ce qui a augmenté le prix pour le consommateur.

Le député était-il ici en 1979? Je pense que oui. Il doit se rendre compte qu'à cette époque, la politique mise en œuvre par le gouvernement visait à protéger les personnes de l'âge d'or. Le budget de 1979, dont son parti s'est servi pour renverser le gouvernement, a été déclaré par le Conseil du bien-être du Canada comme le budget le plus juste pour les pauvres des années 70. Son parti a renversé le gouvernement sur ce budget. Depuis lors, ce parti n'a plus aucune crédibilité en matière financière aux yeux du pays.

M. le vice-président: La période des questions et commentaires est terminée. Nous reprenons le débat.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis extrêmement heureux de participer au débat sur ce projet de loi C-24. Nous ne devons pas oublier qu'il a été proposé dans le cadre des compressions de dépenses et de programmes envisagés par le gouvernement. Bien entendu, la première attaque lancée contre les Canadiens par «Mike le sabreur», comme il conviendrait de l'appeler, préconisait des coupures de 95 millions dans un programme et de 84 millions dans un autre. Voilà la véritable raison pour laquelle la Chambre est saisie de cette mesure aujourd'hui.

Si cette mesure faisait l'objet d'un vote libre, nous savons tous que la majorité des députés l'appuieraient. Cependant, sous la menace d'«Erik le terrible» et de «Mike le sabreur», les députés conservateurs ne font pas toujours ce qu'ils veulent. Ils sont parfois obligés de se prononcer en faveur d'une mesure législative contestable comme celle d'aujourd'hui. Ils ne peuvent rien y faire. Ils doivent marcher droit et obéir au doigt et à l'œil. Étant donné votre objectivité et votre impartialité, monsieur le Président, vous savez bien que c'est exactement ce qui se passe.

Le PCRP et le PITRC étaient en réalité d'excellents programmes proposés par le gouvernement libéral du passé.

Une voix: C'est exact, celui du passé.

M. Boudria: Devrais-je parler du gouvernement libéral du passé et de celui de l'avenir? C'est ce que nous ferons après les prochaines élections.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Voyons un peu les avantages qu'ont procurés ces programmes. Plus du tiers de tous les logements du pays construits avant 1977 ont profité de ces programmes, qui ont été couronnés de succès. Des subventions ont été versées en vertu du PITRC à de nombreuses maisons canadiennes et, contrairement à ce que croient certains députés conservateurs, les riches ne sont pas les seuls à posséder une maison. En réalité, je représente une circonscription ou presque tout le monde est propriétaire. Plus de 84 p. 100 de mes électeurs possèdent leur propre maison. Leur revenu moyen est considérablement inférieur à la moyenne nationale. A mes yeux, cela veut dire qu'il ne faut pas nécessairement être riche pour être propriétaire, dans ma circonscription, mais que faute d'appartements, la maison est le seul endroit où l'on puisse vivre. Autrement dit, si votre salaire est inférieur à la moyenne nationale, vous avez besoin d'aide pour chauffer votre maison.

Par le passé, pour chauffer leur demeure les gens de ma circonscription ont dû avoir recours au mazout. La plupart des foyers de ma région sont chauffés au mazout. Une ou deux localités avaient le choix du gaz naturel. Lorsque l'on se mit à installer le gaz naturel dans les autres localités, bon nombre de personnes ont voulu convertir leur système de chauffage mais elles n'en avaient pas les moyens. En se prévalant du Programme canadien de remplacement du pétrole, certains propriétaires ont réussi à remplacer leur fournaise à mazout par une installation au gaz naturel ou à l'électricité afin de se libérer d'un mode de chauffage dont les coûts croissaient sans cesse et qu'ils pouvaient de moins en moins se permettre.

Dans l'intérêt national, le gouvernement s'est rendu compte que pour qu'une bonne partie des Canadiens ne soient plus tributaires des importations, il pouvait les inciter à changer de combustible et à réduire leur consommation par des mesures d'économies d'énergie. Ces deux programmes qui sont d'excellentes mesures ont atteint ces deux objectifs.

• (1200)

Selon un tableau publié dans le dernier numéro du *Financial Post*, en 1984, le Canada a vu sa consommation de mazout diminuer, en chiffres nets, de 8 p. 100. Je crois que cette donnée est significative. Par contre, la consommation de gaz naturel a augmenté de 8 p. 100. Naturellement, les programmes qui visaient à inciter les propriétaires à convertir leur installation de chauffage et à économiser l'énergie, ont connu beaucoup de succès. Je me demande pourquoi le gouvernement veut mettre un terme à deux programmes si populaires. Peut-être est-ce pour des raisons purement partisanes que les conservateurs veulent abolir deux mesures mises en place par les libéraux. Ces programmes libéraux étaient conçus non pas uniquement pour des libéraux, mais pour tous les Canadiens. Et si ces programmes libéraux ont été si populaires, peut-être les conservateurs devraient-ils se montrer plus objectifs et moins partisans.

Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) nous a affirmé que les gens ont été de plus en plus nombreux à changer de mode de chauffage et à faire des économies d'énergie lorsque le prix des combustibles s'est mis à monter. Autrement dit, quand le prix d'un produit devient trop élevé, naturellement, les consommateurs se tournent vers un autre produit. Peut-être s'agit-il de l'objectif du parti conservateur, faire monter tellement les prix de l'énergie pour les rendre inabordables et amener ainsi les consommateurs à opter pour un autre combustible. Mais telle n'était pas la politique du parti libéral. Le parti libéral s'est efforcé de garder ces produits à la portée des Canadiens. Les libéraux n'ont pas voulu acculer à la faillite les Maritimes et le Québec, ni menacer l'est du Canada en général. Et le programme a été très populaire.

J'aperçois un député conservateur qui a affirmé l'autre jour que les seuls bénéficiaires du programme étaient les riches qui achetaient des pompes à chaleur avec l'aide du gouvernement. C'est peut-être le cas pour ses électeurs mais pas pour les miens. En comparaison du reste du pays, les familles de ma circonscription sont plus nombreuses que la famille moyenne nationale. Selon les données du recensement pour ma circonscription, 89.6 p. 100 du parc des logements sont des maisons unifamiliales. En somme qu'ils soient riches ou pauvres, ils ont leur propre maison. Il se peut que les pauvres aient dû contracter de fortes hypothèques mais néanmoins, ils n'ont d'autre choix que de payer leurs factures de chauffage. Bon gré mal gré, le projet de loi est une réalité.

Par ailleurs, le taux de chômage est très élevé dans ma circonscription. Les chômeurs n'ont pas les moyens de payer le mazout à des prix exorbitants. Toujours selon les données du recensement, le revenu moyen dans ma circonscription est presque de $1,000 inférieur à la moyenne nationale. N'est-ce pas la preuve que les gens de Glengarry-Prescott-Russell souhaitent que le programme soit maintenu. C'était un bon programme qui leur a rendu service.

Le député de Calgary-Ouest a dit que c'était une mesure absurde. Pourtant lui et ses collègues du parti conservateur l'avaient approuvée à l'unanimité et voilà maintenant qu'ils la dénoncent. Peut-être que le député devrait se rappeler comment il a voté avant d'affirmer une pareille chose.

Au moment où le fameux «Mike le sabreur» conservateur a présenté son programme de compressions budgétaires, les Canadiens ont eu à payer une hausse du prix du pétrole de 1.8 cents le litre. Et voilà qu'on ne veut plus aider les consommateurs à se libérer du mazout domestique. Conformément au désir du gouvernement, les Canadiens ne recevront plus d'aide pour économiser de l'énergie ni isoler leurs maisons. Tout cela paraît normal aux yeux du gouvernement. Si les Canadiens n'ont plus de pain à manger, ils mangeront de la brioche. A entendre le gouvernement, on continuera quand même à économiser l'énergie. Pourquoi alors ne l'a-t-on pas fait avant que le programme en question ne soit adopté? Cela démontre qu'il fallait intervenir. Et il faudrait que le gouvernement donne le ton. Mais il préfère s'en laver les mains. Il affirme que le marché libre et les cartels s'en chargeront.

Quand les conservateurs prétendent que le gouvernement ne doit pas réglementer les prix pétroliers, qu'il doit plutôt laisser l'industrie et les cartels s'en charger, il faut alors se demander qui représente vraiment les Canadiens. Les multinationales ou le gouvernement du Canada? Le gouvernement devrait pourtant savoir que c'est à lui de gouverner. Il ne devrait pas se laver les mains de ses responsabilités au profit des multinationales. Mais il prétend que ce n'est pas son rôle, que c'est aux multinationales de réglementer les prix du pétrole. C'est la politique du parti conservateur et c'est une mauvaise politique. Ce n'est pas pour cette raison qu'il a été élu il y a six mois.

Il a été élu parce qu'il devait remplir une longue série de promesses. Monsieur le Président, vous ne les avez certes pas oubliées, car vous avez entendu comme nous cette ennuyense litanie de 338 promesses que les conservateurs ont faites pendant la dernière campagne électorale. Mais je ne me souviens pas les avoir entendus dire qu'ils supprimerait l'aide de l'État aux plus démunis et à ceux qui n'ont pas les moyens de modifier leur système de chauffage. Je n'ai rien entendu de tel de mon adversaire conservateur dans ma circonscription. Je suis persuadé que mon adversiare n'est jamais monté sur une tribune à Alexandria, Hawkesbury ou Rockland pour dire aux gens de ces localités: «Votez pour moi et je vais supprimer vos subventions». Je ne l'ai jamais entendu dire rien de tel. Au contraire, ces subventions faisaient partie des promesses électorales des conservateurs qui ont promis mer et monde à qui voulait les entendre.

Mme Sparrow: Nous avons promis de réduire le déficit.

M. Boudria: Je suis content de l'entendre dans la bouche d'un conservateur. C'est d'autant plus intéressant que 113 promesses des conservateurs auraient gonflé le déficit et cinq l'aurait réduit. Pour ce qui est des recettes fiscales, deux promesses auraient permis de les accroître et 26 les aurait fait baisser. Je suis content d'entendre la députée préciser que c'était là la politique qu'a défendue le parti conservateur pendant la campagne électorale, car il saute aux yeux que ce n'est pas le cas.

Le gouvernement nous demande de souscrire à un projet de loi qui s'attaque aux programmes destinés aux plus démunis de ma circonscription. Je prétends qu'il ne devrait pas abolir les programmes en question. Nous avons besoin de ce genre de mesure. Tous les députés admettent qu'il s'agit d'un bon projet de loi et il a reçu l'appui unanime en 1981. Il a même été appuyé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qui fait non de la tête. Il savait à l'époque que c'était un bon projet de loi et j'irais jusqu'à dire qu'il le pense encore aujourd'hui, mais quelqu'un lui passe des cartes aide-mémoire, un autre de ces trucs qu'utilisent les conservateurs, lui disant de voter contre le projet de loi.

• (1210)

M. Lewis: Des cartes aide-mémoire?

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: S'il avait sa liberté de penser, il ne supporterait pas cela. Je le mets au défi de prendre la parole au nom de ses électeurs.

M. Blenkarn: Ça viendra.

M. Boudria: Je le mets au défi de parler au nom des personnes à faibles revenus qui possèdent leur propre maison et qui ont besoin de s'affranchir des prix élevés du mazout, de ceux qui ont besoin de changer leur système de chauffage. Je le mets au défi de parler pour ces gens, monsieur le Président, pas seulement pour les bailleur de fonds du parti conservateur, les multinationales et les grandes compagnies, mais pour les Canadiens moyens, car ce sont eux qui élisent les députés. Ce sont eux qui veulent une représentation juste et honnête de notre part. Ils ne veulent pas que l'on mette fin à ces subventions. Ils ne veulent pas que ces excellentes initiatives libérales soient abolies. Je suis persuadé qu'au tréfonds d'eux-mêmes, les députés d'en face et les «serre-livres» de ce côté-ci, monsieur le Président, veulent réellement que l'on conserve cette mesure.

Les conservateurs ont toujours su jouer efficacement sur plusieurs tableaux. Ils prétendent être capables de satisfaire tout le monde. Mais les conservateurs révèlent leur véritable tendance lorsqu'ils présentent des mesures législatives genre «qu'ils mangent de la brioche», comme celles-ci. Je suis persuadé que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) qui s'inquiète beaucoup du bien-être des gens de ce pays . . .

Mlle MacDonald: C'est exact.

M. Boudria: . . . se lèverait, si elle le pouvait—mais elle ne le peut pas—pour plaider la cause des habitants de Kingston et les Îles. Elle défendrait ses électeurs, car elle sait que l'abolition de ce genre de mesure est une bien mauvaise blague de la part du parti conservateur. Plus particulièrement, c'est une attaque vicieuse de la part du ministre des Finances (M. Wilson). En présentant ce genre de mesure, il poignarde dans le dos tous les pauvres gens du pays. J'invite tous les députés à voter contre ce projet de loi.

M. Blenkarn: Le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) disait que ce programme est destiné à aider les pauvres. Je me demande s'il pourrait nous décrire de quelle façon ce programme aide davantage les pauvres que les gens relativement riches? Il me semble que seuls les propriétaires ont droit d'accès à ce programme. Toute étude culturelle montrerait que ceux qui possèdent une maison sont habituellement plus riches que ceux qui n'en ont pas—par exemple, les locataires. Le député pourrait-il nous dire comment ce programme aide les pauvres, les défavorisés et les opprimés? A moins que ce ne soit simplement un programme libéral normal conçu pour augmenter la dette nationale, de façon que nos enfants aient une plus lourde charge à supporter et que l'on puisse acheter les électeurs avec leur propre argent.

Si c'était un si bon programme pour acheter des voix je me demande comment il se fait que le parti libéral n'ait pas aussi bien réussi cette fois que la précédente. En fait, en 1979, les libéraux avaient essayé de modifier le programme au cours de la campagne électorale, de façon à voir s'ils ne pouvaient pas s'approprier quelques voix supplémentaires. Le député se rappellera que le ministre libéral de l'époque, l'honorable Alistair Gillespie, se présentait dans Etobicoke-Centre et que maintenant c'est l'actuel ministre des Finances (M. Wilson) qui représente cette circonscription.

M. Boudria: Je suis très heureux de répondre à cette question, monsieur le Président. De toute évidence, si le député avait bien écouté mon discours, il saurait que 89 p. 100 des habitants de ma circonscription sont propriétaires, mais que cela ne signifie pas qu'il y a 89 p. 100 de gens riches. De fait, j'ai également expliqué que le revenu annuel moyen de mes électeurs, d'après Statistique Canada, est inférieur à celui des autres Canadiens. Le revenu annuel moyen de mes électeurs est de $1000 inférieur à celui du Canadien moyen et 89 p. 100 de ces gens sont propriétaires de leur propre maison. Par conséquent, une majorité de pauvres dans ma circonscription sont propriétaires de leur propre maison. C'est un fait.

Pourquoi ce programme profitera-t-il aux pauvres plutôt qu'aux riches? C'est simplement parce que les pauvres sont démunis. Le député d'en face ne l'a peut-être pas compris. Les riches peuvent transformer leur système de chauffage pour qu'il soit moins coûteux. Ils peuvent le faire sans aide, mais pas les pauvres. Voilà pourquoi ils sont pauvres, monsieur le Président. Ils ont besoin d'une aide de ce genre. Tel est le fondement des programmes sociaux. Nous venons en aide aux nécessiteux et non pas aux riches comme les conservateurs veulent le faire.

M. Henderson: Monsieur le Président, j'ai fort goûté le discours du député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) n'est pas ici en ce moment, mais je constate avec inquiétude combien les députés d'en face, notamment le député de Calgary-Ouest, comprennent mal le Canada. Je trouve cela vraiment horrifiant. Le député de Calgary-Ouest a consacré la moitié de son discours à la création d'emplois dans la circonscription de Calgary-Ouest située dans une région où on exploite le pétrole. Il est loin de savoir, monsieur le Président, que . . .

M. Blenkarn: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. La question et les remarques du député devraient porter sur . . .

M. le vice-président: Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Blenkarn: Je crois que cette période est réservée aux questions et aux remarques sur le discours du député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) et non à ce que le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a dit ou a négligé de dire. Ce n'est pas la question dont nous sommes saisis et, à mon avis, le député abuse du temps qui lui est accordé.

M. Henderson: Monsieur le Président, je formulerai à nouveau mon observation pour dire au député d'en face qu'il ne comprend certes pas ce qu'est le Canada. Dans ma province, l'Île-du-Prince-Edouard, les coûts de l'énergie, soit ceux de l'électricité, du pétrole et de l'essence, sont les plus élevés au Canada.

M. Foster: Et la province est dirigée par un gouvernement tory.

M. Henderson: Le député croit-il que ceux qui se chauffent au bois, une ressource renouvelable, ne créent pas d'emplois au Canada? Ils ne créent peut-être pas d'emplois en plein cœur de Calgary, mais il en créent certes dans ma région. Les pauvres ont bénéficié nettement et largement du programme du remplacement du pétrole. Cela ne fait aucun doute. Non seulement les pauvres qui transforment leur système pour se chauffer au bois en bénéficient, mais aussi les fournisseurs d'appareils de chauffage, de tronçonneuses et de motoneige dont se servent la plupart des propriétaires de terres boisées pour transporter leur bois. Il y a des retombées et des avantages considérables particulièrement dans une région plongée dans le marasme. En outre, un programme de sylviculture est ensuite appliqué, car la gestion des terres à bois est efficace dans ma région et, c'est à espérer, au Nouveau-Brunswick et dans les autres provinces de l'Atlantique. Évidemment, nous risquons de perdre quelques emplois dans le centre ville de Calgary si le secteur pétrolier fait quelque peu l'objet de fluctuations, mais nous en créons ailleurs. Nous en créons en exploitant des ressources énergétiques renouvelables qui sont vraisemblablement tout aussi importantes que le pétrole, sinon davantage. Le pétrole est une ressource énergétique non renouvelable. Plus nous en consommons, plus rare il devient et, partant, plus cher.

Je me réjouis des propos que mon collègue a tenus sur cette très importante question. Je pense que les députés ont certes oublié qu'ils défendent leurs propres intérêts particuliers quand ils traitent d'un seul aspect de la question énergétique. Je crois que toutes les circonscriptions qui n'ont pas la chance d'être situées au beau milieu d'une ville ou d'une province industrielle bénéficient de retombées importantes au niveau de la création d'emplois. Nombreux sont nos pauvres qui n'ont pas les moyens d'acheter l'huile à chauffage à $2.20 le gallon comme dans l'Île-du-Prince-Édouard. Le député ne s'en rend probablement pas compte, mais c'est plus de $500 qu'il faut payer dans l'Île-du-Prince-Édouard pour remplir un réservoir de 250 gallons d'huile à chauffage. Qui donc peut se le permettre?

• (1220)

M. Boudria: Monsieur le Président, je tiens à répondre à l'excellent commentaire de mon collègue. Je signalerai tout simplement que dans l'Île-du-Prince-Édouard, quelque 312 propriétaires ont obtenu en moyenne une subvention de $10,048 dans le cadre du programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Dans cette province également, 29,643 propriétaires ont obtenu en moyenne un prêt de $9,903 pour améliorer leurs maisons. Nous sommes ainsi à même de constater tout l'avantage que cette province a tiré de ce programme.

Si je puis dire un mot du programme canadien de remplacement du pétrole, j'ajouterai que l'Île-du-Prince-Édouard a reçu des subventions totalisant 414 millions de dollars. Je le répète, ces deux programmes ont donné d'excellents résultats dans les provinces de l'Atlantique comme dans toutes les autres provinces du Canada, y compris ma propre circonscription de Glengarry-Prescott-Russell et l'ensemble de la province d'Ontario où plus de un million de foyers ont été isolés dans le cadre du programme d'isolation thermique des résidences canadiennes.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, on ne saurait douter que tous les programmes du gouvernement bénéficient à quelqu'un dans une certaine mesure. C'est le cas des deux programmes que nous examinons aujourd'hui. Il n'y a pas de doute qu'il y a toujours des gens qui reçoivent quelque chose du gouvernement. Le député d'Egmont (M. Henderson) a dit que les gens s'achetaient des motoneiges et se rendaient en forêt pour s'approvisionner en bois de chauffage. J'imagine que ces excursions sont excellentes pour la santé. En

tout cas, j'entrevois la possibilité de me faire payer une motoneige; peut-être devrais-je me lancer dans le commerce du bois de chauffage pour pouvoir déduire le coût de ma motoneige. Peut-être aussi devrions-nous profiter de ces débats pour apprendre comment utiliser la générosité du gouvernement pour justifier des plaisirs et des jeux de toute sorte. Mais au lieu de nous soucier de plaisirs et de jeux, il faudrait plutôt nous pencher sérieusement sur l'orientation dans laquelle nous devrions nous engager au Canada.

L'un des maux qui nous affligent, monsieur le Président, c'est le type de projet de loi dont la Chambre est saisie hélas! trop fréquemment, à savoir les projets de loi portant pouvoir d'emprunt. On se rappelle les discours passionnés dont le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt a fait l'objet lorsque la Chambre en a été saisie il n'y a pas si longtemps. Je n'ai pas vérifié au compte rendu, mais je suis sûr qu'au moment où il a parlé éloquemment du fardeau de la dette et de ce qu'il y avait lieu de faire, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) n'a pas prêché en faveur de nouveaux emprunts. En fait, son parti s'est démené avec vigueur et a insisté sur la nécessité de réduire le pouvoir d'emprunt proposé. Il a donné à entendre que nous dépensions d'une façon déraisonnable. Le député lui-même n'a pas dit que nous ne devrions pas dépenser, car il tient évidemment à ce que nous dépensions dans sa propre circonscription. Il trouve qu'il importe d'y dépenser l'argent. Cependant, il a déclaré que nous empruntons d'une façon déraisonnable.

Monsieur le Président, c'est vrai que les emprunts sont exagérés. Il faut s'attaquer aux programmes du gouvernement. Je me réjouis donc que nous nous soyons enfin décidés à le faire. Si les programmes en question ont déjà eu leur raison d'être, ils n'ont plus à l'heure actuelle la moindre utilité.

Lorsque ces programmes ont été lancés pour la première fois, monsieur le Président, le prix mondial du pétrole était à la hausse et l'on craignait fort qu'il atteigne $60 ou $65 américains le baril en 1985. Il était absolument essentiel que l'on aide les gens à modifier leurs fournaises, afin qu'elles brûlent autre chose que du pétrole. Il était crucial que les gens soient encouragés à prendre toutes les mesures possibles pour réduire leur consommation de combustible, et c'est pourquoi on a créé le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes.

Cependant, monsieur le Président, nous sommes maintenant en 1985 et le brut léger du Texas se vend sur les marchés mondiaux à un prix variant entre $25.60 et $25.80 américains le baril. Il s'agit là d'un prix repère du pétrole de première qualité. Pourtant, notre pays paie plus de $29 américains le baril pour du pétrole de cette qualité. En fait, on me dit que certaines sociétés pétrolières canadiennes exploitant des puits dans l'ouest du pays ont décidé qu'au lieu de vendre leur brut sur le marché de Chicago, il était plus rentable pour elles de l'expédier jusqu'à Vancouver, d'où il est transporté par bateau, via le canal de Panama, jusqu'à Montréal, où il est vendu à $29 et des poussières le baril.

M. McKnight: Exactement le prix que nous payons aux Mexicains.

M. Blenkarn: Ces sociétés réalisent des profits beaucoup plus importants de cette façon. Le ministre signale que c'est le prix que nous versons aux Mexicains.

Monsieur le Président, tout le système nous échappe à l'heure actuelle. En fait, il faut modifier le Programme énergétique national de fond en comble. La première étape consiste à se débarrasser de ces programmes de subventions qui n'ont plus leur raison d'être. Le prix du pétrole diminue. En vérité, si nous nous débarrassions de ces programmes de subventions dès maintenant, nous réduirions le prix de l'essence et du mazout de façon extrêmement marquée au Canada. J'espère que la prochaine fois, la ministre présentera des projets de loi tendant à mettre un terme aux programmes en vertu desquels nous versons aux importateurs de brut un prix supérieur au cours mondial dans le cadre d'une prétendue politique pétrolière nationale.

La vérité, c'est que nous ne pouvons plus nous permettre un programme qui subventionne les gens, peu importe leur richesse, leur position sociale, leur qualité et leur genre de logement, afin qu'ils cessent d'utiliser le pétrole pour chauffer leur maison. Ainsi, ces gens achètent une pompe à chaleur de $3,000 à $5,000 qui leur permet non seulement d'économiser du pétrole, mais également de climatiser leur maison. C'est le genre de choses qui se produisent couramment dans le cadre du Programme canadien de remplacement du pétrole. C'était un excellent programme, mais lorsque ce programme finit par être utilisé pour aider les personnes assez nanties à profiter d'une meilleure qualité de vie grâce à la climatisation ou à épargner quelques dollars sur leur facture de chauffage, ce qui signifie que ces personnes auraient peut-être modifié leur système de chauffage de toute façon, car ce serait rentable, on peut affirmer alors qu'en un sens, on utilise à mauvais escient au Canada le pouvoir d'emprunter, de lever des impôts et de dépenser. En effet, nous remettons à des gens relativement aisés de l'argent dont ils n'ont pas besoin.

Le député de Glengarry-Prescott-Russell a laissé entendre que ses électeurs étaient relativement pauvres. Or, même ses électeurs les plus pauvres vivaient dans des maisons et avaient besoin d'une certaine aide, afin d'acquérir un nouveau système de chauffage. Eh bien, c'est peut-être le cas. Tout semble indiquer que le coût des systèmes de chauffage qui ont été vendus dans certains cas suite au lancement de ce programme a été augmenté, afin d'absorber une partie de la subvention. Nous devrions tous nous demander dans quelle mesure de meilleurs systèmes de chauffage ont été mis sur le marché suite à la subvention et dans quelle mesure les entrepreneurs et les producteurs ont profité de la subvention, afin de favoriser la vente de leurs produits. Je prétends que sans subvention, le nombre de gens qui auraient remplacé le pétrole par une autre source d'énergie aurait été sensiblement le même. Ni le ministère ni toute autre source n'ont pu nous fournir la preuve que c'est l'utilisation des deniers publics qui a suscité, ne serait-ce que dans une certaine mesure, ces travaux permettant de remplacer le pétrole dans les systèmes de chauffage.

• (1230)

Lorsque le programme a été lancé, on pensait devoir agir très vite, car on craignait que les cours du pétrole n'augmentent en flèche. Cela ne s'est pas produit. Ainsi, nous n'avons pas à poursuivre des programmes simplement parce qu'ils ont été lancés à une certaine époque. Les temps ont changé.

Je parlerai du Programme d'isolation thermique dans un instant. Ce programme existe depuis 1977. Il a commencé par des maisons relativement vieilles. Il s'est considérablement

étendu pendant la campagne électorale de 1979, parce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources voulait conserver son siège. Il n'y est malheureusement pas parvenu. Il n'est plus là. Il s'est occupé d'autres formes d'énergie dans l'Est, après les élections. Ça, c'est une autre histoire! De toute façon, il a décidé de modifier le programme pendant les élections. Il n'a pas réussi à s'attirer beaucoup de voix, mais il a modifié le programme.

A un certain moment, le programme prévoyait l'octroi d'une subvention couvrant la totalité du prix des matériaux, jusqu'à concurrence de $500, ce qui a donné lieu à un nombre astronomique de fraudes. J'en ai parlé à l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui est maintenant critique de l'opposition officielle pour les affaires extérieures (M. Chrétien). Un de mes électeurs s'est fait avoir par un entrepreneur en isolation. Il avait une maison mobile et l'entrepreneur a décidé d'isoler pour $350. Celui-ci est venu un jour avec trois tubes de produit de calfeutrage et il s'est mis à isoler la maison mobile. La facture s'élevait à $350. Elle était toute préparée et l'entrepreneur voulait que mon électeur l'approuve. Il a décidé de refuser. Finalement, le ministère a envoyé un chèque de $350. J'ai encore le chèque dans mon bureau de circonscription. Mon électeur a refusé de payer la facture et l'entreprise concernée n'a pas encore traduit mon électeur en justice. L'ancien ministre, le député de Saint-Maurice, n'y voyait rien de mal. Il ne trouvait pas que c'était de la fraude. Nous voulions que les tribunaux tranchent la question, mais personne ne veut malheureusement porter l'affaire devant les tribunaux. Il est incontestable que le Programme d'isolation thermique a suscité toutes sortes d'activités dans le secteur de l'isolation, et que les entrepreneurs en isolation ont trafiqué leurs factures de façon à faire passer presque tout le travail sur le compte des matériaux; on facturait peu de main-d'œuvre et on abusait du Programme d'isolation thermique.

Nous devons tous faire preuve de réalisme et voir quels services le gouvernement devrait normalement offrir aux citoyens. Il y a des choses que ceux-ci peuvent faire eux-mêmes. Dans la mesure du possible, les citoyens devraient se tirer d'affaire tout seuls. Le gouvernement doit s'occuper des malades, des personnes incapables de subvenir à leurs besoins, des personnes âgées. Il n'a pas à s'occuper des personnes qui sont en bonne santé et qui sont capables de subvenir à leurs besoins.

C'est un des principaux inconvénients de ce genre de programme. Par le biais de ce programme, le gouvernement a tendance à dire aux gens comment ils doivent dépenser leur argent. A ce point de vue, c'est un mauvais programme parce qu'il ne demande pas aux gens de subvenir à leurs besoins. Il est paternaliste et il essaie de dire aux citoyens comment ils doivent agir, comment ils doivent vivre et comment ils doivent s'occuper de leurs affaires. Ce n'est pas le rôle du gouvernement. Le gouvernement prend trop de place dans notre société. Il faut que son rôle se restreigne. Voilà un excellent moyen de le faire.

Je félicite le ministre d'avoir présenté ce projet de loi parce que c'est un premier pas vers une réduction de l'ingérence du gouvernement. Notre gouvernement n'est pas paternaliste contrairement à ce qu'ont dit les libéraux et les néo-démocrates. Son rôle ne consiste pas à dire aux gens comment ils doivent isoler leur maison, quel genre de chaudière ils devraient avoir et comment ils doivent dépenser leur argent. Le gouvernement actuel s'attend à ce que les gens subviennent à leurs propres besoins, à ce qu'ils soient prudents, à ce qu'ils gagnent eux-mêmes l'argent dont ils ont besoin et à le dépenser comme bon leur semble.

Ce programme doit être supprimé, comme d'autres programmes du gouvernement. Même un gouvernement ayant tendance à vouloir s'occuper des gens du berceau à la tombe se débarrasserait de ce programme, parce que le prix de l'énergie diminue considérablement. On devrait consacrer moins d'argent à l'économie d'énergie à mesure que son prix diminue. Après tout, pourquoi dépenser de l'argent à essayer d'économiser une denrée dont le prix diminue continuellement? Même si le gouvernement croyait au paternalisme, pourquoi consacrer de l'argent à ce programme?

Un gouvernement qui aurait beaucoup trop d'argent pourrait faire un transfert aux propriétaires de maisons. Ce serait un peu comme un dividende versé par l'État. Toutefois, les statistiques de décembre et de janvier communiquées par le ministre des Finances (M. Wilson) montrent que le gouvernement emprunte 38c. pour chaque dollar qu'il dépense cette année. Il s'ensuit que, sur chaque dollar dépensé, seulement 62c. proviennent des contribuables, alors que le reste est emprunté.

• (1240)

Ces chiffres inquiétants nous obligent à réexaminer tous les programmes du gouvernement, et non pas seulement ceux qui font déjà l'objet d'un débat. Je pense notamment à des programmes comme celui de la Banque fédérale de développement et à d'autres programmes pas très efficaces dont l'objectif est de stimuler nos exportations. Je pense aussi à des choses comme la Société Radio-Canada. Nous devons absolument établir une liste de priorités.

Il faut éliminer le programme de subventions dont nous parlons parce qu'il est désormais superflu et exerce une influence indue sur la façon de vivre des gens. C'est une subvention pour les Canadiens relativement aisés et c'est un gaspillage des deniers publics qui accroît notre déficit. Pour toutes ces raisons, je demande aux députés d'appuyer le projet de loi.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais faire une petite réflexion et poser une question. Pourquoi les membres du parti conservateur ne se sont-ils pas prononcés contre ces divers programmes du gouvernement pendant la campagne électorale si cette question revêt une telle importance pour eux? A ma connaissance, tout ce qu'ils ont promis consistait à offrir davantage de programmes aux citoyens et à en supprimer très peu. S'ils souhaitent éliminer des programmes, pourquoi n'en ont-ils pas soufflé mot pendant la campagne électorale?

Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a dit que j'avais omis de parler du déficit au cours de mon intervention. Pour ne pas le décevoir, je suis prêt à lui rappeler certaines promesses faites par son parti pendant la campagne, lesquelles entraîneraient une hausse du déficit. Il importe que les députés se souviennent que, sur l'ensemble des promesses des conservateurs, 139 auraient pour effet d'accroître le déficit, tandis que sept seulement auraient l'effet contraire. Je remercie le député d'avoir abordé ce point, car il est bon que tous les députés sachent quelle était l'attitude des conservateurs vis-à-vis du déficit pendant la campagne électorale.

Le député affirme que le programme PITRC et le programme PCRP ont artificiellement fait grimper le prix de certains produits comme les chaudières. Puisque selon le député la libre concurrence ne donne pas des résultats probants dans le cas de l'achat de chaudières, je trouve plutôt bizarre qu'il dise par ailleurs qu'elle donne de bons résultats dans le cas de l'achat de pétrole. D'après moi, c'est une contradiction très curieuse. Je trouve étonnant qu'un conservateur aux idées de droite, comme le député, préconise de réglementer le prix des chaudières mais pas celui du pétrole.

Le député de Mississauga-Sud nous a raconté la triste histoire d'un entrepreneur qui a tenté d'escroquer un client. Dois-je lui rappeler que les mesures adoptées par le gouvernement conservateur de l'Ontario pour protéger les consommateurs sont absolument grotesques? Il n'est pas surprenant que les consommateurs se fassent escroquer en Ontario pour cette raison. Je suis heureux qu'il ait abordé cette question également, et j'espère qu'il en parlera au ministre de la Consommation et du Commerce de l'Ontario.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je suis déçu par le manque de cohérence qui caractérise les objections soulevées par le député de Glengarry-Prescott-Russell. J'aurais souhaité qu'il se demande davantage si ces programmes n'ont pas effectivement faussé les règles du marché. Il devrait se rendre compte que des subventions peuvent entraîner des augmentations de prix injustifiées. Je n'oublie pas toutefois qu'il est le critique de son parti et qu'il ne cherche pas, à ce titre, à apporter grand-chose de constructif au débat.

Le député croit-il sincèrement que nous devrions conserver un déficit de l'ordre de 35 ou 40 milliards de dollars? Voudrait-il que nous maintenions ces programmes simplement parce que les libéraux estiment qu'il ne faut ni modifier ni éliminer les programmes existants, quel qu'en soit le coût? Si c'est là la position de son parti, nous allons avoir à coup sûr quelques débats animés à la Chambre.

M. Keeper: Monsieur le Président, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a critiqué le programme PITRC et le programme PCRP en affirmant qu'ils influent sur les habitudes de dépense des consommateurs, faussent les règles du marché et se traduisent par une ingérence indue du gouvernement. Est-il prêt à appliquer aux avantages fiscaux consentis aux sociétés les critères qu'il applique aux propriétaires en ce qui a trait aux subventions pour l'isolation thermique des maisons?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je reconnais qu'il y a lieu de se demander sérieusement s'il est justifié de se servir de la fiscalité pour influencer l'attitude de chefs d'entreprises. J'ai d'ailleurs écrit au ministre des Finances, tout comme le député, je l'espère, pour recommander divers changements fiscaux susceptibles de rendre notre fiscalité plus juste et d'éliminer peut-être certaines dispositions particulièrement inéquitables. J'espère que le ministre étudiera attentivement quelques-unes de mes propositions.

Je souhaiterais que le parti du député présente des recommandations visant à éliminer diverses dépenses fiscales. Le fait que des gens se servent d'avantages fiscaux pour ramener leur revenu imposable à zéro montre bien qu'il existe une faille dans le programme de dépenses fiscales. Il est normal que les contribuables se servent des avantages fiscaux, mais il est tout aussi important d'éviter les abus. Le PITRC et le PCRP sont des programmes de subventions directes qu'il faudrait éliminer également.

M. Foster: Monsieur le Président, j'ai du mal à comprendre la logique du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Il semble laisser entendre qu'économiser un baril de pétrole n'est pas aussi bénéfique que prospecter et exploiter cette ressource, que l'on réussit à économiser quelques barils de pétrole seulement. Or le Programme canadien de remplacement du pétrole a permis d'en économiser 32,000 barils par jour, tandis que le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes a permis d'en économiser 28,500 par jour. Ces économies se poursuivent indéfiniment.

Je n'ai lu nulle part dans la documentation de la campagne électorale des conservateurs qu'ils allaient supprimer ou réduire la durée des programmes PCRP et PITRC. Les conservateurs avaient par contre fait savoir qu'ils supprimeraient le Programme d'encouragement au secteur pétrolier. Or, les prévisions budgétaires allouent des crédits de 1.6 milliard de dollars au RESP, celui-là même que les conservateurs avaient promis de supprimer. Ils n'avaient absolument pas parlé d'abandonner les programmes PCRP et PITRC, mais c'est ce qu'ils font. Il semble qu'ils ne font pas ce qu'ils disaient qu'ils feraient et qu'ils font ce qu'ils ont dit qu'ils ne feraient pas. Je sais que le député s'est dit très préoccupé par la lourdeur de la bureaucratie et par l'ampleur des dépenses. Je me demande s'il se reconnaît dans l'article de Derek Hodgson que le *Toronto Sun* a publié hier et qui se lit comme ceci:

• (1250)

Brian Mulroney semble avoir bâti son cabinet sur le modèle de la cour des tsars de Russie . . .

Des mécontents disent que la seule personne qui travaille au troisième étage de l'édifice du Parlement, c'est le type à la forte mâchoire du bureau du coin. Tous les autres essaient de se planifier un voyage ou de s'engager un adjoint.

En ce qui concerne plus particulièrement le député, on peut lire:

Avec un budget à la hausse qui a tout à coup été gonflé d'un «menu» montant de 2.3 millions de dollars et qui prévoit un soudain accroissement des effectifs de 90 à 120 personnes, cela a été toute une affaire que de trouver des titres pour tous ces postes. Les employés de Mulroney, qui étaient il y a quelques mois les adjoints de quelqu'un, ont maintenant leurs propres adjoints.

Je sais que le député a été très actif au sein du comité des comptes publics et du comité des finances, du commerce et des questions économiques, mais approuve-t-il cette hausse annuelle de 2.3 millions de dollars et cette inflation de 33. p. 100 du cabinet du premier ministre que M. Hodgson a si bien décrits hier dans le *Toronto Sun*?

M. le vice-président: La deuxième partie des observations du député est sans rapport avec le discours du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn).

M. Blenkarn: Monsieur le Président, tout ce que je puis dire, c'est qu'à mon avis il faut réduire les dépenses gouvernementales. Si le député veut bien venir au comité, s'il veut bien examiner les dépenses du premier ministre lorsqu'elles arriveront au comité, je suis certain qu'il aura toute possibilité de s'exprimer, et peut-être son parti pourra-t-il nous donner des conseils sur les éléments du budget qu'il faudrait réduire.

Pour ce qui concerne les programmes pétroliers, monsieur le Président, je dirai au député que nous avons un énorme déficit. Nous avons des programmes galopants. Ce qu'il nous fait, c'est la collaboration de la Chambre pour réduire ces programmes. Il me semble que le Programme d'encouragements pétroliers va y être pour des compressions assez sérieuses. Il est évident que ce programme est en existence et qu'on n'a pas encore présenté de projet de loi pour le supprimer. Je peux dire au député, comme je suis sûr qu'il l'apprendra lorsqu'il interrogera la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) ou le ministre des Finances (M. Wilson), que le Programme d'encouragements pétroliers va être plus fortement comprimé que les prévisions de dépenses ne le donnent à penser, lorsque le projet de loi modifiant le Programme énergétique national sera présenté dans sa rédaction définitive. Le député sait qu'il y a des négociations en cours avec les gouvernements des provinces. Il sait également que ces projets de loi sont très, très compliqués. Il constatera certainement qu'avant la fin de l'année, les promesses que ce genre de dépenses représentent auront disparu.

M. le vice-président: Reprise du débat.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ce projet de loi témoigne, plus que tout autre, du sens des priorités pour le moins bizarre du gouvernement actuel. Pendant la campagne électorale, ce dernier nous a promis deux choses. D'abord, des emplois en abondance et, ensuite, la réduction du déficit. Les deux ne sont peut-être pas toujours compatibles, mais voyons dans quelle mesure le gouvernement a tenu les promesses qu'il a faites l'été dernier pour se faire élire. Deux mois après son élection, le gouvernement annonçait son intention d'abolir ces programmes. Cela allait totalement à l'encontre de sa promesse de créer des emplois.

Le programme canadien de remplacement du pétrole, le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, le PAREL et les autres programmes du même genre étaient, en partie, des mesures de création d'emplois. Aucun autre programme, et je mentionne également le PAREL, car il s'applique aux maisons comme les deux premiers, n'a eu autant de conséquences directes et indirectes sur la création d'emplois. Le propriétaire qui profite de ces subventions touche $800 du gouvernement et, dans la plupart des cas, il doit investir beaucoup plus, car cela peut lui coûter jusqu'à $2,000 ou $3,000.

Une bonne partie de l'argent a servi à payer des salaires, le reste à acheter des matériaux, ce qui crée indirectement des emplois. Dans la plupart des cas, les chaudières et la tuyauterie neuves avaient été fabriquées au Canada. On a laissé entendre que chaque subvention en vertu de ces programmes a entraîné des dépenses trois fois plus fortes.

Deux mois après les élections, lorsque le gouvernement a annoncé la suppression de ces programmes, on en a conclu qu'il n'allouerait pas de fonds publics à la création d'emplois. C'est presque incroyable, mais le gouvernement ne se rend pas compte que ce programme a créé plus d'emplois que n'en créeront les programmes de milliards de dollars annoncés ces dernières semaines. Il aurait été plus sage d'allouer cet argent à ces trois programmes de création d'emplois plutôt que de lancer dans de nouvelles initiatives. En fait, nous pourrions remplir une des principales conditions de la ministre en ce qui a trait à la création d'emplois, car ces programmes exigent la participation du secteur privé. La subvention au remplacement du mazout était de $800, mais la nouvelle installation coûte à peu près $3,000, la différence étant fournie par le secteur privé pour donner du travail à ceux qui installent la chaudière et créer indirectement les emplois qu'entraîne l'achat du matériel nécessaire.

Cela s'applique encore plus au programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Comme le savent la plupart des députés, en vertu de ce programme, le gouvernement assumait 60 p. 100 du coût de la main-d'œuvre. Le secteur privé était tenu de payer 40 p. 100 du coût de la main-d'œuvre en plus de tous les matériaux nécessaires, dont une certaine partie donnait aussi droit à une subvention.

Au cours des quelques minutes qui me restent, je voudrais faire valoir à la Chambre qu'au lieu de supprimer ces programmes, le gouvernement rendrait davantage service au pays en en prolongeant la durée. Il pourrait, au besoin, en transférer la responsabilité à un autre ministère, mais nous aurions certainement intérêt à les maintenir et à en étendre la portée.

M. le vice-président: Je rappelle au député qu'il lui reste quatorze minutes à utiliser cet après-midi.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LES SIX PREMIERS MOIS DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, il y a six mois jour pour jour, les Canadiens ont, de façon éclatante, donné aux conservateurs le mandat de gouverner le pays. Demandons-nous un moment ce que le gouvernement a réalisé ou n'a pas réalisé jusqu'ici.

Il a pris l'une de ses premières initiatives quand il a présenté, le 8 novembre, son exposé économique où il sabrait dans presque tous les bons programmes que les libéraux avaient établis. Grâce à l'opposition libérale, l'universalité des programmes sociaux a été préservée. La pression libérale a permis de sauver le recensement de 1986 dont on avait annoncé l'abolition, ce qui a protégé 40,000 emplois.

Article 21 du Règlement

L'un des ministres a démissionné alors qu'un ou deux autres de ses collègues qui se sont mêlés de l'affaire Hatfield auraient dû l'imiter. Le favoritisme a atteint des proportions insoupçonnées puisque la compétence ne constitue plus un critère pour obtenir un poste.

Le premier ministre (M. Mulroney) mène le pays à la manière d'un dictateur: il a augmenté de 57 p. 100 le budget de son cabinet, il ne cesse de contredire ses ministres dont le rôle se trouve plus ou moins réduit à celui de pantins et il va dépenser des millions de dollars pour changer l'uniforme de nos militaires alors que tant de Canadiens vivent dans la misère. Les promesses que le gouvernement n'a pas tenues sont légion. Le premier ministre a remporté ses meilleurs succès depuis six mois au cours de la période quotidienne des questions où il vient jouer la comédie pour pouvoir rire de ses bonnes blagues. Il dépense en Floride l'argent qu'il a durement gagné et encourage ainsi l'économie américaine, alors qu'il ridiculise l'industrie canadienne dans la revue *Fortune*.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

L'AIDE GOUVERNEMENTALE À LA DOMTAR—LA POSITION DU PARTI LIBÉRAL

M. Pierre H. Cadieux (Vaudreuil): Monsieur le Président, nous avons eu droit la semaine dernière à une nouvelle interprétation libérale de la volte-face rendue si populaire par ces mêmes libéraux au cours de leurs années au pouvoir alors qu'ils gouvernaient au bon gré des sondages.

En effet, monsieur le Président, nous avons entendu la semaine dernière les dignes députés libéraux du Québec qui ont été si silencieux et favorables au sujet du projet de loi S-31 s'élever contre une décision réaliste et sage du gouvernement conservateur de refuser une subvention directe à une compagnie aussi profitable et solide que la Domtar. Et, malgré ces hauts cris de la «députation» libérale du Québec, le chef de l'Opposition (M. Turner), pressé de questions à ce sujet, désavoue du revers de la main ses vaillants députés dont l'orateur et ténor de la circonscription de Bourassa (M. Rossi). Quel bel exemple libéral de logique et de solidarité nous avons eu la semaine dernière!

Tout cela, évidemment, nous donne une raison additionnelle pour célébrer l'anniversaire de nos premiers six mois de saine administration.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LA LUTTE POUR L'ÉGALITÉ

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la première journée de la Semaine internationale des femmes. C'est le temps de célébrer la solidarité des femmes dans notre longue lutte pour l'égalité.

[*Traduction*]

A l'approche de la fin de la décennie internationale des Nations Unies pour les femmes, pouvons-nous dire que des progrès ont été accomplis? Étant donné que l'écart des salaires entre les hommes et les femmes au Canada reste à peu près le même, que le gouvernement fédéral refuse toujours d'appliquer ses propres directives relativement à la parité salariale et que les hommes restent toujours plus nombreux au sein des commissions et organismes gouvernementaux, pouvons-nous affirmer que des progrès ont été réalisés?

Puisque les femmes luttent toujours pour pouvoir disposer d'elles-mêmes, par exemple pour la liberté de choix en matière d'avortement, puisque 62 p. 100 des femmes célibataires âgées et 42 p. 100 des ménages dont le chef est une femme, ont des revenus inférieurs au seuil de la pauvreté, puisque le gouvernement conservateur ne fait toujours rien pour protéger les femmes contre le progrès technique quand des millions d'emplois qu'elles occupent dans les bureaux et les services en général auront disparu vers 1990, pouvons-nous dire que des progrès ont été réalisés?

Si l'on considère que toutes les travailleuses du monde qui représentent le tiers des effectifs officiels de la main-d'œuvre accomplissent près des deux tiers de toutes les heures de travail, ne touchent que le dixième du revenu mondial et ne possèdent pas 1 p. 100 des biens à l'échelle mondiale, pouvons-nous dire que des progrès ont été accomplis?

Partout dans le monde, les femmes restent des citoyennes de deuxième classe. Cette semaine, le Nouveau parti démocratique entendra différents groupes de femmes partout au Canada lui exposer leurs priorités. Nous exhortons le gouvernement conservateur . . .

M. le Président: Je dois prévenir la députée que son temps de parole est terminé.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LES RÉALISATIONS CONCRÈTES DU GOUVERNEMENT

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, notre gouvernement fête aujourd'hui ses six mois au pouvoir et j'en profite pour dire à mes électeurs et électrices dans Argenteuil-Papineau à quel point je suis fière et honorée de les représenter à la Chambre des communes.

Monsieur le Président, j'ai été éberluée d'entendre les députés libéraux dire à la Chambre que notre gouvernement n'avait rien fait de valable depuis notre accession au pouvoir. Laissez-moi vous rappeler le pénible épisode des expropriés de Mirabel. Le gouvernement précédent, sachant qu'il était dans l'erreur, a procédé à l'expropriation en trop de 80,000 acres des meilleures terres agricoles du Québec, créant ainsi la plus virulente des contestations connues au Canada depuis plusieurs décennies. Incapables d'admettre que le rêve démesuré de faire de Mirabel le plus achalandé des aéroports du monde par manque de planification, les libéraux ont entretenu la confrontation avec les expropriés pour ne pas perdre la face devant les Canadiens.

Dans un article récent de la presse on lisait qu'il était extraordinaire qu'un gouvernement en place depuis seulement 4 mois ait trouvé une solution, ce que la précédente administration n'avait pu faire pendant 15 ans. Les résidants du territoire et les expropriés recommencent à vivre, monsieur le Président.

Je terminerai mes observations en disant que les citoyens et citoyennes de la circonscription d'Argenteuil-Papineau sont très satisfaits des performances de mon gouvernement, et que, malgré le respect que j'ai pour les députés de cette Chambre, je préfère le jugement de mes commettants plutôt que celui de mes collègues d'en face dont les discours démontrent une frustration libérale généralisée depuis leur cuisante défaite du 4 septembre dernier.

* * *

[*Traduction*]

LA CITOYENNETÉ

L'AFFAIRE ERNST ZUNDEL

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais parler cet après-midi d'Ernst Zundel qui a été reconnu coupable la semaine dernière à Toronto d'avoir publié des écrits diffamatoires niant l'holocauste. Ce faisant, je tiens compte de la règle s'appliquant aux affaires non encore jugées. J'ai examiné les précédents ce matin et je suis persuadé, étant donné qu'un jugement a été rendu et qu'on n'a pas encore interjeté appel, que je peux parler de cette affaire à la Chambre.

Je voudrais rappeler aux députés que mon parti s'est prononcé en faveur de la lutte contre la propagande haineuse au moyen du Code criminel. Nous avons adopté des dispositions qui stipulent que quinconque se livre à la propagande haineuse est coupable d'un délit. Je sais que ces dispositions n'ont pas été invoquées dans cette affaire. Les députés se souviendront que, au moment des élections, des modifications visant à modifier nos dispositions législatives concernant la propagande haineuse pour en étendre la portée et faciliter les condamnations sont demeurées en plan au *Feuilleton*. Je le regrette.

Cela dit, je veux également faire remarquer que, d'après ce que j'ai lu, Ernst Zundel n'est pas citoyen canadien. Si cette affaire continue, comme il le semble, mon parti estime qu'il conviendrait en l'occurrence de recourir à l'expulsion.

* * *

[*Français*]

LE REVENU NATIONAL

LES DROITS DU CONTRIBUABLE

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, je veux parler au sujet du ministère du Revenu. Durant la fin de semaine, plusieurs gens de Guelph m'ont parlé au sujet de la déclaration des droits du contribuable.

[*Traduction*]

Cette mesure que le ministre a prise, alors que nous célébrons aujourd'hui les six premiers mois de notre victoire électorale, témoigne de la volonté du gouvernement de respecter l'esprit qui nous animait au cours de notre campagne. Le ministre qui a fait cette déclaration est l'un de mes voisins. Je savais qu'il était déterminé à rendre aux Canadiens leurs droits en matière de fiscalité. Je félicite et remercie mon collègue le ministre du Revenu national (M. Beatty). Il lui a fallu moins de six mois pour s'exécuter.

Certains se demandent peut-être pourquoi je porte ainsi une minerve. Quand on siège pendant cinq mois en plein courant d'air, on risque de temps à autre d'attraper un torticolis.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, les Canadiens se demandent s'il s'est vraiment écoulé six mois depuis qu'ils ont relégué le parti libéral du Canada dans les limbes politiques. Le 4 septembre dernier, ils ont en effet voté pour le changement et les conservateurs leur promettaient un nouveau départ et le bonheur éternel. Six mois plus tard, ils demeurent au pied de l'autel et continuent d'attendre.

Il y a eu certes certains changements. Le ministre des Finances (M. Wilson) nous a donné le change: il a transformé le dollar canadien en menue monnaie.

Le premier ministre (M. Mulroney) a changé quelque peu lui aussi. Il a changé d'avis à l'égard de l'universalité; il l'a d'ailleurs fait à deux ou trois reprises. Il a également changé d'avis au sujet du droit du vérificateur général de consulter les documents du gouvernement, ainsi que de la révision par le Parlement des nominations politiques. Il a changé d'avis sur l'opportunité de recourir à des taux d'intérêt élevés comme moyen de consolider le dollar canadien. Il a changé d'avis sur la transparence du gouvernement en muselant les fonctionnaires. Il a également changé de ministre de la Défense nationale.

• (1410)

Le premier ministre s'est transformé en girouette. Nos voisins du Sud demandaient naguère à leurs hommes politiques où étaient la substance. Depuis six mois que les conservateurs sont au pouvoir, nous savons maintenant à quoi nous en tenir: leurs belles promesses ne sont que du vent.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES SIX PREMIERS MOIS DU GOUVERNEMENT

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, cela fait six mois aujourd'hui que le gouvernement actuel a été élu avec la plus forte majorité jamais remportée par un parti politique au Canada. Les Canadiens de toutes les régions du pays sont maintenant représentés au sein de ce gouvernement qui, pour la première fois depuis une décennie, compte des représentants de la Saskatchewan au cabinet.

Le gouvernement a accompli beaucoup en peu de temps. Je songe notamment aux modifications tant attendues apportées à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, à la conversion facultative au système métrique qui permettra dorénavant aux agriculteurs d'avoir les deux systèmes de mesure sur les étiquettes des produits chimiques agricoles, à l'établissement d'un programme d'assistance contre la sécheresse dans les provinces des Prairies, à la signature de l'Accord de l'Atlantique avec Terre-Neuve qui est considérée comme partenaire à part égale, à la signature également de l'entente sur le fonds d'exploitation des ressources sous-marines avec la

Article 21 du Règlement

Nouvelle-Écosse et à l'entente sur le reboisement conclue avec l'Alberta. Des mesures législatives ont aussi été adoptées pour simplifier la fiscalité des petites entreprises. Le gouvernement a également maintenu le principe de l'universalité de nos programmes sociaux.

Mais le changement de gouvernement était particulièrement évident lors de la dernière conférence des premiers ministres qui a eu lieu à Regina. Il y régnait une ambiance de coopération et de consultation entre les provinces et le gouvernement fédéral à cause de la nouvelle politique annoncée par le premier ministre (M. Mulroney). Mes électeurs se joignent à moi pour le féliciter.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA VALEUR RELATIVE DU DOLLAR CANADIEN

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, le premier ministre, lorsqu'il était de ce côté-ci de la Chambre et durant toute la campagne électorale l'été dernier, répétait sans cesse que la valeur du dollar canadien était directement proportionnelle à l'image du Canada à l'étranger. Il répétait aussi sans cesse que la valeur du dollar canadien était directement proportionnelle à la confiance que les investisseurs étrangers avaient dans le Canada.

Étant donné la chute dramatique et historique du dollar canadien face au dollar américain, je désire aviser la Chambre et le peuple canadien que, pour une fois, je partage le point de vue du premier ministre: il a raison, la chute dramatique du dollar canadien démontre bien le manque de confiance des investisseurs en son parti et en son gouvernement conservateur. Monsieur le Président, ce qui cependant est encore pis, c'est l'attitude et la conduite du premier ministre qui préfère prendre des vacances à l'étranger au lieu d'enrayer une situation qui empire car non seulement le dollar baisse, mais les taux d'intérêt montent.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LES SIX PREMIERS MOIS DU GOUVERNEMENT

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, les anniversaires sont des occasions spéciales où il est bon de s'arrêter, de célébrer les réalisations antérieures pour y puiser la force de préparer l'avenir avec optimisme. J'ai donc aujourd'hui le privilège de signaler et de célébrer le fait qu'il y a six mois aujourd'hui un nouveau gouvernement était élu à la tête de notre merveilleux pays.

Des voix: Bravo!

Mme Collins: Comme il faudrait pas mal de temps pour énumérer tout ce que le gouvernement a accompli au cours de ces six premiers mois, je vais donc, dans les 90 secondes qui me sont allouées, me contenter d'exprimer ma fierté que notre gouvernement se soit engagé sur la voie de la consultation et de la coopération. On en a eu des preuves, sur le plan provincial lors de la conférence de Regina et dans l'accord de l'Atlantique, et sur le plan national par les documents de travail sur la relance économique, le commerce, l'habitation, les prestations aux enfants et aux personnes âgées, le tourisme et la petite entreprise. Les ministres et les simples députés tiennent des réunions avec des groupes et des particuliers de toutes les régions pour connaître leurs idées et leurs opinions sur ces sujets et y répondre.

Le caucus de la Colombie-Britannique a passé deux jours à Burnaby en fin de semaine dernière, à entendre plus d'une vingtaine de groupes et de particuliers sur les sujets les plus divers. Ces participants se sont dits satisfaits du gouvernement actuel, un gouvernement qui est à leur écoute et qui prend leurs problèmes à cœur. C'est dans cet esprit de consultation et de coopération que nous allons continuer de mettre au point des programmes qui tiendront compte non seulement de l'avis des experts, mais encore des vues et des sentiments de tous les Canadiens. Nous respecterons toujours l'engagement que nous avons pris de bâtir ensemble un meilleur pays.

* * *

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

ON DEMANDE UNE AUDIENCE OUVERTE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, dans une série d'articles parus récemment, on reproche à la Commission de contrôle de l'énergie atomique de ne pas réglementer le secteur nucléaire. La Commission a permis à des centrales nucléaires de fonctionner dans des conditions dangereuses. Les travailleurs ont été exposés à des matériaux radioactifs et ont respiré de la poussière radioactive. Des matériaux radioactifs ont été laissés dans des localités comme Port Hope et des déchets nucléaires ont été entreposés dans des endroits où il n'existe pas d'installations sûres.

L'année dernière, j'ai posé ici même au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque, le député de Saint-Maurice (M. Chrétien), un certain nombre de questions, afin de déterminer pourquoi la Commission de contrôle de l'énergie atomique augmentait le niveau permis d'exposition des travailleurs et plus particulièrement des femmes enceintes. On a tenu des audiences à huis clos. Il est évident que la Commission est incapable de bien contrôler le secteur de l'énergie atomique au Canada. Il est manifeste qu'une audience ouverte s'impose, afin de discuter du rôle de la Commission, et cette audience doit avoir lieu dès maintenant.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE SECTEUR DE L'AUTOMOBILE

LES QUOTAS SUR LES AUTOMOBILES JAPONAISES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'espérais pouvoir poser une question au premier ministre, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au ministre de l'Expansion industrielle régionale ou au ministre du Commerce international. Je vais toutefois devoir m'adresser au ministre des Finances.

La semaine dernière, Statistique Canada rapportait que nous avions connu une période de croissance très forte en 1984, sauf entre le début septembre et le mois de décembre. Nous savons que cette croissance était surtout attribuable à l'importance des investissements et des ventes dans le secteur de l'automobile. Le président des États-Unis compromet cette progression en supprimant tous les quotas sur les automobiles japonaises, ce qui se répercute sur tout le marché nord-américain.

Je vois que le ministre du Commerce international est là. Peut-être voudra-t-il répondre à ma question. Compte tenu de cette décision très importante que vient de prendre le président des États-Unis, notre gouvernement pourrait-il nous faire connaître sa position? Va-t-il suivre les Américains? Va-t-il négocier de nouveaux investissements? Va-t-il maintenir les quotas? Autrement dit, a-t-il décidé de la position à adopter et va-t-il nous la faire connaître avant qu'il ne soit trop tard?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je répondrai au député que nous sommes, évidemment, au courant de la décision du président. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec M. Brock lorsque j'étais en Allemagne, le week-end dernier. Maintenant que je suis rentré, je vais pouvoir en parler avec mes collègues du cabinet, et plus particulièrement le ministre des Finances et le ministre de l'Expansion industrielle régionale. Nous espérons parvenir à une décision avant la fin mars et nous dirons alors au député ce qu'il en est.

LA SUPPRESSION DES QUOTAS DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Nous avons beaucoup entendu parler des liens particuliers que le Canada aurait noués avec les États-Unis ces derniers mois. Le ministre peut-il nous dire si le président Reagan a consulté directement le premier ministre avant d'annoncer cette décision? Dans l'affirmative, lui avons-nous fait connaître nos inquiétudes? Quelle était la nature de ces consultations? Autrement dit, les États-Unis nous ont-ils traités comme de véritables partenaires, en vertu du pacte de l'automobile, avant de prendre cette décision vendredi dernier?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne peux pas préciser si le président des États-Unis a informé le premier ministre de sa décision avant de l'annoncer publiquement. Je peux toutefois dire que M. Brock nous a tenus au courant des pourparlers des États-Unis à cet égard et que nous savions parfaitement quelles étaient les options envisagées. D'autre part, lorsque notre gouvernement prend une décision, c'est toujours au mieux des intérêts du Canada.

LES NÉGOCIATIONS AVEC LE JAPON

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, voilà la meilleure nouvelle que nous ayons apprise à la Chambre depuis longtemps. Si le ministre a effectivement consulté son homologue américain et savait que pareille décision serait prise, pourquoi n'a-t-il pas engagé des négociations directement avec les Japonais en vue de conclure le genre d'accords et de concessions commerciales que les Américains ont apparemment conclus à l'égard des produits de bois et dans d'autres domaines également, afin que nous puissions nous aussi nous assurer que les intérêts bien compris du pays seront protégés à la fois par des investissements japonais accrus dans le secteur automobile et par d'autres concessions et accords commerciaux avec le Japon?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention d'induire le député en erreur, et j'espère ne pas l'avoir fait de quelque façon que ce soit. M. Brock ne nous a certainement pas prévenus à l'avance de la décision du président. Les Américains nous ont fait savoir qu'ils essayaient d'en arriver à une décision et qu'un certain nombre de solutions s'offrait à eux.

• (1420)

Je puis également dire au député que, lors de mon séjour au Japon, il y a quelques semaines, j'ai signalé à nos hôtes que, s'ils souhaitaient obtenir gain de cause, ils devraient envisager d'accroître leurs investissements au Canada.

L'EXPIRATION DES ACCORDS SUR LES QUOTAS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Commerce extérieur. Il reste environ trois semaines et demie avant que les accords sur les quotas d'importations japonaises cessent d'être en vigueur. Pourquoi le ministre refuse-t-il de dire que lui et le gouvernement ne permettront pas aux automobiles importées du Japon d'inonder le marché canadien et d'anéantir des dizaines de milliers d'emplois au Canada, de même que toute la croissance économique que nous avons connue l'année dernière puisque, d'après Statistique Canada, cette croissance provenait surtout des progrès réalisés par l'industrie automobile du Canada? Pourquoi le ministre ne veut-il pas le dire clairement aux Japonais pour montrer qu'il veut vraiment protéger les travailleurs du Canada?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je peux dire au député que nous sommes tout à fait au courant des préoccupations des travailleurs et des industries du Canada. Avant son départ pour l'Extrême-Orient, mon collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, avait eu quelques entretiens avec M. White, avec les fabricants d'automobiles et de pièces détachées. Nous n'ignorons donc pas leurs préoccupations et nous prendrons une décision en temps et lieu, avant que les accords sur les restrictions volontaires n'arrivent à échéance.

Questions orales

ON DEMANDE LA PROLONGATION DES QUOTAS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je crois savoir que les principaux intervenants de l'industrie automobile du Canada se sont entretenus avec le ministre pour la première fois il y a deux semaines. Je ne pense pas que cela suffise pour protéger les intérêts de cette importante industrie canadienne. Ce n'est pas un très bon processus consultatif.

Le ministre dira-t-il dès maintenant aux Japonais que la durée d'application des quotas devra être prolongée tant que le Japon n'aura pas conclu d'entente équivalente à celle qu'exigent les fabricants automobiles d'Amérique du Nord selon l'accord sur l'automobile en ce qui a trait aux investissements, aux achats, à la réduction des importations et à la création d'emplois au Canada, comme l'avait recommandé l'équipe spéciale sur l'automobile créée par le gouvernement antérieur et dont le rapport représentait le point de vue unanime des travailleurs, des fabricants d'automobiles et de pièces détachées? Pourquoi le ministre ne prend-il pas un tel engagement dès maintenant pour protéger les intérêts du public et des travailleurs du Canada?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne voudrais pas que le député pense que nous avons attendu ces quelques dernières semaines pour discuter des problèmes de ce genre avec l'industrie automobile. A la fin de l'automne dernier, j'ai personnellement rencontré M. Lavelle et les principaux fabricants d'automobiles. De toute façon, avant de prendre toute décision, notre gouvernement a l'habitude de discuter à fond des problèmes et d'examiner tous les facteurs en cause.

L'INVESTISSEMENT JAPONAIS DANS L'INDUSTRIE CANADIENNE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre du Commerce extérieur. Le ministre ne sait-il pas que, parmi tous les pays industrialisés du monde, le Canada est le seul où l'industrie automobile japonaise n'a pas fait d'investissement notable? Le ministre ne sait-il pas que, si nous levons les quotas, nous perdrons tout moyen de pression pour obtenir le genre d'investissements dont nous avons besoin si nous voulons notre juste part des investissements sur le continent nord-américain? Comment se fait-il que le ministre ne soit pas capable de nous exposer la politique du gouvernement, étant donné qu'il étudie la question depuis six mois, qu'il connaît toutes les circonstances depuis aussi longtemps et que, maintenant, alors qu'il ne reste plus que trois semaines, il discute encore de la solution à retenir avec ses collègues du cabinet?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire au député, c'est que nous connaissons le problème et ses conséquences. Nous avons eu des entretiens. Lorsqu'ils seront terminés et que nous serons parvenus à une décision, je serai très heureux de le lui annoncer.

ON DEMANDE D'EXIGER DES JAPONAIS DES GARANTIES D'INVESTISSEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, cela ressemble beaucoup aux réponses que je recevais lorsque je posais les mêmes questions aux ministres libéraux, il y a deux ans. Le ministre . . .

M. Hnatyshyn: Le NPD n'a pas progressé beaucoup non plus.

M. Deans: Nous sommes plus prêts de vous.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Du point de vue géographique.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Deans: Afin de dissiper les craintes de ceux qui travaillent dans le secteur automobile canadien, le ministre pourrait-il déclarer aujourd'hui qu'il ne lèvera pas les quotas tant que les constructeurs automobiles japonais n'auront pas donné de garanties suffisantes qu'ils investiront au Canada?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, une fois de plus, je ne peux que répéter ce que j'ai déjà dit. Nous étudions le problème et la réponse viendra. Lorsque nous aurons pris une décision, ce sera une solution qui servira les intérêts du Canada et non ceux d'un autre pays.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA LETTRE OFFICIELLE DU GOUVERNEMENT À LA DOMTAR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, nous apprenions ce matin par la voie des médias que le premier ministre aurait rencontré personnellement le président de la Domtar, J. James Smith, à la mi-février pour lui annoncer lui-même qu'Ottawa refusait de donner la subvention au développement régional demandée. Il ne sera évidemment pas facile d'obtenir la confirmation de cette rencontre mais, dans l'intervalle, je voudrais demander au vice-premier ministre s'il serait prêt à déposer à la Chambre la lettre officielle du gouvernement à la Domtar refusant la subvention, afin que nous puissions voir si elle fait allusion à d'autres formes d'aide gouvernementale qui serait susceptible d'aider la Domtar à réaliser la modernisation de son moulin de Windsor au Québec?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, malgré le fait que l'honorable député semble penser qu'on n'est pas en mesure de confirmer une rencontre, je peux lui assurer qu'il y a eu une telle rencontre entre le premier ministre et le président de la Domtar. N'étant pas présent, je ne peux pas lui divulguer le contenu de la rencontre. Mais la rencontre a bel et bien eu lieu et, j'imagine bien que de part et d'autre, ils ont exposé leur position dans le dossier.

LE DOSSIER DOMTAR—LA NÉCESSITÉ POUR LE QUÉBEC D'ÊTRE REPRÉSENTÉ PAR UN AUTRE MINISTRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, une réponse aussi vague me permet de poser au vice-premier ministre la question suivante: Est-ce que le vice-premier ministre ne croit pas, à la lueur de la maladresse avec laquelle le dossier Domtar a été traité jusqu'à ce jour, qu'il est grand temps que des changements soient faits dans le ministère pour qu'un ministre plus responsable, plus fort et plus compétent représente les Québécois dans les dossiers économiques dans ce gouvernement-là?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, tous les éléments qui ont été présentés au gouvernement dans le dossier Domtar ont été étudiés. Si vous examinez la chronologie des événements, il va évidemment se poser la première question, celle de la subvention. Le premier ministre, suite à la décision qui a été annoncée par le gouvernement, a indiqué très clairement à cette Chambre qu'il allait rencontrer le premier ministre du Québec et que ce sujet était à l'ordre du jour.

Je demanderais donc à mes honorables collègues d'en face de bien vouloir attendre ces discussions entre les deux premiers ministres concernés avant de «sauter» à des conclusions qui, pour le moment, ne sont fondées sur aucun fait mais plutôt sur une politique qui ne sert les avantages de personne.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'IMPOSITION DES CONTRIBUABLES À REVENU ÉLEVÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances, qui sait sans aucun doute qu'il y a aujourd'hui six mois que le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: J'ai fait tout mon possible pour tendre la perche au leader du gouvernement à la Chambre, car il a besoin de toute l'aide qu'il peut obtenir.

Étant donné que le gouvernement a promis non seulement de belles paroles, mais la justice, et compte tenu du fait que le ministre des Finances aurait déclaré durant la fin de semaine, si l'on en croit les médias—et je sais que de temps à autre il s'inscrit en faux contre leurs affirmations—qu'il n'y aurait pas d'augmentation d'impôt, et comme par ailleurs un rapport de Statistique Canada montre que les Canadiens à revenu élevé profitent encore d'avantages fiscaux énormes, le gouvernement ramènera-t-il le fardeau fiscal de ces Canadiens à revenu élevé à au moins ce qu'il était avant que les libéraux ne le réduisent il y a quelques années, leur donnant du même coup un immense avantage sur les autres Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux que le chef du Nouveau parti démocratique ait signalé à la Chambre que nous fêtons aujourd'hui nos six premiers mois de pouvoir. Je tiens à signaler au député et à ses collègues qu'on a réalisé bien des choses au cours de cette période: l'allocation au conjoint . . .

• (1430)

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous en sommes à la période réservée aux questions et réponses. Les déclarations viendront tout à l'heure.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il y a bien des choses, monsieur le Président, que je voudrais signaler.

M. Nielsen: Il a eu le temps de poser la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Cela ne prendrait que 15 minutes environ, mais par respect pour vous, monsieur le Président, je laisserai tomber cette longue énumération et répondrai à la question du député de la façon suivante: on va se pencher sur toute la question de la réforme fiscale dans le budget de ce printemps et j'espère qu'un certain nombre de questions que le député soulève depuis quelques mois seront abordées. Nos points de vue concordent passablement sur certaines de ces choses. Vous seriez surpris.

M. Broadbent: Il ne s'agit pas d'avoir le même point de vue, mais bien d'obtenir des mesures. C'est ce que les Canadiens veulent en l'occurrence.

M. Hnatyshyn: C'est pourquoi ils ont rejeté votre parti aussi magistralement.

* * *

L'EMPLOI

LE FINANCEMENT DES EMPLOIS POUR LES FEMMES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Un autre aspect important de la justice que le gouvernement a promise au cours de la campagne électorale portait sur le sort des femmes, particulièrement celles sur le marché du travail. Ma question porte sur le fait que les femmes forment 42 p. 100 de la main-d'œuvre, mais qu'elles occupent une proportion beaucoup moins importante des emplois directement financés par le gouvernement fédéral. Si le gouvernement fédéral veut tenir de façon concrète une promesse bien précise, la ministre s'assurera-t-elle que 42 p. 100 des emplois financés par le gouvernement fédéral reviendront aux femmes qui ne veulent rien de plus mais rien de moins non plus que leur juste part des emplois offerts?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'entendre la question du député. Je tiens à lui dire que le premier ministre a annoncé à Regina que le gouvernement fédéral avait accepté en principe le principe de l'équité face à l'emploi énoncé dans le rapport du juge Abella. J'expliciterai la réponse du gouvernement un peu plus tard cette semaine.

Je tiens également à rappeler au député que depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a pris un certain nombre d'autres mesures qui ont profité énormément aux femmes. Par exemple, nous avons présenté . . .

Présence à la tribune

Des voix: Règlement!

Mlle MacDonald: . . . les modifications à l'allocation au conjoint qui toucheront . . .

M. le Président: En toute déférence . . .

Mlle MacDonald: Je peux lui parler des nombreuses mesures qui ont été prises à cet égard.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je tiens à dire à la ministre, en toute déférence, comme on dit en cet endroit, que ce ne sont pas les principes du premier ministre qui m'intéressent, mais bien ses actes.

LA PROPORTION DE FEMMES DANS LA POPULATION ACTIVE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je reviens à ma question initiale. La ministre sait pertinemment que 72 p. 100 des travailleurs à temps partiels, travailleurs qui sont traités injustement en ce qui concerne les avantages sociaux, sont des femmes. Par ailleurs, la majorité des travailleurs qui sont victimes des changements technologiques sont également des femmes. En somme, il faut faire davantage pour favoriser l'égalité. Comme les femmes constituent 42 p. 100 de la population active, le gouvernement va-t-il faire en sorte que ce soit des femmes qui occupent 42 p. 100 des emplois directement financés par le gouvernement fédéral?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique a dit qu'il fallait faire davantage. Je suis entièrement d'accord avec lui. Voilà pourquoi j'ai annoncé aujourd'hui une hausse de l'allocation de soins pour les enfants à charge . . .

M. Deans: Qu'est-ce que cela a à voir avec 42 p. 100 de l'argent?

Mlle MacDonald: . . . de mères célibataires qui sont inscrites à des programmes de formation. Ainsi, la mère de deux enfants qui touche $80 par semaine à l'heure actuelle en touchera $150 par semaine, soit près du double, parce que nous tenons à ce que les femmes qui font partie de la population active, ou qui espèrent en faire partie, aient la chance dont elles ont besoin. Je prie le député de bien vouloir attendre le suivi que le gouvernement va donner cette semaine au rapport Abella.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HON. PHIL GILLIES, MINISTRE DE LA JEUNESSE DE L'ONTARIO

M. le Président: Je me permets d'interrompre brièvement les délibérations afin de signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Phil Gillies, ministre de la Jeunesse de l'Ontario.

Des voix: Bravo!

LE MULTICULTURALISME

LES CRÉDITS DU MINISTÈRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le ministre des Finances a dit qu'il pouvait parler pendant 15 minutes des réalisations de son gouvernement. Notre parti, pour sa part, peut passer deux jours à lui signaler ce qu'il n'a pas fait.

M. Hnatyshyn: Nous avons remarqué, monsieur le Président.

M. Marchi: En juin dernier, à Toronto, le premier ministre s'est vanté que son gouvernemnt allait augmenter le financement offert au ministère d'État du Multiculturalisme. Les prévisions de dépenses déposées la semaine dernière, toutefois, montrent la priorité réelle que son gouvernement accorde à ce secteur. Les crédits de ce ministère d'État ont été réduits de 2.2 millions de dollars, soit environ 9 p. 100 de son budget total. Comment le gouvernement peut-il justifier, après avoir promis aux groupes ethno-culturels qu'il allait accroître la place du multiculturalisme au sein du gouvernement fédéral, cette décision visant à restreindre sérieusement le soutien financier de ce secteur? Comment le vice-premier ministre explique-t-il ce revirement qui est contraire aux intérêts des collectivités ethniques du pays?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme le ministre chargé du Multiculturalisme est absent aujourd'hui et étant donné l'importance de la question et la longueur de la réponse qu'elle appelle, je serai heureux d'en prendre note et de la communiquer au ministre dès son retour.

M. Marchi: Je pensais que le vice-premier ministre avait suffisamment d'importance pour répondre, monsieur le Président. Les prévisions budgétaires sont du domaine public et elles ont été confirmées par le gouvernement.

LE MONTANT DU BUDGET

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Pour en revenir à ma première question, étant donné que le gouvernement a fait une foule de promesses et pris de nombreux engagements envers le multiculturalisme, comment peut-il justifier de telles compressions budgétaires dans ce secteur? Quelle attitude le gouvernement adoptera-t-il désormais envers ces collectivités? Comment pourra-t-il justifier sa crédibilité?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, nous avons fait de gros progrès dans de nombreux domaines en six mois, et le secteur multiculturel en est un. En ce qui concerne les détails demandés aujourd'hui par le député, il doit savoir, j'en suis sûr, que je ne connais pas par cœur les prévisions budgétaires de tous les ministères et services du gouvernement. Le mieux, à mon avis, est d'attendre le retour du ministre compétent pour obtenir les réponses à la question très importante qu'il soulève.

LA PETITE ENTREPRISE

L'ACCÈS DES FEMMES AU CRÉDIT

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances, puisque le ministre d'État aux Petites entreprises est absent. Les femmes obtiennent d'excellents résultats dans les affaires. Pendant le débat électoral sur les questions féminines, le premier ministre a dit que le problème pour les femmes, c'est qu'elles n'obtiennent pas aussi facilement que les hommes des prêts des établissements de crédit, ajoutant que le gouvernement fédéral doit intervenir vigoureusement comme régulateur pour permettre aux femmes qui sont à la tête de petites entreprises d'obtenir aussi facilement du crédit que les hommes. Le ministre approuve-t-il ces déclarations? Dans l'affirmative, a-t-on pris des initiatives concrètes dans ce sens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le ministre d'État aux Petites entreprises est absent aujourd'hui pour une raison qui intéressera le député, j'en suis sûr: il fait une tournée du Canada au cours de laquelle il rencontre différents groupes pour discuter . . .

M. Tobin: Il était là ce matin. Il est ici.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . de plusieurs sujets dont certains ont été abordés par le député aujourd'hui. Je suis sûr que le ministre d'État aux Petites entreprises répondra volontiers à cette question à son retour à la Chambre.

LA TENEUR DU DOCUMENT DE TRAVAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, le ministre ne trouve-t-il pas que si l'on donnait aux femmes d'affaires l'occasion d'être sur un pied d'égalité, elles pourraient faire encore mieux et offrir plus d'emplois? S'il n'est pas d'accord, pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement n'a pas accordé plus d'importance aux femmes dans la Loi sur les prêts aux petites entreprises et dans le document de travail sur les petites entreprises?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, contrairement aux membres du parti du député, nous sommes persuadés que les femmes sont capables d'obtenir du crédit.

Mme Jewett: Où êtes-vous allé?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Au cours des nombreuses rencontres que j'ai eues avec différents groupes de citoyens de toutes les régions du pays, j'ai constaté notamment que l'on est de plus en plus conscient de la réussite des femmes dans les affaires et du fait qu'elles ont créé beaucoup d'emplois depuis peu. On le sait dans les milieux financiers où l'on réagit maintenant à la réussite des femmes.

• (1440)

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

L'EXPROPRIATION DES TERRES À MIRABEL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics.

L'honorable ministre particulièrement et tous les députés de cette Chambre ont été témoins de ce que je pourrais appeler l'éléphantesque expropriation des terres de Mirabel. Le ministre peut-il dire à la Chambre si les pourparlers concernant les propositions de règlement avec les expropriés, les résidants et la ville de Mirabel sont à la veille d'aboutir?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je suis fort heureux de vous dire aujourd'hui, ayant espéré pouvoir faire une proposition globale aux expropriés en vue de la revente des terres, que cette proposition pourra être annoncée à l'intérieur de douze mois, je peux vous le dire aujourd'hui, et je pense que tous mes collègues se réjouiront de savoir que le travail de la coopération et de la proposition qui sera rendue publique dans quelque temps est effectué à peu près à 90 p. 100.

Je suis convaincu que l'honorable députée qui pose la question est fort intéressée au progrès de cette proposition, et j'ose espérer que, grâce à la même collaboration de la part des expropriés, je serai, définitivement, en mesure d'annoncer cette proposition globale avant la fin de cette session.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—LA DATE À LAQUELLE ON A INFORMÉ LE PREMIER MINISTRE DU CANADA DE L'AFFAIRE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, la question que je pose au solliciteur général a trait à l'affaire de la marijuana et de Richard Hatfield, affaire qui, à cause du gouvernement conservateur, a abouti à un mal-jugé.

Le premier ministre a constamment refusé de dire aux députés et aux Canadiens quand il a appris qu'on avait trouvé de la marijuana dans les bagages de M. Hatfield. On peut seulement en déduire qu'il dissimule quelque chose et fait de l'obstruction. Je voudrais demander au solliciteur général quand il a appris au premier ministre que de la marijuana avait été découverte dans les bagages de M. Hatfield. Est-ce le 26 septembre, date à laquelle le commissaire de la Gendarmerie royale lui a révélé qu'on en avait trouvé?

Questions orales

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je prends la parole, monsieur le Président, pour signaler que j'ai renseigné le premier ministre la veille du jour où des accusations ont été portées contre M. Hatfield. C'est à ce moment-là que le premier ministre a entendu parler de cette affaire pour la première fois. Bien entendu, il n'a rien fait pour intervenir ou infléchir le cours des choses.

LA DATE À LAQUELLE LE PREMIER MINISTRE A SU QU'ON AVAIT TROUVÉ DE LA MARIJUANA

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, nous savons quand le premier ministre a appris qu'une accusation serait portée. J'ai demandé, je ne sais combien de fois, quant le premier ministre a su qu'on avait trouvé de la marijuana? L'a-t-il appris du solliciteur général, de M. Hatfield ou de Dalton Camp?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député est si dépourvu devant les exigences de la justice qu'il perd son latin. On lui a dit la veille du jour où des accusations ont été portées que M. Hatfield était censé avoir été pris avec de la marijuana en sa possession et que des accusations seraient portées. Le premier ministre a alors été mis au courant. Si j'y avait songé, j'aurais pu également en informer le député.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'AIDE GOUVERNEMENTALE À LA DOMTAR

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale. J'aimerais savoir si ce dernier peut assurer la Chambre que dans les options étudiées par le gouvernement, soit relativement à l'aide à la compagnie Domtar, ces options comprendraient l'achat de valeurs pour que le gouvernement du Canada devienne actionnaire dans ces compagnies. Peut-il aussi assurer la Chambre que la politique annoncée par son ministre en novembre, et niée par le premier ministre la semaine dernière, ne créerait pas de discrimination envers la compagnie Domtar, étant donné qu'il s'agit d'une «filiale» d'une société de la Couronne du Québec?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, en réponse à la question de mon honorable collègue d'Ottawa-Centre, j'aimerais simplement rappeler les paroles du premier ministre la semaine dernière, alors qu'il indiquait clairement à la Chambre son intention de discuter avec le premier ministre du Québec des possibilités visant à aider la compagnie Domtar. En même temps, le premier ministre disait clairement que l'«actionnariat» de la compagnie Domtar n'était pas un élément-clé dans la décision qui avait été annoncée par son gouvernement.

LES PROJETS ÉCONOMIQUES IMPORTANTS POUR LE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire au président du Conseil du Trésor est la suivante: Étant donné qu'il a dit que le gouvernement a écarté la possibilité que le gouvernement fédéral devienne actionnaire; étant donné que la politique du ministère est de refuser de donner une subvention à cette compagnie, et étant donné que tous les ministres du Cabinet de Québec ont été écartés de cette affaire, comment vraiment est-ce que les projets économiques importants et d'envergure pour la province de Québec seront suivis par ce gouvernement à l'avenir? C'est sûr que le premier ministre a le pouvoir de faire quelque chose.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député d'Ottawa-Centre énonce des hypothèses comme étant des faits. Il n'y a aucune de ces hypothèses-là qui a été vérifiée par une quelconque déclaration qui a été faite de ce côté-ci de la Chambre. On a dit clairement que l'on devait avoir des consultations avec le gouvernement du Québec. Le premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec, au cours d'une rencontre plus tard cette semaine, examineraient la possibilité de diverses ententes possibles qui pourraient venir en aide à la compagnie Domtar, dans une situation, bien entendu, où le gouvernement actuel se retrouve avec un fardeau énorme d'une dette publique et du service de cette dette publique héritée du gouvernement précédent lequel, d'ailleurs, dans le cas de la Domtar, n'a rien fait durant les nombreux mois où il étudiait la demande. On va donc examiner les possibilités.

* * *

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

LE SERVICE DE TRANSPORT OFFERT À LA CLIENTÈLE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Conformément à l'esprit de consultation et de collaboration qui ont marqué les six premiers mois du présent gouvernement . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Qui a déjà dit cela?

Mme Collins: . . . le ministre pourrait-il renseigner la Chambre sur les résultats des consultations qu'a menées son ministère auprès de divers groupes disposés à fournir un service de transport de qualité supérieure à la clientèle de l'Aéroport international de Vancouver, y compris un service de taxis et de limousines de luxe, de sorte que de tels services soient en place bien avant que ne commence la grande affluence de visiteurs à Vancouver pour Expo 86?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme la députée ne l'ignore sans doute pas, Transports Canada avait eu l'intention de lancer un appel d'offres pour le service de limousines à l'Aéroport international de Vancouver. Toutefois, comme la façon dont l'appel d'offres a été lancé a donné lieu à des critiques, il a été décidé de reporter le tout à une date ultérieure en attendant d'autres discussions entre les hauts fonctionnaires de Transports Canada, des représentants des villes de Vancouver et de Richmond et des représentants de la British Columbia Motor Carrier Commission. Ces discussions sont en cours à l'heure actuelle et déboucheront, espérons-le, sur l'établissement du mandat d'une tribune publique qui permettra de résoudre vraiment ce problème.

L'AGRICULTURE

LES FRAIS D'INSPECTION DES POMMES DE TERRE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je vais adresser ma question touchant l'agriculture au président du Conseil du Trésor, qui est le complice auquel nous imputons le grave problème des droits d'inspection des pommes de terre dans l'Île-du-Prince-Édouard. Le ministre le sait sans doute, des fonctionnaires de son ministère et de celui de l'Agriculture ont, depuis quelques semaines avec des représentants du gouvernement provincial, de l'Association des producteurs et de l'Office de commercialisation des pommes de terre, des entretiens où ils examinent les hausses proposées de recouvrement des coûts, comme les qualifie le ministre. Depuis samedi dernier, monsieur le Président, les producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard vendent leurs pommes de terre à un prix inférieur de 2c. la livre à leur coût de production. Le ministre déclarera-t-il aujourd'hui de sa place à la Chambre qu'il n'imposera pas de tels droits d'inspection aux agriculteurs canadiens?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je serai heureux de répondre au député que l'on m'a fait de nombreuses instances à ce sujet. Je comprends bien les inquiétudes des producteurs de pommes de terre de cette province. La question est à l'étude et fait l'objet de discussions très approfondies entre le ministre de l'Agriculture et moi-même. J'espère que nous réussirons à en arriver à un point où nous pourrons faire très bientôt une déclaration précise à ce sujet.

ON DEMANDE LA REMISE DES HAUSSES À PLUS TARD

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, les hausses proposées doivent entrer en vigueur le 1er avril, et poussent les producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard à vendre maintenant leurs pommes de terre à perte. Le ministre remettra-t-il au 1er septembre, soit lors de la prochaine campagne agricole, la mise en application de ces hausses?

• (1450)

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, de concert avec le ministre de l'Agriculture, le ministre veillera à ce que les mesures que prend le gouvernement soient compatibles avec l'intérêt national et avec la nécessité impérieuse de contrôler le déficit dont nous a fait hériter la piètre gestion économique du gouvernement précédent.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au président du Conseil du Trésor.

[*Français*]

Lors d'une rencontre, la semaine dernière à Montréal, entre le chef du Nouveau parti démocratique et la Fédération des femmes du Québec, cette dernière a exprimé son inquiétude vis-à-vis du fait que le ministre responsable pour le statut de la femme, ici au Canada, a décidé d'abolir le comité d'accès à l'égalité pour les femmes dans la Fonction publique. Ma question est la suivante, monsieur le Président: Le ministre pourrait-il maintenant rétablir ce comité d'accès à l'égalité dans la Fonction publique pour les femmes canadiennes?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je puis assurer mon honorable collègue que toute la question de l'égalité féminine dans la Fonction publique n'est pas à l'étude. Toute cette question-là est primordiale pour notre gouvernement. Je pense que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, responsable du rapport Abella, qui a dit tout à l'heure qu'elle ferait une déclaration cette semaine à la Chambre sur plusieurs mesures que le gouvernement conservateur actuel entend prendre, chapeaute très bien le dossier et elle a mon appui total.

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire. Le ministre n'a pas encore répondu à la question et je vais la répéter. Le gouvernement a maintenant un comité sur l'accès à l'égalité dans la Fonction publique pour les femmes, et le ministre responsable a annoncé la semaine dernière qu'il veut abolir ce comité. Est-ce que le ministre peut rétablir ce comité maintenant pour les femmes canadiennes? C'est un comité très important.

M. de Cotret: Monsieur le Président, pour répondre à la question de mon honorable collègue, je lui dirai que le gouvernement actuel a l'intention d'aller de l'avant rapidement pour implanter un système qui reconnaîtra cela d'une façon plus juste et plus équitable que le système qui existait sous l'ancien gouvernement concernant l'égalité de la femme à travers la Fonction publique, ses sociétés de la Couronne, ses agences et toutes ses activités.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA TAILLE DU BUDGET—LES PROPOS ATTRIBUÉS À UNE MINISTRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question est destinée au suppléant de la ministre d'État aux Finances. Selon des nouvelles de ce matin, la ministre d'État aurait déclaré que le gouvernement réduira peut-être le budget de la Société canadienne des postes, perspective qui est de nature à perturber les délicates négociations en cours avec le syndicat. Est-ce la position officielle du gouvernement que les augmentations salariales qui ont été négociées pourraient bien être annulées par des compressions budgétaires, une fois les négociations terminées?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que la députée voudra reformuler sa question car ce n'est pas ce que ma collègue, la ministre d'État, a dit en fin de semaine. Cette dernière parlait dans le contexte du contrôle des coûts que le gouvernement a entrepris et qu'il va poursuivre. Tous les postes de dépenses publiques sont passés au crible; c'est dire que les sociétés de la Couronne aussi bien que tous les services gouvernementaux sont du nombre.

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, si les ministres disaient vraiment ce qu'ils pensent, nous ne passerions pas notre temps à demander des précisions.

LES NÉGOCIATIONS PATRONALES-SYNDICALES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Étant donné que les propos malencontreux de la ministre se prêtaient à l'interprétation que j'en ai donnée, le ministre voudrait-il maintenant confirmer que le gouvernement n'a pas l'intention d'écarter tout règlement satisfaisant qui nous éviterait les graves répercussions économiques d'une grève des postes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous sommes très encouragés par la façon dont les négociations se déroulent entre la Société des postes et le syndicat. Nous ne voulons rien faire qui puisse troubler ces négociations. Comme la députée le sait, elles en sont à un stade critique, mais nous avons bon espoir que les résultats seront satisfaisants pour tous les Canadiens.

* * *

LES ALIMENTS ET DROGUES

LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AUX MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Pourrait-il confirmer que des négociations visant à restreindre la production de médicaments génériques, et à relever forcément les prix des médicaments d'ordonnance, se déroulent actuellement entre le gouvernement, la Canadian Drug Manufacturers Association et l'Association canadienne de l'industrie du médicament, à l'exclusion de certains groupes comme l'Association des consommateurs du Canada, négociations qui précèdent la publication du rapport Eastman commandé pour faire le point sur la situation et pour recommander des mesures dans ce domaine?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je voudrais, en réponse à cette question de mon honorable collègue, lui préciser que, effectivement, nous sommes informés que des discussions ont lieu entre les divers groupes de compagnies, soit les compagnies génériques et les compagnies pharmaceutiques, dans le but de trouver et d'en arriver à un compromis sur cette situation difficile des produits pharmaceutiques.

[*Traduction*]

LES DEMANDES DE PERMIS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le ministre ne m'a pas dit si son ministère ou un autre ministère participait à ces entretiens. Il sait pourtant que les médicaments génériques ont fait épargner des dizaines de millions de dollars aux Canadiens.

Les demandes de permis pour la vente de médicaments génériques ont-elles été bloquées pour une période de 90 jours? Pareille mesure détruirait cette industrie et coûterait fort cher aux consommateurs canadiens.

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer mon collègue que, actuellement, aucune demande n'a été gelée pour aucune période de temps que ce soit, et que toutes les demandes sont actuellement traitées dans le cours normal des choses.

* * *

[*Traduction*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'ACDI—LE PROGRAMME VISANT À GAGNER DES TERRES SUR LE DÉSERT, EN AFRIQUE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de la ministre des Relations extérieures, je vais poser ma question au vice-premier ministre. Hier, deux émissaires du gouvernement, M. David MacDonald et M. Stephen Lewis, de retour du Soudan, ont affirmé que la famine s'aggraverait dans cette région du monde si l'on ne faisait pas de nouveaux efforts pour la combattre. En substance, ils ont demandé aux Canadiens de donner davantage.

Vendredi dernier, quand j'ai posé une question à la ministre des Relations extérieures, elle a refusé de promettre qu'un programme de l'ACDI visant à gagner des terres sur le désert, en Afrique, ne serait pas annulé. Comment le gouvernement peut-il même seulement envisager l'élimination d'un tel programme tout en demandant aux Canadiens de multiplier leurs efforts?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, nous nous préoccupons vivement des faits révélés par M. MacDonald et nous sommes en train d'étudier la question très sérieusement. Quand le gouvernement sera prêt à annoncer quelque chose dans ce domaine, je suis convaincu que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou la ministre des Relations extérieures s'en chargeront.

M. Berger: C'est tout aussi flou que la réponse de vendredi, monsieur le Président. Ce jour-là, la ministre a répondu en effet qu'elle ne pensait pas être obligée d'annoncer un tel programme à la Chambre, ce qui est à mon avis un témoignage de mépris envers la Chambre des communes.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE NE PAS ANNULER LE PROGRAMME

M. David Berger (Laurier): Le vice-premier ministre peut-il nous garantir dès maintenant, au nom du gouvernement, que ce dernier n'annulera pas le projet d'irrigation du Sahel au budget de 25 millions de dollars, et qu'il continuera ses activités cruciales, à l'aide de la technologie canadienne, pour combattre la famine en Afrique?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne pense pas que les efforts du Canada dans le domaine de l'aide à l'étranger puissent être la chasse gardée d'un député de la Chambre ou d'un parti politique. Le Canada est fier des efforts qu'il a consentis dans ce domaine. Il est indécent d'utiliser à des fins partisanes le travail de ceux qui mettent sur pied des programmes d'aide en faveur des personnes défavorisées et nécessiteuses. L'histoire de la Chambre des communes prouve sans l'ombre d'un doute que tous les partis s'intéressent à la question de l'aide du tier monde.

Des voix: Bravo!

• (1500)

M. Nielsen: En ce qui a trait plus précisément à la question . . .

Des voix: Règlement!

M. Gauthier: C'est ridicule.

M. Nielsen: Je répondais jusqu'à présent au préambule du député. Le ministre compétent fera éventuellement une déclaration en temps voulu.

* * *

L'ÉNERGIE

LES NÉGOCIATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES EN MATIÈRE DE PÉTROLE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'aurais une brève question à poser au ministre des Finances. Elle concerne l'expiration du délai de six mois. Peu de gens ont semblé noter que le gouvernement n'avait pas réussi à conclure une entente avec l'Alberta. Le marché important concerne l'Alberta, pas Terre-Neuve.

En lisant attentivement le budget des dépenses du gouvernement, on constate que le ministre s'attend à recevoir davantage et de l'industrie et des provinces productrices. Le ministre va-t-il déposer un budget même en l'absence d'un accord avec les provinces productrices? Cela, j'en doute. Va-t-il uniquement s'en tenir à ses prévisions de dépenses en déposant un budget sans avoir conclu d'entente avec les provinces?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la réponse brève à cette longue question est que les différentes questions que le député a soulevées aujourd'hui font l'objet d'intenses négociations avec les provinces en ce moment même.

Présentation de projets de loi

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES COMPRESSIONS RELATIVES À L'AIDE FINANCIÈRE AUX ARTS ET À LA CULTURE

M. Stewart McInnes (Halifax): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 1,118 électeurs d'Halifax qui expriment leur inquiétude concernant les dernières compressions et peut-être d'autres qui suivront, relativement à l'aide financière accordée par le gouvernement aux arts et à la culture.

En conséquence, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de remettre en question ces réductions qui auront des conséquences néfastes sur l'ensemble de la communauté culturelle du Canada et sur la société en général.

[*Français*]

LE MANDAT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dans laquelle quatre étudiants de l'Université Laval demandent plusieurs changements en vue de préciser le mandat du vérificateur général et lui donner tous les pouvoirs nécessaires, y compris l'accès à toute l'information dont il a besoin pour effectuer ses travaux importants.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

MODIFICATION VISANT À INTERDIRE LA DISCRIMINATION

M. Svend J. Robinson (Burnaby) demande à présenter le projet de loi C-225, tendant à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne.

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Robinson: Monsieur le Président, l'objectif du projet de loi est de donner suite aux recommandations répétées de la Commission canadienne des droits de la personne visant à interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans tous les domaines de compétence fédérale, dont les Forces armées et la GRC, et de modifier le Code criminel et la législation sur les droits de la personne de manière à mettre un terme à toute discrimination s'exerçant contre les homosexuels et les lesbiennes.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Questions au Feuilleton

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, aujourd'hui on répondra aux questions nos 84, 244 et 255.

[*Texte*]

L'ÉACL—LES ENQUÊTES DANS LA RÉGION D'ATIKOKAN

Question no 84—M. Angus:

1. L'Énergie atomique du Canada Ltée a-t-elle effectué des enquêtes dans la région d'Atikokan, dans le nord-ouest de l'Ontario et, dans l'affirmative, au cours de quelles années financières?

2. Au cours des mêmes années, *a*) quels biens et services l'EACL ou toute entreprise agissant pour son compte ont-elles achetés dans la région et de quels fournisseurs les ont-ils achetés, *b*) quels hôtels ou motels l'EACL a-t-elle utilisés et combien de nuitées a-t-elle achetées dans chaque cas, *c*) combien ont coûté les activités de relations publiques de l'EACL, y compris les traitements et avantages du personnel, les services achetés, les frais de déplacement et de séjour?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): L'Énergie atomique du Canada Limitée répond comme suit:

1. L'EACL a effectué des enquêtes dans la région d'Atikokan, dans le nord-ouest de l'Ontario, depuis 1979.

2. *a*) Voir ci-après la liste des biens et services achetés à Atikokan par l'EACL et ses entrepreneurs. Cette liste n'est peut-être pas complète, parce que les méthodes de comptabilité utilisées par l'EACL ne donnent pas de ventilation aussi détaillée.

Les sommes d'argent dépensées à Atikokan depuis 1979 se chiffrent à environ 1.4 million de dollars et représentent environ 20 p. 100 des dépenses totales consacrées à la recherche à Atikokan, à l'exclusion des traitements versés au personnel de l'EACL.

b) L'EACL à dépensé environ $290,000 en frais de logement à Atikokan depuis 1979. Les quelque 11,500 nuitées sont réparties entre les motels d'Atikokan à peu près dans les proportions suivantes:

Radison Motel —45 p. 100
White Otter Inn—35 p. 100
Steep Rock Motel—10 p. 100
Atikokan Hotel— 5 p. 100
Pines Motel— 5 p. 100

c) Les activités des relations publiques de l'EACL à Atikokan ont coûté approximativement $135,000 depuis 1979. De ce montant, environ $30,000 ont été dépensés en frais de séjour, de téléphone et de poste. Le reste représente les traitements versés au personnel des affaires publiques de l'EACL.

Fournisseurs des biens et services achetés par l'AECL

Atikokan Hotel	Alimentation, logement
Harold Antler	Services techniques*
Atikokan Progress and Printing	Publicité*
Atikokan Public Library	Photocopie
BR Davidson Construction	Entretien de voies*
Stan Bates Construction	Construction et entretien de voies*
La Baie	Fournitures générales
Bell Canada	Communications*
Browns Clearwater Lodge	Déneigement des voies*
Canadian Propane Gas and Oil	Gaz propane
Chesies Cafe	Alimentation
Dougs Texaco	Essence, huile, mécanique*
Frankies Stationery	Papeterie, articles divers*
Freds Allied Hardware	Quincaillerie*
Gils Furniture and Appliances	Matériel électrique*
Bill Dutka	Dégagement et entretien de voies*
SG Hancock	Arpentage*
Hoppy's Drive Inn	Alimentation
Johnsons Esso (Avis Rental Car)	Location de camions, essence, mécanique*
Kim Vi Restaurant	Alimentation
Lakehead Freightways	Transport de marchandises*
M&C Motors Ltd.	Mécanique
MacLeods	Quincaillerie*
Major Machine Works	Usinage, fabrication*
RC Moffat Supply Ltd.	Fournitures générales*
Fern Elizabeth Ltd.	Main-d'œuvre*
Monty's Jewellers	Fournitures générales*
Myer Lumber Co.	Bois de construction*
Norontair	Transport aérien
O'Brien Service	Essence, mécanique*
The Pines Motel	Logement
The Pizza Barn	Alimentation
Quetico Tackle and Sport Ltd.	Cartes, fournitures
FR Quinn Ltd.	Bureau, entreposage, matériel électrique*
Radison Motel	Logement*
Redland Construction	Soumission pour construction de voies
Rockton Motel	Logement
Sportsmen's Restaurant	Alimentation
Steep, Rock Iron Mines	Information
Thunder Bay Bearings Ltd.	Quincaillerie*
Quetico Exploration and Development Ltd.	Services techniques*
Walts Dry Goods	Vêtements, fournitures
White Otter Inn	Logement, alimentation
Steep Rock Hotel	Logement, alimentation
Ministère des ressources naturelles de l'Ontario	Cartes, information, photocopie
Little Falls Community Centre	Alimentation
Eva Marine	Location et achat de bateaux*
Ontario Hydro Construction Group	Entreposage, logement, alimentation

*Indique que des contrats ont été passés ou des comptes locaux établis avec ces fournisseurs.

TRAVAUX PUBLICS—LES MARCHÉS ADJUGÉS

Question no 244—M. Boudria:

Entre le 4 septembre et le 31 décembre 1984, combien de marchés du ministère des Travaux publics ont été adjugés à des fournisseurs ou entrepreneurs provenant en totalité ou en partie de la circonscription de Berthier-Maskinongé-Lanaudière et, dans chaque cas, quels étaient la valeur totale du marché et les noms des particuliers ou compagnies à qui l'on a adjugé chacun de ces marchés?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Sept marchés ont été adjugés à des entrepreneurs de la circonscription de Berthier-Maskinongé-Lanaudière. La valeur de chaque marché et les noms des sept entrepreneurs sont les suivants:

Noms	Montant des marchés
Marinex Inc., Cap-de-la-Madeleine, (Québec)	$ 65,670
Sintra Inc., Saint-Paul-de-Joliette, (Québec)	$103,220
Casaubon et Frères, Saint-Édouard, (Québec)	$ 82,765
Norgaz Inc., Trois-Rivières, (Québec)	$ 27,900
Monsieur Daniel Gaboury, Maskinongé, (Québec)	$ 10,000
Services Sanitaires, Berthierville, (Québec)	$ 20,462
Services Sanitaires, Berthierville, (Québec)	$ 7,869

LES PRESTATIONS DE MATERNITÉ

Question no 255—M. Dingwall:

En *a*) 1980-1981, *b*) 1981-1982, *c*) 1982-1983, *d*) 1983-1984, combien la Commission d'assurance-chômage a-t-elle dépensé au total en prestation de maternité versées aux femmes de (i) 34 ans ou moins (ii) 35 ans ou plus?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): En ce qui concerne la Commission et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, les prestations de maternité versées aux femmes de (i) 34 ans ou moins (ii) 35 ans ou plus sont comme suit:

Prestations de maternité
(en milliers)

	34 ans ou moins	35 ans ou plus	Total
1980-1981	233 308	9 696	243 004
1981-1982	270 215	12 614	282 829
1982-1983	305 933	17 429	323 362
1983-1984	333 468	19 894	353 362

[*Traduction*]

M. Stewart: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

M. Boudria: Monsieur le Président, depuis le 6 décembre, il y a une question au *Feuilleton* sur le favoritisme politique et la location de voitures. Une autre question, datée du 13 décembre, porte sur certaines dépenses frivoles pour la décoration de l'édifice dans lequel nous siégeons en ce moment. Le gouvernement refuse de répondre à ces deux questions qui l'embarrassent sans doute. Il est injuste pour la Chambre que le gouvernement ne rende pas compte de ses actes, même s'ils sont répréhensibles . . .

M. le Président: A l'ordre. Normalement, on invoque le Règlement pour demander quand viendra la réponse à une question. J'imagine que ce n'était pas l'objectif du député.

Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, lorsque nous avons suspendu les travaux, à 13 heures, j'expliquais que ces deux programmes et d'autres, comme le PAREL, ne devraient pas être supprimés par le gouvernement mais bien élargis, car ils permettent de créer des emplois.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. A propos des affaires courantes, le ministre des Pêches et Océans (M. Fraser) avait l'intention de présenter un projet de loi pour la première lecture. La Chambre accepterait-elle d'en revenir à la présentation des projets de loi de sorte que je puisse le présenter, au nom du ministre qui a malheureusement été retenu, afin qu'il puisse être lu pour la première fois et que les députés puissent en prendre connaissance? Il serait alors possible de débattre de ce projet de loi un peu plus tard cette semaine.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour en revenir à la présentation des projets de loi sous la rubrique des Affaires courantes?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PÊCHERIES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom du ministre des Pêches et des Océans) demande à présenter le projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable ministre est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur l'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): D'après les promesses du parti conservateur au cours de la dernière campagne électorale, monsieur le Président, nous pouvions nous attendre à un élargissement plutôt qu'à l'élimination de ces programmes et d'autres visant à créer des emplois d'un bout à l'autre du pays. Le débat d'aujourd'hui porte sur deux de ces programmes, celui prévoyant le remplacement du mazout et l'économie de pétrole et l'autre relatif à l'isolation des maisons.

Au début de mes remarques ce matin, j'ai dit que, compte tenu de leur nature même, on devrait maintenir ces programmes et en élargir la portée. Mais non, la mesure à l'étude prévoit la suppression immédiate du premier et la disparition du deuxième dans un an.

• (1510)

Prenons le programme canadien de remplacement de pétrole. Il permettait à un propriétaire de maison d'obtenir le remboursement de la moitié du coût des matériaux et de la main-d'œuvre ou une subvention maximum de $800 pour la conversion de son système de chauffage. Comme je l'ai dit ce matin, ces $800 ne représentent qu'une fraction des dépenses du propriétaire. Par conséquent, il s'agissait sans doute d'un des programmes fédéraux de création d'emplois les plus importants. Il le demeurera jusqu'à ce que le gouvernement l'abolisse.

D'après les chiffres du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ce programme devait couvrir près de 2 millions de maisons. On l'abandonne à mi-chemin. Environ la moitié des maisons visées ont été améliorées. Si le programme se poursuivait, le nombre de maisons transformées augmenterait considérablement au cours des années à venir, si bien que l'objectif de 2 millions pourrait être atteint.

Mes concitoyens et moi-même trouvons sidérant de voir le gouvernement abolir deux excellents programmes qui créaient des emplois et permettaient d'économiser le gaz et le mazout. J'ai l'impression que la décision de supprimer ces programmes a été prise hâtivement en septembre dernier et que maintenant le gouvernement ne veut pas revenir là-dessus, même s'il reconnaît que ce sont des programmes utiles pour créer des emplois et économiser l'énergie. Le programme de remplacement du pétrole visait directement à économiser le mazout. Le propriétaire de maison qui profite de ce programme continue d'en bénéficier tant qu'il consomme un combustible autre et meilleur marché que le mazout. Dans sa grande sagesse, l'industrie pétrolière a déclaré depuis quelques mois, qu'au cours de la prochaine décennie fort probablement, nous ferons face à une pénurie de combustibles dérivés du pétrole brut.

Je sais que nous n'avons pas appris à nous fier aux porte-parole du secteur pétrolier qui nous mettent en garde contre l'épuisement de nos réserves, car, jusqu'à présent, ils se sont trompés du tout au tout. Il est logique de penser que dans l'avenir, peut-être pas d'ici dix ans, il y aura pénurie de pétrole brut. Le prix en augmentera probablement, ce qui rendra plus coûteux le chauffage des maisons. Le programme de remplacement qui aidait les propriétaires à abandonner le chauffage au pétrole en faveur du chauffage à l'électricité, au bois ou au gaz, offrait un moyen de se préparer à l'époque future où le coût de l'énergie augmenterait.

D'après le rapport du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ceux qui ont procédé à cette conversion épargnent environ $600 par an. Il a également indiqué que 25 p. 100 des gens qui ont fait le changement étaient des propriétaires de maison gagnant moins de $15,000. Le reproche voulant que ce projet ne profite qu'aux gens à l'aise ne tient donc pas. Il a servi tout particulièrement, au moins dans ma région du pays et avec l'aide d'un gouvernement provincial, à aider les personnes âgées à aménager leur maison pour pouvoir y demeurer après leur retraite. Avec l'aide des programmes ordinaires tels le PAREL, et certains programmes provinciaux, des milliers de personnes âgées de la Saskatchewan continuent d'habiter dans leurs maisons.

Le second programme victime de coupures, c'est le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, qui est le plus connu et sans doute le plus apprécié des petits propriétaires canadiens. Il accordait une assistance financière pour isoler les maisons et les mettre à l'épreuve des courants d'air. Le PITRC payait 60 p. 100 des frais de main-d'œuvre et de matériaux employés à l'isolation thermique et à l'étanchéisation d'une maison, jusqu'à concurrence de $500. Et ces $500 constituent le plus souvent le minimum dépensé pour une maison donnée grâce à la subvention PITRC.

Le gouvernement a déjà modifié le règlement d'application du PITRC. Depuis Noël dernier, le remboursement n'est plus de 60 p. 100, mais de 33.33 p. 100 des sommes admissibles. Il n'était pas nécessaire de se présenter à la Chambre pour faire ce changement. Il a été effectué par voie de modification du règlement. Un des principaux arguments invoqués par le gouvernement pour supprimer ce programme avait donc déjà été satisfait par la reduction de la subvention.

Beaucoup d'arguments apportés par les ministériels dans ce débat sont réfutés par le rapport relatif à ces subventions. J'ai constaté dans ce rapport par exemple que les Canadiens à revenus plus que moyens n'ont pas bénéficié outre mesure de ce programme. Il a été accordé plus d'argent en subventions PITRC aux ménages à bas revenus qu'à ceux de n'importe quelle catégorie. En fait, 24 p. 100 des montants accordés par le PITRC sont allés aux 21 p. 100 de gens gagnant moins de $15,000 annuellement. Ce sont eux qui en ont le plus profité, et c'est sur eux que le programme était axé. D'accord, le programme a servi à tous ceux qui comptaient faire des travaux sur une maison, mais ce sont ceux qui gagnent moins de $15,000 qui en ont surtout profité.

Le rapport affirmait également que 65 p. 100 des travaux d'isolation du PITRC n'auraient pas été faits sans les subventions PITRC. Je pense que c'est un chiffre très vraisemblable. Beaucoup de gens ont entrepris des rénovations sachant qu'ils allaient avoir des subventions et sont passés ensuite à d'autres rénovations. Le rapport affirme également que 37 p. 100 des utilisateurs du PITRC n'auraient jamais isolé leur maison si le programme n'avait pas existé. Le rapport révèle en outre que 75 p. 100 des utilisateurs n'auraient pas fait cette dépense n'eût été du programme. On y apprend aussi que celui-ci a créé un grand nombre d'emplois. Il a permis d'énormes économies d'énergie.

• (1520)

Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a fait un vibrant plaidoyer ce matin pour réclamer que le prix du pétrole soit assujetti aux lois du marché. Il a toutefois admis, en réponse à une question, que le cours n'était pas nécessairement fonction

du marché mais qu'il était fixé par un cartel, l'OPEP, qui l'établit de manière artificielle. Les résultats du sondage parus le mois dernier ont dû lui échapper; on y apprenait que 85 p. 100 des consommateurs canadiens ne sont pas d'accord pour que le prix du pétrole au Canada soit fixé par l'OPEP. Ils sont d'avis que le Canada doit l'établir en fonction du prix de revient.

J'ai tenté de montrer ce que nous devions faire à propos de ces programmes. Il nous faut les maintenir car ils sont la meilleure source directe d'emplois. Les programmes PAREL, PITRC et PCRP ont permis de créer plus d'emplois que tout autre programme de dépenses directes. Ils visent à économiser du combustible. Loin de n'être qu'immédiats ou à très court terme, leurs effets vont profiter à ceux qui ont fait l'investissement en premier lieu mais aussi à tous ceux qui habiteront ces maisons à l'avenir. Voilà de bonnes raisons pour conserver ces programmes.

Le pétrole viendra peut-être à manquer et nous pourrions être obligés de le rationner dans les prochaines décennies. Cela ne m'étonnerait nullement qu'avant la fin de son mandat, le gouvernement songe à mettre sur pied des programmes destinés à économiser le combustible transportable utilisé pour chauffer les maisons. L'économie d'énergie est nécessaire; nous le reconnaissons tous. Le gouvernement ne fait que régresser en supprimant les programmes qui visent à favoriser l'économie d'énergie.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations au sujet du discours du député?

M. Waddell: Puis-je faire une observation, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Nous n'avons pas vu le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) depuis quelque temps . . .

M. Waddell: Je serai objectif.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je voudrais accorder la parole au député de Vancouver-Kingsway. Il nous a manqué.

M. Waddell: Monsieur le Président, je serai très objectif et je m'efforcerai de poser une question beaucoup plus courte que celle que j'ai posée pendant la période des questions. Cependant, je voudrais la faire précéder d'un bref préambule. Monsieur le Président, vous êtes originaire de la ville glaciale d'Edmonton dont les gens sont chaleureux. Comme bien d'autres députés vous avez peut-être constaté que certains de vos électeurs ont eu recours à ces programmes. Vous avez aussi probablement découvert, comme je l'ai fait moi-même dans ma circonscription de Vancouver-Kingsway, que bon nombre de petites entreprises se sont développées du fait de l'existence des programmes visant à économiser l'énergie dans les maisons, par exemple grâce à l'isolation, et ainsi de suite. Il y a aussi des entreprises qui installent des foyers ou qui convertissent les chaudières à mazout au gaz naturel ou à l'électricité. Nous avons beaucoup de bois, d'électricité et de gaz naturel au Canada. Bien entendu, nous avons actuellement un excédent de pétrole brut, mais d'après les chiffres du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et de toutes les entreprises pétrolières, il y aura une pénurie avant la fin de la décennie. Le député a-t-il constaté la même chose dans sa circonscription de Prince-Albert? Connaît-il des entreprises ou des habitants de sa circonscription qui ont profité de ce programme?

J'ai déjà eu le privilège de travailler dans la mer de Beaufort et de voyager dans cette région qui produit une partie du pétrole et du gaz qui nous coûtent si cher. Certains des puits de ce secteur coûtent 100 millions de dollars. Bien entendu, cela crée des emplois, mais seulement quelques-uns. Cependant, une petite société de ma circonscription emploie huit personnes. Elle travaille pour $1,600 par contrat. Pour $100,000, cette société pourrait faire travailler le même nombre de personnes qu'une plate-forme pétrolière pendant un an.

Le député a-t-il entendu parler dans sa circonscription de sociétés ou de particuliers qui ont profité de ces programmes et qui ont prouvé qu'il ne s'agit pas d'une industrie de capitaux mais bien de main-d'œuvre? Autrement dit, c'est un bon placement pour le gouvernement sur le plan de la création d'emplois.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, le point soulevé par le député dans sa question est celui qu'il convient de souligner le plus souvent possible dans le cadre de ce débat. Grâce aux $800 dépensés dans le cadre du PCRP et des $500 pour le PITRC, les conséquences sont beaucoup plus grandes pour les entreprises de la localité. Pour les $800, cela s'élève généralement à $3,000 et pour les $500, cela revient à environ $2,000. Les entreprises locales qui fournissent du matériel et des travailleurs pour faire ce travail en profitent. Aucun autre programme mis en place par le gouvernement ne contribue plus rapidement à fournir des emplois que le PCRP ou le PITRC. Le jour où le propriétaire est autorisé à entreprendre ces travaux, il trouve quelqu'un pour le faire. C'est la façon la plus rapide de fournir des emplois dans nos localités. Dans les petites villes du nord de la Saskatchewan que je représente, ces programmes sont les plus populaires ainsi que le Programme d'aide à la remise en état des logements.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Ces dispositions, ainsi que le démantèlement du programme sur l'énergie renouvelable annoncé dans l'exposé financier du ministre des Finances (M. Wilson) le 8 novembre dernier, représentent un changement catégorique et brutal dans les plans du pays en matière énergétique. Ces dispositions sont très préjudiciables et néfastes.

Le gouvernement propose de mettre un terme au PCRP le 31 mars au lieu de le maintenir jusqu'en 1990 et de supprimer le PITRC à compter du 31 mars 1986 au lieu de le maintenir jusqu'en 1987. Cette décision constitue une initiative rétrograde très grave pour le pays. Le secrétaire parlementaire a ouvert le débat en disant que le pays ne pouvait plus assumer le coût de ces programmes. Cependant, si l'on examine les prévisions de dépense du gouvernement déposées à la Chambre mardi dernier, on constate qu'il a engagé près de 1.6 milliards de dollars contre un peu plus de 160 millions pour l'année à venir. Nulle part dans la documentation publiée par les conservateurs lors de la campagne électorale on ne parle de supprimer le programme canadien de remplacement du pétrole ou le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Pourtant, dans ces mêmes documents, le gouvernement

annonce son intention de mettre un terme au programme d'encouragement du secteur pétrolier. Le gouvernement aurait intérêt, il me semble, à tenir ses promesses au lieu d'accomplir ce qu'il n'a jamais promis de faire.

• (1530)

L'autre aspect de ce projet de loi qui me déplaît au plus haut point est que le gouvernement maintient le programme d'expansion des réseaux de distribution en apportant le gaz naturel dans de nombreuses régions du Canada. Par ailleurs, il met un terme au programme de remplacement du pétrole. Les Canadiens établis dans les régions où est offerte la possibilité de se chauffer au gaz naturel ne pourront plus bénéficier du programme de remplacement du pétrole, alors que le gouvernement consacre de vastes sommes à l'installation de gazoducs. On a mis sur pied des programmes destinés à encourager les entreprises privées à construire ces gazoducs, dont l'un se trouve dans ma circonscription.

Le gazoduc de la rive nord fait la liaison entre Sault-Sainte-Marie, Blind River et Elliot Lake. Il apportera le gaz naturel à ces collectivités et sera fort utile au secteur de l'uranium et aux ressources d'Eldorado. La décision de construire ce gazoduc est l'une des plus importantes jamais prises, car elle touche la compétitivité future de l'industrie de l'uranium et ses possibilités d'expansion future. Le prix de l'uranium est certainement beaucoup moins élevé de nos jours que vers le milieu des années 1970. Il se pourrait bien que le secteur minier doive être très compétitif afin de pouvoir soutenir la concurrence des mines de la Saskatchewan et de l'Australie.

Lorsque nous aborderons l'étude de cette mesure au comité, j'exhorterai le ministre et son secrétaire parlementaire à prolonger la durée du programme dans des localités comme Blind River et Elliot Lake, jusqu'à ce que les gens aient eu la possibilité de convertir leur système de chauffage au gaz naturel, au lieu de le maintenir jusqu'au 30 juin seulement à l'intention des personnes qui ont demandé à s'en prévaloir avant le 8 novembre dernier. Ce serait la seule façon de mettre à profit la construction de nouveaux gazoducs. Sauf erreur, la situation est la même à Drummond et dans d'autres régions où l'on pose les premiers gazoducs cette année.

L'élimination de ce programme va frapper durement les régions pauvres. On est en train de prolonger les gazoducs jusqu'aux régions éloignées du Nord et à d'autres localités qui n'ont pas été alimentées en gaz naturel au cours des deux ou trois premières années du Programme d'expansion des réseaux de distribution. A mon avis, ces gens-là vont subir le contrecoup de la déclaration économique faite par le ministre des Finances (M. Wilson) en novembre dernier. Ce sont surtout les gagne-petit des régions rurales et du Nord qui, dorénavant, vont utiliser non seulement le gaz naturel, mais aussi le bois et, dans certains cas, l'électricité et le gaz propane. Ils n'auront plus accès au programme de remplacement du mazout, sans parler du programme d'isolation thermique des maisons.

Fait à noter, ce sont des Canadiens à revenus modestes et moyens qui ont surtout bénéficié des programmes d'économie de pétrole, de remplacement du mazout et d'aide à la remise en état des logements, car ils ont pu réparer leur maison, l'isoler davantage et installer un nouveau système de chauffage. Cette année, on fait des réductions draconniennes au Programme de remise en état des logements, soit 29 millions de dollars, ce qui va sûrement avoir des conséquences désastreuses pour bien des endroits. Il faudrait que le gouvernement maintienne en vigueur le programme de remplacement du mazout pendant encore au moins six ou douze mois, afin que ces localités-là elles aussi puissent être alimentées en gaz naturel.

Remplacer le mazout par le gaz naturel équivaut à un investissement pour l'avenir. En vertu du programme de remplacement du mazout, on économisait environ 32,000 barils de pétrole par jour, et plus de un million de propriétaires de maisons ont reçu des subventions. Le programme d'isolation thermique nous a permis d'économiser 28,500 barils de pétrole par jour, et deux millions et demi de maisons y étaient admissibles. Grâce à ces deux programmes, nous pourrions économiser à peu près 60,000 barils de pétrole par jour, indéfiniment. Voilà l'avantage de remplacer et d'économiser le pétrole.

Ce qui est non moins inquiétant, dans son exposé économique l'automne dernier, le ministre des Finances a imposé des restrictions aux programmes publics d'énergie renouvelable, avec la même attitude cavalière qu'il a adoptée en ce qui a trait aux programmes économiques. La division de l'énergie du Conseil national de recherches sera complètement éliminée. Un budget de 41.482 millions de dollars sera totalement aboli d'ici la fin duprochain exercice. D'après son exposé économique, le gouvernement doit supprimer les programmes relatifs aux pompes à chaleur, à l'énergie de fission, à l'énergie solaire, à la bioénergie, à l'énergie éolienne, à l'énergie de la tourbe, au stockage de l'hydrogène et à la coordination des différentes sources d'énergie. Ces programmes passaient pour des initiatives d'avant-garde aux yeux du monde entier. Nous savons que les combustibles fossiles comme le pétrole et le gaz finiront par disparaître. Pourtant, l'exposé économique démolit des programmes de 41 millions de dollars. Nous avions l'un des programmes énergétiques les plus avancés et voilà que le gouvernement le réduit à néant.

Je voudrais vous mentionner certains des programmes qui ont été abolis. La mise au point et la commercialisation des éoliennes à axe vertical et l'exploitation de la biomasse forestière ont été abandonnées. De toute évidence, ceux d'entre nous qui représentent des régions dotées d'une industrie forestière savent que ce genre d'activité entraîne énormément de gaspillage. Nous savons combien cette source d'énergie peut être précieuse. Les recherches sur l'énergie solaire passive, et plus particulièrement sur la superfenêtre sont interrompues. La production d'hydrogène par électrolyse est abandonnée. L'application des méthodes d'économie de l'énergie à la construction des immeubles est terminée. Le programme de production d'énergie maréemotrice, d'une valeur de 1.430 million de dollars, est abandonné. Combien de députés conservateurs de l'Atlantique, et surtout des Maritimes, ont parlé de l'énergie maréemotrice et du potentiel énorme de la baie de Fundy? Il y a là des marées de 45 pieds, les plus fortes au monde. Cela permettrait de produire suffisamment d'électricité pour alimenter toute la région de l'Atlantique et les Maritimes et tout le sud de la Nouvelle-Angleterre. Pourtant, même si les conservateurs parlent, depuis des années, d'exploiter cette source d'énergie, nous constatons, dans l'exposé économique, que le programme de recherche sur l'énergie hydraulique du Conseil national de recherches est entièrement abandonné. Le gouvernement va également amputer 85 p. 100 du programme

d'étude de l'énergie dans les immeubles. Ce n'est pas seulement à un petit programme qui devait permettre d'économiser le pétrole en le remplaçant par d'autres formes de combustibles que le gouvernement s'attaque, mais à tout le programme de développement de l'énergie renouvelable. L'OCDE ainsi que de nombreux pays et des organismes internationaux ont vu dans le programme d'énergie renouvelable un programme modèle de conservation et de remplacement du pétrole.

• (1540)

Si l'on jette un coup d'œil sur les dépenses prévues des ministères fédéraux pour 1984-1985, on constate que 33.8 millions de dollars ont été affectés à la conservation de l'énergie. Pour l'année financière 1985-1986, ce budget va tomber à 18.7 millions de dollars. Dans le cas du budget de l'énergie renouvelable, 38.4 millions de dollars y étaient affectés en 1984-1985, mais ce budget sera réduit à 6.1 millions de dollars d'ici à 1986-1987. Dans le domaine des nouveaux combustibles liquides, le budget était de 35.9 millions de dollars pour 1984-1985, mais il sera ramené à 15 millions de dollars pour l'année financière 1986-1987. On assiste à des réductions draconiennes dans tout le secteur de l'énergie renouvelable.

Des députés qui ont fait partie du groupe de travail spécial sur l'énergie renouvelable ont prononcé de brillantes allocutions sur toute la question de la recherche en matière d'hydrogène et de stockage de l'énergie, mais ce programme, qui a un budget de six millions et demi de dollars est supprimé par le gouvernement qui cherche à faire disparaître tout programme de recherche et de développement dans le secteur de l'énergie renouvelable. Le programme Canertech a été établi dans l'ouest du Canada en vue de stimuler la recherche et l'innovation conceptuelle et d'encourager les entrepreneurs privés à s'intéresser à la recherche dans le secteur de l'énergie renouvelable, et voici que ce programme sera supprimé. Le budget en est de quelque 30.6 millions de dollars. C'est un programme très important pour l'ouest du Canada.

Voilà certaines des réserves que m'inspire le projet de loi. Non seulement supprime-t-on les deux programmes de remplacement et de conservation du pétrole, mais on ramène le Canada au niveau des années 50, 60 et 70 en matière de programme énergétique. On n'insiste plus sur la conservation de l'énergie renouvelable, mais on en revient à la dépendance du pétrole. Grâce au gazoduc de la rive nord, que j'ai déja mentionnée, nous réaliserons des économies de près de un demi-million de barils de pétrole par année. Cela représente à peu près le tiers de la production pétrolière du Canada pour une journée. Il s'agit d'un petit gazoduc qui se trouve justement dans ma circonscription. Si nous nous en donnions la peine, nous pourrions dénicher un peu partout au pays beaucoup de possibilités de remplacement du pétrole pouvant entraîner des économies similaires.

Je sais que le gouvernement est sur la défensive en ce qui concerne ce projet de loi. C'est manifestement une très mauvaise initiative. Le gouvernement sait que les Canadiens s'y opposent parce qu'ils veulent économiser non seulement de l'énergie, mais encore de l'argent. Lorsque les Canadiens achètent des chaudières à gaz naturel ou changent au gaz naturel des chaudières à mazout vieilles de 25 ou 30 ans, ils se trouvent à avoir non seulement de nouveaux systèmes de chauffage mais, grâce à ces programmes, leur maison est mieux isolée et ils économisent de 30 à 35 p. 100 en frais de chauffage.

C'étaient là des programmes de prévoyance destinés à profiter à la fois au pays et au consommateur. Ils suscitaient aussi beaucoup les investissements des consommateurs. Même si le gouvernement fournissait une subvention de $800 dans le cadre du Programme canadien de remplacement du pétrole, les propriétaires de maison devaient souvent fournir un montant additionnel de $1,500 pour l'achat d'une chaudière. Si ceux-ci se trouvaient à payer 45 ou 50 p. 100 d'impôt, le gouvernement récupérait la moitié de la subvention, de sorte que le coût net était peu élevé pour le pays. Toutefois, le bénéfice net était très élevé du point de vue des économies d'énergie pétrolière. Voilà pourquoi, lorsque le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a publié ses chiffres il y a quelques mois au sujet de l'offre et de la demande de pétrole au Canada, il a montré qu'en termes nets le Canada a et aura l'autosuffisance énergétique pétrolière jusqu'à la fin du siècle. Si nous avons l'autosuffisance pétrolière trois ans seulement après l'annonce du Programme énergétique national, c'est en grande partie parce que nous avons eu le meilleur programme d'économie et de substitution pétrolière de n'importe quel pays du monde occidental. Je suis convaincu que le gouvernement commet une très grave erreur, et j'espère qu'il retirera ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations au sujet du discours du député d'Algoma (M. Foster)?

M. Waddell: Monsieur le Président, je dois dire que le député a fait un bon discours. Il a entassé tous les éléments d'information concernant les économies énergétiques pour montrer qu'il fallait se tourner du côté de la demande pour voir si la quantité de pétrole demandée par les Canadiens pouvait être réduite, en ayant recours à une des méthodes les plus anciennes connues de l'humanité, qui est celle de la conservation. Je pensais que c'était là les choses élémentaires auxquelles les conservateurs s'intéressaient. J'espère que le prochain coup, ce sera un conservateur de la vieille école qui parlera et non pas un conservateur ontarien style *yuppie* de l'Ontario.

Je me demande si le député pourrait nous donner des explications au sujet de ses chiffres. Il a parlé de 1.6 milliard de dollars, ensuite il a dit que le gouvernement dépensait environ 160 millions pour le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et pour le Programme canadien de remplacement du pétrole. J'imagine que le chiffre de 1.6 milliard concernait le Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Je me demande si le député peut confirmer, ou alors me dire à quoi a été dépensé ce 1.6 milliard de dollars et avec quoi il faisait la comparaison? En second lieu, il a parlé de l'économie d'énergie de 28,000 barils par jour. Sur ma calculette, je trouve que cela donne quelque chose comme $35 le baril de pétrole. Cela conduit à un gain d'environ un million de dollars par jour grâce aux mesures d'économie énergétique. Le député pourrait-il donner des précisions sur ces chiffres-là?

• (1550)

M. Foster: Monsieur le Président, en réponse au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), j'ai mentionné que l'économie de pétrole apportée par les deux programmes PIRTC et PCRP est d'environ 60,000 barils par jour. Je viens de signaler qu'en fait, le gouvernement n'a pas fait de promesse—et je

comprends bien pourquoi—de supprimer entièrement le PIRTC ou le PCRP parce qu'il sait qu'ils sont très populaires. Par contre, les conservateurs se sont engagés dans leurs prospectus électoraux à supprimer le programme dit PESP. D'après les prévisions budgétaires déposées la semaine dernière, les conservateurs vont consacrer 1.6 milliard de dollars à ce programme qu'ils devaient supprimer, à ce qu'ils avaient dit, et qu'ils conservent, alors qu'ils abandonnent un programme qu'ils n'avaient pas dit avoir l'intention de supprimer. Les économies sont évidentes. Elles constituent à mon avis un aspect important de la situation de l'offre pétrolière. Notre productivité pétrolière avait atteint 1.8 million de barils en 1972-1973, d'après les derniers chiffres du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La demande a maintenant diminué de beaucoup pour se stabiliser à environ 1.4 million de barils. Cela est à mon avis en grande partie attribuable aux programmes de remplacement du mazout et d'économies de pétrole.

A propos des chiffres publiés par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il est plutôt intéressant de constater, monsieur le Président, que ses recettes totales s'élevaient à 3.8 milliards en 1984, soit 17 p. 100, grâce au partage des recettes pétrolières. Lorsque la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^me^ Carney) réussira à conclure une entente avec le gouvernement de l'Alberta, il sera intéressant de voir quelle portion de ces 17 p. 100 des recettes pétrolières obtenus en 1984 le gouvernement fédéral est disposé à céder afin de procurer des stimulants accrus aussi bien aux gouvernements provinciaux qu'aux sociétés pétrolières elle-mêmes.

Selon les chiffres de 1984, les sociétés pétrolières devaient obtenir 52 p. 100 tandis que les gouvernements provinciaux d'un bout à l'autre du pays n'obtiendrait que 31 p. 100. Il nous faudra attendre tout simplement de voir quelle portion de la part fédérale des recettes pétrolières sera distribuée aux sociétés pétrolières sous forme de stimulants. J'espère que j'ai réussi à expliquer au député de Vancouver-Kingsway les chiffres dont j'avais parlé plus tôt.

M. Waddell: Monsieur le Président, je veux tout simplement m'assurer que je comprends bien. Le député a dit que le gouvernement avait prévu des crédits de 1.6 milliard de dollars à distribuer sous forme de subventions aux sociétés pétrolières dans le cadre du programme d'encouragement du secteur pétrolier pour les inciter à aller prospecter dans les régions neuves du pays où il faut parfois dépenser une centaine de millions de dollars en forage pour découvrir du pétrole dont le prix sera fixé bien au-dessus du cours mondial. Le gouvernement est disposé à dépenser autant, tout en abandonnant un programme de 160 millions de dollars destiné à l'isolation thermique des maisons et au remplacement du pétrole par le bois et l'électricité. Le député dit que nos réserves pétrolières s'épuisent. Voilà bien sûr pourquoi nous allons faire de la prospection dans les régions arctiques. Le député a dit également que nous économiserions environ un million de dollars par jour si nous continuions à appliquer ce programme d'économie de pétrole. Monsieur le Président, je ne comprends vraiment pas la façon d'agir des progressistes conservateurs. Cela me dépasse.

M. Foster: Je veux simplement confirmer, monsieur le Président, que ces chiffres sont ceux qui figurent dans les prévisions. Bien entendu, on économiserait même plus de 60,000 barils par jour si l'on maintenait le programme et si l'on améliorait l'isolation de plus de 2.4 millions de maisons grâce au Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et si plus de 1 million de propriétaires profitaient des subventions versées dans le cadre du Programme canadien de remplacement du pétrole. Un puits dans les régions éloignées coûte 50 ou 100 millions de dollars à forer. Par ailleurs, le programme que le projet de loi vise à supprimer ne coûte que 179 millions de dollars, ce qui représente la subvention d'encouragement pétrolier pour quelques puits à peine, alors que l'on pourrait continuer à économiser pendant des années grâce aux programmes de remplacement du pétrole et d'isolation des maisons. Si nous économisons un baril de pétrole, nous ne l'économisons pas une seule fois, mais tout les ans pour toujours.

L'une des choses intéressantes qui se sont produites depuis le début des années 80, c'est que nos réserves de gaz naturel ont augmenté de façon dramatique. Nous avons maintenant des réserves pour peut-être 33 ans. Naturellement, les travaux de prospection pour le gaz naturel ont diminué d'environ 65 p. 100 depuis 1980 parce que le fait d'avoir des réserves pour 30 ou 33 ans n'incite personne à chercher d'autres gisements. Il est intéressant de voir combien de puits ont été forés en 1983. Si je ne m'abuse, les chiffres sont à peu près semblables pour 1984. De fait, le nombre de puits forés a augmenté d'environ 53 p. 100 par rapport à 1980, où l'on avait pourtant atteint un chiffre record. Je pense donc que c'est . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais je dois signaler au député que son temps de parole est écoulé. La période réservée aux questions et aux observations est terminée et j'accorde maintenant la parole au député de Bow River (M. Taylor).

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, le député d'Algoma (M. Foster) et le parti libéral doivent croire que les Canadiens ont la mémoire bien courte. Je ne comprends vraiment pas qu'un député libéral puisse avoir l'audace de tenir des propos comme vient de le faire le député d'Algoma. C'est son parti qui a mis sur pied le Programme d'encouragements pétroliers. Nous avions alors dit aux libéraux ce qui se passait. Est-ce que cela les a incités à changer d'avis? Non. Ils tenaient à garantir que l'on ne découvrirait pas de pétrole et que l'on ne poursuivrait pas les travaux de prospection en Alberta et en Saskatchewan. Toutes ces activités devaient avoir lieu dans les terres du Canada. Le député ne nous a pas appuyés quand nous avons essayé de bloquer le Programme énergétique national.

M. Waddell: J'ai dit exactement la même chose.

M. Taylor: Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) l'a dit, mais pas le député d'Algoma. Ce même député se plaint maintenant du fait que nous dépensions 150 millions de dollars pour forer un puits dans les terres du Canada. Nous vous l'avons dit il y a quatre ans mais vous n'avez pas voulu nous écouter. Vous teniez absolument à nuire à l'Alberta et à la Saskatchewan, à l'Ouest.

• (1600)

M. Halliday: Et à l'Ontario.

M. Taylor: A l'Ontario aussi, et au reste du Canada. Le député vient maintenant se plaindre parce que des marchés ont

été accordés. S'il n'en tenait qu'à moi, le Programme d'encouragement du secteur pétrolier serait déjà chose du passé.

M. Foster: Vous êtes au pouvoir. Qu'est-ce qui vous retient?

M. Taylor: Vous savez ce qui nous empêche d'agir. C'est vous qui avez mis le programme en marche et conclu des marchés qu'il nous répugne de rompre, parce que c'est contraire à notre façon de penser. Vous avez été les initiateurs du programme. Les marchés ont été conclus. Vous nous demandez maintenant de ne pas les honorer. Mes compliments! Pas étonnant que les électeurs canadiens vous aient blackboulés.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: La parfaite hypocrisie du parti libéral, voilà ce que c'est. A entendre les libéraux, nous manquons de pétrole et les efforts en vue d'économiser l'énergie vont brusquement s'arrêter. L'économie d'énergie ne va pas cesser parce que le gouvernement arrête de financer un programme. Les Canadiens ne sont pas aussi stupides. Ils sont partisans de l'économie d'énergie et notre parti l'est aussi. Mais supprimer un programme, financé par la dette publique, ne va pas mettre fin à l'économie d'énergie. Pas du tout. Nous nous sommes prononcés en faveur de l'économie d'énergie et encore aujourd'hui nous sommes en faveur de l'économie non seulement de pétrole mais aussi de bien d'autres produits.

Quand les libéraux parlent de pénurie de pétrole, est-ce qu'ils se moquent des Canadiens? Nous manquons de pétrole à cause d'une seule chose: la politique libérale des quatre dernières années. Nous aurions aujourd'hui un programme qui nous permettrait de suffire à nos besoins pétroliers si les libéraux avaient écouté l'opposition il y a quatre ans. Mais non, il fallait qu'ils s'acharnent contre l'Alberta et l'Ouest; l'Alberta ne devait pas maintenir la production pétrolière. Ils ont fait cesser l'activité des gros producteurs pétroliers dans les provinces pour ensuite encourager les gens, en leur offrant de fortes subventions provenant de fonds publics, à prospecter dans les terres du Canada où il faut dépenser 150 ou 200 millions de dollars pour forer un puits. Le député vient maintenant reprocher au gouvernement de dépenser de l'argent pour le Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Ce sont les libéraux qui ont inventé, qui ont créé ce programme. Nous l'avons maintenant sur les bras. Plus vite nous nous en débarrasserons, mieux ce sera. Nous devons cependant honorer les marchés qui ont été conclus.

Les libéraux parlent de la taxe sur les revenus pétroliers. Ils ont tellement taxé l'industrie pétrolière qu'ils l'ont fait disparaître. Après avoir paralysé l'industrie, ils viennent maintenant prétendre que notre production pétrolière a augmenté après le Programme énergétique national. Quelles sottises! Les producteurs ont quitté la province en masse. Le matériel, la compétence et les emplois ont pris le chemin des États-Unis à cause de ce programme. Les libéraux ont paralysé le secteur pétrolier. Aujourd'hui ils se lamentent en disant que nous allons manquer de pétrole. Si jamais nous en manquons, ce sera à cause des programmes libéraux. La cause de la pénurie est là. Comment le député d'Algoma et ses collègues libéraux osent-ils dire cela alors qu'ils sont eux-mêmes responsables des conditions qui nous affligent aujourd'hui? Les Canadiens n'ont certes pas la mémoire aussi courte. Il n'est pas étonnant que les libéraux ne soient plus qu'un microparti et qu'ils se laissent devancer même par les socialistes du NPD. Ils ne parviennent pas à constituer une opposition officielle qui se tienne. Les Canadiens sont excédés de les entendre faire les bons apôtres alors que leur comportement était tout différent du temps où ils étaient au pouvoir. A les entendre, il faudrait que nous ayions réparé en six mois tous les dommages qu'ils ont causés en seize ans. C'est impossible et les Canadiens le comprennent fort bien.

Quels seront les effets du projet de loi? Le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a prétendu que le programme en question devait être formidable puisque nous nous étions prononcés en sa faveur. Il ignore ce qui s'est passé il y a quatre ans. Le gouvernement libéral nous avait présenté un train de mesures dont les programmes PCRP et PITRC, pour que nous ne puissions pas les débattre en principe. Or, le député de Calgary-Centre (M. Andre) s'y est opposé si vigoureusement que le Président de la Chambre, M^me^ Sauvé, a donné tort au gouvernement d'avoir réuni autant de mesures en un seul projet de loi. C'est pourquoi la sonnerie a retenti pendant deux semaines, parce que nous voulions protéger le droit des gens de débattre les questions à la Chambre. Nous n'avons pas agi ainsi dans l'intérêt des sociétés pétrolières mais dans l'intérêt du public canadien. Le Président nous ayant appuyés, le gouvernement s'est enfin résolu à scinder le projet de loi et nous avons pu débattre le PCRP et le PITRC.

A l'époque, l'économie d'énergie avait priorité sur tout et les libéraux n'ont rien trouvé de mieux que de nous proposer ces deux programmes. Lorsque nous avons enfin pu débattre la mesure, nous l'avons appuyée, naturellement, sans manquer toutefois d'en souligner les sottises. Je voudrais en rappeler une ou deux aujourd'hui. Je n'ai pas du tout l'intention de dire que ces deux programmes ont été inutiles. Ils nous ont aidés à économiser du pétrole. Ils ont permis à des gens qui n'en auraient pas eu les moyens autrement, d'isoler leur maison ou d'adopter un nouveau mode de chauffage. Mais ils ont accordé les mêmes avantages à bien des propriétaires qui n'avaient pas besoin d'aide. Quel meilleur exemple que le député néo-démocrate qui a admis ce matin en avoir profité? Il n'était pas pauvre. Il en a profité et il n'est pas le seul. Des centaines de personnes l'ont fait également.

Bien des gens m'ont dit qu'ils n'auraient pas converti leur système de chauffage sans la subvention de $800 offerte par le gouvernement. J'étais chez des gens un jour et la femme était en train de dire qu'elle avait peur du gaz naturel, qu'elle ne l'aimait pas. Son mari lui répondit: «Le gaz naturel va nous faire économiser de l'argent, ma petite dame.» C'est ainsi qu'il l'appelait, «ma petite dame». Il a ajouté: «Je vais faire la conversion.» C'était lui le patron et c'est ce qu'il a fait. Il aurait eu l'argent voulu pour le faire à ses frais s'il l'avait voulu. Cependant, il y avait $800 à toucher du gouvernement fédéral. Sur la totalité des gens qui ont accepté la subvention de $800 sans en avoir vraiment besoin, je me demande combien se sont rendu compte qu'ils endettaient les jeunes qui devront rembourser cette dette pendant des années. Ils ont contribué à cette dette. Les libéraux parlent d'un simple programme, mais ils oublient que les gens doivent en faire les frais.

Un autre libéral a dit que nous supprimions le programme, comme si les libéraux n'en avaient jamais supprimé. Je voudrais rappeler aux députés libéraux présents aujourd'hui qu'il y a quelques années, après avoir proposé un excellent programme, le Programme d'aide à l'acquisition d'une maison, en vertu duquel $3,000 étaient offerts aux jeunes couples à l'achat

de leur première maison, les libéraux l'ont supprimé du jour au lendemain. Le ministre l'a prolongé pendant quelques jours, mais des centaines de personnes qui avaient déjà commencé leurs travaux se sont trouvés le bec dans l'eau. Les libéraux ont annulé le programme sans débat, sans préavis. Le gouvernement actuel donne au moins un peu de temps aux gens qui veulent se prévaloir des programmes PCRP ou PITRC. Ils ont le temps d'isoler leur maison grâce à cette subvention puisque le gouvernement ne supprime pas le programme brutalement. Dans le cadre du Progamme de remplacement de mazout, les intéressés auront jusqu'au 31 mars. Ou bien les députés qui ont pris la parole ne savent pas ce qui s'est passé auparavant, ou bien ils essaient de duper les gens un peu plus.

• (1610)

J'ai grandi dans une région minière, monsieur le Président. Mon père et mes frères sont mineurs et je l'aurais sans doute été également s'ils ne m'avaient pas obligé à rester à l'école. Nous nous sommes chauffés au charbon pendant des années. Ma mère a dit à maintes reprises qu'elle ne voulait pas du gaz naturel. Elle avait peur des risques d'explosion. Elle aimait le charbon; nous le transportions donc depuis la mine, puis il fallait sortir les cendres, ce que nous avons fait des années de suite sans aucune plainte. Nous ne voulions pas d'un programme de remplacement.

Avec les années, les mines ont commencé à fermer, le pétrole et le gaz sont devenus plus concurrentiels et le charbon n'a pas pu suivre. A une époque, on aurait provoqué une révolution dans la vallée de Drumheller en proposant la conversion au gaz naturel. Cependant, j'étais là lorsque des centaines d'anciens mineurs se sont prononcés en faveur de ce changement. Ils ont dû s'adapter aux nouvelles conditions. Aujourd'hui, toute la vallée est desservie par le gaz naturel. Je sais ce que représente le changement et je sais qu'il est parfois nécessaire. Cependant, on devrait dans la mesure du possible laisser la décision aux intéressés.

Il se passe beaucoup de choses nouvelles ces temps-ci, monsieur le Président. L'autre jour, je recevais une lettre me disant que nous n'utilisions pas l'énergie éolienne. Je n'ai jamais vu Lethbridge autrement que balayé par les vents. Songez à l'énergie que nous pourrions produire. Et l'énergie marémotrice? Je suis assez peu renseigné là-dessus mais je pense que les possibilités sont grandes. Et l'énergie solaire? On a bien ri, il y a quelques années, quand quelqu'un qui se bâtissait une maison affirmait qu'il la chaufferait grâce au soleil. Il affirmait que même si la température chutait à 50 sous zéro, il pourrait chauffer sa maison en captant l'énergie solaire. C'est la seule source d'énergie qu'il utilise chez lui et la vie y est confortable en hiver comme en été. Voilà un exemple d'économie d'énergie.

Il existe bien des façons de conserver l'énergie. Il ne faudrait pas gaspiller le pétrole et le gaz simplement parce que nous en avons beaucoup. J'ai beaucoup confiance dans le doyen de la Faculté de génie de l'Université de l'Alberta. Témoignant devant le cabinet de la province, ce dernier a déjà affirmé que le gaz naturel, ce combustible si propre, est trop précieux pour qu'on l'emploie dans l'industrie. D'après lui, les entreprises devraient fonctionner au charbon, ce combustible malpropre, et nous devrions garder le bon gaz naturel pour les foyers des hommes. Je crois que c'est fort censé. Si le gaz naturel était rare, il en serait sûrement ainsi. Cependant nous en avons en quantité et le pétrole ne manque pas non plus. Les sables bitumineux de l'Alberta constituent le plus grand réservoir de pétrole au monde.

Il y a quelques années, je faisais partie d'un comité qui cherchait à séparer le pétrole du sable. Lors de mon premier voyage à Fort McMurray, ayant ramassé une poignée de sable j'ai constaté en la pressant que ma main était huileuse. Le pétrole suintait partout. J'ai pensé qu'il y avait beaucoup d'avenir là-dedans. A l'occasion d'une conférence, un professeur de l'Université de l'Alberta a dit qu'on pouvait séparer les deux éléments grâce à une méthode employant l'eau chaude et l'eau froide. Avec l'aide de l'État et le concours de professeurs d'université, nous avons mis sur pied un projet expérimental. On s'est aperçu qu'il était possible de séparer le pétrole du sable. Ensuite d'autres sont venus avec des techniques plus modernes.

Un jour que j'étais à Fort McMurray, j'ai vu des milliers de tonnes de beau sable blanc qui aurait fait les délices des baigneurs sur une plage. Puis j'ai vu également jaillir du beau pétrole noir qu'on allait expédier partout au Canada. Si nous prenions l'orientation nécessaire, nous pourrions exploiter les millions de barils de pétrole qui ne demandent qu'à l'être. Cependant, le gouvernement libéral s'est surtout employé à importer du pétrole, à fermer nos propres robinets, à décourager la prospection. En 1980, il en coûtait environ $31 pour importer un baril de pétrole. En Alberta, il en coûtait environ $16.50 pour produire un baril. Pourtant, le gouvernement libéral a décidé qu'il voulait du pétrole importé. Il a favorisé la prospection dans le Nord tout en accordant des primes d'encouragement au secteur pétrolier, ce qui a créé beaucoup de chômage en Alberta et en Saskatchewan.

La province de l'Alberta regorge de pétrole. Pour le mettre en valeur, il nous faudrait un programme de stimulants et non un programme tendant à décourager l'exploitation comme l'ont fait les libéraux. Ils ont accepté de verser $31 de notre argent pour un baril de pétrole importé. Ensuite les libéraux ont imposé une taxe sur le pétrole pour combler l'écart entre le prix canadien et le prix étranger. Je crois qu'à l'époque il fallait débourser jusqu'à 85c. le baril. Les contribuables ont dû faire les frais de politiques libérales erronées qui ont découragé la production et favorisé l'importation. Ces gens-là aujourd'hui nous mettent en garde contre une pénurie de pétrole.

J'admets que ce programme a donné quelques résultats et que la conservation va continuer, mais beaucoup de gens qui ont profité de ces $800 ou de la moitié des frais de conversion, auraient pu exécuter ces travaux sans subvention. Une foule de gens le feront eux-mêmes. Pourtant, un grand nombre, et je le regrette vraiment pour eux, n'ont pu en profiter. Les personnes qui demeurent dans des cabanes près des houillères de Drumheller n'avaient pas les moyens de verser $3,000 pour transformer leur système. A certains de ces endroits, on utilise encore du charbon. La subvention de $800 n'était pas suffisante pour eux, car la conversion aurait probablement coûté $1600 ou $2000. Où pourraient-ils se procurer les fonds supplémentaires? Ils ne les ont tout simplement pas. Il s'agit de mineurs à la retraite qui ont passé leur vie au fond des mines à extraire du charbon. Ils n'avaient pas suffisamment d'argent pour profiter de ce programme. Des milliers de locataires n'ont pu en profiter.

On ne cessera pas d'économiser l'énergie, monsieur le Président. Le programme de remplacement du mazout prendra fin en mars courant, tandis que le programme d'isolation thermique des maisons se terminera en avril 1986, mais on continuera à économiser l'énergie. On allégera les contribuables du fardeau de la dette découlant de ce programme, mais la population continuera à économiser par ses propres moyens, ce qui est beaucoup plus équitable.

M. Waddell: Monsieur le Président, je voudrais faire quelques remarques et poser une ou deux questions. Je dois dire tout d'abord que j'ai bien aimé entendre le député de Bow River (M. Taylor). Je ne suis pas d'accord avec lui bien souvent, je dirais même presque jamais, mais j'aime l'entendre. Je lui témoigne de la déférence parce qu'il siège ici depuis beaucoup plus longtemps que moi.

• (1620)

Il est très impressionnant d'entendre le député—qui est sûrement digne de foi—parler de la première fois qu'on voit le pétrole des sables bitumineux et qu'on y touche. Je conviens que les libéraux ont la mémoire courte, car notre parti ainsi que le parti conservateur, alors dans l'opposition, leur avaient dit que le programme énergétique national entraînerait un transfert des travaux de prospection du bassin sédimentaire en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique vers le Nord, l'Arctique et les gisements sous-marins.

La raison de ce transfert est exposée dans un nouvel ouvrage de Bruce Doehrn intitulé *Energy Politics in Canada*. Il s'agissait simplement d'une épreuve de force parce que le gouvernement fédéral avait compétence sur les terres domaniales mais non sur la Saskatchewan et l'Alberta. Je suis entièrement d'accord avec le député quand il affirme que tel était l'objectif fondamental du programme énergétique national. C'est également l'avis que nous avons exprimé en ce sens. Ce transfert s'est fait au détriment de l'ouest du Canada.

Je conviens avec le député que le gouvernement doit honorer les engagements pris à l'égard des subventions aux termes du programme d'encouragement du secteur pétrolier. Certains contrats sont contestables, notamment celui qui a été passé avec la société d'énergie de la côte de l'Atlantique, qui doit être éliminé progressivement.

Le gouvernement a annoncé son intention de substituer aux subventions accordées en vertu du programme d'encouragement du secteur pétrolier des stimulants fiscaux comme l'allocation de superépuisement et d'autres largesses fiscales accordées aux sociétés pétrolières. Si tout cela ne correspond qu'aux subventions accordées en vertu du PESP désignées sous le nom d'allégements fiscaux, je défie le député de se prononcer contre ces modifications fiscales. Je crois que le député comprend ce que je veux dire et nous verrons ce que donneront les nouvelles mesures.

Le député a également dit que la fiscalité trop lourde du gouvernement libéral a fait périr l'industrie pétrolière. En 1982, les profits d'Imperial Oil s'élevaient à 289 millions de dollars. D'après leur dernier rapport pour 1984, leurs profits atteindraient 533 millions de dollars. Les profits de Texaco sont passés de 215 à 423 millions de dollars, ceux de Gulf de 201 millions en 1982 à 308 millions en 1984 tandis que Shell réalisait des profits de 133 millions en 1982 et de 158 millions en 1984. Étant donné ces chiffres tirés du *Financial Post* et des pages financières et commerciales du *Globe and Mail*, le député peut-il expliquer comment les impôts ont entraîné la disparition de ces compagnies? Je ne crois pas que ce soit vrai.

Le député a également dit que les Canadiens adopteront avec leurs propres moyens d'autres sources énergétiques, notamment l'énergie solaire, l'énergie marémotrice et l'énergie éolienne. Les Canadiens adopteront une autre forme d'énergie pour se chauffer s'ils paient trop cher le mazout ou s'ils sont subventionnés. Or, comme je suis en faveur de toute mesure incitative dans ce domaine, je trouve que les programmes concernés ont leur raison d'être. Il n'est pas anormal que le gouvernement accorde $500 à un propriétaire de maison qui débourse $1,500 pour convertir son système de chauffage. C'est une mesure équitable qui a donné de bons résultats jusqu'ici.

Enfin, comme premières démarches en vue de faire disparaître le Programme énergétique national, le gouvernement a décidé tout d'abord de supprimer les mesures de conversion qu'il comportait, notamment le Programme de remplacement du pétrole et le Programme d'isolation thermique des maisons. Je trouve que ce sont les deux seuls éléments du Programme énergétique national qui valent la peine. J'aimerais que le député, qui est un homme de bon sens, m'explique pourquoi les conservateurs commenceraient par supprimer les deux seules mesures avantageuses du Programme énergétique national.

M. Taylor: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord répondre au dernier volet de la question. Le gouvernement n'exerce le pouvoir que depuis six mois seulement. Il n'a pas encore déposé de budget. Comme nous ne pouvons pas atteindre tous nos objectifs en six mois, nous les prenons un à un et, dans quatre ans d'ici, lorsque nous aurons terminé notre mandat, le député verra que nous avons tenu parole. Le Programme énergétique national ne sera plus qu'un mauvais souvenir et le pays tout entier sera à pied d'œuvre grâce à d'autres programmes d'encouragement qui ne seront pas financés à même les deniers publics.

Le député voudrait que je lui explique pourquoi les sociétés pétrolières font de si bonnes affaires. Je ne suis pas le porte-parole d'Imperial Oil ou de Texaco. Je parlais du triste sort réservé aux simples citoyens qui faisaient de la prospection pétrolière. Ce sont les petites sociétés pétrolières qu'on a acculées à la faillite. Elles n'avaient pas d'autres sources de revenu, comme les multinationales, mais seulement leurs petites entreprises pétrolières de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. Elles ont donc fait faillite, fermé boutique ou émigré aux États-Unis pour tâcher de survivre. C'est cette industrie-là que le Programme énergétique national a paralysée. Personne dans l'Ouest ne me contredira. Quelle était l'autre partie de la question?

M. Waddell: Je crois que le député a répondu à mes questions.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des

questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: L'honorable députée de Trinity (Mme Nicholson)—Le vérificateur général—La recommendation de faire rapport des vérifications sitôt qu'elles sont terminées; L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper)—L'économie—L'exposé économique—a) l'incidence sur le projet de création de l'institut de technologie industrielle. *b*) La documentation justifiant la décision; l'honorable député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin)—L'énergie-Hibernia—a) L'étude sur les effets environnementaux. *b*) Le rapport.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATON THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit la pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Foster: Monsieur le Président, le député de Bow River (M. Taylor) est un ami à moi et j'étais content d'entendre les arguments qu'il a avancés au cours de ce débat. Il a parlé de pénurie de pétrole. Je lui recommande un document fort intéressant publié par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et par la ministre (Mlle Carney) qui montre que, depuis 1983, nous sommes devenus autonomes dans le domaine pétrolier, et que nous le resterons jusqu'à la fin du siècle.

Il parle également d'économiser de l'argent. Le budget des dépenses montre que le premier ministre (M. Mulroney) dépensera 2.3 millions de dollars pour son cabinet et emploiera 30 personnes supplémentaires. Ne serait-il pas préférable de consacrer ces 2.3 millions de dollars aux subventions du PITRC, ce qui permettrait à 4,600 Canadiens à faible revenu d'isoler leur maison, d'économiser de l'argent et ainsi de joindre les deux bouts? Je suis persuadé qu'il y a des gens comme cela dans sa circonscription tout comme dans la mienne.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et d'observations est maintenant terminée.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, l'effet du projet de loi C-24 sera d'éliminer un programme et de supprimer une subvention qui peut aller jusqu'à $800 pour les pauvres. Deuxièmement, les mesures que le gouvernement a prises depuis qu'il est au pouvoir ont fait augmenter le prix du mazout. Un autre facteur que l'on peut noter à propos de ce gouvernement, c'est que, pour la première fois dans l'histoire canadienne, si je me souviens bien, la politique appliquée depuis janvier veut que l'on vende le pétrole moins cher à l'étranger qu'à l'intérieur du pays. Depuis le 1er février, une société pétrolière de la province dont parlait le député de Bow River (M. Taylor) peut vendre un baril de pétrole à Chicago pour environ $5 de moins qu'elle ne le vend à Toronto.

• (1630)

Autre chose, les gens ont besoin de cette subvention pour installer des chauffages utilisant des énergies de remplacement.

Je vais parler d'un aspect qui n'a pas été abordé de façon très satisfaisante aujourd'hui dans ce débat: la conversion du pétrole au bois.

Si vous examinez les statistiques, monsieur le Président, je suis sûr que vous constaterez que la majorité des conversions, à Terre-Neuve, dans l'Île-du-Prince-Édouard, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et, d'une façon générale, dans les parties les plus au nord du pays, sont pour le chauffage au bois. En regardant ces subventions—PCRP, PITCR, PAREL—des programmes mis sur pied par les gouvernements libéraux, il y a une chose que tout le monde doit se rappeler: ces programmes mettaient l'argent directement dans les mains du propriétaire. On peut parler de beaucoup de programmes gouvernementaux qui agissent de façon indirecte pour le bien des particuliers, mais dans le cas présent, il s'agit de paiements de transfert au sens que lui donne le budget des dépenses, des paiements de transfert qui, comme le dit le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), vont dans les poches des gens. Ce sont les seules subventions qu'une personne peut avoir si elle vit en milieu rural et se trouve au-dessous du seuil de la pauvreté. Pour faire quoi que ce soit dans la maison, ce sont les seules subventions qui permettaient d'avoir de l'argent et ce sont principalement les pauvres qui en profitaient.

Je suis surpris d'entendre les députés parler de la destination de cet argent. La plupart des députés conservateurs nous disent qu'une partie de cet argent, la plus forte partie, va à des gens qui n'en ont pas réellement besoin. C'est absolument faux. Il y en a qui, s'ils n'avaient pas reçu les $800, n'auraient pas pu installer un autre système de chauffage. Comment un assisté social, par exemple, peut-il se convertir au chauffage au bois sans les $800? Comment quelqu'un qui vit d'une pension peut-il convertir son chauffage au bois s'il ne reçoit pas cette subvention du PCRP?

Les avantages de ce programme dépassaient la simple attribution d'argent aux particuliers. Dans les provinces qui utilisent le mécanisme de conversion au bois, les avantages se font sentir dans le secteur forestier. Je veux parler plus particulièrement de ceux qui ont obtenu des permis de coupe des autorités provinciales, afin d'utiliser ce programme de subventions pour remplacer le pétrole par le bois. Ces gens ramassent les cimes des arbres que les entreprises de pâtes et papiers rejettent et qui jonchent le sol dans les forêts. Ils prennent également le bois feuillu qui n'intéresse pas tellement les sociétés papetières. Il existe encore des entreprises de pâtes et papiers qui n'utilisent que les bois résineux. Il est criminel à certains endroits de voir une société de pâtes et papiers ne prendre que le bois résineux. En d'autres termes, on laisse les bouleaux et les autres arbres du même genre mourir après un certain temps et on laisse les cimes tombées pourrir ou être la source d'incendies de forêts. Selon moi, la meilleure aide que l'on puisse apporter au secteur forestier est de faire en sorte que plus de gens utilisent le bois pour se chauffer plutôt que d'autres produits.

Les sociétés de pâtes et papiers se servent à l'heure actuelle d'avions pour traiter certaines régions aux herbicides, afin de

se débarrasser des essences feuillues indésirables. Nous pourrions certainement adopter une politique permettant aux Canadiens qui veulent utiliser ce bois pour se chauffer de se rendre sur les terres des entreprises en question pour prendre ce bois dont les sociétés elles-mêmes ne veulent pas.

D'autres députés ont déclaré aujourd'hui que la subvention de $800 était un cadeau tout simplement. On a pourtant dit que dans le Nord, lorsqu'on remplace le pétrole par le bois, la subvention de $800 est bien loin du coût total de transformation du système de chauffage. Les pauvres doivent se débrouiller avec ces $800 et ils se sont servis de leur intelligence si l'on peut dire. Ils ont gardé le chauffe-eau sur la fournaise. C'est le seul élément du système qui utilise le pétrole. Pour le reste, les gens ont eu l'idée d'acquérir un poêle ou une fournaise au bois et de l'installer généralement au sous-sol. Ils avaient leur propre système de conduites qui rejoignait l'étage principal de la maison. Il était interdit aux fins d'assurance de relier le poêle au bois au système de conduites de la fournaise et c'était interdit également en vertu du programme. Il fallait avoir des conduites distinctes en l'occurrence ou si on désirait installer un tout nouveau système avec une fournaise au bois et au pétrole, c'était alors possible en vertu du programme.

Pour les gens pauvres de régions rurales qui vivent de leur pension, des prestations de bien-être social ou des programmes de travail, le gros avantage, c'est qu'ils étaient en mesure d'installer une fournaise au bois grâce à ces $800. Sans cet argent, ils ne l'auraient pas fait. Ils étaient en mesure de se servir des matériaux utilisés dans leur logement. La plupart des gens ont une scie à chaîne. On n'utilise plus une scie à bûches et une hache à notre époque. Ils ont donc généralement une scie à chaîne et une motoneige, comme le représentant de l'Île-du-Prince-Édouard l'a signalé, pour sortir le bois. Dans certaines régions du pays, les gens ont encore des chevaux. Un cheval est encore plus utile qu'une motoneige. Tout d'abord, son coût d'acquisition est moindre, même s'il en coûte plus pour le nourrir. Dans certaines régions du pays on utilise un cheval pour sortir le bois de la forêt. Une personne peut ainsi économiser sur le coût d'une motoneige et d'un camion. Les gens avaient une scie à chaîne et un mode de transport pour sortir le bois des forêts. C'est tout ce dont ils avaient besoin. Ils ont utilisé leurs propres muscles pour se chauffer. Pourquoi, monsieur le Président? Je vais vous le dire. Cela permettait d'économiser $200 par mois. C'est pour cette raison qu'ils le faisaient, car c'est ce que cela coûte en janvier, février et mars. Si l'on se penche sur le cas des gens ordinaires, comme une veuve avec un fils à la maison gagnant environ $350 par mois et devant payer $200 par mois pour se chauffer au pétrole, on s'aperçoit quelle économie cela représente pour cette personne et à quel point cela est nécessaire.

Le député d'Egmont (M. Henderson) a mentionné que l'on se sert d'une motoneige pour sortir ce bois, à des fins utilitaires. Il est nécessaire de constater que certains Canadiens croient qu'une motoneige ne sert qu'à des fins récréatives. Pas du tout, monsieur le Président. Elles permet d'aller chercher de quoi chauffer la maison. C'est son principal usage. Si les fabricants de motoneiges voulaient bien en tenir compte et fabriquer davantage de modèles munis de moteurs de 12 ou 15 chevaux, soit ceux qui donnent en l'occurrence le meilleur rendement, ils en vendraient bien davantage.

• (1640)

J'aimerais signaler en outre que le gouvernement dit vouloir annuler ce programme parce qu'il doit procéder à des coupes et parce que la plupart des gens s'en sont déjà prévalus. Il ajoute que le programme n'a plus sa raison d'être et qu'il sera aboli le 31 mars. A mon avis, ce programme conservera au contraire sa raison d'être tant qu'il y aura au Canada des gens qui sont relativement pauvres ou qui habitent des régions où le bois de chauffage est abondant. Nous constatons immédiatement l'importance de ce programme.

Le gouvernement a fait volte-face et aboli le programme canadien de remplacement du pétrole. Il entend maintenant mettre fin au programme PITRC et réduire le budget d'autres programmes essentiels qui aident financièrement les Canadiens à rénover leurs maisons. Je songe en particulier au PAREL, qui cadre si bien avec les deux autres programmes. Le gouvernement a tellement réduit les crédits dont dispose ce programme qu'il en deviendra inapplicable. Nous ne pouvons accepter que de 400 à 600 propriétaires figurent sur la liste d'attente de ce programme, alors que l'agent de projet sait pertinemment que les demandes de seulement 50 d'entre eux seront approuvées en raison des coupes sombres. Le gouvernement s'appuie sur un mauvais principe pour annuler ce programme.

Comme je l'ai dit au début de mon exposé, le gouvernement a tort de brader notre pétrole en le vendant à l'étranger. Depuis le 1er janvier, le montant du prélèvement a diminué de 48 p. 100 pour le pétrole exporté, pour le brut lourd comme pour le léger. La raison de cette baisse est évidente. Le produit final était exporté aux États-Unis à un prix tellement bas que la concurrence était trop forte pour certaines sociétés pétrolières de l'Alberta et de la Saskatchewan dont le député de Bow River (M. Taylor) a parlé. C'est inadmissible de réduire le montant du prélèvement de 48 p. 100 pour un pays étranger sans le faire pour les raffineries canadiennes. C'est absolument inadmissible de vendre le baril de pétrole $33.50 à une raffinerie de Chicago en février tout en demandant $39.50 pour la même marchandise à une raffinerie de Toronto.

Certains députés ont parlé de ce que le gouvernement précédent avait fait au secteur pétrolier et de l'importation de pétrole étranger sur la côte est. On a parlé également des charges supplémentaires imposées sur le brut consommé au Canada. Il s'agissait d'établir un prix assez homogène, un prix analogue en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve. C'était un bon principe. Les raffineries de l'est du Canada qui utilisent du pétrole importé font venir également du pétrole de l'ouest du Canada, qui est acheminé à Montréal par pipe-line. C'est vrai. La demande de mazout domestique diminue depuis trois ou quatre ans. C'est uniquement pour le carburant diesel que la demande augmente. Bien des sociétés pétrolières canadiennes ont changé de méthodes et elles participent à des programmes d'extraction différents; elles construisent des usines pétrochimiques. Il suffit de songer à l'énorme complexe pétrochimique de Sanford et à celui de Sarnia, en Ontario. L'utilisation du pétrole dans le secteur pétrolier évolue, et la demande aussi. Certaines raffineries de l'est du Canada ont fermé leurs portes. On en a fermé quatre au Québec et trois dans les provinces de l'Atlantique parce que la demande n'était pas suffisante. Par ailleurs, le nombre d'usines pétrochimiques

a fort augmenté, surtout au Québec et en Ontario. La situation évolue constamment.

Parlons un peu des réserves de pétrole dont il a été question tout à l'heure. On nous a dit qu'elles équivalent à ce que consomme le Canada en 14 ans. Quels que soient les chiffres retenus, on peut en conclure que nos réserves nous dureront 14 ans. Si nous remontons 15 ans en arrière, nous constatons que le nombre d'années correspondant à nos réserves a toujours fluctué, passant tour à tour à 14, 20, 15 et dix ans; aujourd'hui, nous en sommes à 14 ans. Ce n'est toutefois pas le point essentiel. Nous devons tenir compte de la production totale du Canada et nous demander si nous ne consommons pas trop de pétrole. Devrions-nous exporter du pétrole si nous sommes nous-mêmes serrés? Devrions-Nous exporter du pétrole en le vendant aux raffineries de Chicago moins cher qu'aux raffineries canadiennes?

Ce mois-ci, le cabinet fédéral était censé prendre une décision—en fait, c'était jeudi dernier—sur le montant des droits d'exportation imposés sur le pétrole vendu aux États-Unis. Je ne pense pas que la décision ait été prise, mais je crois savoir que ces droits seront augmentés d'environ $2 du fait que les États-Unis réclament de plus en plus de pétrole canadien, même si la demande fluctue énormément d'un mois à l'autre. Pour le mois de mars, il s'ensuit que la différence entre le pétrole vendu à Chicago et le pétrole vendu au Canada serait de $2 ou $3 au lieu de $5 ou $6. Si le gouvernement conservateur trouve normal de vendre du pétrole aux États-Unis à meilleur prix qu'au Canada, il risque d'avoir de sérieux ennuis. Les Canadiens n'accepteront jamais cela. Ils ne toléreront pas une telle chose. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) ne manquera pas de nous affirmer qu'il a fallu se résoudre à accepter cette situation pour la première fois dans l'histoire du Canada parce que le gouvernement ne pouvait modifier que les droits d'exportation et non pas les taxes perçues sur le pétrole vendu au Canada, du fait qu'il a besoin d'argent. Toutefois, nous avons aussi besoin de l'argent provenant des droits d'exportation. Peu importe le montant des taxes perçues sur le pétrole consommé dans notre pays. Il y a toujours une taxe sur les exportations. Sur le plan des économies d'énergie, il est illogique de supprimer ces programmes et d'encourager les Canadiens à consommer du pétrole. Or ce sera le seul résultat des coupures frappant le PITRC et de l'élimination du PCRP. Ces décisions inciteront les Canadiens à consommer davantage de pétrole. Faut-il cependant qu'ils payent le pétrole plus cher que les raffineries américaines? Si le gouvernement juge nécessaire d'abolir des mesures à l'intention des Canadiens moyens et des pauvres, il pourrait au moins maintenir l'élément du programme dont les pauvres profitent le plus, à savoir la conversion au bois. Ceux qui gagnent $100,000 par an ne seront pas tellement nombreux à installer un poêle à bois dans leur maison pour tenir leur famille au chaud.

● (1650)

Je sais que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président. Pour conclure, je dirai que si le nouveau gouvernement poursuit dans cette voie, il devra changer son fusil d'épaule d'ici trois ou quatre ans s'il veut conserver sa crédibilité.

Le président suppléant (M. Paproski): Avez-vous des questions à poser ou des observations à faire?

M. Henderson: Je serai très bref, monsieur le Président. Le député de Gander-Twillingate (M. Baker) a très bien exprimé l'opinion des citoyens des régions rurales de Terre-Neuve et de l'ensemble du pays. Je voudrais faire une observation et poser une brève question au député.

Le député a parlé de la hausse du prix du pétrole et de l'essence en soulignant qu'il était moins élevé à l'étranger qu'au Canada. La situation de sa circonscription se compare à la mienne. La seule exception est Gander où les salaires sont peut-être un peu plus élevés. Les ports de mer de sa circonscription et de la mienne se ressemblent beaucoup.

En 1964, j'ai construit ma maison et j'y ai installé une chaudière à mazout. J'ai gardé mes factures et je peux voir que le mazout me coûtait alors 18.3c. le gallon. Aujourd'hui, je le paye plus de $2.18 le gallon. Tout comme moi, le député compte parmi ses électeurs de nombreuses personnes seules qui sont propriétaires de leur maison et qui vivent de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. Leur revenu annuel ne dépasse pas $7,000. Ma facture d'électricité s'élève à $70 par mois et, comme la plupart des autres gens, je n'ai pas de commodités supplémentaires ou de gadgets dans ma maison. En février, ma facture de mazout atteindra environ $400. J'ignore si les gens comprennent bien ce que cela veut dire. Les députés peuvent se permettre de payer cette somme, car ils comptent parmi les biens nantis. Beaucoup de gens dont le revenu brut ne dépasse pas $7,000 par an n'ont pas les moyens de payer, chaque année, plus de $2,000 pour se chauffer. Ils doivent donc se chauffer au bois.

Le ministère des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard a établi un programme de reboisement, que je trouve excellent, avec l'aide du gouvernement fédéral antérieur et actuel. La tordeuse du bourgeon de l'épinette cause des ravages dans la région de l'Atlantique. Nous perdons beaucoup de bois. Le ministère des Forêts coupe le bois gâché et lance des appels d'offres pour permettre aux pauvres de l'acheter à un bon prix. Si ces derniers se chauffent au bois, leurs frais de chauffage ne dépasseront sans doute pas $400 ou $500 par an. Cela représente une économie énorme. Toutefois, ce projet de loi enlève cette possibilité aux citoyens qui ont du mal à joindre les deux bouts. Le gouvernement les oblige à aller vivre dans des foyers pour personnes âgées, ce qui coûte trois fois plus cher aux gouvernements fédéral et provincial.

J'ai l'impression que le gouvernement économise les sous, mais prodigue les dollars. Le député pourrait peut-être nous donner son avis là-dessus.

M. Baker: Monsieur le Président, je serai très bref. Mon collègue a raison. Bien des chefs de famille sont des veuves ou des personnes en chômage. Ces gens n'ont parfois pas les moyens de payer le prix exorbitant du pétrole et du gaz attribuable surtout aux différences entre les taxes provinciales. Il y a toute une différence entre l'Alberta et Terre-Neuve où il faut payer une taxe provinciale fixe équivalant à un minimum de 22 p. 100. Les gens dont je parle se verront obligés de passer au chauffage au bois. Le projet de loi est injuste à leur égard, car il les privera d'un programme dont ont profité leurs voisins. Cette initiative est tout simplement injuste pour les démunis du Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il d'autres questions ou observations? S'il n'y en a pas, nous poursuivons le débat.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à participer au débat sur la mesure à l'étude qui vise à supprimer le programme de remplacement du mazout et d'économie de pétrole. Je vois qu'il ne me reste que quelques minutes pour parler. Je souhaite poursuivre mon intervention à un autre moment.

Je pourrais peut-être faire consigner ce que j'ai découvert en étudiant le dossier. J'ai relu le compte rendu des audiences du Sénat sur l'énergie et les ressources naturelles en juin 1984 et j'ai parcouru le mémoire présenté par la ville de Whitehorse. A la fin du document figurent une série de chiffres sur les coûts au Canada de la réduction de notre dépendance du pétrole étranger. On y apprend, par exemple, que, jusqu'à présent, d'après la mise à jour du Programme énergétique national publiée par Statistique Canada, le gouvernement du Canada a dépensé jusqu'à la fin de 1983 quelque 8 milliards de dollars pour les formes d'énergie de remplacement, quelque 3.4 milliards pour les programmes énergétiques existants et quelque 3.3 milliards pour le Programme d'indemnisation des importateurs de pétrole, soit en tout 14.7 milliards. En outre, jusqu'au mois de juin 1984, il avait engagé quelque 2 milliards au-delà de 1983 aux fins du Fonds de développement de l'Ouest et quelque 5.5 milliards pour le Fonds de développement de la région de l'Atlantique, soit en tout 17.2 milliards pour le Programme énergétique national. Tout cela a provoqué une réduction de la consommation totale du produit d'environ 6.7 p. 100 de 425,000 barils, soit 28,475 barils par jour. En d'autres termes, le mémoire indique qu'après avoir dépensé quelque 17.2 milliards, nous avons réduit d'environ 28,475 barils par jour notre dépendance du pétrole étranger. Cependant jusqu'ici, les programmes PCRP et PITRC ont réduit notre dépendance du pétrole étranger d'environ 60,000 barils par jour, au prix d'environ 1.3 milliard de dollars.

Je ne comprends pas les calculs financiers du gouvernement. Je n'ai jamais compris ceux du gouvernement libéral. Il était prêt à dépenser environ 17 milliards pour réduire d'environ 23,000 barils par jour seulement notre dépendance du pétrole étranger. Les programmes PITRC et PCRP ont réduit notre dépendance du pétrole étranger d'environ 60,000 barils par jour et n'ont coûté qu'un peu plus de un milliard. Malgré tout ce sont les programmes de conservation que le gouvernement tient à sacquer. C'est de la folie.

Je poursuivrai mes observations quand le projet de loi sera étudié à nouveau.

Le président suppléant (M. Paproski): Il restera au député seize minutes pour son discours, plus une période de dix minutes de questions et d'observations lorsque reprendra la discussion de ce projet de loi.

● (1700)

[*Français*]

A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Loi constitutionnelle de 1982

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime à ce que la Chambre passe à l'article nº 38?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982

L'OPPORTUNITÉ DE MODIFIER LA LOI AFIN D'Y INCLURE LE FŒTUS HUMAIN

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, il faudrait modifier la Loi constitutionnelle de 1982, à l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés, afin d'y inclure le fœtus humain ou l'être humain qui n'est pas encore né.

—Monsieur le Président, il est indubitable que notre pays est divisé en deux groupes décidément hostiles depuis qu'on a radié du Code criminel en 1969 les avortements pratiqués pour certaines raisons bien définies dans les hôpitaux dotés de comités d'avortement thérapeutique.

Ceux qui estiment que l'avortement facile est nécessaire à la protection des femmes devenues enceintes contre leur gré affirment que la femme doit avoir la possibilité d'interrompre librement une grossesse non désirée, et que doivent avoir accès à l'avortement toutes les femmes, sans considération d'âge, d'état matrimonial ou de catégorie de revenus. Ceux qui sont contre fondent leur raisonnement sur une définition de la vie humaine qui a été donnée à Washington, D.C., par une conférence scientifique dans les termes qui suivent:

La majorité de notre groupe n'est pas parvenue à découvrir un point dans le temps, entre l'union du sperme et de l'œuf et la naissance de l'enfant, auquel nous pouvions dire qu'il ne s'agissait pas d'une vie humaine. Les changements qui se produisent entre la nidation, l'embryon de six semaines, le fœtus de six mois, l'enfant d'une semaine ou l'adulte parvenu à maturité ne sont que des étapes du développement et de la maturation.

Il est difficile, sinon impossible, à ceux qui adhèrent à cette conception de la vie de trouver un terrain d'entente pour discuter avec ceux qui choisissent l'avortement pour mettre fin à une grossesse. En l'absence de terrain d'entente, les passions se donnent libre cours, et il y a toujours de l'hystérie dans l'air.

Nous nous opposons à l'avortement parce que nous sommes pour le droit à la vie. Nos adversaires prétendent que nous ne comprenons pas la situation difficile de la jeune fille de 15 ans qui se retrouve enceinte par ignorance, ou de la mère de cinq enfants qui ne voit vraiment pas comment elle pourrait s'occuper d'un autre enfant, ou encore de la femme qui porte un enfant anormal. On dit de nous que nous voulons imposer une philosophie de la vie à un monde déchiré par la souffrance et par l'angoisse.

La «liberté individuelle» et la «liberté de choix» sont des notions qui gagnent de plus en plus la faveur populaire dans notre société. Les gens se préoccupent davantage de ce qu'ils voient que de ce qu'on leur dit exister. Toute leur attention se porte vers la femme et non vers l'enfant qu'elle porte. On compatit à la souffrance de ceux qui sont déjà nés et non de ceux qui sont encore à naître. On ne s'inquiète pas du droit à la vie, mais seulement de la vie qu'on voit.

Il y a quelque temps, j'ai reçu de la documentation relativement à la position de l'Association canadienne pour l'abrogation de la Loi sur l'avortement. Y étaient jointes des copies de lettres qui ont été envoyées à la Commission Badgley. Sans entrer dans le détail de cas personnels, je voudrais citer un extrait d'une lettre qui illustre exactement ce que je veux dire lorsque je soutiens que la société ne comprend pas la position prise au Canada par les groupes Pro-Vie. Voici:

Vous recevez sans doute beaucoup d'instances de la part d'adversaires acharnées de l'avortement. Personne ne leur demande de se faire avorter. Personne ne les prive du droit de croire qu'un ovule fécondé est une personne humaine dès le moment de la conception.

Personne ne leur demande de faire campagne pour les cliniques d'avortement qu'elles n'approuvent pas non plus. Il s'agit là de libertés religieuses fondamentales. Mais l'essence de la liberté religieuse est qu'elle s'applique à tous et qu'on ne doit pas imposer ses vues à ceux qui ne les partagent pas.

Je crois que ce sont des déclarations comme celle-là qui sèment la confusion et le désarroi plus que toutes les accusations hystériques qui sont lancées à l'endroit des organisations Pro-Vie. Elle semble laisser entendre que s'opposer à l'avortement, c'est vouloir que la femme soit dans un état de grossesse perpétuel.

Je suis contre l'avortement, mais je crois dans la régulation des naissances et dans l'éducation de la population en ce qui a trait aux diverses méthodes de contraception. Il règne une confusion dans la population parce que ceux qui favorisent l'avortement disent croire que toute femme devrait avoir le droit de décider si elle veut ou non porter un enfant. Pour eux, l'avortement est un problème de conscience et aucune femme ne devrait être forcée de subir une grossesse ni d'y mettre fin.

A part le fait que les femmes ont pu être et ont été amenées par la peur ou par des manœuvres à recourir à l'avortement, c'est la destruction du foetus qui demeure le cœur de la question. Aussi longtemps que je croirai que la vie commence dès la conception, je ferai tout ce que je peux pour empêcher qu'on mette fin à cette vie. L'Association canadienne pour l'abrogation de la loi sur l'avortement déclare que le Canada doit être disposé à se joindre aux 64 p. 100 du monde où l'avortement légal est facilement disponible. Elle soutient à l'appui de sa thèse que l'avortement légal prévient les avortements illégaux, qu'il fait valoir la réalité de l'avortement comme important problème de santé, et qu'il préserve le bien-être physique, mental, social et économique des femmes concernées. Si l'avortement réussit à faire tout cela, c'est une hypothèse qui n'a pas encore été démontrée.

On peut répondre par d'autres moyens aux fins ainsi envisagées. Une bonne éducation résout de nombreux problèmes, surtout quand cette éducation procure une compréhension complète des méthodes de régulation des naissances qui sont disponibles et une compréhension en profondeur de la valeur de la vie humaine.

L'humanité doit apprendre que la préservation et la croissance continue du genre humain exigent plus que l'assurance des mêmes droits aux pauvres et aux riches. Elles exigent la protection des faibles contre les forts et des enfants à naître contre les adultes.

On avait constitué la Commission Badgley pour tâcher surtout d'assurer que les pauvres auraient les mêmes droits que les riches. Comme tout le monde à la Chambre le sait sans doute, la Commission devait chercher à découvrir si la procédure était et est appliquée équitablement partout au Canada. Le mandat de la Commission ne lui permettait pas de chercher à établir si la politique sous-jacente était juste ni si on respectait les exigences de la loi pour obtenir un avortement. De par son mandat général même, la Commission Badgley avait cessé d'être une tribune de discussion du phénomène de l'avortement avant même qu'elle n'entre en activité. Les citoyens et les médecins qui considèrent l'avortement comme une destruction de la vie ne pouvaient faire valoir leurs arguments devant une commission qui considérait l'avortement comme un fait.

Après des travaux de recherche longs et intenses, la Commission a finalement conclu que la loi sur l'avortement n'était pas appliquée équitablement d'un bout à l'autre du pays. Elle a fait remarquer que l'avortement était disponible surtout dans les grands centres urbains et que beaucoup de femmes se rendent encore aux États-Unis pour s'y faire avorter parce que leur hôpital ne dispose pas de comité thérapeutique ou, dans le cas contraire, l'arriéré y est tel que l'enfant naîtrait avant même que l'avortement puisse être effectué.

En outre, selon la Commission, certains hôpitaux qui possèdent un comité d'avortement ne pratiquent pas cette intervention sur toutes les femmes enceintes qui la demandent. La Commission Badgley a donc montré qu'on n'offrait pas l'avortement de façon égale partout au Canada et que, alors que les riches en milieu urbain obtiennent des avortements presque sur demande, à moins d'être riches elles aussi, les femmes en milieu rural ont beaucoup plus de difficulté à l'obtenir.

Mais on s'imagine, puisqu'il s'agit de débattre une loi, que l'on chercherait à ce que tout le monde soit traité également, reconnaissant ainsi à l'enfant à naître les mêmes droits qu'à ceux qui, mettons, peuvent se défendre. La notion d'égalité devant la loi devrait s'appliquer à tous et non pas seulement à ceux qui crient le plus fort.

Afin de savoir si l'on accordait l'avortement de façon égale, la Commission a notamment effectué un sondage auprès des hôpitaux, leur demandant si les règlements provinciaux leur reconnaissaient le droit d'avoir un comité d'avortement et, y étant admissibles, s'ils avaient effectivement formé un tel comité. On a donc découvert que sur les 559 hôpitaux généraux répondant aux exigences qui permettent de créer un comité d'avortement thérapeutique à travers le Canada, seuls 271, soit 48.5 p. 100, en avaient effectivement formé un.

Plus de la moitié des hôpitaux ont préféré ne pas en créer. Parmi les raisons invoquées, on a cité la morale professionnelle du corps médical, les croyances religieuses, le souci d'éviter les conflits et l'absence de demande. Voici de quelle façon un membre du personnel dans un hôpital a répondu au sondage:

• (1710)

Étant donné la situation actuelle, aucun motif médical ne saurait justifier l'avortement thérapeutique fait dans le but de protéger la vie ou la santé physique de la mère.

Divers médecins admettent maintenant que l'avortement ne peut pas être fondé sur des raisons médicales. Bien qu'il ait été un partisan acharné du mouvement en faveur de l'avortement, feu le Dr Gattmacha avait fait la déclaration suivante:

De nos jours, il est possible de mener toute grossesse à terme sauf si la mère souffre du cancer ou est atteinte de leucémie, un avortement ne pouvant, dans ce cas, lui sauver la vie et encore moins la lui prolonger.

L'un des problèmes les plus critiques pour ceux qui luttent contre l'avortement et la destruction de vies innocentes, c'est que bien qu'il soit prouvé que la vie commence au début ou aux premiers stades de la grossesse, les gens sont prêts à détruire cette vie, à faire primer la situation sociale et économique de la mère plutôt que le droit à la vie d'être innocents. Nous nous éloignons rapidement de la morale occidentale traditionnelle qui a toujours insisté sur la valeur fondamentale et constante de toute vie humaine à quelque stade ou en quelque état qu'elle soit. L'intérêt immédiat remplace la morale qui reconnaît à chacun le droit de vivre sa vie dans la plénitude de ses moyens.

En détruisant une autre vie pour garantir son propre succès économique et social, la race humaine perd la dignité et l'honneur qu'elle a acquis au cours des siècles. Il est juste que l'individu soit protégé, que chacun ou chacune reçoive la vie que Dieu lui donne et ait le droit de croître et de s'épanouir à son propre rythme. Malheureusement, tout le monde n'a pas les mêmes droits. En rendant l'avortement légal, on laisserait entendre que la fin justifie les moyens et que l'on peut détruire une vie si cela protège la qualité de la vie de ceux qui restent.

Cela veut dire que l'intérêt personnel de chacun est plus important que le bien commun. La vérité se perd lorsque l'homme se définit lui-même en fonction de ce qu'il juge utile et commode. Si l'on donne une valeur utilitaire à la vie humaine et que l'on ne voit dans chaque personne que ce qu'elle vaut du point de vue économique, cela ne peut que mener à la destruction de la vie humaine et au meurtre de ceux qui sont déjà nés et qui, à cause d'une incapacité mentale ou physique, ne peuvent pas apporter à la société ce que des extrémistes pourraient exiger d'eux.

Nous ne devons jamais tolérer de telles notions ou toute autre tentative en vue de nier le principe selon lequel la vie n'a aucune valeur en soi. La vie est automatiquement précieuse et l'enfant handicapé a les mêmes droits que toute autre personne de s'épanouir pleinement à titre d'être humain. L'avortement a tendance à mener à l'infanticide et à l'euthanasie. Le fait de détruire la vie à n'importe quel moment revient à reconnaître que toute vie n'a qu'une valeur relative. Ceux qui proposent de rendre l'avortement complètement légal peuvent-ils garantir que les choses s'arrêteront là? Peuvent-ils garantir que le meurtre légal de l'enfant à naître ne mènera pas l'ensemble de la société à d'autres formes de meurtre? Je ne le crois pas, monsieur le Président.

Il y a automatiquement des conflits d'intérêts lorsqu'on essaie de légiférer la valeur de la vie. A l'heure actuelle, la loi sur l'avortement au Canada laisse toute la latitude voulue aux hôpitaux qui veulent accorder l'avortement sur demande. Les chiffres montrent que le nombre d'avortements a augmenté énormément, ce qui cause des retards dans les hôpitaux qui ont choisi de donner une interprétation assez large à la loi. Les malades doivent attendre avant de subir les opérations dont ils ont besoin et les salles d'opération sont toujours occupées. Les partisans de l'avortement voudraient obliger les autres hôpitaux et médecins à accepter les cas excédentaires. Nous devons empêcher cela à tout prix. Je n'accepterai jamais qu'on oblige des gens ou des établissements à prendre une vie, à tuer ceux qui sont considérés comme non désirés par une société qui ne prend même pas la peine d'examiner la question et encore moins d'y trouver une solution. L'expression «non désiré» ne décrit pas l'enfant, mais seulement la réaction de la société dont il fait partie. Cela reflète un état d'esprit et non un état de fait.

Dans la plupart des controverses et des arguments qui opposent les partisans de la vie et ceux de l'avortement, le point central est la question de la contraception. Ceux qui favorisent l'avortement déclarent que les partisans de la vie veulent condamner les femmes à un état permanent de grossesse. Je l'ai déjà dit et je le répète, tous doivent avoir facilement accès aux méthodes de contraception appropriées et les cours d'éducation sexuelle doivent être enseignés de façon à ce que tous comprennent ces méthodes. Nous pourrions et nous devrions dépenser de l'argent pour renseigner tout le monde et non pas seulement ceux qui fréquentent l'école secondaire ou le collège. A ce moment-là, les gens pourront choisir d'avoir des enfants ou non. Pour l'instant, l'avortement est en train de devenir un moyen de contraception. Bien des femmes décident de ne pas utiliser les méthodes de contraception comme elles le pourraient. C'est beaucoup plus facile de mettre fin à une grossesse non désirée que de prendre le temps d'utiliser les méthodes de contraception appropriées.

La destruction du fœtus est devenue un moyen contraceptif. Même la Commission Badgley a admis que le nombre d'avortements allait continuer à augmenter si l'on n'assurait pas une meilleure contraception. On a constaté que 25.2 p. 100 des femmes qui avaient recouru à l'avortement avaient abandonné toute mesure contraceptive peu avant la grossesse; que 27.2 p. 100 n'avaient jamais pratiqué la contraception. Ce ne sont sûrement pas des statistiques pleines d'espoir pour les futurs citoyens du Canada.

Pour ceux qui ne souhaitent pas avoir d'enfants, la contraception reste un moyen sûr et nécessaire. Dès que la conception a eu lieu, il ne peut plus y avoir de contraception. Une fois que la vie a commencé elle doit pouvoir atteindre sa fin naturelle. Cette vie a le même droit à la protection légale, autant que la mère ou tout autre membre de la société. Les mouvements pour le droit à la vie doivent démontrer que cette question les préoccupe. Nous devons démontrer que nous sommes au courant des problèmes des avortements illégaux et de ceux des femmes enceintes qui ont besoin d'aide et de conseils avant, pendant et après la grossesse. Le public doit connaître quels sont nos vrais objectifs et non ceux que les partisans de l'avortement nous prêtent.

Les gouvernements et la profession médicale doivent être prêts à offrir leur appui, surtout aux femmes enceintes. Il ne faut pas oublier les hommes non plus. L'affirmation des droits de la femme ne suppose pas la fin de la responsabilité masculine. Tout rapport sexuel exige de la responsabilité de part et d'autre de même que l'usage de contraceptifs ainsi que le soin des enfants qui peuvent être le fruit de cette union.

Il faut éviter de légaliser l'avortement et il faut mettre un terme à l'avortement pratiqué aujourd'hui avant que la société canadienne ne soit amenée à modifier ses valeurs. Pour nous assurer que la valeur intrinsèque de la vie humaine l'emporte sur les valeurs matérielles, nous devons prouver qu'il n'existe pas de solutions rapides et faciles aux problèmes sociaux. La femme enceinte et toute la société doivent apprendre que le meurtre du fœtus n'est pas la solution à leurs problèmes. Par

l'éducation, l'aide et la compassion, il faut s'attaquer à la base des problèmes sociaux qui causent les grosses indésirées. Lorsqu'on insiste pour légaliser l'avortement sous prétexte d'empêcher l'avortement illégal et le décès des futures mères, cela revient à prétendre qu'il faut légaliser l'homicide, parce que le meurtre aura lieu, qu'il soit illégal ou non.

Il faut empêcher le meurtre légal de l'enfant à naître. Lorsque ce sera fait, tous les secteurs de la société pourront, ensemble, s'efforcer de résoudre les problèmes sociaux qui en sont la cause. La seule façon d'y parvenir, monsieur le Président, c'est par l'entremise de la Chambre, en modifiant la Loi constitutionnelle de 1982 en vue de reconnaître le fait indéniable que l'enfant à naître a les mêmes droits que tous les autres être humains, à savoir le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; en outre, il ne doit pas être porté atteinte à ce droit. Il faut espérer, dans l'intérêt de tous les enfants à naître qui ne peuvent pas se défendre, que cela se fera dans un avenir proche si nous faisons le nécessaire pour modifier la Constitution et empêcher le meurtre généralisé de futurs bébés, qui sont actuellement plus de 80,000 à être tués chaque année dans tout le pays.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur une question manifestement très importante et délicate, l'une des plus complexes que doive examiner le Parlement.

Il importe, à mon avis, d'examiner attentivement le fond de la motion du député de Grey-Simcoe (M. Mitges) qui vient de se rasseoir. Le député a proposé de modifier la Loi constitutionnelle, plus exactement l'article 7 de la Charte canadienne des droits et des libertés, en vue d'y inclure le fœtus humain ou l'être humain qui n'est pas encore né. Voilà l'objet de la motion du député. En analysant cette motion, monsieur le Président, il est normal d'examiner le fond de l'article 7 de la Charte des droits. Voici le libellé de cet article, intitulé «Garanties juridiques»:

• (1720)

Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

Dans ses remarques, que j'ai suivies attentivement, monsieur le Président, le député de Grey-Simcoe a cité un passage de l'article 7 de la Charte mais, ce faisant, il en a omis les derniers mots. Ce n'était certainement qu'un oubli, mais le fait est que, d'après son libellé actuel, la motion du député permettrait qu'on porte atteinte au droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne dans des circonstances conformes aux principes de justice fondamentale. Je tiens à dire au député que s'il cherche à mettre un terme à tous les avortements pratiqués au Canada à l'heure actuelle—et, même si je la respecte, je ne partage pas du tout l'opinion du député à ce sujet—il n'atteindra pas cet objectif par la motion dont la Chambre est saisie. Il vaudrait beaucoup mieux proposer à la Chambre une motion tendant à supprimer les articles du Code criminel qui permettent l'avortement thérapeutique et, sans doute, en revenir à l'époque où tous les avortements étaient illégaux au Canada.

Cela dit, je dois noter que la position du député de Grey-Simcoe est radicalement différente de celle des membres de son caucus en 1981, y compris la personne qui appuie la motion, le député de Bow River (M. Taylor). Il serait peut-être bon que je fasse un peu l'historique de cette question. En novembre 1981, le porte-parole officiel du parti progressiste conservateur, alors dans l'opposition, proposait la motion suivante, par la voix du député de Rosedale (M. Crombie):

Qu'on modifie le projet de loi constitutionnelle de 1981 en ajoutant, à la suite de l'article 31 de la Partie I, le nouvel article suivant:

«32. La présente charte ne porte pas atteinte au pouvoir du Parlement de légiférer en matière d'avortement.»

L'opinion du député de Rosedale, en novembre 1981, exprimée avec beaucoup de persuasion, voulait que l'on ne fasse pas de modification à la Charte des droits et libertés qui enlèverait au Parlement, en tant que représentant ultime de la population, le droit de légiférer sur la très difficile question de l'avortement. Toutefois, la motion à la Chambre aujourd'hui ferait exactement ce que le député de Rosedale ne voulait pas. En fait, reconnaîtrait dans la Constitution et la Charte certains droits au fœtus ou à l'être humain qui n'est pas encore né. C'est résolument contraire à la position prise par les collègues du député, y compris le député de Bow River et le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), en novembre 1981. Je voudrais rappeler à la Chambre ce que disait ces députés en 1981. Le député de Rosedale disait:

A mon avis, tous les partis à la Chambre et même tous les Canadiens veulent s'assurer que le Parlement a le droit de légiférer au cas où il deviendrait nécessaire de modifier nos lois en matière d'avortement. Le problème, pour bien des Canadiens, c'est que des difficultés juridiques contradictoires jettent le doute sur cette question. Nous voulons que chacun sache que le Parlement est toujours libre de légiférer dans ce domaine.

Le député qui a proposé la motion aujourd'hui et ses collègues qui l'appuient doivent se rendre compte que c'est exactement le contraire de ce que proposait le député de Rosedale. En fait, cela placerait dans la Charte des droits une disposition précise visant l'avortement. Le député de Rosedale disait encore:

Il a fallu 350 ans pour établir un système parlementaire grâce auquel les lois régissant nos actes concernant la vie et la mort sont établies non pas par des personnes à la solde de l'État, mais par les élus du peuple.

Les députés ont applaudi et cela comprenait sans doute des députés du gouvernement. Il continuait:

Nous sommes tous d'accord là-dessus: autant les libéraux que les néo-démocrates, les conservateurs, les opposants et les partisans de l'avortement et tous ceux qui se situent à mi-chemin. Nous convenons tous que le Parlement doit être libre de décider. Cet amendement a simplement pour but de bien faire comprendre à tous que telle est effectivement notre intention.

Comme je le disais, monsieur le Président, cet amendement a été appuyé par les députés de l'autre côté, c'est donc avec surprise que je lis la motion du député de Grey-Simcoe qui représente une volte-face complète par rapport à la position, fort raisonnable, de son distingué collègue de Rosedale.

M. Lewis: C'est l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire.

M. Robinson: Certains députés de ce côté-là auront l'occasion de s'opposer à cette motion comme ils l'ont fait, semble-t-il, en 1981. J'ai hâte de les entendre.

Mais on assiste certes à une volte-face intéressante chez d'autres, notamment le député de Bow River qui souscrit maintenant à une motion carrément contraire à celle qu'il soutenait en 1981.

Quant au fond de la question, il existe des députés qui croient, de bonne foi, que le Code criminel ne devrait pas faire allusion, de quelque façon que ce soit, aux avortements thérapeutiques. Je voudrais dissiper toute équivoque possible en réaffirmant que le Nouveau parti démocratique et moi-même sommes d'avis que les dispositions du Code criminel traitant de l'avortement thérapeutique devraient être abrogées, que c'est à la femme seule de décider une fois qu'elle a consulté son médecin. Voilà pour les dispositions du Code criminel. Mais nous savons bien qu'il n'y a pas, faut-il le rappeler, que l'aspect juridique de cette question qui compte. Il faut que les gouvernements fédéral et provinciaux prennent tout un train de mesures pour aider les femmes qui hésitent à donner naissance à leur enfant à cause de leur situation économique. Monsieur le Président, il me semble inconcevable que les parents célibataires aient si peu d'aide de la société que certains considèrent ne pas avoir les moyens d'avoir un enfant. Les députés devraient s'en préoccuper.

Nous croyons qu'il faut non seulement soutenir, mais encourager les programmes d'éducation sexuelle et la régularisation des naissances. Nous devons aussi mettre davantage de contraceptifs sûrs à la disposition des gens. J'étais heureux de voir que le député de Grey-Simcoe était lui aussi d'accord avec moi sur cette question. Et quand on parle de contraception, il ne faudrait pas oublier que cette responsabilité n'incombe pas à la femme uniquement. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social devrait entreprendre des recherches sur les concraceptifs pour les hommes aussi bien que pour les femmes. Il importe également d'insérer des programmes de vie familiale et des programmes d'initiation sexuelle dans le programme scolaire régulier aux niveaux primaire et secondaire. En outre, cette question devrait être inscrite à l'ordre du jour des conférences que tiennent le secrétaire d'État (M. McLean) et ses homologues provinciaux.

Il importe de faire remarquer que, si nous voulons revenir à l'époque où les avortements étaient illégaux au Canada, les avortements ne disparaîtront pas. Cela signifiera plutôt qu'on continuera à pratiquer des avortements dans des situations souvent dangereuses pour la femme. Des preuves nous révèlent nettement qu'une femme qui veut désespérément se faire avorter y parviendra. Que l'avortement soit pratiqué par un charcutier, qu'il soit provoqué dans des circonstances dangereuses ou que la femme soit forcée, si elle en a les moyens, de se rendre dans une autre province ou à l'étranger, elle prendra les mesures nécessaires lorsqu'elle est désespérée et que les avortements sont illégaux. C'est ce qui se produit effectivement ailleurs. Par ailleurs, dans les années 60, la Roumanie avait décidé, pour des motifs d'ordre démographique, de rendre beaucoup plus rigoureuse sa loi sur l'avortement. Les données statistiques ont révélé que le nombre de décès par suite d'avortements a augmenté sensiblement. Revenir à l'époque où l'avortement était proscrit au Canada serait en définitive une démarche rétrograde et néfaste.

• (1730)

Je recommande instamment, monsieur le Président que nous songions très sérieusement à majorer de façon appréciable le financement de la Fédération pour le planning des naissances du Canada et d'autres associations qui tentent de favoriser la sensibilisation à une contraception sûre et à faire comprendre aux jeunes, notamment aux adolescents, l'importance de l'éducation sexuelle.

A ce sujet, j'aimerais citer des propos qu'a tenus en 1980 le Dr W. D. S. Thomas, président de l'Association médicale canadienne. Des propos au demeurant fort réfléchis. Il y exhorte le gouvernement à abroger la loi actuelle de façon que l'avortement devienne une affaire entre la femme enceinte et son médecin, position à laquelle l'Association médicale canadienne adhère depuis 1971. Il y exhorte en outre le gouvernement non pas à réduire, mais à augmenter les crédits qu'il consacre aux programmes de planification familiale. Il ajoute:

> Je sais que le meilleur programme d'éducation sexuelle au monde ne saurait prévenir les grossesses non désirées ni éliminer les avortements thérapeutiques, mais il n'en serait pas moins utile.
>
> Nous avons besoin d'un programme qui non seulement fournisse aux adolescents les renseignements nécessaires, mais qui modifie en outre l'ordre des valeurs au sein de notre société. Si nous leur parlons de contrôler la conception isolément et sans la rattacher aux questions et aux valeurs fondamentales de notre société, ils feront vraisemblablement la sourde oreille à nos conseils. C'est de sentiments et d'émotions dont nous devons leur parler, ainsi que de relations humaines, de prises de décisions, des conséquences à court et à long terme de ces décisions; nous devons leur parler du respect d'autrui, de ce qu'il est, de la façon de l'obtenir et de la façon de le manifester. Nous devons leur parler honnêtement et sans détour de l'exploitation sexuelle, de l'encouragement des pairs à rechercher le plaisir sexuel pour lui-même, et de ses incidences sur le comportement. Nous devons les aider à identifier leur propre échelle des valeurs et à s'y conformer, leur enseigner qu'ils ont le droit de dire non, non seulement aux avances sexuelles, mais aussi à d'autres choses. Nous devons leur enseigner les divers moyens de témoigner de l'affection, ainsi que leurs avantages et leurs inconvénients respectifs.

Il termine de la façon suivante, monsieur le Président:

> Ce qui importe davantage, c'est que nous trouvions de meilleurs moyens de leur enseigner à établir des liens personnels, ainsi qu'à comprendre leurs propres besoins mentaux et émotifs et ceux des autres. Une fois qu'ils auront acquis ces données et la bonne attitude, les adolescents qui entretiendront des relations sexuelles utiliseront des contraceptifs, parce qu'ils auront le respect d'eux-mêmes et le sens de la responsabilité.

Bon nombre d'entre nous reconnaissent qu'à l'heure actuelle il y a beaucoup trop d'avortements au Canada. Cependant, plutôt que d'abroger les dispositions du code qui permettent des avortements thérapeutiques sûrs—bien que ces dispositions comportent des lacunes, puisqu'elles créent une distinction entre les femmes des régions rurales et celles d'autres régions—et de rendre tous les avortements illégaux, nous devrions envisager les mesures qui, je l'ai signalé, sont préférables pour réduire le nombre des avortements. Nous devons étudier l'éducation sexuelle, envisager une meilleure connaissance et accessibilité des produits contraceptifs et prévoir une aide économique pour les femmes qui veulent désespérément

garder leurs enfants. Dans certains cas, à cause des sommes minables qui sont prévues pour les femmes chefs de famille monoparentale, ces dernières prennent la décision d'abandonner leur enfant.

Je voudrais féliciter le gouvernement du Manitoba pour les mesures qu'il a prises. Il s'est récemment lancé dans un très important programme de financement, afin de rendre les produits contraceptifs plus facilement accessibles. Il a également étendu les services d'obstétrique et de gynécologie dans un certain nombre d'hôpitaux de Winnipeg. Il a aussi financé un programme tendant à faire mieux connaître le contrôle des naissances et à conseiller à ce sujet. Toutes ces mesures sont fort importantes et j'encourage les autres gouvernements provinciaux à les étudier très sérieusement.

Selon moi, monsieur le Président, le Parlement commettrait une erreur fondamentale en acceptant la motion qui a été présentée par le député de Grey-Simcoe (M. Mitges) et en incluant ces droits dans la Constitution elle-même. Certaines personnes qui ont témoigné devant le comité de la Constitution, dont j'ai eu l'honneur de faire partie, nous ont invités à inclure les droits à la reproduction dans la Constitution elle-même. On a entendu les tenants du pour et du contre sur cette question et en définitive, le Parlement a décidé qu'aucun de ces droits ne serait inclus dans la Constitution.

Il était extrêmement difficile en 1981, de résister à la logique du député de Rosedale. Cette logique était si irrésistible que les députés de ce côté-là de la Chambre ont voté pratiquement à l'unanimité pour la proposition qui a été faite à l'époque. Je prétends, monsieur le Président, que cette logique est tout aussi irrésistible à l'heure actuelle qu'en novembre 1981.

En conclusion, je demande que le Parlement reconnaisse que les Canadiens, par l'entremise de l'un des ramparts de notre système de justice criminelle, c'est-à-dire le système des jurys, ont envoyé un message très clair aux parlementaires. Ce message a maintenant été envoyé par quatre jurys du Canada dans le cas du Dr Henry Morgentaler. Les députés doivent certainement en tenir compte. Ces jurys nous ont dit que la décision définitive au sujet de l'avortement doit être laissée à la femme après consultation de son médecin.

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, le député de Grey-Simcoe (M. Mitges), qui a présenté cette motion visant à constitutionnaliser les droits de l'être humain qui n'est pas encore né, s'intéresse manifestement beaucoup à cette question. J'éprouve toujours de l'admiration pour les gens qui se passionnent pour certains problèmes. Ses commentaires et ceux du député de Burnaby (M. Robinson) contribuent à alimenter le débat public. Bien que nous ayons des opinions différentes, nous croyons tous que le public doit s'intéresser et participer à la prévention des grossesses indésirables. Nous devons veiller à ce que les citoyens prennent davantage de responsabilités dans ce domaine. S'il s'agissait d'une motion demandant au gouvernement d'envisager, avec l'aide des provinces et d'autres groupes, d'augmenter les subventions et de faciliter l'accès à l'information sur ces sujets, tous les partis l'approuveraient peut-être à l'unanimité. C'est un problème fondamental.

J'ai des adolescents et je travaille avec des jeunes gens; je sais par conséquent qu'on parle tellement de leur sexualité dans les médias et ailleurs que leur identification sexuelle en devient très difficile. Ils n'ont pratiquement aucun des programmes dont le député de Burnaby a parlé. Je me souviens d'avoir été d'accord avec le député de Burnaby à une occasion en six mois, et je le suis de nouveau aujourd'hui. Je voudrais connaître la réflexion du médecin qu'il a citée car elle exprime bien ma pensée; elle dit quel objectif il faudrait viser et quelle orientation nous devrions prendre, en notre qualité de parlementaires conscients de leurs responsabilités.

La motion à l'étude ne porte pas là-dessus. Elle vise à faire constitutionnaliser les droits de l'être humain qui n'est pas encore né. Pour ma part, je n'approuve pas la motion; je trouve par ailleurs que ce n'est pas un bon moyen de provoquer un changement. Qu'il s'agisse d'avortement ou de changement constitutionnel, c'est un des problèmes les plus aigus pour les Canadiens.

• (1740)

Je voudrais parler de l'opportunité de tenter de changer la situation d'abord par une motion d'initiative parlementaire, ensuite par une réforme constitutionnelle. Comme les députés le savent, ma propre motion sur le même sujet doit faire l'objet d'un débat la semaine prochaine.

A mon avis, il nous faut plus que l'heure réservée aux initiatives parlementaires pour discuter d'une question aussi importante que la garantie des droits des enfants à naître dans la Constitution. Pour avoir entendu toutes sortes de points de vue divergents dans nos circonscriptions, nous savons à quel point cette question est délicate. Je ne crois pas qu'il se dégage un consensus véritable dans une région du pays.

Permettez-moi de vous parler d'une affaire jugée aux États-Unis. Il est bon de relever ce que le juge Blackmum, de la Cour suprême des États-Unis, a déclaré dans l'affaire Roe contre Wade. Voici ce qu'il a dit:

> Nous tenons à souligner d'emblée que l'avortement est une question controversée à caractère très émotionnel, sur laquelle les gens ont souvent des points de vue diamétralement opposés, même les médecins, et qui suscite des convictions profondes et apparemment absolues. Les idées d'une personne, ses expériences, les difficultés qu'elle a rencontrées dans son existence, sa formation religieuse, ses attitudes envers la vie, la famille et les valeurs sociales, ainsi que les règles morales qu'elle se fixe et observe sont autant de facteurs qui influent vraisemblablement sur la réflexion de cette personne au sujet de l'avortement, et sur ses conclusions.

Je crois qu'il est évident aujourd'hui que les différents points de vue sur cette question ne correspondent pas au clivage des partis politiques. Notre opinion est surtout fondée sur notre expérience de la vie. Ayant joué un rôle dans les mouvements féministes canadiens de nombreuses façons, je suppose que ma propre opinion est teintée par les expériences que j'ai vécues. Cela ne m'empêche aucunement de respecter les personnes qui ont un autre point de vue.

Le député propose de faire en sorte que les droits découlant de l'article 7 de la Charte s'appliquent aussi à un fœtus humain ou à un être humain qui n'est pas né. L'article 7 garantit à chacun le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité, ainsi que le droit de ne pas en être privé, sauf en conformité avec les principes de la justice fondamentale. Les tribunaux sont déjà appelés à se prononcer sur au moins deux affaires dans lesquelles il s'agit de savoir si les droits de l'enfant à naître sont protégés par la Charte. On en a déjà beaucoup parlé.

Dans l'affaire Borowski, les adversaires des articles du Code criminel permettant l'avortement ont affirmé que l'article 7 de la Charte protège les droits de l'enfant à naître, après avoir effectué une étude en profondeur visant à savoir si le fœtus est une personne juridique ou non. Le tribunal a décidé que l'expression «chacun» à l'article 7 n'englobait pas le fœtus. Cette décision a fait l'objet d'un appel, comme nous le savons tous.

Dans un autre cas, le Dr Morgentaler a soutenu que les restrictions imposées en matière d'avortement dans le Code criminel étaient incompatibles avec le droit de la mère à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne, comme le garantissent l'article 7 et d'autres dispositions de la Charte. La Cour suprême de l'Ontario a rejeté cet argument, faisant valoir que les dispositions relatives à l'avortement dans le Code criminel n'allaient pas à l'encontre de la Charte des droits et libertés.

On entendra certainement parler davantage des droits du fœtus en vertu de la Charte. Pour ma part, je ne pense pas qu'il appartienne aux tribunaux de trancher la controverse fondamentale entourant nos lois sur l'avortement. La question est beaucoup trop importante pour cela. Les tribunaux ont déjà fait état du malaise qu'ils ressentaient du fait d'être obligés de trancher la question. Après avoir rappelé l'historique des lois sur l'avortement au Canada dans le jugement de l'affaire Borowski et avoir fait remarquer que la loi actuelle n'avait pas réussi à apaiser les groupes ou particuliers intéressés par la question, le juge Matheson en est venu à la conclusion suivante:

> . . . c'est au Parlement plutôt qu'aux tribunaux qu'il incombe d'adopter toute loi jugée opportune pour donner au fœtus humain tous les droits juridiques dont jouit une personne vivante. Comme rien dans la loi actuelle ne nous permet de conclure que le fœtus humain est reconnu comme étant une personne juridique et, partant, compris dans la portée du mot «chacun» utilisé dans la Charte, la requête du demandeur doit être écartée.

Manifestement, les droits de l'enfant à naître et la question de savoir si l'avortement devrait être permis et dans quelles circonstances causent des difficultés aux Canadiens, car ils ne sont pas tous du même avis. Ces divergences d'opinions sont regrettables et causent du souci à beaucoup de députés, à mon avis. Ceux qui ont regardé la télévision ces derniers temps ont vu des manifestants pour et contre l'avortement défiler dans la rue à Toronto, en face de la clinique du Dr Morgentaler, pour montrer ce qu'ils pensaient de la loi actuelle. D'ailleurs, les sondages révèlent des différences d'opinions profondes parmi les Canadiens quant à l'objet de la loi. Comme nous le constatons presque quotidiennement, ceux qui ont des vues arrêtées sur le sujet ne sont pas disposés à accepter de compromis. Selon moi, nous devrions attendre que la question soit mieux comprise et l'opinion publique davantage unanime avant de modifier la loi.

Voilà quelques-unes des raisons qui me poussent à dire que l'heure réservée aux mesures d'initiatives parlementaires n'est pas le bon moment pour examiner la question de savoir s'il convient ou non d'inclure la protection de l'enfant à naître dans la Constitution. Nous devons nous assurer que toutes les considérations reliées à cette question sont examinées pleinement.

Si le député veut sérieusement modifier la loi, nous devrions le faire autrement et de la façon appropriée. D'abord, nous devons garantir que nous savons ce que nous entendons au juste en disant que nous voulons protéger l'enfant à naître. Deuxièmement, nous devons reconnaître ce que cela signifierait d'ajouter l'expression «fœtus humain» ou «être humain qui n'est pas encore né» à l'article 7 de la Charte. La Charte commence à peine à être interprétée et nos tribunaux supérieurs sont en train d'examiner les dispositions de l'article 7. Quant à savoir s'il faut conserver nos lois sur l'avortement dans le Code criminel, il va falloir peser soigneusement le pour et le contre.

A mon avis, il faut aussi se rappeler qu'il existe des modalités établies pour modifier la Constitution. La Partie V de la Loi constitutionnelle de 1982 prévoit que tout amendement doit être autorisé non seulement par le Sénat et la Chambre des communes, mais également par des résolutions d'au moins deux tiers des provinces représentant au moins 50 p. 100 de la population. C'est là une formule qui prévoit une consultation étroite avec les provinces sur la nature des modifications apportées à la Constitution et leurs répercussions. Si des modifications étaient proposées à l'article 7 de la Charte, afin de protéger le fœtus, cela pourrait avoir d'importantes conséquences pour les provinces, surtout dans le domaine du droit familial. Je ne crois pas que le député se soit penché sur cette question.

Ce qui importe encore davantage au sujet de cette question c'est que nous devons fournir aux Canadiens la possibilité de faire connaître leurs vues sur ce que devrait être la loi. Or, je ne crois pas que nous puissions y parvenir tant que n'aurons pas pris certaines des mesures dont j'ai parlé au départ et que les deux autres intervenants ont abordées. Nous devons procéder à ce genre de changements fondamentaux en aidant les jeunes Canadiens à assumer davantage leurs responsabilités, à mieux comprendre cette question et à avoir accès à l'information et aux services. Nous devrions mettre l'accent sur la prévention des grossesses non souhaitées plutôt que d'avoir à faire face au nombre croissant d'avortements, dont bon nombre sont reliés aux conditions socio-économiques dans lesquelles vivent les femmes en cause, des femmes qui n'ont pas accès à l'information voulue. Peut-être hésitent-elles à se renseigner. Je crois qu'il faudrait rendre l'information en matière de contraception encore plus accessible aux jeunes femmes pour que celles-ci cessent de compter plutôt sur les renseignements subreptices que leur donnent leurs amies. J'insiste beaucoup là-dessus, étant moi-même mère d'une jeune fille.

Notre gouvernement croit dans la consultation et la collaboration. Il croit devoir tenir des consultations avant d'apporter des modifications fondamentales à nos lois. Nous nous félicitons de faire participer les Canadiens et les Canadiennes aux décisions touchant les questions de prestations sociales, de logement et d'égalité des chances. Nous sommes fiers de nos

réalisations à cet égard et nous entendons bien poursuivre dans cette voie.

Avant de modifier nos lois sur l'avortement et d'envisager, comme le propose le député, de constitutionnaliser les droits de l'enfant à naître, nous devrions nous assurer que les personnes et les groupes intéressés puissent faire connaître leur point de vue à cet égard. C'est là un domaine où il faut un consensus. Je crois sincèrement que les modifications légales que nous pourrions proposer ne fonctionneraient pas. Cela créerait possiblement une situation encore pire que celle qui existe à l'heure actuelle.

Le rapport Badgley, dont le député a fait mention plus tôt, laisse entendre que le système actuel n'est pas parfait. Il y est dit que l'accès à l'avortement n'est pas égal dans tout le pays. Nous savons que la loi actuelle ne satisfait ni l'une ni l'autre des parties en présence.

• (1750)

S'il est vrai qu'à l'occasion d'une initiative parlementaire le débat peut porter sur certains aspects et nous donner une meilleure idée de la question en cause, ce n'est pas de cette manière que l'on va résoudre l'un des problèmes sociaux les plus complexes. Si nous décidons de changer la loi relative à l'avortement de manière à protéger le fœtus, il faudra nous assurer de l'appui du plus grand nombre possible de Canadiens. Autrement, nous pourrions susciter plus de problèmes que nous ne pourrions en résoudre. En l'espace d'une heure nous n'avons ni le temps ni les moyens d'évaluer une question complexe. Nous devons aussi en connaître le plus possible sur les conséquences de toute modification constitutionnelle à cet égard.

Quel que soit leur point de vue sur cette question, je signale aux députés que ce n'est pas la motion la plus urgente dont nous sommes saisis. Nous devrions travailler ensemble à résoudre la question fondamentale et à sensibiliser davantage nos concitoyens et concitoyennes pour éviter dans la mesure du possible les grossesses indésirées et pour assurer plus de responsabilité dans nos propres activités sexuelles. Si c'est la solution que nous choisissons, monsieur le Président, nous pourrions tous être fiers et optimistes quant aux résultats.

Je suis heureuse d'avoir l'occasion de participer au débat aujourd'hui, car je sais que cette question sera de nouveau soulevée en d'autres occasions et en d'autres lieux. En discutant de la question elle-même et de ses principaux aspects, nous apprendrons à connaître nos différents points de vue. C'est un aspect intéressant des initiatives parlementaires. Peut-être qu'au cours des prochaines années nous pourrions développer de nouvelles approches, une meilleure compréhension et surtout une nouvelle façon d'envisager toute cette question de la femme et de l'enfant à naître.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe, cet après-midi, au débat sur cette importante motion du député de Grey-Simcoe (M. Mitges). En voici la teneur:

> Que, de l'avis de la Chambre, il faudrait modifier la Loi constitutionnelle de 1982, à l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés, afin d'y inclure le fœtus humain ou l'être humain qui n'est pas encore né.

Cela dit, je tiens à bien préciser que j'approuve totalement ce principe. Je crois que la vie commence dès la conception. Je crois nécessaire de consacrer ce principe dans la loi du pays. Quelle meilleure loi pourrions-nous trouver que la Charte des droits?

Comme il s'agit d'un principe extrêmement important, malgré la tempête, je suis déçu de constater que seule une poignée de députés participent au débat cet après-midi. Tout le pays s'intéresse à cette question depuis déjà longtemps. Je crois qu'avec la question du chômage et la peine capitale, c'était un des principaux thèmes de la campagne. Il n'y avait pas de moyen terme. Les citoyens de ma circonscription, comme ceux de tout le pays sans doute, étaient ou bien pour ou bien contre. Il s'agissait de savoir si c'était bien ou mal. Il n'y avait pas de peut-être ni de compromis possible. C'était strictement une question de principe.

Il est évident que ce principe suscite une énorme controverse. Je ne partage pas la dernière opinion de la députée de Capilano (M^me^ Collins) sur le principe dont il est question ici aujourd'hui, mais je partage un grand nombre des points de vue et des questions qu'elle a soulevés, surtout en ce qui concerne la nécessité de poursuivre le débat et les discussions et d'étudier le problème plus à fond. A mon avis, si nous nous contentons de foncer tête baissée, cela créera des affrontements. Beaucoup de gens ont des opinions bien arrêtées sur ce sujet.

L'affaire Morgentaler, à Toronto, en fournit sans doute le meilleur exemple. Cette cause a été examinée en bonne et due forme par les tribunaux mais, en même temps, elle a laissé un sentiment de malaise dans l'esprit de beaucoup de gens, surtout en ce qui concerne le choix du jury. De nombreuses personnes se sont étonnées qu'un organisme soit chargé de conseiller les parties sur le choix des jurés, de façon à ce que le jury penche dans un sens ou dans l'autre au risque de compromettre l'équilibre. Quand les gens ont appris qu'il y avait un organisme professionnel qui donnait des conseils sur le choix des membres d'un jury et que, dans le choix d'un juré, quiconque avait de solides opinions ou convictions religieuses était récusable, des gens de la ville de Toronto et de l'ensemble du pays se sont dit qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas dans le système judiciaire. Ils ont estimé que même si le D^r^ Mongentaler avait été acquitté il y avait lieu de se demander si, de la façon dont le jury a été constitué, le D^r^ Henry Morgentaler avait bien été jugé par ses pairs. C'est ce sentiment qui a polarisé le conflit entre les divers points de vue dont nous nous occupons dans cet important dossier.

Si nous parlons d'une modification en ce moment-ci, il y en a peu je pense parmi ceux qui comme moi ont des opinions bien arrêtées, dans un sens ou dans l'autre, pour douter qu'il va y avoir une sérieuse confrontation, une confrontation qui reléguerait probablement dans l'ombre tout ce qui a pu se passer il y a des années à propos de la prohibition. Oui, cette question-là pourrait maintenant paraître bien insignifiante en comparaison de celle-ci, en comparaison de la confrontation que nous pourrions provoquer en agissant précipitemment.

Je pense que la motion est bonne, en ce sens qu'elle commence à définir les questions. Elle encourage la discussion, non seulement dans les rues, sur les écrans de télévision et à la radio, mais à la Chambre des communes où il faudra bien que le débat finisse par avoir lieu.

Je pense qu'il va falloir que le débat public se poursuive longtemps avant que le moment ne vienne de s'occuper fermement et une fois pour toutes de l'ensemble du dossier. Il y a

bien des problèmes. La députée de Capilano a abordé quelques-uns de ceux qui se présentent en l'occurrence, outre ceux qui ont été soulevés par l'auteur de la motion, le député de Grey-Simcoe. Certaines de ces préoccupations et certains de ces problèmes n'ont pas encore été traités comme il se doit, à mon avis. Il s'agit essentiellement de savoir si nous voulons garantir ce principe dans la Constitution.

• (1800)

Vous voulez sans doute me signaler, monsieur le Président, que mon temps de parole tire à sa fin. Je souhaite avoir une autre occasion d'exposer mon point de vue sur le sujet. J'espère que ce débat incitera le gouvernement à légiférer. Chacun pourrait ainsi faire connaître son point de vue sur la question.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL—LA RECOMMANDATION DE FAIRE RAPPORT DES VÉRIFICATIONS SITÔT QU'ELLES SONT TERMINÉES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le 11 décembre dernier, j'ai posé une question au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). Je voulais savoir s'il serait possible au vérificateur général de faire rapport plus souvent à la Chambre, c'est-à-dire sitôt que les vérifications sont terminées au lieu d'une fois par an. Je voudrais débattre cette question un peu plus longuement.

Le ministre m'a laissé entendre qu'il n'y voyait pas d'objection. Il a dit s'être entretenu avec le vérificateur général mais n'a pas fait état des nombreuses recommandations du comité des comptes publics. Je voudrais faire un bref retour en arrière.

En juillet 1980, le comité des comptes publics a recommandé que le vérificateur général utilise plus souvent son pouvoir de présenter des rapports spéciaux afin que le comité soit mieux en mesure d'étudier des questions d'actualité. Lorsque nous avons cherché à obtenir un avis juridique au sujet de ces pouvoirs, on nous a répondu que les articles 7 et 8 de la Loi sur le vérificateur général ne prévoyaient en fait pas que ce dernier ferait rapport à date fixe, à intervalles réguliers ou dès que le rapport serait terminé, qu'ils se contentaient de dire que le vérificateur général devait préparer un rapport annuel à l'intention de la Chambre des communes, sauf dans des cas d'importance ou d'urgence particulières.

La solution juridique proposée consistait à insérer les termes «au moins» au paragraphe 7(1) et à apporter diverses modifications en conséquence aux paragraphes 7(3) et 8(1). Nous avions discuté de ces modifications à l'époque, et le président du Conseil du Trésor était d'accord, tout comme l'étaient le leader parlementaire de l'opposition officielle de l'époque et les députés du Nouveau parti démocratique. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Lewis) qui, je le suppose, répondra ce soir, connaît bien la question, car, à titre de président du comité des comptes publics, il avait présenté bon nombre des recommandations dont je parle.

En juin 1984, dans son 5e rapport au Parlement, le comité des comptes publics avait recommandé encore une fois que le vérificateur général dépose son rapport général et ses autres travaux de vérification dès qu'il les aurait terminés. Le vérificateur général avait d'ailleurs fait allusion à cette question dans son rapport du 31 mars 1984.

A l'heure actuelle, le comité des comptes publics s'occupe très souvent de questions dont l'intérêt est plutôt dépassé, car le vérificateur général rend compte au Parlement en décembre de questions que ses collaborateurs ont examinées bien des mois auparavant. Dans le cas d'un rapport général, il est coutume de donner aux ministères l'occasion de commenter et d'inclure leurs commentaires dans le rapport du vérificateur général. On a constamment recommandé que le vérificateur général fasse plus fréquemment rapport afin que le comité des comptes publics puisse s'occuper de questions qui soient plus d'actualité.

• (1805)

J'aimerais citer les remarques faites par l'honorable secrétaire parlementaire à l'époque où il était président du comité. Voici ce qu'il a déclaré un jour:

> Avant que le comité des comptes publics n'examine la vérification intégrée ou les notes de vérification, notre examen risque de n'être rien qu'une confirmation du rapport du vérificateur général, et non un exercice utile par un comité parlementaire en vue de souligner les problèmes soulevés par le vérificateur général et de sensibiliser le public et les ministères.

C'était bien dit.

Si l'actuel président du Conseil du Trésor désire présenter un projet de loi en vue d'apporter cette simple modification, au lieu d'attendre de 12 à 18 mois pour réunir tous les dossiers, la présentation du rapport sitôt les vérifications terminées offrirait entre autres les avantages suivants. L'objet de chaque publication serait d'actualité dans la mesure où les vérifications viendraient d'être terminées et finalisées par le vérificateur général et son personnel. Le comité des comptes publics serait mieux à même d'étudier la question de façon approfondie et avec enthousiasme parce qu'elle serait d'actualité. Un examen augmenterait vraisemblablement l'efficacité du rapport du vérificateur général. Le comité des comptes publics serait en mesure de mieux planifier ses travaux et la charge de travail du vérificateur général serait répartie de façon plus équitable sur l'année. Pour toutes ces raisons, j'espère que le secrétaire parlementaire nous dira ce soir que la Loi sur le vérificateur général va bientôt être modifiée dans ce sens.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, en tant que président sortant du comité des comptes publics et que secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, je suis heureux de répondre à la députée. J'ajoute qu'elle m'a remplacé à la présidence du comité des compte publics et je la félicite de son travail dans ce domaine.

Je suis au courant des commentaires que renferme le cinquième rapport du précédent comité des comptes publics et je les approuve. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) et moi-même sommes favorables à l'idée de renforcer les pouvoirs du comité des comptes publics pour lui permettre d'assumer ses importantes responsabilités au nom des contribuables canadiens et de veiller à ce que le gouvernement, quel que soit le parti au pouvoir, ait agit avec le souci de l'économie, de l'efficacité et du rendement.

La députée n'ignore pas que le vérificateur a déjà déclaré aux audiences qu'il pensait pouvoir remettre son rapport en octobre au lieu de décembre. Le comité des comptes publics pourrait ainsi organiser son programme pour qu'il coïncide davantage avec la fin des vérifications, ce qui lui permettrait d'étaler ses travaux sur toute l'année.

Deuxièmement, la députée sait, sans doute, que le comité parlementaire sur la réforme de la Chambre des communes est à pied d'œuvre actuellement, qu'il entend des témoignages et consulte des mémoires sur les mesures à prendre pour rendre les comités parlementaires plus efficace. Je crois qu'il faudrait consulter son rapport avant d'entreprendre quoi que ce soit.

Tout comme le président du Conseil du Trésor, je constate que le comité des comptes publics s'est mis d'emblée à l'œuvre et qu'il effectue une révision valable du rapport du vérificateur général. Et le gouvernement a un programme consultatif et législatif très chargé, à la fois sur le plan économique et social, un programme qui devrait lui permettre de régler les problèmes que nous avons découverts lorsque nous avons pris les rênes du pays.

Rien n'empêche pour l'instant de discuter des modifications à apporter à la Loi sur le vérificateur général, sauf que nous ne voulons pas compromettre le travail du comité parlementaire de la réforme ou du comité des comptes publics en leur laissant croire que les révisions qu'ils sont en train d'effectuer sont maintenant périmées. Mais la députée peut être assurée que le gouvernement étudiera cette question en temps opportun.

L'ÉCONOMIE—L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE—L'INCIDENCE SUR LE PROJET DE CRÉATION DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE. B) LA DOCUMENTATION JUSTIFIANT LA DÉCISION

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, le 13 novembre, j'ai posé une question au sujet de la suppression du projet de création de l'Institut de technologie industrielle au Manitoba. Je voulais faire quelques commentaires aujourd'hui; j'espère bien que le gouvernement en tiendra compte dans ses projets à longue échéance.

• (1810)

Lorsqu'ils essayaient de prendre le pouvoir, les conservateurs ont promis de créer des dizaines de milliers d'emplois du jour au lendemain. Ils ont promis de remplacer la confrontation par la consultation et la coopération. Ils ont promis par ailleurs de réserver une place à l'Ouest au cabinet. Ils ont promis de faire représenter l'ouest du Canada au sein du gouvernement.

On donne une très mauvaise note au gouvernement quand on songe à la suppression de l'Institut de technologie industrielle et au suivi des promesses qu'il a faites pendant la campagne électorale. Si les initiatives du gouvernement me préoccupent, c'est parce qu'elles ont une incidence sur les Manitobains.

Le gouvernement a supprimé l'Institut de technologie industrielle au mois de novembre, en même temps qu'il a fait bien d'autres réductions dans les dépenses publiques. Le gouvernement a supprimé ce projet malgré le manque de consultation; pendant la campagne électorale, il avait pourtant promis de consulter les citoyens. Malgré cette promesse, le gouvernement a supprimé ce projet sans avoir consulté les Manitobains ni le gouvernement du Manitoba. Le gouvernement n'a rencontré les Manitobains qu'à propos du financement de l'Institut de technologie industrielle, après que la question eut été abordée à la Chambre et que l'on eut exercé des pressions sur lui. Même s'il a rencontré les Manitobains, les consultations ont été inutiles en grandes partie parce qu'elles n'ont pas influencé la décision que le gouvernement comptait prendre au sujet de cet institut.

Le gouvernement a coupé les crédits alloués à l'Institut en dépit du fait qu'il aurait pu ainsi venir en aide au secteur privé. Il aurait assuré plus d'emplois pour les travailleurs du Manitoba. Au cours de la campagne électorale, le parti progressiste conservateur avait promis de se servir du secteur privé comme moyen de créer des emplois. C'était l'occasion rêvée pour lui d'associer les activités du secteur privé à celles du secteur public et de créer ainsi des emplois pour les travailleurs manitobains. Cependant, le gouvernement a décidé de réduire sa participation pour une raison qui demeure aussi mystérieuse qu'inexplicable. J'en viens à me demander si le gouvernement n'est pas d'avis que le secteur public n'a pas à aider le secteur privé à croître, à prospérer et à créer des emplois. Je me demande si, à cause de ses parti pris idéologiques, le gouvernement refuse de voir que le secteur public doit favoriser la croissance du secteur privé.

L'Institut de technologie industrielle a été créé pour aider les fabricants à faire face à la nouvelle technologie—la robotique, l'informatique au service du design et de la fabrication industrielle—et aux changements qui bouleversent l'économie par suite de l'application de nouvelles techniques. Même si l'adaptation aux nouvelles techniques est d'une importance vitale pour les emplois chez nous, le gouvernement a coupé les crédits à l'Institut, alors que celui-ci aurait pu contribuer à accroître notre productivité. Au lieu d'attribuer la baisse de notre productivité à des salaires prétendument élevés, le gouvernement aurait pu accroître l'apport de capitaux pour accroître la productivité et protéger les emplois.

Le gouvernement a coupé les crédits à l'Institut, même si deux ou trois ministres du cabinet viennent du Manitoba. Le parti conservateur avait promis que s'il était porté au pouvoir, l'Ouest serait efficacement représenté au sein du cabinet.

M. Lewis: Il compte trois ministres.

M. Keeper: Je suis désolé, je me suis trompé. Il y a trois ministres manitobains au cabinet. Malgré la présence de ce trio au cabinet, les compressions des dépenses du gouvernement ont frappé le Manitoba plus durement que les autres provinces. Certains instituts de recherche n'ont pas été touchés dans le budget, contrairement à celui du Manitoba. A quoi sert d'avoir une voix au cabinet si cela ne permet pas de protéger efficacement les intérêts des Manitobains? Le Manitoba n'est pas frappé uniquement à cause de l'Institut de technologie industrielle. Tous les Manitobains savent parfaitement que le gouvernement a réduit énormément les sommes versées au Manitoba au titre de la péréquation. Il faudrait apporter une correction de 72 millions de dollars.

• (1815)

Malgré l'absence de consultations véritables, malgré le potentiel de création d'emplois que représentait l'Institut de technologie industrielle pour le Manitoba, malgré le fait que les Manitobains présents au cabinet ont eu l'occasion de défendre les intérêts du Manitoba, le gouvernement a décidé d'éliminer cet institut.

Non seulement le gouvernement a décidé de le supprimer, mais il l'a fait sans se préoccuper sérieusement des conséquences. Le gouvernement l'a reconnu. D'après le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie (M. Siddon), c'est davantage une question de doctrine que d'analyse. Il faudrait quand même que le gouvernement tienne compte des faits dans ses décisions.

J'espère que le député va nous expliquer d'une façon convaincante pourquoi le gouvernement a pris cette décision au sujet de l'Institut de technologie industrielle. J'espère bien qu'il va nous promettre que le gouvernement rétablira ce programme qui permettrait de créer beaucoup d'emplois au Manitoba.

M. Bernard Valcourt (secrétaire parlementaire du ministre d'État aux Sciences et à la Technologie): Comme je l'ai déjà expliqué à la Chambre, monsieur le Président, il n'a pas été facile pour le gouvernement fédéral de décider de ne plus financer cet institut, et nous avons pris cette décision à regret. Toutefois, et c'est la raison de nombreuses décisions difficiles annoncées le 8 novembre, le gouvernement est malheureusement obligé d'admettre que nous n'avons pas les moyens de faire tout ce que nous voudrions.

Le chef du Nouveau parti démocratique a prétendu qu'il faudrait considérer le déficit comme un problème à long terme qui ne devrait pas influencer nos décisions immédiates. Il oublie simplement que les décisions d'aujourd'hui auront des répercussions à long terme sur la dette nationale. Par exemple, les frais d'exploitation de l'institut manitobain auraient dépassé 20 millions de dollars par an.

Le 13 novembre, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a parlé des conséquences négatives de la décision concernant l'Institut. Il répète la même chose aujourd'hui. En réponse, je voudrais dire, une fois de plus, qu'il serait difficile à quiconque d'attribuer sérieusement des conséquences particulières à la décision. En effet, ceux qui s'occupaient de cet institut cherchaient encore à définir le genre de recherche qui devait s'y faire et les types de matériel nécessaires. Ils ne le savaient pas encore au moment où la décision a été prise.

Comme le député le sait sans doute, le groupe de travail Wright, l'Association canadienne des manufacturiers et le comité sénatorial des finances nationales avaient critiqué le gouvernement précédent à ce sujet. L'Institut a souvent été mentionné comme sujet de préoccupation par ceux qui critiquaient la politique de l'ancien gouvernement. C'est dans ce contexte que la décision du 8 novembre a été prise. Dès ce moment d'ailleurs, des efforts ont été déployés pour trouver des moyens d'exploiter utilement le bâtiment. Comme le ministre l'a dit à Winnipeg en novembre dernier, le bâtiment a d'excellentes possibilités et le gouvernement est déterminé à s'en servir d'une façon productive, en dépit des contraintes financières auxquelles nous devons faire face.

Le ministre avait invité le secteur privé et le gouvernement provincial a participer à la dotation et à l'exploitation des installations. Le gouvernement croit que le secteur privé a plus de chances de s'intéresser à la recherche s'il possède des intérêts financiers dans ces installations. C'est pour cette raison que l'initiative du ministre suscite beaucoup d'optimisme. Il a déjà reçu plusieurs propositions intéressantes concernant l'utilisation du bâtiment. En février dernier, il s'est rendu à Winnipeg pour poursuivre ses consultations avec le gouvernement provincial et d'autres parties intéressées. Je peux mentionner qu'il a été encouragé par l'esprit de coopération qui s'est manifesté alors ainsi que par les recommandations constructives qu'on lui a présentées. Le ministre étudie ces propositions à l'heure actuelle. Toutefois, le gouvernement fédéral sera heureux de recevoir d'autres idées des députés intéressées.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 5 mars 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement de la négligence et de l'irresponsabilité qu'il manifeste à l'égard de la protection et de la gestion de l'environnement, des compressions budgétaires qu'il a imposées dans les secteurs de la faune, de la météorologie et des parcs, d'avoir abandonné les initiatives nationales et internationales antérieures du Canada qui visaient à lutter contre les pluies acides et à rétablir la qualité de l'eau des Grands lacs, et d'avoir ainsi mis en danger la santé, le bien-être et le patrimoine économiques des générations actuelles et futures de Canadiens.

—Monsieur le Président, cette motion est suffisamment éloquente. Nous déplorons la conduite du gouvernement à l'égard de l'environnement, ce qui nous oblige à proposer, aujourd'hui, cette motion de censure.

Comme vous vous en souviendrez sans doute, monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) a vanté hier toutes les réalisations de son gouvernement. Il n'a certainement pas pensé à l'environnement, sans quoi il ne se serait pas lancé toutes ces fleurs. Nous vivons dans un pays dont les citoyens jugent l'environnement prioritaire, comme en témoignent les sondages d'opinion. Nous avons toutefois un gouvernement conservateur qui se contente de répondre par de belles paroles aux inquiétudes exprimées par les Canadiens au sujet de l'environnement, mais qui fait quoi? Qu'a fait le gouvernement depuis six mois sur le plan de l'environnement? La question est là.

Le gouvernement a-t-il accordé à l'environnement toute l'importance à laquelle les Canadiens s'attendent? Malheureusement, la réponse est non. Le gouvernement a-t-il créé des emplois dans le domaine de l'environnement? Malheureusement, la réponse est non. En fait, il a créé du chômage en opérant des coupes dans le service de la faune et au Conseil national de recherches, dans les centres d'interprétation et dans d'autres programmes. Le gouvernement a-t-il rencontré, par l'entremise de la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) les représentants de l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis, afin de discuter de la qualité de l'eau de la rivière Niagara et des Grands lacs? Malheureusement, la réponse est non. Le gouvernement a-t-il renforcé les mesures qui ont été prises pour protéger l'environnement depuis que le gouvernement libéral a créé Environnement Canada en 1972? Il faut évidemment reconnaître que nous avons un bon ministre de l'environnement en la personne du ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser). Le gouvernement n'a pas renforcé les mesures prises par le gouvernement libéral pour protéger l'environnement.

Le gouvernement a-t-il renforcé l'aide canadienne visant à trouver une solution aux problèmes environnementaux qui se posent à l'échelle mondiale? Là encore, la réponse est non. Malheureusement, le gouvernement a réduit, cette année, la contribution du Canada au programme environnemental des Nations Unies.

• (1110)

Le gouvernement a-t-il célébré le centenaire de Parcs Canada en achetant de nouvelles terres ou en instaurant un programme flambant neuf pour marquer le début de son deuxième centenaire? La réponse est malheureusement non. Il a réduit de 13 millions de dollars le budget de Parcs Canada.

A-t-il cherché à développer nos ressources en énergie renouvelable afin de réduire notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles? Là encore, la réponse est malheureusement non. Il a démantelé la belle équipe de chercheurs et de techniciens qui travaillaient dans ce domaine au Conseil national de recherches et allongé la liste des chercheurs et techniciens en chômage en supprimant complètement la section de recherche sur l'énergie douce du CNR.

Le gouvernement s'est-il rendu aux exhortations des autochtones et des pêcheurs de la vallée du Fraser qui lui ont demandé de retarder d'un an le doublement des voies du Canadien National? Là encore, la réponse est malheureusement négative. Le gouvernement a rejeté leur requête, car il n'a pas le courage de mettre en pratique ce qu'il prêche.

Le gouvernement a-t-il seulement dit aux autorités américaines que nous avons mis sur pied au Canada un programme destiné à réduire entre 1980 et 1990 les émissions d'anhydride sulfureux qui accroissent de 25 p. 100 les pluies acides et que, parallèlement, le ministre fédéral de l'Environnement et ses homologues provinciaux se sont engagés d'un commun accord à les réduire de moitié d'ici à 1994, grâce à un plan de modernisation de nos industries non ferreuses? Certainement pas, monsieur le Président. Le gouvernement a fait fi de l'enthousiasme unanime que ces mesures ont soulevé à la fois aux niveaux fédéral et provincial et parmi la population et a, en fait, saboté nos atouts à la table de négociation, car c'est ce qu'a fait le premier ministre en décembre dernier, peut-être dans le but pathétique de gagner la faveur du gouvernement Reagan.

Le gouvernement a-t-il consulté les organismes et les groupes écologiques? A-t-il demandé leur avis avant de pratiquer ces compressions, leur a-t-il fait part de ses projets à long terme et les a-t-il mis en confiance? Là encore, il faut répondre non, certainement pas. On m'apprend que bien des lettres envoyées l'automne dernier sont restées sans réponse. Le moral des organismes non gouvernementaux et des personnes intéressées est bas. Leur confiance en ce gouvernement a été gravement ébranlée.

Monsieur le Président, comme je n'ai pas beaucoup de temps à ma disposition, je dois interrompre mon analyse, mais il y a lieu de nous demander pourquoi le gouvernement néglige autant l'environnement, en dépit des promesses de l'été dernier. Serait-ce parce qu'il ne comprend pas l'importance cruciale du lien entre l'environnement et l'économie? Serait-ce parce qu'il ne comprend pas le lien crucial entre l'environnement et la santé? Serait-ce parce qu'il perçoit l'environnement isolément, comme un objet de luxe, comme une denrée qu'on peut échanger, vendre ou exploiter à volonté? Serait-ce parce qu'il est incapable de concevoir l'environnement comme un bien commun appartenant à chacun, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, du sol, des poissons, en somme tout ce qu'il importe de gérer judicieusement afin de le préserver pour les générations futures de Canadiens? Serait-ce parce qu'il est incapable de concevoir l'environnement comme le fondement de notre santé et de notre économie?

• (1115)

De toute évidence, le gouvernement a une conception erronée des choses, ce qui me porte à croire que l'avenir de l'environnement d'ici quelques années paraît en fait très sombre. Il faut ajouter à cela la déplorable décision du premier ministre, qui a choisi comme ministre une personne qui donne l'impression de considérer ce portefeuille comme une corvée, de considérer l'environnement comme un ennui qu'il faut endurer, au lieu de le voir comme un monde fascinant et vivant. L'environnement est une merveille composée de l'interaction de l'air, de l'eau, du sol, de la flore et de la faune; c'est la fusion de forces vives qui ont chacune un rôle et un sens, de l'amibe à l'otarie, et qui forment ce tout merveilleux et dynamique que nous appelons la nature.

Nous avons, grâce à Dieu, un excellent ministère de l'Environnement auquel mes collègues et moi-même voudrions rendre hommage aujourd'hui. Il compte des fonctionnaires dévoués et hors pair, des hommes et des femmes voués au bien-être de notre économie et de notre santé grâce à une saine gestion de l'environnement. Ce qui est regrettable pour Environnement Canada, c'est le manque de jugement dont le premier ministre a fait preuve en y nommant la ministre actuelle et son peu d'empressement à corriger cette erreur. Plus il tarde à nommer un nouveau ministre, plus le premier ministre prouve qu'il n'est pas déterminé à respecter les promesses qu'il a faites au cours de la campagne électorale aux groupes qui militent en faveur de la protection de l'environnement et aux Canadiens en général. Quelle imposture!

Le premier ministre est le premier responsable de la dégradation de l'environnement ces six derniers mois. Il n'a pas mis la bonne personne à la tête du ministère. Il a dévalorisé le rôle du Canada, ici et à l'étranger, dans la lutte contre les pluies acides, question qui tient tellement à cœur aux Canadiens. Il a détruit le pouvoir de négociation du Canada auprès du gouvernement américain. C'est aussi lui qui a donné le mauvais signal en permettant que l'on coupe dans la Caisse de développement industriel et régional qui doit servir à moderniser nos hauts-fourneaux pour la fusion des métaux non ferreux.

La ministre de l'Environnement a autorisé que l'on réduise les programmes du Service canadien de la faune et des Centres d'interprétation sans consulter les gouvernements provinciaux—en dépit des promesses faites dans le discours du trône—ni les organismes intéressés. La ministre n'a pas su, comme il lui importait de le faire, établir des contacts avec les groupes non gouvernementaux et les particuliers sensibilisés à la protection de l'environnement. Ceux-ci avouent se sentir abandonnés du gouvernement. La ministre ne s'est pas encore penchée sur le problème crucial et complexe de la pollution des eaux, surtout en ce qui concerne les Grands lacs. Elle n'a pas encore eu de contact avec les autorités de l'Environmental Protection Agency des États-Unis.

La ministre de l'Environnement n'a pas encore prononcé de discours officiel de quelque importance, si l'on excepte des réponses fournies à des questions qui lui ont été posées à la Chambre des communes et une allocution qu'elle a prononcée à une réception la semaine dernière. Elle n'a encore proposé aucune solution politique originale aux problèmes écologiques de notre temps. Elle n'a encore proposé absolument aucune solution aux problèmes de South Moresby et des îles Meares qui tiennent à cœur aujourd'hui à des millions de Canadiens qui veulent préserver ces régions pour les générations futures. Elle n'a proposé absolument aucune solution, théorique ou autre, aux problèmes d'approvisionnement et de purification des eaux dont auront tellement besoin les Canadiens des générations futures.

• (1120)

Elle n'a rien apporté sur la question des herbicides et des pesticides tels qu'ils sont utilisés aujourd'hui en agriculture et en foresterie, ni sur la recherche de solutions de remplacement. Elle n'a rien apporté sur la question à long terme, mais quand même importante, de l'effet de serre sur notre climat. Elle n'a rien apporté sur la question de l'hiver nucléaire, qui est la question ultime en matière d'environnement. Elle n'a rien apporté sur les interrelations environnement-santé et environnement-économie; notre économie fondée sur les ressources naturelles est donc tributaire d'un environnement bien géré. Elle n'a rien apporté sur le centenaire de Parcs Canada et sur l'avenir de leur agrandissement, pour ce qui concerne le grand Nord avant que le morcellement ne le prive de son important potentiel.

Elle n'a rien apporté sur la question de savoir si le détroit de Lancaster doit être utilisé pour le passage des pétroliers. Elle n'a rien apporté sur le rôle du Canada à l'ANUE et sur notre rôle mondial au plan écologique, pour soutenir l'excellente réputation que le pays, le gouvernement et les Canadiens se sont acquise au cours de la dernière décennie.

La semaine dernière à la Chambre, la ministre de l'Environnement n'a pas donné d'appui visible à ses collègues, le ministre des Pêches et des Océans et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie), qui semblaient désespérer de retarder d'un an le doublement des voies du CN dans la vallée du Fraser, comme l'avait déjà recommandé à l'unanimité le comité permanent des pêches et des forêts.

La conclusion de cette litanie de désastres, c'est que le pays n'a pas de ministre de l'Environnement. Ou tout au plus un semblant de ministre, un ministre inexistant.

Le premier ministre n'a pas joint le geste à la parole. Il est formidable pour les relations publiques, mais il n'a rien fait d'important jusqu'ici au sujet de l'environnement. Il n'a guère fait preuve de jugement en nommant l'actuelle titulaire de ce portefeuille. Il a tout cédé dans nos relations bilatérales avec les États-Unis à propos des pluies acides, dont il va être question ce mois-ci à Québec. Il a non seulement déçu les Canadiens de tous les coins du pays, il les a rendus furieux. Nous avons donc présenté une motion de défiance parce que le bilan du gouvernement conservateur depuis six mois, c'est du bidon.

M. le vice-président: Des questions, des observations?

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député. Est-ce qu'il a des questions ou des observations?

M. Blaikie: Je désire intervenir dans le débat.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations avant la reprise du débat?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je pense que le député de Davenport (M. Caccia) réagit trop vivement. Il a souvent donné à entendre que le gouvernement avait perdu ses moyens d'échange avec le gouvernement américain. Je me demande bien comment il peut dire cela, puisque le président des États-Unis va être à Québec le 17 mars, pour y discuter longuement avec le premier ministre du Canada de la question des pluies acides, ainsi que d'éventuelles mesures de réglementation et des accords de collaboration. Le député de Davenport ne devrait pas oublier que le président et le premier ministre vont discuter de cette question dans un proche avenir, et il aurait dû en tenir compte dans les observations très négatives qu'il vient de faire ces dernières minutes.

• (1125)

M. Caccia: Monsieur le Président, je remercie le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) de ses propos d'encouragement. Je l'invite à se faire mieux entendre à son caucus.

M. Nunziata: Il n'est qu'un figurant.

M. Caccia: Il lui reste 12 jours, et je l'invite à y prendre la défense de ses électeurs et des Canadiens en général, qu'il tient sûrement à bien représenter. Je l'invite à bien faire comprendre à son chef et au cabinet que les Canadiens attendent beaucoup de cette réunion du 17 mars qui va avoir lieu à Québec, pour les raisons qu'il connaît, que nous connaissons, que chacun ici connaît.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) désire poser une question ou faire un commentaire.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'aimerais d'abord féliciter mon honorable collègue de Davenport (M. Caccia) pour un discours intéressant et extrêmement à point.

Je voudrais lui poser la question suivante: Ce matin les médias rapportaient que les États-Unis vont resserrer certains contrôles sur les émissions de plomb dans l'essence allant jusqu'à essayer d'éliminer tout le plomb dans l'essence d'ici 1988. Comme ancien ministre et comme critique du parti en ce qui concerne l'environnement, je me demande si le député pourrait nous donner ses impressions sur cet objectif et nous dire ce que, au Canada, on pense pouvoir faire pour éliminer bientôt le plomb dans l'essence.

M. Caccia: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de sa question. Personnellement, et je pense comme tout le monde, j'admire beaucoup la décision prise par l'agence américaine pour la protection de l'environnement. Ils ont pris une décision très importante pour réduire au niveau le plus bas peut-être au monde le contenu de plomb dans l'essence. Ce que nous, nous avons fait au cours de l'année 1983? Nous avons adopté les mesures nécessaires pour arriver au niveau américain de plomb dans l'essence à la fin de 1986. Quand le gouvernement américain a annoncé, en mai dernier, son intention de baisser encore une fois le contenu de plomb dans l'essence, j'ai beaucoup appuyé cette initiative, et j'espère que la commission, formée par le dernier gouvernement libéral pour décider des niveaux futurs après la fin de 1986, sera inspirée par la dernière décision de l'agence américaine pour la protection de l'environnement. Cela veut dire que dans deux étapes nous pourrons réduire le contenu de plomb dans l'essence au même niveau que celui des Américains, en retard peut-être même si le but que nous poursuivons est la protection de la santé des enfants.

[*Traduction*]

M. Taylor: Monsieur le Président, cette idée d'éliminer le plomb de l'essence m'inquiète un peu. Le député se rend-il compte qu'il existe au Canada des milliers de machines agricoles qui sont faites pour consommer de l'essence au plomb? Si nous arrivons un jour au point de ne plus avoir que de l'essence sans plomb, cela fera peser un terrible fardeau économique sur les épaules des agriculteurs. Ces machines existent, et elles devraient servir de 10 à 12 ans. Nous ne devrions pas anéantir tout bonnement l'investissement de nos agriculteurs sans tenir compte du fait qu'ils ont besoin d'essence au plomb pour faire fonctionner leurs machines. Je suis un peu inquiet lorsque j'entends dire que nous éliminerons tout le plomb de l'essence à compter d'une certaine date. Nous devrions songer un peu aux gens qui ont acheté des machines qui ne peuvent fonctionner qu'avec de l'essence au plomb. J'aimerais savoir ce que le député en pense.

• (1130)

M. Caccia: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de le lui dire. Nous venons d'entendre la voix de l'homme des cavernes. Je vais tâcher de m'expliquer un peu mieux. Il faut choisir sur ce point entre le plomb et la santé. Il arrive un moment où la santé doit primer dans le monde rural également. L'utilisation d'essence à forte teneur en plomb est tout aussi dommageable à long terme pour les agriculteurs. Elle est mauvaise également pour les produits agricoles car les dépôts de plomb finissent par s'infiltrer dans le sol.

Je comprends que la situation ne soit pas aussi urgente à la campagne que dans les villes en raison de la différence de volume et de densité de la consommation. Le volume d'essence consommée dans les villes et par conséquent de plomb qui se dépose au niveau de la rue a certes suscité de vives inquiétudes pour la santé des enfants dans bon nombre de capitales du monde. Le fait est que la présence de plomb dans le sang des enfants d'une ville comme Mexico, où il n'existe aucune restriction sur la teneur en plomb de l'essence, est très forte par rapport à ce que l'on observe à Tokyo où l'essence est sans plomb et où l'on ne décèle aucune trace de plomb dans le sang des enfants.

N'importe quel pathologiste pourrait prouver et démontrer que la présence de plomb dans le sang, particulièrement dans les premières phases de la vie humaine, entraîne des perturbations, des faiblesses cérébrales et des maladies que nous ne voudrions pas engendrer chez les enfants de n'importe où dans le monde, qu'ils vivent à la ville ou à la campagne.

M. Taylor: Monsieur le Président, il est établi que le volume de dommage qui serait causé dans les régions rurales est minime, sinon inexistant. Je ne trouve pas juste ou équitable de dire que nous ferons payer la note aux agriculteurs encore une fois. Il faudrait réunir les avis de spécialistes de la question avant de nous mettre à dire que l'essence au plomb sera interdite, qu'il s'agisse d'une once ou d'un gallon. Il faut qu'il y ait de l'essence au plomb. Ces machines ont besoin de ce type d'essence pour fonctionner. D'après ce que m'ont dit certains pathologistes, il ne faut pas faire une montagne d'une faible quantité de plomb dans le milieu rural. Il faut prendre en considération le cas des agriculteurs canadiens pour une fois.

M. Caccia: Monsieur le Président, si les progressistes conservateurs estiment que les machines passent avant la santé de l'être humain, je vais laisser le député de Bow River (M. Taylor) . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor: Je n'ai pas dit cela.

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie. C'est le député de Davenport (M. Caccia) qui a la parole.

M. Caccia: C'est bel et bien ce qu'il a voulu dire. Si le député ne peut pas faire face à la musique, qu'il évite de tenir des propos scandaleux. Évidemment, la santé des agriculteurs lui importe peu, les machines passent avant tout et, à son avis, il n'est pas nécessaire de protéger la santé des enfants et des adultes.

M. Taylor: Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

M. Caccia: Je me demande combien de ses collègues seraient d'accord avec lui. Bien franchement, je pense avoir répondu à la question.

M. Taylor: Vous n'y avez pas du tout répondu.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Malheureusement, le temps prévu pour les questions et les observations est écoulé. Nous reprenons le débat.

[*Français*]

Débat. La parole est à l'honorable ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier).

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureuse aujourd'hui de pouvoir décrire tout ce qui a été fait par ce gouvernement et par mon ministère depuis que nous sommes au pouvoir.

L'honorable député de Davenport (M. Caccia) a pris le ton dépressif, dramatique et braillard de son parti pour essayer de nous faire croire que la nation canadienne est en danger de mort. Ce député, monsieur le Président, est en train de se présenter comme le sauveur de l'humanité, le sauveur du Canada, le sauveur de la faune, le sauveur de la santé des Canadiens et, en plus, lui, il connaît les problèmes de pluies acides, des produits toxiques, il connaît les groupes de pression qui sont ses amis et il va nous assurer que lui, il aurait fait beaucoup mieux.

Monsieur le Président, notre langage, nous au parti progressiste conservateur, a toujours été très clair. Ce que nous avons dit, c'est que nous étions ici pour réparer les extravagances de l'ancien gouvernement qui nous a fait vivre à crédit pendant 15 années, qui a vidé les coffres de tous les ministères avant que nous prenions le pouvoir. J'ai des exemples dans mon propre ministère, monsieur le Président, de contrats qui ont été signés entre le 4 septembre et le 17 septembre. On s'est dépêché de vider les coffres et depuis ce temps-là on braille littéralement, je ne peux pas trouver une autre expression, parce que le gouvernement actuel est obligé de faire des coupures, car les Canadiens ont compris qu'il est temps qu'un gouvernement cesse de vivre à crédit. Les Canadiens ont beaucoup de bon sens, beaucoup plus que l'honorable député de Davenport.

Monsieur le Président, je suis très fière de ce que j'ai fait dans mon ministère, et malgré toutes les remarques dramatiques de mon collègue, je puis vous dire que dès le lendemain de mon assermentation, à 8 h 30 le matin, j'étais déjà présente au ministère en train de discuter avec mes fonctionnaires. Deux semaines plus tard, je rencontrais l'ensemble des ministres de l'Environnement du Canada à une conférence fédérale-provinciale à Terre-Neuve, et je leur demandais leur appui dans les grands plans et les grandes priorités que j'étais en train d'esquisser pour le ministère. Mais contrairement au libéraux, je ne me suis pas sentie obligée d'aller raconter à chaque instant, à chaque journaliste, ce que je me proposais de faire dans les mois qui viendraient. Toutes ces décisions seront annoncées en temps et lieu. J'ai donc rencontré, monsieur le Président, les ministres de l'Environnement qui étaient réunis à Terre-Neuve, et nous avons mis sur pied une action commune destinée à régler les problèmes les plus cruciaux qui touchent l'environnement canadien. Contrairement à l'ancien gouvernement, nous nous sommes assis ensemble, nous avons élaboré des stratégies, nous nous sommes parlé, nous nous sommes compris, nous avons divisé les responsabilités. Est-ce que l'honorable député de Davenport peut en dire autant, lui qu'on entendait à la télévision américaine dire aux gens, et je cite dans sa langue pour qu'il me comprenne bien:

[*Traduction*]

Gardez vos déchets chez vous.

• (1140)

[*Français*]

Cela, monsieur le Président, c'est exactement la mentalité de l'ancien gouvernement qui nous reproche aujourd'hui de prendre le temps de nous asseoir avec les représentants de nos clientèles, qui nous reproche de prendre le temps de consulter, qui nous reproche de prendre le temps de nous entendre avec les provinces avant de nous lancer dans des actions tous azimuts qui ne donnent absolument rien. En ce sens, le mandat de mon honorable collègue comme ministre n'a pas tellement produit autre chose que de grandes déclarations. Dans ce gouvernement, nous ne faisons pas de grandes déclarations, nous nous dirigeons vers l'action, monsieur le Président.

Au début d'octobre, donc, je rencontre mes collègues aux niveaux fédéral et provincial et nous nous assoyons pour établir une stratégie. A la fin d'octobre, je signe avec mon collègue, l'honorable ministre des Affaires extérieures, l'Entente Skagit avec la Colombie-Britannique et l'État de Washington. Cette entente a traîné sur les tablettes pendant 42 ans. Cela, monsieur le Président, est un succès. Après six semaines seulement de mandat, comme on dit, le ministre est un néophyte. Eh bien, cette néophyte, après six semaines de mandat, signe une entente qui traînait depuis 42 ans. Parce qu'elle n'était pas possible à réaliser, monsieur le Président? Non! Parce que l'ancien gouvernement n'avait pas la volonté d'aider les provinces dans les problèmes avec lesquels elles sont aux prises.

Finalement, en octobre, j'ai rencontré la Fondation Habitat et me suis départie de certaines charges au sein du ministère pour les confier à un organisme privé qui a accompli depuis lors des actions sensationnelles à des coûts beaucoup moindres que ce qu'il en aurait été avec le gouvernement fédéral. Et je vous assure que mes consultations avec la Fondation Habitat sont fréquentes et tout à fait cordiales.

Entre temps, j'ai déjà rencontré au début de décembre les représentants des fonderies canadiennes. Ils m'ont dit que c'était la première fois qu'un ministre de l'Environnement leur parlait et venait s'asseoir avec eux pour essayer d'évaluer leurs problèmes, pour leur dire: Ensemble, réglons le problème des pluies acides!

De même, j'ai rencontré les représentants respectifs des associations des mines et des produits chimiques pour parler du contrôle des produits dangereux, des produits toxiques. De plus, je suis allée à Londres pour préparer le Sommet économique. Avec mes collègues de l'Environnement, nous nous sommes regroupés pour essayer d'établir et de développer un contenu qui sera traité par les premiers ministres et les représentants des pays du Sommet économique à Bonn au mois de mai.

Et à travers tout cela, pendant que mon honorable collègue passait ses journées avec les représentants de la presse à leur dire que j'étais une ministre incapable de «performer», moi, je préparais une conférence fédérale-provinciale avec, encore une fois, les ministres de l'Environnement pour procéder à une entente sur les pluies acides, entente qu'on a qualifiée un peu partout au Canada d'historique, laquelle, pour la première fois, permet aux provinces et au gouvernement fédéral de se donner des objectifs de réduction des émissions acides. Voilà ce que nous avons accompli en six mois, plus certaines autres petites choses. Entre autres, au mois de janvier, j'ai participé à la rencontre des ministres de la faune à Toronto. C'était la première fois qu'un ministre fédéral y assistait.

Eh bien, voilà comme dit mon collègue quelqu'un qui ne comprend pas les problèmes de la faune au Canada, qui ne s'y intéresse pas et qui «supporte» le ministère de l'Environnement comme quelque chose qu'on doit «supporter» parce qu'on ne peut pas faire autrement.

Je vous soumets, monsieur le Président, que ce langage de mon honorable collègue de l'autre côté de la Chambre ne trompe plus les Canadiens. C'est pour cela que les Canadiens ont voté le 4 septembre en faveur d'un gouvernement franc, un gouvernement qui ne passe pas son temps à faire du «parlotage», mais qui agit, un gouvernement qui leur dit: Voici, nous avons des problèmes au Canada. Nous avons un déficit qui nous étouffe. Ensemble, nous allons le régler. C'est un langage qu'ils n'ont pas entendu depuis 22 ans, monsieur le Président!

C'est dans ce sens que j'ai pris en main le ministère de l'Environnement et que j'ai établi cinq grandes priorités d'action pour la durée de mon mandat. C'est plus que mon honorable confrère n'a jamais fait.

Je fais valoir au Canada, comme à l'étranger, qu'un environnement de qualité est la condition essentielle du progrès économique et, à cette fin, j'ai convoqué pour le 11 mars prochain une conférence qui va traiter de l'environnement et de l'économie et où se regrouperont, pour la première fois, des représentants de l'environnement et du monde des affaires, et ces gens vont s'asseoir ensemble pour essayer de régler les problèmes et non pas de créer des conflits en rendant les situations absolument incompréhensibles . . .

Cette consultation nationale sur l'économie, monsieur le Président, devrait nous ouvrir des horizons pour l'avenir et répond au désir des Canadiens qui nous disent, dans un sondage récent, qu'ils sont prêts à contribuer de leur avoir pour régler les problèmes de l'environnement. On nous dit qu'une majorité d'entre eux, c'est le sondage qui le révèle, est prête à contribuer de $5 à $15 «per capita» pour régler ces problèmes que tout le monde sait être fort complexes.

Durant la même période de temps, monsieur le Président, j'ai réduit de 405 années-personnes le personnel de mon ministère, mais jamais personne n'a parlé de la réduction de 6,000 fonctionnaires que le gouvernement libéral a effectuée à coup de coupures dans la Fonction publique du Canada entre 1979 et 1981. Mais on s'est attardé beaucoup à ces 400 années-personnes et on a essayé de monter cela en épingle en disant que la situation de l'environnement, la situation de la faune au Canada est désespérée. Qu'en est-il de ces 405 années-personnes qui représentent environ 300 fonctionnaires? Le nombre continue de décroître constamment. La situation est la suivante: ils sont tous replacés dans des postes, sauf un nombre qui varie actuellement entre 35 et 40. Voilà ce que mon collègue de l'opposition ainsi que certains journalistes qui sont attachés à sa personne ont véhiculé durant tout l'automne pour expliquer que la situation de la faune était en danger au Canada.

Le ministère comprend toujours plusieurs milliers de fonctionnaires et un budget de 800 millions de dollars. Et je crois que les Canadiens sont favorables à ce que nous nous retirions le plus possible de programmes très coûteux qui peuvent être assumés par des volontaires, par des bénévoles, par des gens du secteur privé qui sont créateurs, qui font montre d'imagination,

et je crois que la Fondation de l'habitat faunique est exactement un exemple en ce sens.

Mon honorable collègue me dit que je ne me suis pas préoccupée des ressources en eau, monsieur le Président. Nous nous sommes bien préoccupés des ressources en eau que nous avons réglées, il y a environ cinq semaines: nous avons renouvelé l'accord sur les eaux avec l'Ontario. Nous nous sommes préoccupés de la situation des Grands lacs et nous sommes encore en train d'établir des mécanismes de surveillance à ce niveau. Nous espérons, et j'ai eu plusieurs conversations avec le président de cette commission d'enquête, nous espérons très bientôt recevoir le rapport Pearse qui nous fera des recommandations sur la gestion des eaux au Canada. Et je peux assurer mon honorable collègue que je suivrai les recommandations du rapport Pearse dans la mesure de mes moyens et des disponibilités du ministère. Et le président de la Commission Pearse est déjà très heureux de l'appui et des discussions que j'ai eues avec lui à ce sujet.

Nous voulons agir avec les gens et non pas agir seuls à Ottawa dans notre tour d'ivoire. Le processus de consultation demande un certain temps et j'ai l'intention de consacrer à ce processus de consultation tout le temps nécessaire. J'aurai dans les jours qui viennent des décisions fort importantes à rendre publiques et je suis assurée que le public canadien est fort satisfait du gouvernement à l'heure actuelle. Le public canadien sait très bien que 22 ans d'inertie dans les ministères du gouvernement fédéral ne peut pas se changer en un seul jour . . . la situation ne peut être changée en un seul jour. La situation de l'économie doit être négociée de façon très rationelle et très prudente et le public canadien ne nous en fait pas grief, contrairement à nos collègues d'en face. Le public canadien, sondage après sondage, montre sa satisfaction de voir un gouvernement conservateur, de la trempe de notre gouvernement, diriger le pays.

Donc, au niveau des pluies acides, où on me dit que je n'ai rien fait, je vous rappelle l'accord de Montréal avec les provinces, le plan d'action promis et sur lequel on n'a pas reculé encore. C'est une promesse que nous avons faite durant la campagne électorale. Nous nous préparons au sommet de Bonn, nous nous préparons à la signature d'un accord avec la Suède dès le début d'avril, d'un autre accord sous les auspices de CITES au Brésil à la fin d'avril, à l'OCDE au mois de juin, et toutes ces actions demandent énormément de recherches et de planification. Et lorsqu'on me reproche d'être cachée dans mon bureau, monsieur le Président, c'est ce que je fais. Je développe des stratégies d'action, je discute avec mes collègues, je prends des décisions, et il est bien évident que je ne suis pas assise à la porte du Press Club, sur la rue Wellington, d'ailleurs c'est un peu frais ces jours-ci . . . J'y songe sérieusement pour le mois de juin prochain.

J'ai l'habitude de travailler plutôt dans mon bureau avec les fonctionnaires de mon ministère et d'attendre pour annoncer des décisions que ces dernières soient rendues à leur point final et qu'elle puissent être annoncées publiquement. Je suis très heureuse et très fière d'être ministre de l'Environnement, et je promets à mon collègue d'en face que le mandat que j'exerce à l'environnement sera extrêmement fructueux et ne se comparera sous aucune facette avec son propre mandat.

• (1150)

[*Traduction*]

M. Caccia: Monsieur le Président, la ministre expliquerait-elle à la Chambre pourquoi elle n'a pas rétabli le comité parlementaire sur les pluies acides?

[*Français*]

Mme Blais-Grenier: C'est avec un grand plaisir, monsieur le Président. Je veux justement reconstituer ce sous-comité et, à ma demande, le président du Comité permanent des pêches et océans a essayé de rencontrer mes collègues d'en face pour obtenir leur assentiment en vue de reconstituer le sous-comité, et il me dit que cela a été impossible jusqu'à des jours tout récents.

[*Traduction*]

M. Caccia: Monsieur le Président, je dois vérifier cette réponse car c'est la première fois que j'en entends parler.

La ministre expliquerait-elle à la Chambre pourquoi elle a comprimé d'un quart le budget du Service canadien de la faune?

[*Français*]

Mme Blais-Grenier: Monsieur le Président, si mon honorable collègue qui est si concerné par l'environnement canadien l'était autant par ces dossiers, il aurait été présent au comité de la Chambre ce matin et serait au courant de l'information que je lui donne dans le moment.

[*Traduction*]

M. Caccia: Monsieur le Président, la ministre voudrait-elle nous expliquer pourquoi elle n'a pas consulté les provinces avant d'imposer cette réduction de 25 p. 100?

[*Français*]

Mme Blais-Grenier: Monsieur le Président, je ne crois pas que j'irai consulter 26 millions de personnes avant de décider que dans mon ministère je dois faire une réallocation des priorités, parce que les sommes dont je dispose sont restreintes étant donné les «excitations» de l'ancien gouvernement qui dépensait sans compter, qui ne se préoccupait pas d'administrer et, actuellement, je dois consacrer les années-personnes et les fonds en argent que j'ai dans mon ministère à des dossiers essentiels qui sont la gestion des produits toxiques, la gestion et le «management» des eaux au Canada, les pluies acides et quelques autres dossiers fort coûteux.

[*Traduction*]

M. Blaikie: Monsieur le Président, la ministre a mentionné qu'elle préfère de beaucoup, en ce qui concerne les questions écologiques, prendre son temps, consulter, au lieu de faire une conférence de presse chaque fois qu'elle prend une initiative et nous permettre ainsi avec le temps d'évaluer la qualité de ses décisions. Étant donné cette attitude, nous expliquerait-elle pourquoi elle n'a procédé à aucune consultation avant de comprimer le budget du Service canadien de la faune, pourquoi elle s'est empressée d'agir et pourquoi son sous-ministre aurait dit qu'il était essentiel d'intervenir rapidement et dans le secret en ce qui concerne les compressions budgétaires imposées au Service canadien de la faune?

[*Français*]

Mme Blais-Grenier: Mon honorable collègue est sûrement très près de certaines personnes qui ont actuellement le désir de protéger à tout prix des emplois qui sont redondants. Sachant qu'il représente le Nouveau parti démocratique, je ne lui en veux pas, je pense que c'est normal. Je n'irai certainement pas consulter encore une fois la nation canadienne avant de jouer mon rôle de ministre et de «manager» au sein du ministère. Je pense que nous avons fait les coupures pour les présenter aux Canadiens d'une façon unifiées et les Canadiens ont très bien reçu les résultats de notre analyse. Ils les ont si bien reçus que les sondages suivants nous ont donné comme parti progressiste conservateur plus fort que les sondages des élections de l'été précédent ne l'avaient fait.

[*Traduction*]

M. Blaikie: Monsieur le Président, ai-je bien compris la ministre? Deux de ses expressions m'ont frappé. D'abord elle a parlé d'«extravagances» à propos des anciennes initiatives libérales. Je sais que les libéraux ont été extravagants, mais voulait-elle signifier par là que les programmes du Service canadien de la faune qu'elle a supprimés étaient des extravagances?

Il y a un moment, elle m'a également reproché, à titre de néo-démocrate, de m'être porté à la défense d'emplois «redondants». Est-ce à dire que les programmes dont elle a forcé l'abolition au Service canadien de la faune étaient à la fois extravagants et redondants? C'est ce que donnent à entendre ses observations.

[*Français*]

Mme Blais-Grenier: Monsieur le Président, nous sommes exactement dans le genre de discours qu'on entend constamment en cette Chambre. Si mes collègues d'en face voulaient faire leur travail au lieu d'essayer de nous mettre dans la bouche des phrases que nous n'avons pas dites, ce serait beaucoup mieux.

J'ai parlé des extravagances de l'ancien gouvernement, et même mon collègue du NPD est obligé de reconnaître qu'il y a eu d'énormes extravagances, et je crois qu'il n'aurait pas le culot de se lever aujourd'hui pour dire qu'il n'y en a pas eu. Je ne parlais absolument de quelque programme que ce soit de mon ministère.

[*Traduction*]

M. Blaikie: Monsieur le Président, s'il y a eu des dépenses extravagantes, pourquoi le gouvernement n'y a-t-il pas mis fin au lieu de réduire d'autres programmes qu'il n'a pas le courage de définir comme extravagants? C'est pourtant bien ce que les propos de la ministre nous portent à croire. Elle n'a pas tenté de défendre ou de justifier les compressions, sauf dans la perspective de la politique financière globale du gouvernement. Si c'est ce qu'elle veut faire, elle doit nous expliquer pourquoi certains crédits ont été réduits et d'autres pas. Elle ne l'a pas fait aujourd'hui. Elle a eu l'occasion de défendre sa cause à la Chambre, mais elle l'a pitoyablement ratée.

[*Français*]

Mme Blais-Grenier: Monsieur le Président, non seulement j'ai justifié toutes les coupures auxquelles j'ai procédé, mais je les ai justifiées devant le comité permanent de la Chambre sur les pêches et océans. Mon collègue d'en face était présent; alors, lorsqu'il fait semblant de ne pas savoir et d'être indigné, il était là, et cela date d'au moins trois mois déjà. J'ai justifié chaque coupure, monsieur le Président. Je n'ai pas l'intention de retirer quelque coupure que ce soit, et je les ai justifiées dans la perspective de notre mandat fédéral et dans celle d'intégrer les efforts du secteur privé et bénévole aux efforts du ministère, ce qui n'avait pas été fait avant parce qu'on ne se préoccupait pas de consulter auparavant.

M. Kindy: Monsieur le Président, je voudrais féliciter la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) pour son excellent discours. J'aimerais lui poser une question qui concerne la conférence du 11 mars, entre son ministère et les gens qui sont impliqués dans l'environnement, en particulier les industriels. Est-ce qu'elle pourrait nous donner un peu plus de détails sur cette conférence?

Mme Blais-Grenier: Monsieur le Président, j'ai employé le terme «conférence»; je crois que le terme plus précis que j'aurais dû employer à cette occasion est «consultations». Il y aura vraiment des représentants du secteur des affaires, des représentants du monde financier, des représentants des groupes qui sont voués à la protection de l'environnement et des fonctionnaires du ministère, et tous ensemble, nous essayons de déblayer la situation et d'en arriver à une stratégie de mise en commun de nos ressources pour régler les problèmes les plus urgents de l'environnement. Mais ces derniers sont des problèmes fort coûteux et fort complexes, et nous avons vraiment besoin de toutes les capacités et les énergies qui existent au Canada pour pouvoir régler ces problèmes-là.

[*Traduction*]

M. Baker: Monsieur le Président, je ne voudrais pas faire dire à la ministre ce qu'elle n'a pas dit. Toutefois, le 13 novembre, elle a annoncé dans un communiqué que 416 emplois seraient supprimés dans son ministère. Elle a dit aujourd'hui dans son discours que 405 postes avaient été éliminés. Un peu plus tard, elle a mentionné que 300 fonctionnaires perdraient leur emploi. Je ne veux pas faire dire à la ministre ce qu'elle n'a pas dit, loin de là, mais j'aimerais avoir une interprétation tory de ces trois chiffres contradictoires. En langage tory, combien de personnes ont perdu leur emploi à cause des restrictions que la ministre a imposées?

[*Français*]

Mme Blais-Grenier: Monsieur le Président, il s'agissait bien des chiffres qui sont consignés au hansard de la Chambre, au sujet des années-personnes. Quant à parler des personnes elles-mêmes, les personnes-années, comme vous le savez, sont ainsi qu'une personne peut être dans un poste pendant trois mois, ou six mois, ou neuf mois, ou 12 mois. Donc, il y a plus de personnes-années finalement qu'il y a de personnes comme telles parce qu'il peut y avoir des emplois temporaires.

Par ailleurs, au niveau des personnes, il s'agit bien d'environ 300 personnes. Je n'ai pas les chiffres en main et je suis toute prête à m'excuser d'avoir commis quelques erreurs de numéros entre 305 personnes-années, par exemple, et 300 personnes-années. Je n'irai pas protester longuement de cela . . . Je n'ai pas apporté avec moi tous les chiffres. Ce que je peux vous dire, c'est que, actuellement, parmi les personnes qui ont perdu leur emploi, elles ont toutes été réintégrées . . . sauf un nombre qui varie entre 35 et 45. Et nous avons bon espoir, comme je l'ai affirmé aux deux présidents des syndicats concernés, de

pouvoir trouver de l'emploi à ces autres personnes d'ici le 31 mars. Remarquons que je ne fais pas de promesse en l'air, je dis: nous avons bon espoir.

Et, enfin, je crois que l'on voudrait faire croire à une situation très dramatique alors que, finalement, il s'agit de quelques unités. Et je rappelle à mon collègue d'en face que le parti libéral, son parti, a coupé 7,000 postes dans la Fonction publique du Canada entre 1978 et 1981 et que personne n'en a parlé, surtout pas le parti libéral.

● (1200)

[*Traduction*]

M. le vice-président: La période de questions et observations est terminée. Nous poursuivons le débat.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je commence à comprendre ce que signifie le terme «hystérie». Je tiens à remercier le député de Davenport (M. Caccia) de l'occasion qu'il nous donne d'examiner la façon dont le gouvernement aborde la question de la protection et de la gestion de l'environnement. S'il y a un domaine où le gouvernement a clairement échoué et lanterné depuis les élections, c'est celui de l'environnement.

Il a doublement échoué, monsieur le Président. Tout d'abord, il a entrepris une action pour laquelle il n'est pas mandaté. Jamais de toute la campagne électorale le parti ministériel n'a fait preuve de l'attitude qu'il adopte maintenant à l'égard de l'environnement. Ensuite, le gouvernement multiplie les erreurs qui reviendront nous hanter pendant de nombreuses années.

Je suis désolé, monsieur le Président, que la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) juge à propos de s'en aller au beau milieu d'un débat sur l'environnement.

M. Nunziata: Cela montre à quel point la question l'intéresse.

M. Hawkes: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) fait appel au Règlement pour signaler, je suppose, que le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) ne devrait pas attirer l'attention sur le départ de la ministre. Je crois que le député de Winnipeg-Birds Hill le sait.

M. Blaikie: Monsieur le Président, c'est quand même une preuve de plus de la réticence constante de la ministre, à l'exception de la seule fois où elle a comparu devant le comité le 20 décembre, à engager le dialogue avec les députés ou avec le public sur l'opportunité des réductions qu'elle applique.

Comme je le disais tout à l'heure, monsieur le Président, le gouvernement a échoué et lanterné dans certains domaines relatifs à l'environnement, et je voudrais en mentionner quelques-uns. Le premier concerne les compressions imposées dans le Service canadien de la faune. Au comité permanent des pêches et forêts, qui examine les crédits du ministère de l'Environnement, nous avons entendu un témoin après l'autre affirmer que la ministre avait commis une très grave erreur en comprimant le budget du Service canadien de la faune et que cela non seulement causerait du tort à l'environnement, mais aussi en entraverait la gestion puisque le gouvernement canadien perdra les services d'un grand nombre d'experts.

Au lieu de citer ce que divers témoins ont dit à ce sujet au comité, monsieur le Président, je me contenterai de signaler à la Chambre un article publié dans le numéro de mars-avril 1985 de la Revue *Equinox* que j'ai reçu hier. Cet article s'intitule «La faune a-t-elle un prix?» Le sous-titre est: «Après s'être attiré le respect au Canada et à l'étranger, le Service canadien de la faune est maintenant une espèce menacée». Je recommande la lecture de cet article à tous les députés et à tous les membres du public qui s'intéressent aux conséquences que pourraient avoir les compressions budgétaires sur le Service canadien de la faune.

Même si je m'étais, bien entendu, occupé de la question comme je suis le critique de mon parti en matière d'environnement, je ne m'étais pas entièrement rendu compte de l'aspect ridicule et absurde de certaines des compressions budgétaires avant de lire cet aticle, qui explique tous les aspects humains et écologiques de certains des travaux effectués au Service de la faune. Je n'en dirai pas davantage au sujet des compressions budgétaires reliées au Service canadien de la faune, sauf pour citer le dernier paragraphe de cet article. A mon avis, il dépeint très bien la situation. Il paraphrase les observations de Tony Keith, qui est biologiste au Service canadien de la faune:

> M. Keith explique que, tôt ou tard, un marécage dans les Prairies se remplira des carcasses flottantes de canards tués par des produits chimiques non encore expérimentés qu'un avion pulvérisateur aura répandus accidentellement en dépassant les limites d'un champ. Le charbon et la brucellose s'abattront sur le bison dans les fondrières du nord de l'Alberta et il n'y aura pas de vétérinaires spécialisés en maladies de la faune pour les traiter. Les gardiens d'un parc national trouveront peut-être même le cadavre ensanglanté d'un campeur victime de l'attaque d'un grizzly qu'on aurait peut-être pu prévenir si l'on avait poursuivi les recherches sur les habitudes alimentaires des ours pendant encore une saison. Le tollé général sera peut-être tel à ce moment-là que les hommes politiques qui compriment actuellement les dépenses du gouvernement seront obligés de réembaucher les experts en biologie qu'ils congédient maintenant sous prétexte qu'ils sont excédentaires compte tenu des besoins du ministère. Les Canadiens sauront alors d'expérience ce que cela coûte vraiment de se débarrasser des connaissances écologiques accumulées pendant des décennies pour arriver plus facilement à boucler le budget fédéral d'un an.

Voilà le manque de vision que ces compressions budgétaires reflètent, monsieur le Président. J'espère encore que ce manque de vision sera condamné par le comité permanent des pêches et des forêts. Ce comité a déjà montré son esprit d'initiative à la Chambre en recommandant à l'unanimité il y a quelque temps de retarder la mise en œuvre du projet de doublement des voies du CN dans la subdivision d'Ashcroft à cause des conséquences que ce projet aurait sur l'environnement et le bien-être des autochtones. J'espère que le comité fera preuve d'autant d'esprit d'initiative en ce qui concerne les compressions budgétaires du Service canadien de la faune. Aucun des témoins qui ont comparu devant le comité n'a appuyé ces compressions budgétaires et, après avoir entendu ces avis unanimes, tout comité qui en vaut la peine se doit de conclure que la ministre doit annuler ces réductions le plus rapidement possible parce que beaucoup sont sur le point d'entrer en vigueur.

Qu'a fait d'autre le gouvernement à propos de l'environnement? On a déjà signalé qu'il avait réduit sa contribution au programme des Nations Unies relatif à l'environnement, ce qui nous a placés dans une situation gênante vis-à-vis des autres nations. Encore une autre preuve de la façon dont le gouvernement s'efforce d'adopter la même attitude que les États-Unis relativement aux programmes de l'ONU. La ministre de l'Environnement célèbre le 100e anniversaire des parcs nationaux du Canada en réduisant leur budget de 13 millions de dollars et en parlant vaguement de privatisation.

Vous vous rappellez sans doute, monsieur le Président, que j'ai soulevé la question de la réduction supplémentaire de 13 millions à la Chambre pour la première fois juste avant Noël et que personne ne s'en était vraiment préoccupé à ce moment-là. Les compressions budgétaires touchent maintenant nos parcs nationaux. Voilà la façon dont les conservateurs célèbrent le centenaire des parcs nationaux, et ils parlent aujourd'hui de privatiser ce secteur. N'y a-t-il dans les rangs d'en face pas un seul député qui sache que nos parcs, au moins, sont publics? On peut discuter au sujet d'autres secteurs d'activité économique, mais je pensais que nous en étions arrivés à un point où il n'était plus question d'envisager la privatisation des parcs. Et pourtant, voilà le genre d'idéologie absurde et extrême qu'épousent certains députés d'en face, et la ministre de l'Environnement en particulier.

Qu'a fait le gouvernement à l'égard de l'énergie renouvelable et des avantages écologiques que présente cette option par rapport à la plupart des autres auxquelles nous nous attachons depuis tant d'années? Il a presque complètement renoncé à cette solution en optant les yeux fermés pour le nucléaire, ce qui était si typique du gouvernement libéral précédent.

Qu'a fait le gouvernement à l'égard du programme de doublage des voies et des recommandations du comité permanent des pêches et des forêts et, d'ailleurs, du comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien? Nous n'avons eu encore aucune garantie que ce programme de doublage des voies n'ira pas de l'avant avant qu'on ait répondu aux inquiétudes des autochtones, des pêcheurs et de toutes les personnes qui se préoccupent de l'habitat du saumon. En effet, nous avons assisté la semaine dernière à un débat au cours duquel une majorité de conservateurs, de l'autre côté de la Chambre, a empêché la Chambre de se prononcer et le débat de se prolonger. Je dois dire, en même temps que le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) et le président du comité n'ont pas participé à cette obstruction, ce qui est tout à leur honneur. Ce fut un après-midi où le Parlement semblait presque tourner rond. On aurait dit que le Parlement et ses comités allaient faire preuve d'indépendance vis-à-vis du gouvernement à l'égard de ce problème écologique important. Mais où était donc la ministre de l'Environnement? Elle n'a même pas assisté au débat.

• (1210)

La décision relative à l'herbicide Allachlor s'est révélée un autre fiasco de la part du gouvernement en matière d'environnement. En effet, il a permis au ministère de l'Agriculture de poursuivre la politique mise sur pied au cours des décennies de régime libéral, en permettant aux usagers, c'est-à-dire Agriculture et Transport Canada, d'avoir le dernier mot sur les produits, au lieu des personnes qui formulent des recommandations du point de vue santé ou environnement, à savoir le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministère de l'Environnement. Il s'agit d'une question de structure et du peu d'intérêt que la bureaucratie ou la hiérarchie ministérielles, si vous voulez, accorde aux problèmes d'environnement. Cela doit changer si nous voulons être à même de nous attaquer à certains de ces problèmes. J'espérais que les choses pourraient changer avec une ministre de l'Environnement déterminée. En fait, c'est tout juste si nous avons une ministre. Je ne suis guère optimiste dans ce domaine.

En ce qui concerne les relations canado-américaines et la question des pluies acides, la qualité des eaux des Grands lacs et ainsi de suite, que s'est-il passé? Le Sommet de Québec doit avoir lieu sous peu et le gouvernement n'a pas encore fait mine d'annoncer qu'il va faire en sorte de restreindre les émissions d'automobiles pour qu'elles soient conformes aux normes en vigueur aux États-Unis. Peut-on espérer cette déclaration avant le 17 mars? Le ministre aurait pu en parler. Nous ne savons toujours rien. Le premier ministre (M. Mulroney), au lieu de téléphoner en privé à M. Reagan, comme le rapporte le journal de ce matin, pourrait peut-être nous dire quelque chose. Il pourrait nous dire qu'il a pris une décision à l'égard des normes relatives aux émissions automobiles et qu'il compte sur nous pour faire notre part. Dans ces conditions, nous ne serions pas obligés de nous plier à la volonté du président qui va certainement, comme il l'a fait à maintes reprises, prétendre que d'autres recherches s'imposent.

Les États-Unis n'y voient certainement pas de problème. Comme l'affirmait M. David Suzuki dans un article du *Toronto Star* de samedi, l'exigence d'une preuve formelle est la meilleure dérobade pour un pollueur. C'est précisément la position des États-Unis à l'égard des pluies acides. Voilà pourquoi il y a quelque mois, j'ai appuyé le premier ministre quand il a dit qu'il fallait se présenter les mains propres à la table des négociations. S'il ne s'agissait pas d'une sorte de faux-fuyant, d'un prétexte pour ne rien faire, le premier ministre devra faire la preuve qu'il était sérieux. Par exemple, en nous annonçant une mesure au sujet de l'oxyde nitreux avant le 17 mars.

Nous pourrions rétablir intégralement le programme de recherche sur le goéland argenté au lieu de simplement rengager un employé sur six. Ce serait une façon de prouver que nous voulons vraiment tout au moins contrôler la qualité de l'eau dans les Grands lacs. La ministre a fini par annoncer qu'elle rétablirait le programme mais un mois ou deux plus tard, nous apprenions qu'un employé sur six avait été engagé et que le programme n'était pas du tout rétabli.

M. Fulton: Cela s'appelle de la fraude.

M. Blaikie: Bien sûr. C'était une annonce frauduleuse destinée à induire les gens en erreur et à soulager la ministre pendant un certain temps. Peut-être l'a-t-elle été dans une certaine mesure, mais les gens savent bien aujourd'hui que le programme n'a pas été rétabli. Voilà une chose que la ministre et le premier ministre pourraient faire s'ils veulent avoir les mains propres quand ils entreprendront de négocier le 17 mars.

Toujours en ce qui concerne le programme de recherche sur le goéland argenté, hier paraissait dans le *Globe and Mail* un article au sujet du manque de données sur les malformations congénitales au Canada. Naturellement ce n'est pas une chose que nous pouvons reprocher à l'actuel gouvernement. La faute incombe aux gouvernements libéraux précédents. Mais si le gouvernement voulait vraiment s'occuper de questions d'environnement, il prendrait les moyens d'assurer l'enregistrement de toutes les malformations congénitales. Il faudrait mettre en place des programmes de surveillance de l'environnement comme le programme de recherche sur le goéland argenté, et ces différentes mesures nous rassureraient. Il arrive souvent que la ministre parle de l'environnement mais elle n'a jamais une once de passion dans la voix. Pas même un murmure, un gémissement. Rien. On s'imagine à peine que c'est elle la ministre de l'Environnement. Elle devrait au moins avoir la décence de déplorer d'avoir dû procéder à des compressions. Mais elle ne semble nullement repentante. Et cela finit par être vraiment décourageant. Si elle se donnait la peine de nous expliquer qu'elle ne pouvait faire autrement et qu'elle agissait à son corps défendant, ce serait une petite consolation. Mais elle se retranche derrière des arguments d'ordre fiscal en arguant que tous ces programmes sont extravagants, superflus, un luxe dont on peut se passer. Voilà une attitude qui est aussi navrante que les réductions elles-mêmes. Le député de Churchill (M. Murphy) affirme que la ministre est la réplique du Canada à James Watt. J'ai bien peur que ce soit vrai.

Les Américains ne semblent pas craindre pour leurs intérêts. Ils veulent maintenant que le président Reagan remette un message au premier ministre Mulroney concernant notre législation sur les médicaments génériques. Pourquoi notre premier ministre ne pourrait-il pas lui non plus se montrer ferme à l'égard des États-Unis lors du sommet de Québec?

J'ignore combien de temps il me reste, monsieur le Président, mais j'aurais encore quelques questions à aborder et ensuite je voudrais proposer un amendement. Je voudrais vous parler un peu plus des pluies acides, car c'est une question de maturité dans nos rapports avec les États-Unis. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les États-Unis n'ont aucune difficulté à défendre leurs intérêts. Parce que le Manitoba, tout le Canada et nos représentants ont tenu bon dans l'affaire du projet de détournement de Garrison, les habitants du Dakota du Nord affirment maintenant qu'ils interdiront l'importation d'électricité canadienne. C'est ce qu'on appelle une réaction logique.

C'est le genre de rapports que le ministre souhaite avec les États-Unis. Sans doute que je le dis avec ironie. D'autre part, un représentant a proposé une mesure au Congrès affirmant que si le Canada ne fait pas sa part en ce qui concerne les pluies acides, les Américains vont interdire les importations d'électricité. Ainsi, d'une part on s'en prend à nous parce que nous sommes sensibles à l'environnement et d'autre part nous serons pénalisés de la même façon sous prétexte que nous ne sommes pas assez sensibles à l'environnement. Il arrive à nos voisins du Sud de ne pas agir de façon très rationelle. Si le premier ministre veut vraiment entretenir des relations sérieuses avec les États-Unis, il devra avoir la conscience tranquille en s'apprêtant à entamer des négociations et il pourra alors adopter une attitude ferme avec le président au sujet des pluies acides et d'autres questions.

J'ai parlé des ressources renouvelables qu'il faut exploiter mais dont les fonds nécessaires pour le faire ont été supprimés. Elles n'ont jamais reçu la priorité, quand on songe aux centaines de millions de dollars versées à l'industrie nucléaire au Canada parce que le gouvernement libéral précédent manifestait une certaine vanité caractéristique à l'endroit de la technologie et refusait de critiquer cette industrie.

Je voudrais donc proposer un amendement qui, à mon avis, améliorerait grandement la motion et donnerait un aperçu plus équilibré de la situation écologique si la Chambre l'acceptait. Je propose donc, monsieur le Président, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton) qu'après les mots «Grands lacs» on ajoute les mots suivants:

• (1220)

. . . d'avoir conservé un préjugé bien enraciné, favorable à l'énergie nucléaire qui est dangereuse pour l'environnement plutôt qu'à d'autres sources d'énergie renouvelable,

S'il me reste du temps, monsieur le Président, je parlerai de l'amendement.

M. le vice-président: J'ai reçu le projet d'amendement. Avec l'autorisation de la Chambre je voudrais le prendre en délibéré avant de décider s'il est conforme au Règlement. Dans l'intervalle, je propose que nous poursuivions le débat sur la motion principale, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) ayant encore deux minutes à sa disposition.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je pourrais peut-être comparer brièvement l'énergie nucléaire à d'autres sources d'énergie. Comme une foule d'autres Canadiens qui s'intéressent à l'environnement, j'estime que c'est une question d'importance capitale. L'attitude adoptée à l'égard des questions écologiques dépend de la conception qu'on se fait du rôle de l'énergie nucléaire. Tant que nous continuons à consacrer des sommes excessives à l'exploitation de cette ressource énergétique tout en dépensant des sommes minimales ou rien du tout, comme le fera le gouvernement actuel, pour les ressources énergétiques renouvelables, nous adoptons une attitude technologique qui, en définitive, sera néfaste pour l'environnement dont nous prétendons nous préoccuper. Voilà pourquoi cet amendement est important et mérite d'être débattu.

M. Hawkes: Monsieur le Président, le député de Davenport (M. Caccia) a parlé tout à l'heure de l'essence avec plomb. Les députés peuvent certes comprendre que c'est un facteur de santé important à Toronto. Il semble croire, d'après sa réponse au député de Bow River (M. Taylor), que dans l'ouest du Canada et les Prairies, l'essence avec plomb est également préjudiciable à la santé. Je lui conseille de venir s'en rendre compte dans les Prairies.

Le député de Winnipeg-Birds Hill est originaire de l'Ouest. Croit-il que le ministère de l'Environnement et la ministre de l'Environnement, en raison d'un problème de nocivité à Toronto ou à Montréal, devraient présenter des règlements régissant l'exploitation agricole dans les Prairies? Est-ce ainsi que la politique nationale devrait être mise au point? Les libéraux procédaient toujours ainsi. Le NPD est-il d'accord avec cela ou devrions-nous avoir des politiques différentes selon la région, étant donné que l'environnement varie tellement? C'est un grand pays où les différences sont considérables.

M. le vice-président: Le député de Winnipeg-Birds Hill n'a pas à répondre à la question, car j'estime qu'elle porte davantage sur le discours du député de Davenport. Toutefois, il le peut s'il le désire.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je pense que la deuxième partie de la question me concerne. Le député prétend que les libéraux demandaient au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social de faire des recommandations pour les appliquer ensuite, sans distinction, à tout le pays. Je ne suis pas d'accord. En fait, sous le régime libéral, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'avait pas grand-chose à dire. Il a fait beaucoup de recommandations, mais la plupart n'ont pas été suivies. Je ne pense pas que le député ait fait très attention pendant toutes ces années où il a regardé travailler le gouvernement libéral, car il aurait constaté que les choses étaient comme je viens de les exposer. Les ministères de la Santé nationale et de l'Environnement n'avaient pas beaucoup d'influence. C'étaient les ministères de l'Agriculture et des Transports qui prenaient les décisions. Pour ce qui est de la qualité de ces décisions et de la prise en compte de certaines réalités à propos des risques de santé, c'est une toute autre affaire. Le député ne se rend pas bien compte de ce qu'était la façon de procéder des libéraux.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'estime que le discours du député était excellent. En raison des limites de temps, il y a deux sujets qu'il n'a pas beaucoup développés. Il n'a pas beaucoup parlé de ce qu'avaient fait les libéraux. Nous devons admettre que les problèmes que nous connaissons aujourd'hui ne sont pas nouveaux. Ils ne se sont pas manifestés le 4 septembre. Les pluies acides, l'absence de progrès dans les négociations avec les États-Unis, et les problèmes que nous connaissons dans de nombreux domaines, sont le résultat de nombreuses années de gouvernement libéral. Nous devons nous souvenir qu'il n'a pas protégé l'environnement. J'aimerais bien entendre les observations du député à ce sujet.

L'autre point que je considère comme important et qui n'a été révélé que récemment, c'est que la Commission de contrôle de l'énergie atomique a complètement failli à sa mission qui était de contrôler et de réglementer le secteur nucléaire. On a appris que des travailleurs avaient dû inhaler des poussières radioactives, que des matières radioactives avaient été laissées dans des villes, en raison de l'absence d'installations de stockage adéquates, et que la Commission de contrôle de l'énergie atomique avait refusé d'écouter son propre personnel de recherche lorsqu'elle devait prendre des décisions. J'ai demandé une enquête sur le rôle de la Commission de contrôle de l'énergie atomique et le secteur nucléaire. J'aimerais bien avoir l'opinion du député.

M. Blaikie: Monsieur le Président, la première question soulevée par le député de Churchill (M. Murphy) est excellente, mais je voudrais parler surtout du second point, qui concerne le secteur nucléaire. Au cours des années, le gouvernement libéral s'est engagé totalement et sans réserves vis-à-vis du secteur nucléaire et de l'option nucléaire. Toute tentative d'examen critique se terminait par une étude ministérielle interne. Il n'y a jamais eu d'audiences publiques ou de discussions publiques sur ce que signifiait l'engagement constant vis-à-vis de cette option.

Les conservateurs ont eu une attitude différente en 1979. L'une des premières choses qu'ils ont annoncé fut une enquête parlementaire sur le cycle des combustibles nucléaires. Qu'est-il arrivé à cette enquête, monsieur le Président? Tout ce que nous avons maintenant, c'est une déclaration bizarre de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) au sujet des avantages commerciaux possibles de l'énergie nucléaire ou, ce qui est encore plus effrayant, des divagations de la ministre au sujet des avantages commerciaux du stockage des déchets radioactifs du reste du monde au Canada. Je pourrais vous montrer les observations de la ministre dans une lettre au conseil municipal de Gimli à cet égard.

Le gouvernement a une vue totalement commerciale du secteur nucléaire. Cela signifie que nous n'aurons ni enquête ni débat. Les Canadiens ne seront pas invités à parler du genre d'énergie qu'ils désirent pour l'avenir. Nous irons de l'avant, le travail continue comme à l'habitude, tout comme du temps des libéraux, en ce qui concerne le secteur nucléaire. C'est fort regrettable, monsieur le Président.

Le député de Davenport m'a posé une question et je voudrais lui donner une réponse en bonne et due forme. Il m'a dit: «Que dire de l'exploitation de l'uranium en Saskatchewan?» J'ai pris la parole à la Chambre en 1980 au cours d'un débat sur un projet de loi d'initiative parlementaire que j'avais déposé, demandant un moratoire sur l'énergie nucléaire. Je me prononçais contre l'exploitation de l'uranium en Saskatchewan, indépendamment de l'exploitant et du parti politique au pouvoir. Je suis toujours du même avis. Fort heureusement, c'est également la position de la Saskatchewan et du parti néo-démocrate fédéral. Au sein du parti, il y a unanimité complète en ce qui concerne l'exploitation de l'uranium et la nécessité d'y mettre fin.

M. Kindy: Monsieur le Président, je m'inquiète de voir que le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) demande d'une part à la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) pourquoi elle réduit la recherche et que, d'autre part, lorsqu'il parle du président des États-Unis, il prétend que ce dernier est en faveur de la recherche. Le député est-il pour ou contre la recherche sur l'environnement?

M. Blaikie: Monsieur le Président, à peu de choses près, c'est la question la plus stupide qu'on m'ait posée depuis longtemps, mais je vais tâcher d'y répondre. Nous devrions poursuivre nos recherches sur les pluies acides. Nous savons qu'elles sont dommageables et nous devons agir. Nous devons aussi poursuivre les recherches sur les conséquences des pesticides dans les terrains marécageux des Prairies et sur d'autres produits qui s'infiltrent dans notre environnement, car nous devons savoir quelles mesures prendre. Le seul homme de paille que je connaisse, en l'occurrence, est le député lui-même.

• (1230)

M. Hawkes: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Birds Hill est contre les compressions, semble-t-il. Il voudrait que nous fassions marche arrière. Or, comme nous avons peu d'argent et que nous voulons aider nos vieillards, préférerait-il ne plus les aider pour mettre cet argent ailleurs?

M. Blaikie: Le pharisaïsme du député n'a pas de bornes. Pourquoi ne parle-t-il pas de l'augmentation du budget prévu pour le cabinet du premier ministre? Pourquoi n'a-t-il pas parlé de ce budget lorsqu'il pleurait des larmes de crocodiles sur le sort de nos vieillards? Il faut avoir du front pour venir nous demander de choisir entre l'environnement et les personnes âgées. Pourquoi ne dit-il rien du cabinet du premier ministre? Pourquoi ne parle-t-il pas de cette augmentation de 57 p. 100 du budget de ce cabinet?

Soit dit en passant, lorsque les conservateurs formaient l'opposition, il ne se privait pas de dire que le cabinet du premier ministre de l'époque était la source de tous nos maux, qu'il détruisait le Parlement et la démocratie. Or, maintenant que les conservateurs sont au pouvoir, ils augmentent de 57 p. 100 le budget du cabinet du premier ministre. Le député de Calgary ne manque de culot de nous mettre en demeure de choisir entre les vieillards et l'environnement. Nous avons des choix difficiles à faire, mais pas entre l'environnement et les personnes âgées.

M. Hawkes: Le député pourrait-il nous dire exactement dans quels domaines il faudrait éviter les compressions parce qu'ils sont plus importants que l'aide aux vieillards? Quels domaines devrait-on préférer aux vieillards?

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'ai pourtant dit qu'il ne faudrait pratiquer aucune compression au Service canadien de la faune. Mais le député et son gouvernement ne nous ont pas encore expliqué avec franchise leur attitude à l'égard d'une autre catégorie de dépenses, les dépenses fiscales. Lorsqu'ils nous diront honnêtement ce qu'ils entendent faire au juste des 30 milliards ou 50 milliards de dollars de dépenses fiscales, nous aurons alors une bonne idée de ce qui se passe. A ce moment-là, nous connaîtrons toutes les façons dont l'argent fuit du Trésor public, soit qu'il serve à financer des programmes, soit qu'il n'y arrive jamais, faute d'avoir été perçu sous forme de recettes. Nous attendons toujours que le député ou le gouvernement fasse une telle déclaration. Une fois que nous aurons obtenu cette déclaration, nous saurons que le gouvernement est sérieux quand il parle de responsabilité fiscale et qu'il ne cherche pas simplement des moyens d'appliquer sa propre idéologie.

M. le vice-président: La présidence est maintenant prête à statuer sur la proposition d'amendement. Elle doit la juger irrecevable, car la proposition d'amendement ajouterait à la motion principale. Je cite le commentaire 482 qui se trouve à la page 170 de la Jurisprudence parlementaire de Beauchesne, 5e Édition:

> Pendant une journée réservée, au cours de l'examen des subsides, on ne saurait présenter une proposition d'amendement donnant lieu à un débat tout différent de celui qu'aurait suscité la motion primitive.

La présidence est d'avis que si elle était acceptée, la proposition d'amendement donnerait lieu à un débat tout différent. Aussi la présidence juge-t-elle cette proposition d'amendement irrecevable.

M. Blaikie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. En toute déférence, puis-je vous signaler que le député qui a présenté la motion a signalé dans son exposé que le gouvernement avait coupé les crédits affectés aux ressources énergétiques renouvelables. La proposition d'amendement et son objet font partie intégrante de l'argumentation concernant le bien-fondé de la motion principale.

A mon avis, il est évident pour quinconque réfléchit à la question que la planification de notre avenir énergétique, la décision d'investir dans quelque chose qui risque de mettre en péril à long terme notre environnement en raison par exemple des déchets radio-actifs, ou au contraire dans le harnachement de l'énergie solaire, sont directement liées à la gestion et à la protection de notre environnement. Je ne comprends pas pourquoi vous avez jugé cette proposition d'amendement irrecevable.

M. le vice-président: La présidence a rendu sa décision. Ce qui compte réellement, c'est le texte de la proposition d'amendement et non pas les propos des députés. Reprenons le débat. Le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement (M. Gurbin) a la parole.

M. Gary Gurbin (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les députés . . .

M. Caccia: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je prie le secrétaire parlementaire de bien vouloir m'excuser. Les jours réservés, la coutume veut qu'un représentant de chaque parti étant intervenu, le porte-parole du parti qui a présenté la motion soit le premier au tour suivant à prendre la parole. En toute déférence, puis-je signaler que vous voudrez probablement maintenir cette excellente tradition?

M. Hawkes: Depuis près de 6 ans que je suis député, monsieur le Président, j'ai pu observer que la Chambre ne respecte pas rigoureusement cette coutume. Il n'est pas inhabituel d'alterner entre les ministériels et l'opposition en commençant toujours par celle-ci. C'est ainsi qu'on semble vouloir procéder aujourd'hui. Comme le deuxième député à prendre la parole était un ministériel, le quatrième, le sixième et ainsi de suite seraient également des ministériels.

M. le vice-président: La présidence tiendra compte des observations du député de Davenport (M. Caccia). Pour l'instant, cependant, c'est le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement qui a la parole.

M. Gurbin: Monsieur le Président, je suis heureux de poursuivre le débat et d'essayer de répondre à certaines des questions que l'on a soulevées. Selon moi, c'est pour brouiller les pistes que l'on a introduit certaines questions dans le débat. Je suis habitué aux interventions du député de Davenport (M. Caccia) et du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), et leur générosité, leur compréhension et leur sincérité m'impressionnent. Cependant, depuis deux ou trois mois, il m'est difficile de conserver cette impression, car ils sont incapables de comprendre non seulement les initiatives que le gouvernement prend dans le domaine de la protection de l'environnement, mais également de formuler des critiques constructives à cet égard.

Qu'on se le dise, notre gouvernement entend prendre les mesures nécessaires, afin de s'assurer que notre environnement soit profitable à tous les Canadiens et de protéger l'héritage que nous laisserons aux générations à venir.

L'honorable ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) demande au député de Winnipeg-Birds Hill de bien vouloir lui pardonner son absence. D'autres obligations l'appelaient ailleurs et il lui était difficile de réaménager son emploi du temps, car la motion a été présentée à la dernière minute hier. Cependant, elle lira l'intervention du député dans le hansard.

Permettez-moi d'indiquer comment je perçois la position des deux partis d'opposition au sujet des questions écologiques. Le 8 novembre, le ministre des Finances (M. Wilson) nous a brossé un tableau d'une clarté sans précédent des conditions dans lesquelles le gouvernement devait fonctionner. Nous avons ouvert les livres le plus possible, afin d'expliquer la situation économique à laquelle nous faisons face. Beaucoup de ministères ont fait de leur mieux pour réduire leurs dépenses dans le bref délai à leur disposition. Le ministère de l'Environnement a été de ceux-là. Il a dû examiner l'éventail complet de ses programmes et décider lesquels pouvaient raisonnablement faire l'objet de compressions.

Malgré les progrès que nous avons réalisés, progrès auxquels, j'en suis convaincu, tous les Canadiens souscrivent, nos vis-à-vis ont décidé pour une raison inexpliquée d'aborder la question d'un point de vue personnel, comme en témoignent les propos du député de Davenport. Je crois qu'ils ont perdu de vue les objectifs et les besoins en ce qui a trait à notre environnement.

L'une de nos premières mesures, alors même que nous étions dans l'opposition, a été de souscrire à l'ouverture d'un nouveau parc au Canada en cette année du centenaire de Parcs Canada. La ministre a déclaré il y a quelques semaines à peine que grâce au gouvernement conservateur et à son ministère, les parcs nationaux ont un bel avenir devant eux. Je ne peux garantir, cependant, que les orientations données aux parcs nationaux satisferont tout à fait tous les députés. Mais cet engagement a été pris et je suis persuadé qu'il sera tenu.

• (1240)

On ne peut discuter de l'origine de la situation actuelle dans le domaine de l'environnement, origine à laquelle a fait allusion l'un des députés qui a posé des questions au député de Winnipeg-Birds Hill, sans faire porter certaines responsabilités, notamment au député de Davenport. S'il y a un témoignage non sectaire qui résume bien tout cela, c'est bien un document intitulé «Time Lost» qui a été élaboré et publié à la fin de l'année dernière. Le comité était présidé par l'ancien député de Sault-Sainte-Marie. On y retrouvait des députés de tous les partis. Certains se sont particulièrement distingués, notamment le député de Vancouver-Sud, l'actuel ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) et le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) qui est bien connu de toutes les personnes intéressées, surtout en ce qui a trait à la question des pluies acides. Ce que ce comité a découvert, c'est que de 1980 à 1984, rien n'a été fait. Le ministre de l'ancien gouvernement a été incapable d'accomplir quoi que ce soit, malgré ses paroles grandiloquentes, ses déclarations passionnées et les communiqués de presse émis presque quotidiennement par son ministère. Quand on va au fond des choses, monsieur le Président, on se rend compte qu'il n'a rien fait de concret. Ce n'est peut-être pas entièrement sa faute. C'est peut-être à cause de la mentalité des gens avec lesquels il a dû travailler et à cause du cabinet; pour cela, je ne peux qu'éprouver une certaine compassion à son égard.

M. Blaikie: Vous savez ce que c'est maintenant.

M. Gurbin: Le député d'en face réagit et répond rapidement. Il a dit «Vous savez ce que c'est maintenant». Le gouvernement actuel est au pouvoir depuis six mois.

M. Caccia: C'est beaucoup trop.

M. Gurbin: Le premier ministre (M. Mulroney) a fait des promesses. Les déclarations que le premier ministre fait depuis quelques semaines montrent clairement que nous comptons tenir nos promesses. Il a admis qu'il était difficile de discuter honnêtement et efficacement avec le président des États-Unis et de répondre à nos propres besoins pour alléger le très lourd fardeau écologique que constitue la pollution permanente de l'air, due surtout aux pluies acides.

Le député a posé une question sur les émissions d'automobiles. Contrairement à ce qui se passait autrefois, il y a eu, en 1984, des audiences où toutes les parties concernées, tous ceux qui étaient touchés, se sont réunis pour étudier dans le menu détail la réduction des émissions d'automobiles. Nous avons très mauvaise réputation dans ce domaine. S'il est honnête envers lui-même, le ministre de l'Environnement précédent n'a pas à critiquer la ministre de l'Environnement à la Chambre au bout de trois ou quatre mois, période consacrée entièrement ou presque à consulter les gens et à essayer d'affronter sérieusement les problèmes. Monsieur le Président, nous avons promis d'agir. Nous serons jugés en fonction de notre capacité d'agir.

Ce débat tourne également autour du centenaire de Parcs Canada. Parcs Canada fut créé par quelques Canadiens, par deux personnes qui n'aimaient pas ce qui se passait. Je crois que le CN y jouait un rôle.

M. Blaikie: Il y a un siècle—ce n'était pas le CN.

M. Gurbin: Je crois.

M. Blaikie: Le CN n'existait pas. Vous voulez sans doute dire le CP.

M. Gurbin: Excusez-moi, c'est le CP.

Ce qui est intéressant, et ce que je veux dire, c'est que cela nous donne une idée de la façon dont il faudrait procéder à nouveau. C'est notamment ce que le gouvernement et la ministre essaient de faire; l'avenir nous montrera que c'était efficace. Il s'agit d'écouter les Canadiens et de collaborer avec eux, qu'il s'agisse d'entreprises privées ou de particuliers, d'organismes bénévoles ou autres, pour essayer d'établir, de protéger et de faire respecter certaines normes écologiques dans l'intérêt de tous.

Le meilleur exemple, et le plus récent, est le centre d'interprétation de la faune de Creston Valley. A la suite des restrictions budgétaires annoncées le 8 novembre, il est clair que les cinq centres d'interprétation de la faune du Canada risquent de devoir fermer leurs portes. Ce centre d'interprétation, qui travaille en collaboration avec un organisme local de la Colombie-Britannique, restera ouvert, et il sera aidé en partie par le gouvernement provincial et par le ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique et en partie par Environnement Canada et la ministre de l'Environnement ainsi que par des associations bénévoles privées. Nous espérons que cela se répétera, peut-être pas exactement sous la même forme, à Wye Marsh. On peut procéder ainsi dans tout le Canada.

Dans le même ordre d'idée, les critiques sur les restrictions imposées aux services de la faune ont toujours tendance à nous faire croire qu'il n'y a qu'une façon de procéder et que ces réductions auront des répercussions désastreuses, que ce sera la fin de tout. Les députés n'aiment pas certains des programmes qui ont été rétablis.

M. Blaikie: Ils n'ont pas été rétablis. C'est pourquoi nous ne sommes pas heureux.

M. Gurbin: On a toujours l'impression qu'on ne peut pas ou qu'on ne veut pas le faire parce qu'on n'a pas remplacé un programme par un autre absolument identique.

M. Blaikie: Rétablissez les programmes et nous ne serons contents.

M. Gurbin: En ce qui a trait par exemple au programme de recherche sur le goéland argenté, qui a été mentionné aujourd'hui, on a rétabli un sixième des postes des personnes travaillant sur ce programme fondamental. Les travaux sont maintenant effectués dans un autre endroit, avec d'autres systèmes de soutien. Certes, le programme n'a peut-être pas été rétabli intégralement sous son ancienne forme, mais nous avons tout lieu de penser qu'il est possible de maintenir efficacement, étant donné les objectifs du programme, les éléments de celui-ci que nous jugeons très importants pour les études longitudinales.

Ce que je veux faire comprendre à la Chambre n'est pas vraiment lié à un programme bien précis. Néanmoins, le fait que nous ayons agi jusqu'à présent d'une certaine façon, que nous ayons perçu des impôts et embauché des gens pour faire un travail donné d'une certaine manière ne signifie pas qu'il est impossible de parvenir autrement à un résultat identique ou meilleur. J'ai été impressionné de voir certains documents et d'assister à quelques discussions portant sur la meilleure façon de régler des problèmes dont nous reconnaissons tous l'existence. Je ne parle pas seulement de programmes victimes des compressions budgétaires, mais aussi de programmes qui n'ont pas encore été envisagés et peut-être de produits chimiques qui représentent un danger encore méconnu. L'organisation et le financement de cette sorte d'activités doivent faire l'objet d'une approche constructive et ne nécessitent pas seulement un employé supplémentaire ici ou là. Il faut aborder la question d'une manière organisée et cohérente, et je suis convaincu que nous pourrions probablement obtenir de meilleurs résultats d'une autre manière. Je tiens à dire aux députés d'en face que non seulement nous n'avons pas négligé cette question, mais que nous allons probablement nous retrouver en fin de compte dans une meilleure situation que jamais.

Il existe un autre domaine, presque à un autre niveau, auquel devraient s'intéresser, à mon avis, les députés qui se préoccupent de l'environnement. Nous avons entendu diverses remarques à propos de la nécessité de conclure avec les États-Unis un accord valable afin de régler nos problèmes. Je crois que tout le monde s'entend là-dessus. L'attitude que nous avons adoptée ces dernières années afin de parvenir à ce résultat a été très valable. Les propos du député de Davenport ont eu pour seul effet d'exacerber les antagonismes et de provoquer une polarisation. Pour cette raison, il a été plus difficile d'atteindre cet objectif très important. Non seulement nous ne faisions pas notre propre travail et ne nous occupions pas sérieusement de nos problèmes, mais nous polarisions la situation internationale d'une façon qui nous empêchait pratiquement d'obtenir le résultat recherché.

• (1250)

Nous sommes entrés dans une nouvelle ère de coopération. A mon avis, nous sommes plus en mesure aujourd'hui de conclure un accord essentiel et satisfaisant sur toutes sortes de questions, notamment sur les pluies acides, les déchets toxiques déversés dans les Grands lacs et même d'autres questions concernant l'environnement comme celles de la faune et des oiseaux migrateurs. Nous avons pris plusieurs mesures positives et constructives depuis trois ou quatre semaines. Dans ces conditions, nous pouvons nous attendre à ce que la ministre de l'Environnement et le ministère de l'Environnement obtiennent les résultats que tous les Canadiens attendent d'eux. Je suis sûr qu'ils serviront les intérêts des Canadiens.

Je ne sais pas exactement combien de temps il me reste, mais je voudrais faire une dernière remarque. Une des idées évoquées depuis six ou sept mois a trait aux compressions budgétaires, aux déficits et à nos relations internationales. Tout a commencé en mai et juin derniers avec le sommet économique de l'OCDE, à Paris, où il a été question de l'environnement. J'ai participé à cette conférence avec le ministre de l'Environnement de l'époque, et nous avons eu de longues discussions. Bizarrement, il ne semble pas se souvenir des importantes discussions qui ont eu lieu à ce moment-là. On a dit qu'il faudrait étudier très sérieusement la question de l'environnement en fonction de l'économie, c'est-à-dire considérer non pas seulement le coût des opérations d'épuration, mais aussi les conséquences de toutes les activités économiques auxquelles se livre un pays moderne. En fait, on était arrivé à la conclusion que l'air pur est moins cher, et je pense que l'avenir le confirmera. Si nous prenons de bonnes mesures, extrêmement efficaces et probablement très économiques, nous en bénéficierons en fin de compte de multiples façons. Ce ne sont pas les notions économiques strictes qu'évoquent la productivité et l'efficacité chez la plupart des gens; ce sont les nombreuses choses qui jouent un rôle dans notre vie quotidienne et qui influent énormément sur la qualité de la vie et l'environnement dans le monde entier.

Je tiens à assurer à l'opposition et à la Chambre qu'en ce qui me concerne—et j'ai peut-être un avantage par rapport aux députés d'en face, car je suis les choses d'un peu plus près—j'ai la certitude qu'à la fin de son mandat, le gouvernement aura prouvé qu'il était capable de prendre les mesures que souhaitent les Canadiens aussi bien à l'égard des pluies acides que des gaz d'échappement des automobiles. Il sera alors temps de

nous juger. J'espère que les députés d'en face sauront reconnaître nos mérites le moment venu.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député qui vient de prendre la parole. Au sujet des coupes dans le service de la faune, chaque fois que des gens ont comparu devant le comité, on leur a demandé s'il n'était pas possible d'obtenir le même résultat autrement, surtout en ce qui concerne la recherche. Peut-être pas pour l'interprétation de la faune, mais plutôt pour la recherche. On leur a demandé si quelqu'un pouvait se charger de ce travail dans le secteur privé, dans les universités ou ailleurs. La réponse a toujours été négative. Le député ne se souvient-il pas des témoignages présentés devant le comité? Il agit comme s'il n'avait même pas été présent.

M. Gurbin: Monsieur le Président, l'ennui c'est que j'y étais.

M. Nystrom: Était-ce un ennui?

M. Gurbin: J'essaie de faire comprendre aux députés d'en face, ou du moins aux deux qui ont pris la parole jusqu'ici, qu'ils sont pris à leur propre piège. En deux mots, il est parfaitement possible que d'autres puissent se charger de ce travail. Je reconnais que je n'en étais pas certain. Nous avons eu toutefois, entre-temps, des discussions sérieuses qui me permettent de répondre que d'autres pourraient se charger de ce travail, même sur le plan de la recherche. A mon avis, tout est là. Les organismes de protection de la faune reconnaissent eux-mêmes que les centres d'interprétation pourraient très bien fonctionner comme il faut. La Fédération canadienne de la faune et la Fédération canadienne de la nature ont laissé entendre que c'était parfaitement raisonnable et que ces centres pourraient fonctionner.

C'est la recherche qui nous pose des problèmes. Les pourparlers qui ont eu lieu me permettent de répondre en toute honnêteté et très directement que, effectivement, c'est possible. Nous nous y emloyons.

M. Blaikie: Je voudrais poser une question supplémentaire au député. J'ai remarqué qu'il n'a pas été en mesure de citer des témoins qui ont prétendu que ce genre de travail pourrait être effectué dans le secteur privé ou dans les universités. Je maintiens ce que j'ai dit, tant qu'on ne m'aura pas clairement prouvé le contraire, et le seul optimisme du député, qu'il est de son intérêt de répandre, ne me suffit pas.

Le gouvernement fera-t-il une déclaration au sujet des émissions de protoxyde d'azote avant le 17 mars? J'en ai parlé dans mon discours et je voudrais savoir si le premier ministre aura une déclaration de prête avant d'entamer les négociations avec le président Reagan?

M. Gurbin: En ce qui concerne la première partie de la question, je suis tout à fait d'accord avec le député qu'il est de mon intérêt de prétendre que c'est possible. Je le dis sans hésitation. Je n'aimerais certes pas dire cela et ainsi me compromettre si je croyais que cela pouvait me coûter trop cher un jour.

L'autre point que je crois important de signaler à cet égard est que les fédérations de protection de la faune qui sont intéressées ont laissé entendre à l'unanimité ou presque—j'en ai un exemple ici et je me souviens du cas d'un autre groupe—que des compressions budgétaires étaient possibles. Elles estimaient qu'il était parfaitement possible de réduire les dépenses, peut-être même encore davantage dans les services de protection de la faune. Elles ont établi très clairement que si d'autres réductions devenaient nécessaires, elles devraient être effectuées d'une façon bien précise. Toutefois, chacune des fédérations a fait savoir que cela leur paraissait tout à fait raisonnable. Elles estimaient que nous pouvions être plus efficaces et mieux administrer nos services. Je tenais à le préciser officiellement pour ce soit clair.

Quant au second volet de la question du député, tout ce que je puis lui dire c'est que la ministre de l'Environnement, de concert évidemment avec le premier ministre, s'efforce du mieux possible de remplir de façon satisfaisante les engagements que nous, conservateurs, avons pris pendant et depuis la campagne électorale. J'espère que le député ne sera pas déçu des résultats de ces efforts.

M. Fulton: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire était présent lorsque les témoins ont comparu devant le comité. Il pourrait peut-être traiter d'un point en particulier. Le gouvernement a eu tout le loisir de convoquer d'autres témoins devant le comité, s'il l'avait voulu, pour qu'ils nous disent où effectuer des compressions budgétaires. Il aurait pu convoquer des fonctionaires du ministère, et ainsi de suite. La ministre n'a pas vraiment appuyé les réductions. Aucun de ses fonctionnaires ne les a vraiment soutenues. Tous les témoins ont déclaré qu'il s'agissait des pires réductions imaginables. Ils ont dit que s'il fallait en effectuer au ministère de l'Environnement, il faudrait le faire dans certains secteurs, mais que ceux qui en ont été victimes n'étaient ni extravagants ni superflus. Le secrétaire parlementaire ne conviendrait-il pas maintenant à la Chambre, sur la foi des témoignages entendus devant le comité, que les réductions effectuées ont été les pires imaginables dont on ait pu frapper Environnement Canada et le Service canadien de la faune?

M. le vice-président: Je demande au secrétaire parlementaire de répondre à la question après les affaires courantes cet après-midi.

Comme il est maintenant 13 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 21 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—LA DATE À LAQUELLE LE PREMIER MINISTRE DU CANADA A APPRIS QU'ON AVAIT TROUVÉ DE LA MARIJUANA

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, j'ai demandé hier au solliciteur général (M. MacKay) de dire à la Chambre quand le premier ministre (M. Mulroney) avait appris qu'on avait trouvé de la marijuana dans les bagages de M. Hatfield. J'ai posé la même question à diverses reprises, mais le gouvernement a constamment refusé de répondre. Pourquoi? Que dissimule-t-il? Le premier ministre craint-il d'avouer qu'il est intervenu de façon inadmissible dans cette affaire? On nous oppose un mur de silence. Richard Nixon lui-même aurait l'air d'un amateur si on comparait son attitude à celle du gouvernement.

Hier, le ministre de la Justice (M. Crosbie) a pris la parole pour babiller comme d'habitude quand j'ai répété ma question en dépit du fait que je m'adressais au solliciteur général. J'ai vu avec intérêt le ministre de la Justice se porter à la défense du solliciteur général alors que, à peine deux semaines auparavant, il l'attaquait en réclamant sa démission et en l'accusant d'incompétence sur le plan politique.

Hier, le ministre de la Justice a affirmé que le premier ministre avait appris qu'on avait découvert de la marijuana la veille même du jour où des accusations ont été portées, soit le 25 octobre. C'est tout à fait absurde. La marijuana a été découverte le 25 septembre. Le solliciteur général l'a appris le 26 septembre. L'affaire a fait les manchettes dans tout le pays le 20 octobre. Comment peut-on alors prétendre que le premier ministre ait été mis au courant le 25 octobre?

Il est ridicule et fallacieux de laisser entendre que le premier ministre n'a pas lu le journal ni entendu la nouvelle entre le 20 et le 25 octobre. On déforme délibérément les faits. Assurément, le premier ministre est devenu . . .

M. le Président: Je regrette de signaler au député que son temps de parole est expiré.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, les citoyens de la Beauce et du Québec commencent déjà à récolter les fruits de leur décision électorale du 4 septembre. Hier, on célébrait le sixième mois de prise de pouvoir du parti progressiste conservateur. Le changement d'attitude, la façon humaine d'aborder les problèmes sont les éléments qu'il faut souligner avec enthousiasme et insistance. Notre façon d'agir à l'égard de toutes les provinces attire l'attention. Nous avons reconnu la légitimité du pouvoir dûment élu au Québec et nous collaborerons également dans l'avenir.

Le gouvernement canadien veut prouver, comme le mentionnait Raymond Giroux, du journal *Le Soleil*, que le dialogue et les échanges de vues valent mieux que l'acharnement constant à tout saboter.

Monsieur le Président, le temps est bien fini, depuis six mois exactement, où on traitait la population avec mépris, arrogance et sans jamais consulter. Nous avons dépollué l'atmosphère politique. Le déblocage à tout niveau s'opère. La population constate qu'on veut l'écouter. Les gens ont des revendications, des doléances, et nous sommes attentifs.

Comme le mentionnait le très honorable premier ministre (M. Mulroney) récemment, nous avons la chance de vivre dans un pays d'abondance, non seulement au plan matériel mais aussi au plan humain, puisque nous avons une société libre, riche et diversifiée où chacun jouit de l'unique privilège de bâtir, comme il l'entend, la vie qu'il veut vivre. Il y a des décisions à prendre comme gouvernement qui seront sans doute difficiles. Il faut faire confiance en l'avenir et à ceux qui nous gouvernent. Ensemble, nous continuons à bâtir un Canada à la dimension des aspirations des Beaucerons, des Québécois et des Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES PROVINCIALES

HOMMAGE AU TRAVAIL ACCOMPLI PAR LES ORGANISATIONS D'AIDE AUX FEMMES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, en Colombie-Britannique, on a supprimé un quart des emplois dans la Fonction publique, limité les services d'assistance judiciaire, comprimé les subventions au logement, gelé les prestations d'aide sociale et supprimé le financement des programmes destinés aux femmes. Le régime d'austérité appliqué par les créditistes a eu des conséquences désastreuses sur les femmes en particulier, puisqu'elles ont perdu à la fois les services et les emplois qui en assuraient la prestation.

En effet, les femmes sont les principales bénéficiaires des services sociaux, de l'assistance judiciaire, des logements subventionnés, des normes sur les conditions de travail minimales et de divers autres programmes que les exécuteurs de ces compressions ont qualifiés d'extravagants et d'inutiles. Néanmoins, les femmes de la Colombie-Britannique continuent de s'employer à satisfaire les besoins d'ordre social, économique et communautaire qui ne cessent d'augmenter dans la société. Je parle en connaissance de cause car dans ma circonscription de Kamloops-Shuswap on peut voir les tristes conséquences de ce programme d'austérité.

Parmi tous les services qui existent dans ma circonscription en vue d'aider les femmes à vaincre les problèmes de plus en plus graves qu'elles éprouvent en raison des difficultés économiques, je tiens à signaler notamment le travail accompli par le Centre de ressources pour les femmes de Kamloops, le Refuge pour femmes battues de Kamloops et Salmon Arm, la Société des femmes autochtones de la Colombie-Britannique ainsi que les centres d'aide aux victimes de viol.

Ce n'est pas aux femmes à assumer seules le redressement des inégalités sociales. Il est évident que pour faire régner l'égalité dans tous les sens du terme, il va falloir apporter des changements radicaux à notre économie. Nous n'y parviendrons que lorsque tous les secteurs de la société auront accepté leur part de responsabilité. C'est en financant les groupes et les organisations qui répondent aux besoins des femmes et soutiennent le principe fondamental de l'égalité des femmes, que le

gouvernement canadien va s'acquitter du rôle qui lui revient dans ce domaine.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'EFFET DES COURS MONDIAUX SUR LES PRODUCTEURS DE SUCRE

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, je voudrais informer le Parlement de ce qui se passe dans le commerce du sucre à travers le monde, situation qui affecte 1,500 producteurs de betterave à sucre au Québec, au Manitoba et en Alberta.

Il en coûte environ 15c. la livre pour produire du sucre de canne et du sucre de betterave. Quatre-vingt-cinq pour cent du sucre mondial est vendu à des cours nationaux garantis lesquels varient de 22c. la livre aux États-Unis à plus de 40c. à Cuba. La subvention de la CEE à elle seule se monte à 15c. la livre. Le prix est garanti par des quotas, des droits de douane et des subventions. Au Canada, nos prix sont établis en fonction de 15 p. 100 des excédents mondiaux, soit 4c. américains la livre, ce qui va certainement entraîner la faillite de nos producteurs.

Les Canadiens consomment à peu près un million de tonnes de sucre dont 90 p. 100 sont importées. Ce qui nous coûte au total environ 80 millions de dollars américains. En 1980, au moment où le prix du sucre était de 43c. la livre, nous avons dû débourser 800 millions. En somme la prospérité de l'industrie sucrière au Canada serait bénéfique pour les consommateurs qui seraient protégés contre l'instabilité des cours mondiaux mais aussi pour notre balance des paiements ainsi que pour nos fabricants d'outillage et producteurs.

J'invite donc instamment le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ainsi que le cabinet à investir à court terme dans cette industrie pour assurer sa survie, et à mettre ensuite en place une politique nationale à long terme pour nous mettre à la hauteur du reste du monde.

M. le Président: Le temps de parole du député est terminé.

* * *

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE

Mme Lucie Pépin (Outrement): Monsieur le Président, lors de la dernière campagne électorale, le premier ministre a promis d'augmenter la représentativé des femmes aux conseils d'administration, aux commissions, aux sociétés d'État, aux comités décisionnels et aux organismes de réglementation jusqu'à 30 p. 100, bien qu'il n'ait pas jugé nécessaire de fixer le seuil à 52 p. 100, soit l'équivalent de la proportion des femmes dans la société.

En effet, jusqu'ici, le premier ministre a nommé très peu de femmes à des postes-clés. On s'aperçoit que les engagements du parti conservateur vis-à-vis des programmes d'action positive dans la Fonction publique, les agences et les sociétés de la Couronne ainsi que la baisse des obstacles à l'égalité économique entre hommes et femmes répondaient bien davantage au désir de plaire à l'électorat qu'à une ferme volonté de faire place aux femmes dans les divers paliers décisionnels.

Ce sont toutes des promesses qui vont dans le sens des recommandations du juge Rosalie Abella dont le rapport ne semble pas inspirer outre mesure le parti conservateur. C'est dommage!

La condition féminine, dois-je le rappeler, ne devrait pas être une question partisane; aussi, le premier ministre devrait agir avec célérité pour procurer aux femmes de ce pays ce qu'elles méritent, c'est-à-dire l'égalité.

* * *

L'AGRICULTURE

L'IMPLANTATION D'UNE STATION DE RECHERCHE AGRICOLE AU TÉMISCAMINGUE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, la détermination, le dynamisme et la foi inébranlable d'intervenants socio-économiques de ma région verront bientôt leurs efforts récompensés.

En effet, un projet important de station de recherche agricole fait présentement l'objet d'une étude dans ma circonscription. L'implantation éventuelle, au Témiscamingue, d'un tel centre répondrait à un besoin réel des agriculteurs et jouit chez nous d'un consensus social et politique unanime. Il s'agit là d'un dossier important pour l'économie de ma région. Ce projet de station de recherche agricole est évalué à près de huit millions de dollars et serait créateur de centaines d'emplois.

Un premier pas de cet ambitieux projet est rendu possible grâce à la collaboration d'Agriculture Canada qui embauchera bientôt deux scientifiques qui seront installés et rattachés à l'Université du Québec à Rouyn afin d'entreprendre des recherches et voir à la mise sur pied d'un futur centre de recherche agricole.

J'aimerais également, monsieur le Président, souligner l'appui et la bonne compréhension de la part du ministère de l'Agriculture à l'égard de ce dossier.

Monsieur le Président, ce projet aura des retombées économiques importantes pour toute la région de l'Abitibi-Témiscamingue et contribuera à faire de ma circonscription un centre important de développement agricole à travers le Canada. Enfin, le Témiscamingue verra se concrétiser dans les faits sa vocation agricole.

Article 21 du Règlement

LA CONDITION FÉMININE

L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, cette semaine est la Semaine internationale des femmes, et j'ai remarqué dans le rapport annuel du ministère de l'Emploi et de l'Immigration que les centres d'emploi du Canada ont donné des emplois l'année dernière à 32 p. 100 des femmes sur un total des personnes ayant obtenu des emplois au Canada. Seulement 32 p. 100 de ces personnes étaient des femmes, mais, monsieur le Président, les femmes composent 42 p. 100 du marché du travail ici au Canada. Pourquoi cet écart? Même M. Edwards qui est le sous-ministre adjoint du ministère de l'Emploi et de l'Immigration a dit le 5 décembre au Comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, et je cite:

> Il est décourageant de noter que nos programmes de création d'emplois n'ont pas réussi à attirer une proportion de femmes en rapport avec leur part du marché du travail.

Même le sous-ministre adjoint est déçu, monsieur le Président.

Avant Noël, nous avons aussi reçu le rapport du juge Abella, lequel était plein de recommandations pour changer ou pour corriger cette discrimination contre les femmes canadiennes. Il y avait beaucoup de recommandations pour l'action affirmative, pour l'équité, pour l'égalité entre les femmes et les hommes au Canada. Six mois se sont déjà écoulés depuis l'élection du nouveau gouvernement conservateur et le gouvernement a fait ses études, monsieur le Président. Maintenant il est temps d'agir!

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'ÉTUDE DE LA QUESTION DE LA FISCALITÉ PAR LE COMITÉ

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, certains représentants du monde agricole ont exprimé leur inquiétude au sujet de la teneur du document de travail intitulé «Questions fiscales dans l'agriculture». Après avoir décrit la perspective économique dans laquelle la politique fiscale doit être envisagée, le document aborde successivement la question de la déduction des pertes agricoles pour les agriculteurs à temps partiel, celle de l'imposition des gains en capital sur les terres agricoles, et enfin celle des agro-obligations.

Malheureusement, bien des données statistiques que le document cite remontent au recensement agricole de 1981 ou proviennent des relevés de Revenu Canada pour 1982. Les conclusions qu'elles permettent de tirer seraient manifestement inexactes au regard des difficultés de l'agriculture à l'heure actuelle.

Par chance, c'est aujourd'hui que se réunit pour la première fois le comité parlementaire chargé d'examiner l'importante question de la fiscalité appliquée à l'agriculture. Si utile que soit ce document de travail du fait qu'il fournit des renseignements circonstanciés, il importe donc que le comité entende à ses audiences les témoignages des représentants du monde agricole.

Ces témoignages permettront au comité de se faire une idée plus exacte de la situation réelle du secteur agricole à l'heure actuelle. Le comité est chargé en l'occurrence de prendre connaissance des mémoires présentés et d'en faire rapport à la Chambre dans les plus brefs délais. Il faut espérer que les recommandations concernant l'article 31, les gains en capital et les agro-obligations constitueront un apport important et déterminant à l'élaboration du budget.

* * *

[*Français*]

LES FEMMES

FÉLICITATIONS ET ENCOURAGEMENTS

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): En cette semaine internationale des femmes, je ne peux m'empêcher d'aborder le sujet avec une pointe d'humour, vous me le permettez, monsieur le Président? Il y a 10 ans, on avait l'Année internationale de la femme, un an après, on instituait le 8 mars comme la Journée internationale de la femme. De 1976 à 1978, le seul député à souligner cette journée fut M. Stanley Knowles. Je tiens à le féliciter pour son ouverture d'esprit. A cette époque, il était avant son temps.

En 1979, les vétérans de la Chambre se souviendront que le gouvernement n'a siégé que deux mois, soit d'octobre à décembre. En 1980, la Chambre a débuté ses travaux en avril. C'est donc dire que personne n'a pu prendre la parole à cette occasion pour souligner la Journée de la femme. En 1982, nous avions la période des cloches, période assez inoubliable. En 1983-1984, le tout se rétablit; on a souligné le bon travail fait par notre gouvernement. Cette journée a toujours servi à cet effet: féliciter le gouvernement pour son travail et ses efforts pour faciliter la situation de la femme.

Mais aujourd'hui, je veux faire exception, monsieur le Président, je voudrais féliciter les femmes. Depuis 10 ans, notre nombre a triplé; de neuf députés féminins en 1975, nous sommes maintenant 25. Cela est un indice des plus prometteurs pour la génération des femmes qui nous succédera. Nous avons prouvé que nos compétences n'ont pas d'âge, nous couvrons deux générations. J'offre donc mes vœux de félicitations et d'encouragements aux femmes députées et aux femmes du Canada. Continuons le travail commencé, nous sommes sur la bonne voie!

* * *

[*Traduction*]

L'AVORTEMENT

L'AVORTEMENT D'UN FŒTUS FILMÉ SUR BANDE VIDÉO

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, une bombe nucléaire ferait probablement 50,000 victimes dans une ville comme Ottawa et tous les journaux et les gouvernements du monde entier parleraient de tragédie. Pourtant, on assassine chaque année environ 50,000 bébés et c'est à peine si les journaux en parlent. C'est peut-être parce qu'on ne sait pas vraiment ce qui se passe au cours d'un avortement.

La technologie moderne a permis au Dr Nathanson de filmer sur bande vidéo, grâce à un appareil échographique, l'avortement d'un fœtus de 12 semaines. On insère dans l'utérus un tube de plastique muni d'une pointe acérée et, à l'aide d'un appareil à succion, on désagrège peu à peu l'embryon. Devant la menace, le bébé bat vainement en retraite dans le coin le plus reculé, mais on tire inexorablement ses jambes et on lui arrache les entrailles. Il lutte désespéremment pour survivre; dans sa souffrance, il rejette la tête en arrière et ouvre la bouche. Ensuite, on lui broie le cerveau avec des forceps. Un enfant de plus vient d'être assassiné.

L'échographie démontre sans l'ombre d'un doute que le fœtus est vivant. C'est un être humain qui se débat pour échapper à la mort. Nous pouvons voir maintenant les images horribles d'un enfant brutalement mis à mort. Il ouvre la bouche comme s'il voulait crier au secours. N'entendez-vous pas ce cri inaudible?

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'ACCORD DE L'ATLANTIQUE—LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 54

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Récemment, lors d'un voyage à Terre-Neuve, plusieurs personnes, dont des journalistes et des fonctionnaires, ont attiré mon attention sur un problème découlant de l'article 54 de l'Accord de l'Atlantique, que le premier ministre a conclu avec le premier ministre de Terre-Neuve il y a quelques semaines.

En répondant à une question de mon collègue le député de Gander-Twillingate, le 27 février, le premier ministre s'est dit prêt à examiner cet article qui, dans sa formulation actuelle, empêcherait la province de Terre-Neuve et du Labrador de construire des raffineries pour le pétrole provenant des gisements sous-marins. Le premier ministre peut-il nous donner l'assurance qu'il réexaminera cette clause en consultation avec ses collègues de Terre-Neuve?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme nous avons négocié cet accord afin de favoriser la croissance économique de Terre-Neuve et du Labrador, nous donnerons naturellement le sens approprié à tout article susceptible d'être interprété par certaines personnes, c'est-à-dire une interprétation positive. Je dois dire au chef de l'opposition que le point de vue qu'il évoque n'est nullement partagé par le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador officiellement, ni par notre gouvernement. Nous avons la conviction que ce document est un outil important qui apportera la croissance et la prospérité à la population de Terre-Neuve et du Labrador.

L'INTERPRÉTATION DE L'ARTICLE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre, monsieur le Président. D'après cette clause, seules les installations qui existaient le jour de la proclamation de la loi permettant à l'Accord d'entrer en vigueur peuvent utiliser le pétrole du gisement d'Hibernia. Comme Terre-Neuve ne possède pas de raffinerie en service actuellement, le pétrole des gisements sous-marins devra être raffiné au Québec et dans les Maritimes d'après l'article 54. Malgré les interprétations qui ont pu lui être données, le premier ministre est-il disposé à accepter de revoir cette question avec la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources? Je lui demande de renégocier cette clause.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce n'est pas là mon interprétation de l'article 54, ni celle de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou de son homologue provincial. Cela dit, puisque toutes ces négociations avaient pour but d'aider Terre-Neuve et le Labrador à exploiter ces immenses ressources, alors que le gouvernement précédent s'en était désintéressé pendant 13 ans, il est évident que la question serait tranchée en faveur de Terre-Neuve s'il existait un doute dans un domaine comme celui-là.

LA RAFFINERIE DE PÉTROLE DE COME-BY-CHANCE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Nous espérons que ce sera le cas, monsieur le Président, mais cette affirmation ne correspond pas à l'avis que j'ai reçu ni à notre interprétation de cette clause.

Le premier ministre accepterait-il de déposer à la Chambre, le cas échéant, une étude confirmant qu'il serait plus économique de construire une nouvelle raffinerie que de moderniser la raffinerie de Come-By-Chance, comme l'affirment Petro-Canada et le gouvernement de Terre-Neuve? Le premier ministre ne doit pas perdre de vue que la destruction de la raffinerie de Come-by-Chance empêcherait Terre-Neuve, en vertu de l'article 54, de raffiner ses propres produits ou de mettre sur pied une industrie pétrochimique.

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je puis assurer au député que l'Accord de l'Atlantique n'aura pas pour conséquence la situation qu'il décrit, car il n'a pas été conçu dans cet esprit. Vu que le gouvernement de Terre-Neuve a, je crois, d'autres projets pour les installations dont parle le chef de l'opposition, il serait malvenu de faire une observation à ce sujet sans consulter Terre-Neuve au préalable.

Questions orales

• (1420)

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À ACCEPTER UN PRÊT SANS INTÉRÊT POUR LA SOCIÉTÉ DOMTAR

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. On sait que la semaine dernière il a essayé de noyer le poisson dans le dossier Domtar en donnant des réponses différentes chaque jour et en trouvant des raisons différentes pour avoir refusé la subvention. On sait maintenant que son ministre avec l'appui du premier ministre ne donneront pas la subvention à la Domtar. Ils ont aussi donné d'autres possibilités comme un crédit d'impôt. On sait maintenant que la compagnie Domtar utilise le maximum des crédits d'impôt qu'elle peut obtenir selon la loi actuelle de l'impôt. On sait qu'une garantie de prêt ne changerait pas le rapport de risque pour la compagnie Domtar d'entreprendre un projet de 1.2 milliard de dollars. Est-ce que le premier ministre peut dire si c'est la troisième option, soit le prêt sans intérêt, s'il s'engage maintenant à accepter un prêt sans intérêt pour la compagnie Domtar pour réaliser son projet?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà indiqué à mon ami l'intention de mon gouvernement de collaborer avec le gouvernement du Québec ainsi qu'avec la compagnie à essayer de venir en aide à la Domtar. Je pense que cela a été notre position depuis le début. En outre, la discussion doit avoir lieu, je pense, vendredi de cette semaine avec M. Lévesque et je tiens pour acquis que le dossier Domtar sera à l'ordre du jour. Je pense que notre désir de collaborer loyalement n'est pas en cause. On a été obligé, comme le député le sait, de refuser une demande d'une donation de 100 millions de dollars, mais cela n'empêche pas une collaboration peut-être dans d'autres domaines.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA RENCONTRE ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET M. LÉVESQUE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, le premier ministre peut essayer aussi de gagner du temps et dire vendredi prochain, mais il sait autant que moi que le premier ministre Lévesque n'a pas de procuration de la compagnie Domtar pour régler le problème et le dossier vendredi avec le premier ministre du Canada. Il sait fort bien que le premier ministre Lévesque ne peut pas se substituer aux actionnaires de la Domtar pour régler le dossier.

Ma question est donc la suivante: Qu'est-ce que le premier ministre va négocier avec M. Lévesque vendredi sur le dos des employés de la Domtar? Qu'est-ce que le premier ministre a l'intention de négocier quand il sait que M. Lévesque n'a pas le mandat de négocier au nom de la Domtar?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, alors le député dit que M. Lévesque n'a pas de procuration. Mais non, il n'a pas de procuration. Il a le contrôle effectif sur la compagnie.

Une voix: Réveillez-vous les «boys»!

M. Mulroney: En outre, je pense que je me dois, pour que le dossier soit complet, d'indiquer à mon ami que le gouvernement fédéral, parce que le projet Domtar n'a pas commencé avec le gouvernement actuel . . . Il y a une demande de 100 millions qui a été soumise à l'ancien gouvernement libéral le 19 avril, l'an dernier. Depuis le mois d'avril, le gouvernement libéral a refusé de donner suite à la demande dont il est question.

Il y a lieu de mentionner, je pense, pour les fins du dossier, que l'on a reçu de la part de l'Association des producteurs de pâtes et papiers au Canada une demande ou un document qui énonce la philosophie ainsi que des recommandations, et la principale, je me permets de vous la citer, c'est la suivante:

[*Traduction*]

Le comité consultatif se demande s'il est vraiment prudent de la part du gouvernement d'accorder d'importantes subventions à l'expansion des entreprises de fabrication des pâtes et papiers. A notre avis, cette expansion doit être stimulée par les forces du marché.

[*Français*]

C'est là le document qui nous a été soumis et qui porte la signature de M. R.R. Pinard «Executive Vice-President & C.O.O. of Domtar Inc.»

Alors, cela a été confirmé dans un «meeting» le 23 octobre dernier. Or, une question s'impose compte tenu du fait que vous savez que nous allons aider la Domtar: Est-ce que la position du . . .

[*Traduction*]

Des voix: Règlement!

M. le Président: Soit dit en toute déférence envers le premier ministre, sa réponse se transforme en discours.

* * *

LE SÉNAT

LES PROPOSITIONS DE RÉFORME EXAMINÉES PAR LE CABINET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il conviendra avec moi que le ministre de la Justice a parfois une façon très directe et pittoresque d'énoncer les faits. Ainsi, il a déclaré hier, au sujet de l'auguste institution du Sénat, et je cite: «A mon avis, le Sénat ne joue aucun rôle vraiment utile» . . .

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le ministre de la Justice applaudit. Étant donné que cette institution inutile coûte aux Canadiens près de un million de dollars par semaine, ai-je lieu de supposer que les propositions de réforme adoptées ce matin par les ministres principaux de cabinet, en vue de les faire circuler dans les provinces, prévoient entre autres l'abolition pure et simple du Sénat?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre de la Justice a déclaré que le Sénat ne joue absolument aucun rôle utile.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est parce qu'il n'est pas premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je comprends.

M. Mulroney: Je vois une instance où le Sénat joue un rôle utile. Je tiens à dire à mon collègue que nous avons reçu ce matin, comme d'habitude, les conseils approfondis et judicieux du ministre de la Justice à ce sujet. Nous devons consulter les provinces et, dès que j'aurai du nouveau, j'en ferai part au député.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE PROPOSER L'ABOLITION DU SÉNAT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, étant donné les opinions du ministre de la Justice—je m'efforce d'être modéré—au sujet de cette institution et celles bien connues du vice-premier ministre ainsi que, j'ose le dire, la moitié du cabinet, j'espère, sans oublier 80 p. 100 des Canadiens qui considèrent à juste titre que le Sénat est une institution aussi inutile qu'onéreuse, et comme il faut invoquer le même article de la Constitution pour abolir le Sénat ou pour apporter une autre modification de fond, le premier ministre peut-il nous promettre aujourd'hui qu'il va proposer aux provinces la mesure démocratique qui s'impose, à savoir l'abolition de cette institution exécrable?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je serais prêt à faire cette promesse à mon collègue si le chef de l'opposition intervenait sur-le-champ en disant qu'il appuie cette motion.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. Les députés sont si nombreux à se lever de leur place que j'ai du mal à voir qui demande la parole.

M. Broadbent: Monsieur le Président, pour paraphraser le premier ministre: «On n'apprend pas à un vieux singe à faire la grimace».

Des voix: Oh, oh!

ON DEMANDE DES MESURES EN VUE DE L'ABOLITION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, lors de la dernière campagne électorale, j'ai cru que la seule chose qui distinguait les libéraux des conservateurs, c'était leur façon d'envisager le favoritisme. Il est évident maintenant que la seule chose qui les sépare c'est que le premier ministre veut remplacer le favoritisme libéral par le favoritisme conservateur.

Cela dit, j'ai une question très importante à poser au premier ministre: étant donné que ce dernier a ouvertement dénoncé le favoritisme pendant la campagne électorale et que les électeurs canadiens l'ont pris très au sérieux, et étant donné que mon parti l'appuiera jusqu'au bout s'il passe à l'action, le premier ministre voudrait-il tenter de mobiliser l'opinion publique canadienne et les premiers ministres des provinces en vue d'abolir le Sénat?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'estime, monsieur le Président, que malheureusement la question est beaucoup plus complexe que ne semble le croire mon collègue. Nous ne pouvons hélas avoir recours au moyen qu'il préconise sans nous exposer à un veto de la part de nos amis de l'autre endroit. Et c'est pour cette raison que j'ai réclamé l'appui du chef de l'opposition à cet égard. A défaut de cet appui, je peux assurer à la Chambre qu'avec la collaboration du Nouveau parti démocratique, nous allons faire maison nette, en dépit de l'opposition des libéraux qui, de toute évidence, sont parfois téléguidés par le Sénat. Il reste que nous nous efforçons d'appuyer de notre mieux le chef de l'opposition.

• (1430)

M. Chrétien: Monsieur le Président, je suis un peu déconcerté par l'attitude du premier ministre. C'est lui le premier ministre et s'il souhaite abolir le Sénat, ce n'est pas le nombre qui lui manque. La Chambre peut très bien se passer de ses subtilités et de ses dérobades.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE PROJET RELATIF À LA DOMTAR—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, en parlant d'essayer de se sortir d'un trou en blâmant les autres, en nous lisant il y a quelques minutes la déclaration d'un des vice-présidents de la Domtar voulant qu'aucune compagnie ne devrait recevoir d'aide, est-ce que le premier ministre est en train de nous dire qu'il a l'intention de ne pas aider du tout le projet de la Domtar dans la circonscription de Richmond?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Au contraire, et ce n'était pas une déclaration d'un vice-président de la Domtar, c'était une déclaration, un énoncé de principe du Forest Industries Advisory Committee, avec tous les membres du comité exécutif qui, eux, faisaient une déclaration de principe en faveur de l'association nationale dont la Domtar fait partie. Or, un des signataires, c'était le vice-président exécutif de la Domtar. Cela étant dit, c'est une déclaration de principe des sociétés de pâtes et papiers qui nous demandent de ne pas faire de donation ou de don semblable, et nous allons tout de même essayer de trouver une formule de nature à aider le projet à Windsor.

L'AIDE GOUVERNEMENTALE À LA DOMTAR—LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR L'ESTRIE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, le premier ministre est-il au courant que si le gouvernement canadien, à ce moment-ci, donnait une subvention de 100 millions de dollars à la Domtar, le gouvernement canadien retrouverait tout son investissement en trois ou quatre ans parce qu'il se créerait pour 1 milliard 200 millions de dollars d'activité économique dans une des régions du Québec qui a le plus besoin d'aide économique à ce moment-ci?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous verrons si les chiffres avancés par le député sont conformes à la réalité; nous allons les analyser attentivement. Mais il y a lieu de savoir une fois pour de bon si le chef de l'opposition, en parlant pour le parti libéral, est en faveur

d'une contribution directe de 100 millions. Oui ou non? C'est cela que nous aimerions savoir.

Des voix: Oui!

* * *

[*Traduction*]

LES ALIMENTS ET DROGUES

LES LOIS SUR LES MÉDICAMENTS BREVETÉS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'aurais une question à poser au premier ministre concernant les modifications aux lois sur les médicaments brevetés que nous réclament les fabricants de produits pharmaceutiques. Le premier ministre peut-il assurer à la Chambre que lors de son entretien avec le président Reagan, il ne promettra pas d'apporter aux lois canadiennes des modifications qui auront pour effet de hausser sensiblement les prix des médicaments d'ordonnances au Canada?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'aimerais rassurer mon collègue en lui disant tout simplement que nous sommes actuellement à étudier en collaboration avec les compagnies pharmaceutiques et les compagnies génériques afin de trouver une solution à ce problème des licences des produits pharmaceutiques, et je peux rassurer mon honorable collègue que nous tenterons de le faire dans le meilleur intérêt des consommateurs canadiens.

[*Traduction*]

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'ai posé la question au premier ministre parce que selon les médias c'est l'un des sujets dont le premier ministre et le président vont s'entretenir.

LA POSSIBILITÉ DE MAJORATIONS DES PRIX DES MÉDICAMENTS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme le directeur du Bureau de la politique de concurrence de son ministère, M. Hunter, prévoit que ces augmentations de prix pourraient atteindre 750 millions de dollars par an, le ministre voudrait-il donner à la Chambre et à la population canadienne l'assurance que son ministère et le gouvernement ne consentiront à aucune modification législative qui entraînerait de fortes majorations de prix pour les Canadiens?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, encore une fois, je me contenterai de répéter ce que j'ai dit. Nous tenterons de trouver la solution dans le meilleur intérêt des consommateurs canadiens.

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'ACCORD DE L'ATLANTIQUE—L'ARTICLE 54

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il a été très prudent aujourd'hui dans ses réponses concernant l'article 54 de l'Accord de l'Atlantique. Il sait très bien que cet article ne permet le raffinage du brut d'Hibernia à Terre-Neuve que si les installations utiles existent dans la province au moment de la proclamation de la mesure législative. Il n'ignore pas non plus qu'il n'y a pas, actuellement, d'installations de raffinage. Petro-Canada ne cache pas son intention de démanteler la raffinerie de Come-by-Chance. Le premier ministre ne se rend-il pas compte que l'article 54 placera la province de Terre-Neuve dans la même situation vis-à-vis du pétrole d'Hibernia que celle où elle se trouve à propos de l'électricité des chutes Churchill? De ce fait, nous perdons pour toujours le droit d'utilisation dans la province d'une de nos ressources. Acceptera-t-il de reconnaître ce fait essentiel et fondamental?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il est vraiment regrettable que l'opposition officielle ne puisse rien voir de bon dans l'Accord de l'Atlantique, car c'est le document le plus important et le plus bénéfique qui ait jamais été signé entre deux niveaux de gouvernement depuis la Confédération. Si vous recherchez des aspects négatifs, vous pouvez trouver ce que vous voulez dans l'article 54. Le but de cet article est de donner à Terre-Neuve le droit de premier refus en ce qui concerne le pétrole d'Hibernia et un accès constant et total à ces ressources pour l'avenir.

M. Tobin: Monsieur le Président, l'opposition officielle n'est pas la seule à critiquer, il y a aussi le ministre de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse qui ne voit rien de bon à adopter dans cet Accord de l'Atlantique. Il est incroyable que la ministre puisse se lever pour dire que l'on peut trouver ce que l'on veut dans l'article 54. C'est exactement le problème que je soulevais et nous voulons que le libellé soit clarifié.

L'UTILISATION DU PÉTROLE AU LARGE DES CÔTES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le gouvernement fera-t-il en sorte qu'il soit parfaitement clair que Terre-Neuve se réserve tous les droits d'utilisation éventuelle, dans la province même, du pétrole situé au large pour créer des emplois à l'intention de ses habitants? La ministre prendra-t-elle clairement cet engagement?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la position exposée par le député était celle de son parti lorsqu'il était au pouvoir. Ce n'était pas la position de notre parti. L'objectif premier de l'Accord de l'Atlantique est de contribuer au développement économique de Terre-Neuve et de s'assurer que cette province profite des ressources situées au large de ses côtes.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS CANADA-ÉTATS-UNIS—LA QUESTION DES PLUIES ACIDES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre au sujet de l'imminent sommet de Québec. Il vient tout juste de refuser de garantir au député de Winnipeg-Nord qu'il y défendrait les intérêts du consommateur canadien au sujet du prix des médicaments. On remarque également que le Canada a dû reculer sur quelques questions comme les armes dans l'espace et l'investissement étranger.

Étant donné qu'il veut établir une relation d'égal à égal entre le Canada et les États-Unis, le premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi il en est réduit à envisager de téléphoner au président à la veille de ce sommet, afin de déterminer si en retour de toutes ces concessions, nous ne pourrions pas obtenir un semblant de concession au sujet des pluies acides?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ignore de quoi parle le député. Il semble s'offusquer de la perspective d'une relation raisonnable et civilisée entre amis et alliés. Je sais qu'il est profondément choquant pour les néo-démocrates de s'entendre avec des gens.

M. Hnatyshyn: Ou de s'entendre entre eux.

M. Mulroney: Ou entre eux. Cependant, je peux garantir à mon honorable collègue que, selon nous, les Canadiens veulent que le gouvernement fédéral s'entende avec les provinces, les régions et nos amis, voisins et alliés du monde, et c'est exactement ce que nous allons faire.

M. Blaikie: Monsieur le Président, il y a une différence entre bien s'entendre avec les gens et leur cirer les bottes.

LA RÉDUCTION DES ÉMANATIONS POLLUANTES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je fais allusion à un article de journal selon lequel il pourrait téléphoner au président, afin de lui demander de faire une concession au sujet des pluies acides. Le premier ministre nous annoncera-t-il avant le 17 mars que le gouvernement va prendre des mesures pour réduire les émanations d'oxyde d'azote au Canada afin que, pour faire suite à l'observation du premier ministre selon laquelle nous devrions nous rendre la table des négociations sans avoir de reproches à nous faire, nous puissions montrer que nous avons pris des mesures concrètes chez nous au sujet des pluies acides?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Comment se fait-il que le NPD confonde toujours civilité et servilité? Nous nous sommes conduits de façon honorable et avec indépendance. Le Canada a toujours agi ainsi avec ses voisins et amis et cela ne doit pas changer.

Des voix: Répondez à la question.

M. Mulroney: En ce qui a trait à la question, nous ferons une déclaration demain.

• (1440)

LES FINANCES

L'ACHAT DE BONS DU TRÉSOR—L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Beaucoup de Canadiens achètent des bons du Trésor du Canada. Ces bons s'achètent à prix réduit et ils ne produisent pas d'intérêts. Le ministre des Finances considère-t-il le bénéfice réalisé sur ces bons comme un revenu imposable? Qu'est-ce que le ministre des Finances a prévu pour rappeler aux personnes qui ont acheté des bons du Trésor qu'elles doivent payer de l'impôt sur les bénéfices?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a parfaitement raison. La réduction sur les bons du Trésor est considérée comme un revenu. C'est imposable; c'est de l'évasion fiscale que d'omettre de déclarer ce revenu imposable. Cette question me préoccupe depuis deux ou trois ans. J'en ai parlé avec les fonctionnaires et avec mon collègue le ministre du Revenu national. Nous avons signalé aux sociétés d'investissement que les Canadiens qui ne déclarent pas ce revenu fraudent le fisc et qu'ils seront traités en conséquence.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—L'ENQUÊTE INTERNE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au solliciteur général, qui est bronzé. Il s'agit du rapport que le commissaire Simmonds a demandé sur la façon dont la GRC a mené l'enquête sur M. Hatfield. Le rapport est-il prêt? Sinon, où en est-il? Quand pense-t-il le recevoir?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le rapport n'est pas encore prêt. Il est pratiquement terminé; lorsqu'il sera prêt, j'avertirai le député et ses collègues.

LES ALLÉGATIONS ATTRIBUÉES AU PREMIER MINISTRE PROVINCIAL

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, sera-t-il également question dans ce rapport des allégations que le premier ministre Hatfield a faites après que le commissaire Simmonds eut demandé un rapport; M. Hatfield a en effet déclaré que la GRC voulait sa peau et qu'elle voulait faire tomber son gouvernement? En sera-t-il également question dans le rapport?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il faudra attendre d'avoir reçu le rapport pour entrer dans les détails de ce genre, s'ils sont révélés publiquement.

Questions orales

LES ARMES NUCLÉAIRES

LA MISE EN APPLICATION DE LA POLITIQUE

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. M. Lange, le premier ministre de Nouvelle-Zélande, a déclaré, quand son gouvernement a refusé de laisser entrer dans ses ports des navires portant des armes nucléaires: «Nous ne voulons pas entendre parler des armes nucléaires; nous ne demandons pas aux États-Unis de se porter à notre aide avec des armes nucléaires, nous ne nous attendons pas à ce qu'ils le fassent et nous n'avons pas non plus l'intention d'invoquer la puissance nucléaire des États-Unis pour dissuader un attaquant éventuel». Le gouvernement canadien est-il prêt à mener à la même conclusion logique sa politique selon laquelle il refuse la présence d'armes nucléaires sur le territoire canadien?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne ferai évidemment aucune remarque à l'égard de la position du gouvernement néo-zélandais, si ce n'est pour dire que la Nouvelle-Zélande n'est pas membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Le Canada est membre de l'OTAN et nous allons continuer à honorer nos engagements et à jouer pleinement notre rôle en nous acquittant des obligations qui nous incombent en tant que membre de cette organisation.

Des voix: Bravo!

Mme Jewett: Monsieur le Président, le ministre veut-il dire que la Nouvelle-Zélande se montre déloyale envers l'alliance dont elle fait partie?

LA POSITION CANADIENNE

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question supplémentaire au premier ministre. D'après sa réponse, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures accepte, sans hésitation, de placer le Canada sous la prétendue protection du bouclier nucléaire américain. Lorsqu'il rencontrera le président, le premier ministre va-t-il accepter sans discuter tous les aspects de la politique nucléaire américaine, y compris les missiles MX, la guerre des étoiles ainsi que l'expérimentation et la mise au point d'armes antisatellites?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la réponse à cette question incendiaire est évidemment négative. La position du Canada—et c'est surtout vrai depuis l'élection du gouvernement, le 4 septembre dernier—a toujours reflété notre intention d'affirmer énergiquement la souveraineté de notre pays et de respecter les valeurs qui nous sont chères, et de les défendre de manière à respecter notre souveraineté. Il s'agit notamment, de colmater les brèches dans la ligne avancée de pré-alerte, afin de protéger notre sécurité et notre souveraineté.

Des voix: Bravo!

Mme Jewett: Cela ne répond aucunement à ma question.

M. Clark (Yellowhead): J'ai une autre question à soulever, monsieur le Président. Si le NPD s'intéresse tout à coup à l'OTAN . . .

Mme Jewett: Ne soyez pas ridicule. Pourquoi ne répondez-vous pas à ma question?

M. Clark (Yellowhead): . . . parce qu'il croit que la Nouvelle-Zélande est membre de l'OTAN, le NPD ferait mieux de se renseigner.

Mme Jewett: Quel nigaud!

* * *

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

L'ADJUDICATION DES CONTRATS

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question est destinée au solliciteur général. Il se souvient qu'il y a deux mois aujourd'hui j'ai écrit au commissaire de la GRC pour demander une enquête judiciaire sur l'adjudication de contrats de publicité par le gouvernement. Mon collègue, le député de York-Centre, a écrit au ministre de la Justice à ce même sujet. Le ministre est-il maintenant en mesure d'annoncer à la Chambre que cette enquête aura lieu, reconnaissant qu'un retard de deux mois est bien long et que justice remise est justice refusée?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le ministre de la Justice a peut-être quelque chose à dire là-dessus, mais selon les dernières nouvelles que j'en ai eues, le commissaire n'avait pas encore décidé si une enquête s'imposait.

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—ON DEMANDE SI LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL EXIGERA UNE ENQUÊTE IMMÉDIATE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, étant donné qu'il y a déjà deux mois, comme je l'indiquais tantôt, que j'ai fait cette demande au commissaire de la GRC, est-ce que le solliciteur général serait maintenant en mesure d'indiquer à la Chambre s'il entend lui-même exiger de la GRC qu'on ait une enquête criminelle immédiate sur ces dossiers?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député, à l'instar d'un grand nombre de ses collègues de l'opposition, semble croire à tort que le solliciteur général ordonne à la Gendarmerie de faire des enquêtes ou se mêle de ses activités. A lui et à d'autres, y compris d'anciens solliciteurs généraux, je dis que ce n'est pas le rôle du solliciteur général.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE TRAITÉ SUR LES MISSILES ANTIBALISTIQUES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Souscrit-il au traité de 1972 sur les missiles antibalistiques? Reconnaît-il que toute violation de ce traité compromet la paix mondiale?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le Canada souscrit à ce traité. Nous avons l'intention de continuer à l'appuyer activement et avec vigilance. Nous comptons que les initiatives du Canada seront toujours conformes à notre décision de souscrire à ce traité.

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je m'étonne que le premier ministre ne réponde pas lui-même à la question, étant donné qu'il doit s'entretenir demain avec M. Nitze.

LE DÉPLOIEMENT D'ARMEMENTS DÉFENSIFS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, le premier ministre pourrait-il faire savoir à son visiteur américain que le Canada souhaite que le traité sur les missiles antibalistiques reste en vigueur, afin d'empêcher le déploiement d'armements défensifs?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, puisque nous avons un régime parlementaire et que nous tenons à ce que M. Nitze connaisse notre position, quelle qu'elle soit, je pense que la meilleure réponse à cette question, c'est de faire part à notre visiteur du point de vue de notre collègue.

* * *

LES MATIÈRES DANGEREUSES

LA MOUSSE ISOLANTE D'URÉE-FORMALDÉHYDE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné sa décision de ne pas retirer la mousse isolante d'urée-formaldéhyde dans un certain nombre d'immeubles fédéraux, et notamment l'installation postale sur l'avenue Eastern à Toronto, le gouvernement a-t-il levé l'interdiction frappant ce matériau d'isolation qui comporte un risque sanitaire?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas levé cette interdiction. Je prends note de la question précise qu'il m'a posée.

* * *

• (1450)

LES AFFAIRES ETHNIQUES

LA LETTRE DU CONGRÈS NATIONAL DES ITALO-CANADIENS AU MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En décembre, lorsque le ministre des Finances a insulté la communauté italo-canadienne par sa remarque désobligeante, le premier ministre a refusé de présenter des excuses. Il a reçu, tout comme moi, copie d'une lettre que le Congrès national des Italo-Canadiens a envoyée au solliciteur général pour se plaindre d'une «observation désobligeante et, finalement, discriminatoire» à l'égard du député de York-Sud-Weston. M. Nunziata était nommé dans la lettre. Dans les circonstances, le premier ministre va-t-il s'excuser au nom de son gouvernement auprès de la communauté italienne et, notamment, auprès du Congrès national des Italo-Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant du point précis dont mon très honorable ami fait mention. Je me ferai un plaisir de l'examiner.

J'ai bien reçu une copie d'une lettre d'un autre député libéral de l'arrière-ban avant Noël et je crois qu'une copie de la même lettre a été envoyée à mon honorable ami. J'y ai répondu en mon nom personnel, parce qu'il s'agissait de mon point de vue et de celui de mon gouvernement, déclarant qu'en ce qui me concernait, nous ne pouvions que rendre hommage à l'immense courage, à la dignité et à l'édification remarquable de la communauté italienne à la construction de notre pays. Nous ne pouvons que respecter et appuyer sincèrement le magnifique apport des Canadiens d'origine italienne à la grandeur du Canada.

Si jamais quelqu'un de ce côté-ci prétendait le contraire, par inadvertance ou autrement, je m'en excuserais et m'en dissocierais certes immédiatement.

ON DEMANDE D'ENVISAGER DES EXCUSES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous nous réjouissons de cette déclaration, mais comme le Congrès national a présenté ce qui revient essentiellement à une protestation officielle, je voudrais que le premier ministre l'examine officiellement et décide, dans sa sagesse et à la lumière des observations qu'il vient de faire, si des excuses officielles s'imposent.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je me ferai un plaisir d'examiner cette affaire. Si je me souviens bien, j'ai écrit juste avant Noël au député—je crois avoir expédié une copie de la lettre au chef de l'opposition—et je lui ai mentionné l'énorme considération que nous avons pour les réalisations des Italo-Canadiens. Toutefois, je vais examiner cette affaire et si une observation faite par quiconque déviait le moindrement de ce point de vue, j'assure à mon honorable ami qu'elle n'est pas partagée par personne de ce côté-ci et qu'elle ne traduit certes pas le fond de sa pensée.

* * *

L'EMPLOI

DÉFI 85—LE PLACEMENT DES FEMMES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je viens de terminer une tournée des centres d'accueil pour femmes en Colombie-Britannique, lesquels déplorent tous un financement insuffisant alors que leurs clientes sont de plus en plus aux prises avec le chômage, la pauvreté et la violence. Étant donné les promesses qu'il a faites aux femmes, garantira-t-il que les centres d'accueil pour femmes auront la priorité pour les placements aux emplois d'été dans le cadre du programme Défi 85?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, le gouvernement a déjà fait savoir aux Canadiens qu'il accordait une certaine priorité aux questions féminines dans le cadre de Défi 85 et de bien d'autres programmes. C'est ainsi que nous nous efforçons d'atteindre l'objectif que s'est fixé le premier ministre de réserver aux femmes 30 p. 100 des postes au Canada.

Les femmes de la Colombie-Britannique comme du reste du pays peuvent être assurées qu'elles trouveront la place qu'elles méritent à l'intérieur de Défi 85 et des autres programmes.

Des voix: Bravo!

Mme Mitchell: Je ferai remarquer en toute déférence que c'est là une réponse des plus naïves.

Des voix: Oh, oh!

LA PROMOTION SOCIALE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je vais adresser ma question supplémentaire à la ministre d'État à la Jeunesse. Pourquoi le gouvernement, son ministère et celui de l'Emploi et de l'Immigration n'ont-ils pas exigé la mise sur pied d'un régime particulier de promotion sociale dans le cadre de Défi 85 en vue de garantir au moins 48 p. 100 des emplois aux étudiantes? On ne l'a pas fait. Les femmes veulent autre chose que des belles paroles.

[*Français*]

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je pense que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, tout comme moi, alors que nous préparions «Défi 85», savions qu'il n'était pas nécessaire d'imposer un quota, que les femmes, les jeunes femmes canadiennes, sauraient elles-mêmes voir à ce qui leur est dû et prendraient les moyens nécessaires pour obtenir leur bonne part des emplois d'été disponibles.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES DANS LE NORD

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Il n'ignore pas qu'il y a presque deux ans maintenant le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve ont conclu une entente visant à mettre sur pied une société de développement des pêches dans le Nord pour les pêcheurs demeurant au-delà du 50e parallèle. Ce projet n'a pas encore vu le jour. Le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il a fait à ce propos et nous assurer que les 15 millions prévus pour cette société, ou les fonds qu'un tel projet nécessite, n'ont pas été touchés?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question pertinente. Tout ce que je peux dire, c'est que des discussions se déroulent actuellement entre les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve à ce sujet. On ne dispose plus du montant débloqué pour cette société, mais si les pourparlers en cours débouchent sur des conclusions valables et utiles, je ferai certes l'impossible pour débloquer les fonds en question. Pour la gouverne du député, j'ajouterai que cette idée me plaît beaucoup.

ON DEMANDE QUE LES PÊCHEURS SOIENT CONSULTÉS

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, j'espérais que le ministre nous annoncerait que cette société serait opérationnelle pour la prochaine campagne de pêche. Pourrait-il nous en donner l'assurance et en profiter pour annoncer aux pêcheurs de la péninsule nord de Terre-Neuve et de la côte du Labrador qu'il les consultera ce printemps avant de faire quoi que ce soit?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député n'ignore pas qu'on m'a invité à participer aux discussions qui auront lieu dans sa province. Je me rendrai à Terre-Neuve si possible. Sinon, des hauts fonctionnaires de mon ministère me représenteront. Je ne saurais promettre aujourd'hui que cette société sera sur pied pour la prochaine saison de pêche.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LE LICENCIEMENT DES LESBIENNES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. L'année dernière, cinq femmes compétentes des Forces armées canadiennes, qui se trouvaient être des lesbiennes, ont perdu leur emploi à la base de Shelburne, en Nouvelle-Écosse, uniquement à cause de leur orientation sexuelle. Étant donné que ces femmes ne menacent en rien la sécurité nationale du pays, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi elles ont été licenciées et pourquoi il continue de permettre l'application d'une politique qui est si discriminatoire à l'endroit des homosexuels et des lesbiennes?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme le député le sait ou devrait le savoir, en vertu des règlements actuels des Forces armées canadiennes, le ministre de la Défense nationale a un rôle très actif dans la procédure de règlement des griefs. Or, j'ignore si l'une ou plusieurs de ces femmes ont présenté un grief. Je suis persuadé que le député, du fait de ses antécédents professionnels, sera le premier à reconnaître qu'en tant que palier de la procédure de règlement des griefs, je ne devrais pas me prononcer tant qu'on n'aura pas déterminé si ces personnes entendent présenter un grief.

ON DEMANDE L'ASSURANCE QU'IL N'Y AURA PAS D'AUTRES CONGÉDIEMENTS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le ministre sait vraisemblablement qu'aucune procédure de règlement des griefs n'est prévue pour ces femmes qui ont été congédiées pour cette raison. Étant donné que la Chambre des communes a demandé au comité de la justice d'étudier toute la question de la discrimination en fonction de l'orientation sexuelle, surtout dans les Forces armées canadiennes, le ministre est-il disposé à nous donner l'assurance que, au moins tant que durera cette étude, aucune personne actuellement membre des Forces armées canadiennes et compétente ne sera renvoyée à cause de son orientation sexuelle?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, tout d'abord en ce qui a trait à la dernière partie de la question, il existe des règlements et une législation régissant la conduite des militaires, hommes et femmes, membres des Forces armées canadiennes.

Dans sa première question, le député laisse entendre que ces femmes n'ont aucun recours. Or, c'est faux. Il existe bel et bien une procédure de règlement des griefs qui s'applique à elles et si elles le désirent—pour autant que je sache, il se peut qu'elles l'aient déjà fait—elles peuvent se prévaloir de cette procédure.

* * *

• (1500)

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

L'ANNULATION D'UN PROJET DE RECHERCHE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Un des résultats directs et dévastateurs des coupures effectuées en ce néfaste jeudi 8 novembre, entraînant la suppression de la division de l'énergie au Conseil national de recherches, a été l'annulation du programme à long terme de l'ACDI visant à reconquérir des terres sur le désert en Afrique. Quand le ministre a annulé la recherche de soutien effectuée au CNR, était-il au courant de son incidence sur la lutte contre la famine en Afrique? Si tel est le cas, a-t-il proposé d'autres moyens afin de maintenir les recherches pour ce projet d'importance capitale?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député exagère grandement en établissant un rapport entre la famine en Afrique et les mesures annoncées par mon collègue, le président du Conseil du Trésor le 8 novembre dernier. De fait, s'il veut parler du financement réduit pour les projets de recherche sur l'énergie solaire, j'ai dit nettement à la Chambre à maintes reprises que les projets valables seront maintenus et qu'un financement suffisant sera disponible en vue de poursuivre les recherches nécessaires.

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le lundi 4 mars 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA CITATION PRÉSUMÉMENT ERRONÉE QU'AURAIT FAITE M. BROADBENT DURANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, mon rappel au Règlement découle d'une déclaration faite durant la période des questions par le chef du Nouveau parti démocratique qui a mal rapporté mes propos.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Crosbie: Si, c'en est un, monsieur le Président. J'ai dit:

«A mon avis, le Sénat ne joue plus de rôle vraiment utile», a-t-il déclaré aux journalistes.

Toutefois, il a ajouté qu'«une réforme était possible en vue de le rendre plus utile et plus conforme aux usages démocratiques, et je ne veux donc rien anticiper.»

Cette déclaration est bien différente de la citation incomplète, inexacte et même erronée faite par le chef du Nouveau parti démocratique qui s'adressait au chef du gouvernement, dans le but d'essayer de le convaincre que j'ai dit quelque chose que je n'ai pas dit en réalité.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le député a donc enfreint le Règlement de la Chambre.

M. le Président: J'attendais que l'honorable ministre de la Justice me dise quel article du Règlement il invoque.

M. Crosbie: Celui du bon sens, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'hésite à dire à la Chambre que notre Règlement devrait peut-être renfermer un article du bon sens, mais ce n'est pas le cas pour le moment.

M. Broadbent: J'interviens au sujet du même rappel au Règlement du bon sens, monsieur le Président.

M. le Président: Le député sait, je pense, qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, au sujet du même rappel au Règlement . . .

Des voix: Oh, oh!

Petitions

M. Turner (Vancouver Quadra): ... j'exhorte Votre Honneur, la prochaine fois que l'un d'entre nous voudra invoquer le Règlement, à nous laisser aussi longtemps pour l'exposer.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: La prochaine fois que le très honorable chef de l'opposition invoquera le Règlement à juste titre, je serai heureux de lui accorder le temps nécessaire à cette fin.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Il s'agit vraiment d'un rappel au Règlement.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: En effet, je voudrais simplement signaler à la Chambre que notre ordre du jour sera modifié demain.

Contrairement à ce qui a été prévu, nous débattrons demain en premier lieu le projet de loi C-32, loi modifiant la Loi sur les pêcheries après quoi, si nous l'adoptons en deuxième lecture, nous étudierons le projet de loi C-24, loi modifiant la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES (C) DE 1984-1985

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses supplémentaires (C) des montants requis pour le service public du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant la signature de résidents de The Battlefords-Meadow Lake qui se disent inquiets de l'impôt sur les gains en capital réalisés lors de la vente de terres agricoles.

Par conséquent, les pétitionnaires prient le Parlement de bien vouloir supprimer cet impôt afin d'encourager de cette manière la reprise de l'activité économique dans l'agriculture.

LA DIFFUSION DE LA PORNOGRAPHIE

M. Terry Clifford (London-Middlesex): Monsieur le Président, je saisis l'occasion de présenter au nom de jeunes enseignants de London-Middlesex qui enseignent à nos enfants, une pétition dans laquelle ils s'opposent à la diffusion de la pornographie au Canada. Dernièrement, une revue a mis en cause la capitale. Je suis persuadé que le gouvernement voudra légiférer afin de débarasser le pays de l'esprit du mal.

* * *

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C) DE 1984-1985

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, aux termes de l'article 63 du Règlement, je propose, avec l'appui du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret):

Que les prévisions de dépenses du budget supplémentaire C pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985, qui a été déposé aujourd'hui, soient renvoyées aux divers comités permanents de la Chambre ainsi qu'il suit:

Monsieur le Président, c'est une longue liste qui répartit en détail les prévisions entre les comités. Si la Chambre n'y voit pas d'inconvénient, je voudrais que la liste soit imprimée dans le hansard comme si elle avait été lue. J'ai remis la liste des comités auxquels les prévisions sont renvoyées aux leaders parlementaires de l'opposition avant de faire cette proposition.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition du président du Conseil privé. Y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste susmentionnée suit:*]

Au comité permanent de l'agriculture:

Agriculture, crédits 15c et 55c

Affaires extérieures, crédit 20c

Au comité permanent des communications et de la culture:

Communications, crédits 2c, 10c, 30c, 55c et 70c

Secrétariat d'État, crédits 1c, 15c, 25c, 30c et 55c

Au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale:

Affaires extérieures, crédits L13c, L14c, 35c et 40c

Défense nationale, crédit 5c

Au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques:

Affaires extérieures, crédit 10c

Finance, crédits 10c et 30c

Revenu national, crédits 1c et 5c

Au comité permanent des pêches et des forêts:

Environnement, crédits 15c et 20c

Pêches et Océans, crédits 10c et L15c

Au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales:

Santé nationale et Bien-être social, crédits 10c, 15c, 25c, 40c et 47c

Au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien:

Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 15c, 20c, 21c, 25c, 30c, 35c et 45c

Au comité permanent de la justice et des questions juridiques:

Justice, crédits 1c, 5c et 20c

Solliciteur général, crédits 1c, 5c et 15c

Au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration:

Emploi et Immigration, crédits 5c, 20c et 25c

Travail, crédit 25c

Au comité permanent des prévisions budgétaires en général:

Revenu National, crédits 20c et 21c

Conseil privé, crédits 1c et 5c

Sciences et Technologie, crédits 25c et 30c

Approvisionnements et Services, crédits 5c et 10c

Au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics:

Énergie, Mines et Ressources, crédits 25c, 26c, 35c, 45c et 66c

Travaux publics, crédits 5c, 6c, 10c, 65c, 75c, 80c et 85c

Au comité permanent de l'expansion économique régionale:

Expansion industrielle régionale, crédits 7c, 50c, 56c et 58c

Au comité permanent des transports:

Transports, crédits 1c, 16c, 36c, 37c, 45c, 46c, 76c, 85c, 90c et 110c

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 89, 106 et 233.

[*Texte*]

LES CHEFS DE CABINET

Question no 89—**M. Angus:**

Depuis le 15 novembre 1984, quels sont les *a*) nom, *b*) traitement, *c*) description de fonctions, *d*) antécédents de tous les chefs de cabinet nommés auprès des ministres?

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre):

	Les membres du Conseil des ministres du Canada (le 4 mars 1985)	Chefs de cabinet
a)	Premier ministre	*Bernard Roy
	Ministre des Affaires des anciens combattants	Keith Bell
	Leader du gouvernement au Sénat	Ron Lefebvre
	Secrétaire d'État aux Affaires extérieures	Jodi White
	Ministre de l'Emploi et de l'Immigration	William Musgrove
	Vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale	Peter Harder
	Ministre de la Justice et Procureur général du Canada	Jim Good
	Ministre des Travaux publics	Pierre-Claude Nolin
	Ministre des Transports	Jamie Burns
	Solliciteur général du Canada	Peter Meerburg
	Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social	Russ Wunker
	Ministre des Pêches et des Océans	Claude Boisselle
	Ministre de l'Expansion industrielle régionale	Effie Triantafilopoulos
	Ministre de l'Agriculture	Jean-Carol Pelletier
	Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	Robert Richards
	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Ronald L. Doering
	Président du conseil du Trésor	Jules Pleau
	Ministre du Revenu national	Sal Badali
	Ministre des Finances	Tom Trbovich

Questions au Feuilleton

Ministre d'État (Multiculturalisme)	Newton Steacy
Ministre des Approvisionnements et Services	Norman McIntosh
Ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)	Vic Little
Ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie	Kevin MacLeod
Ministre d'État (Commission canadienne du blé)	Dan Fenety
Ministre du Travail	Greg Fyffe
Secrétaire d'État du Canada	Michèle Bédard
Ministre d'État (Tourisme)	Les McIlroy
Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources	Harry Near
Ministre d'État (Petites entreprises)	Jean-Louis Bouthillette
Ministre de l'Environnement	André Robert
Ministre d'État (Transports)	Gary Ouellet
Ministre d'État (Jeunesse)	Gilles Léveillé
Ministre de la Consommation et des Corporations	Julien Béliveau
Ministre du Commerce extérieur	Bruce Fountain
Ministre d'État (Mines)	Richard Lande
Ministre des Communications	Steven Ash
Ministre d'État (Finances)	Elizabeth Roscoe
Ministre d'État (Forêts)	Dan Skaling
Ministre des Relations extérieures	Robert Letendre

*Premier secrétaire/Chef de cabinet du Premier ministre.

b) L'échelle de traitement autorisée pour le Premier secrétaire/Chef de cabinet est de $97,090 à $114,620. L'échelle de traitement pour un chef du cabinet est de $50,000 à $80,970.

c) Chaque chef de cabinet remplit les fonctions d'auxiliaire qui lui sont assignées.

d) Les renseignements demandés ici devraient être obtenus directement de chacun des intéressés.

LES EFFETS DE L'IMMIGRATION SUR LE CHÔMAGE

Question no 106—**M. Kaplan:**

Le gouvernement a-t-il fait des études sur les effets de l'immigration sur les niveaux de chômage et, dans l'affirmative, déposera-t-il les renseignements ainsi réunis?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Il n'y a récemment eu aucune étude au sujet des effets de l'immigration sur le chômage. La dernière étude qui portait sur cet aspect de l'immigration a été effectuée en 1978. Préparée par Informetrica Ltd. d'Ottawa, elle a évalué les principales répercussions macro-économiques de différents niveaux d'immigration pour la période de 1978 à 1985 selon divers ensembles d'hypothèses d'ordre économique.

Le rapport est disponible sur demande à la division de la politique et planification, Emploi et Immigration Canada.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

Question no 233—**M. Howie:**

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1984, combien *a*) d'hommes, *b*) de femmes au Nouveau-Brunswick touchaient (i) une pension de sécurité de la vieillesse (ii) le supplément de revenu garanti (iii) le maximum possible en vertu du supplément de revenu garanti?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): *a*), *b*), (i), (ii), (iii); pour l'année financière se terminant le 31 mars 1984, en moyenne 32,552 hommes et 42,030 femmes du Nouveau-Brunswick ont reçu des prestations de la sécurité de la vieillesse. Au cours de la même période, en moyenne 20,629 hommes et 27,795 femmes ont reçu le supplément de revenu garanti. Du groupe qui a reçu le supplément de revenu garanti, 5,863 hommes et 8,658 femmes ont reçu le montant intégral.

[*Traduction*]

M. Stewart: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—L'ENVIRONNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Caccia:

Que la Chambre blâme le gouvernement de la négligence et de l'irresponsabilité qu'il manifeste à l'égard de la protection et de la gestion de l'environnement, des compressions budgétaires qu'il a imposées dans les secteurs de la faune, de la météorologie et des parcs, d'avoir abandonné les initiatives nationales et internationales antérieures du Canada qui visaient à lutter contre les pluies acides et à rétablir la qualité de l'eau des Grands lacs, et d'avoir ainsi mis en danger la santé, le bien-être et le patrimoine économique des générations actuelles et futures de Canadiens.

M. le Président: Questions et réponses. Débat. Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a la parole.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, c'est nous qui avons proposé cette motion et c'est nous qui avons demandé ce débat . . .

M. Fulton: Monsieur le Président, je voudrais faire un rappel au Règlement.

M. le Président: Sauf votre respect, le député de Skeena fait un rappel au Règlement.

M. Fulton: Monsieur le Président, je ne veux pas empêcher le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) de parler mais je crois que le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement (M. Gurbin) a encore la parole pour quelques minutes, pour répondre à des questions.

• (1510)

M. le Président: J'ai demandé s'il y avait des questions et des réponses. Personne ne s'est levé.

Une voix: Il l'a fait.

M. le Président: Je vous demande pardon, mais j'ai demandé s'il y avait des questions et des réponses et personne ne s'est levé. J'affirme très respectueusement que le député ne s'est pas levé lorsque j'ai demandé s'il y avait des questions et des réponses. J'ai alors déclaré que nous reprenions le débat.

Une voix: Vous ne l'avez pas vu.

M. le Président: J'ai attendu. J'ai demandé s'il y avait des questions et des réponses. Personne ne s'est levé.

Une voix: Il était debout.

M. le Président: Je dirai très respectueusement aux députés que je regardais dans la direction du député lorsque j'ai demandé s'il y avait des questions et des réponses et personne ne s'est levé. J'ai alors déclaré que nous passions au débat. Avec le consentement de la Chambre et avec celui du très honorable chef de l'opposition (M. Turner), je suis disposé à ce que l'on prenne les trois minutes qui restent de la période des questions et observations. Le député de Skeena a-t-il une question à poser?

M. Fulton: Je veux qu'il me donne une réponse.

M. le Président: A ce que je sache, la Chambre n'est pas saisie d'une question. Veuillez poser votre question.

M. Fulton: Monsieur le Président, je crois avoir posé ma question au secrétaire parlementaire juste avant l'heure du dîner. Elle concernait les témoins qui ont comparu devant le comité permanent des pêches et des forêts au sujet des compressions budgétaires touchant le Service canadien de la faune et d'autres services du ministère de l'Environnement. Je voudrais qu'il me dise si, en tant que secrétaire parlementaire et aussi en tant que député, il ne convient pas que la grande majorité des témoins, sinon tous, ont affirmé que ces compressions budgétaires étaient parmi les pires qu'on pouvait effectuer. On aurait peut-être pu en faire d'autres, mais celles-là étaient vraiment les pires qu'on pouvait faire. Même si le gouvernement avait eu la possibilité de citer des témoins de tous les coins du Canada, pas un seul d'entre eux n'a approuvé les réductions décrétées par la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier).

M. Gurbin: Monsieur le Président, en réponse à la question du député de Skeena (M. Fulton), je dirai qu'il est très clair et j'en conviens que tous les témoins sans exception qui ont comparu devant le comité ont fait valoir que les compressions budgétaires touchaient des secteurs très vulnérables. Je crois que cela est clair.

J'ajouterai en réponse à la question du député qu'il existe un certain nombre de secteurs vulnérables. Après avoir entendu la plupart des témoins, sinon tous, je ne suis pas personnellement certain de l'importance relative des divers secteurs dont le Service canadien de la faune a la charge. Si nous disions qu'il ne faut pas les soutenir, qu'il ne faut pas s'occuper de ces programmes d'une façon ou d'une autre, le député aurait raison de protester. D'un autre côté, la caisse de un million de dollars et les consultations qui ont eu lieu avec les gouvernements provinciaux, avec les fédérations intéressées—avec une seule jusqu'ici mais nous en aurons bientôt avec une autre—et avec d'autres interlocuteurs, y compris les universités, me portent à croire que le ministère, la ministre et moi-même serions bien désolés de ne pas voir effectuer tous les travaux de recherche sur la faune canadienne que le député, d'autres de nos collègues et moi-même aimerions voir effectuer.

M. Fulton: J'ai une très brève question supplémentaire. Si j'ai bien compris le député, il dit qu'à en juger d'après l'ensemble des témoignages entendus de la part de personnes venues de partout au Canada, dont des spécialistes dans le domaine, il est parfaitement clair qu'il faudrait réinstaurer la vaste majorité des secteurs qui ont fait l'objet de compressions budgétaires.

M. Gurbin: Monsieur le Président, j'ai voulu me faire aussi clair que possible lorsque j'ai répondu la première fois. Je ne puis que répéter que l'on n'a jamais nié que l'on reconnaissait le caractère vulnérable et la nécessité de la recherche sur la faune. Il faut se demander comment cela peut se faire de la façon la plus efficace. Le gouvernement cherche à résoudre ce problème à l'heure actuelle et entend bien consacrer des ressources et des efforts pour que cela se fasse.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous avons proposé cette motion et demandé ce débat ainsi qu'un vote, parce que les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de voir le gouvernement négliger notre environnement.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): La ministre a pris la parole ce matin. Je regrette qu'elle ne soit pas à la Chambre maintenant; son secrétaire parlementaire vient de partir. Je déplore que la ministre chargée du secteur qui fait l'objet de cette journée d'opposition ne soit pas à la Chambre pour écouter les discours, les commentaires, les questions et les plaintes de l'opposition. Au cours des débats sur les projets de loi, les ministres ont également pris l'habitude de venir au début de la deuxième lecture, puis de disparaître. J'espère que l'importante majorité dont il jouit à la Chambre des communes ne va pas inciter le gouvernement à négliger le Parlement, comme il l'a fait récemment au cours des journées de l'opposition. J'aurais préféré que la ministre soit là. Il n'y a pas beaucoup de conservateurs ici pour le moment.

Je ne sais pas exactement si, depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement, la ministre de l'Environnement (Mme Blais-Grenier) a dû accepter, à son corps défendant, les coupes du ministre des Finances (M. Wilson) ou si elle n'a même pas cherché à défendre ses programmes. Elle n'a fait aucun discours important au sujet de l'environnement. A part les coupes, nous ignorons quelles sont ses intentions. Nous ne connaissons même pas ses opinions. Les ministériels de l'arrière-ban ont déclaré: «Ne vous opposez pas aux coupes; attendez de voir le budget du ministre des Finances, car il y en aura encore plus». La ministre n'a pas mentionné cela dans son discours de ce matin. J'espère qu'elle le fera à la première occasion.

J'exhorte la ministre à nous expliquer pourquoi on impose encore plus de coupes dans ce secteur essentiel et à s'engager à défendre nos programmes de protection de l'environnement. Même sur le plan des relations publiques, qui semblent beaucoup influencer les décisions de ce gouvernement où les ministres sont remplacés par les maisons de sondage que le premier ministre (M. Mulroney) semble affectionner particulièrement, si la ministre pense que les coupes effectuées en novembre dans plusieurs secteurs essentiels du ministères de l'Environnement ont échauffé les esprits, des coupes supplémentaires vont les porter à ébullition.

Ayant eu l'occasion de voyager un peu partout dans le pays au fil des ans, surtout en canoë avec ma famille sur bon nombre de nos cours d'eau d'un océan à l'autre, surtout au nord du soixantième parallèle où j'ai traversé le cercle Arctique jusqu'aux océans Arctique et Pacifique, je suis tout à fait déconcerté et dégoûté par les compressions budgétaires que le gouvernement a imposées au secteur de l'environnement. Les Canadiens de la Colombie-Britannique et de l'Ouest en sont absolument scandalisés.

En voici quelques exemples. Tout d'abord, on a décidé de fermer les centres d'interprétation de la nature d'un bout à l'autre du Canada, car on envisage de les privatiser. Ensuite, les services ont été réduits à Webb en Saskatchewan, à Creston Valley en Colombie-Britannique, à Percé au Québec, au Cap Tourmente au Québec, et à Wye Marsh en Ontario. Je pourrais parler également du refuge d'oiseaux migrateurs à Vancouver, du retard accusé par le projet d'endigage du Fraser en Colombie-Britannique, l'une des principales routes de vols migratoires empruntées sur la côte ouest américaine, et de la suppression de projets de surveillance des effets des pesticides forestiers sur les oiseaux du Manitoba. Je pourrais rappeler aussi le programme de surveillance des œufs de goélands argentés, dont les crédits étaient de $250,000. Toutes proportions gardées, la somme n'est pas très importante. Le programme permettait d'employer six personnes. Il s'agissait de relever les effets chimiques toxiques par l'examen et l'analyse des œufs de goélands. Ces travaux nous aident à mieux comprendre les conséquences de ces produits chimiques pour les oiseaux et autres animaux ainsi que pour les êtres humains. Il est très important que nous sachions précisément quelles seront ces conséquences afin de trouver une solution qui réponde exactement au problème.

Quelle a été la réaction du gouvernement? Il a supprimé tout le programme en novembre dernier sans justifier le moindrement sa décision. Mais après le tollé général que sa décision a soulevé, voilà maintenant qu'il prétend l'avoir rétabli. J'étais à Toronto hier et je me suis renseigné davantage. Auparavant, ce projet nécessitait le travail de six personnes, mais maintenant on n'y affecte plus qu'une seule. Cette personne a été chargée de recueillir les œufs, de relever la présence de produits chimiques, mais sans étudier les conséquences. A quoi cela sert-il?

Le gouvernement a supprimé des programmes visant à réimplanter certaines espèces de renards en Alberta et en Saskatchewan d'où elles avaient disparu. Il a supprimé les programmes de surveillance de l'intoxication progressive aux produits chimiques agricoles des oiseaux en Alberta, et notamment des oiseaux comestibles. Il a fermé des stations météorologiques un peu partout au Canada. La première qui me vient à l'esprit est celle de Bisset au Manitoba.

Je voudrais parler du centre de toxicologie de Guelph. Le premier en son genre il devait surveiller et analyser les effets de produits chimiques nouveaux, mais le gouvernement lui a complètement coupé les vivres. Nous savons qu'il y a dans le lac Ontario seulement plus de 800 produits chimiques différents. Le Niagara River Toxic Committee a découvert 261 produits chimiques dans la Niagara, dont 57 atteignent un niveau réputé dangereux pour la santé de l'homme. En l'absence de programmes comme celui des œufs de goélands argentés et du centre de Guelph, comment ferons-nous pour connaître les effets de ces produits chimiques sur les poissons dans nos lacs, sur les oiseaux qui mangent ces poissons, ou sur les personnes qui boivent cette eau ou mangent les poissons?

• (1520)

Le Secrétariat de l'environnement du Conseil national de recherches a été éliminé, mettant en chômage 400 scientifiques de grande compétence. Ils avaient pour tâche d'expliquer les problèmes environnementaux par des conférences, des publications, des recherches sur le plomb, les P.C.B., l'amiante, les phosphates, les métaux lourds, le mercure et autres contaminants. D'où viendront tous ces renseignements maintenant?

Le secteur de la Fonction publique qui a été le plus brutalement touché, c'est le Service canadien de la faune, et cela me révolte. On a remercié 84 personnes, soit 25 p. 100 de tout le personnel. C'étaient des biologistes, des techniciens et des écologistes qualifiés. Des centres sont fermés dans tout le pays. Certains de ces scientifiques étaient réputés dans le domaine de l'environnement ou de la biologie. Où iront-ils maintenant? Les pays qui s'intéressent à l'environnement se les sont arrachés. Depuis trois générations, nous avions construit le meilleur service au monde, il est maintenant détruit.

La ministre prétend que les restrictions n'empêcheront pas ce programme de survivre. Quelle naïveté. Il est matériellement impossible de supprimer 25 p. 100 du personnel sans qu'il y ait des répercussions.

[*Français*]

Pour les parcs nationaux, c'est la même histoire. Que font les conservateurs pour marquer le centième anniversaire du Service des parcs cette année? Ils augmentent le prix d'entrée dans les parcs, ils réduisent le nombre d'employés, ils forcent les responsables de nombreux parcs et réserves à éliminer certains services. Mil neuf cent quatre-vingt-cinq promet d'être une année particulièrement bien choisie pour voir nos parcs nationaux, mais à une seule condition: pouvoir y pénétrer.

Nous sommes indignés, monsieur le Président, par l'attitude du gouvernement envers le Service canadien de la faune et le Conseil national de recherches. Nous sommes insultés! La majorité des Canadiens ont en commun un avantage unique: la disponibilité et l'accessibilité des espaces en plein air. Non content de ces coupures sombres dans les programmes domestiques touchant l'environnement au pays même, le gouvernement réduit aussi sa participation au programme des Nations Unies sur l'environnement. Ce programme aide à trouver des moyens d'arrêter la désertification dans les pays comme l'Éthiopie, où la perte tragique des terres agricoles a causé des souffrances incroyables et d'innombrables pertes de vie.

Les programmes d'aide de ce genre sont nécessaires pour mettre fin au cycle de dépendance et aider d'autres pays à mettre sur pied des programmes agricoles viables. En réduisant notre participation à ces programmes, nous diminuons, par le fait même, notre connaissance des problèmes et nous contribuons à accentuer le cycle de dépendance.

[*Traduction*]

Mon collègues de Davenport (M. Caccia), notre critique pour l'environnement, a parlé éloquemment ce matin des pluies acides qui tuent nos lacs, nos rivières et nos forêts à une vitesse alarmante. Selon la ministre de l'Environnement, ce n'est plus une priorité. Son chef, le premier ministre, semble penser que le gouvernement des États-Unis a raison de ne rien faire et de prétendre que nous ne faisons même pas aussi bien qu'eux. D'après le premier ministre, nous devrions faire davantage, mais les mesures prises par son gouvernement prouvent qu'il fait tout l'inverse.

Le premier ministre nous dit que la question des pluies acides est parmi les premiers dossiers qu'il abordera avec le président Reagan, à Québec, le 17 mars. Je l'en félicite et je lui souhaite bonne chance, mais, comme je l'ai déjà dit, il a préparé une bonne porte de sortie pour le président. Il va dire: «Bien sûr que je suis d'accord, Brian, mais vous-même vous n'avez pas fait beaucoup, alors pourquoi ferions-nous quelque chose si vous ne faites rien?» Le premier ministre a déjà dévoilé son jeu.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Comme le député de Davenport, le critique de notre parti en matière d'environnement s'est empressé de le signaler au premier ministre dès qu'il a entendu l'observation, le Canada a bel et bien obtenu du succès dans ses efforts pour réduire les pluies acides. L'ancien ministre de l'Environnement de la province d'Ontario en convient. Nous avons un programme qui vise à réduire les émissions d'anhydride sulfureux de 25 p. 100 d'ici 1990 et de 50 p. 100 d'ici 1994. Les États-Unis n'ont rien d'analogue. Comme les États-Unis produisent chaque année 19.6 millions de tonnes d'oxyde d'azote alors que nous n'en produisons nous-mêmes en tout que 1.7 million de tonnes, nous savons qui est le grand responsable de la pollution atmosphérique aussi bien chez eux que chez nous.

Selon l'agence Presse canadienne, le premier ministre souhaiterait vivement téléphoner au président Reagan dans l'espoir d'en obtenir, comme le dit un fonctionnaire, au moins un geste symbolique en ce qui concerne les pluies acides. Autrement, la rencontre du 17 mars pourrait bien constituer pour le gouvernement canadien un échec sur le plan des relations publiques. Tout ce que je peux dire au premier ministre, c'est de se méfier des ides de mars, car la ligne semble comme par hasard toujours occupée chaque fois que nous tentons de communiquer avec la Maison-blanche pour discuter des pluies acides depuis que Ronald Reagan a été élu président il y a quatre ans.

Le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve ont convenu, en dépit de l'accord de l'Atlantique, de ne pas diffuser le rapport d'évaluation de l'incidence sur l'environnement des travaux qu'effectue la société Mobil Oil au gisement Hibernia. Or, ils devaient le diffuser il y a deux mois. L'exploitation du gisement Hibernia va se poursuivre au milieu d'une des zones les plus poissonneuses du globe. Nous exhortons les deux gouvernements à publier et à diffuser ce rapport, car il revêt une importance considérable pour l'environnement.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je puis maintenant porter mon attention sur la côte ouest. En octobre dernier, cette région a été le théâtre d'un sinistre; plusieurs pêcheurs ont perdu la vie quand six navires ont sombré. L'enquête effectuée sous la direction du professeur LeBlond a démontré que nos prévisions météorologiques laissaient grandement à désirer. La ministre a pris certaines mesures. Elle a multiplié le nombre des balises flottantes et automatisé les programmes de bord. Cependant, le Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés a réclamé de toute nécessité la remise en service d'une navire météorologique au large de la côte ouest. Le rapport LeBlond insiste sur la nécessité de fournir aux pêcheurs d'aussi bons services météorologiques qu'aux aviateurs. Au nom de la Colombie-Britannique, je demande à la ministre d'embaucher

rapidement un météorologue maritime au lieu de laisser ce poste vacant jusqu'en octobre 1985.

On ne saurait régler du jour au lendemain les problèmes de l'environnement. Nous le savons bien. Le gouvernement se doit de donner l'exemple dans ce domaine en prenant des engagements fermes et sérieux à long terme. Apparemment, le nouveau gouvernement du Canada veut laisser les autres régler les problèmes. La ministre prétend que c'est le devoir des provinces et qu'il faut laisser faire ces dernières et le secteur privé. Elle affirme que les gouvernements provinciaux prendront le relais quand les programmes fédéraux seront annulés. Cela me paraît bien improbable, d'autant plus qu'en Ontario, par exemple, le gouvernement provincial a réduit le budget des programmes de l'environnement de 29 millions de dollars depuis deux ou trois ans. En outre, le trésorier de cette province, M. Grossman, promet de sabrer encore plus dans le budget de tous les ministères.

Je puis affirmer à la ministre que les provinces ne fourniront pas l'argent nécessaire. Une fois qu'elle supprime un programme, c'est terminé; elle devrait s'en rendre compte. Je puis aussi lui dire que le secteur privé a besoin d'une orientation, ainsi que de la collaboration et de l'aide du gouvernement, étant donné les sommes en jeu.

Nous prenons cette question extrêmement au sérieux. La protection de l'environnement est dans l'intérêt de tous les Canadiens. L'environnement, c'est en effet l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, la précieuse faune qui vit sur notre vaste territoire, ainsi que les lacs, les forêts et les cours d'eau dont nous profitons. Ces immenses trésors nationaux jouent un rôle essentiel dans notre pays.

Rien n'est plus important pour les Canadiens que le patrimoine naturel qu'ils ont la chance de posséder. Les caractéristiques géographiques, les panoramas, la faune et les vastes étendues du Canada ne se retrouvent dans aucun autre pays. Nous avons un tiers de l'eau douce du monde entier. Nous avons des rivières et des lacs qui offrent des possibilités infinies pour les loisirs et le camping. Notre climat et notre environnement nous lancent un défi à chaque saison.

Sa personnalité, le Canada la doit en bonne partie à sa géographie. Elle a été modelée par les caractéristiques du pays que nous avons la chance de posséder. Je ne peux comprendre ni tolérer qu'un gouvernement, au lieu de reconnaître ces faits, néglige la protection de cet héritage et n'en fasse pas une priorité. Partout où je vais—et mes collègues ont fait la même expérience—à chaque réunion publique, lors de chaque débat que nous organisons dans nos universités, nos écoles secondaires et ailleurs, les Canadiens abordent ce sujet.

Il y a deux semaines, 900 personnes ont assisté à une de mes réunions publiques à Vancouver Quadra. Les questions écologiques étaient d'une importance primordiale pour ces gens. Avec tous les atouts que nous avons, pourquoi le gouvernement, gardien de notre patrimoine et de notre environnement naturel, permet-il qu'on sabre ainsi dans ces programmes? Qui établit les priorités? Pourquoi la ministre ne les défend-elles pas? Si elle n'a pas réussi à vaincre l'opposition du ministre des Finances (M. Wilson) ou du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), qu'elle ait au moins le courage de l'admettre. Qu'elle se départisse de cette responsabilité. Si elle s'avoue vaincue, au moins les Canadiens ne lui reprocheront pas les dommages causés à l'environnement.

• (1530)

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est pourquoi les Canadiens ont réagi si vigoureusement lorsque le gouvernement a décidé de ne pas protéger l'environnement. Mis au courant de ces compressions quand le ministre des Finances a présenté son exposé économique le 8 novembre, notre parti a entrepris le premier à la Chambre de faire fléchir le gouvernement. Et nous allons poursuivre la lutte si le gouvernement persiste dans cette voie autodestructrice et fort dangereuse. Nous mènerons le combat au Parlement et d'un bout à l'autre du Canada, afin que le public comprenne que les négligences du gouvernement seront irréparables.

L'environnement nous a été légué à tout jamais. Nos ressources renouvelables en dépendent, de même que le bien-être et la santé des Canadiens. C'est une valeur essentielle à notre mode de vie et nécessaire pour attirer les touristes de partout dans le monde. Nous nous identifions à notre environnement, lequel a profondément marqué l'esprit des Canadiens. Si cette vérité lui échappe, le gouvernement ignore ce qu'est le Canada. Si la ministre veut pouvoir honorer quelques-unes de ses promesses, elle ferait bien d'affronter carrément ses collègues. Qu'elle aille dire ceci au premier ministre (M. Mulroney): «On me renvoie de Charybde en Scylla et on m'empêche d'accomplir mon devoir, de remplir mon mandat ou de donner aux Canadiens ce qu'ils attendent de moi et du gouvernement. Laissez-moi agir, M. le premier ministre, ou alors relevez-moi de mes fonctions».

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): C'est ce que vous avez fait, John?

M. Turner (Vancouver Quadra): Je vais faire comme si je n'avais pas entendu cette remarque. A ce propos, je sais que le très honorable député, qui vient de High River et qui représente l'une des plus belles régions du monde, est d'accord avec tout ce que je dis . . .

M. Clark (Yellowhead): Ah non!

M. Turner (Vancouver Quadra): L'un de nos plus grands parcs nationaux se trouve dans la circonscription du très honorable député, mais les droits aux usagers et les frais montent. Au lieu d'ouvrir ce parc national en 1985 pour célébrer le centenaire de nos parcs nationaux, le gouvernement dont il fait parti en rend l'accès plus difficile aux Canadiens.

Des voix: C'est honteux.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le secrétaire parlementaire sourit parce que c'est le très honorable député qui fait face à la musique à la place de sa ministre. Jamais je n'aurais cru qu'un homme qui a la bonne fortune d'avoir grandi à High River contre-attaquerait dans un débat sur l'environnement. J'espère que le fait sera dûment noté à l'intention de ses concitoyens.

Je compte bien que la Chambre examinera sérieusement la motion que nous avons présentée. Rien ne touche le bien-être futur des Canadiens de façon plus fondamentale que la question que nous avons signalée à la Chambre. Je tiens à remercier les députés d'avoir pris le temps de l'examiner.

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Monsieur le Président, j'ai beaucoup aimé les observations du chef de l'opposition (M. Turner) et je suis d'accord avec lui sur bien des choses. Bien entendu, pour bon nombre d'entre nous qui nous préoccupons de l'environnement et de sa destruction depuis quelques décennies, c'est tout un changement que d'entendre le chef du parti libéral exprimer de tels sentiments. J'aurais voulu entendre la même chose il y a bien des années. Je crains que les libéraux n'aient pas à se vanter de ce qu'ils ont fait lorsqu'ils étaient au pouvoir relativement à Eldorado Nucléaire et aux dégâts causés par cette société dans bien des régions du pays. Je pourrais aussi mentionner la mise à l'essai d'herbicides et de pesticides et la pollution des nappes d'eau en surface dans les Prairies que le ministère de l'Agriculture avait autorisé à l'époque du gouvernement libéral. Je pourrais aussi parler du traitement des déchets au Canada.

Ma question est la suivante: le parti libéral s'est-il converti? S'il revient un jour au pouvoir, présentera-t-il un nouveau programme pour protéger l'environnement du Canada? Le chef de l'opposition nous donnera-t-il l'assurance que les erreurs du passé ne se répéteront pas et qu'un nouveau gouvernement libéral prendrait de nouvelles mesures pour protéger l'environnement du Canada?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, il est inutile de donner de nouvelles assurances. Ces assurances ont été fournies pendant toutes les années où le parti libéral était au pouvoir.

Mon collègue, le député de Saint-Maurice (M. Chrétien), a eu l'honneur d'inaugurer et de créer plus de parcs nationaux que tout autre ministre de l'histoire du Canada. Nous étions à l'avant-garde dans le domaine de la protection de l'environnement. Lorsqu'il était ministre de l'Environnement, le député de Davenport (M. Caccia) a sensibilisé le public canadien au problème de la pluie acide, comme l'avait fait son prédécesseur (M. Roberts). Nos réalisations se passent de commentaires. Nous n'avons pas à nous en excuser. Je suis certain que, peu importe les raisons qu'il pouvait avoir pour souhaiter un nouveau gouvernement le 4 septembre, le public canadien reconnaîtra que la façon dont nous nous sommes occupés de l'environnement n'en était pas du nombre.

M. Gurbin: Monsieur le Président, j'aurais une question à poser au très honorable chef de l'opposition (M. Turner). D'abord, je voudrais signaler que je n'ai pas souri de ses propos au sujet de l'intervention du très honorable député de Yellowhead (M. Clark), mais plutôt de ses gestes et de ses propos extraordinaires au sujet de ce qui s'est passé à l'intérieur du cabinet conservateur. Comme je n'en fais pas partie, il est certain que je n'en sais rien. Je ne suis pas certain si la tournure d'esprit de l'ancien gouvernement était telle qu'il savait que son ministre de l'environnement était vraiment impuissant devant les ministres du cabinet libéral.

Ma question est la suivante: Est-il fier des réalisations des libéraux dans le domaine de l'environnement?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je suis très fier des états de service des gouvernements libéraux qui, pendant des années, ont été les promoteurs et les pionniers de la protection de l'environnement. Oui, je suis fier de leurs réalisations à ce chapitre.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au très honorable chef de l'opposition (M. Turner). Il voudra peut-être attribuer à d'autres aussi le mérite d'avoir su sensibiliser le public aux pluies acides, après le vibrant hommage qu'il a rendu tout à l'heure à l'ancien ministre de l'Environnement, au député de Davenport (M. Caccia), et à l'ancien député de Toronto (M. Roberts). Le chef de l'opposition sait-il qu'un sous-comité spécial de la Chambre a été créé pour étudier ce problème, que ce comité a parcouru le Canada et qu'il a voyagé à l'étranger, qu'il a publié des rapports et a largement contribué à sensibiliser le public, chose dont nous devrions tirer profit? Par respect pour le Parlement et pour le travail accompli par le comité, je pense que le chef de l'opposition a autre chose à ajouter.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir signalé ces choses. En l'espace de 20 minutes, il m'était difficile de couvrir tous les travaux que le Parlement a accomplis. Bien sûr que le comité a fait un excellent travail, comité qui avait été créé par l'ancien gouvernement libéral et qui relevait du ministère de John Roberts. Notre ancien collègue, Ron Irwin, alors député de Sault-Ste-Marie, a effectué un travail remarquable en présidant le comité. J'aurais peut-être oublié de le signaler si le député n'avait eu la gentillesse de me le rappeler.

M. Foster: Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a parlé des réductions que le gouvernement avait imposées au Centre de toxicologie de l'Université de Guelph. Je pense que cela nuira profondément aux recherches en toxicologie. Le centre est une entreprise modèle en ce sens qu'il réunit les gouvernements des provinces et le gouvernement fédéral, l'entreprise privée, les Universités de Toronto et de Guelph. Il devait s'agir d'un centre d'excellence chargé de mettre au point des techniques, des conceptions et des modèles nouveaux en matière de toxicologie, mais également d'un centre national servant à la formation des jeunes chercheurs canadiens. C'est une véritable tragédie que ces compressions. Sur quelques années, le centre aurait reçu 16 millions du gouvernement fédéral, 16 millions du gouvernement provincial et environ 8 millions du secteur privé. Le centre avait grandi sous le patronage et avec la collaboration de deux grandes universités canadiennes. Le pire de tout ce sombre épisode est que cette réduction est survenue au moment où un directeur venait d'être nommé—on imagine les bouleversements qu'elle a entraînés—et que la ministre ne m'a pas vraiment répondu quand j'ai voulu savoir à la Chambre la raison de ces compressions.

• (1540)

Tout le monde paraît s'inquiéter des conséquences des pesticides et des toxines répandus dans notre environnement qui menacent notre santé. Nous nous inquiétons du cancer et d'autres maladies. Le président du conseil était un expert en cancérologie à l'Université de Toronto. Quand je me suis renseigné auprès de la ministre, elle a mentionné que les coûts avaient augmenté—j'ai oublié le montant exact—de 15 à 50 millions, paraît-il. En réalité, c'est plutôt près de 21 millions que ce centre allait coûter. Il va sans dire que la ministre ne peut pas être au courant de toutes les décisions, mais lorsque le gouvernement envisage de supprimer un organisme national aussi important, la ministre pourrait peut-être prendre le temps de s'informer.

Cette question a été soulevée durant le débat sur la motion d'ajournement. Le secrétaire parlementaire ou la ministre lit en général un texte écrit où sont consignés tous les faits, toutes les données et tous les détails. J'ai été très déçu d'entendre la ministre faire quelques remarques sur le centre mais sans entrer dans les détails. Elle ne savait manifestement pas à quoi servait le centre ou quel rôle il était censé jouer à l'échelle nationale.

Je dirais donc, en guise de commentaire, que j'ai été heureux d'entendre le très honorable chef de l'opposition parler de ce centre. C'est l'une des décisions les plus terribles qu'ait prises le gouvernement depuis son arrivée au pouvoir. Je voudrais savoir si le chef de l'opposition est d'accord avec moi.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je n'aurais su mieux dire, monsieur le Président. Je sais le vif intérêt que le député porte à l'environnement, lui qui vient du berceau de l'Algoma Central Railway. J'ai voyagé sur cette ligne jusqu'à Wawa avec le député et d'autres, et je sais qu'il habite dans une très belle région du pays.

Ces compressions portent un coup dur non seulement aux recherches qui doivent être faites, mais également à l'ensemble du monde des sciences au Canada. Avec les années, nous nous sommes efforcés de constituer un groupe d'experts. En supprimant ce projet, en sabotant le Service canadien de la faune, le gouvernement va provoquer l'exode des spécialistes que nous avons formés sur trois générations.

M. Caccia: C'est une chose qu'ils ne peuvent pas comprendre en face.

M. Turner (Vancouver Quadra): Aucun pays ne peut se le permettre.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'ai noté que le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) est fier de ce qu'ont fait les libéraux. Je me demande s'il est fier de ce que, lorsque M. John Roberts était ministre de l'Environnement, l'ancien gouvernement libéral ait profané le seul parc situé dans la ville de Banff en le vendant à un ancien collègue libéral. C'est là une profanation d'une ampleur que l'on ne pourra jamais égaler. Je me demande si le chef de l'opposition est fier de cela aussi.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président je ne comprends pas très bien la question enthousiaste du député de Bow River (M. Taylor). Je voudrais dire, par contre, que j'ai oublié de mentionner le nom de celui qui a proposé le projet de Guelph. Il s'agit de Jim Shroeder, député extraordinaire en son temps. J'aimerais qu'il soit ici pour suivre ce débat.

M. le vice-président: La période des questions et observations est terminée. Nous allons continuer le débat.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'avais espéré, en participant aujourd'hui au débat sur l'environnement, qu'il serait dénué de tout sectarisme politique. On aurait pu espérer que les députés qui réussissent à se faire élire dans leur localité aient suffisamment lu ou soient suffisamment renseignés pour comprendre ce qui se passe dans le monde. Aujourd'hui même, six espèces vivantes disparaîtront de notre planète. Dans le monde entier, monsieur le Président, l'environnement subit des changements fondamentaux et irréversibles. Certains produits toxiques sont mis au point et des matières de toutes sortes sont utilisées par suite de l'expansion des villes, des moyens de transport ainsi que de l'utilisation accrue des avions à réaction. Des travaux de développement de diverses sortes modifient pour toujours notre environnement. Nous modifions les éléments vivants et fondamentaux du monde. J'aurais espéré que, dans un pays comme le Canada, où la population est renseignée et bien instruite, un pays doté d'une presse libre et d'excellents médias, un nouveau gouvernement ne prendrait pas des décisions imprudentes et malavisées. J'aurais également espéré que, après les dizaines de milliers de revendications présentées au premier ministre (M. Mulroney) et à la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) par des Canadiens instruits, intéressés et préoccupés, des coupures de ce genre n'auraient pas été faites et que de pareils débats seraient simplement superflus.

Je ne crois pas pouvoir trop insister, monsieur le Président, sur la véritable nécessité pour le Parlement de s'attaquer à la question de l'environnement quand nous songeons à envoyer le *MV Arctic* dans des glaces de zone I alors que nous savons que c'est contraire aux règlements de la société Lloyd de Londres et à la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. Je vois le secrétaire parlementaire hocher la tête, mais je sais que c'est effectivement vrai. J'ai examiné la question. Ce n'est qu'en vertu d'un décret du conseil que ce pétrolier pourra circuler dans nos régions arctiques.

Monsieur le Président, on ne saurait comprendre les raisons de certaines compressions sans en connaître l'auteur. Un article paru dernièrement sous la signature de Warren Caragata, je crois, nous révèle certaines choses que le premier ministre aurait dû savoir avant de nommer la ministre de l'Environnement à son poste. Mais comme le mal est déjà fait, il faudrait qu'il agisse maintenant. Il pourrait accepter sa démission au même titre et pour les mêmes motifs qu'il a accepté celle du ministre de la Défense nationale. Le titre de cet article est le suivant: «Déclarée inapte dans son emploi précédent, la ministre conservatrice intente des poursuites». L'ex-ministre de la Défense nationale est intervenu à la Chambre pour déclarer qu'il ne pouvait activement et convenablement poursuivre en justice le journal le *Citizen* d'Ottawa, aussi lontemps qu'il occupait le poste de ministre. En adoptant les mêmes règles et la même ligne de conduite, le premier ministre devrait accepter, à mon avis, la démission, même temporaire, de la ministre de l'Environnement. Étant donné ce qui figure dans les documents du tribunal, il est étrange que la ministre reste en poste alors que de telles allégations pèsent sur elle. Voici un extrait de l'article de M. Warren Caragata:

Selon les documents du tribunal, M^me^ Blais-Grenier a déclaré qu'elle avait été accusée de falsification de compte rendu, de comportement hystérique, d'incompétence et de malhonnêteté intellectuelle, qu'elle avait été finalement renvoyée et qu'elle avait été incapable de se trouver un travail semblable dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

M. Clark (Yellowhead): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Sans parler de ce qu'il y a d'inconvenant à parler de pareils documents dans ce débat—et je laisse au député le soin d'en juger lui-même ce qui nous donnera une idée de sa valeur morale—je pense que la présidence pourrait se demander si le Règlement autorise la lecture d'un tel article au cours du débat actuel.

M. le vice-président: La présidence tiens à rappeler également que cette affaire est devant les tribunaux actuellement. Je crois que le député devrait s'abstenir d'en parler.

M. Fulton: Monsieur le Président, afin de m'assurer que le très honorable député de High River sait de quoi je parle exactement, je me permets de citer un passage d'un article paru dans le *Globe and Mail*. A mon avis, il convient que les députés et le grand public soient mis au courant de la situation et c'est ce que fait le journal. Warren Caragata ajoute:

Selon elle, la façon dont elle a été congédiée a soulevé des doutes quant à sa compétence et il lui est devenu difficile sinon impossible de trouver un poste équivalent dans le domaine de la santé et de la sécurité.

Les groupes écologiques et une source au sein du ministère de l'Environnement lui-même, qui préfèrent, pour la plupart, garder l'anonymat, prétendent, quant à eux, que M^me^ Blais-Grenier se comporte de la même façon dans le cas des compressions imposées au service de la faune.

M. Ken Brynaert, vice-président de la Fédération canadienne de la faune, s'est plaint du fait que, bien qu'elle ait demandé à la ministre des entretiens pour discuter de ces compressions, son association attend toujours une réponse. Selon lui, il est impossible de négocier avec elle, car elle est protégée par son cabinet.

Au début de son mandat, la ministre à reconnu lors d'une conversation privée qu'elle avait décidé de ne pas demander à ses collaborateurs un exposé sur les divers aspects du fonctionnement de son ministère.

Elle s'y était refusée, selon elle, car elle voulait être capable de faire la part des choses et elle avait décidé d'apprendre par elle-même.

• (1550)

Quand on lit cet article et qu'on observe ce qui se passe—et j'espère que le député de High River écoute, car je suis en train de justifier l'introduction de ces renseignements dans le débat—on voit pourquoi les Canadiens sont si inquiets quand ils comparent ce qu'ont dit les conservateurs au cours de la campagne électorale et jusqu'au 4 septembre et ce qui se passe depuis. Les conservateurs ne peuvent fonder ces compressions sur les instances présentées aux comités de la Chambre par le monde scientifique ou le monde des affaires, les électeurs ou tout autre groupe de pression privé. Ces coupes sombres ont été effectuées pour d'autres raisons et j'entends révéler certaines d'entre elles. Les Canadiens ne cessent de dire qu'ils sont disposés à accepter une baisse de leur niveau de vie et à payer davantage d'impôts, afin de préserver le patrimoine de notre pays.

Dans un communiqué de presse publié en novembre, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a fait connaître clairement ses intentions. Il avait l'intention de réduire de 8.7 millions de dollars les crédits affectés aux services d'environnement qui englobent les programmes fédéraux relatifs à la faune, à l'eau, à la protection de l'environnement et aux services météorologiques. Il entendait réduire de 5 millions de dollars les crédits affectés au secrétariat du ministère de l'Environnement et à ses laboratoires de recherche. Il entendait réduire de 19.5 millions de dollars les crédits affectés à Parcs Canada, épargner 5.4 millions en éliminant le centre de toxicologie de Guelph, et réduire en outre le budget du service des parcs et de la météorologie de 10.5 millions de dollars. Nous pourrions débattre fort longtemps de cette question et des pertes de vies humaines que ces coupes ont pu entraîner. Mais voyons un peu ce que les conservateurs nous ont dit au sujet de l'environnement au cours de la campagne électorale. Je cite un passage du Guide de la campagne PC au chapitre de l'environnement:

Une fois élus,

nous ferons du problème de la pollution transfrontalière la priorité absolue de notre gouvernement dans le domaine de l'environnement.

Qu'est-il arrivé, monsieur le Président? Ils ont éliminé le programme de recherche sur le goéland argenté, programme que le monde entier tenait pour essentiel en matière de toxicologie et pour déterminer l'incidence des produits véhiculés par la rivière Niagara et provenant de Love Canal, S Site, Hyde Park et d'autres dépotoirs du côté américain sur la qualité de l'eau des Grands lacs. Le secrétaire parlementaire est parfaitement au courant des pressions que le cabinet exerce sur les comités de la Chambre pour empêcher certains spécialistes de témoigner au sujet des problèmes liés à la qualité de l'eau des Grands lacs. C'est une honte de la part d'un parti qui a usé de subterfuges pour convaincre les Canadiens de les porter au pouvoir. Le Guide de la campagne poursuit:

Au lieu de s'en remettre exclusivement aux initiatives diplomatiques du ministre de l'Environnement, comme l'a fait le gouvernement actuel, un gouvernement progressiste conservateur verra à ce que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures participent aux plus hauts échelons à des entretiens avec leurs homologues américains sur des problèmes d'intérêt commun comme les pluies acides, la pollution de la rivière Niagara et le projet de Garrison.

J'espère que le gouvernement nous dira au cours du présent débat quelles mesures il a prises et quels remèdes les États-Unis ont appliqués jusqu'ici. Depuis le 4 septembre, l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis n'a pas dépensé un traître sou pour nettoyer les dépotoirs de Love Canal, de Hyde Park et les autres. Quant au projet Garrison, nous avons bien de la chance que le Congrès ait adopté à son égard, temporairement tout au moins, une position raisonnable. Mais les pluies acides ne reçoivent pas encore ni au Canada ni aux États-Unis toute l'attention qu'elles méritent. Il y a toujours autant de pluies acides aujourd'hui qu'il n'y en avait le 4 septembre, sinon davantage. Voici la suite du manuel:

Nous acceptons et nous essayerons de mettre en œuvre toutes les 38 recommandations du sous-comité des Communes sur les pluies acides où tous les partis sont représentés.

Pas une seule n'a été appliquée depuis le 4 septembre, monsieur le Président. Ce sont de belles promesses mais voyons un peu la déclaration majeure relative aux réductions:

> Nous ferons un examen complet de tous les programmes et de toutes les dépenses d'Environnement Canada; nous comptons présenter des projets de loi remettant en cause l'utilité des programmes et établir des budgets en réévaluant les objectifs.

Où parle-t-on des réductions de 28 p. 100? On n'en parle pas du tout dans les documents qui ont permis aux conservateurs de se faire élire.

A cause de la suppression de 84 années-personnes et de la réduction budgétaire de 3.8 millions au Service Canadien de la faune d'Environnement Canada, la Direction générale de la recherche sur la faune et de l'interprétation, une des trois directions de ce service, disparaîtra pratiquement. On doit supprimer la plupart des projets groupés dans le programme «Recherches sur la faune», qui représente 50 années-personnes et un budget de 2.2 millions de dollars, et comprend soit cinq centres d'interprétation, 32 années-personnes et un budget de 1.2 million. Le fonds d'acquisition des habitats, de $400,000, et deux années-personnes seront également supprimés. C'est la majeure partie des travaux effectués en vertu de la Loi sur la faune du Canada, adoptée par le Parlement il y a une douzaine d'années, qui disparaîtront.

Examinons certaines des autres épreuves qui seront imposées à l'environnement canadien. La surveillance des effets des insecticides et des herbicides agricoles sur les Prairies exercée dans le cadre de l'étude des effets des produits toxiques sur les oiseaux protégés par la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, cessera. La surveillance des effets des contaminants sur les oiseaux du Saint-Laurent et de son estuaire, au Québec, cessera. La surveillance des effets des pesticides et des herbicides ainsi que des eaux d'égout et de tout le reste sur l'estuaire du Fraser cessera. Il y a aussi le contrôle et l'analyse des effets des substances toxiques sur les goélands argentés et d'autres oiseaux qui se nourrissent de poissons des Grands lacs. La question a été soulevée à maintes reprises à la Chambre, et je dois dire que mon collègue le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a souligné à juste titre la supercherie. La ministre avait d'abord décidé de supprimer le programme avant d'annoncer son rétablissement devant le tollé général. Quand la ministre a publié un communiqué disant que le programme allait être rétabli, bien des gens, notamment en Ontario, pensaient que ce serait vraiment le cas. Or nous savons maintenant que seulement une personne sur six a retrouvé son poste. Je voudrais vous lire à ce sujet un passage d'un article de Michael Keating que je trouve très révélateur. Le voici:

> Le mois dernier, M^me^ Blais-Grenier a annoncé «qu'on poursuivrait des travaux de détection et d'analyse des substances toxiques absorbées par les goélands argentés», même si une partie du travail serait effectuée dans un autre laboratoire du gouvernement.
>
> Toutefois, le deuxième laboratoire est déjà saturé. Rien ne prouve qu'il soit équipé pour analyser les œufs de goélands, ni qu'il dispose du temps ou du personnel spécialisé pour le faire.
>
> Entre-temps, le chimiste de Hull qui analysait les substances chimiques découvertes dans les œufs de goélands ramassés autour des Grands lacs a trouvé un emploi dans un autre ministère.
>
> Seul le biologiste qui était au centre de la controverse, D.V. Weseloh, a réintégré son poste. On lui a demandé cependant de se contenter de ramasser les œufs sans faire d'observations sur l'état de santé des colonies de goélands.
>
> M. Weseloh et son adjoint avaient auparavant découvert des défauts chez les goélands, notamment des becs et des pattes déformés, des embryons en mauvaise santé, des coquilles anormalement minces et d'autres indices.
>
> On a demandé à M. Weseloh de ne plus se livrer à ce genre d'observations à l'avenir.

Comment un gouvernement responsable ose-t-il demander à un biologiste professionnel de ne pas signaler ce qu'il remarque, les malformations ou les faits inhabituels sur le plan biologique? On lui demande de ne rien mettre par écrit parce qu'on ne veut plus voir ce genre de chose dans le journal. Parmi les personnes qui ont perdu leur poste à cause des compressions budgétaires, M. Weseloh était le seul vétérinaire-pathologiste des animaux sauvages au Canada. Ce matin, la ministre a affirmé que les compressions visaient à faire disparaître les personnes qui faisaient double emploi ou qui coûtaient trop cher. La personne en question était chargée d'une partie des recherches essentielles portant sur les oiseaux migrateurs. Elle s'occupe des recherches effectuées sur l'anesthésie des ours gris et des ours polaires, domaine très délicat et extrêmement spécialisé.

La vie non seulement des biologistes qui travaillent avec les ours dans les parcs sera peut-être en danger, mais aussi celle d'autres personnes. Il est impossible de prétendre qu'un chercheur aussi spécialisé, dont les travaux revêtent une importance internationale, fait double emploi ou peut être remplacé. Personne, dans aucune université ni dans aucun hôpital du Canada ne pourra fournir les mêmes compétences. La Chambre doit réclamer l'annulation de ces compressions budgétaires sauvages, inutiles, inopportunes et irresponsables.

Un autre programme touché a été celui visant à vérifier les effets qu'ont les insecticides forestiers sur les oiseaux au Nouveau-Brunswick. Une partie du programme a été rétablie à la suite des pressions du public. Il n'empêche que, ce matin, la ministre s'est dite très fière de ce qu'elle a fait dans son ministère en ce qui concerne ces compressions budgétaires. C'est ce qu'elle a déclaré ce matin. Dans le cadre des programmes de sauvegarde des espèces en voie de disparition, monsieur le Président, nous avions un programme de réintroduction des faucons pélerins dans l'est du Canada. Il a disparu. Celui visant à réintroduire la martre d'Amérique a également disparu. Il en va de même pour les programmes concernant le renard véloce, le putois d'Amérique et la grande poule des Prairies. Les services de bioélectronique ont été eux aussi supprimés. De même, on a éliminé les études sur le caribou de Porcupine, le caribou de la rivière George et le troupeau de caribous de Beverley-Kaminurial. L'étude des effets de l'urbanisation sur les oiseaux migrateurs qui fréquentent l'estuaire du Fraser a également été abandonnée. L'évaluation des conséquences écologiques a subi le même sort. L'appui aux services fédéraux tels que les parcs nationaux et les autres terres fédérales, les recherches sur les martinets et les faucons pèlerins, les loups, les élans, les ours et les caribous a pris fin.

● (1600)

En ce qui concerne les forêts, le gouvernement a également cessé de financer les études sur les effets des pulvérisations

d'insecticides sur les oiseaux migrateurs, les oiseaux chanteurs et l'habitat de la faune, notamment l'étude des conséquences de l'abattage des arbres et des pulvérisations pour les petits rongeurs. Les centres d'interprétation de la faune et les programmes d'acquisition des habitats sont éliminés.

La ministre de l'Environnement n'est pas seule responsable de ces restrictions, monsieur le Président. Tout cela s'inscrit dans le cadre d'un processus qui a été préparé soigneusement et méthodiquement dans les hautes sphères du parti conservateur. Tous les programmes entrepris par le CNR sont également victimes des coupes.

Le gouvernement a mis fin au financement des programmes ci-après du sous-comité de l'air: les conséquences écologiques des émanations des appareils de combustion résidentielle; les techniques d'analyse des hydrocarbures aromatiques polycycliques présents dans les substances organiques; la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments et l'exposition aux substances qui polluent cet air; les effets des polluants gazeux sur les cultures et les forêts; les critères scientifiques s'appliquant au dépôt atmosphérique de substances acidifiantes au Canada; le transport aérien des aérosols microbiens et ses effets sur la santé humaine et animale.

Le gouvernement a annulé le rapport sur les dangers que les polluants présentent pour les fœtus, demandé par Santé et Bien-être Canada et l'Association médicale canadienne, alors qu'on venait d'en entreprendre la deuxième version. L'étude sur les risques pulmonaires de la transformation du bois, demandée par les travailleurs du bois de la Colombie-Britannique, a subi le même sort. Même chose pour l'étude sur les aspects environnementaux de la salmonellose. L'étude sur les effets des poisons sur la santé humaine a été annulée. Le gouvernement a également mis fin aux études sur le transport aérien des aérosols microbiens, les effets du manganèse dans l'environnement canadien et les effets sur les enfants du plomb présent dans l'environnement.

Au début de la journée, les conservateurs ont demandé à mon collègue, le député de Winnipeg-Birds Hill, quels étaient les dangers du plomb. Le gouvernement ne tient pas à le savoir. La commission sur le plomb de la Société royale a commandé cette étude que le nouveau gouvernement conservateur s'est empressé de décommander. Il s'agissait de déterminer les effets du plomb présent dans l'environnement sur les enfants confiés à des garderies de jour près d'intersections où les voitures s'arrêtent et redémarrent sans cesse. Il a également supprimé les études sur les effets et l'interaction des oligo-éléments sur le système cardio-vasculaire et sur la surveillance efficace de l'environnement en vue de détecter les éléments toxiques et leurs composés. Pourquoi le gouvernement voudrait-il se débarrasser d'un tel programme?

L'étude sur les effets des déchets miniers sur l'écologie, commandée par le ministère des Pêches et des Océans, a été annulée. L'étude sur les effets des pluies acides et des décharges de déchets toxiques sur la qualité des eaux souterraines a été décommandée. Comment voulons-nous réunir le genre d'information dont nous avons besoin sur les pluies acides, si le gouvernement supprime de tels projets qui ne coûtent pas très cher?

Une étude sur les pyréthroïdes et leurs effets sur l'homme et sur les systèmes terrestre et aquatique, commandée par le Conseil national de recherches, a été décommandée. Lorsque la décision a été prise, l'analyse scientifique était à 90 p. 100 terminée. Une analyse scientifique à jour des problèmes clés que pose l'évaluation des polychlorobiphényles, commandée par le gouvernement ontarien, a été contremandée. Une étude des PCB, l'un des produits toxiques les plus tenaces et les plus débilitants de notre environnement, a été contremandée. Une analyse scientifique des critères d'évaluation de l'incidence des produits chimiques organiques, y compris les insecticides, sur les eaux de ruissellement au Canada a été commandée par le CNR, puis contremandée. Quel genre de gouvernement avons-nous qui ne veut pas savoir quels sont les effets des insecticides et des autres produits chimiques sur les eaux de ruissellement? Les eaux de ruissellement assurent la survie de la majorité des Canadiens, mais le gouvernement ne veut pas savoir en quoi elles sont touchées par les produits chimiques dont les insecticides.

Une analyse scientifique des critères d'évaluation de l'incidence des composés phénoliques sur l'homme et son environnement a été contremandée. Une étude portant sur la teneur en cadmium du milieu aquatique, sur les virus contenus dans l'eau, sur les métaux que renferment les sédiments et qui sont accessibles à la vie animale, sur les composés métalliques présents dans l'environnement, sur les infections virales des poissons et leur incidence sur les pêches canadiennes, a été contremandée.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les grands titres des journaux ces derniers mois pour connaître la réaction de la population à ces compressions budgétaires. Les conservateurs ont effectué les compressions budgétaires les plus cruelles à jamais avoir touché notre faune. Ils réduisent tous les programmes de 3 p. 100, sauf le Service canadien de la faune qui, lui, est amputé de 28 p. 100 de son financement. Monsieur le Président, c'est là une mesure irréfléchie et inacceptable et la ministre devrait présenter immédiatement sa démission.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député qui vient de prendre la parole. Je puis assurer à l'interprète et à la jeune sténographe que moi je ne lirai pas d'aussi grands mots que ceux que le député a dû utiliser dans son intervention pour faire comprendre son point de vue. Je félicite vraiment le député de son discours.

Les compressions opérées au ministère de l'Environnement peuvent être réparties en trois catégories: les mauvaises, les pires et les ridicules. Je vais en donner quelques exemples à la Chambre. D'après le propre communiqué de la ministre publié en novembre 1984, les dépenses effectuées par Parcs Canada pour les améliorations aux parcs existants, y compris les centres d'entretien, les installations des services d'accueil, le logement du personnel, les services de restauration, les centres d'interprétation, et l'acquisition de nouveaux terrains, seront supprimées aux fins d'économiser 18.7 millions de dollars en 1985-1986. Ces réductions peuvent être qualifiées de mauvaises. Elles répondent à l'idéologie conservatrice qui demande de couper immédiatement les services qui ne devraient pas être conservés selon eux.

Je passe maintenant à la catégorie suivante des coupures que j'estime pires encore. Selon le communiqué, on accroîtra les recettes de 9.2 millions en haussant les droits d'entrée, les frais de camping, les droits de pêche, les droits de navigation sur les canaux, les frais d'utilisation des terrains de golf et les tarifs

d'électricité et d'eau. Le nouveau barème des frais et des droits, selon la ministre, se rapprochera davantage de celui des services similaires dans le secteur privé. Voilà qui est encore pire, monsieur le Président, que la première série de compressions budgétaires que la ministre a annoncées pour Parcs Canada. C'est pire car cela touche absolument tous ceux qui entrent dans un parc national. On a adopté ces hausses de frais en ne songeant absolument pas aux répercussions qu'elles auraient sur tous les usagers. S'il faut en croire le communiqué, quinconque habite dans les limites d'un parc national devra maintenant payer $30 pour pêcher la truite. Ces coupures sont pires.

Nous en arrivons maintenant aux coupures dans les services de Parcs Canada que je considère ridicules et invraisemblables. On dit dans la première phrase que l'on mettra sur pied des services de visites autres que guidées, des visites autonomes ou guidées par des bénévoles, dans les sentiers d'interprétation de tout le réseau des parcs nationaux. C'est absolument ridicule, monsieur le Président. C'est invraisemblable. Comment peut-on proposer des visites autonomes ou guidées par des bénévoles dans des parcs nationaux? Comme je l'ai déjà dit à la ministre, il faudra ériger des panneaux prévenant qu'on y entre à ses risques et périls. Il faudra probablement y inscrire également le numéro de téléphone des services de recherches et de sauvetage. Peut-on imaginer des gens visitant nos parcs nationaux et s'enfonçant dans les forêts pleines d'ours dans le cadre d'une visite autonome? Voilà qui est purement et simplement ridicule. J'imagine que la ministre a ce qu'il faut dans son budget pour peindre des écriteaux disant «Entrez à vos risques et périls».

Je passe maintenant aux coupures opérées au service de l'environnement atmosphérique. Ce service-là ne saurait supporter la moindre coupure. Quand les conservateurs ont brigué les suffrages, ils ont dit qu'ils allaient accroître ce service et assurer une meilleure prévision météorologique. Ils ont dit qu'ils allaient augmenter les dépenses de personnel dans les bureaux météorologiques de l'est du Canada. C'était là une de leurs grandes promesses électorales. Parmi les coupures graves, il y a que la rationalisation du service va se faire en intégrant les stations météorologiques de cinq endroits: Goose Bay, Sept-Îles, Port Hardy, Prince-George et Fort Nelson. C'est déjà assez grave. La catégorie suivante, que je désignerai plus grave encore, c'est que suivant la ministre, les stations d'observation météorologique d'Eddy Point, en Nouvelle-Écosse, et de Bissett, au Manitoba, ainsi que la station météorologique de North Bay, en Ontario, vont être fermées. Contrairement aux promesses d'augmenter le personnel dans les bureaux météorologiques de l'ensemble du pays, et de fournir de meilleures prévisions aux pêcheurs et aux agriculteurs, on ferme des bureaux météorologiques. Ces coupures pourraient être considérées comme appartenant à la deuxième catégorie de gravité.

• (1610)

Passons à la troisième catégorie, celle des coupures que je désignerais comme ridicules et impossibles. La ministre a dit que ceux qui veulent avoir des renseignements météorologiques sans passer par les médias devront en payer le prix. C'est de la folie pure. La ministre a été évasive quand on lui a demandé comment on pouvait facturer les gens qui téléphonent aux services météorologiques. J'ai soulevé cette question à la Chambre un jour, à propos des pêcheurs et de ceux dont la santé et la sécurité sont en cause. Avec magnanimité la ministre a répondu à la Chambre qu'on ne prendrait rien aux pêcheurs. Sur le coup, j'ai trouvé la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) très généreuse de vouloir adoucir sa décision. Mais je me suis demandé, ensuite, comment savoir si c'est un pêcheur qui téléphone au bureau météorologique. Faudra-t-il qu'il donne son numéro d'assurance sociale afin que le ministère des Pêches et des Océans puisse vérifier son identité? Et même si l'on pouvait savoir que l'interlocuteur est un pêcheur, comment s'y prendre pour faire payer les appels? Quand j'ai poursuivi mon raisonnement, la ministre a été obligée d'admettre, en réponse à ma question à la Chambre, qu'elle en serait venue d'elle-même à la conclusion qu'elle s'était trompée et donc, que tous les appels seraient tarifés, y compris ceux des pêcheurs et des gens dont la santé et la sécurité pourraient dépendre de ces renseignements météorologiques. Il était impossible d'en exempter les pêcheurs.

Nous savons aujourd'hui qu'il n'y a pas moyen de facturer les appels téléphoniques faits aux services météorologiques. On aurait pensé que la ministre de l'Environnement l'aurait découvert plus tôt. Le CRTC n'autorise pas Bell Canada à prendre en charge la facturation pour le compte du ministère, ainsi qu'elle l'avait demandé à la société. Cette initiative enfreindrait les conditions de sa licence.

Il n'y a qu'un moyen pour la ministre d'obtenir 1.3 million de dollars des Canadiens qui veulent savoir quel temps il fera et qui ont raté les prévisions météorologiques à la télévision ou à la radio. La seule façon dont le ministère pourrait obtenir cet argent, qui figure comme recettes dans les prévisions des dépenses, ce serait si le personnel du bureau de la météo rappelait le contribuable pour lui faire payer son appel. Autrement dit, cela donnerait trop de travail aux météorologistes pour le temps dont ils disposent.

Continuons d'examiner ce que dit le communiqué de la ministre. Il y a une partie peu encourageante où il est question du service de protection de l'environnement. La ministre a annoncé que le service de gestion des déchets serait supprimé pour économiser 1.2 million de dollars. C'est déjà une mauvaise nouvelle puisque nous avons des déchets toxiques au Canada. Ils sont éparpillés dans toutes les provinces, dans des mines abandonnées et de vieux bâtiments au milieu de la campagne. Nos règlements stipulent que la façon de traiter ces déchets doit être surveillée. Dans certaines provinces, il existe des règlements qui interdisent même de transporter ces déchets d'une province à l'autre sans l'autorisation de la province. C'est un risque que de soustraire 1.2 million à un service qui voit à la sécurité des Canadiens.

Ce n'est pas tout, la recherche toxicologique sera mise en veilleuse du fait de ces réductions pour des projets précis dans certaines provinces, dont la vôtre, monsieur le Président. C'est ainsi que les activités d'interprétation et la recherche sur la faune seront limitées aux oiseaux migrateurs et aux espèces en voie de disparition. On ne peut amputer le budget du Service canadien de la faune ne serait-ce que de $100,000 sans nuire aux recherches dans ces deux domaines.

Une voix: Nous l'avons fait.

M. Baker: Voilà justement ce que je voulais entendre dire. La ministre a dit la même chose. Elle a réduit les recherches sur les oiseaux du littoral de la Colombie-Britannique. C'étaient des oiseaux migrateurs. Elle a fait des coupes som-

bres dans l'équipe de chercheurs qui étudiaient les effets des pesticides, des insecticides et des herbicides sur les canards et les oiseaux migrateurs dans les Prairies. On n'aurait pas dû interrompre ces recherches, car le projet n'était qu'à moitié terminé. Même si l'équipe de chercheurs ne comportait que cinq ou sept personnes, quelle était l'importance de ces travaux? On a découvert que les pulvérisations aériennes au-dessus des fermes de l'ouest du Canada avaient entraîné la mort de jeunes canards. Il faut se demander comment ils sont morts? Est-ce parce que leurs aliments ont été contaminés ou les canards eux-mêmes ont-ils été directement touchés? Ces questions restent sans réponse parce que ces travaux sur les oiseaux migrateurs ont été annulés. Selon la ministre et le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) qui est parmi nous cet après-midi, lequel a déclaré dans ses prévisions budgétaires que les oiseaux migrateurs ne seraient pas touchés par des compressions, nous savons maintenant que ce n'est pas le cas.

Passons aux espèces en voie de disparition. Comme l'a signalé le député néo-démocrate, on va mettre fin aux expérience sur le faucon pèlerin. A Terre-Neuve, à la demande du gouvernement provincial, le ministère de l'Environnement a entrepris sous les auspices du gouvernement précédent un projet visant à sauver le martin des pins dans cette province. Ce projet a été supprimé. Dans l'est du Canada, deux espèces en danger sont touchées par ces simples coupures, comme les appelle la ministre, au Service canadien de la faune.

La ministre disait récemment qu'elle allait prévoir une autre année-personne pour continuer à observer le troupeau de caribous de Porcupine qui se déplace dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et jusqu'en Alaska. En d'autres termes, cela touche un accord entre deux territoires, les États-Unis et le Canada. Toutefois, à la suite de ces restrictions imposées au Service de la faune, on a dû réduire l'effort de gestion d'un autre troupeau de caribous. Celui-là est au Labrador. Nous avons tous vu à la télévision 10,000 caribous en train de descendre une rivière. Cette initiative du gouvernement fédéral, réclamée par les gouvernements du Québec et de Terre-Neuve, a été supprimée dans le budget des dépenses. L'autre a été reprise, d'après la ministre, grâce au rétablissement d'une année-personne. Il s'agit de celle qui porte sur l'accord avec les États-Unis. Mais l'initiative visant la côte du Labrador, le troupeau de la rivière Georges, le plus important au Canada, est supprimée.

• (1620)

Quand la ministre et le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) qui est ici aujourd'hui affirment qu'ils n'altéreront pas les projets portant sur les espèces en danger et sur les oiseaux migrateurs, je voudrais qu'ils examinent ce qu'ils retranchent effectivement, car on relève des contradictions.

Le débat n'a porté jusqu'ici que sur les crédits retranchés les plus connus de ce ministère. A propos des coupures effectuées au Service canadien de la faune, il serait fort dangereux d'annuler des projets qui ont trait à des oiseaux ou à des animaux non menacés. Je veux parler plus précisément de la fonction du Service canadien de la faune qui a toujours été chargé de fournir des renseignements à la division de la lutte contre les parasites au ministère fédéral de l'Agriculture relativement aux herbicides et aux insecticides.

Cet apport à une activité essentielle du ministère fédéral de l'Agriculture est exigé par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Cette responsabilité incombe aussi à l'industrie, mais le Service canadien de la faune est le seul qui fournit des renseignements sur les animaux sauvages et les oiseaux. Il lui arrive parfois de travailler en collaboration avec le Conseil national de recherches. Dans quelle mesure ces travaux sont-ils importants, monsieur le Président? Quelle importance faut-il accorder aux compressions pratiquées dans l'est du Canada qui mettront fin aux expériences portant sur les pulvérisations aériennes d'insecticides sur l'environnement? Je vais vous le dire, monsieur le Président. Il y a environ 20 ans, on a accepté le DDT au Canada. Nous savons tous ce qui s'est passé depuis. Il n'y a pas une seule personne saine d'esprit qui approuverait l'arrosage par avion-citerne de DTT pour détruire le puceron lanigère du sapin ou l'arpenteuse de la pruche. Plus maintenant. Nous lui avons substitué le phénitrothion et, après certaines recherches, nous avons opté plutôt pour le matacil. Plus tard, on s'est rendu compte que ces produits n'étaient pas sans danger. En effet, la quantité des composantes chimiques qui entraient dans la fabrication de ces insecticides était suffisante pour tuer les oiseaux.

Pourquoi est-il important de protéger nos oiseaux? Simplement parce qu'ils sont les prédateurs naturels des insectes dont nous voulons justement nous débarrasser. Les oiseaux se nourrissent de la tordeuse de l'épinette. Or, lorsque la population des tordeuses augmente sur une certaine période, celle des oiseaux progresse aussi. Mais un autre élément vient rompre l'équilibre écologique: les pulvérisations aériennes de produits chimiques.

Le gouvernement du Canada a joué un rôle de premier plan dans les efforts pour solutionner le problème de l'épandage de produits chimiques. J'imagine que les députés qui ont fouillé la question connaissent les très utiles travaux du professeur Schmirnoff au Québec, qui a inventé le BT, une substance non chimique. Pourquoi? Parce que les substances chimiques tuent les oiseaux. Celles que nous utilisions au début tuaient également les poissons. Elles sont également la cause de terribles maladies comme le syndrome de Rey chez les enfants.

Vous me faites signe que je dispose encore d'une minute, monsieur le Président. J'aimerais bien pouvoir continuer jusqu'à ce que la Chambre soit appelée à se prononcer, ou du moins jusqu'à ce que la ministre se présente à la Chambre: je pourrais alors lui dire où elle fait fausse route avec ses coupes.

En terminant, je dirai que les compressions de la ministre pourraient être classées en trois catégories: mauvaises, néfastes et ridicules. Il y a également les coupes impossibles, celles qui visent des choses qu'il est impossible de couper. Le gouvernement doit se rendre compte que certains ministères ne fonctionnent à l'heure actuelle que sur un budget de misère. En coupant davantage leurs crédits, il commet une injustice et il va à l'encontre des vœux des Canadiens.

M. Berger: Monsieur le Président, je suis heureux de remercier le député de Gander-Twillingate (M. Baker) de la lucidité avec laquelle il a analysé les répercussions qu'auront les compressions de la ministre sur notre environnement. Pourquoi croit-il que la ministre avait tort à cet égard? Selon lui, elle serait quelque peu dans l'erreur. Pourrait-il préciser sa pensée?

M. Baker: Monsieur le Président, dans certaines des discussions au sujet du Service canadien de la faune, on a, selon moi,

perdu de vue jusqu'à maintenant le facteur le plus important. Le président du Conseil du Trésor vient tout juste de formuler une observation sur laquelle je ne m'arrêterai pas, car il ignorait où il en était lorsqu'il a rendu public son exposé financier. Certains engagements pris dans cet exposé financier n'ont pas été tenus dans le cas des compressions.

Si j'ai fait cette affirmation, c'est que lorsqu'on fait disparaître, dans un domaine aussi essentiel que l'utilisation d'un produit chimique non pas sur le sol, mais bien dans les airs, un service chargé d'accepter ou de rejeter un produit chimique déversé par avion sur toute une province et de déterminer si oui ou non ce produit chimique doit être utilisé, sa durée d'utilisation ou la grosseur de la gouttelette, lorsqu'on fait disparaître donc ces renseignements cruciaux que personne d'autre ne peut fournir, on marche alors sur des œufs.

Si l'on jette un regard en arrière on constate que d'après certains livres et articles consacrés à ce sujet, nous avons commis une erreur en décidant d'utiliser des produits chimiques pour la pulvérisation aérienne. C'est peut-être ce qui est arrivé. Il faudrait peut-être voir ce qu'on fait en Europe dans les boisés surveillés. Il faudrait peut-être élever des oiseaux au lieu d'utiliser les produits chimiques. Il y a peut-être d'autres solutions.

On arrive à faire accepter une réduction générale en promettant de ne pas toucher aux oiseaux migrateurs ni aux espèces menacées; le citoyen ordinaire trouve alors que c'est bien, que tout le monde aime les espèces menacées et les oiseaux migrateurs. Personne ne songe aux effets à longue échéance ni aux effets radicaux. Le problème, c'est que vous ne vous occupez pas des oiseaux ni des espèces qui ne sont pas menacés ni des oiseaux migrateurs. Le prochain gouvernement va sans doute rétablir chacun de ces programmes. Si l'on continue dans cette voie, si le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) continue à obliger les ministres à comprimer leur budget selon les besoins, pendant que le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre (M. Mulroney) en font autant de leur côté, le gouvernement ne survivra pas aux prochaines élections.

• (1630)

M. Pat Binns (Cardigan): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat sur cette motion de censure. En fait, je m'étonne que l'opposition ait décidé de blâmer le gouvernement pour la négligence et l'irresponsabilité dont il a fait preuve à l'égard de la protection et de la gestion de l'environnement. Ce serait révoltant si c'était vrai, si c'était fondé, mais cette résolution ne s'appuie sur rien de concret. Je vais essayer de le démontrer au cours des prochaines minutes.

La protection de l'environnement ne se limite pas aux programmes relevant d'un seul ministre ou ministère. Par exemple, le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement ont pris une mesure importante en nommant au nouveau cabinet le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew). Ce ministre est sans doute aussi important pour l'environnement que la ministre elle-même. Il est donc facile de voir que le cabinet compte au moins deux ardents défenseurs de l'environnement. Cela représente une amélioration considérable. En fait, c'est la première fois depuis près de vingt ans qu'un ministre est spécialement chargé des forêts. Comment mieux protéger l'environnement qu'en s'occupant de nos forêts et de l'habitat naturel de notre faune?

L'opposition s'est attardée sur les coupes importantes opérées dans les programmes. Le gouvernement a en effet modifié ses priorités et effectué certaines compressions. Voyons toutefois le sommaire du budget des dépenses. Il me paraît assez éloquent. On peut y voir que le ministère de l'Environnement dépensera près de 727 millions de dollars en 1985-1986. Si nous comparons ce chiffre avec celui de l'année dernière, cela représente une diminution de 15 millions de dollars, mais il faut voir combien ces 15 millions représentent par rapport aux 727 millions. La diminution dépasse à peine 2 p. 100. Cela justifie difficilement les accusations que les députés de l'opposition ont portées aujourd'hui au cours de ce débat. Si nous tenons compte du financement des études toxicologiques, nous verrons que le budget de l'environnement a, en fait, augmenté de 3.8 p. 100.

Je pourrais citer de façon un peu plus précise les fonds octroyés à différents groupes et organismes du pays qui défendent différentes causes, mais il faut bien comprendre que la question de l'environnement a d'autres facettes que celles dont l'opposition a fait mention jusqu'ici. Nous maintenons notre aide financière à des organismes comme l'Association canadienne des géographes, l'International Geographic Union et le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement. Nous maintenons également les subventions à la Fédération canadienne de la faune et à la Fédération canadienne de la nature. Le budget prévoit des fonds supplémentaires pour la Creston Valley Wildlife Management Authority. Le gouvernement a également prévu pour la Fondation de l'habitat faunique 1.3 million de dollars de plus dont l'opposition n'a pas fait mention. Il y a également $500,000 supplémentaires pour l'Institut canadien de la fourrure. Si nous examinons plus à fond les prévisions budgétaires, nous constaterons une augmentation pour le projet d'entente de la baie James, le projet d'endigage de la rivière Rouge et le projet de la vallée qu' Appelle, en Saskatchewan.

Peut-être pourrions-nous examiner les coupes. L'opposition a également omis de le faire. Je vous passe les détails, mais vous pourrez rapidement constater que ces coupes touchent sans doute les programes que l'ancien gouvernement a mis en place à la dernière minute pour tenter de se faire réélire.

Il y a d'autre contributions que j'estime significatives aux plans des objectifs globaux du gouvernement. Par exemple, il y a la contribution à l'Association des parcs nationaux et provinciaux du Canada. Elle a été augmentée de 50 p. 100 cette année. Il y a une nouvelle contribution au Centre interorganismes des incendies de forêt, important pour la préservation et le développement de la faune. Il faut veiller à ce que nos moyens de lutte contre les incendies de forêt soient aussi bons que possible. Il y a la nouvelle contribution au Conseil international des monuments et des sites. Voilà quelques exemples seulement parmi tant de services qui sont importants pour l'activité du ministère de l'Environnement.

C'est avec plaisir que j'interviendrais dans la discussion des diverses coupures. Siégeant au comité permanent des pêches et des océans, j'ai rencontré récemment des représentants du Service canadien de la faune pour examiner les coupures opérées à ce service. Je serais bien le premier à souhaiter qu'il n'y ait de coupures nulle part, parce que ces organismes—surtout celui-là—jouent un rôle important dans la protection de l'environnement au Canada, celle de la faune en particulier. Au cours de l'échange de propos que j'ai eu avec le vice-président exécutif de ce groupe, M. Brynaert, j'ai pu lui demander si oui ou non, même avec la suppression de 84 emplois sur 370, le Service canadien de la faune pouvait continuer de jouer son rôle. Il importe de signaler, je pense, que le gouvernement a l'obligation envers les Canadiens de se montrer le plus efficace possible dans l'exécution de ses programmes. Nous sommes aux prises avec un déficit de 34 milliards, que nous ne voulons pas léguer à nos enfants et à nos petits-enfants. Il importe de trouver les voies et les moyens de rendre les programmes plus efficaces. Il est évident que de pareils frais généraux sont écrasants pour l'économie. Il faut trouver les voies et les moyens de mieux faire les choses. Cependant, j'en reviens à la question que j'ai posée à M. Brynaert, celle de savoir si les compressions de personnel et de budget du Service canadien de la faune étaient supportables, dans l'hypothèse bien sûr où des réaménagements intérieurs pourraient être apportés pour que les services puissent continuer à être assurés. Il a répondu ce qui suit:

> Il est probable que le ministère puisse fonctionner normalement malgré ces coupures, à condition que ces dernières aient été mûrement réfléchies.

Ce groupe a subi d'imposantes coupures, pourtant son vice-président exécutif a reconnu sans hésitation que le gouvernement pouvait supporter des coupures, probablement les coupures en question, à condition d'un peu de réflexion et de planification quant à la façon de les appliquer.

Le député de Gander-Twillingate (M. Baker) a été un peu préoccupé par ce que le vice-président exécutif avait dit, et il l'a interrogé à ce sujet. En réponse, M. Brynaert a répondu:

> Je suis certain qu'il serait possible de réduire les dépenses de façon à ne pas empêcher le ministère de s'acquitter de ses responsabilités.

J'aimerais m'attacher quelques minutes à un élément des attributions du ministère, c'est-à-dire le Service de l'environnement atmosphérique. Nous avons tendance à ne pas tenir compte de beaucoup d'activités que le ministère doit assurer quotidiennement. Le temps qu'il fait intervient dans notre vie à tous, et beaucoup plus qu'on ne le pense souvent. La tempête d'hier nous montre peut-être en quoi le temps intervient dans notre vie quotidienne la tempête d'hier ayant été annoncée de façon exacte grâce au travail du Service de l'environnement atmosphérique, d'importantes décisions ont pu être prises en matières de transports, de déneignement, de fermeture des magasins et des bureaux et d'annulation de réunions publiques, en temps voulu pour minimiser les perturbations que le temps entraîne pour toutes sortes d'activités. Ce service a pour but d'assurer une information correcte au sujet de l'atmosphère, des glaces et de la mer. Et cela, bien sûr, pour sauver des vies humaines et assurer la sécurité des biens, la bonne marche de toutes sortes d'activités économiques ainsi que le maintien et le développement de la qualité de l'environnement.

• (1640)

Le gouvernement estime qu'il peut s'acquitter de cette mission dans le cadre de sa politique qui vise à assurer une plus grande efficacité des services de l'État. Je signalerai que deux nouvelles initiatives sont en cours, comme je l'ai dit dans mes observations sur les prévisions de dépenses il y a quelques instants. Dans ce domaine, un vaste programme destiné à améliorer les avertissements météorologiques sur la côte ouest à l'intention des pêcheurs et des autres utilisateurs maritimes a été mis en œuvre. Le gouvernement a pris des mesures énergiques pour améliorer l'information météorologique aux pêcheurs. A la suite de la tempête du 12 octobre 1984 survenue sur la côte ouest, une étude a été ordonnée pour déterminer les circonstances qui ont amené le naufrage de sept navires et la perte de cinq vies humaines. Cette étude a été effectuée par le Dr LeBlond, de l'Université de la Colombie-Britannique. Elle s'est achevée en décembre 1984. Le gouvernement vient d'annoncer une série de mesures d'application des recommandations LeBlond.

En décembre, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) a annoncé qu'on augmenterait le nombre d'observations météorologiques faites par les navires du gouvernement fédéral et qu'on enregistrerait davantage d'observations spéciales relatives aux changements météorologiques importants. Il a également précisé que dans le cas de l'ouverture et de la fermeture de la pêche, il y aurait une meilleure coordination entre le service météorologique et la flotte de pêche. En janvier, la ministre de l'Environnement (Mme Blais-Grenier) a annoncé l'élargissement du mandat du comité de la côte ouest chargé de coordonner les activités relatives à la sécurité en mer dans le cas de la pêche aux œufs de hareng, afin d'inclure la pêche au saumon. Elle a annoncé également des travaux de recherche sur les causes des fortes tempêtes du Pacifique et l'élaboration de techniques permettant de mieux prévoir ces tempêtes. Elle a rendu publiques, en outre, de meilleures méthodes d'échange direct des observations et des prévisions météorologiques avec la flotte de pêche.

En février, le gouvernement a annoncé la création d'un poste de météorologue chargé de prévoir les conditions atmosphériques en mer au centre météorologique du Pacifique, accordant ainsi une attention spéciale aux prévisions météorologiques en mer. Il a annoncé également l'ouverture d'un service de prévision de la hauteur des vagues pour deux régions au large des côtes ainsi que l'accélération des travaux de recherche et de développement sur les techniques de prévision de la hauteur des vagues pour les régions côtières, afin d'offrir un service côtier complet d'ici 1987. Il a également rendu publiques des améliorations au système de communications entre les services gouvernementaux, afin de permettre un échange plus rapide de données météorologiques et d'améliorer les services de prévisions offerts aux pêcheurs. Ce ne sont là que quelques-unes des mesures qui ont été prises, dont la mise en œuvre de services de rapports météorologiques automatiques sur la côte et dans les bras de mer, qui rendront la navigation plus sûre pour nos pêcheurs et marins.

Je voudrais parler brièvement de nos services de climatologie. Le programme de climatologie est extrêmement important pour le gouvernement fédéral, les provinces et les Territoires. Tous ces groupes ainsi que les universités et le secteur privé y participent. Des travaux de recherche sont effectués, afin de déterminer les effets d'un niveau accru de gaz carbonique dans

l'atmosphère. Cette année, des études sur les répercussions socio-économiques sont en cours, afin d'évaluer les répercussions probables des changements climatiques dus au CO_2 sur les denrées, l'agriculture et les ressources en eau des Grands lacs.

Le 1er mars, le gouvernement a annoncé le début d'une expérience d'une année qui pourrait permettre aux Canadiens d'obtenir des prévisions sur les conditions climatiques mensuelles et saisonnières de façon régulière. Au cours de la période d'essai, et je pense que c'est intéressant, certains organismes choisis comme des ministères provinciaux du tourisme, des municipalités et des associations de pêcheurs se verront demander par le ministère de l'Environnement d'évaluer la présentation et l'utilité de ces prévisions expérimentales. Imaginez un peu que vous décidiez cet été d'aller en vacances dans l'Île-du-Prince-Édouard—et vous êtes les bienvenus soit dit en passant—et que vous soyiez en mesure de déterminer quel temps il fera.

En octobre de l'année dernière, l'astronaute canadien Marc Garneau a mené à bien des expériences en utilisant le photomètre solaire placé à bord de la navette spatiale américaine. Cet appareil a été conçu par la direction de la recherche du Service de l'environnement atmosphérique de concert avec l'industrie canadienne. Il permet d'obtenir des données utiles dans le cadre de nos travaux de recherche permanents sur le climat et des données sur la couche d'ozone de la stratosphère et les pluies acides.

Depuis quelques mois, le gouvernement a prévu d'autres crédits, afin que l'on termine le rapport sur les répercussions écologiques possibles d'une guerre nucléaire. Cette étude a été effectuée par la Société royale du Canada au début de février. Elle décrit les répercussions probables d'un conflit nucléaire sur les conditions climatiques au Canada et dans le monde et plus particulièrement ce qu'on appelle l'hiver nucléaire. Le ministère de l'Environnement et d'autres ministères fédéraux examinent à l'heure actuelle ce rapport. Je suis heureux d'annoncer au nom de la ministre qu'elle remettra à chacun des députés à la Chambre une copie de ce rapport sitôt qu'il sera imprimé, afin que les députés puissent être au courant de la dernière évaluation scientifique des répercussions de cette catastrophe possible pour l'homme et son environnement.

On fait de plus en plus appel au service météorologique. Les ministères fédéraux et provinciaux font souvent appel et en fait, le service a répondu l'année dernière à plus de 15 millions de demandes. Ce service doit donc, sans aucun doute, être offert à la population.

Depuis 1976, le nombre de demandes de renseignements reçu par le service a plus que doublé. Au cours de cette même période, ses effectifs ont baissé de 10 p. 100 et ses dépenses sont demeurées presque constantes en dollars réels. Cette amélioration de la productivité a découlé d'une automatisation des opérations du SEA comme la collecte d'observations météorologiques et la préparation de prévisions, d'une informatisation accrue des méthodes de prévisions et d'une dissémination plus rapide et plus étendue des produits grâce à un meilleur système de communications. Manifestement, le gouvernement offre un meilleur service tout en n'accroissant pas ses coûts. Dans certains domaines, il a été en mesure de réduire les coûts sans imposer un fardeau supplémentaire au contribuable canadien.

On a réalisé davantage d'économies et amélioré les méthodes de transmission des données et prévisions météorologiques à la population grâce à un examen permanent de la répartition des effectifs et à des améliorations technologiques. Dans bien des cas, il est possible de réduire le service tout en respectant les objectifs du SEA.

J'ai déjà dit que nous pouvions améliorer l'efficacité et la productivité au moyen de l'automatisation, mais il existe un moyen précis de l'améliorer et c'est de s'inspirer de la collaboration du SEA avec les sociétés de haute technologie au Canada. Ces sociétés ont été en mesure de profiter de cette expérience et un certain nombre d'entre elles ont pris un créneau spécial mais important sur le marché d'instruments scientifiques perfectionnés que l'on exporte à présent. Grâce à l'appui du gouvernement du Canada, deux des sociétés fabriquant ce matériel fournissent à l'heure actuelle de l'emploi aux manufacturiers canadiens qui vendent ce matériel à l'étranger.

Le Service de l'environnement atmosphérique est celui qui nous fournit les bulletins et les prévisions météorologiques que nous entendons tous les jours. En fait, je signale rapidement en passant que ce service fournit plus de 230,000 prévisions météorologiques par an à quelque 167 régions à l'intérieur du pays et à tous les grands centres urbains. Il prépare annuellement 130,000 avertissements météorologiques maritimes, assure des services consultatifs et fournit des prévisions destinées à 101 régions maritimes. Il prépare 380,000 prévisions météorologiques, modifications et avertissements destinés à 90 régions aériennes et à 170 aéroports. Il assure également un service complet aux opérations militaires.

Ce service a d'autres activités qui ne me viennent pas immédiatement à l'esprit. Il assure, par exemple, le transport sur de longues distances des polluants atmosphériques; il est aussi à l'avant-garde au chapitre de la recherche scientifique canadienne sur les conséquences écologiques des pluies acides. En matière de gestion des produits chimiques toxiques, il examine les fortes concentrations tenaces de ces produits et leur accumulation accrue dans des régions géographiques représentatives. Il est également à l'avant-garde pour ce qui est des mesures, de la recherche et de la simulation par modèles.

Il poursuit des recherches dans les domaines suivants: les dangers pour la couche d'ozone stratosphérique protectrice de la vie sur terre, qui nécessite l'utilisation de certains produits chimiques, les effets de l'accumulation du bioxyde de carbone atmosphérique causée par l'activité de l'homme, et même les effets des éruptions volcaniques qui peuvent être de longue durée sur l'homme du fait qu'elles entraînent des changements climatiques et accroissent l'acidité de la pluie.

Le Bureau météorologique d'Ottawa dont j'ai parlé emploie 2,500 personnes d'un océan à l'autre et même dans les régions arctiques éloignées. Toutefois, il bénéficie de la collaboration de deux fois plus de bénévoles qui mesurent quotidiennement la température et le degré de précipitation pour le compte des archives climatiques nationales. Ce service bénévole est très important pour l'ensemble du pays.

Si je signale tout cela au sujet du SEA, c'est afin de faire comprendre aux Canadiens et aux députés que ce ministère rend bien plus de services que ne le laisse entendre l'opposition dans sa résolution. J'espère que mes observations ont prouvé que le gouvernement n'a pas renoncé à son engagement à protéger l'environnement. En fait, il a pratiquement maintenu tel quel le budget de ce ministère, et cela, en dépit de l'urgente nécessité d'éponger le déficit. Devant le déficit de 34 milliards de dollars, la nécessité de le contenir et le mandat qui lui a été confié de le comprimer, il est admirable que le gouvernement et sa ministre aient réussi à conserver le budget presque intact. La majorité des députés auront certainement la sagesse de voter contre la motion de censure le moment venu.

• (1650)

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je tiens moi aussi cet après-midi à participer au débat de la motion de censure présentée par l'opposition.

M. Caccia: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Davenport (M. Caccia) invoque le Règlement.

M. Caccia: Monsieur le Président, je m'excuse auprès du député de Regina-Est (M. de Jong). Ce matin, quand les porte-paroles de chaque parti n'ont pas alterné comme d'habitude, j'ai signalé la question à celui qui occupait le fauteuil à ce moment-là et je lui ai fait remarquer que lorsqu'un parti d'opposition présente une motion pendant une journée réservée à l'opposition, l'usage veut qu'après le premier groupe de trois orateurs, on accorde alternativement la parole au parti qui a présenté la motion et à tout autre parti choisi par Votre Honneur. Je pensais avoir eu gain de cause et c'est pour cela que j'invoque maintenant le Règlement dans l'espoir que vous vous rangerez à mon avis et que vous accorderez maintenant la parole à un député libéral puisque c'est notre parti qui a fait inscrire la motion au *Feuilleton*.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'invoque moi aussi le Règlement.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) invoque le Règlement.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, l'usage à la Chambre a toujours voulu qu'après le premier groupe d'orateurs, le nombre de porte-parole de chaque parti soit proportionnel au nombre de députés qu'il y a à la Chambre. Cependant, depuis le début de la session, on a pris l'habitude pendant les jours réservés à l'opposition d'accorder la parole alternativement à un député de l'opposition et à un ministériel pour que les ministériels aient eux aussi la chance de s'exprimer.

J'ai constaté cet après-midi qu'il y avait eu deux orateurs du parti libéral, un du Nouveau parti démocratique et seulement un des ministériels. Il me semble que cela ne serait que juste que le gouvernement ait au moins un nombre égal de porte-parole pour répondre aux critiques sévères qui ont été formulées à son égard par l'opposition. C'est tout à fait injuste que l'opposition ait autant de temps qu'elle en a eu jusqu'ici, surtout étant donné le nombre de députés qu'elle compte à la Chambre.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) invoque le Règlement.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je voudrais dire deux choses à propos des deux derniers recours au Règlement, peu importe ce que veulent les traditions de la Chambre ou ce que la Présidence aurait dû faire. D'abord, monsieur le Président, vous avez accordé la parole au député de Regina-Est (M. de Jong) et il avait commencé à parler. Deuxièmement, je surveillais la Chambre et le fait est qu'aucun député libéral n'était debout quand vous avez accordé la parole au député de Regina-Est. J'ai bien vu le député de Laurier (M. Berger) se lever, mais à ce moment-là, le député de Regina-Est avait déjà obtenu la parole. Le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) essayait aussi d'attirer l'attention de la présidence. J'essaie simplement de dire quels sont les faits, peu importe ce que veut la tradition de la Chambre.

Le président suppléant (M. Charest): Comme tous les partis ont maintenant donné leur avis, je tiens à signaler que, les jours réservés à l'opposition, la seule tradition qui existe à la Chambre, c'est que le parti qui a présenté la motion a ordinairement un porte-parole de plus que les autres partis. Cela me semble être la seule tradition clairement établie.

Le député de Davenport (M. Caccia) a signalé ce matin à la présidence que l'alternance des orateurs n'avait pas semblé se faire comme d'habitude. Je sais aussi que cela préoccupe le gouvernement. Cependant, jusqu'ici, trois ministériels, trois députés de l'opposition officielle et trois représentants du Nouveau parti démocratique ont eu la parole. Le député de Regina-Est (M. de Jong), à qui j'ai déjà accordé la parole, serait le troisième député néo-démocrate à parler. Si je ne m'abuse, si le débat s'était poursuivi normalement, il y aurait eu un autre porte-parole de l'opposition officielle.

Jusqu'ici, pendant les jours réservés à l'opposition officielle, environ 36 ministériels, 26 membres de l'opposition officielle et 24 députés du Nouveau parti démocratique ont eu la parole. Il incombe à la présidence en ces journées d'opposition de veiller à ce que la tradition soit respectée et qu'un plus grand nombre de députés de l'opposition que de députés ministériels puissent prendre la parole. C'est évidemment très difficile à faire compte tenu de la composition disproportionnée de la Chambre. Par conséquent, j'accorde la parole au député de Regina-Est pour qu'il participe au débat.

M. de Jong: Je vous remercie, monsieur le Président. Plusieurs députés, dont notamment le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) et le député de Skeena (M. Fulton), ont fait valoir que nous vivions dans une ère de changements industriels et technologiques très rapides. On se rend compte que chaque année des milliers de nouveaux produits chimiques arrivent sur le marché, y compris des aliments, des herbicides et des insecticides. Aussi de nouvelles méthodes industrielles sont mises en application. On a recours à diverses combinaisons de produits chimiques pour créer un nouveau produit, ou encore, on produit de nouveaux types de sous-produits et de déchets industriels, solides, liquides ou gazeux.

Dans une société à la fine pointe de l'évolution industrielle et technologique, la proportion de nouvelles techniques est très élevée. Si nous voulons survivre en tant que société industrielle, il nous faut participer à l'évolution technologique, contribuer à la mise au point de nouveaux produits chimiques et autres et de nouvelles méthodes industrielles, et demeurer concurrentiels avec les autres pays du monde. En fait, il est impérieux d'être à la page dans une société industrielle.

Et, pourtant, l'expérience nous a appris que dans ce processus d'évolution industrielle rapide, des erreurs surviennent. Elles sont parfois absolument fatales pour l'environnement et la santé de l'homme. Voilà pourquoi le rôle de l'État, en tant qu'institution sociale, est si essentiel et important dans une société industrielle très complexe. C'est à l'État qu'il incombe de s'assurer qu'il n'y a pas d'accident et que les nouveaux produits qui arrivent sur le marché ne sont pas dommageables pour la santé humaine ou pour l'environnement, maintenant et dans l'avenir.

• (1700)

Le gouvernement a une responsabilité très particulière à assumer dans une société industrielle. Il a la garde de notre environnement. Il se doit d'assurer la qualité de la terre, de l'eau et de l'air. Il doit en répondre devant les générations présentes et futures. Il est donc extrêmement triste de constater que notre nouveau gouvernement, fort d'une majorité écrasante, décide au nombre de ses premières mesures de sabrer les services du ministère de l'Environnement. Il est triste qu'il ait décidé d'amputer ce ministère des instruments dont il a lui-même besoin pour remplir son rôle de gardien de l'environnement. Plus que triste, c'est honteux et c'est quelque chose que les générations futures ne lui pardonneront pas.

Je voudrais dire quelques mots des rapports que j'ai eus dans le passé avec des gouvernements libéraux. Je voudrais aussi parler de certains produits chimiques et de l'évaluation des effets de ces produits sur notre santé et notre sécurité. Il y a un certain nombre d'années, lorsque j'ai été élu, je me suis beaucoup intéressé à ce qu'on appelait «l'affaire IBT», «IBT» étant International Biotest Laboratories, de l'Illinois, le plus grand laboratoire de toxicologie privé au monde, je crois. Cette entreprise a mis à l'essai presque tous les herbicides et les pesticides qui sont aujourd'hui sur le marché au Canada et également aux États-Unis. Ces épreuves devaient assurer que l'utilisation de ces produits ne causerait pas le cancer après plusieurs années et qu'ils étaient en fait sans danger pour l'environnement et pour les consommateurs.

Or, on a découvert, monsieur le Président, que cette entreprise avait délibérément falsifié ses épreuves. Elle avait remplacé des rats morts par des rats vivants. Elle avait effacé les résutats de ses essais. Des poursuites ont été intentées aux États-Unis, et plusieurs des dirigeants de cette entreprise sont maintenant en prison. J'ai soulevé cette question à la Chambre à plusieurs reprises. La ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque avaient fait fi de mes observations en me qualifiant de colporteur de nouvelles à sensation. Or, monsieur le Président, les événements survenus aux États-Unis, et notamment les procès qui y furent intentés, ont révélé qu'il ne s'agissait pas de nouvelles à sensation.

Il a fallu retirer du marché plusieurs des produits que la firme IBT avait mis à l'essai. Les gouvernements du Canada et des États-Unis conclurent une entente en vue de remettre à l'épreuve presque tous les herbicides et les pesticides en vente dans les deux pays. Mais, monsieur le Président, il y a eu pendant longtemps sur le marché des produits pour lesquels il n'existait pas de données exactes visant à prouver si leur utilisation ou leur consommation étaient sans danger pour l'homme. Il devint évident à ce moment-là, monsieur le Président, que l'étude de la toxicologie était indispensable dans une société industrielle moderne au moment où de nouveaux produits chimiques, envahissaient si rapidement le marché. Il n'était pas suffisant de s'en remettre uniquement au secteur privé pour effectuer ces études. Les gouvernements devaient assumer cette responsabilité. On a reconnu qu'il s'agissait d'un domaine difficile à cause de la rareté des toxicologues diplômés. Il s'agit également d'un domaine où la recherche est onéreuse.

A l'instar de beaucoup d'autres, j'ai insisté pour qu'un organisme public international comme l'Organisation des Nations Unies se charge des études toxicologiques nécessaires pour déterminer si tous ces nouveaux produits chimiques ne présentent pas de danger pour l'environnement, les usagers et les consommateurs. Le gouvernement précédent avait annoncé la création d'un centre d'études toxicologiques au Canada, ce qui constituait une mesure vraiment importante. Nous constatons malheureusement que le gouvernement actuel a maintenant abandonné ce projet. Nous constatons qu'il a maintenant abandonné les études toxicologiques intéressant les goélands argentés. Nous constatons qu'il a maintenant abandonné l'étude de l'incidence qu'a pu avoir sur les forêts l'épandage de centaines de milliers de livres de substances toxiques. Nous constatons que le programme destiné à surveiller les effets de l'épandage de produits toxiques dans les Prairies a été supprimé. C'est malheureusement une mesure mal avisée.

Des études effectuées dans l'est du Canada et dans ma province d'origine ont montré que les poisons tels que les herbicides et les insecticides, ainsi vaporisés, se filtrent un passage jusqu'à la nappe phéatique, qu'ils pénètrent dans l'eau des ravins et des lacs et empoisonnent la chaîne alimentaire. Ces études révèlent aussi que les organismes microscopiques qui vivent en général dans la boue et dans le lit des ravins et des lacs, et qui sont à la source même de la chaîne alimentaire, présentent une proportion de difformités inacceptable. Les poissons se nourrissent de ces espèces inférieures pour alimenter à leur tour les oiseaux et les êtres humains. Par conséquent, monsieur le Président, ces substances toxiques circulent dans la chaîne alimentaire. Voilà pourquoi il importe tant d'avoir un programme de surveillance. Celui-ci peut servir de signal d'alarme pour les êtres humains. Monsieur le Président, il est insensé d'avoir aboli ce système d'alarme. Cette stupidité inconcevable va nous coûter cher à l'avenir. Le gouvernement devra payer au centuple les millions de dollars qu'il compte épargner aujourd'hui, lorsque les produits toxiques nous auront atteints. Quelle mesure imbécile! Que le gouvernement est ridicule de vouloir épargner maintenant quelques millions de dollars qu'il devra plus tard rembourser au centuple.

Nous avons vu les conséquences de la thalidomide. Ce médicament a causé des souffrances physiques et morales à une quantité innombrable de gens. En supprimant ce programme, le gouvernement va empêcher les Canadiens de prévenir les catastrophes comme celle que la thalidomide a causée.

En Saskatchewan, nous savons que le nombre de fausses-couches augmente à l'époque de la pulvérisation des récoltes. Il est encore difficile d'établir un lien statistique de cause à effet à cause de la multitude des facteurs en jeu, notamment la direction des vents. On sait que les particules chimiques du produit ainsi vaporisé se concentrent dans certaines zones urbaines. On peut dire sans exagérer que les experts en la matière savent que les risques de fausses couches augmentent à cause de la pulvérisation des récoltes. Faut-il s'en étonner? Cela tombe sous le sens. Il est inévitable que les centaines de milliers de livres de substances toxiques qui sont pulvérisées dans l'air pour détruire les mauvaises herbes et les insectes nuisent à la santé des humains. Par conséquent, quand le gouvernement réduit ses dépenses dans ce domaine, il cause un tort immense à la génération actuelle et à celles qui vont suivre.

• (1710)

On s'inquiète aussi pour l'avenir, monsieur le Président. L'Environnemental Protection Agency des États-Unis a publié un rapport stupéfiant il y a environ un an et demi. Elle prédit que dans 15 à 20 ans d'ici l'effet de serre va commencer à se manifester. Elle prédit qu'il va provoquer des transformations considérables sur l'environnement de tout le globe. Elle met en garde contre l'accumulation de particules de carbone qui va bouleverser les conditions atmosphériques dans le monde entier et elle annonce que nous allons voir ce phénomène se produire de notre vivant. Monsieur le Président, c'est un avertissant terrifiant qui nous vient d'une institution comme l'EPA: elle ne sonnerait pas l'alarme chez les citoyens américains, sur la foi de rapports erronés ou fantaisistes. C'est un avertissement bien étayé. Et pourtant quand on voit l'ampleur des compressions faites au ministère de l'Environnement, on commence à se rendre compte que le gouvernement n'est vraiment pas préoccupé par l'avenir. Il ne s'inquiète pas de l'effet de serre, par exemple; si ce phénomène doit se manifester dans 15 ou 20 ans, n'y pensons pas. Le gouvernement ne s'intéresse qu'aux quatre prochaines années. Et pourtant, dans le domaine de l'environnement il faut voir plus loin que quatre ou même que huit ans. L'entreprise privée n'a pas ce genre de soucis toute préoccupée qu'elle est par ses bénéfices et ses bilans. Qu'on le veuille ou non, telle est la nature de l'entreprise privée. Mais le gouvernement devrait voir un peu plus loin sinon, qui dans le monde, dans notre société, voudra s'en inquiéter? Personne. Il incombe au gouvernement de se préoccuper de ces questions, non seulement cette année ou l'an prochain, pour ce mandat ou le mandat suivant. Le Parlement est la seule institution qui doit se préoccuper non seulement de la présente génération mais aussi des générations à venir. Nous sommes les gardiens de notre environnement. Nous sommes les gardiens de notre monde. Et les compressions budgétaires du gouvernement nous font démissionner de notre rôle. C'est impardonnable.

On commence à chercher des motifs. Généralement, j'ai tendance à approuver les conservateurs; non pas la nouvelle droite qui se manifeste aux États-unis, celle-là, elle me fait peur. Mais plutôt les conservateurs traditionnels qui cherchent à préserver, à conserver et à entretenir nos ressources. Par le passé, ils ont reproché aux gouvernements libéraux de dilapider nos ressources ainsi que l'environnement parce qu'ils ne s'intéressaient qu'au présent et non à l'avenir. J'ai toujours été très près de ces conservateurs qui croient dans la conservation. Il nous faut conserver nos richesses, notre environnement, nos énergies, nos eaux douces et notre air. Il nous faut conserver ces précieuses denrées parce qu'elles ne sont pas inépuisables. Nous ne vivons pas dans un monde infini mais dans un monde très limité. Et nous constatons maintenant que ces mêmes conservateurs renient leur propre philosophie en s'attaquant au ministère de l'Environnement.

Pourquoi agissent-ils ainsi? Je distingue une orientation dans les réductions imposées au ministère de l'Environnement et au Centre national de recherches. Que visent ces réductions? L'énergie atomique? Oh, non. Les énergies de remplacement? Certes, oui. A-t-on réduit les subventions aux sociétés pétrolières? Que non, on n'y touche pas. Mais on fauche dans les crédits pour les énergies de remplacement et l'isolation des demeures. Tout ce qui serait utile pour conserver et préserver, tout cela est supprimé. Je crains que l'orientation ne soit évidente, monsieur le Président. Ce gouvernement n'est pas ici pour le long terme, mais pour les vaches grasses.

Des voix: Oh, oh!

M. de Jong: Il est ici pour piller et dilapider les ressources et oublier l'avenir. C'est un gouvernement qui veut libéraliser des choses, tout cela au profit de l'entreprise privée. Débarrassons-nous des restrictions ridicules. Peu importe les malformations des œufs du goéland. Nous ne voulons pas entendre parler des aberrations constatées sur les formes de vie primitive du fond de nos lacs. Nous ne voulons pas entendre parler de ce système d'alerte. Profitons-en, pillons, dilapidons et gaspillons nos ressources et tant pis pour l'avenir. Nous ne sommes pas ici pour nous en occuper, nous ne nous préoccupons que du présent.

Eh bien, monsieur le Président, cette invraisemblable irresponsabilité, cette stupidité qui nous coûtera bien cher à l'avenir, voilà ce qui m'incite à appuyer la motion de défiance. J'espère, et je les y invite tous que les députés voteront selon leur conscience et non selon leur affiliation et leur loyauté politiques. Ce qui est en jeu, c'est l'avenir de notre pays, de son environnement, de ses précieuses richesses naturelles et des générations futures.

Le président suppléant (M. Charest): Des questions ou des observations.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député a eu raison de parler du programme de recherche sur le goéland argenté. Le député sait-il qu'au moment où le programme a été inauguré, on savait que les dioxines et le DDT présents dans le lac Ontario étaient nocifs pour les goélands. Cependant, sait-il également que le problème semble avoir été résolu et que la population des goélands a certainement augmenté? Je me demande donc pourquoi ce programme devrait être maintenu. Le député voudrait-il nous dire pourquoi nous devrions poursuivre un programme alors que les objectifs semblent avoir été atteints?

M. de Jong: Monsieur le Président, en premier lieu, pour employer la logique du député, ce programme n'aurait dû jamais exister puis qu'il n'y avait pas de problème. Mais le programme était une sorte de système d'alerte avancé. Et quand le problème s'est posé, nous avions les moyens de le résoudre.

Je ne suis pas d'accord avec le député qui prétend que le problème a disparu. Il y a deux ans, je me suis rendu avec plusieurs de mes collègues aux dépotoirs de Love Canal et de Hyde Park. Au dépotoir de Hyde Park, il y a des centaines de milliers de livres de dioxine. Permettez-moi d'expliquer au député qu'une proportion de un dix millième de dioxine, c'est-à-dire une petite particule qu'on aperçoit en suspension dans un rayon de soleil suffit pour provoquer un cancer et tuer. Au dépotoir de Hyde Park dans la péninsule de Niagara sont emmagasinées plus de 100,000 livres de dioxine. Nous savons que ces dioxines se sont écoulées du dépotoir dans la Niagara et ensuite dans les Grands lacs. On a trouvé des dioxines dans la Niagara. De fait, si l'on voulait écrire un roman terroriste, on pourrait y décrire un horrible complot pour faire sauter ces barrages improvisés autour du dépotoir pendant une période de forte pluie. Le dépotoir de Hyde Park est une bombe à retardement qui pourrait exploser si des dioxines s'écoulaient de cet emplacement dans le réseau des Grands lacs.

• (1720)

Nous avons besoin d'un système de surveillance et d'alerte avancée pour nous tous. Tant que les dépotoirs de matières d'égout et de déchets industriels situés près des Grands lacs n'auront pas été nettoyés, ce système d'alerte avancée ne devrait pas disparaître. Tant que le danger subsistera, nous devons maintenir le système de surveillance. Détruire ce système de surveillance serait aussi stupide et absurde que de vouloir nous priver de nos yeux.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, de toute évidence, le député ignore ce qui se passe. On a réduit de six à une personne le personnel chargé de briser des œufs des goélands argentés. Au lieu d'utiliser le programme rigoureux de surveillance en vigueur, un programme beaucoup moins rigoureux sera maintenu. C'est tout ce qui est vraiment nécessaire.

Il y a d'autres moyens de s'attaquer à l'infiltration des dioxines. Voilà pourquoi des sommes plus élevées sont consacrées au contrôle de la qualité de l'eau dans les Grands lacs. Le député ne se rend-il pas compte que nous devons nous attaquer aux nouveaux problèmes à mesure qu'ils surgissent? Quand on réussit à régler un problème, on peut retirer les fonds consacrés à cette fin et les affecter à un autre programme. N'est-ce pas une façon raisonnable de procéder? Devons-nous continuer indéfiniment à faire la même chose sans s'attaquer aux nouveaux problèmes écologiques à mesure qu'ils surgissent?

M. de Jong: Cela me consterne d'entendre des remarques et des raisonnements comme ceux-là. Le député se garde bien d'avouer que ce programme est d'envergure mondiale. Je suis consterné d'entendre le député dire que six personnes se contentaient de briser des œufs. Il parle d'un problème très grave.

Le gouvernement, dit-il, n'a pas supprimé le programme, il y reste une personne. Je crois savoir que si la seule personne qui reste observe des difformités dans les œufs ou chez les petits, elle ne peut même pas les signaler. Le gouvernement ne veut pas entendre parler de ces affaires-là, car cela dérange les gens. Ce que je veux dire, c'est que les habitants s'inquiètent, ils forment des comités, ils exigent que l'on réglemente l'industrie. Comme le gouvernement ne veut pas réglementer l'industrie davantage, il supprime les programmes qui sont à l'origine de renseignements qui effraient les gens. Le gouvernement préfère que les gens acceptent la situation telle qu'elle est et ne connaissent pas les risques pour leur santé ou leur sécurité. C'est l'attitude du gouvernement et du député, et elle est déplorable.

M. Gurbin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Beaucoup de députés de la majorité ont demandé à participer au débat de cet après-midi. La présidence a pris une décision et je la respecte. Toutefois, je voudrais confirmation, avant que cela ne devienne une habitude ou un précédent, que la présidence s'entretiendra avec le gouvernement pour déterminer la séquence à suivre pour les interventions.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Étant donné le temps qu'il nous reste, je dirais simplement que la présidence n'ajoutera rien et n'enlèvera rien à la décision rendue.

Le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) a une question ou une observation?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je voudrais poser une question. J'ai du mal à comprendre le pharisaïsme qu'ont affiché aujourd'hui les partis d'opposition. A écouter le député de Regina-est (M. de Jong), j'ai l'impression que nous vivons le premier des derniers jours de notre vie, que la fin du monde approche, alors qu'il n'en est rien. Le député de Gander-Twillingate (M. Baker) a employé le mot «impossible». Napoléon disait que le mot «impossible» n'était pas français, autrement dit qu'il n'existait pas. Toutefois, l'ancien gouvernement nous a laissé l'impossible à faire dans ce pays.

Le secteur financier du Canada disait que nous ne sommes pas allés assez loin le 8 novembre. De nombreux organismes de recherche renommés tels que le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, le Conference Board du Canada, et l'Institut C.D. Howe ont dit également que nous n'étions pas allés assez loin. Ils répètent que nous ne pouvons pas continuer à vivre au-dessus de nos moyens. Le député de Regina-Est a parlé de coupures aveugles. Il a mentionné tous les ministères et nous a servie toute une litanie de coupures. Le député pense-t-il que le pays peut continuer à vivre au-dessus de ses moyens?

Les subsides

M. de Jong: Monsieur le Président, le cabinet du premier ministre a vu son budget augmenter de quelque 50 p. 100. Je pense que la plupart des Canadiens auraient préféré que cet argent soit consacré à la faune ainsi qu'à la protection de notre environnement et de la qualité de l'eau, plutôt qu'à l'augmentation des services de propagande du cabinet du premier ministre. Je puis dire au député que, à mon avis, il y a d'autres moyens de réduire le déficit. Le faire au détriment des futures générations et de la santé et de la sécurité des Canadiens, c'est de la stupidité. Ce sont de fausses économies, car nous le paierons, un jour, au centuple.

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, je veux participer au débat en parlant de l'énergie renouvelable et, en particulier, des recherches effectuées dans ce domaine. Les compressions visant la Division de l'énergie du Conseil national de recherches ont soulevé de sérieuses questions quant à nos moyens de faire face à l'épuisement des ressources énergétiques conventionnelles. Je veux parler de cette question et de l'incidence que ces compressions auront sur la protection et la gestion de l'environnement.

Nous vivons dans un monde complexe, monsieur le Président, et les décisions que nous prenons ont parfois des conséquences imprévisibles. Au début de la journée, j'ai demandé au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) s'il était au courant, lorsqu'il a décidé de réduire le budget de la recherche dans le cadre des programmes d'aide en Afrique, des conséquences de sa décision. Il m'a répondu qu'il y avait un monde entre les compressions touchant le budget de la recherche fondamentale et les problèmes des millions d'affamés en Afrique.

Je ne suis pas du même avis que lui, monsieur le Président. A mon sens, il existe un rapport très étroit. Le 8 novembre dernier, le gouvernement a supprimé le programme de recherche sur l'énergie renouvelable. En janvier, le Conseil national de recherches a informé l'ACDI qu'il ne pouvait plus fournir les services de soutien à la recherche dans le cadre des programmes prévus en vue d'installer grâce à la technologie canadienne des systèmes d'irrigation dans le désert. En février, l'ACDI a répondu en remettant son programme à une date indéterminée, faute de moyens de recherche suffisants. Ces rapports sont peut-être difficiles à voir, mais il existent.

• (1730)

Je voudrais dire au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) et à ses collègues du cabinet que la recherche ne s'effectue pas dans le vide. En effet, la technologie s'applique dans de nombreux secteurs.

Ce sont précisément les applications de cette technologie et les conséquences à long terme de son utilisation que le gouvernement est censé examiner avant de prendre des décisions de ce genre.

Permettez-moi de faire un bref rappel historique de l'énergie renouvelable au Canada. Elle a vu le jour à la suite de la crise du pétrole, vers le milieu et la fin des années 70. En proposant le Programme énergétique national, le gouvernement a prévu d'accorder une plus grande place aux autres sources d'énergie renouvelable au Canada. Voici un passage du programme:

> Les réalités de notre avenir énergétique justifient des efforts croissants en vue d'exploiter de nouvelles formes d'énergie renouvelable . . .

Ce programme a été suivi par la création du groupe de travail parlementaire spécial sur l'énergie de remplacement du pétrole, qui a étudié la question pendant un an. Il a brossé un tableau sur un demi-siècle—non que ce soit trop long—de l'histoire de la mise en valeur des ressources énergétiques au Canada et a présenté près de 65 recommandations visant à favoriser le recours à d'autres sources d'énergie, technologies et carburants.

Après avoir examiné les divers problèmes, notamment l'épuisement des ressources énergétiques ordinaires, les conséquences écologiques, les disparités régionales en matière d'énergie, les considérations stratégiques, la diversité des approvisionnements énergétiques et des avantages sociaux, le groupe de travail a déclaré que le XXI[e] siècle apporterait un changement profond dans le domaine énergétique au Canada, lequel passerait des hydrocarbures à l'énergie renouvelable. Le gouvernement a progressivement mis sur pied des programmes de soutien et un groupe d'étude ministériel sur la recherche et la mise en valeur de sources d'énergie a été chargé de coordonner les initiatives gouvernementales dans les domaines de l'énergie renouvelable, l'économie d'énergie, les combustibles fossiles, les nouveaux combustibles liquides, l'énergie ordinaire et l'énergie nucléaire. En 1983 et 1984, le gouvernement a alloué quelque 54 millions de dollars aux programmes de recherche de la division de l'énergie du Conseil national de recherches. Environ 41 millions de dollars ont servi à des travaux sur les pompes à chaleur, l'énergie de fusion, l'énergie solaire, l'énergie de biomasse, l'énergie éolienne, l'hydrogène et le stockage de l'énergie. A remarquer que c'est le secteur privé sous contrat avec le Conseil national de recherches qui a effectué les trois quarts de ces travaux. Ce sont ces programmes et, pour tout dire, toute la Division de l'énergie du CNR que le gouvernement a annulés le 8 novembre dernier.

[*Français*]

L'industrie des énergies renouvelables est composée en grande partie de petites et moyennes entreprises, dont bon nombre ne sont en activité que depuis 10 ans ou moins. A l'heure actuelle, certaines dépendent financièrement de programmes publics de recherches comme celui du Conseil national de recherches. Environ 500 entreprises participent directement à la recherche, à la conception, à la fabrication, à la distribution et à l'installation de diverses «lignes» de produits du domaine des énergies renouvelables. Approximativement, 225 sociétés sont des fabricants qui, en 1984, employaient environ 5,000 personnes et ont réalisé des ventes de près de 530 millions de dollars, dont 30 millions à l'exportation. Ces entreprises offrent des produits qui ont rapidement acquis une réputation mondiale. Nos perspectives d'avenir sur le plan de l'exportation sont prometteuses, tant que nous pourrons demeurer concurrentiels au niveau international. Nous exportons surtout aux États-Unis, mais aussi en Afrique, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Asie.

D'après une étude réalisée en 1983 par la firme d'experts-conseils Frost et Sullivan, les ventes internationales de produits fondés sur la biomasse, les cellules photovoltaïques, les petites turbines hydro-électriques, les éoliennes, et les techniques héliothermiques se chiffrent maintenant à 3.5 milliards de dollars et atteindront quelque 15 milliards de dollars d'ici 1990.

[*Traduction*]

C'est dans ce contexte que nous avons appris le 8 novembre dernier l'élimination complète de la Division de l'énergie du CNR. Le secteur privé, c'est le moins que l'on puisse dire, n'en est pas encore revenu. Des contrats de recherches déjà approuvés et sur le point d'être conclus ont été annulés. Des sociétés qui comptaient sur ces contrats durent licencier du personnel et annuler des projets. En dépit de ses grandes promesses, le gouvernement a agi sans prévenir, sans consulter et sans offrir de solution de rechange.

La réaction du secteur était prévisible. Les députés conservateurs auraient vraisemblablement profit à connaître cette réaction. Dans une lettre qu'il adressait au ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie le 24 novembre dernier, M. P. William Bishop, de Vancouver, écrivait ce qui suit:

Vue d'ici, la décision d'éliminer entièrement la division de l'énergie du CNR paraît quelque peu arbitraire. Je m'inquiète de ce que dans votre vif désir d'effectuer des coupures, vous n'ayez pas tenu pleinement compte de leurs incidences sur le secteur privé.

M. Bishop mentionne notamment les recherches sur la superfenêtre et le plasma.

A mon avis, ce serait un acte de vandalisme que d'arrêter les recherches à cette étape-ci . . . Si j'ai appuyé le parti tory pendant toutes ces années, ce n'est pas pour qu'il empêche le secteur privé de se livrer à des travaux de recherches à Vancouver.

[*Français*]

Dans une lettre du 29 novembre qu'il adressait au député de Dollard, M. Jacques Beaudet, directeur de la Société d'énergie solaire du Canada Inc., disait, et je cite:

Depuis plus de 10 ans les Canadiens ont dépensé énergies et leur propre argent pour l'avancement de la science, de la technologie et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles. Les politiques gouvernementales ont beaucoup aidé à donner au Canada une expertise reconnue mondialement . . . Il ne faudrait pas qu'un geste trop hatif, et peut-être guidé par un objectif à court terme, fasse perdre aux Canadiens tous les avantages des travaux antérieurs supportés par des politiques gouvernementales.

[*Traduction*]

Voici un autre commentaire d'un représentant de l'industrie, M. Michael Bein, de Chelsea, au Québec, qui a écrit à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) à ce sujet le 18 décembre dernier:

C'est très bien de la part du gouvernement de mettre fin au gaspillage pour réduire notre énorme déficit . . . mais pourquoi y aller à coup de hache alors que le scalpel du chirurgien ou le couteau du boucher feraient très bien l'affaire.

L'industrie solaire du Canada, secteur tout jeune, est menacée d'extinction, et avec elle environ 2,000 emplois dans le secteur privé. C'est une industrie que nous remettons sur un plateau d'argent aux Japonais alors que nous aurions pu être un chef de file dans le monde entier sur ce chapitre. J'ai du mal à concevoir qu'un gouvernement conservateur tolère pareille agression contre les petites entreprises.

Cette décision est difficilement justifiable. On a posé bien des questions au gouvernement, qui n'a donné que très peu de réponses. En novembre dernier, le ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie a déclaré que ce programme était le moins important de tous ceux du Conseil national de recherches. On ne connaît pas les motifs à l'origine de sa décision. Il saute aux yeux que les représentants de l'industrie ne sont pas d'accord avec lui.

Le ministre a également déclaré le 29 novembre ce qui suit:

. . . le gouvernement considère que les progrès réalisés dans ce secteur ne sont pas suffisants pour l'inciter à maintenir les crédits spéciaux de recherche. Les projets de recherche sur les énergies nouvelles peuvent être financés par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et par d'autres organismes gouvernementaux. Les demandes de subventions présentées par les représentants de l'industrie solaire seront étudiées au même titre que celles des autres secteurs.

Il n'a tenu aucun compte des répercussions de sa décision sur les emplois, l'avenir de nos exportations, le développement régional ou l'environnement.

Et je me demande aussi pourquoi la division de l'énergie n'a pas été consultée au préalable. Le secrétaire général du Conseil national de recherches aurait dit le 19 novembre dernier que c'est le gouvernement qui a décidé de pratiquer des compressions dans tel ou tel programme et non le Conseil.

• (1740)

Pourquoi avoir complètement supprimé cette division au lieu de répartir la réduction sur tout le CNR? On prévoit réaliser des économies de l'ordre de 32 millions en 1985-1986. L'année dernière, le CNR avait un budget global de 502 millions. Pourquoi ne pas imposer une réduction générale de 5 ou 6 p. 100 et préserver ce programme?

A-t-on envisagé d'autres possibilités, notamment de réduire une petite proportion des dépenses dans le secteur de l'énergie non renouvelable, et garder ainsi de l'argent pour préserver un plus petit service du secteur de l'énergie? Rien ne nous permet de croire qu'on ait envisagé une telle solution.

Le gouvernement conservateur prétend être en faveur des petites entreprises. Pourquoi s'attaquer à un secteur constitué de petites entreprises? Je l'ai déjà dit, 75 p. 100 des recherches effectuées sous l'égide du Conseil national de recherches sont faites à contrat par des entreprises privées. Et le rapport Wright qui a étudié récemment tous les aspects de la recherche et du développement au sein du gouvernement? Il recommande aux laboratoires fédéraux de s'efforcer de collaborer avec le secteur privé en donnant des contrats à l'extérieur et de nommer les scientifiques et les administrateurs qui appuient ces efforts. Pourquoi supprimer un programme qui correspond exactement à cette recommandation, que le gouvernement est censé approuver? Monsieur le Président, je vous demande de comparer le coût de ce programme, soit une cinquantaine de millions, et ses avantages, à d'autres formes d'aide gouvernementale au secteur pétrolier et gazier ou au coût de la dépollution. La folie de cette décision n'en est que plus flagrante: 54 millions, soit le budget de 1983-1984 de la division de l'énergie, comparativement aux milliards que l'on consacre aux garanties de prêts, aux subventions versées dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier et aux autres subventions accordées au secteur pétrolier et gazier; 54 millions comparativement aux milliards qu'il faut consacrer à la lutte contre les pluies acides. Dans un article paru dans le *Globe and Mail* du 16 février, on dit que les principales fonderies de nickel et de cuivre du Canada ont peut-être bien consacré plus de un milliard à l'achat du matériel nécessaire pour assainir l'atmosphère.

Il n'y a pas de comparaison entre les 54 millions, une somme insignifiante, investis dans un secteur jeune et prometteur, et les milliards de dollars consacrés à des secteurs industriels plus vieux.

Ce n'est pas seulement une question de coût, monsieur le Président; c'est que nos exportations d'électricité vers les États-Unis sont menacées. L'association nationale des gouverneurs qui regroupe les gouverneurs de 50 États américains a décidé l'année dernière d'insister pour faire adopter une mesure législative interdisant les importations d'électricité du Canada à moins que le Canada ne réduise les émissions causant les pluies acides.

Je voudrais conclure en disant que seul le rétablissement intégral de ce budget donnera à ce secteur des assises solides. Notre parti aussi se préoccupe du déficit. Cependant, compte tenu de l'importance de ce programme pour l'avenir d'un secteur prometteur de notre économie et vu le montant des subventions accordées dans beaucoup d'autres pays pour les énergies renouvelables, cette décision est injustifiée.

On a beaucoup parlé cet après-midi d'efficacité et de la nécessité de réduire le déficit, comme le gouvernement en a le mandat. Je conviens qu'il faut diminuer le déficit, monsieur le Président, mais il y a un autre aspect à la question. Le gouvernement doit aussi agir d'une manière responsable et veiller à ce que ses décisions soient dans l'intérêt du pays, comme cela a été dit à maintes reprises ces derniers jours. Le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie a déclaré tout à l'heure qu'il ne voyait pas de rapport entre des recherches fondamentales et les problèmes que pose l'alimentation de millions d'Africains affamés. Selon moi, c'est une façon absolument irresponsable d'envisager les conséquences à long terme des activités de recherche et de développement. Si ce n'est déjà fait, le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie devrait discuter de ces conséquences à long terme avec la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) et avec d'autres collègues du cabinet. La seule conclusion qu'on puisse tirer, c'est que le gouvernement ne s'intéresse qu'au court terme, comme certains l'ont dit cet après-midi. Sa seule préoccupation, ce sont les prochaines élections.

Dans l'intérêt des générations à venir, il importe que notre gouvernement assume mieux ses responsabilités en ce qui a trait à la question cruciale de l'environnement et des recherches dans ce domaine.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir, conformément à l'article 62(9) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides. En conséquence, la question est la suivante: M. Caccia, appuyé par M. Rossi, propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement de la négligence et de l'irresponsabilité qu'il manifeste à l'égard de la protection et de la gestion de l'environnement, des compressions budgétaires qu'il a imposées dans les secteurs de la faune, de météorologie et des parcs, d'avoir abandonné les initiatives nationales et internationales antérieures du Canada qui visaient à lutter contre les pluies acides et à rétablir la qualité de l'eau des Grands lacs, et d'avoir ainsi mis en danger la santé, le bien-être et le patrimoine économiques des générations actuelles et futures de Canadiens.

Plaît-il à cette Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Que l'on convoque les députés.

(La motion de M. Caccia, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(Vote n^o^ 12)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Chrétien
Copps (M^lle^)
de Corneille
de Jong
Dingwall
Finestone (M^me^)
Foster
Frith
Fulton
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Jewett (M^me^)
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Killens (M^me^)
Lapierre
MacLellan
Manly
McCurdy
Mitchell (M^me^)
Murphy
Nicholson (M^lle^) (Trinity)
Nunziata
Orlikow
Parry
Penner
Pépin (M^me^)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Skelly
Tobin
Turner (Vancouver Quadra)
Waddell—57.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (M^me^)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais-Grenier (M^me^)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (M^me^)
Brightwell
Browes (M^me^)
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Carney (M^lle^)
Champagne (M^me^) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Clinch
Collins (M^me^)
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Domm
Duguay
Duplessis (M^me^)
Ellis
Elzinga
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fraser
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Graham
Gravel
Greenaway
Grisé
Gurbin
Halliday
Hamelin
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
Hudon
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (M^me^)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (M^lle^) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Malone
Mantha
Marin
Martin (M^me^)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDougall (M^me^) (St. Paul's)
McInnes
McKenzie
McKinnon
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Oostrom
Paproski
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Ravis

Messieurs

Redway	Sparrow (M^me^)	Tupper
Reid	Speyer	Turner (Ottawa-Carleton)
Reimer	Stackhouse	Valcourt
Ricard	Stewart	Vankoughnet
St. Germain	Tardif (M^me^) (Charlesbourg)	Vézina (M^me^)
St-Julien	Taylor	Vincent
Schellenberger (Wetaskiwin)	Tremblay (Québec-Est)	Warner
Scott (Hamilton-Wentworth)	Tremblay (Lotbinière)	Wenman
Scowen		White
Siddon		

Messieurs

Wilson (Swift Current-Maple Creek)	Wilson (Etobicoke-Centre)	Wise
Winegard		Witer—156.

[*Traduction*]

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Comme il est 18 h 14, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain.

(La séance est levée à 18 h 14.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 6 mars 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'AIDE GOUVERNEMENTALE À LA DOMTAR—LE QUÉBEC ET L'ESTRIE

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur porte une atteinte sans précédent à l'économie du Québec en refusant de verser une subvention de 100 millions de dollars à la compagnie Domtar qui se proposait d'investir 1 milliard 200 millions dans l'économie des Cantons de l'Est, et particulièrement à Windsor dans ma circonscription.

Le but de ce projet est de construire à Windsor l'usine de papier fin la plus moderne au monde, cadrant ainsi avec tous les objectifs générateurs d'emplois solides et durables. Sur le plan de l'emploi, ce dossier représente la consolidation et la création de plusieurs milliers d'emplois. Comme les pâtes et papiers constituent un secteur stratégique pour l'économie des Cantons de l'Est et pour le Québec entier, il est impératif, au nom de ces milliers de travailleurs, que le gouvernement révise dans les plus brefs délais sa décision. Refuser de verser cette subvention serait odieux et indécent et le gouvernement bafouerait ainsi les intérêts du Québec et ceux des Cantons de l'Est. Il s'agit là d'un dossier historique pour et dans l'histoire des Cantons de l'Est, et la population tout entière n'accepte pas et n'acceptera pas que le gouvernement hypothèque son avenir au bénéfice des Américains ou des Torontois.

Je supplie les députés conservateurs de cette Chambre de réagir en donnant leur appui à ces milliers de travailleurs du Québec.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'ABSENCE DE DISTRIBUTION DU COURRIER DANS DE NOUVEAUX LOTISSEMENTS DE MISSISSAUGA

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui faire part des préoccupations que cause à bon nombre de mes électeurs la Société canadienne des postes. Je représente la circonscription de Mississauga-Nord où l'on compte beaucoup de nouveaux lotissements et projets qui ne reçoivent pas encore le service de distribution du courrier. Ces projets domiciliaires ne sont certes pas éloignés de la localité la plus proche. Bon nombre d'entre eux sont situés juste en face de quartiers existant depuis dix ou vingt ans. Ces nouveaux lotissements sont dotés de routes asphaltées, de trottoirs et d'un éclairage suffisant, et ils bénéficient de tous les services, sauf de la distribution du courrier.

Il n'y a aucune raison pour que la Société canadienne des postes ne livre pas à domicile le courrier de ces contribuables. Si la Société n'a pas réussi à s'organiser convenablement, elle ne saurait invoquer ce prétexte pour négliger de remplir son mandat. Certes, elle a le mérite d'avoir réduit sa dette, mais les gens de ma circonscription, ayant vu ces dernières années les tarifs postaux monter en flèche, se demandent si la Société a réduit ses frais non pas grâce à une meilleure gestion mais en fixant des prix prohibitifs pour ses services. Exception faite de la Société canadienne des postes, aucune entreprise commerciale digne de ce nom ne chercherait à s'attirer des clients en augmentant le prix de son produit tout en réduisant ses services.

Je me suis dépêché de faire imprimer mon premier bulletin à mes électeurs à temps pour les Fêtes. En fait, les bulletins étaient prêts à être livrés le 18 décembre 1984. La Société canadienne des postes est immédiatement passée à l'action, et mes électeurs ont reçu leur envoi la semaine dernière, seulement 62 jours après l'expédition.

M. le Président: Je signale au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

L'EMPLOI

DÉFI 85—LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DEMANDES

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, j'ai déjà parlé de Défi 85 comme d'un exemple de faux-fuyant, de tergiversation et de flagornerie. Voilà qu'on y ajoute maintenant l'incompétence. Lorsque la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a dévoilé son programme Défi 85 le 6 février, bien des gens doutaient que son ministère réussisse à mettre le programme en œuvre avant l'été. La ministre a maintenant sonné le glas du programme en fixant à la fin de mars la date limite de réception des demandes d'emploi, trois semaines à peine avant que des milliers d'étudiants ne se retrouvent effectivement en chômage. Des fonctionnaires de son ministère lui-même ont déclaré qu'il faudra attendre à la mi-juillet avant que les demandes aient toutes été dépouillées. Le programme annoncé par la ministre le 6 février serait mieux nommé si on l'appelait Retrait 85.

Puis il y a le Programme d'emplois d'été axés sur la carrière. Les formules de demande d'emploi sont devenus disponibles le 21 février, et la date limite de réception a été fixée au 28 février, une semaine plus tard. Le programme a été tout aussi lamentablement administré. Le 27 février, des étudiants du Ryerson Institute ont appris qu'il n'y avait pas de formules disponibles, et on les a renvoyés à l'Université de Toronto. A cet endroit, on les a renvoyés à l'Université York parce qu'il n'y avait pas de formules disponibles là non plus. Nous entendons tous les jours à la Chambre des ministériels parler de

Article 21 du Règlement

confiance. Eh bien, je vous assure, monsieur le Président, que les étudiants n'ont aucune confiance dans la compétence du gouvernement pour leur procurer des emplois dont ils ont désespérément besoin . . . .

M. le Président: Je dois informer le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, d'immenses progrès ont été réalisés dans notre système judiciaire au cours des décennies, mais on s'est plutôt désintéressé du sort d'un groupe de Canadiens, ceux qui sont victimes d'actes criminels. Au Canada, la victime d'un crime n'a pas de place réelle dans l'action intentée contre le délinquant. Les mesures de réparation prévues dans le Code criminel sont le plus souvent inutiles et les indemnités que prévoient les lois fédérales et provinciales sont insuffisantes. Une nation qui dépense des millions de dollars pour les criminels devrait sûrement porter secours à leurs victimes.

Une affaire d'importance nationale qui est survenue en Nouvelle-Écosse met en cause Lucille Hollett et sa famille. Le père de famille est mort en 1980 des suites d'un incident qui a donné lieu à des accusations contre deux agents de police de la ville de Dartmouth, dont l'un a été reconnu coupable d'homicide involontaire. Quatre années se sont écoulées depuis, mais la ville de Dartmouth prétend que des complications légales retardent l'indemnisation. L'affaire suit lentement son cours devant les tribunaux, mais tout le monde sait qu'une action en justice contre une administration publique est peine perdue.

L'indemnisation raisonnable et convenable des victimes d'actes criminels est la responsabilité de tous les Canadiens. Si les municipalités et la police s'autorisent de dispositions législatives pour échapper à leur responsabilité, il faut changer la loi. En 1982, j'ai saisi le Parlement de l'affaire Donald Marshall. Je demande maintenant au Parlement de prendre en considération la cause d'Earl Hollett, une autre victime du système.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA FERMETURE DU MUSÉE NATIONAL DES POSTES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le Musée national des postes a fermé ses portes le vendredi 1er mars. La Société canadienne des postes savait depuis quelques années qu'elle devait trouver un nouvel emplacement pour le Musée, mais elle n'a rien fait. Il a donc fallu fermer le Musée national des postes, qui est non seulement un trésor national mais aussi une institution très utile pour les quelque deux millions de philatélistes qu'on trouve au Canada. Les philatélistes canadiens consacrent chaque année 50 millions, d'après les estimations, à l'achat de nouveaux timbres émis par la Société canadienne des postes. Ces achats représentent un bénéfice appréciable pour la Société, qui a grandement besoin de recettes. Dans d'autres pays, les musées des postes sont des entreprises rentables qui émettent chaque année des timbres spéciaux à l'intention des philatélistes. Le Canada pourrait faire de même.

Les 19 personnes mises à pied la semaine dernière devraient être réengagées immédiatement. Nous devrions rouvrir ce musée important sur-le-champ. Le traitement déplorable réservé à ces employés, dont certains, qui avaient jusqu'à 30 ans d'expérience, n'ont reçu qu'un avis de quelques heures, est inadmissible et constitue une mesure rétrograde dans les relations entre la direction et les travailleurs.

On trouvera un emplacement permanent pour le Musée des postes quand le ministre chargé des Postes et le ministre des Travaux publics (M. La Salle) se rendront compte qu'il convient de préserver cette précieuse institution canadienne. Je recommande instamment à ces ministres de se rencontrer aussitôt que possible pour trouver un emplacement permanent. Je vous prie instamment, monsieur le Président, de permettre au Musée des postes de demeurer dans ses locaux de l'immeuble Wellington . . .

M. le Président: Le temps de parole de la députée est expirée.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

VISITE À LA BASE MILITAIRE DE NORTH BAY (ONT.)

M. Richard Grisé (Chambly): Monsieur le Président, jeudi le 28 février 1985, grâce à l'initiative du secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale (M. Wenman) ainsi qu'à la cordiale hospitalité de notre honorable collègue, le député de Nipissing (M. Mantha), certains membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale ont eu le privilège d'être accueillis à la base militaire de North Bay en Ontario.

Cette visite d'une journée, effectuée sous la direction du major général Morton, fut des plus enrichissantes au regard de l'information qui nous a été fournie sur le système NORAD et son importance dans le plan général de la défense de l'Amérique du Nord.

Notre visite à North Bay nous a démontré l'importance d'obtenir l'information pertinente concernant la nécessité d'accroître la sécurité du pays.

Monsieur le Président, il est souhaitable et même indispensable que ce genre d'initiative se produise afin que les députés soient directement sensibilisés et puissent ainsi transmettre une meilleure information à leurs commettants et à tous les Canadiens.

• (1410)

[*Traduction*]

LE SÉNAT

ON DEMANDE L'ABOLITION

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, le sérieux avec lequel le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré qu'il prendrait des mesures pour abolir le Sénat si seulement il pouvait obtenir l'accord du très honorable chef de l'opposition (M. Turner) permet d'envisager pour la première fois dans l'histoire de notre pays la possibilité de parachever la victoire de la démocratie politique dans notre régime parlementaire. Le chef de l'opposition a donné à entendre qu'il acceptait d'envisager cette possibilité. Le premier ministre a donc le devoir de présenter une résolution en bonne et due forme portant l'abolition du Sénat. En l'occurrence, il pourrait certes compter sur l'appui du NPD et vraisemblablement aussi—du moins devons-nous l'espérer—sur celui des libéraux, si ceux-ci peuvent seulement renoncer à l'élitisme et au favoritisme politiques qui les caractérisent depuis tant d'années.

Le premier ministre devrait présenter une proposition en ce sens et inviter les provinces à se prononcer à son sujet. Si jamais il décidait d'aller de l'avant, il ne devrait pas s'inquiéter d'un veto du Sénat. Un Sénat qui oserait s'opposer à la volonté librement exprimée des Canadiens de l'abolir serait condamné de toute façon à disparaître.

Si le premier ministre n'agissait pas, les Canadiens pourraient compter sur le NPD pour présenter une résolution en ce sens et fournir à la Chambre l'occasion de se prononcer sur cette importante question. Tous les Canadiens désirent vivement savoir quelle est la position du premier ministre et du chef de l'opposition à ce sujet.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES SUJETS ÉTUDIÉS À LA CONFÉRENCE TENUE EN ALBERTA

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, le 2 mars, la province de l'Alberta tout entière a été consultée. Environ 230 délégués et des députés, venant de toutes les circonscriptions albertaines, ont convergé sur Edmonton afin de donner suite à l'exposé financier du ministre des Finances (M. Wilson). Les trois ministres fédéraux qui représentent l'Alberta ont pris part à cette réunion au cours de laquelle ils ont fait connaître le programme national du gouvernement fédéral.

Les délégués, qui représentaient la base, ont exprimé des opinions aussi diverses que stimulantes et bien documentées. Ils ont convenu que le chômage constitue la question la plus urgente de l'heure et ils ont réclamé l'abolition des barrières commerciales de manière à créer des emplois et à stimuler l'économie. Les députés de l'Alberta ont écouté attentivement ces propos. L'assemblée fut un bel exemple de démocratie.

Les délégués ont exhorté le gouvernement à honorer les promesses qu'il a faites concernant le secteur énergétique et sa mise en valeur, à réduire sans hésitation le déficit, à comprimer les dépenses gouvernementales comme il s'y emploie et à stopper la montée des taux d'intérêt pour sauver notre devise. Monsieur le Président, cette conférence a montré combien nous nous soucions de consulter les Canadiens en vue d'établir un programme national qui nous garantira un meilleur avenir.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA CONSULTATION—LES PROPOS ATTRIBUÉS AUX MINISTRES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, les députés à la Chambre des communes et les Canadiens de tout le pays ne peuvent qu'éprouver du désarroi devant l'arrogance de ministres fédéraux qui disent ne pas devoir consulter la population ni ses représentants élus, les députés, sur les programmes des ministères. Des déclarations que le *Toronto Star* prête aujourd'hui à la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) et des déclarations qu'a faites il y a plusieurs jours le ministre d'État aux Petites entreprises (M. Bissonnette) traduisent l'arrogance et la mentalité d'assiégé d'un gouvernement qui se sent toujours persécuté par l'opposition.

Le ministre d'État (Petites entreprises) a déclaré lundi aux députés qu'il n'avait pas l'intention de consulter la Chambre des communes ni les membres des comités permanents au sujet des modifications à apporter à la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Ce genre de déclarations se trouve à bafouer l'excellent travail du comité de la réforme parlementaire que préside le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Elles manifestent d'une tendance croissante à gouverner à coup d'oukases et de sondages d'opinion. Ce genre d'arrogance a conduit l'Union soviétique en Afghanistan et les États-Unis au Vietnam, et risque de compromettre grandement le travail du présent gouvernement.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LA CÉLÉBRATION DU CENTENAIRE

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Le 18 février, monsieur le Président, nous avons marqué le Jour du patrimoine du Canada par un déjeuner sur la colline du Parlement et nous avons célébré le 100^e^ anniversaire de nos parcs nationaux. Il y a cent ans, sir John A. MacDonald et son gouvernement prévoyant ont officiellement désigné le parc national de Banff comme premier monument national, protégeant du même coup une magnifique région de l'Alberta. Jusqu'ici, des millions de visiteurs en ont admiré toute la splendeur et les générations futures vont jouir du même privilège.

[*Français*]

Notre pays est fier de la performance du système d'évolution de nos parcs nationaux depuis la dernière décennie.

Nous avons maintenant 31 parcs nationaux et 75 lieux historiques, lesquels représentent toutes les provinces et les deux Territoires.

• (1415)

[*Traduction*]

J'ai eu le plaisir de travailler dans le parc national Terra Nova, à Terre-Neuve, et dans le parc national de Banff, en Alberta, sous la direction du très compétent Jack Nichol, à l'époque où notre réseau de parcs nationaux a pris énormément d'ampleur. Nous pouvons tous en être fiers. Toutefois, j'exhorte le gouvernement à continuer de préserver nos lieux historiques, nos canaux et nos parcs nationaux pour la postérité.

Je rappelle au gouvernement les paroles éloquentes imprimées sur une affiche par le peuple Haïda des îles de la Reine-Charlotte pour décrire le parc Duu Guusd de leur tribu:

Duu Guusd est plus qu'une terre héritée de nos ancêtres, c'est un parc que nous empruntons à nos petits-enfants.

Nous n'avons pas le droit d'hypothéquer leur avenir.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA PRÉSENTATION DU BUDGET

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ce matin, le dollar canadien a encore baissé à un niveau sans précédent, même s'il a récupéré un peu cet après-midi. Hier, les taux hypothécaires ont augmenté d'un demi pour cent et les prêts à la consommation ont augmenté également. Il y a 1.5 million de Canadiens en chômage. Les dépenses du gouvernement sont les plus élevées de l'histoire du Canada et nous n'avons toujours aucune idée claire de la politique monétaire ou fiscale du gouvernement, car c'est la plus longue période d'attente de toute l'histoire pour un premier budget après des élections.

Le premier ministre exigera-t-il de son ministre des Finances qu'il présente un budget plus tôt que prévu afin que l'on ait une idée de l'orientation que suivra notre économie?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Mon honorable collègue connaît la situation dont nous avons hérité, puisqu'il en a parlé lui-même lorsqu'il est devenu premier ministre. Je suis sûr qu'il n'était pas plus satisfait que moi de l'héritage que nous ont laissé nos prédécesseurs.

J'ai continué ce qu'avait commencé mon honorable collègue, c'est-à-dire, avec le ministre des Finances, remettre de l'ordre dans les finances publiques et rétablir en même temps un certain bon sens.

Le ministre des Finances a présenté, dans un important document déposé le 8 novembre, le plus grand ensemble de restrictions jamais proposé au Canada pour commencer à réduire le déficit, ce qui a été suivi par un certain nombre d'autres initiatives et conduira à un budget qui, je puis le garantir à mon collègue, sera présenté aussi tôt que possible. Il sera fondé sur les principes fondamentaux de la relance du secteur privé et de la création d'emplois pour les Canadiens.

[*Français*]

ON DEMANDE S'IL EST POSSIBLE DE DÉPOSER LE BUDGET AU MOIS DE MARS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a promis des dizaines de milliers d'emplois: il n'a pas livré la marchandise. Il a promis une baisse des taux d'intérêt: il n'a pas livré la marchandise. Il a promis de réduire le déficit: il n'a pas livré la marchandise. Il a promis de réduire les dépenses gouvernementales: il n'a pas livré la marchandise. Il a promis un dollar fort pendant la campagne électorale: il n'a pas livré la marchandise. Donc, je dis, et je pose la question au premier ministre: Dans ces circonstances, peut-il convaincre le Cabinet, le plus gros dans notre histoire, de déposer un Budget immédiatement, dans le mois de mars, au lieu d'avril, au lieu de mai, au lieu de juin?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef du parti libéral a promis aux délégués libéraux au congrès une grosse victoire libérale: il n'a pas livré la marchandise.

Nous avons commencé le processus pénible et difficile de remettre de l'ordre dans les finances publiques du pays. Je sais que mon ami sait jusqu'à quel point cela est difficile, compte tenu de l'héritage de 20 ans qu'il faut régler. Nous avions hérité d'une situation, je vous l'avoue carrément, extrêmement difficile. Nous avons commencé à l'aide d'un document fort sérieux, le 8 novembre dernier, ce processus de réconciliation nationale et de renouveau économique, et je suis certain que le chef de l'opposition sera fort heureux du Budget qui sera bientôt déposé par le ministre des Finances.

• (1420)

LA POLITIQUE MONÉTAIRE ET FISCALE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je dois rappeler au premier ministre que les élections sont finies. Maintenant, qu'il administre le pays d'une façon sérieuse!

Une voix: C'est cela!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il a employé les mots «compte tenu» . . . Compte tenu de la crise du dollar, compte tenu de la crise des taux d'intérêt, compte tenu de la crise du chômage, compte tenu du manque de confiance envers le gouvernement actuel, le premier ministre peut-il au moins clarifier, pour la population canadienne, ce qu'est la politique monétaire par rapport aux taux d'intérêt et à la stabilisation de notre dollar canadien? De plus, peut-il, pour une fois, finalement, clarifier sa politique fiscale et, dans la négative, peut-il présenter avec son ministre des Finances un budget tout de suite?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je serais très heureux de discuter plus longuement de la politique du gouvernement avec le chef de l'opposition s'il le désire.

M. Turner (Vancouver Quadra): Voulez-vous aussi que je rédige votre budget?

M. Wilson (Etobicoke Centre): Je crois que nous avons déjà exposé fort explicitement notre politique monétaire. Je l'ai très bien expliquée en répondant aux questions la semaine dernière et la semaine précédente. Dans mon exposé économique du 8 novembre dernier, j'ai donné l'une des définitions les plus claires qui soient de l'aspect fiscal de notre politique économique qui consistait à régler certains problèmes de réglementation qui existaient au Canada, à cerner les domaines auxquels nous entendions consacrer les ressources publiques, toutes ces mesures visant à relancer l'emploi.

Il n'y a pas lieu de présenter un budget à la hâte. Quand nous déposerons un budget, nous ne risquerons pas de nous tromper, car nous aurons consulté préalablement le plus grand nombre de personnes possible, y compris les premiers ministres provinciaux et d'autres qui estiment avoir un important point de vue à faire valoir. Une fois que nous en aurons terminé, et j'espère que ce sera très prochainement, nous déposerons un budget qui plaira beaucoup au député, j'en suis sûr.

Des voix: Bravo!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE SYSTÈME D'ALERTE DU NORD

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. La semaine prochaine, il rencontrera le président Reagan et il a déjà annoncé qu'il avait changé la politique canadienne. Le gouvernement fédéral prendra maintenant une position contraire au désir non seulement du gouvernement précédent, mais bien du Parlement précédent, en souscrivant au projet de défense spatiale. Est-il vrai que la semaine prochaine, le premier ministre signera un nouvel accord sur le système d'alerte du Nord qui pourrait modifier à jamais l'équilibre des relations en matière de défense entre le Canada et les États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne voudrais pas utiliser le terme irresponsable, mais je sais que mon honorable collègue a assisté à une audience du comité parlementaire que j'ai proposée moi-même et au cours de laquelle on a posé des questions au sujet du système d'alerte du Nord et donné des réponses précises. Il n'y a absolument aucun lien entre le système d'alerte du Nord et l'initiative de défense stratégique. Le député le sait pertinemment et il devrait agir en conséquence plutôt que d'abuser de ses prérogatives en tant que député.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE LA TENUE D'UNE AUDIENCE DU COMITÉ

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je constate que le très honorable ministre est très chatouilleux sur ce sujet puisqu'il n'a même pas osé répondre à la lettre que je lui ai fait parvenir au sujet de cette question, il y a deux semaines environ. J'ai écrit au nouveau ministre de la Défense nationale pour lui demander de permettre la tenue d'une audience du comité, afin de donner la possibilité à des Canadiens inquiets de venir faire part de leur point de vue au Parlement. Qu'a donc à cacher le ministre en refusant de permettre à des Canadiens d'exprimer leur crainte que nous soyons placés dans une situation inextricable, comme cela s'est passé sous les gouvernements précédents?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce qui s'est passé sous des gouvernements précédents . . .

M. Chrétien: Diefenbaker et le Bomarc.

M. Clark (Yellowhead): . . . et plus particulièrement lorsque le député qui vient tout juste d'intervenir était secrétaire d'État aux Affaires extérieures et membre du cabinet libéral, c'est que les négociations se poursuivaient au sujet du système d'alerte du Nord. Cependant, le Parlement n'a jamais pu connaître la teneur de ces discussions. Les libéraux ont traité le Parlement comme s'il n'avait pas le droit de savoir ce qui se passait relativement à notre politique en matière de défense nationale.

• (1425)

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Nous avons eu suffisamment le sens des responsabilités pour étaler les faits au grand jour. Je demande au député d'avoir le même sens des responsabilités et de cesser d'abuser de ses prérogatives de député.

* * *

LA VIOLENCE DANS LA FAMILLE

LES REFUGES D'URGENCE POUR LES FEMMES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il se souvient sans doute qu'en 1982 certains députés ont rit quand on a signalé qu'un Canadien sur dix battait sa femme. On assiste à une recrudescence de violence chez les jeunes et les vieux et le nombre de femmes battues augmente, comme les femmes ont besoin de services consultatifs et de refuges qui assurent leur protection, le ministre peut-il dire à la Chambre combien de refuges d'urgence pour femmes battues il y a au Canada à l'heure actuelle et combien sont financés à frais partagés dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le problème que la députée aborde est important, il est grave; tous les députés et tous les citoyens devraient s'en préoccuper et voir s'il n'y a pas moyen de renverser la tendance. La députée me demande des chiffres qu'il serait franchement plus facile d'obtenir par le *Feuilleton*. Je peux toutefois lui dire qu'il existe environ 190 foyers dont 63, je crois—ce sont les chiffres les plus récents que j'ai—correspondent à la description qu'elle a donnée dans sa question.

Des voix: Bravo!

LES PROCÉDÉS D'ADMISSION DANS LES REFUGES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ce nombre de refuges n'a rien d'exceptionnel. Il faut faire bien plus, et je sais que le ministre est d'accord avec moi. Lorsqu'une femme battue, bouleversée et désespérée doit aller chercher refuge pour elle et ses enfants dans un centre de transition, elle est forcée de se soumettre à une évaluation des ressources compliquée si ce refuge est subventionné dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Le ministre négociera-t-il avec son homologue provincial pour améliorer la situation et supprimer le système d'évaluation des moyens afin de faire disparaître tous les obstacles auxquels se heurtent les femmes qui sont très vulnérables et qui essaient d'obtenir une certaine protection pour elles et leurs enfants?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, compte tenu de la façon dont la députée pose sa question, elle doit bien admettre, et elle l'a fait je crois, que lorsqu'on veut modifier une entente conclue en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, il faut toujours négocier avec les provinces. J'ai parlé des provinces que je voudrais rencontrer à propos du Régime d'assistance publique du Canada et d'autres questions sociales; cette rencontre doit se tenir à la fin d'avril. Ce sera notre deuxième rencontre, la première ayant été très brève.

Nous avons dit par ailleurs aux provinces que nous étions disposés à étudier la question. Ce n'est pas tellement la situation financière des femmes qui se présentent à un de ces foyers mais plutôt la violence et les risque de blessures qui nous préoccupent. Pas plus tard qu'aujourd'hui, quatre sous-ministres représentant quatre provinces en discutent avec mes fonctionnaires.

ON DEMANDE PLUS DE SUBVENTIONS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ce n'est peut-être pas une question d'argent dans un certain sens mais ce l'est certainement pour les centres de transition qui ne sont vraiment pas assez subventionnées, comme le ministre le sait. Le ministre tiendra-t-il les promesses électorales des conservateurs et appliquera-t-il les recommandations du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, et leur accordera-t-il plus de subventions fédérales, ce dont les services et les refuges ont grand besoin, pour permettre aux femmes désespérées qui ont été battues d'obtenir de l'aide?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée admet, j'en suis sûr, que l'on a étudié le problème. Je le répète, cette tendance me préoccupe. Elle m'inquiète beaucoup et je sais qu'il en est de même pour elle. Il y a le rapport Badgley. Certains mettent en doute l'exactitude des chiffres mais à part cela, c'est un problème de taille. La députée dit que le gouvernement a fait des promesses à ce sujet pendant la campagne électorale; c'est bien vrai. C'est d'ailleurs pour cette raison et parce que ce problème nous préoccupe beaucoup que nous tenons des négociations et des discussions à ce sujet.

* * *

• (1430)

LA DÉFENSE NATIONALE

LE SYSTÈME D'ALERTE DU NORD

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Ce dernier n'ignore pas que notre comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale s'est réuni le 14 février pour parler du nouveau réseau de préalerte qui sera installé dans le nord du Canada et le long de nos côtes, en présence de l'ancien ministre suppléant de la Défense nationale. A cette occasion, on nous a donné une vue d'ensemble du réseau, mais beaucoup de questions restent sans réponse, et il faudrait aussi que nous obtenions des précisions sur d'autres problèmes connexes avant la signature du nouvel accord. Le ministre peut-il nous assurer dès maintenant que le comité consacrera d'autres séances à cette question qui sera d'une importance vitale pour tous les Canadiens pendant au moins les 20 prochaines années, et qu'il acceptera d'assister aux réunions du comité permanent de la Chambre avant l'entrée en vigueur de ce nouvel accord?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis persuadé que le député ne voudrait surtout pas que moi-même ou un autre ministre de la Couronne impose un ordre du jour aux comités. J'ai appris que le comité directeur du comité permanent se réunira aujourd'hui à 15 h 30. Cette question sera sans aucun doute abordée à ce moment-là. Cependant, si le député lit le compte rendu de la dernière séance du comité, il constatera que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait accepté de rester tant que des membres du comité auraient des questions à lui poser. Ce qui s'est passé, en fait, c'est que la séance s'est terminée parce que les membres du comité n'avaient plus de questions. Il reste néanmoins qu'ils ont eu l'occasion d'interroger le ministre tant qu'ils l'ont voulu.

LA PRÉSENCE DU MINISTRE AU COMITÉ

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Décidemment, monsieur le Président, le gouvernement ne perd pas l'habitude de donner des réponses évasives. Le ministre sait parfaitement que le président du comité a annulé la réunion. Pourquoi, bien que son parti nous ait promis que le gouvernement ne cacherait rien, le ministre refuse-t-il d'assister aux réunions du comité des affaires extérieures et de la défense nationale en compagnie de ses collaborateurs avant la signature du nouvel accord de NORAD, l'autre ministre ayant assisté à la réunion précédente? En 1980, quand cet accord devait être renouvelé, son propre secrétaire parlementaire était le critique le plus virulent du gouvernement.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne sais vraiment pas à quoi le député fait allusion. Je n'ai pas reçu de lettre du président ni d'un autre membre du comité permanent me demandant de venir témoigner. J'ai simplement reçu une lettre du leader adjoint de l'opposition, je crois, à laquelle je répondrai. Aux dernières nouvelles, je le répète, le comité directeur doit se réunir à 15 h 30 cet après-midi. Si ses membres jugent bon de m'inviter à comparaître devant le comité, je me ferai un plaisir d'étudier leur demande.

* * *

LA VIOLENCE DANS LA FAMILLE

L'HÉBERGEMENT DES FEMMES MALTRAITÉES DANS LES RÉGIONS RURALES

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales a publié un rapport intitulé: «Violence au sein de la famille» en mai 1982. Quelle mesure le ministre a-t-il prise pour donner suite à la recommandation n*suo*ro 9 portant sur les femmes maltraitées qui vivent dans des régions rurales ou isolées ou qui ne veulent pas venir en ville pour avoir accès aux centres d'hébergement et aux services qu'ils fournissent?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député est au courant, j'en suis persuadé, des réponses que j'ai données aux questions de son collègue. Il ne s'agit pas simplement de trouver d'autres fonds pour permettre au gouvernement de régler ce qui, de l'avis général, est un problème social très difficile. Il faut aussi se demander quel genre de sensibilisation au problème peut se faire dans notre société. Par exemple, et je constate que son collègue conteste cette approche, le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a adopté une ligne de conduite de ce genre. Je prétends que nous devons régler cette question en adoptant une attitude raisonnable et logique. Il ne s'agit pas d'offrir un nombre supplémentaire de foyers ou des fonds illimités. Ce n'est pas, de toute évidence, la ligne de conduite que nous pouvons adopter.

LE SERVICE NATIONAL DE TÉLÉPHONE

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au ministre que, en agissant de façon raisonnable et logique, il faut aussi se montrer équitable.

[*Français*]

Le ministre est-il prêt à aider les femmes, tel que recommandé par le groupe de travail fédéral-provincial-territorial, par l'installation d'un service national de téléphone sans frais, pour aider et informer les victimes de violence familiale?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je dirai au député comme je l'ai dit à son collègue que les provinces et le gouvernement fédéral doivent aborder ces questions de concert. Je lui ai signalé que nous sommes disposés à examiner le problème. L'accord du RAPC est un élément de solution. Les partenaires et la fédération ont utilisé cette approche et je continuerai à faire de même.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DE WAGONS DE MARCHANDISES

M. Michel Gravel (Gamelin): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Transports) et concerne l'industrie de la construction de wagons de marchandises. L'absence d'une politique cohérente de la part du précédent gouvernement a provoqué la disparition de milliers d'emplois non seulement dans cette industrie, mais également dans les entreprises sous-traitantes de fabrication de pièces de wagons. Je voudrais donc que le ministre informe la Chambre des programmes et politiques qu'il entend mettre de l'avant pour revitaliser cette industrie et assurer une production stable et régulière au cours des prochaines années.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je voudrais dire au député de Gamelin que dans ce domaine, l'an dernier, le gouvernement pour, semble-t-il, contrer des pertes d'emplois, a procédé à un achat accéléré de sorte que, en 1985, nous ne disposons plus des crédits nécessaires pour assurer, du moins «a priori», de nouveaux achats. Cependant, ces achats sont assurés maintenant par les compagnies elles-mêmes et il est bien évident que nous espérons que les compagnies iront dans le sens des politiques gouvernementales, à savoir, contrairement à ce que nous avons connu depuis longtemps, dépenser l'argent que nous avons pour des besoins bien identifiés.

* * *

LA CONSTITUTION

LES DROITS LINGUISTIQUES DE LA MINORITÉ AU QUÉBEC

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, j'ai une question pour le premier ministre. Vendredi prochain, ce dernier aura une rencontre avec M. Lévesque, le premier ministre du Québec, mais jusqu'ici, ils n'ont pas annoncé l'ordre du jour pour leur discussion. Est-ce que le premier ministre est prêt aujourd'hui à indiquer leur ordre du jour et, en particulier, est-ce qu'il a l'intention de discuter, premièrement, l'enchâssement dans la Constitution des droits linguistiques minoritaires et, deuxièmement, la négociation d'un accord supplémentaire pour les Indiens du Québec en vertu de l'accord ERDA qui a été signé récemment?

Monsieur le Président, j'ai posé ces questions le 12 décembre et le 1er février, mais à ce moment-là, le premier ministre n'était pas prêt à donner une réponse. Est-ce qu'il est prêt aujourd'hui à nous informer sur ces questions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que le premier ministre du Québec a déjà indiqué qu'il aimerait discuter de la possibilité d'un redressement constitutionnel, mais après Pâques. Donc, je ne m'attends pas à ce qu'il ait des discussions au niveau constitutionnel vendredi. En fait, je serai à Québec dans le cadre de la conférence des minorités mise de l'avant par le journal *Le Devoir*, et c'est à ce propos-là que je profite de l'occasion pour rencontrer le premier ministre du Québec pour un dialogue sur d'autres dossiers.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UNE ASSURANCE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ces entretiens entre le premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec portent sur des questions très importantes qui concernent l'avenir des Québécois. Ceux-ci ont le droit de savoir quelles questions seront abordées. Quoi qu'il en soit, le premier ministre peut-il promettre à la Chambre qu'à l'occasion de ses entretiens avec le premier ministre du Québec, il n'échangera jamais la constitutionnalisation des droits linguistiques des minorités contre la signature de l'accord constitutionnel par le Québec? Nous voulons bien que le Québec signe l'accord mais pas à n'importe quel prix. Peut-il nous assurer qu'il ne fera jamais un tel échange?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je comprends que les applaudissements soient plutôt tièdes. Je sais que des gens de Montréal et d'ailleurs veulent savoir et voilà pourquoi j'ai répondu explicitement à une question à cet égard qui correspondait parfaitement à celle qu'il m'avait posée il y a trois semaines. Pendant la campagne électorale, partout au Canada comme au Québec, le gouvernement s'est présenté comme un parti résolument fédéraliste prêt à défendre l'intégrité nationale ainsi que les droits des minorités. Et c'est pourquoi nous avons été élu.

• (1440)

Des voix: Bravo!

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

LES CRÉDITS ACCORDÉS À MATCH INTERNATIONAL

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre des Relations extérieures. La ministre sait que nous arrivons bientôt à la fin de la décennie consacrée à la femme par l'Organisation des Nations Unies, et MATCH International, l'unique organisme canadien qui se consacre exclusivement à l'aide aux femmes des pays en voie de développement, en est encore à lutter pour survivre. La décennie s'achève presque, et MATCH International respire à peine. La ministre peut-elle recommander que les crédits de l'ACDI soient augmentés, pour lui permettre non seulement de relever le montant total des subventions accordées à MATCH International mais également de porter à 75 p. 100 le pourcentage actuel de 66 p. 100 ses allocations d'infrastructure?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, comme responsable du dossier de l'ACDI, j'ai déjà annoncé certaines grandes lignes et certains dossiers qui me préoccupent davantage. Il va de soi que, étant donné mes engagements antérieurs, et étant donné ma situation de femme, j'ai l'intention de suivre de très près tous les dossiers qui concernent la réalité quotidienne des femmes, et j'examinerai avec beaucoup d'attention celui que vous me signalez, madame la députée.

[*Traduction*]

L'AIDE APPORTÉE AUX FEMMES DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, puis-je rappeler à la ministre que MATCH International est l'unique organisme qui se consacre exclusivement à l'aide aux femmes des pays en voie de développement et qu'il est souvent consulté par l'ACDI elle-même en raison de sa compétence technique? C'est ce qui fait qu'il a besoin d'être aidé. Sous ce rapport et compte tenu de ses observations d'ordre général sur les femmes des pays en voie de développement, la ministre veut-elle donner à la Chambre l'assurance que les crédits de l'ACDI vont être augmentés, pour lui permettre d'exécuter les projets très détaillés qu'elle a mis au point pour s'occuper des besoins fondamentaux des femmes des pays en voie de développement, afin que d'ici à la fin de la décennie, le Canada puisse faire état de progrès accomplis à cet égard?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je sais aussi que 52 p. 100 de la population sont constitués de femmes et je ferai confiance à l'intelligence de ces femmes. Je saurai reconnaître ce qu'elles peuvent faire et je les encouragerai à aller plus loin, comme ministre responsable de l'ACDI.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA FAILLITE

LA PROTECTION DES EMPLOYÉS ET DES COMMERÇANTS

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Le Parlement a adopté en 1949 la Loi sur la faillite. Depuis lors, en raison des problèmes croissants que pose son application, il y a eu en tout six tentatives infructueuses de modifier ses dispositions. Le ministre peut-il nous donner l'assurance que des dispositions vont être prises à la plus proche occasion pour modifier en profondeur la Loi sur la faillite de manière à protéger le personnel ainsi que les fournisseurs et commerçants, qui trop souvent sont les véritables victimes des faillites?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question et je voudrais lui préciser que, effectivement, nous sommes à examiner les possibilités de présenter des amendements à la loi sur la faillite. Nous espérons que cela pourra être fait dans les meilleurs délais.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'AIDE GOUVERNEMENTALE À LA DOMTAR—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse encore au très honorable premier ministre. Maintenant qu'il est clair et net que la Domtar ne peut accepter une entente au rabais entre le premier ministre et M. Lévesque; maintenant que l'on sait qu'Ottawa seul met en péril le projet si important pour l'Estrie, je demande au premier ministre s'il est solidaire de ses collègues du caucus québécois qui ont promis samedi dernier que, d'ici deux semaines, ils mettraient tout en œuvre pour s'assurer qu'une réponse positive soit donnée à la Domtar, peut importe les circonstances.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis heureux que mon ami souligne le travail exceptionnel de nos remarquables députés du Québec. Ils ont fait un travail tout à fait extraordinaire et j'en suis reconnaissant.

Mon ami sait que, dès vendredi, il y aura des pourparlers. J'ai déjà indiqué notre intention d'être utiles dans la mesure du possible, mais que nous ne pouvions pas pour des raisons qui sautent aux yeux: nous sommes étranglés par un déficit de 35 milliards de dollars. Nous ne pouvons pas, le député le sait, écrire de tels chèques, mais nous espérons être en mesure d'être d'une certaine utilité et de collaborer avec le gouvernement du Québec ainsi que la compagnie afin de venir en aide au projet.

LA DOMTAR—ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE VA RECEVOIR LES REPRÉSENTANTS DU FRONT COMMUN

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, plus le premier ministre répond . . . Je suis un peu d'accord avec certains de ses collègues ministres qui disent que, chaque jour qu'il répond, la politique change, et ils ont bien raison d'être inquiets. Le premier ministre qui se prétend un premier ministre de la consultation, de la concertation et tout, sait que le front commun qui a été créé pour faire front commun contre sa décision veut rencontrer le premier ministre dans les plus brefs délais. Je sais que d'autres lui ont transmis l'invitation. Est-ce que le premier ministre va recevoir . . .

M. le Président: La question, s'il vous plaît.

M. Lapierre: Ma question est celle-ci: Est-ce que le premier ministre va recevoir les membres du front commun qui veulent venir lui faire part des instances des travailleurs de la Domtar?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, effectivement, le député de Sherbrooke et d'autres m'ont fait part de cette demande. J'ai suivi avec intérêt les . . .

Une voix: Oui ou non?

M. Mulroney: C'est le lieutenant québécois de Terre-Neuve qui parle encore.

Effectivement, cela a été bel et bien porté à mon attention, et il me fera plaisir de recontrer les intervenants de l'Estrie en tout temps.

LES POSSIBILITÉS POUR LE GOUVERNEMENT D'AIDER LA DOMTAR

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre concernant le dossier Domtar. Aujourd'hui, les dirigeants de la compagnie Domtar ont insisté sur le fait que leur projet de modernisation n'ira pas de l'avant sans subvention fédérale. Étant donné l'impact néfaste d'une telle décision pour l'avenir de l'Estrie et les travailleurs de la Domtar, et étant donné que le premier ministre ne veut pas donner un chèque en blanc à la Domtar, le premier ministre a-t-il considéré comme option sérieuse pour son gouvernement la possibilité de donner de l'aide financière en échange pour les actions à la Domtar?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les actions? La majorité ou le bloc le plus important d'actions est déjà détenu par le gouvernement du Québec par le biais de certaines de ses agences. J'ignore quelles seront les discussions vendredi, mais on sera prêt à examiner tout programme raisonnable dans le but d'essayer de venir en aide à ce projet. Je pense qu'il est à remarquer, nous l'avons lu dans les journaux, que la compagnie Domtar est une excellente compagnie, qu'elle a fait l'an dernier 90 millions de dollars de profits. L'année précédente: 45 millions de dollars de profits. Et elle se propose de faire, me dit-on, au-delà de 100 millions de dollars de profits dans les prochaines années. C'est une compagnie aux reins solides.

Je pense donc qu'il y aura lieu pour elle également d'examiner sa capacité d'emprunt et d'autres formules avec le secteur privé qui permettraient à une compagnie aussi puissante et aussi solide de peut-être . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît, avec un très grand respect.

LES SOCIÉTÉS—LA SUBVENTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, les actions pour l'aide financière sont, à mon avis, très raisonnables.

Ma question supplémentaire s'adresse aussi au très honorable premier ministre.

Le premier ministre peut-il confirmer que son gouvernement va permettre la subvention fédérale aux sociétés dont le pourcentage d'actions possédées par un gouvernement est de moins de 50 p. 100, ce qui n'attaquerait pas la Caisse de dépôt et placement du Québec même comme les libéraux de Bay Street l'ont attaquée avec le projet de loi S-31?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, vu que nous avons ensemble, les néo-démocrates et nous-mêmes, fait une lutte acharnée contre le gouvernement libéral qui, lui, essayait de matraquer la Caisse de dépôt et placement du Québec et que nous sommes conjointement venus à la défense de la Caisse, je puis vous assurer que nous allons maintenir cette défense vigoureuse de la Caisse et d'autres institutions québécoises.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA SITUATION FINANCIÈRE—LES MESURES GOUVERNEMENTALES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il y a une quinzaine de jours, la Fédération canadienne de l'agriculture a adopté, à l'unanimité, une résolution demandant au premier ministre, au ministre de l'Agriculture et au ministre des Finances de considérer la situation financière du secteur agricole comme un grave problème exigeant une attention et des mesures extraordinaires. La semaine dernière, le gouvernement a répondu à cette résolution en réduisant de 80 p. 100 le budget de la Société du crédit agricole. Le ministre peut-il nous fournir des explications? Cela veut-il dire que le gouvernement n'est pas disposé à prendre des mesures extraordinaires pour aider des agriculteurs qui risquent de faire faillite cette année?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): J'ai du mal à comprendre la position du député, car nous avons effectivement pris un certain nombre de mesures. Elles sont trop nombreuses pour que je les cite maintenant, mais je dirai seulement qu'il y en a 42 en tout. Nous continuons à examiner les différentes solutions susceptibles de résoudre cette crise. J'espère être en mesure, vendredi prochain, d'annoncer, au nom du gouvernement, une autre mesure visant à résoudre le très grave problème du financement agricole.

LA DETTE AGRICOLE—ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le Congrès américain étudie actuellement des lois de finance qui visent à consacrer plus de 1 milliard de dollars au report ou au refinancement de la dette agricole. La Société du crédit agricole a présenté au comité de l'agriculture des solutions plus modestes, bien sûr, et convenant mieux au Canada, pour régler la crise financière du secteur agricole. Le ministre est-il disposé à présenter des mesures pour refinancer une partie de cette dette ou la reporter suivant l'exemple du gouvernement américain?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député mentionne la situation qui existe aux États-Unis et les mesures prises dans ce pays. D'après mes derniers renseignements, 8,000 agriculteurs ont effectivement participé à ce programme. J'attire l'attention du député sur une mesure que nous avons annoncée le 15 janvier et qui a eu pour effet de faire baisser nos taux d'intérêt de 16.75 p. 100 à 12.75 p. 100, soit de 4 p. 100, ce qui va coûter aux contribuables 16 millions de dollars pendant cinq ans, soit 80 millions de dollars au total. En fait, ce ne sont pas 8,000, mais 5,600 agriculteurs qui ont bénéficié d'une aide. Toutefois, si nous prenons une échelle de 1 à 10, la mesure que nous avons prise le 15 janvier est certainement beaucoup plus bénéfique pour les agriculteurs que ne l'est le programme américain.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RENCONTRE CANADA-ÉTATS-UNIS—LA QUESTION DES PLUIES ACIDES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il se rappelle sans doute m'avoir dit hier, quand je l'ai interrogé à propos de l'imminent sommet de Québec, que le gouvernement ferait une annonce aujourd'hui au sujet des normes canadiennes pour les gaz d'échappement émis par les automobiles. Vu que la ministre de l'Environnement donnera une conférence de presse plus tard cet après-midi et qu'elle fera probablement une annonce à ce sujet, le premier ministre peut-il nous dire ce qu'il compte maintenant demander au président Reagan relativement aux mesures que les États-Unis devraient prendre à l'égard de la pluie acide?

Une voix: Rien.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la ministre donnera une conférence de presse et elle y expliquera ce que je considère comme le programme le plus complet et le plus utile à avoir jamais été mis sur pied par le gouvernement du Canada pour débarrasser notre pays des ravages causés à notre environnement par la pluie acide. Je pense que c'est une bonne nouvelle pour le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous avons entendu les critiques acerbes d'un ancien ministre très inefficace qui s'est distingué en ne laissant aucune marque dans ce domaine et nous avons finalement une ministre . . .

M. Foster: Où votre ministre se cache-t-elle?

M. Mulroney: . . . une femme qui n'a pas peur de s'affirmer et de mettre sur pied un programme important de réforme pour débarrasser le pays de la pluie acide.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Monsieur le Président, vu l'aperçu que nous venons d'en avoir, et j'ai bien hâte de savoir ce que nous réserve l'annonce.

Des voix: Oh, oh!

LES DISCUSSIONS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, si l'annonce est aussi remarquable que le premier ministre l'affirme, peut-il répondre à la question que j'ai posée et nous dire ce qu'il demandera au président Reagan la semaine prochaine relativement aux mesures que les États-Unis devraient prendre à l'égard de la pluie acide? Voudra-t-il bien nous dire en même temps s'il priera le président Reagan d'arrêter de prétendre à tort qu'il faut effectuer davantage de recherches avant de prendre des mesures à l'égard de la pluie acide? Il faudrait agir dès maintenant des deux côtés de la frontière.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si j'étais sur le point de parler à un chef d'État important, la dernière personne que je voudrais renseigner à ce sujet serait un membre du Nouveau parti démocratique.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Encore une gaffe de Blaikie.

M. Deans: Pas même un député?

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 1988—L'ÉTAT DE LA PISTE DE SKI

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur. Des représentants du Comité international olympique se sont dits préoccupés, cette semaine, à Calgary, par l'état de la piste de ski du mont Allan où doit avoir lieu la compétition masculine de ski alpin et par la durée du tournoi de hockey qui, si elle n'est pas réduite, risque d'entraîner le retrait de six équipes européennes de grande valeur. Le ministre dira-t-il à la Chambre si ces problèmes vont compromettre le succès des prochains Jeux olympiques d'hiver, à Calgary?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, il est vrai que des inquiétudes à ces égards ont été exprimées au cours des réunions du CIO qui se sont tenues à Calgary la semaine dernière. Toutefois, des entretiens ultérieurs entre les représentants du CIO et les responsables des emplacements des Jeux ont permis d'établir que ces problèmes seraient corrigés, de telle sorte que le président du Comité international olympique, Son Excellence Juan Antonio Samaranch, a pu déclarer—et je suis entièrement d'accord avec lui—que les Jeux olympiques d'hiver de 1988, à Calgary, allaient être l'événement du genre le mieux organisé de toute l'histoire du Canada.

Des voix: Bravo!

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RENCONTRE DU PREMIER MINISTRE ET DE L'AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS CHARGÉ DU CONTRÔLE DES ARMEMENTS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Sauf erreur, l'ambassadeur des États-Unis, Paul Nitze, doit s'entretenir vers la fin de l'après-midi avec le premier ministre. Je me demande si les deux gouvernements ont déjà décidé de l'issue de cette conversation puisque l'ambassade des États-unis a publié un communiqué de presse pour l'ambassadeur Nitze, dont voici un passage:

Mon entretien avec le premier ministre s'est révélé des plus utiles.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra):

Nous avons discuté des négociations relatives aux armements nucléaires et aux armes spatiales prévues pour la semaine prochaine et de la position américaine à cet égard. Au cours de ces négociations, les États-unis adopteront une attitude sérieuse et constructive mais nous comprenons tous qu'étant donné leur complexité, elles risquent de se prolonger.

Pourrions-nous obtenir le document correspondant émis par le cabinet du premier ministre au sujet de l'entretien qui doit avoir lieu vers la fin de l'après-midi, pour voir si les deux correspondent et si tout a bien été préparé d'avance?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je regrette que le très honorable représentant n'ait pas reçu le texte de mon communiqué, que j'ai émis hier.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Je n'ai aucune idée de ce qu'une personnalité d'une ambassade étrangère a bien pu publier. Je suis surpris que mon très honorable collègue ait pris cela au sérieux.

Tout ce que je sais, c'est que l'ambassadeur, qui est responsable des négociations canado-américaines relatives au contrôle des armements, m'a demandé de m'entretenir avec lui cet après-midi, accompagné du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. C'est un honneur pour moi de le rencontrer étant donné la complexité et l'importance des entretiens de Genève, prévus pour le 12 mars. Je sais que les libéraux semblent prendre cette question à la légère, mais à nos yeux, le contrôle des armements et la réduction des armes nucléaires sont les deux principaux points à notre ordre du jour.

Des voix: Bravo!

LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'exhorte le premier ministre à lire ce communiqué ainsi que celui qui, je suppose, va être publié par son cabinet, de façon qu'il sache quelle réplique donner cet après-midi au cours de l'entretien.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tout le monde admettra en toute objectivité que si quelqu'un a besoin de pense-bêtes, c'est bien le très honorable représentant.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre.

* * *

LES ALIMENTS ET LES DROGUES

LE PRIX DES MÉDICAMENTS—LES INSTANCES DE L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Consommation et des Corporations que je m'adresse. Il sait sans doute que l'Association des consommateurs du Canada a adressé aujourd'hui une lettre ouverte au premier ministre dans laquelle elle blâme le ministre d'avoir fait en sorte que les sociétés pharmaceutiques concurrentes puissent se rencontrer et discuter des changements à apporter aux lois applicables aux médicaments brevetés, témoignant ainsi de son indifférence à l'égard des intérêts des consommateurs. Maintenant que l'Association des consommateurs du Canada a clairement indiqué qu'elle condamnait cette démarche du gouvernement, le ministre entend-il accéder à sa demande de mettre fin aux négociations à huis clos, de rendre public le rapport de la commission Eastman, et d'inviter le grand public et les associations de consommateurs à toutes nouvelles discussions concernant les changements pouvant être apportés aux lois applicables aux médicaments brevetés?

• (1500)

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je voudrais rassurer mon honorable collègue en lui disant que, effectivement, j'ai reçu le rapport Eastman la semaine dernière. C'est un rapport très complexe de 500 pages. Il est évident que le ministère a besoin d'un certain temps afin de procéder à ces études. Et je peux assurer également mon honorable collègue que, en aucun temps, des décisions seront prises relativement à cet important problème sans qu'une consultation ait lieu avec les consommateurs canadiens.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE METTRE FIN AUX ENTRETIENS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le ministre entend-il mettre fin aux entretiens entre les deux groupes, car tout accord entre eux affaiblirait la protection que la législation sur les brevets accorde actuellement aux consommateurs?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, ces discussions ont été amorcées dans l'intérêt de trouver une solution à ce problème et, jusqu'à preuve du contraire, nous sommes à l'écoute. Et je rassure encore mon honorable collègue sur notre intention de consulter et de protéger l'intérêt des consommateurs canadiens.

[*Traduction*]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mardi 5 mars 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Deans: Monsieur le Président, comme il n'y aura pas de séance régulière de la Chambre demain, le leader du gouvernement à la Chambre voudrait-il nous dire quels travaux sont prévus pour vendredi et peut-être aussi la semaine prochaine?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'ai eu un bref entretien avec les leaders parlementaires de l'opposition officielle et du NPD où je les ai informés à titre non officiel de la séance conjointe que nous aurons demain avec nos collègues de l'autre endroit. Nous conseillons aux députés d'être à leur place à 14 h 50 pour accueillir le secrétaire général des Nations Unis à 15 heures. Nous n'aurons pas de période des questions ni de délibérations à cause des préparatifs à faire en vue de la séance conjointe de demain. Il n'y aura pas d'autres travaux que l'allocution prononcée devant les deux Chambres du Parlement.

Pour ce qui est des travaux d'aujourd'hui, la Chambre va traiter du projet de loi C-32, qui tend à modifier la Loi sur les pêcheries. Le débat de deuxième lecture sera ouvert par mon collègue le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser). Si nous faisons des progrès et complétons l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi, je ferai évidemment appeler le projet de loi C-24, concernant les programmes de remplacement du pétrole et d'isolation thermique des maisons canadiennes. Vendredi, tout dépendant évidemment des progrès accomplis aujourd'hui, je mettrai d'abord en délibération le projet de loi C-32 sur les pêcheries. Nous espérons pouvoir lui faire franchir l'étape de la deuxième lecture vendredi. Après, j'ai l'intention de faire débattre du projet de loi C-30 concernant les accords de Bretton Woods. Nous aurons en réserve le projet de loi C-24, si nous n'en avons pas déjà terminé l'étude.

Monsieur le Président, je vais devoir attendre à vendredi pour évaluer la situation avant d'annoncer nos travaux de la semaine prochaine. Mon collègue n'ignore pas que les leaders parlementaires se réuniront après l'étude des affaires courantes et que nous pourrons alors examiner d'autres possibilités.

M. Deans: Monsieur le Président, étant donné qu'il est parfois difficile pendant la fin de semaine d'informer les députés des travaux du lundi, peut-on nous donner une petite idée de ce que nous débattrons lundi prochain? Je ne me préoccupe pas de mardi ou de mercredi, mais peut-être pourrait-on nous donner un petit indice de ce qui nous attend lundi?

M. Hnatyshyn: Un tout petit indice. A mon avis, nous allons faire comme vendredi, c'est-à-dire poursuivre nos travaux.

M. Skelly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Puisque nous en sommes, il me semble, aux travaux de la Chambre, puis-je poser une question?

M. le Président: En effet, l'un des leaders parlementaires m'a informé qu'il entendait poser une question concernant les travaux de la Chambre.

M. Skelly: J'avais cru comprendre que la question habituelle du jeudi serait posée plus tôt cette semaine.

M. le Président: Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) veut poser une question touchant les travaux de la Chambre.

M. Skelly: Monsieur le Président, étant donné que le premier ministre doit s'entretenir avec le président Reagan sous peu à Québec et que des questions très importantes figurent à l'ordre du jour de cette réunion, je me demande si le premier ministre compte faire quelque déclaration à la Chambre à ce sujet . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il conviendrait peut-être de poser cette question pendant la période des questions mais pas maintenant car elle ne concerne pas les travaux de la Chambre.

M. Skelly: Il me semblait que si.

M. le Président: Pas pour l'instant.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

LES PLUIES ACIDES

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, des personnes de ma circonscription sont sensibles au danger des pluies acides et veulent qu'une entente bilatérale soit négociée avec le gouvernement américain et que l'on renforce les règlements concernant ces pluies.

LES TRAINS DE PASSAGERS

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des travailleurs ferroviaires, et en particulier ceux du CN, qui s'inquiètent au sujet de la réparation et de l'entretien des trains de passagers.

En conséquence, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de considérer que ce qui appartient au rail reste au rail.

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AVORTEMENT

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake) demande à présenter le projet de loi C-226, tendant à modifier le Code criminel (avortement).

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Gormley: Monsieur le Président, on pratique chaque année plus de 65,000 avortements dans les hôpitaux canadiens. La grande majorité d'entre eux sont autorisés parce que la grossesse présente «un danger pour la santé» de la femme enceinte. Les dispositions actuelles de la loi sont donc devenues une échappatoire permettant l'avortement pour ainsi dire sur demande, ce qui a entraîné la mort de milliers d'enfants à naître. Le présent projet de loi a pour objet de modifier le Code criminel de manière à limiter le recours à l'avortement aux cas où la poursuite de la grossesse serait susceptible de mettre en danger la vie de la femme enceinte, sans égard aux considérations sociales ou économiques touchant la femme ou sa famille.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

MODIFICATION CONCERNANT LES ENREGISTREMENTS SONORES OU VISUELS

M. Gordon Taylor (Bow River) demande à présenter le projet de loi C-227, tendant à modifier la Loi sur le droit d'auteur (enregistrements privés).

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Taylor: Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter en première lecture un projet de loi tendant à modifier la Loi sur le droit d'auteur. Cette mesure autorisera l'enregistrement sonore ou visuel d'une œuvre diffusée sur les ondes publiques, par un particulier pour son usage personnel. Cet enregistrement ne pourra servir à des fins commerciales ni être vendu, échangé ou donné en cadeau.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Questions au Feuilleton

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 80, 201 et 256.

[*Texte*]

LE TRAFIC FERROVIAIRE DANS LA VILLE DE TORONTO

Question nº 80—**M. Young:**

1. En *a*) 1980, *b*) 1981, *c*) 1982, *d*) 1983, les Chemins de fer nationaux du Canada ont-ils reçu des plaintes au sujet du bruit excessif causé par le trafic ferroviaire sur leur ligne située entre l'avenue Jones et l'avenue Victoria Park à Toronto et, dans l'affirmative et dans chaque cas, (i) combien de plaintes a-t-on reçues au total et combien ont été présentées (i) par écrit (ii) par téléphone?

2. La compagnie limite-t-elle la vitesse du trafic ferroviaire à l'intérieur de la ville de Toronto et, dans l'affirmative, quelle est la limite dans le cas des trains de *a*) voyageurs, *b*) marchandises et l'a-t-on relevée entre janvier 1980 et décembre 1983?

3. Au cours de chaque période de 24 heures, à quelle fréquence les services voyageurs et marchandises du Canadien National utilisent-ils la ligne entre *a*) minuit dimanche et minuit vendredi, *b*) minuit vendredi et minuit dimanche?

4. La compagnie loue-t-elle les assises de sa voie à d'autres utilisateurs ou leur permet-elle d'en faire un autre usage et, dans l'affirmative, *a*) quels sont leurs noms, *b*) au cours de chaque période de 24 heures, quelle en est la fréquence d'utilisation entre (i) minuit dimanche et minuit vendredi (ii) minuit vendredi et minuit dimanche?

5. La compagnie améliorera-t-elle ses voies ou leurs assises sur cette ligne et, dans l'affirmative, *a*) quand les travaux devraient-ils commencer, *b*) se terminer, *c*) envisage-t-on de limiter le trafic pendant la période de minuit à 6h30 jusqu'à ce que les travaux de rénovation soient terminés?

6. La Compagnie érigera-t-elle des clôtures le long de ses voies ferrées qui traversent des quartiers résidentiels afin d'en restreindre l'accès par les enfants et d'autres personnes et, dans l'affirmative, quand les travaux devraient-ils *a*) commencer sur les lignes mentionnées en 1, *b*) être terminés?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): La direction des Chemins de fer nationaux du Canada nous informe de ce qui suit:

Le tronçon en question s'étend du point miliaire 327.9 ou à peu près (avenue Victoria Park) au point miliaire 330.7 ou à peu près (avenue Jones) de notre subdivision de Kingston, et toutes les réponses s'y rapportent.

1. Non.

2. Oui. *a*) 145 km/h (90 mi/h); *b*) 97 km/h (60 mi/h), sauf en ce qui a trait aux trains transportant des marchandises dangereuses spéciales, pour lesquelles la limite de vitesse est de 55 km/h (35 mi/h) en vertu de l'ordonnance du Comité des transports par chemin de fer. Les limites de vitesse n'ont pas augmenté au cours des années 1980 à 1983.

3. Le CN ne fait circuler aucun train de voyageurs sur la ligne en question. Les services ferroviaires marchandises journaliers sont les suivants: *a*) du lundi au vendredi, 8; *b*) fins de semaine (le samedi et le dimanche), 6.

4. Oui. *a*) GO Transit et VIA Rail Canada Inc.; *b*) (i) du lundi au vendredi, 78; (ii) fins de semaine (le samedi et le dimanche), 54.

5. *a*) et *b*) Les travaux d'entretien habituels sur ce tronçon se sont terminés au début de mai 1984; *c*) ces travaux n'ont pas influé indûment sur le trafic ferroviaire.

6. Le CN érige et entretient des clôtures le long de la voie ferrée, pour en restreindre l'accès conformément à la Loi sur les Chemins de fer. Toutes les réparations qu'il fallait apporter à ces clôtures ont été effectuées en 1984.

LA RÉCEPTION DONNÉE EN L'HONNEUR DU CORPS DIPLOMATIQUE

Question nº 201—**M. Malépart:**

Le premier ministre a-t-il donné une réception en l'honneur du corps diplomatique le 13 décembre 1984 et, dans l'affirmative, *a*) quel a été le coût (i) de la réception (ii) de la décoration (iii) des sapins installés pour l'événement, *b*) quel était le menu, *c*) quels sont les noms des contractuels dont on a retenu les services pour cette réception?

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Le premier ministre a donné une réception en l'honneur du corps diplomatique le 13 décembre 1984.

a) Le coût a été:

(i) pour la réception: $1,957.65

(ii) pour la décoration: $3,909.86

(iii) pour les arbres de Noël: $496.25

b) Le menu était le suivant: Terrine de légumes
Cresson Chantilly
Fumet de canard Seigneurie
Suprême de dindonneau
Choux de Bruxelles au beurre
Carottes glacées au miel
Pommes de terre mousseline
Bûche de Noël
Coulis aux framboises
Petits fours

c) Aucun contrat n'a été accordé.

LES PRESTATAIRES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE ÂGÉS DE PLUS DE 45 ANS

Question nº 256—**M. Dingwall:**

Combien *a*) de femmes, *b*) d'hommes de plus de 45 ans touchent présentement des prestations d'assurance-chômage?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Les renseignements les plus récents qui soient disponibles sont les données préliminaires pour le mois de novembre 1984.

En novembre 1984: *a*) 91,920 femmes âgées de 45 ans et plus, et *b*) 146,340 hommes âgés de 45 ans et plus ont touché des prestations d'assurance-chômage.

[*Traduction*]

M. Stewart: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je demande que tous

les avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. le Président: Toutes les motions portant production de documents sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

• (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PÊCHERIES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans) propose: Que le projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

—Monsieur le Président, je demande à la Chambre de bien vouloir m'écouter quelques minutes au sujet du projet de loi C-32, qui vise à modifier la Loi sur les pêcheries. C'est une mesure bien précise. Il ne s'agit nullement de reviser toute la loi. Il s'agit plutôt de résoudre certaines difficultés que son exécution pose actuellement à la suite de deux causes portées devant la Cour fédérale du Canada en Colombie-Britannique l'été dernier. A moins de modifier la Loi sur les pêcheries, cette jurisprudence rendra pratiquement impossible la gestion du secteur de la pêche, sauf en ce qui concerne la conservation des stocks. Les modifications prévues dans cette mesure permettront d'assurer la gestion du secteur de la pêche sur les deux côtes. Nous en avons besoin de toute urgence pour gérer la pêche au hareng rogué du Pacifique. Je vais vous expliquer pourquoi un peu plus tard.

Avant d'entrer dans les détails de cette mesure, monsieur le Président, je voudrais décrire un peu le contexte, afin d'aider les députés à mieux comprendre quand j'en arriverai aux détails. La pêche dans le Pacifique nous pose un grand défi. Les problèmes ne datent pas d'hier. Le saumon forme l'épine dorsale de cette pêche, mais pourtant, certains stocks de saumon sont épuisés ou affaiblis à cause d'une pêche trop intensive et de diverses autres raisons. Les stocks de deux des cinq espèces de saumon du Pacifique, le chinook, plus communément appelé saumon de printemps, et le coho, sont dangereusement bas. Les stocks de harengs ont également beaucoup diminué dans certaines régions. La flotte de pêche du Pacifique pose un sérieux problème, car elle est trop importante et trop puissante. Elle a été construite et équipée pour prendre plus de saumons que les rivières côtières ne peuvent en fournir. Les pêcheurs qui ont investi dans cet équipement de pêche trop efficace se retrouvent avec une dette très lourde. Étant donné que, comme on l'a dit, un trop grand nombre de pêcheurs essaient de prendre une trop faible quantité de poissons, différents groupes de pêcheurs se disputent la même ressource. C'est par nécessité que le gouvernement doit arbitrer les différends opposant ces groupes.

Au nombre de ces revendications figurent celles des pêcheurs indiens, qu'il faut concilier avec les besoins généraux du secteur de la pêche. La pêche a toujours constitué une source importante d'alimentation et d'emploi pour les autochtones et elle occupe une place spéciale dans leur culture. Nous devons veiller à ce que les autochtones conservent dans les années à venir leurs droits traditionnels à cet égard. Au nombre des revendications figurent celles des pêcheurs sportifs, qui représentent une source de recettes fort importantes sur la côte ouest. Il faudra examiner leurs demandes par rapport à celles des pêcheurs autochtones et des pêcheurs commerciaux qui dépendent de la pêche pour leur gagne-pain. Par pêcheurs autochtones, je n'entends pas uniquement les indigènes qui pêchent le saumon pour s'alimenter, mais aussi le très grand nombre d'entre eux qui s'adonnent à la pêche commerciale.

Dans le secteur de la pêche commerciale, la concurrence est vive pour une ressource peu abondante. Nous devons concilier les intérêts de pêcheurs utilisant différents types de matériel. En outre, la conciliation des intérêts complexes en présence doit tenir compte de la nécessité primordiale de protéger et améliorer la ressource en soi. Comme vous le verrez, monsieur le Président, les modifications présentées par le projet de loi C-32 sont nécessaires pour confirmer et préciser les pouvoirs décisionnels que nous donne la Loi sur les pêcheries de concilier tous ces intérêts divergents.

J'ai parlé principalement jusqu'ici des pêches du Pacifique, mais les députés constateront que les modifications apportées par le projet de loi sont tout autant nécessaires à la bonne gestion des pêches de l'Atlantique. Il faut que soit maintenu le processus de conciliation des intérêts divergeants, actuellement prévu pour répartir les ressources entre les pêcheurs de la côte et du large, ainsi qu'entre les flottes en activité dans diverses zones. Les précisions apportées au domaine d'application de la loi vont confirmer les pouvoirs dont nous disposons actuellement de gérer les pêche non seulement pour la protection et la conservation des stocks mais encore dans l'intérêt des pêcheurs, des ouvriers d'usines des localités qui tirent du poisson leur subsistance. Monsieur le Président, il y a un lien évident entre la pêche bien gérée et la santé sociale et économique de l'ensemble de la région atlantique.

Mon gouvernement et moi avons déjà pris des mesures pour atténuer certains des problèmes que j'ai mentionnés aujourd'hui. Nous avons limité la prise de certains stocks à des quantités qui vont leur permettre de se reconstituer. Sur la côte ouest nous avons négocié avec les États-Unis un traité sur le saumon. Dans la gestion de saumon du Pacifique, ce traité colmate les brèches qui ont fait subir tant aux États-Unis qu'au Canada d'importantes pertes au fil des ans. Pendant une certaine période il va y avoir quelques réaménagements difficiles à court terme, mais les avantages de cet accord sont vraiment à long terme. Actuellement, nous sommes en voie de définir des options concernant les autres problèmes que j'ai mentionnés, par exemple l'excédent de capacité de la flotte du Pacifique.

Je suis persuadé que le règlement de certains problèmes bien précis et du problème endémique de la conciliation des intérêts divergents va se faire à plusieurs. Il le faut. Ce ne sont pas des problèmes qu'on règle par des oukases. Aucun groupe ne peut espérer atteindre ses fins à lui seul, à l'exclusion ou en isolation des autres. Les problèmes qui se posent dans nos pêches, et il y en a beaucoup, sont principalement attribuables, à mon avis, à l'incapacité de s'entendre. Je n'en ferai reproche à personne en particulier, même si cela est plus manifeste en certains endroits

qu'en d'autres. En attendant, ce problème est en droit d'être réglé par l'ensemble de ceux qui interviennent dans la pêche.

On demande à la Chambre d'examiner deux types de modifications. Les amendements aux articles 1 et 2 précisent et confirment la portée de la Loi sur les pêcheries conformément à la compétence du Parlement. L'objectif est de clarifier certaines définitions. On peut dire que d'une façon générale, la Loi sur les pêcheries dira ce que bien des gens croyaient qu'elle disait, jusqu'au moment où des doutes ont été soulevés par deux décisions judiciaires récentes dont j'ai parlé il y a quelques minutes et qui font l'objet d'un appel. Le deuxième type de modification figure à l'article 3. Les gestionnaires du ministère seront autorisés à procéder à des ouvertures et à des fermetures ponctuelles. S'il est vrai que ce genre de mesures est nécessaire pour assurer la bonne gestion des pêches, pour l'instant la loi exige le recours à un processus encombrant. En fait, monsieur le Président, selon la réglementation actuelle, ce genre de mesure est presque impossible à appliquer rapidement et ne pourra répondre à nos besoins actuels qui découlent du traité sur le saumon de la côte ouest conclu entre le Canada et les États-Unis.

La loi sur les pêches est une mesure ancienne qui remonte à 1867. On l'avait modifiée en 1970 pour assurer une meilleure protection et une meilleure gestion des frayères. Mais, depuis 117 ans, la loi a subi bien peu de modifications. Naturellement, au fil des ans, certaines dispositions sont devenues désuètes. Il était difficile de prévoir en 1867 et même en 1967, les besoins, les problèmes et les impératifs de gestion qui se poseraient aujourd'hui. Par exemple, la création d'une zone économique de 200 milles en 1977 a donné une toute nouvelle dimension à la gestion des pêches.

Il s'ensuit que les définitions de la loi ne concordent pas toujours avec les réalités de la gestion moderne des pêches. Dernièrement, la division des procès de la Cour fédérale du Canada a été saisie de deux affaires. Celles-ci ayant été gagnées, elles ont été portées en appel.

• (1520)

La Loi sur les pêcheries elle-même n'accorde pas clairement au gouvernement fédéral les pouvoirs nécessaires pour assurer une gestion complète du secteur de la pêche. Le projet de loi C-32 confirmera que le gouvernement fédéral peut assumer de telles responsabilités comme l'exige notre époque.

Examinons maintenant la mesure en détail. L'article 1 donne de nouvelles définitions pour les mots «poisson» et «pêcherie». Il nous faut des définitions plus vastes qu'auparavant. Par exemple, le mot «poisson» s'appliquera maintenant aux plantes aquatiques et à toute partie d'un poisson. Grâce à l'inclusion des plantes aquatiques dans la définition on pourra varier, pour assurer une gestion efficace, les interdictions de pêche et les quotas fixés pendant les saisons de pêche.

Il est nécessaire d'inclure aussi l'expression «toute partie d'un poisson» dans la définition du mot «poisson» par exemple pour gérer les activités de traitement du poisson en mer.

Pour l'instant, la définition de «pêcherie» comprend les équipements de pêche et les endroits où se pratique la pêche. Par ailleurs, la gestion d'une pêcherie comprend depuis longtemps en pratique la gestion et la régie d'autres domaines que le genre d'équipement utilisé et les zones de pêche, notamment l'inspection du poisson, les prises, les détenteurs de permis de pêche, de même que les lieux et les saisons de pêche. Si nous ne pouvions pas gérer tous ces domaines, la confusion règnerait dans le secteur de la pêche. Les modifications proposées confirment notre rôle.

Les modifications suivantes figurent à l'article 2 du projet de loi. Pour l'instant, la loi ne donne pas clairement au ministre des Pêches et des Océans le pouvoir de gérer les pêches pour des raisons autres que la conservation et la protection du poisson. La gestion des pêches ne vise pas uniquement des objectifs reliés à la ressource elle-même; elle vise aussi des objectifs sociaux et économiques. L'article 2, qui donnera un nouvel objet à la loi, rend le but de la loi tout à fait clair lorsqu'on songe en même temps à la nouvelle définition de «pêcherie». Il vise à permettre la gestion de la pêche sous tous ses aspects.

J'en viens maintenant aux modifications proposées à l'article 3 du projet de loi. Elles sont nécessaires pour perfectionner et préciser nos mesures de gestion. Pour bien gérer les pêches, le contrôle est essentiel. Si nous voulons éviter une pêche excessive, il faut pouvoir agir rapidement. Sinon, des réserves affaiblies peuvent être anéanties. Les cinq espèces de saumon de la côte ouest comprennent environ 4,000 sortes différentes d'alevins dans 2,000 cours d'eau. Cela montre bien la complexité de la question.

Selon la loi actuelle, nos gestionnaires sont autorisés à ouvrir et à fermer de vastes régions à la pêche, un peu comme s'il s'agissait de fenêtres. Cependant, pour ouvrir et fermer de façon sélective des secteurs plus restreints, qu'on pourrait comparer aux carreaux d'une fenêtre, ils doivent obtenir un décret du conseil. Cela prend du temps et cela ne permet pas la prise immédiate des décisions de gestion dont notre industrie de la pêche a besoin.

Pour l'instant, un agent des pêches qui constate que l'on pêche trop d'une espèce dans un sous-secteur n'a souvent qu'un moyen à sa disposition s'il ne veut pas simplement laisser la pêche se poursuivre, c'est-à-dire de fermer la fenêtre complètement. Autrement dit, cela interdirait la pêche dans toute la région. Certaines des régions sont vastes et une telle décision peut empêcher la pêche dans d'autres secteurs de la même région où les stocks ne sont pas menacés, ce qui réduit la possibilité pour les pêcheurs de réaliser des bénéfices.

Les changements apportés par l'article 3 du projet de loi donneront aux agents le pouvoir d'ouvrir ou de fermer tout secteur d'une région de gestion ou de varier la taille et le poids maximums du poisson qui peut être pêché.

J'ai promis d'expliquer pourquoi il est urgent de réviser la loi en adoptant ce projet de loi. C'est en raison de la pêche au hareng rogué et du Traité canado-américain sur le saumon du Pacifique. Nous avons tout lieu de croire que ce traité sera ratifié par les Américains et qu'il entrera en vigueur cette année. En effet, il aura franchi presque toutes les étapes du processus législatif aux États-Unis aujourd'hui ou demain.

Entre autres, le traité instaure un système de gestion des stocks de saumon pour toute la côte ouest. En vertu de ses modalités, le Canada et les États-Unis sont convenus de restreindre les prises sélectivement par espèce, par zone et par engin de pêche. Pour permettre au Canada d'honorer ce traité, il faut accorder au gouvernement les pouvoirs en matière de gestion stipulés dans le projet de loi.

La confirmation des pouvoirs de gestion prévus dans le projet de loi facilitera la ratification de ce traité. Elle sera également bien accueillie par les gestionnaires des pêches de toutes les pêcheries canadiennes, et notamment de celles qui sont gérées par les provinces en vertu d'une délégation de pouvoir aux termes de la Loi sur les pêcheries. Le traité s'appliquera à la gestion de la pêche au hareng rogué du Pacifique. Cette mesure s'impose d'urgence parce que cette pêche précieuse doit être ouverte d'ici quelques jours.

La pêche au hareng rogué de la Colombie-Britannique est l'une des pêches les plus intenses et les plus lucratives du Canada. En quelque jours—ou en quelques heures, selon les années—on peut gagner des dizaines de millions de dollars. Cette année, la pêche aura lieu dans le contexte d'une série de circonstances inhabituelles.

Certains stocks de hareng sont épuisés et, par conséquent, nous avons dû annuler la pêche habituelle au hareng rogué au large de la côte ouest de l'île de Vancouver et la restreindre dans le détroit de Georgie. En même temps, le prix de la rogue de hareng semble avoir augmenté par rapport à l'an dernier. Au Japon, qui est notre principal débouché, les prix sont bons. Nous nous attendons à ce que les gains des pêcheurs atteignent au moins 30 millions de dollars, le prix de gros du produit s'élevant à une soixantaine de millions.

Les prix augmentent et certains stocks diminuent. Cela fait suite à plusieurs mauvaises années pour les pêcheurs de saumon. Comme je l'ai déjà dit, la flotte de pêche au saumon est suréquipée, le prix du saumon a été faible et de nombreux pêcheurs sont endettés, voire en faillite. Les pêcheurs de saumon qui détiennent un permis de pêche au hareng, soit la plupart d'entre eux, compteront plus que jamais cette année sur cette dernière.

En résumé, nous avons tous les éléments favorables à une pêche au hareng rogué très intense. Les choses évoluent à une rapidité surprenante dans ce secteur. Il y a eu des années où les quotas entiers de pêche que nous pouvions autoriser dans une zone donnée ont été atteints en à peine 15 minutes.

C'est pourquoi il est absolument indispensable cette année d'autoriser le gouvernement à décider des dates d'ouverture précises et à séparer les bateaux de différentes catégories, comme le prévoit le plan de pêche élaboré de concert avec les groupes d'utilisateurs. Si nous ne précisons pas ces pouvoirs en adoptant ce projet de loi, tout le plan de gestion de la pêche de cette année, que l'industrie a approuvé dans l'ensemble, risque d'être bouleversé par un seul pêcheur mécontent qui saisira les tribunaux. Si c'est le cas, comme cela empêchera les gestionnaires des pêches de diviser le flotte entre les bateaux de pêche à la senne et les bateaux de pêche aux filets maillants, je me verrai peut-être obligé de fermer la pêche, du moins pendant certaines périodes. La concentration de bateaux de pêche en un seul endroit risque d'être si forte que l'on risquerait d'épuiser les stocks en autorisant les pêcheurs à ne lancer leurs filets ne serait-ce qu'une seule fois. Je ne tiens pas à arriver à une mesure aussi draconienne. J'exhorte donc la Chambre à adopter ce projet de loi au plus vite.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais que les questions ne sont pas de mise à cette étape-ci. Cependant, comme le ministre n'a pas utilisé tout son temps de parole, avec la permission de la Chambre, accepterait-il de fournir certaines précisions? Étant lui-même avocat et Conseiller de la reine, il pourrait nous parler des difficultés auxquelles se sont heurtés le ministère, la loi et la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Avec le consentement unanime, on pourrait uiliser les 13 minutes qui restent pour poser des questions. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Waddell: Monsieur le Président, je remercie le ministre. Je n'ai pas envie de le mettre en mauvaise posture. J'ai sous les yeux la décision du juge Collier dans l'affaire qui a opposé l'Association des pêcheurs à la traîne au ministre des Pêches et des Océans. La décision a été rendue à Vancouver en Colombie-Britannique, le 2 août 1984. Le ministre considère-t-il que ces décisions affectent ses pouvoirs formels de répartir les prises? Ces pouvoirs seraient-ils contraires à la Constitution et le ministre s'attend-il qu'un tribunal en soit saisi? Comment cela cadre-t-il avec le projet à l'étude?

M. Fraser: Je sais que mon collègue est un avocat d'une certaine réputation au sein du Barreau de la Colombie-Britannique. La question qu'il pose est importante et aussi, d'un point de vue purement juridique, fascinante. Serait-il possible de résumer la situation en deux mots? L'an dernier la Cour fédérale a rendu deux décisions à la demande, dans un cas de l'Association des propriétaires de navires de la Colombie-Britannique et dans l'autre de l'Association des pêcheurs à la traîne.

• (1530)

Je parlerai d'abord de la décision concernant les propriétaires de navires puisque les faits sont importants. J'essayerai d'éclairer mon collègue du mieux que je pourrai. Relativement à cette affaire, le ministère, par souci d'équité, avait voulu permettre l'accès d'un territoire pendant un jour ou deux aux pêcheurs au filet maillant avant l'arrivée des gros pêcheurs à la senne, afin d'accorder une meilleure chance aux petits bateaux moins bien équipés. Les propriétaires de navires, au nom des pêcheurs à la senne, ont contesté cette décision devant les tribunaux. Dans l'autre cas le juge Collier a affirmé que le ministère ne pouvait agir ainsi à moins que l'allocation soit versée uniquement pour des motifs de conservation. Naturellement ce n'était pas le cas. C'était une simple répartition des prises. Selon le juge Collier, la Constitution n'accorde pas formellement le pouvoir de gestion et il a décidé dans les deux cas que la loi sur les pêches, dans sa forme actuelle, n'octroie pas le pouvoir de gestion sauf à des fins de conservation.

Vous voyez le problème, monsieur le Président; un ministre des Pêches ne peut se montrer juste parce que la loi le lui interdit non parce qu'un juge a décidé qu'il avait raison ou qu'il avait tort, mais implement parce que le juge interprète la loi. En conséquence, une injonction a été accordée dans un cas.

Dans l'affaire des pêcheurs à la traîne, le ministère a voulu raccourcir la période estivale de la pêche à la traîne, ce qui réduisait sensiblement le nombre de prises de saumon chinook. Mais le ministère a omis de s'assurer que les chinook qui échappaient aux pêcheurs remontaient effectivement les cours d'eau pour se rendre dans les frayères. En réalité, un grand nombre ont été capturés par des pêcheurs sportifs.

Les pêcheurs à la traîne se sont présentés devant le tribunal en affirmant que cette mesure était injuste. Et le juge Collier a été d'accord. Là encore, le ministère ne pouvait répartir les prises pour des motifs de conservation, car en pareil cas il aurait dû empêcher quinconque de profiter des prises qui échappaient aux pêcheurs à la traîne.

En fait, dans le cas des propriétaires de bateaux, la décision du juge Collier a pris la forme d'une injonction. Il ne s'agit donc pas d'une décision portée à la suite d'un procès où cette question aurait été longuement discutée avec arguments juridiques à l'appui. Mon collègue sait bien que dans le cas d'une injonction la preuve n'a pas besoin d'être aussi étoffée.

Ces décisions sont fondées sur deux motifs qui me posent de graves difficultés. L'une est que la loi actuellement en vigueur est imparfaite. Les modifications à l'étude visent à rectifier la situation. Il y a une autre question qui pose une grande difficulté au ministre des Pêches: en dépit de ces modifications, la contestation restera possible pour les motifs constitutionnels invoqués par le juge Collier.

Nous interjetons appel des deux décisions rendues par le juge Collier. Je dois songer sérieusement à accélérer le processus d'appel et à saisir directement la Cour suprême de cette affaire, mais je ne suis pas tenu de prendre cette décision aujourd'hui. Ce projet de loi nous permettra au moins de nous soustraire en partie à l'application de ces deux décisions. Cela nous permettra d'échapper à une citation pour outrage au tribunal si nous tentons d'effectuer une répartition cet été, car un juge a laissé entendre que cette menace pesait sur nous.

Je dois dire en toute franchise à mon ami, et il en comprendra les raisons juridiques, que je me heurterai à un problème sur le caractère constitutionnel tant que tiendront les décisions du juge Collier. Pour les profanes et ceux qui suivent le débat, voici la différence: si je contreviens à la Loi sur les pêcheries, on dit que je commets un abus de pouvoir, que j'outrepasse les pouvoirs qui me sont conférés par la loi; mais si je fais quelque chose qui m'est interdit au point de vue constitutionnel, cela signifie que je déroge aux dispositions constitutionnelles. Je dois dire, sans vouloir me montrer irrespectueux envers le tribunal, que l'appel donnera probablement d'autes résultats. Autrement, cela signifierait que nous ne pourrions intervenir dans aucune sphère d'activité au Canada, à moins que des dispositions très nettes en ce sens ne figurent dans la Constitution.

Mon ami a soulevé une question très importante, monsieur le Président et j'ai tenté d'y répondre aussi brièvement que possible.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Gander-Twillingate (M. Baker) veut, je crois, poser une brève question.

M. Baker: Oui, monsieur le Président, En ce cas-ci, il ne s'agit pas d'une affaire entre avocats, des avocats réputés de la Colombie-Britannique. Je ne suis pas avocat de Terre-Neuve.

M. Fraser: Vous êtes un éminent collègue.

M. Baker: Je devrais peut-être ajouter que je représente parfois des pêcheurs démunis devant la Cour fédérale du Canada. Je l'ai fait souvent. J'agis ainsi pour les pêcheurs qui n'ont pas les moyens de retenir les services d'un avocat.

Je me demande si le député néo-démocrate qui a posé la question ne tentait pas d'obtenir la réponse qu'il a eue du ministre. N'étant pas juriste, j'ai été surpris d'entendre le ministre, qui est avocat, dire à deux reprises que ces affaires faisaient l'objet d'un appel. Les motifs de la décision du juge, selon ce qu'a dit le ministre, étaient basées sur des considérations socio-économiques. Il ne s'agissait pas de protéger les ressources. Le ministre vient de dire il y a un moment que ce qu'il entreprenait sur la côte ouest il ne le faisait pas pour protéger les ressources. Il a alors mentionné que les décisions faisaient l'objet d'un appel. Le ministre a déclaré à deux reprises, et je pense qu'il sait de quoi il parle, que ce n'est pas la protection des ressources qui a motivé l'intervention du ministère. Le juge a fait remarquer dans son jugement:

> Je n'accepte ni l'affirmation figurant dans cette déclaration ni ce qu'elle laisse supposer . . .

Il s'agit de la déclaration du ministère. Le juge Collier continue:

> . . . soit que la répartition proposée des périodes de pêche dans la région en question soit basée sur des considérations de protection des ressources.

Je voudrais poser au ministre une question à caractère juridique venant de quelqu'un qui n'est pas versé en droit. Le ministre a déclaré deux fois que son intervention ne visait pas à protéger les ressources. Il en appelle de la décision d'un juge qui a déclaré que le ministre ne pouvait pas intervenir, sinon pour protéger les ressources. Comment le ministre peut-il en appeler de la décision du juge après avoir admis, il y a un moment, que les décisions n'ont pas été prises pour des motifs de cet ordre?

M. Skelly: Ce n'est plus le même ministre.

M. Fraser: Monsieur le Président, je pense que c'est le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) qui vient de dire que la raison, c'est le changement de ministre. Je sais qu'il plaisantait. Je vois que mes deux collègues se disputent pour savoir lequel a dit quoi, ce qui me rappelle une autre histoire qui ne serait pas convenable à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Fraser: Mon collègue de Gander-Twillingate déclare ne pas être un juriste. Il n'y paraît pas, lorsqu'il s'attaque à des questions juridiques en toute innocence. En réalité, il y a longtemps qu'il est à la Chambre et il comprend parfaitement le droit et ses ramifications. Il a demandé pourquoi j'agis comme je le fais, puisque je ne me préoccupe pas simplement de la protection des ressources. La question des pêches sur les deux côtes n'est pas simplement une question de protection, mais bien de gestion, afin que les divers groupes d'intérêt soient traités de façon équitable du point de vue de l'exploitation de cette ressource. Si je n'ai pas le pouvoir d'agir sur ce plan, tous les régimes de gestion des pêches dans les différentes parties de la région Atlantique, qui sont en vigueur depuis un bon nombre d'années, pourraient cesser soudainement de fonctionner. Sur la côte ouest, je ne pourrais faire aucune des répartitions nécessaires en vertu du traité entre le Canada et les États-Unis. Je ne pourrais pas essayer de traiter justement les différents groupes d'utilisateurs. Par conséquent, le seul recours que j'aurais serait de revenir à des mesures de conservation, ce qui entraînerait des fermetures massives. Par exemple, pour le saumon, nous fermerions de vastes régions jusqu'à la dernière minute et lorsque nous serions sûrs qu'il y a eu suffisamment d'échappement, nous laisserions les gens prélever le reste du poisson. Dans la région de l'Atlantique, nous ne pourrions absolument rien faire. L'ensemble du plan s'écroulerait à moins que je ne puisse faire ces changements.

• (1540)

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'ai toujours grand plaisir à parler des pêches à la Chambre des communes. C'est un secteur d'activité intéressant, mais aussi fort complexe. Il diffère énormément d'une région, d'un secteur ou d'un océan à l'autre. Je pense notamment à la pêche au poisson d'eau douce et à la pêche dans le Nord.

Les modifications qu'on propose d'apporter à la Loi sur les pêcheries me laissent un peu perplexe. Nous avons entendu, tout à l'heure, le ministre nous dire qu'il fallait la modifier à cause de l'injonction accordée dernièrement par le juge Collier de la Cour fédérale. Le juge a décrété que le ministère des Pêches et des Océans ne pouvait faire preuve de discrimination entre les différents pêcheurs. Il ne peut, notamment, favoriser les pêcheurs à l'araignée au détriment des senneurs, voire des pêcheurs sportifs si ce n'est pour des raisons valables de protection des ressources.

Et c'est aussi pour ces raisons-là que les modifications à l'étude me laissent perplexe. Cela fait 25 ans que je m'occupe directement ou indirectement des pêches. J'ai fait toutes sortes de métiers associés à la pêche. J'ai été pêcheur pendant un certain temps. Ensuite, j'ai travaillé à la Direction de la recherche du ministère des Pêches et des Océans pendant cinq ans. Je me suis occupé également de pêche à titre de ministre à l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard, de 1974 à 1979. J'ai été secrétaire parlementaire, tout comme le député de Malpèque (M. Gass) maintenant. Je crois m'y connaître un peu dans ce domaine.

Je disais que c'est un secteur fort intéressant. Je me rends parfaitement compte de la situation dans laquelle se trouve le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser). J'ai une bonne idée des problèmes qui affligent le secteur des pêches. Et je sais gré aux députés des efforts qu'ils font au nom des principaux intéressés, à savoir les producteurs, les pêcheurs, les entreprises de transformation et tous ceux qui œuvrent dans cette industrie.

Au cours des 25 ans que j'ai passés dans cette industrie, j'ai eu à régler certains problèmes de gestion des pêches. Les pêches n'ont pas toujours été gérées comme je l'aurais souhaité. J'ai vu des règlements étranges dans différentes régions qui n'avaient guère de sens. Je sais que le ministre a déjà fait partie du comité permanent des pêches et des forêts. Il ne sera donc pas surpris si je lui dit que, lorsque nous adoptons des projets de loi à la Chambre ou dans une assemblée législative, nous considérons avoir fait notre devoir. Or, ce n'est pas le cas puisque les lois comportent souvent des règlements qui ne reflètent pas du tout les intentions du législateur. Voilà ce qui me préoccupe.

J'en ai un exemple à l'esprit dans ma propre circonscription. Je parle d'une zone de pêche appelée District nº 8. Ce district se trouve dans le détroit de Northumberland qui sépare le Nouveau-Brunswick de l'Île-du-Prince-Édouard. On y pêche le pétoncle, le homard, les poissons de fond et les poissons pélagiques. Or, les pêcheurs du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard exploitent les mêmes ressources, dans la même région. Mieux, il arrive souvent que les pêcheurs du Nouveau-Brunswick choisissent les ports de l'Île-du-Prince-Édouard pour exercer leur métier.

Or, l'exemple que je donne concerne les transferts de permis. La pêche est réglementée et j'en comprends la raison. Si elle ne l'était pas, nous aurions trop de pêcheurs à la poursuite de trop peu de poissons. Cela se réume en somme à une affaire de gestion. Le projet de loi va fournir une meilleure façon de gérer les stocks de poisson. Un pêcheur de l'Île-du-Prince-Édouard ne peut acheter le permis d'un pêcheur du Nouveau-Brunswick, bien que cela ne modifierait nullement le volume des prises. Il s'agit d'une pêche restreinte. Un pêcheur de l'Île-du-Prince-Édouard ne peut vendre son permis à un pêcheur du Nouveau-Brunswick, mais il peut le vendre à un autre pêcheur de sa province. Cela a suscité maints problèmes par le passé.

L'*Eastern Graphic*, un hebdomadaire de ma province, a consacré récemment un éditorial aux pêches qui nous fournit un nouvel exemple de ce que j'avance. Il s'agit encore une fois de permis de pêcher dans la même zone mais détenus par des pêcheurs de provinces différentes. L'éditorial présente le point de vue du pêcheur. Il fait état des ennuis que peut causer la politique des permis. M. Herring, pêcheur de Murray Harbour, voudrait bien se procurer un permis pour pêcher le thon, mais les règlements fédéraux l'empêchent de se porter acquéreur de l'un de ceux qu'on lui offre. L'achat de ce permis n'augmenterait pas le volume des prises. M. Herring ne veut pas d'un permis tout neuf, il cherche à se procurer le permis d'un autre pêcheur. Il insiste sur le fait que le thon étant une espèce voyageuse, les pêcheurs doivent se déplacer d'une zone à l'autre. Il trouve ridicule le règlement pertinent du ministère des Pêches et des Océans. Je ne puis dire que c'est le ministre actuel ou son prédécesseur qui sont responsables de cette situation. Elle résulte de la loi que la Chambre a adoptée. Les règlements qui découlent des lois sont parfois appliqués sans le moindre souci de la façon dont ils touchent les gens, et les politiques et les programmes n'atteignent pas toujours les objectifs auxquels nous songeons quand nous adoptons les lois.

Ce pêcheur, je le répète, insiste sur le fait qu'il ne demande pas un nouveau permis. Il demande simplement le transfert d'un permis. Il ajoute que c'est le gouvernement, et non pas les pêcheurs, qui cause tous les ennuis. Il conclut que cela donnera lieu tôt ou tard à des affrontements, car il y a une limite à la patience des gens, et les fonctionnaires du ministère font des choses au niveau local que le Parlement lui-même devrait faire.

Cela illustre exactement ce dont je suis témoin depuis quelques années. Ce n'est pas uniquement le fait du gouvernement actuel. Les gouvernements précédents sont également en cause. Ces choses-là surviennent progressivement. Parfois, la pratique n'est pas conforme aux objectifs vers lesquels nous tendons. Il y a un très grave manque de cohérence au niveau de la gestion. Si nous étions tous affectés à un projet spécial, nous risquerions d'avoir diverses façons de mettre en œuvre certaines choses dans le cadre des règlements établis par le Parlement. Il se peut que nos vues diffèrent sur la façon de mettre en œuvre les règlements.

• (1550)

Le présent projet de loi augmente les pouvoirs octroyés aux agents locaux du ministère des Pêches. La procédure est trop simplifiée. Cela signifie davantage de règlements. Chaque fois que nous adoptons un projet de loi, cela donne lieu à de nouveaux règlements. Dans certains cas, les agents du ministère des Pêches et des Océans ont un pouvoir discrétionnaire total sur la gestion des pêches.

Une étude portant sur la réglementation publique de la pêche commerciale au Canada montre à quel point la pêche est réglementée au Canada. C'est un document fort intéressant. Voici ce qu'on y dit:

> Notre étude montre que la pêche canadienne dans les eaux de marée compte parmi les plus étroitement réglementées des industries du Canada et des pays industrialisés démocratiques comparables. Le gouvernement fédéral exerce un contrôle complet sur le secteur primaire. Son principal instrument est la Loi sur les pêcheries, les amendements et règlements en découlant étant établis par des décrets du conseil. La loi confère des pouvoirs très larges, et sa formulation est plus ou moins précise.

C'est là un exemple. Je ne suis pas le seul à faire cette constatation. D'autres ont fait de même. Or, le projet de loi C-32 étendra ces pouvoirs. Je comprends la situation dans le cas de la pêche au saumon sur la côte ouest. Cette pêche doit être administrée d'une façon quelque peu différente de la pêche au homard, par exemple, ou la pêche aux poissons de fond, sur la côte est. Lors des migrations du saumon, les pêcheurs aux filets maillants, les pêcheurs à la traîne ou tout autre groupe de pêcheurs peuvent faire d'énormes prises très rapidement. Comme le ministre l'a si bien dit, parfois la saison ne dure que 15 minutes. Il faut réagir assez rapidement pour administrer ce genre de pêche. Les règlements relatifs à une telle pêche ne devraient pas être appliqués dans le cas d'une pêche qui donne plus de temps pour prendre des décisions concrètes.

L'un des problèmes que moi-même et d'autres députés de la région de l'Atlantique avons constaté au fil des ans, c'est que les pêcheurs sont mal renseignés ou pas renseignés assez tôt sur la mise en œuvre d'une nouvelle politique ou d'un nouveau règlement au ministère. Parfois les pêcheurs se préparent pour une certaine espèce pour s'apercevoir ensuite que la saison est retardée ou annulée.

Il se pose sur la côte ouest un problème sur lequel on doit se pencher. Étant donné que la saison est plutôt courte dans le secteur de la pêche, comment peut-on aviser les pêcheurs suffisamment à l'avance? On pourrait utiliser la radio, mais les pêcheurs n'écoutent pas leur radio tout le temps. S'ils manquent une émission, ils pourraient se trouver à contrevenir à la loi en pêchant illégalement en pensant que la saison est ouverte alors qu'en réalité le ministère des Pêches et des Océans a décidé de la fermer. C'est un problème sur lequel il faut se pencher.

A la page 39 de cette même étude préparée pour le Conseil économique du Canada au sujet de la réglementation publique de la pêche commerciale au Canada on parle de la simplification des règlements. Voici ce qu'on dit:

> On ne peut qu'être impressionné voire dépassé par le poids et la complexité des règlements régissant à l'heure actuelle la pêche au Canada. Nous avons montré comment on avait pu en arriver à ce cauchemar en matière de réglementation. Pour l'instant, nous soulignons que dans bien des cas le pêcheur le plus honnête ne peut appâter, lancer une ligne ou jeter un filet sans violer la loi d'une façon ou d'une autre. Avec la meilleure volonté du monde, même les agents du Ministère ne peuvent appliquer uniformément la réglementation.

C'est là la conclusion de cette étude. Elle fait ressortir les problèmes que risquent de poser ce projet de loi et la gestion de la pêche à l'avenir, comme j'essaie de le faire comprendre au ministère et au ministre.

Nous avons des programmes de mise en vigueur. Parfois, les associations de pêcheurs, leurs syndicats ou les pêcheurs eux-mêmes, s'ils avaient l'argent voulu, mettraient probablement mieux en vigueur la loi et les règlements et ils respecteraient mieux l'intention de la loi. Nous avons fait une expérience très réussie avec un programme de cogestion dans l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. Il en a coûté au gouvernement fédéral environ $150,000 par an. Je sais que le secrétaire parlementaire a donné son avis sur les sondages et les émissions de radio et qu'il est favorable à ce programme.

Quand le ministre s'est rendu dans l'Île-du-Prince-Édouard l'automne dernier, il s'est déclaré en faveur du programme. A cette occasion, il a rencontré des représentants de l'association des pêcheurs de la province. A ma connaissance, il a reconnu que le programme était très efficace et constituait un bon exemple de collaboration entre les pêcheurs et le ministère des Pêches et des Océans. Je suis tout à fait d'accord. Le problème, c'est qu'il faut de l'argent. On pourrait faire appliquer la réglementation beaucoup plus facilement et plus économiquement qu'en embauchant de nouveaux agents chargés de l'application de la loi au ministère. Ces ressources sont celles des pêcheurs. Ils savent comment faire observer les règlements, mais ils doivent pour cela être considérés comme des agents responsables de leur application. Ce programme existe depuis trois ou quatre ans et il a donné des résultats remarquables. Cependant, il faut des crédits. Quand le ministre des Pêches et des Océans s'est rendu dans l'Île-du-Prince-Édouard, il a demandé à son ministère de trouver de l'argent. J'espère qu'il était sérieux et qu'il va s'assurer que son ministère trouvera l'argent nécessaire pour assurer le maintien du programme pendant quelques années.

La pêche au homard pose un autre problème en matière d'application des règlements. Si un pêcheur se fait prendre en train de pêcher illégalement du homard ou en possession de homards trop petits, il est arrêté par les agents des pêches, poursuivi devant les tribunaux et doit finalement payer une amende. Naturellement, aucun député de ce côté-ci de la Chambre ne peut accepter qu'on s'approprie illégalement quelque chose. Cependant, le ministre a le pouvoir de retirer au pêcheur son permis pendant au moins dix jours.

J'ai rencontré un certain nombre de pêcheurs de différentes zones qui ont été pénalisés de cette manière. Si un pêcheur se voit imposer une suspension de dix jours pour avoir pêché 25 ou 30 petits homards, ce n'est pas parce qu'il a agi de manière délibérée. C'est assez rare et cela se produit en général quand

un pêcheur attrape quelques petits homards parce qu'il y a eu un violent orage ou autre chose du même genre. La plupart du temps, on se rend compte que c'était un accident et non pas un acte prémédité.

Quand l'agent attrape un pêcheur en situation irrégulière, il doit faire un rapport. Le pêcheur risque alors d'être condamné. Par exemple, si un pêcheur du district nº 7 de l'Île-du-Prince-Édouard perd son permis pendant sept jours—et cela se produit naturellement dans d'autres régions du pays—sa perte n'est pas grande parce que les prises sont à peu près uniformes pendant les deux mois que dure la saison, en mai et juin. On peut probablement compter sur 400 livres par jour, ce qui correspond à $800 ou $900 de revenus quotidiens. Par contre, si un pêcheur ne peut pas travailler pendant sept jours sur la côte ouest de l'île, dans le district nº 8, presque toute sa saison est fichue parce que le manque à gagner peut atteindre $20,000. La situation n'est donc pas très équitable. Je ne sais pas comment nous pouvons surmonter ce problème tout en assurant une bonne gestion des pêches.

• (1600)

Je voudrais proposer une solution au ministre aujourd'hui. Si on trouve un petit homard sous le plancher du bateau, le pêcheur devrait perdre son permis pour toute la saison. Toutefois, pour chaque homard dont la carapace mesure seulement un seizième de pouce de moins que les deux pouces et demi réglementaires, une amende de $100 devrait être infligée pour une première infraction. L'amende devrait être imposée immédiatement. Ce serait juste pour tout le monde. Si cela ne suffit pas à limiter la pêche illégale, nous devrions porter l'amende à $200, $300 ou $400, mais il faudrait au moins que la pénalité soit la même pour tous.

On pourrait peut-être élaborer un programme qui permettrait au gouvernement de consacrer une partie des recettes provenant des amendes au recrutement d'inspecteurs et d'agents de protection supplémentaires et aux associations de pêcheurs. Il faudrait adopter une certaine tactique pour que cela marche, mais c'est une idée intéressante.

En me préparant pour le débat d'aujourd'hui, je suis tombé sur un document du service de gestion des pêches intitulé «Aperçu juridique et administratif» de David VanderZwaag, professeur aux études océaniques de l'Université Dalhousie, à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Dans ce document, il dit ceci à propos de la gestion des pêcheries canadiennes:

> Des pouvoirs administratifs étendus permettent aux fonctionnaires fédéraux de modifier les règlements et les politiques de pêche pratiquement du jour au lendemain. L'absence d'un système de consultation imposé par une loi permet aux fonctionnaires d'élaborer la politique de gestion des pêcheries pratiquement comme ils veulent; ils se font conseiller comme bon leur semble.

L'auteur signale encore ceci: la gestion des pêcheries canadiennes est en grande partie régie par les deux lois suivantes:

> La Loi sur les pêcheries que l'on peut considérer comme la pièce maîtresse de la gestion des pêcheries, car elle octroie des pouvoirs étendus dans ce domaine.

Le professeur VanderZwaag dit par ailleurs que la loi permet au ministre d'accorder des baux de pêche et de délivrer des permis comme bon lui semble, et que le cabinet a aussi des pouvoirs étendus.

Pour gérer une pêcherie comme il faut, il faut des pouvoirs, mais il faut accorder des pouvoirs au ministère de façon juste et sensée, ce qui est indiscutable. Cette question m'a toujours préoccupé. Lorsque je vois un projet de loi octroyant des pouvoirs supplémentaires, le fait que le ministre ait personnellement son mot à dire dans la gestion aux échelons inférieurs, me met un peu mal à l'aise.

Le ministre des Pêches et des Océans a de quoi être extrêmement occupé à voyager d'un bout à l'autre du pays et à accomplir ses tâches administratives courantes. Il a fort peu de temps libre et, dans certains cas, il reçoit très peu d'aide des cadres moyens et de premier niveau. Cet état de choses est à l'origine de nombreux problèmes au ministère des Pêches.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le secteur de la pêche est une industrie très diversifiée. Elle est fort stimulante, mais elle est aussi la source de très nombreux problèmes. La gestion doit en être adaptée aux besoins de chaque région en particulier. Par régions, je n'entends pas nécessairement la région du Pacifique par opposition à celle de l'Atlantique, mais bien de régions à l'intérieur de régions. Le ministre a parlé de fenêtre, mais moi je parle de carreaux. Si l'industrie est mal gérée, ce sont les pêcheurs qui ont à souffrir des décisions.

En général, le secteur de la pêche a bénéficié d'une bonne gestion en dépit de toutes les difficultés auxquelles il s'est buté. Sur la côte ouest, les pêcheurs sont trop nombreux pour la quantité de poisson à pêcher. La situation sur la côte de l'Atlantique était semblable. Il est difficile d'imputer ce problème aux fonctionnaires ou même aux ministres, car il nous faut aussi comprendre que, depuis une vingtaine d'années, le secteur de la pêche a bénéficié de progrès technologiques énormes. Il y a 25 ou 30 ans, quand un pêcheur quittait le port en direction d'un lieu de pêche, il n'avait pas d'appareil à repérer le poisson. Son petit bateau n'était pas équipé d'un radar. Il appareillait muni d'un compas, et c'est tout.

De nos jours, la situation est très différente. Les prises peuvent être beaucoup plus importantes. Les engins de pêche sont plus compliqués, ce qui accroît les pressions exercées sur les gestionnaires. C'est là un problème que le ministre actuel et tous ses successeurs d'ici vingt ans seront appelés à régler. Le ministre sera jugé comme tous les autres ministres l'ont été sur l'efficacité de la solution qu'il adoptera. Il doit bien comprendre le différend qui oppose les pêcheurs hauturiers aux pêcheurs côtiers et découvrir le moyen de le rationaliser. Nous devons rationaliser le problème pour protéger nos pêcheurs. Cette mesure lui permettra au moins de répartir deux types d'engins différents. Cela lui sera certainement très utile pour gérer le secteur de la pêche.

Le ministre a mentionné la Charte des droits et ses conséquences pour la pêche. J'espère que cela ne lui posera pas de problèmes. Je crois que nos pêcheurs sont trop importants pour qu'on les néglige, que ce soit à cause de la loi ou à cause du budget du ministre. Je suis sûr que ce dernier s'est battu pour obtenir davantage, mais qu'il a perdu un peu d'argent pour les ports pour petites embarcations et d'autres programmes de ce genre. Il va toutefois devoir trouver plus d'argent. Je sais que cela n'a rien à voir avec la mesure à l'étude. Je fais une petite digression. Je tiens toutefois à avertir le ministre qu'il s'agit des deux secteurs dans lesquels . . .

M. Fraser: Voilà le fautif!

M. Henderson: Oui, le voilà! Le ministre a raison. C'est lui qui sabre dans les budgets. J'essaye de limiter les dégâts. Je ne cherche pas à critiquer le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser). Il est ministre depuis six mois.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Et les pommes de terre?

M. Henderson: Les producteurs de pommes de terre vous en veulent aussi.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je ne mange plus de pommes de terre.

M. Henderson: Je sais que vous n'en mangez plus. Si elles viennent de l'Île-du-Prince-Édouard, vous risquez fort de trouver quelque chose dedans après avoir imposé ces tarifs.

Quoi qu'il en soit, nous allons suivre de près les activités du ministre. Nous lui souhaitons bonne chance et nous nous montrerons coopératifs. Nous n'allons certainement pas le critiquer par simple esprit de contradiction. Nous voulons porter des critiques constructives et veiller à ce que le Parlement défende bien les intérêts des pêcheurs des deux côtes, des pêcheurs d'eau douce et de ceux du Nord. Je vous préviens que nous allons mener une dure lutte pour veiller à ce que les crédits nécessaires soient affectés, afin de permettre au ministre de faire le travail qui, selon moi, s'impose.

• (1610)

Il s'agit d'une industrie très importante, car elle a la possibilité de prendre de l'expansion et de créer des emplois. La pêche aux mollusques peut se développer, notamment dans ma région où nous avons l'huître américaine, ainsi que sur la côte ouest, qui a l'huître gigas. Nous disposons de bons outils de gestion et nous savons comment développer cette industrie. Cela créée des emplois. Lorsqu'il essaye d'obtenir de l'argent du Conseil du Trésor et de son ministre des Finances (M. Wilson), le ministre devrait tâcher de leur faire comprendre que si le gouvernement veut sérieusement créer des emplois, c'est dans le cadre du ministère des Pêches et des Océans qu'il pourra le faire. Cela vaut aussi pour le ministère de l'Agriculture, glisserai-je en passant.

Vous me faites signe qu'il me reste sept minutes, monsieur le Président. J'en aurais encore pour une demi-heure.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Non!

M. Henderson: Je puis voir que vous, comme ministre des Finances, ne tenez pas à en entendre davantage.

M. Fraser: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, afin de proposer à mon ami qu'il consacre les sept minutes qui lui restent à répondre à une question, si la Chambre y consent.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne veux pas créer ici un précédent. Nous avons fait cela pour le ministre parce que nous savions qu'il souhaitait qu'on lui pose quelques questions de plus. J'estime que nous devrions laisser le député terminer son intervention et voir ensuite combien de temps il lui restera.

M. Henderson: Monsieur le Président, j'ai encore beaucoup à dire au sujet de ce projet de loi sur les pêches.

M. Fraser: Et le voilà reparti.

M. Henderson: Parfaitement. Je dois dire qu'il viendra un moment où je me ferai un plaisir de poser des questions et j'espère que le ministre se fera un plaisir de les prendre en note, dans six mois, lorsque cela fera tout près d'un an qu'il s'occupe de ce portefeuille. Nous verrons alors dans quelle mesure son ministère aura été touché par les compressions budgétaires.

Je voudrais aborder le domaine de la réglementation nationale et montrer à quel point elle n'est pas forcément adaptée à la situation. J'estime que c'est là un problème très grave et j'espère que le ministre s'appliquera à le résoudre au cours de son mandat. Le Programme d'aide pour les bateaux de pêche est très important. Dans l'Île-du-Prince-Édouard et dans certaines régions du Nouveau-Brunswick, les ports sont peu profonds et le ministère des Pêches ne me semble pas consacrer beaucoup d'argent au dragage. Ces ports exigent des bateaux de construction spéciale. Le type de bateau conçu en fonction des ports de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick coûtera environ $50,000. D'après les règlements, jusqu'à 43.11 pouces, le bateau doit avoir dix ans. S'il a un pouce de plus, il doit avoir quinze ans. Cette disposition ne s'est pas appliquée du temps du ministre actuel, mais il vaut la peine à cet égard de dévier de la politique fondamentale en vue de satisfaire les besoins spéciaux de certaines régions. La durée de vie du bateau dépend de la façon dont il est construit. Il faut ou bien un type de bateau qui ait un fort tirant d'eau, donc essentiellement incapable de pénétrer dans la plupart des ports de l'Île-du-Prince-Édouard, ou encore un bateau léger, construit en matériaux légers, tirant moins d'eau, à quille peu profonde, afin de pouvoir y pénétrer. Dans la seconde solution, le bateau ne durera qu'environ dix ans s'il pêche intensivement, c'est-à-dire six mois par année. Je donne cela comme exemple d'un autre règlement qui ne fait certainement pas l'harmonie entre les pêcheurs. J'ai reçu beaucoup de plaintes au sujet de ce genre de règlement.

L'alinéa 3*m*) dit «d'une partie seulement d'une zone». Lorsque nous en traiterons au comité, j'aimerais qu'on précise ce que veut dire exactement cette «partie seulement d'une zone». Je suppose que si un agent des pêches abordait votre bateau et y découvrait une pince ou une queue de homard, il pourrait probablement vous traîner devant les tribunaux. J'espère qu'il y aura quelqu'un au comité qui nous dira juridiquement à quoi cette partie du projet de loi est destinée au juste. Pendant les deux ou trois derniers jours de la campagne, certains pêcheurs font cuire leur homard à bord, dans l'eau de mer, pour leur propre consommation. Ce sont des homards réglementaires, à carcasse de deux pouces et demi, mais s'ils jettent le corps à la mer et se font prendre avec la queue seulement, ils pourraient être injustement punis. Par contre, il se produit depuis des années que certaines gens essaient délibérément de braconner le homard. Donc il faudrait qu'on précise un peu ce que veut dire au juste cet alinéa du projet de loi. Est-il assez précis? Est-il suffisamment clair pour qu'un agent des pêches sur place puisse dire ce que cela signifie exactement?

L'alinéa 2.1*a*) porte sur la conservation et la protection du poisson et des eaux où il vit. Essentiellement, c'est à peu près la même chose que ce qu'il y a dans la loi précédente, mais l'alinéa 3*m*) dit:

autorisant une personne engagée ou employée à l'administration ou à l'application de la présente loi à modifier, à l'égard du tout ou d'une partie seulement d'une zone, une période de temps prohibé, la quantité maximum de poisson qu'il est permis de prendre ou une limite de poids ou de grosseur concernant le poisson, que les règlements ont fixées.

Un esprit non averti peut tirer de cela tout ce qu'on voudra. Je tiendrai à savoir au comité ce que cela veut dire exactement pour l'application de la loi.

En terminant, j'aimerais répéter qu'au cours des prochains mois, nous allons nous rendre avec le comité sur la côte ouest, et que nous serons certainement en mesure d'entendre des gens de la côte ouest ce qu'ils pensent de ce texte. Il faudra qu'il soit adopté je présume avant ce moment-là, mais nous allons rencontrer des groupes de pêcheurs. Il est certain qu'ils tiennent à ce que le projet soit adopté avant la prochaine campagne saumonière. Le ministre lui-même en a besoin à cause des décisions judiciaires et afin de faire démarrer la prochaine campagne.

• (1620)

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir donner mon avis sur cette question extrêmement importante. Mon collègue libéral qui vient de parler possède, je le sais, des connaissances et une expérience très poussées du secteur de la pêche sur la côte est et son discours nous l'a bien prouvé. Je pense que, pour l'instant, je ne traiterai que des problèmes de la pêche sur la côte ouest. Je vais faire l'historique de la question à l'étude aujourd'hui. Je vais exposer ce que je pense être les véritables problèmes que pose la répartition et parler un peu du rôle du ministre. Je parlerai également des fonctionnaires du ministère et de leur rôle à cet égard. Je voudrais aussi rappeler à la Chambre, au ministre et aux spectateurs qui suivent nos débats, les promesses que les conservateurs ont faites en pleine campagne électorale et que ce projet de loi remet en question.

Je tiens à parler de la répartition des pêches dans un certain nombre de secteurs critiques, en ce qui a trait notamment à la pêche sportive et commerciale, des engins de pêche, et des pêcheurs autochtones par rapport aux autres pêcheurs. J'aborderai ensuite la question du traité sur l'interception du saumon de la côte ouest. Ensuite, il sera question de la pêche au hareng et je terminerai avec quelques observations sur l'équité dans un certain nombre de domaines. J'espère que le ministre comprendra dans quel esprit je fais mes commentaires et que nous pourrons tous unir nos efforts et ainsi rendre un grand service aux collectivités et aux personnes intéressées.

A mon avis, la mesure à l'étude fait suite à deux décisions que la Cour fédérale du Canada a rendues dans des poursuites opposant l'Association des pêcheurs à la traîne et des personnes qui s'étaient trouvés en pleine pagaille dans la baie Barkley. A la lecture des jugements, n'étant pas avocat de profession, je crois comprendre deux choses. Le juge soutient que la loi ne reconnaît pas au ministre le droit de procéder à une répartition adéquate entre divers groupes. Il affirme ensuite que, si le ministre modifie la loi, la Constitution empêcherait toute tentative de répartition adéquate entre ces groupes. A mon avis, cela va semer la pagaille dans le système de gestion des pêches non seulement sur la côte ouest, mais également sur la côte est.

La Chambre a certainement deux graves problèmes sur les bras. Nous devons modifier cette loi de façon à assurer une bonne gestion des pêches. Mais nous devons également nous demander si la constitutionnalité de cette mesure ne risque pas d'être contestée avec succès, car elle sera certainement mise en question si l'occasion s'en présente. Cela pourrait arriver dès le mois de mai ou le mois de juin.

Je m'étonne donc que ce projet de loi soit présenté à la Chambre à la onzième heure ou même plus tard. Nous sommes au courant du problème depuis août dernier. Le gouvernement est au pouvoir depuis le 4 septembre. Le ministre se penche sur cette question depuis très longtemps. Je sais que mes collègues et moi-même avons demandé la présentation de cette mesure afin que nous puissions l'examiner, poser des questions et entendre des témoins. Mais nous l'avons fait sans succès. Ce projet de loi nous est présenté, alors que la pêche au hareng est sur le point de reprendre sur la côte ouest.

La pêche au hareng pose actuellement beaucoup de difficultés. Elle dure très peu de temps et se fera encore plus vite cette fois, car les quotas ont été réduits de beaucoup. Cette pêche rapporte 75 millions de dollars, mais le ministre et son gouvernement se sont abstenus de nous présenter ce projet de loi à la première occasion. Ils ont préféré le présenter à la sauvette en exigeant que nous l'adoptions, pour que le ministre dispose de cette loi si la pêche au hareng reprend demain. Un législateur manquerait à tous ses devoirs s'il adoptait aussi rapidement une mesure de cette importance. Cela tient du chantage. Le gouvernement ne peut pas s'en tirer ainsi et il doit réviser ses méthodes.

Ce projet de loi n'a rien de simple. Il revêt une importance fondamentale pour le secteur de la pêche et il assure la répartition du poisson. Tout saumon sockeye qui descend le détroit de Johnstone représente un billet de $10. La question est de savoir quelle ville touchera ces $10? S'agira-t-il d'Alert Bay, de Vancouver, de Campbell River ou de Prince Rupert? Le ministre prend cette décision pendant la saison de pêche. Cela représente une montagne de billets de $10, des millions de dollars. L'année dernière, dans la baie Barkley, la controverse opposait les pêcheurs au filet maillant aux pêcheurs à la senne. L'ancien ministre a rendu une décision en faveur d'un de ces groupes, mais le tribunal l'a renversée, car le juge a dit que si vous ouvrez cette pêche aux uns, vous devez l'ouvrir également aux autres. C'est là un côté vital de la gestion des pêches, une étape à notre avis dans la relance de la pêche sur la côte ouest.

L'importante question qu'il faut poser au ministre ce n'est pas, que contient ce projet de loi, parce que ce projet de loi représente le droit absolu de répartir le poisson. En toute honnêteté, je ne pense pas qu'il soit opportun de donner ce droit absolu au ministre. Mais la vraie question, celle qui fait que le projet ne sera pas adopté demain ni vendredi, et certainement pas la semaine d'après non plus, c'est que le ministre ne s'est pas donné la peine de nous dire comment le processus de répartition va se présenter. Voilà pourquoi nous allons garder ce projet de loi à la Chambre tant que le ministre ne nous aura pas donné une explication raisonnable.

Bien sûr, nous avons au portefeuille des Pêches et des Océans un nouveau ministre. Pour ma part, j'ai beaucoup de considération pour lui. Je sais que c'est un homme ouvert, honnête, sincère et bien considéré des gens qu'il a servis sur la côte de la Colombie-Britannique pendant des années. Cependant, j'aimerais indiquer certaines lacunes dont il faudrait s'occuper si l'on veut que les relations à la Chambre débouchent sur un fonctionnement efficace. Il a été impossible de discuter d'avance de ce projet de loi ainsi que de la question de savoir qui va prendre les décisions, quels mécanismes vont être

créés pour assurer des consultations véritables pour la prise de ces décisions. J'en ai ras le bol de voir toutes ces localités aux prises avec le fait accompli parce qu'elles n'ont pas leur mot à dire dans les décisions de répartition. L'argent s'en va ailleurs, même si elles comptent dessus depuis des éternités, depuis même la préhistoire. Il faut que cela cesse si l'on veut que je représente convenablement les commettants de ma circonscription, si l'on veut que moi et d'autres députés à la Chambre continuions à faire œuvre utile comme législateurs. Il faut que le ministre se décide à discuter de la question. Il ne peut pas compter sur la moindre collaboration s'il se contente de saisir la Chambre de ce projet de loi en dernière heure. Qu'il ne s'attende pas à ce qu'un législateur intègre cède à ce genre de chantage.

Il y a autre chose que je tiens à dire au sujet des cabinets politiques. Le gouvernement a constitué un groupe d'agents politiques qui n'ont pas d'expérience. Ces gens-là se méfient de leur ombre. Il faut que ce genre de personnel cesse de claquemurer les ministres. Et cela ne vaut pas seulement pour son ministère. On ne peut plus rencontrer un fonctionnaire du ministère sans avoir un commissaire politique du parti conservateur qui écoute. Il n'est pas possible d'avoir un dialogue correct avec les gens au jour le jour. Il faut que cela change. Si le gouvernement veut être ouvert, il faut qu'il fasse preuve de plus d'ouverture. Le ministre devra comparaître bientôt devant le comité des pêches et des forêts. Le comité est présentement saisi du rapport annuel et des prévisions budgétaires, comme il l'a été du traité sur le saumon. Le comité se rendra sur la côte ouest. Nous ne pouvons obtenir du ministre qu'il nous renseigne sur son plan général concernant la pêche sportive, et nous ne pouvons amener les fonctionnaires à comparaître devant le comité.

• (1630)

J'aimerais faire encore une autre observation au sujet du ministre, et j'espère qu'il la comprendra dans l'esprit dans lequel je veux la faire, c'est-à-dire un esprit favorable à une plus grande collaboration à la Chambre. La Chambre n'a rien vu du traité sur l'interception du saumon conclu entre le Canada et les États-Unis. Le sujet a été soulevé un jour pendant la période des questions lorsque j'ai demandé au premier ministre (M. Mulroney) quelles étaient les intentions de son gouvernement à cet égard, à quoi il a répondu que les représentants des deux pays l'avaient conclu ce matin-là même. La Chambre n'avait rien reçu en fait de documentation à ce sujet. Nous n'avions pas eu la possibilité d'examiner ce traité ni de parler au ministre avant que cela ne devienne un fait accompli. Cela n'a rien d'un gouvernement ouvert, monsieur le Président. Nous ne voulons pas de ce style de gouvernement. Nous l'avons enduré durant un certain nombre d'années sous le gouvernement précédent, et j'estime que ce style est dépassé, mais nous en voyons néanmoins un exemple en l'occurrence. La façon de procéder dans le cas du traité sur le saumon me rappelle celle qu'on a suivie pour la mesure à l'étude. Nous n'avons pas eu la possibilité de convoquer des témoins ni d'examiner la mesure. Il n'était pas nécessaire de procéder ainsi car le gouvernement était au courant de la question depuis l'été dernier. Le ministre doit changer d'attitude.

Durant la campagne électorale, et même avant, les conservateurs ont parcouru le pays en promettant d'assurer une forme de gouvernement ouvert. Il s'agissait pour eux d'une mission sacrée. Le ministre et les candidats conservateurs de la côte ouest ont promis un régime de gestion coopérative des pêcheries. Ils ont dit que la documentation émanait depuis trop longtemps du 1090, West Pender, ou d'Ottawa. Il est temps que les gens qui œuvrent dans ce secteur et que les localités qui en dépendent aient l'occasion de faire entendre leurs représentants et d'avoir leur mot à dire. Nous ne voulons plus d'un comité spécial qui ne soit pas représentatif et qui pourrait à l'avenir inclure des candidats défaits. Nous avons besoin d'un groupe qui sache représenter ce secteur de la pêche et auquel les artisans du secteur aient confiance de pouvoir participer équitablement.

Nous voici en plein dilemme, monsieur le Président. Toutes les données annuelles sur les stocks, les poissons qui viennent frayer et les prises sont l'œuvre du ministère des Pêches et des Océans. Personne n'a vraiment le droit de mettre ces données en doute. Or, certaines années, elles ont été complètement faussées lorsque les responsables ont fermé l'accès aux frayères et condamné les saumons à la dérive et à la mort. Ces données servent à établir les plans de pêche. Elles proviennent de diverses sources dont aucune n'est absolument objective. Bien entendu, le ministère des Pêches et des Océans a la haute main sur le programme. Cela donne lieu à beaucoup d'insatisfaction et de méfiance. On prête aux décisions un caractère politique et c'est au plus fort la poche.

La solution à ces nombreux problèmes consisterait à créer un organisme consultatif qui aurait la confiance de tous les groupes représentés. Durant la campagne électorale, les candidats de la côte ouest en ont fait la promesse, avec l'approbation du ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser). Comme tous les intéressés dans ce secteur, sur la côte ouest de la Colombie-Britannique, je tiens à ce que cette promesse se réalise. Si le ministre pouvait nous garantir qu'il compte créer un organisme consultatif juste et efficace dans le but d'établir les contingentements et d'orienter la gestion des pêches, la Chambre n'aurait pas de peine à adopter cette mesure. Mais en l'absence de cette garantie, ce ne sera pas une mince affaire.

Le parti conservateur s'est engagé à consacrer 200 millions de dollars à un programme de repeuplement des rivières à saumon sur la côte de la Colombie-Britannique. Cette ressource est très mal en point. Le programme de repeuplement créerait de l'emploi dans de nombreuses collectivités qui sont durement frappées par la crise économique qui sévit dans la province. Les candidats conservateurs l'ont promis, avec l'accord du ministre actuel. Pourtant, le budget des dépenses ne renferme aucune trace de ce programme de 200 millions pour le repeuplement des rivières à saumon ni du programme de rétrocession de 100 millions qui a également fait l'objet d'une promesse. On constate plutôt que le budget d'exploitation du ministère a été réduit de 700 millions de dollars et que son budget d'immobilisations a été comprimé de 200 millions.

Nous n'avons que faire de promesses de ce genre. Je ne veux pas reprocher au ministre des Pêches et des Océans la tournure qu'ont pris les événements. La responsabilité appartient plutôt au ministre des Finances (M. Wilson) et est attribuable aux lubies du premier ministre et de son vice-premier ministre. On nous a fait ces promesses, monsieur le Président, et l'on devra les honorer afin d'assurer l'efficacité et la rentabilité du secteur des pêches sur la côte du Pacifique.

On adresse des reproches surtout aux employés du ministère, ceux qui travaillent dans ce secteur. J'entends les hommes politiques, les pêcheurs et l'homme de la rue blâmer les bureaucrates. Ils cherchent un bouc émissaire. Je crois à l'intégrité et à la fierté des gens qui s'occupent de ce secteur. Ils doivent surmonter des obstacles contre lesquels bien peu lutteraient. Les gens qui dictent la politique au ministère ne les soutiennent pas. Combien de fois un agent des pêches affecté à la protection des habitats qui avait fait valoir la nécessité de protéger une région vitale s'est vu rabrouer. Je ne blâmerais pas un agent des pêches de ne pas prendre d'initiatives s'il sait que le ministre ou l'un de ses commissaires politiques l'abandonnera à son sort.

Les fonctionnaires du ministère sont des employés loyaux qui sont très fiers de leur travail. Ce sont des gens intègres, des gens bien qui font un travail admirable sans être soutenus. L'avenir nous dira quel traitement, quel encouragement et quelle expansion le gouvernement réserve à ce groupe d'employés. Il ne faudrait pas qu'ils servent de boucs émissaires dans cette affaire. Si le gouvernement veut imposer des restrictions budgétaires, qu'il en subisse lui-même les conséquences politiques. La même chose s'il veut réduire ses programmes d'investissements. Il ne doit pas en rejeter la responsabilité sur les fonctionnaires des ministères concernés.

Une grande partie d'habitats très précieux est en train de se détruire. Nous en avons un exemple dans le projet de doublement des voies du CN que poursuit le ministre des Transports (M. Mazankowski). Le ministère des Pêches et des Océans a refusé d'engager un agent des pêches supplémentaire pour surveiller cette importante rivière dans la réalisation de ce doublement des voies. Cela n'a tout simplement pas de sens. Ce n'est pas une façon sérieuse de gérer une ressource inestimable.

Bref, monsieur le Président, les agents du ministère des Pêches ne doivent pas servir de boucs émissaires. Ce sont des personnes très compétentes. Je crois que nous devons à leur intégrité d'avoir aussi bien réussi à protéger les habitats et à surmonter les problèmes écologiques.

Le projet de loi donne au ministre le droit de faire une répartition. Une situation intéressante s'est posée dans le golfe de Géorgie à la suite du traité sur la pêche au saumon. Le ministre des Pêches et des Océans a admis l'année dernière que les pêcheurs de métier dans le golfe ont pris 100,000 poissons l'année d'avant, entre le 15 avril et le 30 septembre. Il a déclaré qu'il réduirait les prises de 80 p. 100 en autorisant la capture de seulement 20,000 saumons chinook entre le 1er juillet et le 30 août. C'est une période de seulement huit semaines qui n'est même pas assez longue pour donner droit à l'assurance-chômage. Les gens ont eu raison de dire que c'était de la folie. Le ministre a déclaré qu'il était important de réduire les prises à 225,000 saumons chinook et de laisser les autres saumons atteindre les frayères pour ainsi préserver cette ressource menacée.

Ce n'est pas ce qu'il a fait, monsieur le Président. Le ministre a dit être motivé par des raisons de conservation, mais en réalité le gouvernement a réservé les prises aux pêcheurs amateurs. C'est le but qu'il poursuivait. J'ai idée que ce qui s'est produit, c'est que la flotte commerciale a pris 100,000 saumons chinook dans le golfe et que les bateaux de pêche d'agrément en ont pris 350,000. Il a été pêché presque un demi-million de ces saumons dont les prises ne devaient pas dépasser 225,000. Une action a été intentée en justice. Maintenant que le traité sur la pêche au saumon est en vigueur, la limite, qui fait l'objet d'un traité et d'une surveillance par un organisme international, est fixée à 275,000, soit presque la moitié des prises de l'année dernière. Nous nourrissons d'immenses espoirs pour ce qui est de la pêche sportive et de la pêche comme activité touristique. Nous comptons que les pêcheurs à la traîne se verront attribuer une prise de quelque 100,000 saumons chinook, ou la moitié de cette quantité. Je sais que le ministre a reçu des télégrammes du gouvernement de la Colombie-Britannique l'avisant que le secteur touristique souffrirait de sa décision de signer le traité à pareil niveau.

• (1640)

On se préoccupe beaucoup des attentes des pêcheurs sportifs. Le ministre devrait obtenir des ententes pour qu'on répartisse différemment les prises de façon que les pêcheurs à la traîne du golfe aient accès à d'autres prises ou que les pêcheurs sportifs du détroit de Géorgie ne voient pas leurs prises contingentées. De plus, je ne crois vraiment pas que le ministre ait à son service suffisamment d'agents pour contrôler les prises en question.

L'allocation des prises pose un grave problème. Le ministre n'a pas dévoilé tous les détails des marchés qui ont été conclus. Il a considérablement limité les prises allouées aux pêcheurs sportifs et commerciaux de la région.

L'autre problème réside dans le type d'équipement. Les trois principaux types d'engins sont ceux de la pêche à la senne, de la pêche au filet maillant et de la pêche à la traîne. Les pêcheurs de ces trois catégories tentent tous de gagner leur vie en ces temps difficiles sur la côte de la Colombie-Britannique. Conformément à ce projet de loi, le ministre sera absolument libre d'allouer les prises comme il l'entendra, mais selon quelle formule cela se fera-t-il? Il importe de savoir aussi quelle sera la composition de son groupe consultatif et dans quelle mesure son ministère et lui-même seront liés par les décisions qu'on prendra.

Un autre facteur dont il faut tenir compte dans l'allocation des prises touche aux localités. Le ministre sait pertinemment que des localités comme Alert Bay, en Colombie-Britannique, ont été ruinées à cause d'un certain nombre de problèmes économiques issus de la récession. Il faut que le ministre ait le droit de décider des allocations, mais comment prendra-t-il connaissance des besoins économiques des localités de la côte de la Colombie-Britannique que les pêches pourront satisfaire?

Ce projet de loi confère au ministre le droit de décider quel groupe de pêcheurs munis de tel type d'équipement pourra pêcher telle espèce dans tel secteur. Notre parti estime qu'il faudrait prévoir un mécanisme qui permettrait aux pêcheurs de la côte de la Colombie-Britannique une participation juste et représentative à ce genre de décisions.

L'attribution de droits de pêche aux autochtones de la Colombie-Britannique constitue un autre sujet de vive inquiétude. La Chambre des communes et le ministère des Pêches et des Océans ont à mon avis l'obligation d'assurer une participation accrue des autochtones à l'industrie de la pêche. Leur participation oscillait traditionnellement autour de 20 p. 100, mais elle a maintenant chuté à 5 p. 100. On s'est déjà engagé à faire en sorte que leur taux de participation s'accroisse de

manière à atteindre au moins les niveaux historiques sinon traditionnels.

Le ministre n'a pas parlé des autochtones. Il est certainement au courant du problème, comme en témoignent les bonnes paroles qu'il a prononcées récemment au sujet du doublement des voies ferrées. Même s'il connaît bien les autochtones et les localités où ils vivent, les dirigeants autochtones s'inquiètent énormément du fait qu'il n'a pris publiquement aucun engagement à propos de la répartition. Le ministre sait bien que les localités autochtones dépendent de la pêche qui est pour elles un instrument majeur de leur développement économique.

Prenons le cas de la bande de Nimpkish, de celles de Bella Bella et de Bella Coola ou de la bande des Sechelts. Ces localités comptent sur la pêche qui est pour eux une source première de revenus. En vertu des dispositions du projet de loi concernant la répartition, le ministre peut prendre des décisions dont ces collectivités vont se ressentir pendant de nombreuses années. Le ministre n'a rien dit là-dessus, et pourtant il se demande pourquoi nous refusons d'adopter immédiatement ce projet de loi. Nous voulons des assurances.

Les autochtones font porter leurs revendications territoriales sur les ressources marines en partant du principe qu'ils ne les ont jamais cédées et que le gouvernement du Canada doit examiner leurs revendications et y faire droit. Les réserves de poisson vont constituer une grande partie de la revendication. Comment le ministre la traitera-t-il dans le cadre des dispositions prévoyant une répartition?

Les pêches sont une ressource traditionnelle des autochtones de la Colombie-Britannique. Beaucoup d'entre eux sont privés depuis des générations de cette ressource qui leur revient de droit et qu'ils veulent retrouver. Les autochtones ont un droit historique à la pêche.

Il a souvent été porté à l'attention du ministre que les réserves indienne le long de la côte de la Colombie-Britannique comprennent des collectivités nombreuses établies sur des territoires restreints parce que, entre autres raisons, ceux qui ont accordé ces réserves ont prétendu que ces autochtones tiraient leur subsistance de la mer et de ses ressources. On supposait que les habitants de ces localités auraient toujours accès à ces ressources. De fait, ils en ont été privés, mais ils ont tout de même un territoire très petit sans aucune autre ressource qui leur permettrait de développer l'économie de leur localité et d'avoir un avenir convenable au Canada. Ils affirment que leurs droits historiques doivent être respectés.

Cela crée aussi un problème de répartition des ressources entre les localités autochtones elles-mêmes. Si les autochtones de la côte de la Colombie-Britannique reçoivent des quotas plus importants, qu'arrivera-t-il aux habitants des réserves intérieures de la Colombie-Britannique, pour qui la pêche revêt aussi beaucoup d'importance? Les autochtones de ces régions s'attendront qu'on fixe aussi des quotas pour la pêche en rivière, surtout pour se nourir, mais aussi pour permettre à suffisamment de poissons de s'échapper pour assurer le repeuplement. Cette question devra être examinée.

A mon avis, le traité sur la pêche au saumon a causé d'énormes problèmes à la Chambre. Il a compromis notre souveraineté et les dates fixées causent des problèmes dans le cadre des programmes de repeuplement des cours d'eau à saumon. Je ne pense pas que les Américains du sud-est de l'Alaska ou les Canadiens du golfe de la Géorgie puissent respecter les modalités du traité. Petit à petit, ils vont se faire du tort.

D'après le compte rendu des délibérations du comité consultatif ministériel de la Colombie-Britannique, le ministre a déclaré au comité que le traité a été approuvé par le cabinet dans l'espace de 30 minutes. Il a dit que le premier ministre ne l'avait même pas lu. C'est ce que dit le compte rendu de la réunion du comité consultatif. En outre, lors d'une conversation avec un journaliste, qui est ensuite passée sur les ondes, le ministre a déclaré qu'il était au courant des nombreux problèmes importants que posait le traité, mais que le premier ministre tenait absolument à ce qu'il soit signé.

Selon moi, le premier ministre du Canada devrait fournir des explications à la Chambre. Comment peut-il permettre que le Canada se plie toujours aux volontés du président des États-Unis? Comment peut-il permettre que les habitants de la côte de la Colombie-Britannique, qui comptent sur cette industrie, se fassent piétiner de la sorte? Ce traité a été approuvé par le cabinet un matin et nous nous en sommes rendu compte par hasard le même après-midi. Nous n'avons reçu aucune documentation à ce sujet avant le lendemain. Une telle façon d'agir de la part du gouvernement est tout à fait inacceptable.

Quand le ministre des Pêches et des Océans a été interrogé par la suite à propos du traité, il a dit que le traité ne serait pas modifié malgré les problèmes qu'il pouvait causer et qu'il en assumerait aussi la pleine responsabilité. A mon avis, dans deux ans, quand le ministre aura réorganisé le secteur de la pêche de la côte ouest selon les désirs d'autres membres du cabinet, il deviendra ministre des Approvisionnements et Services et ne s'occupera plus du ministère des Pêches. Quelqu'un de la côte est s'en chargera et nous devrons faire face aux problèmes causés par les décisions du gouvernement.

Je voudrais dire quelques mots au sujet du programme de rétrocession. Non seulement les conservateurs en avaient-ils promis un, mais en décembre, le sous-ministre adjoint des Pêches et des Océans a présenté au comité consultatif ministériel de la Colombie-Britannique une proposition relative à un programme de rétrocession de 100 millions de dollars. Ce programme visait à racheter entre le tiers et la moitié des bateaux de la flottille de pêche pour en réduire la taille. Il était notamment question de vendre au prix de 40 millions de dollars des bateaux d'une valeur totale de 100 millions de dollars pour garder les frais à 60 millions de dollars. On parlait aussi de percevoir pendant dix ans une taxe sur les prises qui aurait rapporté 200 millions de dollars au gouvernement. Le programme de rétrocession lui aurait rapporté des recettes nettes de 140 millions de dollars et il aurait résolu les problèmes d'un grand nombre de banques.

• (1650)

Nous nous sommes sérieusement interrogés sur le bien-fondé de ce programme. Comme de fait, le ministre l'a retiré en janvier. Puis il a saisi son comité consultatif d'une autre proposition. Un élève de huitième année n'aurait pas fait mieux et il aurait obtenu -C comme note pour ce devoir portant sur les problèmes du secteur des pêches qui revenait essentiellement à poser la question suivante: «Que faut-il faire?».

Cette mesure a certainement été prise de concert avec les rouleaux compresseurs du gouvernement. Le programme de

rétrocession de 100 millions de dollars a été oublié. Qu'ils se débrouillent ou qu'ils crèvent. Je veux parler des pêcheurs de la côte ouest de la Colombie-Britannique. Le gouvernement, lui, ne cherche rien d'autre qu'à épargner. Peu lui importe que ces pêcheurs soient dans la misère. Déterminé à faire des économies, il ne veut pas s'embarrasser d'un programme de rachat.

C'est ce que j'en déduis, monsieur le Président, mais comment faire autrement compte tenu du document de travail qui a été soumis au comité consultatif des Pêches et des Océans? Le ministre devrait nous dire ce qu'il compte faire à propos de ce programme, afin que les intéressés puissent prendre les décisions qui s'imposent concernant leur avenir.

Je voudrais dire quelques mots de la pêche au hareng au large du littoral de la Colombie-Britannique. C'est un secteur qui rapporte 75 millions de dollars cette année. Là encore, le quota est ramené de 30,000 à environ 18,000 tonnes. Il y aura moins d'argent à gagner cette année, et les choses iront plus vite. Nous avons communiqué avec tous les principaux groupes d'usagers de l'industrie du hareng, qui sont au courant des problèmes. Ils ont dit avoir établi un plan de pêche au hareng des mois à l'avance. Tous les principaux groupes concernés s'en tiendront à ce plan, ils nous en donnent l'assurance. Selon eux, ils n'auront pas le temps de chercher à le modifier.

Lorsque le ministre a dit que tout allait être bouleversé, il se trompait. Les groupes intéressés sont disposés à collaborer et à pêcher le hareng. Les divers groupes de pêcheurs auxquels nous nous sommes adressés nous ont dit de ne pas adopter ce projet de loi, parce qu'il prépare le terrain à un programme de gestion des pêches. Ils nous ont demandé qui décidera la répartition des quotas entre eux et les autres usagers de ce secteur, ou dans l'industrie du saumon avec les pêcheurs d'autres animaux marins. Qui prendra les décisions concernant la gestion des océans, l'octroi des permis par zone, la restriction des permis? C'est tout le principe de la répartition.

Le projet de loi prévoit d'accorder ce droit illimité au ministre. C'est là l'objet du débat d'aujourd'hui. C'est ce que nous devons décider. Le ministre doit intervenir à la Chambre et nous dire qui il va consulter. Quels sont les mécanismes prévus? Seront-ils justes? Seront-ils représentatifs? Tiendra-t-on compte des collectivités et des groupes intéressés dans ce secteur? Tout cela est absolument impératif.

Il y a une ou deux autres questions dont, en toute justice pour l'industrie de la pêche, le ministre doit parler devant la Chambre, devant le comité ou en privé. Il y a le fameux principe selon lequel il n'y aura «pas de perte nette de l'habitat». Le ministre a raconté à qui voulait l'entendre que sa politique favorise l'accroissement de l'habitat. Il pense qu'en permettant aux pollueurs industriels de détruire une partie de l'habitat du poisson, on peut créer un autre habitat artificiel pour remplacer celui qui est perdu.

Voyons un peu ce qui se passe dans le Fraser. Je suis né dans une ville située près du Fraser. J'y ai passé ma jeunesse et travaillé à mes débuts. Je connais très bien ce fleuve. Je n'y suis pas retourné pendant 15 ans et, lorsque j'ai vu ce qu'il était devenu, je n'ai pas pu en croire mes yeux. On a divisé le fleuve en trois branches de sorte qu'il n'est plus nécessaire de le draguer. Le débit du fleuve a été augmenté, ce qui crée des difficultés au saumon qui remonte. Le fleuve est terriblement pollué. Des poisons s'y déversent à partir d'égouts, d'usines et de dépotoirs situés tout le long de son cours. C'est sidérant, monsieur le Président. Certains disent que ces diverses sources, prises séparément, ne contribuent que légèrement à la pollution de la rivière. Toutefois, lorsqu'on combine l'incidence du programme de séparation du fleuve et tout ce déversement d'eaux d'égout, on ne peut guère dire que cela ne fait qu'aggraver légèrement le problème. On peut citer l'exemple de la ville de Vancouver qui, paraît-il, aurait dépensé 75 millions de dollars pour nettoyer l'usine de traitement des eaux-vannes de Iona parce qu'elle pollue l'embouchure du fleuve. Mais toutes les localités le long du fleuve font à peu près la même chose. Il y a donc la pollution, des poisons et la division du fleuve en trois branches. A cela s'ajoute l'asséchement des marais parce que l'on a besoin des terres, qui se trouvent près des secteurs d'expédition et de transport. C'est également l'habitat des jeunes saumons. Tout cela contribue à l'agression dont fait l'objet la plus grande rivière de saumon du monde.

Et le programme de doublage des voies du CN? Des représentants du ministère des Pêches et des Océans ont comparu devant nous en disant que, selon des études réalisées par le CN et d'autres plus anciennes, ce programme n'aura guère de répercussions. Mais le ministère des Pêches et des Océans n'a pas tenu compte du fait que le CP voudra également doubler ses voies. Il n'a pas tenu compte de l'action cumulée que toutes ces initiatives auront sur ce fleuve.

On ne peut pas remplacer cet habitat perdu, monsieur le Président, parce qu'il faudra attendre longtemps pour nous en rendre compte, le temps que tous ces problèmes s'accumulent et réagissent sur les espèces. On risque de combler une zone d'habitat des jeunes saumons. C'est bien beau, mais cela aura d'énormes conséquences sur le fleuve qui ne feront que s'aggraver d'une année sur l'autre.

Ensuite il y a le projet d'exploitation houllière de Quinsam qui pourrait bien menacer les habitats. L'entreprise songe à aménager une exploitation à ciel ouvert près de l'une des grandes frayères de la rivière Quinsam. Le ministère des Pêches et des Océans a déclaré qu'il ne disposait pas du personnel nécessaire pour examiner les répercussions de ce projet, qu'il ne savait vraiment pas quelles seraient les conséquences, parce qu'il manquait de personnel et de ressources. Les fonctionnaires ont affirmé que si la mine ne détruisait pas la frayère ou n'affectait pas le cours d'eau, ce ne serait sûrement pas à cause de la surveillance exercée par le ministère.

Il y a ensuite la région de Rivers Inlet, l'une des grandes frayères du saumon sockeye de la côte de la Colombie-Britannique. Les régions avoisinant Rivers Inlet et le lac Owikeno sont déboisées. Les cours d'eau où sont situés les frayères de saumons seront affectés. Le ministère redoute tellement les résultats qu'il refuse d'entreprendre des études intégrées sur la gestion de cette ressource. De toute façon, je ne pense pas qu'il ait les moyens d'appliquer les règlements visant à protéger ces habitats, monsieur le Président.

Le ministre sait bien que l'invention de Peter Pearce n'est pas applicable. Elle n'est pas efficace. C'est la destruction complète de l'environnement de la Colombie-Britannique et il faut y mettre un terme. Même si c'est l'objectif du ministère, le sous-ministre a reconnu que son ministère n'avait pas élaboré de politique.

Il faudrait aussi faire justice aux ports pour petites embarcations. Cette année, la Colombie-Britannique recevra de 2 à 3

millions du budget consacré aux ports pour petites embarcations. D'habitude, elle recevait 6 millions. Six millions suffisent à peine à repeindre et à entretenir les quais. Il nous faudrait une liste des ports qui seront subventionnés en priorité et il nous faut suffisamment de fonds.

Sur la côte ouest, les pêcheurs versent des droits calculés sur la surface d'amarrage indépendamment de l'utilisation qu'ils en font. Il est tout à fait injuste que le gouvernement veuille hausser ces droits de 200 à 500 p. 100 compte tenu de la situation économique. Et pourtant, leurs frères et leurs sœurs sur la côte est bénéficient d'amarrage gratuit pour toute une catégorie de navires. C'est de la pure injustice. Je pense qu'il faut accorder le même traitement aux pêcheurs de la côte ouest qu'à ceux de la côte est.

Enfin, il y a les assurances. Pendant que le gouvernement conservateur entretient ses lubies philosophiques sur l'entreprise privée et la liberté d'entreprise, les pêcheurs et les propriétaires de bateaux des deux côtes éprouvent de sérieuses difficultés en matière d'assurance. Il est indispensable, je crois, que le gouvernement ne renonce pas à protéger ces navires de pêche car, s'il le faisait, ce serait la cause de graves difficultés. Certains navigueront sans assurance, et courront de graves risques. Je crois savoir que le ministre est actuellement saisi de la question. Les groupes de l'industrie de la pêche avec lesquels je me suis entretenu en Colombie-Britannique veulent absolument que le programme d'assurance pour les navires de pêche demeure en vigueur et ne soit pas modifié. Cette question les préoccupe beaucoup. Si le ministre veut entendre les revendications des groupes d'usagers eux-mêmes, ils sont disposés à venir à Ottawa.

En somme, j'estime que le projet de loi à l'étude aujourd'hui est d'importance critique. Nous le débattrons au cours des prochains jours. Le ministre doit changer d'attitude pour susciter une certaine franchise et une certaine confiance, afin que nous puissions examiner rapidement et convenablement une mesure du genre de celle-ci. La façon de procéder pour faire adopter le traité sur la pêche au saumon est intolérable, mais nous sommes heureux d'apprendre que la pêche au hareng pourra se poursuivre sans qu'il faille attendre la mise en application de ce projet de loi.

• (1700)

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je voudrais signaler à la Chambre que nous passons maintenant à la deuxième phase du débat. Conformément à l'article 35(2) du Règlement, les députés seront donc autorisés à faire des discours de 20 minutes, suivis d'une période de 10 minutes réservée aux questions et aux remarques.

M. Morrisey Johnson (Bonavista-Trinity-Conception): Monsieur le Président, j'ai été très heureux d'entendre le député de Comox-Powell River (M. Skelly) terminer ses remarques sur une note positive à propos de la pêche au hareng. Tout ce qu'il a dit d'autre, au sujet de l'exposé du ministre, était très négatif.

Une voix: Et il avait parfaitement raison.

M. Johnson: Je ne pense pas qu'il avait raison sur toute la ligne. Ainsi, il a dit que le ministre n'avait pas parlé des autochtones. J'ai ici un exemplaire du discours du ministre—et je l'ai entendu—et à la première page il parle des indigènes, des Indiens. Je conseille donc au député de jeter un coup d'œil dans le hansard dès que possible pour voir ce que le ministre a dit.

Je n'ai absolument aucun mal à appuyer les modifications à la Loi sur les pêcheries que propose le projet C-32. Comme la plupart des députés le savent, les pêches sont, dans ma province, le principal secteur d'activité. Elles l'ont toujours été et elles le resteront. Dans ses remarques, le ministre a déclaré que l'adoption de ce projet de loi présentait une urgence particulière pour la côte du Pacifique. Il a déclaré également que ces modifications touchaient des questions brûlantes pour les pêches canadiennes. Je suis tout à fait d'accord. J'ajouterais même qu'elles revêtent une importance cruciale pour la région de l'Atlantique.

L'un des objectifs du projet de loi est de faire en sorte que la gestion des pêches ne se limite pas à la protection et à la conservation des ressources. Nous voulons protéger les stocks, les matières premières de notre secteur, mais ce n'est pas une fin en soi. Nous le faisons afin d'en tirer certains avantages pour notre société. Nous ne pouvons pas négliger la situation socio-économique dans notre gestion des pêches. Elle fait partie de la réalité du secteur. Nous administrons les pêches pour le bien des pêcheurs, des travailleurs des conserveries et des localités de pêcheurs. En fait, nous travaillons dans l'intérêt du pays tout entier. Que nous parlions de contrôle de l'effort de pêche, de règlements fixant la maille des filets à un endroit donné ou de la répartition du poisson entre les différents secteurs de la flotte, le principe est le même. Je soupçonne qu'on s'en est aperçu en 1867 et que, si on n'a pas été plus explicite à cette époque, c'est uniquement parce que cela paraissait évident. Je suppose que les auteurs de la loi originale savaient pourquoi il fallait protéger les stocks et au bénéfice de qui.

Il n'y a pas de doute que, dans la région atlantique, là où est née l'industrie canadienne de la pêche, nous ne nous sommes jamais trompés sur les relations entre une bonne gestion des pêches et la santé socio-économique de notre région. Lorsque nous avons été tentés de l'oublier, nous avons eu tout lieu de nous repentir. Je pense, par exemple, à l'épuisement des stocks de poissons de fond, en raison d'un trop grand effort de pêche, peu avant l'établissement de la limite de 200 milles.

Même aujourd'hui, alors que le Canada a compétence absolue, nous savons que la santé et la productivité des pêches dépendent de notre capacité d'exercer de vastes pouvoirs de gestion, que les modifications à l'étude clarifient. Depuis plusieurs années maintenant, les stocks de poissons de fond sont gérés par le ministère des Pêches et Océans selon un plan annuel. En vertu de ce plan, on fixe un contingent et des portions sont attribuées aux navires des différents types: tant pour les navires de plus de 100 pieds, tant pour ceux de 65 à 100 pieds, tant pour les navires utilisant des engins fixes et mobiles, etc.

La méthode a d'ailleurs été perfectionnée. Par exemple, pour la flotte de chalutiers qui pêchent les poissons de fond et la flotte qui pêche le hareng à la senne, le ministre des Pêches et Océans répartit maintenant le contingent total, non seulement entre les flottes, mais entre les différents pêcheurs indépendants et les diverses sociétés. Ce système de répartition s'applique également, dans une certaine mesure, aux propriétaires de petites embarcations, surtout ceux de la région du golfe. Il constitute la pierre angulaire de la gestion des pêches dans la

région de l'Atlantique. Par conséquent, il faut lever toutes les ambiguïtés de la loi actuelle le plus tôt possible pour qu'on sache à quoi s'en tenir à ce propos et pour qu'elle ne soit pas contestée sous prétexte qu'elle n'est pas suffisamment explicite. Je demande donc à la Chambre d'étudier rapidement ce projet de loi et de l'adopter dans les plus brefs délais.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'ai déjà lu le discours du ministre. Je voudrais poser une question au député à propos des quotas accordés aux autochtones. Un problème très grave a surgi à ce propos à l'embouchure de la Qualicum où se trouve un important poste de pêche et une flotte énorme. A la fin de l'année, ceux qui veulent faire une dernière tentative pour arrondir leur revenu, les pêcheurs au filet maillant ou les senneurs, se rendent à l'embouchure de la rivière pour attraper le poisson qui sort. On m'a dit que l'année dernière, le ministre n'a pas pu accorder, comme il l'aurait voulu, un excédent de poisson à une bande indienne parce que la loi avait été modifiée. Il a donc décidé de remettre cet excédent de poisson à la Corporation de disposition des biens de la Couronne pour s'en débarrasser et seule la bande indienne a été autorisée à présenter une soumission pour s'en porter acquéreur.

C'est une procédure très inhabituelle, mais il reste à se demander: aurait-il fallu remettre ce poisson à une entreprise commerciale ou à la bande indienne? Je ne tiens pas du tout à trancher la question, mais cet exemple montre combien la répartition des quotas est un problème complexe. Le ministre a observé le mutisme le plus complet en ce qui concerne les autochtones. Ils ont de sérieuses raisons de se plaindre, car ils éprouvent de graves problèmes économiques. Pourtant, le ministre s'est plus ou moins contenté de déclarations anodines à ce sujet. Rien dans ce qu'il a dit ne leur laisse la moindre lueur d'espoir. Le député qui m'a précédé pourrait peut-être en parler.

M. Johnson: Monsieur le Président, il saute aux yeux que le ministre a présenté ces modifications justement parce qu'il savait fort bien ne pas détenir les pouvoirs dont parle le député. C'est pour cette raison qu'il les a proposées, pour pouvoir répartir les quotas entre les gens de différentes régions. C'est l'évidence même, je crois. Je suis sûr que le ministre connaît mieux que moi l'incident auquel le député a fait allusion, étant donné que je suis originaire de l'Est.

• (1710)

Je tiens à lui donner l'assurance que lorsque je me rendrai sur la côte du Pacifique avec le comité permanent des pêches et des forêts, j'en profiterai pour me renseigner davantage sur cette région de notre pays. Je suis sûr que ses collègues de son parti voudront tout me dire de leur province, de sorte que je serai mieux renseigné.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Gander-Twillingate a la parole pour une question très brève.

M. Baker: Je constate que chaque fois qu'il s'agit de moi, vous dites «une question très brève», monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Si je le fais, c'est qu'en dépit de ce que je puis lui dire, le député semble toujours prendre trois ou quatre minutes. J'aimerais bien qu'il soit coopératif, car d'autres députés aimeraient eux aussi poser des questions. Si le député veut bien être bref quand il fait une déclaration, pose une question ou formule un commentaire, quelqu'un d'autre pourra poser une question.

M. Baker: C'est vraisemblablement à cause de la qualité de mes questions, monsieur le Président. Mon préopinant s'y connaît en pêches. Nul à la Chambre ne saurait le contester. J'ai une question fondamentale à lui poser. Le projet de loi aborde le conflit qui oppose les pêcheurs aux filets maillants et les pêcheurs à la senne. C'est là une question fondamentale. Dans quelque région qu'on se rende, on est témoin de ce conflit entre ceux qui pêchent au moyen de filets immobilisés grâce à des ancres et à des bouées, et ceux qui le font au moyen de sennes remorquées. Quelle est, de l'avis du député, la source de ce conflit? Est-il d'accord avec les conclusions des scientifiques qui parfois sont contraires aux opinions tant de ceux qui pratiquent la pêche aux filets maillants que de ceux qui la pratiquent à la senne? Il s'agit là en fait de deux questions. Le député pourrait-il nous expliquer la raison d'être de ce conflit?

M. Johnson: Même si je risque en l'occurrence de déplaire à un certain nombre de mes commettants, monsieur le Président, je dirai que si ce conflit existe, c'est que les humains ont tendance à se jalouser quelque peu et que le règlement qui autorise certains pêcheurs à étendre leur filets dans certains endroits porte ombrage aux autres pêcheurs. A peine un pêcheur a-t-il installé ses filets maillants qu'il en survient un autre qui tient mordicus à passer là avec sa senne, puisque c'est un excellent endroit pour pêcher. Il peut lui arriver, par inadvertance, d'arracher une partie des filets fixes, non pas parce qu'il veut nuire aux autres pêcheurs, mais parce que parfois à cause des conditions en mer et de la visibilité, il est incapable de voir les bouées indiquant ces filets. Je suis persuadé que ces problèmes se poseront toujours. Aucun ministre des Pêches et des Océans ne pourra jamais déterminer que les filets doivent être installés à tel ou tel endroit et que tous les autres pêcheurs doivent rester à tant de milles de cet endroit, afin de ne jamais déranger ces filets.

En ce qui a trait à l'autre question, il me serait difficile de condamner les scientifiques qui, parfois, peuvent commettre des erreurs lorsqu'ils établissent des quotas de prises permises pour certaines espèces. Je suis persuadé qu'ils commettent des erreurs. Je suis persuadé également que les pêcheurs surestiment, quant à eux, les ressources halieutiques. Cela produira davantage de frictions au fur et à mesure que davantage de personnes dépendront de la pêche pour vivre et que les stocks de poisson de cette espèce ne suffiront pas à répondre aux besoins de tous les pêcheurs. Ces derniers vont alors critiquer les scientifiques qui, parfois, font des recommandations au ministre au sujet des quotas.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député de Gander-Twillingate, afin qu'il pose une brève question supplémentaire.

M. Baker: Monsieur le Président, je serai fort bref. Au début de sa dernière réponse, le député a déclaré que ses propos ne plairaient peut-être pas à certains pêcheurs. Je voudrais maintenant lui demander une réponse qui ne sera peut-être pas du goût du ministre. Soupçonnait-il que le ministère fédéral des Pêches et des Océans n'avait pas le pouvoir de prendre les mesures qu'il a prises en vertu de la loi, ce qui expliquerait le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui? Sa vaste expérience lui permettait-elle de soupçonner cela? Sa cohorte, ses collègues, lui ont-ils laissé entendre que le ministère fédéral des Pêches et des Océans violait peut-être la loi et qu'il fallait s'en assurer devant les tribunaux?

M. Johnson: Monsieur le Président, j'ignore si j'offusquerai l'actuel ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) en répondant franchement à mon collègue, comme il le veut, j'en suis persuadé, mais chose certaine je critiquerai d'anciens ministres des Pêches et des Océans. Oui, je me doutais que le ministre des Pêches et des Océans n'avait pas le pouvoir voulu. En fait, on m'a demandé à un certain nombre de reprises si j'étais disposé à être le bouc émissaire, à pêcher malgré la loi, car bien des gens croyaient la même chose. Je suis très heureux que le ministre présente cet amendement.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée.

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, je tiens à signaler d'emblée que je suis heureux que le député de Bonavista-Trinity-Conception (M. Johnson) ait participé à ce débat. J'ignore si nous avons jamais eu un vrai pêcheur de ma province mais maintenant, nous en avons un à la Chambre. Je dirais, et ce faisant j'espère ne pas offusquer mon collègue le député de Gander-Twillingate (M. Baker), que c'est non seulement un pêcheur expert mais qu'il s'adapte très vite à son rôle de député et de parlementaire. Je crois que le député de Gander-Twillingate est d'accord avec moi.

Cela dit, j'ai 20 minutes pour faire un certain nombre de remarques que je juge très importantes. Cette modification donne en gros au gouvernement le pouvoir de continuer à agir comme il l'a fait. Cela me rappelle un texte où Pope parle de la beauté et où il dit ceci:

True wit is Nature to advantage
dress'd,
What oft was thought, but ne'er so well
express'd.

J'ignore si ce que le ministre nous offre aujourd'hui est vraiment beau mais c'est ce que l'on a pensé très souvent sans jamais l'avoir aussi bien exprimé.

Ce qui se passe, et il faut en être conscient, c'est que cette modification concerne les pouvoirs. Ce projet de loi octroie certains pouvoirs aux fonctionnaires. Le ministre a dit que les fonctionnaires devaient obtenir l'approbation par décret du conseil pour certaines fermetures, ce qui est vrai. Ce ne sera plus le cas. Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) est déjà le ministre le plus puissant, compte tenu de la loi qu'il applique et dont il est responsable. Il s'octroie maintenant des pouvoirs supplémentaires par la voie légale. C'est bien s'il se sert de ce pouvoir à bon escient. C'est bien si nous avons de bons fonctionnaires et de bons bureaucrates, et c'est le cas.

Je tiens à prendre le temps de dire que les fonctionnaires et les employés du ministère des Pêches à Ottawa et dans ma région sont de bons et fidèles serviteurs du public et qu'ils sont compétents. Cela ne veut toutefois pas dire qu'on ne puisse pas tomber sur des fonctionnaires insensibles qui font de l'excès de zèle. Les Canadiens ne sont pas dirigés par les fonctionnaires ni par les bureaucrates. Nous sommes dirigés par un gouvernement qui doit rendre des comptes aux citoyens. Cette loi est bonne pour autant que nous ayons de bons fonctionnaires.

Il s'agit d'exercer certains pouvoirs non seulement sur la gestion des stocks de poissons et sur l'attribution des contingents mais aussi sur la vie des citoyens. L'île de Terre-Neuve a été colonisée à cause des stocks de poissons se trouvant à proximité. Notre culture et notre mode de vie reposent sur la pêche. La pêche revêt une importance capitale. La Chambre doit admettre que les pouvoirs dont nous parlons aujourd'hui ne s'exercent pas uniquement sur les stocks de poissons ni sur la transformation du poisson mais aussi sur la vie des gens et sur les collectivités. Il faut que ce soit bien compris. Ce qui m'importe, c'est la façon dont ce pouvoir est partagé.

• (1720)

Cette modification accroît les pouvoirs du ministère. Elle lui donne la possibilité d'ouvrir ou de fermer certains secteurs ainsi que de répartir les stocks de poisson entre les provinces. Elle donne au ministère le droit d'attribuer les ressources d'une région à des gens d'un autre secteur. Je le répète, nous nous intéressons à l'utilisation qui sera faite de ce pouvoir.

Le premier ministre de Terre-Neuve a déjà expliqué d'une manière vivante et spectaculaire l'importance que revêtent pour Terre-Neuve les stocks de morue du banc Hamilton, au large de la côte du Labrador et de la côte nord de Terre-Neuve. Leur importance est tellement fondamentale pour nous, selon lui, qu'il a répété plusieurs fois que ces stocks étaient plus importants que les gisements de pétrole situés au large de nos côtes. Si c'est exact, il veut avoir l'assurance que ces stocks de morue seront attribués en priorité aux pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador. Il ne faut cependant pas oublier que des gens d'autres provinces pêchent aussi dans cette région. Les pêcheurs et le premier ministre de Terre-Neuve tiennent à faire respecter leurs priorités.

Il est vrai que des Terre-Neuviens pêchent au large de la Nouvelle-Écosse. Nous ne voulons pas balcaniser la pêche au Canada. Je dis cela parce qu'il est très important, à mon avis, pour ce débat, que nous connaissions l'existence des risques d'une balcanisation. Je veux avoir l'assurance que ce pouvoir, s'il est accordé, sera utilisé à bon escient, équitablement et dans l'intérêt des gens que je représente.

Le ministère a aussi le pouvoir de restreindre la pêche dans certaines baies ou certaines parties d'une baie. Ce pouvoir sera confirmé par ce projet de loi. Mon ami le député de Gander-Twillingate a laissé entendre que certains pêcheurs côtiers ou ceux qui possèdent un petit bateau ont été à la merci de bateaux plus gros, de navires harenguiers et même de gros bâtiments qui pêchent au même endroit. Le pêcheur qui a un bateau de 45 pieds ou même de 60 pieds de long peut pêcher dans le même secteur que celui dont le bateau mesure de 18 ou 25 pieds. Il existe donc des inégalités.

Le député de Bonavista-Trinity-Conception (M. Johnson) a fait valoir dans sa réponse que la jalousie et la peur sont des choses courantes chez les êtres humains. C'est vrai, mais le gouvernement a le devoir de veiller à ce que tous les pêcheurs soient traités équitablement, que leur bateau soit petit ou gros. J'espère que ce pouvoir permettra de veiller à ce que les pêcheurs défavorisés, qui n'ont pas un gros bateau leur permettant de faire de la pêche hauturière, soient protégés par la loi et que les navires harenguiers et les gros bâtiments ne soient pas toujours autorisés à pêcher le long des côtes.

Si nous donnons plus de pouvoirs au gouvernement et aux fonctionnaires par ce projet de loi, je me demande comment nous allons nous assurer que les pouvoirs seront partagés équitablement entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les pêcheurs. De toute manière, les pouvoirs sont limités. Si on en donne davantage à quelqu'un, on en retire automatiquement à d'autres. Je le répète, le premier ministre de Terre-Neuve a déclaré que la pêche était très importante pour nous. Il a demandé à plusieurs reprises d'avoir un droit de regard plus étendu sur la pêche à Terre-Neuve. Rien, dans ce projet de loi, n'indique qu'il obtiendra ce qu'il demande. En outre, rien ne prouve non plus que les principaux intéressés, c'est-à-dire les pêcheurs, pourront mieux contrôler leur propre vie. Je m'inquiète qu'on veuille donner plus de pouvoirs aux fonctionnaires, au détriment, je le crains, des pêcheurs dont le gagne-pain est en jeu.

Dans son discours, le ministre a mentionné la limite de 200 milles. Je lui donne entièrement raison. L'extension de notre zone de pêche a été providentielle pour les Terre-Neuviens. Je suis fier de pouvoir en attribuer le mérite à mon parti. Grâce à cette mesure, les réserves au large de Terre-Neuve et du Labrador sont beaucoup plus abondantes qu'autrefois.

Maintenant que nous avons étendu la limite à 200 milles et que nous possédons une politique des pêches, nous devrons attendre de connaître la position du gouvernement sur l'utilisation des réserves et la transformation du poisson. Le projet de loi ne nous révèle absolument pas les intentions du gouvernement ou du ministre sur les suites à donner dans le secteur des pêches.

Il conviendrait qu'on nous annonce sous peu une politique en matière de gestion. En particulier, je voudrais savoir ce que le ministre préconise, lorsque la loi lui donnera le pouvoir de répartir les réserves, à propos du contingentement de certaines réserves en faveur des usines qui sont privées de ressources. A la suite des recommandations du rapport Kirby, le gouvernement a adopté certaines politiques. Il a accepté notamment de réserver une partie des stocks de poissons aux usines dites «à court de ressources». Dans certaines régions, les usines étaient alimentées par les pêcheurs hauturiers, tandis que dans d'autres, comme la côte nord-est de Terre-Neuve, elles dépendaient de la pêche côtière. Si cette pêche n'était pas bonne pour une raison quelconque, ces usines éprouvaient de sérieuses difficultés et devaient licencier du personnel. Il faut réserver une partie de la pêche hauturière à ces petites usines côtières. Je voudrais savoir ce que le gouvernement et le minsitère vont faire à cet égard.

Je voudrais qu'une politique concernant la pêche soit présentée le plus tôt possible. Le ministre est certainement bien intentionné et sincère. J'espère que nous pourrons discuter à fond avec lui de la nature de sa politique. A en juger les résultats obtenus jusqu'ici, les politiques du gouvernement n'ont pas été bien fameuses. Dans ma province, nous n'avons vu jusqu'ici que des coupes qui ont privé les pêcheurs de leur gagne-pain.

Il a été question dans l'exposé économique d'un certain nombre de mesures qui créeront des difficultés pour les pêcheurs dans ma région. Prenons, par exemple, les réductions possibles au chapitre de l'assurance-chômage. Le moment est certainement mal choisi pour annoncer d'autres restrictions dans ce domaine. Le secteur de la pêche côtière a connu une mauvaise année et c'est seulement après avoir fait l'objet de certaines pressions que le gouvernement a fini par accorder 6 millions de dollars pour venir en aide aux personnes qui n'ont pas reçu les prestations qui leur auraient permis de passer l'hiver. La somme est insuffisante. Dans certaines petites localités de Terre-Neuve, certains pêcheurs n'ont toujours pas droit à des prestations d'assurance-chômage cette année, car le montant de 6 millions, accordé de mauvaise grâce, ne suffit pas. Ce n'est certainement pas le moment de restreindre davantage l'assurance-chômage.

En outre, le gouvernement a supprimé certains grands projets comme le centre de services maritimes que l'on devait construire à Smokey, sur la côte du Labrador. Le gouvernement a annoncé son intention de privatiser l'assurance des palangriers. C'est là une initiative déplorable, car s'il y avait eu des compagnies privées pour assurer ces bateaux de pêche, elles l'auraient fait depuis belle lurette. Que je sache, le gouvernement n'a pas le choix, il doit subventionner l'assurance des bateaux de pêche. Quand le ministre est allé à Terre-Neuve, les représentants du syndicat des pêcheurs lui ont longuement parlé de cette affaire et lui ont dit qu'elle leur causait un grave problème. J'espère que le ministre va revenir sur sa décision de privatiser l'assurance des bateaux de pêche car, à mon avis, elle aura des répercussions désastreuses pour les pêcheurs côtiers.

Le moment est mal choisi de restreindre la portée de la politique sur les pêcheries, car l'industrie est en difficulté. La concurrence est très vive, surtout sur le marché américain. A des prix raisonnables, les pays scandinaves vendent des produits de qualité sur le marché américain, d'où la très forte concurrence. Ce n'est pas le moment d'effectuer ces compressions budgétaires sur le dos d'une industrie en difficulté. Ce sont des stimulants qu'il faut, non des réductions budgétaires.

• (1730)

Je veux savoir quelle est la politique régionale du gouvernement. Que va-t-il faire pour que les petites entreprises de pêche de la région de l'Atlantique, par exemple, aient les débouchés dont elles auront besoin sur le marché à l'avenir? Nous n'avons rien entendu de la part du gouvernement à ce propos. Que va-t-on faire pour venir en aide à la société Fishery Products International? Celle-ci a été mise sur pied lorsque le secteur privé s'est effrondé, et elle appartient présentement au gouvernement du Canada et à celui de Terre-Neuve. Je crois qu'elle aura besoin d'une autre injection de fonds si l'on veut assurer sa vitalité financière pour qu'elle puisse soutenir la concurrence sur les marchés. Le gouvernement doit nous dire bien clairement quelles mesures il entend prendre à l'égard de la Fishery Products International et comment il compte en faire une entreprise financière solide.

Puisqu'il est question de la Fishery Products International, monsieur le Président, je veux parler d'un sujet qui me paraît très important. Il s'agit de la Société de développement des pêches dans le Nord, au sujet de laquelle j'ai interrogé le ministre hier. Ce projet fait l'objet d'une recommandation du rapport Kirby qui a été adoptée tant par le gouvernement du Canada que par celui de Terre-Neuve. Les deux gouvernements ont conclu une entente de principe en vue de mettre sur pied cette Société de développement des pêches dans le Nord pour les pêcheurs demeurant au delà du 50e parallèle, car on

reconnaît que ces pêcheurs sont défavorisés et ont besoin de mesures spéciales. On ne va pas laisser les établissements de la péninsule septentrionale de Terre-Neuve, celui de St. Anthony par exemple, et ceux qui sont situés le long de la côte du Labrador à la merci de la Fishery Products International. Après les élections provinciales—qui auront lieu aussitôt que le premier ministre décidera de les déclencher, et ce sera très bientôt à mon avis—il faudra prendre au sujet de la Fishery Products International, certaines décisions pénibles qui ne seront pas très faciles à faire accepter dans ma province.

Je crains pour certaines usines de poisson, je redoute des fermetures. Je tiens à bien m'assurer que la population que je représente, la population de la péninsule septentrionale et de la côte du Labrador, est protégée. Je prierai le ministre de ne pas laisser à la merci des gens du Sud ces populations qui vivent et qui pêchent dans le Nord. Ces usines sont marginales. Dans la péninsule septentrionale de Terre-Neuve et sur la côte du Labrador, on trouve des pêcheurs qui sont les plus défavorisés de tous les coins du Canada. Par une ironie du sort, ils ont au large de leurs côtes certains des stocks les plus importants. Il y a de la morue, du saumon, de l'omble arctique et de la crevette au large de cette côte. Pourtant, depuis toujours ces pêcheurs figurent parmi les plus défavorisés du Canada.

On a fait beaucoup pour améliorer leur sort, et je ne m'attarderai pas là-dessus aujourd'hui, mais il reste encore beaucoup à faire, surtout dans le domaine de la commercialisation. Il faut les aider à commercialiser leur produit. La raison d'être de la Société de développement des pêches dans le Nord c'était essentiellement de les aider à mobiliser leur prise et à obtenir un meilleur prix sur le marché.

Le ministre m'a dit hier qu'il n'y a pas de garantie qu'elle voie le jour pour la campagne de pêche qui vient. Il m'a dit que l'argent avait été réaffecté ailleurs. Il m'a dit qu'il était bien disposé à cet égard, et c'est encourageant, mais je voudrais qu'il soit plus que bien disposé. Je veux que le ministre donne aux gens de la péninsule septentrionale de Terre-Neuve et de la côte du Labrador l'assurance qu'il va concrétiser ces bonnes dispositions, qu'il va faire en sorte que le Société de développement des pêches dans le Nord ne soit pas créée un de ces jours plus tard, mais ce printemps-ci, avant la prochaine campagne de pêche, parce que c'est d'une importance capitale pour ces gens-là. J'espère que le ministre va trouver le temps de les consulter avant de prendre une décision définitive à ce sujet.

Voilà ce que j'avais à dire sur ce projet de loi. C'est une mise au point d'ordre administratif. Il ne fait qu'inscrire dans la loi ce que le ministère a toujours pensé pouvoir faire. Ce que je veux vraiment et ce que j'espère bien avoir, c'est la chance de discuter de la politique de pêche ici à la Chambre et au comité. En outre, je voudrais que le gouvernement nous fasse connaître son orientation financière afin que nous puissions placer cette politique dans une juste perspective. J'exhorte le ministre a nous l'exposer au plus tôt et, bien sûr, j'exhorte le gouvernement à présenter son exposé financier pour que tous ceux qui vivent et travaillent dans les provinces de l'Atlantique sachent parfaitement à quoi s'en tenir.

M. McCain: Monsieur le Président, je voudrais demander au député s'il s'agit de problèmes nouveaux et, sachant qu'il n'en est rien et qu'aucun de ces problèmes n'est nouveau, l'inviter à nous expliquer pourquoi le cabinet dont il faisait partie ne s'en est pas préoccupé alors qu'on a créé une société d'État dans le secteur des pêches, qu'on a porté la limite à 200 milles et que les ressources septentrionales existaient? Y a-t-il quelque problème qui soit nouveau? Dans ce cas, qu'il les énumère et nous explique pourquoi les anciens n'ont pas été réglés.

Les observations que vient de faire le député auraient très bien pu être tirées du débat sur le projet de loi qui a créé la société d'État. Elles pourraient provenir des propos que tenaient les députés ministériels quand ils étaient dans l'opposition, lors de l'étude du projet de loi par la Chambre et le comité. Je sais dans quel esprit le député fait ces observations, mais qu'y a-t-il de nouveau?

M. Rompkey: Monsieur le Président, ce sont d'excellentes questions. Ce qu'il y a de nouveau, évidemment, c'est qu'il est question de restreindre l'assurance-chômage. C'est un fait nouveau. Les fonds destinés aux ports pour petites embarcations ont été réduits, plus particulièrement les 2 millions relatifs à l'infrastructure qui devait être mise en place à Smokey. C'est nouveau. Nous avions approuvé ce financement mais le gouvernement l'a annulé. Le régime d'assurance des bateaux de pêche doit passer au secteur privé. Cela aussi c'est nouveau. Le gouvernement acceptait de s'en charger auparavant. Le régime public d'assurance des bateaux de pêche faisait autrefois partie de la politique gouvernementale. Selon la nouvelle politique, le gouvernement s'en décharge et le confie à l'entreprise privée. Toutes ces mesures sont nouvelles.

Voici comment l'idée de créer une société de développement des pêches du Nord est née: l'usine de St. Anthony a toujours été une usine peu rentable relevant de Fishery Products; elle était alimentée par les pêcheurs côtiers. Elle a toujours perdu de l'argent. Elle en a perdu tellement que Fishery Products était sur le point de la fermer. Le gouvernement du Canada a dit qu'il ne voulait pas qu'on la ferme parce que c'est la seule usine alimentée par les produits de la pêche de cette région du nord de la péninsule. Le gouvernement du Canada a dit par conséquent, par le truchement du ministre des Pêches, M. LeBlanc, qui vient de la même province que le député, qu'il demanderait à l'Office canadien du poisson salé d'intervenir. Nous avons eu beaucoup de difficultés parce que l'idée d'une ingérence fédérale dans un domaine de compétence provincial inquiétait beaucoup la province de Terre-Neuve. Celle-ci a même menacé de ne pas délivrer de permis à cette usine pour la transformation du poisson.

La difficulté a cependant été surmontée et l'Office canadien du poisson salé a pris l'usine en main pendant un an. Il l'a bien gérée et, pour la première fois de son histoire, l'usine a réussi à équilibrer son budget. Le rapport Kirby avait recommandé la création d'une société de développement des pêches du Nord. Nous avions déjà l'exemple de l'Office canadien du poisson salé. Nous disposions des moyens nécessaires et nous voulions, ou du moins je voulais personnellement, permettre à l'Office du poisson salé de gérer cette usine. Pourtant, même si le gouvernement de Terre-Neuve avait signé un accord de principe à propos de la création d'une société de développement des pêches du Nord, il n'était pas prêt à accepter que l'Office canadien du poisson salé gère l'usine comme telle ou bien à titre de filiale. A cause de cela, les négociations se poursuivent depuis avec le gouvernement de Terre-neuve pour voir si les deux gouvernements peuvent s'entendre sur la façon d'organiser cette société. A ma connaissance, le gouvernement de Terre-Neuve n'a formulé aucune proposition à cet égard.

Pour répondre directement à la question, c'est pour cela que rien n'a été fait. Nous étions prêts à agir. Nous avions même affecté à ce projet 15 millions de dollars, mais si je ne m'abuse, cet argent a maintenant été réaffecté à un autre secteur ou à un autre projet. Les fonds ne sont plus là, même si je dois reconnaître que le ministre a dit qu'il était en faveur d'un tel projet et qu'il essaierait d'obtenir les fonds nécessaires si l'on réussissait à conclure une entente. Je le crois sur parole. J'espère, monsieur le Président, avoir assez bien répondu à ce que je juge être une excellente question.

• (1740)

M. McCain: Monsieur le Président, deux choses ne sont pas nouvelles et il l'a très bien souligné. Premièrement, au sujet des régimes d'assurances publiques et des régimes privés, les organisations de pêcheurs et les clubs ont constaté qu'ils obtenaient une meilleure protection auprès du secteur privé. Oui, c'est un fait.

M. Rompkey: Eh bien, demandez à Richard Cashin.

M. McCain: Peu importe ce que dit Richard Cashin. Vous connaissez aussi bien que moi la position qu'il a prise en diverses occasions. De toute façon, il n'est pas votre partisan pas plus que le nôtre.

M. Rompkey: Mais il représente les pêcheurs.

M. McCain: Je sais de quoi je parle, car un club de pêcheurs dans ma circonscription a décidé de s'adresser à l'entreprise privée. Leurs bateaux sont assurés pour la valeur de remplacement ce que la loi publique n'a jamais accordé aux pêcheurs. La compagnie a accepté la valeur du navire soumise par le fabriquant et le pêcheur et assuré le navire pour ce montant moyennant une prime moins élevée que celle du régime public. Aussi longtemps que l'entreprise privée pourra offrir un tel service, il est inutile de maintenir un régime public à moins que les tarifs et la protection ne soient les mêmes.

M. Rompkey: Deux expériences différentes. Mais pas la même chose.

M. McCain: D'accord, mais vous avez mentionné Cashin et il a suivi la route du club.

M. Rompkey: Ne parlez pas de Cashin mais plutôt du Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés de Terre-Neuve.

M. McCain: D'après moi s'ils adoptent la solution du club ou encore la solution du syndicat qui est aussi celle de M. Cashin, il se pourrait fort bien qu'un régime privé vous protège beaucoup mieux et pour moins, comme ce fut le cas dans ma circonscription.

M. Rompkey: Ce n'est pas toujours le cas.

M. McCain: Ce sont les faits, mon ami. Vous citez les faits qui vous conviennent et moi je fais de même, sans discussion.

Deuxièmement, le montant des crédits alloués aux ports de plaisance a peut-être été modifié, mais je tiens à vous dire qu'il a été extrêmement maigre dans certaines circonscriptions, sous le gouvernement précédent, et très généreux dans d'autres. J'espère que cela va changer.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) veut-il faire une autre remarque?

M. Rompkey: Monsieur le Président, aucun homme politique qui se respecte ne refuserait de prendre la parole lorsqu'une personne aussi gentille que vous la lui propose.

Les deux cas, monsieur le Président, sont tout à fait différents. Je comprends que le député parle de ce qu'il connaît. Je fais la même chose et c'est là tout le but de la politique et d'un gouvernement représentatif. Toutefois, il semblerait qu'à Terre-Neuve, le secteur privé n'ait pas offert ce genre d'appui à des prix raisonnables, en matière d'assurance sur les bateaux de pêche. C'est le gouvernement qui a fourni l'assurance et le Syndicat des pêcheurs de Terre-Neuve, qui est un syndicat important et très puissant, est d'avis que rien ne doit changer. Le gouvernement ne doit pas cesser de fournir l'assurance des bateaux de pêche. S'il en laisse la responsabilité au secteur privé, ce sera catastrophique pour les représentants d'une industrie actuellement dans le marasme.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est terminée.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler brièvement du C-32. Mais rappelons tout d'abord que les députés des deux côtés de la Chambre semblent se féliciter de la nomination du ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser). Les Canadiens attendent beaucoup de lui car, depuis des années qu'il est à la Chambre, il s'y est toujours montré sincère, honnête et direct dans l'accomplissement des tâches qu'il a assumées. J'éprouve beaucoup de respect pour lui et je compte énormément sur lui, moi aussi.

Je crois donc que la Chambre devrait tenir compte des espoirs qu'on a placés dans le projet de loi C-32. Nous avons demandé que le ministre comparaisse devant le comité, non seulement en ce qui concerne le C-32, mais également pour nous parler du traité concernant la pêche au saumon sur la côte ouest qui soulève de très graves problèmes dans certaines parties de ma circonscription, et qu'il faudrait étudier beaucoup plus longuement que le comité ne l'a fait. Il y a aussi le problème des assurances, mais le ministre ne s'est pas présenté au comité pour nous en parler. Je vois que le secrétaire parlementaire est parmi nous. Il conviendra certes avec moi qu'il serait inapproprié et inopportun de supprimer le programme d'assurance pour la pêche commerciale. Je pense qu'on n'en fera rien. Mais là encore, j'aimerais que le ministre nous le confirme.

Les députés du gouvernement ont aussi parlé des ports pour petites embarcations. Nous aimerions savoir pourquoi les embarcations de moins de 45 pieds, sur la côte est, ne paient pas de droits de mouillage alors que tous les pêcheurs que je représente ont appris que ces droits allaient être deux fois plus élevés dorénavant. Si j'interprète bien ce que dit le secrétaire parlementaire, on s'apprête à aligner les droits en vigueur en Colombie-Britannique sur ceux de l'Est. Voilà qui fait plaisir à entendre.

Certains articles du projet de loi C-32 sont sujets à caution et je crois que la Chambre devrait les examiner plus attentivement que le ministre ne l'a fait. Dans la partie «Objet», la première partie, l'article 2.1*a*) parle d'assurer la conservation et la protection du poisson et des eaux où il vit. Je trouve que c'est une mesure raisonnable qui s'imposait. En 2.1*b*), il est question de gestion, de répartition et de contrôle adéquats des pêches côtières du Canada.

Nous voyons là la première formulation de la clause du cheval de Troie. Nous découvrons une distinction entre la pêche côtière et la pêche dans les eaux intérieures. Je reviendrai là-dessus.

Ensuite, naturellement, il y a la Partie *c*), qui est la partie litigieuse, et un point auquel le ministre a consacré un certain temps en parlant des décisions du juge Collier. Il s'agit d'assurer un approvisionnement continu en poisson et d'accroître les avantages socio-économiques que l'utilisation du poisson peut apporter aux pêcheurs, à d'autres personnes travaillant dans le secteur de la pêche côtière au Canada, aux autres gens qui vivent au moins en partie de la pêche côtière, et enfin à l'ensemble des Canadiens. Cette question a un rapport direct avec les deux décisions du juge Collier.

Je crois que le ministre a très bien expliqué ces deux jugements, et mon intention est simplement de faire quelques observations à ce sujet. La première affaire concernait la Fishing Vessel Owners' Association of B.C., la Pacific Coast Salmon Seiners Association et la Prince Rupert Fishing Vessel Owners' Association, ainsi que le ministère des Pêches et des Océans. Dans cette affaire, le juge Collier a accordé une injonction empêchant le ministère de fixer des quotas séparés pour la pêche au saumon à la senne et aux filets maillants, interdisant donc au gouvernement d'allouer les ressources en fonction du type de pêche.

On semble alors pouvoir conclure d'une interprétation stricte de la Loi sur les pêcheries que tous les groupes doivent être sur un pied d'égalité en ce qui concerne l'accès aux stocks dans des régions comparables. La loi donne au ministère le pouvoir d'imposer des règlements pour protéger les ressources, mais pas de privilégier un groupe d'usagers par rapport à un autre pour des raisons sociales ou économiques. Malgré tout le respect dû au juge Collier et à la Cour fédérale, je dois manifester mon accord avec le ministre parce que je ne pense pas qu'il aurait été possible d'invoquer avec succès les dispositions de la Constitution une fois la loi modifiée de cette façon.

La deuxième affaire opposait l'Association des pêcheurs à la traîne de la Colombie-Britannique au ministère. En août dernier, le juge Collier a maintenu la requête de l'Association demandant l'annulation de sept décrets du gouvernement, datés du 16 avril, qui permettaient la pêche commerciale uniquement entre le 1er juillet et le 31 août, alors qu'ils autorisaient en même temps les pêcheurs sportifs à pêcher toute l'année. Il s'agissait donc de répartir les ressources en privilégiant un groupe d'usagers par rapport à un autre.

Le juge de la Cour fédérale a rejeté l'argument du gouvernement fédéral selon lequel il aurait le pouvoir de gérer et de surveiller les pêches dans l'intérêt des Canadiens, outre toute préoccupation de conservation. Or, d'après la preuve présentée par la Couronne, les ordonnances du 16 avril relativement à la fermeture de la saison de pêche obéissaient à deux préoccupations: celle de conserver le poisson et celle d'avantager les pêcheurs sportifs. En fait, c'étaient les propriétaires de chalutiers commerciaux qui en dernière analyse faisaient les frais de cette politique de conservation. Le juge a conclu que la préséance tenait compte de considérations socio-économiques qui, à son avis, dépassaient les attributions constitutionnelles du ministère.

Je ne voudrais pas faire dire au juge Collier des choses qu'il n'a pas dites, monsieur le Président, mais je pense qu'il a voulu signifier que c'était aller au-delà des pouvoirs réglementaires ou statutaires par opposition aux pouvoirs constitutionnels. Le ministre a mentionné le dilemme très délicat dans lequel notre pays serait enfermé si les ministères, que ce soit au niveau fédéral, provincial ou municipal, voire même au niveau des administrations autonomes des autochtones, étaient dans l'impossibilité de gérer les ressources en fonction de considérations sociales ou économiques. Nous aurions une constitution fort complexe et aussi volumineuse que la Loi de l'impôt sur le revenu, un document de 34 pieds de long, si nous devions tenir un débat constitutionnel pour déterminer si le Parlement est habilité à adopter des lois en vue du partage des pêches, par exemple.

• (1750)

J'aimerais aborder maintenant les articles que je tiens pour le cheval de Troie du projet de loi et qui créent en quelque sorte au ministre l'obligation de comparaître devant le comité et de s'expliquer. A l'article 1, il a ajouté l'expression «toute partie d'un poisson». C'est parfaitement compréhensible. Il a ajouté également «les plantes aquatiques ainsi que toute partie de ceux-ci». J'estime que c'est une bonne chose. Il y a eu un long débat en Colombie-Britannique sur la question de savoir si le gouvernement de cette province avait le droit de délivrer des permis de ramassage du varech. Voilà qui devrait clore définitivement ce débat.

L'article 2.1*d*) du projet de loi précise:

> ... en collaboration avec les provinces, une gestion, une répartition et une surveillance judicieuses des pêches intérieures du Canada.

Il est très clair à la lumière de certains jugements, que lorsque l'on sort des eaux de marée, on entre dans les eaux intérieures. Le ministre doit dire au comité et à ceux qui s'intéressent à cette question quelles sont exactement ses intentions en voulant faire participer les provinces à «une gestion, une répartition et un contrôle adéquats». Je suis persuadé que de nombreux députés savent que le traité sur le saumon de la côte ouest relatif au fleuve Fraser prévoit un quota bien défini reconnu sur la scène internationale de 400,000 prises pour les autochtones qui tirent leur subsistance du bassin de la rivière Fraser. Ce quota ne s'applique à aucun autre bassin de la Colombie-Britannique. Le gouvernement de cette province ne reconnaît pas les droits des autochtones. En fait, il refuse même de nommer un ministre chargé de cette question.

Comment des discussions au sujet des pêches en eaux intérieures peuvent-elles avoir lieu avec un libellé pareil? Le ministre des Pêches et des Océans se doit de se présenter devant le comité et d'expliquer pleinement pourquoi il a apporté cette précision et quelles sont ses conséquences en ce qui a trait aux négociations relatives à la pêche pratiquée par les autochtones pour se nourrir et peut-être, à l'avenir, aux pêches commerciales intérieures des autochtones, pêches qu'ils ont le droit de pratiquer en vertu de la Constitution.

Je voudrais aborder certains autres problèmes qui se posent, du fait que le ministre n'a pas témoigné devant le comité. Le principal problème que pose ce projet de loi, c'est que nous ne pouvons discuter de ces choses avec le ministre, mais que nous devons en débattre au Parlement devant la population. Le programme de rachat est essentiel. Le ministre et de nombreux autres conservateurs qui ont été élus à la Chambre ont déclaré publiquement qu'il y aurait un programme de rachat de 100 millions de dollars dans le secteur de la pêche en Colombie-Britannique cette année. Or, ce programme n'est pas inclus dans le budget des dépenses. Je suppose que l'on trouvera l'argent quelque part. Il viendra peut-être du ministère des Transports ou d'un autre ministère. Nous avons hâte d'entendre le ministre nous dire où il prendra l'argent.

La seconde question porte sur le programme de 200 millions de dollars de mise en valeur des salmonidés. Ces amendements concordent avec les conséquences possibles de ce programme. Il s'agit fondementalement de la division du cheptel marin sur la côte de la Colombie-Britannique et dans les Maritimes, que ce soit du homard, du saumon, du crabe, de l'oulachan ou d'autres espèces, ou encore du varech qui est aussi visé par cet amendement. Nous devons avoir une certaine idée de l'orientation dans laquelle le ministère entend s'engager au sujet de ces grandes questions qui auront des répercussions sur les pêches dans leur ensemble.

Je voudrais parler un moment d'un des problèmes-clés. Nous ne savons pas quand l'argent pour le programme de rachat ou le programme de mise en valeur des salmonidés sera disponible. Nous ne savons pas quelle sera l'incidence de ces articles sur les négociations constitutionnelles avec nos autochtones. Nous n'avons pas une idée claire de la raison pour laquelle le ministre a proposé une modification à l'alinéa 34*m*), qui dit:

«*m*) autorisant une personne engagée ou employée à l'administration ou à l'application de la présente loi à modifier, à l'égard du tout ou d'une partie seulement d'une zone, une période de temps prohibé, la quantité maximum de poisson qu'il est permis de prendre ou une limite de poids ou de grosseur concernant le poisson, que les règlements ont fixées.»

Ce pouvoir dépasse tout ce que la Chambre a pu imaginer jusqu'à maintenant. Il s'agit vraiment de gouverner par règlement. Un consultant embauché pour 30 jours par le ministère des Pêches et Océans et travaillant à Come-by-Chance, Prince Rupert ou Tofino, pourrait décider tout à coup qu'il ne faut pas conserver les saumons quinnat de moins de 50 livres ou qu'une rivière particulière sera fermée ou encore que l'on ne peut pas prendre des homards pour une raison particulière. Une autorisation comme celle-là devrait être beaucoup plus précise. Il ne faut pas simplement permettre à une personne employée par le ministère de faire ce qu'elle veut. Cela pourrait influer directement sur le revenu de tous ceux qui travaillent dans le secteur.

Voilà vraiment l'aspect crucial. Nous ne savons rien de l'assurance, de la mise en valeur des salmonidés, du rachat, ou des conséquences constitutionnelles du traité de la côte ouest ou de la modification à l'étude.

Toutefois, il y a un autre problème très grave et chronique au ministère qui doit être étudié par la Chambre. Nous ne connaissons pas suffisamment bien le rendement ou l'habitat maximal possible des cours d'eau en ce qui concerne le frai. Nous ne savons pas ce que pourrait être le rendement maximum des divers stocks sauvages ou ce qui arriverait si l'on ajoutait des stocks élevés en pisciculture. Nous ne connaissons pas l'importance des laminaires, des eulakanes ou de beaucoup d'autres espèces. Nous n'avions pas consacré suffisamment de temps, d'énergie ou d'efforts de recherche à déterminer ce que peuvent être les stocks. Nous savons qu'il y a un véritable saccage sur les côtes est et ouest. Nous devons savoir comment développer les ressources, quel doit être notre rendement maximum, notre mode d'exploitation, afin que nous puissions déterminer les conséquences socio-économiques des différents types d'engin. S'il doit y avoir des négociations cette année avec les autochtones, nous devons prévoir ce que pourrait être un règlement négocié qui sera protégé par la Constitution.

Tout cela suppose des programmes appropriés d'étiquetage et d'évaluation des cours d'eau et des ruisseaux. Nous devons vraiment savoir quelles seront les conséquences de projets importants tels que le doublement des voies du CN. Il ne sera plus question de politiques garantissant qu'il n'y aura pas de perte nette, car nous saurons beaucoup plus précisément où les fonds seront dépensés et quels seront les rendements. Nous n'aurons pas à nous inquiéter des prédictions aléatoires du ministère des Pêches et des Océans.

Les pêcheurs se demandent souvent si la pêche sera autorisée à certains endroits, s'ils pourront pêcher le saumon rose, si la pêche sera interdite dans le golfe, combien de harengs ils pourront prendre et quelle doit être leur taille. C'est tout comme le vaudou, monsieur le Président. Les pêcheurs de la côte du Pacifique ignorent d'un jour à l'autre s'il y aura un rachat de bâtiments. Ils ignorent si la pêche sera autorisée ou pas. Ils ignorent si leur assurance sera supprimée.

Le ministère se trouve en pleine confusion à cause d'une série de ministres qui, je le crois fermement, n'ont pas consacré au ministère toute l'énergie nécessaire. Le ministre actuel a la compétence voulue, mais il aura besoin du soutien de ses collègues ministériels pour obtenir des crédits. Je suis persuadé que le ministre des Transports (M. Mazankowski) luttera au cabinet pour s'assurer que le ministre des Pêches et des Océans obtienne ce financement.

M. Mazankowski: Que dit-on du ministre des Transports?

M. Fulton: Le ministre des Transports dit qu'il a également besoin d'argent. Toutefois, l'affaire est critique pour les Pêches et les Océans.

Je terminerai en signalant qu'avant que le Parlement ne songe à adopter ce projet de loi, le ministre devra comparaître devant le comité. Le ministre devra expliquer la teneur ainsi que les répercussions constitutionnelles et législatives de cette mesure, compte tenu de la décision du juge Collier. Il devra expliquer ce qu'il fera au sujet des autres questions que j'ai soulevées cet après-midi.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de dire qu'il est 18 heures, je tiens à signaler au député qu'il disposera de trois autres minutes lorsque la Chambre sera à nouveau saisie du projet de loi, de même que de la période de questions et observations de dix minutes.

Comme il est 18 heures et selon l'ordre établi le mardi 26 février 1985, la Chambre s'ajourne à 11 heures vendredi prochain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 01.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 8 mars 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

LA CÉLÉBRATION ANNUELLE

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale des femmes, qui nous fournit l'occasion de rendre hommage aux femmes pour tous les progrès qu'elles ont accomplis collectivement et individuellement.

Depuis le début des années 1970, alors que le mouvement des femmes a été lancé, les femmes se sont unies pour opérer des changements sur le plan social et économique. Depuis le début du siècle, la journée du 8 mars devient de plus en plus le point de mire des préoccupations des femmes.

Cette semaine, d'un bout à l'autre du Canada, plus de 900 groupes de femmes rurales et citadines, en plus de célébrer cette journée, organisent des activités qui ont pour thème la lutte pour l'égalité des sexes.

[*Français*]

La Journée internationale des femmes prend cette année une signification toute particulière.

[*Traduction*]

En fait, cette année, nous célébrons par la même occasion l'apogée de la Décennie de la femme placée sous l'égide des Nations Unies. En juillet, le Canada se joindra à d'autres pays à l'occasion d'une conférence mondiale sur les femmes, qui aura lieu à Nairobi, au Kenya.

Les préoccupations et les réalisations des femmes canadiennes seront évoquées lors de cette conférence à laquelle assisteront des femmes venues de tous les coins du monde et qui, ensemble, livrent une lutte mondiale pour l'égalité.

Les femmes ont des préoccupations nombreuses et variées. En Éthiopie, par exemple, une famine tragique sévit. Dans beaucoup de pays du tiers monde, les femmes sont pauvres et analphabètes. En fait, les besoins des femmes dans ces pays sont énormes, mais ceux des Canadiennes sont aussi considérables.

M. le Président: Malgré tout le respect que je dois au ministre, je dois lui rappeler que cette période est réservée aux déclarations de 90 secondes. Dois-je conclure que le ministre demande le consentement unanime de la Chambre pour que nous passions aux déclarations ministérielles? Y a-t-il consentement unanime pour cela?

Des voix: Non.

M. le Président: Il n'y a pas consentement unanime. Je dois donc signaler au ministre que ses 90 secondes sont écoulées.

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

LA SITUATION DES FEMMES IMMIGRANTES AU CANADA

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, en cette Journée internationale des femmes, je voudrais attirer l'attention de cette Chambre sur le sort fait aux femmes immigrantes du Canada. Beaucoup d'entre elles sont confinées dans des emplois au sein des secteurs les moins bien rémunérés au pays: le secteur des services et le secteur manufacturier. On y retrouve le tiers des femmes immigrantes comparativement au cinquième de toutes les femmes canadiennes et du sixième des hommes canadiens. Les cours de formation linguistique ne sont pas toujours adaptés à leurs horaires et les cours de formation industrielle font gravement défaut.

Plusieurs de ces femmes travaillent dans leur foyer et n'ont pas accès à la formation linguistique parce que ces programmes ne sont offerts qu'à ceux et celles qui se destinent au marché du travail.

Il y aurait beaucoup d'amélioration à apporter aux programmes d'adaptation et de formation pour les immigrantes, et une approche inspirée de valeurs féminines de générosité et d'humanisme serait, à mon avis, bien indiquée pour les programmes à l'intention des immigrantes.

* * *

[*Traduction*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

LE 75E ANNIVERSAIRE—HOMMAGE AUX CANADIENNES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je me joins à mes collègues pour rendre hommage aux femmes du monde entier et aux Canadiennes en particulier en cette 75e édition de la Journée internationale des femmes. Les Canadiennes ont beaucoup contribué à l'édification de notre pays, d'abord comme pionnières, travailleuses agricoles, maîtresses de maison et à divers titres dans tous les secteurs d'activité et c'est sans doute à elles surtout que les familles canadiennes doivent d'avoir survécu à la grande dépression et à la guerre qui a suivi. Nous sommes aujourd'hui à l'avant-garde pour ce qui est du maintien de la paix et de l'amélioration des conditions socio-économiques.

Notre patrimoine s'est enrichi notamment de l'apport des femmes inuites et indiennes et des diverses cultures et philosophies d'immigrantes venues de nombreux pays. C'est grâce au travail acharné des femmes du Canada que nous avons remporté des victoires comme la reconnaissance du fait qu'un travail d'égale valeur mérite un même salaire même s'il reste encore beaucoup à faire de ce côté, l'adoption d'une loi interdisant la discrimination fondée sur le sexe, la reconnaissance de

Article 21 du Règlement

la nécessité pour la société d'aider les enfants par une forme quelconque de prestations de maternité et, même si rien n'a encore été fait, au moins la reconnaissance du fait que les femmes ne bénéficient pas vraiment des mêmes possibilités que les hommes et qu'elles se heurtent systématiquement à des obstacles.

Nous sommes impatientes de voir vraiment s'établir une situation d'égalité en vertu de la Charte des droits, grâce à des modifications sérieuses qui profiteront aux femmes et qui leur assureront l'égalité. La Journée internationale des femmes est une occasion qui nous est donnée de réfléchir.

M. le Président: Je dois informer la députée que le temps mis à sa disposition est maintenant expiré.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

LES PRÉOCCUPATIONS DES FEMMES—LES MESURES PRÉVUES PAR LE GOUVERNEMENT

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, aujourd'hui marque la Journée internationale des femmes. Cette fête a pour but de célébrer les droits de la femme et de rendre honneur à sa collaboration.

Longtemps, les institutions gouvernementales se sont désintéressées et ont fait abstraction des besoins et des préoccupations des femmes. Leur existence en tant que personnes aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'a été reconnue qu'il y a cinquante-six ans, et elles n'ont obtenu le droit de vote que neuf ans auparavant. Dans de nombreux domaines il persiste encore une discrimination subtile qui est souvent le fruit de certaines attitudes.

Dans le discours du trône, notre nouveau gouvernement a énuméré les mesures qu'il entend prendre pour redresser les inégalités économiques et sociales que subissent les Canadiennes. Je constate avec fierté que nous avons déjà réalisé d'importants progrès, notamment en décidant de verser des allocations de pension au conjoint et en supprimant la discrimination envers les femmes autochtones; les déclarations d'aujourd'hui faisant suite au rapport Abella nous en fourniront d'autres exemples. Au cours de cette session, nous espérons pouvoir modifier la Loi sur le divorce et créer un groupe de travail parlementaire sur la garde des enfants. Voilà des questions qui intéressent particulièrement mais pas exclusivement les femmes.

D'autres changements sociaux devront avoir lieu avant que les femmes ne jouissent pleinement de l'égalité non seulement devant la loi mais encore dans les conseils de ceux qui dirigent le secteur privé, le gouvernement et les syndicats.

Ce matin, mon fils de quinze ans m'a demandé: «Maman, pourquoi la journée de la femme? Je gage qu'il n'y a pas de journée de l'homme». Je voudrais être en mesure de lui répondre avant la fin de la prochaine décennie . . .

M. le Président: Malheureusement, le temps de parole de la députée est écoulé.

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, l'idée d'une journée internationale des femmes a été lancée le 8 mars 1910, à l'occasion du congrès de l'Internationale socialiste, pour commémorer la grève des femmes travaillant dans le domaine du textile de New York qui, le 8 mars 1857, ont entrepris une lutte ouvrière pour améliorer leurs conditions de travail. Cette journée identifie la démarche des femmes à un événement clairement défini comme une volonté de corriger les injustices vécues en milieu de travail. Aujourd'hui, on souligne, encore une fois, l'indépendance économique souhaitée par les femmes depuis des années.

Nous sommes tous et toutes concernés par les tentatives visant à sensibiliser la population et cherchant à faire avancer la justice et l'équité dans notre société.

Dans l'histoire de la condition de la femme, l'année 1985, comme l'était 1975, sera d'une importance primordiale étant donné le fait que nous soulignons la fin de la Décennie des femmes en juillet. Les femmes n'ont pas atteint tous les objectifs voulus, mais leur courage, leur détermination et leurs démarches visant à la sensibilisation de la population ont effectué les changements de mentalité, ce qui nous incite à espérer atteindre la justice et l'égalité.

• (1110)

[*Traduction*]

Il faudrait prendre des initiatives pour protéger notre population vieillissante, préserver les générations à venir et assurer l'égalité en matière d'emploi.

Nous tendons aujourd'hui la main aux femmes du monde entier et les assurons de notre appui dans leurs efforts . . .

M. le Président: Je dois informer la députée que son temps de parole est écoulé.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LA SUPPRESSION DE LA DIVISION DE L'ÉNERGIE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a supprimé la division de l'énergie du Conseil national de recherches. Cette division parrainait la recherche et le développement dans le domaine des sources d'énergie renouvelables, qui se faisaient à 70 p. 100 par voie de contrats octroyés au secteur privé. On évalue à environ 2,000 le nombre des petites entreprises qui seront durement touchées par le retrait de l'aide à la recherche et au développement, et à environ 15,000 le nombre des emplois qui seront perdus. Pour chaque million de dollars investi dans le secteur de l'énergie de remplacement, on crée deux fois plus d'emplois que dans les projets de mise en valeur du combustible fossile et de l'énergie nucléaire.

Le Nouveau parti démocratique se préoccupe non seulement de cette perte d'emplois, mais aussi du fait que le gouvernement méconnaît à ce point le potentiel que possède sur le marché international l'industrie canadienne d'exploitation des sources d'énergie renouvelables. On calcule que les ventes sur le marché international dans le secteur de ces sources d'énergie, y compris la solaire, passeront de 3.5 milliards en 1985 à

14.75 milliards de dollars d'ici à 1990. Le Canada possède présentement une industrie solaire naissante qui a exporté des composantes photovoltaïques pour une valeur de quatre millions de dollars en 1984. La plupart des produits exportés ont été mis au point sous la direction de la division de l'énergie du Conseil national de recherches. Des technologies comme celles de la superfenêtre «à fibre optique» et des pompes à eau à cellules photovoltaïques se révèlent extrêmement prometteuses et sont très en demande dans les pays en voie de développement partout dans le monde. Voilà qui est bien différent du réacteur CANDU qui n'est nulle part en demande.

Il est ironique de constater que le Canada se fera l'hôte de la Conférence mondiale sur l'énergie solaire à Montréal en juin prochain, et que 2,000 délégués verront malheureusement que le Canada a fait ce nouveau type . . .

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

ON SOUHAITE QUE LES OUTILS POLITIQUES NÉCESSAIRES SOIENT DONNÉS POUR CORRIGER LES INJUSTICES

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous célébrons la Journée internationale des femmes. Partout au pays les femmes se regroupent pour manifester leur solidarité et faire le point sur les thèmes de nos principales revendications.

Les femmes de la circonscription d'Argenteuil-Papineau ont appris depuis longtemps à se consulter et à trouver ensemble des solutions. Je voudrais leur rendre hommage pour cet effort continu.

Monsieur le Président, depuis que les femmes ont obtenu le droit de vote, beaucoup de progrès ont été enregistrés. Cependant, il faut bien se rendre à l'évidence que nous sommes trop souvent obligées d'associer au concept «droits», les termes «revendications», «luttes» et «femmes». Songez, monsieur le Président, que des questions aussi fondamentales que l'égalité des salaires, l'avortement, les congés de maternité, le nombre de garderies, la sécurité de la vieillesse, les maisons d'hébergement pour femmes battues, la législation sur le viol, le harcèlement sexuel, font encore, en 1985, l'objet de débats publics.

Finalement, monsieur le Président, je souhaite que toutes les femmes fassent de cette journée un forum de conscientisation sur la condition des femmes d'ici et d'ailleurs, là où des femmes ont faim, froid et peur. Souhaitons toutes que cette 33e Législature nous donne les outils politiques nécessaires pour corriger ces injustices.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

FÉLICITATIONS À LA MINISTRE

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter chaleureusement une femme, la ministre de l'Environnement (Mme Blais-Grenier). Ses initiatives visant à engager la lutte contre les précipitations acides placent le Canada à la fine pointe, sur le plan mondial, dans le domaine de la protection de l'environnement. Le gouvernement actuel a remporté au cours des six premiers mois de son mandat des succès qui ont échappé au gouvernement précédent pendant 16 ans.

Les voitures et les camionnettes au Canada devront respecter certaines normes d'émission correspondant à celles qui seront en vigueur en 1988 aux États-Unis. Il faut également savoir gré au ministre des Transports (M. Mazankowski) d'avoir eu la sagesse d'appuyer cette mesure indispensable. Pour la première fois, le Canada aura quelques atouts en main lors des négociations en vue d'obtenir des Américains des mesures de lutte contre les pluies acides.

Quand le premier ministre (M. Mulroney) s'entretiendra avec le président des États-Unis à Québec, les 17 et 18 mars prochains, il sera muni d'un nouveau mandat et pourra se réclamer de l'appui de chaque Canadien préoccupé de notre environnement fragile. Nous réduirons les émanations d'anydride sulfureux de 50 p. 100 d'ici 1994. Nous fournirons 150 millions de dollars pour limiter les émanations des fonderies. Nous affecterons 35 millions au titre du développement technologique. Nous ferons des recherches sur l'utilisation accrue de charbon à faible teneur en soufre dans l'ouest du Canada. Nous mettrons sur pied un service chargé des pluies acides qui coordonnera cette nouvelle politique.

Je préconise le rétablissement du sous-comité fédéral des pluies acides afin de surveiller les progrès enregistrés dans cette lutte qui s'engage. Nous aurons de nombreuses batailles à livrer avant de remporter la victoire finale . . .

M. le Président: Je dois signaler au député que son temps de parole est terminé.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, les banquettes ministérielles paraissent plutôt dégarnies. Je constate l'absence du ministre des Finances.

Une voix: Parlez pour vous.

M. Johnston: Le premier ministre n'est pas là. Je vois arriver le président du Conseil du Trésor.

Une voix: Et vos banquettes à vous?

M. Johnston: Monsieur le Président, ce n'est pas nous qui gouvernons, et nous nous attendons à ce que le gouvernement soit présent. Je m'étonne un peu de l'absence du ministre des Finances, compte tenu de la situation économique et de l'escalade des taux d'intérêt que nous avons constatée hier. Je vais adresser ma question au vice-premier ministre.

Le taux d'escompte frôle maintenant les 12 p. 100. Le ministre des Finances n'a cessé de répéter que c'était temporaire et qu'il fallait attendre jusqu'en mars. Eh bien, nous sommes en mars.

Une voix: Oui, ce sont les ides de mars.

M. Johnston: La tendance est claire. Le taux d'intérêt augmente depuis six semaines consécutives et le gouvernement refuse obstinément d'agir. Nous avons l'impression qu'il se contente de se tordre les mains de désespoir et que ses ministres savent seulement se lamenter. Ce n'est pas le gouvernement que les Canadiens croyaient avoir élu en septembre dernier. Nous n'avons pas besoin du sommet économique pour savoir que la hausse des taux d'intérêt constitue le problème économique le plus grave que connaisse notre pays. Je demande au vice-premier ministre d'exhorter le gouvernement, au nom des propriétaires de maison, des agriculteurs, des pêcheurs, des chômeurs et des petites entreprises, à prendre des mesures immédiates pour arrêter cette escalade des taux d'intérêt.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la dernière fois que je me suis tordu les mains de désespoir, c'est quand l'ancien ministre des Finances libéral a présenté son budget.

Je voudrais signaler au député que ce matin, le dollar canadien a connu une légère reprise et que la situation du chômage s'est améliorée, parce que les Canadiens font confiance au gouvernement. Nous allons assister à la baisse des taux d'intérêt que nous espérons tous.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DE LA MINISTRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que la ministre d'État aux Finances est là. Les ministériels feraient mieux de se tordre les mains de désespoir car au moins cela les occuperait. C'est d'ailleurs certainement ce qu'ils sont en train de faire.

[*Français*]

Monsieur le Président, il y a un an, le 20 mars, le ministre des Finances actuel a posé des questions à mon collègue, l'honorable Marc Lalonde: il a dit, et je cite:

Le ministre, fort de ses convictions, va-t-il remettre sa démission si la politique gouvernementale n'arrête pas la chute du dollar canadien qui atteignait aujourd'hui, à 78.06, son niveau le plus bas depuis 18 mois et aurait fléchi davantage sans la vigoureuse intervention du gouvernement?

Je pose donc la question, monsieur le Président, à la ministre d'État (Finances). Si, dans son esprit, la démission de M. Lalonde était appropriée il y a un an, aujourd'hui croyez-vous, vu les circonstances économiques du pays et le manque de confiance de la part du premier ministre, que le ministre des Finances devrait donner sa démission?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, si M. Lalonde avait démissionné, le gâchis n'aurait peut-être pas été aussi catastrophique qu'il l'était lorsque nous avons pris le pouvoir.

Les Canadiens font confiance au ministre des Finances. Ce dernier a souvent exprimé son inquiétude à la Chambre au sujet des taux d'intérêt. Leur hausse ne plaît à aucun d'entre nous. Nous avons fait valoir que le dollar américain n'a jamais été aussi fort et que cela s'est répercuté sur toutes les monnaies occidentales, y compris notre dollar. La politique de la Banque du Canada à l'égard des taux d'intérêt a été d'exercer une influence modérée et stabilisatrice.

L'INCIDENCE DES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, la ministre d'État aux Finances peut-elle nous dire quel conseil concret elle donnerait au propriétaire de maison qui doit renouveler son hypothèque et au propriétaire de petite entreprise qui doit affronter chaque jour la hausse des taux d'intérêt et qui a peur de faire des immobilisations?

• (1120)

Je ne puis tolérer d'entendre toutes ces sottises au sujet de l'année dernière, alors que nous avons eu l'un des taux de croissance les plus forts que nous ayons connus sous un gouvernement libéral, soit de 4.7 p. 100, et le taux d'inflation le plus faible, soit de 3.7 p. 100, ce qui était encore mieux qu'aux États-Unis. Quel conseil la ministre peut-elle donner aux personnes qui se trouvent tous les jours aux prises avec des difficultés et qui ne peuvent pas préparer leur avenir à cause de l'escalade des taux d'intérêt?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les Canadiens ont montré qu'ils avaient confiance en l'avenir. Les représentants de la petite entreprise avec qui nous avons discuté d'un grand nombre de nos politiques appuient les mesures que nous prenons pour réduire le déficit. La meilleure chose que nous puissions faire pour les Canadiens, c'est de rétablir le climat de confiance qui commence à régner dans tout le pays.

* * *

LES ARMES SPATIALES

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE—LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale. Hier, nous avons entendu le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies nous dire dans son plaidoyer que les Canadiens ne doivent pas se laisser asservir par la nouvelle technologie nucléaire. Aujourd'hui nous célébrons la Journée internationale des femmes. Nous savons que s'il est une cause qui unit les Canadiennes, c'est l'arrêt de la participation canadienne à la course aux armements. Dans l'esprit de ces deux messages, j'aimerais demander au ministre de la Défense nationale s'il pense que le moment est venu pour le gouvernement de réétudier l'appui qu'il a donné à l'initiative américaine de la guerre des étoiles.

Étant donné en particulier les nouvelles inquiétudes suscitées par M. Nitze à Ottawa il y a deux jours au sujet de l'articulation de l'accord du radar sur la guerre des étoiles, est-ce que le ministre veut bien reconnaître qu'aucun accord ne doit être signé tant qu'il n'aura pas été étudié à fond par les parlementaires? Peut-il nous donner l'assurance que le gouvernement ne signera pas d'accord tant que le Parlement n'en aura pas pleinement examiné les conditions?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, en un mot la réponse est non. Je m'étonne vraiment que le député continue de déformer sciemment la position du gouvernement au sujet de la SDI, dont il sait comme nous tous qu'il s'agit d'un projet de recherches. Il continue de déformer, et il n'est pas le seul, ce que l'ambassadeur Nitze a dit. Il va certainement se tenir au courant . . .

Une voix: Voyez ce qu'en dit le *Globe and Mail*.

M. Nielsen: Non, je ne verrai pas ce qu'en dit le *Globe and Mail*. Je verrai ce qu'en dit le communiqué officiel émanant de l'ambassade des États-Unis, en date du 7 mars, communiqué qui parle des observations faites par l'ambassadeur Nitze.

M. Waddell: Ce sont eux qui rédigent vos notes d'information, maintenant?

M. Nielsen: C'est le texte du communiqué, et non mes notes d'information, que le député aurait lui-même en sa possession s'il se renseignait.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Le passage qu'on y voit est le suivant:

> En ce qui concerne la modernisation de la ligne DEW et son remplacement par les radars d'alerte septentrionale, le Département est en mesure d'affirmer clairement et catégoriquement que le système d'alerte septentrionale projeté par le Canada et par les États-Unis ne fait pas partie du programme d'initiative de la défense stratégique.

Puisque le gouvernement l'a dit et que les États-Unis l'ont dit, le député devrait cesser de déformer constamment les faits.

Des voix: Bravo!

LA SIGNATURE POSSIBLE D'UN ACCORD CANADO-AMÉRICAIN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question directe sur le même sujet à un autre ministre. Permettez-moi de demander au secrétaire d'État et ministre chargé du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, qui sait personnellement que nos concitoyennes s'inquiètent beaucoup pour la paix, et compte tenu que ses collègues se sont opposés jusqu'ici à toute demande d'une étude parlementaire de ces grandes conditions, s'il veut s'engager au nom des Canadiennes à faire valoir auprès de ses collègues qu'aucun d'accord ne doit être signé tant que le Parlement n'aura pas eu la possibilité d'examiner la question, et à voir s'il n'a pas de liens avec la nouvelle stratégie américaine de défense annoncée par Caspar Weinberger, le secrétaire américain à la Défense. Peut-il nous donner l'assurance que lui du moins fera quelque chose au sujet de la course aux armements et de l'appui que le gouvernement y accorde?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député se refuse à admettre les faits qui ont été énoncés carrément par le gouvernement et par les États-Unis, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de lien. Ceci dit, je renvoie à la réponse que j'ai donnée à sa première question. La réponse est non: rien ne justifie que je m'engage à le faire pour l'instant.

• (1125)

LES DÉCLARATIONS ATTRIBUÉES À DES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser sur le même sujet. Il est bien intéressant d'entendre les députés libéraux, maintenant qu'ils sont dans l'opposition, exiger des débats à la Chambre avant que les accords soient signés.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: De fieffés hypocrites! Voilà ce qu'ils sont.

M. Axworthy: Vous spécialisez-vous dans les attaques mesquines?

M. Broadbent: Un hypocrite se reconnaît à sa façon d'agir.

M. Axworthy: Même chose pour le spécialiste en attaques mesquines.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Ce temps appartient aux députés. Libre à eux de l'employer comme ils le veulent.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je pose ma question au . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Les députés auraient-ils l'obligeance de ne pas interrompre ceux qui posent des questions? Sinon, ils ne pourront pas eux-mêmes en poser.

M. Broadbent: Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale. Il vient de dire qu'il n'y a absolument aucun lien entre le projet de défense stratégique et la politique du gouvernement américain. Il a dit que le gouvernement américain avait catégoriquement nié tout rapport entre les deux.

Il n'y a pas si longtemps, M. Paul Nitze, un haut fonctionnaire du gouvernement américain, a déclaré lors de son passage dans notre ville, que cela restait à voir et avant cela, le secrétaire à la Défense des États-Unis a affirmé que la modernisation de la ligne d'alerte préliminaire faisait partie intégrante du système de réserve dans le projet de défense stratégique. Comment le vice-premier ministre concilie-t-il ces deux déclarations, qui relient la modernisation de la ligne d'alerte préliminaire au projet de défense stratégique, avec le communiqué qu'a publié l'ambassade des États-Unis hier ou avant-hier?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, ces déclarations sont tout à fait compatibles. Je vais montrer au député, qui de toute évidence n'a pas lu le communiqué, où se trouve la seule divergence. La confusion ou l'erreur n'existe que dans l'esprit des députés de l'opposition et, je le crains, dans les médias. Il n'y a pas de rapport avec l'avenir de l'initiative de défense stratégique. C'est ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré à maintes reprises et nous avons un communiqué qui l'affirme sans équivoque. Le communiqué ajoute ce qui suit:

> Nous croyons que ces reportages sont trompeurs. Quand il a répondu à une question hypothétique hier, à Ottawa, l'ambassadeur Nitze a simplement signalé que l'initiative de défense stratégique du président était un projet de recherche et qu'il était impossible de prédire quelles décisions seront prises ou non à une date lointaine au sujet de la mise en place ou du déploiement réel.

ON DEMANDE UN DÉBAT PARLEMENTAIRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, d'après le secrétaire de la Défense des États-Unis, ce projet de recherche est directement lié à la modernisation de la ligne d'alerte préliminaire. Peu importe ce que le gouvernement des États-Unis a affirmée hier. Cela contredit ce que le secrétaire américain à la Défense avait dit. Nous tenons à avoir des explications à ce sujet.

Si le vice-premier ministre est tellement certain qu'il n'y a aucun bien entre les deux questions, pourquoi le gouvernement, au nom de la démocratie et vu la gravité de cette affaire, ne soumet-il pas à la Chambre des Communes un projet de traité pour que nous puissions en discuter avant qu'il ne soit ratifié par les deux gouvernements?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le problème, c'est que le député et les autres qui posent des questions du même genre refusent d'accepter les déclarations faites par les gouvernements du Canada et des États-Unis.

M. Axworthy: Montrez-nous le document.

M. Nielsen: Je vois que l'ancien ministre fait signe qu'il est d'accord. Il a parlé de liens entre le projet d'initiative de défense stratégique et la ligne d'alerte du Nord. Ce n'est pas le gouvernement actuel, mais celui dont il faisait partie qui avait entamé les négociations pour moderniser un système démodé.

M. Axworthy: Nous n'avions pas signé d'accord.

M. Nielsen: Je tiens simplement à répéter que, comme nous-mêmes et le gouvernement des États-Unis l'avons dit, le système d'alerte du Nord que le Canada et les États-unis sont en train de mettre au point ne fait pas partie du projet d'initiative de défense stratégique, qui est uniquement un programme de recherche.

• (1130)

LE SYSTÈME D'ALERTE DU NORD

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a certainement prouvé qu'il pouvait lire la même déclaration bien des fois à la Chambre. C'est encourageant.

Vu que des porte-parole importants du gouvernement des États-Unis, et je n'essaie pas de nier ce qu'ils ont dit, notamment le secrétaire de la Défense des États-Unis et M. Nitze, ont affirmé le contraire, soit qu'il y a un lien entre les deux systèmes, et vu que ce ne sont pas seulement les Canadiens, mais les peuples du monde entier que de la notion d'une guerre de l'espace préoccupe, pourquoi le gouvernement ne présente-t-il pas, comme il le devrait, toutes les propositions à la Chambre pour que nous puissions en examiner les modalités avant que l'entente soit ratifiée?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le problème du député, c'est qu'il continue de rejeter ce que M. Nitze a dit et ce qui a été confirmé par le gouvernement des États-Unis.

M. Broadbent: Non, c'est faux.

M. Nielsen: Il n'y a pas de contradiction. Il n'y a pas de lien entre les deux systèmes. Le système d'alerte du Nord est exactement ce que son nom indique. C'est un système d'alerte préliminaire pour déceler les vols ennemis au-dessus de notre territoire. Le projet d'initiative de défense stratégique est un projet de recherche qui n'est absolument pas relié au système d'alerte du Nord. Nous l'avons affirmé, les États-Unis l'ont affirmé et si le député préfère rejeter ce que nous avons dit, c'est son droit. Je trouve cependant ses motifs et ceux de l'ancien ministre libéral quelque peu suspects.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LES GARDERIES—LA DÉCLARATION DANS LE DISCOURS DU TRÔNE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la condition féminine. Étant donné que dans le discours du trône le gouvernement s'était engagé à offrir des services de garde d'enfants accessibles et abordables, que le ministre a affirmé qu'il allait consulter ses collègues provinciaux sur le mandat à confier à un groupe d'étude parlementaire chargé d'examiner cette question, et qu'au bout de cinq mois, rien n'a été fait jusqu'à présent dans ce domaine essentiel, le ministre est-il toujours prêt à défendre le principe du droit au travail et de l'accès égal et réel au marché du travail pour les femmes?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, la députée vient de soulever une question importante aussi bien pour les Canadiennes que pour le gouvernement. Je suis heureux de lui signaler que depuis quelques mois j'ai eu des entretiens à ce sujet avec mes homologues provinciaux. Comme la députée le sait, la responsabilité des garderies relève principalement des autorités provinciales, de sorte qu'en l'absence de consultation et sans l'accord des provinces sur le mandat à confier au groupe d'étude, il serait difficile à ce dernier de proposer la solution que nous souhaitons tous—des garderies accessibles à des prix abordables. Il est prévu que d'ici quelques semaines mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, fera part du mandat qui sera confié au groupe parlementaire.

LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE D'ÉTUDE COOKE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le ministre sait, j'en suis certaine, que le Canada a signé la Convention des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination et que des dispositions de cette convention concernent les services des garderies. Compte tenu de la création prochaine de ce groupe comme le ministre vient de le préciser, pourrait-il nous faire part des recommandations du groupe d'étude sur les garderies dirigé par Katie Cooke? Est-il prêt à partager avec nous ces renseignements? Si oui, quand le rapport sera-t-il déposé?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je dois rappeler à ma collègue que depuis dix ans toute cette question a été débattue sur la place publique et que le gouvernement précédent n'a pas été particulièrement diligent dans ce domaine.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Qui a mis sur pied le groupe d'étude?

M. McLean: Le groupe d'étude dirigé par Katie Cooke me présentera son rapport à la fin du mois. Nous passerons encore un mois à étudier ce rapport lequel sera communiqué ensuite au groupe d'étude parlementaire.

L'EMPLOI DES FEMMES—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, je voudrais poser une question au secrétaire d'État qui est responsable de la condition féminine. Le ministre sait peut-être que le groupe d'action emploi du caucus néo-démocrate s'est entretenu avec d'autres groupes dans le pays. Sa principale recommandation, à la suite de ces entretiens, porte sur l'incidence qu'auront, sur l'emploi des femmes, les compressions touchant le secteur des services—emplois dans le domaine de la santé, de l'assistance sociale et ainsi de suite. Bien des femmes nous ont dit qu'elles ne veulent pas travailler dans un secteur non traditionnel, mais qu'elles veulent garder leur emploi qu'elles estiment important.

Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a pour politique de s'attaquer aux emplois des femmes? Est-il conscient des répercussions disproportionées que ces programmes d'austérité auront sur les femmes? Est-ce là une bonne politique en ce qui concerne la condition féminine et les emplois que les femmes veulent occuper?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Pésident, la députée doit savoir que le gouvernement a clairement pour politique, tant dans ses programmes de création d'emplois que dans son orientation générale, de veiller que les femmes et d'autres groupes cibles ne soient pas touchés de façon disproportionnée par les compressions nécessaires. En tant que ministre responsable de la condition féminine, j'ai communiqué avec mes collègues qui s'occupent directement de programmes et leur ai demandé de tenir tout particulièrement compte de ces répercussions. S'il y a d'autres questions à ce sujet, ma collègue de l'Emploi et de l'Immigration sera en mesure d'y répondre directement pour ce qui est des initiatives d'emploi.

LES PROGRAMMES D'AUSTÉRITÉ

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. A-t-elle entendu parler d'un document du gouvernement canadien qui a été remis à une conférence sur les femmes face à la crise économique, organisée à Vienne sous les auspices des Nations Unies, dans lequel on peut lire précisément que les femmes sont plus touchées que les hommes par les compressions salariales et la suppression des emplois? Non seulement le nombre d'emplois pour les femmes diminue, mais en outre, la qualité des emplois auxquels elles ont accès baisse également. J'ai déjà signalé que les programmes de création d'emplois du gouvernement n'étaient pas directement orientés vers les femmes mais plutôt vers les hommes et ce, de façon disproportionnée. Le gouvernement a-t-il pour politique de supprimer leurs emplois? Au cas contraire, comment la ministre va-t-elle compenser les répercussions disproportionnées qu'ont, sur les femmes, les prétendus programmes d'austérité du gouvernement?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je sais que la députée préfère parfois ne pas entendre les données relatives à l'emploi et au chômage, mais je tiens à lui dire qu'en termes réels, entre janvier et février—soit le dernier mois pour lequel nous disposions de statistiques—61,000 femmes ont intégré la population active. Sur ce nombre, 53,000 ont trouvé du travail, pour la plupart à plein temps. C'est la plus forte augmentation depuis déjà quelque temps.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES PENSIONS

LE CHAPITRE 3 DU RAPPORT SUR LA RÉFORME DES PENSIONS

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Lors de la campagne électorale, le premier ministre disait:

[*Traduction*]

Notre position est ferme et sans équivoque . . . Nous sommes en faveur de la participation des conjoints au foyer au Régime de pensions du Canada; nous sommes persuadés qu'une telle politique est financièrement saine et nous tâcherons de rallier les provinces à notre point de vue. Les femmes devraient pouvoir participer directement à des régimes leur garantissant une certaine sécurité.

[*Français*]

Est-ce que cela veut dire, monsieur le vice-premier ministre, que vous allez encourager votre gouvernement à faire appliquer les recommandations du chapitre 3 du Rapport sur la réforme des pensions?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, nous savons très bien quelles déclarations nous avons faites pendant la dernière campagne électorale, car elles exposaient les objectifs que nous comptons atteindre pendant notre premier mandat. La question qu'a soulevée la députée fait actuellement l'objet d'une étude et je l'engage à faire preuve de patience pour nous permettre de réaliser les objectifs que nous nous sommes donnés.

[*Français*]

LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE NATIONALE—LES PENSIONS

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je dois dire que je suis un peu déçue de la réponse. On sait que le premier ministre aura l'occasion de rencontrer certains organismes patronaux et syndicaux les 22 et 23 mars prochains lors de la Conférence économique nationale. La ministre pourrait-elle nous garantir que le sujet des pensions sera mis à l'ordre du jour?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce n'est pas moi qui ai établi l'ordre du jour de la Conférence économique nationale, mais la députée peut être assurée que les problèmes qui intéressent les femmes au premier chef y seront abordés. En tout cas, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social discute actuellement des pensions et de la réforme des pensions avec ses homologues provinciaux. Ces questions font même partie du cadre général de ses discussions. Elles sont inscrites à l'ordre du jour de la conférence que parraine actuellement le ministre chargé de la situation de la femme. La députée peut donc être assurée que le gouvernement actuel, qui a promis de mettre en œuvre la réforme des pensions, prendra des mesures que le gouvernement précédent n'a malheureusement pas osé prendre.

* * *

• (1140)

LA CONSOMMATION

ON DEMANDE UNE LOI INTERDISANT LE RACHAT À RABAIS DES REMBOURSEMENTS D'IMPÔT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Consommation et des Corporations que je m'adresse. A cette époque-ci de l'année, maintes mères de famille sont les victimes de prédateurs qui, sous prétexte de leur verser sur-le-champ leur crédit d'impôt pour enfants, empochent 15 p. 100 du remboursement d'impôt auquel elles ont droit et dont elle on désespérément besoin. C'est en fait la raison même pour laquelle elles s'adressent à ces centres de remboursement d'impôt. Le ministre pourrait-il nous dire quand il entend présenter une loi en vue d'interdire le rachat à rabais des remboursements d'impôt et de protéger les Canadiens à faible revenu particulièrement les femmes contre ces exploiteurs?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je voudrais rassurer ma collègue en lui disant que nous sommes actuellement à procéder à des consultations, notamment avec les provinces et les divers groupes intéressés, et que nous entendons présenter une législation dans les meilleurs délais. Cependant, dans l'intervalle, mon collègue, le ministre du Revenu national, a accéléré les procédures afin d'amoindrir les conséquences néfastes de cette situation.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UNE LOI

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Après avoir été témoins des tergiversations libérales, monsieur le Président, nous sommes témoins des tergiversations conservatrices. Nous n'avons que faire de nouvelles consultations. Les femmes se pressent en ce moment même dans les centres de remboursement d'impôt. A quoi bon s'efforcer, comme nous le faisons actuellement au comité, d'améliorer les prestations au titre des enfants si ces usuriers doivent faire main basse sur 15 p. 100 de ces prestations? Pourquoi le ministre ne présente-t-il pas dès maintenant une mesure législative pertinente? La preuve est faite que cette intervention s'impose.

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je voudrais répondre ceci à ma collègue: c'est tout simplement parce que ce gouvernement se veut être un gouvernement de consultation qui prend les décisions attendues par le peuple canadien et ce, dans le meilleur intérêt de celui-ci.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE

L'AUGMENTATION DES EXPORTATIONS—LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et, en son absence, à la ministre d'État aux Finances. Si l'on en croit les chiffres publiés récemment par Statistique Canada, notre productivité industrielle aurait augmenté de 23.4 p. 100. Cette augmentation est attribuable à l'amélioration de la conjoncture économique aux États-Unis, amélioration qui nous permet de vendre davantage de produits sur le marché américain. La ministre croit-elle que cette tendance va se poursuivre? Devrions-nous conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais revenir brièvement sur la situation à l'heure actuelle. Récemment, dans son rapport, l'OCDE a signalé que le Canada était passé du treizième au septième rang parmi les pays industrialisés.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Notre excédent commercial de 2 milliards de dollars montre que nous sommes capables d'être compétitifs, ce qui nous place certainement dans une bien meilleure position pour négocier nos échanges commerciaux avec les autres pays du monde. Nous devrions continuer de réaliser des gains de productivité, car les chefs d'entreprises canadiens sont de plus en plus confiants et ils n'hésitent pas à tenter de s'implanter dans tous les marchés du monde.

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

LA REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Condition féminine.

Lors de la dernière campagne électorale, le premier ministre a promis d'augmenter la représentativité des femmes aux conseils d'administration, aux commissions, aux agences et aux sociétés de la Couronne, jusqu'à 30 p. 100. Depuis? Peu ou pas de nominations de femmes ont été effectuées au niveau des chefs de Cabinet, des sous-ministres, et les femmes ne représentent que 5 p. 100 du total de toutes les nominations que le gouvernement a effectuées dans les postes de décision.

Le ministre peut-il dire à cette Chambre comment il se fait que les femmes occupent une si petite place dans les préoccupations du gouvernement, contrairement à ce que le premier ministre prétendait durant la campagne électorale?

[*Traduction*]

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, en réponse à la députée, je voudrais lui rappeler que 20 p. 100 des personnes nouvellement nommées à un poste de cadre supérieur dans la Fonction publique sont des femmes, ce qui est un début. Je voudrais également lui garantir qu'il s'agit là d'une priorité du cabinet en ce qui a trait aux nominations qui lui incombe, et dans les mois à venir, le gouvernement annoncera la nomination de femmes à des postes clés au sein de conseils d'administration. Ce matin, j'ai rencontré des cadres supérieurs de la Commission de la Fonction publique représentant tous les ministères, afin de leur signaler l'importance que le gouvernement attache à la nomination de femmes à des postes de gestion clés.

* * *

L'ÉDUCATION

LE FINANCEMENT DES INSTITUTIONS POSTSECONDAIRES—L'INCIDENCE SUR LES FEMMES

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au secrétaire d'État, qui est responsable de la condition féminine et de l'enseignement postsecondaire. Le ministre se rend-il compte que les énormes restrictions de crédits qui frappent le secteur de l'enseignement au Canada pénalisent particulièrement les femmes? Se rend-il compte aussi qu'en détournant environ 100 millions de dollars du budget de l'enseignement postsecondaire, la Colombie-Britannique a violé l'engagement moral qu'elle avait de consacrer à l'enseignement postsecondaire les sommes versées par le gouvernement fédéral à cette fin? Quand le ministre va-t-il faire en sorte que les provinces soient obligées de consacrer à l'enseignement postsecondaire toutes les sommes transférées par le gouvernement fédéral dans ce but?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, pour répondre à la députée, qui partage l'intérêt que le gouvernement et moi-même portons à l'avenir des institutions postsecondaires du Canada, permettez-moi de lui dire que j'ai d'ores et déjà rencontré les ministres de l'Education de toutes les provinces. J'ai discuté avec eux à trois reprises en vue de parvenir à un consensus sur le financement de l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement et moi-même avons l'intention de réétudier à fond la question avec les provinces afin que le financement de ces programmes par les différents paliers de gouvernement tiennent compte des objections formulées par les autorités universitaires, le corps enseignant et les étudiants.

LE MONTANT DES DÉPENSES DES PROVINCES

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ces consultations arrivent trop tard pour le président de l'Université de Colombie-Britannique. Devant la situation déplorable dans cette province, il a décidé de démissionner parce que le gouvernement fédéral n'intervenait pas. Quand le ministre va-t-il enfin dénoncer publiquement le fait que les provinces, et surtout la Colombie-Britannique, ne consacrent pas à l'enseignement les crédits destinés à cette fin, au lieu de se contenter de consultations? Quand le ministre va-t-il se décider à dire publiquement ce qu'il pense de ce problème? Par ailleurs, quand présentera-t-il à la Chambre des communes, pour le secteur de l'enseignement, les normes et les objectifs nationaux qu'un ministre dans sa situation devrait être en mesure d'adopter?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Je me permets de rappeler à la députée, par votre intermédiaire, monsieur le Président, puisqu'elle semble avoir une mémoire sélective, que c'est notre parti, à l'époque où il était dans l'opposition, qui, en proposant un amendement au projet de loi C-12, a cherché à obliger les provinces à rendre compte de l'utilisation des sommes transférées, ce qui n'était pas prévu à l'origine.

Mme Jewett: Votre proposition ne pouvait avoir aucun effet.

M. McLean: Maintenant que nous discutons avec les provinces, nous avons l'intention de faire en sorte que les arrangements conclus à l'avenir obligent les provinces à rendre des comptes.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE SOUDAN—LA CRISE ALIMENTAIRE—L'AIDE CANADIENNE

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Relations extérieures. Quelle sera la réaction du gouvernement à la crise alimentaire au Soudan, aggravée par l'arrivée de nombreux réfugiés éthiopiens? Plus particulièrement, le gouvernement entend-il nommer des fonctionnaires à plein temps pour veiller à ce que le programme de secours au Soudan ne soit pas l'objet d'abus semblables à ceux qui ont été commis en Éthiopie?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. A l'automne, nous avions déjà engagé un coordonnateur et, en même temps, nous avions créé un fonds d'urgence Afrique. Je voudrais rappeler que nous avons beaucoup parlé de l'Éthiopie et le fonds d'urgence couvrait en même temps l'aide alimentaire que nous devions apporter au Soudan. M. MacDonald arrive tout juste du Soudan; un rapport doit être déposé et la préoccupation sera grande de venir en aide relativement aux besoins nouveaux actuels au Soudan.

Questions orales

• (1150)

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'AIDE GOUVERNEMENTALE—BÉCANCOUR

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais m'adresser au président du Conseil du Trésor. Comme on le sait, nous tentons depuis deux semaines de convaincre le gouvernement d'aider au projet Domtar au Québec afin d'assurer la permanence de milliers d'emplois, et nous attendons toujours. Au lieu de répondre positivement à notre demande, le gouvernement est en train de priver une autre région du Québec, notamment celle de Bécancour, en refusant de financer ou d'aider, enfin, à la réalisation du projet d'oxysynthèse en dépit du fait que le projet est approuvé par l'agence d'examen des investissements étrangers et que c'est une priorité de développement du gouvernement du Québec.

J'aimerais donc savoir, monsieur le Président, quand le gouvernement va retomber sur ses pattes et si le ministre peut nous dire que les travailleurs de Bécancour peuvent compter sur l'aide du gouvernement pour assurer la réalisation de ce projet industriel important dans une région qui en a particulièrement besoin?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, en ce qui concerne les détails sur le projet d'oxysynthèse, je dirai à l'honorable député que je vais m'assurer que mon collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, en prenne connaissance et lui donne une réponse plus détaillée que je ne puis le faire ce matin.

Mais suite au long préambule de sa question sur la Domtar, je pense que mon honorable collègue connaît très bien la position du gouvernement, qu'il sait très bien que le premier ministre rencontre aujourd'hui même le premier ministre du Québec et que cette question est à l'ordre du jour; de plus, je pense que mon collègue sait très bien que le gouvernement a indiqué que sans penser à une subvention directe, telle que proposée, le gouvernement est prêt à appuyer d'autres mesures possibles à être discutées relativement au projet Domtar.

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre si le gouvernement va finalement accoucher d'une politique de développement régional cohérente, au lieu de procéder par des décisions décousues, arbitraires, en ignorant les priorités des provinces. Comme le cas d'oxysynthèse nous le prouve, va-t-on finalement voir où le gouvernement loge et quelles sont ses normes au sujet du développement régional? Il est extrêmement important qu'on le sache.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, on penserait, par les commentaires de mon honorable collègue, qu'il a été absent de cette Chambre depuis l'élection du nouveau gouvernement.

On ignore les priorités des provinces, on ignore leur développement industriel, on vient de signer des ententes, une entente-cadre avec le Québec d'un milliard de dollars, des ententes subsidiaires sur les plans industriel, touristique, agricole, forestier, avec Terre-Neuve. Mais voyons, on néglige les priorités des provinces! On a une stratégie de développement industriel qui est fondée sur la création d'emplois permanents plutôt que la création d'emplois temporaires, de broche à foin, qui existe depuis 10 ans.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR UNE DÉCISION PRISE PAR LE GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question pour le même ministre sur le même sujet. Comme député de Windsor, même s'il s'agit de Windsor en Ontario, je m'intéresse à la Domtar. Mais voici, cette semaine, une décision qui est la même que celle qui se rapporte à la Domtar, une décision sur le projet d'oxysynthèse . . . et il est nécessaire d'avoir une explication maintenant sur la décision prise par ce gouvernement, une décision dangereuse pour l'économie du Québec et une décision prise sans avoir informé le député progressiste conservateur de Richelieu. Pourquoi le gouvernement a-t-il pris cette décision?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je vais être obligé de donner à mon honorable collègue la même réponse que je donnais à la même question posée par mon autre honorable collègue. Je vais la communiquer immédiatement, à son retour, au ministre responsable de l'Expansion industrielle régionale qui, sans doute, pourra donner les raisons précises et dire pourquoi un projet où on demandait une subvention a été refusé selon, sans doute, les normes bien établies du programme dans le cadre duquel elle a été demandée.

M. le Président: Une question supplémentaire très courte.

[*Traduction*]

M. Langdon: Monsieur le Président, vous ne pouvez pas continuer à gouverner à partir de Bangkok.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de protéger une société étrangère, Dupont, au détriment d'une initiative qui aurait permis de créer des emplois et des revenus au Québec? Pourquoi le gouvernement a-t-il pris cette décision?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député tire des conclusions qui ont bien peu à voir avec la question. Je ne vois pas comment il peut affirmer si catégoriquement que cette décision prise dans un dossier bien précis influe sur une autre question, soit la demande de subvention émanant de la société du Québec qui est en cause.

* * *

L'AGRICULTURE

LA DEMANDE D'AIDE DES AGRICULTEURS DES MARITIMES

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, puisque le ministre de l'Agriculture est absent, je poserai ma question au président du Conseil du Trésor. Les sommes versées aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest s'élèvent à environ 600 millions. Les sommes versées dans le cadre du Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest se chiffrent à peu près à 600 millions par an.

Il s'agit d'une question de justice. Les agriculteurs des Maritimes demandent plus de 13.5 millions parce qu'ils sont dans une situation d'urgence. Le ministre trouve-t-il juste que le gouvernement n'ait encore rien fait à ce sujet?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je suis certain que le ministre de l'Agriculture étudie sérieusement la question. Sachant que mon collègue est un homme très juste, je garantis au député que la solution sera juste.

LA DATE DE LA DÉCISION

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, comme les dépenses prévues pour le cabinet du premier ministre et pour bien d'autres secteurs dans le budget qui a été présenté à la Chambre des communes sont élevées, le ministre accepterait-il de promettre à la Chambre de prendre une décision d'ici le 15 mars pour permettre aux agriculteurs de la région des Maritimes de faire leur programme économique pour le reste de l'année?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, mes prévisions budgétaires sont parfois trop élevées et elles sont parfois trop faibles, cela dépend. Je certifie au député que l'on prendra une décision à ce sujet dès que possible . . .

M. Tobin: En temps et lieu.

M. de Cotret: C'est une très bonne expression. On la prendra en temps et lieu pour que les agriculteurs de cette région du pays soient au courant de la situation qui les attend.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MESURES RELATIVES AUX INDEMNITÉS DE DÉPART

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le 1er avril prochain, on commencera à tenir compte des indemnités de départ pour réduire les prestations d'assurance-chômage. Le groupe de travail sur l'emploi du parti néo-démocrate s'est rendu dans tout le pays et a constaté que de nombreuses personnes sont consternées par ce changement. La ministre serait-elle prête à reconsidérer sa décision d'appliquer ce programme à compter du 1er avril? Accepterait-elle d'en retarder l'application?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ces changements ont été annoncés dans la déclaration économique du ministre des Finances le 8 novembre. A ce moment-là, j'ai consulté les députés, y compris celui de Nickel Belt. J'ai alors reçu des instances me demandant de retarder cette mesure jusqu'à certaines dates. Le 21 décembre, j'ai annoncé la suppression progressive à partir du 1er avril. Cette décision demeure, puisqu'elle a été prise, je dois le dire, avec l'avis des députés de l'opposition.

LA RAISON D'ÊTRE DE L'INDEMNITÉ DE DÉPART ET LES DISPOSITIONS LA TOUCHANT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à la ministre que, de ce côté de la Chambre, nous l'avons avertie que cette question mettait en jeu un très important principe. La ministre est-elle maintenant prête à admettre le principe selon lequel l'indemnité de départ n'a rien à voir avec le travail fourni dans le cadre des relations employeurs-employés, mais que cet argent est versé pour atténuer les difficultés que l'employé éprouve au moment où il est mis à pied?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les mesures que j'ai annoncées reconnaissent que, aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage, les indemnités de départ et les pensions sont un revenu comme tous les autres aux fins de l'assurance-chômage.

M. Rodriguez: Cela touche un principe.

* * *

LE LOGEMENT

LES CRÉDITS AFFECTÉS AU PROGRAMME D'AIDE À LA REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, si nous n'obtenons pas dès ce matin des précisions, les Canadiens seront en droit de conclure qu'ils ont été trompés en ce qui concerne la réduction des crédits affectés au programme d'aide à la remise en état des logements. C'est au ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement que je m'adresse. Le 8 novembre dernier, le ministre des Finances a annoncé qu'il réduisait de 25 p. 100 ou de 29 millions de dollars les crédits affectés au PAREL pour l'année financière 1985. Or, ces coupes qui varient de 45 p. 100 dans le cas du Nouveau-Brunswick à 11 p. 100 dans le cas de l'Ontario, s'établissent à 36 p. 100 pour l'ensemble du Canada, représentent une réduction de plus de 50 millions. Le ministre pourrait-il confirmer ces chiffres? Pourrait-il expliquer par ailleurs l'écart considérable qui existe dans la réduction des crédits affectés au PAREL selon les provinces?

• (1200)

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Non, monsieur le Président, je ne confirmerai pas les chiffres que le député a avancés, car ils sont inexacts. Il a raison de signaler, comme il l'a fait en premier lieu, que l'exposé économique du 8 novembre dernier annonçait des coupes dans le cas du PAREL. Les députés savent sans doute que si le gouvernement a décrété ces coupes, c'est en raison de la nécessité financière que nous avons héritée du gouvernement précédent, gouvernement dont se réclame le député.

Je signale en outre au député que s'il faisait abstraction des crédits supplémentaires que le gouvernement précédent a affectés au PAREL pour répondre à des préoccupations, disons, électorales, dans certaines régions du Canada, et s'il tenait compte uniquement de l'étude des besoins, il se rendrait compte que la réduction moyenne pour l'ensemble du Canada est de l'ordre de celle que le ministre a prévue dans son exposé économique.

M. le Président: Une brève question supplémentaire.

LES COOPÉRATIVES DE LOGEMENTS SOCIAUX À BUT NON LUCRATIF

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je signale au ministre que ces chiffres, je les ai obtenus de son bureau ce matin. Le ministre pourrait-il confirmer également que le gouvernement a entièrement aboli l'aide évaluée à $5,000 par unité de logement qu'il fournissait dans le cadre du PAREL aux coopératives de logements sociaux à but non lucratif, logements dont les personnes âgées ont pourtant un si vif besoin au cœur de nos grandes villes? Avant qu'il ne réponde, je dirai au ministre que j'ai également obtenu ces renseignements de son bureau ce matin. Le budget ne prévoit pas un traître dollar pour les coopératives de logements sociaux à but non lucratif, logements dont pourtant les personnes âgées ont tant besoin.

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je m'étonne que le député, lui qui connaît déjà toutes les réponses, se donne la peine de poser des questions. Je lui signale néanmoins que l'article 56(1) concernant les logements à but non lucratif et les logements sociaux . . .

M. Tobin: Il n'y a pas d'argent.

M. McKnight: Le député dit qu'il n'y a pas d'argent. Je tiens à lui assurer que les coupes que le gouvernement actuel va effectuer seront bien moindre que celles de 43 p. 100 décrétées par son gouvernement pour ce qui est des crédits alloués au domaine des logements coopératifs en vertu de l'article 56(1).

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mercredi 6 mars 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'EMPLOI

L'ÉGALITÉ AU TRAVAIL

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui un grand jour pour le gouvernement et tous les Canadiens. Nous prenons en effet une initiative importante en ouvrant la porte à l'égalité des chances et à l'égalité au travail.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Les députés savent certainement que je défends depuis longtemps la cause de l'égalité. Ils n'ignorent pas que je consacre depuis longtemps toute mon énergie aux questions que j'aborde aujourd'hui.

[*Français*]

Voilà pourquoi j'ai le rare privilège de me présenter dans cette Chambre pour annoncer les mesures que prendra le gouvernement en réponse aux recommandations de la Commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi.

[*Traduction*]

Dans son rapport, que j'ai déposé en novembre, le juge Rosalie Abella employait l'expression «équité en matière d'emploi». C'est une expression brève et simple, mais qui exprime particulièrement bien le but que poursuit notre gouvernement en cherchant à assurer l'égalité des chances aux femmes, aux autochtones, aux handicapés et aux minorités visibles ainsi que l'équité en matière d'emploi.

Il y a certaines réalités que nous ne pouvons nier. Le fait est qu'en moyenne, les femmes ne gagnent que 64 p. 100 du salaire des hommes. La main-d'œuvre féminine se concentre à 77 p. 100 dans cinq des 22 grandes catégories d'emplois qui se trouvent au bas de l'échelle des salaires. Le fait est que, selon l'étude récemment publiée, intitulée *Qui obtient les emplois* «Les Blancs ont trois fois plus de possibilités d'emplois que les Noirs». Le fait est que 50 p. 100 des handicapés sont en chômage. Le fait est que le taux de chômage dépasse 70 p. 100 dans de nombreuses communautés autochtones.

Le pays ne peut pas se permettre d'exclure ces Canadiens de participer à part entière à la vie active. Nous avons besoin de leur apport pour favoriser le renouveau économique et la croissance du pays. Dans le passé, on a beaucoup parlé du principe de l'égalité au travail. On en a discuté, on l'a examiné sous tous les angles et on s'en est beaucoup soucié. Maintenant, il faut passer à l'action. Et c'est ce que je suis venu annoncer aujourd'hui.

Notre gouvernement exigera des sociétés d'État, des entreprises et des entrepreneurs soumis à la réglementation fédérale et fournisseurs de biens et de services à l'État qu'ils mettent en pratique le principe de l'égalité en matière d'emploi. Les sociétés d'État seront tenues de rendre compte au Parlement une fois l'an de leurs projets et de leur progrès à compter de 1986. Les organismes soumis à la réglementation fédérale et comptant plus de 100 employés seront eux aussi tenus de par la loi de rendre compte une fois l'an au Parlement de leurs projets et de leurs progrès, sauf qu'ils disposeront d'une période de trois ans pour recueillir les renseignements et établir les systèmes de données nécessaires.

Les entreprises sollicitant des marchés du gouvernement pour des biens et services de $200,000 et plus devront se conformer à cette exigence et le prouver sous peine de perdre leur droit d'offrir leurs services au gouvernement.

[*Français*]

L'approche que nous avons choisie permet aux entreprises de mettre au point des plans compatibles avec leurs besoins individuels. Elle évite aussi d'importants frais administratifs et un interventionnisme inutile et lourd.

[*Traduction*]

Nous ne voulons pas créer un énorme organisme de contrôle bureaucratique et nous n'imposerons pas des méthodes rigides difficiles à appliquer. Nous aurons plutôt recours à l'ingéniosité et au dynamisme des employeurs pour supprimer les obstacles qui se dressent sur le chemin des minorités visibles, des femmes, des personnes handicapées et des autochtones. Les moyens choisis sont souples, mais le but est fixé: l'équité en matière d'emploi.

[*Français*]

Pour la première fois, monsieur le Président, il sera obligatoire de rendre compte des résultats obtenus. Pour la première fois, toutes les informations seront rendues publiques. Cet examen, par le public, sera un instrument précieux car il incitera à obtenir des résultats véritables et tangibles.

[*Traduction*]

Une fois en possession de ces données, la Commission des droits de la personne pourra exercer pleinement ses pouvoirs et ses fonctions. S'il nous faut prendre des mesures pour garantir l'égalité en milieu de travail, nous les prendrons.

Au cours des prochaines semaines, le gouvernement s'entretiendra de ces moyens avec les représentants des minorités visibles, du milieu des affaires, des groupes de femmes, des personnes handicapées, du milieu syndical et des autochtones. Nous leur dirons, de la même manière que j'en informe la Chambre aujourd'hui, que le gouvernement a l'intention d'agir et qu'il s'attend à des résultats.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Fait tout aussi important, nous allons inviter ces représentants à se prononcer sur les mesures législatives dont la Chambre sera saisie en juin de cette année.

En ce qui concerne l'égalité de salaire pour un travail de même valeur, il importe que le gouvernement fasse d'abord le ménage chez lui. Nous allons nous y employer. C'est pourquoi mon collègue, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), sollicite la collaboration des syndicats de la Fonction publique pour mettre au point un programme visant à assurer l'égalité salariale pour un travail d'égale valeur. Ceux-ci, je crois, devraient remettre leur rapport préliminaire d'ici au 30 juin.

Les mesures que je viens d'annoncer toucheront globalement le milieu de travail d'au moins un million de Canadiens. Il s'agit d'une étape majeure bien qu'elle ne soit, et je le souligne, que la première. Nous ne serons pas satisfaits tant que nous n'aurons pas atteint notre objectif, celui d'assurer à tous des chances égales de travail et d'avancement d'un océan à l'autre, du chantier maritime à la chaîne de montage, jusqu'au conseil d'administration des sociétés. Nous abattrons les obstacles qui entravent l'avenir économique de tant de Canadiens. Notre développement économique et le mieux-être du Canada exigent la participation pleine et entière de chacun et en dépendent. Qu'on en donne à nos concitoyens l'occasion et ils trouveront du travail. Qu'on leur offre des emplois et ils créeront de la richesse. Grâce à cette richesse, nous connaîtrons la croissance économique qui, à son tour, produira d'autres emplois.

• (1210)

[*Français*]

Des emplois dans tous les secteurs d'activité ainsi que dans les entreprises grandes et petites. Je ferai remarquer ici que les petites et moyennes entreprises ne sont pas tenues de se conformer aux mesures annoncées aujourd'hui. Cependant, nous somes confiants qu'elles vont mettre en application des mesures d'équité en matière d'emploi car, elles aussi, elles sont désireuses de bénéficier d'une croissance de la productivité.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, le petit nombre d'entreprises qui pratiquent déjà l'équité en matière d'emploi m'ont dit en avoir retiré un accroissement considérable de leur productivité et de leurs profits et, ce qui est plus important que tout le reste, un plus grand épanouissement de leur personnel. La valeur de l'investissement, non seulement dans les installations et l'outillage mais aussi dans les ressources humaines, a été clairement reconnue à la conférence des premiers ministres à Regina. Nous y avons adopté une toute nouvelle conception de l'expansion du marché du travail. L'équité est essentielle à la nouvelle orientation que nous avons prise alors. L'égalité d'accès pour tous les Canadiens aux nouveaux domaines de formation professionnelle et d'emploi. Cette stratégie va s'attaquer directement au problème des minorités enfermées dans des ghettos d'emploi. Nous allons nous attaquer directement au problème critique du retour des femmes dans le monde du travail.

Les mesures que j'annonce aujourd'hui en réponse au rapport Abella, jointes aux initiatives annoncées précédemment, vont former une vaste offensive contre les obstacles à l'équité dans l'emploi. Ces mesures sont un gigantesque pas en avant dans notre marche vers le renouveau économique. Mieux encore, c'est un pas de plus dans la voie qui mène à la justice économique. Ce progrès nous permettra de garantir que tous les Canadiens auront leur juste part des avantages que leur procureront la croissance et le renouveau.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: C'est un pas de plus vers la réalisation, pour le Canada, d'un avenir meilleur garantissant l'égalité des chances.

Des voix: Bravo!

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, à titre de critique libéral en matière d'emploi, c'est à moi qu'il incombe de commenter la déclaration que la ministre vient de faire à la Chambre et qui, d'après elle, et nous aussi, porte sur un sujet très important. Je dois cependant vous signaler, monsieur le Président, que je ne suis pas en mesure de commenter cette déclaration comme il se doit parce que, contrairement à tous les usages parlementaires et à la promesse faite par la ministre, je n'ai pas reçu la déclaration avant 11 h 15, c'est-à-dire après le début de la période des questions.

Des voix: Quelle honte!

M. Allmand: La ministre avait promis de m'en fournir un exemplaire au plus tard à 9 heures ce matin et j'avais réservé toute la matinée pour l'examiner afin de préparer ma réponse. Elle n'était pas arrivée à 9 h 30, ni à 10 heures ni à 10 h 30. Elle est arrivée après le début de la période des questions.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Le parti au pouvoir parle d'une réforme parlementaire. Il se moque de nous. Il est majoritaire. Il compte 211 représentants alors que l'opposition n'en a que 70, et il profite de toutes les occasions pour nous mettre des bâtons dans les roues.

M. Foster: C'est un sale tour.

M. Allmand: Le gouvernement dit qu'il voudrait améliorer la qualité des débats à la Chambre, mais il attend le début de la période des questions, quand nous avons d'autres occupations, pour nous fournir les documents sur lesquels portera le débat.

Des voix: Quelle honte!

M. McLean: Où étiez-vous ce matin . . .

M. Allmand: J'étais ici, monsieur le Président.

M. McLean: Où étiez-vous ce matin quand nous avons demandé le consentement unanime?

M. Allmand: Nous ne voulions pas qu'il y ait consentement unanime parce que le gouvernement n'avait pas présenté le document qui devait faire l'objet de la discussion.

Qui plus est, monsieur le Président, et je vous donne préavis de mon intention de soulever la question de privilège à cet égard, le document a été fourni à la presse avant d'être remis aux députés. J'ai vérifié ce que j'avance. Le gouvernement pouvait fournir le document aux journalistes, mais pas aux députés.

M. Foster: Il piétine les droits du Parlement.

M. Allmand: Voilà quelle est la véritable attitude du gouvernement envers le Parlement. Pour le reste, ce ne sont que beaux discours et politique pour les médias. C'est tout ce que nous obtenons du gouvernement actuel.

Quant à la déclaration, je répète que nous ne pouvons pas accorder à cette question l'attention qu'elle mérite pour l'instant. Elle dénote cependant certains progrès. Nous en sommes heureux. Ils représentent l'aboutissement des efforts qu'avait déployés l'ancien gouvernement libéral en adoptant la loi sur les droits de la personne, parfois malgré les objections de l'opposition, et en instaurant la Charte des droits, surtout les dispositions relatives à l'égalité qui entreront en vigueur le 17 avril.

Quand le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a chargé M^me^ le juge Abella de diriger les travaux de cette commission, il a montré à quel point le gouvernement du Canada tenait à accroître les occasions d'emploi et la productivité des groupes défavorisés. La Commission d'enquête devait examiner les moyens d'aider les femmes, les autochtones, les handicapés et les minorités visibles à rivaliser sur le même pied que les autres travailleurs pour les emplois disponibles et elle devait faire rapport de ses conclusions. Le député avait aussi déclaré à ce moment-là qu'il était essentiel de supprimer la discrimination structurelle pour garantir une plus grande participation de tous les Canadiens aux secteurs public et privé. La croissance de l'économie canadienne dépend de cette participation. Voilà les objectifs qu'on se proposait lorsque le député de Winnipeg-Fort Garry a nommé M^me^ le juge Abella à la tête de cette commission le 27 juillet 1983.

Bien que des mesures positives aient été annoncées ce matin par la ministre, le document n'est pas à la hauteur des recommandations de M^me^ le juge Abella et encore moins des promesses qu'ont faites le premier ministre (M. Mulroney) et le parti conservateur au cours de la campagne électorale.

J'ai lu rapidement la déclaration. Certaines parties sont vagues et demandent vraiment à être éclaircies. Nous allons demander des précisions là-dessus ce matin au cours de la période des questions qui va suivre.

L'un des principaux points que M^me^ le juge Abella a fait valoir dans son rapport, c'est que la bonne volonté ne suffit pas et qu'il nous faut une loi.

Voyons un peu ce que la ministre a annoncé. Elle dit que les sociétés de la Couronne seront tenues de faire rapport chaque année au Parlement sur leurs projets et réalisations et cela, à partir de 1986. Mais dans un autre document que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration nous a remis à la dernière minute, il est dit qu'il n'y aura pas de loi.

Mlle MacDonald: Nous n'avons pas besoin de loi.

M. Allmand: J'aimerais bien savoir comment la ministre entend amener les sociétés de la Couronne à faire ce qu'elle veut qu'elles fassent. Je voudrais savoir quelles sont les sanctions prévues et pourquoi elle n'a pas présenté de projet de loi comme l'avait recommandé M^me^ le juge Abella. Celle-ci avait en outre recommandé que pareille loi s'applique aux sociétés de la Couronne et aux organismes fédéraux. Il n'est nullement question des organismes fédéraux dans la déclaration de la ministre.

En ce qui concerne les entreprises réglementées par le gouvernement fédéral, y compris Bell Canada, la société ferroviaire Canadien Pacifique et les sociétés qui relèvent de la compétence fédérale en matière ouvrière, la ministre dit que ces entreprises réglementées par le gouvernement fédéral comptant plus d'une centaine d'employés seront tenues, en vertu dans ce cas-ci d'une loi, de rendre compte chaque année au Parlement de leurs projets et réalisations et qu'un délai de trois ans pour une mise en œuvre graduelle est prévue.

La ministre dit ailleurs que cela ne vaut que pour 800 des 4,500 sociétés. Nous voudrions bien savoir pourquoi, car le document ne le dit pas. Je voudrais aussi savoir quelles sont les sanctions prévues pour les sociétés qui ne se rendront pas aux vœux du gouvernement.

En ce qui concerne le respect des contrats, la ministre dit que les entreprises désireuses de vendre au gouvernement des biens et des services pour au moins $200,000 devront prouver qu'elles respectent le marché si elles veulent demeurer compétitives auprès du gouvernement. Encore là, je me demande si cela sera sanctionné par une loi ou bien par des mesures administratives? La ministre a dit que cela ne vaudrait que pour une centaine de sociétés. Des députés trouvent cela drôle là-bas. Ils se moquent pas mal des recommandations du juge Abella. Ils devraient lire son rapport. M^me^ le juge Abella y dit qu'une loi s'impose. J'ai hâte d'entendre les réponses de la ministre. Par exemple, pourquoi une centaine de sociétés seulement? La ministre rejette d'emblée la recommandation du

juge Abella ayant trait à la création d'un organisme de surveillance et cela, sans fournir la moindre raison. Elle appelle cela un énorme organisme de contrôle bureaucratique, mais il n'est pas nécessaire qu'il soit énorme et bureaucratique. On peut avoir un organisme de contrôle efficace en appliquant une des solutions indiquées par M^me^ le juge Abella. On ne nous parle pas beaucoup de cela non plus.

• (1220)

Dans sa déclaration, la ministre a dit qu'il était temps d'agir. Elle a pris quelques bonnes initiatives, mais il y a beaucoup de points qui sont flous et semblent laissés à l'initiative individuelle plutôt que de susciter des mesures législatives. Je ne comprends pas cela, et je pense que nous aimerions tous avoir des éclaircissements.

Elle dit qu'elle va poursuivre les entretiens avec des représentants des minorités visibles, des femmes d'affaires, des handicapés et le reste. Je croyais qu'elle devait y procéder avant de faire sa déclaration.

En ce qui concerne l'égalité de salaire à travail de valeur égale, elle nous dit qu'il faut d'abord que le gouvernement s'amende lui-même. Le premier ministre avait pourtant promis catégoriquement de présenter un projet de loi à ce sujet, au cours du débat organisé par les femmes pendant la campagne électorale. S'il fallait que le gouvernement commence par s'amender lui-même, qu'est-ce on a fait? Les ministériels se vantaient l'autre jour d'être au pouvoir depuis six mois. Pourquoi ne l'ont-ils pas fait? La ministre dit qu'il faut agir tout de suite, mais elle nous remet toujours à plus tard.

Nous avons tous des questions précises à poser. Il n'y a pas que notre critique pour les questions d'emploi qui devrait avoir le droit d'examiner la déclaration d'avance. Nous avons des critiques pour les handicapés: le député d'Eglington-Lawrence (M. de Corneille); pour les femmes: le député de Mount Royal (M^me^ Finestone); pour le multiculturalisme, de quoi relèvent aussi les minorités visibles; et pour les autochtones. Aucun d'entre eux n'a eu la possibilité d'examiner son texte. Quelle sorte de débat pouvons-nous avoir?

M. Nunziata: Elle le donne à la presse.

M. Allmand: Cela oui, elle le donne à la presse.

M. Hnatyshyn: Nous avons commis la faute de vous le donner à vous.

M. Allmand: Vous ne me l'avez pas donné à moi. Respectez vos promesses. Je l'ai eu à 11 h 15 ce matin. Vous auriez bien été le premier en droit de vous plaindre de ce genre de traitement pendant la législature précédente. Mes collègues spécialistes de divers domaines ont plusieurs questions à poser au sujet de cette déclaration.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je remercie le ministre de m'avoir fait parvenir vers 10 h 30 une copie de sa déclaration.

M. Allmand: Pourquoi cette discrimination?

M. Nystrom: Nous pouvons dire que la vraie opposition a reçu le rapport à temps.

L'emploi

Ce matin le gouvernement a communiqué sa réponse au sujet du rapport Abella. Ma première réaction c'est de dire que le gouvernement a volé les propos du juge Abella mais pas la substance du rapport. Le gouvernement a la responsabilité de donner suite aux recommandations du rapport, mais je pense qu'il a plutôt décidé de ne pas prendre de mesures très radicales. Si le premier ministre (M. Mulroney) avait déclaré qu'on devrait assurer l'équité en matière d'emploi et la parité salariale dans l'administration fédérale, les sociétés de la Couronne et l'entreprise privée, compte tenu de son mandat, nous pourrions avoir toutes ces choses que le juge Abella recommande dans son rapport.

[*Français*]

Comme je l'avais dit en anglais, ils ont utilisé la rhétorique du juge Abella, mais ils ont complètement oublié la pratique de ce juge.

[*Traduction*]

La première chose est l'équité en matière d'emploi. A part un appel à la bonne volonté et beaucoup de belles paroles, nous ne trouvons rien dans la déclaration de ce matin d'un engagement ferme à cet égard. Les paroles en l'air sont une chose, ce qui compte ce sont les mesures concrètes en faveur des femmes et des minorités dont le rapport fait mention—les minorités visibles, les autochtones et les invalides. Je demande ceci au ministre et au gouvernement: Où est leur engagement dans cette déclaration à l'égard de l'équité en matière d'emploi? Où sont les objectifs et les orientations? Où sont les échéances? Quelles seront les sanctions? Et en l'absence de sanctions, qu'allons-nous obtenir? Où est le mécanisme coercitif? Dans son rapport, le juge Abella expose trois ou quatre moyens visant à imposer l'équité en matière d'emploi. Où sont donc ces mécanismes qui seraient essentiels pour atteindre cet objectif?

En ce qui concerne l'application, le juge Abella affirme que les mesures volontaires ne suffiront pas et que le principe doit être imposé. Voici ce qu'on peut lire à la page 195 du rapport:

> Un programme volontaire comportant une obligation de présenter des rapports demeure néanmoins volontaire si l'organisme concerné n'est pas contraint de remédier aux pratiques discriminatoires que pourraient révéler les rapports présentés.
>
> Si une entreprise est obligée de rendre publics ses rapports, l'opinion publique peut la pousser à repenser ses systèmes; toutefois, ce serait manquer de réalisme que d'espérer se servir exclusivement de l'opinion publique comme moyen de contrôle. En effet, l'emploi d'une telle approche, marquée par la spéculation et par l'absence de contrainte, ne peut que donner l'impression que la question tout entière n'est pas tellement importante.

En l'absence de tout mécanisme contraignant, il est illusoire de souhaiter ou d'espérer l'équité en matière d'emploi. Par le passé, nous avons été témoins de beaucoup de bonne volonté et de belles paroles. Des gens ont dit qu'il fallait se fier à la bonne volonté, mais les résultats n'ont pas été probants. Voilà pourquoi la rigueur devient nécessaire.

Comme je l'ai dit tout à l'heure le ministre a volé les paroles de la juge Abella mais non la substance de son rapport. Le ministre a aussi souligné la nécessité de publier des données, de rendre publics tous les renseignements. Mais cela ne suffit pas.

[*Français*]

Souvent, dans ce pays, nous avons étudié des situations ayant trait aux femmes canadiennes, aux autochtones, aux minorités visibles et aux personnes handicapées. Il y avait beaucoup de publicité dans le pays. Mais le juge Abella a fait un bon rapport qui comprend beaucoup de recommandations, et je suis d'accord sur la plupart de ces recommandations qui attaquent l'inégalité, l'inéquité pour les femmes canadiennes, pour les personnes handicapées, pour les autochtones canadiens ou pour les minorités visibles ici, au Canada.

Mais maintenant, monsieur le Président, nous avons besoin d'action. C'est le temps d'agir ici, au Canada! La ministre a utilisé la rhétorique du juge Abella mais, monsieur le Président, elle a oublié la pratique de ce juge.

[*Traduction*]

La quatrième remarque que je veux faire ce matin porte sur le principe «à travail égal, salaire égal». Dans sa déclaration ce matin, la ministre a parlé du bilan lamentable de notre pays dans ce secteur. Je ne saurais être plus d'accord avec elle. Nous devrions examiner attentivement sa déclaration. Elle parle uniquement du gouvernement fédéral, en disant qu'elle souhaite redresser la situation dans la Fonction publique. Elle a même plus ou moins établi un calendrier. Le gouvernement doit entamer des consultations en vue de promouvoir le principe de l'égalité de salaire pour un travail égal. Cependant, elle n'a pas parlé des sociétés d'État, ni du secteur privé en ce qui concerne cette question très importante. Elle n'a pas parlé non plus du secteur des marchés du gouvernement, lequel achète pour plusieurs milliards de dollars de biens et de services chaque année.

C'est bien beau d'appliquer le principe uniquement à la Fonction publique fédérale, mais que va-t-on faire dans les autres secteurs qui sont si importants? Le gouvernement a un mandat important. Si le premier ministre donne le ton, il pourra certainement compter sur la collaboration de tous les autres secteurs pour mettre en œuvre le principe de la parité salariale, non seulement dans la Fonction publique, mais également au sein des sociétés d'État, dans le secteur des achats du gouvernement et dans le secteur privé. Je tiens à dire à la ministre que le gouvernement doit agir en fonction de ce principe et de ce sentiment.

Comme la ministre l'a déclaré, les minorités visibles font l'objet de fortes discriminations dans notre pays, notamment les Canadiens noirs qui, comme nous l'avons constaté l'autre soir à Toronto, ont vraiment du mal à trouver un emploi par rapport aux Canadiens blancs. Nous constatons également que près de 50 p. 100 des invalides aptes à l'emploi et 70 p. 100 ou plus des Indiens ou Métis sont sans emploi. Comme ces données sont difficiles à accepter mais non moins réelles, la ministre doit faire appliquer le principe dans tous les secteurs. Les beaux discours ne suffisent pas; nous devons appliquer les principes recommandés par la juge Abella dans son rapport.

Ces derniers temps, le groupe d'action de mon parti s'est entretenu avec des invalides canadiens. Nous avons eu un témoignage très émouvant à Halifax il y a environ un mois, où une association d'invalides nous a défendu le principe du respect des contrats, de l'action positive et de l'égalité d'emploi pour les Canadiens invalides. Ils nous ont appris que les invalides sont en général laissés pour compte dans notre pays et qu'ils font l'objet d'une sérieuse discrimination lorsqu'ils cherchent un emploi.

La ministre n'a pas suffisamment traité dans sa déclaration de ce matin du secteur des marchés du gouvernement. Dans ce secteur, elle se montre très réservée et même timorée. Selon elle, le service des achats du gouvernement touche une centaine de sociétés dans le pays. Madame la juge Abella a déclaré à la page 227 de son rapport qu'en 1980, le gouvernemnet canadien a acheté des biens et services auprès de 25,000 à 30,000 sociétés, pour une valeur de 6.5 milliards de dollars dans le secteur privé et 5.5 milliards de plus auprès de sociétés d'État. Déjà en 1980, ces achats représentaient 12 milliards de dollars. Je le répète, il y a entre 25,000 et 30,000 sociétés en cause et ce programme doit s'appliquer uniquement aux 100 plus grandes sociétés du pays. La ministre aurait dû aller plus loin.

• (1230)

[*Français*]

Il y a une autre chose, monsieur le Président, c'est la grande question, la question importante de la formation. A Regina, il y a deux ou trois semaines, et j'y étais avec la ministre pour la Conférence des premiers ministres canadiens, la ministre a annoncé un programme de formation pour les Canadiens, mais seulement 17 p. 100 des fonds pour la formation étaient alloués pour les femmes canadiennes et la jeunesse canadienne, «seulement 17 p. 100 pour les femmes et pour les jeunes Canadiennes». Il n'y avait pas beaucoup d'argent aussi pour les autres groupes mentionnés dans le rapport du juge Abella: les autochtones, les minorités visibles, les Canadiennes et les personnes handicapées.

[*Traduction*]

Voilà encore une fois un exemple où la ministre se permet un déluge de verbiage dans un désert de réalisations.

Il y a aussi toute la question des garderies d'enfants. Notre parti a eu hier l'occasion de rencontrer ici à Ottawa les représentantes de 15 ou 16 organismes féminins de toutes les régions du pays. Elle ont notamment fait valoir à maintes reprises que si nous voulons assurer l'égalité et l'équité pour les Canadiennes, il faut mettre à leur disposition des services adéquats de garderie d'enfants. Nous avons entendu le premier ministre durant la campagne électorale promettre de consacrer beaucoup plus d'argent aux garderies d'enfants au Canada. Qu'avons-nous obtenu depuis? Seulement la promesse d'une étude de plus. On a tendance à étudier encore et toujours. Je ferai remarquer à la ministre que le temps des études touche rapidement à sa fin et que celui de passer à l'action est bientôt arrivé. Nous disposons déjà d'une étude approfondie et d'un tas de recommandations précises à ce sujet. Pourquoi ne pas en mettre quelques-unes en œuvre en ce qui concerne la garde des enfants?

Nous pouvons réaliser l'égalité en matière d'emploi au Canada. Nous pouvons la réaliser pour les quatre catégories de Canadiens mentionnés dans le rapport. Nous pouvons le faire tout comme nous avons maintenant réussi à assurer l'égalité aux francophones dans la Fonction publique.

[*Français*]

Et je suis d'accord sur cette question positive pour les francophones canadiennes, et je sais que tous les partis politiques le seront aussi, monsieur le Président, mais nous pouvons faire

exactement la même chose pour les autres groupes mentionnés dans ce rapport.

[*Traduction*]

Nous devons, je le répète, prendre des mesures coercitives. Sans cela, absolument rien ne se fera ou bien peu. Aux États-Unis où certaines lois astreignantes sont en vigueur, on a constaté, tout d'abord, que ces mesures améliorent l'égalité pour les groupes minoritaires et pour les femmes et, en second lieu, qu'elles y ont accru la productivité des industries concernées. Je soutiens que la même chose se produirait chez nous.

Nous pouvons et nous devons nous donner des buts, des objectifs, des possibilités et plus d'argent pour la formation et pour la garde des enfants. Nous devons, en conclusion, donner leur chance aux Canadiens. Nous devons leur donner l'égalité. Nous devons leur donner les outils nécessaires pour bâtir un nouveau pays, pour réaliser un nouvel idéal pour un Canada où tout le monde retrouvera du travail et pour que nous devenions un pays de producteurs. En remettant le Canada au travail, nous assurerons plus de justice à tous les Canadiens et nous donnerons plus de possibilités d'épanouissement à tous et à chacun.

Le président suppléant (M. Charest): La période des discours est maintenant terminée. Y a-t-il des questions?

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre.

Dans le rapport Abella, il y a au moins une cinquantaine de recommandations qui traitent de la question de la formation et, en particulier, de cours de langues pour les immigrants et pour les femmes à la maison. Je me demande si la ministre peut, étant donné les recommandations du rapport Abella, négocier avec les provinces des nouvelles ententes pour l'enseignement de la langue seconde, le français ou l'anglais, des cours pour les femmes à la maison, ce qui nécessiterait, évidemment, des accommodements financiers en ce qui a trait aux gardiennes, en tout cas toute la question de la formation linguistique. M^me^ Abella en parle pour au moins 50 recommandations. Je me demande si la ministre pourrait nous donner aujourd'hui son opinion ou ses idées, nous dire où on s'en va avec cela et si elle a l'intention de mettre de l'avant une politique ferme avec le concours des provinces afin de mettre en place ces cours de formation linguistique.

[*Traduction*]

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je remercie le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) de sa question. Certaines recommandations émanant du rapport Abella portent sur la formation. Il en est tenu compte dans l'étude dont la rencontre de Regina ne constitue que la première étape—sur la formation et la création d'emplois que mon ministère est en train de faire. Certaines recommandations concernant la formation des autochtones devront être formulées avec le concours du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie). D'autres questions touchant directement les programmes relevant du secrétaire d'État (M. McLean) devront être mises au point avec ce dernier. Chose certaine, tout l'effort de formation sur lequel on s'est entendu à Regina repose sur la collaboration du gouvernement fédéral et des provinces. Une chose m'a impressionnée à Regina et c'est l'esprit de concertation manifesté dans ce domaine par les premiers ministres provinciaux. J'espère qu'il se maintiendra.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je voudrais demander à la ministre pourquoi elle a passé sous silence toute la question du travail à temps partiel. Comme elle le sait pertinemment, la plupart des travailleurs à temps partiel sont des femmes. La proportion s'élevait à 72 p. 100 il y a quelques années. Nous avons constaté récemment que des sociétés de la Couronne, Air Canada étant l'exemple le plus flagrant, ont tenté d'obtenir l'autorisation de créer un nombre illimité d'emplois à temps partiels dans leurs contrats. Ces emplois sont particulièrement destinés aux femmes. Celles qui travaillent à temps plein seront forcées à accepter du travail à temps partiel sans obtenir des avantages sociaux raisonnables. Elles manqueront des chances de toutes sortes pour ce qui est par exemple de l'avancement et du perfectionnement, dont elles jouiraient si elles travaillaient à temps plein. Pourquoi les travailleurs à temps partiel ne sont-ils pas mentionnés? C'est pourtant une question capitale. Que fera-t-elle pour traiter équitablement les travailleurs à temps partiel?

Mlle MacDonald: Dans ce rapport, les travailleurs à temps partiel ne sont pas exclus, monsieur le Président. Nous avons décidé d'examiner comment les sociétés de la Couronne, les entreprises assujetties à la réglementation fédérale et celles qui doivent respecter certaines conditions pour obtenir des marchés de l'État élaboreront leur programme d'emploi afin de répondre à leurs besoins. Cela vise également les travailleurs à temps partiel. Ils ne sont pas laissés pour compte. Je tenais à le signaler.

Je voudrais également que la député reconnaisse avoir remarqué, dans les accords conclus à Regina, que le gouvernement fédéral a engagé une somme de l'ordre de 100 millions de dollars pour appliquer des idées neuves dans ce domaine. C'est un domaine où, j'espère, nous pourrons faire des progrès en ce qui concerne les heures variables, le travail à temps partiel, les garderies, etc.

Mme Mitchell: Nous voulons du travail à temps plein, pas à temps partiel.

Mlle MacDonald: La députée oublie que j'ai parlé des heures variables et des travailleurs à temps partiel. Tout cela sera étudié également, mais il sera tenu compte de l'ensemble des éléments.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je voudrais commencer par féliciter la ministre de sa déclaration à la Chambre. J'ai écouté le critique du parti libéral. J'ai moi-même été critique de l'opposition pendant plus de quatre ans. Pendant tout ce temps, il n'y a eu qu'un seul cas de déclaration à la Chambre. D'habitude, j'avais de la chance si je pouvais obtenir le texte dans les 24 heures suivant l'annonce, faite quelque part au pays. En moyenne, il me fallait deux jours. La situation est bien meilleure maintenant.

L'essentiel de ce qu'a dit la ministre à la Chambre aujourd'hui, c'est qu'il y aura égalité sur le plan de l'emploi. On tiendra compte des objectifs des localités, du rôle des pouvoirs publics locaux du gouvernement, des entreprises locales et des services qu'elles fournissent à la collectivité. Ai-je raison de conclure que ce programme saura vraiment s'adapter à toutes les différences entre les collectivités et les entreprises de notre pays?

L'emploi

• (1240)

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, non seulement cette importante mesure que nous avons prise aujourd'hui, mais également l'annonce faite à Regina, montrent une fois de plus que le gouvernement reconnaît l'existence de préoccupations, de besoins locaux, des disparités régionales et des différences régionales. Je sais que le critique du parti néo-démocrate a dit dans les discussions qu'il a eues avec de nombreuses personnes que j'ai moi-même rencontrées, que la décentralisation s'impose réellement dans ce domaine. Nous laisserions donc plus d'initiatives aux particuliers, aux organismes et aux collectivités. C'est là l'orientation générale de la nouvelle stratégie gouvernementale concernant le marché du travail et celle de la déclaration d'aujourd'hui.

Je dois également dire au député que, lorsque j'ai envoyé des documents préliminaires aux critiques officiels des partis d'opposition, les deux bureaux m'ont assuré que la documentation était arrivée avant la période des questions.

M. de Corneille: Monsieur le Président, la ministre aurait peut-être pu nous parler, entre autres choses, de l'idée qu'elle se fait du rôle du Parlement et de la possibilité pour les députés de débattre de ces questions. Pourquoi faire une déclaration à la Chambre des communes si l'opposition officielle n'a pas la possibilité de répondre à cette déclaration? On présente un vendredi quelque chose d'aussi important que le rapport Abella qui traite de quatre groupes dont s'inquiète le Parlement et auxquels on veut redonner leur dignité et leurs droits. J'estime que ce devrait être une question d'extrême importance pour le Parlement.

Les députés de l'opposition officielle n'ont reçu ni notes ni renseignements au sujet de la déclaration avant qu'elle ne soit prononcée. La déclaration a été faite à la presse avant que nous ne l'entendions. En tant que critique de l'opposition pour les questions touchant les handicapés et critique adjoint des questions touchant les groupes minoritaires et les minorités visibles, j'estime que, de ce fait, on me prive des renseignements que je devrais avoir pour traiter de cette question.

M. Keeper: Revenez demain.

M. de Corneille: Demain, c'est samedi. Les députés du parti néo-démocrate devraient regarder leur calendrier.

La question est d'importance.

Mme Mitchell: Alors, venons-en à la question.

Des voix: Question.

M. de Corneille: Il vient beaucoup de bruit de ma gauche, là où siègent les députés néo-démocrates.

L'une des promesses du premier ministre (M. Mulroney) au cours de la campagne électorale était d'adopter les recommandations figurant dans les articles 26 et 27 du rapport intitulé *Obstacles*. Ce rapport recommandait au gouvernement de légiférer et d'imposer des obligations aux entreprises . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. Je demanderai au député de poser sa question à la ministre, puisqu'il s'agit maintenant d'une période de questions. Le préambule du député dépasse largement le temps normalement accordé pour ce type de question. Aurait-il l'obligeance de poser sa question à la ministre?

M. de Corneille: Monsieur le Président, je veux parler de la promesse du premier ministre qui a déclaré que la limite des marchés de l'État serait de $20,000. A moins que la ministre n'ait fait erreur en lisant ses notes, elle nous dit que le gouvernement n'obligera les entreprises privées à se conformer à ces exigences que si les marchés sont de $200,000. Or, c'est dix fois le montant mentionné par le premier ministre. La ministre considère-t-elle que cette promesse . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Je donne maintenant la parole à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M[lle] MacDonald).

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, le député a commencé par me demander à quoi servait le Parlement. Il sert à discuter de questions comme celle-ci. C'est pour cette raison justement que j'ai fait cette déclaration à la Chambre. Ce n'est pas ce qui se passait habituellement lorsque le gouvernement libéral exerçait le pouvoir.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Pour la gouverne du député, j'ai déjà annoncé qu'un projet de loi serait présenté au Parlement à ce propos. J'espère qu'il participera au débat et aux séances du comité lorsque celui-ci sera saisi de cette mesure. Je rappelle également que des rapports à ce sujet ont déjà été envoyés aux critiques en matière d'emploi de la Chambre des communes. Je suis ministre de l'Emploi et de l'Immigration et les autres domaines ne me concernent donc pas. C'est pour cette raison que j'ai fait parvenir l'annonce en question aux critiques attitrés des partis politique de la Chambre des communes.

Le député a demandé ce qu'il en était du minimum de $200,000, en ce qui concerne l'imposition de conditions aux entreprises intéressées à décrocher des marchés de l'État. Je lui rappelle donc que ce régime ne s'appliquera qu'au 100 plus grandes sociétés. En tout, les sociétés privées assurent pour environ 6 milliards de dollars en biens et en services commandés par l'État. Les 100 sociétés qui devront se plier à ces conditions représentent 75 p. 100 du chiffre d'affaires de 6 milliards dont j'ai parlé. Les mesures prises aujourd'hui embrassent la plus grande partie des sommes que le gouvernement paie à ces sociétés pour l'exécution de contrats.

M. Keeper: Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M[lle] MacDonald). Elle s'est dit acquise au principe de justice en matière d'emploi et elle a abordé les problèmes des minorités visibles. Elle sait bien que la formation dans une deuxième langue, le français ou l'anglais, est une question capitale pour les minorités visibles et les immigrants de fraîche date qui cherchent un travail satisfaisant. Je m'étonne donc que la ministre, après avoir fait état de ses préoccupations à ce sujet, n'ait rien annoncé aujourd'hui en matière de formation linguistique.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, simplement parce que ces questions font partie de l'accord global conclu à Regina. Au cours de cette conférence, nous avons parlé de la formation des femmes, des autochtones et des minorités visibles. Je voudrais donc que le député comprenne que la politique du marché de l'emploi qui a été annoncée à Regina, et les accords conclus à ce sujet avec les provinces, nous permettent pour la première fois de nous concerter pour régler les problèmes dont il parle. La formation en général, et la formation linguistique, en particulier occuperont une place très importante dans le programme de 900 millions de dollars qui sera mis en œuvre avec la collaboration des provinces et du secteur privé.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord complimenter la ministre. Je suis très heureuse de son initiative.

Des voix: Bravo!

Mme Finestone: Au nom du parti libéral, je voudrais signaler que, selon moi, cette mesure s'inscrit dans le cadre des initiatives permanentes de promotion sociale entreprises par l'une des très bonnes amies de la ministre, M^me^ Judy LaMarsh. Je sais que pour obtenir justice, des programmes de promotion sociale et l'égalité, toutes les femmes, quelle que soit leur allégeance politique, doivent livrer une dure bataille. Je suis vraiment heureuse que cette mesure soit prise. J'ai cependant certaines questions. Je dois admettre que je n'ai pas reçu de copie du rapport et que je ne peux donc lui poser le genre de questions très précises qui me permettraient d'obtenir les réponses que je désire.

Mon impression générale, c'est que, malgré le désir de la ministre de voir cette promotion sociale permanente se poursuivre pour faire suite au rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme qui a entrepris ces travaux en 1967 et qui a été suivie du Conseil consultatif, en 1973 et de bien d'autres choses que je n'énumérerai pas, la déclaration de la ministre suscite de graves inquiétudes. Ne croit-elle pas que, faute de rapports obligatoires, la Commission canadienne des droits de la personne ne se verra pas accorder les ressources humaines et financières dont elle a besoin? Si on ne les donne pas à la Commission, à qui les donnera-t-on et comment? Elle crée sans doute un climat de bonne volonté, mais comment perçoit-elle la présentation de rapports qui nous permettra de superviser ce qu'elle désire accomplir pour toutes les femmes, les minorités visibles et les personnes handicapées, dont certaines sont des femmes?

• (1250)

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je remercie la députée de ses observations. Elle connaît tout autant que moi la lutte permanente que l'on doit mener pour prendre des mesures comme celles qui ont été annoncées aujourd'hui. Nous savons que ce combat est incessant, mais chaque fois que des progrès sont réalisés, beaucoup d'entre nous s'en félicitent d'autant. Cependant, nous n'abandonnons jamais le combat.

Étant donné que la députée n'a pas eu l'occasion de lire ce document en détail, je lui dirai que la présentation de rapports est obligatoire. Cette obligation s'applique aux sociétés de la Couronne et, de par la loi, aux entreprises dont les activités sont réglementées par le gouvernement fédéral. Ces rapports annuels seront déposés au Parlement et rendus publics. En vertu du mandat que lui confère actuellement la loi, la Commission canadienne des droits de la personne pourra prendre des mesures si elle juge que les objectifs ne sont pas réalisés.

[*Français*]

Mme Bourgault: Monsieur le Président, je suis très fière de constater que le gouvernement progressiste conservateur, après six mois de pouvoir et seulement quelques mois après la réception du rapport du juge Abella, ait pu présenter à la Chambre une mesure concrète sur la question de l'égalité.

La question que j'aimerais poser à l'honorable ministre et qui me concerne énormément a trait aux congés de maternité. J'aimerais savoir si, dans un avenir assez près, si, dans le prochain pas que l'on devrait faire, la ministre va considérer le fait que les femmes ont besoin d'un congé de maternité supplémentaire à celui qui leur est alloué maintenant pour pouvoir élever et s'occuper de leurs jeunes enfants de façon plus continue et, disons, d'une meilleure façon que ce qui se fait présentement. Est-ce que la ministre a l'intention de considérer cette question dans un avenir prochain?

[*Traduction*]

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, en écoutant la députée, je me demandais quand, pour la dernière fois, un gouvernement a donné suite au rapport d'une commission royale dans les trois mois suivant sa présentation.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Les rapports de commission royale sont rarement suivie d'une réponse. Les recommandations de la députée sont tout à fait pertinentes, et je les examinerai certainement.

M. Manly: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord encourager le gouvernement à continuer à faire des déclarations à la Chambre. Je crois utile que les déclarations de ce genre soient faites à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Manly: La ministre sait sans doute que les jeunes autochtones pourraient compter pour 20 p. 100 de l'augmentation prévue de la main-d'œuvre, surtout dans les provinces de l'Ouest, au cours de la prochaine décennie. Qu'envisage de faire la ministre pour augmenter et non pas réduire les programmes de formation préparatoire à l'emploi et plus particulièrement de perfectionnement des connaissances pratiques? Quelles mesures prévoit-elle prendre, afin de donner suite à la recommandation du rapport portant sur la nécessité d'offrir des centres de formation itinérants et novateurs, surtout dans les régions du Nord et isolées, afin d'aider ces gens à se préparer à occuper les emplois qui leur font cruellement défaut?

Mlle MacDonald: Comme je l'ai dit tout à l'heure, monsieur le Président, les mesures annoncées aujourd'hui entrent dans le cadre de la nouvelle stratégie d'emploi qui a été approuvée à Regina. Je le précise parce que divers gouvernements provinciaux, notamment le gouvernement de la Saskatchewan, ont soulevé la question abordée par le député. Dans ce sens, l'orientation de la politique décidée à Regina permettra d'élaborer des programmes propres à aider plus efficacement certaines catégories de personnes. Les nouveaux programmes permettront à de jeunes autochtones d'acquérir une expérience

professionnelle après avoir reçu une formation complémentaire. Nous avons prévu des crédits à cette fin. Nous sommes en train de voir avec les provinces et les autochtones où et comment ces programmes peuvent être alloués aux régions concernées. Je puis annoncer au député que nous élaborons actuellement des plans détaillés pour chacun des programmes en fonction des principes adoptés et de l'accord global conclu à Regina.

M. Baker: Monsieur le Président, je suis heureux de voir qu'au moins en paroles la ministre semble accorder beaucoup d'importance à la suppression des obstacles empêchant notamment les femmes ayant déjà une expérience professionnelle de retrouver du travail. Je suppose que la ministre pense plus spécialement aux femmes qui ont dû cesser de travailler pour une raison ou une autre et souhaitent maintenant retrouver un emploi. Il est très difficile pour les femmes de retrouver du travail, même quand il existe des emplois. Elles sont en effet victimes de discrimination, surtout dans les régions où le taux de chômage est élevé. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) est la principale responsable de cette discrimination à cause de ses directives d'embauchage qui ont été données à tous les bureaux de main-d'œuvre du Canada.

Étant donné qu'elle vient de nous promettre l'élimination de certains obstacles, la ministre peut-elle s'engager à supprimer dans les critères d'embauchage les restrictions touchant les personnes qui n'ont jamais travaillé et celles qui s'étaient retirées du marché du travail, pour tous les autres projets de création directe d'emplois qui relèvent de son ministère et qui entreront en vigueur seulement dans quelques mois? Peut-elle également dire à la Chambre si elle annulera ces même restrictions qui, de son propre aveu, défavorisent les femmes, dans les accords fédéraux-provinciaux de création directe d'emplois qui seront conclus à l'automne? Ou rendra-t-elle les libéraux responsables de la situation?

Mlle MacDonald: Il serait bien sûr très facile de le faire, monsieur le Président, puisque ces lignes directrices ont été établies par le gouvernement précédent. Je sais l'importance des mesures annoncées aujourd'hui. J'attendais depuis 15 ans quelque chose de ce genre. Quand je siégeais à la Chambre dans l'opposition, je n'ai cessé d'inciter l'ancien gouvernement libéral à mettre sur pied des programmes d'action positive beaucoup plus ambitieux.

J'en reviens à la question de la création d'emplois. C'est justement parce que les programmes de création d'emplois n'ont pas donné jusqu'ici de résultats satisfaisants pour les femmes, les chômeurs chroniques et les jeunes à la recherche d'un premier emploi que nous avons élaboré une nouvelle stratégie. Le député ne semble pas le comprendre. En fait, nous modifions profondément tous les programmes. Étant donné la longue période pendant laquelle le député a siégé du côté du gouvernement, il est regrettable qu'il n'ait pas pu amener le gouvernement libéral à prendre certaines de ces mesures.

Mme Collins: Monsieur le Président, je voudrais moi aussi féliciter la ministre. Je pense que les femmes siégeant des deux côtés de la Chambre et toutes les Canadiennes se réjouissent aujourd'hui des décisions annoncées par la ministre.

Des voix: Bravo!

Mme Collins: Je suis également heureuse de constater que l'on procède d'une façon très raisonnable. Certains problèmes des petites entreprises, dont la plupart sont dirigées par des femmes, ont été réglés. Je suis heureuse de voir la façon dont la ministre s'y prend, surtout au sujet du respect des contrats.

La ministre pourrait-elle nous citer quelques exemples d'aide qui sera offerte aux entreprises dans le cadre du respect des contrats et nous dire selon quels critères leurs projets seraient évalués?

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, on discutera avec les entreprises qui achètent au gouvernement ou qui sont dans un secteur réglementé par le gouvernement fédéral, de la ligne de conduite et des techniques à adopter. On a déjà établi des lignes directrices utilisables.

Je vais citer quelques exemples. Voici une liste de mesures que les employeurs pourraient mettre en œuvre; formation sur le tas pour membres des groupes visés; constitution d'une réserve de personnes compétentes et intéressées dans les groupes visés; orientation professionnelle; adaptation du milieu de travail aux femmes et aux invalides; vastes campagnes de recrutement dans les médias utilisés par les groupes visés; la société doit veiller à s'assurer que tous les critères de sélection sont bons; on a prévu plusieurs autres mesures. On en discutera avec les entreprises pour leur permettre d'appliquer l'équité en matière d'emploi comme il se doit. Je veillerai à ce que cela se fasse pour m'assurer que les entreprises concernées ont mis en place les mécanismes nécessaires pour fournir les données et les informations requises.

• (1300)

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 13 heures, je demande à la Chambre de consentir à l'unanimité à mettre fin à l'étude des affaires courantes.

Des voix: D'accord.

* * *

PÉTITIONS

LA FERMETURE DU MUSÉE NATIONAL DES POSTES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition de plusieurs citoyens qui demandent au Parlement de persuader le ministre responsable des Postes—qui est à la Chambre aujourd'hui—d'intervenir au sujet de la fermeture du Musée national des Postes. Ce musée est important pour les philatélistes canadiens. Leurs représentants sont venus nous trouver à ce sujet. C'est également important sur le plan des emplois. Si le ministre pouvait envisager de sortir un timbre spécial, on pourrait surmonter certains des obstacles financiers qui incitent le gouvernement à fermer ce musée.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 208 et 229.

[*Texte*]

LE PHOTOGRAPHE OFFICIEL

Question nº 208—**M. Henderson:**

1. Le premier ministre a-t-il un photographe officiel et, dans l'affirmative, quels sont les nom et traitement de l'intéressé?

2. Le photographe accompagne-t-il le premier ministre dans ses déplacements et, dans l'affirmative, qui paie ses frais de déplacement et de subsistance?

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. Conformément à une pratique établie, M. Peter M. Bregg a été engagé à contrat à titre de photographe officiel. Le montant de ce marché de services ne doit pas dépasser $24,050.

2. Lorsque M. Bregg doit se déplacer dans l'exercice de ses fonctions, ses frais de déplacement sont payés suivant les clauses de son contrat.

LES PRESTATIONS DE PENSION

Question nº 229—**M. Howie:**

1. Entre le 1er janvier 1984 et le 1er janvier 1985, combien de femmes touchaient *a*) une allocation de conjoint, *b*) des prestations de sécurité de la vieillesse?

2. Le gouvernement sait-il combien de ces femmes touchaient aussi des prestations de pension d'un régime privé de pension auquel elles avaient participé, contrairement aux prestations de veuve?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Du 1er janvier 1984 au 1er janvier 1985, il y a eu en moyenne *a*) 80,931 femmes par mois qui ont touché l'allocation au conjoint et *b*) 1,449,885 femmes par mois qui ont touché des prestations de la Sécurité de la vieillesse.

2. On ne dispose pas actuellement de renseignements qui nous permettraient de déterminer le nombre de femmes qui reçoivent l'allocation au conjoint ou des prestations de la Sécurité de la vieillesse tout en recevant des prestations de retraite d'un régime privé auquel elles avaient de leur propre gré décidé de contribuer. Toutefois, l'Enquête sur les finances des consommateurs réalisée en 1984 par Statistique Canada contenait bien un certain nombre de questions qui pourraient nous aider à fournir une estimation du nombre de femmes qui touchaient des prestations acquises dans le cadre d'un régime de retraite privé par opposition aux prestations versées aux personnes veuves. Les données recueillies lors de l'Enquête sur les finances des consommateurs de 1984 sont en cours de traitement et les résultats devraient être connus au début de 1986.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si la question nº 204 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

[*Texte*]

LA RÉNOVATION DE BUREAUX SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

Question nº 204—**M. Henderson:**

1. Des ministres ont-ils fait rénover leurs bureaux sur la colline du Parlement depuis leur nomination et, dans l'affirmative, *a*) combien en a-t-il coûté dans chaque cas, *b*) la conception et les travaux ont-ils été effectués par des (i) employés de la Chambre des communes (ii) fonctionnaires (iii) entrepreneurs du secteur privé?

2. Si l'on a retenu les services de fournisseurs privés, quel était le nom du particulier ou de la société en cause et a-t-on demandé aux intéressés de présenter une soumission avant d'adjuger le marché?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Weiner: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Le président suppléant (M. Charest): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PÊCHERIES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 6 mars, de la motion de M. Fraser: Que le projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, pourrions-nous dire qu'il est 13 heures? Je reprendrai mon discours à 14 heures.

Le président suppléant (M. Charest): La présidence est d'accord. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est levée à 13 h 05.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La dernière fois que nous avons étudié ce projet de loi, le député de Skeena (M. Fulton) avait la parole quand la journée s'est terminée. Il lui restait trois minutes qui devaient être suivies d'une période de dix minutes pour les questions et les observations. J'ai des remarques à faire au sujet de son discours. Vous ne nous avez pas laissé l'occasion de faire des observations ou de poser des questions au sujet du discours du député de Skeena avant d'accorder la parole au député de Gander-Twillingate (M. Baker).

M. Baker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la même question. Le député n'est pas ici. Cela n'empêche évidemment pas de faire des observations au sujet de son discours. Vous avez toutefois eu parfaitement raison, monsieur le Président, de m'accorder la parole juste avant la suspension de la séance pour le déjeuner.

Je voudrais seulement signaler deux choses. Selon le Règlement, si j'ai prononcé le moindre mot de mon discours de deuxième lecture, on considérera que j'ai participé au débat de deuxième lecture. Par conséquent, pour que je cède mon tour, il faut que la Chambre consente à l'unanimité à me laisser poursuivre. Deuxièmement, le Règlement stipule clairement qu'un député qui désire émettre une objection au sujet des délibérations doit le faire immédiatement.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La tradition veut que la période de questions suivant le discours d'un député commence à la fin de ce discours. Lorsqu'un député n'a pas l'occasion de terminer son discours, comme c'est le cas aujourd'hui, parce qu'il est absent, nous n'avons pas à passer aux questions ou observations. Voilà ce que je voulais vous faire respectueusement remarquer, et nous nous en remettons à votre jugement.

M. Gass: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, car ce débat a été lancé par le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser), un conservateur. Depuis, deux néo-démocrates et deux libéraux ont pris la parole au sujet de ce projet de loi. J'allais demander la parole à 14 heures, car à 13 heures la Chambre s'est ajournée lorsque l'ordre du jour a été terminé. Il était passé 13 heures, monsieur le Président, lorsque vous avez donné la parole au député de Gander-Twillingate (M. Baker).

M. Skelly: Monsieur le Président, j'ai une dernière observation à faire à propos de ce rappel au Règlement. Avant que vous tranchiez la question, je me demande si vous n'avez pas un autre recours, soit de demander l'avis de la Chambre. On a laissé entendre que le député conservateur qui vient de parler souhaite poursuivre son discours. Je pense que le député de Gander-Twillingate . . .

M. Dingwall: L'éminent député.

M. Skelly: L'éminent député de Gander-Twillingate est disposé à céder la parole si on lui assure qu'il pourra la reprendre à l'étape de la deuxième lecture. Du consentement unanime de la Chambre, nous pourrions modifer l'ordre des interventions et ne rien décider à propos de la question du temps réservé aux commentaires.

Le président suppléant (M. Charest): Pour la gouverne de tous les éminents députés à la Chambre, la présidence ne pensait jamais qu'elle aurait l'occasion de trancher la question. Ayant entendu tous les rappels au Règlement, je ferai remarquer que la période des questions et observations suivant l'intervention du député de Skeena, mercredi dernier, n'était pas terminée. Il restait près de trois minutes avant la fin de cette période. Le député n'est pas ici aujourd'hui, cependant, et on me rappelle que la période en question prend fin le jour même.

• (1410)

En toute justice et comme j'ai déjà accordé la parole au député de Gander-Twillingate et que je crois ne pas avoir la possibilité de renverser cette décision, j'estime que la Chambre pourrait revenir par consentement unanime à la période des questions et observations portant sur l'allocution du député de Skeena. Cela pourrait paraître plutôt mal à propos, compte tenu de l'absence aujourd'hui du député, mais s'il y a consentement unanime, je l'accepterai. Autrement, j'accorderai la parole au député de Gander-Twillingate. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): Nous allons revenir à la période des questions et observations consécutives à l'allocution du député de Skeena.

M. Skelly: Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir si gracieusement réglé le problème. Je ferai simplement remarquer à la Chambre que l'allocution du député de Skeena m'a semblé un excellent discours sur le secteur des pêches. Je me tairai maintenant pour que se poursuive l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

M. Schellenberg: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Skeena. En son absence, pourrais-je la poser au critique des pêches? J'ai pris la peine de bien la rédiger. Puis-je la consigner, à l'intention du député de Skeena?

Le président suppléant (M. Charest): Nous sommes en période de questions ou d'observations. Vu l'absence du député de Skeena, il n'est pas possible de lui poser de questions, et il n'est pas loisible non plus à un autre député de répondre à sa place. Cependant, le député peut profiter de cette période pour faire une observation.

M. Schellenberg: Monsieur le Président, je ferai de mon mieux pour transformer en observation cette question bien tournée.

J'aimerais féliciter le député de Skeena de son intervention dans le débat de mercredi. A vrai dire, il s'est montré beaucoup plus positif que je ne l'avais prévu. Un des avantages qu'il y a à interrompre un député au milieu de son intervention, c'est que les autres députés ont le temps de composer des observations comme celle-ci.

Le député de Skeena a fait valoir que les pouvoirs accordés au ministre de gérer la pêche dans toutes sortes de buts étaient absolument indispensables. A la page 2806 du hansard, il a évoqué:

... le dilemme très délicat dans lequel notre pays serait enfermé si les ministères ... étaient dans l'impossibilité de gérer les ressources en fonction de considérations sociales ou économiques.

Même s'il appuie le projet de loi, il a quand même présenté des suggestions. Il a parlé des conséquences de l'alinéa 2.1*d*) du projet de loi, qui dit:

... en collaboration avec les provinces, une gestion, une répartition et une surveillance judicieuses des pêches intérieures du Canada.

Il demande pourquoi nous faisons intervenir les provinces. Il n'y a pas là de mystère.

Dans les pêches intérieures, en général, c'est l'autorité provinciale qui est compétente. Nous ne pouvons pas prendre sur nous de répartir ce qui appartient aux provinces, alors nous avons ajouté cette condition pour ne pas avoir l'air d'empiéter sur des droits acquis qui sont indiscutablement provinciaux.

Je veux parler de l'objection du député à la modification proposée à l'alinéa 34*m*) de la loi. La modification permettrait la promulgation de règles:

... autorisant une personne engagée ou employée à l'administration ou à l'application de la présente loi à modifier, à l'égard du tout ou d'une partie seulement d'une zone, une période de temps prohibé, la quantité maximum de poisson qu'il est permis de prendre ou une limite de poids ou de grosseur concernant le poisson, que les règlements ont fixées.

Il prétend que ce pouvoir dépasse tout ce que l'on n'a jamais pu imaginer à la Chambre. Mais a-t-il lu la loi existante? Se rend-il compte que nous ne faisons qu'ajouter deux précisions aux pouvoirs locaux délégués aux gardes-pêche? Les gardes-pêche ont déjà le pouvoir de modifier les temps prohibés pour des zones entières de surveillance de la pêche. En ajoutant les termes «à l'égard du tout ou d'une partie seulement d'une zone», nous ne faisons que permettre l'exercice de ce pouvoir sur une zone restreinte, sur certaines parties des zones de surveillance de la pêche. Le député comprend-il que telle est la portée de cette modification?

Je dois expliquer que le pouvoir supplémentaire de modifier les limites de grosseur ou de poids donne simplement à l'administration un outil de plus pour ouvrir ou fermer une zone de pêche. Il perfectionne les méthodes de gestion existantes.

J'espère que le député se rend compte que le fait d'accorder ces pouvoirs locaux aux agents des pêches concernant les sous-régions va faire bénéficier les pêcheurs de meilleures conditions de pêche. Ils auront ainsi accès à des régions données d'une zone de gestion où la pêche ne peut être permise partout parce que les réserves seraient menacées. Ce pouvoir autoriserait l'agent des pêches, qui se trouve sur les lieux, à fermer la partie de la zone où les réserves sont en danger, tout en ouvrant le reste à la pêche.

Le député préfère-t-il l'instrument brutal qui existe aujourd'hui et qui consiste à ouvrir et fermer une zone de gestion dans sa totalité? Veut-il que les décisions se prennent rapidement et efficacement sur place ou veut-il conserver le lent mécanisme actuellement en vigueur de contrôle par décret du conseil?

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, l'intervention du député est peut-être un bon point de départ. Il a dit que le gouvernement ne voulait pas empiéter sur un domaine de compétence provinciale et que des consultations seraient entreprises. Toute ingérence dans un champ de compétence provinciale est en réalité sujette à interprétation par les tribunaux. Il en va de même de toute violation de la compétence fédérale.

Par exemple, en ce qui concerne la violation des droits, un juge peut très bien interpréter ces modifications, après leur adoption, comme un empiètement sur la compétence des provinces. La première modification, l'alinéa (1)*a*), propose d'inclure dans la définition de «poisson», toute partie d'un poisson. C'est une nouvelle disposition. D'après les notes explicatives, étendre la définition à une partie d'un poisson permettrait d'exercer un contrôle sur le poisson qui a subi une certaine transformation, comme le poisson étêté, éviscéré ou mis en filets.

On sait fort bien en droit, que le poisson une fois pêché, devient un bien. Notre constitution accorde la compétence aux provinces en matière de droit à la propriété et de droits civils. Or, un poisson une fois pris, devient un bien, la propriété de quelqu'un. C'est pourquoi un juge pourrait décider que ces dispositions ne peuvent s'appliquer aux termes de la Loi sur les pêcheries.

Le député affirme qu'on ne veut pas empiéter sur la compétence provinciale. D'après les notes explicatives, on a ajouté à l'alinéa 1(1)*b*), pour définir le mot «poisson», les plantes aquatiques ainsi que toute partie de celles-ci. Or, selon l'interprétation qu'en ont donnée les tribunaux, tout ce qui repose au fond de la mer de laisse en laisse, est de compétence provinciale, certaines provinces ayant même fixé la limite à trois milles au large.

Ainsi, étant donné que par le passé les décisions rendues par les juges de la Cour suprême ont reconnu le pouvoir des gouvernements provinciaux sur tout ce qui repose au fond de la mer dans toutes les baies et les anses de notre littoral atlantique, en pourrait donc en déduire qu'en vertu de cette loi, les provinces pourraient délivrer des permis de pêche au homard puisque ces crustacés reposent au fond de la mer. Il appartiendrait donc aux provinces de décider si l'on peut pêcher au filet sur le fond de la mer.

Ces questions ont fait l'objet d'entretiens entre les ministres provinciaux de la pêche. Toutefois, les gouvernements provinciaux n'accordent pas de permis pour la pêche au homard ni pour la pêche au filet dans le fond des baies et des anses parce qu'ils savent que la loi fédérale reconnaît au gouvernement fédéral le droit d'ouvrir et de fermer les saisons de pêche, voire d'en restreindre la durée, dans le but de protéger les espèces. Il ne servirait à rien qu'une province délivre des permis de pêche au homard puisque le gouvernement fédéral se prévaudrait de la loi pour raccourcir la saison.

Un juge pourrait donc décider que les dispositions à l'étude, qui s'ajoutent à la loi, empiètent sur la compétence des provinces. Ce qui ne signifie pas qu'elles ne devraient pas s'y ajouter, car nous avons vu des lois provinciales porter atteinte à la compétence fédérale. Il y a deux ans, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse avait voté une loi s'appropriant unilatéralement le contrôle du plateau continental au large des côtes de la province et cette loi parlait du prolongement du plateau et aussi de la capacité d'exploitation.

• (1420)

Le rédacteur du projet de loi s'était inspiré d'une disposition d'un document quelconque du milieu des années 50, au moment où se tenait en Europe une conférence internationale sur le droit de la mer. «La capacité d'exploitation» signifiait alors la mesure dans laquelle où il était techniquement possible à un bateau de forage, en l'occurence, de forer des puits de pétrole. En 1980, par capacité d'exploitation il fallait entendre le forage d'un puits au beau milieu de l'Atlantique. Quand la législature d'une province vote une loi, elle le fait dans un but précis et même si cette loi est sanctionnée, elle ne veut pas dire grand-chose. En effet, selon la loi votée par la Nouvelle-Écosse, si l'on peut s'approprier tous les prolongements du plateau et les fonds marins que notre capacité technique nous permet d'exploiter, cela veut dire que l'on a la haute main sur tout l'océan Atlantique. En somme quelqu'un qui s'aventurerait au large des côtes de l'Afrique pourrait être accusé d'empiètement sur le territoire de la Nouvelle-Écosse. Pour répondre à la question du député, cela vaut dans les deux sens. Parlons un peu du conflit qui oppose le gouvernement fédéral et les provinces.

J'ai ici un document de travail que l'honorable A. Brian Peckford a remis au nouveau gouvernement fédéral, au gouvernement Mulroney, comme on l'appelle communément à l'extérieur de la Chambre, au nom du gouvernement de Terre-Neuve. Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) devrait être au courant. Je vois que son secrétaire parlementaire est ici. Je voudrais aussi que le ministre de la Justice (M. Crosbie) soit présent. Donc le premier ministre de Terre-Neuve au nom du gouvernement de sa province affirme dans ce document qu'il a remis au nouveau gouvernement conservateur:

> Terre-Neuve estime qu'elle doit jouer un rôle de premier plan et, dans certains cas, s'occuper en priorité de la gestion des ressources halieutiques dans les zones adjacentes à son territoire.

Autrement dit, monsieur le Président, le gouvernement de Terre-Neuve veut jouer un rôle de premier plan dans la gestion des pêches au large de ses côtes. Le ministre ne s'arrête pas là. Il ajoute que pour en arriver à ces objectifs il propose un amendement constitutionnel au gouvernement fédéral.

Je me demande quelle sera la réponse du ministre fédéral des Pêches. Le premier ministre de Terre-Neuve, au nom de son gouvernement, affirme qu'en ce qui concerne la répartition de ces ressources en particulier—et c'est ce dont il est question dans le projet de loi—la morue de l'Atlantique Nord, c'est-à-dire celle de l'océan Atlantique, des milliers de milles au nord de Terre-Neuve et à l'est du Labrador, la flotte côtière de Terre-Neuve doit avoir la priorité. Autrement dit, la priorité doit être accordée d'abord à la flotte de Terre-Neuve à l'est, au nord et au nord-est des côtes de Terre-Neuve et jusque dans l'océan.

Puis il ajoute que les deuxièmes à avoir accès à ces stocks seront les pêcheurs au large de Terre-Neuve qui ramènent leurs prises aux usines de conditionnement mal approvisionnées qui ne fonctionnent qu'en saison de pêche, dans les localités situées près des stocks. Voilà encore une divergence, monsieur le Président.

Puis le premier ministre provincial dit que dans l'ordre, la priorité ira ensuite à la flotte hauturière basée à Terre-Neuve et aux provinces Maritimes respectivement.

Il serait intéressant, en cette époque de consultation où l'on cherche à satisfaire les désirs des provinces, de savoir ce que pense le premier ministre (M. Mulroney) du mémoire que lui a remis son homologue de Terre-Neuve depuis son élection. Je soulève la question parce qu'elle est en rapport avec le projet de loi à l'étude. On comprend l'objet réel de ce projet de loi lorsqu'on en arrive à l'article qui décrit les objectifs de la nouvelle loi.

Une question intéressante a été soulevée. Pour le moment, selon le juge qui a statué sur cette question au tribunal de Colombie-Britannique—et je dois dire que ce juge a rendu la décision qui s'imposait en l'occurrence—le gouvernement fédéral n'a pas le droit d'établir une distinction entre les catégories d'engins de pêche. Depuis toujours, le gouvernement fédéral agit dans l'illégalité lorsqu'il impose des quotas aux prises des gros navires ou des petits bateaux côtiers, durant la pêche au saumon ou au hareng. Depuis toujours, cet acte est illégal, mais il n'a jamais été remis en question devant les tribunaux.

Le mémoire remis au gouvernement fédéral recommandait de donner ce pouvoir au gouvernement parce qu'il y a des pêcheurs sur petites embarcations ou d'autres groupes de pêcheurs qui n'attrapent pas assez de poisson pour subvenir à leurs besoins. C'est pourquoi nous avons une responsabilité d'ordre social et économique vis-à-vis des pêcheurs. Aucune disposition de la loi actuelle ne stipule que le ministère fédéral des Pêches a cette responsabilité socio-économique envers les pêcheurs. Pourquoi, monsieur le Président? Parce que le problème n'était pas censé se poser. Autrement dit, traditionnellement, le gouvernement fédéral n'était pas tenu d'examiner les problèmes socio-économiques qui assaillent la pêche, et de répartir les ressources en conséquence. Cette intervention n'était pas nécessaire, mais elle l'est devenue d'un seul coup, depuis huit ou dix ans. Elle est nécessaire parce que le gouvernement du Canada n'a pas consacré assez de fonds à la recherche. Nous n'y avons pas consacré assez de fonds et à cela s'ajoutent les compressions proposées dernièrement par le gouvernement au Parlement, lesquelles entraîneront la mise à pied de chercheurs dans le secteur halieutique à travers le pays, la fermeture de centres de recherche et l'annulation de projets d'expansion de ces centres. Ces coupures aggravent le problème. Le ministère des Pêches devra maintenant s'attaquer à un problème socio-économique.

Si on veut s'engager dans ce domaine, monsieur le Président, il est préférable alors d'adopter une approche globale qui traite de l'utilisation à faire des prises. Cette question est du ressort provincial, mais nous devons assumer une responsabilité socio-économique. Mettons le poisson en conserve et veillons à ce qu'il soit utilisé le mieux possible. On trancherait alors dans le vif du problème à cause du gaspillage qui se produit actuellement dans les pêches.

Permettez-moi de signaler ce qu'on fait du hareng pris au large de nos côtes. Quand on se rend compte que 60 p. 100 de ce poisson est rejeté une fois pris, on commence à comprendre l'ampleur du problème socio-économique et les diverses mesures que le gouvernement doit adopter pour régler le problème. Chose certaine, on ne peut vendre que la femelle du capelan, car c'est ce que veulent les Japonais. On trouve un observateur japonais dans chaque usine de transformation du poisson. Le hareng femelle est conservé, tandis que le hareng mâle est rejeté par un tuyau dans l'eau salée.

Des voix: Quelle honte!

M. Baker: Quand on tente de régler des problèmes socio-économiques, il faut être disposé à étudier une foule de problèmes liés à la pêche.

Ce projet de loi propose de nouvelles définitions du poisson, des pêcherie et des personnes qui s'adonnent à la pêche.

J'ai ici un exemplaire du message télex que le premier ministre de Terre-Neuve, Brian Peckford, adressait au premier ministre le 6 mars dernier, il y a tout juste deux jours. En voici un passage:

> Je voudrais attirer votre attention sur le sort terrible d'environ 210 pêcheurs dans la région de Bonavista-Nord.
>
> En raison d'une erreur d'informatique remontant à 1983, ces pêcheurs auraient reçu des prestations excédentaires d'assurance-chômage s'échelonnant entre $72 et $6000. Ces paiements excessifs sont purement accidentels . . .

Le premier ministre provincial demande au premier ministre d'intervenir auprès de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) en vue de faire annuler les mesures prises pour faire rembourser ces prestations. J'ai ici un autre télex de l'honorable Charles J. Power, ministre du Développement de carrière et des Études supérieures, demandant le même genre d'aide. Tout cela se rapporte au sujet dont nous parlons aujourd'hui, la définition de pêcheur et de poisson.

• (1430)

Les tribunaux entendent des milliers d'affaires chaque année. Pourtant, lorsqu'une mesure pose une difficulté législative, il incombe au gouvernement fédéral de s'en occuper, que ce soit l'actuel, le précédent ou celui d'avant, et nous réagissons rapidement en modifiant la loi. Les particuliers, eux, ne peuvent rien faire et ils doivent rembourser entre $20,000 et $40,000, ce qu'ils ne peuvent pas se permettre. Ils vont donc devoir rembourser pendant plusieurs années. Pourquoi? Parce que de simples modifications n'ont pas été apportées à la réglementation et que, en vertu de la loi, dès que le ministère du Revenu national a décrété qu'il y avait eu des paiements en trop, notons bien qu'il ne s'agit pas du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, comme on pourrait s'y attendre, la personne est coupable tant qu'elle n'a pas été jugée innocente.

Je voudrais justifier ce que je viens de dire—soit que la personne est coupable tant qu'elle n'a pas été jugée innocente—en citant la position prise par un juge en Colombie-Britannique. Je parle de la décision du juge Labelle qui, je pense, vit à Ottawa. Il a rendu une excellente décision. Jusqu'à présent, aucune des décisions de ce juge que j'ai vues n'était inacceptable. Il a déclaré que rien ne prouvait que le ministre avait tort et qu'il appartenait à l'appelant de prouver que le ministre avait tort. Il a ensuite cité l'affaire Anderson Logging Company c. Sa Majesté le roi, 1925, puis le juge Duff et le juge Rand. C'est un principe bien connu de nos tribunaux qu'un pêcheur doit prouver que le ministère du Revenu national a tort.

Pourquoi soulever cette question? Parce que le premier ministre de Terre-Neuve a demandé au premier ministre d'intervenir dans une d'affaire très courante. Et pourquoi? Parce que le gouvernement, dans sa grande sagesse, a décidé qu'il ferait des contrôles des prestataires d'assurance-chômage. Il n'y a rien à redire à cela. On pourrait dire que ceux qui méritent de recevoir l'assurance-chômage continueront à la recevoir et que les autres ne l'auront pas. Mais une fois de plus, il faut en revenir à la définition du pêcheur et du poisson.

Je connais très bien cette loi. En tout cas aussi bien que n'importe qui d'autre. Et je sais comment la Loi sur l'assurance-chômage s'applique aux pêcheurs. Le problème surgit quand on décide de procéder à la vérification des livres d'une poissonnerie. Cette vérification peut porter sur plusieurs années et toucher l'acquisition des timbres d'assurance-chômage. Les vérificateurs ne peuvent vérifier que les écritures, mais nous devons nous rendre compte que ces écritures ne traduisent pas toujours toute la réalité. Un pêcheur peut avoir capturé le poisson le samedi et ne l'avoir vendu que le lundi. Ainsi, il peut avoir mérité des timbres pour deux semaines, alors que les livres n'en indiquent que pour une semaine. Il se peut qu'en raison du mauvais temps à la fin de la semaine, un pêcheur ait été dans l'impossibilité de se rendre à la poissonnerie pour vendre ses prises. Les écritures pour l'année 1982-1983 indiqueraient une seule livraison quand en fait le pêcheur en a effectué deux. Quand il se présente devant le juge, il doit tenter de prouver par exemple qu'un certain samedi de 1982, il a pris pour 50c. de poisson et que, partant, il n'est pas coupable. Mais comment peut-il le prouver?

Voilà où achoppe le système. Nous voyons la même situation resurgir sans cesse. Dans l'affaire soumise au juge Labelle, à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, je représentais le pêcheur qui avait porté sa cause en appel. Il se peut que les vérificateurs ne se trompent pas et qu'ils aient en fait tout à fait raison. Cependant, en vertu du système, c'est le pêcheur qui doit faire la preuve que le vérificateur s'est trompé à propos de ce qui s'est réellement passé en 1982-1983.

Monsieur le Président me fait signe que mon temps de parole tire à sa fin. J'avais tant de choses à dire là-dessus. Le ministre est absent; aussi, je ne le félicite pas.

Des voix: Allons, soyez généreux.

M. Baker: C'est bon. Je félicite donc le secrétaire parlementaire et le ministre. Dans quelque temps, nous serons en mesure de constater si le ministre est si bon que cela. Il a fait d'excellentes déclarations, mais je n'aime pas ses compressions budgétaires. Il est dommage que le temps me manque pour en traiter. Le problème avec lequel nous sommes aux prises est d'une incroyable complexité. Ce simple projet de loi ne saurait suffire en raison de toutes les erreurs que le gouvernement a commises depuis qu'il est au pouvoir. Il est inacceptable en raison également des appels que les pêcheurs ne manqueront pas d'interjeter à cause de l'inertie du ministère et de ses vérifications.

M. Skelly: Monsieur le Président, le député a fait état de certains dilemmes avec lesquels le secteur des pêches est aux prises, notamment à cause du chômage et des difficultés résultant de l'application de la Loi sur l'assurance-chômage. J'espère que le secrétaire parlementaire m'écoutera moi aussi avec attention, car mes observations sont tout à fait pertinentes.

En vue de s'attaquer au chômage qui sévit chez les pêcheurs de la côte du Pacifique, la ministre conservatrice de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a nommé un comité pour s'occuper de la distribution de 5 millions de dollars. La ministre a choisi les membres de ce comité sur la recommandation du ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser). Sauf erreur, on a embauché un groupe d'organisateurs conservateurs de la dernière campagne électorale. Il y a certes lieu de se demander s'il n'y a pas du favoritisme et des comportements contestables. Je pense notamment à Stan Hagen, organisateur politique de premier plan, à Jim Lorney, lui aussi organisateur politique important et à Thor Petersen. On les a chargés de surveiller le travail du comité en question. Le député connaît-il des cas de favoritisme politique de ce genre dans sa propre circonscription?

M. Baker: Monsieur le Président, je n'ai pas relevé de cas de favoritisme politique jusqu'ici. Je sais qu'on a modifié la composition du conseil d'administration de la Fisheries Products International depuis que le ministre de la Justice est en fonction. On a relevé son frère de son poste de président du conseil. Que je sache, le gouvernement du Canada n'est pas intervenu dans les nominations.

Je me soucie peu du favoritisme politique qui pourrait exister, mais quand le gouvernement prétend prendre certaines mesures pour le bien public, j'estime que la Chambre et ses comités devraient pouvoir en examiner les conséquences pour les simples citoyens. Comme je le disais dans mon discours, on ne peut pas se mettre à pratiquer des compressions dans le régime d'assurance-chômage et procéder à des vérifications sans peser les conséquences de ses gestes, sans penser aux innocents qui pourraient être condamnés à tort à rembourser des sommes énormes. Il ne faut jamais oublier les répercussions de certaines mesures. On ne peut pas annoncer, comme le gouvernement l'a fait, la fermeture d'un laboratoire de 30 millions de dollars, ou annuler la construction d'un navire de 18.1 millions de dollars destiné à la recherche, sans en mesurer les conséquences. Le laboratoire de technologie de Vancouver sera fermé. On projette de réaffecter le personnel technique et scientifique de ce laboratoire ailleurs au ministère. Cela n'excuse pas certes la fermeture de cet établissement, car il faut prévoir pour l'avenir. Je remarque que le ministre a déclaré ceci:

• (1440)

Le groupe de travail créé récemment et dirigé par l'honorable Erik Nielsen entend consulter les provinces et le secteur privé, afin de déterminer quels autres secteurs d'activité ou programmes pourraient exiger une restructuration.

En fait, le ministre des Pêches et des Océans ne mérite pas le traitement qu'il reçoit de la part du ministre des Finances (M. Wilson) et du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). Il essaie de faire honnêtement son travail. Il s'occupe des pêches depuis des années. Or, il est maintenant désapprouvé par les pêcheurs. Il est vivement critiqué dans pratiquement tous les foyers dans certaines régions du pays, et tout cela à cause des mesures prises par le ministre des Finances, le président du Conseil du Trésor et d'autres ministres. Je ne crois pas qu'il soit juste de traiter le ministre des Pêches et des Océans de cette façon.

M. Dingwall: Monsieur le Président, étant donné que le député de Gander-Twillingate (M. Baker) a une connaissance approfondie et de longue date du secteur des pêches et plus particulièrement de certains des divers ministères fédéraux s'occupant directement ou indirectement de cette industrie, je me demande si, pour le bénéfice de la Chambre, il pourrait nous faire part de son point de vue au sujet d'autres problèmes que pourraient poser la Loi sur les pêcheries et ces amendements. Alors que nous essayons d'aider l'actuel ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser), il est important que nous connaissions ces problèmes potentiels, afin que nous puissions tenter de les résoudre au profit des gens que nous sommes censés servir. Je pose donc au député cette question.

M. Baker: Monsieur le Président, dans le peu de temps à ma disposition, j'aborderai les définitions. Je pourrais ouvrir la loi à n'importe quelle page. En examinant la loi, on s'aperçoit que dans les règlements relatifs à la Commission d'assurance-chômage, il est question du varech. A la rubrique des prises, on parle de poisson, de produit naturel ou de sous-produit de l'océan. Cette définition comprend la mousse d'Irlande, le varech et les baleines, mais pas les écailles de poisson. La définition de poisson en vertu de la loi renferme le varech et la mousse d'Irlande. Quiconque entre dans l'eau et attrappe un capelan qui dérive vers la côte n'est pas assurable en vertu de la définition de pêcheur, mais quelqu'un peut très bien entrer dans l'eau et ratisser le varech au fond de l'océan ou dans le lit d'un fleuve et être considéré comme pêcheur. Cette personne est un pêcheur alors que quiconque le fait sans quitter la côte n'en n'est pas un. On ne compte plus les affaires dont sont saisis les tribunaux.

D'après la définition, une prise fraîche est une prise qui n'a pas été traitée. Cette définition a suscité certains problèmes parce que le foie de morue tombe dans la catégorie du poisson traité, contrairement au foie de requin. Dans certains cas, on a décidé que quelqu'un n'aurait pas dû recevoir de prestations d'assurance-chômage pour ce genre de raison.

Un pêcheur est défini comme quelqu'un qui prend du poisson, mais la définition englobe aussi les gens qui contribuent à la prise d'une certaine manière. Examinons par exemple des jugements rendus en Nouvelle-Écosse, province d'origine du député qui a posé la question. Il y a eu l'affaire de *Phyllis Karsten et Catherine Stevens contre le ministre du Revenu national*. Dans son jugement, le juge en chef a assimilé au rôle de pêcheur le fait de découper des appâts et de les accrocher aux hameçons. Or ce travail n'était pas fait dans le bateau, mais à terre.

La loi pose donc ce genre de problèmes. En l'occurrence, les femmes disent qu'elles accrochent des appâts aux hameçons. Quelqu'un le fait aussi dans le bateau. Ce problème est simple à régler. Il suffit d'ajouter une ligne disant que vous devez avoir été dans un bateau. Nous ne verrions pas alors ces personnes obligées de rembourser $10,000 au gouvernement fédéral. Il existe bien d'autres exemples dont je n'ai malheureusement pas le temps de parler.

Mon argument fondamental est le suivant. Quand un problème apparaît, des députés à la Chambre doivent se rendre dans leur circonscription pour défendre des gens à qui le gouvernement fédéral demande un remboursement. Nous faisons cela depuis des années. Compte tenu d'autres jugements qui ont été rendus, le problème pourrait être énorme. Cependant, la loi n'a pas été changée. Quand le ministère des Pêches a été touché, des modifications ont été proposées à la Chambre des

communes et adoptées immédiatement. Le ministre des Pêches et des Océans devrait envisager cette possibilité.

Le président suppléant (M. Charest): La période réservée aux questions et aux commentaires est écoulée.

M. Mel Gass (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, lorsqu'un député y va à fond, il faudrait le laisser faire. J'apprécie les commentaires du député de Gander-Twillingate (M. Baker) sur la Commission d'assurance-chômage et sur les problèmes qui se posent. Je suis presque entièrement d'accord avec lui au sujet des problèmes de la Commission et de Revenu Canada. J'ai connu la même expérience avec le gouvernement précédent et avec le ministre du Revenu national précédent qui devait prendre une décision finale sur l'application de la Loi sur l'assurance-chômage. J'espère que le nouveau ministre du Revenu national apportera certains changements et qu'il règlera certains des problèmes que les pêcheurs ont au sujet de l'assurance-chômage parce qu'il a le dernier mot après coup. Je connais des personnes qui ont dû rembourser de l'argent au bout de cinq ans parce que le ministre du Revenu national prétendait qu'elles n'avaient pas droit aux prestations pour une cause qui remontait à quatre ou cinq ans; elles étaient incapables de prouver le contraire.

Je m'écarte du sujet, c'est-à-dire du projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries.

Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) a mentionné spécialement la pêche au hareng rogué de la Colombie-Britannique et la grande importance qu'elle avait cette année. Les députés qui ne sont pas originaires de la côte du Pacifique et qui ne connaissent pas la pêche au hareng rogué auront peut-être du mal à comprendre les défis et les satisfactions que comporte la gestion de cette pêche.

A cause de son allure et de son intensité, la pêche au hareng rogué est tout à fait spéciale. Ce qui est recherché, ce n'est pas le poisson lui-même mais la rogue, c'est-à-dire les œufs. La rogue de hareng est considéré comme un plat de choix au Japon. On pourrait dire que c'est le caviar de Tokyo. Le prix obtenu par les pêcheurs dépend de la maturité de la rogue. Il faut donc réussir à prendre le hareng exactement au bon moment, c'est-à-dire juste avant le frai.

La saison du hareng a commencé sur la côte ouest. Il y en a eu deux, une mercredi qui a duré quatre heures et 10 minutes et une qui a commencé à 9 heures ce matin, heure du Pacifique. La saison prendra fin quand le quota sera atteint pour la région.

Une flottille importante constituée de 241 senneurs et de plus de 1,300 bateaux de pêche au filet maillant participe à cette pêche en Colombie-Britannique. Pour réussir, la pêche doit se faire à des moments très précis. Les enjeux sont tellement élevés que bon nombre de bateaux vont s'installer dans les endroits de pêche bien avant l'ouverture. Ils le font pour être prêts au cas où le hareng arriverait un peu plus tôt que prévu. Si les pêcheurs viennent trop tard, cela leur coûte plus cher et ils perdent du temps. S'ils sont très en retard, ou s'ils n'arrivent pas du tout, cela peut être catastrophique. Février et mars sont des mois cruciaux pour les pêcheurs au hareng de la Colombie-Britannique.

La pêche au hareng rogué commence très tôt dans l'année dans la baie de San Francisco. Puis, elle se déplace vers le nord et d'autres parties de la côte au printemps. La pêche au hareng rogué à l'ouest de la côte de l'île de Vancouver et dans le détroit de Géorgie a commencé hier, comme je l'ai dit tantôt. La dernière pêche avant que le hareng passe dans les eaux de l'Alaska a lieu vers la fin de mars sur la côte nord, près de Prince Rupert.

L'intensité de cette pêche est légendaire. Certaines années, la pêche au hareng rogué dans un certain secteur ne dure qu'une quinzaine de minutes. La concurrence est féroce. L'aspect le plus difficile de la gestion consiste à maintenir l'équilibre entre les intérêts et les activités des deux types de bateaux utilisés pour cette pêche, c'est-à-dire les senneurs et les bateaux de pêche au filet maillant. Soit dit en passant, la pêche a été autorisée deux fois cette année, une fois pour les senneurs et une fois pour les bateaux de pêche au filet maillant. En général, les senneurs pêchent en eau profonde. Ce sont de puissants engins de pêche. Il arrive assez souvent qu'un senneur prenne 600 tonnes à la fois. La pêche aux filets maillants se pratique le long des côtes avec des engins fixes et son rendement est sensiblement inférieur, soit à peu près 1 p. 100 de la pêche à la senne. Un aspect du problème consiste à trouver un juste équilibre pour que les deux types d'engins aient un rendement comparable. A cette fin, il faut établir les règlements selon le type d'engins et par région.

• (1450)

Cependant, un autre aspect du défi exige une saine gestion des pêcheries. Fait à noter, les stocks de hareng sont instables. Leur disparition presque totale en 1965 a mis fin à la production destinée aux consommateurs, mais ce fut pour le mieux, malgré les apparences. En 1972, quand les stocks japonais de hareng étaient à la baisse, l'industrie de la Colombie-Britannique a pu se tailler une place sur un marché beaucoup plus rentable. On payait aux pêcheurs $11 la tonne pour le hareng transformé en farine, alors que, ces dernières années, on les payait jusqu'à $900 la tonne de rogue. Soit dit en passant, la tonne se vend $812 cette année.

Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une ressource instable. D'ailleurs, le ministre a dit que certains stocks sont épuisés. La pêche est interdite le long de la côte ouest de l'île de Vancouver et contingentée dans le détroit de Géorgie. C'est une mesure prudente et nécessaire, car nous ne savons pas pourquoi les stocks de hareng subissent de telles fluctuations. D'après des scientifiques, l'arrivée de courants chauds—El Nino—y serait pour quelque chose. Peu importe la raison, nous savons qu'il ne faut plus pêcher à l'excès.

Bref, monsieur le Président, il s'agit là d'une ressource de grande valeur et cette industrie en Colombie-Britannique est presque aussi importante que celle du saumon. Avec des types d'engins concurrentiels, les pêcheurs se retrouvent en même temps aux mêmes endroits, d'où la nécessité d'une saine gestion des ressources.

La pêche va commencer. Si, à cause d'une lacune ou d'une imprécision dans la loi, on devait mettre en doute la compétence du ministère des Pêches et des Océans dans l'administration des pêcheries, ou la validité du programme de pêche mis sur pied de concert avec l'industrie, les conséquences pourraient être désastreuses pour les pêcheurs, l'industrie et les stocks. Le secteur de la pêche au saumon étant en difficulté, il est indispensable d'assurer le bon fonctionnement de la pêche

au hareng rogué. Nous devons veiller à ce que les incertitudes créées par la loi ne compromettent pas son succès. Nous pouvons éliminer ce danger en apportant les changements proposés. J'espère que les députés le feront sans plus tarder.

Le président suppléant (M. Charest): Avez-vous des questions ou des observations?

M. Foster: Monsieur le Président, j'ai entendu le discours du secrétaire parlementaire. Comme il s'agit d'un projet de loi sur les pêches, je voudrais parler de l'importance considérable non seulement des ports de pêche de l'Est et de l'Ouest, mais également des ports pour petites embarcations et des ports de pêche des Grands lacs. En fait, en Ontario, il y a 450 ou même près de 500 ports de pêche et ports pour petites embarcations.

Je voudrais signaler que le ministère des Pêches et des Océans et la direction des ports pour petites embarcations ont très bien réussi à entretenir ces ports. Non seulement ils font un excellent travail en les entretenant dans des conditions très difficiles, mais ils veillent à ce qu'ils contribuent dans une large mesure à l'activité économique dans tout le bassin des Grands lacs.

Dans ma circonscription, il y a environ 45 ports pour petites embarcations, soit environ le dizième des ports de cette catégorie que compte l'Ontario. Plusieurs ports servent à la pêche, mais il y en a beaucoup qui accueillent les petites embarcations et permettent d'accéder au bras nord du lac Huron, qui est le meilleur plan d'eau d'Amérique du Nord pour la navigation de plaisance.

J'invite le secrétaire parlementaire, le ministre qui est présent à la Chambre et les autres députés à faire des pressions pour assurer le financement de l'entretien des ports pour petites embarcations et des ports de pêche du bassin des Grands lacs, car ils revêtent énormément d'importance. Je suis totalement d'accord avec le député de Terre-Neuve, qui vient de dire que le ministre est extrêmement dévoué et déterminé à améliorer les ports. Il a toutefois besoin du soutien du comité des pêches et de l'appui non seulement de ce comité, mais aussi des députés pour obtenir un financement suffisant.

Le financement de la région de l'Ontario dépasse légèrement 3 millions de dollars par an. Ce n'est pas suffisant pour assurer l'entretien des ports pour petites embarcations. De très gros ouvrages ont été exécutés depuis deux ou trois ans grâce à des projets spéciaux de relance.

A Meldrum Bay se trouve un principal point d'entrée du Michigan dans le chenal nord du lac Huron. Une banquise a causé de graves dommages au port de l'endroit et il en coûtera $70,000 à $80,000 en travaux de réparation. Je sais qu'il n'est pas facile pour le ministre de réunir pareille somme, mais je l'exhorte néanmoins à fournir cette aide.

Pour que le ministre puisse disposer de fonds suffisants non seulement pour le bassin des Grands lacs, mais aussi pour le pays tout entier, nous autres, députés, devons prendre sa défense devant le comité des pêches et à la Chambre, afin que les fonds nécessaires soient accordés pour réparer et moderniser tous les ports du Canada, surtout les ports comme celui de Meldrum Bay, principal point d'entrée dans le chenal nord. Comme je le disais, la région est fréquentée non seulement par les pêcheurs, mais aussi par de très nombreux plaisanciers.

M. Gass: Monsieur le Président, en réponse au député, je puis lui assurer que tous les membres du comité des pêches et les représentants des localités de pêcheurs de la côte ouest, de la côte de l'Atlantique et de l'intérieur savent toute l'importance que revêtent pour ces travailleurs les ports et les quais. Il faut que les pêcheurs puissent compter sur un port sûr d'où appareiller et où débarquer leurs prises. Je promets au député que cette question nous préoccupe tous au plus haut point, même en cette période de restrictions.

Nous devons surveiller de près nos dépenses, car le gouvernement précédent a gaspillé beaucoup d'argent et nous a placés dans une impasse. Nous devons donc pratiquer des compressions dans tous les domaines où c'est faisable, mais nous devons, dans la mesure du possible évidemment, entretenir les ports et les quais qui sont essentiels aux pêcheurs d'un bout à l'autre du pays. En fait, dès lundi soir, nous ferons comparaître devant le comité permanent des témoins qui nous parleront des ports pour petites embarcations.

M. Skelly: Monsieur le Président, je voudrais interroger le secrétaire parlementaire au sujet d'une affaire grave dont je l'ai prévenu lors d'une question précédente, et il s'agit du favoritisme. J'ai nommé les personnes en cause et j'ai dit que des organisateurs conservateurs en vue s'occupent désormais de répartir quelque 5 millions de dollars qui seront consacrés à des projets destinés à venir en aide aux pêcheurs en chômage. Je voudrais demander au secrétaire parlementaire si . . .

Le président suppléant (M. Charest): C'est là un rappel du Règlement. La question soulevée par le député n'a rien à voir avec le projet de loi. J'interromps ici le député parce que cela n'a manifestement rien à voir avec le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Cela n'a rien à voir avec l'allocution du député ni avec le projet de loi lui-même.

M. Skelly: Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement et prendre la peine de vous signaler que l'orateur précédent a mentionné de graves préoccupations économiques des pêcheurs. Ce que je veux faire valoir, c'est que ce groupe-là a été chargé de régler les problèmes économiques des pêcheurs en se servant de cet argent et que le ministre n'a pas su mener de véritables consultations auprès de groupes de pêcheurs, de groupes communautaires ou de tous autres groupes pouvant être touchés. Ce rappel au Règlement est d'une importance vitale, car nous ne voulons pas voir pareille chose se produire. J'espère que vous me reconnaîtrez le droit de poser une question au secrétaire parlementaire, monsieur le Président. Le gouvernement continuera-t-il de nommer des fervents du parti plutôt que d'aller de l'avant avec une consultation générale? Il n'y a pas de consultation.

Lorsque j'en aurai terminé avec mon rappel du Règlement, pourrai-je poser une question au secrétaire parlementaire sur un sujet directement lié à cette affaire?

Le président suppléant (M. Charest): Je vous en donne la permission. Toutefois, comme je l'ai déjà signalé, j'ai des réserves quant à la pertinence de la question à l'égard de toute cette affaire. Le député pourra poser sa question, mais en tenant compte de sa pertinence.

M. Skelly: Monsieur le Président, je pourrais peut-être apporter une correction aux fins du compte rendu, à savoir que les personnes en cause sont expérimentées, compétentes et, je dirais, intègres. Tout cela pour dire que la consultation est un élément important. Je ne veux pas critiquer ces gens-là en quoi que ce soit, mais la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M[lle] MacDonald) a bien mal procédé pour faire cette nomination.

• (1500)

M. Gass: Monsieur le Président, je n'ai pas à répondre des nominations effectuées par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M[lle] MacDonald). Non plus que de celles recommandées par le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser). Je ne suis pas au courant des nominations dont on parle. Mais, si les députés du parti libéral et du NPD voulaient bien laisser le projet de loi sortir de la Chambre aujourd'hui, ils pourraient poser ces questions au ministre mardi prochain au comité permanent.

M. Schellenberg: Monsieur le Président, je désirais poser une question au député de Gander-Twillingate (M. Baker), mais le temps a manqué, ce qui fait que je la refilerai au secrétaire parlementaire.

Dans son discours, le secrétaire parlementaire a mentionné qu'on n'avait pas consacré suffisamment d'argent à la recherche sur les pêches. J'imagine qu'il parlait des 16 dernières années. Comme je suis nouveau à la Chambre, j'aimerais qu'il me dise si cela est exact, qu'il n'y a pas eu suffisamment d'argent consacré à la recherche sur les pêches. En second lieu, il a émis des doutes sur l'opportunité de faire intervenir des motifs socio-économiques dans l'application de la Loi sur les pêches. N'est-il pas exact que la majorité des projets de loi étudiés à la Chambre des communes se fondent sur des motifs socio-économiques? Si c'est le cas, pourquoi faudrait-il que la Loi sur les pêches y fasse exception?

M. Gass: Monsieur le Président, je me rends compte que pour répondre à cette importante question, il faudrait beaucoup de temps. Mais je rappellerai au député que c'est là une question qu'il vaudrait mieux poser au ministre des Pêches et des Océans. Si le projet pouvait franchir la deuxième lecture aujourd'hui, le ministre des Pêches et des Océans comparaîtrait devant le comité dès mardi prochain et serait en mesure de répondre à ces questions. Nous pourrions ensuite faire avancer l'étude de ce projet de loi, qui est très important pour le secteur canadien de la pêche, en raison de l'incertitude créée par deux décisions rendues par un juge. Le but de ce projet de loi est de supprimer l'incertitude qui règne dans l'esprit des Canadiens sur la question de savoir si le ministre des Pêches et des Océans a le droit de répartir les stocks de poisson entre les catégories de pêcheurs utilisant divers types d'agrès et diverses zones.

Le président suppléant (M. Charest): Pour la reprise du débat, j'accorderai la parole au député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly).

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir intervenir dans le débat du projet de loi C-32, bien que je déplore la hâte avec laquelle le gouvernement tente de faire adopter cette mesure à la Chambre. Le gouvernement soutient qu'il faut l'adopter avec célérité à cause de la saison du hareng. Or, la saison est ouverte depuis deux jours pour les pêcheurs à la seine de la côte ouest, et elle ouvre aujourd'hui pour les bâteaux de pêche à filets maillants. La folle ruée qui caractérise la saison du hareng et qu'ont décrite le ministre et son secrétaire parlementaire, semble avoir gagné le gouvernement. C'est dans ce même esprit qu'il a présenté son projet de loi en espérant le voir adopté très rapidement. Mais ses attentes ne seront pas comblées. Il ne réussira pas à le faire adopter de sitôt à moins qu'il ne soit disposé à donner certaines assurances à la Chambre. Il a déposé le projet de loi à la dernière minute en laissant entendre que nous avions à respecter un délai: c'est le genre de choses auxquelles nous avait habitués le gouvernement libéral. Cela suscite un certain cynisme et fait passer les parlementaires en quelque sorte pour des inconscients. Notre parti n'a pas l'intention de céder devant ce genre de chantage.

Le projet de loi C-32 accroîtra le pouvoir de surveillance de la pêche pour le ministère mais, en même temps, les prévisions budgétaires déposées il y a une semaine ont fait diminuer les ressources dont il dispose pour gérer les pêcheries de façon rationnelle.

Soit dit en passant, nous avons reçu de bonnes nouvelles. Le ministre a été trop modeste à l'égard de certaines de ses réalisations. On lui doit une nette augmentation du tiers de l'habitat du poisson depuis la semaine dernière. Les prévisions budgétaires déposées le 26 février nous apprenaient qu'il existe 1,500 rivières sur la côte ouest où les saumons peuvent se reproduire. Or dans son discours prononcé une semaine plus tard, le ministre a déclaré qu'il y avait 2,000 rivières où cela était possible. Cette augmentation de 500 rivières en une semaine constitue le premier indice d'une activité réelle que nous ayons obtenu de la part du ministre depuis sa nomination.

J'aimerais poser une question pour la forme, et peut-être les conservateurs voudront-ils y répondre de la même façon. Si Roméo LeBlanc ou Pierre De Bané avaient présenté ce projet de loi sous le gouvernement précédent, les députés conservateurs l'auraient-ils appuyé? Je soupçonne que le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) aurait été parmi les premiers, après les néo-démocrates, à s'y opposer.

Le projet de loi C-32 est aussi arbitraire et autoritaire que le traité sur le saumon qui a été conclu récemment avec les États-Unis. Comme mon collègue l'a fait remarquer, le cabinet a expédié l'examen de cet accord en une demi-heure. Le premier ministre (M. Mulroney) ne l'avait pas lu, mais il tenait à l'avoir à temps pour le signer lors de la réunion qu'il aura avec le président Reagan le jour de la Saint-Patrick, dans la ville de Québec. On voit par là combien la conclusion de cet accord est arbitraire.

Nous pourrions examiner ce que le traité accomplit dans le domaine de la pêche sportive. Il y a entre 300,000 et 400,000 pêcheurs amateurs en Colombie-Britannique. Ce traité fixe les prises annuelles dans le détroit de Géorgie à 275,000 saumons chinook. Les pêcheurs amateurs et ceux qui pratiquent la pêche à la traîne devront se partager ce volume de prises. Auparavant les pêcheurs amateurs devaient s'en tenir à quatre

saumons chinook par jour ou à un total de 30 saumons par saison. Quand le ministère a commencé ses travaux sur le traité, il songeait à imposer une limite de un saumon chinook par jour et de cinq par saison. Toutefois, sous les pressions des pêcheurs sportifs, ce nombre a été porté à deux saumons chinook par jour et 20 par saison. Ce compromis semble raisonnable.

Nous reconnaissons l'importance de la pêche sportive, mais nous devons admettre que ce compromis pose de sérieuses difficultés. La limite demeure néanmoins fixée à 275,000 saumons chinook, que les pêcheurs à la traîne et les pêcheurs sportifs doivent se partager. Ces derniers, au nombre de 400,000, ne pêchent pas tous à la mer ni encore dans le détroit de Géorgie, mais c'est là en majorité que se trouve le poisson. Officiellement, le détroit de Géorgie s'étend de Pointe Sherringham, sur la côte occidentale de l'île de Vancouver jusqu'à Chatham Point, située au nord de la Campbell. S'il n'y avait que 150,000 pêcheurs sportifs dans ce secteur, le contingentement actuel ne leur accorderait pas deux saumons chinook chacun. Et les pêcheurs à la traîne auraient les mains vides. En général, ils n'ont que de petites embarcations qui ne leur permettent pas de pêcher sur la côte occidentale de l'île, car le littoral est trop dangereux. Il faut donc qu'ils puissent prendre le chinook dans le détroit de Géorgie.

Le climat tempéré du littoral permet la pêche sportive tout au long de l'année, ce qui convient non seulement aux amateurs mais aussi aux professionnels. Mais quand la limite de 275,000 est atteinte, la pêche est terminée. Cette limite concerne à la fois les poissons qui se reproduisent naturellement ou en élevage. Dans une lettre qu'il m'a adressée, le ministre affirme qu'il serait possible de hausser la limite si le rythme de reproduction naturelle des saumons s'améliorait. Mais il ne parle pas du rythme de reproduction en frayère. C'est donc dire que même si les alevins se multiplient beaucoup d'ici quelques années, la limite de 275,000 ne sera pas modifiée. Si les réserves augmentent, les pêcheurs à la ligne et à la traîne auront vite fait d'atteindre le contingentement global, de sorte que la pêche sportive devra fermer. Cela signifie la ruine financière pour les exploitants de bateaux de plaisance et autres entrepreneurs qui dépendent de cette activité.

• (1510)

Le traité a maintenant été approuvé par le Congrès des États-Unis et pourra être signé le 17 mars. Il convient de noter, monsieur le Président, que le gouvernement des États-Unis n'a rien fait de concret pour garantir qu'il pourra respecter ses engagements. C'est ce qu'a signalé M. Don Bonker, un démocrate de l'État de Washington, qui craint que les États-Unis ne manquent à leurs obligations relatives au traité sur la pêche au saumon.

La façon arbitraire dont le gouvernement conservateur a approuvé le traité reflète bien la nature arbitraire de ce projet de loi. Il n'a consulté personne. Nous reconnaissons la nécessité d'assurer une bonne gestion et de fixer des quotas. Nous reconnaissons que cette ressource restreinte fait l'objet de grandes pressions. Il faut cependant se demander comment cette gestion doit se faire. C'est une question importante, monsieur le Président. Le 3 février de l'année dernière, quand le ministre actuel des Pêches et Océans siégait du côté de l'opposition, il avait lui-même soulevé la question en présentant une motion de censure contre le gouvernement libéral. Pendant tout son discours du 3 avril de l'année dernière, il avait souligné la nécessité pour les membres du secteur de participer à la gestion des pêches. Voici ce qu'il avait dit, comme en fait foi la page 1055 du hansard du 3 février 1984:

> La troisième conditions, c'est que les membres de ce secteur participent à la gestion des pêches. C'est plus qu'une simple question de consultation.

Le ministre actuel des Pêches et des Océans avait aussi déclaré:

> Nous préconisons la création d'un conseil de gestion nommé par les divers groupes d'intéressés chargé d'établir les lignes directrices et de faire rapport directement au ministre. Le public devrait être tenu au courant de la nature et du pourquoi des recommandations. Dans les circonstances actuelles, les décisions difficiles vont plaire à certains et déplaire à d'autres, mais c'est la seule façon de leur donner suite. L'avantage immédiat, c'est que la politique va être définie par ceux qui connaissent le mieux ce secteur et l'impact que les décisions ont sur lui. En les obligeant à publier leurs délibérations on sera sûr d'être tenu au courant.

Plus loin dans son discours, il avait dit ceci:

> . . . nous recommandons que le gouvernement établisse un conseil de gestion où seraient représentés tous les éléments de ce secteur d'activité, y compris les pêcheurs sportifs . . . Si le gouvernement agit selon notre recommandation, le conseil de gestion devra avoir une certaine autorité. Il faudra que l'on respecte ses décisions. Il faudra que les solutions qu'il propose soient prises au sérieux par le gouvernement.

Le ministre a aussi réclamé une politique de rachat et de reconstitution des habitats. Il a souligné l'importance du programme de mise en valeur des salmonidés. Il a dit qu'à cette fin, il faudrait mettre en branle immédiatement la deuxième étape du financement. Dans le discours du ministre de l'an dernier, il n'est pas question de relever les frais de mouillage aux quais du ministère des Pêches et des Océans. Pas plus qu'il n'est question de privatiser le régime d'assurance des bateaux de pêche. Ce sont deux choses qui sont maintenant à l'ordre du jour.

Monsieur le Président, depuis que le ministre est entré en fonction l'automne dernier, rien n'a été fait pour résoudre les problèmes urgents exposés en février dernier et il n'en est pas question dans ce projet de loi. Où est donc cette transparence gouvernementale dont nous avons tellement entendu parler le printemps dernier et pendant la campagne électorale? Où en est le principe de la participation à la gestion des pêches que le ministre avait défendu quand il était dans l'opposition? Quelles sont les décisions qui seront confiées aux soins des groupes d'usagers? Où en est la politique de rachat dont l'objectif est de réduire le suréquipement des navires? Qu'en est-il d'une meilleure protection des habitats et du programme des mises en valeur des salmonidés?

Je vous rappelle, monsieur le Président, que peu après sa désignation, le ministre a déclaré à des représentants du Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés, qu'un programme de rachat s'imposait le plus tôt possible et que le programme de mise en valeur des salmonidés nécessitait de nouveaux crédits. Il avait même dit que si le programme de rachat n'était pas approuvé rapidement, il passerait quand même à l'action. Peu après sa nomination, il avait réclamé la création d'un comité consultatif pour conseiller le ministre en matière de pêche, et pourtant, on n'a même pas encore jeté les bases de ce comité. C'était en septembre, monsieur le Président, et la structure du comité n'a pas encore été établie. Nous constatons que le ministre, qui avait et a encore maintenant la bonne réputation d'être un progressiste au sein de son parti, épouse la mentalité par trop austère de son gouvernement. A mon avis, certains progressistes au sein du cabinet vont devoir se réunir à un

moment donné et se demander en leur âme et conscience combien de temps ils vont pouvoir suivre l'orientation générale du gouvernement, qui est tout à fait contraire à leurs convictions profondes. Même si le ministre vient de la côte ouest du Pacifique, le budget des pêcheries de la côtes ouest a été réduit de 4.4 p. 100, contre 1.5 p. 100 seulement pour celles de la côte atlantique. Nous n'attendons pas de favoritisme parce que le ministre vient de la côte du Pacifique, mais nous souhaitons au moins un peu de justice.

Sur la côte du Pacifique, le budget de la recherche halieutique a été réduit de près de 30 p. 100, tombant de 17.5 millions à 12.5 millions de dollars. Cela représente la suppression de 31 années-personnes. Le service de gestion des pêches comptera 18 personnes de moins pour assumer les tâches nécessaires si l'on veut s'occuper convenablement des pêches. Au moment même où le projet de loi accorde au ministère plus de responsabilités pour réglementer la pêche, le ministre réduit ses moyens de le faire de façon éclairée et intelligente. Le Programme de mise en valeur des salmonidés reste bloqué à la deuxième étape, celle de la phase transitoire.

Faute de règlements qui exigent la participation des groupes d'utilisateurs, le ministère aura le droit de réglementer l'industrie dans ses moindres détails et d'une façon qui risque d'être déterminante pour l'avenir des personnes en cause. Le ministre a promis de consulter les groupes d'utilisateurs, mais nous constatons aujourd'hui qu'un pouvoir arbitraire est accordé au ministère et à ses fonctionnaires. Le ministre a demandé ce pouvoir de façon à traiter de façon juste tous les secteurs de l'industrie. Cependant, je suis sûr que le ministre n'aurait pas voulu accorder ce pouvoir à son prédécesseur. Je suis sûr qu'il ne voudrait pas non plus l'accorder à son successeur éventuel d'un autre parti, parce qu'il laisse beaucoup trop de pouvoirs aux mains du ministre et de ses collaborateurs, sans moyen de contrôle possible.

Je voudrais dire quelques mots des droits des autochtones. Aucune disposition de cette loi ne traite de leurs besoins ou ne les rassure quant à leurs droits. Les députés à la Chambre doivent savoir—on le leur a dit à maintes reprises ces dernières semaines—que les réserves de la Colombie-Britannique étaient très petites au moment de leur création parce que les fonctionnaires ont compris que la subsistance des Indiens de la Colombie-Britannique dépendait de l'océan et des rivières, ainsi que de la montaison des saumons et d'autres poissons. C'est pour cette raison qu'on leur a donné des réserves très petites. Elles n'auraient pratiquement aucune viabilité économique, si ce n'était de l'accès à la pêche. Pourtant, il n'y a rien dans ce projet de loi pour reconnaître leurs droits. Plusieurs tribus indigènes de la Colombie-Britannique sont tournées vers l'océan. Elles ont des revendications maritimes. Pourtant, il n'y a rien dans ce projet de loi à ce sujet.

Nous nous inquiétons de l'article 2 du projet de loi qui modifie l'objet de la Loi sur les pêcheries. L'alinéa 2.1*d*) se lit ainsi:

En collaboration avec les provinces, une gestion, une répartition et une surveillance judicieuses des pêches intérieures du Canada.

Cela permettrait donc la participation des provinces et le contrôle par celles-ci des pêches intérieures, ce qui pourrait avoir un effet très défavorable sur certains des droits des Indiens installés sur des cours d'eau. Étant donné la nature très générale de cet article, nous prions le ministre soit de supprimer, soit de proposer un amendement acceptable.

Je crois savoir qu'il y a aussi des doutes au sujet de l'équivalence de l'anglais et du français dans ce projet de loi. Comme je ne suis ni avocat ni expert en français, je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails. Je tenais simplement à le signaler. Il faudra que les spécialistes concernés s'assurent que les deux versions correspondent.

• (1520)

En somme, nous ne pouvons accorder au ministre les pouvoirs réclamés sans obtenir au préalable l'assurance que certains règlements garantiront aux autochtones leur juste part des quotas, ainsi que leurs droits de pêche. Nous voulons éviter toute discrimination dans la répartition des quotas entre les différentes communautés autochtones afin qu'elles soient toutes traitées équitablement. Et pour nous en assurer, nous voulons que des directives sur le mode de répartition soient déposées maintenant. Nous voulons le mécanisme de cogestion que le ministre a promis. Je le prie donc instamment de prendre ces mesures le plus tôt possible pour que nous puissions nous rendre à sa demande en envoyant cette mesure au comité où elle sera examinée dans les règles.

Le président suppléant (M. Charest): La parole est au député de Comox-Powell River (M. Skelly) qui veut poser une question ou faire une remarque.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'ai appris avec un vif intérêt, en écoutant l'excellent exposé du député qui m'a précédé, que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) n'avait même pas lu le traité quand il a recommandé qu'il soit signé et examiné très rapidement. Je me souviens, quand nous nous étions rendu compte que le cabinet avait consacré 30 minutes à cet important document très compliqué, que le premier ministre avait accusé le NPD de vouloir forcer le Canada à revenir en arrière. Je suis scandalisé d'apprendre que le premier ministre n'a même pas lu le document. La deuxième chose qui m'étonne, c'est que le cabinet a consacré la majeure partie de cette séance à se demander où il trouverait la somme de 8 millions pour acquitter les frais d'administration.

Le député peut-il dire à la Chambre si le premier ministre a maintenant lu ce document? Je sais qu'il voulait obtenir ce document à tout prix, car il en a été question dans le communiqué. Néanmoins, il n'avait même pas lu le document quand le cabinet l'a approuvé. Le député sait-il s'il l'a lu maintenant?

M. Manly: Monsieur le Président, j'ignore si le premier ministre a lu le document. Toutefois, je voudrais signaler que, même s'il y a eu certaines discussions au sujet des 8 millions de dollars à trouver, rien n'indique que les États-Unis pourront se procurer les fonds dont ils ont besoin pour mettre en œuvre ce traité.

Mon honorable ami vient de signaler que la majoration des droits d'ancrage correspondra exactement aux 8 millions nécessaires pour appliquer le traité. Par conséquent, les pêcheurs qui doivent affronter une situation économique très difficile doivent acquitter des droits d'ancrage supplémentaires qu'ils ne peuvent éviter pour payer les frais d'application de ce traité qui, comme mon ami l'a dit à maintes reprises, empiète gravement sur notre souveraineté nationale.

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Avant d'aborder l'examen du projet de loi C-32, monsieur le Président, je tiens à faire une déclaration qui surprendra peut-être de la part d'un député de l'opposition. Je veux en effet féliciter le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) et son secrétaire parlementaire (M. Gass). Je leur souhaite le meilleur succès dans l'administration des pêches pour l'ensemble du Canada. Je le dis en toute sincérité, car je souhaite vivement qu'ils réussissent. Ma région a tout intérêt à ce que les pêches et les programmes pertinents du gouvernement fédéral soient fructueux. Je ne pense pas qu'il y ait à la Chambre un seul député, quelle que soit son allégeance, qui souhaite l'échec du ministre et de son très compétent secrétaire parlementaire. Bien au contraire. Pour ma part, je lui souhaite le succès le plus complet. Monsieur le Président, j'aimerais lui signaler certaines façons dont les députés, y compris ceux de son propre parti, pourraient les aider, son ministère et lui, à s'acquitter de leur mandat.

En parcourant ce court projet de loi, j'ai lu avec intérêt la rubrique intitulée «Objet». Un passage mérite d'être signalé à tous les députés. Cet objet, qui est d'une portée considérable, a été énoncé parce que le ministre des Pêches et des Océans comprend les complexités de son ministère et l'influence que son ministère peut exercer sur le destin économique de la côte de l'Atlantique et de la côte du Pacifique. L'article 2.1*c*) dit ceci:

> La présente loi a pour objet d'assurer
>
> *c*) la permanence des stocks de poisson, le maintien et le développement des avantages économiques et sociaux qui proviennent de l'exploitation de ces stocks au profit des pêcheurs et de ceux qui œuvrent dans l'industrie des pêches côtières canadiennes . . .

Voilà un objectif aux multiples ramifications inscrit dans une loi fédérale. Le ministre a justifié ses propositions d'amendement de la façon suivante:

> La Loi sur les pêcheries elle-même n'accorde pas clairement au gouvernement fédéral les pouvoirs nécessaires pour assurer une gestion complète du secteur de la pêche. Le projet de loi C-32 confirmera que le gouvernement fédéral peut assumer de telles responsabilités comme l'exige notre époque.

Il a ajouté:

> . . . les modifications présentées par le projet de loi C-32 sont nécessaires pour confirmer et préciser les pouvoirs décisionnels que nous donne la Loi sur les pêcheries de concilier tous ces intérêts divergents.

Et je souligne le terme «divergents», monsieur le Président. Il a poursuivi comme suit:

> La gestion des pêches ne vise pas uniquement des objectifs reliés à la ressource elle-même, mais aussi des objectifs sociaux et économiques.

Comme il est précisé dans l'article sur l'objet de la loi et comme le ministre compétent l'a signalé, il est très clair, monsieur le Président, que des objectifs socio-économiques font partie intégrante d'une politique canadienne des pêches. Je tiens à le signaler, car c'est important. Lorsqu'on se penche sur les autres organismes et ministères du gouvernement fédéral, il semble y avoir un vide. Selon moi, et je peux me tromper, ils ne donnent pas suite aux éléments essentiels de la loi et de l'énoncé du ministre.

Je vais vous donner un exemple. Que dire des dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage? Mon collègue, le député de Gander-Twillingate (M. Baker) a mentionné certaines des modifications et autres choses liées à la Loi sur l'assurance-chômage et leurs répercussions pour les pêcheurs. Le ministre des Finances (M. Wilson) a laissé entendre aux Canadiens qu'il désirait réduire les sommes versées par la Commission d'assurance-chômage. Pour un pêcheur prestataire de $150 par semaine, ce n'est pas beaucoup. Le ministre des Finances et le ministre des Pêches et des Océans ont des intentions contradictoires. C'est une chose de dire au Canadien moyen qui gagne de $25,000 à $30,000 par année qu'il va y avoir des changements. Il peut se nourrir et se loger. Cependant, c'en est une autre que de dire, comme l'a fait le ministre des Finances, à ceux qui touchent $150 par semaine en prestations d'assurance-chômage qu'on va réduire leur période de gains assurables et qu'ils toucheront moins d'argent. Savez-vous ce que cela signifie pour une personne qui doit acheter son lait et payer son loyer et se chauffer? Il est évidemment très dur de devoir rester chez soi, prêt à travailler, mais incapable de trouver du travail et d'entendre le ministre des Finances déclarer sur le parquet de la Chambre des communes que le gouvernement essaie de trouver des façons de réduire davantage les sommes versées par la Commission d'assurance-chômage. En toute franchise, je trouve que ce n'est certainement pas dans l'intérêt du prestataire, qu'il s'agisse d'un pêcheur ou d'une autre personne. Cela fait un effet terrible. Le ministre des Finances et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) émettent des signaux différents qui ont une certaine influence sur les pêcheurs de la côte est et de la côte ouest.

• (1530)

Il y a un autre organisme dont les intérêts ne coïncident pas avec ceux des pêcheurs, le ministère du Revenu national. Il est acceptable de voir les députés, dont certains sont peut-être érudits en droit, parler de vérifications en théorie. Les citoyens qui ont peu d'argent, dont certains ont un revenu inférieur au seuil de la pauvreté, considèrent comme du harassement le fait qu'un bureaucrate vienne faire une vérification longue et détaillée de leurs gains sur une certaine période de temps, sur les ordres du ministre du Revenu national (M. Beatty) ou en collaboration avec la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. C'est peut-être acceptable en théorie mais en réalité, ces personnes sont victimes de harassement. Il n'y a rien de plus détestable ni de plus répugnant que de voir un gouvernement national s'en prendre aux chômeurs, qu'il s'agisse de pêcheurs ou d'autres personnes. Il fait certes réprimer les abus, mais le Revenu national est allé trop loin dans la vérification des demandes des pêcheurs. J'espère que le ministre des Pêches et des Océans et que le ministre du Revenu national étudieront la question avec leurs collègues.

Le ministre parle de considérations d'ordre socio-économique. Le ministère de l'Expansion industrielle régionale est très important pour les citoyens de la région de l'Atlantique. Ceux-ci craignent que le ministre ne collabore pas avec le ministre des Pêches et des Océans. Il y a quelques semaines, j'ai signalé au premier ministre (M. Mulroney) qu'un incendie avait détruit une usine de transformation du poisson de ma circonscription. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration a dit d'un air songeur que le gouvernement offrirait de l'aide pour reconstruire cette usine, mais on n'a encore rien fait à part quelques études.

Mon argument, c'est qu'on ne peut laisser à un seul ministre de la Couronne le soin de traduire dans les faits l'esprit de cette mesure législative. Il doit exister une volonté collective, et je demande à tous les députés, mais surtout à ceux du parti gouvernemental, d'inciter leurs collègues et les ministres à tenir compte de l'objectif de la loi.

Le ministre des Pêches et des Océans a promis de défendre les intérêts des pêcheurs. Cependant, malgré ses déclarations au sujet de l'assurance-chômage, le ministre des Finances a imposé de fortes compressions budgétaires au ministère des Pêches et des Océans. Je prétends qu'un gouvernement, qui veut vraiment aider une industrie du secteur primaire, n'imposerait pas des compressions budgétaires comme l'a fait le gouvernement actuel. Par exemple, dans le domaine des dépenses d'immobilisation, le gouvernement a décidé de reporter la réalisation de la Phase III du Centre de pêche du nord-ouest de l'Atlantique, à Saint-Jean de Terre-Neuve. C'est une perte importante, même si les personnes peu renseignées sur le secteur de la pêche ne s'en rendent pas compte. Je demande aux députés du gouvernement de ne pas permettre au ministre des Finances ou au premier ministre de réduire le ministre des Pêches et des Océans à l'impuissance comme ils le font actuellement. Ils ne permettent pas au ministre des Pêches et des Océans de disposer des moyens voulus pour s'acquitter de sa tâche, comme en fait foi la décision de retarder la construction du nouveau laboratoire de pêche de West Vancouver et celle du nouveau bureau de district de la pêche au Nouveau-Brunswick.

Il est temps que les députés ministériels d'arrière-ban se fassent entendre, car je trouve inconcevable que le gouvernement annonce ses intentions dans une loi fédérale et se permette ensuite de faire exactement le contraire. Il y a aussi le Centre de pêche de Fundy et de la Nouvelle-Écosse, dont la construction sera reportée de quatre ans. Or ce centre contribuerait dans une large mesure à accroître les possibilités offertes aux pêcheurs et aux autres personnes travaillant dans ce secteur. Beaucoup d'autres programmes sont aussi touchés.

Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) veut diminuer le déficit. Au lieu de le faire par le biais de Bay Street, il s'en prend aux pêcheurs. Il refuse de construire des quais supplémentaires ou de leur donner l'infrastructure dont ils ont besoin, bien que leur gagne-pain soit en jeu. Il faut dire que le ministre des Finances et les autres membres du cabinet se font une drôle d'idée de notre pays. Contrairement à notre parti et sûrement à certains députés d'en face, le ministre ne croit pas que le secteur de la pêche est important pour l'économie canadienne et absolument vital pour nos régions. Le ministre des Finances a pris des mesures qui vont tout à fait à l'encontre de ce que le ministre des Pêches et des Océans a déclaré publiquement et qui sont aussi contraires à l'esprit de la loi.

Une fois de plus, je m'adresse aux députés ministériels qui s'apprêtent à voter en faveur de ce projet de loi et de ses objectifs pour leur demander d'inciter le ministre des Finances à respecter ces objectifs.

Finalement, je tiens à rappeler que nous avons assisté à une prolifération de règlements provinciaux et fédéraux ces dernières années. Le ministre des Pêches et des Océans est chargé de l'application d'environ 17 lois ou règlements. C'est bien beau d'adopter une mesure législative, mais nous devons penser à ceux que nous cherchons à aider. A quoi sert ce projet de loi? A faire entasser, par la voie de décrets, règlement sur règlement lesquels sont souvent inconnus de beaucoup. Oui, on nous répète toujours qu'un règlement est publié dans la Gazette officielle et envoyé dans les régions et que quand quelqu'un veut l'avoir, il n'a qu'à appeler pour l'obtenir. Mais en fait, il y a des tas de gens mal informés qui en toute bonne foi ne sont pas au courant de l'existence du règlement, de ses effets ou de la façon dont il agit. J'aime bien rappeler ce que disait quelqu'un au sujet des règlements, un professeur de droit de l'Université Dalhousie, qui disait que grâce à la grande latitude dont ils disposent, les fonctionnaires fédéraux peuvent modifier la réglementation et la politique de pêche presque du jour au lendemain. En l'absence d'un processus de consultation prévu par la loi, les fonctionnaires peuvent établir pour ainsi dire à leur guise la politique relative à la gestion des pêches, quittes à consulter qui ils voudront.

• (1540)

Je pense que c'est tout dire, monsieur le Président. Nous ne tenons pas à voir proliférer les règlements sans raison. Quand il faut un règlement, il faut qu'il ait du sens. Quand on en arrive à ce stade de la législation, parce que c'est de cela qu'il s'agit, qu'on ne s'y trompe pas, il faut qu'il y ait une consultation véritable. Il n'est pas nécessaire que ce soit long et compliqué, mais il faut qu'il y ait une procédure de prévue, tant pour ce qui est de communiquer les résultats qu'on veut atteindre avec le règlement que pour l'information générale des parties prenantes à la pêche. Il importe que les intéressés soient informés de première main de la teneur du règlement ainsi que des effets de cette législation.

Je tiens à terminer, parce que je me suis entendu avec mon collègue qui certainement souscrira à tout ce que j'ai dit. Je tiens à faire consigner que j'ai convenu de parler jusqu'à quatre heures moins le quart . . .

M. Gass: C'était quatre heures moins vingt.

M. Dingwall: J'ai compris quatre heures moins quart.

Une voix: Il est maintenant quatre heures moins dix-huit.

M. Dingwall: Peut-être irai-je jusqu'à quatre heures moins dix. J'étais convenu avec mon collègue de parler jusqu'à quatre heures moins quart.

Je tiens à remercier les députés d'en face de m'avoir permis de participer au débat. Contrairement au secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, c'est le seul point sur lequel j'ai été en désaccord avec lui jusqu'ici. Il est bon, je pense, que nous ayons ce débat à la Chambre des communes, et je ne me précipiterais pas à nous dessaisir de ce projet de loi. Donnons à chacun des députés la même possibilité de se faire entendre, surtout ceux qui viennent de l'Est et de l'Ouest, où la pêche est si vitale pour l'économie.

M. Heap: Monsieur le Président, je relève avec intérêt l'affirmation du député à l'effet que le ministre cherche à faire du bon travail. Cela concorde avec le souvenir que j'ai gardé de lui lorsqu'il a traité de cette question à la Chambre l'an dernier, en qualité de critique du ministère des Pêches et des Océans je pense, mais critique ou non il s'était occupé activement de la question. Je me souviens qu'à l'époque le ministre cherchait à avoir le maximum de consultations avec les pêcheurs avant que le projet de loi ne soit adopté. Est-ce que le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) pourrait nous dire s'il y a eu ce genre de consultation à sa connaissance, car il s'y connaît beaucoup mieux que moi, qui permette à ce projet de loi d'être davantage applicable, ou peut-il nous dire si une telle consultation pourrait encore être réalisée?

M. Dingwall: En quelques mots, monsieur le Président, je ne pense pas qu'il y ait eu de véritables consultations. D'accord, le ministre a consulté en voyageant d'un bout à l'autre du pays et en rencontrant les divers ministres provinciaux des Pêches et divers groupes d'intéressés. Pour ce qui est de procéder à un véritable débat et de recevoir des mémoires sur divers points, j'espère que nous pourrons y procéder dans une certaine mesure par l'étude au comité. Je m'empresserai de demander pourquoi, s'il y a eu consultation, l'exposé économique du 8 novembre prévoyait des compressions budgétaires aussi accablantes pour le ministère des Pêches et des Océans. Il n'y a pas beaucoup de pêcheurs qui m'écrivent pour me dire qu'ils approuvent ces réductions apportées tant aux dépenses de capital qu'aux dépenses d'exploitation du ministère des Pêches et des Océans. Je ne connais pas un seul pêcheur de l'Atlantique qui serait prêt à m'écrire: «Oui, nous voulons voir le gouvernement mettre un terme à notre programme spécial de relance». On n'a pas consulté les pêcheurs quant à l'opportunité de construire ici un quai ou là autre chose.

Je répondrai au député que je ne crois pas qu'il y ait eu de vraie consultation. Compte tenu de l'attitude du ministre, il est à espérer que cela se fera à l'avenir.

Le président suppléant (M. Charest): Nous reprenons le débat. La parole est au député de Nanaïmo-Alberni (M. Schellenberg).

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, la coutume veut qu'à l'occasion de son premier discours à la Chambre un député chante les mérites de sa circonscription. Loin de moi l'idée de rompre avec cette tradition.

La circonscription de Nanaïmo-Alberni a été qualifiée de paradis du Canada à cause de son climat tempéré et de la grande beauté de ses paysages, depuis Nanaïmo, sur la côte orientale de l'île de Vancouver jusqu'à la forêt dense et humide du Parc national de la côte du Pacifique, sur la côte occidentale. C'est aussi une région très animée, monsieur le Président. C'est là que se déroule la course en baignoires de renommée internationale, de Nanaïmo à Vancouver. On dit qu'on trouve à Nanaïmo les hommes politiques les plus propres qui soient. Port Alberni est la capitale mondiale du saumon. Parksville-Qualicum est le lieu du Championnat international de croquet. Nanaïmo-Alberni est aussi l'ancienne circonscription de l'un des plus grands hommes d'État du monde, M. Tommy Douglas.

La vie n'est pas sans nuage dans Nanaïmo-Alberni et c'est là une des principales raisons pour lesquelles je tiens à prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-32.

Dans une région dont l'économie repose essentiellement sur le secteur des ressources, soit sur l'exploitation forestière et la pêche, le taux de chômage atteint les 30 p. 100 dans Nanaïmo-Alberni. Voilà qui est inacceptable, monsieur le Président. Les pêcheurs de ma circonscription comptent sur notre nouveau gouvernement pour mieux gérer les ressources et améliorer les perspectives économiques des pêcheurs de la côte ouest, ou comme l'a dit un député, des personnes qui pêchent sur la côte ouest. Malheureusement, beaucoup de nos méthodes de pêche datent d'il y a une centaine d'années. Elles sont absolument dépassées et des changements s'imposent. Le présent projet de loi apporte de modestes changements.

Je suis heureux de pouvoir participer au débat de deuxième lecture du projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avions espéré qu'il franchisse rapidement toutes les étapes. Il s'agit d'un projet de loi d'ordre administratif. Je cite le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey). C'est un projet de loi simple et clair destiné d'abord à confirmer le pouvoir qu'a le ministre de gérer tous les aspects des pêches et, ensuite, à clarifier les pouvoirs que la loi confère aux gestionnaires locaux des pêches.

J'ai été plutôt troublé par certaines des objections que des députés des deux partis d'opposition ont soulevées au cours du débat de mercredi. Ils se font une idée fausse des répercussions du projet de loi—idée fausse que j'espère arriver à dissiper cet après-midi. Ils m'inquiètent aussi lorsqu'ils disent qu'ils ne peuvent adopter ce projet de loi tellement nécessaire tant que toute la gamme des questions touchant les pêches sur les deux côtes n'aura pas été examinée.

Voyons un peu pour commencer l'objet de ce projet de loi. Il a un double objectif. Il supprime toute ambiguïté dans la loi quant aux pouvoirs qu'a le ministre de gérer totalement les pêches et à cette fin, le projet énonce clairement l'objet de la loi et met à jour les définitions de «poisson» et de «pêcherie» aux termes de la loi, pour les rendre plus générales. Il confirme ce que les gens qui connaissent les pêches savent depuis toujours, à savoir que la gestion de nos pêches vise à assurer des avantages socio-économiques et pas seulement à protéger les stocks.

Deuxièmement, le projet de loi définit les pouvoirs de gestion sur place que détiennent les gestionnaires locaux des pêches, pour leur permettre entre autres d'ouvrir ou d'interdire certains secteurs d'une zone de gestion, alors qu'à l'heure actuelle, ils doivent interdire au besoin la zone entière.

Soyons bien clairs. Ce projet de loi ne confère pas de nouveaux et vastes pouvoirs. Pour reprendre à nouveau les propos du député de Grand Falls-White Bay-Labrador, ce projet de loi ne fait qu'entériner ce que le ministère s'est toujours cru autorisé à faire.

M. Redway: Cette mesure a l'air excellente.

M. Schellenberg: Elle l'est. Bon nombre d'entre nous ont été surpris de voir ces pouvoirs contestés devant les tribunaux, mais puisqu'ils l'ont été, il faut lever tout doute à ce sujet, et c'est là l'objet de ces modifications.

• (1550)

Aucun des trois partis représentés à la Chambre n'a remis en question le bien-fondé de ces pouvoirs. Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) a déclaré dans un discours prononcé à la Chambre mercredi, pour justifier l'octroi de ces pouvoirs au ministre, et je cite:

A mon avis, cela va semer la pagaille dans le système de gestion des pêches non seulement sur la côte ouest, mais également sur la côte est ... Nous devons modifier cette loi de façon à assurer une bonne gestion des pêches.

M. Redway: Cela paraît logique.

M. Schellenberg: Oui, c'est vrai. La deuxième principale disposition relative aux pouvoirs de gestion sur place conférés aux gestionnaires des pêches précise de la même façon les pouvoirs actuellement délégués, au lieu d'en conférer de nouveaux. Comme je viens de le signaler, les gestionnaires des pêches, à l'heure actuelle, doivent décider d'ouvrir ou d'interdire aux pêcheurs des zones entières de gestion. Si un stock particulièrement menacé se trouve dans un petit coin d'une zone donnée, toute la zone doit être fermée et les pêcheurs se voient interdits de pêcher dans toute cette zone, dans le simple but de protéger le stock menacé.

Aux termes de la loi actuelle, on peut ouvrir et fermer certains secteurs au sein d'une zone, mais la décision ne peut pas être prise sur place. Elle doit faire l'objet d'un décret du conseil, ce qui entraîne une procédure longue, lente et ennuyeuse, qui empêche la gestion efficace des pêches. Le processus peut prendre des semaines alors que les décisions doivent être prises parfois en quelques heures, voire en quelques minutes. Les dispositions du projet de loi permettent simplement à un gestionnaire des pêches de prendre une décision sur place, au moment même où une nouvelle conjoncture surgit, comme dans l'exemple que nous a cité au début de la journée le secrétaire parlementaire, parlant de la saison de la pêche au hareng.

Enfin, je voudrais insister sur le caractère d'urgence de ces dispositions. La pêche au hareng rogué de la côte ouest a commencé. Il faut confirmer les pouvoirs de gestion du ministre pour assurer le déroulement normal de cette saison de pêche brève, très lucrative et hautement concurrentielle.

Les députés néo-démocrates ont dit que ces pouvoirs ne sont pas nécessaires à la pêche au hareng puisque les principaux groupes intéressés sont convenus de s'en tenir au plan de gestion élaboré à l'avance. Le mérite en revient en partie au ministère, parce que le ministre et ses collaborateurs ont consacré leur temps et leurs efforts à mettre au point un plan de pêche pratique, en consultation avec l'industrie. Nous espérons qu'il n'y aura pas de conflits dans ce secteur, mais il peut suffire d'un pêcheur mécontent pour perturber cette lutte très serrée pour de précieuses ressources. Les néo-démocrates reconnaissent que le ministre doit posséder ces pouvoirs pour remplir sa mission. Là où nous ne sommes plus d'accord, c'est quand ils ne veulent pas confirmer ces pouvoirs, qui servent de cadre à la gestion de la pêche, avant de savoir exactement comment le ministre compte répartir les différents types d'engins entre les pêcheurs commerciaux, sportifs et autochtones, et comment ils comptent régler les problèmes constitutionnels, économiques et autres des autochtones. Ils veulent savoir dans le moindre détail comment le ministre compte s'acquitter de tous les aspects de ses responsabilités, maintenant et d'ici la fin des temps.

Ils ont exigé des précisions au sujet du projet de rachat volontaire des bateaux, de la prochaine phase de la mise en valeur des salmonidés, du règlement des revendications territoriales autochtones, des ports pour petites embarcations et de la gestion de l'habitat. Si nous entrons dans ces détails, nous discuterons de cette mesure pendant encore longtemps. Je peux leur dire que des solutions n'ont pas encore été trouvées, car nous continuons à travailler en collaboration étroite avec tous les intéressés, conformément à notre engagement de gouverner ouvertement.

Les partis de l'opposition prétendent que nous n'avons pas suffisamment consulté les intéressés et le Parlement au sujet de toutes ces questions. C'est faux. Parlons-en, si vous le voulez bien. La gestion des pêches est un processus de consultation. Le gouvernement doit prendre des décisions difficiles en dernier ressort. Nous avons été élus pour le faire. Ces décisions sont difficiles à prendre. Elles touchent la vie et le gagne-pain de dizaines de milliers de gens de centaines de localités. Il faut concilier les intérêts divergents de différents groupes qui se battent tous pour les mêmes ressources limitées. Néanmoins, comme il s'agit de problèmes complexes, lourds de conséquences, nous devons collaborer pour les résoudre. Sur la côte est, nous avons un système très élaboré de consultation avec l'industrie et les provinces. Cette année, le plan fédéral de gestion du poisson de fond établi par le secteur de la pêche a obtenu, le moment venu, l'appui enthousiaste de tous les ministres de l'Atlantique. En outre, depuis qu'il détient le portefeuille des Pêches et des Océans, le ministre (M. Fraser) a longuement consulté l'industrie sur tout un éventail de problèmes à long terme.

Le ministre a rencontré le comité consultatif ministériel qui regroupe les pêcheurs aux filets maillants, les pêcheurs à la senne, les pêcheurs à la ligne traînante, les autochtones, les pêcheurs sportifs, les syndicats et les conserveurs. Il a également rencontré séparément certains groupes tels que la fraternité des autochtones, la coopérative des pêcheurs de Prince-Rupert, plusieurs bandes autochtones, le Conseil consultatif de la pêche sportive et plusieurs autres. Il a rencontré plusieurs fois les ministres des Pêches des provinces de l'Atlantique ainsi que de nombreuses associations provinciales de pêcheurs. Il est obligé de consacrer beaucoup de temps et d'efforts à ces consultations. Le gouvernement tient à respecter et à renforcer son engagement à prendre ses décisions ouvertement.

L'opposition prétend que le nouveau ministre des Pêches et des Océans n'a pas suffisamment consulté le Parlement. Cette accusation est injuste. Les néo-démocrates qui siègent au comité permanent des pêches et des forêts ont eu amplement l'occasion de faire comparaître le ministre devant le comité, mais ils ne l'ont jamais fait. Le comité a étudié les amendements à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et à la Loi sur le poisson salé ainsi que le budget supplémentaire du ministère sans jamais inviter le ministre à comparaître.

J'exhorte mes collègues à doter le pays de ce cadre législatif essentiel. Si certaines dispositions du projet de loi préoccupent l'opposition, que celle-ci nous les signale officiellement. Tâchons de nous atteler à l'étude de la mesure et laissons de côté les beaux discours.

Je vois que mon temps de parole est presque écoulé. Je voudrais rappeler en terminant que les pêcheurs de la côte ouest utilisent les mêmes méthodes depuis plus d'une centaine d'années. Ce n'est pas tout le monde qui apprécie le changement, et encore moins les changements radicaux. La situation financière des pêcheurs dépend de l'état actuel des choses, de sorte que tout changement radical risque de nuire à bon nombre d'entre eux. Voilà pourquoi nous devons procéder avec une grande prudence avant d'adopter des mesures à la Chambre.

Voilà deux jours que j'écoute attentivement les observations de mes collègues de l'opposition. Je sais que notre nouveau ministre des Pêches leur inspire beaucoup de confiance et de respect. Il n'est pas présomptueux de dire que l'avenir de cette industrie en difficulté est désormais entre ses mains. Il y a trop longtemps que ce secteur de l'activité économique est négligé. Par ce projet de loi, nous cherchons tout simplement à nous doter des instruments nécessaires pour venir à bout de ces difficultés.

Étant donné qu'il sera 16 heures dans cinq minutes, je me demande si nous ne pourrions pas commencer à le faire tout de suite en renvoyant la mesure au comité.

Des voix: Bravo!

M. Skelly: Monsieur le Président, je me joins aux autres députés pour féliciter le député de Nanaïmo-Alberni (M. Schellenberg) de son premier discours à la Chambre. La plupart d'entre nous sont déjà passés par là. Je sais que notre collègue vit dans une région qui est tributaire de la pêche. Pourrait-il nous fournir des explications sur un certain nombre de questions qu'il a soulevées?

Dans le golfe de Géorgie, il existe un sérieux problème de répartition qui s'est aggravé du fait que le gouvernement a signé un traité limitant le nombre de saumons chinooks que l'on peut pêcher. Il semble, cependant, y avoir une dispute entre les pêcheurs à la ligne traînante et les pêcheurs sportifs dans le golfe. On menace apparemment d'interdire complètement la pêche à la ligne traînante. Le député peut-il déclarer officiellement que, pour sa part, il est d'accord pour maintenir la pêche commerciale dans le golfe de Géorgie?

M. Schellenberg: Monsieur le Président, de toute évidence, je suis relativement novice à la Chambre, mais le député qui vient de parler et plusieurs de ses collègues qui siégent dans l'opposition depuis des années savent que le secteur de la pêche de la côte ouest est en proie à des difficultés depuis des décennies. Jusqu'à présent, on n'a pas fait grand-chose pour remédier à la situation. Nous réclamons simplement les outils qui nous permettront de venir à bout des difficultés. Le traité concernant le saumon du Pacifique a été l'une des premières mesures que nous avons prises pour donner aux pêcheurs les moyens nécessaires pour préparer l'avenir. Le projet de loi à l'étude est une autre mesure ou initiative qui permettra au ministre de s'atteler à la tâche. Il bénéficie de notre plein appui à cet égard.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le temps commence à nous manquer. Le ministre est disposé à comparaître devant le comité permanent des pêches et des forêts la semaine prochaine pour répondre à ce genre de questions. Je demande simplement à mes collègues et à ceux du député de faire franchir à ce projet de loi la deuxième lecture aujourd'hui même.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le député. Il a bel et bien donné son appui au traité sur le saumon. Approuve-t-il la façon dont on a procédé pour mettre en vigueur ce traité au Canada et le fait que les parlementaires n'ont pas pu l'étudier, contrairement aux membres du Sénat américain où les représentants du peuple ont eu la possibilité de se prononcer à son sujet? Est-il d'accord avec cette façon de procéder selon laquelle le cabinet approuve une décision sans que les représentants élus puissent la considérer?

M. Schellenberg: Monsieur le Président, je dirai volontier au député ce que j'approuve en fait de façon de procéder. J'approuve toute démarche qui aboutit à des résultats, après 18 ans d'hésitations au sujet du traité sur le saumon. La Chambre est enfin témoin de résultats concrets relativement à ce traité. Le gouvernement actuel veut des résultats, que ce soit en ce qui concerne ce projet de loi ou le traité. Avec le projet de loi d'aujourd'hui, nous voulons des résultats. J'invite encore une fois le député de Comox-Powell River à nous aider à renvoyer ce projet de loi au comité.

M. Tobin: Monsieur le Président, de l'antichambre où je me trouvais, j'ai parfaitement entendu le discours du député. Je l'en félicite. J'ai trouvé qu'il s'était bien préparé. Je le sais sincère et je pense qu'il s'intéresse vraiment à la question des pêches. Cependant, je dois lui dire que nous ne saurions tolérer . . .

• (1600)

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Comme il est 16 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il confirmer le programme prévu pour lundi? Il nous en a donné une idée mercredi dernier. Peut-être qu'il acceptera de nous en dire plus long aujourd'hui.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je parierais, si j'étais parieur, que nous ferons lundi ce que nous faisons aujourd'hui, mais j'ai quand même bon espoir que l'étude du projet de loi sur les pêches progressera. Nous passerons ensuite aux Accords de Bretton Woods. Ce projet de loi presse un peu. Nous suivrons à peu près le même ordre du jour que nous avons suivi aujourd'hui.

Je suis en train de faire le point et de procéder à des consultations dans le but de faire avancer l'étude de ces deux projets de loi. Je ferai part au député, à son parti, et à toute la Chambre de tout changement que nous pourrions adopter dans l'ordre de nos travaux pour les jours suivants, la semaine prochaine.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il consentement unanime pour que la Chambre passe maintenant à l'article nº 59?

Des voix: D'accord.

* * *

LE SÉNAT

L'OPPORTUNITÉ DE PRÉVOIR UNE RÉFORME

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter une motion tendant à modifier les Lois constitutionnelles de 1867 à 1982 afin de prévoir une réforme en profondeur du Sénat dans le but d'assurer que la Chambre puisse remplir sans ingérence indue le mandat pour lequel elle a été élue.

—Monsieur le Président, cette motion est d'une importance capitale, car le Sénat, dans sa forme actuelle, n'a pas sa place au sein d'une démocratie. Le Sénat n'a pas de légitimité sur le plan démocratique, car il n'est investi d'aucun mandat par la population. L'honorable Stanley Knowles a déclaré ce qui suit à la Chambre en 1965:

Nous devons nous demander si vraiment il y a place dans nos institutions démocratiques pour un groupe de personnes qui n'ont aucun compte à rendre aux électeurs.

Les défenseurs du Sénat invoquent notamment la qualité des membres de cette institution pour en justifier l'existence. Le Canada n'est évidemment pas gouverné par une élite choisie au mérite, c'est une démocratie où les lois sont adoptées par des hommes et des femmes dont l'autorité se fonde sur un principe unique. Ce principe leur donne le droit de déterminer la politique de notre pays. Il nous accorde le même pouvoir législatif sans égard à notre talent où à l'état du parti que nous représentons. Et ce principe fondamental, c'est le choix du peuple. Nous sommes investis d'un pouvoir qu'aucun sénateur ne saurait revendiquer.

Mais les défenseurs du Sénat ont cherché à justifier son existence en le définissant comme une assemblée qui doit parfaire les mesures législatives émanant de la seule institution démocratiquement habilitée à les adopter, la Chambre des communes.

Bagehot, l'autorité du XIXe siècle dans le domaine parlementaire, a défendu le Sénat en prétendant que c'était une

assemblée chargée de revoir les lois sans précipitation. Au Canada, sir John A. Macdonald voulait qu'il serve à vérifier les mesures adoptées à la hâte ou mal rédigées, qu'il soit une chambre de réflexion et de modération. Il faut reconnaître, en toute justice, que le Sénat s'est acquitté de ce rôle sur le plan législatif, mais si, pour défendre son existence, on prétend qu'il a toujours été le défenseur des régions, des minorités et des opprimés, les réalisations qu'on peut citer en preuve ne sont guère impressionnantes.

Que les défenseurs du Sénat admettent qu'il n'a pas été le champion de la justice qu'ils prétendent. Ils disent que le Sénat est nécessaire pour protéger les intérêts régionaux, mais où était le Sénat lorsque la politique énergétique nationale a détruit de fond en comble l'économie de l'ouest du Canada? Ils nous disent que nous avons besoin du Sénat pour protéger les libertés individuelles, mais où était-il lorsque l'on a eu recours à la Loi sur les mesures de guerre en 1971 pour suspendre l'exercice des libertés civiles? Ils prétendent que le Sénat protège les minorités, mais où était-il lorsque les Canadiens d'origine japonaise ont été maltraités par leur propre gouvernement? En fait, le Sénat a été efficace essentiellement lorsqu'il défendait des privilèges, comme les privilèges des banques à charte et ceux du parti libéral.

La majorité libérale au Sénat, la seule majorité libérale qui reste dans le monde occidental, et seulement parce qu'elle est nommée, vient de nous donner un autre exemple de sa passion pour les privilèges. Le fait de retarder le pouvoir d'emprunt n'était pas une défense nécessaire des contribuables. Si elle avait été nécessaire, comment l'opposition officielle à la Chambre aurait-elle pu appuyer ce projet de loi? Pourtant, elle l'a fait. Je voudrais citer une lettre envoyée par le premier ministre (M. Mulroney) au chef de l'opposition (M. Turner):

Ce projet de loi n'a pas été imposé à la Chambre par la force de notre majorité. Il a été adopté à la suite d'un accord de tous les partis qui avait été étudié et approuvé par votre caucus.

Je cite la correspondance du leader du gouvernement à la Chambre à son homologue libéral:

Cet ordre était le résultat d'un accord conclu de bonne foi au nom des trois partis représentés.

Le Sénat s'oppose à la décision unanime de la Chambre des communes. Cette décision a été prise après des consultations avec vous et le critique financier de votre parti, Aideen Nicholson, député, au nom du caucus libéral.

Il n'y avait par conséquent aucune nécessité pour le Sénat de faire ressurgir son pouvoir, longtemps négligé, de résister et d'imposer son veto de façon à protéger le peuple canadien de la tyrannie de la majorité à la Chambre. L'objectif du Sénat était clair, pour tous ceux qui peuvent se souvenir de l'affaire Coyne. Cela devait commencer comme une guérilla à la Fabius contre la Chambre élue et ce gouvernement élu, cela en dépit . . .

Le président suppléant (M. Charest): Je voudrais rappeler au député, et je le dis pour tous les députés qui prendront part au débat, que le Sénat, tout comme la Chambre des communes, fait partie du pouvoir législatif au Canada. Par conséquent, comme les autres occupants de ce fauteuil l'ont fait de temps à autre, je rappelle aux députés qu'ils doivent le traiter avec respect. Je voudrais donc à ce stade rappeler aux députés d'agir en conséquence.

Le Sénat

M. Stackhouse: Monsieur le Président, je voudrais simplement faire remarquer que j'ai le plus grand respect pour Fabius et l'antiquité. En faisant une comparaison entre la majorité au Sénat et Fabius, je ne faisais pas preuve de manque de respect, mais je traçais simplement un parallèle historique entre l'ancien style de guerre et ce qui se passe maintenant au Parlement. L'action du Sénat, et cela ne vise aucunement un sénateur particulier, s'est produite en dépit du fait que le chef de l'opposition ait dit, en des termes qui avaient été autorisés par le président de l'époque: «Je reconnais la primauté de la Chambre des communes sur le Sénat».

Cette motion a été présentée dans l'espoir qu'elle puisse être adoptée et non étouffée, car il y a longtemps que l'on aurait dû faire une réforme du Sénat. Personne ne devrait l'admettre plus clairement que les députés de l'opposition officielle. La réforme sénatoriale faisait partie de la plate-forme libérale lors de leur congrès de 1919. Elle était préconisée par le très honorable W. L. Mackenzie King aux élections de 1925 et 1926. En 1925, King disait que la réforme du Sénat était nécessaire pour préserver la démocratie au Canada.

Plus près de nous, en 1961, l'actuel chef de l'opposition à la Chambre des communes écrivait dans un article intitulé «*The Senate—A Political Conundrum*»:

> Le Sénat, dans l'état actuel des choses, ne joue plus un rôle utile dans le gouvernement du Canada. Ses objectifs historiques ont disparu. Il n'a plus (en raison d'événements dont il n'est d'ailleurs pas responsable) une influence modératrice sur les mesures législatives. Il ne s'est jamais acquitté de sa fonction historique, celle de représenter et de protéger les droits et les intérêts des provinces, et il n'a pas le mandat nécessaire pour le faire aujourd'hui. Par conséquent, il est difficile de ne pas céder à ceux qui en réclament l'abolition.

• (1610)

C'est le chef de l'opposition qui a écrit cela en 1961. Qu'il y donne suite maintenant.

Des voix: Bravo!

M. Stackhouse: Son parti préconise une réforme du Sénat depuis 1919. Et bien le moment est venu de passer à l'action.

Quelques-uns d'entre nous estiment qu'il est peu probable que l'action remplace les palabres. Nous comptons sur l'appui de l'opposition officielle. Comme le disait feu le très honorable John Diefenbaker, la réforme du Sénat fait l'objet de conversations depuis des années, un peu comme «le temps».

Cependant, plus que jamais, le temps d'une réforme est venue. Aujourd'hui, la situation est telle que le Sénat peut avoir recours à son droit de veto pour bloquer une mesure législative. Voici ce qu'on pouvait lire dans le *Toronto Star* du 3 février 1985:

> Le sénateur libéral, Royce Frith, leader adjoint de l'opposition au Sénat, affirme que son parti «tiendra compte du fait qu'il est majoritaire . . . », à supposer qu'une mesure législative mérite d'être bloquée.

Et il aurait cité comme exemple le projet de loi sur Investissement Canada de même que le rétablissement de la peine de mort. Le fait que certains députés à la Chambre s'opposent également à ces mesures, ne peut justifier qu'une assemblée non élue s'oppose à la volonté d'une Chambre élue. Assurément, les députés libéraux ne peuvent approuver une telle attitude vu que leur chef a déjà affirmé la primauté de la Chambre élue sur le Sénat. En conséquence, si cette primauté existe vraiment, le Sénat doit être réformé. Il ne faut pas qu'il puisse entraver l'adoption des mesures votées par la Chambre.

Nous connaissons tous l'argument voulant que le Sénat n'a pas exercé son veto depuis tant d'années que seuls les historiens se souviennent de la date de cet évènement. Il faut se rappeler par ailleurs que depuis 1935, soit pendant 43 des 50 dernières années, la majorité libérale du Sénat n'a eu qu'à s'en remettre au gouvernement libéral des Communes. Maintenant qu'un parti progressiste conservateur est au pouvoir et depuis l'ouverture de la 33e législature, la Chambre a entendu des rumeurs monter du Sénat, lui qui était généralement docile. Un sénateur de l'autre endroit, le sénateur Hartland Molson, un indépendant, a dit ce qui suit:

> Il est tout à fait clair que ce qui se passe ici est purement politique.

Hubert Bauch écrivait, le 20 février dernier dans la *Gazette* de Montréal, que le sénateur Molson avait dit que la nomination d'un grand nombre de partisans de Trudeau au Sénat ces dernières années avait permis aux libéraux d'implanter au Sénat la partisanerie qui est de règle à la Chambre des communes.

Aujourd'hui le moment est venu de changer la situation en réformant le Sénat. On a proposé entre autres choses que le Sénat devienne électif. C'est le comité mixte de la réforme du Sénat qui a fait cette proposition lors de la dernière législature. Selon le sénateur Michael Pitfield, le Sénat ne peut remplir son rôle de représentant des régions parce qu'il n'est pas élu. Il a écrit ceci:

> N'étant pas une Chambre élue, le Sénat n'a pas la crédibilité nécessaire pour remplir son rôle aujourd'hui.

Si, comme certains le redoutent, un Sénat électif serait un exemple de remède pire que la maladie vu que cela contredit le principe du gouvernement responsable, il faut alors chercher une autre solution: c'est-à-dire une solution qui suppose d'une façon explicite que le rôle du Sénat n'est pas d'opposer son veto à la Chambre, mais plutôt de l'aider à améliorer les mesures qu'elle vote et d'entreprendre de grandes analyses de problèmes d'actualité. Si les faits ont démontré que le rôle légitime du Sénat est d'être un organisme non électif, que cela soit précisé dans la Constitution. Choisissons un mode de réforme qui tienne compte, dans ses modalités législatives et autres, des données historiques.

Les députés de la Chambre doivent se rendre compte que la réforme du Sénat doit être plus complète. Le Sénat ne pourra jamais être pris au sérieux par le public, ni par la Chambre des communes ni même par lui-même, aussi longtemps qu'il restera, comme un grand nombre l'ont toujours cru, une retraite dorée pour les fidèles du parti, une terre de prédilection pour le favoritisme, un paradis pour les amateurs de sinécure. Si un Sénat électif est impossible, dans ce cas profitons de l'occasion d'un nouveau gouvernement et d'une nouvelle législature pour choisir une nouvelle façon de désigner les sénateurs, une méthode qui leur assurerait le même respect qu'aux juges de la Cour suprême dont la nomination n'est pas entachée de favoritisme politique.

Permettez-moi de citer ces quelques mots de l'honorable Robert Stanfield à propos du Sénat:

Nous devons faire notre possible pour le rendre plus crédible, et nous y parviendrons surtout en modifiant la façon de nommer les sénateurs.

Monsieur le Président, je crois le moment venu pour la Chambre d'appuyer une résolution demandant au gouvernement de prendre l'initiative d'une réforme législative visant à rendre le Sénat plus crédible, plus efficace et à en faire une institution plus acceptable dans notre régime parlementaire.

Je dois terminer en disant que, si une telle réforme se révèle impossible, je serai porté à croire que l'abolition du Sénat est la seule solution raisonnable. Un corps législatif non élu qui se permet de faire et de défaire des lois n'a pas sa place dans une démocratie. Comme le chef de l'opposition à la Chambre des communes l'a écrit, « . . . il est difficile de résister aux arguments en faveur de son abolition». Seule une réforme légitime et satisfaisante permettrait d'éviter cette solution.

Des voix: Bravo!

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de participer cet après-midi à ce débat sur une motion réclamant une réforme du Sénat. Je ne peux m'empêcher de me demander, à la suite du bluff récent de certains députés conservateurs, si l'objet de la motion n'est pas plutôt d'abolir le Sénat.

Quand le Sénat est accusé de ne pas faire son travail, on entend dire qu'il faut le réformer. Quand on lui reproche de faire son travail, certains prétendent qu'il faut l'abolir. C'est ce genre de comportement schizophrénique de la part de certains députés conservateurs qui m'amène à me demander si nous savons vraiment de quoi nous parlons.

Je ne prétends pas être un spécialiste des questions constitutionnelles, mais je crois que le Sénat du Canada, au cours de notre histoire, a joué un rôle utile et irremplaçable, malgré le fait qu'une réforme s'impose. Penchons-nous un peu sur l'histoire de cette institution.

Quand la province du Canada de l'Est et celle du Canada de l'Ouest se sont unies avec la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, les gens du Canada de l'Est, qui s'appelait auparavant le Bas-Canada, craignaient que les structures du Parlement, avec une représentation proportionnelle à la population, ne fassent perdre un jour aux francophones du Bas-Canada leur représentation pour une simple question de chiffres. C'est pourquoi les habitants du Canada de l'Est ont réclamé une structure leur garantissant une représentation, et cette structure a naturellement été le Sénat. Il est également intéressant de noter que, dans la province de Québec, contrairement aux autres provinces, il existe des districts électoraux du Sénat, ou des circonscriptions sénatoriales si on peut les appeler ainsi.

L'histoire nous apprend aussi que les provinces Maritimes voulaient prendre des précautions pour ne pas être mêlées au conflit qui faisait rage à l'époque entre le Canada de l'Est et le Canada de l'Ouest. Il existait des conflits linguistiques, on ne réussissait plus à sortir de l'impasse après la promulgation de l'Acte d'union de 1840, et il y avait un nouveau gouvernement pratiquement tous les ans. Les provinces Maritimes estimaient que l'union risquait de poser des problèmes parce qu'elles pensaient avoir des institutions parlementaires plus stables à l'époque. Pour cette raison, elles réclamaient une structure assurant une certaine uniformité, une certaine homogénéité et une représentation régionale. Cette structure, bien sûr, fut le Sénat.

Nous nous demandons aujourd'hui si le Sénat a joué un rôle utile en veillant à maintenir un équilibre régional dans notre pays.

• (1620)

[*Français*]

Et si ma mémoire est fidèle, monsieur le Président, mon préopinant indiquait que, à son avis, le Sénat n'avait pas rempli ce mandat de représenter les régions du pays. J'aimerais rappeler à mes collègues du parti conservateur que, après les élections de 1979, lorsque le gouvernement Clark d'alors n'avait qu'une personne au Québec, un francophone, qui pouvait être choisi au Cabinet . . . comment le premier ministre de l'époque a choisi de représenter les francophones du Québec au sein du Cabinet. Mais, monsieur le Président, je veux vous rappeler à la mémoire le fait que MM. Asselin, Flynn et de Cotret furent nommés au Sénat pour garantir une représentation à la province de Québec au sein du conseil des ministres, car ce n'était pas possible à ce moment-là d'avoir une représentation autrement.

Peut-être que le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) qui vient de nous parler est d'avis que ces sénateurs n'ont pas été bons au sein du conseil des ministres. C'est peut-être son opinion mais, je pense, malgré le fait que le gouvernement d'alors n'a pas duré tellement longtemps, qu'il était essentiel que le Québec soit représenté de façon adéquate au conseil des ministres et c'est le mécanisme qui fut alors utilisé.

[*Traduction*]

On nous dit qu'en tant que chambre de réflexion, le Sénat n'a pas été utile. D'après le député qui vient de parler, c'est à cause du Sénat que l'on a invoqué la Loi sur les mesures de guerre. Je tiens à lui rappeler que son parti a approuvé la Loi sur les mesures de guerre, comme le gouvernement de l'époque.

M. Stackhouse: Le Sénat n'a pas empêché le gouvernement d'y avoir recours.

M. Boudria: Je ne me suis pas donné la peine de vérifier comment les sénateurs conservateurs avaient voté au sujet de ce projet de loi, mais je sais que les députés conservateurs—auxquels on ne pouvait rien reprocher, d'après lui—ont approuvé le projet de loi. Nous discutons du fait que les députés conservateurs ont également approuvé le projet de loi alors qu'ils accusent les sénateurs libéraux d'avoir fait la même chose.

Je viens d'expliquer pourquoi le gouvernement agit ainsi. Il essaie de trouver des échappatoires pour justifier son incompétence. Les députés conservateurs ont dit que la Loi sur les mesures de guerre avait été appliquée à cause des sénateurs libéraux alors que les députés conservateurs ont approuvé cette mesure. Le gouvernement actuel lance un nouveau débat, le débat sur le Sénat, parce qu'il est incapable de diriger le pays, d'empêcher les taux d'intérêt de monter et de créer des emplois.

Une réforme du Sénat n'est pas nécessaire. On étudie probablement la question depuis 1868—juste après sa création. Depuis lors, des gouvernements libéraux et conservateurs se sont succédé. Le député qui vient de parler n'a aucune raison de dire que le chef de l'opposition (M. Turner) devrait agir maintenant. Depuis quand le chef de l'opposition doit-il être l'instigateur d'un projet de loi gouvernemental? D'après ma brève expérience de la Chambre, je croyais que c'est au gouvernement qu'il incombe de présenter les projets de loi d'initiative gouvernementale. C'est pourquoi on les appelle ainsi. Le député ferait peut-être mieux de se renseigner. Ce n'est qu'une échappatoire. Les députés conservateurs attaquent une autre institution parce qu'ils sont incapables de gouverner.

Le *Globe and Mail* d'aujourd'hui rapporte les propos suivants du leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn):

> On ne peut abolir le Sénat sans unanimité, car cela contreviendrait à la formule d'amendement prévue dans la Constitution.

Il a également déclaré qu'il faudrait pour cela le consentement des dix provinces, de même que celui de la Chambre. Mais le député d'en face vient de nous dire que cela exigerait l'initiative du chef de l'opposition. Ai-je besoin de rappeler au député les sentiments du premier ministre ultraconservateur de la Colombie-Britannique? Que pense ce dernier de l'abolition du Sénat? Qu'en pensent les autres premiers ministres des provinces canadiennes? A leur avis, il n'est pas nécessaire de s'en défaire . . .

M. Stackhouse: Qu'est-ce qu'en pense votre chef?

M. Boudria: Je suis heureux que le député me demande ce que je pense du Sénat. J'estime qu'il est nécessaire de revaloriser nos institutions parlementaires et de les protéger; j'estime qu'elles ont besoin, d'abord et avant tout, d'être respectées par chacun d'entre nous.

[*Français*]

Et c'est là, monsieur le Président, que s'est présentée la plus grande lacune des députés de cette Chambre. Il faut se rappeler que les sénateurs sont membres du Parlement comme nous. Nous, nous sommes membres du Parlement à titre de députés, nos homologues sont membres du Parlement canadien à titre de sénateurs.

Une voix: C'est faux!

M. Boudria: Un député d'en face me dit qu'un sénateur n'est pas membre du Parlement. C'est son avis. Je lui recommanderais fortement de lire la Constitution de notre pays et de se familiariser un peu plus avec nos procédures parlementaires; s'il a lui-même présenté une pétition dans cette Chambre, s'il a lui-même, dans le passé, lu un peu de documentation sur l'histoire, sur nos traditions et, plus important encore, sur notre Parlement, monsieur le Président . . . Le Parlement de notre pays n'est pas la Chambre des communes, le Parlement de notre pays est le Gouverneur général représentant la reine, le Sénat et la Chambre des communes assemblés. Je veux rappeler cela au député d'en face qui vient d'indiquer qu'un sénateur n'est pas un membre du Parlement; je le porte à son attention.

Monsieur le Président, on nous dit que le Sénat n'a pas eu un rôle important, tout spécialement durant les dernières années, et que les fonctions qu'il a accomplies n'ont pas été dans le meilleur intérêt du pays. Je voudrais rappeler aux députés de cette Chambre des travaux, des rapports . . . Par exemple, le rapport sur la dégradation des sols de notre pays, un ouvrage excellent qui a été fait par le Sénat, un ouvrage dont plusieurs députés de cette Chambre ont dit publiquement, et dans des discours, que c'était un document de haute importance, un document bien fait. Il y en a eu plusieurs dans le passé des documents semblables. Il y a eu beaucoup de travail fait par le Sénat de notre pays dans plusieurs domaines.

[*Traduction*]

Le Sénat a joué son rôle de chambre de mûre réflexion.

M. Skelly: Prouvez-le!

M. Boudria: Certains députés néo-démocrates soutiennent que le Sénat est inutile et superflu. Ils devraient peut-être réexaminer certains des projets de loi qui ont été adoptés par le Sénat et voir ce qui a échappé à leur attention lorsque la Chambre en était saisie. Ils s'apercevraient alors que des défauts y sont parfois corrigés grâce à la compétence que possèdent les membres de la Chambre haute de notre Parlement.

• (1630)

Je dirai en terminant, monsieur le Président, que je trouve quelque peu ironique que nous discutions de cette motion aujourd'hui. Nous avons discuté aujourd'hui à la Chambre, et fort à propos, de questions qui intéressent les femmes. J'habite dans le même village que la première sénatrice canadienne, l'honorable Cairine Wilson, qui a été nommée au Sénat en 1930 et dont la statue est érigée ici même dans cet édifice. Je pensais simplement qu'il convenait en ce jour de rendre un hommage spécial à la première femme à avoir siégé en cette illustre Chambre, l'honorable sénatrice Cairine Wilson.

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais rappeler aux députés progressistes conservateurs que l'action faite par le Sénat au cours des dernières semaines visant à retarder une initiative déraisonnable du gouvernement, et je dis bien «déraisonnable» lorsqu'il s'agit de présenter à cette Chambre une initiative demandant au Parlement canadien d'approuver des dépenses dans une année fiscale où nous n'étions même pas encore arrivés et une année fiscale pour laquelle nous n'avions aucune prévision budgétaire . . . On a vu aujourd'hui pourquoi, monsieur le Président, il était nécessaire d'avoir un Sénat, justement pour rappeler à cette Chambre et surtout au parti progressiste conservateur que ce pays n'est pas régi par une dictature et que l'on doit démontrer du respect pour nos institutions parlementaires. Et c'est le Sénat qui a rappelé au gouvernement progressiste conservateur qu'il fallait justement respecter nos institutions parlementaires.

Monsieur le Président, je note qu'un député néo-démocrate se demande pourquoi le projet de loi en question n'a pas été arrêté dans cette Chambre: je croyais qu'un député néo-démocrate serait suffisamment informé pour savoir et se souvenir que le 21 décembre, lorsque nous avons débattu les projets de loi en cette Chambre, au cours de la dernière journée, il y a eu compromis par lequel on a eu un débat sur l'universalité, un autre débat sur une initiative conservatrice qui voulait menacer une tradition et quelque chose d'important qu'on avait dans ce pays et on a dû, ce jour-là, débattre cette initiative à la Chambre et c'est à la suite de cette initiative que le projet de loi a justement terminé sa troisième lecture pour ensuite aller au Sénat.

Et je voudrais rappeler au député néo-démocrate que les députés libéraux de cette Chambre ont indiqué à plusieurs reprises, et je le défie de vérifier au journal des Débats de la Chambre . . . Il y constatera que ce n'est pas seulement au Sénat que les députés libéraux ou que les membres du Parlement du parti libéral ont indiqué l'importance justement d'avoir les prévisions budgétaires du gouvernement avant d'adopter ce projet de loi, car je l'ai indiqué moi-même dans mon discours sur le projet de loi en question à ce moment-là.

Alors, comme d'habitude, nous voyons que les idées préconçues du Nouveau parti démocratique et du parti progressiste conservateur, qui semblent dernièrement être un peu plus rapprochées qu'auparavant . . .

[*Traduction*]

Monsieur le Président, nous voyons de plus en plus de conservateurs s'associer aux néo-démocrates. La chose est encore une fois parfaitement évidente sur cette question-ci. Nous observons cette association contre nature, et permettez-moi de vous dire, monsieur le Président, qu'il devient évident que les deux partis jouent le même jeu à la Chambre.

Le Nouveau parti démocratique ne veut pas du Sénat. Il n'estime peut-être pas que les intérêts régionaux du Canada sont importants. J'accepte cela comme la politique de ses députés, si telle est la politique qu'ils veulent avoir. Elle ne me plaît pas, et je crois que c'est pour cela que ce parti n'arrivera jamais à rien. Mais les députés du parti conservateur devraient avoir un peu plus de bon sens. Ils forment le gouvernement. Ils devraient avoir plus de respect pour nos institutions parlementaires. S'ils n'en comprennent pas la valeur, monsieur le Président, qu'ils consultent les premiers ministres provinciaux d'un bout à l'autre du pays. Qu'ils leur demandent ce qu'ils pensent de cette initiative, et nous verrons que cette idée sera clairement rejetée. Je suis en faveur de la réforme du Sénat, monsieur le Président, mais absolument pas en faveur de son abolition.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir intervenir sur la motion qu'a présentée le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse). Il y a lieu de croire qu'on pourra enfin trancher cette question qui semble avoir fait l'objet de tant de débats depuis que le Canada existe comme entité politique, d'abord à titre d'État semi-autonome et qui serait peut-être, aujourd'hui, indépendant, s'il nous était possible de mener à bien nos affaires sans que nos voisins du Sud ne s'en mêlent.

Cette motion tend à réformer le Sénat. Je vais l'appuyer dans l'espoir qu'après avoir cherché sa réforme nous nous apercevions, tôt ou tard—j'espère quant à moi que ce sera au plus tôt—qu'il n'est ni possible ni vraiment utile de le réformer et qu'il ne nous reste qu'une seule solution, l'abolir.

M. Weiner: Bravo!

M. Heap: Bien entendu, c'est la solution que mon parti, de même que celui qui l'a précédé dès 1933, ont toujours préconisée. Le député qui a crié «bravo» m'a déjà rappelé ce qu'il avait fait à ce sujet.

M. Keeper: Ce doit être un conservateur de gauche.

M. Heap: Le parti cécéfiste en avait fait un objet de principe en 1933. Trop jeune pour assister à ce congrès, je dois néanmoins avouer que cette idée faisait partie de celles qui m'ont fait adhérer à la CCF en 1957. Rien de ce qui s'est passé depuis n'a pu me convaincre de renoncer à ce souhait de voir abolir le Sénat, de le réformer au point de le supprimer.

Le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a dit, sans préciser, que le Sénat avait fait beaucoup de bien du point de vue législatif. Que je sache, aucun projet de loi n'est sorti amélioré après son étude au Sénat. Au contraire, certaines mesures, notamment en ce qui concerne la réglementation des banques, ont souffert de leur passage au Sénat. Cela n'a rien d'étonnant vu le nombre de sénateurs qui siègent aux conseils d'administration des banques ou qui y ont des intérêts.

L'année dernière, le projet de loi par lequel le gouvernement libéral a voulu nous imposer une police secrète, le Service du renseignement de sécurité, a forcé le Sénat à proposer quelques modifications superficielles. Toutefois, le gouvernement avait montré par ses initiatives qu'il ne tenait pas à ce que la mesure soit améliorée. Il voulait simplement gagner du temps. Le Sénat a servi d'écran de fumée et permis au gouvernement, l'année suivante, de revenir à la charge avec un projet de loi à peine modifié à peine retouché. En fait le gouvernement a passé outre à certaines recommandations que lui avait faites le comité sénatorial. De toute évidence, les libéraux ne tenaient pas à ce que les sénateurs améliorent le projet de loi. Ils avaient monté un bateau pour nous faire croire que le gouvernement consultait le public sur une mesure destinée à nous imposer une police secrète qui n'aurait aucun compte à rendre puisqu'elle n'était absolument pas tenue de présenter quelque rapport que ce soit à ceux que les Canadiens ont élus pour les représenter.

Étant donné que le Sénat n'avait fait aucune proposition tendant à obliger l'organisme à rendre des comptes, on avait donc utilisé ce stratagème, le renvoi au comité sénatorial, afin de temporiser, ramenant ensuite après quelques mois un projet de loi qui ne contenait que des modifications trompeuses. Rien n'avait été changé quant au fond. Je suis donc très heureux qu'il n'y ait pas de sénteurs néo-démocrates. Certes, il en est d'assez honorables pour que l'un ou l'autre gouvernement ait songé à les nommer au Sénat, mais ils ont, dans ce cas, tous décliné l'invitation. Il n'y a pas de néo-démocrates au Sénat en ce moment. Comme le *Sun* de Toronto le signalait, nous sommes donc bien placés pour réclamer son abolition. J'espère qu'il n'y aura jamais de néo-démocrates au Sénat. Les néo-démocrates siégeront un jour du côté ministériel de la Chambre, mais jamais au Sénat.

Le Sénat

• (1640)

Il est intéressant de noter que le *Sun* de Toronto pense comme nous. Le rédacteur en chef, Paul Godfrey, en est étonné. Cela nous étonne aussi, mais pas autant que lui, car nous sommes persuadés que notre position est juste et qu'un jour même des journaux comme le *Sun* vont le reconnaître. Évidemment, des députés de la majorité commencent à se rendre compte que nous avons raison. Ils y sont probablement incités par les mesures extrêmes que l'ancien premier ministre, M. Trudeau, a prises dans le sens contraire, en inscrivant le Sénat dans la Constitution et en y nommant ensuite toute une kyrielle de ses amis juste avant de partir, après avoir conclu sa petite entente avec son successeur. Beaucoup de Canadiens en ont gardé une certaine amertume. J'attaque évidemment non pas la valeur personnelle des membres de l'autre endroit, mais le rôle que cette institution a joué, intentionnellement ou non.

Je félicite le député de Scarborough-Ouest d'avoir mis la question à l'étude. Il m'intéresserait beaucoup de savoir si lui et ses collègues, qui comptent des appuis à l'autre endroit, songent sérieusement à ce que le premier ministre (M. Mulroney) a claironné devant les médias ces dernières semaines, ce qu'un grand nombre de ses collègues du gouvernement ont appuyé et ce que le député de Scarborough-Ouest préconise dans sa motion. Vont-ils vraiment essayer d'apporter des changements?

Le député de Scarborough-Ouest nous a rappelé ce qu'un ancien premier ministre, John Diefenbaker, avait dit: il en est de la réforme du Sénat comme du temps, tout le monde en parle sans jamais rien y changer. En l'occurrence, John Diefenbaker en était lui-même, c'est-à-dire qu'il n'a rien fait. Il aurait pu agir au cours de son mandat, mais il semble qu'il ait préféré s'abstenir. Les députés de ce parti font maintenant valoir la nécessité d'agir. Il s'agit de savoir s'ils parlent sérieusement ou à la blague. Je suis sûr que le député de Scarborough-Ouest parle sérieusement, mais il est de l'arrière-ban. Il siège aussi loin sur une banquette de l'arrière-ban que moi de mon côté. Il n'est pas certain que ceux qui occupent les banquettes ministérielles soient aussi déterminés que lui.

Le cabinet est-il prêt à faire quelque chose ou va-t-il se contenter de tergiverser? Présentera-t-il une proposition définie et concrète ou peut-être même un projet de loi comme point de départ? Sinon, présentera-t-il un rapport au Parlement? Proposera-t-il une motion au comité approprié du Parlement pour que cette question soit examinée? Sinon, se cachera-t-il derrière le chef de l'opposition officielle (M. Turner)? Malgré ses 211 voix à la Chambre, va-t-il dire qu'il ne peut pas faire quoi que ce soit parce que les 40 députés du caucus libéral refusent de collaborer?

Si le premier ministre compte sérieusement invoquer une telle excuse, il se rendra ridicule dans tout le pays. N'importe qui peut compter. Tout le monde sait que le premier ministre peut faire adopter une telle proposition à la Chambre des communes s'il le veut. Il y a sans doute un problème constitutionnel auquel il aurait pu réfléchir avant de parler, mais, comme d'habitude, il a montré qu'il est plus doué pour parler que pour réfléchir et qu'il ne sait pas toujours ce qu'il doit faire en premier. Le fait est qu'il a dit qu'il apporterait des changements, mais que le lendemain, lui et ses collègues ont commencé à se demander si c'était possible. Par ailleurs, la plupart des gouvernements provinciaux du Canada sont formés par des membres de son parti. Si son parti se met d'accord, il peut agir.

Je lui garantis que, vu la politique soutenue par le NPD et la CCF depuis plus de cinquante ans, il n'éprouvera pas de difficulté à obtenir la collaboration du gouvernement du Manitoba à cet égard. Je peux lui assurer que le Manitoba sera de son côté. De toute évidence, il serait possible d'obtenir un accord presque unanime des gouvernements provinciaux du Canada. La Constitution a déjà été modifiée avec beaucoup moins d'appui.

Dans sa motion, le député de Scarborough-Ouest demande si tout ce que disent le premier ministre et d'autres membres de son parti au sujet de la réforme du Sénat ne vise qu'à faire oublier au public le fait que le gouvernement conservateur ne fait rien à propos des emplois ou de la réforme fiscale, ou si cela reflète des préoccupations réelles qui pousseront d'ici quelques semaines le premier ministre ou l'un de ses collègues du cabinet à présenter d'une proposition concrète pour la réfome du Sénat. Nous saurons bientôt si les conservateurs prennent cette question au sérieux ou s'ils préféreront laisser tomber un député de l'arrière-ban.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion cet après-midi d'appuyer la motion sur la réforme du Sénat qui a été présentée par mon collègue et camarade, le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse). J'ai moi-même des opinions bien arrêtées à ce sujet depuis longtemps. En première année à l'université, j'avais suivi un cours de science politique. Cela m'avait convaincu qu'il faudrait apporter des changements importants au Sénat canadien. Je suis donc ravi de pouvoir parler aujourd'hui d'un sujet qui me ramène quelques années en arrière.

La réforme du Sénat a fait l'objet de discussions approfondies et bien détaillées pendant des années. Le rythme de ce débat s'est accéléré, surtout pendant les années qui ont précédé l'adoption de la nouvelle Constitution, de la formule modificative et de la Charte des droits. Depuis, on a beaucoup parlé de ce qu'on devrait faire à propos du Sénat canadien.

Plusieurs choses ont été proposées mais, à mon avis, elles se résument à quatre principales possibilités. La première serait d'apporter certains changements aux pouvoirs du Sénat. La deuxième possibilité consisterait à modifier la façon de choisir les sénateurs ou la méthode de nomination. La troisième serait de créer un Sénat élu, comme l'a proposé mon honorable ami, le député de Scarborough-Ouest. Comme le député de Scarborough-Ouest et le député de Spadina (M. Heap) l'ont tous deux signalé, la quatrième possibilité serait d'abolir entièrement le Sénat.

L'aspect le plus important de tout projet de modification du Sénat doit être la question de sa responsabilité, c'est-à-dire de savoir si le Sénat est comptable de ses actes à l'heure actuelle ou si l'on peut le transformer pour qu'il devienne comptable de ses décisions et si, dans une démocratie, nous pouvons avoir un corps législatif qui n'est pas responsable devant le peuple.

Du point de vue de la première possibilité qui consisterait à modifier les pouvoirs du Sénat, je suis convaincu que, peu importe les changements apportés au Sénat et peu importe si l'on restreint son pouvoir de faire obstacle aux mesures législatives et si l'on impose une limite de temps à ses débats, cela ne le rendra toujours pas responsable devant le peuple canadien. Ainsi, je rejette personnellement l'idée de modifier les pouvoirs du Sénat.

• (1650)

La seconde possibilité réside dans l'adoption d'une autre méthode de nomination au Sénat, c'est-à-dire que les sénateurs seraient nommés sur proposition des premiers ministres provinciaux, que les provinces pourraient nommer des gens au Sénat. Là encore, cela soulève une question fondamentale au sujet de la responsabilité du Sénat devant la population. En modifiant les pouvoirs du Sénat ou en adoptant une autre méthode de nomination de ses membres, que ce soit par les provinces ou par quiconque, on ne résoud pas le problème de la responsabilité du Sénat devant les Canadiens.

La troisième solution qui s'offre, et qui a été proposée aujourd'hui, c'est l'élection des sénateurs. Je rejette cette idée, car elle entraînerait un changement fondamental dans notre gouvernement démocratique et notre régime parlementaire. Comme le député de Scarborough-Ouest l'a signalé, dans notre régime actuel, le cabinet est responsable devant la Chambre. Si on élisait deux chambres, elles prétendraient toutes deux être responsables à égal titre devant la population. Elles se disputeraient le privilège de représenter le point de vue de la population. Je ne crois pas que ce régime pourrait fonctionner et on en arriverait tout simplement à une impasse. Il se pourrait fort bien que les deux chambres élues aient des vues diamétralement opposées sur la façon d'administrer le pays et dans ce cas-là, les deux chambres pourraient prétendre avoir le droit de rester sur leur position, en arguant du mandat qu'elles ont reçu des Canadiens. Je prétends que nous ne voulons pas de cela.

Nous avons toujours eu un gouvernement fort au Canada. Lorsque le gouvernement doit agir, il est en mesure de le faire, grâce au cabinet et au régime parlementaire. Ce n'est pas le cas dans toutes les démocraties. La France a connu bien des républiques avant l'avènement du président de Gaulle. Si ce pays était incapable de résoudre ses problèmes, c'était surtout dû à l'instabilité de son régime constitutionnel. Nous ne voudrions pas passer d'un régime prévoyant une chambre non élue et non représentative à un régime prévoyant deux chambres élues, ce qui rendrait le gouvernement tout à fait instable. Pour ma part, je crois qu'il serait tout à fait insensé d'adopter un régime de ce genre.

D'aucuns ont prétendu que nous pourrions peut-être modifier les pouvoirs du Sénat au cas où les sénateurs seraient élus. D'un autre côté, le sénateur Pitfield, dont mon collègue a cité les propos, a également déclaré qu'il serait impossible de limiter les pouvoirs d'une autre chambre élue et responsable très longtemps, car elle aurait reçu un mandat du peuple.

La quatrième solution, et c'est la seule possible, selon moi, réside dans l'abolition pure et simple du Sénat. A mon avis, l'histoire de la démocratie parlementaire au Canada montre que le Sénat a rarement joué un rôle dont nous pouvons être fiers. En fait, le seul cas auquel je peux penser, c'est l'affaire James Coyne, cet ancien président de la Banque du Canada qui est entré en conflit avec le gouvernement de l'époque. Le Sénat l'a appuyé, ce qui a donné lieu à une énorme controverse au sujet du droit qu'avait ou n'avait pas le gouvernement de dicter au gouverneur de la Banque du Canada la politique monétaire du pays. Suite à l'affaire Coyne, le gouverneur de la Banque a résigné ses fonctions. On n'a pas su, pendant un certain temps, si le gouvernement avait le pouvoir de dicter à la Banque la politique monétaire du pays. Par la suite, un nouveau gouvernement détenant une majorité au Sénat a décidé que le gouvernement devait avoir ce pouvoir et il a modifié la Loi sur la Banque du Canada, afin qu'il soit clair dorénavant que nous ne voulions pas de la position de M. Coyne et que le gouvernement fédéral devait avoir ce pouvoir.

De nombreuses personnes dans diverses provinces ont déclaré dernièrement qu'il serait insensé d'abolir le Sénat. A une époque, de nombreuses provinces avaient deux chambres, mais à l'heure actuelle, ce n'est pas le cas dans aucune province. En fait, les provinces ont aboli toutes leur seconde chambre législative et si elles jugeaient alors que cette seconde chambre n'était pas essentielle, il est presque inconcevable qu'elles s'opposent à l'abolition du Sénat du Canada.

Ainsi, j'en viens inévitablement à la conclusion que notre Sénat doit être aboli et que cette motion doit être adoptée, afin d'exhorter le gouvernement à prendre certaines mesures à cet égard.

Quelles mesures le gouvernement peut-il prendre une fois cette motion adoptée? La Loi constitutionnelle renferme des dispositions portant sur la modification de la Constitution et la méthode à suivre à l'égard du Sénat et de toute motion tendant à l'abolir ou à lui apporter des réformes. Ces dispositions figurent dans les articles 38(1), 41 et 42 de la loi.

L'article 38(1) accorde le pouvoir d'adopter une motion de la Chambre des communes. L'autre procédure est exposée, mais mon temps de parole tire à sa fin. Je voudrais que la motion soit mise aux voix cet après-midi et voilà pourquoi je propose, monsieur le Président, qu'elle le soit dès maintenant.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le Sénat

Le président suppléant (M. Charest): M. Stackhouse, appuyé par M. Redway, propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter une motion tendant à modifier les Lois constitutionnelles de 1867 à 1982 afin de prévoir une réforme en profondeur du Sénat dans le but d'assurer que la Chambre puisse remplir sans ingérence indue le mandat pour lequel elle a été élue.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Charest): L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant terminée. Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures, lundi prochain conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 h 59.)

APPENDICE

ALLOCUTION

de

Son Excellence JAVIER PEREZ DE CUELLAR

Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

devant

Les deux Chambres du Parlement

en la salle de la

Chambre des communes, à Ottawa

Le jeudi 7 mars 1985

Le très honorable Brian Mulroney, premier ministre du Canada, souhaite la bienvenue à Son Excellence le Secrétaire général, et l'honorable G. Charbonneau, Président du Sénat, ainsi que l'honorable John W. Bosley, Président de la Chambre des communes, le remercient.

[*Traduction*]

L'hon. John W. Bosley (Président de la Chambre des communes): Monsieur le Secrétaire général, vous nous faites un très grand honneur en prononçant une allocution à cette séance conjointe du Sénat et de la Chambre des communes. Avant de donner la parole au premier ministre, je tiens à vous accueillir chaleureusement, ainsi que Madame Perez de Cuellar, à notre Parlement.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président du Sénat, monsieur le Président de la Chambre des communes, Votre Excellence, monsieur le Secrétaire général des Nations Unies et Madame Perez de Cuellar, honorables sénateurs et honorables députés. La tenue d'une séance conjointe des deux Chambres du Parlement canadien pour entendre un visiteur de marque est toujours une occasion spéciale. Dans le cas présent, nous avons l'honneur d'accueillir le chef de la plus éminente des organisations internationales, le Secrétaire général des Nations Unies. Nous vous souhaitons, Excellence, la plus cordiale bienvenue.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: En votre présence, permettez-moi de réaffirmer la pleine adhésion du Canada aux Nations Unies et aux valeurs et aspirations qu'elles incarnent.

Monsieur le Secrétaire général, il n'y a pas eu de guerre sur notre sol depuis plus d'un siècle et demi. A cet égard, on peut dire que les Canadiens comptent parmi les plus fortunés des peuples. Pourtant, trois fois au cours de notre siècle, de jeunes Canadiens ont dû endosser l'uniforme et quitter tout ce qu'ils aimaient pour aller faire la guerre au-delà des mers. Pendant la Première Guerre mondiale, 620,000 d'entre eux l'ont fait; 550,000 pendant la Seconde et 25,000 pendant la Guerre de Corée. En tout, plus de 100,000 Canadiens ont péri lors de ces hostilités. La plupart étaient beaucoup plus jeunes que n'importe laquelle des personnes présentes ici aujourd'hui; et ils reposent maintenant dans des tombes creusées en Europe et en Asie. Ceux qui ont survécu à ces conflits se sont tournés d'emblée vers des occupations pacifiques et se sont employés à bâtir notre grand pays. Certains siègent même dans ce Parlement. D'autres ont élevé des fils et des filles qui siègent dans cette enceinte.

[*Français*]

Le Canada n'a pas oublié cette triste époque et les leçons qu'elle lui a apportées. Aussi longtemps que seront présents dans notre mémoire nationale le sacrifice de notre jeunesse et le traumatisme de la guerre, la paix restera, Monsieur le Secrétaire général, l'objectif prépondérant de cette nation, de son Parlement et de son gouvernement.

(«*Applaudissements*»)

Voilà 40 ans, les terribles souvenirs étaient frais à nos mémoires et l'espoir était grand que l'ONU pourrait garantir l'ordre international et la paix mondiale.

En maintes occasions et dans bien des régions du monde, l'ONU et ses institutions ont effectivement contribué à empêcher le pire de se produire. Si ces situations ont connu une issue heureuse, Monsieur le Secrétaire général, c'est grâce au rôle honorable et mémorable qu'y ont tenu vos prédécesseurs. Vous-même avez fait preuve d'un degré de ténacité peu

commun qui a largement contribué à apaiser les tensions dans des conflits comme ceux des îles Malouines, de Chypre, du Moyen-Orient et de l'Afrique.

[*Traduction*]

Pourtant, en ce moment même, des guerres tragiques et extrêmement brutales font rage dans bien des parties du monde, détruisant des vies humaines et ravageant les ressources de nations entières. Le simple fait que ces guerres se poursuivent montre bien que notre organisation mondiale ne parvient pas à faire régner la paix; et cet échec retombe non pas sur les Nations Unies, mais sur chacun des États membres.

Comme vous le savez, monsieur le Secrétaire général, le Canada fait partie de l'Alliance de l'Atlantique Nord. Pendant plus de 30 ans, celle-ci a contribué à prévenir la guerre en Europe. Nous croyons qu'une défense forte peut effectivement empêcher la guerre. Nous croyons aussi qu'en faisant partie d'organisations de ce genre, un pays comme le nôtre peut contribuer de son mieux non seulement à la défense, mais aussi à la paix et à la stabilité mondiales.

Vous savez aussi, sans doute, que les Forces armées canadiennes ont pris part à presque toutes les missions de maintien de la paix que les Nations Unies ont organisées. Chaque fois que nous avons été appelés à servir auprès des Nations Unies, nous avons répondu à l'appel et nous en sommes fiers, et c'est avec grand plaisir que nous nous associons aujourd'hui à votre mission de paix.

[*Français*]

Les guerres qui ont toujours fait rage dans différentes parties du globe semblent vouloir échapper aujourd'hui aux efforts de pacification ou de maintien de la paix des Nations Unies.

Mais la communauté internationale dispose-t-elle d'un moyen plus efficace de prévoir et d'éviter de telles guerres?

C'est là, effectivement, un problème complexe. Mais sachez, Monsieur le Secrétaire général, que le Canada convient avec vous que la solution réside en partie dans le renforcement de l'Organisation des Nations Unies.

En particulier, nous appuyons les efforts que vous déployez pour jouer un rôle plus actif et plus décisif au Conseil de sécurité lorsqu'apparaît une situation qui menace l'équilibre mondial, et pour poursuivre la tâche d'instaurer et de maintenir la paix, condition sans laquelle il ne peut y avoir de progrès sensibles dans les domaines social et économique.

[*Traduction*]

Nous trouvons bienvenues les mesures que vous prenez pour doter l'appareil de la coopération internationale d'un secrétariat sérieux et efficace. Par vos actions, vous avez su redonner à la fonction de Secrétaire général sa place centrale forte dans l'administration du système international et la direction des affaires mondiales. Pour tout cela et pour bien d'autres raisons, nous sommes heureux de vous accueillir au Parlement canadien aujourd'hui.

Le Canada convient que le Secrétaire général doit jouer ce rôle essentiel au sein d'une ONU renouvelée et revitalisée.

Mais, tout autant que les guerres qui éclatent souvent aux quatre coins du monde, la menace d'une guerre nucléaire et de son corollaire, l'extinction de la vie sur notre planète, s'impose comme un reproche aux États membres et comme une honte face aux idéaux des Nations Unies.

C'est pourquoi le Canada profitera de toutes les tribunes qui s'offrent à lui pour poursuivre avec vigueur, dévouement et patience ses efforts de désarmement et de contrôle des armements.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Mulroney: A cet égard, Monsieur le Secrétaire général, je tiens à vous dire que votre remarquable intervention, lors de la dernière assemblée sur les dangers d'une guerre nucléaire, a trouvé son écho ici au Canada.

Si l'appareil multilatéral est en état de siège, comme le pensent les pessimistes, ou dans un état de faiblesse, comme l'envisagent les optimistes, nous nous engageons alors à le renforcer.

Nous savons que le Canada ne peut compter sur une prospérité interne suivie si l'économie mondiale n'est ni saine, ni prospère.

Voilà le sens profond de l'interdépendance. La communauté mondiale doit s'attaquer avec une fermeté renouvelée aux questions du commerce et de l'assistance, du développement économique et social, et du relèvement général du niveau de vie.

Jusqu'ici, nous nous y sommes attaqués de façon sporadique seulement. Or, nous devons le faire sans relâche, sinon nous allons tous perdre du terrain, en particulier les plus pauvres d'entre nous.

[*Traduction*]

Les Canadiens en sont venus à vous connaître, monsieur le Secrétaire général, pour l'autorité ferme et sage que vous exercez sur les Nations Unies. En coordonnant la réaction massive de la communauté internationale à la crise qui sévit en Afrique, les Nations Unies font preuve d'un leadership où transparaît votre engagement personnel, un engagement que partage le peuple canadien. En pareilles occasions, nous voyons un aperçu des immenses possibilités qui s'offrent aux nations du monde lorsqu'elles se rallient autour d'une cause humanitaire; nous voyons aussi des millions d'être humains de tous les coins du monde manifester leur solidarité, leur sentiment de fraternité, leur volonté d'aider leur prochain. Et cette force, monsieur le Secrétaire général, est l'une des plus puissantes qui soient au service de l'humanité.

Avec vous à sa tête, la communauté internationale doit se consacrer de nouveau à la réalisation de ces objectifs et au respect du droit dans les affaires internationales. Vous pouvez compter sur l'appui du gouvernement et du peuple canadiens dans la poursuite de ce formidable objectif. Nous vous souhaitons donc la bienvenue, monsieur le Secrétaire général.

Des voix: Bravo!

Son Excellence Javier Perez de Cuellar (Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies):

Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Président de la Chambre des communes,
Monsieur le Premier ministre
Honorables membres du Parlement,

Monsieur le Premier ministre, je vous remercie sincèrement de m'avoir souhaité la bienvenue de façon aussi chaleureuse, généreuse et stimulante.

C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole devant cette assemblée plénière du Parlement canadien. Je considère votre invitation et votre chaleureux accueil comme un témoignage de plus du vif intérêt que vous portez aux Nations Unies et à leur succès et qui a amené le Canada à jouer son rôle au sein de l'ONU.

Ce rôle a toujours été exemplaire, et cela, bien sûr, en raison de votre sincère loyalisme à l'égard des objectifs de notre Charte. Je crois toutefois que le dynamisme de ce rôle tient beaucoup aux caractéristiques de votre grand pays: la riche diversité de votre culture, l'étendue de vos relations internationales et votre parfaite compréhension des affaires mondiales.

Vous m'avez suggéré de parler des possibilités quant au rôle futur du Canada aux Nations Unies au lieu de faire le panégyrique de vos réalisations passées. Cette suggestion témoigne d'une modestie et d'une générosité touchantes, mais je ne saurais omettre de mentionner tout ce que le Canada a fait pour aider les Nations Unies à venir à bout des difficultés qu'elles ont dû affronter.

Le règlement, en 1955, du différend qui bloquait les admissions aux Nations Unies, la solution novatrice trouvée en 1956 pour régler la crise de Suez, votre participation à pratiquement toutes les opérations de maintien de la paix lancées par les Nations Unies, votre apport utile aux travaux de tous les comités ou commissions établis depuis 1945 sur la question du désarmement ne sont que les exemples les plus frappants de votre participation. Bien avant que la nécessité de mieux équilibrer l'économie mondiale ne s'impose autant qu'aujourd'hui, le Canada a été l'un des pionniers des programmes d'assistance technique entrepris par les Nations Unies à l'intention des pays en développement.

Par conséquent, permettez-moi de rendre hommage, du fond du cœur, à la loyauté et à la fidélité avec laquelle le Canada a soutenu les entreprises de l'ONU. Cet appui, qui se fonde sur un consensus national et qui a été maintenu par vos gouvernements successifs, montre bien que les pays, autres que les membres permanents du Conseil de sécurité, sont en mesure de faire progresser l'œuvre des Nations Unies. Je signale en passant qu'il est devenu courant d'appeler les États comme le vôtre les puissances moyennes. L'expression décrit mal certains de ces pays. La grandeur du Canada notamment, ne se mesure pas seulement à l'étendue de son territoire, mais aussi à sa noblesse d'esprit et à sa grandeur d'âme, à la sagesse de ses dirigeants et à sa volonté de participer à la vie internationale sur le plan pratique.

En regardant vers l'avenir au milieu de vous aujourd'hui, en cette année où nous célébrons le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies j'estime que des pays comme le vôtre ont désormais encore plus de possibilités de jouer un rôle décisif. Les Nations Unies, cet organisme dynamique, est un instrument exceptionnel dont vous disposez pour influer de concert avec d'autres sur le règlement des grands problèmes internationaux. Certes, les graves décisions concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales exigent l'accord des membres permanents du Conseil de sécurité. Mais, à notre époque d'interdépendance, d'autres États ont autant à gagner du maintien de la paix et ne peuvent donc pas se tenir à l'écart. Un petit nombre occupe une situation privilégiée, mais la responsabilité incombe à tous.

[*Français*]

Mesdames et messieurs, je suis certain que vous n'ignorez pas le mécontentement suscité par le fonctionnement des Nations Unies qui s'exprime, dans certains milieux, de manière fort accrue. On dit, non sans raison, que notre Organisation n'a cessé de perdre de sa crédibilité. J'en ai dit autant moi-même, sinon davantage. Mais le monde peut-il se permettre de s'en tenir à un tel jugement? La crédibilité suppose que l'on donne un but et une orientation au dialogue multilatéral mené sur les questions qui provoquent des tensions et qui menacent d'aboutir à un conflit entre nations.

Puisque, dans le forum mondial des Nations Unies, le dialogue est conduit par tous les pays du monde, c'est à celui qui n'est pas satisfait qu'incombe l'obligation morale d'y insuffler l'esprit pratique et méthodique ainsi que le souci de l'urgence et de la cohérence qui sont de nature à produire des résultats concrets. Une organisation comme celle des Nations Unies ne saurait se figer dans des positions purement rhétoriques. Elle ne saurait non plus empêcher la libre expression des aspirations, des craintes et des griefs des peuples du monde. Ce qui importe, c'est que chacun des États membres des Nations Unies considère le succès ou l'échec de l'Organisation mondiale comme son succès ou son échec propre. Les puissances petites et moyennes disposent de moyens divers pour mettre à profit la capacité des Nations Unies de promouvoir des négociations conduisant à des accords durables. Elles peuvent influencer le climat des débats et jouer un rôle modérateur dans les conflits internationaux. Elles peuvent formuler des idées précises et réalistes et les inscrire à l'ordre du jour de la communauté internationale. Elles peuvent faire en sorte que la diplomatie discrète contribue davantage à écarter les menaces à la paix. L'Organisation des Nations Unies offre de vastes possibilités de consultations, ainsi que de contacts entre ministres des Affaires étrangères et chefs de gouvernement, qui peuvent être utilisées pour rechercher l'union des esprits, explorer les voies d'un accord sur les questions importantes et analyser avec clairvoyance la situation mondiale.

[*Traduction*]

J'ai mentionné plus tôt l'idée du maintien de la paix par les Nations Unies et le rôle que le Canada a joué dans sa conception et son développement. Les opérations de maintien de la paix ont prouvé la résistance et la capacité de réaction de l'Organisation des Nations Unies, de même que son aptitude à contrôler les situations de conflit. L'idée même de mettre sur pied une mission de maintien de la paix avec l'aide d'États autres que les membres permanents du Conseil de sécurité met

en évidence la responsabilité de ces États quant à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

Mais la responsabilité ne se limite pas au contrôle d'un conflit; elle s'étend également à la cause première du conflit. Sans mesures de promotion de la paix, les opérations de maintien de la paix ne sont qu'un palliatif. A quoi sert l'accalmie qu'assurent ses opérations si elle n'est que le prélude à un regain de violence?

Je n'ai pas besoin de mentionner de conflit régional particulier: il est vrai dans tous les cas que, sans un effort réel en vue du règlement durable d'un conflit international, les passions refoulées s'exacerbent et la méfiance s'aggrave. Souvent une telle situation risque d'entraîner une dangereuse escalade pouvant mener à une généralisation du conflit et à des répercussions immédiates sur l'ensemble de la communauté internationale.

La Charte des Nations Unies énumère tous les moyens imaginables de règlement pacifique des conflits. A l'heure actuelle, dans les cas où des négociations directes se révèlent difficiles ou impossibles pour une raison ou une autre, les États hésitent le plus souvent à recourir à des moyens comme la médiation, les bons offices d'un tiers impartial, ou l'arbitrage. Voilà une des principales manifestations de la désorganisation dans les affaires internationales. Mais cet échec est loin d'être définitif. Les États membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent exercer des pressions collectives et bienveillantes en vue du règlement rationnel des conflits internationaux.

A cet égard, la plupart de ces États, comparés aux grandes puissances mondiales, ont l'avantage d'une plus grande souplesse parce qu'ils sont moins mêlés historiquement aux causes du conflit. Seul, aucun d'entre eux ne peut espérer réussir à régler un différend; ensemble, leur voix peut être persuasive et même se révéler irrésistible.

J'incite les États influents, dont le Canada, à saisir toutes les occasions qu'offrent les Nations Unies pour donner une impulsion nouvelle qui encouragera le règlement, d'une manière globale et durable, des conflits régionaux. Je ne sous-estime pas les difficultés en cause, mais les légers signes de réalisme et de souplesse que l'on perçoit dans certaines situations montrent que le climat s'y prête sans doute mieux maintenant que ces dernières années. Dans certains cas, les Nations Unies ou le Secrétaire général de l'Organisation demeurent essentiels à la communication entre les parties. Je songe notamment à la situation qui sévit à Chypre, à laquelle je m'efforce personnellement de nouveau de trouver une solution; il y a aussi le cas de l'Afghanistan, la guerre entre l'Iran et l'Irak ainsi que le conflit dans le Sud-est asiatique.

Un pays comme le Canada peut jouer un rôle des plus utiles dans un autre domaine très important: la promotion du dialogue Nord-Sud. Il n'existe pas, à mon sens, d'opposition primordiale ou inhérente entre les intérêts des pays en développement et ceux des pays industrialisés, car chacun profitera d'une économie mondiale plus efficace, moins déséquilibrée et moins sujette aux états de crise. Lorsque les positions exprimées de part et d'autre semblent irréconciliables, il se peut qu'une démarche plus clairvoyante parvienne à combler le fossé. Il importe avant tout que le ton du dialogue n'incite pas à l'affrontement.

Le Canada a été parmi les premiers pays industrialisés à reconnaître qu'il fallait que l'économie mondiale soit plus réceptive au problème de la pauvreté accablante de vastes régions du globe. Vos dirigeants ont fait appel à la bonne volonté en vue de mieux définir le principe de l'interdépendance économique. L'objectivité et la perspicacité qui les ont motivés peuvent fortement contribuer à promouvoir le dialogue Nord-Sud.

[*Français*]

L'une des principales préoccupations qu'inspire la société humaine à l'heure actuelle naît de la situation qui existe dans le domaine des droits de l'homme. Paradoxalement, alors que l'Organisation des Nations Unies est parvenue, au prix de grands efforts, à donner aux dispositions garantissant la protection des droits de l'homme force obligatoire en droit international, on constate que ces droits sont encore violés sur une grande échelle. Pour la première fois dans l'histoire, les États qui forment la communauté internationale se sont engagés, en souscrivant à la Charte des Nations Unies, à œuvrer de concert pour favoriser et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous. Des instruments tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme et les pactes y relatifs définissent les normes en fonction desquelles la communauté internationale peut juger l'action d'un État à cet égard. Diverses procédures ont été mises au point pour amener les États à appliquer ces normes. Malheureusement, elles continuent dans diverses régions du globe à ne pas être respectées, ce qui constitue l'un des traits les plus consternants de la condition humaine. Il convient de traiter ce problème avec doigté et d'adopter la méthode la mieux apte à produire des résultats positifs. J'estime que des pays comme le Canada peuvent contribuer à renforcer les moyens dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour atténuer la grande souffrance que cause le déni des droits et de la dignité de la personne humaine.

Je finirai en évoquant la préoccupation qui, pour l'humanité tout entière, domine de loin toutes les autres: celle qu'inspire l'accroissement incessant des arsenaux nucléaires. Ici encore, le Canada a l'avantage d'être un pays qui, pour avancé qu'il soit sur le plan des techniques nucléaires, n'est pas pour autant doté de l'arme nucléaire.

A ce titre, vous pouvez nous fournir une aide précieuse pour surmonter les obstacles techniques qui s'opposent à la mise en place de mesures efficaces de limitation et, finalement, d'élimination des armes nucléaires. Inverser la tendance au surarmement nucléaire est, pour l'humanité, l'impératif premier. Je ne tenterai pas d'analyser, ici, les nombreuses raisons pour lesquelles il n'y a pas eu progrès dans ce sens. Mais il me semble que l'esprit humain est aujourd'hui prisonnier d'une nouvelle forme de déterminisme, une forme plus paralysante que le fatalisme, la croyance en la prédestination, à laquelle on attribue la décadence des magnifiques civilisations du passé. Je veux parler de la soumission au progrès impitoyable des techniques militaires.

La technique devrait être le serviteur et non le maître de la destinée des hommes. Si les sociétés privées peuvent garder la maîtrise de leurs techniques industrielles et en faire une application judicieuse dans l'intérêt de leurs résultats financiers, il n'y a aucune raison pour que les États ne puissent pas garder la maîtrise des techniques de destruction, dans l'intérêt de la paix. Or cette maîtrise passe par la conclusion d'accords réciproques pour arrêter la course aux armements. A défaut de tels accords, la science joue, dans le domaine des armements, le rôle de l'apprenti sorcier: pour que le gnome s'arrête avant que le déluge ne nous engouffre tous, il faut un ordre émanant de nos dirigeants politiques.

Il est vrai qu'à l'origine de la course aux armements que se livrent les grandes puissances du monde, il y a les graves inquiétudes qu'elles ressentent au sujet de leur sécurité. Mais la sécurité ne saurait se concevoir en termes purement militaires: ses autres dimensions—économiques, sociales, culturelles et psychologiques sont aujourd'hui infiniment plus importantes que par le passé. Qui plus est, rien ne dit que l'on doive sans cesse rechercher la sécurité dans une surenchère réciproque des armements et non pas dans un abaissement mutuel de leurs niveaux. Sans accord de limitation des armements, le point auquel l'une des parties peut se sentir assurée de jouir de l'égalité ou de l'avantage sur le plan des armements ne demeure jamais fixe. La sécurité totale, comprise seulement en termes d'armements, est un but qui recule dès que l'on croit l'atteindre et qui se dérobe sans cesse. L'humanité crie pour qu'on la délivre de ce cercle vicieux.

[*Traduction*]

Mesdames et messieurs, je n'ai abordé qu'une partie des sérieux problèmes qui assaillent la communauté mondiale à l'heure actuelle. Si nous voulons nous attaquer carrément à ces problèmes et aux autres, je suis convaincu que nous devons tous nous attacher davantage aux questions qui rapprochent les êtres humains plutôt qu'aux facteurs souvent éphémères qui dressent les pays les uns contre les autres. Peu de pays sont plus conscients que le Canada de la nécessité de tenir pleinement compte des opinions divergentes au sein d'une tribune représentative.

C'est là que réside le secret de votre réussite en tant que peuple. A l'échelle de la communauté mondiale, il n'y aura pas de réussite possible tant qu'un si grand nombre de nos semblables connaîtront des privations. En fin de compte, nous devons tous marcher de front et je suis convaincu que les Nations Unies représentent, et de loin, le meilleur moyen d'y parvenir. J'ai constaté avec grand plaisir que les Canadiens reconnaissent et approuvent ces principes et je compte sur le maintien de cette collaboration étroite dans la réalisation de notre objectif commun.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Guy Charbonneau (Président du Sénat): Monsieur le Secrétaire général, vous connaissant de réputation, je savais que vos propos seraient une réflexion profonde sur les problèmes de notre monde divisé. En notre époque de poudrière télécommandée de partout, il est réconfortant que soit animé d'un esprit de compréhension active le Secrétaire général de l'Organisme qui a pour mission de rassembler tous les hommes de la terre. Vous exercez, en effet, vos fonctions en alliant le réalisme du politique averti aux vues généreuses de l'humaniste.

Puisque nous célébrons cette année la mémoire de Victor Hugo, vous me permettrez, sans doute, de rappeler l'une de ses formules-choc qui nous présente en image le caractère quasi surhumain de vos entreprises. «La paix universelle est une hyperbole dont le genre humain suit l'asymptote», c'est-à-dire qu'on est face à deux lignes parallèles qui ne se rejoindront jamais.

Malgré cette évidence millénaire, vous poursuivez avec ardeur votre œuvre d'apaisement que nous, Canadiens, admirons et encourageons. Votre carrière nous invite à espérer puisque, avec nous, vous ne cessez de proclamer la substitution du droit à la force, de la raison aux passions aveugles, du dialogue à la violence.

Par votre activité inlassable et omniprésente, vous avez acquis à nos yeux le sens de l'ubiquité qui est, en somme, le caractère propre d'une assemblée universelle. Vous devez être partout à la fois parce que les nations ont partout besoin d'un pacificateur.

[*Traduction*]

Lorsque les choses vont mal, il est facile de se joindre au chœur de ceux qui critiquent les Nations Unies, mais il ne faut jamais perdre la foi et céder à l'exaspération. Vous savez, comme nous au Canada, que l'Organisation des Nations Unies n'a de force que celle que lui confère la volonté collective de ses États membres. Nous ne pouvons pas faire de l'ONU un bouc émissaire trop commode.

Il n'est pas étonnant que l'ONU ait plus de mal à s'acquitter de ses responsabilités de maintien de la paix et de la sécurité. Le glissement vers les conflits politiques et la guerre entre les nations n'est jamais facile à arrêter. Vous-même, monsieur le Secrétaire général, avez continué à travailler assidûment, au centre de ces conflits, fidèle à la plus haute tradition de votre poste. Je ne peux que remarquer que, là où tous les autres ont échoué, vous avez réussi à ouvrir une brèche dans le mur qui sépare l'Iran de l'Irak. A Chypre, vous avez réussi à réunir les dirigeants des deux communautés chypriotes pour faciliter la recherche d'un règlement. Vous ne devez pas perdre espoir. Vous devez puiser le courage dans les succès discrets et l'appui de nations comme le Canada pour persévérer dans un travail qui est loin d'être terminé.

Votre présence parmi nous nous honore. Les Canadiens vous appuient dans le travail indispensable que vous accomplissez. Nous sommes fiers de continuer à participer au renforcement de l'ONU, pour qu'elle puisse relever les nouveaux défis. Merci, monsieur le Secrétaire général.

Des voix: Bravo!

L'hon. John W. Bosley (Président de la Chambre des communes): Monsieur le Secrétaire général, au nom des députés de la Chambre des communes et de tous les Canadiens, je tiens à

vous remercier de nous avoir fait partager vos idées avec tant d'éloquence.

Il y a 21 ans, l'un de vos prédécesseurs, U Thant, a adressé aux Canadiens, dans cette Chambre, un message dont l'à-propos et l'importance nous frappent encore. Il nous a dit que «malgré toute son autorité morale et ses bonnes intentions, l'Organisation des Nations Unies, comme n'importe quel défenseur pacifique de l'ordre et de la justice, ne saurait être efficace sans la collaboration des principaux intéressés et sans que ces derniers ne fassent des concessions et des efforts». Aujourd'hui, vous nous avez laissé un message dont les Canadiens tiendront compte pendant au moins 21 ans.

[*Français*]

La magistrale analyse que vous venez de faire de la situation mondiale actuelle nous oblige à réfléchir attentivement sur les problèmes auxquels se heurte la communauté internationale et les conséquences pour chacun de nous de la «crise du multilatéralisme».

Et vous avez expliqué pourquoi il est de la plus haute importance que l'Assemblée des Nations Unies reste forte.

S'il est une leçon à tirer de notre histoire récente, c'est celle de l'interdépendance des nations à l'échelle mondiale.

Sans cet instrument dynamique de coopération internationale, les intérêts nationaux divergents conduiraient au chaos. Dans un monde dont la complexité va croissant, l'Organisation des Nations Unies est un organisme indispensable.

[*Traduction*]

Les Canadiens le savent, et le Canada demeure attaché à l'Organisation des Nations Unies, à ses principes et à ses objectifs, en parole et en fait, comme le premier ministre l'a souligné dans son introduction. Ce qu'il faut, vous l'avez dit, c'est revitaliser l'ONU. Quelle meilleure façon pourrait-il y avoir de célébrer son 40e anniversaire?

[*Français*]

Pendant les années 1930, certains pays ont tourné le dos à la Société des Nations—avec des conséquences désastreuses. Si, dans un âge nucléaire, il nous fallait subir un nouveau cataclysme pour comprendre l'importance de notre acquis actuel, nous risquerions fort de ne plus rien trouver sur quoi reconstruire le monde.

Voilà pourquoi le message que vous nous livrez aujourd'hui est d'une urgence et d'une importance sans pareilles.

[*Traduction*]

La paix est une question urgente pour les Canadiens, comme elle l'est pour vous. Nous aussi, nous espérons que les dirigeants politiques du monde entier réussiront à faire en sorte que notre planète vive en paix éternellement. Le casque bleu que des milliers de soldats canadiens ont porté avec fierté nous rappelle constamment et concrètement les liens entre le Canada et l'Organisation des Nations Unies. Par votre présence ici et par vos propos, vous avez aujourd'hui renforcé ces liens. Nous vous en sommes sincèrement reconnaissants. Une fois de plus, monsieur le Secrétaire général, nous vous remercions.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La séance est levée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 11 mars 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PÊCHERIES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 8 mars, de la motion de M. Fraser: Que le projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-32, et cela, pour plusieurs raisons, mais d'abord, parce que cette mesure nous fournit l'occasion de soulever certaines questions très importantes pour les pêcheurs de la côte est et, surtout, de la côte ouest.

M. le Président: Puis-je me permettre d'interrompre le député une seconde? Je voudrais poser une simple question. Si j'ai bien compris, lorsque nous avons interrompu ce débat, vendredi, le député voulait poser des questions. Je voudrais savoir s'il pose des questions ou s'il reprend le débat.

Pour la forme, je voudrais vérifier si des députés désirent poser des questions pendant ce qui reste de la période de questions. Comme il n'y en a pas, nous reprenons le débat. La parole est au député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe.

M. Tobin: Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que j'aurais posé des questions aujourd'hui, mais celui qui a pris la parole en dernier n'est pas à la Chambre.

M. Hnatyshyn: Le député n'est pas censé le mentionner.

M. Tobin: Je ne pense pas qu'il serait juste, étant donné l'effort admirable déployé par ce député, qui s'intéresse sincèrement à la pêche, de le questionner en son absence. Le leader du gouvernement à la Chambre conviendra certainement que c'est ainsi que doit se conduire un député de Terre-Neuve.

Je le répète, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de cette mesure. A mon avis, chacun de nous sera d'accord pour que le ministre précise ses pouvoirs en ce qui concerne la répartition du poisson sur la côte ouest ou est. Compte tenu des récents jugements des tribunaux et du fait que les pouvoirs du ministre sont très flous pour le moment, nous conviendrons tous, je pense, de la nécessité de bien préciser ses pouvoirs en ce qui concerne la répartition des stocks de poisson.

Le problème n'est pas là, monsieur le Président. Nous approuvons la portée de cette mesure. Néanmoins, nous ne sommes pas d'accord pour laisser au ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) le droit de répartir le poisson sans rendre de comptes à qui que ce soit, à aucun tribunal, à aucun groupe d'intéressés, sans dire d'abord aux députés et surtout aux pêcheurs de la côte ouest et de la côte est quels seront les principes et les paramètres utilisés pour répartir le poisson.

Il faut bien se rendre compte que la pêche au saumon de la côte ouest rapporte plusieurs centaines de millions de dollars, voire même, selon certains, un milliard de dollars, et qu'il existe des conflits entre les différents groupes de pêcheurs, autochtones et non autochtones, les pêcheurs commerciaux et sportifs . . .

Mme Mitchell: Les pêcheurs et pêcheuses.

M. Tobin: La députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell) me corrige et je dirai donc entre les pêcheurs de n'importe quel sexe.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Ce sont des conflits bien réels attribuables au fait que le gagne-pain de ces pêcheurs est en jeu. Il faut qu'ils puissent nourrir leur famille et protéger, bien souvent, l'investissement qu'ils ont fait sur plusieurs dizaines d'années en achetant des engins de pêche et des navires ainsi que l'équipement le plus moderne que l'industrie puisse offrir. Le ministre nous demande l'autorisation de préciser son rôle et de lui permettre de répartir le poisson sans d'abord nous dire quels sont les paramètres et les principes qu'il appliquera pour régler les conflits entre les divers groupes d'intéressés. C'est tout simplement inacceptable. Le ministre doit clairement déclarer ce qu'il en est avant que nous ne puissions donner notre accord à une mesure dont nous ignorons les conséquences.

Plusieurs problèmes se posent à Terre-Neuve. Si cela intéresse les néo-démocrates, je représente une circonscription . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: . . . située dans la grande péninsule septentrionale de Terre-Neuve. Elle compte 500 milles de côte peuplés de 90,000 habitants répartis dans plusieurs centaines de localités. Plus de la moitié d'entre elles sont de petits villages ou des villes de moins de 1,000 habitants. Les députés comprendront sans doute que dans ce genre de milieu, le secteur de la pêche dépend totalement de la sensibilité et des connaissances du ministre des Pêches et des Océans ainsi que de l'intérêt qu'il manifeste pour la pêche. Les pêcheurs pourront vivre décemment, peut-être pas dans l'aisance, mais au moins décemment, ou ne pourront pas survivre, selon les décisions qu'il prendra.

Les gens qui habitent sur cette côte de 500 milles essaient depuis quelque temps de tenir une assemblée avec le ministre des Pêches et des Océans et ses adjoints à St. Anthony, à l'extrémité de la grande péninsule septentrionale, juste au bord du détroit de Cabot. Toutes les associations promotrices, tous les comités de pêcheurs et tous les groupes de développement économique de la côte se sont organisés pour recevoir le ministre et discuter de la création d'une société de développement des pêcheries du Nord. Le ministre devait s'entretenir avec ces gens-là à la fin du mois dernier mais, en dépit des semaines de préparation, il était trop occupé pour y aller. On a donc mis en veilleuse les problèmes et les aspirations des habitants de la côte rocheuse de la grande péninsule septentrionale. Polis comme ils le sont, ils n'ont pas rouspété, ils ont tout simplement demandé au ministre si une autre date lui conviendrait mieux.

• (1110)

C'est regrettable, mais le ministre des Pêches et des Océans, toujours très occupé, a dit à la Chambre la semaine dernière qu'il ne pouvait promettre de participer à une réunion ni d'aller à St. Anthony—il m'a donné l'impression que c'est au diable vauvert—mais qu'il serait ravi d'y envoyer des représentants. Ces 30,000 personnes éparpillées sur 200 milles de côte ont mis des semaines à organiser une réunion au sujet de leur gagne-pain et elles veulent en discuter avec le ministre plutôt qu'avec ses représentants, car c'est lui qui a le dernier mot. Même si je suis dans l'opposition, je leur ai assuré que le ministre des Pêches est un brave type, mais qu'il est très occupé, car il tient à s'acquitter de ses responsabilités ministérielles. Ce qu'ils ne savent pas, c'est que le ministre a les mains liées à cause de son collègue des Finances qui a annoncé en novembre une réduction de 31 millions de dollars du budget des pêches. De plus, le ministre des Finances a refusé de débloquer les 15 millions alloués aux négociations entre la province de Terre-Neuve et le gouvernement du Canada sur la création d'une société de développement des pêcheries du Nord dans la grande péninsule septentrionale.

Au cas où les députés se demanderaient pourquoi nous avons besoin de cette société, c'est que, dans cette péninsule au nord du 50e parallèle, de Port-au-Choix jusqu'à la côte du Labrador et la rive nord du Québec, les humbles pêcheurs et usines de traitement n'ont jamais été rien de plus que des fournisseurs et des exportateurs de matières premières. Dans certaines des pêcheries les plus poissonneuses du monde les pêcheurs prennent un produit de qualité supérieure qu'ils rapportent à une petite usine de traitement où l'on se contente de couper le poisson avant de l'expédier à Boston par camions réfrigérés. C'est là qu'il est traité, fileté, emballé et congelé. On le renvoie sous forme de produit fini non seulement à Ottawa, Toronto, Montréal et Vancouver, mais aussi dans la grande péninsule septentrionale.

Les habitants de la côte savent qu'il y a quelque chose qui cloche: en même temps que du poisson cru, ils exportent des emplois qui pourraient et devraient exister dans la grande péninsule septentrionale. Chaque petite usine d'approvisionnement n'est qu'un maillon de la chaîne d'un conglomérat national ou international de pêche. Presque tout le poisson est déchargé sur la côte nord, mais les multionationales préfèrent expédier le poisson cru de la péninsule septentrionale et le traiter aux États-Unis.

Les pêcheurs ont la matière première et l'ardeur au travail. Si seulement le ministre et les deux gouvernements les aidaient et s'occupaient d'eux, les pêcheurs pourraient avoir confiance dans l'avenir, prendre leurs affaires en main, être maîtres chez eux et mener leur barque comme ils l'entendent. Il est possible de créer les emplois là où on en a besoin, dans la grande péninsule septentrionale, mais il faudra notre aide. Si nous voulons aider les pêcheurs, il faudra les écouter, car ils ne peuvent pas venir à Ottawa. Le ministre doit donc accorder une haute priorité à la question et prendre le temps de se rendre sur place, afin de permettre à ces gens de faire valoir leur point de vue.

• (1115)

Je voudrais soulever une autre question qui me préoccupe énormément. Dans son exposé financier du 8 novembre dernier, le ministre des Finances a annoncé qu'à l'avenir les pêcheurs d'un bout à l'autre du pays seront tenus de payer des droits de mouillage. Ainsi, tout pêcheur qui amarre son embarcation à un quai public aura à payer des frais de stationnement pour ainsi dire.

D'une part, le gouvernement bloque à toutes fins utiles son aide financière aux ports pour petites embarcations du Canada et met un terme aux travaux de modernisation, d'entretien et de construction de nouvelles installations pour les pêcheurs. De l'autre, il décide d'obliger les pêcheurs à payer des droits de mouillage. La qualité des installations non seulement varie d'une région à l'autre—certaines régions sont relativement bien équipées, alors que d'autres sont pratiquement démunies—mais elle est tellement disparate à l'intérieur des régions mêmes qu'on ne saurait imposer aux pêcheurs des droits de mouillage uniformes qui soient équitable.

A l'époque où j'étais secrétaire parlementaire du ministre des Finances, j'avais eu le plaisir de me rendre jusqu'à la magnifique côte ouest du Canada. A un quai public, j'ai vu des bateaux amarrés en rangées de 10, de 12 et même de 15. Qui aura à payer les droits de mouillage en pareils cas? Y obligera-t-on le pêcheur amarré au quai même? Le quinzième bateau aura-t-il à les payer lui aussi, même si son embarcation n'est pas à l'abri ni protégée? D'après ce règlement, tous les propriétaires de bateaux amarrés à ce quai auront à les payer.

Dans la péninsule septentrionale de Terre-Neuve, dans la localité d'Anchor Point, il y a un quai où pour 25 millions de dollars de prises sont débarquées et sur lesquelles on paie des taxes. Le quai en question est sur le point de s'écrouler. Obligera-t-on les pêcheurs qui s'amarrent à cette structure en ruine à payer des droits de mouillage? Je ne le pense pas. Le gouvernement ferait mieux de commencer par établir un service de qualité de base, par aménager des installations portuaires satisfaisantes, avant de réclamer aux pêcheurs des droits pour s'amarrer à des structures qui, dans bien des cas, si elles existent, sont dans un état lamentable.

Les députés qui siégeaient à la Chambre lors de la dernière législature se souviennent du très long débat que nous avons eu au sujet du renflouage de Fisheries Products International en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve. Le gouvernement a investi environ 200 millions de dollars pour sauver Nickerson's, National Seed, The Lake Group et Fisheries Products. On avait fondé une nouvelle entreprise à l'occasion, Fisheries Products International.

A l'époque de ce débat, le parti d'en face et le premier ministre de Terre-Neuve, l'honorable Brian Peckford, que nos collègues d'en face tiennent pour un conservateur bon teint, étaient persuadés qu'aucune usine appartenant à ce nouveau conglomérat, Fisheries Products International, ne pouvait fermer ses portes. Il fallait épargner tous les emplois dans les localités. A l'époque, je trouvais le projet un peu ambitieux. En fait, je savais qu'il l'était.

Je n'apprécie pas du tout maintenant que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) annonce que Fisheries International Products est à vendre. Après avoir investi dans cette compagnie environ 200 millions de dollars en fonds publics, après l'avoir renflouée, remise sur pied et rendue rentable, le gouvernement va la brader à l'entreprise privée. L'entreprise privée va donc tout reprendre, notamment les 200 millions des contribuables. Le gouvernement fédéral et celui de Terre-Neuve nous annoncent en outre que les usines non rentables de Fisheries Products International, c'est-à-dire plusieurs douzaines, pourront fermer leurs portes. Les localités visées sont donc condamnées à mourir. Les usines rentables, celles qui rapportent, resteront ouvertes. Je voudrais utiliser un mot antiréglementaire, monsieur le Président, mais vous m'interrompriez et cela me ferait perdre le fil de mes idées. Les ministériels ne font pas preuve de dignité en se montrant brutaux tout de suite après le 4 septembre, quand ils s'étaient montrés sensibles avant cette date.

• (1120)

Il y a en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve des localités qui vivent de la pêche depuis 500 ans. Ce sont de petits villages isolés. Ils ne sont devenus accessibles par route que depuis 15 ans, mais il faut quand même un jour de route ou deux pour s'y rendre. Il y a des petites villes où la culture et les façons de vivre sont axées sur la pêche. Le gouvernement dit maintenant à ces collectivités, sans leur proposer d'autre solution pour qu'elles assurent elles-mêmes leur subsistance, qu'elles ont eu une histoire longue et intéressante mais que leur prochain chapitre sera celui des villages fantômes de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse. Il faudra que le ministre des Pêches et des Océans réponde à toutes ces questions avant que les membres de mon groupe ne soient disposés à lui accorder le pouvoir ultime de contingenter le poisson sur lequel comptent les pêcheurs et les sociétés de pêche.

Je dirai en terminant que je connais le ministre des Pêches. J'ai eu le plaisir de travailler avec lui au cours des cinq dernières années. Je sais que c'est un homme correct, un homme sensible, un homme qui pense aux autres. Mais je sais aussi qu'il fait partie d'un cabinet qui va amputer la pêche sans songer aux conséquences que cela va entraîner au plan humain et au plan des collectivités isolées qui n'ont pas d'autres ressources.

Au nom du ministre et de la population que je représente, j'implore les collègues du ministre au cabinet d'écouter le ministre des Pêches et des Océans, parce qu'il comprend. Sachant que le ministre comprend et qu'il s'inquiète, je lui dirai que si ses collègues ne veulent pas l'écouter, que si le gouvernement continue à faire l'éléphant dans le magasin de porcelaine, je demanderai au ministre d'écouter son courage et son intégrité et de faire le nécessaire. Et le nécessaire, il sait que cela consiste à prendre la défense de ceux dont il a la charge en qualité de ministre des Pêches et des Océans, à dénoncer l'approche brutale adoptée par le gouvernement, depuis six mois qu'il est au pouvoir, à l'égard des pêcheurs, de leurs familles et de leurs localités.

M. le vice-président: Des questions, des observations?

M. Baker: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de son discours. J'aurais une question à lui poser. Le ministre des Pêches de la province de Terre-Neuve a déclaré publiquement que le gouvernement de Terre-Neuve avait approché le gouvernement fédéral pour lui exposer ses préoccupations au sujet de la suppression annoncée par ce dernier du régime fédéral d'assurance des bateaux de pêche. Le syndicat terre-neuvien s'oppose également à la suppression de ce régime d'assurance. Hier, le gouvernement de Terre-Neuve s'est prononcé officiellement contre la suppression du régime.

Le ministre provincial des Pêches a déclaré publiquement que le gouvernement fédéral était en train de reconsidérer cette suppression. Il affirme également que le gouvernement fédéral va appuyer les chasseurs de phoque, et que le gouvernement fédéral va faire ceci, va faire cela, va faire des tas de choses. Je me demande si le député aurait des observations à faire sur ces points-là.

• (1125)

M. Tobin: C'est merveilleux comme le déclenchement imminent d'élections provinciales est capable d'éveiller le ministre provincial des Pêches aux problèmes des pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador. Mon collègue le député de Gander-Twillingate (M. Baker) ne sait peut-être pas que le premier ministre de Terre-Neuve a réservé pour ce soir du temps d'antenne à la radio et à la télévision en heure de pointe. Il va déclencher des élections. Et c'est ce qui fait que ses ministres, et en particulier celui des Pêches, se mettent soudain à songer à leur clientèle, à constater que tout ne marche pas comme sur des roulettes avec Ottawa.

Je dirai aux députés d'en face que le ministre des Pêches et des Océans est resté muet sur les 36 millions de coupures qui ont été annoncées le 8 novembre par le ministre des Finances. Il est resté muet sur l'augmentation des droits d'amarrage, sur la suppression du programme de subvention aux bateaux. Le gouvernement terre-neuvien est resté muet également au sujet de la morue du Nord, dont il affirme depuis longtemps qu'elle ne doit servir qu'à l'avantage de Terre-Neuve et de personne d'autre. En ma qualité de Canadien et de Terre-Neuvien, c'est une prétention que je n'admets pas. Il y a longtemps qu'elle est dépassée.

Si le jeu politique entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial n'était pas si évident, ce serait tordant. Malheureusement, les conséquences d'un pareil cynisme à l'égard de l'exploitation et de la gestion des pêches sont cruelles, non pas pour les hommes politiques qui siègent à la Chambre, mais pour les pêcheurs des petites localités de la grande péninsule septentrionale comme Bear Cove, Anchor Point, Flower's Cove ou Cooks Harbour. C'est cruel pour ces pêcheurs et leurs familles. Il n'y a là rien de drôle, bien au contraire.

M. Skelly: Monsieur le Président, une chose intéressante que je n'ai pas entendu l'orateur précédent soulever c'est la façon dont le parti libéral a détruit le secteur canadien des pêches. Pendant des années et des années, sur la côte ouest, on n'a pas su profiter d'occasions extraordinaires. Je sais que le député a signalé l'incompétence du gouvernement. Je me demande s'il prendrait la peine de parler aux nombreux anciens ministres libéraux des Pêches qui n'ont rien fait de constructif pour les pêches de la côte ouest.

M. Tobin: Monsieur le Président, il est toujours fascinant de voir des amateurs de hockey, qui n'ont jamais mis le pied sur la glace, poser comme les plus grands experts. Nous savons tous que le NPD n'a jamais formé de gouvernement et qu'il n'en formera jamais, de sorte que ses députés se retrouvent experts de salon dans tous les domaines d'activité.

Permettez-moi de dire quelques mots de la province que je connais le mieux. Le fait est que, dans les circonscriptions dont l'économie repose principalement sur la pêche, les Terre-Neuviens ont réélu le député de Gander-Twillingate (M. Baker), le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (Mr. Rompkey), et moi-même, député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe, malgré les meilleures prévisions des spécialistes. Je me permets de dire, en toute humilité, que j'ai le plus grand respect pour les opinions et les décisions des pêcheurs de Terre-Neuve. Ils ont décidé de réélire trois d'entre nous à la Chambre des communes aux dernières élections. Lorsque les néo-démocrates auront eu l'occasion de mettre le pied sur la glace, ils pourront alors faire des observations. Celui qui n'a pas encore gouverné ne peut se permettre de critiquer, et je m'imagine que le NPD n'est pas près de gouverner.

M. Baker: Monsieur le Président, j'ai une très brève observation à faire. Les députés néo-démocrates conviendront, j'en suis sûr, que jamais encore au Canada un gouvernement fédéral n'a imposé autant de compressions budgétaires en si peu de temps que le présent gouvernement l'a fait récemment dans le cas du ministère des Pêches et des Océans. Jamais encore dans l'histoire du Canada, un gouvernement fédéral n'a autant réduit le budget de tous les ministères fédéraux que ces derniers mois. Il n'y a aucune comparaison—et l'on pourrait remonter jusqu'à sir John A. Macdonald—entre n'importe lequel des gouvernements précédents et le gouvernement actuel. Il est malheureux que le Nouveau parti démocratique soit si absorbé par sa critique des gouvernements précédents qu'il en arrive parfois à perdre de vue ce qui se passe aujourd'hui au Canada et ce à quoi nous nous intéressons. J'espère que ce parti se concentrera sur les véritables sujets d'intérêt pour notre pays qui ont été soulevés par le gouvernement actuel.

• (1130)

M. Hopkins: Monsieur le Président, j'aimerais simplement poursuivre sur la lancée de ce que mon honorable collègue vient de dire. Nous avons tous été récemment témoins de la scène d'amour jouée dans l'Ouest à l'occasion de la conférence des premiers ministres. Mon honorable collègue de Terre-Neuve a vraiment bien résumé les qualités du ministre fédéral des Pêches et des Océans (M. Fraser). J'aimerais demander au député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) qui a abordé ce sujet, si lui et les Terre-Neuviens ne conviennent pas que même si le ministre des Pêches et des Océans possède peut-être toutes les qualités énumérées, il n'a quand même que très peu d'autorité au cabinet et aucune influence contre le comité des compressions budgétaires à l'œuvre au sein du cabinet conservateur. Le député ne reconnaît-il pas que puisque le gouvernement terre-neuvien a partagé l'état d'esprit de l'ydille dont l'Ouest a été la scène, il n'est maintenant plus en position de venir prétendre devant ses administrés qu'il a pris leur défense? En fait, ce sont mes deux collègues de Terre-Neuve qui prennent à la Chambre la défense des droits, des privilèges et des moyens de subsistance des pêcheurs de Terre-Neuve.

M. Tobin: Monsieur le Président, je remercie beaucoup le député de sa question. J'ai une brève observation à faire à l'intention de mon collègue du Nouveau parti démocratique qui professe maintenant une préoccupation soudaine pour les pêcheries. J'ai remarqué avec beaucoup d'intérêt le fait que durant toute la campagne électorale de l'été dernier, ni le chef du Nouveau parti démocratique ni aucun autre député de ce parti ne sont venus une seule fois dans la province de Terre-Neuve. De toute évidence, ils ne la trouvaient pas assez importante. Ils n'en connaissaient pas assez au sujet de la province et l'ont jugée si insignifiante et de si peu d'importance qu'ils ne se sont même pas donné la peine de s'y rendre.

Notre chef s'est fait élire sur la côte ouest. Le chef du NPD n'a même pas pris le temps de se rendre ne serait-ce qu'une seule fois dans la province de Terre-Neuve pendant toute la campagne électorale de l'été. On ne peut imaginer de condamnation plus virulente du fait que le Nouveau parti démocratique est davantage intéressé à tenir haute la proverbiale carotte, en promettant tout à tous et chacun au lieu d'adopter une approche sérieuse, mûre et réaliste aux problèmes qui assaillent aujourd'hui les Canadiens de toutes les régions.

Quant à sa question, je tiens à dire à mon honorable collègue que je crois, comme je l'ai déjà dit, que le ministre actuel des Pêches et des Océans est un homme bien intentionné. Il est fondamentalement bon. Mais je trouve qu'il est entouré de collègues comme la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) et le ministre des Finances (M. Wilson) qui n'ont aucune idée de l'importance de la pêche pas plus sur la côte est que sur la côte ouest et qui, loin de s'en soucier, sont prêts à mettre la hache dans les budgets concernant les pêcheurs des deux côtes. J'espère que le ministre actuel des Pêches et des Océans apparaîtra comme un ministre énergique et influent. Je sais qu'il a plus de matière grise que tous les autres membres du cabinet réunis.

J'ignore cependant si le premier ministre (M. Mulroney) a assez de bon sens pour s'en rendre compte. Il ne l'a pas fait jusqu'ici. Pour l'instant, le gouvernement a saboté le travail du ministre, le ridiculisant aux yeux des pêcheurs du Canada. Il ne mérite pas toutes les critiques qu'on lui adresse. On lui reproche d'avoir annulé des programmes alors qu'il n'en est pas responsable. Les députés de ce côté-ci de la Chambre essaient d'aider le ministre à bien faire son travail et si les députés d'en face se préoccupaient de la situation et étaient prêts à écouter, ils appuieraient le ministre parce qu'au fond, c'est un honnête homme. Il est cependant associé à un groupe de gens qui se sentiraient plus à l'aise avec des bandits.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, après la dernière déclaration du député, je suis pour le moins essouflée. Tout cela n'est que du vent.

En prenant la parole au sujet du projet de loi C-32 tendant à modifier la Loi sur les pêcheries, je tiens à dire, comme d'autres l'ont fait avant moi, je pense, qu'il est vraiment malheureux que le ministre ait décidé de centraliser l'administration des pêcheries dans son cabinet et une bureaucratie qui n'a pas vraiment réussi dans le passé à mériter la confiance des pêcheurs et de l'ensemble du secteur. Il a décidé, sans avoir consulté les personnes directement visées, comment répartir les stocks de poisson.

Si j'ai bien compris, le projet de loi vise à étendre les pouvoirs du ministre et du ministère des Pêches et des Océans, surtout pour bien gérer, répartir et contrôler les ressources halieutiques des côtes du Canada. Selon nous, le projet de loi accorde beaucoup trop de pouvoirs au ministre pour ce qui est de répartir les ressources halieutiques. Cette activité sera, semble-t-il, contrôlée en bonne partie par le ministre et son personnel, ce qui entraînera sans doute une augmentation de la bureaucratie qui a été dans le passé beaucoup trop insensible, du moins au niveau central, aux besoins du secteur de la pêche, surtout sur la côte ouest. La mesure étend le rôle des fonctionnaires des Pêches et des Océans et leur donne plus de pouvoirs.

L'un des aspects du projet de loi avec lequel nous serons sans doute d'accord a trait à l'inclusion des plantes dans la définition du mot «poisson». J'espère que le gouvernement compte ainsi étendre l'application de la loi aux divers genres de pisciculture et de culture de plantes aquatiques qui ont une excellente valeur nutritive et qui pourraient aussi avoir beaucoup de valeur sur les marchés d'exportation.

L'orateur précédent a parlé des termes utilisés dans le projet de loi. Quand je préparais mon discours ce matin, je me suis encore une fois penchée sur le mot anglais «fishermen» et je me suis demandée quel mot serait plus approprié vu notre charte des droits. Nous devrions peut-être redéfinir cette occupation dans le projet de loi. J'ai songé à l'expression «fish people», qui ne fait pas très sérieux, ou encore «fish folk», qui est un peu trop sans façon, et j'ai conclu que nous devrions peut-être employer le mot «fishers» pour désigner l'ensemble des travailleurs de cette industrie.

Les pêcheurs de la côte ouest forment un groupe très important. Auparavant, ils faisaient partie d'un très vaste secteur. Je voudrais citer quelques chiffres, monsieur le Président. Entre 1979 et 1983, la valeur moyenne dans le commerce de gros de la ressource halieutique du Pacifique et du Yukon était de 45 millions de dollars. Il y avait environ 17,000 pêcheurs professionnels et de 350,000 à 400,000 pêcheurs amateurs. Il y a aussi, bien entendu, bon nombre de localités autochtones pour lesquelles la pêche représente le principal moyen de survie et de développement économique. Il y a cinq espèces de saumon qui constituent les prises les plus rentables de la côte ouest. La pêche au saumon représente environ 64 p. 100 des recettes.

La pêche au hareng et au hareng rogué est un autre secteur particulièrement important de la Colombie-Britannique. C'est lui qui est le principal fournisseur du marché japonais et nous devons certes nous préoccuper de la situation de la pêche au hareng tout autant que de celle de la pêche au saumon. Il y a aussi bien des gens qui travaillent pour des industries connexes. Dans ma circonscription de Vancouver-Est, un grand nombre de femmes immigrantes et autochtones se lèvent très tôt le matin lorsqu'il fait encore nuit pour aller travailler dans les conserveries et les industries de congélation du poisson dans le port. Ces industries fournissent beaucoup d'emplois dans ma circonscription et dans bien d'autres. L'industrie de la pêche pourrait donc être très forte en Colombie-Britannique et elle pourrait s'autofinancer. Le poisson est une ressource renouvelable très importante, mais nous devons maintenant prendre les mesures nécessaires pour mettre sur pied un programme approprié de renouvellement des stocks comme nous aurions dû le faire il y a longtemps.

• (1140)

Ces dernières années, les réserves de poisson sur la côte ouest ont baissé de façon inquiétante. C'est pourquoi il faudrait mettre rapidement en œuvre un programme de repeuplement des rivières à saumon, assurer une planification adéquate et créer des industries connexes. J'ai vu dernièrement à la télévision une émission qui m'a beaucoup impressionnée concernant des élevages d'huîtres sur la côte septentrionale. Les gens du secteur des pêches savent qu'il y a énormément d'espèces que les Canadiens ne consomment pas, notamment le chien de mer et le merlu, lesquelles, si nous nous donnions la peine de les pêcher et de les transformer, feraient le bonheur de bien des pays, surtout en Asie, où nous pourrions les exporter. Il y aurait lieu aussi de récolter les algues et diverses plantes aquatiques qui peuvent servir à des fins diverses.

Étant donné les réserves limitées sur la côte ouest, une certaine rivalité s'est installée entre les groupes de pêcheurs. Les lacunes administratives dont le ministère des Pêches et des Océans a fait preuve ont certainement aggravé la situation si elles ne l'ont pas provoquée. La majorité de ceux qui s'intéressent à ce secteur sur la côte ouest reconnaissent le problème majeur qu'a pu causer le manque de planification et de consultation.

Mon collègue a mis le député libéral au défi d'examiner le dossier du gouvernement libéral en la matière. Tous les spécialistes que ce dernier nous a envoyés avaient déjà établi leurs projets et l'administration, voire le ministre lui-même, les ont pris au mot sans vouloir consulter les usagers, accentuant ainsi nos problèmes. Nous espérions que le nouveau ministre adopterait une attitude différente. Il vient de la côte ouest, comme on nous l'a signalé, il est sensibilisé à la question et, en général, il s'efforce, j'en suis convaincue, de cerner les difficultés de manière équilibrée. C'est pourquoi ce projet de loi nous a tellement déçus.

J'insiste pour dire que dans le secteur des pêches, toute planification doit tenir compte des ressources humaines autant que naturelles. Les collectivités autochtones ont vécu de la pêche pendant des siècles, voire des millénaires. Le poisson constitue le gagne-pain des pêcheurs professionnels qui sont fort inquiets de l'avenir. Bon nombre d'entre eux ont investi beaucoup d'argent pour acheter des bateaux qui coûtent très cher et, par conséquent, il est absolument crucial qu'ils obtiennent chaque année un certain volume de prises. Il n'y va pas seulement du sort de quelques particuliers mais bien de l'ensemble des collectivités. Il est à prévoir que si les compressions se poursuivent, de nombreux villages du littoral du Pacifique seront presque voués à l'extinction. Les mères et les enfants en subiront les conséquences car celles-ci toucheront tous les habitants de ces localités.

Les libéraux avaient en quelque sorte un parti pris en faveur des pêcheurs sportifs. Il s'agit, effectivement, d'un secteur important. Pour ma part, je n'en ferais pas une priorité mais je reconnais que l'on pourrait mettre la pêche sportive en valeur si seulement les réserves étaient plus abondantes et qu'on ne privait pas ainsi de leur travail les pêcheurs professionnels ni de leurs moyens de subsistance les collectivités autochtones.

Que fait le gouvernement actuel? Ce projet de loi a été déposé juste au moment où l'on concluait le Traité concernant le saumon, avec les États-Unis. Il n'y a pas eu de consultation avec ceux qui seront directement touchés, ce qui est difficile à comprendre. Ce gouvernement ne cesse de parler de consultation. Le ministre lui-même devrait certainement se rendre compte qu'elle est nécessaire. Les conservateurs ont promis une juste représentation et une gestion coopérative dans le cadre de la consultation, mais où est-elle cette consultation? Y a-t-il eu une juste représentation dans le processus qui a abouti à ce projet de loi? Une fois de plus, le ministre n'a consulté personne avant de présenter son plan. Il ne s'est pas adressé aux groupes les plus touchés, même s'il avait promis une plus grande transparence dans les activités de son ministère. Je pense que l'on s'inquiète beaucoup de voir, une fois de plus, que ce seront les bureaucrates qui gouverneront. Même si nous savons que la Fonction publique a beaucoup de bons employés, la bureaucratie centrale a eu tendance à être dure pour certains habitants de la côte ouest et elle n'a pas été très sensible à leurs opinions et à leurs besoins. Nous demandons par conséquent au ministre de reconsidérer cette question et de revenir à un processus auquel les gens pourront participer.

Je ne suis pas une experte dans ce domaine, monsieur le Président, mais la création d'une sorte de conseil indépendant, sans relation avec l'élément politique, me semble parfaitement logique. Cette solution a été proposée par un grand nombre des personnes concernées. En fait, c'était même une des promesses électorales des conservateurs. Le conseil serait totalement à l'abri des influences politiques et indépendant du ministère des Pêches et Océans. Un tel conseil devrait être constitué de représentants des utilisateurs, par exemple du Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés de Colombie-Britannique. Il devrait y avoir également des représentants des autochtones—du Native Brotherhood, par exemple—des pêcheurs sportifs et de tous ceux qui s'intéressent à ce secteur, y compris des gestionnaires. Le conseil examinerait les stocks de l'Atlantique et du Pacifique et déterminerait les tailles et qualités. Il établirait un niveau recommandé de rendement et l'importance des prises et de l'échappement. Il fixerait des contingents et en recommanderait une certaine répartition au ministre. Cela enlèverait des responsabilités au ministre et à son ministère pour les confier au secteur lui-même.

Il y a une semaine environ, nous avions une réunion du groupe de travail sur l'emploi, à Vancouver, et des représentants du Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés nous ont présenté un mémoire. Ils déclarent:

> Le secteur de la pêche en Colombie-Britannique n'est pas, et n'a jamais été, une entreprise d'aide sociale pour ceux qui font sa richesse. Avec nos riches ressources en saumon, le secteur a été en mesure de se suffire à lui-même, bien qu'il ait connu des hauts et des bas. Le potentiel de l'industrie est étouffé par la bureaucratie et l'indifférence du gouvernement. Aussi incroyable que cela puisse paraître, le ministère des Pêches et Océans a un personnel de quelque 6,000 employés, alors que notre secteur de la pêche, dans tout le pays, n'a qu'une production comparable à celle de la Norvège (4.14 millions d'habitants).
>
> L'administration des pêches du Pacifique doit être dépolitisée. Il faut créer un conseil de développement des pêches du Pacifique, qui soit financé de façon convenable, afin de développer notre secteur des pêches au maximum. Les responsabilités de ce conseil seraient les suivantes:
>
> 1.) Accorder des prêts à taux raisonnable aux pêcheurs, de façon à financer leurs navires et leurs engins.
>
> 2.) Réduire de façon sélective les flottiles de pêche qui sont trop importantes ou qui sont trop capitalisées. Les réductions doivent être volontaires et s'effectuer par attrition.
>
> 3.) Un programme scientifique complet de mise en valeur des salmonidés qui se concentrerait sur l'amélioration des stocks sauvages.

● (1150)

> 4.) Effectuer des recherches, en particulier sur l'interception côtière et en mer du saumon. Le Canada doit se déclarer propriétaire du saumon qui fraye dans ses cours d'eau et affirmer sa propriété sur ses ressources en saumon, fragiles mais de grande valeur.
>
> 5.) Développer des pêches et des marchés pour les espèces sous-utilisées ou non utilisées comme l'aiguillat et le merlu.
>
> 6.) Protéger l'habitat, en particulier pour le saumon.

Voilà quelques-unes des mesures qui devraient être prises pour que le secteur de la pêche reste un secteur dynamique dans l'économie de la Colombie-Britannique et pour que l'on pratique une bonne politique de gestion et de développement pour le bien des propriétaires de nos ressources du Pacifique—c'est-à-dire les Canadiens dans leur ensemble. Je ne comprends pas pourquoi il n'y a rien dans ce projet de loi qui recommande l'établissement d'un tel conseil interdisciplinaire indépendant du ministère des Pêches et des Océans.

Il y a certains principes très importants pour le secteur de la pêche qui sont menacés par les modifications qui figurent dans ce projet de loi. Tout d'abord, nous croyons que tous ceux qui exploitent cette ressource, notamment les autochtones, les pêcheurs professionnels et amateurs, ont le droit de pêcher et devraient donc participer à la planification et à la prise de décisions au sujet de cette ressource.

En deuxième lieu, les pêcheurs professionnels ont le droit de tirer un revenu équitable et raisonnable de leur travail. Il importe particulièrement que leurs prises et leurs revenus soient suffisants chaque année pour leur permettre d'acquitter les lourdes dettes contractées pour acquérir les bâtiments très coûteux sans lesquels la pêche ne se conçoit plus de nos jours.

Troisièmement, les autochtones ont des droits spéciaux et traditionnels à l'égard de cette ressource qu'ils peuvent exploiter pour développer l'économie de leurs localités. Non seulement ils tirent de la pêche une partie importante de leur alimentation, mais ils y trouvent également de quoi développer leurs ressources économiques, puisqu'ils peuvent également traiter eux-mêmes le poisson.

En quatrième lieu, bien qu'on puisse favoriser l'expansion de la pêche sportive, nous espérons que cette catégorie de pêcheurs soit d'intérêt secondaire par rapport aux deux autres.

Cinquièmement, la protection et l'amélioration de la ressource sont d'importance capitale et doivent conserver la priorité dans toutes les délibérations.

Nous nous rendons compte que de nombreuses études et propositions révèlent qu'il y a lieu de prendre certaines initiatives dans ce domaine. Il importe de tenir des consultations et de faire régner un climat de confiance entre le gouvernement fédéral et ceux qui gèrent cette industrie et y travaillent sur la côte du Pacifique.

La répartition de cette ressource entre les diverses secteurs doit faire l'objet de négociations et s'effectuer avec l'entière collaboration et la participation de l'industrie. La répartition et la désignation de ceux sont chargés de la faire respecter constituent le fondement d'un plan acceptable pour la réorganisation de la flotte, la stabilité du revenu et la protection de la ressource. Avant même de songer à effectuer la répartition parmi la flotte commerciale, il est indispensable qu'on s'engage à préserver cette flotte.

Cette flotte est gravement menacée actuellement. Des pêcheurs ont touché des prestations d'assurance-chômage pendant la majeure partie de l'an dernier. Ils ne veulent pas devoir compter constamment sur ces prestations pour subsister. A cause de la situation actuelle, de nombreux pêcheurs estiment que leur avenir personnel et celui de la flotte en général demeurent menacés. Les propriétaires de petites entreprises, plus particulièrement, craignent d'être forcés à abandonner ce secteur d'activité, comme un grand nombre ont déjà dû le faire.

On devrait garantir aux pêcheurs, quel que soit le type de leurs engins, un accès équitable à la ressource pour leur permettre d'en tirer un revenu raisonnable. Il faudrait insister sur la nécessité des consultations et de la participation à toute décision touchant l'industrie. L'expansion des pouvoirs accordés au ministère des Pêches des Océans, sans directive ou contrôle suffisant, comme le propose le projet de loi à l'étude, suscite des inquiétudes parmi tous les groupes visés. J'espère que le ministre s'entretiendra avec les personnes touchées par ce projet de loi et réexaminera la mesure, car, pas plus que ces personnes nous ne la trouvons acceptable.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, les pêches suscitent de nombreuses inquiétudes parce que le gouvernement précédent les a laissées dans une situation extrêmement difficile. Il ne s'est guère préoccupé de l'industrie pendant de nombreuses années. En outre, la bureaucratie sous le régime précédent se montrait peu empressée ou disposée à régler les problèmes de ce secteur. La députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) affirme qu'un conseil serait une meilleure solution. Elle a décrit quelques-uns des devoirs de cet organisme, mais pourrait-elle préciser quels seraient ses pouvoirs de surveillance sur ce secteur?

Mme Mitchell: Monsieur le Président, mes collègues savent que je ne suis pas experte dans ce domaine. La situation m'inquiète cependant à cause des répercussions qu'elle a sur les personnes de ma circonscription, des collectivités non seulement de la Colombie-Britannique mais de la côte est, et sur les pêcheurs des eaux intérieures.

Ce conseil aurait une fonction un peu différente de celle d'un office de commercialisation. Mon collègue et moi avons assisté à une audience du groupe de travail sur l'emploi à Saskatoon. On y a demandé pourquoi il n'y avait pas d'office de commercialisation du poisson. Je n'en vois pas la nécessité parce que la commercialisation du poisson ne pose pas de problème, particulièrement dans notre région. Le problème, c'est que cette ressource est insuffisante, qu'elle s'épuise et que sa gestion est inefficace.

Le conseil aurait pour fonction primordiale la planification et le renouvellement des réserves. Cela comprend évidemment la répartition de cette ressource, mais d'après moi, le problème vient de ce que les gouvernements se sont trop occupés de limiter la ressource sans chercher à l'accroître. C'est une plainte que j'ai souvent entendu formuler. Par exemple, les pêcheurs de métier ne s'opposent pas à limiter leurs prises dans une mesure juste et raisonnable, mais ils ne le feront que s'ils savent qu'il en résultera une amélioration ou une expansion des réserves. Ce serait là l'une des principales fonctions de cet organisme. Je suppose qu'il se tiendrait au courant des recherches tout en maintenant des rapports étroits avec le ministère des Pêches et des Océans à cet égard.

J'imagine que l'un des grands rôles du conseil serait de réunir tous les groupes concernés pour qu'ils cherchent ensemble une solution de compromis à l'affrontement d'intérêts contradictoires qui résulte de la pénurie. Par exemple, les pêcheurs à la senne et les pêcheurs aux filet maillants, qui se font parfois concurrence parce qu'ils emploient des méthodes différentes, devront s'asseoir à la table de négociation, comme les pêcheurs commerciaux et les pêcheurs sportifs. Il leur faudrait aussi reconnaître et maintenir les droits historiques des autochtones. Il faudrait en arriver à un compris dans la gestion et la planification de cette ressource.

M. Skelly: Monsieur le Président, la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) est le critique de notre parti sur les questions qui concernent les femmes. Les conserveries à terre représentent l'un des aspects intéréssants de cette industrie. Les femmes dont l'emploi dans ces usines est saisonnier ou à temps partiel ont du mal à gagner convenablement leur vie. La députée voudrait-elle expliquer l'impasse où se trouvent les femmes de ce ghetto d'emploi, qui travaillent à temps partiel, qui ont des difficultés avec l'assurance-chômage et sont, bien sûr, prisonnières d'un emploi considéré comme ayant une importance secondaire.

• (1200)

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'espère que les députés savent qu'il y a environ deux ans, plusieurs affaires ont été portées devant la Commission d'assurance-chômage. Il s'agissait de femmes, partenaires à parts égales la plupart du temps, qui partent pêcher en mer par des températures très froides et qui assument une charge équivalente des travaux de pêche. On les traitait comme des épouses ou des partenaires, mais elles ne cotisaient pas sur un pied d'égalité à l'assurance-chômage. Cette question a soulevé un tollé et je crois que le problème a été résolu. Il conviendrait peut-être de nous faire une mise au point pour savoir ce que les femmes en pensent à l'heure actuelle.

Je suppose que, comme dans le cas de l'exploitation agricole familiale à laquelle les femmes participent à divers titres, les femmes de pêcheurs sont les ménagères traditionnelles et qu'elles sont chargées d'élever leur famille. Les cultivatrices travaillent aux champs, surtout au moment des récoltes, avec leur mari et d'autres travailleurs agricoles. Depuis peu, en agriculture—et il doit en aller de même dans la pêche—les femmes doivent assumer des tâches supplémentaires parce que le revenu de la famille n'est pas suffisant. Elles occupent également souvent des emplois à plein temps. De cette façon, la femme a une triple charge de travail. J'espère que messieurs nos collègues s'en rendront compte. Cette situation s'applique tout particulièrement aux femmes dans la plupart des secteurs primaires.

Mon collègue soulève la question des femmes qui travaillent à temps partiel parce que souvent leur salaire est considéré comme le revenu d'appoint dans une famille. Elles sont obligées d'occuper des emplois à plein temps, des emplois à temps partiel qui n'offrent pas suffisamment d'avantages, et elles ne sont pas visées par le Code du travail. Elles devraient avoir droit à des avantages proportionnels en vertu du Code. C'est pourquoi nous insistons autant pour faire adopter cette disposition concernant les travailleurs à temps partiel, dont 73 p. 100 sont des femmes. Elles sont souvent les dernières engagées et les premières licenciées lorsque le marché de l'emploi est précaire. Je suis sûr qu'il en va de même dans le secteur de la pêche.

Dans ma circonscription, comme je l'ai déjà dit, de nombreuses femmes travaillent dans les usines de conditionnement du poisson. J'ai déjà visité ces usines. A bien des égards, leur travail n'est guère enviable. Bien souvent, ce sont les immigrantes qui occupent ces emplois; comme elles ne parlent pas très bien l'anglais, c'est souvent le seul emploi qu'elles peuvent obtenir. Il importe de leur accorder un salaire acceptable, des conditions de travail suffisamment protégées et la sécurité d'emploi.

Dans ce secteur, la seule façon dont les hommes, les femmes et leur famille, peuvent avoir la sécurité d'emploi, c'est si le gouvernement prend des mesures concrètes pour planifier davantage le renouvellement des stocks, de sorte qu'il y ait plus de poissons à pêcher, à mettre en conserve et à congeler. Il y aura alors plus de possibilités d'emplois dans le secteur de transformation de cette ressource.

M. Crofton: Monsieur le Président, j'ai une remarque à faire. J'ai suivi avec intérêt les discours de ce matin. Le porte-parole du Nouveau parti démocratique a dit qu'il n'y a pas de consultations en cours. Cette remarque pourrait être interprétée comme un énorme mensonge parce que si l'on répète quelque chose assez souvent, on finit par y croire. Des entretiens se poursuivent depuis des années dans le domaine de la pêche, mais ce qui manque, c'est l'action. Nous avons enfin un gouvernement et un ministre qui sont disposés à agir. Des consultations sont en cours. Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) a mis en place des conseils consultatifs, et les consultations se poursuivront.

En ce qui concerne la gestion des pêches, j'aimerais parler de la pêche au hareng rogué, dont la saison se compte en heures et non en semaines ou en mois. Dans ce cas, il est donc indispensable que les fonctionnaires du ministère puissent prendre des décisions rapidement.

Il a été question ce matin des quais qui s'effondrent à Terre-Neuve et ailleurs. Il y a encore beaucoup de problèmes à régler dans le secteur des pêches. Le projet de loi à l'étude vise à permettre au ministre de gérer les pêches et de prendre des décisions en matière de répartition. En effet, cela n'est pas prévu dans la loi actuelle. Ce projet de loi n'est pas censé d'être une panacée à tous les problèmes de la pêche, mais il vise à combler une lacune en particulier. Cette mesure se fait attendre depuis longtemps et elle est indispensable.

M. le vice-président: La période des questions et commentaires est terminée. Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a la parole pour la suite du débat.

[*Français*]

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, il m'a fait plaisir d'entendre les propos de mon honorable collègue, la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) dont la circonscription est tout près de la mienne. Je veux commencer mes remarques en français parce que ce projet de loi s'adresse aux gens du Québec ainsi qu'aux francophones de la côte Ouest du Canada qui sont intéressés par ce projet de loi C-32.

Monsieur le Président, à l'article 1 de ce projet de loi, on augmente la définition du terme «poisson» . . . Par exemple, à l'article 1.(1)*a*) on stipule, et je cite:

a) toute partie d'un poisson;

b) . . . les plantes aquatiques ainsi que toute partie de ceux-ci;

c) . . . des mollusques, des crustacés et des animaux marins,

Je ne vois pas de problème avec la définition et cette addition . . .

A l'article 1.(2), on change aussi la définition de «pêcherie»; et je cite:

«pêcherie» s'entend en outre

a) dans les eaux des pêcheries canadiennes, des endroits où ainsi que des périodes durant lesquelles ont lieu la pêche et des activités connexes, notamment, dans la mesure où ces activités sont de la compétence du Parlement, l'emballage, le transport et le traitement, et

b) des personnes s'adonnant aux activités visées à l'alinéa *a*) de même que des bateaux, engins et équipements de pêche utilisés dans le cadre de ces mêmes activités;»

Monsieur le Président, je n'ai pas de problème avec cette phrase, mais le problème réside dans l'«objet» . . . sous l'article 2 . . . et je cite:

2.1 La présente loi a pour objet d'assurer . . .

M. le vice-président: A l'ordre! J'aimerais rappeler à l'honorable député que le débat en deuxième lecture doit s'appliquer au principe du projet de loi et non pas aux articles en particulier, comme il semble le faire.

M. Waddell: Monsieur le Président, je comprends. Mais le problème avec le principe de ce projet de loi, on peut le trouver ici dans cette phrase, et plus particulièrement dans l'article 2.1*b*), et je cite:

b) une gestion, une répartition et un contrôle adéquats des pêches côtières du Canada;

C'est le mot «répartition» qui me cause un problème. A ce moment-là, il est seulement possible pour le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) d'assurer une gestion pour la conservation, mais pas pour la répartition.

Et il y a beaucoup de groupes, les pêcheurs sportifs, les pêcheurs commerciaux, les Indiens, et ainsi de suite. Il y a peut-être quatre ou cinq groupes de personnes, de pêcheurs, et c'est là que réside la difficulté avec ce projet de loi. Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) a dit récemment que ce projet de loi est le résultat de deux causes de la cour sur lesquelles j'aimerais parler un peu en ce moment.

• (1210)

[*Traduction*]

Je le répète, le problème concerne le pouvoir de répartition octroyé au ministre. C'est à cette disposition que s'opposent surtout des groupes de la côte du Pacifique. Ils sont nombreux ces groupes. Citons, les pêcheurs sportifs, les pêcheurs commerciaux et les pêcheurs indiens. Et au sein des pêcheurs commerciaux, on distingue les pêcheurs à la senne, les pêcheurs au filet maillant et d'autres. Tant que le pouvoir du ministre se limitait à la gestion des pêches pour fins de conservation, ce pouvoir n'était pas contesté. Cependant, il y a environ un an, le ministre a été mêlé à deux procès pour des questions de répartition. Il avait voulu donner la priorité aux pêcheurs sportifs par rapport aux pêcheurs commerciaux, et aux pêcheurs à la senne par rapport aux pêcheurs au filet. C'était en somme le renard dans le poulailler.

Il y a eu des plaintes et deux procès dont je voudrais vous entretenir. Selon les documents publiés par le ministère des Pêches et des Océans, la loi actuelle ne préciserait pas explicitement si le ministre est autorisé à gérer les pêches à des fins socio-économiques.

[*Français*]

C'était l'autre phrase, monsieur le Président, à l'article 2.1, sous la rubrique «objet», et je cite:

> c) la permanence des stocks de poisson, le maintien et le développement des avantages économiques et sociaux qui proviennent de l'exploitation de ces stocks au profit des pêcheurs . . .

Les mots «avantages économiques et sociaux» . . .

[*Traduction*]

Ces préoccupations d'ordre économique et social figurent maintenant dans la loi. Elles s'ajoutent aux dispositions fondamentales. Mes collègues estiment qu'il ne s'agit pas de mesures purement administratives. En effet, si on octroie au ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) le droit de répartir les stocks pour des motifs d'ordre économique et social, nous mettons la main dans un véritable panier de crabes. Ce nouveau pouvoir excède ceux que le ministre possédait antérieurement ce qui ne sera pas sans avoir de répercussions. A ce propos, tous les groupes intéressés de la côte du Pacifique ont manifesté leur inquiétude.

Le dernier député à intervenir a affirmé qu'il y avait eu beaucoup de consultation et que le moment est venu d'agir. Je suis un homme d'action. Cette attitude me plaît. Et je respecte le ministre des Pêches qui représente une circonscription limitrophe de la mienne. C'est un homme que je respecte et que je connais depuis des années. Lui aussi est un homme d'action. Mais il ne faut pas oublier que nous avons affaire à une bureaucratie de quelque 6,000 personnes. Comme un pêcheur l'a signalé, si nous pouvions pêcher autant de poissons que nous fabriquons de bureaucrates au sein du ministère des Pêches, nous serions le premier pays au monde dans ce secteur. Il faut faire preuve de prudence en octroyant certains pouvoirs aux bureaucrates. En somme, ce que le NPD souhaite, c'est un engagement de la part du ministre, un engagement qui s'ajouterait aux dispositions du projet de loi ou quelque chose d'équivalent. Peut-être que le ministre pourrait s'exécuter à l'étape du comité. Nous réclamons la mise en place d'un mécanisme de consultation pour éviter que le ministre n'agisse unilatéralement ou arbitrairement en matière de répartition, surtout pour des motifs sociaux et économiques.

Nos vis-à-vis admettent sans doute que ces deux mots ouvrent la porte à beaucoup de choses. Nous voulons donc que les pêcheurs soient consultés. Le parti conservateur semble en faveur d'un tel mécanisme. Comme l'a signalé la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), quand elle nous a parlé de ce que les Pêcheurs unis et travailleurs assimilés avaient dit au groupe de travail sur les emplois créé par le NPD, M. Jack Nichol, président du syndicat, a préconisé la mise sur pied d'un office de développement qui aurait permis aux entreprises de réglementer leur secteur d'activité. Je sais que cela n'est pas facile car, par le passé, des conflits ont éclaté à propos d'intérêts divergents. Mais ces gens-là ont un intérêt commun. Ce sont tous des pêcheurs qui réclament tous leur juste part. C'est un secteur d'activité prospère au Canada, surtout sur la côte ouest.

Je voudrais vous dire quelques mots au sujet de la loi actuelle. Le juge Collier de la Cour fédérale du Canada a rendu deux décisions selon lesquelles le ministère n'est pas autorisé à répartir les prises entre les différents usagers, ce qui met en péril la gestion de nos pêches à l'échelle nationale. Autrement dit, selon les décisions du juge, le ministère n'a pas le pouvoir requis de répartir cette ressource entre les différents groupes intéressés. Si le ministère n'y est pas autorisé, il pourra se contenter de fixer des dates d'ouverture et de fermeture à l'intention de tous les usagers. Son intervention s'arrêterait là. Pas question de faire de différence entre un groupe ou un autre.

Selon les représentants du ministère, on peut craindre que les efforts de pêche n'entraînent une surexploitation et que de nombreux pêcheurs n'aient pas accès à cette ressource en l'absence d'une répartition donnée. Le ministère affirme qu'il ne peut accepter cette situation à cause de la quantité de pêcheurs, des dangers de la surexploitation, et le reste. Ce sont les arguments qu'invoque de plus en plus souvent le ministère.

J'ai écouté le nouveau député de Nanaïmo prononcer son premier discours à la Chambre. Il a dit qu'il fallait songer au poisson, le préserver autant que possible et ne pas tenir compte des pêcheurs. C'est sur cette proposition que repose le nouveau traité conclu avec les États-Unis en ce qui concerne la pêche au saumon. Quand le sous-ministre du ministère des Pêches et des Océans comparut devant le comité permanent des pêches et des forêts et qu'on lui a demandé qui le traité avantageait, il répondit que c'était le saumon. Et chacun d'applaudir, car chacun aime ce poisson et se réjouit que ce soit le poisson qui l'emporte. La seule difficulté, c'est que nous ne pouvons ni consulter le poisson ni en recevoir des directives. Le ministère a donc beau jeu de dire que c'est là ce que veut le poisson . . . entendez par là ce que le ministère lui-même veut. Je ne cherche pas à faire le dédaigneux; on ne risque pas grand-chose quand on prétend parler au nom du poisson, car celui-ci n'est pas en mesure de soulever des objections. Il faut se méfier de ce genre d'argument, tout comme il faut prendre avec un grain

de sel l'argument selon lequel le gouvernement devrait cesser de consulter et passer enfin aux actes. Nous devons effectivement protéger le poisson et passer aux actes, mais faisons-le de la façon appropriée.

Les décisions du juge Collier méritent que nous nous y arrêtions. La première mettait en cause la Fishing Owners' Association de la Colombie-Britannique, la Fishing Vessel Owners' Association de Prince-Rupert, la Pacific Coast Salmon Seiners Association, et le ministère des Pêches et des Océans. Le juge Collier a émis une injonction interdisant au ministère des Pêches et des Océans de fixer des contingents de saumon distincts dans le cas des pêcheurs aux filets maillants et des pêcheurs à la seine, empêchant ainsi le gouvernement de répartir en fonction de la nature des engins de pêche. En l'occurrence, le ministère cherchait non pas tant à protéger le saumon qu'à imposer des contingents aux pêcheurs aux filets maillants et aux pêcheurs à la seine.

• (1220)

Pour la gouverne de certains députés, je dirai que ces derniers pêchent au moyen d'un large filet mobile traînant au fond de l'eau et qui ramasse le poisson comme dans un sac. Ceux-là au contraire se servent d'un filet tendu comme une muraille immobile. La senne agit un peu comme une passoire dont le cuisinier se sert pour retirer les légumes de la marmite. Au contraire, quand le saumon qui se déplace rencontre les filets maillants, il s'y trouve retenu par les ouïes. Grâce à cette courte leçon, tous les députés savent maintenant la différence entre les deux sortes d'engins. Dans son jugement, le juge Collier a déclaré ce qui suit, et je cite:

Selon une interprétation rigoureuse de la Loi sur les pêcheries, tous les groupes doivent avoir également accès aux stocks de poisson d'une zone donnée. Le ministère des Pêches et des Océans a le pouvoir d'appliquer une réglementation visant à préserver et à conserver les stocks . . .

Comme je le disais . . .

[*Français*]

. . . pour assurer la conservation et la protection du poisson.

[*Traduction*]

La loi ne favorise pas une catégorie de pêcheurs par rapport à une autre, ce qu'elle ferait si elle accordait la préséance aux pêcheurs à la seine plutôt qu'aux pêcheurs aux filets maillants. C'est là tout le principe ou le nœud du projet de loi que nous débattons actuellement. Selon le juge Collier, la Loi sur les pêcheries et la constitution de notre pays—j'imagine qu'il s'agit en l'occurrence de l'Acte constitutionnel de 1982 et de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, articles 91 et 92—définissent les pouvoirs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. A son avis, compte tenu de ces lois, le gouvernement fédéral n'a pas le pouvoir de distinguer entre pêcheurs à la senne et pêcheurs aux filets maillants. Le ministère ne pouvait donc pas intervenir pour exclure une catégorie de pêcheurs d'une zone particulière pendant un temps déterminé, même sous prétexte de vouloir réellement conserver le saumon. Ce qu'il cherchait à faire, c'était privilégier un groupe par rapport à l'autre.

Voilà pourquoi nous sommes saisis de cette proposition d'amendement qui vise à accorder au ministère le droit de réglementer la pêche pour des raisons sociales et économiques, et de maximiser les avantages socio-économiques de l'exploitation des ressources halieutiques.

[*Français*]

Le développement des avantages économiques et sociaux qui provient de l'exploitation de ce stock au profit des pêcheurs et des autres . . .

[*Traduction*]

La seconde affaire mettait en cause la Gulf Trollers Association de la Colombie-Britannique et le ministère des Pêches et des Océans. En août 1984, le juge Collier, le même juge donc, a donné raison à l'Association qui demandait l'annulation de sept décrets du gouvernement datés du 16 avril qui ne permettaient la pêche commerciale qu'entre le 1er juillet et le 31 août, mais autorisaient la pêche sportive durant toute l'année. En fait, le ministère avantageait un groupe par rapport à un autre. Les pêcheurs sportifs bénéficiaient d'un traitement de faveur par rapport aux pêcheurs commerciaux. La Gulf Trollers Association, l'une des associations de pêcheurs commerciaux de la Colombie-Britannique, a donc décidé de contester devant les tribunaux la décision du ministère des Pêches et des Océans.

Dans cette affaire, le juge a rejeté l'argument du ministère selon lequel en tant qu'agent du gouvernement fédéral, il avait le pouvoir d'administrer et de contrôler la pêche pour le bénéfice des Canadiens sans tenir compte de la conservation du cheptel marin. Les arguments invoqués par l'avocat de la Couronne intéresseront peut-être mon collègue qui est intervenu avant moi. M. Gunnar Eggertson, un éminent avocat que le ministre des Pêches et des Océans et moi-même avons dû affronter devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique à un moment ou à un autre, aurait déclaré ceci, si l'on en croit le *Sun* de Vancouver. L'article, qui reprenait les notes prises par le sténographe judiciaire, nous éclairait sur les arguments présentés par M. Eggertson à la Cour. Voici:

Le Parlement a le devoir envers les Canadiens d'administrer le secteur de la pêche et ce, pour le bénéfice de la société et non pas simplement pour celui des gens directement concernés par ce secteur.

Cela revient à dire que nous représentons les ressources halieutiques et non pas les gens.

La décision a été prise pour une bonne raison, à savoir la défense des ressources halieutiques et des Canadiens . . . Le pouvoir du ministère des Pêches et des Océans d'administrer le secteur de la pêche comprend le pouvoir d'interdire toute pêche . . .

De quoi rendre furieux les gens concernés. Il suffit de dire: «Eh bien, Votre Honneur, en fait, le ministère pourrait interdire complètement la pêche». Et je cite encore M. Eggertson:

Le gouvernement fédéral a le pouvoir de restreindre les prises des pêcheurs à la traîne, même si ce n'est pas pour des motifs de conservation. Les pêcheurs à la traîne n'ont droit à aucune saison.

Cet éminent avocat a déclaré que le gouvernement fédéral n'avait même pas à se préoccuper de la conservation et qu'il avait même le pouvoir d'interdire aux gens de pêcher. J'ignore quelle analogie traduirait le mieux cette attitude en termes de pêche, mais dans l'agriculture, cela reviendrait à agiter une cape rouge devant un taureau. Ce n'est pas surprenant que les intéressés en aient tellement voulu au ministère. Afin de défendre sa cause devant les tribunaux, le ministère a adopté une position inflexible, affirmant qu'il avait tous les pouvoirs, qu'on le veuille ou non. Le juge Collier a décidé, pour sa part, que le gouvernement fédéral n'avait pas ce pouvoir. Il a déclaré, et je cite:

Les décrets pris le 16 avril sur la fermeture de la saison de pêche, à en croire les arguments présentés par la Couronne, obéissaient à deux préoccupations, à

savoir la nécessité de conserver les ressources halieutiques et l'intention de favoriser la pêche sportive. Le premier motif était au détriment des pêcheurs à la traîne commerciaux du golfe et la préférence accordée aux pêcheurs sportifs était fondée sur des considérations socio-économiques qui débordent, selon moi, les attributions constitutionnelles du ministère des Pêches et des Océans.

Combien me reste-t-il de temps?

M. le vice-président: Le temps de parole du député est expiré.

M. Waddell: Je ne ferai que conclure. J'ai abordé les deux affaires juridiques, mais je n'ai pu me pencher sur la question constitutionnelle. Le juge a remis en cause la constitutionnalité de la décision du gouvernement. En toute franchise, je suis d'accord pour que ces modifications soient apportées grâce à la consultation.

Essayons de mettre en place une procédure de consultation de l'industrie, afin que le ministère ne puisse prendre aucune mesure pour des motifs socio-économiques. Selon moi, le ministre ne devrait pas demander à la Cour de statuer sur la constitutionnalité de la Loi sur les pêcheries. Cela créerait de nouveaux problèmes. Il ne s'agit là que d'une décision sur une injonction, et je ne crois pas qu'il ait à faire cela. Je réponds ici au débat dans lequel je me suis lancé avec le ministre, l'autre jour. J'espère qu'il lira cet échange dans le hansard. En conclusion, notre position, c'est . . .

[*Français*]

. . . simplement d'avoir une consultation avec tous les groupes qui font partie des pêcheries ici sur la côte ouest et sur la côte est du Canada.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Questions ou observations?

M. Baker: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Le député admet qu'un problème se pose en ce qui a trait aux stocks disponibles de pratiquement toutes les espèces que l'on retrouve au large de la côte de la Colombie-Britannique. Il se dit d'accord pour que le gouvernement fédéral prenne des décisions pour des motifs socio-économiques et non pas simplement pour des motifs de conservation et de protection. Nous tombons là dans un autre domaine.

Supposons un instant qu'il reste cinq espèces de saumon que l'on puisse prendre au large de la côte de la Colombie-Britannique. Le député en attribuerait-il une aux pêcheurs à la traîne, une aux pêcheurs aux filets maillants, une aux pêcheurs à la seine, une aux pêcheurs sportifs et enfin, une aux autochtones? C'est à cela qu'on en arrive en l'occurrence. Nous en venons à parler de la répartition d'une ressource entre les groupes d'utilisateurs car cette ressource n'existe pas en quantité suffisante.

• (1230)

J'ignore si la question que j'ai posée au député est injuste. Il n'est pas ministériel. Je voudrais tout simplement connaître son opinion. Chaque groupe d'utilisateurs devrait-il recevoir une part égale de la ressource ou quel groupe faut-il écarter lorsqu'il ne reste pratiquement plus rien? Faut-il écarter les pêcheurs sportifs, les pêcheurs à la traîne, les pêcheurs à la senne, les pêcheurs au filet maillant? Je voudrais que le député me dise ce qu'il en pense.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'espère bien qu'on n'écartera personne et qu'on améliorera les stocks. Il faut avoir recours à la consultation, en toute justice. Je voudrais que le député soit prudent lorsqu'il cite mes propos. J'ai dit que l'expression «avantages économiques et sociaux» avait un sens très large, et que je voudrais faire certaines remarques au comité à ce sujet.

Par ailleurs, j'ai dit que s'il faut répartir la ressource en se basant sur les avantages économiques et sociaux, il faut prendre certaines précautions; pour ma part, j'ai recommandé de laisser les groupes d'utilisateurs décider ensemble ce qu'il faut faire au lieu de laisser à un vague ministère des Pêches le soin de prendre cette décision. J'ai dit par ailleurs que j'admettais que ce n'était pas facile. Les différents groupes ont des intérêts différents et on sait qu'ils se sont déjà querellés pour cette raison. J'ai parlé de la recommandation de Jack Nichol qui consiste à créer un bureau de développement des pêches du Pacifique au sein duquel tous ces groupes seraient représentés et où ils auraient leur mot à dire dans la répartition.

Je suis optimiste. Tous les habitants de la côte ouest savent que les stocks diminuent. Nous savons par ailleurs que la pêche est nécessaire. Tout comme pour les gens de la belle province de Terre-Neuve, la pêche fait partie de la culture des habitants de la Colombie-Britannique. Où serait la province sans le saumon? Je représente la seule circonscription de la côte de la Colombie-Britannique qui ne touche pas l'océan et même moi, j'ai l'impression que la pêche et les pêcheurs font partie intrinsèque de notre culture.

Les pêcheurs ont peut-être des conflits mais ils ne sont pas stupides. Ils comprennent qu'ils doivent se serrer les coudes et ils le feront. Notre parti a proposé que le ministère répartisse la ressource en gros tout en prévoyant un système de consultations avec les groupes d'utilisateurs, ce qui est très sensé.

M. Baker: Monsieur le Président, je ne veux pas me montrer injuste à l'égard du député. Après tout, il n'est pas ministériel. Son parti a peut-être une opinion sur la question. Je voudrais répéter la question et la préciser.

Nous partons du principe que la ressource est insuffisante pour satisfaire tous les groupes d'utilisateurs.

M. Keeper: A cause de l'incurie des libéraux.

M. Baker: Le député dit que c'est à cause de l'incurie des libéraux. Peu importe pour le moment qui a mal géré les pêches. Nous avons un problème à régler. Je voudrais avoir une idée de l'opinion du Nouveau parti démocratique sur cette question importante.

Je vais préciser encore davantage: s'il ne reste pas assez de stocks pour tous les groupes d'utilisateurs, le député et son parti préconiseraient-ils de supprimer la pêche sportive? Accorde-t-il plus d'importance à la pêche commerciale au saumon qu'à la pêche sportive? Je tiens beaucoup à avoir une réponse à cette question mais je sais que le député n'est pas obligé d'y répondre. Il donnerait peut-être la préférence aux pêcheurs sportifs ou aux pêcheurs commerciaux si les stocks sont très restreints. Préconiserait-il de supprimer la pêche commerciale en faveur de la pêche sportive?

M. Waddell: Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi les libéraux adoptent une attitude aussi négative à l'égard de ce problème. Peut-être parce qu'ils ont mal géré les pêches pendant des années. Je l'ai dit au député, je ne suis pas défaitiste. Il m'a demandé ce que je ferais si j'étais ministre des Pêches. Dieu m'en préserve. Je m'attacherais à la mise en valeur du saumon sur une grande échelle. Je songerais à certaines techniques piscicoles utilisées en Europe dans le domaine.

J'envisagerais de développer ce secteur comme on l'a fait au Danemark, pays où je suis allé l'été dernier et où j'ai vu ce qu'on peut faire dans ce secteur en étant efficace.

Il est purement hypothétique de parler de répartir cinq poissons. Il n'y aura pas que cinq poissons. J'espère qu'il y en aura beaucoup. J'admets que les différents groupes de pêcheurs se font concurrence et que leurs intérêts sont différents, mais ils partagent un intérêt commun: ils profitent tous de la pêche. Je le répète, les pêcheurs ne sont pas stupides. Ils le comprennent bien.

Le système fonctionnerait autrement que sous la seule influence du comité consultatif auquel le ministre fait appel au gré de sa fantaisie. Je voudrais que la loi prévoie la participation d'un office de mise en valeur du secteur des pêches du Pacifique. Celui-ci serait administré par les gens directement touchés et non pas des bureaucrates d'Ottawa qui vivent à 3,000 milles du Pacifique. J'ai bon espoir que ceux qui œuvrent dans le secteur des pêches de la Colombie-Britannique trouveront des solutions aux problèmes de repeuplement, de contingentement et ainsi de suite. Évidemment, nous aurions encore besoin d'un ministère fédéral des Pêches qui tienne compte de tous les intérêts en cause.

Il ne s'agit pas de répartir cinq bancs de poissons entre cinq groupes de pêcheurs, mais bien de gérer un secteur important et de solliciter la participation des usagers. J'invite mon collègue, qui est bien disposé, je le sais, à embrasser la nouvelle social-démocratie qui préconise la décentralisation, la participation et la collaboration et dont l'esprit nouveau et très positif est tourné vers l'avenir. Qu'il aborde l'ère des années 1990 et abandonne ces idées qui ont fait leur temps. Qu'il se joigne à nous. Nous connaîtrons un nouveau début et nous favoriserons l'expansion de la pêche sur la côte ouest et la côte est.

M. Skelly: Monsieur le Président, la constitutionnalité de ce projet de loi représente l'un de ses aspects les plus intéressants. Nous pourrions laisser la Chambre adopter cette mesure et la nouvelle loi entrer en vigueur, mais que se passera-t-il si, au milieu de la saison de pêche au saumon, l'été prochain, un pêcheur mécontent, sur la côte Ouest, porte soudain l'affaire devant les tribunaux, en disant que ces mesures sont anticonstitutionnelles, et si la Cour fédérale statue contre le plan de pêche et rejette cette modification? Un juge de la Cour fédérale a déclaré que c'était possible, et le gouvernement abonde dans le même sens.

Quel intérêt y a-t-il à adopter ce projet de loi selon les directives et les méthodes de consultation proposées par le ministre, si la Cour suprême doit en être saisie et décider si, oui ou non, cette mesure est acceptable du point de vue constitutionnel? Mon collègue pourra peut-être nous dire s'il est judicieux d'agir ainsi pour le moment ou s'il vaut mieux attendre que la saison de pêche soit interrompue, cet été.

M. le vice-président: Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) pourrait-il être bref?

M. Waddell: Monsieur le Président, j'attire l'attention du député sur la déclaration faite par le ministre le 6 mars dernier et consignée au hansard à la page 2789. Pour être absolument juste envers le ministre, je dois dire que c'est là un problème qu'il lui incombe de régler. Le ministre s'est tiré de ces deux poursuites judiciaires en nous faisant modifier la loi, mais il ne pourra pas s'en sortir sur la question de la constitutionnalité.

Je ne voudrais pas répondre trop brièvement à cette question. Je crois que nous devrions entendre le ministre au comité. Comme l'a signalé mon ami, il y aura des problèmes si quelqu'un s'avise de contester cela en pleine saison. Je crois qu'il faudra examiner cela au comité.

J'ai déjà donné mon opinion en tant que constitutionnaliste. Je ne voudrais pas voir le ministre renvoyer cette question aux tribunaux trop vite. Je préférerais qu'il attende un peu, mais on peut encore me persuader du contraire.

M. le vice-président: La période réservée aux questions et aux observations est malheureusement expirée.

• (1240)

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) invoque le Règlement.

M. Tobin: Monsieur le Président, mon rappel du Règlement concerne la règle de la pertinence. Je veux dire que, à cet égard, la seule chose pertinente que le député ait dite est que, grâce au ciel, il ne serait jamais ministre des Pêches.

M. le vice-président: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a la parole pour participer au débat.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je peux comprendre pourquoi le député tremble comme une feuille à l'idée que mon collègue devienne ministre des Pêches. C'est bien sûr une possibilité très réelle que les libéraux redoutent. Ces derniers supposent normalement qu'ils seront automatiquement reportés au pouvoir, mais c'est un mythe de la vie politique canadienne qui se dissipe rapidement. Je puis donc comprendre que mon collègue tremble à l'idée que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) devienne ministre des Pêches.

Ce projet de loi est important. Je représente une circonscription où personne ne gagne sa vie surtout grâce à la pêche, mais je n'en conviens pas moins que c'est une mesure importante pour de nombreuses raisons.

Une des raisons, c'est que ce projet de loi donne au ministre et à l'exécutif un mandat législatif leur conférant le pouvoir de répartir les ressources entre divers groupes en concurrence. Cette mesure leur accorde une influence absolue sur la prospérité des citoyens. Chaque fois que nous accordons des pouvoirs illimités à l'exécutif, il faut se poser des questions. D'ailleurs, quand nous accordons un pouvoir absolu à quiconque, une lumière rouge s'allume. Ce n'est peut-être pour le moment qu'une lumière jaune, mais elle nous incite à réfléchir un peu aux conséquences de ce projet de loi. Celui-ci donnera au ministre toute latitude pour répartir les stocks de poissons entre divers groupes d'utilisateurs, par exemple entre les pêcheurs sportifs, les pêcheurs professionnels et les autochtones. Le fait que ce pouvoir ne s'accompagne pas de lignes directrices ni de critères sur lesquels les décisions pourront être fondées m'amène à m'interroger sur l'attitude du gouvernement.

Les personnes qui détiennent un pouvoir devraient rendre des comptes. C'est une notion fondamentale de la démocratie. C'est le principe essentiel qui justifie l'existence de la Chambre des communes. La raison d'être du Parlement est d'obliger le pouvoir exécutif à rendre des comptes. A l'origine, les Parlements ont été créés pour soumettre l'exercice du pouvoir des rois à certaines règles. L'histoire nous apprend même que certaines pesonnes ont été décapitées pour avoir abusé de leurs pouvoirs. C'est donc une question grave. Je ne prétends pas qu'il faille décapiter le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser), mais je crois qu'il importe de souligner le pouvoir absolu que ce projet de loi confère à l'exécutif. Nous devons faire preuve de vigilance.

Il est surprenant que le gouvernement conservateur ait présenté une mesure qui accorde un pouvoir absolu à un membre de l'exécutif. Ces dernières années, le parti conservateur se faisait une fierté de défendre la démocratie parlementaire à la Chambre. Quand il était dans l'opposition, il reprochait au gouvernment d'être arrogant et de ne pas rendre suffisamment de comptes à la population. Il est regrettable que les conservateurs, une fois arrivés au pouvoir, modifient leur façon de voir les choses. Ils ne se comportent plus comme dans l'opposition. On pourrait s'attendre à ce qu'un parti qui défend la démocratie parlementaire depuis longtemps propose des projets de loi qui définissent clairement les critères sur lesquels doit se fonder l'action du gouvernement. Ce n'est malheureusement pas le cas de la mesure à l'étude.

Il existe une autre lacune qui a trait aux consultations. Pour pouvoir bien gouverner un pays aussi grand que le nôtre, il est naturellement nécessaire de consulter les catégories de personnes touchées par les décisions du gouvernement. Cependant, il faut aussi que les consultations soient sérieuses. Il ne suffit nullement de discuter de la pêche; il faut des consultations véritables. Le gouvernement doit donner aux personnes visées par ses décisions la possibilité réelle d'infléchir sa politique.

L'opposition unanime des groupes touchés par le projet de loi—pêcheurs sportifs, pêcheurs professionnels et autochtones—montre bien qu'il n'y a pas eu jusqu'à présent de consultations adéquates. Pour être tout à fait juste, je dois reconnaître que le gouvernement a effectivement mené des consultations. Cependant, elles n'ont pas abouti. Si les consultations avaient donné des résultats, les pêcheurs auraient appuyé le projet de loi. Il est quand même logique de penser que les pêcheurs s'intéressent au moins autant que le gouvernement à la protection des stocks de poissons. Si ce projet de loi a été présenté à la Chambre, c'est certainement parce qu'on a supposé que le gouvernement avait besoin du pouvoir de réglementer la pêche pour que les ressources puissent être protégées. Néanmoins, nous ne devons pas oublier que le premier intérêt des personnes qui vivent de la pêche est la protection des poissons. Si les gens dévoués au secteur de la pêche trouvent que cette mesure laisse à désirer malgré ses nobles objectifs, il convient de se poser de sérieuses questions.

Pendant la campagne électorale, le parti conservateur avait promis une nouvelle ère de coopération et il s'était engagé à éviter la confrontation. Il est bizarre et regrettable que ce même parti, maintenant qu'il est au pouvoir, ne consulte pas les gens touchés par ses décisions comme il le faudrait. En fait, les députés du gouvernement ont défendu un certain point de vue quand ils étaient dans l'opposition et quand ils faisaient campagne, mais ils adoptent une attitude diamétralement opposée maintenant qu'ils sont au pouvoir. Le gouvernement impose sa politique et ses mesures législatives à la population, au lieu d'adopter une politique et des propositions législatives correspondant aux vœux des citoyens.

• (1250)

Et puisqu'on nous demande d'accorder au ministère des Pêches et des Océans ce pouvoir absolu de faire la répartition entre les divers groupes d'usagers, j'estime qu'on est justifié de se demander si les parties prenantes à la pêche ont assez confiance dans le ministère pour le voir doté d'autant de pouvoirs. Est-ce que les intéressés au secteur de la pêche ont des motifs de se dire que même s'il serait souhaitable qu'on fixe certaines règles d'action au ministère, ils resteraient convaincus en l'absence de pareilles règles que ce ministère n'agirait qu'au mieux de leurs intérêts, puisqu'ils n'ont qu'à se féliciter de leurs relations avec lui au fil des ans? Je pense que pour la plupart des Canadiens, il n'est guère question de dire à une administration: «Nous avons confiance que ce que vous ferez sera conforme à nos intérêts. Nous avons confiance que la réglementation que vous adopterez, même si elle a pouvoir de vie et de mort sur nos revenus, sera juste et équitable et nous permettra de continuer à avoir des revenus corrects».

La plupart d'entre nous savons ce que c'est que de traiter avec une grosse administration, qu'il s'agisse d'administration publique ou d'administration privée. Nous avons tous connu l'expérience frustrante de chercher à faire satisfaire nos besoins et à faire entendre notre voix. Le parti conservateur, je me dois de le faire remarquer, monsieur le Président, était un critique très énergique de l'abus du pouvoir bureaucratique lorsqu'il était dans l'opposition. Les députés conservateurs se sont élevés très vigoureusement contre les décrets administratifs. Le gouvernement actuel, à mon sens, mérite un certain crédit dans le domaine de la fiscalité. Il a pris un certain nombre d'engagements en promettant que les Canadiens seraient traités plus équitablement dans leurs rapports avec le ministère du Revenu national. J'éprouve quelque doute, comme la plupart des Canadiens j'en suis sûr, quant à savoir si ces belles intentions seront ou non mises en pratique, mais au moins le gouvernement a déclaré qu'il était nécessaire de reconnaître les droits des citoyens. Il a annoncé et proclamé une charte des droits des contribuables qui constitue de la part du gouvernement et du ministère du Revenu national un engagement à les traiter avec justice. Ne serait-ce pas merveilleux, monsieur le Président, si le gouvernement adoptait la même attitude dans le domaine des pêches au lieu de réclamer tout simplement un «chèque en blanc» qui donnerait au ministère des Pêches et des Océans le droit de réglementer les pêches et de les répartir entre les divers groupes d'usagers, et de disposer de ce pouvoir absolu sur la possibilité pour les particuliers et les collectivités de gagner leur subsistance? Ne serait-il pas épatant, monsieur le Président, que le gouvernement décide d'aborder la question des pêches en venant s'adresser au Parlement en ces termes: «Nous avons besoin de certains pouvoirs pour gérer cette ressource, assurer sa protection et la répartir équitablement entre les divers groupes. Pour vous prouver que nous nous engageons à être équitables, nous formulerons des lignes directrices en vertu desquelles ceux qui œuvrent dans le secteur des pêches seront traités équitablement»? Pourquoi ne pas présenter une

déclaration des droits des pêcheurs, monsieur le Président, au lieu de réclamer des pouvoirs sans limites?

Quand j'étais enfant, monsieur le Président, je demeurais dans une île du lac Winnipeg. J'ai été élevé dans une localité de pêcheurs. Tous ceux qui y vivaient tiraient leur subsistance de cette ressource. Je sais donc dans une certaine mesure quelle est la situation de ceux qui doivent gagner leur vie de cette façon. Je sais aussi comment les pêcheurs, du moins ceux du Manitoba, jugent les fonctionnaires chargés de la gestion de cette ressource.

Je mentionne ce fait, monsieur le Président, car j'estime que si, au fil des années, un climat de confiance fondé sur une expérience concrète avait été instauré entre les pêcheurs et les fonctionnaires du ministère, le ministre serait peut-être dans une meilleure posture pour venir en cette enceinte réclamer de vastes pouvoirs pour que ses fonctionnaires contrôlent ce secteur. Mais je sais d'expérience que les habitants des petits villages de pêcheurs au Canada, tout au moins au Manitoba, ont l'impression—je ne chercherai pas à démontrer s'ils ont tort ou raison—que les fonctionnaires qui s'occupent de la gestion des pêches le font d'une façon qui semble arbitraire et qu'ils ne se soucient guère de la nécessité où se trouvent les pêcheurs de gagner leur vie. En fait, les règlements empêchent souvent les pêcheurs de gagner leur vie.

Ainsi, les habitants de Norway House, petite localité autochtone du nord du Manitoba située sur les rives du lac, n'ont pas le droit de pratiquer la pêche et ils n'arrivent pas à se faire expliquer pourquoi. Les fonctionnaires qui s'occupent de la gestion des pêches sont loin d'être vus d'un œil favorable; aussi le gouvernement a-t-il tort de nous demander d'accorder à ces fonctionnaires pleins pouvoirs pour réglementer la pêche, sans définir au préalable les directives qui garantiraient une administration équitable. C'est trop nous demander.

Nous serions disposés à donner carte blanche au gouvernement, à lui accorder ce pouvoir absolu de réglementer le secteur des pêches à sa guise, si les Canadiens étaient bien sûrs de pouvoir lui faire aveuglément confiance. Si les Canadiens pouvaient affirmer que leur confiance dans le gouvernement est telle qu'ils sont sûrs qu'il va tenir toutes ses promesses, alors nous pourrions peut-être lui accorder en leur nom ce vaste pouvoir, car nous saurions d'expérience qu'il n'en abusera pas.

Mais avant de faire confiance au gouvernement pour gérer les pêcheries, il convient de nous rappeler comment il a agi jusqu'ici. Mais nous l'avons vu faire constamment volte-face, manquer à ses promesses et trahir notre confiance. Lors de la campagne électorale, les députés d'en face avaient promis de créer des emplois tant et plus. Maintenant qu'ils ont accédé au pouvoir, leurs priorités ont changé. Ils veulent désormais réduire les dépenses publiques. Ils consacrent à présent tous leurs efforts au programme économique et au déficit et ils oublient leur promesse de fournir des emplois aux Canadiens.

Pendant la campagne électorale, les conservateurs ont dit que l'universalité des programmes sociaux comme l'assurance frais médicaux, les pensions et les allocations familiales était un dépôt sacré. Qu'ont-ils fait, monsieur le Président? Ils venaient à peine de former le gouvernement qu'ils ont commencé à se poser des questions sur l'universalité, à tel point que les Canadiens ont peur de ce que le gouvernement pourrait faire des pensions et des allocations familiales. Nous ne pouvons pas faire confiance au gouvernement quand il demande carte blanche sans restrictions ni lignes directrices.

Pendant la campagne électorale, monsieur le Président, les conservateurs ont promis de réduire les dépenses publiques en supprimant le gaspillage. Peu de temps après le scrutin, plus précisément le 8 novembre, ils ont annoncé toutes sortes de réductions draconniennes dans divers programmes, y compris dans le secteur de la pêche.

Mon temps de parole est presque écoulé, monsieur le Président, mais je tiens à dire que je suis heureux de participer au débat parce que, à mon avis, quand un gouvernement demande le pouvoir d'agir dans quelque domaine, il faut établir des limites et exiger qu'il dise exactement ce qu'il compte faire avant de nous présenter des projets de loi à la Chambre. Il ne devrait pas nous demander des pouvoirs illimités et exiger de nous une confiance aveugle.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

LE DÉCÈS DE CONSTANTIN TCHERNENKO, PRÉSIDENT DE L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Au nom du gouvernement du Canada et, certainement, de tous les députés, je prends la parole pour adresser mes sincères condoléancese au gouvernement de l'Union soviétique, au peuple soviétique et à la famille de M. Tchernenko à l'occasion du décès du chef de l'Union soviétique. Ce décès n'a surpris personne, car M. Tchernenko était malade depuis plusieurs mois.

Après des débuts discrets dans la bureaucratie soviétique, il a gravi tous les échelons jusqu'au poste suprême du gouvernement de l'URSS. Son style était assez conforme à celui de ses prédécesseurs, mais les hommes et les femmes de bonne volonté du monde entier espèrent que la nomination d'un successeur de la nouvelle génération marquera une nouvelle approche des litiges qui divisent l'Est et l'Ouest.

Le monde entier espère que les pourparlers qui se déroulent actuellement à Genève permettront de relâcher les tensions et de réaliser des progrès vers une paix durable. Le fait que les dirigeants de l'Union soviétique aient jugé bon d'autoriser la poursuite des pourparlers de paix peut être considéré comme un signe d'espoir. Le monde est peut-être à la veille d'avoir une occasion sans pareille d'aborder, dans une nouvelle optique, les problèmes qui nous divisent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les députés et les Canadiens de tout le pays conviendront certainement que le moment est venu de faire un effort concerté, à l'échelle mondiale, pour dissiper à tout jamais l'horrible menace d'holocauste nucléaire qui pend au-dessus de nos têtes.

Il serait peu réaliste de s'attendre à un changement radical des objectifs soviétiques à la suite de la nomination d'un nouveau chef, mais ce dernier peut toutefois adopter un nouveau style et une approche plus ouverte qui permettront de relâcher les tensions. Un grand nombre d'entre nous ont eu le plaisir de rencontrer M. Gorbatchev lors de son passage à Ottawa et ont été impressionnés par son désir de discuter directement et ouvertement de ces problèmes. Au cours de son récent voyage en Angleterre, il a également donné une impression favorable au public britannique.

Quel que soit le nouveau leader soviétique, les hommes et les femmes du monde entier espèrent que les superpuissances prendront des mesures positives pour éloigner la menace d'un affrontement nucléaire. Les pourparlers sur le contrôle des armements et la nomination d'un nouveau chef soviétique nous fournissent une occasion à ne pas manquer. C'est l'occasion de prendre des mesures positives à l'échelle mondiale pour améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest et placer l'avenir de l'humanité au-dessus des intérêts sectaires.

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, l'opposition officielle a été désolée d'apprendre aujourd'hui le décès du président Constantin Tchernenko.

M. Tchernenko a consacré sa vie au service de son pays, et durant la courte période où il a été président de l'Union soviétique, il s'est employé à améliorer les perspectives de paix dans le monde en reprenant les pourparlers de paix avec les États-Unis d'Amérique à Genève.

L'opposition officielle offre ses plus sincères condoléances au gouvernement et au peuple de l'Union soviétique et à la famille du président défunt. Nous voudrions qu'à cette occasion le gouvernement réitère notre ferme intention de travailler en toute coopération et amitié avec l'Union soviétique à poursuivre nos efforts vers l'établissement d'une paix juste durable et de la sécurité dans le monde.

L'Union soviétique se trouve à un tournant important. Une nouvelle génération de dirigeants va décider de l'avenir non seulement de l'Union soviétique mais peut-être de l'humanité. Nous espérons sincèrement que le successeur présumé du président Tchernenko, Mikhail Gorbatchev, va suivre les traces du président décédé dans le difficile cheminement vers la paix. Il est à souhaiter que la visite que M. Gorbatchev a faite au Canada et à d'autres pays de l'Ouest l'aura personnellement convaincu de notre ardent désir de paix et de coopération avec l'Union soviétique.

Je donne à la population canadienne l'assurance que notre parti va sans cesse exhorter le gouvernement, quelles que soient les difficultés, à collaborer avec l'Union soviétique pour libérer le monde du fléau de la guerre.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est avec regret que nous avons appris le décès du président Tchernenko et nous offrons à la population et au gouvernement de ce grand pays nos plus sincères condoléances.

C'est avec une certaine satisfaction que nous apprenons la nomination de M. Gorbatchev comme nouveau leader de l'Union soviétique. Nous avons eu l'occasion de le rencontrer au Canada; il a rencontré les membres du Parlement et s'est montré un leader moderne et ouvert et nous espérons que l'amitié qu'il a démontrée envers notre pays, lorsqu'il était au Canada, l'aidera à mieux nous connaître et à mieux nous comprendre, et ce sera peut-être une occasion pour le gouvernement canadien de montrer que nous sommes un pays indépendant, que nous pourrions jouer peut-être un rôle entre les deux superpuissances, de façon à ce que la paix puisse devenir une chose durable et permanente dans ce monde très troublé d'aujourd'hui.

[*Traduction*]

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, au nom du Nouveau parti démocratique, je voudrais présenter mes condoléances les plus sincères à la famille de M. Tchernenko ainsi qu'au peuple de l'Union soviétique qui vient de perdre son troisième chef en trois ans. Une épreuve comme celle-là ne peut qu'inspirer une profonde tristesse à n'importe quelle société.

Nous sommes heureux du choix de M. Gorbatchev pour succéder à M. Tchernenko. C'est un homme relativement jeune et vigoureux sur le plan des relations internationales, comme il l'a montré sans équivoque à ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion de le rencontrer lorsqu'il est venu au Canada. Même s'il était ici en sa qualité de ministre de l'Agriculture, il a montré qu'il comprenait très bien les questions de contrôle des armements et qu'il s'y intéressait. Ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion de lui poser des questions, au comité, ont constaté qu'il était relativement ouvert aux idées venant d'une variété de nations, dont le Canada, sur les questions de contrôle des armements et de désarmement.

Malheureusement, M. Tchernenko n'a pas été au pouvoir suffisamment longtemps pour que nous puissions voir dans quelle mesure il aurait pu poursuivre les négociations sur le contrôle des armements et le désarmement, ni comment il aurait continué à ouvrir la société soviétique vers l'extérieur.

M. Gorbatchev et ceux qui l'entourent—et j'espère qu'un de ces jours nous verrons parmi eux une femme éminente—s'inquiètent de la société soviétique elle-même et de l'ouverture de cette société, notamment dans le domaine des droits de la personne. Par conséquent, bien que nous nous joignions au peuple soviétique qui pleure la mort de son chef, nous espérons que ce sera une occasion, pour le gouvernement, de nouer des relations encore plus étroites avec l'Union soviétique, en faisant preuve d'un plus haut degré de compréhension et en s'assurant qu'elle aussi nous comprenne davantage.

M. le Président: Je m'en remets maintenant à la Chambre. Normalement, il devrait maintenant rester trois ou quatre minutes à la période des déclarations en vertu de l'article 21.

Article 21 du Règlement

Dois-je supposer que la Chambre aimerait avoir le temps prévu pour les déclarations en vertu de l'article 21 et les questions?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, nous sommes prêts à accepter une période complète pour les déclarations et les questions. Dans les circonstances, cela me paraît juste et équitable.

• (1410)

M. le Président: Le leader de l'opposition officielle à la Chambre est-il d'accord?

M. Gray (Windsor-Ouest): D'accord.

M. le Président: Par conséquent, nous passons maintenant aux déclarations en vertu de l'article 21 du Règlement.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA REDEVANCE EXIGÉE POUR ÉTABLIR LA QUALITÉ DE LA VIANDE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, le sombre jeudi 8 novembre, le ministre des Finances (M. Wilson) s'est attaqué méchamment aux Canadiens en présentant son programme de compressions budgétaires.

L'un des groupes qui pouvaient le moins endurer ces réductions budgétaires et ces augmentations d'impôts et de surtaxes est celui des agriculteurs du Canada. L'Ontario Cattlemen's Association a récemment envoyé une lettre au ministre de l'Agriculture (M. Wise) pour lui dire que la redevance que le gouvernement compte exiger pour établir la qualité de la viande est excessive et injuste et que les éleveurs n'ont pas été consultés à ce sujet.

Même si le ministre a dit que cette redevance s'élèverait à 67c. par tête de bétail, le gouvernement a omis de révéler que les petites usines de transformation devraient payer des frais administratifs d'environ $125 chaque fois qu'elles auraient la visite d'un inspecteur.

Les horticulteurs et d'autres groupes d'agriculteurs ont aussi signalé leur mécontentement à ce sujet.

Grâce à l'ancien gouvernement libéral, le Canada avait le meilleur système du monde pour indiquer la qualité de la viande de bœuf et les conservateurs ne devraient pas être autorisés à le saboter. Les éleveurs de Glengarry-Prescott-Russell produisent environ 78,000 têtes de bétail. Ce sont de bons agriculteurs productifs qui veulent simplement qu'on leur permette de bien gagner leur vie. Je demande au ministre des Finances et au ministre de l'Agriculture de ne pas imposer de frais pour évaluer la qualité de la viande s'ils veulent maintenir de bonnes méthodes de gestion agricole au Canada.

LES SPORTS

LE CHAMPIONNAT MASCULIN DE CURLING—LA VICTOIRE DE L'ÉQUIPE DU NORD DE L'ONTARIO

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, voici le titre d'une manchette qu'on pouvait lire ce matin dans le *Times News* de Thunder Bay: «Un aiguilleur fait dérailler l'Express de Ryan.» Ce titre original a trait à la victoire remportée hier par Al Hackner, aiguilleur de chemin de fer domicilié à Thunder Bay, sur Pat Ryan, habitant de l'Alberta. Le champion a remporté 11 victoires consécutives lors du championnat canadien de curling pour hommes à Moncton au Nouveau-Brunswick.

L'équipe gagnante formée de Hackner, de Rick Lang, de Ian Tetley et de Pat Perroud, a effectué une remontée au dixième tour après un coup brillant de Hackner qui a créé l'égalité. Ils ont ensuite remporté un 11e tour très serré après que le dernier lancer de Ryan eut été sans effet contre celui de Hackner. Ce qui a permis à l'équipe du nord de l'Ontario de l'emporter six contre cinq sur l'Alberta.

C'était la quatrième fois que Hackner participait au Brier et la deuxième fois qu'il remporte la victoire. Il était arrivé deuxième en 1980 et 1981 et a remporté les championnats canadien et mondial en 1982.

Les habitants du nord-ouest de l'Ontario sont extrêmement fiers de ces valeureux athlètes amateurs. En ma qualité de porte-parole néo-démocrate pour le sport amateur et surtout à titre de député de Thunder Bay-Nipigon, j'offre mes meilleurs vœux à ces jeunes hommes pleins de talent qui iront ce mois-ci représenter le Canada au Silver Broom, en Écosse. Je souhaite également qu'ils participent aux Jeux olympiques de Calgary en 1988.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE MAUVAIS ÉTIQUETAGE DES VÊTEMENTS IMPORTÉS

M. Norman Warner (Stormont-Dundas): Monsieur le Président, la quantité de vêtements importés qui ne sont pas bien étiquetés et qui sont vendus aux consommateurs canadiens me préoccupe. Pendant une période de cinq mois, les Douanes et accises ont inspecté 30 p. 100 des vêtements importées au Canada. Un tiers des vêtements inspectés n'étaient pas bien étiquetés ou portaient une étiquette trompeuse.

Voici un exemple d'étiquetage trompeur: «Chaussette de qualité supérieure—51 p. 100 laine véritable, 19 p. 100 polyester, 30 p. 100 nylon.» D'après les tests de laboratoire, ces chaussettes ne contiennent pas de laine, de polyester ni de nylon. Qu'achètent les consommteurs canadiens? Je l'ignore et ils l'ignorent aussi. Nous savons qu'ils n'achètent pas la marchandise décrite sur les étiquettes.

Cette situation est très alarmante quand on considère qu'en 1984 le Canada a importé 243.6 millions de vêtements de toutes sortes, notamment des pantalons, des costumes et des chemisiers, des vestons, des chemises et des gilets. En janvier 1985, le nombre de permis d'importation a augmenté de 40 p. 100. Cette année, si 5 p. 100 des vêtements importés portent des étiquettes trompeuses, la moitié de la population canadienne risque d'acheter de tels vêtements. Toutes les familles canadiennes risquent de se faire avoir.

* * *

LE JOUR DU COMMONWEALTH

LA CÉLÉBRATION ANNUELLE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, nous fêtons aujourd'hui le Jour du Commonwealth. Il s'agit d'un événement annuel qui a été proposé par le Canada lors de la réunion des chefs de gouvernement qui a eu lieu en Jamaïque en 1975. On avait alors proposé de désigner le deuxième lundi de mars Jour du Commonwealth, afin de souligner au Canada et dans tous les pays membres du Commonwealth l'importance que nous attachons à cette association unique de 49 pays très diversifiés de par leur importance, la couleur de leur population, leur race, leur foi, leur culture et leur niveau de développement économique.

D'un bout à l'autre du pays aujourd'hui, on a prévu des activités spéciales, notamment dans des écoles et des bibliothèques publiques, afin de marquer cette occasion. Hier, des services du culte spéciaux interconfessionnels ont eu lieu dans diverses localités, d'un bout à l'autre du pays, afin de marquer le Jour du Commonwealth au Canada. Ce soir, tous les parlementaires sont invités à une réception spéciale à laquelle nous ont conviés les hauts-commissaires des pays membres du Commonwealth dans la salle de la Confédération de l'Édifice de l'Ouest, afin de marquer cette très importante occasion. Au nom des dirigeants et des membres de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth, je tiens à dire à quel point nous sommes heureux et honorés de pouvoir nous associer à la célébration de cette journée.

Cette journée revêt beaucoup d'importance pour chacun d'entre nous . . .

M. le Président: Je regrette, mais je dois signaler au député que son temps de parole est expiré.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET TERRE-NEUVE SUR L'EXPLOITATION DU SOUS-SOL MARIN

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais dire certaines choses au sujet des ressources énergétiques de Terre-Neuve. Depuis 1978, le Nouveau parti démocratique affirme que les ressources sous-marines devraient appartenir aux provinces. Nous sommes donc les premiers à applaudir l'accord sur Hibernia conclu récemment, comme je l'ai déjà déclaré à la Chambre.

Nous avons dit également qu'il faudrait aller plus loin en adoptant un amendement constitutionnel consacrant ce principe. Toutefois, nous avons recommandé aux Terre-Neuviens de ne pas mettre tous leurs œufs dans le panier d'Hibernia en négligeant leur poisson, leurs forêts, leurs mines et leurs ressources renouvelables. Il faut aussi exploiter ces autres ressources.

Je crains que le rythme d'exploitation du gisement d'Hibernia ne dépende ni du gouvernement de Terre-Neuve ni du gouvernement canadien, mais qu'il soit décidé par la société Mobil Oil, américaine à 100 p. 100. Il est très difficile de traiter avec Mobil dans de nombreux domaines. C'est pourquoi j'ai une proposition à faire au gouvernement du Canada. Fort heureusement, l'AEIE doit approuver le rachat de la compagnie Canadian Superior Oil par Mobil. Je pense qu'il faudrait forcer Mobil à vendre des actions à une minorité d'actionnaires canadiens pour l'inciter à tenir compte des besoins des Terre-Neuviens et de tous les Canadiens. Le gouvernement peut parvenir à ce résultat en s'y prenant comme il l'a fait pour obliger Texaco et Chevron à respecter une décision antérieure. Ce serait dans l'intérêt de Terre-Neuve et du Canada.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion en fin de semaine de participer à une journée consacrée aux questions d'écologie tenue à Niagara Falls sous les auspices du groupe Canadians for a Clean Environment. A titre de représentant du gouvernement fédéral, j'ai été très heureux de pouvoir leur fournir des précisions au sujet de notre nouveau programme visant à restreindre les pluies acides. Il s'agit de la meilleure série de mesures contre la pollution jamais imaginée au Canada et voilà pourquoi nous pouvons tous en être fiers.

L'annonce de ce nouveau programme vient à point nommé. Nous pouvons maintenant discuter de nos préoccupations écologiques en ayant la conscience tranquille. Par le passé, nos négociations avec les Américains n'ont jamais été faciles, et cela parce que nous négligions de prendre des engagements qui auraient montré que nous tenions à protéger l'environnement. On ne peut plus nous attaquer sur ce point.

Je constate avec intérêt que ces questions figurent au premier rang de l'ordre du jour de la réunion du premier ministre (M. Mulroney) et du président des États-Unis. Je prie instamment le premier ministre (M. Mulroney), la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) et les membres de la délégation fédérale de bien faire comprendre à nos voisins la nécessité d'une lutte contre toutes les formes de pollution, non seulement pour assainir l'air que nous respirons mais aussi l'eau que nous buvons.

Le niveau de déchets toxiques dans la Niagara continue de préoccuper sérieusement mes électeurs et tous ceux dont l'eau potable provient du lac Ontario. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour convaincre nos amis américains que nous devrions entreprendre ensemble le processus long et ardu de la décontamination de la Niagara. Je sais que le premier ministre et la ministre de l'Environnement partagent les vives inquiétudes de mes électeurs.

Article 21 du Règlement

LES PARCS NATIONAUX

L'ÉPREUVE COMPTANT POUR LA COUPE DU MONDE FÉMININE DE SKI ALPIN TENUE DANS LE PARC NATIONAL DE BANFF

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les Canadiens et des gens de tous les pays du monde visitent le parc national de Banff depuis plus de cent ans. Parcs Canada célèbre son centenaire cette année et un des événements dont tous les Canadiens sont fiers a été la dernière épreuve de 1985 comptant pour la Coupe du Monde féminine de ski alpin, à Sunshine Village, dans la parc national de Banff. Pour bien marquer cet événement, M^lle^ Laurie Graham, l'une des nombreuses étoiles du ski au Canada, s'est classée première dans la descente.

• (1420)

Cette épreuve qui compte pour la Coupe du Monde souligne et reflète le succès dont notre pays peut s'enorgueillir quand une collaboration étroite réunit nos athlètes, des commanditaires comme Husky Oil, la direction de Parcs Canada, qui administre notre réseau de parcs, et les promoteurs d'endroits comme Sunshine Village, à Banff.

Cet événement a marqué le centenaire de nos parcs nationaux, monsieur le Président, et il prouve que la réussite est assurée sous le signe de la coopération.

* * *

[*Français*]

POSTES CANADA

LA SÉCURITÉ D'EMPLOI

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, le Syndicat des postiers du Canada et son président, M. Jean-Claude Parrot, négocient avec Postes Canada depuis huit mois dans le but d'assurer une convention collective qui garantisse la sécurité d'emploi. Une entente provisoire vient d'être annoncée qui, même si elle doit être encore entérinée, constitue un accomplissement important. Pour sa part, Postes Canada, par le truchement de la négociation en vue d'un contrat collectif, a réussi à se garantir la flexibilité qu'elle désirait et un arrangement fiscal raisonnable.

[*Traduction*]

La sécurité d'emploi pour les postiers, cela veut dire qu'il y aura moins de Canadiens qui toucheront de l'assurance-chômage ou de l'assistance sociale. Cela signifie que le service postal sera maintenu et ininterrompu, que les petites entreprises peuvent continuer, comme elles le font si bien, à créer des emplois. Cet accord établit un précédent, car on constate qu'il est possible maintenant de négocier la sécurité d'emploi sans arrêt de travail prolongé quand l'employeur et les employés sont disposés à négocier de bonne foi.

Les négociations collectives sont efficaces. La médiation est utile. Nous avons obtenu une convention collective et un règlement grâce aux négociations. Merci, M. Parrot. Merci, M. Warren. Nous accueillons ce règlement avec satisfaction.

Des voix: Bravo!

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LE CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS DE VÉHICULES JAPONAIS

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, le système actuel de contingentement des importations de voitures japonaises va prendre fin. Le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) a déclaré à la Chambre que lorsque le gouvernement canadien en arriverait à une décision, celle-ci serait conforme aux intérêts supérieurs du Canada.

Tant que nous n'aurons pas mis au point et en application notre propre stratégie dans le secteur de l'automobile, nous préviennent les fabricants d'automobiles et de pièces d'automobile ainsi que les travailleurs canadiens de l'automobile, des milliers d'emplois de ce secteur sont menacés par la non-reconduction de ces contingentements.

Nous savons que la forte période de croissance que le Canada a connue ces dernières années a été surtout attribuable à des investissements, à des volumes de vente importants dans le monde nord-américain de l'automobile et au système de contingentement.

Nous savons qu'il ne faut pas sous-estimer l'importance de l'industrie automobile au Canada.

Nous savons aussi que la décision du gouvernement américain de mettre fin au contingentement des importations soumettra nos fabricants à de très fortes pressions.

Il y a deux ans, le groupe de travail spécial sur l'industrie de l'automobile recommandait au gouvernement dans son rapport d'adopter une politique commerciale exigeant de tous les fabricants d'automobiles qu'ils s'engagent à investir des capitaux et à créer des emplois. Il nous faudrait un marché beaucoup plus ouvert au Japon ou encore des investissements plus considérables de la part des Japonais avant de pouvoir seulement considérer d'abandonner le contingentement.

Il y a beaucoup trop en jeu du point de vue des emplois au Canada et de l'industrie canadienne de l'automobile pour que le gouvernement ne prenne pas la meilleure décision possible pour les Canadiens, à savoir . . .

M. le Président: Je dois informer le député que le temps mis à sa disposition est maintenant expiré.

* * *

LE DÉSARMEMENT

LA REPRISE DES ENTRETIENS ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET L'URSS

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, animé d'un sentiment d'espoir en faveur de la paix, le monde entier attend impatiemment que les États-Unis et l'Union soviétique reprennent demain leurs négociations sur le contrôle des armes nucléaires. Les entretiens de Genève marquent un nouveau jalon sur le chemin long et souvent cahoteux qui doit conduire à la paix mondiale. Les Canadiens félicitent les deux parties qui ont de nouveau accepté de poursuivre leurs efforts vers une solution pacifique. Ces pourparlers ne seront pas faciles, étant donné la nature complexe et détaillée des questions à l'étude, pour lesquelles il n'existe pas de solution rapide ni de réponse toute faite. Mais le monde entier se réjouit que les négociations reprennent. En effet, seuls le dialogue efficace et la collaboration sincère sauront nous acheminer vers la paix.

Les Canadiens s'unissent aux peuples de la terre pour accueillir la perspective d'un contrôle durable des armes nucléaires sous l'égide des deux superpuissances. Nous partageons avec tous les habitants de la planète le rêve de voir nos enfants grandir et vivre dans un monde où règnent la paix et la sécurité.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ALLOUÉS AU CONSEIL DES RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le gouvernement qui a annoncé dernièrement que 20 millions de dollars de plus seront alloués au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie.

Ces crédits supplémentaires permettront au Conseil de répondre aux plus de 1,400 demandes de matériel de recherche qui lui ont été soumises.

En annonçant cette décision malgré les sévères restrictions financières auxquelles il doit faire face, le gouvernement prouve l'importance qu'il accorde à la recherche universitaire.

Le gouvernement précédent n'a prévu aucune disposition relativement à ces demandes de matériel et sans l'intervention du nouveau gouvernement, les travaux des services de recherche universitaire auraient été sérieusement ralentis.

L'attitude du gouvernement précédent à l'égard de la recherche universitaire et du CRSNG se traduit par les nombreuses compressions effectuées dans le premier plan quinquennal du Conseil, approuvé en 1979 par le gouvernement progressiste conservateur. L'annonce de la semaine dernière et la déclaration du ministre des Sciences et de la Technologie (M. Siddon), au moment de la présentation des prévisions budgétaires du CRSNG en novembre dernier, témoignent de l'attitude du nouveau gouvernement. Voici ce que le ministre a déclaré à l'époque:

> Nous reconnaissons que la R & D est un élément-clé de notre plan global de développement économique et social et que la réussite des programmes du CRSNG dans les universités est une condition préalable nécessaire à cet effort national.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

M. le Président: La période des questions durera jusqu'à 15 h 11. La parole est au député de Saint-Maurice.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

ON DEMANDE LA PROLONGATION DE LA FORMULE DE PÉRÉQUATION

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Vu les nombreux changements qu'a subis la politique du gouvernement et le profond sentiment d'insécurité que ces modifications ont suscité dans beaucoup de provinces, et vu que le Québec parle de lever un impôt spécial sur ses citoyens à cause des difficultés que cette province éprouve à l'heure actuelle, le ministre pourrait-il prolonger d'un an la période d'application de la formule de péréquation, comme le gouvernement précédent l'avait fait l'année dernière, afin que les provinces les moins favorisées, comme Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et le Manitoba, puissent se servir de cet argent pour atténuer leurs problèmes économiques actuels?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les problèmes que les diverses provinces éprouvent dans le cadre du programme de péréquation sont justement dus à la formule de péréquation élaborée par le gouvernement dont le député était membre il y a trois ans, en 1982. La période d'application de cette formule n'a pas été prolongée l'année dernière. Elle expire le 31 mars 1985, et c'est ce qui était prévu au départ pour les versements transitoires.

Une voix: On vous croyait plus futé.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il y a eu de nombreuses discussions sur cette question délicate avec le premier ministre du Québec, le ministre des Finances du Québec, de même que des représentants de la province du Manitoba et d'autres provinces. Toute ce que je puis dire au député, et je ne lui apprends rien, c'est que le gouvernement fédéral lui-même se heurte à de graves problèmes financiers. Nous sommes décidés à régler ces problèmes, comme nous l'avons dit dans l'exposé du 8 novembre. Je demande au député de faire preuve d'un peu de patience s'il veut une réponse au sujet des paiements de péréquation.

LES INDUSTRIES DU QUÉBEC

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le ministre n'a pas dit un non catégorique et qu'il y a encore de l'espoir.

J'ai une autre question qui porte aussi sur la conjoncture économique.

[*Français*]

Dans la province de Québec à ce moment-ci, monsieur le Président, nous connaissons des difficultés considérables. On ne sait pas ce qui va arriver au projet Domtar. Il y a eu les fermetures de la Wabasso et de la Philips à Trois-Rivières, de la Melchers à Berthier, des Carbures à Shawinigan, des Oxysynthèses à Bécancour, des Pêcheries Cartier dans la Gaspésie, et bien d'autres. Le ministère des Transports est en train de fermer VIA Rail à Montréal et on transfère des centaines de personnes de Montréal à Toronto à Air Canada. Est-ce que le ministre ne pourrait pas considérer, à ce moment-ci, vu les difficultés considérables avec lesquelles la province de Québec est aux prises, faire deux choses: étendre pour une année le programme de péréquation, comme je le demandais dans ma question précédente, et aider la Domtar comme la population le veut à ce moment-ci, d'autant plus que son copain, le ministre de la Défense, vient de trouver 100 millions pour envoyer plus de soldats en Europe?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous n'ignorons pas les problèmes économiques auxquels se heurte actuellement la province de Québec. Nous avons négocié la première Entente de développement économique et régional avec le Québec depuis 1974.

Des voix: Bravo!

• (1430)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Depuis lors, plusieurs ententes auxiliaires ont été négociées. En outre, le ministre de la Défense nationale a annoncé l'achat de huit appareils à Canadair. Nous portons attention aux problèmes de la province du Québec.

Le député a demandé précisément si nous pouvions aller de l'avant dans ce domaine. Le premier ministre s'est rendu à Québec la semaine dernière et il s'est entretenu longuement de ce problème avec le premier ministre du Québec. Nous devrions être en mesure de répondre très bientôt.

* * *

[*Français*]

LES CHANTIERS MARITIMES

L'ABOLITION DES SUBSIDES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je pense qu'il y a une différence entre signer un accord et le montant d'argent qui est dépensé. Il est facile de signer des documents qui donnent moins d'argent à la population que les programmes que nous avions mis en place avant.

Je voudrais donc poser une autre question au ministre des Finances.

Est-il exact, par exemple, que le gouvernement, comme l'indiquait le très honorable premier ministre dans sa conférence de presse vendredi dernier, a virtuellement décidé d'abolir à tout jamais les subsides pour les chantiers maritimes dans toutes les provinces du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous savons comment conclure des accords et les appliquer. C'est ce que nous avons fait avec l'entente EDER que nous venons de signer. Le député pourrait peut-être expliquer à la Chambre pourquoi aucune entente EDER n'avait été signée depuis 10 ans s'il est si fort quand il s'agit de conclure des accords.

M. Axworthy: Le programme ne remonte qu'à un an.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Un nouvel accord a été conclu sur l'EDER. Si le député en ignore l'existence, je lui en ferai parvenir le texte.

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA DOMTAR—LES SOLUTIONS NÉGOCIÉES ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET M. LÉVESQUE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale auquel je souhaite la bienvenue au Canada; il a certainement réalisé que son dossier sur la Domtar avait évolué depuis son départ. Monsieur le Président, ça fait deux semaines que le premier ministre «(bluffes» pour gagner du temps dans le cas de la Domtar; il attendait certainement le retour de son ministre senior.

Je demanderais au ministre, alors que le premier ministre a rencontré son ami du Québec pour discuter du cas Domtar, s'il est en mesure aujourd'hui de dire quelles solutions le premier ministre a négociées avec le premier ministre du Québec en vue de sauver l'investissement chez la Domtar à Windsor.

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je répondrai au député que le premier ministre du Canada et celui du Québec ont eu, en effet, un entretien au cours duquel ils ont abordé plusieurs des problèmes économiques de cette province, y compris le dossier Domtar, mais qu'ils n'ont tiré aucune conclusion. Comme l'a dit mon collègue, le ministre des Finances, nous en parlerons en temps voulu.

Je peux dire seulement qu'en ce qui concerne l'industrie forestière, dont Domtar fait évidemment partie, je vais rencontrer le Conseil consultatif de l'industrie forestière dans une huitaine de jours. Il me dira ce qu'il pense de ce secteur et de la modernisation qui s'impose. Plus précisément, il me dira s'il estime toujours préférable de n'accorder aucune subvention aux entreprises de ce secteur pour élargir leur potentiel de production.

[*Français*]

LA DOMTAR—LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Si le ministre veut se donner la peine de lire les déclarations qui ont été faites par l'Association des producteurs de pâtes et papiers, il va bien réaliser qu'il n'a jamais été question de dire de ne donner aucune subvention à aucune entreprise dans les pâtes et papiers et la clarification, à ce que le premier ministre nous avait dit à la Chambre, a été faite par l'Association.

Ma question au ministre est la suivante. On sait qu'il y a eu la réunion de vendredi. On sait que les travaux doivent commencer absolument avant le dégel. On n'a pas le temps d'attendre que le ministre consulte encore pendant des mois. Chaque semaine les coûts augmentent à cause de la politique du ministre des Finances, les taux d'intérêt augmentent toutes les semaines.

Le ministre peut-il prendre le même engagement que ses collègues des Cantons de l'Est et nous dire que nous aurons une réponse d'ici samedi prochain?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, ma réponse me paraissait suffisamment claire. La subvention de 117 millions que demandait Domtar lui a été refusée. Voilà où elle en est.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La parole est au député de Churchill.

Une voix: Maintenant, nous savons où se trouve le pouvoir.

M. le Président: A l'ordre.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement a-t-il l'intention de maintenir le programme de péréquation mis en œuvre par les libéraux, en vertu duquel le Québec, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard recevront l'an prochain des paiements de péréquation inférieurs aux sommes qu'ils reçoivent à l'heure actuelle? Le gouvernement compte-t-il conserver ce programme libéral?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait que le premier ministre et moi nous sommes tous deux entretenus avec les représentants du gouvernement du Manitoba et que nous prendrons notre décision sous peu. Nous cherchons un moyen de satisfaire aux besoins du Manitoba et du Québec, mais il faut reconnaître que le problème est plus vaste. Les difficultés financières du gouvernement fédéral sont probablement plus graves que celles des provinces visées. Voilà pourquoi nous devons agir très prudemment.

LA DATE DE L'ANNONCE DE LA DÉCISION

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je trouve ironique que le ministre des Finances plaide la pauvreté pour ne pas venir en aide aux provinces les plus démunies. Ma question supplémentaire s'adresse à lui. Quand ces quatre provinces sauront-elles si elles recevront plus ou moins d'argent que cette année? Quant le leur apprendra-t-on?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Sous peu.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

LA PIONEER TRUST—LA SITUATION DES DÉPOSANTS NON ASSURÉS

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances et a trait à l'effondrement de la société Pioneer Trust. Elle le sait peut-être, la Société canadienne d'assurance-dépôts était venue en aide aux déposants non assurés dans l'affaire des sociétés Greymac, Seaway et Crown Trust en Ontario. Pourrait-elle dire à la Chambre si la SCAD songe à faire la même chose pour les déposants non assurés de la Pioneer Trust?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, sauf erreur, dans le cas des sociétés Greymac et Seaway et de certaines autres dans le passé, dont la Fidelity, la SCAD avait conclu un accord d'agence comme l'autorise à le faire un certain article de la loi pourvu qu'il en résulte des économies pour la Société. Dans le cas de la Pioneer Trust, elle en est arrivée à la conclusion, après avoir effectué les calculs nécessaires et bien examiné la situation, qu'il n'y aurait pas d'économie pour elle. Elle n'a donc pas conclu d'accord d'agence, et la société de fiducie a déposé son bilan. Il n'est donc pas possible à la SCAD, aux termes de la loi, de rembourser les déposants non assurés.

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LES DEMANDES DE SUBVENTIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Je lui souhaiterai tout d'abord la bienvenue à son retour de sa tournée de magicien. Je suis persuadé qu'ayant vu les programmes de son ministère s'effilocher dans l'entre-temps, il a dû regretter d'être jamais revenu. Dans la lettre à Domtar par laquelle il annulait le projet, il a dit que la difficulté était la crainte de représailles américaines. C'est une des raisons données pour l'annulation de la subvention. Est-ce que le gouvernement a maintenant pour politique, chaque fois qu'une société canadienne demande une subvention industrielle, de se demander d'abord si le gouvernement américain est pour ou contre? Est-ce que tel va être le critère d'octroi des subventions aux sociétés canadiennes? Est-ce qu'il ne considère pas qu'il s'agit là d'un accroc important à notre souveraineté, pour ce qui est de décider de notre propre structure industrielle et de la façon d'aider notre industrie à nous?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, en réponse au député qui parlait de ma tournée, je puis lui dire que les résultats vont s'en manifester au cours des mois et des années qui viennent par l'établissement de nouveaux rapports et de nouvelles relations commerciales avec les pays que j'ai pu visiter. Il constatera également que les investissements vont se remettre à entrer au Canada, à partir notamment de ces pays.

• (1440)

En réponse à la question du député, celle de savoir si nous consultons d'abord les services américains avant de songer à accorder une subvention au Canada, la réponse bien sûr est non. Mais je dirai que, pour ce qui est des choses à prendre en compte dans l'octroi d'une subvention, lorsqu'une société comme Domtar vous dit que l'usine qu'elle veut construire représenterait 49 p. 100 de la capacité canadienne totale d'alors, que vous demandez où elle va vendre cette capacité nouvelle et qu'elle vous dit en grande partie aux États-Unis, il est certain qu'avec la situation délicate qui existe dans nos échanges de produits forestiers avec les États-Unis, il est tout à fait naturel de demander à nos services quelle serait à leur avis la réaction des États-Unis si nos exportations de cet unique produit augmentaient d'autant.

Questions orales

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE—L'ADMISSIBILITÉ À DES SUBVENTIONS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je dirai au ministre que cela cadre bien avec la nouvelle philosophie du genre magazine *Fortune* du gouvernement conservateur: nous ne tenons pas tellement à exporter nos produits, nous craignons de les exporter, nous allons autoplafonner nos exportations sans même qu'on nous le demande.

J'interrogerai le ministre sur un autre point. Il a dit dans ses prévisions de dépenses que le gouvernement n'accordera plus de subventions aux sociétés de la Couronne ni à d'autres sociétés dans lesquelles les sociétés de la Couronne ont une participation. Le premier ministre a contredit cette déclaration le 1er mars. Est-ce que le ministre va maintenant mettre fin à cette politique qu'il avait définie dans ses prévisions de dépenses, portant que les sociétés de la Couronne fédérales et provinciales ne seraient plus admissibles à des subventions, ou alors est-ce que le premier ministre ne dit pas les choses telles qu'elles sont à la Chambre des communes?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, en réponse au député qui parle d'autoplafonnement, je dirai que nous n'avons aucune objection à ce que Domtar construise l'usine et exporte ses produits aux États-Unis, pourvu qu'elle le fasse avec son argent à elle. Nous n'avons jamais dit qu'elle doive y renoncer.

Tout ce que nous disons, c'est qu'une société rentable comme Domtar n'a pas besoin de s'adresser au Trésor fédéral pour obtenir les moyens de financement qu'elle a demandés. Étant donné le déficit fédéral, c'est une des raisons pour lesquelles nous avons dit que nous ne pouvions y faire droit. En ce qui concerne les sociétés de la Couronne, si le député se donnait la peine d'y regarder d'un peu plus près, ou encore s'il demandait à l'un de ses recherchistes de le faire pour lui, il verrait que ces déclarations sont parfaitement en accord l'une avec l'autre.

* * *

LES ARMES SPATIALES

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—LE RÉSEAU D'ALERTE DU NORD

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions au premier ministre au sujet de la prochaine rencontre au sommet qu'il aura avec le président Reagan. Il n'était pas à la Chambre vendredi dernier et il est encore absent aujourd'hui. Il a peut-être de bonnes raisons de ne pas être ici, mais nous espérons qu'avant la rencontre au sommet l'opposition aura l'occasion de lui poser directement certaines questions importantes qui touchent l'avenir de notre pays.

En son absence, je voudrais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question qui sera mise sur le tapis lors de la rencontre au sommet. Je veux parler, bien sûr, du rapport qu'un certain nombre de représentants des États-Unis ont établi entre le projet de guerre spatiale du président Reagan et la modernisation des installations de radar de notre ligne d'alerte préliminaire. Deux personnes avaient déjà laissé entendre qu'il y avait un lien entre ces deux projets. Vu que, lors de la séance d'information qu'il a donnée aux journalistes canadiens, M. Richard Burt a dit qu'il y avait un lien entre ces deux questions, pourquoi le gouvernement du Canada continue-t-il à soutenir le contraire?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ignore combien de temps le chef du Nouveau parti démocratique poursuivra sa campagne d'anti-américanisme délibéré en citant seulement à moitié les déclarations faites par les représentants des États-Unis. M. Burt a maintenant précisé que sa première déclaration était erronée. Le député devrait savoir que le département du secrétaire américain à la Défense a clairement déclaré ceci:

> En ce qui a trait à la modernisation de la ligne d'alerte préliminaire et son remplacement par les radars d'alerte du Nord, le département déclare clairement et catégoriquement que le système d'alerte du Nord que le Canada et les États-Unis sont en train de mettre au point ne fait pas partie du projet d'initiative de défense stratégique.

Le député le sait. Cela lui a été signalé et il a lui-même lu cette déclaration vendredi. Il soulève cette question encore une fois aujourd'hui parce qu'il essaie délibérément d'envenimer les relations entre nos deux pays et de faire obstacle à la création d'emplois au Canada. Selon moi, son comportement est inacceptable.

Des voix: Bravo!

LES DÉCLARATIONS ATTRIBUÉES À DES PORTE-PAROLE DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient encore une fois de nous révéler son aptitude à saisir des questions complexes. Nous ne cherchons pas du tout, de ce côté-ci, à faire preuve d'anti-américanisme ou de quoi que ce soit.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il est normal qu'on permette à celui qui a une question de la poser. Si la Chambre veut bien se calmer.

M. Broadbent: Monsieur le Président, tous les porte-parole des États-Unis ont affirmé les uns après les autres, qu'il s'agisse du secrétaire à la Défense, d'un conseiller supérieur en matière de politique de défense ou d'un fonctionnaire informant des journalistes canadiens, que ce lien existe bel et bien. Le ministre a le front de prétendre que nous déformons les faits. C'est lui qui les déforme. Pourquoi le gouvernement canadien s'entête-t-il à dire le contraire des Américains?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si nous divergeons de temps à autre d'opinion avec les Américains, c'est notamment parce que nous sommes un pays souverain et que nous entendons le demeurer. En l'occurrence, les gouvernements canadien et américain ne se sont pas contredits pour la bonne raison qu'il n'existe pas de lien entre l'IDS et le Système d'alerte préliminaire du Nord. C'est bien connu et c'est une certitude établie. Je ne comprends pourquoi le député, dont la circonscription

qu'il représente a tant besoin de relations cordiales avec les États-Unis, s'évertue à vouloir envenimer celles que le Canada entretient.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE QUE TOUT PROJET D'ACCORD SOIT SOUMIS AU PARLEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, on comprend pourquoi le député n'est plus premier ministre du Canada.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Quelle honte!

M. le Président: Bonté divine! C'est seulement lundi! Je prie le député d'en venir au fait.

M. Broadbent: Monsieur le Président, comme de nombreux Américains affirment qu'il y a un lien et que le gouvernement du Canada dit qu'il n'y en a pas, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il agir honorablement et fournir des preuves en soumettant tout projet d'accord à la Chambre des communes afin que celle-ci et la population canadienne puissent en prendre connaissance et se faire ainsi une opinion?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, l'une des raisons pour lesquelles je ne suis plus premier ministre, c'est que le député d'Oshawa, à titre de chef du Nouveau parti démocratique, a agi comme il le fait toujours quand il a une décision difficile à prendre: il court s'allier au parti libéral.

Des voix: Bravo!

Des voix: Joe, Joe!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Si la Chambre voulait bien laisser le ministre répondre maintenant.

M. Clark (Yellowhead): Merci, monsieur le Président. Pour ce qui est de soumettre des documents au comité parlementaire, je rappelle au chef du Nouveau parti démocratique que j'ai pris une initiative dont ses amis, ses copains du parti libéral, se sont bien gardés pendant des années, celle de saisir un comité parlementaire de la question du système d'alerte septentrional. Des députés de son parti étaient présents. Au lieu de poser des questions comme celles-ci, ils en ont posé sur les centrales électriques dans le Nord.

* * *

• (1450)

PETRO-CANADA

LA VENTE DE LA RAFFINERIE DE PÉTROLE DE COME-BY-CHANCE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de son secrétaire parlementaire et du ministre d'État chargé des Mines, je poserai ma question au président du Conseil du Trésor. Ce dernier sait peut-être qu'à la suite d'un appel d'offres lancé en janvier dernier, six sociétés ont déposé $10,000 de cautionnement en vue de soumissionner pour la raffinerie de pétrole de Come-by-Chance. C'était Petro-Canada qui avait lancé les appels d'offres. Trois des sociétés en question se spécialisent dans le démontage de raffineries et les trois autres sont des raffineurs. Le ministre peut-il confirmer que Petro-Canada conclura bientôt une entente avec l'une de ces six entreprises, prévoyant que la raffinerie sera démontée et l'équipement expédié à l'extérieur de Terre-Neuve?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je m'empresse de prendre cette question en délibéré et veillerai à ce qu'une réponse soit donnée.

ON DEMANDE DE SURSEOIR À LA VENTE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le ministre voudrait-il également prendre note de celle-ci et la transmettre à ses collègues du cabinet: Étant donné que l'on n'a jamais établi la rentabilité de cet établissement situé à Terre-Neuve et puisque l'article 54 anéantit tout espoir de créer une industrie pétrochimique à Terre-Neuve si la raffinerie ferme, le ministre et son gouvernement voudraient-ils demander à Petro-Canada de surseoir à la vente de la raffinerie de Come-by-Chance en attendant que soit réalisée une étude sur la rentabilité de l'entreprise?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, encore une fois, je prends note de cette question. Quant aux suppositions et aux hypothèses, je devrai les considérer comme telles. Je veillerai à ce que l'on réponde à la question du député.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES POURPARLERS CANADO-AMÉRICAINS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je lui rappelle que la semaine dernière, j'ai demandé au premier ministre quelles mesures il allait proposer au président Reagan de prendre au sujet des pluies acides et qu'à ce moment-là, le premier ministre a refusé de préciser ce qu'il allait dire à M. Reagan à cet égard. Étant donné les mesures prises par le gouvernement au sujet des pluies acides depuis que j'ai posé cette question au premier ministre, je me demande si on ne pourrait pas préciser à la Chambre quelles mesures le premier ministre invitera le président Reagan à prendre au sujet des pluies acides, lorsqu'il le rencontrera à Québec.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je crois que le député voudra rappeler à la Chambre les paroles précises du premier ministre à ce moment-là. Il a déclaré que si l'on consultait quelqu'un avant d'entreprendre des pourparlers avec les représentants des États-Unis, ce ne serait probablement pas le député. Il a signalé . . .

M. Deans: Ce n'est pas ce qu'il a dit. C'est bien joli, mais ce n'est absolument pas ce qu'il a déclaré.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Il a été un peu plus catégorique que moi.

Les mesures prises sous la direction très ferme de ma collègue, la ministre de l'Environnement, afin de démontrer que nous sommes déterminés à faire face au problème des pluies acides, permettront, nous l'espérons, au Canada de participer à ces pourparlers sans avoir rien à se reprocher; ce qui devrait donner à nos arguments davantage de poids lorsqu'il s'agira de conclure une entente tendant à réduire le danger que posent les pluies acides pour les lacs du Canada et des États-Unis et les moyens d'existence de bien des gens.

LA POSITION CANADIENNE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, étant donné les propos lancés occasionnellement par l'ancien premier ministre au sujet du respect du Parlement et des députés, j'aurais cru qu'il aurait été le premier à reconnaître que les députés ont le droit de connaître la position que le premier ministre adoptera, et à poser des questions à ce sujet.

Puis-je demander au secrétaire d'État quelles mesures le gouvernement demandera aux Américains de prendre au sujet des pluies acides? Peut-il me garantir que le gouvernement ne se contentera pas de souscrire à une quelconque étude conjointe ou commune du problème? Ce serait un recul par rapport à la position que le gouvernement a prise lorsqu'il a décidé que des mesures s'imposent et cela reviendrait à épouser le point de vue des Américains selon lequel ce qu'il faut, ce sont des recherches plus poussées et non pas des mesures correctrices concrètes. Pouvons-nous être certains que le gouvernement cherchera à obtenir des mesures concrètes et non pas simplement une étude commune?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député fait partie du comité chargé d'étudier la réforme parlementaire et la procédure parlementaire, et de faire rapport à la Chambre. L'une des questions que ce comité pourra soulever, c'est de savoir si les traités et les accords devraient être approuvés par la Chambre avant d'être signés et s'il convient, comme le propose le député, ce qui est plutôt inhabituel, de dévoiler aux gens avec lesquels nous allons négocier ce que nous cherchons exactement à obtenir avant même que des négociations ouvertes n'aient lieu. Selon moi, cela affaiblirait énormément notre position de négociations, si ce n'est avec les États-Unis, du moins avec d'autres pays.

En ce qui a trait plus particulièrement à la question des pluies acides, la divergence d'opinion entre le Canada et les États-Unis est très nette. Nous croyons que des recherches plus approfondies sont inutiles et que des mesures s'imposent dès maintenant. Nous pensons que la meilleure façon de persuader les autres d'agir, c'est de prendre nous-mêmes des mesures. Ma collègue, la ministre de l'Environnement, a fait preuve d'initiative en prenant des mesures concrètes au nom du Canada. Nous espérons que les entretiens que le président et le premier ministre auront à Québec en fin de semaine et lundi prochain, permettront d'enregistrer des progrès sensibles en ce qui a trait aux décisions prises pour lutter contre la menace que constituent les pluies acides.

* * *

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

LES ENGAGEMENTS DU CANADA

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre de la Défense nationale que je félicite en passant de sa récente nomination. Le gouvernement a annoncé aujourd'hui des mesures visant à renforcer les engagements du Canada envers l'OTAN en ce qui concerne les armes conventionnelles. Le ministre pourrait-il informer la Chambre des répercussions de cette nouvelle et lui indiquer si le gouvernement envisagera d'accroître nos effectifs en Europe?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le gouvernement a pris deux initiatives immédiates pour donner suite à l'engagement que l'ancien ministre de la Défense nationale avait pris lors de la réunion de l'OTAN de décembre dernier. Il a décidé d'une part d'accroître de 1,200 soldats les effectifs de notre 4e brigade mécanisée cantonnée à Lahr. Il a décidé d'autre part de désigner un bataillon d'infanterie au Canada qui sera chargé d'assurer la contribution du Canada à la Force mobile terrestre du CAE. Il a annoncé aujourd'hui ces engagements aux ambassadeurs des pays membres de l'OTAN.

Grâce à ces premières mesures, nous espérons accroître l'efficacité et le rôle de nos forces armées en Europe. L'objectif est évidemment d'assumer pleinement nos obligations envers l'OTAN, ainsi que nous l'avons souvent promis.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA PROMOTION SOCIALE—LE RÔLE DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse à mon amie, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle sait que les dispositions de la Loi canadienne sur les droits de la personne concernant la promotion sociale n'ont pas beaucoup de mordant et qu'elles se bornent essentiellement à permettre plutôt qu'à prescrire ou à imposer, sauf lorsqu'un tribunal en décide autrement. La ministre n'ignore pas que la Commission canadienne des droits de la personne ne peut pas imposer des mesures de promotion sociale. Lorsqu'elle présentera une mesure législative sur l'équité en matière d'emploi, pourra-t-elle faire en sorte que les sociétés de la Couronne et les sociétés réglementées au niveau fédéral soient tenues d'avoir des programmes cohérents d'équité en matière d'emploi?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en ce qui concerne la Commission canadienne des droits de la personne, l'une des raisons pour lesquelles elle n'a pas pu prendre de mesures par le passé, à propos des inégalités en matière d'emploi, c'est qu'elle n'avait pas les renseignements nécessaires pour agir. Elle s'est contentée d'enquêter sur les plaintes. Les mesures annoncées l'autre jour obligeront les sociétés de la Couronne, les entreprises qui font affaire avec le gouvernement et le secteur privé assujetti à la réglementation fédérale à soumettre des rapports contenant les renseignements nécessaires. Si ces renseignements ne montrent pas qu'on met en vigueur des programmes concernant l'équité en matière d'emploi et qu'on atteint certains objectifs, alors la Commission canadienne des droits de la personne pourra prendre des mesures de sa propre initiative.

LES RESSOURCES DE LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, l'objectif peut être fixé et il est louable. Toutefois, s'il n'y a aucune contrainte d'ordre législatif et financier, cela ne donnera aucun résultat. Puisque la ministre pense que la Commission des droits de la personne sera capable de mesurer les progrès, pourrait-elle me dire si elle a prévu de lui donner les ressources financières et humaines pour répondre à ces attentes tout à fait louables?

• (1500)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie la députée de ses remarques au sujet de ces initiatives. Elles ont l'appui de groupes de femmes et de groupes minoritaires dans tout le pays. J'ai déjà parlé de cette question avec le Commissaire des droits de la personne et je lui ai dit que, s'il estime ne pas avoir suffisamment de ressources, il devrait le faire savoir et présenter au gouvernement une demande qui, j'en suis persuadée, sera bien reçue.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

L'APPLICATION AUX TRAVAILLEUSES À TEMPS PARTIEL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Vendredi dernier, la ministre m'a assuré que l'égalité d'emploi s'appliquerait également aux travailleuses à temps partiel, mais elle n'a tenu aucun compte des recommandations des rapports Abella et Wallace concernant les avantages sociaux et la protection des travailleurs à temps partiel. La ministre peut-elle nous garantir que les modifications recommandées seront apportées au Code canadien du travail en vue d'accorder aux travailleuses à temps partiel, qui ont très peu de sécurité d'emploi à l'heure actuelle, des avantages sociaux et une protection au moins proportionnels à leur travail?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le Code canadien du travail n'est pas de mon ressort. Je suis sensible à l'opinion avancée par la députée et je serai heureuse d'avoir à ce sujet des entretiens suivis avec le ministre du Travail.

* * *

L'EMPLOI

L'ÉGALITÉ AU TRAVAIL—LA POLITIQUE D'AIR CANADA

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre. Quelles mesures va-t-elle prendre pour compenser la politique contraire à l'égalité que suivent certaines sociétés d'État, notamment Air Canada, qui veut obliger les femmes à passer des emplois à plein temps à ceux à temps partiel?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'accepte pas le préambule de cette question. Vendredi dernier, nous avons annoncé que l'égalité d'emploi s'étendrait aux sociétés de la Couronne. J'espère que la députée leur accordera plus d'une fin de semaine pour appliquer ces directives.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'EXPORTATION D'ACIER AUX ÉTATS-UNIS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Commerce international mais puisqu'il est absent, je l'adresserai au ministre de l'Expansion industrielle régionale. L'automne dernier, le Canada a été exempté des quotas américains sur les importations d'acier. Le marché de l'acier, les emplois, l'acier produit au Canada et les producteurs primaires sont très importants. Depuis lors, la quantité d'acier exportée aux États-Unis a augmenté assez rapidement en partie parce que les fabricants amènent de l'acier semi-fini au Canada puis le vendent aux États-Unis. Le ministre envisage-t-il d'établir un système de surveillance du mouvement de l'acier sur les marchés canadiens et américains?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant d'un système de surveillance. Mon ministère n'exerce certainement pas de surveillance officielle. J'ignore si le ministère du Commerce exerce une surveillance, mais je me renseignerai pour le député.

Questions orales

ON DEMANDE D'ÉTABLIR UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je signale au ministre qu'une tonne d'acier produite par un producteur primaire au Canada crée environ huit heures de travail mais qu'elle crée environ une heure de travail si elle est fabriquée. Le ministre pourrait-il voir s'il est possible d'instaurer un système de surveillance comme celui qui existe aux États-Unis, pour nous permettre d'agir et, à long terme, de protéger la valeur des marchés américains ainsi que les emplois chez les producteurs primaires canadiens?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, comme je l'ai dit en répondant à la première question du député, je me renseignerai pour voir si le gouvernement exerce actuellement une certaine surveillance. Dans la négative, je demanderai s'il serait souhaitable qu'il le fasse.

* * *

L'EMPLOI

LE RAPPORT ABELLA—L'ORGANISME CHARGÉ D'APPLIQUER LA LOI

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'aimerais poser moi aussi une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

[*Français*]

La réponse du gouvernement au rapport Abella annoncée vendredi dernier n'inclut pas du tout les mécanismes réels de renforcement. Étant donné que le juge Abella avait dit dans son rapport que les programmes volontaires ne produisent pas du tout le résultat voulu, je pose la question suivante: Est-ce que la ministre peut maintenant dire à la Chambre qu'elle mettra sur pied une «agence de renforcement» afin d'assurer un redressement réel des inégalités pour les quatre groupes mentionnés dans le rapport du juge Abella?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député n'a pas encore compris ma déclaration de vendredi dernier. J'ai dit alors que les rapports étaient obligatoires, et non facultatifs. Chaque année, les entreprises seront légalement tenues de faire rapport des mesures qu'elles auront prises pour favoriser l'égalité dans l'emploi. La loi exigera qu'elles rassemblent toutes les données pertinentes dans des dossiers informatisés. Les sociétés de la Couronne devront en faire autant. Les entreprises sollicitant des contrats du gouvernement devront se conformer à cette exigence et faire la preuve qu'elles ont atteint leurs objectifs, sous peine de perdre le droit de postuler des contrats du gouvernement. Tout cela n'est pas facultatif. C'est bel et bien obligatoire.

ON DEMANDE D'ÉTABLIR UN ORGANISME CHARGÉ D'APPLIQUER LA LOI

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je ne pense pas que la ministre ait saisi ma question. Elle a dit que les sociétés sont maintenant tenues de faire rapport au Parlement. Ma question portait sur l'organisme chargé d'appliquer la loi. Dans son rapport, le juge Abella a indiqué qu'un organisme chargé d'appliquer la loi était nécessaire et qu'un système de rapport facultatif ne donnerait pas les résultats escomptés. La ministre pourrait-elle annoncer maintenant qu'un organisme quelconque sera chargé de veiller à l'égalité sur le marché du travail pour les quatre groupes que le juge Abella a identifiés dans son rapport? Autrement, ce sera un échec.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Encore une fois, monsieur le Président, le député ne comprend pas. La juge Abella a fait savoir qu'elle se réjouissait des efforts du gouvernement. Je pense qu'elle a été fort étonnée que nous ayons donné suite aussi rapidement et aussi sérieusement à ses recommandations. Cependant, j'ajouterai pour la gouverne du député que s'il examine les lois relatives aux droits des Canadiens, il constatera que la Commission canadienne des droits de la personne peut intervenir si elle estime que la démarche visant à fournir ces renseignements au Parlement et à les rendre publics laisse à désirer; ainsi disposera-t-elle d'une matière concrète sur laquelle travailler. C'est ce qui lui a fait défaut jusqu'à présent.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA VENTE D'EAU POTABLE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, j'adresserai ma question au vice-premier ministre. Je voudrais savoir s'il approuve l'empressement manifesté par son chef, d'après ce que rapporte le magazine *Fortune*, à vendre les réserves canadiennes d'eau potable au plus offrant, sans tenir compte de l'avertissement donné l'été dernier par la commission d'enquête sur la politique fédérale sur les eaux intérieures qui a révélé que déjà, dans certaines parties du Canada, nos réserves suffisent à peine.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je n'ai pas lu l'article en question.

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Eh bien, les Canadiens vont devoir attendre que le cabinet affiche clairement sa position.

Je m'adresse encore au vice-premier ministre, cette fois à propos des entretiens qui se dérouleront à Québec dimanche et lundi prochains. Veillera-t-il à ce que figure à l'ordre du jour le grave problème de la détérioration des eaux de la Niagara et du lac Ontario, au centre d'un bassin de population de cinq millions de personnes qui souffriront vraisemblablement de pénurie d'eau dans une décennie ou deux si l'on ne supprime pas la contamination par des produits toxiques?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je vais examiner la question soulevée par le député et je ferai tout mon possible pour voir à ce qu'on lui accorde la considération voulue.

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE DE LA BETTERAVE À SUCRE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme il le sait, l'avenir des producteurs de betterave à sucre du Québec, du Manitoba et de l'Alberta est très incertain puisque leur tranche du marché canadien du sucre est tombée à environ 8 p. 100. Le ministre a-t-il l'intention d'assurer la survie de notre industrie de la betterave à sucre? Dans l'affirmative, quelles mesures compte-t-il prendre à cet égard?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je partage les inquiétudes du député au sujet de l'industrie du sucre au Canada. De fait, j'espère pouvoir, peut-être avant la fin de la semaine, dire quelles mesures le gouvernement pourrait prendre pour essayer de résoudre certains des problèmes auxquels les membres de cette industrie font face.

• (1510)

LA POSITION DU MINISTRE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Le ministre précisera-t-il à ce moment-là qui sera admissible à recevoir de l'aide et combien cette aide représentera, si c'est bien un programme d'aide que le ministre propose à ce moment-là, ou bien se contentera-t-il d'expliquer dans les grandes lignes comment il envisage l'avenir de l'industrie?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je doute fort que je puisse fournir autant de détails d'ici la fin de la semaine, mais si j'en suis capable, je le ferai certainement. J'avertis cependant le député que je ne pense pas pouvoir être en mesure de le faire, du moins pas d'ici la fin de la semaine.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LA FERMETURE DU MUSÉE NATIONAL DES POSTES

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que la pétition présentée le vendredi 8 mars 1985 par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE SÉNAT

ON DEMANDE LE CONSENTEMENT UNANIME POUR PRÉSENTER UNE RÉSOLUTION VISANT L'ABOLITION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je demande à la Chambre de consentir à l'unanimité à renoncer à l'avis habituel pour me permettre de présenter la résolution suivante et de la faire inscrire sous la rubrique des avis de motion:

Le Sénat

Attendu que la Constitution du Canada a pour principal objectif de protéger les droits fondamentaux des Canadiens dans un Canada libre et démocratique;

Attendu que les Canadiens souscrivent au principe de la démocratie et désirent que leurs institutions législatives soient démocratiques;

Attendu que les droits démocratiques des Canadiens sont protégés dans la Constitution du Canada et qu'ils s'expriment surtout à la Chambre des communes et dans les Assemblées législatives provinciales;

Attendu que le Sénat du Canada possède des pouvoirs législatifs, mais qu'il les exerce sans mandat de la population;

Attendu que le Sénat du Canada est issu d'une époque révolue où la démocratie n'était pas encore mûre au Canada;

Attendu que l'adoption de la présente résolution permettrait au gouvernement du Canada et aux provinces du Canada de continuer à créer des institutions législatives nouvelles et démocratiques;

La Chambre exhorte le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces à prendre, le plus rapidement possible, les mesures voulues pour abolir le Sénat du Canada.

Cette motion est appuyée par le député de Hamilton Mountain (M. Deans).

M. le Président: Si je comprends bien, le député d'Oshawa (M. Broadbent) demande à présenter une résolution sous forme d'avis de motion, du consentement unanime de la Chambre. La question est de savoir s'il y a ou non consentement unanime.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à dire, au nom de notre parti, que nous sommes prêts à donner notre consentement pour que cette motion soit débattue, à la condition que ce débat ait lieu lorsque notre chef pourra être présent et parler au nom de notre parti.

D'autre part, je crois que le premier ministre (M. Mulroney) assistera aux funérailles d'État de M. Tchernenko, à Moscou, et qu'il ne sera pas de retour avant vendredi. Le chef du Nouveau parti démocratique ainsi que tous les députés conviendront, j'en suis sûr, qu'il est très important que la Chambre et le pays connaissent l'opinion du premier ministre au sujet de cette importante question.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai rencontré le chef du Nouveau parti démocratique juste avant la période des questions et j'ai parlé avec lui de la résolution qu'il a présentée. Je lui ai alors fait remarquer que le premier ministre (M. Mulroney) avait discuté avec chacun des premiers ministres du pays de la réforme du Sénat, comme l'exige notre Constitution.

Je lui ai également fait remarquer que, dans ces circonstances, il serait sans doute le dernier à vouloir agir unilatéralement, pendant que se déroulent ces consultations importantes. En conséquence, je lui ai dit qu'une fois les négociations et les pourparlers avec les provinces terminés, nous examinerions avec les chefs des autres partis la possibilité d'adopter une

résolution reflétant un consensus national. Notre gouvernement se fonde sur le consensus et la consultation. En conséquence, je ne suis pas prêt à accepter la proposition qui nous est présentée aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE JOUR DU COMMONWEALTH

LA CÉLÉBRATION DE L'ANNIVERSAIRE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le Canada et les autres États membres du Commonwealth célèbrent aujourd'hui le Jour du Commonwealth. Ce sont les Canadiens qui ont proposé, il y a dix ans, lors de la réunion des chefs d'État des pays du Commonwealth en Jamaïque, de fêter une fois l'an notre adhésion à cette organisation unique en son genre. Il a été convenu de faire du deuxième lundi de mars non pas un jour férié, mais bien une journée au cours de laquelle la plupart des écoliers participeraient à des projets spéciaux leur permettant de mieux comprendre les buts du Commonwealth, dont la survie dépend de l'intérêt que lui portent tous nos concitoyens certes, mais surtout les jeunes Canadiens, et de leur participation.

[*Français*]

Cette année a été déclarée l'Année internationale de la jeunesse par les Nations Unies. Pour sa part, le Commonwealth prévoit organiser un certain nombre de manifestations spatiales dont la principale sera une réunion de jeunes gens de tous les pays du Commonwealth qui viendront à Ottawa en juin pour discuter des défis des années 1980.

D'autre part, le nombre de bourses du Commonwealth octroyées par le Canada est passé, cette année, de 300 à 500. Depuis la création de ce programme en 1959, qui avait d'abord été proposé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque, M. Sidney Smith, plus de 20,000 étudiants du Commonwealth ont pu profiter de ces bourses.

Le Canada demeure convaincu de l'utilité de ce programme et d'autres programmes de formation parce qu'il croit que la jeunesse du Commonwealth est l'élément vital qui permettra à cette Association de grande valeur de demeurer florissante.

[*Traduction*]

Nous vivons à une époque où les attitudes se durcissent, où les disparités économiques s'accentuent et le nationalisme culturel s'affirme de plus en plus, et pourtant, l'association du Commonwealth surmonte tous ces obstacles. Ses 49 membres représentent tous les éléments géographiques, politiques, économiques et sociaux de la planète. Ces États ont néanmoins bien des choses en commun, notamment une langue de travail commune, le patrimoine de la *common law* et des traditions parlementaires et, le plus important, la tradition d'une approche directe et pragmatique des problèmes. On a désigné la deuxième moitié du siècle comme l'ère de la négociation, mais les rapports multilatéraux traversent en ce moment une crise. Grâce à ses qualités particulières, nous pensons que le Commonwealth peut servir d'exemple à d'autres organismes internationaux.

Il convient donc, monsieur le Président, de célébrer cette famille exceptionnelle de nations et de réaffirmer l'engagement du Canada à l'égard de l'avenir du Commonwealth.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je me joins au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada (M. Clark) pour souligner cet anniversaire important pour le Canada.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, tout le monde sait que le Commonwealth est une association plutôt exceptionnelle. Elle est formée de peuples dont la culture, la langue et l'orientation politique sont différentes, mais quand nous nous réunissons à la conférence, nous nous sentons unis par des liens de fraternité. C'est une autre tribune où nous pouvons jouer un rôle différent.

Je suis heureux d'entendre le très honorable ministre dire que le Commonwealth est une association de grande valeur, car le Canada ne devrait pas se prendre plus ou moins pour le 51e État américain. Je profite de cette occasion pour rappeler au ministre un incident assez désagréable qui est survenu à Londres l'autre jour: devant des invités britanniques, un de ses collègues a porté un toast aux États-Unis en même temps qu'on en portait un au Commonwealth. Nous appartenons au Commonwealth et nous devons garder notre place dans le monde sans trop nous rapprocher des États-Unis, au risque d'ainsi perdre des traditions comme notre appartenance au Commonwealth et notre affinité avec les pays francophones. Il importe que le Canada continue de jouer le rôle qui lui revient sur la scène internationale.

A mon grand plaisir, le ministre en a profité pour signaler que cette organisation permet à des étudiants du Commonwealth de venir poursuivre leurs études au Canada. C'est à leur avantage, bien sûr, mais nous aussi en bénéficions, car ils parlent du Canada en connaissance de cause en rentrant chez eux. Souvent, ils deviennent chefs de ces pays-là, ce qui leur permet de nouer plus facilement des liens politiques, sociaux et économiques avec le Canada.

• (1520)

Je sais gré au très honorable ministre d'avoir fait une déclaration à la Chambre, car cela se produit très rarement. Son collègue a donné une conférence de presse privée à son ministère à 13 h 30 aujourd'hui au sujet d'importants engagements dans le domaine de la défense nationale. Cette déclaration n'ayant pas été faite à la Chambre, nous n'avons pas eu l'occasion de nous prononcer au sujet des 100 millions de plus que le gouvernement va dépenser pour la défense nationale en Europe. Il est tout à fait inopportun que le ministre annonce des dépenses supplémentaires pour la défense en Europe le jour même où s'engagent les négociations sur le désarmement. A mon sens, le moment est mal choisi pour accroître les dépenses consacrées aux armements, quand les nations commencent à parler de désarmement. J'en reparlerai à une autre occasion. Je me contente de dire au ministre que nous aurions préféré entendre à la Chambre une déclaration relative à la défense nationale et aux affaires extérieures.

En terminant, je suis ravi de parler du Commonwealth, car j'ai souvent eu affaire à cette excellente association. En fait, ma première expérience sur la scène internationale a été une conférence du Commonwealth. Quant à la défense nationale, c'est une question que nous aurions aimé débattre à la Chambre.

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique se joint aux autres partis pour observer le Jour du Commonwealth. Nous sommes heureux de constater que le Canada a porté de 300 à 500 le nombre de bourses aux étudiants de pays du Commonwealth. A l'instar de mes collègues, je dois dire que nous sommes bien d'accord pour célébrer le Jour du Commonwealth. Je sais gré au ministre de faire des déclarations à la Chambre—d'ailleurs, je l'ai dit dans le passé—mais j'espère qu'il va aussi en faire sur des questions plus controversées, comme le projet de traité avec les États-Unis sur le système d'alerte dans le Nord. J'espère qu'il va prendre l'habitude de faire des déclarations non seulement sur des questions d'importance fondamentale, mais aussi sur d'autres qui prêtent vraiment à controverse. On a beau essayer de ne pas en parler, cette affaire inquiète les Canadiens et soulève de vives controverses.

Le ministre envisage-t-il de prendre d'autres initiatives concernant le Commonwealth? Croit-il, par exemple, qu'il serait utile de donner suite au sommet de New Delhi d'il y a environ un an, mais peut-être l'a-t-il déjà fait?

M. le Président: Je demande respectueusement à la députée si elle a terminé sa déclaration et si elle pose une question maintenant. Ai-je raison de le croire? Souhaite-t-elle que le ministre réponde à ses questions?

Mme Jewett: Oui, monsieur le Président.

M. le Président: Merci.

Mme Jewett: Le ministre voudrait-il que le Canada joue un rôle plus important dans le Commonwealth des pays du Pacifique? Bon nombre des îles membres viennent à peine de se libérer de régimes coloniaux. Envisage-t-il que nous puissions jouer un rôle plus important auprès de ces États du Pacifique?

Ne pense-t-il pas maintenant qu'il aurait mieux fait de se pencher davantage sur la question Nord-Sud? Nous avons eu tendance dernièrement à oublier quelque peu ce dossier. Beaucoup d'États membres du Commonwealth sont évidemment des pays en voie de développement. Le ministre ne préférerait-il pas rétablir le crédit de 180 millions de dollars dont son gouvernement a réduit l'aide officielle au développement, et même l'augmenter? N'est-ce pas là une question aussi importante que le fait de dépenser 100 millions de plus pour nos troupes en Europe?

Enfin, le ministre sait-il si la Société Radio-Canada réduira le budget de Radio-Canada International? Si oui, pourrait-il . . .

M. le Président: Je dois interrompre la députée pour deux raisons. D'abord, ses questions sont nombreuses et ensuite elles doivent avoir trait à la déclaration du ministre. Au moins une ou deux questions de notre collègue étaient pertinentes, mais je n'en suis pas si sûr pour les autres.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, étant donné la portée des réponses faites par nos deux collègues d'en face, je voudrais dire à quel point je me réjouis de constater l'intérêt tout récent que le porte-parole du parti libéral semble porter aux déclarations des ministres à la Chambre. Je sais également gré à la représentante du Nouveau parti démocratique de ses observations.

En ce qui concerne le Commonwealth, nous avons cherché tout d'abord—car c'est dans cette région que la question s'est posée pour la première fois—à ranimer les liens entre le Canada et certains pays membres du Commonwealth des Antilles. Nous avons été satisfaits du ton et de la possibilité de progrès constatés lors de la rencontre du premier ministre du Canada (M. Mulroney) avec les premiers ministres des Antilles du Commonwealth. Il y a évidemment une œuvre très importante à faire dans les pays du Commonwealth du Pacifique. On peut débattre, je pense, la question de savoir si le Canada est mieux désigné qu'un autre pays du Commonwealth de richesse comparable pour exercer un leadership dans cette région. Cela fait voir mon attitude actuelle, et je serai enchanté d'en discuter avec le député et avec d'autres.

Je dirai, sans vouloir critiquer en rien les gouvernements précédents, qu'à ce qu'il me semble un des côtés du Commonwealth qu'il faut avoir présent à l'esprit c'est justement la tendance à le considérer comme allant de soi. Je pense qu'il est très utile d'avoir une journée comme celle-ci pour attirer l'attention sur un organisme qui nous ouvre de très réelles possibilités, comme par exemple celle de nous tendre la main à travers les barrières qui séparent ce qu'il a été convenu d'appeler le Nord et le Sud. Elles n'existent pas toujours uniquement sur le plan économique. Elles se posent par exemple dans le cas de la crise actuelle de l'UNESCO. Il me semble qu'il y a peut-être une possibilité de mieux utiliser la filière du Commonwealth en cherchant à réaliser des progrès et des réformes dans un organisme de ce genre.

Pour ce qui est de l'aide au développement outre-mer, je ne suis pas ici pour discuter de chiffres avec le député, comme le sort semble m'y obliger chaque fois que je fais une déclaration en ce moment. Le gouvernement précédent avait réduit l'été dernier des crédits, dont certains ont été rétablis. Il y a eu en novembre l'exposé de mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson). Il y a eu de très importantes dépenses au fonds destiné à l'Afrique, comme la députée le sait parce qu'elle nous avait invités à le faire. Je partage son désir d'augmenter l'aide canadienne au développement outre-mer. Je pense que le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) a le même désir, et je chercherai leur appui au cours des années qui viennent pour que ce désir puisse se traduire dans la réalité.

M. le Président: Il reste du temps pour une autre question.

Mme Jewett: Monsieur le Président, je compte bien que le ministre va également parler de l'initiative de paix de New Delhi.

Ma dernière question porte sur les bourses à l'intention des étudiants du Commonwealth. Le ministre voudrait-il songer à un système de subventions pour compenser l'augmentation des frais de scolarité qu'on perçoit maintenant des étudiants du Commonwealth, indépendamment du système de bourses?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je veux bien examiner cette approche, mais je ne suis pas convaincu que ce soit la meilleure façon de régler le difficile problème des frais de scolarité; non seulement pour les étudiants du Commonwealth, mais pour les autres également.

En ce qui concerne New Delhi, il n'y a pas d'initiative précise envisagée en ce moment dans le cadre du Commonwealth.

M. le Président: J'autoriserai une autre question, puisque la dernière et sa réponse ont été brèves.

M. Keeper: Monsieur le Président, il est certain que mon parti accueille avec joie l'augmentation du nombre des bourses, et nous nous félicitons de la déclaration du ministre à l'occasion du jour du Commonwealth.

J'aimerais qu'il nous parle des coupures que le gouvernement a opérées au chapitre de l'aide, ainsi que des consultations auxquelles il procède au sujet de notre politique d'aide, spécialement en ce qu'elle applique la notion d'aide liée. Le document relatif à la consultation semble proposer que l'aide soit subordonnée à l'existence d'avantages économiques pour le Canada. Pour prouver la profondeur de son attachement au développement en général, et plus particulièrement en ce qui concerne les pays du Commonwealth, peut-il nous dire ce qu'il pense de l'idée de l'aide liée, par opposition à la voie la plus efficace qui est celle de l'aide répondant aux priorités du pays destinataire?

• (1530)

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il soit dans l'ordre qu'à l'appel des motions, je fasse des commentaires sur certains côtés des documents de consultation qui sont en circulation. Je dirai qu'outre ces documents actuellement en circulation, il y aura au niveau parlementaire deux occasions au moins, dont j'espère qu'on profitera pleinement, d'examiner à fond la question évoquée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper). Il y aura d'une part l'examen au comité permanent des prévisions budgétaires de l'ACDI. Il y aura d'autre part la communication au Parlement du Livre vert, que je suis en voie d'établir afin d'amorcer au Parlement pour la première fois de notre histoire la discussion publique de notre politique internationale.

* * *

PÉTITIONS

LE DÉMÉNAGEMENT D'EMPLOYÉS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE DE LA RÉGION D'OTTAWA-CARLETON

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom de quelques centaines d'employés civils du ministère de la Défense nationale de la région d'Ottawa-Carleton. Environ 2,200 employés du ministère qui sont postés à différents endroits de la ville d'Ottawa doivent paraît-il déménager prochainement dans des bureaux des environs de Hull.

Les pétitionnaires font valoir que les autorités compétentes n'ont pas tenu suffisamment compte du coût du déménagement, de son effet sur leur efficacité et leur moral, et ils prient la Chambre de leur demander de le remettre en cause.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 39 et 131.

[*Texte*]

LES INFRACTIONS RELATIVES AUX ORDINATEURS

Question no 39—**M. Howie:**

Le gouvernement a-t-il entrepris ou lancé, au cours de la présente année financière, des études sur les répercussions du crime par ordinateur ou sur des contre-mesures et, dans l'affirmative, *a*) ces études ont-elles été effectuées par des experts-conseils de l'extérieur, *b*) combien de temps devaient-elles prendre, *c*) a-t-on prévu des montants quelconques pour les études et, dans l'affirmative, combien?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice): En 1984, deux projets de loi ont été présentés à la Chambre des communes, portant modifications destinées à sauvegarder l'intégrité des systèmes d'informatique. Ces projets de loi s'intitulaient: *Loi de 1984 sur la réforme du droit pénal* (C-19) et *Loi de 1984 modifiant le droit pénal* (C-18) déposés respectivement les 7 février et 19 décembre. A la suite du dépôt de ces projets de loi, le ministère de la Justice a procédé à des consultations en rapport avec ces propositions et a reçu des demandes de renseignements du public à ce sujet. Les coûts que cela a entraînés ont été assumés à même les ressources financières et humaines existantes du ministère de la Justice.

A la suite d'une recommandation en ce sens contenue dans le rapport que le sous-comité sur les infractions relatives aux ordinateurs a présenté au Parlement en juin 1983, le fédéral et certaines provinces ont entrepris, en février 1984, l'étude de la protection accordée par la loi en matière de secrets industriels et de renseignements commerciaux. Cette étude vise à déterminer le type de protection que la loi devrait offrir en ce domaine. Le fédéral, l'Ontario, le Québec, la Saskatchewan et l'Alberta participent à cette étude. Cette dernière province assure d'ailleurs la direction des travaux. Le groupe d'étude doit déposer son rapport provisoire lors de la prochaine assemblée des sous-procureurs généraux chargés de la justice pénale. Pour ce qui concerne le fédéral, les ressources requises pour ces travaux ont été prises sur celles qui étaient déjà disponibles, à l'exception d'une somme de $8,189.20. Cette dernière a été versée à un expert-conseil pour la réalisation d'une étude sur le vol de secrets industriels et des consultations y afférentes. Cette étude a été réalisée entre le 4 juin et le 31 août 1984 et les consultations fournies les 19, 20 et 21 novembre 1984.

LES AUTOMOBILES LOUÉES À BAIL OU LOUÉES POUR DES MINISTRES

Question nº 131—**M. Boudria:**

Depuis le 17 septembre 1984, le gouvernement a-t-il loué à bail ou loué des automobiles pour les ministres et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) de quelles compagnies, *c*) de quels marque, année, modèle et prix dans chaque cas?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): *a*), *b*) et *c*): La liste ci-après démontre que 17 automobiles ont été louées à bail ou louées par le gouvernement pour les ministres. Les arrangements de location peuvent varier d'une journée à quatre ans.

Compagnie	Marque	Année	Modèle	Prix
Baillot et Fils Ltée	Chrysler	1985	New Yorker	$19,200.60
Budget Rent-a-Car System	Pontiac	1985	Parisienne	3,240.00
	Mercury	1984	Lincoln Town	115.45
	Chevrolet	1984	Caprice Sedan	696.50
	Chevrolet	1984	Caprice	1,043.00
	Plymouth	1984	Reliant	33.37
	Oldsmobile	1984	Delta 88	46.84
Hertz Rent-a-Car	Pontiac	1984	Parisienne	45.91
	Pontiac	1984	Parisienne	45.91
	Pontiac	1983	Parisienne	59.79
Mont-Bleu Ford Inc.	Ford	1984	Crown Victoria	400.00
Myers Leasing Service	Chevrolet	1984	Caprice	324.95
Ottawa Car Rentals	Chevrolet	1984	Caprice	1,929.49
Surgenor National Leasing Ltd.	Pontiac	1984	Parisienne Sedan	516.00
	Pontiac	1984	Parisienne	1,231.52
	Pontiac	1984	Parisienne	1,073.04
Turpin Pontiac Buick	Pontiac	1984	Bonneville	307.50

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 212 marquée d'un astérisque?

* Question nº 212—**M. Hopkins:**

Quels sont les nom et description de fonctions de tous les membres actuels du personnel du ministre de la Défense nationale, y compris tous les employés détachés et exempts du ministère de la Défense nationale?

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la question nº 212 marquée d'un astérisque qui a trait au personnel de l'ancien ministre de la Défense nationale consiste en une liste de presque une trentaine de noms et descriptions de fonction. Je demande qu'elle soit imprimée dans le hansard comme si elle avait été lue.

M. le Président: La réponse est-elle tenue pour lue?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La réponse suit:*]

Personnel exempt	Fonction
M. Richard B. Logan	Chef de cabinet
Mme Debbie Wright	Adjointe spéciale
M. Paul L. Dunn	Conseiller principal—politique
M. Michael McSweeney	Adjoint spécial

M. Geoffrey Matthews	Attaché de presse
M. Stephen G. Roman	Adjoint spécial—politique
M. Darryl Harker	Adjoint spécial

Ministère—(Fonctionnaires)	Fonction
Mlle Micheline Sigouin	Adjointe administrative
Mlle Madeleine Paré	Secrétaire/Chef de cabinet
Mlle Claudette Rice	Secrétaire/Adjointe administrative
Mlle Micheline Hudon	Secrétaire/Adjointe spéciale
Mlle Anne Fisher	Secrétaire/Adjointe spéciale—politique
Mme Yolande Willis	Secrétaire/Attaché de presse
Mlle Cécile Hébert	Réceptionniste
Mme Louise Patenaude	Secrétaire
Mme Sharon Bazinet	Secrétaire
Mlle Hélène Poirier	Secrétaire
Mme Marie-Paule Lafontaine	Secrétaire
Mme Cécile Lamoureux	Secrétaire
Mlle Lynne Granger	Secrétaire
Mlle Manon Giroux	Secrétaire
Mme Gilberte Lauzon	Commis
Mlle Hélène Bourguignon	Commis
Mlle Monique Morin	Commis
Mlle Nicole Benson	Commis
Mlle Carole Dubuc	Commis
Mlle Hélène Liberty	Commis
Mlle Jacqueline Newberry	Commis
M. E. A. Davis	Commis

M. Stewart: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PÊCHERIES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Fraser: Que le projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Keeper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Ai-je encore deux ou trois minutes à ma disposition?

M. le Président: Les services du greffier m'informent que le temps mis à la disposition du député aux fins du débat est expiré, mais non la période des questions et observations. Le député de Gander-Twillingate (M. Baker) a une question à poser qui découle de l'intervention du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper).

M. Baker: Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement l'allocution du député. Il s'est inscrit en faux contre l'esprit de la partie du projet de loi ayant trait au pouvoir du ministre et des hauts fonctionnaires des Pêches de décider sur place de l'ouverture et de la fermeture des saisons de pêche, si j'ai bien compris le sens de ses observations.

Pourquoi s'insurger à ce point contre ce pouvoir que va conférer ce projet de loi, alors que les fonctionnaires des pêches aux niveaux local et régional en auront besoin dans certaines circonstances? Ce pouvoir leur permettra de faire des jugements de valeur sur place en ce qui concerne l'attribution des prises aux divers secteurs de l'industrie des pêches. Pourrait-il nous dire pourquoi il s'oppose aux nouveaux pouvoirs que le projet de loi confère au ministre et à ses hauts fonctionnaires?

M. Keeper: Monsieur le Président, je suis heureux qu'on me pose la question, car si j'ai donné cette impression, c'est par erreur. Le député me fournit l'occasion de clarifier ce que j'ai dit.

Je ne m'oppose nullement à ce que les autorités locales aient le pouvoir de prendre des décisions sur place. Je peux comprendre que ce pouvoir leur soit parfois nécessaire. Je faisais simplement remarquer que nous ne savons pas comment le gouvernement entend user de ce pouvoir législatif qu'il nous demande aujourd'hui de lui accorder. Si le député sait ce que le gouvernement se propose de faire et veut bien nous en faire part, je me ferai un plaisir de dire ce que je pense de la politique gouvernementale.

Notre parti s'inquiète du pouvoir illimité et absolu de réglementer les pêches que le gouvernement réclame par le biais de ce projet de loi. Nous comprenons qu'il faille réglementer les pêches et que les autorités locales des pêches doivent disposer d'un certain pouvoir, mais on ne nous a pas dit quelle sera la portée de ce pouvoir ni comment celui-ci sera utilisé.

En outre, le gouvernement demande ce pouvoir législatif, mais il ne nous a pas encore fourni le détail des directives que devra respecter le ministère ni établi de plan de gestion des ressources de la pêche. Le gouvernement envisage-t-il une forme quelconque de cogestion et, dans l'affirmative, quelle est-elle? Va-t-on prévoir un mécanisme permettant une représentation adéquate des intéressés du secteur des pêches? Nous reconnaissons la nécessité d'un certain pouvoir tant au niveau du ministère qu'au niveau local, mais ce pouvoir sera-t-il limité, les fonctionnaires devront-ils rendre des comptes, et à qui? Nous voulons le savoir avant que ne soit adopté le projet de loi. Nous croyons que les fonctionnaires du ministère devraient savoir quelles seront les règles et les lignes directrices avant que le projet de loi ne soit adopté.

Nous ne voulons pas donner au gouvernement un pouvoir imprécis étant donné ses renversements de position sur ses promesses électorales et ses lignes de conduite.

M. Baker: Monsieur le Président, le problème immédiat auquel le ministère des Pêches fait face tient au fait que d'après un jugement des tribunaux, la loi ne lui permet pas de répartir les ressources selon les usagers. Le député croit-il que la Chambre doit adopter cette partie du projet de loi avant l'ouverture de la saison, particulièrement en Colombie-Britannique mais sûrement aussi sur la côte est, afin que le gouvernement fédéral dispose de ce pouvoir surtout en ce qui a trait aux problèmes socio-économiques par opposition à la conservation et à la protection? Le ministre a-t-il besoin de ce pouvoir? S'il n'a pas besoin du pouvoir que prévoit le projet de loi, je serais certainement d'accord pour ce qui est de la déclaration générale du député. Mais je lui demanderai plus particulièrement si le ministre mérite d'avoir ce pouvoir de réglementer la pêche et de répartir le poisson entre les groupes d'usagers, pouvoir dont il ne dispose pas à l'heure actuelle et dont l'exercice par le ministre a été déclaré illégal depuis le début selon le tribunal qui s'est prononcé?

• (1540)

M. Keeper: Monsieur le Président, le député m'a semblé changer sa question tout en la posant. Je vais commencer par répondre à la question telle qu'elle m'est apparue au début. Il m'a semblé qu'il s'agissait de savoir quelle était dans l'immédiat la nécessité de légiférer pour donner au gouvernement le pouvoir de réglementer l'industrie de la pêche.

Nous ne disons pas que la mesure à l'étude ne répond à aucun besoin. Nous serions heureux de nous réunir tout de suite avec les ministériels et de leur faire préciser quel genre de pouvoir il leur faut exactement pour faire quoi exactement. Beaucoup de pêcheurs veulent savoir ce que le gouvernement leur réserve.

Le député qui a posé la question est de toute évidence très au courant de la pêche et il défend bien les pêcheurs. Je puis comprendre pourquoi il pose ces questions. Même si l'on pouvait démontrer que des mesures immédiates s'imposent, il ne s'ensuit pas que ces mesures doivent être irréfléchies ou inconsidérées. Si nous agissons de manière irréfléchie et sans avoir toutes les données en main, l'autre endroit pourrait nous rappeler à l'ordre.

Des voix: Oh, oh!

M. Keeper: Les sénateurs pourraient exiger un peu de réflexion.

Des voix: Oh, oh!

M. Keeper: Qui sait, monsieur le Président? Je ne tiens pas du tout à les provoquer. Malgré tout le respect que j'ai pour l'autre endroit, je ne veux pas donner à ses membres une excuse pour qu'ils retournent sur toutes les coutures ce texte de loi provenant d'une assemblée démocratique en se demandant s'ils pourraient l'améliorer, voire le bloquer, s'ils estiment que la Chambre l'a adopté sans un examen complet des faits. Il ne faut plus qu'un organisme non élu continue à jouer un rôle semblable.

Si une action immédiate s'impose, nous pourrions imiter le Congrès américain. En pareille situation lorsque les législateurs ne s'entendent pas sur l'initiative à prendre, ils se concertent pour rédiger un accord. Ils tiennent une conférence. Le moment est peut-être venu d'en faire autant. Le gouvernement nous a promis qu'il allait collaborer et consulter. Il veut être accessible. S'il est vrai qu'il faut agir dès maintenant, alors mon parti est prêt pour la concertation. Que le gouvernement nous annonce ce qu'il entrevoit pour le secteur des pêches, qu'il nous expose en détail ses projets. De cette façon, quand il voudra que la Chambre lui reconnaisse quelque pouvoir, il s'agira d'un pouvoir bien défini, restreint et assujetti à un contrôle, de sorte que le secteur des pêches saura à quels règlements il doit s'attendre. Les pêcheurs sauront, monsieur le Président, si leur activité sera rentable.

M. le vice-président: Nous reprenons maintenant le débat. La période des questions et des observations est terminée. La parole est au député de Prince-Albert (M. Hovdebo).

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, il est question aujourd'hui d'une des activités du secteur primaire de notre pays. Or, il est très important que la loi favorise le développement de ce secteur, conformément aux vœux des intéressés. Pour cela, il faut que le gouvernement prenne les mesures voulues pour mettre en place une structure qui empêche ce secteur de péricliter et qui l'aide à être dynamique et productif.

Quand je parle du secteur primaire, je pense notamment à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche. On pourrait aussi ajouter les mines, à la différence près que celles-ci concernent l'exploitation de ressources non renouvelables. On peut considérer que les trois autres activités concernent l'exploitation de richesses renouvelables bien qu'il y ait sans doute beaucoup de gens pour dire que les terres agricoles ne le sont pas. Pour résumer, ce qui nous intéresse ici, ce sont des activités du secteur primaire et le genre de législation dont nous devons nous doter pour que ces activités puissent produire de la façon dont les intéressés le souhaitent.

La situation devrait nous inquiéter. Je sais que nous parlons surtout de la pêche, mais la situation est inquiétante. Sous l'administration des libéraux, qui nous ont gouvernés pendant de 16 à 20 ans, les industries du secteur primaire se sont tellement détériorées que chacune d'elles éprouve maintenant des difficultés considérables.

L'agriculture éprouve des difficultés, tout comme l'industrie forestière, et nous discutons aujourd'hui des problèmes de la pêche. Les membres de ces secteurs, c'est-à-dire l'agriculture, la pêche et les forêts, éprouvent depuis longtemps le sentiment qu'ils sont bien loin d'Ottawa, que le gouvernement fédéral est indifférent à leurs problèmes fondamentaux et qu'ils ne peuvent pas en obtenir les mesures législatives et la compréhension que mériterait leur rôle dans l'économie du Canada.

Selon moi, il importe de noter de façon particulière que l'agriculture et la pêche sont des occupations auxquelles s'adonnent dans la plupart des cas des familles et même des localités entières. Si nous voulons que ces localités et ces familles conservent leur indépendance traditionnelle, nous devons tout faire pour qu'elles puissent continuer à produire et à augmenter leur production, et redevenir un secteur viable de l'économie du Canada. Or, ce n'est plus le cas depuis deux ans. Les industries primaires ne font plus partie de la structure viable de l'économie du Canada.

Nous parlons aujourd'hui de l'économie de la pêche, qui n'est pas un secteur d'importance secondaire. Il pourrait cependant être beaucoup plus important qu'il ne l'est. Ce qui ne veut pas dire qu'il soit insignifiant puisque, dans l'ensemble, il fournit bien plus de 100,000 emplois directs d'un bout à l'autre du pays aux pêcheurs, aux employés d'usine et à tous ceux qui travaillent dans un domaine connexe. En 1983, ce secteur a pêché 1.3 million de tonnes de poisson d'une valeur de 874 millions de dollars. L'industrie a aussi vendu pour 2.1 milliards de dollars de sous-produits de la pêche et exporté pour 1.6 milliard de dollars de poisson. Il ne s'agit donc pas d'un secteur insignifiant de notre économie ou d'un petit nombre de travailleurs. Sur les deux côtes du Canada, les flottilles de pêche comptent 42,000 bateaux appartenant à des particuliers.

• (1550)

Jetons maintenant un coup d'œil sur les localités visées, surtout Terre-Neuve et la côte est. Il y a 1,300 localités qui dépendent entièrement de la pêche. Nous devrions donc avoir des lois qui lui accordent toute la protection voulue. Sur la côte ouest la pêche n'est peut-être pas aussi importante que sur la côte est. Le nombre de localités visées n'est peut-être pas aussi grand. Elle compte cependant 17,000 pêcheurs de métier et environ 500,000 pêcheurs amateurs. Ces pêcheurs représentent indirectement beaucoup d'emplois dans l'industrie touristique. Il est très important de discuter à la Chambre des mesures à prendre pour le bien de l'industrie, du public et de la pêche elle-même.

Nous étudions maintenant ce projet de loi parce que le gouvernement antérieur a mal géré ce secteur au cours des années. En conséquence, il existe une pénurie de poisson et la répartition des stocks suscite des difficultés. Il fallait voter une mesure pour octroyer au ministre les moyens d'exercer le contrôle qu'il juge nécessaire. Nous sommes d'accord dans une certaine mesure, mais nous divergeons de point de vue quant au type de contrôle et celui qui devrait l'exercer. Voilà pourquoi nous proposons un certain nombre de changements avant que le projet de loi soit renvoyé au comité.

Le projet de loi lui-même révèle de très bonnes intentions. Sans compter les objectifs de conservation et de protection du poisson ainsi que des eaux qu'il fréquente, la loi a pour objet d'assurer «une gestion, une répartition et un contrôle adéquats des pêches côtières du Canada; la permanence des stocks de poisson, le maintien et le développement des avantages économiques et sociaux qui proviennent de l'exploitation de ces stocks au profit des pêcheurs et de ceux qui œuvrent dans l'industrie des pêches côtières canadiennes, au profit des autres personnes dont la subsistance dépend en tout ou en partie de ces pêches de même qu'au profit de l'ensemble du peuple canadien;» et ainsi de suite. Ce sont de bien belles paroles, mais nous avons appris que ce genre de propos s'oublie facilement. Quand on jette un coup d'œil au préambule de nombre de mesures votées par la Chambre, quelle que soit la valeur des propos et l'énoncé des objectifs, en moins de cinq ans, ces belles intentions ont été oubliées.

Étant donné que les pêcheurs canadiens sont devenus méfiants à cause de promesses qui n'ont jamais été remplies, ils nous ont demandé de veiller à ce que le projet de loi leur accorde la participation qu'ils souhaitent. Il arrive parfois que ce qui est écrit dans un projet de loi n'ait aucun lien avec la réalité. Voilà pourquoi les députés de mon parti ont demandé au ministre de nous assurer qu'il ne mettra pas en place une structure qui lui permettra de faire tout ce qui lui plaira sans préciser dans quelles circonstances il exercera ses pouvoirs.

Nous espérons pouvoir exposer au comité que nous souhaitons une structure qui se rapproche des demandes des pêcheurs. En effet, nous ne sommes pas assurés que les beaux mots écrits dans le projet de loi ne seront pas facilement oubliés par les bureaucrates. Ceux-ci se rappelleront surtout que le projet de loi leur a octroyé le pouvoir absolu de faire ce qui leur plaît ou encore qu'il ne demande pas de tenir compte dans une certaine mesure du développement social des collectivités de pêcheurs. A mesure que se rapproche l'étape du comité, il est très important de tenir compte de certains antécédents et des principes fondamentaux.

Tous les utilisateurs de la ressource, c'est-à-dire les autochtones, les pêcheurs commerciaux et sportifs, ont le droit de la partager. Le projet de loi accorde au ministre le droit absolu de répartir les ressources. Devrait-il exercer ce droit sans que la Chambre n'ait son mot à dire?

Les pêcheurs commerciaux ont le droit de toucher un juste revenu pour leurs efforts. Cela semble très bien cadrer avec les dispositions du projet de loi, mais il faut aussi que nous soyons certains de ne pas adopter cette attitude courante chez nos voisins américains: «Contentons-nous de pêcher et quand il n'y aura plus de poisson, nous irons pêcher ailleurs jusqu'à épuisement du poisson.» Nous demandons l'instauration d'un programme permanent de gestion des stocks afin que nous puissions toujours pêcher.

Les autochtones, surtout ceux qui habitent le long de la côte, détiennent des droits traditionnels vis-à-vis de cette ressource, afin de favoriser le développement économique de leurs collectivités. Partout au Canada, de nombreuses collectivités autochtones comptent sur le poisson comme denrée de base et aussi pour se procurer un peu d'espèces sonnantes. Le poisson est leur principale source de revenu. A cause d'une mauvaise gestion, de la surexploitation, de la pollution et nombre d'autres choses, ils n'ont plus assez de poisson à manger ni assez pour en vendre. Dans certains cas, la qualité a souffert et dans d'autres, c'est la quantité qui fait défaut.

En somme, la protection des stocks et la mise en valeur de la ressource sont des principes fondamentaux qui doivent avoir préséance dans toutes nos délibérations. Cela découle de ce que j'ai dit précédemment. La structure administrative que nous voulons créer doit tenir compte des besoins des pêcheurs. Nous, les législateurs de même que les intéressés, devons être certains qu'ils participeront aux programmes et que ces programmes seront maintenus non seulement pendant un an ou deux, mais pendant des générations.

• (1600)

Quels sont les aspects négatifs de ce projet de loi? Selon le ministre, cette mesure n'est pas de première importance; pourtant elle lui donne le pouvoir de contrôler la pêche. Ce sont peut-être les remarques qu'il a faites qui nous préoccupent. Il a dit qu'il fallait accorder ce pouvoir au ministère des Pêches parce que celui-ci avait fait l'objet de poursuites judiciaires à plusieurs reprises et qu'il avait perdu son procès. On nous demande de donner au ministère le pouvoir absolu de prendre des décisions qui auront pour effet de contrôler ce secteur.

Certains de mes collègues ont dit que le contrôle et la relance de la pêche sont nécessaires et que nous devons l'admettre. Nous n'y voyons rien à redire, mais à condition que ce soit acceptable pour les pêcheurs. Je propose de constituer un conseil composé de représentants de la pêche commerciale, des autochtones, des conditionneurs et des localités qui vivent de la pêche. Nous devrions donner à ce conseil les pouvoirs et les moyens de prendre des décisions en matière d'expansion et d'utilisation des pêcheries. Il devra décider comment les pêcheries assureront le maintien des stocks pour les siècles à venir. Ce conseil réunira les personnes dont les familles dépendent de la pêche aujourd'hui et en dépendront dans les années à venir.

Examinons la question des ressources. Nous devons créer une structure qui permette aux pêcheurs d'approvisionner le reste du pays et du monde en poisson. Nous devons veiller à prévenir les famines comme celles qui sévissent actuellement dans le monde. Le Canada doit faire un apport à l'humanité grâce à un système qui aide les pêcheurs canadiens à comprendre qu'ils jouent un rôle important dans la société et dans l'économie du pays, et ce, pour de nombreuses années à venir.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou commentaires?

M. Keeper: Monsieur le Président, la question que je veux poser à mon collègue concerne la pêche et les droits des autochtones. Le parti au pouvoir leur a promis une plus grande participation. Le pouvoir qu'il demande aujourd'hui concerne la répartition des pêches, ce qui influera sur les ressources dont disposent les autochtones qui vivent de la pêche. Après avoir examiné ce projet de loi, mon collègue y trouve-t-il des garanties pour les droits des autochtones? Quelle mesure de protection y est prévue pour garantir le maintien de la pêche traditionnelle des autochtones?

Nous examinons ici une mesure législative qui traite de la réglementation d'une ressource naturelle. Je demande à mon collègue d'examiner cette mesure du point de vue des autochtones, qui se battent pour faire respecter et définir leurs droits. Y a-t-il dans ce projet de loi des dispositions qui garantissent la protection de leurs droits? A son avis, ce problème mérite-t-il d'être examiné par la Chambre avant l'adoption de ce projet de loi?

M. Hovdebo: Monsieur le Président, pour être juste envers le ministre, je dois dire qu'il n'a jamais prétendu que ce projet de loi répondrait à ce besoin. En examinant de près le projet, un pêcheur autochtone risque de s'inquiéter quelque peu, connaissant le bilan passé des ministères des Pêches, du gouvernement précédent et des gouvernements dans l'ensemble, à l'égard des autochtones. Je craindrais que certaines parties de ce projet de loi ne donnent au gouvernement le pouvoir de saper davantage les droits des autochtones, surtout dans les localités de la côte ouest. C'est un aspect que pourrait examiner un conseil composé entre autres de représentants des autochtones, et chargé d'étudier la conservation du poisson et la permanence des stocks, choses dont on s'est désintéressé par le passé.

Nombreux sont ceux qui reprochent aux autochtones de surexploiter les ressources. Le ministère des Pêches ne les a jamais protégés contre ceux qui pourraient épuiser les stocks s'ils adoptaient des mesures raisonnables de conservation. Il n'en est pas question dans ce projet de loi.

M. Keeper: Monsieur le Président, je voudrais poser au député une autre question au sujet du projet de loi. Cette mesure est censée donner l'autorisation de réglementer les pêches en vue de protéger une ressource naturelle. Il s'agit de toute évidence d'un objectif louable qui est conforme à l'intérêt public. Aux termes de ce projet de loi le ministre peut-il interdire la pêche aux sportifs, aux pêcheurs professionnels ou autochtones? On réclame dans le projet de loi le pouvoir de faire une répartition entre les divers groupes, notamment les groupes sportifs, professionnels et autochtones.

La chose est sans doute peu probable, mais, aux termes du projet de loi, le gouvernement peut-il affirmer que, pour protéger la ressource et atteindre le principal objectif, il interdira la pêche sportive? D'après le projet de loi dans sa forme actuelle, le gouvernement peut-il dire aux autochtones: «Nous voudrions vous permettre de continuer à pêcher, mais nous devons protéger les stocks et, par conséquent, nous devons vous l'interdire»? Le gouvernement, auquel le projet de loi donne un pouvoir absolu en matière de répartition peut-il dire aux pêcheurs professionnels: «Vous devrez vous chercher un autre gagne-pain. Nous le regrettons, mais nous devons protéger les ressources»? Je voudrais savoir quel pouvoir le gouvernement cherche à obtenir par ce projet de loi et si le député estime que c'est une bonne idée.

• (1610)

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je ne crois pas pouvoir mieux répondre qu'en citant le projet de loi lui-même. Voici un passage de l'article 2.1:

> La présente loi a pour objet d'assurer . . .
>
> *b*) une gestion, une répartition et un contrôle adéquats des pêches côtières du Canada . . .
>
> *d*) en collaboration avec les provinces, une gestion, une répartition et une surveillance judicieuses des pêches intérieures du Canada.

Ce n'est qu'un passage du projet de loi à l'étude et il y a d'autres restrictions. L'article 3 abroge une autre disposition à laquelle il substitue ce qui suit:

> «*m*) autorisant une personne engagée ou employée à l'administration ou à l'application de la présente loi à modifier, à l'égard du tout ou d'une partie seulement d'une zone, une période de temps prohibé, la quantité maximum de poisson qu'il est permis de prendre ou une limite de poids ou de grosseur concernant le poisson, que les règlements ont fixées.»

Par conséquent, si l'on interprète cela à la lumière du contrôle général que le ministre demande, on voit qu'il pourrait, à un moment donné, décréter que le contingent d'un pêcheur pour telle année est de un poisson. Il pourrait fermer un secteur particulier de cette industrie avec ce genre de répartition. C'est pourquoi nous avons besoin d'un conseil qui aurait son mot à dire dans la façon dont le ministre prend ses décisions et dans le genre de décisions qu'il peut prendre.

M. Baker: Monsieur le Président, je demanderais au député si son parti a un point de vue sur la façon de s'opposer aux règlements existants et aux pouvoirs du ministre. Il est certain que le ministre a des pouvoirs à l'égard de la conservation et de la protection. Je parle des règlements qui ont été présentés au cours des années et qui prévoient que les prises fortuites ne sont pas permises par la loi. En d'autres termes, si un pêcheur tend des filets dans le but de capturer de la morue et qu'il attrape un saumon, en vertu d'un règlement récent du ministère des Pêches et des Océans, ce pêcheur doit rejeter le saumon s'il n'a pas de permis pour ce poisson. Le but de ce règlement est de faire rejeter le saumon à la mer s'il est vivant. Toutefois, en vertu de la loi canadienne, un pêcheur qui, par accident, prend un saumon alors qu'il n'a pas de permis pour ce poisson, doit le rejeter, qu'il soit vivant ou non. Il n'a pas le droit de le conserver, même pour sa consommation personnelle, et il doit le rejeter.

Dans certaines parties du pays, les prises fortuites sont énormes, notamment pour le saumon, car celui-ci suit habituellement la côte, assez haut dans les eaux et il arrive souvent qu'il se prenne dans les ailes des filets maillants. Je me demande si le député aurait quelque chose à proposer pour résoudre ce problème ou pour empêcher que le ministre n'adopte un règlement aussi ridicule.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, les prises fortuites constituent un problème difficile. Toutefois, ce dont nous nous inquiétons, dans le cas du projet de loi, ce n'est pas de cela, mais bien du pouvoir absolu que l'on accorde au ministre de répartir les stocks de poisson, de dire qui peut le pêcher, combien on peut en pêcher et à quelle époque. Ce que nous reprochons à ce projet de loi, c'est le pouvoir absolu que l'on donne au ministre et non les prises fortuites, question difficile à régler.

Le président suppléant (M. Charest): Reprise du débat.

[*Français*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je désire ajouter ma voix au débat, surtout en ce qui a trait aux personnes impliquées dans ce secteur.

Monsieur le Président, on parle d'un secteur . . . Même si je viens d'une circonscription urbaine, même si je ne suis pas en cause, je suis quand même très consciente du fait que nous avons ici 200,000 personnes qui sont impliquées sur le plan commercial, et tous les règlements . . . tous ces changements dans les lois auront une certain portée sur la vie quotidienne de ces personnes. Monsieur le Président, il reste au moins le fait qu'il faut examiner ce secteur de plus près.

[*Traduction*]

Mes préoccupations viennent peut-être du fait que je suis une maîtresse de maison, une mère de famille et une personne qui regarde ce projet de loi du point de vue du pêcheur sportif. Je me demande quelle influence il aura sur des gens comme moi. Je ne prétends pas être une experte dans le domaine de la pêche et je n'en connais certainement pas aussi long que je voudrais. Je sais toutefois qu'au magasin, le poisson coûte cher. Pourtant, la pêche ne fournit pas un revenu important aux pêcheurs.

Tout d'abord, je voudrais savoir s'il y a pénurie et si c'est la raison pour laquelle les prix sont si élevés. Si les prix sont très élevés, est-ce parce que nous n'avons pas eu le genre de programme de gestion que nous aurions dû avoir afin de maintenir les stocks pour les générations qui viennent?

Quant à la pêche sportive, je suis allée pêcher le saumon dans une très belle partie du Nouveau-Brunswick. Nous pêchions dans l'une de ses fameuses fosses à saumon. Rentrée de la pêche, je me suis entrentenue avec des gens qui, sur le rivage, discutaient des problèmes de la pêche au homard. J'ai mentionné que si j'aimais pêcher et manger du saumon, j'était également friande de homard. Le monsieur à qui je parlais m'a dit: «Mieux vaut vous presser de manger du homard, car il n'y en aura bientôt plus». Comme je lui demandais ce qu'il entendait par là, il m'a dit: «Savez-vous, madame, que les pêcheurs sont autorisés à prendre aussi bien les homards mâles que femelles, et qu'ils prennent ces femelles au moment où elles sont prêtes à pondre leurs œufs?» A cause de la pêche exessive du homard, nous n'aurons bientôt plus de homards et nous n'aurons plus le plaisir de déguster cette chair délectable. J'ai eu l'impression d'avoir appris ce jour-là quelque chose de fort intéressant qui venait s'ajouter à mes sujets d'inquiétude.

Ce dont je me soucie, c'est des moyens à mettre en œuvre pour préserver les stocks de homard, tout comme ceux de poisson d'eau douce ou d'eau salée. J'espère que le ministre, qui sera chargé de surveiller les pêches, fera preuve de jugement quand il voudra protéger cette richesse pour l'avenir.

Une autre fois, je me suis rendue dans le Nord du Québec pour pêcher le brochet et le doré. Cette excursion a été extrêmement plaisante. Nous avons rencontré des autochtones qui pêchaient l'esturgeon. Mon mari fut fort intrigué de la façon dont ils s'y prenaient. J'ignore si vous savez comment se pratique la pêche à l'esturgeon, monsieur le Président, mais les autochtones utilisaient de longs crochets qu'ils traînaient dans le fond, car les esturgeons ont la gueule placée sous l'œsophage. Personne ne nous a expliqué à ce moment-là les restrictions quant à ce droit de pratiquer la pêche à l'esturgeon. Quand nous sommes allés à la pêche la fois suivante, mon mari apporta ces engins de pêche spéciaux utilisés pour pêcher l'esturgeon. Si nous voulions pêcher de ce poisson, c'est que les autochtones que nous avions rencontrés nous avaient fait cadeau d'un esturgeon. Nous l'avions apporté à la maison, fait fumer, et trouvé absolument délicieux.

Au cours de notre voyage suivant, nous étions fin prêts à capturer notre premier esturgeon. Le garde de pêche de l'endroit vint dire à mon mari que nous commettions une infraction et que nous n'avions pas le droit de pêcher l'esturgeon parce que nous n'étions pas autochtones. Il nous prévint que si nous ne mettions pas de côté nos agrès de pêche de type particulier, il saisirait notre voiture. Cela m'amène à poser une question au sujet du genre de règlements que le ministre pourra promulguer. Le ministre pourra-t-il établir un règlement qui modifiera les droits traditionnels des autochtones? N'auront-ils plus le droit exclusif de prendre de l'esturgeon? Je ne crois pas qu'il apprécieraient beaucoup cette entorse à leurs us et coutumes sur leurs propres terres. Je me demande s'il y aura consultation à cet égard ou si le ministre utilisera ses pouvoirs discrétionnaires de façon non discrétionnaire.

• (1620)

Je voudrais parler d'une autre question qui m'inquiète quelque peu. En vertu de ce nouveau projet de loi qui s'accompagne du droit d'adopter certains règlements, le ministre aura-t-il le droit de déterminer qui est un pêcheur? Il pourra déterminer ce qu'est un poisson une fois pris, qu'il soit vidé, écorché, étêté ou que sais-je encore, mais je voudrais savoir si le ministre a le droit de déterminer qui on peut qualifier de pêcheur ou de «fisherperson». C'est à dessein que j'utilise ce terme. En effet, j'ignore combien de gens savent que lorsqu'un homme, sa femme et ses enfants travaillent sur un bateau de pêche ensemble et qu'ils doivent demander des prestations d'assurance-chômage à un moment donné, ils doivent faire très attention au prénom des enfants et de l'épouse. En effet, si le prénom de cette dernière est Claude ou tout autre nom qui sonne comme un nom masculin, elle touchera des prestations d'assurance-chômage sans problème. Cependant, ce sera loin d'être le cas si elle s'appelle Bernadette, Lucie ou tout autre nom féminin commun. La même chose s'applique aux enfants.

J'ai vécu une expérience très intéressante en 1978 lorsque j'ai assisté à une réunion du Comité national d'action sur la situation de la femme. Il y avait là des femmes de Terre-Neuve qui étaient venues demander des droits en tant que partenaires dans le secteur de la pêche. En toute déférence pour mes amis de Terre-Neuve, elles employaient certaines expressions dont le sens m'échappait, au sujet de la récolte de poisson et d'autres choses. Cependant, j'ai appris à ma grande consternation que ces femmes nommées Frankie, Jane et John ne recevaient pas la même rémunération selon l'interprétation que se faisait le gouvernement de leurs prénoms. C'est ce prénom qui établissait leur sexe et leur droit de toucher ou non des prestations d'assurance-chômage. Je trouve inacceptable que les pêcheurs, les «fisherpersons» soient victimes de discrimination. Je ne tiens pas particulièrement à créer le terme «fisherwoman» pour remplacer «fisherman», mais si c'est ce qu'il faut faire pour que les intéressées reçoivent l'argent qui leur est dû, c'est ce que nous ferons.

Cela m'inquiète de voir que le projet de loi fait une distinction entre les pêcheurs sportifs, les pêcheurs commerciaux et les autochtones. J'ai parcouru la côte est et j'ai visité les petites localités qui y sont implantées. Le député de Prince Albert (M. Hovdebo) nous a dit qu'il y avait 1,300 petites localités le long de la côte. Je ne sais s'il y en a bel et bien 1,300, mais je sais qu'il y en a des centaines. Cependant, afin d'éviter de toucher à des droits provinciaux et de prévenir des problèmes fédéraux-provinciaux, j'espère que le ministre fera preuve d'une extrême prudence lorsqu'il rédigera de nouveaux règlements.

Personne ne devrait détenir le pouvoir absolu, car le pouvoir absolu corrompt. Lorsque le ministre agira se sera en vertu de pouvoirs limités et contrôlables, de pouvoirs conformes aux exigences du Parlement du Canada. C'est ce que j'attends du ministre lorsqu'il examinera le projet de loi.

J'espère que l'on songera au bien des gens dans le projet de loi et surtout dans les règlements. Le gouvernement a préparé quelques mesures qui me rendent plutôt sceptique. J'espère que le ministre est rempli de bonne volonté, qu'il n'a pas pensé uniquement aux réductions mais qu'il a pensé à consulter les personnes qui seront touchées par le projet de loi. J'espère que les initiatives que représente ce projet de loi émanent du désir d'octroyer un certain droit de regard au ministre tout en prévoyant des moyens de contrôle raisonnables et un dialogue constructif entre toutes les parties, à l'échelon fédéral-provincial. Un juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique peut très bien avoir établi certaines règles et avoir voulu essayer de redresser la situation par voie de décret. J'espère que l'on prendra beaucoup de précautions.

J'ai déjà parlé de l'élevage et de la conservation. C'est la solution à mon sens car alors, je redeviendrai ménagère et consommatrice dans une zone urbaine. Le prix de mon panier alimentaire finira peut-être par diminuer grâce à une surveillance soigneuse et à un accroissement de nos stocks qui fera baisser les prix.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires?

M. Baker: Monsieur le Président, je tiens à féliciter la députée d'avoir parlé de l'injustice flagrante dont les femmes pêcheurs sont victimes en matière de prestations de chômage. Je ne sais pas si j'irais aussi loin qu'elle mais je comprends ce qu'elle veut dire.

A en juger d'après les noms de pêcheurs qui ont été communiqués par la Commission d'assurance-chômage au ministère du Revenu national, il faut reconnaître que la plupart des décisions qui ont été prises concernaient des femmes. Je voudrais citer la pêche du calmar en exemple. Lorsque le Japon a acheté du calmar séché de la côte est du Canada, un grand nombre de femmes étaient concernées. Les calmars étaient séchés et vendus au Japon. La Commission d'assurance-chômage a demandé soudain au ministère du Revenu national de faire une vérification pour voir si ces personnes étaient vraiment des pêcheurs. Des centaines de femmes ont dû par conséquent comparaître devant une commission d'appel et devant un juge fédéral pour essayer de prouver qu'elles répondaient à la définition de la loi.

Le problème général mis à part, en regardant les jugements des commissions d'appel, on constaterait que l'on avait demandé aux tribunaux d'essayer de savoir si telle ou telle personne était membre de l'équipage. Comme l'a dit la députée, si l'équipage comprend le mari, sa femme et deux fils, la Commission d'assurance-chômage transmet habituellement le nom de la femme au ministère du Revenu national parce qu'elle se demande si la femme est un membre d'équipage ou pêcheur. Un membre d'équipage ne peut pas travailler à terre, autrement dit, lorsque la prise est débarquée du bateau. Le pêcheur appâte les hameçons à terre pour permettre à l'équipage d'aller sur l'océan. Ce n'est pas un hasard. La plupart des cas signalés au ministère du Revenu national concernent des groupes de femmes. Que ceux qui en doutent aillent consulter les dossiers des cours d'appel pour voir comment on définit un membre d'équipage. La plupart des décisions qui ont été prises concernent des femmes. Il est regrettable que la définition d'un pêcheur et d'un membre d'équipage dans la Loi sur l'assurance-chômage et dans les règlements soit aussi vague et aussi compliquée. D'après cette loi, un pêcheur est une personne qui participe à la prise proprement dite. Un pêcheur qui rentre au port avec ses prises, qui sale le poisson, le découpe, arrange les filets ou répare le bateau est toujours considéré comme un «pêcheur». Naturellement, la distinction ne dépend pas du fait que cette personne se trouvait dans le bateau et a participé à la prise. Cependant, nous constatons que quelqu'un qui tient le gouvernail du bateau est censé participer à la prise, mais pas une personne qui accroche les appâts aux hameçons.

• (1630)

Il est regrettable que la plupart des cas soumis au ministère du Revenu national pour trancher une question concerne des femmes. La députée qui avait la parole juste avant moi a fait valoir un excellent argument. Je voulais lui poser une question à ce sujet. En collaboration avec le ministère des Pêches, depuis deux ans, le ministère de la Main-d'œuvre avait mis sur pied des programmes d'emploi pour aider les pêcheurs et les pêcheuses quand ce secteur traversait une mauvaise passe. La députée pourrait-elle nous dire si elle a examiné les critères d'embauche de ces programmes, connus sous le nom de Canada au Travail, dans la mesure où cela concerne le domaine dont elle est le critique à la Chambre, et si elle a constaté que les critères des programmes fédéraux utilisés de cette manière défavorisaient les femmes?

Mme Finestone: Oui, monsieur le Président, je peux vous dire que j'ai étudié les critères d'embauche et qu'ils sont effectivement discriminatoires. Je dois ajouter que la Loi canadienne sur les droits de la personne autorise cette discrimination. Les programmes d'action positive doivent faire partie de la stratégie d'égalité dans l'emploi dont nous parlons, afin que non seulement les femmes, mais aussi les autochtones, les minorités visibles et les handicapés puissent exploiter leur potentiel sur le marché du travail. Pour arriver à ce résultat, il nous faut prendre certaines mesures. Il est normal de faire bénéficier des programmes d'actions positive des personnes qui ont les aptitudes et les connaissances voulues mais qui manquent d'expérience.

Je dois vous dire, monsieur le Président, que j'aurais souhaité que, grâce à un programme d'action positive, les pêcheurs de calmar de Terre-Neuve n'aient pas eu à se plaindre de discrimination devant le tribunal des droits de la personne. Ils avaient raison en ce qui concerne leurs droits et leurs prestations, et ils ont obtenu une décision le confirmant.

Je suis vraiment fascinée, monsieur le Président, de voir à quel point un secteur d'activité comme la pêche—sur lequel je ne m'étais jamais beaucoup penchée par négligence—a une influence profonde sur les hommes, les femmes et les enfants, bref sur tous les membres de notre société. J'imagine que cela s'applique aussi bien, dans le sens où on les voit d'une manière très stéréotypée, à l'industrie minière et à l'exploitation forestière qu'à la pêche . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Finestone: Si vous n'arrêtez pas de rire, je vais perdre mes moyens.

M. McCurdy: Vous vous débrouillez très bien.

Mme Finestone: A propos de la question soulevée par mon honorable ami, j'espère qu'il comprendra que les programmes d'action positive sont d'une grande importance pour les familles de la société canadienne, et plus particulièrement pour les familles de pêcheurs.

M. Skelly: Monsieur le Président, la députée a fait un peu d'ironie, je le reconnais, mais son discours est certainement l'un des meilleurs du genre que la plupart d'entre nous aient jamais entendu ici. La députée a fait, à propos de la pêche, d'excellentes réflexions auxquelles nous n'avions peut-être pas songé. Ce discours sur la pêche était vraiment excellent.

Je voudrais poser une question au sujet du principal objectif de cette mesure. Cette dernière accorde au ministre pleins pouvoirs pour répartir les saumons qui valent chacun une dizaine de dollars. Il s'agit donc d'accorder au ministre le pouvoir incontesté ou absolu de répartir de l'argent entre différents groupes, de façon plus ou moins équitable, et c'est là l'un des principaux éléments de ce projet de loi. Plusieurs catégories de pêcheurs se partagent ce poisson. Désormais, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) aura le droit de . . .

Le président suppléant (M. Charest): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria)—La publicité du gouvernement—*a*) L'adjudication des contrats. *b*) La Gendarmerie royale du Canada—On demande si le solliciteur général exigera une enquête immédiate; l'honorable député de York-Centre (M. Kaplan)—La Gendarmerie royale du Canada—*a*) Le procès du premier ministre du Nouveau-Brunswick—L'enquête interne. *b*) Les allégations attribuées au premier ministre provincial; l'honorable député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse)—L'UNESCO—L'adhésion et la participation financière du Canada.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PÊCHERIES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Fraser: Que le projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, c'est également avec grand plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries, et surtout des conséquences de cette mesure dans les trois océans qui bordent notre pays. Comme le député qui m'a précédé, j'ai la chance de posséder une certaine expérience de ce secteur et je pense que mon optique et mes opinions personnelles pourront enrichir ce débat.

En 1972, deux ans à peine après mon arrivée au Canada, j'ai eu le privilège de travailler comme matelot sur un grand navire, le bateau de la mission de l'Église Unie, le *Thomas Crosby V*, qui descendait la côte ouest de la Colombie-Britannique. Je m'estimais vraiment privilégié de pouvoir, grâce à ce travail estival, connaître de près le secteur de la pêche de cette province, et surtout celui de la pêche au saumon. Un jour où j'étais affecté aux cuisines, à mon arrivée au travail, à 6 heures du matin, j'ai vu sur le comptoir un magnifique saumon frais de 15 livres qui avait été donné à l'équipage pour le récompenser du travail qu'il accomplissait parmi les pêcheurs de la Colombie-Britannique. J'ai également eu la chance de rencontrer de nombreux pêcheurs commerciaux ainsi que des pêcheurs sportifs et des gens pour qui la pêche était un loisir, un moyen de subsistance, un gagne-pain et un élément essentiel de leur mode de vie. J'ai rencontré des gens dont la pêche était le gagne-pain, surtout des autochtones, mais il y en avait également d'autres qui sortaient en mer dans de petites embarcations et s'adonnaient à la pêche pour nourrir leur famille et arrondir leurs revenus, car les possibilités d'emploi dans leur région étaient plutôt limitées et leurs allocations sociales plutôt maigres. On m'a fait l'honneur de m'inviter à bord d'un bateau commercial que j'ai pu examiner à loisir. Hélas, je ne me rappelle pas s'il était équipé d'une senne ou de filets maillants, car la distinction est importante, paraît-il, et a suscité beaucoup de discussion et quelque désaccord sur la côte de la Colombie-Britannique. J'ai également eu le plaisir de faire la connaissance de pêcheurs qui s'adonnaient à la pêche sportive comme moyen de détente après le travail, comme passe-temps de retraite ou simplement comme loisir.

• (1640)

J'avoue que ce mode de vie m'a fait une vive impression, surtout dans le cas des autochtones qui en tirent leur subsistance. Bien que je représente une circonscription où la pêche en eau salée est quasiment inexistante, j'estime néanmoins que c'est un mode de vie qu'il faudrait conserver et favoriser, selon les objectifs déclarés de la loi. Toutefois, s'ils négligent de protéger les stocks de poisson et ne font aucun cas du cycle, de l'aire et de la période de reproduction du saumon—j'éviterai d'en nommer les variétés de crainte de me tromper—les utilisateurs actuels de cette ressource canadienne très importante ne pourront pas transmettre aux générations futures ce mode de vie et les possibilités financières qu'il comporte. D'où la nécessité de présenter d'abord la Loi sur les pêcheries, puis la modification dont nous sommes maintenant saisis par le projet de loi C-32.

Je crois que c'est là un autre exemple de l'inexpérience du gouvernement, qui se sert d'un marteau pour casser une noix. Nous avons vu, il est vrai, des décisions de tribunaux que le gouvernement peut qualifier de contraires à une bonne gestion des pêches, mais il n'en reste pas moins que la meilleure façon de remédier au mauvais jugement d'un tribunal n'est pas nécessairement de présenter un projet de loi, et surtout pas un projet de loi d'une portée et d'une puissance comparables à celles du projet de loi que le gouvernement a déposé à la Chambre le 28 février.

Je voudrais établir un parallèle entre la pêche en eau salée, qui constitue évidemment le principal sujet de discussion, et la pêche en eau douce dans ma circonscription de Kenora-Rainy River. Il semble que le gouvernement de l'Ontario, dans sa sagesse très contestable, ait décidé que certaines catégories de pêcheurs auraient la préséance sur d'autres pour la pêche sur le lac des Bois. Cette décision repose sur une analyse économique des revenus de la pêche faite à partir de mesures très attrayantes et plutôt vagues qui ne tiennent peut-être pas compte et qui ne peuvent certes pas tenir entièrement compte des divers intérêts en présence ni de l'importance de modifier le régime d'attribution des permis et des prises. Elles ne tiennent certes pas compte des vœux d'un bon nombre de personnes qui vivent là-bas dans cette région et qui s'adonnent à ce genre de pêche. Il semble que le gouvernement de l'Ontario ait décidé que les pêcheurs sportifs auraient la première option, si je puis dire, sur les stocks de poisson, de brochet surtout, et que le reste des stocks serait divisé entre les intérêts traditionnels de la pêche commerciale. Rappelez-vous que ce sont là les gens qui ont décrété que le lac des Bois était un important producteur de protéines pour les Canadiens au cours de l'expansion de notre pays vers l'Ouest à la fin du XIX^{e} siècle et au début du XX^{e}. Pour qu'on ne prétende pas que je présente l'histoire sous de belles couleurs, je dirai qu'il faut aussi reconnaître que les stocks d'esturgeon du lac des Bois ont été complètement épuisés en quelques années seulement en raison de la demande, ce qui a mis peu après fin à la pêche. Il faut évidemment éviter de commettre pareille erreur pour la pêche en eau salée. Il est manifeste aussi que cette responsabilité incombe au gouvernement et que celui-ci s'efforce de l'assumer, mais non d'une façon qui soit acceptable pour moi et mon parti. Du moins pas complètement.

En vertu des modifications proposées à la loi, le ministre obtient le droit absolu de répartir les ressources. Il obtient le plein pouvoir sur l'industrie de la pêche sans aucune possibilité d'appel ni processus de révision auxquels on s'attendrait normalement étant donné nos traditions démocratiques au Canada. Le projet de loi C-32 bat en brèche non seulement nos traditions démocratiques, mais la biologie également. D'après la mesure à l'étude, le terme «poisson» comprend:

a) toute partie d'un poisson,

Ce qui est assez raisonnable. La définition continue:

b) les mollusques, les crustacés, les animaux marins,

C'est forcer un peu les choses, jouer un peu vite sur les mots, mais elle continue:

les plantes aquatiques ainsi que toute partie de ceux-ci,

Cela veut dire qu'il faut également entendre par «poisson» les plantes aquatiques et toute partie de celles-ci. On nous demande d'étudier une mesure législative libellée dans un style sténographique. Il est certain que n'importe quel biologiste nous dirait, comme le ferait mon honorable collègue qui siège juste à côté de moi, que le poisson ce n'est pas les plantes aquatiques ni aucune partie de celles-ci. Qu'est-ce qui viendra ensuite, monsieur le Président? Présentera-t-on à la Chambre une mesure visant à annuler la loi de la gravité dans les cas où le décrète le gouvernement? Je ne pense pas. J'espère certainement que non. Mais cette objection, il faut l'admettre, est bien peu de chose comparée à l'objection au pouvoir accordé au ministre sur l'industrie de la pêche. Je cite encore une fois le texte de l'alinéa que l'on propose de substituer à l'alinéa 34*m*) de la loi:

m) autorisant une personne engagée ou employée à l'administration ou à l'application de la présente loi à modifier, à l'égard du tout ou d'une partie seulement d'une zone, une période de temps prohibé, la quantité maximum de poisson qu'il est permis de prendre ou une limite de poids ou de grosseur concernant le poisson, que les règlements ont fixées.

Cela se résume, monsieur le Président, à donner au ministre des pouvoirs dictatoriaux sur cette industrie. En vertu de cet alinéa, il aura pratiquement le pouvoir de décréter tous les détails de l'exploitation de la pêche à l'exception peut-être du moment de la journée où les pêcheurs peuvent faire leurs besoins naturels. Voilà vraiment un abus du processus législatif. Je ne proposerais pas que même un gouvernement néo-démocrate dispose de pouvoirs aussi généraux sans aucun droit d'appel ou de révision.

Les promesses de juste représentation, de cogestion et de consultation que les conservateurs ont faites pendant les élections se sont envolées. C'est la vie. Le gouvernement, à cause de la taille de sa majorité, semble présenter des mesures législatives qui reflètent sa conviction aveugle que lui seul sait exprimer la volonté du peuple. Ce n'est manifestement pas le cas.

Une autre question connexe nous intéresse. Les progressistes conservateurs, semble-t-il, ont décidé de privatiser le régime d'assurance des bateaux de pêche et ce, en avril 1986. A lire certaines coupures de presse, on constate que le gouvernement, en présentant ce projet de loi, essaie au fond de contourner les tribunaux qui ne lui reconnaissent pas un pouvoir absolu sur ce secteur. Il n'a pas le droit de déterminer unilatéralement toutes les variables qui décident du succès ou de l'échec dans le domaine des pêches. Il n'est pas question de confier ce pouvoir sans examen ni appel à une commission ou un office qui soit représentatif de toutes les parties concernées.

• (1650)

Voyons la question de la tradition qui s'est établie dans ce secteur avec les années. Je ne dis pas que toutes les traditions peuvent s'appliquer aux années 80, mais il faut en tenir compte quand il s'agit de déterminer les pouvoirs que le gouvernement doit exercer par l'entremise du ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) à l'égard des pêches sur nos côtes.

Ce secteur a ses traditions et ses aspirations. Il existe des groupes traditionnels de pêcheurs dans diverses régions. Ils réclament—ce qui me semble un souhait légitime en démocratie—que l'on respecte les modèles anciens et traditionnels en usage dans ce secteur et que l'on tienne compte, pour le contingentement, des répartitions officieuses qui se font depuis des années.

Le ministre nous a laissé entendre que nous devions adopter ces modifications sans délai. Consultés, les groupes d'usagers répondent que rien ne presse. D'autre part, si nous adoptons ces modifications avant que la Cour suprême du Canada ne soit appelée à se prononcer sur leur légalité, il se peut que ce groupe ou plusieurs qui représentent les intérêts du secteur des pêches de la côte ouest, portent l'affaire devant la Cour suprême et qu'alors chacun en sorte perdant.

La plupart de ces groupes d'usagers voudraient que leur participation au secteur des pêches soit garantie. Ils demandent au gouvernement de leur assurer qu'il respectera les modes de répartition traditionnels. Ils demandent un peu de justice. Après tout, ce fut un thème populaire au cours de la dernière campagne électorale. Parce que nous avons tant insisté là-dessus et que nous avons préconisé la justice dans le domaine économique, dans le système judiciaire et dans les relations sociales, le Nouveau parti démocratique remonte maintenant la pente alors que les médias canadiens tout puissants en théorie prédisaient, pas plus tard qu'en février dernier, notre extinction prochaine.

Franchement, je trouve que dans tout contingentement du poisson, qu'il s'agisse des réserves de l'Atlantique, du Pacifique ou des lacs et des rivières, il faut s'efforcer d'être juste. Nous devons tenir compte des besoins mais aussi des usages traditionnels que pratiquent ceux qui toute leur vie ont été tributaires de cette ressource.

Le projet de loi à l'étude est défectueux dans sa conception et dans son application. Essentiellement, il reconnaît au ministre des Pêches et des Océans le pouvoir de signer des arrêts de mort. Autrement dit, le ministre pourra trancher entre ceux qui ont de l'avenir dans ce secteur et ceux qui devront abandonner. Ce projet de loi est plein d'hameçons. C'est un appât pour celui qui n'est pas sur ses gardes. Si nous le laissons adopter sous sa forme actuelle, il mettra fin à tout un mode de vie.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, le député a manifesté un certain intérêt pour les rapports entre la collectivité indienne et la pêche, qu'il semble connaître. Quelle protection les autochtones souhaitent-ils voir dans ce projet de loi en ce qui concerne leurs droits de pêche traditionnels?

M. Parry: Monsieur le Président, je pourrais proposer certains mécanismes qui contribueraient en grande partie à garantir la protection de la pêche traditionnelle à laquelle tiennent les Indiens. Je crois qu'ils souhaitent être consultés avant que l'on procède à la répartition des pêches.

Deuxièmement, si l'on constitue des conseils consultatifs comme nous le proposons pour la réglementation et l'expansion des pêcheries des côtes atlantique et pacifique, je suis sûr que les autochtones chercheront à y être représentés.

Je puis vous citer un exemple qui s'est produit dans ma circonscription et qui prouve les conséquences dramatiques auxquelles il faut s'attendre si l'on prive les Indiens de leurs droits et de leurs ressources de pêche traditionnels. Dernièrement, je me suis entretenu à Ottawa avec le chef de la tribu de Shoal Lake nº 40, lequel m'a appris qu'il y a sept ans à peine, 15 familles de sa réserve dépendaient en grande partie de la pêche commerciale pour leur subsistance; or, à la suite de la diminution des quotas, il y a trois ans deux familles seulement vivaient de la pêche, et, à l'heure actuelle, il n'y a plus aucune famille de pêcheurs à Shoal Lake. Elles vivent de l'assistance sociale ou travaillent dans d'autres industries, essentiellement en dehors de la réserve, parce qu'elles ont été privées de cet accès aux ressources halieutiques.

Si le chef de la bande de Shoal Lake nº 40 était ici pour répondre à cette question, il nous dirait que leur participation aux prises de décision aurait été pour ces personnes un moyen essentiel de protéger leurs intérêts très réels et importants dans la pêche. Après tout, c'est une activité à laquelle ils se livrent depuis des temps immémoriaux.

De même, si je m'adressais à des membres du conseil de bande de Grassy Narrows en lui demandant de nous dire ce qui est à l'origine des perturbations sociales qui ont fait du tort à cette localité, je sais qu'il nous aurait cité la destruction de leurs stocks de poisson par le saturnisme, ce qui a rendu le poisson impropre à la consommation et entraîné les terribles conséquences qui ont été décrites en détail. Il nous aurait dit que si l'on avait autorisé le conseil de bande à protéger sa pêche, en le laissant à même de déterminer où trouver une autre zone de pêche, nous aurions pu éviter certaines conséquences terribles qui ont affligé sa localité, faute d'avoir eu son mot à dire dans la répartition des ressources halieutiques.

• (1700)

M. Skelly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai remarqué que le député qui m'a précédé n'avait pris que deux minutes de la période réservée aux questions et remarques. Au début de la prochaine séance, aura-t-il droit à sept autres minutes? Certains renseignements étaient fort intéressants. Ai-je raison de croire que le député aura droit à sept minutes lorsque le projet de loi sera remis à l'étude?

Le président suppléant (M. Charest): Comme le député de Comox-Powell River (M. Skelly) le sait, cette question a surgi à la Chambre la semaine dernière. Puis-je simplement lui rappeler que, si le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) est à la Chambre à ce moment-là, il pourra terminer la période réservée aux questions et remarques?

M. Skelly: J'invoque à nouveau le Règlement, monsieur le Président. Je remarque que monsieur le Président, en l'absence du député aujourd'hui, a demandé si quelqu'un était disposé à faire certaines observations ou à poser des questions. Pourrait-on étendre un peu plus l'application de ce principe?

Le président suppléant (M. Charest): Je n'ai pas l'intention de discuter une décision rendue par un autre occupant du fauteuil présidentiel, décision dont je n'ai pas pris connaissance. J'ai expliqué la position prise actuellement par la présidence. Le député dispose d'autres recours s'il souhaite s'en prévaloir.

[*Français*]

A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre a-t-elle le consentement unanime afin d'aborder l'avis de motion nº 164?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): D'accord.

* * *

L'EMPLOI

L'OPPORTUNITÉ DE METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT EN HAUTE TECHNOLOGIE MODERNE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de consulter les provinces, les éducateurs et les représentants du monde du travail dans le but de mettre en œuvre un programme de formation et de développement en haute technologie moderne qui offrirait à de nombreux Canadiens, et surtout aux jeunes, la possibilité de se trouver un emploi satisfaisant.

—Monsieur le Président, il s'agit là, d'ailleurs, d'un sujet d'actualité. La motion a été déposée le 13 décembre dernier, si je me souviens bien. De nombreux événements se sont bousculés depuis lors. De toute façon, à mon avis, c'est une motion qui est d'actualité et qui intéresse, je l'espère, les gens de ma circonscription et les députés de cette Chambre.

Monsieur le Président, vous avez lu la motion; donc, je tiens pour acquis que l'on a compris l'objectif qu'elle vise: mettre en place un programme national de formation avec l'appui, évidemment, des provinces et du secteur privé, programme de formation qui se dirigerait vers notre jeunesse, vers les sans-emploi, vers les gens qui, aujourd'hui, ont de la difficulté à se trouver un emploi satisfaisant.

Il est bon, monsieur le Président, de faire un recul lorsqu'on veut examiner un objet ou un problème en face et de se souvenir que, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, on assiste à un développement spectaculaire de la technologie. Ce développement s'exprime dans la lignée d'une transformation des types de machines ou d'instruments utilisés par l'homme. Pendant plus de deux millénaires, on avait assisté au développement de machines énergétiques de plus en plus performantes jusqu'au jour où ce développement provoqua un bouleversement total de notre société. C'est la révolution industrielle du XIX^{e} siècle qui va modifier en profondeur les structures sociales, bouleverser les modes de production, diversifier les biens et provoquer à la fois l'apparition de nouveaux besoins et de nouveaux services.

Ces changements ne se sont pas faits sans heurts, mais sur une période de 100 ans, et on s'aperçoit aisément des bénéfices que cette révolution a apportés à nos sociétés occidentales. Cependant, cette évolution technologique ne devait pas s'arrêter. Avec l'apparition de moyens de plus en plus puissants, on en vint à développer de nouveaux outils, eux aussi de plus en plus puissants. C'est l'avènement de la machine à information, l'ordinateur à lampes, du transistor et de la micro-électronique.

Le passage d'une technologie axée sur l'énergie à une technologie axée sur l'information va provoquer des changements au niveau des sociétés qu'on est en droit d'appeler, je crois bien, une seconde révolution industrielle. Si la première révolution avait changé de fond en comble les sociétés et les rapports sociaux, la seconde, par son essence même, à savoir l'information, apportera une transformation tellement totale qu'on est à peine capable d'envisager toutes les répercussions qu'elle aura. Il suffit de penser, par exemple, aux capacités immenses que l'ordinateur nous donne dans le domaine de la gestion, de la production des biens et de son contrôle de la planification des services. Le système financier et bancaire international, tel que nous le connaissons aujourd'hui, ne pourra déjà plus fonctionner sans le recours à des ordinateurs de plus en plus performants. Et c'est le même phénomène pour les gouvernements et les entreprises.

Au cours des 30 dernières années ces changements se sont faits relativement en douceur. L'informatique envahissait la vie de tous les jours sans que quiconque s'en préoccupe vraiment. Les années 1970 ont été témoins, par exemple, d'un développement économique important. Il y avait des emplois pour qui voulait en avoir et le niveau de vie des citoyens progressait de façon spectaculaire.

Cependant, le développement économique se manifestait aussi dans le secteur de l'informatique, et ce de façon beaucoup plus spectaculaire. Alors que dans tous les autres secteurs on assistait à une hausse sensible des prix et que l'inflation devenait graduellement un problème majeur, en informatique on assistait à une baisse, d'ailleurs, vertigineuse dans un rapport de 10,000 à 1. Ce que je veux dire, c'est que ce qui coûtait $10,000 en 1960 coûte maintenant $1.00.

Résultat: l'informatique et la micro-électronique se sont répandues partout. Des bureaux aux industries, en passant par les maisons privées, envahissant des secteurs où hier l'homme trouvait un emploi maintenant occupé par une machine. La production d'automobiles se fait dans des usines robotisées surveillées par une poignée d'hommes ou de femmes; une secrétaire équipée de machines à traitement de textes fait le travail de trois employés d'autrefois. Plusieurs emplois disparaissent, des secteurs traditionnels de travail cessent d'exister: pensons aux typographes, par exemple. D'autre part, des catégories complètement nouvelles d'emplois apparaissent. Les journaux sont remplis de demandes d'emplois pour des programmeurs, des ingénieurs en informatique, des ingénieurs et concepteurs en matière de systèmes et des techniciens en électronique.

Tous ces facteurs ont entraîné au Canada l'apparition d'un paradoxe: D'une part, un taux de chômage de 11.9 p. 100, taux désaisonnalisé pour la moyenne nationale et près de 19 p. 100 chez les 18 à 24 ans. D'autre part, et c'est le paradoxe, une pénurie de travailleurs qualifiés dans des secteurs spécialisés, à un tel point qu'il faut dans plusieurs cas recourir à l'immigration pour combler ces postes.

Monsieur le Président, le groupe de travail parlementaire sur les perspectives d'emploi pour les années 1980 constatait ce problème dans son rapport intitulé: «Du travail pour demain». Il allait même jusqu'à souligner, et je cite:

> L'existence actuelle de déséquilibres dans de nombreux secteurs de la main-d'œuvre au Canada et la probabilité que ces déséquilibres s'accentuent au cours de la décennie si l'on ne prend pas les moyens voulus pour remédier à la situation.

Quels sont-ils justement ces moyens? Il apparaît évident pour quiconque réfléchit à la situation qu'il faut transformer radicalement la formation que l'on donne aux Canadiens. Cette transformation devrait s'effectuer aussi bien dans des secteurs traditionnels de formation et d'éducation, les collèges professionnels et universités, que dans le recyclage de travailleurs. C'est le défi que le Canada doit se donner s'il veut rester à l'avant-garde et protéger aussi bien ses marchés internationaux que son niveau de vie.

Pour cela, nous devons faire preuve de créativité et d'imagination. Le passage d'une société de consommation à une société d'information nous oblige à inventer de nouveaux moyens, à mettre en place de nouvelles structures plus dynamiques et plus souples. Il faudra inclure sans cesse dans nos nouveaux programmes une capacité d'adaptation aux changements. Et surtout, il faut que ce problème soit perçu par tous les intervenants des divers niveaux de gouvernement aussi bien que l'industrie de même que les systèmes d'éducation traditionnels, afin que tous travaillent ensemble dans un but commun.

Il faut concilier tous ces efforts. Il faut que quelqu'un énonce un plan directeur à l'intérieur duquel les nouveaux programmes de formation s'exerceront. Ce problème est d'envergure nationale. C'est un problème pour moi qui a, dans l'intérêt national, une priorité. Il semble que l'intervenant privilégié pour jouer ce rôle de conciliateur soit le gouvernement fédéral. Il existe, bien sûr, dans le domaine de la formation professionnelle un conflit à la fois de juridiction entre le gouvernement fédéral et les provinces, aussi bien qu'un conflit d'idéologies.

Je m'explique. D'un côté la Constitution canadienne donne aux provinces le droit de légiférer dans le domaine de l'enseignement et de la formation. Cela découle d'une situation historique dans le développement du Canada lorsque, à la fondation du pays, on a voulu s'assurer que chaque province puisse avoir les moyens de préserver son identité culturelle, linguistique et religieuse. De l'autre côté, le développement économique de l'ensemble du Canada relève du gouvernement national. Le problème de la formation professionnelle s'imbrique intimement dans ces deux ordres de priorités, d'où la difficulté de juridiction. Cependant, il faut bien comprendre que la situation actuelle ne se compare plus avec la situation historique lors de la fondation de notre pays. La société canadienne a changé et elle fait maintenant face à des défis nouveaux. Elle doit se tourner vers l'avenir, se préparer à entrer de plain-pied dans le XXI^{e} siècle.

Le problème de la formation professionnelle est un problème national, comme je le disais. Qu'ils soient Ontariens ou Québécois, de l'Est ou de l'Ouest, c'est l'ensemble des Canadiens qui est touché. C'est notre avenir économique en tant que nation qui est en jeu. L'intérêt du gouvernement fédéral se doit donc d'être clairement présent, sinon on l'accusera de ne pas avoir rempli son rôle. Il faut donc dans cette question de la formation professionnelle obtenir la participation des gouvernements provinciaux en leur faisant saisir l'urgence de la situation.

Mais admettons que la situation n'est pas complètement nouvelle. En effet, il existe dans la question de la formation professionnelle plusieurs initiatives ou législations fédérales en place. Ainsi, en 1960, le Parlement canadien votait une loi nationale, loi concernant l'assistance à la formation technique et professionnelle, sanctionnée le 20 décembre 1960. Celle-ci permettait au gouvernement fédéral de s'impliquer plus activement dans ce domaine, et les provinces ont profité des retombées économiques de cette implication. Par exemple, avant 1960, les dépenses fédérales consacrées à la formation professionnelle s'élevaient à quelque 110 millions. De 1960 à 1966 ces dépenses se sont élevées à 850 millions. Une partie importante de ces crédits, 70 p. 100 d'ailleurs, a été affectée aux immobilisations, ce qui contribue à la croissance phénoménale des établissements d'enseignement. En ce temps-là, durant les années 1960-1970, monsieur le Président, on se souviendra qu'il y avait un programme de construction d'écoles secondaires, d'écoles professionnelles, dans les provinces, programme qui était financé à 75 p. 100 par le gouvernement fédéral.

Puis ce fut la création du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, le Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada, le Programme de formation industrielle de la main-d'œuvre du Canada, le Programme de formation dans les métiers en pénurie de main-d'œuvre spécialisée, et une série de programmes fédéraux mis en place pour, justement, relever le défi de formation d'une main-d'œuvre en mauvaise posture et qui nécessitait une attention particulière.

En janvier 1982, un Programme national de formation était annoncé par le gouvernement fédéral et, le 2 août 1982, ce Parlement adoptait la Loi nationale sur la formation. Le gouvernement libéral fédéral de l'époque faisait de la formation une priorité comme en font les 1.2 milliard de dollars qu'il avait consacrés aux fonds de recyclage de la main-d'œuvre. Il est évident d'après ces chiffres que l'intérêt du gouvernement libéral dans ce domaine n'était pas nouveau. Mais ce qui est nouveau, ce sont les défis que nous avons à relever maintenant. Ces défis nouveaux exigent des solutions nouvelles. Et, par «nouvelles», je n'entends pas par là réduire de 120.9 millions de dollars le Programme national de formation, tel que l'a fait le gouvernement conservateur du jour dans son Budget de dépenses déposé il n'y a pas longtemps. Ce Programme, d'ailleurs, monsieur le Président, nous coûte . . . dans ma circonscription, j'ai profité du Programme de formation nationale.

• (1710)

[*Traduction*]

La caisse d'accroissement des compétences professionnelles, prévue dans la Loi nationale sur la formation professionnelle a été supprimée par le gouvernement. Ce programme permettait de subventionner les entreprises et les collèges communautaires pour créer de nouveaux moyens de formation. A cet égard, j'ai eu l'occasion de collaborer étroitement avec l'industrie de haute technologie. En 1983, nous avons soumis au gouvernement de l'heure, un programme de subventions, lequel fut approuvé, et financé grâce au budget de la caisse d'accroissement des compétences prévue dans la Loi nationale sur la formation. Il était prévu de verser 1 million à l'Association pour la formation en haute technologie de Kanata pour l'achat d'un ordinateur et 1 million et demi pour la mise au point de didacticiel. Naturellement, ce programme a été fructueux. Hélas, je dois constater aujourd'hui que l'on a mis fin à ce genre de collaboration avec l'entreprise à cause des compressions ordonnées par le ministre des Finances (M. Wilson) qui s'élèvent à 100 millions de dollars. Si bien qu'il sera impossible de maintenir la caisse d'accroissement des compétences professionnelles. Le programme a été annulé.

[*Français*]

Monsieur le Président, je pense plutôt qu'il est temps de procéder à la création d'une sorte d'institut national de formation de la main-d'œuvre, c'est-à-dire un organisme fédéral regroupant les divers programmes de formation pour mieux les coordonner. Cet institut pourrait devenir l'instrument idéal grâce auquel le Canada serait à même de réaliser les changements qui nous sont imposés par le défi technologique. Cet organisme fédéral de formation pourrait analyser l'ensemble des répercussions du défi technologique sur l'économie canadienne, développer et mettre en œuvre des programmes de formation mieux adaptés, former des gestionnaires et, ainsi, relever le défi du siècle.

Cet institut national de formation pourrait offrir ses services aussi bien aux jeunes qui n'ont pas de débouchés actuellement qu'aux scientifiques, aux femmes qui sont touchées par ces programmes de formation qui, on peut le constater aujourd'hui, manquent dans nos communautés. Je voyais justement cette semaine, monsieur le Président, dans ma circonscription, un groupe qui présente un programme dans le domaine de l'alphabétisation. Ce comité, par exemple, le Comité coordonnateur en Alpha, c'est un comité populaire d'Ottawa-Vanier qui touche de près, je pense, un problème assez difficile, soit le problème de l'analphabétisme, qui se penche sur la question, qui a vu l'urgence de mettre sur pied des projets visant à pallier ce problème caché, méconnu et d'envergure alarmante. C'est le cas d'ailleurs du Comité coordonnateur en Alpha d'Ottawa-Vanier, qui a présenté une demande dans le cadre du programme de subventions pour l'Année internationale de la jeunesse, et j'espère, monsieur le Président, en passant, que la ministre d'État responsable de ce programme saura donner une réponse favorable à cette demande de ce groupe de ma circonscription.

Monsieur le Président, j'aimerais terminer mes remarques en disant que cet institut de formation de la main-d'œuvre canadienne pourrait intéresser les provinces, donner aux Canadiens cet objectif que nous recherchons tous en éducation, c'est-à-dire qu'il y a vraiment un intérêt national, qu'il y a vraiment une nécessité que tous les gens, tous les organismes, tous les niveaux de gouvernement intéressés dans ce problème de formation se doivent de travailler ensemble pour arriver à mettre sur pied des programmes réels, des programmes coordonnés, des programmes qui donneront à notre jeunesse une occasion de mieux se former, de mieux se préparer pour une carrière future.

Monsieur le Président, l'institut de formation pourrait travailler avec l'industrie pour offrir des stages de perfectionnement, pour aider les industries à moderniser leurs moyens de production, pour développer un secteur de robotique au Canada, et Dieu sait qu'on en a besoin, mais surtout l'institut national de formation et de la main-d'œuvre pourrait devenir le chef de file dont le Canada a besoin pour restructurer sa main-d'œuvre et son économie! Tous les intervenants de quelque niveau que ce soit pourraient bénéficier de ses retombées économiques, de son expertise. En définitive, c'est l'économie canadienne, le marché du travail et le niveau de vie des Canadiens qui s'en trouveraient améliorés.

Monsieur le Président, j'espère que cette motion recevra l'assentiment de cette Chambre et que nous pourrons intéresser et le gouvernement fédéral et les provinces et le secteur privé à participer afin de mettre sur place un programme réel de formation de la main-d'œuvre, de perfectionnement également de cette main-d'œuvre canadienne qui a de grands besoins.

• (1720)

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à l'étude d'une motion qui, compte tenu des changements que nous a si bien décrits le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), est une motion qui doit être examinée avec beaucoup d'attention. J'ai écouté avec plaisir l'historique de la révolution industrielle qu'on estime avoir duré de quelques décennies à tout un siècle.

L'une des choses qui retient le plus l'attention, c'est que les changements qui se produisaient en l'espace d'un siècle précédemment, sont maintenant l'affaire de quelques décennies. Par exemple, on estime que la somme de connaissances accumulées en biologie a doublé en l'espace de cinq ans. Voilà un changement tout à fait spectaculaire dans les données sur notre environnement, que ce soit à l'échelle nationale ou planétaire.

Nous parlons beaucoup de la révolution technologique, de la révolution des connaissances, de la révolution informatique. Pourtant, même si l'évolution est rapide, nous sommes portés à l'envisager d'une façon statique. Assurément, l'un des résultats évidents, c'est l'évolution rapide du type de main-d'œuvre qu'il faudra former pour soutenir la concurrence et assurer notre survie économique.

Personne n'ignore le fait, je pense, que par le passé, il était possible de créer beaucoup d'emplois payants qui s'articulaient autour d'une ligne d'assemblage, où la définition des tâches était très simple, tout en permettant aux travailleurs, en dépit de leur faible instruction, d'occuper un emploi qui leur permettait à eux et à leur famille de toucher un revenu leur assurant un certain confort. Grâce à ces emplois peu exigeants mais hautement payés, nous avons atteint un niveau de vie élevé comme ce fut le cas dans bien d'autres pays occidentaux.

Mais il n'est plus possible désormais de nous contenter de tâches simples et routinières. Nous savons tous maintenant que l'on a tendance à produire de plus en plus dans de nombreux pays du tiers monde où les salaires sont bas. Nous ne pouvons plus compter sur ce type dépassé d'entreprise industrielle ou économique pour assurer des emplois à tous nos travailleurs. Pas plus que nous ne pouvons compter sur les lignes d'assemblage et ce genre d'activité pour assurer notre survie économique. Notre force, à l'avenir, devrait être basée sur une main-d'œuvre qui soit à la fois instruite et polyvalente, une main-d'œuvre capable de s'adapter.

Ce que je trouve bizarre dans ce que préconise le député, ce sont les connotations données au terme «formation», comme si, à notre époque, il était encore possible, comme autrefois, de donner aux gens un peu d'expérience sur le tas, dans une usine, et de les rendre ainsi capables de s'adapter au nouvel environnement dans lequel ils vivent. S'il y a une leçon à tirer de ce qui s'est passé au cours des dernières années, c'est que toute tentative de donner aux gens la possibilité de remplir un nouvel emploi en utilisant la vieille méthode statique de formation, sans rien d'autre, débouche sur la constatation qu'une fois la formation terminée, l'emploi est disparu.

Il nous faut trouver autre chose. Nous devons chercher à assurer une formation générale qui donnera aux gens les compétences, que ce soit dans le domaine de l'écriture, des mathématiques, de la communication ou autre, leur permettant d'acquérir très rapidement les nouvelles aptitudes nécessaires pour réussir dans une société qui met l'accent sur l'information et la haute technologie.

J'ai du mal à voir comment on peut arriver à une solution dans le cadre de cette description étroite d'un institut national de formation. En fait, je ne vois pas comment la création d'un organisme central pourrait résoudre quoi que ce soit par la formation telle qu'elle a été décrite, à moins que l'on ne sous-entende quelque chose qui n'a pas été exposé par le député. Il me semble que nous sous-entendons que nous pourrions être dans l'impossibilité d'adapter de vastes secteurs de notre population au nouvel âge industriel.

Si nous voulons survivre en tant que nation industrielle, si nous voulons survivre dans ce nouveau climat économique, nous devons reformer notre enseignement depuis la base afin de créer une main-d'œuvre bien instruite et qui puisse recevoir un enseignement permanent. Dans ce que j'ai entendu, je ne vois pas de réponse à ce problème dont la complexité ne fait aucun doute. Les motifs qui sont à l'origine de cette motion sont certainement louables, mais nous devons accorder un peu plus de soin à l'élaboration de la méthode à suivre pour résoudre ce problème.

Cela mettrait certes en cause un certain nombre de compétences, et les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que les différents éléments de la collectivité relevant des deux paliers de gouvernement, devraient conjuguer leurs efforts, mais nous devrions réfléchir à la chose bien plus sérieusement que le député ne semble l'avoir fait. J'espère que celui-ci y réfléchira un peu plus mûrement et qu'il présentera un de ces jours une autre motion, après avoir procédé à de plus amples consultations. Peut-être y aurait-il lieu de mettre au point une démarche et des modalités. Nous vivons à une époque de démarches. Peut-être pourrions-nous en arriver à aborder cet énorme problème. Les propos que nous avons entendus n'ont certes pas cerné ce problème beaucoup trop complexe. Il est en fait si complexe que je tiens l'approche du député, telle qu'elle apparaît dans sa motion, pour simpliste. Même si elle procède d'un bon sentiment, cette approche est vouée à l'échec, comme toute les approches à courte vue en matière de formation l'ont été par le passé.

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands-Canso): A mon avis, monsieur le Président, le député n'aurait sûrement pas présenté cette résolution s'il avait compris la perspective du document de travail sur la formation rendu public en décembre dernier. La nouvelle stratégie en ce qui concerne le marché du travail que le premier ministre (M. Mulroney) et la ministre de l'Emploiet de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) ont annoncée à la conférence des premiers ministres tenue à Regina privilégie la consultation comme moyen de rattacher les efforts de formation et d'emploi. Nous avons consulté non seulement les porte-parole des provinces, du monde de l'éducation et des syndicats, comme le voudrait le député, mais aussi les associations d'employeurs, les associations bénévoles, les groupes communautaires, les associations autochtones, les associations féminines et de nombreuses autres.

Le gouvernement ne se demande plus s'il y a lieu de procéder à des consultations. Il en avait fait la pierre angulaire de l'élaboration de sa politique bien avant de prendre le pouvoir. Or, le député propose un nouveau programme. Le gouvernement a déjà mis au point une stratégie globale entièrement nouvelle dont la portée dépasse celle de tout programme isolé.

• (1730)

Le gouvernement a compris dès le départ que la situation difficile à laquelle doivent faire face tous les Canadiens à l'heure actuelle offrait au Canada une occasion en or. Nous sommes à l'époque de l'esprit d'invention et d'entreprise; à l'époque du renouveau et de la reconstruction. Il s'agit d'une ère marquée par les nouvelles idées, une ère qui demande la participation pleine et entière et égale de tous les Canadiens à

la vie économique de notre pays. Les limites de temps et de lieu ne s'appliquent plus. La microtechnologie est tout à fait portative. Le lieu de travail de demain peut être une petite ou une grande ville, la maison ou le bureau. La technologie nous laisse envisager une nouvelle liberté et de nouvelles façons de participer à la vie économique du pays.

Le gouvernement connaît fort bien les problèmes qui affligent notre pays. Il est évident depuis quelques années déjà que l'évolution technologique va en s'accélérant et qu'elle pose de nouveaux problèmes. Le gouvernement précédent ne semblait pas très conscient de cette évolution manifeste et ce n'est que lentement qu'il a pris des mesures pour y faire face.

Lorsque nous avons consulté la population, nous avons posé aux personnes et aux associations que nous avons rencontrées un certain nombre de questions simples, par exemple: Y a-t-il suffisamment de programmes de formation au Canada? Est-ce la formation voulue? Formons-nous les bonnes personnes aux bons endroits, afin de répondre aux besoins de demain? Les réponses obtenues étaient le signe d'une longue série d'échecs.

Tout d'abord, les programmes étaient si complexes et les tracasseries administratives si lourdes que le secteur privé, les syndicats et les Canadiens en général y renonçaient souvent. Les programmes de formation semblaient ne conduire nulle part. Les projets d'utilisation de la main-d'œuvre disponible ne faisaient que déplacer les gens, un peu comme des paquets dans des entrepôts, jusqu'à ce qu'ils soient de nouveau admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Les programmes de formation et de création d'emplois, au lieu d'être intégrés, afin de donner à une personne l'expérience et les compétences voulues pour obtenir un emploi, fonctionnaient généralement de façon distincte.

Les programmes ne tenaient généralement pas compte des diversités régionales. On envisageait des solutions à la source et on les imposait sans tenir compte du fait que ce qui est bon dans une province peut être tout à fait inutile dans une autre. Même certains programmes conçus expressément pour combler les lacunes d'autres programmes ne semblaient pas fonctionner. Les initiatives distinctes prises pour les femmes ont eu davantage pour effet de couper les femmes du gros des emplois que de favoriser leur promotion sociale.

Les consultations ont donné des leçons utiles dont le gouvernement a tenu compte dans la nouvelle stratégie de l'emploi. Il faut un véritable développement, pas un état de sujétion. Les programmes et les initiatives doivent préparer les gens à des emplois dignes de ce nom.

Il faut considérer la formation et la création d'emplois comme un investissement; il s'agit de rendre la population active canadienne concurrentielle à l'échelle mondiale. Il faut encourager les femmes et les hommes à considérer l'amélioration des compétences non pas comme un événement unique mais comme une situation permanente, comme une partie d'un processus d'apprentissage qui dure toute la vie. Il faut intervenir sur le marché du travail en collaboration avec les provinces, le secteur privé et bien d'autres organismes.

La conférence des premiers ministres de Regina a montré que le gouvernement obtient un consensus national. Les participants ont parfaitement reconnu l'importance du perfectionnement professionnel pour le renouveau économique. Ils se sont engagés à collaborer pour mettre au point et mettre en œuvre une stratégie de l'emploi entièrement nouvelle.

Les premiers ministres sont tombés d'accord sur les points suivants. Les programmes doivent répondre aux besoins différents de toutes les régions. Il faut une certaine souplesse et une certaine participation communautaire. Les pouvoirs publics et le secteur privé doivent se partager les responsabilités. Les petites entreprises jouent un rôle absolument essentiel. Les femmes, les autochtones, les jeunes et les autres groupes sociaux doivent être sur un pied d'égalité en matière de formation et d'emploi. Les programmes doivent être simples et compréhensibles. La formation doit apporter un certain avantage économique. La formation pour le plaisir est une chose du passé.

Deux des six tendances de la nouvelle stratégie de l'emploi concordent avec la résolution du député. La première, c'est l'amélioration des compétences à laquelle le gouvernement consacrera 80 millions de dollars en 1985-1986. Il s'agit d'aider les personnes qui occupent un emploi menacé par le changement technologique à acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour occuper un autre emloi et faire une nouvelle carrière.

La deuxième est la préparation au marché du travail à laquelle le gouvernement consacrera 125 millions en 1985-1986. Ce programme vise à aider les jeunes, les femmes adultes ainsi que d'autres personnes à se lancer ou à revenir sur le marché du travail. Les cours de formation et le perfectionnement professionnel dispensés dans le cadre de ce programme seront axés sur l'acquisition des compétences et de l'expérience nécessaires. Il s'ensuit naturellement que les participants, et notamment des jeunes, bénéficieront d'une formation et d'une expérience dans des secteurs de pointe.

En conclusion, le gouvernement a plusieurs longueurs d'avance sur ce que dit le député au sujet des consultations. La stratégie du gouvernement vise à aider les jeunes à s'intégrer à la population active d'une manière productive et satisfaisante, ainsi qu'à acquérir des compétences et une expérience professionnelle de base.

En collaboration avec les provinces et le secteur privé, le gouvernement fera bien plus que simplement permettre aux jeunes de recevoir une formation dans des secteurs de pointe. Il veillera à ce que les connaissances et l'expérience acquises par les jeunes les préparent bien aux débouchés de l'avenir, qui, nous le savons depuis des années, seront profondément liés à l'évolution technologique.

[*Français*]

M. Léo Duguay (Saint-Boniface): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vais parler sur cette motion. Je veux premièrement dire à mon collègue d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) que je suis parfaitement d'accord sur l'historique qu'il vient de nous présenter. Il est bien clair qu'il a donné beaucoup à penser et qu'il a très bien situé le problème.

Monsieur le Président, par exemple, je doute fort que le député ait proposé cette motion s'il avait compris les objectifs du document de consultation sur la formation présenté en décembre dernier. Je le dis parce que la consultation que nous avons déjà entamée est beaucoup plus large que celle qu'il nous décrivait tantôt.

La nouvelle stratégie du marché du travail annoncée par le très honorable premier ministre et madame la ministre à la conférence des premiers ministres de Regina donne plus

d'importance au processus de consultation et à l'union des initiatives, à la formation et à la création d'emplois.

Une concurrence très forte sur le plan international ainsi qu'une innovation technologique sont présentement à modifier la réalité économique à laquelle doivent faire face les travailleurs canadiens.

Au cours des prochaines décennies, de tels développements devront avoir un impact sur l'importance relative des divers secteurs industriels et auront comme effet de modifier les exigences en matière de compétence professionnelle chez les travailleurs canadiens. C'est donc là l'historique dont parlait mon collègue.

Il est également vrai, monsieur le Président, que l'évolution de la technologie ne pourra évidemment pas aider le Canada si notre population active n'est pas formée en fonction de son utilisation.

De plus, une population bien formée et hautement éduquée aura les meilleures possibilités de générer d'autres innovations, lesquelles susciteront une croissance économique au cours des prochaines années.

[*Traduction*]

Il est tout à fait exact que les consultations sont importantes. Tous mes collègues à la Chambre se rendent sûrement très bien compte que le gouvernement a entamé les consultations les plus étendues des dernières décennies. Il faut savoir que le ministre est allé discuter de l'ensemble de la question de l'emploi avec des représentants de toutes les provinces. Il y a également eu des consultations avec les éducateurs. Le ministre du Travail (M. McKnight) a organisé une réunion avec la Fédération canadienne des enseignants pour discuter des possibilités concernant l'enseignement. Nous savons aussi que six ou sept ministres ont rencontré personnellement des représentants du ministère du Travail. Le gouvernement et ses collaborateurs n'ont sûrement pas de leçons à recevoir des gouvernements antérieurs en ce qui a trait à la consultation.

En outre, je dois reconnaître qu'il serait difficile à quiconque de s'objecter à cette résolution. Tout le monde admet sans doute qu'il est nécessaire d'envisager des consultations avec les provinces. J'aurais toutefois souhaité que l'auteur de la résolution se place dans un contexte plus large. La formation et l'amélioration des programmes de formation n'est qu'une partie de la tâche gigantesque entreprise par le gouvernement. Nous devons aussi tenir compte de considérations économiques générales quand nous songeons à l'emploi des jeunes Canadiens.

Il est vrai que la formation dans les techniques de pointe est un aspect crucial de cette résolution. C'est sans aucun doute important pour tous les Canadiens et surtout pour les jeunes. Néanmoins, dans une perspective économique plus large, il est essentiel d'ouvrir des débouchés aux jeunes et non pas seulement de les former. Nous ne pouvons créer des emplois si nous n'attirons pas des investissements. Il est impossible de créer des emplois quand on a une politique énergétique nationale qui provoque un exode de capitaux. Il est illusoire de trouver ces emplois quand nous avons une Agence d'examen de l'investissement étranger qui fait fuir les investisseurs potentiels. Il importe de maintenir les taux d'intérêt à un niveau peu élevé et d'accroître la productivité. Ce sont des leçons que nous n'avons pas à tirer du passé. Quand mon collègue a parlé des réalisations du gouvernement libéral, il aurait pu faire allusion à ces difficultés qui expliquent le chômage d'aujourd'hui.

• (1740)

Cela dit, j'estime que la portée de la résolution est raisonnable. Les jeunes Canadiens doivent être prêts à affronter l'avenir et tout ce que nous pouvons faire pour les aider est très important.

Notre gouvernement ne s'est pas contenté de s'interroger sur le bien-fondé de la consultation. Il a agi. Quiconque siège ici depuis six mois sait que le gouvernement a annoncé le programme «Défi 85». Ce programme aidera les jeunes à recevoir une formation appropriée et à trouver du travail au cours de l'été. Ils toucheront ainsi un revenu qui leur permettra de poursuivre leurs études universitaires. Le gouvernement a adopté des mesures positives et a entrepris des consultations avec les provinces, les enseignants, les employeurs du secteur privé et les représentants syndicaux. Le gouvernement a depuis six mois entrepris plus de consultations que le gouvernement précédent n'en a mené tout au long de son mandat.

La collaboration de tous les secteurs est attribuable au fait qu'on s'est rendu compte que la main-d'œuvre devra désormais compter sur la formation et le recyclage. Il est vrai que la société de demain différera sensiblement de celle de l'ère industrielle dans laquelle la plupart d'entre nous ont grandi. La tâche de se préparer à l'ère de l'information deviendra inévitablement importante et critique. Rien n'est plus important que les répercussions que cela aura sur les jeunes Canadiens.

[*Français*]

A mon collègue, monsieur le Président, qui parlait tantôt d'essayer de faire comprendre aux Canadiens un sens d'urgence que lui envisageait, je peux dire, ayant été jusqu'au mois de septembre dernier directeur de collège secondaire, que le sens d'urgence est déjà bien compris par les Canadiens. Dans une division scolaire, la mienne, dans l'Ouest, on avait déjà commencé quantité de programmes visant à sensibiliser à l'informatique. De la maternelle à la douzième année, dans les écoles présecondaires et secondaires, déjà au Canada il y a quantité de programmes visant à sensibiliser à exactement ce à quoi mon collègue se référait.

[*Traduction*]

De toute évidence, rien n'est plus important que l'incidence du programme sur les jeunes Canadiens. Ces derniers comprennent déjà l'importance de la société technologique où ils vivent. Je ne suis pas d'accord avec mon collègue pour dire qu'il faut leur rappeler le caractère urgent de la situation. Les jeunes Canadiens n'ont qu'à se lever le matin pour voir les appareils perfectionnés qui se trouvent chez eux et comprendre que la technologie est bel et bien présente. Non seulement ils le comprennent, mais il suffit de regarder ce qui se passe dans nos écoles au Canada pour se rendre compte que ce sont les adultes plutôt que les jeunes qui redoutent souvent la technologie.

Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a parlé des réalisations du gouvernement libéral et de son apport financier et autre à l'instruction des jeunes. Les députés de ce côté-ci de la Chambre refusent catégoriquement de croire que la solution à chaque problème qui se pose au Canada est de prévoir de nouvelles dépenses. La consultation dont le député a parlé est indispensable si nous voulons dresser des plans qui donneront des résultats, notamment quand nous songeons aux ressources limitées à notre disposition.

[*Français*]

Alors, monsieur le Président, quand on parle d'un sens d'urgence, il est essentiel de noter que les Canadiens l'ont déjà ce sens d'urgence, que les jeunes Canadiens, en particulier, le comprennent très bien.

Et quand on parle, monsieur le Président, du record d'un gouvernement libéral depuis quantité d'années, nous de ce côté-ci, nous n'avons pas à nous inquiéter de ce record, parce que dans six mois nous avons déjà fait beaucoup plus de consultation qu'eux durant tout leur mandat.

[*Traduction*]

En tant que gouvernement, nous sommes fermement décidés à relever les défis que nous pose cette situation. Les consultations qui ont eu lieu au cours des six derniers mois ont prouvé que cette détermination est partagée par tous les Canadiens et que l'esprit de collaboration est réel et tangible. J'ai assisté à la Conférence des premiers ministres à Regina. Lorsque je suis revenu dans ma circonscription, j'ai été interpellé par des centaines de Canadiens qui n'ont pas cessé de me répéter combien il était agréable de travailler avec un gouvernement qui se préoccupait véritablement de ce que les Canadiens avaient à dire. Ce n'est pas un gouvernement qui dépense plus d'argent, c'est un gouvernement qui demande aux Canadiens ce qui, à leurs avis, devrait être fait et qui partage la responsabilité avec eux.

Cet engagement de la part des Canadiens au cours des six derniers mois est extraordinaire, mais essentiel. Les Canadiens prouvent que, si on le leur demande, ils sont heureux de collaborer. Cet esprit de collaboration est réel et tangible. Tous les députés s'en aperçoivent régulièrement. Le gouvernement essaie de donner aux Canadiens les possibilités réelles de formation et d'emploi dont ils auront besoin dans une économie forte et concurrentielle.

La résolution parle de consultation et de formation. C'est important, mais nous devons parler également d'une économie forte et concurrentielle. Il n'y a qu'une chose qui aidera les Canadiens plus encore qu'une meilleure formation, c'est une économie qui fournisse des emplois. Les efforts que le gouvernement a fait font partie d'un effort national collectif auquel participent le gouvernement fédéral, les provinces et le secteur privé.

En décembre 1984, on a publié un document d'étude sur la formation. Depuis, des groupes et des particuliers de tout le pays font part de leur opinion au gouvernement sur cette question critique de la formation et du recyclage. Il est incroyable de voir que, lorsque l'on demande aux gens leur opinion, ils la donnent sans hésiter. Maintenant qu'on la leur demande, les Canadiens répondent en grand nombre. Les consultations qui ont eu lieu ont montré qu'une méthode complètement nouvelle était nécessaire dans le domaine de l'aide fédérale à la formation et à la création d'emplois. Nous devons faire en sorte que les compétences correspondent à la demande de l'avenir et non aux besoins du passé. Nos ressources doivent être utilisées efficacement pour que les jeunes, et tous les Canadiens, profitent d'une formation qui répondra aux besoins de l'économie et d'une technologie en constante évolution.

La nouvelle stratégie du marché du travail qui a été annoncée lors de la Conférence des premiers ministres à Regina répondra à ces nouveaux objectifs et permettra de s'attaquer de façon plus positive et plus structurée à la formation au travail.

[*Français*]

Monsieur le Président, les initiatives du gouvernement fédéral feront partie d'un effort collectif et, par elles, la nature des programmes répondra aux besoins des régions de la population active. Nous misons sur la flexibilité. L'équilibre entre les programmes sera établi en fonction des besoins régionaux. Cela diffère des démarches centralisées du passé. Nous unirons nos efforts et partagerons la responsabilité dans le but de créer un climat économique qui saura stimuler l'investissement et la création d'emplois de longue durée pour tous les Canadiens.

[*Traduction*]

Même si les programmes visent tous les secteurs du marché du travail canadien, des efforts particuliers seront faits pour encourager les femmes à pénétrer dans de nouveaux domaines. La venue de l'ère de l'information présente, pour les femmes, des possibilités qu'elles n'ont jamais eues précédemment. Il appartient au gouvernement de faire en sorte que la formation et les possibilités d'emploi soient accordées de façon équitable afin que les Canadiens soient bien préparés à profiter de ces possibilités.

Le gouvernement a lancé un plan catégorique et clair qui consiste à consulter d'abord, à planifier puis à mettre en pratique. Je pense que c'est très différent de ce que faisait le gouvernement précédent, qui avait l'habitude de dépenser d'abord et de penser ensuite. Lorsque le moment sera venu, nous serons prêts, de ce côté-ci de la Chambre, à appuyer cette résolution.

• (1750)

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je me rejouis de participer au débat sur la motion présentée par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier). Le chômage chez les jeunes et la capacité des gouvernements de veiller à ce que les jeunes Canadiens soient vraiment orientés vers des emplois valables, des emplois réels, constituent un sujet qui devrait intéresser au plus au point tous les députés.

Ces dernières années, j'ai été député à l'Assemblée législative de l'Ontario. En tant que tel, j'ai fait partie d'un groupe libéral de travail sur le chômage chez les jeunes qui a parcouru toute la province et qui a ensuite présenté un rapport à l'Assemblée législative sur les besoins des jeunes. L'une des constatations les plus décourageantes que nous ayons faites, c'est que des milliers d'emplois étaient vacants dans le secteur de la technologie de pointe, alors que près de 20 p. 100 de nos jeunes sont en chômage. Je crois que comme gouvernement et comme société nous trompons les jeunes si nous ne leur donnons pas la bonne information et la bonne orientation concernant les occasions d'emploi dans les domaines appropriés. Lors d'entrevues avec les jeunes des écoles secondaires surtout, nous

avons appris qu'un élève moyen de la 9e à la 12e année passe une douzaine de minutes avec le conseiller en orientation. Il est bien évident qu'à cette étape cruciale de sa formation, une entrevue de 12 minutes avec un conseiller en orientation ne sert pas à grand-chose.

[*Français*]

Un des problèmes auquel les jeunes ont à faire face, c'est le fait que les orienteurs ne sont pas en assez grand nombre dans les écoles secondaires.

Naturellement, nous savons que dans la province d'Ontario, par exemple, il y a un orienteur pour 410 étudiants, alors que les normes du ministère exigent un orienteur pour 350 étudiants et que les orienteurs, et les professeurs eux-mêmes disent qu'il devrait y avoir un orienteur pour 300 étudiants.

Monsieur le Président, il n'est pas surprenant que nos jeunes soient incapables, dans cette ambiance, d'avoir le «counselling» et l'orientation nécessaires afin de choisir les secteurs qu'ils devront connaître pour trouver de l'emploi à l'avenir.

De plus, les orienteurs sont souvent pris à faire de l'«orientation de crise», soit de l'intervention de crise lorsque les jeunes ont des difficultés personnelles, et ainsi de suite. Alors, nos jeunes gens sont dans des difficultés assez sérieuses auxquelles cette Chambre devrait s'intéresser plus qu'on ne l'a fait dans le passé.

Je veux en profiter aussi pour féliciter l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) de son excellente initiative, d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette motion.

Monsieur le Président, je crois que l'on devrait aussi reconnaître que le gouvernement, depuis les élections de l'automne dernier . . . un gouvernement qui avait fait beaucoup de promesses à plusieurs personnes, comme je l'ai dit à quelques reprises dans le passé, que ce même gouvernement qui avait fait des promesses aux jeunes les a laissés tomber. Et justement, il est à propos aujourd'hui de dire aux jeunes et à la population de téléphoner, de contacter les députés ministériels afin de les inciter justement à réaliser les promesses qu'ils ont faites durant la dernière campagne électorale.

Monsieur le Président, il est à noter qu'il y a une réduction de l'ordre de 120.9 millions de dollars dans le programme de formation nationale, par exemple, incluant une diminution de 40 millions de dollars dans le programme de formation industrielle. Et, comme nous le savons, ce sont nos jeunes qui bénéficiaient de ce programme.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, quand nous parlons de l'avenir qui attend notre jeunesse, nous devons nous rappeler que le gouvernement est incapable de fournir des emplois d'été utiles. Je suis sûr que vous avez frais à la mémoire le jour où la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald), cédant aux instances des députés de l'opposition, est venue présenter à la Chambre son programme d'emplois pour les jeunes qu'elle a baptisé Défi 85. Quand elle a présenté le programme, elle a dit qu'il viendrait en aide à de nombreux jeunes.

Nous n'avons pas tardé à recevoir à nos bureaux une petite trousse de documents qui nous expliquent comment le programme fonctionne. Mon personnel a communiqué avec le bureau du ministre pour commander des centaines de formules à distribuer dans la circonscription. Nous voulions évidemment assurer le succès du programme. Nous estimions que cette question devait échapper à tout sectarisme politique et que nous devions faire de notre mieux pour qu'il réussisse. C'était dans l'intérêt de nos mandants qu'il en soit ainsi. Le personnel du ministre était désolé mais il ne pouvait pas nous fournir des formules de Défi 85, ce qui m'a semblé plutôt étrange. J'ai fait remarquer à ma jeune interlocutrice que si je retournais à la Chambre m'entretenir avec la ministre, je pourrais peut-être obtenir des formules. J'en ai en effet reçu une vingtaine. J'ai prononcé des allocutions à quelques endroits dans ma circonscription où j'ai distribué ces formules. Quelques jours plus tard, un député conservateur de l'arrière-ban que je ne nommerai pas, monsieur le Président, m'a téléphoné pour savoir comment nous nous étions procuré les formules, car il n'avait pas pu en obtenir. Nous avions distribué toutes celles que nous avions reçues dans la circonscription et nous n'en avions aucune à donner au député conservateur. Nous aurions cru qu'il avait assez d'influence auprès de la ministre—ou qu'il aurait dû en avoir—pour se faire remettre des tas de formules, mais il semble que non. Nous avions déjà distribué les formules dans notre circonscription lorsque nous avons appris que ce n'était pas les bonnes formules. La ministre avait, semble-t-il, modifié les formules après en avoir entrepris la distribution.

La semaine dernière, j'ai eu une petite conversation avec la ministre dans cette enceinte et elle a, enfin, fait parvenir de nouvelles formules à mon bureau. La pile de formules avait six pouces d'épaisseur. Il y en avait pour tout le monde, mais il est important de se rendre compte qu'il ne reste plus que quelques jours aux intéressés pour présenter une demande. Je crois donc que c'est là un exemple de la faible priorité que le gouvernement accorde à la création d'emplois pour les jeunes.

Je suis heureux de souscrire à cette motion. Je voudrais féliciter à nouveau le député d'Ottawa-Vanier d'avoir présenté cette motion qui, selon moi, devrait recevoir l'aval de tous les députés.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): Le vote porte sur la motion suivante: M. Gauthier, appuyé par M. Guilbault (Saint-Jacques), propose:

Que, de l'avis de la Chambre le gouvernement devrait envisager l'opportunité de consulter les provinces, les éducateurs et les représentants du monde du travail dans le but de mettre en œuvre un programme de formation et de développement en haute technologie moderne qui offrirait à de nombreux Canadiens, et surtout aux jeunes, la possibilité de se trouver un emploi satisfaisant.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Charest): L'heure réservée aux initiatives parlementaires est maintenant terminée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT—A) L'ADJUDICATION DES CONTRATS. B) LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—ON DEMANDE SI LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL EXIGERA UNE ENQUÊTE IMMÉDIATE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir cet après-midi au sujet d'une question que j'ai soulevée à de nombreuses reprises à la Chambre, à savoir les contrats de publicité du gouvernement. Le 8 janvier 1985, monsieur le Président, j'ai fait parvenir au Commissaire de la GRC une lettre dans laquelle je lui demandais qu'on procède immédiatement à une enquête criminelle sur les circonstances entourant l'octroi par le gouvernement de contrats de publicité à des sociétés ayant, semble-t-il, des liens avec le parti conservateur.

• (1800)

Si l'on en croit des articles publiés à l'époque, les sociétés en question devaient se faire octroyer des contrats ou avaient obtenu des contrats à condition de remettre une partie de leurs honoraires au parti progressiste conservateur. Je faisais allusion à deux articles de journaux, l'un paru dans le numéro du 5 janvier 1985 du *Star* de Toronto et l'autre, faisant des allégations semblables, paru le 7 janvier, dans le *Globe and Mail*. Ce sont là bien entendu des allégations extrêmement graves et il n'y a qu'une seule façon de tirer cela au clair. Il s'agit, monsieur le Président, de procéder à une enquête criminelle, afin de déterminer s'il y a infraction aux termes de l'article 108 ou de l'article 110 du Code criminel. Selon les avis juridiques que moi-même et mes collègues avons reçus, l'article 108 portant sur la corruption et l'article 110 portant sur les fraudes, pourraient être violés si ces allégations se révélaient fondées.

C'est très grave, je le répète. Dans tout le pays, il y a des gens qui veulent que l'affaire soit tirée au clair. Jusqu'à présent, la GRC ne m'a pas encore confirmé si elle tiendra une enquête criminelle sur cette affaire.

Le 9 janvier 1985, dans un éditorial consacré aux dessous des contrats de publicité, le *Star* de Toronto disait ceci:

> Il faut immédiatement faire une enquête sur toutes les circonstances qui entourent un marché politique qui a été conclu avec deux conservateurs bien connus, leur donnant l'exclusivité sur la publicité gouvernementale pour des dizaines de millions de dollars. Seule une enquête indépendante approfondie permettra de savoir si l'arrangement qui a été pris avec Roger Nantel de Montréal et Peter Simpson de Toronto—deux fervents partisans du premier ministre Brian Mulroney—ressemble dangereusement à un cadeau; c'est une grave accusation.
>
> Même si toutes les personnes concernées ont fait marche arrière après la publication dans le *Star* de samedi d'un article exclusif de Diane Francis, personne n'a réfuté cette accusation inquiétante. Si elle est vraie, c'est grave. Lorsqu'on lui a posé des questions sur le marché qu'il a conclu avec Ottawa, M. Nantel a dit que sa part des bénéfices venant de la publicité pour 39 ministères fédéraux n'irait pas à des particuliers mais que l'argent serait consacré à des activités spéciales pour le parti, comme la tenue de colloques avec les ministres du Québec pour établir un contact avec la base. Plus tard, il a prétendu qu'il ne se souvenait pas avoir dit cela et il a dit que c'était «une erreur honnête».

Peut-être, monsieur le Président, tout ceci est-il le résultat d'une erreur commise de bonne foi. Je suis convaincu que nous voudrions tous pouvoir le croire. Mais après avoir attendu pendant plus de deux mois que la GRC lance cette enquête criminelle, j'ai demandé au solliciteur général (M. MacKay) à la Chambre de réclamer immédiatement une enquête criminelle à ce sujet. Exactement deux mois après que j'eus écrit la lettre et deux mois moins quatre jours après la publication de l'éditorial du *Toronto Star*, le solliciteur général m'a répondu à la Chambre de la façon suivante, le 5 mars 1985, comme on peut le voir à la page 2744 du hansard:

> Monsieur le Président, le député, à l'instar d'un grand nombre de ses collègues de l'opposition, semble croire à tort que le solliciteur général ordonne des enquêtes à la Gendarmerie ou se mêle de ses activités.

• (1805)

Je ne prétends pas que le solliciteur général devrait se mêler des activités de la GRC. Toutefois, à ma connaissance, et j'ai consulté certains de mes collègues à ce sujet, le solliciteur général du Canada peut, s'il le désire, demander à la GRC d'enquêter immédiatement sur n'importe quoi. En l'occurrence, comme la crédibilité de certains de ses collègues à la Chambre risquait d'être remise en cause, je pense qu'il n'était pas seulement souhaitable mais nécessaire, pour la protection de tout le monde, de lancer immédiatement une enquête criminelle.

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le 5 mars 1985, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) nous a fait savoir qu'il avait écrit au commissaire de la GRC, deux mois plus tôt, pour lui demander d'enquêter au sujet de l'octroi de certains contrats de publicité du gouvernement. Il a dit également que son collègue, le député de York-Centre (M. Kaplan), avait fait des instances du même genre au ministre de la Justice (M. Crosbie). Comme deux mois s'étaient écoulés, le député a demandé au solliciteur général de nous dire si ces enquêtes auraient lieu.

Comme on l'a déjà dit, le solliciteur général a répondu qu'à sa connaissance, le commissaire n'avait pas encore établi la nécessité d'une telle enquête.

Le député a alors demandé au solliciteur général s'il comptait ordonner à la GRC d'instituer immédiatement une enquête criminelle sur cette affaire. Le solliciteur général a répondu qu'il n'avait pas le pouvoir d'ordonner à la GRC de mener enquête ni d'intervenir dans ses activités.

En demandant si le solliciteur général avait l'intention d'ordonner à la GRC de mener enquête, le député de Glengarry-Prescott-Russell a laissé entendre que le pouvoir exécutif et l'élément politique du gouvernement pouvaient donner des instructions à la police en général, et plus particulièrement à la GRC, au sujet de certains dossiers. Je peux assurer au député qu'il n'en est rien.

Le solliciteur général doit rendre compte au Parlement de la direction et du contrôle général de la GRC, mais il n'a pas le pouvoir d'ordonner à cette dernière de mener telle ou telle enquête.

Nos lois et la *common law* reconnaissent depuis longtemps que c'est à la police de décider s'il y a lieu ou non de mener enquête. C'est un des principes fondamentaux de notre système judiciaire. Ce principe nous garantit que le droit prime les considérations politiques. Ce principe protège les citoyens du Canada et des autres démocraties occidentales contre la tyrannie politique.

Le solliciteur général accepte l'opinion de la Commission McDonald selon laquelle:

> . . . le gouvernement doit s'acquitter de son mandat démocratique en veillant à ce qu'en dernier ressort, le gouvernement contrôle la police et rende compte des actes de cette dernière.

Mais la Commission a ajouté que:

> . . . d'autre part, tout membre du gouvernement, et par-dessus tout le ministre responsable de la GRC, a l'obligation essentielle de ne pas s'ingérer dans les décisions qui doivent être prises par les membres de la GRC, y compris le commissaire lui-même, en ce qui concerne les enquêtes, les arrestations et les poursuites.

Le député demande au solliciteur général d'intervenir dans les tâches qui relèvent de la GRC. Je suis convaincu que la GRC examine la requête du député et prendra les mesures appropriées. Le député peut être certain que la GRC informera le solliciteur général de sa décision et que ce dernier pourra demander au commissaire quand il recevra la réponse.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—L'ENQUÊTE INTERNE. B) LES ALLÉGATIONS ATTRIBUÉES AU PREMIER MINISTRE PROVINCIAL

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, il est intéressant de noter que mon collègue, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a de nouveau réclamé la tenue d'une enquête. J'ai tenu à intervenir, car dans la situation présente, le gouvernement est convenu de mener une enquête sur la façon dont l'affaire Hatfield a été menée, sur les poursuites et la décision relative à l'appel. Le gouvernement a accepté de mener une enquête, mais je dois protester contre les réponses qu'on nous donne à ce sujet et sur le manque de détermination. Sauf erreur, l'enquête a commencé l'automne dernier, après le 26 octobre. Elle se poursuivait sûrement au mois de janvier. Mais nous sommes maintenant en mars et cette enquête s'impose de toute urgence du fait des nombreuses allégations qui ont été faites en différents milieux et qui nuisent considérablement à la réputation de la GRC.

• (1810)

Il y a d'abord eu cet entretien du solliciteur général (M. MacKay) avec une personne faisant l'objet d'une enquête. Quels que soient les résultats de cette réunion, cela met en cause la GRC. Le solliciteur général n'a pas bien expliqué ce qu'il avait fait à la suite de cette réunion. Il nous a assuré, chose que le commissaire a confirmée, qu'il n'était pas intervenu directement dans l'enquête, mais rien n'a été dit de ce qu'il aurait pu faire en coulisse quant à la façon de mener l'affaire. C'est une chose qu'il faudrait examiner mais dont il ne sera peut-être pas question dans l'enquête qui est censée être en cours à l'heure actuelle.

Il faudrait aussi enquêter sur les allégations de M. Hatfield selon lesquelles quelqu'un de la GRC voulait sa peau et voulait faire tomber son gouvernement. Ces allégations ont été confirmées par une personnalité importante du cabinet du gouvernement du Nouveau-Brunswick, le ministre de la Justice suppléant.

Pendant l'enquête, qu'avons-nous remarqué de la conduite des ministres? S'abstenaient-ils de commentaires en attendant que la GRC ait terminé son travail? Pas du tout, monsieur le Président. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) a cherché l'occasion de préciser qu'il n'était pas d'accord avec M. Hatfield, que, d'après lui, ses allégations étaient fausses. Cela nous indiquait naturellement dans quelle mesure l'enquête serait complète et approfondie. Et j'ai demandé que le solliciteur général s'engage à ce que les allégations de M. Hatfield, à savoir que quelqu'un voulait sa peau et voulait faire tomber son gouvernement, fassent aussi l'objet de l'enquête.

Voici maintenant la réponse du ministre qui figure à la page 2743 du hansard du 5 mars.

> Monsieur le Président, il faudra attendre d'avoir reçu le rapport pour entrer dans les détails de ce genre, s'ils sont révélés publiquement.

C'est le ministre qui doit décider si les faits vont être rendus publics. Je demande maintenant au ministre de nous promettre que le rapport sera rendu public, et ce dans son intégralité ou presque. Peut-être ce rapport renferme-t-il des informations d'ordre personnel ou concernant la force de police et la discipline qui ne peuvent pas être rendues publiques? Le ministre se doit de redonner aux députés et aux Canadiens confiance dans la GRC, en nous disant dès à présent que ce rapport d'enquête va être publié.

Je voudrais qu'il nous donne l'assurance que l'enquête a été élargie en vue non seulement de déterminer comment s'est déroulée l'enquête sur M. Hatfield et comment les policiers se sont comportés durant le procès, mais également d'examiner l'accusation de portée beaucoup plus vaste et beaucoup plus sérieuse selon laquelle certains membres de la GRC ont formé un groupe politique déterminé à avoir la peau d'un premier ministre dûment élu et à anéantir un gouvernement dûment établi dans notre pays.

Les réponses qui nous ont été données ne m'ont pas convaincu, pas plus que les éditorialistes du pays. Plus d'une douzaine de quotidiens importants demandent la tenue d'une enquête publique. En outre, la moitié d'entre eux demandent également la démission du solliciteur général, en raison de son attitude en répondant aux questions.

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le 5 mars courant, le député de York-Centre (M. Kaplan) a interrogé le solliciteur général (M. MacKay) au sujet de l'enquête interne menée par la GRC sur les circonstances de l'enquête sur M. Hatfield. Il a précisément posé les questions suivantes: premièrement, le rapport est-il prêt? Deuxièmement, s'il ne l'est pas, où en est-il? Troisièmement, quand le solliciteur général pense-t-il le recevoir? Quatrièmement, sera-t-il question également dans ce rapport des allégations faites par le premier ministre Hatfield après que le commissaire Simmonds eut demandé ce rapport; en effet, M. Hatfield aurait déclaré que certains membres de la GRC sont déterminés à avoir sa peau et à renverser son gouvernement.

Aux trois premières questions qui lui ont été posées, le solliciteur général a répondu ceci:

• (1815)

Monsieur le Président, le rapport n'est pas encore prêt. Il est pratiquement terminé; lorsqu'il sera prêt, j'avertirai le député et ses collègues.

Le 7 mars 1985, la GRC nous a signalé que le rapport n'était pas encore prêt, même s'il était presque terminé et qu'il devait être présenté au solliciteur général dès qu'il le serait. C'est pourquoi en réponse aux trois premières questions, le ministre ne peut que répéter ce qu'il a déclaré le 5 mars.

En ce qui concerne la question du député sur la teneur du rapport, d'après nos renseignements, celui-ci porte essentiellement sur la façon dont la GRC a mené l'enquête Hatfield et sur les allégations précises selon lesquelles certains membres de la GRC ont communiqué à la presse des renseignements au sujet de l'enquête. Cependant, le solliciteur général n'a aucune idée de la teneur du rapport et il préfère ne pas spéculer quant aux détails de celui-ci.

Il convient de rappeler que c'est le commissaire de la GRC qui a demandé la tenue de cette enquête interne. Le solliciteur général l'a appuyé dans cette décision, mais il n'a aucunement tenté d'orienter ou d'influencer cette enquête. Comme le sait pertinement le député de York-Centre, la GRC est réputée internationalement pour la méticulosité de ses enquêtes. Le solliciteur général est convaincu que ce haut degré de professionnalisme marquera aussi cette démarche.

En ce qui concerne le renvoi du député aux allégations attribuées au premier ministre Hatfield, le solliciteur général tient à répéter que si le député ou l'un ou l'autre de ses collègues lui fournissent des preuves que la GRC se serait rendue coupable de conduite inconvenante ou illégale, il verra à ce que les mesures appropriées soient immédiatement prises. En l'absence de pareilles preuves, ce serait pour le solliciteur général porter gravement atteinte à la longue et noble histoire de la GRC et au professionnalisme de ses membres travaillant au Nouveau-Brunswick et dans tout le Canada que de donner foi à de vagues allégations.

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE—L'ADHÉSION ET LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU CANADA

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai demandé que le débat d'ajournement porte sur l'UNESCO parce que la participation du Canada à l'Organisation et le sort de cette dernière devraient intéresser au plus haut point tous les Canadiens qui attachent de l'importance aux Nations Unies. Nous avons été sensibilisés ces derniers temps aux graves problèmes qui affligent l'UNESCO. Nous sommes au courant des réactions de certains de ses pays membres, en particulier les États-Unis et le Royaume-Uni. C'est pourquoi j'ai interrogé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) afin de savoir si le gouvernement canadien entendait rester membre de l'Organisation et continuer à la soutenir financièrement. Je suis heureux de la réponse que celui-ci m'a donnée. Je me réjouis également qu'il se soit engagé à la Chambre à veiller aux intérêts de l'UNESCO, car cela s'impose absolument. La Chambre et le pays tout entier auraient avantage à ce que la question soit débattue plus souvent en public, ainsi que nous le faisons brièvement cet après-midi.

Le ministre et le gouvernement hésitent, je le sens, à prendre la décision extrême de retirer le Canada de l'UNESCO. Étant donné les pas de géant que cet organisme a accomplis en matière d'alphabétisation dans le monde et pour rehausser le niveau culturel d'un si grand nombre de pays en développement, surtout dnas les premières années de son existence, je partage cette hésitation. Toutefois, vu que l'avenir des Nations Unies elles-mêmes n'est pas assuré, à plus forte raison parce que la viabilité de l'UNESCO est menacée à court terme, cette question revêt encore plus d'importance.

Outre l'annonce faite par les États-Unis qu'ils allaient se retirer de l'Organisation, nous avons entendu, il y a quelques mois, la déclaration que faisait sir Geoffrey Howe, au nom du Royaume-Uni. En faisant le bilan de la politique de son pays envers les Nations Unies, celui-ci a déclaré que l'UNESCO était l'une des organisations que le Royaume-Uni n'estimait pas rentable. Il a également affirmé que celle-ci ne profitait pas non plus aux pays en développement.

L'insatisfaction que l'administration actuelle de l'UNESCO soulève dans l'ensemble serait de deux ordres. Il y a d'abord ses dépenses administratives et budgétaires extravagantes. Ainsi, l'Organisation aurait d'autres préoccupations que celle de relever le niveau de vie du tiers et du quart mondes. Nous entendons par exemple parler du traitement et du niveau de vie très élevés auxquels le directeur général de l'UNESCO s'est habitué, ainsi que du très nombreux personnel adminsitratif de haut rang qui l'entoure. Nous avons appris que l'UNESCO comptait plus d'employés des catégories administratives et de soutien à son siège central à Paris qu'il n'avait de travailleurs sur le terrain partout dans le monde.

• (1820)

En plus du fait que l'UNESCO prend de plus en plus l'allure d'une pyramide inversée parce que la plus grande partie de ses ressources et de son budget sont consacrés à l'administration au siège central, nous ne pouvons manquer d'être impressionnés par les rapports dignes de foi sur les préjugés idéologiques indéfendables qui en sont venus à imprégner les programmes de cet organisme. Sous la direction actuelle d'Amadon Mahtar M'Bow, les programmes de l'UNESCO ont débordé les cadres qui lui avaient été fixés à l'origine. Cet organisme est devenu un instrument plus politique que culturel de l'Organisation des Nations Unies. Il s'est fait le champion de politiques et d'objectifs que ne partagent pas les États membres qui en ont appuyé la création.

Devant non seulement les protestations continuelles mais aussi le retrait des États-Unis qui a eu pour effet d'en amputer le budget de 27 p. 100 l'UNESCO a pris certaines mesures de réforme. Il a par exemple adopté un budget de croissance zéro. Il a réalisé des économies d'environ 20 millions de dollars pour colmater la brèche entraînée par la perte de la quote-part des États-Unis. Cependant, comme l'indique la réponse du ministre, le gouvernement du Canada est loin d'être satisfait de ces efforts et ce à juste titre. Nous devons donc réfléchir à ce que le gouvernement devrait faire lors de la réunion annuelle de l'UNESCO à Sofia, en Bulgarie, l'automne prochain. Quelle attitude le Canada devrait-il adopter pour bien montrer l'importance, la gravité et l'énormité de la situation?

Pour ma part, je considère que la toute dernière possibilité à envisager serait que le Canada se retire de l'UNESCO. Il reste encore une montagne d'ignorance que l'humanité doit gravir et nous devons tendre la main à nos frères humains pour tâcher de la gravir ensemble. L'UNESCO nous permet au moins de manifester notre solidarité. Je suis aussi convaincu que nous ne pouvons pas nous contenter d'acquiescer passivement à une situation qui a été tolérée trop longtemps. Le Canada ne peut pas non plus se contenter de remontrances qui seront impuissantes à changer l'attitude et les lignes de conduite des responsables de l'UNESCO. De toute évidence, il ne faudrait rien de moins qu'un changement à la direction de l'UNESCO.

L'été dernier, les Canadiens ont manifesté leur désir d'un changement d'orientation pour le pays. Ils ont reconnu la nécessité de changer de gouvernement, et c'est ainsi qu'est née cette législature. Nous devons faire preuve du même réalisme en l'avenir de l'UNESCO. Il y a très peu de chances que cet organisme réforme en profondeur son administration ou encore qu'il modifie son orientation idéologique, tant que des changements majeurs n'auront pas été apportés au niveau de la direction.

Voilà pourquoi j'espère non seulement que le ministre et ses services vont rester sur leurs gardes, mais qu'ils vont songer sérieusement à faire prendre au Canada, de concert avec d'autres pays membres, l'initiative d'exiger un changement au niveau de la haute direction de l'UNESCO. C'est seulement un tel changement qui pourra empêcher d'autres pays membres de se retirer eux aussi de cet organisme.

[*Français*]

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à la question, à l'inquiétude de mon collègue de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse).

Le gouvernement canadien continue d'examiner la question de sa participation à l'UNESCO, ainsi que l'a indiqué le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) dans la lettre qu'il a adressée le 1er octobre 1984 au directeur général de l'UNESCO, M. Amadou M'Bow. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a également fait savoir à M. M'Bow que notre décision finale dépendra de la mesure dans laquelle l'Organisation saura mener à bien le mouvement de réforme actuellement en cours. Dans le cadre de notre examen, nous nous employons activement à établir des repères qui nous permettront de mesurer l'étendue des réformes et des améliorations apportées aux opérations de l'UNESCO. L'évaluation en cours de la participation canadienne tiendra compte également des objectifs, des intérêts et des activités du Canada à l'UNESCO, y compris les intérêts des provinces.

[*Traduction*]

La récente session spéciale du conseil de direction a donné des résultats incertains. On n'y a pas discuté suffisamment de la nécessité de réduire du quart le budget de l'organisation du fait du retrait des États-Unis. La réunion a tout de même donné quelques bons résultats, quoique limités, et notamment la décision d'inclure les États-Unis comme observateurs; la résolution d'amener le directeur général et le gouvernement américain à négocier l'obligation financière assumée par les États-Unis pour 1985; un consensus sur la concentration des activités de l'UNESCO; et, enfin, un accord selon lequel la part des États membres ne devrait pas augmenter par suite du retrait des États-Unis.

[*Français*]

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exprimé récemment au Comité exécutif de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO la déception que lui inspirent à la fois le rythme et l'avancement de la réforme entreprise. Il a tout particulièrement insisté sur la nécessité de renforcer l'UNESCO, en sa qualité de membre de la famille «onusienne», dans l'intérêt de l'ensemble du système international.

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 12 mars 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PÊCHERIES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 11 mars, de la motion de M. Fraser: Que le projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

M. Manly: Monsieur le Président, je voudrais simplement faire quelques observations au sujet du discours que le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) a prononcé hier soir.

M. le Président: C'est la période réservée aux questions, aux observations et aux réponses.

M. Manly: C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai entendu le député souligner qu'au début de sa carrière, il avait été matelot sur un navire de la mission de l'Église Unie, le *Thomas Crosby V*. Même si le député est assis derrière mon dos depuis plusieurs mois, j'ignorais que nous avions ce point commun. J'ai également été étroitement en rapport avec l'équipe du *Thomas Crosby V* qui dessert la côte ouest. Ce bateau remonte et redescend la côte nord de la Colombie-Britannique et visite de nombreux ports de pêche très importants qui risquent de subir les conséquences de cette mesure. Depuis l'époque où j'ai travaillé avec l'équipe du *Thomas Crosby V*, plusieurs de ces localités ont beaucoup souffert des changements survenus dans le secteur de la pêche. Je me souviens qu'un grand nombre d'entre elles se sont opposées au plan de permis Davis qui a obligé de nombreux Indiens à abandonner la pêche. Selon le gouvernement de l'époque, ce plan visait à rationaliser l'industrie. En réalité, il a fait un nettoyage par le vide. Les localités comme Klemtu qui avaient une conserverie n'en ont plus. Nous constatons de plus en plus que l'industrie s'est concentrée à Prince Rupert et au sud de la province. Ces dernières années, la région de Port Edward a connu beaucoup de difficultés et l'industrie s'est concentrée de plus en plus dans le sud.

Il y a un facteur très important à considérer au sujet de cette mesure. Nous voudrions que le ministre nous assure que les dispositions qui confient à son ministère et à lui-même des pouvoirs quasi absolus, ne feront pas de tort aux localités de la côte ouest. Le nouveau parti démocratique demande, en fait, au gouvernement d'examiner ce projet de loi une deuxième fois. Nous sommes censés avoir une Chambre de réflexion. Le NPD ne croit pas vraiment à l'utilité de cette Chambre. Nous croyons que le gouvernement peut revenir sur cette mesure à la Chambre des communes. Nous n'avons pas besoin de la Chambre rouge pour le faire. Voilà pourquoi notre chef a proposé hier une motion tendant à abolir le Sénat. Il est regrettable que le gouvernement conservateur qui, la semaine dernière, se disait prêt à agir, revienne sur sa position. Nous demandons au gouvernement de réexaminer cette mesure une deuxième fois.

Nous reconnaissons qu'à la suite de la décision Collier de l'été dernier, le gouvernement doit faire certaines choses pour rajuster la Loi sur les pêcheries en fonction des besoins. Le ministère des Pêches doit être en mesure de réglementer ce secteur, mais s'il possède ce pouvoir, le secteur de la pêche doit être protégé. Nous ne voulons pas que ce pouvoir soit absolu. Le ministère devrait être en mesure de l'utiliser pour gérer cette industrie en fonction des objectifs écologiques, sociaux et économiques qui seront fixés par les différents intéressés.

Quand le ministre a abordé le sujet en février dernier, il a soulevé une série de questions. En tête de liste venait la participation de l'industrie à la gestion des pêcheries. Il a fait des tentatives en ce sens, mais rien ne nous garantit que cette mesure remédiera aux problèmes de façon directe.

• (1110)

Je vois que vous me faites signe d'arrêter, monsieur le Président. Je félicite le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) de son discours. J'exhorte le ministre à réexaminer cette mesure et à nous garantir que nos préoccupations entreront en ligne de compte.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, le projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries, a été passablement discuté depuis quelques jours, et avec raison, à mon avis. Certains collègues de mon parti ont reproché à la Loi sur les pêcheries de ne pas tenir compte de la nécessité de consulter à fond les participants de l'industrie. Nos intervenants ont fait valoir que les nouvelles modifications qu'on se propose d'apporter à la loi accorderont de vastes pouvoirs au ministre. En fait, il disposera d'un pouvoir absolu.

Il y a lieu de se demander si les pouvoirs dont le ministre est investi ne nuiront pas au secteur de la pêche. Nous ne savons pas au juste comment le ministre les utilisera. On n'a pas l'habitude dans ce secteur des changements très soudains et de la politique qui découleront des dispositions de ce projet de loi.

On s'interroge sur les rapports entre nos pêcheries et celles des États-Unis, sur les accords particuliers que nous concluons avec nos voisins du Sud et sur les moyens que nous prenons pour les appliquer. Nous nous demandons si ces accords sont équitables. Les travailleurs de l'industrie ne sont pas encore convaincus qu'un consensus a été établi.

On rendrait un bien meilleur service au Parlement et aux pêcheurs en retardant l'adoption de cette mesure, afin de l'étudier davantage. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp):

Que l'on modifie la motion en supprimant tous les mots après «que» et en y substituant les mots suivants:

«. . . le projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries, ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais dans six mois à compter d'aujourd'hui.»

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Je rends la parole au député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) pour poursuivre son discours.

M. Althouse: Monsieur le Président, je pense avoir bien fait comprendre qu'il y a lieu de renvoyer à plus tard l'étude du projet de loi, et je termine là-dessus.

• (1115)

M. le vice-président: Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) a-t-il des questions ou des observations, ou bien veut-il poursuivre le débat?

M. Skelly: Je voudrais une période de questions et d'observations.

M. le vice-président: Fort bien.

M. Skelly: Monsieur le Président, la recommandation du député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) de renvoyer l'étude de la mesure à six mois me paraît très judicieuse. De toute évidence, le gouvernement nous demande de très vastes pouvoirs, des pouvoirs absolus à toutes fins utiles, pour répartir les stocks de poisson. Durant de nombreuses années, nous avons entendu à la Chambre les députés de l'opposition conservatrice reprocher au gouvernement précédent les abus de ce qui était pratiquement des pouvoirs absolus, et voilà que maintenant ils font volte-face et répètent les erreurs pour lesquelles ils condamnaient leurs prédécesseurs.

Chose certaine, nous ne saurions permettre l'adoption d'une mesure semblable qui accorderait des pouvoirs absolus, tant que le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) n'aura pas mis par écrit les lignes directrices qui le guideront dans l'application de ces pouvoirs. Verra-t-il en fait à ce que chacune des entreprises de pêche traditionnelle actuellement engagées dans l'industrie ait sa place? Les entreprises de pêche auront-elles droit à leur part traditionnelle? Le ministre s'engagera-t-il à mettre en branle un processus effectif de consultation avant de modifier leur part des prises? Cela se fera-t-il par consensus ou par voie d'une forme acceptable d'entente? Voilà le genre de questions que le député de Humboldt-Lake Centre a donné à la Chambre l'occasion d'examiner.

Les députés de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) et de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp) ont en outre agi très sagement en donnant au ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) l'occasion d'indiquer clairement comment le gouvernement honorera ses promesses électorales et comment il élaborera un ensemble de lignes directrices destinées à assurer une répartition juste et équitable des ressources. Il est étonnant que le gouvernement ne se soit pas donné lui-même une occasion de le faire. Après tout, nous déplorons depuis des années la mauvaise gestion des ressources halieutiques. Bien des électeurs ont appuyé le parti conservateur à cause de ses promesses, croyant fermement que les conservateurs ne répéteraient pas certaines des bêtises du gouvernement précédent qui avait pris des décisions d'une façon très arbitraire, lesquelles se sont révélées nocives dans certains cas. Durant bien des années, c'est le groupe qui criait le plus fort qui obtenait quelque chose.

Disons, pour les fins de la discussion, que chaque poisson vaut $10. Il s'agit de distribuer une pile énorme de billets de $10. Le ministre aurait alors le droit absolu de répartir cet argent entre les entreprises de pêche de la côte ouest de même, je le présume, qu'entre celles de la côte est. Le ministre aurait alors le droit absolu de déterminer qui recevrait cet argent, qui aurait le droit de gagner sa vie, d'avoir un revenu. Le gouvernement a l'obligation, à mon sens, d'expliquer à la Chambre des communes et aux Canadiens comment se fera cette répartition.

Les députés de Humboldt-Lake Centre et de Thunder Bay-Nipigon ont fait preuve de beaucoup de sérieux et d'un grand sens des responsabilités en proposant cette motion à la Chambre parce que les réalisations du gouvernement actuel dans deux domaines importants, quand il s'est agi d'honorer ses promesses électorales et de traiter les citoyens équitablement, n'ont pas de quoi nous rassurer. Cette motion donnera au gouvernement l'occasion de justifier ses actes.

Je voudrais maintenant me permettre quelques brèves observations à l'appui de cette motion de remise à plus tard. Nous savons que le gouvernement a promis de créer un instrument de cogestion. Il a promis d'appliquer un programme de mise en valeur du saumon de 200 millions de dollars. Il a promis un programme de rachat de navires de pêche d'une valeur de 100 millions. Ces promesses ont été mises au rancart ou du moins nous n'en avons pas entendu parler, car le ministre refuse de se présenter devant le comité pour nous faire connaître ses lignes directrices. Il se contente de laisser se poursuivre tranquillement le débat du projet de loi à la Chambre. Nul n'ignore que le gouvernement conservateur a une majorité écrasante. Cette majorité peut écraser à volonté n'importe quelle initiative de l'opposition tendant à obtenir un peu d'équité et de justice pour la population canadienne. Elle le peut et elle l'a prouvé.

• (1120)

Dans ce seul secteur, il y a trois exemples de promesses violées. Je vais parler d'équité. Sur la côte ouest du Canada, les pêcheurs doivent payer des droits d'amarrage. Ces droits sont en train de devenir excessifs. Le gouvernement les a doublés récemment. Mais sur la côte est du Canada il y a très peu de pêcheurs qui paient des droits d'amarrage.

Nous discutons sur la recevabilité de la motion de renvoi à six mois. Dans son exposé, le député de Humboldt-Lake Centre a bien démontré cette recevabilité. La motion va permettre au ministre de nous dire quels vont être les règles à suivre et les mécanismes de cogestion. Nous permettons donc au ministre et aux députés gouvernementaux de nous dire pourquoi il y a ces manques d'équité, comme par exemple l'effroyable discrimination qui existe au niveau des droits d'amarrage. Il est absolument inadmissible qu'une injustice instaurée par le gouvernement précédent soit maintenue par un gouvernement qui avait érigé l'équité et l'ouverture en dépôt sacré. C'est impensable!

De promesses violées en manque d'équité, je trouve que le gouvernement a bien déchu. Les ministériels sont là sidérés à se demander pour quelle raison un projet de loi aussi simple n'est pas adopté, comme le sont normalement les textes de pêche. Normalement il y a un orateur de chaque parti, le ministre parle franchement et ouvertement, nous comprenons le sens du projet de loi, et pour cette raison il est renvoyé en comité. Mais pas cette fois. Demander à la Chambre de tenir compte du saumon . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais j'aimerais vérifier s'il y a d'autres députés qui désirent intervenir pendant cette période, puisqu'elle ne comporte que dix minutes.

M. Fraser: Oui, monsieur le Président, j'aimerais faire une observation.

M. le vice-président: Le ministre des Pêches et Océans (M. Fraser).

M. Fraser: Monsieur le Président, le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) a proposé que le projet de loi soit renvoyé à six mois. Il ne connaît absolument rien aux pêches de la côte ouest, à celles de l'Atlantique ni à celles du Nord. Mais à cause je crois des quelques mares qu'il a dans sa circonscription il a été amené . . .

M. Skelly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) invoque le Règlement.

M. Skelly: Monsieur le Président, voilà une supposition insoutenable. Je pense qu'elle a pour but d'insulter le député de Humboldt-Lake Centre et celui de Thunder Bay-Nipigon. Je pense que le ministre devrait probablement retirer son allusion à la mare.

M. le vice-président: C'est un point de polémique et non un rappel au Règlement.

M. Fraser: Cette observation n'était certainement pas destinée à jeter le discrédit sur le député de Humboldt-Lake Centre, mais à lui dire qu'il y en a marre. Voilà ce que j'ai dit.

Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) a été encore une fois propulsé de son siège par l'indignation—parce que c'est surtout cela qu'il a dans le crâne—pour demander à la Chambre de retarder de six mois l'adoption du projet de loi. Le député devrait savoir—enfin, ne soyons pas trop exigeant—que les pouvoirs demandés sont ceux qu'on a toujours crus accordés par la loi, mais que les décisions Collier n'y ont pas vus. Le député de Comox-Powell River cherche à faire le malin sur un sujet dont il ne connaît que très peu de choses.

Il nous dit que le gouvernement ne veut pas venir présenter à la Chambre les règles qui régiront à tout jamais l'exercice des pouvoirs prévus par la loi. Il est vraiment le plus ingénu des novices dans l'art difficile et ardu de gouverner, s'il s'imagine qu'en toute circonstance il est possible à lui ou à d'autres de préciser chacune des règles qui satisferont dans tous les cas aux préoccupations qu'il a exposées. Sa demande de renvoyer le projet de loi à six mois est irréfléchie et faite exprès. Il faut espérer que les auteurs de la motion savaient à quel point elle est bête. Mais si mes honorables amis du NPD y tiennent, je leur ferai le plaisir de penser qu'ils étaient trop bêtes pour le savoir. Cela me rappelle, monsieur le Président, l'idiot de député néo-démocrate de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique qui, vendredi dernier, est allé dire aux journalistes que nous allions réduire le Programme de mise en valeur des salmonidés de dix millions de dollars. Lorsqu'on lui a signalé ce que prévoit le budget à cet égard, il est, bien sûr, resté bouche bée. Qu'il se propage des députés néo-démocrates fédéraux aux députés néo-démocrates provinciaux de la Colombie-Britannique ou vice-versa, le mal qui a pour symptômes le malentendu, le manque de pertinence, l'ignorance et la bêtise semble contagieux chez nos honorables amis.

• (1125)

M. Skelly: Puis-je poser une question ou formuler une observation, monsieur le Président?

M. le vice-président: Malheureusement, le temps réservé aux questions et aux observations est expiré. Nous allons reprendre le débat.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Je profite du fait que je participe au débat, monsieur le Président, pour dire que je suis extrêmement heureux que le ministre ait pris la parole, même si ce n'est que pour dire quelques mots au sujet de l'industrie de la pêche du Canada. Avant d'aller plus loin, je signale au ministre, et j'ignore si ses adjoints ont pris le temps de l'en aviser, qu'hier soir au comité, lorsqu'on a demandé à certains membres importants de l'industrie sur la côte de la Colombie-Britannique ce qu'ils voudraient que la Chambre fasse de ce projet de loi, c'est-à-dire s'ils préfèrent qu'elle l'adopte sans connaître les lignes directrices ou s'il vaut mieux qu'elle retarde son adoption jusqu'à ce que le ministre se lève pour expliquer ce qui se passe, peu importe le temps que cela peut prendre, ils ont déclaré qu'ils préféreraient que le projet de loi reste à la Chambre tant qu'ils ne sauront pas s'ils pourront continuer à faire partie de l'industrie. C'est vraiment malheureux qu'un ministre de la Couronne puisse se lever à la Chambre et donner une idée aussi fausse de ce qui se passe dans l'industrie et de ce que veulent les groupes d'usagers, qui ont tous été interrogés et qui ont tous déclaré: «Ne permettez pas que cette mesure soit adoptée tant que le gouvernement ne nous aura pas indiqué qui sera forcé de quitter l'industrie et qui pourra continuer d'en faire partie.»

Le ministre sait très bien qu'il a conclu des marchés particuliers, ou du moins qu'il a laissé entendre certaines choses qui auraient pu faire croire à certains qu'ils avaient une entente avec le ministre au sujet de la répartition des quotas. Nous ne pouvons pas tolérer une telle chose. Aucun législateur responsable ne pourrait le tolérer.

M. Fraser: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, ou plutôt je soulève la question de privilège. Le député de Comox-Powell River a tous les droits de participer au débat. Il n'a cependant pas le droit de m'accuser d'avoir conclu des marchés particuliers lorsque ce n'est pas le cas.

Des voix: Bravo!

M. Skelly: Au sujet de la même question de privilège, monsieur le Président, je signale que certains groupes qui ont rencontré le ministre ont eu l'impression de s'être entendus avec lui. Ce n'est peut-être pas ce que pensait le ministre, mais étant donné les renseignements qui ont été fournis à certains groupes, ceux-ci ont eu l'impression qu'ils avaient un marché avec le ministre, c'est-à-dire quelque chose sur quoi ils pouvaient compter.

M. Fraser: Je soulève la question de privilège, monsieur le Président. Le député de Comox-Powell River aggrave son cas. Monsieur le Président, je ne peux pas laisser quelqu'un m'accuser littéralement d'être un menteur. C'est ce que fait le député. Il devrait retirer son accusation, monsieur le Président.

M. le vice-président: Selon la présidence, il ne s'agit pas d'un recours au Règlement. Je demande au député de Comox-Powell River (M. Skelly) de poursuivre le débat.

M. Skelly: Monsieur le Président, ce que j'essaie de dire, c'est que le gouvernement doit fournir des lignes directrices. Les membres de l'industrie font clairement savoir au ministre et au gouvernement qu'ils reconnaissent la gravité du problème et la confusion qui pourrait régner dans l'industrie, mais ils n'en sont pas responsables. C'est le gouvernement actuel qui est à blâmer parce qu'il n'a pas établi une stratégie de base et quelques lignes directrices bien simples qui auraient garanti une place à tous les membres de l'industrie pour qu'ils puissent conserver la part des ressources qui leur revenait auparavant tant qu'on n'aura pas établi un mécanisme pour répartir les quotas de façon juste et équitable.

Voilà ce que j'essaie de dire à la Chambre. Je ne veux pas insulter le ministre ni jeter le discrédit sur le gouvernement. Il ne sert à rien de s'attaquer aux députés de l'opposition à la Chambre. Ce que nous voulons, c'est qu'il y ait de la collaboration. Nous voulons que le ministre établisse des lignes directrices qui seront utiles aux membres de l'industrie. Nous voulons que le ministre témoigne au comité et nous dise ce qui se passe, même s'il n'est pas prêt à le faire publiquement. Cela nous permettrait d'avoir de meilleurs rapports à la Chambre.

• (1130)

Monsieur le Président, ce sont les membres de l'industrie, les gens que nous représentons, qui nous demandent de retarder l'adoption du projet de loi. Nous n'agissons pas de façon irréfléchie, mais nous nous comportons comme tout bon législateur doit le faire, surtout lorsqu'il siège dans l'opposition. Quand nous avons posé certaines questions au sujet du traité sur la pêche au saumon pour savoir quand nous pourrions le voir et l'examiner au comité, le gouvernement a déclaré qu'il l'avait déjà approuvé. C'est scandaleux. Peu de temps après que le premier ministre (M. Mulroney) eut critiqué les néo-démocrates à la Chambre parce qu'ils posaient des questions au sujet de ce traité, le ministre des Pêches et des Océans a avoué que le traité soulevait de graves problèmes, mais que le premier ministre y tenait énormément. Nous apprenons par la suite que le premier ministre n'avait même pas lu le document. Le cabinet l'a approuvé en 30 minutes afin de permettre au premier ministre de faire une concession à son nouvel ami des États-Unis. C'est absolument scandaleux et inacceptable. Je vois le ministre se trémousser sur son fauteuil. Je serais ravi de le voir se lever et commenter cet acte de foi.

La motion qui tend à retarder l'adoption du projet de loi fournit à la Chambre l'occasion de réfléchir plus calmement à la question. Les députés tant du gouvernement que de l'opposition ont d'autres points de vue à faire valoir. Cette motion, qui nous donne plus de temps, est une excellente initiative. Il ne sert à rien de soumettre le projet de loi à un comité tant que nous n'aurons pas une idée de ce que le ministre a l'intention de faire dans le domaine des pêches. Nous savons tous que le ministre est un homme honorable, animé de bonnes intentions, mais ses collègues qui ont des idées fixes qui ne cadrent pas avec la mentalité canadienne ne lui laissent pas ses coudées franches. Ils veulent réduire les fonds destinés à une ressource primordiale des provinces côtières du Canada. Ils veulent imposer des compressions d'effectifs aux services compétents. En réalité, le premier ministre cherche simplement à échanger avec le président des États-Unis quelque chose qu'il considère comme ayant peu de valeur contre quelque chose de grande valeur. Mais nous Canadiens ne savons pas encore ce que c'est.

Il ne faut pas oublier, monsieur le Président que la deuxième lecture équivaut à l'adoption en principe du projet de loi et que nous n'aurons pas la possibilité d'en modifier sérieusement les dispositions. Étant donné la majorité écrasante dont le gouvernement bénéficie, il est très difficile pour l'opposition de résister aux changements arbitraires. Nous savons que la question n'a pas l'attention du public quand elle est soumise au comité. L'attribution de temps est beaucoup plus facile à imposer au comité. Si nous n'employons pas maintenant tous les faibles moyens que nous avons à notre disposition, nous ferions aussi bien d'adopter tout de suite la mesure.

Le ministre a dit qu'il assumerait toute la responsabilité pour ce qu'il adviendrait du traité sur le saumon. Nous savons que ce traité pose des problèmes. Le ministre accepterait-il de venir expliquer ses intentions au comité? Nous savons que pendant la campagne électorale des candidats de son parti ont parcouru la côte de la Colombie-Britannique en promettant un programme de mise en valeur des salmonidés. Voudrait-il venir au comité nous parler de ses projets? Il a reproché à l'un de mes collègues provinciaux de Colombie-Britannique d'interpréter peut-être différemment le programme et le calendrier qu'il doit respecter. Il faudrait que le ministre vienne éclaircir ces points au comité, mais il préfère se cantonner ici dans sa tour d'ivoire.

Qu'en est-il du programme de rachat? La répartition va se faire en fonction des bateaux de pêche. Qui aura des bateaux de pêche et qui n'en aura pas? Existe-t-il un programme de rachat de 100 millions de dollars? Nous nous trouvons dans un grave dilemme parce que nous ne savons pas ce qui se passe dans le secteur des pêches. Nous ignorons tout des nouvelles lignes directrices mais nous savons que le gouvernement a déjà rompu ses promesses et que, dans le secteur des pêches, il adopte des mesures aussi mauvaises, sinon pires, que celles du gouvernement libéral qu'il n'a d'ailleurs pas récusées. Ses injustices sont parfois criantes. De quelle façon le ministre entend-il redresser la situation?

Je soulève encore une fois la question des droits d'amarrage. Rien au monde ne saurait justifier qu'on double les droits d'amarrage des pêcheurs de la côte ouest, alors que ceux de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve n'ont aucun droit à payer. Au comité, les fonctionnaires du ministère nous ont appris qu'il y avait 40,000 bateaux de pêche au Canada. De ce nombre, environ 32,000 sont immatriculés dans l'Est, c'est-à-dire au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Dans 90 p. 100 des cas à peu près, les propriétaires de ces bateaux, dont la majorité ont moins de 45 pieds, ne paient pas de droits d'amarrage. Je constate que le député de Victoria (M. McKinnon) est présent à la Chambre. Pourquoi ne réclame-t-il pas un peu de justice et d'équité à cor et à cri? Ce n'est pas que nous voulions voir le revenu des Canadiens de l'Est baisser encore davantage, car les pêcheurs de l'Atlantique ont autant de difficulté à gagner leur vie que ceux du Pacifique. Mais pourquoi les ministériels n'insistent-ils pas pour que le ministre vienne expliquer au comité la raison de cette mesure ou ne l'incitent-ils pas à supprimer cette inégalité? Qu'on donne aussi aux pêcheurs de la Colombie-Britannique la chance de gagner leur vie. Il n'y en a pas qui s'enrichissent, parce que les temps sont durs.

Monsieur le Président, je n'ai rien entendu de plus scandaleux dans ma vie que la possibilité que le gouvernement abandonne son régime d'assurance des bateaux de pêche. Or, il sait que l'entreprise privée n'accepterait pas d'assurer tous les bateaux. Par ailleurs, les primes ont doublé dans certains cas. Pourtant, l'échéance du 1er avril approche à grands pas. S'il faut en croire les fonctionnaires du ministère, à partir de cette date un grand nombre de bateaux de pêche ne seront plus assurés. Mais le gouvernement s'est donné jusqu'au 20 mars pour prendre une décision. Ceux qui voudront pêcher le 22 mars vont constater tout à coup qu'ils n'ont plus d'assurance. Or, les établissements de prêt posent comme condition que les bateaux soient assurés. S'ils ne le sont plus, les créanciers vont les saisir et priver les pêcheurs de leurs moyens de subsistance. Afin de trouver un assureur indépendant, il va falloir que les pêcheurs tirent leurs bateaux de l'eau, les fassent évaluer par un expert en navigation et attendent pour voir si leur demande a été acceptée ou rejetée.

Nous ne sommes pas irresponsables, monsieur le Président, en demandant que la mesure soit renvoyée à six mois. Il y a assurément d'autres solutions. Certains groupes d'usagers veulent qu'elle soit suspendue jusqu'à la publication des lignes directrices. La Chambre veut que le ministre comparaisse devant le comité pour nous exposer son plan directeur. Simplement par courtoisie pour le comité, il est sûrement possible de le faire à l'occasion de l'étude du budget des dépenses et du rapport annuel. Pour ce qui est des droits d'amarrage et de l'assurance, les pêcheurs ont des échéances à observer, échéances qui revêtent pour eux une importance vitale. Le ministre a le devoir de nous dire ce qui se passe.

• (1140)

Il est vrai que je n'ai pas mâché mes mots. Le ministre sait que je n'en fais pas une question de personnalité, mais que je suis irrité. Je sais, nous savons tous, que le ministre a beaucoup à faire. Cependant, il ne peut se soustraire à certaines obligations. En sa qualité de ministre des Pêches et des Océans, il a des responsabilités à l'égard de son pays, du gouvernement et des pêcheurs, des obligations qu'il doit assumer.

Voilà pourquoi le député de Humboldt-Lake Centre et le député de Thunder Bay-Nipigon ont présenté cette motion à la Chambre. Le ministre pourrait mettre fin au débat s'il acceptait de témoigner devant le comité pour exposer les principes qui guideront la répartition des ressources, et nous donner une idée de ce qui attend les pêcheurs. Autrement, il nous reste peu de choix. Toute opposition sérieuse ne saurait laisser voter une mesure semblable.

Quand un gouvernement a remporté 211 sièges à la Chambre, il est vrai qu'il peut faire fi de l'opposition. Nous savons qu'il n'est pas à bout de ressources. Le gouvernement peut reporter toute décision et faire échec à l'opposition au point de l'empêcher de s'opposer à une mesure comme celle-ci. Il y a aussi la clôture. Cependant, par le passé, le gouvernement a vivement dénoncé ce recours. Il conviendrait plutôt de choisir un autre moyen pour sortir de l'impasse. Le ministre n'a qu'à venir témoigner devant le comité, nous exposer les principes qui guideront la répartition des stocks et nous expliquer comment les usagers traditionnels seront traités. Pour l'essentiel, conserveront-ils leur part habituelle? Ou encore, à cause du traité sur le saumon, le ministre s'est-il placé dans une position difficile?

Le ministre sait bien que cette question concerne des groupes autochtones. Nombre de collectivités autochtones de la côte de la Colombie-Britannique participent à ces activités. Je vais vous donner quelques chiffres, à titre d'exemple, mais ce ne sont pas des chiffres absolus. Nombre de groupes d'usagers affirment que les autochtones devraient pouvoir conserver leur part traditionnelle. Nous reconnaissons tous que la question est complexe, mais nous voulons savoir que le ministre s'en occupe, qu'il dispose d'un plan pour que le taux de participation des autochtones passe d'environ 5 à 20 p. 100. En outre, en dépit de ce faible taux de participation, les autochtones risquent de perdre leurs bateaux de pêche. Est-ce la fin des pêcheurs autochtones? Va-t-on réduire leur taux de participation? Nous n'en savons rien. Nous devons savoir quelle sera la voie choisie par le ministre.

Certaines collectivités de la côte de la Colombie-Britannique vivent de cette ressource. Le gouvernement fédéral précédent avait entrepris de faire beaucoup de choses désavantageuses pour ces collectivités, des choses qui n'étaient pas nécessaires, ou tout au moins on aurait dû préparer ces collectivités aux changements qu'allait subir leur situation financière. Le ministre reconnaît que ces collectivités dépendent étroitement de la pêche. Quand le ministre décidera de la répartition de la ressource et de la façon dont la pêche s'effectuera, il réglera le sort de ces collectivités. Quand on déplace une poissonnerie, la succursale de la banque, n'ayant plus de clientèle, est obligée de déménager. Il en est de même des commerces locaux et petit à petit c'est toute la collectivité qui se désagrège.

Je me rends compte que mon temps est presque terminé, monsieur le Président, et je voudrais revenir sur la dernière question dont on a souvent parlé à la Chambre. J'espère que mes collègues du parti libéral voudront intervenir sur cette motion de renvoi et sur les promesses d'équité faites aux pêcheurs de l'Atlantique, une question que je n'ai pas eu le temps d'aborder. J'espère que mes collègues libéraux voudront prendre la relève.

Le ministre doit comparaître devant le comité pour nous parler du budget des dépenses et du rapport annuel afin que nous ayons une idée de la situation présente, de ses projets et surtout de l'orientation du nouveau gouvernement. J'espère qu'il ne tardera pas à le faire. Nous voulons savoir à quoi nous en tenir. Donnez-nous quelques indications et peut-être que le projet de loi pourra être renvoyé au comité, que la loi sera votée et que le plan du ministre verra enfin le jour. Et nous verrons l'été prochain s'il tiendra du point de vue constitutionnel.

M. Fraser: Par votre intermédiaire, monsieur le Président, je voudrais signaler à mon collègue de Comox-Powell River qu'il semble avoir adouci sa position bien qu'il dise ne pas avoir mâché ses mots. C'est à mes yeux une indication que nous pourrons au moins dialoguer. Je procèderai de cette façon pour communiquer avec lui par votre entremise.

Plus que tout autre ministre des Pêches depuis des années, je me suis entretenu avec tous les groupes concernés sur la côte ouest. Je vois mon collègue faire signe que oui de la tête parce qu'il sait que c'est vrai. Je suis allé dans sa circonscription à plusieurs reprises et j'ai accepté son invitation de m'entretenir avec des groupes qu'il m'a fait rencontrer. Le député sait que j'ai consulté de nombreux groupes sur la côte ouest. Je ne parle que de la côte ouest, mais je voudrais dire que j'ai visité à deux reprises toutes les provinces de la région Atlantique et le Québec trois fois. J'ai tenu des consultations également dans ces provinces et je dois y retourner. On ne pourra pas dire que je ne suis pas allé partout où il y a du poisson et des pêcheurs.

Par l'entremise du comité consultatif du ministre en Colombie-Britannique, du Conseil consultatif de la pêche sportive, de l'Association des propriétaires de navire, de la Pacific Trollers Association, du Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés et d'une foule d'autres organismes, j'ai fait connaître à maintes reprises depuis six mois mes priorités concernant la pêche en Colombie-Britannique. Les voici, exprimées de façon très simple: Premièrement, le maintien et le rétablissement des montaisons de saumon. Deuxièmement, le maintien, sous une forme viable, de la pêche commerciale sur la côte ouest, en tenant compte du mode de vie dans cette région. Troisièmement, reconnaître l'existence de groupes de pêche sportive et commerciale de plus en plus nombreux dont il faut tenir compte. Quatrièmement, l'assurance qu'une fois le traité signé, jamais un ministre fédéral des Pêches ne pourra déterminer la politique relative aux pêcheries sur la côte ouest sans consulter le gouvernement provincial.

Nous nous rendons compte à l'heure actuelle que la pêche a une grande importance économique pour la Colombie-Britannique, surtout en cette époque terrible où le taux de chômage atteint 15 p. 100. Le député sait également que je suis déterminé à faire du comité consultatif du ministre un conseil industriel. Il sait également que je me suis engagé à divulguer publiquement, si l'un ou l'autre le désire, toutes les recommandations que formulera le comité consultatif du ministre ou le conseil s'il est constitué à la requête de ce dernier.

Le député le sait et il a donc tort de prétendre que j'agis en catimini ou à l'insu du public. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas mon genre et ce n'est pas le cas.

Mon collègue a dit que je pourrais témoigner devant le comité. Je n'ai jamais refusé de le faire pour quelque raison que ce soit. Je comparaîtrai devant le comité des prévisions budgétaires ou autre si le député le désire. Il prétend que personne n'a parlé du programme d'assurance des bateaux de pêche. Hier encore, une délégation de la région Atlantique est venue à Ottawa pour s'entretenir avec des représentants du ministère. Une délégation a comparu hier devant le comité pour parler de cette question. Un sous-ministre associé sera mardi sur la côte ouest pour en discuter. Contrairement à ce qu'a déclaré mon collègue—et je ne le lui reproche pas—nous sommes parfaitement au courant du problème que pose le programme d'assurance des bateaux de pêche si le gouvernement fédéral cesse brutalement d'y participer. Je l'ai déjà dit à de nombreux autres groupes et je le répète au député—je suis sûr qu'il me croira—je n'ai aucune intention de prendre des mesures qui risquent d'empêcher un pêcheur canadien d'obtenir une assurance.

• (1150)

Pour en revenir à ce que je considère comme des propos modérés de mon collègue, si ce dernier souhaite que je comparaisse immédiatement devant le comité pour expliquer ce que je viens de dire, je suis disposé à le faire. Si mon témoignage peut aider le député et son parti à adopter ce projet de loi, je le ferai volontiers.

Je tiens à ce que le député et la Chambre comprennent bien qu'au cours des entretiens tout à fait normaux que j'ai eus avec mon collègue avant le débat sur ce projet de loi, ou que j'aurai par la suite, mon ami m'a proposé d'établir des directives fixes auxquelles devra se conformer tout ministre qui agit en fonction des pouvoirs que ce projet de loi lui confère. J'ai même envisagé de le faire avant d'entendre mon collègue parler, entre autres, de garanties absolues de pourcentages traditionnels. Ce serait là placer le ministre des Pêches dans une situation presque intenable, car les pourcentages, à cause de l'adaptation et de la fluctuation des pourcentages traditionnels sur la côte du Pacifique, n'ont cessé de fluctuer au gré des circonstances et des accords conclus entre les diverses catégories de pêcheurs. Il faudra qu'il y ait d'autres rajustements. Je vous dis en toute franchise, monsieur le Président, que je ne peux présenter à la Chambre des lignes directrices renfermant des promesses qu'il sera quasiment impossible de respecter.

Si mon honorable ami veut que j'aille au comité pour répondre aux questions—c'est une procédure inusitée, car d'ordinaire cela se fait quand le projet de loi est renvoyé au comité—mais si mon ami me demande d'accélérer le processus en suspendant le débat en cours et en me rendant au comité pour y répondre aux questions de ses membres, je m'empresserai de le faire.

Je connais bien le député, monsieur le Président. Nous avons beaucoup d'estime l'un pour l'autre. J'ai cru nécessaire d'être légèrement acerbe ce matin, mais mon ami, conformément aux meilleures traditions de la Chambre des communes a répondu avec douceur et il pourrait peut-être considérer mes remarques. J'attendrai avec intérêt des nouvelles de son parti et, bien entendu, de mes amis de l'opposition officielle.

M. Skelly: Monsieur le Président, je crois que des progrès ont été accomplis. Je ferai une brève observation sur les lignes directrices. Nous ne comptions pas obtenir des lignes directrices rigides qui lieraient le ministre indéfiniment ni des cadres rigides. Nous voulons obtenir l'assurance que les catégories traditionnelles de pêcheurs demeureront et que leur proportion de participation sera à peu près maintenue tant que le comité des pêcheurs n'aura pas approuvé un changement. Il n'y aurait donc personne de forcé à se retirer de ce secteur, et les pêcheurs pourraient prévoir, au moins dans l'immédiat, une participation acceptable à l'exploitation des ressources, fondée sur les tendances observées par le passé.

Les remarques du ministre ne s'éloignent guère de nos vues. Il serait peut-être fort utile aussi d'accéder à l'autre proposition et de suspendre le débat, ce qui permettrait au gouvernement de passer au projet de loi sur les accords de Bretton Woods inscrit au deuxième rang à l'ordre du jour et nous pourrions alors renvoyer le projet de loi au comité pour examiner rapidement ce que le ministre a en tête.

M. McKinnon: Monsieur le Président, le député de Comox-Powell River (M. Skelly) a signalé ma présence à la Chambre à quelques reprises dans ses remarques et il s'est demandé pourquoi je ne m'étais pas opposé à la politique du ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) au sujet des pêches. Je voudrais rappeler au député que le titulaire actuel du ministère des Pêches et des Océans est le plus accessible que j'aie connu à la Chambre. Je lui ai parlé si souvent des pêches de la côte du Pacifique depuis six mois qu'il a fini par prendre l'habitude de répondre automatiquement «Bonjour Allan» en décrochant le téléphone. Il s'est montré très conciliant.

Le député de Comox-Powell River représente une région de pêche commerciale et il est peu renseigné au sujet de la pêche sportive, je suppose, mais il devrait l'être, car Campbell River est situé dans sa circonscription et de nombreux navires commerciaux de pêche y mouillent.

Dans la circonscription de Victoria, on s'adonne principalement à la pêche sportive. Nous semblons en être arrivés à un compromis raisonnable après avoir jeté un premier coup d'œil aux règlements sur la pêche sportive en vigueur cette année que les pêcheurs de ma région avaient du mal à accepter. Le ministre a finalement proposé un compromis qui permettra la prise de deux saumons quinnats par jour et de 20 par an. J'avais espéré que, au cours du débat, on demande au ministre si cette règle remplace celle des 285,000 poissons qui peuvent être pris chaque année par l'équipage des chalutiers ou les pêcheurs sportifs. Quand on aura atteint cette limite de 285,000 poissons, cela signifie-t-il qu'on pourra encore acheter un permis de pêche sportive de $10 pour prendre deux poissons par jour jusqu'à concurrence de 20 le reste de la saison?

L'objet de ce projet de loi, pour lequel le parti néo-démocrate prolonge indûment les discussions depuis plusieurs jours maintenant et qu'il veut reporter à six mois, est simplement de rétablir un peu d'ordre dans le chaos qui caractérise actuellement la réglementation des pêches. Le NPD, comme d'habitude, s'oppose à l'ordre. Il préfère le chaos car ainsi il peut, par ses récriminations, essayer de gagner des appuis auprès des gens.

Si vous étudiez ce projet de loi, monsieur le Président, vous constaterez que chaque article vise simplement à corriger une partie un peu touffue de la loi actuelle sur les pêcheries. Ce projet de loi—qui n'abolit pas la Loi sur les pêcheries—ne peut pas instaurer un ordre parfait dans le secteur des pêches, mais il permettra de s'approcher de cet objectif fort louable.

M. le vice-président: La période des questions et observations est maintenant terminée. Nous allons reprendre le débat. Le député de Gander-Twillingate (M. Baker).

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, les critiques officiels de l'opposition sont maintenant en réunion avec le ministre des Pêches et Océans (M. Fraser) pour essayer de parvenir à un accord sur ce projet de loi. Entretemps, je pourrais peut-être revenir sur quelques-unes des questions qui ont été soulevées. Le député qui a parlé il y a un moment a mentionné la question des pêcheurs sportifs en disant que, peut-être, lorsqu'ils auront obtenu leur permis, tout le saumon aura disparu. C'est exactement cela, monsieur le Président. On constate le même phénomène pour les pêcheurs commerciaux. Lorsque la saison de pêche débute, ils se disent que, peut-être, les pêcheurs sportifs auront pris tout le poisson et comme le ministre des Pêches et des Océans dit qu'il respectera l'accord américain, il devra mettre un terme à la saison de pêche.

Je voudrais soulever quelques objections à propos des remarques du ministre des Pêches et des Océans il y a un moment et également de celles du critique officiel du parti néo-démocrate. C'est peut-être le bon moment de le faire puisqu'il semblerait que nous allons parvenir à un accord en coulisse.

Tout d'abord, le critique officiel du NPD a parlé de ce qu'il appelle les droits de mouillage. Je pense que le ministre des Pêches, lui, appelle ça les droits d'amarrage. Les pêcheurs parlent des droits de quai. Il y a quand même une différence. L'endroit d'amarrage est généralement une zone d'ancrage ou encore une zone réservée à des besoins liés à la pêche. Le mouillage peut être au milieu de l'océan atlantique. Être à quai, c'est être attaché à un quai, directement ou indirectement. En d'autres termes, un bateau pourrait être attaché à un autre qui serait attaché à un quai ou à plusieurs bateaux eux-mêmes attachés à un quai ou le bateau pourrait être amarré au quai directement. Je voulais simplement préciser la terminologie. Nous parlons d'être à quai, non du mouillage, comme le dit le NPD, ou de l'amarrage, comme le précise le ministre des Pêches et des Océans.

• (1200)

Lorsque le critique officiel du parti néo-démocrate a parlé il y a un moment, il a dit que doubler les droits de mouillage ou les droits de quai, comme on devrait les appeler, est injuste parce que, dans certaines provinces, il n'y a pas de droits. C'est ce qui a été révélé hier soir au comité permanent. Il a raison de dire que l'on s'en est aperçu hier, mais je ne suis pas d'accord avec le raisonnement. Je ne pense pas que l'on devrait prélever des droits d'amarrage. Peut-être voudrait-il modifier sa position en conséquence. Il ne devrait y avoir des droits de quai nulle part. Je comprends ce qu'il veut dire. Il est en colère, car les pêcheurs de Colombie-Britannique doivent payer pour amarrer leurs bateaux, mais je n'arrive pas à concevoir que, au départ, ils aient toléré cela. On nous a dit qu'un pêcheur devait payer $60 par mois pour amarrer son bateau et que celui-ci n'était même pas amarré au quai. C'était son port d'attache. Les droits vont maintenant passer, pour lui, à $120 par mois, ce qui lui donnera le droit d'amarrer son bateau à un quai. Je ne comprends pas les pêcheurs de Colombie-Britannique ou les syndicats qui les représentent. Je ne comprends pas comment ils ont pu accepter cela.

Je ne suis pas d'accord avec le ministre lorsqu'il dit qu'il étudie la question du régime d'assurance des navires de pêche. Il a dit à plusieurs personnes, je pense que c'était en coulisse, qu'il fera en sorte qu'aucun pêcheur ne soit dans l'impossibilité d'obtenir une assurance. C'était le ton général de ses remarques. Le fait est que n'importe quel pêcheur peut obtenir une assurance privée pour son navire. Il n'y a pas de doute là-dessus, mais quels seront les coûts? Les bateaux les plus percés, les plus vieux avec un fond pourri, peuvent être assurés, mais quelles seront les primes? Voilà le problème. Lorsque l'on a avisé les pêcheurs que le régime d'assurance des navires de pêche serait annulé, je veux dire le régime proposé par le gouvernement, les pêcheurs ont dû chercher ailleurs. Le 31 mars arrive et beaucoup d'entre eux devront renouveler leur assurance. Ils s'adresseront à des compagnies d'assurance privées qui exigeront des primes trois fois supérieures à celles qu'ils payaient l'année dernière. Certains propriétaires de grandes embarcations paieront entre $20,000 et $30,000. De deux choses l'une: le ministre supprime le régime d'assurance ou il le maintient.

Je me permets un conseil au ministre. Il ne peut supprimer le régime d'assurance parce que ce régime a été établi pour répondre à des besoins particuliers. Et il comble effectivement ces besoins. Mais le gouvernement prétend qu'il ferait des économies s'il s'en débarrassait. Or, il se trouve que le bilan de ce régime d'assurance est positif puisqu'il a permis de réaliser des bénéfices de 5 millions de dollars depuis le début des années 1950. Où sont donc les économies dont parle le gouvernement? Sur le plan salarial, puisque tous ceux qui travaillent dans ce secteur seront mis à pied, mais le gouvernement n'y gagnera pas à la longue. Il est exact que le régime d'assurance était déficitaire l'année dernière et l'année précédente, mais, comme l'ont fait remarquer des témoins aux audiences du comité hier soir, il est avantageux à long terme. Le ministre des Pêches et des Océans devrait annoncer immédiatement qu'il va dénoncer la politique mal éclairée que lui a imposée le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) en maintenant ce régime d'assurance. Il devrait dire aux pêcheurs du Canada qu'ils n'ont pas lieu de s'inquiéter, qu'ils n'auront pas à payer leur assurance deux ou trois fois plus cher que l'année dernière.

J'ai entendu certains députés dire que les pêcheurs pouvaient s'assurer ailleurs au même prix, sinon moins cher. Personne ne les empêche de le faire. Fort bien. S'ils obtiennent d'aussi bonnes conditions auprès des compagnies privées, ils seraient fou de s'adresser au gouvernement fédéral. Si c'est le cas, grand bien leur fasse. Mais ce régime d'assurance a été institué pour les gens qui n'avaient pas les moyens de s'assurer auprès de compagnies privées et qui avaient besoin d'argent immédiatement en cas d'accident. Il a été institué pour les pêcheurs des régions du Nord, des régions très isolées. Ces pêcheurs avaient énormément de mal à s'assurer auprès de compagnies privées parce qu'il aurait fallu inspecter les bateaux sur les lieux, c'est-à-dire dans les petites localités du Nord. Le ministre devrait donc annoncer immédiatement que l'énoncé de principe du président du Conseil du Trésor ne tient plus.

Dans la motion néo-démocrate à l'étude aujourd'hui, on parle des pouvoirs du ministre. Il a été forcément question au cours de ce débat de problèmes comme le régime d'assurance et des droits de mouillage, qui coûteront deux fois plus cher dorénavant, puisque ces domaines relèvent du ministre. Mais il y a d'autres mesures guère louables qui ont été prises avec l'autorisation du ministre depuis que le gouvernement dirige le pays. Je parle des coûts exorbitants des cartes maritimes, notamment. Ces coûts ont été imposés au ministre des Pêches par le président du Conseil du Trésor.

Encore une mesure que nous ne devons pas oublier. Des pêcheurs de la Colombie-Britannique sont venus me déposer chez moi hier soir. Je leur ai demandé s'ils avaient une idée de ce que leur coûteraient les appels téléphoniques au bureau de la météo. Ils m'ont répondu que ces appels étaient gratuits. Je leur ai rappelé que ce n'était plus le cas aux termes de la nouvelle politique annoncée par la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier). Ils ont ajouté qu'ils devaient appeler tous les jours au bureau de la météo pur obtenir les prévisions les plus récentes. Voilà un autre exemple de coûts qui se répercuteront jusqu'aux intéressés, c'est-à-dire les pêcheurs. On les impose au public pur faire gagner 2 millions de dollars au gouvernement du Canada. Le pire, c'est que tous les pêcheurs de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve, de la côte est et ceux qui pratiquent la pêche en eau douce dans les Grands lacs et ailleurs n'oseront plus téléphoner au bureau de la météo en sachant que, chaque fois, ils devront payer. Voilà ce qui cloche dans cette politique. Nous ne voulons pas décourager ceux qui téléphonent pour obtenir les renseignements météorologiques les plus récents, car il y va de leur sécurité. S'ils hésitaient à téléphoner parce qu'ils doivent payer leur appel et qu'ils n'en ont pas les moyens, cela n'irait pas sans danger. Pourtant, nous n'avons pas vraiment approfondi cette question à la Chambre, bien que ce soit peut-être l'une des plus importantes pour les pêcheurs.

Le pouvoir que le gouvernement demande par le truchement de ce projet de loi n'est pas nouveau. Le ministre des Pêches croyait qu'il avait toujours eu ce pouvoir. Le projet de loi aborde d'autres aspects, mais il vise surtout à donner au ministre le pouvoir de faire quelque chose qu'il a toujours fait sans savoir qu'il n'avait pas légalement le droit de le faire. Comme le savent les membres du comité permanent des pêches et des forêts, les pêcheurs qui ont témoigné n'étaient satisfaits ni du ministère fédéral des Pêches et des Océans ni du ministre lui-même. Ils sont mécontents au sujet de l'attribution des ressources et de la distinction établie entre les pêcheurs selon les engins de pêche utilisés, qui est à l'origine de ce projet de loi. Le jugement du tribunal précise que le ministre des Pêches n'a pas le droit de fixer les contingents en fonction des engins de pêche utilisés. C'est un point délicat pour les pêcheurs de toutes les régions du Canada.

• (1210)

Pour la gouverne du ministre des Pêches et des Océans, je dirai que la situation diffère d'une région à l'autre. Ce problème majeur existe depuis 10 ou 15 ans. Voilà pourquoi le ministre des Pêches demande au moyen de ce projet de loi le pouvoir de fixer des contingents en fonction des engins de pêche utilisés et pour des motifs socio-économiques, et non pas pour des fins de conservation ou de protection des stocks. Le ministre des Pêches et des Océans s'engage dans des eaux dangereuses. Les pêcheurs d'un bout à l'autre du pays seront d'accord là-dessus. Je n'en veux pour preuve que ces deux exemples.

Quand on discutait avec les pêcheurs de morue il y a quelques années, ceux-ci disaient que les gouvernements fédéral et provinciaux les exhortaient à se moderniser et à utiliser un nouvel engin de pêche couramment appelé la trappe à morue japonaise, prétextant qu'elle fournissait un produit de meilleure qualité. C'est un filet possédant un fond, des parois et un couvercle. La morue y pénètre et y tourne sans cesse en rond. Elle demeure en vie. Pour la vider, il suffit de soulever le couvercle et de jeter le poisson sur le pont du navire. Peu importe combien de temps le filet reste à l'eau, la morue y reste toujours en vie.

Les gouvernements encourageaient donc les pêcheurs à s'en procurer. Au début des années 70, ces trappes à morue japonaises coûtaient $8,500 chacune tout compris. Le gouvernement en a même donné à quelques pêcheurs. Il en a donné à des pêcheurs dans certaines régions de l'Est du Canada. C'étaient là effectivement d'excellents engins de pêche. Ils fournissaient de la morue de meilleure qualité.

Survinrent alors les difficultés inhérentes à ce genre d'engin. Le filet était fin. Les mailles étaient petites. Quand les poissons y pénétraient, ils ne pouvaient plus en sortir, même les plus petits. Quand les saumons y pénétraient, seulement les plus petits d'entre eux parvenaient à s'en échapper. Survinrent ensuite les difficultés à cause du saumon. Le pêcheur n'avait pas le droit de laisser le saumon dans le filet. Il s'aperçut aussi qu'il n'était pas autorisé à vendre à la conserverie le poisson de moins de 18 pouces de longueur. On nous avait pourtant dit, disaient les pêcheurs, que cet engin de pêche devait faire notre fortune, nous fournir une morue d'excellente qualité et, partant, d'un excellent rapport.

Aujourd'hui, quand on parle d'engins de pêche, il n'est plus question des trappes à morue japonaises qu'on disait être préférables au filet maillant installé au fond de l'océan, lequel tue le poisson en le noyant. On ne parle plus des trappes à morue. On n'en veut plus. Les associations de conservation, les agents du ministères des Pêches et des Océans et les pêcheurs s'entendent tous pour dire qu'on doit cesser de les utiliser, car elles prennent du petit poisson qu'on ne peut vendre. Certains modèles tuent même le poisson.

Quelle voie a donc maintenant choisie le ministère des Pêches et des Océans? Il a décidé qu'il fallait maintenant utiliser des palangres. Les représentants du Ministère disent maintenant aux pêcheurs que le filet maillant est à proscrire, car il noie le poisson. Quant à la trappe à morue japonaise, elle prend du petit poisson qu'on ne peut vendre, du saumon, qu'elle tue parfois et qui doit être rejeté. Elle n'est donc pas un bon engin de pêche. Les pêcheurs doivent maintenant pêcher à la palangre.

La palangre est constituée d'une ligne de fond et de cordelettes munies d'hameçons. On utilise donc un appât. Les agents du Ministère prétendent qu'on attrape du poisson de meilleure qualité grâce à la palangre. Ils disent à tous les pêcheurs du pays que l'avenir est à la palangre. On est passé d'un engin de pêche à un autre, puis à un autre encore.

Le projet de loi aborde la question des divers types d'engins de pêche. Le gouvernement fédéral a encouragé l'utilisation de divers engins de pêche et il a demandé aux pêcheurs de prendre du hareng sous la glace. Ces pêcheurs étaient payés $4.20 l'heure. C'était il y a quatre ans seulement. On les encourageait à cesser d'utiliser les filets maillants. Dans les mêmes régions du Canada, il n'y a, à l'heure actuelle, aucun quota. Les scientifiques prétendent qu'il n'y a plus de hareng. Cependant, il y a peu de temps encore, le ministère des Pêches et des Océans payait des gens pour prendre du hareng. On les encourageait à pêcher cette espèce.

Quand il est question d'engins de pêche et de l'attribution des ressources aux pêcheurs en fonction de l'engin de pêche

utilisé, comme le fait le présent projet de loi, les pêcheurs protestent, ils demandent pourquoi on a commis telle ou telle erreur. Ils n'ont pas de conseils à recevoir au sujet des engins de pêche et ils s'opposent à ce que le ministre des Pêches et des Océans dicte aux pêcheurs les engins de pêche qu'ils doivent utiliser, car le gouvernement n'a vraiment de leçons à donner à personne à cet égard.

Je remarque, monsieur le Président, que vous me signalez que je dois conclure. En conclusion donc, les pêcheurs canadiens se méfient du pouvoir que le ministre veut obtenir par ce projet de loi. C'est la première question. Je n'ai rien contre le fait que le ministre obtienne ce pouvoir. Il doit manifestement détenir certains pouvoirs. Selon certains députés, il est répréhensible qu'il obtienne le nouveau pouvoir que lui confère le présent projet de loi. Je ne vois pas ce qu'il y a de si répréhensible là-dedans. Je tiens simplement à signaler que dans le cas d'un projet de loi comme celui-ci, le ministre des Pêches et des Océans devrait se rappeler que les pêcheurs canadiens ont des questions fort légitimes à soulever et qu'on devrait en tenir compte lorsqu'on étudie un nouveau projet de loi dans cette enceinte.

M. le vice-président: Questions ou observations?

M. Skelly: Monsieur le Président, je tiens simplement à préciser, afin qu'il n'y ait aucun doute, que nous demandions simplement justice dans le cas des tarifs d'amarrage en Colombie-Britannique. Si le gouvernement précédent et d'autres gouvernements qui l'ont précédé ont exempté les pêcheurs de l'est du pays des droits d'amarrage, ces exemptions devraient s'appliquer également aux pêcheurs de la côte ouest. Tous les députés seront d'accord là-dessus. Après les déclarations incroyables auxquelles nous avons eu droit en comité hier soir, je suis persuadé que justice sera faite et que les pêcheurs de la côte ouest profiteront des mêmes avantages que ceux de la côte est. Je suis convaincu que si on n'agit pas rapidement, cette question va donner lieu à une lutte acharnée.

Selon moi, le député se joindra à nous pour défendre cette cause, pour que justice soit faite et que ces tarifs d'amarrage ne soient plus appliqués sur la côte ouest. A bien des égards, cette infrastructure ressemble au réseau routier. Les activités commerciales doivent être perçues sous cet angle. Je voulais simplement soulever ce point précis. J'ai beaucoup apprécié l'intervention du député. Je m'attends à ce que son parti lutte avec nous pour obtenir justice pour les pêcheurs de la côte ouest.

M. Baker: Monsieur le Président, il ne s'agit pas de justice, mais bien d'abolition. Cela ne devrait pas exister. Il ne devrait pas y avoir de droits de quai au Canada. Il est vrai, comme le député l'a dit, qu'un pêcheur doit payer à l'heure actuelle pour amarrer son bateau de 38 pieds. Que le quai soit en fort mauvais état ou tout neuf, il doit verser $120 par mois en Colombie-Britannique. Il est injuste qu'il doive verser cet argent. Voilà ce à quoi je m'oppose. Il est vrai, comme le député le prétend, que tous les pêcheurs devraient payer le même prix, quelle que soit leur province, s'il s'agit d'une loi fédérale. Cependant, je prétends qu'ils ne devraient pas payer un sou.

Je voudrais préciser une chose pour le bénéfice du représentant du Nouveau-Brunswick qui est sur le point d'intervenir. Je l'appelle toujours le député du Nouveau-Brunswick à cause des discours qu'il a faits à la Chambre. Il va protester contre ce que j'ai dit et je n'aurai pas l'occasion de répondre avant la fin.

• (1220)

Hier soir, certains pêcheurs ont comparu devant le comité des pêches. J'aurais voulu que le député du Nouveau-Brunswick les entende. Ils ont expliqué pourquoi il fallait maintenir le Régime d'assurance des bateaux de pêche. Ils ont même dit que certains groupes de pêcheurs s'adressaient à des compagnies d'assurance privées mais que d'autres n'en ont pas les moyens parce que les sociétés privées ne peuvent pas leur offrir des tarifs comparables. Le Régime d'assurance des bateaux de pêche du gouvernement fédéral est nettement supérieur aux régimes privés parce que les règlements se font plus vite et que les tarifs sont beaucoup moins chers.

Le député du Nouveau-Brunswick dira que tel ou tel groupe de pêcheurs s'adresse à une compagnie d'assurance privée et n'a pas de problèmes du tout et que si ces pêcheurs peuvent le faire, on se demande pourquoi les autres ne peuvent pas le faire aussi. J'aurais voulu qu'il soit à la réunion du comité hier soir. Il aurait pu avoir une bonne discussion avec les pêcheurs de la Colombie-Britannique qui étaient présents.

M. Gass: Monsieur le Président, le député de Terre-Neuve a parlé du député du Nouveau-Brunswick. Celui-ci voulait parler mais, comme nous avons décidé d'ajourner ce débat et de renvoyer le sujet du projet de loi au comité, aucun député ne pourra malheureusement intervenir.

M. Baker: Monsieur le Président, je trouve que c'est regrettable. Le député dont je parlais, le député de Carleton-Charlotte (M. McCain) est probablement un des députés conservateurs les plus compétents de la Chambre en matière de pêche et de forêts. Il est le député le plus calé en la matière que j'ai vu en dix ans de ce côté-là de la Chambre. Je conseille aux conservateurs de veiller à ce que ce député puisse parler dans les débats sur les forêts et la pêche.

M. Henderson: Monsieur le Président, on a décidé aujourd'hui d'un commun accord d'ajourner le débat et de renvoyer le sujet du projet de loi au comité. Le ministre nous a promis de nous voir à propos du projet de loi proprement dit. L'opposition officielle est d'accord et elle aimerait faire preuve d'esprit de coopération, comme il se doit.

Nous savons que le projet de loi donne au ministre les pouvoirs qu'il croyait déjà avoir, jusqu'au moment de la décision du juge Collier, de la Colombie-Britannique. Bien des points n'ont toutefois pas été expliqués par le ministère des Pêches. C'est pourquoi nous voulions que le ministre nous rencontre avant que ce projet de loi ne soit adopté à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre. Le ministre a accepté et l'opposition officielle accepte d'ajourner maintenant le débat, de renvoyer le sujet en comité pour une étude plus approfondie puis de faire revenir le projet de loi à la Chambre pour en terminer l'étude en deuxième lecture.

M. McCain: Monsieur le Président, je voudrais faire un commentaire. Certains députés s'intéressent à certains secteurs et comme l'a si bien dit le député de Gander-Twillingate (M. Baker), la pêche est un des secteurs auxquels je m'intéresse de très près, tout comme lui. J'aurais toutefois une chose à signaler. Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) a hérité de la situation dans laquelle il se trouve. J'ai protesté contre une bonne partie des questions qu'il doit régler.

Par ailleurs, je dois dire que le député de Gander-Twillingate, dont je respecte beaucoup les opinions et que je remercie pour ses aimables propos, a voté plusieurs fois en faveur de mesures qui sont responsables de la situation dans laquelle se trouve actuellement ce secteur. J'ignore comment on règlera le problème.

Je n'ai pas la moindre idée de la façon dont on peut corriger en une courte période de temps les erreurs commises pendant 15 ans par des ministres des Pêches relevant de M. Trudeau ni comment on peut inciter les fonctionnaires du ministère à admettre que la situation a changé et que les bonnes vieilles méthodes ne marchent plus. Ainsi, il faut revoir l'évaluation des stocks pour éviter, lorsqu'il y a du poisson à prendre, d'obliger les transformateurs à aller acheter du poisson dans la Baltique alors que nos poissons s'échappent à cause des restrictions exagérées.

Voilà les problèmes auxquels le ministre se trouve confronté et dont il a hérité. J'espère que le député de Gander-Twillingate et le député d'Egmont (M. Henderson) se démèneront autant pour remettre sur pied le secteur de la pêche et élaborer un programme positif et constructif qu'ils l'ont fait pour favoriser l'adoption des mesures législatives à cause desquelles le ministre se retrouve dans cette situation.

M. Baker: Je voudrais faire deux brèves remarques. Il est exact que le nouveau ministre des Pêches et des Océans a hérité de certaines choses. Il a hérité d'un programme d'assurance des bateaux de pêche qu'il vient d'annuler, de stations de recherche qu'il a décidé de fermer et de scientifiques spécialistes de la pêche qu'il remercie de leurs services. Je suis donc d'accord avec le député sur ce point.

M. Skelly: Monsieur le Président, je crois qu'un des résultats positifs de ce débat plutôt laborieux a été l'élaboration d'une nouvelle méthode de travail. Depuis mon arrivée à la Chambre il y a quelques années, je ne me souviens pas que nous ayons réussi bien souvent à nous extirper d'une situation sans issue. A mon avis, le gouvernement a fait pour une fois une proposition très constructive pour nous sortir de cette impasse. Je sais que mes collègues libéraux désirent collaborer avec le gouvernement pour voir s'il ne serait pas possible de chercher des solutions en dehors de la Chambre, en permettant d'un même coup à celle-ci de passer à autre chose. Je suis extrêmement heureux de l'offre émanant du gouvernement, et nous nous félicitons d'avoir la possibilité d'étudier cette question en comité.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'ai été mis au courant de la façon dont la situation a évolué au cours du débat. Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) s'est entretenu avec les critiques des partis de l'opposition. Je les ai entendus donner leur point de vue sur la façon d'étudier ce projet de loi. Dans ces conditions, même s'il faut pour cela le consentement unanime de la Chambre, je suis prêt à proposer que nous ajournions le débat sur cette question pour aborder le projet de loi C-30.

Le ministre s'est engagé à comparaître devant le comité approprié pour discuter en profondeur avec les membres de ce comité des questions soulevées par les députés de l'opposition. Une fois que les discussions voulues auront eu lieu en comité, je consulterai les leaders parlementaires de l'opposition en vue de la suite du débat sur ce projet de loi.

Je propose donc que nous ajournions le débat et passions à l'étude du projet de loi C-30. Il est entendu que le ministre comparaîtra devant les membres du comité pour discuter des questions soulevées au cours du débat.

M. le vice-président: La proposition du leader du gouvernement à la Chambre fait-elle l'unanimité?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Très bien; il en sera donc ainsi.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé), au nom de Mme McDougall, propose: Que le projet de loi C-30, tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods, à abroger la Loi sur l'Association internationale de développement et à modifier d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur le Président, comme la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) n'est pas disponible pour le moment, je propose que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) présente le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture avant que nous nous lancions dans un débat.

• (1230)

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président et honorables députés, j'ai l'honneur de présenter en deuxième lecture le projet de loi C-30. Cette loi a pour objet de modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods à trois égards. Premièrement, elle fournirait par voie législative l'autorisation nécessaire pour assurer la participation du Canada à la Société financière internationale, une filiale de la Banque mondiale dont les activités sont tournées vers le secteur privé; deuxièmement, la Loi consoliderait la législation relative à toutes les institutions membres du Groupe de la Banque mondiale; et, troisièmement, elle modifierait la procédure à suivre pour obtenir l'approbation du financement de cesdites institutions par le Parlement.

Le principal objectif de cette loi est donc de fournir par voie législative l'autorisation nécessaire pour assurer la participation du Canada à la Société financière internationale, plus communément identifée comme la SFI.

La Société financière internationale a été créée par la Banque mondiale en 1956. Elle a pour mandat spécial d'encourager les investissements du secteur privé dans les pays les moins développés en recherchant des possibilités d'investissements et en les portant à l'attention des investisseurs tant locaux qu'étrangers. Grâce à son propre personnel et à ses conseillers, la Société financière internationale recherche et favorise les investissements qui sont non seulement commercialement viables, mais qui contribuent également au développement économique global du pays concerné. A ce titre la Société financière internationale assure un complément important aux activités de la Banque mondiale en matière de développement.

La Société financière internationale qui possède une base de capital de 1.3 milliard de dollars prévoit investir 4.5 milliards de dollars au cours des 5 prochaines années dans des projets dont la valeur totale est de l'ordre de 30 milliards de dollars. Bien que la majeure partie des investissements de la Société financière internationale s'effectuera sous forme de prêts, la Société utilise également une partie de ses ressources pour acquérir des participations dans des entreprises lorsque le capital de risque privé est rare. Comme la Société financière internationale est en mesure d'assumer une partie des risques d'investissements, il a été aussi possible de mettre sur pied des entreprises conjointes et d'aider les investisseurs à contracter des emprunts commerciaux. En outre, la Société financière internationale a activement encouragé l'expansion des marchés de capitaux dans les pays en voie de développement afin de créer des sources nationales et étrangères de capitaux d'investissements.

Bien que le Canada soit membre de la Société financière internationale depuis sa création, notre législation ne fournit aucune autorisation assurant la participation du Canada à la Société. Comme c'est la situation pour de nombreux autres programmes, l'autorisation nécessaire était considérée comme ayant été accordée tacitement lorsque le Parlement avait approuvé les paiements au moment de la présentation du Budget des dépenses. En 1982, le président a décidé que la législation devait être adoptée dans le cas de chacun des programmes. L'année dernière, un nouvel accroissement du capital de la Société financière internationale de 650 millions de dollars américains a été négocié pour permettre à la Société de mettre en œuvre son nouveau programme d'investissements. Pour que le Canada puisse participer comme tous les autres pays membres à l'augmentation du capital de cette institution vitale de développement, il est nécessaire que nous obtenions maintenant une autorisation officielle par voie législative.

La deuxième modification que je propose regrouperait en une seule loi la législation concernant les trois institutions qui forment le Groupe de la Banque mondiale. Ces organismes sont, outre la Société financière internationale, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, mieux connue sous le nom de Banque mondiale, qui représente la plus importante institution du Groupe; et l'Association internationale de développement dite l'IDA, qui est la filiale du Groupe chargé des prêts à des conditions de faveur aux pays les plus pauvres.

La Banque mondiale a été créée en 1944 pour participer au financement de la reconstruction de l'Europe détruite par la guerre. Mais une fois l'Europe remise sur pied, la Banque mondiale a porté son attention sur le développement économique du Tiers-Monde. Aujourd'hui, la Banque mondiale qui possède un capital souscrit de plus de 80 milliards de dollars et quelque 143 membres est le plus grand organisme de développement du monde. De concert avec le Fonds monétaire international, elle joue un rôle important dans le maintien de la stabilité économique et financière internationale. En 1984, la Banque mondiale a approuvé quelque 130 prêts d'une valeur de quelque 12 milliards de dollars consentis à plus de 43 pays en voie de développement.

La Banque mondiale finance ses prêts grâce à deux types de contributions qu'elle reçoit de ses pays membres. Une faible proportion représentant actuellement à peine 8.75 p. 100 du capital souscrit est versée en espèces et sous forme de billets à vue. Le reste, c'est-à-dire 91.25 p. 100 du capital souscrit, est effectivement fourni sous forme de capital dit «appelable» garanti par les gouvernements des pays membres. La Banque mondiale emprunte ensuite des fonds, généralement en écoulant sur les places financières internationales des obligations à long terme lesquelles sont garanties par son capital dit «appelable». Ces ressources sont alors prêtées aux pays en voie de développement à des conditions qui permettent à la Banque de recouvrer la totalité de ses coûts et de se constituer des réserves adéquates d'un niveau prudent.

Bien que les prêts de la Banque mondiale soient consentis aux meilleures conditions commerciales possibles, un certain nombre de pays estiment que même ces taux dépassent leur capacité de remboursement. A cause des prêts qui sont consentis à ces pays peu solvables, la cote de crédit dite «AAA» de la Banque mondiale pourrait être abaissée. Aussi, en 1960, les pays membres de la Banque mondiale ont-ils mis sur pied l'Association internationale de développement afin d'accroître les activités de la Banque mondiale dans les pays les plus pauvres de notre monde. Contrairement à la Banque mondiale, les ressources de l'Association internationale de développement sont fournies directement par les gouvernements des pays membres à l'occasion de reconstitutions régulières. L'Association internationale de développement utilise ensuite ces fonds pour consentir des prêts à long terme ne portant quasiment aucun intérêt à des pays en voie de développement dont le niveau de revenu annuel par habitant est inférieur à $790. Les projets financiers doivent, toutefois, être de très haute qualité et afficher un taux de rendement économique élevé. Au besoin, l'IDA, c'est le terme, excusez-moi, monsieur le Président, mais c'est l'embêtement que nous avons avec le bilinguisme d'avoir des titres en français qui sont abréviés en anglais, je vais continuer à l'appeler l'IDA, l'Association internationale de développement finance également une aide technique afin de s'assurer que les objectifs du projet sont atteints.

En 1984, l'IDA a approuvé 106 prêts d'une valeur de plus de 3.5 milliards de dollars consentis à 43 pays. De ce montant, 32 p. 100 environ ont été dirigés vers les pays de l'Afrique subsaharienne. A l'avenir, la part des prêts de l'IDA consentis à l'Afrique s'élèvera à 37 p. 100 environ car la Banque mondiale

accorde une attention encore plus grande aux problèmes particulièrement graves que connaît cette région. Les ressources de l'IDA servent dans une proportion croissante à appuyer une réforme des politiques et des institutions, laquelle réforme permettra de s'assurer que les ressources fournies par le Canada et d'autres pays donateurs dans le cadre des mesures d'urgence et du financement du développement à long terme sont effectivement utilisées le plus efficacement possible.

• (1240)

Pour permettre à l'IDA d'intensifier ses efforts le Canada a récemment informé la Banque mondiale qu'il verserait 100 millions de dollars canadiens au mécanisme d'aide spéciale de 1.1 milliard de dollars américains destinés à l'Afrique subsaharienne, ce mécanisme administré par l'IDA dans le but précis de mettre en œuvre des programmes de réforme des politiques et d'ajustement structurel afin de rompre le cycle d'affaiblissement que traversent actuellement les pays d'Afrique. En particulier, l'IDA s'efforce d'accroître la production agricole des pays de cette région.

Le troisième changement que nous proposons modifierait la façon dont le Parlement approuve l'aide financière fournie par le Canada à ces institutions. Au lieu de préciser les chiffres dans la loi même, comme cela a été la situation dans le passé, le montant de la contribution du Canada à chacune des institutions serait soumis chaque année à l'approbation du Parlement lors de la présentation du Budget des dépenses. Ainsi le Parlement n'aurait plus besoin de modifier la législation chaque fois qu'il est prévu de verser une contribution additionnelle, soit directement aux institutions, soit dans le cadre d'accords spéciaux comme le mécanisme d'aide spéciale à l'Afrique subsaharienne. Parallèlement, la loi permettrait ainsi au Parlement d'évaluer les paiements versés à chaque institution dans le cadre des versements effectués au groupe de la Banque mondiale dans son ensemble et à d'autres mécanismes d'aide et enfin de décider de leur opportunité au moment de leur présentation du Budget des dépenses.

Cette modification permettrait également d'uniformiser la procédure générale de versements des paiements au groupe de la Banque mondiale par une procédure particulière approuvée en 1982 par le Parlement dans le cas des banques de développement régional.

Le Canada a récemment participé à la négociation d'un accroissement sélectif du capital de l'originale Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, dite BIRD, dans le cadre duquel le Canada a le droit de souscrire des parts additionnelles.

Le coût total de ces parts additionnelles serait de l'ordre de quelque 320 millions de dollars canadiens courants. Toutefois, seulement 8.75 p. 100 de la valeur nominale de ces parts, soit quelque 28 millions de dollars canadiens, doivent effectivement être versés sur une période de quatre à cinq années.

Le reste de notre souscription est dit «appelable» et représente une dette réelle et un déboursement possible éventuel du gouvernement canadien. En acquérant une telle participation, le Canada est en mesure de détenir 2.92 p. 100 du capital total de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et il a droit de nommer un Canadien au Conseil d'administration de la Banque mondiale. Ainsi, nous serons en mesure d'examiner minutieusement les politiques et projets de la Banque mondiale et de veiller au maintien de sa haute réputation financière.

Aux termes de l'accord récemment conclu pour doubler le capital de la Société financière internationale dont la totalité doit être versée, le Canada a le droit de souscrire suffisamment de parts pour maintenir sa particiption au niveau actuel de 3.85 p. 100. Cette augmentation coûterait au Canada 25 millions de dollars américains qui seraient payables au cours des cinq prochaines années.

La septième reconstitution des ressources de l'IDA a été négociée l'an dernier et prévoit le versement de 9 milliards de dollars en trois ans pour la période allant de 1985 à 1988. Le Canada a convenu de contribuer à 4.5 p. 100 des ressources, soit 500 millions de dollars canadiens.

La majorité des paiements à verser à la Banque internationale de reconstruction et de développement, à la Société financière internationale ainsi qu'à l'Agence de développement international, sera effectuée sous forme de billets à vue ne portant pas intérêt qui seront émis par le ministre des Finances (M. Wilson) au cours des quatre prochaines années. L'encaissement de ces billets s'effetuera toutefois sur une plus longue période à mesure que les institutions financeront les projets et les programmes dans les pays en développement. Par conséquent, l'incidence budgétaire annuelle de ces reconstitutions des ressources et de ces accroissements de capital n'est pas importante. Ces dernières figurent dans les prévisions budgétaires du gouvernement et seront soumises à l'approbation du Parlement lors de la présentation annuelle du Budget des dépenses.

Monsieur le Président, comme les modifications que nous venons de mentionner exigent que nous modifions le titre de la Loi, il nous faut apporter un certain nombre de changements consécutifs à cinq autres lois en vertu desquelles la Banque mondiale est autorisée à lancer des emprunts au Canada.

Comme ces lois devaient être modifiées de toute façon nous avons également proposé d'autres changements afin de permettre à la Société financière internationale de lancer des emprunts au Canada au même titre que la Banque mondiale. A l'instance de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, et comme le prévoient ses statuts, la Société financière internationale doit obtenir l'autorisation officielle du gouvernement du Canada avant de pouvoir emprunter des dollars canadiens ou lancer des emprunts sur les marchés canadiens. Comme la Société financière internationale n'effectue pas d'emprunts importants sur les marchés de capitaux internationaux, il est peu probable qu'elle cherchera à lancer des emprunts au Canada dans un avenir rapproché.

Avant de terminer, monsieur le Président, nous voudrions signaler que nous avons proposé à l'article 7 de modifier l'obligation qui est actuellement faite au ministre des Finances de soumettre chaque année au Parlement un rapport sur les aspects des activités de la Banque mondiale qui intéressent directement le Canada. Cette modification a pour objet de préciser davantage le contenu de ce rapport, notamment la question de l'achat de biens et services canadiens dans le cadre de projets financés par la Banque mondiale.

En ce qui concerne ces derniers achats, bien que l'aide accordée par le Canada aux membres du Groupe de la Banque mondiale dépend de l'efficacité de ces institutions de développement, nous devons nous assurer que les Canadiens ont accès à un marché d'une taille très appréciable. Jusqu'à présent les

fournisseurs canadiens de biens et services ont en fait reçu des paiements représentant 75 p. 100 des contributions versées par le Canada à ces institutions. La part des achats effectués au Canada qui ont été financés par la Banque mondiale est égale ou supérieure à notre part des exportations de l'OCDE à destination des pays en voie de développement. Il n'empêche que nous croyons pouvoir faire mieux. Par conséquent, le bureau commercial du Canada à Washington a été renforcé et nos procédures à Ottawa rationalisées afin de mieux aider les entreprises canadiennes à répondre aux besoins d'achats de la Banque mondiale.

Monsieur le Président, nous traversons une période économique difficile. Mais cette triste situation qui afflige particulièrement les pays en développement et, en fait, ce qui se passe dans ces pays en développement nous touche tous de très près nous, Canadiens, tant en ce qui concerne les exportations et leurs emplois que la stabilité de nos systèmes financiers propres. L'économie mondiale est plus interdépendante que jamais.

Certains événements récents ont prouvé de façon très concrète que nous ne pouvons ignorer ces problèmes. Récemment, nous avons pu voir sur les écrans de télévision des images éloquentes et frappantes des souffrances terribles causées par la sécheresse et la famine qui en résulte. Les Canadiens ont réagi avec une générosité sans précédent. En vérité, les malheurs qui affligent ainsi nos frères nous ont tous amoindris.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui permettra de confirmer encore une fois que le Canada ne délaissera pas les pays en développement au moment où ils ont le plus besoin de son aide. Il réaffirme aussi le solide appui du Canada au système multilatéral dont le groupe de la Banque mondiale est l'exemple même, et qui a tellement contribué à maintenir la paix et à préserver le bien-être dans le monde agité où nous vivons.

Monsieur le Président, c'est dans ce contexte que nous exhortons tous les députés bien pensants à joindre leurs efforts à ceux du gouvernement pour témoigner de l'engagement important du Canada à l'égard de ces institutions mondiales, et que nous leur demandons maintenant d'adopter rapidement et efficacement ce projet de loi très important.

• (1250)

[*Traduction*]

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ce projet de loi va codifier la législation autorisant le Canada à participer au financement de trois organismes membres du Groupe de la Banque mondiale. La Loi sur les accords de Bretton Woods va donc devenir la Loi sur les accords de Bretton Woods et accords connexes.

Le projet de loi C-30 propose aussi de modifier la façon dont le Parlement aura à approuver la participation du Canada à ces institutions financières internationales. Il est proposé que l'autorisation des dépenses soit obtenue chaque année par le biais des estimations budgétaires. Jusqu'à maintenant, on avait coutume de modifier la loi existante en présentant un projet de loi à la Chambre. C'est ainsi qu'en vertu du nouveau projet de loi, la Chambre perdra une occasion annuelle de débattre un projet de loi portant sur le développement international, mais les députés seront à même de constater chaque année dans le budget que le Canada remplit bien ses obligations à l'égard de ces institutions et que nos engagements demeurent fermes. Évidemment, on pourra discuter de ces questions au comité. En 1982, une disposition similaire a été adoptée par la Chambre au sujet du Fonds de développement régional, de la Banque asiatique de développement, de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque de développement des Caraïbes.

Nous, de l'opposition officielle, ne voyons aucune raison particulière de débattre longtemps de ce projet de loi. Le Canada est un cofondateur et un membre important des institutions dont traite le projet de loi. La Banque mondiale est, avec ses filiales, la plus importante institution multilatérale au monde à se consacrer à l'amélioration de la santé et du bien-être économiques, et nous voudrions que les contributions canadiennes soient versées régulièrement. Mais parce que nous avons relativement peu d'occasions de soulever le sujet à la Chambre, nous voudrions, aujourd'hui et tout le temps que la Chambre sera saisie du projet de loi, parler de ces institutions.

Le financement des institutions internationales constitue un sujet vraiment complexe, mais les Canadiens ont le droit de savoir où va l'argent de leurs impôts et pourquoi. Notre propre bien-être est étroitement lié à la sécurité économique des autres pays du monde. Au-delà du langage technique d'un projet de loi, nous pouvons voir que le Canada veut vraiment contribuer à alléger sinon à résoudre les problèmes de nombreux pays en voie de développement qui éprouvent des difficultés financières plus ou moins graves. A cet égard, le Canada a une longue et honorable tradition.

Les députés n'ignorent pas que le nom de Bretton Woods désigne le village du New Hampshire où les représentants de 28 pays, dont le Canada, se sont réunis à l'été 1944. Tous éprouvaient de sérieuses inquiétudes au sujet du système monétaire international après le chaos créé par la grande dépression et la Seconde guerre mondiale. A la suite de cette guerre, l'Europe et le Japon se sont retrouvés dans une situation économique lamentable. Ils n'avaient pas les capitaux nécessaires pour assurer à la population un niveau de vie décent. Les pays dans lesquels la guerre n'avait pas causé énormément de destruction devaient néanmoins convertir une économie de guerre en une économie de paix, orientée vers la consommation.

Plusieurs conférences économiques ont eu lieu au lendemain de la Seconde guerre mondiale pour aborder ces problèmes. La conférence de Bretton Woods est certainement importante, car elle a établi les institutions clés d'un nouveau système international; le GATT, l'Accord général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce; le FMI, le Fonds monétaire international, la BIRD, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, également connue sous le nom de Banque mondiale, ont vu le jour à Bretton Woods. Les fondateurs de ces institutions se sont rendus compte de la nécessité d'établir un système d'échanges ordonné et flexible pour assurer la prospérité mondiale. Le FMI a été créé pour assurer la stabilité du système monétaire et financier mondial. La Banque mondiale l'a été en vue d'assurer le financement à long terme des États membres dans le besoin; ses objectifs au départ étaient de favoriser la reconstruction de l'Europe d'après-guerre et, ensuite, l'expansion économique des pays en voie de développement. Le GATT avait pour objet de libéraliser davantage le commerce mondial à la suite des politiques insulaires, protectionnistes et néfastes appliquées après la Première Guerre mondiale.

Ce nouveau système monétaire international devait promouvoir la stabilité des taux de change et une coopération monétaire accrue entre les États membres. Il y a réussi pendant un certain nombre d'années. Vers le milieu des années 1970, toutefois, les taux de change fixes de l'après-guerre avaient cédé la place à un nouveau système de taux flottants, par suite de la croissance des échanges à l'échelle mondiale et de l'arrivée de nouveaux protagonistes sur la scène du commerce international. Étant beaucoup moins structuré que le système précédent et, partant, moins facile à surveiller ou à appliquer, le système des taux flottants offre l'avantage d'être souple, mais aussi l'inconvénient d'être instable. Deux phénomènes nous ont empêchés sérieusement de trouver le juste milieu entre le système actuel, trop instable, et celui, trop rigoureux, qui découlait des accords de Bretton Woods. Ce sont la crise énergétique, qui a fait osciller d'un extrême à l'autre le pendule de la balance des paiements, de même que la récession mondiale. Par conséquent, depuis une dizaine d'années, notre système imparfait a fonctionné dans des circonstances très pénibles. Par contre, nous nous sommes aperçus que certaines institutions pouvaient devenir extrêmement efficaces au titre de l'aide multilatérale destinée à rehausser le niveau de vie dans les pays en développement. Voilà, essentiellement, en quoi consiste l'aide au développement. Il ne s'agit pas tout simplement de donner de l'argent. Ainsi, parce qu'ils font partie de la collectivité internationale et qu'ils vivent dans l'un des pays industrialisés les plus favorisés, les Canadiens ont intérêt à promouvoir la stabilité du système financier international.

A l'heure où ce système international est soumis à de fortes pressions, nous avons l'obligation et le devoir d'encourager la coopération multilatérale. En pratique, bien entendu, il s'agit de réaffirmer notre engagement envers les institutions financières multilatérales.

Le groupe de la Banque mondiale, dont traite le projet de loi C-30, se compose de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et de deux affiliées, l'Association internationale de développement et la Société financière internationale. Ces trois organismes ont tous pour objet de relever le niveau de vie dans les pays en voie de développement en canalisant vers ces derniers des ressources financières des pays industrialisés. Le capital de la BIRD est souscrit par les 147 pays membres, et la Banque finance principalement ses prêts grâce aux emprunts qu'elle effectue prudemment sur les marchés financiers mondiaux. La Banque augmente de temps à autre son capital général afin d'accroître ses programmes de prêt. La majeure partie du capital souscrit de la Banque est constituée de garanties engagées par les pays membres, et une faible partie seulement de son capital est réellement versé dans ses coffres. Les prêts de la BIRD sont consentis à des conditions liées au commerce et uniquement à des fins productives susceptibles de stimuler la croissance économique. Les projets sont choisis soigneusement et évalués attentivement par les spécialistes de la Banque en collaboration avec les autorités locales et les pays clients pour assurer qu'ils sont efficaces et que les perspectives de remboursement sont de tout repos. Les prêts de la BIRD sont consentis aux gouvernements, lesquels doivent les garantir.

Je constate qu'il est presque 13 heures. Puis-je poursuivre après la pause, monsieur le Président?

Article 21 du Règlement

M. le vice-président: Il reste encore 30 minutes à la députée pour terminer son intervention.

[*Français*]

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES COURS DE CITOYENNETÉ

L'OBSERVATION ATTRIBUÉE AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT PAR LA PRESSE CANADIENNE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, selon un communiqué de la Presse canadienne de ce matin, le secrétaire d'État (M. MacLean) aurait dit que pour comprendre son refus de nommer le juge Geraldine Copps de la Cour de citoyenneté de Hamilton, il fallait vérifier les faits, voir ce que sa fille avait dit du gouvernement, en parlant de ma distinguée collègue, la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps).

Cette observation méprisable est une insulte à nos représentants élus du niveau fédéral, provincial ou minicipal et une violation de tous leurs droits. Cette attaque brutale du secrétaire d'État contre la liberté de parole, que protège la Charte des droits du Canada, est un abus absolument inacceptable de la charge publique que le ministre a juré de remplir.

Le secrétaire d'État s'est attaqué aujourd'hui aux droits et privilèges de tous les honorables députés de cette Chambre. Le fondement même de la démocratie parlementaire est menacé par les propos humiliants et avilissants de cet homme que le premier ministre (M. Mulroney) a personnellement chargé des questions concernant la condition féminine. En l'absence du premier ministre, je demande au vice-premier ministre (M. Nielsen) d'exiger la démission du secrétaire d'État qui se montre indigne des hautes fonctions qui lui ont été confiées.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE TRANSPORT DU GRAIN—L'UTILISATION DE WAGONS-TRÉMIES EN ALUMINIUM

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, on dispose de 3,000 wagons-trémies en aluminium qui peuvent être utilisés sur les voies légères des embranchements des Prairies. En ayant recours à ce type de wagons, on accélère dans une proportion d'un tiers environ le transport du grain sur ces embranchements, sans compter les autres avantages. Au cours des dernières années, les sociétés ferroviaires ont négligé d'affecter les wagons d'aluminium aux embranchements secondaires pour lesquels ils sont conçus.

Article 21 du Règlement

Je demande au ministre des Transports (M. Mazankowski) d'exhorter les sociétés à affecter ces wagons aux fins pour lesquelles ils ont été acquis, ce qui permettrait d'accroître les recettes des céréaliers.

Le ministre voudrait-il nous assurer que l'on se servira d'acier lourd lorsqu'on réparera ces embranchements pour que tous les types de wagons-trémies puissent y circuler de façon à éviter les inconvénients et les frais supplémentaires qu'entraîne le tri des wagons? Ce serait justement le cas pour l'embranchement de Henribourg-Paddockwood situé dans ma circonscription.

* * *

[*Français*]

LES PLUIES ACIDES

LA NOUVELLE POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, l'annonce faite la semaine dernière par l'honorable ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) à l'égard de la nouvelle politique de notre gouvernement en matière de précipitations acides constitue un geste historique. Le Canada devient ainsi le premier pays industrialisé à poser des actions concrètes pour démontrer sa détermination à combattre les pluies acides.

Je me réjouis plus particulièrement de l'intention de la ministre de débloquer jusqu'à 150 millions de dollars qui seront consacrés à la recherche et à la modernisation des usines.

Monsieur le Président, le coordonnateur de la coalition canadienne contre les pluies acides a très bien accueilli cette nouvelle affirmant que le Canada avait enfin assumé ses responsabilités. Dans ma circonscription, M. Guy Leclerc du Comité permanent de l'environnement de Rouyn-Noranda a déclaré sur les ondes de Radio-Canada que le gouvernement fédéral avait fait son bout de chemin et qu'il revenait maintenant à la province et à la compagnie Mines Noranda de faire montre de la même détermination.

Monsieur le Président, lors de la dernière campagne électorale, j'avais pris un engagement envers mes concitoyens en leur disant qu'un gouvernement progressiste conservateur réagirait promptement pour améliorer la qualité de vie dans notre environnement. Après seulement six mois de pouvoir, le gouvernement progressiste conservateur démontre à quel point la protection de l'environnement constitue l'une de ses priorités.

Cela, monsieur le Président, est la preuve évidente que notre gouvernement respecte ses engagements électoraux et la population canadienne.

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

LA LETTRE DU PARTI LIBÉRAL DEMANDANT UNE SOUSCRIPTION

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, j'ai reçu un message du très honorable John Turner, chef du parti libéral du Canada, qui commence par la salutation «Cher ami». Jointe à ce message, il y avait une note d'un certain John N. Turner qui dit ceci: «Mon parti et moi-même attachons beaucoup d'importance à l'avis d'un fidèle partisan comme vous.» Il dit ensuite que mes réponses l'aideront à connaître l'opinion des gens sur plusieurs questions importantes et lui seront très utiles. Il me garantit que ma réponse restera strictement confidentielle et qu'il veillera à me tenir au courant.

Je ne sais trop que penser, monsieur le Président. Je suis ravi que le très honorable député me considère comme un «cher ami», mais cela m'inquiète qu'il me croit aussi un «fidèle partisan». Bien entendu, il ne dit pas de quel parti je suis un fidèle partisan, ce qui explique peut-être ce qui s'est passé. Néanmoins, puisqu'il me prie à titre d'ami de lui donner un avis sur ce qu'il devrait faire, je suis ravi d'accéder à sa demande. Débarrassez-vous de vos notes, soyez gentil envers le premier ministre (M. Mulroney), étendez votre vision périphérique vers la droite et apprenez à aimer votre rôle de chef de l'opposition.

Je regrette de ne pas avoir les $30 que vous demandez pour vous sortir du pétrin, mais c'est votre prédécesseur qui est à blâmer. Écrivez-moi de nouveau et il est inutile que cette réponse reste confidentielle.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME «ÉGALITÉ EN EMPLOI»

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, vendredi, le gouvernement progressiste conservateur a démontré son goût pour la prospective. En effet, dans le Programme «Égalité en emploi», le gouvernement n'a pas exigé des mesures obligatoires de la part des compagnies et des sociétés de la Couronne. Avec ce genre de mesures, l'égalité dans le domaine de l'emploii pour les handicapés, les minorités visibles, les autochtones et les femmes se réalisera sûrement durant le XXI^e^ siècle . . .

Monsieur le Président, le but du programme est certes louable, mais les moyens pour y arriver sont discutables. On a prouvé maintes fois que le volontarisme ne produit pas grand-chose. A ce jour, les programmes volontaires mis en œuvre dans la Fonction publique pour les femmes ont très peu modifié la composition des effectifs. Le fait que la seule obligation pour les sociétés de la Couronne soit de produire des rapports expliquant l'évolution de la représentation des quatre groupes concernés parmi leurs effectifs revient à faire de l'opinion publique l'instrument privilégié de contrôle.

L'absence de sanctions pour le non-respect du Programme «Égalité en emploi» équivaut à le considérer comme facultatif. C'est l'impression que le gouvernement a laissée la semaine dernière. C'est malheureusement le message qu'il a fait parvenir aux sociétés de la Couronne et aux entreprises qui ont des contrats avec le gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

L'EMPLOI DES MEMBRES DE GROUPES ETHNIQUES ET RACIAUX

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, vendredi, le gouvernement a présenté son premier document qui donne suite au rapport Abella sur l'égalité en matière d'emploi. Il a promis de réaliser dans la mesure du possible l'égalité d'emploi à la Fonction publique fédérale et au sein de certaines sociétés qui passent des marchés avec le gouvernement.

En même temps, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a annoncé qu'un sondage doit avoir lieu en avril en vue d'examiner la situation de l'emploi, au sein de la Fonction publique, des membres de groupes ethniques et raciaux. Ce sondage a été annoncé pour la première fois en juin 1983. Le gouvernement précédent a déclaré en juin dernier qu'il recueillerait et analyserait les données nécessaires avant décembre 1984. La réalisation de cette enquête essentielle a manifestement posé des problèmes à la Fonction publique.

En outre, le président du Conseil du Trésor a déclaré qu'il a constitué des comités consultatifs pour les femmes, les autochtones et les invalides, mais pas pour les minorités raciales et ethniques dans la Fonction publique. Nous nous demandons donc si le gouvernement est vraiment déterminé à s'attaquer aux problèmes d'emploi qui touchent la communauté multiculturelle de notre pays.

Après 15 ans d'application de la loi sur les langues officielles, nous avons la preuve que la Fonction publique peut répondre à la volonté du public. Les membres des groupes ethniques et raciaux espèrent que la Fonction publique tiendra compte de la réalité multiculturelle du Canada comme elle l'a fait pour le bilinguisme.

* * *

EXPO 86

UNE INVITATION LANCÉE AU MONDE ENTIER

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, Expo 86, la foire mondiale qui aura lieu l'année prochaine à Vancouver, peut donner un élan économique, social et psychologique exceptionnel, non seulement à la Colombie-Britannique, mais aussi à tout le pays. Les feux de l'actualité internationale seront sur la plus belle ville du monde, lorsque Vancouver deviendra un site d'exposition magnifique qui accueillera plus de 30 pays et 50 provinces, États et sociétés. Pour le Canada, Expo 86 pourrait être une occasion unique. C'est notre chance d'accueillir le monde dans un Canada rajeuni, notre chance de créer une nouvelle prospérité.

Le thème des communications et du transport d'Expo 86 «World In Motion—World In Touch» concentrera l'attention sur la technologie et le savoir-faire canadiens. Notre nation peut tirer des avantages considérables de ce grand spectacle d'une durée de six mois. Une nouvelle ère de croissance économique pourrait se lever sur la Colombie-Britannique.

J'invite tous les députés à s'intéresser réellement à l'événement le plus spectaculaire du siècle au Canada et à se joindre aux habitants de Vancouver et de Colombie-Britannique pour inviter le monde entier à Expo 86.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LA COMPAGNIE ABITIBI-PRICE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, très souvent, peut-être trop héas, les députés des régions éloignées, dont la circonscription de Jonquière que je représente dans cette Chambre, sont appelés à prendre la parole devant les parlementaires pour revendiquer des emplois et des investissements.

Le cas que je veux signaler aujourd'hui est plutôt un cas heureux. En effet, monsieur le Président, il est agréable d'avoir à présenter à mes collègues des Communes le fait que la compagnie Abitibi-Price vient de décider d'investir une somme globale de 138 millions de dollars dans ses papeteries du Saguenay-Lac-Saint-Jean, dont 110 millions de dollars viendront à l'usine de ma circonscription de Jonquière. Ces investissements permettront à la compagnie Abitibi-Price de s'engager dans la fabrication de papiers spéciaux d'une valeur accrue. Ces nouveaux papiers jouissent d'une demande plus fermes et sans cesse grandissantes sur les marchés internationaux.

Monsieur le Président, en annonçant ces investissements strictement privés, la compagnie Abitibi-Price confirme son désir de demeurer le chef de file mondial des producteurs de papier journal, tout en améliorant la qualité de sa production. Mais la compagnie Abitibi-Price a fait beaucoup plus que cela. Elle vient de démontrer à la face du pays tout entier qu'elle a foi en l'avenir socio-économique de nos régions éloignées. Elle vient de mettre en relief la compétence et l'expertise de notre main-d'œuvre régionale en consolidant sa présence et son plancher d'emplois.

Monsieur le Président, Jonquière est heureuse de cet investissement majeur et je suis convaincu . . .

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'informer l'honorable député que son temps de parole est maintenant écoulé. L'honorable députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a la parole.

* * *

• (1410)

LA DÉFENSE NATIONALE

LA FOURNITURE DE VIEUX AVIONS DE CHASSE À LA TURQUIE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'aimerais souligner à la Chambre des communes qu'il y a une cause très importante chez tous les Canadiens grecs au Canada. Je voudrais attirer l'attention du secrétaire d'État sur une décision qui a été donnée par ce gouvernement d'envoyer des avions à la Turquie, ce qui va à l'encontre des demandes

Article 21 du Règlement

qui sont actuellement faites dans tout le Canada par les Canadiens grecs.

[*Traduction*]

Je prends la parole au nom de milliers de Canadiens d'origine grecque qui s'inquiètent vivement de la décision du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) d'envoyer au gouvernement turc 20 avions de combat remis à neuf, alors qu'il n'en envoie aucun à la Grèce. Après la période des questions, j'entends présenter à la Chambre aujourd'hui la pétition suivante:

Nous, soussignés, Canadiens d'origine grecque, nous alarmons au plus haut point de l'intention du gouvernement du Canada de donner à la Turquie 20 avions de combat remis à neuf et pas un seul à la Grèce.

Même si le Canada peut avoir d'excellentes raisons d'appuyer un allié de l'OTAN, il ne devrait pas prendre parti pour la Turquie contre le Grèce.

Ce que nous recherchons en l'occurrence, c'est un traitement juste et équitable pour tous nos alliés de l'OTAN, objectif qui reçoit sûrement l'aval du ministre.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE PROJET DE LIBRE-ÉCHANGE CANADO-AMÉRICAIN

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, la question du libre-échange entre le Canada et les États-Unis remonte aussi loin que le Canada lui-même. Il a été proposé et rejeté à maintes reprises par des hommes politiques qui nous ont précédés. Toutefois, depuis un an, la question suscite un intérêt renouvelé.

Le commerce canado-américain est plus important que nos échanges avec n'importe quel autre partenaire dans le monde entier. Près d'un tiers de notre produit national brut est le fruit de notre activité commerciale. Le commerce global entre nos deux grands pays dépassera probablement les 150 milliards en 1984. Il est donc manifeste que le moment est venu, dans l'intérêt du Canada, d'établir des liens plus étroits avec les États-Unis.

Pour les Albertains le marché américain est fort attrayant. Une relation de ce genre entraînerait une croissance appréciable pour l'Alberta et l'économie canadienne. Les avantages l'emportent de beaucoup sur les inconvénients.

Une relation plus étroite avec les États-Unis permettrait à notre industrie de se réorganiser et les consommateurs bénéficieraient d'une gamme plus étendue de produits. Grâce à des achats sur les marchés américains, les entreprises canadiennes diminueraient leurs coûts et enfin les secteurs les plus importants de notre économie en proie au marasme, notamment l'industrie du pétrole et du gaz, recevraient un nouveau stimulant.

Le moment est venu pour le Canada et les États-Unis d'envisager sérieusement les avantages réciproques d'un accord de libre-échange.

LES PÊCHES

LES TARIFS D'AMARRAGE PAYÉS PAR LES PÊCHEURS DE L'OUEST

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre une très grave injustice. La Chambre a appris que les tarifs d'amarrage pour les pêcheurs de l'ouest du pays sont déjà très élevés et que le gouvernement se propose de les doubler.

On a également appris que dans bien des régions de l'est du pays, les pêcheurs ne payaient aucun droit d'amarrage.

Même si cette situation extrêmement discriminatoire est attribuable aux gouvernements libéraux précédents, il est évident que les conservateurs entendent perpétuer cette injustice. En fait, ils entendent l'aggraver en imposant aux pêcheurs de l'Ouest une augmentation des tarifs de 100 p. 100, tout en continuant de n'exiger aucun droit des pêcheurs de l'Est.

Le premier ministre (M. Mulroney) a promis aux Canadiens que le gouvernement serait attentif aux besoins des gens de l'Ouest. Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) a fait les mêmes promesses. Les conservateurs se dépassent. Ils aggravent une injustice que les libéraux ont commis à l'endroit des Canadiens de l'Ouest.

Le NPD exhorte la Chambre à empêcher toute augmentation des tarifs d'amarrage dans l'Ouest et à faire en sorte que les Canadiens de l'Ouest soient traités de la même façon que leurs compatriotes de l'Est.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE TERRORISME

LA PRISE DE L'AMBASSADE DE TURQUIE À OTTAWA

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question pour le vice-premier ministre. Je suis certain que les Canadiens sont attristés par la tragédie qui s'est déroulée aujourd'hui à l'ambassade de Turquie. Tous les députés de cette Chambre sont écœurés par le comportement ignoble des terroristes et par leur lâcheté.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je serais heureux que le vice-premier ministre communique à la Chambre les précisions qu'il possède sur cette tragédie.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, tous les députés partagent l'opinion que vient d'exprimer le très honorable chef de l'opposition sur la tragédie qui s'est produite ce matin à l'ambassade de Turquie.

En premier lieu, je pense que nous tenons tous à exprimer nos profonds regrets à l'ambassade et nos condoléances à la famille de M. Claude Brunelle qui a malheureusement perdu la vie. M. Brunelle avait 31 ans et était célibataire. Sa famille a été prévenue.

Deuxièmement, je suis sûr que tous les députés voudront se joindre à moi pour féliciter chaleureusement la GRC, la police d'Ottawa et les divers ministères fédéraux qui se sont occupés immédiatement de la situation.

Pour sa part, l'ambassade de Turquie a fait savoir qu'elle attendait des autorités canadiennes qu'elles s'occupent de la question, ce que nous nous empressons de faire.

Les otages étaient l'ambassadeur de Turquie, M. Kirga, sa femme et sa fille. La police enquête sur les circonstances du drame, et les suspects ont été arrêtés. Ils sont interrogés en ce moment même. Bien entendu, la GRC et la police d'Ottawa ont coopéré étroitement à partir du moment où elles ont appris la nouvelle, et cette collaboration se poursuit dans l'enquête en cours.

LA PROTECTION DE L'AMBASSADE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est le troisième drame qui frappe l'ambassade de Turquie. Le vice-premier ministre est-il en mesure de nous dire s'il existait des lacunes dans les mesures de sécurité et dans les méthodes employées pour la protection de l'ambassade? Le gouvernement turc a-t-il demandé des comptes à notre gouvernement sur la protection dont jouissait l'ambassade, à la suite de cet événement?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, pour ce qui est de la première partie de la question, l'ambassade de Turquie a annoncé qu'elle s'attendait à ce que les autorités canadiennes s'occupent de la question.

Quant à la question générale de la protection accordée à l'ambassade de Turquie et à d'autres ambassades à Ottawa, elle a été étudiée aujourd'hui et elle fera l'objet d'une analyse approfondie dans un avenir très rapproché. Les événements d'aujourd'hui aideront le gouvernement à réévaluer les dispositifs de sécurité servant à protéger toutes les ambassades de la région.

• (1420)

L'ÉTUDE DES MESURES DE SÉCURITÉ

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'espère que le vice-premier ministre fera profiter la Chambre des conclusions de cette étude pour que nous sachions si les dispositifs de protection ou les mesures de sécurité devant l'ambassade laissaient à désirer. A l'instar du vice-premier ministre, je félicite les policiers qui sont rapidement parvenus à reprendre la situation en main.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire comment a été coordonné l'action du Service canadien du renseignement de sécurité, de la GRC, de la Police provinciale de l'Ontario et de la police d'Ottawa? Y a-t-il eu une coordination? Par quel corps policier les opérations étaient-elles dirigées?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, dans l'intérêt de la sécurité, je pense qu'il vaut mieux éviter de donner des détails ici-même sur les mesures de protection dont bénéficient les ambassades, mais je me ferai un plaisir d'en discuter avec le très honorable chef de l'opposition et avec le chef du Nouveau parti démocratique à un moment choisi d'un commun accord.

Par ailleurs, il est évident qu'il existait une faille dans le dispositif de sécurité puisque les terroristes ont réussi à pénétrer dans l'ambassade. Toutefois, si l'on se fonde sur les excellentes normes de sécurité qui, nous a-t-on affirmé, existent à Ottawa, le dispositif en place était celui qui permettait le mieux d'assurer la protection de l'ambassade. Il sera naturellement impératif de revoir les mesures de sécurité à la lumière des événements d'aujourd'hui. Cette analyse aura lieu et on fera le point sur la situation afin de tirer des conclusions dans les meilleurs délais.

LE RÔLE DU SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, en louant la police, le vice-premier ministre a omis de mentionner le Service canadien du renseignement de sécurité. Je voudrais lui demander si ce service a joué un rôle dans cette affaire et a permis de clore l'incident sans trop de dégâts.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Oui, certainement. C'est un aspect de la question du chef de l'opposition que je n'ai pas mentionné. L'ancien solliciteur général n'ignore pas que ce service a joué un rôle. Comme il le sait, un mécanisme gouvernemental assure la coordination centrale des mesures à prendre pour faire face à ce genre de situation d'urgence. Toute cette machine a été mise en branle dès que l'urgence a été signalée et cela de façon très efficace et avec de bons résultats à part, malheureusement, la perte d'une vie humaine, et un élément que j'ai omis de mentionner, soit les blessures subies par l'ambassadeur. M. Kirga est néanmoins sain et sauf et il reçoit actuellement des soins.

LA SURVEILLANCE DES TERRORISTES ANTI-TURCS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, si j'ai bien compris, en cas d'incident de ce genre, le Service canadien du renseignement de sécurité joue surtout le rôle de service de contre-espionnage et cela, avant qu'un tel fait ne survienne. Je voudrais savoir si la surveillance des terroristes anti-turcs figure toujours parmi les priorités de ce service. Je pense que le vice-premier ministre a omis de répondre à cette question.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): En effet, monsieur le Président et l'ancien solliciteur général comprendra sans doute qu'il ne serait pas souhaitable, sur le plan de la sécurité, que je réponde directement et en détail à cette question. Je nuirais certainement à la sécurité de l'ambassade de Turquie ou d'un autre pays si je parlais à la Chambre des communes des dispositions prises pour surveiller les activités des personnes qui peuvent vouloir porter atteinte à cette sécurité.

LES MENACES FAITES PAR LES ARMÉNIENS—LA POSSIBILITÉ D'ACCORDER PLUS DE PROTECTION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question porte elle aussi sur les événements de ce matin. Nous sommes tous très heureux que cet incident soit maintenant terminé et qu'il y ait eu moins de pertes de vie qu'on aurait pu s'y attendre. En ce qui concerne la protection accordée aux diplomates et vu que tous les pays savent depuis déjà quelque temps, du moins depuis les récents procès et les condamnations qui ont eu lieu en France, que les Arméniens ont fait des menaces à l'endroit des collectivités turques du monde entier, le gouvernement du Canada avait-il communiqué avec l'ambassade de la Turquie à Ottawa pour discuter de la possibilité qu'on doive lui accorder plus de protection que d'habitude pendant cette période relativement dangereuse?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la réponse à cette question est très brève. Le gouvernement du Canada avait, de fait, communiqué avec l'ambassade de la Turquie avant cet incident et, à ce moment-là, c'est-à-dire au moment de ces entretiens, le personnel de l'ambassade s'était dit satisfait des mesures de sécurité qui avaient déjà été instaurées à la demande du gouvernement du Canada.

L'EMPLOI D'AGENTS DE SÉCURITÉ

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, vu que nous savions que des menaces avaient été faites, le gouvernement du Canada avait-il discuté de la situation avec les représentants de l'agence Pinkerton, qui fournit des services de sécurité à diverses ambassades d'Ottawa, pour déterminer si, d'après eux, leur employé à l'ambassade était en mesure de faire face à une situation qui était nettement plus tendue que d'habitude depuis trois semaines?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme il est plus prudent d'être discret pour ne pas compromettre les mesures de sécurité en vigueur, la meilleure réponse serait sans doute d'expliquer à l'honorable député et à ses collègues que les services des agents de sécurité sont fournis en vertu de contrats signés par l'agence Pinkerton et la Gendarmerie royale du Canada à la demande du ministère des Affaires extérieures.

LES INDIVIDUS QUI ONT ATTAQUÉ L'AMBASSADE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire en deux volets au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il peut peut-être nous dire si l'on avait signalé à l'agence Pinkerton que la situation était particulièrement dangereuse pour les Turcs à l'heure actuelle. Deuxièmement, le gouvernement a-t-il découvert la nationalité des deux individus arrêtés à l'ambassade aujourd'hui et sait-il s'il s'agit de résidents du Canada ou de résidents d'un autre pays qui seraient venus au Canada pour attaquer l'ambassade de Turquie?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, en ce qui concerne ceux qui ont été arrêtés et qui sont maintenant sous la garde de la police, le député conviendra certainement que ce ne serait pas du tout approprié de dire qui ils sont avant même d'avoir décidé quelles accusations doivent être portées contre eux.

M. Deans: Je ne demande pas leur nom.

M. Nielsen: Quant aux détails de l'enquête en cours, ce serait tout à fait inopportun de parler de la nature, de la portée ou de tout autre aspect de cette enquête parce que cela pourrait empêcher que les accusés soient traités équitablement par le système judiciaire du Canada.

* * *

LES ARMES SPATIALES

LES ENTRETIENS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS— L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne les entretiens qu'auront en fin de semaine le premier ministre et le président des États-Unis. Nous comprenons que deux heures d'entretiens officiels ne suffisent pas à couvrir toutes les questions d'importance vitale, mais le ministre conviendra avec nous, je crois, qu'avec le début aujourd'hui des pourparlers de Genève sur la limitation des armements, la question de la limitation des armements devrait en être une d'importance vitale, surtout en ce qui concerne la position des Américains.

• (1430)

A cet égard, je veux poser une question au ministre au sujet de la déclaration que le sous-secrétaire d'État américain à la Défense a faite devant le Congrès, à savoir que les négociateurs pouvaient discuter de la façon de coordonner le déploiement et l'installation graduelle des sytèmes de défense stratégique, mais non de leur suppression. Cela vient carrément à l'encontre de la politique du gouvernement canadien qui croit que le projet de guerre des étoiles ne devrait pas être poursuivi. Je demande donc au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le premier ministre se propose de soulever auprès du président Reagan la question des négociations sur la limitation des armements et de la position américaine. En particulier, insistera-t-il pour que les Américains présente le projet de guerre des étoiles à la table de négociation et essaient de négocier l'interdiction de tout déploiement d'armes en vue d'une guerre des étoiles?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la question de la limitation des armements fera évidemment partie des entretiens du sommet historique qui aura lieu en fin de semaine à Québec. Si le député s'inquiète du déploiement d'armes dans l'espace, il devrait savoir que cette question est déjà à l'ordre du jour des négociations de Genève, à la demande explicite de MM. Gromyko et Shultz.

LES POURPARLERS DE GENÈVE SUR LE CONTRÔLE DES ARMEMENTS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, il importe que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures clarifie ce point, car il est évident, à en juger par les propos du secrétaire d'État à la Défense, que la partie la plus importante et la plus dangereuse du programme de déploiement d'armes dans l'espace réside dans l'initiative de défense de la guerre des étoiles. Les Américains disent ne pas être disposés à en négocier. Je pose à nouveau la question: le gouvernement canadien s'engage-t-il à insister vivement auprès du président des États-Unis lors de ses entretiens pour que ses négociateurs acceptent de discuter de la guerre des étoiles et mettent cette question sur la table afin que l'on ne poursuive pas cette initiative dans l'espace intersidéral et que nous puissions en arriver à un accord en vue d'une meilleure stabilité internationale?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, tous ceux qui veulent connaître les faits afin de savoir à quoi s'en tenir n'ont évidemment qu'à suivre le déroulement des négociations. Si le député s'inquiète du déploiement d'armes dans l'espace, tout comme nous et comme le secrétaire d'État américain et M. Gromyko, il saura que cette question figure déjà à l'ordre du jour des pourparlers de Genève.

* * *

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

LE FUSIONNEMENT DES SYSTÈMES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement soutient qu'il n'y a aucun rapport entre l'Initiative de défense stratégique et le Système d'alerte du Nord. Comment se fait-il alors que l'aviation des États-Unis et le NORAD fusionnent leurs systèmes d'alerte spatiale, aérienne et par missiles sous un nouveau commandement de l'espace du NORAD à Cheyenne, au Colorado?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ces dispositions ont été prises depuis un certain temps déjà, bien avant qu'il ne soit question de l'Initiative de défense stratégique.

LE SYSTÈME D'ALERTE DU NORD—L'EXAMEN PAR UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, le seul moyen de tirer cette affaire au clair n'est pas de mitrailler le gouvernement de nos questions, mais bien de faire comme nous l'a recommandé il y a cinq ans l'ancien premier ministre, c'est-à-dire d'étoffer les comités de la Chambre, à l'instar de ceux des États-Unis. Chez nos voisins du Sud, tout traité étranger doit être ratifié par le Sénat américain.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il demander au premier ministre si le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale sera saisi de tous les comptes rendus textuels des négociations concernant la modernisation du Système d'alerte du Nord et du résultat de ces pourparlers afin que, en notre qualité de représentants du peuple, nous sachions exactement quelle est la situation et que les Canadiens eux-mêmes sachent à quoi s'en tenir, et qu'on leur évitera toute participation future à la guerre des étoiles?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est parfaitement clair jusqu'à présent que notre gouvernement a pris l'habitude de présenter les faits aux comités parlementaires. Pendant des années, le gouvernement libéral a refusé tout débat public au sujet des négociations concernant le Système d'alerte du Nord. Notre gouvernement a pris l'iniative de soumettre à l'examen public d'un comité permanent le système en question. Il a également consenti à accepter le rapport unanime d'un comité permanent de la Chambre de façon à pouvoir revoir les accords du NORAD un an avant la reconduction du traité. Nous avons pris cette décision de notre propre initiative, contrairement à l'ancien gouvernement libéral, qui tenait le Parlement à distance.

Le député a parlé de la réforme en cours sous la direction de l'éminent député de Saint-Jean-Est, de concert avec le député de Winnipeg-Birds Hill et d'autres membres du comité. On nous proposera d'autres réformes bientôt. Nous espérons en tout cas de ce côté-ci que, en proposant des réformes adaptées à ce Parlement même, nous ne devrions pas suivre aveuglément l'exemple des États-Unis. Nous ferions mieux de prendre nos propres initiatives au lieu d'imiter aveuglément les Américains, comme le souhaite le NPD.

Des voix: Bravo!

* * *

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES PARCS ET DES RESSOURCES RENOUVELABLES DE LA SASKATCHEWAN

M. le Président: Permettez-moi d'interrompre les délibérations pour signaler aux députés la présence à la tribune de l'honorable Colin Maxwell, ministre des Parcs et des Ressources renouvelables de la Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

LE COÛT DES EFFECTIFS CANADIENS ADDITIONNELS

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures doivent savoir que nous leur avons demandé de comparaître devant le comité cette semaine. Malgré la réponse que m'a donnée la semaine dernière le ministre de la Défense nationale, il ne va pas comparaître. Il a répondu par l'affirmative la semaine dernière à la demande du comité directeur.

Hier, le ministre a déclaré qu'environ 1,200 hommes de troupes canadiens vont être affectés en Europe pour se joindre à la Quatrième brigade mécanisée basée à Lahr, en Allemagne de l'Ouest. Malheureusement, le ministre a décidé de ne pas faire de déclaration à la Chambre, refusant aux députés la possibilité de tirer certaines choses au clair. Je tiens à demander au ministre si les 50 millions de dollars visant à financer ce programme en 1985-1986 figurent déjà dans le budget des dépenses de la Défense ou s'il s'agit de nouveaux crédits? D'où seront mutés les 1,200 militaires? Faudra-t-il à cette fin acheter de nouveaux tanks Léopard et d'autre matériel de soutien?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, en ce qui concerne le coût du projet, si le député se reporte au communiqué de presse émis hier, il y trouvera la réponse. Cette initiative coûtera 50 millions de dollars la première année et environ 100 millions de dollars par an lorsque tout l'effectif complet aura été transféré en Europe. Je pensais que le député serait le dernier à suggérer que nous devrions faire fi de toute courtoisie réglementaire et annoncer officiellement ce détachement supplémentaire de troupes, visant à honorer nos engagements envers l'OTAN en Europe, sans en discuter et en en informer au préalable les ambassadeurs de nos alliés de l'OTAN. Cela s'est fait hier. L'affaire a été rendue publique vers 13 h 30 ou à peu près. Le communiqué de presse a été distribué à l'avance au député et à son homologue du NPD. Je pense vraiment qu'il n'a pas à se plaindre de la façon dont l'annonce a été faite.

L'ACHAT DE MATÉRIEL

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question. Je lui ai demandé s'il s'agissait de nouveaux crédits ou si cette somme était prévue dans le budget actuel de son ministère. Il a décidé de ne pas y répondre. Je veux une réponse à cette question.

Des voix: Oh, oh!

M. Hopkins: Monsieur le Président, nous vivons dans un régime parlementaire libre et nous devons obtenir des réponses. Le ministre peut-il garantir à la Chambre et à tous les Canadiens que les achats de nouveau matériel que nous nous sommes déjà engagés à faire ne seront pas remis en question, et nous dire s'il va rétablir dans les prévisions de dépenses, maintenant qu'il fait quelque chose au sujet . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député a posé deux questions dans sa supplémentaire et c'est assez, à mon avis.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, en ce qui concerne le matériel, la réponse est positive, je crois. Je vais toutefois m'en assurer et je communiquerai avec le député. En ce qui concerne le financement de cette initiative, j'ai demandé aux responsabiles du ministère de déterminer quelles ressources existent en vue de . . .

Une voix: Le savez-vous?

• (1440)

M. Nielsen: J'entends quelqu'un en face crier que je ne le sais pas. Je défie le député, s'il se voyait confier un ministère dont le budget est de l'ordre de 10 milliards de dollars, de déterminer sur-le-champ d'où provient chaque dollar utilisé à l'achat de chaque obusier. Si ces ressources ne figurent pas dans le budget actuel du ministère, il s'agira en effet, de nouveaux crédits.

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LES PRÉOCCUPATIONS DES GENS DE L'AIR DU QUÉBEC

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Nous avons été informés que le ministre s'est engagé à examiner les préoccupations de l'Association des gens de l'air du Québec.

Le ministre peut-il nous confirmer, ici à la Chambre des communes, qu'il examinera la question des transferts d'emplois de Montréal à Toronto et assurera le traitement équitable des francophones par Air Canada? Quel est son calendrier pour compléter cette enquête? Quand sera-t-il prêt à nous soumettre son rapport?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, nous avons effectivement rencontré hier les Gens de l'air du Québec à qui nous avons assuré que nous allions faire les démarches nécessaires auprès de la Société pour tenir compte . . . et je tiens à le préciser tout de suite, pour tenir compte de deux volets de la question. D'une part, nous demandons aux sociétés d'État d'être rentables; d'autre part, nous devons tenir compte des principes comme le bilinguisme. Je pense que ce gouvernement y tient beaucoup.

Dans l'ensemble de l'évaluation de la question relative à Air Canada, nous allons rendre compte de l'ensemble des volets et prendre le temps nécessaire entre la compagnie, les Gens de l'air et le gouvernement pour donner la meilleure réponse possible sur une question que l'opposition aurait, à mon avis, intérêt à traiter avec toute la délicatesse qu'elle mérite.

AIR CANADA—LES FRANCOPHONES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, nous devons savoir quand le ministre va compléter ses engagements. La question des pertes d'emplois est urgente et le traitement équitable des francophones par Air Canada est fondamental à la préservation de l'unité nationale. Quand le ministre complètera-t-il son enquête?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, le principe du bilinguisme ne tient pas *a priori* au moment, dans un terme de quelques semaines où nous allons remettre un rapport. Nous allons fournir à cette Chambre le rapport complet au moment où nous serons assurés que l'ensemble des instances auront été consultés, ce qui nous permettra d'assurer la transparence de la société Air Canada.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA DISTRIBUTION DE FORMULAIRES DE DEMANDE D'EMPLOI

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national en sa qualité de ministre chargé de Postes Canada. Pourrait-il confirmer ou démentir que bien que la Société canadienne des postes refuse dans la région métropolitaine de Toronto de donner des formulaires de demande d'emploi à des Canadiens en quête de travail, ses employés de leur côté peuvent s'en procurer à l'intention de leurs amis et de leurs parents? Si cette pratique dont on a entendu parler existe effectivement, nous assurera-t-il que l'on mettra fin à cette forme de népotisme au sein de la Société?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question. Depuis qu'il m'a signalé pour la première fois cette affaire il y a quelques semaines, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des dirigeants de la Société canadienne des postes qui m'ont donné les renseignements suivants. Tout d'abord, les formulaires de candidature aux postes comblés par voie de concours interne ne sont disponibles qu'aux employés actuels des Postes; deuxièmement, les emplois temporaires sont accordés par l'entremise des Centres d'emploi du Canada aux personnes qui y sont inscrites; et, troisièmement, dans le cas des membres du grand public qui désirent obtenir de l'information ou des formulaires de demande d'emploi, ils peuvent le faire en s'adressant au bureau d'emploi de chaque division de Postes Canada. Le bureau d'emploi pour la division York est situé au 21, rue Front. Dans la région de Toronto, on peut également se procurer de ces formulaires à l'un des trois centres de tri là où les concours sont ouverts aux gens de l'extérieur.

M. le Président: Le ministre aurait pu écrire.

* * *

LES COURS DE CITOYENNETÉ

L'OBSERVATION ATTRIBUÉE AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT PAR LA PRESSE CANADIENNE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Pourquoi lui-même et le gouvernement essaient-ils d'intimider les députés qui se prévalent de leur liberté d'expression, en usant de représailles à l'encontre des membres de leurs familles, ainsi que l'a fait le gouvernement lorsqu'il n'a pas reconduit le juge Geraldine Copps dans ses fonctions à la Cour de la citoyenneté? Le secrétaire d'État a justifié cette mesure devant des journalistes en tenant les propos suivants:

> Vérifiez vous-mêmes ce que sa fille dit du gouvernement.

Pourquoi le ministre et le gouvernement portent-ils atteinte au droit qu'ont les députés de s'exprimer librement, comme dans ce cas-ci?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je voudrais . . .

Une voix: Il n'y a rien de drôle.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Je suppose que le député a posé sa question sérieusement, alors j'attends la réponse.

Une voix: C'est juste.

M. le Président: Alors, qu'on arrête de crier.

M. McLean: Monsieur le Président, si le député voulait me poser une question sérieuse, j'y répondrais sérieusement. S'il pense que je vais porter atteinte aux droits des députés ou les léser dans leurs droits, le député voudra certainement porter une accusation. Mais celle-ci pourrait difficilement se fonder sur une insinuation rapportée dans les journaux. Dans ce cas, je n'ai pas d'autre réponse à donner.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, quand le *Record* de Kitchener-Waterloo a confié hier au journaliste Phil Bass le soin de demander au ministre des explications sur les propos que je viens de citer, pourquoi celui-ci a-t-il répondu:

> . . . vous n'avez qu'à lire ses commentaires . . .

Il faisait allusion aux propos de la députée de Hamilton-Est. Comment le secrétaire d'État ose-t-il parler d'insinuation, alors que ses paroles mêmes, telles qu'elles ont été reprises dans les journaux, montrent que lui et le gouvernement usent de représailles contre les membres des familles des députés qui, à titre de parlementaires, se prévalent de leur liberté d'expression?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, le député n'ignore pas qu'on a monté une campagne et présenté des instances de toutes parts à propos des nominations qu'il incombe au gouvernement de faire. Au milieu de ce brouhaha, bien des choses sont dites. Dans l'affaire en question, j'ai signalé qu'on avait mis fin au mandat du juge Copps—ou plutôt, non pas qu'on y avait mis fin . . .

Des voix: Oh, oh!

M. McLean: Si les députés veulent bien me permettre de continuer, que son mandat était terminé. Au nom du gouvernement, je l'ai remercié de ses services. Je connais, pour avoir suivi sa carrière, la qualité de son expérience et trouve fort dommage que, par le biais d'un certain journal, on ait pu porter ombrage à sa grande valeur.

Des voix: Bravo!

Questions orales

• (1450)

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA DOMTAR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. La semaine dernière le premier ministre a déclaré qu'il avait l'intention d'aider la Domtar par des moyens autres qu'une subvention fédérale directe. Hier, le ministre a fermé la porte à toute possibilité d'aide financière. Le ministre peut-il donner des précisions et dire si son gouvernement a l'intention d'aider la Domtar en demandant des actions dans la compagnie, ou par d'autres moyens, par exemple, par un prêt?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le député, la plupart des députés conviennent certes que les mêmes questions reviennent sans cesse sur le tapis. J'ai traité de ce problème hier. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

[*Français*]

LA DÉFINITION DE «SOCIÉTÉ D'ÉTAT»

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le même ministre. Si on n'obtient pas de réponse, on va continuer à poser des questions.

Hier, le ministre a contredit le premier ministre en disant que son ministère ne réexaminerait pas la définition de «société d'État», définition rédigée par Bay Street qui «discrimine» contre le Québec.

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député n'ignore certes pas qu'on ne peut faire précéder d'un préambule les questions supplémentaires. Aurait-il l'obligeance de poser sa question?

[*Français*]

M. Robinson: Le ministre peut-il expliquer à la Chambre la contradiction entre sa position et celle du premier ministre au sujet de cette question importante de la définition de «société d'État»?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je répète au député qu'il n'y a aucune contradiction. Je l'ai bien expliqué hier. Je voudrais qu'il lise le hansard avant de poser une question qu'un autre député a posée hier.

Des voix: Bravo!

* * *

PETRO-CANADA

LA VENTE DE LA RAFFINERIE DE COME-BY-CHANCE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle sait sans doute qu'à la suite d'un appel d'offres lancé par Petro-Canada, six sociétés ont déposé $100,000 de cautionnement en vue de soumissionner pour la vente de la raffinerie de Come-By-Chance. La ministre peut-elle nous dire quand Petro-Canada désignera l'heureux soumissionnaire? De même, voudrait-elle confirmer que Petro-Canada conclura bientôt une entente avec une entreprise qui compte démonter les installations et les expédier à l'extérieur de la province?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je crois que cette question a été posée hier. Je signale au député que l'avis d'appel d'offres est valable jusqu'au 1er mai. Vu l'importance de cette transaction commerciale, il est certain qu'une décision ne peut être prise avant le 1er mai, puisque Petro-Canada examinera les soumissions après cette date. Pour l'instant, toutes les options sont possibles en ce qui concerne l'avenir de la raffinerie de Come-By-Chance.

ON DEMANDE DE SURSEOIR À LA VENTE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, oui, jusqu'aux prochaines élections provinciales. Il reste que six sociétés ont déposé un cautionnement et qu'elles se proposent toutes de démonter les installations.

Si toutes les options sont possibles et comme chaque soumissionnaire se propose de démonter les installations, la ministre voudrait-elle surseoir à la vente de la raffinerie en attendant que l'on ait déterminé s'il serait possible de relancer le projet grâce au pétrole d'Hibernia, ce qui serait aussi une façon de créer de l'emploi à Terre-Neuve? Conformément à l'article 54 de l'Accord atlantique, les Terre-Neuviens perdront à tout jamais le pétrole de ce gisement comme ce fut le cas pour les ressources hydro-électriques des chutes Churchill. Qu'a-t-elle à répondre?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je me demande bien à laquelle des trois ou quatre questions je dois répondre, et je vous demande votre indulgence à ce propos.

D'abord, la teneur de l'article 54 de l'Accord atlantique n'est pas celle que lui prête le député. Évidemment, l'accord a été négocié au moment où la raffinerie de Come-By-Chance était une réalité. On parle justement «d'établissement» dans l'accord pour exprimer la capacité qui existe à Terre-Neuve de traiter 100,000 barils par jour. Cet établissement est là.

Quant à l'analyse dont le député a parlé, Petro-Canada a déjà réalisé une étude sur la raffinerie elle-même. Et c'est à partir des résultats que Petro-Canada a lancé un appel d'offres en vue de décider de l'avenir de la raffinerie. Comme je l'ai déjà expliqué, il n'est pas permis de dire pour l'instant que tous les intéressés veulent démonter les installations. Pour autant que je sache, toutes les options sont possibles et il en sera ainsi même après la tenue des élections à Terre-Neuve.

L'IMMIGRATION

LE REFUS DU STATUT DE RÉFUGIÉ À M. ABDUL MUSSA DE SOMALIE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre est au courant de l'émoi que cause chez le public la décision du service d'immigration canadien de forcer un requérant, le réfugié somalien Abdul Mussa, à retourner dans deux jours en Somalie où il prétend qu'il sera persécuté. Si les parents de M. Mussa en Somalie sont reconnus par Amnestie internationale comme des personnes emprisonnées à cause de leurs convictions, parce qu'on sait que sa tribu y est persécutée et parce qu'il a publiquement manifesté contre le gouvernement, la ministre pourrait-elle nous dire pourquoi le statut de réfugié est refusé à M. Mussa?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, dans cette affaire, l'ordre d'expulsion a été décidé dans le cours normal de l'examen de la demande. Je ne peux rien y faire. Cet homme sera donc obligé de quitter le pays. De là où il ira, il pourra demander à nouveau de venir dans notre pays. Sa nouvelle requête sera alors prise en considération.

ON DEMANDE DE RETARDER L'EXPULSION

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, la ministre pourrait-elle faire retarder son expulsion de façon à ce qu'il puisse aller dans un autre pays que la Somalie, d'où il pourra présenter une demande?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, cette solution peut certainement être envisagée. Je vais y réfléchir.

* * *

LES AÉROPORTS

TORONTO—LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE TROISIÈME AÉROGARE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre sait que la ville de Mississauga et d'autres dans la région de Toronto le pressent d'augmenter la capacité des aérogares de l'aéroport international de Toronto. Envisage-t-il d'autoriser la construction d'une troisième aérogare? S'il ne prévoit rien dans son propre budget, permettra-t-il à des investisseurs privés de construire une troisième aérogare aux termes d'un entente de cession-bail?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, cette question est actuellement étudiée par les fonctionnaires de Transports Canada. On envisage également d'autres options.

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES OFFRES DES AMÉRICAINS À LA DOMTAR

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question est pour le ministre de l'Expansion industrielle régionale et je lui dirai que, cette fois-ci, c'est une nouvelle question. A cause de son intransigeance et de son arrogance, le ministre de l'Expansion industrielle régionale est peut-être en train de faire un cadeau de 1.2 milliard de dollars aux Américains. Je veux demander au ministre s'il est au courant du fait que, actuellement, la compagnie Domtar se fait courtiser par ses amis américains qui lui promettent une sécurité d'accès aux marchés américains, des taux d'intérêt plus bas, un coût de construction inférieur et surtout des incitatifs alléchants pouvant aller jusqu'à 20 p. 100. Est-ce que le ministre a considéré que la Domtar a l'option d'investir aux États-Unis plutôt qu'au Canada, s'il continue à ne rien comprendre?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, comme le député le sait certainement, cette possibilité a été soulevée par Domtar. Elle nous a exposé le genre d'encouragement qu'on lui propose dans diverses régions ou certains États, aux États-Unis. Franchement, il n'y a aucune raison pour elle de faire cela. Comme je l'ai dit hier, nous serions heureux que cette usine soit construite. J'invite le député à être patient. S'il y a du nouveau, nous le lui ferons savoir. Mais, actuellement, la question est telle que je l'ai exposée hier.

[*Français*]

LA DOMTAR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, il n'y a peut-être pas de raison, mais le ministre devrait être au courant du fait que la Great Lakes, la MacMillan Bloedel Limited et Abitibi-Price ont fait des investissements fort importants aux États-unis au cours des dernières années. On ne voit pas pourquoi la compagnie Domtar ne pourrait pas être intéressée.

Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre: Peut-il nous assurer que jamais son gouvernement ne laissera la Domtar quitter Windsor pour s'en aller aux États-Unis, étant donné que les autorités américaines, elles, offrent des avantages à la compagnie?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je puis garantir au député que, lorsqu'il y aura des faits nouveaux, il sera le premier informé.

Questions orales

VIA RAIL

LES TRAVAUX DE MAINTENANCE ET DE RÉPARATION

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il n'est pas sans savoir que les ouvriers des ateliers d'entretien du matériel roulant se demandent ce qui va arriver au sujet des travaux de réparation de VIA Rail. A un moment donné, on avait envisagé, semble-t-il, de les confier à forfait à la société Bombardier. Le ministre des Transports pourrait-il nous confirmer que cette solution n'a pas été retenue et que les travailleurs des chemins de fer qui s'inquiètent au sujet de la situation actuelle et future quant aux travaux de réparation et de maintenance de VIA Rail peuvent être certains qu'ils continueront d'effectuer ce travail suite à un accord entre le CN et VIA Rail?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je crois pouvoir donner au député cette garantie. La possibilité de confier le travail à forfait à Bombardier a été envisagée par le groupe d'étude du service voyageur et par la direction de VIA Rail. Cependant, je crois juste de dire que cette solution a maintenant été écartée. Il est clair que VIA Rail voudra se charger d'une plus grande partie des travaux de maintenance. Manifestement, les installations de Transcona ont l'avantage d'être situées dans une région où est concentré le gros des activités du CN. En fait, le CN transporte 70 p. 100 de tout son tonnage à l'ouest de Thunder Bay. L'avenir des installations de Transcona est donc prometteur et assuré. Je partage les inquiétudes de mon honorable collègue, mais je peux lui garantir que toutes les mesures voulues seront prises pour s'assurer que les installations de maintenance de Transcona continuent d'occuper une place prépondérante dans le réseau du CN.

• (1500)

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE RÉPARATION À WINNIPEG

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Toujours à ce sujet, monsieur le Président, je me demande si le ministre pourrait nous dire si, à son avis, le projet de construction du nouvel atelier de réparation de VIA Rail, qui devait à un moment donné être implanté à Winnipeg, n'a pas été complètement abandonné? Est-il toujours possible qu'on choisisse à l'avenir, sinon dans l'immédiat, la ville de Winnipeg, qui constitue le choix logique pour la construction d'une installation de ce genre?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je crois pouvoir rassurer le député en ce qui a trait à l'avenir des installations de maintenance de VIA Rail. Il est juste de dire que le projet prévu à l'origine a été reporté. Cela ne signifie nullement qu'il est annulé à jamais. Selon moi, ce qui est le plus encourageant et prometteur, c'est que le gouvernement prend des mesures concrètes pour étendre les services de VIA Rail d'un bout à l'autre du pays et pour rétablir un certain nombre de services qui avaient été annulés par l'ancien gouvernement. C'est certainement le signe le plus encourageant jusqu'à maintenant.

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LE DÉMÉNAGEMENT D'EMPLOYÉS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE DE LA RÉGION D'OTTAWA-CARLETON

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que la pétition présentée le lundi 11 mars 1985 par le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. le Président: J'ai reçu préavis de deux questions de privilège que je compte examiner dans l'ordre. Le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est avait demandé la parole pour soulever la question de privilège. Je crois savoir que le député retire maintenant sa question de privilège. La seconde est celle de la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps).

LA REMARQUE PRÉSUMÉMENT MENAÇANTE DE M. McLEAN

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Je soulève la question de privilège parce que le secrétaire d'État (M. McLean) a essayé de me punir ou de m'intimider, pour m'empêcher d'exercer ma liberté de parole au Parlement, portant ainsi atteinte aux privilèges de la Chambre.

Monsieur le Président, d'après un article paru aujourd'hui dans le *Citizen* d'Ottawa, dont j'ai apporté un original ici, le secrétaire d'État a répondu de la façon suivante quand on lui a demandé pourquoi on avait décidé de ne pas renouveler le mandat de ma mère comme juge de la citoyenneté: «Vérifiez vous-même ce que sa fille dit du gouvernement.» Autrement dit, le gouvernement a décidé de me punir pour l'avoir critiqué au Parlement, et c'est ainsi qu'il veut m'empêcher de commettre une erreur analogue à l'avenir.

C'est une manœuvre d'intimidation non seulement envers un député mais envers tous les députés dont la famille est en rapport avec le gouvernement, autrement dit envers tous les députés.

Le commentaire 71 de la cinquième édition de Beauchesne est clair; il dit ceci:

> Il va de soi qu'une menace directement adressée à un député en vue d'influencer son comportement à la Chambre constitue une atteinte aux privilèges de celle-ci.

Le ministre a manifestement adressé une menace directement. Sa menace constitue non seulement une atteinte à mes privilèges mais aussi à ceux de la Chambre, selon l'explication donnée à la page 46, du tome 1 de l'ouvrage de Redlickt et Ilbert consacré à la procédure de la Chambre des communes:

> La somme des droits fondamentaux de la Chambre et de ses députés par rapport aux prérogatives de la Couronne, aux pouvoirs des tribunaux ordinaires et aux droits spéciaux de la Chambre des Lords.

Je crois avoir prouvé qu'il y a de prime abord matière à question de privilège, que cette attitude a menacé ma liberté de parole et celle de tous les députés; j'attends la décision du président. Monsieur le Président, si vous jugez qu'il y a de prime abord atteinte aux privilèges, monsieur le Président, je suis prêt à proposer la motion qui convient.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je vais parler de la question de privilège soulevée par la députée de Hamilton-Est. Si le gouvernement a le droit de nommer qui il veut à des postes qui relèvent du gouverneur en conseil, il est clair qu'en faisant le rapprochement entre une nomination ou en l'occurrence, le refus de renouveler le mandat d'une personne, et les agissements ou les propos d'un député, on constate que le gouvernement n'a pas observé les règles de la bienséance. Monsieur le Président, il a foulé aux pieds les droits séculaires des députés de parler sans craindre d'intimidation directe ou indirecte.

Il ne s'agit pas de juger le bien-fondé d'une nomination. Le ministre a reconnu lui-même que dans ce cas-ci, la personne concernée a très bien rempli ses fonctions à la Cour de la citoyenneté. On a le droit d'avoir ses opinions personnelles sur les méthodes de nomination à cette cour, mais, monsieur le Président, le ministre ayant fait un rapprochement entre une nomination qui relève du gouvernement et la franchise d'une personne, les membres de notre caucus pensent toutefois que le gouvernement a peut-être menacé les droits et privilèges de tous les députés. Je donne donc mon appui à la députée qui demande que le comité permanent des privilèges et élections soit saisi de l'affaire.

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, en réponse à la question de privilège qui vient d'être soulevée, je tiens à dire que je n'ai jamais, d'une façon quelconque, menacé la liberté de parole de la députée ou proféré la moindre menace à son égard. Certaines paroles étant insérées dans un nouveau contexte, je dirais que, pour le sujet qui nous préoccupe, il y a eu de nombreuses instances. En fait, il y a eu une grande liberté de parole. La presse en a parlé à satiété. On a pu s'exprimer très librement, même à la Chambre des communes, et les instances ont été présentées au gouvernement. Je dirais cependant, monsieur le Président, que loin de menacer, nous affirmions la parfaite transparence du processus des nominations, qui sont portées à l'attention du gouvernement.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'appuie la demande présentée par la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) voulant que vous décidiez que la question de privilège est fondée à première vue. Je cite l'article en question qui a paru, aujourd'hui dans le *Citizen* d'Ottawa:

> Comme on lui demandait si la décision du cabinet de ne pas renommer Copps . . .

Il s'agit de M^me^ Geraldine Copps.

> . . . était de nature politique, McLean . . .

Il s'agit du secrétaire d'État:

> . . . a répondu: «Vérifiez vous-mêmes ce que sa fille dit du gouvernement».

Monsieur le Président, en commentant il y a un moment la demande de la députée de Hamilton-Est, le secrétaire d'État (M. McLean) a pris grand soin de ne pas nier la véracité de l'article en question. S'il en est bien ainsi, monsieur le Président, j'estime qu'il s'agit d'une question de privilège, mais pas en raison de la décision du gouvernement de ne pas renommer M^me^ Geraldine Copps. Comme le secrétaire d'État l'a dit, il a reçu beaucoup de conseils à ce sujet, notamment celui du maire de Hamilton et d'un député de longue date de cette région, le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott). La déclaration du secrétaire d'État—qu'il n'a pas niée—voulait que la décision de ne pas renommer M^me^ Copps soit attribuable au travail que fait sa fille pour remplir ses responsabilités de députée de la Chambre des communes telles qu'elle les conçoit. En d'autres termes, monsieur le Président, le gouvernement a décidé de punir la députée de Hamilton-Est pour ses critiques au Parlement et a donné cela comme raison pour qu'elle, et d'autres députés, évitent les mêmes erreurs à l'avenir.

Je prétends, monsieur le Président, qu'il s'agit clairement d'une tentative d'intimidation, non seulement de la députée, mais de tout député qui aurait des parents qui peuvent devoir traiter avec le gouvernment; en d'autres termes, tous les députés.

Je voudrais une fois de plus attirer votre attention, monsieur le Président, sur le commentaire 71 de la 5^e^ édition de Beauchesne où l'on dit clairement:

> Il va de soi qu'une menace directement adressée à un député en vue d'influencer son comportement à la Chambre constitue une atteinte aux privilèges de celle-ci.

M. Tobin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Il est important que tous les députés écoutent la question de privilège qui a été soulevée.

Des voix: Oh, oh!

• (1510)

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, la définition suivante de la notion de privilège, définition acceptée, figure dans le traité sur la procédure des Communes de Ilbert et Redlich:

> La somme des droits fondamentaux de la Chambre et de chaque député face aux prérogatives de la Couronne, aux pouvoirs des tribunaux ordinaires et aux droits spéciaux de la Chambre des lords.

Dans la vingtième édition de Erskine May, on traite longuement, à partir de cette définition, de la nature accessoire des privilèges en expliquant la portée des immunités parlementaires.

Il est donc clairement établi que la liberté de parole fait partie des privilèges dévolus aux députés par l'entremise de la Chambre. Toute tentative pour punir, léser ou intimider un député qui exerce sa liberté de parole est considérée comme une violation de ses privilèges.

En terminant, je rappelle que la mesure prise par le gouvernement, même à l'initiative personnelle du secrétaire d'État (M. McLean), ne ressemble peut-être pas, de prime abord, à un geste de représailles contre les activités parlementaires de la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps). Cependant les termes employés par le secrétaire d'État, termes qu'il n'a pas niés à la Chambre lorsqu'il en a eu la possibilité, montrent que c'est là le but qu'il poursuivait. Les propos qu'il a tenus devant la presse, même s'il ne les tenait pas à l'intention de ces journalistes, laissaient entendre à la députée de Hamilton-Est et à tous les autres qu'ils devaient y réfléchir mûrement avant de parler en mal du gouvernement. J'estime donc que les faits, et plus encore les précédents, vous autorisent à trancher en faveur de la députée de Hamilton-Est.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de m'éterniser sur ce sujet, car je crois que nous attachons tous une importance primordiale à la liberté de parole à la Chambre des communes. Mais je voudrais attirer votre attention sur certains points très pertinents.

Je rappelle tout d'abord qu'il n'est ni dans nos habitudes ni dans nos traditions de fonder la question de privilège sur des articles de journaux. Ces articles ne sont pas des déclarations assermentées. Nous comprenons tous qu'ils prêtent à interprétation, que les déclarations doivent être replacées dans leur contexte et qu'elles sont présentées dans un contexte journalistique. Cela étant, je crois qu'aucune déclaration ne pourrait être plus explicite que celle qu'a faite à la Chambre le distingué secrétaire parlementaire (M. McLean). Il a nié formellement et catégoriquement toute allégation voulant qu'il ait directement ou indirectement cherché, par ses propos, à intimider la députée.

Des voix: Quand a-t-il dit cela?

M. Hnatyshyn: C'est précisément ce que le secrétaire parlementaire a déclaré. Je regrette d'avoir touché une corde sensible chez les députés libéraux, mais je tenais à rappeler les propos qu'a tenus le secrétaire parlementaire. Il a dit qu'il n'avait pas eu l'intention d'intimider qui que ce soit, que cette déclaration avait été citée hors contexte et qu'elle était absolument erronée et fausse. En outre, il n'a pas ménagé ses éloges à l'endroit de M^me^ Copps en lui transmettant directement ses félicitations pour la façon avec laquelle elle s'était acquittée de ses fonctions. Pourrait-on trouver un meilleur exemple de bonne foi? Le secrétaire parlementaire n'avait d'autres intentions que de féliciter M^me^ Copps pour le travail qu'elle avait effectuée. Je trouve que c'est admirable de sa part.

L'argument que je formule est très simple. Pour décider s'il y a matière à question de privilège, il faut avoir la preuve qu'on a tenté directement de porter atteinte au droit de parole d'un député à la Chambre des communes. C'est nettement tout à fait le contraire qui s'est produit ici. Le secrétaire d'État a nettement dit que ses propos avaient été tirés hors de leur contexte et qu'il n'avait rien fait de répréhensible. C'est ce qu'il a déclaré à la Chambre. Comme vous le savez très bien, le Règlement veut que nous acceptions la déclaration que fait un député lorsqu'il affirme avoir agi sans aucune intention malicieuse. Je vous signale donc que, quand un député prend la parole à la Chambre, quel que soit le parti auquel il appartient, il est d'usage d'accepter sa parole. Nous ne tentons pas d'interpréter à notre façon et en termes onctueux ce qu'il a voulu dire. Il s'agit d'un député qui a exposé sa position, je le soutiens, et je crois que tous les députés devraient en faire autant, puisqu'il retire catégoriquement ses paroles.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Les députés doivent se rendre compte, étant donné que j'ai laissé ces interventions se prolonger, que je juge cette question très sérieuse. Comme les députés s'y attendent, je veux lire et examiner attentivement ce qui a été dit aujourd'hui à la Chambre avant de rendre une décision. Voilà pourquoi j'entends réserver ma décision.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. le Président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-3, tendant à mettre en œuvre les conventions conclues entre le Canada et la République de Zambie, le Canada et le Royaume de Thaïlande, le Canada et la République de Chypre et le Canada et la République fédérative du Brésil en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, qu'il la prie d'approuver.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR LE FINANCEMENT

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, aux termes de l'article 46(2) du Règlement, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un document intitulé *Rapport sur le financement du Régime de pensions du Canada, présenté au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social par le Comité consultatif du Régime de pensions du Canada.*

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MODIFICATION VISANT À DOTER LE LABRADOR D'UNE REPRÉSENTATION DISTINCTE

M. Rod Murphy (Churchill) demande à présenter le projet de loi C-228, concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales (Grand Falls-White Bay-Labrador).

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Murphy: Monsieur le Président, mon but aujourd'hui est de présenter un projet de loi qui établirait une circonscription géographique distincte pour la région connue comme le Labrador. Le Labrador est une entité géographique distincte dont les limites sont nettement définies. Il se distingue du reste de la province du point de vue historique, culturel, social, logistique et politique. Je crois que cette mesure législative a l'appui des gens du Labrador. J'espère que la Chambre va la renvoyer au comité pour une enquête et une étude plus approfondie.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles) demande à présenter le projet de loi C-229, tendant à modifier la Loi sur les chemins de fer.

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Manly: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à modifier la Loi sur les chemins de fer pour obliger toutes les sociétés ferroviaires qui fournissent des services sur le territoire des provinces à se conformer aux normes environnementales et sécuritaires des différentes provinces. Il vise plus précisément à les obliger à demander aux autorités provinciales l'autorisation avant d'épandre des produits chimiques le long de l'emprise des voies.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1520)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse orale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 44, 215 et 264.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

LE SYNDROME DES ENFANTS BATTUS

Question no 44—**M. Howie:**

Le gouvernement a-t-il entrepris ou lancé, au cours de la présente année financière, des études sur le syndrome des enfants battus et, dans l'affirmative, *a*) ces études seront-elles effectuées par des experts-conseils de l'extérieur et combien de temps devraient-elles prendre, *b*) a-t-on prévu des montants quelconques pour les études et, si oui, combien?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Les ministères de la Justice et de la Santé nationale et du Bien-être social m'informent comme suit:

Le ministère de la Justice n'a entrepris aucune étude sur le syndrome des enfants battus pendant l'année financière 1984-1985. Cependant, une contribution d'un montant de $23,395 a été octroyée au Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse dans le but d'effectuer des consultations à l'égard des enfants et des jeunes. Cette somme a été allouée pour la période allant de mars à octobre 1984.

Les projets suivants ont été menés par des organismes privés au cours de l'année financière 1984-1985:

1. Une étude nationale sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes a été réalisée sur une période de trois ans (de 1981 à 1984), au coût de 2.2 millions de dollars, par un expert-conseil de l'extérieur, sous la direction du docteur Robin Badgley. La contribution du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'est élevée à environ $22,000 en 1981-1982, et à $68,000 en 1980-1981. Les résultats de cette étude ont été publiés le 22 août 1984, dans un communiqué de presse conjoint du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et du ministère de la Justice.

2. Projet d'enrichissement des parents (Parent Enrichment Project). Projet financé dans le cadre du Programme de subventions nationales au bien-être social qui a pour objet de montrer comment le soutien apporté aux parents peut empêcher la répétition de mauvais traitements à l'égard des enfants. Durée: 1979 à 1985 environ. Financement en 1984-1985: $7,000.

3. Intervention auprès des femmes victimes d'agression sexuelle dans leur enfance (Intervention for Women Sexually Victimized in Childhood). Projet visant à déterminer quels modèles de soins conviennent le mieux au rétablissement de l'équilibre des victimes au niveau mental et social; financé par l'intermédiaire du Programme de subventions nationales au bien-être social. Durée: 1983 à 1987. Financement en 1984-1985: $50,400.

4. Traitement des parents et des enfants (Parent and Children in Treatment). Programme de traitement à l'intention des familles où les enfants sont maltraités; financé par l'intermédiaire du Programme de subventions nationales au bien-être social. Durée: 1979 à 1985. Financement en 1984-1985: $7,000.

AGRICULTURE—LES FEMMES À L'EMPLOI DU MINISTÈRE

Question no 215—**M. Howie:**

A la date la plus récente pour laquelle on dispose de renseignements, quelle proportion de l'effectif du ministère de l'Agriculture les femmes représentaient-elles?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Elles représentaient 26.2 p. 100 de l'effectif.

Questions au Feuilleton

LES IMMEUBLES CONSTRUITS PAR ROGER DAVIDSON

Question nº 264—**M. Heap:**

1. Quel est le total du coût en immobilisations des immeubles que M. Roger Davidson a construits en vertu de l'article 56.1 de la Loi nationale sur l'habitation?

2. Combien d'unités de logement a-t-il construites?

3. A-t-il demandé des honoraires de conception à l'égard de chaque projet de ce genre et, dans l'affirmative, quel en a été le total?

4. Quels sont les membres du conseil d'administration de chaque projet à but non lucratif?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe des faits suivants:

1. Roger Davidson n'a pas personnellement construit d'immeubles en vertu de l'article 56.1 de la Loi nationale sur l'habitation. Cependant, des sociétés de construction ont agi à titre d'entrepreneurs pour un certain nombre d'immeubles parrainés par diverses coopératives de crédit, que représentait Roger Davidson en tant qu'expert-conseil. Le coût d'immobilisations total de ces immeubles s'élève à $177,119,445.

2. Ces sociétés ont construit ou sont en train de construire 3,157 logements parrainés, dans lesquels M. Davidson est intervenu.

3. Non.

4. Voir ci-après. Cette liste des membres du conseil est la plus récente dont dispose la SCHL. Cependant, elle n'énumère peut-être pas les membres actuels du conseil.

Article 56.1 de la LNH
Ensembles résidentiels construits ou en construction auxquels se rattache le nom de Roger Davidson

Noms de l'ensemble et du parrain	Membres du Conseil d'administration
Ridgemount/Mountmuir Co-Op Hsg Corp. Hamilton	Membres originaires: Michael Fenner, Bernard Hinkley Sr., George Harrison, Dennis Marsell, Joseph Campbell
Ridgeleigh/Winkleigh Co-Op Hsg. Corp. Hamilton	George Harrison, Bernie Hinkley, Don Chapman, Ken Rogers, Margaret Bryanton, Dennis Heuser
Westleigh Gardens Homes/ Southleigh Charitable Foundation Kitchener	Dennis Marsell, George Harrison, Albert Whittinstall
Broadoak Charitable/ Ontario Teamsters Cr. Union St. Catharines	George Harrison, Dennis Marsell
Coral Co-Op/Barrie Community Cr. Union	Membres originaires: Paul Meehan, Donna Gamble, Tina Grant, Bruce McClean, Paul Shortheed
Pretty River Villas/ Collingwood Community Credit Union	Membres originaires: Eva Priscilla Beauprie, Been Reitsma, William Borrison Day, Lancelot Rivers, Jean-Paul Proulx
Domus Charitable/Credit Union Central, Canada Packers Credit Union Mississauga	Membres originaires: Bob King, Stanley Hall, George Harrison, Al Whittinstall
Domus Charitable/Halton Hills Credit Union Halton Hills	Bob King, Stanley Hall, George Harrison, Al Whittinstall
Archipelago Charitable/ National Defence Credit Union Ottawa	Norman S. Freeman, Kenneth A. Kearns, Donald J. O'Donnell, W. J. McIndoo
Artisan/Canada Packers Empl. Credit Union Toronto	Stanley Hall, George Harrison, Donna Gamble, Paul Meehan, Kenneth Barger, Robert King
Southover/Canada Packers Emp. Credit Union Toronto	George Harrison, Donna Gamble, Robert King, Stanley Hall, Faye Masson
Brenyon Way I & II/ Secul Credit Union Toronto	Alfred Strathdee, Paul Meehan, John Mackintosh, Kenneth Stewart, Lance Porter, Kenneth Webster, David Edge, Bob Crowe
Stanchester/Ontario Teamster, Our Lady of Victory Parish Cr. Un., Canada Packers Cr. Un. Toronto	Stanley Hall, George Harrison, Donna Gamble, Robert King, Lois Strong
Widworthy/Toronto Board of Education Credit Union Toronto	William Harper, Stanley Hall, Robert King, Patricia Todd, Dennis Drake
Kenfinch Co-Op/Toronto Board of Education Credit Union Toronto	A. Lwyn Gilkes, Willis Carter, Ruth Gopaul, Ken Transom, Yvonne McEwan, Nancy Pithwalla
Bruckland/Ont. Teamster Credit Union Toronto	George Harrison, Robert King, Stanley Hall, Donna Gamble, Joan Banning
Parkfarm Co-Op/IBM Toronto Emp. Cr. Un. Toronto	Membres originaires: Dorothy Ridley, Ariel Fordrey, Kimberley Colaccico, Wendy Scott, Clifford Boulch
Ridgeford/Secul Credit Union Toronto	Alfred Strathdee, John Mackintosh, Paul Meehan, Lance Porter, Kenneth Webster, Kenneth Stewart, David Edge, Jennie Mitchell
Heathercross/Toronto Board of Ed. Cr. Un. Toronto	Stanley Hall, Robert King, William Harper, Patricia Todd
Ashprior/Canada Packers Employees Credit Union Toronto	Membres originaires: Walter Currie, Isobel Henson, Margaret Carroll, Philip King
Compass/Jet Power Credit Union Toronto	Membres originaires: Merle Bodenham, Donna Gamble, Paul Meehan, Tina Grant
Churchstation/LCBO Credit Union Toronto	Membres originaires: Dorothy Ridley, Ariel Forsbrey, Kimberley Colaccica, Wendy Scott, Ruth Brockest, Dick De Mann
Yarford/Canada Packers Cr. Un., LCBO Credit Union, IBM Toronto Empl. Credit Union Toronto	Membres originaires: Robert King, Walter Currie, Isobel Henson, Dina Rumolo
Coral/Barrie Community Credit Union	Paul Shortheed, Bruce McLean, Donna Gamble, Paul Meehan, Tina Grant
Coral/Barrie Community Credit Union	Paul Shortheed, Bruce McLean, Donna Gamble, Paul Meehan, Tina Grant
Coral/Barrie Community Credit Union	Paul Shortheed, Bruce McLean, Donna Gamble, Paul Meehan, Tina Grant

[*Traduction*]

M. Stewart: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hnatyshyn, au nom de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-30, tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods, abroger la Loi sur l'Association internationale de développement et à modifier d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, lorsque le débat a été ajourné plus tôt aujourd'hui, je précisais que les prêts accordés par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, connue également sous le nom de Banque mondiale, étaient conformes aux pratiques commerciales courantes. En 1960, on a créé l'Association internationale de développement, afin d'accentuer les activités de la Banque mondiale dans les pays les moins développés du monde. Là encore, le Canada a été un membre fondateur. Les objectifs de l'Association internationale de développement sont généralement les mêmes que ceux de la Banque mondiale, mais comme son aide s'adresse aux pays les plus pauvres, les conditions des prêts sont moins strictes. Les pays à faibles revenus ne peuvent se permettre des prêts commerciaux ou les prêts quasi commerciaux de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, et ainsi les prêts octroyés aux pays membres par l'Association internationale de développement prévoient un délai de grâce de 10 ans, aucun intérêt et des frais de service peu élevés et ils s'étalent sur 50 ans.

La Société financière internationale a été créée en 1956, afin de favoriser le développement économique des pays moins développés en favorisant la croissance de leur secteur privé et en aidant à recueillir dans le pays même et à l'étranger les capitaux nécessaires à cette fin. Le projet de loi dont nous sommes saisis permettrait également à la Société d'emprunter au Canada aux mêmes conditions que la Banque mondiale. Suite à l'évolution du monde, les activités de la Banque mondiale ont changé également. Dans le passé, la Banque mondiale finançait des infrastructures comme des routes, des chemins de fer, des réseaux de télécommunications, des ports, des centrales électriques et le reste. Sa stratégie de développement actuelle met davantage l'accent sur les investissements qui peuvent avoir des répercussions directes sur le bien-être des pauvres des pays en voie de développement en les rendant plus productifs et en en faisant des partenaires actifs du développement.

Depuis 1980, la Banque met également en œuvre un programme de prêts destiné à favoriser les changements structurels. Ce programme a été élaboré à cause des graves problèmes économiques des pays du tiers monde. Il favorise certains changements de politique et des réformes institutionnelles visant à accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources dans le pays client, et il établit par le fait même une base pour une croissance future tout en redressant dans une certaine mesure la balance des paiements.

Comme toute entreprise humaine, ce beau travail ne se fait pas toujours sans peine. Les règles de l'AID prévoient que, si les États-Unis n'assument toutes leurs responsabilités envers l'AID, d'autres pays ne sont pas obligés de verser intégralement leur quote-part, c'est-à-dire qu'ils peuvent réduire leur contribution dans les mêmes proportions que les États-Unis. En 1982, les États-Unis ont très fortement diminué le montant de leur contribution. Si d'autres pays avaient emboîté le pas, les conséquences auraient été catastrophiques. Cependant, lors de la conférence de la Banque mondiale qui s'est déroulée en septembre de la même année, on est arrivé à la conclusion que le montant demandé par l'AID était justifié, et par conséquent d'autres pays se sont efforcés de combler les brèches.

J'ai eu l'honneur d'être déléguée à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies en 1981. Lors de cette session de l'ONU, les divergences de vue entre la nouvelle administration américaine du président Reagan et certains pays en voie de développement sont apparues très clairement.

Ce conflit ne s'est pas réglé, et en septembre 1983, quand les discussions ont commencé aux réunions du FMI et de la BIRD à Washington sur le septième réapprovisionnement de l'Association internationale de développement, la contribution des États-Unis a été une fois de plus inférieure à ce qui était prévu. Certains représentants des États-Unis ont dit craindre que, si des pays en difficulté réussissaient à emprunter trop facilement, ils ne fassent pas le nécessaire pour rendre leur politique nationale plus efficace. D'un autre côté, les pays les plus pauvres, qui ont particulièrement souffert de la récession mondiale, se sont mis à réclamer avec beaucoup plus de virulence et de colère l'aide des pays industrialisés. Les gens des pays occidentaux avaient parfois du mal à comprendre ces revendications, parce qu'ils traversaient eux-mêmes une mauvaise passe.

On entend dire qu'un dialogue de sourds s'est établi entre ce qu'on appelle le Nord et le Sud, du fait que les pays industrialisés s'efforcent d'être moins généreux . . . Monsieur le Président, j'ai du mal à m'entendre moi-même. Est-ce que les députés à votre droite ne pourraient pas baisser le volume de leur conversation?

M. le vice-président: Je demanderais aux députés d'avoir l'obligeance d'écouter l'intervention de la députée.

Mlle Nicholson (Trinity): Je n'en demande pas tant, monsieur le Président. Ils peuvent poursuivre leur conversation, mais un peu plus à voix basse.

On a dit que les pays du Nord et du Sud se trouvaient maintenant engagés dans un «dialogue de sourds», car les pays industrialisés veulent donner moins d'argent en imposant plus de conditions et d'exigences tandis que les pays moins développés veulent plus d'argent à moins de conditions. Je pense que ceux d'entre nous qui ont voyagé dans les pays du tiers monde en reviennent généralement avec l'impression que ces derniers ont sûrement besoin de plus d'argent et de plus de conseils et d'aide sur la façon de l'utiliser à leur plus grand avantage.

Au fur et à mesure que le monde émerge de la récession, la reprise est particulièrement lente pour les pays à revenus moyens lourdement endettés et pour les pays pauvres de l'Afrique. Les problèmes actuels d'endettement et de pauvreté subsisteront certainement tant que l'apport de capitaux aux pays en voie de développement demeurera insuffisant, que les barrières douanières demeureront élevées et que les politiques nationales stériles demeureront inchangées.

Les institutions de financement multilatéral sont particulièrement bien placées pour assortir les prêts aux pays en voie de développement d'exigences de rendement, et d'aide pour faire respecter ces exigences. L'argent ne suffira pas à lui seul à aider ces pays bien qu'ils aient vraiment un urgent besoin de plus de fonds. Toutefois, l'aide financière non assortie d'exigences de rendement et de surveillance, comme on l'a vu aussi bien dans le cas de prêts commerciaux que dans celui de l'aide bilatérale ou de pays à pays, a donné lieu à de mauvais investissements. Les États souverains n'acceptent habituellement pas facilement que d'autres pays essaient de les faire changer de politique, aussi est-il difficile d'imposer des conditions à l'aide bilatérale. Les prêts des banques commerciales aux pays en voie de développement, qui ont augmenté rapidement pendant les années 1970, n'étaient pas non plus suffisamment assortis d'exigences de rendement. Les prêteurs commerciaux évaluaient le crédit des emprunteurs pour des prêts individuels, souvent à court terme, mais ne surveillaient pas suffisamment à quoi servaient ces fonds ni ne tenaient suffisamment compte des politiques et perspectives à long terme des pays clients.

Les institutions de financement multilatéral, en revanche, ont démontré qu'elles peuvent concevoir, évaluer et superviser des changements dans les pays en voie de développement par des voies qui sont acceptables pour le pays concerné. Tout prêt de la Banque mondiale et tout crédit de l'Association internationale de développement sont assortis de conditions et supposent aussi un dialogue macroéconomique plutôt général avec chaque État emprunteur au sujet de ses perspectives et politiques économiques. Maintenant que tant de pays en voie de développement s'efforcent de relancer leur croissance économique, le dialogue entre la Banque et les États emprunteurs au sujet de grandes questions de politique économique est plus important que jamais.

La Banque est aujourd'hui parfaitement consciente que des efforts de relance économique qui ne s'accompagnent pas d'un souci de redistribution des revenus risquent de ne pas améliorer tellement le sort des pauvres mais d'élargir le fossé entre les riches et les pauvres dans les pays bénéficiaires. Par conséquent, grâce à ses prêts et à ses travaux de recherche, la Banque a contribué à améliorer le sort des pauvres. Le tiers environ des prêts que fait la Banque mondiale s'appliquent à des projets qui avantageront surtout les pauvres. Mais ils sont soumis à certaines conditions et à un contrôle trop strict.

• (1530)

En avril 1984, j'ai entendu à ce propos le vice-président de la Banque mondiale, Munir P. Benjenk, s'adresser en ces termes au Conseil de l'Europe réuni à Lisbonne:

> Bien entendu, la limitation par certaines conditions provoque parfois de farouches désaccords. Mais si cette formule fonctionne bien, c'est parce que les pays emprunteurs trouvent dans la Banque mondiale une amie et une associée dans leurs efforts de développement. Les conditions que la Banque impose sont liées au financement à long terme et complètent tout naturellement la limitation du FMI dont les conditions concernent le financement à court terme. Il en est particulièrement ainsi des prêts qui ne s'appliquent pas à des projets mais sont destinés à des programmes d'ajustement structurel et de développement sectoriel, car la Banque reconnaît que dans les pays en développement, on ne saurait implanter de réformes majeures que si la mise en œuvre en est échelonnée sur un certain nombre d'années et que chaque étape, pour être financée, est soumise à une surveillance étroite.

L'importance de la Banque mondiale, son expérience et son envergure lui procurent certains avantages lorsqu'il s'agit d'analyser la situation économique d'un pays, et il arrive maintenant qu'avant de prendre leurs décisions, d'autres investisseurs, notamment les banques régionales de développement et les banques commerciales, consultent les analyses de la Banque mondiale.

Je voudrais maintenant faire état d'un débat qui a eu lieu à la Chambre en 1982 concernant le projet de loi relatif aux accords de Bretton Woods. Le ministre des Finances (M. Wilson), qui était alors porte-parole de l'opposition, s'est exprimé ainsi:

> Le gouvernement canadien devrait évaluer en permanence et très soigneusement sa participation. Pouvons-nous continuer à soutenir autant que par le passé ces institutions multilatérales? Si notre situation économique ne change pas et qu'elle demeure faible . . . le Canada sera peut-être obligé de faire des compressions.

Je ne reproche pas au ministre de vouloir que le gouvernement évalue en permanence et très soigneusement sa participation. La situation évolue et il est parfois nécessaire de modifier sa position. Toutefois, j'espère vraiment que le gouvernement ne songe pas pour l'instant à réduire son aide à l'étranger.

Près de 800 millions de personnes vivent dans la plus grande misère; au-delà de 600 millions se trouveront encore dans cette situation au tournant du siècle. Nous avons l'obligation morale de contribuer à surmonter les problèmes de la pauvreté, de la faim et du manque d'éducation, qui sont trop courants dans notre monde. Nous avons non seulement l'obligation morale d'aider à les résoudre, mais c'est manifestement dans notre intérêt de le faire.

Étant donné notre interdépendance, nous devons collaborer à la relance de l'économie mondiale pour que les avantages de la reprise s'étendent à tous les pays. Il est évident que le retour à une croissance durable et sûre parmi les pays industrialisés aidera les pays en développement.

Toutefois, la prospérité croissante des pays pauvres et éloignés nous aide également. Selon l'Institut Nord-Sud situé à Ottawa, par exemple, le malaise économique des pays du tiers monde a grandement contribué à la baisse des exportations canadiennes et à la suppression de 135,000 emplois dans notre pays.

Grâce à la collaboration, la communauté mondiale doit s'efforcer d'établir le juste équilibre entre l'aide, le commerce et les investissements.

L'aide, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, continue d'être essentielle et le sera pendant encore quelque temps.

Le commerce est au moins aussi important que l'aide pour la promotion du développement. Les revenus tirés des exportations comptent pour la majeure partie du pouvoir d'achat international de la plupart des pays en développement. Durant la récession dont nous sortons à peine, ces revenus ont été soumis à de rudes pressions dues à la fois au resserrement du marché des exportations et à la baisse du prix des produits sur lesquels comptent fortement la plupart des pays en développement. Ces pressions, comme si elles n'étaient pas déjà assez graves, se sont produites à une époque où les taux d'intérêt étaient élevés et où, contrairement à leur rendement économique impressionnant à la suite de la première crise pétrolière de 1973, les pays en développement ont trouvé particulièrement difficile de faire face aux prix élevés du pétrole en vigueur depuis 1979. Bon nombre d'entre eux ont eu à rembourser une dette croissante.

Nous reconnaissons tous qu'il importe de maintenir un régime d'échanges internationaux libre et ordonné. Nous y parviendrons en aidant les pays en développement à renforcer leur économie et à investir dans l'avenir, en vue d'en arriver un jour à être moins tributaires de l'aide extérieure. L'investissement étranger et les prêts bancaires sont bien entendu extrêmement importants pour bon nombre de pays émergents.

Nous ne devons toutefois pas oublier que si utiles et inappréciables que soient l'aide, le commerce et les investissements, le progrès économique réel et soutenu n'est possible dans les pays en développement que si leur gouvernement poursuit la bonne politique. Je le répète, il est souvent plus facile à des institutions multilatérales qu'à un pays donateur de discuter de questions de principe avec un pays bénéficiaire mais toujours souverain. Le processus de négociation revêt une grande importance si l'on veut surmonter les obstacles au progrès grâce à la bonne volonté et à l'entente réciproque.

Enfin, monsieur le Président, je veux dire quelques mots de l'interdépendance qui existe entre la réduction des armements et le développement. Lorsque nous aurons réussi à freiner la course internationale aux armements, des ressources pourront être débloquées pour le développement international et à d'autres fins productives.

Je sais que les députés de tous les partis veulent se joindre à moi en exprimant l'espoir que les négociations de Genève porteront fruit et que la prochaine fois que nous discuterons de la contribution du Canada à la Banque mondiale, ce sera dans le contexte d'une communauté mondiale qui a fait de grands pas vers la réduction des armements et la paix future.

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, je me félicite de vous entretenir du projet de loi C-30, mesure qui modifie la Loi sur les accords de Bretton Woods, qui abroge et modifie d'autres lois en conséquence.

Le projet de loi concerne trois organismes de développement internationaux qui sont étroitement reliés. Tout d'abord, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement communément appelée la Banque mondiale. Ensuite, l'Association internationale de développement qui est le pendant plus accommodant de la Banque mondiale. Enfin, il y a la Société financière internationale.

Essentiellement, et nous n'avons aucune réserve à ce sujet, le projet de loi donne au Canada l'autorité législative de participer aux activités de la Société financière internationale. Auparavant, il n'avait pas cette autorité. Conformément à une décision de M^me^ Sauvé, rendue le 12 juin 1981 relativement aux crédits budgétaires du budget des dépenses de 1981-1982, le Canada doit être autorisé par une loi pour participer aux activités de la Société. Là encore, nous n'avons pas d'objection.

En second lieu, le projet de loi vise à consolider l'autorité législative concernant les trois organismes et la loi en cause, c'est-à-dire la Banque mondiale, l'Association internationale de développement ainsi que la Société financière internationale. Encore là, nous ne faisons pas de difficulté. En fait, nous sommes heureux que le projet de loi soit simplement présenté, ne serait-ce que pour les raisons techniques. Il offre à chaque député l'occasion d'évaluer le bien-fondé de notre participation à la Banque mondiale et à d'autres organismes, de prendre connaissance de leurs activités et de déterminer dans quelle mesure ils offrent une certaine aide aux pays en voie de développement tout en favorisant un juste équilibre entre le Nord et le Sud.

• (1540)

Notre parti estime que ce genre d'évaluation est très utile surtout compte tenu des vastes changements que l'ordre économique international a subis depuis dix ans. Étant donné l'envergure de ces changements, l'importance des institutions financières internationales et le rôle qu'y joue le Canada, nous nous inquiétons d'un troisième aspect du projet de loi, soit du fait que ce sera peut-être la dernière fois que nous aurons l'occasion de discuter de ces questions.

Comme l'a souligné la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson), même si cela ne semble pas la préoccuper autant que moi, le nouvel article 6 modifie les moyens par lesquels le Parlement approuvait les fonds versés à ces organismes. Auparavant, pour accorder des fonds à ces associations, il fallait présenter un projet de loi à la Chambre. Désormais, aux termes de l'article 6, on pourra solliciter chaque année ces autorisations à l'occasion de l'étude du budget des dépenses et non par le biais d'un projet de loi. Je suppose que cela ne concerne pas le Fonds monéraire international. Il n'en est pas question puisque le projet de loi ne propose pas d'accroître les droits de tirage spéciaux. Les différentes dispositions, celles qui nous intéressent, concernent la Banque mondiale, l'Association internationale de développement et la Société financière internationale.

Je me demande combien de députés se rendent compte que l'on a usé du même procédé en mars 1983 à l'égard des banques régionales de développement. Auparavant, chaque année, ou tous les deux ans, la Chambre des communes avait l'occasion de tenir un débat ici ou au comité, pour discuter des nombreux aspects de l'activité des banques régionales de développement, mais depuis l'adoption du C-130, le Parlement n'a plus l'occasion de débattre des activités des banques régionales et d'autres organismes, tels que le Fonds international pour le développement agricole et le Fonds commun pour les produits de base. Depuis cette date, on procède par voie budgétaire, non par une loi votée à la Chambre des communes, pour verser des crédits aux banques et à d'autres fonds. En somme, nous avons commis une erreur; nous n'aurions pas dû accepter ce qui s'est passé en 1983. Nous aurions dû tirer une leçon de cette erreur en tâchant de remédier à la situation et non pas en l'aggravant comme on se propose de le faire à l'article 6 du projet de loi qui modifie les modalités de versement approuvées pour la Banque mondiale et l'Association internationale de développement.

J'ai entendu des représentants des milieux financiers et d'autres personnes affirmer que cette façon de faire était plus efficace, qu'elle permettait à ces organismes d'obtenir l'argent plus sûrement et plus rapidement. Mais c'était pour donner le change, semble-t-il, car ils savaient bien que la Chambre ne peut retarder indéfiniment l'adoption d'un projet de loi de ce genre. Comparativement à ce qui se fait sous d'autres régimes parlementaires, nous n'accordons guère d'attention aux questions de finances internationales à la Chambre des communes. Nous ne devrions pourtant pas renoncer à exercer le peu d'influence que nous prêtent les débats à la Chambre des communes.

J'ai bon espoir que nous adopterons au comité un amendement qui nous permettra de continuer à debattre périodiquement à la Chambre des sujets comme la Banque mondiale et autres établissements de ce genre et d'étudier également le fonctionnement d'autres organismes financiers, comme le Fonds monétaire international et, surtout, les banques régionales de développement.

Le gouvernement n'ignore pas que notre parti a toujours soutenu activement la participation du Canada aux institutions multilatérales qui assument, elles aussi, une part des responsabilités en matière de développement international. Nous nous sommes toujours donné comme règle de soutenir énergiquement le principe du multilatéralisme. Cependant, nous nous inquiétons de plus en plus de l'évolution des organismes multilatéraux que la plupart des députés ont soutenus jadis.

Nous nous inquiétons notamment de la tendance actuelle des pays qui est de retirer leur aide à ces institutions. C'est le gouvernement Reagan des États-Unis qui a donné le ton. J'ai été particulièrement préoccupée par l'attitude du Canada lors de la dernière session de l'UNESCO, à Paris. Il a semblé durcir ses positions en prétextant qu'il devait emboîter le pas aux États-Unis et peut-être se retirer de cette organisation. Nous aurions certes de quoi nous inquiéter si jamais le Canada tombait dans le sillage des États-Unis quand on songe à ce qui se passe au sein de ce gouvernement. Mais si c'est vraiment le cas, il est forcément plus important encore que nous débattions au Parlement et devant le grand public toutes les mesures touchant notre participation aux institutions internationales multilatérales. Sans ce genre de débat, consacré surtout aux institutions financières internationales, nous ne pourrons pas, en tant que Parlement, étudier sérieusement les réformes qu'il faudrait apporter à ces institutions, non seulement pour stabiliser davantage les économies des pays industrialisés, mais, plus important encore, pour assurer la survie économique des pays les moins développés du Sud et la stabilité politique du monde entier.

J'espère que le gouvernement n'a pas l'intention d'éviter complètement le débat public et parlementaire sur ces questions de grande importance. Pourtant, en modifiant ainsi l'article 6, je pense que c'est effectivement ce qu'il essaie de faire. Une partie de mes craintes vient de ce qu'ont dit les députés conservateurs lors de débats précédents, les autres années, en particulier le député qui est maintenant ministre des Finances (M. Wilson). Il prétendait, ou sous-entendait, que le Canada n'avait pas besoin de donner, ne devrait pas donner ou continuer à donner une aide aux institutions financières internationales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les banques de développement régional. Nous avons sans aucun doute de nombreuses critiques à propos du fonctionnement de ces banques, mais nous ne voulons pas voir le gouvernement du Canada se retirer des affaires multilatérales.

• (1550)

Nous redoutons qu'il n'y ait plus de débats parlementaires après celui-ci. C'est peut-être exactement ce que le gouvernement est en train de faire. Je l'invite à regarder les observations d'un ancien député conservateur, M. Douglas Roche, à la Chambre des communes le 25 mars 1983. Il ne voulait pas que le Canada renonce à ses engagements internationaux. C'était pendant le débat sur la Loi d'aide au développement international. Ce débat avait trait au refinancement des banques de développement régional. M. Roche a dit alors:

> Cette mesure est importante notamment parce qu'elle donne à la Chambre l'une des très rares occasions qu'elle ait d'examiner des questions de cet ordre, sans parler de lois qui se rapportent au rôle joué par le Canada au titre du développement international. Nous savons tous que l'ACDI n'a jamais été régie par une loi du Parlement. C'est uniquement au moment de l'étude des prévisions budgétaires que nous pouvons nous pencher vraiment sur le travail accompli par l'ACDI en sa capacité de principal organisme de développement international du Canada. Malheureusement, tous les députés ne savent que trop bien que les règles de la Chambre relatives à l'examen des prévisions budgétaires nous empêchent de consacrer tout le temps qu'il faudrait aux programmes de dépenses importants.

Je recommande à la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall), qui a proposé le projet de loi, d'examiner à nouveau les observations d'un ancien député conservateur de l'arrière-plan.

Je lui pose une question très grave. Le gouvernement veut-il s'abstenir de toute action sérieuse en ce qui concerne la question capitale du développement international, comme il semble vouloir le faire en négligeant d'apaiser nos inquiétudes au sujet d'un système d'alerte dans le Nord et de la guerre des étoiles?

De toute évidence, depuis quelque temps, il faut entreprendre une réforme du système financier et monétaire international qui se fait attendre depuis beaucoup trop longtemps. Les instigateurs de l'accord de Bretton Woods en 1984 ne pouvaient certes pas prévoir l'ampleur de l'évolution que subirait l'économie mondiale, les vastes mouvements de capitaux, les déséquilibres majeurs et les paiements extérieurs, la dette étrangère, les opérations des banques et des sociétés multinationales et l'envergure de l'interdépendance planétaire à l'heure actuelle.

On a beaucoup écrit là-dessus. Un ouvrage que j'ai trouvé fort intéressant et utile est intitulé: *Towards a New Bretton Woods*. Il s'agit du rapport publié , sauf erreur, en 1983 par un groupe d'étude du Commonwealth. C'est une excellente série d'essais portant sur les défis que doivent relever les sytèmes financiers et commerciaux dans le monde.

Comme je l'ai déjà fait remarquer lors de débats antérieurs, les banques commerciales ont nui aux pays émergents à cause de leur comportement entièrement irréfléchi au cours des années 70. Pour dépenser leurs pétro-dollars, elles ont presque imploré les pays émergents d'accepter des prêts à conditions faciles au point que ces pays ont fait d'énormes dépenses tandis que les banques réalisaient d'énormes bénéfices. Écrasés sous leurs dettes, assaillis par la récession mondiale et abandonnés en définitive par les prêteurs commerciaux, les pays en développement ne pouvaient plus compter, presque uniquement, que sur le Fonds monétaire international et, pour des fins différentes, sur la Banque mondiale.

D'après l'étude de l'Institut Nord-Sud, un aperçu de 1983-1984, la dette publique extérieure en souffrance des pays émergents dépasse maintenant 600 milliards de dollars, c'est-à-dire qu'elle a plus que doublé en cinq ans. Vingt pays doivent 80 p. 100 de cette dette tandis que les trois plus gros emprunteurs en doivent un tiers. Les problèmes que posent la balance des paiements et le remboursement sont presque insurmontables pour de nombreux pays à faibles revenus. Les obligations que créent le service de la dette et les nouvelles sorties de capitaux, ces trois ou quatre prochaines années, représentent un transfert net de ressources aux dépens des pays émergents, ce qui

menace la stabilité économique, sociale et politique, rendant impossibles tout développement, toute croissance.

Les pays en développement en sont au point où ils ont besoin de l'accord du FMI pour prouver leur solvabilité. C'est pour eux le seul moyen d'avoir accès à d'autres ressources de financement. La croissance des quotas du FMI sur lesquels se fonde le crédit accordé aux membres n'a pas suivi la demande. Exprimés en pourcentage du commerce international, les quotas du FMI sont tombés de 13 p. 100, en 1959, à moins de 4 p. 100, en 1982.

La politique de crédit des cinq grandes banques canadiennes, à qui l'Argentine, le Brésil et le Mexique doivent environ 10.3 milliards, reflète également cette tendance. Toutes cherchent avant tout à limiter leurs prêts aux pays en développement et à les élargir dans les secteurs à forte croissance comme les États-Unis et les pays du Pacifique. Un fait également important, les membres du FMI n'ont pas reçu de nouveaux droits de tirage spéciaux depuis janvier 1981. Le FMI a, en effet, décidé de ne pas en émettre en 1983 en raison de l'opposition des États-Unis.

Non seulement les ressources du FMI sont insuffisantes, mais les pays en développement qui demandent de l'aide ont été soumis à des conditions et à des critères de rendement plus stricts. Les programmes de stabilisation du FMI visent à remédier au déficit chronique de la balance des paiements des pays emprunteurs en réduisant leurs importations tout en accroissant leurs exportations. On cherche à réduire la demande nationale en réduisant les salaires, les subventions accordées par l'État à de nombreux produits y compris les produits alimentaires, ce qui fait grimper les prix, ainsi qu'au moyen de toute une gamme de mesures qui réduisent le niveau de vie dans les pays en développement.

Les mesures visant à accroître les exportations consistent notamment à dévaluer la monnaie pour rendre les exportations plus concurrentielles et les importations plus coûteuses, à accorder des concessions fiscales aux industries d'exportation et à créer des zones industrielles pour attirer les multinationales orientées vers l'exportation qui sont en quête d'une maid'œuvre à bon marché et sévèrement contrôlée qu'elle pourront exploiter. Dans bien des cas, cela a eu, comme nous le savons tous, de graves conséquences sociales telles qu'un chômage élevé en plus de créer des distorsions artificielles dans la croissance des économies nationales. De nombreux pays sous-développés qui étaient des exportateurs nets d'aliments sont maintenant devenus des importateurs nets parce qu'on a amenuisé délibérément les ressources de leur secteur agricole.

Les troubles que les mesures d'austérité ont déclenchés au Brésil menacent sérieusement la stabilité politique de ce pays. Les émeutes dites FMI de la Jamaïque ont également fait couler beaucoup d'encre. Il y a cinq ans, une émeute a fait 800 morts. Une autre, plus récente, a fait plusieurs victimes. En Jamaïque, le salaire moyen est actuellement de $12 par semaine environ. Il y a près de 30 p. 100 de chômeurs et le taux d'inflation est également d'environ 30 p. 100. Est-ce pour obtenir ce résultat que nous soutenons le FMI? Je rappelle aux députés que cet organisme est directement relié à l'objet de ce débat. Ne sapons-nous pas son objectif qui consiste à promouvoir la stabilité monétaire et la coopération internationale? La grande question à laquelle le FMI doit répondre c'est à qui profite le développement? Certainement pas aux pays en développement ou sous-développés.

Cela m'amène à l'un des amendements mineurs dont personne n'a fait mention jusqu'ici. Je pense à l'amendement à l'article 7 qui ajoute certains mots. Cet article prévoit que le ministre des Finances devra déposer les rapports des organismes visés par ce projet de loi et un exposé détaillé de leurs opérations qui intéressent directement le Canada. L'amendement ajoute:

> ... notamment les ressources du groupe de la Banque mondiale et les prêts qu'elle consent, les sommes souscrites et les contributions faites par le Canada, les emprunts effectués au Canada et l'obtention de biens et services canadiens.

Je ne vois pas d'objection à ce qu'on ajoute ces mots à cet article, mais je serais curieux de savoir pourquoi cela s'applique uniquement à la Banque mondiale, à l'Association internationale de développement et à la Société financière internationale. Pourquoi l'article ne s'applique-t-il pas aussi au Fonds monétaire international? Ce n'est pas parce u'il n'a pas été nécessaire de parler dans la loi du financement du Fonds monétaire international que le gouvernement n'aurait pas pu inclure le FMI dans ce système de rapport plus détaillé prévu par la modification de l'article 7.

• (1600)

A propos de la Banque mondiale, les reproches que j'ai faits au sujet du FMI s'appliquent tout aussi bien maintenant dans son cas alors qu'auparavant cette organisation ne méritait pas des critiques aussi sévères. Aujourd'hui, la Banque mondiale semble souscrire aux méthodes du FMI.

Je rappelle aux députés que la Banque mondiale a mis au point un système de prêts très novateur pour les programmes d'ajustement structurel, ce qui revient à une forme d'aide à la balance des paiements. Il semble cependant qu'elle assortisse désormais ces prêts de l'obligation pour l'emprunteur d'accepter de mettre en œuvre un programme d'ajustement du FMI. Si j'ai bien compris, elle adopte essentiellement le point de vue du FMI.

Ensuite, à propos de l'Association internationale de développement comme filiale de la Banque mondiale, j'ai l'impression que les reconstitutions de l'Association sont de plus en plus incertaines. En 1981, le gouvernement Reagan a réduit l'apport de 3.2 milliards de dollars à la 6e reconstitution, désignée par le sigle AID-6, lorsqu'il a décidé d'étaler les versements sur une période de quatre plutôt que de trois ans. Cette initiative a entraîné en 1982 une réduction de 35 p. 100 au chapitre des prêts. Heureusement, les membres non américains de l'AID ont accepté de combler l'écart jusqu'à la 7e reconstitution devant être effectuée cette année, en accordant 2 milliards de plus. Je fais remarquer que ces 2 milliards ont été versés dans un fonds spécial où seuls pouvaient puiser les cotisants et autres pays en voie de développement en signe de désapprobation de la position adoptée par les États-Unis. Ce geste était remarquable car les donateurs de l'AID ne contribuent qu'en proportion de la contribution des États-Unis en conformité de l'accord de 1980.

Quoi qu'il en soit, les États-Unis refusent encore de partager le fardeau. Au cours des négociations sur la 7e reconstitution des ressources, les Américains ont proposé une somme de 9 milliards de dollars, alors que la Banque avait demandé au moins 16 milliards. Le Canada et d'autres pays donateurs ont en vain proposé un compromis, soit 12 milliards, d'où la création précipitée d'un autre fonds spécial de 1.2 milliard pour les nations subsahariennes, auquel le Canada versera 100 millions.

L'effritement des fonds de l'AID frappe plus durement les pays de l'Afrique subsaharienne—excepté le Nigéria—où le revenu annuel moyen était à peine de $330 en 1979, en décroissance de ½ p. 100 par année en valeur réelle depuis ce temps-là. Les pays africains où sévit la sécheresse pourront difficilement éviter la famine contre laquelle les Canadiens les aident à lutter.

Enfin, en ce qui a trait à la Banque mondiale et à l'AID, il est question d'exiger d'ici peu de modestes intérêts sur les prêts de l'AID—ce serait la première fois—et de réduire la durée des prêts afin d'augmenter les ressources.

Certes, le gouvernement canadien doit se rendre compte que la population canadienne s'intéresse à cette question, que beaucoup de Canadiens reconnaissent l'urgence des problèmes du tiers monde et des pays en voie de développement et qu'ils sont impatients de voir leur gouvernement prendre l'initiative de débattre de ces problèmes au Parlement. Tout comme les Canadiens ont exprimé leur inquiétude devant la menace nucléaire, ils ont manifesté leur désir d'alléger la pauvreté du tiers monde en donnant des millions de dollars pour secourir les affamés de l'Éthiopie et du Soudan.

Une autre question très importante touchant les prêts internationaux est celle des droits de la personne. Nous, de notre parti, avons maintes fois prié le gouvernement actuel et le gouvernement libéral précédent d'exiger des administrateurs canadiens et, en fait, de tous les représentants du Canada auprès des institutions financières internationales, qu'ils tiennent compte des atteintes aux droits de la personne lorsqu'ils ont à se pencher sur des demandes de prêts. Encore le mois dernier, j'ai prié le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de se conformer à l'appui que le gouvernement canadien a récemment accordé à une résolution des Nations Unies condamnant les atteintes au droit de la personne perpétrées au Chili en recommandant aux représentants du Canada auprès de la Banque interaméricaine de développement de se prononcer contre l'octroi d'un prêt de 130 millions de dollars à cet État dirigé par un régime militaire répressif. Le ministre prétend ne pas vouloir politiser les critères de prêt de la Banque. Le fait est qu'il se trouve à les politiser en refusant d'examiner l'attitude des gouvernements en question en matière de respect des droits de la personne. Le gouvernement actuel cherche en fait à se défiler sur la question des droits de la personne comme le gouvernement libéral l'a fait avant lui.

Il est plutôt intéressant de constater—et cela, même si j'ai critiqué plus tôt le gouvernement Reagan—que même le gouvernement Reagan s'est abstenu, sous la pression du Congrès, de voter en faveur de l'octroi du prêt au Chili et cela, en conformité de sa propre législation en matière de droits de la personne et de prêts internationaux. Le Canada s'est prononcé en faveur du prêt. Il nous faut manifestement une loi canadienne similaire en matière de droits de la personne et de prêts internationaux.

Le Nouveau parti démocratique s'inquiète grandement de l'ingérence politique croissante dans l'octroi de prêts internationaux. Nous sommes particulièrement préoccupés, je le répète, par les pressions fréquentes que les États-Unis exercent sur le FMI et en fait sur toutes les institutions financières internationales pour qu'elles se montrent plus sévères à l'endroit des États dont les convictions politiques sont jugées inacceptables par le gouvernement Reagan. Voilà le genre de politisation dont nous et le gouvernement devrions nous préoccuper. Ce genre d'activité contrevient sûrement aux principes fondamentaux sur lesquels a été établi le système international de financement et d'échanges commerciaux: le multilatéralisme, la non-discrimination, l'ouverture d'esprit et une attention particulière pour les pays pauvres.

A la Banque mondiale, les États-Unis se sont préoccupés non pas de ces principes mais du risque de subventionner une utopie dans le cas d'un prêt destiné à l'agriculture collective en Tanzanie. Une étude interne confidentielle recommandait à la Banque de bloquer les fonds destinés au Nicaragua jusqu'à ce gouvernement ait fait plus de concessions au secteur privé. J'ai été consternée d'apprendre récemment que le directeur général américain à la Banque interaméricaine de développement avait récemment menacé de quitter toute réunion qui ne ferait même qu'examiner un prêt au Nicaragua.

Une voix: Bravo!

Mme Jewett: Voilà ce qui nous inquiète, monsieur le Président, comme cela inquiète sûrement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, je suis ravie de le constater, est présent à la Chambre. Le président Reagan traite maintenant de non démocratique un pays qui vient de tenir des élections démocratiques avec la participation de partis d'opposition et où les sandinistes ont obtenu presque la même proportion des voix que le président américain, et le député conservateur de l'arrière-ban crie «bravo» lorsque je fais remarquer que le directeur général américain de la BIAD a menacé de quitter toute réunion qui ne ferait même qu'examiner un prêt au Nicaragua. Ce prêt de 58 millions au Nicaragua est l'un de ceux qui ont été examinés le plus à fond dans l'histoire de la BIAD et dont tous les autres pays représentés à la Banque avaient approuvé l'examen.

J'ai été encore davantage consternée d'apprendre hier que le secrétaire d'État américain George Shultz avait pris l'initiative sans précédent d'intercéder personnellement pour bloquer ce prêt sous prétexte qu'il pourrait servir à financer l'aggression. Ce genre d'intervention établit un précédent très dangereux pour toutes les institutions multilatérales et pour le principe même du multilatéralisme. Le gouvernement des États-Unis—à la différence, je l'espère, du gouvernement conservateur au Canada—n'avouerait évidemment jamais que sa guerre indirecte de un milliard de dollars contre le gouvernement démocratiquement élu du Nicaragua, jointe à son blocus économique contre ce pays, constituent les véritables facteurs qui ont sapé les réformes économiques et sociales véritables que le gouvernement sandiniste s'était efforcé de réaliser.

• (1610)

Les députés ne reconnaissent-ils pas que la réforme à faire et les programmes d'alphabétisation du Nicaragua comptent parmi les meilleurs exemples d'un pays en développement qui réalise d'importants progrès économiques pour le bénéfice de sa population? Je suis persuadée que le secrétaire d'état aux Affaires extérieures est d'accord là-dessus. En fait, comme nous le savons tous, il désire ardemment que le Canada participe à l'élaboration d'un plan de paix possible pour la région et aux travaux du groupe de Contadora.

Le Nicaragua est un pays qui mérite non seulement de recevoir l'aide du système financier international, mais également de profiter d'une augmentation de l'aide bilatérale accordée

par le Canada, une aide qui continue d'être dérisoire en comparaison de celle que le Canada apporte à d'autres pays de l'Amérique centrale dans lesquels les violations des droits de la personne continuent de constituer un très grave obstacle au développement. C'est du développement des pays les moins développés dont nous devrions nous préoccuper. Je m'inquiète de voir que le Canada a décidé de reprendre son aide bilatérale au Salvador, car rien n'indique que la situation des droits de la personne dans ce pays se soit améliorée. En fait, la plupart des observateurs objectifs jugent que la situation a empiré.

Je le répète, la communauté internationale semble s'écarter de plus en plus des objectifs initiaux des accords de Bretton Woods. C'est sur cette situation et sur l'appui de plus en plus faible accordé aux institutions multilatérales de développement, que doivent se pencher non seulement le gouvernement, mais également le Parlement. J'ai commencé à déceler cette volonté lorsque le parti conservateur était dans l'opposition, et plus particulièrement dans les propos qu'a tenus le député qui est maintenant ministre des Finances. Bien sûr, je ne relève pas la même volonté dans les propos de l'Ambassadeur Roche et dans l'appui de moins en moins sensible qu'apporte le gouvernement Reagan aux institutions multilatérales de développement. Ainsi, j'espère de tout cœur que ce n'est pas la dernière fois que la Chambre discute d'une institution financière internationale.

En vertu de l'amendement—le seul, à mon avis, qui nous pose de graves problèmes—il ne sera plus possible pour le Parlement de renflouer la caisse d'institutions financières internationales en adoptant une loi. Dorénavant, ces crédits ne seront autorisés que dans le budget des dépenses. C'est une mesure rétrograde. Je déplore que cette mesure ait été prise dans le cas des banques de développement régional en mars 1983. Je voudrais que l'on remédie à la situation. J'espère qu'au comité des finances, du commerce et des questions économiques, on rétablira la loi sous sa forme précédente, du moins en ce qui a trait à l'approbation du Parlement. Je sais qu'un député néo-démocrate proposera des amendements en ce sens.

La Chambre ne peut pas faire grand-chose pour améliorer le fonctionnement des institutions financières internationales, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, les banques de développement régional et le reste. Cependant, nous pouvons signaler au Parlement certaines des lacunes qui existent, à notre avis, dans le fonctionnement de ces institutions et certains des problèmes qu'elles posent aux pays en voie de développement. En outre, nous pouvons exhorter le gouvernement canadien à faire tout en son pouvoir—et non pas se contenter d'être membre de ces institutions et de les renforcer—pour s'assurer que ces institutions ont à cœur le bien-être, la croissance, le développement et le progrès des pays les moins développés du monde.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Shefford (M. Lapierre)—L'expansion économique régionale—La Domtar—*a*) Les solutions négociées entre le premier ministre et M. Lévesque. *b*) La Domtar—La position du ministre; l'honorable député de Egmont (M. Henderson)—L'agriculture—*a*) Les frais d'inspection des pommes de terre. *b*) On demande la remise des hausses à plus tard; l'honorable député de Churchill (M. Murphy)—Les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces—*a*) Les paiements de péréquation. *b*) On demande une modification de la formule.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-30, tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods, à abroger la Loi sur l'Association internationale de développement et à modifier d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole en faveur du projet de loi C-30, tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods et à abroger la Loi sur l'Association internationale de développement et à modifier d'autres lois en conséquence.

Ce projet de loi comporte trois parties principales. La première a une portée purement technique et vise à regrouper en une seule et même loi les lois régissant les trois organismes affiliés à la Banque mondiale à savoir la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Association internationale de développement et la Société financière internationale. En fait, cette mesure abroge la loi relative à l'Association internationale de développement et englobe dans la Loi sur les accords de Bretton Woods toutes les mentions et les ententes relatives à cette association.

En deuxième lieu, cette mesure fournit également au Canada l'autorisation législative nécessaire pour participer aux opérations de la Société financière internationale, la SFI. Bien sûr, comme vient de le souligner la députée de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett), il s'agit de savoir si le gouvernement est autorisé à recueillir des fonds à cette fin. Cela nous ramène à un très vieux principe. En fait, cela remonte à l'époque du Roi Charles I d'Angleterre et à la question de savoir qui avait le droit de régner, le Roi, de droit divin, ou le Parlement. Selon le principe inscrit dans ce projet de loi, le gouvernement doit rendre des comptes aux citoyens du pays, par l'entremise de ses représentants, les députés.

En troisième lieu, et la députée de New Westminster-Coquitlam a également exprimé ses inquiétudes à ce sujet, ce projet de loi modifie la façon dont le Parlement approuvera l'octroi d'une aide financière à la Banque mondiale. Désormais, il autorisera ces dépenses annuellement, en adoptant le budget des dépenses, plutôt qu'en modifiant la loi. Évidemment, cela n'enlèvera pas à l'opposition ou aux députés le droit

d'examiner les crédits affectés à cette fin. Le budget des dépenses sera toujours étudié par les comités de la Chambre ce qui fournira aux députés l'occasion de les examiner de près. Si l'orientation ou la politique de la Banque mondiale changeait de cap, il faudrait évidemment modifier de nouveau la loi. Cela veut dire qu'il faudrait présenter à la Chambre un autre projet de loi et, bien sûr, cela fournirait à l'opposition et à tous les députés l'occasion de discuter de la question.

Ce qui m'intéresse surtout dans cette mesure, ce ne sont pas tellement les modifications apportées que l'on pourrait peut-être qualifier de purement pratiques, sauf en ce qui concerne l'octroi de fonds supplémentaires, mais plutôt le fait qu'il est question ici des accords de Bretton Woods. Le moment me paraît bien choisi pour que nous réfléchissions tous aux conséquences que les accords de Bretton Woods ont eu non seulement pour le Canada, mais pour le monde entier. La députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) en a souligné plusieurs.

Les accords de Bretton Woods, qui ont été conçus à la suite de la conférence de Bretton Woods, de 1944, visaient à remettre de l'ordre dans la pagaille économique internationale. Toute cette conférence, qui a fait partie des six qui ont eu lieu vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, entre 1943 et 1945, a cherché à régler l'ensemble des problèmes internationaux, non seulement économiques mais politiques, qui se posaient au monde à l'époque. Ces six conférences ont culminé bien sûr à la Conférence de San Francisco, qui a adopté la Charte des Nations Unies et créé l'ONU elle-même. Il importe de relever que c'est en cette année du 40^e^ anniversaire des Nations Unies, et une semaine après avoir écouté le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, que nous nous penchons sur un des très importants accords qui figuraient dans l'ensemble du système international que nous appelons maintenant l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, et le reste.

• (1620)

Les accords de Bretton Woods ont créé deux organismes. D'abord le Fonds monétaire international, et ensuite ce qu'on a appelé la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, et qui est maintenant devenue la Banque mondiale.

Les députés se souviendront qu'avant la Première Guerre mondiale, la totalité de nos échanges internationaux et de nos accords commerciaux reposait sur l'étalon-or, chose qui nous paraît maintenant un peu étrange. Toutes les monnaies étaient liées à l'étalon-or. Ce système s'est effondré bien sûr pendant la Première Guerre mondiale. Après la Première Guerre mondiale et pendant l'entre-deux-guerres, on a cherché à rétablir l'étalon-or. Cela n'a fait que susciter d'énormes difficultés, et avec l'entrée du monde dans la grande dépression, s'est ouverte une période pendant laquelle un pays après l'autre, pour se procurer un certain avantage économique individuel, dévaluait sa monnaie afin de stimuler son économie au détriment des autres pays du monde. Bien sûr, une fois qu'un pays se fût lancé sur cette voie, tous les autres ont emboîté le pas, ce qui a débouché sur une période de chaos économique international.

Après la Seconde Guerre mondiale, les pays occidentaux ont essayé d'établir, ou plutôt de rétablir un peu d'ordre dans l'économie internationale. Bien entendu, c'était le but de la conférence et des accords de Bretton Woods. Si je ne m'abuse, 44 pays, dont le Canada, ont participé à cette conférence et conclu les accords sur lesquels porte le projet de loi à l'étude cet après-midi.

Comme d'autres l'ont dit, le Fonds monétaire international a connu des hauts et des bas au cours des années. Il a fallu le transformer et modifier ses lignes de conduite d'après l'évolution de la situation internationale. Par ailleurs, tout cela découlait de la conférence de Bretton Woods et des accords conclus en 1944.

Quant à la Banque mondiale, d'autres députés ont déjà dit tout ce qu'elle avait fait depuis sa création. La Banque mondiale avait été créée pour fournir de l'aide à nos alliés du monde occidental qui avaient été ravagés par la guerre. Plus tard, on s'en est aussi servi pour aider certains pays qui avaient été nos ennemis pendant la guerre. Ensuite, on l'a chargée de s'occuper des pays du tiers monde. A mon avis, c'est là qu'ont commencé les activités d'aide internationale aux pays sous-développés auxquelles participent maintenant tous les pays dévelopés du monde.

La loi à l'étude, l'entente qu'elle consacre et la conférence qui a permis de conclure cette entente ont joué un rôle très important non seulement dans l'histoire du monde, mais aussi dans l'histoire du Canada. A mon avis, nous devrions être très fiers du rôle important que nous avons joué dans la mise au point de ces accords. C'est pourquoi je pense que nous avons maintenant une excellente occasion de réfléchir au rôle que nous avons joué non seulement dans les affaires commerciales et bancaires de la communauté économique internationale, mais aussi dans les activités visant à aider les pays du tiers monde. Monsieur le Président, j'espère que nous adopterons le projet de loi rapidement, mais je suis convaincu que nous ne devons jamais oublier ce que la conférence et les accords de Bretton Woods ont représenté pour tous les pays du monde.

Mme Jewett: Monsieur le Président, je regrette d'avoir dû m'absenter quelques instants pendant le discours du député parce que j'ai peut-être manqué ses observations au sujet d'une question sur laquelle je voudrais l'interroger. Le député se rend-il compte que si le projet de loi n'est pas modifié, ce sera notre dernière chance de discuter à la Chambre des questions reliées au FMI, à la Banque mondiale et à l'Association internationale de développement?

M. Redway: Monsieur le Président, il est malheureux que la députée ait quitté la Chambre parce que j'ai justement parlé de cette question. J'ai dit, tout d'abord, que, même si nous ne pourrons pas discuter à la Chambre des augmentations de la contribution du Canada puisqu'il ne sera plus nécessaire de modifier la loi à cet égard, nous pourrons certainement discuter des dépenses elles-mêmes au comité. En outre, si l'on veut apporter un changement important à notre politique, il faudra manifestement présenter un amendement à la loi pour y parvenir. A ce moment-là, nous aurons l'occasion de discuter pleinement de tout changement important de structure ou de politique.

Même si je comprends le point de vue de la députée, il me semble donc que nous aurons l'occasion de discuter de la question à l'avenir. En fait, tous les députés espèrent que le comité ou groupe de travail sur la réforme a aussi des propositions à

faire sur une façon plus efficace d'examiner les prévisions budgétaires, et tous ces moyens nous fourniront des occasions plus nombreuses d'étudier la question.

Mme Jewett: Monsieur le Président, comme le député, j'espère que le système de comités, et en particulier l'examen des prévisions budgétaires, deviendra beaucoup plus efficace que par le passé. Toutefois, en ce qui concerne les préoccupations plus vastes que nous avons tous en matière de développement international, ce dont parle le député, il se place sur un terrain peu solide quand il compte sur une modification dont la Chambre pourra être saisie un jour. J'aurais souhaité que le député préfère la garantie que cette occasion nous sera donnée à intervalles réguliers.

Je me demande si le député a eu l'occasion de lire l'un de mes anciens discours lorsqu'il a préparé son propre discours d'aujourd'hui? Je l'ai prononcé il y a quelques années. Dans ce discours, je demandais que soient soumis au comité permanent une série de rapports très précis sur les opérations non seulement de la Banque mondiale et de l'AID mais aussi des banques de développement régional comme la Banque interaméricaine de développement. Le député se joindrait-il à moi dans une autre tribune pour réclamer que les dispositions qui exigent que nous soient soumis des rapports plus détaillés de la Banque mondiale s'appliquent aussi aux autres banques de développement?

M. Redway: Monsieur le Président, je n'ai malheureusement pas eu l'occasion auparavant d'entendre ou de lire ce que la députée a dit dans son discours antérieur. Je comprends son point de vue. Elle a parlé dans sa propre intervention de l'article 7 du projet de loi qui prévoit bien le dépôt de divers rapports, en particulier ceux du groupe de la Banque mondiale. Même si cet article exige que ces rapports annuels soient déposés devant le Parlement, il ne laisse aucun doute que les autres rapports ne sont pas exclus. Il dit plus précisément «notamment» les ressources du groupe de la Banque mondiale. A mon avis, la possibilité de déposer aussi d'autres rapports n'est pas exclue. Je crois donc que même en vertu des termes actuels du projet de loi, cette possibilité existe. Il est à souhaiter que tous ces autres documents seront déposés régulièrement. Nous aurons tous l'occasion d'en discuter à ce moment-là.

• (1630)

Je suis sûr que la députée ne demande pas qu'à un stade ou à un autre nous retardions le financement pour présenter un amendement au projet de loi dont l'adoption pourrait être retardée. L'examen des prévisions de dépenses est assurément un moyen plus rapide d'accorder les fonds que la députée, j'en suis sûr, veut voir accordés à ces institutions bancaires internationales.

M. Heap: Monsieur le Président, le député de York-Est (M. Redway), en plus d'exprimer un bel enthousiasme à l'égard du groupe de la Banque mondiale, a prouvé que son bagage de connaissances dans ce domaine est considérable. Il a dit que tout changement de politique serait naturellement soumis au Parlement. J'aimerais qu'il nous donne son avis sur une modification de la politique qui n'a pas échappé à de nombreux commentateurs. Des experts comme le professeur Cranford Pratt de l'université de Toronto ont déclaré que l'élément FMI de ce groupe s'était fortement écarté de l'article 1 de sa charte, selon lequel son but est de faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international, et donc de contribuer à maintenir un bon niveau d'emploi et de revenus réels et à développer les ressources productives de tous ses membres. Ce devrait être les principaux objectifs de sa politique économique.

Comme le professeur Pratt l'a souligné, il est bien connu que le FMI impose aux pays qui empruntent de l'argent à la Banque mondiale des conditions qui assurent seulement la prospérité des pays prêteurs et qui ne tiennent nullement compte de celles des pays emprunteurs. C'est un changement inquiétant, et je demande au député s'il peut nous dire quand ce changement de politique a fait l'objet d'un débat au Parlement.

M. Redway: Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec le député de Spadina (M. Heap) quand il affirme que la Banque et le FMI ont changé de politique de manière à favoriser les prêteurs au détriment des emprunteurs. Si vous étiez un pays emprunteur, je suis certain que vous vous estimeriez bien servi par les institutions bancaires internationales et par leur politique. D'un autre côté, nous savons tous que les pays prêteurs se sont placés dans une situation très vulnérable ces dernières années en aidant de nombreux pays en voie de développement, compromettant peut-être ainsi la stabilité économique des pays industrialisés. Je crois que nous avons tous de profondes inquiétudes, que j'espère non fondées, au sujet des prêts que de nombreuses banques canadiennes ont accordés à des pays en voie de développement et des risques que courent pour cette raison d'importantes institutions. Les veuves et les orphelins dont mon ami se préoccupe tout comme moi courent certains risques, car ils sont nombreux à avoir déposé leur argent dans des banques à charte canadiennes.

Il est visiblement nécessaire de trouver un juste équilibre, mais je crois qu'il ne faut pas oublier qu'il y a deux côtés à la médaille et qu'il n'est pas dans l'intérêt des pays en voie de développement de faire sombrer l'économie des pays industrialisés. La seule chose qui est dans l'intérêt de tous, c'est de renforcer la base économique de tous les pays pour que nous puissions prospérer et avoir les emplois et les avantages que le député voudrait voir répartis équitablement entre tous les pays du monde.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, la prise de position qui se dégage des dernières remarques du député de York-Est (M. Redway) me préoccupe. Le changement dont ma collègue la députée de New Westminster-Coquitlam a parlé à propos du mode d'approbation des prêts adopté par le groupe de la Banque mondiale me préoccupe également. Jusqu'à présent, le Parlement est venu demander chaque année de l'argent supplémentaire pour la Banque mondiale et les banques affiliées. Il semble qu'on ait décidé de ne plus le faire ouvertement. Le député de York-Est et d'autres députés ne veulent pas nous donner l'occasion d'examiner à loisir les rouages de ces banques. Ils veulent que la question soit uniquement abordée dans le débat sur les prévisions budgétaires, qui est extrêmement restreint. Le député admet que le système actuel n'est pas satisfaisant et il espère que tout ira très bien à l'avenir. Cette attitude renforce le malaise que je ressens à l'idée que l'on essaie de cacher le changement de politique du Fonds monétaire international, qui a été en fait assez bien expliqué par un bon nombre d'experts.

La Banque mondiale et le FMI ont modifié leurs politiques. Ma collègue de New Westminster-Coquitlam a parlé d'un autre changement. Dernièrement, la Banque mondiale a décidé d'obliger les pays qui lui empruntent de l'argent à respecter les conditions plus strictes du FMI. Autrefois, le FMI s'occupait des pays les plus riches et la Banque mondiale s'occupait des plus pauvres. On demande maintenant aux pays plus pauvres de répondre aux conditions imposées aux pays plus riches. C'est un changement de politique évident. Le député de York-Est, qui ne veut plus écouter, a tort de prétendre qu'il n'y a pas eu de changement.

Le rôle du FMI et de la Banque mondiale a changé au détriment des pays pauvres et le gouvernement actuel cache ce qui se passe en ne permettant plus la tenue d'un débat public en règle. Ainsi, il ne sera plus possible de signaler que le président Reagan a abusé de la Banque mondiale, comme ma collègue la députée de New Westminster-Coquitlam vient de l'expliquer. Il ne sera pas possible de signaler que l'on n'a pas du tout tenu compte de la Partie II de l'article I de la charte du FMI. Quand on examine les conditions que le FMI a posées à la Jamaïque, on s'aperçoit qu'elles prévoient une réduction de la rémunération et des services publics, une augmentation des tarifs téléphoniques et, en fait, l'augmentation de tous les coûts que les Jamaïquains doivent payer et la baisse de leurs revenus. C'est absolument contraire à l'objectif déclaré du Fonds monétaire international.

Le FMI et la Banque mondiale jouent un jeu qui n'a rien de nouveau, monsieur le Président. Il remonte à au moins 3,200 ans. On en parle dans l'Exode quand on décrit comment le pharaon, dictateur de l'Égypte, s'est emparé des exploitations agricoles et des animaux et a réduit ses propres sujets en esclavage. Dernièrement, plusieurs pays connaissent la famine. Le pharaon, qui avait accaparé tout le grain du pays au cours des années fastes et l'avait entreposé sous bonne garde, a profité d'une famine pour distribuer avec parcimonie ce grain à ses propres sujets pourvu qu'ils hypothèquent leurs maisons, leurs terres, leurs animaux et la prochaine récolte, et en définitive, ses sujets ont dû accepter de devenir ses esclaves. Voilà ce qui est arrivé il y a quelque 3,200 ans, monsieur le Président. Il est clair à cet égard que les principaux gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ont lu leur bible. Il y a d'autres chapitres sur lesquels ils ne se sont pas arrêtés, mais ils ont lu celui-là.

• (1640)

Le problème dans le cas de la Banque mondiale et du FMI, c'est que depuis le début, ils étaient censés, en tant que banque publique, favoriser la reconstruction et le développement des pays après la guerre et au cours de la période moderne que nous connaissons depuis lors. En fait, ils servent généralement à maintenir des accords commerciaux et à créer les conditions favorables aux sociétés multinationales à but lucratif et aux banques des pays industrialisés qui sont les fondateurs de la Banque mondiale.

Ainsi, dans le domaine de l'agriculture, M. Robert McNamara, ancien gouverneur de la Banque mondiale, une personne bien placée donc, dont les paroles devraient intéresser le député de York-Est, a déclaré que dans tous les pays en voie de développement, les pauvres des régions rurales sont incapables de profiter adéquatement des programmes de leur pays et d'y contribuer. Autrement dit, le développement favorisé par la Banque mondiale a contribué en fait à accentuer la misère des pauvres. Ayant décidé de privilégier les cultures commerciales destinées à l'exportation au détriment de celles destinées à la consommation sur place, le gouvernement de maints pays a réservé les meilleures terres à la production de café, de sucre et de coton qu'il nous destine, ne laissant que des terres arides pour l'agriculture de subsistance. Les pays de l'Amérique centrale, les Philippines et de nombreux pays parmi les plus pauvres du monde ont adopté ce modèle sur les conseils de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Et non seulement sur leurs conseils, mais sur leurs instances.

Seuls les plus gros propriétaires terriens peuvent se prévaloir des modalités de crédit permettant l'introduction de nouvelles méthodes agricoles faisant appel à la mécanisation et aux engrais. Les petits agriculteurs ne peuvent soutenir la concurrence. Ils sont contraints de vendre leur terre et deviennent métayers, fermiers ou ouvriers agricoles attachés à de riches exploitations, ou d'aller à la ville grossir les rangs des chômeurs qui vivent dans des bidonvilles et parmi lesquels les contremaîtres à l'emploi de multinationales recrutent leur main-d'œuvre à 25c. l'heure.

On constate une évolution parallèle dans le secteur de la fabrication. La Banque mondiale favorise l'extraction de matières premières et la création de zones de transformation de ces matières en produits destinés à l'exportation, sorte de stratagème qui vise à contourner les lois promulguées pour protéger la main-d'œuvre, l'environnement, voire même l'économie du pays en question. Ces mesures ont surtout servi les intérêts des multinationales et des banques des premiers pays du monde, ainsi que les élites du tiers monde qui sont leurs agents.

Mahbub el Haq, l'ancien directeur de la politique de la Banque mondiale, en est un autre qui connait la situation. Il a déclaré qu'au Pakistan «l'écart entre ruraux et citadins est plus prononcé que jamais et que 22 familles environ accaparent encore l'essentiel des richesses». Voilà ce que Mahbub el Haq, l'ancien directeur de la politique de la Banque mondiale, pensait de l'apport de la Banque mondiale à son pays.

L'effet percolateur qui devait résulter des projets faisant appel à de gros investissements ne s'est tout simplement pas produit. Selon McNamara, «faire l'éloge de la libre entreprise devant de pauvres analphabètes affamés et malades qui n'ont absolument rien à vendre est à la fois inutile et insultant». Cette libre entreprise que McNamara a rejetée, M. A. W. Clausen, l'actuel gouverneur de la Banque et un chaud partisan des thèses économiques de Reagan, s'en est fait le propagandiste.

Les partisans de la Banque mondiale soutiennent que les revenus d'exportation des pays bénéficiant de son aide et de ses investissements se sont accrus. C'est sans doute vrai, mais ils évitent de mentionner que la dette étrangère de ces pays s'est généralement accrue davantage du fait de la dévaluation de leur monnaie. L'avènement de la Loi sur les accords de Bretton Woods n'a rien changé à la situation, comme voudrait nous le faire croire le député de York-Est. Ces accords ont simplement amené les pays les plus démunis à dévaluer leur monnaie. Ces pays sont obligés d'importer des biens d'équipement, du pétrole, des camions et des machines, et des composantes de fabrication, et ils doivent consentir au rapatriement des bénéfices aux pays d'origine, comme les États-Unis, qui contrôlent le

tout. Les pays déjà lourdement endettés doivent dépenser encore plus d'argent pour acheter du matériel auprès des multinationales afin de pouvoir transformer et exporter leurs matières premières ou celles appartenant à d'autres, à ces mêmes multinationales qui les transforment en produits finis dans un troisième pays du tiers monde où les salaires sont maintenus au strict minimum grâce à des dictateurs comme les dirigeants des Philippines et de la Corée du Sud.

Les travailleurs tant dans les pays producteurs de ressources que dans les pays manufacturiers du tiers monde doivent trop souvent travailler pour le salaire minimum; ils sont privés de la protection d'un syndicat, de mesures de protection de l'environnement, de lois sur la santé et la sécurité au travail, et du moindre service social sous des régimes qui s'arment contre le peuple, grâce aux bons offices des États-Unis, pour s'assurer que les conditions salariales et autres restent aussi peu intéressantes que possible.

Le député de York-Est a rappelé le risque de faillite des pays du tiers monde. Il a laissé entendre que nos banques leur avait prêté ces sommes faramineuses par altruisme ou par générosité, ce qui est parfaitement ridicule. Nos banques ont prêté cet argent parce qu'elles savaient tirer des pays très défavorisés des intérêts plus importants que n'auraient accepté de payer les Canadiens qui ne sont pas encore dans une situation aussi fâcheuse. Elles ont sondé le terrain et ont supplié ces pays d'accepter leurs prêts. Des pays comme le Brésil, la Corée du Sud et les Philippines étaient considérés il y a quelques années comme des exemples de miracle économique, mais dernièrement ils ont risqué la faillite. Grâce à l'argent des contribuables du Canada et des travailleurs d'autres pays évolués, la Banque mondiale renfloue ces gouvernements du tiers monde avec des prêts dont ces derniers se servent pour rembourser l'intérêt sur leur dette auprès des banques des grandes puissances. Ce sont nos banques qui en profitent et personne d'autre.

La Banque mondiale exige que les gouvernements du tiers monde imposent des mesures d'austérité, réduisant ainsi le pouvoir d'achat des travailleurs et des paysans pour augmenter leurs recettes en vue de rembourser leurs dettes. Je dis que ce sont nos banques parce qu'elles ont leur siège social au Canada. C'est à ce titre seulement qu'elles nous appartiennent, car elles n'apportent aucun avantage au Canada, pas plus qu'elles ne servent les intérêts des Philippines, du Brésir ou du Mexique. Par conséquent, les exportations des pays industrialisés vers le tiers monde en sont réduites. Les pays pauvres ne peuvent plus acheter nos produits, ce qui provoque du chômage dans des pays comme le Canada et les États-Unis.

A court terme, ces mesures accentuent la misère dans les pays du tiers monde et suscitent des émeutes ou la guerre civile. L'engrenage des crises financières ne s'arrête pas là. Les banquiers ont peur, à juste titre, d'investir dans des pays où sévit une guerre civile. C'est pourquoi ils augmentent encore les taux d'intérêt, ce qui a pour effet de réduire davantage le pouvoir d'achat des gens du tiers monde. Mais alors, ces gouvernements doivent accroître leur arsenal militaire. Ces armes ne sont pas destinées à défendre ces pays contre l'Union soviétique, mais bien à défendre ces gouvernements et ces banques contre les citoyens de ces pays.

On présente la vente d'armes comme un remède au chômage qui sévit dans les pays industrialisés, dont le Canada. A long terme, le chômage ne pourra qu'augmenter, ce qui poussera les citoyens de pays industrialisés comme le Canada et les États-Unis à vouloir faire la guerre. Si tel est le genre d'aide que le député de York-Est souhaite consentir aux pays du tiers monde, qui donc a besoin d'une catastrophe?

• (1650)

Le FMI a pris le contrôle des prêts de la Banque mondiale en imposant des conditions plus sévères que celles imposées auparavant par la Banque mondiale. Ce projet de loi aura pour effet de faire échapper le fonctionnement de la Banque mondiale au domaine public et de dissimuler ses opérations tant et si bien qu'elles échapperont probablement même à la vigilance du député de York-Est, malgré toute sa bonne volonté.

J'espère que deux amendements seront acceptés quand le projet de loi sera étudié par le comité. Il y a tout d'abord un amendement que j'ai réclamé l'année dernière, ou qui lui ressemble, demandant que le Canada, en tant que membre du FMI et de la Banque mondiale, réclame un retour à la politique originale décrite dans l'article suivant, que je voudrais lire de nouveau, monsieur le Président: «Les principaux objectifs de la politique économique de la Banque mondiale et du FMI sont de faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international, et de contribuer à maintenir ainsi un bon niveau d'emploi et de revenus réels et à développer les ressources productives de tous ses membres».

Deuxièmement, j'espère que nous pourrons apporter un amendement permettant au Parlement de continuer à exercer un contrôle direct sur les énormes sommes que les travailleurs et les contribuables canadiens versent à des organismes comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international par l'intermédiaire du Parlement.

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député de Spadina (M. Heap). Cela m'a rappelé la période où lui et moi avons participé à une conférence au Upper Canada College, il y a quelque mois. Certaines de ses observations auraient pu être faites à cette occasion, et d'autres sont identiques à des réflexions que j'ai entendues ailleurs. Il a cité divers problèmes existant dans le tiers monde, problèmes qui sont loin d'être nouveaux. Les pays en voie de développement et nous-mêmes nous heurtons à ces problèmes depuis le début. Je suis convaincu que la plupart d'entre nous, sinon tous, souhaiteraient voir appliquer dans ces pays des normes de sécurité et d'hygiène. Le député voudrait y voir un salaire minimum et nous sommes sûrement nombreux à souhaiter la présence d'un mouvement syndical mieux implanté dans ces pays. Il est permis d'espérer que toutes ces choses viendront avec le temps.

A mon avis, on trouve dans le tiers monde certains exemples de réussite. Je me permettrai de dire au député de Spadina que le Japon en est probablement un bon exemple, de même que peut-être Singapour. Je sais qu'il risque d'en être bouleversé, mais quel que soit le régime politique en place, Taïwan, Hong Kong et la Corée du Sud sont peut-être des exemples de réussite. Je n'ignore pas que le député préférerait voir d'autres genres de régime politique dans ces pays, mais il reconnaîtra certainement néanmoins que ces derniers sont plus prospères qu'ils ne l'étaient en 1944, au moment de la Conférence de Bretton Woods.

M. Heap: Monsieur le Président, si vous me le permettez, je ferai comme si le député avait dit tout cela pour me demander si je n'étais pas d'accord pour dire que la Banque mondiale et le FMI ont amélioré le sort des pays pauvres. Je ne considère pas ce qui s'est passé dans la majorité des cas comme caractéristique. Bien entendu, même des pays comme la Grande-Bretagne peuvent obtenir un prêt du Fonds monétaire international. Les opérations les plus importantes du FMI et de la Banque mondiale ne touchent ni la Grande-Bretagne ni le Japon. Elles touchent des pays comme les Philippines où, pendant les années 70, les salaires réels ont été réduits de moitié sous les ordres et les directives du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et des banques américaines. Le prix que les travailleurs payaient le riz cultivé par les agriculteurs locaux a été réduit de moitié. Les agriculteurs ont été chassés de leurs terres. Le député affirme que ces problèmes existent depuis longtemps, mais c'est faux. Les habitants des Philippines arrivaient à se nourrir avant l'arrivée de la Banque mondiale. Les habitants de la Jamaïque arrivaient à se nourrir avant que la Banque mondiale ne s'en mêle. Les habitants de l'Éthiopie aussi. Le principal problème de ces peuples provient de la Banque mondiale et du FMI.

Mme Jewett: Monsieur le Président, j'écoutais ce que disait mon honorable ami. Ne convient-il pas aussi que bon nombre des pays qui sont supposément en train de se développer rapidement, comme Formose, la Corée du Sud et Singapour, répondent essentiellement aux besoins stratégiques des États-Unis et reflètent les doctrines de ce pays? Ne convient-il pas que, du moins depuis plusieurs années, lorsqu'une superpuissance décide qu'elle a besoin d'un autre pays pour assurer sa propre sécurité stratégique, elle aide ce pays à se développer dans certains domaines, peu importe l'injustice d'une telle décision, et que cela semble faire davantage pour favoriser les progrès dans ce pays que ne l'a laissé entendre le député de York-Est (M. Redway)? Par exemple, les États-Unis ne considèrent pas que le Pérou est nécessaire pour assurer ce qu'ils jugent être leur propre sécurité. Par conséquent, le Pérou ne reçoit aucune aide. Le député n'est-il pas d'accord là-dessus?

M. Heap: Monsieur le Président, les pays comme ceux dont parle la députée et qui ne font pas partie d'une région ayant une importance stratégique pour la sécurité sont aussi des endroits où les deux superpuissances rivalisent pour exercer leur influence. L'une des superpuissances a cependant la Banque mondiale à sa disposition puisque les États-Unis contrôlent la Banque mondiale. C'est ce qu'établissent certains documents de la Banque mondiale elle-même et aussi des documents du Congrès américain, où l'on signale que 85 p. 100 des décisions de la Banque mondiale correspondent aux désirs des États-Unis. Ce fait a été signalé pour répondre à certains Américains d'extrême droite qui affirmaient que les États-Unis ne devraient pas fournir d'argent à la Banque mondiale. Le gouvernement des États-Unis leur a répondu en disant que la Banque mondiale était un instrument beaucoup plus puissant pour promouvoir la politique étrangère des États-Unis dans le domaine économique que tout autre moyen d'intervention directe que pouvait utiliser le gouvernement américain lui-même. Grâce à la Banque mondiale, le gouvernement des États-Unis peut multiplier bien des fois les effets de sa politique étrangère en se servant de l'argent fourni par le Canada et d'autres pays. Le gouvernement des États-Unis lui-même a reconnu que la Banque mondiale lui permettait d'utiliser les pays pauvres à des fins stratégiques.

M. le vice-président: Nous reprenons le débat. La parole est au député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer) et il lui reste une minute.

M. Patrick Boyer (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur le Président, je me disais tout bonnement que j'avais là un autre discours que je pourrais verser dans mon dossier des «plus grands discours que je n'ai jamais prononcés». Pendant que j'écoutais cet après-midi les nombreuses observations intéressantes et éclairées qui ont été faites, je songeais à de nombreux points parfois saillants que je voulais faire valoir à l'égard du projet de loi dont nous sommes saisis. Toutefois, comme il est 17 heures, un autre jour va se terminer sans que j'aie pu prononcer ce discours.

Une voix: Meilleure chance la prochaine fois!

M. le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre va passer aux initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour passer à l'étude de l'article 43?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1700)

LE SÉNAT

LA CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE SUR LA RÉFORME DU SÉNAT

Mme Mary Collins (Capilano) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de convoquer une conférence constitutionnelle afin d'étudier des façons de réformer le Sénat du Canada dans le but d'assurer que les institutions représentatives, responsables et démocratiquement élues du Canada aient une primauté suffisante pour leur permettre de remplir le mandat pour lequel elles ont été élues.

—Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de prendre la parole au sujet de ma première motion d'initiative parlementaire, dont le sujet fait l'objet d'une grande controverse depuis quelques semaines. Dans le temps qui m'est imparti aujourd'hui, je voudrais dire quelques mots des raisons qui motivent le présent débat, de l'historique et de l'importance du régime bicaméral qui caractérise l'État canadien, de la nécessité de réformer le Sénat, de quelques-unes des options qui ont été proposées, de l'opportunité de convoquer une conférence constitutionnelle et du plan d'action que je propose.

Je sais que l'on a débattu vendredi dernier une motion similaire proposée par mon collègue. Des députés ont participé à ce débat, qui s'est révélé très instructif à l'égard des grandes questions que soulève la réforme du Sénat. Ma motion va un peu plus loin que celle de vendredi dernier. Elle réclame en effet la tenue d'une conférence constitutionnelle pour discuter de la réforme du Sénat avec nos collègues des provinces.

Pourquoi tenons-nous ce débat? La chambre haute a fait l'objet de discussions et de critiques presque depuis sa création en 1867. Je suppose que la crise que nous traversons en ce moment à propos du Sénat n'a rien d'inhabituel. Plus précisément, le Sénat s'est attiré récemment des critiques parce que son comité des finances avait retardé le renvoi du projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt, à la chambre haute pour approbation finale.

Sur le plan constitutionnel, le Sénat a parfaitement le droit de retarder l'approbation d'une telle mesure pendant qu'il revoie et amende un projet de loi. Tel n'était cependant pas le cas avec le projet de loi C-11. On n'en retardait pas l'adoption dans le but de l'amender, car le projet de loi a fini par être adopté par le Sénat sans amendement. On ne peut que penser que le comité du Sénat a paralysé l'adoption du projet de loi C-11 pour des motifs qui ont semblé purement partisans. Le Sénat dominé par les libéraux a mené une campagne de destruction pour des motifs politiques en faisant fi de la volonté du peuple car le projet de loi avait été adopté à la Chambre des communes avec le consentement unanime des trois partis. Nous sommes tous au courant de ce que nous ont coûté toutes ces tactiques et de la nécessité d'annuler certaines émissions d'obligations. Le ministre des Finances (M. Wilson) nous a révélé que ce retard nous avait coûté autour de 10 millions de dollars.

Cette manœuvre témoigne de la partisanerie du Sénat actuel qui a tenté de faire sentir son pouvoir sur le gouvernement qui avait pourtant obtenu un mandat éclatant des électeurs canadiens. Telle n'était pas la fonction qu'envisageaient pour la chambre haute les Pères de la Confédération lorsqu'ils firent inscrire des dispositions à son égard dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Il était clair à ce moment-là, comme il l'est toujours aujourd'hui à mon avis, qu'il ne devait pas y avoir égalité entre les deux chambres. Le cabinet devait rendre des comptes aux Communes, pas à la chambre haute. Selon les paroles de notre premier ministre, sir John A. Macdonald, la seconde assemblée «ne devait jamais entrer en opposition avec la volonté mûrement réfléchie et comprise de la population». Nous avons été témoins d'une violation de ce principe fondamental le mois dernier.

Le Sénat a été conçu fondamentalement pour servir de contrepoids juridique au pouvoir des Communes, fondé sur les principes de la représentation du peuple, afin de protéger les intérêts légitimes des habitants des provinces moins populeuses. Il y a plus de cent ans, les Pères de la Confédération se méfiaient des vertus de la démocratie absolue. Il est intéressant de noter que Georges-Étienne Cartier parlait d'une «force de résistance contre l'élément démocratique». Le Sénat se faisait donc le protecteur des diverses minorités, des gens des provinces moins populeuses et des Québécois de langue française ou anglaise.

Le Sénat

Depuis la Confédération, le rôle du Sénat auprès des régions a eu moins d'importance qu'on ne l'avait prévu en 1867. Plusieurs facteurs en sont la cause. L'organisation fortement centralisée sous le régime de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 n'existe plus, certes, et la protection des régions est assurée par d'autres organismes comme les tribunaux, le cabinet et les caucus régionaux.

Je crois que nous connaissons tous le grand spécialiste des questions constitutionnelles, l'honorable Eugene Forsey, et que nous avons tous lu l'article qu'il a écrit sur la réforme du Sénat canadien. Il en décrit les fonctions, et la troisième qui fut envisagée au début était la suivante:

> Assurer une réflexion sur les mesures législatives, un contrôle sur la «démocratie» dont les Pères de la Confédération se méfiaient, un rempart contre les lois «extrêmes» adoptées par la Chambre des communes en proie à des accès de passion populaire.

Voilà le comportement auquel on s'attendait de notre part, il y a plus de cent ans. Cela ne s'est pas réalisé non plus. Ce rôle n'a peut-être plus d'importance.

Le Sénat est cependant chargé d'étudier et de réviser les projets de loi du gouvernement pour les simplifier, les préciser et prendre le temps d'en faire une étude minutieuse afin d'assurer qu'ils répondent aux besoins de la société canadienne. Le Sénat est bien pourvu pour s'acquitter de cette tâche, car il dispose d'un vaste réservoir de personnes compétentes et expérimentées et il a le temps d'entreprendre une étude exhaustive des projets de loi.

Le Sénat agit aussi comme organisme d'enquête, qui approfondit les questions d'intérêt public que le gouvernement a pu négliger. Les comités du Sénat sont reconnus pour accomplir cette fonction avec beaucoup d'efficacité, parfois pour une fraction du coût des commissions royales d'enquête ou groupes de travail. Je suis d'avis que le Sénat a sa raison d'être s'il remplit bien son rôle. Il peut, de manière efficace, perfectionner les mesures législatives. C'est peut-être sa fonction la plus importante à l'heure actuelle. Toute proposition de réforme du Sénat doit tenir compte de ce facteur. Le perfectionnement des lois exige de l'expérience qui ne peut s'acquérir que par une sorte de continuité dans les diverses phases du processus législatif.

Comme exemples récents de travaux réalisés par le Sénat, je mentionne ses rapports sur la pauvreté, le chômage, l'inflation, le vieillissement, l'utilisation des terres, la politique scientifique, les Affaires indiennes, les relations commerciales avec les États-Unis et le reste. Outres ces travaux, je crois que les comités permanents du Sénat ont adopté une attitude novatrice en faisant une étude préalable des projets de loi. Je crois que c'est une initiative qui devrait être encouragée.

Pourtant, comme je l'ai dit tout à l'heure, tout ne va pas pour le mieux. De toute évidence, des changements s'imposent. Quelles sont les options proposées et dont il est question depuis quelques mois? Entre autres choses, on propose d'abolir le Sénat. Nous en avons encore entendu parler hier. Personnellement, je ne favorise pas cette option. Je suis convaincue que le Sénat reste un atout et une protection. S'il fonctionne tel que prévu, il peut jouer un rôle très important. Je ne suis pas favorable à son abolition, et à cet égard, j'appuie deux rapports, le rapport Lamontagne publié en 1980 et celui du comité mixte sur la réforme du Sénat en 1984, lesquels, après de longues consultations aux quatre coins du pays, en sont arrivés à la

même conclusion. Je sais que quelques députés ne m'approuveront pas, mais je ne pense pas que les événements du mois dernier, cette espèce de déchaînement, justifient un changement aussi radical. Nous ne jetons pas l'enfant avec l'eau du bain. Nous essayons d'examiner son utilité et d'envisager de façon constructive les changements possibles.

Le deuxième projet de réforme le plus acclamé a sans doute été celui qui vise à faire du Sénat un corps élu. Là encore, des commissions ont examiné les diverses options et différentes solutions ont été proposées. Au début, j'ai eu tendance à pencher pour cette solution. L'un des sénateurs actuels, Peter Bosa, a signalé dans un article qu'il a rédigé il y a plusieurs années sur cette question qu'au départ, il s'était fait le champion d'un Sénat élu, mais qu'après plus ample réflexion, il avait lui aussi changé d'idée.

• (1710)

Là encore, j'examine un article du professeur Burns, de l'Université Queens, qui a beaucoup écrit sur cette question. J'ai trouvé ses articles des plus intéressants. Voici ce qu'il a écrit:

> Les partisans de l'élection directe de la Chambre haute sont nombreux . . . Le plus souvent, cet appui repose davantage sur un sentiment démocratique que sur une compréhension d'ordre fonctionnel. Ce qu'il faut éclaircir ou peut-être examiner plus à fond dans ce débat, c'est la question de savoir si nous cherchons à instaurer un autre palier de gouvernement représentatif ou ce qui constitue essentiellement un moyen de contrôle au sein de la structure gouvernementale déjà en place.

Si nous examinons la situation dans d'autres pays, en Australie notamment, où le Sénat est élu, nous constatons qu'ils ne sont pas à l'abri des problèmes et que l'adoption des projets de loi ne s'y fait pas sans grincements de dents. Nous nous heurterions exactement aux mêmes problèmes, et même pires, qu'à l'heure actuelle, si notre Sénat était élu. Le professeur Burns a ajouté ceci:

> Un gouvernement risquerait de vivre continuellement dans l'incertitude s'il devait rendre des comptes à deux chambres élues.

Beaucoup de gens prétendent qu'un Sénat élu pourrait nous rapprocher du système de gouvernement américain, mais il y a là un peu de confusion. Nous n'avons pas un régime américain et je ne pense pas que nous devions essayer de nous en rapprocher. Nous aurions plus de difficulté avec un Sénat élu que nous n'en avons dans l'état actuel des choses.

Il y a eu un grand nombre de recommandations préconisant des changements dans les méthodes de nomination. On a proposé une Chambre des provinces et on a évoqué la possibilité que les provinces nomment les sénateurs. Ils seraient alors pratiquement à la solde de ces provinces. L'objet fondamental du Sénat n'était pas de représenter les provinces comme telles, mais d'assurer une représentation des intérêts régionaux. Adopter cette formule, ce serait aller au devant de difficultés plus grandes. Je ne pense pas que ce soit l'endroit où il convienne de parler des relations fédérales-provinciales. Au vu des résultats de la Conférence de Regina, on peut conclure que le gouvernement fédéral et les provinces peuvent partager certaines idées et arriver à des propositions constructives. Si les sénateurs étaient nommés par les provinces, ils se sentiraient des responsabilités vis-à-vis des gouvernements provinciaux, ce qui ne me paraît pas une solution particulièrement constructive.

Des réformes sont nécessaires. Certaines doivent être de nature législative, mais d'autres doivent être dans le caractère, dans l'attitude de la part du Sénat et, par conséquent, dans l'opinion que le public a de cette Chambre. Il importe que nous ayons un Sénat qui ne s'oppose pas à la volonté du gouvernement démocratiquement élu. C'est la première question que nous devons envisager, mais c'est également la plus importante.

On a proposé, et c'est ce que j'envisage d'appuyer, que le droit de veto du Sénat soit modifié. Il ne devrait avoir qu'un veto suspensif, de courte durée pour les projets de loi financiers et peut-être un peu plus long pour les autres. Les sénateurs auraient l'occasion de discuter et de débattre de façon constructive, mais pas le pouvoir de s'opposer totalement à la volonté de la Chambre. C'est certainement une des réformes que je recommanderais. Bien entendu, cela exige une mesure législative. Bien que l'on n'en soit pas certain, il est probable qu'il faudrait le consentement de sept des dix provinces, comptant 50 p. 100 de la population.

De même, nous devrions appuyer les recommandations du comité Lamontagne et du comité mixte sur la réforme sénatoriale qui proposent un mandat fixe. En ce qui me concerne, j'opterais pour un mandat de 10 ans avec possibilité de renouvellement pour cinq ans. Il faudrait que les gens cessent de considérer le Sénat comme une sinécure ou une récompense à vie pour services rendus. Par conséquent, les sénateurs devraient se recruter chez les gens dans la force de l'âge qui sont prêts à sacrifier de leur temps à la vie publique en envisageant la politique à plus longue échéance et d'une manière plus réfléchie que nous ne pouvons peut-être le faire nous-mêmes à la Chambre des communes. On ferait certes un grand pas dans cette voie en modifiant le mandat des sénateurs.

Je crois que le Sénat devrait être habilité à revoir les règlements comme on l'a recommandé. A titre de membre du comité permanent des règlements et autres textes réglementaires, je trouverais très bien que des comités du Sénat fassent une très grande partie des travaux de ce comité. Ils en auraient probablement le temps. Les comités du Sénat comptent dans leurs rangs des gens que les règlements intéressent et qui pourraient peut-être faire mieux que les députés qui ont tant de questions à étudier.

L'une des questions qui pourraient être réglées autrement que par la voie législative est le mode de nomination des sénateurs, c'est-à-dire le type de personne choisie. A l'origine, les sénateurs étaient nommés pour leur grande expérience et leur sagesse. Ils ne craignaient pas le travail. Ils n'étaient pas nommés strictement parce qu'ils étaient partisans d'une formation politique quelconque.

Il ne faut pas oublier qu'au début, le Sénat n'était pas considéré simplement comme une insitution animée d'un parti pris politique. Or, pour mieux être accepté du public, il faut qu'il redevienne ce qu'il était à l'origine en étudiant les questions qui lui sont soumises, non pas dans un strict esprit de parti, mais avec toutes les lumières qu'apportent les connaissances et l'expérience personnelle de chaque sénateur.

Nous devons donc nous assurer que les nominations au poste de sénateur ne traînent pas en faisant en sorte qu'il n'y ait pas de postes disponibles, et en exigeant, en contrepartie, la présence des sénateurs aux délibérations du Sénat. Ainsi cesseraient les critiques de ceux qui prétendent qu'ils ne font pas leur travail parce qu'ils sont absents. Une telle mesure ferait du Sénat une institution beaucoup plus vivante et plus intéressante qu'il ne l'est actuellement, de toute évidence. En infusant un peu de vitalité dans cette institution, on pourrait peut-être

en télédiffuser les délibérations. Certaines télédiffuseurs seraient peut-être intéressés.

Voilà le genre de réforme que j'aimerais voir au Sénat. Je répète que certaines doivent emprunter la voie législative, d'autres exigent des mesures du gouvernement et du Sénat lui-même et enfin, quelques-unes nécessitent le consentement des provinces. Cela m'amène à parler de la nécessité de convoquer une conférence constitutionnelle.

En raison de l'intérêt et de l'inquiétude manifestés par les provinces à ce sujet, il importe de les faire participer à la réforme que nous proposerons. Ne serait-il pas souhaitable alors de convoquer une conférence constitutionnelle? Ce ne serait pas forcément une initiative coûteuse et élaborée. Il s'agit simplement de réunir les premiers ministres provinciaux et leurs collaborateurs pour débattre la question et leur donner la chance d'exprimer leurs opinions pour bien faire comprendre les propositions que nous ferons. Cette façon d'agir serait également compatible avec l'esprit de concertation et de collaboration que prône le gouvernement dans ses relations avec les provinces et les Canadiens.

Permettez-moi de résumer mes arguments. Tout d'abord, le temps des études est révolu. Nous en avons eu suffisamment. Il faut maintenant passer à l'action. Des événements récents nous ont rappelé que des changements s'imposent. En qualité de députée conservatrice, je serais favorable à des réformes fondamentales qu'on mettrait à l'essai pour se rendre compte de leur efficacité et s'assurer qu'elles préservent la primauté de la Chambre en insufflant une nouvelle vitalité à l'autre endroit.

Mon plan d'action consiste notamment à présenter un projet de loi visant à restreindre les pouvoirs du Sénat, à limiter la durée du mandat, à lui donner le droit de revoir les règlements, à instaurer certains usages, à encourager le renvoi des projets de loi au Sénat, à demander aux sénateurs de participer à des groupes de travail mixtes, à envoyer parfois des projets de loi au Sénat avant de les débattre ici pour lui donner le temps de les étudier, à nommer des sénateurs qui travailleront vraiment, qui représentent les opinions des minorités et qui comprennent les problèmes régionaux, à convoquer une conférence constitutionnelle et à demander au Sénat de faire un examen de conscience, de devenir moins sectaire, de travailler plus et de faire un petit effort sur le plan des relations publiques.

Je me fais l'écho du sénateur Bosa qui a dit que les Canadiens sont généralement des conservateurs au vrai sens du terme. Ils préféreraient que l'on procède à la réforme du Sénat en douceur, et ils donneraient leur appui. Après y avoir bien réfléchi, moi aussi. Il faut éviter que notre régime gouvernemental devienne trop compliqué et trop lourd, car les Canadiens risquent alors de ne pas comprendre et nous risquons de perdre notre sens des responsabilités. Un appareil compliqué est non seulement plus coûteux, mais le public ne comprend plus. Alexander Pope a dit ceci:

For Forms of government, let fools contest,
Whate'er is best administered is best.

Messieurs les députés, je vous demande votre appui; il faut que les députés de tous les partis et nos collègues des provinces ainsi que nos amis de l'autre endroit unissent leurs efforts pour procéder à des réformes et apporter des améliorations qui servent les intérêts de tous.

Le Sénat

• (1720)

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je veux féliciter l'honorable députée pour sa savante présentation devant cette Chambre et lui dire que j'espère que les sentiments qu'elle a communiqués aux autres députés sont partagés par l'ensemble de son propre parti politique, et qu'elle devrait avoir des consultations avec le premier ministre (M. Mulroney) pour lui expliquer comment elle entrevoit une réforme du Sénat parce que, lui, il a l'air de prendre cela beaucoup plus à la légère. Il se sert de cela un peu pour «bluffer» et, en réalité, je sais que l'honorable députée prend ça beaucoup plus sérieusement que son chef et je compte sur elle pour certainement lui faire comprendre l'importance de la réforme du Sénat.

Monsieur le Président, quand on parle de réformer le Sénat . . . Je trouve cela intéressant de voir les députés de l'autre côté de la Chambre soulever cette question-ci au moment même où le Sénat, pour une fois, a utilisé ses prérogatives. Et Lord Acton disait, à un certain moment: Si le pouvoir corrompt, le pouvoir absolu corrompt complètement.

Monsieur le Président, ce gouvernement qui été élu avec une majorité de 211 députés qui, aujourd'hui, parce qu'il a été un peu contrarié par un Sénat responsable—qui a été frustré comme l'est l'honorable député—ce gouvernement, monsieur le Président, a voulu divertir les tribunes. On a vu le premier ministre faire le fanfaron à la Chambre et dire: On peut l'abolir demain matin. Le lendemain, comme de raison, après mûre réflexion et . . .

[*Traduction*]

. . . un second examen objectif . . .

[*Français*]

. . . il s'est aperçu que sa farce de la veille n'était pas drôle du tout et que ses amis des provinces commençaient à le harceler en disant: La réforme du Sénat est beaucoup trop importante pour faire des «jokes» à son sujet à la Chambre des communes.

Monsieur le Président, pourquoi la députée prend-elle la parole aujourd'hui pour demander la réforme du Sénat? Parce que, au cours des dernières semaines, le Sénat a joué le rôle pour lequel il existe. Le Sénat a dit à ce parti politique, à ce gouvernement: Il existe des règles, il y a un principe parlementaire qui doit être respecté. Et le principe était bien simple. Il s'agissait pour le gouvernement d'emprunter au moment où il aurait présenté ses prévisions de dépenses devant le Parlement.

Il me semble que ce n'est pas demander la lune de la part des sénateurs et de la Chambre aussi. Et tout à l'heure le député disait que c'était partisan. Je lui rappellerai que le geste des sénateurs n'a pas été fait de manière partisane.

La vérité, monsieur le Président, c'est que le comité sénatorial sur les finances nationales a rapporté . . . et ce sans dissension, cela inclut les représentants du parti conservateur . . . que le comité recommande que le Sénat demeure hésitant à approuver toute requête d'autorisation à emprunter, si une telle requête n'est pas fondée sur un budget ou sur les prévisions principales de la période pour laquelle l'autorisation d'emprunter est requise.

Et ce message de prudence a été envoyé au gouvernement par tous les sénateurs, incluant les sénateurs conservateurs qui ont dit: Ce gouvernement-là n'a pas de respect pour les traditions. Les sénateurs conservateurs et libéraux de l'autre côté ont dit: On vit un cas actuel de tyrannie de la majorité. Et ils ont choisi d'utiliser les pouvoirs qui leur sont dévolus par la Constitution pour, justement, empêcher cette tyrannie de la majorité. Et quand on sait que, peut-être, les principes canadiens par les . . .

[*Traduction*]

. . . les conservateurs au sens large . . .

[*Français*]

. . . comme le disait le sénateur Bosa: Mais il y a aussi la protection de la minorité.

Si ce gouvernement qui a une telle majorité, qui a une opposition réduite, non pas par le choix, mais réduite en nombre, pas nécessairement en qualité, je dois vous avouer, monsieur le Président, que je trouve cela aberrant que la seule Chambre au Canada qui peut leur tenir tête une fois de temps en temps, les ramener à la raison, qui est le Sénat, qui les embête tellement, aujourd'hui, ils décident que leur vœu est frustré et qu'il faut absolument que tout ce que ce parti-là décidera devienne réalité et, surtout, se débarrasser de toute opposition potentielle.

On a vu, monsieur le Président, l'exemple du secrétaire d'État aujourd'hui. Il n'accepte pas du tout d'avoir de l'opposition. Le secrétaire d'État s'est vengé de la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), et a congédié la mère de la députée parce que cette dernière défendait les intérêts de la minorité. Et on voit le parallèle, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député invoque le Règlement?

M. Côté (Lac-Saint-Jean): J'invoque le Règlement. Le député de Shefford (M. Lapierre) vient de mentionner que le secrétaire d'État a congédié la mère de la députée de Hamilton-Est . . .

M. le vice-président: Je regrette, ce n'est pas un rappel au Règlement. Le rappel au Règlement aurait pu être invoqué parce que les propos du député n'étaient pas pertinents, mais j'ai fait signe au député de s'en tenir à la motion de l'honorable députée, et je crois qu'il a compris.

M. Lapierre: Merci, monsieur le Président, on s'aperçoit que le bât blesse.

Ce que la députée nous propose aujourd'hui, c'est une conférence constitutionnelle. Je sais qu'elle est une nouvelle députée à la Chambre et elle n'a peut-être pas eu l'occasion de lire la Constitution canadienne version 1981, car elle réaliserait facilement qu'elle n'a pas besoin de sa conférence constitutionnelle si son parti a une volonté politique.

Selon l'article 46(1) de la nouvelle Constitution, l'initiative des procédures de modification visées aux articles 38, 41, 42 et 43 appartient au Sénat, à la Chambre des communes ou à une Assemblée législative. L'initiative peut donc, monsieur le Président, être prise par la Chambre des communes. L'initiative qu'elle nous propose aujourd'hui, c'est d'essayer de vouloir accomplir tout en même temps. Et elle devrait savoir que les efforts du passé pour réformer le Sénat ont été en vain.

Je me souviens, monsieur le Président, d'avoir eu des discussions entre autres au Comité sur la Constitution sur le pouvoir de veto du Sénat, et je vous avoue que, personnellement, j'étais opposé à cela. J'ai fait des déclarations même intempestives à l'époque, et savez-vous qui a voté majoritairement en faveur du pouvoir de veto du Sénat? Nos amis d'en face à l'époque où ils étaient du côté de l'opposition. Je me rappelle du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) vantant les mérites du Sénat, vantant le fait que le Sénat avait un pouvoir de veto. Il siégeait au même comité que moi, monsieur le Président. Et, aujourd'hui, en étant assis de l'autre côté de la Chambre, ayant peur d'avoir une certaine opposition quelque part au Canada, on décide de divertir la galerie et de parler de réforme du Sénat.

Monsieur le Président, je pense que si ce gouvernement a l'intention de proposer une réforme, si ce gouvernement a une volonté politique, s'il ne s'agit pas simplement d'une initiative de vengeance ou d'une initiative isolée ou d'un écho de leurs frustrations, s'ils ont la volonté politique de proposer une modification aux pouvoirs du Sénat, on leur dit: Bienvenue! Les vrais réformistes dans cette Chambre sont dans ce parti-ci. Et les efforts du passé démontrent notre détermination à vouloir réformer le Sénat. On sera certainement heureux d'examiner un projet de loi, d'examiner un projet de résolution, et d'examiner tous les détails d'un projet de résolution, et d'examiner tous les détails d'un projet de résolution donnant au Sénat des pouvoirs différents. Mais il ne faudrait pas non plus penser que la Chambre haute pourrait servir strictement de tampon à la Chambre des communes.

• (1730)

La députée disait: On devrait faire des nominations non partisanes et tout cela. C'est très beau. On est tous pour la vertu et la maternité, monsieur le Président. Mais il faudrait absolument qu'elle convainque son propre chef de faire des nominations non partisanes. On a la liste des sénateurs nommés depuis l'accession au pouvoir de ce gouvernement-là, et je peux dire que leurs *curriculum vitae* sont éloquents, notamment au niveau des services rendus au parti conservateur. Et dans ce sens-là, je pense que l'honorable députée ou bien n'a pas lu les nominations faites par son chef ou bien se berce d'illusions. A mon avis, son chef lui-même a un peu rabroué son ministre des Finances (M. Wilson) en lui disant qu'il ne comprend pas l'importance du Sénat parce qu'il n'est pas premier ministre. C'était une indication à l'honorable députée que son chef n'avait pas l'intention d'effectuer une réforme. Ce qu'il a l'intention de faire, c'est de changer la «balance» aussitôt qu'il y en a un qui sort du Sénat, et de remplacer un libéral par un conservateur.

Et je pense, monsieur le Président, que si le gouvernement est sérieux, si le parti conservateur est sérieux, si le parti est progressiste, s'ils ont l'intention de proposer aux députés de cette Chambre, et l'honorable députée invitait une concertation globale de tous les partis, je peux m'engager devant elle à ce que mon parti étudie très sérieusement toute proposition de réforme du Sénat. On est convaincu que le Sénat doit être réformé, et je suis certain que même mon ami de Duvernay (M. Della Noce) serait peut-être d'accord avec moi, à savoir quant à amener une réforme de nos institutions nationales, on pourrait peut-être aussi parler de la monarchie, si nos amis sont si progressistes qu'ils le prétendent! Et dans ce sens-là, je sais que l'honorable députée a parlé des institutions qui n'ont pas de réalité démocratique. J'aurais aimé l'entendre parler de la monarchie. Je pense que cela pourrait être un sujet passionnant, notamment dans les réunions du caucus conservateur.

Je veux dire que lorsqu'elle dit que la représentation des régions est assurée par les caucus régionaux, j'ai mes doutes là-dessus et je ne veux pas être hors sujet, mais on a un cas patent actuellement dont on discute à toutes les périodes de questions orales. Et la représentation régionale ne vient pas de ce côté-là de la Chambre, monsieur le Président. On ne peut pas dire que le caucus conservateur est très actif à promouvoir les intérêts du Québec, dans le cas de la Domtar par exemple. Et dans ce sens-là, dire que ces caucus régionaux sont des instruments sûrs et certains de représentation régionale, je pense que l'honorable députée devrait regarder dans la pratique des choses, et elle perdrait énormément d'illusions.

Pour ce qui est de la conférence constitutionnelle, il y a une question de priorités, monsieur le Président. On est ouvert à la réforme du Sénat, on l'a toujours été ouvert à cette réforme, mais j'aimerais mieux voir une conférence fédérale-provinciale qui s'attaque aux problèmes réels des Canadiens. Si vous faites un sondage dans votre circonscription, monsieur le Président, et si vous demandez ce qui compte le plus, est-ce le chômage ou le Sénat, je pense que la réponse est évidente.

Si le député de Duvernay parle à ses électeurs et leur demande ce qui compte le plus: Le prix de l'essence ou le Sénat? C'est le prix de l'essence. Je suis certain que si le député de Gaspé (M. Marin) parle à ses électeurs et leur demande ce qui compte le plus: Est-ce le Sénat ou les pêcheries? La réponse est évidente, ce sont les pêcheries qui préoccupent les gens de Gaspé.

Monsieur le Président, je pourrais nommer tous les députés de cette Chambre et tous sans exception incluant le député de LaSalle (M. Lanthier): il vous dirait que, dans sa circonscription, le Sénat, cela ne donne pas du beurre sur le pain de ses électeurs. Il vous dirait qu'il trouve amusants les débats à la Chambre sur le sénat, mais que ce n'est pas pour cela qu'il a été élu, qu'il n'a pas fait beaucoup de promesses durant la campagne électorale sur le Sénat et qu'il s'aperçoit vraiment que si le gouvernement veut perdre son temps à discuter du Sénat, ils vont perdre la «touch» avec la réalité quotidienne des Canadiens et des Canadiennes.

Donc, monsieur le Président, je pense que c'est théorique, c'est amusant, c'est instructif d'entendre la députée débattre une motion privée sur laquelle son chef n'a pas l'air du tout d'accord. On va voir aujourd'hui si elle est prise au sérieux par ses collègues, parce que le test de l'heure des députés, comme vous le savez, monsieur le Président, c'est bien simple. Moi, je peux assurer la députée que, même si je le voulais, de toute façon je n'aurais pas l'occasion de parler jusqu'à 18 heures, étant donné que mon temps de parole serait écoulé, mais je peux l'assurer qu'aucun député libéral ne la frustrera, qu'aucun député libéral . . .

Une voix: Vous êtes seul!

M. Lapierre: De toute façon, on n'a pas de difficulté avec cela! Je peux lui assurer que sa motion, monsieur le Président, deviendra réalité si ce n'est que de nous. Je peux lui dire aussi qu'elle devrait continuer, continuer . . . Je vois le député d'en face qui, je l'espère, va contribuer au débat pour savoir ce que les gens de sa circonscription pensent, s'ils ont de la préférence pour le Sénat ou la forêt. Je sais que dans l'Abitibi, dans ces régions-là, le Sénat ne doit pas préoccuper énormément les gens et que l'ensemble des Canadiens pensent la même chose.

Monsieur le Président, la formule d'amendement est très claire. Je pense que sa conférence constitutionnelle pourrait aboutir si le gouvernement fédéral en prenait l'initiative. Il y a eu des dizaines de tentatives infructueuses et si elle parle à ses caucus des autres provinces, parce qu'elle dit que cela représente les intérêts des régions, elle s'apercevra facilement que les changements cosmétiques qu'elle propose pour le Sénat sont nettement insuffisants pour avoir une représentation réelle des régions. Elle se rendra compte rapidement que les provinces Maritimes, que les provinces de l'Ouest en ont soupé d'une représentation strictement faite sur le nombre d'électeurs comme ce que nous avons à la Chambre des communes, qu'elles comptent sur une représentation différente par un autre corps du Parlement.

Monsieur le Président, on a essayé de faire accroire à un certain moment que le Sénat pourrait s'opposer à sa réforme. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) a essayé de nous passer celle-là «entre les dents». C'est que le ministre de la Justice ne connaissait pas le texte de la Constitution canadienne. Et peu importe si la majorité au Sénat est libérale, si le gouvernement est déterminé à amener une réforme réelle, l'article 47 de la Constitution permet à la Chambre des communes de passer une résolution, aux provinces de passer leurs résolutions selon la proportion exigée par la formule d'amendement et, finalement, l'article 47 dit: Dans les cas visés à l'article 38, 41, 42 ou 43, il peut être passé outre au défaut d'autorisation du Sénat si celui-ci n'a pas adopté de résolution dans un délai de 180 jours suivant l'adoption de celle de la Chambre des communes et si cette dernière, après l'expiration du délai, adopte une nouvelle résolution dans le même sens.

Donc, monsieur le Président, la tyrannie de la majorité peut s'exécuter sans aucun problème. Si nos amis d'en face et d'à côté veulent modifier la structure, les pouvoirs du Sénat, on est d'accord avec eux pour dire que cela pourrait être une bonne initiative. On aimerait voir les détails. Je ne pense pas que les suggestions faites par mon honorable collègue soient suffisantes, mais cela pourrait être un début; toutefois, j'espère qu'elle ne passera pas ces prochaines semaines et ces prochains mois sur la réforme du Sénat. Nous, ce n'est pas notre intention, et ce n'est pas celle, je pense, de l'ensemble de la «députation» qui a l'oreille sur les besoins de ses électeurs; je suis convaincu que l'honorable députée n'aurait pas dû prendre au sérieux l'idée lancée en l'air par son chef. C'était pour divertir la «galerie», comme je l'ai dit tout à l'heure.

Mais je ne pense pas qu'il ait la volonté sérieuse et vraiment déterminée de modifier le Sénat. Je pense que son chef est aux prises avec des taux d'intérêt qui ne cessent de monter, avec le dollar le plus bas de l'histoire canadienne, avec un taux de chômage inacceptable et qu'il joue un peu à l'autruche qui décide de se mettre un peu la tête dans le sable en parlant du Sénat comme divertissement. Mais, encore une fois, si le premier ministre, si les députés, si le ministre de la Justice ont la volonté politique de régler le problème, on est ouvert à leurs suggestions, on est ouvert à étudier leurs propositions, et soyez assurés que nous ne serons pas ceux qui «frustreront» la réforme. Soyez assurés que nous ne serons pas ceux qui «frustreront» l'initiative de l'honorable députée, et on compte sur ses collègues conservateurs pour laisser la chance à six heures de sonner sans voir un député conservateur sur le parquet pour rendre hommage à la députée d'en face, à celle qui a proposé la motion qui, finalement, a pris les paroles de son chef au sérieux, qui veut apporter une contribution importante. Et, à mon avis, au cours des prochaines semaines on verra si elle avait raison d'étudier; elle a préparé un très bon discours, on la félicite et on espère que les membres du Cabinet seront aussi sérieux qu'elle dans la réforme du Sénat.

• (1740)

[*Traduction*]

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que j'ai l'occasion d'intervenir à ce sujet. J'ai été le représentant néo-démocrate au comité mixte chargé d'étudier la réforme du Sénat l'an dernier. Je dois vous dire, monsieur le Président, que plus je participais aux travaux de ce comité, moins j'avais de respect pour cette institution-là. Je ne parle pas des sénateurs comme tels, car ils sont, pris individuellement, très acceptables et ont d'excellents états de service. Considéré collectivement, par contre, le Sénat est une institution qui n'appartient vraiment pas à une société démocratique.

L'image qu'on s'en fait de collecteurs de fonds, de directeurs de campagne électorale, de candidats défaits et de députés libéraux et conservateurs à la retraite surpayés qui «travaillent»—et je mets le mot entre guillemets—trois jours par semaine à ne pas faire grand-chose de valable, n'est pas trop éloignée de la vérité. Bien peu de gens se rendent compte que le Sénat ne siège que trois jours dans une semaine ordinaire. Et un jour ordinaire de séance n'est habituellement pas un jour entier.

J'ai l'impression, monsieur le Président, que nous ne pourrons jamais réformer cette institution tant qu'elle existera sous sa forme actuelle. L'existence même du Sénat nous empêche de procéder à une réforme acceptable de cette institution parce qu'un trop grand nombre de personnes sont directement intéressées par son maintien. Il y a l'intérêt des sénateurs proprement dits qui ne veulent manifestement pas perdre leur place pour le moins «pépère». Il y a l'intérêt du premier ministre qui peut de toute évidence utiliser le Sénat pour récompenser la fidélité politique et pour en obliger certains à marcher droit, en leur faisant miroiter une future nomination au Sénat comme une récompense.

Je remarque que l'un de mes collègues qui a siégé au comité chargé d'étudier la réforme du Sénat, le député de Halifax-Ouest (M. Peterson), est présent. Je me souviens qu'il a été l'un des membres du comité à avoir le courage de déclarer, à la fin des audiences, que nous n'avions pas vraiment besoin de la réforme sénatoriale envisagée et prévue l'an dernier. Après des mois d'étude et des dépenses de milliers de dollars pour trimbaler ce comité d'une province à l'autre, nous avons obtenu un rapport dans lequel on nous disait qu'il était difficile, voire impossible, de réformer le Sénat du Canada. Le rapport a obtenu l'appui de tous les sénateurs, de la plupart des députés conservateurs et, bien entendu, de la plupart des libéraux—qui formaient le gouvernement à l'époque—membres du comité. On y proposait une solution des plus ridicules pour réformer le Sénat. On proposait de faire élire les sénateurs pour un mandat unique de neuf ans. Je voudrais vous citer un passage du rapport proprement dit. Voici ce qu'on pouvait lire dans le rapport final du comité:

> Nous nous rendons compte que les sénateurs qui assument un mandat unique ne seront pas obligés de rendre compte de leurs actes à leurs électeurs lors des élections suivantes.

Autrement dit, monsieur le Président, l'un des avantages perçus par bon nombre de sénateurs, ainsi que par la majorité des députés conservateurs et libéraux, c'est que ces personnes seraient élues une seule fois et n'auraient jamais à rendre des comptes à nouveau à la population. Est-ce là la démocratie? Est-ce cela que les Canadiens souhaitent?

Il y a même pire, monsieur le Président. Je vous renvoie à l'un des rapports provisoires sur la réforme du Sénat qui révèle cette attitude. Voici ce qu'on y dit:

> Le comité reconnaît que les sénateurs ne seraient pas obligés de répondre de leurs actes. Des versions antérieures du rapport parlaient du «risque» de ne pas être réélus . . .

Dans l'optique de ce comité, les sénateurs formaient une sorte de corps d'élite qui ne devait pas avoir de compte à rendre au public. Il y avait d'autres recommandations de même nature. Au lieu de se défaire immédiatement de la centaine et quelque de sénateurs qui siègent à l'autre endroit, on proposait de les éliminer peu à peu de sorte qu'en l'espace de trois ans, nous aurions élu un tiers des nouveaux sénateurs pendant que les deux autres tiers auraient été désignés. Et ceux-ci auraient pu contrôler le nouveau Sénat élu. Comment peut-on appuyer une réforme quand on veut faire en sorte que les sénateurs désignés puissent contrôler un nouveau Sénat dont les pouvoirs seraient accrus? Voilà qui est de nature à effrayer quiconque croit dans la démocratie.

L'un des sénateurs qui désapprouvait ces recommandations, a affirmé que le rapport avait été saboté, qu'il avait été rédigé de telle sorte qu'il ne serait jamais accepté par le gouvernement libéral ni par tout autre gouvernement et qu'il comportait tant de lacunes que les Canadiens ne l'approuveraient jamais. Ainsi, quand j'affirme qu'il n'y aura pas de réforme tant que

durera le Sénat dans sa forme actuelle, je me réfère aux faits que nous avons connus depuis quelques années.

Nous avons fait une étude. Nous avons consulté les gouvernements de chaque province. Nous avons invité des universitaires éminents pour nous exposer leurs idées. Nous avons conversé avec des citoyens ordinaires, des chefs syndicaux, des chefs d'entreprise et des groupes régionaux. Nous avons fait tout cela, non seulement à cette occasion mais aussi à maintes autres reprises. Les recommandations du comité ne prévoient toutefois pas de réforme véritable. Le rapport que nous avons reçu prouve que le Sénat n'a pas vraiment l'intention de se réformer et, malheureusement, à en juger par les propos que nous venons d'entendre, certains d'entre nous ne souhaitent pas vraiment réformer le Sénat.

On a beaucoup parlé de la valeur du Sénat en soulignant que nous avions avantage à le conserver pour faire toutes sortes de choses parce qu'il comptait des gens au passé très brillant, d'anciens premiers ministres provinciaux, d'anciens députés, d'anciens ministres et d'autres personnes d'expérience. A cet égard, le rapport présenté par le comité l'année dernière insistait sur la réputation dont jouit le Sénat en tant qu'organisme d'examen des lois dont les recherches et les audiences ont produit de bonnes propositions législatives. Le comité s'est servi de ce rôle pour justifier le maintien d'une deuxième chambre.

Toutefois, il a délibérment omis de mentionner que depuis plusieurs années ce sont les comités et les groupes de travail multipartites de la Chambre des communes qui ont effectué les recherches véritables sur les questions comme celles de l'Amérique latine, du désarmement, des bénéfices bancaires, des minorités, des ententes fiscales fédérales-provinciales et le reste. Ces comités ont effectué toutes les études qui sont si importantes pour les initiatives de la Chambre et les orientations des divers gouvernements. Ces études n'ont pas été effectuées au Sénat. Chacun de ces groupes de travail a été nommé par la Chambre des communes. Les membres de ces groupes savent qu'ils rendent des services inestimables dont on reconnaît le mérite au Sénat. Ils analysent en profondeur des questions controversées sur lesquelles le gouvernement requiert de plus amples recherches avant de proposer une mesure législative ou un programme politique. Tout ce travail a de toujours été effectué par la Chambre des communes. Il y a déjà 20 ou 30 ans que le rapport Croll sur la pauvreté au Canada nous a été présenté.

A propos des ressources du Sénat en matière de recherche, cette institution n'exerce plus cette fonction depuis quelque temps. D'autres qui ont rappelé la valeur du Sénat font valoir que c'est le Sénat qui a entrepris l'étude de la loi sur le service de sécurité. Ils soutiennent que cette loi présentée par les libéraux—elle était inacceptable—a été examinée par le Sénat, qui l'a jugée inacceptable. Ceux d'entre nous qui siégaient à la Chambre des communes à l'époque ont compris que le gouvernement avait délibérément renvoyé la mesure au Sénat, car il ne souhaitait pas que la Chambre des communes l'étudie. Le gouvernement l'a donc renvoyé à l'autre endroit, car il ne tenait pas à nous dévoiler les lacunes dont elle était criblée.

Monsieur le Président, les représentants élus du peuple canadien auraient pu beaucoup mieux montrer à quel point la mesure en question était faible. C'était, de la part du gouvernement, un acte réfléchi pour empêcher ceux qui ont été élus pour étudier les projets de loi de faire leur travail. Le gouvernement ne peut donc pas invoquer cette excuse pour maintenir le Sénat.

• (1750)

De par sa nature même, monsieur le Président, le Sénat est élitiste. Il existe par manque de confiance dans le mandat populaire. Nous avons eu des élections le 4 septembre pour permettre aux Canadiens de choisir ceux par qui ils voulaient être gouvernés et de leur en donner le mandat. Nous ne sommes pas toujours d'accord sur le choix de la population, parfois il nous déplaît, mais nous lui avons toujours reconnu le droit de décider. Or, il est évidemment et absolument antidémocratique de créer un organe qui contrôle les représentants que le peuple a élus.

En outre, cet organe est élitiste, étant donné la nature des gens qui siègent au Sénat. Aux dernières nouvelles, les deux tiers des sénateurs étaient dirigeants d'entreprise ou avocats de sociétés. Au mois 40 p. 100 des sénateurs siègent à des coneils d'administration. Le fait même que les sénateurs, qui touchent un plein traitement, se livrent à d'autres tâches montre bien qu'il ne représentent pas vraiment les Canadiens.

J'en ai entendu certains dire que le Sénat pourrait être formidable, représenter les provinces, résoudre les questions de disparités régionales et protéger en quelque sorte la minorité francophone. Il a justement été créé dans ce but, qu'il n'a pas rempli au fil des ans. Les gouvernements provinciaux ont veillé eux-mêmes à leurs intérêts. Les provinces qui comptent une population francophone ont protégé elles-mêmes les droits linguistiques. Le gouvernement fédéral a lui aussi veillé aux droits linguistiques, mais non pas le Sénat.

Je sais qu'il y en a d'autres qui aimeraient prendre la parole sur cette question, mais j'aimerais rappeler ici la motion qui a été présentée par notre chef à la Chambre hier et que les ministériels ont refusé de laisser mettre en discussion. Cette motion portait que la Chambre recommande l'abolition du Sénat. J'estime que c'est là l'unique voie sensée qui s'offrira jamais à nous.

Est-ce que les gens ici se souviennent jamais qu'autrefois il y avait des chambres hautes dans certaines provinces? Est-ce qu'elles manquent à quelqu'un? Est-ce qu'il y en a qui estiment vraiment avoir perdu quelque chose avec cette seconde chambre au niveau provincial? Je ne pense pas que nous ayons besoin d'un Sénat. En fait, il est mort depuis 100 ans à toutes fins pratiques. Il n'a vraiment servi à rien d'utile, et quand il exerce ses pouvoirs, nous souhaiterions tous qu'il ne soit pas là. Donc le Sénat n'est pas utile et à certains égards je dirai que ce qu'il faut se dire actuellement, c'est qu'il y a un organe mort qui siège à quelques centaines de pieds d'ici, et que nous n'avons pas eu la correction d'enterrer ce cadavre. Au contraire, nous cherchons une raison d'être à ce cadavre, et cela n'a vraiment pas de sens. Alors enterrons le cadavre et si, après cela, nous voulons créer une institution nouvelle, il n'y aura qu'à le faire. Mais commençons par nous débarrasser d'abord de cet organe mort.

Le Sénat

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire un mot ou deux sur cette motion. Elle ressemble à une motion de vendredi dont j'ai eu la chance de pouvoir traiter; il s'agissait d'une motion demandant au gouvernement de présenter une motion de réforme. Aujourd'hui, nous avons une autre motion demandant au gouvernement de convoquer une conférence fédérale-provinciale pour s'occuper de la question de la réforme du Sénat.

Vendredi, j'ai exposé mon point de vue sur la question de la réforme du Sénat. Ceux qui étaient ici ou qui ont lu le hansard se souviendront que, pour moi, tout cela se ramène à une question de démocratie et de responsabilité. J'ai dit qu'il y avait quatre façons de réformer le Sénat. La première serait de trafiquer ici et là et de modifier ses pouvoirs. Ce n'est pas cela bien sûr qui rendrait le Sénat responsable, c'est pourquoi j'ai écarté cette solution. La deuxième façon, c'est le procédé de désignation des sénateurs. Encore une fois ce n'est pas cela qui rendrait les sénateurs responsables, et c'est pourquoi j'ai écarté cette solution également. La troisième façon serait celle de rendre le Sénat électif. J'ai signalé que s'il y avait deux organes électifs, cela finirait par poser un gros problème au plan de notre démocratie constitutionnelle. Nous créerions une situation d'instabilité, comme il en existait en France avant l'arrivée au pouvoir du président de Gaulle. Nous ne voulons pas de cela. Cela nous amène inévitablement à la quatrième solution, qui est . . .

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: L'honorable député de Shefford (M. Lapierre) invoque le Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, j'aimerais avoir votre contribution pour nous dire et peut-être expliquer au nouveau député l'effet que cela a sur la motion s'il passe 18 heures. J'aimerais d'abord avoir votre expertise, monsieur le Président, pour . . .

M. le vice-président: On doit présumer que l'honorable député est au courant du Règlement de la Chambre.

M. Redway: Merci, monsieur le Président.

[*Traduction*]

La quatrième solution est l'abolition pure et simple du Sénat. C'est certes là celle que je favorise. Je crois que la seule façon de régler la question du Sénat est de l'abolir.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui concerne la méthode permettant de modifier la Constitution en vue de réformer le Sénat. Comme vous le savez, monsieur le Président, la Constitution prévoit une procédure à suivre en pareil cas.

La première étape en a été signalée par le député de Shefford (M. Lapierre). Il a fait allusion à un autre article, mais je crois que le paragraphe 1) de l'article 38 de la loi expose la méthode à employer pour modifier la Constitution, à savoir par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée à la fois par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes et par des résolutions des assemblées législatives d'au moins deux tiers des provinces dont la population réunie représente 50 p. 100 de la population canadienne. Mon ami a également signalé que l'article 47 de cette même loi précisait que le Sénat ne pouvait prendre plus de 180 jours pour adopter pareille résolution. Mon collègue a parlé de 280 jours, mais la loi actuelle dit bien 180 jours plutôt.

On a dit tout d'abord qu'un amendement était possible au moyen d'une résolution des Communes et du Sénat. Le Sénat ne peut retarder l'adoption d'une telle résolution plus de 180 jours. Il faut ensuite des résolutions analogues de quelque sept assemblées législatives représentant 50 p. 100 de la population du Canada. Les juristes du ministère de la Justice ont exprimé des doutes au sujet d'une telle procédure dans la presse dernièrement, je crois. Ils ont prétendu qu'une telle résolution devrait être approuvée à l'unanimité par toutes les assemblées législatives et par le Sénat, étant donné que l'institution visée par la résolution, à savoir le Sénat lui-même, devait donner son consentement. Je doute que ce soit le cas, surtout à la lumière des article 41 et 42 de la Constitution.

M. le vice-président: Le temps réservé pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulé.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE REGIONALE. A) LA DOMTAR—LES SOLUTIONS NÉGOCIÉES ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET M. LÉVESQUE. B) LA DOMTAR—LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à cette période réservée aux députés pour dire à la Chambre combien j'ai été déçu de la réponse qui m'a été donnée par le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) le 11 mars dernier, quand de retour de son périple à travers le monde, il est apparu en Chambre pour nous répéter son vieux communiqué de presse qu'il avait émis avant son départ.

Monsieur le Président, j'ai l'impression, comme le dit l'honorable député d'en face, que le ministre n'avait pas compris.

On a eu l'impression à la réponse du ministre que c'était comme si rien ne s'était passé pendant les deux semaines de son absence. Pourtant, à ce moment là, son chef, le très honorable premier ministre (M. Mulroney), avait lui-même pris des engagements devant la Chambre d'examiner des solutions de rechange au refus de la Domtar.

Monsieur le Président, j'aimerais vous faire un peu l'historique du dossier Domtar pour vous montrer jusqu'à quel point le ministre n'a pas compris; le ministre n'est pas sensible aux intérêts de la région, de la province de Québec et du pays tout entier.

Monsieur le Président, un dossier comme celui de la Domtar qui représente un investissement d'un milliard 200 millions de dollars veut dire pour l'Estrie la sauvegarde de près de 5,000 emplois. On parle des 700 employés de la Domtar, mais on parle aussi des 2,500 producteurs de bois, on parle de l'existence même de la ville de Windsor qui est une ville monoindustrielle. Et, le fait de rejeter une telle demande du revers de la main, c'est nettement irresponsable. C'est nettement inacceptable pour une région comme la nôtre qui a souffert de la faiblesse structurelle de son économie, notamment à cause de sa grande dépendance des secteurs mous, comme le textile, les vêtements, les chaussures.

Monsieur le Président, on a à ce moment-ci, une industrie rentable, rentable cette année. Le premier ministre se sert des profits de cette année pour dire: Domtar n'a pas besoin de subvention!

Monsieur le Président, rappelez-vous que, en 1982, la société Domtar a perdu $10,000,000; elle ne faisait pas des centaines de millions de profits.

Rappelez-vous que, en 1983, elle a réussi avec beaucoup d'efforts à améliorer sa performance à 45 millions de dollars. Cette année, elle a une année raisonnable, mais compte tenu de l'ampleur de ses investissements, monsieur le Président, ce n'est pas nécessairement la fin du monde.

Mais ce qu'on sait, c'est que l'industrie des pâtes et papiers est une industrie cyclique. Et quand je vois le ministre de l'Expansion industrielle régionale blâmer la compagnie parce qu'elle fait des profits, et dire à la région de l'Estrie: Enfin, il y a une compagnie dans votre région qui fait des profits, on n'est pas pour l'aider. Ce que l'on est prêt à aider, ce sont des canards boiteux.

Si c'est ça la perspective de développement économique régionale du ministre, à mon avis, il devrait présenter sa démission «au plus coupant». Pour nous, monsieur le Président, le développement économique régional signifie avoir des entreprises rentables et viables. Cela signifie que le gouvernement canadien est prêt à être partenaire. On a utilisé ce vocabulaire avec un grand déploiement en parlant de «partenariat» et tout ce que vous voulez, mais quand vient le temps de mettre l'argent «où est leur bouche», là, on devient muet et on veut même imputer des motifs à la compagnie. On veut même se servir de la notion de profit pour détruire la crédibilité de l'argument de la Domtar.

On veut même dire que la compagnie fait des menaces. On a même dit, et c'est le député de Sherbrooke (M. Charest) qui l'a répété, que la Domtar n'avait présenté son dossier qu'au mois de janvier.

Or, monsieur le Président, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a reçu une lettre de la compagnie Domtar, du moins la lettre lui a été expédiée, la journée de son assermentation comme ministre, soit le 17 septembre dernier. Et là, le ministre sort comme d'une boîte à surprises, et dit: Ah, des ultimatums, on n'accepte pas cela! Mais cela fait des mois qu'il a le dossier. Bien sûr, il n'a pas cru bon de le partager avec ses collègues du Cabinet, il n'a surtout pas cru bon de le partager avec le caucus du Québec. On sait qu'ils ont été maintenus dans la complète noirceur au sujet d'un dossier aussi fondamental pour l'avenir de l'économie québécoise.

Monsieur le Président, aujourd'hui on apprend que la ville de St-Paul au Minnesota est prête à offrir 20 p. 100 de subvention à la Domtar pour qu'elle aille s'établir à cet endroit. Je comprends le truc des Américains. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) dit: On ne peut pas subventionner la Domtar, cela va déplaire aux Américains. Et alors ils reviennent par la bande et offrent à la même compagnie, eux, les États-Unis, une subvention appréciable, des taux d'intérêt beaucoup plus bas, un accès assuré au marché américain. Ils offrent aussi à la compagnie, bien sûr, une main-d'œuvre à meilleur marché, parce que, dans la région, il y a des gens qui travaillent depuis 35 ans dans cette industrie-là, et à ce moment-ci, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, tout ce qu'il trouve à dire, c'est: «Ma décision est prise; je ne change pas d'idée.»

• (1805)

Monsieur le Président, j'avais l'engagement ferme du premier ministre qu'il réviserait le dossier et je pensais que sa parole était «croyable». Je pensais que lorsque le premier ministre s'engageait formellement en Chambre, cela voulait dire quelque chose. Et je sais que beaucoup de ses collègues du caucus ont perdu leurs illusions au cours des derniers jours, mais j'espère que le ministre va avoir l'occasion de se reprendre, et la secrétaire parlementaire qui, elle, je suis certain, connaît les intérêts du Québec et de la région qui sont en jeu, va nous fournir une réponse beaucoup plus brillante que son ministre qui ne comprend rien au dossier, qui ne comprend pas le dynamisme de la région, qui ne comprend pas la nécessité de créer des emplois dans les Cantons de l'Est. Et je compte sur la secrétaire parlementaire pour faire mieux le «job» que son ministre n'a pas été capable de faire.

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier mon honorable collègue pour sa question et cela me fait plaisir d'y répondre.

Je voudrais d'abord souligner que le gouvernement est pleinement conscient de l'importance de l'industrie des produits forestiers pour le Québec et pour le Canada. Ce secteur donne environ 300,000 emplois à des Canadiens dans toutes les régions du pays. En 1984, ses envois se sont chiffrés à quelque 28 milliards de dollars et ses exportations, à environ 15 milliards de dollars. Je signale, en passant, que l'industrie a développé son potentiel à même le financement du secteur privé. Ils n'ont jamais attendu les subventions. C'est avec le financement du secteur privé qu'ils sont devenus les plus forts.

Au point où nous en sommes, certains semblent avoir adopté comme principe qu'un projet d'investissement ne peut réussir sans une contribution financière directe du gouvernement fédéral. Mais le gouvernement fait trop confiance au secteur privé pour souscrire à cette idée.

Monsieur le Président, si on en vient aux particularités de l'affaire Domtar, le projet en question vise à tripler la capacité de production de papier fin à la société de Windsor au Québec. Essentiellement, la Domtar compte remplacer son usine désuète par une installation intégrée qui améliorera grandement sa concurrence sur les marchés canadien et international.

La Domtar est l'un des sept producteurs de papier fin au Canada et l'un des trois producteurs établis au Québec. Or, le projet d'expansion qu'elle envisage risque fort d'accentuer le problème de la concurrence vis-à-vis des autres membres de l'industrie et d'entraîner ainsi une surproduction de papier fin au Canada.

Bien sûr, l'industrie s'attend à être en butte à la concurrence sur le marché et elle est prête à accepter la situation. Mais s'il intervient dans la processus, le gouvernement modifie les règles du jeu. Par l'intermédiaire de ses diverses entreprises, de ses associations et du Comité consultatif de l'industrie forestière, l'industrie a fait comprendre au ministre de l'Expansion industrielle régionale qu'elle s'opposait à une aide directe en vue d'accroître la capacité si cette aide risque de déséquilibrer la situation sur le plan de la concurrence.

Monsieur le Président, d'après les règlements du Programme de développement industriel régional, le gouvernement se doit de tenir compte des répercussions que peut avoir son aide sur les autres membres de l'industrie.

M. le vice-président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre la secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE—LES FRAIS D'INSPECTION DES POMMES DE TERRE. B) ON DEMANDE LA REMISE DES HAUSSES À PLUS TARD

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir ce soir l'occasion de poursuivre la discussion sur les conséquences des frais d'inspection qui s'appliquent aux produits de la ferme, surtout les pommes de terre, par suite de l'exposé économique que le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté l'automne dernier.

• (1810)

Ces derniers mois, les agriculteurs ont pris conscience de la sévérité des compressions du gouvernement fédéral. Il sera exigé d'eux des frais exorbitants pour les inspections. Ils vont aussi se faire imposer des frais pour des services comme l'assurance de qualité des facteurs de production agricole et les dossiers d'aptitude du bétail. Je ne crois pas qu'ils se soient rendu compte de ce que l'exposé économique leur réservait quand le ministre des Finances l'a présenté. Ils savent maintenant qu'ils seront appelés à payer non seulement des frais d'inspection élevés mais la quasi-totalité de la récupération des coûts de ces programmes.

Le mois dernier, j'ai reçu une copie d'une lettre qu'avait envoyée le sous-ministre de l'Agriculture à l'Office de commercialisation de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et à l'Association des producteurs de pomme de terre de la même province. Je ne lirai pas la lettre en entier à la Chambre, mais je vais donner une brève idée de son message aux producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, en fait du pays tout entier. Les plus touché sont probablement les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard, suivis de ceux du Nouveau-Brunswick. Le sous-ministre annonce dans sa lettre que des frais seront exigés par la Direction de la production et de l'inspection des aliments pour l'inspection des pommes de terre de table et l'inspection des semences. Bien entendu, cela touche tous les producteurs de pommes de terre. Les droits entreront en vigueur le 1er avril 1985. Toutefois, le ministre a fait savoir à la Chambre, ainsi qu'à une réunion générale et au banquet l'autre soir du Conseil canadien de l'horticulture, que cela ne s'appliquerait pas à la récolte de cette année, c'est-à-dire la récolte de 1984-1985.

Les droits mentionnés sont très importants: 33c. les 100 livres pour l'inspection ou la certification des pommes de terre de table; $130 en droits d'enregistrement ou de licence pour les expéditeurs; pour les pommes de terre de semence, les droits seraient de $25 par hectare pour l'inspection des champs, de 7c. les 50 kilos pour l'inspection des tubercules.

Le problème, c'est que pour de nombreux producteurs, en particulier dans l'Île-du-Prince-Édouard, les pommes de terre de semence représentent 65 à 70 p. 100 de leur production, car leur principal marché, c'est la pomme de terre de semence pour l'exportation. Lorsque ce marché n'est pas bon, elles sont écoulées comme pommes de terre de consommation. Elles sont expédiées au Canada—à Toronto, Montréal ou ailleurs—ou même aux États-Unis. Par conséquent, il pourrait y avoir imposition de doubles droits.

Si le gouvernement impose effectivement ces droits d'inspection, chaque agriculteur de l'Île-du-Prince-Édouard qui cultive environ 200 acres de pommes de terre devra payer $13,000 au minimum. C'est beaucoup d'argent pour un secteur qui vend ses produits sur le marché à 1.5c à 2c. la livre au-dessous des coûts de production. Les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick souffriront beaucoup de ces nouveaux frais. Ils ne pourront certainement pas les absorber.

• (1815)

Nos agriculteurs aimeraient avoir des éclaircissements de la part du ministère de l'Agriculture pour savoir ce qui se produira effectivement. Depuis de nombreuses années, je pensais que les droits d'inspection étaient à la charge du consommateur et non du producteur, car l'inspection est une protection pour le consommateur. Mon collègue de Kamloops-Shuswap (M. Riis) était d'accord avec moi l'autre jour.

Le gouvernement ne tient pas compte de ce qui se passe dans le secteur agricole et dans celui des pêches. L'autre soir, le ministre a déclaré au Conseil de l'horticulture que les conservateurs avaient hérité d'un déficit considérable. Le déficit est important, mais qu'a fait le gouvernement pour améliorer la situation? La première chose qu'il a faite, c'est de nommer un cabinet de 40 ministres, le plus grand que ce pays n'ait jamais eu, bien qu'il y en ait un de moins depuis la dernière démission. Il a annoncé un supplément de 2 millions de dollars pour le cabinet du premier ministre et 50 millions pour de nouveaux uniformes pour les Forces armées. En éliminant cette dépense, on n'aurait pas eu besoin de s'attaquer à nos industries primaires. Le gouvernement aurait pu économiser dans ces secteurs, et dans d'autres également.

Nous convenons que le gouvernement doit chercher à réduire le déficit. Nous ne trouvons rien à redire à cet objectif légitime. Cependant, tout est dans la manière de le réduire. Le gouvernement ne devrait pas le réduire sur le dos des Canadiens les plus démunis. Je tiens à ce que celui qui me répondra aujourd'hui donne aux agriculteurs l'assurance que le gouvernement fera preuve de sympathie et de bon sens à l'égard des producteurs de produits de base et qu'il ne les assujettira pas à des frais d'inspection, que ce soit dans le domaine de l'agriculture ou dans celui des pêches.

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire que je suis parfaitement au courant des craintes exprimées par les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard au sujet des frais proposés. Comme le député l'a signalé dans sa question, les représenants du bureau du ministre et du ministère ont rencontré ceux du gouvernement provincial et des producteurs de pommes de terre de l'Île, afin de discuter de cette proposition. Au niveau national, nous avons consulté le Conseil canadien de l'horticulture sur les répercussions possibles de nos propositions sur l'industrie en général et notamment, bien entendu, le secteur de la pomme de terre.

Dans l'ensemble, ces rencontres ont été extrêmement fructueuses. Nous avons été frappés de voir à quel point les intéressés se préoccupent également du déficit fédéral. Ils sont disposés à collaborer, afin que le secteur de l'agriculture puisse participer à la réduction du déficit.

Cela ne veut pas dire qu'au cours de ces consultations, les diverses associations de producteurs ne nous ont pas fait part de leurs craintes. Elles craignaient surtout que nous imposions ces nouveaux droits sur une partie de la récolte de l'année dernière qui est encore dans le circuit de distribution à l'heure actuelle. Cela n'a jamais été notre intention et je peux dire au député dès maintenant que les nouveaux droits ne s'appliqueront pas aux récoltes de 1984.

[*Français*]

Il est évidemment bien triste, monsieur le Président, que les 20 ans de grande noirceur que nous venons de traverser et qui se sont heureusement terminés le 4 septembre dernier nous aient laissé un déficit imposant et que nous soyons forcés maintenant de demander à tous les secteurs de l'économie de faire leur effort de guerre.

Cependant, nous voulons en arriver à une solution qui embrasse le plus possible une satisfaction mutuelle et raisonnable des gens concernés. Si, dans certains cas, ce processus prend un peu plus de temps que nous ne l'aurions pensé au départ, nous assumerons nos responsabilités. Mais ce que nous voulons faire, c'est développer une solution acceptable qui nous aidera à réduire le déficit et avec laquelle nous pourrons vivre.

L'honorable ministre de l'Agriculture (M. Wise) a déjà annoncé, il y a quelques jours, que nous ferions tout pour assouplir les mesures et les propositions qui ont été envisagées. Mais l'honorable député doit savoir que nous avons un lourd déficit à assumer et que nous avons prévu récupérer un montant de 32 millions de dollars et que nous tenterons de le récupérer en faisant, évidemment, le moins de dommage possible.

Déjà au cours des derniers jours, et même hier encore, le ministre a rencontré des associations nationales pour discuter avec elles des façons de bien mettre en application les nouvelles procédures qui ont été proposées.

• (1820)

[*Traduction*]

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES—LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION. B) ON DEMANDE UNE MODIFICATION DE LA FORMULE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais continuer à poser une série de questions que j'ai commencé à poser pratiquement dès que la Chambre s'est remise à siéger après les élections; elles portent sur l'incidence de la formule introduite par le gouvernement libéral précédent dans le cadre des accords fiscaux avec les provinces. Je parle de la formule de péréquation en vertu de laquelle, nous le savons, quatre provinces recevront moins d'argent qu'autrefois. Il s'agit des provinces de Québec, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, quatre provinces démunies. Quatre des provinces les plus pauvres recevront moins d'argent en paiements de péréquation l'année prochaine.

Ce n'est pas une nouvelle. Nous avons averti le gouvernement libéral en 1982 que le projet de loi aurait de telles conséquences. Nous avons dit que le Québec et le Manitoba recevraient certainement moins d'argent et que, d'autres provinces de la région de l'Atlantique souffriraient à cause de la formule de péréquation imposée par le gouvernement libéral.

A ce moment-là, les députés du parti conservateurs étaient dans l'opposition. Ils nous ont donné leur appui et pour le prouver, je peux citer les propos de plusieurs d'entre eux. Il y avait notamment le ministre d'État à la Commission canadienne du blé (M. Mayer). Je citerai les propos de l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Il parlait de la province du Manitoba puisqu'il est député de Provencher. Voici ce qu'il a dit le 23 mars 1982:

> ... je me demande vraiment si le gouvernement du Manitoba a les moyens de fournir ces services aux Manitobains.

Il parlait des services de santé et des divers services essentiels fournis par la province. Voilà ce qu'il disait lorsqu'il siégeait du côté de l'opposition. Il avait ensuite déclaré:

> ... les députés néo-démocrates et progressistes conservateurs du Manitoba s'entendent là-dessus.

C'est ce qu'affirmait le député de Provencher lorsqu'il était critique du parti de l'opposition en matière de santé et de bien-être social. Il est maintenant ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et les habitants du Manitoba, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ne reçoivent toujours pas d'argent.

Les députés conservateurs se sont hâtés de critiquer le parti libéral lorsqu'il a proposé ce programme. Cependant, il est essentiel que nous sachions tous que le parti conservateur est maintenant au pouvoir et qu'il pourrait agir. J'espère qu'il le fera rapidement.

Hier, quand j'ai posé au ministre des Finances une question complémentaire à ce sujet, il a répondu que le gouvernement agirait bientôt. Le gouvernement exerce le pouvoir depuis le 4 septembre et il peut agir depuis cette date. Chaque jour perdu rend la tâche plus difficile aux gouvernements de ces quatre provinces qui voudraient prendre des mesures.

J'ai rappelé hier que la province du Manitoba doit présenter son budget très bientôt. De toute évidence, la province du Québec doit établir sa planificaton. La Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince-Édouard ont besoin de planifier leur année financière. Il faut que le gouvernement nous révèle ses intentions.

• (1825)

J'ai été profondément choqué et découragé d'entendre hier le ministre des Finances affirmer qu'à son avis le gouvernement fédéral était dans une situation financière moins enviable que les quatre provinces touchées par le programme de péréquation. Je lui avais posé une question au sujet de quatre provinces défavorisées. La raison d'être de la formule de péréquation—et c'est justement pour cela que le principe de la péréquation est consacré dans la Constitution du Canada—c'est de verser de l'argent aux provinces les plus pauvres du Canada pour leur permettre d'assurer des services. Elles ont besoin des fonds du gouvernement fédéral et il importe que ce dernier comprenne que, si les provinces reçoivent désormais moins d'argent qu'elles n'en touchaient jusqu'à présent, elles ne seront pas en mesure d'assurer autant de services dans les domaines de l'enseignement, des soins médicaux, du bien-être ou encore de la création d'emplois.

Il est très important que le gouvernement agisse sans tarder pour que ces provinces ne soient pas obligées de supprimer des services essentiels.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, en tant que Québécois, je remercie beaucoup le ministre des Finances (M. Wilson) de me faire confiance pour répondre à l'honorable député de Churchill (M. Murphy) qui a soulevé une question au sujet d'un important programme fédéral, la péréquation fiscale. En vertu de ce programme, le gouvernement verse inconditionnellement des sommes aux provinces les plus pauvres afin de les aider à assurer un niveau moyen raisonnable de services. Ce programme fédéral a débuté il y a presque trente ans, soit en 1957. Depuis, il a été reconduit tous les cinq ans quasi automatiquement par le gouvernement au pouvoir dans le cadre des accords fiscaux avec les gouvernements provinciaux.

Le programme de péréquation actuellement en vigueur prend fin le 31 mars 1985 et doit être reconduit par le gouvernement avant cette date. Le gouvernement accorde une priorité élevée au renouvellement du programme et estime qu'il est de la plus haute importance de s'assurer que le nouveau programme qui entrera en vigueur permettra alors d'atteindre efficacement les objectifs originaux de la péréquation. A cette fin, des consultations de grande envergure seront menées auprès des gouvernement provinciaux, et cette opération sera mise en branle d'ici quelques mois. Notre gouvernement fédéral devra tenir des réunions fréquentes avec les représentants des dix provinces canadiennes.

Ces réunions fédérales-provinciales se dérouleront à divers échelons, tant au niveau ministériel qu'au niveau des hauts fonctionnaires. Ces rencontres permettront à toutes les provinces d'exposer leurs propres points de vue quant au type de programme de péréquation dont le Canada aurait besoin.

Notre gouvernement tiendra compte des opinions exprimées lorsqu'il en sera à décider de la forme à donner à la législation relative à la péréquation qui sera éventuellement présentée au Parlement.

En outre, toutes ces activités de processus de consultation et de décision seront effectuées dans un contexte général qui englobera l'éventail complet des programmes fédéraux de transferts aux provinces et confirmera la nécessité de préserver voire même de consolider le fédéralisme canadien.

Notre gouvernement fédéral aidera, en effet, les provinces canadiennes au moyen de nombreux types de paiements de transferts, dont le financement des programmes déjà établis, le Régime d'assistance publique du Canada et de nombreux autres mécanismes éventuels. Notre budget des dépenses de 1985-1986, déjà déposé devant le Parlement le 26 février dernier, prévoit que les transferts en espèces aux provinces au cours de cet exercice atteindront quelque 20 milliards de dollars, tandis que les transferts totaux, y compris les transferts de points d'impôt sur le revenu, cesdits transferts globaux dépasseront les 27 milliards de dollars. Il s'agit de sommes très élevées, compte tenu de la situation financière difficile actuelle du gouvernement fédéral, laquelle provient du triste héritage laissé par le gouvernement précédent.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 13 mars 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA DOMTAR—LE CAUCUS CONSERVATEUR DU QUÉBEC

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, nous avons entamé cette semaine la troisième semaine de discussions et questions sur le dossier Domtar et, au cours de cette lenteur gouvernementale, le premier ministre a créé un certain nombre d'espoirs par ses déclarations contradictoires.

Or, nous voici maintenant rendus à un point où, non seulement il ne semble plus y avoir d'espoir mais, plus dramatique encore, la possibilité de voir partir la Domtar vers les États-Unis a surgi à la Chambre hier.

Étant donné un scénario aussi épouvantable et aussi catastrophiques, est-il indécent de demander au caucus conservateur du Québec de sortir de son silence, de sa passivité et de réagir énergiquement? Vous trahissez le Québec par votre inaction dans ce dossier stratégique.

Bien que le ministre d'État (Petites entreprises) déclarait hier à Montréal, et je cite:

> Que les Québécois se le tiennent pour dit: Les dix ministres conservateurs issus du Québec ne travaillent pas pour le Québec mais pour le Canada.

Je respecte ce choix odieux et scandaleux, mais je vous demande de ne pas travailler contre le Québec dans le dossier Domtar.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES SOCIALES

LA PAUVRETÉ—LES DÉCLARATIONS D'UN DÉPUTÉ EN COMITÉ

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, hier, le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) a contesté les déclarations d'un ministre de l'Église Unie à propos du triste sort des démunis et de la nécessité de procéder à des réformes sociales et à une nouvelle répartition des revenus. Ce député conservateur a remis en question la légitimité de l'aide aux pauvres, soutenant que beaucoup de gens sont pauvres par choix.

Nous lui savons gré d'avoir exprimé le point de vue traditionnel des conservateurs bon teint qui voudraient nous voir revenir à l'époque d'avant la récession, alors que l'on s'en remettait aux organismes de bienfaisance pour venir en aide aux pauvres méritants et condamnait les autres à la misère. Étant donné qu'il est partisan du gouvernement social-créditiste de la Colombie-Britannique qui a appauvri 14 p. 100 des familles de la province et a réduit l'assistance et les services sociaux, ses idées ne nous étonnent guère.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a fait écho aux mêmes valeurs lorsque je l'ai interrogé à propos de l'accroissement de la pauvreté et de la multiplication des banques de vivres. Il n'a pas semblé se soucier le moindrement des victimes ni des raisons de cette tendance déplorable; il a plutôt fait l'éloge des organismes de bienfaisance dans la véritable tradition de l'assistance publique.

La création d'emplois est l'antidote du chômage. Des revenus suffisants constituent la solution au problème de la pauvreté. Il ne faut pas blâmer le million et demi d'enfants démunis parce qu'ils n'ont rien à se mettre sous la dent. Les citoyens versent des impôts à leurs divers gouvernements pour que ces derniers offrent des possibilités d'emploi et la sécurité à tous les Canadiens. Nous voulons des initiatives gouvernementales et non pas la charité.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

L'EXCELLENTE PERFORMANCE DU QUÉBEC

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, j'aimerais signaler à cette Chambre l'excellente performance du Québec en matière de création d'emplois et de diminution du chômage. De fait, Statistique Canada dévoilait, le 8 mars, que c'est au Québec que le nombre de chômeurs a le plus baissé au cours du mois de février avec 12,000 chômeurs de moins qu'en janvier, le taux tombant de 12.2 p. 100 à 11.8 p. 100. Cette baisse est due à la création de 16,000 emplois nouveaux. De plus, ces emplois ont été en très grande partie destinés aux femmes.

Voilà le résultat tangible de l'effet positif de l'élection d'un gouvernement conservateur au Canada. La relance et la croissance économiques sont de nouveau à l'ordre du jour, étant donné le nouveau climat de confiance qui existe depuis le 4 septembre.

Par ailleurs, notre gouvernement a fait preuve de volonté politique en s'attaquant au problème crucial de la réinsertion des femmes sur le marché du travail dans un programme visant à l'équité dans l'emploi.

Monsieur le Président, il s'agit d'un progrès dans la relance de l'économie et d'un réel progrès vers la réalisation de la justice économique.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LES FORÊTS

L'INVESTISSEMENT DANS LES FORÊTS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, la création d'emplois est la plus haute priorité du gouvernement. En Colombie-Britannique, ma province, les emplois dans l'industrie forestière sont très importants, car plus de la moitié de l'économie provinciale est reliée au secteur forestier. Un Canadien sur dix travaille dans l'industrie forestière, le principal employeur au Canada.

Notre gouvernement annoncera bientôt un vaste programme de reboisement en Colombie-Britannique, qui est le fruit de suggestions et de propositions de diverses provenances, dont les maires de l'île de Vancouver. Leur présence à la tribune aujourd'hui témoigne de l'importance de leur proposition, leur stratégie de survie, comme ils l'appellent. Élaborée par le district de Cowichan-Nord, cette stratégie constitue un investissement dans nos forêts, non pas un programme d'emplois temporaires.

Les maires demandent aux gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique d'exploiter nos forêts au lieu de les détruire. Seulement dans l'île de Vancouver, cet investissement va fournir des emplois stables à 1,100 personnes. Il va aussi améliorer les perspectives d'avenir de nos enfants.

On dit que les hommes politiques n'ont pas la volonté politique de lancer de tels projets, car ils ne prévoient que deux à quatre ans à l'avance, alors qu'il faut des décennies aux arbres pour atteindre leur maturité. Heureusement, le gouvernement est bien représenté dans l'Ouest et il sait prévoir des décennies à l'avance, étant sûr de rester au pouvoir pendant très longtemps.

Des voix: Bravo!

M. Schellenberg: Je savais que mes collègues seraient d'accord.

Nous souhaitons la bienvenue à Ottawa aux maires de l'île de Vancouver. A bien y penser, Ottawa n'est pas si loin.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME «ÉGALITÉ EN EMPLOI»

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, malgré l'objectif louable du Programme «Égalité en emploi» annoncé vendredi, je voudrais souligner la perspective étroite dont il procède et les conséquences fâcheuses qui en découlent.

En effet, s'attaquer au problème de l'égalité en emploi supposerait l'octroi d'avantages sociaux aux employés à temps partiel, dont beaucoup sont des femmes, comme on le sait.

De plus, cela supposerait que le travail soit considéré dans une perspective plus globale, le travail d'un individu étant relié aux autres aspects de sa vie. Par exemple, comment parler d'égalité en emploi pour les femmes en taisant les problèmes des garderies et des congés parentaux? Comment parler d'égalité en emploi pour les handicapés en taisant le problème des services de transport? Comment parler d'égalité en emploi en taisant les problèmes de formation?

Tous ces aspects n'ont malheureusement pas été abordés vendredi dernier. Le gouvernement attend peut-être la pression de l'opinion publique pour lui ouvrir les yeux.

Quoi qu'il en soit, à cause de ces lacunes, je crains que les suites du Programme «Égalité en emploi» soient moins prometteuses que l'a laissé entendre le gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

LES CATASTROPHES

LE CHILI—LES DOMMAGES CAUSÉS PAR UN TREMBLEMENT DE TERRE—L'ORGANISATION DES SECOURS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le dimanche 3 mars, un tremblement de terre a ébranlé le Chili et a été suivi de nombreuses autres secousses sismiques. Il y a eu 200 morts et un millier de disparus tandis que des milliers de personnes ont été jetées à la rue. Les maisons de 165,000 personnes ont en effet été détruites, de même que les installations du port de Valparaiso et de nombreux autres immeubles sur une distance de 1,000 milles.

Le gouvernement de Pinochet a réagi en ordonnant un couvre-feu rigoureux et en faisant encercler toutes les zones de taudis dans le pays par des militaires ayant l'ordre de tirer à vue. Le Vicariat de solidarité, dirigé par l'Église catholique mais groupant d'autres Églises et aussi des Juifs, s'est porté au secours des victimes grâce à son réseau de travailleurs bénévoles qui s'étend d'un bout à l'autre du pays. Le Vicariat est normalement connu pour répondre aux besoins de la population sans se plier aux exigences politiques du dictateur Pinochet.

• (1410)

Des milliers de réfugiés chiliens au Canada, organisés en un mouvement démocratique populaire, recueillent des fonds de secours destinés à soulager les victimes par le truchement du Vicariat ou de la Croix-Rouge internationale. J'invite le gouvernement et les Canadiens à contribuer généreusement au fonds de secours des victimes du tremblement de terre au Chili par l'intermédiaire de nos Églises ou du Vicariat ou par celui de la Croix-Rouge internationale. Il ne faudrait pas envoyer de secours par l'intermédiaire du gouvernement fasciste et corrompu de Pinochet. Ce dernier a non seulement ordonné l'assassinat du président légalement élu du Chili, Salvador Allende . . .

M. le Président: Je regrette d'avoir à dire au député que son temps de parole est écoulé.

L'ENVIRONNEMENT

LE CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA NATURE DES PRAIRIES—L'ACCORD SUR LE FINANCEMENT

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, la priorité du gouvernement est de réduire le déficit d'une façon réfléchie. Les Canadiens ne peuvent endurer plus longtemps des déficits de 35 milliards de dollars qui s'accumulent d'année en année. Il ne nous reste donc qu'une solution, réduire le niveau de nos emprunts; c'est ainsi que le gouvernement a annoncé au début de novembre qu'il ne pouvait plus exploiter le centre d'interprétation de la nature des Prairies, situé près de Webb, en Saskatchewan.

Ce centre d'interprétation de la nature reçoit, pendant l'été, quelque 20,000 visiteurs; son budget d'exploitation s'élève à $260,000, c'est-à-dire que chaque visite coûte environ $13 aux contribuables. Le centre et ses programmes d'interprétation constituent un attrait touristique pour notre région et il accueille beaucoup de groupes d'écoliers et de touristes qui peuvent ainsi découvrir l'écologie particulière des Prairies.

Des négociations se déroulent depuis quatre mois entre le gouvernement fédéral, celui de la Saskatchewan, divers organismes de même que des particuliers et des groupes, dans l'espoir que le centre puisse continuer à fonctionner sous une nouvelle administration qui maintiendrait les installations et les programmes à beaucoup moins de frais pour les contribuables. Je suis heureux de signaler que la ministre fédérale de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) et le ministre des Parcs et des Ressources renouvelables de la Saskatchewan ont conclu aujourd'hui une entente en vue de participer au financement du centre, faisant ainsi d'une pierre deux coups puisque le centre demeurera ouvert et qu'on aura épargné l'argent des contribuables. Cette entente souligne bien l'esprit de collaboration qui règne entre les deux gouvernements dans le domaine écologique.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LA NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, le ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Murta) vient d'annoncer la nomination de 60 membres du Conseil canadien du multiculturalisme. Le CCM a l'importante mission de conseiller le ministre au sujet de la politique à suivre et de l'élaboration de programmes portant sur tous les aspects du multiculturalisme.

Le précieux apport du CCM nous aidera à choisir les objectifs et les programmes de façon à répondre le mieux possible aux demandes et aux besoins en favorisant le progrès du multiculturalisme au Canada et en enrichissant la culture canadienne de ce qu'il y a de meilleur dans la culture et les traditions que les nouveaux Canadiens de 85 pays et régions différentes ont apportées avec eux afin d'améliorer constamment notre mode de vie.

C'est un grand moment dans l'évolution du multiculturalisme. La société canadienne a bien changé depuis que les premières politiques multiculturelles ont été formulées, il y a plus de dix ans. Notre objectif actuel est de consolider l'acquis, de nous efforcer d'obtenir une représentation plus équitable pour un tiers des Canadiens qui ne sont pas d'origine anglo-celte ou française et d'aider les institutions centrales de notre société à s'adapter à la politique multiculturelle.

Nous comptons sur l'esprit d'initiative et l'apport positif du CCM pour atteindre ces objectifs importants. Et je sais, connaissant l'excellence des membres du Conseil, que notre attente ne sera pas trompée.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES PROPOS D'UN ANCIEN MINISTRE LIBÉRAL

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, j'ai lu avec intérêt les rêvasseries auxquelles le libéral Otto Lang s'est laissé aller devant les membres du parti libéral du Manitoba. J'ai sursauté en apprenant qu'il avait dit qu'un certain nombre de politiques et de programmes que son gouvernement avait mis en application ne semblent pas avoir donné les résultats escomptés. Il donnait ainsi à entendre qu'un certain nombre de programmes conçus pour régler des problèmes avaient en fait lésé les particuliers, entravé la vie économique de notre pays et mis en péril le principe d'universalité et le droit de grève.

M. Lang a raison quand il dit que notre système économique n'encourage guère les Canadiens à travailler et à prendre des risques. Il doit sûrement se réjouir à la pensée que le gouvernement actuel s'en est aperçu depuis un bon moment et s'efforce de redonner aux Canadiens le goût du risque et de l'effort.

Qu'est-ce qui a bien pu motiver cette soudaine volte-face chez Otto Lang? En l'occurrence, parlait-il au nom du parti libéral du Canada ou en son nom personnel? Était-il chargé de communiquer un message, de voir comment les partisans libéraux réagiraient à l'idée d'adopter une position de droite—position infiniment plus confortable par les temps qui courent—ou simplement son intervention témoigne-t-elle d'un changement d'orientation de la part du parti libéral? Va-t-il donner à entendre aux Canadiens que le parti libéral a eu tort?

Les propos de M. Lang étaient donc intéressants à lire. Cependant, je me demande pourquoi c'est lui et non pas son chef qui les a formulés. Serait-ce que son parti, ou ce qui en reste, est fondamentalement divisé, ou que son chef n'ose pas énoncer lui-même les prises de position fondamentales?

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE TERRORISME

LA PRISE DE L'AMBASSADE DE TURQUIE À OTTAWA—LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et porte sur la tragédie qui a eu lieu à l'ambassade de Turquie hier. Un citoyen canadien est mort et la Côte de sable, un quartier résidentiel d'Ottawa, a été menacé. Le vice-premier ministre a reconnu hier à la Chambre qu'il existait une faille dans le dispositif de sécurité.

Dans ce cas, comment peut-il affirmer, comme il l'a fait hier à la Chambre, que «le dispositif était celui qui permettait le mieux d'assurer la protection de l'ambassade»? Comment la présence à l'extérieur de l'ambassade d'un seul gardien à l'emploi d'une agence privée peut-elle être considérée comme un dispositif de sécurité suffisant?

Le vice-premier ministre reconnaît-il la futilité de la déclaration du très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a dit: «Nous ne pouvons pas nous défendre contre ce genre d'attaque.» Le gouvernement a-t-il abandonné la partie?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Bien sûr que non, monsieur le Président. Le très honorable député sait que peu importe le dispositif de sécurité en place dans des circonstances données si quelqu'un réussit à avoir raison de ce dispositif, il faut logiquement conclure que les mesures prises étaient insuffisantes. Il y a déjà eu des incidents du même genre partout dans le monde, et ce malgré des dispositifs de sécurité beaucoup plus compliqués que ceux qui existent au Canada et dans des circonstances tout à fait différentes de celles qui existaient hier. Lorsqu'une attaque réussit, il faut se rendre à l'évidence. Il faut se demander si le dispositif en place était suffisant.

Quant à ce que le très honorable député a dit au sujet du fait qu'on ait jugé les dispositifs en place satisfaisants, je signale que les mesures de sécurité en vigueur à l'ambassade de Turquie ont été examinées très récemment, en l'occurrence le mois dernier. A ce moment-là, les porte-parole de l'ambassade s'étaient dits satisfaits des dispositifs de sécurité. Tout ce que nous pouvons supposer, c'est qu'en se disant satisfaits des dispositifs en place, les porte-parole de l'ambassade exprimaient l'opinion du gouvernement de la Turquie.

LA PROTECTION DES AMBASSADES—LE RAPPORT DE LA GRC

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le solliciteur général a été quelque peu mesquin hier lorsqu'il s'est abaissé à critiquer l'ancien gouvernement libéral en défendant les mesures prises par son propre gouvernement pour protéger l'ambassade. A titre de préambule et pour prendre autant de temps que vous en avez accordé au vice-premier ministre, monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . je signale que le gouvernement libéral a légué à son successeur une mesure qui donne davantage de moyens pour maintenir l'ordre, en l'occurrence la Partie IV de la Loi sur le service canadien du renseignement de sécurité. Dans le budget de 1984-1985, le gouvernement a présenté au Parlement un crédit de 14.1 millions de dollars pour améliorer les systèmes et les dispositifs de sécurité aux ambassades de pays étrangers. L'ancien solliciteur général, le député de York-Centre, avait demandé à la GRC de lui présenter un rapport à ce sujet. Il ne l'a jamais reçu, contrairement à ce qu'a affirmé le solliciteur général actuel, mais le nouveau gouvernement l'a reçu dès son accession au pouvoir. Ce rapport recommandait d'améliorer les mesures de protection physique dans les ambassades situées à Ottawa. Étant donné cette recommandation, pourquoi le gouvernement n'a-t-il rien fait?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il ne faudrait pas que l'esprit de parti entre en jeu dans nos échanges d'hier et d'aujourd'hui vu la nature de l'incident qui s'est produit hier et qui représente quelque chose de tout à fait nouveau pour le Canada.

Quant au rapport mentionné par le très honorable député, il a été présenté en juin dernier et le gouvernement y a donné suite.

Quand j'ai répondu à sa première question, je lui ai dit que les dispositifs de sécurité à l'ambassade de Turquie avait été examinés le mois dernier. C'est à propos des résultats de cet examen que les porte-parole de l'ambassade se sont dits satisfaits.

• (1420)

Je répète cependant que, même si les événements d'hier sont tout à fait tragiques, dès que quelqu'un a raison des dispositifs de sécurité en place quelque part, peu importe leur complexité, on doit se demander si ces dispositifs étaient suffisants. On est maintenant en train de faire une enquête approfondie sur ce qui s'est passé hier et sur la meilleure façon d'assurer la sécurité de toutes les ambassades situées au Canada à l'avenir.

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai noté l'observation du vice-premier ministre sur l'aspect politiquement non sectaire des mesures de sécurité. C'est l'attitude qui aurait prévalu à la Chambre si le solliciteur général n'avait pas décidé de donner ce ton-là au débat, de nier toute responsabilité de son gouvernement et de rejeter le blâme sur le gouvernement précédent. Je le dis carrément au vice-premier ministre, le gouvernement actuel n'a pas agi assez rapidement pour donner suite au rapport et utiliser les fonds qu'il avait à sa disposition. L'attaque d'hier aurait dû être prévue à la lumière des incidents précédents où l'ambassade turque était en cause. Il est évident que les terroristes se sont emparés de l'ambassade trop rapidement et trop facilement.

Voici donc la question que je pose au vice-premier ministre: le gouvernement a-t-il manqué de donner suite aux mesures précises que la GRC recommande dans le rapport en question pour mieux protéger l'ambassade turque et d'autres ambassades? Et si des mesures ont été prises, quand l'ont-elles été? Le vice-premier ministre parle d'il y a un mois. J'aimerais avoir une réponse un peu plus précise sur l'ensemble du rapport.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le très honorable député n'obtiendra pas de détails précis de ce rapport. Il sait parfaitement bien qu'il serait préjudiciable et contraire aux intérêts de la sécurité même . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): La sécurité va s'améliorer si nous obtenons des réponses franches.

M. Nielsen: . . . d'en discuter en détail sur le parquet de la Chambre des communes. J'ai répété deux fois, en réponse aux questions du très honorable représentant, que l'examen du niveau de sécurité à l'ambassade turque a été fait pas plus tard que le mois dernier, alors que les mesures de sécurité ont été accrues. Peu importe le niveau de la sécurité, l'ambassade turque a dit en être satisfaite. Le très honorable député ne peut certainement pas nous demander de ne pas considérer les vues de l'ambassade turque comme celles du gouvernement turc.

LA TENEUR DU RAPPORT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le vice-premier ministre affirme que, par la voix de son ambassade, le gouvernement turc s'est dit satisfait des mesures de sécurité qui ont été prises. Je suppose que toute augmentation de la sécurité est accueillie avec satisfaction. Mais d'après une dépêche de la PC, le ministre d'État, M. Mesut Yilmaz, parlant au nom du gouvernement au Parlement d'Ankara, a reproché vivement au Canada de ne pas avoir assuré une sécurité suffisante à son ambassade ici.

Est-ce que le vice-premier ministre voudrait nous dire si ce rapport, qui a été reçu non pas en juin dernier par moi mais qui a été présenté au solliciteur général pour la première fois après l'élection—avait recommandé pour l'ambassade de Turquie des mesures de sécurité accrues qui n'ont pas été prises? Certaines l'ont peut-être été. Mais est-ce que le rapport a recommandé des mesures que le gouvernement a refusé d'appliquer?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'aurais cru que l'ex-solliciteur général aurait la discrétion de ne pas poser une question appelant une réponse qui, comme il le sait, divulguerait des détails sur la sécurité . . .

M. Broadbent: Pas du tout!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Les réponses ne sont pas dangereuses.

M. Nielsen: . . . dont la publication n'améliorerait pas du tout le dispositif de sécurité. L'honorable parlementaire a affirmé qu'il n'avait pas reçu en juin dernier un rapport qui a certainement été établi à la demande du gouvernement précédent, et très probablement à sa demande à lui. Je vois que le député fait oui de la tête. S'il n'a pas reçu le rapport en juin, il aurait dû le recevoir en tout cas. Il a été en fonction jusqu'en septembre.

Pour ce qui est de la suite donnée au rapport, il est certain qu'il y a été donné suite, comme je l'ai déjà dit trois fois au très honorable chef de l'opposition.

M. Turner (Vancouver Quadra): Un gardien à l'extérieur.

M. Nielsen: Encore le mois dernier, le dispositif de sécurité de l'ambassade a été révisé, et révisé à la satisfaction de l'ambassade de Turquie.

LA MISE EN ŒUVRE DU RAPPORT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, il y a certes beaucoup de choses qui sont faites en vue d'assurer la sécurité nationale et qu'il ne serait pas dans l'intérêt public de publier, mais dans ce cas-ci, je crois que la sécurité nationale serait mieux assurée si l'on répondait franchement à nos questions. Le vice-premier ministre sait-il que ce matin, après la déclaration du solliciteur général, le ministère a confirmé que le rapport n'avait pas été rédigé en juin mais plus tard, et qu'il avait été soumis au nouveau gouvernement et non au gouvernement ou au ministre qui l'avaient commandé? Je tiens à lui poser à nouveau la question: y a-t-il des mesures recommandées dans le rapport qui n'ont pas été mises en œuvre?

• (1425)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Et je répondrai à nouveau au député, qui devrait savoir qu'il ne faut pas poser pareille question, que toute indication des mesures de sécurité qui sont prises à cette ambassade ou à toute autre risquerait de compromettre l'efficacité même de ces mesures. Est-ce que cela ne serait pas satisfaire ou aider ceux qui pourraient avoir les mêmes idées que les terroristes qui ont maintenant été arrêtés et inculpés? S'ils disposaient des renseignements que réclament maintenant l'ancien solliciteur général, quelle satisfaction ce serait pour eux! J'estime que cela n'améliorerait en rien les mesures de sécurité prises à l'égard des ambassades si nous agissions de façon aussi peu sérieuse.

LES RESPONSABLES DE LA SÉCURITÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre a répété maintes fois aujourd'hui à la Chambre, dans ses réponses, que l'ambassade de Turquie était satisfaite des dispositions qui avaient été prises pour assurer sa sécurité. Nous savons que le gouvernement turc a exprimé officiellement aujourd'hui à Ankara son mécontentement. Cependant, l'important n'est pas de savoir si le gouvernement d'Ankara est content ou si l'ambassade est contente.

La vraie question est la suivante. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le Canada a effectivement signé un accord international qui l'oblige à assurer adéquatement la protection du personnel des ambassades. S'il en convient, puisqu'il a reconu hier qu'il y avait une faille dans le dispositif de sécurité, voudrait-il bien également expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement n'a pas pris de mesures supplémentaires depuis six mois pour protéger le personnel de l'ambassade de Turquie et celui d'autres ambassades?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je reconnais tout d'abord que le Canada a effectivement la responsabilité d'assurer la protection des ambassades. Nous pouvons partir de ce principe de base sur lequel nous nous entendons tous. Hier, en répondant à des questions, j'ai employé le terme «faille». Le fait est que les mesures de sécurité se sont révélées insuffisantes dans ce cas précis. Il est impossible d'échapper à cette conclusion après les événements d'hier. Toutefois, quand nous parlons d'assurer la sécurité des ambassades, je suis convaincu que le député sera le premier à reconnaître que nous ne pouvons pas mettre sur pied un dispositif de sécurité tel qu'il transformerait les ambassades en camps retranchés. Même si nous tentions de le faire, si complexe que puisse être le dispositif de sécurité que nous mettrions sur pied, nous savons qu'on pourrait toujours en venir à bout. Si quelqu'un réussit à percer un dispositif de protection, il faut obligatoirement en conclure qu'il n'était pas suffisant.

Par ailleurs, je le répète, l'ambassade de Turquie a exprimé sa satisfaction au nom de son gouvernement. Je laisse au député l'entière responsabilité de l'utilisation du mot «content».

LES MESURES PRISES À WASHINGTON

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, certains États ont pris des mesures appropriées face à la gravité de la situation née du fait que certains groupes terroristes arméniens usent de violence contre les Turcs. Les gardes de Pinkerton qui assurent la protection des ambassades ont une formation très limitée. On leur donne un révolver en leur disant explicitement de ne pas s'en servir pour protéger le personnel de l'ambassade. Le ministre estime-t-il que c'était suffisant pour répondre aux besoins de l'ambassade de Turquie, surtout ces dernières semaines?

Depuis deux ans, les Américains ont ajouté deux gardes armés pour protéger l'ambassade de Turquie à Washington. Il ne s'agit pas d'employés de Pinkerton mais de membres du Service de sécurité des États-Unis, spécialement formés pour protéger le personnel d'ambassade en se servant de leur arme au besoin. N'est-ce pas un meilleur moyen de décourager les terroristes?

• (1430)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, sans accepter d'aucune manière le préambule de la question du député, je dois dire que je suis au courant, de même que le gouvernement, des critiques suscitées par l'utilisation des gardes de Pinkerton. C'est un des aspects de la question que nous sommes en train d'étudier très sérieusement. Nous nous demandons s'il faut conserver ce système, l'améliorer ou mettre sur pied un autre dispositif pour assurer la protection des ambassades comme nous en avons le devoir.

LE RAPPORT DE LA GRC

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous confirmer que, dans le rapport soumis par la GRC au gouvernement l'été dernier, on affirmait que le gouvernement précédent avait accordé le contrat à Pinkerton uniquement parce que cette société avait présenté la plus basse soumission et que ce genre de considération n'était pas suffisant dans les circonstances? En fait, le rapport recommandait que la GRC s'occupe de la protection des ambassades. Le ministre voudrait-il bien confirmer que cette recommandation figurait dans le rapport?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Non, monsieur le Président. Le député était à la Chambre et il a pu entendre les questions du très honorable chef de l'opposition et de l'ancien solliciteur général. Malgré cela, il repose la même question, à laquelle je vais répondre de la même façon. Il serait préjudiciable à la sécurité de l'ambassade de révéler en public des détails concernant son dispositif de protection. Comme je l'ai proposé hier, je suis prêt à rencontrer le très honorable chef de l'opposition et le chef du Nouveau parti démocratique, en leur qualité de membres du Conseil privé, ayant prêté serment, pour discuter des mesures de sécurité servant à assurer la protection des ambassades et pour connaître leur point de vue à ce sujet.

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je ne commettrai pas l'erreur de m'adresser au vice-premier ministre. Je vais plutôt me tourner vers le solliciteur général pour lui demander de façon très directe si toutes les mesures de sécurité qui étaient recommandées dans le rapport ont été prises ou non. Oui ou non? Nous ne voulons pas de détails. Ont-elles été prises, oui ou non? Le vice-premier ministre semble croire que nous voulons des précisions. Il a hâte de se lever, mais j'adresse ma question au solliciteur général.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, nous savons tous dans quel but le député pose cette question. J'y ai répondu en même temps qu'aux questions du chef de l'opposition et à celles de l'ancien solliciteur général. J'ai également répondu à celles du chef du Nouveau parti démocratique.

M. Turner (Vancouver Quadra): Pourrions-nous connaître la réponse du ministre compétent?

M. Nielsen: Le gouvernement n'a pas l'intention—et je parle en son nom—de fournir publiquement la moindre précision au sujet du dispositif de sécurité mis en place à cette ambassade. Il ne serait pas dans l'intérêt public de dire si toutes les recommandations de ce rapport ou certaines d'entre elles ont été suivies.

M. Johnston: Je reconnais que le but de cette question est parfaitement clair, de même que le but de cette réponse.

LE RAPPORT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je voudrais en revenir au solliciteur général s'il a le courage de répondre à cette question, que je pense tout à fait franche et directe. Si toutes les mesures recommandées dans le rapport ont été prises, il est certain que ce rapport présentait des lacunes, compte tenu de l'incident d'hier. La question est de savoir si ses recommandations ont été suivies ou non ou s'il ne faut pas tout reprendre à zéro et préparer un autre rapport sur la sécurité des ambassades à Ottawa.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la réponse . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Je regrette que les députés d'en face traitent cette affaire tellement à la légère, compte tenu de l'issue des événements d'hier. Je répète ma réponse. J'insiste de nouveau sur le fait que je suis prêt à renseigner pleinement le chef de l'opposition et le chef du Nouveau parti démocratique au sujet de tout le dispositif de sécurité, dans l'espoir d'obtenir leurs suggestions constructives, sachant très bien que le serment qu'ils ont prêté en tant que conseillers privés oblige ces deux messieurs à garder ces renseignements secrets.

M. Clark (Yellowhead): Nous ne voulons pas renseigner les terroristes.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ÉTAIT AU COURANT DES DANGERS QUI MENAÇAIENT L'AMBASSADE DE TURQUIE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au vice-premier ministre. Le gouvernement était-il au courant que les services de renseignements internationaux, depuis les procès intentés en France, avaient averti les différents gouvernements que des dangers imminents menaçaient les ambassades de Turquie ainsi que les collectivités turques? Si le gouvernement avait été mis en garde, a-t-il simplement négligé d'assurer une meilleure protection à l'ambassade de Turquie à Ottawa?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Bien sûr nous étions au courant, tout comme le gouvernement précédent, de la situation qu'évoque le député. J'ai déjà expliqué ici le mois dernier que, face à cette situation, les mesures de sécurité avaient été renforcées à l'ambassade de Turquie. Je signale encore une fois que les représentants de la Turquie ont exprimé leur satisfaction à la suite de ces nouvelles mesures.

ON DEMANDE SI LES MESURES DE PROTECTION ÉTAIENT SUFFISANTES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le vice-premier ministre estime-t-il, dans le cas d'un danger imminent, surtout quand des menaces ont été faites publiquement et que celles-ci ont été communiquées par des services de renseignements internationaux, que la sécurité peut être assurée par un seul homme armé d'un revolver et de cinq balles et dont la consigne est de ne pas tirer?

M. Hnatyshyn: Voilà une question inconsidérée.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): En toute équité, monsieur le Président, je ne peux souscrire aux allégations du député. Il a peut-être raison, mais c'est ce que l'on déterminera dans le cadre du processus de révision qui est déjà en cours. Je suppose que le chef du parti du député ainsi que le très honorable chef de l'opposition voudront participer à ce processus en faisant des propositions constructives. Je crois que le député comprendra qu'il n'y a aucun avantage, surtout pas pour ceux qui sont chargés des mesures de sécurité, à renseigner les terroristes plutôt que le très honorable chef de l'opposition ou encore le chef de son propre parti.

ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE LE GOUVERNEMENT A PRIS LES MESURES QUI S'IMPOSENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis porté à croire que le vice-premier ministre sait très bien que s'il nous communiquait ces renseignements, il nous coopterait, ce qui nous empêcherait de poser les questions pertinentes à la Chambre des communes. Ce n'est pas ce qui va arriver.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Quelle irresponsabilité!

M. Turner (Vancouver Quadra): La façon dont le vice-premier ministre est intervenu cet après-midi pour protéger le solliciteur général me rappelle beaucoup Alexander Haig disant «C'est moi qui commande ici».

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Foster: C'est Erik qui décide.

M. le Président: A l'ordre. Le très honorable chef de l'opposition a-t-il une question à poser?

M. Turner (Vancouver Quadra): Le vice-premier ministre ne pense-t-il pas que la sécurité nationale pourrait être accrue et que le pays aurait la certitude que le gouvernement a suivi les recommandations de ce rapport et qu'il a pris les mesures qui s'imposent? Nous ne voulons pas les détails. Nous voulons tout simplement être sûrs que le gouvernement a fait tout son possible.

• (1440)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne peux pas laisser passer ainsi la remarque du très honorable chef de l'opposition; il laisse entendre qu'il ne m'appartient pas d'être le porte-parole du gouvernement dans des affaires de ce genre. C'est ce qu'il insinue en me reprochant de répondre au nom du gouvernement; c'est pourtant mon devoir, même si le solliciteur général est extrêmement compétent et responsable.

Il ne fait aucun doute que l'on peut toujours accroître la sécurité. L'attentat d'hier le prouve. L'attentat qui s'est produit dans les Îles britanniques le prouve. Les attentats commis partout ailleurs dans le monde prouvent que l'on peut toujours augmenter la sécurité. C'est ¢précisément pour celà que nous passons la situation en revue en ce moment-même.

Questions orales

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

LA CLAUSE SUPPRIMÉE DE L'ACCORD

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il sait qu'en 1981, le gouvernement libéral a supprimé de l'accord NORAD la clause suivante: «Cette entente n'implique en aucun cas l'engagement du Canada à participer à un programme de défense active contre les missiles balistiques». En effet, cette clause était devenue inutile.

Étant donné les événements récents, et surtout les répercussions de l'initiative de défense stratégique sur le Traité de 1972 sur les missiles anti-balistiques, le ministre peut-il nous assurer que cette clause figurera dans l'entente que le gouvernement compte signer avec les États-Unis durant la fin de semaine, au sujet de la modernisation du réseau de détection lointaine avancée.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce paragraphe a été supprimé à l'époque parce qu'il n'était plus pertinent. Il n'y a rien de changé à cet égard. Nous n'avons nullement l'intention d'insérer des clauses inutiles.

Mme Jewett: C'est que le ministre n'a pas entendu toutes les discussions qui se sont déroulées dans le pays au sujet des répercussions éventuelles de la «guerre des étoiles» sur le Traité sur les missiles anti-balistiques.

LA POSITION DU CANADA

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, si le ministre et le gouvernement refusent d'insérer cette clause, les Canadiens doivent-ils en déduire que l'on envisage sérieusement la participation du Canada à un plan de défense active contre les missiles balistiques?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce que je veux dire, c'est que le gouvernement du Canada appuie les dispositions du Traité sur les missiles anti-balistiques et qu'il continuera à le faire. Il est inutile d'ajouter des clauses superflues simplement parce que les députés du Nouveau parti démocratique et du parti libéral à la Chambre des communes . . .

Mme Jewett: Il s'agit de la population canadienne.

M. Clark (Yellowhead): . . . connaissant les faits, refusent d'en tenir compte, mais préfèrent profiter de leur charge publique pour semer la crainte dans le pays.

Des voix: Bravo!

Mme Jewett: Ne soyez pas stupide!

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA DOMTAR—LA POSSIBILITÉ D'UNE PRISE EN CHARGE PAR LE GOUVERNEMENT DES INTÉRÊTS SUR UN EMPRUNT

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, ma question concerne la société Domtar et, évidemment, elle s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Au cours des derniers jours, le ministre a clairement indiqué à la Chambre qu'il ne saurait être question que le gouvernement accorde une subvention directe de 100 millions de dollars à la Domtar.

Par contre, l'honorable député de Sherbrooke laisse entendre dans l'Estrie que le gouvernement est à considérer la possibilité de prendre en charge les intérêts sur un prêt que la Domtar contracterait éventuellement.

Cette solution de rechange est-elle vraiment discutée avec les gens de la Domtar et le gouvernement la considère-t-il sérieusement pour le dossier de la Domtar?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député n'était peut-être pas à la Chambre à ce moment-là, je vais donc lui rappeler que, en réponse à une autre question, j'ai mentionné que je rencontrerai le Conseil consultatif des forêts au début de la semaine prochaine pour discuter des besoins qui existent, selon lui, dans le secteur forestier et de ses prévisions. Peut-être que de ces entretiens sortira quelque programme universel qui sera utile, du moins du point de vue du gouvernement fédéral.

Si le cas de Domtar pouvait s'insérer dans ce contexte, il est bien entendu que nous serions prêts à prévoir des arrangements acceptables pour la société.

Comme le député le sait, notre premier ministre et le premier ministre du Québec ont eu des entretiens et il est probable qu'il y en aura d'autres après le retour du premier ministre de Moscou.

Nous pourrons peut-être annoncer, le moment venu, des mesures en ce qui concerne Domtar, mais je voudrais dire au député que, même si la question est toujours à l'étude, il n'y a rien de particulier à annoncer actuellement.

M. le Président: A l'ordre!

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE REFUS D'ACCORDER UNE SUBVENTION À LA DOMTAR

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Quand on parle de la Domtar, tout le monde sait, évidemment, que l'on parle de papier fin, et en matière de papier fin les importations s'équilibrent à toutes fins pratiques avec les exportations, ce qui est bien différent au niveau des pâtes et papiers en termes de papier journal.

Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi il refuse de subventionner la Domtar qui est évidemment dans le domaine du papier fin alors qu'il acceptait récemment une subvention de 40 millions de dollars à la compagnie Kruger lors de l'acquisition de l'usine de Bowater à Corner Brook, Terre-Neuve, qui produit, elle, du papier journal qui, effectivement, est exporté dans la plus grande proportion?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je dirais simplement au député que notre ministère reçoit des centaines de demandes de diverses compagnies de tout le pays. En moyenne, nous refusons environ deux demandes, pour des raisons diverses, pour chaque demande que nous acceptons. Malheureusement, Domtar a été une de celles que nous avons dû refuser. Je dois simplement dire au député qu'il serait absolument impossible d'examiner à la Chambre, comme il le voudrait, les raisons du refus, une par une.

* * *

LA CONSOMMATION

LES RÉPERCUSSIONS DU CONFLIT DE TRAVAIL DANS LES POINTS DE VENTE DE BIÈRE EN ONTARIO

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Il n'est pas sans savoir qu'un conflit de travail paralyse les points de vente de bière en Ontario et qu'on importe de la bière américaine. Le ministre pourrait-il s'entretenir avec son homologue provincial au sujet de l'achat de bière au Canada, afin d'aider les hôtels et motels de la province?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je voudrais rassurer mon honorable collègue et lui dire que, effectivement, la loi sur l'emballage et l'étiquetage prévoit que certaines informations devaient être données sur les divers produits et notamment, il va sans dire, l'appellation bilingue, l'indication en volume métrique; le gouvernement a l'intention de surveiller très étroitement pour que ces produits soient étiquetés à cet effet. Et dès que nous en serons venus à des conclusions, nous en informerons qui de droit.

* * *

LES CHANTIERS MARITIMES

LE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une autre question au ministre de l'Expansion industrielle régionale concernant l'appui du gouvernement pour une industrie-clé dans la province de Québec.

En fin de semaine le premier ministre a dit à Québec que le gouvernement n'a pas décidé s'il adoptera des mesures spéciales pour sauver les chantiers maritimes à Québec et dans le reste du pays. Il s'est révélé très pessimiste sur l'avenir de cette industrie.

Est-ce que cela indique que le gouvernement a maintenant l'intention de retirer son appui pour les chantiers maritimes de la même façon qu'il retire son appui pour la compagnie Domtar?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, c'est tout à fait le contraire. Le député aura remarqué que le chantier naval Davie, au Québec, a récemment été acheté par la société Versatile, et je tiens à signaler au député que pour permettre à la société de faire cette acquisition, nous lui avons consenti, à sa demande, un prêt de 15 millions de dollars qui sera remboursé lorsque le chantier naval Davie aura terminé le programme TRUMP. En bref, il s'agit là d'un cas où nous avons été en mesure d'apporter notre aide. Je suis très heureux que nous ayons pu aider et je suis persuadé que la Chambre sera fort heureuse d'apprendre que nous prenons des mesures concrètes au Québec.

Des voix: Bravo!

L'AIDE PROMISE DANS UN DISCOURS PRONONCÉ PENDANT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Peut-il nous expliquer la contradiction qu'il y a entre le pessimisme affiché par le premier ministre au sujet de l'avenir de cette industrie et le fait qu'en août dernier, le parti conservateur a promis au cours de la campagne électorale que l'une de ses priorités serait de faire en sorte que le secteur de la construction navale soit plus rentable et prospère? Comment peut-il expliquer cette contradiction? Où sont les 75 millions de dollars, et non pas 15 millions, qu'on promettait à ce secteur dans le discours prononcé devant l'Empire Club et qui pourraient créer des emplois dans la région de l'Atlantique et au Québec à l'heure actuelle?

• (1450)

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je tiens à garantir au député que notre premier ministre étant Irlandais, il est toujours optimiste.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: En ce qui a trait au secteur de la construction navale, comme le député le sait peut-être, nous sommes en pourparlers avec cette industrie. Je pense qu'en temps voulu, il sera fort heureux de certaines des solutions retenues visant à s'assurer que le secteur de la construction navale devienne rentable dans les années à venir.

Questions orales

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. le Président: Puis-je interrompre les travaux de la Chambre un instant pour signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Brian Smith, procureur général de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LE PAIEMENT D'AVANCE DES LOYERS

M. Tom Hockin (London-Ouest): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre des Travaux publics, pourrait épargner au gouvernement fédéral des millions de dollars. Le ministre continuera-t-il de gaspiller l'argent du contribuable en versant, chaque mois, de nombreux jours à l'avance le loyer d'immeubles qu'il loue à Ottawa et dans tout le pays?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. de Cotret: Si les députés veulent connaître la réponse à cette question, je me ferai un plaisir de la leur donner. Au cours des derniers mois, nous avons entrepris un examen très approfondi de la gestion de la trésorerie dans la fonction publique, les organismes gouvernementaux et les sociétés de la Couronne. Je suis heureux d'annoncer que des mesures ont été prises pour s'assurer que de nouvelles lignes directrices soient appliquées afin d'utiliser au meilleur escient les liquidités du Trésor, ce qui devrait permettre au Trésor public d'économiser des centaines de millions de dollars par année.

* * *

L'ÉNERGIE

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES PROVINCES DE L'OUEST

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que la date limite pour conclure un accord avec les provinces productrices d'énergie dans l'Ouest est le 31 mars—et la ministre se rend compte combien il est important de respecter ce délai pour l'économie canadienne—peut-elle assurer à la Chambre qu'un accord sera effectivement conclu d'ici au 31 mars?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je peux assurer au député que les entretiens se poursuivent dans un climat de cordialité. Comme je l'ai déjà dit, nous nous trouvons dans la partie la plus difficile des négociations. Les députés doivent bien comprendre que toutes les parties aux négociations—les provinces et le gouvernement fédéral—sont en train d'ouvrir de nouvelles avenues, car elles tentent d'entreprendre un processus de déréglementation dans un système qui était assujetti à un lourd appareil administratif très poussé. Il faut examiner attentivement les répercussions de cette initiative. Ce travail se poursuit assidûment et je suis persuadée que la date limite sera respectée.

LA TAXE SUR LES RECETTES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, divers députés ministériels ont formulé des positions contradictoires sur le sort réservé à la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Quelle position adopte le gouvernement au sujet de cette taxe dans ses pourparlers avec les provinces productrices de l'Ouest?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député n'a sûrement pas entendu les députés ministériels exposer des positions contradictoires sur la politique énergétique, car le gouvernement n'a qu'une seule politique énergétique et elle jouit de l'appui général.

* * *

LES ALIMENTS ET LES MÉDICAMENTS

LES ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS—LA QUESTION DES MÉDICAMENTS NON BREVETÉS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question est destinée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Selon les journaux, le président Reagan s'est joint aux multinationales des produits pharmaceutiques pour réclamer des changements aux lois canadiennes sur les médicaments non brevetés, et il s'entretiendra de la question avec le premier ministre dimanche. Le ministre pourrait-il garantir à la Chambre que le gouvernement du Canada ne signera pas d'accord concernant les médicaments non brevetés et qu'il ne s'engagera pas non plus envers les États-Unis à modifier nos lois sur les brevets avant une consultation publique ou parlementaire sur la question?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, il me fait plaisir de rassurer mon honorable collègue, tel que je l'ai fait la semaine dernière au sujet d'une question précédente, en lui disant que nous nous assurerons que les intérêts des consommateurs seront en tout temps protégés et que, effectivement, avant que des ententes ne soient conclues, tous les groupes seront consultés.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UNE PARTICIPATION PARLEMENTAIRE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre. Étant donné que ses services et lui-même ont permis ou encouragé les pourparlers entre les deux catégories de fabricants de médicaments, sans la participation des organisations de consommateurs ou autres parties concernées, voudrait-il nous donner l'assurance qu'il ne sera pas conclu d'accord ni apporté de modifications aux lois sans la pleine participation des députés et des groupes concernés tels que l'Association des consommateurs?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, il me fait plaisir de rassurer mon honorable collègue à ce sujet. Nous avons effectivement rencontré les représentants de l'Association des consommateurs canadiens la semaine dernière, et nous les avons assurés qu'aucun changement ne serait apporté avant qu'une consultation avec ce groupe ne soit entamée.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'ANNONCE DES CONTINGENTEMENTS ET DES PRIX

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. La coutume veut que le gouvernement annonce les premiers contingentements et les prix de départ pour les grains de l'Ouest aux alentours du 1er mars. Les agriculteurs ont absolument besoin de ces renseignements pour la planification de leurs semailles et autres activités. Nous sommes maintenant à environ un mois du début des semailles dans l'ouest du Canada. Le ministre pourrait-il mettre fin à l'incertitude causée par l'absence de cette information et annoncer immédiatement les prix de départ et les premiers contingentements prévus pour la nouvelle campagne agricole?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé): Monsieur le Président, le député a effectivement raison de dire que le gouvernement précédent s'efforçait de fournir ces renseignements vers le 1er mars, mais il lui est arrivé de ne le faire qu'en plein mois de mai, lorsque les semailles étaient déjà commencées. Nous sommes à l'heure actuelle à fixer les prix de départ. Le député sera heureux d'apprendre que nous imprimons aujourd'hui une version révisée du rapport sur la superficie des terres à ensemencer qui sera, à notre avis, beaucoup plus utile aux producteurs des Prairies que celui qui a été publié antérieurement et qui se voulait surtout un instrument de propagande politique.

* * *

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

LES PAIEMENTS ANTICIPÉS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je remarque que le ministre n'est pas prêt à annoncer aujourd'hui les premiers contingentements et les prix de départ. Pourrait-il assurer aux agriculteurs qu'ils seront au moins aussi élevés que l'an dernier? Serait-il disposé à faire savoir que le paiement anticipé dans le cadre du Programme de stabilisation du grain de l'Ouest sera versé d'ici la fin du mois prochain et qu'il totalisera au moins 700 millions de dollars?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé): Monsieur le Président, à propos des prix de départ, il est bien connu que les prix du grain sont faibles dans le monde entier. Nous ferons tout notre possible à cet égard. Quant aux contingentements, le député devrait savoir que tout porte à croire qu'ils seront pratiquement ouverts pour le reste de la campagne parce que la dernière récolte a été faible. Il est fort à parier que les contingentements pour l'année qui vient seront élevés. Pour ce qui est du versement provisoire prévu par la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, le mécanisme est en place et nous comptons que les producteurs recevront l'argent bien avant le 1er mai.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA PROPOSITION DE CRÉER UNE AGENCE CANADIENNE DE L'ESPACE

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie. Dernièrement, l'Association des industries aérospatiales du Canada a réclamé publiquement la création d'une agence canadienne de l'espace pour éviter ce que l'association a appelé le morcellement de la gestion des programmes et des politiques relatives à l'espace. Je voudrais savoir ce qu'en pense le ministre et s'il est prêt à transmettre cette proposition au gouvernement?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je comprends la question du député. Nous sommes tous conscients du rôle que l'industrie aérospatiale a joué dans le développement économique du Canada au cours des 25 dernières années. Nous prenons très au sérieux les recommandations soumises par l'Association des industries aérospatiales et par d'autres groupes intéressés. Nous avons pris note, entre autres, de la proposition qu'un comité du cabinet soit chargé de coordonner le travail d'une telle agence. A l'heure actuelle, c'est le comité chargé du développement économique et régional et le comité interministériel de l'espace qui s'acquittent de ce rôle. Nous allons continuer à suivre de près la gestion de notre programme spatial.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

PIONEER TRUST—LE SORT DES DÉPOSANTS NON ASSURÉS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministériel qui répond au nom de la ministre d'État chargée des Finances, et je l'en ai déjà prévenu par écrit. Depuis la faillite de Pionner Trust le 7 février dernier, on s'est beaucoup interrogé sur le sort des déposants non assurés. Le gouvernement peut-il nous dire si des négociations qui pourraient aboutir à l'indemnisation de ces nombreux déposants se poursuivent encore avec le gouvernement de la Saskatchewan?

• (1500)

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le député de m'avoir prévenu de sa question. Comme il le sait, les représentants des deux niveaux de gouvernement ont eu de nombreux entretiens. Je tiens à assurer à mon collègue que la SCAD a entrepris de rembourser tous les déposants assurés jusqu'à concurrence de la limite fixée. Bon nombre de ces gens ont été déjà remboursés. En ce qui concerne les déposants non assurés, comme le député s'en souvient, lundi dernier, la ministre d'État chargée des Finances a répondu à la Chambre que la SCAD n'est pas en mesure, en vertu de la loi la régissant, de rembourser directement les déposants non assurés.

Modernisation de la défense aérienne

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, en fin de semaine, la *Presse canadienne* a publié un article déclarant que le gouvernement ordonnera la tenue d'une enquête publique sur l'effondrement de Pioneer Trust. L'ordre venait du cabinet du premier ministre, paraît-il. Le ministre peut-il nous promettre que cette enquête aura effectivement lieu et nous dire qui la dirigera?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je ne peux ni confirmer ni nier la nouvelle. Je suis bien prêt à prendre note de la question. Je puis affirmer cependant que le cabinet du premier ministre n'a pas ordonné expressément à des fonctionnaires de tenir audience au sujet des déposants non assurés.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que la pétition présentée le mardi 12 mars 1985 par le député de London-Middlesex (M. Clifford) est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

L'ACCORD CONCLU ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'informer la Chambre que le gouvernement a ratifié un accord avec les États-Unis aux termes duquel les deux pays participeront à un programme commun de modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et moi-même signerons le 18 mars, à Québec, les documents constituant cet accord. Ces documents seront ensuite déposés à la Chambre des communes.

L'accord prévoit la mise place, sur le continent nord-américain d'un réseau d'alerte périmétrique qui pourra détecter les avions et les missiles de croisière qui pénètreront dans l'espace aérien de l'Amérique du Nord à haute et faible altitudes. Ce système modernisé se composera de radars transhorizon à réflexion troposphérique, situés aux États-Unis et couvrant l'accès à l'Amérique du Nord par l'est, l'ouest et le sud. Au nord, il y aura un nouveau réseau de détection lointaine avancée qui sera baptisé le système d'alerte du Nord. Le système d'alerte du Nord sera situé, en majeure partie, sur le territoire canadien. Les nouveaux radars permettront aux avions d'interception des forces canadiennes, les CF-18, d'identifier les intrus et, si nécessaire, de les intercepter. Ce système d'alerte nous permettra de mieux contrôler l'accès à notre espace aérien.

En concluant cet accord, nous prenons une mesure importante pour permettre au Canada de s'acquitter des responsabilités qu'il partage avec les États-Unis en ce qui concerne la défense de l'Amérique du Nord. En fait, il s'agit d'une association entre deux pays qui se partagent le continent à titre d'alliés souverains, de voisins indépendants et d'amis. Cet accord répond aux besoins des deux parties. Pour la première fois, le Canada assurera pleinement sa défense sur son propre territoire et dans son propre espace aérien.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Je tiens à insister sur l'importance d'exercer pleinement notre souveraineté dans le Nord. Le réseau de détection lointaine avancée nous a rendu de bons services, mais les Canadiens ne le contrôlent pas. C'est l'aviation américaine qui s'en charge. Le Canada s'est contenté d'affecter de petits détachements de militaires à trois des 21 postes du réseau situé au Canada. Ce sont les Canadiens qui vont diriger, faire fonctionner, entretenir et surveiller le système d'alerte du Nord.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: La souveraineté canadienne dans le Nord sera renforcée et garantie pour l'avenir. L'accord apportera au Canada des perspectives économiques et possibilités de développement considérables. Le Canada sera chargé du programme global de gestion et d'intégration des systèmes de ce projet. La conception, l'achat, l'installation et l'intégration de tous les réseaux de communication nécessaires ainsi que tous les travaux de construction seront confiés aux Canadiens et aux industries canadiennes.

Les retombées industrielles du projet vont au moins être équivalentes aux dépenses engagées par le Canada. Ce programme de modernisation de huit ans créera plus de 11,500 années-personnes de travail dans les industries des communications et de la construction.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Je suis convaincu que l'expérience acquise grâce à ce projet va aider l'industrie canadienne—surtout notre industrie très spécialisée des communications—à trouver de nouveaux débouchés mondiaux.

Chose certaine, ces radars ne sont ni conçus, ni placés pour détecter des missiles intercontinentaux ou autres engins spatiaux. Il s'agit là d'une distinction qui échappe à beaucoup de gens. Les nouveaux radars à longue portée du système d'alerte du Nord sont comparables aux radars du réseau actuel de détection lointaine avancée, sauf qu'il seront à la fine pointe de la technologie et pourront relayer des données sur le cap, la hauteur et la vitesse des avions repérés. Avec ces données, les intercepteurs des Forces canadiennes qui décollent de pistes dans le Nord vont pouvoir identifier et surveiller les avions intrus de forces étrangères.

Les radars à courte portée du système d'alerte du Nord sont conçus spécialement pour repérer les avions à basse altitude et vont combler les graves lacunes du réseau existant.

La modernisation est la seule solution pratique. Les principales composantes de notre réseau sont déjà techniquement dépassées, de plus en plus difficiles et onéreuses à entretenir. D'abord et avant tout, le réseau actuel ne peut pas détecter les bombardiers modernes et le missile de croisière.

C'est le Canada qui a lancé les pourparlers avec les États-Unis sur la nécessité d'un effort commun pour moderniser le système d'alerte de défense aérienne, car il a une portée continentale. Les deux pays étudient la possibilité de le moderniser depuis 1976. L'approche adoptée par l'accord est le résultat d'une étude indépendante financée de concert par le Canada et les États-Unis et qui a été achevée en 1979, ainsi que de consultations étroites entre les autorités de défense des deux pays.

Le coût du programme global de modernisation sera de l'ordre de sept milliards. Les États-Unis en prendront 88 p. 100 environ à leur charge. Le milliard et demi que doit coûter à peu près la partie du programme global que représente le Système d'alerte du Nord sera partagé à raison de 40 p. 100 pour le Canada et de 60 p. 100 pour les États-Unis. Les frais d'exploitation et d'entretien du Système d'alerte du Nord seront partagés dans la même proportion. Cependant, le Canada sera seul chargé de l'exploitation et de l'entretien des éléments canadiens du système, ce qui constitue un changement important par rapport à l'accord relatif à ligne DEW.

• (1510)

La plupart des stations radar du sud du Canada qui font actuellement partie de la ligne Cadin-Pinetree devront être démantelées. Ces stations qui n'ont plus guère d'utilité militaire sont très coûteuses à entretenir et à exploiter.

Nous nous reconnaissons une obligation spéciale envers les collectivités qui tiraient une bonne part de leur subsistance de ces vieilles stations. Pour cette raison, nous sommes convenus avec les États-Unis de partager les frais de démantèlement des stations de la vieille ligne Cadin-Pinetree, à raison de 45 p. 100 pour le Canada et de 55 p. 100 pour les États-Unis. L'aide au titre des coûts sociaux et économiques supportés par ces collectivités du fait du démantèlement sera prise en compte dans les modalités de partage des frais. Je collaborerai très étroitement avec mes collègues du cabinet, avec les gouvernements des provinces et surtout avec les collectivités concernées pour aider les personnes touchées par le démantèlement.

Pendant toute la durée des négociations, le gouvernement a cherché à renforcer l'association canado-américaine de défense, tout en affirmant la souveraineté canadienne. Cet accord de modernisation de la défense aérienne nord-américaine constitue la preuve tangible du désir du gouvernement de renforcer le potentiel de défense du Canada, en même temps que de lui conserver la haute main sur ses défenses.

Qu'on ne s'y méprenne pas. Cet accord est une affirmation de la souveraineté canadienne aussi bien sur notre territoire et nos défenses que sur nos régions septentrionales et sur notre espace aérien.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: En ma qualité de vice-premier ministre, de ministre de la Défense nationale et de député du Yukon, je suis fier d'annoncer aujourd'hui cet accord à la Chambre et au pays.

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) vient de nous annoncer la conclusion d'un accord important qui touche aux besoins à venir du Canada en matière de défense. Cet accord va peut-être changer notre stature internationale dans le monde et doit être ratifié à Québec le 18 mars, en fin de semaine, après avoir fait l'objet de bien peu de consultation auprès des députés à la Chambre des communes.

Il est plutôt ironique de constater qu'il y a aujourd'hui une semaine, j'avais demandé au ministre de la Défense nationale s'il accepterait de se présenter devant le comité des affaires extérieures et de la défense nationale. Il avait répondu qu'il s'y présenterait volontiers si le comité directeur l'invitait à le faire.

Le ministre ne m'écoute même pas. Voilà qui démontre bien toute l'importance qu'il accorde à cette déclaration.

Le ministre m'a promis qu'il assisterait à une séance cette semaine. Il y a été invité par le comité directeur qui s'est réuni à 15 h 30 il y a une semaine aujourd'hui. Lui et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ont tous deux été présents à la Chambre tous les jours de cette semaine, et pourtant ni l'un ni l'autre ne consent à assister à une séance. Les noms des deux ministres sont venus sur le tapis à la séance du comité de direction.

Je voudrais qu'une chose soit bien claire, monsieur le Président. Nous, du Parti libéral, reconnaissons que le Système d'alerte du Nord doit être mis en service à des fins de surveillance. Cela ne fait absolument aucun doute pour moi. Il y a cependant une chose que je tiens à souligner très brièvement aujourd'hui, et c'est que le ministre de la Défense nationale devrait adresser une note de remerciement à l'ex-ministre libéral de la Défense pour tout le travail de préparation qu'il a consacré à cet accord afin que le ministre actuel puisse en faire l'annonce aujourd'hui.

J'ai ce que je considère comme une raison très valable de soulever la question de privilège. J'ai reçu ce communiqué de sept pages au moment où le timbre convoquait les députés à la Chambre cet après-midi. Cela ne m'a pas donné la possibilité d'en discuter avec mes collègues du parti ni avec mon chef. Je considère cela comme un grave manque de courtoisie, et j'estime que le ministre devrait certainement en tenir compte à l'avenir.

Des voix: Oh, oh!

M. Hopkins: On fait des observations, en face, sur mes propos. Or, le programme dont il est question aujourd'hui va coûter 7 milliards de dollars. Il aurait sûrement valu la peine de nous distribuer ce communiqué de sept pages plus d'une heure à l'avance, puisque tous à la Chambre, nous sommes responsables envers les Canadiens.

Ainsi que je l'ai mentionné, la signature de cet accord n'aura été précédée que d'une courte réunion d'un comité de Chambre à laquelle il n'a même pas été possible de convoquer des témoins. De plus, le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont refusé d'assister aux séances cette semaine. Les députés libéraux, à l'instar des citoyens d'un bout à l'autre du Canada, redoutent que cette modernisation nous engage directement ou indirectement à participer à la guerre des étoiles dont on a tellement parlé dernièrement.

Nous avons, par le passé, adopté un programme de défense restreint qui a pris par la suite des proportions énormes en raison des missiles Bomarc. Cela s'est fait sous l'égide d'un gouvernement conservateur. Il ne faut pas que le Canada se retrouve dans la même situation. Le Parlement et les Canadiens ne devraient pas avoir à accepter un accord secret qui risque d'entraîner des conséquences irrémédiables pour nous.

Le ministre de la Défense nationale a fait allusion, en particulier, au système de surveillance du Nord et à nos chasseurs CF-18. Chacun sait à la Chambre, comme partout au Canada, que ces appareils ont été achetés par le gouvernement libéral précédent, à la suite d'une entente dûment conclue. Contrairement à tout ce qui a paru dans les journaux concernant les dépassements de coûts, on constate maintenant que les CF-18 coûteront probablement moins cher que prévu.

La déclaration du ministre suscite d'autres questions importantes. Les peuples autochtones ont-ils été consultés sur cet accord? Ont-ils pris part à son élaboration? Va-t-on leur demander leur avis? L'accord renferme-t-il une disposition destinée à empêcher que le Canada ne s'engage malgré lui dans de nouvelles technologies sans consultation préalable et sans que le gouvernement qui serait alors en fonction ne puisse en aviser? Pouvons-nous détruire un missile de croisière avec les missiles Sidewinder et Sparrow que portent les CF-18? Dans la négative, aurons-nous besoin d'ogives nucléaires pour le faire? Si nous le faisions, enfreindrions-nous le traité sur les missiles anti-ballistiques? Le Canada serait alors amené à jouer un important rôle de déstabilisation.

• (1520)

Le ministre va-t-il, même à la dernière minute, accepter de convoquer immédiatement le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale pour une réunion d'urgence en vue d'examiner en détail le projet d'accord, grâce à l'aide d'experts indépendants de l'extérieur? S'il refuse de le faire, acceptera-t-il de remettre immédiatement la signature de l'accord pour permettre aux Canadiens, y compris les parlementaires, d'examiner en détail cette entente devant le comité parlementaire compétent? Ce n'est certes pas trop demander. On nous a dit et répété que le gouvernement du Canada veut agir au grand jour . . .

M. Malone: Bravo!

M. Hopkins: Le député peut applaudir, mais il s'agit-là d'un accord secret de 7 milliards de dollars qui va être signé sans consulter le Parlement canadien. Voilà un gouvernement qui agit au grand jour!

Le ministre peut-il assurer à la Chambre que l'accord proposé renferme une clause qui garantit que le système modernisé ne servira en aucun cas à soutenir ou à compléter l'initiative de défense stratégique? Les Canadiens veulent une garantie absolue qu'il n'y aura aucun rapport entre l'accord et l'initiative de défense stratégique. Le ministre peut-il garantir à la Chambre que l'accord renfermera une clause prévoyant son examen automatique—cette clause est très importante et elle existait dans l'Accord du NORAD—au moins tous les cinq ans par le Parlement du Canada et qu'en outre, s'il le désire, le Parlement pourra réviser n'importe quelle partie de cet accord en donnant un avis d'un an? Ce n'est pas trop demander lorsqu'il s'agit de la souveraineté canadienne.

J'aimerais signaler un autre point, à savoir le démantèlement des stations Cadin et Pinetree. Je remarque dans l'accord que le gouvernement s'est engagé à établir une liaison étroite avec les localités construites autour du réseau Cadin-Pinetree. Nous approuvons cette initiative. Nous surveillons les choses de près pour nous assurer que le gouvernement honore cet engagement à l'égard de ces petites localités canadiennes.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) de revenir à la vieille tradition des déclarations ministérielles à la Chambre, ce qui donne aux députés de l'opposition la possibilité de commenter les grandes déclarations de politique. Toutefois, j'espère que le ministre ne se limitera pas à un document de sept pages. J'ose croire que nous pourrons l'appeler, à n'importe quel moment raisonnable, devant un comité, de sorte que nous puissions discuter pendant plusieurs heures de cette politique extrêmement importante et particulièrement vitale.

Le gouvernement a déclaré qu'il faut moderniser le vieux réseau de détection lointaine avancée (DEW), qui est périmé. Le comité du Sénat a fait remarquer que les brèches dans ce réseau de surveillance permettraient aux bombardiers soviétiques d'attaquer l'Amérique du Nord. C'est pourquoi le gouvernement estime devoir réagir à cette menace et protéger notre souveraineté. Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que le gouvernement libéral qui l'a précédé avait compromis notre souveraineté en négligeant la défense du Canada. Il n'a que partiellement raison. Les libéraux ont négligé notre défense, cela ne fait aucun doute. Ils sont responsables de la menace à laquelle nous devons réagir au moyen d'un nouveau système d'alerte du Nord, mais pas pour les raisons invoquées par le premier ministre.

Si le réseau DEW doit maintenant être modernisé, c'est en raison de la nouvelle menace des bombardiers soviétiques armés de missiles de croisière. Le Canada a participé à l'avènement des missiles de croisière. Le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense a donné à Litton Systems l'argent nécessaire pour mettre au point le système de guidage de ce missile. L'Accord sur le partage de la production de défense a permis l'exportation de cette technologie aux États-Unis pour construire le missile. L'accord-cadre sur les essais prévoyait que ce missile de croisière serait essayé et perfectionné au Canada. Bien entendu, maintenant, tout cela se retourne contre nous. Il est naturel que l'Union soviétique

réponde aux États-Unis en mettant au point son propre système de missiles de croisière. Le Canada doit donc maintenant dépenser 800 millions de dollars pour construire un système d'alerte du Nord et pour nous défendre contre une arme que nous avons aidé à mettre au point. Est-ce là la façon dont le gouvernement envisage la création d'emploi? Je pense que c'est plutôt de la folie!

Nous entrons dans une phase de destruction mutuelle garantie. C'est la dissuasion nucléaire qui a maintenu la paix pendant 40 ans, mais elle ne peut pas durer toujours. Il y a maintenant la possibilité que l'Union soviétique offre de réduire ses armements offensifs à condition que les États-Unis réduisent leur initiative de défense stratégique. Mais les Américains insistent pour mettre au point un autre système d'armement. Personne ne sait où nous conduira cette initiative ni comment elle influera sur le contrôle des armements, mais nous connaissons certains des dangers possibles. Cette initiative pourrait fort bien provoquer une rupture au sein de l'Alliance si les États-Unis rejettent les propositions soviétiques sur la réduction des armements nucléaires parce qu'ils veulent poursuivre leurs recherches sur la guerre de l'espace. Ce faisant, ils pourraient également violer le Traité sur les engins balistiques intercontinentaux en poursuivant le test Talon Gold jusqu'en 1987, et pour contrebalancer ce système de défense stratégique, les Soviétiques pourraient, à leur tour, doter leurs missiles balistiques intercontinentaux d'ogives à têtes multiples et accroître le nombre de leurs missiles de croisière.

Au cours de la période des questions cet après-midi, la députée de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett) a demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) si l'article que les libéraux ont retiré de l'Accord du NORAD en 1981 allait y être réinséré pendant la fin de semaine prochaine à Québec. Je tiens à citer textuellement les propos du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a dit: «Cette entente n'implique en aucun cas l'engagement du Canada à participer à un plan de défense active contre les missiles balistiques». On avait supprimé cette disposition. Le ministre de la Défense nationale va-t-il exercer des pressions au cours de la fin de semaine prochaine pour qu'elle soit rétablie dans un nouvel accord du NORAD? C'est une question fondamentale pour l'évolution future des recherches sur la guerre de l'espace. Sans cette disposition—et le ministre a parlé de nouveau de notre souveraineté sur notre espace aérien—ce sont des mots qui sonnent creux. Il faut donc l'inclure de nouveau dans l'Accord du NORAD. C'est tout ce qu'il y a à faire et ce n'est pas compliqué.

Le Canada s'en trouvera touché de maintes façons. Les sous-marins et les bombardiers armés de ces missiles de croisière patrouilleront l'Arctique. Pourtant, le gouvernement maintient sa position: Tout d'abord, que l'IDS n'est qu'un programme de recherche. Y a-t-il un seul ministériel jouissant de toutes ses facultés qui s'imagine que les États-Unis vont dépenser 25 milliards de dollars pour s'amuser à dessiner au tableau noir, sans songer à utiliser leurs conclusions pour mettre au point et déployer des engins de guerre? Quelle absurdité! Le gouvernement est-il naïf à ce point? Il maintient ensuite que la ligne DEW ne sera modernisée que pour servir de système d'alerte. Il affirme en outre qu'il n'existe aucun rapport entre l'IDS et le système d'alerte du Nord. Il admet enfin que cela pourrait entraîner le Canada dans des situations imprévues, mais que nous pouvons nous en sortir. Cela aussi, c'est de la foutaise.

Hier, à la Chambre, j'ai décrit comment l'armée de l'air des États-Unis et le NORAD étaient déjà en train de fusionner leur systèmes d'alerte spatiale, aérienne et balistique sous un nouveau commandement de l'espace du NORAD. Il s'agit en l'occurrence d'un commandement conjoint. Le système enregistrera toute menace que le radar d'un satellite ou d'une station terrestre aura détectée. Il sera alors en mesure de coordonner la réaction de défense. Autrement dit, les deux systèmes sont déjà fusionnés. Ce qui signifie que la modernisation du système d'alerte du Nord fait déjà partie intégrante de la «guerre des étoiles». Ce système de défense spatiale pourrait neutraliser les engins balistiques intercontinentaux, tandis que les avions de combat pourraient intercepter les bombardiers et les missiles de croisière.

Dans cette perspective, il faut se demander si c'est par pure coïncidence que le Système d'alerte du Nord prévoit la modernisation des bases du Nord pour accueillir les avions de combat CF-18? Est-ce également par coïncidence que le gouvernement envisage de se porter acquéreur de 20 autres CF-18? Est-ce par coïncidence enfin que les États-Unis mettent actuellement au point un radar permettant de suivre individuellement les missiles de croisière, de façon que les avions de chasse puissent les neutraliser? Non. Les Américains savent que l'Initiative de défense stratégique devra arrêter la menace aérienne qui pourrait échapper au système de détection déployé dans l'espace. Voilà les conséquences imprévues d'une stratégie de défense.

C'est cette stratégie que les États-Unis adoptent en mettant en œuvre l'Initiative de défense stratégique. Le NORAD devra figurer dans cette stratégie. Le Système d'alerte du Nord constituera un élément nécessaire de cette stratégie de défense. Le gouvernement devrait s'occuper de savoir quelles sont ces «conséquences imprévues». Le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devraient se renseigner et faire rapport à la Chambre ou au comité compétent.

• (1530)

Pour conclure, le gouvernement a le droit et l'obligation de consulter les États-Unis au sujet des activités futures de notre alliance en matière de défense. Cette obligation est clairement précisée dans l'entente NORAD actuellement en vigueur. Le gouvernement doit prendre ses obligations au sérieux s'il veut gouverner comme il en a le devoir.

Le monde scientifique conduit le monde militaire qui, à son tour, conduit le monde politique, dans une voie obscure qui reste mystérieuse pour la plupart d'entre nous. Il faudrait avoir le courage de l'admettre. Nous devrions veiller à mettre en place les garanties voulues pour ne pas nous laisser absorber par l'initiative de défense stratégique qu'il convient davantage d'appeler la guerre des étoiles, car c'est exactement ce dont il s'agit. C'est une guerre déclenchée à partir de l'espace.

Croyez-moi, monsieur le Président, lorsque les chercheurs américains parlent d'un délai de réaction non pas de quelques heures ni de quelques minutes, mais de quelques secondes, il y a lieu de se poser des questions. J'espère que le ministre fera clairement savoir au président Reagan, au cours de ce week-end, que nous voulons faire réinscrire cette clause dans le NORAD et exercer un contrôle sur le Nord. Oui, nous sommes prêts à partager avec nos alliés les renseignements fournis par

le système d'alerte, mais nous ne sommes pas prêts à participer à la guerre des étoiles sans savoir où cela nous conduira, car il s'agit du système de défense le plus déstabilisateur que l'homme ait jamais conçu.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) au sujet d'un événement très important pour notre pays. Il est question ici d'un changement de cap radical de la politique étrangère en matière de défense que le Canada a adoptée depuis 30 ou 40 ans. Comme mon collègue l'a déjà dit, nous regrettons vivement que le gouvernement se soit ainsi écarté de notre position antérieure sans vraiment consulter le Parlement.

D'après ce que nous a dit le ministre cet après-midi, devons-nous comprendre que le gouvernement consent aux changements à la stratégie de défense nord-américaine annoncés par le président des États-Unis et plusieurs fonctionnaires de la défense, qu'ils ne compteront plus sur la dissuasion pour assurer la stabilité et la sécurité, mais que désormais ils mettront en œuvre un système de défense active pour l'Amérique du Nord, système qui, en un sens, rompra avec la tradition des 30 ou 40 dernières années? Nous engageons-nous à appliquer ce programme de défense que les Américains et le secrétaire à la défense des États-Unis ont annoncé au Congrès pour justifier sa participation au Système d'alerte du Nord? Le ministre ne croit-il pas que cette décision entraînera une militarisation d'envergure dans le nord du Canada du fait de l'aménagement d'un certain nombre d'installations militaires, de réseaux et de systèmes de communication? Le gouvernement nous dit-il qu'il n'hésite pas à approuver ces changements apportés à la politique de défense sans qu'il en ait été le moindrement question au Parlement et sans que les Canadiens aient eu la possibilité d'en connaître les conséquences ou les répercussions?

Il importe beaucoup que nous sachions maintenant—peut-être parce qu'on nous a refusé pareil débat au comité—si le ministre veut dire que le gouvernement canadien approuve cette modification fondamentale de la politique de défense et convient avec le président et le secrétaire à la Défense des États-Unis d'adopter désormais un système de défense active et de ne plus compter sur la force de dissuasion pour assurer la sécurité de l'Amérique du Nord.

M. Nielsen: Monsieur le Président, il a été signalé par le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner), le député de Brant (M. Blackburn) et, étonnamment, il y a un instant, par le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), que cette question n'avait pas été débattue au Parlement. Aux dernières nouvelles, les comités permanents font toujours partie du Parlement et la question a été soumise à un comité permanent de la Chambre des communes. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a dit au comité qu'il était disposé à siéger tant que les députés auraient des questions à lui poser, mais ceux-ci n'en ont pas eu beaucoup à lui poser.

La question a déjà également été examinée par le comité du Sénat. Elle est à l'étude en ce moment. Je suis certain qu'elle va être étudiée à nouveau avant la fin de la période des subsides, au cours du présent semestre, par le comité. C'est inexact ce que dit le député de Cochrane-Supérieur, qu'il n'y a pas eu d'engagement de pris de comparaître devant ce comité. J'ai pris cet engagement et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures y a déjà comparu. Je ne sais pas quelles dispositions il a prises, mais il est probable que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a convenu d'y comparaître de nouveau.

A propos de consultation, je pourrais dire que le député de Winnipeg-Fort Garry siégeait du côté du gouvernement qui a entamé ces négociations en 1976. Il a appartenu à un gouvernement qui a participé à ces négociations. Quand il dit aujourd'hui qu'il devrait y avoir une consultation et qu'on devrait l'informer mieux sur le Système d'alerte du Nord, cela sonne un peu creux pour employer son expression à lui, à moins que ce ne soit celle du député de Brant.

Le député de Winnipeg-Fort Garry sait parfaitement ce que c'est que le Système d'alerte du Nord. Comme le pense le député de Brant—et comme semblent le confirmer l'intervention du député de Winnipeg-Fort Garry et celle du député de Cochrane-Supérieur—j'estime que très peu de gens savent à peu près ce dont il est question. On l'a bien vu en écoutant l'intervention du député de Winnipeg-Fort Garry, qui devrait s'y connaître mieux. A ce qu'il semble, il ne sait pas distinguer l'atmosphère de l'espace. Il ne sait pas ce qu'il y a au-dessus de l'ionosphère ni ce qu'il y a au-dessous. Le SAN n'a rien à voir avec . . .

M. Axworthy: Foutaise! Vous feriez mieux de lire ce que dit Weinberger.

M. Nielsen: Le député parle de foutaise. En gros, le système d'alerte du Nord remplace un système qui a été réalisé sous un gouvernement libéral, la ligne DEW, et un autre système qui a été réalisé par le gouvernement libéral à l'époque, la ligne Pinetree.

M. Blackburn (Brant): C'est ce qu'ils vous disent aujourd'hui, Erik.

M. Nielsen: Quant à la souveraineté, je ne comprends pas ces députés qui hurlent à l'abandon de notre souveraineté. Mon Dieu! quand j'ai été élu pour la première fois à la Chambre à l'époque du gouvernement Diefenbaker, les ministres devaient en faire la demande à l'organisme américain responsable ne fût-ce que pour visiter ces installations établies en territoire canadien. Voilà l'idée que se font les libéraux de la négociation visant à affirmer la souveraineté canadienne sur notre territoire et notre espace aérien. Tel n'est pas le cas en ce qui nous concerne.

M. le Président: A l'ordre. En toute déférence . . .

M. Axworthy: Une question supplémentaire, monsieur le Président.

M. le Président: Non, je vais tâcher de donner la parole à tous ceux qui l'ont demandée. J'ai pour habitude d'accorder la parole à tous ceux qui ont une question à poser. Si le temps le permet, je reviendrai aux questions supplémentaires. J'invite tout le monde à être bref afin que les députés puissent avoir la chance de poser des questions supplémentaires.

Mme Jewett: Comme vous le savez, monsieur le Président, nous n'avons eu aucune audience sur cet accord, absolument aucune, et le ministre ne nous a accordé qu'une heure au comité. A cause de cela, nous devons saisir toutes les occasions d'obtenir des renseignements du gouvernement.

Le ministre l'avait déjà dit, il l'a affirmé encore aujourd'hui et il continue de répéter qu'il n'y a pas de rapport entre le programme de modernisation du réseau de détection lointaine avancée, qui s'appellera dorénavant Système d'alerte du Nord

et le projet de guerre de l'espace ou réseau de défense stratégique. C'est ce que nous répètent le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Le ministre ou ses adjoints ont-ils lu le compte rendu des délibérations du comité des forces armées du Sénat américain lorsque celui-ci a examiné le budget de la défense? Dans ce cas, le ministre ne sait-il pas qu'à ce moment-là, les porte-parole du Département de la défense avaient dit: «Nos programmes de défense spatiale et de défense contre les missiles balistiques prévoient la participation des Canadiens.» Plus précisément, le ministre sait-il que, pendant ces mêmes audiences . . .

M. le Président: A l'ordre.

Mme Jewett: . . . la modernisation du réseau de détection lointaine avancée . . .

Des voix: Règlement.

M. le Président: A l'ordre.

Une voix: Vous devriez montrer plus de respect pour la présidence.

M. le Président: Puis-je demander à la députée de poser seulement une dernière question? Elle parle maintenant depuis deux minutes et demie.

• (1540)

Mme Jewett: J'y venais. C'est extrêmement important, monsieur le Président. Le ministre sait-il aussi que, pendant ces mêmes audiences, quelqu'un avait dit qu'un réseau plus moderne de détection lointaine avancée et la nevette spatiale constituaient «des avantages accessoires pour le réseau de défense stratégique»?

M. Nielsen: Je ne sais pas combien de fois il faudra le répéter avant que les députés d'en face comprennent. Peu importe combien de fois nous le ferons, pour reprendre les paroles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ils continueront d'abuser de leur position à la Chambre pour essayer délibérément de créer une situation qui n'existe pas. La députée elle-même ne sait manifestement pas faire la distinction entre un système de radar et le réseau de défense spatiale.

La réponse complète à sa question, indépendamment des réponses que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons déjà données, se trouve, je le répète, dans un communiqué de presse émis le 7 mars par l'ambassade des États-Unis à Ottawa au nom du gouvernement américain. On y fait allusion aux fausses rumeurs que, pour des motifs douteux, les députés de l'opposition se plaisent à colporter. Voici le texte du communiqué de presse:

> En ce qui concerne la modernisation du réseau de détection lointaine avancée (DEW) grâce aux stations de radar d'alerte du Nord, le Département déclare nettement et catégoriquement que le Système d'alerte du Nord que prévoient le Canada et les États-Unis ne fait pas partie de l'Initiative de défense stratégique.

Comment peut-on être plus clair, monsieur le Président? Il ne sert à rien de le répéter, car ils vont continuer à faire les entremetteurs pour lier l'IDS et le Système d'alerte du Nord. Mais ils ont absolument tort et je voudrais bien qu'ils cessent d'abuser de leur poste de député pour propager des sottises pareilles.

M. Penner: Monsieur le Président, rétablissons les faits. Mon collègue qui a répondu à la déclaration du ministre est le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) et non celui de Cochrane-Supérieur.

A toutes fins pratiques, ce que le ministre a annoncé aujourd'hui c'est le lancement d'un méga-projet dans le nord du Canada. Les retombées en seront considérables. Le ministre n'a pas précisé si on évaluera les conséquences pour les populations autochtones. Peut-il nous fournir des détails sur la façon dont les autochtones seront consultés? Je constate que 11,500 années-personnes seront créées dans le domaine des communications et de la construction. De quelle manière les autochtones seront-ils invités à partager ces emplois?

M. Nielsen: Monsieur le Président, je m'excuse d'avoir confondu le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) avec le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner). Je ne voulais sûrement pas ajouter à leur propre confusion.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration, nous allons procéder à la plus large consultation possible auprès des différents ministères, dont celui du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) et, surtout, celui de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald). Nous sommes parfaitement conscients, et c'est surtout vrai de ma part, des conséquences que ce projet entraînera pour les populations autochtones.

Je suppose que le député souhaite m'entendre lui dire que j'insisterai tout au long de la réalisation du projet non seulement sur la prise en considération des retombées socio-économiques pour les autochtones, mais aussi sur les débouchés dont ils pourront profiter, débouchés qui devraient être considérables.

M. Jardine: Monsieur le Président, je sais que le ministre est conscient des conséquences économiques pour les collectivités en cause qu'entraînera l'abandon du réseau Pine Tree. Peut-il nous en dire davantage sur l'aide que le gouvernement apportera aux personnes et aux collectivités affectées?

M. Nielsen: Nous allons être particulièrement attentifs aux consultations qui auront lieu, comme je viens de le mentionner, entre le ministère de la Défense nationale et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. On m'a aussi signalé qu'il serait utile de consulter quelques-uns des dirigeants locaux. Et je crois que c'est une suggestion valable. Il convient de noter également qu'à notre suggestion, au cours des négociations qui ont précédé cette entente, et sans qu'ils y soient obligés, les États-Unis ont accepté de verser une aide financière pour minimiser les inconvénients d'ordre socio-économique qui pourraient résulter du projet. Je pense que cela démontre assez bien comment nos deux pays sont déterminés à tenir compte de nos préoccupations mutuelles dans cet effort de modernisation de ce système.

M. MacLellan: Monsieur le Président, ma question fait suite à celle qu'a posée le député de Northumberland-Miramichi (M. Jardine) au sujet du démentèlement du réseau CADIN-Pinetree. Comme le ministre le sait, le chômage sévit déjà dans la région Atlantique. Je comprends que le ministre souhaite tenir des consultations à ce sujet, mais il est impossible que celles-ci compensent la suppression des emplois et la baisse de l'activité économique, lesquelles vont porter un coup très dur à la région. Il est possible que l'on crée de nouveaux réseaux de défense sur les côtes ouest et est. Le ministre a-t-il envisagé de transférer les installations actuelles du réseau Pinetree dans les nouveaux réseaux de défense?

M. Nielsen: En effet, je remercie le député de soulever cet aspect du problème parce qu'il me permet de lui dire, ainsi qu'à l'ensemble des députés, que le projet actuel de démentèlement du réseau CADIN-Pinetree touchera environ 17 des 24 stations et près de 3,725 emplois. Sur ce nombre, il y a 1,975 postes de militaires qui pourront être réaffectés à des postes plus prioritaires au sein du programme de défense. En outre, dans 1,027 cas, il s'agit de civils directement employés par le ministère de la Défense nationale. La grande majorité d'entre eux pourront être transférés dans d'autres bases du MDN si les employés sont prêts à déménager et si le ministère est en mesure de conserver le nombre autorisé d'années-personnes pour les réemployer. Il reste donc 722 civils qui habitent sur place et dont l'emploi dépend des stations en cause. Sur ce nombre, 275 sont des personnes à charge de notre personnel militaire. Le ministère de la Défense nationale applique des programmes visant à aider les employés à déménager et je vais constituer un comité, de concert avec mes collègues, notamment la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, pour veiller à utiliser pleinement toute la gamme des programmes d'adaptation, de recyclage, de déplacement, de recherche d'emplois et de soutien du revenu appliqués par les gouvernements fédéral et provinciaux, à l'intention des personnes qui ont besoin d'aide. Nous travaillerons en collaboration étroite avec les provinces et les localités visées en vue d'élaborer des programmes s'appliquant à chacune d'entre elles.

J'ajoute brièvement que les stations de la région Atlantique sont les moins touchées par tout ce projet.

• (1550)

M. Skelly: Monsieur le Président, je voudrais demander au vice-premier ministre (M. Nielsen) de nous dire ce qu'il pense de notre façon d'aborder ces questions. De nombreux députés sont heureux d'avoir eu la chance d'examiner et de discuter de cet accord grâce aux déclarations de ministres. Une poignée de personnes appartenant au pouvoir exécutif ont le droit de signer des accords internationaux ayant des incidences à long terme, mais le Parlement n'en est pas saisi, alors que notre allié qui est partie à nombre de ces accords peut confier à ses législateurs élus l'étude de questions semblables.

Le gouvernement songe-t-il à adopter une ligne de conduite qui permettrait de renvoyer au Parlement des documents tels que celui-ci et l'accord sur l'interception adopté sur la côte du Pacifique pour donner aux législateurs qui siègent en cette enceinte la chance d'examiner à fond les incidences à long terme que cet accord et d'autres que le gouvernement a déjà conclus pourraient avoir pour le Canada?

M. Nielsen: Monsieur le Président, c'est la deuxième fois en deux jours qu'un député de ce parti dit qu'il serait souhaitable d'adopter la façon d'agir du gouvernement américain. Ce n'est pas conforme aux modalités de notre régime. Si nous accédions à sa demande, notre régime subirait des modifications très sérieuses et très étendues. Il ne nous appartient pas, ni à moi ni au gouvernement de modifier un régime qui a évolué au Canada depuis la confédération. Chose certaine, le gouvernement est chargé de prendre ces décisions. Les consultations que j'ai décrites ont eu lieu. Elles font partie du régime parlementaire. Par conséquent, la réponse à la question du député est simplement non.

[*Français*]

M. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Défense nationale et député de Yukon (M. Nielsen) afin de m'assurer que la question et la réponse parviendront aux oreilles du président des États-Unis (M. Reagan), lequel fera une visite historique à Québec en fin de semaine; je la poserai donc en anglais.

[*Traduction*]

Existe-t-il des plans ou accords qui permettent aux avions américains d'utiliser des installations d'atterrissage ou de dispersion en période de crise ou de guerre?

M. Nielsen: Je suis désolé, je n'ai pas entendu toute la question, le député pourrait-il la répéter brièvement?

M. Tremblay (Québec-Est): Ma question est la suivante, existe-t-il des plans ou accords autorisant les avions américains à utiliser des installations d'atterrissage ou de dispersion en période de crise ou de guerre?

M. Nielsen: En vertu des accords existants entre les deux pays, les avions américains peuvent utiliser les bases canadiennes. Cet accord sera étendu aux nouvelles installations aériennes et terrestres qui seront nécessaires pour moderniser le système d'alerte du nord du Canada. Les mêmes dispositions que celles des accords existants s'appliqueront au nouveau système d'alerte du Nord.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je souhaiterais poser une question supplémentaire, car je n'ai pas reçu de réponse du ministre de la Défense (M. Nielsen) à ma première question. Il a passé tout son temps à me répéter la même vieille histoire. Je voudrais tout simplement savoir, car c'est à la base de la déclaration qu'il a faite aujourd'hui, si le gouvernement manifeste maintenant son plein accord avec le changement de stratégie, d'approche et de principe de défense qui a été annoncé il y a un an par le président Reagan et a, depuis, été adopté par le secrétaire Weinberger et qui veut que nous passions de la dissuasion à la défense active. Le système d'alerte du Nord fait partie de ce changement radical de la politique militaire. Est-ce la nouvelle politique du gouvernement du Canada?

M. Nielsen: Et voilà, une fois de plus il déforme les faits. Il sait très bien que c'est une déformation, car c'est son gouvernement qui a lancé ces entretiens. Tout ce que nous faisons, c'est conclure un accord que lui et son gouvernement avaient presque fini de négocier.

M. Axworthy: Faux-fuyant.

M. Skelly: Monsieur le Président, je me demande si le vice-premier ministre pourrait se pencher sur les éléments principaux de la question que j'ai soulevée précédemment. Il est certain que l'on ne changerait pas la nature du régime si l'on présentait le document à la Chambre et si l'on laissait le Parlement l'étudier sérieusement. C'est ce qui se fait aux États-Unis. Le gouvernement aura encore la possibilité et la responsabilité de prendre les décisions. Quant au traité canado-américain sur l'interception du saumon, un ministériel a déclaré publiquement que le premier ministre ne l'avait même pas lu et que le cabinet n'y avait consacré que 30 minutes. C'est inacceptable.

Le vice-premier ministre, qui s'est élevé contre l'abus de pouvoir lorsqu'il était dans l'opposition, a-t-il renoncé à ses convictions au point de ne vouloir fournir aucune information au Parlement et au public canadien avant de prendre une décision?

M. Nielsen: Je suis à même de comprendre les sentiments de frustration qu'éprouve le député, en tant que membre de l'opposition où il passera probablement le reste de sa carrière parlementaire.

M. Skelly: Vous y avez été passablement de temps vous-même.

M. Nielsen: Le député propose de modifier en profondeur notre régime de gouvernement. Ce serait présomptueux de ma part ou de la part du gouvernement de prendre unilatéralement pareille décision. Il serait le premier à crier au scandale. Pour l'instant, le premier ministre a désigné un comité dirigé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), ce comité comptera dans ses rangs un représentant éminent des néo-démocrates et des députés de l'opposition officielle. Le député ferait avancer plus rapidement sa cause s'il assistait aux séances du comité en question pour faire valoir les modifications en profondeur auxquelles il songe en recommandant des mesures constructives que le comité transmettrait à la Chambre des communes.

M. le Président: Je vais maintenant donner la parole aux députés de Cochrane-Supérieur (M. Penner) et de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) qui poseront leurs questions supplémentaires. Ce sera ensuite le tour du député de Calgary-Est (M. Kindy) et après, j'annoncerai la fin de la période réservée aux questions et aux observations.

M. Penner: Le ministre a employé le mot «confusion» dans sa déclaration. Si confusion il y a, c'est dans sa propre déclaration. Il n'a pas soufflé mot des répercussions socio-économiques de son programme de modernisation. Il parle de fermer les sites de Pine Tree. Comment, en tant que députés, ferions-nous pour connaître les retombées de ce programme dans le Nord et les mesures que les habitants de cette région doivent prendre pour profiter de ces retombées? Où sont les plans détaillés à ce sujet? S'ils ne sont pas encore prêts, quand le seront-ils? Comment les députés pourront-ils s'y prendre pour les étudier, pour transmettre ces renseignemetns aux habitants du Nord que cette question préoccupe beaucoup?

M. Nielsen: Le député le sait, monsieur le Président, je comprends ce qui le préoccupe. Cependant, c'est là le genre de question qu'il pourra me poser quand je comparaîtrai devant le comité permanent. Je crois que c'est l'endroit désigné pour aborder les aspects dont il parle dans sa question. Il conviendra sûrement avec moi que je ne saurais fournir honnêtement les renseignements qu'il désire au cours d'une période de questions et de réponses comme celle-ci. Si la Chambre en avait le temps, monsieur le Président, j'ai ici une quinzaine de pages que je pourrais lire au député, mais je ne pense pas qu'elle l'ait.

M. MacLellan: Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) a déclaré que 17 des 24 stations qui constituent le réseau Pinetree seraient abandonnées. Le ministre pourrait-il nous dire quelles stations seront abandonnées ou maintenues en service, voire les deux?

M. Nielsen: Monsieur le Président, la meilleure façon de répondre est d'identifier celles qui seront maintenues en service. Il y a la station de Holberg dans l'Ouest, et les stations de Gander, Goose Bay, Sydney et Barrington dans l'Est. Ces stations devront être maintenues tant que le nouveau réseau de surveillance au radar n'aura pas fait ses preuves. En outre, deux stations sont nécessaires aux programmes de formation aérienne, soit celles de Cold Lake et de Mont Apica.

• (1600)

M. Kindy: Monsieur le Président, ma question porte sur les répercussions de cette entente sur notre indépendance. Demeurerons-nous une nation indépendante ou les Américains seront-ils les seuls à avoir leur mot à dire dans le cadre de cet accord? Notre souveraineté s'en trouvera-t-elle accrue ou diminuée?

M. Nielsen: Monsieur le Président, je crois que la meilleure façon de répondre à la question du député de Calgary-Est (M. Kindy) est de préciser qu'en vertu de cet accord, le Canada assumera ses responsabilités nationales sur son territoire et à l'intérieur de son espace aérien, en contrôlant et en exploitant la portion du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord aménagée à l'intérieur de ses limites frontalières et en assurant son entretien.

Dans le cadre du renforcement de notre souveraineté et de l'accroissement de nos responsabilités, le Canada sera également chargé de tous les travaux de construction et de tous les systèmes de communications au Canada. Il se chargera de l'exploitation et de l'entretien de tous les éléments du système se trouvant sur le territoire canadien, ce qui constitue un changement par rapport aux accords précédents relatifs au réseau DEW. Je suis persuadé que le député reconnaîtra l'importance de cette distinction.

Questions au Feuilleton

[*Français*]

PÉTITIONS

LES HAUSSES DU PRIX DE L'ESSENCE AU DÉTAIL AU QUÉBEC

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 494 habitants des villes de Beebe, Rock Island et Stanstead. Cette pétition est signée par les personnes qui, par l'intermédiaire de l'émission diffusée au poste de radio CHLT 63 à Sherbrooke, dénoncent les dernières hausses du prix de l'essence au détail au Québec lesquelles font depuis trop longtemps de réelles victimes doublement pénalisées à cause de la situation frontalière.

Étant donné le prix exorbitant de l'essence, les pétitionnaires demandent au Parlement de persuader le ministre de la Consommation et Corporations (M. Côté) d'intervenir à ce sujet en faisant respecter les lois sur les coalitions et la libre concurrence.

Je présente donc cette pétition et recommande instamment au gouvernement d'y donner suite.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse orale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 52, 152 et 181.

[*Texte*]

LES EMPLOYÉS DE LA GRC DÉPLOYÉS AU NOUVEAU-BRUNSWICK ET À TERRE-NEUVE

Question nº 52—**M. Howie:**

Au sujet du nombre de personnes employées par la GRC et déployées, au cours des deux dernières années, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, *a*) le nombre des personnes déployées a-t-il diminué et, dans l'affirmative, pourquoi, *b*) combien de personnes au total a-t-on déployées au cours de chacune des années et combien a-t-on payé au total au gouvernement pour leurs services, *c*) quel taux a-t-on exigé par personne pour les services de police?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): *a*) Oui. Au Nouveau-Brunswick, l'accroissement du nombre des membres de la Patrouille routière du Nouveau-Brunswick a entraîné une diminution du nombre d'employés de la GRC. A Terre-Neuve, l'accroissement du «Royal Newfoundland Constabulary» de Terre-Neuve a également entraîné une diminution du nombre d'employés de la GRC dans la région de Saint-Jean.

Membres réguliers

	* (y compris les M.r., G.s., M.c.)	* (Employés/ F.P.	Total
1982/1983			
Nouveau-Brunswick	543	98	641
Terre-Neuve	667	98	765
1983/1984			
Nouveau-Brunswick	521	98	619
Terre-Neuve	634	114	748

Pour les années financières 1982-1983 et 1983-1984, la province du Nouveau-Brunswick a remboursé le gouvernement du Canada de $15,317,361.79 et de $15,773,529.86 respectivement. Pendant cette même période, la province de Terre-Neuve a remboursé le gouvernement de $22,355,518.38 et de $22,715,559.52.

c) Un taux par personne n'est pas établi par rapport à l'ensemble des services de police dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve.

* M.r.	—	Membres réguliers
G.s.	—	Gendarmes spéciaux
M.c.	—	Membres civils
Employés/F.P.	—	Employés de la Fonction publique

LE SERVICE CORRECTIONNEL

Question nº 152—**M. Friesen:**

1. Au bureau de l'administration centrale *a*) nationale à Ottawa, *b*) de la région du Pacifique, *c*) de la région des Prairies, *d*) de la région de l'Ontario, *e*) de la région du Québec, *f*) de la région de l'Atlantique du Service correctionnel, combien y a-t-il d'employés au total (administrateurs, conseillers en politiques, sténographes, commis, etc.?

2. Quelles expériences ou formation antérieures au Service correctionnel le Commissaire possédait-il avant d'être nommé à ce poste?

3. Le poste du fonctionnaire supérieur (directeur régional) du Service correctionnel a-t-il été reclassé au niveau de sous-commissaire adjoint immédiatement avant l'annonce des Programmes 6 et 5 et, dans l'affirmative, de combien l'échelle de traitement pertinente a-t-elle été relevée à la suite de ce changement?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

1.	*a*)	Administration centrale	— 654
	b)	Administration régionale du Pacifique	— 147
	c)	Administration régionale des Prairies	— 102
	d)	Administration régionale de l'Ontario	— 208
	e)	Administration régionale du Québec	— 189
	f)	Administration régionale de l'Atlantique	— 82

2. En date de la question, Donald R. Yeomans était le Commissaire qui fut nommé le 9 décembre 1977. A ce moment, le Commissaire n'avait aucune expérience ou formation antérieures au Service correctionnel.

3. Les postes de Sous-commissaires régionaux, qui étaient classés dans la catégorie SX, appartiennent, depuis le 1er avril 1981, à la catégorie EX en raison de la décision du gouvernement de mettre en œuvre, au sein de la Fonction publique, un nouveau plan de classification de gestion. Par conséquent, tous les SX du gouvernement sont maintenant devenus des EX.

Voici l'échelle salariale de tous les Sous-commissaires régionaux.

Région	Niveau
Atlantique	SX-1 à EX-3
Québec	SX-2 à EX-4
Ontario	SX-2 à EX-4
Prairies	SX-2 à EX-4
Pacifique	SX-2 à EX-4

Échelle salariale

SX-1: de $36,800 à $50, 000
SX-2: de $41,900 à $57,100
EX-3: de $51,500 à $60,800
EX-4: de $56,400 à $66,200

LES DÉPENSES DE LA GRC

Question nº 181—**M. Stackhouse:**

1. En *a*) 1980, *b*) 1981, *c*) 1982, *d*) 1983, à combien se sont élevées les dépenses de la Gendarmerie royale du Canada?

2. En 1983, combien a-t-on consacré à la lutte contre les stupéfiants?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada):

1. *a*) 1980/1981 — $598,733,000
b) 1981/1982 — $650,867,000
c) 1982/1983 — $729,050,000
d) 1983/1984 — $801,737,000

2. Les dépenses relatives à la lutte antidrogue en 1983 s'élevaient à $45,371,000. Signalons que ce montant n'inclut pas les dépenses des agents de la GRC affectés à d'autres activités que la lutte antidrogue, mais qui, dans l'exercice de leurs fonctions, doivent s'acquitter de tâches liées à celle-ci.

[*Traduction*]

M. Stewart: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient reportées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Toutes les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. le Président: Toutes les motions portant production de documents sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 12 mars, de la motion de M. Hnatyshyn (au nom de M^me^ McDougal): Que le projet de loi C-30, tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods, à abroger la Loi sur l'Association internationale de développement et à modifier d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-30, tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods et à abroger la Loi sur l'Association internationale de développement et à modifier certaines lois en conséquence.

Il ne fait aucun doute que la structure financière d'un pays est inséparable de sa justice sociale. Si ce projet de loi propose des modifications de forme à nos relations structurelles avec ces institutions, il faut également examiner leurs fonctions et voir ce qu'elles représentent pour le Canada, pour les pays occidentaux mais surtout pour les pays du tiers monde. Nous sommes en faveur des institutions qui forment la structure financière du monde, mais nous appuyons également leurs décisions économiques qui ont des répercussions profondes dans tous les pays moins développés.

Il arrive assez souvent que les institutions et les organismes dont il est question dans ce projet de loi apportent un élément humain à cette structure financière. D'aucuns prétendent que cet élément humain est parfois très dur, mais d'après la charte de ces institutions, cet élément humain vise à permettre aux pays occidentaux d'aider les pays moins développés.

Pour les partisans de ces institutions les conditions imposées aux populations vont de pair avec l'aide financière apportée à différent pays du monde. J'ai tendance à être de leur avis.

Le pays du tiers monde trouvent peut-être ces conditions de plus en plus difficiles à accepter. Quand nous songons à soutenir ces institutions, nous devrions peut-être penser aux conditions qu'imposent ces institutions relevant du FMI et de la Banque mondiale.

Nous connaissons le cas d'un premier ministre qui a accepté une aide financière du FMI et de la Banque mondiale il y a quelques années. Récemment, on lui a fermement fait comprendre que son pays devrait prendre certaines mesures d'austérité. Parce qu'il a besoin de l'aide de la Banque mondiale, il a laissé entendre que son pays ne pourrait pas éviter qu'il y ait des émeutes à cause du manque de nourriture. Cela montre bien à quel point des organismes comme la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Association internationale de développement et la Société financière internationale s'ingèrent de plus en plus dans le développement interne et les structures des pays qu'ils sont censés aider. Je le dis sous forme d'introduction, car je crois que le Canada a un rôle à jouer en vue de limiter l'influence des milieux financiers dans le monde. Dans une bonne partie du monde, la finance est en train d'établir une dictature dans le domaine du développement économique et, par conséquent, dans celui de la justice sociale.

• (1610)

Le Canada est une ancienne colonie, mais nous ne pouvons accepter le colonialisme. Il fait partie de notre héritage, mais nous nous en sommes très bien sortis. Nous avons échappé au colonialisme parce que la mère patrie avait une idéologie et un développement culturel assez comparables aux nôtres. La plupart des colons du Canada venaient d'Europe et étaient habitués au même genre de structures démocratiques. Ils venaient de régions où la structure politique, voire économique, était identique. La mère patrie, en colonisant le Canada, comptait en faire une source de matières premières. En gros, c'est ainsi que nous nous sommes développés, mais nous avons finalement échappé au colonialisme politique et économique. Même si les pays colonisateurs avaient l'intention d'exploiter le nouveau monde, c'est-à-dire le Canada et les États-Unis, quand ils ont décidé de coloniser cette région, cela n'a pas très bien marché pour eux en fin de compte.

Dans beaucoup de pays du Tiers monde, la situation était très différente. L'exploitation était la règle, en ce sens que les pays colonisateurs européens se servaient des structures sociales de ces pays pour se procurer les matières premières leur permettant de devenir riches et puissants, sans vraiment s'efforcer de créer une structure économique durable afin d'aider ces pays du Tiers monde à survivre. Dans le Tiers monde, un type de colonialisme a été remplacé par un autre. Le colonialisme politique d'autrefois a fait place au colonialisme financier et industriel, c'est-à-dire au colonialisme économique. Dans certains cas, la mère patrie a été remplacée entièrement par des sociétés multinationales anonymes qui ne portent même pas à ces pays l'intérêt minimum que manifestaient les anciens maîtres coloniaux. Ce sont des compagnies anonymes et terre à terre qui jugent inacceptable toute dépense risquant de diminuer leurs bénéfices.

En voyageant dans de nombreux pays du Tiers monde, nous constatons que, dans l'esprit des citoyens et parfois même dans celui de leurs dirigeants, les pays occidentaux sont considérés comme les maîtres coloniaux sur le plan économique. Ce sont toujours les pays occidentaux qui ont versé de l'argent aux institutions qui sont censées accorder des prêts dans l'intérêt de ces pays, pour les aider à se développer par eux-mêmes. Une autre chose qui me préoccupe beaucoup, c'est l'arrogance sans borne des pays occidentaux. Les organismes que nous soutenons par l'entremise de ce projet de loi imposent cette arrogance à ces pays. J'ai travaillé dans le tiers monde suffisamment longtemps pour savoir que si ces derniers empruntent de l'argent, c'est parce qu'ils n'ont pas le choix. La Banque mondiale leur impose immédiatement des conditions quant à l'usage qu'ils doivent en faire. Bien souvent, il n'est pas vraiment utilisé dans leur intérêt, mais plutôt pour accroître le commerce avec les pays occidentaux qui soutiennent le FMI et la Banque mondiale. L'arrogance de ces deux organismes transparaît dans la façon dont ils interviennent dans le tiers monde et dont la Banque mondiale contrôle l'argent en dictant l'usage qui doit en être fait, ce qui a changé la structure sociale des pays enprunteurs. La Banque mondiale et le FMI leur ont imposé un colonialisme d'un nouveau genre, mais c'est quand même du colonialisme. Au lieu d'être politique, il est économique, financier et, dans une certaine mesure, culturel.

Je voudrais parler du résultat final d'une telle attitude. Je dis bien «résultat final», car au départ les idées étaient parfois valables de même que les structures mises en place. Le résultat final c'est que ces organismes ont nuit à ces pays au lieu de les aider. En contrôlant l'utilisation de l'argent, ils ont imposé divers types de commerces aux pays emprunteurs. Dans bien des cas, lorsqu'un pays obtient un prêt, il s'aperçoit que les pays occidentaux qui soutiennent la Banque mondiale réduisent leur aide parce qu'il a désormais les moyens d'acheter le produit qu'il recevait normalement sous forme d'aide. Il ne reçoit toutefois pas assez et est obligé d'acheter aux pays qui soutiennent la Banque mondiale. Il se trouve dans l'impossibilité d'avoir accès aux marchés où il pourrait acheter ces produits pour moins cher.

En finançant les prêts de la Banque mondiale, le monde occidental a, indirectement, obligé ces pays à acheter des produits occidentaux et à continuer à le faire, parfois à un prix nettement supérieur à celui qu'ils auraient payé sur le marché mondial. D'autre part, ils doivent continuellement payer des intérêts sur ces prêts. Ces pays sont déjà en difficulté, mais ils doivent sans arrêt payer les intérêts jusqu'à ce qu'ils soient incapables de rembourser. Lorsqu'ils en arrivent là, ils n'ont plus aucun contrôle sur leur économie. Cette dernière est entièrement entre les mains du FMI et de la Banque mondiale. Après avoir emprunté, ils se retrouvent soumis aux conditions que ces organismes leur imposent.

Dernièrement, nous avons examiné au Parlement la question du financement agricole. L'étonnant parallèle entre ce qui s'est produit dans ces pays et ce qui est arrivé à leurs agriculteurs me préoccupe vivement. Ces pays ont accepté de contracter des emprunts qui leur causent des ennuis à présent. Ils ont de la difficulté à survivre. Voilà précisément ce qui s'est produit dans ces pays. Ils ont accepté ces emprunts, croyant que ces institutions magnanimes leur viendraient en aide. Aujourd'hui, ils se rendent compte qu'ils n'ont pas les moyens de rembourser leurs créanciers. Ils sont en difficulté et sont obligés de prendre des mesures qu'ils trouvent injustes.

• (1620)

L'histoire nous enseigne que si le pays emprunteur n'est pas en mesure de rembourser, ces institutions subventionnées et contrôlées par l'Occident interviendront non pas au nom du pays client, mais des institutions financières qui les soutiennent. Cela se comprend, sauf que, d'après leur charte, ces institutions ont été crées dans le but de venir en aide aux pays clients et non pas des banques ou des pays qui leur ont fourni les fonds nécessaires.

Notre parti ne conteste pas ce projet de loi afin d'entraver le fonctionnement marginalement efficace du système financier international. Nous savons que nous ne le pouvons pas. Depuis le temps qu'il est en vigueur, nous comprenons qu'il est nécessaire de le maintenir. N'allons pas croire que ces institutions œuvrent en faveur du tiers monde. Reconnaissons qu'elles favorisent sérieusement le colonialisme financier et économique dans des pays démunis.

Le Canada, et le monde entier quant à cela, devraient reconnaître que le FMI persiste à user de son influence pour contrevenir aux raisons mêmes de sa création. Le colonialisme économique et financier actuel empêche d'autres pays, notamment le nôtre, de favoriser le développement économique. L'aide du Canada est plus difficile à fournir du fait qu'elle touche la structure financière de ces institutions.

Nous adopterons ce projet de loi et le renverrons au comité, sachant que les institutions auxquelles nous souscrivons laissent à désirer. Avec le temps, leurs objectifs fondamentaux ont changé. Ces institutions ne cherchent plus à venir en aide aux pays du tiers monde.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations à propos du discours du député? Le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) poursuit le débat.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, comme la plupart des députés le savent, c'est en juillet 1944 que le Canada s'est réuni avec 27 autres pays à Bretton Woods, aux États-Unis, pour chercher à promouvoir la prospérité économique intérieure par la voie de la coopération internationale, ce qui était un but extrêmement louable. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, qui sont sortis de cette conférence de Bretton Woods, en sont considérés comme les résultats les plus marquants.

Aujourd'hui nous discutons le projet de loi C-30 qui, entre autres choses, va continuer tout simplement de fournir une aide financière annuelle à la Banque mondiale par la voie du budget des dépenses plutôt que par celle de modifications à des lois. Je suppose que c'est là un moyen efficace de remplir nos engagements. Il faut dire aux députés que le groupe de la Banque mondiale est constitué de plusieurs organismes, et non d'un seul. Ils ont tous un objectif en commun, qui est de contribuer au relèvement du niveau de vie des pays en voie de développement en transférant des ressources des pays développés vers ce qu'on appelle le tiers monde.

Le Canada a été un des États membres fondateurs de la Banque mondiale. En ce moment de notre histoire, nous devons faire savoir au monde que nous avons au Canada un déficit fédéral qui est si gros qu'il constitue maintenant un grave obstacle à la réalisation chez nous de la prospérité économique.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Qui nous l'a légué?

M. Penner: J'y viendrai. Si nous ne mettons pas d'ordre dans nos finances, et si nous ne nous hâtons pas de le faire, nous ne serons plus en mesure d'aider la Banque mondiale ni de venir au secours des pays en voie de développement, si grands que soient leurs besoins et le désir que nous en ayons.

Mon honorable ami veut que je lui parle de ces déficits et de la façon dont ils sont venus. Les gouvernements fédéraux passés ont accumulés ces déficits en cherchant valablement à amortir les effets de la récession sur nos citoyens. Je dirai que c'était là une noble et même une louable intention, sauf qu'elle s'appuyait sur un principe erroné. Cela il est très facile de le dire après coup, une fois qu'on en a vu les résultats. Ce principe erroné, c'est celui qui animait Herbert Hoover quand il disait que la prospérité était au prochain tournant. Que nous le voulions ou non, le tournant est là. La reprise, celle dont il faudra bien nous contenter, elle s'est déjà produite. Voilà selon toute vraisemblance la prospérité que nous aurons, mais le déficit est toujours là et il continue d'augmenter.

Je sais que personne ne tient à s'étendre là-dessus. C'est une question publique extrêmement délicate. Néanmoins, il est vrai que le Canada est sur le bord d'une crise financière grave. Le ministre des Finances (M. Wilson) doit le savoir. Je crois aussi que certains de ses collègues plus perspicaces veulent jeter un voile sur toute l'affaire. Ce déficit empêche le gouvernement de se donner une politique fiscale qui lui permettrait de répondre aux problèmes économiques du jour, aux problèmes économiques actuels. La solution à laquelle je fais allusion s'applique évidemment surtout sur la scène nationale, mais comme nous sommes en train de débattre de l'Accord de Bretton Woods, je dois rappeler aux députés qu'elle comporte aussi un volet international.

Le Canada d'aujourd'hui devrait être en mesure de proposer des orientations socio-politiques à long terme. C'est ce que souhaite faire tout gouvernement dans la mesure du possible. Ces orientations comporteraient évidemment une mesure propre à refléter notre intérêt à l'égard des relations Nord-Sud, de l'aide au tiers monde. Nous ne pouvons établir pareille politique. Nous ne pouvons nous lancer dans pareilles orientations que si nous trouvons le moyen d'aplanir l'énorme handicap que constitue le déficit fédéral en matière de prospérité économique. Permettez-moi de citer ici un professeur de l'Université Queen's, de Kingston:

> A moins d'une stratégie sûre pour maîtriser le déficit, toutes les mesures politiques que nous prendrons au cours de la prochaine année auront peu de chances de porter fruit.

C'est ce qu'a déclaré récemment le Pr Douglas Purvis, de l'Université Queen's. Je me permets de vous dire que nous avons besoin aujourd'hui au Canada d'une politique de freinage du déficit qui soit juste, raisonnable et très constructive. Si le gouvernement n'en établit pas une, l'avenir ne sera pas brillant pour nous ni pour quiconque dans le monde compte sur l'aide du Canada. Le Canada, bien sûr, n'est pas le seul pays aux prises avec ce problème. Beaucoup d'autres déplorent un déficit.

• (1630)

Nous le savons tous, il n'existe pas de solutions facilement réalisables, à ce grave problème. On a tenté à plusieurs reprises de s'y attaquer par la voie de limitations graduelles des dépenses, mais en vain. L'une des raisons de cet échec tient au fait que bien souvent il se trouve des hauts fonctionnaires qui ont le talent diabolique de choisir pour le couteau les programmes les plus délicats politiquement. Quelle façon habile et détournée de sauver sa peau! Cela frise le sabotage.

Je crois que Radio-Canada s'en est rendue coupable. En réaction aux compressions budgétaires qui lui ont été imposées, elle a décidé de supprimer des émissions destinés aux enfants et aux groupes minoritaires. Ces responsables savent très bien ce qu'ils font. On peut dire la même chose dans le cas du ministère de l'Environnement. Les responsables y ont pratiqué des coupures dans le Service canadien de la faune parce qu'ils savaient que ce genre de réductions budgétaires allaient susciter un formidable tollé de protestations. Cela n'est rien de moins qu'une façon de saboter la politique du gouvernement de la part de ces hauts fonctionnaires.

L'autre solution au problème du déficit consiste à décréter de fortes hausses générales d'impôt. Nous savons que cela ne peut pas résoudre non plus le problème. De telles hausses pourraient être très perturbatrices et même nuire à une reprise que l'on a qualifiée de fragile. Ce n'est pas une mauvaise description.

Notre déficit est de nature beaucoup plus que cyclique. Il est dans une très grande mesure à caractère structurel. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire tout simplement que nous sommes pris dans un ensemble de circonstances, d'engagements, d'obligations et d'enchevêtrements financiers dont nous ne pouvons pas nous dégager très facilement.

Il existe beaucoup de principes généraux désuets qui sont maintenant devenus tabous. Beaucoup de ces vieilles décisions de principe sont inefficaces et ont même des répercussions négatives dans le contexte actuel mais pourtant, nous essayons de nous en accommoder. Nos dépenses augmentent, notre déficit s'alourdit, notre dette nationale grossit et nous en subissons les conséquences. On ne tient pas compte des secteurs qui ont besoin d'une attention particulière à un moment donné. Pourquoi cela? Tout simplement parce qu'on manque d'argent. Les taux d'intérêt continuent de fluctuer, le taux de chômage demeure scandaleusement élevé et notre économie croupit dans le marasme.

En dépit de tout, et c'est ce qui m'inquiète, il existe au Canada un vaste courant d'opinion qui considère le déficit d'un œil tout à fait placide. On se dit tout bonnement que puisque l'économie est faible, un déficit est normal. Ces prétendus analystes économiques n'ont-ils jamais compris qu'ils pensaient peut-être à l'envers et qu'ils devraient plutôt dire que notre déficit énorme explique la faiblesse de notre économie? Des observateurs plus subtils ont décelé pour leur part la gravité du déficit et reconnu que nous en payons un prix énorme non seulement en dollars, si cher que cela nous coûte, mais encore en pertes d'emplois, de revenus et de possibilités économiques.

Inutile de rappeler à la Chambre qu'en tant que tels les déficits budgétaires ne sont pas nécessairement condamnables. Il faut parfois dépenser au-delà de ses moyens. Toutefois, il faut évidemment pouvoir rétablir l'équilibre avec le temps. En général, nous accusons des déficits pendant les récessions, après quoi l'équilibre se rétablit grâce aux excédents que procure l'expansion économique. Or, je le répète, nous sommes en pleine expansion, nous l'avons atteinte. Mais, malgré tout, les déficits s'accumulent. C'est de la folie. Le pire, c'est que nous hypothéquons l'avenir des jeunes générations. Le pouvoir d'imposition du gouvernement fédéral est tout ce qui nous épargne la faillite nationale à l'heure actuelle. A tout moment, le gouvernement peut nous arnaquer. Cependant, la situation risque de s'envenimer au point qu'il nous prenne presque tout, sans que cela soit encore suffisant.

On peut fort bien partir tout de suite en avion, quitte à payer plus tard, quand on ne part que quelques fois par année, mais nous voilà maintenant lancés en orbite grâce à une carte offrant un crédit illimité. Le montant le plus considérable qu'un gouvernement canadien ait jamais dépensé, 105 milliards de dollars, va l'être cette année par le gouvernement. Cela représente au-delà de $4,000 par habitant, hommes, femmes et enfants.

Le président John F. Kennedy a dit un jour que son pays avait besoin d'un objectif national et il le lui a donné: celui d'envoyer un homme sur la lune. Ici, au Canada, nous n'avons nul besoin de chercher un objectif national. Nous n'avons nul besoin de chercher un défi; nous en avons un tout prêt. Notre objectif national et notre défi devraient consister à empêcher qu'un problème financier puisse se transformer en une crise financière. Le premier ministre du Canada (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) doivent obtenir l'appui de tous les Canadiens et tout faire pour éviter une telle crise.

Les mesures prises en ce sens doivent être justes et équitables. Si nous voulons conserver les mêmes services fédéraux et maintenir leur qualité, nous devrons en assumer les frais. Nous pouvons peut-être sarcler prudemment dans notre jardin de services. Bien entendu, nous voulons tous un système équitable. Nous devrions aussi exiger qu'il soit efficace. Les fardeaux créés par la réduction du déficit doivent être assumés par les groupes les plus forts de notre société au lieu d'être imposés aux plus faibles. Il est parfois beaucoup plus facile de faire assumer ces fardeaux par les groupes les plus faibles parce que leur voix sur la scène politique est tellement moins forte que celles des puissants groupes de pression que nous voyons à l'œuvre à Ottawa. Le gouvernement ne trouvera pas d'appui pour ses programmes importants de réforme en matière de recettes et de dépenses si les conséquences de ces réformes ne sont pas réparties équitablement.

Si je peux revenir un instant aux propos du professeur Purvis, il disait aussi ceci:

> . . . la réduction du déficit exigera clairement de l'habilité politique et une main de fer.

En 1983, la dette nationale avait doublé par rapport à celle de 1978 et quintuplé par rapport à celle de 1973. Le Canada n'est manifestement pas le Brésil, l'Argentine ou le Mexique. Nous devons cependant nous rappeler que, lorsque le montant des intérêts à payer dépasse la capacité du gouvernement de produire des recettes, celui-ci devient incapable de gérer et de diriger son économie de façon créatrice à longue échéance.

J'ai déjà entendu dire qu'il était ridicule de penser qu'il faudrait éventuellement la moitié de nos recettes fédérales pour payer nos intérêts sur la dette. Cette notion ne semble plus tellement ridicule. Nous nous rapprochons rapidement de ce moment-là. Si nous devenons incapables d'établir indépendamment notre propre politique économique et si nous perdons le contrôle de notre économie, cela pourrait changer considérablement nos rapports avec la Banque mondiale. Ces rapports pourraient être bien différents de ce qu'ils sont maintenant. Au lieu que nous fassions des contributions à la Banque mondiale, celle-ci pourrait se sentir obligée de nous aider. Elle analyserait peut-être notre dispendieux jardin de services et déciderait quel genre de sarclage sélectif devrait se faire. Ce serait peut-être la Banque mondiale qui nous suggérerait un prix approprié pour nos divers produits et services qui relèvent du secteur public. Dans de telles circonstances, nos rapports avec les organismes visés par les accords de Bretton Woods que le Canada avait signés et selon lesquels nous faisons maintenant des contributions financières importantes, deviendraient bien différents. Ils ne seraient pas à l'avantage du Canada et ils déplairaient énormément aux Canadiens.

● (1640)

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont-ils des observations à faire ou des questions à poser sur le discours du député? Je donne la parole au député de Halifax-Ouest (M. Crosby).

M. Crosby: Monsieur le Président, j'ai une observation à faire et une question à poser au député de Cochrane-Supérieur (M. Penner). Je voudrais tout d'abord lui donner raison d'avoir relié la question de la dette ou déficit national, au Canada et

dans les autres pays du monde, au projet de loi C-30. En réalité, le projet de loi concerne le Fonds monétaire international. Nous devons nous soucier de la stabilité de ce fonds. Il y a donc un rapport direct entre la question des dettes ou déficits nationaux et le sujet du projet de loi.

Plus pertinents encore étaient les propos du député sur le contrôle des finances publiques par l'Administration au lieu du gouvernement au pouvoir et même des membres du Parlement. Je voudrais insister sur certains des faits désolants que le député de Cochrane-Supérieur a signalés à ce sujet. Il a raison quand il dit que par le passé la volonté du gouvernement de réduire la dette ou le déficit a été contrecarrée par les cadres supérieurs de la Fonction publique. Il faut que les Canadiens le sachent.

Nous en avons eu des exemples par le passé et nous en avons d'autres aujourd'hui. Les efforts honnêtes que le gouvernement du Canada a faits en vue de réduire les dépenses de la Société Radio-Canada ont été compromis par des actes précis que Radio-Canada a posés. J'en ai été témoin dans ma circonscription, Halifax-Ouest. Je peux cependant en donner un meilleur exemple à la Chambre.

Nous avons à la Chambre des communes un service de diffusion parlementaire qui est menacé par la direction de Radio-Canada. La direction a l'intention de changer la diffusion des débats que les Canadiens suivent à l'heure actuelle. Si ce n'est pas un moyen excessif d'attirer l'attention sur une tentative honnête de restrictions budgétaires, je ne sais pas ce que c'est. On tente de contrecarer la volonté du gouvernement, qui est celle de la population canadienne. Cette tactique vise à imposer la volonté de la direction de Radio-Canada.

J'ai un autre exemple important à donner pour renforcer la thèse du député. En Nouvelle-Écosse, CN Marine, dans le cadre de restrictions de dépenses, a mis fin au service du traversier *Bluenose* entre cette province et l'État du Maine. Cela équivaut à une économie de 3.4 millions. En passant, j'ai un message pour le CN Marine et le Canadien National. S'ils veulent économiser 3.4 millions, qu'ils ne réduisent pas les services du traversier *Bluenose* lequel, comme le sait mon collègue de South West Nova, est essentiel à sa région. Le CN devrait plutôt supprimer la publicité qu'il fait à la télévision nationale pour nous dire que le CN est une société de transport au service du Canada. Il n'est pas nécessaire qu'on me dise, au prix de millions de dollars, que le CN est une entreprise de transport au service des Canadiens, pendant que ladite entreprise supprime des services essentiels à la Nouvelle-Écosse, surtout aux entreprises de pêche de cette province. Voilà le genre d'activité qui est de nature à contrecarrer l'honnête désir que caressent le gouvernement et le public canadiens de réduire le montant et du déficit et de la dette.

J'aurais une question à poser au député. A-t-il constaté une différence dans la Fonction publique du Canada, ou encore a-t-il décelé une volonté de la Fonction publique de contrarier le Parlement et le gouvernement du Canada? Et cela, en dépit du fait que l'électorat canadien ait clairement dit aux élections de septembre qu'il voulait un contrôle plus rigoureux de la gestion financière de nos affaires? La Fonction publique du Canada respecte-t-elle cette volonté clairement exprimée par les électeurs?

M. Penner: Monsieur le Président, voilà une question intéressante. J'ai expliqué que le déficit était de nature structurelle plutôt que cyclique. Je pense qu'on pourrait dire la même chose pour la Fonction publique. Celle-ci semble souffrir d'un profond malaise structurel.

Une chose que je me suis toujours demandé au sujet du groupe de travail Nielsen—et nos vis-à-vis pourront se renseigner beaucoup plus facilement que moi—c'est si le groupe se contente d'examiner l'utilité et la rentabilité des programmes, ou s'il ira jusqu'à analyser toute la structure de la Fonction publique du Canada pour déterminer, à supposer qu'on veuille comprimer à tout prix, si certaines attitudes de la Fonction publique s'avéreraient très utiles à long terme.

J'aurais une suggestion à faire. Quand les conclusions du groupe Nielsen seront rendues publiques, nous verrons bien si cette question a été abordée. Ce que l'on constate actuellement, c'est la surdotation des directions chargées de la politique. Pourtant avons-nous jamais vu la moindre politique émerger de ces services? En règle générale, une politique est beaucoup plus facilement élaborée par une poignée de collaborateurs d'un ministre ou encore par des membres d'un parti politique. Mais combien de programmes pratiques, utiles et applicables émanent des ministères fédéraux, malgré leurs importantes et onéreuses divisions des politiques? C'est à cet aspect que je pensais lorsque j'ai parlé des lacunes structurelles de la Fontion publique. J'espère sincèrement que le groupe de travail Nielsen ne manquera pas d'analyser cette question.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, j'ai une remarque à faire et une invitation à transmettre au député.

Je tiens à féliciter le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner). Il nous a fait une introduction au débat sur le budget qui sera sans doute déposé en avril. Il est très encourageant de l'entendre nous dire que notre pays connaît à nouveau la prospérité. Je suis du même avis que lui. Je crois que les Canadiens ont pris une grande décision, le 4 septembre dernier, pour faire en sorte que notre pays connaisse à nouveau cette prospérité.

Il a ajouté que nous allions jeter un voile sur le déficit. Je ne suis pas d'accord sur ce point. Le 8 novembre dernier, le gouvernement a proposé des compressions de 4.2 milliards de dollars, et il les a maintenues. Le gouvernement n'a pas changé d'idée depuis lors. Il nous a montré clairement qu'il ne vivrait pas au-dessus de ses moyens et il tient sa promesse. J'ose le dire, il adoptera d'autres mesures d'austérité financière pour restreindre encore le déficit dans les mois et les années à venir. Nous devons agir avec bon sens et vivre selon nos moyens. Ce faisant, nous pourrons non seulement offrir davantage aux Canadiens dans le besoin mais, comme l'a signalé le député, nous serons alors à même d'offrir davantage aux nécessiteux dans les pays en développement. Nous devons assumer nos responsabilités internationales prévues dans des accords comme ceux de Bretton Woods.

Je voudrais transmettre une invitation au député. Il s'exprime comme un conservateur ces derniers temps et je l'en félicite. Je l'invite à rejoindre les rangs du gouvernement et à occuper la place derrière moi. Je serais heureux de l'accueillir s'il décide de le faire.

M. Penner: Monsieur le Président, je voudrais d'abord demander au député d'examiner les prévisions de dépenses de son gouvernement. Il pense que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais lorsqu'un gouvernement dépense 105 milliards de dollars avec un déficit qui approche rapidement des 40 milliards de dollars, c'est que tout n'est pas pour le mieux. Il est vrai que des compressions ont été effectuées, mais le gouvernement a également entrepris d'importants nouveaux programmes de dépenses. Il a donné un tout nouvel uniforme à nos militaires, il contribue à la modernisation du réseau de détection lointaine avancée pour Dieu sait quelle raison et le déficit et la dette nationale continuent à augmenter. C'est pourquoi avant de m'inviter à rejoindre les rangs de son parti, le député ferait mieux d'examiner attentivement les prévisions de dépenses de son gouvernement. Il a une façon bien fantaisiste de mettre de l'ordre dans ses affaires.

• (1650)

M. Mazankowski: Monsieur le Président, devons-nous déduire des remarques du député qu'il s'oppose aux modifications apportées à l'allocation au conjoint, à la majoration des pensions accordées aux anciens combattants et à la réduction de la taxe de vente sur le carburant utilisé dans les exploitations agricoles et par d'autres producteurs du secteur primaire? Dit-il qu'il s'oppose à ces mesures?

M. Penner: Monsieur le Président, je voudrais bien que le ministre me dise où il obtiendra des fonds pour remettre tous ces trains en service.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et remarques est maintenant terminée. Nous reprendrons le débat.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je voudrais certes revenir à ce que le ministre des Transports (M. Mazankowski) était sur le point de dire. A écouter le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) parler, on n'a pas de mal à croire qu'il pourrait siéger à côté des députés d'en face. J'ose dire que s'il avait mis une cagoule avant de prendre la parole, nous n'aurions pas su s'il s'agissait d'un député conservateur ou libéral. Nous avons toujours soutenu à la Chambre, monsieur le Président, qu'il n'y a en réalité aucune différence entre les libéraux et les conservateurs.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. La parole est au député de Comox-Powell River (M. Skelly).

M. Skelly: Pour revenir à la législature précédente, monsieur le Président, nous nous rendons compte que les lourdes pertes essuyées lors des dernières élections s'expliquent en grande partie par leurs tentatives pour se travestir en conservateurs avec leurs programmes si impopulaires. Une chose que le gouvernement conservateur a en commun avec les libéraux, c'est qu'il réussit parfaitement à se saisir d'une catastrophe libérale et à l'empirer. Si j'avais le temps et si le sujet était différent, je pourrais m'expliquer plus longuement.

Je voudrais examiner le projet de loi à l'étude dans le contexte de la souveraineté. Un député de notre parti, qui a pris la parole précédemment, faisait ressortir certains éléments inquiétants au sujet de l'effet de ces fonds sur notre souveraineté et du rôle que les États-Unis jouent dans le développement mondial grâce à ces agences, du fait de la voix prépondérante qu'ils ont et de leur attitude vis-à-vis de l'aide. Il a soulevé la question critique de la souveraineté, mais, avant de continuer, je voudrais me pencher sur cette question dans un contexte plus large, puis résumer brièvement le projet de loi de ce point de vue.

Prenons le principe de la souveraineté canadienne. Depuis sept mois que le gouvernement conservateur est au pouvoir, nous avons certainement vu une plus grande dégradation de la souveraineté canadienne que pendant tout le temps qui s'était écoulé auparavant depuis la Seconde Guerre mondiale. Dans ces sept mois, nous avons certainement perdu une plus grande partie de notre souveraineté, c'est-à-dire reculé, que nous n'en avions perdu depuis la guerre. Il suffit de voir la déclaration faite aujourd'hui par le vice-premier ministre (M. Nielsen) à propos du nouvel accord avec les États-Unis. Bien entendu, les États-Unis sont notre partenaire dans le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les agences des finances internationales. Ce sont eux qui ont une voie prépondérante et qui dominent le jeu et, si quelqu'un ne joue pas selon leurs règles, ils reprennent leurs billes et rentrent chez eux, comme ils l'ont fait à l'égard d'autres organisations internationales. Il faut que la pensée américaine s'impose. C'est la pensée du président Reagan et, lorsqu'il s'agit d'accords de défense, nous savons très bien qui est le patron.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président que, questionné à la Chambre, le gouvernement n'avait pas voulu présenter les documents au Parlement en prétendant que cela changerait profondément la nature du régime canadien. C'est une absurdité totale. Cela donnerait simplement aux législateurs la possibilité d'examiner des choses qui touchent notre souveraineté.

Le premier ministre (M. Mulroney), en améliorant le système d'alerte du Nord, participe financièrement à la construction de matériel militaire américain, à un programme de défense militaire américain et à une stratégie de défense mondiale américaine pour laquelle toutes les décisions sont prises aux États-Unis. C'est, de toute évidence, une atteinte à la souveraineté canadienne. C'est un accord à long terme qui nous lie et qui, apparemment, n'a pas de soupape de sécurité qui nous permettrait de nous retirer dignement.

Le gouvernement conservateur nous met dans le pétrin. Il ne se contente pas de réserver 7 milliards de dollars pour les consacrer à la stratégie de défense mondiale des Américains. Nous avons aussi fait des acquisitions, aux États-Unis, avec le programme Aurora. Nous avons dépensé 1 milliard de dollars et plus pour des avions de patrouille en mer que l'on prétend avantageux pour nous. Mais nous n'avons rien fait avec un plan de défense à l'esprit. Le nouveau gouvernement ne nous a donné aucune indication au sujet du rôle des forces armées canadiennes et du Canada sur la scène internationale.

Nous avons dépensé plus d'un milliard de dollars pour un avion de patrouille en mer sans que le nouveau gouvernement fasse un exposé de principes. En fait, si ma mémoire est bonne, depuis le début des années 1970, les gouvernements libéral et conservateur n'en ont présenté aucun. Les Canadiens ignorent vers quoi nous nous dirigeons. Le Parlement n'en a aucune idée, et il y a gros à parier que le gouvernement n'en sait rien lui non plus.

Ce qui se passe, c'est que le gouvernement se voit dicter sa conduite par les Américains qui disent avoir un plan, une stratégie mondiale à laquelle nous devons souscrire. Ils fabriqueront notre matériel et nous aurons droit à certaines retombées. Nous avons acheté un avion de combat au coût de plusieurs milliards de dollars et nous ignorons à quoi il servira. Il ne s'inscrit pas dans un plan de défense global à l'échelle mondiale, car le gouvernement n'en a pas.

A un moment donné, un député—j'ignore si c'était un ministériel—a dit en plaisantant que la société McDonnell Douglas du Canada avait promis de donner à notre pays un programme touristique de 300 millions de dollars comme compensation. Si je ne m'abuse, un député conservateur a laissé entendre que le CF-18 pourrait être trimballé de foire en foire et qu'on pourrait permettre aux gens de faire un tour dans cet appareil. C'est à peu près l'utilité qu'il a, à l'heure actuelle, à bien des endroits. Je suis persuadé que c'était là une pointe d'ironie, mais ce que cela signifie, selon moi, monsieur le Président, c'est que nous ignorons au juste le rôle que le Canada doit jouer sur la scène internationale dans le cadre d'une stratégie de défense.

Quelle est notre place? Le Canada n'a même pas de plan de défense national. Cela fait 15 ans qu'on attend un document concret à ce sujet. Il est temps que le gouvernement saisisse la Chambre d'un plan de défense. Cela s'impose avant que nous ne consacrions encore des milliards de dollars à la défense sans savoir quelle orientation nous allons prendre si ce n'est que nous sommes à la remorque de l'Oncle Sam et à sa vision mondiale des choses. Nous sommes prisonniers du plan du président Reagan, et cela n'a vraiment rien de rassurant.

Nous allons dépenser des milliards de dollars pour acheter une frégate si le gouvernement réussit à remettre ce projet sur pied, et il y a bien des embûches à surmonter. Nous achetons beaucoup de technologie des États-Unis. On espérait que l'un des avantages serait de permettre aux chantiers navals canadiens de tourner à nouveau, mais le premier ministre a déclaré dans une entrevue l'autre jour qu'il voudrait se débarrasser des subventions à la construction navale. Je me demande ce que certains des députés conservateurs qui ont leur franc parler et qui se sont battus pour cela pendant des années, peuvent bien dire maintenant au premier ministre quand ils confèrent avec lui à huis clos.

Le gouvernement n'a pas instruit la Chambre et les Canadiens de sa politique en matière de défense. Nous voudrions bien savoir à quoi vont servir tous ces milliards qu'il s'apprête à dépenser. Nous voudrions que le gouvernement nous assure que les bourdes que le gouvernement précédent a commises en octroyant le contrat ne nous ont pas fait perdre nos retombées. Nous aimerions également savoir si le premier ministre parle sérieusement quand il évoque la possibilité d'éliminer toutes les subventions, et de ruiner ainsi le secteur de la construction navale, qui s'efforce de redevenir concurrentiel et de se restructurer en dépit d'un marché international très aléatoire et très difficile.

• (1700)

Le gouvernement—c'est ce qu'il y a lieu de retenir de son message d'aujourd'hui sur la défense—ne sait pas où il va. Il dépense des milliards et des milliards de dollars pour acheter du matériel de défense et de nouveaux uniformes sans avoir de plan de défense. La seule solution possible pour lui, c'est de s'accrocher au plan du président Reagan. A vrai dire, un grand nombre de Canadiens ne veulent rien savoir de ce plan qui mène le monde de plus en plus au bord de la destruction. Le Canada y perdra une grande partie de sa souveraineté. Nous avions maintenant la chance de servir la communauté mondiale en nous faisant les propagandistes de la paix et du désarmement permanents. Mais le gouvernement actuel l'a laissée échapper. Après sept mois de compromis de sa part, nous devons nous demander de quoi le Canada pourra bien avoir l'air, si nous lui accordons encore cinq ans. Qui sait ce que sera devenue notre indépendance dans le concert des nations? C'est un fait que notre indépendance en a pris un sérieux coup avec les libéraux, mais elle risque bel et bien de mourir de sa belle mort avec les conservateurs.

En parlant de souveraineté canadienne, monsieur le Président, il y a une autre question qui nous vient à l'esprit, celle de l'émasculation de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Il existe un lien avec la Banque internationale, le Fonds monétaire international et la Société financière internationale. Le projet de loi à l'étude porte une grave atteinte à la souveraineté du Canada. Voyons le contexte dans lequel le gouvernement élabore ce genre de projet de loi.

C'est une décision de principe qui a provoqué l'émasculation de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Le gouvernement a dit que le Canada ouvrait ses portes aux entreprises étrangères. Cela revient à lancer une invitation aux multinationales qui ont posé des problèmes dans le monde entier parce qu'elles ne sont pas suffisamment réglementées, qu'elles ont un objectif spécifique et qu'elles servent les intérêts de leur pays. En l'absence d'obstacles, ces sociétés se mettront à racheter des entreprises canadiennes constructives tantôt pour les fermer tantôt pour les orienter dans une direction totalement différente. Ainsi, nous savons que les multinationales paient des intérêts et des dividendes à l'étranger. Elles achètent des pièces qu'elles font seulement assembler au Canada, ce qui se traduit par une perte d'emplois pour nous. Ce genre d'activité affaiblit l'économie canadienne.

En sept mois, le parti conservateur a davantage affaibli le pays et sapé la confiance qu'en de nombreuses années auparavant. Les conservateurs devraient examiner le bilan de la politique du premier ministre Bennett, en Colombie-Britannique, qui a fait montre d'une grande rigidité sur les principes et qui a fait une fixation sur un programme d'austérité. Je crains ce qui arrivera en Colombie-Britannique lorsque les effets de la volonté obsessionnelle du gouvernement fédéral de pratiquer l'austérité viendront s'ajouter à cela. Nous maudirons le jour où un de ces gouvernements a été élu.

Non seulement les conservateurs et les créditistes mettent le pays dans le pétrin mais nous leur permettons de vendre notre indépendance; cette situation ne peut pas durer. La seule chose encourageante, c'est que le Committee for an Independent Canada commence à se reformer. Cette fois-ci, il sera fort, et le parti conservateur qui essaie de vendre la souveraineté du Canada dans un sens politique et économique, sera directement la cible de ses attaques. Merci, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voulais simplement rappeler au député combien de minutes il lui restait. Son temps de parole n'est pas écoulé.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'apprécie toujours l'aide de la présidence et je reconnais qu'elle s'acquitte de sa tâche d'une manière remarquable.

Des voix: Encore!

M. Skelly: C'est très agréable pour tous les députés.

Le traité sur le saumon montre très bien, monsieur le Président, à quel point le gouvernement avait hâte de vendre le pays aux Américains. Autrefois, nous permettions aux Américains d'avoir des droits sur environ un tiers de la côte de la Colombie-Britannique. Nous avons participé avec eux aux travaux d'un comité mixte. En échange de ce privilège, nous leur avons permis de prendre la moitié de certaines espèces de poisson qui vivaient dans le Fraser. C'était un cadeau de plusieurs millions de dollars par an. Les Américains pourraient aussi décider de nous aider à administrer nos territoires de pêche sans que nous ayons notre mot à dire. C'est une atteinte à notre souveraineté qui est survenue il y a des années. En fait, il est possible qu'un gouvernement conservateur ait été au pouvoir à ce moment-là. Il faudra que je vérifie.

Quoi qu'il en soit, les conservateurs proposent maintenant que les Américains aient des droits sur toute la côte de la Colombie-Britannique, sur tout le territoire de pêche, au lieu de contrôler seulement un tiers de la côte. Les Canadiens se sont faits dépouiller par ce traité parce que le premier ministre tenait à avoir quelque chose à offrir au président Reagan quand il le rencontrera à Québec cette fin de semaine, au point qu'il voulait absolument que le traité soit conclu, même s'il n'était pas satisfaisant. Nous avons appris depuis que cet important traité, qui se traduit par l'érosion complète de la souveraineté canadienne sur une ressource essentielle de la côte ouest, a été approuvé par le cabinet en une demi-heure. Je me demande si le ministre des Transports s'est même donné la peine de lire le document ou de se renseigner à ce sujet. Peut-il nous confirmer aujourd'hui que le cabinet en a discuté pendant seulement 30 minutes et que le premier ministre n'a même pas lu le document?

D'après les medias, le gouvernement savait que le traité posait de très graves problèmes, mais le premier ministre y tenait énormément. A quel genre de gouvernement avons-nous affaire? Ce qu'on peut dire, c'est qu'il se moque de la souveraineté du Canada. Irait-il jusqu'à dérouler le tapis rouge en faisant du Canada une sorte de portier chargé de souhaiter la bienvenue? Ce projet de loi illustre une fois de plus ce genre d'attitude et il faudrait l'étudier minutieusement pour savoir jusqu'à quel point il compromet la souveraineté du Canada. Les conservateurs professent un mépris tel pour le Parlement que nous sommes impuissants devant ces empiètements continuels sur notre souveraineté nationale.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions et des commentaires à propos du discours du député?

M. Crosby: Monsieur le Président, pour ce qui est du discours du député de Comox-Powell River (M. Skelly), je ne me plaindrai certes pas parce qu'il n'a pas . . .

M. Skelly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Dois-je entendre les commentaires d'une personne qui a un parti pris politique?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) a la parole.

M. Crosby: Je n'ai généralement pas de parti pris politique, mais je me félicite de faire exception pour une fois, non pas tant à l'endroit du député, mais contre ce que lui et son parti représentent et c'est bien pour cela que je ne me plains pas parce qu'il n'a pas parlé de l'instabilité qui menace le Fonds monétaire international à cause de la dette de certains États, notamment du Canada, des déficits qu'il faut combler et ainsi de suite. Je ne me plains donc pas qu'il ait passé ces questions sous silence mais parce qu'il a critiqué le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) qui a prononcé l'un des meilleurs discours que j'aie jamais entendu à la Chambre des communes. Il s'est plaint de ce qu'il parlait comme un conservateur. N'est-ce pas un bel exemple de sectarisme? Les néo-démocrates, ces socialistes en pantoufles qui prétendent représenter une tendance politique au Canada, ne parviennent pas à comprendre qu'aucune idéologie politique ne nous oblige à réduire la dette. Ce sont les Canadiens qui veulent que le gouvernement assume ses responsabilités financières. Le parti progressiste-conservateur du Canada répond à leurs désirs. Mon collègue de Cochrane-Supérieur a répondu aux besoins et aux désirs des Canadiens à l'égard de la gestion financière du gouvernement. Je tiens à dire au député de Cochrane-Supérieur et aux néo-démocrates que les socialistes en pantoufles dont je parle . . .

• (1710)

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je suppose que le député fait allusion au discours du député de Comox-Powell River (M. Skelly). Je préférerais qu'il s'en tienne à ce discours.

M. Crosby: Merci, monsieur le Président. En fait, c'est à vous que j'adressais ces paroles. Je voudrais que vous disiez au socialiste en pantoufles de Cochrane-Supérieur que la meilleure façon d'aider les Canadiens sur le plan des programmes et des services sociaux c'est d'assurer le plein emploi, car c'est le meilleur de tous les programmes sociaux. Nous ne parviendrons au plein emploi que si le gouvernement national adopte des politiques financières propres à créer le climat économique qui permettra au secteur privé de fournir ces emplois.

Monsieur le Président, je vous exhorte à faire comprendre aux néo-démocrates que tels sont les désirs des Canadiens. C'est ce que le Parlement doit faire. C'est ce que le gouvernement du Canada tente de réaliser. C'est la volonté du peuple. Il ne s'agit pas d'une idéologie politique. Nous n'avons pas à composer avec une idéologie comme celle des néo-démocrate qui vise à nationaliser l'industrie et à faire pour les Canadiens ce que ces derniers peuvent très bien faire tout seuls.

Cela dit, monsieur le Président, je voudrais poser une question. Pourquoi le député de Comox-Powell River (M. Skelly) et ses collègues du Nouveau parti démocratique ne cessent de répéter que le chasseur F-18, la frégate de patrouille et les programmes de ce genre sont dangereux pour le Canada et les Canadiens. Comment réagit-il à la fermeture de la base aérienne de Chatham? Y est-il favorable? Veut-il que les gens de Chatham connaissent les affres du chômage et de la pauvreté à cause de la fermeture de cette base? Les membres de son parti et lui voient-ils d'un bon oeil pareille action de la part du gouvernement? Qu'il nous communique ses vues sur la défense nationale.

M. Skelly: Monsieur le Président, le fait que le député s'est emporté au moment où il allait exposer son idée m'a un peu dérouté. Je voudrais lui exposer à grands traits les principes de la science politique.

Les électeurs canadiens ont renversé l'ancien gouvernement libéral à cause des idées fixes régressives et primitives que le parti conservateur entretient sur les dettes et les problèmes budgétaires. Je constate que le gouvernement du Manitoba se tire très bien d'affaire. Le déficit de la Saskatchewan n'avait rien d'excessif. Cette province n'avait pas de problème grave avant que les conservateurs ne viennent tout bousculer.

Le dilemme, c'est que l'arrogance et la quasi-autocratie du dernier gouvernement étaient tellement graves que la population a voulu le blackbouler. Ce gouvernement a été évincé parce qu'il a systématiquement refusé d'écouter et d'engager le genre de dialogue qui s'impose dans le processus politique.

De fait, depuis quelques années, le parti libéral essayait de se faire passer pour un parti conservateur. A mon avis, le gouvernement conservateur du Canada est en train de commettre une grave erreur. Les conservateurs ont déjà été défaits pour avoir compromis la souveraineté du Canada et ils ne font qu'aggraver les choses maintenant. Malheureusement, monsieur le Président, c'est une leçon de l'histoire que le parti conservateur devra apprendre encore une fois. Il a été élu pour apporter des changements constructifs et non pour tout détruire comme il le fait maintenant. Nous verrons bien ce qui se passera quand son mandat de cinq ans sera terminé. Les conservateurs doivent se débarrasser de l'idée fixe qu'ils ont à propos de la dette et du déficit et voir comment ils peuvent remettre les Canadiens au travail de façon constructive afin que les contribuables puissent payer les dépenses de leur pays. Ce sera un début, mais jusqu'ici, les conservateurs ne semblent pas avoir appris leur leçon. J'ai bien peur que le Canada ait encore plus d'ennuis financiers qu'auparavant et que sa souveraineté soit davantage menacée.

M. de Jong: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations de mon collègue, le député de Comox-Powell River (M. Skelly). Vu ce que nous venons d'entendre à propos de son discours, je pense que le député devrait mettre certaines choses au point.

N'admet-il pas que le Nouveau parti démocratique se préoccupe lui aussi du déficit, mais qu'il voudrait que le gouvernement le réduise en percevant les impôts qui lui reviennent et que l'ancien gouvernement libéral n'avait pas perçus et que le gouvernement conservateur actuel ne perçoit certainement pas non plus? Si nous percevions seulement l'impôt reporté que doivent les sociétés, nous pourrions combler la plus grande partie du déficit de cette année. Nous devons réduire le déficit, non pas en supprimant certains programmes, mais en percevant les impôts qui auraient dû être perçus au départ.

La deuxième chose que je veux dire, monsieur le Président, c'est qu'à toute fin pratique, la démocratie est morte à New York. Elle est morte parce que les décisions financières ne sont plus prises par le conseil municipal de New York. Elles sont maintenant prises par un groupe de banquiers et de financiers et ce sont eux qui contrôlent les dépenses de New York. Nous risquons de perdre notre souveraineté et notre autonomie politique si nous nous laissons prendre en main par des financiers. Mon collègue a-t-il quelque chose à dire à propos des deux questions que j'ai soulevées?

M. Skelly: Monsieur le Président, mon collègue du Nouveau parti démocratique a très bien cerné le problème. Comme il est originaire de la Saskatchewan, il sait que sous les gouvernements formés par le CCF et le NPD, sa province a très bien réussi à gérer son déficit pendant des années. Ils ont géré leur déficit beaucoup mieux que n'importe quel gouvernement conservateur jusqu'ici. La même chose s'est produite au Manitoba.

Quel malheur si les conservateurs ne réussissent pas à comprendre que le Canada a besoin d'une économie constructive et dynamique qui fournisse des possibilités d'emploi aux Canadiens! Nous n'avons que faire de la vision que les conservateurs ont du pays à l'heure actuelle. Ils sabrent par plaisir et imposent des restrictions qui nuisent à des milliers de personnes. Ils font pire que les gouvernements conservateurs provinciaux mesquins sur leurs territoires respectifs. Il faut adopter une approche novatrice et directe de ce problème.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. L'honorable député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) a la parole.

[*Traduction*]

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi C-30, tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods. Bien que les recommandations et les changements soient pour la plupart d'ordre administratif, la mesure comporte un aspect très important que nous ne devrions pas oublier. En effet, désormais l'autorisation de dépenser sera demandée par le biais des prévisions budgétaires et non au moyens de modifications au projet de loi. Ce détail est fort important, car il nous prive de l'une des rares possibilités, sinon la seule, de discuter à la Chambre des problèmes de financement du tiers monde et des besoins des pays défavorisés. On nous enlève la seule possibilité que nous ayons d'examiner cette question d'une importance capitale sur laquelle nous devrions, en notre qualité de citoyens d'un pays démocratique qui ont bien de la chance, nous pencher de temps à autre.

La ratification des accords de Bretton Woods en 1944 a entraîné la création de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Ces deux organisations étaient fort importantes. A l'époque, elles ont réussi à nous sortir d'une crise financière mondiale. Je ne pense pas que l'on ait jamais procédé à une restructuration organisationnelle plus importante pour le système financier mondial que celle effectuée lors des réunions de Bretton Woods en 1944.

• (1720)

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international devaient être des moyens de restructurer, d'adapter et de développer les finances internationales. D'une part, le Fonds monétaire international devait aider les pays à équilibrer à court terme leur balance des paiements et ainsi maintenir la valeur de leurs devises sans qu'ils soient obligés de recourir à des mesures déflationnistes peu souhaitables. D'autre part, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, ces deux aspects étant l'unique préoccupation de la Banque mondiale à l'époque, assurerait des prêts à long terme pour permettre aux pays de restructurer leur économie après les dévastations de la Deuxième Guerre mondiale, et promouvoir des changements structurels à long terme. C'était un rôle très important à l'époque. Je pense qu'on peut dire que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement a atteint ces objectifs et que ces deux organismes ont joué un rôle très utile.

Cependant, les temps changent et le monde aussi. Les besoins de 1944 ne sont pas nécessairement ceux d'aujourd'hui. Les pays en développement qui bénéficient d'un prêt de la BIRD sont des pays dont l'évolution socio-économique est passablement avancée. Il est certain que cela répond à un besoin réel, mais de nombreux pays pauvres ne semblent pas répondre aux critères exigés par la Banque mondiale ou encore par le Fonds monétaire international, dont je vous parlerai tout à l'heure.

La Banque mondiale fournit des capitaux selon des moyens conventionnels assortis de garanties fournies par les pays membres. C'est très important. Les prêts sont consentis à partir de considérations financières, ce qui est également important compte tenu de certains aspects dont s'occupe l'organisme.

La Banque mondiale a créé une deuxième agence, la Société financière internationale. Son rôle est d'aider le développement économique des pays moins développés en favorisant la croissance du secteur privé et en les aidant à trouver des capitaux nationaux et étrangers. Il est extrêmement important de développer le secteur privé de ces pays, ce qui leur apportera sans nul doute une aide supplémentaire à celle qu'offre la Banque internationale de reconstruction et de développement aux pays du tiers-monde.

Le troisième organisme de la Banque mondiale qui revêt une très grande importance pour les pays nécessiteux est l'Association pour le développement international. L'aide qu'elle offre se concentre sur les pays très pauvres, comme ceux dont le produit national brut par habitant a été inférieur à $805 par an en 1982. Plus de 50 pays tombent dans cette catégorie. C'est le groupe qui souffre le plus et qui, de l'avis du parti libéral ne reçoit pas actuellement l'attention que les autres pays devraient leur accorder.

Seulement 2 p. 100 des investissements intérieurs bruts dans les pays bénéficiaires passe par l'Association pour le développement international. En 1980, par exemple, seulement 2 p. 100 des investissements internes effectués en Inde et au Pakistan—les premier et troisième principaux pays bénéficiaires—sont passés par l'Association pour le développement international. Ces pays ont énormément besoin d'aide.

Les choses ne font qu'empirer. La sixième reconstitution est la sixième contribution faite par tous les pays membres de l'Association pour le développement international. Étant donné que les versements à ce titre ont été plus lents que prévu, en 1982, les prêts ont diminué de 34 p. 100 par rapport à 1980 en dollars constants. En 1983, il y avait encore un retard de 13 p. 100 par rapport à 1980. Autrement dit, en termes absolus, les contributions à l'Association pour le développement international diminuent, ce qui a des conséquences néfastes énormes sur le tiers monde et sur tous les pays qui ont le plus besoin d'aide.

Depuis lors il y a eu une septième reconstitution. Ce total de 9 milliards de dollars représente une diminution importante du financement de faveur offert aux pays les plus pauvres. Les contributions ont diminué de 25 p. 100 en termes nominaux et de 40 p. 100 en chiffres réels par rapport à la sixième réconstitution en 1979.

En raison notamment de l'inclusion de la Chine, cette réduction de la septième reconstitution par rapport à la précédente représente une diminution de 70 p. 100, en chiffres réels, par habitant. D'une part, les besoins de ces pays très pauvres augmentent tandis que d'autre part, les contributions effectuées à l'Association pour le développement international diminuent. Cette situation très grave ne reçoit malheureusement pas l'attention qu'elle mérite.

Examinons l'allocation versée par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement. Si nous examinons la stricte application de ses critères pour l'allocation d'une somme globale de 9 milliards, plus des trois quarts des ressources totales de l'Association sont versées à l'Inde et à la Chine. Cela signifie qu'un plafond doit être imposé sur les fonds fournis à la Chine et à l'Inde. Des pays tels que l'Inde devront emprunter davantage de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement de même que d'établissements commerciaux parce qu'ils ne pourront plus recevoir le même montant de l'Association internationale de développement. Cela signifie que, d'ici 1986, les emprunts effectués sur les marchés pourraient représenter plus de la moitié des sommes versées à l'Inde. L'Inde ne peut affronter une situation comme celle-là.

Entre 1981 et 1983, les revenus par habitant dans les pays africains situés au sud du Sahara ont diminué. Depuis lors, nous avons pris conscience de ce qui se passe dans ces pays d'Afrique. Cette situation est une honte pour l'humanité, et nous devons rougir d'avoir laissé les problèmes s'aggraver à un point tel.

Mon collègue, le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) a parlé du déficit. Ses remarques très importantes ont été appréciées par les députés. Toutefois, nous ne devons pas considérer seulement le déficit, car le problème ne s'arrête pas là. Il y a des problèmes au Canada, comme les besoins des Canadiens à revenu modeste, des chômeurs et des pensionnés. Il y a des problèmes dans des parties du pays qui connaissent des difficultés économiques et souffrent des graves disparités régionales. Bien entendu, les nations pauvres du monde ont également des problèmes, notamment celles qui reçoivent les fonds de l'Association internationale de développement.

Ces nations africaines ne peuvent restructurer leurs finances par leurs propres moyens. La part de l'Afrique dans l'Association internationale de développement est passée de 25 p. 100 en 1980 à 37 p. 100 en 1983. Même en augmentant la part de l'Afrique de 5 p. 100 par rapport au sixième réapprovisionnement et en prenant le septième tel qu'il existe maintenant, les niveaux du sixième réapprovisionnement donneraient moins de ressources supplémentaires à partir des 9 milliards de l'Association internationale de développement que si l'on conservait la part de 12 milliards qui existe dans le sixième réapprovisionnement. Même maintenant, dans ce septième réapprovisionnement, si nous augmentons la part de l'Afrique de 5 p. 100 nous n'égalerons pas le montant que l'Afrique recevait en 1979. En termes réels, l'Afrique connaîtra une diminution de 21 p. 100 par rapport aux engagements pris en 1979 pour le sixième réapprovisionnement. Ce ne sera pas uniquement le cas de l'Afrique, mais d'autres pays également.

• (1730)

C'est une situation extrêmement grave, car 40 p. 100 des prêts de l'Association internationale de développement sont consacrés à des projets agricoles et 25 p. 100 à des projets de développement humain. Jusqu'où cela ira-t-il? Nous connaissons la situation actuelle, nous connaissons le drame de l'Éthiopie. Nous voyons la même chose se produire dans d'autres pays subsahariens. La question qui s'impose est la suivante: Que sommes-nous prêts à faire?

Au Canada, comme cela peut être le cas dans d'autres pays, nous pouvons fermer les yeux sur cette situation. Cependant, c'est loin d'être facile. Je trouve cela extrêmement difficile. Cela me dérange considérablement. Quelle sera la position du monde? Continuerons-nous d'envoyer l'aide nécessaire? Nous ne pouvons laisser des gens mourir par millions comme cela serait le cas autrement. Que ferons-nous pour changer la vie de ces gens et les pays dans lesquels ils vivent? Permettrons-nous que la situation continue de se détériorer? Allons-nous permettre qu'elle devienne si terrible, si tragique et catastrophique que l'opinion mondiale et l'opinion canadienne ne réagiront qu'aux situations les plus terribles et les plus graves? Allons-nous laisser la situation se détériorer au point que la faim, dont on niait l'existence il y a seulement dix ans, ne sera plus considérée comme terrible? C'est ce qui se produira si on ne porte pas attention à cette très importante question.

En vertu des amendements apportés à la Loi, nous attribuerons des fonds à la Banque mondiale dans le budget des dépenses. Les députés n'auront pas la possibilité, comme par le passé, de discuter de cette très importante question. Ils perdront ainsi un autre moyen à leur disposition pour pouvoir s'enquérir de la gravité du problème qui se pose et qui continuera de se poser, en parler et en informer la population. La situation empirera.

Le Fonds monétaire international joue un rôle très important. Ce que la Banque mondiale ne peut faire par l'entremise de ses trois organismes, le Fonds monétaire s'en charge. Cependant, le Fonds ne rejoint pas les pays africains et c'est particulièrement vrai des pays du Sahel. Ses programmes sont loin d'atteindre les objectifs visés. Ainsi, l'objectif de croissance du FMI dans ces pays n'a été atteint que dans cinq des 23 pays africains visés. Dans le cas des objectifs relatifs à l'inflation et aux échanges commerciaux, la proportion a été respectivement de 13 sur 28 et de 11 sur 28. La relation entre les programmes du FMI et les emprunts bancaires nets est beaucoup plus forte dans les pays dont le développement est faible. Or, le FMI ne rejoint pas ces pays.

Que sommes-nous disposés à faire? J'espère que le premier ministre (M. Mulroney) discutera de cette question lors de ses entretiens avec le Président des États-Unis. Il s'agit là d'un problème sur lequel en tant que députés ou Canadiens, nous ne pouvons fermer les yeux. Nous devons nous pencher sur ce problème en plus de tous nos problèmes reliés au déficit, au chômage, à la pauvreté et aux disparités régionales. Si nous ne le faisons pas, la situation empirera. En fait, la gravité du problème connaît une progression géométrique et non pas arithmétique. La situation est grave et il faut le rappeler sans cesse à la Chambre des communes et aux citoyens.

J'espère que nous continuerons à discuter de temps en temps de ce problème très important à la Chambre, même si nous n'aurons pas l'occasion de le faire par le biais de modifications à la Loi sur les accords de Bretton Woods. Pour le moment, nous nous contentons de lutter contre les conséquences de la famine mais nous nous attaquons aux symptômes du mal, non au nœud ni aux causes du problème. Nous ne nous attaquons pas à la raison pour laquelle les pays du tiers monde ne cessent de perdre du terrain par rapport aux autres, surtout les plus pauvres d'entre eux.

Certains pays du tiers monde font des progrès, la plupart aux dépens de l'industrie canadienne. Nous importons leurs marchandises et nous sommes obligés d'exporter nos produits. C'est eux que l'on cite en exemple lorsqu'on parle de pays du tiers monde qui réalisent des progrès. Il y a toutefois au moins 50 pays du tiers monde qui ne progressent pas, qui se laissent de plus en plus distancer par les autres. Il faut que la Chambre des communes, le gouvernement et les autres gouvernements qui se préoccupent des autres êtres humains étudient le problème. Je le répète, j'ai demandé au premier ministre d'en discuter avec le président des États-Unis à Québec. J'espère bien que nous pourrons débattre cette question importante à la Chambre des communes.

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, j'aimerais demander à l'honorable député qui vient d'intervenir à la Chambre si une des façons de maintenir le débat auquel il se réfère ne serait pas, au niveau de la discussion de ce projet de loi en comité, d'éviter que les fonds soient affectés uniquement par le biais des prévisions budgétaires et de maintenir à la Chambre les amendements, comme on l'a fait dans le passé.

[*Traduction*]

M. MacLellan: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa suggestion. J'espère que la question sera abordée quand le comité étudiera le budget des dépenses. Comme les députés le savent, les aspects du budget des dépenses qui font éventuellement l'objet de discussions ne sont pas choisis à l'avance. Nous ne pouvons donc pas être certains d'avoir l'occasion de discuter de cette question. Comme c'est le cas de la plupart des aspects des prévisions budgétaires, il n'y aura peut-être pas de débat parce que les membres du comité estimeront que ce n'est pas un sujet important. J'espère bien que je me trompe et que cette question sera débattue en priorité. Peut-être des députés accepteront-ils de parler de temps à autre de l'importance de cette question. Je ne doute pas que le député serait prêt à en discuter lors des séances du comité consacrées au budget des dépenses.

M. Boudria: J'ai une question pour mon collègue, monsieur le Président, mais je voudrais tout d'abord le féliciter de sa remarquable intervention.

• (1740)

Je voudrais demander au député s'il est au courant de ce qu'a déclaré le premier ministre (M. Mulroney) à la revue *Fortune* au sujet du comportement de l'économie canadienne. Je sais que cette question intéresse vivement le député et certains députés en ont parlé aujourd'hui. Je voudrais plus particulièrement que mon collègue nous dise ce qu'il pense des déclarations suivantes du premier ministre faisant suite aux critiques de ses adversaires politiques qui lui reprochaient de vouloir vendre le Canada. Le premier ministre a déclaré ceci:

> Qui voudrait l'acheter? Qu'y a-t-il de tellement intéressant au Canada pour nous faire penser que tout le monde va se précipiter simplement parce que quelqu'un dit «J'aimerais faire des affaires avec vous». Notre bilan n'est pas très positif. Nos produits n'étaient pas de la meilleure qualité. Nos livraisons laissaient à désirer. Nous avons emprunté notre expertise dans une large mesure. Notre technologie a été achetée. Qu'offrons-nous donc de tellement intéressant? Si quelqu'un veut acheter du pétrole ou du blé, eh bien, nous sommes prêts à faire des affaires . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je vais permettre au député de répondre, mais j'estime que les questions adressées au député devraient porter sur les accords de Bretton Woods. Elles devraient être un peu plus pertinentes.

M. MacLellan: Ce que le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a dit m'apparaît très pertinent. Il se trouve que nous avons une économie très fragile dans le monde d'aujourd'hui. Nous sommes du nombre des pays donateurs dont dépendent ces pays pauvres. Si l'économie occidentale ne réussit pas à demeurer très forte ces pays n'auront nulle part où se tourner pour trouver de l'aide. Cela va devenir un problème extrêmement critique.

Or l'économie occidentale est soutenue de nos jours par l'économie des États-Unis. Et cette dernière repose complètement sur la confiance uniquement. Rien ne peut justifier que l'économie américaine soit tellement plus forte que celle des autres pays du monde occidental. Elle s'appuie sur les armements, les missiles et la bravade. Si ce château de cartes commence à s'écrouler, les économies de tous les pays occidentaux vont en souffrir.

Le premier ministre est allé rendre visite aux dirigeants américains et leur a dit: «Nous aimons la façon dont vous gérez votre économie. Vous êtes le modèle pour nous tous». Quel modèle! Cela ne nous permet pas de croire que le gouvernement actuel ait la moindre idée de ce qu'il veut faire pour renforcer l'économie canadienne. C'est absolument tragique. Il a accroché notre destin à la remorque de l'économie américaine alors que le Canada ne peut y trouver absolument aucun avantage à part perdre des emplois à cause d'Investissement Canada et de sa politique de porte ouverte. Si l'économie américaine flanche, la nôtre va en souffrir beaucoup plus que ce n'aurait été le cas si le premier ministre n'avait pas adopté ce que je considère être une politique des plus insensées.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il d'autres questions ou d'autres observations au sujet de l'intervention du député?

[*Français*]

L'honorable députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a la parole.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, on est à la Chambre aujourd'hui pour discuter, justement, des politiques que l'on va poursuivre au cours des quatre prochaines années, de nos obligations envers le Fonds monétaire international et surtout envers les pays moins développés.

Mais il y a un problème important qu'il faut considérer dans une telle discussion. Il ne s'agit pas seulement de nos déboursés relativement aux accords de Bretton Woods, mais aussi de la situation du dollar américain et des taux d'intérêt américains qui sont définitivement liés à toute l'économie internationale. Monsieur le Président, si on examine les résultats de cette politique monétaire des États-Unis, on se rend très bien compte qu'il existe des pays moins développés qui deviennent de plus en plus «serré» au point de vue de la capcité de générer des capitaux: du capital soit pour le développement interne, soit pour le développement externe. Et on sait que même au début de ces fameux Accords de Bretton Woods, depuis les années 1940, les pays moins développés ont toujours eu du mal en voulant susciter des importations et en ayant la capacité d'envoyer des exportations aux pays plus développés, comme le Canada et les États-Unis.

On sait aussi très bien que ces pays ont des gros problèmes financiers et des gros problèmes de dettes per capita qui sont beaucoup plus difficiles et beaucoup plus sérieux que les problèmes tels qu'on les voit maintenant au Canada.

Malheureusement, monsieur le Président, le gouvernement progressiste conservateur ne veut pas accepter la politique de l'ancien gouvernement libéral et la politique de la communauté internationale qui dit que pour vraiment améliorer le système monétaire international, qui n'est pas seulement lié à notre Fonds monétaire international mais aussi aux taux d'intérêt du dollar américain et à nos fonds d'or, il faudrait aussi créer un plan global visant à aider ces pays sous développés pour qu'ils prennent des forces au point de vue économique.

Malheureusement, le gouvernement actuel, monsieur le Président, refuse de donner un plan global ou d'entrer dans des négociations globales pour essayer d'aider les pays qui sont actuellement dans des dettes intolérables. Ce qu'ils disent? Ils disent: On va examiner cas par cas, on va les laisser traîner pays par pays, au lieu d'assumer la responsabilité en tant que pays chef du monde en disant que le Canada a la responsabilité d'aider tout le monde à sortir de cette espèce de vice économique où se trouvent actuellement les pays sous développés. Mais ce n'est pas arrivé, monsieur le Président, parce que, malheureusement, ce gouvernement et ses politiques financières sont liés directement aux politiques du gouvernement conservateur républicain des États-Unis. Et on peut très bien constater comment le gouvernement américain sait déjà que le gouvernement canadien aimerait suivre son exemple. On a bien clairement vu la semaine dernière, quand le représentant des États-Unis qui allait parler avec le premier ministre du Canada (M. Mulroney), c'est-à-dire M. Nitze, alors qu'il avait son fameux rendez-vous avec notre premier ministre, il a eu l'audace de donner sa synthèse de la visite avant que la visite n'ait lieu, c'est-à-dire que M. Nitze a dit à tous les Canadiens: «On a une bonne discussion, c'est une discussion fructueuse.» . . . même avant que les discussions n'aient eu lieu!

Monsieur le Président, on n'a pas vu à la Chambre quand le premier ministre était confronté avec ce phénomène . . . Est-ce que le premier ministre a nié, est-ce qu'il a rejeté les données de M. Nitze? Non, monsieur le Président, parce qu'il est lié comme un petit chien sur le . . . je dirais la laisse de M. Reagan, le Président des États-Unis et il n'a pas le pouvoir de s'installer dans une économie indépendante, ni au niveau des politiques monétaires, ni au niveau des politiques de défense. Et, monsieur le Président, on a bien pu entendre des commentaires des progressistes conservateurs ici voulant que l'ancien gouvernement libéral avait fait certains péchés . . . On a fait certains péchés, selon les députés qui se trouvent ici, mais j'aimerais indiquer . . . et je pense que j'aurais l'appui de tous les Canadiens, j'aimerais, en tant que députée libérale, être fière des travaux que nous, en tant que parti et gouvernement, avons faits durant la période des dialogues Nord-Sud, telle qu'elle a été lancée par notre ancien premier ministre, le très honorable Pierre Elliott Trudeau. Et je pense, monsieur le Président, que même les députés conservateurs devraient reconnaître la «chefferie», non seulement du parti libéral, mais aussi celle du gouvernement canadien dans ce Dialogue avant que se soit installé notre nouveau premier ministre.

Par exemple, nous savons que, en 1981, c'était notre premier ministre, M. Trudeau, qui était un des présidents, le coprésident de la Conférence à Cancun, justement afin de discuter des problèmes économiques des pays du Tiers-Monde et des pays en voie de développement.

Malheureusement, depuis les six derniers mois, depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement conservateur, on voit que le Canada ne reflète plus une politique indépendante auprès de la scène internationale dans le domaine fiscal, monétaire et de la défense.

Monsieur le Président, je pense que même les conservateurs . . . Et je me souviens, par exemple, qu'un ancien membre du comité pour le Canada indépendant . . . et c'est notre ministre actuelle de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) alors qu'elle se trouvait dans l'opposition, elle croyait que c'était très important d'établir pour le Canada un pays économiquement et politiquement indépendant des États-Unis, je pense, au niveau, par exemple, de l'investissement étranger. Mais lorsqu'elle est arrivée au niveau gouvernemental, elle a changé tout à fait d'avis et elle n'est plus prête maintenant à lutter dans le Cabinet afin d'assurer que le Canada «tienne» toujours une politique canadienne auprès de nos investissements.

Monsieur le Président, j'ai été choquée de constater justement cette semaine, alors que nous avions un grand Canadien qui s'est lancé dans la question de notre indépendance, il y a même 15 ou 20 ans passés, je parle de M. Mel Hurtig d'Edmonton, lorsqu'il est arrivé au Comité pour parler, justement, de la folie du gouvernement dans ce nouveau projet de loi: Investissement Canada. Les députés conservateurs lui ont demandé quels droits il avait, sur quelle invitation il était venu parler, justement, devant un Comité parlementaire. Mais, monsieur le Président, lorsqu'une personne connue à travers le Canada . . . il est connu depuis plusieurs années pour avoir parlé pour le Canada, pour notre culture, pour notre indépendance économique . . . Je pense qu'il a quand même le droit de parler devant le Comité parlementaire, surtout lorsqu'il était là sur l'invitation du Comité.

Monsieur le Président, il est incroyable que les conservateurs ne soient pas prêts à accepter eux-mêmes le fait qu'ils se disent tellement fiers de la proximité avec la politique économique des États-Unis et l'on voit les conséquences, non seulement dans l'économie interne du Canada, mais on a pu établir que des milliers d'emplois, tels que promis par notre premier ministre, se sont produits. Une raison pour laquelle ils ne se sont pas produits, c'est parce que notre gouvernement, contrairement aux déclarations du premier ministre alors qu'il était candidat à la direction, et lorsqu'il était candidat au poste de premier ministre, contrairement à ses propres indications, préfère laisser tomber les emplois des Canadiens au lieu d'intervenir et de laisser tranquille le dollar canadien afin qu'il trouve son propre niveau.

Cela, messieurs, c'est la politique du gouvernement conservateur qui se lie si étroitement au gouvernement conservateur des États-Unis au point qu'on ne voit pas la différence.

Monsieur le Président, on sait aussi que ce gouvernement a fait certaines promesses auprès des pays en voie de développement durant la campagne électorale, et j'aimerais en citer quelques-unes, car je me souviens de ce que les conservateurs ont beaucoup oublié depuis. Mais seulement pour ceux qui se sont intéressés aux promesses rompues des conservateurs, et on sait qu'il y en a tellement déjà, j'aimerais pour le «record», monsieur le Président, citer certaines promesses que j'ai pu trouver dans une petite politique de poche . . .

• (1750)

[*Traduction*]

Cette politique de poche, quant à moi, elle est américaine.

Le gouvernement a pris certains engagements quand il était dans l'opposition. Il cherchait alors à gagner la confiance des Canadiens. Je voudrais rappeler ces engagements, afin qu'on ne les oublie pas dans le sillage des autres promesses que le gouvernement a rompues.

Les conservateurs ont promis d'honorer nos engagements internationaux, d'augmenter l'aide officielle du Canada au développement, en la faisant passer d'ici à 1990 à 0.7 p. 100 de notre produit national brut, de fournir une plus grande part de cette aide par le biais d'organisations non gouvernementales, d'accroître l'efficacité de nos programmes d'aide étrangère et d'aide au développement, de réexaminer notre politique étrangère en sollicitant la participation des Canadiens et de renforcer nos relations commerciales sans limiter l'accès aux pays en développement.

Il reste beaucoup à faire afin de réaliser ces objectifs. Le gouvernement a du pain sur la planche s'il compte vraiment aider les pays moins développés à se sortir de l'étau économique dans lequel la situation du commerce international les enserre. Il y parviendra seulement lorsqu'il aura rejeté son complexe d'infériorité que les propos du premier ministre (M. Mulroney) publiés dans la revue *Fortune* illustraient avec tant de justesse.

Le premier ministre et le gouvernement ne croient pas à la compétitivité des Canadiens sur le marché international. Cela ressort très clairement des observations qu'a consignées au compte rendu mon collègue, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). Le gouvernement souffre en fait d'un complexe d'infériorité et croit que la seule façon d'établir sa supériorité ou son égalité est d'abolir les frontières et de dire aux Américains qu'il n'y a absolument aucune différence entre leur pays et le nôtre. En fait, il croit pouvoir y arriver non seulement en ouvrant les portes de notre pays, mais encore en nous mettant en vente.

Je crois que la population canadienne reconnaît le caractère particulier de nos institutions culturelles et de notre apport économique. Je crois aussi que les Canadiens admettent que les meilleurs créateurs d'emplois au Canada sont les produits qui sont fabriqués au Canada pour les Canadiens, mais qui peuvent concurrencer les produits de tout autre pays sur le marché international.

Je ne crois pas que les initiatives du présent gouvernement porteront fruit. En fait, je crains exactement le contraire. J'ai bien peur que lorsque ce qu'on appelle le projet de loi sur Investissement Canada—qu'il aurait mieux valu appeler loi sur Abandon Canada—donnera des résultats, nous verrons reparaître au Canada la mentalité de succursale qui existait avant les travaux du Comité pour un Canada indépendant.

Nous, du parti libéral, convenons et comprenons que nous avons commis certaines erreurs que nous avons chèrement payées le 4 septembre. Toutefois, nous croyons que le peuple canadien comprend fondamentalement que notre rôle ne se limite pas à nous faire valoir, à nous remplir le ventre, à mettre en valeur et à stimuler l'économie canadienne, mais que nous devons aussi faire preuve d'autorité sur la scène monétaire et économique internationale. Un gouvernement qui est tenu en laisse par le président des États-Unis est incapable de donner le ton aux autres pays.

Les réalisations de notre parti, dans ce domaine, n'ont pas commencé seulement lors de la Conférence Cancun. Il faut remonter aux années 1950 et 1960. C'est le parti libéral, à l'époque, qui a fait valoir, malgré l'opposition acharnée de bien des conservateurs, que nous avions certaines responsabilités envers nos frères démunis du monde entier. C'est encore lui qui a continué, en dépit d'une conjoncture difficile, à envoyer de l'argent en Éthiopie en essuyant les critiques acerbes des députés actuellement au gouvernement qui lui reprochaient d'aider nos frères affamés. Nous allons défendre cette tradition qui nous fait honneur et nous ne laisserons pas le gouvernement ternir ce que le parti libéral a fait pour rendre notre monde meilleur.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre la députée. Avant de déclarer qu'il est 18 heures, je tiens à lui rappeler que, si le projet de loi est à l'étude demain, il lui restera huit minutes, plus les 10 minutes réservées aux questions et aux commentaires.

[*Français*]

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 14 mars 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 13 mars, de la motion de M. Hnatyshyn (au nom du ministre d'État (Finances)): Que le projet de loi C-30, tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods, à abroger la Loi sur l'Association internationale de développement et à modifier d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, quand la Chambre a ajourné ses travaux hier soir, on avait justement eu l'occasion de soulever pour tous les Canadiens les problèmes avec lesquels les pays en voie de développement sont actuellement aux prises et les mesures qui devront être prises par le gouvernement canadien en vue d'aider, justement, ces pays. Et on sait très bien que le Fonds monétaire international joue un rôle dans ce domaine, mais il faudrait aussi se rendre compte qu'il y a également d'autres organismes qui devraient jouer leur propre rôle, si on désire avoir une économie mondiale plus forte et plus fructueuse.

[*Traduction*]

Lorsque le débat a été ajourné hier, j'avais eu le plaisir d'indiquer certains des domaines dans lesquels les gouvernements fédéraux libéraux avaient joué un rôle majeur sur la scène internationale, et particulièrement le dialogue Nord-Sud, la Conférence de Cancun, ainsi que le rôle de notre ex-premier ministre Pierre-Elliott Trudeau. Je pense que nous avons collectivement le devoir de ne pas nous reposer sur les lauriers des gouvernements précédents.

Il est absolument nécessaire, à mon avis, que le gouvernement prenne une initiative dans le domaine de l'égalité monétaire internationale. Sur ce plan, le Fonds monétaire international a un rôle très important à jouer, mais il y a en fait d'autres mécanismes dont il faut tirer un meilleur parti pour que l'économie mondiale puisse prospérer. Je pense en particulier au rôle de la CNUCED dans les négociations visant à donner aux pays du tiers monde et aux pays en voie de développement un accès aux marchés nord-américains qui sont beaucoup plus développés.

En raison de leur supériorité économique, les pays développés consommateurs de matières premières ont monopolisé les transports, la commercialisation et la transformation de ces matières. Cela fait que les pays sous-développés ne touchent qu'une part infime du prix de vente final. En fait, la CNUCED a calculé que la semi-transformation locale de dix matières, qui ferait sortir ces pays de la mentalité de fournisseurs de matières brutes qui malheureusement semble entacher la politique d'exportation du gouvernement actuel, la semi-transformation, dis-je, permettrait à ces pays de multiplier par 1.5 leurs recettes actuelles. L'état de choses actuel ne vient pas essentiellement d'obstacles à la transformation qui auraient été érigés par la structure douanière des pays développés. Je pense que le nouveau gouvernement devra prouver aux Canadiens qu'il agit. Il faudra qu'il évoque ce sujet lors des négociations au sommet qui vont avoir lieu au cours de la fin de semaine entre le premier ministre du Canada (M. Mulroney) et le président des États-Unis.

Il tombe sous le sens à mon avis que nos rôles et nos responsabilités dépassent les limites du pays et du continent. Il faut qu'ils s'étendent à ces pays qui s'efforcent actuellement de se débarrasser d'une dette intérieure incroyable et qui, par le biais d'organismes et de mécanismes comme le Fonds monétaire international, la Conférence de Cancun et la CNUCED, cherchent la possibilité d'avoir leur part des énormes marchés mondiaux de matières premières dont j'ai déjà parlé. Malheureusement, au cours de ses premiers mois d'activité le gouvernement a donné à penser qu'il voyait l'économie mondiale d'un autre œil que les gouvernements libéraux précédents. Je pense par exemple aux promesses que les conservateurs ont faites dans ce domaine pendant la campagne électorale et dont j'ai parlé hier.

Le gouvernement a promis de réviser notre politique étrangère en prenant l'avis des Canadiens, mais en même temps il a cautionné une politique étrangère qui suit servilement celle des États-Unis d'Amérique. Au lieu d'aller demander aux Canadiens s'ils veulent avoir une politique culturelle indépendante, une politique économique indépendante et une politique de défense indépendante, le gouvernement a pris des engagements qui montrent clairement son intention de singer les politiques socio-économiques et les politiques de défense de nos voisins du Sud.

• (1110)

[*Français*]

Monsieur le Président, à mon avis, il est triste de constater que le gouvernement, en même temps qu'il a fait beaucoup de promesses au cours de la campagne électorale, a dit: On va avoir des discussions avec tous les Canadiens au sujet de l'économie, au sujet de nos liens internationaux avec, par exemple, le Fonds monétaire international; on va en discuter avec tous les Canadiens afin de savoir ce qu'ils pensent de notre politique étrangère vis-à-vis de la défense.

Ce qui est arrivé? Actuellement, après six mois au pouvoir, le gouvernement s'est allié si étroitement avec le gouvernement américain conservateur des États-Unis que l'on n'a même pas la possibilité de développer une politique étrangère indépendante. Monsieur le Président, je sais très bien que surtout parmi les députés conservateurs du Québec, qui ont fait beaucoup de promesses de nouvel élan, de nouvelle ère, de nouvelle époque pour le Canada . . . Je pense que les gens du Québec ne sont pas intéressés à s'allier si étroitement à nos voisins américains au point de ne plus avoir la chance de conserver notre propre culture. Cela a quand même fait le sujet de batailles depuis des années au Québec, pour que les Québécois puissent conserver leur propre culture, leur propre indépendance aux points de vue économique et culturel. Et voyons ce qui est arrivé. Dès que le gouvernement conservateur a été élu, grâce à beaucoup de promesses, justement de protéger cette indépendance, on voit que le Président des États-Unis ainsi que le premier ministre du Canada se sont mis ensemble pour passer n'importe quel accord sans avoir vraiment un consensus canadien.

Monsieur le Président, je suis fière d'être Canadienne; je pense que tous les Canadiens et Canadiennes ont la capacité de développer notre économie, toujours en pensant à nos voisins les pays en voie de développement. Malheureusement, le gouvernement sous la direction du premier ministre n'y pense pas, et cela est devenu bien clair dans l'article qui a paru dans *Fortune*. Je pense que nous, dans l'opposition, nous devrions convaincre le gouvernement que nous, les Canadiens, nous pourrions faire une économie beaucoup plus forte, sur nos propres reins, avec nos propres besoins, et qui ne comprendrait pas seulement les besoins des États-Unis, nos voisins du Sud, mais pour tous les pays en voie de développement et à demi développés, comme cela a déjà été établi par le gouvernement libéral précédent.

M. le vice-président: L'honorable député de Châteauguay (M. Lopez) aimerait poser une question ou faire un commentaire?

M. Lopez: Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la parole. Je suis vraiment estomaqué d'entendre les propos de la députée qui vient de prendre la parole, qui avait déjà commencé son discours hier soir et qui l'a poursuivi aujourd'hui de façon vraiment irresponsable, irréfléchie, bien sûr, et de constater le manque de respect qu'elle a souligné, bien démontré, envers le gouvernement, le très honorable premier ministre, ainsi qu'envers tout le peuple canadien. Je pense que, par ses propos, la députée ne manque pas seulement de respect envers notre premier ministre, mais également envers la Chambre et envers tous les Canadiens qui nous ont donné toute leur confiance. Quand je parle de leur confiance envers nous, envers le gouvernement et envers notre premier ministre, je pense que je ne suis pas obligé de souligner que c'est le reflet, la volonté de tous les Canadiens qui nous ont accordé leur confiance et qui continuent à nous l'accorder de plus en plus.

Je comprends la frustration qu'il y a de ce côté-là de la Chambre, dans le «petit coin» de ceux qui, maintenant, ne prennent pas beaucoup de place, heureusement, et je souhaite de plus en plus que les choses aillent dans cette direction-là, et ils n'ont pas besoin de nous pour les «réduire», car je crois qu'ils font cela très bien eux-mêmes, soit de se «réduire» eux-mêmes.

Quand ils parlaient hier des pays pauvres et qu'ils démontraient envers ces pays en voie de développement une grande solidarité, je les comprends, parce que, étant donné l'attitude du gouvernement libéral, justement, s'ils avaient continué dans la même veine, le Canada ferait partie de ces pays-là bientôt. Alors, l'héritage qu'ils nous ont laissé, ils ont déjà emboîté le pas vers la pauvreté et, par le fait même, le Canada ne serait pas un pays de partage, mais un pays obligé de vivre de charité si on avait continué dans la même veine, dans la même politique que le gouvernement libéral, et tout le monde le sait qu'il nous a conduits dans le chaos; je pense qu'on était au deuxième rang au niveau de vie mondial à un certain moment, il y a 15 ans, et qu'on est aujourd'hui au 17e rang. C'est quasiment honteux de voir un pays comme le Canada se dégrader aussi rapidement que cela dans son abondance, abondance dont tous les Canadiens sont fiers.

• (1115)

Nous sommes tous fiers d'avoir notre premier ministre ainsi qu'un gouvernement qui est, à mon avis, et je crois à l'avis de tous les Canadiens, le meilleur gouvernement que le Canada ait jamais connu. Notre très honorable premier ministre, qui nous fait honneur à tous, je pense que nous devrions tous l'appuyer, être avec lui, être fiers de lui. Cela fait très mal au parti libéral, je le comprends, et cela va faire de plus en plus mal s'il continue encore à dénigrer les représentants de notre peuple canadien. Et je crois qu'il ne fait pas de doute dans l'esprit de personne: c'est le meilleur premier ministre que le Canada ait jamais connu!

Mme Copps: Oui, monsieur le Président, c'est malheureux . . . Je ne pense pas que les Québécois qui sont impliqués dans le dossier Domtar pensent que notre premier ministre est le meilleur qu'on ait jamais eu. Il y a beaucoup de Québécois dans cette Chambre, aussi bien les Québécois conservateurs, qui diront que ce n'est pas vrai.

Autre chose, et je m'excuse, mais c'est un nouveau député qui ne connaît pas vraiment le Parlement, car s'il le connaissait, il ne nous dirait jamais que je n'ai pas de respect pour le Parlement. Il aurait su dans les paroles de l'ancien premier ministre de la Grande-Bretagne, sir Winston Churchill, qui disait que «le droit, la responsabilité de l'opposition, c'est de s'opposer». Et si le député de Châteauguay (M. Lopez) ne peut pas comprendre pourquoi moi, en tant que libérale, je suis désolée, il a vraiment confirmé l'esprit et la mentalité conservateurs quand il a dit ici aujourd'hui à la Chambre qu'il n'aimerait pas continuer dans la même veine que les libéraux dans le domaine de notre politique aux étrangers.

J'aimerais, monsieur le Président, souligner pour tous les Canadiens . . . Dans le cas de l'Éthiopie, on a vu que les Canadiens et les Canadiennes ont un cœur quand ils voient les difficultés avec lesquelles d'autres pays sont aux prises. Et on ne peut pas comparer la situation économique du Canada avec celle de l'Éthiopie. Mais on voit la mentalité d'un député qui dit: Si on continuait dans la même veine que le parti libéral, on n'aurait pas un pays, parce que c'est le parti libéral qui en 1982, en 1983, en 1984, quand on avait des difficultés domestiques chez nous, on a continué avec notre aide. On a continué à

donner de l'aide à l'Éthiopie à l'encontre de conseils de beaucoup de députés conservateurs qui, vraiment, ne pensaient qu'à eux-mêmes et qui sont incapables de penser aux pays du Tiers-Monde.

M. Plamondon: Monsieur le Président, je me surprends également comme mon collègue des propos de la députée qui s'est exprimée hier soir et aujourd'hui. Vous avez parlé de plan global alors que vous savez très bien qu'on a de la difficulté, deux pays actuellement, les États-Unis et l'URSS, à s'asseoir pour parler de désarmement. Il est beau d'idéaliser cette chose-là, mais vous savez très bien que les voyages de monsieur l'ancien premier ministre n'ont jamais rien donné sinon que d'accroître notre déficit.

Vous avez parlé d'exemple hier à donner aux autres pays. Donnons donc d'abord l'exemple de s'administrer sainement, donnons donc l'exemple de réduire notre déficit et, ensuite, tout d'abord, nous pourrons peut-être avoir les moyens de les aider davantage et, pour ce faire, nous devons continuer dans l'effort déjà préconiser par le ministre des Finances (M. Wilson).

Vous nous avez parlé d'indépendance par rapport aux États-Unis; vous avez même comparé hier le Canada à un petit chien en laisse. Je me surprends de cette expression également. N'est-ce pas votre honorable premier ministre qui a été le plus grand défenseur de l'écrasement du Québec au moment où il parlait d'indépendance? Vous parlez d'indépendance canadienne, qu'a-t-il fait ce premier ministre que vous nous citiez, hier, lorsque le Québec parlait d'indépendance? Il a dit non, il l'a écrasé, il est venu mentir sur toutes les tribunes pendant le référendum pour ensuite venir dire: Nous aurons un nouveau pacte, et ce pacte-là, il n'a pas encore été . . .

• (1120)

Mme Copps: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je pense que j'ai bien entendu le député disant que notre premier ministre a menti. Je pense que cela n'est pas conforme au Règlement de la Chambre, et j'aimerais bien qu'il retire ses paroles maintenant.

M. le vice-président: Je demanderais à l'honorable député de Richelieu (M. Plamondon) de retirer ses paroles.

M. Plamondon: Monsieur le Président, c'est avec respect que je retire ces paroles en disant que le premier ministre avait menti; disons que ces paroles mensongères plutôt . . . de sorte que . . .

Mme Copps: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) invoque le Règlement.

Mme Copps: Monsieur le Président, quand on retire . . . on retire sans qualification. C'est le Règlement de la Chambre.

M. le vice-président: Je demanderais au député de retirer ses paroles sans utiliser le mot «mensongères» au commentaire qu'il a fait après avoir retiré les paroles originales.

M. Plamondon: Monsieur le Président, par respect, je retire les paroles que vous me demandez de retirer et je poursuis mes remarques en rappelant à l'honorable députée qui nous a cité également au niveau, par exemple, de ces promesses . . . On nous dit que nous manquons à nos promesses, alors qu'après six mois de pouvoir, nous avons déjà rempli plus de promesses que l'ancien gouvernement en trois ans. Parlons, par exemple, du discours extraordinaire qu'a fait le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) concernant la condition féminine. Qu'on parle d'agriculture. Parlons de relance de la petite entreprise, mais rappelez-vous donc, chère collègue, les promesses que votre gouvernement avait faites en 1980, promesses pour lesquelles vous avez renversé un gouvernement démocratiquement élu, ce qui a coûté 105 millions de dollars à l'État pour faire des élections un certain mois de février, à la suite de quatre promesses que vous aviez faites. Première promesse: ne pas augmenter le prix de l'essence parce que le gouvernement précédent avait l'hônneteté . . .

[*Traduction*]

Mlle Nicholson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Puisque le député ne semble pas connaître les règles de la Chambre, vous deviez peut-être lui rappeler qu'il doit s'adresser à la présidence.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Richelieu (M. Plamondon) a la parole.

M. Plamondon: Je peux continuer, monsieur le Président? Alors je répétais que l'honorable députée nous soulignait que nous n'avons pas rempli ces promesses, et je lui rappelais les quatre promesses de 1980, dont une était de réduire le déficit qui, à ce moment-là, était de 13 milliards de dollars et qui aujourd'hui est de près de 35 milliards de dollars.

Elle nous rappelait également que l'on contrôlerait les dépenses de l'État et, à ce moment-là, les dépenses de l'État étaient de 62 milliards de dollars et elles sont maintenant de 105 milliards de dollars. On nous rappelait également que l'on diminuerait le chômage, et c'est pour cela qu'on renversait ce gouvernement dûment élu, et cela a tout simplement doublé le chômage . . .

M. le vice-président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député. Je voudrais donner une courte période de temps à l'honorable députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) pour répondre, mais j'aimerais faire le commentaire suivant et rappeler au député que les commentaires et les discours qu'il prononce durant cette période de questions devraient avoir trait au discours fait par le député. Alors je donne la parole à la députée de Hamilton-Est.

Mme Copps: Monsieur le Président, je serai très brève. Je trouve assez étonnant que le député veuille faire des discussions, disons, au sujet des promesses libérales, au sujet de l'économie et au sujet du déficit. On sait très bien que notre premier ministre a dit avant les élections qu'il créerait des milliers de «jobs» et que lui-même se serrerait la ceinture. On voit actuellement ce qui est arrivé: Nous avons un taux de chômage qui est plus élevé qu'il l'était auparavant. On a un déficit qui sera le plus élevé de l'histoire du Canada. On a justement un dollar qui est à son plus bas niveau et on a un premier ministre qui est si «gonflé» qu'il va augmenter son propre budget de bureau de . . .

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Richelieu (M. Plamondon) invoque le Règlement.

M. Plamondon: Monsieur le Président, si je ne pouvais pas traiter l'ancien premier ministre d'avoir menti, je pense que la députée ne peut pas traiter notre premier ministre actuellement d'être «gonflé».

M. Rossi: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Je demanderais au député de reprendre son siège. Je ne pense pas avoir besoin d'entendre le député. Je ne crois pas que les paroles prononcées par la députée de Hamilton-Est soient contraires à l'usage parlementaire. Donc, je redonne la parole à l'honorable députée.

Mme Copps: Monsieur le Président, il est un peu triste que les progressistes conservateurs viennent nous dire qu'il faut se serrer la ceinture en même temps que le premier ministre si «gonflé» a augmenté son propre budget de 54 p. 100. Cela va détruire la crédibilité de ce gouvernement qui est déjà en faillite après six mois.

• (1125)

[*Traduction*]

M. le vice-président: La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a la parole pour reprendre le débat.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'intention de parler de façon précise du projet de loi à l'étude. A mon avis, le débat à l'étape de la deuxième lecture est un moment propice pour discuter du principe du projet de loi. Nous aurons l'occasion au comité et plus tard d'examiner tous les articles de cette mesure, l'un après l'autre. Je voudrais prendre quelques instants aujourd'hui pour exprimer certaines de mes propres opinions. Je ne veux pas revenir sur ce que d'autres députés ont dit, mais je tiens cependant à expliquer pourquoi certaines choses me préoccupent. Je voudrais donc prendre quelques instants pour dire pourquoi nous jugeons qu'il était nécessaire de présenter le projet de loi C-30, tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods, à abroger la Loi sur l'Association internationale de développement et à modifier d'autres lois en conséquence.

Comme la plupart des députés le savent, le nom «Bretton Woods» remonte à 1944. Vers la fin de la Second Guerre mondiale, un groupe de gens s'étaient réunis dans une petites ville du New Hampshire appelée Bretton Woods. Il était à ce moment-là bien évident que les divers pays du monde devraient, pendant la période de l'après-guerre, discuter de la situation financière et économique à l'échelle internationale. A l'époque, chaque pays adoptait sa propre politique monétaire indépendamment des autres. Chacun prenait aussi ses propres décisions indépendamment des autres à propos de toutes sortes de questions économiques et financières d'importance mondiale. Il fallait réunir tous les joueurs pour découvrir s'ils pouvaient s'entendre sur une politique commune afin de ramener un peu de stabilité sur la scène financière et économique internationale.

Deux organismes sont nés de cette réunion tenue à la demande des Nations Unies au New Hampshire en 1944. Le premier était le FMI, ou Fonds monétaire international, qui devait assurer une certaine stabilité monétaire sur la scène mondiale. A l'époque, pour augmenter leurs possibilités d'exportation, plusieurs pays dévaluaient leur devise. Cela entraînait toutes sortes de déséquilibres sur le marché financier. Le FMI a donc été créé pour assurer une certaine stabilité des devises sur la scène internationale afin que leur valeur ne puisse pas changer du jour au lendemain, simplement pour procurer certains avantages à un pays quelconque. D'une certaine façon, le FMI est devenu une banque internationale. Au cours des années, jusqu'à 140 pays ont fourni de l'argent aux banques pour stabiliser la valeur des devises. Le FMI attribuait à chaque pays participant un DST ou droit de tirage spécial. Lorsque leur balance de paiements était déficitaire parce que le chiffre de leurs importations dépassait celui de leurs exportations, les pays pouvaient tirer des fonds du FMI pour rétablir un peu l'équilibre.

Le deuxième organisme créé à l'époque était la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Au cours des années, cet organisme est devenu mieux connu sous le nom de Banque mondiale. A l'origine, il devait surtout aider les pays d'Europe occidentale et le Japon à reconstruire leur économie ravagée par la guerre. La Banque devait aider ces pays à obtenir l'argent nécessaire pour établir les infrastructures dont ils avaient besoin. Depuis, comme nous le savons tous, le rôle de la Banque a quelque peu changé. Elle se concentre maintenant presque entièrement sur l'aide aux pays en voie de développement, c'est-à-dire les pays dits du tiers monde et les pays les plus défavorisés. La Banque aide ces pays à établir les infrastructures nécessaires pour assurer la croissance d'une économie en voie de développement.

En 1956, on s'est rendu compte qu'il fallait créer une banque pour aider le secteur privé. Il fallait autre chose que de simples travaux de voirie ou d'installations portuaires pour créer une infrastructure propice au développement économique. Ensuite, on a senti le besoin de venir en aide aux entreprises privées implantées dans le tiers monde. C'est ainsi qu'est née la Société financière internationale. Cet organisme devait prêter surtout aux entreprises privées des pays en voie de développement. C'était la première fois qu'une grande banque pouvait acquérir une participation, qu'une banque et un entrepreneur pouvaient s'unir pour réaliser un projet dans le tiers monde. Voilà le genre de financement qu'offre la société.

• (1130)

C'est en 1960 que fut créée l'Association internationale de développement. Son principal objectif était d'accorder plus aisément des facilités de crédit sous l'égide de la Banque mondiale surtout à l'égard des pays ayant du mal à développer leur économie et à se doter d'une infrastructure économique. Les prêts ne comportent pratiquement pas d'intérêt et sont assortis de programmes de remboursement très accommodants.

Le projet de loi C-30 vise à réaliser trois choses. D'abord, autoriser le Canada à participer à la Société financière internationale. N'ayant pas jusqu'ici l'autorité législative pour y participer, le Canada ne pouvait que manifester sa bonne volonté en contribuant à l'organisme. Le projet de loi nous donne donc l'autorité et le cadre législatifs nécessaires pour participer officiellement aux activités de la Société.

Par la même occasion, le projet de loi C-30 réunit dans une seule loi toutes les autorités requises, ce qui permet au Parlement de tenir un débat de fond sur le rôle que joue le Canada dans le concert des nations, notamment à l'égard des pays en voie de développement.

Nous nous demandons cependant si à la suite de l'adoption de la présente mesure, les formalités de l'autorisation nécessaire à nos contributions à des organismes tels que le FMI, se résumeront à l'inscription de crédits dans le budget des dépenses, tout comme c'est le cas pour tous les ministères. Chaque année, le budget des dépenses nous apprendra si le gouvernement se dispose à accroître ou à réduire ses contributions aux organismes internationaux.

Les néo-démocrates ne sont pas toujours impressionnnés par la participation du Canada à des organismes comme le FMI. Pas plus que nous sommes impressionnés par certaines mesures prises par le FMI et d'autres institutions ou agences internationales à l'égard des pays en voie de développement. Par conséquent, en réduisant l'autorisation financière à un simple poste du budget des dépenses, nous perdons un bon moyen d'exprimer nos préoccupations, voire d'aider le gouvernement à formuler des politiques plus progressistes à l'égard de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

Pour l'essentiel, le projet de loi C-30 est une mesure administrative. Elle n'a rien de révolutionnaire dans ses objectifs et ne modifie pas la position du gouvernement adoptée par le passé. Cependant, comme nous avons certaines réserves, nous avons hâte de terminer la deuxième lecture afin qu'à l'étape du comité, nous ayons l'occasion de les exposer en détail.

Quelques-uns de mes collègues qui ont pris la parole avant moi ont mentionné certaines préoccupations au sujet du rôle joué par le Canada au sein du FMI entre autres. En effet, nous n'approuvons pas nécessairement la conduite de certains de ces organismes. Par exemple, voyons quel traitement le FMI a réservé à certains pays. Le Chili et l'Afrique du Sud ont, à l'égard des droits de la personne, des politiques que nous abhorrons et qu'aucun pays progressiste ne peut accepter. Lorsque le FMI consent un prêt de plusieurs millions de dollars ou des prêts qui atteignent parfois des centaines de millions de dollars à des pays qui maintiennent ce climat d'oppression contre les droits de la personne, nous devons admettre que nous y participons d'une certaine façon en contribuant financièrement au FMI. Lorsque le FMI aide ces pays ou quand d'autres organismes aident le secteur privé de ces pays, les Canadiens participent à ces actes par l'entremise de leur gouvernement. Nous ne devons pas l'oublier.

Pour chaque dollar prêté à des pays comme l'Afrique du Sud, les Canadiens vont payer 3c., ou 3 p. 100 du prêt. A bien des égards, c'est nous qui gardons en place ces régimes d'oppression et la politique contraire aux droits de l'homme de ces pays, en maintenant le statu quo ou en permettant aux auteurs de cette politique de rester au pouvoir et d'occuper des postes de commande. Il importe de reconnaître que nous participons ni plus ni moins à l'apartheid en contribuant à son maintien.

Le FMI émet des Droits de tirage spéciaux, appelés DTS. Les pays qui ont le plus de pouvoir sont manifestement ceux dont la contribution au FMI est la plus forte. Autrement dit, celui qui paie les violons choisit la musique. En l'occurrence, la contribution des États-Unis est de loin la plus forte. Nous avons vu ce pays, soutenu par certains de ces alliés du monde occidental, exercer des pressions auprès du FMI pour s'assurer que certains pays reçoivent de l'aide et d'autres non.

Il suffit de regarder ce qui se passe en Amérique centrale, région agitée du monde, pour voir comment le FMI a traité les régimes politiques au Salvador et au Nicaragua. Le FMI a soutenu le régime salvadorien et il a accordé des centaines de millions de dollars pour financer les initiatives de développement économique de ce pays. Même si l'on peut discuter indéfiniment de l'intérêt du développement économique du Salvador, il n'en demeure pas moins que le FMI a soutenu ce pays, ce qui est très inquiétant étant donné sa politique en matière de droits de la personne, de liberté électorale et ainsi de suite.

Le Nicaragua touche pratiquement le Salvador. Le FMI a déclaré que ce pays n'a pas besoin d'aide pour promouvoir son éducation, pour aménager son réseau de routes rurales, ses systèmes d'adduction d'eau ou ses installations sanitaires. Or, ce pays a besoin d'aide dans tous ces secteurs. C'est un pays dont le gouvernement a été élu en bonne et due forme par sa population et qui fait tout son possible pour contribuer à l'expansion de son infrastructure économique. Il s'efforce d'éduquer la population. Le FMI dit qu'il veut cesser d'aider ce pays.

La Banque mondiale a distribué un rapport interne, où elle annonce que trois de ses six secteurs de prêts au Nicaragua seront supprimés. L'un d'entre eux est le très important secteur de l'éducation. Tous les députés savent que sans éducation, dans un pays en voie de développement, le développement économique réel est impossible. Il s'agit bien souvent d'un simple transfert du développement des pays industrialisés aux pays du tiers monde. Nous espérons ainsi que le tiers monde sera en mesure de se développer et de se débrouiller tout seul. Cependant, ce n'est pas le cas. Ces pays ne peuvent pas se développer sans l'éducation et la formation, qui marchent de pair avec le développement économique.

Le FMI a dit au Nicaragua qu'il n'a pas besoin d'aide pour promouvoir son éducation, son réseau routier ou son infrastructure de transport. Il a déclaré que ce pays n'a pas besoin d'aide pour aménager son système d'adduction d'eau. La plupart des habitants de pays comme le Nicaragua n'ont pas l'eau courante ou n'ont pas facilement accès à l'eau potable. Il leur faut parcourir de longues distances à pied pour en trouver.

M. Blackburn (Brant): Grâce au régime Somoza.

M. Riis: Comme le dit mon collègue de Brant (M. Blackburn), c'est grâce au régime Somoza. C'est un gouvernement qui se moquait bien d'aider la population du Nicaragua. Il en va de même pour d'autres pays d'Amérique centrale et d'Amérique latine. Ces organisations internationales que nous soutenons financièrement prennent des décisions qui, à un certain point de vue, réflètent, si je peux m'exprimer ainsi, la politique d'extrême droite du gouvernement Reagan. Les contribuables canadiens—et je parle des simples citoyens qui paient des impôts et versent la majorité de nos recettes fiscales—financent le FMI, la Banque mondiale et d'autres institutions qui appuient, d'après leur définition même, les régimes de droite dans le monde entier au détriment des autres. Certains pays reçoivent de l'aide. Le secteur privé de certains pays obtient de l'aide, mais, dans d'autres pays, ce soutien et cette aide sont retirés, supprimés.

• (1140)

Il importe que le Canada se rende compte qu'il a part à un système qui appauvrit les pays pauvres et enrichit les pays riches. Nous participons à un système qui accroît l'écart entre les nantis et les démunis. Nous avons vu la chose se produire dans des pays comme les États-Unis et le Canada. Dans un rapport publié récemment, on signalait que l'écart entre les riches et les pauvres s'accroît en général dans notre société et, en dépit des nombreux programmes établis ces dernières décennies, nous n'avons pas encore réussi à combler ces écarts dans notre société. En réalité, cet écart s'est élargi encore davantage. La situation constatée au Canada et aux États-Unis s'observe à l'échelle du monde entier. Les pays pauvres le sont encore plus qu'ils ne l'étaient quand des organisations telles que le FMI et la Banque mondiale ont été établis, dans les années 40.

Ce sont là certaines de mes préoccupations. Je me rends compte que nous examinons aujourd'hui le principe dont s'inspire le projet de loi. Voilà pourquoi je me suis attaqué à ce principe et je me suis contenté de parler des inquiétudes du NPD à ce sujet. Au comité, nous dirons de façon beaucoup plus précise comment, à notre avis, le projet de loi devrait être modifié pour que le Canada joue un rôle beaucoup plus actif et progressiste dans la mise au point des politiques appliquées par ces organisations.

Le Canada ne s'est guère élevé contre le soutien que le FMI et la Banque mondiale accordent au régime actuel au Chili, alors qu'ils s'étaient abstenus de soutenir, au début des années 70, un autre régime politique au pouvoir en ce pays. Par exemple, quand le gouvernement Allende a été élu par la population chilienne lors d'élections démocratiques, les institutions en question aujourd'hui ont retiré leur aide à ce pays simplement parce que ce gouvernement ne plaisait guère au gouvernement américain de l'époque. Ce sont les Chiliens qui ont choisi ce gouvernement-là. Je me demande si le Canada aurait dû rester indifférent quand ces bailleurs de fonds essentiels ont dit: «Nous vous retirons notre appui maintenant que vous avez changé d'orientation politique». Cela me rappelle le Salvador et le Nicaragua: Le FMI consent des prêts à l'un, mais pas à l'autre.

Bien sûr, il s'agit d'une mesure administrative relativement simple, tendant à consolider la législation actuelle et à changer la formule d'évaluation annuelle des contributions monétaires du Canada—elles seront prévues dans les prévisions budgétaires au lieu d'être établies par le Parlement—mais nous nous posons des questions sur l'apport du Canada à ces institutions. En principe, nous les appuyons. Nous convenons que le Canada doit jouer un rôle de premier plan, mais il doit être plus progressiste et plus actif relativement aux politiques d'organisations comme le FMI et la Banque mondiale, afin de s'assurer que leurs normes en matière de prêts et d'aide financière sont équitables, qu'elles sont utiles aux pays en voie de développement au lieu de contribuer à maintenir certains régimes politiques au détriment de certains autres.

M. le vice-président: Questions ou observations?

[*Français*]

L'honorable député de Châteauguay (M. Lopez) désire poser une question ou faire un commentaire?

M. Lopez: Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre à nouveau la parole aujourd'hui sur le même sujet. Je tiens à féliciter l'intervenant précédent des propos qu'il a tenus, propos sans aucun doute beaucoup plus propres et beaucoup plus parlementaires que ceux tenus par la députée libérale qui l'a précédé hier soir et qui a poursuivi son discours ce matin. Je tiens à le féliciter, et vraiment cela fait honneur premièrement . . .

M. le vice-président: Je rappellerais au député que ses commentaires ou ses questions doivent traiter du discours prononcé par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) et non pas du discours prononcé par la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps). Le député a de nouveau la parole.

M. Lopez: Je vous remercie, monsieur le Président. C'est parce qu'il y avait une relation entre les deux et, à ce moment-là, je poursuivais peut-être dans la même veine. Une chose m'inquiète, par exemple, c'est qu'il semble s'inquiéter beaucoup plus—et remarquez bien que je n'ai rien contre l'aide aux pays pauvres, aux pays en voie de développement ou sous-développés, rien du tout—mais il me semble que la priorité première de tous les Canadiens et de tous les parlementaires canadiens, ce doit être de se préoccuper de sa propre économie. Il me semble que la charité commence par soi-même et non pas par voir tout ce qui se passe à l'extérieur. Bien sûr, ça va un peu dans sa ligne de parti que d'aider les pays socialistes ou communistes ou à tendance socialiste ou communiste, et je le comprends. Mais ce n'est quand même pas dans l'intérêt des Canadiens d'avoir à se préoccuper, d'aider tout le monde, les socialistes et les communistes un peu partout dans le monde, au détriment de notre propre économie, de nos propres alliés qui sont les Américains. Il me semble que c'est dans notre intérêt à nous tous et au Canada d'aller dans une direction qui nous favorise premièrement, qui favorise nos amis, et qui favorise notre économie qui est en relation avec l'économie américaine. Aller à l'encontre de cela, ce serait aller à l'encontre des intérêts de tous les Canadiens et de tous les Nord-Américains, ce qui me semble contradictoire à nos principes.

[*Traduction*]

M. Blackburn (Brant): Quelle déclaration! D'où sort le député? Du XIX^e siècle?

M. Riis: Monsieur le Président, je comprends le point de vue du député. Je tiens à le remercier de ses déclarations originales. Ma première réaction, cependant, est de lui répondre très durement, mais je trouve la question trop importante pour cela.

L'économie du Canada repose, somme toute, sur la participation de notre pays aux activités de la collectivité économique mondiale. L'époque où le Canada pouvait se prendre pour une entité financière et économique indépendante qui pouvait se développer indépendamment de la situation qui existe ailleurs dans le monde est révolue depuis longtemps. En fait, cette époque n'a jamais existé. Si l'on remonte aux origines de l'économie occidentale, jusqu'au commerce des fourrures, le mode de vie canadien et la vigueur de nos collectivités dépendaient alors de notre aptitude à bien utiliser cette ressource et à exporter les fourrures vers l'Europe et la Chine.

Nos méthodes n'ont guère changé aujourd'hui. La capacité du Canada de vendre ses produits à d'autres pays et d'importer ce qui lui manque, tant des produits finis que des matières premières, fait partie intégrante de l'économie nationale. Le Canada est l'une des plus grandes nations commerçantes du monde. A ce titre, évidemment, nous dépendons de notre capacité d'agir de concert avec les autres pays. Et nous avons cette capacité. Au fil des ans, nos réalisations à cet égard se sont révélées positives. Notre économie s'épanouira davantage dans les années à venir si nous continuons dans la même veine.

Voilà pourquoi les mesures protectionnistes que le gouvernement Reagan met en œuvre aux États-Unis nous inquiètent. Dans presque tous les secteurs, soit que l'on prend des mesures protectionnistes, soit que l'on envisage d'en prendre, en ce qui concerne le sucre, le cuivre, les produits forestiers ou le poisson. Dans quelque domaine que ce soit, il existe des mesures protectionnistes, monsieur le Président. Dans ce merveilleux monde de la libre entreprise, dans ce pays du libre-échange, on pratique le contraire de ce que l'on prêche.

Je ne pense pas que le Canada veuille nécessairement adopter la même attitude. Quand on dit que charité bien ordonnée commence par soi-même, on a parfaitement raison. Il demeure que la vigueur de l'économie nationale est tributaire de notre participation à une économie mondiale dynamique. Cela signifie que lorsque nous aidons les autres de certaines façons, cela profite non seulement à ceux que nous aidons mais aussi, à long terme et parfois même à court terme, à nous-mêmes.

• (1150)

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion proposée par M^me McDougall, avec l'appui de M. Merrithew: Que le projet de loi C-30, tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods, à abroger la Loi sur l'Association internationale de développement et à modifier d'autres lois en conséquence, soit maintenant lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

* * *

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DU PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT

LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 4 mars, de la motion de M. Wise (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui dans le débat pour appuyer le projet de loi C-24, qui tend à modifier la loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Depuis que le programme d'isolation thermique des maisons a commencé en 1977 jusqu'à la fin de 1984, il a été accordé 179,660 subventions d'une valeur de presque 65 millions de dollars dans ma province d'Alberta. A la fin de janvier 1985, la valeur globale des subventions accordées dans ma province en vertu du programme de remplacement du pétrole s'élevait à environ 3.8 millions de dollars. Il est indéniable que le programme d'isolation thermique des maisons a contribué à l'économie d'énergie, mais les Canadiens y ont aussi contribué en réglant le thermostat de leur système de chauffage à un degré inférieur, certains par conviction, d'autres pour des raisons économiques. Ces derniers y ont été contraints parce que le gouvernement précédent et son catastrophique Programme énergétique national n'ont pas réussi à nous amener plus rapidement à l'autonomie énergétique.

J'ai bon espoir que nos concitoyens vont appuyer les efforts que le gouvernement déploie pour combler le déficit et poursuivre les activités visant à réduire la consommation d'énergie. Mon gouvernement est convaincu que la sécurité en matière de pétrole est impossible à réaliser sans l'accord et la participation de tous les Canadiens. Le gouvernement fédéral a réduit sa consommation d'énergie de 5 p. 100 entre 1981-1982 et 1982-1983 et il a réalisé une réduction totale de plus de 21 p. 100 depuis le lancement de son programme d'économie interne il y a sept ans. Cela représente une économie totale d'environ 515 millions de dollars depuis l'année de base 1975-1976 et de 150 millions de dollars pendant la période de déclaration.

Convaincre les gens de faire vérifier les fuites de chaleur dans leur maison cadrait bien avec leur prise de conscience des questions énergétiques dans les années 70. Cette campagne a été favorisée par les deux programmes qui vont prendre fin et par la vérification du rendement énergétique des maisons qui comprend l'inspection de l'isolation et du système de chauffage, de même que la détection des fuites de chaleur. De nombreuses compagnies d'électricité ont offert ce service. Les

recommandations fondées sur la vérification sont données verbalement ou remises sous forme d'état mécanographié.

Le PITRC a suscité la création d'entreprises privées spécialisées dans la détection des fuites thermiques, qui font des inspections avant et après les travaux d'isolation. Je suis persuadée que grâce à ces initiatives, les Canadiens pourront continuer à économiser l'énergie, en faisant faire des inspections et des travaux d'isolation.

Nous possédons peu de données économiques quantifiables sur l'économie d'énergie, c'est-à-dire sur les débouchés de ce secteur, ses incidences sur la demande énergétique et les économies de pétrole, de même que sur sa rentabilité. Si l'on ne les a peut-être pas établies, c'est parce qu'on n'accorde pas encore beaucoup d'importance à cette solution du point de vue de l'offre, ne reconnaissant pas que l'économie d'énergie procure le même confort au foyer que si l'on utilise davantage de combustible. C'est sans doute parce que ce nouveau secteur n'est pas perçu comme une entreprise commerciale au même titre que les industries traditionnelles qui procurent de l'énergie. Il faut donc faire mousser l'enthousiasme des consommateurs en faveur de l'économie énergétique. Si ces derniers s'attendent que les prix de l'énergie se stabilisent et croient en l'abondance de nos réserves, nous serons d'autant plus vulnérables dans quelques années s'il se produit une pénurie comme celle que nous avons connue avant la seconde crise internationale du pétrole et avant que les prix se mettent à grimper.

En incitant les Canadiens à prendre des mesures afin d'économiser l'énergie, je n'oublie pas qu'il se fait de la recherche en vue de trouver de nouvelles formes d'énergie. Les effets de l'économie de l'énergie sont durables. Ainsi, grâce aux épargnes réalisées, les consommateurs pourront investir sur le marché et dépenser davantage au profit de leur région ou de leur milieu. Outre les emplois que l'économie de l'énergie permet de créer et qui constituent un facteur très important au moment où sévit le chômage, d'autres raisons aussi cruciales, notamment notre sécurité énergétique et l'utilisation judicieuse de nos finances, nous poussent à souhaiter que le secteur de l'économie énergétique devienne plus dynamique.

En ce qui concerne cette économie dans les entreprises, le financement des investissements en cause ne nécessite pas l'aide du gouvernement, contrairement aux mégaprojets pour lesquels l'État a dû débourser des sommes considérables et consentir des allégements fiscaux pour en assumer la viabilité en raison de leur taille et des coûts astronomiques qu'ils ont entraînés. La réduction des dépenses énergétiques et du loyer de l'argent pourrait accroître la consommation d'autres biens et, partant, relancer l'activité économique. Le secteur privé disposant de plus de capitaux à investir, la croissance économique sera donc plus vigoureuse et plus d'emplois seront créés.

Nous disposons au Canada d'énormes réserves de charbon et de schiste bitumineux. Nous disposons également de gens possédant la compétence et les connaissances techniques pour faire le travail, mais pour pouvoir profiter pleinement de ces ressources, il faut adopter une approche à trois volets, à savoir la conservation des ressources, la déréglementation et l'élaboration de nouvelles techniques. La déréglementation encouragerait davantage les sociétés pétrolières à chercher de nouveaux gisements au Canada et à mettre au point des techniques de récupération assistée. Elle accroîtrait en outre l'efficacité d 'un système de distribution devenu archiréglementé.

En mettant fin au programme canadien de remplacement du pétrole, le gouvernement économisera 424 millions de dollars d'ici à 1988. Dans le cas du programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, il économisera 376 millions de dollars au cours de la même période. Jusqu'à la fin de 1984, le gouvernement libéral a dépensé 1.4 milliards de dollars de l'argent des contribuables dans le cadre de ces programmes, et il n'en a recouvré que 300 millions par le truchement de l'impôt sur le revenu. Le déficit et le fardeau des contribuables s'en sont trouvés augmentés de la différence, soit plus d'un milliard de dollars.

Je conviens que ces programmes ont attiré l'attention sur la nécessité de conserver les ressources énergétiques, mais il incombe dorénavant à tous les Canadiens de conjuger leurs efforts pour réduire l'énorme déficit actuel. Ceux-ci pourraient par exemple envisager les défis économiques comme une entreprise collective. Le Canada doit faire la preuve dans l'arène économique internationale du même niveau d'excellence que celui que nos athlètes ont manifesté dans les arènes sportives du monde. Tout effort collectif doit être fondé sur des but communs. Le gouvernement tend vers une croissance économique constante et soutenue au cours du prochain trimestre et ultimement au cours du prochain quart de siècle, croissance qui permettrait au Canada de figurer parmi les 3 premiers pays industrialisés du monde au chapitre du revenu par habitant, au lieu du sixième rang comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Le gouvernement, fermement engagé dans la voie de la collaboration et de la consultation par opposition à celle de la confrontation, s'efforce de développer une perception commune de notre stratégie économique et d'adopter des politiques propres à aider le secteur privé à maintenir le rythme de croissance. Le précédent gouvernement s'était laissé fasciner par le débat sur le difficile équilibre entre la création de la richesse et sa répartition, mais nous ne pouvons plus considérer la création de la richesse comme acquise. Selon moi, les Canadiens commencent à envisager leurs problèmes avec réalisme, et c'est la première étape de la démarche qu'il faut entreprendre pour les résoudre.

• (1200)

A l'heure actuelle, les Canadiens se préoccupent de deux choses, les taux d'intérêt et l'emploi. Or, aucun programme de création d'emplois, aussi essentiel soit-il, n'est aussi important que l'établissement d'un climat général favorable à la croissance économique. Il faut stimuler le secteur privé, car c'est le moteur de la croissance économique.

On a la preuve que les entreprises indépendantes ont créé 70 p. 100 des nouveaux emplois dans le secteur privé au cours des dernières années. Le secteur privé crée des emplois. Suite aux mesures que le gouvernement prend pour réduire le déficit, il peut en créer beaucoup plus. En jugulant le déficit et en relançant ainsi la croissance économique, on peut créer de véritables emplois permanents et productifs pour les Canadiens et leur permettre ainsi de ne plus avoir à compter sur les cotisations d'assurance-chômage de leurs concitoyens.

Il est notoire que le déficit et le taux de chômage baisseront de façon marquée si l'économie canadienne connaît une croissance satisfaisante. La croissance persistante des déficits, depuis le milieu des années 70, constitue un obstacle de taille à la réduction du chômage. Les programmes de création

d'emplois et de formation lancés par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) étaient nécessaires pour certains groupes et plus particulièrement pour nos jeunes. Cependant, le gouvernement doit sabrer dans d'autres enveloppes budgétaires pour pouvoir financer les programmes prioritaires de ce genre. Les particuliers et les sociétés devront apprendre à moins compter sur l'aide, les subventions et les garanties du gouvernement fédéral.

Le projet de loi C-24 n'est qu'une étape devant conduire à la réalisation de l'objectif qui consiste à apprendre aux Canadiens à ne compter que sur eux-mêmes. Notre perception du rôle du gouvernement devra changer radicalement. Cela ne signifie pas un retour à l'époque où les gouvernements n'offraient aucun programme social destiné à aider les chômeurs, les pauvres, les malades et les autres personnes dans le besoin à ne pas tomber en-dessous d'un seuil minimal de bien-être. Tous les autres doivent cependant apprendre à compter davantage sur eux-mêmes. Comme le ministre des Finances (M. Wilson) l'a déclaré, il faut accepter de consentir certains sacrifices maintenant pour éviter d'avoir à subir des privations beaucoup plus grandes à l'avenir. Il n'est pas nécessaire d'opérer des compressions de dépenses inhumaines, mais il serait inhumain de laisser notre situation économique se détériorer au point de léguer une dette accablante à nos enfants et petits-enfants.

Les Canadiens ont toujours attaché beaucoup d'importance à l'indépendance économique tant à l'échelle nationale que provinciale et tous doivent maintenant prendre coinscience de l'importance de l'indépendance économique, autant les pays que les provinces, les entreprises, les travailleurs et le gouvernement. Un tiers de notre revenu national et un quart de nos emplois dépendent des exportations. Cela signifie qu'il nous faut être compétitifs sur le marché international et maintenir de bonnes relations avec nos partenaires commerciaux, en particulier les États-Unis. Il faut reconnaître les liens étroits qui existent entre les provinces et établir une politique canadienne plutôt que de laisser chaque province adopter sa propre politique. Il est indispensable d'instaurer une coopération plus étroite.

Il faut se pencher sur le rôle que doit jouer le gouvernement et assainir nos finances. Il faut s'attaquer à l'énorme déficit dès maintenant. Le Canada ne pourra assainir ses finances que si tous les Canadiens consentent des sacrifices.

Les programmes de remplacement du pétrole et d'isolation thermique des résidences canadiennes ont doné de bons résultats. Ils ont permis aux Canadiens d'adopter des systèmes de chauffage plus économiques et de mieux isoler leur maison. Ils ont donc atteint les buts pour lesquels ils avaient été établis. Les Canadiens doivent maintenant administrer eux-mêmes leur budget en prenant les décisions qui s'imposent. On est en train de jeter les fondements d'une nouvelle politique financière qui tiendra compte de réalités auxquelles ils ne peuvent échapper. Mais, en se serrant les coudes, ils peuvent aider notre grand pays à exploiter toutes ses possibilités économiques et bâtir ainsi un bel avenir.

Je souscris donc sans réserve au projet de loi C-24. Par cette mesure et par d'autres, le gouvernement prépare les Canadiens à faire leur part pour redonner force et vigueur à notre économie, un effort absolument essentiel à notre bien-être futur, à nous tous, tant que nous sommes.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Questions et commentaires? Le débat reprend.

M. de Jong: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Quand vous avez fait l'appel du projet de loi C-24, monsieur le Président, je n'étais pas à mon siège. Cependant, j'avais déjà commencé mon discours la dernière fois que cette mesure était à l'étude. Je voudrais que la Chambre accepte, à l'unanimité, de me donner la parole pour que je puisse le terminer cet après-midi.

M. Hnatyshyn: Nous convenons de donner au député l'occasion de prendre la parole comme cela se fait d'habitude. Sans une minute d'hésitation, nous accédons à ses voeux!

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) veut prendre la parole sur le même rappel au règlement?

M. Gauthier: Nous sommes d'accord pour que l'honorable député ait la parole durant les 16 minutes qu'il lui reste.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Dois-je comprendre qu'il y a consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Fort bien. Je donne maintenant la parole au député de Regina-Est (M. de Jong).

M. Simon de Jong (Regina-Est): Merci beaucoup, monsieur le Président. Je tiens aussi à remercier le leader du gouvernement à la Chambre, le whip libéral et tous les députés de leur obligeance.

Nous étudions le projet de loi C-24, qui aurait pour effet de mettre un terme au programme d'isolation thermique des résidences et au programme de substitution du pétrole. Quand j'ai pris la parole précédemment, j'ai cité des passages du mémoire que la ville de Whitehorse a soumis en juin 1984 au comité sénatorial de l'énergie et des ressources naturelles. Selon le mémoire, qui s'appuyait sur les données de Statistique Canada et du Programme énergétique national mis à jour, le gouvernement avait dépensé jusqu'à la fin de 1983 environ 17.2 milliards de dollars pour le Programme énergétique national, et cela avait permis de produire seulement 28,000 barils de pétrole nouveau par jour. A l'époque, j'ai demandé aux députés de comparer cela avec la somme de 1.3 milliard qui a été consacrée au programme d'isolation des résidences et au programme de substitution du pétrole. J'ai affirmé que ces programmes avaient permis d'économiser environ 65,000 barils de pétrole par jour. Des données plus récentes provenant du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources montrent que le chiffre véritable est plus près de 75,000 barils par jour.

Les économies d'énergie attribuées au programme canadien de remplacement du pétrole, le PCRP, sont évaluées globalement à 70,000 barils de pétrole par jour. Si l'on retient pour le PCRP une valeur différentielle de 65 p. 100, chiffre établi pour le PITRC mais qui n'est pas nécessairement valable pour le PCRP, les économies de pétrole attribuées à ce programme seraient d'environ 45,000 barils par jour. Dans le cas du PITRC, les économies d'énergie totales seraient l'équivalent de 45,000 barils de pétrole par jour. En l'absence du PITRC, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources estime que 65 p. 100 de ces économies n'auraient pas été réalisées. On

peut donc dire que le PITRC a entraîné des économies d'énergie différentielles équivalant à environ 30,000 barils de pétrole. En tout, si l'on considère les 30,000 barils par jour du PITRC et les 45,000 barils du PCRP, ce sont donc 75,000 barils de pétrole par jour que ces deux programmes ont permis d'économiser.

Le coût de 1.3 milliard de dollars attribué à ces programmes n'est pas non plus très exact. En effet, un tiers des subventions ont été reversées aux gouvernements provinciaux et au trésor fédéral sous forme d'impôts. En réalité, c'est en partie un programme de transfert aux provinces, puisque les gouvernements provinciaux taxent ces programmes eux aussi. Disons que le coût réel pour le gouvernement a été d'environ 900 millions de dollars. Cette dépense de 900 millions a permis d'économiser quelque 75,000 barils par jour. Ce chiffre correspond à une réduction de la consommation de pétrole comprise entre 25 millions et 30 millions de barils par année.

A propos du coût par baril, quand il est venu témoigner devant le comité sénatorial au nom du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Hollbach a déclaré que les économies d'énergie, dans le cas des vieilles maisons mal isolées, pouvaient coûter $5 pour l'équivalent d'un baril de pétrole. Dans certaines circonstances, le coût pourrait même être de seulement $2 à $3 pour l'équivalent d'un baril de pétrole. Il a été possible d'économiser beaucoup d'énergie à un coût inférieur à $20 le baril. Voyons maintenant à combien nous revient l'approvisionnement en énergie.

• (1210)

Le prix de revient des nouvelles sources d'énergie apportées sur le marché canadien peut prêter à contestation, mais les chiffres suivants vous donneront quand même une bonne idée de la situation: l'énergie gazière revient à $35 pour l'équivalent d'un baril de pétrole; celle d'Hibernia, à $30 le baril et celle de Lepreau II, à $70. M. Hollbach, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a signalé, au cours de son témoignage devant le comité sénatorial, que plusieurs mesures de conservation pourraient être prises à un coût nettement inférieur à $20 pour l'équivalent d'un baril de pétrole. D'un côté, nous devons débourser $5 pour économiser un baril de pétrole et, de l'autre, $35, $40 ou $70 pour obtenir l'énergie équivalant à un baril de pétrole. Il n'y a aucune comparaison possible.

Nous pourrions comparer la conservation de l'énergie et l'approvisionnement en énergie en fonction de l'emploi en calculant le nombre d'emplois créés par million de dollars de ventes annuelles. Ces chiffres proviennent de l'étude de Canertech Incorporated sur le potentiel commercial et les conséquences économiques des économies d'énergie dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel du Canada, qui a été publiée en 1983. Le nombre d'emplois créés directement grâce aux économies d'énergie était de 20.2 par an contre 5.8 pour l'approvisionnement en énergie. Si nous prenons l'emploi indirect, nous pouvons voir qu'en ce qui concerne les économies d'énergie, chaque million de dollars dépensé a permis de créer 35.8 emplois par an contre 18.9 pour l'approvisionnement énergétique. Là encore, les chiffres n'ont rien de comparable.

Par conséquent, il revient beaucoup moins cher au gouvernement de réduire la demande en économisant plutôt que d'augmenter l'offre. Cela crée deux fois plus d'emplois, des économies d'énergie permanentes et ce sont les Canadiens qui en profitent directement plutôt que les sociétés pétrolières et les banques. Cela n'a rien de comparable. Pourtant, en présentant le projet de loi C-24, le gouvernement insiste pour détruire le programme d'économie d'énergie sans toutefois toucher au secteur de l'approvisionnement. Le projet de loi C-24 n'est absolument pas justifié.

Nous avons entendu les porte-parole du gouvernement prétendre que le projet de loi C-24 est nécessaire pour réduire le déficit. Le ministériel qui a pris la parole avant moi a invoqué cet argument. A l'entendre, il faut réduire le déficit pour assainir les finances du Canada. Les chiffres que j'ai présentés ce matin démontrent qu'en économisant l'énergie, le gouvernement économise aussi de l'argent. Le Programme énergétique national lui coûte des milliards, mais il a refusé d'y toucher.

J'ai tenté d'obtenir des chiffres indiquant combien le gouvernement a épargné grâce au programme de remplacement du pétrole. Ce programme a coûté des centaines de millions aux Canadiens. L'énergie économisée grâce au programme d'isolation thermique et au programme de remplacement du pétrole ont permis au gouvernement d'économiser des millions en subventions. Malheureusement, nous ne connaissons pas le montant exact de ces économies. J'ai inscrit une question au *Feuilleton* et j'espère qu'un jour le gouvernement et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pourront fournir des chiffres précis. Toutefois, le gouvernement a tort de proclamer que le projet de loi C-24 lui fera économiser de l'argent. Il n'est est rien.

De même, en comparant ce qu'il en coûte pour produire de l'énergie d'une part et les économies que permet de réaliser la conservation d'autre part, nous constatons que notre avantage est du côté de la conservation. Prenons par exemple l'énergie nucléaire. Le gouvernement a dépensé des milliards de dollars au fil des années pour le programme nucléaire. Pourtant, ce programme a produit bien peu d'énergie, et à un coût extrêmement élevé. En Ontario, on calcule que le déficit accumulé du programme nucléaire provincial s'élèvera à près de 60 milliards de dollars en 1990. La centrale nucléaire de Darlington a coûté 11.8 milliards, dont 4.8 milliards en frais d'intérêt. Qui en bénéficie? Les banques, évidemment. Le nombre des emplois que créera la centrale de Darlington est bien loin de celui que permettrait de créer ce même montant de 11.8 milliards consacré à la conservation de l'énergie. La quantité totale d'énergie que produit un réacteur nucléaire ne peut soutenir la comparaison avec la quantité que l'on économiserait en consacrant les mêmes ressources à la conservation. La conservation fera économiser plus d'énergie qu'un réacteur nucléaire ne pourra jamais réussir à en produire. On se demande donc pourquoi les gouvernements persistent à investir dans des mégaprojets, dans des projets d'extraction du pétrole sous-marin et dans des projets nucléaires extrêmement onéreux qui produisent de l'énergie coûtant jusqu'à $70 le baril ou l'équivalent d'un baril, sans pourtant tenir compte de la conservation d'énergie.

Nous devons nous demander qui en bénéficie. Les propriétaires de maison bénéficient de la conservation, car elle leur permet d'économiser sur leur note de chauffage. Mais si nous privilégions les projets nucléaires, qui en bénéficiera? Sûrement pas les propriétaires de maison. Ils devront éventuellement payer les 11.8 milliards pour construire la centrale nucléaire à Darlington, et notamment les 4.8 milliards en frais d'intérêt. Qui en bénéficie? Les banques, évidemment,

puisqu'elles empocheront ces 4.8 milliards d'intérêt. Cela n'a tout simplement pas de bon sens.

Je me demande avec inquiétude si le gouvernement conservateur n'est pas en train d'exploiter les propriétaires de maison en prenant le parti des sociétés pétrolières et des banques au détriment des simples Canadiens. On serait porté à croire que les conservateurs se soucient de la conservation, mais non. Le projet de loi C-24 nous porte certes à le penser. Il est peu judicieux. Il ne contribuera pas à réduire le déficit. Il aura au contraire pour effet de l'accroître à cause du montant d'argent que le gouvernement devra dépenser pour tirer du sol de nouvelles quantités de pétrole, et il en coûtera beaucoup plus cher de produire cette énergie que d'appliquer des mesures de conservation.

Une autre chose qui me consterne, c'est la destruction par le gouvernement des programmes sur les énergies de remplacement. Le Canada commençait à jouer un rôle de pionnier dans le développement de nouvelles technologies. Les porte-parole du gouvernement ont déclaré que le secteur privé devrait maintenant prendre la relève et que le gouvernement ne pouvait plus financer les programmes d'énergie de remplacement utilisant le vent, la biomasse, etc. Lorsque le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) a comparu devant le comité permanent des prévisions en général, il a déclaré qu'après dix ans, ces nouvelles technologies n'avaient toujours pas donné de résultats, que dix ans, c'était assez long et que, par conséquent, le gouvernement avait décidé de supprimer toute nouvelle recherche dans le cadre des programmes sur les énergies de remplacement.

Le ministre, qui est ingénieur, devrait avoir un meilleur jugement. Tout d'abord, il est incorrect de dire que ces programmes n'ont pas donné de résultats. Un bon nombre de ceux-ci sont à la veille de devenir commercialement rentables. Le seuil de la rentabilité est même déjà atteint dans plusieurs cas. Si le ministre veut s'arrêter à une période de dix ans, il devrait utiliser le même critère pour l'énergie nucléaire. Il a fallu, monsieur le Président, 30 ans d'expériences avant de démarrer le premier réacteur. Nous sommes prêts à dépenser des milliards de dollars en recherches sur l'énergie nucléaire, mais nous ne sommes pas prêts à faire 10 ans de recherche sur des énergies de remplacement, des projets énergétiques de petite taille qui garantiraient l'autosuffisance des consommateurs et des petites localités. Ce que l'on veut, ce sont des mégaprojets qui coûtent des centaines de milliards de dollars, mais pas des projets de petite taille qui, pourtant, produisent davantage d'emplois, sont plus efficaces et beaucoup plus sûrs pour l'environnement. Ce sont ces projets que l'on supprime, alors que les projets très coûteux reçoivent l'appui du gouvernement. Je pourrais ajouter qu'il en était de même sous le gouvernement libéral.

• (1220)

Ce sont les libéraux qui ont versé des milliards de dollars dans le Programme énergétique national. Je reconnais, monsieur le Président, qu'ils ont appuyé des programmes sur les énergies de remplacement et les économies d'énergie mais, dans l'ensemble, ils étaient considérés comme des projets mineurs comparés aux mégaprojets.

Le parti néo-démocrate est consterné que le gouvernement ait choisi cette voie. C'est contraire, j'en suis persuadé, à l'idéologie de beaucoup des députés d'en face qui sont, au sens propre, des conservateurs et qui estiment que la société doit commencer à économiser ses ressources et à les gérer convenablement. Le projet de loi C-24 va à l'encontre de cette mentalité.

On dit aujourd'hui qu'il y a des excédents de pétrole. La demande n'est pas aussi forte que l'offre. Il n'y a pas de pénurie pour l'instant. Les gens ne font pas la queue aux pompes. Cependant, si l'on a un peu de bon sens, on se rendra compte que ce n'est que temporaire. Le pétrole est une ressource finie qui, éventuellement, s'épuisera. Nous devons donc avoir des sources énergétiques de remplacement. Devrons-nous attendre jusqu'à ce que la crise arrive avant de commencer à agir? Un gouvernement un peu soucieux de l'avenir s'apercevrait que le jour viendra où le pétrole se rarifiera de nouveau. C'est dès maintenant que nous devons nous y préparer.

Par le biais du projet de loi C-24 et des réductions qu'il impose en matière de recherche et de développement d'autres sources énergétiques, le gouvernement nous empêche de nous préparer en vue du jour inévitable où le pétrole redeviendra une denrée rare qui se paiera très cher. Je prie les députés conservateurs qui croient vraiment au conservatisme avec un petit «c» de faire connaître leur point de vue et de voter contre ce projet de loi afin de montrer au ministre et à leur propre gouvernement qu'ils en sont insatisfaits.

M. Hopkins: Monsieur le Président, cela pique toujours mon intérêt lorsque certains députés néo-démocrates prennent la parole à la Chambre. Ils s'en prennent sans cesse à l'énergie nucléaire qui est pourtant l'une des meilleures réalisations à ce jour de la technologie canadienne de pointe. Le député parle d'énergie. S'il voulait bien s'entretenir avec les autorités scientifiques du domaine nucléaire, il apprendrait que nous avons besoin non seulement de l'énergie nucléaire employée à des fins pacifiques, mais aussi d'autres sources énergétiques de même que de programmes d'économie de l'énergie.

Cela est incontestable. Mais le député ne se rend-il pas compte que les réacteurs nucléaires de Pickering produisent beaucoup plus d'énergie que n'en ont jamais produit les chutes du Niagara? Ne voit-il pas que le développement industriel du centre du Canada dépend de cette importante source d'énergie? Le député ne conviendra-t-il pas que les Américains de la côte est qui ont subi il y a quelques années une grave panne d'électricité, auraient probablement été très heureux de pouvoir bénéficier d'un système aussi sûr?

Ce qui m'ennuie toujours à propos de cette question, monsieur le Président, c'est que l'énergie nucléaire employée à des fins pacifiques est très souvent associée aux armes nucléaires destructives. Il ne devrait y avoir aucun lien entre les deux, car le Canada a opté pour la paix. Le député ne se rend-il pas compte que les années qui ont été consacrées à la recherche en matière d'énergie nucléaire au Canada n'ont pas servi seulement à faire des expériences avec des réacteurs nucléaires? L'appareil de traitement au cobalt qui a été mis au point à Chalk River, en Ontario, constitue à l'heure actuelle l'une des principales cures pour le cancer. Des entreprises de toutes sortes signent des contrats avec l'Énergie atomique du Canada Limitée pour que cette société entreprenne les recherches que les sociétés commerciales n'ont pas les moyens de mener. Je tiens à dire à qui veut l'entendre, monsieur le Président, que mon honorable ami se fait une idée beaucoup trop étroite de

l'énergie nucléaire au Canada. S'il s'intéresse vraiment au sort de la technologie de pointe au Canada, il devrait s'enquérir de tous les aspects de cette source d'énergie.

C'est le Conseil national de recherches qui a lancé l'Énergie atomique du Canada Limitée. Je conviens avec le député que le gouvernement actuel n'y est pas allé de main morte dans les compressions qu'il a pratiquées au sein de cet organisme dont on ne saurait minimiser les francs succès dans le domaine de l'énergie nucléaire et aussi de l'environnement. Les réacteurs Candu sont sûrs. Nous en avons eu la preuve lors du prétendu incident qui est survenu à Pickering. Et il y a encore moyen de les améliorer en rectifiant certaines erreurs. Nous avons le savoir-faire et les connaissances pour le faire. Nous l'avons déjà prouvé à Pickering.

Il ne faut donc pas minimiser nos succès dans le domaine de la haute technologie nucléaire, dans les mécanismes de sécurité que nous avons mis au point et déplorer du même souffle la pénurie d'énergie dont souffre notre pays en général, car notre pays ne serait pas parvenu au degré d'industrialisation qu'il a atteint si nous n'avions pas bénéficié du nucléaire comme source énergétique d'appoint.

M. de Jong: Monsieur le Président, je rappelle tout d'abord que j'ai pris le nucléaire comme point de comparaison pour réfuter les propos qu'a tenus le secrétaire d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) devant le comité permanent des prévisions budgétaires en général. Voici ce qu'il a dit:

> Après avoir financé certains domaines pendant une dizaine d'années, surtout l'énergie solaire et éolienne, il a fallu admettre que les résultats n'étaient pas convaincants.

Monsieur le Président, je rappelais donc que le gouvernement renonçait à pousser plus loin la recherche et le développement dans le domaine de l'énergie solaire et éolienne parce que les investissements publics consentis sur ce chapitre pendant 10 ans n'avaient rien rapporté selon les propos du ministre. Pourtant, les gouvernements qui se sont succédés n'appliquent pas le même principe à l'énergie nucléaire. La recherche et le développement se poursuivent dans ce domaine depuis bien plus longtemps, que je sache. Je crois qu'ils durent depuis 30 ans.

Le deuxième point que je voulais faire valoir au député concernait la rentabilité du nucléaire. Cette forme d'énergie exige une technologie fort coûteuse. Une technologie qui n'est pas du tout efficace par rapport aux coûts. Il existe au Canada et aux États-Unis des projets qui engouffrent des millions de dollars sans rapporter grand-chose. Nous avons une centrale nucléaire dans les Maritimes, et je suis convaincu que les responsables de ce programme regrettent de l'avoir lancé. Nous avons une usine d'eau lourde qui a coûté des centaines de millions de dollars, dont personne ne veut et dont personne n'a besoin. Le député affirme que la technologie nucléaire est sans danger. Si c'est vrai, pourquoi le gouvernement précédent et le gouvernement actuel ont-ils refusé aux Canadiens une enquête publique dans ce secteur?

• (1230)

Nous apprenons souvent, monsieur le Président, que des problèmes sont apparus dans des réacteurs nucléaires. La semaine dernière, nous avons eu finalement l'occasion de lire certains comptes rendus de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, que le *Citizen* a obtenus grâce à la Loi sur l'accès à l'information. On y parlait de certains des problèmes inquiétants qui se sont produits à l'insu du public.

Non, le nucléaire n'est pas sans danger. Nous ne disposons pas de toute la technologie voulue. Nous n'avons pas encore trouvé le moyen de nous débarrasser des déchets atomiques. Le nucléaire n'est pas non plus rentable, surtout par rapport aux programmes d'économie d'énergie. Les programmes nucléaires ne sont tout simplement pas justifiables, ce qui n'empêche pas le gouvernement de continuer à leur consacrer beaucoup d'argent, alors qu'il fait le pingre quand il s'agit des économies d'énergie. Je ne saisis pas bien son raisonnement, et je ne pense pas que les Canadiens ne le comprennent non plus.

M. Hopkins: Monsieur le Président, la politique du NPD est maintenant très claire. Il sera intéressant de voir ce que les dirigeants syndicaux de l'industrie nucléaire pensent de cette déclaration.

A propos de la rentabilité, le député ne pense-t-il pas que toute recherche approfondie dans le domaine énergétique est obligatoirement coûteuse au début? Le NPD parle toujours d'engagements. Si l'on veut mettre sur pied un programme de recherche pour l'avenir, comme celui de l'énergie atomique, il faut nécessairement prendre des engagements à long terme. Je peux affirmer au député que les avantages à long terme du développement de l'industrie nucléaire canadienne compenseront largement les sommes que nous aurons consacrées à la recherche et au développement.

Les députés du NPD ne cessent de m'étonner. Certains sont plus conservateurs que les conservateurs, parce qu'ils se complaisent dans l'immobilisme et utilisent régulièrement cette sorte de tactique pour effrayer la population. Ils essaient d'obtenir gain de cause en jouant sur des émotions irrationnelles plutôt que par la logique. Si un député n'est pas convaincu que nous aurons besoin de l'énergie nucléaire dans l'avenir, c'est qu'il ne pense pas au développement de notre pays.

M. de Jong: Je constate que les députés conservateurs et les députés libéraux manifestent leur approbation. C'est ce genre d'idée qui m'inquiète et qui fait peur, je crois, à la majorité des Canadiens. Des tas d'entreprises de services publics sont au bord de la faillite aux États-Unis pour avoir misé sur l'énergie nucléaire. Prétendre que le nucléaire est la solution la plus rentable, c'est inviter le Canada à se fourvoyer lui aussi en direction du précipice. Sommes-nous donc incapables de retenir la leçon des entreprises américaines qui font faillite à cause de dépassements énormes des coûts et des lacunes de la technologie employée? Les conservateurs et les libéraux voudraient que nous les suivions comme des moutons. Il semble que seul le NPD soit décidé à montrer que nous ne sommes pas idiots à ce point.

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, pour attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a le pied sur son pupitre.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'ai les deux pieds par terre, comme d'habitude, et je suis en train d'écouter l'un des meilleurs discours qu'il m'ait jamais été donné d'entendre à la Chambre des communes. Le député aurait intérêt à prêter l'oreille.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous reprenons le débat.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, je vais essayer de tenir mes pieds fermement «plantés» sur le plancher.

Il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur un sujet aussi important que celui de la conservation de l'énergie, «de notre énergie». Cette conservation de l'énergie, il y a des années que les Canadiens s'y préparent et c'est grâce à des programmes du gouvernement fédéral précédent qu'on a réussi et qu'on réussit encore à canaliser et à sauver une partie significative de nos ressources énergétiques.

Bien sûr, avec le projet de loi actuel qui vise à court terme à l'élimination de certains programmes, on ne peut plus parler de l'avenir et surtout supposer que l'on réussira encore demain à réaliser de nouvelles épargnes de notre énergie.

En effet, monsieur le Président, le parti d'en face nous propose un projet de loi précipité et non pensé modifiant la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes.

Le projet de loi C-24 est un projet précipité et non pensé pour la bonne et simple raison que le parti opposé a oublié d'analyser les conséquences reliées aux coupures de ces deux programmes. Cet oubli est impardonnable, monsieur le Président, car il a provoqué des réactions de surprise et de panique chez les consommateurs, et de découragement chez l'entreprise privée.

Parlons d'abord du programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, le programme CHIP.

Il faut souligner que c'est sous le régime libéral que ce programme a vu le jour. Il avait été présenté dans un esprit d'économie d'énergie et de meilleur confort, et lorsqu'on parle de meilleur confort, on ne parle pas de luxe mais de nécessité et de besoin.

Vous savez sans doute, monsieur le Président, que les vents froids et humides des provinces Maritimes obligent les gens de ces provinces à posséder des résidences très bien isolées. Or, étant donné ces facteurs géographiques et météorologiques, il est évident que bien isoler sa maison est essentiel et même vital dans certaines régions. Aussi étonnant que cela puisse paraître, il y a encore des milliers de résidences au Canada qui ne répondent pas aux normes minimales d'isolation. Le programme d'isolation, par exemple, était destiné aux propriétaires de résidences dont la construction avait eu lieu avant septembre 1977. Selon les statistiques que la Société canadienne d'hypothèques et de logement a présentées à votre ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il y avait parmi ces résidences plus de 7 millions qui étaient mal isolées et qui, par conséquent, furent admissibles au programme d'isolation du gouvernement fédéral. De ces 7 millions, 190,000 étaient localisées dans la province du Nouveau-Brunswick, et quand on est rendu à dire qu'il y a 190,000 résidences mal isolées dans une province de 706,000 habitants, c'est qu'un programme d'aide est nécessaire.

Le gouvernement de l'époque l'ayant compris et, grâce à son programme d'isolation, 35 p. 100 des résidences canadiennes admissibles ont bénéficié du programme. Au Nouveau-Brunswick, c'est 35 p. 100 du travail qui a été jusqu'à maintenant effectué, ce qui signifie qu'il reste encore 65 p. 100 de ces résidences qui ne répondent pas aux normes minimales d'isolation. Ce n'est donc pas le temps, monsieur le Président, de couper le programme.

Il a fallu plus de cinq ans pour compléter à travers le pays l'isolation de 2 millions et demi de résidences, soit 35 p. 100. Comment le gouvernement d'en face espère-t-il compléter 65 p. 100 des travaux d'ici un an? Cela est pratiquement impensable. Cela est d'autant plus impensable qu'au moins dans le temps du gouvernement libéral, la contribution fédérale avait été déterminée à 60 p. 100 pour chaque demande d'isolation jusqu'à un maximum de $500. Or, avec le changement de gouvernement, le nouveau ministre annonce sans autre considération que la part du gouvernement fédéral sera diminuée de 27 p. 100 dès le 1er avril 1985. C'est une politique inacceptable. Le gouvernement s'obstine à couper partout. C'est trop en demander à la population dans une période de temps si limitée.

• (1240)

De toute évidence, depuis l'annonce de ces coupures en novembre dernier, c'est la panique générale chez les propriétaires dont les résidences ont besoin d'être isolées et qui ne peuvent pas se permettre de débourser les frais totaux que nécessite une isolation thermique. Or, en diminuant l'aide fédérale à 30 p. 100 les consommateurs auront à débourser davantage et, par conséquent, il y a des citoyens qui ne pourront payer les frais supplémentaires qui, avant novembre 1984, n'étaient pas inclus. Ainsi, moins de Canadiens bénéficieront du programme d'isolation à partir du 1er avril 1985. C'est triste, monsieur le Président, mais cette réalité semble n'avoir aucun effet sur nos voisins d'en face.

Malheureusement, ce n'est pas tout. Cette coupure du programme d'isolation a d'autres conséquences tout aussi négatives. Est-ce que le nouveau gouvernement a songé que, en annonçant du jour au lendemain une soustraction de la contribution fédérale de 30 p. 100 au programme d'isolation, ainsi que l'abolition totale du programme pour 1986, est-ce qu'il est conscient du fait que les consommateurs canadiens vont tous chercher à profiter du programme avant le 31 mars 1985? Par conséquent, cette affluence de demandes imprévues va conduire à un surplus de réquisitions trop nombreuses pour les moyens actuels de l'entreprise privée qui effectue ces travaux d'isolation. Selon les chiffres du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, 84,000 personnes ont fait des demandes au sujet du programme d'isolation entre le 8 novembre 1984, date de l'annonce par le ministre Wilson, et le 31 décembre 1984. Si on se fie aux statistiques, les collègues de travail du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous ont dit qu'entre janvier 1984 et novembre 1984, il y a eu 218,253 demandes pour le programme en l'espace de ces 10 mois. Si on divise le nombre de demandes par le nombre de mois, cela veut dire qu'il y aurait en moyenne 21,825 demandes chaque mois. Donc, dans les deux mois suivant l'annonce du ministre des Finances, il y a eu 84,000 demandes, ce qui correspond au double du nombre de demandes habituel.

Bien sûr, ce chiffre affolant est dû au fait que dès avril 1985, le gouvernement ne déboursera que 30 p. 100 des dépenses. Cependant, on ne doit pas reprocher aux citoyens l'attitude de panique qui se manifeste chez eux dernièrement. Il faut plutôt reprocher au gouvernement d'abandonner les gens dans le besoin. Non seulement le gouvernement conservateur refuse

d'aider les gens qu'il représente mais, par surcroît, il laisse le problème entre les mains des entrepreneurs qui ne fourniront pas et qui ne pourront tout simplement pas répondre à la demande subitement incontrôlée et incontrôlable.

Par exemple, en décembre 1984, le bureau chargé du programme d'isolation thermique à Frédéricton a reçu 1,500 appels. Ces appels représentent une augmentation de 25 p. 100 par rapport au nombre d'appels moyens qui est de 1,100. Les propriétaires de résidences craignent de ne pas bénéficier du programme et de devoir débourser plus d'argent. Quant aux entrepreneurs, ils travaillent depuis novembre sept jours sur sept et ils craignent de ne pas finir les travaux à temps pour le 31 mars 1985. C'est inhumain et c'est difficile à croire qu'un gouvernement qui se dit si près de la population fasse la sourde oreille pour ne pas entendre les cris d'alarme. Bref, je m'oppose fermement aux propositions du gouvernement de diminuer sa contribution à 30 p. 100, effective le 1er avril 1985, et je m'oppose avec encore plus de fermeté à ce qu'on abolisse le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes le 31 mars 1986. Ce programme était, jusqu'à aujourd'hui, le programme de conservation de l'énergie le plus important du gouvernement fédéral. C'est un programme qui avait pour but premier d'aider les contribuables canadiens. Ce programme n'était pas une dépense.

Un gouvernement responsable ne devrait en aucune façon viser moins. le gouvernement précédent a su conserver son énergie et sa population au chaud. Je défie le gouvernement de l'autre côté d'en faire autant. De toute façon, il est bien clair que ce gouvernement est parti dans la mauvaise direction.

Avez-vous pensé, monsieur le Président, qu'un programme comme celui de l'isolation thermique et comme celui de remplacement du pétrole ont stimulé l'emploi? Ces deux programmes avaient été pensés en fonction de stimuler le développement et l'expansion de l'entreprise privée. Les deux millions de bâtiments et plus, les maisons qui ont été isolées ont permis à des petites et moyennes entreprises de prospérer. L'établissement de ces programmes a donné la chance à des jeunes et moins jeunes de travailler et d'apporter leur force de travail à la société canadienne. Dans des régions telles que le Nouveau-Brunswick, il est certain que les programmes ont été des facteurs et des acteurs économiques de première importance. En redonnant vie à l'entreprise, ils ont stimulé l'emploi et la croissance économique de l'entreprise et de la province tout entière. Vous savez, monsieur le Président, que dans des conditions de sous-emploi comme celles que nous connaissons actuellement, il est du devoir du gouvernement de prendre tous les moyens pour créer des emplois. Créer des emplois, bien sûr, ce n'est pas si facile, et cela, il semble que notre gouvernement, actuellement inexpérimenté dans ce domaine, l'apprendra à nos dépens.

Il faut donc prendre conscience de nos forces économiques et les programmes de remplacement du pétrole et d'isolation thermique étaient deux de ces forces. Honnêtement, monsieur le Président, plus je cherche à comprendre pourquoi ils veulent abolir ces programmes, moins je comprends. Je pense que mes arguments sauront faire saisir, à ceux qui désirent aider ce pays à grandir, l'importance de motiver nos gens à vouloir bâtir avec nous.

Cela dit, jusqu'à maintenant, je ne me suis que très légèrement penché sur le second programme que l'on menace d'abolir en 1985. Il s'agit du Programme canadien de remplacement du pétrole. Bien sûr, toutes mes objections précédentes se transposent tout aussi bien pour ce programme.

Depuis que le gouvernement, le 8 novembre, a annoncé et ce sans préavis, que ce programme se terminerait le 31 mars 1985, c'est la folie furieuse. Tous les individus intéressés veulent à tout prix obtenir une subvention du gouvernement. Évidemment, plus il y a de demandes, plus il y en a d'acceptées. De nouveau, l'entreprise privée, afin d'éviter que les clients soient mécontents, devra multiplier ses efforts pour arriver à la date. Car, après le 31 mars, il n'y a plus de programme donc plus de subventions. De plus, après cette date limite, les entrepreneurs n'auront plus de contrats, ou du moins ils n'auront plus autant de contrats. Tous les entrepreneurs qui auront dû engager du personnel supplémentaire devront procéder à des mises à pied. Il y aura donc une baisse subite de l'emploi.

Si le gouvernement savait que ce programme lui coûtait vraiment trop cher, pourquoi n'a-t-il pas pensé, à titre de compromis, à prolonger la date limite de six mois? Il semble que le gouvernement a pris des mesures à sens unique. Il ne semble pas affecté par le grand désarroi qui règne chez les consommateurs et chez les entrepreneurs. Pourtant, est-ce que le surplus de demandes auquel fait face l'entreprise privée ne justifie pas une prolongation du programme? C'est une question de logique, une logique que, malheureusement, l'on a tendance à oublier.

• (1250)

Entre autres, ce manque de logique leur a fait oublier que le programme de remplacement du pétrole est le programme le plus important parmi les trois programmes fédéraux déjà existants à ce niveau. Ils ont aussi oublié que, en même temps qu'ils coupent le programme de remplacement du pétrole, ils augmentent ce dernier de 1.9 c. le litre. Non seulement, monsieur le Président, les Canadiens n'économiseront plus d'énergie, mais cette énergie leur coûtera encore plus cher. C'est un non-sens.

Durant les 10 derniers mois, 7609 logements ont été convertis, passant de l'huile à l'électricité, au bois, au propane ou à autre chose, et ce uniquement au Nouveau-Brunswick. Le total pour le pays est évalué à 178,800 logements convertis. C'est beaucoup et c'est beaucoup d'énergie économisée.

Finalement, devant les chiffres on ne peut nier. On ne peut nier que les programmes d'isolation et de remplacement du pétrole ont été et seraient encore des éléments fondamentaux à la croissance de notre économie, à la conservation de notre énergie et au bien-être des Canadiens. Ces buts étaient ceux du gouvernement précédent, et ces buts, ils les ont respectés. Aujourd'hui, tout ce qu'on demande au nouveau gouvernement, c'est qu'il appuie ces objectifs et qu'il prenne des décisions et des mesures dans le sens que nous lui proposons aujourd'hui.

Je suis persuadé que la perspicacité de ce gouvernement lui fera voir le bon sens de nos paroles.

M. le vice-président: Questions et commentaires. L'honorable député de Richelieu (M. Plamondon) a la parole.

M. Plamondon: Monsieur le Président, je suis un peu étonné de tout le raisonnement que vient de faire mon collègue du Nouveau-Brunswick. Il nous parle de continuer le programme. Il nous parle de la nécessité de ce programme. Il oublie un élément important, il me semble, c'est que ce programme-là avait quand même dans son essence une partie temporaire, c'est-à-dire que lorsqu'on développe un tel programme, c'est dans le but d'aider une partie de la population qui n'a pas les moyens, comme vous le disiez, de convertir son système ou d'isoler sa maison.

Or, un gouvernement responsable comme celui qui vient d'être élu se doit de tenir compte du fait qu'on a un déficit de 38 milliards de dollars et que certains programmes qui ont rendu service à des centaines de milliers de personnes, comme vous le disiez vous-même dans votre discours, vous utilisiez 21,000 personnes par mois, c'est-à-dire 21,000 maisons par mois et vous dites que l'annonce de la fin de ce programme-là, quand même quelques mois d'avance, a permis à une moyenne de 42,000 personnes de faire une demande. Il semble bien que tous ceux qui désiraient vraiment se prévaloir de ce programme-là l'ont fait, et que notre gouvernement responsable doit maintenant s'attaquer à d'autres secteurs et, dans ce sens-là, mon cher collègue, je vous demande s'il ne serait pas prioritaire de créer plutôt des emplois, comme le fait notre gouvernement, à l'aide de réformes qu'il préconise dans le secteur de la petite entreprise, par exemple, pour que les gens aient les moyens de se payer cette isolation ou ces transformations de leur système de chauffage au lieu de perpétuer ce programme qui, à toutes fins pratiques, a déjà rempli le rôle qui lui avait été dévolu.

M. le vice-président: L'honorable député de Westmorland-Kent (M. Robichaud) a la parole.

M. Robichaud: Monsieur le Président, je ne suis pas étonné des commentaires de mon honorable collègue qui, en fait, a plus à cœur les coupures aux dépenses du gouvernement que les services que ces programmes apportaient aux gens.

Lorsqu'il me dit: Ne serait-il pas mieux de penser à d'autres programmes pour la création d'emplois? Je suis entièrement d'accord avec lui, mais seulement je lui demande où sont ces programmes et où sont ces emplois? Il y a actuellement au sein de la population un besoin pour les programmes que nous sommes en train de considérer, c'est un besoin réel, et il y a là des emplois. Alors, pourquoi ne pas permettre à ces gens-là d'effectuer ces travaux et ainsi créer ces emplois dont nous avons si grandement besoin? Et ici ces emplois sont réels, ils ne sont pas fictifs.

M. le vice-président: L'honorable député de Richelieu (M. Plamondon) désire poser une question supplémentaire?

M. Plamondon: Monsieur le Président, je pense que mon honorable collègue a été un peu trop absent de la Chambre quand il parle de nouveaux programmes... Je pense, d'ailleurs, qu'il arrive du Cameroun. Je dois avouer, cependant, que j'étais son compagnon de voyage, mais quand il parle de programme d'aide à la petite entreprise, je pense que l'honorable ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) a parlé de programmes d'emplois et l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a parlé d'emplois et d'emplois permanents. Quand l'honorable député fait référence à des programmes de création d'emplois... Vous dites que c'était un programme de création d'emplois, mais ce n'est pas le type d'emplois que nos Canadiens désirent, et ils l'ont manifesté carrément le 4 septembre puisque notre campagne était axée sur la création d'emplois permanents et non pas temporaires comme c'est la situation, par exemple, dans ces programmes d'aide. Je pense que l'essence du programme était bien. Ce programme a rempli son rôle; maintenant, il faut s'orienter vers la création d'emplois permanents et utiliser les fonds pour combler le déficit que l'ancien gouvernement nous a laissé et promouvoir de tels emplois permanents.

M. Robichaud: Monsieur le Président, je suis d'accord encore une fois avec mon honorable collègue sur le fait que des emplois permanents, bien sûr, on les veut. Mais chez nous, vu qu'il n'y a pas d'emplois permanents, on accepte toutes sortes d'emplois; qu'ils soient temporaires ou saisonniers, on les veut. Si on pouvait me faire voir que dans peu de temps nous aurions ces emplois qui nous a été promis par dizaines de milliers pendant la campagne électorale, je dirais: félicitations. Mais seulement, j'attends encore, et les gens de chez nous attendent pour ces emplois permanents.

M. Waddell: J'aimerais faire un commentaire, monsieur le Président. Je veux ajouter quelque chose en réponse à l'honorable député de Richelieu (M. Plamondon).

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je rappelle au député que ses questions et ses observations doivent porter sur l'intervention du député de Westmorland-Kent (M. Robichaud).

[*Français*]

M. Waddell: Ah oui, c'est ma difficulté. Je veux poser une question au député qui a parlé, peut-être en anglais...

[*Traduction*]

Je viens d'entendre le député conservateur dire que le programme a atteint son objectif.

[*Français*]

Le programme est complet, c'est fini.

[*Traduction*]

Le programme a répondu au besoin, selon lui. Et, pourtant, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^me^ Carney) a déclaré tout dernièrement dans une allocution prononcée le 8 mars à Vancouver que «le propriétaire d'une résidence existante pourrait économiser jusqu'à 30 p. 100 sur sa note d'énergie en prenant des mesures de conservation». Comment le député peut-il concilier ces paroles de la ministre avec ce qu'il a lui-même dit? N'a-t-il pas constaté dans sa circonscription à quel point les pauvres ont besoin du programme gouvernemental pour continuer à bénéficier des mesures de conservation?

M. le vice-président: Je demande au député de Westmorland-Kent (M. Robichaud) de bien vouloir répondre à la question cet après-midi.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 21 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'AIDE AUX PRODUCTEURS DE CÉRÉALES FOURRAGÈRES

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, en janvier dernier, le Conseil des agriculteurs des Maritimes a présenté au ministre de l'Agriculture (M. Wise) un mémoire soulignant la crise que traverse actuellement le secteur de l'élevage bovin sur la côte est.

Lorsque le programme d'aide aux producteurs de céréales fourragères a été mis en place, en 1941, le gouvernement fédéral payait 90 p. 100 du coût du transport des céréales vers l'Est. En 1976, ces subventions n'étaient plus que de 59.3 p. 100. En 1985, l'aide au transport des grains de provende ne couvre plus que 19 à 28 p. 100 des frais de transport pour le maïs de l'Ontario, 26 à 33 p. 100, pour les céréales en provenance de l'Ouest et les concentrés de protéines ne bénéficient d'aucune subvention.

Nous ne faisons pratiquement aucune recherche en vue d'utiliser le potentiel agricole des Maritimes de façon à permettre à cette région de produire suffisamment de céréales fourragères pour répondre à ses besoins. Ce secteur est en pleine crise parce que les agriculteurs doivent payer les grains fourragers $60 de plus la tonne, les producteurs laitiers $47 de plus et les producteurs porcins, $37.

Le Conseil des agriculteurs des Maritimes a proposé, avec l'appui des trois provinces de l'Atlantique, de rétablir le subventionnement des frais de transport à 59.3 p. 100, comme en 1976 et de l'indexer jusqu'à ce que la région parvienne à l'autonomie en matière de production céréalière. En attendant, la situation est urgente et le gouvernement fédéral doit apporter immédiatement son aide jusqu'à ce qu'il modifie la loi pour accroître ces subventions. Je demanderai au ministre d'agir immédiatement sur ce plan, avant que d'autres agriculteurs canadiens ne perdent leur gagne-pain.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LES RÉCOMPENSES ACCORDÉES À DES MEMBRES DU DESTROYER *IROQUOIS* POUR LEUR COURAGE

M. A. H. Harry Brightwell (Perth): Monsieur le Président, contrairement au gouvernement précédent dont le chef trouvait plus prioritaire de soutenir le prix du porc que les forces armées, à en croire le *Citizen* d'Ottawa, notre gouvernement place l'armée en tête de liste de ses priorités comme il l'a démontré par ses actes et ses promesses.

Le personnel de nos forces armées est formé de professionnels parfaitement entraînés qui travaillent avec du matériel de mauvaise qualité ou désuet, mais qui, grâce à leur professionnalisme et à leur courage, parviennent quand même à des résultats exceptionnels.

Le 5 décembre 1983, l'équipage du cargo *Ho Ming* pris dans une tempête au large de Terre-Neuve a dû abandonner le navire. Le destroyer canadien, l'*Iroquois*, a répondu à son appel de détresse et a envoyé un hélicoptère et deux canots pneumatiques zodiaques au secours de l'équipage.

Ce sauvetage a été extrêmement dangereux, car les vagues atteignaient une hauteur de 12 mètres. L'enseigne de vaisseau David Finch a subi des blessures à la poitrine en se faisant coincer sous une échelle d'acier au cours de l'opération ou le matelot de troisième classe Michel Bourchard est tombé dans les eaux glaciales. Deux marins du *Ho Ming* sont également tombés à l'eau et le matelot de deuxième classe Dennis Morrison et l'enseigne de vaisseau Finch se sont alors de nouveau jetés à l'eau pour les sauver.

Six membres de l'équipage de l'*Iroquois* ont reçu l'étoile du courage, la deuxième récompense des actes de bravoure. Six autres recevront la médaille du courage, la troisième récompense par ordre d'importance.

Il n'arrive pas souvent que les députés de l'Ontario aient l'occasion de parler de la marine, mais j'ai le plaisir de dire qu'un des hommes qui a reçu l'étoile du courage, l'enseigne du vaisseau Finch, vient de ma circonscription . . .

M. le Président: Je dois avertir le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LES CATASTROPHES

ON DEMANDE D'AIDER GLACE BAY (N.-É.)

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, encore une fois, j'estime qu'il m'incombe de soulever la question de la situation financière désastreuse de Glace Bay et des environs.

Comme tous les députés le savent, la ville a été victime de deux coups durs depuis quelques mois, d'abord l'incendie à la conserverie Highland Fisheries et, ensuite, l'incendie à la houillère nº 26, qui ont privé de leur emploi 1,500 personnes. Certes, les 2.7 millions de dollars annoncés dernièrement par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) pour pallier la crise immédiate nous ont encouragés, mais c'est loin de suffire. Ce dont la localité de Glace Bay et ses environs auraient besoin, c'est d'une solution de plus longue durée.

J'exhorte le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) et son gouvernement à examiner sérieusement mes propositions et à y donner suite; ainsi, je propose la mise sur pied d'un programme de retraite anticipée à l'intention des mineurs âgés de 55 ans et plus, la prise d'une décision sans plus tarder au sujet de l'extraction houillère à Glace Bay et, enfin, la conclusion d'une entente fédérale-provinciale de développement en vertu de laquelle on subventionnera à court terme la construction de l'infrastructure indispensable, tout en essayant de diversifier l'économie du Cap-Breton. Il faudrait fournir des fonds pour la foresterie, le tourisme, la petite entreprise, l'agriculture, la recherche et le développement ainsi que les pêcheries. En effet, il faut beaucoup d'argent pour assurer la formation et le recyclage des ressources humaines.

Ces initiatives sont réalistes. Elles méritent que le gouvernement les examine de concert avec celui de la Nouvelle-Écosse, et je prie le premier ministre d'agir immédiatement.

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE DU BÉTAIL D'ENGRAISSEMENT DE L'ALBERTA

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, les fortes expéditions de bétail de remplacement de l'Alberta vers le marché américain depuis le début de l'année sont inquiétantes. Jusqu'au 25 février, 7,377 bouvillons et génisses d'engraissement ont été exportés à cause des coûts de production inférieurs et des meilleurs rendements sur les investissements. On estime la perte totale sur le bétail d'embouche exporté à plus de 21 millions de dollars, seulement sur la valeur ajoutée.

Si cette tendance se maintient, elle pourrait bien entraîner la fermeture d'un ou de plusieurs établissements de conditionnement.

Il en résulterait aussi des pertes d'emplois dans les parcs d'engraissement, et des pertes de revenus dans les services à l'agriculture et les effets multiplicateurs qu'ont les parcs d'engraissement dans la province.

A cause de la subvention directe aux sociétés ferroviaires pour le transport du grain, les éleveurs de l'Alberta sont désavantagés à cause de coûts de production trop élevés de $35 par bovin d'engraissement. Dans la région de Calgary, l'orge coûte 47c. de plus le boisseau que ce ne serait le cas si l'on changeait la méthode de paiement. A 47c. le boisseau, les 73 boisseaux d'orge dont il faut nourrir le bouvillon de 650 livres pour porter son poids à 1,050 livres, représentent l'excédent de $35 dont j'ai parlé.

Il y a une solution à ces problèmes, monsieur le Président. Il suffirait de changer de méthode pour adopter le paiement au producteur, ce qui ne causerait aucun préjudice aux producteurs de grain.

* * *

LE SECTEUR DE L'ÉDITION

PRENTICE-HALL CANADA

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre une magnifique occasion qui s'offre au gouvernement de favoriser notre développement culturel. Je veux parler de la prise en charge de la maison d'édition Prentice-Hall par Gulf et Western, que l'Agence d'examen de l'investissement étranger a eu l'occasion d'étudier. En l'occurrence, le cabinet pourrait faire en sorte que Prentice-Hall Canada devienne une société canadienne.

Le projet de loi concernant l'investissement au Canada qui a été renvoyé au comité, contient une disposition relative à l'examen de l'investissement étranger dans une entreprise «liée au patrimoine culturel du Canada ou à l'identité nationale». Ce critère s'applique à Prentice-Hall Canada. Il s'agit d'une grande maison d'édition dont seulement le quart des livres qu'elle vend ici sont canadiens, proportion qui n'a pas changé depuis dix ans.

Plusieurs maisons d'édition canadiennes se sont dites intéressées à faire l'acquisition de Prentice-Hall dont on estime la valeur à 20 millions de dollars.

Témoignant devant le comité de l'expansion économique régionale, l'Association of Canadian Publishers a réclamé du gouvernement qu'il témoigne de l'intérêt qu'il porte aux entreprises culturelles du Canada en permettant la canadianisation de Prentice-Hall. L'Association a également recommandé de

renforcer la loi en accordant un délai plus long aux acheteurs canadiens, de façon à favoriser leur rachat d'entreprises culturelles.

La décision que doit rendre le cabinet concernant Prentice-Hall nous révélera si le gouvernement tient vraiment à ce que les Canadiens prennent en main leur avenir culturel.

En 1976, General Publishing a pu acquérir Simon and Schuster Canada, après que l'Agence eut rendu sa décision. Nous attendons avec grand intérêt de voir si le gouvernement s'inspirera de ce précédent effectif en favorisant d'abord des Canadiens.

* * *

LA SANTÉ

ON RECOMMANDE DES MESURES POUR ÉLIMINER LE TABAGISME

M. Stewart McInnis (Halifax): Les statistiques sont éloquentes, monsieur le Président. La grande majorité des victimes du cancer du poumon sont des fumeurs. Le tabagisme est aussi partiellement responsable d'autres cancers, de problèmes cardiaques et de maladies du rein.

C'est aussi un fait que la fabrication et la distribution des produits du tabac ne constituent pas une partie négligeable de notre économie et qu'un changement brusque des lois sur le tabagisme nuirait certes à bien des secteurs.

Les suggestions suivantes se veulent une espèce de menu à la carte. On pourrait les accepter toutes ou seulement quelques-unes:

Premièrement, il faudrait interdire toute publicité du tabac, notamment lorsqu'il s'agit de commanditer des événements sportifs ou culturels. Une telle disposition devrait prendre effet environ un an après l'adoption de la loi pour que les éditeurs et autres bénéficiaires de la publicité aient la chance de se trouver d'autres commanditaires.

Deuxièmement, il faudrait établir une taxe à peu près équivalente au montant que les compagnies de tabac consacrent à la publicité. Cela servirait à créer un fonds en vue d'aider les producteurs de tabac et de produits du tabac à faire la transition vers d'autres produits.

Troisièmement, tous les produits du tabac devraient être vendus dans le même emballage terne, portant peut-être une espèce de lettrage noir sur blanc comme les produits sans nom.

Quatrièmement, aussi, la distribution des produits du tabac pourrait être restreinte et assurée uniquement, par exemple, par les magasins des régies provinciales des alcools.

Compte tenu de l'impact économique de telles mesures, il faut y aller doucement, mais ce n'est pas une raison pour ne rien faire.

* * *

• (1410)

L'AGRICULTURE

LES RÉCOLTES ENDOMMAGÉES PAR LA NEIGE DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, les agriculteurs de la région de la rivière de la Paix, dans le nord de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ont

Article 21 du Règlement

environ la moitié de leurs récoltes sous la neige. Bien qu'une partie des grains laissés pendant l'hiver pourra être récupérée, il y aura des pertes considérables, tant du point de vue de la quantité que de celui de la qualité. Oui, ils avaient la possibilité de souscrire une assurance-récolte, mais les agriculteurs du nord-est de la Saskatchewan, qui ont été inondés l'année dernière, l'avaient également, et pourtant, ils ont reçu des paiements compensatoires. Lorsque le nord-est de la Saskatchewan a été inondé, les conservateurs, qui étaient alors dans l'opposition, ont réclamé que l'on déclare la zone sinistrée et declaré que c'est ce qu'ils feraient s'ils étaient au gouvernement.

Pourtant, c'est aux gouvernements provinciaux qu'il appartient de déclarer une zone sinistrée. En raison de la géographie particulière de la région de la rivière de la Paix, les provinces de Colombie-Britannique et d'Alberta doivent agir de concert. Pourquoi ces deux gouvernements ne présentent-ils pas conjointement une demande au gouvernement fédéral pour que la région de la rivière de la Paix soit déclarée zone sinistrée? Qu'attendent-ils? Peut-être d'autres élections. C'est ce qu'il a fallu pour venir en aide aux fermiers inondés de la Saskatchewan. Il est temps que ces gouvernements assument leurs responsabilités vis-à-vis des agriculteurs en difficulté. Quel est l'avantage d'avoir des gouvernements conservateurs à Ottawa, à Edmonton et à Victoria s'ils ne s'entendent que pour ne rien faire?

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'ABSENCE DE SERVICE À UN CENTRE MÉDICAL

M. Gerry Weiner (Dollard): Monsieur le Président, des déclarations récentes ont donné l'impression que l'accord conclu entre Postes Canada et son syndicat garantit aux Canadiens la distribution du courrier.

Pourtant, toute circonscription du pays a des Canadiens qui n'ont pas droit aux services de la poste. Postes Canada a fait une chose qu'aucun autre organisme ne peut faire légalement. Il a créé des citoyens canadiens de deuxième classe, et cela parce qu'ils ont investi dans l'avenir de ce pays et qu'ils ont acheté une nouvelle maison. Est-ce une façon de traiter les Canadiens qui croient à l'avenir?

La situation est telle qu'un nouveau centre médical de ma circonscription ne peut pas recevoir de courrier, alors que les deux bâtiments de chaque côté en reçoivent. Il y a là 35 médecins, plus une nouvelle clinique pour enfants, qui ne peuvent pas bénéficier des servies postaux. Les tests sanguins sont livrés par les patients en personne. Pourquoi? Parce que le bureau de poste les marque «retour à l'envoyeur» et ne les livre pas à cet immeuble.

Ce genre de comportement, de la part d'une société de la Couronne, ne peut plus être toléré. Je prie les députés de faire pression sur cette société de la Couronne de sorte qu'elle ne fasse plus deux catégories de Canadiens et que nous ayons tous droit également aux services de la poste, qui sont payés par tous les contribuables.

[*Français*]

L'HABITATION

LES SUBVENTIONS AYANT TRAIT À LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS RELIÉS AUX COOPÉRATIVES D'HABITATION

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, la semaine dernière des représentants des coopératives d'habitation de la région de l'île de Montréal, des représentants des groupes des ressources techniques dans le domaine du logement social et des représentants des coopératives d'habitation du Canada occupaient le bureau du député de la circonscription de Verdun-Saint-Paul (M. Chartrand) afin de signaler leur désaccord à l'endroit du ministre responsable de l'habitation au Canada au sujet d'une possibilité de décider d'abolir le programme de subventions aux restaurations de logements reliés aux coopératives d'habitation.

Monsieur le Président, si les députés de cette Chambre prennent cette décision, ils risquent, premièrement, de faire mourir les coopératives d'habitation, et, deuxièmement, d'avoir une hausse des coûts des loyers assez importante pour le domaine du logement social. J'invite donc tous les députés de cette Chambre à sensibiliser le ministre responsable de l'habitation . . .

Mme Copps: Il n'écoute pas!

M. Malépart: . . . qui n'écoute pas . . . de ne pas intervenir dans ce domaine-là, de maintenir les budgets qui sont présentement alloués et d'aller voir le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) pour lui emprunter cinq millions de la décision stupide qu'il a prise d'envoyer 100 millions pour que des militaires s'en aillent en Europe.

* * *

[*Traduction*]

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LA REQUÊTE PRÉSENTÉE À LA COUR FÉDÉRALE— L'INTERVENTION DU SOUS-MINISTRE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, le Parlement a un nouveau champion. Ce n'est pas un député dûment élu à la Chambre des communes ni même un sénateur nommé à notre malveillante chambre haute. Notre protecteur est un bureaucrate, pis encore, un homme de loi. Il s'agit du sous-ministre associé de la Justice, Ian Binnie. Ce dernier a exhorté la Cour fédérale du Canada à rejeter la requête du vérificateur général. Kenneth Dye, a-t-il dit, a pris la tête d'une opposition extra-parlementaire non élue. Le vérificateur général n'a pas besoin de moi pour défendre ses démarches concernant l'acquisition de Petrofina par Petro-Canada contre ces critiques étranges et arrogantes, mais j'ai un message à livrer à M. Binnie. A peu près tous ceux qui ont la moindre intégrité politique appuient le vérificateur général dans sa recherche de la vérité. La seule réserve à faire consiste à savoir si son enquête devrait s'étendre dans l'intérêt public aux domaines protégés par le secret d'office.

Il y a un équilibre délicat à observer entre le droit qu'a le public de savoir et la nécessité de protéger le caractère confidentiel des délibérations du cabinet. M. Binnie n'aide pas à prendre des décisions judicieuses quand il se livre à une attaque personnelle et brouille les cartes. La véritable victime des invectives choquantes de M. Binnie n'est pas le vérificateur général ni le Parlement, mais le système judiciaire.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE TERRORISME

LA PRISE DE L'AMBASSADE DE TURQUIE À OTTAWA—LES MESURES DE SÉCURITÉ

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, hier, le vice-premier ministre a refusé de donner des réponses précises aux questions qu'on lui posait sur la protection des missions étrangères, à la suite du tragique incident à l'ambassade de Turquie, et il a justifié son geste en prétendant vouloir protéger la sécurité nationale. Pour ma part, je crois plutôt qu'il a cyniquement essayé de camoufler l'incompétence du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il a prétendu qu'il y a un mois les mesures de sécurité entourant l'ambassade de Turquie avaient été examinées. Il a oublié de nous dire ce que nous avons appris d'Ankara, à savoir qu'il y a dix jours, le gouvernement turc avait demandé au gouvernement canadien de renforcer la protection de l'ambassade. Étant donné que le vice-premier ministre nous a signalé que ces questions relevaient de sa compétence plutôt que de celle du solliciteur général, a-t-il avisé le premier ministre de l'avertissement reçu du gouvernement turc au sujet d'une recrudescence des actes de terrorisme, et une surveillance accrue de l'ambassade de Turquie a-t-ielle été ordonnée par le premier ministre ou lui-même?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je peux comprendre, à l'instar de tous les députés, j'en suis persuadé, l'émotion et la consternation du gouvernement turc, à Ankara, suite à l'incident à l'ambassade de Turquie à Ottawa. Cependant, cela ne change absolument rien à ce que j'ai dit hier en réponse aux questions qui m'ont été posées, à savoir qu'on avait examiné en profondeur toutes les mesures de sécurité non pas il y a dix jours, mais bien le mois dernier. Je peux lui garantir que nous avons communiqué directement avec le gouvernement turc à ce sujet par l'entremise de son ambassade. Après cet examen approfondi, le gouvernement turc, par l'entremise de son ambassade, s'est dit satisfait il y a un mois des mesures de sécurité prises.

LE RAPPORT DE LA GRC—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous faisons allusion à un communiqué émis, semble-t-il, par le gouvernement turc, à Ankara, il y a dix jours. Si, comme le vice-premier ministre a essayé de l'expliquer à la Chambre hier, en réponse à une question par laquelle on cherchait à savoir si l'on avait donné suite au rapport de la GRC relatif à la situation en ce qui a trait au terrorisme international au Canada, la réponse à cette question nuirait bel et bien à la sécurité nationale, pourquoi alors le solliciteur général, lorsqu'il a quitté la Chambre hier, a-t-il déclaré aux journalistes que le cabinet n'avait pas encore étudié ce rapport? S'il s'agit bel et bien d'une question de sécurité, le vice-premier ministre pourrait-il nous dire si cette déclaration du solliciteur général a mis en danger la sécurité nationale?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme le très honorable député le sait suite à mes réponses d'hier, je lui ai offert ainsi qu'au chef du Nouveau parti démocratique, qui était présent à ce moment-là hier, contrairement à la veille, alors qu'une offre semblable lui avait été faite, de les mettre au courant, en tant que membres du Conseil privé, des tenants et aboutissants de toutes ces questions, mais ils ont choisi de ne pas suivre cette voie des plus constructives. Ils ont choisi de ne pas participer à la recherche de solutions efficaces. Ils ont préféré nous exhorter en tant que gouvernement responsable à divulguer les mesures de sécurité recommandées ou envisagées pour protéger nos ambassades. Je ne crois pas que ce soit utile.

Des voix: Bravo!

L'EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE CABINET

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est tout à fait ridicule. Ce que le vice-premier ministre proposait, c'était de nous mettre dans la confidence sous la foi du serment, le leader du Nouveau parti démocratique et moi-même, en espérant qu'il n'en serait plus question à la Chambre des communes. Eh bien, cette question continuera d'être soulevée dans cette enceinte.

• (1420)

Monsieur le Président, c'est une question importante. A trois reprises hier, le vice-premier ministre m'a affirmé qu'on avait donné suite au rapport de la GRC sur l'aggravation du terrorisme. Je dis bien à trois reprises. Ensuite, en réponse à une question de mon collègue, le député de Saint-Henri-Westmount, il a dit . . .

M. de Cotret: Vous avez bien compris.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je comprends toujours bien. Il a affirmé qu'il n'était pas dans l'intérêt de la sécurité nationale de dire si oui ou non on avait donné suite au rapport. C'est ce qu'il a dit une quinzaine de minutes plus tard. Ensuite, le solliciteur général a quitté la Chambre pour dire que le rapport n'avait pas été appliqué et que le cabinet ne l'avait même pas étudié.

Des voix: La question!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ma question . . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Maintenant que le très honorable chef de l'opposition est prêt à poser sa question, laissons-le s'exécuter.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'abuse peut-être de votre patience, mais vous comprenez la gravité de la situation.

Étant donné le fossé entre les propos qu'il a tenus à la Chambre et ce qu'a déclaré le solliciteur général à l'extérieur de la Chambre, le vice-premier ministre voudrait-il se décider et nous dire si, oui ou non, le rapport de la GRC a été examiné par le cabinet? Je lui demande de nous donner une réponse sans détour et je lui assure que la sécurité nationale ne sera pas mise en péril pour autant.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je doute fort que le très honorable député soit bien placé pour me donner un conseil. Quoi qu'il en soit, les réponses que je lui ai fournies hier tiennent toujours. De l'avis du gouvernement, ce n'est pas une bonne façon de s'acquitter de ses responsabilités vis-à-vis de la protection des ambassades que de se livrer à de tels échanges sur le parquet de la Chambre des communes.

En ce qui concerne la séance d'information à laquelle il a refusé de participer hier parce qu'il ne voulait pas compromettre sa liberté, et celle du chef du Nouveau parti démocratique, de poser des questions à la Chambre des communes, il faut dire qu'il existe des situations précises où le gouvernement met traditionnellement le chef de l'opposition dans la confidence. Étant un des premiers responsables à la Chambre, il peut être mis dans le secret de certaines questions, en espérant . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous pourriez bien en faire une chanson.

M. Nielsen: Il me conseille d'en faire une chanson. La situation ne se prête pas à ce genre de frivolité. Encore une fois, la question fait l'objet d'un examen très attentif et nous espérons pouvoir conclure sans tarder. Le gouvernement compte sur la participation du très honorable député et sur celle du chef du Nouveau parti démocratique pour trouver le moyen d'assurer la sécurité de nos ambassades comme nous le souhaitons, chose qui relève de notre responsabilité.

* * *

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

LE SYSTÈME D'ALERTE DU NORD—L'ACCORD CONCLU ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et vice-premier ministre. La semaine dernière, au comité, au moment où nous établissions l'ordre du jour en vue d'étudier le budget des dépenses, le secrétaire parlementaire du ministre a dit que ce dernier ne connaissait pas assez bien le dossier pour venir expliquer au comité le rapport qui existe entre l'accord sur le Système d'alerte du Nord et la Guerre des étoiles. Maintenant que le ministre a signé cet accord, il est sans doute mieux renseigné. Pourquoi ne vient-il pas au comité cet après-midi débattre la question à propos de laquelle le *Globe and Mail* a écrit qu'il fallait «commencer le débat avant qu'il ne soit trop tard»? Les Canadiens veulent savoir pourquoi le gouvernement refuse de fournir à la Chambre des explications sur ce programme de 7 milliards de dollars qui risque de réorienter notre politique concernant la protection de notre territoire et notre souveraineté.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne vois pas pourquoi le député me pose cette question. Il était ministre pendant que se sont déroulées les négociations qui, de 1976 à maintenant, ont abouti à un accord sur ce système. Pendant neuf ans, le député a eu connaissance de toutes . . .

M. Chrétien: Je n'ai pas signé l'accord.

M. Nielsen: Bien sûr que non, puisque l'accord sera officiellement conclu le 18 mars. Quant aux chances d'en discuter, la question a été renvoyée au comité du Sénat et au comité de la Chambre, où le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était disposé à répondre à toutes les questions des députés. Or, ceux-ci n'en ont pas beaucoup posé. En ce qui me concerne, j'entends me présenter devant le Comité aussitôt que possible.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je suis vraiment étonné de la réponse du vice-premier ministre, le ministre de la Défense nationale. La semaine dernière, son secrétaire parlementaire disait que le ministre n'était pas assez au courant; or l'accord se signe dimanche. On nous informe, d'une part, que l'on va bâtir des aéroports dans le Nord et on nous dit, d'autre part, qu'il ne s'agit que d'un système de radar pour surveiller le Nord canadien. Il y a des questions très importantes que les Canadiens veulent poser. Et la question est la suivante: Cet après-midi, à 15 h 30, alors que le ministre est au courant, ne viendrait-il pas devant le Comité nous donner quelques explications, de façon que les Canadiens soient satisfaits du fait que nous ne sommes pas en train d'engager l'avenir du Canada d'une façon irrévocable et de lier le Canada à la Guerre des étoiles, ce que le Parlement du Canada a rejeté le printemps dernier?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Oui, monsieur.

* * *

LE TERRORISME

LA PRISE DE L'AMBASSADE DE TURQUIE À OTTAWA—L'AVERTISSEMENT DONNÉ PAR LE GOUVERNEMENT TURC

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement turc a-t-il fait part au ministre ou à ses collaborateurs de ses inquiétudes en ce qui concerne la sécurité de l'ambassade de Turquie à Ottawa, avant la récente attaque des terroristes?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale a déjà répondu à cette question. Une demande a été présentée vers la mi-février. Le gouvernement du Canada y a répondu en prenant des mesures que l'Ambassade de Turquie a jugées satisfaisantes à l'époque. Il n'y a eu aucune communication avec l'ambassade ou le gouvernement de ce pays depuis.

LA LETTRE ENVOYÉE AUX EMPLOYÉS DE L'AGENCE DE SÉCURITÉ

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le secrétaire d'État sait-il qu'une semaine avant l'attaque, la compagnie Pinkerton a envoyé une lettre à ses agents chargés de la sécurité de l'ambassade de Turquie pour les informer qu'ils devaient faire preuve d'une vigilance accrue en cette période où les risques sont accrus? De l'avis du ministre, était-ce suffisant, compte tenu des risques portés à l'intention du gouvernement?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je n'ai jamais entendu parler de cette lettre. C'est précisément pour cette raison, et pour d'autres non moins évidentes, que j'ai invité le chef du parti du député à participer à une séance d'information complète à ce sujet. J'espère qu'il pourra faire des propositions concrètes en vue de trouver des solutions satisfaisantes.

LA FORMATION DES EMPLOYÉS DE L'AGENCE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais demander au vice-premier ministre, puisqu'il semble désireux de s'entretenir avec mon chef, s'il aura l'obligeance de nous indiquer par lettre les sujets qu'il compte aborder et les limites de cette réunion? J'ai souvent entendu à la Chambre des propositions qui ne se concrétisent jamais. Le vice-premier ministre est-il . . .

M. Hnatyshyn: Demandez à Ed de venir. Il le saura bien assez tôt.

M. Deans: Qu'est-il censé faire, rester derrière la porte et attendre qu'on l'invite à entrer?

Le vice-premier ministre sait-il que la formation des gardes employés par Pinkerton pour assurer la sécurité des ambassades consiste en trois à quatre heures d'instruction dans le maniement des armes à feu, et trois ou quatre d'entraînement au tir, un point c'est tout?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Pour répondre à la première question, si le député veut m'envoyer une copie de la lettre dont il parle, elle me sera très utile.

En ce qui concerne la formation des gardes, et j'ai répondu hier à une question semblable, il va sans dire que l'entraînement, ou le rôle des agents de sécurité attachés à nos ambassades fait, entre autres, l'objet d'une étude approfondie à l'heure actuelle, dans le but de déterminer si les allégations du député sont vraies ou non. Que ce soit vrai ou non, il est normal que cette question fasse l'objet de l'étude intensive dont je parle.

• (1430)

Là encore, j'invite les députés à y participer. Je pense qu'il est inutile d'envoyer au très honorable représentant et au chef du Nouveau parti démocratique une invitation cartonnée pour qu'ils s'entretiennent avec moi. Cet échange de vues en public, à la Chambre des communes, devrait suffire. Si la question les intéresse le moindrement, il leur suffit de communiquer avec moi et je m'arrangerai pour organiser cette réunion.

Des voix: Bravo!

* * *

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

LE SYSTÈME D'ALERTE DU NORD—LA SIGNATURE DE L'ACCORD

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, le président du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale m'a signalé qu'il a demandé au ministre de la Défense nationale de comparaître devant le comité, lequel n'a pas pu le faire cette semaine. Cependant, il vient d'accepter de comparaître et il m'a également donné une réponse positive mercredi dernier. Où est le litige?

Hier, on nous a dit que l'accord sur le système d'alerte du Nord sera signé la fin de semaine prochaine à Québec, après seulement une heure et 40 minutes de discussion au comité. Le moins qu'on puisse dire, c'est que bon nombre de questions cruciales restent en suspens. Le ministre peut-il assurer aux Canadiens que cet accord renferme une clause qui protégera de façon absolue le Canada contre sa participation à des innovations techniques contre le gré des Canadiens?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier—et aussi dans le document qui a été publié et que le député a en main—dès que l'accord aura été signé, il sera déposé à la Chambre et rendu public. Il pourra être alors renvoyé au comité, ou celui-ci pourra l'examiner de son propre chef. A ce moment-là, nous obtiendrons les réponses à toutes les questions et les dispositions de l'accord seront du domaine public.

ON DEMANDE DE PRÉVOIR UNE RÉVISION

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, nous attendrons le ministre à 15 h 30.

L'accord actuel du NORAD prévoit une révision automatique tous les cinq ans par le Parlement. Le ministre, qui ne doit pas se défiler, car nous avons droit à des réponses avant que l'accord ne soit signé, voudrait-il donner aux Canadiens l'assurance que l'accord concernant le système d'alerte septentrional prévoira une révision tous les cinq ans afin que les représentants élus de la population canadienne puissent l'examiner? Ce sont sans contredit des questions auxquelles nous devons avoir des réponses avant que l'accord ne soit parafé.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne vois pas pourquoi, si le comité permanent en décide ainsi, il ne pourrait pas examiner les dispositions de l'accord tous les ans. Pas tous les cinq ans, tous les ans.

ON DEMANDE DE DÉPOSER L'ACCORD

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de la Défense nationale qui vient justement d'annoncer qu'il sera présent à 15 h 30 cet après-midi à la réunion du comité de la défense. Est-ce exact?

M. Nielsen: Non.

M. Blackburn (Brant): Dans ce cas, ma question est la suivante: Quand viendra-t-il témoigner devant le comité, ou s'il ne compte pas le faire, voudrait-il au moins déposer à la Chambre le texte intérgral de l'entente avant qu'elle soit signée. Je lui pose cette question non seulement parce qu'il est ministre de la Défense nationale mais aussi parce qu'il est avocat. Conseillerait-il à un client de signer un contrat sans l'avoir lu au préalable?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, en ce qui concerne mon témoignage devant le comité, une date précise où je pourrais comparaître a été communiquée au président. J'essaie de prendre des dispositions pour déposer la semaine prochaine. Je ferai tout mon possible pour être présent à cette réunion que j'anticipe avec plaisir.

Pour ce qui est de la publication de l'entente avant sa signature, je répète ce que j'ai dit hier, à savoir que l'entente sera signée à Québec le 18 mars et qu'elle sera ensuite rendue publique et déposée à la Chambre des communes.

LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, assurément, cela est tout à fait inacceptable pour un organisme démocratique comme le nôtre.

Des voix: Bravo!

M. Blackburn (Brant): Ce gouvernement devait être celui de la transparence. Le ministre de la Défense nationale nous en donnerait-il une petite preuve? Quelle clause spécifique empêchera le Canada de participer à un système de défense spatiale, conséquence imprévue de cette entente? Pourrait-il au moins nous dire en quels termes cette protection nous est assurée?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la chose peut paraître inacceptable au député, mais le régime gouvernemental qui gouverne notre pays autorise . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Le secret!

M. Nielsen: Eh bien, le très honorable député ayant été absent pendant dix ans, il ignore peut-être certaines choses.

M. Turner (Vancouver Quadra): Signez d'abord et racontez-nous ensuite. Formidable!

M. Nielsen: Tous les éléments de l'entente étaient contenus dans l'annonce que j'ai faite hier.

M. Blackburn (Brant): Pas du tout.

M. Nielsen: Ils refusent de le croire parce qu'ils refusent d'accepter ce qu'on leur dit ici. Je peux comprendre que le député veuille vérifier si on a mis les points sur les «i», mais ce que je ne comprends pas, c'est la raison pour laquelle des membres de l'opposition officielle, tels le député de Winnipeg-Fort Garry et l'ancien ministre des Affaires extérieures, posent ce genre de question. Ce sont justement eux qui ont négocié cette entente pendant neuf ans. Comment osent-ils se lever maintenant pour nous affirmer qu'ils n'en savent rien.

Des voix: Bravo!

* * *

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HONORABLE JOHN KERIN, DÉPUTÉ, MINISTRE DE L'INDUSTRIE PRIMAIRE DE L'AUSTRALIE

M. le Président: Je voudrais interrompre les travaux pour signaler aux députés la présence à la tribune aujourd'hui du ministre de l'Industrie primaire de l'Australie, l'honorable député John Kerin, qui dirige une délégation de son pays.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE SON EXCELLENCE YITZHAK SHAMIR, VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'ÉTAT D'ISRAËL

M. le Président: Je signale également aux députés la présence à la tribune du vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères de l'État d'Israël, M. Yitzhak Shamir.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SINAÏ—LA DEMANDE D'UN CONTINGENT DE MAINTIEN DE LA PAIX

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, comme entrée en matière, je voudrais dire aux députés d'en face que si nous sommes si curieux, c'est que si nous avions signé cet accord, nous aurions fait en sorte qu'il soit dans les intérêts bien compris du Canada. Mais avec tous les revirements survenus dernièrement, nous n'en sommes plus si sûrs.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Monsieur le Président, je voudrais interroger le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur une autre question importante. A la lumière des entretiens récents avec le ministre des Affaires étrangères d'Israël et des demandes que nous ont présentées d'autres alliés, notamment les États-Unis et l'Égypte, au sujet de l'engagement du Canada de remplacer le contingent australien dans les forces de maintien de la paix au Sinaï, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire aujourd'hui si son gouvernement prendra effectivement cet engagement au nom du Canada et participera au maintien de la paix dans cette région du globe?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il a rappelé opportunément que la demande nous avait été faite et par l'Égypte et par Israël ainsi que par d'autres pays intéressés. Il sait que l'engagement des Australiens prend fin dans un peu moins de treize mois. Le gouvernement du Canada envisage sérieusement de donner suite à cette demande. Nous prévoyons que les gouvernements intéressés nous répondront dans les semaines à venir, et certainement à temps pour que les pays qui pourraient être touchés puissent prendre leurs décisions.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je remercie l'honorable ministre de sa réponse. Si je comprends bien, le gouvernement envisage sérieusement de faire sa part. Nous voudrions savoir, à ce stade-ci, ce que le gouvernement et nos alliés prévoient en ce qui a trait à la composition des forces, au genre de contingent qui serait envoyé et aux d'engagements qu'il faudrait prendre. Peut-il nous dire en quoi consistaient ces demandes et si nous sommes désormais en mesure d'y répondre?

• (1440)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, contrairement à l'usage des gouvernements précédents, j'ai pour habitude de mettre la Chambre des communes dans la confidence lorsqu'il y a une annonce à faire dans des domaines comme le système d'alerte du Nord, l'initiative de défense stratégique et ainsi de suite.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): C'est une habitude que le gouvernement a remise à l'ordre du jour et que nous comptons maintenir. Nous examinons attentivement cette demande pour le moment. Une fois cette étude terminée, j'informerai les députés de tous les aspects de cette décision.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Aux dernières nouvelles, il semblerait que, au cours de la rencontre au sommet du premier ministre et du président des États-Unis en fin de semaine, il sera encore question d'étudier davantage les effets des pluies acides au Canada. On a déjà étudié *ad nauseam* les effets des pluies acides et la dernière chose à faire au Canada et aux États-Unis, c'est entreprendre une autre étude. La ministre pourrait-elle nous assurer, lorsqu'elle rencontrera M. Reagan dimanche prochain, qu'elle exigera du gouvernement américain, non pas une autre étude, mais un programme en bonne et du forme pour trouver finalement une solution à ce problème très grave?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, à mon avis, si mon collègue du Nouveau parti démocratique compare la performance de l'ancien gouvernement avec ce que nous avons accompli en six mois, il a toutes les raisons d'être très optimiste.

[*Traduction*]

M. Young: Nous savons ce qu'a fait le gouvernement précédent et vous ne faites guère mieux.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT EXIGE DES MESURES CONCRÈTES

M. Neil Young (Beaches): Nous aimerions que la ministre de l'Environnement nous dise si les ministériels vont cesser de faire des minauderies . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Young: . . . en exigeant du gouvernement des États-Unis des mesures concrètes à propos des pluies acides.

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne sais trop comment répondre à cette question. Je pense que les Canadiens se sont montrés, au cours des récents sondages, très contents de l'approche de notre gouvernement, et que nous aurons la même approche lundi à Québec.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES DROITS D'INSPECTION DU BÉTAIL

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Les droits d'inspection de 67c. par tête de bétail, ou un minimum de $125 pour un troupeau de moins de 100 bêtes, qu'on se propose d'imposer porteraient un dur coup aux petites usines inspectées par les autorités provinciales et qui appliquent les normes de classement d'Agriculture Canada. Le ministre pourrait-il étudier la proposition de l'Ontario Freezer Meat Association, selon laquelle ¢les inspecteurs du service d'inspection des viandes de la province effectueraient le classement dans les usines au moment de l'inspection?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je comprends parfaitement ses préoccupations et lui sais gré de sa recommandation. Je dois cependant signaler qu'en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba et en Nouvelle-Écosse, je pense bien, il existe des ententes fédérales-provinciales concernant le partage des services d'inspection et de classement. En Ontario, toutefois, les usines provinciales sont inspectées par les inspecteurs de la province en vertu d'une loi provinciale.

J'ai rencontré le ministre de l'Agriculture de l'Ontario ce matin. Il n'a pas abordé la question. Je partage les préoccupations du député et je puis même lui assurer que nous continuerons de travailler ensemble afin de maintenir le degré d'excellence des services d'inspection et de classement. Nous pourrons peut-être même améliorer le système. En collaborant ensemble, nous parviendrons à mettre au point une formule qui intéressera tant le secteur public que le secteur privé.

* * *

L'AGRICULTURE

LA DEMANDE DE FONDS D'URGENCE FAITE PAR LE MARITIME FARMERS' COUNCIL

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre de l'Agriculture. Comme le ministre le sait, les versements annuels en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et du Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest sont d'environ 600 millions. Nous, de l'opposition, ne sommes pas contre ces dépenses. Le ministre voudrait-il expliquer toutefois s'il est juste de refuser les fonds d'urgence de 13.5 millions que demande le Maritime Farmers' Council?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je crois que le député a été très mal informé car je n'ai jamais refusé au Maritime Farmers' Council l'aide supplémentaire qu'il demande pour le transport des aliments pour le bétail. Nous poursuivons les négociations avec les représentants de ce conseil. Je n'ai jamais rejeté cette demande valable et légitime.

LA DATE DE LA DÉCISION

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je lui fais remarquer que le retard excessif à donner suite à la demande équivaut à un refus. Étant donné sa déclaration précédente, le ministre voudrait-il promettre à la Chambre que vers le 20 ou 25 mars, il aura un engagement ferme par écrit pour le Maritime Farmers' Council qui réclame la faible somme de 13.5 millions de dollars comme financement d'urgence? Le ministre voudrait-il nous en donner cette assurance?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je serais ravi de donner cette assurance, mais le bon sens dit que c'est impossible en ce moment.

* * *

LES PÊCHES

LE TRAITÉ CANADO-AMÉRICAIN DU SAUMON

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le ministre des Pêches et des Océans a reconnu publiquement que le cabinet avait ratifié en 30 minutes le Traité canado-américain d'interception du saumon. Il a reconnu publiquement que ce traité posait un tas de problèmes, mais que le premier ministre y tenait énormément. Il tenait surtout à le ramener aux Américains le plus tôt possible. Le vice-premier ministre croit-il que c'est ainsi qu'un gouvernement conscient de ses responsabilités, ou un pays indépendant doit conclure un traité international? Le vice-premier ministre pense-t-il que c'est la bonne façon de conclure un traité international?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, la bonne manière de conclure un traité international est précisément celle qui a été suivie. Après des années de pourparlers et après avoir surmonté le problème qui s'est posé il y a deux ans lorsque le Sénat américain a refusé d'accepter le projet d'accord, le gouvernement a mis sur pied une équipe de négociation qui représentait tous les groupes de pêcheurs de la côte ouest de la Colombie-Britannique et tous les groupes d'intérêt. C'est ainsi qu'une entente a été conclue. En vertu de notre régime parlementaire, il m'incombait alors de conseiller le cabinet, le gouvernement de notre pays quant à l'opportunité de conclure ce traité. C'est ce que j'ai fait.

Je tiens à dire au député que notre régime n'est pas le même que celui des Américains. Les États-Unis ont un gouvernement républicain démocratique. Nous avons, quant à nous, un gouvernement démocratique parlementaire.

M. Skelly: Je tiens à dire que c'est le mécanisme le moins démocratique qui soit.

LA PÊCHE AU YUKON

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. L'article 8 du traité stipule que le Canada et les États-Unis doivent conclure un accord sur la pêche au Yukon avant l'entrée en vigueur du traité. Au comité, le ministre a reconnu, aujourd'hui, qu'il n'existait aucune entente de ce genre. Le vice-premier ministre reconnaît-il que le gouvernement a saboté ce traité et que s'il entre en vigueur, il devra sans doute céder la pêche du Yukon?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député, qui est originaire de la côte ouest, s'entend mieux à faire des déclarations qu'à lire le texte du traité. Celui-ci ne dit pas que le Canada et les États-Unis doivent conclure un accord sur la rivière Yukon. Il stipule que les deux parties s'entendront pour entamer des négociations et qu'elles se rencontreront en octobre prochain pour discuter de la rivière Yukon. Le problème, c'est que mon honorable collègue ne cesse de confondre l'établissement d'un éventail de poissons que peuvent pêcher les pêcheurs des deux pays comme préalable aux négociations et l'engagement à résoudre le problème, alors qu'il ne peut être résolu sans les négociations que supposent manifestement le traité.

* * *

• (1450)

LE CODE CRIMINEL

LES DISPOSITIONS SUR LE JEU

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Je voudrais savoir si le gouvernement a l'intention d'abroger ou de modifier les dispositions sur le jeu que renferme le Code criminel, afin de légaliser les machines à sous, les casinos et autres maisons de jeu publiques?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, l'opposition aime à chahuter. Le gouvernement n'a absolument pas l'intention, à l'heure actuelle, de prendre les mesures dont a parlé la députée dans sa question. Cependant, l'une des provinces a demandé que certaines modifications soient apportées . . .

M. Blackburn (Brant): Quelle province?

M. Crosbie: . . . et la question est à l'étude. Le nom de cette province doit demeurer secret jusqu'au prochain numéro.

* * *

[*Français*]

LE LOGEMENT

LA DÉCISION DE RÉDUIRE LE BUDGET DESTINÉ AU PROGRAMME DE RÉNOVATION DE LOGEMENTS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'habitation au Canada. La semaine dernière, des représentants des coopératives d'habitation de la grande région de Montréal ont occupé le bureau du député de Verdun-Saint-Paul afin d'affirmer leur mécontentement concernant la décision du ministre de couper le budget de 4 millions et demi environ, en ce qui a trait au Programme de rénovation de logements qui était relié aux coopératives d'habitation. Est-ce que le ministre peut nous dire s'il est conscient du fait que s'il maintient cette décision, premièrement, il risque de «tuer» les coopératives d'habitation dans la grande région de Montréal et dans tous les centres urbains du Canada; et, deuxièmement, il risque de voir une augmentation importante des prix du loyer?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir aidé à apporter des éclaircissements sur certains points qui ne sont peut-être pas clairs dans son esprit et dans celui de ses électeurs. La société n'a pris aucune décision pour le moment au sujet de l'aide à la remise en état des logements à but non lucratif dont le député a parlé. A l'instar d'autres programmes, cette question fait l'objet de l'examen auquel procèdent à l'heure actuelle le ministre et la société. Je voudrais également signaler au député que les décisions prises par une société de la Couronne ne sont pas celles d'un ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. McKnight: Les députés étaient ici lorsque nous avons adopté les modifications de la Loi sur l'administration financière, monsieur le Président.

Je tiens à signaler au député que j'essaie, de concert avec la société, avec le groupe de sa ville même que j'ai rencontré hier soir et avec la Fondation de l'habitation coopérative du Canada, de trouver des façons, malgré la situation financière difficile dont notre gouvernement a hérité, d'offrir des logements aux gens dans le besoin au Canada.

[*Français*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'OCTROYER DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Au lieu de chercher à quel endroit il doit couper dans les programmes sociaux en matière de logement, est-ce que le ministre aurait le courage de faire comme l'ancien ministre responsable de l'Habitation dans l'ancien gouvernement, savoir aller voir le ministre des Finances et lui demander d'accorder des crédits supplémentaires pour son ministère plutôt que d'avoir investi $110 millions pour envoyer des soldats en Allemagne?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je ne peux répondre qu'aux questions qui relèvent de ma compétence. Cependant, je signalerai au député que notre gouvernement ne réduira pas de 41 p. 100 les crédits consacrés au logement coopératif comme l'a fait le gouvernement précédent. Je tiens à lui dire qu'avec la collaboration de ceux qui désirent offrir à tous les Canadiens des logements, notre gouvernement réussira, avec moins d'argent, à offrir davantage de logements coopératifs que le gouvernement précédent ne l'a fait l'année dernière.

Des voix: Bravo!

Questions orales

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'OCTROI PROMIS AU GROUPE ACTION-TRAVAIL

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Au mois de novembre, le ministre a annoncé l'octroi de $50,000 à Action-travail, le groupe qui appuie les femmes qui veulent des emplois au Canadien National. Or, le groupe n'a pas encore reçu cet argent. Est-ce que le ministre peut nous dire maintenant quand son ministère va verser cet argent afin que les femmes puissent poursuivre leur cas devant la Commission des droits de la personne?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je me souviens d'avoir pris cet engagement. Si ces femmes n'ont pas encore reçu l'argent, cela viendra sûrement. Le bras puissant de la loi viendra à leur secours.

L'APPEL DU CANADIEN NATIONAL

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureuse d'apprendre qu'on leur enverra un chèque dès cet après-midi.

Le ministre pourrait-il dire quelques mots de l'étrange façon dont on fait les choses? D'un côté, les contribuables paient la Commission des droits de la personne pour qu'elle règle la question du salaire égal et pour qu'elle insiste pour que le Canadien National adopte un programme de promotion sociale. D'un autre côté, les contribuables paient à la fois le Canadien National pour en appeler de cette décision et les femmes en cause pour poursuivre l'affaire malgré l'appel. Ne voudrait-il pas mieux que le gouvernement ordonne tout simplement au Canadien National de se donner un plan d'action réaliste et continue à promouvoir l'embauchage d'un assez grand nombre de femmes par les sociétés de la Couronne?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai bien peur que la députée ne comprenne pas, comme je l'aurais cru, le fonctionnement de la Commission des droits de la personne. Si la Commission croit qu'une plainte est fondée et qu'elle doit être examinée, elle établit un tribunal des droits de la personne qui se charge d'en juger. Le Canadien National ne reçoit absolument aucun argent des contribuables pour interjeter appel. C'est une société de la Couronne qui génère suffisamment de recettes pour fonctionner et cela, indépendamment du gouvernement. Elle finance elle-même son appel.

Toutefois, le gouvernement contribue au financement de l'appel des femmes parce qu'il sympathise avec les intéressées et parce que d'importants points de loi sont en jeu dans cette affaire. Je crois que tous les députés devraient nous en féliciter.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA RÉORGANISATION DU MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans, et a trait à la gestion des ressources humaines. Le ministre est au courant d'un projet de réorganisation de la Direction générale de l'expansion économique de son ministère qui est appelée à se transformer en Direction générale de l'analyse économique et commerciale. Il a également appris d'après des rapports des associations d'employés que l'on n'a pas respecté certaines modalités de dotation en personnel à l'occasion de ce regroupement et que certaines ont même été jugées illégales et font l'objet d'appels auprès de la Commission de la Fonction publique. Le ministre pourrait-il nous mettre au courant de cette réorganisation et nous assurer qu'il s'agit bien d'une réorganisation véritable et non d'une réorganisation bidon visant à favoriser certains petits amis?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, la question est pertinente, car il y a eu plainte. Les députés le savent, il existe des modalités à cet égard et on s'y conforme. Je tiens à assurer au député que la réorganisation dont il parle a été entreprise dans le but d'accroître la compétence des fonctionnaires et d'améliorer la prestation des services et la mise en œuvre des programmes du ministère.

Mon honorable collègue m'invite à donner une opinion qu'il ne serait pas convenable de ma part de donner à ce stade-ci, car l'affaire suit un processus, sinon judiciaire, du moins quasi-judiciaire, et je me conformerai bien sûr au jugement qui en résultera.

LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ayant déjà eu l'occasion de travailler avec le ministre et le tenant pour un homme juste et respectueux de la loi, puis-je lui demander d'intervenir personnellement dans cette affaire, s'il est établi qu'un de ses employés a été licencié de manière irrégulière?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, il m'incombe en tant que ministre de veiller avec diligence au bien-être des employés de mon ministère et à la qualité de leurs conditions de travail. C'est ce que je ferai. Je suis entièrement disposé à discuter davantage de cette affaire avec le député, mais on comprendra bientôt que personne n'a perdu son emploi dans mon ministère.

* * *

L'ÉNERGIE

LES NÉGOCIATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les négociations sur l'énergie entre le gouvernement fédéral conservateur et les gouvernements conservateurs des provinces productrices ont abouti à une impasse encore une fois. Le premier ministre avait promis au cours de sa tournée électorale qu'un gouvernement conservateur supprimerait la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Chacun sait que le premier ministre conservateur, M. Peter Lougheed, tient à ce que le gouvernement tienne parole. La ministre de l'Énergie et son gouvernement entendent-ils encore supprimer la taxe sur les recettes pétrolières et gazières dans le cadre d'un accord sur l'énergie?

• (1500)

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, ainsi que je le répète presque tous les jours à la Chambre, les négociations avec les provinces productrices de l'Ouest vont bon train. Une réunion se tient aujourd'hui à Calgary. Il y en a eu une autre hier à Ottawa. Dès que nous aurons conclu un accord, j'en informerai la Chambre.

M. Waddell: Monsieur le Président, ce qui m'inquiète, c'est que le premier ministre ait laissé le ministre des Finances enfourcher son cheval de bataille.

LES RECETTES DU GOUVERNEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Étant donné que, selon le budget des dépenses, le gouvernement compte tirer du secteur pétrolier et gazier des recettes plus importantes que celles de l'année dernière, comment s'y prendra-t-il sans rompre sa promesse de supprimer la taxe sur les recettes pétrolières et gazières?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que je ne négocierais pas en public, alors que je le fais en privé avec mes collègues de l'Énergie. En ce qui concerne le budget des dépenses, s'il y regarde de plus près, le député verra que nous devons effectuer les paiements en vertu du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, ainsi que nous nous y sommes engagés.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LES HAUSSES DU PRIX DE L'ESSENCE AU QUÉBEC

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Duvernay (M. Della Noce), le mercredi 13 mars 1985, est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA REMARQUE PRÉSUMÉMENT MENAÇANTE DE M. McLEAN— DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Je suis prêt à vous faire part de ma décision au sujet de la question de privilège que la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a soulevé le 12 mars 1985. Comme vous le savez, le Président ne juge pas les faits, car seule la Chambre doit s'en charger. Il doit simplement établir si, sur la foi des preuves disponibles, il y a lieu de suspendre les affaires courantes pour examiner immédiatement l'atteinte aux privilèges qui a été commise.

La présidence se trouve dans une situation très délicate. La députée de Hamilton-Est croit sincèrement que ses privilèges et ceux de tous les députés ont été violés à la suite d'une déclaration attribuée au secrétaire d'État (M. McLean) qui a été publiée dans la presse. Je pense pouvoir dire, compte tenu de ce que j'ai lu dans les journaux, que je comprends parfaitement la cause du désarroi de la députée de Hamilton-Est et de certains autres de ses collègues.

Un privilège est une exception aux lois courantes, soigneusement délimitée, comme la députée l'a reconnu elle-même. Elle a dit également que je dois établir si, de prime à bord, il s'agit d'une menace directe visant à influencer la façon dont les députés agissent à la Chambre. L'objet de la plainte est une déclaration faite à un journaliste. Par conséquent, deux questions se posent: Il s'agit de savoir, premièrement, si cette déclaration est de nature à porter atteinte aux privilèges et, deuxièmement, si elle a bien été faite.

La députée se fie exclusivement à l'article publié dans le journal pour dire que cette déclaration a été faite. Vous savez que la présidence n'accorde jamais beaucoup d'importance à ce genre d'article pour des raisons que tout député dont les propos ont été cités de travers comprendra parfaitement. En pareilles circonstances, la présidence doit d'abord s'interroger quant à la qualité de la preuve.

Dans le cas qui nous intéresse, les propos qu'il a tenus indiquent clairement que le secrétaire d'État n'a pas nié avoir prononcé ces paroles. Toutefois, il a ajouté que l'article les présentait dans un contexte différent et qu'il n'avait pas proféré la menace sous-entendue dans ses propos, à cause de la façon dont ils ont été rapportés. Comme vous le savez, en cas de contradiction entre un article paru dans la presse et la déclaration d'un député qui affirme que ses propos ont été déformés, la présidence doit toujours s'en remettre à la parole du député. C'est donc ce que je fais. Il n'y a donc pas lieu de pousser cette affaire plus loin et j'estime qu'il n'y a pas eu, de façon évidente, d'atteinte aux privilèges.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander à mon honorable ami quels seront les travaux pour la semaine qui vient.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour annoncer que je désigne mardi prochain comme le sixième jour de l'opposition pour la période des subsides en cours.

Pétitions

Aujourd'hui, demain et la semaine prochaine, j'ai l'intention de mettre à l'étude les projets de loi suivants dans cet ordre: le projet de loi C-24, tendant à modifier la loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes; le projet de loi C-27, tendant à modifier certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés; le projet de loi C-25, tendant à modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles; et le projet de loi C-19, concernant Bell Canada. Monsieur le Président, il se peut aussi, selon une entente que nous avons conclue à la Chambre à ce sujet et tout dépendant des délibérations du comité permanent des pêches et des forêts, que je remette à l'étude le projet de loi C-32 qui tend à modifier la Loi sur les pêcheries.

Je vais donc continuer de suivre à quel rythme avance l'étude des mesures législatives. S'il y a des changements au programme que je viens d'annoncer, j'en préviendrai la Chambre le plus tôt possible.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

L'ÉDUCATION

DÉPÔT D'UN DOCUMENT INTITULÉ «POUR UNE MEILLEURE ORIENTATION DU FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA RECHERCHE PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA»

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, aux termes de l'article 46(2) du Règlement, j'ai le plaisir de déposer dans les deux langues officielles un document intitulé «Pour une meilleure orientation du financement de l'enseignement postsecondaire et de la recherche par le gouvernement du Canada».

* * *

PÉTITIONS

LES AVANTAGES FISCAUX RETIRÉS DES SOCIÉTÉS

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, à l'honorable Chambre des communes en Parlement assemblée, je dépose au nom de citoyens canadiens une pétition concernant le pouvoir qu'a le Parlement de prendre les avantages fiscaux retirés des compagnies et de les réinvestir au profit de tous les citoyens canadiens.

L'ESSENCE—L'ÉTABLISSEMENT D'UN PRIX CONCURRENTIEL

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 59 détaillants d'essence, résidants des municipalités frontalières de la circonscription de Brome-Missisquoi. Cette pétition est signée par les détaillants d'essence exploitant un commerce près de la frontière américaine qui demande humblement que le Parlement prie le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) de procéder à l'établissement d'un prix concurrentiel en ce qui a trait à l'essence dans cette région, afin de faire respecter le droit de la libre concurrence.

Je présente cette pétition et recommande instamment au gouvernement d'y donner suite.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES CONVENTIONS EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé) propose: Que le projet de loi S-3 (du Sénat), tendant à mettre en œuvre des conventions conclues entre le Canada et la République de Zambie, le Canada et le Royaume de Thaïlande, le Canada et la République de Chypre et le Canada et la République fédérative du Brésil en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

* * *

MOTIONS D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 30 DU RÈGLEMENT

M. le Président: J'ai reçu deux avis de motion aux termes de l'article 30 du Règlement et je vais les entendre dans l'ordre où ils me sont parvenus. Le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) a la parole.

[*Français*]

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, en vertu de l'article 30 du Règlement, je désire proposer l'ajournement de cette Chambre pour débattre une question urgente et d'une nécessité pressante, à savoir la signature dans quatre jours d'un accord entre le Canada et les États-Unis dans le Nord canadien pour établir un système de surveillance.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je trouve très important que nous débattions cette question. Aujourd'hui, le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) nous a dit qu'il se présenterait au comité. Et après, il a changé d'idée. La population ne sait plus à quoi s'en tenir. La presse demande un véritable débat avant que l'entente ne soit signée. C'est pour cette raison qu'un tel débat est urgent, car nous n'aurons plus l'occasion d'en parler avant la signature de l'entente dimanche prochain.

Des voix: Bravo!

• (1510)

[*Français*]

M. le Président: L'honorable député de Saint-Maurice m'a donné avis de son intention de proposer l'ajournement de la Chambre pour discuter d'une affaire urgente en vertu de l'article 30 du Règlement.

Le sujet dont il est question dans l'avis de l'honorable député est certes de grande importance et, selon lui et plusieurs autres députés, un sujet qui mérite un débat d'urgence.

Cependant, je dois dire que le fait de signer un accord ayant trait à la défense du Canada avec un autre pays peut difficilement être interprété, étant donné les circonstances actuelles, comme étant une véritable urgence. Il est clair que la décision de signer ou de ne pas signer un tel accord est la prérogative du gouvernement. Les honorables députés ont sans doute le droit de se plaindre de ce qu'il n'y a pas eu de débat à la Chambre sur le sujet, mais il n'en demeure pas moins qu'un tel accord est une décision au sujet d'une politique qui doit être étudiée au cours des débats ordinaires.

De plus, il y aura sans doute une occasion très prochaine pour discuter de ce sujet puisqu'il reste deux jours réservés à l'étude des subsides dans la période en cours.

Je me dois donc de déclarer que la requête de l'honorable député de Saint-Maurice ne répond pas aux exigences de l'article 30 du Règlement.

[*Traduction*]

LA SIGNATURE IMMINENTE D'ACCORDS AVEC LES ÉTATS-UNIS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, comme vous le savez, je vous ai également fait part de mon intention de proposer l'ajournement de la Chambre afin que nous puissions étudier trois questions de nature urgente dans l'ordre que j'indiquerai à l'instant. Voilà pourquoi j'estime que la signature de chacun des trois accords ou traités avec les États-Unis, en fin de semaine prochaine, constitue une situation urgente.

Voici les trois accords en question: un accord sur la pêche au saumon; un accord sur les pluies acides, et l'accord au sujet de la question soulevée par mon collègue, le député de Saint-Maurice (M. Chrétien), le système d'alerte du Nord.

A mon avis, il s'agit d'une situation urgente, car les accords en question ont été débattus au Congrès et au Sénat des États-Unis, mais ils ne l'ont pas été au Parlement du Canada.

Mon deuxième argument est qu'il y a un profond désaccord sur l'objet du Système d'alerte du Nord lui-même. En fait, certains commentateurs américains bien au fait de la question, certains membres de l'exécutif du gouvernement américain et le gouvernement du Canada interprètent différemment les conséquences ultimes de la signature de cet accord. Par conséquent, le parlement du Canada doit débattre la question afin de préciser quelles seront ces conséquences ultimes.

M. le Président: En toute déférence, je dois dire que le député me place dans un sérieux embarras et qu'il le sait. Le Règlement précise clairement qu'il a le droit à cette étape-ci de présenter à la Chambre la déclaration qu'il m'a fait parvenir par écrit. Le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) m'avait lui aussi mis dans le même embarras. Je m'efforce en l'occurrence d'accorder au député de Hamilton Mountain (M. Deans) autant de latitude qu'au député de Saint-Maurice. Le député de Hamilton Mountain me met vraiment dans l'embarras.

M. Deans: Monsieur le Président, je m'excuse auprès de vous et de la Chambre si j'outrepasse mes droits, mais je pensais nécessaire d'expliquer pourquoi cette question me semble urgente. Toutefois, je ne continuerai pas dans cette veine. J'ai dit, dans la lettre, qu'il était d'importance vitale que ces traités ou accords soient examinés par la Chambre avant qu'ils ne soient signés.

M. le Président: Sans vouloir offenser personne, je crois comprendre que le député de Saint-Maurice a signifié tout à l'heure que mon objection tenait à ce que j'aurais accordé au député de Hamilton Mountain plus de latitude qu'à lui-même dans l'exposé de ces requêtes. On peut sans doute le dire.

Toutefois, les députés sauront qu'à l'avenir les demandes en vertu de l'article 30 du Règlement devront être faites au Président, par écrit. C'est dans cette lettre que l'on doit présenter les arguments, de sorte que le Président puisse réfléchir à la question au préalable. Le Règlement dit clairement que ce que l'on déclare à la Chambre ne doit pas différer de ce qui est communiqué au Président, à l'avance, par écrit.

Le député de Hamilton Mountain m'a averti de son intention de demander un débat d'urgence sur trois questions importantes. Le député doit savoir que le sujet qu'il a soulevé a déjà été traité dans ma décision antérieure. Comme je l'ai déjà dit clairement, la conclusion d'un accord est une décision politique et une telle décision doit faire l'objet d'un débat ordinaire. De plus, une demande de débat en vertu de l'article 30 du Règlement doit proposer un seul sujet, une question particulière dont on débattra. Proposer le même sujet trois fois ne constitue pas un sujet.

Je déclare par conséquent que cette demande n'est pas conforme à l'article 30 du Règlement.

M. Deans: Puis-je demander un éclaircissement?

M. le Président: Le député de Hamilton Mountain soulève-t-il un rappel au Règlement distinct?

M. Deans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement sur un autre sujet, car je n'ai pas compris la décision. Le Président pourrait-il préciser un aspect? Je ne conteste pas la décision, je pose simplement une question. Le Président disait que l'on ne peut pas soulever la même question trois fois. Je soulève trois questions distinctes.

M. le Président: Ma langue a peut-être fourché. J'admets que le député a raison.

Ce que j'essayais de dire, c'est que l'article 30 du Règlement autorise un débat sur une question particulière. Si le député a soulevé trois sujets différents, cela constitue une violation de l'article 30, qui ne prévoit le débat que sur un sujet précis.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Questions au Feuilleton

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 164, 218 et 241.

[*Texte*]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

Question no 164—**M. Stackhouse:**

1. Combien y a-t-il d'hommes et de femmes dans les Forces armées canadiennes?

2. Combien *a*) d'hommes, *b*) de femmes ont le rang (i) de brigadier-général ou un rang supérieur (ii) d'officier de rang inférieur à celui de brigadier-général (iii) de sous-officier (iv) de simple soldat?

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Voici comment s'établissaient les effectifs des Forces canadiennes (régulières) au 31 décembre 1984:

1. Hommes — 76,370
Femmes — 7,260
Total — 83,630

		a) Hommes	*b*) Femmes
2. (i)	Brigadiers-généraux ou grades supérieurs	122	0
(ii)	Officiers détenant des grades inférieurs à celui de brigadier-général	15,641	1,276
(iii)	Sous-officiers	44,969	3,740
(iv)	Soldats	15,638	2,244

LES FEMMES À L'EMPLOI DU SERVICE CORRECTIONNEL

Question no 218—**M. Howie:**

A la date la plus récente pour laquelle on dispose de renseignements, quelle proportion de l'effectif du Service correctionnel les femmes représentaient-elles?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Elles représentaient 26 p. 100 de l'effectif.

LES ÉTUDES SUR LES ENFANTS MALTRAITÉS

Question no 241—**M. Howie:**

Depuis le 1er janvier 1984 à ce jour, des études sur les enfants maltraités ont-elles été effectuées pour le compte du ministère du Solliciteur général par des *a*) fonctionnaires du ministère, *b*) experts-conseils de l'extérieur et, dans l'affirmative, quels en sont les titre et date de publication?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Non. *a*) et *b*) Sans objet.

[*Français*]

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Je suggère, monsieur le Président, que les autrs questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT

LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. le Président: Questions, commentaires ou débat?

M. Waddell: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Le greffier vient de me dire que, au moment de l'ajournement, une question avait été posée au député qui venait de terminer son intervention. Sauf erreur, cette question s'adressait au député de Westmorland-Kent (M. Robichaud). Je crois que le député pourrait répondre maintenant. Nous passerions donc maintenant aux autres questions ou commentaires.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. C'est moi qui ai posé la question au député. Il restait encore du temps pour commenter le sujet en cours et je tenais simplement à rappeler que j'ai parlé au député en question . . .

M. le Président: Pourquoi le député invoque-t-il le Règlement?

M. Waddell: Je voulais expliquer pourquoi le député à qui j'ai posé la question est absent. Je lui avais posé cette question parce qu'il restait encore quelques minutes. Je lui ai parlé depuis pour lui dire que je ne me sentirais pas insulté s'il ne pouvait répondre à ma question, car je sais qu'il est pris. Je voulais simplement en parler à la Chambre, car on aurait pu l'envoyer chercher.

M. le Président: Dans ce cas-là, je crois que nous devrions poursuivre avec d'autres commentaires pour le restant de cette période. Avec tout le respect que je dois aux députés, je voudrais qu'ils me disent si nous nous arrêtons à la question du député ou s'il y aura d'autres commentaires. Y a-t-il d'autres commentaires à propos du discours du député? La parole est au député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy).

• (1520)

M. Axworthy: Monsieur le Président, nous savons tous à quel point le projet de loi C-24 est important pour favoriser la conservation de l'énergie. Cependant, le déroulement des travaux de la Chambre nous montre que certains événements passent bien avant cette question. Je propose donc, appuyé par le député de Windsor-Ouest (M. Gray):

Que la Chambre s'ajourne maintenant pour protester contre l'absence de possibilités de débattre des questions . . .

M. le Président: A l'ordre! La présentation d'une motion de ce genre au cours de la période réservée aux observations ou questions est tout à fait irrecevable.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous reprenons le débat.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En toute déférence, monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement au sujet de la question qui vient tout juste de surgir.

M. le Président: J'ai déjà tranché. En toute déférence pour le député, j'ai déjà rendu ma décision.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, sans vouloir vous offenser, le principe fondamental du droit canadien et britannique consiste à écouter l'autre version et il est temps que vous le fassiez.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je demande au député de reprendre son siège.

Lorsque la Chambre est saisie d'une motion, il m'incombe de décider de sa recevabilité et, en l'occurrence, j'ai signalé clairement au député que la sienne était irrecevable. Les députés peuvent présenter une motion seulement lorsqu'ils ont la parole pour participer au débat. Selon moi, le leader de l'opposition à la Chambre soit fort bien à quoi s'en tenir à ce sujet.

A mon avis, cela est notoire. Si le député veut maintenant que je revienne sur ma décision et que je permette au leader de l'opposition à la Chambre de préciser les raisons pour lesquelles il croit qu'une motion de ce genre est recevable, je suis disposé à le faire cette fois. Cependant, le leader parlementaire de l'Opposition sait fort bien ce que j'en pense au départ. Ainsi, puisque le député semble croire qu'en appliquant le Règlement je me montre quelque peu injuste envers l'opposition, je laisserai donc le leader parlementaire de l'opposition défendre sa cause.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, mes collègues et moi-même croyons comprendre qu'en vertu du Règlement, une motion d'ajournement est recevable lorsque la Chambre est saisie d'une question. Or, la Chambre est saisie d'une question puisqu'elle doit décider si le présent projet de loi devrait être présenté en deuxième lecture. Le Règlement ne précise pas que le député doit avoir la parole dans le cadre du débat. Il prévoit simplement que la Chambre doit être saisie d'une question. Je vous invite, monsieur le Président, à lire ce qu'en dit l'ouvrage de Beauchesne et c'est avec plaisir que je vous transmettrai la référence exacte.

La Chambre débat à l'heure actuelle une question. Mon honorable collègue le député de Fort Garry avait la parole. Ainsi, je prétends, en toute déférence, que cette motion est tout à fait recevable et qu'elle devrait donc être acceptée.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, au sujet de la question soulevée, je voudrais formuler deux observations qui vont dans le sens de la décision que je m'attends à vous voir prendre et qui est, à mon avis, tout à fait justifiée.

M. Turner (Vancouver Quadra): Qu'est-ce que cela signifie?

M. Hnatyshyn: La présidence a indiqué au départ qu'au cours de la période réservée aux questions et observations, période prévue aux termes du Règlement provisoire en vigueur à l'heure actuelle, une motion d'ajournement de la Chambre était irrecevable. Je dis simplement que je peux comprendre la logique de la chose. Je voudrais souligner, en m'appuyant sur le Règlement, l'élément de logique et d'équité qu'apportent les articles provisoires du Règlement à cette partie de notre débat, mais celui-ci sort du cadre d'un débat traditionnel à la Chambre des communes.

Vous serez probablement d'accord, monsieur le Président, si je dis qu'un député qui a la parole au cours du débat lui-même peut présenter une motion et que, dans ce cas, la motion serait recevable. Il est toutefois évident qu'on ne peut profiter de la période réservée aux questions et aux commentaires pour proposer une motion d'ajournement. Ce n'est prévu nulle part dans nos règles de procédure. Si le député fait preuve d'un peu de patience et si les députés libéraux souhaitent se retirer, je suppose qu'ils obtiendront la parole un peu plus tard au cours du débat. Je ne suis nullement d'accord avec ce que les libéraux disent . . .

M. Gauthier: C'est tout à fait réciproque.

M. Hnatyshyn: . . . au sujet de la légitimité de leur motion, et je trouve regrettable qu'ils cherchent à entraver les activités de la Chambre. Je leur demande simplement d'observer le Règlement; et s'ils veulent employer des tactiques dilatoires ou de diversion, ils n'ont qu'à faire preuve d'un peu de patience et attendre de pouvoir avoir la parole légitimement.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais pour ma part attirer l'attention de Votre Honneur sur le commentaire 283(1) de Beauchesne. Ce commentaire figure à la page 91 de la cinquième édition. Le voici:

1) Il est toujours permis de proposer une motion invitant la Chambre à s'ajourner, sous réserve qu'elle ne doit pas succéder à une autre motion analogue; elle doit en être séparée par une «autre opération».

2) Il n'est pas permis au député de prendre la parole pour proposer l'ajournement de la Chambre sous prétexte d'invoquer le Règlement.

C'est un cas précis où une motion d'ajournement est irrecevable. Étant donné que Beauchesne ne mentionne aucune autre situation où une telle motion ne serait pas recevable, je pense qu'il faut conclure que c'est le seul cas où Votre Honneur ne pourrait accepter une motion invitant la Chambre à s'ajourner.

En outre, le commentaire 282(4) dit ceci:

On ne saurait proposer l'ajournement de la Chambre si celle-ci n'est pas à ce moment saisie d'une question quelconque.

Il me paraît évident qu'en l'occurrence la Chambre était saisie d'une question. Je ne crois pas utile de faire une longue démonstration à ce sujet. Votre Honneur se trouvait à la Chambre et a pu se rendre compte que celle-ci était saisie d'une question. J'attire surtout l'attention de Votre Honneur sur le fait que, d'après Beauchesne, il est toujours permis de proposer une motion invitant la Chambre à s'ajourner.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'admire le côté novateur de l'argument. Je suis désolé, je croyais que le député avait terminé.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je voulais simplement attirer aussi votre attention, monsieur le Président, sur l'article 29 du Règlement qui se trouve à la page 20 et qui dit ceci:

Une motion en vue de l'ajournement, à moins d'être autrement interdite par le Règlement, peut-être faite en tout temps . . .

Je m'abstiendrai de lire la dernière partie du paragraphe qui est sans rapport avec notre discussion.

Je demande donc respectueusement à Votre Honneur de reconsidérer la motion de mon collègue le député de Winnipeg-Fort Gary (M. Axworthy) et de lui permettre de la proposer.

Des voix: Bravo!

M. le Président: L'argumentation est intéressante, mais elle ne m'a pas fait changer d'avis. Je vais m'efforcer d'expliquer les choses simplement. Le député cite l'article 29 du Règlement qui l'emporte sur le commentaire de Beauchesne parce qu'aux termes de cet article, la motion d'ajournement est permise, comme le député l'a lui-même mentionné, «à moins d'être autrement interdite par le Règlement». Le Règlement l'interdit en précisant ce qu'il convient de faire pendant les dix minutes de questions et réponses qui suivent un discours. Cette période a été prévue dans le Règlement à titre expérimental, afin, non pas d'intervenir dans le débat, mais plus précisément, si l'on remonte au premier rapport du comité, de poser des questions et de faire des observations sur le discours. Il est bien précisé que cette période ne sert «à aucune autre fin».

Par conséquent, même si le député demande à intervenir dans le débat, ce n'est que lorsque viendra son tour de le faire que sa motion d'ajournement sera recevable. Une motion d'ajournement pendant la période que le Règlement réserve exclusivement aux questions et observations ayant trait au discours précédent n'est donc pas recevable puisque l'article 29 du Règlement ne l'autorise que si elle n'est pas autrement interdite.

Pour ces raisons, je déclare la motion irrecevable.

La période de questions et d'observations étant terminée, le débat se poursuit.

M. Axworthy: Puis-je avoir la parole pour intervenir dans le débat, monsieur le Président?

M. le Président: Non. Le premier qui a demandé la parole à cette fin est le député de Duvernay (M. Della Noce).

• (1530)

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-24, lequel a trait à l'économie de pétrole et au remplacement du mazout ainsi qu'au programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, en l'appuyant par ces quelques remarques ponctuelles.

J'aimerais, tout d'abord, faire un bref résumé de ce que ce projet de loi, composé à vrai dire de deux volets distincts, représente afin de faciliter la compréhension des mesures pratiques qu'il entraînerait, une fois voté et mis en vigueur.

Mes premières remarques visent donc à souligner que ce projet de loi modifiant la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes fait partie du secteur des économies d'énergie et des substituts du pétrole.

La réduction de la consommation de pétrole et d'énergie en général au Canada demeure un objectif national très important pour le gouvernement. Le secteur des économies d'énergie et des substituts du pétrole, le EESP, contribue effectivement à sécuriser des approvisionnements visés par la politique nationale en matière d'énergie, en améliorant le rendement dans l'utilisation de toutes les sources d'énergie et en mettant en valeur les sources et l'utilisation d'énergies autres que le pétrole.

C'est dans le cadre de la direction de l'économie de l'énergie et du remplacement du pétrole qu'on a mis sur pied ces deux programmes précis dont l'objectif était d'aider les propriétaires canadiens à réduire les coûts de chauffage à l'aide d'une isolation accrue, Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (PITRC) et de combustibles de rechange au pétrole, Programme canadien du remplacement du pétrole (PCRP).

Mis en œuvre en 1980, le PCRP prévoit le paiement d'un montant imposable allant jusqu'à $800 pour la reconversion au gaz naturel, à l'électricité, au propane, au bois ou à toute autre énergie renouvelable d'une installation de chauffage au mazout. Rappelons ici que, d'après la Loi en vigueur, le programme doit expirer le 31 décembre 1990. Tandis que mis en œuvre en 1977, le PITRC prévoit le paiement d'un montant imposable allant jusqu'à $500 pour l'isolation et le calfeutrage de maisons déjà construites.

Après avoir procédé à un examen exhaustif du fonctionnement des programmes en question, nous arrivons facilement à une conclusion qu'il est temps de les réviser, vu le nouveau contexte énergétique et économique qui existe actuellement dans notre pays.

Annoncés dans l'exposé économique et financier du 8 novembre dernier, des changements fondamentaux s'inscrivent dans le fonctionnement des deux programmes en question. Les mesures, présentement à l'étude et que le gouvernement est en train de présenter par ce projet de loi, prévoient que la date d'expiration du PCRP est fixée au 31 mars 1985 plutôt qu'au 31 décembre 1990. Quant au PITRC, on prévoit son abolition en deux étapes. Le programme en question prendra donc fin le 31 mars 1986, et non pas le 31 décembre 1987. Ajoutons ici que ces mesures, présentement à l'étude, s'appliqueront graduellement car dans les deux cas la ministre, suite aux recommandations faites par les responsables de l'exécution des travaux liés à la réalisation des objectifs des deux programmes, prévoit des délais supplémentaires afin d'aider le consommateur à obtenir de la part des entrepreneurs une bonne qualité des installations dont il est en train de se doter, et ce avant tout

dans le cadre du programme canadien de remplacement du pétrole.

Dans le cas du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, la part fédérale des frais admissibles sera réduite dans un premier temps de 60 p. 100 à 33⅓ p. 100 le 31 janvier 1985. L'industrie et le gouvernement prévoient la fin de ce programme qui sera aboli en deuxième étape de façon définitive le 31 mars 1986. Ainsi, la réduction de la participation du gouvernement aux frais de ce programme constitue une étape naturelle et importante dans l'aménagement de notre politique énergétique.

Tout en étant conscient de l'impact que les programmes en question, lancés à l'époque, ce que j'ai souvent appelé l'«illusion de rareté», $80 le baril, où le prix du pétrole grimpait continuellement et où les propriétaires canadiens de maisons savaient peu de choses du remplacement du pétrole, nous sommes aujourd'hui prêts à appuyer le projet de loi C-24 qui nous apporte des changements par le biais de cette élimination progressive des programmes PCRP et PITRC, et cela dans le but de rentabiliser le cadre de la politique énergétique canadienne.

Ces mesures s'imposent de façon d'autant plus évidente que, à l'heure actuelle, aussi bien le PITRC que le PTRC tirent à leur fin. Dans le cas du remplacement du pétrole, les Canadiens comprennent beaucoup mieux maintenant qu'il y a sept ou dix ans les avantages des économies d'énergie. Ils ont su en profiter en réduisant des factures de chauffage et en s'assurant d'un meilleur confort au foyer par le biais du PCRP qui, disons-le, à la fin de 1984, a atteint 96 p. 100 de ses objectifs. La participation du gouvernement et les économies d'énergie attribuables aux travaux effectués en vertu du PITRC sont également remarquables. Estimées à l'équivalent de 28,500 barils de pétrole par jour, les retombées réalisées dans le cadre de ce programme reflètent l'âge des maisons qui ont tiré pleinement profit de l'étanchéisation et de l'isolation dans les diverses provinces ainsi que le coût de l'énergie qui varie d'une région à l'autre dans notre pays.

De ces deux points de vue, c'est la région de l'Atlantique qui a fait le plus usage du programme d'isolation thermique, lequel a permis d'isoler 80 p. 100 en moyenne des maisons admissibles à travers Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. Au Québec, en Ontario ainsi que dans les provinces de l'Ouest, le taux des maisons qui ont bénéficié des avantages offerts par ledit programme s'élève à environ 30 p. 100. Ce sont des chiffres remarquables et cela prouve que l'investissement du gouvernement a été bien utilisé. Cependant, l'efficacité desdits programmes a diminué depuis cette époque. Il serait donc utile pour l'ensemble du pays, au lieu de continuer à apporter des contributions financières importantes aux programmes en question, de faire des progrès notables dans le domaine de la recherche sur les nouvelles technologies qui nous permettent de nous attaquer au problème toujours existant des sources d'énergie renouvelables et de leur gestion.

C'est d'un commun accord avec les provinces que nous appuyons aujourd'hui ce projet de loi, car il devient essentiel dans la conjoncture économique actuelle de ne pas doubler nos efforts en identifiant adéquatement les besoins de notre futur programme d'utilisation rationnelle de l'énergie à domicile.

N'oublions pas finalement que nous ne pouvons plus et nous ne devons pas continuer de voir le Trésor public octroyer des fonds empruntés pour verser des subventions aux consommateurs. Afin de s'assurer que l'investissement dans la conservation de l'énergie ne cesse de continuer, il est manifestement préférable que le gouvernement, après avoir veillé à une bonne utilisation des investissements faits dans ce secteur au préalable, joue un rôle de catalyseur sensible aux besoins d'information des utilisateurs et des fournisseurs aux problèmes techniques qui se posent encore et aux mesures d'amélioration qui peuvent encore être réalisées en matière d'utilisation énergétique.

● (1540)

De toute évidence, le gouvernement n'a plus les moyens de subventionner les consommateurs, et le projet de loi débattu aujourd'hui en cette Chambre est donc une étape nécessaire et primordiale dans la réorientation des programmes gouvernementaux dans ce secteur. Puisque c'était une illusion, nous devons à tout prix éviter le gaspillage qui peut être causé non seulement par la diminution de l'efficacité des programmes introduits il y a quelques années, mais également par le chevauchement de ce dernier, dû en grande partie à l'existence des programmes de conservation d'énergie similaires aux niveaux fédéral et provincial.

En ayant décidé de passer en revue les résultats qui ont été obtenus jusqu'à présent, suite à la mise en application des programmes et initiatives énergétiques, nous aimerions effectuer un certain progrès dans l'économie de l'énergie au Canada et cela surtout dans les économies budgétaires que nous pourrions réaliser en mettant fin à ces deux programmes. Selon les estimations, nous réaliserons à ce point des économies de l'ordre de 180 millions de dollars, au cours de l'année financière 1985-1986, et de 315 millions de dollars en 1986 et 1987.

C'est dans l'esprit visant à nous faire doter d'une structure plus solide dans le domaine de la conservation de l'énergie que nous exprimons ici notre appui au projet de loi C-24. Nous prenons ainsi notre responsabilité vis-à-vis de l'ensemble du dossier de l'économie énergétique au Canada, et nous préparons un meilleur avenir en apportant beaucoup plus qu'une simple mesure de réorientation de notre programme d'économie de l'énergie domiciliaire par le biais dudit projet de loi.

Nous nous préparons à restructurer notre politique énergétique de façon qu'elle nous permette, dans l'avenir, de réaliser des économies substantielles sur nos factures de chauffage et cela au moyen de nouvelles mesures incitatives auxquelles nous faisons place en éliminant des programmes déjà désuets qui ne répondent plus aux besoins et aux paramètres de l'état actuel de notre analyse énergétique.

La supposée rareté du pétrole dénoncée par l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Lalonde, n'a vraiment été qu'une illusion de rareté. Le bon côté de toute cette aventure a donné à tous les Canadiens l'occasion de connaître d'autres sources d'énergie que cet or noir qu'est «le pétrole».

M. le vice-président: Questions et commentaires.

[*Traduction*]

M. Waddell: Je sais que le député est fort raisonnable, même s'il collectionne de vieilles voitures très recherchées. Par «très recherchées» j'entends de belles voitures et non des voitures recherchées par la police.

Je me demande si lui-même et ses collègues seraient disposés à examiner une proposition. J'ai reçu un certain nombre de

lettres de mes électeurs, comme le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp) et le député de Churchill (M. Murphy). Nous avons également débattu la question avec d'autres député.

Ces programmes doivent être abolis à une date arbitraire, mais il y a encore des entreprises dans le nord du Canada qui commandent des pièces. Elles doivent se faire expédier ces pièces, mais elles seront retranchées à la date limite. A d'autres endroits, des pipe-lines sont en voie de construction et le programme sera supprimé trop tôt. Je ne veux pas que le programme soit aboli. Il y a d'autres gens qui veulent retenir les services des entrepreneurs, mais ils sont tous pris jusqu'à la date limite.

Le député et le gouvernement seraient-ils disposés à prolonger le programme si je pouvais prouver au député en comité que cette mesure serait utile dans les régions isolées où les gens seront traités très injustement, car ils n'auront pas pu profiter de la même chance que les autres Canadiens? Le député et ses collègues sont-ils disposés à examiner cette proposition, si je peux donner des preuves en ce sens au comité?

[*Français*]

M. Della Noce: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord rappeler à mon honorable collègue que mes autos ne sont pas «hot»; je les ai fabriquées de mes propres mains. Et quand il a dit qu'il avait plusieurs lettres, il m'inquiète, parce que lorsque mon honorable collègue a des lettres, c'est inquiétant.

En ce qui a trait à la question, à mon avis, on l'a beaucoup débattue ensemble à notre comité... Je vois le secrétaire parlementaire du ministre à qui j'avais posé la même question et cela a été très bien débattu. Si les programmes en question ont été signés avant le 8 novembre, on nous a garanti que cela pourrait aller après le 31 mars. On pouvait continuer après le 31 mars, mais si le contrat a été signé après le 8 novembre, on s'était entendu, c'était la solution à laquelle le comité en était venu majoritairement, savoir que cela n'existerait pas.

M. le vice-président: L'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) prend la parole pour poser une question ou faire un commentaire?

M. Boudria: Monsieur le Président, j'aurais une question supplémentaire à celle que vient de poser mon honorable collègue de tantôt et c'est la suivante: Il y a plusieurs cas dans la province d'Ontario, plus particulièrement dans l'est de l'Ontario, où les installations de fournaises électriques ont été faites par des entrepreneurs, par des «contracteurs», et l'Ontario Hydro a une liste tellement longue de gens où elle doit faire des inspections avant le 31 mars, que les inspections finales ne seront pas faites. Il s'agit donc d'une situation où les «contracteurs» ont agi de bonne foi et les électeurs ne toucheront pas leur octroi parce qu'une agence du gouvernement conservateur de l'Ontario est incapable de fournir le service. Est-ce que mon préopinant peut nous dire si, à son avis, cela est juste?

M. le vice-président: L'honorable député de Duvernay (M. Della Noce) a la parole.

M. Della Noce: Monsieur le Président, je crois que mon honorable collègue ne dit pas la vérité ou est mal renseigné.

Une voix: Il ne dit pas la vérité!

M. Della Noce: Monsieur le Président, non! Parce que ce qui a été discuté au comité, si je me rappelle bien, c'est que les inspections ont été prolongées et c'était dans ce but-là que cela vait été fait, parce qu'il n'y avait pas seulement le problème ayant trait à l'inspection. Il n'est pas question de quel gouvernement... Il y avait le problème aussi relatif au gaz naturel qui a été soulevé, car la terre était gelée. Et cela, c'est causé par la nature, on n'y peut rien.

Il a été entendu au comité que les inspections ont été prolongées spécialement pour ces plaintes-là.

[*Traduction*]

M. Murphy: Monsieur le Président, ma question fait suite à celle de mon collègue, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). Dans le nord du Manitoba et dans la ville de Fin Flon plus particulièrement, des gens ont présenté une demande pour obtenir de l'aide après le 8 novembre, mais à cause des conditions de vie dans le Nord, dans des régions isolées, des collectivités rurales ou ailleurs, ils ne pourront pas faire installer leur matériel d'ici au 31 mars. Ils ont certes présenté leur demande après le 8 novembre, mais ils n'habitent ni à Toronto ni à Montréal, mais dans des régions isolées. Il leur faudra du temps pour faire installer ce matériel.

Si le gouvernement s'entête à abolir le PITMC et le programme de remplacement du mazout, c'est son affaire, et il peut supporter le blâme. Toutefois, pourquoi punir la population du Nord? Pourquoi ne pas prolonger le programme, afin de lui donner les mêmes chances qu'aux Canadiens qui vivent dans nos grandes villes?

M. Della Noce: Monsieur le Président, le député comprendra sans doute que lorsque cette question a été posée, on a laissé entendre en quelques mots qu'il nous fallait traiter tout le monde sur un pied d'égalité et que nous ne pouvions pas tracer une frontière magique quelque part. Cela me paraît raisonnable. Certains ne le comprennent pas et veulent nous faire croire que nous devons tracer une ligne de démarcation à tel ou tel endroit. Je ne crois pas possible de le faire. Le député n'a qu'à lire l'intervention du secrétaire parlementaire du ministre qui a abordé cet aspect. S'il voulait bien s'en donner la peine, il y trouverait les réponses qu'il cherche.

● (1550)

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Shefford (M. Lapierre) désire poser une question ou faire un commentaire?

M. Lapierre: Monsieur le Président, à mon avis, le discours de mon honorable collègue était fort intéressant. Mais je voudrais lui demander, étant donné que l'on parle d'isolation thermique des maisons... Il sait qu'il y a des milliers de Canadiens et je pense particulièrement aux 80,000 familles canadiennes qui sont encore aux prises avec un problème de mousse d'urée formaldéhyde; il sait que son collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté), a eu des instances de la Fédération des victimes de la MIUF. J'aimerais donc lui demander si, avant d'abolir ce programme-là et d'accepter les coupures de son gouvernement, il s'est assuré que des budgets seront maintenus pour les victimes de la MIUF et que leurs récriminations qui avaient été appuyées, à l'époque, par le député de Joliette (M. La Salle) quand il était de ce côté-ci de la Chambre et qu'il parlait, entre autres, d'une pleine compensation... Est-ce que le député de Duvernay (M. Della Noce) s'est assuré que cette pleine compensa-

tion, que son parti réclamait dans l'opposition, sera donnée maintenant qu'ils sont au gouvernement?

M. Della Noce: Je remercie mon honorable collègue. Vous savez, comme je l'ai dit tantôt, le programme a très bien fonctionné, et je voyais mon collègue qui en jouissait et qui était bien content parce que c'est vrai que cela a bien fonctionné. Cependant, le problème que mon collègue soulève, c'est l'héritage que nous avons eu; nous sommes «pris» avec le problème, et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) est en train d'y voir, et il a l'air d'être très sérieux sur le sujet puisqu'il a déjà consulté notre comité sur l'énergie. Alors j'ai bien confiance qu'il va y avoir une solution, mais dire exactement quelle est la réponse, on ne l'a pas encore. Toutefois, je suis certain, puisqu'il a pris la peine de nous consulter et de nous rappeler là-dessus . . .

M. Malépart: Monsieur le Président, je suis très content d'entendre mon collègue de Duvernay (M. Della Noce) qui, à mon avis, est un des rares députés conservateurs qui est objectif, qui ne passe pas son temps à s'encenser. Il a dit et il vient d'admettre encore une fois que le programme était excellent et qu'il répondait aux besoins de la population, et il a admis lui-même qu'il y avait encore plusieurs Canadiens et Canadiennes qui en auraient besoin pour isoler les maisons. Il a ajouté que son gouvernement a hérité de l'état financier du gouvernement précédent, mais n'est-il pas d'avis qu'il aurait été préférable que son propre gouvernement, au lieu de trouver des fonds, 56 millions de dollars, pour changer la couleur des uniformes des soldats, 110 millions pour envoyer des militaires dépenser leur argent à Lahr, en Allemagne, prenne ces millions-là pour les donner à des Canadiens, parce qu'il sait très bien que toute l'isolation qui était faite au niveau des maisons, en plus de l'économie d'énergie que cela représentait pour les personnes, avait pour but de créer de l'emploi dans toutes les régions du Canada?

M. Della Noce: Monsieur le Président, je reconnais mon honorable collègue, il est encore «parti» sur les uniformes, moi, je veux m'en tenir au pétrole. J'ai très bien dit, s'il relit mon discours, que cela avait très bien fonctionné. J'ai dit aussi que c'était assez, qu'il fallait penser à autre chose. Cela prend une fin.

En ce qui a trait à l'isolation, mon honorable collègue sait que ce n'est pas encore coupé. Il doit être au courant du fait que cela continue une autre année. Si cela continue une autre année, il y a des gens qui ont encore l'occasion de l'utiliser. Mais continuer le programme tel quel jusqu'en 1990, on admettra avec moi que l'illusion de l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je n'y ai jamais cru et n'y croirai jamais. Mais j'ai aimé le projet. Ce sont des illusions qu'on a eues. Alors, les illusions, c'est fini!

[*Traduction*]

M. le vice-président: La période réservée aux questions et aux observations est maintenant écoulée. J'invite le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) à poursuivre le débat.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais d'abord faire une ou deux observations au sujet du discours du député parce que je ne suis pas d'accord avec certaines choses qu'il a dites. Et quand j'ai parlé de ses «voitures gonflées», naturellement je voulais parler d'objets de collection, rapides et magnifiques.

Il y a une autre question qu'on a soulevée cet après-midi à la Chambre et qui m'inquiète beaucoup. Cette mesure, qui concerne le remplacement du pétrole, est très importante, mais le gouvernement a conclu plusieurs accords au sujet de la défense, des pêches et d'autres choses, des accords qui empiètent sur la souveraineté du Canada. Ce sera une offensive de publicité éclair pour le président américain. Ce n'est pas ainsi que nous, membres du Nouveau parti démocratique, croyons que le Canada devrait être gouverné.

Par conséquent, nous n'avons d'autre choix que celui-ci. Avec l'appui du député de Churchill (M. Murphy), je propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. le vice-président: La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Waddell, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 13*)

POUR

Messieurs

Althouse
Boudria
Caccia
Cassidy
Chrétien
Copps (M^lle)
Deans
de Corneille
de Jong
Dingwall
Foster
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Langdon
MacLellan
Manly
Murphy
Nicholson (M^lle) (Trinity)
Orlikow
Penner
Pépin (M^me)
Prud'homme
Riis
Robichaud
Robinson
Rossi
Turner (Vancouver Quadra)
Waddell
Young—37.

CONTRE

Messieurs

Attewell
Bertrand (M^me)
Binns
Blais
Blenkarn
Blouin (M^me)
Bourgault (M^me)
Boyer
Brightwell
Brisco
Browes (M^me)
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Carney (M^lle)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Collins (M^me)
Comeau
Corbett
Cossitt (M^me)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Domm
Duplessis (M^me)
Edwards
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland

Motion d'ajournement

Messieurs

Fontaine
Fraser
Fretz
Friesen
Gass
Gérin
Gervais
Gormley
Greenaway
Grisé
Gurbin
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Horner
Jacques
(Mme)
James
Jepson
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Lesick
Lewis
Lopez
MacDougall
(Timiskaming)
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
Merrithew
Minaker
Nicholson
(Niagara Falls)
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plamondon
Price
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
(Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Suluk
Tardif (Mme)
(Charlesbourg)
Thacker
Toupin
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Weiner
Wenman
Wilson
(Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Witer—123.

● (1650)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

L'HONORABLE STANLEY KNOWLES

L'ANNIVERSAIRE DE L'ÉLECTION, À TITRE HONORAIRE, À UN POSTE DE HAUT FONCTIONNAIRE À LA CHAMBRE

M. le Président: Avant de m'acquitter de mon devoir aux termes de l'article 45 du Règlement, puis-je signaler un événement heureux aux députés? Nous aurions peut-être dû le faire hier, mais il n'y a pas eu de vote. C'était hier l'anniversaire de l'élection, à titre honoraire, d'un haut fonctionnaire de la Chambre. J'ai pensé que les députés voudraient se joindre à moi pour lui offrir leurs vœux en ce premier anniversaire.

Des voix: Bravo!

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le Président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan)—L'énergie—*a*) Les négociations avec les provinces de l'Ouest. *b*) La taxe sur les recettes pétrolières et gazières; le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy)—L'expansion économique régionale—*a*) L'aide gouvernementale à la Domtar. *b*) Les projets économiques importants pour le Québec—La position du gouvernement; le député de York-Centre (M. Kaplan)—Le terrorisme—*a*) Le rôle du Service canadien du renseignement de sécurité. *b*) La surveillance des terroristes anti-turcs.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT

LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. le Président: Reprenons le débat. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Hnatyshyn: Questions ou observations?

M. le Président: Cette période n'a lieu qu'après un discours.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous avons perdu une heure et demie pour le vote. Pourriez-vous décider si ce temps sera défalqué du nombre d'heures réservées au débat sur ce projet de loi? C'est là une observation préliminaire. En vertu de l'article 75c du Règlement, votre prédécesseur a décidé que le temps que sonneraient les cloches serait compris dans la période de temps consacrée au débat sur la mesure à l'étude.

Étant donné que la motion d'ajournement a été présentée au cours de ce débat et qu'elle a ensuite fait l'objet d'un vote, vous devriez décider si le temps écoulé pendant que le timbre sonnait devrait être calculé dans la période de temps prévue par le Règlement.

Je sais qu'en temps normal, lorsqu'il est possible de hâter l'adoption d'une mesure, s'il existe le moindre doute, la présidence veillera à ce que le projet de loi visé soit dûment étudié, au lieu de permettre des tactiques d'obstruction et de diversion qui empêchent le processus législatif de suivre son cours normal.

Je ne tiens pas à garder la parole pendant cinq autres minutes, mais je pense qu'il conviendrait, Votre Honneur, étant donné les précédents à cet effet, que vous décidiez si ce temps devrait ou non entrer en ligne de compte.

M. le Président: La présidence s'est déjà fait dire qu'elle rendait parfois un jugement trop hâtif en ces matières. Je crois donc devoir m'enquérir de la question et accepter le fait que le député essayait de garder la parole jusqu'à ce qu'il soit 17 heures.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je vous ai écouté attentivement lorsque vous avez dit que vous demanderiez conseil avant de rendre une décision là-dessus. Afin d'être en mesure de rendre la bonne décision, il vous faudrait peut-être en entendre un peu plus. Je voudrais signaler que la proposition du leader parlementaire comporte un danger. Un bon jour, au cours d'un débat qui pourrait être extrêmement embarrassant pour le gouvernement, celui-ci pourrait demander l'ajournement de la Chambre et s'attendre à ce que cela soit considéré comme du temps de débat. Je voudrais que vous examiniez les deux côtés de la médaille avant de rendre une décision définitive.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, mon honorable ami, le leader du gouvernement à la Chambre, a un magnifique sens de l'humour, mais pour ce qui est de justifier la question de privilège, je dois lui dire très respectueusement qu'il a été aujourd'hui moins que convaincant. Je dirai respectueusement que son argumentation est tellement fallacieuse que je ne voudrais pas risquer qu'en ne la critiquant pas au nom de l'opposition officielle, on croie que celle-ci y souscrit.

Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a soulevé un excellent point. Si l'argumentation du leader du gouvernement à la Chambre était acceptée, un gouvernement qui souhaiterait étouffer le débat pourrait en abuser. Cela n'a sans doute jamais été prévu par le Règlement ni par aucun des précédents en la matière.

Pour conclure, je ferai respectueusement remarquer que l'argumentation du leader parlementaire du gouvernement est particulièrement fallacieuse et inopportune en ce jour où les conservateurs ont empêché ou saboté un débat vraiment approfondi de cette très importante question, soit les modalités de l'accord sur le Système d'alerte du Nord.

M. Deans: Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans une discussion de cette question. Je la jugeais tellement ridicule que je m'attendais à une décision en ce sens. Je devrais normalement garder le silence, mais comme on pourrait alors croire que je suis d'accord avec le leader parlementaire du gouvernement, je tiens à dire que les points soulevés tant par le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) que par le leader parlementaire de l'opposition et député de Windsor-Ouest (M. Gray) sont valables. J'ajouterai en outre que nous étions tout disposés à consacrer la dernière heure à débattre les traités que le gouvernement ne veut pas donner à la Chambre des communes ni au peuple canadien l'occasion de voir et de comprendre.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à un autre sujet.

M. le Président: Comme personne d'autre ne veut prendre la parole au sujet de ce rappel au Règlement, le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) a la parole pour invoquer le Règlement sur un autre sujet.

M. McDermid: Monsieur le Président, comme le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a entamé ses observations avec une motion d'ajournement, je présume que commence maintenant la période de dix minutes de questions et d'observations portant sur son allocution. Est-ce exact?

M. le Président: Disons que nous y reviendrons une autre fois. Comme il est 17 heures, la Chambre va maintenant passer à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

M. le Président: Je demande le consentement unanime pour passer à l'article nº 167.

Des voix: D'accord.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

L'OPPORTUNITÉ DE CRÉER UN PARC NATIONAL À SOUTH MORESBY, DANS LES ÎLES DE LA REINE-CHARLOTTE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de poursuivre les négociations avec le gouvernement de la Colombie-Britannique afin de trouver un moyen, en collaboration avec les autochtones, de créer un parc national à South Moresby, dans les Îles de la Reine-Charlotte, comme l'a recommandé l'UNESCO.

—Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir soumis ma motion à la Chambre. J'entends ainsi inciter le gouvernement et la ministre de l'Environnement (Mme Blais-Grenier) à poursuivre les négociations avec le gouvernement de la Colombie-Britannique en vue d'aménager un parc national et éventuellement un parc national maritime à South Moresby.

South Moresby est l'un des derniers exemples de sites grandioses que nous a légués la nature. Ce site embrasse quelque 139 îles et 43 lacs d'eau douce. On retrouve dans ces îles des plantes à fleurs uniques au monde. On y retrouve également des vestiges de forêts vierges humides, des cèdres rouges, des épinettes de Sitka et des pruches occidentales. De même, des cyprès jaunes dont la taille rappelle les plus gros arbres au monde. Ces îles ont 16 kilomètres de côtes où gîtent des baleines, des marsouins, des phoques et des lions de mer. Nous savons également que 25 p. 100 de tous les oiseaux de mer nichent sur la côte du Pacifique, dont le faucon pèlerin et l'aigle à tête blanche. Quelque sept espèces de mammifères terrestres habitent South Moresby, dont le plus gros ours noir au monde et la martre d'Amérique dont le sous-poil est de couleur orange. En outre, la région contient une cinquantaine de frayères à saumons.

South Moresby est un site national remarquable tant du point de vue terrestre que maritime. Nous avons l'occasion de conserver des valeurs et un patrimoine culturels historiques associés à la culture des Haida. De plus, la région a aussi une importance internationale. L'UNESCO, ayant pris connaissance de sa valeur, a invité la Canada à mettre tout en œuvre pour préserver cette zone, non seulement à titre de patrimoine national, mais de patrimoine mondial.

Monsieur le Président, ayant été l'un des rares privilégiés à visiter South Moresby, vous savez que cette région recelle des beautés naturelles qu'on ne retrouve nulle part au monde. Chaque île a un cachet particulier. Je voudrais profiter de l'occasion pour rendre hommage au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) qui, en 1980, a proposé une motion tendant à conserver et à protéger la beauté naturelle de la région.

L'attitude des populations autochtones à l'égard de South Moresby est très remarquable et mérite d'être signalée. Elles considèrent South Moresby comme l'endroit tout désigné pour conserver leur patrimoine culturel et cette région est justement revendiquée par la population des Haida. Ceux-ci appuient la création d'une réserve sauvage où ils auraient le droit d'exploiter leurs ressources traditionnelles. Ils appuient l'idée d'aménager un parc qui contribuerait à mettre en valeur leur mode de vie et raffermir leurs activités économiques.

Le gouvernement du Canada a proposé au gouvernement de la Colombie-Britannique d'envisager la possibilité de créer un parc national et un parc national marin dans la région de South Moresby, parcs nationaux qui seraient vraisemblablement associés à un parc provincial. Il lui a fait cette proposition en réponse au rapport sur les utilisations possibles des terres de South Moresby que le gouvernement de la Colombie-Britannique a publié en février 1984. Par la suite, le cabinet de la Colombie-Britannique a fait savoir qu'il avait l'intention de se rendre dans les îles; cinq membres du cabinet s'y sont effectivement rendus en juin de l'année dernière. Cependant, à ma connaissance, nous attendons toujours que le gouvernement de la Colombie-Britannique nous communique sa décision au sujet de l'utilisation qu'il entend faire de ces îles alors que la coupe du bois se poursuit. S'il décidait de ne pas transformer le territoire de South Moresby en parc national ou en parc national marin, la coupe de bois se poursuivrait sans entrave.

J'aimerais vous donner maintenant un aperçu de la situation de la coupe de bois, monsieur le Président, en m'appuyant sur les données les plus récentes que nous avons pu obtenir. En 1984, la coupe de bois s'est effectuée dans le monde au rythme d'une cinquantaine d'acres à la minute. Au cours des trente dernières années, nous avons abattu plus de la moitié des forêts vierges du globe. Depuis soixante-quinze ans, l'érosion provoquée par le déboisement nous a fait perdre environ 75 milliards de tonnes de terre arable. C'est dans ce contexte que nous devons décider s'il y a lieu de conserver pour les générations futures les forêts vierges qu'il nous reste au Canada.

La coupe de bois dans les Îles de la Reine-Charlotte est un bon exemple de l'exploitation à outrance qui se déroule en Colombie-Britannique. On a détruit à très grande échelle l'habitat forestier. De nouvelles études montrent qu'il y a six fois plus de glissements de terrain dans les abattis qu'en milieu naturel. C'est notamment pourquoi les habitants de l'île Meares ont si vivement protesté dernièrement contre la coupe de bois sur leur île. On comprend fort bien qu'ils s'y opposent quand on sait ce qui s'est produit jusqu'ici dans les collectivités du littoral de la Colombie-Britannique.

Bien sûr, le temps presse et il importe d'agir dès maintenant en ce qui concerne South Moresby. C'est pourquoi, au moyen de cette motion, je prie le gouvernement de poursuivre les négociations qui ont été entamées. A ce propos, j'applaudis à la déclaration qu'a faite en juin dernier, à la veille des élections fédérales, le député de Bruce-Grey (M. Gurbin), secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement. Dans une lettre adressée à la Société de protection des Îles de la Reine-Charlotte, l'organisme écologique qui s'est porté à la défense de South Moresby, le député de Bruce-Grey exposait en ces termes la position des conservateurs:

> Je tiens à confirmer que la région représente, en effet, une écologie unique en son genre mais fragile, qui mérite qu'on la respecte et la protège, car nous en avons l'obligation à titre de Canadiens . . .Bref, si le parti progressiste conservateur en avait la possibilité à la suite des élections fédérales, il serait disposé à collaborer activement avec le gouvernement de la Colombie-Britannique en vue d'aménager un «parc à South Moresby».

Je suis sûr que le député de Bruce-Grey partage toujours cette opinion et qu'il ne cherchait pas à retirer des avantages politiques de cette déclaration. Il n'en avait pas besoin. Il s'est engagé de la sorte parce que cette question lui tenait à cœur, et je l'en félicite.

Tout dernièrement, le 7 février 1985, le *Sun* de Vancouver rapportait les propos suivants, tenus par le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser):

> Peu m'importe qu'il s'agisse d'un parc national ou provincial, ou que sais-je encore, pourvu qu'on en fasse un parc.

• (1710)

Nous devons féliciter ces deux députés d'avoir fait ces déclarations. Bien sûr, il s'agit de savoir si le gouvernement qu'ils appuient et qu'ils représentent partage leur point de vue.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que des centaines d'organismes regroupant des centaines de milliers de membres se sont déclarés en faveur de la préservation de South Moresby. Je voudrais en citer quelques-uns: l'Alberta Wilderness Association; B.C. Native Brotherhood; la B.C. Wildlife Federation; l'Association canadienne de travailleurs de fonderie et ouvriers assimilés; le Conseil de Colombie-Britannique de la Confédération des syndicats canadiens; Elsa Canada; la Federation of Mountain Clubs of B.C.; la Federation of B.C. Naturalists; la Federation of Ontario Naturalists; Friends of the Earth; Friends of Ecological Reserves of B.C.; le Graham Island East Coast Farmers Institute; la nation Haida; la Islands Protection Society; la National and Provincial Parks Association of B.C. and Canada; la Northern Trollers Association; la Ottawa Field Naturalists; le Outdoor Recreation Council of B.C.; le Pacific Seabird Group; le caucus progressiste-conservateur de Colombie-Britannique et du Canada; le Prince George Naturalist Club; les Travailleurs des pâtes et papiers du Canada, section 4; la Queen Charlotte City and Skegdate Landing Advisory Planning Commission; la Queen Charlotte Islands Tour Operators Association; la Saskatchewan Federation of Naturalists; le Sierra Club of Ontario and of Western Canada; la Simon Fraser University Student Society; l'Association de l'industrie touristique du Canada; le Syndicat de pêcheurs et travailleurs assimilés et le World

Wildlife Fund. Ces organismes souhaitent voir créer à South Moresby un parc dont les générations actuelle et future pourront profiter.

Lorsqu'on s'attaque à ce problème, il faut nécessairement aborder la question de l'exploitation des forêts. Comme chacun sait, on coupe chaque année en Colombie-Britannique 120,000 hectares de forêt à maturité alors qu'on n'en replante que 50,000 hectares et pas toujours avec succès. Les compagnies comme MacMillan Bloedel doivent commencer à gérer les forêts en tenant compte de la nécessité d'assurer la rotation des récoltes et de mieux gérer les terres publiques qu'on leur a permis d'utiliser. Elles doivent comprendre que nous ne pouvons plus les laisser créer des paysages lunaires chaque fois qu'elles déboisent. Elles doivent s'engager à assurer de futures récoltes sur les mêmes emplacements. Quand elles abattent le bois, elles doivent faire attention à ne pas endommager les frayères, à ne pas détruire les habitats, à préserver les droits des autochtones et les cultures, et tenir compte des dégâts causés par l'abattage, des dommages aux installations d'ancrage, aux frayères qui sont détruites ainsi que des graves conséquences à long terme que cela aura pour l'industrie touristique.

Il est temps que nous examinions la façon dont nous exploitons nos ressources naturelles. Nous devons nous demander s'il ne faudrait pas cesser les coupes dans les quelques forêts vierges qui nous restent au Canada. Nous devons mieux gérer les terres et les forêts que nous avons déjà commencé à exploiter. Je suis sûr que nous pouvons faire une rotation de façon à tirer un meilleur parti des terres où nous avons déjà commencé à récolter et à permettre la rotation des terres affectées à l'exploitation forestière. Il faut mettre un terme, une fois pour toutes, à l'exploitation des quelques terres vierges qui nous restent encore et qui présentent énormément d'intérêt pour les Canadiens et la communauté mondiale, pour des raisons écologiques et autres. South Moresby en fait partie.

Au cours des années, nous nous sommes surtout laissés guider par notre cupidité pour exploiter nos forêts et nous les avons confiées à des industries qui ont épuisé nos ressources au lieu d'adopter une approche à long terme prudente et avisée qui nous assurerait des récoltes pour les prochaines décennies. Nous devons respecter la fragilité écologique de ces régions, surtout le long de la côte ouest.

Il est évident que la survie de l'humanité dépend de la façon dont nous gérons nos ressources naturelles. C'est une chose que nous savons depuis des siècles, mais cette réalité devient encore plus apparente alors que nous commençons à épuiser nos ressources. Nous devons nous demander s'il n'est pas temps de repenser notre approche à l'égard des forêts. Nous devons trouver des moyens de préserver les forêts qui n'ont pas encore été touchées par l'homme et qui font, dans un certain sens, l'objet de ce débat.

Il est certain qu'il faut laisser intactes certaines régions. Il est également certain que les pouvoirs publics doivent assumer leurs responsabilités et n'épargner aucun effort pour préserver notre patrimoine à l'intention des générations futures. Tel est l'objet du débat sur South Moresby. C'est un lieu unique qui a attiré l'attention des anciens présidents des États-Unis qui l'ont visité pendant leurs vacances ainsi que d'autres personnalités internationales éminentes qui, comme tous les députés ici présents et tous les Canadiens, sont sensibles à la beauté de la nature et à la richesse écologique de ces îles situées dans une des régions les plus reculées de notre beau pays.

Je prie le gouvernement de tenir la promesse qu'il a faite au cours de la campagne électorale par la bouche du député de Bruce-Grey et de répondre à l'appel lancé dans le *Sun* de Vancouver pour la création d'un parc, comme l'a dit le ministre des Pêches et des Océans. Il faut négocier avec le gouvernement de la Colombie-Britannique en vue de la création d'un parc national.

Outre le choix de l'emplacement de ce parc, il y a la question controversée que pose la gestion de nos ressources forestières. Je sais que les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de la façon dont nous gérons nos ressources forestières et de la criante nécessité que nous établissions une nette démarcation entre les terres déjà exploitées commercialement et les autres. Il nous faut établir que les régions qui n'ont pas encore été touchées demeurent disponibles pour les générations futures.

• (1720)

South Moresby en est un exemple classique, l'île Meares en est un autre. Le public et les autochtones sont évidemment très inquiets à ce sujet. Cela relève tout d'abord de la compétence provinciale, mais également de la compétence fédérale surtout lorsque la demande émane d'un organisme international comme l'UNESCO. Nous devrions prêter attention aux messages qui nous viennent du public et prendre des dispositions pour l'avenir. Je crois qu'en tant que pays nous nous en trouverons d'autant plus riches et favorisés si nous parvenons un jour à ajouter un véritable joyau à notre réseau de parcs nationaux en inaugurant au cours du deuxième siècle d'existence de Parcs Canada l'éventuel parc de South Moresby, car il s'agit là de l'un des sites naturels les plus exceptionnels au monde. Un parc national à South Moresby constituerait un attrait spécial pour les Canadiens et pour les habitants du globe qui apprécient et aiment les beautés de la nature. Tous les députés ne pourront qu'être d'accord sur mes conclusions.

M. Waddell: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, à propos de l'ordre d'intervention des orateurs. Je n'ai pas eu la possibilité de m'entendre avec le secrétaire parlementaire. Comme je dois exprimer le point de vue de mon parti sur la motion à l'étude, je me demande s'il ne pourrait pas attendre pour intervenir que j'aie apporté ma contribution au débat, de sorte qu'il puisse peut-être répondre aux deux partis. Le député veut-il s'en tenir à l'ordre d'intervention des orateurs en prenant dès maintenant la parole?

Le président suppléant (M. Paproski): Si le député voulait faire des arrangements, il aurait dû le faire avant le début de l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires. Je n'ai pas vu le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) se lever pour prendre la parole. J'ai vu se lever par contre le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement (M. Gurbin) et, par conséquent, afin que nous puissions poursuivre le débat sans perdre de temps durant cette heure réservée aux initiatives parlementaires, c'est à ce dernier que j'accorderai la parole.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous n'avons pas encore eu l'occasion de débattre la proposition du député. Elle me paraît utile et j'y reviendrai certainement une autre fois.

Les observations du motionnaire m'ont intéressé au plus au point, surtout en raison de l'expérience qu'il a acquise dans ce domaine, à titre de ministre de l'Environnement. C'est pourquoi ses propos ont du poids. Nous faisons face, au Canada, à divers problèmes écologiques; nous avons laissé échapper de bonnes occasions et il y a lieu de redresser certains torts. Je tiens à dire aussi catégoriquement que possible, monsieur le Président, que je peux appuyer cette motion au fond et, vraisemblablement, que l'ensemble des députés peuvent en faire autant sans peine.

Des voix: Bravo!

M. Gurbin: Je ne trouve rien à redire à bon nombre des points que le député a mentionnés: la topographie des lieux, leur caractère unique et l'importance véritable de cette région du point de vue écologique. Cependant, il nous accuse à tort, dans son entrée en matière, de n'avoir pas agi. Il reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu certaines promesses ou ce qu'il interprète comme des promesses. Monsieur le Président, j'ai de nombreuses preuves du contraire à donner au député de Davenport (M. Caccia).

Il se rappelle assurément que lors d'une journée réservée à l'opposition, la semaine dernière, le gouvernement s'est engagé à prendre des mesures pour réduire les pluies acides. Au cours de la campagne électorale, nous avions promis qu'en moins de six mois, le gouvernement présenterait un programme de mesures concrètes en vue de réduire les pluies acides au Canada. Notre parti avait pris cet engagement et le gouvernement l'a respecté à la lettre. Le programme coïncide presque parfaitement avec les intentions que nous avions exprimées. Nous avons donc rempli nos obligations envers les Canadiens et nous ferons en sorte que la mesure législative soit mise en œuvre comme nous l'entendons. Nous avons rempli d'autres engagements, non seulement en ce qui concerne les pluies acides, mais aussi en ce qui a trait au doublement des voies du CN et à diverses questions qui étaient difficiles à régler parce qu'on n'avait pas fait ce qu'il fallait dans le passé. Dans les cas où l'on avait déjà pris des mesures quelconques, ces mesures n'étaient pas appropriées ou elles avaient été prises trop tard, ce qui avait causé toutes sortes de problèmes, y compris pour l'environnement. Le retard à faire quelque chose pour le doublement des voies avait compromis les droits des autochtones et le développement économique dans l'Ouest. Parce que le gouvernement n'avait pas respecté ses engagements dans le passé ou pris les mesures appropriées, il s'est posé des problèmes dont nous avons hérité. Je sais que cela intéressera le député de savoir que le ministre des Transports (M. Mazankowski), à cause des interventions qu'il a pu faire, est maintenant sur le point de rectifier une situation dont presque personne n'était satisfait. Il semble donc que nous aurons bientôt résolu un autre des problèmes dont nous avions hérité.

Le député a mentionné certains des engagements pris par le parti progressiste conservateur pendant la dernière campagne électorale envers certains groupes qui voulaient établir un parc national dans la région de South Moresby. Je peux dire au député que les engagements pris au cours des derniers mois ont été remplis. La ministre fédérale de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) a personnellement rencontré au moins deux fois son homologue de la Colombie-Britannique et elle travaille activement à mettre au point un programme pour que ce secteur devienne une zone protégée. Comme l'a signalé le ministre des Pêches et des Océans, la région sera protégée d'une façon quelconque, mais nous devrons examiner diverses possibilités. La décision finale dépendra des discussions qui se poursuivent et des décisions que devra prendre le gouvernement de la Colombie-Britannique. De toute façon, nous avons déjà rempli notre engagement. C'est un autre cas où nous avons agi au lieu de nous contenter de parler.

Dans le passé, nous avons souvent parlé de la façon épouvantable dont on a abusé de nos forêts, par exemple. J'ai moi-même rencontré des groupes d'autochtones de différentes régions et ils m'ont parlé de la façon dont ont avait abusé de nos forêts dans le passé. La situation ne peut pas être rectifiée dans l'espace d'un mois ou même de six mois, monsieur le Président, parce qu'elle dure depuis bien des années. Pendant 16 ans, le pays a été gouverné par un seul parti. Le gouvernement était composé en partie de ministres de la Couronne qui, malgré leurs bonnes intentions, leurs bonnes paroles et peut-être même leur connaissance des faits, étaient incapables de prendre des mesures pour protéger certaines choses importantes non seulement pour l'écologie, mais aussi pour l'industrie forestière. Il y a des choses que nous aurions voulu qui se fassent dans le passé et qui ne l'ont pas été. La ministre de l'Environnement est en train de négocier et de discuter avec son homologue de la Colombie-Britannique.

• (1730)

Le motionnaire apprendra peut-être avec intérêt que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a visité dernièrement les îles de la Reine-Charlotte et le groupe d'autochtones qui s'y trouve. Ce ministre a fait connaître ses vues à sa collègue de l'Environnement. Il est très en faveur de la protection de la région contre toute expansion non souhaitable, tout en envisageant de l'ouvrir au tourisme et d'y appliquer un éventuel projet pilote en confiant le contrôle ou la gestion d'une zone donnée à une bande autochtone. Je ne sais pas si tout cela sera possible, mais je voulais ajouter le nom du ministre à la liste parce qu'il a fait l'effort de visiter les îles et de discuter des problèmes avec les groupes d'autochtones touchés, et ses observations ont été communiquées à la ministre de l'Environnement. Autrement dit, trois ministres de la Couronne se sont dit prêts à envisager cette possibilité dans l'intérêt des Canadiens et de leur environnement.

Il serait peut-être utile, monsieur le Président, d'expliquer comment un parc national peut être aménagé. Lorsque nous formions l'opposition, nous avons toujours proposé de favoriser l'expansion du réseau de parcs nationaux au Canada. Durant le dernier mois de la dernière législature, nous avons appuyé—bien qu'ayant été prévenus très peu de temps à l'avance—une modification à la Loi sur les parcs nationaux visant à créer un nouveau parc national dans les îles Mingan. A l'époque, le député de Davenport était le ministre compétent même s'il était absent ce jour-là, je pense. En appuyant cette motion, nous avons déclaré que nous étions favorables à l'expansion du réseau des parcs nationaux chaque fois que possible. En outre, cependant, il existe une procédure qu'il faut bien comprendre. Ce n'est pas un processus unilatéral. Ce genre de chose doit être entreprise en collaboration et de concert avec les provinces et c'est exactement ce que nous avons fait avec la Colombie-Britannique. A mon avis, monsieur le Président, étant donné les relations que le gouvernement a établies avec les provinces, nous avons là une excellente occasion de favoriser au maximum la collaboration avec les provinces par rapport aux gouvernements précédents. Si nous maintenons des rapports constructifs de ce genre, nous pouvons nous attendre aux résultats les plus positifs et les plus favorables.

Parcs Canada a désigné 48 régions naturelles dans le pays en vue de l'aménagement futur d'un parc. Chacune de ces régions présente un intérêt particulier. Il y a notamment South Moresby que Parcs Canada a clairement désigné, dans le cadre du processus qui aboutira en dernier ressort à l'aménagement d'un parc national. Pour des raisons que le député a déjà citées, la région est unique dans le pays, voire au monde. Bien des groupes l'ont appelé le deuxième archipel. Je n'ai pas eu personnellement l'occasion de visiter cette région du pays, mais j'ai vu une très bonne présentation de diapositives accompagnée d'un excellent commentaire, qui m'ont permis de découvrir une flore et une faune qui m'étaient inconnues jusqu'ici au Canada. Il n'y a donc aucun doute que nous avons là une possibilité unique, mais nous devons évidemment procéder de concert avec la province et les groupes d'autochtones, ainsi que les nombreux groupes écologiques intéressés.

Le député a déclaré que ce serait peut-être une façon de marquer le centenaire de Parcs Canada. Il doit savoir que le premier parc national a été créé il y a 100 ans, à Banff, presque par accident, et pour autant que je sache, personne ne s'attendait à ce que le système des parcs nationaux prenne une telle expansion dans le pays. Nous comptons aujourd'hui 31 parcs nationaux, outre certaines régions qui sont sérieusement à l'étude en vue d'y aménager un parc, et le moment est donc opportun, à mon avis, pour signaler l'apport fait au cours des années par bon nombre de particuliers, de groupes et de gouvernements à l'aménagement, pour le compte des Canadiens, d'un réseau de parcs dont nous avons tout lieu d'être fiers.

Enfin, monsieur le Président, je voudrais revenir quelques instants sur nos engagements et nos obligations et le préambule de cette motion. Elle n'est pas entièrement superflue dans la mesure où le député saisit l'occasion pour exposer son opinion et celle d'autres personnes, et je suis heureux de pouvoir faire de même. Mais la motion n'a réellement rien d'extraordinaire et ne propose rien de plus que ce que la ministre de l'Environnement a déjà fait, continue à faire et sera sans doute en mesure de conclure à l'avenir. Par conséquent, cette motion n'a pas réellement de raison d'être, si vous voulez. Elle est superflue. Elle part d'un bon sentiment, j'en suis persuadé, et en réalité elle a l'appui du gouvernement qui agit, contrairement à ce qui s'est fait par le passé.

M. Caccia: Quand annoncerez-vous la création du parc?

M. Gurbin: Le député sait très bien qu'il est impossible de suivre rigoureusement un calendrier exact. Il a été ministre de l'Environnement pendant un certain temps. Je ne me rappelle pas exactement combien de temps son prédécesseur a été là, mais je pense que ce fut plusieurs années. Le processus n'a pas commencé hier et ne se terminera pas demain. Si nous continuons dans la voie que suit la ministre et si nous poursuivons le dialogue constructif qu'elle a amorcé, j'espère que nous pourrons parvenir à une conclusion dont nous serons tous satisfaits.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je suis heureux de parler au nom du NPD et en mon nom propre, car j'ai visité cette région une fois ou deux. Je voudrais dire au secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Gurbin) que je suis déçu de l'attitude qu'il a adoptée dans ce discours. J'aimerais qu'il revoie sa position.

Si j'ai bien compris son discours, il ne peut pas appuyer la motion. C'est ce qu'il a dit. Il pense que la motion est superflue et que, par conséquent, le gouvernement ne va pas la laisser adopter. C'est ce que j'ai compris de son discours. Il estime que le processus est en marche et que nous n'avons pas besoin de cette motion.

• (1740)

Monsieur le Président, vous rappelez-vous du jour où nous avons présenté à la Chambre une motion pour faire reconnaître l'apport des Canadiens d'origine chinoise? Vous parliez pour les conservateurs à cette époque-là. Vous et moi avons convaincu le gouvernement qu'il était bon d'adopter cette résolution. Le monde ne cesserait pas de tourner parce que nous adopterions une telle résolution et ce ne serait pas la révolution. Toutefois, monsieur le Président, c'était un signal pour la communauté sino-canadienne. J'ai entendu ce groupe parler de la motion. Il a été question des porte-parole des trois partis. Le gouvernement a eu assez de largeur d'esprit pour accepter la motion.

Contrairement à ce que dit le secrétaire parlamentaire, adopter cette résolution constituerait un signal important. Le gouvernement est en train de se faire une très mauvaise réputation sur la question de l'environnement. Je sais qu'il a pris des mesures pour combattre les pluies acides, mais l'impression du public canadien, c'est que cette initiative a été prise très rapidement pour avoir quelque chose à discuter avec le président Reagan. Non, le gouvernement n'a pas une bonne réputation en matière d'environnement. Les premières compressions étaient dans ce domaine. La réaction du public canadien a été absolument stupéfiante. Il s'agissait de l'opinion publique véritable. Il ne s'agissait pas des cris et des récriminations des députés. Il s'agissait de lettres et d'un vaste mouvement de l'opinion publique. Cette vague a touché même les députés de l'arrière-ban de la majorité qui ont demandé que la ministre revoie ces compressions.

Le Canada a changé. L'environnement est maintenant une question importante. Le travail effectué dans les années 1960 et 1970 a porté ses fruits. les Canadiens ne sont pas contre le développement. Toutefois le Canadien moderne est parfaitement conscient du fait qu'il veut vivre dans un environnement sain. Il sait également que nous avons probablement un des meilleurs milieux au monde et il n'est pas prêt à le laisser se détériorer. C'était là le message et si le gouvernement ne l'a pas entendu—il en souffrira sur le plan politique—il doit être bien sourd.

Je suis fatigué d'entendre le gouvernement nous dire que les libéraux ont été au pouvoir 13, 16, 33 ou 85 ans. J'ai critiqué les libéraux également. Je sais qu'ils ont été au pouvoir très longtemps. Il se trouve que le député qui a proposé cette motion est un ancien ministre de l'Environnement. Il n'a guère été de temps au ministère de l'Environnement, mais il s'est fort bien acquitté de sa tâche et il donnait de grandes espérances. Cessons donc de perdre notre temps avec des discours teintés d'esprit de parti. Il n'y a aucun esprit de parti dans cette motion. Voici ce qu'elle dit:

> ... le gouvernement devrait envisager l'opportunité de poursuivre les négociations avec le gouvernement de la Colombie-Britannique afin de trouver un moyen, en collaboration avec les autochtones, de créer un parc national à South Moresby, dans les Îles de la Reine-Charlotte, comme l'a recommandé l'UNESCO.

Cette motion n'est donc pas inspirée par l'esprit de parti. Il faut du temps pour la rédiger comme l'a rappelé le secrétaire parlementaire dans son discours. Ne pourraient-ils donc pas faire preuve, lui et son gouvernement, d'un peu plus de maturité en envisageant de telles questions dans leur juste perspective? Après tout, ils ne sont plus dans l'opposition. Les conservateurs forment le gouvernement. Ils peuvent agir. Si le gouvernement est favorable à cette résolution, pourquoi ne l'adopte-t-il pas? Ce serait un message d'une grande importance.

Je répète que je me suis rendu sur ce site. Ce n'est pas parce que j'y suis allé que je suis une autorité en la matière, mais j'aimerais dire à quoi il ressemble. Comme l'a signalé le député de Davenport (Mr. Caccia), j'ai présenté à ce sujet une mesure d'initiative parlementaire, le C-454, au cours de la dernière législature. Un groupe appelé le Western Canada Wilderness Community a communiqué avec 94 députés au cours de la dernière législature. De tous ceux qui ont été interrogés, 75 souscrivaient à une telle mesure, un était contre et 19 n'avaient pas d'opinion. Ce projet recueillait donc des appuis à l'époque et il en recueille toujours à la Chambre aujourd'hui.

L'île South Moresby est reconnue partout dans le monde comme un milieu biologique, géographique et culturel absolument exceptionnel. Le député de Davenport en a parlé abondamment, mais je ne crois pas qu'il ait eu le temps d'expliquer ce qu'une telle réputation internationale signifiait. La convention de l'UNESCO est un traité conclu entre 60 pays qui admettent que le patrimoine naturel et culturel de notre planète transcende les frontières politiques et qu'il faut le conserver pour les prochaines générations. Font partie du patrimoine mondial, les pyramides d'Egypte, la cathédrale de Chartes, la cité antique de Damas, le centre de Rome, les îles Galapagos, le Parc national du Mont Everest au Népal, le parc national de Yellowstone et Venise.

Nous voulons ajouter South Moresby à cette liste. Une organisation internationale a décrété que cette région du Canada répondait aux critères. Nous devrions en être fiers. La côte de South Moresby donne sur le détroit d'Hecate et sur le Pacifique. Son littoral est riche et varié: grottes marines, plages sablonneuses, chutes de marée, anses retirées, récifs à fleur d'eau, endroits où on peut mouiller en toute sécurité. La région renferme une variété remarquable de systèmes écologiques intacts allant du milieu alpin de San Cristoval jusqu'aux lacs d'eau douce Victoria, des jardins maritimes de Skincuttle Inlet jusqu'à la forêt de bonsaïs dans la baie de Gowgaia.

L'île Moresby est le refuge de la plus importante sous-espèce d'ours noir et du rare faucon pèlerin. Ses marais salants exceptionnels font partie de la voie migratoire sur la côte du Pacifique et on y trouve des cours d'eau qui regorgent de saumons. Dans les forêts ombrophiles vierges, on trouve le plus gros et le plus haut thuya géant, l'épinette de Sitka et la pruche de l'Ouest. L'île Moresby où a habité la tribu indienne Haida jusqu'au siècle dernier, compte de nombreux villages et sites archéologiques.

Vous avez peut-être vu, monsieur le Président, une photo des totems qui tombent dans la forêt ombrophile de l'île Anthony. C'est une photographie célèbre qu'on retrouve dans de nombreux ouvrages. Je voudrais décrire les lieux à l'intention des téléspectateurs canadiens. Des Canadiens qui vivent à Davenport, à Toronto ou à Montréal ont déjà admiré ce beau paysage à l'émission *The Beachcombers*. Ce paysage se trouve au nord de Vancouver, à Gibsons. Quand on remonte plus au nord sur la côte, le paysage est deux fois plus beau. Il est encore plus beau que dans l'émission *The Beachcombers*. Quand on se rend jusqu'à l'île South Moresby le paysage devient absolument sensationnel. Plus que cela, il devient envoûtant.

J'ai déjà travaillé à l'enquête Berger sur le pipe-line dans la vallée du Mackenzie. J'ai entendu les autochtones parler de la terre et des arbres. J'ai enfin compris que pour eux, les arbres et la terre sont des choses vivantes. Ils ne font pas comme nous des distinctions entre les arbres, la terre et les animaux. Pour eux, nous sommes tous égaux. Les arbres ont des droits, la terre a des droits, les cours d'eau ont des droits, les hommes ont des droits et les animaux ont également les leurs. C'est comme si nous étions tous sur un pied d'égalité.

Les Canadiens du Sud pourraient apprendre des autochtones à se tenir en contact avec la terre. C'est une partie de notre patrimoine. La plupart des Canadiens ne vivent pas dans le Nord ou sur les côtes du Pacifique ou de l'Atlantique. Ils vivent dans une étroite bande près de la frontière américaine. Les Canadiens comprennent que nous sommes des gens du Nord et ils sont donc en faveur de la préservation de ce parc.

• (1750)

Le député de Davenport vien d'une circonscription urbaine de Toronto. Les gens des Îles de la Reine-Charlotte ne croient pas que les gens de Toronto soient bien placés pour parler d'écologie, car ils ne travaillent pas comme bûcherons dans des régions commes les Îles de la Reine-Charlotte. Certains électeurs de ma circonscription de Vancouver-Kingsway travaillent dans les forêts, notamment comme bûcherons. Ainsi, j'ai la responsabilité politique d'envisager les répercussions de ces questions sur les gens qui sont bûcherons et le reste. Je suis donc peut être mieux placé que le député de Davenport pour parler de cette question. J'ai rencontré les représentants du Syndicat des travailleurs du bois d'Amérique et des bûcherons.

Nous ne sommes pas irréalistes. Nous ne voulons pas d'un Nord vierge où la côte entière serait conservée comme dans un musée. Nous n'avons rien contre l'exploitation forestière, mais pas dans cette région. Comme le député de Davenport le dit si bien, il s'agit de bien administrer nos forêts en ce qui a trait à l'abattage, au reboisement, à la commercialisation et à la transformation des billes au Canada. Toutes ces questions s'inscrivent dans une politique forestière qui devrait être appliquée.

Certaines régions de notre pays constituent pratiquement des miracles. C'est le cas de South Moresby. Dans cette région, on ne devrait pas hésiter entre l'exploitation forestière d'une part, et l'environnement d'autre part.

J'ai visité cette région. C'est à vous couper le souffle lorsque vous apercevez pour la première fois les Îles de la Reine-Charlotte. Le député de Skeena (M. Fulton) possède une cabane en rondins au bords de la rivière Tllel dans les Îles de la Reine-Charlotte. South Moresby se trouve au sud des Îles de la Reine-Charlotte, au large de la côte ouest du Canada. Les citadins qui visitent cette région peuvent sentir l'âge des arbres et la magie qu'Emily Carr a su si bien saisir dans ses magnifiques toiles représentant des forêts denses humides. Ainsi, dormir dans une cabane dans une forêt de ce genre est presque une expérience mystique.

Je conclurai bientôt dans l'espoir que le gouvernement permettra l'adoption de cette motion aujourd'hui. S'il désire vraiment favoriser le mouvement en marche, il adoptera cette motion qui ne fait que demander que la Chambre souscrive à la poursuite des négociations. Il s'agit de signaler au gouvernement de la Colombie-Britannique et à tous les Canadiens que nous, les députés de cette Chambre, nous intéressons à l'Île de South Moresby et à l'environnement en général. Cela montre également que le gouvernement s'intéresse à cette question.

Selon moi, le gouvernement recevrait l'appui de bien des Canadiens s'il permettait l'adoption de cette motion. Le gouvernement ne s'engagerait à prendre aucune mesure concrète, mais il montrerait qu'il se préoccupe de cette question. L'écrivain russe, Alexandre Soljenitsyne, a déclaré un jour que n'importe quel vieillard d'un village vous dira qu'une douzaine de vers ne peuvent se nourrir d'une pomme que pendant un certain temps.

Selon le député de Davenport, les Canadiens devraient continuer d'être conscients du fait, que nous devons conserver une partie de l'environnement merveilleux dont nous avons hérité. Le Canada est l'un des rares pays de notre hémisphère qui ait la possibilité de conserver cet extraordinaire environnement. Nous avons la chance d'être en mesure de le faire et de pouvoir ainsi transmettre cet héritage aux générations à venir.

Nous devons signaler aux Canadiens aujourd'hui qu'il faut préserver ce magnifique joyau qui fait partie de nos richesses et de notre patrimoine. Le gouvernement doit avoir le courage d'adopter cette motion et de signaler du même coup aux Canadiens et au gouvernement de la Colombie-Britannique que nous voulons faire de South Moresby un parc national.

M. Gérald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, je regrette certainement que mon vis-à-vis ne m'ait pas laissé beaucoup de temps pour intervenir au sujet de cette motion que je considère extrêmement importante.

[*Français*]

Monsieur le Président, le sud de l'Île Moresby est une région d'une grande beauté et d'une grande valeur patrimoniale, tant pour ses ressources naturelles que pour ses trésors culturels. Parcs Canada a d'ailleurs identifié le sud de l'Île Moresby comme aire à la fois terrestre et marine d'importance nationale.

La conservation de cet élément du patrimoine canadien est devenue une préoccupation primordiale du mouvement écologique depuis le début des années 1980. Le sud de l'Île Moresby a d'ailleurs attiré l'attention des défenseurs de la nature et du public, tant aux États-Unis qu'ailleurs dans le monde. La protection à long terme de certaines richesses naturelles uniques à cette région serait considérée comme une grande réussite, tant au Canada que sur la scène internationale.

Monsieur le Président, je crois qu'il est bon pour le Canada de se doter de nouveaux parcs nationaux; il nous en manque encore plusieurs. Nos parcs nationaux sont plus importants maintenant qu'ils ne l'étaient il y a 100 ans, ou même 50 ans. A mesure que nos agglomérations s'agrandissent, les parcs prendront de plus en plus d'importance.

Rien ne peut remplacer la nature: nous n'aurons désormais que ce que nous sauvegardons aujourd'hui. Dans les parcs nationaux, la nature devient le legs que nous transmettrons aux générations futures.

Nous faisons partie de la nature et notre civilisation y prend ses racines. Elle a modelé la culture de l'humanité et influencé la plupart des réalisations économiques, artistiques et scientifiques. Vivre en harmonie avec la nautre est ce que nous pouvons espérer de mieux pour favoriser le développement de notre économie et de notre créativité, pour nous détendre et nous divertir.

Respecter la nature peut nous aider à trouver des solutions aux problèmes des pluies acides et garantir que nos fleuves et nos rivières ainsi que l'air que nous respirons cesseront d'être empoisonnés. Les parcs nationaux font essentiellement partie de la conservation de notre environnement. Ce sont des lieux privilégiés protégés par la loi sur les parcs nationaux pour le bénéfice des générations présentes et futures.

Ces principes et la loi sur les parcs nationaux guideront la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) lorsqu'elle s'occupera des parcs nationaux du Canada. Bien sûr, elle doit aussi faire face à certaines contraintes, dont l'une est l'argent.

Pour dire les choses simplement, les dépenses du gouvernement doivent être contrôlées. Il faut donc certaines restrictions, et cela veut dire que nous devons placer nos dollars dans les questions prioritaires.

L'une des priorités de la ministre de l'Environnement est de maintenir les splendides parcs nationaux . . .

[*Traduction*]

M. le vice-président: A l'ordre. L'heure prévue pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

La motion d'ajournement est proposée d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'ÉNERGIE—LES NÉGOCIATIONS AVEC LES PROVINCES DE L'OUEST. B) LA TAXE SUR LES RECETTES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Hier, monsieur le Président, pendant la période des questions, j'ai demandé à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) quelle était la position du gouvernement au sujet de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et des négociations en cours avec les trois provinces de l'Ouest. Je lui ai fait remarquer, en pensant qu'elle le savait comme tout le monde à Ottawa, qu'on entend des opinions contradictoires au sujet de l'avenir de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières dans son gouvernement. Elle a répondu:

> Le député n'a sûrement pas entendu les députés ministériels exposer des positions contradictoires sur la politique énergétique, car le gouvernement n'a qu'une seule politique énergétique et elle jouit de l'appui général.

Ce n'est pas le cas. Ce n'est plus vrai depuis un certain temps, et c'est même de moins en moins vrai.

Permettez-moi tout d'abord de rappeler ce qu'a dit le premier ministre (M. Mulroney) à Edmonton le 8 juillet, trois jours seulement avant le déclenchement des élections. Il a déclaré:

> Nous allons remplacer la taxe sur les recettes pétrolières et gazières par une taxe qui sera fonction des bénéfices.

On ne saurait être plus clair.

Dans leur programme électoral, monsieur le Président, les progressistes conservateurs préconisaient la mise sur pied d'un régime fiscal fondé en premier lieu sur l'imposition des bénéfices, afin de stimuler les investissements nécessaires à l'exploitation de nouvelles ressources énergétiques. C'est ce que proposaient les progressistes conservateurs pendant la campagne électorale.

Le 26 octobre 1984, lorsqu'on lui a demandé quand serait remplacée la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a répondu:

> Tant que les prix mondiaux ne se seront pas stabilisés, nous voulons être prudents, surtout quand il s'agit de questions importantes comme les subventions pour la prospection et la modification du régime fiscal.

Nous voyons déjà les conservateurs revenir sur ce que le premier ministre avait promis avant la campagne électorale et sur l'un des points du programme des progressistes conservateurs.

Pour aller un peu plus au fond des choses, je voudrais rappeler ce qu'a déclaré la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pendant la campagne électorale. Elle a dit que la taxe sur les recettes pétrolières et gazières était l'une des plus grandes calamités fiscales qui se soit jamais abattue sur une région du Canada et que les gens de l'Ouest trouvaient cette taxe exécrable. Voilà ce que se plaisaient à raconter les progressistes conservateurs avant et pendant la campagne électorale. Ils ont bien changé depuis.

Nous avons parlé de la situation et elle suscite maintenant beaucoup de problèmes. Le ministre de l'Énergie de l'Alberta est venu à Ottawa récemment. Il n'a même pas rencontré à cette occasion la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ni le ministre des Finances (M. Wilson). Par contre, il a discuté à Toronto avec le ministre de l'Énergie de l'Ontario. Ce dernier a déclaré depuis: «Croyez-le ou non, mais Lougheed veut absolument qu'Ottawa tienne ses promesses dans le prochain budget, et il refuse de discuter au moins jusque-là des concessions qu'il pourrait faire lui-même». Il a parlé ensuite d'une baisse des redevances et du prix du gaz naturel. Il y a visiblement une contradiction, et cette question me tient très à cœur.

Quand les progressistes conservateurs se trouvaient dans l'opposition, ils ne cessaient pas de critiquer la TRPG créée par le gouvernement libéral. Ils ne trouvaient que des défauts à cette taxe.

• (1805)

Par la suite, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui était le critique de son parti pour les questions énergétiques avant les élections, a eu l'occasion de discuter avec les gens du secteur énergétique et de leur demander conseil. Ce qu'elle a déclaré avant et pendant la campagne électorale est très clair. Le premier ministre savait à quoi s'en tenir sur le déficit. Quand il a prononcé un discours à Terre-Neuve au mois d'août, il a pratiquement donné le montant du déficit au dollar près. Le gouvernement est donc mal placé pour justifier son attitude par l'existence du déficit.

En réalité, le gouvernement a induit en erreur les dirigeants du secteur énergétique de l'ouest du Canada pour obtenir leur appui. Pire encore, les conservateurs ont induit en erreur les gens de l'Ouest pour gagner leurs faveurs pendant la campagne électorale, en rabaissant le gouvernement libéral et en lui reprochant quelque chose qu'ils avaient peut-être déjà l'intention de garder s'ils avaient la chance d'accéder au pouvoir. C'est une véritable tromperie. On peut penser ce qu'on veut de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, mais les conservateurs ont induit en erreur les Canadiens de l'Ouest à ce sujet.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis un peu étonné que le député ait choisi cette enceinte pour faire part de ses préoccupations au sujet des négociations en matière d'énergie avec les provinces productrices de l'Ouest. On a peine à le reconnaître quand il est en colère, tout au moins, c'est tout un spectacle que de l'observer. Nous savons tous cependant que ce n'est pas le fond de son tempérament.

En réponse à des questions qu'on lui posait hier, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M[lle] Carney) a avoué franchement que les négociations avaient atteint un point critique. En passant, je pourrais rappeler à la Chambre que le député a fait le même discours il y a à peu près une semaine avant que soit conclue l'entente avec Terre-Neuve, pour nous dire combien c'était une chose terrible et insensée. Le député est revenu à la charge et je suis sûr qu'il en sera de même dans ce cas-ci.

Elle a insisté sur le fait que l'on pouvait s'attendre à des difficultés parce que nous sommes engagés dans la déréglementation d'un système hautement complexe. Néanmoins, la ministre a dit qu'elle espérait quand même qu'une entente serait conclue vers la fin de mars. Aujourd'hui encore, elle a répété que les négociations se poursuivaient, que des réunions ont eu lieu hier et aujourd'hui.

Je suis étonné que le député affirme que le ministre albertain de l'Énergie ne s'occupe pas d'elle. En fait, mon ministre s'est entretenu aujourd'hui même avec les trois ministres de l'Énergie des provinces productrices et elle annoncera l'entente quand elle sera enfin conclue. Nous, de ce côté-ci, partageons l'espoir du ministre qu'un nouvel accord avantageux est sur le point d'être conclu.

Le gouvernement s'est engagé à régler rapidement les questions énergétiques en suspens. Nous n'avons pas tardé à conclure l'Accord atlantique dont le député se rappelle trop bien, et nous comptons bien en arriver à une entente juste et équitable avec les provinces de l'Ouest qui le méritent bien. Le gouvernement a passablement bien réussi dans ses négociations jusqu'à présent parce que nous préconisons le compromis, chose qui faisait défaut dans les négociations qui se sont déroulées au début de la présente décennie.

Comme la ministre de l'Énergie l'a dit dernièrement, le gouvernement fédéral est pressé de mettre un peu d'ordre dans notre politique énergétique.

M. Waddell: Vous n'êtes plus dans l'opposition maintenant.

M. McDermid: Si le député ne se tient pas tranquille, je vais le faire descendre de son piédestal.

Nous voulons mettre un peu d'ordre dans l'industrie du pétrole et du gaz de manière à ce qu'elle réagisse aux forces du marché. En outre, il faut que cette industrie profite à toutes les régions. La ministre de l'Énergie a dit en maintes occasions que les négociations ne se dérouleraient pas en public et nous acceptons volontiers ce point de vue. Nous sommes encouragés par les progrès accomplis et espérons qu'un nouvel accord sur les prix sera conclu avec les provinces de l'Ouest dans un avenir assez rapproché.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que le suivant est le député de York-Centre (M. Kaplan). N'est-ce pas convenu?

M. Kaplan: Je peux prendre la parole tout de suite si les ministériels sont prêts.

Le président suppléant (M. Paproski): N'était-ce pas convenu par consentement unanime?

M. McDermid: Monsieur le Président, je croyais qu'une entente était intervenue les deux fois où j'ai répondu au nom du gouvernement. C'est vers 17 heures qu'on avait convenu des modifications apportées à l'ordre du jour.

• (1810)

M. Cassidy: Dans ce cas, c'est d'accord.

LE TERRORISME—LE RÔLE DU SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ. B) LA SURVEILLANCE DES TERRORISTES ANTI-TURCS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, avant de commencer, je tiens à préciser que je ne voyais aucun inconvénient à l'arrangement initial. Je vais néanmoins prendre la parole maintenant.

Je tiens à rappeler à la Chambre que depuis quelques jours, on a posé de nombreuses questions au sujet de la responsabilité du gouvernement fédéral dans le drame survenu cette semaine à l'ambassade de Turquie à Ottawa. Des questions ont certes été posées, mais j'avoue que les réponses fournies soulèvent beaucoup de mécontentement. Le gouvernement ne s'est pas pleinement acquitté de ses responsabilités dans cette affaire.

On a fait l'autre jour une observation intéressante sur l'attitude du solliciteur général (M. MacKay) à ce sujet, alors qu'il a cru pendant un petit bout de temps qu'un certain rapport sur la sécurité, que j'avais demandé, m'avait en fait été remis en juin dernier, soit environ deux mois avant le changement de gouvernement. Il m'avait alors fustigé, croyant que j'avais reçu le rapport, mais que je l'avais laissé dormir pendant deux mois.

Or, on a appris plus tard dans la journée, comme l'ont confirmé les collaborateurs du ministre, qu'en fait je n'avais pas reçu le rapport en question en juin, que le gouvernement précédent n'en avait pas été saisi, et que le document avait été présenté au gouvernement suivant comme document nouvellement commandé. Le ministre était disposé à me reprocher de n'avoir rien fait pendant deux mois quand il croyait que j'avais eu le rapport pendant tout ce temps-là. Nous apprenons maintenant qu'il a été le premier responsable politique à avoir reçu le fameux rapport et que, de septembre jusqu'à présent, soit plus de six mois, il n'a pas trouvé le temps d'en saisir le cabinet.

J'avais commandé ce rapport, parce qu'il y avait lieu, selon moi, d'améliorer la sécurité dans les missions étrangères, et je voulais l'avis de la GRC sur la façon de procéder à cette fin. Six mois après que le gouvernement eut reçu cet avis, le cabinet n'en a toujours pas été saisi et un drame affreux s'est produit, entraînant la mort d'un citoyen canadien et de graves blessures pour l'ambassadeur de Turquie. Le gouvernement canadien en a aussi été fortement embarrassé devant le gouvernement de la Turquie. Je voudrais développer cet aspect pendant quelques instants.

Le vice-premier ministre (M. Nielsen) a dit que la Turquie était satisfaite des mesures de sécurité supplémentaires qui ont été prises il y a un mois. Ankara l'a démenti. Nous avons appris que le gouvernement de la Turquie, par l'entremise des ministres de l'Assemblée turque, avait laissé savoir qu'il n'était pas satisfait du degré de sécurité que le gouvernement canadien avait assuré pour sa mission au Canada. Les ministres affirment qu'il y a dix jours, ils ont prévenu le gouvernement canadien de la possibilité d'une attaque terroriste contre leur ambassade.

Les réponses que le gouvernement a données démontrent clairement que, quoi qu'il ait fait il y a un mois, il est certain qu'il n'a pas bougé, il y a dix jours, quand on l'a prévenu de la possibilité d'une attaque terroriste contre l'ambassade de Turquie. Si les mesures que le gouvernement a prises il y a un mois sont celles dont l'existence a été révélée publiquement lors de l'attaque terroriste, elles étaient loin d'être suffisantes. Il me semble que dans toute la gamme des mesures de prévention et de défense à prendre lorsqu'une ambassade est régulièrement menacée, il faut choisir des moyens beaucoup plus fermes que ceux qui semblent avoir été appliqués pour l'ambassade de Turquie.

Le gouvernement, qui se voit opposer un démenti par la Turquie quand il affirme que ce pays était satisfait des dispositions prises il y a un mois, n'a pas encore dit si la Gendarmerie royale en était satisfaite.

Je vois que le secrétaire parlmentaire se prépare à répliquer que des raisons de sécurité nationale lui interdisent de révéler quelles mesures de sécurité étaient en place. Je suis d'accord sur ce point. Il y a une centaine de questions que je ne devrais pas poser et auxquelles il ne devrait pas être donné de réponse. Il faut cependant savoir si la GRC était satisfaite du dispositif de sécurité et si ces mesures correspondaient à celles qui avaient été recommandées pour l'ambassade turque, d'autant plus qu'une menace précise avait été portée à l'attention du gouvernement par les Turcs, car je crois que la population canadienne a droit à l'assurance que ces mesures ont été prises. Si elles ne l'ont pas été, elle a le droit de réclamer la démission du ministre.

• (1815)

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, c'est bien sûr un sujet extrêmement grave. Toute activité terroriste menace notre sécurité et relève donc du Service du renseignement de sécurité qui doit enquêter. Je dirais que le député a fait preuve d'une certaine licence puisqu'il n'a pas limité ses remarques à la question qu'il a posée au vice-premier ministre (M. Nielsen) à la Chambre. Cette question figure à la page 2929 du hansard.

La priorité donnée à l'enquête sur un groupe particulier par la Service de sécurité serait proportionnelle au degré de menace que ce groupe présente. Le nombre d'actes de terrorisme revendiqués par les groupes anti-turcs dans d'autres parties du monde, de même qu'au Canada, sont bien connus et témoignent de la menace que ces groupes représentent.

Je voudrais profiter de cette occasion pour exprimer de vives préoccupations au sujet de la question du député, question qui frise l'irresponsabilité si on se rappelle le poste qu'il a déjà occupé. En tant qu'ancien solliciteur général, le député sait très bien que les discussions publiques, sur les menaces pour la sécurité et la réponse du gouvernement à ces menaces, ne sont pas dans l'intérêt du Canada ou de ceux qui pourraient être la cible de ces menaces. Vu ces principes bien compris et bien acceptés, j'invite fortement le député à considérer très soigneusement toute autre question de cette nature à la Chambre.

Étant donné le respect que le solliciteur général (M. MacKay) a pour ces principes, je suis sûr que l'ancien solliciteur général admettra qu'il serait irresponsable que l'actuel solliciteur général donne plus de détails sur l'étendue ou la nature de toute enquête ou surveillance actuellement effectuée par le Service. J'aimerais répéter ce que j'ai déjà dit. La priorité accordée à une enquête sur un groupe particulier, par le Service de sécurité, est proportionnelle au degré de menace que ce groupe présente.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a la parole.

• (1820)

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE. A) L'AIDE GOUVERNEMENTALE À LA DOMTAR. B) LES PROJETS ÉCONOMIQUES IMPORTANTS POUR LE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je vous félicite de votre intervention en français. Le sujet à l'étude maintenant a trait à une question que j'ai posée le 4 mars dernier en l'absence du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) et à laquelle le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a répondu. Elle concerne la compagnie Domtar et la non-intervention du gouvernement fédéral dans l'investissement dans l'Estrie de cette société: un projet qui est très important pour le développement régional de cette région et pour toute la province de Québec.

Monsieur le Président, pendant les deux dernières semaines, la question de la Domtar a souvent été soulevée ici à la Chambre, et je pourrais dire au secrétaire parlementaire du ministre que ce n'est pas simplement le 4 mars qu'on n'a pas été satisfait de la réponse du gouvernement, nous ne l'avons pas été dans toutes les questions et dans toutes les réponses que nous avons reçues du gouvernement en ce qui touche à ce dossier.

Le 4 mars je posais la question suivante: Est-ce que le gouvernement pourrait devenir actionnaire de la Domtar? Est-ce que cela est une des options qui seraient considérées? Et, deuxièmement, je cherchais une assurance qu'aucune discrimination ne serait portée contre la société Domtar étant donné que 45 p. 100 de ses actions sont détenus par des agences du gouvernement de la province de Québec. Je n'ai obtenu aucune réponse à ma première question. Et jusqu'ici, il paraît que le gouvernement ne veut pas répondre à cette question: Quelles sont les options qui sont maintenant en jeu et qu'on pourrait utiliser pour assurer que cet important projet soit continué en vue d'aider l'économie de l'Estrie dans la province de Québec?

De plus, vendredi dernier, le premier ministre a rencontré le premier ministre de la province de Québec. Il nous avait promis de discuter du projet Domtar avec M. Lévesque. Mais sa «poche» était vide; il n'avait rien à offrir et M. Lévesque a été obligé d'admettre qu'il n'a rien reçu du gouvernement fédéral en ce qui touche au projet Domtar.

En effet, nous avons appris en fin de semaine que la Domtar considère maintenant un investissement majeur au Minnesota, ce qui représentera beaucoup pour le marché du papier fin aux États-Unis et, effectivement, ce qui empêcherait l'implantation de ce projet dans l'Estrie, et ce qui pourrait bénéficier à l'économie de la province de Québec ainsi qu'au domaine de l'emploi des Québécois dans l'Estrie.

Mais, ce qui nous trouble de notre côté, ce sont les contradictions entre les déclarations officielles du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) d'un côté et du premier ministre (M. Mulroney) de l'autre.

Le 8 novembre, monsieur le Président, une politique a été annoncée par le ministère touchant les modifications apportées au programme de développement industriel régional. Et parmi les modifications qui ont été introduites le 8 novembre dernier, apparemment, comme politique du gouvernement, on a déclaré que, dans l'avenir, les sociétés de la Couronne n'auront pas droit à des subventions de ce ministère. Cette politique a été répétée dans les prévisions budgétaires du ministre qui ont été publiées il y a à peine deux semaines. Effectivement, c'est une politique du ministère et il est très clair que les fonctionnaires du ministère comprennent que les sociétés de la Couronne . . . les filiales des sociétés de la Couronne telles que la Domtar seraient exclues des subventions, de la possibilité de l'assistance financière du gouvernement. Mais quand nous avons interrogé le premier ministre, il a dit: Non, ce n'est pas ma politique. Et, effectivement, le 1er mars, il disait que c'était l'interprétation qui était donnée par les fonctionnaires du ministère, mais ce n'est pas mon interprétation ni celle de mes collègues. Il y a là une contradiction absolue, monsieur le Président.

Plus récemment, le 11 mars, le ministre est enfin revenu à la Chambre et, en réponse à des questions que l'on posait à la Chambre, le ministre disait que dans les deux déclarations, la déclaration du premier ministre: que l'on peut donner des subventions à la société Domtar, et la déclaration de son ministère: qu'une société comme la Domtar ne serait pas admissible . . . n'aurait pas le droit d'accepter ces subventions . . . malgré la contradiction, le ministre dit que les deux déclarations sont entièrement consistantes l'une envers l'autre.

Deuxièmement, monsieur le Président, ce qui me trouble comme porte-parole de mon parti, ce n'est pas simplement la discrimination envers une société de la Couronne, une filiale, c'est la discrimination envers les pauvres provinces et, en particulier, envers la province de Québec.

Au Québec, la structure industrielle est très différente de celle de l'Ontario, par exemple, et ce grâce à la Caisse de dépôt et placement du Québec, grâce à l'intervention de la Société générale de financement, grâce à la participation de l'État dans l'industrie de la province d'une manière qui n'existe pas dans le reste du pays. Cette discrimination a été ignorée dans la politique du ministre du 8 novembre.

Voila pourquoi, monsieur le Président, nous sommes insatisfaits des réponses que nous avons obtenues du gouvernement.

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, la question qui est posée ce soir par l'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a trait, je pense, à la question à laquelle le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a déjà répondu. Il fait également état de questions auxquelles le ministre ou le premier ministre (M. Mulroney) n'auraient pas répondu. Dans tous les cas, en faisant référence à tous les dossiers et à toutes les questions qui ont été posées en cette Chambre, je pense que mon honorable collègue aurait avantage à revoir les notes, et j'aimerais lui souligner également qu'à une question posée par l'honorable collègue de Shefford (M. Lapierre), posée, justement, au moment du débat d'ajournement, mardi soir dernier, j'ai donné une réponse à notre honorable collègue.

Dans cette réponse, je faisais également état de la situation chez la Domtar et des raisons qui ont motivé la décision. J'aimerais inviter mon honorable collègue à revoir l'ensemble des réponses qui ont été données dans le dossier et à se référer au compte rendu des Débats du 12 mars 1985, où déjà je répondais à la question de notre collègue de Shefford sur la Domtar.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Il convient, puisque la Chambre ne siégera pas ce jour-là, de signaler que l'on célébrera dimanche la fête de saint Patrick. C'est une fête qui est très chère à tous ceux qui sont Irlandais ou souhaiteraient l'être ce jour-là. La fête de saint Casimir tombait, bien sûr, le 4 mars et je l'ai célébrée tranquillement, tout comme je me prépare à célébrer les fêtes de saint Vladimir de Kiev et de Saint Stanislas de Cracovie, le saint patron de la Pologne. Saint Stanislas occupe maintenant une place privilégiée dans le calendrier des saints sous le pape actuel, mais je puis vous assurer que saint Patrick continuera d'être révéré partout où il y a un soupçon de vert ou un peu de boniment.

Je profite de l'occasion pour souhaiter au personnel de la Chambre et aux membres des médias une excellente journée ce jour-là. Je mentionne les médias parce que non seulement ces gens-là s'y connaissent en boniment mais ils en font profession. J'offre donc mes meilleurs vœux en l'honneur de cette fête et du saint lui-même à tous ceux qui ont du sang irlandais, qu'ils viennent de Rivière-du-Loup, de Killarney ou de Biélorussie, qui est une banlieue de Tralee comme chacun sait.

Les Irlandais seront en fête dimanche prochain, et deux d'entre eux spécialement seront tout sourire à Québec en y échangeant une poignée de main en l'honneur de la fête et de saint Patrick.

[*Français*]

La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 15 mars 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE DE PROLONGER LA DATE LIMITE EN CE QUI A TRAIT À LA PARTICIPATION AU PROGRAMME «DÉFI 85»

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, le 6 février dernier, presque deux mois après la date habituelle, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) annonçait le programme de création d'emplois d'été destiné aux étudiants, «Défi 85». Trois semaines plus tard, la ministre fixait la date limite pour participer à ce programme au 15 mars, puis au 22 mars 1985, laissant au plus trois semaines aux étudiants et aux organismes intéressés pour préparer la présentation de leurs projets ou de leurs demandes d'emploi. Plusieurs organismes dans ma circonscription mont informé que la date limite du 22 mars 1985 n'alloue pas assez de temps pour préparer un projet aux termes du nouveau programme «Défi 85».

Si l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration croit à son programme, elle doit prolonger la date limite du 22 mars au 22 avril, afin de permettre aux organismes concernés de présenter leurs projets selon les nouvelles règles établies par «Défi 85». Le gouvernement veut-il que «Défi 85» réussisse ou est-il plus intéressé à jeter de la poudre aux yeux pour masquer l'élite conservatrice qui ne veut pas aider nos jeunes à travailler?

Si vous croyez à votre programme, donnez-lui la possibilité de réussir!

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE AU CANADA

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, à titre de député d'Edmonton, je m'inquiète vivement de la baisse constante du niveau de l'emploi dans ma ville et dans tout l'ouest du Canada. Les dernières données provenant de Statistique Canada révèlent qu'Edmonton accuse le taux de chômage le plus élevé parmi toutes les villes de l'Ouest. C'est un drame pour la population de ma ville.

Le taux de chômage à Edmonton est de 15 p. 100; il est de 43 p. 100 dans le secteur de la construction et de 30 p. 100 dans celui de la fabrication. Les taux élevés de chômage, quelle que soit la façon d'envisager le problème, sont incontestablement la conséquence directe du détestable programme énergétique national que les libéraux ont infligé à l'ouest du Canada.

Edmonton a un des taux d'inoccupation les plus élevés au Canada. Ses immeubles de bureaux et d'appartements sont vides. Les gens quittent Edmonton tentant vainement de se trouver un emploi ailleurs. Dans Edmonton-Est, on compte 8,000 habitants de moins qu'il y a cinq ans.

Je prie le gouvernement, avec le plus d'insistance possible, de prendre des mesures décisives dès maintenant. Les Canadiens de l'ouest font confiance au gouvernement, mais cette confiance a ses bornes. Je suis venu siéger ici, car je ressentais les incidences de la politique énergétique catastrophique du gouvernement précédent. Prouvons que nous avons le courage et la clairvoyance d'adopter les mesures économiques nécessaires pour stimuler le développement, pour faire disparaître ces statistiques renversantes et redonner du travail à la population.

* * *

L'INDUSTRIE

L'ANNONCE DE LA FERMETURE DE L'USINE DE LA JOHN INGLIS À STONEY CREEK, EN ONTARIO

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, la société John Inglis a annoncé son intention de fermer son usine de Stoney Creek, en Ontario. Il en résultera une perte de 600 emplois dans la région de Hamilton.

Cette même entreprise a reçu 3 millions de dollars de l'ancien gouvernement pour acheter la société Admiral qui était en faillite. J'ai demandé à ce moment-là que la garantie ferme des emplois soit une condition à la subvention. Le gouvernement n'a pas inclus cette exigence et le résultat est exactement celui que nous avions prévu: la société Inglis s'est servi de l'argent pour financer l'expansion de son activité dans les régions de faible rémunération et pour mettre en chômage, dans la région de Hamilton, les gens qui ont fabriqué les produits qu'Inglis a vendus pendant de nombreuses années.

Je demande au gouvernement de passer immédiatement à l'action, d'organiser une rencontre avec la société John Inglis pour lui faire savoir qu'il ne tolérera pas ce comportement et qu'il va lui réclamer l'argent qu'elle a reçu si elle ne maintient pas les emplois qu'elle se propose d'abolir.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LES RELATIONS INTERNATIONALES

LA PROCHAINE VISITE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS—LE QUÉBEC

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, grâce à l'initiative du premier ministre du Canada (M. Mulroney), la province de Québec sera l'hôte en fin de semaine, et plus précisément les 17 et 18 mars, d'un événement historique.

En effet, monsieur le Président, la rencontre au sommet entre le Président des États-Unis et le premier ministre du Canada revêt pour nous, du Québec, une importance très particulière. Il nous faut remonter aussi loin que 1944 si l'on veut retrouver dans notre histoire du Québec les traces d'une si prestigieuse rencontre. Toute la presse internationale sera sur les lieux et le Québec deviendra pour quelques jours le centre d'attraction du monde. Quelle occasion unique, monsieur le Président, pour faire découvrir à des millions de spectateurs la chaleur et la richesse culturelle des Québécois!

Monsieur le Président, je conçois bien qu'un tel événement tracasse nos amis d'en face, eux qui avaient, au fil des ans, lentement mais sûrement, réussi à détruire, par des relations tièdes voire même froides, une amitié si essentielle au bon développement économique des deux pays.

Monsieur le Président, nous sommes assurés, de ce côté-ci de la Chambre, qu'il est sain et souhaitable que deux grandes démocraties qui habitent le même continent, que deux peuples souverains aient entre eux des relations cordiales et harmonieuses. Je dis bravo au premier ministre!

* * *

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

LES CRÉDITS CONSACRÉS PAR LES PROVINCES À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, les députés libéraux conviennent que les gouvernements provinciaux ne doivent pas utiliser à d'autres fins les fonds fédéraux destinés exclusivement à l'enseignement postsecondaire. C'est d'ailleurs une des principales raisons qui a incité l'ancien gouvernement libéral à commander le rapport Johnson sur l'enseignement postsecondaire.

Depuis qu'on a commandé ce rapport, la situation a pris ce qu'on pourrait appeler une tournure plus conservatrice. Le ministre des Finances conservateur de l'Ontario a fait main basse sur l'argent des étudiants et recommandé une augmentation sensible des frais de scolarité. L'Ontario bénéficiera d'une majoration de 7.4 p. 100 des fonds fédéraux alloués à l'enseignement postsecondaire, mais la province se propose de débloquer seulement 5 p. 100 des fonds et de voler les autres 2.4 p. 100 aux institutions et universités ontariennes.

Le gouvernement fédéral conservateur a bien fait comprendre qu'il ne prise guère l'enseignement postsecondaire: réduction des subventions fédérales à la recherche scientifique, médicale et environnementale, coupes dans le programme de prêts accordés aux étudiants pour payer une part des frais de scolarité, suppression radicale du programme de centres d'excellence. C'est une forme d'élitisme contre les étudiants moins fortunés.

En imposant ses réductions, le gouvernement conservateur a sapé le fondement même du système d'enseignement postsecondaire, alors qu'on s'accorde à dire que l'éducation et la formation débouchent sur le marché du travail et le développement économique.

* * *

L'ÉNERGIE

LES NÉGOCIATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES—ON DEMANDE UN RÉGIME DE PRIX DÉTERMINÉS EN FONCTION DU MARCHÉ

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, je désire apporter mon soutien aux négociations qui se déroulent présentement entre la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M[lle] Carney) et les provinces productrices de pétrole, en vue de déréglementer les prix du pétrole brut et du gaz naturel. En alignant les prix intérieurs à la tête du puits sur les cours mondiaux, on donne suite à la promesse faite par notre parti de déréglementer les prix.

• (1110)

Selon le régime actuel des prix mondiaux, les prix intérieurs restent stables et ne correspondent pas au jeu des forces du marché. C'est là le problème. Le régime de prix déterminés que nous a laissé le gouvernement précédent est dépassé, trop complexe et défavorable aux investissements. En laissant les prix du pétrole et du gaz s'établir en fonction du marché, nous rendons service non seulement à ma circonscription, mais à tout le Canada, puisque cette situation favorable nous permettra d'exploiter notre potentiel économique illimité.

Dans toutes les régions du Canada, le chômage a atteint des sommets records, et cette situation préoccupe tous les députés. La région de Sarnia connaît un taux de chômage sans précédent dans toute son histoire et cette situation est très alarmante. Ces négociations ouvrent de bonnes perspectives et je suis convaincu qu'à long terme, elles contribueront à atténuer le chômage au Canada.

Je suis donc en faveur d'une déréglementation rapide des matières premières utilisées dans l'industrie pétrochimique ainsi que d'un changement de tous les autres éléments qui composent le régime actuel, lequel impose des restrictions si rigoureuses . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est terminé.

L'ÉDUCATION

LA HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ DANS LES UNIVERSITÉS DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, la semaine dernière, le président de l'Université de la Colombie-Britannique a démissionné pour protester contre la politique contraire à l'éducation que pratique le gouvernement de la province. Le 1er avril prochain, les frais de scolarité des étudiants de l'université vont augmenter en moyenne de 10 p. 100, ce qui s'ajoute à une hausse de 33 p. 100 décrétée l'an dernier.

La province ne met plus de subventions à la disposition des étudiants nécessiteux, ce qui les oblige à s'endetter davantage pendant que la quête d'un emploi est de plus en plus difficile.

Hier, à l'occasion d'un budget qu'ils ont qualifié de budget de relance, les «nullités» de Victoria ont encore réduit de 5 p. 100 les crédits aux universités. Selon le rapport Johnson sur le financement par le fédéral de l'éducation postsecondaire, le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique a réduit de 25 p. 100 depuis 1977-1978 sa participation au financement de l'enseignement postsecondaire, ce qui en fait le pire délinquant de toutes les provinces.

L'instruction ne peut être considérée comme un luxe pour une petite élite qui a les moyens de se l'offrir. L'éducation postsecondaire est essentielle non seulement pour les jeunes, mais aussi pour toutes nos provinces et notre pays, si nous voulons pouvoir faire face à l'ordre économique de demain. Le secrétaire d'État (M. McLean) et le gouvernement doivent protéger la participation fédérale à l'enseignement postsecondaire en Colombie-Britannique. Il ne suffit pas de consulter . . .

M. le Président: Je dois interrompre le député car son temps de parole est terminé.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS INTERNATIONALES

LA VISITE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je tiens à souligner en cette Chambre l'importance que représente pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes la visite du président des États-Unis, M. Reagan, à Québec en fin de semaine.

Cette visite à Québec démontre clairement à nos voisins du Sud qu'il y a véritablement, depuis le 4 septembre dernier, un vrai gouvernement canadien qui inclut dix provinces et comprend toutes les cultures. Le fait que le gouvernement précédent n'ait jamais réussi à créer cette unité de toutes les régions a grandement nui à notre développement économique.

En traitant toutes les régions comme faisant partie de la nation, le gouvernement actuel fait en sorte que notre pays conservera sa place sur la scène internationale et favorisera les investissements chez nous. Il nous est permis d'espérer que cette visite engendrera des résultats positifs pour l'avenir et la prospérité de notre pays et de tous ses citoyens.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE MAINTIEN DU POSTE CBG GANDER

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, la société Radio-Canada a annoncé aujourd'hui qu'elle annulait une de ses mesures de compression. En effet, dans une déclaration publique cet après-midi, Radio-Canada a déclaré que le poste CBG Gander resterait ouvert.

Des voix: Bravo!

M. Baker: Monsieur le Président, je tiens à signaler à la Chambre que mon intervention auprès du CRTC n'a maintenant plus d'objet et que les poursuites fondées sur des arguments constitutionnels seront abandonnées. C'est le maire adjoint de Gander, M. Winston Baker, mon frère, soit dit en passant, qui s'occupait de préparer ces causes.

Monsieur le Président, étant donné que Radio-Canada est revenu sur sa décision, je tiens à remercier les nombreuses personnes qui ont signé des pétitions, les centaines d'autres qui ont écrit à ce propos et j'en profite pour féliciter le conseil de ville de Gander, le maire, les joueurs d'Avignon et l'ancienne ainsi que la nouvelle direction de Radio-Canada, surtout M. Cliff Hierlihy. Je tiens à exprimer ma gratitude au secrétaire parlementaire du ministre des Communications, le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott), au député d'Edmonton-Sud (M. Edwards), au ministre de la Justice (M. Crosbie) et à ses collaborateurs.

[*Français*]

. . . et pour le ministre, monsieur le Président, je suis heureux de vous apprendre que CBG est maintenant revenu en ondes.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CANADA-ÉTATS-UNIS—L'ACCÈS AUX MARCHÉS AMÉRICAINS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je souhaite la bienvenue au premier ministre (M. Mulroney) qui rentre de Moscou . . .

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . où il a représenté le peuple canadien aux funérailles nationales qui s'y sont déroulées. Avant de parler de l'entretien de deux heures qu'il aura en fin de semaine avec le président des États-Unis, je dois dire, en passant, que nous sommes heureux que les otages aient été libérés à la prison de Kingston et que nous espérons obtenir en temps opportun un rapport du solliciteur général sur cette affaire.

Monsieur le Président, les journalistes ont été informés hier de l'ordre du jour de la réunion qui doit durer deux heures en fin de semaine, et on les a mis au courant des objectifs du gouvernement canadien, sous la direction du premier ministre. Cependant, le Parlement est laissé dans l'ignorance. On ne nous a pas communiqué cet ordre du jour. C'est pourquoi je voudrais que le premier ministre nous dise ce qu'il entend accomplir, surtout en matière de commerce. Va-t-il demander

au président des garanties quant à l'accès du marché américain à notre acier ainsi qu'à nos produits forestiers? Parlera-t-il du pacte de l'automobile, étant donné que les quotas américains sur les voitures japonaises importées ont été supprimés? Compte-t-il soulever ces questions lors de son entretien à Québec et quelle entente espère-t-il conclure avec le président sur cette question d'une importance capitale pour notre commerce?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je remercie mon collègue d'avoir eu la gentillesse de me souhaiter la bienvenue.

Je vais passer de dix à onze heures avec le président Reagan, au cours desquelles je m'entretiendrai avec lui, tant au cours de réunions de travail qu'en tête-à-tête, des questions qui figurent à l'ordre du jour. A propos du commerce, étant donné que les négociations et pourparlers se poursuivent encore dans l'espoir d'aboutir à une entente à Québec, nous souhaitons nous entendre sur une déclaration ou un accord qui garantirait aux produits canadiens, notamment l'acier et les autres produits que le député a mentionnés, un accès plus facile au marché américain et amènerait la suppression de certains sujets d'irritation entre nous. Cela exigerait entre autres que nous nous montrions plus sévères à l'égard du protectionnisme qui prend de l'ampleur au Congrès, et que nous jetions les bases d'un accord commercial plus utile et plus productif avec notre associé le plus important au monde, c'est-à-dire les États-Unis d'Amérique.

Mon collègue n'ignore pas qu'au-delà de trois millions d'emplois dépendent beaucoup du maintien d'excellents rapports commerciaux avec les États-Unis, voire de leur amélioration. Nous n'avons pas de meilleur ami ni de meilleur associé commercial au monde que ce pays, et nous entendons prendre des mesures propres à améliorer le climat actuel et notre situation commerciale.

[*Français*]

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

C'est pour cela que j'ai posé la question; le premier ministre semblait prêt à capituler sur la question des pluies acides. Est-il prêt à admettre que la rencontre du premier ministre avec le président des États-Unis aura été un échec s'il ne conclut pas une entente ferme pour mettre fin aux pluies acides? Va-t-on nous servir un flot de belles paroles ou le Canada exigera-t-il une entente pour une législation conjointe ou un traité pour purifier notre air mutuel, quelque chose de solide et de concret pour nous autres, Canadiens?

• (1120)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Dans le domaine des pluies acides, nous héritons d'un dossier du gouvernement libéral où il n'y avait strictement rien qui avait été accompli par le gouvernement libéral, absolument rien, strictement zéro: voilà d'où nous sommes partis. Depuis notre assermentation, nous travaillons donc à ce dossier-là, et je pense que plusieurs dans cette Chambre ont eu l'occasion de commenter favorablement l'initiative de la ministre de l'Environnement au sujet d'un programme national . . .

[*Traduction*]

M. Caccia: Vous marchez sur les traces des libéraux.

[*Français*]

M. Mulroney: Ah, monsieur le ministre qui n'a strictement rien fait! Récemment, dans le journal *Le Droit* on lisait que le problème du gouvernement libéral résidait dans le fait que l'ancien ministre n'avait aucune influence auprès de ses collègues du Conseil des ministres. C'est pour cela que rien n'a été fait. Alors, tout progrès serait déjà un accomplissement important, mais nous allons essayer de mettre en branle un processus qui va amener les Américains et les Canadiens à nettoyer notre environnement commun. C'est l'obligation de tout gouvernement, c'est une obligation que nous acceptons d'agir ici chez nous, et nous allons essayer de convaincre davantage les Américains d'agir dans cet intérêt national, mais également international qui est commun aux deux pays.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, nous allons attendre les résultats même si le premier ministre cherche a réécrire la vraie histoire de la situation.

[*Traduction*]

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE—LA RÉUNION DU PREMIER MINISTRE AVEC LE CHEF DE L'URSS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il paraît que le premier ministre aurait accepté de faire part au président Reagan, le week-end prochain, des préoccupations de M. Gorbatchev au sujet de l'Initiative de défense stratégique. A-t-il fait savoir au secrétaire général à Moscou que le gouvernement du Canada avait décidé de souscrire à cette même initiative? Le cas échéant, le secrétaire général pensait-il que le premier ministre pourrait jouer un rôle d'intermédiaire dans cette situation délicate? Le premier ministre dira-t-il au président des États-Unis qu'il n'était pas d'accord avec l'Union soviétique pour faire inscrire la question à l'ordre du jour de la réunion des deux superpuissances?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je puis affirmer à mon très honorable collègue qu'en ce qui concerne la position adoptée par le gouvernement du Canada au sujet de la recherche sur l'IDS, lors des pourparlers bilatéraux avec tous nos alliés de l'OTAN, nous avons été chaudement félicités et encouragés par tous les partisans de la liberté et de la démocratie.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nos alliés étaient généralement d'avis que toute autre position aurait nui à la capacité de l'Occident de participer à de sérieuses négociations qui, nous l'espérons, seront à l'avantage de tous les intéressés.

Mon entretien avec le secrétaire général, M. Gorbatchev, a été des plus fructueux. Je lui ai fait part de la volonté sincère de tous les Canadiens et de tous les partis politiques de participer pleinement à la recherche d'une paix durable. J'ai exposé les préoccupations exprimées à la Chambre des communes par de nombreux députés de tous les partis politiques. La volonté nationale du gouvernement du Canada de jouer un rôle constructif et effectif dans ce domaine ne fait aucun doute. Le secrétaire général nous a été fort reconnaissant non seulement de l'intérêt que nous portons à la question mais aussi de notre détermination de la voir aboutir. J'étais très heureux d'avoir l'occasion de participer, ne serait-ce que modestement, à cette démarche.

LES EXPORTATIONS CANADIENNES—LA PRESSION DE LA SURTAXE DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, comme le sait le premier ministre, les États-Unis prévoient essuyer un important déficit commercial pour l'année en cours. Selon des estimations modestes, il serait de l'ordre de 123 ou 125 milliards de dollars. Il y a des raisons de croire que des pressions croissantes s'exerceront en faveur de l'imposition d'une surtaxe sur les importations, par exemple. C'est la rumeur qui court cette semaine. Comme le sait le premier ministre, cela aurait des conséquences catastrophiques pour l'économie canadienne. Il se rappellera que lorsque nos voisins ont pris pareille mesure en 1971, nous avons perdu quelque 40,000 emplois du jour au lendemain. Les conséquences seraient beaucoup plus graves cette fois-ci.

J'espère que le premier ministre profitera de la conférence au sommet avec le président des États-Unis pour aborder cette question bien précise et pour le prévenir des risques que cela comporte pour l'économie. J'espère qu'il traitera sérieusement du genre de sujets soulevés par le chef de l'opposition et que cette conférence ne sera pas, à l'instar de la Conférence des premiers ministres dont j'ai été malheureusement témoin, tout simplement une longue séance de prise de vues. Peut-il nous en donner l'assurance?

• (1125)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je sais que mon honorable ami de Westmount—à moins qu'il ait déménagé à Saint-Henri en mon absence—n'est pas satisfait de la Conférence des premiers ministres. Il est habituellement mécontent quand il prend place dans l'auditoire.

La Conférence des premiers ministres semble avoir plu aussi bien au peuple canadien qu'aux premiers ministres provinciaux. Évidemment, cela ne peut être qu'un sujet de grande inquiétude et de mécontentement pour les libéraux.

Je puis assurer à mon honorable ami que nous sommes parfaitement conscients de l'importance de la question commerciale et que c'est justement pour cela que nous nous efforçons tellement d'améliorer les relations entre nos deux pays et de faire que le Canada ne soit pas victime d'une initiative comme celle que signale le député. Nous espérons avoir l'occasion de nous assurer que les relations commerciales entre nos deux pays sont à leur meilleur et non troublées de quelque façon que ce soit.

L'ÉCONOMIE

L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE NATIONALE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Soit dit en passant . . .

Des voix: Règlement!

M. Johnston: Le premier ministre est un ancien résident de la circonscription de Saint-Henri-Westmount. Lorsqu'il y retournera, dans un avenir pas trop lointain, je l'espère, je me ferai un plaisir de lui en expliquer la géographie. A son retour comme simple citoyen, je veux dire.

[*Français*]

Alors, j'aimerais poser une deuxième question cette fois au ministre des Finances.

La semaine prochaine, monsieur le Président, il y aura ici un spectacle: la Conférence nationale sur l'économie. Environ 136 personnes seront invitées à y assister. Selon l'ordre du jour, que j'ai lu, plusieurs questions concernent nos rapports avec les États-Unis. J'aimerais donc bien savoir si le gouvernement aura déjà pris position. Cinq jours avant le sommet à Québec, va-t-il éliminer ces questions de l'ordre du jour ou est-on justifié de présumer que ce sera vraiment du «showbiz» la semaine prochaine ici à Ottawa?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'espère que le très honorable chef de l'opposition lui réservera une place et que le député viendra assister à la conférence pour se rendre compte par lui-même de l'opinion d'une grande variété de Canadiens. Il s'agira probablement de la discussion la plus ouverte de questions économiques que le pays ait jamais vue dans toute son histoire. Elle contribuera énormément à la compréhension des divers problèmes économiques, de leur complexité et de leur corrélation, et devrait également contribuer beaucoup aux prises de décisions que le gouvernement aura à faire dans les semaines à venir.

Pour répondre plus précisément à la question du député, je dirai qu'aux entretiens de Québec on ne prendra aucune décision susceptible d'exclure certains sujets du large éventail de questions sur lesquelles porteront nos discussions. Nous tiendrons très sérieusement compte des résultats de cette conférence dans l'élaboration de notre budget de même que dans d'autres domaines où nous aurons à prendre des décisions. Nous fondons de grands espoirs sur cette conférence et j'espère y voir le député.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord souhaiter aussi la bienvenue au premier ministre, de retour de son important voyage.

Récemment à la Chambre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'ancien ministre de la Défense nationale ont affirmé que, avant d'installer des armes nucléaires au Canada, les États-Unis devront obtenir au préalable le consentement du gouvernement fédéral. Est-ce encore la politique du gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, telle est la politique du gouvernement que nous continuerons à appliquer.

M. Broadbent: Comme les questions suivantes portent directement sur la conférence au sommet, à laquelle participeront le premier ministre et le président des États-Unis, j'espère que le premier ministre répondra.

• (1130)

LE DÉPLOIEMENT DES AVIONS AMÉRICAINS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, selon le règlement du Commandement de l'aviation stratégique des États-Unis, des avions transportant des armes nucléaires seront automatiquement déployés au Canada dans certaines circonstances sans que le gouvernement du Canada soit consulté. Là aussi, monsieur le Président, il y a contradiction entre ce que disent les États-Unis et ce qu'affirme le gouvernement du Canada. Ma question s'adresse au premier ministre. Vu que le gouvernement du Canada et les représentants des États-Unis ont maintenant fait des déclarations contradictoires au sujet du rapport entre le projet de guerre des étoiles et la modernisation du réseau de détection lointaine avancée d'une part et au sujet du déploiement d'avions dotés d'armes nucléaires au Canada de l'autre, le premier ministre ne comprend-il pas que les Canadiens ont le droit de voir écrit noir sur blanc ce à quoi nous nous engageons avant que le premier ministre signe une entente avec le président Reagan?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que mon honorable ami est injuste. J'ai l'impression qu'il sait sans doute que son affirmation n'est pas vraiment juste.

Nous avons été très catégoriques à propos de la question d'un supposé lien entre les deux projets. Je pense que la plupart des observateurs raisonnables reconnaissent que ce lien n'existe pas. Je me rends compte que certains trouvent un avantage politique à essayer de prouver l'existence d'un tel lien, mais il ny en a pas. Je pense que tous les observateurs objectifs s'en rendent compte.

Par ailleurs, l'affirmation faite par le député au sujet de la souveraineté est relativement bien fondée. Au cours des années, nos prédécesseurs avaient signé des ententes internationales sans obtenir les garanties nécessaires relativement à la souveraineté du Canada. Nous essayons de faire quelque chose de bien concret pour rectifier la situation et garantir que l'indépendance et l'intégrité nationales du Canada seront protégées en tout temps et en toute circonstance.

Des voix: Bravo!

LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Le premier ministre vient de vendre la mèche, monsieur le Président. Il a reconnu que, selon une entente signée par un gouvernement libéral antérieur, les États-Unis auront le droit de déployer des armes nucléaires au Canada sans obtenir le consentement du gouvernement du Canada. C'est l'une des choses qui nous préoccupent.

Monsieur le Président, le premier ministre est-il prêt à acheter chat en poche? Le secrétaire de la Défense des États-Unis, qui est l'un des principaux conseillers du gouvernement américain en matière de politique stratégique, et un représentant du département d'État qui tenait une séance d'information à l'intention des Canadiens ont affirmé qu'il y avait un rapport entre le projet de guerre spatiale et la modernisation du réseau de détection lointaine avancée, malgré ce que peut en dire le gouvernement du Canada. Au lieu de faire jouer au Canada le rôle de frère cadet des États-Unis, pourquoi le premier ministre ne décide-t-il pas que notre pays devrait plutôt agir en bon voisin? Pourquoi le premier ministre ne veut-il pas obtenir tout cela noir sur blanc pour que les Canadiens sachent à quoi s'engage leur gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que mon honorable ami a clairement prouvé que j'avais raison de dire qu'il est injuste. Il s'est hâté de se lever immédiatement après moi pour déformer quelque chose que je venais de dire. Voilà quel est le problème du NPD. Si le parti du député veut participer à l'OTAN, il devrait se ranger du bon côté une fois pour toutes.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Il a toujours réponse à tout.

M. Mulroney: La prochaine fois que le NPD accédera au pouvoir au Canada et qu'il devra jouer son rôle à titre de membre de l'OTAN, ses amis voudront savoir exactement quelle est sa position. Décidez-vous une fois pour toutes.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Nous ne sommes pas le petit chien de Reagan.

M. Mulroney: Nous n'avons aucune leçon à recevoir du NPD pour ce qui est de protéger l'intégrité et la souveraineté de notre pays. C'est un gouvernement conservateur et le parti conservateur dirigé par le très honorable John Diefenbaker qui s'étaient opposés aux libéraux relativement à la question des armes nucléaires au Canada . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est lui qui avait autorisé le déploiement.

M. Mulroney: . . . et ce sont les libéraux, non les conservateurs, qui ont compromis la souveraineté du Canada. Les conservateurs défendront toujours la souveraineté de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Nous venons d'entendre de bien belles paroles, mais que veulent-elles dire?

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

LE SYSTÈME D'ALERTE DU NORD—L'ENTRETIEN DU PREMIER MINISTRE AVEC LE LEADER SOVIÉTIQUE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'adresserai ma question au premier ministre qui semble s'amuser beaucoup ce matin à réécrire l'histoire. Comme il le sait très bien, c'est le premier ministre Diefenbaker qui a signé l'accord autorisant les armements nucléaires sur le sol canadien. Voilà ce que sont les faits historiques.

M. Clark (Yellowhead): Où est Otto Lang?

M. Axworthy: La question que nous voulons soulever avec le premier ministre se rapporte aux entretiens qu'il a eues avec le secrétaire général de l'Union soviétique.

Lors de ces entretiens, le premier ministre a-t-il mentionné que son gouvernement avait accepté la nouvelle version de défense nord-américaine proposée par les États-Unis qui remplace la défense fondée sur la dissuasion et qui comprend non seulement le programme dit de guerre des étoiles, mais également un nouveau système de défense au sol conçu pour réaliser un écran. En l'absence du premier ministre, les membres de son cabinet ont refusé de nous dire si c'était maintenant la nouvelle politique du gouvernement. Nous voulons savoir, monsieur le Président, avant que l'accord ne soit signé à Québec, si c'est maintenant la politique du nouveau gouvernement conservateur du Canada. Le gouvernement est-il totalement d'accord avec la nouvelle stratégie de défense, proposée par le président Reagan et le secrétaire à la Défense, Caspar Weinberger, qui entraînera la production puis la mise en œuvre de moyens militaires entièrement nouveaux dans la partie nord du Canada?

M. Clark (Yellowhead): Il y en a qui votent pour Tom.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis impressionné par semblable témérité, car il n'y a pas d'autre mot. Le parti du député a signé un accord international avec les États-Unis en vertu duquel les ministres canadiens devaient demander la permission des États-Unis pour se rendre dans le nord du Canada. C'est ainsi que les libéraux avaient abdiqué leurs responsabilités. Je peux déclarer au député que cela ne se produira jamais sous un gouvernement conservateur.

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est Pearson qui avait fait cela.

M. Mulroney: Je voudrais dire au nouveau critique pour les affaires extérieures du parti libéral . . .

M. Clark (Yellowhead): Le frère de l'autre.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Belle répartie!

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Et n'est-il pas l'ami d'Otto?

M. Mulroney: L'ami d'Otto.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Je pense que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avec beaucoup de clarté et de vigueur, a défini la position du gouvernement canadien à cet égard. Je sais que mon honorable collègue n'est pas satisfait. Il aimerait que la situation soit autre. Il aimerait que la situation soit confuse, de sorte qu'il puisse marquer quelques points, mais les Canadiens ne veulent rien savoir.

La position définie par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est la position canadienne, dont la caractéristique est la clarté, et la préservation de l'indépendance et de l'intégrité du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Monsieur le Président, le premier ministre a un problème, et c'est qu'il juge des motifs des autres d'après sa propre motivation. Tout n'est pas motivé par des objectifs strictement politiques.

Des voix: Oh, oh!

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Le fait est, monsieur le Président, que des millions de Canadiens sont profondément troublés de voir leur gouvernement appuyer la guerre spatiale. L'opposition parle au nom de ces Canadiens. Nous voulons savoir si, à Québec, le premier ministre aura le courage et la volonté de parler lui aussi au nom de ces Canadiens et s'il demandera au président Reagan d'inclure la «guerre des étoiles» dans les négociations de Genève afin que le Canada n'entreprenne pas et n'approuve pas une action qui va déséquilibrer la course aux armements. Le premier ministre va-t-il défendre nos intérêts au lieu de se conduire comme le gouverneur du 51e État américain?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que le chef de l'opposition ferait mieux de redonner au député de Winnipeg-Fort Garry le soin de s'occuper d'une partie du transport ferroviaire. Les affaires extérieures dépassent sa compétence.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Ce sera une grande surprise pour M. Gorbatchev qui m'a bien dit que ces sujets seraient à l'ordre du jour des entretiens de Genève et que l'Union soviétique insisterait pour en discuter.

M. Axworthy: Avec qui les États-Unis vont-ils en discuter? Toute la question est là.

M. Mulroney: Mon honorable ami prête des motifs aux États-Unis, comme il le fait toujours, dans toutes les circonstances. Veut-il dire que les États-Unis ne sont jamais dignes de confiance dans ce qu'ils font?

M. Axworthy: Qu'allez-vous faire?

M. Mulroney: Nous réprouvons fortement cette attitude.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le député est en train de dire que le président Reagan recherche la paix avec moins de conviction que l'autre camp. Nous rejetons cette idée.

M. Axworthy: Relevez la tête au lieu de vous prosterner.

M. Mulroney: Les États-Unis tentent, avec l'aide de leurs alliés, de garantir une paix durable. Nous croyons que la question est complexe et nous allons essayer d'aider les deux parties à instaurer cette paix dans le monde.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1140)

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE DÉPLOIEMENT D'APPAREILS AMÉRICAINS AU CANADA

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. J'espère que je ne déformerai pas ses paroles; en tout cas, je m'efforce de ne pas le faire. Cependant, j'ai cru l'entendre dire que son gouvernement a hérité de certaines ententes qui ne prévoient pas de garanties suffisantes pour permettre au gouvernement du Canada de refuser au Commandement aérien stratégique des États-Unis l'accès au territoire canadien. Veut-il dire à la Chambre des communes que l'on a supprimé le règlement actuellement en vigueur aux États-Unis, en vertu duquel le Commandement aérien stratégique américain peut déployer à Cold Lake des appareils transportant des armes nucléaires, que ce règlement n'est plus en vigueur et que le Canada n'est plus visé par ses dispositions?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, notre position est extrêmement claire. Je l'ai déjà exposée auparavant et encore aujourd'hui. Il ne peut y avoir, en aucune circonstance, déploiement d'armes nucléaires sur le territoire canadien sans l'accord du gouvernement du Canada. En ce qui concerne notre gouvernement, si nous estimons que ce projet ne servira pas nos intérêts, nous nous y opposerons.

LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le premier ministre admet-il que le gouvernement américain n'est pas du même avis en ce qui concerne le règlement qui l'autorise, selon lui, à déployer en cas d'urgence des appareils transportant des armes nucléaires à Cold Lake, et où il n'est fait aucune mention du droit du Canada à accepter ou non le déploiement de ces appareils et de ces armes nucléaires?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député—et je le dis avec toute la gentillesse possible—ferait peut-être mieux de s'appuyer sur d'autres sources que les articles qu'il a trouvés à la page éditoriale du *Globe and Mail* et sur lesquels reposent sa série de questions.

Que tout soit bien clair. En ce qui concerne Cold Lake et d'autres questions, avant qu'on envisage le déploiement d'armes nucléaires au Canada en cas de crise—ce que nous espérons tous éviter—notre gouvernement et tous ceux qui suivront, en vertu des ententes en vigueur, ont le droit de refuser ce déploiement. Le gouvernement actuel exercera ce droit s'il le juge dans l'intérêt du Canada.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCÈS À DE NOUVEAUX MARCHÉS AU JAPON POUR LES PRODUITS CANADIENS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Nous lui souhaitons la bienvenue à son retour dans le pays. Il a eu des entretiens bilatéraux enrichissants avec d'autres dirigeants du monde. L'économie est la question qui a peut-être le plus d'importance dans notre pays parce que les Canadiens veulent travailler. Dans ses entretiens avec le premier ministre Nakasone, a-t-il pu discuter de l'accès à de nouveaux marchés au Japon, pour les produits agricoles canadiens, et de la question des contrôles visant les automobiles fabriquées par le Japon et importées au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, monsieur le Président, j'ai eu d'excellents entretiens avec le premier ministre Nakasone, au cours desquels nous avons abordé toutes ces questions, et surtout la dernière dont vient de parler le député et qui nous intéresse de près, surtout le sud-ouest de l'Ontario. Nous avons également discuté de l'ordre du jour de la réunion de Bonn à laquelle nous assisterons tous deux. J'ai pris la liberté, étant donné l'importance des relations nippo-canadiennes, surtout des pays riverains du Pacifique et la participation de l'Ouest du Canada, d'inviter le premier ministre japonais à venir au Canada cette année dès qu'il le pourra.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'ACCORD CONCLU ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS SUR LES PLUIES ACIDES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Est-il au courant des critiques sévères formulées par les principaux groupes d'écologistes des deux côtés de la frontière au sujet de l'accord que doivent signer, semble-t-il, le président des États-Unis et le premier ministre cette fin de semaine? En fait, d'aucuns ont même prétendu que le Canada se ferait rouler s'il signait cet accord. Le premier ministre pourrait-il garantir à la Chambre et aux Canadiens qu'il ne se contentera pas d'accepter un quelconque accord prévoyant d'autres discussions sur les pluies acides, mais qu'il exhortera plutôt le président des États-Unis à prendre des mesures concrètes pour résoudre ce problème extrêmement grave?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, lorsque la ministre de l'Environnement a lancé un train de mesures, le premier programme visant à s'attaquer sérieusement au problème des pluies acides, j'ai remarqué que les néo-démocrates n'ont pas tari d'éloges sur les réalisations de la ministre et la façon dont on avait amené les provinces et le secteur privé à faire leur part. Selon moi, on s'entend généralement là-dessus. Ainsi, le président de la Coalition contre les pluies acides au Canada, le principal groupe écologique, a déclaré qu'il s'agissait d'une réalisation remarquable, d'un premier pas extrêmement important qui n'avait jamais été fait au Canada. C'est dans cet esprit que nous nous penchons sur ce que j'ai appelé les ravages causés par les pluies acides à notre environnement.

Nous essayons de mettre de l'ordre dans nos affaires. Nous tentons d'assumer nos responsabilités. Nous essayons également de persuader nos voisins qu'il s'agit d'un problème commun qui ne peut être résolu qu'en commun. Je n'attends pas, dans un monde aussi imparfait que le nôtre, des miracles du jour au lendemain, mais j'espère que nous pourrons réaliser des progrès sensibles dont mon honorable collègue et moi-même ainsi que les autres députés seront fiers.

LA RENCONTRE ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Je crois qu'il est notoire que l'accord précédent conclu entre le Canada et les États-Unis sur les pluies acides n'a absolument pas donné les résultats escomptés parce que les Américains n'avaient pas la volonté, politique surtout, de réussir. Je demande donc une fois de plus au premier ministre s'il peut nous garantir qu'il exhortera le président des États-Unis à conclure un accord qui prévoit bien plus que de simples discussions. Il n'y a plus rien à discuter; il faut agir maintenant.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'admets que nous avons hérité d'une situation lamentable créée par nos prédécesseurs qui n'ont rien fait pour résoudre le problème des pluies acides. Selon moi, aucun libéral objectif n'osera prétendre que le ministre précédent a accompli quoi que ce soit, si ce n'est faire brièvement acte de présence au cabinet. Rien n'a été réalisé et nous avons dû partir de zéro. Il s'agit d'un dossier complexe et difficile qui a donné lieu à la mauvaise foi et à l'hostilité de certains dans le passé. Nous essayons de créer un climat dans lequel nous pourrons réaliser des progrès marqués. C'est l'objectif que j'espère réaliser. Selon moi, les Canadiens y verraient non pas un miracle, mais une amélioration marquée, conduisant à des mesures définitives qui permettront au Canada et aux États-Unis de résoudre une fois pour toutes cet énorme problème dans le domaine de l'environnement.

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES EXPORTATIONS VERS LES ÉTATS-UNIS DE PRODUITS ALIMENTAIRES CONTENANT DU SUCRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Étant donné que je veux lui présenter une question qui n'a pas fait l'objet de son héritage qu'il a eu du parti libéral, mais bien d'une proclamation présidentielle du 29 janvier dernier qui, en ce moment même, limite les exportations de produits alimentaires contenant du sucre vers les États-Unis; étant donné que, en ce moment même, les portes des États-Unis sont fermées aux produits alimentaires canadiens contenant du sucre à cause d'une proclamation unilatérale du président des États-Unis, le 29 janvier dernier, sous son régime, le premier ministre a-t-il l'intention de soulever cette question-là avec le président Reagan en vue d'éviter les fermetures et les pertes de milliers d'emplois que sa décision unilatérale a engendrées?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous allons, effectivement, essayer de traiter de questions importantes comme celle-là en établissant, espérons-le, une déclaration de principe conjointe de nature à indiquer que nous favorisons de part et d'autre un accès plus libre, plus potable à nos marchés communs car, tel que je le mentionnais tantôt dans une réponse à mon ami, le très honorable chef de l'opposition, il y a des millions d'emplois qui dépendent directement du fait que l'on doit être en mesure d'entretenir des relations productives avec les Américains, et c'est dans ce sens, dans ce but-là, que j'entame les négociations en fin de semaine.

M. Lapierre: Monsieur le Président, les travailleurs dans le domaine des produits alimentaires ne sauront que faire d'une déclaration de principe du premier ministre. Je lui demande autre chose que des généralités: je lui demande si, entre deux séances de photos, il va prendre le temps de régler le problème des produits alimentaires contenant du sucre, lesquels sont bloqués aux frontières américaines.

M. Mulroney: Que vous êtes mesquin, que vous êtes mesquin! La frustration libérale apparaît même dans des questions légitimes. Je reconnais que vous avez une question légitime. Mais pourquoi toujours ces commentaires péjoratifs contre nos alliés historiques? Nous, du gouvernement progressiste conservateur, nous sommes du côté de 75 p. 100 des Québécois qui disaient, aujourd'hui, dans un sondage, qu'ils favorisent des relations fécondes avec les États-Unis. Et nous allons le faire, pas par des commentaires péjoratifs contre nos alliés, nous sommes là pour bâtir des relations solides avec nos alliés, surtout les Américains.

• (1150)

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LE TRAITÉ SUR LE SAUMON DE LA CÔTE OUEST—LA RIVIÈRE YUKON

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En voulant hâter d'une manière injustifiable l'adoption du traité canado-américain sur l'interception des saumons sur la côte ouest, le gouvernement conservateur semble avoir compromis la pêche dans la partie canadienne de la rivière Yukon, menaçant ainsi sérieusement les activités commerciales et touristiques dans cette région. Le premier ministre voudrait-il bien confirmer deux choses à la Chambre? Premièrement, que son bureau a demandé au ministre des Pêches et des Océans de renoncer à des consultations publiques pour que le traité puisse être soumis au Sénat des États-Unis; deuxièmement, que de nombreux groupes du Yukon, qui seront touchés par cette décision regrettable, essaient d'amener le gouvernement à revenir à la position sur la pêche dans le Yukon qui était la sienne avant que le document ne soit adopté à toute vapeur par le cabinet?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'affirmation contenue dans la première partie de la question est absolument fausse et indigne du député. Quant à la deuxième partie de la question, je dirai que la plupart des groupes qui ont exprimé leur point de vue reconnaissent avec moi que nous avons signé un accord qui, même s'il n'est pas parfait, est dans l'intérêt des Canadiens et des Américains, alors que nos prédécesseurs n'avaient pas été capables de conclure un accord en 15 ou 20 ans. Le problème concerne les deux pays, et nous pensons que c'est une façon assez judicieuse et équitable de le régler dans l'intérêt des deux parties.

LA TENEUR DE L'ACCORD

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a dit à certains groupes du Yukon que le gouvernement pourrait peut-être sauver cette zone de pêche dans l'accord qui sera signé à Québec. Une fois de plus, le premier ministre voudrait-il bien faire deux choses? En premier lieu, reconnaît-il que le traité est déjà en vigueur à toutes fins pratiques et qu'il se contentera simplement de le signer à Québec? Deuxièmement, peut-il dire à la Chambre s'il a discuté avec le ministre des Pêches et des Océans du moment où il faudrait signer l'accord et l'approuver au cabinet pour qu'il puisse être soumis au Sénat des États-Unis? Le premier ministre a-t-il discuté avec le ministre des Pêches et des Océans des conséquences politiques découlant du choix du moment où il serait présenté au Sénat américain?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président, nous n'en avons pas parlé. Je reconnais par contre que nous avons fait appel aux talents de négociateur d'un canadien très éminent, l'honorable Mitchell Sharp, et qu'il s'est acquitté de sa tâche remarquablement bien, comme toujours.

Nous nous sommes efforcés de protéger la pêche en Colombie-Britannique et d'aider les pêcheurs de cette province. Je reconnais par exemple que l'article 8 soulève certains problèmes. J'en suis conscient. Tout est perfectible. Cependant, négocier un traité international n'est pas chose facile. On n'obtient jamais tout ce qu'on veut. Dans des négociations légitimes, les deux parties sont obligées de faire des concessions. Nous pensons avoir conclu un traité susceptible d'améliorer les perspectives économiques à long terme de la Colombie-Britannique et des pêcheurs de la côte ouest, et nous sommes prêts à le défendre auprès des Canadiens. Nous estimons que ce traité est conforme à l'intérêt national mais, surtout, à celui de la Colombie-Britannique.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS AMÉRICANO-SOVIÉTIQUES

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que nous savons que la paix est son objectif, qu'il a une relation privilégiée avec le président des États-Unis et qu'il a discuté avec M. Gorbatchev lors de son récent voyage en Union soviétique, peut-il dire à la Chambre s'il pense que le Canada devrait jouer un rôle de médiateur entre ces deux pays voisins?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président, je n'envisage pas ce rôle pour le Canada. Je pense que notre bonne foi, nos traditions pacifistes et l'importance que nous accordons à une paix juste et durable sont largement reconnues. M. Gorbatchev a lui aussi une relation privilégiée avec le Canada, puisque c'est le premier pays occidental dans lequel il s'est rendu. Il garde d'excellents souvenirs de ce voyage, notamment des discussions qu'il a eues au Parlement avec des députés. Il s'est déclaré très satisfait de cette réunion. Il m'a dit aussi qu'il nous considère comme un voisin de l'Union soviétique et m'a expliqué l'importance qu'il y attache.

Je lui ai parlé avec autant de conviction que le ferait n'importe quel député, si l'occasion s'en présentait, de notre désir de faire le maximum, dans un esprit de neutralité, pour que s'établisse une paix juste et durable qui suppose la réduction et si possible l'élimination des armements.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne les entretiens qu'il doit avoir au cours du week-end avec le président Reagan. Si je pose cette question c'est parce que le premier ministre va à Québec avec de solides atouts dans son jeu et cela grâce aux décisions prises par plusieurs gouvernements avant le sien et notamment l'initiative prise par son ministre des Pêches et des Océans qui, en 1979, a signé un protocole d'accord sur la pollution transfrontalière avec les États-Unis. Je voudrais lui rappeler qu'il bénéficie des initiatives prises il y a plusieurs années. Grâce à elles, il peut aller à Québec avec de solides atouts dans son jeu. Le premier ministre est-il prêt à accepter que les États-Unis proposent seulement de poursuivre les recherches sur les pluies acides sans prendre de mesures immédiates pour réduire les émissions de déchets toxiques?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, telle est la solution que le gouvernement américain a proposée au député lorsqu'il était ministre de l'Environnement. C'est pour cette raison qu'aucun progrès n'a été réalisé pendant qu'il détenait ce portefeuille. Nous essayons de faire beaucoup mieux et je pense que nous y parviendrons.

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je me réjouis d'entendre cette réponse et j'espère que l'avenir donnera raison au premier ministre. Je voudrais demander à ce dernier de nous dire s'il compte aborder au cours de ces entretiens la question du déversement de produits chimiques et toxiques dans la rivière Niagara que nous soulevons à la Chambre depuis un certain temps?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que les initiatives extrêmement importantes que le ministre de l'Environnement a prises depuis six mois pour mettre en place un programme assez extraordinaire témoignent de notre détermination à protéger l'environnement. Nous prendrons toutes les mesures voulues pour résoudre les problèmes écologiques comme ceux dont parle le député.

Je n'ai aucune hésitation à dire que je ne crois pas aux miracles et que je ne m'attends pas à ce qu'il s'en produise du jour au lendemain. J'espère simplement que nous réaliserons des progrès importants grâce auxquels nous pourrons nettoyer notre environnement.

* * *

L'ÉDUCATION

LES DÉPENSES PROVINCIALES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Le rapport Johnson a de nouveau souligné que le budget de l'éducation postsecondaire avait diminué par rapport à l'ensemble du produit national brut depuis huit ans et cela principalement parce que les provinces n'ont pas payé leur part. Il faut reconnaître que le gouvernement a augmenté de 7.4 p. 100 les transferts au titre du financement des programmes établis. La situation n'a toutefois pas changé. L'Ontario n'a augmenté que de 5 p. 100 les crédits affectés à l'enseignement postsecondaire tandis que la Colombie-Britannique semble les avoir réduits de 5 p. 100. Le gouvernement est-il prêt à agir pour veiller au moins à ce que les paiements faits aux provinces dans le cadre du financement des programmes établis, pour l'enseignement postsecondaire soient bien utilisés à cette fin?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir soulevé cette question importante non seulement pour les universités, mais pour tout le pays ainsi que pour l'ensemble de notre programme de renouveau économique et social que nous ne pouvons réaliser qu'avec la pleine participation des universités canadiennes.

• (1200)

Le député peut être sûr qu'en publiant ce rapport, nous voulions inciter les Canadiens de tous les secteurs à prendre part au débat sur l'avenir des universités. Le ministre des Finances (M. Wilson) a fait savoir que les dispositions actuelles seraient prolongées d'une autre année, et nous allons tâcher de conclure avec les provinces un arrangement à l'amiable pour l'année financière suivante.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions que les députés ont présentées le jeudi 14 mars 1985 sont conformes aux dispositions du Règlement quant à la forme.

* * *

• (1200)

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LAPIERRE—L'UTILISATION DU MOT «MESQUINS» À LA CHAMBRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je voudrais poser la question de privilège, suite aux remarques faites par le très honorable premier ministre (M. Mulroney) lors de la période des questions orales, où il a utilisé le mot «mesquin» en voulant qualifier une question fort légitime que je lui ai posée, qui me préoccupe, savoir le sort des travailleurs dans le domaine du sucre, qui me préoccupe énormément, et le premier ministre, qui est censé avoir un respect énorme pour la Chambre, qui parle d'être civilisé, qui parle de respecter la Chambre, a utilisé un mot, monsieur le Président, que l'on peut retrouver à la page 106 du précis de Beauchesne, à la traduction du mot «cheap», et qui est certainement jugé antiparlementaire.

Monsieur le Président, j'aimerais donc que vous demandiez au premier ministre d'utiliser un langage beaucoup mieux choisi à la Chambre des communes.

[*Traduction*]

M. le Président: En fait, le député invoque le Règlement, mais je comprends pourquoi il le fait. J'ai entendu le mot en question et j'ai cru comprendre qu'il qualifiait les observations du député et non sa personne. Je n'ai pas cru à ce moment-là que le mot utilisé était antiréglementaire, mais je suis persuadé que les députés à ma gauche ont compris comment les députés à ma droite pourraient l'interpréter. Toutefois, pour ce qui est de ma décision, je ne trouve pas ce terme antiréglementaire.

Pétitions

Comme le député le sait, le dilemme qui se pose quand il s'agit de vérifier les bleus est qu'une fois qu'on m'a signalé la chose, je dois régler la question sur-le-champ.

M. Lapierre: Puis-je réserver mon droit de soulever la question de privilège?

M. le Président: Le député pourrait le faire s'il s'agissait d'une question de privilège. Toutefois, il s'agit en fait d'un rappel au Règlement quand on prend la parole à la Chambre pour demander si un terme utilisé est réglementaire ou pas. Le député pourrait peut-être soulever une question de privilège distincte s'il veut consulter les textes qui font autorité, pourvu qu'elle ne porte pas sur les termes employés.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PETRO-CANADA

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1984

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): En conformité des dispositions de l'article 46(2) du Règlement, monsieur le Président, je dépose dans les deux langues officielles un exemplaire des états financiers consolidés de Petro-Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1984, lesquels devraient être renvoyés au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

L'ADMINISTRATION DES FINANCES POLITIQUES CANADIENNES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une politique provenant d'étudiants en sciences politiques de l'Université Laval de Québec, dans laquelle ils font part à cette Chambre de leurs vues sur un amendement constitutionnel visant l'administration des finances publiques canadiennes.

LA FORMATION ET L'INSTRUCTION DES JEUNES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plusieurs étudiants de l'Université Laval qui se soucient des problèmes de la formation des jeunes et qui préconisent, précisément, que soit mise sur pied, dans l'avenir, une commission dont le but ultime serait le développement économique et social de notre pays, en particulier la formation et l'instruction des jeunes.

[*Traduction*]

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 30 DU RÈGLEMENT

M. le Président: J'ai reçu préavis d'une demande formulée aux termes de l'article 30 du Règlement par le député d'Oshawa (M. Broadbent).

LA SOUVERAINETÉ DU CANADA—LA POSSIBILITÉ QU'ON UTILISE LE TERRITOIRE CANADIEN COMME THÉÂTRE D'OPÉRATIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, avec l'appui du député de Hamilton Mountain (M. Deans) et en conformité des dispositions de l'article 30 du Règlement, je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre pour discuter d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit la menace que constituent pour la souveraineté du Canada les directives du Strategic Air Command des États-Unis d'utiliser notre territoire comme théâtre d'opérations lors de tout conflit international et la possibilité d'un lien entre le nouveau Système d'alerte du Nord et l'Initiative de défense stratégique déstabilisatrice.

M. le Président: Le député d'Oshawa m'a donné l'avis requis de son intention de demander ce débat d'urgence.

Sa demande est analogue à celles sur lesquelles je me suis prononcé hier, mais le député m'a signalé dans sa présentation un élément nouveau. Il a en effet relevé une disposition du traité qui, d'après lui, autoriserait automatiquement les États-Unis à déplacer de leur territoire à Cold Lake, en Alberta, des avions porteurs d'armes nucléaires.

Il en a été question, le député le sait, au cours de la période des questions, et ses allégations semblent contestées.

Même si cet élément pourrait à la rigueur justifier la tenue d'un débat d'urgence, l'affaire elle-même ne semble pas de celle que viserait l'article 30. Je répète ce que j'ai dit hier, soit que la conclusion d'un accord est une décision politique et que les décisions politiques sont l'objet de débats normaux. Quelles que soient les dispositions de l'accord, la signature de tout accord de ce genre est la prérogative du gouvernement.

Par ailleurs, la Chambre dispose encore de deux jours réservés à l'étude des subsides au cours desquelles on pourra discuter de cette question, même si elle ne pourra évidemment pas le faire avant la signature du traité.

Le député comprendra, j'espère, que la présidence doit interpréter les dispositions de l'article 30 du Règlement en s'appuyant sur la coutume et les précédents. Par conséquent, je ne puis accéder à sa demande.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 166, 258 et 259.

[*Texte*]

LE COMMANDEMENT MARITIME

Question no 166—**M. Stackhouse:**

1. En *a*) 1980, *b*) 1981, *c*) 1982, *d*) 1983, quelles étaient les dépenses de défense consacrées au Commandement maritime?

2. Quelles sont les capacités actuelles de défense du Commandement maritime?

3. Quels sont les engagements officiels du Canada envers l'OTAN en ce qui concerne le Commandement maritime?

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Les sommes affectées aux forces navales pendant la période allant de l'année fiscale 1980-1981 à l'année fiscale 1983-1984 sont les suivantes:

1980-1981—$1,221,495,000
1981-1982—$1,144,034,000
1982- 1983—$1,010,260,000
1983-1984—$1,259,081,000

2. Le Canada maintient des forces navales pouvant contribuer à la défense du Canada, à la défense de l'Amérique du Nord, à la défense collective des pays membres de l'OTAN, et à des missions internationales de maintien de la paix. Les principales unités de ces forces sont les suivantes: vingt-trois destroyers, trois sous-marins, trois navires de ravitaillement à la mer, un bâtiment de soutien des opérations de plongée, trois escadrons de patrouilleurs maritimes, deux escadrons d'hélicoptères de lutte anti-sous-marine et un escadron de reconnaissance aérienne à rayon d'action moyen.

3. Le Canada a fait savoir que toutes ces unités navales seraient mises à la disposition de l'OTAN en cas d'hostilités.

LE PROGRAMME DE PERMUTATION DES CADRES

Question no 258—**M. Dingwall:**

1. Combien de fonctionnaires participent au programme de permutation des cadres et travaillent en Nouvelle-Écosse?

2. Quels sont les nom et adresse des compagnies où ils sont affectés dans chaque cas?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique m'informe comme suit:

1. Deux.

2. Centre international de développement des océans
Case postale 997
1583, rue Hollis
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2X2

Université technique de la Nouvelle-Écosse
Case postale 1000
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2X4

LES RÉSIDENTS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE PARTICIPANT AU PROGRAMME DE PERMUTATION DES CADRES

Question no 259—**M. Dingwall:**

1. Combien de cadres du secteur privé résidents de la Nouvelle-Écosse participent au programme de permutation des cadres?

2. A quels ministères travaillent-ils et quelle est la durée du contrat dans chaque cas?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique m'informe comme suit:

1. Deux.

2. Les deux sont présentement en affectation avec le ministère des Affaires extérieures pour une durée de deux ans.

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT

LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 14 mars, de la motion de M. Wise (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. le Président: Je suis prêt à me prononcer sur la question qui a été soulevée hier, mais le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a exprimé le désir de faire quelques observations.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, si on se réfère à l'*Ordre projeté des travaux* d'aujourd'hui, je crois que vous étiez prêt à rendre une décision sur le temps qui reste pour les discours de 20 minutes, selon la décision au regard de la remarque faite par le leader du gouvernement, hier, concernant les cloches. J'aimerais vous demander, monsieur le Président, parce qu'il y a beaucoup de députés de ce côté-ci qui se posent la question, ce que veut dire débat. Hier, vous avez rendu une décision sur la période de 10 minutes allouée après un discours par un député de cette Chambre; vous avez dit, je me souviens très bien, que les questions et les commentaires permis à la suite d'un débat ne sont pas du débat tel quel, mais plutôt une période «à l'extérieur».

On sait tous ici que nous avons huit heures de débat de 20 minutes. Durant ces huit heures, on fait la comptabilité non seulement des débats de 20 minutes, mais des interventions de 10 minutes, commentaires ou questions sur l'intervention du député. Également, il pourrait y avoir des rappels au Règlement, il pourrait y avoir des questions de privilège. Tout cela est calculé de façon à nous donner huit heures. Nous arrivons à la fin des huit heures conventionnelles dans le débat sur le projet de loi C-24. Je vous pose la question, monsieur le Président, logiquement, c'est quoi le débat? Je vous soumets que le débat, c'est le discours d'un député ainsi que les questions et les commentaires s'y rapportant. Donc, c'est du débat. Et si c'est du débat, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), hier, était donc en période normale de débat et avait le droit de soumettre la question de l'ajournement telle qu'il l'avait proposée. Je vous demanderais donc, monsieur le Président, de me dire à moi et aux députés libéraux de cette Chambre ce que veut dire débat? Comment définit-on débat et est-ce que les 10 minutes ne sont pas du débat selon votre décision d'hier? Que sont-ce, au juste, ces 10 minutes-là? De plus, avez-vous l'intention de continuer . . . de calculer les huit heures en incluant les interventions de 20 minutes, plus les 10 minutes, plus tous les rappels au Règlement et les questions de privilège qui peuvent s'y rapporter?

Si c'est cela, monsieur le Président, nous verrons à accorder nos violons en conséquences. Mais je vous soumets, par exemple, que si c'est un débat d'une durée de huit heures, il faudra déduire les 10 minutes de questions et de commentaires ainsi que les questions de privilège et les rappels au Règlement. Et je vous soumets, monsieur le Président, que, logiquement, il va falloir comprendre ici ce que le Règlement veut dire au juste relativement à cette question fort importante pour nous.

• (1210)

[*Traduction*]

M. le Président: Je sais gré au député de son intervention. Je m'attendais au genre d'argument qu'il a avancé au départ, compte tenu de ce que j'ai dit hier.

Je rappelle donc que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a invoqué le Règlement hier pour demander s'il ne faudrait pas compter le temps passé à faire sonner le timbre avant la mise aux voix de la motion d'ajournement dans les huit heures de débat consacrés au C-24, heures pendant lesquelles les interventions sont de 20 minutes et sont suivies de périodes de 10 minutes pour les questions et les réponses. Il s'est fondé sur une décision déjà rendue à ce sujet et selon laquelle le temps nécessaire pour faire sonner le timbre faisait bel et bien partie des deux heures allouées pour l'étude d'une motion présentée aux termes de l'ancien article 75c du Règlement, maintenant l'article 82. Voici ce que dit la dernière phrase de cet article:

> Deux heures au plus après l'ouverture des délibérations à ce sujet, l'Orateur doit mettre aux voix toutes les questions nécessaires en vue de disposer de ladite motion.

La formulation de cet article ne me semble laisser subsister aucune incertitude. Mais on ne trouve rien de comparable dans l'article 35(2) qui parle de la durée des discours à l'étape de le deuxième lecture d'un projet de loi.

Il existe un précédent remontant à mai 1983 qui indique que le temps pris par la sonnerie du timbre ne fait pas partie des huit heures de débat. Le 17 mai 1983, il restait 84 minutes sur les huit heures prévues pour débattre le C-151, une mesure d'emprunt. Après cinq minutes de délibérations, la motion d'ajournement de la Chambre a été proposée et le timbre a retenti pendant six heures et quarante-huit minutes. La motion d'ajournement était présentée à l'heure habituelle. A la reprise du débat sur ce projet de loi, le 26 mai, les délibérations ont duré 79 minutes pendant lesquelles on a prononcé des discours de 20 minutes suivis de périodes de 10 minutes pour les questions et les réponses.

La validité de ce précédent est confirmée aussi par des textes qui font autorité. A la page 385 de la vingtième édition d'Erskine May, il est précisé qu'une motion d'ajournement de la Chambre ou du débat est une question distincte qui remplace la question à l'étude et interrompt la discussion en cours.

Dans le dictionnaire parlementaire d'Abraham et Hawtrey, voici ce qu'on peut lire sous la rubrique «Motion dilatoire»:

> Une motion dilatoire est une motion de remplacement parce que si le Président l'accepte, il propose la motion dont le sujet remplace la question initiale et qui doit être tranchée avant que le débat sur la question initiale ne puisse reprendre.

Les sources citées, bien entendu, ne traitaient pas d'une procédure selon laquelle le timbre peut sonner indéfiniment. Cependant, compte tenu de ces citations et de nos précédents, il est logique de conclure que le temps durant lequel le timbre sonne avant le vote sur une motion d'ajournement ne doit pas être déduit du temps alloué au débat de deuxième lecture du projet de loi en vertu de l'article 35(2) du Règlement.

C'est pourquoi il reste une heure et trois minutes de débat sur le projet de loi C-24, au cours duquel les discours de 20 minutes seront suivis de périodes de questions et réponses de 10 minutes.

Je pense toutefois que la question du timbre est un problème qu'il faudra résoudre et j'espère qu'il sera à l'ordre du jour du comité spécial chargé d'étudier la réforme de la Chambre des communes.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis intervenu l'autre jour pour participer au débat sur le projet de loi C-24 et j'ai proposé une motion d'ajournement de la Chambre. Par conséquent, je suppose, j'ai perdu ma chance de poursuivre mon discours. Si la période de questions et commentaires de 10 minutes ne fait pas partie du débat, comme l'a décidé votre Honneur, il me reste encore, il me semble, une période de questions et commentaires de 10 minutes. J'ai parlé de ce projet de loi en particulier et de sa teneur en entamant mon discours.

M. le Président: Il y a du nouveau depuis un ou deux jours à la Chambre. Les députés observent le Président en train de penser.

A mon avis, l'argument du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) est valable. Il a proposé effectivement une motion qui a mis fin à son intervention; il a bien expliqué sa motion et il a raison de dire, compte tenu de tous les arguments concernant le débat par rapport aux questions et commentaires, qu'il reste une période de questions et de commentaires de 10 minutes qui fait suite au discours du député de Vancouver-Kingsway.

M. Althouse: Monsieur le Président, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) pourrait-il faire part à la Chambre de quelques-uns des problèmes qu'ont éprouvés ses commettants par suite de la suppression subite du programme de remplacement du pétrole?

M. Waddell: Monsieur le Président, comme disent les ministres lorsqu'un de leurs députés d'arrière-ban leur pose une question, je remercie beaucoup le député d'avoir posé la question.

La question du député est importante. Je dirai par votre entremise, monsieur le Président, que la Chambre devrait comprendre que ces projets de loi se trouvent à mettre fin à deux programmes à des moments différents. Nous nous rendons compte—et beaucoup de députés m'en ont touché un mot—qu'il se commet une injustice dans certaines régions du pays. Je vais vous en fournir des exemples où sont en cause certains de mes commettants.

Ce projet de loi, monsieur le Président, supprime le programme de remplacement du pétrole connu sous le nom de Programme canadien de remplacement du pétrole, le programme spécial qui offre aux propriétaires de maison une aide financière en vue de remplacer leur chaudière à mazout—parce que nous en sommes rendus à utiliser nos ressources en pétrole non classique, ce qui est beaucoup plus coûteux—par un système de chauffage au gaz naturel, à l'électricité, au bois ou à l'énergie solaire.

Ce programme a permis d'amener les consommateurs de mazout à se tourner vers d'autres formes d'énergie, tels le gaz naturel que nous avons en quantité, l'électricité que nous produisons en abondance, le bois dont nous ne manquons pas, ou l'énergie solaire que nous exploitons grâce à de nouvelles techniques et qui, soit dit en passant, est une forme d'énergie renouvelable nouvelle et propre. Ce programme devait être en vigueur jusqu'en 1990 et voici qu'il prendra soudainement fin le 31 mars 1985.

Je trouve vraiment ironique que les conservateurs se soient attaqués, lorsqu'ils étaient dans l'oppposition, au Programme énergétique national de 1980 du gouvernement libéral. Ce qui est ironique, c'est que le premier projet de loi ayant trait à l'énergie que présente le gouvernement conservateur s'en prenne à la seule partie du Programme énergétique national qui allait bien. Le Programme énergétique national était efficace en matière d'économie d'énergie et d'exploitation d'autres sources d'énergie que le pétrole. Il était très sensé. Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les conservateurs l'ont approuvé.

Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) est un doyen de la Chambre. Il était ministre dans le gouvernement Diefenbaker. J'étais un jeune homme à cette époque et je me rappelle que je m'intéressais à la politique. Je me rappelle qu'on avait l'habitude de dire que le député de Qu'Appelle-Moose Mountain était l'un des «penseurs» de la Chambre des communes. Je me rappelle que la Chambre ne comptait alors vraiment pas beaucoup de penseurs. Les choses se sont évidemment améliorées depuis. Nous avons maintenant deux penseurs. C'est une hausse de 100 p. 100. Voici ce qu'il a déclaré, comme en témoigne la page 11099 du hansard du 30 juin 1981:

• (1220)

L'idée d'inciter le plus grand nombre de gens possible à adopter des systèmes à faible technologie et de réduire leur consommation de pétrole est excellente. Cela est d'autant plus valable que la solution de rechange est moins coûteuse que le prix actuel du pétrole et aussi moins coûteuse que son prix futur.

Il s'est également prononcé en faveur du Programme canadien de remplacement du pétrole, que la Chambre a adopté en une heure en 1981 avec effet rétroactif à 1980. Les conservateurs y avaient souscrit et le député de Qu'Appelle-Moose Mountain avait pris part au débat. Il a également ajouté:

Il ne fait aucun doute, je crois, que la Chambre en général comprend et appuie l'objectif du programme de remplacement du pétrole . . .

Les conservateurs étaient d'accord à l'époque; je ne vois donc pas où est le problème. Eh bien, le problème, c'est que nous ne sommes qu'à mi-chemin de notre objectif. Nous recommencerons à favoriser les sociétés pétrolières qui, au Canada, sont généralement fort riches, sont étrangères et exercent beaucoup d'influence sur notre gouvernement. Si nous les comparons aux exploitants des sources d'énergie de remplacement, ces derniers ont des moyens limités, sont Canadiens d'origine, et malheureusement n'ont aucune influence sur le gouvernement.

M. McDermid: C'est faux.

M. Waddell: Le député soutient que c'est faux. Pourquoi alors supprime-t-il un programme qui semble efficace? Le fait de le supprimer entraînera certaines injustices dont je vais vous donner un exemple.

Le député néo-démocrate de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp) a écrit au ministre le 8 février et j'ai en main un exemplaire de sa lettre. Il soutient que ses électeurs de Thunder Bay voudraient profiter du programme de remplacement du pétrole et opter pour le gaz naturel. Le chauffage des maisons coûte cher dans le nord de l'Ontario et ces gens voudraient bien profiter de l'occasion de passer au chauffage au gaz naturel. Ils attendent l'installation des conduites, prévue pour bientôt. Le député déclare dans sa lettre que beaucoup de propriétaires souhaitent bénéficier des subventions accordées en vertu du Programme canadien de remplacement du pétrole avant la date limite de mars fixée pour l'achèvement des travaux d'installation, et on refuse de leur venir en aide. Il demande au ministre d'autoriser la prolongation du programme en raison des circonstances atténuantes dans ces cas. Voilà donc un exemple de certains électeurs en difficulté dans la circonscription d'un de mes collègues, et ils sont victimes d'une injustice, car on les empêche de profiter d'un programme du fait que les conduites de gaz n'ont pas encore été posées.

J'ai une autre lettre du député de Churchill (M. Murphy). Il y expose le problème de certaines de ces petites entreprises qui veulent bénéficier du programme mais doivent encore attendre que des pièces leur parviennent de Toronto et de Montréal. Elles vont souffrir de la mise au rancart du programme.

Je demande au gouvernement de reculer la date limite. Il s'agit là d'une stratégie de réserve, car j'aimerais que le gouvernement conserve le programme en vigueur jusqu'en 1990, mais si cela lui est impossible, pourquoi n'en prolonge-t-il pas légèrement l'application afin que puissent être redressées les injustices relevées à Thunder Bay, à Churchill et dans d'autres circonscriptions? Je sais que les gens font la queue dans ma circonscription pour tirer profit du programme avant qu'il n'expire.

Mme Sparrow: Où étaient-ils il y a deux ans?

M. Waddell: Je vais vous le dire où ils étaient. Ce n'est pas . . .

M. McDermid: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député a la parole depuis neuf minutes pour répondre à une seule question et il est en train de faire un autre discours.

M. le vice-président: Le député a raison. J'ai laissé le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) poursuivre si longtemps son intervention parce que je ne m'étais pas rendu compte à ce moment-là que nous en étions à la période réservée aux questions et aux observations. Il était le seul à avoir la parole. Mais je vais accorder le reste de la période au député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) s'il le désire.

M. McDermid: Merci, monsieur le Président.

M. Waddell: Monsieur le Président, je conteste ce rappel au Règlement. Je le trouve irrecevable.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: J'étais en train de répondre à la question de mon collègue et à celle de la députée de là-bas.

M. le vice-président: Personne ne peut monopoliser la période de 10 minutes réservée aux questions et aux observations.

M. Waddell: Dois-je comprendre, monsieur le Président, que la présidence peut couper arbitrairement la parole à un député qui essaie de répondre à une question dont la réponse exige un certain temps? Ou qui est en fait en train de répondre à une autre question qui lui a été posée du parquet de la Chambre? Il faut faire des concessions mutuelles dans le débat, et la députée de Calgary-Sud (M^me^ Sparrow) venait de me poser une autre question.

M. le vice-président: Voici, d'après son rapport, de quelle manière le comité envisageait la période de dix minutes réservée aux questions et aux observations. Celui-ci souhaitait un échange de vues vif et prompt qui permettrait à plusieurs députés d'intervenir, après quoi le député ayant prononcé le discours en question aurait le droit de réplique. Il n'a pas prévu de règles précises quant à la durée des interventions, s'en remettant pour cela à la présidence. Toutefois, le comité ne voulait pas qu'un député monopolise cette période, alors que d'autres voudraient prendre la parole. Il demandait aussi à la présidence de faire en sorte de multiplier les reparties pour que la discussion soit animée, de favoriser la riposte qui fait défaut lorsqu'un débat n'est qu'une suite de discours.

Telles étaient les intentions du comité, et c'est pourquoi je n'accepte pas qu'une seule personne monopolise la période de questions et d'observations. Il reste une minute au député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) pour intervenir et au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) pour donner une brève réplique.

M. McDermid: Comme il n'a pas eu l'occasion de faire son discours, il essaie maintenant de le faire en dix minutes.

Je tiens à rappeler que le gouvernement a accepté de prolonger le programme jusqu'à la fin juin pour ceux qui s'en sont prévalus avant le 8 novembre et qui, pour certains motifs, n'auront pas encore terminé les travaux le 31 mars. Il en est de même pour les inspections qui n'auront pas été faites le 31 mars. Elles pourront avoir lieu après pourvu que les travaux soient terminés le 31 mars.

Évidemment, il y a foule de candidatures depuis que l'on a annoncé que le programme allait prendre fin. Selon une estimation prudente, il en coûterait 35 millions pour le prolonger de trois mois. Le NPD est un peu trop prodigue. Il existe d'autres méthodes pour encourager l'utilisation de l'énergie renouvelable et le remplacement du pétrole sans augmenter le coût des programmes que le gouvernement avait lancés depuis quelques années. Bien sûr, ces dépenses ont été utiles, nous ne le nions pas, mais il est temps d'y mettre un terme parce que nous croyons que les Canadiens décideront eux-mêmes de remplacer le pétrole à cause des grands avantages économiques qui en découlent.

M. le vice-président: Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) peut faire une courte réponse.

M. Waddell: Une réponse pas chère.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Une courte réponse. Je voulais dire que le gouvernement s'en tire à bon compte. Il épargne 115,000 barils par jour d'équivalent de pétrole, soit de 25 à 30 millions de barils par année. Le gouvernement profitera donc de ce programme. J'ai cité deux injustices dont sont victimes les habitants du nord de l'Ontario et de Churchill. Je remercie le gouvernement de prolonger quelque peu le programme, mais il pourrait faire un peu plus pour ces deux régions. Les candidatures sont nombreuses, non pas seulement parce que le programme prend fin. C'est que les candidats comprennent mieux. De même, certains particuliers à faible revenu n'ont pas l'argent sous la main. Ils ont besoin d'une aide gouvernementale et c'est le gouvernement qui va épargner. Voilà pourquoi nous tenons tellement à ce que le programme soit prolongé d'au moins six mois.

M. McDermid: Ce ne sont pas les gens à faible revenu qui en profitent le plus.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer aux dernières minutes de ce débat sur le projet de loi C-24. Il est toujours intéressant de constater que, lorsque le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) prend la parole, c'est toujours avec la plus grande réticence qu'il traite du projet de loi à l'étude.

Ce projet n'est pas destiné à éliminer les mesures d'économie de l'énergie et il ne faut pas l'interpréter comme un refus, de la part du gouvernement, d'apporter les changements qui pourraient être nécessaires à propos des énergies de remplacement ou autres options raisonnables offertes aux Canadiens dans ce domaine. Ce projet de loi prévoit la fin d'un programme gouvernemental qui a été utile.

• (1230)

Comme le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid) l'a fait remarquer, il a permis d'encourager le remplacement du pétrole par d'autres sources d'énergie. Actuellement, sa fonction est limitée. Beaucoup, si ce n'est tout le monde, maintenant, ont eu la possibilité de profiter du programme. Pour des raisons qui ont été parfaitement décrites dans la déclaration financière nous essayons, en tant que gouvernement, de faire redémarrer l'économie et il faut adopter ce projet de loi à l'étude pour supprimer ce programme.

Il y a eu un certain nombre d'interventions utiles, particulièrement de la part du secrétaire parlementaire et d'autres de ce côté de la Chambre, qui ont expliqué le programme et rappelé ce qu'il avait permis de faire. L'intention du gouvernement est de faire les changements qui ont été annoncés par le ministre des Finances (M. Wilson) et le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) le 8 novembre dernier. Je présume que tous les députés se rappelleront le vaste programme, bien défini, qui a été proposé par le ministre des Finances à cette époque pour reprendre les choses en main et nous donner les moyens de faire des dépenses qui serviront les intérêts à long terme de la nation. C'était l'une des parties les plus importantes du programme qui a été décrit par le ministre des Finances. Ce projet de loi est une mesure législative nécessaire pour parvenir à cette fin.

Nous avons tous eu l'occasion d'évaluer les réactions aux propositions du 8 novembre. Je pense qu'il est clair que les Canadiens, y compris ceux qui fournissaient matériaux, matériel ou services pour ce programme de remplacement du mazout et d'économie d'énergie, reconnaissent que les subventions au consommateur, pour des choses de ce genre, sont un luxe que le gouvernement du Canada ne peut plus se permettre. Il existe encore beaucoup de possibilités de remplacement du mazout et d'économies d'énergie dans le secteur résidentiel. Ce domaine reste une importante priorité pour le Canada. En période de restriction, le gouvernement doit trouver des moyens moins coûteux d'appuyer ces objectifs. Monsieur le Président, je reviendrai sur cet aspect un peu plus tard.

Ayant été pendant trop longtemps dans l'opposition, nous, de ce côté-ci, avons eu l'occasion d'examiner les efforts déployés et les initiatives prises par les gouvernements précédents. Dans le domaine de la conservation plus particulièrement, il a toujours été évident que toutes les mesures prises ont eu des résultats bien décevants par rapport à ce qu'il est possible de réaliser. Nous avons eu l'occasion d'étudier, de façon assez détaillée, les remarquables mesures de conservation qui sont prises d'un bout à l'autre du pays. Ce programme n'est qu'un aspect très limité de la foule de mesures prises dans ce domaine. L'industrie, par exemple, qui n'est absolument pas touchée par le présent projet de loi, en a pris beaucoup qui ont donné des résultats remarquables, car elles étaient judicieuses et rentables.

Il ne s'agit là que d'un exemple avec lequel beaucoup d'entre nous ont pu se familiariser lorsque nous siégions dans l'opposition. Nous sommes maintenant au gouvernement et donc en mesure de mettre en œuvre les multiples possibilités qui s'offrent dans le domaine de la conservation. Même si ce programme a eu son utilité, il en est maintenant au point où, par comparaison, il ne permettra probablement pas de profiter beaucoup des possibilités supplémentaires qui s'offrent.

Le député de Vancouver-Kingsway a cité des cas particuliers où des problèmes se posent. Cependant, selon moi, si ce programme se terminait dans quatre ans d'ici, le député de Vancouver-Kingsway prononcerait probablement le même discours qu'aujourd'hui. Il n'y aura jamais de moment idéal pour y mettre un terme. Il y aura toujours des gens qui auraient pu profiter d'un programme gouvernemental particulier d'une façon ou d'une autre. Personne ne prétend qu'il s'agit du moment idéal, mais le moment ne sera pas plus propice dans cinq ans d'ici. Nous devons faire de notre mieux. Les correctifs que le ministre a déjà annoncés aideront, dans une large mesure, à résoudre certains de ces problèmes qui peuvent se poser.

Les deux programmes dont il s'agit ici sont le PCRP et le PITRC. Le PCRP est le programme de remplacement du pétrole lancé en 1980. Il prévoit des subventions imposables de $800 au plus destinées à la modification des systèmes de chauffage au mazout, afin d'utiliser à la place le gaz naturel, l'électricité, le propane ou encore le bois et d'autres formes d'énergie renouvelable. La loi actuelle prévoyait que ce programme prendrait fin le 31 décembre 1990. En vertu du projet de loi modificatif, il se terminera plutôt le 31 mars de cette année. Je voudrais souligner à nouveau que depuis le 8 novembre dernier, la plupart des Canadiens savaient que ce projet de loi s'en venait et que le programme prendrait fin le 31 mars de cette année.

On a prévu une légère exception qui donne trois mois de plus pour terminer la transformation, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin, aux personnes qui avaient signé un contrat avant l'annonce du 8 novembre, s'il leur est difficile de s'arranger pour que les travaux soient terminés le 31 mars. On a aussi permis que certaines inspections se fassent après le 31 mars, vu que ce délai pourrait être difficile à respecter dans certaines régions.

De nombreuses personnes ont proposé qu'on donne aux gens trois, quatre ou cinq mois supplémentaires pour terminer les travaux à condition que le contrat ait été signé avant le 31 mars. Certains ont fait valoir qu'il était impossible de faire installer un chauffage au gaz naturel entre novembre et avril ou, en tout cas, qu'une telle opération coûtait plus cher que pendant la saison chaude. En outre, des compagnies de gaz et d'électricité ont dit craindre que la qualité du travail s'en ressente si l'on obligeait les gens à terminer les travaux à la hâte avant le 31 mars. Dans certains cas, les entreprises risqueraient aussi d'être tentées de ne pas installer les meilleurs appareils si leurs stocks sont insuffisants.

Nous tenons compte de ces problèmes potentiels, monsieur le Président. Nous avons envisagé d'accorder un délai de grâce jusqu'à l'été dans le cas des demandes admissibles. Toutefois, nous ne pouvons accorder une prolongation générale du délai à cause des coûts supplémentaires que cela impliquerait. Par exemple, une prolongation de trois mois, jusqu'au 30 juin, ce qui est un minimum pour être utile, pourrait faire augmenter de 35 millions de dollars les dépenses du gouvernement pour l'année financière 1985-1986. Il s'ensuivrait une diminution de plus d'un tiers des économies que le gouvernement se propose de réaliser sur le PCRP en vue de diminuer le déficit, comme l'ont annoncé le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor.

La deuxième partie du programme est le PITRC. Ce dernier permet de recevoir une subvention imposable dont le maximum est fixé à $500 pour isoler et calfeutrer une maison existante. Il a été mis sur pied en 1977, et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes prévoyait qu'il se terminerait fin 1987. Une des choses surprenantes à propos de ce programme, c'est que très peu de Canadiens en ont profité au début. Au cours des premières années de son application, on pouvait se demander s'il apportait vraiment quelque chose à notre politique énergétique. Le vrai démarrage s'est produit seulement quand les prix de l'énergie ont atteint des niveaux qui assureraient la rentabilité de l'opération. En fait, la majorité des gens qui se sont finalement servis du programme ne sont pas ceux dont a parlé le député de Vancouver-Kingsway. Quand les prix de l'énergie se sont à mis à augmenter énormément, les gens qui avaient un budget serré sont ceux qui ont réagi rapidement en profitant du programme. Néanmoins, j'ai été surpris par le peu d'enthousiasme qu'il a suscité au début.

Le projet de loi modificatif prévoit la suppression du programme en deux temps. La partie des coûts admissibles assumée par le gouvernement est ramenée de 60 à 33 ⅓ p. 100 le 1er janvier 1985, et le programme se terminera le 31 mars 1986. La subvention maximum restera de $500 pendant les 15 derniers mois du PITRC.

• (1240)

On a prolongé le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, qui se terminera un an après le Programme de remplacement du pétrole, afin de permettre aux fournisseurs et aux entreprises qui installent les isolants de s'adapter à la suppression de ce programme.

Il y a quelque temps que l'industrie et le gouvernement prévoyaient l'abandon de ce programme. On avait déjà pris à juste titre d'importantes mesures en ce sens en ramenant à 33⅓ p. 100 la participation du gouvernement, réduction qui faisait suite à une autre baisse de 100 à 60 p. 100 des subventions prévues pour l'achat de matériaux. Et il ne faut pas oublier que les propriétaires subventionnés dans le cadre de ce programme étaient choisis par ordre chronologique selon la date de construction de leur maison et nous en sommes maintenant à la dernière étape. Les derniers à pouvoir bénéficier de ces subventions—les 1.3 million de propriétaires dont les maisons ont été construites entre 1971 et 1977—auront eu deux ans pour se prévaloir de ce programme qui prendra fin l'an prochain.

Ce sursis sera également bénéfique aux nombreux petits entrepreneurs qui œuvrent dans un secteur relativement jeune encore. Ils ont rarement été avertis des modifications apportées au Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et cette prolongation leur permettra de diversifier leurs activités dans le domaine des économies d'énergie et de mieux expliquer aux ménages les avantages que celles-ci peuvent présenter.

Sous ce rapport, nous sommes redevables à l'association nationale des entrepreneurs en isolation et en conservation énergétique qui représente ceux qui font des travaux d'isolation thermique au Canada. Nous lui sommes redevables des conseils et de l'appui qu'elle nous a fournis non seulement pour l'élimination progressive du programme mais aussi tout au long de son application.

L'association a reconnu au début de l'automne dernier qu'il faudrait peut-être abandonner le PITRC et elle a proposé des solutions pour mettre fin méthodiquement aux programmes. Ces conseils ont été très utiles à la préparation des recommandations présentées. L'association a pu ensuite évaluer l'arriéré probable dans les travaux et la livraison du matériel commandé qui se produirait avant que le taux de participation ne soit modifié le 31 décembre.

L'une des modifications acceptées a permis de signer des contrats jusqu'au 31 décembre, à condition que les travaux soient exécutés dans les trois premiers mois de 1985. Le taux a été de 60 p. 100. Plus de 80,000 requérants ont tiré parti de cette disposition.

Les économies budgétaires que nous comptons réaliser dans l'année financière en cours grâce aux modifications apportées aux PITRC et au PCRP s'élèveront à près de 350 millions de dollars. L'expiration du PCRP et l'élimination progressive du PITRC permettront d'économiser les crédits qui avaient été prévus pour les deux programmes, soit 180 millions en 1985-1986 et 315 millions en 1986-1987. Ce sont des éléments importants et nécessaires à la réduction du déficit fédéral.

Nous avons pris ces décisions non pas simplement parce que nous voulions combler le déficit. Nos décisions sont fondées sur le fait que le marché a évolué et que le rôle du gouvernement à l'égard du remplacement du pétrole et des économies d'énergie doit également évoluer.

Le PCRP a d'abord été établi en octobre 1980. A ce moment-là, l'avenir du pétrole était envisagé en fonction de l'OPEP. On croyait alors que cette organisation exercerait son emprise sur l'offre mondiale et provoquerait la hausse des cours. Près de 40 p. 100 des maisons canadiennes étaient chauffées au fuel et la plupart de ces propriétaires n'étaient pas au courant du programme de remplacement. Le remplacement du chauffage au fuel dans les maisons est devenu une priorité et l'octroi d'une subvention importante au consommateur, le moyen utilisé pour y parvenir. Il n'est pas facile de dire combien de projets exécutés depuis 1980 sont directement attribuables au programme de remplacement. Presque un million de chaudières ont été remplacées en vertu du programme, ce qui représente une consommation quotidienne de 32,000 barils de pétrole de moins. Au cours de cette période, les propriétaires ont fini par comprendre qu'ils avaient avantage à remplacer le pétrole. La préférence va aux chaudières au gaz naturel à rendement moyen ou efficace maintenant disponibles à des prix de plus en plus bas et concurrentiels.

Les systèmes énergétiques mixtes comme les réchauffeurs à ventilation positive et les thermopompes sont une source d'économie et de confort pour les propriétaires, et ils facilitent la gestion de la demande pour les services publics.

Les marchands offrent actuellement toutes sortes de systèmes de chauffage à combustion contrôlée et au bois. Dans les régions rurales, des centaines de milliers de familles se chauffent exclusivement au bois à très peu de frais.

Pour ne pas être totalement exclus du marché résidentiel, les vendeurs de mazout et les fabricants de chaudières au mazout vendent de nouveaux modèles très efficaces et du matériel de conversion des chaudières au mazout. Dans cet environnement compétitif, nous pouvons nous attendre à voir la consommation de fuel domestique continuer à baisser rapidement une fois le programme de remplacement du pétrole aboli.

Le programme d'isolation thermique a aidé plus de 2.5 millions de foyers canadiens à prendre des mesures pour économiser l'énergie. En moyenne, ils ont ainsi réussi à réduire de 17 p. 100 leur consommation d'énergie et l'évaluation de ce programme a permis d'établir qu'il avait largement contribué à réaliser ces économies.

On estime que le programme d'isolation thermique permet d'économiser l'équivalent de 28,500 barils de pétrole par jour.

De même qu'en ce qui concerne le remplacement du pétrole, les Canadiens comprennent beaucoup mieux maintenant qu'il y a sept ou huit ans que la conservation de l'énergie leur permet en même temps de réduire leur facture de chauffage et d'améliorer le confort de leur maison. Maintenant, les installateurs garantissent la qualité de leur travail qui doit répondre à certaines normes nationales.

Il n'en reste pas moins vrai que les consommateurs et l'industrie ont encore beaucoup de chemin à faire. Les consommateurs n'ont toujours pas confiance dans la qualité du travail et des conseils qu'ils reçoivent. Les techniques d'économie d'énergie et de chauffage leur paraissent complexes et ils doutent d'être capables de faire le bon choix. D'importants problèmes techniques restent à résoudre et les normes établies doivent être raffinées, élargies et soutenues par un programme de formation à l'intention des installateurs. Il s'agit là de problèmes bien réels, mais les subventions du gouvernemnt ne permettront pas de les résoudre.

Nous avons certains objectifs constants. L'un d'eux consiste à réduire la consommation de pétrole au Canada et cela demeure un objectif national important et très louable. Il est possible de réduire largement la consommation, dans le secteur résidentiel ainsi que dans d'autres. Je songe surtout aux édifices commerciaux et industriels, aux immeubles occupés par divers organismes et même aux bâtiments du gouvernement fédéral.

Nous savons qu'il est très souvent moins coûteux d'investir pour économiser de l'énergie que pour produire la même quantité d'énergie nouvelle. Le stock immobilier actuel représente, d'après les estimations, une économie potentielle moyenne de 30 p. 100. Des millions de foyers canadiens verront qu'en isolant leur maison, en supprimant les courants d'air et en améliorant ou convertissant leur système de chauffage, ils feront un investissement intéressant qui sera rapidement amorti.

Nous ne pouvons pas et nous ne devons pas continuer à compter sur le Trésor public pour financer des subventions, avec de l'argent emprunté, dans le but de stimuler ce genre d'investissement.

Il est certainement préférable que le gouvernement se contente d'un rôle plus limité et plus équilibré en répondant aux besoins d'information des utilisateurs et des fournisseurs d'énergie, en se penchant sur les problèmes techniques qui restent à résoudre et en examinant les possibilités de développement de la technologie reliée à l'utilisation de l'énergie.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui est donc une mesure nécessaire, mais il ne constitue qu'un premier pas vers la réorientation de ce genre de programmes gouvernementaux.

J'ai dit également que d'autres programmes du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, visant à économiser l'énergie renouvelable font l'objet d'un examen approfondi et critique. Le projet de loi ne devrait en rien laisser croire que le gouvernement ne veut pas encourager pleinement, par tous les moyens possibles, l'élargissement des mesures de conservation ni assurer la place qui leur revient aux sources d'énergie de remplacement. Il s'agit d'un objectif que nous croyons pouvoir et devoir réaliser dans l'intérêt du Canada tout entier.

M. Waddell: Monsieur le Président, le député a dit, sauf erreur: «Nous savons qu'il coûte moins cher d'investir pour économiser de l'énergie que d'en exploiter de nouvelles sources». Bien que je ne puisse le citer exactement, je pense qu'il a dit également que le Trésor public ne devrait pas se servir de l'argent emprunté pour financer des subventions dans le but d'encourager les consommateurs à investir dans la conservation d'énergie et le reste. Est-ce bien ce qu'a dit le député?

M. Gurbin: Monsieur le Président, la réponse à la première partie de la question est oui. Quant à la seconde partie, je ne suis pas tout à fait sûr de la formulation que le député a essayé d'utiliser, de sorte que je ne répondrai pas par oui ou non à ce qu'il a demandé.

Il semble que les subventions directes aux consommateurs ne soient peut-être plus la seule façon économique et efficace d'atteindre les résultats désirés en matière d'économies d'énergie et de conversion aux sources d'énergie renouvelable et de remplacement.

M. Waddell: Monsieur le Président, c'est incroyable. Les consommateurs que le député ne veut pas subventionner sont ceux qui paient l'essence 50c. le litre. Le député ne reconnaît-il pas que le budget du Programme d'encouragement pétrolier, qui prévoit le versement de subventions aux sociétés pétrolières et non aux consommateurs, s'élève à 8.6 milliards de dollars pour une période de cinq ans? Le budget du gouvernement pour cette année prévoit le versement de 1.6 milliard de dollars en subventions aux sociétés pétrolières pour les inciter à forer des puits de 100 millions de dollars dans les régions éloignées et au large des côtes.

Il y a aussi une subvention de 1.3 million de dollars à East Coast Energy Corporation, qui était dirigée par les amis du premier ministre (M. Mulroney), y compris Fred Doucet, qui était l'un des administrateurs de cette entreprise. Ce sont les amis du premier ministre qui ont obtenu ces subventions. Pourtant, le gouvernement veut supprimer les subventions aux consommateurs canadiens parce que, pour reprendre les propos du député «on ne devrait pas fournir de subventions aux consommateurs canadiens parce qu'ils peuvent emprunter eux-mêmes». Le député reconnaît que cela coûte moins cher d'économiser de l'énergie. Dans ce cas-là, pourquoi dépenser 1.6 milliard de dollars pour l'exploitation de nouveaux gisements et supprimer la subvention aux consommateurs, qui représente un montant insignifiant si on le compare à ce que reçoivent les sociétés pétrolières? Après tout, c'est le consommateur canadien qui paie tout. Pourquoi prendre une telle mesure, monsieur le Président? C'est illogique vu ce que le gouvernement et le député ont dit. Le député a déclaré: «Nous savons que cela coûte moins cher d'économiser l'énergie que d'exploiter de nouveaux gisements.»

• (1250)

M. Gurbin: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de sa question concise. Un document fort intéressant m'a été transmis ce mois-ci. Il s'agit d'une comparaison des coûts de l'énergie qui intéressera le député tout autant que moi. Cela touche les consommateurs. Chaque personne qui fait

le plein au Canada paie un certain prix. Ordinairement, je paie l'essence 50c. le litre. La comparaison qui m'a été transmise est bien intéressante. Le coût en dollars de l'essence pour le consommateur moyen aux États-Unis est maintenant équivalent ou inférieur à ce qu'il était en 1959. Cela tient compte de l'inflation, des fluctuations dans le cours du dollar et de tous les autres facteurs.

Le député d'en face me fait douter de sa logique, de son honnêteté et même de son intelligence en faisant les affirmations qu'il fait puisque c'est lui-même et son parti qui avaient appuyé le Programme énergétique national qui a entraîné tous les changements catastrophiques pour lesquels les consommateurs d'énergie de tout le pays ont dû payer. Le député doit en assumer la responsabilité; il était mêlé à cette histoire. Il n'explique même pas convenablement la taxe sur les revenus pétroliers et gaziers et les subventions d'encouragement pétrolier.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT—M. CLARK (YELLOWHEAD)

LA PRISE DE L'AMBASSADE DE TURQUIE À OTTAWA—L'AVERTISSEMENT DU GOUVERNEMENT TURC

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je remercie la Chambre de son indulgence et je serai bref.

En répondant hier, jeudi, aux questions concernant l'ambassade de Turquie, j'ai déclaré ce qui suit:

> Une demande a été présentée vers la mi-février. Le gouvernement du Canada y a répondu en prenant des mesures que l'ambassade de Turquie a jugées satisfaisantes à l'époque. Il n'y a eu aucune communication avec l'ambassade ou le gouvernement de ce pays depuis.

Voilà ce que j'ai déclaré, monsieur le Président. J'avais mené auparavant une enquête poussée auprès des fonctionnaires avec qui les autorités turques auraient pu communiquer.

Je viens d'apprendre, contrairement aux renseignements que j'avais obtenus, qu'un représentant de l'ambassade turque à Ottawa a peut-être abordé cette question avec des fonctionnaires canadiens à la fin de février ou au début de mars. J'ai immédiatement ordonné une enquête dont je tiendrai la Chambre au courant.

Toutefois, j'ai voulu saisir l'occasion de me rétracter au plus tôt et de m'excuser envers les députés de leur avoir transmis malgré moi des renseignements qui pourraient ne pas être justes.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Je suis sûr, monsieur le Président, qu'il y aura des questions là-dessus à la période des questions demain.

Une voix: Demain?

M. Waddell: Pardon, lundi.

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT

LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Je tiens à rappeler au député que nous avons voté contre le Programme d'encouragements pétroliers. Le député était là. Le NPD n'a pas appuyé le Programme énergétique national. Son parti à lui l'a appuyé. Je l'invite à vérifier le compte rendu. Se souvient-il d'avoir voté en faveur du Programme d'encouragements pétroliers? Tout comme mon parti, il a voté contre d'autres aspects du programme énergétique. Nous nous sommes tous les deux prononcés en faveur du programme de conservation.

Le député a-t-il été informé par son propre ministère que ce programme est à demi-parachevé? L'objectif était de remplacer le mazout par une autre source d'énergie dans deux millions d'unités de logement avant 1990. Jusqu'à maintenant, un million d'unités ont été converties, ce qui permet d'économiser 75,000 barils de pétrole par jour. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) disait la semaine dernière à Vancouver qu'il était possible de réduire jusqu'à 30 p. 100 les coûts énergétiques pour en arriver à réaliser des investissements avantageux en matière de conservation.

Étant donné que le programme semble donner des résultats, qu'il n'est exécuté qu'à moitié et que selon la ministre elle-même nous pourrions réduire encore de 30 p. 100 la demande et la consommation de pétrole, et étant donné les programmes de compressions budgétaires comme il y a par exemple en Colombie-Britannique, où tel jour de telle année on est pour les compressions et le lendemain le gouvernement provincial revient au bon sens et se ravise, pourquoi est-ce que le gouvernement cherche à réaliser des économies de bouts de ficelle sur un programme parfaitement sensé, qui économise du pétrole? C'est l'un des rares éléments du programme énergétique qui fonctionne. Pourquoi est-ce que le gouvernement du député supprime cela, plutôt que les subventions PEP, par exemple, grâce auxquelles les sociétés pétrolières reçoivent 1.6 milliard en une année, en plus de concessions fiscales? Pourquoi est-ce que le gouvernement s'en prend aux consommateurs pauvres et refuse de penser aux autres chapitres où il serait possible de réaliser des économies?

M. Gurbin: Monsieur le Président, je suppose que c'est autant par disposition que par obligation que le député se montre pessimiste. Une des choses dont il ne tient pas compte dans son raisonnement . . .ou dans ses observations, c'est que même avant le PCRP il y avait d'importants travaux de conversion. Rien ne permet de croire qu'il n'y en aura pas un nombre important après. Nous entendons poursuivre et même développer nos efforts pour encourager les gens à continuer lorsque cela se révèle opportun et raisonnable pour eux, pour leur faire connaître les avantages qu'ils peuvent se procurer en abandonnant le pétrole. Le gaz naturel est probablement un des meilleurs exemples. L'électricité l'est en d'autres endroits, mais on pourrait discuter longtemps sur la question de savoir si c'est là un objectif tout à fait souhaitable à long terme.

Le député semble mettre en opposition les intérêts du consommateur, de l'homme de la rue qui a besoin d'acheter du gaz, du pétrole, du mazout et des autres produits énergétiques, et la nécessité pour le Canada de mettre en valeur ses ressources, les besoins de l'industrie canadienne, ceux des producteurs canadiens de gaz et de pétrole, les petits, et non les gros dont parle le député. Il est indubitable que ce secteur est lourdement imposé. La TRPG c'est le point de départ des subventions PEP. Peut-être que ces subventions PEP ne sont pas opportunes non plus. Il n'y a pas vraiment opposition. Quand le système fonctionne bien et qu'il y a des avantages pour les producteurs, l'industrie et le secteur secondaire du Canada en bénéficient. Quand tout marche bien, celui qui en profite au fond c'est le contribuable canadien, et ceux qui sont forcés d'acheter des produits du gaz et du pétrole.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député.

[*Français*]

A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures. Je donnerai la parole à ce moment-là au député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano).

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Au moment de lever la séance, la présidence a promis qu'à la reprise le député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano) aurait la parole.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, je me vois encore une fois dans la nécessité de dénoncer une manœuvre du parti conservateur qui créera un tort sérieux à l'économie canadienne et à un grand nombre de Canadiens. Je trouve particulièrement grave de voir le gouvernement actuel, encore une fois, camoufler les retombées extrêmement négatives d'une loi, le projet de loi C-24, en ne brossant pas aux citoyens un véritable tableau de la situation que créera une loi conservatrice.

Après le coup de la Domtar, voici que le gouvernement conservateur se prépare à toucher, encore une fois, particulièrement le Québec, par une loi qui privera les Québécois de centaines de millions de dollars de subventions.

Où sont les porte-parole conservateurs du Québec? Ont-ils été bâillonnés encore une fois? Ont-ils peur de défendre les intérêts de leurs concitoyens?

Pourtant, les députés conservateurs du Québec doivent savoir qu'en 1983-1984, 59 p. 100 des subventions qu'ils désirent aujourd'hui éliminer allaient à des citoyens du Québec. Est-ce ainsi qu'ils défendront les intérêts de leurs commettants?

Mais en plus des problèmes particuliers que provoquera l'abandon de la loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout au Québec, il est évident que l'abandon de cette loi aura des effets catastrophiques pour l'ensemble du Canada.

En fait, par ignorance, puisque je n'ose croire que les députés consciencieux puissent sciemment appuyer un projet de loi comme le projet de loi C-24, les députés conservateurs remettent en question les fondements mêmes de la politique énergétique canadienne. Tout ce qui a été fait ces dernières années pour permettre au Canada de devenir autonome en matière énergétique est soudainement remis en question par un gouvernement qui préfère vendre le pays au plus offrant plutôt que d'assurer son avenir et son autonomie future.

Les programmes d'action touchant directement les consommateurs d'énergie que le gouvernement actuel veut abolir ont été introduits en 1980 par un gouvernement libéral conscient des besoins énergétiques du Canada. Ces programmes avaient trois objectifs prioritaires: premièrement, le Canada devait maximiser la conservation de l'énergie; deuxièmement, il était essentiel de diminuer la consommation du mazout et de maximiser l'utilisation de sources alternatives d'énergie comme le gaz naturel, le bois et l'électricité ou l'énergie solaire; et, troisièmement, il était essentiel de rendre accessibles aux Canadiens les ressources d'énergie alternative en développant l'infrastructure de distribution de ces ressources énergétiques.

Des études extrêmement documentées préparées par les fonctionnaires des divers ministères et des consultations de l'ensemble des intervenants dans ce domaine ont aidé, en 1980, à fixer les seuils annuels de conversion des sytèmes de chauffage des résidences et des industries qui permettraient d'atteindre les trois objectifs cités.

Les spécialistes ont indiqué sans hésitation qu'une période minimum de dix ans était requise pour atteindre les trois objectifs visés. Or, le gouvernement conservateur veut, par le projet de loi C-24, remettre en question les fondements mêmes de cette planification énergétique.

Comme le déclarait Jean-François Villon, au nom de la compagnie Gaz Métropolitain Inc., le 7 novembre 1984, dans le journal *The Gazette*:

> . . . Les raisons qui ont amené le gouvernement fédéral à stimuler l'utilisation du gaz naturel au détriment de l'utilisation du mazout sont aussi valides aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a 3 ans. Les réserves de pétrole canadiennes diminuent très rapidement et les nouvelles exploitations du pétrole coûteront extrêmement cher.

Dans cette entrevue, Jean-François Villon déclarait que les arguments en faveur du maintien des subventions étaient tels que ce maintien était essentiel.

Le besoin pour le Canada de réduire sa dépendance face au pétrole, le besoin de revitaliser l'économie albertaine et le besoin de rentabiliser les 400 millions de dollars dépensés pendant trois ans pour assurer une meilleure pénétration du gaz naturel au Québec nécessitaient, selon Jean-François Villon, la

continuation du programme de conversion domiciliaire et industrielle.

Il est évident que la loi mise en place par le gouvernement libéral a été un succès, puisque, en fait, les objectifs ont presque été complètement atteints pour la période 1980 à 1983.

En fait, 95 p. 100 des 780,000 unités d'habitation devant être converties à des sources d'énergie alternative durant cette période ont fait l'objet d'une conversion. Au Québec, en particulier, où les compagnies d'énergie provinciales ont mis sur pied des plans complémentaires, les conversions ont connu un très grand succès. En fait, 132,000 des 244,000 unités d'habitation ayant fait l'objet de conversions en 1984 étaient situées au Québec. En 1983-1984 seulement, les citoyens québécois ont reçu du gouvernement fédéral $99,396,000, sans compter les baisses substantielles qu'ils ont connues dans leurs coûts de chauffage. Les fonds ainsi épargnés ont été réinvestis dans de multiples domaines qui ont certainement stimulé l'ensemble de notre économie. Veut-on punir les citoyens d'avoir profité au maximum d'une loi répondant à des besoins urgents et concrets?

Mais même au Québec, où on a déjà atteint 41.3 p. 100 du total des conversions prévues pour 1990, 59.7 p. 100 des unités d'habitation devant faire l'objet d'une conversion ne pourront pas profiter des subventions prévues si le projet de loi C-24 est adopté.

Que dire alors au plan national où seulement 37.7 p. 100 des conversions devant être effectuées dans le cadre de la loi sur l'économie de pétrole ont eu lieu?

Monsieur le Président, le projet de loi C-24, prive les propriétaires d'au delà d'un million d'unités d'habitation d'une subvention directe moyenne de $735, va priver l'économie canadienne de sommes énormes qui auraient été disponibles, suite à la baisse des coûts de chauffage. L'argent ainsi épargné par chaque propriétaire aurait été réinvesti dans notre économie et aurait engendré des dizaines de milliers d'emplois productifs.

Monsieur le Président, les chiffres que je viens de présenter sont du domaine public. Pourquoi aucun député progressiste conservateur, qu'il soit du Québec ou des autres provinces, ne les a-t-il pas divulgués à la Chambre?

Je soupçonne, encore une fois, que le gouvernement progressiste conservateur veut, par une loi irrationnelle et nuisible, camoufler son manque de planification et surtout les erreurs contenues dans son programme électoral.

Alors que nous savons tous que l'énergie sera un des facteurs-clés dans le développement économique et dans la lutte contre l'inflation durant les prochaines années, le gouvernement progressiste conservateur veut éliminer une des mesures les plus essentielles et efficaces dans ce domaine.

Planifier pour l'avenir n'est certainement pas un des points forts de notre gouvernement actuel. Alors que notre dollar est en chute libre, alors que le gouvernement sait bien que l'adoption du projet de loi C-24 provoquera une autre montée des coûts du pétrole, le gouvernement conservateur veut encore une fois nous rendre esclaves du «Dieu pétrole».

Monsieur le Président, nous savons tous que, de nos jours, il est impossible de gouverner un pays sans planification, sans analyse sérieuse. Pourtant, encore une fois, le parti progressiste conservateur nous prouve qu'il est incapable de gouverner en tenant compte des priorités nationales.

Sacrifier nos besoins d'énergie, sacrifier la nécessité de développer les sources d'énergie alternative, n'est-ce pas une autre preuve de l'incapacité fondamentale du gouvernement actuel?

Chaque fois que l'on a un programme qui fonctionne comme celui-ci, comme les prêts aux petites entreprises, monsieur le Président, le gouvernement actuel abolit le programme ou veut le modifier pour le rendre inopérant.

Je crains, monsieur le Président, que notre avenir soit de plus en plus sérieusement hypothéqué au cours des prochains mois par l'irresponsabilité gouvernementale, mais j'espère, néanmoins, que l'abandon du projet de loi C-24 nous permette au moins de maintenir un minimum de planification dans le domaine énergétique.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable députée de Calgary-Sud (M^me^ Barbara Sparrow) a la parole.

• (1410)

[*Traduction*]

Mme Sparrow: Monsieur le Président, mon collègue a fait remarquer que nos réserves pétrolières diminuent rapidement. Il a tout à fait raison. Les réserves de pétrole brut naturel s'épuisent rapidement, mais je me demande s'il sait vraiment pourquoi.

Le député a peut-être oublié que le Programme énergétique national, adopté par son gouvernement dans les années 80, a littéralement terrassé l'industrie pétrolière et gazière et provoqué l'exode, chez nos voisins du Sud, en Australie ou vers la mer du Nord, de nombreuses plate-formes de forage et de bien des experts. Ceux qui n'ont pas quitté le pays se sont inscrits au chômage ou à l'assistance sociale. Un grand nombre d'emplois ont été supprimés dans ce secteur. J'ajoute que cet état de chose a eu pour effet de mettre près de 90,000 personnes de plus en chômage en Ontario seulement.

En outre, le gouvernement du député a adopté les subventions d'encouragements pétroliers qui étaient extrêmement injustes. Ces subventions ont obligé un grand nombre de sociétés d'extraction à prospecter dans les terres canadiennes et par conséquent dans la mer de Beaufort et au large de nos côtes. Malheureusement, cela a provoqué le déplacement des personnes, des techniques et des fonds nécessaires à l'exploitation et à la prospection des terres provinciales en Alberta, Saskatchewan et Colombie-Britannique. C'est pourquoi nos réserves conventionnelles diminuent.

Le gouvernement précédent a également légiféré la rétroparticipation de 25 p. 100 sur les terres canadiennes après une découverte de gisement. Je dois dire à mon collègue que cette loi précise a provoqué l'exode de capitaux et empêché les investissements étrangers et même canadiens. En effet, la fuite d'environ 17 milliards de dollars de notre pays est directement imputable à ce programme. Avant que le député n'en dise davantage sur l'amenuisement de nos réserves pétrolières, il devrait réfléchir aux causes du problème.

Mon collègue a ajouté que nous dissimulons certaines choses et que nous ne présentons pas des chiffres exacts. Il n'a peut-être pas eu l'occasion d'entendre les six ou huit députés conservateurs qui sont intervenus pour parler du projet de loi C-24. Ils ont tous exposé des faits et cité des chiffres.

En outre, nous ne faisons aucune discrimination à l'égard du Québec. Les programmes seront supprimés dans tout le pays. Nous comprenons tous que les programmes PCRP et PITRC ont été couronnés de succès et j'en conviens avec mon honorable ami. Cependant, le temps est venu où les Canadiens ne peuvent plus être subventionnés dans tous les domaines. Nous économiserons plus de 800 millions de dollars en mettant fin à ces programmes et ces fonds serviront directement à éponger une partie du déficit.

• (1420)

M. Gagliano: Monsieur le Président, à en croire la députée, le gouvernement libéral n'a rien fait de bien.

Je sais cependant que ce programme, que le gouvernement conservateur souhaite supprimer, est fort apprécié. Les Québécois sont fort inquiets car, à compter du 31 mars, le programme cessera d'exister. Le gouvernement a en effet annoncé le 8 novembre dernier son intention de le supprimer. Il devrait au contraire en prolonger la durée d'au moins six mois, de façon à permettre aux personnes qui le souhaitent d'en profiter. Je ne comprends pas où veut en venir la députée. Je n'ai certainement pas parlé d'injustice, mais j'ai déclaré que le Québec était le principal bénéficiaire du programme et que l'on privait les Québécois de ses avantages après le 31 mars.

M. McDermid: Monsieur le Président, d'après le député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano), le gouvernement était prêt à hypothéquer l'avenir du pays. Je trouve son observation intéressante.

Nous avons succédé à un gouvernement qui avait près de 200 milliards de dollars de dettes. Cette année, le déficit atteindra les 35 milliards de dollars. Le député accuse notre gouvernement d'hypothéquer l'avenir du Canada, alors que le gouvernement doit emprunter pour financer ce programme, et donner cet argent aux contribuables canadiens pour les convaincre d'isoler leur maison et de remplacer le chauffage au mazout par autre chose. Je crois que les Canadiens sont plus intelligents que cela. On n'a pas besoin de les acheter. On doit les renseigner sur l'importance de ne plus chauffer leur maison au mazout, mais de l'isoler et de profiter de la chaleur du soleil et des énergies renouvelables. Mais il est plutôt facétieux de la part du député de venir dire à la Chambre que le gouvernement est en train d'hypothéquer l'avenir du Canada.

M. Gagliano: Le député a dit que le gouvernement devait emprunter de l'argent pour offrir ce programme aux Canadiens afin que ceux-ci puissent réduire leurs frais de chauffage et investir les économies ainsi réalisées. Je crois que c'est une bonne chose. Toutefois, il ne se rend pas compte que le gouvernement refuse de donner de l'argent aux Canadiens. C'est là que réside le problème.

M. McDermid: C'est leur argent!

M. Gagliano: A la fin du compte, le gouvernement actuel va pousser le pays à la faillite.

M. MacLellan: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a dit que le programme coûtait de l'argent aux Canadiens. Mais le programme prive d'argent ceux qui peuvent le moins se permettre d'en être privés. Il était destiné aux consommateurs, aux personnes à faibles revenus ou à revenus fixes et aux chômeurs. Tels étaient les gens qui se prévalaient du programme, et ce sont eux qui se trouveront perdants.

Le secrétaire parlementaire a parlé du déficit. Or le déficit s'est encore accru depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir. Le gouvernement ne peut même pas déposer son budget ni nous dire la date où il le déposera. Il ne s'agit pas que des fonds que le programme distribuait aux consommateurs, car il procurait également des renseignements, des lignes directrices et un service gratuit de communication interurbaine permettant aux intéressés de poser au téléphone des questions au sujet des programmes d'isolation thermique et de remplacement du mazout. C'est très important. Il s'agissait de programmes, d'aide et d'idées dont les gens avaient besoin. Nous n'avons pas encore entendu parler de ce que le gouvernement fera à cet égard ni des renseignements qu'il fournira aux Canadiens.

Le député pourrait-il nous dire ce que cela va changer dans sa circonscription lorsque les gens ne pourront plus obtenir de renseignements du gouvernement ni l'assurance que les chaudières et appareils de chauffage qu'ils voudront installer seront approuvés par l'ACNOR ni même qu'il s'agira d'appareils qui en respecteront les normes?

M. Gagliano: Monsieur le Président, au 1er avril, quand ce programme prendra fin, un grand nombre de propriétaires, surtout au Québec, ne pourront plus remplacer leur système au mazout par un autre, l'électricité ou le gaz naturel. A Montréal, notamment, le réseau de gaz naturel n'est pas très étendu et l'hiver trop rigoureux a empêché d'installer les conduites qui auraient permis aux gens de s'abonner au gaz. Le début d'avril serait sans doute le bon moment de reprendre les travaux de prolongement du réseau, mais le programme aura cessé. Je suis persuadé également que l'abolition du programme va supprimer de nombreux emplois.

M. Waddell: Monsieur le Président, beaucoup de conservateurs, dont le secrétaire parlementaire, ont dit qu'il fallait supprimer le programme parce que nous sommes en période d'austérité. Ils veulent laisser aux gens le soin d'investir et refusent de subventionner les consommateurs. Ils disent que parce que les Canadiens sont sensés, ils vont investir dans le marché.

Une économiste montréalaise, Diane Bellemare, a présenté un mémoire à la Commission d'enquête Macdonald, dont je voudrais citer un passage:

> Les subventions sont peut-être nécessaires pour encourager les gens à utiliser des formes d'énergie plus efficaces. Sans elles, les consommateurs pourraient ne pas être en mesure de faire l'investissement nécessaire pour économiser ou pour passer à une autre forme d'énergie, soit parce que leurs revenus sont insuffisants, soit parce qu'ils estiment que tôt ou tard les prix reviendront à des niveaux plus intéressants.

Je me demande si le député est d'accord. A-t-il constaté dans sa circonscription que les économiquement faibles n'ont pas l'argent pour investir? A-t-il constaté que les gens étaient prêts à dépenser de l'argent sans obtenir de subventions du gouvernement? Il s'agit, il ne faut pas l'oublier, d'un programme de un million de dollars, alors que le secteur pétrolier reçoit des subventions d'encouragement se montant à 1.6 milliard. Les subventions du Programme d'encouragements du secteur pétrolier constituent aussi une contribution directe du gouvernement. Nous sommes dans une économie interventionniste, ce n'est plus une économie de marché libre. Tous ceux qui pensent que en matière d'énergie, nous sommes dans une

économie de marché libre ne sont pas sains d'esprit. Même Texaco et Gulf savent qu'il n'en est rien.

Le député n'a-t-il pas l'impression que ses électeurs ont besoin d'aide pour participer aux programmes d'économie d'énergie?

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais la période de questions et d'observations est terminée. Je donne la parole au député suivant. En vertu du paragraphe 35(2) du Règlement, il aura dix minutes.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) pour un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Je sais que la présidence a déjà fait certaines remarques en ce qui concerne l'application de l'alinéa 35(2)*b*) du Règlement qui limite maintenant les discours à dix minutes. Les services du greffier vous diront, monsieur le Président, que 25 députés ont déjà pris la parole et que les huit heures réservées au débat sont terminées. Par conséquent, en vertu du Règlement, la Chambre en est maintenant à la période des discours de dix minutes.

Toutefois, je voudrais faire remarquer à la présidence qu'il y a une différence d'interprétation dont je voudrais l'entretenir. En réalité, le texte français et le texte anglais du Règlement ne sont pas parfaitement identiques. En anglais, l'alinéa 35(2)*b*) du Règlement se lit ainsi:

. . . twenty minutes following the first three speakers, if that Member begins to speak within the next eight hours of consideration; . . .

En d'autres termes, huit heures de ce que l'on appelle en anglais «consideration».

• (1430)

[*Français*]

En français on dit, et je cite:

. . . les huit heures de débat . . .

[*Traduction*]

«Consideration» est un terme qui pourrait peut-être comprendre les 20 minutes prévues pour les discours plus les dix minutes allouées pour les commentaires et les questions. Il pourrait même embrasser les rappels au Règlement, la question de privilège et toutes les autres interventions qui ont toujours fait partie de cette période de huit heures depuis que nous avons modifié notre Règlement. Monsieur le Président, je crois que vous restreignez les privilèges de certains députés qui pourraient normalement prendre la parole pendant 20 minutes.

On pourrait toujours prétendre que 21 députés ont pris la parole à propos du projet C-24 jusqu'ici, mais nous aurions dû en avoir 24, c'est-à-dire trois par heure pendant huit heures. Comme il y en a trois de moins, c'est trois fois 20 minutes qui nous sont supprimées sans compter la période habituelle de 10 minutes pour les questions et les commentaires.

Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, je crois qu'il faut rappeler les raisons qui nous ont incités à modifier le Règlement. Songeons à l'époque où le débat durait 30 minutes plus, avec le consentement unanime de la Chambre, les questions posées au député qui avait la parole. Nous assistions, en ce temps-là, à une série de monologues. Nous avons cherché des améliorations pour qu'il y ait davantage de dialogues à la Chambre. Nous avons décidé que, après le discours d'un député, on pouvait lui poser des questions pour savoir s'il n'était pas en dehors du sujet ou établir si les arguments qu'il avait avancés étaient bien fondés.

Monsieur le Président, la Chambre doit donc décider si elle adopte dorénavant cette façon de faire ou si elle préfère plutôt le débat sous forme de monologue auquel tous les députés sont appelés à participer pour étudier les questions dont ils sont saisis. Si les 10 minutes se limitent aux commentaires et aux questions sans être comprises dans le débat proprement dit, nous devrions le dire carrément au lieu de prétendre qu'elles sont partie intégrante du débat, comme le laisse entendre notre Règlement . . .

[*Français*]

. . . en français, et je vous soumets, monsieur le Président, qu'il y a peut-être ici une erreur de traduction, mais je pense que, dans le fond, entre «considération» en anglais et «débat» . . . il y a une marge, et je vous demanderais de me donner quelques renseignements sur cette disposition ou sur ces remarques.

[*Traduction*]

M. McDermid: Monsieur le Président, à propos du rappel au Règlement, je ne peux pas ne pas être d'accord avec mon honorable ami en ce qui concerne les nouvelles dispositions du Règlement, mais s'il se pose des questions sur le temps accordé au débat, il constatera que les greffiers en tiennent un compte rigoureusement exact. J'ai été étonné la première fois que j'ai vérifié, de voir avec quelle précision les greffiers tenaient compte du temps écoulé. Pour ce qui est du point où nous en sommes au point de vue du temps, je crois que les greffiers vont pouvoir dire très exactement que les huit heures sont écoulées. Si c'est un débat sur les nouvelles règles que nous voulons entreprendre à l'occasion du rappel au Règlement, le moment me paraît mal choisi. Si ce sont des recommandations sur le débat que nous voulons faire, il se trouve que les nouvelles dispositions du Règlement me plaisent car nous avons éliminé une grande partie des monologues et ces dix minutes d'échanges mettent de la vie dans le débat.

Je ne peux pas parler des différences de sens entre le terme français «débat» et le terme anglais «consideration», mais s'il s'agit de formuler des recommandations, ce que le député faisait, je suppose, j'espère que nous allons maintenir le système que nous avons maintenant, car il rend les débats à la Chambre plus vivants et plus agréables. J'aime mieux cela que d'avoir à écouter les monologues dont parlait le député.

M. MacLellan: Monsieur le Président, je concède au secrétaire parlementaire que les nouvelles règles constituent une amélioration et que les débats ne ressemblent plus à des monologues. Je voudrais répéter ce que le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a dit. Il existe une différence quand nous parlons de «débat» en français et «consideration» en anglais. Les huit heures en question ne sont pas uniquement consacrées au débat mais aussi à la période réservée aux questions et aux commentaires. Je pense qu'au tout début, beaucoup de gens croyaient que les questions et les commentaires faisaient partie du débat. Pourant, ce n'est pas ce que la présidence a décidé hier.

M. McDermid: Oui.

M. MacLellan: Non, et ce n'est pas non plus ce qui a été décidé aujourd'hui même. Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a invoqué le Règlement pour demander s'il pouvait poursuivre. Il a admis qu'il avait perdu du temps en proposant hier une motion d'ajournement, et qu'ainsi ses 20 minutes s'étaient écoulées. Il a alors demandé si la période des questions et commentaires pouvait continuer. Après réflexion, la présidence a accepté. Si la période des questions et commentaires fait partie du débat, dans ce cas, le député n'aurait pas dû pouvoir poursuivre son intervention au titre de cette période. Il faut bien tirer la ligne quelque part.

Je veux bien que mon collègue, le député de Vancouver-Kingsway, puisse bénéficier de la période de dix minutes réservée aux questions et commentaires. Il le mérite bien. Il a proposé une motion d'ajournement pour un motif que j'estime très valable. Si lui ne l'avait pas fait, quelqu'un d'autre de notre parti l'aurait fait. Comme il a perdu ses 20 minutes, il mérite bien d'obtenir la période des questions et commentaires. Cependant, il y a encore une contradiction. Quelle qu'ait été la procédure et quelle qu'ait été l'interprétation du Règlement, nous nous écartons sûrement des décisions rendues par la présidence.

M. Gauthier: On nous a eus dans ce cas-là.

M. MacLellan: C'est vrai. Nous avons ainsi perdu une heure au moins. Il ne faut pas que tout soit considéré comme débat. Ce n'est pas le sens de la décision de Son Honneur la présidence aujourd'hui. J'estime, monsieur le Président, que huit heures suffisent. Que les discours soient limités à 20 minutes, je suis d'accord. Pour huit heures également. Mais ces huit heures devraient être consacrées uniquement au vrai débat excluant les rappels au Règlement, les questions de privilège ou les questions et commentaires qui ne font pas partie du débat proprement dit.

[*Français*]

M. le vice-président: Après avoir entendu les répercussions des trois honorables députés, je pense que l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), qui a soulevé le point, sera bien d'accord avec moi pour que je lui dise que l'occupant du fauteuil se sent lié par l'interprétation de l'article 35(2) qui inclut les 10 minutes. Cependant, je peux lui dire que je serai heureux de transmettre ses représentations au Comité de la procédure et de l'organisation afin de voir s'il n'y aurait pas possibilité de faire des changements qui pourraient satisfaire les députés, si tel est le vœu de la Chambre.

[*Traduction*]

La parole est au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) dans le cadre du débat, et je voudrais lui rappeler que nous en sommes maintenant à la période réservée à des interventions de dix minutes qui ne sont suivies d'aucune question ou observation.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je me joins à mes collègues pour m'opposer à la décision du gouvernement de mettre un terme au meilleur volet de la politique énergétique nationale, un programme qui a donné des résultats non seulement en produisant une certaine activité mais également en permettant d'économiser de façon considérable nos réserves de pétrole dont le Canada aura besoin à un moment donné à l'avenir. Selon moi, tous les députés de la Chambre reconnaissent que nos réserves de pétrole et de gaz ne sont pas inépuisables et c'est particulièrement vrai de notre pétrole. Nous en aurons besoin à certaines fins comme le carburant pour avions, la fabrication de plastique et de produits pétrochimiques et dans d'autres domaines où il ne peut être remplacé par d'autres produits. Ainsi, il est insensé d'utiliser le pétrole pour chauffer nos maisons et à d'autres fins alors qu'on peut facilement le remplacer par d'autres produits.

La décision gouvernementale est non seulement répréhensible et imprudente à long terme, mais elle va également tout à fait à l'encontre de la priorité que le gouvernement a annoncée lorsqu'il a pris le pouvoir, à savoir la création d'emplois. Certains entrepreneurs en isolation de ma criconscription m'ont dit ce qu'il allait advenir de leurs entreprises après la disparition du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Selon les chiffres mêmes du gouvernement, les deux tiers des travaux effectués dans le cadre de ce programme ne l'auraient pas été en l'absence du programme. De 40 à 50 p. 100 de tous les travaux de modification effectués à des fins d'isolation sont attribuables au programme, qui disparaîtra d'ici un an.

Certains installateurs de fournaises m'ont dit également qu'ils allaient éprouver de graves difficultés et qu'ils seraient forcés de licencier leur personnel et peut-être même de fermer leurs portes suite à l'expiration du Programme canadien de remplacement du pétrole dans quelques jours.

Il se trouve que j'ai profité de ce programme l'année dernière. Je ne prévoyais pas que le gouvernement prendrait cette mesure, mais en septembre, j'ai pris l'initiative de faire modifier ma fournaise, afin d'utiliser du gaz au lieu du pétrole. Ainsi, dorénavant, j'économiserai près de 50 barils de pétrole par année, et c'est beaucoup. C'est là un avantage qui se fera sentir pendant très longtemps et qui coûtera au gouvernement, une fois l'impôt sur la subvention récupéré, environ $500 ou $550, dépendant de ma cédule d'impôt. C'est un très petit investissement et cela prouve qu'il est beaucoup plus avantageux d'économiser l'énergie et de recourir à des sources d'énergie autres que le pétrole que d'exploiter de nouveaux gisements.

• (1440)

Toutefois, le gouvernement va supprimer la taxe sur les recettes pétrolières et gazières à un coût pour les contribuables de quelque deux milliards et demi de dollars en même temps qu'il supprimera ces deux programmes qui sont beaucoup moins coûteux et beaucoup plus productifs puisqu'ils permettent d'extraire littéralement du pétrole des murs des maisons et des systèmes de chauffage par le biais de la conversion à d'autres formes d'énergie.

Il m'apparaît que le gouvernement a pris cette décision parce qu'il a un parti pris en faveur des intérêts pétroliers de l'Ouest et contre les très prudentes économies de pétrole. Les plus importantes compressions budgétaires, l'an dernier, visaient les programmes PITRC et PCRP, de même que les réductions de l'ordre de 60 millions de dollars qui ont frappé le programme de recherche en matière d'économie de l'énergie et d'exploitation d'autres sources énergétiques du Conseil national de recherches.

Ce qu'il y a de commun entre ces mesures, c'est qu'elles menaçaient la croissance continue de l'industrie jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de pétrole. Mais, à mon sens et de l'avis de mon parti, ces mesures s'imposent toutes si nous voulons pouvoir léguer à nos enfants et petits-enfants un pays qui renferme

encore des ressources pétrolières suffisantes pour l'avenir. La valeur des économies augmente avec les prix de l'énergie. L'incidence sur les emplois des économies d'énergie et de l'exploitation de sources autres que le pétrole, de même que des programmes PCRP et PITRC, est beaucoup plus considérable que celle de l'exploitation de nouveaux gisements de pétrole.

Si vous considérez l'autre source d'énergie, il est révélateur que le gouvernement ne réduise pas d'un sou le budget de l'Énergie atomique du Canada en dépit du fait que cette société dépense 340 millions de dollars par année et que, après 35 ans, l'énergie nucléaire nécessite toujours de très fortes subventions gouvernementales. Si l'on veut économiser de l'argent, pourquoi ne pas l'enlever de cette enveloppe, au lieu de saigner à blanc les pauvres Canadiens qui n'en ont pas les moyens?

Je voudrais proposer une motion qui aura pour effet de renvoyer l'étude de la mesure à au moins six mois. Nous aimerions que ce soit pour plus longtemps, car nous nous opposons au projet de loi, mais nous avons recours à un mécanisme parlementaire qui montrera ce que nous pensons de ce projet de loi, tout en répondant aux besoins très précis d'un grand nombre de gens de ma circonscription et d'ailleurs qui ne peuvent pas bénéficier de ces programmes, et notamment du Programme canadien de remplacement du pétrole, car la date limite arrivant sous peu, il ne leur est plus possible d'engager les services d'un entrepreneur ou d'une société pétrolière pour effectuer les travaux de conversion.

M. Thacker: Il s'agit sans doute de quelques riches néo-démocrates qui n'ont pas encore puisé dans le Trésor public.

M. Cassidy: Bon nombre de mes électeurs en ont profité eux aussi.

M. Waddell: Et ceux de l'autre député aussi, je parie.

M. Cassidy: En fait, la participation en Alberta a été plus forte que dans presque n'importe quelle autre région du pays.

Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly):

> Que l'on modifie la motion en supprimant tous les mots après «Que» et en y substituant les mots suivants: « . . . le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi modifiant la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais dans six mois à compter d'aujourd'hui.»

Nous nous faisons du souci pour les Canadiens ordinaires qui n'ont pas été en mesure de se prévaloir des dispositions de ce programme jusqu'ici et qui ont même eu du mal à trouver l'argent nécessaire pour payer leur part des travaux. Ces gens ne pourront certainement pas bénéficier des mesures d'économie du pétrole et de remplacement du mazout s'il leur faut payer la totalité de ces travaux. Certains sont des Canadiens de l'Alberta et de la Colombie-Britannique qui sont sans emploi à l'heure actuelle et qui doivent malgré tout payer des factures de chauffage de $1,000 et plus par an. Ils savent pouvoir réaliser des économies s'ils renoncent au chauffage au mazout, mais ils n'ont pas les moyens de procéder à cette conversion, car la première initiative des conservateurs a été de supprimer ce programme.

Ces programmes ont profité à tout le monde en nous permettant d'économiser les ressources pétrolières dont nous aurons besoin à l'avenir.

M. Thacker: Mais seulement les riches comme vous en ont profité.

M. Cassidy: La fausseté d'une telle déclaration est facile à démontrer. Les gens qui en ont profité . . .

M. Thacker: Vous en avez profité.

M. Cassidy: . . . se retrouvent de tous les côtés de la Chambre. Personnellement j'étais trop absorbé par la politique sans quoi je l'aurais fait dès 1977. D'autre part, si le député estime que certaines personnes ayant un revenu élevé n'auraient pas dû obtenir ces subventions, sur lesquelles elles ont payé un impôt, le gouvernement aurait pu modifier le programme pour le rediriger vers les contribuables ayant un revenu moyen. Mais je me souviens d'une des premières mesures que le nouveau gouvernement a prises à son arrivée au pouvoir. Dans l'opposition, le gouvernement s'était prononcé contre les hausses d'impôt qui devraient entrer en vigueur le 1er octobre et qui touchaient les Canadiens moyens de tout le pays. Le parti du député s'est-il empressé d'annuler cette hausse d'impôt qu'il a hérité des libéraux? Il n'en a rien fait. Il a imposé des augmentations d'impôt aux Canadiens moyens, à raison de 500 millions de dollars par an.

Cela m'éloigne peut-être un peu du projet de loi, mais je dirais que si le gouvernement se souciait réellement de la population, s'il pensait que certains groupes de notre société n'avaient pas profité de ce programme, comme il avait été élu pour apporter des changements et des réformes, il aurait pu trouver une nouvelle formule afin de faire en sorte que chaque famille du pays ayant un revenu inférieur à $20,000 ou $30,000 puisse profiter de ce programme avant son abolition.

J'exhorte le député de l'Alberta et ses collègues à se joindre à notre parti pour reporter à six mois l'étude de cette mesure afin de donner à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources le temps d'examiner cette excellente suggestion. Si le programme doit être modifié, il faut le faire de façon à ce que les Canadiens moyens qui n'ont pas pu en profiter ces six ou sept dernières années puissent s'en prévaloir maintenant. Je vous rappelle que tous les Canadiens bénéficient de ce programme, car si nous continuons à gaspiller le pétrole au même rythme, il n'en restera plus une goutte lorsque nos fils et nos filles viendront prendre la relève à la Chambre des communes.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Non.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président . . .

[*Traduction*]

M. Waddell: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'hésite à interrompre le député, mais je veux m'assurer que la procédure a été bien suivie. Je vous ai entendu mettre une motion aux voix, mais je n'ai pas très bien suivi ce qui s'est passé.

M. le vice-président: Je mettais simplement la motion à l'étude.

M. Waddell: J'ai entendu beaucoup de gens dire . . .

M. le vice-président: Les réponses ont fusé de tous côtés.

M. Waddell: Je voulais seulement m'assurer que la motion n'avait pas été rejetée par erreur.

M. le vice-président: Non, nous commençons le débat sur la motion.

M. McDermid: Dans ce cas, je suppose que la présidence a accepté l'amendement et que nous discutons maintenant de l'amendement à la motion principale?

M. le vice-président: Le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) a bien compris la situation.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, cette motion a pour effet de remettre à six mois l'étude de ce projet de loi. Je ne savais pas qu'elle allait être proposée et je me levais pour parler de la motion principale. C'est néanmoins avec plaisir que je participe au débat sur cet amendement. Je pense que les citoyens de ma circonscription, au moins, comprendront les conséquences qu'elle aura pour eux.

• (1450)

Le PITRC et le PCRP sont entrés en vigueur entre 1973 et 1977. A l'époque, j'étais secrétaire paremementaire du ministre d'État aux Affaires urbaines, l'honorable Barney Danson. Je me souviens très bien avoir travaillé à ces programmes pour convaincre les Canadiens de l'utilité d'économiser l'énergie.

Il faut se replacer dans le contexte de 1973 pour bien saisir la gravité des problèmes économiques que posaient aux Canadiens les frais de chauffage. Les prix pétroliers augmentaient très rapidement. Or la plupart de nos maisons étaient chauffées au mazout. Par conséquent, les frais de chauffage devenaient difficiles à supporter. Le gouvernement responsable que nous étions a jugé utile de convaincre les Canadiens de mieux isoler leurs maisons et d'utiliser à la place du pétrole d'autres sources d'énergie comme le gaz, l'électricité et le bois, lequel est devenu un moyen de chauffage très populaire après la crise.

Le programme PITRC, dont il est question dans le projet de loi C-24, servait à accorder des subventions aux propriétaires de maisons qui prenaient des mesures pour économiser l'énergie. Le programme PCRP visait à accorder des subventions à ces mêmes Canadiens pour les inciter à utiliser d'autres sources d'énergie que le pétrole. Ces programmes ont rencontré un franc succès dans ma circonscription, et les gens en ont profité au maximum. La circonscription que je représente dans la région d'Ottawa-Carleton est le plus vieux quartier d'Ottawa. Par conséquent, bien des maisons avaient vraiment besoin d'être mieux isolées. L'isolation de notre propre maison était constituée de journaux et de bran de scie qui se sont tassés à la longue, ce qui fait que le haut des murs et le grenier étaient très froids. Personne ne se préoccupait alors de l'isolation en pensant à nos hivers rigoureux, parce que le pétrole était bon marché. Pourquoi se serait-on donné la peine de dépenser beaucoup d'argent pour mieux isoler sa maison, alors que le pétrole coûtait 12, 13 ou 14c. le gallon?

La décision récente du gouvernement d'abolir ce programme n'est pas facile à prendre. Elle indique aux Canadiens que nous avons atteint un plateau dans les économies d'énergie, ce que les Canadiens comprendront probablement. Il est fort possible que le gouvernement ait raison de dire que les gens doivent maintenant prendre leurs responsabilités et assumer eux-mêmes les frais s'ils veulent isoler leur maison ou adapter leur système de chauffage à une autre source d'énergie que le pétrole. A mon avis, en tant que parlementaires, nous avons le devoir de dire aux Canadiens comment nous percevons les divers problèmes et quelle est la meilleure façon de les régler.

Dans le domaine de l'énergie, nous avons fait du très bon travail depuis 12 ans en expliquant aux Canadiens qu'une meilleure isolation thermique permet d'économiser de l'argent. Nous avons dit aux Canadiens que la crise mondiale du pétrole représentait vraiment un grave problème.

Le gouvernement a maintenant décidé de supprimer ces deux programmes. Il a le droit de le faire puisqu'il est au pouvoir. Je ne suis cependant pas d'accord avec sa décision et, vu les lettres que je reçois, j'ai l'impression que beaucoup de Canadiens ne sont pas d'accord non plus. L'annulation du programme cause des problèmes à certains Canadiens. J'ai ici une lettre écrite par l'Association des entrepreneurs électriciens d'Ottawa. Cette lettre dit ceci:

> A cause d'une grave pénurie de matériel pour le chauffage électrique et vu que, dans la plupart des cas, ce matériel ne sera pas fabriqué avant la fin de mars, il semble que bon nombre de propriétaires résidentiels qui ont signé des contrats pour remplacer leur système de chauffage ne seront plus admissibles à la subvention dans le cadre du PCRP.

Ce n'est ni la faute de l'entrepreneur ni celle du consommateur. La lettre dit ensuite:

> Nous proposons que le PCRP reste en vigueur jusqu'au 30 septembre 1985, ce qui serait une date plus réaliste vu que la saison de chauffage au Canada ne se termine pas le 31 mars.

Dans son discours sur le projet de loi C-24, mon collègue a parlé des sociétés du gaz, qui éprouvent aussi certains problèmes relativement à l'installation et à la conversion des systèmes de chauffage. Nous savons tous que le sol gèle en hiver et que cela cause des problèmes pour l'installation de tuyaux. Les entrepreneurs en électricité nous disent qu'ils éprouvent de la difficulté à obtenir le matériel nécessaire. Ils nous disent que ce serait raisonnable de maintenir le programme jusqu'au 30 septembre 1985.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur cette question, sauf pour dire que, si le gouvernement pouvait prolonger l'application du programme jusqu'au 30 septembre 1985, cela arrangerait bon nombre d'entrepreneurs et de consommateurs qui ont présenté des demandes pour obtenir la subvention en vertu du PCRP pour remplacer leur système de chauffage. Ce changement est utile puisqu'il pourrait permettre aux Canadiens d'économiser de l'argent à la longue. Les demandes de subvention devraient être acceptées et les entrepreneurs devraient terminer les travaux.

Avant que le gouvernement ne refuse, est-il prêt à réfléchir à l'utilité de prolonger l'application du programme? Si l'adoption du projet de loi était retardée de six mois, le gouvernement aurait le temps de se pencher sur les préoccupations immédiates des Canadiens qui habitent la région que je représente. L'hiver a été dur. Nous n'avons eu ni le temps ni la possibilité de faire les conversions prévues. Nous vous prions de nous laisser le printemps et l'été pour nous en occuper.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'interviens pour donner mon appui au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) qui a proposé de reporter de six mois l'étude de ce projet de loi. Nous avons deux bons programmes dont profitent les simples citoyens, surtout ceux dont le revenu est moyen ou faible. Sur les quelque cinq millions de maisons visées par ce programme d'isolation thermique, seulement 2.5 millions environ ont été isolées. Et il y a d'autres propriétaires de maison qui sont intéressés par ce programme après en avoir entendu dire du bien à leurs voisins.

Ces mesures visaient surtout à économiser le mazout et donc à réduire les frais de chauffage. Le Programme canadien de remplacement du pétrole prévoyait une subvention pour inciter les propriétaires de maison à substituer au mazout une autre forme d'énergie, que ce soit le gaz naturel, l'électricité, le propane, le bois, l'énergie éolienne ou solaire. Il payait 50 p. 100 du coût jusqu'à concurrence de $800. Le programme d'isolation thermique des maisons canadiennes s'est fixé le même objectif en persuadant les propriétaires d'isoler leur maison. Nous savons d'après notre propre expérience ou celle de nos voisins, combien ce programme a réussi à réduire les frais de chauffage, que ce soit le chauffage au mazout, au gaz ou autre.

• (1500)

Certains conservateurs ont laissé entendre que seuls les riches pouvaient profiter de ces programmes. Bien entendu, ils présument que notre parti prône le maintien du programme parce que les députés néo-démocrates sont riches. On n'avait jamais auparavant fait une insinuation de ce genre et, chose certaine, le nombre de députés riches dans chaque parti n'a rien à voir avec ces programmes. D'après une enquête du gouvernement, ces programmes n'ont pas favorisé particulièrement les riches. L'octroi d'une subvention de 50 p. 100 des coûts admissibles de remplacement du pétrole et de 60 p. 100 des frais admissibles d'isolation avec un plafond respectif de $800 pour la transformation de la chaudière et de $500 pour les travaux d'isolation signifie que riches et pauvres reçoivent la même chose. En outre, la plupart des Canadiens ne sont pas riches mais seront les principaux bénéficiaires de ces programmes.

Par exemple, dans ma circonscription, celle de Spadina, et dans Kensington, où je demeure, les gens travaillent pour la plupart dans la construction, au nettoyage des immeubles et dans les restaurants ou encore ils sont vendeurs au détail, ou artisans. De nombreuses maisons qu'ils habitent dans Spadina ont environ cent ans d'existence et ont été construites à une époque où on croyait pouvoir toujours compter sur d'amples approvisionnements en bois provenant de forêts avoisinantes pour chauffer les maisons.

Cent ans plus tard, les propriétaires doivent chauffer leur maison avec un combustible beaucoup plus coûteux. Ces maisons ne sont pas adaptées aux méthodes modernes de chauffage et, comme nombre de ces propriétaires sont en chômage, notamment des travailleurs de la construction—ces programmes les ont beaucoup aidés à moderniser leur maison.

Le rapport du gouvernement a révélé que les Canadiens à revenus moyens ou supérieurs n'ont pas profité de ce programme de façon disproportionnée. Vingt-quatre pour cent du montant des subventions du PITCR ont été versés aux 21 p. 100 des propriétaires admissibles qui gagnaient moins de $15,000 par année. En d'autres termes, la plus grande partie de l'argent a été donnée à ceux qui gagnaient moins de $15,000. On se demande pourquoi le gouvernement a choisi de s'attaquer à ceux qui gagnaient moins que $15,000 par année.

Bien que le gouvernement prétende que nous devons économiser, il jette de l'argent aux sociétés pétrolières. J'admets que les députés conservateurs ont été fidèles à ce qu'ils avaient avancé pendant la campagne électorale, à savoir qu'en jetant de l'argent aux sociétés pétrolières on pourrait abaisser le prix du pétrole. Toutefois, ce n'est pas ce que l'on constate. Il n'y a absolument aucune garantie que les sociétés pétrolières baissent le prix du pétrole après que le gouvernement leur aura versé des milliards de dollars. Il n'y a pas de contrôle sérieux du prix du pétrole.

Par contre, il y a des avantages certains aux subventions pour l'isolation et le remplacement du mazout par d'autres sources d'énergie. Tout d'abord, cela profite aux huit millions de propriétaires du Canada, y compris de nombreux Canadiens à revenus faibles ou moyens. Ils ne vivent pas dans des appartements luxueux en copropriété, mais dans toutes les vieilles maisons qu'il faut isoler et rééquiper avec un système de chauffage moderne qui n'utilise pas le mazout.

Pourquoi le gouvernement s'attaque-t-il à ces gens au lieu de réduire les sommes qu'il verse aux sociétés pétrolières? Pourquoi ne réduit-il pas les milliards de dollars de subventions qu'il donne à Énergie atomique du Canada Limitée, qui ne produit pas grand-chose. L'un de ses produits, c'est une dette de 20 milliards de dollars de Hydro-Ontario. Cette société, en collaboration avec l'EACL, a réalisé l'un des systèmes énergétiques les plus coûteux dont on ait jamais entendu parler. Ce système a conduit à une augmentation du prix de l'électricité et a accru la dette de la province. Bien entendu, cela a également amené des subventions supplémentaires. Par contre, les avantages des économies de pétrole se poursuivent pendant des années après l'investissement original fait pour moderniser la maison sur le plan énergétique.

Les habitants de ma circonscription ont besoin d'emplois, mais pas des emplois de foreurs dans la mer de Beaufort. Ils ont besoin d'emplois à Spadina, où ils peuvent être avec leurs familles, et c'est ce qu'ils obtenaient lorsqu'ils pouvaient travailler à isoler les maisons de leurs voisins. Les emplois dans le secteur de l'isolation ont bénéficié en particulier aux travailleurs de la construction, pendant la dépression.

Ce sont les sociétés pétrolières qui sont perdantes lorsque les programmes profitent aux citoyens ordinaires, car elles font face alors à une concurrence. Le gouvernement prêche la libre entreprise et la concurrence, mais les sociétés pétrolières n'en veulent pas et, par conséquent, elles s'opposent au PCRP et au PITCR. Elles se sont arrangées avec le parti conservateur, avant les élections, pour que le gouvernement mette sur pied des programmes qui gonfleront leurs comptes en banque aux dépens des propriétaires et des travailleurs de la construction du Canada.

Ce projet de loi est un exemple des tentatives pour éliminer le programme d'isolation qui fournit de modestes emplois aux simples travailleurs. Le marché résiduel ira aux sociétés pétrolières qui pourront alors augmenter le prix du mazout sans craindre la concurrence.

Ces programmes devraient devenir une source permanente d'emplois et d'économie pour les prochaines années jusqu'à ce

que les maisons canadiennes soient entièrement rénovées, mais, étant donné l'entêtement des députés de la majorité, le plus que nous puissions faire, c'est demander un délai de six mois pour donner aux Canadiens une dernière possibilité de profiter de ce bon programme.

• (1510)

M. A. H. Harry Brightwell (Perth): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler du C-24 qui a pour but de modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Cela fait au moins onze jours que j'attends cette occasion. Je voulais parler des habitudes oratoires de la Chambre, où les insultes fusent de part et d'autre, ce que mes électeurs trouvent vraiment déplaisant. Ce sont des gens comme eux qui produisent. Ils travaillent fort pour gagner leur vie et ils sont prospères.

Il y a un député, dont j'ai oublié le nom de la circonscription, que j'aimerais bien voir ici pour parler de prospérité. Il prétend que les gens qu'il représente sont pauvres, qu'ils gagnent $1,000 de moins que la moyenne nationale des revenus. Mais 81 p. 100 d'entre eux sont propriétaires de leur maison. Je répète quand même, pour la gouverne de la Chambre, que les gens de ma circonscription sont prospères. Ils gagnent $2,000 de moins que la moyenne nationale des revenus et pourtant 71 p. 100 d'entre eux sont propriétaires de leur maison.

J'en ai parlé au député d'en face et j'ai découvert pourquoi il se plaignait. Une partie de sa circonscription se trouve dans cette ville de rêve qu'est Ottawa. Les salaires sont très élevés comparativement aux salaires plus modestes et plus réalistes des gens qui vivent à l'extérieur d'Ottawa. C'est ce qui fait que le pourcentage des propriétaires dont parlait le député est plus élevé. Il a prétendu que les habitants de sa circonscription étaient très pauvres et très riches.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande au député de retirer ses commentaires à propos d'Ottawa qui n'est pas une ville de rêve. Je représente 80,000 personnes qui vivent dans cette ville. Et elles ne considèrent pas que c'est une ville de rêve. Certains font partie de la Fonction publique, d'autres non. Je doute qu'un député ait le droit de parler ainsi des électeurs d'un autre député.

M. le vice-président: Je crois que les arguments des deux députés tiennent davantage du débat que du rappel au Règlement. La parole est au député de Perth.

M. Brightwell: Monsieur le Président, je parlais de l'atmosphère des délibérations et des insultes qui fusaient de part et d'autre de la Chambre. J'aimerais en dire davantage, avec votre permission. Nous avons entendu des expressions comme quêteux, hommes de paille et un qualificatif que j'entends maintenant, celui de Mike le Sabreur. Je n'aime pas du tout ce genre de langage. Il faut dire que nous avons souvent traité les députés d'en face de braillards, de rats. Mais nous allons mesurer davantage nos paroles à l'avenir . . .

M. le vice-président: Je rappelle au député qu'il doit parler du projet de loi à l'étude.

M. Brightwell: Monsieur le Président, je vais faire quelques commentaires sur ce projet de loi même s'il est rare que les députés parlent d'un projet de loi puisqu'ils semblent vouloir parler de bien d'autres choses.

M. Heap: Parlez pour vous.

Des voix: Oh, oh!

M. Brightwell: Je dois trier mes papiers, monsieur le Président, parce que cette remarque vient beaucoup plus loin dans mes notes.

J'aurais aimé dire à la Chambre ce que pensent mes électeurs de la façon dont nous faisons traîner les choses à la Chambre. C'est encore ce que nous sommes en train de faire. Nous parlons de la méthode que choisit l'opposition pour retarder l'étude des projets de loi à la Chambre et de ce qui la pousse à agir ainsi alors que le résultat final, nous le savons, est inévitable. Mes électeurs me disent: «Vous avez les moyens voulus. Allez à Ottawa et faites avancer les choses à la Chambre». J'espère que lorsqu'ils liront ce discours dans le hansard, mes électeurs comprendront que nous sommes retardés par les députés de l'opposition qui ont recours à ces drôles de règles.

M. Waddell: Drôles de règles?

M. Brightwell: Je retire ces paroles. Cette expression n'est pas convenable. Je veux parler de l'application de règles dilatoires.

J'en arrive à l'essentiel de ce débat, monsieur le Président. Ce serait une perte de temps de répéter toutes les données concernant ces deux programmes, et d'autres députés l'ont fait avec beaucoup d'éloquence. J'ai quelques remarques à faire. Je dois admettre que les députés ont peu parlé du projet de loi et plus d'autres aspects, mais vous m'avez dit que je ne pouvais pas faire ces remarques, monsieur le Président.

Au moins deux députés ont parlé des subventions directes offertes aux propriétaires et de l'industrie des matériaux isolants et du chauffage domestique. Le dernier député à être intervenu a parlé d'une attaque contre les économiquement faibles, lesquels, selon lui, souhaitent que le gouvernement fédéral subventionne la création d'emplois. C'est un exemple flagrant du manque de logique des député de l'opposition en matière de gouvernements et de déficits. L'opposition croit que si l'on enregistre un déficit, cela ne coûte rien aux propriétaires moyens. Lorsque j'ai préparé ce discours, j'avais en tête un déficit de 30 milliards de dollars pour l'année financière en cours. Je sais qu'il atteint maintenant près de 35 milliards de dollars. Les frais d'administration de ce déficit s'élèvent à près de $120 par Canadien et par an. Les économies de pétrole, elles, sont éternelles. Des députés ont déclaré que l'on peut économiser un dollar aujourd'hui et qu'il sera épargné à tout jamais. Toutefois, un déficit de 35 milliards de dollars nous coûtera toujours de l'argent, parce qu'il est amorti sur l'avenir.

Personne ne peut prétendre que la diminution du déficit est dissociée du bien-être de chaque Canadien. Mon parti, le gouvernement, a été élu par la population qui sait qu'il s'agit d'un important problème pour les Canadiens. Les gens savent que les dépenses gouvernementales échappent à tout contrôle. J'espère pouvoir dire un jour «échappaient» à tout contrôle. Les gens veulent des changements et ceux que nous proposons aujourd'hui ne sont qu'un autre pas dans la bonne direction.

Je conviens avec les députés d'en face que ces programmes ont été couronnés de succès et que les changements survenus depuis 1977 justifient leur suppression. On en sait aujourd'hui beaucoup plus sur l'économie d'énergie, et ce nouveau savoir a été appliqué aux nouvelles constructions. Près de 5 p. 100 des maisons occupées ont été construites depuis 1977, soit près du

quart des maisons qui ont été améliorées en vertu du programme. En même temps que l'on construisait de nouvelles maisons, bon nombre des anciennes ont été démolies, c'est-à-dire celles qui avaient le plus besoin des programmes d'isolation des maisons et de remplacement du pétrole. La théorie de l'économie d'énergie fait désormais partie de notre vie et les besoins diminuent. Il faut mettre fin au programme PITRC, qui est devenu superflu.

Personne n'a parlé, je crois, du coût de l'inflation ou des fluctuations que celle-ci a subies depuis 1977. J'ai pris la peine de vérifier les statistiques. Le prix de l'essence et de l'électricité ont augmenté de 230 p. 100 et de 170 p. 100 respectivement. Comme l'a dit le député, le prix auquel nous payions auparavant l'électricité était si excessif que l'augmentation n'a pas changé grand-chose. Le prix du mazout a augmenté de 300 p. 100.

Au cours de la même période, le prix des isolants thermiques a augmenté de plus de 50 p. 100. Le pouvoir d'achat du dollar canadien a diminué de beaucoup plus de 50 p. 100. Ainsi, la subvention de $500 accordée en 1977 ne vaut plus ce qu'elle valait en 1977. D'autre part, le nombre des propriétaires qui voudraient remplacer le mazout par une autre forme d'énergie a presque triplé. Par ailleurs, la subvention a tellement perdu de sa valeur relative qu'elle ne vaut à peu près rien pour ceux qui la reçoivent. Peut-être s'agit-il d'une carotte, mais c'est loin d'être la carotte que c'était en 1977.

Le programme de remplacement du pétrole a vu le jour à une époque où tous les Canadiens étaient aux prises avec l'inflation et à la merci de la menace que constituait le cartel de l'OPEP. C'est cette mentalité inflationniste qui a poussé le gouvernement de ce temps-là à adopter ce programme et à prendre aussi deux autres décisions malheureuses, soit celle de mettre en œuvre le Programme énergétique national qui a ruiné notre secteur pétrolier, et celle de convaincre les agriculteurs d'investir massivement dans l'acquisition de terres. Comme disent les agriculteurs de ma circonscription, «de la terre, il ne s'en fait plus».

Cette acquisition massive de terre que le gouvernement et les banques ont favorisée est à l'origine des énormes difficultés qu'éprouve l'agriculture à l'heure actuelle. Je ne voudrais pas donner à entendre que le Programme canadien de remplacement du pétrole est une initiative aussi malheureuse, mais simplement qu'il a vu le jour dans le même climat psychologique, à une époque où la conjoncture était différente. Nous venions tout juste de nous apercevoir que nous allions être aux prises avec une crise énergétique. Le marasme économique n'avait pas encore resserré son étreinte sur nos entreprises. Je me rends compte que je me suis beaucoup trop attardé au début, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Brightwell: La situation a beaucoup changé. Ces deux programmes ont remporté beaucoup de succès. Ils n'ont plus leur raison d'être. Les nouvelles techniques, notamment pour la mise au point de fournaises à grand rendement, ainsi que l'utilisation de sources énergétiques de remplacement vont favoriser davantage la réalisation de nos objectifs économiques individuels, la préservation de l'environnement et la conservation de nos réserves de pétrole. Je suis sûr que le souci de la conservation sera maintenu, non seulement en raison de contraintes économiques, mais parce que les Canadiens sérieux sauront exercer leur droit à la libre entreprise.

Pour toutes les raisons que je viens de dire, monsieur le Président, j'appuie volontiers le projet de loi C-24.

• (1520)

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir au sujet du projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Ces deux programmes portent sur le remplacement du combustible de type courant par le gaz naturel et sur les mesures d'économie d'énergie prises dans le cadre de la construction de maisons. En fait, tout le programme d'économie d'énergie de l'ancien gouvernement a été l'un des meilleurs programmes du genre jamais mis en œuvre dans un pays. Les observateurs internationaux comme l'OCDE et d'autres organismes internationaux ont jugé que le programme était l'un des plus progressistes, éclairés et efficaces jamais mis en œuvre.

Nous vivons à l'heure actuelle dans un monde où, si l'on en croit les prévisions du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, d'ici trois ou quatre ans, le prix du pétrole sera passé de $29 américains environ le baril à $22 ou $23 américains le baril. Toujours selon ces prévisions, les ressources pétrolières du Canada lui permettront d'être autosuffisant, de façon globale, jusqu'à la fin du siècle. Nous avons été en mesure de faire passer la participation canadienne dans le secteur pétrolier et gazier et dans le secteur énergétique en général à quelque 40 p. 100.

Rappelons-nous cependant la situation à l'automne de 1980 et durant toute l'année 1981. Nous vivions alors dans un monde bien différent. Nous espérions au mieux atteindre l'autarcie énergétique, globale, en 1995. En fait, on a réalisé cet objectif en 1983, ce qui est en soi un miracle. A l'époque on parlait d'atteindre un objectif de 50 p. 100 de participation canadienne d'ici 1990 et en réalité, nous sommes passés de 28 p. 100 en 1980, à près de 40 p. 100 à l'heure actuelle.

Nous avons atteint bon nombre des objectifs du Programme énergétique national grâce aux énormes travaux de prospection et de mise en valeur dans la mer de Beaufort et au large de la côte est. Ces travaux ont été favorisés par le Programme d'encouragements pétroliers et d'autres programmes du gouvernement fédéral. Ce qui est tout aussi important voir plus important, c'est tout le programme d'économie d'énergie dont les programmes PCRP et PITRC étaient des éléments importants. Grâce à certains programmes, des usines de valorisation transformaient les résidus de distillation des usines de Sarnia et Montréal en carburants, en essence et le reste aux fins d'utilisation au Canada. De plus, on utilisait de moins en moins sur la côte est le pétrole en provenance du Moyen-Orient, dont les approvisionnements ne sont pas sûrs, pour le remplacer par du pétrole en provenance du Mexique et du Venezuela. Il faut tenir compte non pas seulement des usines qui servaient à mettre en valeur et transformer les résidus de distillation. Nous devrions aussi tenir compte des programmes de mise en valeur, ceux conçus pour les pétroles lourds de Lloydminster, le bassin sédimentaire de l'Ouest, le projet Syncrude et d'autres projets de la région de Fort McMurray. Certes, cette région comprend d'immenses réserves, mais je me demande si le gouvernement

pourra avoir la même attitude que l'autre a eue en 1979 et 1980. A la place de projets d'envergure, nous pourrions compter sur des projets plus modestes pour mettre en valeur nos immenses réserves de pétrole lourd.

Pour le propriétaire moyen du nord de l'Ontario, une telle suggestion paraît passablement abstraite. Il faut qu'il soit au courant, mais il comprend beaucoup mieux le programme de remplacement. Dans ma circonscription, des bulldozers sont à l'œuvre sur la rive nord du lac Huron pour aménager le gazoduc. Ce gazoduc d'une valeur de 51 ou 52 millions transportera du gaz depuis Sault Sainte-Marie jusqu'à Blind River, Elliot Lake et peut-être, si on suit mes conseils, à chaque collectivité de la rive nord.

C'est la confusion la plus complète de l'autre côté de la Chambre. Dans le cadre du Programme d'expansion des réseaux de distribution (PERD), le gouvernement dépense quelque 33 millions pour alimenter cette région en gaz naturel. En même temps que l'on paie les bulldozers pour déplacer la terre, le gouvernement supprime le PCRP, si bien que les propriétaires de Blind River et d'Elliot Lake, surtout les gagne-petit, ne pourront bénéficier de $800 pour faire installer le gaz naturel. Pour les personnes à revenu élevé, cela ne change pas grand-chose. Elles dépenseront l'argent et comme elles gagnent beaucoup, sans doute qu'elles perdraient de toute façon la moitié de la subvention. Cependant, les mères chefs de ménage, les veufs et les pensionnés qui paient $1,100 ou $1,200 par année pour se chauffer au mazout, voudraient bien profiter du programme. Au lieu de devoir dépenser $2,300, ils auraient pu toucher $800 et ne débourser que $1,500. Et au bout de trois ans environ, ils auraient suffisamment épargné, car le gaz naturel coûte moins cher et un nouveau système est plus efficace, pour payer le prix initial de l'installation.

Le gouvernement prête les deux tiers des frais d'aménagement du gazoduc d'une part et, de l'autre, il supprime une subvention qui aiderait les familles à faible revenu. J'ai dit au ministre que le gouvernement devrait plutôt dépenser 33 millions pour le gazoduc et prolonger le PCRP jusqu'à l'automne ou plus tard encore, de sorte que le gaz naturel soit installé en octobre et en novembre, ce qui permettrait aux propriétaires de profiter du programme. J'invite donc le gouvernement à mettre de côté le projet de loi et à poursuivre le programme.

Dans les prévisions de dépenses du gouvernement du Canada publiées il y a environ deux semaines, nous voyons que le Programme d'encouragements du secteur pétrolier coûtera 1.6 milliard. Ces subventions donneront un sérieux coup de main aux travaux de prospection au large de la côte est, dans le haut Arcticque et dans la mer de Beaufort, et elles avantageront particulièrement les sociétés canadiennes.

• (1530)

Si nous avons assez d'argent pour le secteur tertiaire desservant le secteur énergétique, nous devrions, à mon avis, pouvoir consacrer 160 ou 170 millions de dollars aux programmes de remplacement du pétrole et d'isolation thermique des maisons. Le PITRC nous permet d'économiser de l'énergie et le programme de remplacement du pétrole, d'économiser du pétrole en convertissant au gaz naturel les chaudières et les usines qui en sont alimentées. C'étaient là les objectifs de ces programmes qui ont eu beaucoup de succès et que nous devrions maintenir.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que j'ai appuyé la motion de mon collègue, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), demandant le renvoi du projet de loi à six mois. Notre groupe estime que le mieux serait que le projet de loi soit retiré, mais nous voulons bien admettre que six mois de prolongation du programme seraient utiles à ceux qui veulent profiter à la fois des programmes PCRP et PITRC.

Je relève que mon collègue, le député d'Esquimalt-Saanich (M. Crofton) est en Chambre aujourd'hui. Il a sûrement dû recevoir comme moi la demande des entrepreneurs électriciens de la région, qui sollicitent une prolongation spéciale du programme pour l'île Vancouver. Les habitants de l'île Vancouver n'ont pu profiter du programme PCRP avant 1983 parce qu'il y a quelques années, il a été question pendant une campagne électorale de construire un gazoduc en direction de l'île Vancouver. Pour cette raison, les habitants de l'île n'ont pu profiter du programme de substitution du pétrole, si ce n'est en installant de très coûteuses thermopompes. Ce n'est qu'en 1983 qu'ils ont pu profiter du programme en passant au chauffage à l'électricité ou au bois. Une campagne a donc été lancée en faveur de la prolongation du programme au profit des habitants de l'île Vancouver.

Mais je trouve que les deux programmes devraient être prolongés au profit de tous les Canadiens. Ces programmes se sont révélés utiles jusqu'ici. Ils n'ont atteint que la moitié des objectifs qui leur avaient été fixés lorsqu'ils ont été adoptés, et j'estime qu'il faudrait leur permettre d'aller jusqu'au bout. Au lieu de supprimer le programme PCRP en 1990 comme prévu, il faudrait qu'il puisse continuer.

D'après le gouvernement conservateur, l'arrêt de ces programmes répond à un désir des ministériels de s'attaquer au déficit. Telle semble être la doctrine conservatrice. Mais je me demande si c'est bien là le cas. Est-ce que les ministériels sont tellement désireux de s'attaquer au déficit? S'ils procédaient à une analyse économique de la situation, ils comprendraient que c'est économiquement injustifié.

On peut s'interroger sur l'étymologie du mot «économie». Cela veut dire les lois du ménage. Dans un autre sens, non pas abstrait mais concret, l'économie c'est le fait d'éviter une dépense. Or supprimer ces deux programmes, c'est supprimer des mesures très économiques.

Dans le discours qu'il a fait hier, le député de Regina-Est (M. de Jong) a exposé certaines données économiques de la question. Si le gouvernement cherchait vraiment l'économie, il prêterait l'oreille à ce que lui et d'autres députés de l'opposition lui ont dit.

En encourageant les Canadiens à renoncer au pétrole, le programme PCRP a économisé environ 15.3 millions de barils de pétrole par année. C'est suffisant pour chauffer environ 650,000 maisons. Une bonne partie de ces économies de pétrole ont été réalisées dans l'est du Canada où, comme nous le savons tous, nous avons mis en œuvre des programmes très onéreux de subvention à cause du coût d'approvisionnement en pétrole importé.

Nous pouvons examiner l'aspect économique de la situation sous l'angle de la création d'emplois. De 1977 à 1982, le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes a fourni 44,000 années-personnes de travail, soit 53 années-personnes de travail pour chaque million de dollars dépensés.

De 1981 à 1985, le Programme canadien de remplacement du pétrole a fourni quelque 16,750 années-personnes de travail, soit 30.5 années-personnes de travail pour chaque million dépensé.

Nous devrions examiner l'aspect économique de la situation sous l'angle du meilleur usage de ressources limitées. Nous savons tous que nos réserves pétrolières ne seront pas éternelles. Nous voyons diminuer nos réserves de brut classique, soit le pétrole le meilleur marché existant au Canada. L'Office national de l'énergie estime que d'ici 2005, la production de brut classique aura diminué d'environ 28 p. 100 par rapport à son niveau actuel. Les autres sources d'énergie sont très chères, leur prix équivalant entre $30 et $70 le baril. Le programme de remplacement du pétrole a permis d'épargner $3 à $5 le baril de pétrole. L'économie d'énergie, c'est évident, a réduit au plus bas le prix du pétrole.

On peut interpréter de diverses façons les données statistiques. Les services de la Bibliothèque du Parlement ont établi le résumé suivant:

> Au total, on estime à 115,000 barils par jour au moins en équivalent-pétrole les économies d'énergie réalisées dans les logements dont les propriétaires se sont prévalus des programmes PITRC et PCRP. De ce chiffre, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources estime en gros qu'on aurait pu économiser 40,000 barils par jour sans les programmes en question, ce qui montre que le PITRC et le PCRP ont permis d'économiser environ 75,000 barils par jour d'équivalent-pétrole. Par conséquent, la réduction en équivalent-pétrole s'élève annuellement entre 25 et 30 millions de barils.

Le gouvernement semble faire fi des économies que ces deux programmes nous ont permis de réaliser. Les députés ministériels parlent comme si le secteur privé allait prendre la relève. Ce n'est tout simplement pas le cas. Une étude effectuée par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources il y a quelques années a révélé qu'entre 1977 et 1982, 43 p. 100 de l'ensemble des travaux d'isolation entrepris sur le marché l'ont été en vertu du programme d'isolation thermique des maisons; si le programme n'avait pas existé, 65 p. 100 des travaux réalisés en vertu de ce programme n'auraient pas été entrepris, 37 p. 100 des personnes qui ont bénéficié du programme n'auraient pas isolé leur maison et 75 p. 100 des sommes qu'elles ont consacrées à ces travaux n'auraient pas été dépensées.

Il devient évident que le secteur privé ne prendra pas la relève quand les programmes vont disparaître. Nous allons perdre des emplois et rater les économies d'énergie qui en auraient résulté. Nous allons priver les propriétaires de maisons d'une occasion d'économiser de l'argent.

Je tiens à rappeler aux députés ministériels que l'argent économisé par les propriétaires serait dépensé dans d'autres secteurs de l'économie et qu'il aurait ainsi un effet stimulant. La dernière chose que peut vouloir le gouvernement, c'est une aggravation de la dépression économique, à moins que ses députés ne soient bien décidés à imiter l'exemple épouvantable du gouvernement du Crédit social de la Colombie-Britannique.

Nous devons insister sur le fait que le secteur privé ne prendra pas la relève. Un autre point sur lequel il faut appuyer, c'est que les bénéficiaires du programmes ne sont pas des gens riches. En fait, plus de gens à faible revenu se sont prévalus du programme que de propriétaires d'autres groupes de revenu.

• (1540)

Je prie le gouvernement de considérer la motion de report du projet de loi à six mois, qui permettrait aux gens de profiter de ces excellents programmes. En fait, nous préférerions que le gouvernement renonce complètement à ce projet de loi, mais, à défaut, un report serait acceptable. De la part du gouvernement, c'est une fausse économie que de s'attaquer au déficit en supprimant ces deux programmes qui ont profité aux Canadiens moyens, ont économisé de l'énergie, ont fourni des emplois et de l'argent aux Canadiens et au gouvernement.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais parler de la motion qui a été présentée par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Je pense que cette motion mérite d'être appuyée, car elle est dans l'intérêt des Canadiens.

Dans le projet de loi C-24, le gouvernement présente une proposition qui signifie que ceux qui ont demandé à profiter du Programme canadien de remplacement du pétrole avant le 8 novembre pourront recevoir la subvention même si les travaux ne sont pas terminés avant le 31 mars. Toutefois, le travail doit être fini avant la fin de juin de cette année. Pour ceux qui n'ont pas fait leur demande avant le 8 novembre, il n'y a aucune garantie, si le travail n'est pas fait avant le 31 mars, qu'ils pourront en bénéficier. En fait, le projet de loi précise nettement que si le travail n'est pas terminé avant le 31 mars, on ne versera pas les $800 de subvention. J'estime que c'est là une décision extrêmement pénible pour un grand nombre de Canadiens.

Le gouvernement a déclaré que si ceux qui ont fait une demande sont en mesure de terminer le travail avant le 31 mars, qu'ils aient ou non demandé la subvention avant le 8 novembre, l'inspection pourrait être faite après le 31 mars. C'est très bien. Il n'y a pas de doute que c'est une décision positive. Mais qu'arrive-t-il des nombreux Canadiens qui ont fait leur demande après le 8 novembre? Chacun sait que s'il y a eu tant de demandes depuis le 8 novembre, c'est que les gens savaient ou pressentaient qu'on mettrait fin au programme. Bien sûr, c'est ce qui explique l'énorme intérêt manifesté depuis cette date. Entre le 1er octobre 1984 et le 26 février 1985, Consumers Gas, dans le sud de l'Ontario, a reçu 17,900 demandes de gens qui voulaient délaisser le mazout pour s'abonner au gaz. Toutefois, du 1er octobre 1983 à la fin de février 1984, il n'y avait eu qu'environ 4,500 demandes. Il y en a donc eu près de 18,000 cette année, par rapport à 4,500 l'année dernière.

Les entreprises qui installent les systèmes de chauffage au gaz ou à l'électricité sont débordées de demandes pour des travaux qui doivent être réalisés avant le 31 mars. Comme il s'agit d'un travail très difficile, les demandes ne pourront pas toutes êtes remplies à temps et bien des gens ne pourront pas profiter du programme.

Il y a des difficultés de toute nature. En premier lieu, évidemment, on ne pourrait pas suffire à la demande. Deuxièmement, en hiver, les conditions climatiques ne favorisent pas comme en été l'installation des conduites de gaz. Troisièmement, à cette époque de l'année les entreprises qui devraient fabriquer les chaudières pour le chauffage au gaz fabriquent plutôt des climatiseurs en prévision de l'été. Ainsi, les fabricants sont maintenant obligés de se rééquiper entièrement et

de changer de systèmes pour fournir des fournaises qui répondent aux besoins. Combien de fournaises les fabricants vont-ils pouvoir produire alors qu'ils s'efforcent de répondre à l'énorme demande de climatiseurs?

M. McDermid: Qui sont ces fabricants?

M. MacLellan: Qui ils sont? Vous n'avez qu'à leur demander. Beaucoup d'entreprises fabriquent des fournaises à gaz.

M. McDermid: Nommez-en une.

M. MacLellan: Le secrétaire parlementaire me demande de nommer une entreprise. Qu'il téléphone à la société Consumers Gas. Celle-ci lui fournira les noms. L'opposition ministérielle devient très susceptible. Où donc est le gouvernement et où donc est l'opposition? Le gouvernement s'oppose apparemment aux vœux de la population et nie les faits que l'opposition lui fournit. Il est sur la défensive. Son attitude est révélatrice. C'est qu'il n'a tout simplement pas de motif valable de mettre fin au Programme canadien de remplacement du pétrole.

Le NPD a pésenté une motion proposant de reporter de six mois la deuxième lecture de ce projet de loi. Le parti libéral a demandé de prolonger le programme de six mois. Nous demandons fondamentalement la même chose, soit de donner aux personnes qui ont présenté une demande la chance de faire installer leur équipement. Ce n'est pas trop demander.

Le ministre a déclaré que le Programme canadien de remplacement du pétrole et le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes sont devenus inutiles. Cependant, l'Association des entrepreneurs en électricité d'Ottawa a signalé qu'il existe une grave pénurie de matériel de chauffage électrique. Nous parlons non seulement des installations de chauffage au gaz, mais le matériel manque également pour le chauffage à l'électricité.

La demande est forte de la part des Canadiens surtout dans le sud de l'Ontario, dans le cadre de ce programme. Le même problème se pose dans bien d'autres régions du pays. Nous n'avons ni le temps ni le matériel voulus pour remplacer les systèmes de chauffage au mazout. Si le programme est prolongé de six mois, les sociétés auront le temps de fabriquer le matériel nécessaire,le moment sera mieux choisi pour installer ce matériel et l'on pourra satisfaire les demandes des canadiens durant ce délai.

En outre, la contribution faite en vertu du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes diminue. Le gouvernement a réduit sa participation de deux tiers à 30 p. 100 à compter du 1er janvier. Le programme ne va pas être entièrement supprimé, mais pour les personnes qui n'ont pas assez d'argent pour isoler leur maison, cela représente une diminution sensible de la subvention qu'elles auraient reçue. Un grand nombre de Canadiens n'ont plus les moyens de participer au programme.

A notre avis, les Canadiens devraient être en mesure de profiter de ces programmes, qui sont valables, et pas un seul député ne prétendrait le contraire. Les programmes PCRP et PITRC ont offert un avantage très net. Je le répète, outre la subvention de $800 que les gens ont reçue en vertu du PCRP ou de $500 en vertu du PITRC, ils ont également obtenu toutes sortes de renseignements utiles, surtout en ce qui concerne le remplacement du mazout. Ces programmes leur ont fourni des renseignements sur le coût de la conversion, les autres solutions possibles et les normes que doivent respecter les fournisseurs du matériel. Les fournaises doivent être approuvées par l'ACNOR. Par l'entremise du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le gouvernement a mis à la disposition des Canadiens une ligne téléphonique sans frais pour leur permettre d'appeler les responsables de l'application des programmes en vue d'obtenir les renseignements dont ils avaient grandement besoin. Ce programme de premier ordre a aidé un grand nombre de Canadiens. Je n'ai pas entendu le gouvernement dire comment il allait s'y prendre pour diffuser la même information et donner aux Canadiens la même assurance et la même protection.

• (1550)

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de ce projet de loi. Je suis assez étonné de constater qu'aucun conservateur n'a jugé bon d'exprimer les inquiétudes que cause à ses commettants l'abolition de deux programmes très importants . . .

M. McDermid: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je sais que le député ne voudrait pas induire la Chambre en erreur de propos délibéré. Un ministériel—le député de Perth (M. Brightwell)—a pris la parole tout à l'heure. Le député de Burnaby (M. Robinson) ne veut sûrement pas induire la Chambre en erreur de propos délibéré.

M. Waddell: Il n'avait pas fini sa phrase.

M. McDermid: Je lui demande de présenter des excuses.

M. le vice-président: Le député de Burnaby (M. Robinson) peut poursuivre le débat sur le projet de loi C-24.

M. Robinson: Le député qui vient de parler tient sûrement à se reprendre et à ne pas insinuer que j'ai induit la Chambre en erreur de propos délibéré. Il sait que cette expression est antiréglementaire et je saurais gré à la présidence de le confirmer.

M. McDermid: A propos de ce rappel au Règlement, monsieur le Président, je n'ai pas dit que le député induisait la Chambre en erreur de propos délibéré, mais bien qu'il ne voulait pas induire la Chambre en erreur de propos délibéré.

M. le vice-président: Cela satisfait-il le député?

M. Robinson: Monsieur le Président, le compte rendu indiquera nettement, je crois, que le député a voulu laisser entendre que j'avais d'une façon ou d'une autre cherché à induire la Chambre en erreur. Je crois qu'il voudra bien se rétracter à cet égard.

M. le vice-président: Malgré tout le respect qu'elle a pour le député de Burnaby, la présidence n'a pas eu cette impression. Par conséquent, la présidence juge que le député n'a pas à se rétracter. La présidence accorde la parole au député de Burnaby pour qu'il participe au débat.

M. Robinson: Monsieur le Président, à propos du point soulevé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid), je dirai que si un seul député ministériel voulait bien prendre la parole pour défendre ce projet de loi, je serais prêt à lui céder la parole et écouter très attentivement ce qu'il aurait à dire. C'est avec plaisir que je céderais la parole à tout député ministériel qui serait prêt à défendre ici ce projet de loi. Je serais tout disposé à ce que nous ajournions nos travaux le temps que le député trouve quelqu'un.

M. McDermid: Vous avez la parole. Cédez-la à quelqu'un d'autre.

M. Robinson: Personne ne demande la parole, monsieur le Président.

M. McDermid: Nous ne pouvons prendre la parole puisque vous l'avez. Asseyez-vous et laissez la parole à quelqu'un d'autre.

M. Robinson: Personne n'est prêt à prendre la parole pour défendre ce projet de loi.

M. McDermid: Asseyez-vous et vous verrez bien!

M. Robinson: Ce n'est pas étonnant, monsieur le Président.

M. McDermid: Asseyez-vous!

M. le vice-président: Je demanderais au député de bien vouloir reprendre le débat.

M. McDermid: Asseyez-vous!

M. Robinson: Merci, monsieur le Président. Je suis persuadé que ces députés auront l'occasion lundi . . .

M. Gormley: Nous avons quelqu'un qui demande à prendre la parole.

M. le vice-président: Ai-je raison de croire que le député a terminé son allocution?

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Un vrai défi néo-démocrate!

M. le vice-président: La parole est au député de Burnaby.

M. Robinson: Monsieur le Président, ce projet de loi est d'importance capitale pour mes électeurs et les Canadiens en général. En présentant ce projet de loi important, le gouvernement donne préséance aux intérêts des sociétés sur ceux des simples Canadiens. Si le gouvernement voulait vraiment réduire le déficit, il aurait examiné les dons considérables qu'il fait aux compagnies pétrolières au lieu de s'attaquer aux Canadiens qui profitent d'une proposition fort judicieuse en vue de favoriser les économies d'énergie. Les députés ministériels reconnaîtront, j'en suis certain, que ce projet de loi élimine deux mesures très importantes visant à économiser l'énergie, soit le programme canadien de remplacement du pétrole et le programme d'isolation thermique des maisons canadiennes.

Nous nous opposons à ce projet de loi, monsieur le Président et j'appuie la motion de mon collègue, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), proposant le renvoi du projet de loi à six mois. S'ils était possible de le renvoyer à six ans ou à six décennies, je serais disposé à proposer cet amendement. Mais tout au moins, un renvoi à six mois donnerait la chance aux Canadiens de faire comprendre aux députés ministériels que le gouvernement ne devrait pas se plier ainsi aux exigences des grandes pétrolières.

Cet important programme institué en 1980 était destiné à fournir une aide financière pour faciliter la conversion des systèmes de chauffage dans les logements, les immeubles commerciaux et industriels afin d'utiliser d'autres formes d'énergie que le pétrole. Les propriétaires transforment leur chauffage au gaz naturel, à l'électricité, au propane, au bois, à l'énergie éolienne ou solaire. Je dois ajouter, monsieur le Président, que dans ma circonscription, celle de Burnaby, en Colombie-Britannique, on a réagi favorablement à ce programme. Nombre de mes électeurs ont profité du fait qu'on peut se faire rembourser jusqu'à concurrence de 50 p. 100 des coûts admissibles du matériel et de la main-d'œuvre pour les travaux de conversion jusqu'à concurrence de $800. Nous avons été amèrement déçus d'apprendre que le gouvernement entend éliminer cet important programme.

Monsieur le Président, j'ai relu très attentivement tous les discours tenus par les ministériels d'aujourd'hui lors de la campagne électorale. J'ai bien vérifié, mais nulle part dans leurs discours ou dans le pays les députés d'en face ont laissé entendre aux Canadiens qu'ils allaient s'en prendre aux programmes d'économie de l'énergie comme le Programme canadien de remplacement du pétrole et le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Non, monsieur le Président, ils n'en ont pas touché un mot à l'électorat.

M. McDermid: Relisez mon discours à ce sujet.

M. Robinson: Le député de Brampton-Georgetown aurait apparemment déclaré à ses électeurs qu'il comptait voter en faveur de la suppression de ces programmes. Monsieur le Président, les électeurs de Brampton-Georgetown qui sont à l'écoute aujourd'hui devraient savoir que leur député souscrit à la suppression de ces programmes importants qui favorisent l'économie de l'énergie.

M. Waddell: C'est incroyable!

M. Robinson: D'autre part, les ministériels ne disent rien au sujet des avantages que reçoivent les sociétés pétrolières multinationales. Il y a notamment le Programme d'encouragements pétroliers que les ministériels ont appuyé dans le passé et qu'ils continueront d'appuyer. Ils se sont rangés du côté des libéraux lorsqu'il s'agit du Programme énergétique national, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Cessez de plainsanter.

M. Robinson: Le Programme canadien de remplacement du pétrole devait rester en vigueur jusqu'en 1990, mais il semble maintenant qu'il se terminera le 31 mars 1985. En réalité, monsieur le Président, le couperet s'est abattu le 8 novembre, non seulement sur ce programme-ci, mais aussi sur bon nombre d'autres mesures sociales et économiques importantes, y compris des programmes reliés à l'environnement, à la culture et à toutes sortes d'autres questions. Nous avons déjà pu constater en Colombie-Britannique ce que veulent dire des compressions budgétaires comme celles que le gouvernement fédéral nous a annoncées. L'annulation de ce programme très important n'est qu'une autre preuve des ressemblances idéologiques qui existent entre le gouvernement fédéral conservateur et son allié, le gouvernement du Crédit social en Colombie-Britannique.

Ce programme a eu pas mal de succès. Au moment de sa mise en vigueur, 37 p. 100 des maisons étaient chauffées au mazout. De fait, d'après les fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le programme a donné d'excellents résultats. Près d'un million de logements auparavant chauffés au mazout utilisent maintenant d'autres sources d'énergie. Je signale que si le programme avait été maintenu, plus d'un million de logements auraient converti leur système de chauffage au mazout pour utiliser une autre forme d'énergie. Nous économisons du pétrole.

Le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes est une autre mesure que le gouvernement veut supprimer. Les critères fixés dans le cadre du programme ont été modifiés récemment d'une façon qui nuit certainement aux habitants de ma circonscription de Burnaby. Je sais, monsieur le Président, qu'au cours des jours et des semaines à venir, d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre signaleront au gouvernement leurs graves préoccupations au sujet de la façon dont celui-ci s'est rangé du côté des libéraux pour appuyer le Programme énergétique national et dont il s'attaque maintenant à d'autres programmes visant à économiser l'énergie.

M. le vice-président: Comme il est 16 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1600)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour passer à l'article nº 175?

Des voix: D'accord.

* * *

LA RÉFORME DU SÉNAT

MOTION PRÉVOYANT QUE LA CHAMBRE EXAMINE LE RAPPORT DU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills) propose:

Que la Chambre prenne note du rapport du comité mixte spécial sur la réforme du Sénat, déposé à la Chambre des communes le mardi 31 janvier 1984.

—Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de vous parler de la motion prévoyant que la Chambre examine attentivement le rapport du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la réforme du Sénat. Comme vous le savez, la réforme du Sénat fait de nouveau l'objet d'un débat animé au sein de la population. On veut du changement cela est certain, et on nous accorde un bien bref délai pour procéder aux changements qui s'imposent.

Je voudrais exprimer mes remerciements aux derniers sénateurs désignés par l'ancien premier ministre qui ont remis la question à l'ordre du jour en s'opposant à la volonté de la Chambre exprimée par une résolution unanime de tous les partis. Il se pourrait bien que cette fois-ci le Sénat fasse l'objet de certaines réformes et j'espère que les députés examineront le rapport du comité mixte spécial avec l'idée de le faire approuver par le cabinet fédéral et ceux des provinces. Nous savons que la raison pour laquelle les sénateurs désignés s'en sont pris à la Chambre, c'est qu'ils en voulaient à l'emprise et au pouvoir du très honorable chef de l'opposition (M. Turner). Naturellement, ce dernier ne fait pas partie du cercle de leurs amis. En deuxième lieu, ils voulaient également embêter le gouvernement. En fin de compte, ils se sont embêtés eux-mêmes. Ils ont montré où se situaient leurs intérêts et il se pourrait que ce geste d'égoïsme amène une heureuse conclusion.

Aujourd'hui, je voudrais inciter le cabinet à se servir de ce rapport spécial comme point de départ. Pour ma part, je voudrais qu'une résolution soit présentée à la Chambre pour adopter les règlements et ensuite qu'on ait recours à l'article 38 de la nouvelle loi constitutionnelle et qu'on le soumette ensuite aux premiers ministres et aux assemblées législatives des provinces. Si l'on soumettait le rapport à la population, il ne serait pas étonnant qu'elle l'accueille fort bien. Je voudrais aussi inviter tous les députés, surtout la centaine de nouveaux qui, parce qu'il leur faut du temps pour apprendre leur métier, n'ont pas eu l'occasion de lire les rapports des comités précédents sur le sujet, à demander à leurs collaborateurs d'examiner le nouveau rapport, car il en vaut sûrement la peine.

Le rapport a été remis en janvier 1984. Le comité était formé de huit sénateurs et de dix députés. J'ai eu la chance d'en faire partie à la dernière étape des audiences ainsi qu'à l'étape du rapport qui a demandé presque un an de préparation. Le comité a parcouru chacune des provinces et les deux territoires, et a recueilli plus de 300 mémoires présentés par des particuliers ou des organismes d'un bout à l'autre du pays. Il s'agit là à mon avis d'un apport important au processus permanent de la réforme du Parlement et du Sénat. Je puis dire que le rapport du comité a un caractère pratique, car il est l'œuvre d'hommes politiques actifs et pratiques. A ce titre, il traduit bien l'équilibre qu'il est nécessaire d'assurer dans notre pays entre les paliers fédéral et provincial, de même que l'équilibre nécessaire entre une Chambre basse dont les membres sont élus selon un système de représentation populaire et une Chambre haute qui devrait refléter les divers intérêts régionaux du grand pays qu'est le Canada.

La Confédération constituait un accommodement entre des colonies distinctes et indépendantes. Elles se sont réunies pour former notre pays et nous avons prospéré ensemble. Mais des pressions s'accumulent de temps à autre et il devient nécessaire de réviser ce contrat. Ce rapport élaboré par des hommes politiques actifs et pratiques fournit une base sur laquelle conclure un nouveau contrat. J'exhorte donc mes collègues à prendre sérieusement connaissance du rapport et à y réfléchir.

De façon générale, le comité s'est prononcé contre le statu quo. A maintes reprises, des particuliers et des groupes sont venus dire au comité que le statu quo était inadmissible. Ils veulent un changement. En majorité ils se sont prononcés pour un Sénat électif. Le projet que nous avons présenté indique nettement que le cabinet devrait être plus sensibilisé. Si les recommandations du comité mixte spécial avaient été concrétisées dans des lois, il n'aurait jamais été question de Programme énergétique national. Il n'aurait jamais été question du premier programme constitutionnel. Le cabinet aurait dû être beaucoup plus sensibilisé aux régions et aux intérêts de nos diverses populations.

En outre, le comité a dit que le rôle du Sénat serait avant tout de représenter la régionalité canadienne. Nous avons accepté que la Chambre basse soit toujours favorable aux deux provinces centrales, du fait de la représentation en fonction du nombre d'habitants. Cela a été reconnu comme important parce qu'il faut représenter la majorité de la population, et la réalité veut qu'il y ait environ 15 millions de nos compatriotes qui habitent l'Ontario et le Québec. Nos ancêtres ont combattu et sont morts pour le principe de la représentation en fonction du nombre d'habitants, et nous n'avons pas cru que nous devions nous en écarter. Mais pour assurer un contrepoids, la Chambre haute pourrait être valablement pondérée en faveur des régions et constituer de ce fait un garde-fou contre l'utilisation irraisonnée de la force représentative des provinces centrales dans notre Chambre basse, la Chambre des communes. Voilà pourquoi nous avons recommandé que le Sénat soit électif et qu'il serve de garde-fou à la Chambre basse.

Il y a une autre chose qui s'est manifestée très nettement au cours des audiences du comité, c'est que les Canadiens désirent que le Parlement soit une dimension importante de leur vie. Les gens n'ont aucune difficulté à se trouver une double appartenance dans notre pays. Ils sont fiers d'être Québécois ou Albertains, mais ils sont également fiers d'être Canadiens. Ils veulent pouvoir être fiers de cette appartenance au Canada. Mais avec le Parlement tel qu'il est actuellement, les gens des régions s'interrogent sur leur appartenance canadienne, parce qu'ils ne croient pas que leurs justes intérêts y soient représentés.

Nous avons constaté par exemple dans l'Ouest une aliénation profonde et véritable comme conséquence du Programme énergétique national et du premier projet constitutionnel. Quoi qu'il en soit, si le Sénat avait été celui que nous proposons, cela ne se serait pas produit. Les Québécois avec qui nous nous sommes entretenus auraient voulu être fiers d'être Canadiens, mais ils avaient l'impression que cette chambre basse, de leur point de vue fortement favorable à la population anglophone, avait un si grand pouvoir qu'ils s'y sentaient mal protégés. En vertu de notre proposition, ils auraient cette protection. Tout le monde peut donc avoir une identité canadienne et en être fier.

A mon sens, c'est la raison la plus importante que nous avons de réformer le Sénat. Bien entendu, le parti progressiste conservateur, maintenant qu'il est au pouvoir, compte des députés et des ministres de toutes les provinces et il se peut que les tensions s'atténuent. Mais nous voulons instituer un Sénat pour le bien du pays à long terme. Pour ce faire, il faut donner au Sénat les attributions que nous avons recommandées.

Cela m'amène aux recommandations mêmes de notre comité mixte spécial. Comme je le disais tout à l'heure, nous nous sommes tout d'abord entendus sur la nécessité de faire élire les sénateurs. En fait, la première phrase du rapport se lit comme suit:

> La principale conclusion de notre rapport est que les Canadiens devraient élire directement leurs représentants au Sénat.

Cette phrase est le résultat de l'énorme travail que l'ancien député de Perth, M. Bill Jarvis, a accompli au sein de ce comité. Au cours de son mandat de député, il a travaillé sans relâche pour le bien de l'ensemble du Canada.

• (1610)

Je le répète, dans la première phrase du rapport, on dit que le Sénat doit être électif. C'est là, sans l'ombre d'un doute, le sentiment des Canadiens. Les sénateurs nommés n'ont tout simplement pas la légitimité politique voulue pour exercer quelque pouvoir que ce soit. Pour ce faire, ils doivent être élus. Le comité a jugé que chaque sénateur devrait être élu dans une circonscription distincte afin d'être comptable devant ses commettants. Il existe à l'heure actuelle une école de pensée qui veut que les sénateurs soient élus par groupes dans de vastes circonscriptions correspondant aux provinces. Selon le comité, cela signifiait que les grandes villes des provinces éliraient tous les sénateurs et que les régions éloignées ne seraient pas représentées.

Ainsi, si les 12 sénateurs de l'Alberta étaient élus, ils viendraient tous d'Edmonton et de Calgary. En Ontario, ils viendraient de Toronto. On a donc recommandé qu'ils représentent des circonscriptions distinctes, afin que les régions rurales et éloignées de l'Ontario, du Québec, de l'Alberta et des autres provinces puissent être représentées par des sénateurs. Il s'agit vraiment d'un transfert de pouvoirs au peuple plutôt qu'à un cabinet provincial.

Il existe également une école de pensée selon laquelle le cabinet provincial devrait être en mesure de nommer les sénateurs à cette chambre fédérale. Selon notre comité, cela serait inacceptable car, si des pouvoirs doivent être transférés, ce doit être à la population qui doit avoir le pouvoir de changer de sénateur, plutôt qu'au cabinet provincial.

L'autre aspect de la question en ce qui a trait à la nomination par les provinces, monsieur le Président, c'est que si les cabinets provinciaux nommaient les sénateurs au Parlement, cela reviendrait, en fait, à leur remettre tous les pouvoirs conférés en vertu de l'article 92 et la moitié des pouvoirs parlementaires conférés par l'article 91. En réalité, deux tiers des pouvoirs du pays seraient directement entre les mains des assemblées législatives provinciales. Nous avons jugé que c'était donner trop de poids aux provinces au détriment de l'intérêt général des Canadiens que nous représentons tous et sur lequel nous devons nous arrêter au Parlement fédéral. Ce n'est pas par malveillance que nous avons rejeté cette idée, mais simplement parce que le Parlement doit être souverain.

Nous devrions être élus au Parlement par un processus électoral national qui ne doit pas accorder trop de poids aux provinces.

On a également recommandé que le Sénat soit composé de 144 sénateurs; 48 des provinces de l'Ouest, 48 de l'Ontario et du Québec et 48 des provinces de l'Atlantique et des Territoires. Nous avons consacré beaucoup de temps à cette question. Bien des gens, surtout de l'Ouest, croient que chaque province devrait être représentée par un nombre égal de sénateurs. Nous nous sommes penchés longuement sur cette question. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles nous avons rejeté cette idée. Il est évident qu'en donnant à l'Ouest, à la région de l'Atlantique et aux Territoires et au centre 48 sénateurs respectivement, on transférerait aux régions d'énormes pouvoirs qui appartiennent à l'heure actuelle à l'Ontario et au Québec. C'est un transfert de pouvoirs énorme en termes réels, pratiques et politiques. Avec un tel transfert de pouvoirs, nous n'aurions jamais eu le Programme énergétique national ou la proposition constitutionnelle.

Ceux qui prétendent que chaque province devrait être représentée par un nombre égal de sénateurs citent souvent les États-Unis en exemple. C'est un bon exemple. Peut-être que si nous recommencions à zéro avec des provinces égales et souveraines et décidions de former un nouveau Parlement, nous pourrions nous entendre sur cette formule. La réalité est que l'Ontario et le Québec ont actuellement 24 sénateurs chacun. Il serait difficile de les convaincre d'accepter de ramener ce chiffre à 10. Ils ne renonceront pas à ce pouvoir dans des négociations, et à juste titre. Il n'est pas nécessaire de donner à l'Ontario et au Québec le même nombre de sénateurs qu'aux autres provinces pour rééquilibrer le Sénat. Nous avons recommandé que les régions aient plus de poids dans un nouveau Sénat.

Prenons l'exemple des États-Unis. Bien que chaque État soit représenté par deux sénateurs, il n'y a pas un seul État américain, même la Californie, qui totalise plus de 10 p. 100 de la population du pays. Au Canada, par contre, 27 p. 100 des gens vivent au Québec et 36 p. 100 en Ontario. La différence est marquée. L'argument qui me frappe le plus, c'est le fait que, si nous avions un Sénat comptant dix sénateurs par province, les provinces de l'Atlantique et les Territoires auraient plus de 50 p. 100 des sénateurs pour seulement 13 p. 100 de la population. Nous avons estimé que cela nuirait à l'unité du Canada et que ce serait tout aussi tyrannique que ne l'est la situation actuelle pour ceux qui réclament le même nombre de sénateurs par province. Par conséquent, nous avons jugé raisonnable d'avoir 48 sénateurs par région, soit 144 en tout.

Par ailleurs, nous avons recommandé que les sénateurs soient élus. Cependant nous avons ajouté qu'ils ne pourraient être élus qu'une fois, pour neuf ans. Si le rapport comporte une lacune, c'est dans ce domaine.

Je voudrais expliquer aux députés pourquoi nous sommes arrivés à cette recommandation, laquelle pourrait naturellement être facilement éliminée lors de négociations. Nous voulions un Sénat qui ne soit pas aussi partisan que la Chambre. Nous nous efforçons de minimiser les effets de la politique partisane dans la Chambre haute. Nous connaissons tous dans notre circonscription quelqu'un qui ferait un excellent sénateur mais qui ne veut pas être un libéral, un NPD ou un conservateur bon teint.

Nous avons estimé que la seule façon de faire en sorte que la Chambre haute représente vraiment les régions et soit une assemblée de la réflexion était d'amener les sénateurs à se faire élire après une campagne. Néanmoins, leur mandat ne serait pas renouvelable. Certaines personnes voient là une lacune, pensant qu'il est impossible de demander des comptes à quelqu'un qui ne se fera jamais réélire. Toutefois, les sénateurs devraient rendre des comptes, car il y aurait une élection sénatoriale tous les quatre ans. Un tiers des sénateurs seraient alors réélus dans chaque province. Dans ma propre province, l'Alberta, 3 de nos 12 sénateurs devraient se faire élire tous les quatre ans. Par conséquent, si tous les sénateurs étaient progressistes conservateurs et ne défendaient pas les intérêts véritables de la région, il y aurait une élection dans les trois ans et certains de leurs collègues se feraient battre. Nous avons pensé que le principe de la responsabilité serait ainsi sauvegardé. En outre, on ferait disparaître le problème de la réélection. Si vous avez besoin de vous faire réélire, il vous faut une organisation politique. Il s'ensuit obligatoirement que les trois principaux partis s'en mêleraient et que le Sénat serait aussi partisan que la Chambre des communes. C'est justement ce que nous voulions éviter. Nous n'avons peut-être pas réussi, et il est possible que d'autres propositions soient plus réalistes, mais c'est dans cet esprit que le comité a fait cette recommandation.

De même, monsieur le Président, nous voulions que le Sénat dispose seulement d'un véto suspensif. Nous croyons fermement que la Chambre doit détenir le pouvoir. Si le Sénat avait un droit de véto, le cabinet devrait être responsable devant lui, ce qui est incompatible avec notre forme de gouvernement responsable. Un véto suspensif pour 120 jours de séance correspond à environ 9 mois. En politique, ce n'est pas rien. Il a fallu à peu près un an pour que la Chambre adopte le Programme énergétique national. Si celui-ci avait été soumis au Sénat et si ce dernier ne l'avait pas trouvé de son goût, les sénateurs auraient encore pu retarder son adoption de neuf mois. Le cabinet devrait alors en saisir à nouveau la Chambre et l'y faire adopter encore une fois afin qu'il puisse avoir force de loi. Cela entraînerait un autre retard d'une année. Aucun cabinet ne consacrera autant de temps à une affaire alors qu'il en a beaucoup d'autres à mener à bien. Le cabinet se trouverait donc responsable devant le Sénat. Un Sénat doté d'un pouvoir de veto suspensif aurait par conséquent tout autant de pouvoir politique effectif que s'il avait un pouvoir de veto absolu.

Je vois que mon temps de parole tire à sa fin, monsieur le Président. En conclusion, je demanderais franchement à mes collègues d'examiner notre rapport et d'y jeter un bon coup d'œil. S'ils estiment qu'il a quelque valeur qui le recommande, je leur demanderais d'adresser une note au cabinet pour l'inviter à en faire une proposition à l'intention des gouvernements provinciaux afin qu'il ne dorme pas tout simplement sur les tablettes comme c'est le cas de tant d'excellents rapports de la Chambre.

• (1620)

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je félicite mon collègue, le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), d'avoir proposé aujourd'hui cette intéressante résolution. Il arrive souvent à Ottawa et à la Chambre qu'on passe beaucoup de temps à établir des rapports. Ce sont des rapports très utiles, leur publication s'accompagne d'un certain battage publicitaire, les médias s'y intéressent pendant une huitaine de jours, puis on n'en entend plus parler.

Comme vous le savez, il y a actuellement une controverse au sujet du Sénat à cause des difficultés survenues ces dernières semaines à propos d'une mesure de finance. Bien sûr, ce genre d'événement a tendance à attirer l'attention de beaucoup de gens qui ont oublié le Sénat.

Je remercie le député de présenter cette résolution afin de rappeler non seulement à la Chambre et au Sénat, mais à tous les Canadiens, l'existence de ces rapports extrêmement utiles et surtout de celui que le député a mentionné.

Toutefois, je me permets de faire remarquer qu'au moment où les gouvernements doivent consacrer la majeure partie de leurs efforts au renouveau économique, il me semble peu probable qu'une conférence constitutionnelle permettrait de résoudre rapidement la question du Sénat. Pouvons-nous nous attendre à ce que ce genre de conférence permette d'aboutir à un consensus quant à la réforme du Sénat?

Ce n'est pas faute de propositions ou de partisans de la réforme que cette entreprise paraît incertaine. C'est plutôt à cause des divergences d'opinions quant aux meilleurs changements à apporter et aussi parce qu'il est difficile de concilier les différents points de vue que la réforme de la Chambre haute peut nécessiter de longues discussions inter-gouvernementales.

Pour vous donner un exemple des nombreuses propositions faites ces dernières années, je vous citerais le rapport que le comité spécial mixte sur la constitution du Canada a présenté en 1972. Dans ce rapport, le comité signale que le Sénat a toujours eu pour rôle de protéger les intérêts des provinces, des minorités et des régions et de soumettre les lois à un deuxième examen.

Le comité a estimé qu'il fallait réformer le Sénat et non pas l'abolir, étant donné que les motifs qui ont présidé à sa création en 1867 existent toujours. Il a recommandé que le gouvernement fédéral continue d'en nommer les membres, mais qu'à mesure que des vacances surviennent, il en comble la moitié, dans chaque province et territoire, en les nommant selon les modalités actuelles, et l'autre moitié en choisissant parmi une liste que lui proposent les gouvernements des provinces et des territoires.

En 1978, le gouvernement de la Colombie-Britannique a proposé de modifier le Sénat en profondeur et non pas de l'abolir. Il estimait que le Sénat servait en premier lieu à institutionnaliser la participation provinciale et régionale à l'élaboration des lois fédérales et, en second lieu, à réviser les mesures législatives que la Chambre a adoptées.

Il a recommandé que ce soient les gouvernements provinciaux qui nomment et congédient les sénateurs, et que le premier sénateur de chaque province soit membre du cabinet provincial. Je ne suis pas certain que cette formule donnerait des résultats satisfaisants.

D'autre part, au cours de cette même année 1978, le comité spécial de la réforme constitutionnelle de l'Assemblée législative de l'Ontario, la Canada West Foundation et le parti progressiste conservateur ont tous trois proposé de remplacer le Sénat par une «chambre des provinces». Les membres de cette chambre seraient nommés par les gouvernements provinciaux et ils comprendraient notamment des députés, des ministres et des premiers ministres provinciaux. Les représentants du gouvernement fédéral pourraient participer aux délibérations de cette chambre des provinces en présentant des mesures ou en parlant des projets de loi à l'étude, mais n'auraient pas le droit de vote.

Pour sa part, la Canada West Foundation a recommandé que cette chambre des provinces se compose de délégations provinciales et territoriales ayant un droit de vote pondéré, délégations qui comprendraient des ministres et des députés des assemblées législatives, ainsi que des fonctionnaires. Si le député était demeuré à l'assemblée législative provinciale, il aurait peut-être été nommé un jour au Sénat.

M. Boudria: C'est plus que ce que je peux en dire à votre endroit.

M. McDermid: En outre, tous les premiers ministres provinciaux seraient membres d'office de la chambre des provinces dont ils assureraient la présidence à tour de rôle. Le parti progressiste conservateur avait recommandé que la majorité des membres soient délégués par les gouvernements provinciaux et que seulement quelques-uns soient nommés par le gouvernement fédéral.

Dans son rapport de 1978 intitulé «Towards a New Canada», l'Association du barreau canadien disait que la Chambre haute devrait être réorganisée pour représenter les intérêts régionaux à l'échelon fédéral. L'Association recommandait que les membres de la Chambre haute soient nommés et démis de leurs fonctions par les gouvernements provinciaux et que le gouvernement fédéral puisse y nommer des porte-parole qui n'auraient pas le droit de vote.

Nous nous rappelons tous la Commission d'enquête Pepin-Robarts sur l'unité canadienne de 1979. Dans son rapport, cette importante commission recommandait la création d'une nouvelle deuxième Chambre qui serait connue sous le nom de «Conseil de la Fédération». Cette assemblée se composerait de délégations représentant les gouvernements provinciaux et agissant donc sous les ordres de ceux-ci. Les délégations provinciales pourraient être dirigées par un membre ayant le rang de ministre. De toute évidence, ce n'est pas le cas du député de la vallée de l'Outaouais.

En outre, les ministres du gouvernement fédéral auraient le droit de présenter et de défendre les propositions du gouvernement fédéral au Conseil de la Fédération et à ses comités, sans toutefois avoir le droit de vote. Pour sa part, la Fédération des francophones hors Québec recommandait en 1979 qu'une Chambre de la fédération soit créée et qu'elle soit formée de membres élus.

Dans son rapport de 1980 sur certains aspects de la Constitution canadienne, mieux connu sous le nom de rapport Goldenberg-Lamontagne, le comité sénatorial permanent des questions juridiques et constitutionnelles soutenait que, même si le gouvernement fédéral devait continuer de nommer tous les nouveaux sénateurs, un nouveau sénateur sur deux devrait être choisi à partir d'une liste de noms établie par le gouvernement de la province ou du territoire en cause. Le principal critère serait de maintenir l'équilibre entre les représentants de toutes les tranches de la société et les spécialistes nécessaires pour que le Sénat remplisse bien ses fonctions.

Si je continue cette énumération, les Canadiens verront qu'ils ont raison de croire que tout ce qu'on a fait ici, c'est de présenter des rapports sur le Sénat. Par exemple je pourrais poursuivre en mentionnant le «livre beige» du parti libéral du Québec qui s'intitulait «Pour une nouvelle fédération canadienne».

Une voix: Quel parti? Est-ce qu'il existe toujours?

M. McDermid: Que je sache, il existe encore.

En 1981, la Canada West Foundation est revenue sur sa position. En 1982, le gouvernement albertain publiait un document de travail dans lequel il proposait un nouveau fédéralisme canadien où les sénateurs seraient nommés par les provinces.

J'en viens, en terminant, au rapport du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre, le comité Molgat-Cosgrove, concernant la réforme du Sénat et publié en janvier 1984. Dans ce rapport, on concluait qu'il faille élire les sénateurs au suffrage universel. Leur élection raffermirait l'autorité du Parlement en ce qu'ils représenteraient les Canadiens de toutes les parties du pays.

Cependant, le comité signalait qu'il n'était pas arrivé à cette conclusion sans peine. Le passage suivant résume les divergences d'opinions sans ambages:

• (1630)

Bien qu'un nombre important de témoins se soient prononcés en faveur d'élections directes, presque autant y étaient opposés, estimant difficile de concilier ce système avec la tradition britannique et canadienne du gouvernement responsable. Certaines personnalités politiques et universitaires hautement respectées préféreraient que l'on continue de nommer les sénateurs, mais selon une formule différente. Un membre de notre Comité reste de cet avis.

Après tous ces points de vue divergents, j'en reviens donc à ma première question, monsieur le Président, soit le genre de réforme fondamentale que devrait connaître le Sénat. Y a-t-il moyen d'assurer qu'une conférence constitutionnelle pourrait à ce stade-ci supprimer d'emblée le droit de veto absolu d'un Sénat dont les membres sont actuellement nommés, ce qui est la préoccupation la plus vive de la Chambre, et mettre aussi en place un organisme nouveau ou réformé? Je ne le crois pas, monsieur le Président, pas si une telle réforme est menée d'une façon éclairée et ordonnée qui permette un examen approfondi des diverses possibilités et la réalisation éventuelle d'un consensus. Je crois, monsieur le Président, que nous devons régler la question du droit de veto absolu du Sénat actuel avant de nous engager dans un processus de réforme qui sera nécessairement long pour être efficace.

Maintenant que tous ces rapports ont été déposés, j'ai bon espoir que, dans les trois ou quatre prochaines années, une fois qu'il aura réglé les problèmes économiques déprimants de notre pays, le gouvernement prendra le temps d'examiner ces rapports et les recommandations qu'ils contiennent et de présenter une recommandation afin que nous puissions entreprendre le très important et très urgent processus de la réforme du Sénat.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je remercie bien les députés de leurs applaudissements qui fusent de toutes parts.

Une voix: Ce n'est que momentané.

M. Boudria: Je me réjouis de prendre part au débat. C'est le troisième débat de ce genre que nous avons depuis quelques jours au sujet de la réforme du Sénat. Je n'ai pas participé au deuxième, mais si les députés s'en souviennent, je suis intervenu dans le débat sur la motion proposée l'autre jour par le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse), dans laquelle, si j'ai bonne mémoire, il préconisait la réforme du Sénat, à défaut de quoi, il vaudrait mieux le supprimer. Je me suis élevé contre cette proposition. A mon avis, nous ne devrions au grand jamais, en tant que Canadiens, entreprendre de supprimer une de nos institutions parlementaires.

Nous avons souvent soutenu que nos institutions parlementaires étaient menacées par la forte concentration de pouvoirs entre les mains de l'exécutif aux dépens des corps législatifs du gouvernement. Manifestement, si nous supprimons l'un de ces derniers, nous renoncerons effectivement à ces pouvoirs en faveur de l'exécutif. Les pouvoirs seront donc davantage concentrés, et c'est ce qui m'inquiète, monsieur le Président.

Il faut également se rappeler, comme je le disais l'autre jour dans un discours à la Chambre, que le Sénat a déjà été un instrument très utile. Il s'est révélé très efficace. Nous mesurons souvent une initiative quelconque à l'efficacité qu'on lui attribue ou qu'on lui reconnaît ou qu'on pense qu'elle peut avoir eue. Mais c'est d'après ses réussites qu'il faut juger n'importe quelle institution. J'ai parlé l'autre jour de la législature qui a été élue en 1979 et qui ne comptait que deux députés de la province de Québec. Il n'y avait donc que deux ministériels pour représenter un des deux groupes linguistiques fondateurs du pays. Nous avons vécu à l'époque une situation très difficile. Sans le Sénat, le premier ministre de l'époque n'aurait pas pu désigner des membres à la Chambre haute, des francophones éminents, pour les faire ensuite entrer au cabinet.

Une voix: Pierre Juneau.

M. Boudria: Le député d'en face se souviendra qu'en 1979, l'actuel président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) par exemple, ainsi que le sénateur Asselin et un bon nombre d'autres, ont été nommés au Sénat afin que cette province-là fût représentée au ministère. Les députés d'en face seront sûrement les premiers à reconnaître qu'il importe que toutes les régions soient représentées au cabinet, même s'il n'y a pas à la Chambre de députés de cette province. Il faut qu'une province soit représentée au gouvernement, quoi qu'il en soit.

M. Holtmann: Il n'y a qu'à louer un ministre.

M. Boudria: Le député parle de louer un ministre. Je n'ai rien eu à voir avec la nomination de l'actuel président du Conseil du Trésor au Sénat à l'époque. Peut-être aimerait-il demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) pourquoi cette personne-là a été nommée . . .

M. Holtmann: Rappelez-vous 1980.

M. Boudria: . . . ce contre quoi je ne proteste d'ailleurs pas. Le député d'en face pourrait en parler au ministre concerné, quand cela lui plaira, derrière les rideaux. Quoi qu'il en soit, je pense pour ma part qu'il importe que toutes les provinces soient représentées au sein du cabinet. Si nous tombons d'accord ici aujourd'hui pour affirmer que chaque province mérite d'être représentée au cabinet, je pense que nous aurons réalisé quelque chose. Si le député n'est pas d'accord là-dessus, peut-être pourra-t-il nous dire tantôt que certaines provinces n'ont pas besoin d'être représentées au cabinet, si c'est cela qu'il pense.

M. Holtmann: Je n'ai pas dit cela.

M. Boudria: La semaine dernière j'ai reçu une lettre d'un commettant. Elle est assez intéressante. Datée du 8 mars 1985, elle dit ceci:

Cher monsieur Boudria,

Cette envie soudaine du gouvernement conservateur d'abolir le Sénat est l'une des volte-face les plus rapides que j'aie vues dernièrement. Elle est par ailleurs absolument inacceptable. Le parti libéral ne doit jamais permettre que le régime parlementaire canadien soit ainsi mutilé. Le Sénat doit survivre. Un régime parlementaire à chambre unique représente une sérieuse menace à la démocratie canadienne.

Le Sénat a cependant besoin d'une réforme en profondeur. Un Sénat élu, représentatif des diverses régions du Canada, est une solution très intéressante à la structure actuelle de cette Chambre . . .

La Chambre des communes étant si fortement dominée par un parti, il devrait sauter aux yeux qu'il faut absolument que le Sénat soit fort pour équilibrer le système.

Une voix: Qui a écrit cette lettre? Votre mère?

M. Boudria: La personne de ma circonscription qui a écrit cette lettre va évidemment recevoir un exemplaire du hansard, qui inclura la remarque que vient de faire le député. Cela pourrait aider ma correspondante à décider pour qui voter lors des prochaines élections.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Peut-être que certains députés conservateurs ne prennent pas la question au sérieux, mais je crois que celui qui a proposé la motion d'aujourd'hui ne le prend pas à la légère. Je veux le féliciter du sérieux avec lequel il a traité du sujet. Je crois que son exposé reflétait beaucoup mieux l'opinion de la population canadienne que celui que j'ai entendu l'autre jour quand nous avons eu un autre débat sur la question.

Je suis d'avis que les sénateurs devraient être élus. Nous devrions nous engager dans cette voie. Chaque fois qu'un siège devient vacant au Sénat, il devrait être comblé par voie électorale.

On se demande sans doute comment cela pourrait se faire à l'heure actuelle alors que le Sénat est censé représenter l'opinion d'une région ou d'une province dans notre régime parlementaire canadien. J'estime que nous devrions élire les sénateurs à l'occasion des élections provinciales. L'Ontario, qui est la province que j'ai le plaisir et l'honneur de représenter à la Chambre, a 24 sièges au Sénat. En supposant que nous conservions le nombre actuel de 24 sénateurs pour l'Ontario, nous devrions élire la moitié de ce nombre à chaque élection provinciale. Cela assurerait la continuité au Sénat. Autrement dit, il ne pourrait jamais y avoir plus de 12 sénateurs de changés à la fois, en supposant que tous soient défaits, ce qui n'est pas très probable. Dans cette hypothèse, le Sénat n'aurait jamais été transformé aussi radicalement. Si les sénateurs étaient élus à toutes les deux élections, c'est-à-dire si nous en élisions la moitié à chaque élection, ces derniers auraient donc un mandat de six ans. Je signale aux députés que cette formule ressemble au système américain.

• (1640)

En moyenne, le mandat des assemblées législatives dans l'ensemble du Canada dure environ trois ans. Il pourrait durer cinq ans, comme au niveau fédéral, mais les élections provinciales sont en général plus fréquentes. Si je ne m'abuse, le mandat dure en moyenne trois ans. Si nous faisions la moyenne fédérale, le chiffre ne serait pas tellement plus élevé. Quoi qu'il en soit, dans ce contexte les membres de la Chambre haute seraient élus tous les six ans.

Le motionnaire a dit qu'il serait difficile d'élire les sénateurs à l'échelle provinciale. Je crois qu'il a raison. Nous devrions diviser chaque province en districts électoraux du Sénat, un peu selon la formule employée au Québec. Chacun sait que les sénateurs québécois représentent des districts électoraux qui correspondent à l'ancien système seigneurial. Naturellement, il faudrait le modifier de manière à mieux tenir compte de la répartition démographique dans la province, mais ce serait un bon système pour démarrer.

Je pense que cela amène une autre question: comment s'assurer que le Sénat ait une saveur, une connotation fédérale? On pourrait supposer que selon ce système, les électeurs québécois ne choisiraient que des sénateurs péquistes, ce qui rendrait le travail du Sénat assez difficile. Cela aurait pu se produire par exemple aux élections de 1976. Pour éviter ce piège, il faudrait qu'un parti dispose d'un nombre minimal de sièges à la Chambre des communes avant de présenter des candidats au Sénat. Par exemple, ce pourrait être une dizaine de sièges à la Chambre ou une formule du genre. Les partis représentés à la Chambre des communes pourraient présenter des candidats au Sénat, mais comme les sénateurs seraient élus à l'occasion d'élections provinciales, l'humeur des électeurs de telle province se manifesterait au moment où ils choisiraient leurs sénateurs.

Peut-être s'agit-il d'une façon un peu simpliste d'envisager la situation, mais j'y ai pourtant longuement réfléchi. Avant d'être élu à la Chambre des communes, j'ai fait partie de l'assemblée législative de l'Ontario. J'ai aussi eu le plaisir de remplir trois mandats à l'échelon municipal. J'ai donc fait partie des trois paliers de gouvernement et j'ai examiné la situation sous ces trois angles. D'après moi, ce serait une forme de compromis à d'autres propositions qui ont déjà été faites.

[*Français*]

Monsieur le Président, tantôt, un député mentionnait qu'il y avait eu une proposition, à un certain moment, à l'effet que le Sénat pourrait avoir un nombre équivalent de sièges ou un nombre équivalent de sénateurs venant de chaque province, parce que cette situation existe aux États-Unis. A mon avis, c'est tout à fait inacceptable dans notre système de gouvernement canadien.

Il est évident, par exemple, que le Québec refuserait totalement d'être représenté de façon équivalente, disons, à l'Île-du-Prince-Édouard ou au Nouveau-Brunswick ou à d'autres provinces. Et, à mon avis, les Québécois auraient tout à fait raison de dire qu'une telle formule serait inacceptable pour eux.

A titre de Franco-Ontarien, de personne demeurant en Ontario, mais d'origine québécoise, moi-même, monsieur le Président, je peux vous dire que ce système-là me serait tout à fait inacceptable, parce qu'il faut se rappeler l'histoire de notre pays et non seulement se référer à l'actualité. On sait que lorsque notre pays a été fondé, cela a été fait par l'union de la Province-Unie du Canada, Canada-Est et Canada-Ouest et les provinces Maritimes et que lorsqu'on a uni le Canada, en 1867, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, on a fait cela à ce moment-là en tenant compte des différences d'opinions des diverses régions, et du fait que chaque région était représentée de façon égale. Les trois régions d'alors, c'est-à-dire les Maritimes, le Canada-Est, qui s'est appelé après le Québec, et le Canada-Ouest, qui s'est appelé après l'Ontario, avaient une représentation égale dans le nouveau Sénat. C'était pous assurer que la formule de représentation à la Chambre des communes qui est fondée sur la population, à un certain moment, si la population d'autres provinces augmentait, d'autres provinces à part le Québec, par exemple, que le Québec ne perdrait pas totalement sa position d'importance dans notre fédération canadienne. Et voilà pourquoi une formule selon laquelle le Québec aurait un nombre de sénateurs qui représenterait un dixième, ou un onzième, ou un douzième de notre pays, si on compte les Territoires, serait, à mon avis, tout à fait inacceptable. Il est important que le Québec soit doté d'une représentation au Sénat considérablement plus grande qu'un dixième ou un douzième de notre pays.

Monsieur le Président, à mon avis, il serait tout à fait illogique de représenter le Québec par un nombre de sénateurs équivalant à celui d'autres provinces. Le Québec mérite cette attention particulière.

[*Traduction*]

Je veux simplement signaler à la Chambre que, depuis quelques semaines, le premier ministre (M. Mulroney) et sans doute d'autres ministériels, mais il ne s'agit certainement pas de ceux qui ont présenté des résolutions pendant ce temps-là, ont essayé d'escamoter d'autres problèmes nationaux urgents en alimentant le débat et laissant entendre qu'il y aurait lieu de supprimer le Sénat. L'autre jour, le premier ministre a encore essayé le truc du miroir aux alouettes et de l'écran de fumée. Il a essayé de nous dire que si le chef de l'opposition (M. Turner) approuvait à l'instant une proposition visant à supprimer le Sénat, il y donnerait suite immédiatement. Cette idée est tout à fait ridicule. Ce pouvoir n'incombe pas au premier ministre, et encore moins au chef de l'opposition. Depuis quand une mesure gouvernementale prend-elle la forme d'un projet de loi nécessitant l'approbation du chef de l'opposition? C'est nettement impensable. Bien entendu, personne n'a pris cette idée au sérieux, pas même les journalistes.

N'oublions pas que le pays est en proie à de graves difficultés financières et que le gouvernement a fait de nombreuses promesses lors de la dernière campagne électorale. J'ai passé quelque temps à la Chambre à rappeler au gouvernement les 338 promesses qu'il a faites aux Canadiens. Ces problèmes et les engagements non remplis avec lesquels le gouvernement actuel est pris créent une situation difficile. Le gouvernement cherche à amorcer des débats sur des questions qui détourneront l'attention du chômage chez les jeunes, de ses tentatives passées d'abolir le principe d'universalité des programmes sociaux et de ses autres échecs des derniers mois. Cela n'a pas marché et ne marchera pas. Pas plus tard que la semaine dernière, le leader du gouvernement au Sénat a déclaré à la presse que l'on ne peut abolir le Sénat sans unanimité car cela contreviendrait à la formule de modification prévue dans la Constitution. S'il faut l'accord unanime des 10 provinces et des deux chambres du Parlement, pourquoi le premier ministre, le chef de notre gouvernement, a-t-il laissé entendre qu'il suffisait pour abolir le Sénat—chose qu'il n'avait pas l'intention de faire pour commencer—de présenter une résolution quelconque et d'obtenir à cet égard l'approbation du chef de l'opposition?

Ce dernier ne s'est évidemment pas laissé duper bien longtemps par cette proposition. Notre chef a une meilleure compréhension de ces problèmes que le premier ministre actuel qui n'a pas beaucoup d'expérience à la Chambre. Notre chef a compris que nous ne pouvions pas nous sortir d'affaires avec une résolution semblable. Bien sûr, le chef de notre parti a été ministre de la Justice pendant plusieurs années; il est au courant des questions constitutionnelles. Objectif et impartial comme vous l'êtes, monsieur le Président, vous seul me comprenez et êtes d'accord avec moi, j'en suis certain.

• (1650)

Une voix: Il n'a pas été premier ministre pendant longtemps.

M. Boudria: Un député dit que le chef de mon parti n'a pas été premier ministre pendant longtemps. Il va être premier ministre un jour, beaucoup plus longtemps que ne va l'être le chef de mon collègue.

Une voix: Continuez d'espérer.

M. Boudria: Il me dit de continuer d'espérer. Nous savons que la lune de miel des conservateurs est finie, qu'elle a peut-être même duré trop longtemps. Après neuf mois, les Canadiens ne pouvaient plus endurer le gouvernement conservateur précédent. Les ministériels sont au pouvoir depuis à peine sept mois et déjà les Canadiens en ont soupé. Les Canadiens les tolèrent pour l'instant, mais je suis certain que le chef de notre parti va de nouveau être premier ministre dans quatre ans.

Je termine en disant que, comme les députés ministériels, je suis en faveur de la réforme du Sénat. Procédons méthodiquement, mais n'essayons pas de prétendre que c'est plus important que nos difficultés économiques.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'appuie la motion du député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) qui propose que la Chambre prenne note du rapport du comité mixte spécial sur la réforme du Sénat déposé à la Chambre des communes le mardi 31 janvier 1984. Je suis prêt à appuyer cette motion comme j'étais prêt à appuyer la motion d'un autre ministériel, la semaine dernière, car je pense qu'un examen du rapport du Sénat nous permettrait de nous pencher sur des questions d'une plus grande portée que celles qui sont abordées dans le rapport. Ce dernier n'a jamais été examiné ici et je pense souhaitable de soulever à la Chambre les questions qu'il contient.

Les propositions faites dans ce rapport manquent de réalisme. Si nous voulions créer un nouveau pays, comme les États-Unis l'ont fait il y a quelques siècles, nous pourrions envisager d'élire directement des sénateurs dans des circonscriptions régionales. Le tiers d'entre eux viendraient de l'Atlantique, un autre tiers du centre et les autres de l'Ouest. Ils seraient élus pour une période de neuf ans qui se terminerait par des élections. Si nous voulions créer quelque chose de ce genre dans l'abstrait, cela pourrait être réalisable. Je n'en suis pas certain, mais il vaudrait la peine d'étudier la question. Il ne s'agit toutefois pas de créer quelque chose d'abstrait. Nous avons depuis 100 ans un Sénat qui ne sert pas les intérêts de la majorité des Canadiens.

Les Canadiens n'éprouvent qu'indifférence à l'égard du Sénat. Nous n'avons pas besoin d'une deuxième chambre. Les provinces ont renoncé à leur deuxième chambre. La Grande-Bretagne semble se servir de moins en moins de sa Chambre des pairs. Elle ne peut toutefois pas s'en débarrasser car le titre de pair est héréditaire. Comme le gouvernement britannique devait les utiliser, elle les a placés à la Chambre des pairs. Normalement, on ne leur accorde pas beaucoup d'attention. Je ne vois aucune raison pour que le Canada continue à avoir sa propre version de la Chambre des pairs.

J'estime que l'existence de deux chambres sème la confusion dans l'esprit du public et divise les juridictions. Il y a maintenant certains problèmes constitutionnels qui opposent le gouvernement fédéral et les provinces, mais en insistant davantage sur la division entre le Sénat et la Chambre des communes, on ne fait que compliquer davantage les mesures législatives aux yeux des citoyens ordinaires et même des législateurs.

Cela fait bien longtemps que l'on dit que nous devrions tous songer à la fois aux intérêts du Canada et à ceux de notre région. De fait, j'imagine que cet argument a aussi été utilisé lors de la création du Sénat au siècle dernier. C'est un argument très abstrait mais, curieusement, il est surtout invoqué par ceux qui désirent maintenir le statu quo, ceux qui veulent limiter le changement et ceux qui préfèrent que les riches ne cèdent pas une partie de leurs pouvoirs aux moins riches.

Le Sénat a très bien protégé les riches dans le passé. Chaque fois que le Parlement a cédé aux pressions du public et présenté une mesure législative visant à limiter les pouvoirs des banques, le Sénat a fini par réussir à augmenter ces pouvoirs. Le Sénat est très lié avec les banques. Je ne dis pas cela de tous les sénateurs, car il y en a quelques-uns qui n'ont pas de liens avec les banques. Toutefois, la façon dont les sénateurs traitent la législation bancaire est certes très avantageuse pour les banques et très néfaste pour les agriculteurs, les travailleurs et les petits entrepreneurs qui doivent subir les effets de mesures biaisées en faveur des banques.

On a beau dire que l'unité nationale est protégée par une autre chambre, l'argument ne vaut pas. Il n'a jamais été prouvé qu'elle favoriserait effectivement l'unité nationale. Cela ne fait que perpétuer un système où les questions vraiment importantes pour les travailleurs et les agriculteurs se perdent dans des discussions sans fin autour de ce mystérieux problème opposant les Français aux Anglais, ou les Anglais et les autres communautés linguistiques, ou encore le mystérieux problème des régions. Les problèmes ne sont pas résolus grâce au Sénat. Ils ne font que s'embrouiller.

Dans cette motion, on nous demande d'examiner le rapport sur la réforme du Sénat et j'appuie la motion à cet égard. Cependant, si on examine ce rapport, je ne pense pas que nous puissions trouver ses recommandations pratiques. Il faut les examiner, constater qu'elles ne peuvent pas être mises en vigueur, puis envisager la seule solution vraiment pratique aux problèmes du Sénat et ce, depuis un demi-siècle, à savoir son abolition.

[*Français*]

M. Bernard Valcourt (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, c'est avec plaisir aujourd'hui que je prends la parole au sujet de la motion présentement à l'étude en cette Chambre, motion visant à considérer le rapport du Comité mixte spécial sur la réforme du Sénat. Mais il y a quelque chose que je remarque, c'est que durant la dernière campagne électorale, où les Canadiens ont massivement appuyé notre très honorable premier ministre (M. Mulroney) et notre parti, cela n'était pas dans notre ordre du jour et, tout à l'heure, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) se référait aux 338 promesses de notre parti, et aucune de celles-là ne visait le Sénat. Au contraire, nous avons promis aux Canadiens une nouvelle direction et c'est pour cela que, le 8 novembre, le ministre des Finances (M. Wilson) «étalait» une nouvelle direction pour le Canada. Il n'était pas question de réformer le Sénat dans notre ordre du jour, parce que notre ordre du jour était important; il était question de rétablir l'économie. Mais voilà tout à coup que les sénateurs libéraux dans l'autre Chambre, frustrés d'avoir été tout simplement rabroués par tous les Canadiens d'un océan à l'autre . . . Ils sont frustrés, et alors ils se comportent comme un gouvernement en exil, et ils veulent frustrer la volonté des députés du Parlement élu. C'est cela, monsieur le Président . . .

M. le vice-président: A l'ordre! Je regrette infiniment d'avoir à interrompre l'honorable député, mais l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)